UNIV.OF
TORONTO
LIBRARY



Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/nouveaularoussei06laro

NOUVEAU

LAROUSSE

ILLUSTRÉ

CLASSEMENT

DES CARTES ET DES PLANCHES EN COULEURS

CONTENUES DANS LE TOME VI

	Après la page.
MER (4 cartes)	28
MÉTRIQUE (Système) (planche)	64
MEXIQUE (carte)	74
MINÉRAUX (2 planches)	106
MINIATURES (planche)	112
MOLLUSQUES (planche)	154
NAVIGATION (planche)	324
OCÉAN (2 planches)	450
OCÉANIE (carte)	454
ŒUFS (planche)	472
OISEAUX (4 planches)	482
PALÉOGRAPHIE (planche)	619
PALESTINE (carte)	624
PAPILLONS (2 planches)	655
PARIS et ses environs (2 cartes)	679
PAVILLONS (planche)	734
PAYS-BAS (carte et planche)	742
PLUIES (carte)	948
POISSONS (2 planches)	971
PÔLES (carte)	976
PORTUGAL (carte et planche)	1035

S.D
L33274H

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ

DICTIONNAIRE UNIVERSEL ENCYCLOPÉDIQUE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

CLAUDE AUGÉ

TOME SIXIÈME

8 098 Gravures. — 152 Tableaux. — 68 Cartes.

MEL-TOZ



60975
29/9/03

PARIS

LIBRAIRIE LAROUSSE

17, RUE MONTPARNASSE, 17

Tous droits réservés.

AE
25
L34
t.6

MELE, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]), sur un rocher dominant la mer ; 2.902 hab.

MÉLÉAGRE ou **MELEAGRIS** (*mé-lé-a-griss*) n. m. Nom vulgaire d'une fritillaire, dont la fleur est marquée de petites taches imitant les divisions d'un damier.

— Adjectiv. : *Fritillaire* MÉLÉAGRE.

MÉLÉAGRE, Myth. gr. Héros étolien du cycle des Argonautes, fils d'Œnée, roi de Calydon, et d'Althæa, fille de Thestios. Le Destin voulait qu'il vécût tant que durerait un tison qui brûlait au moment de sa naissance. Sa mère éteignit aussitôt le tison qu'elle garda soigneusement. Il épousa Cléopâtre, appelée aussi Alcyone, dont il eut une fille, Polydora. Il fut vainqueur aux jeux funéraires en l'honneur d'Acaste, et prit part à l'expédition des Argonautes. Mais il est connu surtout par la chasse de Calydon (v. ce nom), où il tua le fameux sanglier, qu'Atalante avait d'abord blessé. Méléagre voulut offrir ces dépouilles à Atalante, dont il était épris. Mais ses oncles, les fils de Thestios, Ancée, Céphée et Plexippe, réclamèrent les dépouilles. Une bagarre éclata, au cours de laquelle Méléagre tua deux de ses oncles. Althæa, irritée du meurtre de ses frères, jeta au feu le tison fatal, et Méléagre expira aussitôt. On montrait à Tégée, dans le temple d'Athéna Aléa, les défenses du sanglier de Calydon, et à Sicyone, dans le temple d'Apollon, l'épieu de Méléagre.

— Iconogr. Les aventures de Méléagre sont souvent retracées sur les monuments antiques. Nous citerons la belle statue du Vatican, les sarcophages du musée des Offices, à Florence, et du palais Doria, à Rome ; les trois bas-reliefs trouvés en 1873, dans les fouilles de Salonique, qui probablement décoraient le portique de Constantin, et qui ont été déposés au musée de Sainte-Irène, à Constantinople. Une peinture antique représente *Méléagre et Atalante*. La *Chasse de Méléagre* a été peinte par Poussin (Madrid), par La Hyre, Jordaens (Madrid), P. Van der Faes (Louvre), Ch. Le Brun (Louvre), etc. Rude a sculpté, pour la décoration du château de Tervueren, en Belgique, un grand bas-relief en pierre sur le même sujet.

MÉLÉAGRE, général macédonien, un des lieutenants d'Alexandre, mort en 323 av. J.-C. Après la mort d'Alexandre, il soutint le fils de Roxane, puis Arrhidée, obtint le gouvernement de la Lydie, fut un des chefs du parti opposé à Perdiccas. Enfin, il fut nommé régent avec Perdiccas, contre lequel il conspira, et qui le fit tuer.

MÉLÉAGRE, roi de Macédoine (280 av. J.-C.). Il était fils de Ptolémée Soter et d'Eurydice, fille d'Antipatros. Il succéda à son frère Ptolémée Ceraunos, et ne régna que deux mois ; il fut déposé par ses soldats.

MÉLÉAGRE, poète grec, né à Gadara, en Cœlésyrie, entre 140 et 130 av. J.-C., mort à Cos. Il imita d'abord son compatriote Ménippe, le philosophe cynique, composa des *Ménippées* et un ouvrage philosophique, les *Charites*, où il développait des théories cyniques sous une forme burlesque, puis se rendit à Tyr, y chanta ses maîtresses Héliodore et Zénophile, et écrivit les *Paidika*. Vers 80, il se fixa à Cos, où il composa quelques pièces pour une certaine Phanie. C'est là aussi qu'il réunit les éléments de sa célèbre Anthologie connue sous le nom de la *Couronne* ou du *Bouquet*, où il rassembla les œuvres choisies d'une quarantaine de poètes, depuis le VIIe siècle avant notre ère jusqu'au IIe siècle. Ce recueil, souvent remanié et complété, a fourni le premier fonds de l'*Anthologie grecque*. Nous avons de Méléagre quelques fragments de ses *Ménippées*, conservées par Athénée ; de nombreuses parties de sa *Couronne*, insérées dans l'Anthologie grecque, et environ 140 *Epigrammes* personnelles, très variées de thème et de ton, d'allure très vive et d'un sentiment délicat.

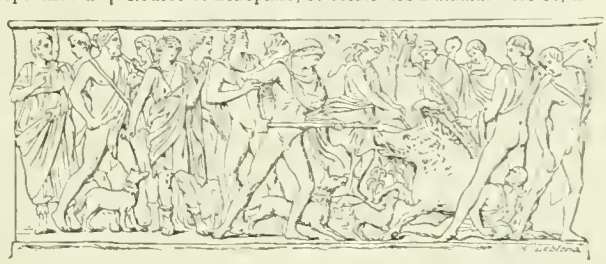

Méléagre chassant le sanglier de Calydon, bas-relief d'un sarcophage, au palais Doria.

— BIBLIOGR. : Ouvré, *Méléagre de Gadara* (Paris, 1894).

MÉLÉAGRIDES, Myth. gr. Nom donné aux sœurs de Méléagre : Déjanire, Gorgé, Eurymède, Mélanippe. Elles pleurèrent longtemps la mort du héros. Artemis, irritée, changea Eurymède et Mélanippe en pintades (sur le plumage desquelles les taches blanches figurent les larmes), et les transporta dans l'île de Léros ; Gorgé et Déjanire échappèrent à cette métamorphose, à la prière de Dionysos.

MÉLÉAGRIDÉS n. m. pl. Famille de gallinacés, comprenant les dindons (*meleagris*) et genre voisins. — *Un* MÉLÉAGRIDE.

MELEAGRINA (*mé-lé*) ou **MÉLÉAGRINE** n. f. Nom des pintadines. V. PINTADINE.

MÉLÉAGRIS n. m. Nom scientifique du genre dindon.

MÊLÉ-CASSIS et par abrév. **MÊLÉ-CASS** et **MÊLÉ** n. m. Pop. Mélange d'eau-de-vie et de cassis : *Le* MÊLE-CASS *est le nectar des déesses du cordon.* (L. Reybaud.) Par anal., Se dit d'un mélange quelconque, surtout d'éléments hétéroclites : *Etrange* MÊLÉ-CASSIS *rédigé en caractères hiéroglyphiques.* (Montécourt.)

MÉLÈCE saint, patriarche d'Antioche, né à Mélitène (Petite Arménie) vers 310, mort à Constantinople en 381. Evêque de Sébaste (357), il devint patriarche d'Antioche en 360. Mais Lucifer, évêque de Cagliari, sacra Paulin, chef de la fraction dissidente, et le fit reconnaître comme patriarche d'Antioche par les évêques d'Occident. Mélèce combattit avec constance les ariens et fut exilé trois fois par leurs protecteurs : par l'empereur Constance en 360, par Julien en 362, par Valens en 364. Il présida le concile d'Antioche (363), qui condamna les ariens, et le premier concile œcuménique de Constantinople (381). Son panégyrique est un des chefs-d'œuvre de saint Jean Chrysostome. — Fête le 12 février.

MÉLÈCE ou **MÉLICE**, en latin **Melicius**, évêque de Lycopolis, en Egypte, mort en 326. Il fonda le schisme des *mélétiens*.

MÉLÈCE SYRIQUE, théologien grec, né à Candie en 1586, mort à Galata en 1664. Après avoir fait ses études à Padoue, il entra dans un monastère catholique de l'île de Candie ; puis, étant passé à l'Église grecque orthodoxe, il fut nommé protosyncelle de Constantinople par le patriarche Cyrille Lucar (1630). En 1651, il ouvrit, à Constantinople, une école célèbre, qu'il dirigea jusqu'en 1660. De ses nombreux ouvrages écrits en grec, les plus importants sont : sa *Réfutation de la confession de foi de Cyrille Lucar* (1639), insérée en partie dans la « Perpétuité de la foi » d'Arnauld et de Nicole, et publiée, en grec et en latin, par Richard Simon (1683), sous le titre de *Créance de l'Église orientale sur la transsubstantiation* (1687) ; et une *Approbation de la profession de foi de Mohila, évêque de Kief*, qui devint, à partir de 1642, le symbole officiel de l'Église d'Orient.

MÉLÉCIEN n. m. Hist. relig. V. MÉLÉTIEN.

MÉLECTE (*lèkt'*) n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant une vingtaine d'espèces, des régions tempérées de l'ancien monde. (Les *mélectes* sont des mégachilinés de taille moyenne, noirs avec des taches d'un blanc pur. Parasites des anthophores et autres abeilles solitaires, elles s'introduisent dans leurs nids pour y pondre leurs œufs sur la pâtée mielleuse destinée aux larves. La *melecta punctata* est commune en France.)

MELEDA, île austro-hongroise de l'Adriatique (Dalmatie), séparée de la presqu'île de Sabioncello par le canal dit « de Meleda ». De forme allongée, montagneuse, vaste de 93 kilom. carr., elle est peuplée de 1.800 hab. Vins, huile, fruits, miel, vers à soie, chèvres.

Meleda (MALADIE DE), nom donné par Ehlers à une maladie familiale qui s'observe dans l'île de Meleda, et qui est caractérisée par une dilatation des vaisseaux des extrémités, avec hyperkératose et hyperhidrose.

MÊLÉE (rad. *mêler*) n. f. Combat corps à corps entre les soldats de deux troupes ennemies, qui confondent leurs rangs : *Se jeter dans la* MÊLÉE.

— Par ext. Rixe entre un certain nombre d'individus : *Il a perdu son chapeau dans la* MÊLÉE. || Confusion : *C'est une* MÊLÉE, *une cohue.*

— Par anal. Lutte de paroles : *Il faut que les hommes jettent chacun leurs idées dans la grande* MÊLÉE. (E. Scherer.) || Conflit quelconque : *La* MÊLÉE *des intérêts.*

— Agric. Mélange de paille et de foin.

MELEGARI (Dora), femme de lettres, née à Lausanne en 1849, fille d'un ancien ambassadeur italien. Elle a dirigé longtemps la « Revue internationale ». Écrivain délicat, au style élégant et sobre, elle a publié en français des romans : *Expiation* (1881), sans nom d'auteur ; puis, sous le pseudonyme de FONSAN : *Marthe de Thiennes* (1883) ; *les Incertitudes de Livia* (1884) ; *Dans la vieille rue* (1885) ; *la Duchesse Ghislaine* (1886) ; *Kyrie eleison* (1896) ; etc. On lui doit encore : le *Journal intime de Benjamin Constant* (1894) et les *Lettres intimes de Joseph Mazzini* (1895).

MELEGNANO (en franç. **Marignan**). V. MARIGNAN.

MÉLÉGUETTE (*ghèt'*) n. f. Nom vulgaire de divers amomes. || On dit aussi MELIGUETTE, MALIGUETTE, etc.

MELEK. Biogr. V. MÉLIK.

MÉLEK el-Mout, l'ange de la mort, chez les Persans. C'est l'Azraël des Juifs et le Mordad des mages.

MÉLÉKIA n. m. Nom de l'une des sectes musulmanes qui résident dans la régence de Tunis.

MÉLÉNA ou **MELÆNA** (*mé*) n. m. Flux intestinal noirâtre s'échappant par l'anus.

— ENCYCL. Le *mélena* apparaît chaque fois qu'une hémorragie importante se produit dans le tube digestif ; suivant son origine, il est *traumatique*, *idiopathique* ou *symptomatique*. Dans tous les cas, lorsque l'écoulement sanguin est abondant, on observe des coliques, de la tension abdominale, pâleur de la face, affaiblissement et rapidité du pouls, tendance aux syncopes, puis, plus tard, les fèces deviennent rouges ou noirâtres (couleur de suie), suivant la durée de séjour dans l'intestin.

Le méléna traumatique s'observe dans les plaies de l'intestin ; le méléna idiopathique se rencontre surtout chez les enfants. Le méléna symptomatique le plus fréquent peut être produit par une lésion intestinale (ulcération) ou une maladie d'un organe voisin, etc. C'est ainsi qu'il peut apparaître vers la fin de la fièvre typhoïde, dans les dysenteries ou chez les cancéreux.

Le traitement consistera en un repos absolu, injection d'ergotine pour arrêter l'hémorragie, injection de caféine et d'éther pour stimuler le cœur du malade ; bien entendu, une diète rigoureuse sera instituée : on ne permettra que des boissons froides en très petites quantités.

MELENCZE, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie mérid. comitat de Torontal) ; 8.691 hab. Aux environs, lac de soude de Russanda, dont les bains sont recommandés pour le traitement de la scrofule, des rhumatismes et dermatoses.

MELENDA, ancienne ville de l'Inde en deçà du Gange, sur la côte occidentale, aujourd'hui COCHIN.

MELENDEZ VALDES (Juan), poète espagnol, né à Ribera del Fresno (Estrémadure) en 1754, mort à Montpellier en 1817. Il fut nommé en 1789, *alcalde del crimen* (juge d'instruction) à Saragosse, puis, en 1791, auditeur à la chancellerie de Valladolid, et, en 1797, trésorier des *alcaldes de Corte*, à Madrid. Entraîné dans la chute de son protecteur, Jovellanos (1798), il fut exilé à Medina del Campo et Zamora. Envoyé en mission à Oviédo, en 1806, il faillit être victime des soupçons populaires. Il se rallia au roi Joseph, et, lors de la chute du nouveau régime, il passa en France. Ses succès académiques commencèrent sa réputation : *Sur le bonheur des champs* (1780) ; *A la gloire des arts ; les Noces de Camacho le riche* (1784). Il excellait dans la poésie bucolique et anacréontique ; mais, sous l'influence de la poésie anglaise (surtout celle de Young) et des idées philosophiques françaises, il essaya d'élever le ton, et écrivit quelques poésies d'une plus haute portée : *Épître à Jovellanos, Ode à la bienfaisance, le Philosophe aux champs, les Misères humaines, les Adieux du vieillard*, etc. Enfin, il imita souvent avec bonheur les poètes du XVIe siècle, particulièrement des Sévillans. Melendez possède la clarté, la limpidité, le choix, le goût et l'art de composer. Il excelle surtout dans le genre léger et érotique. Ses *Poésies* parurent successivement en 1785, 1797, 1820. On a publié quelques-uns de ses plaidoyers et discours (*Discursos forenses*).



Melendez.

MELENDUGNO, comm. d'Italie (prov. de Lecce [Terre d'Otrante]) ; 3.079 hab.

MÉLÈNE n. m. Variété de paraffine. V. PARAFFINE.

MELENKI, ville de Russie, ch.-l. de district du gouv. de Vladimir, au confluent de la *Melenka* et de l'Ounja, sous-affluent du Volga par l'Oka ; 9.000 hab. — Le district a 5.270 kilom. carr. et 150.000 hab.

MÉLEQUIN (*kin*) n. m. Ancienne monnaie française.

MÊLER (du bas lat. *misculare*, dérivé du lat. class. *miscere*, même sens) v. a. Mélanger des choses diverses : MÊLER *de l'eau avec du vin.* MÊLER *des couleurs.* || Entremêler dans un ensemble : MÊLER *des fleurs à ses cheveux.*

— Unir, associer des hommes : *Dieu ne nous a broyés que pour nous* MÊLER. (J. de Maistre.)

— Emmêler, embrouiller : MÊLER *ses cheveux, un écheveau, des notes.*

— Confondre : MÊLER *ses pleurs à ceux d'un ami. La Marne* MÊLE *ses eaux avec celles de la Seine.* || Joindre, unir, ajouter : MÊLER *l'agréable à l'utile.* || Comprendre, faire entrer : MÊLER *quelqu'un à une intrigue, dans une conversation.* || Introduire, insinuer : MÊLER *partout son mot.*

— Loc. div. *Mêler une serrure,* La fausser. || *Mêler les cartes,* Les battre avant de commencer la partie. — Fig. Embrouiller une affaire.

— Manèg. *Mêler un cheval,* Le mener à tort et à travers de façon qu'il ne sache plus ce qu'on exige de lui.

— Techn. *Mêler les feuilles,* Distribuer les feuilles suivant l'ordre qu'elles doivent avoir dans les cartons collés.

Mêlé, ée part. pass. du v. Mêler.

— Loc. div. *Société mêlée, Monde mêlé,* Réunion où il se trouve des personnes inférieures à d'autres par les mœurs, les habitudes, etc. || *Cheval mêlé,* Cheval dont les pieds sont embarrassés dans les traits. || *Personne de sang mêlé,* et, substantiv., *Un sang mêlé, Une sang mêlée,* Personne issue d'une union entre père et mère de races différentes. || *Avoir les dents mêlées* ou *la langue mêlée,* Avoir la parole très embarrassée, dans l'état d'ivresse.

Se mêler, v. pr. Être associé, amalgamé, confondu. || S'unir, se confondre, en parlant des hommes. || S'accoupler en parlant des animaux : *Les oiseaux qui ne font point de nid* SE MÊLENT *indifféremment.* (Buff.) || Se croiser, par des unions entre races diverses : *Les races humaines tendent de plus en plus à* SE MÊLER.

— *Se mêler à,* Prendre part à : SE MÊLER À *une intrigue.* || Accompagner, être lié à : *L'intérêt* SE MÊLE À *tout.*

— *Se mêler de,* S'occuper, s'ingérer de, s'immiscer à : *Il ne faut pas* SE MÊLER DES *affaires des autres.* || Avoir l'infatuation de : SE MÊLER DE *rimer,* DE *pérorer.*

— Loc. div. *Se mêler de filer la quenouille,* Se mêler de cela et pas d'autre chose, rester dans son rôle, en parlant d'une femme. || *Le diable s'en mêle,* Il y a là-dessous quelque influence inexplicable.

— SYN. **Mélanger, mixtionner.** V. MÉLANGER. || **Se mêler, s'immiscer.**

— ANTON. **Démêler.**

MELES (*mé-lèss*) n. m. Nom scientifique des blaireaux proprement dits. V. BLAIREAU.

MÉLÈS, petit fleuve côtier de Lydie et d'Ionie, sortant des environs du mont Sipyle et tombant dans le golfe de Smyrne. On faisait naître Homère sur ses bords, d'où le surnom de *Mélésigène* que porte parfois le poète.

MELESSE, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 11 kilom. de Rennes ; 2.537 hab. Tannerie, clouterie, moulin, toiles de lin. Carrières de pierre. Monuments mégalithiques. Église en partie du XVe siècle, porche en bois sculpté.

MÊLE-SUR-SARTHE (LE), ch.-l. de cant. de l'Orne, arrond. et à 22 kilom. d'Alençon ; 744 hab. Ch. de f. Ouest. Dépôt d'étalons et école de dressage. — Le canton a 15 comm. et 6.140 hab.

MÉLESVILLE (Anne-Honoré-Joseph DUVEYRIER, dit), auteur dramatique français, né à Paris en 1787, mort à Marly-le-Roi en 1865. Fils d'un magistrat, il quitta en 1815 la magistrature pour se consacrer au théâtre. Il a fait représenter, sous le pseudonyme de **Mélesville,** trois cent quarante et une pièces de tout genre, soit seul, soit en collaboration avec Scribe, Bayard, Carmouche, Dumersan, Théaulon, Brazier, etc. Beaucoup de ces pièces, pleines de verve et d'esprit, représentées de 1811 à 1857, ont eu un vif succès. Nous nous bornerons à citer : *les Deux précepteurs* (1817) ; *Frontin mari garçon* (1821) ; *l'Espionne russe* (1829) ; *Zoé* (1830) ; *le Philtre champenois* (1831) ; *Zampa* (1831) ; *une Affaire d'honneur* (1832 ; *le Chalet* (1834) ; *la Marquise de Senneterre* (1837) ; *le Chevalier de Saint-Georges* (1841) ; *une Fièvre brûlante* (1847) ; *le Fruit défendu* (1848) ; *les Bijoux indiscrets* (1850) ; etc.

MÉLÉTÉ (gr. *mélété*, proprem. « sollicitude ») n. f. Littér. anc. Exercice oratoire, déclamation. || Sujet de discussion ou d'étude. || Exercices ou manœuvres militaires.

— ENCYCL. L'usage des déclamations oratoires se répandit dans les pays grecs à l'époque alexandrine, et passa ensuite à Rome. La *mélété* était une déclamation étudiée, où le rhéteur traitait le plus souvent un sujet imaginaire, ou mettait en scène un personnage célèbre. Parmi les auteurs qui excellèrent dans ce genre de déclamation, on cite Lesbonax, fils de Potamon de Mytilène et père de Polémon, le précepteur de Tibère.

MÉLÉTÉ. Myth. gr. Une des trois Muses primitives, suivant Pausanias et Varron. Les deux autres étaient Aédé et Mnémé.

MÉLÉTÉ n. f. Planète télescopique, n° 56, découverte en 1857, par Goldschmidt.

MÉLÉTIEN ou **MÉLÉCIEN** (*si-in'*) n. m. Hist. rel. Disciple de Mélèce ou Mélétius, évêque de Lycopolis. || Partisan de saint Mélèce, patriarche d'Antioche.

— ENCYCL. Mélèce, évêque de Lycopolis (Égypte), fut, en 306, déposé par Pierre, patriarche d'Alexandrie, après avoir été convaincu d'apostasie. Mais il refusa de se soumettre à cette sentence et demeura en possession de son siège. A sa mort, ses fidèles ou *mélétiens* se donnèrent un autre évêque, et le schisme persista durant deux cents ans. Vers 330, ils s'unirent aux ariens pour persécuter saint Athanase, et un certain nombre d'entre eux embrassèrent l'arianisme. Le nom de « mélétiens » a été également donné aux fidèles de l'Église d'Antioche, qui reconnaissaient pour patriarche légitime saint Mélèce.

MELETOS. Biogr. V. MELITOS.

MELETTE (*lèt'*) n. f. Genre de poissons physostomes, famille des clupéidés, comprenant quelques espèces réparties dans presque toutes les mers du globe.

— ENCYCL. Les *melettes* ressemblent à de petits harengs ; la melette commune (*meletta sprattus*) ou esprot, sprat, harenguet, est commune dans l'Océan et la mer du Nord, d'où on l'exporte, salée ou conservée dans la saumure, sous le nom d'*anchois de Norvège* ou *petits harengs de Norvège* ; on la vend en Normandie comme sardine. Elle est remplacée dans la Méditerranée par la *meletta phalerica*. Dans les mers de l'Inde existe une melette (*meletta venenosa*), dont la chair est un poison violent et mortel. La meletto de Cuvier est un autre poisson du genre anchois, l'*engraulis enchrasicolus.*

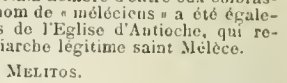

Melette.

MELEUS (*mé-lé-uss*) n. m. Genre de charançons, de la tribu des curculionines, comprenant de nombreuses espèces, répandues surtout en Europe et en Asie occidentale. (Les *meleus* sont lourds, trapus, aptères, à livrée fauve ou rousse, variée de gris ou de jaunâtre.) Syn. PLINTHUS.

MÉLÈZE (peut-être du lat. *mel*, miel) n. m. Bot. Genre de conifères, de la tribu des abiétinées.

— ENCYCL. Le genre *mélèze* (*larix*) comprend huit espèces des régions tempérées de l'hémisphère nord, parmi lesquelles le mélèze d'Europe (*larix Europæus*), originaire des Alpes et des Karpathes. C'est un arbre à feuilles caduques (fait assez rare chez les conifères), qui porte deux sortes de rameaux : les uns allongés et à feuilles très espacées ; les autres courts, et dont les feuilles forment une sorte de bouquet. Les feuilles sont plates et molles ; les cônes sont dressés, ovoïdes, formés d'écailles minces. Le mélèze recherche les sols meubles et profonds ; sa croissance est d'abord rapide, mais il commence à vieillir dès l'âge de trente ans. Il fournit un bois rouge brun, résistant, facile à fendre, employé pour la construction des chalets de montagne ou des conduites d'eau ; c'est, d'ailleurs, un excellent combustible. En perçant des trous de bas en haut dans l'aubier, on obtient la *térébenthine de Venise.* Des feuilles s'écoule la *manne de Briançon.*



Mélèze d'Europe : *a*, graine.

MÉLÉZITOSE n. f. Espèce de sucre, extrait de la manne de Briançon.

MELFI, ville d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]), au pied du mont Vultur ; 12.166 hab. Ch.-l. de circondario. Évêché. Commerce de bétail et de vin. Ruines d'un château construit par Robert Guiscard. Le tremblement de terre de 1851, en même temps qu'il faisait périr 1.000 personnes, a détruit sa belle cathédrale. Fondée au IVe siècle, elle fut, sous les Normands, la capitale de l'Apulie (1041) ; elle fut pillée en 1167 par Frédéric Barberousse, et en 1528 par Lautrec. — Le circondario a 109.885 hab.

MELGAR, bourg d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Burgos]), près de la Pisuerga ; 3.000 hab. Tanneries, commerce d'étoffes, de lin et de grains.

MELGHAT, massif de l'Inde centrale, dans la chaîne des monts Sâtpoura. Il se dresse, haut de 1.200 mètres, au N. du plateau de Berar, qu'il domine de 600 mètres environ. Fait de roches métamorphiques, il est vêtu de vastes forêts.

MELGHIR ou **MELRIR,** ou **MELGHIGH** (CHOTT), une des grandes *sebkhas* du Sahara algérien, au S.-E. de Biskra, au S. de l'Aurès, occupant la partie nord-ouest de la vaste dépression au-dessous du niveau de la mer qui suggéra au commandant Roudaire son projet d'une *mer saharienne.* Alimenté notamment par l'oued Djedi et l'oued Rir, le chott Melghir est partagé en deux bassins distincts : celui du Nord et celui du Sud, communiquant par un seuil étroit, et parsemés de petites îles. Cette vaste lagune fortement salée et d'une superficie très variable selon les saisons se continue vers l'E. par une série de dépressions, dont les principales sont celles du chott El-Ghasra et du chott Djerid, dans la direction du golfe de Gabès.

MELGORIEN, ENNE (*mèl', ri-in, èn'*) adj. Géogr. Qui a rapport à l'ancien comté de Melgueil.

— Métrol. anc. *Son melgorien* ou substantiv. *Melgorien,* Monnaie d'argent qui avait cours en Provence et dans le Languedoc, et qui valait 0 fr. 40 c.

MELGUEIL, nom primitif de Mauguio et du comté dont ce bourg était le chef-lieu. Le pays de Melgueil (*pagus Melgoriensis*) s'étendait au N. de l'État de Maugnio, entre Lunel et Montpellier. La forteresse romaine de Substantio, aujourd'hui Castelnau, en avait été d'abord le centre. Le comté de Melgueil échut, par suite de la guerre des albigeois, au comte-évêque de Maguelonne, qui frappa les deniers melgoriens et jusqu'à des dinars arabes.

MELGVEN, comm. du Finistère, arrond. et à 26 kilom. de Quimperlé ; 2.928 hab. Tombelles, dolmens et menhirs ; dans la forêt de Lusuen, ruines d'une tour moyen âge.

MELHANIE (*mè-la-ni'*) n. f. Genre de malvacées, comprenant des herbes et des sous-arbrisseaux à feuilles alternes palminervées, à fleurs en cymes axillaires. (On en

connaît une vingtaine d'espèces, des régions tropicales de l'Asie, l'Afrique et l'Océanie.)

MELHUS, bourg de la Norvège septentrionale (prov. de Drontheim), sur le Gula-Elf. Environ 3.000 hab.

MELI (Jean), poète et chimiste italien, né et mort à Palerme (1740-1815). A dix-huit ans, il publia la *Fée galante*, poème, puis étudia la médecine, se fit recevoir docteur, et devint professeur de chimie à l'université de Palerme. Cependant, il ne cessait de cultiver les lettres, et l'on a de lui des poésies pastorales, des odes, des sonnets, des canzones, des élégies, des épîtres, des satires, des fables, plus une épopée satirique en douze chants, intitulée *Don Quichotte*, pleine de verve bouffonne. Meli a surtout excellé dans les *Ecloghe pescatorie* ou *Dialogues des pêcheurs*, dans lesquels il a reproduit le langage et l'humeur de cette classe du peuple.

MÉLIA n. m. Bot. Genre type de la famille des méliacées. ‖ On dit aussi MÉLIE n. f., et MÉLIER n. m.
— Paléont. Syn. de ORTHOCÉRAS.
— ENCYCL. Bot. Les *mélias* sont des arbres ou des arbustes à feuilles alternes, à fleurs groupées en panicules ramifiés, rarement polygames, à fruit drupacé. On en connaît trois espèces, de l'Asie et de l'Océanie; on cultive dans le Midi la *melia azedarach*, dont l'écorce est insecticide et la *melia azadirachta*, amère et fébrifuge.

MÉLIACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales superovariées, du type diplostémone. — *Une* MÉLIACÉE.
— ENCYCL. Les *mélinacées*, voisines des rutacées, sont des arbres ou arbrisseaux, à bois dur, coloré, odorant, à feuilles isolées, généralement composées-pennées, à fleurs petites, groupées en panicules. On en connaît 36 genres, avec plus de 250 espèces, des régions chaudes de l'Asie et de l'Amérique. Genres principaux : *mélier, swiéténie, cédrèle*, etc.

MÉLIANTHE n. m. Genre de sapindacées, comprenant quelques arbrisseaux du Cap.
Syn. PIMPRENELLE D'AFRIQUE.
— ENCYCL. Les *mélianthes* ont une tige haute de 2 à 3 mètres, portant des feuilles alternes, très grandes, d'un vert glauque; les fleurs, petites et d'un rouge foncé ou jaune rougeâtre, sont disposées en panicule terminale. Ils contiennent une matière sucrée, qui découle des feuilles sous forme de liqueur miellée, noirâtre, regardée comme cordiale et pectorale, et les Hottentots la sucent pour se rafraîchir.


Mélianthe : *a*, fleur ouverte; *b*, fruit.

MELIBÆUS (*mé, bé-uss*) n. m. Sous-genre d'*agrilus*, comprenant de jolis buprestes, dont une douzaine d'espèces habitent l'Europe. (Le *melibæus æneicollis* vit dans le midi de la France.)

MÉLIBE n. f. Genre de mollusques gastéropodes, habitant les mers chaudes. (Les mélibes sont des animaux nus, allongés, à grande tête en capuchon, avec des papilles dorsales étalées, un pied étroit, arrondi.)

MÉLIBÉE. Myth. gr. Une des filles de Niobé. Elle fut épargnée par Artémis, ainsi que sa sœur Amycla. On la surnomma Chloris (du gr. χλωρος, pâle), à cause de la pâleur qu'avait conservée son visage après le massacre.

MÉLIBÉE, nom que Virgile a donné à deux bergers de ses *Églogues*. Dans la première, Mélibée, interlocuteur de Tityre, déplore en termes touchants la perte de son champ, confisqué au profit des vétérans d'Octave. ‖ Dans la septième églogue, imitée de Théocrite, un autre berger du nom de Mélibée raconte la lutte poétique qui a eu lieu récemment entre Thyrsis et Coryden.

MÉLIBÉE n. f. Planète télescopique, n° 137, découverte en 1874, par Palisa.

MÉLICACÉ, **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble à une mélique.
— n. f. pl. Tribu de graminées, ayant pour type le genre *mélique*. — *Une* MÉLICACÉE.

MÉLICÉRIQUE (*sé-rik'*) adj. et n. m. Qui se rapporte au mélicéris, qui en est atteint.

MÉLICÉRIS (*sé-riss* — du gr. *méli*, miel, et *kéros*, cire) n. m. Pathol. Loupe ou kyste sébacé, renfermant une substance de la consistance et de la couleur du miel.

MÉLICÉRITE (*sé*) n. f. Genre de bryozoaires chilostomates, fossiles dans les terrains tertiaires.

MÉLICERTE (*sèrt'*) n. m. Helminth. Genre de vers rotateurs, vivant dans les eaux douces de France. (Ce sont de petits organismes allongés, qui vivent temporairement fixés sur les conferves dans un tube transparent.)
— Zooph. Genre de méduses hydroïdes campanulaires, type d'une famille dite des *mélicertidés*, répandues en diverses mers. (L'espèce type du genre est le *melicertum campanula*, du grand Océan.)

MÉLICERTE. Myth. gr. Dieu marin, fils d'Athamas et d'Ino, qui devint un dieu marin sous le nom de Palémon. Mélicerte-Palémon était adoré surtout au grand sanctuaire de l'isthme de Corinthe; c'est en son honneur que furent institués les jeux Isthmiques.

Mélicerte, comédie pastorale héroïque, en deux actes, en vers, de Molière, représentée dans le *Ballet des muses*, à Saint-Germain-en-Laye en 1666. — Improvisation de commande, *Mélicerte* servit de début à Baron, âgé de treize ans, qui créa le rôle de Myrtil à côté de l'auteur (Lyearsis) et de Mlle Molière. Mélicerte s'étant, aux répétitions, oubliée jusqu'à souffleter Myrtil, Baron quitta la troupe de Molière, qui laissa sa pièce inachevée, ne la porta pas à son théâtre du Palais-Royal, et ne la fit pas imprimer. Les deux actes ne furent publiés qu'après sa mort, en 1682. La Comédie les a repris en 1861. Le fils que la veuve de Molière eut d'un second mariage, Nicolas Guérin, entreprit de terminer la pièce de Molière; il ajouta un troisième acte, refit les deux premiers en vers irréguliers, et fit représenter *Myrtil et Mélicerte* à Fontainebleau, devant la cour, et neuf fois à la Comédie-Française (1699). Molière avait rapidement tiré ce sujet des *Illustres pêcheurs* de son ami Marcassus et de l'histoire égyptienne de Timarète et Sésostris, qu'on trouve dans la sixième partie du *Grand Cyrus*. La scène, en Thessalie, dans la vallée de Tempé, se passe entre pâtres et bergères. La pièce, assurément, n'est pas parmi les meilleures de Molière, mais elle ne mérite pas l'injuste dédain de la critique, et il convient de citer : le second monologue de *Mélicerte*, qui est un modèle de poésie lyrique; le couplet de Myrtil : *Innocente petite bête;* le délicieux duo :

J'ai fait pour vous, charmante *Mélicerte*,
Un petit prisonnier que je garde pour vous.

et la touchante scène de Lycarsis :

Ah! que pour ses enfants un père a de tendresse!

MÉLICERTIDÉS (*sèr*) n. m. pl. Famille de méduses campanulaires, comprenant les genres *mélicerte* et voisins. — *Un* MÉLICERTIDE.

MELICERTITES (*mé, sèr'-ti-tèss*) n. m. Genre de bryozoaires cyclostomates, fossiles dans les terrains crétacés.

MÉLICHRUS (*kruss*) n. m. Genre d'éricacées épacridées, comprenant des petits arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande.


Mélicoque : *a*, fleur.

MÉLICOQUE (*kok'*) n. m. Genre de sapindacées, comprenant des arbres ou des arbrisseaux de l'Amérique tropicale, vulgairement appelés *knépiers*.
— ENCYCL. Les feuilles des *mélicoques* sont alternes, composées de deux ou plusieurs paires de folioles persistantes. Les fleurs, généralement blanches et odorantes, dont les sexes sont séparés par des individus distincts, sont groupées en panicules, en cymes fasciculées ou en épis terminaux. Le fruit est un drupe sec. On mange, à la Jamaïque, la pulpe douce et acidule et l'amande des fruits du *mélicoque bijugué*.

MÉLICRAT n. m. Syn. de MÉLIÉRAT.

MÉLIDO-ACÉTATE n. m. Sel dérivant de l'acide mélido-acétique.

MÉLIDO-ACÉTIQUE adj. Se dit d'un acide de formule $C^3Az^2H^5CH^2\text{-}CO^2H$, et qu'on obtient en faisant agir l'éther monochloracétique sur le sodium-cyanamide.

MÉLIDOR n. m. Nom donné par les fleuristes des XVIIe et XVIIIe siècles à une variété de tulipe blanche, panachée de rose incarnat.

MÉLIDORE n. f. Nom donné par les fleuristes des XVIIe et XVIIIe siècles à une variété d'anémone écarlate et brune sur fond blanc.

MÉLIE (*li*) n. f. Genre de crustacés décapodes brachyures, comprenant des formes propres aux mers chaudes. (Les mélies sont de petits crabes à carapace bombée, avec front large et déclive, à pattes très inégales. L'espèce type du genre se trouve sur les côtes des Mascareignes.

MÉLIE n. f. Bot. Syn. de MÉLIA.
— Paléont. V. ORTHOCÉRAS.

Mélie n. f. Mythol. gr. Nom donné à des nymphes nées de la Terre, fécondée par le sang d'Ouranos, qu'avait mutilé Kronos.

MÉLIEN, ENNE (*li-in, è-n'*), personne née dans l'île de Mélos ou Milo, ou qui l'habite. — *Les* MÉLIENS.
— Adjectiv. : *Population* MÉLIENNE.
— Techn. *Terre mélienne*, Terre qu'on mêle aux couleurs pour les conserver fraîches plus longtemps.


Melierax.

MÉLIER (*li-é*) n. m. Nom vulgaire des mélias.

MÉLIÉRAT ou **MÉLICRAT** n. m. Syn. de HYDROMEL.

MELIERAX (*mé-li-é-raksss*) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, famille des falconidés, comprenant huit espèces de l'Afrique.
— ENCYCL. Les *melierax* ou *faucons chanteurs*, ainsi appelés de leur cri modulé en gazouillement, sont de taille médiocre, avec le bec assez long et peu arqué, les serres fortes. L'espèce la plus commune est le *melierax canorus*, de l'Afrique orientale; mais la plus répandue est le *melierax polyzonus*, qui s'étend du Maroc et de la Sénégambie jusqu'au sud de l'Arabie.

MÉLIGÈTHE (*jèt'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant plus de cent cinquante espèces, répandues particulièrement dans l'hémisphère boréal.
— ENCYCL. Les *méligèthes* sont de petits nitidulidés abondant sur les fleurs des composées. Les uns sont bronzés ou vert métallique (*meligethes viridescens, æneus, rufipes*), très communs en France; les autres, noirs et roux (*meligethes fuscus*), ou roux tachés de ferrugineux (*meligethes discoideus*) : il en existe quelques espèces en Amérique.


Méligèthe (gr. 6 f.).

MÉLIGUETTE n. f. Bot. Syn. de MÉLÉGUETTE.

MÉLIK ou **MÉLEK** n. m. Mot arabe dérivé de la racine *malaka*, « régner, posséder », qui signifie roi, souverain. (Ce titre est inférieur à *sultan* et supérieur à émir; à l'époque des califes, il désignait un prince vassal du califat abbasside. Les noms royaux sont toujours formés de *mélik* avec un adjectif; ex. : *el-*MÉLIK *el-kamel*, le roi parfait; *el-*MELIK *el-moazzam*, le roi auguste, etc.)

MÉLIK ou **MALEK el-Mansour**, sultan d'Egypte, de la dynastie des mamlouks. V. KÉLAOUN.

MÉLIK-SCHAH Ier (Djélal-ed-Din), troisième sultan seldjoukide de Perse, né à Ispahan en 1054, mort à Bagdad en 1092. Il succéda à son père Alp-Arslan. Ses généraux lui soumirent presque toute la Syrie et l'Egypte; il conquit Boukhara, Samarkand et Khvarizm, et força le prince de Kashgar à se considérer comme son vassal. Il protégea les savants et les lettrés et fit construire un observatoire à Bagdad; sous son règne, en 1086, eut lieu la réforme du calendrier persan qui donna naissance à l'ère djélaléenne.

MÉLIK-SCHAH II (Moughis-ed-Din-Aboul-Fath), sultan seldjoukide de Perse, petit-fils du précédent, né en 1128, mort en 1160. Il succéda en 1152 à son oncle Mesoud, mais il ne tarda pas à être renversé par ses émirs, qui proclamèrent sultan son frère Ghias-ed-Din-Mohammed. A la mort de celui-ci, Mélik-Schah II s'empara d'Ispahan; mais il périt, au bout de quelques jours, de mort violente.

MÉLIK-ARSLAN-SCHAH (Aboul-Mozaffer-Zein-ed-Din), sultan seldjoukide de Perse, né et mort à Hamadan (1153-1175). Il était fils de Toghrul II et succéda, en 1160, à son neveu Soleïman. Il battit Schah-i-Armen-Sokman, prince de Khélath, et le roi de Géorgie, Georges II. Malgré ses succès, des dynasties indépendantes se fondèrent à Hérat et à Chiraz, sans qu'il pût s'y opposer.

MÉLIK el-Adel, sultan d'Egypte et de Damas, frère du grand Salah-ed-Din, né à Baalbek en 1139, mort en 1218. Il réunit sous sa domination l'empire du fondateur de la dynastie des Ayoubites (1200-1218). Chargé successivement des gouvernements d'Alep, de Damas et de l'Egypte, il prit part aux hostilités contre les chrétiens, pendant la troisième croisade (1188), puis négocia la paix entre Salah-ed-Din (Saladin) et Richard Cœur de Lion. Il eut surtout un rôle prépondérant pendant la cinquième et la sixième croisade. En apprenant que les Français assiégeaient Damiette, Melik el-Adel quitta la Syrie pour secourir la place. La mort le surprit en route.

MÉLIK el-Kamel (Aboul Feth-Nasir-ed-Din-Mohammed), sultan ayoubite d'Egypte et de Syrie, né et mort au Caire (1168-1238). Il succéda à son père, Melik el-Adel, alors que les croisés menaçaient Damiette. Il faillit être détrôné par ses émirs, et, pour échapper à leurs complots, il alla s'enfermer dans son camp situé entre les deux branches du Nil, où il fit construire la ville de Mansourah. Damiette fut prise par les chrétiens en 1219, mais el-Kamel la leur reprit en 1221. Son frère, Mélik el-Moazzem, ayant cherché à s'emparer de l'Egypte, el-Kamel s'allia pour lui résister avec l'empereur d'Allemagne Frédéric II, à qui il céda Jérusalem; à la mort d'el-Moazzem, il s'empara de ses Etats, dont la capitale était Damas, et la mort d'el-Aschraf (1237) le rendit maître de toute la Syrie. Sous son règne, les Ayoubites perdirent le Yémen. Ce prince cultivait avec succès les belles-lettres et la philosophie.

MÉLIK el-Afdal (Nour-ed-Din-Ali), sultan ayoubite d'Egypte, de Syrie et de Mésopotamie, né au Caire en 1170, mort à Samosate en 1225. Fils aîné du sultan Salah-ed-Din, il remporta, en 1187, la victoire de Tibériade sur les templiers et les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Il hérita de la Syrie, mais son oncle Melik el-Adel et son frère Mélik el-Aziz le dépouillèrent de son royaume, à l'exception de la petite ville de Sarkhad. Mélik el-Afdal essaya en vain à plusieurs reprises de reconquérir la Syrie. Il avait été durant un certain temps régent de l'Egypte durant la minorité de son neveu Mélik el-Mansour; et, contrairement aux habitudes courantes, il ne chercha pas à s'emparer du trône.

MÉLIK al-Mansour (Hosam-ed-Din-Ladjin el-Mansouri), onzième sultan de la dynastie des Mamelouks bahrites en Egypte, né vers 1230, mort au Caire en 1299. Il était Allemand de naissance et il entra dans l'ordre Teutonique, d'où il fut chassé pour son inconduite; converti à l'islamisme, il prit du service dans la milice des Mamelouks et fut nommé gouverneur de Damas en 1279; il gouverna la Syrie de 1280 à 1291 et conquit Saint-Jean d'Acre sur les chrétiens. Il prit une grande part au complot qui coûta la vie au sultan Aschraf-Khalil (1294), et il tenta d'assassiner le sultan Kethoga en 1296. Proclamé souverain après la fuite de ce dernier, il gouverna sagement l'empire des Mamelouks et conquit une partie de la Petite-Arménie; il fut assassiné en 1299 par ses émirs.

MÉLIK el-Moadham ou **MÉLIK el-Moazzem** (Shéref-ed-Din-Abou-Bekr-Isa), sultan de Syrie de la dynastie des Ayoubites, né au Caire en 1180, mort à Damas en 1227. Il gouverna la Syrie durant le règne de son père Mélik el-Adel Ier, et, à sa mort (1218), il devint sultan de ce pays; ce prince passa la plus grande partie de son règne à lutter contre les croisés; il enleva Césarée aux chrétiens (1220), et, en 1221, il aida son frère, le sultan d'Egypte, Mélik el-Kamel, à reprendre Damiette. Il cultivait la poésie, et il a laissé un *Divan* et une *Etude sur le commentaire du Coran de Zamakhshari*. C'est le *Coradin* des historiens occidentaux.

MÉLIK el-Saleh, sultan ayoubite d'Egypte, de Syrie et de Mésopotamie, né au Caire en 1205, mort à Mansourah en 1250. Il s'empara du pouvoir aux dépens de son frère Mélik el-Saleh (1240). Il reprit Jérusalem. Damas et les places fortes de la côte (1244-1246). Bientôt après, Mélik eut à lutter contre cinquante mille croisés commandés par Louis IX. Après une héroïque résistance, Damiette tomba au pouvoir des Français. Peu après, le sultan mourait à Mansourah (1250). Le corps des mamelouks, réorganisé par lui, continua la résistance et fut vainqueur des croisés à la journée de Faraskor, où Louis IX fut fait prisonnier. La mort de Mélik, jusqu'alors tenue secrète, fut déclarée, et son fils El-Moadhem lui succéda.

MÉLIK el-Moadham, dernier sultan ayoubite d'Egypte et de Syrie. Il succéda à son père Mélik-el-Saleh et régna à peine quelques semaines (1250). Les principaux chefs musulmans d'Egypte, irrités de ses cruautés, le firent massacrer par les mamelouks.

MÉLIK el-Naser (Salah-ed-Din-Daoud), sultan ayoubite de Syrie, né au Caire en 1206, mort près de Damas, à Bouvaïda, en 1258. A la mort de son père, Mélik el-Moadham, il hérita d'une partie de la Syrie avec Damas

et Jérusalem (1227), mais il fut dépouillé de ses États par ses deux oncles, Melik el-Kemel et Mélik el-Aschraf, et par l'empereur d'Allemagne, Frédéric II, et ne put garder que la forteresse de Karak ; en 1238, il redevint maître de Damas pour quelque temps, mais il dut bientôt l'abandonner au gendre de Mélik el-Aschraf, Mélik el-Djevad. Il mena depuis ce moment une vie errante, et mourut de la peste près de Damas.

Mélikov (Michaël Tarielovitch Tainow, comte **Loris-**), officier et administrateur russe, né à Tiflis en 1826, mort à Nice en 1888. Issu d'une famille arménienne, il entra de bonne heure dans l'armée, et commandait pendant la guerre de Crimée un régiment de hussards, à la tête duquel il prit part au siège de Kars. Il fit ensuite la guerre du Caucase (1860), puis voyagea en Europe, et reçut, pendant la guerre russo-turque de 1877, le poste d'adjudant général du grand-duc Michel, chargé des opérations dans le Caucase. La prise d'Ardahan et celle de Kars furent son œuvre. Nommé général de cavalerie, il fut désigné en 1878 comme gouverneur d'Astrakan, et, en 1879, comme gouverneur de la circonscription militaire de Kharkof, avec une mission particulière de surveillance des nihilistes. En 1880, il prit la présidence de la commission exécutive constituée à Saint-Pétersbourg après l'attentat du 17 février 1880 contre Alexandre II. Visé lui-même par une première tentative, il ne put empêcher l'assassinat de son maître le 13 mars 1881, et vécut, depuis ce jour, dans la retraite.

Melilla, ville maritime de la côte septentrionale de l'Afrique, sur la Méditerranée, une des possessions espagnoles enclavées dans le territoire marocain ; 2.000 hab. Résidence d'un commandant espagnol ; pénitencier. La ville est inaccessible du côté de la terre et bien fortifiée du côté de la mer. Le port, petit et médiocrement profond, ne peut admettre que des navires de faible tonnage ; son commerce est à peu près nul. — Melilla est l'ancienne colonie romaine de *Rusadir oppidum*, dans la Mauritanie Tingitane. Les Espagnols s'emparèrent de la ville en 1496, et la rendirent à peu près inexpugnable. Ils y soutinrent avec succès contre les Maures un long siège, en 1774. Depuis cette date, Melilla a eu souvent à subir les attaques des tribus rifaines voisines.

Melilli, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Syracuse]), non loin de la mer Ionienne ; 6.882 hab.

mélilot (*lo* — du gr. *mélilotos* ; de *méli*, miel, et *lótos*, lotus) n. m. Genre de légumineuses papilionacées, tribu des lotées.

— Encycl. Les *mélilots* (melilotus) sont des herbes annuelles ou bisannuelles, à feuilles trifoliolées, à fleurs petites, jaunes ou blanches, groupées en grappes grêles ou courtes, à gousses petites, souvent indéhiscentes. On en connaît une dizaine d'espèces des régions tempérées et subtropicales de l'hémisphère nord, dans l'ancien monde, appartenant presque toutes à la flore française. Les principales sont : le *mélilot blanc* (melilotus vulgaris), qui constitue un excellent fourrage ; le *mélilot bleu* melilotus cæruleus, de Bohême, à fleurs ornementales, très recherchées des abeilles ; le *mélilot officinal* (melilotus officinalis), dont les sommités fleuries, renfermant de la coumarine, fournissent une infusion employée contre les inflammations de l'appareil oculaire et un parfum agréable par distillation avec de l'eau.


Mélilot : *a*, fleur, *b*, fruit.

mélilotamide (de *mélilot*, et *amide*) n. f. Chim. Amide correspondant à l'acide mélilotique.

mélilotate n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide mélilotique.

mélilotique (*tik*) adj. Chim. Se dit d'un acide extrait du mélilot. C'est l'un des trois acides hydrocoumariques. (V. hydrocoumarique.) Syn. hydrocoumarique ; oxyphénylpropionique.

mélimele ou **mélimélan** (du gr. *méli*, miel, et *mélon*, pomme ou coing) n. m. Pharm. Médicament composé de miel et de coing ou de miel et de pomme. (D'où le mot populaire *méli-mélo*.)

— Bot. Nom scientifique de la pomme d'api.

méli-mélo rad. *mêler*) n. m. Fam. Mélange confus : *Un* mélimélo *de gens, de choses, de faits.* Des mélimélos.

mélin n. m. Etoffe de laine, que l'on fabrique spécialement en Hollande et que l'on nomme aussi revêche.

Melin Karl Alfred), poète suédois, né en 1849. Professeur adjoint au Nouveau Lycée de Stockholm depuis 1883, il a publié : le cycle poétique *la Cueillette du houblon* (1882) ; *la Princesse et le Page* (1885), poème légendaire ; un volume de *Poésies* (1888), des *Tableaux de la vie des îlots* (1891) ; *A Breiteefeld* (1893), épisode dramatique ; *Blancheneige* (1897), conte dramatique. Il a été élu membre de l'Académie suédoise en 1898.

melina (*mé* n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, comprenant quelques espèces de l'Amérique tropicale. (Les *melina* sont de petits eumolpines ovales, roussâtres ou jaunâtres et ponctués.)

mélinde n. f. Archéol. Nom donné anciennement par les fleuristes à une variété de tulipe pourpre et blanche (XVIIe et XVIIIe s.).

Mélinde, anc. ville de d'Afrique orientale, à l'embouchure du Zambèze, jadis très prospère, aujourd'hui ruinée. Occupée par les Portugais au début du XVIe siècle, elle resta un de leurs principaux comptoirs jusqu'en 1693. Elle tomba alors au pouvoir des Arabes, devint la capitale du sultanat de Mélinde et fut longtemps le centre d'un commerce très actif entre les pays du Zambèze et la côte de Zanzibar, l'Arabie, la Perse et l'Inde.

Méline Félix-*Jules*), homme politique français, né à Remiremont (Vosges) en 1838. Il fit son droit à Paris, collabora aux journaux de l'opposition et fut nommé, pendant le siège, adjoint au maire du Ier arrondissement. Elu membre de la Commune, il donna aussitôt sa démission. Député des Vosges en 1872, il a, depuis, conservé constamment son siège. Il soutint la politique de Thiers, fut au nombre des 363, devint sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice du 4 février au 4 mars 1879 et se fit connaître à la Chambre comme le représentant du protectionnisme. Ministre de l'agriculture dans le cabinet Ferry (1883-1885), il institua l'ordre du Mérite agricole. Président de la Chambre de 1888, il occupa ce poste jusqu'aux élections de 1889. Réélu par l'arrondissement de Remiremont, il fut le chef de la majorité qui vota les tarifs protectionnistes du 11 janvier 1892, et, après la chute du cabinet radical Bourgeois, le président de la République, Félix Faure, le choisit comme président du conseil (avr. 1896). Son ministère, qui dura deux ans, s'appuya sur une majorité formée des éléments modérés de gauche avec l'appoint de la droite. Lorsqu'il tomba (juin 1898), à la suite des nouvelles élections, Méline resta le chef des anciens centre-gauche et opportunistes, réunis sous le nom de progressistes. Sous son ministère, commença la campagne tendant à la revision de l'affaire Dreyfus, à laquelle il s'opposa.


Méline.

mélinée n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des daoaïdés, comprenant vingt-cinq espèces de l'Amérique tropicale. (Les mélinées sont de jolis papillons élancés, à ailes étroites et arrondies, orangées et jaunes tachées de noir.)

mélinés n. m. pl. Tribu de mammifères carnassiers, de la famille des mustélidés, comprenant les blaireaux et genres voisins, tels que les *ratels*, *mydaus*, etc., et les fossiles *trochictis*, *promeles*, etc. — *Un* mélin.

mélinet (*nè*) n. m. Genre de borraginées, comprenant des plantes annuelles, à tiges un peu rameuses, couvertes d'un feuillage touffu, d'un vert bleuâtre, parsemé de petits tubercules argentés. (Leurs fleurs, jaunes, quelquefois mélangées de pourpre, sont réunies en épis courts au sommet des rameaux. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces du midi de l'Europe. On emploie parfois les feuilles comme émollientes contre les maladies des yeux.)


Mélinet : *a*, fleur.

Mélingue (Etienne-Marie), acteur et sculpteur français, né à Caen en 1808, mort à Paris en 1875. D'abord apprenti menuisier, il étudia ensuite le dessin et la sculpture et se rendit à Paris, où il travailla comme ornemaniste à l'église de la Madeleine. Cédant à son goût pour le théâtre, il s'engagea dans une troupe ambulante, et dut à un hasard d'interpréter à la Porte-Saint-Martin le rôle de Buridan dans la *Tour de Nesle*. Il y obtint un succès éclatant, et devint rapidement l'acteur le plus populaire du boulevard. Avec son jeu vif, original et bravache, ses allures cavalières, il excella dans les rôles de cape et d'épée. Il se fit applaudir tour à tour à la Porte-Saint-Martin, à l'Ambigu, au Théâtre-Historique, à la Gaîté, à l'Odéon. Parmi les pièces où il eut le plus de succès, citons : *les Sept infants de Lara*, *les Mousquetaires*, *la Reine Margot*, *Monte-Cristo*, *Benvenuto Cellini*, où il modelait sur la scène une statuette d'Hébé ; *Fanfan la Tulipe*, *la Dame de Montsoreau*, *le Bossu*, etc. Comme sculpteur, il a exécuté des statuettes, dont deux, l'*Histrion* et *Œnéis*, lui ont valu des récompenses au Salon. — Sa femme, *Rosalie-Théodorine* Thiesset, d'abord connue sous le nom de Mlle **Théodorine**, née et morte à Paris (1813-1886), joua au Gymnase, aux Folies-Dramatiques, à l'Ambigu, à la Porte-Saint-Martin, où son bel organe, son jeu expressif la firent applaudir. Ayant épousé Mélingue, elle entra avec lui à l'Ambigu. Sa création de *Madeleine* lui valut d'être engagée au Théâtre-Français, où elle interpréta *les Burgraves*, *la Mère et la Fille*, *Don Juan d'Autriche*, etc. ; excellente surtout dans le drame et la comédie, elle prit sa retraite en 1852.


Mélingue.

Mélingue (Théodore-Georges-*Gaston*), peintre français, fils du précédent, né à Paris en 1840, mort à Aix en 1889. Il débuta au Salon de 1861, par un tableau de genre, *les Galants Trompettes*. Il exposa ensuite : en 1863, un *Garde-pêche* ; en 1869, *Bacchante portée par deux faunes* ; en 1870, une *Amazone* ; en 1872, *l'Huître et les Plaideurs* ; en 1873, *Rabelais à l'hôtellerie de la Lamproie, à Chinon*, sujet traité avec beaucoup de verve ; au Salon de 1874, *le Juif errant*. Au Salon de 1877, il a donné son meilleur tableau : *un Dîner chez Molière, à Auteuil*.

Mélingue (Etienne-*Lucien*), second fils de l'acteur Mélingue, peintre français, né à Paris en 1841. Il débuta au Salon de 1861 avec un paysage : *Souvenir de Veules*. Citons encore de lui : *une Cour en Normandie* (1863) ; *Cerès chez la vieille* (1870) ; *le 24 août 1572* (1873) ; *Messieurs du tiers avant la séance royale du 23 juin 1789* (1874) ; *le 13 mai 1588* (1875) ; *Quatrième discours des* Dames galantes *de Brantôme* (1876) ; *le Matin du 9 thermidor an II* (1877). Le *Matin du 10 thermidor* valut à l'artiste une médaille de 1re classe.

mélinie n. f. Genre de broméliacées, comprenant des plantes herbacées, à feuilles alternes, à fleurs en grappes simples. (On en connaît plus de soixante-quinze espèces de l'Amérique tropicale, dont plusieurs cultivées dans nos serres pour leur port élégant.)

mélinite n. f. Argile ocreuse et jaune, happant fortement à la langue. V. bol.

mélinite (du lat. *melinus*, gr. *mélinos*, qui est de la couleur du coing) n. f. Explosif très puissant, très peu sensible aux chocs, formé d'acide picrique fondu à 212° C.

— Encycl. On le fait détoner au moyen d'un détonateur contenant un explosif pulvérulent et une forte amorce de fulminate, ou au moyen d'un cordeau détonant. La mélinite fournit, en se décomposant, d'abondantes fumées délétères. On ne peut songer à y mélanger des nitrates ou des chlorates pour brûler l'excès de carbone produit, à cause du danger des picrates qui pourraient se former en présence des bases, et déterminer des détonations fortuites. On emploie la mélinite pour le chargement des obus explosifs. (Cet explosif a été découvert par Turpin.)

Melinno, poétesse grecque de Lesbos, d'époque incertaine. On lui attribue une ode qui nous a été conservée par Stobée, et qui se compose de cinq strophes saphiques. Cette pièce est intitulée Εἰς Ῥώμην, ce qui signifie à la fois *A Rome* et *A la Force*. Stobée identifie à tort Melinno avec Erinna de Lesbos.

Mélinoé ou **Milinoé**. Myth. gr. Fille de Zeus et de Coré. Elle naquit sur les eaux du Cocyte, et devint reine des Ombres. Elle se présentait parfois aux hommes sous des formes effroyables qui les frappaient d'épouvante.

mélinophane (du gr. *naélinos*, couleur de miel, et *phaineín*, briller) n. f. Silicate naturel répondant à la formule $Na^4(Gl,Ca)^6Si^6O^{20}Fl^4$; son poids spécifique est de 3,02 et sa dureté 5. On trouve cette espèce en petites masses cristallisées, jaune de miel, principalement en Norvège.

mélinoptère n. m. Sous-genre d'*aphodius*, comprenant plus de quatre-vingts espèces, répandues surtout dans l'ancien monde.

— Encycl. Les *mélinoptères* sont de taille médiocre, ordinairement bruns ou noirs, avec le thorax bordé de fauve rougeâtre et les élytres jaunâtres variés de brun. Le *melinopterus inquinatus* est commun en France.


Mélinoptère (gr. 3 fois).

mélinose (du gr. *mélinos*, couleur de miel) n. f. Molybdate naturel de plomb d'un beau jaune de miel, dont la formule est $PbMoO^4$, le poids spécifique 6,3 à 6,9 et la dureté 3. (On l'appelle encore *plomb jaune*.) ‖ Syn. de wulfenite.

mélinum (*nom'* — du gr. *mélinon* ; de *méli*, miel) n. m. Antiq. Nom de plusieurs terres jaunes ou blanches, que les anciens employaient en peinture et en pharmacie. ‖ Blanc de Mélos, sorte de fard. ‖ Huile de fleur de coing.

méliole n. m. Genre de champignons, de la famille des périsporiacées, caractérisé par ses périthèces qui sont ornés d'appendices variés et contiennent des asques courts, larges, ayant de deux à huit spores allongées, brunes, et présentant plusieurs cloisons.

Melior, cardinal italien, désigné parfois sous le nom de **Melchior**, né à Pise vers 1120, mort vers 1198. Archidiacre de Laon, vidame de Reims, cardinal vers 1185 et légat du pape (1193), il accompagna en France, à ce dernier titre, Bérengère, femme de Richard Cœur de Lion, qui revenait de Syrie, fit signer une trêve entre la France et l'Angleterre (1194), présida, en 1196, à Paris, un comité assemblé pour entendre la cause d'Ingelburge, que Philippe Auguste venait de répudier, et lança, l'année suivante, l'interdit sur les possessions du comte de Flandre.

méliorat (*ra*) n. m. Espèce d'organsin, qui se fabrique à Bologne.

Meliorati (Cosmo de), papo. V. Innocent VII.

mélioration (*si-on* — du lat. *melior*, meilleur) n. f. Dr. anc. Impenses faites par un possesseur dans un héritage, et qui en augmentent la valeur.

melioribus annis (*Dans des temps plus heureux*), Fin d'un vers de Virgile (*Enéide*, liv. VI, v. 649), que l'on rappelle pour désigner une époque que l'on regrette. Voici le passage où se trouve cet hémistiche :

Hic genus antiquum Teucri, pulcherrima proles,
Magnanimi heroes, nati melioribus annis,
Iliusque, Assaracusque et Trojæ Dardanus auctor.

« Là est la race antique de Teucer, brillante descendance, héros magnanimes, Ilus, Assaracus et Dardanus, fondateur de Troie, nés dans des temps plus heureux. »

méliosme (*nasm'*) n. m. Genre de sapindacées, comprenant des arbres à feuilles simples, à fleurs axillaires, réunies en cymes. (On en connaît plusieurs espèces de l'Asie et de l'Océanie.)

méliphage (*faj'*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux, tribu des *méliphagiués*, comprenant une quarantaine d'espèces répandues de la Nouvelle-Guinée en Océanie.

— Encycl. Les *méliphages* sont de taille médiocre, sveltes, élégants, à bec fin et courbé ; ils ont les mêmes mœurs que les grimpereaux. L'espèce type du genre est le *meliphaga phrygia*, du sud de l'Australie.

méliphagidés (*ji*) n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux ténuirostres, comprenant les *méliphagiués* et tribus voisines. — *Un* méliphagide.

méliphaginés (*ji*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux de la famille des *meliphagidés*, comprenant les *méliphages* et genres voisins. — *Un* méliphagine.

méliphanite n. f. Minér. Syn. de mélinophane.

Melipilla, ville du Chili (prov. de Santiago), chef-lieu du département du même nom, bâtie dans la vallée du Maipo ; 3.500 hab. — Le *département de Melipilla* a 55.000 hab. environ.

mélipone n. f. Genre d'insectes hyménoptères, type de la tribu des *méliponinés*, comprenant une soixantaine d'espèces des régions tropicales du globe.

— Encycl. Les *mélipones* sont de taille moyenne ou petite, courtes, velues, avec l'abdomen bombé ; leurs mœurs sont celles des abeilles, mais elles ne possèdent pas d'aiguillon ; par contre, leur morsure est assez venimeuse. Leurs gâteaux sont horizontaux et non verticaux, et servent à loger le couvain. Ils sont reliés entre eux par des cloisons de cire en labyrinthe, qui abritent aussi des réservoirs à miel en forme d'outre. Leur miel est d'assez bonne qualité. L'espèce la plus connue est la *melipona scutellaris* du Brésil, *urussu* des Brésiliens.

MÉLIPONINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, de la famille des apidés, comprenant les *mélipones* et genres voisins. — *Un* MÉLIPONINÉ.

MÉLIQUE (*lik'* — du lat. *mel*, miel, par allusion à la saveur douce de la plante) n. f. Genre de graminées, tribu des festucacées, comprenant des plantes généralement vivaces, à tiges droites, minces, assez élevées, portant un petit nombre de feuilles, à fleurs disposées en panicules terminales.

— Encycl. Ce genre comprend de nombreuses espèces, répandues surtout dans les régions tempérées du globe. Quelques espèces se trouvent en Europe et fournissent un fourrage peu abondant, fort recherché des bestiaux au printemps, quoiqu'on prétende qu'il leur soit nuisible.



Mélique : *a*, épillet grossi.

MÉLIQUE (*lik'* — du gr. *mélikos*, qui concerne le chant) adj. Littér. gr. *Poésie mélique*, Nom donné parfois à la poésie lyrique grecque, et spécialement à la poésie chorale.

MÉLIS (*li*) n. m. Comm. Toile à voiles, tout en fil de chanvre premier brin, qui se fabriquait dans l'Ouest, surtout aux environs de Quimper.

— Pêch. Variétés de petits poissons de mer servant à escher les lignes de fond. Syn. BLANCHAILLE, et BLAQUET.

MELISEY, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 10 kilom. de Lure, sur l'Ognon, affluent gauche de la Saône ; 1.762 hab. Carrières de grès rouge ; tourbières. Scierie, fabrique de toiles cretonnes ; commerce de beurre et de fromage. — Le canton a 12 comm. et 11.180 hab.

MÉLISODERE n. f. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des carabidés, comprenant quelques espèces propres à l'Australie.

MÉLISPONDE (*spond'* — du gr. *mélisponda* ; de *méli*, miel, et *spondé*, libation) n. f. Antiq. gr. Libation de miel. ‖ Sacrifice où figuraient des libations de miel. (Syn. MÉLITOSPONE.)

MÉLISSA. Myth. gr. Nymphe, fille de Mélissée, roi de Crète. Avec sa sœur Amalthée, elle éleva Zeus, le nourrit de miel et de lait de chèvre. On lui attribuait l'invention de la préparation du miel. — Prêtresse de Delphes.

MÉLISSA, femme de Périandre, tyran de Corinthe (première moitié du VIe s. av. notre ère). D'après Diogène Laërce, elle était fille de Procles, roi d'Épidaure ; d'après d'autres, elle était de naissance obscure, et séduisit Périandre par sa beauté. Devenu un tyran sanguinaire, Périandre, dans un de ses accès de colère, se jeta sur sa femme, qui était enceinte, et la tua à coups de pied.

MÉLISSE (gr. *mélissa*, abeille, parce que cette plante est aimée des abeilles) n. f. Genre de labiées.

— Encycl. Les *mélisses* sont des herbes à feuilles dentées, à fleurs blanches ou jaunâtres, disposées en faux verticilles. On en connaît quelques espèces, d'Europe et d'Asie. La *mélisse officinale* (melissa officinalis) a une tige rameuse, dont la hauteur peut atteindre près de 1 mètre, des feuilles cordiformes et d'un vert clair, des fleurs jaunes, puis blanches, parfois tachées de rose ; elle est assez commune dans le midi de la France. Froissée, elle répand une odeur de citron ; d'où son nom vulgaire de *citronnelle*. Comme toutes les labiées, elle renferme une essence et on l'emploie comme stimulante et tonique du système nerveux, surtout sous forme d'*eau de mélisse* pure sur un morceau de sucre, ou mieux dans une infusion de camomille ou de menthe.



Mélisse : *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur.

MÉLISSÉE (*li-sé'*) n. f. Nom donné par les fleuristes des XVIIe et XVIIIe siècles à une variété de tulipe rose, mêlée d'incarnat et de blanc.

MÉLISSÉEN (*li-sé-in* — du gr. *mélisseios* ; de *mélissa*, abeille) adj. m. Myth. gr. Surnom de Zeus, qui fut nourri par des abeilles.

MÉLISSÈNE, famille byzantine, d'origine assez ancienne, qui apparaît dès le VIIIe siècle. Le plus célèbre de ses membres est NICÉPHORE **Mélissène**, qui, en 1080, avec l'appui des Turcs, se proclama empereur, et qui, maître de l'Asie Mineure presque entière, consentit à abandonner le trône à son compétiteur et beau-frère Alexis Comnène ; il reçut, en échange de sa soumission, Thessalonique et le titre de César. Jusqu'à la fin de l'empire, les Mélissènes jouèrent un rôle important. Même après la chute de Byzance, ils demeurèrent puissants. Ils s'établirent plus tard à Naples et se mirent au service de l'Espagne.

MÉLISSIÈRE n. f. Bot. Mélitte à feuilles de mélisse.

MÉLISSINE n. f. Chim. Syn. de ALCOOL MYRICIQUE. V. MYRICIQUE.

MÉLISSIQUE (*li-sik'*) adj. m. Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient en traitant l'alcool mélissique ou myricique par de la chaux potassée, que donne la mélissine traitée par la potasse.

MÉLISSODE n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant quelques espèces propres à l'Amérique tropicale. (Les mélissodes sont des apidés de couleur métallique, à longues antennes. Dans la belle *melissoda Latreilli*, du Brésil, la livrée est bleu violet métallique, avec un revêtement de poil roux.)


Mélissode (gr. nat.).

MÉLISSOGRAPHE (*li-so* — du gr. *mélissa*, abeille, et *graphein*, écrire) n. m. Auteur d'un traité sur les abeilles.

MÉLISSOGRAPHIE (*li-so, fi* — rad. *mélissographe*) n. f. Traité sur les abeilles.

MÉLISSOGRAPHIQUE (*li-so, fik'*) adj. Qui appartient à la mélissographie.

MÉLISSOPHAGE (*li-so-faj'* — du gr. *méli*, miel, et *phagein*, manger) adj. Qui vit de miel, qui mange le miel.

MÉLISSUS, philosophe grec, né à Samos vers l'an 430 av. J.-C. Il semble avoir joué un rôle politique important, mais nous ne savons rien de précis sur sa vie. Il écrivit un traité *Sur la nature*, dont les idées devaient être voisines de celles de l'école éléatique. Aristote rapproche toujours le nom de Mélissus de celui de Parménide.

MÉLITAGRE (du gr. *méli, itos*, miel, et *agra*, dartre) n. m. Variété d'*impétigo*. (Ne pas confondre, comme on le fait quelquefois, avec *mélagre*, nom donné autrefois aux douleurs des membres.)

MÉLITAGREUX (*greû*), **EUSE** [rad. *mélitagre*] adj. Se dit de certaines croûtes de l'impétigo, qui ressemblent à du miel.

MÉLITE n. f. Variété de figue de couleur jaune, très estimée.

MÉLITE n. f. Genre de crustacés amphipodes, comprenant quelques espèces des mers de l'hémisphère boréal. (Les mélites sont des crevettines allongées, arquées ; l'espèce type du genre est la *melita palmata*, répandue des mers du nord à la Méditerranée.)

Mélite ou *les Fausses Lettres*, pièce comique en cinq actes, en vers, de Pierre Corneille, représentée en 1629 par la troupe de Mondory, qui l'avait apportée de Rouen à Paris. Le succès en fut prodigieux, établit la nouvelle troupe à Paris, et fit connaître Corneille à la cour. Pour la première fois, on vit l'unité d'action et l'unité de lieu paraître sur la scène et les acteurs parler une langue naïve et enjouée, qui, au dire de l'auteur, faisait « une peinture de la conversation des honnêtes gens ». Pourtant, ce coup d'essai n'était pas conforme aux règles que Corneille ne connaissait pas encore.

L'intrigue de cette comédie est si compliquée que l'auteur lui-même n'a pas réussi à en donner, dans sa préface, une analyse plus claire que sa pièce. Eraste, amoureux de Mélite, conduit chez sa maîtresse Tircis, qui se fait aimer d'elle. Eraste, jaloux, adresse des lettres supposées de Mélite à Philandre, fiancé de Chloris, qui est sœur de Tircis. Tircis voit ces lettres et tombe dans le désespoir. Mélite, qui croit Tircis mort, n'est pas moins malheureuse. Mais tout s'arrange : Tircis épouse Mélite, et Eraste, Chloris. *Mélite*, souvenir d'une aventure galante dont l'auteur avait été le héros, est l'anagramme de Milet, nom d'une demoiselle de la rue aux Juifs, quoique la scène se passe à Paris. *Mélite* est la première des trente pièces représentées de Corneille et la seconde imprimée (1633) ; *Clitandre* avait paru l'année précédente.

MÉLITÉE n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, comprenant de nombreuses espèces des régions tempérées de l'hémisphère boréal. (Les mélitées sont des papillons de taille moyenne, à livrée fauve tachée de noir en damier, d'où leur nom vulgaire de *damiers*. La *melitæa artemis* est commune en France.)

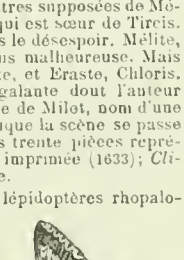
Mélitée (réd. d'un tiers).

MÉLITÉE ou **MELITEUS**. Myth. gr. Héros éponyme de la ville de Mélitée, en Phthiotide, fils de Zeus et de la nymphe Othréis. Il fut exposé dans un bois par sa mère, qui craignait la colère de Héra, et nourri par des abeilles, d'où son nom de Meliteus.

MÉLITÈNE ou **MELITA**, ville de l'ancienne Cappadoce, près du confluent du Mélas avec l'Euphrate, fondée par Trajan au IIe siècle. Elle devint le chef-lieu de la Mélitène. Victoire de Chosroès sur les Grecs, en 576. Dans cette ville fut persécuté Polyeucte. A Mélitène résidait, sous Marc-Aurèle, la légion *Fulminante*. (V. LÉGION fulminante.) Auj. *Yéni Malatia*. (V. ce mot.)

MÉLITÈNE (la), district de l'ancienne Asie Mineure, dans la Cappadoce, qui s'étendait autour de la ville de *Mélitène*, le long de l'Euphrate supérieur. Elle forma dans la suite une préfecture de la Petite Arménie, qui fit partie de l'Aladulie (Turquie d'Asie).

MÉLITÈNE, personne née à Mélitène ou qui habitait cette ville. — *Les* MÉLITÈNES.

— Adjectiv. : *Antiquité* MÉLITÈNE.

— Hist. *Légion mélitène*. V. LÉGION FULMINANTE.

MÉLITHÉE n. f. Zool. Genre d'alcyonaires des mers chaudes. (Les mélithées sont des colonies de polypes, dont on peut prendre comme types les *melithæa ochracea* et *setifera* de l'océan Indien.)

MÉLITHÉINÉS n. m. pl. Zool. Tribu de zoanthaires alcyonaires, famille des gorgonidés, comprenant les genres *mélithée* et voisins. — *Un* MÉLITHEINÉ.

MÉLITHREPTE (*trèpt'*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux, type de la tribu des *mélithreptinés*, comprenant huit espèces propres à l'Australie et à la Tasmanie.

— Encycl. Les *mélithreptes* sont de taille médiocre, sveltes, avec le bec fin et recourbé ; leurs mœurs sont celles des grimpereaux. Le type du genre est le *melithreptus lunulatus*, des Nouvelle-Galles du Sud.

MÉLITHREPTINÉS (*trèp'*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux ténuirostres, de la famille des méliphagidés, comprenant les genres *melithreptus* et voisins. — *Un* MÉLITHREPTINÉ.

MÉLITHYTE (du gr. *méli*, miel, et *thuein*, offrir en sacrifice) n. m. Antiq. gr. Nom donné à des gâteaux au miel, qu'on offrait à Trophonios, dans son sanctuaire de Béotie.

MELITO di Napoli, comm. d'Italie (prov. de Naples) ; 3.916 hab.

MELITO di Porto Salvo, comm. d'Italie (Calabre Ultérieure Ire) (prov. de Reggio), sur la mer Ionienne ; 4.259 hab.

MÉLITON (saint), évêque de Sardes, en Lydie, vivait au IIe siècle apr. J.-C. Il avait beaucoup écrit, et était une des lumières de l'Église d'Asie. Il adressa à Marc-Aurèle une *Apologie pour les chrétiens* (vers 175). On a de lui des fragments conservés par Eusèbe. — Fête le 1er avril.

MÉLITONOME n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, comprenant une vingtaine d'espèces des régions chaudes de l'ancien monde. (L'espèce la plus septentrionale est la *melitonoma sobrina*, du Sénégal, qui se trouve jusqu'en Tunisie.)

MÉLITOPOL, ville de la Russie méridionale, ch.-l. de distr. du gouv. de la Tauride, sur la Molotchnaïa ; 15.000 hab. Grand marché agricole. — Le district a 13.388 kil. carr. et 390.000 hab.

MÉLITOS ou **MELETOS**, poète tragique athénien (fin du Ve s. av. J.-C.). Il a été souvent raillé par Aristophane ; mais nous ne savons presque rien de précis sur ses tragédies et ses drames satyriques. Il avait composé une *Œdipodie*. Il fut un des accusateurs de Socrate. On a prétendu, sans preuve certaine, que les Athéniens le lapidèrent plus tard comme calomniateur (400 av. J.-C.).

MÉLITOSE (du gr. *méli, itos*, miel) n. f. Chim. Matière sucrée, produite par divers eucalyptus croissant à Van-Diemen et qui, après avoir été purifiée au noir animal, se présente sous forme d'aiguilles entrelacées.



Mélitte : *a*, fleur.

MÉLITTE n. f. Bot. Genre de labiées.

— Encycl. La *mélitte à feuilles de mélisse* (melittis melissophyllum), vulgairement appelée *mélisse sauvage*, ou *mélisse des bois*, ou encore *mélitte puante*, *mélitte à punaises*, *mélissière*, est une belle labiée indigène, qui peut atteindre 50 centimètres de haut, à feuilles ovales, oblongues, dentées, à corolles très grandes, larges dès leur base, blanches, tachées de rouge ; c'est une plante ornementale et aromatique.

MÉLITTOPHAGE (*li-to-faj'*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux lévirostres, de la famille des méropidés, comprenant six espèces africaines. (Les mélittophages sont des guêpiers de petite taille : tel est le guêpier nain *melittophagus pusillus*), répandu de l'Abyssinie jusqu'au Cap.)

MÉLITTOTHÈRE (*li-to*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux lévirostres, de la famille des méropidés, comprenant deux espèces d'Afrique. (Les mélittothères sont des guêpiers de couleurs vives et brillantes où dominent le rouge et le rose ; leur queue possède deux longues pennes allongées en brins. Le *melittotheres Nubicus* est commun du Sénégal aux Mascareignes.)

MÉLITURGE (*turj'*) n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant quelques espèces de l'ancien monde. (Les mélitурges sont des apidés velues, avec les antennes assez courtes et renflées en massue ; la *melitурga clavicornis* du midi de la France est une abeille solitaire noire, couverte de poils roussâtres.)

MÉLITURGIE (*ji* — du gr. *méli, itos*, et *ergon*, travail) n. f. Travail, industrie des abeilles.

MÉLITURGIQUE (*jik'* — rad. *mélitурgie*) adj. Qui a rapport au travail des abeilles.

MÉLITURIE (*rî* — du gr. *méli, itos*, miel, et *ourein*, uriner) n. f. Pathol. Syn. GLYCOSURIE.

MELIUS EST NUBERE QUAM URI (mots latins signif. *Il vaut mieux se marier que de brûler*), paroles de saint Paul (1 Cor., ch. VII, v. 9). L'apôtre était partisan convaincu du célibat, même pour les simples chrétiens ; mais il disait qu'il valait mieux cependant se marier que d'être consumé par le feu des passions, tout le monde n'ayant pas le don de la continence, « chacun ayant reçu de Dieu son don particulier ». On rappelle quelquefois la concession faite par saint Paul à la faiblesse humaine.

MELIUS (Spurius), chevalier romain, qui s'acquit une grande popularité en soulageant la misère publique pendant une famine qui sévit à Rome en 439 av. J.-C. Les patriciens lui adressèrent le reproche banal, mais d'un effet infaillible, d'aspirer à la royauté. On nomma un dictateur, qui fut le vieux Cincinnatus. Spurius Melius, ayant refusé de comparaître, fut tué par le maître de la cavalerie Servilius Ahala, que le dictateur félicita pour ce fait (438).

MELK (en lat. *Medelecium*), bourg d'Austro-Hongrie (prov. de la Basse-Autriche [cercle d'Ober Wienerwald], sur la rive droite du Danube ; 2.000 hab. Sur un rocher granitique dominant le fleuve, célèbre abbaye bénédictine, qui possède une bibliothèque de 30.000 volumes, avec des incunables et des manuscrits, et une galerie de tableaux.

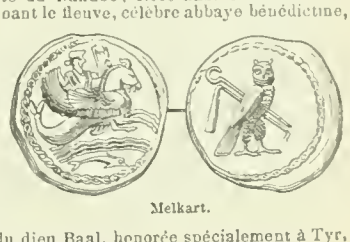
Melkart.

MELKART, nom d'une divinité phénicienne, forme du dieu Baal, honorée spécialement à Tyr, où on la représentait sous les traits d'un guerrier victorieux

et d'un grand navigateur. Les Tyriens appelaient *colonnes de Melkart* les rochers du détroit de Gibraltar auxquels les Grecs avaient donné le nom de *colonnes d'Hercule*. La statue que Melkart avait à Carthage fut prise en 146 et transportée à Rome pour y orner le temple des nations. Les Grecs l'identifièrent avec leur Héraklès. V. Héraklès.

MELKI (*mèl'*) adj. iovar. Se dit de certains vases fabriqués à Tunis.

MELKSHAM, bourg d'Angleterre (comté de Wilts), sur une colline au pied de laquelle coule l'Avon; 7.000 hab. Sources minérales. Fabrication de draps.

MELLA, rivière d'Italie (prov. de Brescia), qui traverse le val Trompia et se jette dans l'Oglio, au-dessus d'Ostiano, après un cours de 96 kilom. Cette rivière a donné son nom, sous le premier Empire, à un département français du royaume d'Italie. Ch.-l. *Brescia*.

MELLAC, comm. du Finistère, arrond. et à 4 kilom. de Quimperlé, sur un plateau de la rive droite de l'Isole; 1.496 hab. Motte féodale.

MELLACORÉE, ostnaire maria, formé de deux petites rivières, situé au sud de la Guinée française. Il donne son nom à un cercle de la Guinée (ch.-l. *Benty*). Ses habitants sont les Soussons, cultivateurs et commerçants. Le pays produit kola, manioc, sésame, mil, palmier.

MELLAH n. m. Quartier des villes du Maroc où les Juifs sont astreints de demeurer (ghetto).

MELLAN (Claude), graveur et dessinateur français, né à Abbeville en 1598, mort à Paris en 1688. Il exécuta à Rome un grand nombre d'ouvrages, des vignettes, des frontispices de livres, des portraits, notamment un *Saint Pierre Nolasque*, son chef-d'œuvre. Il imagina une nouvelle manière de graver, consistant à n'employer que des tailles parallèles contournées et renflées. En quittant l'Italie, Mellan se rendit à Aix (1636), et puis à Paris (1637), où il reçut un logement au Louvre, une pension de Louis XIII, et fut désigné pour graver les statues et bronzes antiques du cabinet du roi. L'un de ses tours d'adresse les plus connus est *la Sainte Face*, gravée en 1649, d'un seul trait en spirale. Il a gravé plus de 300 planches, d'un dessin correct, élégant.

MELLANURIQUE adj. Chim. Syn. de mélanurique.

MELLAOUÎ, surnommée **el-Ariche**, ville d'Egypte (Moyenne-Egypte [moudirièh d'Assiout]), sur la rive gauche du Nil; 15.171 hab. Chef-lieu d'un markaz. Elle s'élève sur les sites de l'ancien port d'Hermopolis la Grande.

MELLARIUM (*mèl', ri-om'* — mot lat. formé de *mel*, miel) n. m. Antiq. rom. Vase rempli de miel, qu'on portait dans les fêtes de la Bonne Déesse.

MELLATE (*mèl'*) n. m. Sel dérivant de l'acide mellique.

MELLBY, MJELLBY, nom de plusieurs bourgs de la Suède méridionale, dont le plus peuplé, dans la province maritime de Blekinge, renferme 7.000 hab.

MELLE (*mèl'*) n. f. Métrol. Ancienne mesure pour les grains.

— Econ. rur. En Normandie, Nèfle.

MELLE, ch.-l. d'arrond. des Deux-Sèvres, à 25 kilom. de Niort, sur un plateau de la rive gauche de la Béronne; 2.669 hab. (*Mellois, oises.*) Ch. de f. État. Exploitation de plomb sulfuré argentifère. Commerce de bestiaux, mules, mulets. Distilleries, imprimeries, teintureries, corderies, tuileries. Eglises Saint-Hilaire des XIe et XIIe siècles, type du style roman poitevin, Saint-Pierre (XIIe s.). Saint-Savinien (XIe s.) sert de prison; clocher roman remanié au XVe siècle. Hospice, belle porte datant de Louis XIV; deux tours (XVe s.); restes des *remparts*.



Armes de Melle.

— Melle appartint au duc Jean de Berry, puis aux comtes du Maine. Au XVIIe siècle, c'était un centre industriel prospère; la révocation de l'édit de Nantes porta un coup mortel à son industrie. — L'arrondissement de Melle a 7 cant., 92 comm. et 68.791 hab. Le canton a 13 comm. et 9.956 hab.

MELLE, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Osnabrück], sur l'Else, sous-affluent du Weser; 2.706 hab. Chef-lieu de cercle. Brasserie.

MELLE, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Coni]); 2.558 hab.

MELLE, comm. de Belgique (Flandre-Orient. [arrond. de Gand], sur l'Escaut; 4.644 hab. Dentelles, distilleries.

MELLÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 18 kilom. de Fougères; 1.110 hab. Carrière de granit, beaux rochers.

MELLECEY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 11 kilom. de Chalon, sur l'Orbise; 962 hab. Vins ordinaires; fours à chaux. A *Germolles*, château ayant appartenu aux ducs de Bourgogne, et où séjournèrent Philippe le Hardi, puis les rois Charles VI et Henri IV.

MELLÉOLÉ (*mèl'*) — du lat. *mel, mellis*, miel] n. m. Pharm. Médicament préparé avec du miel et une poudre quelconque.

MELLET (*mèl'-lè*) n. m. Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre athérine. (On donne le nom de mellet, sur le marché de Nice, à l'athérine sauclet [*atherina hepsetus*].)

— Arboric. Variété de figue.

MELLERAN, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 17 kilom. de Melle; 1.093 hab. Haras particulier. Elevage. Eglise du XIIe siècle, curieux clocher.

MELLERAY, comm. de la Sarthe, arrond. et à 47 kilom. de Mamers, près de la Braye; 1.070 hab. Commerce de chevaux, de porcs, de fruits.

MELLEVILLE (Maximilien), géologue et historien français, né à Laon (Aisne) en 1807, mort à Paris en 1872. Comme géologue, on lui doit, entre autres travaux, *Du diluvium: recherches sur les dépôts auxquels on doit donner ce nom et sur la cause qui les a produits* (1842); *Théorie des puits naturels* (1843); etc. Comme historien, il a laissé d'intéressants ouvrages sur l'histoire du département de l'Aisne: *Dictionnaire historique, généalogique et géographique du département de l'Aisne* (1857-1858); *Histoire de l'affranchissement communal dans les anciens diocèses de Laon, Soissons et Noyon* (1859); etc.

MELLIFÈRE (*mèl'* — du lat. *mel, mellis*, miel, et *ferre*, porter) adj. Qui produit du miel: *Insecte* MELLIFÈRE.

— n. m. pl. Ancienne division des insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant les *abeilles, xylocopes, bourdons, andrènes*, etc. — *Un* MELLIFÈRE.

MELLIFICATION (*mèl', si-on* — du lat. *mel, mellis*, miel, et *facere*, faire) n. f. Entom. Elaboration du miel par les abeilles. V. MIEL.

MELLIFIQUE (*mèl', fik'* — du lat. *mel, mellis*, et *facere*, faire) adj. Qui fabrique du miel: *Abeilles* MELLIFIQUES.

MELLIFLUE (*mèl', flu* — du lat. *mellifluus*, même sens) adj. Qui distille le miel, qui abonde en miel: *Les abeilles* MELLIFLUES. (Vieux.)

— Fig. Qui a la douceur du miel, et en mauvaise part, Fade, doucereux: *Eloquence* MELLIFLUE.

MELLIFLUITÉ (*mèl'*) n. f. Caractère d'une chose mellifluе: *La* MELLIFLUITÉ *d'un discours*.

MELLIN (Gustaf Henrik), écrivain suédois, né à Revola (Finlande) en 1803, mort à Norra-Vram en 1876. Il fut pasteur adjoint à Stockholm, puis pourvu en 1851 d'un pastorat dans le diocèse de Lund. On lui doit des contes historiques, justement populaires, d'un style alerte et d'une couleur à peu près exacte, réunis sous le titre: *Recueil de nouvelles historiques suédoises* (1866-1867). Il s'est montré historien de talent dans ses ouvrages, tels que: *la Guerre et les Révolutions politiques à notre époque* (1848-1849); *Histoire du Nord scandinave* (1850-1855, inachevé); *Tableaux de la vie nationale et de la nature du Nord scandinave* (1855-1876), etc. Il a publié, en outre, des poésies lyriques (*Gyrith, l'Esclave*, etc.), a rédigé le calendrier *Fleurs d'hiver* (1832-1846, sauf l'année 1837); *le Panthéon suédois* (1832-1836) et plusieurs grands ouvrages à planches.

MELLIN DE SAINT-GELAIS. Biogr. V. SAINT-GELAIS.

MELLINE (*mèl'*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des nyssonidés, comprenant quelques espèces de l'hémisphère nord.

— ENCYCL. Les *mellines* sont de taille médiocre, avec l'abdomen pétiolé; leur livrée est noire, avec des bandes blanches et jaunes. Le mellino des champs (*mellinus arvensis*) est commun en France.

MELLINET (François-Aimé), officier français, né à Corbeil (Seine-et-Oise) en 1768, mort à Anvers en 1852. Il suivit la carrière des armes, l'abandonna en 1793, fut sous-inspecteur aux revues sous l'Empire et chef d'état-major de la jeune garde à Waterloo. Banni de 1816 à 1819, il vécut dans la retraite jusqu'en 1830, organisa un corps de volontaires pour seconder l'insurrection belge, et se fixa à Bruxelles, où il devint un des chefs du parti radical. Compromis dans une échauffourée républicaine en 1848, il fut enfermé à la citadelle d'Anvers, où il mourut.

MELLINET (Emile), général français, fils du précédent, né et mort à Nantes (1798-1894). Sous-lieutenant en 1815, il fut blessé pendant la guerre d'Espagne (1823) et devint chef de bataillon en 1840. Il se distingua en Afrique de 1842 à 1850, fut promu général de brigade à son retour en France; sa blessure devant Sébastopol (18 juin 1855) lui valut le grade de général de division. A Magenta (1859), il se distingua à la tête des grenadiers de la garde. Sénateur en 1865, il passa au cadre de réserve en 1869.

MELLING (Antoine-Ignace), peintre et architecte allemand, né à Carlsruhe en 1773, mort à Paris en 1831. Il fit de longs voyages en Europe et en Orient, et, pendant le séjour qu'il fit à Constantinople, devint architecte de la sœur de Selim III, la sultane Hadidge (1795), qui le chargea d'élever plusieurs édifices. De retour en Europe, il alla se fixer à Paris, où il publia son *Voyage pittoresque à Constantinople et sur les rives du Bosphore* (1807-1824). Ce bel ouvrage, dont le texte est de Lacretelle, lui valut (en 1803) le titre de peintre paysagiste de l'impératrice Joséphine, et des *Paysages*, qu'il exposa au Louvre, lui firent décerner une médaille d'or. En même temps, il fut attaché, comme peintre dessinateur, au ministère des affaires étrangères, et reçut enfin le titre de peintre paysagiste de la chambre et du cabinet du roi. Il a publié encore: *Voyage pittoresque dans les Pyrénées françaises et dans les départements adjacents*, avec texte de Cervini. Parmi ses tableaux, on cite les *Vues des châteaux de Warwick, de Gosfiste, de Hurwel*, en Angleterre; au musée de Versailles), la *Distribution des drapeaux de la garde nationale*; etc.

MELLINGEN, village de Suisse (cant. d'Argovie), sur la Reuss, affluent de l'Aar; 810 hab. En 1654, les paysans des cantons de Berne, Lucerne et Soleure, qui revendiquaient l'extension de leurs droits politiques, y furent battus par l'armée des gouvernants suisses.

MELLINI (Dominique), littérateur italien, né à Florence vers 1540, mort à Florence en 1620. Il assista au concile de Trente, en qualité de secrétaire de Jean Strozzi (1562), puis fut gouverneur de Pierre de Médicis. Nous citerons de lui: *In veteres quosdam scriptores christiani nominis obtrectatores libri IV* (1577), recueil rare et estimé d'écrits anciens publiés contre le christianisme.

MELLIONNEC, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 49 kilom. de Loudéac, près du canal de Nantes à Brest; 1.252 hab. Château de Trégarantec (XIIIe s.).

MELLIQUE (*mèl'-lik*) adj. Se dit d'un acide extrait de la mellite. Syn. MELLITIQUE.

— ENCYCL. Chim. L'*acide mellique* $C^6CO^3H_3^6$ ou *mellitique* présente un intérêt particulier, parce qu'il est partie intégrante de la mellite, minéral qui se rencontre dans la houille. Schulz l'a obtenu en chauffant du charbon de bois ou même du graphite avec du permanganate de potassium. Friedel et Craft en ont fait la synthèse en oxydant l'hexaméthylbenzine, obtenue suivant la méthode générale de synthèse des composés benzéniques en présence du chlorure d'aluminium. C'est donc une benzine où six groupes acides CO^2H sont substitués à six atomes d'hydrogène.

MELLIS, nègres du Soudan, vivant à l'O. du lac Tchad, qui ont fondé jadis le grand empire de Mellé ou Malé. De ce groupe sont issus les Malinkés. V. ce mot.

MELLISUGE (*mèl', suj'*) n. m. Sous-genre d'oiseaux-mouches, comprenant une seule espèce propre aux Antilles. (Le *mellisuga minima* ou oiseau-mouche naïo ne se trouve qu'à la Jamaïque et à Saint-Domingue.)

MELLITA (*mèl'*) n. f. Genre d'oursins, type de la tribu des *mellitinés*, comprenant des formes propres aux mers chaudes ou fossiles dans les terrains quaternaires de l'Amérique septentrionale et centrale. (L'espèce type du genre est la *mellita quinquefora*, de l'Atlantique tropical.)

MELLITATE n. m. Chim. Syn. de MELLATE.

MELLITE (*mèl'*) n. m. Pharm. et thérap. Médicament de consistance sirupeuse, préparé avec du miel.

— Minér. Substance minérale répondant à la formule $H^{16}APC^{12}O^{20}$. (Elle se présente en petits cristaux octaédriques jaune de soufre, que l'on trouve dans certains lignites de l'Europe centrale et orientale. Son poids spécifique varie de 1,57 à 1,64 et sa dureté de 2 à 2,5.)

— ENCYCL. Pharm. et thérap. Un *mellite* se compose d'un liquide médicamenteux (vinaigre, suc de plante, infusion, décoction), dans lequel on fait dissoudre à chaud du miel blanc, jusqu'à consistance sirupeuse (densité 1,24 à 1,25). Ex.: *Miel rosat* (mellito de roses rouges): On prépare, avec des pétales secs de roses et de l'alcool, une teinture, que l'on réduit à moitié par distillation; dans le résidu, on fait dissoudre le miel: on évapore, on écume et l'on filtre. *Miel de mercuriale*: On prépare une infusion de mercuriale annuelle, dans laquelle on fait dissoudre du miel. *Mellite de vinaigre* (*oxymel simple*): On fait dissoudre le miel dans le vinaigre à l'ébullition. Les mellites sont employés, soit pour édulcorer les gargarismes (*miel rosat*), soit pour édulcorer des boissons rafraîchissantes (*oxymel simple*), soit en lavements (*miel de mercuriale*). Tous ces médicaments s'altèrent assez promptement.

MELLITINÉS (*mèl'*) n. m. pl. Tribu d'oursins clypéastroïdes, de la famille des scutellidés, renfermant les genres *mellita* et voisins. — *Un* MELLITINÉ.

MELLITIONIDÉS (*mèl'*) n. m. pl. Zool. Famille d'éponges hexactinellides. — *Un* MELLITIONIDÉ.

— ENCYCL. Les *mellitionidés* renferment les formes branchues, sphériques ou déprimées, à paroi traversée par de nombreux canaux aquifères tubulés, dont les ouvertures donnent à la surface l'aspect d'un gâteau d'abeilles. L'éponge est revêtue d'une mince enveloppe siliceuse.

MELLITOME (*mèl'*) n. m. Tige de fer, dont les extrémités sont recourbées à angle droit, et qui sert à l'apiculteur pour le transvasement d'un essaim d'abeilles.

MELLIVORA (*mèl'*) n. m. Nom scientifique des mammifères carnassiers vulgairement appelés *ratels*. V. ce mot.

MELLO, comm. de l'Oise, arrond. et à 22 kilom. de Senlis, sur le Thérain; 427 hab. Fabrique de mesures métriques, de limes, de calicots, filature de laine, tourbe. Eglise des XIe, XIIe, XIIIe siècles; chapelle latérale des Montmorency. Château féodal fondé vers l'an 800, datant presque entièrement, dans son état actuel, du XVIIIe siècle. Intéressantes collections formées par le baron Sellière. Au village de Mello se rattache le souvenir des anciens seigneurs Dreux de Mello, de Nesle, de Montmorency et du chef de la Jacquerie, Guillaume Cale.

MELLO (Dreux DE), connétable de France, quatrième seigneur de ce nom, né en 1138, mort en 1218. Il apparaît à la cour de Louis VII à côté de son frère aîné Guillaume, seigneur de Mello. En 1191, il suivit Philippe Auguste à la troisième croisade; devint connétable en 1193, à la mort de Raoul, comte de Clermont. Philippe lui donna en outre, en 1204, la ville et le château de Loches et la ville de Châtillon-sur-Indre. Il fut enterré à Saint-Prise ou Saint-Bris (diocèse d'Auxerre) dont il était seigneur.

MELLO. Biogr. V. CADAVAL.

MELLO DE CASTRO (Julio DE), littérateur portugais, né à Goa en 1658, mort à Lisbonne en 1721. Il était fils d'un vice-roi des Indes. Il fit partie de l'Académie portugaise et de l'Académie royale d'histoire (1720). Outre des *Odes*, qui eurent beaucoup de succès, et un poème sur la vie de la Vierge, on a de lui: *Historia da vida de Diniz de Mello* (1721); *Problema sobre os effeitos do amor e do odio* (1752); *Vida de Luiz de Conte*; etc.

MELLO E CASTRO (dom João DE AMEÏDA **de**), comte DAS GALVAS, diplomate portugais, né à Lisbonne en 1767, mort à Rio-Janeiro en 1814. Il fut ministre du Portugal à La Haye, à Rome, à Londres, ministre des affaires étrangères et de la guerre en 1797. Sur la demande impérieuse du général Lannes, ambassadeur de la France, il déposa son portefeuille; mais, en 1807, il fit de nouveau partie du conseil, puis suivit au Brésil Jean VI, qui lui confia le portefeuille de la guerre et des affaires étrangères.

MELLOBAUDES ou **MALLOBAUDE**, chef franc, le plus ancien que mentionne l'histoire. Il fut tribun militaire et, en 378, battit les Alamans qui avaient envahi le territoire de l'empereur Gratien.

MELLON (*mèl'*) n. m. Chim. Corps que l'on obtient en faisant agir à chaud le chlore sec sur le sulfocyanure de potassium: *Acide* HYDROMELLONIQUE, MELLONIQUE, MELLONHYDRIQUE. Syn. MELLONE.

— ENCYCL. Le *mellon* se prépare en distillant le sulfocyanure de potassium dans un courant de chlore. Il est peu stable, se combine avec les métaux pour donner des composés (*mellonures*) généralement stables.

MELLONA, déesse latine du miel et des abeilles.

MELLONHYDRIQUE adj. Chim. Syn. de MELLON.

MELLONI (Macédoine), physicien italien, né à Parme en 1798, mort à Portici, près de Naples, en 1854. Professeur de physique dans sa ville natale (1824), il s'expatria, à la suite des événements politiques de 1831, se rendit en France, où il fut pendant quelque temps professeur à Dôle, passa de là à Genève, où il fit de belles découvertes sur le calorique rayonnant, puis se rendit à Paris. Une série de mémoires qu'il publia furent, de la part de Biot, l'objet d'un rapport flatteur, et lui firent décerner par la Société royale de Londres la grande médaille de Rumford. Quelque temps après, grâce à Arago et à de Humboldt, qui intervinrent en sa faveur auprès de Metternich, Melloni put retourner en Italie, devint, en 1839, professeur de physique au bureau de météorologie de Naples, puis directeur du Conservatoire des arts et métiers de cette ville. C'est à Melloni que l'on doit la connaissance des principales lois de la chaleur rayonnante, qu'il a expérimentées à l'aide

de son *thermo-multiplicateur*. Ces travaux l'ont conduit à faire sur la nature complexe de la chaleur l'hypothèse d'après laquelle le calorique se composerait, comme la lumière, de rayons de nature diverse, qui peuvent coexister ou se propager isolément. Tous ses travaux ont été publiés sous forme de mémoires; il avait commencé un important ouvrage dont le premier volume seul a paru sous le titre : *la Thermocrose* ou *la Coloration calorifique* (1850).

MELLONURE (*mèl'*) n. m. Corps résultant de la combinaison du mellon avec un corps simple.

MELLRICHSTADT, ville d'Allemagne (roy. de Bavière [cercle de Basse-Franconie]), sur la Streu, sous-affluent du Mein; 2.177 hab. Ch.-l. de district. Institut commercial; marché de céréales, de bestiaux. Fonderie de cloches.

MELMA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]), sur la *Melma*, sous-affluent de la Piave par le Sile; 2.865 hab.

MELNIK, ville de la Turquie d'Europe (Macédoine), sur un affluent du Strouma; 6.000 hab.

MELNIK, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), en face du confluent de la Moldau et de l'Elbe; 4.313 hab. Ch.-l. de district. Église du XIIe siècle; château des Lobkowitz, résidence de veuvage pour plusieurs reines douairières de Bohême. Sucrerie. Vignoble planté en pineau et donnant de bon vin rouge.

MELNIKOV (Paul-Ivanovitch), écrivain russe, né à Nijni-Novgorod en 1821, mort en 1884. Il publia divers ouvrages sur l'Église orthodoxe et plusieurs romans : *Dans la forêt* (1871); *Dans la montagne* (1878); etc. Melnikov décrivit, l'un des premiers, les mœurs des Raskolniky.

MÉLO n. m. Abréviation populaire de MÉLODRAME.

MELO, chef de parti italien, du commencement du XIe siècle. Lombard d'origine, mais citoyen de Bari, il se mit à la tête d'un complot qui avait pour but de chasser les Grecs de l'Italie méridionale. Mais il faillit être livré au catapan grec de Bari, et s'enfuit, avec son beau-frère Dath, à Ascoli, puis à Bénévent et Capoue (1016). Il prit alors à sa solde les Normands d'Osmond de Quonel, qui s'étaient établis sur le Monte-Gargaro. Battu à Cannes, il alla en Allemagne solliciter le secours de l'empereur Henri II, mais il mourut à Bamberg en 1020.

MELO (Francisco Manuel DE), auteur portugais et espagnol, né et mort à Lisbonne (1611-1666). Sa vie fut pleine d'événements dramatiques. Échappé au naufrage de la flotte portugaise en 1627, il combattit, au service de l'Espagne, dans les Flandres et en Catalogne. Il retourna, en 1641, combattre pour l'indépendance de sa patrie, mais fut retenu pendant une douzaine d'années en prison sous une fausse inculpation de meurtre, puis exilé au Brésil. Il regagna son pays, et y mourut. Melo a composé un très grand nombre d'ouvrages, en portugais comme en espagnol, et il occupe une place distinguée dans les deux littératures. Son œuvre principale, en espagnol, est son histoire du soulèvement de la Catalogne en 1640 (*Historia de los movimientos, separacion y guerra de Cataluña*, 1645) qui est devenu classique, malgré une certaine recherche d'expression. Les poésies espagnoles de Melo sont contenues dans ses *Tres musas del Melodius* (1649). Elles sont infestées de gongorisme. Ses vers portugais sont très nombreux : on connaît surtout ses *Sonnets à la mort de dona Inès de Castro* (1628). Ses mélanges de *Varia historia portugueza* (1660), *la Carta de Casados*, etc., peuvent donner une idée de sa prose dans sa langue maternelle.

MÉLOBÉSIE (*zî*) n. f. Genre d'algues corallinées, à frondes planes, d'une couleur rosée, formant une croûte à la surface de diverses plantes marines. (On en connaît plusieurs espèces marines, et, parmi elles, l'*oceanide*, décrite par Hésiode.)

MÉLOCACTE ou **MELOCACTUS** (*mé, tuss*) n. m. Genre de cactacées, comprenant des plantes basses, à tige sphéroïde ou conique, marquée de nombreuses côtes longitudinales, hérissées d'épines.

— ENCYCL. Sur cette tige naît une sorte de touffe sphéroïde ou conique, formée de mamelons très serrés, qui donnent à la plante l'aspect d'une mamillaire implantée au sommet d'un *mélocacte*. Il en sort de nombreuses et jolies petites fleurs roses, auxquelles succèdent des baies lisses, d'un rouge vif. On en connaît une trentaine d'espèces, des régions chaudes de l'Amérique, souvent cultivées en serre.


Mélocacte.

MÉLOCHIE (*chî*) n. f. Genre de malvacées, comprenant des plantes herbacées ou ligneuses, dont on connaît plusieurs espèces des régions tropicales. (La *melochia corchorifolia* est employée comme émolliente.)

MÉLOCRINIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de crinoïdes eucrinoïdes, comprenant les *melocrinus* et genres voisins. — *Un* MÉLOCRINIDÉ.

MELOCRINUS (*mé, nuss*) n. m. Genre de crinoïdes, comprenant quelques espèces fossiles dans les terrains paléozoïques de l'hémisphère boréal.

MÉLODICA n. f. Instrument de musique expressif, à clavier, ayant la forme d'un clavecin, avec un jeu de flûte, inventé en 1770 par Johann-André Stein, et décrit par lui-même dans *Description de ma mélodica* (1773).

MÉLODICON n. m. Instrument de musique à clavier, inventé en 1800, à Copenhague, par Pierre Rieffelsen, et dont la sonorité était produite par une série de diapasons mis en vibration par le frottement d'un archet.

MÉLODIE (*di* — lat. *melodia*, gr. *mélôdia*) n. f. Suite de sons qui flattent l'oreille. || Par ext. Suite de mots, de phrases agréables à l'oreille : *La* MÉLODIE *des vers de Lamartine*.

— ENCYCL. Une *mélodie* est une succession de sons qui, aidés par le rythme, dont la mélodie ne saurait en aucune manière se passer, forment un sens musical plus ou moins agréable à l'oreille. La mélodie est du domaine absolu de l'imagination; elle est le résultat de l'inspiration du compositeur, et la science musicale proprement dite n'y entre pour rien. Aussi a-t-on vu des musiciens très médiocres, comme Jean-Jacques Rousseau, même des hommes absolument ignorants des premiers éléments de la musique, comme Pierre Dupont, inventer de jolies mélodies. Toutefois, de telles mélodies sont courtes, sans développements, parce que encore faut-il savoir conduire une mélodie, lorsqu'elle prend certaines proportions, pour qu'elle ne soit pas gauche et lâche. Une romance comme *Il pleut, bergère*, une simple chanson, comme *Au clair de la lune* ou *le Roi Dagobert*, constituent chacune une mélodie. Mais la musique, au seul point de vue mélodique, ne se borne pas à des manifestations si rudimentaires. Elle prend souvent des proportions plus ou moins considérables et atteint à certaines complications. Il faut envisager alors l'enchaînement mélodique, c'est-à-dire la succession de plusieurs mélodies ayant entre elles une étroite affinité en ce qui concerne le dessin, le rythme, toutes choses dont l'ensemble constitue proprement le discours musical. Que l'on prenne, par exemple, l'arioso de Fidès au quatrième acte du *Prophète*, et on aura le modèle d'une longue mélodie, puissamment expressive, composée de toute une suite de phrases mélodiques reliées entre elles par un sentiment profond d'unité.

Mélodies irlandaises (LES), de Thomas Moore, publiées par livraisons de 1806 à 1834. — Ce recueil se compose d'environ cent vingt poèmes, adaptés à de vieux airs irlandais. Dans la plupart, l'auteur pleure les malheurs de son pays ou célèbre sa gloire en maudissant ses oppresseurs. Remarquables pour l'intensité du sentiment, l'éclat des images, l'exquise pureté du style, le parfait accord de la musique et de la poésie, les *Mélodies* eurent un très vif succès dans l'Europe entière.

MÉLODIEUSEMENT adv. D'une manière mélodieuse : *Le rossignol chante* MÉLODIEUSEMENT.

MÉLODIEUX (*di-eû*), **EUSE** [rad. *mélodie*] adj. Qui produit une suite de sons agréables à l'oreille : *Une voix* MÉLODIEUSE. *Des chants* MÉLODIEUX.

— Par anal. : *Des vers* MÉLODIEUX.

MÉLODIN n. m. Genre d'apocynacées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, à fleurs en cymes, à fruit charnu, souvent comestible. (On en connaît une vingtaine d'espèces, do l'Asie et de l'Océanie.)

MELODINIUM (*mé, ni-om'*) n. m. Genre d'infusoires cilioflagellés, comprenant des formes d'eau douce. (L'espèce type du genre, *meladinium aterrinum*, vit par bandes dans les mares, en Angleterre.)

MÉLODION n. m. Nom donné par Jean-Chrétien Dietz à un instrument de musique à clavier imaginé par lui.

— ENCYCL. Le *mélodion* qui fut construit par lui en 1805 avait la forme d'un petit piano carré; ses sons, qui se rapprochaient de ceux de l'harmonica, étaient produits par un frottement opéré sur des tiges métalliques, et leur intensité pouvait être modifiée par la pression plus ou moins forte des doigts sur les touches.

MÉLODIQUE (*dik'*) adj. Relatif à la mélodie : *Progression* MÉLODIQUE.

MÉLODIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière mélodique : *Sons* MÉLODIQUEMENT *combinés*.

MÉLODISTE (*disst'*) n. m. Musicien habile à composer d'agréables mélodies. || Musicien qui est d'avis que la mélodie doit avoir le pas sur l'harmonie : *L'école des* MÉLODISTES *et celle des* HARMONISTES.

MÉLODIUM (*di-om'*) n. m. Nom donné, dans l'origine, à l'harmonium, qu'on appelait aussi ORGUE EXPRESSIF.

MÉLODRAMATIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport au mélodrame : *Le genre* MÉLODRAMATIQUE. || Qui rappelle le mélodrame : *Un ton* MÉLODRAMATIQUE.

MÉLODRAMATISER v. a. Rendre mélodramatique : MÉLODRAMATISER *un rôle, une entrevue*.

MÉLODRAMATURGE (*turj'* — du gr. *mélos*, chant, *drama, atos*, action, et *ergon*, œuvre) n. m. Auteur, faiseur de mélodrames.

MÉLODRAME (du gr. *mélos*, chant, et de *drame*) n. m. Théâtr. Anciennem. Sorte de drame où le dialogue était coupé, et où les entrées de chaque acteur étaient accompagnées par les sons d'une musique instrumentale : *Le Pygmalion est un* MÉLODRAME *dont J.-J. Rousseau a écrit le livret et l'accompagnement*. || Anj. Ouvrage dramatique et populaire, visant à émouvoir la foule par l'accumulation de situations violentes et de péripéties imprévues.

— Fam. *Héros de mélodrame*, Individu outré dans ses paroles, dans ses gestes.

— Musiq. Court morceau symphonique, qui, dans certaines pièces, lyriques ou non, accompagne et souligne en quelque sorte certaines situations.

— ENCYCL. Théâtr. Le poignard, le poison, l'incendie jouaient ou jouent encore le premier rôle dans les *mélodrames*, avec complications d'enfants volés et retrouvés, machinations ténébreuses d'un traître, etc. Une des lois du genre était aussi de mêler toujours ou des scènes gaies ou un personnage franchement comique à l'action.

Les auteurs contemporains ont compliqué ces procédés trop simples de l'ancien mélodrame. Ils ont profité des progrès de la mise en scène. Le fond, pourtant, est resté ce qu'il était au temps où la foule se pressait dans les salles de spectacle de l'ancien boulevard du Temple, le fameux « boulevard du Crime », comme l'appelait la chronique. A l'étranger, nombreuses sont les pièces anglaises, allemandes, slaves, où la prédilection de l'horrible, le retour aux moyens violents des romanciers et dramaturges continuent, sous une étiquette différente, la simple et vieille tradition du mélodrame.

Il y a eu des maîtres spéciaux, en cette forme spéciale du théâtre, depuis Guilbert de Pixérécourt, Caignez, Cuvelier de Trye, V. Ducange et Bouchardy, le dernier des « ogres romantiques », jusqu'à Anicet-Bourgeois et Dennery. On peut citer les titres suivants : *Victor* ou *l'Enfant de la forêt* (1798); *Cœlina* ou *l'Enfant du mystère* 1801), *le Chien de Montargis* (1814); *Fualdès, l'Orpheline de Genève* (1820); *Gaspardo le pêcheur* (1837); *le Sonneur de Saint-Paul* (1838); *l'Aïeule* (1863); *la Fille des chiffonniers*; *les Deux orphelines, les Deux gosses*, etc.

— Musiq. On peut citer les *mélodrames* superbes qu'ont écrits Beethoven pour *Egmont*, Mendelssohn pour *le Songe d'une nuit d'été*, Meyerbeer pour *Struensée*, Bizot pour l'*Arlésienne*, Massenet pour la *Phèdre* de Racine et pour le dernier entr'acte de son *Werther*, entr'acte en action qui se passe à la vue du public, etc.

MÉLOÉ n. m. Genre d'insectes coléoptères vésicants, comprenant plus de quatre-vingts espèces du globe.

— ENCYCL. Les *méloés*, type de la tribu des *méloïnés*, sont de gros et lourds insectes noirs ou bleus, parfois métalliques, privés d'ailes, et dont les élytres, courts et déhiscents, ne recouvrent que la base de l'abdomen, qui est énorme chez les femelles. Les méloés jouissent de propriétés vésicantes très énergiques et entrent dans la préparation des vésicatoires (surtout le *meloe majalis*, d'Espagne et du midi de la France). Sauf de rares espèces américaines (*meloe opacus*, Californie), les méloés sont répandus dans les régions chaudes et arides de l'ancien monde jusqu'au sud de l'Afrique. Quelques espèces se trouvent aux environs de Paris (*meloe proscarabæus, variegatus*, etc.).


Méloé (réd. de moitié).

MÉLOGALE n. f. Genre de mammifères carnassiers, comprenant cinq espèces des régions chaudes de l'Asie et de la Malaisie. (Les mélogales [*helictis*] sont des mustelidés de taille moyenne, fauves avec des raies blanches, grises ou jaunâtres. Ces animaux, nocturnes, ont les mœurs des civettes et habitent les régions montagneuses. L'espèce la plus répandue est la mélogale de l'Inde (*helictis Orientalis*), qui se trouve de l'Himalaya à Java.)

MÉLOGRAPHE (du gr. *mélos*, chant, et *graphein*, écrire) n. m. Celui qui écrit, qui copie de la musique.

MÉLOGRAPHE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Appareil qui, adapté à un orgue ou à un piano, reproduit mécaniquement, à l'aide de signes d'un genre particulier, toutes les improvisations auxquelles un compositeur se livre sur son clavier. (On peut citer parmi les nombreux facteurs qui ont créé des instruments de ce genre : Creed (Londres, 1747); Unger (Brunswick, 1749); Hohlfeld (Berlin, 1752), Engramelle (Paris, 1760). Merlin (Londres, 1770), Gattey (Paris, 1783), Adorno (Paris, 1815); Guérin (Paris, 1844), qui donnait à son instrument le nom de *pianographe*. En 1895, Rivoire, d'Orléans, a exhibé à Paris un appareil très ingénieux, mais d'une extrême délicatesse. Voici comment il fonctionne : En appuyant sur la touche de piano A, la tige BCD actionne, au moyen de l'arbre de transmission E, la molette *n* qui est imbibée d'encre et qui inscrit les signes sur une bande de papier sans fin disposée sur le rouleau K. Mue par un mouvement d'horlogerie, la bande, après avoir passé par les cylindres guideurs JGI, s'enroule sur le récepteur H.)

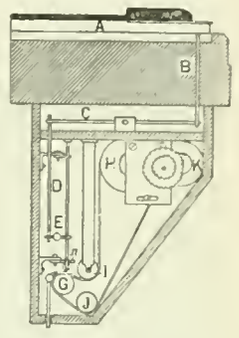

Coupe du mélographe Rivoire.

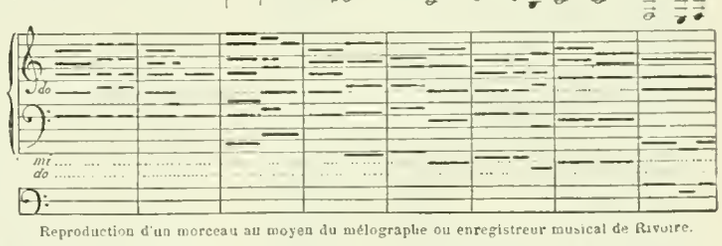
Reproduction d'un morceau au moyen du mélographe ou enregistreur musical de Rivoire.

MÉLOGRAPHIE (*fi* — rad. *mélographe*) n. f. Art ou action d'écrire de la musique.

MÉLOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la mélographie.

MÉLOÏDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant les *méloés, mylabres, cantharides*, et genres voisins. Les méloïdés sont les cantharidiens ou vésicants des anciens auteurs. On les subdivise actuellement en deux tribus : *méloïnés* et *lyttinés*.) — *Un* MÉLOÏDÉ.

MÉLOÏNÉS n. m. pl. Tribu de méloïdés, comprenant les *méloés* et genres voisins. — *Un* MÉLOÏNÉ.

MELOISEY, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 10 kil. de Beaune; 624 hab. Vins ordinaires; église du XVe siècle

MÉLOLOBION n. m. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles digitées, à gousse linéaire, qui croissent dans l'Afrique du Sud.

MÉLOLONTHE ou **MELOLONTHA** (*mé*) n. m. Nom donné par les auteurs grecs anciens à un insecte indéterminé, qui était peut-être la cétoine dorée. (Ç'a été le nom scientifique des coléoptères du genre *hanneton*. Dans la nomen-

clature moderne [1900], c'est le nom scientifique des clythres, coléoptères du groupe des *chrysomeles.*)

MÉLOLONTHINE (rad. *mélolonthe*) n. f. Chim. Substance sulfurée, extraite des hannetons.

MÉLOLONTHINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères phytophages, de la famille des chrysomélidés, comprenant les *clythres* et genres voisins. — *Un* MÉLOLONTHINE.

— ENCYCL. Dans la nomenclature actuelle, les clythres portent le nom scientifique de *melolontha*; les mélolonthinés des anciens auteurs, qui comprenaient les hannetons, s'appellent maintenant *rhizotroginés.*

MÉLOMANE (du gr. *mélos*, musique, et *mania*, folie) n. et adj. Se dit de celui qui aime la musique avec une sorte de passion maladive : *Un Allemand* MÉLOMANE.

MÉLOMANIE (*nî*) n. f. Caractère d'une personne mélomane.

MÉLOMÈLE (du gr. *mélos*, membre [en répétant ce mot]) n. m. Monstre offrant des membres supplémentaires insérés sur les membres normaux.

MÉLOMÉLIE (*lî* — rad. *mélomèle*) n. f. Monstruosité produite par l'insertion de membres accessoires sur les membres normaux.

MÉLOMÉLIEN, ENNE (*li-in, èn'*) adj. Qui a le caractère de la mélomélie.

MELON (du lat. *melo*, même sens) n. m. Bot. Espèce de cucurbitacées du genre concombre, ou fruit de cette plante. ‖ *Melon d'eau*, Syn. de PASTÈQUE.

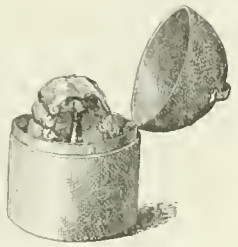
Melon à perruque.

— Pop. Imbécile.

— Archéol. Etui hémisphérique, ordinairement de cuir, où l'on gardait une perruque. (Expression des XVIIe et XVIIIe s.)

— Arg. des écoles. Elève de première année à l'école de Saint-Cyr.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille de l'océan Indien, la *voluta melo*. V. VOLUTE.) ‖ Sous-genre de vers, comprenant quelques espèces propres aux mers chaudes de l'ancien monde.

— Mod. Chapeau rond, bombé, dont la forme rappelle un peu celle d'un melon : *Un* MELON *couleur d'amadou.* (J.-K. Huysmans.) ‖ Adjectiv. : *Chapeau* MELON.

— Vitic. Syn. de CHARDONAY.

— Zool. *Melon de mer*, Nom vulgaire des oursins des mers d'Europe.


Melon (conchyl.).

— ENCYCL. Bot. Le fruit du *melon* (cucumis melo) est ordinairement volumineux, sphérique ou ovoïde, lisse ou rugueux, souvent marqué de grosses côtes. Sa pulpe, charnue, juteuse, parfumée, de couleur variable, renferme de nombreuses graines ovales, aplaties, luisantes, blanc jaunâtre. Cette espèce est originaire de l'Asie et de l'Afrique; mais, depuis les incursions de Charles VIII en Italie, elle devint commune en France, d'abord dans le Languedoc.

On distingue trois catégories de melons : les *melons communs* ou *brodés*, les *cantaloups* et les *melons lisses*; les premiers ont les côtes peu marquées, et leur surface est couverte d'un réseau de lignes rugueuses et peu saillantes (*broderie*); ils sont rustiques, mais peu savoureux : *melon maraîcher*, de forme sphérique et de goût assez fade, *sucrin de Tours*, petit, ovoïde et sucré, *melon jaune de Cavaillon*, à chair filandreuse, etc. Les cantaloups sont gros, déprimés, marqués de côtes larges et nettement séparées; leur peau est rugueuse et hérissée de verrues, leur chair est rouge orangé, fondante, très sucrée : *cantaloup Prescott, cantaloup des environs de Paris, cantaloup noir des carmes, cantaloup d'Alger, cantaloup sucrin.* Les melons lisses sont ovoïdes, dépourvus de côtes, à écorce vert clair ou blanchâtre, souvent inodores, à chair très fondante (*melons de Malte*, par exemple).


Chapeau melon.


Melon (cantaloup d'Alger) : *a*, coupe de fleur mâle; *b*, coupe de fleur femelle; *c*, fruit.

Dans le midi de la France, on cultive le melon en pleine terre. Après avoir ouvert une petite fosse, on la remplit de vieux fumier, qu'on recouvre d'une mince couche de terre, dans laquelle on sème une demi-douzaine de graines; quand les jeunes plantes ont environ cinq feuilles, on ne garde que deux individus et l'on abandonne la culture à elle-même. Dans le centre et le nord de la France, le melon, qui exige une température élevée et une atmosphère humide, n'est guère cultivé que sur couches, sous châssis ou sous cloches. On sème vers la fin de janvier, sur couche chaude de fumier de cheval; on repique le jeune plant dès qu'il a développé son bourgeon terminal, afin de provoquer la formation d'un grand nombre de racines adventives; puis on le repique de nouveau, après la formation de deux bourgeons latéraux; en général, on ne laisse arriver à maturité que deux fruits par pied.

Le melon mûr constitue un aliment savoureux, adoucissant et rafraîchissant. Ses graines, employées en médecine comme semences froides, sont laxatives.

— Art culin. Un bon *melon* doit être lourd, la partie opposée à la queue un peu flexible sous la pression; la queue sera cernée, facile à détacher; enfin, le bon melon a un parfum qui se sent avant qu'on ne l'ouvre. Le melon se sert surtout comme hors-d'œuvre. Quand il est insuffisamment mûr ou sucré, on l'assaisonne de sel et de poivre.

Compote de melon. Prenez le melon avant sa maturité, dépouillez-le de son écorce, coupez-le en morceaux et faites-le cuire à feu doux avec du sucre aromatisé de girofle et d'un peu de cannelle.

Petits melons confits au vinaigre. Les jeunes fruits, soigneusement brossés et mis dans des bocaux qu'on emplit de vinaigre bouilli avec de l'estragon et refroidi, se mangent en garniture comme les cornichons.

MELON (Jean-François), économiste français, né à Tulle, mort à Paris en 1738. Avocat à Bordeaux, il contribua à la fondation de l'académie de cette ville, puis suivit à Paris le duc de La Force. Nommé par d'Argenson inspecteur général des fermes à Bordeaux, il retourna bientôt à Paris auprès du cardinal Dubois, et fut plus tard secrétaire de Law, puis du régent. On lui doit un essai sur le commerce (1734). Voltaire le qualifie un peu sévèrement d'esprit systématique, très éclairé, mais chimérique.

MÉLONELLE (*nèl'*) n. f. Genre d'éponges pierreuses, comprenant des formes fossiles dans le jurassique supérieur. (L'espèce type du genre est la *melonella radiata*, du jurassique allemand.)

MÉLONGÈNE ou **MÉLONGINE** n. f. Bot. Syn. de AUBERGINE.

MÉLONGÈNE (*jèn'*) n. f. Zool. Genre de mollusques gastéropodes, tribu des *mélongéninés*, comprenant de nombreuses espèces répandues dans les mers chaudes.

— ENCYCL. Les *mélongènes* ont la tête étroite, les tentacules courts et convergents; leur coquille pyriforme, à bouche en ovale allongé, possède un opercule épais et corné. Telle est la *melongena fasciata*, des Antilles.

MÉLONGÉNINÉS (*jé*) n. m. pl. Tribu de mollusques gastéropodes, de la famille des turbinellidés, comprenant les *mélongènes* et genres voisins. — *Un* MÉLONGENINÉ.

MÉLONIDE (du gr. *mélon*, fruit, et *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui ressemble à une pomme.

— n. f. Nom générique des fruits formés, comme la pomme, de plusieurs ovaires réunis et soudés avec le tube du calice. ‖ On dit aussi MÉLONIDE.

MELONIFÈRE (du lat. *melo, onis*, melon, et *ferre*, porter) adj. Se dit des plantes dont les fruits ressemblent au melon.

MELONIFORME (du lat. *melo, onis*, melon, et de *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'un melon.

MÉLONITE (rad. *melon*) n. m. Tellurure naturel de nickel.

MÉLONITE n. m. Genre d'oursins, fossiles dans le calcaire carbonifère de l'hémisphère boréal.

MÉLONITIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille d'oursins paléchinidés, renfermant les genres *mélonite* et voisins. — *Un* MÉLONITIDÉ.

MELONNÉ (*lo-né*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble au melon.

— n. f. Variété de courge, appelée aussi PÉPON MUSQUÉ.

MELONNIÈRE (*lo-ni-ère*) n. f. Terre affectée spécialement à la culture des melons.

MÉLOPÉE (du lat. *melopœia*, gr. *mélopoiia*) n. f. Musiq. gr. Ensemble des règles de la composition du chant.

— Déclamation notée. ‖ Par ext. Récitatif.

— ENCYCL. Sous la première de ces deux acceptions, le mot n'a plus d'objet chez les modernes; mais, sous la seconde, on l'emploie volontiers aujourd'hui. Georges Kastner a dit à ce sujet : « Il me semble qu'on peut fort bien appliquer ce mot aujourd'hui aux phrases de récitatif mesuré, d'autant plus qu'il nous manque un terme exprimant l'arrangement des sons dans le cas dont il s'agit. Un récitatif est plus ou moins *mélodieux*, mais il n'a pas de mélodie en propre, suivant l'acception ordinaire qu'on donne à ce mot dans la musique moderne. On ne peut donc, à proprement parler, citer la *mélodie* d'un récitatif, puisque un récitatif ne comporte pas un arrangement de sons d'où résultent des phrases symétriques et régulières, mais on peut en vanter la *mélopée*. Il y a dans les opéras de Gluck un grand nombre de passages admirables qui ne sont que des *mélopées.* »

MÉLOPHAGE (*faj'*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des ornithomyidés, comprenant une espèce parasite sur les moutons.

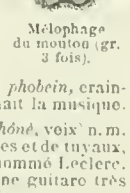
Mélophage du mouton (gr. 3 fois).

— ENCYCL. Le *melophagus ovinus*, souvent appelé *pou de mouton*, est un diptère dégradé, court, large, aplati, coriace, avec les pattes fortes et velues; il est d'un jaune rougeâtre et long d'un demi-centimètre environ. La femelle est vivipare. Les mélophages vivent accrochés dans la laine des moutons, dont ils sucent le sang; mais ils sont la proie des étourneaux et des corneilles, qui les chassent jusque sur le dos de leurs hôtes.

MÉLOPHORE (du gr. *mélos*, musique, et *phobein*, craindre) n. et adj. Se dit d'une personne qui hait la musique.

MÉLOPHONE (du gr. *mélos*, mélodie, et *phôné*, voix) n. m. Instrument de musique à vent, formé d'anches et de tuyaux, inventé en 1837, à Paris, par un horloger nommé Leclerc.

— ENCYCL. Le *mélophone* a la forme d'une guitare très épaisse, dont la caisse renferme une soufflerie et un sommier sur lequel est disposée une série d'anches libres. Cette soufflerie fonctionne à l'aide d'une poignée appelée archet, placée extérieurement, au talon de la caisse, et à laquelle la main droite de l'exécutant imprime un mouvement de va-et-vient, tandis que les doigts de la main gauche appuient sur de petites roulettes d'ivoire placées en demi-saillie sur le manche et qui font l'office de touches. Le mélophone, dont le son est grave et soutenu, obtint, à son apparition, une vogue. Il est aujourd'hui complètement oublié.


Mélophone.

MÉLOPHORE (du gr. *mélon*, pomme, et *phoros*, qui porte) n. m. Hist. anc. Nom donné aux gardes du roi de Perse qui portaient des bâtons terminés par des pommes d'or.

MÉLOPLASTE (*plasst'* — du gr. *mélos*, mélodie, et *plastès*, qui façonne) n. m. Nom donné par Pierre Galin à la méthode d'enseignement musical imaginée par lui. V. GALIN.

MÉLOPLASTIE (*sti* — du gr. *mélon*, joue, et *plastès*, qui façonne) n. f. Restauration de la face par autoplastie. V. ce mot.

MÉLOPSITE n. f. Silicate hydraté naturel. Variété de talc ou de gymnite.

MÉLOPSITTE ou **MELOPSITTACUS** (*mé, kuss*) n. m. Genre de perruches, comprenant une espèce d'Australie.


Mélopsitte.

— ENCYCL. Le *mélopsitte ondulé* ou *perruche inséparable* est un psittacidé de la tribu des pézoporinés, à longue queue, à plumage vert, gris et jaune harmonieusement nuancé et disposé par bandes ondulenses. Ces perruches, communes dans le commerce, vivent bien en France, où on les connaît sous le nom d' « inséparables » parce qu'elles ne prospèrent que par paires.

MELORIA, île ou banc de sable de la mer Tyrrhénienne, non loin de Livourne, inhabitée. En 1241, Enzio et les Pisans y battirent la flotte génoise, mais ils furent vaincus à leur tour en 1284.

MÉLOS. Géogr. V. MILO.

MÉLOSAURE (*sôr'*) n. m. Genre de batraciens temnospondyles, du groupe des archégosaures, fossiles dans le trias de Russie. Les mélosaures étaient des animaux de grande taille, à en juger par leur crâne long de 0^m^,30 et très large en arrière, avec le museau rétréci en avant. L'espèce type est le *melosaurus Uralensis.*)

MÉLOSIRE n. m. Genre d'algues diatomacées, famille des *mélosirées*, chez lequel les diverses cellules sont groupées en filament les unes à la suite des autres. Parmi les espèces de ce genre, les unes sont marines, les autres habitent les eaux douces, auxquelles elles donnent parfois une odeur oléagineuse assez caractérisée.)

MÉLOSIRÉES n. f. pl. Famille d'algues cryptoraphidées, comprenant des diatomacées à articles généralement soudés deux par deux. (On en connaît dix genres environ.) — *Une* MÉLOSIRÉE.

MÉLOTE (du gr. *mélon*, brebis) n. f. Peau de mouton qui a gardé sa laine. (Expression ancienne, encore en usage au XVIIIe s. Se disait surtout de la peau de brebis ou de chèvre, garnie de sa laine ou de ses poils, que portaient les solitaires.)

MÉLOTHRIE (*trî*) n. f. Genre de cucurbitacées à tige rampante, à feuilles palmées, lobées, anguleuses.

— ENCYCL. Les fleurs des *mélothries* sont solitaires et monoïques. Le fruit est une petite baie ovoïde, allongée, trigone, polysperme. On connaît près de 50 espèces américaines. La *mélothrie pendante* croît jusqu'au Canada, où elle infeste les champs. Son fruit, qui est de la grosseur d'une olive, est mis souvent à mariner.

MÉLOTROPE (du gr. *mélos*, chant, et *trépein*, tourner) n. m. Appareil servant à reproduire, au moyen de la rotation d'une manivelle, sur un piano ou un clavier quelconque, de la musique enregistrée sur une bande de carton par le *mélographe.*

MELOZZO da Forlì (Francesco), peintre italien, né à Forlì en 1438, mort après 1494. C'est à lui que l'on doit l'art de faire plafonner les figures au moyen de la perspective verticale. On cite particulièrement, parmi ses œuvres : l'*Ascension*, jadis à l'église des Saints-Apôtres, à Rome, et transportée au Quirinal (1711); *Sixte IV confiant à Platina la direction de la bibliothèque du Vatican*, au musée de ce palais; etc.

MELPOMÈNE n. f. Planète télescopique, n° 18, découverte en 1852, par Hind.


Melpomène (Louvre).

MELPOMÈNE. Myth. gr. Une des Muses, considérée ordinairement comme la Muse de la tragédie. Son nom signifie en grec « la Chanteuse ». Melpomène fut d'abord la Muse du chant. Cependant, chez les Grecs des derniers siècles de l'âge classique, elle était devenue aussi la Muse de la tragédie, sans doute à cause de ses rapports avec Dionysos qui, lui-même, portait le surnom de *Melpomenos.* Suivant une légende, Melpomène s'unit à Achéloos, et enfanta les Sirènes. On la représentait couronnée de pampre, tenant de sa main gauche, un masque tragique. Les plus célèbres statues antiques de Melpomène sont celle du Vatican et la statue colossale du Louvre, qui a probablement décoré, à Rome, le théâtre de Pompée. Parmi les représentations modernes, la plus connue est la *Melpomène* de Duret, dans le vestibule du Théâtre-Français.

— Poétiq. *Favori, Disciple de Melpomène*, Auteur, acteur tragique.

MELRAND, comm. du Morbihan, arrond. et à 17 kil. de Pontivy; 3.535 hab. Papeterie. Au confluent du Blavet et du Sar, grotte taillée, statue de saint Rivalin.

MELRIR. Géogr. V. MELGHIR.

MELROSE, ville d'Ecosse (comté de Roxburg), sur la Tweed, au pied des collines d'Eildon ; 12.000 hab. Ruines d'une ancienne abbaye fondée par David Ier en 1136.

MELS, bourg de Suisse (cant. de Saint-Gall), au point où la Seez sort de la vallée de Weisstannen pour couler vers le lac de Wallenstadt, dans la vallée du Rhin, au pied de l'Alvier (2.363 m.) ; 4.000 hab.

MELSELLE, comm. de Belgique (Flandre-Orientale [arrond. de Saint-Nicolas]) ; 3.752 hab. Dentelles.

MELSENS (Louis-Henri-Frédéric), physicien et chimiste belge, né à Louvain en 1814, mort à Bruxelles en 1886. Il travailla au laboratoire particulier de Dumas et se fit bientôt remarquer par ses travaux sur l'acide acétique, puis devint préparateur particulier à la Sorbonne et à l'École de médecine de Paris. Il partit ensuite pour l'Allemagne et fréquenta le laboratoire de Liebig ; le titre de *doctor philosophiæ* lui fut accordé par l'université de Giessen, en 1841. De retour en Belgique en 1846, il fut nommé professeur de chimie et de physique à l'école de médecine vétérinaire de Bruxelles. Melsens a inventé les paratonnerres à pointes, à conducteurs et à raccordements terrestres multiples. Il fit paraître successivement ses travaux sur les charbons décolorants, sur la conservation des bois, des cuirs et des harnais par le goudron ; sur les mines de houille à grisou ; etc. Il imprima aussi un essor considérable à la fabrication des bougies stéariques.

MELSUNGEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Cassel]), sur la Fulda ; 3.742 hab. Château des anciens landgraves, bâti en 1550. Fabrique de drap.

MELTHAM, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]) ; 4.600 hab. Fabrication de lainages.

MELTON-MOWBRAY, ville d'Angleterre (comté de Leicester), sur l'Eye ; 6.000 hab. Fromages renommés.

MELUN (en lat. *Melodunum*), ch.-l. de Seine-et-Marne, à 45 kil. de Paris, sur la Seine ; 13.641 hab. (*Melunois, oises,* ou *Melunais, aises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Tribunal de 1re instance, justices de paix, maison centrale. Fabriques de calicot, voitures d'enfants, balances, billards, chocolat, quincaillerie, brasserie, tannerie, mégisserie, imprimeries. Commerce de grains, volailles et fromages de Brie. Ancienne cité gallo-romaine fondée dans une île de la Seine, Melun s'est développé sur les deux rives du fleuve. Au S. est le faubourg Saint-Ambroise (rive gauche) ; au N. le faubourg des Carmes (rive droite) ; enfin, entre les deux bras du fleuve, l'île, la ville gauloise. A la pointe de l'île, *Tour de César,* vestige d'une forteresse romaine et d'un palais élevé par les premiers rois capétiens. Prison départementale et maison centrale de détention. Restes du prieuré de Saint-Sauveur (Renaissance). Eglise Notre-Dame, édifice roman du XIIe siècle, remanié aux XVe, XVIIe et XIXe s. Eglise Saint-Aspais (du nom d'un évêque de Gascogne, retiré à Melun vers l'an 600) du XVe siècle ; clocher de l'ancienne église Saint-Barthélemy, des XVIe et XVIIIe siècles. Hôtel de ville style Renaissance, terminé en 1818. Statue d'Amyot. L'arrond. de Melun a 6 cant., 97 comm. et 69.259 hab. ; le canton Nord a 16 comm. et 14.611 hab., le canton Sud, 15 comm. et 14.016 hab.



Armes de Melun.

— *Histoire.* L'oppidum de *Melodunum* fut pris par Labienus, lieutenant de César, en 53 av. J.-C. Au moyen âge, Melun, ravagé par les Normands, se releva comme résidence royale sous les premiers Capétiens. Les rois Robert Ier et Philippe Ier y moururent. Charles V, secondé par Du Guesclin, reprit Melun à Charles le Mauvais (1359). Les Anglais s'y introduisirent en 1420 et en furent chassés en 1430. Henri IV enleva la ville aux Ligueurs en 1590. Louis XIV érigea la vicomté de Melun en duché-pairie pour le maréchal de Villars. Patrie de Jacques Amyot.

MELUN (Charles DE), seigneur DE NANTOUILLET et DE NORMANVILLE, baron DE LANDES, mort en 1468. Il fut d'abord un des confidents de Louis XI, qui le fit lieutenant général dans l'Ile-de-France et l'éleva, en 1465, à la dignité de grand maître faisant les fonctions de connétable. Mais, pendant la guerre de la Ligue du bien public, il eut une attitude louche. Louis XI, rentré dans Paris, loi enleva la lieutenance générale, puis, après les traités de Conflans et de Saint-Maur, le mit en jugement et le fit décapiter.



Mélusine.

MÉLUSINE (de *Mélusine,* n. d'une fée) n. f. Blas. Figure de fantaisie, représentant une femme nue, échevelée, dont le corps, à partir des hanches, se continue en queue de serpent.

— ENCYCL. La *mélusine,* attribut des Lusignan, est toujours figurée en train de se coiffer et se mirant dans une cuve d'où elle sort à moitié. Elle ne diffère de la sirène héraldique que par la queue de serpent et l'absence de miroir, et elle ne se porte qu'en cimier (maisons de Lusignan et de Saint-Gelais).

MÉLUSINE, personnage fabuleux, dont la légende a été contée pour la première fois dans un roman en prose, composé en 1387 par Jean d'Arras pour Jean, duc de Berry. Mélusine, fille d'Elinas, roi d'Albanie, et de Pressine, a reçu de sa mère, qui était fée, le « don » d'avoir tous les samedis le bas du corps en forme de serpent. Mélusine épouse néanmoins le comte Raymondin, auquel elle fait promettre de ne jamais chercher à la voir le samedi. Elle bâtit pour lui le château de Lusignan et une foule d'autres. Ils vivent longtemps heureux ; mais un jour Raymondin, à l'instigation de son frère, le comte de Forêt, viole sa promesse et surprend le secret de Mélusine. Aussitôt, celle-ci se change en serpent et s'échappe par une fenêtre du château en poussant des cris de douleur. Depuis, elle reparaît et vient pousser des cris semblables sur les tours, quand les seigneurs de Lusignan sont près de mourir. De là ces mots : cris de mélusine, ou, par corruption, cris de merlusine, expression qui est restée en usage dans certaines provinces. La légende de Mélusine, que Jean d'Arras a dû recueillir aux environs de Lusignan, paraît être une contamination de divers thèmes fréquents dans les mythologies antique et germanique. On attribue à Mélusine la construction de beaucoup de châteaux du Poitou et des provinces voisines. On l'appela d'abord *Mère des Lusignan,* puis *Mère Lusigne, Merlusine* et enfin *Mélusine.* L'*Histoire de Mélusine* a été réimprimée par C. Brunet dans la *Bibliothèque elzévirienne* (Paris, 1854).

Mélusine, revue fondée à Paris, en 1875, par E. Rolland et A. Gaidoz. Elle paraît tous les deux mois et publie des articles sur les mythes et les vieilles traditions, la littérature populaire, les chansons anciennes, etc.

MELVIL ou mieux **MELVILLE** (sir James), historien écossais, né en 1535, mort à Hallhill en 1617. Page de Marie Stuart en France, puis gentilhomme de la maison de Jean de Montluc, évêque de Valence, il entra ensuite au service du grand connétable et fut blessé à la bataille de Saint-Quentin (1557). Henri II le chargea de diverses missions, puis Marie Stuart se l'attacha. Melville inspira la même confiance au roi Jacques, qui voulut l'emmener avec lui lorsqu'il monta sur le trône d'Angleterre (1603) ; mais Melville refusa, en raison de son âge. Il est l'auteur de *Mémoires* (1683), souvent réimprimés.

MELVILL DE MARNBÉE (Pierre, baron), amiral hollandais, né à Dordrecht en 1743, mort en 1810. Il entra dans la marine en 1759, se battit vaillamment contre les Anglais et fut fait prisonnier. Contre-amiral en 1789, il se rendit à Alger, où il conclut avec le dey un traité avantageux. Lorsque, en 1793, une armée française envahit la Hollande, Melvill défendit avec succès Willemstad (1793). L'année suivante, il repoussa les Français au delà de Herwaarden ; mais sa flotte, enfermée dans les glaces du Zuyderzée, fut enlevée par la cavalerie de Pichegru (1795). Après le rétablissement de la maison d'Orange, il devint vice-amiral (1814), membre du conseil d'Etat, et fut quelque temps ministre de la marine.

MELVILL DE MARNBÉE (Pierre, baron), géographe et hydrographe hollandais, petit-fils du précédent, né à La Haye en 1816, mort à Batavia en 1856. Il servit d'abord dans la marine nationale, puis fut attaché au bureau hydrographique de Batavia, publia en 1842 un *Guide nautique de l'océan Indien,* dressa, vers la même époque, une carte nautique en cinq feuilles des côtes de Java et des îles voisines, et une *Carte hypsométrique de l'archipel Indien* (1843). De retour en Hollande en 1845, il publia à La Haye, de 1847 à 1849, le *Moniteur des Indes orientales.* De retour à Batavia en 1850, il devint directeur du bureau hydrographique, adjudant du vice-amiral Van den Bosch, et entreprit l'exécution d'un *Atlas général de l'Inde néerlandaise,* qu'il laissa inachevé.

MELVILLE (CAP), cap d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), à l'E. de la baie de Bathurst et à l'extrémité d'une chaîne montagneuse dénommée *Coast-Range.*

MELVILLE (ÎLE), île de l'océan Glacial arctique, au N. de l'Amérique septentrionale (archipel Parry), entre le canal de Fox, qui la sépare de la Terre de Baffin à l'E., et le détroit d'Hekla, qui la sépare de la Terre de Cockburn à l'O. ; 61.900 kilom. carr. de superficie. Pays âpre et montagneux, habité par des Esquimaux. Découverte en 1819 par l'Anglais Parry. — Ile de la côte nord de l'Australie, à l'entrée de la baie de Van Diémen ; 6.200 kilom. carr. Terre montueuse, mais mal arrosée. Les Anglais y ont abandonné la tentative de colonisation entreprise en 1824.

MELVILLE (PRESQU'ÎLE DE), presqu'île de la partie septentrionale de l'Amérique du Nord (Dominion), rattachée à la terre ferme par l'isthme de Rae. Côtes fortement découpées par des anses et des fjords que creusent le canal de Fox, le détroit de Fury et d'Hekla, et le golfe de Boothia. Région désolée, végétation de mousses et lichens.

MELVILLE (DÉTROIT DE), détroit de la mer polaire arctique, au N. de l'Amérique septentrionale, entre l'archipel de Parry, la Terre de Banks, la Terre du Prince-Albert et l'île du Prince-de-Galles.

MELVILLE (BAIE DE), baie du Groenland occidental, sur la mer de Baffin. — Baie d'Australie (Terre d'Arnhem), au N.-O. du golfe de Carpentarie. Bon mouillage.

MELVILLE (Herman), romancier américain, né et mort à New-York (1819-1891). Il s'embarqua très jeune comme matelot, déserta à Nouka-Hiva, vécut quatre mois chez les Taïpis, fut délivré par l'équipage d'un navire de Sidney, qui le mena à Taïti et aux Sandwich, et servit plusieurs années sur un bâtiment de guerre américain. Il débuta avec éclat dans la littérature par *Typee* ou *les Iles Marquises* (1846). Il publia ensuite *Omoo, Mardi, Redburn, la Jaquette blanche, Moby Dick* ou *la Pêche à la baleine,* et, délaissant les scènes maritimes où il excellait, *Peter, Israël Potter, Scènes de bataille,* etc.

MELVILLE (Henry DUNDAS, vicomte). V. DUNDAS.

MELWAH (*mél'-ou-â*) n. m. Métrol. Mesure de capacité égyptienne, qui équivaut à 3 lit. 8224. On dit aussi MALUAH.

MELYCHIOPHARIS (*mé, ki-o, riss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, propre à l'Amérique du Sud. (Le *melychiopharis cynips,* unique espèce du genre, a l'aspect d'une fourmi jaune, rousse et orangée.)

MÉLYRINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères malacodermes, renfermant les *mélyris* et genres voisins. — *Un* MÉLYRINÉ.

MELYRIS (*mé, riss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant une trentaine d'espèces des régions chaudes de l'ancien monde. (Les *melyris* sont des dasytidés de la tribu des *mélyrinés.* Ordinairement verts ou bleus, ils sont de taille médiocre.)

MELYROSOMA (*mé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, voisins des *melyris,* comprenant six ou sept espèces, qui vivent aux Canaries et à Madère.

MELZI (Francesco), peintre italien, né à Milan, mort vers 1570. Il eut pour maître Léonard de Vinci, qui le prit en amitié, l'emmena en France, et lui légua ses dessins, ses livres, etc. Melzi a laissé peu de peintures, mais on y retrouve l'influence heureuse de son maître. Le musée de Berlin possède de lui *Vertumne et Pomone.*

MELZI D'ÉRIL (François, comte), homme d'Etat italien, né et mort à Milan (1753-1816). Fils d'un professeur et d'une noble Espagnole, Teresa d'Eril, il se trouvait, en 1796, chambellan et grand d'Espagne de 1re classe. Membre de la municipalité milanaise, il fut envoyé au congrès de Rastadt, député à la consulte de Lyon (1802) et élu vice-président de la république Cisalpine. Il négocia avec le pape le concordat de 1803 et, après la proclamation du royaume d'Italie, fut nommé garde des sceaux (1805) et duc de Lodi (1807). En 1814, après l'abdication de Napoléon, il essaya d'assurer la couronne au prince Eugène et organisa le gouvernement provisoire.

MELZI (Gaétan, comte), bibliographe italien, né et mort à Milan (1783-1852). Il forma une riche bibliothèque, recueillit un grand nombre de notes et de manuscrits, et publia deux ouvrages estimés : *Bibliographia dei romanzi e poemi cavallareschi italiani* (1838) ; *Dizionario di opere anonime e pseudonime di scrittori italiani o come chi sia aventi relazione all' Italia* (1818-1859).

MELZO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]) ; 3.106 hab. Tissage de soie et de coton.

MEM (*mém*) n. m. Philol. Nom de la treizième lettre de l'alphabet hébraïque, correspondant à la lettre M.

MÉMACTÉRIES (*ri* — de *Maimaktès,* l'impétueux, surnom de Zeus) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes athéniennes en l'honneur de Zeus.

MÉMACTÉRION (gr. *maïmaktérion* — de *Maimaktès,* le dieu des tempêtes, épithète de Zeus) n. m. Chronol. Mois de l'année athénienne, qui paraît avoir correspondu à la seconde moitié d'octobre et à la première de novembre.

MÉMARCHER (pour *mesmarcher* ; de la partic. *mes,* et de *marcher*) v. n. Faire un faux pas. (Vieux.)

MÉMARCHURE (rad. *mémarcher*) n. f. Art vétér. Vulgairement. Entorse que se donne un cheval en posant son pied à faux. (Vieux.)

MEMBRACE (*man-brass*) n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, comprenant une centaine d'espèces des régions tropicales du globe.

MEMBRACIDÉS (*man, si*) n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères homoptères, renfermant les *membraces* et genres voisins. — *Un* MEMBRACIDÉ.

— ENCYCL. Les *membracidés* sont toujours de petite taille et de formes singulières, avec des élytres en toit ressemblant à des feuilles, un corselet et une tête armés de tubercules, de saillies, de longues cornes branchues. Ces insectes fournissent un bel exemple de mimétisme ; ils vivent sur les buissons et les arbres, dont ils imitent les épines, les bourgeons, les graines. Les nombreuses espèces abondent surtout dans les régions tropicales.

MEMBRANACÉ (*man, sé*), ÉE adj. Bot. Qui ressemble à une membrane : *Expansion* MEMBRANACÉE.

MEMBRANE (*man* — lat. *membrana,* même sens) n. f. Bot. Assise ou ensemble d'assises cellulaires, assez fortement cohérentes entre elles pour servir d'enveloppe à d'autres parties, par exemple l'épiderme d'une tige.

— Anat. Organe ou partie d'organe disposés en feuillet plus ou moins mince. (D'après leur revêtement épithélial, on distingue les membranes *muqueuses, séreuses* ou *fibreuses.* [V. ces mots].)

— Techn. Ais que le relieur place au-dessus et au-dessous d'un paquet de livres qu'il veut mettre en presse.

— Téléph. *Membrane phonique,* Membrane qui vibre dans un téléphone, sous l'influence de la parole ou d'un autre bruit quelconque.

— ENCYCL. Biol. On désigne, en biologie, sous le nom de *membrane,* la partie différenciée qui limite extérieurement soit le cytoplasma, soit les divers organites de la cellule. Tantôt, elle est isolable et a une existence réelle, comme la membrane cuticulaire, la membrane nucléaire ; tantôt, elle ne représente qu'une couche périphérique plus ou moins différenciée au contact du milieu ambiant. La membrane cuticulaire est constituée par de la cellulose chez les végétaux, où elle ne manque jamais ; par de la kératine ou des albuminoïdes voisines chez les animaux, où elle manque souvent. Quand elle existe chez ces derniers, elle est généralement anhiste, tandis que, chez les végétaux, elle présente une structure assez complexe. V. CELLULE.

— Bot. Une *fausse membrane,* par exemple l'hyménium d'un agaric, est constituée par des cellules primitivement séparées les unes des autres et qui se rapprochent ultérieurement, de manière à devenir cohérentes ; les cellules d'une *membrane vraie* sont, au contraire, cohérentes dès leur origine, parce qu'elles proviennent des cloisonnements successifs d'une cellule ou d'un groupe de cellules.

La *membrane cellulaire* des végétaux se distingue généralement de celle des animaux en ce qu'à la *membrane protoplasmique* ou *couche membraneuse du protoplasme* s'ajoute extérieurement une sorte de coque séparée du corps protoplasmique, bien que produite par lui, qui mériterait le nom de *cuticule* (v. CELLULE) si elle était complètement inerte, et qui est la *membrane* proprement dite.

La différenciation de la cellule végétale peut être accompagnée de modifications portant sur sa membrane. La croissance de la membrane, qu'elle se fasse par simple *juxtaposition* d'éléments nouveaux ou par *intussusception,* ne va pas sans un certain épaississement ; s'il est le même en tous les points de la membrane, celle-ci garde un aspect uniforme ; s'il est inégal, la membrane prend divers ornements : réseaux, ponctuations. Au point de vue chimique, la constitution de la membrane peut se modifier assez profondément, soit par une transformation de la cellulose en une substance différente (*cutinisation, subérification, gélification*), soit parce que la cellulose s'imprègne d'une substance nouvelle, qu'on peut faire disparaître à l'aide de réactifs appropriés (*lignification* ; la liguine peut être dissoute par l'acide nitrique ou la potasse à chaud sous pression, ce qui laisse réapparaître la cellulose, bleuissable par le chlorure de zinc iodé.

MEMBRANÉ, ÉE (*man*) adj. Hist. nat. Qui est aplati comme une membrane : *Cloison* MEMBRANÉE.

MEMBRANEUX (*man, neû*), EUSE [rad. *membrane*] adj. Anat. Qui est de la nature des enveloppes, des aponévroses : *Tissu* MEMBRANEUX. ‖ *Muscles demi-membraneux.* V. DEMI-MEMBRANEUX.

— Bot. Qui est formé de membranes superposées, sans pulpe intermédiaire : *Feuille* MEMBRANEUSE.

— Minér. Se dit de certains corps minces et flexibles, formés de filaments entrelacés.

— Zool. Qui a la nature d'une membrane. (Se dit surtout des téguments souples, et généralement incolores, qui unissent les diverses parties dures du tégument chez les animaux articulés.) ‖ *Ailes membraneuses,* Celles qui ne sont pas chitinisées, dures, coriaces, comme les élytres. (Les hémiptères homoptères ont, comme les hyménoptères, leurs quatre ailes membraneuses, tandis que les urthoptères ont leurs ailes supérieures à demi membraneuses, et les hémiptères hétéroptères ont leurs hémélytres membraneux dans la seconde moitié.)

MEMBRANIFOLIÉ, ÉE (*man* — de *membrane,* et du lat. *folium,* feuille) adj. Hist. nat. Dont les feuilles ou les expansions foliacées sont membraneuses.

MEMBRANIFORME (*man*) adj. Qui a la forme d'une membrane.

MEMBRANINE (*man*) n. f. Substance protéique, insoluble à froid dans l'eau, les solutions salines, les acides et les alcalis étendus, mais soluble à chaud. (Elle se rencontre dans la capsule du cristallin de l'œil.)

MEMBRANIPORE (*man*) ou **MEMBRANIPORA** (*min*) n. f. Genre de bryozoaires, type de la famille des *membraniporidés,* vivant en diverses mers ou fossiles depuis l'époque crétacée. (Les membranipores se présentent en colonies de cellules réunies par grandes surfaces irrégulières et ressemblant à des croûtes. Les cellules, réparties en quinconce, armées parfois de pointes ou de mamelons, sont incrustées de calcaire, mais membraneuses en avant.)

MEMBRANIPORIDÉS (*man*) n. m. pl. Zool. Famille de bryozoaires gymnolémates cyclostomés, comprenant les *membranipores* et genres voisins. — *Un* MEMBRANIPORIDE.

MEMBRANULE (*man*) n. f. Anat. Petite membrane.

— Bot. Nom donné par Necker à la petite membrane où sont insérés les cils du péristome de quelques mousses.

MEMBRE (*manbr'* — du lat. *membrum*) n. m. Anat. Appendice du tronc de l'homme ou de l'animal, disposé par paires et destiné à l'exercice des fonctions de relation : *Le corps humain comprend la tête, le tronc et les* MEMBRES.

— Poét. Corps mis en pièces : *Que de* MEMBRES *épars!*

— Fig. Chacun des individus dont se compose un tout : *Les* MEMBRES *d'une famille, d'une assemblée.* ‖ *Membre honoraire.* Dans une association, Membre qui paye une cotisation sans avoir les avantages des membres participants.

— Algèbr. Chacune des expressions d'une équation ou d'une inégalité.

— Archéol. Dans le langage des feudistes du moyen âge, Partie d'un fief, soit terre, soit bénéfice, etc. (C'est de là que vient l'expression *démembrer,* appliquée à un ensemble de biens ou à un seul fief. Dans le vieux droit de Normandie, on disait le membre ou un membre de fief de haubert pour le huitième de ce fief, etc.)



De gueules, à un membre d'argent.

— Archit. Chacune des parties qui entrent dans la composition d'un ouvrage d'architecture. ‖ *Membre creux,* Moulure concave. ‖ *Membre couronné,* Moulure surmontée d'un filet.

— Blas. Jambe ou patte de griffon, d'aigle ou d'autre oiseau, isolée, détachée du corps. (On ne spécifie pas l'animal quand il s'agit de l'aigle. Les membres, dans la règle, sont placés en barre.)

— Féod. Dépendance d'une seigneurie, d'un bénéfice : *Fief qui est un* MEMBRE *de la terre seigneuriale.*

— Gramm. Chacune des divisions de la phrase, de la période. ‖ Chacun des termes d'une comparaison.

— Mar. Chacune des grosses pièces qui forment les côtes ou couples d'un navire.

— Métriq. anc. Groupe de mots qui est une division du *système* et qui, comme le vers, est soumis à un rythme, mais diffère du vers en ce que la dernière syllabe n'est pas indifférente et en ce qu'il peut y avoir élision entre deux membres.

— Relig. Dans le langage mystique, Le corps, par opposition à l'âme : *La loi des* MEMBRES *nous entraîne vers les plaisirs des sens.* (Mass.) ‖ *Membres de l'Eglise,* Ceux qui appartiennent à l'Eglise par le baptême. ‖ *Membres de Jésus-Christ,* Ceux qui, étant en état de grâce, font partie du corps mystique de Jésus-Christ et vivent de la vie surnaturelle.

— Techn. *Membre creux,* Moulure de bois ou de fer, concave. ‖ *Membre couronné,* Moulure en bois ou métallique que surmonte un listel ou filet.

— Zool. et anat. *Membre génital,* Organe de la génération chez les animaux mâles. ‖ *Membre viril,* Organe de la génération chez l'homme.

— ALLUS. HIST. et LITTÉR. : **Les membres et l'estomac,** Apologue célèbre, dont l'origine remonte à la plus haute antiquité. Les membres, fatigués de leur rôle actif, ne veulent plus travailler pour l'estomac, dont ils n'apprécient pas les fonctions secrètes, et le résultat de cette grève, c'est la mort du corps tout entier. Moralité : les divers membres du corps social doivent tous, dans la mesure de leurs forces, concourir à la conservation et à la prospérité générales, et la nature de ce concours doit être déterminée par les aptitudes de chacun. C'est Esope qui a le premier formulé en un apologue sec et froid (*le Ventre et les Pieds*) cette antique légende, qui devait recevoir à Rome la consécration de l'histoire. L'an 493 av. J.-C., le peuple romain, poussé par l'excès de la misère et irrité de l'oisiveté des patriciens, se retira en armes sur le mont Sacré. Ménénius Agrippa, chargé par le sénat d'essayer de le ramener par la persuasion, raconta au peuple l'apologue *les Membres et l'Estomac,* dont l'application, jointe aux sages conseils qu'il ajouta, ouvrit les voies à la conciliation. Les modernes ont également traité cet apologue. Citons en première ligne Rabelais dans *Pantagruel* (liv. III, ch. III) et La Fontaine, qui a véritablement popularisé l'apologue *les Membres et l'Estomac* en faisant de l'estomac un véritable personnage vivant, *messer Gaster.*

— ENCYCL. Anat. Chez l'homme, les *membres* sont au nombre de quatre : deux membres inférieurs ou *abdominaux,* qui servent à la *sustentation* et à la *locomotion,* et deux supérieurs ou thoraciques, qui servent au *toucher* et à la *préhension.* (Dans les autres espèces animales, les membres thoraciques servent également à la locomotion.) Chacune des paires de membres est rattachée au tronc par un ensemble osseux, qui porte le nom de ceinture : *ceinture scapulaire* ou *épaules,* formée des omoplates et des clavicules pour les membres supérieurs; *ceinture pelvienne* ou *bassin,* formée des os iliaques pour les membres inférieurs. Chaque membre est composé de trois segments, réunis par des articulations. Au membre supérieur on distingue le *bras,* l'*avant-bras* et la *main;* au membre inférieur : la *cuisse,* la *jambe,* le *pied.* Les membres supérieurs et inférieurs sont *homotypes,* mais il faut savoir qu'ils ont été tordus en sens inverse. La paume de la main, qui regarde en avant, a comme segment homologue la plante du pied, qui regarde en arrière.

Les membres apparaissent à la troisième semaine de la vie intra-utérine, sous forme de palettes, dont le manche augmente peu à peu, puis se divise en trois segments, tandis que sur la palette se forment les doigts.

— Térat. A la naissance, le membre peut faire complètement défaut (*ectromélie*); il peut être limité à la portion palmaire ou plantaire (*phocomélie*); la cuisse ou le bras peuvent manquer (*hémimélie*). Parmi les autres malformations des membres, on peut encore citer la *luxation congénitale de la hanche,* le *pied bot,* la *main bote* et les malformations des doigts (*ectrodactylie, syndactylie*).

On observe surtout au niveau des membres des fractures du squelette, des luxations, des lésions traumatiques : contusions, écrasements et, enfin, les différentes variétés de lésions inflammatoires et gangreneuses : phlegmons, tétanos, etc.

MEMBRÉ, ÉE (*man* — rad. *membre*) adj. Physiol. Se dit d'une personne par rapport à la qualité de ses membres : *Etre mal, bien* MEMBRÉ.

— Blas. Qui a les membres inférieurs d'un autre émail que celui du corps, en parlant d'un oiseau.



D'argent au coq hardi de sinople, membré de gueules.

MEMBRÉE (Edmond), compositeur français, né à Valenciennes en 1820, mort à Paris en 1882. Elève distingué du Conservatoire, il se livra ensuite à l'enseignement, tout en publiant de nombreuses mélodies vocales, dont quelques-unes, comme *Page, écuyer, capitaine; Roméo et Juliette; Chanson d'amour,* obtinrent un succès populaire. Il a fait représenter les ouvrages suivants : *François Villon* (1857); *l'Esclave* (1874); *les Parias* (1874); *la Courte Echelle* (1879), écrit des chœurs pour l'*Œdipe roi* de Jules Lacroix, représenté à la Comédie-Française en 1852, et fait jouer au théâtre de Bade, en 1863, un opéra-comique en un acte, *la Fille de l'orfèvre,* etc. Il a été président de la Société des compositeurs de musique.

MEMBRER (*man*) v. n. Arg. milit. Travailler ferme.

MEMBRET (*man-brè*) n. m. Petite épaisseur, qu'on ménage au bout de chaque branche d'un éperon.

MEMBRETTE (*man-brèt'*) n. f. Surface du pied-droit d'une arcade qui est ornée d'un pilastre et qui reste nue de chaque côté du pilastre. (On dit aussi ALETTE.) ‖ Planche de chêne de 0m,28 de large et d'une épaisseur variant entre 0m,05 et 0m,06.

MEMBRIÈRE (*man*) n. f. Pièce de bois qui entre dans une membrure. ‖ Planche de chêne de 0m,16 de largeur sur 0m,078 d'épaisseur.

MEMBRILLA, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Ciudad-Real]), sur l'Azuer; 8.000 hab. Savonnerie.

MEMBRILLE (*man, et ll* mll.) n. f. Un des noms du coing.

MEMBRON (*man* — rad. *membre*) n. m. Petite baguette qui sert d'ourlet à la bavotte d'un bourseau. ‖ Partie d'une couverture mansardée recouvrant la panne de brisis et reliant les couvertures du vrai comble et du faux comble.

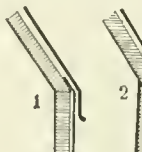

Membron en zinc : 1. De faux comble; 2. De brisis.

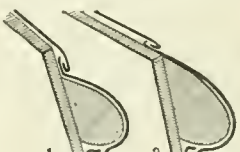

Membron à bourseau : 1 De panne de brisis; 2. De voligeage.

MEMBRU, UE (*man*) adj. Qui a les membres forts et vigoureux : *Une jeune fille* MEMBRUE.

— Substantiv. : *Une grosse* MEMBRUE.

— Fig. Vigoureux : *La période large,* MEMBRUE *et pompeuse de Mirabeau.* (Ch. Nod.)

MEMBRURE (*man*) n. f. Ensemble des membres du corps humain : *La* MEMBRURE *délicate d'une jeune fille.*

— Mar. Ensemble des couples d'un navire. (La membrure est en bois ou fer, longitudinale ou transversale suivant le système de construction et la position des couples ou membres en lisses dont il s'agit.)

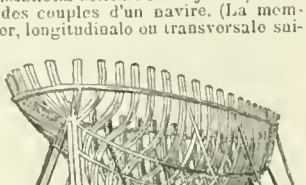

Membrure.

— Métrol. Sorte de mesure de volume, constituée par un assemblage de chevrons convenablement espacés pour mesurer le bois de chauffage.

— Techn. Planche dans laquelle on encâsse les panneaux d'une porte. ‖ Ensemble des deux planchettes ou ais, appelées *membranes,* plus épaisses d'un côté que de l'autre, entre lesquelles le relieur place le volume qu'il veut grecquer.

MÊME (pour *meesme* — du lat. pop. *metipsimum,* superl. de la loc. *metipse,* qui s'emploie en lat. class. avec *ego, ego metipse* ou *egomet ipse,* moi-même) adj. Qui n'est pas autre : *Cervantes mourut la* MÊME *année et le* MÊME *mois que Shakspeare.* ‖ Parfaitement semblable : *Ce sont toujours les* MÊMES *ruses qui trompent les hommes.* ‖ Avec ellipse de l'article : *Nous avons* MÊME *sort.* (Mol.)

— Précédé d'un nom ou d'un pronom personnel, *Même* donne plus de force à ce pronom et signifie En personne, personnellement : *Connais-toi toi-*MÊME

— Loc. div. *Etre, Rester soi-même,* Ne pas démentir son caractère. ‖ *De lui-même, De soi-même,* De son propre mouvement : *Malfaiteur qui se livre* DE LUI-MÊME. ‖ Tout seul, naturellement : *Affaire qui va* D'ELLE-MÊME. ‖ *Par cela même,* Précisément par ce fait : *Toute religion qui ne se dit pas infaillible se convainc d'erreur* PAR CELA MÊME. (Lacord.) ‖ *En même temps,* A la fois, simultanément : *On ne peut pas être en deux endroits* EN MÊME TEMPS.

— Substantiv. Même personne, même chose : *Adressez-vous aux* MÊMES. *Ce vin est bon, apportez-nous du* MÊME.

— adv. Qui plus est, encore, aussi, jusqu'à ce point : MÊME *quand nous croyons avoir le plus raison, soyons modeste.* (Ste-Beuve.)

— Loc. adv. *Pas même,* Pas seulement : *L'homme n'a* PAS MÊME *pouvoir sur sa propre vie.* (Pasc.) ‖ *A même,* Sans intermédiaire d'instrument, d'outil, sans interposition de quoi que ce soit : *Boire à* MÊME *la bouteille* ou (vieilli) *de la bouteille.* ‖ Dans le vif, en plein dans : *Des esclaves taillés à* MÊME *la pierre.* ‖ *De même,* De la même manière, semblablement : *Bien mal acquis s'en va* DE MÊME. ‖ *Tout de même,* Également, pareillement; néanmoins, après tout : *C'est* TOUT DE MÊME *désespérant d'espérer toujours.*

— Loc. prép. *A même de,* En état de, libre de : *L'or vous met* À MÊME *d'acquérir tous les plaisirs.* ‖ Autref., *Etre à même de quelque chose,* Etre à la source même de cette chose : *Afin d'*ÊTRE À MÊME DES *consultations.*

— Loc. conj. *De même que,* Comme, aussi bien que, ainsi que : DE MÊME QU'*un siècle influe sur un homme, un homme influe sur un siècle.* (Chateaubr.)

— n. m. Même objet, même chose, même point : *Etoffe doublée du* MÊME.

— *Revenir au même,* Etre la même chose au fond, quant au résultat : *Se taire ou consentir* REVIENT *souvent* AU MÊME.

— Blas. S'emploie en blason pour éviter une répétition du métal ou de l'émail que l'on vient de citer. ‖ On dit aussi DU MÊME.



D'argent à la fasce de gueules accompagnée de trois tourteaux de même (ou du même), deux en chef, un en pointe.

— Jeux. A l'ancien jeu de billard, Coup dans lequel on poussait la bille de son adversaire dans une blouse sans lui faire toucher la bande. (S'opposait à DOUBLÉ.) ‖ Pop. *Faire quelqu'un au même,* L'attraper, le tromper.

— REM. Les grammairiens posent ordinairement les règles suivantes sur *même :* *Même* est adjectif et variable : 1° quand il précède le substantif : *Ecoliers qui font toujours les* MÊMES *fautes;* 2° quand il est placé après un seul substantif : *Les murs* MÊMES *peuvent avoir des yeux;* 3° lorsqu'il suit un pronom personnel auquel il se joint par un trait d'union : *Les rois* EUX-MÊMES *doivent respecter les lois.*

Même est adverbe et invariable : 1° quand il modifie un adjectif ou un verbe : *Les hommes les plus braves* MÊME *craignent la mort. Nous devons aimer* MÊME *nos ennemis;* 2° quand il est placé après plusieurs noms : *Les femmes, les enfants* MÊME *furent massacrés;* 3° quand, placé après un seul nom, ce nom en suppose d'autres sous-entendus : *Ses ennemis* MÊME *l'estimaient.*

— ALLUS. HIST. : **Ce sont toujours les mêmes qui se font tuer,** Mot du maréchal Bugeaud. Ce mot est resté populaire en raison de sa forme paradoxale. Le maréchal, en parlant ainsi, voulait dire : Ce sont toujours les mêmes qu'on voit au premier rang dans la mêlée, au poste le plus périlleux.

— SYN. **De même que, ainsi que, comme.** V. AINSI.

MEMÉ. Géogr. V. REY (*rio del*).

ME, ME ADSUM QUI FECI! (*Me voici, c'est moi qui ai tout fait!*), commencement d'un vers de Virgile (*Enéide,* liv. IX, v. 427), dans le célèbre épisode de Nisus et Euryale. Les deux amis, voulant tenter ensemble quelque chose d'héroïque, pénètrent pendant la nuit dans le camp des Rutules, massacrent un grand nombre de guerriers endormis dans l'ivresse, et s'apprêtent à rentrer. Mais le jour paraît, et un chef rutule, Volscens, à la tête de trois cents cavaliers, surprend Euryale. Nisus, caché dans l'ombre, voit l'épée de Volscens levée sur Euryale; il s'élance de sa retraite en criant : « Me voici, c'est moi qui ai tout fait!... » On rappelle cette exclamation quand on veut revendiquer généreusement une responsabilité, détourner sur soi le coup qui va frapper un autre, etc.

MÉMÉCYLE (*si'*) n. m. Genre de mélastomacées *mémécylées,* comprenant des arbrisseaux et des arbres à feuilles opposées et fleurs axillaires, dont on connaît une centaine d'espèces de l'Asie et des îles de l'Afrique tropicale. (Plusieurs espèces fournissent des fruits comestibles; d'autres sont employées en teinture.)



Mémécyle : *a,* fleur.

MÉMÉCYLÉ, ÉE (*si*) adj. Qui ressemble à un mémécyle.

— n. f. pl. Tribu de mélastomacées, ayant pour type le genre *mémécyle.* — *Une* MÉMÉCYLÉE.

MÉMÉCYLON (*si*) n. m. Matière colorante tirée des feuilles du mémécyle, et dont la couleur, sous l'influence des mordants d'alumine ou de fer, se rapproche de celle du quercitron ou du sumac. (On emploie généralement cette matière pour l'obtention des teintures dites *rouge d'Andrinople.*)

MEMEL, ville et port d'Allemagne (Prusse [présid. de Kœnigsberg]), sur la Baltique, à l'embouchure de la Dange dans la *lagune de Memel,* qui relie le Kuriesches Haff, à la mer Baltique; 19.200 hab. Ch.-l. de cercle. Fabrique de produits chimiques, constructions navales, fonderies de fer, fabrique de machines; distillerie. Commerce de bois, chanvre, houille, poissons (harengs). Ecole de navigation.

Fondée en 1252 au pied d'un château de l'ordre Teutonique, la ville fut vassale de Lübeck. Les chevaliers teutoniques en devinrent seuls propriétaires en 1328. Elle souffrit beaucoup au cours des guerres entre Prusse, Lithuanie, Pologne et Suède (XIIIe-XVIIe s.).

MÊMEMENT adv. Même : *Aux personnes* MÊMEMENT *les plus douces.* (Naudé.) ‖ Principalement : *On donna des gardes aux ambassadeurs et* MÊMEMENT *à celui d'Espagne.* (Malherbe.) ‖ Aussi, pareillement, de même :

Vendredi chair ne mangeras,
Ni le samedi *mêmement.*

(Comm^{te} de l'Eglise.) [Vx.]

MÉMENTO (*min* — mot lat. signif. *souviens-toi*) n. m. Marque faite ou placée quelque part à dessein, pour rappeler une chose à faire : *Mettre des* MÉMENTOS *dans son carnet.* ‖ Livret, agenda où l'on place, sur lequel on inscrit des mémentos : *Acheter deux* MEMENTOS. ‖ Écrit, objet destiné à rappeler un souvenir, à donner un avertissement : *Les sciences sont les* MÉMENTOS *de l'impuissance humaine.* ‖ Par ext. Petit livre où sont résumées toutes les parties essentielles d'une question, d'une matière : *Le* MÉMENTO *Larousse est une véritable encyclopédie de la vie pratique.*

— Liturg. Nom donné à deux prières du canon de la messe : *Le* MÉMENTO *des vivants. Le* MÉMENTO *des morts.*

MEMENTO, HOMO, QUIA PULVIS ES ET IN PULVEREM REVERTERIS (mots lat. signif. : *Souviens-toi, homme, que tu es poussière et que tu retourneras en poussière*), Paroles que prononce le prêtre, le jour des Cendres, en traçant une croix de cendres sur le front des fidèles. (C'est le souvenir de la parole de la Genèse, dite par Dieu à Adam après le péché originel : « *Tu es poussiere, et...* »).

MEMENTO-MORI (mots lat. signif. *Souviens-toi que tu es mortel*) n. m. Objet de piété représentant un crâne humain ou une tête décharnée, pour servir de sujet de méditation sur la mort. ‖ Ornement des rosaires qui présente deux figures adossées : l'une de la mort, l'autre du Christ. — Pl. *Des* MEMENTO-MORI.


Memento-mori (XVIIe s.).

— Encycl. Archéol. Dès le début du christianisme, les religieux gardaient toujours sous leurs yeux une tête de mort, pour se pénétrer de l'idée du néant. On en vint par la suite, surtout à la Renaissance et au XVIIe siècle, à faire de ces crânes de véritables objets d'art. On voit dans les collections publiques et privées des *memento-mori* de cette époque exécutés en ivoire et qui représentent une tête à moitié décharnée, rongée par des lézards et des serpents.

MÊMETÉ n. f. Syn. inus. de IDENTITÉ.

MÉMINES (en lat. *Memini*), peuple de l'ancienne Gaule (Narbonnaise IIe), entre la *Druentia* (Durance) à l'E., et les Vulgientes à l'O. Ville principale : *Forum Neronis* (Forcalquier). — *Un, Une* MÉMINE.

MEMLING ou **MEMLINC** (parfois, mais fautivement **Hemling**) [Hans], peintre flamand, né vers 1435, mort à Bruges en 1494. Sa biographie, inventée de toutes pièces par Descamps en 1753, a donné lieu à une foule d'erreurs. Memling est en réalité originaire de Memelingen, dans la principauté de Mayence. De là son nom. Il est probable qu'il fit son apprentissage dans l'atelier de Van der Weyden, à Bruxelles ; puis il alla se fixer à Bruges. Une de ses premières œuvres fut le triptyque exécuté pour le seigneur de Clifford, entre 1461 et 1467 ; tous ses autres tableaux datés sont compris entre 1472 et 1491 : *la Vierge et l'Enfant adorés par un donateur* (galerie Liechtenstein [1472]) ; *le Jugement dernier* (1472-1473), grand triptyque, aujourd'hui au Dôme de Dantzig ; le polyptyque de la *Passion* (à Lubeck) est de 1491. Dans l'intervalle, il faut placer tout le reste, c'est-à-dire : *le Mariage mystique de sainte Catherine,* à Bruges ; *l'Adoration des mages,* à Bruges ; le *Saint Christophe,* et la célèbre *Châsse de sainte Ursule,* même ville ; *les Sept joies de la Vierge,* à Munich ; *les Sept douleurs de la Vierge,* à Turin ; *la Descente de croix,* à Rome ; *la Vierge adorée par la famille Floreins,* à Paris, à Vienne ; à Florence, une *Vierge et l'Enfant* ; à Bruxelles, un *Saint Sébastien,* et des portraits. En outre, Wauters a pu rendre à Memling un grand triptyque, *le Christ et les anges,* exécuté pour le monastère de Najera, en Castille,


Memling.

L'œuvre de Memling est extraordinairement varié. Il a déroulé, parmi des panoramas superbes, les scènes passionnantes de la vie du Christ, de la Vierge, des saints, et notamment de saint Jean, son patron. A la fois puissant et touchant, ingénu, candide ; mâle par contre dans ses portraits d'homme, il est moins large et moins fort de génie que Van Eyck, mais plus sensible et plus tendre. Il a créé un type féminin, ses Vierges, emblèmes de grâce, de recueillement, de distinction. Son influence fut profonde sur les écoles de Bruges, Gand, Bruxelles, Anvers, et même sur celle du Rhin.

— Bibliogr. : A. Wauters, *la Peinture flamande ; Sept études pour servir à l'étude de Hans Memling* (1893).

MEMMI (Simone), peintre italien, également connu sous les noms de **Simone Martini,** de **Simon di Martino,** de **Simon de Sienne,** né à Sienne en 1284, mort probablement en 1344. D'après Vasari, il fut l'élève de Giotte. Comme son maître, il rompit avec les traditions de l'école byzantine. Pendant un assez long séjour à Avignon, il se lia avec Pétrarque, pour qui il exécuta le portrait de la belle Laure. Simone Memmi a peint dans les principales villes d'Italie un grand nombre de fresques remarquables par l'invention, par le coloris, par une correction relative dans le dessin. Il excellait surtout dans le portrait. Parmi ses fresques, nous citerons sa belle *Assomption, Saint Rénier dans le monde, le Départ de saint Rénier,* les *Miracles* du même saint, dans le Campo-Santo de Pise ; *l'Eglise militante* et *l'Eglise triomphante,* à Sainte-Marie-Nouvelle de Florence. On voit à la bibliothèque Ambrosienne, à Milan, un curieux manuscrit de Virgile, orné de miniatures de Memmi, et dont Pétrarque fut possesseur.

MEMMIA (famille), maison plébéienne de Rome qui, d'après Virgile, descendait de Mnesthée, compagnon d'Énée. Les Régulus en étaient une branche. Cette famille compta surtout des tribuns du peuple.

MEMMIA (Sulpicia), impératrice romaine, femme d'Alexandre Sévère. Elle est restée célèbre par son humeur hautaine. Un jour qu'elle reprochait son affabilité à son mari, celui-ci lui répondit : « J'affermis mon autorité en me rendant populaire. »

MEMMINGEN, ville d'Allemagne (roy. de Bavière [cercle de Souabe]), sur l'Ach, sous-affluent du Danube ; 9.972 hab. Hôtel de ville (style Renaissance) et maisons remarquables. Filature et tissage de lin ; commerce de houblon, de grains, laine, cuir, bétail. Ville libre impériale en 1286, Memmingen possédait un domaine de 110 kilom. carr. En 1331, elle fit partie de la Ligue des villes souabes, rédigea en 1530 la *Confessio tetrapolitana.* Les 9 et 10 mai 1800, Moreau y battit l'Autrichien Kray. En 1802, Memmingen fut annexée à la Bavière.

MEMMIUS Caïus), tribun romain, mort en 100 av. J.-C. Tribun du peuple en 111, il fit amener Jugurtha à Rome. Excellent orateur, c'est lui qui fit donner le commandement de la guerre en Afrique à Métellus, puis à Marius. Il périt dans une émeute, comme il briguait le consulat.

MEMMIUS GEMELLUS (Caïus), orateur romain du Ier siècle avant notre ère, tribun du peuple en 66, édile en 60, préteur en 58. Il fit d'abord une vive opposition à Lucullus et l'empêcha d'obtenir le triomphe après sa campagne contre Mithridate ; puis, champion du sénat, il lutta contre Clodius, Vatinius, enfin Jules César, qui l'acheta en lui promettant le consulat. Mais, César l'ayant abandonné, il échoua et fut poursuivi pour brigue. Certain d'être condamné, il s'exila à Mytilène. Il avait épousé une fille de Sylla, dont il se sépara par divorce. Très débauché, il est accusé par Cicéron d'avoir séduit la femme de Pompée et celle de Lucullus. Il avait un grand talent oratoire et réussissait dans la poésie. Le poème de Lucrèce *De natura rerum* lui est dédié.

MEMMO ou **MEMO** (Tribune), vingt-cinquième doge de Venise, mort en 991. Elu doge en 979, après la mort de Vitale Candiano, il montra une incapacité qui lui valut d'être déposé par le peuple, et il dut se faire moine au couvent de Saint-Zacharie, où il mourut six jours plus tard.

MEMMO ou **MEMO** (Marcantonio), quatre-vingt-treizième doge de Venise, né en 1539, mort en 1615. Elu doge en 1612, il eut à lutter contre les Uscoques, pirates istriotes et dalmates, puis contre Ferdinand, archiduc d'Autriche, accusé de favoriser leurs entreprises.

MEMNON, nom d'un héros grec, dans la légende duquel se trouvent réunis des traits empruntés à des sources orientales. Il était fils de Tithon et de l'Aurore, et il fut envoyé par les dieux, à la tête d'une armée d'Ethiopiens, au secours de Troie, assiégée par les Grecs. Il périt de la main d'Achille, et sa mère, au désespoir, alla prier Zeus de l'élever au rang des immortels. La légende prit ensuite une double forme : selon les uns, Memnon aurait été roi des Ethiopiens d'Asie et il aurait eu pour résidence Suse, capitale des rois achéménides ; selon les autres, il aurait régné sur Thèbes d'Egypte et sur les Ethiopiens d'Afrique. Cette seconde forme de la légende l'emporta à partir du Ier siècle avant notre ère, lorsqu'on eut cru reconnaître l'image du héros dans le plus septentrional des deux colosses d'Aménôthès III, qui dominent la nécropole thébaine. La moitié supérieure de ce colosse ayant été détachée, probablement par un tremblement de terre, des sons que l'on qualifia d'harmonieux commencèrent à s'échapper du tronçon demeuré en place, le matin, au lever du soleil. On déclara que Memnon s'efforçait ainsi de saluer sa mère ; et l'on tira des présages de l'abondance des sons ou du silence. La vogue de l'oracle de Memnon fut grande sous l'empire romain. Les savants ont essayé souvent d'expliquer la nature de ce phénomène. La plupart crurent à une fraude pieuse : un serviteur du dieu, caché dans une chambre intérieure, émettait les sons mystérieux, ou bien c'était un appareil spécial, une sorte de harpe, dont les cordes, relâchées par l'humidité de la nuit, se tendaient à la chaleur du soleil et se rompaient avec fracas comme une corde de violon. De fait, il n'y avait là qu'un phénomène naturel, produit par le grès dur et très dilatable dans lequel la statue avait été taillée. Sous l'action de la rosée du matin et des premiers rayons du soleil, la surface inégale de la cassure émettait des vibrations sonores plus ou moins fortes : lorsque la maçonnerie l'eut mise à l'abri des actions du dehors, l'effet cessa de se produire et la statue se tut.

MEMNON, dit **le Rhodien,** général perse, né à Rhodes, mort en 333 av. J.-C. Il devint beau-frère d'Artabaze, satrape de la basse Phrygie, le seconda dans sa révolte contre Artaxerxès Ochus, obtint son pardon, et fut nommé, vers 336, gouverneur des côtes occidentales de l'Asie Mineure. Il se distingua à la bataille du Granique, qu'il avait déconseillé de livrer. Investi du commandement suprême de toute l'Asie occidentale, il défendit vaillamment Halicarnasse, passa dans l'île de Cos, et proposa à Darius de porter la guerre en Macédoine et en Grèce, pour contraindre Alexandre à revenir dans son royaume. Il réunit des mercenaires et 300 vaisseaux, prit Chios et plusieurs villes de Lesbos ; mais il mourut devant Mytilène, au moment où Sparte et d'autres Etats grecs se préparaient à le rejoindre.

MEMNON, historien grec, né probablement à Héraclée du Pont (fin du Ier s. de notre ère). Il avait composé, sur l'histoire d'Héraclée, un grand ouvrage dont Photios nous a conservé un long extrait et divers fragments.

MEMNONIDES. Myth. gr. Oiseaux qui naquirent du bûcher de Memnon, fils de Tithon et d'Eos. (La mère du héros avait supplié Zeus de le rendre immortel. Quand le bûcher fut consumé, on vit sortir des cendres une foule d'oiseaux, qui firent trois fois le tour du bûcher en poussant le même cri plaintif ; puis ils s'attaquèrent et s'entretuèrent jusqu'au dernier, faisant de leur sang une libation en l'honneur du héros. Ces oiseaux étaient, dit-on, les compagnons de Memnon. Tous les ans, au jour anniversaire, ils reparaissaient autour du tombeau, pour se lamenter et se battre.) — *Un* MEMNONIDE.

MÉMOIRE (du lat. *memoria,* même sens) n. f. Faculté par laquelle l'esprit conserve les idées antérieurement acquises : *La* MÉMOIRE *est l'étui de la science.* (Montaigne.) ‖ Faculté spéciale de conserver certaines notions : MÉMOIRE *locale* ou *des lieux.* MÉMOIRE *des dates.* ‖ *Mémoire artificielle,* Moyen employé pour aider la mémoire.

— Souvenir : *On ne vit dans la* MÉMOIRE *du monde que par des travaux pour le monde.* (Chateaubr.) ‖ Réputation qu'on laisse après sa mort : *Ne vous reposez pas sur vos descendants pour le soin de votre* MEMOIRE. (La Bruy.)

— Loc. div. *De mémoire,* En s'aidant de sa mémoire seule, sans texte sous les yeux : *Dire* DE MÉMOIRE *une fable.* ‖ Avec une épithète, Formule louangeuse ou critique à l'adresse d'un défunt : *Henri IV, de glorieuse* MÉMOIRE. (Fléchier.) ‖ *De mémoire d'homme,* Du plus loin qu'on se souvienne : DE MÉMOIRE D'HOMME *on n'a vu tant de crimes.* ‖ *En mémoire de,* Pour perpétuer le souvenir de : *Monument élevé* EN MÉMOIRE *d'une victoire.* ‖ *A la mémoire de,* En l'honneur de, comme souvenir de. (Se place souvent en tête des épitaphes.) ‖ *Avoir mémoire,* Se souvenir : *On a toujours* MEMOIRE *de ce qu'on a souffert.* ‖ *Si j'ai bonne mémoire,* Si mes souvenirs ne me trompent pas. ‖ *Rafraîchir la mémoire,* Rappeler quelque chose à quelqu'un. ‖ *Se rafraîchir la mémoire,* Repasser ce qu'on savait autrefois, relire ce qu'on avait déjà lu. ‖ *Mémoire de lièvre.* V. LIÈVRE.

— Dr. *Réhabiliter la mémoire de quelqu'un,* Annuler un jugement infamant prononcé contre lui. ‖ *Curateur à la mémoire,* Personne chargée, dans un procès en revision, de défendre la mémoire de l'accusé défunt.

— Fin. *Pour mémoire,* Terme de comptabilité usité pour indiquer qu'un article mentionné, à titre de renseignement, n'est pas porté en ligne de compte.

— Hist. rom. *Maître de la mémoire,* Chef des secrétaires qui notaient les faits et dits mémorables de l'empereur.

— Liturg. Commémoration : *A la Toussaint, l'Eglise fait* MÉMOIRE *de tous ceux qui ont mérité le ciel.* ‖ Invocation : *Autel privilégié sous la* MÉMOIRE *de la Vierge.*

— Prov. : **Mémoire du mal a longue trace, mémoire du bien bientôt passe,** Le ressentiment est plus durable que la reconnaissance.

— Syn. **Mémoire, souvenir.** La *mémoire* est la faculté qui retient les choses ; le *souvenir* est le résultat de l'exercice de cette faculté.

— Encycl. La *mémoire* est la faculté de conserver et d'éprouver à nouveau des états de conscience passés ou les reconnaissant comme passés. Le souvenir est donc un état complexe, qui suppose, pour être parfait : 1° la conservation des impressions antérieures ; 2° leur reproduction ; 3° leur reviviscence ; 4° leur localisation.

La mémoire n'est pas une faculté spéciale, mais une forme possible de *tous* les phénomènes psychologiques. Le souvenir d'un état n'est autre chose que cet état lui-même renaissant. Le souvenir d'une douleur est une douleur atténuée. Si l'on a pu soutenir le contraire, cela tient à ce que les images auditives et visuelles sont plus facilement et plus fréquemment rappelées que les plaisirs, les tristesses, les passions, les désirs. Nous nous souvenons des circonstances extérieures, spectacles et discours, qui ont accompagné une émotion plutôt que de l'émotion elle-même. Il n'en existe pas moins une mémoire affective tout aussi bien qu'une mémoire représentative.

Descartes expliquait la conservation des états psychologiques par la persistance de certains « vestiges » laissés par les esprits animaux dans le cerveau. Cette théorie a été reprise et perfectionnée par les psychologues contemporains : Maudsley, Wundt, Delbœuf, Hering et Ribot. Celui-ci a montré que la mémoire ne suppose pas seulement une modification des éléments nerveux, mais aussi des associations dynamiques entre eux. Plus l'association aura été répétée, plus le souvenir sera tenace ; c'est ce qui explique que les souvenirs les plus anciens soient les derniers à disparaître (loi de régression ; certains vieillards n'ont plus que les souvenirs de leur enfance). Si, parmi la multiplicité des états psychologiques conservés, quelques-uns sont rappelés plutôt que d'autres, c'est qu'ils se sont trouvés en relation avec un état actuel. La volonté ne peut pas directement provoquer la reviviscence d'un état passé ; elle n'y réussit qu'en fixant l'attention de l'esprit sur telle ou telle idée, de manière à provoquer le jeu de l'association des idées. La *mnémotechnie* est l'art d'associer des idées dont la reproduction est difficile à d'autres qui sont aisément rappelées.

L'image rappelée doit être reconnue comme nous donnant la représentation de quelque chose de *déjà perçu.* Il faut donc la distinguer et des sensations actuelles et des fictions de l'imagination. Elle se distingue des perceptions actuelles parce qu'elle est généralement plus faible et plus indécise. Elle se distingue des fictions de l'imagination en ce qu'elle est plus nécessairement rattachée à d'autres représentations. Cependant, cette distinction n'est pas toujours absolue ; il arrive que l'on croit reconnaître des endroits que l'on voit pour la première fois.

La reconnaissance du souvenir n'est parfaite que lorsque le souvenir est localisé, c'est-à-dire situé à un moment déterminé du temps. Cette localisation se fait en groupant les états psychologiques autour d'un événement qui nous a paru particulièrement important et d'une façon plus précise en rattachant les souvenirs à telle ou telle date.

La mémoire s'explique par l'habitude. Mais la mémoire a aussi ses habitudes, très différentes selon les divers individus. Un tel se rappelle plus faiblement les images auditives, tel autre les images visuelles, tel autre les images motrices : fait important, dont on doit tenir compte dans les méthodes employées pour instruire les enfants.

Mémoire (LES MALADIES DE LA), ouvrage de Th. Ribot (1883). — Avant d'aborder l'étude des maladies de la mémoire, Ribot donne une théorie de la mémoire normale. Elle est essentiellement, à ses yeux, un fait biologique. Des trois éléments qu'elle suppose pour être parfaite : conservation de certains états, leur reproduction et leur localisation dans le passé, les deux premiers seuls sont indispensables. Or la conservation et la reproduction sont des propriétés de tous les tissus vivants et plus particulièrement du tissu nerveux. Dans les maladies de la mémoire, Ribot distingue deux grandes classes : les maladies générales et les maladies partielles. Les premières peuvent se subdiviser en amnésies *temporaires,* amnésies *périodiques,* amnésies *à forme progressive.* La disparition des souvenirs suit une marche logique, une loi de *régression.* Elle descend progressivement de l'instable au stable : les faits récents sont les premiers oubliés, puis disparaissent les idées en général, enfin les sentiments, puis les actes. Les maladies partielles consistent dans la disparition temporaire ou définitive d'un groupe de

souvenirs. Dans l'oubli des signes, la perte des souvenirs suit une marche invariable : noms propres, noms communs, adjectifs, verbes, interjections, gestes. Le dernier chapitre est consacré à l'étude des hypermnésies ou exaltations de la mémoire, qui sont, elles aussi, ou générales ou partielles.

Mémoire (LE PROBLÈME DE LA), par le Dr Paul Sollier (1900). — Le Dr Sollier discute dans cet ouvrage les théories de Ribot, Wundt, Sergi, Pitres, etc., et cherche une explication psycho-mécanique du souvenir. D'après lui, la *conservation des souvenirs se fait dans d'autres centres que la réception des impressions*. Le cerveau pourrait être divisé en deux régions : l'une, le *cerveau organique*, qui reçoit les impressions venues de la périphérie; l'autre serait le *cerveau psychique*, ainsi appelé parce que les réactions qui accompagnent le retour de son fonctionnement sont d'ordre psychique. Le mécanisme de la mémoire serait le suivant : une excitation périphérique engendre un courant nerveux, qui engendre à son tour dans certains groupes cellulaires du cerveau un état dynamique spécial, différent du courant nerveux, mais qui lui correspond exactement. Lorsque le même état dynamique se reproduit dans le cerveau psychique, il évoque le même état moléculaire dans le cerveau récepteur et, par conséquent, la représentation de l'excitation correspondante.

MÉMOIRE ou **MNÉMOSYNE**. Myth. anc. V. MNÉMOSYNE.

— Poétiq. *Fastes de Mémoire, Temple de Mémoire,* Souvenir que garde la postérité. ‖ *Le Temple de Mémoire*, Temple dans lequel une fiction poétique prétend que sont conservés les noms des personnages dignes de passer à la postérité. ‖ *Les Filles de Mémoire,* Les Muses.

MÉMOIRE (de *mémoire* n. f.) n. m. Exposé des faits et moyens d'une cause, destiné à rendre favorable l'opinion du public, des juges (Dans ce sens, prend une majuscule) : MÉMOIRES *de Pellisson.* ‖ Ensemble des documents à l'aide desquels on écrit l'histoire. ‖ Relation écrite des événements qui se sont passés durant la vie d'un homme, et dans lesquels l'auteur a joué un rôle ou dont il a été témoin : *Les* MÉMOIRES *de Sully, du cardinal de Retz.*

— Dissertation sur quelque point scientifique ou historique : *Un* MÉMOIRE *sur le Masque de fer.*

— Etat de ce qui est dû à un marchand, à un artisan, ou à un homme de loi : *Un* MÉMOIRE *de tailleur.* ‖ Fam. *Mémoire d'apothicaire,* Facture démesurément grossie.

— Fig. *Avoir de bons, de mauvais mémoires,* Etre bien, être mal renseigné.

— Dr. intern. *Mémoire* ou *Mémorandum*. V. MÉMORANDUM.

— n. m. pl. Comptes rendus, recueil des dissertations lues dans une société savante ou littéraire : *Les* MÉMOIRES *de l'Académie des sciences.*

— ENCYCL. Dr. Il y a plusieurs sortes de *mémoires*. Pour l'instruction d'un procès, les parties fournissent au tribunal des mémoires destinés à établir leurs droits. Ces mémoires, d'après l'article 41 de la loi du 29 juillet 1881, ne donnent lieu à aucune action en diffamation, injure ou outrage; mais les tribunaux peuvent prononcer, avec dommages-intérêts, la suppression des mémoires calomnieux, et même frapper de peines disciplinaires les avocats et officiers ministériels signataires; d'autre part, le privilège ne s'applique qu'aux faits diffamatoires se rattachant à la cause : pour ceux qui lui sont étrangers, ils restent soumis aux règles générales de l'action publique ou de l'action civile. — Les fournisseurs quelconques (médecins, pharmaciens, marchands, ouvriers, etc.) présentent à leurs débiteurs des mémoires établissant le chiffre de la dette. S'il y a contestation, le demandeur doit prouver que ce qu'il réclame lui est bien dû, et celui qui soutient qu'il a payé doit fournir la preuve de sa libération.

— Littér. Ecartons tout de suite de cet article certains *mémoires* qui n'ont rien de littéraire : les mémoires administratifs, diplomatiques, etc. Parmi les mémoires judiciaires, quelques-uns figurent avec honneur dans la littérature : ceux de Voltaire en faveur de Sirven, de Calas, de La Barre, ceux de Beaumarchais pour lui-même. C'est surtout du mémoire historique et biographique qu'il doit être ici question. La littérature de tous les pays et de tous les temps abonde en ouvrages de cette sorte; tels, chez les anciens, la *Retraite des Dix Mille* et les *Mémoires sur Socrate*, par Xénophon, les *Commentaires* de César, les *Confessions* de saint Augustin. Citons seulement les mémoires qui ont à la fois une valeur de commentaire et une valeur littéraire. D'abord ceux de Joinville et de Comines; au XVIe siècle, ceux de Montluc et de La Noue; au XVIIe, ceux de Sully, de Richelieu, du cardinal de Retz, de La Rochefoucauld, de Mme de Motteville, de Saint-Simon; au XVIIIe siècle, ceux de Rousseau, intitulés *Confessions,* ceux de Mme Roland; au XIXe, les *Mémoires d'outre-tombe,* ceux d'un grand nombre de généraux et d'hommes politiques de la Révolution et de l'Empire, de Napoléon Ier, de Talleyrand, de Barras, de Savary, de Pasquier, de Guizot, ceux de Renan (*Souvenirs d'enfance et de jeunesse*), etc. A l'étranger, mentionnons, parmi les auteurs de Mémoires : en Italie, Benvenuto Cellini, Alfieri, Silvio Pellico; en Angleterre, Mrs. Elliot, Garrick, Wellington; en Allemagne, Goethe, Weber, Arndt, Metternich, etc.

La littérature française est, de toutes, la plus riche en mémorialistes. Chateaubriand rend compte de la supériorité des Français sur ce point en disant qu'ils ont toujours été un peuple curieux, sociable, très apte à observer les détails, et que, d'ailleurs, le Français trouve satisfaction à parler de soi. Ce qu'il y a de certain, c'est que plusieurs chefs-d'œuvre de la littérature française sont des mémoires, non seulement ceux de Chateaubriand, de Rousseau, mais quelques autres encore qui, quel qu'en soit le titre, appartiennent bien au genre, comme les *Essais* de Montaigne, etc.

— SYN. Annales, archives, etc. V. ANNALES.

Memoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (HISTOIRE ET), de 1701 à 1793 (Paris, 1717-1793, 50 vol., plus une table des tomes XL-L. Paris, 1844). — Suivent les Mémoires de l'Institut, classe d'histoire et de littérature ancienne (1803 et années suiv.), qui forment les quatre premiers volumes de la nouvelle série parvenue au tome XXXVI, plus 16 volumes de *Mémoires présentés par divers savants étrangers a l'Académie.* Cette collection se complète par la *Table générale et méthodique des Mémoires contenus dans les recueils de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des sciences morales et politiques,* par Eug. de Rozière et Eug. Chatel (1856); cette table porte sur 88 volumes, parus de 1717 à 1850. La table des volumes 12 à 21 est contenue dans le tome XXII; celle des volumes 23 à 33 paraîtra sous la forme d'une troisième partie du tome XXXIII.

Memoires de l'Institut, Paris, an VI (1798) et années suivantes. — Ils comprennent deux séries : 1° *Ancien Institut :* 14 volumes pour les sciences physiques et mathématiques (1796-1815); 5 vol. pour les sciences morales et politiques (1796 et 1803); 5 pour la littérature et les beaux-arts (1798-1804); 2 de mémoires présentés par des savants étrangers à l'Institut (sciences mathématiques et physiques) [1805-1811], et 5 de rapports; 2° *Nouvelle série* (1816 et ann. suiv.) : elle comprend les diverses publications de mémoires et rapports faites par l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et l'Académie des sciences morales et politiques.

Memoires de Napoléon. V. NAPOLÉON.

Mémoires de l'Académie des sciences. Sous le titre : *Mémoires de l'Institut national des sciences et arts pour l'an IV de la République.* avec le sous-titre *Sciences mathématiques et physiques*, paraissait en thermidor an VI, à Paris, le tome Ier, premier volume d'une importante collection. — La table des matières nous renseigne sur le but et l'ordonnancement de cette publication : sujets des prix proposés, mémoires que la classe juge dignes d'être imprimés aux Mémoires des savants étrangers, machines, inventions et préparations approuvées par la classe, ouvrages imprimés présentés à la classe, notices sur la vie et les travaux des savants... et mémoires. Le premier travail, inséré par Pierre Lassus, a pour objet : Mémoire sur le prolongement morbifique de la langue hors de la bouche.

Puis les volumes se distinguent beaucoup plus par leur date de publication que par un numéro d'ordre; enfin, le tome XIV clôt cette série pour 1813-1815. En 1816, paraît alors le tome Ier d'une nouvelle série, au fond de même nature, sous le titre : *Mémoires de l'Académie royale des sciences de l'Institut de France.* L'habitude s'établit d'y publier une proportion croissante de notices et d'éloges académiques, et le tome XLIV de cette série correspond à l'année 1888.

Entre temps, à partir de 1835, l'Académie se mit à publier les comptes rendus hebdomadaires de ses séances; cette publication ne doit pas renfermer de mémoires détaillés, mais des notes concises, des résumés de travaux pour constituer des prises de date.

Sous le nom de *Recueil* (ou *Mémoires*) *des savants étrangers,* on désigne une autre série inaugurée en l'an X par l'Académie, sous le titre précis : *Mémoires présentés à l'Institut des sciences, lettres et arts par divers savants et lus dans les assemblées.*

Mémoires relatifs à l'histoire de France jusqu'au commencement du XVIIe siècle (COLLECTION COMPLÈTE DES) 1re série (Paris, 1819-1827, 52 vol.). 2e série *Depuis l'avènement de Henri IV jusqu'à la paix de Paris en 1763* (Paris, 1820-1829, 78 vol.). — Ce recueil, formé par Petitot et Monmerqué, aidé par divers collaborateurs, comprend entre autres les *Mémoires* de Villehardouin, de Joinville, de Christine de Pisan, d'Olivier de La Marche, de Philippe de Comines, de Robert de La Mark, de Louise de Savoie, des Du Bellay, de Montluc, de Tavannes, de La Chartre, du duc de Bouillon, de Cheverny, de Marguerite de Valois, de Palma Cayet, de Villeroy, de Pierre de L'Estoile, de Groulard, de Marillac, du cardinal de Richelieu, du maréchal d'Estrées, de Phélippeaux, de Pontchartrain, du duc de Rohan, du maréchal de Bassompierre, de Gaston d'Orléans, de l'abbé Arnauld, de la duchesse de Nemours, de Mme de Motteville, de la Grande Mademoiselle, du cardinal de Retz, de Guy Joly, de Conrart, de Montgeat, de La Rochefoucauld, de Gourville, de Lenet, du duc de Guise, du maréchal de Grammont, d'Omer Talon, de l'abbé de Choisy, de Mme de Lafayette, de La Fare, de Mme de Caylus, du maréchal de Villars, de Duclos, de Mme de Staal. La collection Petitot a rendu et rend encore de grands services; malheureusement, ses textes ne sont pas établis avec assez de rigueur.

Mémoires relatifs à la Revolution française (COLLECTION DES) [Paris, 1820-1827, 55 vol.]. — Cette collection, formée par Berville et Barrière, donne, avec des notices assez détaillées sur les auteurs des ouvrages publiés, une série de documents intéressants sur les événements qui ont précédé, accompagné et suivi la révolution de 1789. Ils comprennent, entre autres, les *Mémoires* de Mme du Hausset, du baron de Besenval, de Lingnet, de Mme Campan, de Bailly, du marquis de Ferrières, de Weber, de Rivarol, du marquis de Bouillé, de la marquise de Bonchamps, de la marquise de La Rochejaquelein, de Turreau, de Mme Roland, de Durand de Maillane, de Barbaroux, de Louvet, du duc de Monpensier, de Cléry, de Dumouriez, de Carnot, de Fréron, de Thibaudeau; les Guerres des Vendéens et des Chouans, les mémoires sur les journées de septembre 1792, le *Vieux Cordelier,* de Camille Desmoulins, etc.

Mémoires relatifs à l'histoire de la révolution d'Angleterre (COLLECTION DES), traduits de l'anglais par une Société de gens de lettres (Paris, 1823 et suiv., 26 vol.). — Ce recueil, entrepris sous la direction de Guizot, et auquel il a donné une introduction sur l'histoire de la révolution d'Angleterre et des notices sur les différents auteurs de mémoires qu'il a rassemblées par la suite dans un volume intitulé : *Etudes biographiques sur la révolution d'Angleterre* (1858), contient, entre autres, les mémoires et relations de Burnet, de Buckingham, de Clarendon, de Dalrymple, de Ludlow, de Mrs. Hutchinson, de Thomas May, de Fairfax, de Price, de Warwick, de Whitelocke, Charles Ier, Jacques II, etc.

Memoires relatifs à l'histoire de France depuis la fondation de la monarchie française jusqu'au XIIIe siècle (COLLECTION DES) [Paris, 1823-1835, 31 vol., dont un pour l'introduction, qui n'est pas tomé]. — Ce recueil a été formé par Guizot, avec la collaboration de nombreux auteurs qu'il n'a pas nommés. L'introduction a été écrite par Bourdon de Sigrais et Trognon. La collection comprend, outre de nombreuses vies de rois et de princes, des chroniques et de poèmes historiques : *l'Histoire des Francs,* de Grégoire de Tours (t. I et II); la *Vie de Charlemagne,* de Eginhart (t. III); les *Chroniques* de Frodoard et de Raoul Glaber (t. VI); celle de Hughes de Fleury (t. VII); la *Vie de Louis le Gros,* par Suger (t. VIII); l'*Histoire des Croisades,* de Guibert de Nogent (t. IX et X); la *Chronique* de Guillaume de Nangis (t. XIII); la *Croisade des Albigeois* (t. XIII et XV); l'*Histoire,* de Guillaume de Tyr (t. XVI et XIX); l'*Histoire de Normandie,* par Frédéric Vital (t. XXV et XXVIII); l'*Histoire des Normands,* de Guillaume de Jumièges (t. XXIX). La plupart de ces ouvrages ont été réédités et traduits par la Société de l'histoire de France.

Mémoires pour servir à l'histoire de France, depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe (NOUVELLE COLLECTION DES) [Paris, 1836-1839, 32 vol.]. — Formé par Michaud et Poujoulat, ce recueil renferme tous les mémoires édités par Petitot et Monmerqué, plus un certain nombre de mémoires jusqu'alors inédits, comme ceux de Pierre Sarrazin ou de Pujet-Marbault, et une assez grande quantité d'adjonctions inédites aux mémoires déjà publiés de Retz, de Lenet, d'Omer Talon, de Lestoile, de Fénin, etc.; enfin, une réédition d'ouvrages que n'avait encore donnés aucune collection de mémoires et qui étaient devenus rares; entre autres, le *Journal d'un bourgeois de Paris sous Charles VI et Charles VII,* les *Mémoires* du duc d'York, de Dubois, de Turenne, etc. Les textes sont encore médiocrement établis, et l'absence complète de tables rend les consultations pénibles.

Mémoires de Beaumarchais. V. BEAUMARCHAIS.

Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres. V. BACHAUMONT.

Memoires d'outre-tombe, par Chateaubriand (Paris, 1849-1850). — Chateaubriand commença à écrire ses mémoires en 1811 et les termina vingt-cinq ans plus tard. Quelque temps avant sa mort, il les vendit à une société commerciale, à condition qu'ils ne paraîtraient pas de son vivant. La publication en fut d'abord faite sous forme de feuilletons dans le journal « la Presse ». Dans ces *Mémoires* s'étalent à plein l'égoïsme et l'orgueil de l'auteur. Les renseignements historiques que nous y trouvons et les nombreuses médisances à l'adresse des contemporains doivent être soumis à un rigoureux contrôle. Malgré ces réserves nécessaires, les *Mémoires d'outre-tombe* n'en restent pas moins une des œuvres les plus intéressantes de l'illustre écrivain. Au point de vue proprement littéraire, ils sont fort inégaux. Le style est parfois affecté, pénible, heurté. Mais certains chapitres ne sont pas inférieurs à ce que Chateaubriand écrivit jamais de plus beau, dans la première partie notamment, où il raconte son enfance et sa jeunesse. Comme le dit Sainte-Beuve, qui a jugé le livre sévèrement, on sent à chaque pas, dans les *Mémoires d'outre-tombe,* la griffe du vieux lion.

Mémoires du duc de Sully. V. ÉCONOMIES ROYALES.

Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le XVIIIe siècle (BIBLIOTHÈQUE DES) [Paris, 1855-1875, 30 vol.]. — Formé par Barrière et de Lescure, ce recueil comprend une partie des mémoires publiés dans la « Collection des mémoires relatifs à la Révolution française », plus un certain nombre d'auteurs du XVIIIe siècle, comme Alfieri, Bachaumont, Barras, Billaud-Varennes, Lucien Bonaparte, Collé, Mlle Clairon, Collot d'Herbois, Daunou, Dulaure, Fievée, Gohier, Lauzun, le prince de Ligne, Marmontel, Préville, le maréchal de Richelieu, Rœderer, duc de Saint-Simon, comte de Ségur, Sieyès, Soulavie, Mme de Staël, Thibaudeau, comte de Vaublanc, etc.

Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps, par Guizot (1858-1867, 10 vol.). — Ces mémoires, que Guizot composa pour occuper les loisirs de sa retraite, n'apportent que peu de renseignements nouveaux sur les affaires auxquelles il fut mêlé; mais lui-même y apparaît avec un relief surprenant. Le tome III, dans lequel il raconte ses efforts pour réorganiser l'instruction publique (1833), est particulièrement intéressant. Au point de vue littéraire, l'ouvrage est écrit avec une grande souplesse de style et un rare talent de portraitiste.

MÉMONDAR n. m. Officier persan, chargé de recevoir et de traiter les étrangers.

MEMOR (Scæva), poète latin du Ier siècle de notre ère, né à Arunca. On l'estimait beaucoup. Il avait composé, entre autres tragédies, un *Hercule.* Saumaise lui attribue l'*Octavie* comprise parmi les tragédies de Sénèque.

MÉMORABLE (du lat. *memorabilis,* même sens) adj. Qui est digne de rester dans la mémoire : *Une journée* MÉMORABLE.

— Anat. *Anse mémorable de Wrisberg,* Longue arcade nerveuse à concavité supérieure, que forme au-dessus du pancréas, au-devant du pilier droit du diaphragme, la réunion du grand splanchnique droit et du pneumogastrique droit. (L'anse mémorable porte à son sommet un ganglion sympathique, du volume d'un petit haricot; c'est le ganglion semilunaire droit du plexus solaire.)

Mémorables ou *Entretiens mémorables de Socrate,* ouvrage de Xénophon. — Ces *Entretiens* ou *Souvenirs* sur Socrate portent aussi, dans les anciennes traductions françaises, les titres de *Dits mémorables* ou de *Mémoires de Socrate.* L'ouvrage, composé au début du IVe siècle avant notre ère, peu après la mort du maître, a été divisé en quatre livres à l'époque alexandrine. Xénophon s'est proposé de défendre son maître contre les calomnies de ses accusateurs, notamment de Mélitos. Il nous fait connaître le vrai Socrate, tel qu'il l'a connu; il le met en scène, avec divers interlocuteurs, dans une série de dialogues, où il expose ses conseils et ses idées sur la piété, la tempérance, les devoirs de famille, l'amitié, les devoirs civiques, les arts, la dialectique. Les *Mémorables* portent des traces de remaniements; on croit que le texte actuel est le produit de plusieurs rédactions mal fondues. L'ouvrage n'en est pas moins fort précieux et agréable; on y trouve un vivant portrait de Socrate, au moins de Socrate moraliste, et l'on y entrevoit souvent l'aimable physionomie de Xénophon.

MÉMORABLEMENT adv. D'une façon mémorable.

MÉMORANDUM (*dom*' — mot lat. signif. *Chose qu'on doit se rappeler*) n. m. Note diplomatique adressée par un gouvernement à un ou plusieurs gouvernements étrangers, dans le but d'exposer l'état d'une question, et de justifier les mesures qu'il a prises ou qu'il se propose de prendre. ‖ Pl. *Des* MÉMORANDUMS.

— Note qu'on prend d'une chose qu'on veut ne pas oublier. ‖ Carnet sur lequel on inscrit des notes de ce genre.

— Comptab. Ordre d'achat de marchandises rédigé par le commerçant et remis par ses commis aux fournisseurs.

— Techn. Sorte de tablette en os, en ivoire ou en porcelaine, sur laquelle on inscrit provisoirement des notes au crayon et que l'on peut effacer ensuite.


Mémorandum (techn.).

MÉMORATIF, IVE (du lat. *memorativus*, même sens) adj. Qui concerne la mémoire : *La faculté* MÉMORATIVE *n'est pas toujours subordonnée à la volonté.* (Alibert.) ‖ Qui a la mémoire d'une chose : *Soyez* MÉMORATIF. (Volt.)

— n. m. Ce qui aide à rappeler une chose : *L'envoi de ces pièces servira de* MÉMORATIF. (J.-J. Rouss.)

MÉMORER (du lat. *memorare*, même sens) v. a. Rappeler : MÉMORER *un fait.* ‖ Absolum. Se rappeler. (Vx.)

MÉMORIAL, ALE, AUX adj. Qui a rapport à la mémoire. (Peu us.)

— n. m. Mémoire servant à l'instruction d'une affaire diplomatique : *Présenter un* MÉMORIAL.

— Ouvrage dans lequel sont consignés certains faits mémorables : *Le* MÉMORIAL *de Sainte-Hélène.*

— Admin. Registre sur lequel, dans les chambres des comptes, on transcrivait les lettres patentes des rois : MÉMORIAUX *de la chambre des comptes.* ‖ *Mémorial administratif,* Recueil des actes administratifs d'une localité.

— Archéol. Extrait des preuves ou lettres de noblesse que le récipiendaire devait remettre à la maîtrise de l'ordre de Malte, pour être admis et reçu chevalier.

— Comm. Livre-journal sur lequel commerçants et banquiers inscrivent leurs affaires, au fur et à mesure qu'elles sont conclues. V. BROUILLARD.

— Théol. Ce qui sert à consacrer la mémoire de Dieu ou de ses actes : *On se prosternait devant l'arche comme devant le* MÉMORIAL *de Dieu.* (Boss.) *L'Eucharistie est un* MÉMORIAL *et un abrégé de toutes les grâces.* (Boss.)

Mémorial de Sainte-Hélène, par Las Cases (Paris, 1823). — L'auteur, qui avait accompagné Napoléon à Sainte-Hélène, y devint son secrétaire et resta auprès de lui jusqu'au 27 novembre 1816, jour où, sur la demande du gouverneur anglais, il fut expulsé de l'île. Durant son séjour de dix-huit mois auprès de Napoléon, il avait consigné, jour par jour, tout ce qui avait trait à l'existence de ce dernier et les conversations familières dans lesquelles l'Empereur tombé jugeait les événements de sa carrière et les hommes au milieu desquels il avait vécu. Ce fut cette suite de notes qu'il publia quelques années après son retour en France. Il n'y a point de composition proprement dite dans le *Mémorial de Sainte-Hélène;* mais, quelque décousu qu'il soit, le *Mémorial* n'en reste pas moins curieux et intéressant. On y trouve des vues politiques quelquefois neuves et profondes, de vastes projets, des tableaux dignes de l'histoire, des portraits vifs et exacts, des souvenirs intéressants et instructifs, des anecdotes et maintes récriminations contre le gouverneur Hudson Lowe. Le livre est d'une lecture attachante, et de nombreux témoignages en ont attesté l'exactitude. Il faut toutefois se prémunir contre l'enthousiaste admiration que professait Las Cases pour Napoléon.

MÉMORIALISTE (*lisst'*) n. m. Auteur de mémoires historiques.

MÉMORISATION (*si-on*) n. f. Travail de la mémoire; action de fixer dans la mémoire : *Des procédés de* MÉMORISATION. (Töpffer.)

MEMPHIS, forme grecque du nom égyptien *Menfi*, forme populaire du nom antique Mannofir, Mannofriou, que portait la capitale du premier nome du Delta. Il signifiait, sous la forme *Mannofir*, le port du bon, c'est-à-dire du dieu Phtah; sous la forme Mannofriou, le port des bons, c'est-à-dire des bienheureux.

Memphis remontait jusqu'aux époques antéhistoriques de l'Egypte. La tradition de l'époque grecque lui attribuait pour fondateur Ménès, le premier roi de la Ire dynastie thinite. Mais ce fut seulement vers la fin de la Ve ou vers le commencement de la VIe dynastie qu'elle devint la résidence des souverains; elle atteignit son plein développement après l'expulsion des Hyksos. Au début de la XIXe dynastie, elle était au même niveau que Thèbes, et, à partir de la XXe, elle dépassa graduellement sa rivale. Si Alexandrie la supplanta au IVe siècle comme ville royale, elle resta pourtant, même sous les Romains et les Byzantins, la capitale indigène de l'Egypte. Son temple de Phtah était, comme celui d'Amon à Karnak, un assemblage immense d'édifices d'époques différentes. Vers la fin du Ve siècle apr. J.-C., Memphis, convertie au christianisme, devint le siège d'un évêché, mais la conquête arabe (640) et la fondation de Fostât, près de la forteresse de Babylone, lui portèrent un coup mortel, au XIe siècle, elle n'était plus qu'un champ de ruines, parsemé de villages misérables : Mit-Rahinèh, el-Aziz, Tell-Mooff, et que les sultans mamelouks exploitèrent pour la construction de la citadelle et des remparts du Caire. Mariette, Maspero et Morgan ont mis au jour une petite portion des substructions du temple de Phtah, et quelques colosses de Ramsès II sont visibles au S. du lac Sacré.

MEMPHIS, ville des Etats-Unis (Tennessee), ch.-l. du comté de Shelby, sur le Mississipi; 102.320 hab. La ville est largement bâtie, sur une falaise de grès dominant le Mississipi. Grand commerce de tabac, coton, céréales. Industrie florissante, malgré les épidémies de fièvre jaune qui, à deux reprises (1878 et 1879), ont décimé la population. Moulins à huile, ateliers de constructions mécaniques, scieries à vapeur. Port fluvial très actif. Memphis est un ancien poste militaire créé par les Français en 1736, occupé par les Espagnols de la Louisiane de 1773 à 1820. Fondée en 1820, la ville actuelle a particulièrement souffert pendant la guerre de Sécession.

Memphis (RIT DE), rit maçonnique, datant de 1838, et qui eut pour fondateur Marconis. Il compte 95 grades et prétend remonter aux mystères de l'ancienne Egypte.

MEMPHITE (*min*), personne née à Memphis ou qui habitait cette ville. — *Les* MEMPHITES.

— Adjectiv. Qui se rapporte à Memphis ou à ses habitants : *Les monuments* MEMPHITES.

MEMPHITE [*min*] (NOME), le premier des nomes de la Basse-Egypte : il s'appelait en égyptien *Anbou-Hazou*, le Mur blanc, du nom antique de sa capitale, *Memphis*. Il était situé sur la rive gauche du Nil, près des environs du village actuel de Méidoum et de la ville de Gizèh.

MEMPHITE [*min*] (PIERRE), pierre inconnue, que les médecins égyptiens et grecs employèrent contre l'épilepsie, les maux d'yeux, etc., et pour le traitement des plaies.

MEMPHITIQUE (*min, tik'*) adj. Liegeist. So dit d'un dialecte égyptien parlé à Memphis.

— n. f. Antiq. gr. Sorte de danse armée, analogue à la *pyrrhique*.

MENA, ville de Russie (gouv. de Tchernigof), sur la *Mena*, sous-affluent du Dniéper; 4.000 hab. Tabac.

MENA (Pedro DE), sculpteur espagnol, né à Adra au commencement du XVIIe siècle, mort à Malaga en 1693. Elève d'Alonso Cano à Grenade, on lui doit : quarante statues qui ornent le chœur de la cathédrale de Malaga (1658-1772); un groupe de la *Vierge del Pilar avec saint Jacques à ses pieds*, offert par D. Juan d'Autriche à la reine d'Espagne; une belle statuette de *saint François* pour la cathédrale de Tolède; etc.

MENA (Juan DE), poète espagnol, né à Cordoue en 1411, mort à Torrelagona en 1456. Il devint chroniqueur royal, poète favori du roi Jean II, ami du marquis de Santillano et du connétable Alvaro de Luna. Ses écrits en prose sont insignifiants; encore reste-t-il, pour la poésie lyrique et courtoise, inférieur à quelques-uns de ses contemporains, et particulièrement à Santillane. Ces poésies se trouvent dans les *Cancioneros* du temps (Baena, Stuñiga, Herberay, etc.). Le chef-d'œuvre de Mena est le *Labyrintho*, connu sous le nom de *las Trescientas*, parce que le nombre des couplets, octaves de vers dodécasyllabiques, était originairement de 300. Il fut porté plus tard à 365 par l'auteur, sur la prière de don Juan. C'est une allégorie à la manière de Dante, qui nous promène à travers sept cercles planétaires, et fournit à l'auteur l'occasion de chanter une foule d'événements passés, présents et même futurs. Il est plein de réminiscences antiques. Un souffle de patriotisme l'anime et en fait en partie le mérite.

MENA (Felipe Gil DE), peintre espagnol, né et mort à Valladolid (1600-1674), établit à Valladolid une école gratuite de peinture, etc. Le meilleur de ses tableaux, dont la manière est entachée d'affectation, est un *Autodafé*. — Un autre peintre et sculpteur espagnol du même nom, dom *Pedro* DE MENA, né à Adra (Grenade) en 1620, mort à Malaga en 1693, eut pour maître Alonzo Cano et devint un artiste fort habile. Parmi ses tableaux, on cite un *Christ à l'agonie*, œuvre qui se trouve à Gênes; parmi ses sculptures, une *Conception de la Vierge*, à Algondin; une *Madeleine pénitente*, chez les jésuites de Madrid; etc.

MÉNABÉ, partie médiane du pays sakalave, à l'O. de Madagascar, situé au pied du massif central, que limite de ce côté la falaise de Bongo-Lava. Elle comprend des plaines ondulées, traversées par la longue chaîne du Bemaraha. Peu civilisée, la population du Ménabé a opposé une sérieuse résistance à l'occupation française.

MENABLE adj. Qui peut être mené : *Un peuple facilement* MENABLE.

MENABREA (Léon-Camille), magistrat et écrivain savoisien, né à Bassens, près de Chambéry, en 1804, mort à Chambéry en 1857. Docteur en droit et conseiller à la cour d'appel de Chambéry, Menabrea prit part aux négociations pour la paix entre le Piémont et l'Autriche après Novare (1849), mais il est surtout connu comme écrivain et comme savant. On a de lui : *Feux follets* (1836), recueil de légendes; *Requiescat in pace* (1838), roman; *Histoire de Chambéry depuis son origine jusqu'à la fin du* XVIIe *siècle* (1848), inachevée; *les Origines féodales dans les Alpes occidentales* (1865); etc. Il fut membre, puis secrétaire perpétuel de l'Académie de Turin.

MENABREA (Louis-Frédéric, comte), marquis DE VALDORE, général et homme d'Etat italien, frère du précédent, né à Chambéry en 1809, mort à Saint-Cassin, près Chambéry, en 1896. Docteur ès sciences et ingénieur, il servit dans le génie militaire. En 1848, il fut nommé premier secrétaire du ministre de la guerre et appelé, l'année suivante, au secrétariat général des affaires étrangères. Colonel en 1859, il couvrit Turin par des travaux fortifiés en attendant l'arrivée de l'armée française. Nommé major général, il commanda durant la campagne le génie de l'armée sarde. Après Villafranca, il opta pour la nationalité italienne et dirigea les opérations du siège contre le roi de Naples, notamment à Gaëte, dont la prise lui valut le grade de lieutenant général. Nommé sénateur à la même époque, il fut appelé, en 1861, au ministère de la marine. Remplacé par l'amiral Persano en mars 1862, il revint au pouvoir le 8 décembre de la même année comme ministre des travaux publics.


Menabrea.

Après la chute du cabinet Rattazzi, il fut appelé à former un nouveau cabinet, dit de conciliation (1867). Après Mentana, il dut céder le pouvoir au cabinet Lanza-Sella (1869). Dès lors, sa carrière fut purement diplomatique. Ambassadeur à Vienne (1870-1871), puis à Londres (1876), il fut nommé à Paris en 1882. Il y resta jusqu'en 1892. Menabrea était membre de l'Académie des sciences de Turin depuis 1836 et correspondant de l'Institut de France.

MÉNACANITE (de *Ménacan* ou *Ménachan*, n. de lieu) n. f. Minér. Fer titané, que l'on rencontre en grains ou nodules isolés dans les sables de Ménacan (comté de Cornouailles, en Angleterre). Variété d'ilménite.

MENAÇANT (*san*), **ANTE** adj. Qui menace, qui est plein de menaces : *Des esprits* MENAÇANTS. *Une proclamation* MENAÇANTE. ‖ Qui paraît devoir être malheureux : *Un avenir* MENAÇANT.

— *Temps menaçant*, Circonstances atmosphériques qui font prévoir un orage prochain.

— ANTON. Rassurant, ante.

MENACE (*nass* — du lat. *minacia*, même sens) n. f. Regard, geste, parole, acte par lequel on exprime la volonté qu'on a de faire du mal à quelqu'un : *La* MENACE *irrite les courages.* ‖ *Menaces en l'air*, Menaces qu'on n'est pas dans l'intention ou dans la possibilité d'accomplir.

— Imminence ou présage d'un danger : *Ciel d'un bleu dur éclatant, plein de* MENACE. (E. Feydeau.)

— ENCYCL. Les *menaces* sont prévues et réprimées par les articles 305 et suivants du Code pénal, qui graduent les peines selon que les menaces se produisent par écrit ou verbalement, selon qu'elles sont pures et simples ou accompagnées d'un ordre ou d'une condition, enfin selon le fait sur lequel elles portent (assassinat, violences, etc.).

La menace de destruction à l'aide d'explosifs et la menace d'incendie font l'objet de l'article 436 du Code pénal (modifié par la loi du 2 avr. 1892); elles sont punies de la peine portée contre la menace d'assassinat.

Les menaces à un magistrat, à un juré, à tout officier ministériel ou agent dépositaire de la force publique, sont considérées et punies comme outrages. V. OUTRAGE.

Les menaces constituent une circonstance aggravante du délit de mendicité (C. pén., art. 276. V. MENDICITÉ.

MENACER (*sé* — rad. *menace*. Prend une cédille sous le *c* devant un A ou un O : *Je menaçais. Nous menaçons*) v. a. Faire une menace, des menaces à : MENACER *quelqu'un de sa colère.*

— Absolum. : *La vie est un combat où il faut toujours* MENACER. (Balz.)

— Inspirer la crainte de, montrer un danger imminent à : *L'extrême chaleur nous* MENACE *en général d'un orage.* ‖ Mettre en péril : *Plus on tient à la vie, plus ce qui la* MENACE *nous alarme.* (Mass.) ‖ Faire craindre, se montrer sur le point : *Le vieux monde* MENACE *de s'écrouler.*

— *Menacer ruine*, Etre dans un état de délabrement qui fait craindre une chute prochaine : *Vieux château qui* MENACE RUINE. ‖ Fig. : *Une grandeur qui* MENACE RUINE. Fén.

— Poétiq. ou fam. *Menacer le ciel* ou *les cieux*, Monter très haut : *Tour qui semble* MENACER LE CIEL.

— ANTON. Rassurer.

— PROV. **Tel menace qui tremble, On fait souvent des** menaces violentes pour cacher sa peur.

Se menacer, v. pr. Se faire réciproquement des menaces.

MENACEUR (*seur'*), **EUSE** n. Personne qui fait, qui a l'habitude de faire des menaces : *De grand* MENACEUR *peu de faits.* (Des Periers.)

— Ajectiv. : *Humeur* MENACEUSE.

MÉNADE (du gr. *mainas, ados;* de *mainesthai*, être furieux) n. f. Antiq. gr. Nom des nymphes du cortège de Dionysos; des femmes qui célébraient les mystères de ce dieu. ‖ Prêtresse de Cybèle; femme inspirée par Cybèle. ‖ A Rome, prêtresse du Priape, dans le temple de la Bonne Déesse.

— ENCYCL. Le terme de *ménades* n'était, à l'origine, qu'une épithète des bacchantes. Peu à peu, les ménades se distinguèrent à demi des bacchantes. On se les représentait courant à la suite de Dionysos, échevelées, demi-nues, agitant le thyrse, faisant retentir les monts et les bois de leurs hurlements et du bruit de leurs tambours, tuant même les malheureux qu'elles rencontraient. Elles


Ménades (bas-relief antique).

mirent en pièces Orphée, pour le punir de ses mépris, et dispersèrent ses membres. Dionysos les punit de ce crime, en les changeant en arbres. Dans les derniers siècles de l'antiquité, chez Lycophron, Juvénal et autres poètes, le nom est souvent synonyme de Femme dissolue ou acariâtre.

MENÆTHIUS (*mé, uss*) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, des mers chaudes de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les *menæthius* sont de petits majidés formant passage entre les *pises* et les *halimes;* leur carapace allongée, triangulaire, se termine en avant par une grande et forte pointe. Le *menæthius monoceros* est répandu dans la mer Rouge et dans l'océan Indien.

MENAGE (*naj'*) n. m. Action, art de mener : *Le* MENAGE *des chevaux, des charrettes.*

MÉNAGE (*naj'* — ancien. *maisnage;* du lat. pop. *mansionaticum*, de *mansio*, maison) n. m. Ensemble des soins qu'exige la vie de famille : *Une femme propre au* MÉNAGE. ‖ Vie commune de l'homme et de la femme : *Entrer en* MÉNAGE. ‖ *Jeune ménage*, Homme et femme récemment mariés. ‖ Personnes qui composent une famille : *Maison habitée par de petits* MÉNAGES.

— Meubles, ustensiles nécessaires à la vie de ménage : *Avoir un* MÉNAGE *bien monté.* ‖ Collection de petits ustensiles de ce genre, que l'on donne aux enfants pour s'amuser : *Un* MÉNAGE *à treize sous.*

— Administration des revenus domestiques : *Les deniers des recettes en partie se perdaient par mauvais* MÉNAGE. (Malh.) [Vx.] ‖ Absol. Epargne, économie : *Vivre avec grand* MÉNAGE. — Fam. *Ménage de bouts de chandelle*, Economie qui porte sur de toutes petites choses.

— Loc. div. *De ménage*. Se dit des objets que l'on confectionne dans sa propre maison, au lieu de les acheter ou de les faire confectionner au dehors : *Pain, Confiture* DE MÉNAGE. ‖ *Vivre de ménage*, Vivre économiquement. — Par plaisant. Vendre, pour vivre, ses ustensiles de ménage. ‖ *Femme de ménage*, Femme qui, sans être domestique dans une famille, vient y vaquer aux soins du ménage. ‖ *Faire un ménage, des ménages*, Etre femme de ménage dans une ou plusieurs familles. ‖ *Faire bon, mauvais ménage*, Vivre en bonne, en mauvaise intelligence.

‖ *Avoir un ménage en ville,* Entretenir une maîtresse. ‖ Fam. *Ménage à trois,* Le mari, la femme et l'amant.

— Pop. *Ménage à la colle,* Concubinage.

— Cout. anc. Manoir ou masure située aux champs, maison entourée d'un verger. (Mot usité en Normandie. Même sens que MESUAGE.) Syn. MESNAGE.

— Jeux. A divers jeux de cartes, principalement dans le cinq-cents et le bésigue, Réunion de la dame de pique et du valet de carreau : *Quarante de* MÉNAGE. ‖ *Faire le ménage.* A la bouillotte, au whist, Ramasser, après chaque coup joué, les cartes qui viennent de servir, les mêler et les mettre sous la main du joueur qui doit donner au coup suivant. ‖ Aux dominos, Mêler les dés.

— Syn. **Economie, épargne,** etc. V. ECONOMIE.

— ENCYCL. Iconogr. Presque tous les peintres hollandais se sont appliqués à peindre les scènes intimes de la famille. Rembrandt, A. Brauwer, Terburg, les Ostade, Gérard Dov, Metzu, Kalf, les Miéris, P. de Hooghe, J. Steen, Slingelandt, etc. Le *Ménage du menuisier,* appelé aussi *la Sainte Famille,* de Rembrandt, est une page maîtresse que possède le Louvre. Le *Repas de famille,* de Gérard Dov, au musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg; la *Ménagère hollandaise,* du même, gravée par Lacour et

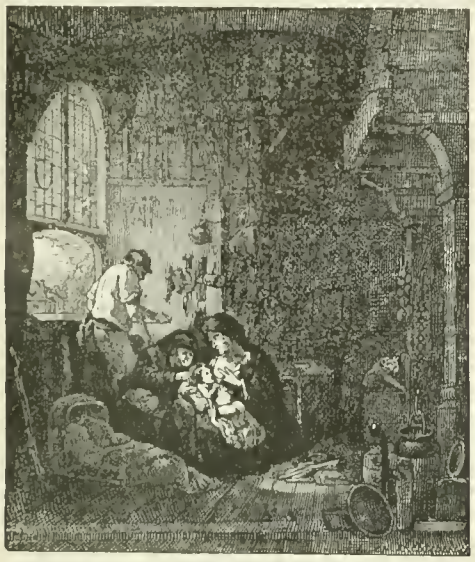

Le ménage du menuisier, d'après Rembrandt.

Pigeot; une *Famille de paysan* (galerie de la reine d'Angleterre); *Intérieur d'un ménage* (Louvre), par Fr. Miéris, etc., sont également remarquables. On a d'Albert Dürer une jolie estampe, *la Ménagère et le Cuisinier.* En France, sous Louis XV, Greuze et Chardin, celui-ci surtout, rendent avec bonheur les scènes d'intérieur avec une grâce et une pointe d'esprit toutes françaises.

Ménage de garçon (LE) ou *la Rabouilleuse,* roman, par H. de Balzac (1842) [*Scènes de la vie de province : les Célibataires*]. — La veuve Agathe Bridau a deux fils : Philippe, lieutenant-colonel en demi-solde, le préféré de sa mère, et le peintre Joseph. Tandis que Joseph entoure sa mère de soins dévoués, Philippe est un chenapan qui vit dans le désordre, qui vole sa mère, son frère et sa vieille tante Descoings. Mme Bridau a un frère riche qui habite Issoudun. Ce frère, J.-J. Rouget, est aux mains d'une servante-maîtresse, Flore Brazier, la *Rabouilleuse,* qui, de concert avec son amant de cœur, Maxime Gilet, espère hériter des biens du vieux garçon. Pour empêcher une captation, Agathe vient à Issoudun avec son fils Joseph, mais les deux loyales créatures ont affaire à trop forte partie et doivent retourner à Paris. Ce sera Philippe qui, envoyé en résidence à Issoudun, réformera le « ménage de garçon » : il tue Maxime en duel, oblige Flore à épouser son oncle Rouget, hâte la fin de ce dernier en l'entraînant dans des excès, épouse Flore, la laisse mourir dans la débauche et, devenu maître de la fortune de son oncle, arrive au comble des honneurs. Sa mère meurt sans qu'il daigne l'aller voir. Ruiné par des spéculateurs, il se fait tuer en Afrique. Malgré des invraisemblances et des longueurs, ce roman est parmi les meilleurs de Balzac par la richesse, la puissance et l'unité des caractères.

Ménages (HOSPICE DES), maison de retraite pour les vieillards des deux sexes. Fondé en 1541, rue de Sèvres, sur l'emplacement de l'ancienne maladrerie de Saint-Germain-des-Prés, l'hospice était primitivement destiné à recevoir des malades et des aliénés. En 1801, il fut changé en maison de retraite. En 1863, celle-ci fut transférée à Issy. Les pensionnaires doivent être époux, veufs ou veuves, âgés de soixante ans, et ayant vécu vingt ans en ménage. Ils doivent payer une modique pension, ou verser un capital de 1.800 à 1.200 francs, et une somme de 200 fr. pour le mobilier. On leur donne la nourriture, le chauffage et 3 francs tous les dix jours. Leur habillement et leur blanchissage sont à leur charge. Aussi doivent-ils justifier d'un revenu annuel de 150 francs.

MÉNAGE (Gilles), en lat. **Ægidius Menaglus,** érudit et bel esprit, né à Angers en 1613, mort à Paris en 1692. Fils de Guillaume Ménage, avocat du roi, il fut reçu avocat au Parlement, puis embrassa l'état ecclésiastique, et fut nommé bénéficiaire du doyenné de Saint-Pierre d'Angers. Protégé par le prince de Conti, pensionné par les cardinaux de Retz et de Mazarin, il se lia avec Chapelain et Balzac, fonda chez lui une sorte d'académie, tint dans le cloître de Notre-Dame ses assemblées du mercredi, qu'il appelait *Mercuriales,* se rendit célèbre par sa *Requête des Dictionnaires* (1638), se fit une réputation de bel esprit piquant et malin, fut l'ami de Pellisson, de Huet, de Scudéry, de Sarasin, de Vaugelas, de Conrart, de Tallemant, enseigna l'italien, l'espagnol, le latin à Mme de Sévigné, à Mlle de La Vergne (Mme de La Fayette), à Mlle de La Martellière (Mme de Longueval), s'éprit de ses élèves, se plongea dans l'érudition, ce qui ne manqua point de le faire railler par Boileau et de fournir à Molière le type de Vadius dans les *Femmes savantes.* Arrivé à un point de notoriété qui faisait de lui un redouté critique, il soutint des polémiques nombreuses, tantôt sur les sonnets de Job et d'Uranie, tantôt sur les trois unités, à propos des *comédies* de Térence, avec l'abbé d'Aubignac, avec Cotin, qui publia contre lui, en 1666, *la Ménagerie,* avec Salo, Baillet, etc.



Ménage

Il a laissé des vers français et italiens qui ne manquent point de facilité. Il convient de reconnaître aussi et de louer son activité littéraire, ses recherches érudites, la façon dont il a ouvert la route aux étymologistes qui lui ont succédé, et l'étendue de ses connaissances. La liste est longue de ses *Œuvres* de toute sorte. Citons : *Origines de la langue française* (1650), qui devint le *Dictionnaire étymologique; Miscellanea* (1652); *Observations sur l'Aminta du Tasse* (1653); *Observations sur les poésies de Malherbe* (1666); *Origines de la langue italienne* (1669); *Observations sur la langue française* (1673); *Vie de Mathieu Ménage, chanoine d'Angers* (1674); *Histoire de Sablé* (1682); *l'Anti-Baillet* (1690). On doit consulter sur lui le *Menagiana,* recueil de ses conversations et de ses mots, publié par Boivin, Pinson, Galland, Dubos, Valois (1693), réédité en 1694, repris et complété par La Monnoye (1715-1729).

MÉNAGEABLE (*jnbl'*) adj. Qui peut ou doit être ménagé : *Les opinions* MÉNAGEABLES. (Ste-Beuve.)

MÉNAGEMENT (*je-man* — rad. *ménager*) n. m. Circonspection, précaution pour éviter d'être blessant, nuisible, ou désagréable : *Tout cœur qui souffre demande de grands* MÉNAGEMENTS. ‖ Action de régler les choses avec méthode et mesure : *Pour le* MÉNAGEMENT *de la chaleur.* (Buff.) [Vx.]

— Autref. Exercice de l'administration domestique : *Avec le bon* MÉNAGEMENT *de sa femme.* (La Noue.)

— Syn. **Attentions,** etc. V. ATTENTION.

MENAGEOT (François-Guillaume), peintre français, né à Londres en 1744, mort à Paris en 1816. Il remporta, en 1766, le grand prix de peinture. Après cinq ans d'études à Rome, il retourna à Paris, dut à son tableau représentant les *Adieux de Polyxène à Hécube* d'être agréé à l'Académie royale (1777), à son allégorie du *Temps arrêté par l'étude* d'être reçu académicien (1780). Nommé professeur adjoint, puis professeur en titre, il remplit, de 1787 à 1793, les fonctions de directeur de l'Académie de France à Rome. Cette Académie ayant été supprimée en 1793, Menageot se retira à Vicence, retourna en France vers 1802, reprit sa place de professeur et fut admis de nouveau à l'Académie des beaux-arts, en remplacement de Vien, en 1809. Menageot est un artiste du style de Vien, avec quelque chose de plus gracieux et de plus élégant. Son coloris, discret, a de l'harmonie à défaut de vigueur. Parmi ses meilleurs ouvrages, nous citerons : *Léonard de Vinci mourant entre les bras de François Ier* (1781), son chef-d'œuvre; les *Adieux de Cléopâtre au tombeau d'Antoine; Mars et Vénus;* etc.

MÉNAGER (*jé* — rad. *ménage.* Prend un e après le *g* devant A ou O : *Il ménagea. Nous ménageons*) v. a. Disposer, utiliser pour un certain but; conduire, régler avec certaines précautions : *Voltaire, si habile à* MÉNAGER *et à nouer une négociation.* (Ste-Beuve.) ‖ Préparer, amener par certains procédés, avec un certain art : MÉNAGER *son dénouement.* ‖ Faciliter, procurer, réserver : MÉNAGER *une entrevue, une surprise.* — En ce sens, s'employait autrefois avec une proposition pour complément : *Notre grande affaire, c'est de* MÉNAGER *qu'un Dieu nous pardonne.* (Boss.)

— Conduire une maison, administrer une fortune : *Le marquis* MÉNAGE *lui-même son argent.* (Mme de Sév.) [Vx.]

— Réserver une place à : MÉNAGER *un escalier dans le mur.*

— Employer avec économie, discrétion, circonspection : MÉNAGER *son argent, sa santé, ses relations.* ‖ Ne pas exposer, ne pas fatiguer inutilement : MÉNAGER *ses troupes, son cheval.* ‖ Tirer soigneusement parti de : MÉNAGER *un terrain, une étoffe.*

— Éviter de froisser, traiter avec circonspection, avec certains égards : *Il faut* MÉNAGER *les sots : c'est une majorité.* ‖ Ne pas accabler, n'user qu'avec ménagement de sa victoire sur : MÉNAGER *un adversaire.*

— Loc. div. *Ménager le temps,* Ne pas le perdre inutilement. ‖ *Ménager l'occasion,* La préparer, la faire naître. ‖ *Ménager ses pas,* Eviter de faire des démarches inutiles. ‖ *Ménager ses paroles,* Parler peu. ‖ *Ménager les expressions, les termes,* Mettre de la précaution, de la circonspection, de la retenue dans l'expression de sa pensée. ‖ *Ménager les intérêts de quelqu'un,* Eviter de les compromettre. ‖ *Ménager la chèvre et le chou.* V. CHÈVRE. ‖ *N'avoir rien à ménager,* N'avoir aucune mesure à garder.

— Anton. **Brusquer; prodiguer.**

— Prov. **Qui veut aller (ou voyager) loin ménage sa monture,** Il faut user avec modération des choses dont on veut pouvoir se servir longtemps.

Se ménager, v. pr. Se conduire avec prudence, adresse, réserve; ne pas se prodiguer. ‖ Mettre de la retenue dans ses actions, dans ses discours. ‖ Avoir soin de sa santé; user discrètement de ses forces, de ses moyens. ‖ Avoir des ménagements l'un pour l'autre : *Des adversaires qui* SE MÉNAGENT. ‖ Réserver, préparer à soi-même : *La plupart des hommes* SE MÉNAGENT *un triste avenir.*

MÉNAGER (*jé*), **ÈRE** [rad. *ménage*] adj. Qui est chargé de l'administration domestique. (Vx.) ‖ Qui a rapport au ménage; qui provient du ménage : *Les travaux* MÉNAGERS. *L'enseignement* MÉNAGER. *L'écoulement des eaux* MÉNAGÈRES.

— Économe, qui use avec réserve d'une chose : *Une femme très* MÉNAGÈRE.

— Substantiv. Personne économe : *De bons* MÉNAGERS.

— n. m. Petit propriétaire agricole, dans certains départements. ‖ Se disait, en Normandie, de Celui qui occupait un manoir.

— n. f. Femme qui s'occupe des soins du ménage. *Une bonne* MÉNAGÈRE *est un trésor.* ‖ Se dit par plaisanterie pour Épouse, maîtresse : *Mari, amant, qui ne fait rien sans l'autorisation de sa* MÉNAGÈRE. ‖ Servante qui fait un ménage.

— Écon. dom. Sorte d'huilier qui, outre les burettes à huile et à vinaigre, porte la salière, la poivrière et souvent les flacons pour les épices. ‖ On l'appelle aussi PORTE-SAUCE.



Ménagère.

MÉNAGERIE (*je-ri* — rad. *ménager*) n. f. Collection d'animaux vivants, féroces, curieux, etc., réunis pour la curiosité ou pour l'étude : *La* MÉNAGERIE *du Jardin des Plantes.* ‖ Lieu où se trouvent réunis ces animaux : *Une* MÉNAGERIE *bien installée.* ‖ Collection foraine et ambulante d'animaux enfermés dans des voitures et qui se rend de ville en ville. ‖ Administration domestique : *Quant à la* MÉNAGERIE, *les bêtes nous surpassent en cette prévoyance d'amasser.* (Montaigne.) [Vx.] ‖ Administration d'une ferme. (Vx.) ‖ Endroit où l'on élève des bestiaux, des volailles. (Peu us.)

— Jeux. Jouet qui consiste en la réunion d'animaux divers, en bois, en carton, en fer ou en caoutchouc. ‖ *Ménagerie fantastique,* Album d'images représentant des personnages et des animaux absolument de même grandeur et dont les pages, coupées horizontalement en deux ou trois parties, peuvent s'alterner en se reportant les unes sur les autres, de manière à produire des compositions bizarres, en partie humaines, en partie animales.

— ENCYCL. Il a certainement existé, dans l'antiquité grecque et romaine, des collections d'animaux sauvages ou curieux réunis par les souverains, les villes ou les riches particuliers, en vue de l'instruction des savants ou de l'amusement de la foule. C'est ainsi qu'Alexandre rassembla à Babylone et envoya en Grèce des spécimens nombreux de la faune asiatique, qu'Aristote put étudier avant d'entreprendre sa belle *Histoire naturelle.* A Rome, tous les riches particuliers eurent leur *ménagerie* et les combats de bêtes féroces contre les gladiateurs ou de bêtes féroces entre elles furent de tout temps parmi les jeux du cirque les plus goûtés. En France, dès la fin du moyen âge, indépendamment des petites collections privées des « montreurs », les rois eurent des ménageries plus ou moins fournies. Il en existait une, sous François Ier, à l'hôtel Saint-Paul. Plus tard, la ménagerie royale, installée à Versailles par Louis XIV, subsista, assez mal entretenue, jusqu'à la Révolution.

C'est à Bernardin de Saint-Pierre que l'on doit la première idée, en 1792, de la ménagerie du Jardin des Plantes, devenu en 1793 le Muséum; il avait proposé de la constituer au moyen des animaux de Versailles. Le procureur général de la commune donna à cette idée une forme plus pratique en faisant confisquer et conduire dans le nouvel établissement, où Geoffroy Saint-Hilaire et Daubenton les recueillirent, les animaux de toutes les ménageries privées de Paris et des environs. Ce premier fonds fut rapidement enrichi par des dons et des achats divers et notamment par l'adjonction, en 1810, de la ménagerie royale de Hollande. Il est devenu la base des riches collections vivantes du Muséum actuel. Des établissements analogues existent dans les principales villes d'Europe, organisés surtout dans un but scientifique. Quant aux ménageries privées, elles ont surtout pour objet l'amusement du public, soit par la singularité des espèces réunies, soit surtout en éveillant son émotion par la vue du dressage dangereux des fauves. A ce point de vue, les collections réunies par certains *dompteurs* ou *manageurs* célèbres : Batty, Carter, Juliano, Bidel, Laurent, Sioger, Pezon, etc., ont joui d'une réelle notoriété.

MÉNAGEUR (*jeur*), **EUSE** n. Personne qui ménage, qui prend des ménagements : *Des* MÉNAGEURS *politiques.* (Mme de Sév.) [Peu us.]

MÉNAGIER (*ji-é* — rad. *ménage*) n. m. Au moyen âge, Traité de morale et d'économie domestique.

Ménagier de Paris (LE), traité de morale et d'économie domestique, composé à Paris vers 1390. — C'est le recueil des conseils qu'un bourgeois riche et âgé est censé donner à sa jeune femme. Le livre se divise en trois parties. La première est consacrée à la morale; à l'exposé des devoirs de la femme envers Dieu, son mari et le monde, l'auteur ajoute les conseils pratiques les plus divers. Il appuie ses exhortations d'exemples et d'anecdotes, citant même des ouvrages étrangers, qui font du *Ménagier* un livre curieux pour l'étude des traditions et contes populaires. La deuxième partie est l'un des plus anciens recueils de recettes culinaires. La troisième, qui paraît ajoutée après coup, traite de la chasse à l'épervier. Le *Ménagier de Paris* a été publié par J. Pichon (1846).

MÉNAGYRTE (*jirt'* — du gr. *mên,* mois, et *agurtês,* quêteur) n. m. Antiq. gr. Prêtre mendiant de Cybèle, qui faisait une tournée chaque *mois,* pour recueillir les aumônes.

MENAI (DÉTROIT DE), détroit formé dans la mer d'Irlande, au N.-O. du pays de Galles, par l'île d'Anglesey et la presqu'île de Caernarvon. Sa largeur varie entre 200 et 400 mètres, pour 25 kilom. de longueur. Il est traversé par deux beaux ponts.

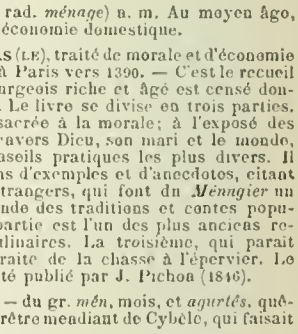

Menaïca.

MENAÏCA n. f. Embarcation allant à la voile ou à l'aviron (voilée à la latine avec mât incliné vers l'avant) et qu'on emploie dans le sud de l'Italie.

MENAISIEN, ENNE (*nè-zi-in, èn'* — de *Lamennais,* n. pr.) adj. Qui appartient à Lamennais ou à sa doctrine.

— n. m. Partisan des doctrines philosophiques et religieuses de Lamennais.

MÉNAKÂ, fée ou nymphe céleste, l'une des plus belles parmi les dix Apsaras. Elle séduisit le sage Viçvâmitra, qui la rendit mère de Çakountala, l'héroïne du drame célèbre de Calidasa.

MÉNAKANITE n. f. Minér. Syn. de MÉNACANITE.

MÉNAKHEM, MANAHEM, fils de Gadi, général de Jéroboam II, mort en 737. Il assassina, en 739, Shalloum, et se fit roi d'Israël en sa place. Il déploya une énergie sauvage pour se rendre maître du pays, reconnut la suprématie de l'Assyrie et paya tribut à Tiglatphalazar III en 739 et en 737. Il eut pour successeur son fils, Pékakhiah.

MÉNALE, ancien *Mœnalus mons*, montagne du centre de l'Arcadie. Hercule atteignit sur cette montagne la biche aux pieds d'airain et aux cornes d'or.

MÉNALIEN, ENNE (*li-in, èn'*) adj. Mythol. gr. Qui a rapport au mont Ménale. ‖ *Biche ménalienne*, Biche aux pieds d'airain, qu'Héraklès prit à la course, sur le mont Ménale.

MÉNAM, MÉ-NAM ou **MÉI-NAM**, fleuve du Siam (Indo-Chine centrale), tributaire du golfe de Siam (mer de Chine); 1.200 kilom. Des deux rivières qui le forment, la plus importante, le Méping, à l'ouest, naît sur la frontière des États chans birmans (Inde-Chine anglaise), non loin du grand coude du Mékong; arrose Xieng-Maï, au centre des exploitations de bois de tek, est coupé, sur une longueur de 30 kilom., par une série de rapides (le Doï-Omlo); reçoit le Mévan, arrose Rahang, où remontent les vapeurs lors des hautes eaux; puis, après être passé à Kampang, à Bau-Pao, s'unit à Paknam avec le bras oriental, ou Mé-Nam proprement dit. Celui-ci descend des États shans siamois, arrose Muong-Pray, et reçoit à gauche le Nan-Nan. A Nakhon-Savvan (200 kilom. de la mer) commence le delta très allongé du Ménam; à l'O. du bras principal, le Souphanbouri, va suivre, jusqu'à la mer, un cours parallèle. Le Mé-Nam reçoit encore, à gauche, le Nam-Sak, puis, à partir d'Ayouthia, se dirige droit au S., sur Bangkok, capitale du Siam, et sur Paknam, où est son embouchure, obstruée par une barre. A ce delta se joignent les bouches du Méklon à l'O., du Bang-Pa-Kong à l'E. Le bassin du Ménam a été garanti au Siam par la convention anglo-française du 15 janvier 1895. V. SIAM.

MENAMAH ou **MEDINA**, ville de l'Asie méridionale, sur la côte nord-est de l'île de Bahreïn (golfe Persique), à proximité de la côte orientale d'Arabie; 40.000 hab. Elle est sous le protectorat anglais. Centre commercial des pêcheries de perles du golfe Persique.

MÉNANDRE, poète comique grec, le principal représentant de la comédie nouvelle, né à Athènes vers 342, mort à Athènes vers 292 av. J.-C. Fils de Diopithe de Kephissia et d'Hegesistrate, neveu du poète comique Alexis, il appartenait à la riche bourgeoisie athénienne. Il reçut d'Alexis les premières leçons de son art; en philosophie, il fut disciple de Théophraste et d'Epicure. Il mena la vie élégante et se livra aux plaisirs; il eut pour maîtresses la courtisane Glycère, puis Thaïs. Il n'aimait vivre qu'à Athènes, et il rejeta les offres de Ptolémée Soter, qui voulait l'attirer en Egypte. Il composa, dit-on, 108 comédies, dont la première fut jouée en 322, et remporta huit fois le prix. Ses comédies nous sont connues seulement par de nombreux fragments, par les imitations qu'en ont faites Plaute et Térence, et par un recueil de *Sentences monostiques*, qui paraît avoir été composé à l'époque romaine, avec des extraits de ses œuvres. Voici les titres des principales: *l'Andrienne, les Aphrodisies, le Bouquet, la Béotienne, le Calomniateur, la Canéphore, le Carthaginois, la Cithariste, la Cnidienne, le Cocher, les Convives, les Cousins, la Cruche, le Dépôt, la Devineresse, l'Esclave, l'Eunuque, le Faux Héraklès, la Femme battue, les Fêtes d'Hephaistos, le Flatteur, l'Héritière, la Pâtissière, les Pêcheurs, les Pilotes, les Prêtres de Cybèle, les Soldats, la Superstition, Thaïs, le Trésor, la Veuve*, etc. Ménandre fut un peintre de mœurs incomparable; le premier dans l'histoire de la comédie, il excella à nouer fortement une intrigue; il eut le don du pathétique, de l'invention comique; il sut tirer du théâtre des leçons de philosophie familière; il a créé ou fixé la plupart des types qui, de la comédie nouvelle passèrent dans la comédie latine, et souvent même dans la comédie moderne. Il a été aussi un merveilleux écrivain, à la langue simple et pure, alerte, pittoresque. Fragments dans les « Fragmenta comicorum græcorum » de Meineke (1839-1841), dans les « Comicorum atticorum fragmenta » de Kock (1880-1888), etc. Trad. française par Lévesque (1782), par Raoul Rochette (1825).



Ménandre (statue antique du musée Pie-Clémentin [Vaticau]).

— BIBLIOGR.: Ch. Benoît, *Essai historique sur la comédie de Ménandre* (1854).

MÉNANDRE, roi grec de Bactriane (IIe s. av. notre ère). D'après Strabon, il étendit ses conquêtes dans l'Inde jusqu'à l'embouchure de l'Indus. Plutarque vante sa justice et sa bonté.

MÉNANDRE de Laodicée, rhéteur grec (IIIe s. de notre ère). Il commenta Hermogène et Minucaous. Nous avons de lui un traité *Sur les discours épidictiques*.

MÉNANDRE, sectaire. V. MÉNANDRIEN.

MÉNANDRE, surnommé **Protector**, parce qu'il commença sa carrière en servant dans la garde, écrivain byzantin de la fin du VIe siècle. Il a continué Agathias en racontant l'histoire des années 558-582. Nous n'avons de cet ouvrage que des fragments, nombreux d'ailleurs, et d'une grande valeur géographique et ethnographique.

MÉNANDRIEN (*dri-in*) n. m. Hist. eccl. Disciple de Ménandre, sectaire du 1er siècle.

— ENCYCL. Disciples de Ménandre, qui eut lui-même pour maître Simon le Magicien, les *ménandriens* peuvent être considérés comme les précurseurs des gnostiques. Ils enseignaient que le monde avait été fait par une multitude d'anges *démiurges*, émanés de la substance divine. A leurs yeux, l'âme humaine, immortelle de sa nature, pouvait communiquer l'immortalité à son corps, si elle parvenait à la perfection de la sainteté. Ils persistèrent à Antioche, jusqu'à la fin du IIe siècle.

MENANGKABO, ancien royaume de la Malaisie néerlandaise (île de Sumatra), qui comprenait, sur le versant occidental de l'île, une partie de la région montagneuse des hautes terres de Padang. Habité par la plus pure race malaise, en groupe assez dense, il avait succédé à un empire hindou, disparu devant l'apparition du mahométisme.

MENANT (*nan*), **ANTE** adj. Qui a la propriété de mener, de conduire.

— Ch. de f. *Roues menantes*. Se disait pour *roues motrices*, roues de la locomotive qui reçoivent l'action du piston et font marcher la machine.

MENANT (Joachim), assyriologue français, né à Cherbourg en 1820, mort à Paris en 1899. Il publia, en 1842, les *Leçons de philosophie orientale* de son maître Charma, disciple de Cousin. Destiné à la magistrature, il fut nommé substitut en 1851 et prit sa retraite comme conseiller à la cour d'appel de Rouen en 1890. Il s'adonna à l'étude des méthodes de déchiffrement des écritures cunéiformes, et fut, avec Oppert, le fondateur de l'assyriologie en France. Ses premières publications datent de 1858. Il réussit à démontrer le principe de la polyphonie (1859). Son *Syllabaire assyrien* (1869-1873) fut suivi, en 1868, d'une *Grammaire assyrienne*, rééditée en 1880, sous le titre de *Manuel de la langue assyrienne*. En 1868-1869, il inaugura à la Sorbonne le premier cours d'assyrien qui ait été professé. Le résultat de ses travaux sur la glyptique orientale est consigné dans les *Pierres gravées de la haute Asie* (1883-1885), et dans le *Catalogue de la collection de M. de Clercq*. Il aborda aussi l'étude des inscriptions hétéennes. En 1887, il fut élu membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Ses principales œuvres, outre les ouvrages cités, sont: *les Écritures cunéiformes* (1860); *les Achéménides et les Inscriptions de la Perse* (1872); *Leçons d'épigraphie assyrienne professées aux cours libres de la Sorbonne pendant l'année 1869* (1873); *Annales des rois d'Assyrie* (1874); *Babylone et la Chaldée* (1875); *Documents juridiques de l'Assyrie et de la Chaldée*, avec Oppert (1877); *la Bibliothèque du palais de Ninive* (1880); *les Langues perdues de la Perse et de l'Assyrie* (1885-1886); *Ninive et Babylone* (1888); *les Hétéens. Histoire d'un empire oublié*, par Sayce [trad. de l'angl. (1890)]; *Études hétéennes* (1890); *Kar-Kemish* (1891); *les Yézidis* (1892); *Eléments du syllabaire hétéen* (1892). — Sa fille, Mlle DELPHINE **Menant**, née à Cherbourg en 1850, s'est distinguée par de remarquables études sur les Parsis et sur la condition des natifs de l'Inde anglaise. Elle a été chargée, en 1900-1901, d'une mission scientifique dans ce pays. On lui doit une *Histoire des communautés zoroastriennes de l'Inde* (1898 et suiv.), couronnée par l'Académie française; une traduction française de la *Vie de Behramji M. Malabari*, par Gidumal Dayaram (1898); etc.



Menant.

MÉNAPHTOXYLAMIDE n. f. Chim. Amide de l'acide ménaphtoxylique ou naphtoïque.

MÉNAPHTOXYLATE n. f. Chim. Syn. de NAPHTOATE.

MÉNAPHTOXYLIQUE adj. Chim. Syn. de NAPHTOÏQUE.

MÉNAPHTOXYLONE n. m. Chim. Acétone de l'acide ménaphtoxylique ou naphtoïque.

MÉNAPIENS (*pi-in* — en lat. *Menapii*), peuple de l'ancienne Gaule (Germanie IIe), entre les Bataves au N., les Caninéfates au N.-O., les Ambivaritiens au S. et les Ubiens à l'E. Ville principale, *Castellum Menapiorum* (auj. Kessel [Limbourg hollandais]).

MENARD (*nar'*) n. m. Moteur appliqué à une série d'asples, dans le dévidage de la soie.

MÉNARD (Léon), antiquaire français, né à Tarascon en 1706, mort à Paris en 1767. Il fut conseiller au présidial de Nîmes, puis se fixa à Paris et devint membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, des académies de Lyon et de Marseille. On a de lui: *Histoire des évêques de Nîmes* (1737); *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes* (1750-1758, 7 vol.); etc.

MÉNARD (*Louis*-Nicolas), écrivain et érudit français, né et mort à Paris (1822-1901). Il s'adonna à la poésie, puis à la chimie, et découvrit le collodion (1846). Républicain ardent, il collabora après 1848 aux journaux de Proudhon, fut condamné, en 1849, à quinze mois de prison pour un livre intitulé: *Prologue d'une révolution*, passa alors en Angleterre, regagna Paris en 1852, et renonça à la politique active. Doué des aptitudes les plus diverses, il s'occupa à la fois de peinture, de poésie, de philosophie, d'histoire religieuse, de travaux sur les beaux-arts. En 1860, il se fit recevoir docteur ès lettres. De 1857 à 1869, il exposa au Salon des paysages. En 1887, il devenait professeur à l'Ecole des arts décoratifs, et, en 1889, le conseil municipal de Paris le chargeait de professer à l'Hôtel de Ville un cours d'histoire qu'il fit jusqu'à la fin de sa vie. C'était un penseur, un poète pessimiste, un admirateur passionné de l'hellénisme, un « païen mystique », comme il s'appelait lui-même. Nous citerons de lui: *Poèmes* (1855); *De la morale avant les philosophes* (1860), thèse de doctorat; *Du polythéisme hellénique* (1863); *Hermès Trismégiste* (1866), traduction précédée d'une introduction magistrale; *Études sur les origines du christianisme; les Femmes et la Morale chrétienne* (1867); *Tableau historique des beaux-arts depuis la Renaissance* (1868), avec son frère René; *Rêveries d'un païen mystique* (1876), curieux recueil en vers et en prose; *Histoire des anciens peuples de l'Orient* (1882); *Histoire des Israélites* (1883); *Histoire des Grecs* (1886); *Etudes sur les origines du christianisme* (1894); *Symbolique des religions anciennes et modernes* (1897); etc.

MÉNARD (*René*-Joseph), peintre et écrivain français, frère du précédent, né et mort à Paris (1827-1887). Il s'adonna d'abord à la peinture et exposa au Salon jusqu'en 1896 un assez grand nombre de paysages et d'études d'animaux. Il s'occupait en même temps de critique d'art, dans diverses revues, notamment à la « Gazette des beaux-arts », dont il fut pendant un certain temps rédacteur en chef, à « l'Artiste », à la « Revue des Deux Mondes », au « Grand Dictionnaire Larousse », etc., et il entra comme professeur à l'Ecole des arts décoratifs, dont il devint le secrétaire. Parmi ses ouvrages, nous citerons: *Histoire des beaux-arts* (1870-1873); *Entretiens sur la peinture* (1875); *la Mythologie dans l'art ancien et moderne* (1876); *les Curiosités artistiques de Paris* (1878); *Histoire artistique du métal* (1881); *la Vie privée des anciens* (1882); *Histoire des arts décoratifs* (1884); etc. On lui doit aussi, en collaboration avec son frère Louis: *Tableau historique des beaux-arts; Musée de peinture et de sculpture*; etc. — Son fils, Auguste EMILE-RÉNÉ, né à Paris en 1862, artiste très distingué, a exposé, depuis 1883, de nombreux tableaux ou études de plein air, des paysages, des portraits, etc. Ses toiles, de dimensions restreintes, sont d'une chaude couleur et respirent une poésie pénétrante: *l'Anse de Kergos, le Mont Blanc, la Ferme* (1894); *Homère, Crépuscule* (1896); *Automne, Nu devant la mer, le Troupeau* (1897); *la Clairière, le Jugement de Pâris, le Soir* (1898); au Salon de 1899, un ensemble tout à fait remarquable de six toiles: *Harmonie du soir, Terre antique, Nu sur la mer, Lever de lune, Causse Méjean*, et *Mer calme*. En 1901, paraissaient: *le Troupeau, le Fleuve*, et *Terre antique* (*le Temple*), etc.

MÉNARD (Charles), officier et explorateur français, né à Lunel en 1861, mort à Séguéla, dans la boucle du Niger, en 1892. Envoyé, à sa sortie de Saint-Cyr, d'abord au Sénégal, puis à Madagascar, il fut chargé en 1890 de remonter de Grand-Bassam vers le Gourma et le Moussi, puis de gagner le haut Niger. Il accomplit avec succès, en passant par Kong et Sikasso, la première partie de sa mission; mais, en traversant les Etats de Samory, il fut assassiné par les Sofas. Lunel lui a élevé un monument.

MÉNARDE n. f. Genre d'euphorbiacées, comprenant des arbustes à rameaux grêles, à feuilles simples, à fleurs petites, solitaires ou réunies en cymes. (On en connaît plusieurs espèces africaines et américaines.)

MÉNARS ou **MÉNARS-LE-CHÂTEAU**, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 7 kilom. de Blois, sur la Loire et le talus du rebord de la Beauce; 517 hab. Ch. de f. Orléans.

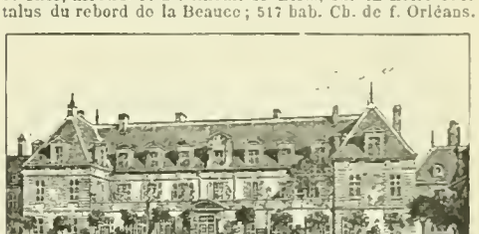

Château de Ménars.

Commerce de volailles. Château (1764) bâti pour M. de Marigny, frère de Mme de Pompadour; en 1848, on y installa, sous le nom de *Prytanée*, une institution d'enseignement professionnel qui eut un certain renom.

MENAS (Sextius), général romain, mort en 35 av. J.-C. Sextus Pompée le choisit pour lieutenant et lui confia le commandement d'une flotte. Mais sa fidélité étant devenue justement suspecte à son chef, il jeta le masque, passa avec sa flotte du côté d'Octave, lui livra la Corse et la Sardaigne, et périt au siège de Siscia.

MENASALBAS, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Tolède]); 3.900 hab.

MENASSER ou **BÉNI-MENASSER**, tribu berbère de la province d'Alger. Cantonnés dans les montagnes situées entre Miliana et Cherchell, longtemps hostiles à l'influence française, ils faillirent, en 1871, soulever une grande partie de l'Algérie. Ils sont aujourd'hui divisés en quatre douars: Sidi-Simian, el-Gourine, Bou-Mad et Zaccar.

MENASSÈS, roi de Juda. V. MANASSÉ.

MENAT, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 37 kilom. de Riom, près de la Sioule; 1.342 hab. Schistes bitumeux. Fabrique de noir animal. Eglise romane, reste d'une abbaye de bénédictins fondée au VIIe s. Patrie du sculpteur Simon Bauer. — Le canton a 12 comm. et 10.786 hab.

MENATO, personnage de la comédie italienne, créé par Marco Aurelio Alvaretto, le même que MENEGN.

MENÇA-MONSA Ier, sultan de Tombouctou, né en 1285, mort en 1331. Il succéda, en 1311, à son père Abou-Bekr et réunit sous sa domination tout le Soudan occidental. Tombouctou devint, sous son règne, une cité riche et prospère, siège d'une université musulmane.

MENÇA-MONSA II, sultan de Tombouctou, né en 1330, mort en 1407. Quoique souverain médiocre, il s'occupa néanmoins d'embellir sa capitale et de lui maintenir sa réputation de centre littéraire.

MENÇA-SULEIMAN, sultan de Tombouctou, né en 1300, mort en 1350. Il continua les traditions de Mença-Monsa Ier, au fils duquel il succéda en 1335.

MENCAUDÉE (*man-kô-dé*) n. f. Mesure de capacité, usitée en France avant la réforme des poids et mesures. ‖ On disait aussi MENCAULT, MAUCAUD n. m.

MENCHIÈH ou mieux **EL-MINCHAH**, ville d'Egypte (Haute-Egypte [moudirièh de Girgèh]), sur le Nil; 10.451 h. Elle s'élève sur l'emplacement de l'antique Psaï, que les Macédoniens colonisèrent, et qui fut à l'époque gréco-romaine la première cité de la Thébaïde. Restes d'un grand temple de style moitié égyptien, moitié grec.

MENCHIKOV (princes). V. MENTCHIKOF.

MENCIUS (MENG-TSÉ ou MENG-TSEU, connu sous le nom latinisé de), philosophe chinois, né à Tséou prov. du Chan-Toung) dans la première partie du IVe siècle avant notre ère, mort vers 314 av. J.-C. Il devint disciple de Tse-Sse, petit-fils de Confucius et continuateur de son enseignement. Après avoir approfondi les *King* ou livres

sacrés, il entreprit de propager ses doctrines. Mais, peu écouté des princes, il retourna dans son pays natal, fit une revision du *Chin-King* (ou *Livre des livres*) et exposa ses propres idées dans le *Meng-tsé-Chou*, qui a pris rang parmi les ouvrages classiques de la Chine. Son système se réduit à des lieux communs de morale exposés ou défendus avec une certaine ironie.

Mencke ou **Mencken**, famille de savants allemands dont les principaux sont : 1° Otuon, né à Oldenbourg en 1644, mort à Leipzig en 1707. [Il fut professeur de morale à Leipzig. En 1682, il fonda avec Leibniz et d'autres les *Acta eruditorum* de Leipzig, destinés à analyser tous les ouvrages importants qui paraîtraient en Europe] ; — 2° Jean-Burckhard, fils du précédent, né et mort à Leipzig (1674-1732). [Il devint, en 1699, professeur d'histoire à Leipzig et, en 1708, historiographe de la Saxe-Electorale. Il publia notamment *Scriptores rerum germanicarum præcipue saxonicarum* (1728-1730). A la mort de son père, il dirigea les *Acta eruditorum* ; — 3° Frédéric-Otuon, fils du précédent, né et mort à Leipzig (1708-1754). [Il succéda à son père dans la chaire d'histoire de Leipzig, continua les *Acta eruditorum*. Il a laissé de nombreux ouvrages] ; — 4° Anastase-Louis, né à Helmstædt en 1752, mort à Potsdam en 1801. [Il entra, en 1776, dans l'administration prussienne et fut, en 1782, secrétaire du cabinet de Frédéric le Grand. Sa fille Wilhelmine, née en 1790, épousa le capitaine de cavalerie Ferdinand von Bismark et devint, en 1815, mère du chancelier Bismarck.]

Mendaïte, mandaïte ou **mendéen** (*man-dé-in*) n. m. Membre d'une secte très ancienne qui habite l'Arabie, les bords du Tigre et le rivage du golfe Persique.

— Encycl. Le P. Ignace de Jésus, religieux carme, qui découvrit les *mendaites* en 1650, leur donna, bien à tort, le nom de *chrétiens de Saint-Jean*. En effet, bien qu'ils rendent un culte à saint Jean-Baptiste et à la croix, qu'ils pratiquent le baptême et donnent le nom d'évêques à leurs pontifes, ils sont, en réalité, de vrais païens. Ils placent à l'origine des choses un germe mystérieux, d'où est sortie, par voie d'émanation, la « première vie », qui donne elle-même naissance aux personnages divins, dont les principaux sont Mana-Rabba et Manda-dî-haï. Celui-ci est une sorte de médiateur, qui lutte contre les esprits mauvais et sauve les justes. A ces points fondamentaux la théologie des mendaïtes ajoute un amalgame de théories gnostiques et quelques réminiscences bibliques.

Mendana (archipel de). V. Marquises (*îles*).

Mendavia, bourg d'Espagne (Navarre [prov. de Pampelune], sur la rive gauche de l'Ebre ; 2.200 hab. Mines de sel. En 1507, aux environs de cette ville, entre les rois d'Aragon et de Navarre, bataille où fut tué César Borgia.

Mende (en lat. *Mimatum*), ch.-l. du départ. de la Lozère, à 651 kilom. de Paris, dans une vallée verdoyante dominée par les escarpements du *causse de Mende*, sur la rive gauche du Lot ; 7.370 hab. (*Mendois, oises.*) Ch. de f. Midi. Evêché suffragant d'Albi. De nombreuses forêts de pins entourent la ville, qui est le centre d'exploitation de la mine de plomb argentifère de Bahours. Fabriques de serges et d'escots ; filatures de laines ; fonderies et constructions mécaniques. Belle cathédrale, commencée au XVe siècle sur l'ordre d'Urbain V, terminée de 1508 à 1512 par l'évêque italien François de La Rovère, qui fit construire ses deux flèches de pierre ; mais, dévastée par les protestants au XVIe siècle, on la réédifia en l'altérant au XVIIe. A signaler aussi : l'église ogivale des Cordeliers, qui sert de chapelle à la prison ; l'ancien palais épiscopal ; enfin, dans une montagne voisine, l'ermitage de Saint-Privat, taillé dans le roc. — L'arrond. a 7 cant., 67 comm. et 50.696 hab. ; le canton, 10 comm. et 12.729 h.


Armes de Mende.

— *Histoire.* Petit bourg à l'époque gallo-romaine, Mende devint le siège épiscopal du Gévaudan au début du Ve siècle, après la destruction de Javols par les Vandales. Saint Privat, s'y étant réfugié, y fut, dit-on, tué par ceux-ci. Les évêques suzerains de la ville durent la partager, en 1306, avec Philippe le Bel. En 1579 et 1580, les protestants la saccagèrent ; une citadelle y fut élevée par le duc de Joyeuse et détruite après la soumission à Henri IV. Mende eut pour évêques celui qui fut le pape Urbain V et le théologien Guy-Durant (1285-1296).

Mende (causse de), petit causso du département de la Lozère, au-dessus de *Mende*, au midi de cette ville. Entre le Lot et son affluent gauche, le Bramont ou Valdonnès, il se lève à 1.258 mètres. D'une superficie de 27 kilom. carr., c'est un plan désolé, désert, froid, nu ; les pentes se reboisent peu à peu. Nombreux dolmens, tumuli.

Mendé ou **Mindi**, pays de l'Afrique occidentale, dans le protectorat anglais de Sierra-Leone. C'est une région basse et marécageuse, s'étendant jusqu'à 100 kilom. de la côte, inondée à la saison des pluies. Les habitants cultivent le riz et le palmier à huile. Un chemin de fer relie Mano, Mattru, Bo et les autres centres du pays mendé avec Freetown vers l'O. et le Liberia vers l'E.

Mendel (Hermann), musicographe allemand, né à Halle en 1834, mort à Berlin en 1876. Il apprit le piano avec Moscheles, collabora à divers journaux et publia ensuite : *Meyerbeer*, biographie (1868), et *Meyerbeer, sa vie et ses œuvres* (1869). Mais il se fit une renommée par la publication d'une vaste encyclopédie musicale : *Musikalisches Konversations-Lexikon* (1870). Son œuvre, arrêtée à la lettre M, dut être achevée sous la direction d'Auguste Reissmann.

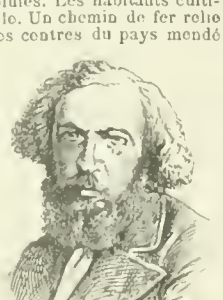
Mendéléev.

Mendéléev ou **Mendéléef** (Dmitri Ivanovitch), chimiste russe, né à Tobolsk en 1834. Il alla terminer ses études à Paris et travailla dans le laboratoire de Wurtz. Après être resté quelque temps en Pensylvanie et au Caucase pour étudier le pétrole, il obtint la chaire de chimie de l'université de Saint-Pétersbourg. On lui doit de nombreux travaux sur la compression des gaz, le pétrole, l'isomorphisme, etc. Il a publié : *Traité de chimie* (1868) ; *la Loi périodique des éléments chimiques* (1879). C'est dans ce dernier ouvrage que l'on trouve sa classification. V. corps (*Table de Mendéléev*).

Mendelssohn [*mèn-dèl'-son*] (Moses), philosophe allemand, né à Dessau en 1729, mort à Berlin en 1780. Issu d'une famille juive très pauvre, il alla à Berlin, où il apprit l'allemand littéraire et le latin, au point de pouvoir lire les *Essais sur l'entendement* de Locke. Un riche négociant, son coreligionnaire, le prit pour précepteur, puis bibliothécaire, enfin pour associé. Il débuta, en 1755, par ses *Entretiens philosophiques*, que Lessing fit imprimer en secret. Dans cet ouvrage, il défend Leibniz et son optimisme contre Voltaire. Il donna ensuite, avec Lessing : *Pope métaphysicien* (1755). La même année parurent ses *Lettres sur les sensations*, où il s'élevait contre la conception qui attribuait seulement aux facultés inférieures de l'âme les intuitions sensibles et les sensations. En 1757, il publia les *Considérations sur les sources et les Rapports des beaux-arts et de la littérature*. Dans la philosophie religieuse, Mendelssohn a écrit : *De l'évidence en métaphysique* (1763) ; *Phédon ou l'Immortalité de l'âme*, en trois dialogues (1767) ; *Matinées* (1785). Mendelssohn est un apôtre du déisme, qu'il défend avec une conviction chaleureuse, une clarté logique et une grande simplicité de langage. Pour ses coreligionnaires, il traduisit en allemand le Pentateuque et les Psaumes. Le monothéisme israélite lui était à cœur et il n'était pas d'attaques qu'il ne dirigeât contre le panthéisme et l'athéisme. Un écrit de Jacobi, *Sur la doctrine de Spinoza*, dans lequel il accusait Lessing de spinozisme, mit Mendelssohn dans un tel état d'excitation qu'il mourut peu après avoir rédigé : *Mendelssohn aux amis de Lessing*, où il défendait l'honneur, lésé selon lui, de Lessing. Une édition complète des *Œuvres de Mendelssohn* a paru à Leipzig (1843-1845).


Moses Mendelssohn.

— Bibliogr. : Kayserling, *Mendelssohns Leben und Wirken* (Leipzig, 1887).

Mendelssohn-Bartholdy [*mèn'-dèl'-son*] (Félix), compositeur allemand, né à Hambourg en 1809, mort à Leipzig en 1847. Fils d'un banquier et petit-fils du philosophe Moses Mendelssohn, il publiait à dix-sept ans une traduction en vers allemands de l'*Andrienne* de Térence et montrait pour la musique une égale précocité. A seize ans, il fit représenter à Berlin un opéra, *les Noces de Gamache*.

A vingt ans, il entreprit un grand voyage en Angleterre, en Italie et en France. A Londres, il fait exécuter avec un grand succès sa première symphonie et sa délicieuse ouverture du *Songe d'une nuit d'été*, puis visite l'Italie, Paris, fait exécuter à Londres l'ouverture des *Hébrides* et publie ses premières *Romances sans paroles*. De retour en Allemagne, il accepta bientôt la direction des concerts du Gewandhaus, à Leipzig. En 1843, il fonda à Leipzig le Conservatoire ; il avait atteint le comble de la renommée lorsqu'il fut emporté, jeune encore, par une apoplexie nerveuse.


Mendelssohn-Bartholdy.

Doué d'une inspiration délicate et poétique, ayant la science et l'intuition des ressources de l'orchestre, Mendelssohn occupe dans l'histoire de l'art au XIXe siècle une place à part. Malgré certains essais timides en ce sens, il est certain que le théâtre n'était point son fait. Mais, dans la musique instrumentale et surtout symphonique, nul ne l'a égalé de son temps.

Parmi ses compositions, il faut citer surtout quatre symphonies ; les quatre ouvertures des *Hébrides*, de *la Mer calme*, de *la Belle Mélusine* et de *Ruy Blas* ; la musique pour le *Songe d'une nuit d'été*, pour *Athalie*, pour *Œdipe à Colone* et pour *Antigone* ; *Paulus* et *Elie*, oratorios ; un concerto de violon et deux concertos de piano avec orchestre ; dix quatuors et deux trios avec ou sans piano ; des sonates, caprices, fantaisies, variations et sept recueils de romances sans paroles pour piano ; des chœurs, hymnes, cantates d'église ; neuf recueils de *lieder* ; *les Noces de Gamache*, *le Retour de voyage*, opéras, etc. — Son fils, Charles, historien, né à Leipzig en 1838, mort à Fribourg en Brisgau en 1871, fut professeur aux universités de Heidelberg, puis de Fribourg en Brisgau. Une affection mentale l'obligea à renoncer à l'enseignement. On lui doit : *Jean Capo d'Istria* ; *Frédéric de Gentz* et *Histoire de la Grèce, de 1453 jusqu'à nos jours*.

Menden, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg), sur la Hönne, sous-affluent du Rhin ; 7.509 hab. Fabrique d'objets en laiton et en métal blanc, de coutellerie, de fil de fer ; laminerie, four à puddler.

Mendéréi (l'antique *Méandre*), fleuve de l'Asie Mineure, sorti, à près de 1.000 mètres d'altitude, d'un petit lac du plateau d'Anatolie. Il coule vers l'O., fort sinueusement, arrosant des plaines très fertiles, et se perd en Méditerranée, près des ruines de l'antique Milet ; à cette fin de son cours, il a comblé déjà par ses alluvions 325 kil. carr. du vieux golfe Latmique ; 380 kilom.

Mendéré-sou, petit fleuve de la Turquie d'Asie (Anatolie), le *Simois* d'Homère. V. Simois.

Mendès (*min-dès*), transcription grecque : 1° du nom Banidèd, *l'âme du maître de Dadou*, que les Egyptiens donnaient au bélier d'Osiris adoré dans le Delta ; 2° du nom Phanidèd, de la ville du Delta où ce bélier était adoré. Mendès était la capitale du seizième nome de la basse Egypte, le nome de *Hâmahi*. Elle avait donné son nom à l'une des branches secondaires du Nil, la *Mendésienne*, qui se jetait dans la mer, à travers les marais du lac Menzaléh.

Mendès (Catulle), littérateur français, né à Bordeaux en 1841. S'étant rendu à Paris, il fondait, dès 1859, la *Revue fantaisiste*. Cette feuille littéraire vécut assez longtemps pour assister à la naissance de l'école des parnassiens, qui s'y groupèrent. Catulle Mendès a raconté les origines de cette école dans la *Légende du Parnasse contemporain* (1884). Il épousa en 1866 Judith Gautier, dont il se sépara depuis. Ses premiers vers : *Philomela* (1864), *Odelettes guerrières* (1871), *Contes épiques* (1870) ; puis son étrange épopée, *Hespérus* (1869), inspirée des mystiques rêveries de Swedenborg, furent accueillies avec faveur, ainsi que *le Soleil de minuit* et *Soirs moroses* (1870), malgré bien des étrangetés voulues, des effets trop recherchés d'énergie et l'abus d'expressions nuageuses. Doué d'une brillante facilité, Catulle Mendès menait de front la prose et la poésie, s'essayait tour à tour dans la nouvelle : *Histoires d'amour* (1868), et au théâtre : *la Part du roi* (1872) ; *les Frères d'armes*, drame en quatre actes et en prose (1873) ; *la Justice*, drame en trois actes (1877) ; *le Capitaine Fracasse*, opéra-comique, mus. de Pessard (1878) ; *les Mères ennemies*, drame (1882) ; *Gwendoline*, opéra, musique de Chabrier (1886) ; *la Femme de Tabarin* (1887) ; *la Reine Fiamette* (1889) ; *Médée*, tragédie en trois actes, en vers (1898), enfin prodiguait des romans qui, pour la plupart, laissent loin derrière eux, en perversité subtile, les débauches d'imagination des conteurs licencieux du XVIIIe siècle : *les Folies amoureuses* (1877) ; *la Vie et la Mort d'un clown* (1879) ; *le Roi vierge* (1881) ; *Monstres parisiens* (1882) ; *Jupe courte, Pour lire au bain* (1884) ; *la Demoiselle en or* (1886) ; *la Petite Impératrice, Pour lire au couvent, l'Homme tout nu* (1887) ; l'incestueuse aventure de *Zo'har* (1886) ; *la Première Maîtresse* (1887) ; *Gog* (1891) ; etc. Il a encore écrit : *les 73 Journées de la Commune* (1871) ; et, avec R. Leclide : *la Divine Aventure*, traduct. des *Confessions* de Cagliostro (1881). Il publiait en même temps des chroniques, et, en 1893, était chargé au « Journal », de la critique dramatique et musicale. Comme auteur d'imagination, Catulle Mendès a déployé une singulière virtuosité, sur des thèmes chers aux littératures de décadence. Sa prose, à la fois travaillée et négligée, est inférieure à ses vers, qui le distinguent des autres parnassiens par quelque chose d'aigu et de précieux.


Mendès.

Mendès (Mme Judith). Biogr. V. Gautier (*Judith*).

Mendes Leal (José da Silva), écrivain et homme politique portugais, né à Lisbonne en 1820, mort à Cintra en 1886. Il fut bibliothécaire de de la Bibliothèque nationale, secrétaire du Conservatoire, député (1851), secrétaire de l'Académie des sciences, président de la Chambre (1868), ministre d'Etat, pair du royaume, ministre de la marine, des affaires étrangères, ministre plénipotentiaire à Madrid (1871), ambassadeur à Paris (1874-1883), puis de nouveau à Madrid. Il fonda, avec le ministre de la république du Salvador, Torres Caïcedo, l'Association littéraire internationale, pour la protection des intérêts littéraires. Mendes Leal a écrit dans presque tous les genres. Il a publié (1858) un recueil de poésies, inspirées en partie de Garrett : *le Fantôme noir*, *Chant à Charles-Albert de Piémont*, *Croix et Croissant*, *Ave Cæsar*, etc. Il a donné au théâtre des drames : *les Deux renégats*, *le Tribut des cent vierges*, *l'Homme de marbre*, *Maria de Alencastre* ; des comédies : *un Roman par lettres*, *l'Oncle André qui vient du Brésil*, *Qui veut tout, perd tout*, etc. Mendes Leal s'est placé au premier rang des romanciers portugais. Il a produit beaucoup dans ce genre : *la Statue de Nabuco*, *les Frères Carvajal*, *la Fleur de la mer*, *Maître Martial Estoiro*, *la Vision d'Ezéchiel*, *Napoléon au Kremlin*, *Abd-el-Kader*. Mendes Leal fut également historien. Il écrivit, en effet, *l'Histoire de la guerre d'Orient*, un ouvrage sur les *Deux péninsules*, et donna, en 1887, une grande étude sur les *Edifices nationaux du Portugal*.


Mendes Leal.

Mendézie *man, zi* n. f. Genre de composées hélianthées, comprenant des herbes annuelles ou vivaces, à fleurs réunies en capitules. (On en connaît dix espèces, du Mexique.)

Mendiant (*man-di-an*), **ante** adj. Qui mendie : *Les ordres* mendiants.

— Substantiv. Personne qui mendie : *Faire l'aumône à un* mendiante.

— *Les quatre mendiants*, Les quatre principaux ordres mendiants. (V. mendiants.) ‖ *Quatre mendiants* ou simplem. *Mendiants*, Dessert composé de quatre sortes de fruits secs : figues, raisins, amandes et noisettes, parce qu'on a voulu retrouver dans la couleur de la figue la robe grise du franciscain ; dans celle de l'amande, la robe écrue du dominicain ; dans la noisette, la robe brune du carme ; dans le raisin, la robe foncée de l'augustin.

— Fig. Personne ou chose personnifiée qui se livre à de fréquentes sollicitations : *L'orgueil est un* mendiant *qui crie aussi haut que le besoin.* (Franklin.)

— Syn. **Gueux, indigent**, etc. V. gueux.

— Encycl. V. mendicité.

— Iconogr. Les peintres réalistes se sont plu à rendre ce qu'il y a de pittoresque dans les physionomies et les guenilles des mendiants. Ribera aimait à reproduire leurs rides, leur barbe inculte, leurs haillons. Au musée d'Avignon est un *Mendiant* de Herrera le Vieux, plein de relief et de couleur. Le *Jeune mendiant* de Murillo (Louvre)

est un des chefs-d'œuvre du maître. Rembrandt a peint un *Mendiant* jouant du violon dans une taverne (musée d'Amsterdam). Les *Mendiants* de Sébastien Bourdon (Louvre) sont groupés d'une façon pittoresque. On trouve les qualités ordinaires des maîtres flamands dans le *Mendiant* de Jan Meel (Louvre). Les *Mendiants* de Callot sont populaires. Tout autre est le *Jeune mendiant* de Reynolds, dans la manière propre et distinguée de l'artiste anglais. Paul Delaroche a peint une *Mendiante italienne*, gravée par Zachée Prévost; Decamps, le *Mendiant comptant sa recette*, d'une vérité saisissante; Louis Boulanger, *Lazarille de Tormes et le Mendiant*; Jeanron, un *Aveugle mendiant*; R. Lehmann, des *Mendiants romains* et des *Mendiants des Abruzzes*; G. Courbet, *l'Aumône du mendiant*, une œuvre magistrale. Bastien-Lepage a exposé en 1881 un *Mendiant* qui est certainement un de ses meilleurs morceaux.



Jeune mendiant, d'après Murillo (Louvre).

Parmi les statuaires, rappelons Préault: *la Mendicité*, bas-relief en plâtre; Graillon, un *Groupe de mendiants*, terre cuite, des *Mendiants*, bas-relief ivoire, etc.

Mendiants (ORDRES). Cette dénomination fut appliquée au XIIe siècle aux ordres fondés ou réorganisés à cette époque, qui, étant déclarés incapables de posséder aucun bénéfice ecclésiastique, faisaient profession de ne vivre que de la charité. Il n'y eut d'abord que quatre ordres mendiants: les carmes, les franciscains, les dominicains et les augustins. Leur nombre s'augmenta, dans la suite, par la fondation des religieux de la Merci, des trinitaires, des servites, des hiéronymites, des jésuites, des hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu, astreints à ne posséder aucun revenu fixe. Le concile de Trente permit aux ordres mendiants (excepté quelques branches de franciscains, entre autres les capucins) d'acquérir des revenus, en leur enjoignant toutefois de continuer à faire des quêtes, comme souvenir de leur discipline primitive, et en maintenant l'ancienne législation en ce qui concernait les bénéfices ecclésiastiques.

MENDICINO, comm. d'Italie (Calabre Ultérieure [prov. de Cosenza]), sur un affluent du Crati; 3.627 hab.

MENDICITÉ (*man, si* — du lat. *mendicitas*; de *mendicare*, mendier) n. f. Action de mendier; condition de ceux qui mendient, qui vivent d'aumônes: *La pauvreté est une situation, la* MENDICITÉ *est une profession.* (A. Karr.)

— Ensemble des mendiants: *Dépôt de* MENDICITÉ.

— ENCYCL. La *mendicité* n'est point en elle-même un délit; cependant, au même titre que le vagabondage, elle constitue une manière de vivre menaçante pour l'ordre public. Aussi, de tout temps, les lois ont-elles essayé de prévenir et de réprimer la mendicité et le vagabondage; mais, dès le droit romain, toutes les législations se sont inspirées de la distinction suivante: le mendiant invalide ne doit pas être puni; mais il faut frapper le mendiant valide, qui ne se livre à la mendicité qu'à cause de sa fainéantise.

En France, aux termes du décret du 5 juillet 1808, il doit exister pour chaque département un *dépôt de mendicité*, destiné à assurer aux indigents un asile, la subsistance et de l'ouvrage. D'autre part, le Code pénal divise les communes en deux catégories et les mendiants en deux classes: dans les lieux pour lesquels il existe un établissement public destiné à obvier à la mendicité, c'est-à-dire un dépôt de mendicité, la mendicité est absolument interdite, et tout individu, même invalide, qui y est trouvé mendiant, est frappé d'une peine correctionnelle, à l'expiration de laquelle il est conduit au dépôt de mendicité (art. 271); dans les lieux où il n'existe pas de tels établissements, les mendiants invalides sont tolérés, et la mendicité des individus valides n'est punissable que si elle est habituelle (art. 275).

Cependant, les distinctions disparaissent et la pénalité s'élève lorsqu'au fait de mendicité se joint quelque circonstance aggravante: menaces, entrée sans permission dans les habitations ou leurs dépendances, simulation de plaies ou infirmités, mendicité en réunion (art. 276). En outre, diverses autres circonstances aggravantes du délit de mendicité (celles-ci applicables également au délit de vagabondage) sont prévues par les art. 277, 278, 279 et 281: travestissement, port d'armes, actes de violence envers les personnes, etc.

MENDIER (*man* — du lat. *mendicare*, même sens. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.: *Nous mendiions, Que vous mendiiez*) v. n. Demander l'aumône: *Être réduit à* MENDIER.

— v. a. Demander comme une aumône: MENDIER *son pain.*

— Par ext. Quêter, solliciter humblement, avec importunité: MENDIER *des votes.* || Appeler, avoir un extrême besoin de: *Les idées* MENDIENT *l'expression.* (Rivarol.)

MENDIGOT [*man, go*] (ou **MENDIGO**), **OTE** [de l'espagn. *mendigo*, mendiant] n. m. Pop. Mendiant, mendiante, et surtout professionnel qui exploite la charité publique, qui en vit grassement: *Un membre du syndicat des* MENDIGOTS.

MENDIONDE, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 31 kilom. de Bayonne; 1.038 hab. Fabriques de sandales.

MENDIPITE n. f. Oxychlorure naturel de plomb, ainsi appelé parce qu'il a d'abord été trouvé à Churchill, dans les Mendip-Hills, en Angleterre.

MENDIZABAL (don Juan ALVAREZ Y), homme d'Etat espagnol, né à Cadix vers 1790, mort à Madrid en 1853. Pourvu en 1808 d'un emploi dans le service des approvisionnements militaires, il entra ensuite dans les bureaux du banquier Beltran de Lis. Pendant la période constitutionnelle de 1820 à 1823, il négocia avec succès plusieurs emprunts en Angleterre. Après la victoire de l'absolutisme, il se réfugia à Londres, y fonda une maison de commerce. Employé par don Pedro, recommandé au gouvernement espagnol par le général Alava, ambassadeur à Londres, Mendizabal fut appelé au ministère par le comte Toreno, débordé par une formidable insurrection; il demanda et obtint la présidence du conseil (14 sept. 1835), et montra dans ce poste la plus grande activité. Il désarma les juntes insurrectionnelles, réorganisa la garde nationale, etc. Un décret royal du 11 octobre 1835 supprima tous les monastères d'hommes et amena la vente des biens monastiques; mais le ministre ne put triompher ni des modérés de la Chambre des pairs, ni des progressistes insurgés des provinces, ni des carlistes, et il fut bientôt renvoyé par la régente (15 mai 1836). Il fut plusieurs fois rappelé aux affaires comme ministre des finances. Actif, mais brouillon et d'une moralité suspecte, il a donné au monachisme espagnol un coup terrible.

MENDOÇA. Biogr. V. MENDOZA.

MENDOLE (*man*) n. f. Genre de poissons acanthoptères, famille des ménidés, comprenant quatre espèces propres à la Méditerranée. (Les mendoles [*mæna*] sont de forme assez ramassée, oblongue, le corps couvert de grandes écailles cténoïdes. La mendole commune [*mæna vulgaris*], gris de plomb avec des raies brunes longitudinales, le ventre argenté, est appelée *amendoula* à Nice et *matasouldat* à Port-Vendres; elle ne dépasse pas 20 centimètres.)



Mendole.

MENDONCIE (*man, si*) n. f. Genre d'acanthacées, comprenant des plantes volubiles, à fleurs solitaires, à fruit drupacé, dont on connaît vingt espèces américaines.

MENDOSOME (*man*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des cirrhitidés, comprenant des formes de l'Amérique du Sud. (Le *mendosoma lineatum*, des côtes du Chili, est un petit poisson oblong, très comprimé, verdâtre, avec des marques longitudinales brunes.)

MENDOZA (*min*), ville de la république Argentine, ch.-l. de province et de département, au pied des Andes et sur un canal d'irrigation dérivé du *rio de Mendoza*; 10.000 hab. environ. Commerce important des produits de la *pampa*, bestiaux, céréales. Station de la voie ferrée qui, par le col d'Uspallata, relie Valparaiso à Buenos-Ayres. Aux environs, nombreuses sources thermales. Mendoza, bâtie en 1559 par le capitaine espagnol Pedro Castillo, devenue à la fin du XVIIIe siècle la capitale de la vice-royauté de La Plata, a subi, au cours du XIXe siècle, de désastreux tremblements de terre. — Le département de Mendoza est peuplé de 16.000 hab.

MENDOZA [*min*] (PROVINCE DE), province de la république Argentine, sur le revers oriental des Andes; 88.193 kilom. carr., 100.000 hab. Sol montagneux, mais fertile et bien arrosé par les rivières, qui vont, à l'Est, se perdre dans les pampas. Culture du blé, du maïs, de la luzerne, de la vigne, du tabac, etc. Elevage très actif. Magnaneries. Grandes richesses minérales encore peu exploitées: argent et cuivre, fer, houille, gisements pétrolifères. La province est divisée en 12 départements; ch.-l. *Mendoza.*

MENDOZA [*min*] (Iñigo LOPEZ **de**), marquis DE SANTILLANE, homme de guerre et écrivain espagnol, né à Carrion de Los Condes en 1398, mort à Guadalajara en 1458. Fils de l'amiral Diego Hurtado de Mendoza, il guerroya contre les Aragonais, puis fut envoyé contre les Maures par le roi Jean II de Castille. Il figura à la journée d'Olmédo (1445) et contribua à la chute de D. Alvaro de Luna. Jean II lui donna les titres de marquis de Santillane et de comte du Real de Manzanares. Après la mort de sa femme, il se retira de la cour et consacra ses loisirs aux lettres. Ses œuvres, éditées à Alcala en 1566, l'ont été à nouveau à Madrid en 1852, par Amador de Los Rios. Le marquis de Santillane s'est inspiré des poètes provençaux; il a imité et parfois traduit Boccace, Pétrarque et Dante. Ses vers sur la chute du connétable de Luna et son poème sur le combat naval de Ponza (1435) sont considérés comme ses chefs-d'œuvre. On lui doit l'introductieu du sonnet dans la littérature espagnole.



Mendoza.

MENDOZA [*min*] (Pedro Gonzalez **de**), dit **le Cardinal d'Espagne**, homme d'Etat castillan, fils du précédent, né en 1428, mort à Guadalajara en 1495. Evêque de Calahorra, puis de Siguenza, cardinal en 1473, il fut nommé, l'année suivante, archevêque de Séville. A la mort de Henri IV, il suivit le parti d'Isabelle et assista à la bataille de Toro. Nommé en 1481 archevêque de Tolède, il contribua à l'adoption des plans proposés par Christophe Colomb. Il fonda à Valladolid le collège de Sainte-Croix.

MENDOZA [*min*] Pedro DE), fondateur de Buenos-Ayres, né vers 1487, mort en 1537. Grand échanson de Charles-Quint, il obtint de l'empereur le titre d'adelantade de la côte de l'Océan, entre l'embouchure du Rio de la Plata et le détroit de Magellan. Il partit en 1535 avec douze vaisseaux, jeta les fondements d'une ville à l'embouchure du Rio de la Plata et la nomma *Nuestra Señora de Buenos Ayres*; mais la famine et les maladies décimèrent la petite colonie espagnole. Mendoza se décida à laisser le gouvernement aux mains de son lieutenant Ayolas, et mourut avant d'avoir revu l'Espagne, dans un accès de folie.

MENDOZA [*min*] (Diego HURTADO **de**), homme d'Etat, historien et poète espagnol, né à Grenade en 1503, mort à Madrid en 1575. Fils du comte de Tendilla, premier gouverneur de Grenade, il eut pour précepteur l'humaniste italien Pierre-Martyr d'Anghiera, puis alla suivre les cours de l'université de Salamanque, où il composa un de ses chefs-d'œuvre, le roman satirique *Lazarillo de Tormes*, publié en 1554 sous un nom d'emprunt. Il fit ses premières armes au siège de Marseille et à Pavie, puis devint ambassadeur de l'empereur à Venise, à Trente et à Rome. Il profita de son séjour en Italie pour réunir une collection considérable de manuscrits grecs, de médailles antiques, et même d'ouvrages protestants, qu'il mit à la disposition des Pères du concile de Trente. Disgracié par Philippe II, il se retira à Grenade et employa ses loisirs à réunir une superbe collection de manuscrits arabes, qu'il légua à la Bibliothèque de l'Escurial.



D. de Mendoza.

Mendoza était à la fois homme de plume et homme d'action. Ses *Œuvres poétiques* ont été publiées à Madrid en 1610. Knapp en a publié une édition critique à Madrid, en 1877. Son roman de *Lazarillo de Tormes* a été traduit en français pour la dernière fois en 1886 par Morel Fatio. Son ouvrage capital, *la Guerre de Grenade*, raconte avec une remarquable impartialité, et dans un style admirable de noblesse et de concision, le soulèvement des Morisques contre Philippe II. Citons encore de lui des *Lettres sur la guerre contre les princes protestants*, des *Lettres à sainte Thérèse*, etc.

MENDOZA (don André HURTADO **de**). V. CANETTA.

MENDOZA [*min*] Juan Gonzalès DE), missionnaire espagnol de l'ordre des ermites de Saint Augustin, né à Tolède vers 1540, mort à Popayan Nouvelle-Grenade) en 1617. Officier déjà illustre, il embrassa la vie monastique, et partit pour l'extrême Orient. En 1580, Philippe II l'envoya comme ambassadeur à Pékin. A son retour, il fut fait évêque des îles Lipari (1593). Nommé, en 1605, vicaire apostolique, il se rendit dans la Nouvelle-Grenade et devint évêque de Ciudad-Real (1607, puis de Popayan (1608). Il a laissé deux ouvrages très estimés, qui furent traduits de l'espagnol en français, par Luc de la Porte: *Histoire du grand royaume de la Chine* et *Itinéraire du nouveau monde avec le Découvrement du Nouveau-Mexique* (1589).

MENDOZA [*min*] (Bernardin DE), diplomate et historien espagnol de la seconde moitié du XVIe siècle. Il fut ambassadeur auprès du roi Henri de Navarre, auprès du roi de France Henri III et auprès d'Elisabeth d'Angleterre. Etant retourné ensuite au même titre en France, il prit une grande part à la formation de la Ligue. Ses principaux écrits sont: *Theorica y practica de guerra* (1577); *Commentarios de lo sucedido en los Paises baxos* (1592); etc.

MENDOZA [*min*] (Antonio), poète espagnol, né vers 1590, mort en 1644. Philippe IV le fit secrétaire d'Etat, commandeur de l'ordre de Calatrava et membre de l'inquisition. On a de lui des pièces fugitives, une *Vie de Notre-Dame* en vers, quelques comédies d'un mérite réel: *Qui aime beaucoup mérite beaucoup*; *La société change les mœurs*; *l'Amour pour l'amour*; *la Celestina*, diverses œuvres en prose, etc. Ses œuvres ont été publiées en 1690 sous le titre: *el Fenix Castellano, D. Antonio de Mendoza renascido.*

MENDOZITE (*man*) n. f. Sulfate hydraté naturel d'alumine et de soude, qui se présente en masses fibreuses blanches, ressemblant au gypse. Syn. ALUN DE SOUDE.

MENDRISIO, ville de Suisse (cant. du Tessin), au pied du mont Generoso; 2.750 hab. Ch.-l. de district. Filatures et moulineries de soie. — Le district a 28 comm. et 19.515 hab.

MENÉ n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des scombéridés, comprenant une espèce de l'océan Indien. (Le mené tacheté est un poisson allongé, bleu d'acier, avec des marques métalliques chatoyantes, et le ventre argenté: c'est l'*amalli-kalli*, l'*ambutan parah* des Hindous; sa taille est de 30 à 40 centimètres.)

MENÉ (Maurice DU), capitaine breton du XVe siècle. Il fut au service de Louis XI, puis du duc François II de Bretagne; cependant, en 1487, pendant la guerre faite par Charles VIII et Anne de Beaujeu contre le duc de Bretagne, allié du duc d'Orléans, il suscita une révolte et une défection des bas-bretons envoyés par le duc au secours de Ploërmel. Après la mort de François II, il se laissa gagner au parti français; il voulut, en 1490, revenir au parti de la duchesse Anne, mais celle-ci se refusa à lui rendre sa charge. Il ne fut pas toutefois étranger aux négociations de 1492, qui aboutirent au mariage de Charles VIII et d'Anne.

MÉNE n. f. Ensemble des cuviers dans lesquels le fabricant de savon fait et recueille les lessives alcalines non encore saponifiées.

MENE (Pierre-Jules), sculpteur, né et mort à Paris (1810-1879). Animalier de haut mérite, il s'est fait, de concert avec son gendre Cain, éditeur de bronzes de fantaisie, dont la vogue est très grande. Il a exécuté, en outre, un nombre considérable de types ou de scènes d'animaux en fonte, en plâtre, en cire, etc. Citons de lui: *Cheval attaqué par un loup*, un *Cerf*, un *Bélier*, bas-relief; *Panthère et gazelle*, *Panthère se jetant sur un chevreuil*, *Chevaux arabes*, *Chevreuil et héron*, *Chien et gibier*, *Combat de cerfs*, une de ses meilleures œuvres, etc. Le musée du Luxembourg a possédé de lui un *Veneur à cheval.*

MÉNÉ (MONTS DU) [du breton *méné*, chaîne de monts], chaîne de hautes collines des Côtes-du-Nord, sur le faîte, entre la Manche au N., l'Atlantique, par la Vilaine au S. Culmen, 340 mètres seulement. Granits et schistes, forêts.

MÉNÉAC, comm. du Morbihan, arrond. et à 26 kilom. de Ploërmel; 3.805 hab. Commerce de bois et de miel. Monuments mégalithiques, chapelle Sainte-Anne.

MENEAU (*no* — orig. inconn.) n. m. Traverse de pierre délimitant les baies d'une fenêtre. ‖ Montants et traverses d'une croisée, sur lesquels viennent s'adapter les châssis mobiles. ‖ *Faux meneau*, Meneau qui est assemblé avec le châssis, s'ouvrant ou se fermant avec lui.

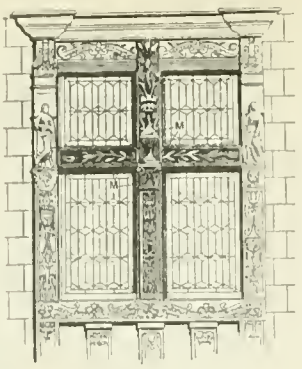
M, M, meneaux.

— Encycl. Arch. D'une façon générale, on entend par *meneaux* aussi bien les traverses horizontales que les montants verticaux; cependant, au moyen âge et jusqu'à la fin du XVIe siècle, on faisait la différence entre les estanliques ou membrures verticales et les meneaux horizontaux.

Ménécée. Myth. gr. Père de Créon, roi de Thèbes. — Fils de Créon. Au moment du siège de Thèbes par les sept chefs, il se rendit dans l'antre du dragon tué par Cadmos, et s'y donna la mort pour apaiser Arès. Son tombeau, qu'on voyait devant la porte Neitide, était ombragé par un grenadier dont les fruits semblaient jeter du sang.

Ménechme (*nèkm'* — nom de deux personnages de comédie; du gr. *ménaikhmos*, signif. proprem. *à la lance inébranlable*) n. m. Individu qui ressemble parfaitement à un autre : *Les jumeaux sont souvent des* ménechmes.

— Fig. Objet exactement semblable à un autre : *Le succès, ce* ménechme *du talent...* (V. Hugo.)

Ménechmes (les), comédie de Plaute, imitée de Ménandre. La pièce repose sur la ressemblance absolue qui existe entre deux frères et les confusions qui en peuvent résulter. — Un marchand sicilien avait deux fils jumeaux. L'un d'eux lui fut dérobé. Le marchand étant mort, l'aïeul éleva avec soin l'enfant qui restait. Celui-ci, devenu grand, chercha partout son frère. Il arrive à Epidamne en Epire, où l'enfant dérobé a fait fortune. Chacun prend le nouveau débarqué pour le Ménechme connu. Femme, maîtresse et beau-père s'y trompent. Après une foule d'incidents comiques, les deux frères se reconnaissent. Cette donnée est d'autant moins vraisemblable que Plaute ne s'est pas borné à donner aux deux frères une ressemblance physique : il suppose aussi une complète ressemblance morale; mais, par la gaieté et l'ingéniosité de l'action, par la verve du style, les *Ménechmes* sont incontestablement l'une des meilleures pièces du théâtre antique. — Le sujet des *Ménechmes* de Plaute a été repris par le cardinal Bibbiena (*la Calandra*); par Trissin (*i Simillimi*, 1547-1548); par Shakspeare (*Comedy of errors*, 1593); par Rotrou (*les Ménechmes*, 1632); par Regnard, etc.

Ménechmes (les) ou *les Jumeaux*, comédie en cinq actes et en vers, de Regnard (4 déc. 1705). Regnard n'a pris de la pièce de Plaute que l'idée de la ressemblance physique des deux frères. Il leur a donné des caractères opposés. — Ménechme est un provincial grossier, qui va à Paris recueillir la succession d'un oncle. Son frère, le chevalier Ménechme, qu'il croit mort, mène à Paris joyeuse vie; une vieille, Araminte, est disposée à l'enrichir en l'épousant; mais il aime Isabelle, fille de Démophon et nièce d'Araminte. Or il se trouve que c'est cette même Isabelle que Démophon réserve comme femme à Ménechme le provincial. Le chevalier, avec l'aide de son valet Valentin, profite de la ressemblance qu'il a avec son jumeau : il touche chez le notaire les 60.000 écus de la succession et se fait bien accueillir de Démophon. Son frère, au contraire, pris pour le chevalier, est assailli par la tendre Araminte et sa suivante Finette; par le créancier Coquelet, par un marquis gascon, qui se fait payer une dette de jeu, par le notaire Robertin, qui soutient lui avoir payé son argent. A la fin, il consent à partager la succession avec le chevalier, qui épousera Isabelle, et à prendre lui-même Araminte pour femme. Le dénouement n'est guère moral, et le héros, le chevalier, est loin d'être un modèle de délicatesse. Mais la rapidité avec laquelle Regnard démêle les quiproquos les plus embrouillés, la variété et l'entrain des scènes épisodiques sont d'une extrême gaieté.

Ménechme de Proconnèse ou d'Alopéconnèse, géomètre grec du IVe siècle, frère de Dinostrate. Il s'occupa en particulier de la théorie des coniques, appelées dans l'antiquité *courbes de Ménechme*, et appliqua les propriétés des sections coniques à la résolution du problème de la duplication du cube. Eutocius nous a conservé deux constructions, relatives à ce problème.

Ménéclès, historien grec, né à Barcé, en Cyrénaïque (IIe s. av. notre ère). Il avait composé une *Histoire d'Athènes* et une *Histoire de Libye*, dont Müller a publié des fragments dans les « Fragmenta historicorum Græcorum ». — Un autre Ménéclès, d'Alabanda, en Carie, fut un rhéteur célèbre d'Asie au commencement du Ier siècle avant notre ère. Il fut le maître d'Apollonios et de Molon.

Ménécrate, médecin grec de Syracuse, du IVe siècle av. J.-C. Sa vanité passa en proverbe. Il écrivait à Philippe de Macédoine : « Ménécrate-Jupiter à Philippe, salut. » Le roi, l'ayant un jour invité à sa table, ne lui fit servir que de l'encens. — *Tiberius Claudius Quirinus* Ménécrate, médecin grec du Ier siècle apr. J.-C. Il devint le médecin de Tibère et de Claude, inventa l'emplâtre connu sous le nom de *diachylon*. On a de lui quelques fragments.

Ménédème. Myth. gr. Héros éléen, fils de Bunéas. Il indiqua à Héraklès le moyen de nettoyer les écuries d'Augias, l'aida à combattre ce prince, et périt dans le combat. Le héros l'inhuma sur le promontoire Lepreon.

Ménédème d'Eréthrie, philosophe grec du IIIe siècle av. J.-C. Il transporta à Eréthrie l'école fondée à Elis, et mourut en 278. Disciple de Stilpon, il attachait principalement de l'importance aux questions de morale pratique. Diogène Laërce a écrit la Vie de Ménédème.

Menée (rad. *mener*) n. f. Voie où l'on mène quelqu'un, quelque chose. (Vx.) ‖ Au fig. Intrigue, manœuvre sourde, pratique secrète : *Les* menées *d'un parti*.

— Féod. *Menée de sergent*, Exploit par lequel un seigneur signifiait à son vassal de satisfaire à ses devoirs. ‖ *Menée du fief*, Citation par laquelle le seigneur convoquait ses vassaux pour une guerre ou pour un jugement.

— Météor. En Franche-Comté, Tempête mêlée de tourbillons de neige enlevée du sol et retombant en glaçons. ‖ Direction où le vent accumule la neige.

— Techn. Chemin que parcourt une dent de roue d'horloge, durant tout le temps qu'elle agit sur le pignon ou que le pignon agit sur elle. ‖ Chemin fait par la roue de rencontre dans une montre, une pendule, pendant qu'elle pousse la palette. ‖ *Menée des verges*, Reculement des baguettes d'encroix ou d'envergeure, en T. de tisseur.

— Vénor. Route du cerf qui fait, poursuivi par la meute. ‖ *Chasser menée*, Suivre la voie. ‖ *Avoir la menée belle*. Se dit d'un chien qui ne se détourne pas de la voie et ne crie qu'à propos.

— Syn. Intrigue, etc. V. intrigue.

Menées (*né* — du gr. *mèn*, mois) n. f. pl. Livre des chrétiens grecs, divisé en douze parties, une pour chaque mois de l'année, et dans lequel se trouvent jour par jour les noms et les offices des saints.

Ménéghinite n. f. Antimoniosulfure naturel de plomb, qu'on trouve à Bottino, en Toscane, où il se présente en masses fibreuses de couleur grisâtre, avec un éclat très vif.

Meneghino, type de la comédie italienne. Il répond, dans le Milanais, au Stenterello de la Toscane et au Gianduja du Piémont. C'est un paysan distrait, naïf et poltron, mais non point privé de bon sens, et qui dit rudement de fortes vérités. Il dérive du *Menego* du XVIe siècle, et peut-être aussi du *Menghino* de la *Lena* de l'Arioste.

Menego, personnage de la comédie italienne, créé par Marc Aurelio Alvarotto, acteur de la troupe padouane de Ruzzante. Menego (diminutif de *Dominique*) est un type comique, sorte de paysan naïf et poltron, fidèle image des mœurs rustiques de l'Italie dans la première moitié du XVIe siècle, et qui, sous le masque d'une apparente bêtise, se plaint avec amertume des vices de son époque.

Menehildien, enne (*di-in, èn'*), personne née à Sainte-Menehould ou qui habite cette ville. — *Les* Menehildiens.

— Adjectiv. : *Monuments* menehildiens.

Méné-hom ou **Menez-hom**, haute colline du Finistère (330 m.), isolée, entre la rade de Brest au N. et la baie de Douarnenez au S.; elle est faite de grès silurien.

Ménélaïes (*la-i*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qui se célébraient en l'honneur de Ménélas à Thérapné, ville de Laconie, où étaient les tombeaux de Ménélas et d'Hélène.

Ménélaos, géomètre grec, de l'école d'Alexandrie. Il vivait vers l'an 80 apr. J.-C. Il avait composé sur le calcul des cordes six livres aujourd'hui perdus; il reste de lui le texte latin de trois livres, intitulés : *Sphériques*, qui sont consacrés aux triangles. On trouve pour la première fois dans cet ouvrage le théorème relatif au quadrilatère inscrit, qui équivaut aux formules modernes pour l'addition des arcs, et diverses propositions curieuses.

Ménélaos, sculpteur grec de la fin du Ier siècle de notre ère, élève de Stéphanos. Il est connu par un groupe en marbre, composé d'un homme et d'une femme de grandeur naturelle, qu'on voit à la villa Ludovisi. Selon les uns, ce groupe représente Papirius et sa mère; selon d'autres, Marcellus et Octavie; selon Winckelmann, Oreste et Electre.

Ménélas. Myth. gr. Roi de Lacédémone, de la famille des Pélopides; fils d'Atrée et frère d'Agamemnon. Il fut élevé avec Agamemnon et son cousin Egisthe dans le palais d'Atrée. Après le meurtre d'Atrée par Egisthe, les deux frères s'enfuirent à Sparte, auprès du roi Tyndare, dont ils épousèrent les deux filles, Hélène et Clytemnestre. Ménélas devint plus tard roi de Lacédémone; il eut d'Hélène deux enfants : Hermione et Megapenthès. Pendant une absence de Ménélas, Hélène se laissa enlever par Pâris, fils de Priam, qui l'emmena en Troade. Ce fut l'origine de la guerre de Troie. (V. Troie.) Ménélas lui-même conduisit à Troie soixante navires et les contingents de Laconie. Protégé par Athèna et Héra, il lutte contre Enée, défie Hector, provoque Pâris, qui s'enfuit et est sauvé par Aphrodite. Il est blessé lui-même par Pandaros, dont la même Aphrodite dirige le javelot. Après la prise de Troie, il reprend Hélène, lui pardonne, et s'embarque avec elle pour la Laconie. Une tempête les jette sur la côte d'Egypte. D'après une tradition adoptée par Euripide, c'est là que Ménélas aurait retrouvé la véritable Hélène; Pâris n'aurait emmené à Troie qu'un fantôme. Quoi qu'il en soit, Ménélas erre pendant huit ans sur la Méditerranée. Il arrive enfin à Sparte avec Hélène, le jour même où Clytemnestre et Egisthe tombaient sous les coups d'Oreste. On montrait son tombeau à Thérapné, en Laconie, où on lui rendait un culte. La légende de Ménélas a inspiré bien souvent les poètes, depuis Homère et les tragiques grecs, jusqu'à Racine et aux modernes. A cette légende se rattachent aussi bien des œuvres d'art : peintures de vases, marbres du Vatican et de Florence, etc.


Ménélas.

Ménélik II, negus negnesti (roi des rois) ou empereur d'Ethiopie, né au Choa en 1842. Fils du roi de Choa, Haeli Melicoth, il porta d'abord le nom de Sahala Mariem. A la mort de son père (1856), l'empereur Théodoros l'interna à Gondar et lui fit épouser sa fille Bafana. Etant parvenu à s'échapper, il retourna au Choa, se fit reconnaître roi sous le nom de Ménélik II (1866), dut, à la suite d'échecs, renoncer à lutter contre Théodoros et étendit ses Etats en prenant le pays des Gallas, le Kaffa, le Harrar égyptien (1887). Battu par Johannès, successeur de Théodoros, il traita avec lui. Après la mort de ce dernier, tué par les derviches (10 mars 1889), il se proclama empereur d'Ethiopie. Il négocia avec l'Italie, maîtresse de l'Erythrée, le traité d'Ucciali (sept. 1889), mais il fut très irrité lorsqu'il apprit que le gouvernement italien interprétait l'article 17 de ce traité comme impliquant le protectorat de l'Italie, alors que le texte abyssin portait que l'empereur « pourrait, s'il le voulait », se servir de l'entremise du gouvernement italien pour ses relations avec les autres puissances. Il demanda, sans pouvoir l'obtenir, l'annulation de cet article et remboursa, en 1893, un emprunt fait à l'Italie. La situation devint, à partir de ce moment, très tendue entre les deux pays : la guerre finit par éclater (1895). Ménélik groupa autour de lui ses grands vassaux, réunit ses armées. Après quelques succès, les Italiens furent battus à Amba-Alaghi (déc. 1895), et subirent à Adona (mars 1896) un irréparable désastre. Le traité de paix d'Addis-Abaha (26 oct. 1896) abolit le traité d'Ucciali et reconnut l'indépendance absolue de l'Ethiopie. Depuis lors, Ménélik s'est borné à comprimer quelques révoltes comme celles du ras Mangascia. Politique habile et d'une rare intelligence, il s'est attaché à introduire dans ses Etats des éléments civilisateurs, à opérer des réformes administratives, à créer des routes et à organiser une puissante armée. Il n'a pas eu de fils de sa première femme, Bafana, ni de la seconde, Onizero Taïtou, née en 1856, et qu'il a épousée en 1883.


Ménélik II.

Ménélik (ordre de). V. étoile d'Ethiopie.

Menemen ou **Menimen**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. d'Aïdin]), près de la dérivation du Ghédiz-tchaï; 9.400 hab.

Menendez (Michel-Hyacinthe), peintre espagnol, né à Oviedo en 1679, mort à Madrid en 1743. Il devint premier peintre de Philippe V en 1712. On a de lui des tableaux d'un dessin et d'une composition remarquables; entre autres, une *Madeleine*, les *Apôtres*, des traits de la *Vie du prophète Elie*, à Madrid. Il a donné les cartons des tableaux exécutés dans l'église San-Felippe-el-Réal, de la même ville, par André de La Calleja.

Menendez (Francisco Antonio), peintre espagnol, frère du précédent, né à Oviedo en 1682, mort à Madrid en 1751. Il partit pour l'Italie en 1699, mais, réduit à la misère, il s'engagea dans l'infanterie espagnole (1700). Lorsque les Espagnols évacuèrent le royaume de Naples, Menendez quitta l'épée, retourna à Rome, s'y fit connaître comme peintre de portrait et de genre, retourna à Madrid en 1717, s'adonna alors à la miniature et obtint bientôt une grande vogue. Lorsque, en 1744, on ouvrit à la *Panaderia* un atelier de dessin, il en fut nommé directeur. Cet atelier fut l'origine de l'académie de Saint-Ferdinand. On cite, comme son chef-d'œuvre, la *Tempête*, à l'église de Rosario, à Madrid. — Son fils et élève, Luis, peintre espagnol, né à Naples en 1716, mort à Madrid en 1780, se forma à Rome, fut peintre du roi Charles III de Naples, puis de Ferdinand VI à Madrid. C'est un bon peintre de portraits et de natures mortes. Ses principales œuvres se voient au musée du Prado.

Menendez y Pelayo (Marcelino), historien et critique espagnol, né à Santander en 1856. Professeur à l'université de Madrid (1878), membre de l'Académie espagnole, directeur de la Bibliothèque nationale, il a été député aux Cortès en 1885. Comme critique et historien de la littérature, il a produit, avec une abondance extraordinaire, des œuvres qui ont renouvelé la science. Nous citerons de lui : *Estudios criticos sobre escritores montañeses* (1876); *Horacio en España* (1877-1885); *Calderon y su teatro* (188.); *Estudios de critica literaria* (1881); *Historia de los Heterodoxos españoles* (1880-1881); *Historia de las ideas estéticas* (1883, inachevé); *Estudios de critica literaria; la Ciencia española; Ensayos de critica filosofica*. Il a été chargé par l'Académie espagnole de la grande édition de Lope de Vega, et a donné des études préliminaires importantes pour les dix volumes publiés de l'*Antologia de poetas liricos castellanos*, ainsi que pour l'*Antologia de poetas americanos*. Ses poésies (*Odas, epistolas y tragedias*) ont été réunies en un volume.

Menenia (famille), maison patricienne de Rome. Le surnom d'*Agrippa* y était fréquent, ainsi que celui de *Lanatus*. Le plus célèbre de ces patriciens est ce Menenius Agrippa qui, en 261, réconcilia le peuple et le sénat grâce à son apologue *les Membres et l'Estomac*. V. membre.

Ménéphile n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant une seule espèce d'Europe. (Le *menephilus curvipes* est un ténébrion assez allongé, à pattes courtes; noir, avec les élytres striés, il est long de 10 à 12 millimètres; on le trouve dans le midi de la France.)

Ménephtah ou **Mînèphtah**, transcriptions modernes du nom égyptien *Marinephtah*, ou *Mainèphtah*, que portait le quatrième roi de la XIXe dynastie, fils et successeur de Ramsès II. Son principat, commencé dans la paix, se poursuivit bientôt parmi des invasions étrangères et des guerres civiles. Il triompha de la confédération des Libyens, qui avaient envahi l'Egypte, puis embellit Memphis et Thèbes, où il fut enterré dans la vallée des Rois. Beaucoup d'historiens modernes veulent reconnaître en lui le pharaon de l'*Exode*.

Mener (du lat. pop. *minare*, même sens. — Change e en è, lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *Je mène. Je mènerai. Nous mènerions*) v. a. Guider, conduire : Mener *un enfant par la main, un cheval par la bride.* ‖ Conduire chez quelqu'un, dans un endroit : Mener *sa fille dans le monde.* ‖ Conduire par force : Mener *un voleur en prison.* ‖ Accompagner une dame, lui offrir la main pour la danse, etc. : Mener *la quêteuse.*

— Etre à la tête de : Mener *la danse.* ‖ Faire marcher, en commandant : Mener *son régiment au feu.* ‖ Entraîner à sa suite : *Cerf qui a mené loin la chasse.* ‖ Diriger, gouverner, régler la marche de : Mener *un motocycle.*

— Transporter au moyen d'un véhicule; servir au transport de : *Omnibus qui mène les voyageurs à la gare. Charrette qui mène des pommes de terre au marché.*

— Servir de communication pour aller : *Sentier qui* MÈNE *le touriste à un site pittoresque.*

— Pop. *Mener en bateau.* V. BATEAU.

— Fig. Faire agir, gouverner, régler la conduite de : *Ne savoir pas* MENER *ses enfants.* ‖ Amuser, leurrer : MENER *quelqu'un avec de belles paroles.* ‖ Traiter, se conduire à l'égard de : MENER *quelqu'un rudement.* ‖ Régir, administrer : MENER *sagement sa fortune.* ‖ Faire arriver, faire atteindre, pousser, porter : *La politique* MÈNE *à tout un habile homme.* — Absolum. : *La vieillesse* MÈNE *à la mort.* ‖ Suivre, accompagner : *Une manie nous* MÈNE *jusqu'au tombeau.* ‖ Suivre, accomplir, tenir : MENER *une vie déréglée.* ‖ Manier, se servir de : MENER *adroitement la parole.*

— Loc. div. : *Mener guerre,* Faire la guerre. (Vx.) ‖ *Mener battant,* Poursuivre avec vigueur : MENER *les ennemis* BATTANT. (Vx.) ‖ *Mener quelqu'un tambour battant,* Le contraindre rudement à agir comme on l'entend; ne lui laisser aucun répit. ‖ *Mener quelqu'un à la baguette,* S'en faire obéir strictement. ‖ *Mener quelqu'un par le nez, par le bout du nez,* Lui faire accroire tout ce qu'on veut, Le faire agir comme on l'entend. ‖ *Mener quelqu'un par un chemin où il n'y a pas de pierres,* Ne lui laisser aucun répit, ne lui rien passer, le contraindre à obéir toujours. ‖ *Mener de front,* Guider, en parlant d'animaux attelés sur une même ligne. — Fig. S'occuper simultanément de : MENER DE FRONT *quatre procès.* ‖ *Mener un chien en laisse,* Le tenir par une laisse, pour l'empêcher de s'écarter. — Fig. *Mener quelqu'un en laisse* (ou *à la lisière*), Le gouverner à son gré, ne lui laisser aucune liberté d'action. ‖ *Mener le deuil,* Présider à un convoi funèbre. ‖ *Mener grand deuil de quelque chose,* En manifester un très grand regret. ‖ *Mener en terre,* Aller enterrer. — *Aller a mener un mort* (ou *le diable*) *en terre,* Air triste ou languissant. ‖ *Mener la barque,* Au fig. Avoir la direction d'une affaire. ‖ *Mener grand train,* Vivre luxueusement. ‖ *Mener beau bruit, grand bruit,* Faire beaucoup de bruit; se montrer très irrité. ‖ Fam. *N'en pas mener large,* Etre dompté, se montrer humble et contraint; être inquiet, avoir peur. ‖ *Mener loin,* Servir de ressource, fournir des ressources pendant longtemps : *Provisions, Fortune qui ne peuvent* MENER *quelqu'un bien* LOIN. — Conduire à un résultat important, grave, en bien ou en mal : *Un seul pas hors du devoir peut nous* MENER *bien* LOIN. ‖ *Mener à bien,* Faire réussir, faire prospérer. ‖ *Mener à mal,* Conduire à un résultat fâcheux. ‖ *Mener à fin,* Terminer.

— Chass. *Mener la quête,* Faire une battue pour trouver la perdrix, le lièvre.

— Cout. *Mener le bourru,* Faire un charivari au mari qui s'est laissé battre par sa femme.

— Dr. anc. Faire l'office de tuteur. ‖ *Mener par court,* Faire droit, rendre justice.

— Féod. *Mener bannière.* Exercer le droit de gentilhomme banneret, dont le fief était dit *fief de bannière;* réunir le ban du fief.

— Géom. Tracer : MENER *une ligne droite entre deux points.* MENER *une circonférence par trois points donnés.*

— Manèg. *Le pied qui mène,* Le pied droit de devant du cheval. ‖ *Mener son cheval en avant,* Lui faire garder son allure, quand il paraît vouloir la ralentir. ‖ *Mener un cheval en main,* Le conduire par la bride, en marchant près de lui. ‖ *Mener un cheval droit,* Lui faire occuper une position telle qu'il ait les épaules et les hanches sur une même ligne. ‖ *Mener sur le bon pied,* Partir le pied droit en avant au moment où le cheval prend le galop.

— Mécan. Commander, transmettre le mouvement à : *Faire* MENER *un pignon par une roue.*

— Techn. *Mener la table.* Chez les cartiers, Assortir les cartes à jouer, et les diviser par jeux.

— Vénor. *Mener les chiens à l'ébat,* Les mener se promener.

Mené, **ée** part. pass. du v. Mener.

— Substantiv. : Personne menée, gouvernée : *Les* MENANTS *et les* MENÉS.

— Vénor. Chassé, poursuivi de près par les chiens courants : *Cerf mal* MENÉ.

Se mener, v. pr. Etre mené. ‖ Conduire soi-même sa voiture. ‖ Se conduire l'un l'autre : *De vieux rats aveugles qui* SE MENAIENT *les uns les autres.* (X. de Maistre.)

— ALLUS. LITTÉR. : **L'homme s'agite, Dieu le mène.** V. AGITER.

— PROV et LOC. PROV. : **Mener les poules pisser et les ramener sans boire.** Se dit d'un mais qui fait juste le contraire de ce qu'on lui commande. ‖ **C'est un aveugle qui mène l'autre.** Se dit d'un homme qui a peu d'esprit, de raison, de savoir, etc., et qui a la prétention de diriger un autre. (Locution tirée de l'Evangile : *Si un aveugle conduit un aveugle, tous deux tomberont dans quelque fosse.*) ‖ **Tout chemin mène à Rome,** Les moyens les plus détournés peuvent conduire au résultat.

— SYN. **Conduire, guider.** V. CONDUIRE. ‖ **Amener, emmener, etc.** V. AMENER.

MENER (*nèr*) n. m. Mine, minière. (Vx.)

MÉNERBES, comm. de Vaucluse, arrond. et à 9 kilom. d'Apt, sur un roc escarpé du versant nord du Luberon; 1.403 hab. Carrières, tuileries. Eglise du XIVe siècle. Patrie de Clovis Hugues.

MÉNERVILLE, comm. d'Algérie, arrond. et à 50 kilom. d'Alger, dans une belle situation et sur le ch. de f. d'Alger à Palestro; 7.143 hab.

MÉNÈS, MÉNAS, MÊN, MNÉSIS, forme grécisée du nom de Mani, Méni, qui fut porté par le premier roi historique de l'Egypte, chef de la première dynastie thinite. Historiquement, on ne sait rien de lui, mais l'imagination populaire avait groupé autour de son nom un certain nombre de légendes. Il aurait détourné le cours du Nil, qui passait jadis le long de la montagne libyque, au moyen d'une digue en pierre qui serait la digue actuelle de Kochêîche, et sur le terrain conquis de la sorte il aurait bâti la ville de Memphis. Ami du luxe, il avait enseigné à ses sujets l'art de servir un dîner et la manière de manger étendu sur son lit. Après un règne de soixante à soixante-deux ans, les dieux irrités contre lui l'auraient fait périr sous la dent d'un hippopotame.

MENESÈS ou **MENEZES** (Alexis DE), prélat et vice-roi de Portugal, né à Lisbonne en 1559, mort à Madrid en 1617. Entré dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin, il fut envoyé par Philippe II à Goa. Devenu archevêque de cette ville (1595), il ramena à la foi catholique presque tous les nestoriens de la côte de Malabar, connus sous le nom de *chrétiens de Saint-Thomas,* et fut nommé vice-roi des Indes (1606-1609). De retour en Europe, il devint archevêque de Braga, et, en 1614, reçut de Philippe III le titre de vice-roi de Portugal. On a de lui, en portugais, le *Journal* de son voyage (1606), et *Actes du synode de Diamper pour la réunion des anciens chrétiens de Saint-Thomas* (1606), ouvrage traduit en français (1609).

MENESES OSORIO (François), peintre espagnol, né vers 1640, mort à Séville vers 1705. Il eut pour maître l'illustre Murillo, dont il s'assimila la manière et qui le chargea de terminer son tableau de *Sainte Catherine.* Il fut majordome de l'Académie de peinture de Séville. Ses tableaux les plus remarquables sont : *Elie fortifié par un ange dans le désert,* à Madrid; une magnifique *Conception* et *Saint Philippe de Néri adorant la Vierge,* à Séville; le fameux tableau du maître-autel des Capucins de Cadix, ébauché par Murillo et qu'il termina; etc.

MENESPLET, comm. de la Dordogne, arrond. et à 37 kilom. de Ribérac, sur l'Isle; 928 hab. Tourbe, minoterie.

MÉNESSE n. f. Arg. Femme.

MÉNESTÉROL-MONTIGNAC, comm. de la Dordogne, arrond. et à 33 kilom. de Ribérac, près de l'Isle; 1.158 hab. Minoterie, tuilerie; Couvent de Vaucluire, fondé en 1335 par des chartreux; belle église gothique.

MÉNESTHÉE. Myth. gr. Fils de Pélée, et roi légendaire d'Athènes. Il détrôna Thésée grâce au secours des Tyndarides, devint roi d'Athènes, prit part au siège de Troie, et mourut au retour de cette expédition, dans l'île de Mélos.

MÉNESTRANDIE (*nèss, di* — rad. *ménestrel*) n. f. Art du ménestrel; troupe ou corporation de ménestrels. (Vx.) Syn. MENESTRAUDIE, MÉNESTRAUDERIE, MÉNESTRAUDISE.

MENESTRE (*nèsstr'* — ital. *minestra,* même sens) n. f. Potage. (Vx.) ‖ *Docteur de menestre,* Parasite; affamé. (Vx.)

MÉNESTREAU-EN-VILLETTE, comm. du Loiret, arr. et à 27 kilom. d'Orléans, en Sologne, près de la Canne, affluent du Cosson; 1.113 hab.

MÉNESTREL (*nèss-trèl'*) n. m. Au moyen âge, Poète musicien qui parcourait les châteaux : *Il y avait le* MÉNESTREL *poète et improvisateur et le* MÉNESTREL *chanteur.* ‖ On dit aussi MÉNESTRIER, et MÉNÉTRIER.

— A signifié Ouvrier, homme vivant du travail de ses mains.

— ENCYCL. Le mot *ménestrel,* du latin vulgaire *ministerialis,* signifie à l'origine « serviteur attaché à la personne d'un maître »; peu à peu, il en vint à signifier le serviteur spécialement chargé des divertissements. Longtemps, les deux mots *jongleur* et *ménestrel* furent employés indifféremment pour désigner tous les joueurs d'instruments, faiseurs de tours, chanteurs ou récitateurs publics. Vers le XIVe siècle, le mot « ménestrel » commença à être réservé aux chanteurs ou musiciens engagés par un grand seigneur. Froissart fut un ménestrel. La mode d'avoir à ses gages des gens de cette sorte était alors si répandue parmi les grands, que Louis IX lui-même s'y était soumis. Dans certaines villes, les ménestrels devinrent assez nombreux pour s'organiser en corporations. A Paris, une association de cette sorte ne se créa qu'en 1328. En 1397, les jongleurs s'en séparèrent, et les ménestrels (appelés aussi dès lors ménestriers) se réunirent sous le nom de *communauté des joueurs d'instruments, tant hauts que bas.* Réorganisée en 1407, cette corporation avait à sa tête des prud'hommes élus par les confrères et un « roi », dont le roi de France lui-même avait la nomination. Toute la corporation était confinée dans une même rue et possédait son église et son hôpital (Saint-Julien-des-Ménétriers) placés sous le vocable du saint Julien, patron de cette corporation; mais l'un de ses rois (Guillaume II), ambitieux et entreprenant, rêva de courber sous son sceptre tous les musiciens. Dès lors, la « ménestrandie », eut d'interminables démêlés avec les autres corporations de musiciens. Louis XIV réglementa en 1707 la turbulente corporation des ménétriers et maîtres à danser, qui devait, finalement, disparaître à la Révolution.



Ménestrel (XIIIe s.).



Armes de la corporation parisienne des ménétriers, maîtres à danser (XVIIIe s.).

— BIBLIOGR. : Bernhart, *Mémoire sur la corporation des ménestrels,* dans la « Bibliothèque de l'Ecole des chartes », t. III (1842).

MÉNESTRIER (Claude-François), héraldiste français, de la compagnie de Jésus, né à Lyon en 1631, mort à Paris en 1705. Il professa les humanités à Chambéry, à Vienne, à Grenoble et Lyon, et fut bibliothécaire de cette ville. Il s'acquit une grande réputation comme écrivain héraldique. Nous citerons de lui : *le Véritable Art du blason* (1658); *le Dessin de la science du blason* (1659); *Abrégé méthodique des principes héraldiques* (1661); *Science de la noblesse* (1691); *la Nouvelle Méthode du blason* 1696, dont on eut de nombreuses éditions jusqu'en 1784; *Origine des ornements des armoiries;* etc.

MENET, comm. du Cantal, arrond. et à 31 kilom. de Mauriac; 1.733 hab. Carrières. Lac. Eglise romane, avec additions de la Renaissance; croix en pierre du XVe siècle. Aux environs, ruines du château de Murat-la-Rabe.

MENETOU-COUTURE, comm. du Cher, arrond. et à 58 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, à la source du Lizeron, affluent de la Vauvise; 1.020 hab. Mines de fer. Restes d'un château du XVe siècle. Ruines de l'abbaye de Fontmorigny (XIIe et XVIIIe s.). Ancienne grange monastique.

MENETOU-RATEL, comm. du Cher, arrond. et à 11 kilom. de Sancerre, au-dessus de la source de la Balance, affluent de la Sauldre; 1.195 hab.

MENETOU-SALON, comm. du Cher, arrond. et à 18 kilom. de Bourges, près de la source du Moutou, tributaire de l'Yèvre; 2.609 hab. Ch. de f. Orléans. Vins estimés. Fabrique d'eaux-de-vie. Beau château moderne. Patrie de l'érudit Buchon.

MÉNETREUIL, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 12 kilom. de Louhans, sur la Sane-Morte, l'une des branches de la Sane, affluent de la Seille; 1.025 hab.

MÉNÉTRIER (*tri-é* — rad. *ménestrel*) n. m. Musicien ambulant; joueur de violon qui fait danser les gens du village. *Le* MENETRIER *est la dernière transfiguration du ménestrel.* Le mot *ménétrier,* autrefois syn. de « ménestrel », ne désigne plus aujourd'hui que les joueurs de violon ambulants.) V. MÉNESTREL.

— ENCYCL. Iconogr. Dans leurs kermesses, Van Ostade,



Le ménétrier, d'après Teniers.

Teniers ne manquent jamais de représenter des *ménétriers.* Van Ostade a peint un *Joueur de violon,* excellente toile, et *le Ménestrel villageois,* joueur de vielle, tous deux à Saint-Pétersbourg (musée de l'Ermitage); un *Villageois écoutant un ménétrier,* daté de 1670, composition très réussie, connue aussi sous le nom de *Musicien ambulant,* et remarquable par le contraste des tons clairs et frais avec l'éclat de la couleur du soleil (musée de La Haye); Teniers, *les Musiciens villageois,* deux tableaux (même musée); etc.

MÉNÉTRIÈRE (fém. de *ménétrier*) n. f. Femme qui joue du violon pour faire danser.

MENÉTRU-LE-VIGNOBLE, comm. du Jura, arrond. et à 11 kilom. de Lons-le-Saunier, dans la région dite « le Vignoble », près de la Seille; 300 hab. Vins rouges assez estimés et vin jaune délicat, analogue à celui de Château-Chalon. Ancien manoir. Sur le pic du Galardon, ruines d'un château du XIIe siècle.

MENETTE (*nèt*) adj. fém. Prude, dévote.

MENEUR, EUSE (rad. *mener*) n. Celui qui conduit une dame par la main à la danse ou dans certaines cérémonies : *Il faut un* MENEUR *à cette quêteuse.*

— Nom donné, à Paris, à toute personne qui se charge de conduire les nouveau-nés en province, chez les nourrices, ou d'amener les nourrices à Paris pour s'y placer.

— *Meneur d'ours,* Individu qui exhibe des ours dans les rues. ‖ Par ext. Homme grossier et mal bâti.

— Fig. Chef, personne qui entraîne et conduit les autres : *Les* MENEURS *d'un parti.*

— Mines. Syn. de HERCHEUR.

— Superst. *Meneur de loups,* Sorcier de campagne, doué du pouvoir de se faire suivre par les loups.

— Techn. Ouvrier, ouvrière qui dirige un travail, qui guide un outil ou une machine. ‖ *Meneur de ciseaux.* Ouvrier cartier qui découpe les cartes. ‖ *Meneur, Meneuse de table,* Ouvrier, ouvrière qui assortit les jeux de carte.

MÉNEVAL (Claude-François, baron DE), écrivain français, né et mort à Paris (1778-1850). Il fut secrétaire de Joseph Bonaparte, puis de Napoléon, qui le nomma maître des requêtes au conseil d'Etat, secrétaire des commandements de Marie-Louise. Ses principaux ouvrages sont : *Napoléon et Marie-Louise, souvenirs historiques* (1843-1845); *Récit d'une excursion de l'impératrice Marie-Louise aux glaciers de Savoie* (1847); *Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon Ier* (1894). — Son fils, EUGÈNE, né en 1815, mort en 1882, fut ministre plénipotentiaire à Bade (1851), puis à Munich, et entra dans les ordres après la mort de sa femme (1858). Il a publié : *Marie Stuart; Catherine de Médicis; le Concordat en 1801;* etc.

MÉNÉVIEN, ENNE *vi-in, èn'* — du lat. *Menevia,* n. lat. de la ville de Saint-David's) adj. Se dit d'une division du l'étage cambrien de l'Angleterre.

— n. m. : *Le* MÉNÉVIEN.

Ménexène LE), dialogue de Platon, ainsi appelé du nom de Ménexène, l'interlocuteur de Socrate. — Ménexène annonce qu'il vient du sénat, qu'on devait y désigner l'orateur chargé de prononcer l'oraison funèbre des soldats morts sur le champ de bataille, et que ce choix a été ajourné. Socrate raille ce genre d'éloquence, qu'il déclare facile. Mis au défi par Ménexène, il lui débite une oraison funèbre qu'il avait entendue, dit-il, de la bouche d'Aspasie, pastiche curieux de l'éloquence des rhéteurs du temps. Le *Ménexène* fut très populaire à Athènes. L'authenticité du dialogue, contestée par quelques savants, est généralement admise aujourd'hui.

MÉNEZ MONTS), Géogr. V. MÉNÉ.

MENEZES (Pedro), comte DE VILLARÉAL, capitaine portugais du XVe siècle, mort à Ceuta en 1437. Ayant pris

part à l'expédition de Ceuta (1415) avec les Espagnols, il se chargea après la conquête de garder cette ville, repoussa les attaques réitérées des musulmans d'Afrique et battit le roi de Grenade qui s'était joint à eux.

MENFI, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Girgenti]), près d'un petit tributaire de la Méditerranée, sur la côte méridionale de l'île ; 10.096 hab.

MENGAUD (Lucien), poète populaire toulousain, né et mort à Toulouse (1803-1877). Contemporain de Jasmin, simple bijoutier, il s'efforça d'imiter le célèbre coiffeur-poète. Son principal recueil de poésies en parler toulousain, *Rosos et Pimpanèlos* (Roses et Pâquerettes), parut en 1841. Il dut, en 1845, en publier une seconde édition. On lui doit la chanson *la Toulousèno*, que la musique de Deffès a popularisée, et une pièce de théâtre : *les Aoucos* (les Oies) *del Toumas de Fonsogribos*, représentée à Toulouse en 1860.

MENGEL (pron. allem. *mèn'-ghèl'*) n. m. Mesure de capacité en usage à Brême et en Hollande.

MENGEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Danube]), dans la vallée de l'Ablach, affluent du Danube ; 2.509 hab. Scieries ; fabrique de drap. Culture de lin.

MENGER (Karl), économiste autrichien, né à Neusandec (Galicie) en 1840. Il devint, en 1870, professeur d'économie politique à l'université de Vienne. En 1876, il accompagna dans un voyage d'études en Europe le prince impérial Rodolphe. Il reprit ses cours à l'université en 1878. Citons de lui : *Principes d'économie politique* (1871) ; *Recherches sur la méthode des sciences sociales* (1883) ; *les Erreurs de la méthode historique dans l'économie politique en Allemagne* (1884).

MENGIN (N.), une des célébrités de la rue, mort en 1861. Pendant une quinzaine d'années, il s'est coiffé d'un casque doré et vêtu d'une houppelande bariolée pour vendre des crayons. Il avait un luxueux équipage et des chevaux superbes, derrière lui tout un orchestre, et, ce qui valait mieux encore, le génie de la parade, du boniment hâbleur, une faconde pleine de verve, d'imprévu et d'esprit à-propos. Ses crayons, excellents du reste, étaient dorés ; il ne les vendait qu'accompagnés d'un jeton portant son effigie et qui ressemblait à un louis.

MENGITE (*man-jit'*) n. f. Nom par lequel on désigne deux minéraux : un phosphate de cerium, lanthane et thorium, qui est la *monazite*, et un titanate ferrique de zircone.

MENG-KA, ville du Japon (île de Formose), sur le Tamsoui-ki ; 40.000 hab. Commerce de riz, canne à sucre et surtout de thé. Aux environs, sources sulfureuses.

MENGO, ville de l'Afrique orientale, capitale de l'Ouganda, à peu de distance de la baie Murchison, au N. du lac Victoria. Elle fut visitée pour la première fois en 1860 par Speke, au temps du roi Mtésa, qui y reçut ensuite Stanley, Linant de Bellefonds, Emin-Pacha, etc. A la suite des luttes qui éclatèrent dans l'Ouganda entre catholiques et protestants, Mengo fut occupée par le capitaine anglais Lugard (1892). Les Anglais fondèrent auprès de la ville le fort de *Kampala*, et Mengo est devenu le centre de la domination anglaise dans l'Ouganda.

MENGOTTI (Francesco, comte), économiste italien, né à Fonzaso, près de Belluno, en 1749, mort à Milan en 1830. Docteur en droit à l'université de Padoue, avocat à Venise, il fut nommé par l'administration française en 1803 inspecteur des finances, organisa, en 1808, le régime financier des Romagnes. Napoléon le fit sénateur du royaume d'Italie (1809), puis comte (1810). Après 1815, Mengotti accepta la domination autrichienne, sous laquelle il fut conseiller aulique et vice-président de la commission des finances de Milan (1819). On a de lui : *Sur le commerce des Romains depuis la seconde guerre punique jusqu'à Constantin* (1787) ; *Sur l'administration de Colbert* (1791) ; etc.

MENGOZZI (Bernardo), chanteur et compositeur italien, né à Florence en 1758, mort à Paris en 1800. Il fut appelé en 1786 à Londres avec sa femme, Anna Benini, puis à Paris, fit partie (1787) de la troupe des chanteurs italiens que la Montansier engagea pour ses théâtres de Versailles et de Saint-Cloud et fut engagé au théâtre de Monsieur, en 1789. Mengozzi, comme compositeur, se fit connaître par les nombreux morceaux qu'il ajouta aux opéras de Paesiello et de Cimarosa. Il écrivit un opéra, *l'Isola disabitata*, qui fut représenté au théâtre de Monsieur en 1789. Il composa, dès ce moment, plusieurs opéras français, qu'il fit représenter au théâtre que la Montansier venait de fonder elle même (les Variétés actuelles) : *Aujourd'hui* (1791) ; *Isabelle de Salisbury* (1791), et *les Deux vizirs* (1792). — Citons encore : *l'Amant jaloux* (1793) ; *Pourceaugnac* (1793) ; *Sélico* ou *les Nègres* (1793) ; *la Journée de l'amour* (1794) ; *une Faute par amour* (1795) ; *les Habitants de Vaucluse* (1799) ; *la Dame voilée* ou *l'Adresse et l'Amour* (1799) ; etc. Professeur au Conservatoire (1795), il laissa inachevée l'excellente *Méthode de chant* du Conservatoire, dont Langlé dut terminer la rédaction.

MENGS Antoine-Raphaël), peintre allemand, de l'école italienne, né à Aussig (Bohême) en 1728, mort à Rome en 1779. Fils d'un peintre distingué, Ismaël Mengs (1688-1764), il étudia à Rome, devint, en 1744, peintre d'Auguste III de Pologne, et retourna en Italie, où il se fit catholique. En 1749, de retour à Dresde, il fut chargé d'exécuter un tableau destiné à décorer le maître-autel d'une église catholique. Il acheva son tableau à Rome (1752) où, deux ans plus tard, il devint directeur et professeur de l'école de peinture. Après avoir passé quelque temps à la cour du roi de Naples, où il fit les portraits des principaux membres de la famille royale, Mengs retourna à Rome. Il peignit à cette époque les vastes fresques de la voûte de Saint-Eusèbe, puis exécuta à la ville Albani des peintures décoratives, dont l'une, représentant *Apollon sur le Parnasse entouré des neuf Muses*, fut célébrée comme un chef-d'œuvre. Appelé en Espagne par Charles III, en 1761, il y reçut le titre de premier peintre du roi.



Mengs.

Pendant les huit années qu'il passa à Madrid, il exécuta : une *Assemblée des dieux*, une *Descente de croix*, l'*Ascension* qu'on voit à Dresde, les *Stations de la passion de Jésus-Christ*, dans la chambre à coucher du roi, et de nombreux portraits. En 1769, il retourna en Italie, s'arrêta à Florence, où il fit le portrait du grand-duc et reçut le titre de *grand prince* de l'académie de Saint-Luc, puis alla à Rome, avant de retourner en Espagne, où il exécuta un *Christ allant au Calvaire* et le plafond de la salle à manger du roi, représentant le *Temple de la Gloire* et l'*Apothéose de Trajan*, regardé comme son œuvre capitale. Puis il retourna à Rome, où il s'éteignit peu de temps après.

Mengs, qui jouit en son temps d'une grande réputation, est, en réalité, un peintre froid et sans verve. Il incarna surtout un docte et solennel éclectisme. Il a laissé plusieurs écrits sur les arts, recueillis et publiés par le chevalier d'Araza, sous le titre de *Opere di Antonio Raffaelle Mengs* 1780), traduits en français par Jansen (1786). — Sa fille, Thérèse, née à Dresde en 1751, morte à Madrid en 1790, épousa le graveur Salvador Carmona et l'accompagna en Espagne, où elle exécuta des portraits et des miniatures. Elle était membre de l'académie de San-Fernando.

MENG-TSEU. Biogr. V. MENCIUS.

MENG-TSOU, MOUNG-TSEU ou **MON-TZÉ**, ville de la Chine méridionale (prov. du Yunnan), dans la vallée du Ta-Tchouang. Transit de coton, thé, métaux (dans les environs, mines de Ko-Kiéou).

MENGUELLAT ou **MENGUELLET (AÏT-)**, confédération de tribus berbères mélangées de quelques villages noirs dans la Grande Kabylie.

MENHIR (*mè-nir'* — du celtique armoricain *men*, pierre, et *hir*, long) n. m. Pierre debout, dont l'érection a été longtemps et à tort attribuée aux druides.

— ENCYCL. V. MÉGALITHES.

MENI, mot hébreu qui, dans *Isaïe*, désigne une divinité étrangère à qui les Israélites infidèles rendaient un culte idolâtrique. Les Septante traduisent *Meni* par *Tyché*, la Fortune, et ce sens a été adopté par la Vulgate.

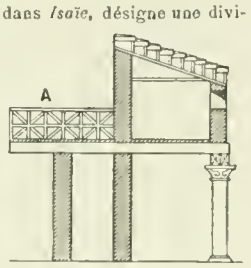

A, méniane (coupe).

MÉNIANE (de l'ital. *menania* ; lat. *mœnianum*, de *Mœnius*, n. pr.) n. f. Petite terrasse ou balcon en avant-corps, dans les constructions romaines ou italiennes.

— adj. f. Se dit d'une colonne qu'on employait dans l'architecture romaine, et qui était surmontée d'une espèce de balcon : *Colonne* MÉNIANE.

MENICLE (du lat. *manus*, main) n. f. Menotte. ‖ Chaîne, entrave d'un prisonnier.

MÉNIDÉS n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, comprenant les *mendoles* et les *picarels*. — *Un* MÉNIDÉ. ‖ On écrit aussi MÆNIDÉS.

MENIDI, ville de Grèce (prov. d'Attique-et-Béotie [arr. d'Attique]), sur un affluent du Céphise ; 2.550 hab.

MÉNIDROSE (du gr. *mên*, mois, et *hidrôsis*, sueur) n. f. Méd. Sueur périodique, qui parfois supplée les règles.

MÉNIE (*nî* — du lat. *mansio*, maison) n. f. Maisonnée, famille, gens de la maison. (Vx.) ‖ On a dit aussi MEGNIE.

MÉNIER (Jean-René-Paul LECOMTE, dit **Paulin**), acteur français, né à Nice en 1822, mort à Paris en 1898. Fils de comédiens, il débuta au théâtre Comte, entra à l'Ambigu, où il obtint son premier succès dans Grimaud des *Mousquetaires* (1855), créa à la Gaîté, dans le *Courrier de Lyon*, le rôle de Chopart, dont il fit un type inoubliable, puis il joua tour à tour au Châtelet, à la Renaissance, à l'Ambigu, à la Gaîté, à la Porte-Saint-Martin, etc., un grand nombre de drames. Cet acteur à la voix enrouée était un artiste amoureux du détail et de la vérité. Parmi les drames où il fut le plus applaudi, nous citerons : *les Cosaques*, *les Crochets du père Martin*, *le Juif polonais*, *Quatre-vingt-treize*, *le Juif errant*, *la Grande Marnière* (1888) ; *la Petite Mionne* (1890) ; etc.

MENIER (Emile-Justin), industriel et homme politique français, né à Paris en 1826, mort à Noisiel-sur-Marne en 1881. D'abord adjoint à son père dans la direction des vastes établissements industriels fondés par ce dernier à Saint-Denis et à Noisiel, il en prit la direction en 1853, laissa de côté les produits chimiques pour s'occuper exclusivement de la fabrication du chocolat, et créa au Nicaragua de vastes plantations de cacao. Il fit pour ses ouvriers de nombreuses créations philanthropiques. Elu député de Meaux en 1876, réélu en 1877, il vota avec l'extrême gauche. Nous citerons de lui : *l'Impôt sur le capital* (1872) ; *Théorie et application de l'impôt sur le capital* (1874) ; *Economie rurale* (1875) ; *l'Avenir économique* (1875-1879) ; *Atlas de la production de la richesse* (1875) ; etc. En 1875, il avait fondé une revue : *la Réforme économique*.

— Ses trois fils, HENRI, né en 1853, GASTON, né à Paris en 1855, député de Meaux en 1898, et ALBERT, né en 1858, mort en 1899, ont continué son industrie.

MÉNIERE (Prosper), médecin français, né à Angers en 1801, mort à Paris en 1862. Il s'est surtout occupé des maladies de l'oreille et a été médecin chef de l'Institution nationale des sourds-muets. C'est lui qui accoucha, à Blaye, la duchesse de Berry. Nous citerons de lui : *Traité des maladies de l'oreille* ; *De la guérison de la surdité et de l'éducation des sourds-muets* (1853) ; *la Captivité de Mme la duchesse de Berry à Blaye en 1833*, publiée par son fils (1882). — Son fils, ÉMILE-ANTOINE, né à Paris en 1839, est connu par la découverte d'un symptôme des affections de l'oreille interne, qui a reçu le nom de *maladie de Ménière* ou *vertige de Ménière*.

MÉNIGOUTE, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres, arrond. et à 26 kilom. de Parthenay, au-dessus de la Vonne ; 1.061 hab. Commerce de bestiaux. Ancienne collégiale, fondée en 1328. Hospice du XVe siècle ; chapelle de l'Aumônerie, bâtie vers 1530 ; restes de l'abbaye des Châtelliers, fondée vers 1110 (beaux carrelages émaillés des XIIIe et XIVe s.). Restes des châteaux de Bois-Pouvreau et de la Barre (Renaissance et XVIIe s.). — Le canton a 10 comm. et 9.407 hab.

MÉNIL (*ni* — du lat. *manere*, rester) n. m. Maison, habitation. ‖ Village, hameau.

— Vieux mot qui est resté dans certains noms propres, d'homme ou de lieu : MENIL*montant*, *Du*MÉNIL, etc.

MÉNIL, comm. de la Mayenne, arrond. et à 7 kilom. de Château-Gontier, sur la Mayenne ; 1.189 hab. Château de la Rouvraye (XVe et XVIIe s.).

MÉNIL (LE), comm. des Vosges, arrond. et à 27 kilom. de Remiremont, sur le *Ménil*, affluent de la Moselle ; 1.329 hab. Tissage mécanique du coton ; fromages.

MÉNIL ou **MESNIL-DURAND** (Francis-Jean DE GRAINNONGE D'ONGEVILLE, baron DE, tacticien français, né à Lisieux en 1729, mort à Londres en 1799. Il se distingua dans la guerre de succession d'Autriche et servit sous les ordres du maréchal d'Estrées (1757) et du maréchal de Broglie. Il essaya de changer la tactique militaire, en substituant à l'ancienne organisation dite « ordre mince » une organisation nouvelle dite « ordre profond ». Gouverneur de la Normandie au moment où la Révolution éclata, il se réfugia à Londres. Il avait publié, entre autres ouvrages, un *Projet d'un ordre français en tactique* (1757).

MÉNIL-DE-BRIOUZE (LE), comm. de l'Orne, arrond. et à 31 kilom. d'Argentan ; 913 hab.

MÉNILITE n. f. Sorte d'opale impure formée, comme cette pierre précieuse, de silice hydratée. (Elle existe en tubercules et rognons dans le *calcaire de Saint-Ouen*.)

MÉNILLE (*ll* mll.) n. f. Syn. de MANILLE.

— Mar. Taquet fixé à la poignée d'un aviron de galère. ‖ *Ménille de barre franche*, Anneau qui termine l'extrémité d'une barre franche. ‖ Boucle servant à enchaîner les forçats par les jambes dans les galères.

— Techn. Manche servant aux papetiers pour lever les mises.

MENILLETTE (*nill-èt'* [*ll* mll.]) n. f. Grosse poignée d'épis de blé, que l'on coupe en même temps que la paille, et que l'on assujettit de manière que ces épis soient verticaux, pour que le grain sèche plus rapidement.

MÉNILMONTANT, ancien écart de la comm. de Belleville, annexé avec elle à Paris en 1860. Ménilmontant existait au XIIIe siècle. On le nommait alors le Mesnil Mau-temps, d'où, par corruption, Ménil-montant, en raison de la nature accidentée du site, et ses habitants relevaient de la paroisse de Bagnolet. Au XVIIe siècle, la famille Lepelletier de Saint-Fargeau s'y créa un vaste domaine. Peu d'années avant la Révolution, Ménilmontant fut rattaché à la paroisse de Belleville. Durant la première partie du XIXe siècle, ce n'était encore qu'un hameau champêtre, célèbre par les marronniers de ses guinguettes, lorsque les saint-simoniens vinrent s'y établir. Ménilmontant a commencé à se peupler surtout à dater du second Empire. L'annexion de 1860 en a fait un des quartiers les plus populeux du XXe arrondissement de Paris.

MENIN (de l'espagn. *menino*, petit mignon) n. m. Nom donné, en Espagne, à de jeunes nobles désignés pour être les compagnons des enfants de la famille royale.

— ENCYCL. En France, ce nom fut employé pour la première fois quand on composa la maison du Dauphin, fils de Louis XIV, et il désigna les six gentilshommes qui étaient plus particulièrement attachés à l'héritier présomptif de la couronne. On les appelait aussi *gentilshommes de la manche*, parce que l'étiquette ne leur permettait de toucher le Dauphin qu'à la *manche*.

MENIN (en flam. *Meenen*), ville de Belgique (Flandre-Occid. [arrond. de Courtrai]), sur la Lys ; 19.455 hab. Fabriques de chicorée, tabacs, tissus de coton, dentelles. Prise par Turenne en 1658, elle appartint à la France jusqu'au traité de Nimègue, qui la restitua à l'Espagne. Cette ville tomba au pouvoir des Français pendant les guerres de la Révolution (1792-1794).

MENINAGE (*naj'*) n. m. Office de menin.

Meniñas (LAS) ou *les Filles d'honneur*, tableau de Vélasquez (1658, au *Museo del rey*, à Madrid. Au milieu de la salle est la jeune infante, Marie-Marguerite d'Autriche ; sur le devant du tableau, un énorme chien, avec lequel vont jouer Nicolas Pertusano, nain attaché à la jeune



Las Meniñas, d'après Vélasquez.

princesse ; à côté du nain, on voit la naine Barbola, suivante de l'infante. A gauche, une jeune femme présente, à genoux, à l'infante, un sorbet ; à droite, une autre cherche à distraire la petite princesse. Sur le second plan, à droite, Joseph Nieto, quartier-maître, et doña Marcella d'Ulloa, religieuse et dame d'honneur du palais, surveillent

en causant la scène; à gauche, Vélasquez s'est représenté lui-même. Toutes les figures sont de grandeur naturelle, d'une étonnante vérité. Il est peu d'œuvres qui approchent de la grâce, de l'éclat, de la beauté, de la perfection de ce tableau. Lorsque l'œuvre fut achevée, Vélasquez la présenta à Philippe IV, qui peignit, de sa main, sur la poitrine de l'artiste représenté dans le tableau, la croix de l'ordre de Saint-Jacques.

MENINE (fém. de *menin*) n. f. Femme de qualité, attachée à la personne d'une jeune princesse espagnole.

MÉNINGE (*ninj'* — lat. *meninga*, gr. *ménigx, iggos*) n. f. Chacune des membranes qui enveloppent le cerveau et la moelle épinière, la *dure-mère*, l'*arachnoïde* et la *pie-mère*. V. ces mots, et MÉNINGITE.

MÉNINGÉ (*jé*), **ÉE** adj. Anat. Qui a rapport aux méninges : *Artères* MENINGÉES.

— Pathol. *Apoplexie méningée*, Syn. de PACHYMÉNINGITE.

— ENCYCL. *Artère méningée moyenne*. C'est une branche de l'artère maxillaire interne; elle pénètre dans le crâne par le trou petit rond, et se place alors entre la dure-mère et les os en se divisant en deux portions, qui se logent dans les gouttières de l'occipital et du pariétal. Elle porte le sang aux os du crâne et à la dure-mère.

Artère petite méningée. Ce petit vaisseau, branche de la maxillaire interne, fournit des rameaux au voile du palais et au muscle ptérygoïdien interne, pénètre dans le crâne par le trou ovale et se ramifie dans la dure-mère et le ganglion de Gasser.

MÉNINGETTE (*jèt'*) n. f. Anat. Nom de l'une des méninges, appelée aussi PIE-MÈRE.

MÉNINGIEN, ENNE (*ji-in, èn'*) adj. Qui appartient aux méninges. ‖ *Granulations méningiennes de Pacchioni*. V. GRANULATION.

MÉNINGINE (*jin'*) n. f. Nom de l'une des méninges, appelée aussi ARACHNOÏDE. ‖ Nom donné par quelques anatomistes à la réunion de deux méninges, l'arachnoïde et la pie-mère.

MÉNINGITE (*jit'*) n. f. Maladie ou inflammation des méninges.

— ENCYCL. Méd. Les maladies des méninges comprennent l'hémorragie méningée ou *pachyméningite* (v. ce mot), la *méningite aiguë*, la *méningite tuberculeuse* et une forme épidémique, la *méningite cérébro-spinale épidémique*.

Méningite aiguë. L'inflammation atteint très rarement la dure-mère; au contraire, la pie-mère et l'arachnoïde sont toujours prises; elle donne naissance à un épanchement purulent, avec formation de fausses membranes. La méningite aiguë est toujours d'origine infectieuse; elle résulte de traumatismes crâniens ou est due à la propagation d'une otite ou d'inflammations nasales et oculaires; elle s'observe dans les maladies infectieuses (pneumonie, fièvre typhoïde, etc.). On distingue, dans son évolution : la *période d'éréthisme*, caractérisée par une céphalalgie intense, des vomissements bilieux, des frissons, de la constipation, du délire et une température dépassant 40°. On observe le phénomène de la *raie méningitique*, des contractions, des convulsions, surtout chez les enfants, avec strabisme. La deuxième période, ou *asthénique*, consiste en une résolution générale des forces, une torpeur, un coma profond. La respiration est lente, le pouls petit et peu fréquent (50 pulsations); enfin, la mort arrive au bout de cinq ou six jours. Le diagnostic est généralement assez facile. Le pronostic est grave; la guérison laisse souvent des troubles de l'intelligence. Le traitement consiste en une diète et un repos absolus. On évitera les bruits autour du malade; on placera sur sa tête une vessie pleine de glace et on appliquera sur la région mastoïdienne de 10 à 20 sangsues, qui seront placées successivement pour permettre un écoulement sanguin de douze à vingt-quatre heures. Des injections de morphine calmeront l'agitation dans la première période; plus tard, on administrera des toniques et de l'iodure de potassium.

Méningite tuberculeuse. L'inflammation méningitique porte surtout sur la base du cerveau, et se caractérise par des granulations tuberculeuses. Elle est surtout fréquente chez les enfants. L'incubation, longue, se manifeste par la céphalée et l'insomnie. La période d'excitation présente à peu près le même aspect que celle de la méningite aiguë. On remarque, en outre, la rétraction du ventre *en bateau;* de plus, le malade est couché les jambes repliées *en chien de fusil* et pousse un cri spécial, le *cri hydrencéphalique*, plaintif et très vif. A la deuxième période, la mort survient par asphyxie, après refroidissement des extrémités. Le traitement est celui de la variété précédente.

Méningite cérébro-spinale épidémique. Dans cette variété, l'inflammation s'étend à toutes les méninges cérébro-spinales, et la maladie affecte une allure nettement épidémique, qui frappe plus fréquemment la population militaire. Aux symptômes déjà décrits s'ajoute une raideur de la nuque presque caractéristique et, aux approches de la mort, une hyperthermie considérable. Le traitement est semblable à celui de la méningite aiguë. On surveillera les complications (angines, arthrites, pleurésies, etc.), qui sont fréquentes. Le pronostic n'est pas toujours fatal, la maladie avortant parfois après une esquisse des divers symptômes.

— Art vétér. La *méningite* est assez fréquente chez le cheval et le chien. Elle se caractérise par du coma ou du vertige plus ou moins furieux. Chez le cheval, le vertige résultant de la consommation de mauvais fourrage ou de fourrage nouveau est un empoisonnement typhique du sang dans le premier cas; dans le second cas, c'est une indigestion avec influence des principes aromatiques trop abondants. Il y a même un *vertige épizootique*, qui n'est qu'une forme d'une affection typhoïde.

Il existe, de même, une paraplégie épizootique, qui est de même nature que le vertige épizootique, et se traduit par une méningite médullaire; de même qu'il y a une paraplégie en quelque sorte traumatique, causée par des glissades, des chutes sur le train postérieur, qui se traduit par une méningite lombaire. La méningite traumatique se traite par une abondante saignée à la queue, et la méningite septicémique par des antiseptiques internes et surtout par des injections sous-cutanées de sérum artificiel.

La méningite du chien est généralement de nature typhique; quand elle s'accuse par le coma ou la paraplégie, elle se traite avec succès par l'arséniate de strichnine; quand, au contraire, elle est vertigineuse, elle réclame un traitement à l'iodoforme ou à l'éther.

MÉNINGITIQUE (*ji-tik'*) adj. Qui a rapport à la méningite. ‖ *Raie méningitique*, Raie rouge qui apparaît sur la peau rayée par l'ongle, et qui, pour Trousseau, était caractéristique de la méningite. On la rencontre dans divers phénomènes morbides d'origine nerveuse.)

MÉNINGOCÈLE (*sèl'* — de *méninge*, et du gr. *kèlé*, tumeur) n. f. Tumeur du crâne remplie de sérosité arachnoïdienne et constituée par une hernie de la pie-mère. Syn. de ENCÉPHALOCÈLE.

MÉNINGO-ENCÉPHALITE n. f. Pathol. Inflammation des méninges et de l'encéphalic, méningite compliquée d'une encéphalite.

MÉNINGOMALACIE (*si* — du gr. *ménigx, iggos*, méninge, et *malakos*, mou) n. f. Pathol. Ramollissement des méninges.

MÉNINGOPHYLAX (en gr. *ménigx, iggos*, méninge, et *phulax*, gardien) n. m. Instrument de chirurgie dont on se servait, jusqu'au XVIIIe siècle, pour l'opération du trépan.

MÉNINGORRAGIE (*go-ra-ji* — de *méninge*, et du gr. *rhégnumi*, je fais éruption) n. f. Apoplexie méningée.

MÉNINGOSE (rad. *méninge*) n. f. Anat. Union des parties osseuses au moyen d'une membrane.

MÉNIOQUE (*ni-ok'*) n. m. Genre de crucifères, comprenant des herbes couvertes d'un duvet blanc, à fleurs blanches ou jaunes réunies en grappes, et qui sont très abondantes en Espagne et dans les environs du Caucase.

MÉNIPÉE n. f. Genre de bryozoaires gymnolémates cyclostomés, comprenant quelques espèces des mers de l'Europe et de l'Inde. (Les ménipées sont des cellulariidés, qui forment des colonies ramifiées en segments composés chacun de plusieurs cellules.)

MÉNIPPE, poète et philosophe grec de l'école cynique, né à Gadara, en Cœlésyrie (IVe-IIIe s. av. J.-C.). Il était d'origine phénicienne, et fut d'abord esclave. Il se rendit à Sinope avec son maître Baton. Affranchi plus tard, il s'enrichit par l'usure, puis perdit sa fortune, et se pendit de désespoir. Les anciens lisaient sous son nom une douzaine d'ouvrages : une *Nekyia*, parodie d'Homère; une *Naissance d'Épicure;* des *Testaments;* des *Lettres* ou dialogues des dieux; des *Eicades;* divers ouvrages contre les savants; etc. Tous ces livres étaient de vives et spirituelles satires, mêlées de prose et de vers. Ménippe donna son nom à ce genre; à son exemple, Méléagre, Varron et d'autres ont composé des *Ménippées;* et Lucien l'a souvent pris pour modèle dans ses *Dialogues*. — MÉNIPPE *de Stratonice*, orateur asiatique dont parle Cicéron. — MÉNIPPE *de Pergame*, contemporain d'Auguste, auteur d'un *Périple de la Méditerranée*, dont nous possédons quelques fragments, et un abrégé par Marcien d'Héraclée.

MÉNIPPÉ. Myth gr. Fille d'Orion, et sœur de Métioché. Ses deux jeunes filles se sacrifièrent pour apaiser les Erynies et délivrer l'Aonie d'une peste; elles furent changées en comètes par Hadès et Coré.

MÉNIPPÉ (n. mythol.) n. f. Planète télescopique, n° 188, découverte, en 1878, par C.-H.-F. Peters.

Ménippée (SATIRE), pamphlet politique du XVIe siècle, dirigé contre la Ligue (1594) et dont les auteurs furent P. Pithou, Jacques Gillot, Pierre Le Roy, Nicolas Rapin, Florent Chrestien et les poètes Jean Passerat et Gilles Durand. Ces hommes se réunissaient chez J. Gillot, et ce fut le chanoine Le Roy qui eut l'idée et traça le plan du pamphlet. Le nom de *satire Ménippée* lui fut donné en souvenir de l'œuvre du savant latin Varron, qui a pour titre *Satires Ménippées*, et offre un mélange de vers et de prose. La *Ménippée* ou *satire Ménippée* eut un succès considérable. C'est une sorte de farce en deux actes, ou plutôt, un acte avec prologue et épilogue. Le prologue met en scène deux charlatans, représentant le parti de Lorraine et celui d'Espagne, qui débitent le *catholicon*, drogue merveilleuse qui permet d'être perfide et assassin pour le bien de notre sainte mère l'Eglise. La comédie proprement dite nous fait assister d'abord à une procession burlesque, où sont passées en revue les forces de la Ligue; puis à l'ouverture des états de la Ligue (10 févr. 1593), où chacun des meneurs vient livrer en public le secret de sa conduite : c'est d'abord Mayenne, puis le légat de Rome, dont la harangue est en latin, puis l'évêque Rose et le cardinal de Pellevé, ligueur au service de la maison de Lorraine, et enfin le représentant du tiers, d'Aubray, qui déplore dans une harangue admirable le triste état de la France. Il y a dans ce pamphlet des longueurs, des redites et des disparates; mais on y trouve surtout de la verve, de l'esprit, de l'ironie et souvent de la haute éloquence.

MÉNIQUE (*nik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide qu'on extrait de l'acide pyruvique ou pyrotartrique, et qui est une substance brune, insoluble dans l'eau, décomposant les carbonates et acétates alcalins.

MÉNISCIUM (*niss-si-om'*) n. m. Bot. Genre de fougères polypodiacées, à sores allongés et conduents, croissant dans toutes les régions tropicales. ‖ On dit aussi MÉNISCION.

MÉNISCOÏDE (*niss* — du gr. *ménískos*, croissant, et *eidos*, aspect) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un croissant.

MÉNISCOSTOME (*niss, stom'*) n. m. Genre d'infusoires holotriches, vivant dans les eaux douces d'Europe.

MÉNISE ou **MÉNUISE** n. f. Nom vulgaire d'un poisson des côtes de Normandie, le harengule blanquette (*harengula latulus*).

MÉNISPERMACÉES (*spèr', sé*) n. f. pl. Bot. Famille de dicotylédones dialypétales superovariées. — *Une* MÉNISPERMACÉE.

— ENCYCL. La famille des *ménispermacées* comprend des herbes vivaces ou des plantes ligneuses et volubiles, à feuilles isolées, sans stipules, entières ou lobées, palminervées, à fleurs petites, unisexuées par avortement, ordinairement trimères, et dont le fruit comprend autant de drupes que la fleur contenait de carpelles. Elle renferme une trentaine de genres, de l'Asie et de l'Amérique tropicales.

MÉNISPERME (*spèrm'*) n. m. Genre de *ménispermacées*.

— ENCYCL. Les *ménispermes* sont des arbrisseaux grimpants, à feuilles alternes, pétiolées, à fleurs dioïques, pottites, axillaires ou situées hors de l'aisselle des feuilles. Les espèces de ce genre habitent l'Amérique du Nord. Quelques-unes sont cultivées dans les jardins en Europe.



Ménisperme du Canada.

MÉNISPERMINE (*sper'*) n. f. Alcaloïde découvert par Pelletier et Couerbe dans la coque du Levant (*menispermum coccu-lus.*)

MÉNISPORE (*spor'*) n. m. Genre de champignons hyphomycètes, à mycélium grêle, dont on connaît douze espèces, qui vivent sur les bois morts de l'Europe et de l'Amérique boréale.

MÉNISQUE (*nissk'* — gr. *ménískos*, croissant, dérivé de *ménê*, lune) n. m. Physiq. Verre convexe d'un côté et concave de l'autre. ‖ Surface concave ou convexe, qui se forme à l'extrémité supérieure d'une colonne de liquide contenue dans un tube. ‖ *Ménisque convergent*, Lentille dont la face convexe est d'un rayon moindre que la face concave. ‖ *Ménisque divergent*, Lentille dont la face convexe est d'un rayon plus grand que la face concave.



Ménisque.

— Anat. Cloison fibro-cartilagineuse, que l'on rencontre dans certaines jointures entre les surfaces articulaires adjacentes, comme dans l'articulation sterno-claviculaire ou dans la tempero-maxillaire. (Chacune des deux faces de cette cloison prend l'empreinte de la surface osseuse à laquelle elle correspond, et l'ensemble donne l'aspect d'une lentille biconcave ou ménisque.)

— Antiq. Plaque métallique, que les anciens plaçaient au-dessus de la tête des statues pour les garantir.

— Géom. Figure plane ou solide, convexe d'un côté et concave de l'autre. ‖ Solide de révolution, engendré par un croissant tournant autour de la corde commune de ses deux arcs.

— Techn. Ornement en forme de croissant.

— Adjectiv. Se dit d'une chambre obscure dans laquelle la lentille et le miroir sont remplacés par un seul prisme triangulaire, à faces planes et à faces courbes. ‖ *Prisme ménisque*, Prisme à cinq faces, dont deux sont sphériques (Mais l'une est concave et l'autre convexe.)

— ENCYCL. Physiq. V. CAPILLARITÉ.

MÉNITRÉ (LA), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 22 kilom. d'Angers, sur la Loire; 1.683 hab. Chem. de fer Orléans. Chanvre et graines. Restes du manoir de Jeanne de Laval, seconde femme du roi René.

MENJAUD Alexandre), peintre français, né et mort à Paris (1773-1832). Grand prix de peinture en 1802, il exposa au Salon de 1806 *le Roi Candaule*, puis fit paraître aux Salons de peinture un assez grand nombre de tableaux estimables. Nous citerons, entre autres : *François Ier et la belle Ferronnière* (1810 : *Napoléon et le roi de Rome; Naissance de Louis XIII; Louis XIV et Racine* (1812 : *Henri IV chez Michaut* (1814 : *le Tasse couronné, Raphaël et la Fornarina* (1819); *la Mort du duc de Berry, le Tintoret et l'Arétin* (1822); *la Vision du Tasse* (1824; etc.

MENJIBAR, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen]), près du Guadalquivir; 3.000 hab.

MENN (Barthélemy), peintre suisse, né et mort à Genève (1815-1893). Elève d'Ingres, il fut, en 1848, nommé professeur à l'Ecole des beaux-arts de Genève et concourut avec Baron et Corot à la décoration du château de Gruyère. Il avait fondé à Genève le petit groupe des « humaoistes », et déclarait que l'art doit avoir pour objet de mettre les œuvres en harmonie avec le milieu cosmique et le milieu social. Parmi ses tableaux, nous citerons : *les Proscrits de Tibère* (1839 : *les Sirènes et Ulysse* (1843); *la Découverte du pays d'en haut* et *les Bords du Léman*, qu'on voit au château de Gruyère.

MENNECY, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 8 kil. de Corbeil, sur l'Essonne; 1.622 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Tourbe, pierre à bâtir. Eglise de la fin du XIIe siècle.

MENNESSIER-NODIER (Marie-Antoinette-Elisabeth NODIER, dame), femme de lettres française, née à Quintigny (Jura) en 1811, morte à Fontenay-aux-Roses (Seine) en 1893. Fille de Charles Nodier, lettrée et artiste, elle a publié des articles, des nouvelles, des poésies d'un sentiment délicat, dont un certain nombre ont paru sous le titre de *Perce-neige* (1836). On lui doit aussi un livre fort intéressant : *Charles Nodier, épisodes et souvenirs de sa vie* (1867).

MENNETOU-SUR-CHER, ch.-l. de cant. de Loir-et-Cher, arrond. et à 15 kilom. de Romorantin, sur le *Cher* et le canal du Berry; 1.057 hab. Ch. de f. Orléans. Restes des fortifications et d'un château du XIIIe siècle. — Le canton a 8 comm. et 6.838 hab.

MENNEVRET, comm. de l'Aisne, arrond. et à 36 kilom. de Vervins, à la lisière de la forêt d'Andigny; 1.947 hab.

MENNIGHUFFEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Minden]), sur la rive gauche de la Werra; 3.100 hab.

MENNO SIMONIS, c'est-à-dire *Mennon, fils de Simon*, réformateur hollandais, né à Milmarsum, près de Franeker, en 1498, mort dans les environs de Lubeck en 1561. Prêtre catholique, il se sépara dès 1536 de l'Eglise romaine et adopta les principes des anabaptistes en les mitigeant. Il rassembla les débris épars de la secte qu'il avait embrassée et lui gagna de nombreux adhérents. Ses *Œuvres* ont été publiées à Amsterdam en 1651.

MENNONISME (*mén'-no-nissm'*) n. m. Doctrine d'une secte d'anabaptistes, fondée en Hollande au XVIe siècle par Menno Simonis.

MENNONITE (*mèn'*) n. m. Hist. relig. Disciple de Menno. On dit aussi MENNONISTE.

— ENCYCL. Les *mennonites* ne donnent le baptême qu'aux adultes, condamnent la guerre, le serment, la peine

de mort. On trouve encore des mennonites en Hollande, en Allemagne, en Russie et aux États-Unis.

MÉNOBRANCHE n. m. Genre de batraciens urodèles, voisin des protées, et dont le vrai nom est *necturus*. V. NECTURE.

MÉNODORE n. f. Genre d'oléacées jasminées, comprenant des arbrisseaux à feuilles opposées, à fleurs en cymes, de l'Amérique orientale.

MÉNODORE, sculpteur athénien du Ier siècle, contemporain de Néron. Son chef-d'œuvre était un *Éros*, transporté à Rome sous Néron, détruit dans un incendie, et dont il existait beaucoup de copies antiques.

MÉNODORE, affranchi de Cneius Pompée. Il livra la Sardaigne et la Corse (38 av. J.-C.) à Octave, qui le nomma légat de la flotte, puis, deux ans après, passa de nouveau au parti de Pompée, pour revenir encore à celui d'Octave. Il fut tué au siège de Siscia (35 av. J.-C.).

MÉNOÏDIUM (*mé, di-om'*) n. m. Genre d'infusoires flagellates, comprenant des animalcules qui vivent dans les eaux douces d'Europe.

MÉNOLE (du gr. *mainolês*, furieux) adj. m. Mythol. gr. Épithète de Dionysos.

MÉNOLE n. f. Bâton garni d'une planche ronde et trouée servant à battre le beurre.

MÉNOLOGE (*loj'* — du gr. *ménologion* ; de *mên, ménos*, mois, et *logos*, discours) n. m. Chronol. Calendrier, martyrologe des chrétiens grecs.

— Bibliogr. Traité sur les mois de l'année, chez les différents peuples : *Le* MÉNOLOGE *de Fabricius*.

MENOMBLET, comm. de la Vendée, arrond. et à 33 kil. de Fontenay-le-Comte, au penchant d'un coteau incliné vers l'Hière, affluent de la Sèvre Nantaise ; 1.203 hab.

MÉNOMÈNE n. m. Langue parlée par les Ménomènes.

MÉNOMÈNES, MENOMINEES ou **MENOMONEES**, petite nation peau-rouge, renommée pour sa beauté et son intelligence, et à peu près civilisée. Le teint clair des Ménomènes les a fait qualifier d'*Indiens blancs*.

MENOMINEE ou **MENOMONEE**, rivière des États-Unis, séparant le Michigan (à gauche) du Wisconsin (à droite). Elle naît près de la rive méridionale du lac Supérieur, et se perd dans la baie Verte (lac Michigan), après un cours, coupé de cascades, de 280 kilomètres.

MENON n. m. Peau de chèvre provenant du Levant et que l'on emploie pour la fabrication du maroquin.

MENON n. m. Bouc dressé qui marche en avant des troupeaux transhumants de chèvres et de moutons, dans le midi de la France.

— ENCYCL. Les *menons*, choisis parmi les boucs les plus forts et les plus vigoureux, forment le premier rang de chaque troupeau. Ils portent à leur cou, pendue à un un large et épais collier de cuir, une sonnaille très forte. Ils sont dressés à diriger le troupeau, ainsi qu'à ramener les bêtes qui s'écartent.

MÉNONVILLÉE (*ll* mll.) n. f. Genre de crucifères lépidées, comprenant des herbes du Pérou et du Chili.

MÉNOPAUSE (*pôz'* — du gr. *mên, ménos*, mois, et *pausis*, cessation) n. f. Pathol. Cessation définitive des menstrues.

— ENCYCL. La *ménopause* a lieu le plus souvent de quarante-cinq à cinquante ans. Cette disparition a lieu d'ordinaire lentement. Lorsqu'elle est proche, on observe des troubles dans la nature et les époques de la menstruation. On donne à cette période, qui peut durer quatre ou cinq ans, le nom d'*âge critique* à cause des désordres, généralement peu graves, qui l'accompagnent : troubles digestifs, palpitations, pesanteurs dans le ventre, élancements, démangeaisons vulvaires, bouffées de chaleur au visage, migraines, etc. Quelquefois, on observe aussi des douleurs, des élancements vers l'utérus, de la pesanteur dans la région lombaire ; le pouls est fort, la femme se plaint de palpitations et d'étouffements ; elle est dans certains cas atteinte d'hémorragies et en particulier d'hémorroïdes. Après la ménopause, la santé des femmes est souvent mieux équilibrée qu'avant cette période critique.

MENOPHYLLUM (*mé, lom'*) n. m. Genre d'anthozoaires zoanthaires, fossiles dans le calcaire carbonifère de l'hémisphère boréal. (On en peut prendre comme exemple le *menophyllum tenuimarginatum*, du calcaire carbonifère de Tournay, en Belgique.)

MÉNOPOME n. m. Genre de batraciens urodèles, dont on connaît une espèce, propre aux États-Unis. (Le ménopome géant [*cryptobranchus Alleghaniensis*] est une grande salamandre, longue de 40 centimètres, brune ou verdâtre, à large tête plate. Il vit dans les cours d'eau tributaires du Mississipi et dans les torrents de la Caroline.)



Ménopon (très grossi).

MÉNOPON n. m. Genre d'insectes hémiptères mallophages, parasites sur divers oiseaux.

— ENCYCL. Les *ménopons* sont des philoptéridés très petits, allongés, avec la tête élargie en arrière, les antennes claviformes, l'abdomen en massue, les pattes larges et courtes. L'espèce type du genre est le liothée des coqs (*menopon pallidum*), d'un jaune pâle, très commun sur les poules, dont il suce le sang.

MÉNORRAGIE (*no-ra-ji* — du gr. *mên, ménos*, mois, et *rhêgnumi*, je fais irruption) n. f. Flux excessif des règles.

— ENCYCL. On attribue les *ménorragies* à diverses causes : excitations génésiques de toutes sortes, exercices violents, chutes, émotions vives, etc. Le plus souvent, la ménorragie vraiment pathologique est un symptôme d'une maladie de l'utérus ou de ses annexes. Le repos au lit et les injections d'eau très chaude sont d'excellents palliatifs. Le tamponnement est un moyen infidèle, parfois dangereux, que l'on tend à abandonner. Il importe surtout d'instituer le traitement de la cause.

MÉNORRAGIQUE (*no-ra-jik'*) adj. Méd. Qui a rapport à la ménorragie : *Flux* MÉNORRAGIQUE.

MENORRHÉE n. f. Méd. Syn. de MENSTRUES.

MÉNORVAL Eugène DE LA GOUBLAYE de), érudit et homme politique français, né et mort à Paris (1829-1897). Il fonda, à Paris, une école libre et entreprit d'intéressantes études sur l'histoire de la capitale. Conseiller municipal de Paris, il fit une ardente campagne en faveur du général Boulanger. En 1889, il échoua à la députation, donna sa démission de conseiller municipal et collabora à l'« Éclair ». En 1891, il publia *la Fronde*, pamphlet politique hebdomadaire, qui disparut peu après. On lui doit : *Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours* (1889-1892) ; *Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon Ier depuis 1802 jusqu'à 1815* (1893) ; *Bourdaloue* (1897).

MÉNOSCÉLIDE (*no-sé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant cinq ou six espèces de l'Amérique centrale et méridionale. (Les ménoscélides sont des coccinelles très convexes, à pattes robustes et à tête large et courte, voisines des *hyperaspis*.)

MÉNOSTASE (*staz'* — du gr. *mên, ménos*, mois, et *stasis*, arrêt) n. f. Pathol. Rétention du flux menstruel.

MENOT (Michel), prédicateur français, né vers 1440, mort à Paris en 1518. Il reçut de ses contemporains le surnom de **Langue d'or.** Cependant, les sermons qui nous sont parvenus sous son nom présentent, à côté de mouvements remarquables, un grand nombre de passages burlesques, inconvenants, écrits dans un jargon macaronique. Le premier éditeur, Claude Chevallon ou Chevallier, déclare qu'il n'a eu sous les yeux que des notes recueillies par les auditeurs. On est donc en droit de suspecter l'intégrité des *Sermons* publiés sous le nom de Menot. Voici les titres des recueils qui les contiennent : *Sermons de Carême prononcés autrefois à Tours, en 1508* (1519) ; *Magnifique exposition des épîtres des dimanches et des fêtes de Carême* (1519) ; *Œuvre d'or* ou *Évangiles de Carême prêchés dans l'Académie de Paris* (1519).

MENOTTE (rad. *main*) n. f. Fam. Petite main : *Ah! belles petites* MENOTTES! *petits ongles bien faits!* (Mol.)

— Bot. Nom vulgaire de la clavaire à cause de sa ressemblance avec une petite main. V. CLAVAIRE.

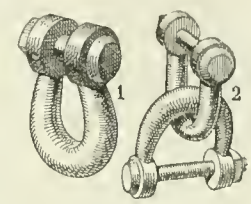

Menotte : 1. De palonnier ; 2. De camion.

— Carross. Sorte de demi-anneau en fer, dont la partie non fermée est traversée par un boulon à tête et écrou que l'on emploie en carrosserie, soit comme intermédiaire entre la caisse et le palonnier, soit comme partie du système de suspension des véhicules.

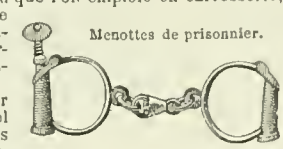

Menottes de prisonnier.

— n. f. pl. Lien de fer ou de corde, avec lequel on attache ensemble les mains d'un prisonnier. ‖ Fig. *Mettre des menottes à quelqu'un*, Lui ôter toute liberté d'action.

MENOTTER (*no-té*) v. a. Attacher avec des menottes : MENOTTER *un voleur*.

MENOTTI (Ciro), patriote italien, né à Modène, exécuté en 1831. Affilié de bonne heure aux carbonari, il devint, après 1821, le chef des libéraux modérés. Après 1830, le duc de Modène, François IV, qui rêvait la couronne de l'Italie unifiée, s'était lié, par l'intermédiaire d'un assez énigmatique personnage, Henri Miley, avec Menotti. Mais, tandis que Menotti croyait pouvoir compter sur le duc, celui-ci se décidait à étouffer la conjuration et le faisait arrêter avec ses compagnons (1831). Deux jours après, l'insurrection délivrait les prisonniers ; mais François IV, rentré à Modène à la suite des Autrichiens, le fit condamner à mort et exécuter.

MENOU (Charles D'AULNAY de), sieur DE CHARNIZAY, colonisateur français, de la première moitié du XVIIe s., mort en Acadie, dans la rivière de Port-Royal, en 1650. En 1632, il accompagna son parent de Razilly, chargé de reprendre la Nouvelle-France, s'empara de Pentagoet et repoussa les Anglais jusqu'à Penkuit. Après la mort de Razilly (1635), il devint l'agent d'une société fondée cette même année pour coloniser l'Acadie et acquit, en 1642, les droits des six membres de cette société. Il développa d'abord intelligemment l'entreprise, mais y perdit ensuite sa fortune personnelle, et mourut ruiné.

MENOU (Jacques-François, baron DE), général et homme politique français, né à Boussay-de-Loches (Indre-et-Loire) en 1750, mort à Venise en 1810. Engagé volontaire en 1770, colonel en 1788, député de la noblesse de Touraine aux états de 1789, il se réunit au tiers et siégea à la gauche. Général de brigade en 1792, il fut envoyé en Vendée, où il se fit battre à Saumur par La Rochejaquelein. Il fut mis, en 1795, à la tête de l'armée de l'intérieur, puis il obtint, en 1798, le commandement de la 4e division de l'armée d'Égypte. Après l'assassinat de Kléber, il prit le commandement de l'armée. Il épousa une Égyptienne, embrassa l'islamisme et adopta le prénom d'Abd-Allah. Bravo soldat, mais incapable, d'ailleurs mal secondé, il fut battu par les Anglais à Canope et cerné dans Alexandrie, où il dut capituler. A son retour en France, il n'en fut pas moins nommé membre du Tribunat (1802), gouverneur du Piémont peu de temps après, puis gouverneur général de la Toscane en 1808 et de Venise en 1809.

MÉNOUF, ville d'Égypte (Basse-Égypte), de la moudirièh de Ménoufièh, sur le canal de Ménoufièh ; 19.726 hab. Ch.-l. d'un district. Commerce du riz, du blé et du coton.

MÉNOUFIEH, une des six moudirièhs de la Basse-Égypte, occupant la pointe du Delta entre les deux branches de Damiette et de Rosette ; 864.206 hab. Ch.-l. *Chibîn el-Kom*. Elle se divise en cinq markaz ou districts.

MENOUILLE (*nou-ill* [*ll* mll.] — altérat. du vx franç. *monnoie*) n. f. Pop. Argent : *Le samedi, quand on déballe la* MENOUILLE *de la paye*. (Denis Poulot.)

MENS (*manss*) ch.-l. de cant. de l'Isère, arrond et à 42 kilom. de Grenoble, sur un sous-affluent de l'Isère par le Drac ; 1.706 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Toiles. — Le canton a 11 comm. et 5.511 hab.

MENSA, petit pays d'Éthiopie, sur la frontière septentrionale de l'Erythrée italienne, entre le Samhar à l'E. et le Barca à l'O. Il doit son nom à la tribu à demi nomade des *Mensas*, qui le peuplent. Ces Mensas vivent sous la tente, mais se livrent, néanmoins, à l'agriculture.

MENS AGITAT MOLEM (*L'esprit meut la masse*), commencement d'un vers de Virgile (*Énéide*, liv. VI, v. 727). Énée, descendu aux champs Élysées, demande à l'ombre de son père s'il est vrai que quelques âmes retourneront sur la terre animer des corps matériels. Anchise répond d'abord par une explication panthéiste et stoïcienne du monde. Un même principe, souffle, esprit, fou subtil, anime le ciel, la terre, les eaux, les astres, les êtres vivants : *L'esprit meut la masse et se mêle à ce vaste organisme :*

Mens agitat molem, *et magno se corpore miscet...*

Cette expression s'emploie parfois plaisamment, pour désigner tout ce qui marque l'empire de la pensée, de l'intelligence sur la matière.

MENSAIRE (*mnn-sèr'* — du lat. *mensarius* ; de *mensa*, table) n. m. Antiq. rom. Nom donné à des magistrats romains, sortes de banquiers qui, dans les moments de grande misère publique, étaient institués par l'État pour prêter de l'argent aux débiteurs capables de fournir un gage.

— ENCYCL. Les *mensaires* furent créés pour la première fois en 352 av. J.-C., époque où les débiteurs insolvables en étaient réduits à emprunter à des taux usuraires. Outre ces mensaires temporaires, il semble qu'il y ait eu des magistrats d'ordre inférieur, désignés par la même appellation, et qui recevaient en dépôt l'argent des particuliers. Ils étaient aussi chargés du contrôle et du change des monnaies étrangères. Enfin, il y eut, dès le temps de la république, des magistrats du même nom, chargés d'administrer les finances de certaines villes de province.

MENSALE (*man*) n. f. Chirom. Ligne qui traverse le milieu de la paume de la main.

MENSALE (*min* — du lat. *mensalis* ; de *mensis*, mois) adj. f. Mythol. rom. Surnom de Junon présidant aux payements qui se faisaient au jour des calendes.

MENS DIVINIOR (*le souffle divin*), mots d'Horace (livre Ier, sat. IV, v 43). Horace se met modestement en dehors de ceux auxquels il concède le titre de poètes : il ne suffit pas, pour être poète, de savoir construire un vers, il faut encore avoir le *mens divinior*, l'inspiration divine, ou, comme dira Boileau, « du ciel l'influence secrète ».

MENSDORFF-POUILLY (Alexandre, comte), homme d'État autrichien, né à Cobourg en 1813, mort en Bohême en 1871. Il était issu d'une famille lorraine, qui reçut la dignité comtale en Autriche, en 1818. Il entra en 1829 dans l'armée, combattit en 1848-1849 en Italie et en Hongrie, et devint général en 1850. Commissaire autrichien dans le Slesvig-Holstein (1851), ambassadeur à Saint-Pétersbourg (1852). Gouverneur général de la Galicie pendant le soulèvement de la Pologne (1863), il remplaça, aux affaires étrangères, en 1864, le comte Rechberg, et quitta le ministère en novembre 1866, après avoir en vain essayé d'apaiser le conflit de la Russie et de l'Autriche.

MENSE (*manss* — du lat. *mensa*, table) n. f. Table où l'on mange. (Vx.) ‖ Fig. : *La* MENSE *de la nature*. (Buff.)

— Dr. can. Revenu ecclésiastique : MENSE *abbatiale*. MENSE *épiscopale*. MENSE *conventuelle*. ‖ *Mense commune*, Revenu commun à un abbé et à ses religieux.

MENSIGNAC (*man*), comm. de la Dordogne, arrond. et à 16 kilom. de Périgueux, sur deux collines séparant l'Isle de son affluent la Dronne ; 970 hab. Ch. de f. Orléans.

MENSOLE (*man* — ital. *mensola* ; de *mense*, table) n. f. Archéol. Ancien nom de la *clef de voûte*. V. VOÛTE.

MENSONGE (*man-sonj'* — du bas lat. *mentitionica* ; de *mentiri*, mentir) n. f. jusqu'au XVIe s., auj. m. Action ou habitude d'altérer la vérité : *Le* MENSONGE *est une dégradation du caractère*. (Maquet.) ‖ Assertion sciemment contraire à la vérité : *Tout* MENSONGE *répété devient une vérité*. (Chateaubr.)

— Par ext. Erreur, illusion : *Telle chose est une réalité pour la jeunesse et un* MENSONGE *pour la vieillesse*. (Boitard.)

— Fausseté, chose pleine de fourberie : *La perfidie est un* MENSONGE *de toute la personne*. (De Bruix.)

— Relig. *Père du mensonge, Esprit de mensonge*, Démon.

— Théol. *Mensonge joyeux*, Mensonge fait par plaisanterie ou amusement. ‖ *Mensonge officieux*, Mensonge qu'on fait pour être agréable à quelqu'un ou utile à soi-même. ‖ *Mensonge pernicieux*, Celui qu'on fait dans le dessein de nuire.

— PROV. : Tous songes sont mensonges, Il ne faut pas attacher de signification aux rêves.

— SYN. **Mensonge, menterie.** *Mensonge* appartient à tous les styles ; *menterie* n'est que du style familier. Aussi, le premier seul s'emploie-t-il au figuré.

— ANTON. **Franchise, véracité, vérité.**

Mensonge (CHAMP DU). V. CHAMP.

Mensonges, roman de Paul Bourget (1887). — Suzanne Moraines a un mari qui l'aime naïvement ; elle a aussi, dans le baron Desforges, un amant quinquagénaire, qui paye son luxe avec discrétion. Un hasard lui fait connaître René Vincy, jeune poète très ingénu, qui s'éprend d'elle sur le coup. Elle-même goûte fort René : elle se fait passer aux yeux du jeune homme, grâce à son profil de Madone, pour la plus chaste des femmes, et, après une résistance savamment encourageante, finit par succomber. La liaison dure quelques mois. Par des prodiges d'habileté, Suzanne la cache au baron Desforges, et, d'autre part, René reste persuadé que sa maîtresse est un ange de pureté. Mais, enfin, le gentil poète finit par tout découvrir. Il propose à sa maîtresse de s'enfuir avec lui. Naturellement, elle refuse. Alors, il se tire un coup de pistolet dans la poitrine, et, quoiqu'il doive en réchapper, c'est sur cette tentative de suicide que se termine le livre. — *Mensonges* renferme des parties remarquables d'analyse psychologique. Si René Vincy n'est qu'un assez piètre jeune premier, Suzanne, une mondaine qui ne se distingue pas assez du type général, il y a dans le livre un personnage vraiment vivant, le baron Desforges.

MENSONGER (*mnn, jé*), ÈRE (rad. *mensonge*) adj. Faux, trompeur : *Un discours* MENSONGER. ‖ Qui repose sur une fiction : *Une histoire* MENSONGÈRE.

MENSONGÈREMENT (*man, jè*) adv. D'une façon mensongère : *Arranger* MENSONGÈREMENT *un récit*.

MENS SANA IN CORPORE SANO (*Un esprit sain dans un corps sain*), fin d'un vers de Juvénal (sat. X, v. 356) qui conseille de demander aux dieux, comme seule faveur, *un esprit sain dans un corps sain*. Ces mots sont pris souvent comme maxime ou comme devise par ceux qui voient avec raison dans la bonne santé du corps une condition favorable de la santé de l'esprit.

MENSTRUATION (*manss, si-on*) n. f. Physiol. Fonction physiologique, consistant dans le flux régulier des menstrues. ‖ Quelquef. Syn. de MENSTRUES.

— ENCYCL. La *menstruation* comprend : 1° la période d'établissement, qui correspond sensiblement avec la puberté ; 2° la période d'état, qui correspond à la vie génitale de la femme ; 3° la période de cessation ou ménopause.

La période menstruelle ou intervalle entre le début de deux menstrues consécutives varie, suivant les femmes, de vingt-cinq à trente jours environ ; elle est même variable chez une même femme.

On admet, malgré quelques circonstances difficiles à expliquer, que la menstruation est sous la dépendance de l'ovulation, et lui est consécutive. Les femmes ne sont ordinairement fécondes que quand elles sont réglées : et elles le sont beaucoup plus tôt (dix ou quatorze ans) dans les pays chauds que dans les pays froids, où les règles n'apparaissent souvent qu'à seize ou dix-huit ans.

Les menstrues sont presque toujours suspendues pendant la grossesse et ordinairement pendant l'allaitement. Chez la mère qui n'est pas nourrice, elles réapparaissent au bout de dix semaines environ (retour de couches). En dehors de ces cas, l'absence de règles ou aménorrhée est l'indice d'un état morbide.

Chez certaines femmes, on voit, soit constamment, soit accidentellement, des hémorragies périodiques (hémorroïdales, buccales, pulmonaires, stomacales, intestinales) compléter ou même suppléer l'écoulement cataménial. C'est ce que l'on a désigné sous le nom de *règles déviées*, d'*hémorragies complémentaires*.

Les menstrues ne sont pas absolument propres à l'espèce humaine. On les voit se produire chez quelques femelles de singes, et faire complètement défaut chez les femmes indigènes de certaines contrées sauvages. V. MENSTRUE.

MENSTRUE (*manss-trul* — du lat. *menstruus*, mensuel) n. m. Chim. Liquide servant à dissoudre les corps solides : *L'eau régale est le* MENSTRUE *de l'or*. (Peu us.)

— Alchim. *Menstrue blanchi, Menstrue puant, Menstrue essentiel, Menstrue des philosophes*, Mercure des sages. ‖ *Menstrue végétal*, Eau ardente sept fois rectifiée.

— n. f. pl. Physiol. Flux périodique de liquide sanglant chez la femme, dont la période est environ un mois. ‖ Le liquide lui-même : *Avoir ses* MENSTRUES. ‖ Quelquefois au sing. :

> La femme à Loth, quoique sel devenue,
> Est femme encor, car elle a sa *menstrue*.
> VOLTAIRE.

— ENCYCL. Les *menstrues* sont constituées par du sérum sanguin venant de l'utérus, contenant des globules blancs et rouges et des sécrétions muqueuses avec des débris d'épithélium. Pauvres en globules rouges et peu colorées au début et à la fin, elles sont, à la période d'état, formées de sang presque pur. La quantité moyenne de sang qui s'écoule est de 150 à 200 grammes. Variable avec les sujets, elle est faible chez les femmes grasses ou anémiques.

Le flux menstruel est le plus souvent précédé et accompagné, surtout au début, d'une sensation de pesanteur et quelquefois d'une véritable douleur. Certaines substances comme l'armoise, l'absinthe, la sabine, la rue, le persil (dont on extrait l'apiol) passent pour favoriser la régularité de l'écoulement menstruel. V. MENSTRUATION.

— SYN. **Règles, ménorrhée, flux cataménial, mois, époques.**

MENSTRUÉ, ÉE (*manss*) adj. Dont les menstrues sont établies : *Femme* MENSTRUÉE.

MENSTRUEL, ELLE (*manss-tru-èl'*) adj. Physiol. Qui a rapport aux menstrues : *Sang* MENSTRUEL. ‖ *Flux menstruel*, Les menstrues.

— Linguist. Fig. et par dénigrement dans le sens de MENSUEL : *Il y a plus de six ans que je ne lis point les sottises* MENSTRUELLES *du Garasse de Trévoux*. (D'Alemb.)

MENSUALITÉ (*man*) n. f. Qualité de ce qui est mensuel. ‖ Somme payée mensuellement.

MENSUEL, ELLE (*man-su-èl'* — du lat. *mensualis*, même sens) adj. Qui a lieu tous les mois, qui se fait une fois chaque mois : *Publication* MENSUELLE.

MENSUELLEMENT (*man-su-è-le*) adv. Une fois chaque mois.

MENSURABILITÉ (*man* — rad. *mensurable*) n. f. Qualité de ce qui peut être mesuré : *La* MENSURABILITÉ *d'une grandeur*.

MENSURABLE (*man* — lat. *mensurabilis*) adj. Qui est susceptible d'être mesuré : *Etendue* MENSURABLE.

MENSURATEUR (*man* — rad. *mensuration*) n. m. Celui qui mesure ; objet servant à mesurer. (Peu us.)

MENSURATION (*man, si-on* — lat. *mensuratio* ; de *mensurare*, mesurer) n. f. Moyen d'investigation employé en médecine et en anthropologie, pour déterminer certaines dimensions ou le lieu de certains points anatomiques.

— ENCYCL. 1° *Médecine*. Les principales *mensurations* usitées en médecine sont :

a) La taille, que l'on mesure à l'aide de la *toise*. (L'*andromètre* est une variété de toise, qui permet de prendre simultanément d'autres mesures, comme la largeur du corps au niveau des épaules, du bassin, etc.) ;

b) Le périmètre thoracique, que l'on prend à l'aide du *cyrtomètre* ou, plus simplement, à l'aide d'un mètre souple et inextensible ;

c) Le bassin, dont on mesure principalement le diamètre antéro-postérieur (AP) à l'aide du *pelvimètre* ou de l'*intropelvimètre*.

d) Le cœur, et spécialement la projection de l'aire du cœur obtenue par le radioscope.

e) La surface du corps, que l'on obtient, soit directement, à l'aide du procédé des lames souples de Bergonié ou du bain d'air du Dr D'Arsonval, méthodes exactes, mais longues ; soit empiriquement, à l'aide des formules de Meeh $\left(12{,}3\sqrt[3]{P^2}\right)$ ou de Bouchard $\left(3.544\sqrt{\frac{P}{H}}\right)$, P désignant le poids et H la hauteur (taille).

2° *Anthropologie*. En anthropologie, il y a un très grand nombre de mensurations, dont les principales sont : les indices céphalique, nasal, orbitaire ; les diamètres iniaque, temporal, bizygomatique ; les courbes iniofrontale, biauriculaire ; les diverses mesures du squelette ; la longueur comparée des membres, du thorax, du bassin, de la taille, etc. Ces mensurations se pratiquent à l'aide de compas d'épaisseur ou à glissière, d'équerres verticales ou à coulisse, de planchettes ostéométriques, etc.

Les mensurations judiciaires servent à établir le signalement des prévenus et à permettre la reconnaissance des repris de justice ; elles constituent proprement l'*anthropométrie*. V. ce mot.

MENTAGRE (*man* — du lat. *mentum*, menton, et du gr. *agra*, prise) n. f. Folliculite pileuse, localisée au menton.

— ENCYCL. La *mentagre* est une forme du *sycosis*, limitée au menton ou aux parties tout à fait voisines, et caractérisée par des papules superficielles ou des productions inflammatoires, douloureuses, traversées par un poil, qui peuvent suppurer et laisser des cicatrices. La maladie, très tenace, paraît due au *trichophyton tonsurans*. Le traitement consiste d'abord en une épilation soigneuse et répétée, puis en applications de pommades ou de lotions antiseptiques.

MENTAGROPHYTE (*man* — de *mentagre*, et du gr. *phuton*, plante) n. m. Parasite auquel serait due la *mentagre*, désignée sous le nom de *trichophyton tonsurans*.

MENTAL, ALE, AUX (*man* — lat. *mentalis*, même sens) adj. Qui a rapport à l'esprit, à l'entendement : *Les opérations* MENTALES. ‖ Qui se passe exclusivement dans l'esprit, dans l'entendement : *Oraison* MENTALE.

— *Restriction mentale*. V. RESTRICTION.

MENTAL, ALE, AUX (*man* — du lat. *mentum*, menton) adj. Anat. Se dit de l'angle formé par la réunion des deux branches de la mandibule, chez les oiseaux : *Angle* MENTAL.

MENTALEMENT (*man*) adv. Sans parler, par une simple opération de l'esprit : *Prier Dieu* MENTALEMENT.

MENTALITÉ (*man* — rad. *mental* [lat. *mentalis*]) n. f. Etat d'esprit.

MENTANA (*min*), comm. d'Italie (prov. de Rome), entre des affluents de gauche du Tibre ; 929 hab. Le 3 novembre 1867, l'armée franco-pontificale du général de Failly, y livra un combat aux volontaires garibaldiens, qui durent battre en retraite après un combat de quatre heures. C'est dans cette affaire que les Français se servirent pour la première fois du fusil Chassepot. Le général de Failly adressa au gouvernement une dépêche qui se terminait par ces mots restés célèbres : « Nos fusils Chassepot ont fait merveille. » Ils avaient, en effet, mis hors de combat 1.200 garibaldiens ; les pertes des Français étaient insignifiantes.

Mentana (*min*) (MÉDAILLE DE), décernée par le pape aux militaires du corps expéditionnaire français ayant pris part aux événements survenus dans les Etats pontificaux en 1867. Elle a la forme d'une croix latine à branches égales et d'une hauteur de 40 millimètres. La face porte, au centre, une tiare surmontant deux clefs ; autour de ce trophée, on lit les mots : *Fidei et Virtuti* (A la foi et au courage) ; sur la branche supérieure se trouvent les initiales *P. P.*, sur les branches horizontales le nom *Pius IX*, et sur la branche inférieure la date de *1867*. Le revers figure une croix entourée de lauriers avec l'inscription : *Hinc Victoria*. La médaille est suspendue à un ruban blanc moiré à deux raies bleu clair.


Médaille de Mentana.

Mentchikof (Alexandre Danilovitch, prince), homme d'Etat russe, né à Moscou en 1672, mort en Sibérie en 1729. Fils d'un pâtissier, il fut camarade de jeux de Pierre le Grand, qui le nomma sergent dans la garde Préobrajenski ; en 1696, il fit la campagne d'Azof et accompagna ensuite le tsar en Hollande et en Angleterre. Il se signala pendant la guerre du Nord : la prise de Schlüsselbourg, en 1702, lui valut le commandement de la ville. L'empereur Léopold Ier nomma Mentchikof comte du Saint-Empire, et Pierre le Grand lui accorda le titre de prince après la bataille de Kalisck (1706), où il avait défait les Suédois. En 1709, Mentchikof détruisit en grande partie l'armée suédoise à Poltava et reçut le bâton de maréchal. En 1710, il prit Riga ; en 1711, il occupa la Courlande ; en 1712, la Poméranie ; en 1713, il prit Stettin. Gouverneur général de Saint-Pétersbourg, il se livra à de telles malversations que le tsar le fit mettre en jugement ; mais la faveur de Catherine le sauva. A la mort de Pierre le Grand (1725), il aida Catherine à monter sur le trône et, tant que vécut la tsarine, il gouverna en réalité la Russie, accroissant considérablement sa fortune et devenant possesseur de plus de cent mille serfs. Il fiança Pierre II, qu'il avait fait désigner comme successeur au trône, avec sa fille ; mais, peu après l'avènement de Pierre II, ses ennemis obtinrent du nouveau tsar un ukase qui exilait Mentchikof et sa famille en Sibérie, et le dépouillait de tous ses biens. Il supporta avec fermeté sa disgrâce et mourut en exil.


Mentchikof.

Mentchikof (Alexandre-Sergevitch, prince), amiral et homme d'Etat russe, né et mort à Saint-Pétersbourg (1787-1869). Aide de camp d'Alexandre Ier (1812), il fut rapidement promu général. Sous Nicolas Ier, il remplit auprès du chah de Perse une mission pendant laquelle il faillit rester prisonnier de ce prince. Après avoir pris avec une division la ville d'Anapa (1828), il reçut le commandement en chef d'une armée contre la Turquie, fut blessé devant Varna, puis fut successivement nommé vice-amiral, chef d'état-major général de la marine, gouverneur de Finlande (1831) et ministre de la marine (1836). Lorsque, en 1853, la question des Lieux saints amena un conflit entre la Porte et la Russie, Mentchikof fut envoyé comme ambassadeur à Constantinople et, par sa brusquerie, contribua à amener une rupture définitive. Il quitta brusquement cette ville le 21 mai, après avoir signifié à la Porte un ultimatum arrogant. Nommé, au début de la guerre, gouverneur de Crimée, il contribua à l'anéantissement d'une partie de la flotte turque à Sinope ; mais bientôt il fut battu à l'Alma par les armées alliées, se replia sur Sébastopol, subit un nouvel échec à Inkermann, tomba malade et se démit de son commandement (mars 1855). En décembre, il fut chargé de la défense de Cronstadt, puis il retourna à Saint-Pétersbourg (1856) et ne fit plus parler de lui. Il passait pour le chef du vieux parti russe opposé à toute réforme.


Mentchikof.

MENTE (*mant'*) n. f. Espèce de tissu de laine. [*Mente* est une vieille expression des drapiers de Champagne, désignant toute couverture de laine fabriquée avec les sortes communes.]

MENTÉCHÉ (anciennem. *Myndus*), ville et port de la Turquie d'Asie, sur le golfe d'Assem-Kalasi ; chef-lieu d'un sandjak peuplé de 14.200 hab.

MENTEL ou **MENTELIN** (Jan), le plus ancien imprimeur de Strasbourg, né à Schlestadt vers 1410, mort à Strasbourg en 1478. On croit qu'il fut initié à l'art typographique par Gutenberg lui-même. Il était calligraphe ou *écrivain en or* à Strasbourg en 1447, et il fut admis, cette même année, dans la corporation des peintres de cette ville, où il établit un atelier typographique en 1458. Son œuvre capitale est la collection des *Specula* de Vincent de Beauvais (1473).

MENTELLE (Edme), géographe et historien français, né et mort à Paris (1730-1815). Il devint, en 1760, professeur de géographie et d'histoire à l'Ecole militaire ; puis, après la suppression de cet établissement en 1792, il ouvrit des cours particuliers et fut successivement professeur de géographie à l'Ecole centrale et, en 1794, à l'Ecole normale ; enfin, il devint membre de l'Institut dès la création de ce corps. Ses nombreux ouvrages, aujourd'hui sans intérêt, ont contribué à répandre en France le goût des études géographiques.

MENTELLE (François-Simon), ingénieur-géographe français, frère du précédent, né à Paris en 1731, mort à Cayenne en 1799. Il travailla d'abord, sous la direction de Cassini, à la célèbre carte de la France entreprise par cet astronome, puis, en 1763, passa à la Guyane, et, après la désastreuse issue de la tentative de colonisation sur les bords du Kourou, fut chargé à Cayenne de l'organisation d'un service sanitaire et de la voirie. En même temps, il entreprenait d'utiles opérations géodésiques, et formait un dépôt de documents géographiques dont Malouet le nomma conservateur (1777). Demeuré pendant la Révolution dans la colonie, il s'efforça, en 1798, d'adoucir le sort des déportés du 18-Fructidor.

MENTERIE (*man, rf* — rad. *mentir*) n. f. Mensonge.
— SYN. **Menterie, mensonge.** V. MENSONGE.

MENTEUR, EUSE (*man*) adj. Qui ment, qui a l'habitude de mentir : *L'homme est né* MENTEUR. (La Bruy.)

— Qui n'est pas ce qu'il paraît être ; qui n'est pas conforme à la vérité : *Une apparence* MENTEUSE.

— Fam. *Etre menteur comme un laquais, comme un arracheur de dents, comme une épître dédicatoire*, Mentir effrontément ; mentir très fréquemment.

— n. Personne qui ment, qui a l'habitude de mentir : *La langue du muet vaut mieux que celle du* MENTEUR. (Max. orient.)

— n. m. Logiq. Argument célèbre parmi les sophistes grecs.

— n. f. Arg. Langue. ‖ Affiche.

— PROV. : **Il faut qu'un menteur ait bonne mémoire**, Les affirmations d'un menteur étant fantaisistes, il est exposé à se contredire si ses souvenirs le servent mal. ‖ **On attrape plus vite un menteur qu'un voleur**, Il est aisé de confondre celui qui a l'habitude de mentir.

— SYN. **Craqueur, fanfaron**, etc. V. CRAQUEUR.

— ANTON. **Franc ; vrai, véridique, exact.**

— ENCYCL. Logiq. *Argument du menteur*. Ce sophisme, qui vient de Zénon d'Elée, a été conservé par Cicéron (*Académiques*) sous la forme suivante : « Si tu dis que tu mens et si tu dis vrai, tu mens ; mais tu dis que tu mens et tu dis vrai, tu mens donc. Mais si tu mens, tu ne dis donc pas vrai ; il n'est donc pas vrai que tu mentes. » L'antiquité avait mis ce sophisme sous le nom d'Epiménide le Crétois. Quelques mots suffisent pour le résoudre. La conséquence naturelle de l'argumentation serait qu'une même proposition peut être à la fois vraie et fausse ; conséquence absurde en soi, mais qui peut être ici regardée comme vraie, en ce sens que la proposition *je mens*, employée isolément, est absolument dépourvue de sens. « Quant à l'usage qu'on devait faire d'un pareil argument, dit Renouvier, nous croyons qu'il consistait à montrer les difficultés attachées à certaines relations dans une école qui les niait toutes, et à soulever d'inextricables querelles sur la nature de la vérité et du mensonge. »

Menteur (LE), comédie en cinq actes et en vers, de P. Corneille, jouée au théâtre du Marais dans l'hiver de 1643-1644. — Dorante, jeune étudiant frais débarqué de Poitiers à Paris, rencontre Clarice et Lucrèce aux Tuileries et pense les éblouir par le récit tout imaginaire de ses campagnes en Allemagne. Il s'attire un duel avec son ami Alcippe pour s'être vanté gratuitement d'être l'auteur d'une galante collation donnée sur l'eau. Pour détourner son père Géronte de le marier, il invente l'histoire romanesque d'un mariage qu'il a été forcé de conclure à Poitiers. Une série de quiproquos naît de ce fait

que Dorante, qui aime Clarice, croit que c'est elle qui s'appelle Lucrèce. A son père qui, dans une belle scène (acte V, v. 3), lui reproche ses mensonges indignes d'un gentilhomme, il annonce qu'il veut épouser Lucrèce. Et c'est à Clarice qu'il adresse sa déclaration. Il se tire spirituellement de cette méprise, et les choses s'arrangent d'autant mieux qu'à la fin, il se sent plus de goût pour la vraie Lucrèce, que celle-ci le paye de retour, et que Clarice est engagée avec Alcippe. Cette pièce, imitée de la *Verdad sospechosa* (la Vérité suspecte) d'Alarcon (1625), (et non de Lope de Vega comme le croyait Corneille), est une comédie à quiproquos, mais aussi une comédie de caractère : les situations comiques résultent du défaut du personnage principal, qui, d'ailleurs, est moins un menteur qu'un hâbleur. Ce qui fit du *Menteur* quelque chose de tout nouveau dans l'histoire de la comédie en France, c'est le plaisant, un air de noblesse inconnu jusque-là sur la scène comique, et aussi la franchise honnête, le naturel et la vivacité de l'intrigue et du dialogue. Quelques vers sont devenus proverbes :

La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.
. . . . . .
Si quelqu'un l'entend mieux, je l'irai dire à Rome.

Goldoni a imité le *Menteur* dans son *Bugiardo* (1750).

Menteur (LA SUITE DU), comédie en cinq actes et en vers, de P. Corneille, jouée au Marais vers 1644-1645. — Au lieu d'épouser Lucrèce, Dorante s'est enfui en Italie avec la dot. Mais, depuis deux ans, il s'est corrigé de ses défauts, et, s'il lui arrive encore de ne pas dire la vérité, ce sera par délicatesse et par point d'honneur. Dorante, revenant d'Italie, est arrêté à Lyon et emprisonné pour un duel auquel il n'a pas pris part. Il connaît le vrai coupable, Cléandre, mais sa générosité l'empêche de le nommer. La sœur de Cléandre, Mélisse, touchée de sa belle conduite, lui envoie par sa suivante Lyse de l'or et des confitures, et va le voir dans sa prison. Délivré par l'intercession de son ami Philiste, il découvre bientôt que son bienfaiteur est son rival. Il veut renoncer à sa maîtresse; mais, luttant de générosité avec lui, Philiste lui abandonne l'amour de Mélisse. Cette comédie imitée de *Amar sine saber a quien* (Aimer sans savoir qui), de Lope de Vega, est plus romanesque et moins comique que le *Menteur*. Elle renferme un passage assez connu sur la sympathie ou la prédestination en amour. Andrieux a remanié cette comédie (Théâtre-Français, oct. 1808 ; A. Charlemagne a écrit : *les Descendants du Menteur* (1805).

MENTEUSEMENT (*man*) adv. D'une manière menteuse.

MENTÉVISME (*man, vissm'* — du lat. *mens, mentis*, esprit) n. f. Spirit. Phénomène qui consisterait dans la transmission de pensée opérée sur un médium, sorte de suggestion que les spirites attribuent au pouvoir spirituel.

MENTHASTRE (*man-tasstr'*) n. m. Menthe sauvage, à feuilles rondes (*mentha sylvestris*).

MENTHE (*mant'* — lat. *mentha*; gr. *minthe*) n. f. Bot. Genre de labiées.

— ENCYCL. Les *menthes* sont des herbes odorantes, à feuilles opposées, à fleurs roses, violacées ou blanches, dont les glomérules sont disposés en épis, parfois entremêlés de feuilles végétatives. On en connaît environ vingt-cinq espèces, des régions tempérées du globe. La menthe à feuilles rondes (*mentha rotundifolia*), la menthe aquatique (*mentha aquatica*), la menthe sauvage (*mentha sylvestris*), la menthe pouliot (*mentha pulegium*) et la menthe des champs *mentha arvensis*), sont parmi les plus communes. La menthe poivrée (*mentha piperita*) est cultivée en grand en Angleterre et aux Etats-Unis; on en retire une *essence de menthe*, qui se retrouve, d'ailleurs, dans toutes les espèces, et de laquelle on peut extraire un camphre cristallisable, le *menthol*, utilisé pour aromatiser des pastilles, des liqueurs, etc. Les menthes sont carminatives et stomachiques : on les prescrit en infusions théiformes dans certains cas de dyspepsie et dans la cholérine.



Menthe : *a*, fleur grossie.

MENTHE-COQ n. f. Bot. Nom vulgaire des balsamites. (Pl. *Des* MENTHES-COQ.) || On l'appelle aussi MENTHE À BOUQUETS ou MENTHE GRECQUE. V. BALSAMITE.

MENTHENE (*man*) n. m. Chim. Hydrocarbure extrait de l'essence de menthe.

— ENCYCL. Le *menthène* est un carbure aromatique ayant pour formule $C^{10}H^{18}$, qu'on obtient en traitant le *menthol* v. ce mot, par un déshydratant (P^2O^5 ou $Zn Cl^2$).

Le menthol $C^{10}H^{19}O$, fondu dans une cornue tubulée, reçoit peu à peu de l'anhydride phosphorique (P^2O^5) ; puis on distille. On obtient un liquide incolore, d'odeur agréable, bouillant à 167°, insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool, l'éther et l'essence de térébenthine.

Le groupement $C^{10}H^{19}$, que l'on retrouve dans le menthol écrit sous la forme $C^{10}H^{19}$ (OH), traverse sans altération un grand nombre de réactions dans lesquelles intervient le menthol; on lui a donné, suivant un usage général en chimie organique, un nom particulier, *menthyle* ; par suite de cette dénomination, le menthol, son éther chlorhydrique et le menthène deviennent respectivement l'*hydrate*, le *chlorure de menthyle* et le *menthylène*.

MENTHOÏDÉ, ÉE (*man*) adj. Qui ressemble à la menthe. — n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des labiées, ayant pour type le genre *menthe*. — *Une* MENTHOÏDÉE.

MENTHOL (*man*) n. m. Alcool-phénol, extrait de l'essence de menthe par congélation avec un mélange réfrigérant : l'essence du Japon en renferme une forte proportion.

— ENCYCL. Le *menthol* est solide, cristallisé en gros prismes transparents, d'odeur vive et agréable de menthe, de saveur âcre et brûlante, très peu solubles dans l'eau, très solubles dans : alcool, éther, chloroforme, huiles, essences, assez solubles dans la vaseline, fondant à 37°, bouillant vers 208°, lévogyres. Ces prismes sont solubles dans les acides chlorhydrique, nitrique, formique et acétique. Il est employé à l'intérieur contre les fermentations anormales de l'estomac (dose 0,05 à 0,10 en élixir ou en pilules); à l'extérieur, dissous dans l'éther et le chloroforme, c'est un excellent antinévralgique. On l'emploie aussi en pommades, liniments huileux; en le coulant dans des moules après fusion, on en fait des crayons très employés contre la migraine.

MENTHON, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 6 kilom. d'Annecy, sur le lac d'Annecy ; 588 hab. Station d'été fréquentée ; source froide sulfureuse. Ruines de bains romains. Château des XIIe et XVIIe siècles.

MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 32 kilom. de Saint-Julien, sur la Petite Morge ; 952 hab. Fabrique de fromages.

MENTOPHILE (*man*) n. m. Genre d'insectes lamellicornes coprophages, comprenant des bousiers propres à l'Australie.

MENTHYLE n. m. Chim. V. MENTHÈNE.

MENTHYLÈNE n. m. Chim. V. MENTHÈNE.

MENTIANE (*man-si*) n. f. Nom vulgaire de la viorne.

MENTION (*man-si* — du lat. *mentio*, même sens) n. f. Action de nommer, de citer : *Faire* MENTION *d'un événement.*

— *Mention honorable* ou simplem. *Mention*, Distinction accordée à une personne, à un ouvrage qui, sans avoir obtenu le prix ou l'accessit, mérite d'être cité.

MENTIONNER (*man-si-o-né* — rad. *mention*) v. a. Citer, parler de : MENTIONNER *un auteur, un fait dans une enquête.*

MENTIR (*man* — du lat. *mentiri*, même sens : *Je mens, tu mens, il ment, nous mentons, vous mentez, ils mentent. Je mentais, nous mentions. Je mentis, nous mentîmes. Je mentirai, nous mentirons. Je mentirais, nous mentirions. Mens, mentons, mentez. Que je mente, que nous mentions. Que je mentisse, que nous mentissions. Mentant. Menti, ie*) v. n. Affirmer ce qu'on sait être faux ou nier ce qu'on sait être vrai : *On* MENT *d'abord pour s'excuser, ensuite pour accuser.* (Latena.) || Contenir des mensonges, des choses fausses : *La satire et l'apologie* MENTENT *également.* || Tromper par de fausses apparences : *En général, la photographie ne* MENT *pas.*

— Loc. div. : *Mentir à*, Désavouer, renier, faire tort, donner un démenti à, se mettre en contradiction avec : MENTIR *à sa conviction, c'est* MENTIR *à sa conscience.* || *Mentir à Dieu, au Saint-Esprit*, Essayer de tromper Dieu, le Saint-Esprit (expression tirée de l'Ecriture sainte, particulièrement du passage des *Actes des apôtres* relatif à la tromperie d'Ananias. [V. ce nom]). || *Sans mentir, Pour ne pas mentir*, A dire vrai, pour être dans le vrai, franchement. || *En avoir menti*, Avoir fait un mensonge en affirmant ou niant une chose qui vient d'être énoncée. (Se dit pour donner un démenti.) — *Il en a menti par la gorge.* Se disait autrefois, lorsqu'on voulait donner à quelqu'un un démenti énergique. (Cet emploi de *en* avec le verbe *mentir* est restreint aux temps composés ; ainsi, l'on ne doit jamais dire : *Vous en mentez, il en mentait.*)

— PROV. et LOC. PROV. **Faire mentir quelqu'un, le proverbe**, Le mettre en défaut à propos de ce qu'il annonce : *On a dit de lui :* Qui a bu boira; *mais il* FAIT MENTIR LE PROVERBE : *il ne boit plus.* || **Il ne ment jamais s'il n'ouvre la bouche**, Il fait des mensonges continuels. || **Il n'enrage pas pour mentir**, Il ne lui coûte rien de mentir. || **A beau mentir qui vient de loin**, Il est facile d'en faire accroire à des gens qui ne connaissent pas les choses dont on parle. || **Nature ne peut mentir**, Les instincts ne trompent jamais. || **Bon sang ne peut mentir**, Les enfants ont les qualités et les défauts de leurs parents. || « **Peut-être** » **garde les gens de mentir**, En ne s'exprimant qu'avec doute, on ne s'expose pas à soutenir des choses fausses.

— v. a. Dire, exprimer en mentant, d'une façon mensongère : *Peu* MENTIR *n'est pas possible; celui qui* MENT, MENT *tout le mensonge.* (V. Hugo.) *Le perroquet* MENT *la voix humaine.*

— n. m. Action ou habitude de mentir : *Le* MENTIR *est un moudit.* (Montaigne.) [Vieux.]

Menti, ie part. pass. Dit, fait en mentant; représenté volontairement sous de fausses couleurs : *Des plaintes* MENTIES. (Peu usité.) || *Foi mentie*, Foi jurée et violée, fidélité promise et non gardée.

Se mentir, v. pr. Chercher à se faire illusion à soi-même : *Un bon menteur* SE MENT *d'abord à lui-même.* || Se dire des mensonges l'un à l'autre.

MENTO-LABIAL adj. m. Anat. Se dit d'un muscle qui s'attache au menton et à la lèvre inférieure. || Substantiv. : *Le* MENTO-LABIAL.

MENTON (*man* — du lat. pop. *mento*, lat. class. *mentum*, même sens) n. m. Partie de la face qui est située au-dessous de la lèvre inférieure, et qui termine le visage par en bas : *Un* MENTON *pointu.* (On appelle menton, chez les mammifères tout comme chez l'homme, la région inférieure de la fonction des deux maxillaires inférieurs.)

— Loc. div. *Menton de galoche*, Menton proéminent et recourbé en avant. || *Double, Triple menton, Menton à double, à triple étage*, Menton dont le dessous, fort gras, forme deux ou trois bourrelets. || *Etre à table jusqu'au menton*, Etre assis fort bas à table. || *Jusqu'au menton.* Au fig., Jusqu'à satiété. || *Etre grosse jusqu'au menton.* Se dit d'une femme enceinte, chez qui le ventre est très développé. || *Branler le menton*, Le remuer en mangeant. — Au fig., Manger. || *Secouer le menton*, Se moquer d'une reproche, d'une réprimande. || *Lever le menton*, Se vanter, se donner des airs d'importance. || *Mettre ses mains sous le menton*, Prendre ses aises. || *Penser sous son menton*, Réfléchir.

— Archéol. Ancien terme de fleuriste désignant la partie des pétales d'un iris qui est inclinée vers le bas, tandis qu'on appelait *langues* ceux qui étaient dirigés en haut. (Se disait aux XVIIe et XVIIIe s.)

— ENCYCL. Anat. Le *menton* humain est plus ou moins *saillant, fuyant* ou *carré*. Sa disposition est un élément de classification important en anthropologie (*races prognathes*). Il présente aussi de nombreuses variétés de forme, selon les individus et l'âge. La peau du menton renferme des follicules pileux, qui contribuent à former la barbe; à sa face profonde sont de petits muscles peauciers, les *triangulaires des lèvres* et les *carrés du menton*.

— Entom. Chez les insectes, le *menton*, qui est une des parties constituantes de la lèvre inférieure, est une plaque de forme variable, plus ou moins plate, bombée ou concave, souvent échancrée en avant et munie ou non d'une dent; en avant du menton s'articule la languette avec ses paraglosses et ses palpes labiaux.

— Ornith. Chez les oiseaux, on donne le nom de *menton* à la région située au-dessous de la mâchoire inférieure et à sa base. La mâchoire inférieure des oiseaux est appelée aussi *mandibule inférieure* et composée de deux branches qui se soudent en avant pour former une pointe appelée *dille* ou *myxa*; le bord intérieur de la mâchoire, compris de l'angle du menton à cette pointe, s'appelle le *gonys*.

MENTON, ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 21 kilom. de Nice, sur une petite baie de la côte méditerranéenne ; 9.041 hab. (*Mentonnais, aises.*) Ch. de f. P.-L.-M. La ville, étagée sur un promontoire, dominée par les crêtes nues ou couvertes de bosquets d'oliviers des derniers contreforts des Alpes maritimes, est entourée de villas de plaisance. Restes d'un château fort du XVIe siècle. Culture industrielle de roses, jasmins, etc. Grand commerce de citrons, de cédrats, de figues, d'une huile d'olive renommée, d'essences pour la parfumerie, etc. Sous un climat merveilleusement doux et égal, où le thermomètre descend très exceptionnellement au-dessous de + 5° C., Menton, presque abrité du mistral, est une des stations hivernales les plus salubres de toute la *Côte d'azur*, et convient surtout aux malades et aux convalescents de tempérament lymphatique. La ville, qui date du Xe siècle, appartint du XIVe au XIXe, aux princes de Monaco. Un instant érigée en république sous la protection de la Sardaigne (1848), elle fut réunie à la France, selon le vœu des habitants, après la guerre d'Italie (1860). — Le canton compreud 5 comm. et 13.435 hab.



Armes de Menton.

MENTONNET (*man-to-né* — rad. *menton*) n. m. Techn. Pièce saillante fixée à une roue ou à un arbre tournant, pour déterminer un arrêt lorsqu'elle se rencontre avec une autre pièce fixe. || Pièce de fer qui reçoit les bouts libres des loquets et des loquetcaux, pour tenir la porte fermée. || Sorte de tenon pratiqué sur la tête d'un pilot, pour y fixer, à l'aide de chevillettes, les madriers ou plates-formes. || *Gâche à mentonnet*, Gâche portant un mentonnet et recevant le pêne d'un bec de cane à loquet. || Partie à angle droit d'une cuiller de sondage qui s'oppose à la chute hors de la cuiller des terres ou débris enlevés par cette cuiller. || Sorte de tenon réservé au talon d'une lame de couteau pliant, pour empêcher le tranchant de se gâter en venant toucher le ressort, lorsqu'on ferme le couteau. || Pièce qui reçoit l'impulsion des cames dans un soufflet mécanique, un gros marteau de forge, etc.

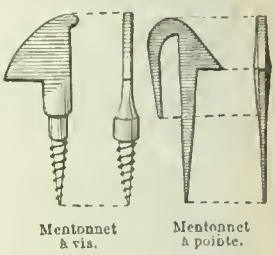

Mentonnet à vis. Mentonnet à pointe.

— Archéol. Syn. de MENTONNIÈRE.

— Artill. Petit renflement du métal d'une bombe où sont engagés les anneaux. V. NOMBE.

— Milit. Syn. de JUGULAIRE.

MENTONNIER (*man-to-ni-é*), **ÈRE** adj. Anat. Qui appartient au menton. || *Trou mentonnier*, Petit orifice, situé sur la face externe du maxillaire inférieur, au niveau des racines de la première molaire, et par où s'échappent, du canal dentaire, les vaisseaux et nerfs mentonniers.

MENTONNIÈRE (*man-to-ni-èr'*) n. f. Archéol. Bande de tissu passant sous le menton et qui servait aux femmes à tenir leur masque carré en place, du XVIe au XVIIIe siècle. || Pièce inférieure de la visière des salades qui protégeait la mâchoire inférieure.

— Chir. Bandage employé pour maintenir le menton, dans les cas de fractures du maxillaire.

— Modes. Partie de la coiffure des femmes, destinée à couvrir le menton ou à s'attacher sous le menton : *Un bonnet à* MENTONNIÈRES.

— Techn. Plateau saillant du fourneau de l'émailleur. || Plaque de fer placée horizontalement au devant et au bas de l'ouïrée du moufle dans un fourneau d'essai.



Mentonnière (XVIIIe s.). Bonnet à mentonnières.

— Typogr. Sorte de tasseau triangulaire, qu'on place sous la casse pour la relever par devant.

— Zool. Avance du prosternum, chez certains insectes et qui est toujours dirigée en avant, vers la bouche. || Chez les anciens auteurs, Masque des libellules, c'est-à-dire l'ensemble formé par le menton et les palpes labiaux.

— ENCYCL. Archéol. La *mentonnière* des salades fermées ou armets, en usage de 1460 à 1610 environ, est la seconde division de la visière (la première étant le mézail). Elle s'articule des deux côtés du casque sur le pivot commun du mézail et peut se relever sur le timbre. Elle protège le menton, la mâchoire inférieure et la région des joues. Inférieurement, elle se continue avec le gorgerin et se relie au couvre-nuque par des crochets ou des boutons à ressort. Dans les bourguignotes, la mentonnière mobile devient beaucoup plus haute et constitue ce qu'on appelle le masque.

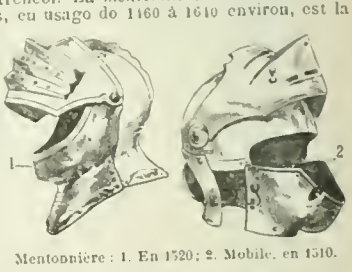

Mentonnière : 1. En 1520; 2. Mobile, en 1510.

MENTOR (*min*), fils d'Alkimos, personnage de l'*Odyssée* (II, III, IV, XXII, XXIV). Ulysse, partant pour Troie, lui confia l'administration de sa maison. A plusieurs reprises, Athéna emprunte ses traits : pour accompagner Télémaque à Pylos et à Lacédémone, pour venir en aide à Ulysse dans le massacre des prétendants, etc. Cette fiction a été popularisée par Fénelon, dans son *Télémaque*. Il représente la déesse de la sagesse, sous les traits du fidèle ami d'Ulysse, accompagnant Télémaque dans son voyage, le dirigeant par ses avis affectueux, et le ramenant enfin entre les bras d'Ulysse après en avoir fait un héritier digne de succéder à l'un des vainqueurs de Troie.

— n. m. Par antonom., est devenu un terme familier et noble tout à la fois par lequel on désigne un guide aimable et sage : *Un précieux* MENTOR.

— Fig. : *Ce livre est un excellent* MENTOR. (J.-J. Rouss.)

MENTOR (*min*), général perse, né à Rhodes, mort en 336 av. J.-C. Il était frère de Memnon, *le Rhodien*. Il fut successivement au service du satrape Artabaze, révolté contre la Perse, du roi d'Egypte Nectanabis, de Tennès, roi de Sidon, et d'Artaxerxès Ochus, roi de Perse. Mentor réussit à ramener l'Egypte sous la domination de la Perse (345). Il reçut la satrapie des côtes occidentales d'Asie Mineure, et s'empara des Etats d'Hermias, tyran d'Atarnée.

MENTORAT (*min, ra*) n. m. Fonction de mentor.

MENTOU, plus exactem. **MANTOU**, puis **MONTOU**, nom d'un dieu égyptien, qui fut adoré à l'origine dans toute la plaine thébaine, mais plus spécialement sur la rive gauche du Nil. Il avait de préférence la forme d'un homme à tête d'épervier, et il paraît avoir été d'abord une variante de l'Horus adoré dans la haute Egypte comme divinité du ciel. Il figura ensuite le soleil, et on l'identifia avec Râ jusqu'à lui attribuer le nom composite de Menteu-Râ.



Mentou.

MENTULAGRE (*man* — du lat. *mentula*, verge, et du gr. *agra*, prise) n. f. Pathol. Erection spasmodique de la verge. (Peu usité.)

MENTZÉLIACÉ (*mint'-zé, sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble à une mentzélie.

— n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des loasées, ayant pour type le genre *mentzélie*. — *Une* MENTZÉLIACÉE.

MENTZÉLIE (*mint', li*) n. f. Genre de loasacées, comprenant des plantes de l'Amérique centrale, annuelles ou vivaces, couvertes de poils rudes et urticants, à feuilles alternes, à fleurs jaunâtres ou rouge brique, réunies en petit nombre à l'extrémité des rameaux. (Le fruit est une capsule cylindrique et polysperme.)



Mentzélie.

MENU, UE (*do minuere*, supin *minutum*, amoindrir) adj. Mince, délié, petit, qui a peu de volume : *Herbe* MENUE MENUS *morceaux*.

— Par ext. Peu considérable : *De* MENUS *frais*.

— Loc. div. : *Menu peuple*, Classe inférieure du peuple. ‖ *Menu plomb*. Petit plomb de chasse. ‖ *Menue monnaie*, Monnaie de cuivre ou de billon. ‖ *Menus plaisirs*, Dépenses d'agrément, de fantaisie. — Dépenses de la couronne ayant pour objet les cérémonies, les fêtes : *Intendant des* MENUS PLAISIRS. ‖ *Menus suffrages*, Petits profits attachés à une charge. (Vieille locution empruntée à la liturgie.)

— Agric. *Menue paille*, Débris détachés par le battage.

— Archéol. *Menue seizaine*, Ancien terme du cordier désignant la petite corde d'emballage plus ordinairement appelée *fil-ajor* et *seizaine*. (La menue seizaine mesurait environ 4 millimètres de diamètre et était faite de trois fils de chanvre câblés ; elle servait à corder les ballots.)

— Art culin. *Menus droits* ou substantiv. *Menus*. Ailerons, foies, têtes et cous des volailles qui se vendent à part. ‖ *Menu rôt*. Petits oiseaux rôtis.

— Chass. *Menu gibier*, Gibier de petite taille : grive, merle, alouette, etc.

— Eaux et for. *Menus marchés*, Bois que les officiers de maîtrise pouvaient vendre sans autorisation du grand maître.

— Econ. rur. *Menu bétail*, Moutons, brebis, chèvres, etc., par opposition à *Gros bétail*, tel que bœufs ou vaches. ‖ *Menus grains*, Pois, lentilles, millet.

— Féod. *Menue dîme*, par opposition à *Grosse dîme*. Dîme perçue sur des fruits qui ne sont pas le principal objet de la culture du pays. (Ce qui était *menue dîme* ou *grosse dîme* variait nécessairement selon les régions.)

— Hist. relig. *Frères menus*, Ancien nom des frères mineurs.

— Liturg. *Menus suffrages*, Oraisons qui se disent, dans les fêtes du rit semi-double, à la fin de l'office du jour. ‖ Courtes prières qu'on dit par dévotion.

— Mar. *Menu filin*, Cordages de petit diamètre. ‖ *Menue mâture*, Vergues et accessoires des mâts supérieurs. ‖ *Menues voiles*, Voiles de ces mâts. ‖ *Le menu* n. m. Poussière de charbon des soutes : *On brûle* LE MENU *à la forge*.

— Vénerie. *Menus droits*, Oreilles, mufle, daintiers et nœuds du cerf, qui appartiennent de droit aux valets de chiens.

— n. m. Bas peuple : *Des gens du* MENU. ‖ *Par le menu*, Avec détail : *Raconter un fait* PAR LE MENU.

— Art culin. Détail, énumération des mets à servir dans un repas : *Faire le* MENU *d'un repas*. ‖ Carton sur lequel cette énumération est faite : *Des* MENUS *illustrés*. V. REPAS.

— Econ. dom. Petites pièces de lingerie.

— Techn. Petit diamant taillé en rose ou en brillant. ‖ Nom donné, dans plusieurs houillères, aux fragments de houille plus petits qu'un œuf de moineau. ‖ Dans certains marais salants, Sel blanc qui se montre, sous forme de crème, à la surface de l'eau, dans les aires ou œillets.

— adv. En petits morceaux : *Le sel le plus productif est celui dont les molécules peuvent être divisées plus* MENU. (Raspail.) ‖ En caractères déliés, très petits : *Ecrire fort* MENU. ‖ *Hacher menu*, Hacher en morceaux très fins. ‖ *Trotter menu*, Marcher vite et à petits pas. ‖ *Dru et menu*, Beaucoup et vigoureusement : *Bâtonner* DRU ET MENU.

MENUAILLE (*a-ill* [*ll* mll.] — rad. *menu*) n. f. Quantité de petites choses sans valeur. ‖ Quantité de petite monnaie : *Payer en* MENUAILLE. ‖ Quantité de petits poissons : *Faire une matelote avec de la* MENUAILLE.

— Econ. rur. Vers à soie affectés de gattine.

MENUCHON n. m. Bot. Nom vulgaire du mouron des champs. ‖ On l'appelle aussi MENUET.

MENUEL (*nu-él'*) n. m. Espèce de cor de chasse. (Vx.)

MENUET, ETTE (*nu-è, èt'* — dimin. de *menu*) adj. Petit et délicat. (Vieux.)

MENUET (*nu-è* — rad. *menu*) n. m. Chorégr. Ancienne danse grave, à évolutions et révérences, originaire du Poitou, qui s'exécutait sur un air à trois temps. ‖ Cet air lui-même.

— Bot. Syn. de MENUCHON.

— Musiq. Morceau, ordinairement en 3/4, qui suit l'adagio, l'andante d'une sonate, d'une symphonie, d'un quatuor.

— ENCYCL. Musiq. Le *menuet* est l'une des plus anciennes et des plus jolies danses françaises. Suivant Brossard, il est originaire du Poitou et tire son nom des petits pas *menus* et serrés dont il se composait. A partir du XVIIe s. et pendant tout le XVIIIe, il fit fureur à la cour et chez les grands. De la cour, il passa au théâtre, où il se compliqua quelque peu. C'est au fameux danseur Pécour, le « maître à danser » de Louis XIV, qu'on doit, dit-on, la chorégraphie du premier menuet introduit dans un ballet.

Le menuet se danse ordinairement par deux couples, comme le quadrille, de façon que les dames passent tour

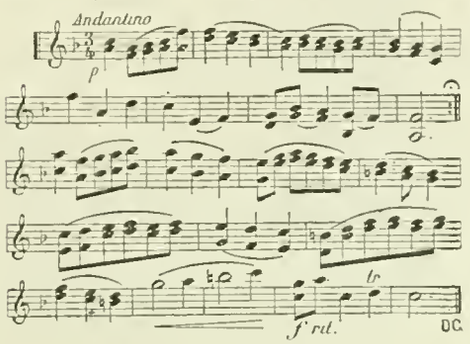

Menuet d' « Orphée » (de Gluck).

à tour d'un cavalier à l'autre. Le pas du menuet se décompose ainsi : 1° plier également les deux genoux ; 2° dégager un pied en avant ou en arrière, ou de côté, sur la pointe d'abord, puis laisser retomber le talon ; 3° rapprocher sur la pointe, puis sur le talon, le pied opposé à celui qui s'est avancé. Les figures, peu nombreuses, consistent surtout en marches de côté, saluts, mouvements de bras.

En ce qui concerne la musique, le menuet doit être écrit à trois temps, dans un mouvement modéré, avec des motifs de quatre ou huit mesures. Les anciens opéras de Lulli, de Campra, de Rameau, de Gluck sont fertiles en menuets, dont plusieurs sont de véritables bijoux.

Du théâtre, la forme musicale du menuet passa alors dans la musique instrumentale. Jean-Sébastien Bach et Hændel n'hésitèrent pas à l'intercaler dans leurs « suites ». De son côté, Haydn l'introduisit dans la symphonie, on sait avec quelle grâce, mais en lui donnant parfois une allure un peu plus vive ; Mozart fit de même, en donnant à son menuet plus de douceur peut-être et, si l'on peut dire, de velouté.



Menu-filé.

MENU-FILÉ n. m. Espèce de tabac à chiquer.

— ENCYCL. Le *menu-filé* est constitué par une corde de tabac de 5 millimètres de diamètre environ, qu'on enroule, à la façon d'une pelote de ficelle, en paquets de 100 gr. C'est la qualité supérieure des tabacs à chiquer.

MENU-FEUILLÉ, ÉE (de *menu*, et *feuille*) adj. Bot. Dont les feuilles sont très étroites.

MENU-GROS n. m. Fragment d'or et d'argent qu'on retire des cendres après la première opération du lavage.

MENUISAGE (*zaj'*) n. m. Action de menuiser : *Le* MENUISAGE *des bois de charpente*.

MENUISAILLE n. f. Chass. et pêch. Syn. de MENUISE.

MENUISE (du lat. *minutia*, même sens) n. f. Chass. Petit plomb, cendrée, qui, dans la numérotation de Paris, pour le plomb de chasse, porte le numéro 12 et sert pour tuer les petits oiseaux. Syn. de MENUISAILLE.

— Eaux et for. Bois trop menu pour figurer avec le bois de compte ou de corde, d'une longueur n'excédant pas 1[m],15 et dont la circonférence est inférieure à 0[m],16. Il sert principalement pour la fabrication du charbon de bois.)

— Pêch. Petit poisson bon à frire.

MENUISER (du lat. pop. *minutiare* ; de *minuere*, diminuer) v. a. Amincir et découper, du bois en général, et, en particulier des planches. ‖ A signifié Rendre menu, petit, en général.

MENUISERIE (*ri*) n. f. Art du menuisier. ‖ Ouvrages faits par un menuisier. ‖ Atelier de menuisier.

— Petits ouvrages en or ou en argent, tels que boucles, anneaux, crochets, etc. ‖ *Menuiserie d'étain*. Objets qui se fabriquent en étain, excepté la vaisselle et les plats.

— A signifié Minutie, bagatelle.

— ENCYCL. La *menuiserie* remonte à la plus haute antiquité. Cet art se distingue de la charpenterie, en ce que l'on y emploie pour le débitage, la coupe et le polissage des bois, des outils très perfectionnés, tels que les rabots et les scies de toutes sortes. Cette partie de la construction brille surtout par la perfection des assemblages, par les combinaisons de coupe et de trait, ainsi que par le mélange des bois de différentes essences suivant leur texture et leur force. La menuiserie se divise en deux parties : la première, connue sous le nom de *menuiserie dormante*, comprend les ouvrages appliqués aux murs, aux voûtes, aux planchers et aux plafonds des bâtiments, et en général à toutes les constructions fixes exécutées par les procédés de cet art ; la seconde, à laquelle on donne le nom de *menuiserie mobile*, comprend les portes, les croisées, les volets, etc. On divise encore la menuiserie en cinq catégories. La plus importante est la *menuiserie en bâtiment* ; dans cette catégorie rentrent les deux parties dormante et mobile. Vient ensuite la *menuiserie en meubles*, à laquelle se rattache l'ébénisterie ; puis la *menuiserie en voiture*, reliée à la carrosserie ; la *menuiserie en marqueterie*, annexe de celle en meubles, et enfin la *menuiserie en treillage*, relevant de l'art du *treillageur*. On désigne aussi cette dernière sous l'appellation de *menuiserie des jardins*.



Armes de la corporation des menuisiers (XVIIIe s.).

MENUISIER (*zi-é* — rad. *menuiser*) n. m. Techn. Artisan qui travaille le bois en planches, qui fait des meubles et autres ouvrages de boiserie : *Un* MENUISIER *en bâtiments*.

— Adjectiv. : *Un ouvrier* MENUISIER.

— Zool. Qualificatif vulgaire des insectes qui percent le bois. (*L'abeille menuisière*, des vieux auteurs, est le xylocope violet. [V. XYLOCOPE].)

MÉNURE n. m. Genre d'oiseaux, type de la famille des *ménuridés*, comprenant trois espèces d'Australie.

— ENCYCL. Les *ménures, ménures-lyres* ou *oiseaux-lyres* sont ainsi appelés de la disposition de leur queue, dont les pennes, étalées en éventail, sont incurvées à la façon des montants d'une lyre. Le ménure commun (*menura superba*) est répandu dans la Nouvelle-Galles du Sud ; le *menura Alberti*, beaucoup plus rare, est de Richmond River ; le *menura Victoriæ*, de Port-Philip. Tous sont de la taille d'un faisan de moyenne grosseur, de livrée brune et olivâtre, grise ou rousse.



Ménures : *a*, mâle ; *b*, femelle.

MÉNURIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux ténuirostres, comprenant les *ménures*. (On les range soit parmi les dentirostres du groupe des merles [turdidés], soit près des tichodromes [ténuirostres].) — *Un* MÉNURIDÉ.

Menus-Plaisirs (THÉATRE DES). Situé sur le boulevard de Strasbourg (Paris) et construit par l'architecte Lelimaon sur l'emplacement de l'ancien café-concert du XIXe Siècle, ce théâtre ouvrit ses portes le 15 décembre 1866, sous la direction de Gaspari. Son existence fut souvent difficile, et il changea fréquemment de titre et de genre. En 1873, il passe aux mains de Merklein ; en 1874, il devient théâtre des Arts avec Weinschenk et, en 1875, avec Paul Cleves, qui en cumule à la fois la direction et celle du théâtre Cluny, dont il devient une sorte de succursale. En 1876, il prend le titre d'Opéra-Bouffe avec Gardel ; en 1877, il redevient théâtre des Menus-Plaisirs avec Durécu. On le retrouve, en 1879, théâtre des Arts avec Wessel et l'année suivante avec Okolowicz : Dormeuil père le rouvre en 1881, sous le titre de Comédie-Parisienne, et le laisse l'année suivante aux mains de son fils et de Philibert Bréban, qui lui rendent son appellation de Menus-Plaisirs. On y voit alors se succéder les directions Blandin (1884), Derembourg et Lagoanère (1887), Lagoanère seul 1891, Miran (1893), puis tour à tour Chapé, Cox, Chapuis, Gilbert-Gigout, Minuto, Grisier, G. Mathieu, jusqu'à ce qu'enfin Antoine, qui avait donné dans cette salle, depuis 1891, les représentations de son Théâtre-Libre, en prenne la direction (1897), en lui donnant le nom de Théâtre-Antoine. V. THÉÂTRE-ANTOINE.

MENUSSE n. f. Pêch. Syn. de BLAQUET, de BLANCHAILLE et de MELIS.

MENUTHIAS, nom ancien d'une île de la mer Erythrée, sur la côte orientale d'Afrique, assimilée à Madagascar.

MENU-VAIR (*vèr'*) n. m. Cost. Fourrure faite avec la peau de l'écureuil du Nord. ‖ On dit auj. PETIT-GRIS.

— Blas. Représentation théorique de cette fourrure dans les blasons. Le menu-vair héraldique est disposé par six tires ou plus, alors que le vair ordinaire n'en a que quatre ou cinq.)



De menu-vair plein.

— ENCYCL. Cost. Le *menu-vair* a été employé comme fourrure jusqu'à la fin du XVe siècle, dans le costume courant ; puis il disparut peu à peu, ne subsistant que dans la tenue officielle des magistrats. C'était un ensemble de peaux de petit-gris, écureuil du Nord, réunies en nappe, en *panne* comme on disait alors, où les dos gris et les ventres blancs alternaient en damier ; les rangées de peaux composant une même panne s'appelaient *tires*. Encore au XIVe siècle, le menu-vair était porté par les grandes dames, qui en doublaient leurs robes.



Menu-vairé d'argent et de sable.

MENU-VAIRÉ, ÉE (*vè*) adj. Blas. Qui est couvert de menu-vair, en parlant de l'écu ou d'une pièce. (L'expression de *menu-vairé* s'applique encore à un écu couvert de menu-vair quand les clochettes sont d'autres émaux qu'argent et azur.)

MÉNYANTHE n. m. Bot. Nom d'un genre de gentianacées. — Encycl. Les *ményanthes* sont des herbes vivaces, aquatiques, dont le rhizome rampe dans la vase et dont les tiges aériennes, annuelles, portent des feuilles isolées, composées-palmées, et des grappes de fleurs à réceptacle plus ou moins concave. Le *ményanthe trifoliata*, vulgairement appelé « trèfle d'eau », est commun dans les eaux, où il attire l'attention par ses feuilles à trois grandes folioles et ses fleurs élégantes, d'un blanc rosé. Ses feuilles contiennent un principe amer, la *ményanthine*, doué de propriétés diurétiques et antiscorbutiques. La médecine populaire et l'art vétérinaire l'emploient en infusion comme digestif et fébrifuge. Dans quelques pays, on l'utilise aussi pour donner de l'amertume à la bière.


Ményanthe : *a*, coupe de la fleur.

MÉNYANTHÉ, ÉE adj. Qui ressemble au genre ményanthe.

— n. f. pl. Tribu de gentianées aquatiques, à feuilles alternes, à graines ligneuses. — *Une* MÉNYANTHÉE.

MÉNYANTHINE n. f. Chim. Substance amère découverte par Brandes dans le trèfle d'eau (*menyanthes trifoliata*), et qu'on obtient sous la forme d'une masse amorphe, friable, se liquéfiant à 115°.

MENZALÉH, ville d'Egypte (Basse-Egypte [moudirièh de Dakahlièh]), sur le canal dit *Bahr-Menzalèh*, non loin de son embouchure, dans le *lac Menzalèh*; 10.144 hab. Commerce de riz et de poisson.

MENZALÉH (LAC), lagune de la Basse-Egypte, séparée de la Méditerranée par un étroit cordon littoral. Elle va de Damiette à Port-Saïd; 1.200 kilom. carr. lors des crues du Nil, avec lequel elle communique par des canaux temporaires; le fleuve la comble insensiblement.

MENZEL (Charles-Adolphe), historien allemand, né et mort à Grünberg (Silésie) [1784-1855]. Il fut professeur (1809) et prorecteur (1814) à l'Elizabethanum de Breslau. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire des Allemands* (1811-1823); *Nouvelle histoire des Allemands depuis la Réforme jusqu'à l'acte de la Confédération* (1826-1848); *Histoire de Frédéric II* (1824-1825), suite de l'*Histoire universelle* de Becker; *Vingt années d'histoire prussienne* (1786-1806). H. Wuttke a publié de lui : *la Religion et la Politique avant Jésus-Christ* (1872).

MENZEL (Wolfgang), écrivain allemand, né à Waldenburg (Silésie) en 1798, mort à Stuttgart en 1873. Il étudia à l'université d'Iéna, où il fut l'un des fondateurs de la *Burschenschaft*, puis à Bonn. En butte aux tracasseries de la police prussienne, il se réfugia en Suisse, puis vécut successivement à Zurich, à Heidelberg et à Stuttgart, où le libraire Cotta lui confia la rédaction de sa *Feuille littéraire*. D'humeur brouillonne et d'un caractère emporté, il eut à soutenir d'innombrables querelles. Il s'est ridiculisé par ses attaques violentes contre Gœthe et contre la *Jeune-Allemagne*. On a de lui, entre autres nombreux ouvrages généralement hâtifs et mal composés, une *Histoire des Allemands*, qui n'est pas dénuée de valeur; etc.

MENZEL (Adolphe-Frédéric), peintre et lithographe allemand, né à Breslau en 1815. Conduit en 1830, à Berlin, il suivit les cours de l'Académie des beaux-arts et ouvrit un établissement lithographique. Les *Pérégrinations d'un artiste*, série de lithographies (1833), attirèrent l'attention sur lui. Il apprenait en même temps la peinture, exécutait plusieurs tableaux de genre : *Consultation de droit* (1837); *une Promenade de Frédéric le Grand;* etc., et illustrait différents ouvrages. Menzel a beaucoup exposé à Paris : *Frédéric le Grand à table avec ses amis à Sans-Souci* (1850); *un Concert à Sans-Souci* (1852); *la Bataille de Hochkirch* (1853); *Frédéric le Grand en voyage* (1854); *Frédéric le Grand à la reddition de Breslau* (1855); *Première rencontre de Frédéric le Grand avec Joseph II à Neisse* (1857); *le Couronnement du roi de Prusse, Guillaume Ier, dans l'église de Kœnigsberg* (1865); *Fréderic le Grand dans la nuit de Hochkirch*, qui a paru à l'Exposition universelle de Paris en 1867; etc. Mentionnons encore une grande fresque du château de Marienbourg, *les Grands Maîtres Siegfried de Feuchtwangen et Ludger de Brunswick* (1855), et un grand tableau dans le palais impérial, à Berlin, *la Rencontre de Blücher et de Wellington après la bataille de Waterloo*. Menzel devint, en 1853, membre de l'académie de Berlin, et reçut le titre de peintre de la cour. En 1878, en 1889, en 1900, il a paru aux Expositions universelles de Paris. Malgré sa vieillesse, il donnait alors, dans des gouaches de petites dimensions (*En chemin de fer, Pâtisserie à Kissingen*), des spécimens remarquables de son talent d'observation, talent jovial, d'expression vive, naturaliste même, d'une réalité et d'un mouvement étonnants; ces qualités se refroidissent quand il aborde la grande peinture.

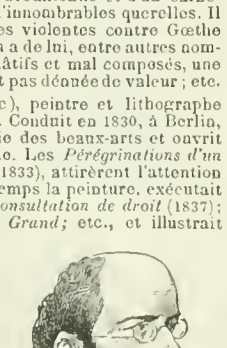
Ad. Menzel.

MENZÉLINSK, ville de la Russie orientale, ch.-l. de distr. du gouv. d'Oufa, sur un sous-affluent du Volga par l'Ik et la Kama; 8.000 hab. — Le district est peuplé de 385.000 hab.

MENZIÉZIE (*min, zi*) n. f. Bot. Genre d'éricacées.

— Encycl. Les *menziéries* sont des arbrisseaux à feuilles alternes, ovales ou linéaires, à fleurs pourpres ou blanches terminales solitaires ou réunies en grappe; le fruit est une capsule à quatre ou cinq loges polyspermes. On en connaît sept espèces, des régions boréales ou montagneuses des deux continents. La menziézie à feuilles de germandrée habite l'Europe; on la cultive dans les jardins.

MENZINI (Benedetto), poète italien, né à Florence en 1646, mort à Rome en 1704. Il entra dans les ordres et fut attaché à la maison de la reine Christine de Suède, qui vivait alors à Rome. Le cardinal Albani, depuis Clément XI, lui donna un canonicat à l'église San-Angelo-in-Peschiera (1701) et le fit nommer professeur suppléant de philosophie et d'éloquence au collège de la Sapience. Dans la poésie anacréontique, dans le sonnet, l'élégie ou l'hymne sacré, peu de poètes l'égalent. Sa *Poétique* est, pour la pureté du style et l'excellence des préceptes, un des chefs-d'œuvre de la langue italienne. Citons de lui : *Poesie* (1674); *Poesie liriche* (1680); *Arte poetica* (1690); *l'Academia Tusculana* (1705); *Satire* (1718), recueil fort remarquable.

MEOLO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Venise]); 3.311 hab.

MEOMA (*mé*) n. m. Genre d'oursins spatangoïdes, propres aux mers chaudes de l'ancien monde. (Les *meoma* sont des brissinés cordiformes, à sommet excentrique, avec les ambulacres pairs subégaux, enfoncés dans des sillons.)

MÉON n. m. Bot. V. MÉUM.

MÉON (Dominique-Martin), philologue français, né à Saint-Nicolas (Meurthe) en 1748, mort à Paris en 1829. Conservateur adjoint des manuscrits à la Bibliothèque royale, il devint conservateur titulaire en 1826. Il s'est fait surtout connaître par la publication d'une nouvelle édition du *Roman de la Rose* (1813). Méon a édité, en outre : *Blasons, poésies des* XVe et XVIe *siècles* (1807); *Fabliaux et contes des poètes français des* XIe, XIIe, XIIIe, XIVe et XVe *siècles* (1808); *Nouveau recueil de fabliaux inédits* (1824); *le Roman du renard* (1825).

MÉONIDE, personne née en Méonie ou qui habitait ce pays. — *Les* MÉONIDES.

— Adjectiv. Qui appartient à la Méonie ou à ses habitants : *Population* MÉONIDE.

— Mythol. gr. Surnom des Muses, de Dyonisos, d'Omphale et d'Arachné, qui étaient l'objet d'un culte particulier en Méonie. || Surnom poétique d'Homère, qu'on supposait être né en Méonie ou Lydie.

MÉONIE, ancien nom de la Lydie. Homère est appelé quelquefois *Vieillard* ou *Poète de Méonie*, parce qu'on suppose qu'il naquit en Lydie. — Nom donné parfois par les Romains à l'Etrurie, qui avait reçu une colonie lydienne.

MEONIS (*mé-o-niss*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant quelques espèces d'Australie. (Les *meonis* sont petites, de couleur noire et luisante. L'espèce type est la *meonis nigra*.)

MEO-PATACCA, type de la comédie italienne, sorte de Pulcinella transtévérin. Spirituel et insolent, il ne peut pas souffrir la contradiction et a perpétuellement recours à son bâton. Il parle le dialecte de Rome. Giuseppe Berneri a écrit tout un poème en dialecte populaire de Rome sur Meo-Patacca (1685), illustré en 1823 par Bartolomeo Pinelli. Cet artiste donne à Meo-Patacca le *fungo* à larges bords et le manteau; il noue en une grande rosette sur la poitrine une sorte d'écharpe qui sert d'ornement sur ses épaules. Une large ceinture retient une forte trique. Le gilet à manches se boutonne de côté. Les culottes sont ouvertes aux jambes.

MÉOS, nom donné à deux populations différentes, qui vivent, l'une dans le nord de l'Inde (Radjpontana, Agra et Delhi), l'autre dans le Tonkin.

— Encycl. Les *Méos de l'Inde* résultent d'un croisement de tribus hindoues avec des Touraniens. Ils sont divisés en cinquante-deux clans, comprenant plus de 200.000 individus. Quoiqu'ils aient embrassé l'islamisme, ils ont conservé un certain nombre de pratiques anciennes. Ivrognes, superstitieux et voleurs, ils pratiquaient naguère l'infanticide.

Les *Méos du Tonkin* forment deux groupes : l'un dans le Nord-Ouest, l'autre dans la principauté de Tran-Ninh. Ils appartiennent à la famille des Mans. Ils se livrent à l'agriculture et font un petit commerce avec les sauvages. Ceux du Nord travaillent les métaux.

MEO-SQUAQUARA, danseur italien du XVIe siècle, dont le type nous a été conservé par une eau-forte de Callot. Ce Meo-Squaquara se livrait, à Florence, en compagnie de son compère Pasquariello-Trnonno, à une sorte de *cancan* peu chaste, très apprécié des Florentins.

MÉOTES (lat. *Mæotæ*), ancien peuple de la Scythie d'Europe, sur la rive orientale du marais Méotide (mer d'Azof), qui en tira son nom, entre le Tanaïs au N. et l'Hypanis au S. — *Un, Une* MÉOTE.

MÉOTIDE (MARAIS) [en lat. *Palus Mæotis*], ancien nom de la mer d'Azof. Cette mer était adorée comme un dieu par les Massagètes.

MEOTIPA (*mé*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des théridiidés, comprenant quelques espèces de l'Inde méridionale et des Philippines.

MÉOTIQUE (*tik'*) adj. Nom donné par le géologue Androusow à une division intermédiaire entre les étages sarmatien et pontien.

MÉPHISTO (*fiss*) n. m. Abréviation familière de MEPHISTOPHÉLÈS.

MÉPHISTOPHÉLÈS, personnage du *Faust* de Gœthe. Méphistophélès est un démon venu sur la terre pour satisfaire les passions de Faust. Il a une connaissance universelle des choses et juge le monde avec une ironie dédaigneuse. Sa gaieté audacieuse amuse; mais on sent, sous ses moqueries légères en apparence, une perversité et un raffinement de méchanceté qui effrayent.

— n. m. Par antonom. Homme froidement railleur et méchant : *C'est un* MÉPHISTOPHÉLÈS.


Méphistophélès.

MÉPHISTOPHÉLÉTIQUE adj. et **MÉPHISTOPHÉLÉTIQUEMENT** adv. Syn. peu usités de MÉPHISTOPHÉLIQUE et de MEPHISTOPHÉLIQUEMENT.

MÉPHISTOPHÉLIQUE (*fiss, lik'*) adj. Qui appartient à Méphistophélès : *Un rire* MÉPHISTOPHÉLIQUE. || Qui a la méchanceté diabolique de Méphistophélès.

MÉPHISTOPHÉLIQUEMENT (*fiss, ke*) adv. D'une manière méphistophélique.

MÉPHISTOPHÉLISME (*fiss, lissm'*) n. m. Manière d'être, d'agir, semblable à celle qui est propre à Méphistophélès.

MÉPHITE n. f. Chim. Ancien nom de divers carbonates et sous-carbonates. || Ancien nom de l'acide sulfureux. (On disait aussi MÉPHITIS.)

MÉPHITIQUE (*tik'* — du lat. *mephiticus*) adj. Qui a une odeur répugnante ou malfaisante : *Un gaz* MÉPHITIQUE.

— Fig. Qui corrompt le cœur ou l'esprit : *L'air qu'on respire dans les coteries est* MÉPHITIQUE *et mortel.* (E. de Gir.)

MEPHITIS (*mé, tiss*) n. m. Zool. Nom scientifique des mouffettes.

MÉPHITISER (du lat. *mephitis*, odeur infecte) v. a. Infecter d'exhalaisons méphitiques : MÉPHITISER *l'air.*

MÉPHITISME (*tissm'*) n. m. Etat, caractère de ce qui est méphitique; exhalaisons méphitiques : *Le* MÉPHITISME *des fosses d'aisances.*

MÉPHYSTICIN (*fiss, sin*) n. m. Matière cristallisable, insipide, se rapprochant du pipérin, découverte dans la racine du kawa.

MÉPLAT (*pla*), **ATE** [pour *mesplat;* de la partic. *mes*, et de *plat*] adj. Qui a plus d'épaisseur d'un côté que de l'autre : *Bois* MÉPLAT. *Planche* MÉPLATE.

— Comm. *Fer méplat*, Nom commercial d'une barre de fer plus large qu'épaisse. || On dit aussi FER EN BANDE.

— Grav. *Tailles méplates*, Tailles plus tranchées, qu'on emploie pour fortifier les ombres et arrêter les extrémités.

— Peint. *Lignes méplates*, Celles qui établissent le passage d'un plan à un autre. || *Formes méplates*, Celles qui se composent de plans, et non de surfaces courbes.

— Sculpt. *Bas-relief méplat*, Bas-relief où l'on atténue l'épaisseur relative des premiers plans afin que les ombres portées ne fassent pas tort aux figures placées derrière.

— n. m. Art milit. Surface plane à la partie antérieure d'une balle cylindro-ogivale.

— B.-arts. Chacun des plans dont la réunion forme la surface d'un corps.

— Charp. Pièce de bois de charpente, dont l'épaisseur varie d'une extrémité à l'autre.

MEPPEL, ville des Pays-Bas (prov. de Drenthe), sur le *Meppel Diep*, qui se perd bientôt dans le Zuyderzée; 10.000 hab. Fabriques de toiles à voiles, tourbières.

MEPPEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Osnabrück]), au confluent de la Hase et de l'Ems; 3.972 hab. Ch.-l. de cercle.

MÉPRENDRE (SE) [de la partic. *mes*, et de *prendre*. — Se conjugue comme ce dernier verbe] v. pr. Prendre une chose, une personne pour une autre : *Entre deux jumeaux, il est souvent facile de* SE MÉPRENDRE. || Se tromper sur le compte de quelqu'un ou de quelque chose : *Gare trouvait que Dieu* S'EST MÉPRIS. || Se dit à quelqu'un qui s'oublie au point de manquer de respect ou de faire quelque chose d'excessif : *A qui pensez-vous parler? Vous vous* MÉPRENEZ.

— *A s'y méprendre*, Au point de se tromper, de confondre deux choses.

— Gramm. Le participe passé, *mépris, ise*, est toujours variable dans les temps composés de ce verbe.

MÉPRIS (*pri* — subst. verb. de *mépriser*) n. m. Dédain, manque d'estime, idée désavantageuse : *Le* MÉPRIS *frappe d'autant plus rudement qu'il tombe de plus haut.* || Peu de cas que l'on fait d'une personne ou d'une chose : *Le* MÉPRIS *de la vie aide souvent à la conserver.* (De Bugny.) || Marque de mépris : *Les* MÉPRIS *nous révoltent.* (Mass.)

— A signifié Estimation à vil prix d'une personne ou d'une chose.

— Loc. div. : *Traiter quelqu'un, quelque chose, de mépris*, En faire peu de cas, n'en pas tenir compte. (Vx.) || *Avoir, Tenir en mépris*, Mépriser. || *Etre à mépris*, Etre méprisé.

Quand un bien est facile, il nous *est à mépris.*
ROTROU.

|| *Tomber, Etre dans le mépris*, Encourir, avoir encouru le mépris des autres.

— Loc. prépos. : *Au mépris de*, Sans avoir égard à, contrairement à : *Agir* AU MÉPRIS DU *bon sens.* || *En mépris de*, Par un sentiment de mépris pour : *Agir* EN MÉPRIS DE *l'opinion publique.*

— PROV. : **La familiarité engendre le mépris**, Une familiarité excessive conduit à la perte de l'estime réciproque. || **Il n'est point de dette qui soit sitôt payée que le mépris**, On rend immédiatement mépris pour mépris.

— SYN. **Mépris, dédain.** V. DÉDAIN.

— ANTON. **Estime.**

Mépris (RÉVOLUTION DU). C'est au banquet de Mâcon (18 juill. 1847) que Lamartine laissa tomber ces paroles devenues historiques. L'orateur, après avoir énuméré les fautes commises par la monarchie de Juillet, annonça sa chute si elle continuait à tromper les espérances de la nation, et termina par ces mots : « Elle tomberait, cette royauté, soyez-en sûrs! elle tomberait non dans son sang, comme celle de 1789, mais elle tomberait dans son piège! Et, après avoir en les révolutions de la liberté et les contre-révolutions de la gloire, vous auriez la révolution de la conscience publique et la révolution du mépris! » Sept mois plus tard, éclatait la révolution de Février, à laquelle on donna le nom de *révolution du mépris.*

MÉPRISABLE adj. Digne de mépris : *Louis XV, si* MÉPRISABLE *par le caractère.* (Ste-Beuve.) || Qui ne mérite pas qu'on en fasse cas : *Les grands événements tiennent parfois aux causes les plus* MÉPRISABLES.

Souvent un triste habit couvre un homme estimable,
Tandis qu'un habit d'or cache un cœur *méprisable.*
MOREL-VINDÉ.

— SYN. **Contemptible.**

— ANTON. **Estimable.**

MÉPRISABLEMENT adv. D'une manière méprisable : *Se conduire* MÉPRISABLEMENT. (Peu us.)

MÉPRISAMMENT (*za-man*) adv. D'une manière méprisante : *Traiter quelqu'un* MÉPRISAMMENT. (Peu us.)

MÉPRISANT (*zan*), **ANTE** adj. Qui a ou qui affecte du mépris : *Un maître* MÉPRISANT. || Qui dénote, qui trahit le mépris : *Un air, Un sourire* MÉPRISANT.

MÉPRISE n. f. Erreur de celui qui se méprend : *Commettre une* MÉPRISE. ‖ *Par méprise,* Grâce à une erreur : *Innocent condamné* PAR MÉPRISE.

— SYN. **Bévue,** erreur. V. BÉVUE.

MÉPRISER (pour *mespriser;* de la partic. *mes,* et de *priser*) v. a. Estimer à vil prix quelqu'un ou quelque chose. (Vx.) ‖ Avoir, montrer du mépris pour : *L'orgueilleux* MÉPRISE *ses semblables.* ‖ N'attacher aucune importance à : MÉPRISER *la mort.* ‖ Négliger, transgresser : MÉPRISER *ses engagements.* — Avec un infinitif pour complément : *Vous* MÉPRISEZ DE SUIVRE *les lois que Dieu même vous a données.* (Boss.)

Se mépriser, v. pr. Avoir du mépris pour soi-même. ‖ Avoir, montrer du mépris les uns pour les autres.

— ALLUS. LITTÉR. :

Qui *méprise* Cotin n'estime point son roi,
Et n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi,

Vers de la IXe satire de Boileau. Dans l'application, on les dirige contre ceux qui ont la prétention d'abriter leur inhabileté derrière une personne ou une chose respectée.

— ANTON. **Estimer, apprécier.** ‖ **Craindre, redouter.** ‖ **Observer.**

MÉPRISEUR, EUSE n. Personne qui méprise : *Pyrrhus estoit un trop grand* MÉPRISEUR *du peuple.* (Amyot)

MÉPRIX (*pri* — du préf. *mes,* et de *prix*) n. m. Prix inférieur à la valeur réelle, vil prix : *Les bourgeois ne vendaient jamais à* MÉPRIX. (Sismondi.) [Peu us.]

MEQUINENZA (anc. *Octogesa*), ville d'Espagne (Aragon [prov. de Saragosse]), au confluent de la Ségre et de l'Ebre; 3.000 hab.

MÉQUINEZ, MEKNÈS ou **MIKNAS,** ville du Maroc, dans la partie nord-ouest du pays, au pied du djebel Zéghoun, sur un affluent de l'oued Ourdoum (bassin du Sébou); 30.000 hab. environ. La ville, entourée de remparts à demi ruinés, est largement bâtie au penchant d'une colline, dominant une plaine fertile et bien cultivée (oliviers, citronniers, céréales). Vaste palais tenant le centre de la *kasbah,* et où l'on remarque une très belle porte ogivale du XVIIe siècle. Mosquée de Moulaï-Ismail, où ont été ensevelis de nombreux empereurs. Méquinez, reliée à Fez par une route, fait un certain commerce d'étoffes, d'huiles, de cuirs, etc. La ville, qui fut, surtout au cours du XVIIIe siècle, la résidence assez permanente de plusieurs sultans, est cependant aujourd'hui en décadence.

MER (*mèr'* — du lat. *mare,* même sens) n. f. Très vaste étendue d'eau salée, qui occupe une grande partie de la surface de la terre : *La* MER *a couvert jadis une grande partie de la terre aujourd'hui habitée.* ‖ Partie définie de cette étendue : *La* MER *Rouge.*

— Par exagér. Vaste étendue d'eau : *Pendant les inondations, la campagne devient une* MER. ‖ Grande quantité de liquide quelconque : *Accident qui a fait dans la cave une* MER *de vin. Des* MERS *de sang.*

— Par anal. Vaste étendue, vaste superficie : *Une* MER *de glace. Une* MER *de sable.*

— Fig. Ce qui offre des fluctuations, des vicissitudes : *La* MER *des passions. La haute* MER *du mariage.* (H. Taine.) ‖ Quantité de soucis et de chagrins dans lesquels on est comme plongé : *Une* MER *de tribulation et d'amertume.* (Mass.)

— Loc. div. *Par mer,* Par la voie de mer. ‖ *Chercher par terre et par mer,* Chercher de tous côtés. ‖ *Les deux mers,* L'océan Atlantique et la Méditerranée. ‖ *Mer intérieure,* Espèce de grand lac d'eau salée, qui ne communique pas du tout, ou seulement par un canal étroit, avec la masse des eaux de la mer : *La Méditerranée est la plus vaste des* MERS INTÉRIEURES. ‖ *Vert de mer,* Vert d'une teinte semblable à celle de la haute mer. ‖ Fam. *Mer à boire,* Chose difficile, qui demande du temps, dont on aura peine à venir à bout. ‖ *Salé comme la mer,* Extrêmement salé. ‖ *Une goutte d'eau dans la mer.* Chose insignifiante donnée là où il faudrait quelque chose de très considérable : *La charité publique est pour le paupérisme* UNE GOUTTE D'EAU DANS LA MER. ‖ *Porter l'eau à la mer,* Apporter, faire arriver une chose en un lieu où les choses de même espèce abondent déjà. ‖ *Labourer le rivage de la mer,* Prendre une peine complètement inutile. ‖ *Voguer en pleine mer,* Etre en pleine réussite, avoir des affaires tout à fait prospères et bien lancées. ‖ *Il avalerait la mer et les poissons.* Se dit d'un homme qui a un appétit extraordinaire.

— Alchim. *La mer des philosophes.* Le chaos, dans lequel règne l'unité de la matière avant d'avoir subi les transmutations sous l'influence de la force et du mouvement.



D'azur à une mer d'argent.

— Antiq. hébr. *Mer d'airain,* Cuve d'airain, de forme ronde, que Salomon fit fondre par Hiram et placa dans le vestibule du temple de Jérusalem.

— Astron. *Mer lunaire,* Nom donné à de vastes espaces de teinte sombre et uniforme, qu'on distingue dans la lune.

— Blas. Figuration théorique sur un blason, indiquée par des lignes flexueuses dont l'ensemble occupe, en règle, le tiers inférieur de l'écu, comme la champagne, mais à laquelle on donne quelquefois une largeur supérieure. (Ordinairement, la mer héraldique est d'argent.)

— Econ. dom. Grand vase de terre plein de vin, que l'on remplit à mesure qu'on y puise : *Une* MER *de vin de Chypre.*

— Hist. *Lettres de mer,* Lettres qu'on délivrait en Bretagne à certains navires qui naviguaient le long des côtes, pour les exempter du droit de bris et leur permettre de s'abriter et de se ravitailler dans les ports.

— Jeux et chorégr. *Mer agitée,* Nom d'un jeu de société et d'une figure de cotillon.

— Mar. *Mettre à la mer,* Quitter un mouillage et gagner le large. ‖ *Prendre la mer,* Commencer sa navigation. ‖ *Il y a de la mer,* La mer est houleuse et battue. ‖ *Coup de mer,* Lame qui vient heurter le navire. Tempête de peu de durée. ‖ *Paquet de mer,* Lame qui embarque avec violence. ‖ *Tenir la mer,* Rester loin du mouillage ou des côtes. — Occuper la mer avec des forces navales. ‖ *Pleine mer,* Marée haute. ‖ *Mer basse,* Marée basse. ‖ *Mer étale,* Marée étale. ‖ *Pleine mer, Haute mer.* Partie de la mer éloignée du rivage. ‖ *Mer basse,* Endroit de la mer peu profond. ‖ *Bras de mer,* Partie de mer profondément resserrée entre deux terres sur une grande longueur. ‖ *Homme de mer,* Marin, matelot. ‖ *Armée de mer,* Flotte de vaisseaux de guerre. ‖ Ensemble des navires de la flotte de guerre. ‖ *Port de mer,* Port formé par les eaux de mer.

— Ville possédant un port de ce genre. ‖ *Oiseau de mer,* Oiseau qui vole presque continuellement au-dessus de la mer ou qui vit sur les rochers au milieu de la mer. ‖ *La mer brise,* Son mouvement ondulatoire est arrêté par un récif sur lequel elle se réduit en écume. ‖ *La mer se lève* (ou *se fait*), Sa surface commence à devenir agitée. ‖ *La mer tombe,* La hauteur des vagues diminue. ‖ *La mer moutonne,* Les lames sont courtes et déferlent en formant de petites masses d'écume. ‖ *La mer est creuse* ou *courte,* Les lames sont hachées et profondes. ‖ *Ecumeur de mer,* Pirate, forban. ‖ *Mettre un canot à la mer,* Le débarquer du bord. ‖ *Un homme à la mer,* Homme tombé à l'eau par accident. — Au fig., *C'est un homme à la mer,* Se dit en parlant de quelqu'un perdu de réputation et de considération. ‖ *Mer territoriale,* Portion de la mer baignant les côtes d'un pays, et sur laquelle ce pays a tout droit, toute juridiction.

— Pathol. *Mal de mer,* Malaise général, accompagné de nausées, provoqué par le mouvement d'un navire.

— Physiq. *Mer de lait* ou *Mer d'hiver,* Phénomène par lequel la mer prend l'apparence d'une plaine couverte de neige, et qui est dû, pense-t-on, à la présence d'une multitude infinie d'animalcules phosphorescents.

— Théâtr. *Mer agitée,* Machine de théâtre, destinée à imiter le mouvement des flots de la mer.

— PROV. : **Qui craint le danger ne doit pas aller en mer,** Il ne faut pas s'engager dans certaines affaires, si l'on ne veut pas en affronter les dangers ou les inconvénients.

— ENCYCL. Géogr. Le mot *mer* reçoit, dans le langage géographique, deux acceptions différentes. Dans son sens le plus général, il désigne, par opposition aux masses continentales, à la terre ferme, l'ensemble des eaux salées du globe. Dans un sens plus restreint, il arrive parfois que l'on oppose les termes de *mer* et d'*océan,* en appliquant ce dernier terme aux grands espaces maritimes dont la constitution est ou paraît sensiblement uniforme, tandis que l'expression de *mer* est réservée à celles des parties du domaine maritime général, à qui leurs limites géographiques précises, ou certaines particularités de leur régime (marées, courants), constituent une sorte d'individualité. Ainsi, l'Atlantique ou le Pacifique sont des océans; la Méditerranée, la Manche, la Baltique, etc., sont des mers. On désigne parfois, dans la terminologie géographique, sous le nom de *mers secondaires* ceux de ces organismes dont le régime général est étroitement lié à celui de l'océan ou même de la plus grande mer voisine, dont ils sont une dépendance et comme une province : ainsi, la *mer* des Antilles par rapport à l'Océan, l'Adriatique par rapport à la Méditerranée. Le terme de *mer bordière* est appliqué souvent à celles de ces mers, généralement peu profondes, qui couvrent, à la lisière des terres, une partie du socle continental (Manche, mer du Nord, par exemple). Enfin, l'expression de *méditerranée* sert à désigner les mers qui n'ont avec le reste des océans qu'une communication précaire, et jouissent en conséquence d'une grande indépendance de régime : ainsi la mer Méditerranée, la mer Rouge, etc.

Pendant longtemps on s'est borné à étudier la surface des mers, sans chercher à se rendre compte de ce qu'en recélaient les profondeurs; et c'est seulement des phénomènes utiles à la navigation que se sont préoccupés soit les savants et les marins de l'antiquité, soit ceux des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. On peut même dire qu'on ne s'est pas préoccupé d'autre chose pendant la première moitié du XIXe siècle; le commodore américain Maury s'est borné, en publiant ses cartes de vents et de courants et les ouvrages qui les accompagnent, à mettre en lumière une nouvelle application des sciences physiques à la navigation à voile; il n'a pas soupçonné quel vaste champ d'investigations de tout ordre pouvaient offrir les profondeurs des océans. C'est ce que l'amélioration des procédés de sondage et la pose des câbles sous-marins ont montré bientôt après; aussi, à partir de 1860 environ, des spécialistes ont-ils commencé à s'adonner à l'étude des différentes branches de l'océanographie, soit à l'étude des fonds des mers, soit à celle de la physique et de la chimie, ou encore de la biologie sous-marines. Peu de temps après, a commencé l'organisation de nombreuses expéditions, munies d'un outillage de plus en plus perfectionné, pour explorer les profondeurs des mers du globe.

Ce sont les Anglais qui ont donné l'exemple : le *Lightning* (1868) et le *Porcupine* (1869-1870) sont les premiers bâtiments qui, sous la direction du savant Wyville Thomson, aient commencé l'étude océanographique systématique des mers européennes. Des navires allemands (*Pommerania,* 1871-1872; *Drasche,* 1881-1884; *Holsatia,* 1886-1887); norvégien (*Vöringen,* 1876-1878); danois (*Fylla,* 1877-1878; *Ingolf*); français (*Travailleur* et *Talisman,* 1880-1883); italien (*Washington,* 1881); russe (*Tchernomorez,* 1890), et autrichien (*Pola,* 1890-1892) ont avec d'autres bâtiments anglais (*Triton,* 1882; etc.), continué l'exploration des mers qui entourent l'Europe, tandis que le *Bache* et le *Bloke,* de 1872 à 1888, l'*Albatross,* de 1883 à 1890, tous trois américains, étudiaient les mers du nouveau monde.

Beaucoup plus vaste a été le champ d'autres expéditions océaniques; ce sont de vrais voyages de circumnavigation que ceux du *Challenger,* de 1872 à 1876; du *Tuscarora,* de 1873 à 1878; de la *Gazelle,* de 1874 à 1876; de l'*Entreprise,* de 1883 à 1886; du *National* (expédition dite du *Plankton,* en 1889), de la *Valdivia.* Toutes les études faites par les savants montés à bord de ces bâtiments (W. Thomson, Murray, Buchanan, Agassiz, Milne-Edwards, etc.), de même que celles faites dans les mers arctiques par le *Vöringen,* le *Valorous,* puis la *Véga* (1878-1879), la *Manche* (1891), etc., dans l'océan Atlantique par le prince de Monaco sur l'*Hirondelle* et la *Princesse-Alice,* dans les mers australes par la *Romanche* et surtout la *Belgica,* contribuent à préciser notre connaissance des mers du globe et aux progrès constants de l'*océanographie.* (Pour l'exposé des méthodes d'investigation dont dispose la géographie des mers et pour l'examen des principaux résultats scientifiques, particulièrement au point de vue de la répartition des flores et des faunes, de la nature des fonds, etc., qu'ont fournis les dernières explorations maritimes, v. OCÉANOGRAPHIE. Nous nous contenterons de donner ici un aperçu rapide de la géographie physique du domaine total des mers.)

Répartition des mers. La grande étendue relative du domaine maritime est un des traits essentiels de la structure du globe. La superficie totale de celui-ci étant évaluée à 510 millions de kilomètres carrés, 365 millions sont occupés par les océans et leurs dépendances, soit environ les sept dixièmes. Dans l'hémisphère nord, le partage entre la terre et la mer, bien qu'à l'avantage de cette dernière, présente un certain équilibre : 1 à 1,5 environ; mais, dans l'hémisphère sud, cet équilibre est notablement rompu, en raison de l'effilement progressif des masses continentales au S. de l'équateur; 44.200.000 kilom. carrés de terres contre 210.800.000 kilom. carrés d'eau; et la prééminence du domaine maritime s'affirmerait encore mieux si l'on choisissait, avec le géographe Penck, comme pôle géographique un point situé dans le nord-est de la France : on obtiendrait ainsi deux hémisphères, dont l'un contiendrait 122 millions de kilom. carrés environ, et l'autre seulement 20 millions, tout le reste étant occupé par les mers.

Relief sous-marin. Sans entrer dans l'étude détaillée du relief sous-marin de chacune des grandes divisions du domaine maritime (v. ATLANTIQUE, INDIEN, PACIFIQUE), il est bon, néanmoins, d'insister sur quelques conclusions que la seule étude de la répartition des profondeurs océaniques suffit à mettre en relief. Notons d'abord ce fait, que, dans le relief sous-marin comme dans le relief terrestre, les dénivellations extrêmes constatées, au-dessus de 8.000 mètres, sont tout à fait exceptionnelles, et constituent des fosses locales : 8.613 mètres dans la dépression du Tuscarora, sur la côte orientale de l'archipel sibérien; 9.400 mètres aux abords des îles Tonga, dans le Pacifique, sont les fonds les plus considérables que l'on ait été amené à constater. La moyenne des grandes profondeurs marines oscille entre 3.000 et 4.500 mètres, et la valeur de la dépression moyenne correspondrait, d'après Penck, à 3.650 mètres, l'océan Pacifique, l'océan Indien et l'Atlantique venant dans cet ordre dans la croissance des profondeurs moyennes. En second lieu, il faut signaler comme un fait la coïncidence des grandes fosses avec les lignes principales de relief du globe, telles qu'elles sont marquées par les chaînes de montagnes de structure récente. Il y a là comme une sorte de *loi de dissymétrie,* qui paraît opposer les plus grandes profondeurs aux plus grandes altitudes. Ce fait est mis en évidence, pour ne citer qu'un exemple, dans le Pacifique nord, par l'existence de la Fosse du Tuscarora sur le rebord des chaînes de soulèvement qui bordent l'Asie orientale et, mieux encore, par la continuité de cette dépression de près de 4.000 mètres en moyenne qui forme comme un fossé profond au pied des hautes montagnes des rivages occidentaux de l'Amérique. Il se vérifie en détail dans la Méditerranée, où l'on voit les côtes montagneuses bordées en général de notables dépressions (golfe de Gênes, environ d'Alger), de même que les régions encore tourmentées par le volcanisme et les séismes, c'est-à-dire où le travail orogénique n'est manifestement pas achevé, telles que l'archipel grec. Dans les régions, au contraire, où le relief continental ancien est depuis longtemps établi et stable, la mer apparaît souvent comme une mince nappe couvrant une sorte de pénéplaine : ainsi les mers bordières de l'Europe occidentale, Manche, mer du Nord, Baltique. En troisième lieu, il est bon d'insister sur la remarque faite par Supan de l'opposition entre la concavité générale des formes du relief terrestre, dû en grande partie à l'érosion, et la convexité des grands reliefs maritimes, où peut-être se retrouve la forme première des plis essentiels de l'écorce. Enfin, on se souviendra que, dans la répartition générale des profondeurs, les dépressions inférieures à 2.000 mètres n'occupent qu'un cinquième environ de la superficie totale des mers, et qu'un exhaussement de pareille valeur des continents ne modifierait, par suite, leur forme que d'une manière très légère. Les zones de dépression entre 3.000 et 5.000 mètres représentent plus de la moitié des fonds marins; encore ces dénivellations sont-elles insuffisantes, eu égard à la convexité naturelle de la surface terrestre, pour donner au fond des océans un profil concave; ce cas ne peut être réalisé que dans de très étroits bras de mer.

Niveau des eaux marines. Il faut se garder de considérer le niveau des mers comme formant une surface plane, horizontale, en vertu du principe des vases communicants, en dehors, bien entendu, des mouvements accidentels de la surface. D'une part, en effet, il faut tenir compte de l'attraction opérée sur les eaux par les masses de haut-relief, ou seulement par l'existence de masses continentales voisines de haute densité, qui attirent ou repoussent la masse fluide des eaux de même qu'elles font dévier le fil à plomb. D'autre part, les différences de salinité, parfois considérables, entre mers voisines, entraînant des différences de densité, il s'ensuit, conformément au principe même des vases communicants, que la hauteur de la colonne d'eau marine doit être différente dans l'une et dans l'autre mer. Enfin, il faut tenir compte, malgré la très faible compressibilité de l'eau, de la diminution de volume que peut occasionner la pression des couches supérieures sur les couches inférieures de l'eau dans les grandes fosses maritimes, et dont le résultat serait un abaissement général du niveau marin au voisinage de ces dépressions.

Température. Le fait essentiel à considérer dans l'étude des températures des eaux marines superficielles, c'est le peu de conductibilité calorifique qu'elles présentent. Dans un même lieu, l'écart entre les températures extrêmes de l'air, selon les saisons, est souvent de moitié moindre que celui entre les températures extrêmes des eaux superficielles de la mer. A l'égard des terres, la mer se trouve ainsi jouer le rôle d'un véritable manchon atténuant les brusques variations de la température. La température superficielle des eaux marines est en rapport avec la chaleur solaire, qu'elle emmagasine, pour ainsi dire; en ce sens, il existe, pour la mer, des lignes isothermes, coïncidant assez souvent avec les parallèles, et, en tout cas moins tourmentées que les isothermes terrestres; mais ces isothermes ne valent que pour les couches superficielles, soumises directement à l'action solaire : au-dessous d'une certaine profondeur, généralement faible (environ 110 à 150 m. pour l'Atlantique), la température de la masse des eaux, directement sous l'influence des courants profonds, s'abaisse rapidement, surtout dans le Pacifique, de manière à rester, dans chaque région, de beaucoup plus basse que celle qui règne à la surface de la mer pendant le mois le plus froid. Vers le fond règnent les températures voisines de 0°. La raison de ce fait doit être cherchée dans l'afflux constant des eaux polaires destinées à compenser l'évaporation superficielle, afflux qui s'effectue par le fond et qui est surtout intense dans l'hémisphère sud, où il n'existe aucune barrière géographique entre les eaux du Pacifique et celles de l'océan Antarctique. Dans les mers fermées, ou seulement faiblement ouvertes, où cette circulation par les grands fonds ne peut avoir lieu, le refroidissement en

s'effectue pas, et la température abyssale reste celle du mois le plus froid à la surface : dans la Méditerranée, au-dessous de la couche, profonde de 250 à 300 mètres, que le soleil échauffe constamment, la température reste à peu près constante, comprise entre 13°,6 et 13°,5, au fond, précisément la température des eaux de l'Océan à la profondeur de 365 mètres, qui est celle du détroit de Gibraltar, par où se produit dans la Méditerranée l'afflux d'eau froide. Le même phénomène peut d'ailleurs se présenter dans des mers libres à la surface, mais dont les cuvettes profondes sont isolées par des bourrelets sous-marins, comme tel est, par exemple, le cas pour la mer de Banda.

Salinité et densité. En dehors de traces d'un grand nombre de minéraux divers, l'eau de mer est surtout modifiée dans sa teneur et sa densité par la présence du chlorure de sodium (sel), dans la proportion moyenne de 78,32 p. 100 ; de chlorure de magnésium (9,44), de sulfate de magnésie (6,10), de sulfate de chaux (3,94), de chlorure de potassium (1,69) et de divers autres sels (0,21). Elle tient en dissolution de l'oxygène (surtout dans les régions voisines de la surface) et de l'azote. Quant à sa densité, elle dépend de deux éléments : la température, modificatrice du volume, et la salinité, qui est elle-même en rapport étroit avec la température superficielle et aussi souvent avec la régularité des vents qui activent l'évaporation. C'est dans la région tropicale, domaine des alizés, que la salinité et, par là même, la densité des eaux superficielles apparaissent le plus fortes, en raison de l'intensité de cette évaporation. La densité et la salinité diminuent, dans une proportion d'ailleurs assez faible, à mesure que l'on s'élève en latitude, exception faite pour les régions marines parcourues par des courants chauds ; mais les différences deviennent plus notables, si l'on pénètre dans les bassins maritimes relativement fermés. La mer Rouge, par exemple, sous son ciel de feu, privée d'eaux douces qui lui pourraient venir des fleuves, garde une salure uniformément forte ; même phénomène, quoique à un moindre degré, pour la mer Méditerranée. Par contre, la mer Noire, alimentée en eaux douces par les grands fleuves de la Russie méridionale, voit sa salinité considérablement diminuée, et certaines parties de la Baltique, telles que le golfe de Finlande, présentent de larges zones d'eau à peine saumâtre. De tous les phénomènes auxquels les différences de salinité donnent lieu, le plus intéressant est assurément celui que présentent les eaux de la mer Morte, chargées de sels divers concentrés au point de les rendre impropres à la vie, et d'une densité telle (1,28 environ) qu'il est à peu près impossible à un homme de s'y noyer : il est vrai que nous sommes en présence, ici, du résidu, en quelque sorte, d'un bassin maritime jadis plus élargi.

Dynamique. En ce qui concerne la dynamique marine, nous nous contenterons de donner ici quelques indications générales, la plupart des questions qu'elle comporte ayant été traitées plus amplement à leur ordre alphabétique. Parmi les mouvements continuels dont la mer est le théâtre, les uns sont dus à des causes fortuites, pression et conflits des vents, etc., et restent strictement localisés à la surface : ce sont les *vagues,* dont l'ampleur peut atteindre quelquefois 16 à 18 mètres de hauteur, mais dont l'effet ne se fait guère sentir au-dessous d'une profondeur de 20 mètres, et dont l'intensité dépend le plus souvent des obstacles littoraux qui viennent s'opposer à l'élan des eaux. Leur rôle est capital dans le modelé des rivages maritimes. (V. VAGUE.) D'autres sont réguliers et sous la dépendance des lois générales de l'attraction : ce sont les *marées.* (V. MARÉES.) Ici encore, des différences tout à fait notables se présentent dans la marche et l'intensité du phénomène, dont l'amplitude, normale dans les larges zones océaniques, à peu près nulle dans les bassins presque fermés tels que la Méditerranée ou la Baltique, devient tout à coup considérable dans les seuils étroits ou peu profonds, tels que le Pas de Calais ou la Manche. Enfin, l'élément essentiel de la circulation marine est fourni par les courants : courants profonds, encore d'ailleurs insuffisamment connus, qui amènent vers l'équateur les eaux froides des pôles, courants superficiels, les uns locaux, et dus à telle ou telle disposition des rivages qui détourne ou canalise le flot de marée (courants de marée, courants côtiers), les autres généraux et traversant les océans entiers, sans que l'on puisse fixer encore d'une manière absolue leur genèse et leur théorie, mais dans l'action et la permanence desquels il semble bien qu'il faille faire entrer la régularité de tel ou tel système de vents (Gulf-Stream, Koure-Sivo, etc.) V. COURANT.

De même, nous ne pouvons qu'indiquer ici l'importance des questions relatives au rôle des mers, distributrices, par l'intermédiaire des vents, de l'humidité et de la chaleur, dans l'établissement des différents régimes climatériques. (V. MÉTÉOROLOGIE.) Quant à leur rôle dans le modelé des contours des continents, on en trouvera l'exposé aux mots *côte, rivage, dune,* etc. Rappelons seulement que l'action des mers, à ce point de vue, pour être énergique et souvent bruyante (démantèlement des falaises, destruction de côtes rocheuses, etc.), n'en est pas moins le plus souvent locale, et d'ailleurs compensée dans la plupart des cas par un travail concomitant de transport et de sédimentation. En France, les golfes anciens de la Flandre ont été comblés avec les matériaux enlevés aux falaises de la Normandie. Et, si l'on peut citer des exemples remarquables d'une érosion marine continue amenant des modifications notables dans la répartition des terres (ainsi la destruction du seuil primaire entre la Bretagne et le pays de Galles, le creusement du Pas de Calais, etc.), il n'y a aucun parallèle à établir, au point de vue de l'efficacité réelle, entre l'érosion marine et celle des eaux de ruissellement ou des courants fluviaux.

— BIBLIOGR. : Thoulet, *Océanographie, Statique* (1890) ; *Dynamique* (1896) ; Bogulawski et Krummel, *Handbuch der Ozeanographie* (1884-1887) ; *Reports on the scientifics results of the voyage of H. M. S.* Challenger *during the years 1873 1876* ; Suess, *das Antlitz der Erde,* etc.

— Dr. Au point de vue du droit des gens, on distingue la haute ou pleine *mer,* la mer territoriale, littorale ou juridictionnelle, et les mers intérieures ou fermées.

1° *Haute ou pleine mer.* La haute ou pleine mer ne fait partie du territoire d'aucun État. La liberté de navigation y est complète pour tous les peuples. Tel est, du moins, le principe reconnu aujourd'hui. Au moyen âge et même plus tard, certains États, comme Venise, le Portugal, la Hollande et surtout la Grande-Bretagne prétendirent à un droit de propriété sur certaines mers. Grotius, un des premiers, dans son *Mare liberum* (1609), a soutenu le principe de la liberté absolue des mers, de tout temps défendu par la France.

2° *Mer territoriale, juridictionnelle ou littorale.* C'est la portion de mer qui entoure le territoire continental des États. On admet théoriquement qu'elle comprend l'espace marqué par la plus grande portée du canon établi sur le rivage. En fait, la plupart des conventions la fixent à 3 milles marins. Quelques auteurs reconnaissent à l'État riverain un droit de propriété sur la mer territoriale, les autres un droit de souveraineté, un droit d'empire et de juridiction : c'est cette dernière opinion qui tend à prévaloir aujourd'hui. L'État limitrophe peut prendre les mesures d'ordre public qu'il juge nécessaires, régler l'exercice de la police de sûreté et de la police sanitaire, du droit de cabotage et de pilotage, de la pêche et de la navigation, et soumettre les navires à la visite des douanes, etc.

3° *Mers intérieures ou fermées.* Ce sont les mers qui, enclavées dans le territoire continental d'un État, ne communiquent pas avec l'Océan. Telles la mer Morte et la mer Caspienne. Elles font partie intégrante du territoire de l'État qui y exerce tous les droits d'empire et de propriété.

— Pathol. *Mal de mer.* La personne atteinte du *mal de mer* éprouve tout d'abord de l'angoisse et de l'anxiété respiratoire, de la cardialgie, des vertiges ; elle devient pâle, puis les nausées surviennent, précédant les vomissements. Les manifestations, d'ailleurs, varient avec les individus. Parfois le mal de mer dure plusieurs jours consécutifs ; l'impossibilité de se nourrir peut alors déterminer un affaiblissement inquiétant. Le traitement est encore à découvrir ; cependant, on se trouvera bien de faire un fort repas avant l'embarquement, de maintenir l'abdomen par une ceinture de flanelle ; dès que la mer est mauvaise, garder la position horizontale. On prendra à l'intérieur des boissons glacées, du champagne, du thé. En général, le mal de mer cesse immédiatement, dès que l'on met le pied à terre.

— Thérap. *Bains de mer.* Les bains de mer agissent par l'effet de la température, de l'agitation et de la composition de l'eau ; toniques et excitants, ils doivent être pris très courts au début (deux à trois minutes pour les enfants, cinq minutes pour les adultes, quand il y a intolérance) ; quand l'adaptation est faite, la durée moyenne est de dix à quinze minutes, exceptionnellement plus de trente, sauf parfois sur certaines plages sédatives (Arcachon). Quand on arrive à la mer, il faut immédiatement se mouiller les pieds et la tête ; les personnes qui savent nager se lancent ; les autres n'ont qu'à sauter dans l'eau et à présenter le dos à la lame. A la sortie, pour faciliter la réaction, on peut recourir à quelques exercices : la marche, un massage léger, quelques gorgées de boissons chaudes toniques, du bouillon.

Les bains doivent être pris de neuf heures du matin à cinq heures du soir, et à jeun, ou tout au moins trois heures après avoir mangé. Avant six ans, et sauf indication, il ne faut pas donner de bain de mer aux enfants.

— Jeux et chorégr. *La mer agitée* peut se jouer partout où il y a un nombre de sièges égal au nombre des joueurs, moins un. Un joueur conduit la partie ; tous les autres ayant pris place sur les sièges, il donne à chacun d'eux un nom de poisson. Puis il se met à trottiner autour des sièges en marmottant « *La mer est agitée, la mer est agitée !* » et s'interrompant de temps en temps pour appeler un *poisson.* A l'appel de son nom, chaque joueur se lève et suit le conducteur en murmurant avec lui : « *La mer est agitée !* » Quand tous les poissons ont été appelés, le conducteur fait avec eux deux ou trois fois le tour des sièges, et crie tout à coup : « *La mer est calme !* » A ce cri, chacun doit s'asseoir sur un des sièges, le conducteur comme les autres, s'il le peut. Celui qui reste debout paye un gage et devient conducteur à son tour. — Dans le cotillon, on a introduit une figure, *la mer agitée,* qui a beaucoup d'analogie avec le jeu ci-dessus.

— Antiq. hébr. *Mer d'airain.* Ce bassin, qui se trouvait dans le temple de Salomon, avait 12 mètres de diamètre, 6 de profondeur, 36 de circonférence. Sa contenance était de 2.000 *baths,* environ 2.000 mètres cubes. Ses bords étaient recourbés en forme de lis épanoui. Le bassin reposait sur un fût de colonne creux,

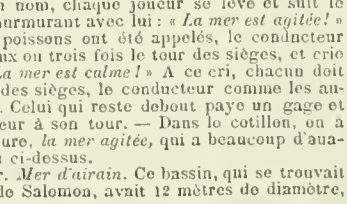

Mer d'airain.

entouré de douze bœufs d'airain accouplés trois par trois, chaque groupe étant orienté vers chacun des points cardinaux. Rempli d'eau au moyen de conduits intérieurs, il servait aux purifications des prêtres. Après la prise de Jérusalem, les Chaldéens le mirent en pièces et en transportèrent les fragments à Babylone.

Mer (POÈMES DE LA), par Joseph Autran (1852). — C'est le plus riche et le plus varié de tous les recueils de l'auteur. Ce sont en général des tableaux pittoresques, auxquels se mêle un sincère accent d'humanité. Il y a chez Autran un descripteur, très louable par l'éclat de la facture, par le sentiment de la couleur et des contours ; il y a aussi un poète, sensible aux joies, aux souffrances, aux luttes de ceux pour lesquels la mer est tantôt « une mère » et tantôt « une tombe ».

Mer (LA), par Michelet (1861). — Ce livre, si plein de poésie et de science, fait suite à *l'Oiseau* et à *l'Insecte.* L'auteur n'a pas osé l'intituler : *le Poisson.* La première partie, *un Regard sur les mers,* décrit les sentiments qu'inspire d'abord l'aspect de la mer : l'effroi, la haine, l'idée de la mort toujours présente. Là se trouve l'émouvante peinture de la « tempête d'octobre 1859 » à Saint-Georges, à l'embouchure de la Gironde. — La deuxième partie, *la Genèse de la mer,* fait contraste avec la précédente. Ici la mer, abîme fécond où fermentent d' « innombrables germes, c'est la vie, c'est la grande femelle du globe ». Suit la description superbe et imagée de ses espèces les plus variées. — La troisième partie, *la Conquête de la mer,* contient un brillant historique de la navigation et des découvertes maritimes ; la quatrième, *la Renaissance par la mer,* des considérations un peu imprévues sur l'efficacité des bains de mer. On sent que l'inspiration de l'auteur a tari après les deux premières parties de son œuvre.

Mer (LA), recueil de poésies, par Jean Richepin (1886). — Il y a, dans ce recueil, beaucoup de rhétorique et de truculence, avec une certaine sincérité. Le poète a connu les marins, a même partagé quelque temps leur vie. De là, le sentiment de sympathie humaine que dénotent quelques pièces. A citer, par exemple : *les Pouillards, le Serment, les Haleurs, les Sardinières,* et surtout la complainte des *Trois matelots de Groix.* D'autres sont surtout remarquables par le merveilleux talent descriptif de l'auteur. Vers la fin se trouvent un certain nombre de poèmes cosmogoniques, dont on a dit qu'ils sont vraiment des tours de force. Il faut leur préférer certains tableaux de genre, certaines pochades à la Teniers, qui ont beaucoup de saveur dans leur crudité pittoresque.

MER BLANCHE, MER BLEUE, MER JAUNE, MER MORTE, MER NOIRE, etc. V. BLANCHE, BLEUE, etc.

MER DE GLACE, glacier des Alpes françaises, le plus vaste du massif du Mont-Blanc, si on lui adjoint les trois glaciers qu'elle réunit en un seul couloir de glace : glacier du Géant ou du Tacul, glacier de Leschaux, glacier de Talèfre. Comme tel, le courant perpétuellement gelé a 14 kilom. de long ; réduit à la seule Mer de Glace, nommé en sa partie inférieure le glacier des Bois, il n'a que 6 kilom. sur 700 mètres de largeur moyenne. Il nourrit l'énorme torrent de l'Arveyron, affluent de l'Arve. V. BLANC (*mont*).

MER INTÉRIEURE D'ALGÉRIE. Il existe au sud de l'Algérie, en plein Sahara algérien, de vastes dépressions au-dessous du niveau de la mer, lits d'anciens lacs desséchés dont le fond, encore recouvert d'une couche de sel atteignant par endroits 0m,80 d'épaisseur, présente l'aspect d'une immense plaine blanchâtre. Tels sont les chotts El-Djérid, Melghir, etc., séparés par un seuil bas et étroit du golfe de Gabès. Le commandant Roudaire assimila cette région mal desséchée avec le lac Triton des anciens et voulut, en creusant un canal à travers un isthme qu'il estimait étroit, reconstituer une vaste mer au sud de l'Algérie, pour rendre la vie au désert. Contredite par divers savants, la théorie de Roudaire le fut encore plus par les faits eux-mêmes ; au cours d'une mission, en effet, et en opérant le nivellement des chotts, le hardi promoteur de la mer intérieure constata qu'il lui faudrait creuser un canal de 160 kilomètres pour réaliser son projet. Malgré l'appui de de Lesseps, le commandant Roudaire ne parvint à faire approuver son projet ni par une commission officielle, ni par l'Association française pour l'avancement des sciences (congrès de Blois, 1884) ; il mourut peu de temps après, et son projet n'a pas été repris.

MER, ch.-l. de cant. de Loir-et-Cher, arrond. et à 19 kil. de Blois, sur la Tronne, affluent de la Loire ; 3.797 hab. Ch. de f. Orléans. Carrières. Chanx, distilleries. Église du début du XIe et du XVe siècle, belle tour gothique. Patrie de Pierre Jurieu. — Le canton a 11 comm. et 10.621 hab.

MÉRA, ville de Portugal, dans la province de Beira, à 30 kil. N.-O. de Coimbre, sur l'océan Atlantique ; 6.200 hab.

MERA ou **MÈRE.** Myth. gr. Fille de Prœtos et de la nymphe Ausia, nymphe du cortège d'Artémis. Zeus la rendit mère de Locre. Artémis, irritée, la perça de ses flèches et la changea en chienne (gr. *μαῖρα,* chienne). — Nom d'Hécube changée en chienne. — Nom de la Canicule.

MÉRACANTHE n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant deux espèces propres à l'Amérique du Nord. (Les *méracanthes* sont des hélepinés d'assez grande taille, à livrée métallique bronzée ; leurs téguments sont ruguenx, leurs élytres bombés et ponctués.)

MÉRAL, comm. de la Mayenne, arrond. et à 28 kilom. de Château-Gontier, près de l'Oudon ; 1.246 hab. Scierie.

MÉRALGIE (*jî* — du gr. *méros,* cuisse, et *algos,* douleur) n. f. Douleur et trouble de la sensibilité survenant dans le domaine du nerf fémoro-cutané (cuisse et fesse).

— ENCYCL. La *méralgie* se présente surtout à la suite du diabète, de la fièvre typhoïde ou d'affections nerveuses, comme le tabes, la paralysie générale, ou encore de simples troubles locaux (muscle paralysé) ou d'accidents de fatigue (station debout prolongée). Le traitement de la méralgie est en général subordonné à la cause, mais le massage et l'électricité donnent souvent de bons résultats.

MÉRAN, ville d'Austro-Hongrie (Tyrol), sur la Passer, près de son confluent avec l'Adige ; 13.000 hab. Ch.-l. de district, Méran, composée de la vieille ville aux ruelles pittoresques et de la ville neuve, possède un château du XVe siècle, des églises gothiques (XIVe s.), un couvent, etc. ; station d'hiver. Cures de lait au printemps, de raisin à l'automne. Établissements de bains froids. La ville, qui occupe probablement l'emplacement de la cité rhéto-romane de *Maias,* fut, de 1290 à 1490, la capitale du Tyrol.

MÉRANDINE n. f. Toile qu'on fabrique en Auvergne.

MÉRANGENE (*jèn'*) n. f. Nom vulgaire de l'aubergine.

MÉRANIE (DUCHÉ DE), ancien Etat de l'Allemagne méridionale, composé d'une grande partie du Tyrol et de l'Istrie. Au XIIe siècle, il faisait partie des possessions des comtes d'Andech. Relevant des ducs de Bavière, le pays devint fief immédiat de l'empire en 1180, et prit le titre de « duché de Méranie », du nom de sa capitale, *Méran.* Othon Ier adjoignit au duché la Franche-Comté par son mariage avec Béatrix, héritière des comtes de Bourgogne (1208). Agnès de Méranie fut la troisième femme de Philippe Auguste. La maison de Méranie s'éteignit dans les mâles (1248) en la personne d'Othon II. Ses domaines passèrent en majeure partie à la maison d'Autriche.



Armes de Méran et du duché de Méranie.

MÉRANIE (Agnès DE), reine de France. V. AGNÈS.

MÉRAPI, volcan de Malaisie (île de Java), sur la cordillère centrale de l'île ; 2.870 mètres. Le cratère, qui émet des vapeurs sulfureuses, se déplace vers l'Ouest.

MÉRARCHIE (*chi* — gr. *mérarchia ;* de *méros,* partie, et *archos,* chef) n. f. Antiq. gr. Demi-brigade, suivant Arrien, Elien et autres tacticiens grecs ; elle était forte de 2.048 hommes et se subdivisait en deux chiliarchies.

MÉRARD DE SAINT-JUST (Simon-Pierre), littérateur, né et mort à Paris (1749-1812). Il fut maître d'hôtel du


TEMPÉRATURE DES EAUX MARINES EN FÉVRIER
OCÉAN
Groënland
GLACIAL ARCTIQUE
Spitzberg
Cercle
Islande
polaire
arctique
Sibérie
AMÉRIQUE DU NORD
EUROPE
ASIE
Paris
Newlork
S.Francisco
OCÉAN
Tropique
AFRIQUE
le Caire
du
Chine
Canton
Cancer
Inde
St Louis
Saïgon
Equateur
Nlle Guinée
Callao
AMÉRIQUE DU SUD
Rio de Janeiro
Madagascar
Capricorne
Australie
OCÉANIE
PACIFIQUE
ATLANTIQUE
INDIEN
le Cap
Valparaiso
C. Horn
TEMPÉRATURE DES EAUX MARINES EN AOÛT
Panama
Les chiffres indiquent les températures en degrés centigrades

Nouveau Larousse illustré



COUPE SUIVANT LE 20e DE LATITUDE NORD

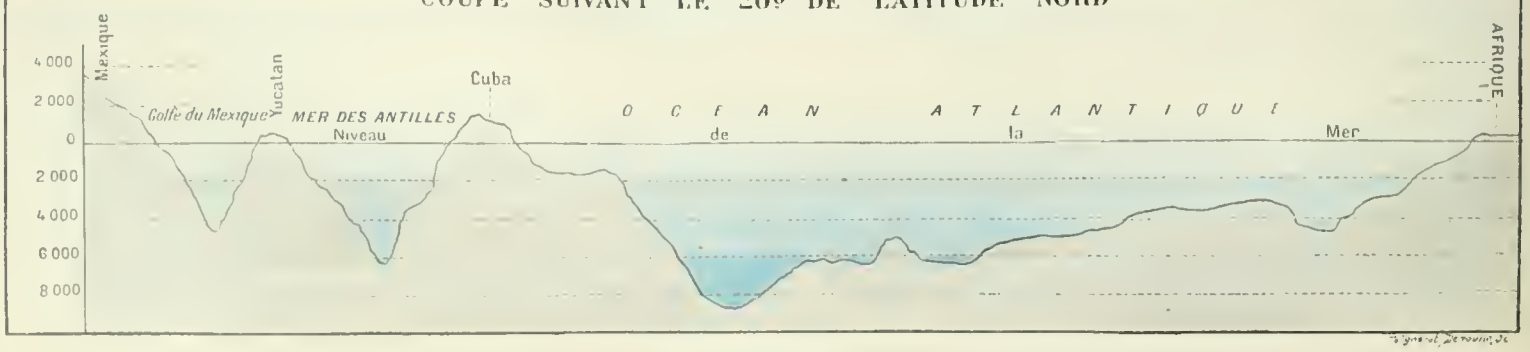



COUPE SUIVANT LE 20º DE LATITUDE NORD

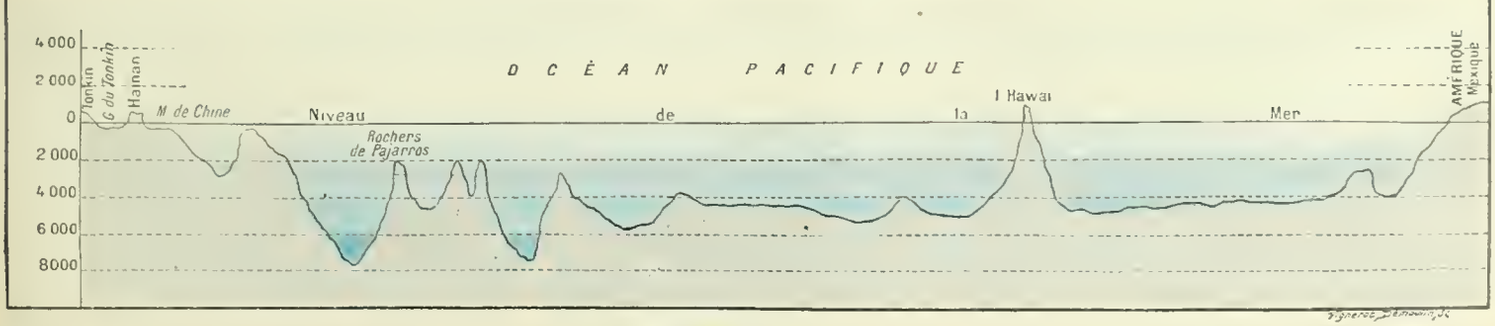

DIFFÉRENTS DEGRÉS DE SALINITÉ DES EAUX DE LA MER

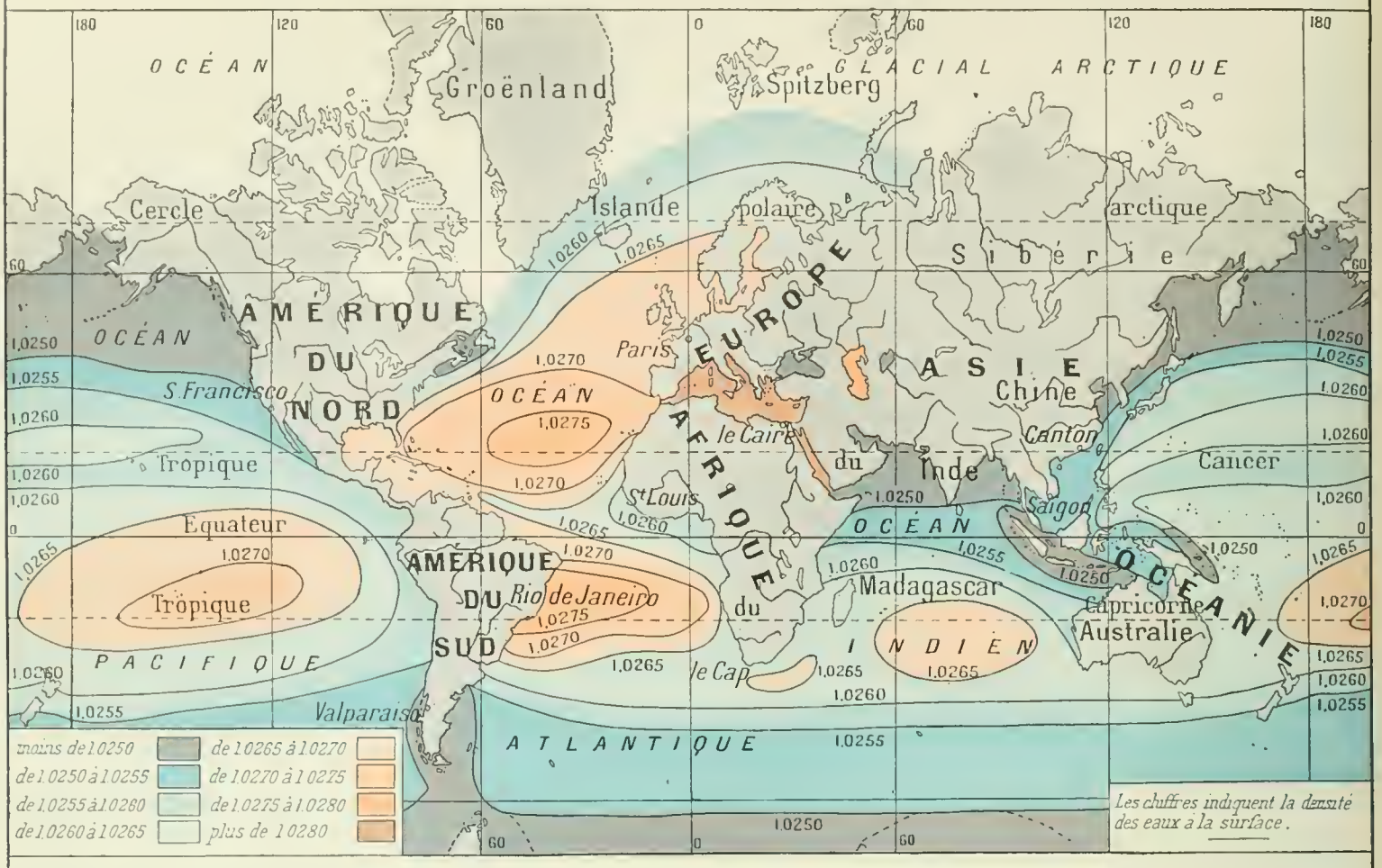

MARÉES



comte de Provence, puis il employa les loisirs que lui laissait sa grande fortune à composer des ouvrages d'une tournure d'esprit quelque peu licencieuse : *Contes très mogols, enrichis de notes* (1770) ; *Espiègleries, joyeusetés, bons mots, folies, vérités* (1789) ; *Fables et coates en vers* (1791) ; etc. — Sa femme, ANNE-JEANNE-FÉLICITÉ D'ORMOY, née à Pithiviers en 1765, morte en 1830, publia, sous le voile de l'anonymat, divers ouvrages, notamment *le Petit Lavater* ou *Tablettes mystérieuses* (1799-1801).

MÉRARITE n. m. Hist. hébr. Descendant de Lévi par Mérari, chargé de certaines fonctions sacerdotales.

MÉRARQUE (*rark'* — gr. *mérarchos*) n. m. Antiq. gr. Commandant d'une mérarchie.

MÉRAT (Laurent-Germain), botaniste français, né à Auxerre en 1712, mort en 1790. A la suite de quarante années de recherches sur la végétation spontanée de son pays natal, il rédigea divers ouvrages restés manuscrits que Boreau a utilisés dans sa célèbre *Flore centrale de la France* (1840). — Son petit-fils, FRANÇOIS-VICTOR, médecin et botaniste, né et mort à Paris (1780-1851), fut membre de l'Académie de médecine. On a de lui : *Flore des environs de Paris* (1832) ; *Dictionnaire universel de matière médicale et de thérapeutique* [avec Delons] (1829-1831) ; etc.

MÉRAT (Albert), poète français, né à Troyes en 1810. D'abord employé à la préfecture de la Seine, il fut ensuite attaché au Sénat comme secrétaire, puis comme sous-bibliothécaire (1897). Poète parnassien, à divorses reprises lauréat de l'Académie, il a écrit des vers dont le fond est un peu fruste, mais où il y a de la sincérité et de la justesse. Dans de petites pièces d'une forme élégante et précise, d'un rythme léger et coquet, habilement rimées, il excelle à composer des paysages parisiens, des tableaux de mœurs, ou à rappeler des souvenirs de vie sentimentale, sur un ton attendri et malicieux. Nous citerons de lui : *les Chimères* (1866) ; *l'Idole* (1869) ; *les Villes de marbre* (1869) ; *les Souvenirs* (1872) ; *l'Adieu* (1873) ; *Au fil de l'eau* (1877) ; *Poèmes de Paris, Parisiennes* (1880) ; *Vers le soir* (1900) ; *Triolets des Parisiennes de Paris* (1901) ; *les Joies de l'heure* (1902) ; etc.

MERATE, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Côme]), près du l'Adda ; 2.698 hab.

MÉRATROPHIE (*fl* — du gr. *méros*, cuisse, et de *atrophie*) n. f. Chir. Atrophie de la cuisse. (Peu usité.)

MÉRAY (Antony), littérateur français, né à Chalon-sur-Saône en 1817. Il a collaboré à l' « Opinion nationale » et à diverses revues et publié notamment deux ouvrages assez curieux : *les Libres Prêcheurs, devanciers de Luther et de Rabelais* (1860), refondu sous le titre de *la Vie au temps des libres prêcheurs* (1878) ; *la Vie au temps des trouvères* (1873) ; *la Vie au temps des cours d'amour* (1876) ; etc.

MÉRAY (Hugues-Charles-Robert), mathématicien français, né à Chalon-sur-Saône en 1835. Ancien élève de l'École normale supérieure, il devint professeur au lycée de Saint-Quentin (1857-1859), puis chargé de cours à la faculté des sciences de Lyon (1866), professeur à la faculté de Dijon (1867). Citons, parmi ses ouvrages : *Exposition nouvelle de la théorie des formes linéaires et des déterminants* (1884) ; *Théorie analytique du logarithme népérien et de la fonction exponentielle* (1891) ; etc.

MERAYAH, MARAYA, MAREYEH, ville de la Medjourtine, dans le pays des Somalis, sur le golfe d'Aden ; 8.000 hab.

MERC (*mèrk'* — forme anc. de *marque*) n. m. Dr. anc. Borne, limite. ‖ *Droit de mere,* Droit qu'on payait pour le bornage des terres.

MERCA (LA), comm. d'Espagne (Galice [prov. d'Orense]), sur l'Arnoya, affluent du Miño ; 4.600 hab.

MERCADAL, ville du roy. d'Espagne (archipel des Baléares [île de Minorque]) ; 2.800 hab. Sur les hauteurs des alentours, chapelles très vénérées dans le pays.

MERCADANTE (Giuseppe Saverio Raffaele), compositeur italien, né à Altamura en 1795, mort à Naples en 1870. Élève du conservatoire de San Sebastiano à Naples, il donna ses premières œuvres aux théâtres San Carlo et Nuovo de Naples, puis fit représenter à Vienne, coup sur coup, sans succès, trois ouvrages importants. Il retourna alors en Italie, puis en 1827, partit pour l'Espagne, où il séjourna jusqu'en 1830. Il fut un instant directeur de la musique à l'Opéra italien de Madrid. De là il retourna à Naples, puis à Milan et, en 1833, devint maître de chapelle de la cathédrale de Novare. En 1840, il fut appelé à Naples pour succéder à Zingarelli comme directeur du conservatoire. Une ophtalmie grave lui fit perdre un œil et, en 1862, il devint aveugle.



Mercadante.

Sa carrière présente une alternative de succès brillants et de revers cruels. Doué de peu d'invention, mais pourvu d'une instruction solide, il suppléait parfois à la richesse de l'imagination par de réelles qualités dramatiques et par une rare habileté dans l'art d'écrire. Parmi ses ouvrages les plus heureux à la scène, il faut citer, dans le genre bouffe : *Violenza e Costanza* (1820), et *le Due illustri Rivali* (1838), et, dans le genre sérieux : *Anacreonte in Samo* (1820) ; *Scipione in Cartagine* (1821) ; *Didone abbandonata* (1822) ; *gli Amici di Siracusa* (1823) ; *Zaira* (1831) ; *i Normanni a Parigi* (1832) ; *Elena da Feltre* (1839) ; *la Solitaria delle Asturie* (1840) ; *la Vestale* (1840) ; *Leonora* (1844) ; *gli Orazzi ed i Curiaci* (1846) ; *Virginia* (1866) ; etc. On lui doit aussi une quinzaine de symphonies pour orchestre, quatre symphonies funèbres, un nombre considérable d'œuvres de musique religieuse, etc. Il était membre correspondant de l'Académie des beaux-arts de France.

Mercadet ou *le Faiseur*, comédie en prose d'H. de Balzac, écrite en cinq actes vers 1838-1840, réduite à trois actes par Dennery, et jouée au Gymnase le 9 sept. 1851. — C'est la meilleure des comédies de Balzac : il y a créé un type : Mercadet, l'agioteur, le tripoteur d'affaires, remuant, rusé, doué d'une imagination endiablée, bon homme au fond. Mercadet vient d'être ruiné par la fuite d'un associé infidèle, Godeau, qui s'est sauvé aux Indes avec la caisse. Sa seule ressource est de faire croire qu'il est riche et de marier Julie, sa fille, qui est laide, avec un homme opulent. Il croit trouver le gendre idéal dans la personne de M. de La Brive. Mais ce dernier, de son vrai nom Michonnia, n'a que des dettes. Faute de mieux, Mercadet tirera parti de son gendre manqué en le donnant pour Godeau revenu des Indes, ce qui fera patienter ses créanciers. Mais Mme Mercadet s'oppose à cette manœuvre : elle va payer les créanciers avec ses biens. Cependant, le véritable Godeau revient en personne et sauve la situation. Julie épouse le teneur de livres, Minard, un dévoué soupirant qui se trouve être fils naturel de Godeau. Les figures des créanciers (le propriétaire Brédif, les courtiers ou usuriers Berchut, Goulard, Pierquin, Violette), les prodiges qu'accomplit Mercadet pour les faire patienter, les types des domestiques inquiets, mais admiratifs, et surtout l'excellente scène où Mercadet et Michonnin reconnaissent l'inanité de leurs espérances sont de la bonne comédie.

MERCADET (*mèr', dè* — du n. du personnage de Balzac) n. m. Homme d'affaires rusé et retors.

MERCADIER ou, comme l'appellent les chroniqueurs, **Merchadarius**, chef de routiers, d'origine provençale, mort à Bordeaux en 1200. Il semble qu'il ait fait ses premières armes sous Richard Cœur de Lion, alors duc d'Aquitaine et comte de Poitiers. Ses premiers exploits consistèrent dans une épouvantable dévastation du Limousin, en 1183, et, l'année suivante, du comté d'Angoulême. Serviteur zélé de Richard auprès de qui il combattit dans ses luttes contre le roi de France, il resta après sa mort au service de Jean sans Terre. Il s'était rendu à Bordeaux pour saluer la reine Eléonore de Guyenne, lorsqu'il fut assassiné par un homme aux gages de Brandin, autre chef de routiers au service de Jean sans Terre.

MERCADIER Ernest), savant français, né à Montauban en 1836. Sorti de l'École polytechnique en 1859, dans le service télégraphique, ce fut lui qui, pendant le siège de Paris, eut la direction de ce service et en particulier organisa, pendant cette période, la télégraphie militaire. Il devint professeur de physique à l'École supérieure de télégraphie (1878) et directeur des études à l'École polytechnique (1881). Ses travaux ont eu pour objet l'étude de l'acoustique, de l'électricité, de la télégraphie, téléphonie, etc. Nous citerons, entre autres : son électro-diapason à mouvement continu, son commutateur général de pile. Il a remplacé la roue distributive des courants alternés, organe assez délicat, par un diapason, dont l'une des branches est reliée au pôle positif, l'autre au pôle négatif de la pile. En 1881, il reprit des expériences de télégraphie optique, déjà entreprises et essayées pratiquement, en 1870 et 1871, par Crova et Le Verrier. Ses travaux les plus importants portent sur la *radiophonie* et sur son télégraphe multiple. Il a, dans le même ordre d'études, inventé un *thermophone* et simplifié la forme des récepteurs à sélénium et à noir de fumée. Nous citerons de lui, entre autres ouvrages : *Principes de télégraphie optique* (1880) ; *Traité élémentaire de télégraphie électrique* (1880).



Mercadier.

MERCANA (*mèr'*) n. f. Branche de la cabbale qui traite de la science des choses surnaturelles et en donne la clef.

MERCANETTE (*mèr', nèt'*) n. f. Nom vulgaire de la sarcelle.

MERCANTI (*mèr'*) n. m. Marchand dans les bazars d'Orient et d'Afrique, ou à la suite des armées.

MERCANTILE (*mèr'* — ital. *mercantile*, même sens) adj. Qui a rapport au commerce : *Opérations* MERCANTILES. *Le génie* MERCANTILE *d'un peuple.* ‖ En mauv. part, Qui porte à l'excès l'amour du gain : *Un esprit* MERCANTILE.

MERCANTILEMENT (*mèr'*) adv. D'une façon mercantile.

MERCANTILISME (*mèr', lissm'* — rad. *mercantile*) n. m. Action de faire le commerce avec un esprit étroit et la passion âpre du gain. ‖ Caractère d'une personne ou d'un acte mercantile.

— Econ. polit. Système économique, qui voit dans le métal précieux la richesse par excellence. ‖ Par ext. Commerce en général.

— ENCYCL. En économie politique, l'erreur du *mercantilisme* est do considérer les métaux précieux comme constituant la richesse par excellence. En conséquence, on doit favoriser la fabrication de tous les objets que le pays peut produire et pour cela en prohiber l'importation et en encourager l'exportation. C'est, sous un autre nom, le système de la *balance du commerce* tel qu'il fut pratiqué en France par Colbert.

MERCANTILISTE (*mèr', lisst'* — rad. *mercantile*) n. m. Partisan outré du commerce ; celui pour lequel la monnaie et les métaux précieux sont la seule richesse.

MERCANTILLE *mèr'*, et *ll* mll. — autre forme de *mercantile*) n. f. Petit commerce sans importance : *Faire la* MERCANTILLE. Peu usité.)

MERCANTINI (Luigi), poète italien, né à Ripatransone (Marches) en 1821, mort à Palerme en 1872. Professeur d'éloquence à Sinigaglia, il défendit les idées libérales et fut obligé de s'exiler quand les Autrichiens entrèrent dans les Marches, en 1849. En 1860, il fut secrétaire du commissaire général Valerio et fonda le *Corriere de la Marche*. Il devint professeur d'histoire à Bologne et de littérature italienne à Palerme (1865). Il est l'auteur de l'hymne de Garibaldi : *Si scopron le tombe*, mis en musique par Olivieri.

MERCAPTAN (*mèr'* — contr. de *mercure*, et de *capter*) n. m. Chim. Nom donné aux alcools dont l'oxygène est remplacé par du soufre et qui attaquent le mercure.

— ENCYCL. Les *mercaptans* sont des alcools sulfurés c'est-à-dire qu'ils dérivent des hydrocarbures par la substitution du groupe SH à l'hydrogène. Ils diffèrent des alcools ordinaires par le seul fait que l'oxygène y est remplacé par du soufre. Le mercaptan proprement dit ou *sulfhydrate d'éthyle* C^2H^5SH se produit dans de nombreuses réactions, en particulier lorsqu'on traite un sulfhydrate alcalin par le sulfure d'ethyle.

Les mercaptans s'obtiennent, soit en distillant les sels des éthers sulfuriques acides des vrais alcools avec du sulfhydrate de potassium, soit en faisant agir des éthers simples sur ces mêmes sulfhydrates : il se forme un sel potassique et le mercaptan cherché. En substituant un monosulfure au sulfhydrate dans l'opération précédente, on obtient des sulfures de radicaux alcooliques qui sont les éthers proprement dits des mercaptans. Avec les bisulfures alcalins, on aurait des bisulfures de radicaux alcooliques. On pourrait, en remplaçant les sulfures par les séléniures ou les tellurures, obtenir des mercaptans sélenies et tellurés ou leurs éthers.

Les mercaptans sont des corps liquides fétides, qui dissolvent le sodium en dégageant de l'hydrogène à la manière des vrais alcools ; il y a alors formation de *sulféthylates* ou *mercaptides de potassium* C^2H^5SK ou *de sodium* C^2H^5SNa ; on donne encore à ces composés les noms de *alcools sulfopotassique* ou *sulfosodique*. Ils précipitent presque tous les sels métalliques, donnant encore des *mercaptides* comme le *mercaptide de mercure ou alcool sulfomercurique* $(C^2H^5S)^2Hg$.

MERCAPTIDE (*mèr'*) n. m. Chim. Combinaison de mercaptan avec un métal.

MERCAPTURE n. m. Chim. Syn. de MERCAPTIDE.

MERCARA. Géogr. V. MERKARA.

MERCATELLO, comm. d'Italie (Marches [prov. de Pesaro-e-Urbino], à l'endroit ou le Métaure se forme de la réunion de la Meta et de l'Auro ; 2.370 hab.

MERCATI (Michel), savant italien, né à San-Miniato (Toscane) en 1541, mort à Rome en 1593. Reçu docteur en médecine et en philosophie, il fut appelé, dès l'âge de vingt ans, à la direction du jardin botanique du Vatican par le pape Pie V. Il créa la première galerie de minéralogie que l'on ait vue en Europe : la métallothèque du Vatican, instituée en 1585. Nommé protonotaire apostolique par Sixte V, il devint premier médecin du Clément VIII (1592). On lui doit : *Istruzzioni sopra la peste, podagra e paralisi* (1576) ; *De gli obelische di Roma* (1589) ; *Considerazioni* (1590) ; *Metallotheca*, publié par Lancisi (1717-1719).

MERCATO San Severino, comm. d'Italie Principauté Citérieure [prov. de Salerne], sur le Sarno ; 10.517 hab.

MERCATO Saraceno, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Forli]), sur le Savio ; 8.785 hab.

MERCATOR (Gérard KREMER, connu sous le nom latin de), mathématicien et géographe flamand, né à Rupelmonde en 1512, mort à Duisbourg en 1594. Entré au service de Charles-Quint en 1541, il exécuta pour lui deux globes : l'un céleste et l'autre terrestre, très admirés des contemporains, et qui ont été détruits dans les guerres des Pays-Bas. En 1552, il se fixa à Duisbourg et devint cosmographe du duc de Juliers. Il dressa un grand nombre de cartes géographiques, et donna son nom à la projection employée dans les cartes marines ; il publia, en 1569, la première carte hydrographique de ce genre. Vers la fin de sa vie, le géographe hollandais s'adonna à la théologie, et publia quelques traités qui furent mis à l'index. Les principaux ouvrages de ce savant sont : *De usu annuli astronomici* (1552) ; *Chronologia a mundi exordio ad annum 1568* (1568) ; *Tabulæ geographicæ ad mentem Ptolemæi restitutæ* (1578), enfin et surtout son *Atlas* sive *Cosmographicæ meditationes de fabrica mundi et fabricati figura* (1585). Cf. Breusing, *Gerhard Kremer, genannt Mercator* (1878).



Mercator.

MERCATOR (Nicolas), astronome et mathématicien allemand, né à Cismar, dans le Holstein, vers 1620, mort à Paris en 1687. Son véritable nom est KAUFFMANN. Il passa en Angleterre vers 1660 et s'établit ensuite en France, où il travailla aux fontaines de Versailles ; il ne fut d'ailleurs pas rémunéré, ayant refusé de se convertir au catholicisme. Il est célèbre par sa découverte de la série logarithmique $L(1+x) = x - \frac{x^2}{2} + \frac{x^3}{3} - \frac{x^4}{4} + \ldots$. On a de lui, outre sa *Logarithmotechnia* (1668-1671), où est développée la démonstration de la formule que nous venons de citer, un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Institutionum astronomicarum libri duo* (1676), et *Cosmographia* sive *Descriptio cæli et terræ* (1651). On trouve, dans ses *Institutions astronomiques*, une méthode plus ingénieuse que sûre pour calculer l'anomalie vraie par l'anomalie moyenne.

MERCAVA (*mèr'*) n. m. Relig. Partie mystérieuse de la création, d'après les rabbins. ‖ Spéculation sur la nature de Dieu et de ses œuvres.

MERCEDES, ville de l'Uruguay, ch.-l. du départ. de Soriano, sur le cours inférieur du rio Negro, à l'endroit où commence la navigation à vapeur ; 9.000 hab.

MERCEDES, ville de la république Argentine [prov. de Buenos-Ayres], sur la grande voie ferrée de Buenos-Ayres à Valparaiso ; 10.000 hab.

MERCÉDONE (lat. *Mercedona*), nom d'une déesse qui présidait aux marchandises et aux payements.

MERCÉDONIEN, ENNE (*mèr', ni-in, èn'*) adj. Myth. rom. Qui appartient à la déesse Mercédone.

— Antiq. rom. Se disait du jour où le salaire était payé.

MERCEDONIUS (*mèr'-sé, ni-uss*) n. m. Chronol. Mois intercalaire, alternativement de 22 et 23 jours, consacré à la déesse Mercédone, que Numa introduisit dans le calendrier.

MERCENAIRE (*mèr', nèr'* — du lat. *mercenarius*) adj. Qui travaille pour un salaire convenu : *Ouvrier* MERCENAIRE. ‖ Qui est fait pour un prix convenu : *Travail* MERCENAIRE. — Fig. Avide de gain : *Âme* MERCENAIRE. ‖ Inspiré par l'intérêt : *Louanges* MERCENAIRES. ‖ *Piété mercenaire*, Piété inspirée uniquement par le désir des récompenses. — Hist. eccléS. *Prêtre mercenaire*, Prêtre qui n'était attaché à aucun service régulier, mais qui prêtait son ministère aux titulaires qui le rétribuaient. — n. Fig. Personne bassement intéressée. — n. m. Ouvrier, et, par ext., Personne quelconque qui travaille pour un salaire convenu : *Il ne faut pas retenir le salaire du* MERCENAIRE. ‖ Soldat qui sert à prix d'argent un gouvernement étranger : *Un corps de* MERCENAIRES.

— ENCYCL. L'emploi des troupes soldées, étrangères à la cité ou à l'État qui les employait, fut général pendant toute l'antiquité classique, particulièrement dans les républiques maritimes du bassin oriental de la Méditerranée, organisées selon le système aristocratique et incapables de défendre, avec le nombre restreint de *citoyens* dont elles disposaient, un domaine politique ou commercial souvent étendu, sans compter que les exigences du service militaire personnel paraissaient lourdes à des commerçants, épris surtout de vie tranquille et luxueuse. Tel fut le cas pour Tyr et les autres villes phéniciennes ; tel fut le cas, plus tard, pour les colonies ioniennes de l'Asie Mineure, Milet, Sardes, etc., et pour Athènes même, dans l'armée de laquelle entrèrent des auxiliaires macédoniens, thraces, gaulois ou asiatiques. Des Grecs, par contre, entraient, avec Xénophon, au service des rois de Perse. Le secret de la force de Sparte fut dans la composition de son armée, vraiment nationale. Ce fut aussi le secret de la force de Rome en présence de Carthage, à qui ses armées de mercenaires pris dans toutes les nations, de la Bretagne à la Libye, causèrent de terribles embarras. (V. pl. bas.) Cependant, Rome elle-même dut peu à peu faire appel aux mercenaires, dès la fin du IIe siècle avant notre ère : Celtibériens d'abord, puis Gaulois, Barbares de toute sorte, avant qu'elle n'en vînt, sous l'empire, à prendre en masse à sa solde les plus proches des peuplades germaines ou slaves de ses frontières : Francs, Marcomans, Goths, etc. Au moyen âge, les armées de mercenaires ont une égale importance ; il suffit de rappeler les *condottieri* de l'Italie du Nord, les bandes de *routiers, brabançons, cottereaux, navarrais* de la guerre de Cent ans et, plus tard, les levées de Suisses par la France ou l'organisation des compagnies de reîtres ou lansquenets allemands, passant alternativement au service des princes d'empire, des évêques, des rois de France, etc., l'Allemagne devenant, au moment de la guerre de Trente ans, le plus grand marché de soldats que le monde ait connu. C'est seulement à la fin du XVIIe siècle que partout les exigences de la politique amènent la constitution d'armées nationales. En France, les Suisses seront les dernières troupes soldées étrangères entretenues par l'État. Encore subsisteront-ils seulement comme garde particulière du souverain plutôt que comme troupe de bataille, avant que leur suppression définitive (1830) ne suive de près la chute de la monarchie.

Mercenaires (GUERRE DES). Quand finit la première guerre punique (241 av. J.-C.), Carthage épuisée ne put payer ses troupes mercenaires. Au nombre de 25.000, celles-ci, commandées par Spendius et Mathos, se révoltèrent et appelèrent à la liberté les peuples d'Afrique. Soules, Utique et Hippacra demeurèrent fidèles à Carthage. Celle-ci, sans hommes et presque sans argent, enrôla tous les citoyens, arma une dotte. Une première bataille fut perdue. Enfin, Amilcar Barca força les révoltés à lever le siège d'Utique et les défit partiellement. Par représailles, ils massacrèrent tous leurs prisonniers. Utique et Hippacra se soulevèrent à leur tour, et le siège fut mis devant Carthage. Mais Amilcar fut assez habile pour enfermer ses adversaires dans une position telle qu'ils en furent réduits bientôt à s'entre-dévorer, et durent se rendre à merci ; 40.000 furent massacrés. L'Afrique se soumit et, après quelques succès divers, la guerre prit fin par la prise et la mort de Mathos. Elle avait duré trois ans et demi, signalée par toutes les horreurs ; on l'appela *guerre inexpiable*.

MERCENAIREMENT (*mèr', se-nè* adv. D'une façon mercenaire.

MERCENARIAT (*mèr'-se, ri-a*) n. m. Etat de mercenaire : *Le* MERCENARIAT *militaire*.

MERCENARISME (*mèr'-se, rissm'*) n. m. Esprit mercenaire : *Un* MERCENARISME *honteux*. ‖ Etat de mercenaire : *Le* MERCENARISME *est la loi commune*.

MERCENARITÉ (*mèr'-se*) n. f. Caractère de ce qui est mercenaire : *La* MERCENARITÉ *d'une charge*. ‖ Caractère d'une personne mercenaire. Peu usité.)

MERCER, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis, dont les principaux sont : comté de l'Etat d'Illinois ; 20.000 hab. Ch.-l. *Aledo* ; — comté de l'Etat de Kentucky ; 16.000 hab. Ch.-l. *Harrodsburg* ; — comté de l'Etat de New-Jersey ; 60.000 hab. Ch.-l *Trenton* ; — comté de l'Etat d'Ohio ; 25.000 hab. Ch.-l. *Celina* ; — comté de l'Etat de Pensylvanie ; 61.000 hab. Ch.-l. *Mercer* (2.500 hab.).

MERCERIE (*mèr'-se-ri*) n. f. Commerce du mercier : *Connaître la* MERCERIE. ‖ Marchandises du mercier : *Acheter de la* MERCERIE. ‖ Boutique de mercier : *Entrer dans une* MERCERIE. ‖ Ensemble des merciers : *La* MERCERIE *se plaint*.

— Fam. *Il a pris sur sa mercerie*, Son commerce va mal.

MERCERISAGE (*mèr'-se, zaj'* — de *Mercer*, n. de l'inventeur) n. m. Opération qui consiste à imprégner les fils ou les tissus de coton préalablement tendus d'une solution de soude caustique, qui produit un gonflement et par conséquent une contraction des fibres, et laisse aux fils, après la dessiccation, un brillant soyeux.

MERCERISETTE (*mèr'-se, zet'*) n. f. Sorte de satinette obtenue par mercerisage.

MERCEROT (*mèr'-se ro* — dimin. de *mercier*) n. m. Petit mercier, porte-balle qui parcourt les villages.

MERCEY (Frédéric Bourgeois de), peintre, écrivain et administrateur, né à Paris en 1805, mort à La Faloise (Somme) en 1860. Il a exposé un certain nombre de paysages attestant un talent distingué. Entré en 1840 au ministère de l'intérieur, il passa, en 1853, au ministère d'État comme directeur des beaux-arts. Parmi ses tableaux, citons : *le Palais ducal*, à Venise ; *Vue du pas de Finstermunz* ; *Vue prise aux environs de Trente* ; *Vue d'Edimbourg* ; *la Place du Grand-Duc à Florence* ; *Environs de Bastia* ; etc. Il a publié, entre autres ouvrages : *le Tyrol et le Nord de l'Italie* (1835) ; *Scotia*, souvenirs de voyages (1841) ; *le Salon de 1848* (1848, sous le pseudonyme de LA GENEVAIS) ; *Études sur les beaux-arts depuis leur origine jusqu'à nos jours* (1855-1857) ; *la Toscane et le Midi de l'Italie* (1858). De Mercey fut élu à l'Académie des beaux-arts en 1859.

MERCHTEM, comm. de Belgique (Brabant [arrond. de Bruxelles]), sur le Vliet, affluent du Rupel ; 5.255 hab.

MERCHWEILER, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Trèves]) ; 3.650 hab. Mine de houille. Verrerie.

MERCI (*mèr'-si*. — V. le mot suiv.) n. m. Parole de remerciement pour un service rendu : *Dire un grand* MERCI. (Se dit aussi par ironie pour un mauvais office reçu, etc.) Formule de politesse pour refuser : *Prendrez-vous du thé ?* — MERCI. — Ellipt. *Merci, Grand merci, Merci de, Grand merci de*, Je vous dis merci, grand merci ; je vous remercie de. — Fam. *Merci du peu !* Exclamation qui exprime l'étonnement au sujet de quelque chose d'excessif.

MERCI (*mèr'-si* — du lat. *merces*, même sens) n. f. Pitié, miséricorde, grâce : *Crier* MERCI. *Ne faire aucune* MERCI. — *Sa merci*, Grâce à lui : SA MERCI, *nous osons à cette heure et parler et écrire*. (Montaigne.) [Vieux.] — Loc. div. : *Merci de ma vie, Merci de moi*, Exclamation arrachée par la surprise mêlée d'une sorte d'indignation ou de colère. (Vx.) ‖ *Dieu merci !* Grâce à Dieu, heureusement. ‖ *Crier merci*. Dans l'ancien droit, Demander la conversion d'une peine corporelle en une amende. ‖ *Demander merci*, Se reconnaître vaincu, demander grâce. ‖ *Sans merci*, Sans pitié. ‖ *Don d'amoureuse merci*, Dernières faveurs d'une femme : *Octroyer le* DON D'AMOUREUSE MERCI. (Vx.) ‖ *Recevoir quelqu'un à merci*, Lui pardonner, lui faire grâce. (Vx.) — Loc. adv. *A merci*, A discrétion, à volonté : *Les contribuables sont restés taillables et corvéables* À MERCI. — Loc. prépos. *A la merci de*, A la discrétion de : *Se livrer* À LA MERCI DU *vainqueur*. ‖ Aux effets, à l'influence, à l'action de : *Navire* À LA MERCI DES *vents*.

Merci (ORDRE DE LA) ou *ordre de Notre-Dame de la Merci*, pour la rédemption des pauvres captifs en Aragon. La fondation en est attribuée par quelques chroniqueurs à Jacques ou Jayme Ier, roi d'Aragon, par d'autres à saint Raymond de Pennafort, de l'ordre des frères prêcheurs, confesseur de ce prince, et à Pierre Nolasco, chevalier français. La création de l'Ordre daterait de l'année 1218 ; mais ce n'est qu'en 1223 qu'en fut célébrée à Barcelone l'institution officielle, et que Pierre Nolasco reçut de saint Raymond la dignité de grand maître. En dehors des trois vœux monastiques ordinaires, les chevaliers de la Merci s'engageaient à aller se mettre entre les mains des Maures comme caution des prisonniers qui seraient renvoyés sans rançon. L'ordre fut approuvé par le pape Grégoire IX en 1235 ; il devait suivre la règle de saint Augustin. L'ordre s'illustra par la part qu'il prit, en 1229, à la conquête de Majorque et de Minorque et, en 1238, à la conquête du royaume de Valence. Mais, au XIVe siècle, il perdit son caractère militaire pour devenir un ordre ecclésiastique. Réformé au XVIIe siècle, il a disparu de France, à la Révolution. Il ne doit pas être confondu avec les religieux déchaussés de l'ordre de Notre-Dame de la Merci, fondé en 1603. A côté de cet ordre, se place la congrégation des religieuses de l'ordre de la Merci, fondé à Séville, en 1568, par le père Antonio Velasco.



Religieux de la Merci.

MERCIE (lat. *Mercia*), un des royaumes de l'heptarchie anglo-saxonne, qui s'étendait depuis la mer du Nord jusqu'au pays de Galles, et comprenait les comtés actuels de Glocester, Worcester, Leicester, Northampton, Bedford, Buckingham, Derby, Nottingham, Hereford, Warwick, Chester et Lincoln. Capit. *Lincoln*. Fondé en 584 par Crida ou Créoda, chef angle, il exerça sur le reste de l'Angleterre une véritable suprématie depuis 685 jusqu'en 825, date à laquelle le roi de Mercie, Wiglaf, fut vaincu par les Angles de l'Est et les Saxons de l'Ouest coalisés.

MERCIÉ (Marius-Jean-*Antonin*), sculpteur et peintre français, né à Toulouse en 1845, élève de Jouffroy et Falguière. Grand prix de Rome en 1868, il envoya au Salon, en 1872, une statue en plâtre de *David*, qui, par l'élégance des formes, rappelait le stylo de Donatello, et un buste en bronze de *Dalila*. De retour en France, il exécuta (1874) son groupe allégorique en plâtre, intitulé *Gloria victis !* qui obtint la médaille d'honneur du Salon. En 1875, Mercié exposa avec ce groupe, reproduit en bronze, un bas-relief en bronze, *le Loup, la Mère et l'Enfant*. En 1876, il envoya une élégante statuette en marbre, *David avant le combat*, et fut chargé de composer un haut-relief pour le grand guichet du Louvre : *le Génie des arts*, qui parut au Salon de 1877 avec une statuette en marbre, *Junon vaincue*. Il exécuta la statue colossale de *la Renommée*, pour le palais du Trocadéro (1878). L'année suivante, il envoyait au Salon : un bas-relief en plâtre pour le *Tombeau de Michelet* ; *Arago*, statue de bronze, et la *Jeunesse d'Arago*, bas-relief de bronze pour le monument érigé par la ville de Perpignan. Puis vinrent : *Judith*, des portraits, peintures (1880) ; la statue de Thiers à Saint-Germain (1880). L'État avait commandé à l'artiste, cette même année, un *Saint Eloi* destiné au Panthéon. Après l'*Enterrement, Souvenir de Bretagne*, et *Dalila*, peintures (1881), il exposa : un tableau, *Première étape*, et *Quand même*, groupe pour la ville de Belfort (1882) ; *Vénus* (1883). Puis vinrent : *Léda* (1884), peinture, et le *Souvenir* (1885), haut-relief qui remporta le succès le plus mérité. Ajoutons : le *Tombeau du roi Louis-Philippe et de la reine Amélie* (1886) ; *Génie pleurant ; la Gloire et la Douleur*, pour le monument élevé à Paul Baudry au cimetière du Père-Lachaise (1889). On lui doit le monument de Victor Massé à Lorient, et *les Sciences*, fronton qui décore la façade de la nouvelle Sorbonne ; *Regret*, statue pour le tombeau de Cabanel ; *Guillaume Tell*, pour la ville de Lausanne ; *Jeanne d'Arc*, pour Domrémy ; *Pour l'honneur*, destiné à la ville de Châteaudun ; le tombeau de *Mme Carvalho*, à Paris ; etc. Membre de l'Institut en 1891, il devint, en 1900, professeur à l'Ecole des beaux-arts.

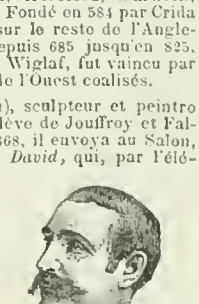

A. Mercié.

MERCIEN, ENNE (*mèr'-si-ia, è-n'*), personne née en Mercie ou qui habitait ce pays. — *Les* MERCIENS. — Adjectiv. : *Royaume* MERCIEN.

MERCIER (*mèr'-si-é*), **ÈRE** (du lat. pop. *merciarius*, même sens) n. Personne qui vend de menus objets servant au travail des femmes, des couturières et des tailleurs, au vêtement et à la parure : fil, soie à coudre, laine et canevas à tapisserie, aiguilles, épingles, passementerie, rubans, cordons, agrafes, boutons, etc. — Cout. anc. *Roi des merciers*, Chef de la corporation des merciers. ‖ *Grand maître des merciers*, Chef des merciers à partir du règne de Henri IV. — Adjectiv. : *Commis* MERCIER.

— PROV. et LOC. PROV. VIEILLIS. **A petit mercier, petit panier**, Il faut proportionner ses projets, ses affaires à ses ressources. ‖ **Chaque mercier prise ses aiguilles et son panier**, Chacun vante ce qu'il veut vendre. ‖ **Assez dépendre et ne rien gagner met à mal le pauvre mercier**, Les grosses dépenses et les petits bénéfices conduisent à la ruine. ‖ **N'est pas digne d'être mercier qui ne sait pas laire sa loge**, Un bon commerçant doit savoir se former une clientèle. ‖ **Au jour du jugement, chacun sera son mercier, et portera son panier**, Au jugement dernier, chacun répondra de ses propres fautes. ‖ **Il tuerait un mercier pour un peigne**, Il se livrerait, pour de faibles raisons, aux actes les plus violents et les plus criminels.



Armes de la corporation des merciers (XVIIIe s.).

— ENCYCL. Les *merciers* tenaient dans l'ancienne France un rang brillant parmi les corporations ouvrières. Ils vendaient, outre la menue mercerie, des métaux bruts et ouvrés, des armes, des bronzes, des dorures, des dentelles, de la tapisserie, des gants, des meubles, des estampes, des teintures et des drogues. Leur activité se manifestait surtout aux grandes foires, au lendit, aux foires Saint-Denis et Saint-Germain et dans les marchés hebdomadaires des halles. A la tête de la corporation il y avait, pour toute la France, un « roy des merciers », mais il n'exerçait son autorité que sur les marchands de menue mercerie. Il donnait les brevets d'apprentissage et les lettres. Les statuts des merciers disparurent avec les autres corporations, à l'époque de la Révolution.

MERCIER ou **LE MERCIER** (Jean), en latin **Mercerus**, hébraïsant français, né à Uzès au commencement du XVIe siècle, mort dans cette ville en 1570. Il succéda à son maître Vatable, dans la chaire d'hébreu au collège royal de France en 1546. Ayant embrassé la Réforme, il se retira à Venise. Il mourut au cours de son retour dans sa patrie. Il a découvert le premier la quantité et la mesure des vers hébreux. On a de lui : des *Commentaires latins* sur les livres de l'Ancien Testament, diverses traductions du chaldéen et du syriaque, etc.

MERCIER (Philippe), peintre français, né à Berlin, de parents français, en 1689, mort en Angleterre en 1760. Lorsqu'il eut appris son art d'Antoine Pesne, il visita l'Italie, puis se rendit en Angleterre, où il devint le favori du prince de Galles, et exécuta de nombreux portraits. Au bout de neuf ans, il alla en Irlande, puis en Portugal, et retourna une seconde fois à Londres. Outre ses portraits, on a de lui de gracieux intérieurs, qui rappellent la manière de Watteau. — Sa fille, CHARLOTTE **Mercier**, morte en 1762, a aussi peint et gravé.

MERCIER DE LA RIVIÈRE, économiste français, né vers 1720, mort à Paris vers 1793. Conseiller au parlement de Paris de 1747 à 1758, il devint intendant de la Martinique. L'impératrice Catherine II l'appela en Russie. Dans son ouvrage capital : *l'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1767), il se prononce pour le pouvoir monarchique, ce qui donna lieu à une controverse entre Voltaire et Mably. On cite encore : *Essai sur les maximes et lois fondamentales de la monarchie française* ou *Canevas d'un code constitutionnel* (1789) ; etc.

MERCIER (Barthélemy), abbé de Saint-Léger, généralement connu sous le nom de **Mercier de Saint-Léger**, bibliographe français, né à Lyon en 1734, mort à Paris en 1799. Chanoine régulier de Sainte-Geneviève de Paris, il professa dans une des maisons de l'ordre, puis devint, en 1751, bibliothécaire adjoint du P. Pingré, à qui il succéda en 1760. Louis XV lui donna l'abbaye de Saint-Léger en 1764. Son caractère vétilleux le força de se démettre, en 1772, de ses fonctions de bibliothécaire ; il visita la Belgique et la Hollande, et y fit une ample moisson de matériaux. La Révolution française le priva de ses bénéfices. Nommé en 1792 membre de la commission des monuments, il rendit d'importants services en sauvant des collections publiques et privées, et en rédigeant des instructions sur la manière de classer les livres dans les bibliothèques nouvellement formées. Nous citerons parmi ses principaux ouvrages, d'une érudition méthodique et claire : *Supplément à l'histoire de l'imprimerie par Prosper Marchand* (1772) ; *Extrait d'un manuscrit intitulé* « le Livre du très chevalereux comte d'Artois et de sa femme, fille du comte de Boulogne » (1783) ; *Projet pour l'établissement d'une bibliothèque nationale* (1791) ; etc.

MERCIER (Louis-Sébastien), littérateur français, né et mort à Paris (1740-1814). Il publia à vingt ans des *Héroïdes* qui n'eurent aucun succès, puis fut quelque temps professeur de rhétorique à Bordeaux. De retour à Paris, et après avoir composé quelques romans et pièces de théâtre peu goûtées, il publia en 1773 son célèbre *Essai sur l'art dramatique*, violente déclaration de guerre à l'art classique, où l'auteur veut imposer à l'écrivain,

au lieu des sujets et des procédés conventionnels, la représentation de la société moderne et en particulier du peuple. Joignant l'exemple au précepte, il donna plusieurs pièces à la Comédie-Italienne : *l'Habitant de la Guadeloupe, l'Indigent,* et surtout *la Brouette du vinaigrier* et *le Déserteur* (qui valut à Mercier la protection de Marie-Antoinette et une pension). En 1770, il publia *l'An 2440* ou *Rêve, s'il en fut jamais,* où l'on trouve, au milieu d'un fatras baroque, d'étranges et curieux pressentiments de la Révolution française. Le grand ouvrage de Mercier est son intéressant et confus *Tableau de Paris* (1781-1790), suivi du *Nouveau Paris* (1799-1800), où il peint les mœurs et les coutumes du Paris d'alors.



L.-Séb. Mercier.

Mercier, pendant la Révolution, fut député de Seine-et-Oise à la Convention, et siégea plus tard au conseil des Cinq-Cents. Professeur d'histoire à l'École centrale, membre de l'Institut, il eut le courage de demeurer républicain sous l'Empire. Outre les ouvrages, cités plus haut, il a composé un très grand nombre de livres, marqués au coin de la fantaisie la plus originale : *l'Homme sauvage* (1767), où Chateaubriand prit peut-être l'idée d'*Atala* ; *Néologie* (1801) ; *Satire contre Racine et Boileau* (1808) ; *Jeanne d'Arc,* drame traduit de Schiller ; *Mon bonnet de nuit* (1784), amère critique de la littérature classique ; etc.

Mercier (Claude-François-Xavier), dit **Mercier de Compiègne,** littérateur français, né à Compiègne en 1733, mort à Paris en 1800. Secrétaire du chevalier de Jaucourt, il se rendit à Paris (1779). Sous la Révolution, il composa à la hâte un assez grand nombre d'ouvrages et ouvrit une librairie. Mercier tournait agréablement le vers ; mais il s'est surtout consacré à écrire, traduire ou éditer des livres licencieux. Nous citerons de lui : *les Veillées du couvent* ou *le Noviciat d'amour,* poème érotico-satirique, en prose (1793) ; *le Palmier* ou *le Triomphe de l'amour conjugal* (1795), la meilleure de ses productions poétiques ; *le Bréviaire des jolies femmes* (1799) ; etc.

Mercier (Pierre), dit **la Vendée,** l'un des chefs de la chouannerie, né au Lion-d'Angers en 1774, mort à La Motte (Côtes-du-Nord) en 1801. Il était encore écolier au collège de Beaupréau lorsque éclata l'insurrection vendéenne. Il alla aussitôt rejoindre l'armée de Bonchamps. Après le désastre des Vendéens à Savenay, il se retira à Kerléano, près d'Auray, chez les parents de Georges Cadoudal, son ami intime, qu'il seconda activement. Arrêté en 1794 et emprisonné à Brest, il s'évada et, l'année suivante, combattit à Quiberon. Dans la nuit du 25 octobre 1799, il parvint à s'emparer de Saint-Brieuc, où il ne resta que quelques heures. Il passa alors en Angleterre pour tenter d'amener les princes à prendre le commandement des insurgés bretons. De retour dans les Côtes-du-Nord, il se disposait à gagner le Morbihan, lorsqu'il fut pris, et tué par la gendarmerie, en essayant de fuir.

Mercier (Achille), économiste français, né à Pontlevoy (Loir-et-Cher) en 1830, mort à Paris en 1891. Après avoir exercé les fonctions de notaire, il commença, en 1863, contre l'Empire une polémique républicaine qui avait pour objectif les questions de finance. En dehors de sa collaboration à divers journaux et revues, il publia : *la Politique du grand-livre* (1868) ; *la Marée montante, étude budgétaire* (1868) ; *la Reconstitution du patrimoine national et de la famille* (1874).

Mercier (Auguste), général français, né à Arras en 1833. Élève de l'École polytechnique, officier d'artillerie, il servit au Mexique, prit part en 1870 aux batailles sous Metz. Général de brigade en 1884, directeur des services administratifs à la guerre (1888), il fut nommé divisionnaire (1889) et commandant du 18e corps (1893). Chargé du portefeuille de la guerre dans le cabinet Casimir-Perier (1893-1894), il le conserva dans le cabinet Dupuy (1894-1895). En 1894, il fit traduire devant un conseil de guerre pour crime de trahison le capitaine Dreyfus. En quittant le ministère, il devint commandant du 4e corps d'armée (févr. 1895) et passa dans la réserve en 1898. Violemment attaqué lors de la revision du procès Dreyfus, il ne cessa d'affirmer la culpabilité du condamné. En 1900, il fut élu, comme nationaliste, sénateur de la Loire-Inférieure.

Mercier-Lacombe, comm. d'Algérie, départ. d'Oran, arrond. et à 36 kilom. de Sidi-bel-Abbès, au pied du Djebel-Oulad-Sliman, sur un affluent de l'Oued-el-Hamman ; 2.800 hab.

Merck (Jean-Henri), littérateur allemand, né et mort à Darmstadt (1741-1791). Il remplit diverses fonctions à Darmstadt. En 1783, il alla à Saint-Pétersbourg avec la princesse de Hesse-Darmstadt. Ses dernières années furent attristées par des pertes d'argent et des chagrins domestiques, qui l'amenèrent à se donner la mort. Il a peu publié sous son nom, mais il était l'âme des plus célèbres revues de cette époque : du *Mercure,* de la *Bibliothèque allemande universelle* et des *Annonces savantes de Francfort,* en collaboration avec Gœthe et Schlosser.

Merckem, comm. de Belgique (Flandre-Occid. [arrond. de Dixmude]), près de l'Yperlée canalisée, affluent de l'Yser ; 3.769 hab. Dentelles.

Mercœur (en lat. *Mercorium*), ch.-l. de cant. de la Corrèze, arrond. et à 40 kilom. de Tulle, entre le Devroux et le torrent d'Orgues, affluents de la Cère ; 766 hab. Plomb inexploité. — Le canton a 11 comm. et 6.907 hab.

Mercœur (Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de), fils de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, puis duc de Mercœur, né à Nomény en 1558, mort à Nuremberg en 1602. Le mariage de sa sœur, la princesse Louise, avec le roi Henri III, en 1575, le fit entrer dans la faveur de ce prince. En 1582, il reçut le gouvernement de la Bretagne. Sa femme, Marie de Luxembourg, descendait du comte Charles de Blois, compétiteur malheureux de Jean de Montfort. Toute la politique de Mercœur fut, depuis 1582, de se servir de ses cousins de Guise contre Henri III, quitte à se servir, le cas échéant, de Henri III contre ses cousins de Guise. Après l'assassinat de ses parents (fin de déc. 1588), le roi le fit arrêter. L'avènement de Henri IV lui permit bientôt de trancher du souverain, « en attendant un roi catholique ». Bientôt, il alla jusqu'à intituler son fils aîné « prince et duc de Bretagne ». Les Bretons faisaient cause commune avec lui. Mais, en 1590, vigoureusement attaqué par le duc de Montpensier, il perdit successivement, malgré les secours que lui envoya Philippe II, Saint-Malo, Dinan et Morlaix. Après la signature de la paix de Vervins, le roi de France marcha de sa personne contre Mercœur, qui vint faire sa soumission à Angers. Il mourut au retour d'une expédition contre les Turcs, dans les rangs des Impériaux.



Mercœur.

Mercœur (Elisa), femme poète française, née à Nantes en 1809, morte à Paris en 1835. D'une précocité rare, elle mérita de bonne heure le surnom de **Muse armoricaine.** Elle publia en 1827 son premier recueil de *Poésies,* et se rendit à Paris avec sa mère (1828). Ses *Œuvres complètes,* publiées par sa mère en 1843, et précédées de *Mémoires et notices sur la vie de l'auteur, écrits par sa mère,* comprennent, outre ses poésies et des nouvelles : *Boabdil* (1831) et *les Abencérages,* tragédies ; *Louis XI et le Bénédictin,* chronique ; *les Italiennes ; les Quatre Amours : Louis XIII ;* etc. Son inspiration est gracieuse et touchante.

Mercogliano, comm. d'Italie (Campanie [prov. d'Avellino]), sur les pentes du monte Vergine ; 3.152 hab.

Mercoire (monts de), montagnes de la Lozère, dans les Cévennes méridionales, ensemble de chaînons peu élevés au-dessus du pays environnant, qui forment un massif désert aux sources de l'Allier. Pays de gneiss et de micaschistes, tirant son nom de Mercure, auquel la grande forêt qui le couvrait était anciennement consacrée. Le massif s'élève à 1.501 mètres d'altitude, au Mourre de la Gardille.

mercoret (*mèr, rè*) n. m. Bot. Nom vulgaire de la mercuriale annuelle.

mercredi (*mèr'* — du lat. *Mercurius,* Mercure, et *dies,* jour) n. m. Chronol. Quatrième jour de la semaine, entre le mardi et le jeudi, ainsi nommé de ce que la planète Mercure y présidait.

— Liturg. *Mercredi des Cendres,* Premier jour de carême, qui est le premier après la quinquagésime. (Il a été ainsi appelé parce que, ce jour-là, les prêtres imposent des cendres sur le front des fidèles. [V. memento, uomo.])

mercure (*mèr'* — de *Mercure,* n. pr.) n. m. Chim. Corps simple métallique, liquide à la température ordinaire.

— Alchim. *Mercure animé,* Préparation destinée à fournir la pierre philosophale.

— Loc. fam. *Etre mobile comme le mercure,* Avoir un caractère très changeant ; avoir des mouvements rapides et variés. ‖ *Fixer le mercure,* Fixer les sentiments ou les soins d'une personne très mobile, très inconstante.

— Encycl. Chim. Le *mercure* est un métal liquide à la température ordinaire, d'un blanc bleuâtre, d'où son nom vulgaire de *vif-argent.* Le symbole de ce corps est Hg, son poids atomique 200.

Le mercure natif se trouve accidentellement dans les mines de mercure, où il existe presque toujours à l'état de sulfure, appelé aussi *cinabre.* Ce minerai, qui se présente en masses cristallines d'un rouge vif, disséminées ou en filons, se rencontre notamment à Idria en Autriche, à Almaden en Espagne et à New-Almaden en Californie.

On obtient le mercure en grillant son sulfure, soit sur la sole d'un four, soit dans des cornues en terre ; le soufre se dégage à l'état d'acide sulfureux, et le mercure distille

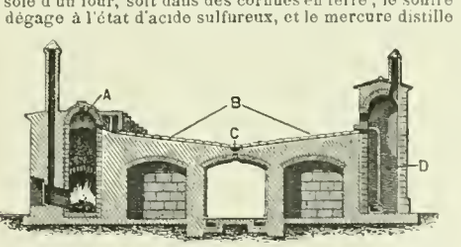

Extraction du mercure (procédé d'Almaden) : A, four ; B, série d'aludels ; C, rigole ; D, chambre de condensation des dernières vapeurs mercurielles.

dans une série d'allonges (aludels), puis dans des chambres de condensation, où on le recueille. Il est expédié dans des bouteilles en fer forgé. On peut le purifier par voie sèche, en lui faisant subir une seconde distillation ou par voie humide en l'agitant avec de l'acide azotique.

Le mercure est blanc et très brillant ; c'est le seul métal qui soit liquide à la température ordinaire ; sa densité est de 13,59. Il se solidifie à — 40° et bout à 350° ; il émet des vapeurs à toutes les températures. Il se divise par l'agitation en gouttelettes excessivement fines et de couleur gris terne ; il porte alors le nom de *mercure éteint.* Il s'altère lentement au contact de l'air à la température ordinaire en s'oxydant partiellement ; l'oxydation se fait plus rapidement à 350° en donnant naissance à de l'oxyde rouge, appelé aussi *précipité per se ;* cette propriété a conduit Lavoisier à la découverte de la composition de l'air. Le mercure est attaqué par le chlore, par le soufre, par l'acide sulfurique à chaud, par l'acide azotique.

Le mercure est utilisé en médecine ; on l'emploie dans la construction des appareils de physique : thermomètres, baromètres, cuves à mercure ; il sert à l'étamage des glaces et surtout à l'extraction de l'or et de l'argent, avec lesquels il s'allie facilement.

Les alliages de mercure sont désignés sous le nom d'amalgames. Le mercure ne s'allie pas, en général, avec les métaux à point de fusion élevé ; les amalgames sont liquides ou solides, suivant la proportion de mercure qu'ils renferment. Tous les amalgames sont décomposés par la chaleur, avec volatilisation du mercure.

Composés du mercure. Le mercure est diatomique, et ses atomes ont la propriété de se combiner à eux-mêmes en perdant une partie seulement de leur capacité de saturation. Il en résulte que ce métal peut former deux sortes de sels : les sels mercuriques, ou au maximum, dans lesquels entre l'atome Hg, et les sels mercureux, ou au minimum, dans lesquels entre le groupe Hg^2.

Le chlorure mercurique, ou bichlorure de mercure, ou sublimé corrosif, $HgCl^2$, se prépare en sublimant un mélange de sulfate mercurique et de sel marin. C'est un corps blanc satiné, cristallisé, de saveur âcre et désagréable, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, facilement sublimable et extrêmement toxique.

L'iodure mercurique, ou biiodure de mercure, HgI^2, usité en médecine, se fait par action directe de l'iode sur le mercure, ou par double décomposition entre un iodure soluble et le chlorure mercurique. Il se présente en cristaux rouges, qui, par sublimation, deviennent jaunes.

Le sulfure mercurique, HgS, se présente sous deux états : par union directe du soufre et du mercure, il est noir et porte le nom d'*éthiops minéral ;* par sublimation ou à l'état naturel, il est rouge et constitue le *cinabre* ou *vermillon,* employé en peinture.

L'oxyde mercurique, HgO, présente la couleur rouge s'il est préparé par calcination du mercure, et la couleur jaune s'il est obtenu par précipitation d'un sel mercurique par un alcali. Cet oxyde se décompose par la chaleur en mercure et oxygène ; c'est un oxydant énergique.

Le sulfate mercurique, SO^4Hg, se présente en aiguilles blanches décomposables par l'eau en donnant naissance à un sel jaune basique (turbith minéral).

Le chlorure mercureux, ou protochlorure de mercure, ou *calomel* Hg^2Cl^2, préparé par action du chlorure de sodium sur le sulfate mercureux, se présente en cristaux volatils, insolubles dans l'eau, l'alcool et l'éther, décomposables peu à peu à la lumière, et transformables en chlorure mercurique sous l'action des chlorures alcalins.

L'iodure mercureux est une poudre verte obtenue en triturant ensemble de l'iode, du mercure et de l'alcool. Le sulfate mercureux, préparé par action de l'acide sulfurique sur un excès de mercure, sert dans l'alimentation de certaines piles et dans la préparation du calomel. Le fulminate de mercure, employé comme explosif, s'obtient en traitant le mercure par l'acide azotique et l'alcool. Enfin, le mercure peut donner des composés organométalliques en se combinant avec les radicaux monovalents des alcools méthylique, éthylique, du phénol, du naphtol, etc.

— Alchim. Le *mercure* ou *vif-argent* est considéré par les alchimistes comme la base de la matière dans la formation de tous les métaux, dont il représente les propriétés occultes : fusibilité, malléabilité, volatilité, etc., propriétés qui ne se révèlent que par l'intervention d'une force extérieure.

— Thérap. et pharm. Puissant agent de curation, le *mercure* est, surtout, le spécifique de la syphilis ; mais ce n'est que son principal emploi thérapeutique : ses préparations répondent, en effet, à bien des indications. Le mercure en nature a été donné autrefois à l'intérieur à la dose de 50 grammes et plus, dans le traitement du volvulus (enroulement des anses intestinales sur elles-mêmes) ; il n'agissait là que comme corps pesant. Le mercure métallique entre encore dans quatre médicaments très usités : les pilules de Sédillot (mercure, savon, poudre de réglisse : 5 centigr. de mercure par pilule, 2 par jour) ; la pommade mercurielle à parties égales ou onguent napolitain (mercure et axonge, parties égales) ; la pommade mercurielle faible ou onguent gris (onguent napolitain, 1 ; axonge, 3), et dans l'emplâtre de Vigo. Les sels mercuriels sont surtout usités : oxyde de mercure, employé dans des pommades contre la toux et dans des pommades ophtalmiques (pommade de la veuve Farnier) ; sulfure rouge de mercure (vermillon ou cinabre), employé dans des pommades, dans des cônes fumigatoires ; chlorures de mercure, dont l'un, le protochlorure ou calomel, agit comme purgatif à la dose de 0gr,50 à 1 gr., et l'autre, le bichlorure de mercure ou sublimé corrosif, sert comme antiseptique en solution dont le titre varie de 1 p. 1.000 à 1 p. 5.000. On l'administre aussi à l'intérieur, comme tous les sels mercuriels ; la liqueur de Van Swieten, employée pour l'usage externe, renferme un 1/1000e de son poids de sublimé. Le proto-iodure de mercure entre dans diverses pilules et pommades. Le biiodure de mercure forme, avec l'iodure de potassium, la base du sirop de Gibert, employé dans la syphilis secondaire et tertiaire. Divers sels organiques de mercure (cyanure, benzoate, etc.) sont utilisés de préférence en injections hypodermiques, à cause de leur non-causticité. Le mercure et ses sels ont une action dite *altérante :* ils s'accumulent en partie dans l'organisme, et sont en partie éliminés par les urines, les fèces, la sueur. A l'état concentré, les sels solubles de mercure sont en général escarotiques. Tous sont toxiques, et leur administration prolongée amène l'*hydrargyrisme.* V. ce mot.

Mercure, fils de Jupiter, messager des dieux, et lui-même dieu de l'éloquence, du commerce et des voleurs.

— Antiq. rom. Enfant employé dans la célébration des mystères. ‖ Officier qui, dans les jeux publics, venait, déguisé en Mercure, toucher d'un caducée chauffé au rouge les gladiateurs tombés pour s'assurer de leur état véritable.

— Bibliogr. Titre donné à plusieurs publications périodiques : *Le* Mercure *galant. Le* Mercure *de France.*

— Chirom. *Le doigt de Mercure,* L'auriculaire. ‖ *Le mont de Mercure,* Petite exubérance sensible à la base de l'auriculaire.

— n. m. Fam. Entremetteur, fonctions que Mercure remplissait auprès des dieux : *Les grands seigneurs ont souvent dans leurs* mercures *des rivaux dangereux.* (Le Sage.)

— Blas. Expression héraldique ancienne, par laquelle on désignait la couleur pourpre, dans les armoiries des princes souverains.

— Bot. Dans le langage des fleuristes des XVIIe et XVIIIe siècles, Variété de tulipe qui était incarnat et chamois.

— Zool. Nom vulgaire donné par les vieux auteurs à un papillon du genre satyre. (Le mercure du P. Engramelle est le *satyrus arethusa,* commun dans les endroits secs et rocailleux, au voisinage des grandes futaies.)

— Encycl. Mythol. Le culte de *Mercure* semble fort ancien dans l'Italie centrale. A l'origine, c'était surtout le dieu des céréales, et on l'associait à Cérès. Les Romains lui élevèrent son premier temple, situé dans la région du

Circus Maximus, en 495 av. J.-C., à la suite d'une disette, et en vertu d'un oracle sibyllin. Par la même occasion, on régla l'*annona* ou taxe des grains, et l'on institua le collège des *mercuriales*, corporation de marchands. Mercure devint bientôt le patron de tous les marchands, de toutes les corporations. Depuis le temps des guerres puniques, on identifia le Mercure romain avec l'Hermès grec. (V. Hermès.) On le confondit aussi avec plusieurs divinités orientales et avec le dieu gaulois que César désignait déjà sous ce nom, le célèbre Mercure gaulois qui avait un temple sur le Puy de Dôme avec une statue colossale exécutée par Zénodore. Cependant, pour les Romains, Mercure resta toujours, avant tout, le dieu du commerce. A ce titre, il figure sur une foule d'inscriptions et de monuments, petites statues de marbre, bas-reliefs, bronzes et terres cuites, qui le représentent debout ou assis, avec le caducée et la bourse. Les grandes statues reproduisent plutôt, en général, le type de l'Hermès grec.

— Iconogr. Les représentations modernes de *Mercure* sont nombreuses. Une des plus célèbres est la statue de bronze de Jean de Bologne, à Florence. Le *Mercure sur un cheval ailé*, de Coysevox, au Jardin des Tuileries, est connu. Le *Mercure attachant ses talonnières*, de J.-B. Pigalle, au Louvre, est devenu populaire. Le *Mercure* de Rude, dont le bronze se voit également au Louvre, est sur le même sujet. On connaît le *Mercure inventant la lyre*, de Duret; le *Mercure inventant le caducée*, de H. Chapu, au musée du Luxembourg, à Paris; le *Mercure*, statue de plâtre inachevée, qui a valu à J.-L. Brian l'honneur posthume de la grande médaille, au Salon de 1861; le *Mercure* d'Idrac, etc. Des figures de Mercure ont été peintes par : A. Schiavono (Offices), Rubens (Madrid), Polyd. Caldara, etc. Un sujet que les peintres ont traité fréquemment est *Mercure endormant Argus et s'apprêtant à le tuer*. Rappelons les compositions de Rubens (musées de Madrid et de Dresde), D. Teniers le père (Belvédère), Vélasquez (musée de Madrid), Jean et André Both (pinacothèque de Munich), Antoine Coypel (Grand-Trianon), etc.



Mercure, d'après Jean de Bologne. (V. Hermès.)

Raphaël a peint *Mercure enlevant Psyché dans l'Olympe*. Le même sujet a été peint par Rubens. Citons encore : *Mercure et les Grâces* (1642), d'après S. Vouet; *Mercure ordonnant à Enée d'abandonner Didon*, par Fréminet, au Louvre; par le Cortone (musée de Dresde); *Mercure et Hersé*, de Paul Véronèse; *Mercure protégeant les Sciences et les Arts*, plafond, par Michel Corneille, dans une salle de l'appartement de la reine, à Versailles; le même sujet peint par Moynier, à la Bourse de Paris, etc. V. Hermès.

Mercure Trismégiste. V. Hermès Trismégiste.

Mercure, en italien *Mercurio* ovvero *Historia de' correnti tempi*, sorte de registre des événements du jour, par l'abbé Vittorio Siri, qui parut de 1641 à 1682. Il fut suivi de ses *Mémoires secrets*, de l'an 1601 à l'an 1640. Dans l'un et l'autre de ces ouvrages, on trouve presque toute l'histoire de la première moitié du XVIIe siècle.

Mercure de France (le), journal hebdomadaire, fondé en 1672 par de Visé, sous le titre primitif de *Mercure galant*, le plus ancien des journaux français après la « Gazette de France ». — Le « Mercure galant » avait pour objet de tenir les honnêtes gens au courant de tout ce qui survenait de notable à la cour ou à la ville : baptêmes, mariages ou décès, sermons, spectacles ou aventures galantes, procès, faits d'armes ou publications de livres, etc. Il publiait des œuvres inédites, madrigaux ou poésies galantes, sonnets ou épigrammes, dissertations savantes ou enjouées. Le succès du nouveau journal fut très vif. Après la mort de de Visé, Dufresny (1710), Lefèvre (1714, qui lui donna son nouveau nom de *Mercure de France*, l'abbé Buchet, (1717), Antoine de La Roque (1721), Boissy (vers 1754), Marmontel (1758) eurent successivement le privilège de cette publication. Acquis en 1788 par Panckoucke, le « Mercure » reçut un supplément politique sous le titre de *Journal historique et politique*, dont la rédaction fut confiée à Mallet du Pan, puis à Pouchet. Après avoir joui d'une grande prospérité par suite de sa fusion avec d'autres journaux et après avoir été rédigé un moment par Laharpe (1793), il fut abandonné en 1799, puis repris et interrompu de 1814 à 1823, et il disparut enfin en 1825.

De nos jours, un groupe d'écrivains a entrepris de publier une nouvelle série du *Mercure de France*. Les numéros, mensuels, comprennent des œuvres originales en prose ou en vers et des chroniques où est suivi et décrit le mouvement littéraire en France et à l'étranger.

Mercure galant (le) ou *la Comédie sans titre*, comédie en cinq actes, en vers, de Boursault, avec la collaboration de son principal interprète, Raymond Poisson, représentée pour la première fois à la Comédie-Française, sur le théâtre du Guénégaud, le 5 mars 1683. — C'est une des premières « comédies-tirours », un défilé d'originaux plus ou moins grotesques, dans le bureau du *Mercure galant*, la gazette mensuelle que Visé publiait depuis onze ans. Le gazetier se plaignit à de La Reynie, le lieutenant de police, qui décida que la pièce s'appellerait : *la Comédie sans titre*. Elle eut un grand succès avec Poisson dans les cinq rôles de l'imprimeur Boniface, du hobereau M. de La Motte, du soldat La Rissole, du procureur Sangsue et de l'abbé Beaugénie, et fut souvent reprise depuis. La « scène des bavardes », Drione et Elise, se détache parfois pour former une pièce séparée.

Mercure, petite planète, la plus rapprochée du soleil de toutes les planètes connues jusqu'à ce jour.

— Encycl. Dans les annuaires, on représente *Mercure* par le signe ☿. Cette planète ne s'éloigne jamais du soleil au delà de la distance de 29°, et l'on ne peut l'apercevoir que le matin avant le lever du soleil et le soir avant son coucher; mais, dans son élongation maximum, elle brille alors comme une très belle étoile. Les anciens la dédoublaient : les Grecs la nommaient Apollon (dieu du jour) le matin, et Mercure (dieu des voleurs) le soir.

Les éléments de la planète Mercure sont les suivants :

Moyen mouvement diurne		14732″,4194
Durée de la révolution	en années sidérales	0ᵃ,240 843
	en jours moyens	87j,969 258
Distance moyenne au soleil		0,387 0987
Excentricité		0,205 6048
Equinoxe moyen du 1er janvier 1850 :		
Longitude du périhélie		75° 7′ 14″
Longitude moyenne		327° 13′ 20″
Longitude du nœud		46° 33′ 9″

Le diamètre a été déterminé par Kaiser; Schiaparelli a parlé de la rotation, mais elle est encore assez incertaine. C'est par l'étude attentive et très délicate des taches superficielles que l'on est arrivé à cette donnée : il est à remarquer qu'elle égale la révolution autour du soleil; ainsi, comme pour la lune par rapport à la terre, et en négligeant la libration, Mercure présente toujours la même face au soleil. Il en résulte une région torride, et l'autre glaciale, de sorte que la circulation des vents doit être très intense dans l'atmosphère de cette planète. La lumière et la chaleur sont sept fois plus considérables que sur la terre; les conditions d'existence animale ou végétale y sont donc fort différentes, mais il est vrai que l'évaporation peut lui procurer une atmosphère épaisse et protectrice. Schrœter lui attribue des montagnes deux fois plus élevées que les nôtres.

Vu dans une lunette, Mercure présente des phases comme la lune, Mars et Vénus; son orbite présente la plus grande inclinaison et la plus forte excentricité de toutes les grosses planètes.

Si l'orbite n'était pas inclinée sur l'écliptique, le disque noir de Mercure passerait sur le soleil à toute conjonction inférieure; mais il s'en faut que le phénomène se reproduise à toute révolution synodique. Ainsi les passages, assez rares, sont de la plus haute utilité au point de vue de la théorie de Mercure. La théorie de Mercure est l'une des plus difficiles qui soient : depuis Maestlin, au XVIe siècle, elle a préoccupé presque tous les grands astronomes; Lalande se trompa en 1796, Delambre reprit la question, de Lindenau construisit des Tables, etc. Leverrier devait reprendre cette théorie avec celles des autres planètes; pour expliquer le mouvement de Mercure, il introduisit les perturbations causées par une (ou un groupe de) planètes circulant entre Mercure et le soleil; existe-t-il donc, tout près de celui-ci, une planète Vulcain? En 1859, Lescarbault a vu une tache passer sur le soleil : on en a déduit une orbite possible.

Weber a cru retrouver, en 1876, la planète de Lescarbault. Enfin, pendant l'éclipse totale du 29 juillet 1878 pour le soleil, Watson crut voir deux planètes qu'on ne doit pas identifier à des étoiles.

Il faudra peut-être en revenir à l'idée d'un anneau d'astéroïdes circulant entre le soleil et Mercure, et imaginer que celui-ci se déplace avec frottement dans les couches d'une atmosphère solaire très ténue.

Mercure-crésyle n. m. Composé organo-métallique, formé par la combinaison du mercure avec le radical crésyle du crésol.

Mercure-éthyle n. m. Nom donné aux composés du mercure avec le radical éthyle de l'alcool éthylique.

Mercure-naphtyle n. m. Composé organo-métallique, formé par la combinaison du mercure avec le radical naphtyle du naphtol ou phénol naphtalique.

Mercure-phényle n. m. Composé organo-métallique, formé par la combinaison du mercure avec le radical phényle du phénol.

Mercureux (*mèr', reû*) adj. m. Se dit du premier oxyde de mercure. ‖ Se dit aussi des sels de mercure et des sels qui ont une composition correspondante à celle des sels de mercure.

Mercurey, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 8 kilom. de Chalon-sur-Saône, près d'un ruisseau qui gagne l'Orbise; 592 hab. Tonnelleries. Vignobles.

Mercurey n. m. Vin récolté dans la commune et les environs de Mercurey : *Une pièce de* Mercurey.

— Encycl. Sous cette dénomination, on comprend les produits de la commune de Mercurey (dont les principaux climats sont : *les Nagues, les Voyens, clos l'Evêque, les Vasées, les Champs-Martin, les Crées*, etc.), et aussi ceux de la commune voisine de Touches (*les Velays, clos Thourot, les Grands-Champs, Sazenier, clos du Roi, les Pandoches, le Roussillon, clos Rigland, le Mareilly*, etc.) et du hameau de Bourgnouf. Le *mercurey* est un vin d'une grande finesse de goût et d'un bouquet agréable que le vieillissement développe.

Mercuri ou **Mercury** (Paolo), graveur italien, né à Rome en 1808, mort à Bucarest en 1884. Ami de Léopold Robert, qu'il connut à Rome, il fut chargé par lui de graver les *Moissonneurs* (1831), et partit en 1832 pour Paris, où il devait rester jusqu'en 1847. Il professa ensuite la gravure à l'Académie des beaux-arts. On peut citer, parmi ses principales œuvres : *Sainte Amélie*, d'après Paul Delaroche (1838); une *Vierge*, d'après Raphaël (1843); *le Tasse* et *Christophe Colomb* (1844); *Madame de Maintenon*, d'après l'émail de Petitot, de la Bibliothèque nationale (1848); *Jane Grey*, d'après Paul Delaroche (1859); etc.

Mercurial (*mèr'*) n. m. Médicament contenant du mercure ou un sel de mercure. (Ce terme ne s'emploie guère qu'au plur. : *Les* Mercuriaux.)

Mercurial, ale, aux (*mèr'*) adj. Myth. rom. Qui appartient au culte de Mercure : *Fêtes* Mercuriales.

— n. m. Antiq. rom. Prêtre d'un collège de marchands, créé en 259 av. J.-C., qui se réunissait dans le temple de Mercure.

Mercuriale (*mèr'*) n. f. Genre d'euphorbiacées.

— Encycl. Les *mercuriales* sont des herbes, annuelles ou vivaces, à feuilles opposées, à fleurs unisexuées. On en connaît six espèces, dont cinq appartiennent à la flore française. Les plus communes sont la mercuriale vivace (*mercurialis perennis*) et la mercuriale annuelle (*mercurialis annua*), mauvaises herbes des moissons. La seconde de ces deux espèces jouit de propriétés laxatives, qui justifient son nom vulgaire de féverole et la font employer comme purgatif à la dose de 4 à 8 grammes de feuilles par la médecine populaire. La médecine officielle l'utilise surtout en lavements, à l'état de décoction (30 gr. par litre) ou de *miel de mercuriale* (mélange de mercuriale, de miel et d'eau).



Mercuriale : *a*, fleur mâle; *b*, fleur femelle.

Mercuriale (*mèr'* — du lat. *mercurialis*, qui a rapport à Mercure; *mercredi* signifiant *jour de Mercure*) n. f. Assemblée que les corps judiciaires tenaient, aux XVe et XVIe siècles, chaque mercredi, et où le ministère public présentait ses observations sur la manière dont la justice avait été rendue. (Ces assemblées devinrent mensuelles à partir de François Ier, puis, sous Henri III, elles cessèrent plus long qu'après les vacances de Pâques et de la Saint-Martin. Elles disparurent avec les parlements.)

— Par ext. Discours prononcé dans cette assemblée.

— Par anal. Discours que prononcent aujourd'hui les présidents des divers tribunaux à la rentrée des tribunaux. ‖ Remontrance, réprimande : *Père qui adresse à son fils une sévère* mercuriale.

— Admin. Etat du prix des denrées vendues sur un marché public. ‖ Registres où les maires des communes sur lesquelles se tiennent les marchés constatent les prix des grains, foins et autres semblables denrées.

— Hist. littér. Réunion de lettrés qui se tenait le mercredi; par exemple, celle qui avait lieu chez Ménage.

— n. f. pl. Antiq. rom. Fête en l'honneur de Mercure, qui se célébrait la veille des ides de juillet.

— Encycl. Admin. La rédaction des *mercuriales* se fait, immédiatement après la clôture des ventes, d'après les déclarations des marchands ou de leurs facteurs. Elles sont adressées, le 15 et le 30 de chaque mois, aux sous-préfets, qui les font parvenir aux préfets. Les mercuriales servent au public de guide pour les opérations commerciales; elles permettent aux tribunaux de déterminer le montant de certaines dettes ou indemnités, et aux maires de fixer la taxe du pain et de la viande, quand il y a lieu.

Mercuriales, de d'Agueseau. — Ces discours, que fit d'Agueseau en qualité d'avocat général et de procureur général au parlement de Paris, sont au nombre de dix-neuf, prononcés de 1698 à 1715. Il y traite successivement, dans une langue pleine de réminiscences classiques, des devoirs, des qualités, de la science des magistrats, des grands sentiments qui doivent les animer, rappelant à ceux-ci l'exemple de leurs ancêtres. Le style a de la véhémence, de l'éclat et de la majesté, mais c'est avant tout un style étudié; l'art en tempère toutes les qualités.

Mercuriale (Jérôme), en lat. **Mercurialis,** médecin italien, né et mort à Forli (1530-1606). Il professa à l'université de Padoue (1569), fut fait comte par l'empereur d'Autriche Maximilien II, qu'il avait guéri (1573). Il fut nommé professeur à Bologne en 1587, puis appelé à Pise par le grand-duc Ferdinand Ier (1592), retourna en 1606 dans sa ville natale, où il mourut. Son principal ouvrage : *De arte gymnastica libri sex* (1569), est un intéressant traité de la gymnastique dans l'antiquité.

Mercurialine (*mèr'*) n. f. Alcaloïde existant dans la mercuriale annuelle et la mercuriale vivace.

— Encycl. La *mercurialine* présente la même composition contésimale que la métylamine CH^3Az, mais diffère par ses propriétés de cette dernière base, dont elle constitue probablement un polymère. C'est un liquide incolore, oléagineux, qui se transforme à l'air en une résine brune. Son odeur, ammoniacale, rappelle celle de la nicotine et de la conicine; elle provoque le larmoiement et paraît être très narcotique. Les sels de mercurialine les mieux caractérisés sont le chloroplatinate et l'oxalate.

Mercurialiser (*mèr'* — rad. *mercuriale*) v. a. Faire une réprimande à : *Tels de mes amis ont parfois entrepris de me chapitrer et* mercurialiser. (Montaigne.) [Vieux.]

Mercurialiser (*mèr'*) v. a. Pathol. Causer le mercurialisme.

Mercurialisme n. m. Pathol. Syn. de hydrargyrisme.

Mercuriel, elle (*mèr, ri-èl'*) adj. Qui contient du mercure : *Onguent* mercuriel. ‖ *Friction mercurielle*, Friction faite avec une pommade mercurielle. ‖ *Salivation mercurielle*, Salivation provoquée par l'usage d'un médicament mercuriel.

— Alchim. *Terre mercurielle*, Mercure considéré comme la base des autres métaux.

— Pathol. Qui est produit par le mercure : *Stomatite* mercurielle.

— Encycl. Pathol. La salivation *mercurielle* était autrefois regardée comme l'indice des bons effets du traitement et pour ainsi dire comme un phénomène normal. Elle paraît due plutôt au mauvais état de la bouche et des dents, et cesse avec des soins hygiéniques attentifs.

Mercurien, enne (*mèr', ri-in, èn'*) adj. Sc. occ. Se dit de celui qui est placé sous l'influence de Mercure; qui a la signature de Mercure.

— n. m. : *Les* mercuriens *sont portés au calcul, à la médecine et à l'étude de l'occultisme.*

Mercurifère (*mèr'* — de *mercure*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Se dit d'un minerai ou d'un terrain qui contient du mercure.

Mercurification (*mèr', si-on* — de *mercure*, et du lat. *facere*, faire) n. f. Art hermét. Cénversion prétendue d'un métal en mercure. ‖ Extraction du mercure, regardé par les alchimistes comme l'élément de certains autres métaux.

Mercurio (*mèr'*), préfixe indiquant la présence du mercure dans un composé. ‖ *Sel mercurio-argentique*, Combinaison d'un sel de mercure et d'un sel d'argent.

Mercurio ou **Mercurii** (Jérôme), en lat. **Mercurius,** médecin italien, né à Rome vers 1550, mort en 1615. Moine dominicain, il s'enfuit de son couvent, courut le monde sous le nom de Scipion, suivit en France Jérôme de Lodrone, chef de reîtres allemands (1571), puis, de retour en Italie, il s'y fit une grande réputation et reprit enfin l'habit de dominicain (1600). Son ouvrage : *la Comare o Ricoglitrice di Scipion Mercurio* a été souvent réédité.

Mercurique (*mèr', rik'*) adj. Se dit du second oxyde de mercure. ‖ Se dit d'un sel d'oxyde de mercure, ou

d'un autre corps dont la composition correspond à celle de cet oxyde : *Sel* MERCURIQUE.

MERCUROL, comm. de la Drôme, arrond. et à 14 kilom. de Valence, sur un affluent du Rhône ; 1.135 hab. Vignoble donnant d'excellents produits rouges et blancs ; les derniers surtout sont les meilleurs vins blancs de la Drôme, après ceux de l'Ermitage.

— Par métonymie on dit du mercurol, pour du vin de Mercurol : *Boire un verre de* MERCUROL.

MERCURY-GÉMILLY, comm. de Savoie, arrond. et à 6 kilom. d'Albertville, près de l'Isère ; 1.506 hab. Moulins, scieries.

MERCY (François, baron DE), général lorrain, né à Longwy vers la fin du XVIe siècle, mort à Nordlingen en 1645. D'une famille modeste, il servit dans les troupes du duc de Bavière dès le début de la guerre de Trente ans, devint général en chef de l'armée de la ligue catholique et lutta contre Bernard de Saxe-Weimar, contre Guébriant et contre Rantzau, qu'il défit à Dutlingen (1643). En 1644, il livra à Condé la bataille de Fribourg et, quoique vainqueur, jugea prudent de battre en retraite. En 1645, il battit Turenne à Marienthal ; mais, deux mois plus tard, il fut battu à Nordlingen par Condé et mortellement blessé. Il fut enterré près du champ de bataille, et on grava sur son tombeau l'épitaphe célèbre : *Sta, viator, heroem calcas.*

MERCY (Claude-Florimond, comte DE), général autrichien, petit-fils du précédent, né en Lorraine en 1666, tué à Croisetta, près de Parme, en 1734. Il se fit battre en 1709 à Rumersheim en essayant d'envahir l'Alsace. Il prit part à la guerre contre les Turcs en 1716, conquit la Sicile sur les Espagnols, et, après avoir été nommé gouverneur du banat de Temesvar (1721), reçut le commandement en chef de l'armée chargée de combattre les Français en Italie (1734). Ce fut dans cette campagne qu'il trouva la mort. — Il avait légué ses biens et son titre de comte à son fils adoptif, Antoine d'ARGENTEAU, qui prit le nom de comte **de Mercy-Argenteau,** servit dans les armées impériales, devint commandant général de l'Esclavonie, et mourut en 1767.

MERCY-ARGENTEAU (François, comte DE), diplomate autrichien, descendant par adoption du général Claude-Florimond, comte de Mercy, mort à Londres en 1797. Après avoir fait ses études à l'académie militaire de Turin, il fit partie de l'ambassade de Kaunitz à Paris, puis fut successivement ministre à Turin et à Saint-Pétersbourg. Ambassadeur d'Autriche à Paris dès 1767, Mercy y fut l'homme de confiance de Marie-Thérèse auprès de Marie-Antoinette, dont il fit l'agent de la politique autrichienne en France. En 1790, il se rendit à Bruxelles, d'où il s'efforça de combattre la Révolution, puis de sauver le roi et la reine. En 1791, il fut nommé ambassadeur à Londres. Sa correspondance, publiée en 1879, est précieuse à consulter pour l'histoire des débuts de la Révolution.

MERCY-ARGENTEAU (Florimond-Claude, comte DE), général autrichien, frère du précédent, mort vers 1815, Colonel en 1791, il fit les campagnes d'Italie et, après s'être signalé à Ormea et à Palestrino (1795), il se fit battre à Loano, Dego et Montenotte (1796). Il resta en non-activité jusqu'en 1808, puis fut promu général d'artillerie. Il se retira définitivement, peu de temps après.

MERDA (Charles-André), dit **Méda**, gendarme, meurtrier présumé de Robespierre, né en 1770, mort en 1812. Le 9-Thermidor, Merda faisait partie du détachement qui se dirigeait vers l'Hôtel de Ville pour s'emparer de Robespierre et de ses amis. Au moment où les gendarmes pénétrèrent dans la salle du secrétariat, Robespierre tomba, la mâchoire fracassée par une balle de pistolet. Merda, qui s'attribua l'honneur du coup, fut présenté, la nuit même, à la Convention, qui l'acclama. Les apologistes de Robespierre ont soutenu qu'il s'était blessé lui-même, et cette hypothèse a jeté quelque doute sur les affirmations intéressées du gendarme. (V. ROBESPIERRE.) Ce coup de pistolet fit cependant la fortune de Merda. La Convention le nomma sous-lieutenant après le 9-Thermidor. Il fit les guerres de l'Empire, et mourut colonel à la Moskova. Il se faisait appeler le « baron de Méda ».

MERDAILLE (*mèr'-da-ill* [*ll* mll.] — rad. *merde*) n. f. Merdeux ; troupe importune de personnes et particulièrement de petits enfants.

MERDAILLERIE (*mèr'-da-ill-e-rî* [*ll* mll.] — rad. *merdaille*) n. f. Tas de gens importuns ou sans valeur.

MERDAILLON (*mèr'-da-ill* [*ll* mll.] — rad. *merdaille*) n. m. Petit merdeux, enfant malpropre ou importun.

MERDASCHIDE, nom donné aux princes d'une dynastie musulmane, qui régna à Alep en Syrie, de 1023 à 1079.

MERDE (*mèrd'* — mot grossier et bas) n. f. Gros excrément de l'homme et de quelques animaux : MERDE *de chien, de chat.*

— Loc. div. : *De merde.* Se dit pour qualifier les choses qu'on veut mépriser. ‖ *Merde de chien,* Chose ou personne de peu de valeur. ‖ *Faire sa merde,* Faire des embarras. ‖ *Il y a de la merde au bout du bâton,* C'est une sale affaire où l'on ne peut que gagner de la honte. ‖ *Merde à gaillard,* Mélasse, à cause de sa couleur.

— Bot. *Merde du diable.* Nom donné à l'assa fœtida.

— Pêch. *Merde de cormoran,* Matière dure et noirâtre, qui paraît être du varech desséché comme la tourbe, et que les pêcheurs emploient pour leur chauffage.

— Adjectiv. *Merde* (ou *caca*) *d'oie,* Qui a la couleur de la merde de l'oie, entre jaune et vert : *Rubans* MERDE D'OIE.

— Interjectiv. Exclamation de mépris, d'indignation, etc. : *Un général anglais..... leur cria : « Braves Français, rendez-vous ! » Cambronne répondit :* « MERDE ! » (V. Hugo.)

— PROV. : **Plus on remue la merde, plus elle pue,** Plus on approfondit une affaire honteuse, plus on s'aperçoit de la honte de ceux qui y ont trempé.

MERDEUX (*mèr'-deû*), **EUSE** (mot grossier et bas) adj. Sali de merde : *Enfant* MERDEUX. *Linge* MERDEUX.

— Loc. fam. : *Bâton merdeux,* Personne intraitable, et qui ressemble à un bâton sale qu'on ne sait par où saisir. ‖ *Cas merdeux,* Etat d'une personne coupable.

— Substantiv. Personne salie de merde. ‖ Au fig. Enfant ou personne sans conséquence.

MERDICOLE (*mèr'* — du lat. *merda,* merde, et *colere,* habiter) adj. Qui habite les excréments. ‖ *Fourmi merdicole,* Fourmi qui fait son nid des excréments des animaux herbivores.

MERDOYER (*mèr'-doi-ié* — rad. *merde.* Se conjugue comme *envoyer*) v. n. Arg. des écoles. Bafouiller dans une réponse.

MERDRIGNAC, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 30 kilom. de Loudéac ; 3.266 hab. Minerai de fer, forges, fabrication de toiles, tanneries. Près de la forêt de la Hardouinais, ruines du château du même nom. — Le canton a 9 comm. et 13.460 hab.

MERE (du lat. *mater,* même sens) n. f. Femme qui a mis au monde un ou plusieurs enfants : *Presque tous les grands hommes ont eu pour* MÈRE *une femme supérieure.* (Mme Monmarson.) ‖ Femelle d'animal qui a des petits : *Prendre au nid les petits et la* MERE.

— Fig. Personne qui donne à quelqu'un des soins maternels : *Etre la* MÈRE *des pauvres, des orphelins.* ‖ Objet qui fournit à quelqu'un sa subsistance, ou dont il tire quelque chose d'essentiel : *On regarde la terre comme une* MÈRE *et une nourrice commune.* ‖ Objet auquel un autre objet doit son existence : *La vigne est* MERE *du vin.* ‖ Objet auquel une personne doit sa fortune, son état ou sa réputation : *Né de la République, Bonaparte a tué sa* MÈRE. (Chateaubr.) ‖ Source, cause, origine : *L'ignorance est la* MÈRE *de la prévention.* (Vauven.) ‖ Lieu de première origine, de fondation : *La Chaldée est la* MÈRE *de l'astronomie.* ‖ Principal, capital, propre à fournir des développements : *Une idée* MÈRE *vaut cent expédients stériles.* (E. de Gir.)

— Poétiq. *Mère commune,* La terre, parce que le premier homme a été fait de terre, d'après le récit de Moïse. ‖ *Mère d'amour, de l'amour* ou *des amours,* Vénus.

— Fam. *Vouloir apprendre à sa mère à faire des enfants,* Vouloir apprendre aux autres ce qu'ils savent parfaitement. ‖ *Renvoyer quelqu'un chez sa mère-grand,* Le réprimander vertement. ‖ *On ne le trouve plus, la mère en est morte,* C'est une chose devenue très rare. ‖ *C'est le ventre de ma mère, je n'y retourne plus,* On ne m'y prendra plus, je ne recommencerai pas. ‖ *Il n'est fils de bonne mère qui...,* Il n'est pas de personne bien née qui...

— Pop. Titre familier que l'on donne à une femme du peuple d'un âge avancé : *La* MERE *François.* ‖ Titre que les petites marchandes de Paris donnent aux dames vieilles ou jeunes : *Achetez-moi ce brochet, ma petite* MÈRE. ‖ *La mère aux écus,* Femme très riche ou qu'on suppose telle. ‖ *Mère Gigogne.* V. GIGOGNE. ‖ *Ma mère l'oie,* Vieille femme légendaire à qui les paysans du temps passé attribuaient plaisamment l'invention de tous les contes et qui joue un rôle fréquent dans les contes d'enfants. (Les savants ont voulu identifier la *mère Loye,* qui toujours filait et devisait, avec la reine Pédauque, dans laquelle on voit tour à tour Bertrade, femme du roi Robert, Berthe au grand pied, mère de Charlemagne, etc.) ‖ *Conte de ma mère l'oie,* Discours en l'air et qui n'a aucune apparence de raison ou de vérité.

— Arg. *Mère au bleu,* Guillotine. ‖ *Mère abbesse,* Tenancière d'une maison publique. ‖ En T. de compagnonnage, Titre donné à des femmes qui s'occupent de placer gratuitement les ouvriers exerçant une même profession, gèrent au besoin leurs intérêts, et le plus souvent tiennent une auberge à leur usage : *La* MÈRE *des charpentiers.* V. COMPAGNONNAGE.

— Loc. div. *Les père et mère.* Le père et la mère. ‖ *Reine mère,* Mère du roi régnant. ‖ *Mère de famille,* Femme mariée qui a des enfants. ‖ *Grand'mère* ou *Mère-grand,* Mère du père ou de la mère. (Se dit familièrement d'une vieille femme, en général.) ‖ *Belle-mère,* Femme du père par rapport aux enfants d'un autre lit. — Mère de l'un des époux par rapport à l'autre : *La* BELLE-MÈRE *est souvent jalouse de l'autorité de sa bru.* ‖ *Mère adoptive,* Femme qui a adopté un enfant. ‖ *Mère nourrice,* Femme qui a nourri de son lait un enfant qui n'est pas né d'elle. — Fig. Objet d'où l'on tire sa subsistance : *L'agriculture est la* MÈRE NOURRICE *de l'homme.* (Th. Gaut.) ‖ *Mère patrie,* Etat qui en a fondé d'autres ou qui a fondé des colonies.

— Agric. et arboric. Végétal cultivé en vue des graines, marcottes, boutures ou greffes qu'il fournira pour la reproduction. ‖ *Mère branche,* Branche qui tient au tronc et sur laquelle naissent d'autres branches.

— Anat. *Dure-mère, Pie-mère,* Membranes qui enveloppent le cerveau. V. ces mots à leur rang alphab.

— Archéol. *Mère gourdinière,* Cargue qui servait à serrer les voiles, à bord des galères, du XVe au XVIIIe siècle.

— B.-arts. *Mère pour surmoulage,* Contre-épreuve en plâtre du modèle, qui sert à faire les moules.

— Bot. *Mère de girofle,* Clou de girofle portant son fruit mûr. ‖ *Mère de famille,* Nom vulgaire d'une variété de marguerite.

— Chass. Conduit vertical en forme d'entonnoir disposé la pointe en bas, que présente le terrier du renard ou du blaireau, et auquel aboutissent les galeries qui viennent du dehors et celles qui conduisent aux acculs. ‖ *Mère caille,* ou *Mère des cailles,* Nom fréquemment donné au râle de genêt.

— Comm. *Mère d'émeraude.* Nom commun à plusieurs pierres vertes qui ne sont pas des émeraudes.

— Dr. franç. anc. *Edit des mères,* Edit par lequel Charles IX, en 1567, décida que les biens des enfants provenus du père ou du côté paternel retourneraient à la ligne paternelle, sans que la mère pût en avoir aucune part. (L'*édit des mères* souleva beaucoup de protestations et fut révoqué en 1729.)

— Econ. rur. *Mère artificielle,* Abri destiné à recevoir les jeunes poulets, dans les appareils à éclosion.

— Hist. *Madame mère,* Titre donné à Lætitia, mère de Napoléon Ier.

— Hist. relig. Titre qu'on donne fréquemment à l'Eglise : *La* MÈRE *des fidèles. Notre sainte* MÈRE *l'Eglise.* ‖ Titre donné à une Eglise qui en a fondé d'autres. ‖ Titre qu'on donne aux abbesses et supérieures de couvents, et à toutes les religieuses du chœur dans certaines communautés : *La* MÈRE *abbesse. La* MERE *Agnès.* ‖ *Première mère, Mère de tous les hommes,* Eve, la première femme. ‖ *Première mère,* Titre que l'on donne, dans certaines contrées, à la Vierge Marie. ‖ *Mère de Dieu,* Nom donné également à Marie, mère de Jésus. ‖ *Clercs réguliers de la mère de Dieu,* Congrégation fondée à Lucques, en 1583, pour la propagation de la doctrine chrétienne. ‖ *Mère de l'Eglise,* Nom donné quelquefois à des saintes illustres, par comparaison avec les Pères de l'Eglise. ‖ *Maison mère.* Se dit, dans les communautés religieuses, du principal établissement de l'ordre, de la maison dont relèvent tous les établissements secondaires du même ordre.

— Mythol. Surnom de plusieurs déesses grecques ou romaines : en Grèce, Rhéa, Cybèle, Gæa, Démèter, Aphrodite, Athéna ; à Rome, Matuta, Cybele, Flore. ‖ *Mère des dieux, Grande Mère,* Surnom de Cybèle. ‖ *Les Mères, Les Moirai* ou *Les Moires,* Divinités du destin, de la mort, du malheur chez les Grecs.

— Pêch. *Mère perle,* Grosse huître perlière qui contient un certain nombre de perles. ‖ *Mère de hareng,* Nom vulgaire de l'alose.

— Techn. Contre-épreuve en plâtre du modèle type, qui, par le surmoulage, sert à faire les moules destinés à la fabrication des pièces de poterie. ‖ Tonneau où l'on met le vin qu'on veut convertir en vinaigre. ‖ *Mère des mines* ou *Mère à maréchal.* Dans le Bourbonnais, Veine de houille grasse, propre au travail des maréchaux. ‖ En métallurgie, Rigole principale par laquelle s'écoule dans les divers canaux aboutissant aux moules à saumons, la fonte en fusion venant du haut fourneau. ‖ Nom du lingot rempli par le haut qui, dans la coulée *en source* de l'acier, sert à remplir les autres lingotières par le bas.

— Théâtr. *Mères nobles,* Genre de rôles comprenant ceux des femmes âgées et d'une condition élevée.

— Zool. *Mère à poux.* Nom populaire donné aux bousiers et particulièrement aux géotrupes, qui sont souvent couverts de petits acariens gamases.

— Adjectiv. Qui a des sentiments maternels

> Je suis *mère* pour l'un, et pour l'autre marâtre.
> C. DELAVIGNE.

— Chim. *Eau mère,* Eau de cristallisation, après que les cristaux se sont déposés au fond : EAUX MÈRES *du sel marin.* ‖ *Mère de vinaigre,* Pellicule qui se forme à la surface des liquides alcooliques pendant la fermentation acétique. (Il suffit de transporter cette *mère* dans un autre liquide pour reproduire du vinaigre.)

— Linguist. *Langue mère,* Langue dont l'évolution dialectale a donné naissance à de nouveaux idiomes.

— ALLUS. LITTER. :

> La *mère* en permettra la lecture à sa fille,

Vers de Piron, dans la *Métromanie.* V. LECTURE.

> L'asile le plus sûr est le sein d'une *mère,*

Vers d'une fable de Florian (III, 1) : *la mère, l'Enfant et les Sarigues.*

— ENCYCL. Dr. rom. Dans le mariage avec *manus,* la femme, étant réputée la fille de son mari, était vis-à-vis de ses enfants, *loco sororis.* Il y avait donc, entre la mère et ses enfants les mêmes droits de succession réciproques qu'entre frères et sœurs. Dans le mariage sans *manus,* la mère et ses enfants appartenaient à deux familles différentes, la mère étant restée dans la sienne propre et les enfants étant nés dans celle du mari ; il n'existait donc pas dans ce cas de droits de succession réciproques. Le préteur appelait cependant la mère parmi les cognats. Enfin, sous Antonin le Pieux, le sénatus consulte Tertullien fit venir la mère à la succession de ses enfants, et, sous Marc-Aurèle et Commode, le sénatus-consulte Orfitien appela les enfants à la succession de la mère.

— Dr. franç. En France, les droits de la *mère,* au cas de mariage légitime, se confondent, en général, avec ceux du père. En l'absence ou après le décès du père, la mère a la tutelle et la surveillance des enfants mineurs, l'administration et la jouissance de leurs biens ; elle peut s'opposer à leur mariage. V. ENFANT, PATERNITÉ.

— *Filles mères.* Longtemps, la fille mère a été tenue, sous une sanction pénale, de déclarer sa grossesse ; actuellement, si elle ne peut garder l'enfant qu'elle a mis au monde, elle doit, pour le faire admettre dans un hospice, en faire la demande au bureau et indiquer son propre nom. Sous la Convention, un décret avait été rendu, qui édictait : « Toute fille qui, pendant dix ans, soutiendra avec le fruit de son travail son enfant illégitime, aura droit à une récompense publique. »

— Hist. *Confrérie* ou *Compagnie de la mère folle.* On appela ainsi une société bouffonne établie à Dijon, au moyen âge, par les bourgeois de la ville, à l'imitation des nombreuses sociétés qui, çà et là, s'étaient placées sous le vocable de la Sottise et de la Folie. Autorisée, en 1454, par le duc de Bourgogne, elle fut supprimée par Richelieu en 1630. Les membres de la société, ou l'*Infanterie dijonnaise,* se réunissaient dans la salle du *jeu de paume de la Poissonnerie.* Le chef, la *Mère folle,* avait sa cour : chancelier, grand écuyer, officiers de justice et gardes à cheval. Le cortège de la *Mère folle* parcourait les rues de la ville en chantant des chansons satiriques et en représentant des farces qui mettaient en scène les petits événements locaux.

— Linguist. *Langue mère.* Le latin est la *langue mère* de l'italien, de l'espagnol, du français, du roumain, etc. De même, le grec, le sanscrit, le latin, le gothique, etc., dérivent d'un *indo-européen commun,* à jamais perdu. Il faut d'ailleurs se garder de prendre au pied de la lettre la métaphore biologique incluse dans le mot *mère.* Le français n'est pas une langue *fille* du latin ; c'est le latin lui-même, à un stade particulier d'évolution dans un domaine déterminé.

— Théâtr. *Mères nobles.* L'emploi des *mères nobles* tient tout à la fois des duègnes et des premiers rôles marqués : ainsi Philaminte, des *Femmes savantes,* la comtesse Almaviva, de la *Mère coupable.* Dans le répertoire moderne, on est cependant obligé de faire jouer quelques rôles de ce genre par l'artiste chargée de l'emploi des caractères. Ce dernier correspond, pour les femmes, à l'emploi d'homme connu sous la désignation de « comiques marqués ». Ainsi, dans la comédie classique, Bélise, des *Femmes savantes,* Mme Pernelle, du *Tartufe,* Mme Jourdain, du *Bourgeois gentilhomme,* Béline, du *Malade imaginaire,* doivent être classées dans l'emploi des caractères. Dans le vaudeville contemporain, tous les rôles féminins marqués qui ne sont pas absolument ridicules rentrent dans cette catégorie.

— Iconogr. Les peintres flamands et hollandais nous ont donné des images touchantes de la *mère* dans leurs innombrables *Intérieurs de famille.* Gérard Dov (musée de La Haye), P. de Hooch, P. van Slingelandt, Jan Steen, Gabriel Metzu, Mieris, Netscher, Teniers et beaucoup d'autres ont peint des jeunes mères allaitant leurs enfants ou se livrant à quelque occupation domestique. De nombreux tableaux nous montrent la jeune mère enseignant à lire à son enfant : telle est la charmante composition de Gaspard Netscher, de la galerie d'Orléans : *l'Instruction maternelle.*

Greuze est un des peintres français qui ont le mieux réussi à exprimer la tendresse maternelle et l'esprit de la vie de famille. Son tableau de la *Mère bien-aimée* est

justement célèbre. Citons aussi *Bonne mère,* par H. Fragonard, par J.-B de Champaigne, par Bernard ; la *Mère laborieuse,* tableau de Chardin (Louvre) ; la *Mère indulgente,* par Wille ; la *Mère contente* et la *Mère mécontente,* par P.-A. Wille le fils ; la *Mère heureuse,* tableau de Prud'hon ; la *Mère heureuse* et la *Mere abnndonnée,* tableaux de Mlle Constance Mayer (Louvre) ; une *Mère malade allant à l'église, appuyée sur ses deux enfants,* tableau d'Ary Scheffer ; *la Pauvre Mère,* par Tassaert ; *une Jeune mère,* tableau de A.-F. Cals ; *une Mère* ou *le Bonheur,* tableau d'Alfred Stevens ; *les Deux mères,* par Gustave Doré ; *une Jeune mère italienne,* tableau de Jalabert ; *une Mère italienne* portant son enfant sur son épaule, dans un berceau, tableau de Paul Delaroche ; *Jeune mère de Picinesco,* par A. de Curzon (musée de Nantes) ; etc.



La Mère bien-aimée ou l'Heureux ménage, d'après Greuze.

Mère coquette (la) ou *les Amants brouillés,* comédie de Quinault, en cinq actes et en vers (hôtel de Bourgogne, oct. 1665). — Une coquette de quarante ans, Ismène, voit avec dépit la beauté de sa jeune fille Isabelle. Son mari est parti pour le Levant : elle le croit mort, et se dispose à se remarier. Sa fille a un amoureux, Acante, mais la mère parvient à brouiller les deux jeunes gens avec l'aide d'une servante rusée, Laurette, qui se sert d'un marquis fat, cousin d'Acante, pour inspirer de la jalousie à celui-ci et l'engager à épouser la mère d'Isabelle. Ismène cherche à marier sa fille avec le vieux Crémante, père d'Acante. Mais tout se termine bien, grâce à une explication des deux amoureux et au retour inopiné du mari d'Ismène. Avant la représentation de *la Mère coquette,* Donneau de Visé accusa Quinault de lui avoir volé le sujet de sa pièce ; et il fit lui-même représenter quelques jours après une comédie ayant même titre et même sujet (théâtre du Palais-Royal). Si Quinault a pu prendre à Donneau de Visé l'idée de sa pièce, sa comédie n'en demeure pas moins très supérieure à celle de son rival.

Mère confidente (la), comédie en trois actes, en prose, de Marivaux (Théâtre-Italien, 9 mai 1735). — Angélique reçoit une déclaration de Dorante et se laisse aller à lui répondre d'une manière encourageante. Sa mère, Mme Argante, se doute de quelque chose, interroge adroitement sa fille, la met en garde contre les dangers auxquels elle s'expose, et lui conseille d'épouser Ergaste, qui, à la vérité, est un homme froid, sérieux et philosophe. En attendant, elle fait promettre à sa fille de la prendre toujours pour confidente. Lorsque Dorante lui propose de l'enlever, Angélique, mal conseillée par la soubrette Lisette, fléchit un moment, mais se ressaisit bientôt et a recours à sa mère. Mme Argante assiste à un entretien de Dorante et d'Angélique en se faisant passer pour une tante, fait revenir le jeune homme sur ses mauvais desseins, et lui permet alors d'aimer sa fille. Ergaste cède tous ses droits à Dorante, qui est son neveu. Le rôle pathétique de la mère, l'émotion qui se dégage de certaines scènes, rapprochent cette pièce du drame bourgeois. Le personnage du valet paysan, Lubin, qui se fait payer des deux côtés, est plaisant.

Mère coupable (la, ou *l'Autre Tartufe,* drame en cinq actes, en prose, de Beaumarchais (26 juin 1792). Il paraît être la suite du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro,* mais il n'a guère de rapports avec ces deux comédies que le nom des personnages. — Le comte Almaviva est allé demeurer à Paris avec sa femme, son fils Léon, dont il suspecte la naissance, et sa filleule Florestine, qu'il veut avantager aux dépens de Léon. Figaro l'accompagne, avec Suzanne et un M. Begears, tartufe irlandais, qui convoite, avec la main de Florestine, la fortune du comte, et exploite, au profit de ses desseins, les secrets de la famille qu'il a su découvrir. Il révèle à la comtesse que Florestine est la fille naturelle du comte, au comte que Léon est le fils de son ancien page, Chérubin. Et, comme les deux jeunes gens s'aiment, il les sépare en leur faisant la confidence d'une fraternité imaginaire. Heureusement, Figaro débrouille cette intrigue compliquée, démasque et fait chasser le traître au moment où il va épouser Florestine avec 3 millions de dot. Les deux époux, également coupables, se pardonnent, et les deux jeunes gens sont unis. C'est une comédie du genre larmoyant, écrite dans un style déclamatoire, selon le goût de l'époque. Le brillant comte Almaviva n'est plus qu'un vieux beau, la séduisante Rosine est devenue la mère coupable et toujours pleurante, Figaro un moraliste vertueux et bénisseur. Quant au rôle de Begears, dans lequel Beaumarchais diffame odieusement Bergasse, son adversaire dans le procès Kornmann, c'est une répétition affaiblie du Tartufe de Molière. Malgré quelques situations fortes, quelques scènes poignantes, la pièce est d'ailleurs assez mal faite.

Mère de douleur (la). V. Mater dolorosa.

Mère des Gracques (la). V. Cornélie.

mère (du lat. *merus,* seul) adj. Ling. Pur, non mélangé. (Vx.)

— Comm. *Mere goutte,* Vin qui coule du raisin avant qu'on l'ait pressé. ‖ *Mère laine,* Partie la plus fine de la laine que fournit une brebis, et qui est prise sur le dos.

Mère, paroisse d'Angleterre (comté de Wilts) ; 3.500 hab. Fabrication de toiles, couvertures.

Méré (Georges Brossin, chevalier, puis marquis de), écrivain français, né en Poitou vers 1610, mort au château de Baussay, près de Niort, en 1685. Entré vers 1620 dans l'ordre de Malte, il fit quelques campagnes sur mer, puis quitta le service vers 1645 et alla se fixer à Paris, où il prit vite une place éminente dans la société brillante du temps, et devint une sorte d'arbitre du bon goût. Il publia en 1669 les *Conversations D. M. C. et D. C. D. M.* (du maréchal de Clérambault et du chevalier de Méré, où, en un style précieux et piquant, il a rassemblé toutes les règles du bien vivre selon le monde. Virent ensuite, dans le même genre : *Agréments, discours de M. le chevalier de Méré à Mme **** (1677 ; *De l'esprit, discours à Mme **** (1677) ; *De la conversation, discours à Mme **** (1677) ; *Lettres à diverses personnes* (1682). De toutes ces œuvres ressort une physionomie attachante ; Sainte-Beuve a choisi le chevalier de Méré pour définir avec lui et d'après lui le type de l'*honnête homme,* tel qu'on l'entendait au XVIIe siècle, ne se piquant de rien, mais égal ou supérieur à toutes les circonstances. Méré garde l'honneur d'avoir exercé sur Pascal une certaine influence. Au reste, tout son esprit ne l'a pas gardé d'un scepticisme à la vérité un peu court.

Méré (Poltrot de). Biogr. V. Poltrot.

Méré (Elisabeth Guénaud, baronne de), femme de lettres française, née et morte à Paris (1751-1829). Sous son nom véritable ou sous les pseudonymes de Boissy, J.-H.-F. de Geller, Faverolles, elle a écrit plus de trois cents ouvrages, pour la plupart oubliés aujourd'hui, mémoires apocryphes, romans historiques, contes pédagogiques, d'une sentimentalité remanesque et fausse, parfois irréligieux et licencieux. Citons : *Mémoires* ou *Histoires de Mme Élisabeth, de la comtesse Dubarry, de la princesse de Lamballe, de la duchesse de Mazarin, de Mlle Aïssé, du duc de Penthièvre ; Irma* (1801) ; *les Capucins* ou *le Secret du cabinet noir* (1801) ; etc.

méreau (*ro* — orig. inconn.) n. m. Palet pour jouer à la marelle. ‖ Marque. ‖ Signe qui sert à faire reconnaître un lieu ou une personne.



Méreau.

— Hist. ecclés. Jeton de présence ou cachet qu'on distribuait aux membres d'un chapitre qui assistaient à l'office ou à l'assemblée. ‖ Chez les protestants, Sorte de cachet qu'on distribuait à ceux qui voulaient communier.

— Hist. milit. Nom qu'on a donné d'abord aux marrons que les rondes déposent dans les corps de garde.

Méreaux (Jean-Nicolas Le Froid de), compositeur français, né et mort à Paris (1745-1797). Il publia une cantate, *Aline, reine de Golconde,* et fit représenter *la Ressource comique* ou *la Pièce à deux acteurs* (1772) ; *le Retour de tendresse* (1774) ; *Laurette* (1777) ; *Alexandre aux Indes* (1783) ; *Dormenon et Beauval* (1787) ; *Œdipe et Jocaste* (1791) ; *Fabius* (1793). Il est aussi l'auteur de deux oratorios : *Samson* (1774) et *Esther* (1775), etc. Il avait été nommé professeur au Conservatoire en 1795. — Son fils, Joseph-Nicolas, né et mort à Paris (1767-1838) fit exécuter une cantate à l'occasion du couronnement de Napoléon Ier. Il a publié des sonates et des fantaisies de piano. — Jean-Amédée, dit **Amédée Méreaux,** fils de Joseph-Nicolas, né à Paris en 1803, mort à Rouen en 1874, devint feuilletoniste musical du « Journal de Rouen ». Il publia *les Clavecinistes, de 1637 à 1790, œuvres choisies, classées dans leur ordre chronologique, revues, doigtées et accentuées* 1867). Un certain nombre de ses écrits ont été, après sa mort, réunis en un volume, sous ce titre : *Variétés littéraires et musicales* (1878). Ses compositions comprennent, notamment, un grand nombre de morceaux de genre pour le piano, écrits dans un style élégant et solide.

Meredith (George), poète et romancier anglais, né dans le Hampshire en 1828. Il publia dès 1851 un volume de *Poèmes,* suivi de *the Shaving of Shagpat* (divertissement arabe), poème burlesque en prose (1855), et de *Farina* (légende de Cologne) (1857). Comme poète, il a donné depuis : *l'Amour moderne* (1862) ; *Poèmes et chants lyriques de la joie de la terre* (1885) ; *Ballades et poèmes de la vie tragique* (1887) ; *la Bourse vide* (1892), et *Odes commémoratives de l'histoire de France* (1898). Son premier roman : *l'Épreuve de Richard Feverel* (1859), soulève les grands problèmes de l'éducation morale et révèle un écrivain au style à la fois pénible et puissant, doué d'une observation psychologique pénétrante. Citons encore de lui : *Evan Harrington,* récit de la vie moderne (1861) ; *Rhoda Fleming* (1865) ; *Vittoria* (1866) ; *l'Égoïste* (1879) ; *les Comédiens tragiques* (1881), roman inspiré par la vie et la mort du socialiste Lasalle ; *Un de nos conquérants* (1890) ; *le Mariage étonnant ; la Maison sur la grève* (1895), et enfin *la Comédie et les Usages de l'esprit comique* (1897), que H. Davray a traduit en français.

Méréfa, ville de la Russie méridionale (gouv. de Kharkov), sur la *Méréfa,* sous-affluent droit du Don par la Mja et le Donetz ; 5.000 hab. Marché agricole.

Merejkovsky (Dmitri de), littérateur russe, né à Saint-Pétersbourg en 1865. Il débuta par des poèmes pessimistes, puis traduisit les tragiques grecs. Disciple de Dostoïevski, admirateur de Baudelaire, de Flaubert, d'Ibsen, il s'est passionné, dans un esprit païen, pour la question de la lutte du christianisme contre le paganisme. Parmi les œuvres qu'il a publiées depuis 1885, nous citerons : *Poésies ; Symboles ; De la cause de la décadence et des tendances nouvelles de la littérature russe du temps ; les Éternels compagnons ; Tolstoï et Dostoïevski,* et deux romans historiques qui ont fait grand bruit et ont été traduits en français : *la Mort des Dieux* (1900), peinture de l'empire romain sous le règne de l'empereur Julien, et *la Renaissance des dieux* (1901), dont le héros est Léonard de Vinci.

mérelle (*rèl'*) n. f. Jeux. Syn. adc. de marelle.

— Blas. Figure héraldique, reproduisant le tracé des carrés du jeu ancien de la mérelle (marelle actuelle).

mérellier (*rè-li-é*) n. m. Table, planche ou surface quelconque, sur laquelle on a tracé une figure pour y jouer à la mérelle. ‖ Jeu de mérelle. (Vx.)

mérenchyme (*ran-chim'* — du gr. *méros,* partie, et *egchuma,* chose répandue) n. m. Bot. Tissu utriculaire, formé d'utricules sphéroïdales peu adhérentes les unes aux autres.



Mérendère.

mérende (*rand'* — lat. *merenda,* même sens) n. f. Petit repas entre le repas du matin et celui du soir. (Vx.)

— Antiq. rom. Repas qu'on donnait aux ouvriers pendant leur travail.

mérendère (*ran*) n. f. Genre de liliacées, comprenant des plantes bulbeuses, intermédiaires entre les colchiques et les bulbocodes.

— Encycl. Le type de ce genre, la *mérendère bulbocode,* ne dépasse guère 1 décimètre de hauteur ; son bulbe est ovoïde et brun. Vers la fin d'août, il en sort une fleur grande, solitaire, d'une belle couleur violacée. Cette plante croît sur les Pyrénées ; elle possède les propriétés thérapeutiques du colchique.

mérendéré, ée (*ran*) adj. Bot. Qui ressemble à une mérendère.

— n. f. pl. Syn. de colchicacées. — *Une* mérendérée.

mérétrice (*triss* — du lat. *meretrix, icis,* même sens) n. f. Courtisane. (Vx.)

— Mythol. rom. Surnom donné par les Romains à l'Aphrodite Pandemos des Grecs, déesse des courtisanes.

mérétrice (*triss*) ou **meretrix** (*mé-ré-trikss*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant plus de cent vingt espèces des mers chaudes et tempérées. (La plupart de ces coquillages sont comestibles, comme la *meretrix chione,* de l'océan Indien.)

mérétricinés (*si*) n. m. pl. Tribu de vénéridés, mollusques lamellibranches, comprenant les *meretrix* et genres voisins. — *Un* mérétriciné.

mérétricule (dimin. de *mérétrice*) n. f. Petite courtisane. (Mot de Rabelais.)

meretrix n. f. Bot. V. mérétrice.

Meretto di Tomba, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]), sur le Corno, fleuve côtier tombant dans la lagune de Marano ; 2.955 hab.

Méréville, ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 18 kilom. d'Étampes ; 1.508 hab. Four à chaux ; fabrication de chapeaux. Château du XVIIe siècle. Beau parc anglais dessiné par Robert et Joseph Vernet, arrosé par la Juine ; monuments en l'honneur des de Laborde, compagnons de La Pérouse. — Le canton a 20 comm. et 9.392 hab.

merganette (*mèr', nèt'*) n. f. Genre d'oiseaux palmipèdes, comprenant six espèces de l'Amérique du Sud. (Les merganettes sont des canards qui habitent surtout les bords des torrents dans les hautes montagnes.)

merganettinés (*mèr', nèt'*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux palmipèdes, de la famille des anatidés, comprenant les genres *meryanette* et voisins. — *Un* merganettiné.

merganser (*mèr', sèr'*) n. m. L'un des noms du harle bièvre.

Mergentheim, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle de la Jagst]), sur la Tauber Wachbach ; 5.000 hab. Ch.-l. de district. Château (collections historiques et archives de l'ordre Teutonique). Vignoble renommé. Sources minérales et établissement de bains.

merger (*mèr'-jé*) ou **murger** (*jé*) n. m. Agric. Tas de pierres que l'on forme, lorsqu'on épierre un terrain.

Mergey (Jean de), capitaine français, né à Haraus-Ménil, en Champagne, en 1536, mort à Saint-Amand-Magnazin après 1618. Il combattit à Saint-Quentin (1557), où il fut pris, puis à Dreux (1562) et à Moncontour (1569), dans les rangs protestants. Vers la fin de sa vie, il écrivit des *Mémoires* (1619), très remarquables pour la sobriété du récit et pour l'intérêt des renseignements fournis.

Mergian-banou, nom d'une fée ou *péri,* des épopées légendaires de la Perse. Elle fut enlevée par un puissant démon ou *div* nommé Turaseh-Nérêh, qui la fit enfermer dans une cage de fer ; elle fut délivrée par le roi de Perse Tahmouras, le vainqueur des démons. Elle est devenue, en Occident, la célèbre fée Morgane.

merginés (*mèr'-ji*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux palmipèdes, de la famille des anatidés, et qui comprend en dehors des harles (*mergus*), les genres fossiles *cutelornis* et *eoncornis.* — *Un* merginé.

Mergozzo, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare]), sur le lac de Mergozzo ; 2.360 hab. Carrières de marbre et de granit. — Le *lac de Mergozzo* est une partie du lac Majeur, qui en a été séparée par les alluvions de la Tosa.

Mergui ou **Merghi,** ville de l'Indo-Chine occidentale (Basse-Birmanie [prov. de Tenassérim]), dans le delta du fleuve Tenassérim, vis-à-vis l'île King (archipel des Mergui) ; 10.700 hab. Disputée entre le Siam et la Birmanie, elle fut prise d'assaut, en 1824, par les Anglais (première guerre birmane) ; ancienne colonie pénitentiaire du Bengale. Commerce de riz, bois de tek, noix d'aréquier.

Mergui ou **Merghi,** archipel du golfe du Pégou (océan Indien), le long de la côte du Tenassérim (Indo-Chine occidentale). Possession anglaise (Basse-Birmanie [prov. de Tenassérim]), il s'étend du N. (île Tavoï) au S. (île Sayer), sur une longueur de 530 kilom., et compte

225 îles ou îlots montagneux. King, la plus grande, mesure 480 kilom. carr. Un million d'habitants, pêcheurs sedongs.

MERGULE (*mèr'*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des alcidés, comprenant une seule espèce. (Le mergule nain [*arctica alle*] est un petit guillemot blanc et noir des mers arctiques, qui descend, pendant les hivers rigoureux, jusqu'aux Açores.)

MERGUS (*mèr'-guss*) n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre harle.

MERHEIM, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne], sur la rive gauche du Rhin ; 12.861 hab.

MÉRI (Huon de), poète français du XIIIe siècle, auteur d'un poème intitulé *le Tournoiement d'Antechrist* (1235). L'auteur raconte qu'ayant bu de l'eau de la fontaine de Broceliande, il lui fut donné de voir dans le ciel le combat livré par Jésus à l'Antechrist, à Jupiter, Saturne, et par les Vertus aux Vices. Huon de Méri, qui a imité Raoul de Houdan, a été lui-même imité par Guillaume de Digulleville et par Guillaume de Lorris.

MÉRIADEC (saint), évêque de Vannes, né en Bretagne vers 610, mort à Vannes vers 670. Il descendait de Conan Mériadec, premier roi des Bretons armoricains. Après avoir servi le roi Hoël III, il se retira dans l'ermitage de Stival, près de Pontivy. C'est de là que les suffrages du peuple le tirèrent pour l'élever sur le siège épiscopal de Vannes, à la mort de l'évêque Hingueten, qui l'avait instruit et ordonné prêtre. — Fête le 7 juin.

MERIAN (Matthieu), graveur suisse, né à Bâle en 1593, mort à Bade-Schwalbach en 1650. Il se rendit à Paris, s'y lia avec Callot, puis visita l'Allemagne et finit par se fixer à Francfort, où il fonda une maison de librairie. Nous citerons de lui : *la Danse des morts, telle qu'on l'a dépeinte à Bâle* (1621) ; *Icones biblicæ* (1625-1627) ; *Americanische historia* (1631-1655) ; *De rebus publicis Hanseaticis de Werdenhagen* (1642-1672) ; *Itinerarium Italiæ* 1643 ; etc. — Son fils, MATTHIEU, dit **le Jeune**, né à Bâle en 1621, mort à Francfort en 1687, s'adonna principalement au portrait dans la manière de Van Dyck. Il reçut de l'électeur de Brandebourg le titre de conseiller et la mission de le représenter à Francfort en qualité de chargé d'affaires, et fut conseiller aulique du margrave de Baden-Dourlach. On cite, parmi ses œuvres les plus remarquables, *Artémise*, la *Madeleine*, le portrait de *Pietro Soderini*, le portrait de son père, celui de sa sœur *Marie-Sibylle*, un *Martyre de saint Laurent* à Bamberg, etc. — MARIE-SIBYLLE **Merian**, sœur de Matthieu, femme peintre et naturaliste, née à Francfort en 1647, morte à Amsterdam en 1717, se rendit en Hollande avec ses deux filles, et s'associa à la secte des labbadistes. En 1699, elle partit avec une de ses filles pour Surinam, et rapporta de précieux documents sur la flore et la faune de ce pays. Indépendamment d'un nombre considérable de miniatures et de dessins sur vélin, qu'on voit à Amsterdam, à Londres, à Saint-Pétersbourg, etc., on a d'elle : *der Raupen wunderbare Verwandlung* (1679), traduit en latin et en français (1730) ; *Florum fasciculi III ad vivum depicti* (1680) ; *Metamorphosis insectorum Surinamensium* (1705), traduit en français sous le titre d'*Histoire générale des insectes de Surinam et de toute l'Europe* (1771).

MÉRIAN (Jean-Bernard), philosophe suisse, né à Liestal (cant. de Bâle) en 1723, mort à Berlin en 1807. Il fut appelé, en 1748, par Frédéric II comme professeur de philosophie à l'académie de Berlin. Il y enseigna jusqu'en 1797. Il fut en outre inspecteur du collège français de Berlin et directeur des études du collège Joachim. On lui doit de très nombreux mémoires insérés dans le recueil de l'académie de Berlin, de 1749 à 1804.

MERIAN (Pierre), géologue suisse, né et mort à Bâle (1795-1883). Il fut, de 1820 à 1828, professeur de physique et de chimie à Bâle, et, à partir de 1835, professeur de zoologie et de paléontologie. Il doit surtout sa réputation à ses travaux sur les formations jurassiques.

MÉRIANDRE n. f. Genre de labiées, comprenant des arbustes à feuilles laineuses, à fleurs en épis denses, dont on connaît deux espèces, de l'Inde et de l'Abyssinie.

MÉRIANIE (*ni*) n. f. Genre de mélastomacées, comprenant des arbres ou arbustes grimpants, à fleurs groupées en inflorescences terminales. (On en connaît plus de quarante espèces, de l'Amérique tropicale.)

MÉRIC (Jean DE), général français, né à Metz en 1717, mort près de Malines en 1747. Il était, à quinze ans, lieutenant au régiment de Piémont. Capitaine en 1741, il attira sur lui l'attention du maréchal de Saxe au siège de Prague, commanda l'arrière-garde de l'armée française dans la fameuse retraite de Prague, et fut blessé trois fois. Il assista à la bataille de Dettingen (1743) et commanda encore l'arrière-garde pendant la retraite. Major en 1743, lieutenant-colonel en 1744, il rejoignit Maurice de Saxe à Courtrai. Il prit part à la bataille de Fontenoy (1745), contribua à la prise de Tournai, de Gand (1745), et fut nommé colonel. En 1746, il s'embarqua pour l'Amérique, mais il revint au bout de six mois, après une expédition malheureuse contre les Anglais. Il servit de nouveau en Flandre, en qualité de brigadier, et fut tué au pont de Walen.

MÉRICARPE (du gr. *méris*, portion, et *karpos*, fruit) n. m. Bot. Nom proposé par de Candolle pour désigner les fruits partiels des ombellifères.

MÉRICISME (*sissm'* — du gr. *mérukómai*, je rumine) n. m. Physiol. Rumination.

MÉRIC-LALANDE (Henriette-Clémentine LAMIRAUX-LALANDE, dame MÉRIC, connue sous le nom de Mme), cantatrice française, née à Dunkerque en 1798, morte à Chantilly en 1867. Elle débuta à Nantes en 1814. Engagée au Gymnase, elle chanta ensuite à Milan et à Venise, à Munich, à Brescia, à Crémone, puis, de 1827 à 1830, devint l'étoile de la Scala de Milan. Sa renommée la fit appeler au Théâtre-Italien de Paris, où elle débuta en 1830, dans *l'Ultimo giorno di Pompei*, de Pacini. Elle resta plusieurs années à Paris, allant chaque été faire la saison de Londres, puis retourna en Italie, où elle se distingua surtout au théâtre de San-Carlo de Naples. Elle fut l'une des plus grandes artistes de son temps.

MÉRICOUR (Jean DE), en lat. *de Mercurin*, moine de l'ordre de Cîteaux, philosophe du XIVe siècle. Disciple de Guillaume d'Occam, nominaliste subtil, il attira sur lui l'attention de l'Eglise, et la Sorbonne le contraignit à faire publiquement amende honorable.

MÉRICOURT (Théroigne DE). Biogr. V. THÉROIGNE.

MÉRICOURT, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 15 kilom. d'Arras, près de la Souchez canalisée ; 3.157 h. Mine de houille. Sucrerie.

MÉRIDA, ville de l'Espagne occidentale (Estrémadure [prov. de Badajoz]), au confluent du Guadiana et de l'Albarregas ; 7.500 hab. Mérida est l'antique *Augusta Emerita*, capitale opulente de la Lusitanie romaine et vaste place forte. Des débris de temples, de murailles, de thermes, un amphithéâtre, un arc de triomphe de l'époque de Trajan, un pont romain de granit rappellent cette antique splendeur, que les invasions des Wisigoths, puis l'occupation arabe (711-1228) détruisirent. Patrie de sainte Eulalie, qui y souffrit le martyre, en 308 de notre ère.

MÉRIDA, ville du Mexique, ch.-l. de l'Etat de Yucatan ; 37.000 hab. Ch.-l. de district. Ville industrielle ; sucreries ; fabriques de cotonnades, de toiles de chanvre. Université, avec des écoles de droit, de médecine et de pharmacie, nombreux couvents. Belle cathédrale de la fin du XVIe s. La ville, bâtie en échiquier, date de 1542 et fut fondée par le capitaine espagnol Francesco de Montejo sur l'emplacement de la cité maya de Ti-hoo. — Le *district de Mérida* est peuplé de 50.000 hab.

MÉRIDA, ville du Venezuela, ch.-l. de la prov. de Guzman, dans la sierra Nevada ; 11.000 hab. Evêché et université. Plantations de café. Commerce de produits agricoles. Ville fondée en 1558, et dévastée depuis par de fréquents tremblements de terre.

MÉRIDE (du gr. *méris, idos*, partie) n. f. Musiq. Chacune des parties de l'octave divisée en quarante-trois parties égales.

— ENCYCL. V. DÉCAMÉRIDE.

MÉRIDE (du gr. *méros*, partie) n. m. Association de plastides, différenciés ou non. (E. Perrier.)

— ENCYCL. Ce terme a été créé par E. Perrier pour désigner des organismes simples, comme la *planula* ou larve des polypes, le *nauplius* ou larve des crustacés, la *trocosphère* ou larve des annélides, etc., lesquels sont constitués par des plastides, issus par filiation ininterrompue, et en restant associés, de l'œuf. Le méride conduit au *zoïde*, comme le zoïde au *dème*.

MÉRIDIACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de diatomacées, comprenant des algues à frustules en éventail. (On les divise en deux tribus : les *méridiées*, des eaux douces, et les *lichmophorées*, des eaux salées.) — *Une* MÉRIDIACÉE.

MÉRIDIÉES n. f. pl. Tribu des *méridincées*, comprenant des algues caractérisées par leur forme en éventail ou en disque. (Toutes les espèces connues se rencontrent dans les eaux douces.) — *Une* MÉRIDIÉE.

MÉRIDIEN, ENNE (*di-in, ène* — du lat. *meridionus* ; de *meridies*, midi) adj. Qui appartient au midi, qui est tourné du côté du midi : *Exposition* MÉRIDIENNE.

— Astron. *Ombre méridienne*. Celle que projette un objet à midi vrai. ‖ *Hauteur méridienne*, Hauteur d'un astre au-dessus de l'horizon à son passage au méridien. ‖ *Lunette méridienne*, Lunette mobile autour d'un axe perpendiculaire au plan méridien. (V. LUNETTE.) ‖ *Cercle méridien*, Cercle mural dont le plan est parallèle à celui du méridien. ‖ *Instruments méridiens*, Lunette méridienne et cercle méridien. ‖ *Observations méridiennes*, Observations du service méridien, effectuées aux instruments méridiens.

— Bot. Qui s'ouvre vers le milieu du jour, en parlant d'une fleur.

— n. m. Antiq. rom. Nom donné à des gladiateurs qui entraient dans le cirque à midi.

— Astron. *Méridien d'un lieu*, Plan déterminé par la verticale du lieu et la ligne des pôles. ‖ *Premier méridien* ou *Méridien d'origine*, Méridien par rapport auquel on compte les degrés de longitude. ‖ Cadran solaire, marquant midi par l'ombre d'un gnomon sur la ligne méridienne. V. BOUSSOLE.

— Géom. Section que fait dans une surface de révolution un plan passant par l'axe de cette surface.

— Physiol. Nom donné aux différents arcs menés sur la cornée par les extrémités d'un même diamètre.

— Physiq. *Méridien magnétique*, Grand cercle qui passe par les pôles magnétiques du globe, et dans le plan duquel se trouve constamment l'aiguille aimantée.

— n. f. Sieste que l'on fait vers le milieu du jour, dans les pays chauds : *Faire sa* MÉRIDIENNE. ‖ Par ext. Sorte de canapé sur lequel on peut s'étendre et dormir pendant le jour. On dit aussi MÉRIDIEN n. m.)

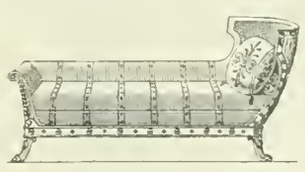

Méridienne (style empire).

— Astron. *Méridienne d'un lieu*. Intersection du plan méridien du lieu avec l'horizon. ‖ *Méridienne du temps moyen*, Ligne en forme de 8, qui indique, suivant les diverses époques de l'année, le lieu de l'ombre de l'extrémité d'un style, à midi moyen.

— ENCYCL. Astron. Parmi les grands cercles célestes, il en est un particulièrement important dans les lois du mouvement diurne, celui où se produisent les culminations stellaires : c'est le *méridien* du lieu, passant par les pôles et par le zénith du lieu. Pour déterminer avec précision l'orientation de ce plan, qui intervient dans la position à donner à certains instruments, on emploie deux méthodes :



Méridien : PP', ligne des pôles de la sphère céleste ; EE', équateur céleste ; Z, zénith du lieu d'observation ; PZP', méridien céleste du lieu.

1° La méthode des hauteurs égales ou correspondantes. Avec un cercle azimutal, on observe deux passages d'un même astre à la même hauteur, avant et après le méridien : celui-ci est déterminé par la demi-somme des lectures ;

2° La méthode des plus grandes digressions. On observe comme précédemment, avec un théodolite. Ce sont encore des hauteurs correspondantes, à l'Orient et à l'Occident, mais on a l'avantage d'observer à un minimum d'azimut, qui varie très peu. La demi-somme des lectures peut encore fournir le méridien avec une grande précision.

Par analogie, tout grand cercle qui contient l'axe de rotation de la terre est un méridien terrestre. L'un des méridiens sert d'origine pour la détermination des longitudes, et tous les points d'un même méridien ont même longitude ; la différence de longitude de deux lieux est toujours l'angle des méridiens de ces deux lieux, et cette définition est indépendante de la forme de la terre. Alors, un méridien terrestre est une ligne dont tous les méridiens astronomiques sont parallèles à une direction fixe : cette ligne est plane. On peut la tracer par points en jalonnant sur des lignes de visée successivement faites dans les méridiens des lieux d'observation. Par triangulations successives, on peut arriver à mesurer la distance qui sépare deux points d'un même méridien, puis la mesure des latitudes des extrémités donnera l'amplitude de l'arc mesuré, toutes les opérations étant réduites au niveau de la mer. On obtient ainsi la valeur d'un degré de méridien.

En 1669, Picard fait la première mesure d'un arc du méridien ; en 1736, deux missions françaises vont répéter ces mesures au Pérou et en Laponie. Depuis, toute l'Europe a été couverte par une vaste triangulation. On en peut conclure que tous les méridiens sont égaux, c'est-à-dire que la surface de la terre est de révolution autour d'un axe (terrestre) ; le méridien a la forme d'une ellipse très peu excentrique, à petit axe suivant l'axe terrestre : la terre est donc un *ellipsoïde aplati de révolution*. Ceci résulte de la constatation qui fut faite que la longueur d'arcs de méridiens de même amplitude augmente régulièrement en allant de l'équateur aux pôles.

La Constituante chargea, en 1790, une commission d'établir ce que l'on appelle le système métrique ; en 1791, l'unité de longueur adoptée fut la dix-millionnième partie du quart du méridien terrestre. Lacaille et Cassini de Thury avaient mesuré l'arc de méridien de Dunkerque à Perpignan ; Delambre et Méchain le prolongèrent jusqu'à Barcelone. Tout fut mesuré en toises du Pérou ; le mètre conservé aux archives, étalon légal, en platine à 0°, a 0 toise, 513.071 ou 3 pieds 11 lignes 296. L'arc de méridien fut prolongé par Biot et Arago jusqu'aux Baléares, par Perrier en Algérie ; on a reconnu ainsi que le mètre légal était trop court d'environ 2/10 de millimètre.

Voici quelles sont les longueurs d'un degré de méridien à diverses latitudes :

LATITUDE	DEGRÉ DU MÉRIDIEN	LATITUDE	DEGRÉ DU MÉRIDIEN
—	—	—	—
0°	110 563m	60°	111 419m
15°	110 639m	75°	111 629m
30°	110 857m	90°	111 707m
45°	111 132m		

et le mille marin, longueur d'un arc de 1′ en latitude suivant le parallèle moyen de 45°, est alors égal à 1.852m,22.

Méridienne d'un lieu. La détermination de cette méridienne, ou ligne du midi, est la première opération astronomique nécessitée par la construction d'un cadran solaire. Pour cela, on détermine d'abord la direction approximative du méridien avec une montre réglée sur l'heure des gares, d'où l'on conclut, avec la longitude, l'heure à laquelle le soleil passera au méridien du lieu. Cette opération suffit à déterminer les scellements et la position du cadran, mais le réglage définitif exige encore une opération auxiliaire fondée sur des observations du soleil ou de l'étoile polaire ; une méridienne bien construite peut alors facilement donner le midi vrai à 10 secondes près.

Disons encore que l'ascension droite d'une étoile diffère très peu de son ascension droite à son passage supérieur, ou passage au méridien ; on peut donc avoir une heure très rapprochée du passage de l'étoile au méridien en faisant usage de l'ascension droite moyenne.

La méridienne peut encore se déterminer grossièrement avec une boussole. Celle de l'observatoire de Paris fut déterminée par Cassini ; elle passe près de Perpignan. Elle est définie par des repères situés dans l'observatoire même et dans le jardin de Montsouris. Elle fut redressée, en 1873, par le capitaine Perrier.

— Géom. On nomme *méridien* d'une surface de révolution la section faite dans cette surface par un plan passant par l'axe. Une surface de révolution est définie par son axe et l'un de ses méridiens. Le plan d'un méridien, normal à la surface en chacun des points de ce méridien, est aussi le plan d'une section principale, c'est-à-dire dont la courbure est maximum ou minimum. Du reste, la raison seule de symétrie suffit pour qu'on puisse affirmer que, sous quelque rapport qu'on considère les courbes tracées sur une surface de révolution, le méridien jouit toujours d'une propriété soit de maximum, soit de minimum.

MÉRIDION n. m. Genre de plantes diatomacées de la famille des méridiées, à valves cunéiformes, et qui se rencontrent dans les eaux douces où elles vivent parmi les conferves.

MÉRIDIONAL, ALE, AUX (du lat. *meridies*, midi) adj. Qui est situé au midi : *Contrée* MÉRIDIONALE. — Qui habite les contrées du Midi : *Les peuples* MÉRIDIONAUX. — Qui est tourné du côté du Midi : *Le versant* MÉRIDIONAL *d'une montagne*.

— Par ext. Qui est propre aux pays ou aux peuples du Midi : *L'accent* MÉRIDIONAL. *La flore* MÉRIDIONALE.

— Astrol. *Signes méridionaux*, Les six derniers signes du zodiaque : Balance, Scorpion, Sagittaire, Capricorne, Verseau et Poissons, ainsi nommés parce qu'ils composent la partie méridionale du ciel astrologique.

— Astron. *Cadran méridional*, Cadran dont le plan est perpendiculaire à celui du méridien : *Cadran* MÉRIDIONAL *horizontal, oblique, vertical*. ‖ *Distance méridionale*, Différence de longitude entre deux astres.

— Mar. *Distance méridionale*. Différence de la longitude actuelle d'un navire avec celle de son point de départ. ‖ *Parties. Minutes méridionales*. Dans la marine anglaise, Parties, Minutes comptées sur les méridiens.

— Substantiv. Personne qui est du Midi. (Dans ce sens, prend une majuscule) : *Le* MÉRIDIONAL *a une imagination vive et brillante*. (Mich. Chev.)

MÉRIDIONELLE (*nèl'*) n. f. Ancien terme des fleuristes, au XVIIe et au XVIIIe siècle, désignant une variété de tulipe, de couleur pourpre, violette et blanche.

MÉRIE (*ri'* — du gr. *méris*, ou *moira*, partie n. f. Art milit. anc. Subdivision d'un corps de troupes, notamment dans les armées byzantines. ‖ Subdivision d'un gouvernement.

MÉRIÉDRIE (*drî*) n. f. Minér. Mode de cristallisation qui comprend l'hémiédrie et la tétartoédrie.

MÉRIEL, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 10 kilom. de Pontoise, sur l'Oise; 681 hab. Ch. f. Nord et Ouest. Commerce de houille, de plâtre, de pierre et de grès, fabrication de tissus élastiques. Eglise avec vestiges des XIIIe, XVe, XVIIIe siècles. A 2 kilom., abbaye du Val, fondée en 1125, en partie démolie en 1815, où se voient encore les dortoirs (XIIe s.), la salle du chapitre des anciens moines, des galeries et souterrains datant des XIIIe, XVIe et XVIIe s. Moulin du XVe s.



Abbaye du Val, à Mériel.

MÉRIEL (Paul), compositeur français, né à Mondoubleau en 1818, mort à Toulouse en 1897. Issu d'une famille de comédiens, il parcourut la province comme chef d'orchestre, fit représenter à Amiens un petit opéra-comique: *Cornelius l'Argentier*, alla ensuite à Avignon, à Dijon, puis à Toulouse, où il fit exécuter *Caïn*, oratorio dramatique, et enfin produisit au théâtre du Capitole, en 1854, un grand opéra: *l'Armorique*. En 1857, il fut nommé directeur du Conservatoire de Toulouse. Il fit encore représenter *les Précieuses ridicules* (1877); *les Pâques de la reine* (1886). Il a écrit en outre une *Messe* à trois voix, un *Traité d'harmonie*, une *Théorie musicale* et de nombreux morceaux symphoniques.

MÉRIGNAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 6 kilom. de Bordeaux, dans la région des Landes; 6.713 hab. Commerce de vins. Marché de bestiaux. Fabrique de tartre. Aux environs, tour de Veyrines, ancien donjon du XIIIe s., avec peintures de l'époque. Située dans les Graves, cette commune donne des vins rouges estimés. Principaux crus: *Château-Bon-Air, cru Luchey, Château-Beau-Désert, Château de Bourran, Château-du-Haide, domaine du Four-Château, Château-Le-Burck, Chêne-Vert*; etc.

MÉRIGNIES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 14 kilom. de Lille; 905 hab. Minoterie.

MÉRIGNY, comm. de l'Indre, arrond. et à 14 kilom. du Blanc, au bord de l'Anglin; 1.055 hab. Château de La Roche-Belluson, où serait né Fénelon. Ruines de l'ancienne commanderie de Plaincourault, de l'ordre de Malte.

MÉRILHOU (Joseph), jurisconsulte, homme d'Etat et magistrat français, né à Montignac en 1788, mort à Neuilly en 1856. Avocat à Paris, puis magistrat sous l'Empire, il démissionna en 1813 et reprit sa place au barreau. Ce fut sur sa plaidoirie, le 28 juillet 1830, que le Tribunal de commerce de Paris ordonna l'impression des journaux malgré les Ordonnances. Secrétaire général du ministère de la justice, conseiller d'Etat, il eut le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet Laffitte et fut ministre de la justice du 27 décembre 1830 au 13 mars 1831. Peu après, il fut élu député et il opta pour la Sarthe. Conseiller à la Cour de cassation en 1832, il entra en 1837 à la Chambre des pairs. On a de lui: *Essai historique sur la vie et les ouvrages de Mirabeau* (1827), et ses principaux *Plaidoyers*, qui forment un volume du « Barreau français » (1827).

MÉRILLE (*ll* mll.) n. f. Cépage rouge, cultivé dans les départements de la Dordogne, de la Gironde, de Tarn-et-Garonne et les Charentes. (C'est un cépage vigoureux, à rendement abondant et donnant de bons vins ordinaires.) Syn. GRAND-NOIR, GROSSE-MÉRILLE, PERIGORD, PETIT-PICQUAT, PICAT, PLANT DE BORDEAUX, SAINT-RADIER.

MÉRIMÉE (Jean-François-*Léonor*), peintre et chimiste français, né à Broglie (Eure) en 1757, mort à Paris en 1836. Il obtint un second prix à l'Académie de peinture, devint professeur de dessin à l'Ecole polytechnique, et fut appelé, en 1807, aux fonctions de secrétaire perpétuel de l'Ecole des beaux-arts. On lui doit un excellent traité, intitulé: *De la peinture à l'huile* ou *Des procédés matériels employés dans ce genre de peinture depuis Hubert et Jan Van Eyck jusqu'à nos jours* (1830). Comme peintre, on cite parmi ses meilleures œuvres: *Des voyageurs trouvant dans une forêt les ossements de Milon de Crotone* (1790); *l'Innocence présentant à manger à un serpent* (1791), composition charmante qui fut détruite en 1871, dans l'incendie de la maison de Prosper Mérimée, sous la Commune. Un monument modeste a été érigé, à Broglie, en 1895, à Léonor Mérimée.

MÉRIMÉE Prosper), écrivain français, fils du précédent, né à Paris en 1803, mort à Cannes en 1870. Il apprit l'anglais, le grec, l'espagnol, approfondit les littératures classiques, l'histoire de l'art, l'archéologie. En 1825, il publie *le Théâtre de Clara Gazul*, qu'il donnait comme l'œuvre d'une célèbre comédienne espagnole; en 1827, une nouvelle supercherie, *la Guzla*, recueil de prétendues ballades illyriennes, en 1828, *la Jacquerie*, tableau dramatique et historique; en 1829, un beau roman historique, *la Chronique de Charles IX*. Dans les années suivantes, il fait paraître ses principales nouvelles: *Tamango, Mateo Falcone, l'Enlèvement de la redoute* (1829); *la Partie de trictrac, le Vase étrusque, les Mécontents* (1830); *la Double Méprise* (1833); *les Ames du Purgatoire* (1834); *la Vénus d'Ille* (1837); *Colomba* (1840); *Arsène Guillot* (1844); *Carmen* (1845); *l'Abbé Aubain* (1846). Il devint après 1830 chef de cabinet de d'Argout. Nommé inspecteur général des monuments historiques (1841), il contribua de tout son pouvoir à la conservation des anciens édifices français. En même temps, il se tournait vers l'étude de l'histoire et écrivait: *la Guerre sociale* (1841); *la Conjuration de Catilina*, plus tard *l'Histoire de D. Pèdre Ier de Castille* (1848). Il fut élu membre de l'Académie des inscriptions en 1843 et de l'Académie française en 1844. Il était lié depuis plus de vingt ans avec la comtesse de Montijo, lorsqu'en 1853, la fille de son amie devint impératrice des Français. Fait sénateur, il fut désormais le commensal de la cour. Il collabora à l'*Histoire de César*. Dans les dernières années de sa vie littéraire, il s'attacha surtout à faire connaître, en France, la littérature russe par des traductions de Pouchkine, Gogol, Tourgueneff; l'histoire russe lui inspira deux œuvres de mérite: *le Faux-Démétrius* et *les Cosaques d'autrefois*. Il écrivit encore quelques nouvelles: *Lokis, Djoumâne* et *la Chambre bleue*. C'est après sa mort que fut publiée sa correspondance: *Lettres à une inconnue* [Mlle Jenny Daequin, de 1841 à 1870] (1873); *Lettres à une autre inconnue* [Mme Przedziecka, de 1867 à 1870] (1875); *Lettres à Panizzi* [de 1850 à 1870] (1881); *Correspondance inédite* (1896); etc. Ces lettres, sans parler de leur rare intérêt comme peinture de la société du second Empire, nous montrent, à côté de l'homme du monde, défiant, pessimiste, sceptique et même cynique que Mérimée affectait d'être, un ami obligeant, discret et dévoué.



Mérimée.

Si Mérimée parut d'abord un romantique par sa culture étrangère, par son goût pour les histoires sombres et violentes et les dénouements mystérieux et ambigus, en revanche, dès ses premières nouvelles, la forme châtiée et mesurée de son style, son art fait essentiellement de choix et de concentration révélèrent en lui un classique. Dans l'histoire comme dans la réalité contemporaine, il aime à observer les passions humaines, de préférence dans les âmes primitives, où elles se déploient dans toute leur naïve vigueur. Il se borne à les montrer à l'œuvre, en se gardant bien de s'attendrir, et conte d'une manière impersonnelle et à peu près impassible.

— BIBLIOGR.: Tourneux, *P. Mérimée, sa bibliographie* (Paris, 1876); Aug. Filon, *Mérimée et ses amis* (Paris, 1894).

MERINAGHEN, ancien poste militaire, construit en 1842 pour protéger le Diambour contre le Oualo. Auj. village des pays protégés du cercle de Louga, sur la rive occidentale du lac de Guier.

MÉRINAS, nom donné parfois aux habitants de l'Imerina, c'est-à-dire des hauts plateaux de Madagascar. On les appelle plus communément *Hovas*. V. HOVA.

MÉRINCHAL, comm. de la Creuse, arrond. et à 33 kilom. d'Aubusson, près de la source du Cher; 1.980 hab. Ch. de f. Orléans. Filons d'antimoine. Carderie et scierie mécanique.

MÉRINDOL, comm. de Vaucluse, arrond. et à 33 kilom. d'Apt, entre le versant sud du Luberon et la Durance; 789 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Minoterie, huilerie, scierie mécanique. Massacres commis, en 1545, par ordre du parlement d'Aix, sur une paisible population qui avait, dès le XIIe siècle, embrassé l'hérésie vaudoise.

MERINDOL (Antoine), médecin français, né à Aix en 1570, mort en 1624. Il occupait une chaire de médecine à Aix depuis dix ans, lorsqu'il fut nommé, en 1616, médecin ordinaire de Louis XIII. Ses principaux ouvrages sont: *Selectæ exercitationes* (1617); *Ars medica* (1633).

MÉRINE adj. f. Qui a rapport au mérinos. V. MÉRINOS.

MERING, bourg d'Allemagne (Bavière [cercle de Haute-Bavière]), sur la Paar, affluent du Danube; 2.270 hab. Fabriques de chaussures.

MERINGENNE (*jèn'*) n. f. Bot. Nom vulgaire de l'aubergine ou mélongène. || On dit aussi MERINGEANNE.

MÉRINGIE n. f. Bot. V. MŒHRINGIE.

MERINGOSOME n. m. Genre d'annélides néréides, fossiles dans l'oolithe d'Allemagne.

MERINGUE (*ringh'* — orig. inconn.) n. f. Pâtisserie fort légère, faite de blancs d'œufs et de sucre en poudre.

— ENCYCL. Fouettez en neige six blancs d'œufs et incorporez-y peu à peu 250 grammes de sucre et un zeste de citron, de façon à obtenir une pâte douce et facile à mouler. Prenez-en avec une cuiller et déposez-la en morceaux, de la forme d'une moitié d'œuf, sur des feuilles de papier blanc placées sur des feuilles de tôle; glacez avec du sucre en poudre et mettez au four modéré. Dès que les meringues ont pris couleur, on les détache et, avec une cuiller à bouche, on enfonce le centre, et l'on fait sécher à l'étuve et au four. On garnit les meringues d'une crème fouettée vanillée ou de marmelades, ou réunissant deux morceaux pour former un œuf.

MERINGUER (*ghé*) v. a. Disposer en meringue: MERINGUER *un entremets*.

MÉRINIDES (en ar. *Bénou-Mérin*), dynastie de princes qui régnèrent au Maroc de 1269 à 1554, et qui portaient le titre d'*émir*. — *Un* MÉRINIDE.

— ENCYCL. Hist. V. MAROC.

MERINO (*mé* — anc. espagn. *mayorino*) n. m. Juge nommé par le roi pour administrer une ville ou un canton, principalement en Navarre (*merindad*). || Plus tard, Employé subalterne du service des finances.

MERINO (don Geronimo), partisan espagnol, connu sous le nom de **curé Merino**, né à Villobiado (Vieille-Castille) en 1770, mort en 1847. Il était curé de son village natal en 1808. Pendant les guerres contre Napoléon Ier, il se distingua par sa valeur et sa férocité à la tête d'une bande de guérilleros. En 1820, il combattit pour l'absolutisme et en fut récompensé par le grade de brigadier général. En 1833, il prépara sous main un soulèvement carliste, qui éclata en octobre et il tint pendant cinq ans la campagne à la tête de ses partisans. Traqué par le général Quesada, refoulé dans les provinces du Nord, il s'enfuit avec don Carlos en France, y fut interné et y mourut.

MÉRINOS (*noss* — de l'espagn. *merino*, troupeau) n. m. Zool. Race de moutons: *Un troupeau de* MÉRINOS.

— Pop. *Laisser pisser le mérinos*, Attendre le moment favorable.

— Comm. Laine fournie par le mouton de la race dite mérinos. || Etoffe fabriquée avec cette laine.

— Adjectiv. Qui appartient à la race des moutons appelés mérinos: *Un bélier, Une brebis* MÉRINOS.

— ENCYCL. Zool. Les moutons *mérinos* ont une taille variant de 0^m^,50 (variétés méridionales) à 0^m^,80 (variétés du Nord), le squelette généralement grossier, les jambes longues, la tête forte. L'articulation du jarret est particulièrement large. Les cornes, longues et volumineuses, contournent l'oreille en spirale; elles portent des plis transversaux nombreux, sur le bord supérieur un sillon profond, et se terminent en lame mousse. Le museau est large, la bouche grande, les lèvres épaisses. La toison est abondante, étendue et disposée en mèches tassées, formées de brins en zigzag très fins et résistants; son poids, suivant les variétés, peut aller de 1 à 5 et 6 kilogr., et la qualité de sa laine est supérieure à celle de toute autre race. Chez les animaux perfectionnés (*mérinos précoces*), la viande est abondante et d'excellente qualité.



Mérinos.

La race serait originaire du nord de l'Afrique, d'où elle serait passée en Espagne. Au XVe siècle, elle était devenue, pour ce pays, l'une des sources de sa richesse. Les rois possédaient de grands troupeaux, qu'ils faisaient garder avec un soin jaloux. A la fin du XVIIIe siècle, sous l'administration de Colbert, quelques béliers espagnols furent introduits en Roussillon. En 1776, Daubenton, sous les auspices de Turgot, créa le troupeau de Montbard, souche des mérinos de la Bourgogne. En 1786, nouvelle importation d'environ 350 animaux et création du troupeau de Rambouillet, d'où sont provenues les variétés de la Beauce, de la Brie et du nord de la France. De la fin du XVIIIe siècle jusqu'à notre époque, la race s'est d'ailleurs répandue sur presque toute la surface du globe; mais, des nombreuses variétés aujourd'hui existantes, celles de la Champagne, et plus encore celles de la Bourgogne et du Soissonnais, l'emportent sur toutes les autres.

— Comm. Le *mérinos* est une étoffe de laine à tissu croisé, faite avec la laine des mérinos. On en attribue l'invention à un petit fabricant nommé Dauphinot Palloteau, Rémois de naissance. Ce tissu diffère des autres étoffes de laine en ce qu'il n'est ni feutré ni foulé, et en ce que la chaîne et la trame sont toutes deux en laine peignée avant la filature; on en fait des châles, des robes, des draps légers, etc. C'est à Reims, en 1803, qu'on fabriqua pour la première fois du mérinos en France.

On distingue trois sortes de mérinos: le mérinos simple, le mérinos écossais et le mérinos double. Le premier sert pour robes et pour châles. Le mérinos écossais est un mérinos simple, ourdi et tissé avec des fils de couleur, suivant des combinaisons multiples de lignes et de carreaux. Le mérinos double est monté généralement sur une chaîne doublée et retorduo très résistante. Il présente un tissu tellement serré, qu'il a l'apparence d'un drap léger, et on lui donne parfois le nom de *drap d'été*.

MÉRION n. m. Nom vulgaire des fauvettes à longue queue, du genre *malurus*. V. ce mot.

MERION. Myth. gr. Héros crétois, fils de Molos et de Melphis. Il conduisait au siège de Troie le char d'Idoménée. Il protégea avec Ajax le corps de Patrocle, et gagna, lors des jeux célébrés près du tombeau de ce dernier, les prix de l'arc et du javelot.

MÉRIONE n. m. Genre de mammifères rongeurs, comprenant une douzaine d'espèces, répandues dans les régions désertiques de l'ancien monde. (Les mériones sont des gerbillinés de taille moyenne, à queue non terminée en pinceau; leur livrée, fauve ou gris doré en dessus, blanchâtre en dessous, s'harmonise avec les sables, sur lesquels ils courent en sautant vivement.)



Mérione

MERIONETH (en lat. *Merrinia*), comté de la Grande-Bretagne (pays de Galles), baigné à l'O. par la baie de Cardigan. Superf. 1.557 kilom. carr.; pop. 55.000 hab. Pays montagneux, coupé de vallées sauvages, peu fertile. Elevage actif de bétail et de chevaux. Carrières, ardoisières; plomb et cuivre. Tourbières. Fabriques de flanelles, étoffes de laine, bonneterie.

MÉRIPHE n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant quatre ou cinq espèces d'Australie. (Les mériphes sont des charançons de taille médiocre.)

MERISE n. f. Fruit du merisier.

— ENCYCL. Les *merises*, à cause de leur aigreur, sont peu recherchées comme fruit frais; mais on les mange sèches ou confites, et l'on en fait soit d'excellentes confitures, soit du sirop, une liqueur de table et un vin fort agréable. Elles servent surtout à préparer le kirsch.

MERISÉ, ÉE adj. Pathol. Se dit d'une tumeur, d'une pustule ayant l'aspect de la merise.

MERISIER (*zi-é*) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de cerisier (*prunus avium*).

— ENCYCL. Le *merisier* ou cerisier sauvage est un grand arbre, à cime pyramidale, à fleurs blanches apparaissant avant les feuilles, à fruits peu charnus. On trouve le merisier dans tous les pays tempérés; son bois est employé dans l'ébénisterie; il fournit un bon bois de chauffage. Ses fruits noirs ou merises servent à faire des confitures, des liqueurs, etc. C'est la distillation des merises, après fermentation, qui fournit le kirsch.



Merisier: *a*, coupe de la fleur.

MÉRISMATIQUE (*sma-tik'* — du gr. *mérisma, atos*, division) adj. Se dit quelquefois de la reproduction qui a

lieu par division ou segmentation et s'applique de préférence à la disposition des plastides libres ou des éléments anatomiques des tissus. (Rare.)

MÉRISME (*rissm'* — du gr. *mérisma*, partie) n. m. Littér. Division du sujet en parties distinctes. (Vieux.)

— Bot. Nom employé par certains botanistes pour désigner l'ensemble des champignons du genre polypore, qui sont très ramifiés. (Leurs chapeaux portent à leur face inférieure une ou plusieurs couches de tubes, sur la paroi desquels naissent les spores.)

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères chalcidiens, comprenant deux espèces, du nord de l'Europe.

MÉRISMOPÉDIE (*smo, di*) n. f. Genre d'ulvacées, comprenant des algues dont la division est quaternaire. (On en connaît neuf espèces, parasites de l'homme.)

MÉRISMOPÉDIE (*smo, di*) ou **MÉRISTE** (*risst'*) n. f. Colonie microbienne, réunie en groupe de quatre coccus formant un carré.

MÉRISTÈME (*stèm'* — du gr. *méris*, partie, et *stéma*, filament) n. m. Tissu jeune, dont les cellules, en voie de cloisonnement, sont fortement serrées les unes contre les autres et de forme polyédrique.

MÉRISTÉMONE (*sté* — du gr. *méris*, partie, et *stémon*, fil) adj. Bot. Se dit d'un androcée dans lequel les étamines se ramifient.

MÉRISTIQUE (*stik'*) adj. Anat. ‖ *Variation méristique*, Variation de nombre et de position des organes similaires. (On la rencontre dans beaucoup d'organes, doigts, dents, mamelles, vertèbres, pattes d'insectes, pinces de crustacés, bras d'astéries, etc., qui peuvent se rencontrer en nombre supérieur à la normale.)

MÉRISTOTHÈQUE (*sto-tèk'*) n. f. Genre de soliérées, comprenant des algues à fronde plane, gélatino-membraneuse, dont on connaît quelques espèces des pays chauds.

MÉRITANT (*tan*), **ANTE** adj. Digne, par son mérite, d'éloge ou de récompense : *Une personne* MÉRITANTE. — Substantiv. : *Récompenser les* MÉRITANTS.

— Arboric. Se dit des arbres qui donnent de bons fruits.

MÉRITE du lat. *meritum*, chose méritée) n. m. Ce qui rend digne de récompense ou de châtiment : *Traiter quelqu'un selon ses* MÉRITES. ‖ Ce qui rend une personne digne d'éloge ou d'estime : *Un homme de* MÉRITE. *Le* MÉRITE *console de tout.* (Montesq.) ‖ Ce qui rend une action digne d'éloge ou de récompense : *Le motif seul fait le* MÉRITE *des actions.* (La Bruy.) ‖ Ce qui rend un objet digne d'estime : *Le* MÉRITE *d'un poème, d'une œuvre d'art.* ‖ Ce qui rend un objet utile, avantageux ou agréable : *Les vins d'Espagne ont leur* MÉRITE.

— Par ext. Personne qui a du mérite : *Le vrai* MÉRITE *est modeste.*

— *Se faire un mérite de*, Tirer gloire, se faire honneur de. ‖ *Se donner le mérite de*, S'attribuer l'honneur de.

— Electr. *Formule de mérite*, Formule indiquant la résistance d'un circuit qui, avec un élément Daniel, produit l'unité de déviation sur l'échelle d'un galvanomètre.

— Philos. Ce par quoi un agent moral se rend digne d'une récompense.

— Théol. *Les mérites de Jésus-Christ*, Ce qu'il a voulu souffrir pour nous racheter. ‖ *Les mérites des saints*, Leurs bonnes œuvres.

— SYN. **Valeur, vertu.**

— ANTON. **Démérite.**

— ENCYCL. Philos. Il semble que le *mérite* et le *démérite* doivent être considérés en eux-mêmes. On peut établir une hiérarchie entre les actions suivant qu'elles élèvent ou rabaissent notre nature morale. A ce point de vue, le mérite est l'accroissement volontaire, et le démérite est la diminution volontaire de notre excellence intérieure.

On dit quelquefois que le mérite est en raison inverse de l'obligation; d'après cette théorie, on n'aurait aucun mérite à ne pas tuer, on en aurait à se dévouer. Mais il n'y a pas d'acte obligatoire qui n'ajoute à notre valeur morale; et à une conscience délicate le dévouement apparaît comme un devoir.

On a prétendu qu'il n'y a pas de degrés dans le mérite et que toutes les bonnes actions sont également méritantes. Il semble, au contraire, que le mérite, c'est-à-dire la dignité de l'effort, soit proportionné d'abord à la difficulté du devoir : la valeur morale s'augmente par la lutte contre les obstacles intérieurs ou extérieurs. Il semble aussi que le mérite soit proportionné à l'importance du devoir accompli.

Mérite (ORDRES DU). Ce nom a été donné à un grand nombre d'ordres de chevalerie destinés à récompenser le mérite dans ses divers genres : agricole, artistique, civil, industriel, littéraire, militaire, naval, scientifique.

Mérite (CROIX DE), instituée en 1871 par Guillaume Ier, roi de Prusse et empereur d'Allemagne. Cette croix, réservée aux dames, est portée sur le sein gauche par un nœud de ruban blanc bordé de noir.

Mérite civil (CROIX DU), instituée en 1850 par François-Joseph Ier, empereur d'Autriche, et portée sur la poitrine par quatre classes de chevaliers : croix d'or avec couronne, croix simple en or, croix d'argent avec couronne, croix simple en argent. La décoration, qui a la forme de celle de l'ordre de François-Joseph sans l'aigle impériale, est suspendue à un ruban rouge foncé.

Mérite artistique et littéraire (DÉCORATION DU), créée en 1887 par l'empereur François-Joseph Ier d'Autriche en faveur des artistes et des littérateurs des deux sexes. Elle consiste en un médaillon d'or à l'effigie du fondateur et surmonté de la couronne impériale. Elle se porte suspendue à la boutonnière par un ruban rouge foncé.

Mérite civil (DÉCORATION POUR LE) ou **décoration civique**, instituée en 1867 en Belgique pour récompenser les services rendus au pays dans les fonctions provinciales, communales, électives ou gratuites, ainsi que les actes éclatants de courage, de dévouement ou d'humanité. Elle est divisée en deux classes : la croix et la médaille, subdivisées, la première, en deux degrés (or et argent), la deuxième, en trois degrés (or, argent et bronze). Elle est suspendue à un ruban ponceau, rayé de noir (services administratifs), ou de jaune (actes de courage).

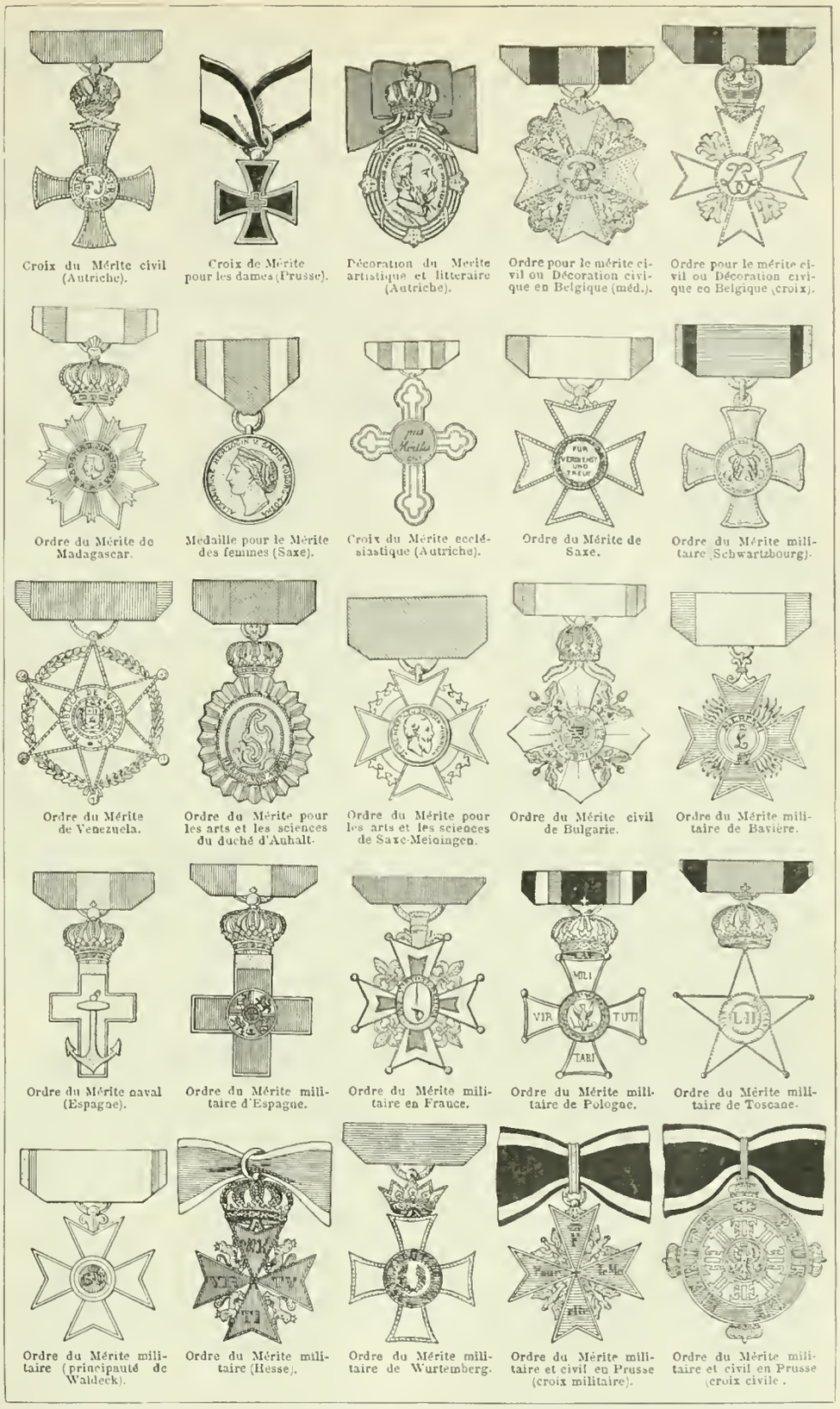

Mérite des femmes (MÉDAILLE POUR LE), instituée en 1869 par Ernest II, grand-duc de Saxe-Cobourg et Gotha, pour récompenser les femmes soignant les pauvres et les malades. Cette médaille, en or, est suspendue à un ruban vert avec filet blanc.

Mérite ecclésiastique (CROIX DU) [Autriche-Hongrie]. Instituée par l'empereur François Ier, en 1801, elle est destinée à récompenser les aumôniers de régiment, et comprend deux classes (or et argent). Le ruban est blanc avec trois raies rouges.

Mérite de Chine (ORDRE DU). V. DRAGON.

Mérite de Madagascar (ORDRE DU), institué en 1862 par Radama II. La décoration à l'effigie du fondateur est suspendue à un ruban blanc bordé d'une large raie bleue de chaque côté.

Mérite d'Oldenbourg (ORDRE DU). V. PIERRE-FRÉDÉRIC-LOUIS.

Mérite de la principauté de Waldeck (ORDRE DU), fondé en 1857, modifié en 1871 et 1878. Il comprend trois classes : 1re classe, sautoir ; 2e et 3e classes, boutonnière. La croix des deux premières classes est en or; celle de la dernière, en argent. Ruban jaune avec liserés accolés, l'un rouge et l'autre noir, celui-ci à l'extérieur.

Mérite de Saint-Michel de Bavière (ORDRE DU V. MICHEL (*ordre de Saint-*).

Mérite de Saxe (ORDRE DU). Il a été institué en 1815, par le roi Frédéric-Auguste Ier, sous le nom d'*ordre du Mérite civil*, et réorganisé, en 1849, par Frédéric-Auguste II, qui l'a rendu accessible à tous les genres de mérite. Il comprend six classes : grands-croix, écharpe et plaque ; commandeurs de 1re classe, sautoir et plaque ; commandeurs de 2e classe, sautoir ; chevaliers de 1re classe, de 2e classe et croix de mérite, boutonnière. La décoration de la dernière classe est en argent, celle des autres en or. Elle se compose d'une croix à quatre branches, émaillée de blanc, bordée d'or. Le ruban est blanc, avec un liseré vert de chaque côté.

Mérite de Turquie (ORDRE DU). V. NICHAN-IMTIAZ.

Mérite de Venezuela (ORDRE DU), fondé en 1860 et composé de grands-croix, de commandeurs et de chevaliers. Le ruban est rouge, avec une raie bleu pâle de

chaque côté. La décoration est une étoile à six branches, portant au centre les armes du Venezuela.

Mérite agricole (ORDRE DU). V. AGRICOLE.

Mérite agricole et industriel (ORDRE DU), fondé en 1893 par Carlos Ier, roi de Portugal, et composé de trois classes : grands-croix, écharpe et plaque ; commandeurs, sautoir et plaque ; officiers, boutonnière. Le ruban est blanc, avec liséré vert (Mérite agricole), ou rouge (Mérite industriel).

Mérite agricole et industriel (ORDRE DU), institué en Italie le 1er mai 1898, pour récompenser les directeurs de grandes fermes, les chefs de fabriques, les vieux ouvriers. Une seule classe, médaille d'argent. Ruban à raies horizontales, vertes et rouges.

Mérite pour les arts et les sciences du duché d'Anhalt (ORDRE DU), institué en 1873 et formé d'une classe unique de membres. Le médaillon est porté à la boutonnière, avec un ruban vert bordé d'une raie rouge ponceau de chaque côté.

Mérite pour les arts et les sciences de Saxe-Meiningen (ORDRE DU), institué en 1874 par le duc Georges II. Deux classes : croix d'argent et médaille d'or, portées à la boutonnière avec un ruban vert.

Merite pour les sciences et les arts (ORDRE DU), fondé en 1835 par Ernest Ier, duc de Saxe-Altenbourg, et composé de deux classes : croix et médaille, portées à la boutonnière par un ruban vert liséré d'argent.

Mérite civil ou de la Couronne de Bavière (ORDRE DU). V. COURONNE.

Mérite civil de Bulgarie (ORDRE DU). Institué en 1891 par le prince Ferdinand, cet ordre est composé de grands-croix, grands officiers, commandeurs, officiers et chevaliers. Le ruban est blanc, avec lisérés rouge et vert ; le rouge sur le bord.

Mérite civil de Wurtemberg (ORDRE DU), fondé en 1806 et remplacé en 1818 par l'ordre de la Couronne de Wurtemberg. (V. COURONNE.) Il était composé de grands-croix, de commandeurs et de chevaliers. La croix à quatre branches, émaillée de blanc, bordée d'or, présentait au centre un médaillon à fond blanc cerclé de rouge, sur lequel se détachait en lettres d'or le chiffre royal, surmonté d'une couronne. Au revers, le chiffre était remplacé par une couronne royale, et le cercle portait la devise du roi Frédéric : *Furchtlos und treu* [Sans peur et fidèle]. Le ruban était noir, à liséré jaune.

Mérite civil et militaire de Saint-Marin (ORDRE POUR LE). V. SAINT-MARIN.

Mérite militaire de Bavière (ORDRE DU). Créé en 1866 par le roi Louis II, cet ordre comprend cinq classes : grands-croix, écharpe et plaque ; grands commandeurs, sautoir et plaque ; commandeurs, sautoir ; chevaliers de 1re et de 2e classe, boutonnière. La croix est suspendue à un ruban blanc, avec liséré bleu ciel sur chaque bord.

Mérite militaire de Schwartzbourg (ORDRE DU). Fondé en 1850 par Frédéric-Goethier, il comprend trois classes, avec chacune desquelles varie l'insigne qui est d'or, d'argent ou de fer, et se porte toujours à un ruban bleu à double liséré noir et jaune (ce dernier extérieur).

Mérite militaire de Charles-Frédéric de Bade (ORDRE DU). V. CHARLES-FRÉDÉRIC.

Mérite naval d'Espagne (ORDRE DU), institué en 1866 par la reine Isabelle II. Il est composé de quatre classes. La 1re classe est concédée aux officiers jusqu'au grade de capitaine et aux sous-officiers et soldats ; la 2e, aux grades de capitaine à colonel ; la 3e, aux brigadiers, chefs d'escadron, lieutenants et capitaines généraux, et la 4e pour services extraordinaires. Ruban à trois raies égales : celle du milieu jaune, les deux autres rouges.

Mérite militaire d'Espagne (ORDRE DU). Cet ordre, institué en 1866 par la reine Isabelle II pour récompenser les services des officiers de l'armée de terre, comprend quatre classes : 1re classe, boutonnière ; 2e classe, plaque d'argent et boutonnière ; 3e classe, plaque d'or et boutonnière ; 4e classe, plaque d'or et écharpe. La croix est émaillée de rouge pour les exploits de guerre, et de blanc pour les autres services. Le ruban est à trois raies égales : rouge, blanche, rouge, pour la décoration des faits de guerre ; blanche, rouge, pour celle des autres services.

Mérite militaire en France (ORDRE DU). Cet ordre, institué par Louis XV en 1759, était destiné aux *officiers suisses et étrangers* qui, faisant profession de la religion protestante, ne pouvaient être admis dans l'ordre de Saint-Louis. Il comportait également trois degrés, avec 2 grands-croix, 4 commandeurs et un nombre illimité de chevaliers. La croix était à huit pointes pommetées et anglée de quatre fleurs de lis d'or, chargée au centre d'un écusson portant une épée en pal, la pointe en haut, avec la devise : *Pro virtute bellica*. Au revers, se trouvait une couronne de laurier avec l'exergue : *Ludovicus XV instituit, 1759*. Les chevaliers portaient l'insigne attaché à un ruban bleu foncé, mis à la boutonnière de l'habit ; les commandeurs et les grands-croix, à un plus large ruban placé en écharpe. Outre le grand cordon, les grands-croix portaient une broderie d'or sur le manteau. L'ordre cessa d'être conféré au moment de la Révolution. Rétabli par Louis XVIII et assimilé à l'ordre de Saint-Louis (en 1814, un changement de couleur du ruban de bleu en rouge), il disparut en 1830.

Mérite militaire de Pologne (ORDRE DU). Cet ordre, créé en 1791, restauré en 1807, a été aboli à la suite de l'insurrection polonaise de 1832. Ses membres étaient partagés en trois classes : chevaliers de 1re classe, écharpe ; chevaliers de 2e et de 3e classe, boutonnière. La décoration consistait en une croix à quatre branches pommetées d'or ; ces branches portaient l'inscription : *Virtuti militari*. Le médaillon du centre, entouré d'une couronne de laurier, portait une aigle en émail blanc. Pour la seconde classe, la croix était en or, sans émaux ; et pour la troisième, en argent avec filets bleus. Elle se portait à un ruban bordé de noir, centre noir avec une raie bleue et une raie blanche de chaque côté.

Mérite militaire (ORDRE DU), en Portugal. V. AVIZ.

Mérite militaire de Savoie (ORDRE DU). V. SAVOIE.

Mérite militaire de Toscane (ORDRE DU). Le grand-duc Léopold II fonda cet ordre en 1853 et divisa ses membres en trois classes. Il lui donna pour décoration une étoile à cinq rayons perlés d'or surmontée d'une couronne royale, s'attachant à un ruban rouge à deux larges raies noires et lisérés rouges.

Mérite militaire de la principauté de Waldeck (ORDRE DU), institué en 1854, modifié en 1861 et 1878. Ses membres, comme ceux de l'ordre du Mérite (v. pl. haut), sont divisés en trois classes. Le ruban est blanc, avec deux lisérés accolés rouge et jaune, ce dernier en bordure.

Mérite militaire de Hesse (ORDRE DU). Institué par le grand-duc Louis III en 1870, il ne comprend qu'une classe de chevaliers. La décoration est une croix d'or à huit pointes émaillée de rose. Anglée de lions hessois, elle est surmontée de la couronne royale et portée à un ruban bleu clair à liséré blanc.

Mérite militaire de Wurtemberg (ORDRE DU). Institué en 1759 par le duc Charles-Eugène et réorganisé en 1799, cet ordre comprend trois classes : grands-croix, sautoir et plaque ; commandeurs, sautoir ; chevaliers, boutonnière. Il a pour insignes une croix d'or émaillée de blanc, le centre cerclé de bleu ; d'un côté, il y a dans le champ une couronne de chêne, de l'autre, le chiffre du roi en lettres d'or et l'exergue : *Furchtlos und treu* [Sans peur et fidèle]. Pour les grands-croix et commandeurs, la croix est surmontée d'une couronne d'or. Le ruban est bleu foncé.

Mérite militaire et civil en Prusse (ORDRES DU). Créé en 1740 par Frédéric II pour remplacer l'ordre de la Générosité, l'ordre du Mérite militaire de Prusse récompense les faits d'armes et les actions d'éclat. La décoration est portée en sautoir, avec un ruban noir à liséré blanc. La croix, à huit pointes et anglée d'aigles, est en or et émaillée de bleu.

En 1842, le roi Frédéric-Guillaume IV adjoignit à cet ordre une *classe de paix* pour honorer le mérite dans les sciences, les lettres et les arts. La décoration au titre civil consiste en un médaillon d'or chargé de l'aigle prussienne et du chiffre de Frédéric II. L'insigne, comme celui de l'ordre militaire, est porté en sautoir, avec un ruban moiré noir bordé de blanc.

Mérite des femmes (LE), poème de G. Legouvé (1801). L'auteur s'est proposé de répondre à la satire VI de Juvénal et à la satire X de Boileau. Son poème appartient au genre descriptif et didactique. Legouvé admire successivement la femme comme *musicienne, danseuse, peintre, auteur*. Il arrive ensuite, et c'est la partie la plus intéressante du poème, aux vertus morales et sociales de la femme. Il la peint comme épouse et comme mère. Le style est pauvrement imagé ; les vers sont généralement faibles et incolores. On cite souvent le trait final de cette invective aux détracteurs de la femme :

Et, si la voix du sang n'est pas une chimère,
Tombe aux pieds de ce sexe à qui tu dois ta mère.

MÉRITER (rad. *mérite*) v. a. Etre digne de, ou passible de : MÉRITER *des éloges*. MÉRITER *d'être aimé*. MÉRITER *son sort*. MÉRITER *d'être puni*.

— En parlant des choses, Présenter les conditions requises pour obtenir : *Lettre qui* MÉRITE *une réponse*. || Avoir besoin de : *Nouvelle qui* MÉRITE *confirmation*.

— Par ext. Faire obtenir, procurer : *La mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a* MÉRITÉ *le ciel*.

— Absol. Faire quelque chose de méritoire : *L'homme ne peut* MÉRITER *ou* DÉMÉRITER *qu'autant qu'il est libre*. (Mesnard.) || Se rendre digne de quelque chose : *Il vaut mieux* MÉRITER *sans obtenir qu'obtenir sans* MÉRITER. (Ste-Beuve.)

— *Mériter quelqu'un*, Etre digne d'avoir : *Jeune fille qui* MÉRITE *un bon mari*.

— v. n. *Bien mériter de*, Rendre quelque service important à : *L'imprimerie* A BIEN MÉRITÉ DU *progrès*.

— ALLUS. LITTÉR. :

. . . Je n'ai *mérité*
Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité,

Vers de Racine, dans sa tragédie de *Britannicus* (acte II, sc. III). C'est la réponse que Junie fait à Néron quand ce prince lui déclare son intention de l'épouser après qu'elle a été « comme une criminelle amenée en ces lieux ». Dans l'application, les vers de Racine caractérisent les personnes ou les choses que l'on déprécie avec exagération après les avoir exaltées sans mesure.

Se mériter, v. pr. Etre mérité : *La confiance* SE MÉRITE *et ne peut s'exiger*. (La Rochef.-Doud.) || Se rendre digne de s'épouser : *Travailler à* SE MÉRITER *l'un l'autre*. (Fléch.)

— ANTON. Démériter.

MÉRITHALLE n. m. Bot. Syn. de ENTRE-NŒUD.

MÉRITOIRE (rad. *mériter*) adj. Qui est digne d'estime, d'éloge, ou de récompense : *Acte* MÉRITOIRE *devant Dieu*.

MÉRITOIREMENT adv. D'une façon méritoire.

MERIVALE (Herman), économiste et historien anglais, né en 1806, mort en 1874. Professeur à Oxford en 1837, sous-secrétaire d'Etat pour les colonies en 1848, pour les Indes en 1859. On lui doit, entre autres ouvrages : *Leçons sur la colonisation et les colonies* (1860) ; *Histoires religieuses* (1865) ; *Vie de sir H. Lawrence* (1872). — Son frère, CHARLES, né en 1808, mort à Londres en 1893, a laissé d'importants ouvrages d'une éloquence et d'une érudition remarquables : *Full of the roman republic* (1853) ; *History of the Romans under the empire* (1859-1862) ; *General history of Rome* (1874) ; *the Roman Triumvirates* (1876) ; etc.

MERIZODUS (*mé, duss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant quelques espèces de l'extrême sud de l'Amérique.

MÉRIZOMYRIE (*ri*) n. f. Genre d'algues de la famille des mastichothrichées, dont on connaît six espèces que l'on rencontre sur les rivages, les murs, ou parfois comme parasites d'autres algues.

MERKA, MEURKA ou **MARKA**, ville de l'Afrique orientale, sur la côte de Bénadir, pays des Somalis). Elle fit jadis partie du sultanat de Zanzibar ; mais, depuis 1891, elle se trouve placée dans la sphère d'influence italienne.

MERKARA, MERCARA ou **MADOUKHERI**, ville de l'empire anglais de l'Inde, dans le Dekkan occidental ; chef-lieu de la province de Kourg, près des sources de la Cavéry ; 8.150 hab. La forteresse, bâtie par Tippoo-Sahib, renferme le palais du gouvernement et l'arsenal. Commerce assez actif de café et de quinquina.

MERKEL (Paul-Jean), historien et jurisconsulte allemand, né à Nuremberg en 1819, mort à Halle en 1861. Professeur à Kœnigsberg, puis à Halle, il s'est surtout occupé des sources du droit germanique, par ses éditions d'anciens codes : *Lex Salica* (1850) ; *Lex Angliorum et Werinorum* (1852) ; *Lex Saxonum* (1853), et en outre, dans les « Monumenta Germaniæ historica » : *Lex Alamannorum : Lex Bajuvariorum*. Citons encore : *De republica Alamannorum* (1849) ; *Histoire du droit des Lombards* (1850).

MERL (*mèrl'* — forme provinciale du mot *marne*) n. m. Sable de plage légèrement argileux et employé pour l'amendement des terres. V. MAËRL.

MERLAN (*mèr'* — anciennem. *merlanc* ; de *merle*, avec un suffixe germ.) n. m. Ichtyol. Genre de poissons anacanthines, famille des gadidés, comprenant quatre espèces des mers d'Europe.

— Pop. Perruquier. (Parce que les perruquiers, au temps où l'on portait des perruques poudrées, étaient toujours enfarinés comme des merlans qu'on va frire. [Vx].)

— Fam. *Faire des yeux de merlan frit*, Lever les yeux au ciel, d'une manière ridicule, de telle sorte qu'on n'en voit plus que le blanc.

— Pêch. *Merlan à poil*, Nom que les pêcheurs au chalut donnent au merlan pris dans leur filet, ce qui lui enlève sa couleur et sa qualité marchande, par suite de la traîne qu'il subit. || *Merlan bleu*, Nom vulgaire du maquereau et du sey. || *Merlan jaune*, Nom vulgaire du lieu.

— PROV. ANC. : **Merlans sont viandes de laquais, de postillon**, Le merlan est une nourriture légère, qui ne charge pas l'estomac et n'empêche pas de courir.

— ENCYCL. Ichtyol. Les *merlans* sont allongés, de taille moyenne, assez mous ; ils n'ont pas de barbillons à la mâchoire inférieure. Le merlan commun (*merlangus vulgaris*) est répandu dans l'Atlantique. Remplacé dans la Méditerranée par le pontassou (*merlangus puntassu*) et dans les mers du nord par le charbonnier ou merlan noir (*merlangus carbonarius*), il est l'objet d'un commerce important ; sa chair, légère et assez fade, est pourtant estimée ; le merlan noir se sale et est expédié de la Norvège en Allemagne, ainsi que l'huile de son foie.


Merlan.

— Art culin. Le merlan se mange surtout frit, aux fines herbes ou au gratin.

Merlans au gratin. On prend deux beaux merlans, que l'on dispose, après les avoir apprêtés, tête bêche, dans un plat à gratin, dont le fond est copieusement beurré et saupoudré de chapelure. On les garnit d'un morceau de beurre manié avec du sel et un peu de muscade râpée ; on sale et poivre ; on arrose d'un jus de citron, on garnit de champignons et de moules, on mouille d'un verre de vin blanc et l'on fait cuire à feu doux, pendant une demi-heure. Quand la sauce est assez réduite, on saupoudre de chapelure, et l'on fait gratiner.

Merlan aux fines herbes. Faites revenir dans du beurre un hachis de persil, estragon, ciboules, échalotes, etc. ; placez-y le merlan, salez et poivrez, couvrez à demi de vin blanc, retournez le merlan pour le faire cuire des deux côtés, ajoutez du beurre manié de farine et arrosez d'un jus de citron au moment de servir.

MERLARA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]) ; 3.023 hab.

MERLE (*mèrl'* — du lat. *merula*, même sens) n. m. Ornith. Oiseau de la famille des passereaux. || *Merle d'eau*, Nom donné autrefois au cincle plongeur d'Europe. || *Merle viscivore*, Draine vergnette.

— Loc. div. *Fin merle*, Personne très rusée. || *Dénicheur de merles*. Homme très habile à se procurer ce qu'il désire. || *Merle blanc*, Personne ou objet introuvable : *Une femme discrète c'est le* MERLE BLANC. || *Vilain merle* ou ironiquem. *Beau merle*, Personne laide ou désagréable. || *Jaser comme un merle*. Parler beaucoup, le merle étant un oiseau très babillard.

— Ichtyol. Un des noms vulgaires du *labrus merula*, poisson de la Méditerranée, dit aussi MERLEAU ou MERLOT. || Nom ancien d'un poisson de la Méditerranée. (Le merle de Duhamel est le centrolophe pompilo [*centrolophus pompilus*] que sa livrée bleu foncé a fait aussi appeler *centrolophe nègre*.)

— PROV. et LOC. PROV. : **Faute de grives, on mange des merles**, Quand on n'a pas ce qui serait excellent, on se contente de ce qui est moins bon. || **C'est l'histoire du merle et de la merlette** (ou **merlesse**). Se dit quelquefois d'une querelle futile qui se reproduit périodiquement sur le même sujet. L'origine de cette façon de parler paraît remonter à un vieux fabliau. Un vilain, voulant fêter dignement le saint patronal, apporte quelques merles à sa femme et la prie de les accommoder. « Ça, des merles, fait la femme ; eh ! vous n'y connaissez rien : ce sont des merlettes. — Et moi, je soutiens que ce sont des merles. — Des merlettes. — Des merles. » La querelle s'envenime, et le paysan bat sa femme. Puis la paix se fait et dure un an. Au bout de ce temps, la fête patronale revient, et, pendant le dîner, la femme rappelle le souvenir de ce qui s'est passé. Nouvelle dispute, coups nouveaux. Cette scène recommence pendant dix-sept années, au bout desquelles le paysan mourut.


Merle.

— ENCYCL. Ornith. Le genre *merle* (merula) comprend une quinzaine d'espèces répandues dans tout l'ancien monde, excepté en Afrique. Les merles ne sont, à vrai dire, qu'un sous-genre des grives (*turdus*), dont ils diffèrent par leur livrée plus ou moins uniformément sombre. Deux espèces se trouvent en France. Le merle commun (*merula mernla*), de toute l'Europe et de l'Asie occidentale, hiverne dans le nord de l'Afrique et dans les Atlantides ; il est d'un beau noir brillant, avec le bec jaune ; les femelles sont brunes, les jeunes plus ou moins grivelés en dessous ; il se plaît dans les bosquets et les jardins, même dans les villes, et vit de graines, de fruits et d'insectes ;

souvent, il passe l'hiver dans les régions tempérées. Le merle à collier (*merula torquata*), brun foncé avec la poitrine blanche, est commun dans les Alpes.

On donne, dans le langage courant, le nom de « merle » à toutes sortes d'oiseaux appartenant aux groupes et aux genres les plus divers. Les merles métalliques ou bronzés, du Sénégal, sont des *lampratornis;* les merles dorés sont des *oréocincles*, les merles d'eau sont des *cincles*. Quant aux merles des vieux auteurs, leurs prétendues espèces se comptent par centaines; ce sont des casse-noix, des tangaras, des cotingas, des étourneaux, etc.

— Art culin. Le *merle* est un gibier qui ne manque pas de mérite, s'il est bien préparé. Après lui avoir retiré le gésier, on le bourre de genièvre, avec un peu de muscade râpée et de l'écorce d'orange. On le laisse ainsi mortifier une journée. Puis, après avoir retiré cette garniture, on le met à la broche, bardé de lard. Les merles se mangent aussi en matelote et à l'étuvée.

MERLE (Matthieu), baron DE LA GORCE et DE SALAVAS (en Vivarais), capitaine protestant français, né vers 1545, mort au château de Salavas en 1584. Fils d'un cardeur de laine d'Uzès, il devint, après la Saint-Barthélemy, un des principaux chefs des réformés du Midi. Il prit Malzieu (1575), Issoire (1576), enfin Mende (1579). Sa cruauté égalait ses talents militaires. En 1581, il acquit, du fruit de ses rapines, deux terres titrées, dont il se para aussitôt et en l'une desquelles il mourut à trois ans de là.

MERLE (Jean-Toussaint), auteur dramatique, publiciste et critique français, né à Montpellier en 1785, mort à Paris en 1852. Employé au ministère de l'intérieur, puis soldat, il collabora, à partir de 1808, à de nombreux journaux, écrivit des pièces de théâtre, fit à la « Quotidienne », puis à l' « Union », la critique dramatique, dirigea le théâtre de la Porte-Saint-Martin de 1822 à 1826, épousa Mme Dorval, puis devint secrétaire du maréchal Bourmont et fut l'historiographe de l'expédition d'Alger (1830). On lui doit, outre autres ouvrages : *Mémoires de Bachaumont* (1808-1809); *Anecdotes pour l'histoire de la conquête d'Alger* (1831-1832). Comme auteur dramatique, il a produit, seul ou en collaboration, cent vingt pièces, dont plusieurs ont eu du succès, entre autres : *le Ci-devant jeune homme* (1812); *la Fête d'un bourgeois de Paris* (1822,); *la Lampe merveilleuse*; *le Savetier et le Financier*; etc.

MERLE D'AUBIGNÉ (Jean-Henri), théologien protestant et historien suisse, né et mort à Genève (1794-1872). D'origine française, descendant par sa grand'mère de Nathan d'Aubigné, il fut pasteur de l'Eglise française de Hambourg (1819), puis prédicateur de la cour à Bruxelles (1823). Il retourna à Genève en 1830 et professa l'histoire ecclésiastique à l'école libre de théologie qui venait de s'y fonder. Son ouvrage capital, inachevé, est une *Histoire de la Réformation au* XVIe *siècle* (1835), bien informée, mais d'un style souvent prolixe et déclamatoire.

MERLÉAC, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 18 kilom. de Loudéac, près d'une rigole alimentant le canal de Nantes à Brest; 1.476 hab. Chapelle Saint-Jacques (XIVe s.).

MERLEAU ou **MERLOT** (*mèr'-lo*) n. m. Nom vulgaire du labre merle. ‖ Jeune merle.

MERLERAULT [*ró*] (LE), ch.-l. de cant. de l'Orne, arrond. et à 26 kilom. d'Argentan; 1.270 hab. Ch. de f. Ouest. Minerai de fer, chaux, bonneterie. Hôtel de ville (XVIIIe s.); vestiges d'un théâtre romain à Montmarcé; château et parc de la Théroudière. — Le canton a 12 comm. et 6.093 hab.

— Le *pays du Merlerault*, revers nord-ouest des collines du Perche, est la région la plus importante de l'Ouest pour l'élevage des chevaux. Ses herbages nourrissent les étalons du haras du Pin.

MERLESSE (*lèss*) n. f. Femelle du merle. (Vx.)

MERLET (*Lucien*-Victor-Claude), paléographe français, né à Vannes (Morbihan) en 1827, mort à Chartres en 1898. Archiviste paléographe, il devint, en 1851, archiviste du département d'Eure-et-Loir. Il se fit avantageusement connaître par des publications spéciales : *Robert de Gallardon, scènes de la vie féodale au* XIIIe *siècle* (1858); *Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir* (1861); *Journal de D. Geslain* (1862); *Relation du siège de Prague par les Autrichiens* (1863); etc.

MERLET (Marie-Joseph-*Gustave*), littérateur français, né et mort à Paris (1828-1891). Elève de l'Ecole normale, agrégé de lettres, il professa les humanités en province, puis à Paris, où il enseigna la rhétorique au lycée Louis-le-Grand, de 1859 à 1891. Critique ingénieux, spirituel, au style un peu précieux, il a écrit, entre autres ouvrages : *le Réalisme et la Fantaisie dans la littérature* (1861); *Portraits d'hier* (1863); *Causeries sur les femmes et les livres* (1865); *Hommes et livres, causeries morales et littéraires* (1869); *Saint-Evremond* (1870); *Tableau de la littérature française de 1800 a 1815* (1877-1884), couronné par l'Académie française; *Etudes littéraires sur les grands classiques latins* (1884); *Etudes littéraires sur les grands classiques grecs* (1885); etc.

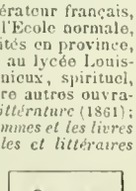

D'argent à la fasce de gueules, accompagnée de trois merlettes du même : deux en chef, une en pointe.

MERLETTE (*mèr'-lèt'* — fém. de *merle*) n. f. Ornith. Femelle du merle. ‖ On dit aussi MERLESSE.

— Blas. Figure héraldique représentant un petit oiseau, vu de profil, la tête tournée à dextre, sans bec ni pattes (merle morné).

MERLEVENEZ, comm. du Morbihan, arrond. et à 16 kilom. de Lorient, sur un affluent de l'Etel; 1.298 hab. Belle église, dont la nef et le transept (XIIe-XIIIe s.) sont attribués aux Templiers; flèche de 1533.

MERLEY (Louis), sculpteur et graveur français en médailles, né à Saint-Etienne (Loire) en 1815, mort à Paris en 1883. Il obtint, en 1843, le grand prix de gravure en médailles. En 1848, il exposa les *Villes d'Algérie faisant leur soumission à la France* et les *Têtes* et *Revers de la République française*, type des pièces d'or de Février. Le *Maréchal Bugeaud*, la *Découverte de Ninive* et la *Pacification de l'Algérie*, médailles importantes. L'Etat lui a fait de nombreuses commandes. Citons : *Chemin de fer de Paris à la Méditerranée*; *Statue de Napoléon Ier*, de Lyon; *l'Emprunt des 500 millions*; *Médaille commémorative de la fête nationale du 14 juillet 1880*; portraits de *Labrouste* et de *Lanneau*; etc. Merley a exécuté, en outre : *la Chasse*, fronton; deux bas-reliefs sur la façade du palais des Tuileries; *Aristarque*, statue en marbre, dans la cour du Louvre; etc.



Merlin (mar.).

MERLIER (*mèr'-li-é*) n. m. Nom vulgaire du néflier.

MERLIEUX (Louis-Parfait), sculpteur, né et mort à Paris (1796-1855). Elève de Roman et de Cartellier, il a laissé : *l'Enfant qui veut prendre un lézard*; les bustes de *Cuvier*; de *Soufflot* (bibliothèque Sainte-Geneviève); de *Latreille*. En 1837, il envoya au Salon un *Capanée foudroyé*. Les *Trois archanges* de la fontaine Notre-Dame à Paris sont de lui.

MERLIFICHE (*mèr'*) n. Arg. Saltimbanque; vagabond.

MERLIN (*mèr'* — du flam. *manrline;* de *mnnr*, mer, et *line*, cordo) n. m. Mar. Petite corde formée de trois fils de caret commis ensemble, et d'une longueur de 30 brasses.

— Arg. Jambe.

— Mar. anc. Cordage léger qui, à bord des galères, servait à assujettir les galavernes sur la rame.



Merlin de boucher.

MERLIN (*mèr'* — orig. inconn.) n. m. Techn. Gros marteau dont les bouchers se servent pour assommer les bœufs. (V. ABATAGE.) ‖ Sorte de hache à gros tranchant unique, servant à fondre le bois.

— Archéol. *Merlin d'armes*, Hache légère, à un seul tranchant. (Le merlin à armer est un marteau d'armes, dont la pointe est modifiée en un tranchant peu convexe et dont le mail demeure carré. Cette arme, encore employée dans le nord de l'Inde, est une hache légère, à fer étroit, sans ailerons, tenant le milieu entre la hache d'armes et le marteau.)

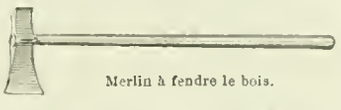

Merlin à fendre le bois.

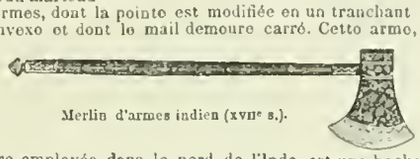

Merlin d'armes indien (XVIIe s.).

— Arg. *Merlin de la dernière heure*, Bourreau.

MERLIN, dit **l'Enchanteur**, personnage des légendes galloises et du cycle d'Arthur.

— ENCYCL. Littér. Dans les traditions les plus anciennes, Merlin (ou mieux *Myrddhin*) paraît avoir été un guerrier et un barde, auxiliaire d'Arthur dans sa lutte contre les Saxons. Dans la *Chronique* latine attribuée à Nennius (Xe s.), Merlin est le fils d'un consul romain; doué du don de prophétie, il renverse le tyran Wortigern et aide le roi Ambroise, qui lui succède, à régner avec gloire et sagesse. Geoffroi de Monmouth rédigea (vers 1135) des *Prophéties de Merlin*, qu'il fit suivre d'un poème, la *Vita Merlini* (écrit vers 1148), où il représente Merlin comme un roi puissant et un devin clairvoyant, auquel la douleur causée par la mort de ses frères fait perdre la raison; il se retire dans une forêt sauvage et, chaque fois qu'il reparaît à la cour sur les instances de sa femme Gwendoloena et de sa sœur Ganieda, c'est pour faire de sinistres prédictions; on finit par le laisser dans sa solitude, où il est rejoint par le barde Taliesin. Leurs entretiens forment comme un cours de cosmogonie et d'histoire naturelle, où presque tout est emprunté à Pline l'Ancien. Le poème se termine par des prophéties, où Merlin annonce les malheurs qui menacent la Grande-Bretagne. Au commencement du XIIIe siècle, Robert de Borron (auteur d'un poème qui nous est conservé dans une traduction en prose) voulut rattacher les légendes sur Merlin à celles du Saint-Graal. Merlin est fils d'une religieuse et d'un démon, qui voulait faire de lui une sorte d'Antechrist; mais Merlin est baptisé et trompe les desseins de l'Enfer. Il devient le conseiller du roi Uter qui, avec son aide, triomphe des Saxons et institue la Table ronde pour reconquérir le Graal; puis il se retire au fond des bois, où la fée Viviane (ou plus exactement Niniane), abusant des leçons qu'il lui a données, l'enferme dans un cercle magique dont il ne peut plus sortir. Pour le moyen âge, Merlin (comme Aristote, Virgile et Hippocrate) devint le type de l'homme supérieur dont le génie est annihilé par les ruses d'une femme. C'est sans fondement qu'E. Quinet a voulu faire de lui le symbole du poète conducteur des peuples, et de Viviane la personnification de la nature bienfaisante.

— BIBLIOGR. : F. Lot, *Etudes sur Merlin*, dans les « Annales de Bretagne » (1900).

MERLIN (Philippe-Antoine, comte), dit **Merlin de Douai**, jurisconsulte et homme politique français, né à Arleux (Nord) en 1754, mort à Paris en 1838. Avocat au parlement de Flandre (1775), il fut appelé par le duc d'Orléans à son conseil d'apanage. Elu en 1789 aux états généraux, il devint, en 1791, président du tribunal criminel du Nord. Envoyé à la Convention en 1792, il partit en mission dans le Nord, puis en Vendée, et protesta contre la journée du 31 mai. Il contribua à la chute de Robespierre, et fut président de la Convention pendant quelques jours. Il entra au comité de Salut public, et fit fermer le club des Jacobins. Membre du comité des Cinq, il rédigea le Code des délits et des peines. En 1796, il fit partie du conseil des Anciens et dirigea le ministère de la police générale. Il remplaça Barthélemy comme directeur, après le 18-Fructidor. Démissionnaire au 30 prairial, il devint, en 1801, procureur général de la Cour de cassation. Napoléon le nomma conseiller d'Etat à vie, comte, grand officier de la Légion d'honneur. Destitué sous la Restauration, il reconvra ses fonctions aux Cent-Jours, et fit partie de la Chambre des représentants. Il fut exilé en 1815, rentra en France après 1830 et fit partie de l'Académie des sciences morales. Il a laissé de nombreux ouvrages de jurisprudence. — Son fils, ANTOINE-FRANÇOIS-EUGÈNE, né à Douai en 1778, mort à Enghonne en 1854, prit part aux principales campagnes de l'Empire, et devint général de brigade en 1813. Il émigra après Waterloo et fut un des accusés du procès qui suivit la conspiration militaire de 1820. Nommé lieutenant général par le gouvernement de Juillet (1830), il devint député en 1834 et pair de France en 1839.



Merlin de Douai.

MERLIN (Maria DE LAS MERCEDES DE JARUCO, comtesse), femme auteur française, née à La Havane en 1788, morte à Paris en 1852. Elle épousa en 1811 le général Antoine-François-Eugène Merlin, et, par sa beauté et son esprit, elle brilla d'un vif éclat dans la société parisienne du temps. On lui doit, entre autres ouvrages : *Mes douze premières années* (1831); *Souvenirs et mémoires de la comtesse Merlin* (1836), où l'on trouve de curieux détails sur la cour d'Espagne; *les Loisirs d'une femme du monde* (1838); *La Havane, lettres et voyages* (1844), intéressant tableau de la civilisation de l'île de Cuba; etc.

MERLIN (Antoine-Christophe), dit **Merlin de Thionville**, homme politique français, né à Thionville en 1762, mort à Paris en 1833. Avocat, il fut élu, en 1789, officier municipal de Thionville. Député de la Moselle à l'Assemblée législative, il siégea à gauche. Ce fut lui qui proposa d'établir un comité de surveillance (23 oct. 1791) et de confisquer les biens des émigrés. Après la journée du 10-Août, où il avait joué un rôle important, il partit avec la légion des tyrannicides pour surveiller les départements. Réélu membre de la Convention, il siégea sur les bancs de la Montagne. Envoyé en mission au siège de Mayence (déc. 1792), il écrivit à la Convention, au moment du jugement de Louis XVI, la phrase fameuse : « C'est au nom de Louis Capet qu'on égorge nos frères, et Louis Capet vit encore! » La conduite de Merlin à Mayence excita l'admiration de ses amis; mais, après l'investissement de la ville, ses adversaires l'accusèrent de l'avoir vendue. Il suivit l'armée en Vendée, et reprit son siège à la Convention, en novembre. Ennemi de Robespierre, il contribua à sa chute. Après s'être signalé au siège de Mannheim, en sa qualité de membre du comité de Sûreté générale, il retourna à Paris pour dénoncer ses anciens collègues, les jacobins. Membre du conseil des Cinq-Cents, il entra en 1798 dans l'administration des postes, puis se retira dans ses propriétés de l'Aisne. En 1814, il essaya inutilement d'organiser un corps franc. Merlin de Thionville, accusé à plusieurs reprises d'avoir dilapidé l'argent du gouvernement, n'a jamais été complètement justifié de cette accusation.



Merlin de Thionville.

MERLINE (*mèr'* — rad. *merle*) n. f. Petit orgue à cylindre, plus grave que les serinettes ordinaires, dont on se sert pour apprendre des airs aux merles, etc.

MERLINER (*mèr'*) v. a. Coudre avec du merlin : MERLINER *une ralingue*.

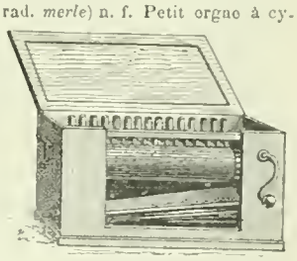

Merline.

MERLINUS (*mèr', nuss*) n. m. Paléont. Genre de poissons, voisins des gades, fossiles dans l'éocène anglais, dont l'espèce type est le *merlinus cristatus*.

MERLON (*mèr'* — de l'ital. *merlone*, même sens) n. m. Fortif. Partie pleine, entre deux embrasures d'un créneau. ‖ On disait anciennem. TREMEAU.

— ENCYCL. Dans les anciennes fortifications, les *merlons* étaient percés d'archières et, plus tard, de meurtrières. Certains types anciens d'ouvrages fortifiés, notamment en Orient, montrent des merlons crénelés.

MERLOT (*mèr'-lo*) n. m. Ichtyol. V. MERLEAU.

— Vitic. Cépage rouge, cultivé plus particulièrement dans le Bordelais. (C'est un cépage à rendement assez élevé et fournissant des vins moelleux, mais qui pèchent par défaut de corps et de durée. Dans le Bordelais, il est associé au cabernet et au côt.) Syn. VITRAILLE.

MERLU n. m. Ichtyol. V. PHYCIS.

MERLUCHE (*mèr'*) n. f. ou **MERLUS** (*mèr'-lu*) n. m. Ichtyol. Genre de poissons anacanthines, comprenant deux espèces des mers d'Europe et d'Amérique.

— Pêch. Morue sèche, mais non salée, ou Poisson du genre gade préparé de la même manière. ‖ *Poignée de merluches*, Deux merluches sèches liées ensemble.

— Pop. *Cris de merluche*, Cris perçants.

— ENCYCL. Ichtyol. Les *merluches* ou *merlus*, type de la tribu des *merlucinés*, sont de forts poissons allongés, à grandes nageoires ventrales; leur bouche, armée de fortes dents, n'a pas de barbillons. La merluche commune (*merlucius vulgaris*), vulgairement *merlus* ou *colin*, atteint près d'un mètre de long; elle est grisâtre, blanche en dessous; sa chair, très estimée, se sale surtout dans les régions du Nord. Répandue dans l'hémisphère boréal, elle est remplacée sur les côtes du Chili par le *merluccius Gayi*.



Merluche.

MERLUCINÉS (*si*) n. m. pl. Tribu de poissons anacanthines, dont le genre *merluche* est le type. — *Un* MERLUCINÉ.

MERLUS (*mèr'-lu* — mot d'orig. provenç.) n. m. Pêch. Nom commun de la merluche.

— Techn. *Peau en merlut* (par comparaison avec le *merlus*; c'est d'ailleurs à tort que l'on écrit *merlut*, et l'orthogr. devrait être *merlus*). Peau de mouton, de bouc ou de chèvre, qui a été mise en chaux, puis séchée. || Peau qu'on a fait sécher, en poil ou en laine, sur une corde, afin de pouvoir la conserver, lorsque l'on n'a pu la soumettre immédiatement aux opérations destinées à la transformer en cuir.

MERLY (Jean-Baptiste-Joseph), chanteur dramatique français, né et mort à Toulouse (1828-1885). Doué d'une voix de baryton étendue et puissante, il débuta à l'Opéra en 1851. Il y fit plusieurs créations : *le Juif errant*, *Louise Miller*, *la Nonne sanglante*, quitta l'Opéra et, en 1856, alla tenir son emploi au Grand-Théâtre de Marseille; puis il adopta la carrière italienne et, en 1859, se retrouva à Paris, sur la scène du Théâtre-Italien. Il se produisit ensuite à Berlin, puis à Naples, et fit, en 1863, une fugitive apparition à l'Opéra; après quoi, il ne cessa de voyager. Il eut un instant la direction du théâtre du Capitole, à Toulouse, puis il quitta définitivement la scène.

MERMEROS. Myth. gr. Fils de Jason et de Médée. Il fut lapidé avec son frère Phérès par les Corinthiens, pour avoir porté, de la part de Médée, des présents empoisonnés à Glaucé. En punition de ce meurtre, les Corinthiens perdirent tous leurs enfants au berceau.

MERMET (Auguste), compositeur français, né à Bruxelles en 1810, mort à Paris en 1889. Fort jeune encore, il fit jouer, à Versailles, un petit opéra-comique, *la Bannière du roi*; puis, ayant obtenu de Soumet qu'il transformât pour lui, avec l'aide de Mallefille, en un livret de drame lyrique, sa tragédie de *Saül*, il composa la partition de cet ouvrage, représenté sans succès à l'Opéra, en 1846, sous le titre de *David*. Son *Roland à Roncevaux*, dont il avait composé les paroles et la musique, ne fut représenté qu'en 1864, et obtint du succès. Mermet écrivit encore, poème et musique, une *Jeanne d'Arc* en quatre actes, que l'Opéra donna en 1876. L'œuvre ne réussit pas.

MERMILLOD (Gaspard), prélat suisse, né à Carouge, près de Genève, en 1824, mort à Rome en 1892. Ordonné prêtre en 1847, il exerça son ministère à Genève, et fut nommé par Pie IX évêque *in partibus* d'Hébron (1864), puis adjoint, comme auxiliaire, à l'évêque de Lausanne, malgré les réclamations du Conseil fédéral. En 1873, le pape lui ayant conféré le titre de vicaire apostolique pour l'évêché de Genève, le conflit entre la Suisse et le saint-siège prit un caractère aigu. Il ne fut apaisé qu'en 1883, lorsque Léon XIII nomma Mgr Mermillod au siège de Lausanne, devenu vacant, tout en lui donnant le titre d'évêque de Genève; il l'éleva au cardinalat en 1890. Outre des *Œuvres oratoires* (1864-1891), on a de ce prélat, qui fut un prédicateur plein de charme et d'onction : *De l'intelligence et du gouvernement de la vie* (1864); *De la vie surnaturelle dans les âmes* (1869); *la Question ouvrière* (1872); etc.

MERMIS (*mèr'-miss*) n. m. Genre de vers nématodes, filiformes, famille des *mermithidés*, parasites dans le corps de divers insectes. (Les *mermis* passent, dans le corps d'insectes et d'autres vers, les premiers états de leur vie, puis quittent le corps de leurs hôtes, s'enfoncent dans la terre humide, où ils deviennent adultes et se reproduisent. L'apparition subite de ces mermis grouillant par places a fait croire jadis à des pluies de vers.)

MERMITHIDÉS (*mèr'*) n. m. pl. Famille de vers nématodes, comprenant les *mermis*. — *Un* MERMITHIDÉ.

MERMNADES, dynastie de Lydie, fondée par Gygès, fils de Mermnas (fin du VIIIe s. av. J.-C.). Elle s'éteignit avec Crésus, vers le milieu du VIe siècle (546).

MÉROAH n. m. Agencement donné à quatre morceaux de bambou, dont on se sert dans l'Inde pour faire du feu à l'aide du frottement.

MÉROBAUD, officier et consul romain d'origine franque, du IVe siècle de notre ère. Il commanda la garde de Valentinien Ier, réprima la révolte de Quades (374), fit associer Valentinien II à Gratien, perdit par ses intrigues le général Théodose, père de l'empereur du même nom, fut consul en 377 et 383, et resta fidèle à Gratien contre Maxime révolté, qui le fit périr à Lyon en 383.

MÉROBAUDE, rhéteur et poète latin du Ve siècle, originaire d'Espagne. Outre un poème sur le Christ, nous avons de lui des poésies historiques d'une versification élégante et d'un style très pur pour l'époque; l'une de ces poésies est consacrée à l'éloge d'Aétius. Ses œuvres ont été publiées dans la *Patrologie* latine de Migne.

MÉROBLASTIQUE (*stik'* — du gr. *méros*, partie, et *blastos*, germe) adj. Embryol. Qui a une segmentation partielle : *On dit* MÉROBLASTIQUES *les œufs dans lesquels le vitellus ne subit pas de segmentation totale, la partie plastique étant seule à se fractionner comme dans les œufs des poissons, des reptiles, des oiseaux.* || On oppose ce mot à HOLOBLASTIQUE.

MÉROCÈLE (*sèl'* — du gr. *méros*, cuisse, et *kèlé*, tumeur) n. f. Hernie crurale peu volumineuse, formant une tumeur arrondie dans la partie moyenne de la cuisse.

MÉROCORISE n. f. Genre d'insectes hémiptères, type de la tribu des *mérocorisinés*, comprenant une dizaine d'espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les mérocorises [*merocoris*] sont des punaises de taille médiocre, allongées, épineuses, avec les cuisses postérieures renflées.)

MÉROCORISINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des coréidés, comprenant les *merocoris* et genres voisins. — *Un* MÉROCORISINÉ.

MÉROCRINE n. f. Nom donné par Rouvier à la fonction des cellules glandulaires dont les produits spécifiques, formés pendant le repos, sont éliminés au moment de l'activité, sans que la formation de ces produits entraîne la fonte cellulaire, même partielle. (Ex. : *Glandes muqueuses*.) V. GLANDE. — Adjectiv. : *Sécrétions* MÉROCRINES.

MÉROCTE n. m. Antiq. Pierre magique nommée dans Pline, et à la surface de laquelle suintait une sorte de lait. (On croit que c'est la serpentine noble.)

MÉROCTÈNE n. m. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des carabidés, comprenant des formes de l'Afrique centrale et moyenne. (Les mérocténes sont des harpalinés petits, roux ou fauves.)

MÉROCYTE (*sit'* — du gr. *méros*, partie, et *kutos*, enveloppe) n. m. Noyau vitellin de Balbiani, petit élément découvert par cet auteur dans le cytoplasma de l'œuf de beaucoup d'animaux, et qui, d'après Hennegny, n'apparaît qu'au moment où l'ovogonie se transforme en ovocyte. (D'après Julin, le mérocyte ne serait autre chose que le *centrosome*. [V. ce mot.])

MÉRODACHBALADAN, prononciation hébraïque du nom chaldéen *Mardoukabaliddina* (« le dieu Mardouk a donné un fils »), que portèrent plusieurs princes et rois chaldéens. Le plus connu est celui qui est mentionné dans la Bible et qui commença de régner dans la seconde moitié du VIIIe siècle av. J.-C. Il commandait originairement à la ville de Bit-Yakin, à l'embouchure du Tigre. Il reconnut la suzeraineté de Tiglatphalazar III en 729 av. J.-C., mais, à la mort de Salmanazar V, en 722, il se révolta contre l'Assyrie, et il fut élu roi par les Babyloniens. Vaincu par Sargon d'Assyrie, il dut évacuer Babylone et se réfugier dans sa forteresse d'Ikbibêl. Il en sortit en 704, à l'annonce du meurtre de Sargon, et fut proclamé de nouveau roi par les Babyloniens; mais il fut encore battu, près de Kis, par Sennachérib, successeur de Sargon (704). En 699, menacé par une armée assyrienne, il s'enfuit en Élam et s'installa dans la ville de Nagitou, sur le golfe Persique. Il y mourut, entre 699 et 695 av. J. C.

MÉRODE, ancienne maison originaire de l'évêché de Liége, issue, d'après une légende, de Raymond Bérenger, roi d'Aragon et comte de Barcelone. L'empereur Frédéric III nomma, en 1473, barons libres du Saint-Empire les chevaliers de Mérode, vassaux du duc de Juliers.

MÉRODE (Jean, comte DE), général des Impériaux pendant la guerre de Trente ans, né vers 1589, mort en 1633. Il servit d'abord dans l'armée espagnole, puis, en 1619, fit la campagne contre les protestants de Bohême, devint en 1625 un des principaux colonels de Wallenstein, et se signala, en 1632, dans l'Allemagne du Nord. Arrivé trop tard sur le champ de bataille de Lutzen, il protégea la retraite des Impériaux battus. Il fut battu et mortellement blessé à Ollendorf (Hesse), en 1633.

MÉRODE (Jean-Philippe-Eugène, comte DE), marquis DE WESTERLOO, feld-maréchal de l'empire d'Allemagne, né à Bruxelles en 1674, mort en 1732. Il servit dans l'armée de Guillaume III, à Steinkerque (1692) et Nerwinde (1693), de 1692 à 1704 dans l'armée espagnole des Pays-Bas, puis, en 1705, passa dans l'armée autrichienne et devint feld-maréchal en 1717. On a de lui : *Mémoires du feld-maréchal comte de Mérode-Westerloo* (1840).

MÉRODE (Guillaume-Charles-Ghislain, comte DE), homme politique belge, né et mort à Bruxelles (1743-1830). Il devint, en 1788, ambassadeur de l'empereur Joseph auprès des Provinces-Unies des Pays-Bas, donna sa démission en 1789, quand éclata la révolution du Brabant. En 1805, il devint maire de Bruxelles, et siégea quelque temps au Sénat français. Il fut, en 1815, grand maréchal du palais, à la cour du roi Guillaume Ier des Pays-Bas.

MÉRODE (Philippe-Félix-Balthazar-Othon-Ghislain, comte DE), homme d'État belge, fils du précédent, né à Maestricht en 1791, mort à Bruxelles en 1857. Il vécut longtemps en France, et adopta les idées libérales de La Fayette, son oncle par alliance. Après la révolution belge de 1830, Mérode, ami dévoué du nouveau roi, devint ministre d'État (1831), ministre de la guerre par intérim (1832), ministre des affaires étrangères (1833) et ministre des finances, ambassadeur à Paris (1839), poste qu'il occupa peu de temps. On lui doit : *un Mot sur la conduite politique des catholiques belges* (1829); *la Liberté d'enseignement* (1845). — Son fils, CHARLES-WERNER-GHISLAIN, né à Villersoxel (Haute-Saône) en 1816, fut député du Doubs de 1846 à 1848, du Nord à la Législative (1849), entra en 1852 au Corps législatif, mais donna sa démission en 1853. En 1871, il alla siéger comme député du Nord à l'Assemblée nationale, et fut, de 1876 à 1885, sénateur du Doubs.

MÉRODE (Frédéric-Xavier-Ghislain DE), prélat belge, fils de Guillaume de Mérode, né à Bruxelles en 1820, mort à Rome en 1874. Il fut d'abord officier dans l'armée belge, fit partie de l'état-major du maréchal Bugeaud en Algérie. Il entra dans les ordres en 1848. Le pape Pie IX, après lui avoir conféré plusieurs prélatures, le nomma, en 1860, ministre des armes et de la guerre, et le chargea d'organiser la petite armée de Lamoricière. Il donna sa démission en 1865, reçut le titre d'archevêque *in partibus* de Mitylène et devint grand aumônier du pape (1866).

MÉRODINE n. f. Genre d'insectes diptères, famille des oscinidés, comprenant des formes propres à l'Amérique du Sud. (Les mérodines sont de petites mouches noires et bleues, variées de jaune, avec les cuisses postérieures épineuses, épaisses et les jambes arquées.)

MÉRODON n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des syrphidés, comprenant une cinquantaine d'espèces, répandues surtout dans l'hémisphère boréal.



Mérodon (gr. nat.).

— ENCYCL. Les *mérodons* sont des mouches de taille assez grande, épaisses, avec une saillie au milieu du front où s'insèrent les antennes. Leurs cuisses sont ordinairement renflées, les jambes arquées. Les larves se développent dans les racines et les bulbes de diverses plantes; l'insecte est noir, avec une toison dorée; il est assez commun sur les fleurs dans toute la France.

MÉROÉ n. f. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant une dizaine d'espèces de l'océan Indien. (Les *méroës* sont des coquilles aplaties, trigones ovalaires. La *meroe picta* habite les mers de Chine. Il existe des représentants fossiles dans les formations miocènes.)

MEROÉ, forme grécisée du nom égyptien *Baroua*, que portait l'une des villes principales de l'Éthiopie, auj. *Meraui* ou *Begeraouièh*. D'abord capitale du petit royaume d'Alo, elle devint, à partir du VIe siècle, la résidence favorite des pharaons égyptiens. Il subsiste, près du village de Begeraouièh, des restes considérables de la nécropole royale. La ville donna son nom à l'immense étendue de terrain comprise entre le Nil et l'Atbara, l'île de Méroé des géographes grecs et latins. Elle disparut de l'histoire vers la fin du IIe siècle apr. J.-C.

MÉROGONIE (*nî* — du gr. *méros*, partie, et *goné*, génération) n. f. Mode de fécondation, découvert par O. Hertwig (1886), dans lequel un spermatozoïde féconde un fragment d'œuf ne contenant pas de noyau.

MÉROLOGIE (*ji* — du gr. *méros*, partie, et *logos*, discours) n. f. Traité sur les éléments des corps.

MÉROM, ville de la Syrie méridionale qui, d'abord, fut comprise dans le pays des Amorrhéens : elle fut prise par Thoutmosis III et par Ramsès II, et, après la conquête hébraïque, fit partie de la tribu d'Asher. Elle paraît avoir occupé le site du hameau actuel de Mérôn, en Galilée. Les Hébreux donnaient le nom d'*eaux de Mérom* au premier des lacs que le Jourdain traverse près de ses sources, le lac actuel de Houléh.

MÉROMYAIRES (*mi-èr'* — du gr. *méros*, partie, et *mus*, *muos*, muscle) n. m. pl. Division des vers renfermant les formes chez lesquelles les cellules musculaires vues sur une coupe transversale sont peu nombreuses (au nombre de huit). (Les oxyures, les strongles sont méromyaires. Le terme opposé est *polymyaire*. Ce mot a été créé par Schneider.) — *Un* MÉROMYAIRE.

MÉROMYZE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des hétéromyzidés, comprenant une dizaine d'espèces européennes. (Les *mérozymes* sont de petites mouches à grosse tête, à larges ailes, à cuisses postérieures très épaisses. La *meromyza saltatrix*, commune en France, est jaune variée de noir, longue de 3 millimètres.)

MÉRONCIDIE (*si-dî*) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, comprenant quelques espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les méroncidies sont des locustidés du groupe des acanthodis, brunes, grises ou vertes, avec les pattes épineuses.)

MEROPACHYS (*mé, kiss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant quelques espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les *meropachys* sont des punaises allongées, de taille moyenne, brunes ou rousses, avec un corps en losange et de grosses cuisses postérieures longues et fortes, articulées sur des hanches très saillantes.)

MÉROPE n. f. Nom de l'une des principales étoiles de la constellation des Pléiades.

MÉROPE. Myth. gr. Une des Pléiades, fille d'Atlas et femme de Sisyphe. — Fille de Cypselos et reine de Messénie. L'usurpateur Polyphonte, meurtrier de Cresphonte, époux de Mérope, et de deux de ses fils, voulait la contraindre à l'épouser, lorsque son troisième fils Æpytos survint et tua Polyphonte au milieu d'un sacrifice. Les infortunes de Mérope ont inspiré les tragédies d'Euripide, de Maffei, de Voltaire et d'Alfieri.

Mérope, tragédie italienne de Maffei (1713). L'auteur s'était proposé de donner une tragédie dans la manière des Grecs et des Français, sans les copier servilement : elle eut un vif succès et inspira celle de Voltaire. La *Mérope* de Maffei est écrite en *versi sciolti* (vers blancs), procédé que Voltaire essaya aussi d'imiter, mais sans réussir.

Mérope, tragédie de Voltaire, en cinq actes et en vers (20 févr. 1643). — Voltaire s'est proposé, dans sa *Mérope*, d'écrire une tragédie sans amour, et, en effet, il ne nous laisse voir dans cette tragédie que l'amour maternel en lutte avec les nécessités de la politique. Le sujet, déjà traité par Maffei, dont Voltaire s'est inspiré, est simple et pathétique : Cresphonte, roi de Mécène, a été assassiné à l'instigation de Polyphonte, qui a eu l'habileté de se faire passer pour le vengeur du roi. Afin de légitimer son pouvoir, Polyphonte veut épouser la veuve de Cresphonte, Mérope. Celle-ci sait que son fils, Égisthe, a été sauvé par Narbas, un fidèle serviteur, et refuse la main du tyran. Sur ces entrefaites, un jeune homme est arrêté sous l'accusation de meurtre et, comme il est porteur de l'armure de Cresphonte, remise autrefois à Égisthe, Mérope en conclut qu'il est l'assassin de son fils : elle va le tuer elle-même, lorsque Narbas lui apprend que ce jeune homme est son propre fils. Polyphonte, inquiet de voir Mérope témoigner de la sympathie au jeune accusé, veut le tuer à son tour et ne consent à l'épargner qu'à la condition d'épouser immédiatement Mérope. Celle-ci y consent, mais Égisthe la délivre en immolant Polyphonte. Comme on le voit, l'action est fort dramatique, mais peut-être pourrait-on reprocher à l'auteur d'y avoir trop multiplié les coups de théâtre. Quelques vers bien frappés ont passé dans la langue :

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.
. . . . . .
Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.
. . . . . .
Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'espoir,
La vie est un opprobre et la mort un devoir.

MÉROPES, nom des anciens habitants de l'île de Cos, dont un des rois, suivant la légende, s'appelait Merops. || Peuple imaginaire du nord de l'Europe.

MÉROPHYSIE (*zî*) n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant une douzaine d'espèces des régions circaméditerranéennes et caucasiques. (Les mérophysies sont des lathridiidés ovales, allongés, avec les antennes à forte massue.)

MÉROPIDÉS n. m. pl. Famille de passereaux lévirostres, comprenant les guêpiers, et subdivisée en deux tribus : *méropinés* et *nyctiornithinés*. — *Un* MÉROPIDÉ.

— ENCYCL. Les *méropidés* sont répandus dans les régions tempérées et chaudes de l'ancien monde; ils font défaut en Amérique et ne sont représentés en Europe que par deux espèces : le guêpier commun (*merops apiaster*) et le guêpier d'Égypte (*merops Ægyptius*), plus méridional.

MÉROPINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux lévirostres, de la famille des *méropidés*, comprenant les genres *guêpiers* et voisins. — *Un* MÉROPINE.

MÉROPS (*ropss*) n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre guêpier.

MÉRORRAPHÈS (*ro-ra-fèss* — mot gr. ; de *méros*, cuisse, et *raptein*, coudre) adj. m. Mythol. gr. Surnom de Dionysos, que Zeus enferma dans sa cuisse, après la mort de sa mère Sémélé, et jusqu'à la naissance.

MÉROS (*ross* — mot gr. signif. *partie*) n. m. Art milit. anc. Division d'une armée, chez les Grecs et dans l'empire byzantin. || Classe politique, caste.

MÉROSCÉLISE (*ro-sé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant cinq ou six espèces du Brésil. (Les mérosc élises sont de remarquables prioniens bruns, violacés ou bleu foncé, de formes absolument différentes suivant les sexes.)

MÉROSTACHYDE (*sta-kid'*) n. f. Genre de graminées, tribu des bambusées, comprenant des herbes qui croissent dans l'Amérique du Sud.

MÉROSTOMES (*stom'*) ou **MÉROSTOMACÉS** (*sto, sé*) n. m. pl. Paléont. Ordre de crustacés fossiles dans les formations paléozoïques, comprenant les *eurytères* et genres voisins. — *Un* MÉROSTOME ou MEROSTOMACÉ.

MÉROTOMIE (*mi* — du gr. *méros*, partie, et *tomé*, section) n. f. Opération qui consiste à couper un fragment d'un organisme vivant, spécialement d'un protozoaire, pour observer les phénomènes dont les fragments ainsi obtenus sont le siège.

MÉROTRICHE n. m. Genre d'infusoires flagellates, dont l'espèce type a été observée dans les lacs de l'hémisphère boréal. (Ce sont des pleuromonadidés ovales, avec un flagellum sortant d'un enfoncement de la face ventrale.)

MÉROU n. m. Nom vulgaire de deux espèces de poissons, communs le long des côtes françaises.

— ENCYCL. Le *méron* des Provençaux est un épinéphèle (*epinephelus gigas*), on l'appelle aussi *méron brun*. Le mérou des Basques est un cernier (*polyprion cernium*), appelé *lernia* sur les marchés de Nice. D'une façon générale, on donne le nom de « mérou » aux trois espèces d'épinéphèles de la Méditerranée (*epinephelus gigas, epinephelus Costæ, epinephelus acutirostris*).



Mérou.

MÉROU, appelé aussi **SOUMÉROU**, montagne mythique des Indiens, soutien du ciel et centre des sept continents et des sept océans concentriques qui constituent le monde terrestre. Sur ses flancs sont étagées les demeures des démons, des génies et des dieux inférieurs. A son sommet se trouve le *Svarga*, paradis d'Indra.

MÉROU-DÉVÎ, fille du mont Mérou, épouse de Nâbhi, le dernier manou et roi de Sâkétanâgar, mère de Richabha, fondateur et premier tirthamkara de la religion djaine.

MÉROUVEL (Charles CHANTIER, dit), romancier français, né à Laigle en 1843. Il s'est fait connaître comme romancier populaire par un très grand nombre de romans d'intrigue et de mœurs, dont l'action est généralement intéressante. Nous nous bornerons à citer : *la Vertu de l'abbé Mirande* (1879); *le Péché de la générale* (1879); *la Maîtresse de M. le ministre* (1881); *la Veuve aux cent millions* (1881); *les Crimes de l'amour* (1889); *Mortes et vivantes* (1890); *Mortel amour* (1892); *le Roi milliard* (1893); *Riches et pauvres* (1895); *Fièvre d'or* (1898); etc.

MÉROVÉE ou **MEROWIG** ou **MEROVECH** (de *Merovecho-s*, qui paraît signifier « illustre guerrier » ou « glorieusement sacré »), roi franc de 448 à 458. Ce personnage, qui a donné son nom à la première dynastie des rois de France, n'est guère connu que par une vague mention dans l'*Histoire des Francs*, de Grégoire de Tours : « Quelques-uns prétendent que le roi Mérovée, qui eut pour fils Childéric, était sorti de la race de Clodion. » Il contribua puissamment à la victoire que le général romain Aétius remporta sur Attila, dans les champs Catalauniques (451).

MÉROVÉE ou **MEROVECH**, fils de Chilpéric Ier, roi de Neustrie, mort en 577. Il épousa, à la grande colère de Chilpéric et de Frédégonde, sa tante Brunehaut, veuve de Sigebert, roi d'Austrasie. Après une feinte réconciliation, Chilpéric fit tonsurer son fils et l'envoya dans le monastère de Saint-Calais. Mérovée put s'échapper, alors qu'on le conduisait au couvent, et se réfugia dans la basilique de Saint-Martin de Tours. Il s'enfuit ensuite à Auxerre, puis parvint à rejoindre Brunehaut en Austrasie; mais les leudes le chassèrent. Tombé dans un guet-apens, à Thérouanne, il se fit tuer, dit-on, par un de ses familiers.

MÉROVINGIEN, ENNE (*ji-in, èn'*), nom porté par les membres de la première dynastie des rois de France. — *Les* MÉROVINGIENS.

— Adjectiv. Qui appartient aux Mérovingiens : *Puissance* MÉROVINGIENNE.

— ENCYCL. Le nom de *Mérovingiens*, attribué aux souverains de la première dynastie nationale qui ait régné sur la France, de la fin du Ve siècle au milieu du VIIIe, ne paraît, à vrai dire, au point de vue historique, que médiocrement justifié. Mérovée, qui a donné son nom à la dynastie, n'en est le premier prince ni par la date, ni, tant s'en faut, par le rôle politique. Sans remonter en effet jusqu'à Pharamond, que des chroniques de date assez tardive font régner, au début du Ve siècle, sur les Francs Saliens, et dont l'existence reste problématique, on connaît au moins le prédécesseur immédiat de Mérovée, Clodion, qui régna de 428 à 448 sur les Saliens établis au N. de la Somme. D'autre part, Mérovée (448-458) et son parent et successeur Childéric Ier (458-481) ne furent que des chefs locaux de hordes barbares. C'est seulement sous le règne de Clovis (481-511) que nous assistons à une réelle unification de la Gaule, devenue la *France*, du nom de ses conquérants les Francs Saliens. Cette conquête est marquée par les triomphes successifs du roi franc sur les Gallo-Romains (486), les Alamans (496), les Burgondes (500), enfin les Wisigoths (507). V. CLOVIS.] L'Église, éprise d'ordre, d'unité et de paix, favorise, avec saint Rémi, cette unification. Elle trouve dans la monarchie de Clovis le pouvoir fort qui est nécessaire à son existence, dans un temps où la force règne en maîtresse; le roi, d'autre part, converti au catholicisme, voit dans la protection qu'il prête aux évêques un motif constant d'intervention dans les États, encore ariens ou semi-païens, des Burgondes et des Wisigoths, et, dans le pouvoir moral du clergé, un puissant levier politique. Enfin, Clovis a l'habileté de se présenter aux Gallo-Romains, encore fidèles à l'idée impériale, comme l'héritier des empereurs et leur représentant, en se faisant octroyer par Constantinople le titre honorifique de *patrice*.

C'était, cependant, un État essentiellement barbare que celui qu'il venait de fonder, où les traditions germaniques favorisant l'indépendance des *leudes* allaient, malgré l'influence de l'Église et les efforts, notamment, de Chilpéric Ier, empêcher l'établissement d'un pouvoir central organisé à la manière romaine, et dont les coutumes barbares devaient, du premier coup, amener la désagrégation. Nous distinguerons dans l'histoire des Mérovingiens, après Clovis, deux grandes périodes. La première, qui s'étend depuis la mort de Clovis (511) à la mort de Dagobert (639), nous fait assister aux rivalités meurtrières des rois de la famille mérovingienne qui s'affaiblissent mutuellement au profit de leur noblesse et de l'Église; la seconde, qui s'étend de 639 à la mort de Thierry IV, en 741, est marquée par la décadence du pouvoir royal, aussi bien en Neustrie qu'en Austrasie, au profit des maires du palais, dont le plus puissant coindra la couronne à son tour, recevant de l'Église, et pour des raisons analogues, le même appui que celle-ci avait donné jadis à Clovis. Nous ne pouvons que signaler les événements les plus caractéristiques de ces deux périodes :

1° Ce sont d'abord les partages successifs dont est l'objet la monarchie franque : un premier partage a lieu, aussitôt après la mort de Clovis (511), entre ses quatre fils. Thierry obtient le royaume de Metz, Clotaire le royaume de Soissons, Clodomir celui d'Orléans, Childebert celui de Paris. Un second suit la mort de Clotaire (561), qui, après l'extinction des trois autres branches, avait reconstitué l'unité franque; un troisième a lieu en 567, après la mort de Caribert, modifiant quelque peu le précédent, et donnant à Gontran le royaume d'Orléans, tandis que le nord de la Gaule se partage en *Neustrie* ou royaume de Soissons, donné à Chilpéric, et *Austrasie* ou royaume de Metz, donné à Sigebert : division géographique dangereuse, en ce sens qu'elle correspondait à des rivalités de race. La Neustrie restant gallo-romaine et l'Austrasie plutôt barbare, et qu'elle préparait entre les deux États une lutte sans merci, dont le premier acte fut la rivalité entre Frédégonde, femme de Chilpéric, et Brunehaut, femme de Sigebert. Déjà se marque l'influence de l'aristocratie et de l'Église des deux États : ce sont les nobles d'Austrasie qui livrent Brunehaut, dont le despotisme les irrite, aux Neustriens (613); c'est l'Église alliée aux leudes qui, en 615, obtient de Clotaire II, seul roi après la mort de Brunehaut, la *Constitution perpétuelle*, qui reconnaît aux évêques, élus par leurs fidèles, un droit de juridiction temporelle, et fortifie le pouvoir des maires du palais. Le règne relativement brillant de Dagobert Ier (620-638) marque le dernier éclat de la maison de Clovis.

2° Après la mort de Dagobert, un nouveau partage fait reparaître le dualisme entre la Neustrie, donnée à Clovis II, et l'Austrasie, donnée à Sigebert II; l'Aquitaine, déjà attribuée à Caribert, restant en dehors du partage et s'isolant de plus en plus du royaume franc. Les rois mérovingiens, arrivant au pouvoir dès l'enfance, s'amollissent dans les plaisirs et deviennent les *rois fainéants*, reléqués, inactifs dans leurs villas, tandis que se fortifie en face d'eux le pouvoir réel des *maires du palais*. Mais, tandis qu'en Neustrie, sous les règnes de Clotaire III et de ses successeurs, les maires du palais, de basse origine, luttent contre l'aristocratie (rivalité d'Ebroïn et de saint Léger) et affaiblissent leur pays par leur victoire même, en Austrasie, ils se font, avec Pépin d'Héristal, les chefs des leudes, et, quand un nouveau conflit éclate entre les deux royaumes, en 680, c'est la Neustrie qui succombe finalement, avec Bertaire, à la bataille de Testry (687).

Après cette date, la famille de Pépin, dont le maire Grimoald a fondé la puissance au-dessus des fantômes de rois qui subsistent en Neustrie, est véritablement maîtresse de l'empire franc, que ses victoires étendent vers le Nord. Seul, le roi Chilpéric II essayera, sans succès, d'échapper à la tyrannie de Charles-Martel, qui le remplacera par Thierry IV, et, à la mort de celui-ci, gouvernera seul. Le dernier des Mérovingiens, Chilpéric III, un instant rétabli sur le trône (741) par Pépin le Bref, rentrera au cloître dix ans plus tard, et y mourra en 755, tandis que Pépin, accepté par les grands et appelé par les vœux du clergé, recevra du pape Étienne II la couronne royale.

TABLEAU DES PRINCES DE LA DYNASTIE MÉROVINGIENNE.

Clodion (428-448) — Mérovée (448-458) — Childéric (458-481)
Clovis (481-511)

Paris	*Orléans*	*Soissons*	*Metz*
Childebert Ier (511-558)	Clodomir (511-524)	Clotaire Ier (511-561)	Thierry Ier (511-534)
			Théodebert Ier (534-548)
			Théodebald (548-565)

Paris	*Orléans et Bourgogne*	*Soissons (Neustrie)*	*Metz (Austrasie)*
Caribert (561-567)	Gontran (561-593)	Chilpéric Ier (561-584)	Sigebert (561-575)
			Childebert II (575-596)
			Austrasie Théodebert II (596-612)
			Bourgogne Thierry II (596-613)
		Clotaire II 584-628)	
		Dagobert Ier (628-638)	

Neustrie	*Austrasie*
Clovis II (638-658)	Sigebert II (638-656)

Neustrie	*Austrasie*
Clotaire III (658-670)	Childéric II (660-673)
Thierry III (670-691)	Dagobert II (673-679)
Clovis III (691-695)	
Childebert III (695-711)	
Dagobert III (711-715)	
Chilpéric II (716-720)	
Clotaire IV (717-719)	
Thierry IV (722-741)	
Childéric III (741-752)	

— BIBLIOGR. : Grégoire de Tours, *Histoire des Francs* (t. II, ch. IX); Jungbans, *Histoire critique des règnes de Childerich et Chlodœvech* (trad. par G. Monod, Paris, 1879); « Bibliothèque de l'école des hautes études » (37e fascicule).

— *Mérovingiens d'Aquitaine*. Prétendus descendants de Caribert, fils de Clotaire II, ils auraient, pendant plus d'un siècle, régné dans le sud-ouest de la Gaule. Caribert aurait eu trois enfants de sa femme Gisele : Childéric, mort très jeune, Boggis et Bertrand, qui, soutenus par leur aïeul maternel, Amand, duc des Gascons, auraient obligé Dagobert, leur oncle, à les reconnaître comme ducs héréditaires d'Aquitaine. Eudes, fils de Boggis, neveu de Bertrand, resta seul, ensuite, à la tête du duché et eut pour successeurs Honald et Waifre. Cette généalogie fantaisiste est tirée de la *charte* dite *d'Alaon*, par laquelle Charles le Chauve aurait consacré les libéralités d'un certain comte Wandrégisile à l'église d'Alaon diocèse d'Urgel). Mais cette charte a été reconnue apocryphe; elle a été fabriquée dans le but de représenter les premiers rois d'Aragon comme descendants directs de Clovis.

— Diplom. *Écriture mérovingienne* ou *Cursive mérovingienne*. Les caractères en sont très serrés et surchargés de ligatures et de traits inutiles. Elle dérive de l'ancienne écriture romaine de chancellerie. Elle fut remplacée, au temps de Charlemagne, par une écriture plus nette, la *minuscule carolingienne*. (V. le tableau au commencement de chaque lettre.)

Mérovingiens (RÉCITS DES TEMPS), par Augustin Thierry. Une partie de ces récits parut d'abord dans la « Revue des Deux Mondes », de 1833 à 1837, sous le titre de *Nouvelles lettres sur l'histoire de France*. — Augustin Thierry donna comme préface à cet ouvrage une étude critique des théories d'anciens historiens : Adrien Valois, Boulainvilliers, l'abbé Dubos, Mably, etc., sur les origines de la France et de la monarchie française, et il place, en regard de ces théories, les principes et le développement de l'école historique moderne. Cette préface porte le titre de *Considérations sur l'histoire de France*. L'ouvrage proprement dit comprend six *Récits*, qui ont trait à l'histoire des quatre fils de Clotaire Ier et particulièrement de Chilpéric. Le caractère romantique, c'est-à-dire la recherche de la couleur et du pittoresque, y est très accentué; l'histoire est bien là, comme le veut Michelet, la résurrection d'une époque. On a pu reprocher à Augustin Thierry d'avoir, parfois, forcé le sens de certains textes et d'avoir accepté, sans critique suffisante, les affirmations souvent passionnées de Grégoire de Tours. Cependant, même après les travaux plus récents sur la période mérovingienne, les *Récits* conservent une haute valeur.

Mérovingiennes (HISTOIRE DES INSTITUTIONS), par Le Hardy de Beaulieu. Paris, 1841. — Cet ouvrage, bien que dépassé aujourd'hui en plusieurs points par les travaux de Waitz, de Fustel de Coulanges, de Voss, Viollet, etc., est resté un exposé, remarquable de netteté et de précision, de l'établissement des Francs en Gaule et de la lutte qui s'engagea entre les Francs, devenus grands propriétaires et hostiles à toute autorité fiscale, et les rois mérovingiens ou certains maires de Neustrie, tout portés à conserver l'administration romaine et surtout le despotisme financier des Césars.

MÉROXÈNE n. m. Espèce minérale, appartenant à la famille des micas et au genre biotite. (C'est le mica vert du Vésuve.)

MÉROZOÏTE (du gr. *méros*, partie, et *zôon*, animal) n. m. Partie d'un animal, ou plus généralement d'un plastide sur lequel on a pratiqué la *mérotomie*. Le mérozoïte est nucléé ou anucléé, suivant qu'il contient ou non le noyau.)

MERRAIN (*mé-rin* — du lat. pop. *materiamen*; de *materia*, matière, bois) n. m. Techn. Nom donné aux planches de chêne obtenues en débitant les troncs d'arbres dans le sens des rayons médullaires, et dont on fait des panneaux, des douves de tonneaux, etc. : *Acheter du* MERRAIN. || On écrit aussi MAIRAIN.

— Vénerr. Tige centrale émergeant du front et qui porte les andouillers des animaux dont la tête est ornée d'un bois.

— ENCYCL. Techn. Le *merrain* se débite encore vert, et il est immédiatement converti en douves, quand on le destine à la tonnellerie. Suivant que ces douves doivent former le corps du fût ou les fonds, elles sont dites : *longuailles, longeailles, douelles* ou *merrains* proprement dits, dans le premier cas; *fonçailles, traversins*, ou *bois d'enfonçures*, dans le second.

On fabrique des merrains de toutes dimensions (longueur, 20 centimètres à 3 mètres; largeur, 8 à 25 centimètres; épaisseur, 2 à 11 centimètres); mais les dimensions les plus usitées sont : longueur, 92 centimètres; largeur, 13 à 15 centimètres; épaisseur, 4 à 6 centimètres. Les merrains se vendent au millier, sans cependant que le nombre des planches assorties soit partout le même; c'est ainsi que le millier du Bordelais est de 1.616 douves.

Pour faire les merrains, on choisit des arbres droits et dépourvus le plus possible de nœuds. Il importe, en tonnellerie, de ne choisir que des essences non susceptibles de communiquer de mauvais goûts aux vins. Les principaux bois employés sont le chêne, le châtaignier, le saule, le mûrier blanc; mais, de quelque essence qu'il provienne, il faut que le merrain, au moment de son emploi, soit sec et sans aubier, qu'il ne soit ni vermoulu ni pourri.

On divise les merrains en plusieurs sortes, suivant leur provenance; en France, on utilise des merrains provenant des forêts indigènes (Vosges, Périgord, Gers, Rhône, Bourgogne, Charentes), connus sous le nom de *flèche garnie*, et des merrains de provenance étrangère qui sont dits : 1° *merrains du Nord, de Dantzig, de Riga, de Memel, de Stettin*, etc., *des États-Unis, du Canada*; 2° *merrains* ou *bois de Bosnie* (partie sud-orientale de l'Europe).

MERRI (saint). V. MERRY.

MERRIEN n. m. Forme anc. de MERRAIN.

MERRILL (Stuart), poète, né à Long-Island, près New-York, en 1863. Il fit ses études à Paris, retourna en 1886 aux États-Unis, où il fit de la poésie et de la propagande socialiste, puis retourna en 1889 à Paris. Ce poète a le goût des expressions nobles et fastueuses. « Sa magnificence, dit Anatole France, est toute pour l'oreille, et elle se déploie selon le procédé des poètes décadents : l'allitération : à l'exemple de Verlaine, il tire ses effets de la répétition des sons. Il obtient des effets curieux qui ne sont point toujours barbares. » Outre des articles publiés dans de nombreuses revues, on lui doit : *les Gammes* (1887); *Pastels en prose*, recueil de traductions (1890); *les Fastes* (1891); *Petits poèmes d'automne* (1895); *Poésies, 1887-1897* (1897); *les Quatre saisons* (1900).

MERRIMAC ou **MERRIMACK**, fleuve des Etats-Unis (New-Hampshire et Massachusetts). Il descend des White-Mountains, tombe par de fréquentes cascades utilisées par de grandes villes industrielles : Concord, Manchester, Nashua, Lowell, Lawrence, Haverhill. Il gagne l'Atlantique à Newburyport ; 275 kil.

MERRIMAC ou **MERRIMACK**, comté des Etats-Unis (New-Hampshire ; 53.000 hab. Ch.-l. *Concord*.

MERRIMAC ou **MERRIMACK**, ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur le *Merrimac* ; 3.000 hab. Chantiers de constructions, carrosserie.

MERRIS, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 11 kil. d'Hazebrouck, près de la Méterenbecque ; 1.240 hab. Eglise de 1559 avec boiseries du XVIIe siècle et reliquaires anciens.

MERRY, MERRI ou **MÉDÉRIC**, en latin *Medericus* (saint), solitaire du VIIe siècle. On croit qu'il naquit à Autun. Une ancienne tradition en fait même un abbé d'un monastère de cette ville. Son voyage à Paris et son séjour dans une cellule, située dans un bois au pied des murs de la ville, paraissent des faits certains. C'est sur l'emplacement de son ermitage qu'a été élevée, au XVe siècle, l'église paroissiale qui lui est dédiée. — Fête le 29 août.

Merry (COMBAT DU CLOÎTRE **Saint-**). V. CLOÎTRE-SAINT MERRI (*rue du*).

MERS, comm. de la Somme, arrond. et à 36 kilom. d'Abbeville, sur la Bresle, au pied des falaises du Vimeu ; 1.110 hab. Ch. de f. Nord. Station balnéaire.

MERSA-SOUSA ou **MARSA-SOUSA** (anc. *Apollonia*), ville maritime de la Pentapole cyrénéenne (Tripolitaine), à l'E. de Benghazy. C'était le port de l'ancienne capitale, Cyrène, aujourd'hui bien modifié par les phénomènes d'oscillation littorale qui ont affecté la côte tripolitaine.

MERSCH, bourg du grand-duché de Luxembourg, à 15 kilom. de Luxembourg, sur l'Alzette ; 3.150 hab. Ch.-l. de canton. Château curieux. Distilleries.

MERSEBOURG (all. *Merseburg*), ville de l'empire d'Allemagne (Prusse, prov. de Saxe), chef-lieu de présidence et de cercle, sur la Saale, affluent de l'Elbe ; 18.000 h. Ville fort ancienne, et qui a gardé en partie sa physionomie du moyen âge, ses maisons à pignons, ses rues étroites et tortueuses. Château gothique (XIIIe s.), ancienne résidence des princes-évêques. Cathédrale en partie des XIe et XVIe s., avec tableaux de Lucas-Cranach et tombeau de Rodolphe de Sonabe. Industrie et commerce actifs : fabriques de machines ; papeteries, brasseries, mine de houille. Mersebourg, déjà ville au IXe siècle, fut, du Xe au XVIe, gouvernée par ses évêques, vassaux immédiats de l'empire. Elle eut particulièrement à souffrir des désordres de la guerre de Trente ans, et fut, au XVIIIe siècle, la capitale du duché de Saxe-Mersebourg.


Armes de Mersebourg.

— *La présidence de Mersebourg*, divisée en dix-sept cercles, comprend une superficie de 10.210 kilom. carr., peuplée de 1.075.000 hab. ; le *cercle de Mersebourg* a 77.000 hab.

MERS-EL-KÉBIR, ville maritime d'Algérie, dép. et à 6 kilom. d'Oran, sur le littoral du golfe d'Oran ; 3.393 hab. Rade profonde et sûre, abritée par un haut éperon rocheux, mais un peu désertée depuis l'établissement du port d'Oran. Mers-el-Kébir est, d'ailleurs, un des établissements maritimes les plus anciens de la Méditerranée occidentale. Les Romains y eurent un port et une citadelle, sous le nom de *Portus Divinus*. Agrandi par les Almohades, Mers-el-Kébir devint, au XVe siècle, un repaire de pirates que les Portugais, puis les Espagnols occupèrent à plusieurs reprises. Occupée par Jiménès en 1509, la ville suivit ensuite la destinée d'Oran, sa puissante voisine.

MERSENNE (Marin), théologien, mathématicien et philosophe français, né à La Soultière, près d'Oizé (Maine), en 1588, mort à Paris en 1648. Il fut, au collège de La Flèche, le condisciple de Descartes, et se lia avec lui d'une indissoluble amitié. En 1611, il prit l'habit des minimes ; il consoigna la philosophie à Nevers (1614-1620), et s'établit ensuite à Paris, au couvent de l'Annonciade. Il publia alors ses premiers ouvrages : *Quæstiones celeberrimæ in Genesim* (1623) ; *l'Impiété des déistes* (1624) ; *la Vérité des sciences*. Il était en relations assidues avec Hobbes, Gassendi, Galilée, Fermat. Il a fait des expériences intéressantes sur la résistance des solides, l'écoulement des liquides, les vibrations des corps, l'influence des ajutages sur la dépense, etc.

On lui doit, outre les ouvrages cités : *Questions théologiques, physiques, morales et mathématiques* (1634) ; *Harmonie universelle* (1636) ; *Nouvelles découvertes de Galilée* (1639) ; *Cogitata physico-mathematica* (1644) ; *Novæ observationes physico-mathematicæ* (1647) ; etc.

MERSEY (le ou la), fleuve d'Angleterre, qui serait insignifiant par son cours de 130 kilom., son bassin restreint et son faible débit, s'il n'arrosait le Lancashire, ne passait près de Manchester et ne formait l'estuaire sablonneux de 30 kilom. de long sur 5 de largeur maximum que borde le grand port de Liverpool. Il reçoit, en son estuaire, à Eastham, le canal de Manchester, long de 57 kilom.

MERSINA, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie, prov. d'Adana), sur la Méditerranée, au fond d'une baie très ouverte qui avoisine le golfe d'Alexandrette ; 9.000 hab. Ville nouvelle, depuis peu l'un des débouchés de l'Anatolie centrale ; munie d'un chemin de fer (sur Adana, 58 kilom.) et d'un bon port, elle fait un commerce actif : exportation de coton, blé, orge, avoine, sésame, laine ; importation d'étoffes, sucre. C'est l'ancien *Zephirium* ; aux environs, le *Berikh-Tach* ou la Pierre Levée, énorme mégalitho.

MERSION (*mèr'*) — du lat. *mersio*, même sens) n. f. S'est dit autref. pour IMMERSION.

MERSIVAN, MARSIVAN ou **MERSIFOUN**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie, prov. de Sivas), entre les cours inférieurs du Kizil-Irmak et de l'Iéchil-Irmak (bassin de la mer Noire ; 30.000 hab. Cotonnades. Vergers.

MERSON (Charles-Victor-Ernest), journaliste et écrivain français, né à Fontenay-le-Comte (Vendée) en 1819. Outre de nombreuses brochures, on lui doit : *la France sous la Terreur* (1868) ; *la Liberté de la presse sous les divers régimes* (1874) ; *Confessions et confidences d'un journaliste* (1890-1891). — Son frère, OLIVIER **Merson**, né à Nantes en 1822, mort en 1902, s'est fait connaître comme critique d'art. Ses principaux écrits sont : *Ingres* (1867) ; *Histoire et description du musée de Nantes* (1884) ; *la Vie et les Œuvres du peintre Le Brun* (1886) ; *la Peinture au XVIIe et au XVIIIe siècle* (1891).


L.-O. Merson.

— LUC-OLIVIER, fils d'Olivier Merson, né à Paris en 1846, remporta le prix de Rome en 1869. Au Salon de 1873, *Vision*, sujet religieux traité avec une grande recherche d'archaïsme, lui valut une première médaille. Cette toile fut suivie de *Saint Michel*, modèle d'une tapisserie exécutée aux Gobelins, pour la salle dite « des Evêques », au Panthéon, et du *Sacrifice à la Patrie* ; de *Saint Louis à son avènement fait ouvrir les geôles du royaume* et de *Saint Louis, malgré les supplications des nobles et des barons, condamne le sire Enguerraud de Couey*, pour la galerie de Saint-Louis au Palais de Justice, Cour de cassation. Ajoutons : *le Loup d'Agubbio*, sujet emprunté aux *Fioretti* de saint François. Son *Repos en Egypte* fit sensation et fut reproduit par la gravure. *Saint Isidore laboureur ; Saint François d'Assise prêche aux poissons ; Angelo Pittore ; l'Arrivée à Bethléem* ; les *Pèlerins d'Emmaüs* ont achevé de fonder la réputation du peintre. Membre de l'Académie des beaux-arts en 1892, il devint professeur à l'Ecole des beaux-arts en 1894.

MERS-SUR-INDRE, comm. de l'Indre, arr. et à 14 kilom. de La Châtre, sur l'Indre, à l'entrée de la pittoresque *Vallée noire* décrite par George Sand ; 976 hab. A peu de distance, château du Magnet (XVe et XVIe s.).

MERTA, ville de l'empire anglais de l'Inde (Radjpoutana [princip. de Marvar]) ; pop. estimée à 26.000 hab. En 1754, bataille qui livra aux Mahrates Adjmir et la domination du territoire radjpout.

MERTENS (Joseph), compositeur et violoniste belge, né à Anvers en 1834, mort en 1901. Professeur au Conservatoire d'Anvers, il a fait représenter dans cette ville les opéras-comiques suivants, tous écrits sur paroles flamandes : *De Vrijer in de strop* (1866) ; *De Vergissing* (1869) ; *l'Egoïste* (1873) ; *Theila* (1874) ; *Liederik l'intendant* (1875) ; *De Zwarte Kapitein* (1877) ; *les Trois Etudiants* ; *le Vin, le Jeu et le Tabac* ; *le Capitaine Robert* ; *les Evincées*. On connaît aussi de lui un oratorio, *l'Angélus*, etc. Il fut pendant quelques années chef d'orchestre, puis directeur du théâtre royal de La Haye.

MERTENSIE (*mèr'-tin-si*) n. f. Bot. Genre de borraginées, comprenant des herbes vivaces à corolle tubuleuse et dont on connaît quinze espèces des pays tempérés.

— Zool. Genre de cténophores, famille des *mertensiidés*, comprenant quelques espèces répandues dans presque toutes les mers du globe.

MERTENSIIDÉS (*mèr'-tin*) n. m. pl. Famille de cténophores à sac, comprenant les *mertensies* et genres voisins. — *Un* MERTENSIIDÉ.

MERTHYR-TYDFIL, ville de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Glamorgan]), sur le Taff ; 60.000 hab. Mines de houille et de fer ; forges et usines. C'est un des points les plus importants de la Grande-Bretagne pour la production et l'affinage du fer.

MERTOLA, ville du Portugal méridional (Alemtejo), sur le Guadiana, qui y devient navigable pour les bateaux ; 3.700 hab. Aux environs, mine de cuivre de São Domingos.

MERTON, bourg d'Angleterre (comté de Surrey), sur la Wandle ; 2.600 hab. Manufacture de tabacs. Restes d'un prieuré normand. Henri III y tint un parlement.

MÉRU, ch.-l. de cant. de l'Oise, arrond. et à 22 kilom. de Beauvais, sur un ru qui est le cours supérieur de l'Esches ; 4.558 hab. Ch. de f. Nord. Fabrique de tabletterie, boutons de nacre. Fabrique de blanc d'Espagne, dit « de Méru ». Distilleries et sucrerie. Eglise des XIIe, XIIIe et XVIe siècles. — Le canton a 20 comm. et 13.379 hab.

MERULA, surnom d'une branche de la famille CORNELIA, dont les membres les plus connus sont : L. Corn. MERULA, consul 193 av. J.-C.). [Il écrasa les Boïens près de Modène] ; — L. Corn. MERULA, consul (87 av. J.-C.), en opposition à Cinna, ami de Marius. [A la rentrée de ce dernier dans Rome, il prévint la vengeance du vainqueur en se donnant la mort.]

MERULA (Giorgio MERLANI, dit), philologue et historien italien, né à Alexandrie à la fin de 1430 ou au commencement de 1431, mort à Milan en 1494. Il séjourna surtout à Milan, où il jouit de la faveur de Ludovic le More ; il y passa les douze dernières années de sa vie. Outre des commentaires sur différents ouvrages de Cicéron, d'Ovide, il a donné les éditions *princeps* des « Scriptores rei rusticæ » de Plaute (1472). De ses deux ouvrages historiques, *Bellum Scodrense* (1471) et *Antiquitatum Vicecomitum libri decem* (1500), le second, terminé par Tristano Calco, est le plus important. Merula, pour complaire à Ludovic le More et élever un monument à la gloire des Visconti, a eu le grand tort de grouper arbitrairement les principaux événements de l'histoire de la Lombardie autour d'une famille sortie assez tard d'une longue obscurité.


Merulaxis.

MERULAXIS (*mé, ksiss*) n. m. Sous-genre de ptéroptochos, comprenant deux ou trois espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les merulaxis, qui sont en partie les fourmiliers des anciens auteurs, vivent au Brésil [*merulaxis rhinolophus*] au Paraguay et au Chili [*merulaxis analis*].)

MÉRULE n. m. Champignon de la famille des polyporées, de consistance molle, poussant sur le bois et en provoquant la pourriture. (Une espèce, le *mérule pleureur*, dont la surface est couverte fréquemment de gouttelettes d'eau, se rencontre souvent dans les maisons, sur des poutres de cave, dans des parquets que son développement détruit peu à peu.)

MÉRULINE n. f. Genre de madrépores, comprenant quelques espèces propres aux mers chaudes ou fossiles dans les terrains quaternaires.

MÉRULINÉ, ÉE adj. Qui ressemble à un mérule ou présente certains caractères du genre *mérule*.

MÉRULINÉES n. f. pl. Tribu de champignons, admise parfois dans la famille des polyporées et ayant pour type le genre *mérule*. — *Une* MÉRULINÉE.

MERULO (Claudio MERLOTTI, dit), organiste italien, né à Correggio en 1533, mort à Parme en 1604. Il fut organiste à la cour du duc de Parme, Ranuccio Farnèse. Sa musique d'orgue se fait remarquer non seulement par un grand style, mais par la nouveauté de la pensée et de la forme. Il faut citer de Merulo : *Toccate d'intavolatura d'organo* ; *Ricercari d'intavolatura d'organo*, des madrigaux, motets, messes.

MERV, MAOUR ou **MÉROU**, ville de l'Asie russe (Turkestan), dans une vaste oasis, sur un torrent que les irrigations épuisent. L'*oasis de Merv*, fertilisée par les eaux du Mourghab, a 6.679 kilom. carr. de superbes cultures ; le reste (sables et marécages) est inculte. Située en plein désert, sous un climat détestable, avec neiges de courte durée et pluies en hiver, chaleurs intolérables de février à septembre, redoutables tempêtes de sable, fièvres paludéennes, cette oasis récolte cependant : blé, sorgho, orge, riz, coton, sésame, melons et pastèques. Sa population est d'environ 200.000 hab., de race turque ou turcomane. La ville de Merv existait déjà au XIIIe siècle av. J.-C. ; ce fut une grande et glorieuse cité au temps des Sassanides, puis des Arabes ; elle avait près d'un million d'habitants au XIIIe siècle. Elle est devenue russe en 1884. Elle a une grande importance par sa situation au lieu d'embranchement d'une ligne qui se détache du chemin de fer transcaspien dans la direction de Hérat.

MERVANS, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 20 kilom. de Louhans, au confluent du Brian et de la Guyotte, sous-affluents de la Saône par le Doubs ; 1.925 h. Ch. de f. P.-L.-M. Tuileries. Eglise du XVe siècle.

MERVEILLE (*mèr'-rè-ill* [*ll* mill.] — du lat. *mirabilia*, choses merveilleuses) n. f. Chose propre à causer une grande admiration : *Les* MERVEILLES *de la nature*. ‖ Ouvrage, travail d'une rare perfection : *Les* MERVEILLES *de l'industrie*. ‖ Mirage, prodige : *La science nous fait assister à des* MERVEILLES. ‖ Récit de choses étonnantes ou impossibles : *Les* MERVEILLES *des contes orientaux*.

— Par ext. Personne étonnante sous quelque rapport : *Aux yeux des parents, tous les enfants sont des* MERVEILLES. ‖ Femme d'une très grande beauté : *Une jeune* MERVEILLE. (N'est plus usité dans le style sérieux.)

— Par anal. Chose surprenante : *Ce n'est pas* MERVEILLE *de faire fortune avec des héritages*. ‖ Chose admirable :

C'était *merveille* de le voir,
Merveille de l'ouïr...
LA FONTAINE.

— Loc. div. *Faire des merveilles*, *Faire merveille* ou *merveilleux*, Faire quelque chose d'étonnant, de difficile : FAIRE DES MERVEILLES *de valeur*. ‖ *Faire merveille*, Produire très bon effet : *Fleurs qui* FONT MERVEILLE *dans les cheveux*. ‖ *Dire merveille de quelqu'un, de quelque chose*, En faire le plus grand éloge. ‖ *C'est une des sept merveilles du monde* ou *C'est la huitième merveille du monde*. Se disent de quelqu'un, de quelque chose que l'on peut comparer aux sept merveilles de l'antiquité. ‖ *Promettre monts et merveilles*, Faire de très belles promesses.

— Loc. adv. *A merveille*, Admirablement bien : *Chanter, Danser* À MERVEILLE. ‖ Sorte d'approbation souvent ironique : À MERVEILLE ; *vous prenez la chose comme il faut la prendre*. ‖ *Pas tant que de merveille*, Pas extrêmement : *Vous devez être content ?* — PAS TANT QUE DE MERVEILLE. (Vieux.)

— SYN. **Merveille, miracle, prodige.** La *merveille*, le *miracle* et le *prodige* ont ceci de commun qu'ils nous frappent d'étonnement ; ils ont de particulier que la *merveille* peut être conforme aux lois de la nature, que le *miracle* manifeste une intervention divine, que le *prodige* a quelque chose de grandiose qui frappe l'attention générale.

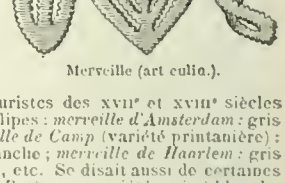
Merveille (art culin.).

— Art culin. Sorte de pâte frite détaillée en décors, que l'on saupoudre de sucre vanillé et que l'on dresse sur une serviette.

— Bot. et arboric. Nom donné par les fleuristes des XVIIe et XVIIIe siècles à diverses variétés de tulipes : *merveille d'Amsterdam* : gris de lin et blanc ; *merveille de Camp* (variété printanière) ; rose tendre, grise et blanche ; *merveille de Haarlem* : gris rose, gorge de pigeon, etc. Se disait aussi de certaines anémones : *merveille de Bretagne* : variété moitié blanche et moitié cramoisie, etc. ‖ *Merveille du Pérou*, Nom ancien de la belle-de-nuit. ‖ *Merveille à fleurs jaunes*, Nom vulgaire de la balsamine impatiente. ‖ *Merveille d'hiver*, Variété de poire, de forme ovoïde et de couleur verdâtre.

— ENCYCL. Les *Sept merveilles du monde*. Sous ce nom, les anciens désignaient sept monuments qui excitaient l'admiration universelle. Ils sont décrits dans l'opuscule *De septem orbis miraculis*, attribué à Philon de Byzance. D'après la tradition la plus répandue, ces Sept merveilles étaient : les pyramides d'Egypte, les jardins suspendus de Sémiramis et les murs de Babylone, la statue de Zeus Olympien par Phidias, le colosse de Rhodes, le temple d'Artémis à Ephèse, le mausolée d'Halicarnasse, le phare d'Alexandrie. D'autres écrivains font figurer dans la liste, soit l'Asklepios d'Epidaure, soit l'Athéna de Phidias, soit l'Apollon de Délos, soit le Capitole de Rome, ou le temple d'Adrien à Cyzique ou le phare d'Alexandrie, ou le temple de Jérusalem, etc.

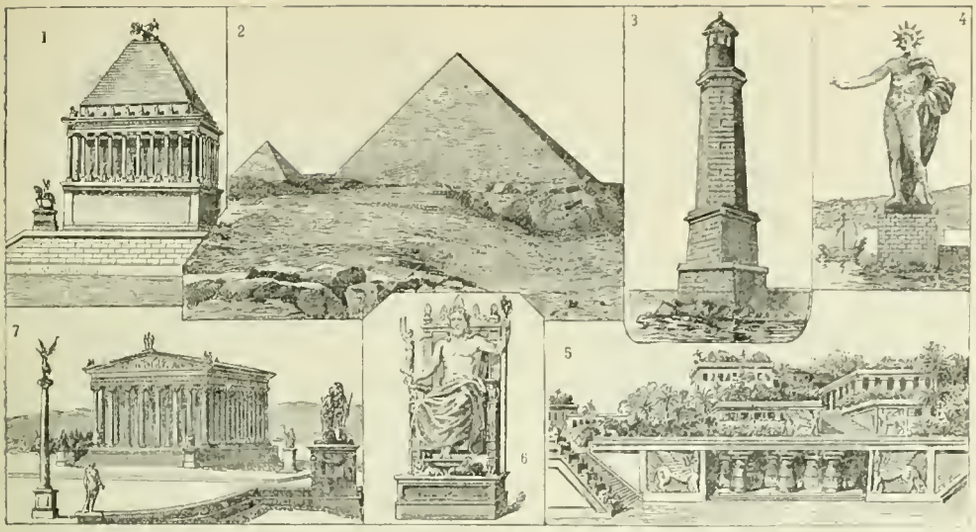

Les Sept merveilles du monde, d'après les descriptions des anciens écrivains : 1. Tombeau de Mausole, à Halicarnasse ; 2. Pyramide de Chéops ; 3. Phare d'Alexandrie ; 4. Colosse de Rhodes ; 5 Jardins suspendus de Sémiramis, à Babylone ; 6. Statue de Zeus (Jupiter) Olympien, à Olympie ; 7. Temple d'Artémis (Diane), à Éphèse.

MERVEILLEUSEMENT (*mèr'-vè-ill* [*ll* mll.]) adv. D'une façon merveilleuse. ‖ Par exagér. Excellemment, extrêmement : *Une femme* MERVEILLEUSEMENT *bonne.*

MERVEILLEUX (*mèr'-vè-ill-eû* [*ll* mll.]), **EUSE** [rad. *merveille*] adj. Capable de causer une grande admiration : *Un palais* MERVEILLEUX. *Une musique* MERVEILLEUSE. ‖ Très étonnant : *Apprendre avec une* MERVEILLEUSE *facilité.*

— Miraculeux, surnaturel : *Apparition* MERVEILLEUSE.

— Excellent : *Une santé* MERVEILLEUSE.

— Ironiq. Etrange, original, en parlant d'une personne : *Vous êtes* MERVEILLEUX, *en vérité!* ‖ Bizarre, en parlant des choses : *Un accoutrement* MERVEILLEUX.

— n. m. Ce qui excite l'admiration ou la surprise : *Le* MERVEILLEUX *du talent impose aux gens d'esprit.* (Laharpe.) ‖ Ce qui est miraculeux, surnaturel. (Spécialem., en littér., Intervention des êtres et des moyens surnaturels) : *Le poème épique ne peut guère se passer du* MERVEILLEUX.

— Hist. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Hist. Les *merveilleux* et les *merveilleuses* étaient des élégants et des élégantes qui adoptèrent des modes excentriques vers 1795, alors que le luxe des habits était de nouveau toléré et que la réaction thermidorienne s'accentuait. Le *merveilleux* portait un costume qui rappelait, en les exagérant d'une façon grotesque, les modes de l'ancien régime. La *merveilleuse* affectait d'imiter les modes grecques. Les merveilleux ont eu leur caricaturiste, Carle Vernet. Le peuple les appelait aussi *incroyables* et *muscadins.* V. INCROYABLE.



Merveilleuses.

— Littér. Le *merveilleux* (c'est-à-dire l'expression du surnaturel) tient une grande place dans la littérature. La religion, surtout au début, en est la source féconde ; mais il s'y mêle vite d'autres éléments empruntés soit aux sciences occultes, soit à la fantaisie des poètes. C'est au début des civilisations que le merveilleux trouve sa plus parfaite expression, soit dans les livres saints, comme la *Bible*, soit dans les épopées primitives comme le *Mahabharata*, le *Ramayana*, l'*Iliade*, les vieilles chansons de geste françaises, les *Eddas* scandinaves, les *Nibelungen* germaniques, le *Romancero* espagnol, etc., soit aussi dans les drames religieux d'Eschyle et les *Mystères* du moyen âge ; le merveilleux, naturel et sincère, forme le support même de l'œuvre. Il fournit encore de grandes beautés aux productions moins naïves des époques plus avancées, où il se mêle à des éléments moins purs (Virgile, Dante, le Tasse, Milton). La Renaissance, en ramenant les esprits aux formes de la beauté antique, suscita la grande querelle du merveilleux païen et du merveilleux chrétien ; celui-ci, considéré comme moins riche en fictions poétiques, fut banni de la littérature par Boileau et son école, au grand dommage de l'épopée, qui ne purent restaurer les froides allégories de *la Henriade*. C'est Chateaubriand qui rouvrit en France, un peu tard, avec *les Martyrs*, les sources du merveilleux chrétien. Au XIXe siècle, l'usage du merveilleux a été affranchi de toute règle, et le génie des écrivains français l'a exploité sous des formes diverses et en l'entendant dans un sens très large, qu'il s'agisse soit d'évoquer avec V. Hugo les civilisations primitives (*la Légende des siècles*), soit de créer des mythes et des symboles philosophiques (*Dieu, la Fin de Satan*, etc., et aussi l'*Ahasvérus*, de Quinet, *la Divine Epopée*, de Soumet, etc.), soit de représenter le miracle intérieur d'une âme chrétienne (*Jocelyn*, de Lamartine), soit de coopérer à la formation demi-spontanée de la légende napoléonienne (V. Hugo, Béranger), soit d'imaginer de spirituels récits où la fantaisie se donne pleine carrière (Nodier, Dandet, etc.), soit enfin d'amplifier et de poétiser les découvertes de la science (Jules Verne, etc.).

MERVEILLOSITÉ (*mèr'-vè-ill* [*ll* mll.]) n. f. Faculté de concevoir le merveilleux : *L'invention romanesque, l'imagination pure, la* MERVEILLOSITÉ *sont des facultés dont on ne fait plus assez de cas.* (Th. Gaut.)

MERVENT, comm. de la Vendée, arrond. et à 13 kilom. de Fontenay-le-Comte, dans la forêt de Vouvant, près du confluent de la Mère et de la Vendée ; 1.376 hab. Carrières. Pont sur la Mère et château de la Citardière (XIIIe s.).

MERVILLE, ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arrond. et à 12 kilom. d'Hazebrouck, au confluent de la Lys et de la Clarence et sur le canal de la Bourre ; 7.720 hab. Ch. de f. Nord. Fabrique de chaux. Fabrique de toiles et linge de table. Construction de bateaux et machines agricoles. Haute tour des XVe et XVIIIe siècles. Hôtel de ville de 1660. Ancien couvent des capucins (1617, devenu magasin des tabacs. — Le canton a 5 comm. et 21.100 hab.

MERVILLE, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 17 kilom. de Toulouse, non loin de la Garonne ; 1.080 hab.

MERVILLE (Michel GUYOT **de**), auteur dramatique français, né à Versailles en 1696, mort près de Genève en 1755. Il présenta inutilement au Théâtre-Français plusieurs tragédies, puis parcourut l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande, s'établit à La Haye, où il fit paraître (1726) un journal, l'*Histoire littéroire de l'Europe*. De retour à Paris, il devint le collaborateur de l'abbé Desfontaines et s'attira l'inimitié de Voltaire. Il fit représenter à la Comédie-Italienne : *les Mascarades amoureuses* (1736) ; *les Impromptus de l'amour* (1737) ; au Théâtre-Français : *Achille à Scyros* (1737) ; *le Consentement forcé* (1738), sa meilleure œuvre ; *les Époux réunis* (1738) ; etc. Sans cesse en proie à des embarras d'argent, il se rendit à Genève en 1750, ne put obtenir le pardon de Voltaire, et, désespéré, se noya dans le lac.

MERVILLE (Pierre-François CAMUS, dit), acteur et auteur dramatique français, né à Pontoise en 1785, mort à Paris en 1853. Etudiant en médecine, il se fit acteur, joua à Paris, en province et à Cassel, et quitta le théâtre en 1814. Il écrivit alors des comédies en vers et en prose, notamment : *les Deux Anglais* (1827) ; *la Famille Glinet* (1818) ; *l'Homme poli* (1820) ; *les Quatre âges* (1822) ; *les Comptes de tutelle* (1826) ; *la Première Affaire* (1827) ; etc. Un de ses romans, *les Deux apprentis* (1826), lui valut un prix Montyon.

MER-WING o. m. Hist. Mot adopté par quelques historiens modernes, au lieu de MÉROVINGIEN.

MERXEM, comm. de Belgique (prov. et arrond. d'Anvers), sur un petit affluent de l'Escaut ; 12.091 hab. Filatures, fabrique de chicorée, d'huile, de bougies ; raffineries de soufre et de sucre, tanneries.

MERXPLAS, comm. de Belgique (prov. d'Anvers, arrond. de Turnhout), près des sources de la Marck ; 2.626 hab. Briqueteries, tisseranderies.

MÉRY (Jean), chirurgien français, né à Vatan (Indre) en 1645, mort à Paris en 1722. Membre de l'Académie des sciences en 1687, premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu en 1700, il a laissé un grand nombre de mémoires.

MÉRY (Joseph), littérateur français, né aux Aygalades, près Marseille, en 1798, mort à Paris en 1865. Élève du séminaire, puis du lycée de Marseille, il fit son droit à Aix, eut une jeunesse aventureuse, visita l'Italie, Constantinople, fonda dans sa ville natale divers journaux libéraux, et encourut plusieurs condamnations. En 1824, il se rendit à Paris, où il fit paraître, au « Nain jaune », d'étincelantes chroniques, et se lia avec son compatriote Barthélemy, dont il devint pendant dix ans le fidèle collaborateur. Il fit paraître avec lui plusieurs poèmes satiriques, comme *les Sidiennes* (1825), *la Villéliade* (1826), *la Peyronnéide* (1826), *la Corbiéréide* (1827), *la Bacriade* (1827), etc., qui firent de si cruelles blessures au gouvernement de la Restauration, et un poème en huit chants, qui n'est pas sans mérite : *Napoléon en Egypte* (1828). Dans ce même genre de la littérature bonapartiste, les deux amis publièrent encore : *le Fils de l'homme* (1829), et *Waterloo* (1829). Sous la monarchie de Juillet, ils continuèrent d'abord leur opposition au pouvoir et publièrent la véhémente *Némésis* (1831). Mais, bientôt, ils se séparèrent : Barthélemy fit sa paix, et Méry, après un séjour en Italie près de la reine Hortense, se consacra exclusivement à la littérature d'imagination. Nous citerons deux recueils de causeries, intitulés : *les Matinées du Louvre* (1855), et *les Uns et les Autres* (1861) ; parmi ses nombreux drames : *le Chariot d'enfant* (1850), et *l'Imagier de Haarlem* (1852), en collaboration avec Gérard de Nerval ; parmi ses comédies : *le Fou et le Sage* (1852), et *l'Essai du mariage* (1855), sans compter un *Théâtre de salon* et de nombreux livrets d'opéra ; parmi ses romans : *Héva, la Floride, la Guerre du Nizam* (1843-1847) ; *les Nuits de Londres* (1840) ; *les Nuits italiennes* (1853) ; *les Nuits d'Orient* (1851) ; *les Nuits espagnoles* (1854) ; *les Nuits parisiennes* (1855) ; des *Mélodies poétiques* (1853), etc. Méry fut un écrivain d'une rare fécondité, d'un esprit et d'un style alertes. — Son frère, Louis **Méry**, né et mort à Marseille (1800-1882), fut professeur de littérature à Aix et inspecteur des monuments historiques des Bouches-du-Rhône. On a de lui : *Histoire de Provence* (1830 ; *Chronique de Provence* 1838-1846) ; *Histoire analytique et chronologique des actes et délibérations du corps et du conseil de la municipalité de Marseille* (1842-1873), avec F. Guindon ; etc.



Jos. Méry.

MÉRYCIQUE (*sik'*) adj. Physiol. Se dit de la seconde mastication des aliments qu'opèrent les animaux ruminants.

MÉRYCISME (*sissm'* — du gr. *mérukômai*, je rumine) n. m. Ruminatiou.

— ENCYCL. La ruminatiou, chez l'homme, est tout à fait anormale ; cependant, on cite quelques cas où les aliments une fois ingérés remontaient dans la bouche pour y être de nouveau mastiqués. On doit considérer ce phénomène comme un symptôme de maladie stomacale.

MÉRYCOLE adj. Pathol. Atteint de mérycisme.

— Substantiv. Personne atteinte de mérycisme : *Une* MÉRYCOLE.

MÉRYCOLOGIE (*ji* — de *mérycole*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Physiol. Traité sur la ruminatiou. ‖ Traité sur les animaux ruminants.

— Méd. Description du mérycisme pathologique.

MÉRYCOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la mérycologie : *Essais* MERYCOLOGIQUES.

MÉRYCOLOGISTE (*jisst'*) n. m. Celui qui s'occupe spécialement de mérycologie ; celui qui a écrit sur la mérycologie. ‖ On dit aussi MÉRYCOLOGUE.

MÉRY-ÈS-BOIS, comm du Cher, arrond. et à 41 kilom. de Saocerre ; 1.363 hab. Restes d'une abbaye cistercienne.

MÉRYON (Charles), graveur français, né à Paris en 1821, mort à Charenton en 1868. Il entra d'abord dans la marine, fit, en 1845, un voyage dans la Nouvelle-Calédonie, et rapporta de cette terre de pittoresques croquis. De retour en France, il devint le premier des aquafortistes de son temps. Malgré tout son talent, il ne se vit jamais apprécié à sa juste valeur, et lutta constamment contre la misère qui finit par altérer sa raison. Les œuvres de Méryon sont pleines de délicatesse et de finesse, de relief et de puissance. Parmi ses pièces les plus remarquables, nous citerons : *le Pont au Change ; la Vieille Morgue ; le Chevet de Notre-Dame de Paris ; le Petit-Pont*, un vrai chef-d'œuvre ; *la Tourelle de la rue Taxeranderie ; la Tourelle de la rue de l'Ecole-de-Médecine ; le Pont-Neuf ; la Rue de la Pironnette* aux Halles, un chef-d'œuvre de finesse ; etc. Dans un accès de folie, Méryon détruisit les plus belles de ses compositions.



Méryon.

MÉRY-SUR-OISE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 8 kilom. de Pontoise, sur un petit affluent et à quelque distance de l'*Oise* ; 1.839 hab. Carrières ; champignonnières.

MÉRY-SUR-SEINE, ch.-l. de cant. de l'Aube, arrond. et à 19 kilom. d'Arcis-sur-Aube, sur la Seine ; 1.342 hab. Ch. de f. Est. Fabrique de bonneterie de coton ; fabrique de plâtre. Eglise des XIIe et XVe siècles. Chapelle de 1537, remaniée en 1620 et 1825. Hôtel de ville. Vestiges d'une enceinte du moyen âge. Patrie du trouvère Huon de Villeneuve (XIIIe s.). — Le canton a 26 comm. et 9.956 hab.

MÉRYTE n. f. Genre d'ombellifères, comprenant des arbres ou des arbustes glabres, à feuilles alternes, qui atteignent souvent d'énormes dimensions, à fleurs en grappes. On en connaît une dizaine d'espèces de l'Océanie.

MERZER (LE), comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 24 kilom. de Saint-Brieuc ; 1.031 hab. Eglise du XVIe s.

MERZIG, ville d'Allemagne (Prusse, présid. de Trèves), sur la Sarre, affluent de la Moselle ; 5.800 hab. Ch.-l. de cercle. Ruines du château de Montclair et de l'abbaye de Mettlach. Belle église romane.

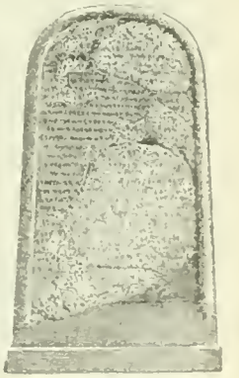

Stèle de Mésa.

MES (*mé*) adj. poss. Plur. de MON.

MÉS, particule qui marque la négation ou donne au mot un sens péjoratif : MÉS*allier*, ‖ Elle devient MÉ devant une consonne : MÉ*connaître* ; MES devant un mot commençant par un *s* : MES*servir*.

MÉSA (Julia). V. JULIA MÆSA.

MÉSA ou **MÉSHA**, fils de Kamoshgad, roi de Moab. Il se révolta contre son suzerain Akhaziah, d'Israël, à l'avènement de ce dernier, en 853 av. J.-C. Il s'empara de toute la portion du territoire de la tribu de Gad qui est au N. de

l'Arood, remplaça la population hébraïque par des colons moabites, et bâtit une ligne de forteresses sur la frontière de son territoire nouveau. Trois ans plus tard, en 850, Joram d'Israel et Josaphat de Juda l'assiégèrent, dans sa cité royale de Kir-Hareseth. Il allait être pris, lorsqu'il sacrifia son fils aîné à son dieu Kamosh; les Hébreux, saisis de panique en voyant la fumée de l'holocauste, se débandèrent. Mésa, délivré, éleva à Dibôn une stèle qui a été découverte en 1869 par l'Clermont-Ganneau et conservée au musée du Louvre. C'est un des monuments les plus anciens de l'écriture alphabétique des Sémites.

MESA (Cristobal de), poète espagnol, né à Zafra (Andalousie) dans la seconde moitié du XVIe siècle, mort vers 1620. Il étudia la poésie chez Herrera et Barahona, les humanités avec Sanchez *el Brocense*, à Salamanque, passa cinq ans en Italie, où il se lia avec le Tasse, et retourna en Espagne. Il a composé trois poèmes épiques, qui chantent les gloires nationales : *la Restauracion de España* (par Pelage (1607); *las Navas de Tolosa* (victoire de 1212 sur les Arabes) (1611); *el Padron de España* (Histoire miraculeuse de saint Jacques), six chants (1611). En cette même année, il publiait aussi des poésies lyriques : *Rimas*. Il écrivit également des traductions de l'*Énéide* (1615), des *Églogues* (1618), et une tragédie : *Pompeyo* (1618).

MESA (Alonzo de), peintre espagnol, né et mort à Madrid (1628-1668). Il exécuta pour les couvents un grand nombre de tableaux, qui pèchent surtout au point de vue de la correction du dessin. Nous citerons la série de tableaux sur la *Vie de saint François*, dans le cloître des franciscains, à Madrid, et principalement son *Saint Antoine, abbé*. — Un parent de cet artiste, Juan de Mesa, qui vivait au commencement du XVIIe siècle, exécuta, pour le collège des jésuites de Alcala de Hénarès, quinze tableaux sur la *Vie de saint Ignace de Loyola*, tableaux qui ont été popularisés par la gravure.

MÉSACONATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide mésaconique.

MÉSACONIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide $C^5H^6O^4$, que l'on prépare avec l'acide citraconique, et qui est isomère des acides itaconique et citraconique.

— Encycl. L'acide *mésaconique* s'obtient en maintenant, pendant un quart d'heure ou une demi-heure, à une température voisine de l'ébullition un mélange d'acide citraconique étendu d'acide nitrique. Il prend aussi naissance dans l'électrolyse de l'acide itaconique et dans celle du citraconate de potassium. Kékulé a montré que les acides citraconique, itaconique et mésaconique, traités par l'amalgame de sodium, sont convertis en acide pyrotartrique. Avec l'hydrogène il donne l'acide pyrotartrique ordinaire. L'acide mésaconique fond à 202°.

MÉSADON n. m. Econ. rur. Lame de bois dont se servent certains fabricants de fromage pour rapprocher, sur le petit-lait, les parties du caillé qui y surnagent.

MÉSAVENIR v. n. V. MÉSAVENIR.

MESAGNE, comm. d'Italie (Pouille [prov. de Lecce]), sur une hauteur autrefois fortifiée; 9.211 hab. C'est l'antique *Messapia*.

MÉSAGRŒCINÉS (*si*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, renfermant les *mesagyrcus*. — *Un* MÉSAGRŒCINÉ.

MESAGRŒCUS (*mé, kuss*) ou **MESAGROICUS** (*mé, i-kuss*) n. m. Genre de charançons, comprenant une vingtaine d'espèces répandues de l'Europe orientale jusqu'en Chine. (Les *mesagrœcus* sont de taille médiocre, trapus, avec les élytres ovales oblongs, grisâtres et revêtus de soies clairsemées.)

MÉSAIR ou **MÉZAIR** (*zèr'* — de l'ital. *mezzaria*, même sens), n. m. Manèg. Allure intermédiaire entre le terre-à-terre et les courbettes.

MÉSAISE (du préf. *més*, et de *aise*) n. m. Malaise physique ou moral. (Vx.) ‖ Etat de fortune où l'on n'a pas l'aisance. (Vx.)

— Cachot bas et étroit, où l'on ne pouvait se tenir debout ni coucher.

— Syn. Mésaise, malaise.

— Anton. Aise.

MÉSAL n. m. ou **MÉSALIE** (*li*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des turritellidés, à coquille pyramidale, avec le dernier tour arrondi. (Les espèces connues habitent les côtes de l'Afrique occidentale.)

MÉSALLIANCE (*li-anss* — rad. *mésallier*) n. f. Mariage avec une personne d'une naissance ou d'une condition inférieure : *Certaines* MÉSALLIANCES *adroites redorent un blason.*

— Fig. : *La vraie* MÉSALLIANCE *est celle des âmes.* (V. Hugo.)

MÉSALLIER (du préf. *més*, et de *allier*. — Prend deux *l* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous mésalliions. Que vous mésalliiez*) v. a. Marier à une personne de condition ou de naissance inférieure : MÉSALLIER *ses enfants.*

Se mésallier, v. pr. Epouser une personne d'une naissance ou d'une condition inférieure. ‖ Par anal. Se compromettre en se liant à des personnes méprisables, ou se mettant en contact avec quelque chose d'avilissant.

MÉSANCYLE (*sil'* — du gr. *mésankulon*; de *mésos*, qui est au milieu, et *agkulé*, courroie) n. m. Javelot qu'on lançait à l'aide d'une courroie placée au milieu du trait.

MÉSANGE (*zanj'* — de l'anc. haut allem. *meisa*, allem. mod. *meise*) n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant de nombreuses espèces répandues dans toutes les régions du globe, excepté dans l'Amérique du Sud.



Mésanges *a*, bleue; *b*, grande charbonnière.

— Encycl. On entend sous le nom général de *mésanges* les oiseaux de tous genres composant la famille des paridés : les mésanges proprement dites (*parus*), les nonettes (*pœcile*), les rémiz (*xegithalus*), les mésanges à moustache (*panurus*), etc. Les mésanges proprement dites comptent en France quatre espèces, de petite taille, à livrée pareille dans les deux sexes, bigarrée de bleu, de gris, de jaune et de noir, très carnassières, batailleuses et féroces, mais très utiles pour l'agriculture par le grand nombre d'insectes qu'elles détruisent. La mésange charbonnière (*parus major*) ou grande mésange, la petite charbonnière *parus ater*) ou mésange noire, la mésange bleue (*parus cæruleus*), la mésange huppée (*parus cristallis*) sont communes dans les bois, les bosquets et les jardins.

MÉSANGEAI (*jè*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant deux espèces de l'hémisphère nord.



Mésangeai.

— Encycl. Les *mésangeais* (*mésanges-geais* des anciens auteurs) sont des corvidés voisins des geais. L'espèce européenne est le mésangeai de malheur ou geai imitateur (*perisoreus infaustus*); d'un gris roux, avec le dessus de la tête noire, il habite les forêts de sapins de l'extrême Nord et de la Sibérie, niche en mars. Il vit surtout des graines du *pinus cembra* et fait des provisions d'hiver.

MÉSANGER, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 9 kilom. d'Ancenis, à la source d'un affluent gauche du Havre, tributaire de la Loire; 2.790 hab.

MÉSANGERE (*jèr'*) n. f. Ancienne partie de billard.

— Encycl. Cette partie se jouait en soixante points. Il y avait deux billes rouges, placées de chaque côté du billard, à la hauteur de la mouche; deux jaunes, dans l'alignement des rouges, à la hauteur des blouses du milieu; deux blanches, qui étaient en main. Les rouges ne se faisaient qu'aux blouses des coins, et valaient quatre points; les jaunes ne se faisaient qu'aux blouses du milieu, et valaient cinq points; les blanches se faisaient partout et valaient trois points. Le carambolage simple comptait un point; le carambolage double, deux points.

MÉSANGETTE (*jèt'*) n. f. Cage à trébuchet, qui sert à prendre des petits oiseaux.

MÉSANIO n. m. Se disait anciennement d'une variété de corail pêchée sur les côtes méditerranéennes d'Europe.

MÉSARAÏQUE (*ik'* — du préf. *mésos*, et du gr. *araia*, intestins) adj. Anat. Qui se rapporte au mésenthère, appelé aussi *membrane mésaraïque, veines mésaraïques.*

— Encycl. Les veines qui prennent le sang de l'intestin et se déversent dans la veine porte sont au nombre de deux : la *grande mésaraïque*, qui naît de toute l'étendue de l'intestin grêle et de la moitié droite du gros intestin, et la *petite mésaraïque*, qui naît du rectum et de la moitié gauche du gros intestin.

MÉSARRIVER (du préf. *més*, et de *arriver*) v. unip. Arriver du mal : *A qui risque tout, il peut en* MÉSARRIVER. (Vx.)

MESAS (Las) [c'est-à-dire *les Tables, les Plateaux*], nom géographique très répandu dans les pays de langue espagnole ou portugaise. [Ainsi, dans les Etats-Unis de Colombie, il y a la *Mesa Colorada* (Table Rouge), très neigeuse, à 4.400 m. d'altitude; la *Mesa Llana* (Table Plate), plateau de pâtures; la *Mesa Rica* (Plateau Riche), à près de 3.000 m.; etc.]

MÉSATICÉPHALE (*mé-sa, sé* — du gr. *mésatios*, moyen, et *képhalé*, tête) adj. Anthropol. Se dit d'un crâne intermédiaire entre le crâne dolichocéphale et le crâne brachycéphale.

MÉSATISFAIRE (*mé-sa* — du préf. *mé*, et de *satisfaire*) v. a. Mal satisfaire, ne pas contenter. (Peu us.)

MÉSAULE (*mé-sôl'* — du préf. *mésos*, et du gr. *aulé*, cour) n. m. ou f. Antiq. gr. Cour intérieure entre deux corps de bâtiments. ‖ Cour intérieure, qui séparait l'appartement des femmes de celui des hommes. ‖ Porte de la cour intérieure. ‖ Corridor entre deux appartements ou deux murs. ‖ Etable dans la cour intérieure. ‖ Autre du cyclope.

— Adjectiv. : *La porte* MÉSAULE.

MÉSAVENANCE (*nanss* — rad. *mésavenant*) n. f. Désagrément : *La vie est pleine de* MÉSAVENANCE... (Th. Gaut.)

MÉSAVENANT (*nan*), **ANTE** [du préf. *més*, et de *avenant*] adj. Qui n'est pas avenant, qui déplaît : *Le talent de s'immortaliser par les lettres n'est une qualité* MÉSAVENANTE *à quelque rang que ce soit.* (Ider.)

— Syn. Désagréable; fâcheux.

— Anton. Avenant; agréable; heureux.

MÉSAVENIR ou **MÉSADVENIR** (du préf. *més*, et de *avenir*) v. unip. Arriver mal, arriver du mal : *Il en* MÉSAVIENT *toujours au paresseux.* (Vx.)

MÉSAVENTURE (du préf. *més*, et de *aventure*) n. f. Aventure fâcheuse : *Don Quichotte eut mainte* MÉSAVENTURE.

— Syn. Mésaventure, déconvenue, etc. V. DÉCONVENUE.

MESCAL (*mèss*) n. m. Ethol. Boisson alcoolique en grand usage au Mexique, et que l'on obtient par la distillation des feuilles et des racines de l'yucca.

— Métrol. Petit poids, employé en Perse.

MESCHEDE, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg]), au confluent de la Henne avec la Ruhr, affluent droit du Rhin; 2.900 hab.; ch.-l. du *cercle de Meschede*. Carrière d'ardoises. Fabriques de drap. Commerce de jambons.

MESCHERS, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 25 kilom. de Saintes, sur l'estuaire de la Gironde; 954 hab. Marais salants. Petit port. Grottes creusées dans un rocher à pic, qui servirent de refuge aux protestants au XVIe siècle; ce sont les *Trous de Meschers*.

MESCHIA et **MESCHIANE**, noms donnés, dans les livres sacrés des parsis, postérieurs au Zend-Avesta, à un couple issu de l'arbre Reiva, formé lui-même du sang de Kaïomorts lorsqu'il fut tué par Ahriman. Meschia et Meschiane, ayant écouté les perfides conseils d'Ahriman, perdirent le bonheur dont ils devaient jouir sur la terre.

MESCHINOT (Jean), poète français, né à Nantes entre 1415 et 1420, mort en 1491. Il fut attaché comme maître d'hôtel à la duchesse Anne. Il fut en rapports avec la société poétique groupée autour de Charles d'Orléans. Il se plaît aux allitérations, à tous ces raffinements de versification à l'école des rhétoriqueurs. On a de lui une *Oraison* en huit vers qu'on peut lire de trente-deux manières différentes en y trouvant toujours, dit-il, « sens et rime ». Ses poésies, rassemblées sous le titre de *Lunettes des princes*, ont été publiées à Nantes en 1493; la dernière édition, qui est la meilleure, est de 1534.

MESCHTSCHOVSK ou **MECHTCHOVSK**, ville de la Russie centrale, ch.-l. de district du gouv. de Kalouga, sur un sous-affluent du Volga par la Séréna, la Jisdra, l'Oka; 3.700 hab. — Le district est peuplé de 101.000 hab.

MESDAG (Hendrik Willem), peintre hollandais, né à Groningue (Pays-Bas) en 1831. Peintre de marines, il excelle à rendre les ports de la Hollande, les teintes de son ciel brumeux et le mouvement des flots sur ses plages basses. Il s'était déjà fait connaître dans son pays, lorsqu'il envoya, en 1870, au Salon de Paris : *les Brisants de la mer du Nord et une Journée d'hiver à Scheveningue*. De 1871 à 1877, il prit part à tous les Salons de Paris. En 1878, il envoya à l'Exposition universelle de cette ville *la Levée de l'ancre, le Bateau de sauvetage de Scheveningue sortant porter assistance au « Hopewell », Retour de ce bateau*. Nous citerons encore : *la Collision* (1881); *Effet de soir sur la plage de Groningue* (1883); *le Départ des barques de pêcheurs* (1885); *Soleil couchant* (1887); *Marée montante* (1888); *Au bord de la mer à Scheveningue* (1889). A l'Exposition de 1900, où il a obtenu une médaille d'or, il donnait encore : *Matinée d'été à Scheveningue* et *Rentrée des bateaux de pêche*. — Sa femme, Mme Sientje **Mesdag**, née Van Houten, s'est surtout consacrée au paysage et à la nature morte. Nous citerons d'elle : *Dans la bruyère, Tourbière dans les landes* (1878); *Bergerie en Gueldre* (1900).

MESDAMES (*mè* — du préf. *mes*, et de *dames*) n. f. pl. Plur. de MADAME.

MÈSE n. f. Genre de myrsinées, comprenant des arbustes à feuilles isolées, à fleurs régulières disposées en grappes, dont on connaît plusieurs espèces tropicales.

MESE (du gr. *mésos*, qui est au milieu) n. f. Musiq. anc. Corde du milieu de la lyre, consacrée au soleil. ‖ Son du milieu, correspondant à la corde la plus aiguë du deuxième tétracorde, dans le système des Grecs.

MESECH, nation que la Bible range parmi les peuples descendant de Japhet et soumis à la suzeraineté de Gog. Elle entretenait avec les Phéniciens un commerce assez actif. Ce sont, très probablement, les *Moschi*, qui habitaient entre la mer Caspienne et la mer Noire.

MÉSÉDIFICATION (*si-on*) n. f. Action de mésédifier.

— Anton. Edification.

MÉSÉDIFIER (du préf. *més*, et de *édifier*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous mésédifiions. Que vous mésédifiiez*) v. a. Scandaliser : MESÉDIFIER *ses frères.*

— Anton. Edifier.

MÉSEL, ELLE (*zèl'*) n. Lépreux, lépreuse. (Vx.)

MÉSELINE n. f. Comm. anc. Sorte de brocatelle de Flandre, moitié soie, moitié laine.

MÉSELLERIE (*zè-le-rî*) n. f. Lèpre. ‖ Léproserie. (Vx.)

MESEMBRIA (*mè-zan* — mot gr.) n. f. Antiq. gr. Sixième heure des Grecs, correspondant à notre midi. ‖ Personnage allégorique qui figurait cette heure. ‖ Le midi, le sud.

MÉSEMBRINE (*zan*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, comprenant quelques espèces d'Europe. (Les mésembrines sont des mouches assez grosses, larges, brunes et fauves, vivant sur les fleurs.)

MÉSEMBRYANTHÈME n. m. Bot. Syn. de FICOÏDE.

MÉSEMBRYANTHÉMÉ, ÉE (*zan*) adj. Bot. Qui ressemble à un mésembryanthème.

— n. f. pl. Section des ficoïdées, ayant pour type le genre ficoïde ou *mésembryanthème*. (Plusieurs font ce mot syn. de FICOÏDÉES.) — *Une* MÉSEMBRYANTHÉMÉE.

MÉSEMPLOI (du préf. *més*, et de *emploi*) n. m. Mauvais emploi. (Peu usité.)

MÉSEMPLOYER (rad. *mésemplai*. — Change *y* en *i* devant un *e* muet : *Je mésemploie. Qu'ils mésemploient*. Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. pl. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous mésemployions. Que vous mésemployiez*) v. a. Mal employer : MÉSEMPLOYER *son argent.* (Peu usité.)

MÉSÈNE n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des érycinidés comprenant cinquante espèces américaines. [Les *mésènes* sont de petits papillons rouges et noirs (*mesene phareus*, de la Guyane et des Amazones), ou fauves tachés de noir (*mesene margaretta*, du Mexique et de Colombie).]

MESENGUI ou **MESENGUY** (François-Philippe), écrivain religieux français, né à Beauvais en 1677, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1763. Il entra dans les ordres, et se signala par son ardeur à défendre les doctrines jansénistes. Devenu sourd, il se retira à Saint-Germain-en-Laye. Nous citerons de lui : *le Nouveau Testament avec des notes* (1729); *Vie des saints pour tous les jours de l'année* (1730); *Abrégé de l'histoire de l'Ancien Testament* (1735-1753); *Exposition de la doctrine chrétienne* (1744), ouvrage condamné par Clément XIII en 1761 (1748); etc.

MÉSENSEIGNER (du préf. *més*, et de *enseigner*) v. a. Mal enseigner, enseigner de travers. (Peu us.)

MÉSENTENDRE (rad. *mésentente*) v. a. Mal entendre, entendre de travers. (Peu us.)

Mésentendu, ue, part. pass. du v. Mésentendre.

— Substantiv. n. m. Malentendu : *Il y a* MÉSENTENDU.

MÉSENTENTE (du préf. *més*, et de *entente*) n. f. Défaut d'entente. (Peu us.)

MÉSENTÈRE (*zan* — du gr. *mésentéron*; de *mésos*, milieu, et *entéron*, intestin) n. m. Replis du péritoine, qui enveloppent et maintiennent en place les intestins. ‖ Se dit particulièrement du repli qui soutient l'intestin grêle.

— Encycl. Le péritoine, au-dessus du rectum et de l'excavation du bassin, s'étale de bas en haut sur la paroi postérieure de l'abdomen, puis, au niveau de l'intestin

grêle et du gros intestin, il se soulève et enveloppe plus ou moins ces organes. L'intestin grêle est ainsi revêtu sur tout son pourtour, sauf sur son bord postérieur ; à ce niveau, les deux feuillets du péritoine qui revêtent les faces latérales s'adossent et forment, en arrière, un large repli qui se fixe sur la paroi abdominale postérieure. Ce repli forme le *mésentère* proprement dit. Dans l'intervalle des feuillets trouvent place des vaisseaux lymphatiques et sanguins, des nerfs, des ganglions.

On désigne encore sous le nom de *mésentères* les replis du péritoine qui s'attachent au côlon et au rectum, plus connus sous le nom de *mésocôlon* et de *mésorectum*.

MÉSENTÉRIE n. f. Pathol. Syn. de MÉSENTERITE.

MÉSENTÉRIN, INE (*zan*) adj. Hist. nat. Dont la surface offre des ondulations irrégulières, comme celle du mésentère : *Éponge* MÉSENTÉRINE.

MÉSENTÉRIQUE (*zan, rik*) adj. Histol. Qui a rapport au mésentère : *Vaisseaux* MÉSENTÉRIQUES. *Douleurs* MÉSENTÉRIQUES.

— n. f. Artère et Veine mésentérique : *La* MÉSENTÉRIQUE *supérieure.*

— ENCYCL. *Artères mésentériques.* Il y a deux artères *mésentériques :* l'une supérieure, l'autre inférieure. La *mésentérique supérieure,* née de la face antérieure de l'aorte, à 1 centimètre du tronc cœliaque, est impaire et médiane et se porte derrière le pancréas, puis gagne l'extrémité supérieure du mésentère et se distribue par des branches très nombreuses à l'intestin grêle et à la moitié droite du gros intestin. La *mésentérique inférieure,* née de l'aorte à 5 ou 6 centimètres de sa bifurcation, descend obliquement vers le côté gauche du bassin, s'engage dans le mésocôlon iliaque. Elle donne naissance aux trois artères coliques gauches et à l'hémorroïdale supérieure.

Veines mésentériques. Elles sont au nombre de deux : la supérieure ou *grande mésentérique,* qui se réunit à la veine splénique, derrière le pancréas, et l'inférieure ou *petite mésentérique,* qui s'ouvre dans la veine splénique.

Plexus mésentérique. Les nerfs forment dans le mésentère un plexus succédant au plexus solaire ; ils suivent les divisions de l'artère mésentérique supérieure et forment de nombreux ganglions ; puis une partie descend vers l'artère iliaque et l'autre accompagne l'artère mésentérique inférieure, pour continuer avec le plexus hypogastrique.

MÉSENTÉRITE (*zan*) n. f. Pathol. Inflammation du mésentère. ‖ Affection tuberculeuse des ganglions mésentériques. V. CARREAU, et PÉRITONITE.

MESERITZ (polon. *Miedzierzecz*), ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Posen]), au confluent de la Packlitz avec l'Obra, affluent de la Wartha (bassin de l'Oder) ; 5.367 hab. Ch.-l. de cercle. Filature de laine. Manganèse.

MÉSESTIMABLE adj. Qui n'est pas estimable.

— ANTON. Estimable.

MÉSESTIMATION (rad. *mésestimer*) n. f. Estimation inférieure à la valeur réelle de l'objet estimé.

MÉSESTIME du préf. *més,* et de *estime*) n. f. Défaut d'estime, mépris : *Tenir quelqu'un en* MÉSESTIME.

— ANTON. Estime, considération.

MÉSESTIMER (du préf. *més,* et de *estimer*) v. a. Estimer au-dessous de sa valeur : MÉSESTIMER *un bijou.*

— N'avoir pas d'estime pour : MÉSESTIMER *quelqu'un.*

Se *mésestimer,* v. pr. N'avoir pas d'estime pour soi-même : *Qui* SE MÉSESTIME *ne souvrait vivre seul.* (Balz.) ‖ N'avoir pas d'estime l'un pour l'autre.

— ANTON. Estimer.

MÉSHUI adv. Syn. de MAISHUI. (Vx.)

MÉSIDINE n. f. Chim. Dérivé amidé du mésitylène. Syn. AMIDOMÉSITYLÈNE.

MÉSIE (lat. *Mœsia*), contrée de l'Europe ancienne, dans la péninsule balkanique, correspondant à la Bosnie, à la Serbie et à la Bulgarie actuelles. Son territoire était habité par des tribus partie de race germaine, partie d'origine thrace, qui, à l'époque historique, obéirent successivement à la Perse, aux Odryses de Thrace, enfin aux Romains, qui soumirent le pays en 29 av. J.-C. Le pays tout entier forma alors deux provinces : la Mésie supérieure ou Ire, avec *Sardique* pour capitale, et la Mésie inférieure ou IIe, avec *Marcianopolis* pour capitale. Ces deux provinces furent ensuite réunies respectivement aux diocèses de Dacie et de Thrace. Prospère surtout au temps de Trajan, la Dacie, dès le IIIe siècle de notre ère, fut ravagée à plusieurs reprises par les migrations des Barbares.

MÉSIEN, ENNE (*zi-in, èn'*), personne née en Mésie ou qui habitait cette contrée. — *Les* MÉSIENS.

— Adjectiv. : *Antiquité* MÉSIENNE.

MÉSIÈRE ou **MÉZIÈRE.** Arg. Moi. Syn. MÉZIG, MÉZIGUE, MEZIGO.

MÉSIHI, poète turc, né à Pristina, près d'Uskub, mort à Constantinople en 1512. Il fut secrétaire du divan sous le grand vizirat de Khadim Ali-pacha. Il a excellé dans la poésie lyrique, et laissé un *Divan* dont les principales pièces sont dédiées aux sultans Bayézid II et Sélim, son fils.

MÉSINFÉRER (du préf. *més,* et de *inférer.* — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je mésinfère. Qu'ils mésinfèrent ;* excepté au fut. et au prés. du cond. : *Je mésinférerai. Il mésinférerait*) v. n. Inférer à tort, se tromper dans les conclusions que l'on tire. (Peu us.)

MÉSINTELLIGENCE (du préf. *més,* et de *intelligence*) n. f. Défaut d'entente, d'accord : *Vivre en* MÉSINTELLIGENCE *avec quelqu'un.* ‖ Fig. : *La* MÉSINTELLIGENCE *du cœur et de l'esprit, de la vime et de la raison.*

— ANTON. Accord, harmonie.

MÉSINTERPRÉTATION (rad. *mésinterpréter*) n. f. Fausse interprétation.

MÉSINTERPRÉTER (du préf. *més,* et de *interpréter.* — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je mésinterprète. Qu'ils mésinterprètent ;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je mésinterpréterai. Il mésinterpréterait*) v. a. Interpréter d'une manière fausse ou injurieuse : MÉSINTERPRÉTER *les paroles, les actions de quelqu'un.*

MÉSIOTÈLE n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des clubionidés, comprenant quatre ou cinq espèces de l'Europe méridionale et de la Chine.

MÉSITE n. m. Entom. Genre de curculionidés, de la tribu des cossoninés, comprenant une vingtaine d'espèces répandues surtout dans l'hémisphère boréal.

— Chim. Nom donné à l'acétate de méthylène qui existe dans l'esprit de bois. Syn. de MÉSITÈNE.

— ENCYCL. Entom. Les *mésites* sont de petits charançons allongés, cylindriques, bruns ou roux. Ils ont les élytres striés ; ils vivent dans les arbres morts. Le *mesites pallidipennis* vit dans le midi de la France.

MÉSITÈNE n. m. Produit qui prend naissance quand on distille la xylite avec l'acide sulfurique et qui se forme en même temps que de l'acide acétique, de l'acide formique et plusieurs autres composés.

MÉSITÉS (mot gr., même sens) n. m. Médiateur, arbitre. (Surnom donné à Mithra [v. ce nom].)

MÉSITINE n. f. Carbonate naturel de magnésie et de fer, trouvé par Breithaupt à Traverselle, en cristaux rhomboédriques d'un éclat vitreux un peu nacré.

MÉSITIQUE *tik'* — rad. *mésite*) adj. Chim. ‖ *Alcool mésitique,* Nom donné par Kane à l'acétone, qu'il considérait comme un hydrate de mésityle. V. MÉSITYLE.

MÉSITORNIS (*niss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux, tribu des *mésitornithinés,* propres à Madagascar. (Les mésitornis ont une livrée roussâtre et grise, avec la poitrine jaune et noire, et la gorge blanche.)

MÉSITORNITHINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des eupétides, comprenant le genre *mésitornis.* — *Un* MÉSITORNITHINÉ.

MÉSITYLE n. m. Nom donné par Kane à un radical C^9H^{11} monoatomique, qu'il supposait, d'ailleurs à tort, fonctionner dans l'acétone.

MÉSITYLÈNE n. m. Chim. Carbure d'hydrogène. ‖ On l'appelle aussi MÉSITYLOL.

— ENCYCL. Le *mésitylène* C^9H^{12} résulte de l'action de l'acide sulfurique sur l'acétone. Le résidu huileux formé se sépare en deux couches, dont la couche supérieure est du mésitylène impur ; on le rectifie d'abord au bain-marie, puis à feu nu. Mais, pour obtenir un liquide bouillant d'une manière constante entre 162° et 164°, il faut de nombreux fractionnements et de nouvelles rectifications. Le mésitylène est incolore, très léger et d'une odeur alliacée ; il brûle avec une flamme blanche et fuligineuse. Par oxydation avec de l'acide sulfurique étendu, il donne de l'acide *mésitylénique* fusible à 166°, qui lui-même fournit l'*isoxylène* par distillation avec la chaux et de l'acide *uvitique.*

MÉSITYLÉNIQUE adj. Chim. V. MÉSITYLÈNE.

MÉSITYLIDE n. m. Chim. Radical hypothétique de plusieurs corps voisins du mésitylène, mais oxygénés. ‖ On dit aussi PTÉLÉYLE.

MÉSITYLO-CHLORAL n. m. Chim. Produit de décomposition de l'acétone par le chlore. (Il produit une vésication quand on l'applique sur la peau.)

MÉSITYLOL n. m. Chim. V. MÉSITYLÈNE.

MESLAN, comm. du Morbihan, arrond. et à 45 kilom. de Pontivy ; 2.168 hab. Église Renaissance, arcades romanes à l'entrée du chœur.

MESLAY, ch.-l. de cant. de la Mayenne, arrond. et à 20 kilom. de Laval, près du ruisseau de l'Etang de Vassé, affluent de la Vaige ; 1.786 hab. Ch. de f. Ouest. Fours à chaux, tannerie. — Le canton a 14 comm. et 9.968 hab.

MESLIE (*mè-lî*) n. f. Pêch. Fretin servant d'appât.

MESLIER (*mé-li-é*) n. m. Variété de cépage blanc, cultivé dans l'Aisne, le Loir-et-Cher et les environs de Paris. (C'est un cépage précoce, donnant des vins ordinaires. Syn. ARDONNE, ARBOIS, ORBOIS, MAILLE.

MESLIER, MESLIERS ou **MELLIER** (Jean), curé d'Etrépigny (Ardennes), né à Rethel, mort à Etrépigny. Sa vie s'étend de 1678 à 1733 selon les uns, de 1664 à 1729 selon les autres. Son nom serait demeuré inconnu, si, en 1762, Voltaire n'avait donné le titre d'*Extrait du Testament de Jean Meslier* à une violente diatribe, plusieurs fois rééditée, contre la religion catholique, où le curé défunt déclarait avoir perdu la foi et donnait les motifs de son incrédulité. D'Holbach s'inspira de cet écrit pour composer, en 1772, *le Bon Sens du curé Meslier.* Voltaire reconnaissait en avoir modifié la forme, car, disait-il, il était « écrit du style d'un cheval de carrosse ». En 1768, dans l'*Evangile de la Raison,* il donna, sous le titre de *Sentiments du curé Meslier,* une seconde version du fameux testament, notablement différente de la première. Quérard, dans ses *Supercheries littéraires dévoilées,* et beaucoup de critiques aujourd'hui, rejettent l'authenticité de cet écrit et pensent que Voltaire en fut l'auteur.

MESLIN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 20 kilom. de Saint-Brieuc ; 953 hab. Colonie agricole.

MESLIN-L'ÉVÊQUE, comm. de Belgique (Hainaut [arrond. d'Ath]), sur la Sille, affluent de la Dendre ; 1.627 h.

MESMER (Frédéric-Antoine), médecin, né à Iznang (Souabe) en 1733, mort à Meersbourg en 1815. Il étudia la médecine à Vienne et prétendit avoir découvert, dans les propriétés de l'aimant, un remède à toutes les maladies ; mais, comme le P. Hell revendiquait la paternité de ce système, il déclara qu'il obtenait les mêmes effets avec le seul fluide magnétique, appelé par lui magnétisme animal, par opposition à celui de l'aimant. Grâce à Stork, il put expérimenter son procédé sur des malades des hôpitaux de Vienne, mais les résultats ne furent point conformes à ceux qu'il attendait. Mesmer quitta Vienne, et alla, en février 1778, se fixer à Paris. Les malades ne tardèrent pas à affluer à l'hôtel où il s'était installé ; quelques cures heureuses augmentaient l'engouement du public, et c'est alors que Mesmer imagina son *baquet.* (V. BAQUET.) Mesmer demanda au gouvernement français de lui acheter le secret qu'il prétendait détenir « pour enrichir l'humanité ». Mais il refusa les 30.000 livres de rente que Maurepas lui offrait, et partit pour Spa, suivi de quelques fidèles. En son absence, un de ses disciples, Deslon, régent de la faculté de médecine, ouvrit un cours et répéta toutes les expériences de Mesmer ; c'est à l'occasion de ce cours que fut instituée la commission royale de 1784, qui condamna le *magnétisme animal.* Le succès de Deslon ramena Mesmer à Paris, où, à l'instigation de l'avocat Bergasse, il vendit fort cher son secret à une société de souscripteurs ; mais ceux-ci, ne pouvant rien obtenir qui ne fût déjà contenu dans les vingt-sept propositions fondamentales du magnétisme publiées en 1779 (v. MESMÉRISME), dénoncèrent la mauvaise foi de Mesmer, qui quitta cette fois, définitivement la France. Il alla d'abord en Angleterre, puis en Allemagne. Depuis longtemps, les sociétés, dites *de l'harmonie,* qui s'étaient fondées en France au moment de l'apogée du mesmérisme et qui formaient une sorte de franc-maçonnerie, avaient d'ailleurs disparu. Les principaux ouvrages de Mesmer sont : *Mémoire sur la découverte du magnétisme animal* 1779 ; *Histoire abrégée du magnétisme animal* (1783) ; *Mémoire de Mesmer sur ses découvertes* (1799) ; etc.



Mesmer.

MESMÉRIEN, ENNE (*mèss, ri-in, èn'*) adj. Qui appartient à Mesmer ou au mesmérisme : *L'hérésie* MESMÉRIENNE. (Balz.) ‖ On a dit aussi MESMÉRISTE.

— Substantiv. Partisan du mesmérisme.

MESMÉRIQUE adj. V. MESMÉRIEN.

MESMÉRISME (*mèss, rissm'*) n. m. Doctrine de Mesmer.

— ENCYCL. Mesmer a résumé son système en vingt-sept propositions, que renferme son mémoire fondamental publié en 1779. Il considère tous les êtres animés ou inanimés comme soumis à l'influence d'un agent universel (fluide magnétique), qui peut s'accumuler, se transmettre, et grâce auquel, chez l'homme, on peut guérir immédiatement les maladies des nerfs et médiatement les autres. Dans ce but, Mesmer recourait aux attouchements et aux passes sur les hypocondres et les régions ovariennes ; parfois, il se contentait d'injecter le fluide à l'aide d'une baguette de fer, avec laquelle il touchait les parties malades des patients. Quand il eut imaginé le *baquet,* il aidait l'action du fluide au moyen du geste et du regard. Cette action se manifestait par la *crise* (v. MAGNÉTISME animal), indice de guérison, dont il fallait hâter l'apparition.

Lorsque la commission royale de 1784 et la commission de la Société de médecine condamnèrent le *mesmérisme,* les commissaires signalèrent les dangers de ses pratiques au point de vue des mœurs, en se basant sur le siège des attouchements, les phénomènes de la crise et l'attachement presque invincible que le sujet manifestait pour le magnétiseur. En réalité, les faits invoqués par Mesmer mettaient sur la voie de découvertes qui n'ont été réalisées que plus tard par l'école de la Salpêtrière et par l'école de Nancy. Les sujets sur lesquels Mesmer opérait étaient des hystériques, dont les crises représentaient les attaques. (V. HYSTERIE.) On peut donc considérer le mesmérisme comme une tentative de systématisation à l'aide d'une hypothèse, d'ailleurs erronée, des phénomènes de l'hypnotisme. V. HYPNOTISME.

MESMÉRISTE n. V. MESMÉRIEN, ENNE.

MESMES, ancienne famille du Béarn, connue depuis le XIIIe siècle, et qui joua un rôle important dans l'histoire du Béarn et de la Navarre. Les membres les plus célèbres sont : JEAN-JACQUES **de Mesmes** (1490-1590). Il professa à l'université de Toulouse. La reine de Navarre lui donna bientôt une place dans son conseil, puis il passa au service de François Ier, qui le fit lieutenant civil au Châtelet de Paris, maître des requêtes en 1541 et premier président du parlement de Normandie. C'est lui qui négocia le mariage de Jeanne d'Albret avec Antoine de Bourbon, duc de Vendôme. C'était un fervent catholique ; — HENRI **de Mesmes** (1532-1596), fils aîné du précédent. A vingt ans, en 1552, il fut conseiller à la cour des aides, la même année conseiller au grand conseil et maître des requêtes en 1553. En 1556, Henri II le nomma *podestat* ou chef de la justice et des armes dans les Etats de la république de Sienne, qui s'était placée sous la protection de la France. A son retour, il fut fait conseiller d'Etat, chancelier du royaume de Navarre, chef et surintendant de la maison de la reine Louise, épouse de Henri III. Il négocia avec les protestants la paix de 1570 ; — JEAN-JACQUES **de Mesmes,** deuxième du nom, fils de Henri. (Conseiller au parlement en 1583, maître des requêtes en 1594, conseiller d'Etat en 1600, directeur des finances en 1613, il mourut en 1642. Le roi érigea en comté la terre d'Avaux, que lui avait apportée sa femme ; — HENRI **de Mesmes,** fils de Jean-Jacques. (Il devint conseiller au parlement en 1608, lieutenant civil en 1613, prévôt des marchands de Paris en 1618, président à mortier en 1621, charge qu'il exerça jusqu'à sa mort, en 1650 ; — CLAUDE **de Mesmes,** comte d'Avaux 1595-1650. (V. AVAUX ; — JEAN-ANTOINE **de Mesmes,** fils de Jean-Antoine. Il fut reçu conseiller au parlement de Paris en 1621, maître des requêtes en 1627, conseiller d'Etat et président à mortier en 1651, après la mort de son frère aîné ; — JEAN-JACQUES **de Mesmes,** troisième du nom. Il fut conseiller au parlement en 1649, maître des requêtes en 1657 et intendant à Soissons, conseiller d'Etat en 1670, président à mortier en 1671, grand prévôt et maître des cérémonies des ordres du roi, membre de l'Académie française en 1676, mort en 1688) ; — JEAN-JACQUES **de Mesmes,** fils du précédent, chevalier de Malte et ambassadeur de son ordre en France ; — JEAN-ANTOINE **de Mesmes,** comte d'Avaux, né en 1661, mort en 1723. Il fut substitut du procureur général au parlement de Paris en 1679, conseiller en 1687, président à mortier en 1688, et enfin premier président en 1712. Il entra à l'Académie française en 1711.

MESMINITE (*mèss*) n. f. Nom donné par Stanislas Meunier à une espèce de météorite pierreuse ou lithite contenant du fer en granules visibles, et composée de limerickite et de lucélite.

MESNAGER ou **MÉNAGER** (Nicolas LE BAILLIF, connu sous le nom de), comte DE SAINT-JEAN, diplomate français, né à Rouen en 1658, mort à Paris en 1714. Avocat au parlement de Rouen, il fut délégué par les négociants de cette ville au conseil du commerce qui venait d'être réorganisé en 1700. Louis XIV lui confia plusieurs missions diplomatiques. Il fut notamment envoyé secrètement à Londres en 1711, et il contribua à détacher l'Angleterre de la coalition formée contre la France, ce qui amena l'ouverture du congrès d'Utrecht. Il figura à ce congrès, en qualité de troisième plénipotentiaire.

MESNALORD (*mèss, lor'*) ou plus exactem. **MESNE-LORD** (*mess-ne-lor'*) n. m. Possesseur d'un fief anglais ne dépendant pas directement de la commune, et venant, dans la hiérarchie aristocratique de l'Angleterre, après les *tenants in chief mesne,* dans le sens d' « intermédiaire »). ‖ Pl. *Des* MESNALORDS ou MESNE-LORDS.

MESNARD (Louis-Charles-Bonaventure-Pierre, comte DE), homme politique et officier français, né à Luçon en 1769, mort à Paris en 1842. Élève de l'école de Brienne, il émigra en 1789, servit dans l'armée des princes, puis vécut en Angleterre dans l'intimité du duc de Berry. Sous la Restauration, il fut premier écuyer de la duchesse de Berry (1816), pair de France (1822). Après la révolution de 1830, il suivit la duchesse de Berry à l'étranger, puis en Vendée (1832) et fut arrêté avec elle à Nantes. Acquitté par le jury, il obtint de rester avec elle pendant sa détention à Blaye, et la suivit ensuite à l'étranger. Ses *Souvenirs intimes* ont paru à Paris, en 1844.

MESNARD (Paul), littérateur, né et mort à Paris (1812-1899). Docteur ès lettres, professeur, il fut chargé, en 1844, de l'éducation du duc Philippe de Wurtemberg, fils de la princesse Marie d'Orléans, puis devint maître de conférences au collège Sainte-Barbe (Paris) et collabora au « Journal des Débats ». Ses œuvres principales sont : *Histoire de l'Académie française* (1857); l'édition des œuvres d'Hipp. Rigault (1859); une notice sur Mme de Sévigné et de remarquables éditions de Racine et de Molière (cette dernière commencée par Eug. Despois) dans la « Collection des grands écrivains de la France »; une traduction en vers de l'*Oreste* d'Eschyle (1863; etc.

MESNIE (*mèss-ni* n. f. Maison, famille, maisonnée. (Vx.) ‖ On a dit aussi MAISNIE, MÉNIE, et MÉGNIE.

MESNIERES, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et

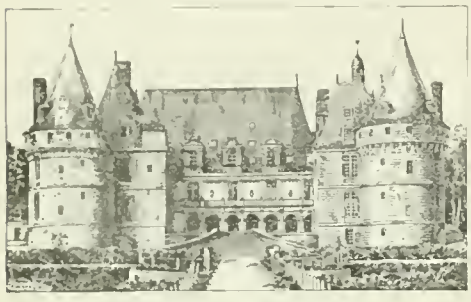

Château de Mesnieres.

à 6 kilom. de Neufchâtel : 941 hab. Ch. de f. Ouest. Remarquable château du XVIe siècle.

MESNIL (*mèss* — du bas lat. *mansile*) n. m. Petite ferme, petite habitation de campagne.

MESNIL (LE), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 37 kilom. de Cholet, près de la Loire; 1.418 hab.

MESNIL (Jean DU) conseiller du roi Charles VII, né dans les premières années du XVe siècle, mort vers 1486. Il fut, sans doute, un compagnon d'enfance du dauphin Charles, qui eut pour gouvernante Jeanne Du Mesnil. Tout jeune encore, il fut un des signataires du traité de Pouilly, conclu en 1419 entre le Dauphin et Jean sans Peur. On le voit, peu de temps après, pourvu de la dignité de paoetier; plus tard, il est porté comme « premier valet tranchant », et il fait partie du conseil royal, à côté de Pierre de Brézé. Louis XI le nomma « chambellan ordinaire », puis gouverneur et bailli du Berry, lieutenant du roi en Limousin, gouverneur de la Charité.

MESNIL-SUR-OGER (LE), comm. de la Marne, arrond. et à 14 kilom. d'Epernay, au pied des collines de la montagne des Vertus, et à la limite de la Champagne Pouilleuse, 1.606 hab. Église des XIIe et XIIIe siècles. Le territoire de cette commune fait partie de la côte d'Avize et donne de bons vins blancs. Principaux climats : *le Moulin-a-vent, Sur la-Côte, les Volibarts, les Corroies, les Gaumes, Rougemont, les Joyettes, les Finciarts, les Jamprins, les Varnaults, Aillerand,* etc.

MÉSO (du gr. *mésos,* qui est au milieu), préfixe entrant dans la composition d'un grand nombre de mots.

MÉSOBRANCHE (du préf. *méso,* et de *branchie*) adj. Zool. En parlant des annélides, Qui a les branchies placées sur les anneaux de la région moyenne du corps.

MÉSOBRAQUE (*brak'* — du préf. *méso,* et du gr. *brakhus,* court) adj. Prosod. anc. Se disait d'un pied composé de deux longues, d'une brève et de deux autres longues.
— Substantiv. Pied mésobraque : *Un* MÉSOBRAQUE.

MÉSOBRIA n. f. Genre d'arachnides aranéides, propre aux Antilles.

MÉSOCÆCUM du préf. *méso,* et de *cæcum* n. m. Anat. Repli du péritoine qui soutient le cæcum.

MÉSOCARPE (du préf. *méso,* et du gr. *karpos,* fruit) n. m. Substance charnue ou filandreuse, qui est contenue entre l'épiderme et la pellicule interne de certains fruits : *On mange le* MÉSOCARPE *dans la pêche et l'abricot.*

MÉSOCARPE n. f. Algue très répandue dans les eaux douces, constituée par des cellules allongées, cylindriques, unies en un filament simple, jamais ramifiée. Pour propager l'espèce, les cellules voisines de deux filaments parallèles ou d'un même filament envoient l'une vers l'autre des prolongements qui se rencontrent; les contenus des cellules se fusionnent au milieu pour constituer un œuf, origine d'un nouveau filament.)

MESOCCO ou **MISOX**, village de Suisse (cant. des Grisons), donnant son nom à la vallée supérieure de la Moesa ou *Val Mesocco* (Misoxthal), qui communique au N. avec le Rhin postérieur par le col et la route du Bernardino (2.063 m.), et, au S., s'ouvre dans la vallée du Tessin, en amont de Bellinzona. Belles cascades, magnifiques forêts.

MÉSOCÉPHALE *sé* — du préf. *méso,* et du gr. *képhalé,* tête) adj. Anat. Qui est situé au milieu du cerveau.
— n. m. Protubérance située à la partie inférieure et moyenne du cerveau, dite aussi PONT DE VAROLE.

MÉSOCÉPHALIQUE (*sé, lik'*) adj. Anat. Qui appartient au mésocéphale : *Protubérance* MÉSOCÉPHALIQUE. ‖ *Artère mésocéphalique,* Tronc formé par la réunion des deux artères vertébrales.

MÉSOCÉPHALITE (*sé*) n. f. Pathol. Inflammation du mésocéphale.

MÉSOCÈRE (*sèr'*) n. m. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes, famille des nautilidés, comptant une espèce fossile dans le silurien supérieur de Bohême.

MÉSOCHEIRE (*kèr'*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, propres à l'Amérique tropicale. (Ce sont des apidés du groupe des crocises, dont l'écusson aplati se prolonge en deux fortes pointes mousses.

MÉSOCHILIUM (*ki, om'* — du préf. *méso,* et du gr. *kheilos,* lèvre) n. m. Partie moyenne du tablier de la fleur, chez les orchidées.

MÉSOCHORE (*kor'* — du gr. *mésokhoros,* même sens) n. m. Antiq. gr. Personnage qui se tient au milieu du chœur, et qui le dirige; coryphée. ‖ Chef de claque.

MESOCŒLOPUS (*mé, sé, puss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal. (Les *mesocœlopus* sont des anobiidés de la tribu des dorcatominés, petits, courts, bombés, noirs ou bruns. L'espèce de France [*mesocœlopus niger*] est longue de 2 millimètres.)

MÉSOCÔLON (du préf. *méso,* et de *côlon*) n. m. Repli du péritoine qui soutient le côlon.

MÉSOCYNION (*si* — du préf. *méso,* et du gr. *kunion,* jointure du pied) n. m. Manim. Base des doigts d'un mammifère ongulé. (Peu us.)

MÉSODE (gr. *mésôdos;* de *mésos,* moyen, et *ôdé,* chant) n. f. Littér. gr. Intermède placé entre la strophe et l'antistrophe.

MÉSODERME (du préf. *méso,* et du gr. *derma,* peau) n. m. Biol. Feuillet moyen qui apparaît dans la *gastrula,* entre l'ectoderme et l'endoderme.
— Bot. Partie de l'écorce située entre la couche tubéreuse et l'enveloppe herbacée.
— ENCYCL. Biol. La différenciation du *mésoderme* résulte de l'une des circonstances suivantes : ou bien une bipartition des blastomères perpendiculaire au rayon de la gastrula donne des cellules différentes de celles d'où elles dérivent, ou bien il se produit une invagination, et les cellules invaginées diffèrent, comme plongées dans un milieu (blastocœle) distinct et du milieu extérieur et du milieu archentérique. Le mésoderme se divise ultérieurement en deux lames : le mésoderme ou mésoblaste pariétal du côté de l'ectoderme, et le mésoderme ou mésoblaste viscéral du côté de l'endoderme. Ces deux lames limitent une cavité appelée *cœlome.*

MÉSODESMATIDÉS (*dèss*) n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, comprenant les genres *mésodesme* et voisins. — *Un* MÉSODESMATIDÉ.

MÉSODESME (*dèssm'*) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, famille des *mésodesmatidés,* comprenant une trentaine d'espèces des mers chaudes et tempérées.

MÉSODISCAL, ALE, AUX (*diss* — du préf. *méso,* et de *disque*) adj. Bot. Se dit des étamines placées sur la face supérieure du disque : *Étamines* MÉSODISCALES.

MÉSODON n. m. Genre de poissons fossiles, comprenant de nombreuses espèces du lias, du jurassique et du crétacé. (Les *mésodons* sont des pycnodontidés, à dentition compliquée d'incisives tranchantes, de molaires réniformes; les os de leur crâne sont couverts de granules rugueux; leur nageoire dorsale rejoint la caudale.)

MÉSOÉPIDIDYME (du préf. *méso,* et de *épididyme*) n. m. Anat. Repli séreux double, qui unit le corps de l'épididyme au testicule.

MÉSOFFRIR (du préf. *més,* et de *offrir*) v. n. Faire des offres désavantageuses. (Peu usité.)
— Prov. anc. : *A qui meschet on lui mésoffre,* Au vendeur besogneux on offre un bas prix de sa marchandise. ‖ Fig. On abuse de la position malheureuse des gens.

MESOGASTER (*mé, stèr'*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant des formes fossiles dans le tertiaire italien. (L'espèce type du genre est le *mesogaster sphyrænoides,* de l'éocène du mont Bolca.)

MÉSOGASTRE (*gosstr'* — du préf. *méso,* et du gr. *gastér, tros,* ventre) n. m. Anat. Région de l'abdomen, située entre les régions épigastrique et hypogastrique.

MÉSOGASTRIQUE (*strik'* — rad. *mésogastre*) adj. Anat. Qui est situé au milieu du ventre.

MÉSOGLOÏARIÉ, ÉE adj. Qui se rapporte au genre mésogloïe ou qui ressemble à une mésogloïe.

MÉSOGLOIE (*glo-i*) n. f. Genre d'algues marines, caractérisé par un thalle dont la partie centrale est très luisante, un peu molle et visqueuse au toucher.

MÉSOGLOSSE (du préf. *méso,* et du gr. *glósso,* langue) adj. Anat. Qui est situé au milieu de la langue.

MÉSOGONE n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des orthosiidés, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal.
— ENCYCL. Les *mésogones* sont des noctuelles, d'assez grande taille, à corps épais et velu, à ailes épaisses longuement frangées. Des deux espèces d'Europe, une se trouve en France : *mesogona acetosellæ,* jaune rougeâtre, avec taches et lignes plus claires lisérées de noirâtre.

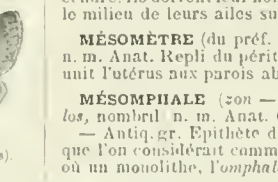

Mésogone (réd. d'un tiers).

MÉSOGONIDIÉ n. f. Gonidie de lichen parvenue à un certain développement et se présentant déjà sous la forme d'un réticule d'apparence vitrée d'où partent les productions qui doivent constituer un nouveau végétal.

MÉSOGONIDIQUE (*dik'*) adj. Bot. Qui appartient à la mesogonidie : *Morphose* MÉSOGONIDIQUE.

MESOHIPPUS (*mé, puss'* n. m. Genre de mammifères périssodactyles, comprenant neuf espèces, fossiles dans les terrains tertiaires. (Les *mesohippus* sont des équidés possédant trois doigts bien développés aux pattes de devant. Le *mesohippus Bairdi* était répandu, à l'époque oligocène, dans l'Europe et l'Amérique du Nord.)

MÉSOHYDROMELLIQUE adj. Chim. Syn. de PRUNOMALIQUE.

MÉSOÏDE (du préf. *méso,* et du gr. *eidos,* aspect) adj. Musiq. anc. Moyen, en parlant des tons, dans le système musical des Grecs : *Mélopée* MÉSOÏDE.
— n. f. Mélopée mésoïde : *La* MÉSOÏDE *convient au genre dithyrambique.*

MESOLA, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Ferrare]), sur le bras méridional du Pô, le Pô di Goro; 7.068 hab.

MÉSOLABE (du préf. *méso,* et du gr. *lumbaneia,* prendre) n. m. Géom. anc. Instrument de mathématiques, formé de trois parallélogrammes mobiles sur une coulisse qui donnait des moyennes proportionnelles et résolvait mécaniquement le problème célèbre de la duplication du cube.

MÉSOLE n. m. Zéolithe sodico-calcique. Syn. FÉROÉLITE.

MÉSOLÉPIS (*piss*) n. m. Genre de poissons hétérocerques, fossiles dans le carbonifère anglais. (Les mésolépis sont des platysomidés ovales, ventrus, couverts d'écailles excepté sur les flancs où elles sont très hautes, toutes hérissées de petits tubercules; la nageoire dorsale, très élevée en avant, rejoint presque la caudale, échancrée fortement.)

MÉSOLEPTE (*lèpt'*) n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des dolichosauridés, fossiles dans les formations crétacées. (Ce sont de grands lézards allongés et grêles.)

MÉSOLINE n. f. Minér. Silicate hydraté naturel d'alumine, chaux, soude et potasse.

MÉSOLITE n. f. Zéolithe sodico-calcique. [C'est un silicate hydraté naturel d'alumine, chaux et soude, dont la formule est H^4 (Ca, Na^2) Al^3 Si^3 O^{12}, le poids spécifique 2,18 à 2,39 et la dureté 5,5. La mésolite contient 10 p. 100 de chaux et cristallise en aiguilles.] Variété de mésotype.
— *Mésolite d'Hauenstein,* Zéolithe sodico-calcique. Variété de thomsonite.

MÉSOLOBAIRE (*bèr'*) adj. Anat. Qui a rapport au mésolobe : *Artères* MÉSOLOBAIRES.

MÉSOLOBE (du préf. *méso,* et de *lobe*) n. m. Anat. Corps calleux. Syn. de MÉSOCÉPHALE.

MÉSOLOGARITHME (du préf. *méso,* et de *logarithme*) n. m. Mathém. Logarithme d'un cosinus ou d'une cotangente. (Vx.)

MÉSOLOGIE (*ji* — du préf. *méso,* et du gr. *logas,* science, discours) n. f. Partie de la biologie qui traite de l'influence réciproque des milieux et des organismes.
— ENCYCL. On divise la *mésologie* en : 1° *mésologie spéciale,* qui étudie les conditions chimiques (eau, oxygène, aliments, poisons) et physiques (actions mécaniques, pression, climat, chaleur, lumière, électricité, etc.) de la vie de l'individu, les variations de ces conditions au cours de l'évolution géologique et l'influence qu'elles ont exercée et qu'elles exercent sur l'apparition et le développement des fonctions et des organes; 2° *mésologie générale,* qui étudie les rapports et les influences réciproques des milieux et des espèces : distribution géographique, migrations, phénomènes adaptatifs, variations, par conditions mécaniques, climatiques, thermiques, épuisement ou variations du milieu liquide, respiratoire, nutritif, etc.
On donne le nom de *mésologie histologique* ou *mésohistologie* à l'étude de l'influence du milieu sur les éléments anatomiques et les tissus qu'ils constituent, et celui de *mésomicrobiologie* ou *mésologie microbiologique* à l'étude de l'influence qu'exercent les milieux de culture et leurs variations de composition sur les variations morphologiques et fonctionnelles des microbes, notamment en ce qui concerne leurs propriétés zymogènes, chromogènes et virulentes.

MÉSOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la mésologie ou aux milieux : *Circonstances* MÉSOLOGIQUES.

MÉSOMACRE (du préf. *méso,* et du gr. *makros,* long) adj. Prosod. anc. Se disait d'un pied composé de deux brèves, d'une longue et de deux brèves, comme le mot latin *fluviolia.*
— n. m. : *Un* MÉSOMACRE.

MÉSOMÈDE, poète grec, né en Crète (IIe s. de notre ère). Il fut esclave, puis affranchi de l'empereur Adrien. Il avait composé un *Éloge d'Antinoos* et diverses poésies lyriques. Nous avons de lui deux épigrammes et un *Hymne à Némésis,* insérés dans l'« Anthologie grecque ». L'*Hymne a Némésis* a conservé sa notation musicale.

MÉSOMÉLÈNE n. f. Genre de cypéracées, comprenant des herbes vivaces à épillets réunis en forme de capitules. (On en connaît six espèces, d'Australie.)

MÉSOMÉNIE (*ni*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des érycinidés, comprenant une centaine d'espèces d'Amérique. [Les mésomenies sont des papillons de taille moyenne, bruns ou fauves, avec des lignes et une large bordure noire à toutes les ailes *mesomenia acuta,* Brésil méridional), ou d'un beau bleu avec taches et lignes noires (*mesomenia Tosco,* Amazones, ou blanes, noirs et bleu cendré. Ils doivent leur nom à la tache ou lunule qui occupe le milieu de leurs ailes supérieures.]

MÉSOMÈTRE (du préf. *méso,* et du gr. *métra,* matrice) n. m. Anat. Repli du péritoine qui, chez les mammifères, unit l'utérus aux parois abdominales.

MÉSOMPHALE (*zon* — du préf. *méso,* et du gr. *omphalos,* nombril) n. m. Anat. Ombilic.
— Antiq. gr. Epithète donnée à Delphes et à son temple, que l'on considérait comme étant au centre du monde, et où un monolithe, l'*omphalos,* marquait ce centre.

MÉSOMPHALE (*zon', lé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, comprenant plus de deux cent cinquante espèces américaines.
— ENCYCL. Les *mésomphalies* sont des cassides souvent de grande taille, à élytres très bombés; leur livrée est de couleurs vives ou métalliques. Une des espèces qui remontent le plus au nord est la *mesomphalia ephippium,* des Etats-Unis; une des plus belles est la *mesomphalia inæqualis,* de la Guyane; beaucoup sont employées pour la parure; on les monte comme des pierres précieuses.

MÉSON (du gr. *mésôn*, des milieux) adj. Musiq. anc. Qui occupe le milieu, intermédiaire : *Tétracorde* MÉSON. (Ce mot n'est proprement pas un adjectif, mais un génitif pluriel grec, ce qui n'a pas d'équivalent en français.)

MÉSONANCE (*nanss* — du préf. *mé*, et de *sonner*) n. f. Fausse, mauvaise consonance. (Peu us.)

MÉSONAUTE (*nôt*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant une espèce des eaux douces du Brésil. (Le *mesonauta insignis* appartient à la famille des chromidés ; on le trouve surtout dans le rio Negro.)

MESONERO ROMANOS (Ramon), écrivain espagnol, né et mort à Madrid (1803-1882). Il publia, en 1831, un *Manual de Madrid, descripción de la Corte y de la Villa*. De 1832 à 1835, il publia, en articles séparés, la première série de ces *Escenas Matritenses*, qu'il signa : UN CURIOSO PARLANTE. Elles sont pleines d'esprit et de bon sens. Après divers voyages en Espagne ou à l'étranger, il donna la collection de ses articles de mœurs sous le titre de *Panorama Matritense* (1836-1837). Les souvenirs de ses voyages donnèrent naissance à ses *Recuerdos de viaje por Francia y Bélgica* (1840-1841), et il compléta ses ouvrages sur Madrid par un *Mémoire sur l'état de la capitale et les moyens de l'améliorer*. Il fonda le *Semanario pintoresco español*, qu'il dirigea jusqu'en 1842, et fut un nombre des premiers organisateurs du cercle de l'*Ateneo*. Il était membre de l'Académie espagnole depuis 1838. Il fit encore paraître (1880-1881), *les Mémoires d'un septuagénaire*. On a publié après sa mort un volume de *Mélanges en prose et en vers* (1883).

MÉSONOTUM (*tom'*) n. m. Face supérieure du mésothorax ou deuxième segment thoracique des insectes. (Le mésonotum porte en son milieu l'écusson ou scutum.)

MESONYCHIUM (*mé, ki-om'*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, du groupe des crocises, comprenant des formes propres à l'Amérique du Sud.

MÉSOPE ou **MÉSOPODE** (du préf. *méso*, et du gr. *pous, podos*, pied) adj. Se dit des champignons dont le pied est au centre du chapeau. (Le mot opposé, employé pour les espèces dont le pied part du bord du chapeau, est *pleurope* ou *pleuropode*.)
— n. m. Mot employé comme sous-genre pour désigner l'ensemble des espèces du genre polypore dont le pied est central.

MÉSOPENTECÔTE (du préf. *méso*, et de *Pentecôte*) n. f. Liturg. Quatrième semaine après Pâques, dans l'Eglise grecque.

MÉSOPHRAGMATIQUE (*tik'*) adj. Zool. Qui se rapporte au mésophragme : *Membrane* MÉSOPHRAGMATIQUE.

MÉSOPHRAGME (du préf. *méso*, et de *phragma*, clôture) n. m. Cloison qui sépare le second segment thoracique du troisième. (Le mésophragme est le second diaphragme du thorax des insectes ; il se compose d'une membrane plus ou moins chitinisée, soutenue par les apodèmes chitineuses et tendue entre le mésothorax et le métathorax.)

MÉSOPHRYON (du préf. *méso*, et du gr. *ophrus*, sourcil) n. m. Anat. Partie de la face située entre les sourcils. Syn. de GLABELLE.

MÉSOPHYLLE (du préf. *méso*, et du gr. *phullon*, feuille) n. m. Parenchyme des plantes, interposé entre deux épidermes. (Le mésophylle se rencontre surtout dans les feuilles ; il se caractérise par la chlorophylle qu'il contient.)

MÉSOPHYTE (du préf. *méso*, et du gr. *phuton*, plante) n. m. Nom donné à la partie d'une graine germée, d'où partont les fibres de la tige et les racines.

MÉSOPHYTIQUE (*tik'* — du préf. *méso*, et du gr. *phuton*, plante) adj. Nom donné par de Saporta à l'ère secondaire à cause des caractères de sa flore, intermédiaires entre ceux des végétaux paléozoïques et ceux des végétaux tertiaires.


Crâne de mésopithèque.

MÉSOPITHÈQUE (*tèk'*) n. m. Genre de singes, fossiles dans le tertiaire de l'Europe orientale.
— ENCYCL. Les *mésopithèques* (mesopithecus) appartiennent à la tribu des semnopithécinés et sont intermédiaires entre les semnopithèques et les macaques. Leur dentition indique un régime autant frugivore qu'herbivore. Ils avaient la queue longue ; les membres, assez longs, montrent qu'ils étaient plutôt marcheurs que grimpeurs. L'espèce unique de ce genre, répandue dans le miocène supérieur de la Grèce et de la Hongrie, est le *mesopithecus Pentelici*.

MÉSOPLIE (*pli*) n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant des formes propres aux régions chaudes de l'Amérique. (L'espèce type du genre est la *mesoplia azurea*, des Antilles.)

MÉSOPLODON n. m. Genre de mammifères cétacés, comprenant vingt-cinq espèces, réparties dans presque toutes les mers ou fossiles dans les terrains tertiaires.
— ENCYCL. Les *mésoplodons* sont de grands animaux, dont les mœurs sont celles des dauphins. Deux espèces habitent les mers d'Europe : *mesoplodon Europæus*, de l'Atlantique nord ; *mesoplodon bidens* (Atlantique et Méditerranée).

MÉSOPOLOBE n. m. Genre d'insectes hyménoptères chalcidiens, comprenant deux espèces de l'Europe septentrionale. (Le *mesopolobus fasciiventris* est commun en France.)

MÉSOPONTIEN (*ti-in* — du gr. *mésopontios* ; de *mésos*, qui est au milieu, et *pontos*, mer) adj. Myth. gr. Surnom de Poseidon, qui vivait au milieu de la mer.

MÉSOPORPHYRE (du préf. *méso*, et du gr. *porphura*, pourpre) adj. Antiq. gr. Qui a des nœuds ou des bandes de pourpre, en parlant d'une robe.
— n. f. Robe qui a des nœuds ou des bandes de pourpre, comme le laticlave des Romains.

MÉSOPOTAMIE, nom par lequel les Grecs, et après eux les Anciens, désignèrent le pays compris entre l'Euphrate et le Tigre ; ce mot grec composé signifie : *entre les fleuves*, il est entré dans le vocabulaire géographique. Ainsi, l'on appelle Mésopotamie soudanienne la région comprise entre le Niger et son grand affluent, le Bani, et Mésopotamie argentine, la contrée entre Paraná et Uruguay. La Mésopotamie asiatique, en arabe El-Djezirèh c'est-à-dire « l'Ile », fut une région d'une opulence remarquable, d'une exceptionnelle beauté, siège d'une civilisation ou plutôt d'une suite de civilisations extraordinairement antiques, antérieures même à la civilisation chinoise, dont il est aujourd'hui démontré qu'elle eut pour premiers auteurs les « familles de Bak », arrivées de la Chaldée par l'Asie centrale. Ses deux fleuves, le Tigre surtout, lui versaient l'eau d'irrigation par une infinité de canaux et rigoles, et ces canaux se prolongeaient vers le midi jusqu'aux plaines sèches précédant l'Arabie Pétrée. Dans ce coin de l'Asie régnèrent Ninive et Babylone. Actuellement, la Mésopotamie n'est plus ce qu'elle fut : l'incurie de ses maîtres a laissé les canaux s'oblitérer, les jardins se dessécher, les villes tomber en décombres, et le berceau de la civilisation n'est plus qu'une terre d'Arabes gouvernée par des Turcs. V. CHALDÉE, ASSYRIE.

MÉSOPOTAMIEN, ENNE (*mi-in, èn'*), personne née dans l'une des contrées appelées Mésopotamie ou qui les habite. — *Les* MÉSOPOTAMIENS.
— Adjectiv. : *Contrée* MÉSOPOTAMIENNE.

MESOPS (*mé-zops*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant quelques espèces de l'Amérique tropicale. (Les *mesops* sont des chromidés assez grands, à corps comprimé, oblong ; ils ont l'arcade orbitaire peu saillante, les épines de la nageoire dorsale nombreuses.)

MÉSOPYCNE (*gr. mésopuknos* — de *mésos*, qui est au milieu, et *puknos*, fréquent) adj. Musiq. anc. Se disait des sons mobiles du genre harmonique, dans la musique grecque, et du second son de chaque tétracorde.

MÉSORCHION (*ki-on* — du préf. *méso*, et du gr. *orkhis*, testicule) n. m. Anat. Repli péritonéal qui enveloppe le testicule et le *gubernaculum testis* dans l'abdomen.

MÉSORECTUM (du préf. *méso*, et de *rectum*) n. m. Anat. Repli du péritoine, qui soutient le rectum en s'attachant à l'intestin d'une part, et de l'autre à la face antérieure du sacrum.

MÉSORHYTIS (*tiss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des fasciolariidés, comprenant des formes fossiles dans le crétacé. (Les mésorhytis sont des coquilles en fuseau, solides, épaisses, à tours peu convexes.)

MÉSORI n. m. Chronol. Nom du douzième mois de l'année solaire, chez les anciens Egyptiens.

MÉSOROPTRE (du préf. *méso*, et du gr. *oros*, limite, et *optomai*, je vois) n. m. Portée de la vision distincte.
— ENCYCL. V. VISION.

MÉSORRHINION (du préf. *méso*, et du gr. *rhinion*, narine) n. m. Partie du bec comprise entre les narines, chez les oiseaux.


Mésosa (gr. 8 fois.).

MÉSOSA n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal.
— ENCYCL. Les *mésosas* (haplocnemia), sont des cérambycidés de la tribu des lamiinés, petits, courts, trapus, gris ou noirâtres, variés de jaune et de blanc. Les *haplocnemia curculionoides* et *nebulosa* se trouvent en France.)

MÉSOSAURE (*sôr'*) n. m. Genre de reptiles, famille des *mésosauridés*, fossiles dans le trias de l'Afrique du Sud.
— ENCYCL. Les *mésosaures* étaient des animaux de taille moyenne, lacertiformes, à longue queue, couverts d'écailles cornées, à tête allongée et fine avec de nombreuses dents minces et grêles ; leurs pattes à cinq doigts étaient organisées pour nager.

MÉSOSAURIDÉS (*sô*) n. m. pl. Paléont. Famille de reptiles rhynchocéphales, renfermant les genres *mésosaure* et voisins. — *Un* MÉSOSAURIDÉ.

MÉSOSÈME (du préf. *méso*, et du gr. *séma*, indice) adj. Se dit d'un crâne humain qui a un indice moyen.

MÉSOSPERME (*sperm'* — du préf. *méso*, et du gr. *sperma*, semence) n. m. Bot. Partie comprise entre les deux enveloppes d'une graine.

MÉSOSTÈNE (*stèn'*) n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant une vingtaine d'espèces propres aux régions désertiques de l'ancien monde. (Les mésostènes sont des ténébrionidés du groupe des *tentyria* ; noires, plus ou moins luisantes, elles vivent dans les terrains arides.)

MÉSOSTERNAL, ALE, AUX (*stèr'*) adj. Zool. Qui se rapporte au mésosternum : *Saillie* MÉSOSTERNALE.

MÉSOSTERNUM (du préf. *méso*, et de *sternum*) n. m. Anat. Partie moyenne du sternum.
— Entom. Face inférieure du mesothorax. (Le mésosternum porte les pattes de la deuxième paire.)

MÉSOSTICHE (*stich'* — du préf. *méso*, et du gr. *stichos*, vers) adj. S'est dit quelquefois d'un sonnet dont les lettres qui se trouvent à la césure, ou au milieu de chaque vers, forment un nom sur lequel on veut attirer l'attention.

MÉSOSTOME (*stom'*) n. m. Genre de vers turbellariés, comprenant quelques espèces des eaux stagnantes d'Europe.
— ENCYCL. Les *mésostomes*, type de la famille des *mésostomidés*, sont de petite taille, arrondis et un peu aplatis ; ils se développent par génération alternante.

MÉSOSTOMIDÉS (*sto*) n. m. pl. Famille de vers turbellariés rhabdocèles, renfermant les genres *mésostome* et voisins. — *Un* MÉSOSTOMIDÉ.

MÉSOSTROPHONIES (*stro, ni* — du gr. *mésostrophonia*, même sens) n. f. pl. Antiq. gr. Jours pendant lesquels les Lesbiens faisaient des sacrifices publics. || On disait aussi JOURS MÉSOSTROPHONIENS.

MÉSOSTYLÉ, ÉE (*sti* — du préf. *méso*, et du gr. *stulos*, style) adj. Se dit surtout de fleurs hétérostyles trimorphes.

MÉSOTÆNION n. m. Genre d'algues, de la famille des desmidiées, constitué par des cellules isolées, ovales ou cylindriques, à contenu souvent coloré, enveloppées d'une masse gélatineuse.

MÉSOTARTRATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide mésotartrique.

MÉSOTARTRIQUE (*trik'*) adj. Chim. || *Acide mésotartrique*, Syn. de ACIDE TARTRIQUE INACTIF. V. TARTRIQUE.

MÉSOTHÈQUE (*tèk'* — du préf. *méso*, et du gr. *thékè*, boîte) n. m. Bot. Nom donné à la zone intermédiaire du tissu formant les parois de l'anthère.

MÉSOTHÉRIUM n. m. Paléont. V. MÉTRIOTHÉRIUM.

MÉSOTHORACIQUE (*sik'*) adj. Entom. Qui se rapporte au mésothorax. (Le terme de « mésothoracique » s'applique, chez les coléoptères dont le mésonotum est caché par les élytres, dans la pratique, aux parties du mésosternum) : *Épisterne* MÉSOTHORACIQUE.

MÉSOTHORAX (du préf. *méso*, et de *thorax* n. m. Anat. Partie moyenne de la poitrine.
— Entom. Deuxième division du thorax, chez les insectes, qui supporte les ailes de la première paire et les pattes de la seconde.
— ENCYCL. Entom. Le *mésothorax*, séparé du métathorax par la cloison appelée *mésophragme*, n'est pas apparent chez les isoctes à élytres, comme les coléoptères. Sa partie supérieure, ou *mésonotum*, ne laisse voir que la pièce médiane dite *écusson*, insérée entre la base des élytres. La face inférieure du mésothorax est dite mésosternum.

MÉSOTRÈTE n. f. Genre de mollusques brachiopodes, de la famille des discinidés, comprenant des formes fossiles dans les terrains siluriens.

MÉSOTROQUE (*trok'* — du préf. *méso*, et du gr. *trokhos*, roue, anneau) adj. Zool. Se dit des larves d'annélides présentant une ou plusieurs ceintures de soies au milieu de leur corps sans en présenter d'autres aux extrémités : *Les chætopères ont des larves* MÉSOTROQUES.

MÉSOTYPE n. f. Minér. Silicate hydraté naturel d'alumine et de soude. || *Mésotype épointée*, Zéolithe calcico-potassique, syn. de APOPHYLLITE.

MÉSOXALATE n. m. Sel dérivant de l'acide mésoxalique.

MÉSOXALIQUE (*lik*) adj. Chim. Se dit d'un acide qui se forme dans la décomposition de l'acide alloxanique sous l'influence des bases.

MÉSOYAGE (*zo-i-aj'*) n. m. Petite culture qui se fait à la bêche.

MÉSOZEUGME (du préf. *méso*, et du gr. *zeugma*, lien) n. m. Littér. Figure qui est une espèce particulière de zeugme, et qui consiste à exprimer au milieu de la phrase ce qui est sous-entendu au commencement et à la fin. (Cette figure n'est d'aucun emploi en français.)

MÉSOZOAIRE (*zo-èr'* — du préf. *méso*, et du gr. *zôon*, animal) n. m. Animal composé d'une grande cellule centrale, entourée par une couche de cellules vibratiles plates.
— ENCYCL. Le groupe des *mésozoaires* fut fondé par le savant belge Van Beneden pour les dicyémides, micro-organismes vivant en parasites dans les reins des mollusques céphalopodes. Les mésozoaires font le passage entre les protozoaires et les métazoaires.

MÉSOZOÏQUE (*zo-ik'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Se dit des terrains de l'ère secondaire.

MESPAUL, comm. du Finistère, arrond. et à 19 kilom. de Morlaix ; 1.025 hab.

MESPILIE (*mèss, li*) n. f. Zool. Genre d'oursins réguliers, comprenant des formes propres aux mers chaudes. (Les mespilies sont couvertes de petits tubercules granuleux et de piquants courts et grêles.)

MESPILIFORME (*mèss* — du lat. *mespilum*, nèfle, et de *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'une nèfle.

MESPILOCRINUS (*mèss, nuss*) n. m. Genre d'échinodermes crinoïdes, fossiles dans le carbonifère belge. (Les *mespilocrinus* sont des encrines à tige ronde, à calice irrégulier avec base dicyclique et bras soudés sur une partie de leur longueur et biramés à l'extrémité.)

MESPILODAPHNE (*mèss*) n. m. Genre de lauracées, comprenant des arbrisseaux et des arbres à fleurs réunies en grappes de cymes, dont on connaît de nombreuses espèces, de l'Amérique tropicale et de Madagascar.

MESPILUS (*mèss, luss* — mot lat.) n. m. Bot. Nom scientifique du néflier.

MESQUER, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 27 kilom. de Saint-Nazaire, au-dessus de l'*estuaire de Mesquer*, bordé de salines ; 1.430 hab. Port de Kercabellec, formé par un étier que borde un quai sur l'une de ses rives.

MESQUIN (*mèss-kin*), **INE** [de l'ital. *meschino*, dérivé de l'ar. *maskin*, pauvre] adj. Pauvre, qui a peu d'argent : *L'habit d'un* MESQUIN *sous-lieutenant*. (Chateaubr.) || Chiche, ladre : *Un richard,* MESQUIN *dans son ménage*.
— Par anal., en parlant des choses, Qui est entaché de parcimonie : *Un repas* MESQUIN. || Qui a peu de grandeur ou d'importance : *Un monument* MESQUIN.
— Fig. Qui a peu de noblesse, d'élévation, de largeur : *Un auteur* MESQUIN. *Des vues* MESQUINES.
— En T. de b.-arts, Qui manque d'une certaine grandeur ; petit, étriqué : *Un genre* MESQUIN. *Un dessin* MESQUIN.
Le mesquin n. m. Ce qui est mesquin ; genre mesquin : LE MESQUIN *a ses partisans*.
— SYN. **Chiche**, crasseux, etc. V. CHICHE.
— ANTON. **Riche.** || **Généreux, prodigue.** || **Plantureux.** || **Magnifique, noble, grandiose.**

MESQUIN n. m. Techn. Syn. de MESQUIS. V. ce mot.

MESQUINEMENT (*mèss-ki*) adv. D'une manière mesquine.

MESQUINERIE (*mèss-ki, ri*) n. f. Défaut de ce qui est mesquin : *La* MESQUINERIE *des idées, d'une toilette*.
— ANTON. **Richesse, générosité, prodigalité, abondance, magnificence, noblesse, grandeur.**

MESQUIS (*mèss-kiss*) n. m. Techn. Basane préparée avec du redon ou redoul au lieu de tan. || Manière de préparer cette basane : *Basane passée en* MESQUIS.

MESRAG n. m. Sorte de lance arabe avec fer à quatre coches, employée à la chasse et, chez les Touareg, à la guerre.

MESRAÏM ou **MISRAÏM**, nom biblique de l'Égypte.

MESRATAH ou **MASRATAH, MISRATAH, MESURATAH**, port de la Tripolitaine, une des stations du commerce de l'alfa en relation avec les autres ports de la côte tripolitaine, ainsi qu'à Malte et à La Canée.

Mesrob Maschdots, évêque et savant arménien, né vers 350, mort en 441. Il fut d'abord secrétaire du patriarche Norses Ier, puis principal conseiller du roi Varaztad. Ce prince ayant été détrôné par les Romains, Mesrob se fit moine dans un couvent du Vasbouragan (382). Sacré évêque en 390, coadjuteur du patriarche Sahag, il remit en usage des signes employés autrefois en Arménie, en inventa plusieurs nouveaux et dota ainsi d'un alphabet sa langue nationale. Il soumit la liturgie aux règles qui sont encore observées : les rituels arméniens sont appelés couramment *maschdots*.

MESS (*mèss* — mot angl. signif. proprem. *mets*, repas) n. m. Salle où les officiers ou les sous-officiers d'un même corps se réunissent pour prendre leurs repas. ‖ Ensemble du matériel et du personnel attaché à cet établissement. ‖ Groupe des officiers ou des sous-officiers ainsi réunis.

Messac, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 31 kil. de Redon ; 2.729 hab. Ch. de f. Ouest. Port sur la Vilaine. Usines à phosphate, distillerie. Eglise romane. Ancienne commanderie de templiers au village du Temple. Château du Bochet (XVIIe s., jardins dessinés, dit-on, par Le Nôtre.

MESSAGE (*mè-saj'* — de l'anc. franç. *mes*, envoyé ; du lat. *missus*, même sens, qui donna le bas lat. *missaticum*) n. m. Commission, chose qu'on exécute sur l'ordre ou la prière de quelqu'un : *Remplir un* MESSAGE. ‖ Ce que l'on mande ou que l'on envoie à quelqu'un : *Recevoir un* MESSAGE.

— Econ. rur. Dans certaines parties de l'Auvergne, Berger qui garde les animaux de race bovine et demeure constamment avec eux dans les pâturages.

— Féod. Redevance que le messier payait au seigneur.

— Polit. Communication officielle du pouvoir exécutif au pouvoir législatif, ou d'une Chambre à une autre.

— Encycl. Polit. Le *message* fut usité d'abord dans les colonies anglaises de l'Amérique du Nord et aux Etats-Unis. La Constitution de l'an III en faisait le seul mode de communication entre le directeur et les conseils. En 1818 et de 1871 à 1875, il y eut des messages annuels imposés par la loi. La Constitution de 1875 donne au président de la République le droit de faire des messages qui sont lus par un ministre à la tribune, ou de demander par un message motivé une nouvelle délibération d'une loi déjà votée.

MESSAGER (*mè-sa-jé*), **ÈRE** n. Personne chargée d'un message : *Expédier* MESSAGER *sur* MESSAGER.

— Absolum. : Conducteur de la voiture ou du coche qui faisait le service des dépêches, etc. ; par ext., Ce véhicule lui-même : *Partir par le* MESSAGER. — Adjectiv. : *Voiture* MESSAGÈRE.

— Fig. Avant-coureur : *L'hirondelle*, MESSAGÈRE *du printemps*. ‖ *Des messagers fâcheux*, Des projectiles.

— Poétiq. *Messagère du jour*, L'Aurore. *Messagère de Junon, des dieux*, Iris. ‖ *Messager des dieux*, Mercure. ‖ *Messager de malheur*, Porteur d'une mauvaise nouvelle.

— Cout. anc. *Vin de messager*, Frais que le perdant, dans un procès, remboursait à l'adversaire demeurant hors de la juridiction, pour ports de lettres et déplacements.

— Syn. : **Commissionnaire, facteur, envoyé, exprès, estafette.**

— Prov. : **On ne trouve jamais meilleur messager que soi-même**, On fait ses propres affaires mieux que personne. ‖ **A messager de loin comptez vos nouvelles**, On peut mentir impunément à qui vient de loin. ‖ **Ne fais pas d'un tou ton messager**, Il ne faut pas confier ses intérêts à des personnes de peu de sens.

— Encycl. Hist. L'institution des *messagers* apparaît chez les Perses, chez les Grecs, surtout chez les Romains, qui avaient organisé le *cursus publicus*, ou transport des messages d'Etat, à côté duquel fonctionnait une sorte d'entreprise privée, les *angariæ*. Les Mérovingiens, les Carolingiens ont eu aussi leur *cursus publicus*, service d'Etat. Mais, à l'époque féodale, les moyens de communication sont rares, les voies de transport à peu près nulles. Au XIIIe siècle, l'Université de Paris, pour faciliter aux étudiants leurs relations avec leurs familles, créa des *suppôts* ou agents spéciaux, divisés en deux classes : les *grands messagers*, qui étaient comme des correspondants intermédiaires entre les étudiants et leurs familles ; les *petits messagers* ou *messagers rolants*, chargés de transporter les lettres, les bagages et même les voyageurs. Louis XI, Charles VIII, Henri III s'efforcèrent d'empêcher ces messagers d'étendre leurs opérations au service des particuliers et de les placer sous leur surveillance. Louis XI voulut avoir, pour son administration, une organisation semblable à celle des messagers de l'Université : il créa les *maîtres-coureurs*. Henri III, en 1576, institua dans chaque ville de France deux *messagers royaux* pour porter les pièces de procédure et autres actes ; et, l'année suivante, il obligea tous courriers et messagers à prendre des lettres de « messagers royaux ». Richelieu organisa définitivement les messageries royales.


Messager (XVe s.).

— Dr. intern. Les *messagers* qui, armés ou revêtus de l'uniforme national, transportent des dépêches d'un corps de troupes ou d'une place à un autre corps ou au gouvernement, et sont capturés par l'ennemi, sont traités comme prisonniers de guerre. S'ils emploient la ruse, le déguisement, etc., ils sont assimilés aux espions.

— Iconogr. Metzu, Terburg, Miéris, Pierre de Hooch ont souvent représenté des *Messagers*. Nous citerons de Metzu : *le Cavalier ou le Messager qui attend*. Terburg a surtout peint des messagers militaires au milieu des camps et des armées en campagne. On a de François Miéris le *Messager découvert*. Le *Messager empressé*, de Bartholomeo Breenberg, est une eau-forte gravée d'une pointe sorrée, délicate et spirituelle. Parmi les œuvres modernes, une des plus remarquables est le *Petit messager*, de Meissonier.

MESSAGER (*mè-sa-jé*) n. m. Nom vulgaire des serpentaires. V. ce mot.

Messager (*André*-Charles-Prosper), compositeur français, né à Montluçon en 1853. Elève de l'Ecole de musique religieuse de Niedermeyer, il fut, à Paris, organiste du chœur à Saint-Sulpice en 1874, organiste à Saint-Paul, puis maître de chapelle à Sainte-Marie des Batignolles. Il débuta au théâtre par quelques petits ballets écrits pour les Folies-Bergère : *les Vins de France*, *Fleur d'oranger*, *Mignons et vilains*, puis acheva *Français les bas bleus*, de Firmin Bernicat (1883). Dès lors, Messager a fait représenter : *la Fauvette du Temple* (1885) ; *la Béarnaise* (1885) ; *les Deux pigeons* (1886) ; *les Bourgeois de Calais* (1887 ; *Isoline* (1888) ; *le Mari de la reine* (1889) ; *la Basoche* (1890) ; *Scaramouche* (1891 ; avec Georges Street ; *Madame Chrysanthème* (1893) ; *Miss Dollar* (1893) ; *Amants éternels* (1893 ; *Marette* (1894) ; *la Fiancée en loterie* (1896 ; avec Lacome) ; *le Chevalier d'Harmental* (1896) ; *les P'tites Michu* (1897) ; *la Montagne enchantée* (1897), avec Xavier Leroux ; *Véronique* (1898) ; *une Aventure de la Guimard* (1899). Citons encore la musique d'un drame de Paul Delair, *Hélène* (1891), et celle d'un ballet, *les Bluets* (1889). Messager a publié aussi un recueil de mélodies vocales et quelques morceaux de piano. Il est entré à l'Opéra-Comique comme directeur de la musique et chef d'orchestre.


Messager.

MESSAGERIE (*mè-sa-je-ri* — rad. *message*) n. f. Service de voitures, pour le transport des voyageurs et des paquets : *Richelieu organisa en France les* MESSAGERIES *royales*. ‖ Maison où est établi ce service : *Aller aux* MESSAGERIES. ‖ Voitures employées au même service : *Voyager par les* MESSAGERIES.

— *Messageries nationales*, Grand service de bateaux à vapeur sur l'Océan et la Méditerranée, fondé par une société de messageries, à l'époque où l'établissement des chemins de fer rendit les diligences impossibles.

— Ch. de f. et navig. Transports qui s'effectuent rapidement. ‖ Par ext. Marchandises transportées avec les voyageurs : *Tarif des* MESSAGERIES.

— Encycl. Au XVIIIe siècle, les services de *messageries* étaient encore peu nombreux, mal faits et fort lents. Turgot y apporta de grandes améliorations, et forma la première entreprise générale de messageries. En 1809, se constitua la Compagnie des messageries *impériales* (appelées depuis *royales* et ensuite *nationales*), qui conserva le monopole des transports publics jusqu'en 1826, date à laquelle s'organisèrent plusieurs autres entreprises. La création et l'extension des chemins de fer ont ruiné presque partout les entreprises de messageries. Parmi les anciennes grandes compagnies, une seule a survécu : c'est la compagnie des *Messageries nationales*. Elle se sert, pour ses transports en France, des chemins de fer, et, pour ses transports outre mer, d'un service de paquebots qui relie la France à l'Afrique, à l'Asie et à l'Amérique.

MESSAGISTE (*mè-sa-jisst'*) n. m. Entrepreneur de messageries.

Messala, nom d'une branche de la famille patricienne Valeria. Elle devait son nom à Maximus Valerius, surnommé **Messala** parce qu'il avait pris Messine. Ses membres les plus connus sont Maximus Valerius qui, après avoir été lui-même noté d'infamie, devint censeur en 174, et Valerius Corvinus, préfet de Rome sous Auguste. V. Corvinus.

Messalien (*mè-sa-li-in*) n. m. Hist. rel. Syn. de Massalien.

Messaline (*mè-sa*) n. f. Ancienne toile qui se fabriquait en Egypte et dont on faisait commerce encore au XVIIIe siècle.

Messaline (Valeria Messalina), impératrice romaine, née en 15 de notre ère, morte en 48. Elle était fille de Valerius Messala Barbatus, cousin de Claude. Elle épousa, en 41, cet empereur, dont elle fut la cinquième femme, et vécut d'abord sans scandale avec son mari, dont elle eut deux enfants, Britannicus et Octavie. Mais Claude n'était point fait pour retenir l'affection d'une femme. Aussi Messaline ne tarda pas à s'abandonner à toutes les lubricités. Quiconque était distingué par elle devait lui céder, sous peine de la vie, et le soir, dit Juvénal, déguisée en courtisane, elle allait s'offrir à la brutalité des portefaix de Subarre. Afin de garder son influence sur Claude, qu'elle entourait d'ailleurs de jolies esclaves, elle fit tuer Julie, sœur de Caligula, dont elle redoutait la beauté ; une autre Julie, cousine de la précédente, eut le même sort. La cupidité n'était pas étrangère à ses cruautés. C'est ainsi qu'elle fit périr Valerius Asiaticus, dont elle convoitait les jardins.

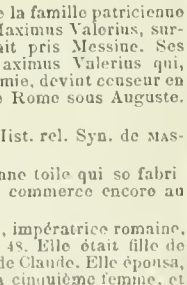
Messaline (camée antique).

S'étant éprise de Silius, qui passait pour le plus beau des jeunes Romains, Messaline ne craignit pas de l'épouser solennellement. Claude, dit-on, signa au contrat, croyant conjurer par un mariage feint les malheurs dont les devins menaçaient le mari de Messaline. Mais Silius était consul : toutes les richesses de la maison impériale passaient dans la sienne ; il menaçait de devenir tout-puissant. Les affranchis Pallas et Narcisse résolurent d'en finir. Claude ouvrit les yeux, se mit entre les mains des prétoriens, et leur confia sa vengeance. Silius se donna la mort ; Messaline, n'osant se frapper elle-même, fut tuée par un tribun. Quels qu'aient été les dérèglements de Messaline, ils paraissent avoir été exagérés sous l'influence de ses ennemis, et en particulier d'Agrippine. Messaline semble présenter tous les caractères d'une maladie bien connue aujourd'hui, la nymphomanie.

— n. f. Par antonomase, ce nom est passé dans la langue pour désigner une femme de mœurs débauchées : *C'est une* MESSALINE.

Messaline (Représentations figurées de). *Messaline*, statue antique en marbre blanc (Louvre, trouvée à Rome. L'impératrice est représentée debout, le haut de la tête couvert d'un voile qu'elle ramène de la main gauche ; sur son bras droit est assis Britannicus enfant. On a de Messaline un grand nombre de monnaies, médailles et camées. Messaline figure au second plan, associée à Claude, dans un camée célèbre du musée de Vienne ; elle y est représentée en buste. Un camée du cabinet des médailles la représente en pied, dans un char traîné par des dragons ailés, à côté de Claude assimilé à Triptolème ; elle-même est assimilée à Cérès. La Bibliothèque nationale possède encore une sardoine à trois couches. Messaline y est figurée seule en buste, portant une couronne de laurier. Rubens voulut faire lui-même une copie de ce camée.

Messaline (Statilia Messalina), impératrice romaine, troisième femme de Néron, après Octavie et Poppée, née vers 35 de notre ère, morte à une date inconnue. Elle eut de nombreux amants dès sa jeunesse, parmi lesquels Néron lui-même. Très recherchée, elle épousa d'abord un ami de Néron, Atticus Vestinus, que Néron fit tuer quand il s'éprit de Messaline, à qui il s'attacha sérieusement. Après la mort de Néron, Messaline reprit le cours de ses galanteries et excita l'amour d'Othon, successeur de Galba.

Messancy, comm. de Belgique (Luxembourg [arrond. d'Arlon]), sur un sous-affluent de la Meuse, par la Chiers ; 2.121 hab.

Messape (*mè-sap'*) n. m. Genre d'araignées, voisin des *micaria* et propre à l'Afrique méridionale.

Messape, héros éponyme des Messapes de Béotie, de Locride et de l'Italie méridionale. — Roi d'Etrurie, fils de Neptune et invulnérable. Il était habile à dompter les chevaux ; dans l'*Enéide* il seconde Turnus contre Enée.

Messapie (lat. *Messapia*), contrée de la partie méridionale de l'Italie ancienne, qui comprenait, dans la région généralement désignée sous le nom de *Grande-Grèce*, les pays des *Pédiculi*, des *Calabri* et des *Messapi*.

Sur les côtes s'étaient développées les colonies de Brindes, Tarente, Mateoles, Acherontia, etc. Régions montagneuses, sauvages, tardivement conquises par Rome, et comprises, sous l'empire, dans la deuxième division de l'Italie ; c'est la Calabre actuelle.

Messapien, enne (*mè-sa-pi-in, èn'*), personne née en Messapie ou qui habitait ce pays. — *Les* Messapiens.

— Adjectiv. : *Population* messapienne.

— n. m. Langue des habitants de la Messapie.

— Encycl. Linguist. Le *messapien* ou *messapique* est connu par un certain nombre d'inscriptions réunies par Mommsen dans ses « Dialectes de l'Italie méridionale » (1850), et par Fabretti dans son « Corpus » (1872-1877 ; appendice par Gamurrini (1880). Cet idiome, de la famille indo-européenne, semble apparenté à l'albanais, qui lui-même représente sans doute un des anciens dialectes illyriens.

Messaras (*mè-sa-rass*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalides, comprenant une dizaine d'espèces, répandues de l'Inde à l'Australie. (Ce sont de jolis papillons aux ailes courtes, arrondies, les supérieures entières, les inférieures dentelées.)

Messaros (Lazare). Biogr. V. Meszaros.

Messe (*mèss* — du lat. d'église *missa*, proprem. « action de renvoyer ») n. f. Dans la religion catholique, Sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, offerts sur l'autel sous les apparences du pain et du vin, pour représenter et continuer le sacrifice de la croix : *Dire, Célébrer la* MESSE.

— Fam. Honoraire donné à un prêtre pour qu'il dise une messe à une intention déterminée : *Prêtre pauvre qui vit de ses* MESSES.

— Loc. div. *Fonder une messe*, Attribuer des fonds à la rétribution du prêtre qui dira, à certaines dates, une messe à une intention déterminée, à perpétuité ou pendant un certain temps. ‖ *Faire dire une messe, des messes pour un défunt*, Faire célébrer une messe, des messes, pour le repos de son âme. ‖ *Composer une messe*, Ecrire la musique d'une messe. ‖ *Livre de messe*, Livre qui contient l'office de la messe et des prières à l'usage de ceux qui y assistent. ‖ *Par la messe !* Sorte de juron ancien. ‖ *Chanter messe*, Dire sa première messe, en parlant d'un prêtre nouvellement ordonné. ‖ Fam. *Messe de chasseurs ou de voyageurs*, Messe brève et qui se dit de très bonne heure. (On disait autrefois *Messe matineuse ou matinelle*.) ‖ *Messe musquée*, Celle qui se dit la dernière et où vont les dames qui n'ont pas des habitudes matinales. ‖ *L'enfant de la messe de minuit*, Débauché qui passe les nuits dans les lieux suspects. ‖ *Il va à la messe des morts, il y porte pain et vin*, Il mange avant d'aller à la messe. ‖ *Il ne va à la messe ni à prêche*, Il n'a aucun principe religieux. ‖ Fam. *Dire une messe basse*, Parler tout bas.

— Prov. : **Il ne faut pas se fier à un homme qui entend deux messes**, Les dévotions outrées ne sont pas une preuve d'honnêteté.

— Liturg. *Grand'messe*, *Messe solennelle* (quelquef. *Grande messe*, *Messe haute*), Messe dont certaines parties sont chantées, les unes par le prêtre, les autres par des choristes ou par l'assistance. ‖ *Messe en musique*, Messe célébrée avec une musique autre que le plain-chant. ‖ *Messe basse*, *Petite messe*, Messe dont toutes les paroles sont lues et récitées et non chantées. ‖ *Messe privée*, Celle où il n'y a pas de communiants. ‖ *Première messe*, Celle qui se dit avant les autres. — Première des messes qu'un prêtre célèbre après son ordination. ‖ *Messe de minuit*, Messe qui se célèbre à minuit, dans la nuit du 24 au 25 décembre, à l'occasion de la fête de Noël. ‖ *Messe latine, romaine ou grégorienne*, Celle qui se célèbre suivant le rit romain. ‖ *Messe ambroisienne*, Celle qui se célèbre suivant le rit de Milan. (V. Liturgie.) ‖ *Messe grecque*, Celle qui se célèbre suivant le rit grec. ‖ *Messe gallicane*, Messe du rit observé autrefois dans les Gaules. (S'est dit aussi de la messe célébrée selon le rit parisien.) ‖ *Messe anglicane*, Messe dite selon le rit autrefois observé en Angleterre. ‖ *Messe mozarabe, mozarabique ou des Espagnes*, Celle qu'on célébrait suivant le rit mozarabe. ‖ *Messe gothique*, Celle qu'on célébrait suivant le rit des Goths, qui étaient ariens. ‖ *Messe des catéchumènes*, Partie de la messe qui précédait l'oblation, et après laquelle les catéchumènes sortaient de l'église. ‖ *Messe du jugement*, Celle qui se disait avant de soumettre un accusé aux épreuves du jugement de Dieu. ‖ *Messe des présanctifiés*, Messe du vendredi saint, qui se dit avec une hostie consacrée préalablement, c'est-à-dire pendant la messe du jeudi saint. ‖ *Messe sèche*, Celle qu'aurait célébrée autrefois, sans consacrer, un prêtre ayant déjà communié, et qui n'était point une messe, mais une simple

cérémonie religieuse sans caractère sacramentel. (On l'appelait aussi parfois *Messe nautique*, parce qu'on la célébrait, dit-on, sur les navires.) ‖ *Messe du chœur, commune* ou *conventuelle*, Messe dite dans une communauté, et à laquelle tous les membres doivent assister. ‖ *Messe de paroisse*, Celle qui est accompagnée des annonces et souvent d'une instruction. ‖ *Messe du Saint-Esprit*, Celle qu'on célèbre pour implorer l'assistance de Dieu, lors de quelque inauguration. ‖ *Messe rouge* (dite aussi *Messe du Saint-Esprit*). Sous l'ancien régime, Messe que les cours souveraines de justice faisaient célébrer après les vacances, pour leur rentrée, et à laquelle elles assistaient en robes rouges. — De nos jours, Nom donné spécialement à la messe qui, dans les mêmes circonstances et à la même occasion, était célébrée devant l'ensemble des magistrats parisiens. (Cette messe, qui, depuis 1853, était dite dans la Sainte-Chapelle, a été abolie en 1901.) ‖ *Messe de Beata* ou *de la Vierge*. *Messe d'un saint*, Celle que l'on offre à Dieu par l'intercession de la sainte Vierge ou d'un saint, dont les parties variables de la messe célèbrent le souvenir ou implorent la protection. ‖ *Messe de la férie*. Celle qui est réglée par le jour de la semaine où l'on est, parce qu'il n'y a ce jour-là ni fête solennelle, comme Noël, l'Ascension, etc., ni fête de saint. ‖ *Messe des morts, des trépassés, de requiem*, Celle que l'on dit pour le repos de l'âme des morts, et dont l'introït commence par le mot latin *Requiem*. ‖ *Messe du jour*, Celle selon le rit du jour où on la dit. ‖ *Messe votive*, Celle que l'on dit pour quelque cause particulière, et qui n'est pas conforme au rit du jour où on la célèbre. ‖ *Messe de la pie*, Messe qu'on célébrait autrefois en mémoire de la condamnation injuste qu'une servante de Palaiseau avait subie pour un vol qu'une pie avait commis.

— Occult. *Messe noire*, Cérémonie du palladisme ou culte infernal, parodie licencieuse de la messe catholique.

— ALLUS. HIST. **Paris vaut bien une messe**, Mot fameux qui aurait été prononcé par Henri IV, au moment de sa conversion au catholicisme. Son authenticité a été contestée, mais il s'accorde admirablement avec l'un des côtés saillants du caractère de ce prince : la ruse, la finesse adroite et la goguenardise. Le mot aurait été dit par Henri IV, lorsqu'il assiégeait Paris pour conquérir son trône. En réalité, la conversion était depuis longtemps dans sa pensée, et il l'avait même promise aux catholiques de son parti. Mais il semble que l'origine de ce « mot historique » se trouve dans une anecdote racontée dans les *Caquets de l'accouchée*. Le duc de Rosny disait un jour au roi Henri, qui lui demandait pourquoi il n'allait pas à la messe aussi bien que lui : « Sire, sire, la couronne vaut bien une messe. » On le rappelle, le plus souvent avec des variantes appropriées aux circonstances, quand une personne sacrifie à son intérêt ce qui est ou paraît être son devoir.

— ENCYCL. 1° Théol. D'après la doctrine traditionnelle de l'Église catholique, résumée et définie de nouveau par le concile de Trente (*Sess.* XXII), l'eucharistie est non seulement un sacrement, mais, de plus, un véritable sacrifice. En se rendant présent sur l'autel, sous les espèces du pain et du vin (v. EUCHARISTIE), Jésus-Christ y continue le sacrifice de la croix, mais sous la seule forme désormais possible : d'une manière mystique, non sanglante. La parole sacerdotale, qui semble appeler isolément, comme si elle les séparait avec violence, son corps sous l'espèce du pain et son sang sous l'espèce du vin, bien que l'un et l'autre le contiennent tout entier, est le souvenir et la figure de sa mort. Aussi la *messe* consiste-t-elle *essentiellement* dans la consécration des deux espèces. Elle a pour principal ministre Jésus-Christ lui-même, s'immolant sur l'autel comme il s'est immolé au Calvaire. Les prêtres ne font que lui prêter leur ministère extérieur, en accomplissant le commandement que les apôtres reçurent de lui, pour eux et leurs successeurs, lorsque, après avoir célébré dans la Cène la première des messes, il leur dit : « Faites ceci en mémoire de moi. »

Le sacrifice eucharistique est le centre même de toute la religion chrétienne; aussi l'Église catholique fait-elle aux fidèles un grave devoir d'y assister, au moins chaque dimanche et à chacune des grandes fêtes de l'année; elle leur recommande en même temps d'y prendre part les autres jours, le plus souvent qu'il leur est possible. Sur l'autel, comme sur la croix, Jésus-Christ s'offre pour adorer, remercier, implorer, apaiser son Père, au nom de l'humanité qu'il représente et pour laquelle il prie et s'immole ainsi éternellement. Telles sont les quatre grandes *fins* de la messe. En considération des mérites infinis que la divinité de la victime donne à ce sacrifice, l'Église permet au célébrant d'appliquer, de plus, son intention à des fins particulières, que la morale chrétienne autorise, comme le bien spirituel ou temporel des vivants, la délivrance des âmes du purgatoire ou la glorification des saints; elle lui reconnaît en même temps le droit de recevoir, des personnes pour qui il dit ainsi la messe, une offrande appelée *honoraire*. La messe, étant l'acte d'adoration par excellence, n'est offerte qu'à Dieu; s'il y est fait mention des saints, c'est pour remercier Dieu des grâces qu'il leur a accordées et l'honorer en leur personne.

2° Liturg. Dans les premiers temps de l'Église, le sacrifice eucharistique était désigné, en Orient, sous le nom de *synaxe* (communion) ou de *liturgie* (prière); en Occident, sous ceux de *cène, oblation, communion, mystères*. A partir du IVe siècle, les Grecs adoptèrent le terme de *liturgie*, dont ils se servent encore aujourd'hui, et les Latins celui de *messe*, qui tire son origine de la formule latine *Ite, missa est* (l'assemblée est dissoute ou renvoyée), employée aujourd'hui encore à la fin de la cérémonie.

La messe se compose de parties d'importance inégale. On y distingue : la *consécration* des deux espèces, qui est absolument *essentielle*; la *communion* du prêtre, considérée par les théologiens comme partie *intégrante* du sacrifice; enfin, les cérémonies accessoires, ajoutées par l'Église à différentes époques, et que le prêtre ne pourrait omettre volontairement sans manquer gravement à son devoir. Dans les premiers siècles du christianisme, on divisait la messe en deux parties, appelées : l'une la *messe des catéchumènes*, l'autre la *messe des fidèles*. La première allait du commencement à l'offertoire et pouvait être entendue des simples catéchumènes; la seconde était réservée aux seuls fidèles, instruits et baptisés; elle commençait aussitôt après le départ des catéchumènes, congédiés par le diacre. Aujourd'hui, les liturgistes distinguent habituellement dans la messe : 1° la *préparation*, qui comprend le psaume *Judica me* et le *Confiteor*, récités par le prêtre au pied de l'autel; 2° l'*instruction*, renfermant le *Kyrie*, le *Gloria*, les *Collectes*, l'*Épître*, le *Graduel* et l'*Évangile*; 3° l'*oblation* ou *offertoire*, c'est-à-dire l'offrande du pain et du vin qui doivent servir au sacrifice; 4° le *canon*, la partie la plus importante de la messe : précédé de la *Préface* et du *Sanctus*, il comprend des formules et des prières de la plus haute antiquité, où le célébrant, après avoir intercédé pour l'Église militante, et demandé l'appui de l'Église triomphante, consacre le pain et le vin, qu'il élève aux yeux des fidèles et implore enfin pour l'Église souffrante, c'est-à-dire pour les âmes de ceux qui ne sont plus; 5° la *communion* du prêtre, sous les deux espèces, suivie de celle des fidèles sous la seule espèce du pain; 6° enfin, l'*action de grâces*, qui comprend l'antienne appelée *Communion*, l'oraison nommée *Postcommunion*, la bénédiction des fidèles par le célébrant et le dernier Évangile. Le pape Léon XIII a prescrit de dire ensuite quelques prières, mais elles ne font pas partie de la messe. Le prêtre seul et l'évêque peuvent offrir le sacrifice eucharistique. Ils revêtent, quand ils l'offrent, l'*amict*, l'*aube*, le *cordon* et les ornements sacrés, c'est-à-dire le *manipule*, l'*étole* et la *chasuble*. Ces ornements sont de différentes couleurs, selon la fête du jour. Les *vases sacrés* nécessaires pour la célébration de la messe sont le calice et la patène. Il faut aussi un *corporal*, contenu dans la *bourse*, un *voile* pour recouvrir le calice, une *pale* et un *purificatoire*; le *missel* contient les prières liturgiques. La messe ne peut être offerte que sur un autel consacré, fixe ou portatif; cet autel doit être surmonté d'un crucifix et éclairé au moins de deux cierges de cire. Le prêtre est assisté, aux messes basses, d'un servant, aux messes chantées d'un diacre et d'un sous-diacre. Le célébrant, qui communie toujours, doit avoir observé le jeûne eucharistique. Aussi la messe est-elle célébrée seulement le matin, c'est-à-dire depuis le lever du soleil jusqu'à midi et même une heure. En règle générale, un prêtre n'a pas le droit de dire plus d'une fois la messe dans un seul jour. Cependant, pour faciliter aux fidèles l'assistance à la messe, les évêques peuvent permettre de *biner*. (V. ce mot.) Par exception, le jour de Noël, il est permis à tous les prêtres de célébrer trois fois à partir de minuit.

En ce qui regarde la messe, toutes les communions protestantes s'accordent pour rejeter, d'une manière absolue, l'enseignement et les usages de l'Église catholique. Mais elles pratiquent la *cène*. (V. COMMUNION.) Au contraire, avec les Églises schismatiques d'Orient, les divergences ne portent que sur quelques coutumes et certaines cérémonies d'importance secondaire.

— Musiq. Il semble que c'est vers le milieu du XIVe s. que les compositeurs commencèrent à traiter en musique figurée celles des parties de la *messe* qui jusqu'alors n'étaient exécutées qu'en plain-chant, c'est-à-dire le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus* et l'*Agnus Dei*. Un grand nombre de musiciens de la grande école gallo-belge de la Renaissance : Obrecht, Jean Okeghem, Jasquin Deprès, Roland de Lassus, Jean Mouton, Cyprien de Rore, etc., se distinguèrent sous ce rapport. Souvent le compositeur prenait pour thème de sa messe une des mélodies du plain-chant, qu'il travaillait à l'aide du contrepoint et de l'imitation, et qui reparaissait tout le long de l'œuvre. Aussi arrivait-il que ce thème donnait à son nom la messe, et qu'on eut ainsi les messes *Gaudeamus*, *Alma Redemptoris*, *Ave Maria*, *Alleluia*, *Regina Mater*, etc. Les musiciens substituèrent plus tard à ces thèmes religieux des airs de chansons populaires parfois sans doute inoffensives, mais ensuite licencieuses, voire obscènes, qui causaient dans l'église de véritables scandales. C'étaient les chansons fameuses : *Las! bel amy, A l'ombre d'un buissonnet, l'Ami Baudichon, O Vénus la belle!* etc. En 1562, le concile de Trente s'occupa de réprimer ce scandale, et le pape Paul IV forma, à cet effet, une congrégation qui établit que les motets et les messes ne pourraient être chantés à l'avenir sur des paroles mélangées ou *farcies*; ensuite, que les messes composées sur des thèmes de chansons profanes et licencieuses seraient exclues de la chapelle pontificale; enfin, que les motets écrits sur des paroles de fantaisie ne seraient plus exécutés à l'avenir.

Ces décisions sévères pouvaient mettre en péril la musique religieuse et la remplacer par l'unique plain-chant. Deux des membres de la congrégation, les cardinaux Vitellozzi et Charles Borromée, firent arrêter que Palestrina serait chargé d'écrire une messe purement ecclésiastique, dont serait exclu tout souvenir profane, et que cette messe devait être telle que, malgré l'enchaînement nécessaire des fugues et de l'harmonie, non seulement le sens du texte, mais même chaque mot pourraient être distinctement entendus. Il fut ensuite convenu que, si Palestrina réussissait dans son entreprise, l'usage de la musique figurée serait maintenu dans les églises, mais que, dans le cas contraire, le décret du concile de Trente serait rigoureusement exécuté. Palestrina écrivit alors trois messes pour le service de la chapelle pontificale, dans les conditions prescrites, et ces trois messes, la dernière surtout, excitèrent à ce point l'admiration qu'on résolut de conserver à l'église l'usage de la musique figurée. Le nombre des messes en musique écrites depuis est incalculable. Il suffit de citer les noms de Jean-Sébastien Bach, Haydn, Mozart, Beethoven, le Père Martini, Alexandre Scarlatti, Paisiello, Cherubini, Lesueur, Gounod, qui tous en ont écrit un grand nombre.

— Iconogr. La consécration eucharistique est représentée d'une manière symbolique dans une fresque de la catacombe de Calliste : sur une table sont placés un pain et un poisson, emblèmes du Christ; d'un côté de cette table, un personnage debout, vêtu d'un *pallium*, impose les deux mains sur ces offrandes, et, de l'autre côté, une femme lève les bras vers le ciel. Le *Sacrifice de la messe* a été représenté par A. Van Diepenbeck, Jean Van Hemessen (musée de Bruxelles), par Jean Mostaert (même musée), etc.

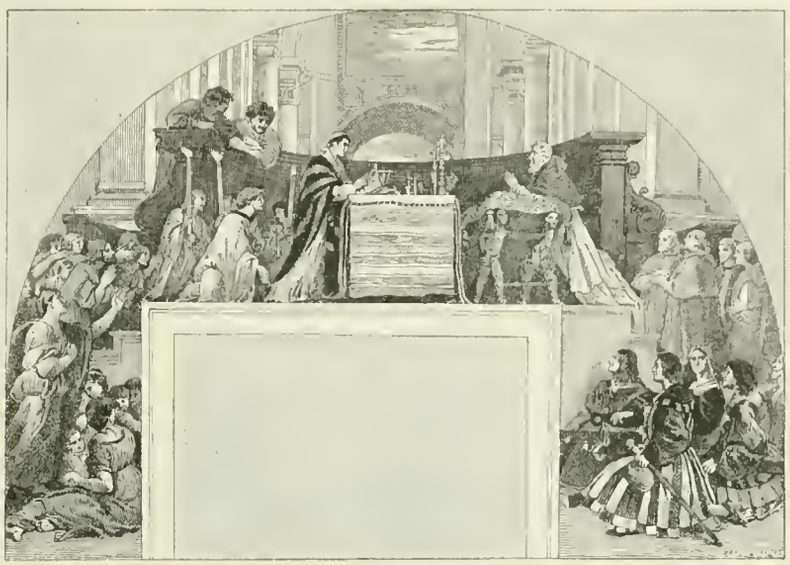

La Messe de Bolsène, d'après Raphaël.

Suivant une tradition, en 1263, sous le pontificat d'Urbain V, un prêtre, qui doutait de la transsubstantiation, aurait vu couler le sang de l'hostie qu'il venait de consacrer, en célébrant la messe dans l'église Sainte-Christine, à Bolsène. Ce miracle a fourni le sujet de l'admirable fresque de Raphaël au Vatican, la *Messe de Bolsène*.

Le musée du Louvre possède un tableau de Subleyras représentant la *Messe de saint Basile*; au même musée est la *Messe de saint Martin*, peinte par E. Lesueur. La *Messe de saint Grégoire* est retracée dans un retable flamand du XVe siècle, et dans une peinture d'une chapelle portative allemande de la même époque (musée de Cluny). Le même sujet est représenté dans un tableau attribué à Jean Van Eyck ou à Rogier Van der Weyden. Parmi les peintures modernes, nous signalerons : *la Messe à un autel privilégié*, par Granet; *la Première Messe en Amérique*, par Blanchard; *la Première Messe en Kabylie*, par H. Vernet; etc.

MESSÉANCE (*mè-sé-anss*) n. f. Défaut de ce qui est messéant : *La* MESSÉANCE *qu'il y a d'être vieux et amoureux.* (Volt.) ‖ Chose qui sied mal : *Dire des* MESSÉANCES. (Vx.)

MESSEANT (*mè-sé-an*), **ANTE** adj. Qui messied, qui ne sied pas : *Parole* MESSÉANTE. *Habits* MESSÉANTS.

— SYN. **Messéant, malséant.**

— ANTON. **Séant, bienséant.**

MESSEI, ch.-l. de cant. de l'Orne, arrond. et à 17 kilom. de Domfront; 1.125 hab. Cb. de f. Ouest. — Le canton a 10 comm. et 8.248 hab.

MESSEIX, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 52 kilom. de Clermont, près des gorges de la Dordogne naissante; 2.104 hab. Ch. de f. Orléans. Mine de houille et d'antimoine sulfuré. Eglise du XIe siècle, avec portail du XIIIe. Tumulus. A Vedrines, murs romains et souterrains.

MESSÈNE, ville de la Grèce ancienne (Péloponèse), capitale de la *Messénie*, située au pied du mont Ithôme, dont l'acropole couronnait le sommet. A en juger par son énorme enceinte, Messène était la place la plus importante de la Grèce. Elle fut cependant prise et détruite par les Spartiates, et ses habitants furent dispersés. Après la bataille de Leuctres, Epaminondas reconstruisit leur ville, et en fit de nouveau une redoutable place forte. Démétrius Phalère et Nabis, tyran de Sparte, l'assiégèrent vaiocment. C'est près de Messène que Philopœmen, chef de la ligue Achéenne, dont les Messéniens venaient de se détacher, fut pris par ceux-ci dans une bataille décisive, et condamné quelques jours après à boire la ciguë. Sa mort fut vengée par Lycortas, qui prit et châtia la ville. Il n'en reste aujourd'hui que des ruines éparses, au village de *Mavramotia* ou *Mavromati*.

MESSENE, Myth. gr. Fille de Triopas, roi d'Argos. Elle épousa Polycaon, fils d'un roi de Laconie, et le poussa à conquérir le pays qui, de son nom, s'appela *Messénie*.

MESSENHAUSER (César-Wenzel), homme politique allemand, né à Prossnitz (Moravie) en 1813, fusillé à Vienne en 1848. Officier d'infanterie, il fut chargé, en 1848, au moment de la révolution viennoise, du commandement provisoire de la garde nationale de Vienne. Lorsque Windischgrätz se fut emparé des faubourgs, il capitula (30 oct.), mais reprit le commandement de la garde, à la nouvelle de l'approche des Hongrois. Il fut fusillé peu après. Il avait écrit quelques ouvrages : *Désert et parterre* (1847); *Histoires sérieuses* (1848); *le Conseiller* (1849); *Nouvelles et contes* (1849); *Derniers contes et nouvelles* (1850).

MESSÉNIE (lat. *Messenia*), contrée de la Grèce ancienne, bornée au N. par l'Elide et l'Arcadie, à l'E. par la Laconie, au S. et à l'O. par la mer Ionienne. Elle comprenait le bassin du Pamisus, divisé en deux régions distinctes, dont l'une, la plaine de Stenycleres, est étroite et peu fertile, tandis que l'autre forme une plaine immense, qui mérita par sa fertilité le surnom de *Macaria* (bienheureuse). La seule ville importante de l'intérieur était

Messène. Les principales villes de la côte occidentale étaient Pylos, le meilleur port de tout le Péloponèse, et Méthone. Dans le golfe de Messénie, l'on trouvait Asine, Colonides, Epéa (plus tard Coronée). A l'extrémité du golfe s'élevait Phères, et, sur la côte orientale, Abia et Leuctres.

— *Histoire*. La Messénie, au temps de la guerre de Troie, appartenait à Ménélas, sauf Pylos, dont les princes finirent par être les maîtres de toute la contrée. Après l'invasion dorienne, elle échut en partage à Cresphonte, qui fit de Stenycleros sa capitale. Vers le milieu du VIIIe siècle av. J.-C., le massacre des habitants d'Amphéia par les Spartiates marqua le début des guerres de Messénie (743 av. J.-C.). Après vingt années d'une lutte acharnée contre Sparte, les Messéniens furent vaincus et rendus à la condition d'ilotes. Au bout de trente-neuf années, ils reprirent les armes, sous la conduite d'Aristomène (685); mais ils succombèrent de nouveau en 668. Beaucoup quittèrent la Messénie, et, sous les ordres des fils d'Aristomène, firent voile pour l'Italie, où ils s'établirent à Rhegium. Plus tard, ils s'emparèrent de Zancle, sur la côte de Sicile, et lui donnèrent le nom de Messène (auj. *Messine*). Les Messéniens se révoltent de nouveau en 464; c'est la *troisième guerre de Messénie*, qui dure dix ans. A la fin, les insurgés doivent se rendre; ils obtiennent de quitter le Péloponèse et, sur l'invitation d'Athènes, s'établissent à Naupacte. Lorsque les Spartiates furent devenus maîtres de la Grèce, les Messéniens durent quitter cet asile. Mais, après la bataille de Leuctres, Epaminondas invita les Messéniens exilés en Italie, en Sicile et dans toutes les parties de la Grèce, à rentrer dans leur patrie (361). Ils accoururent et rebâtirent Messène. La Messénie demeura État libre jusqu'à l'époque de la dissolution de la ligue Achéenne.

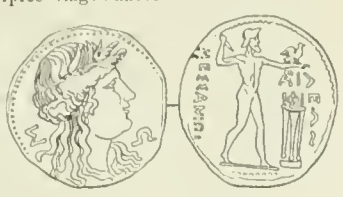

Monnaie de Messénie.

MESSÉNIE, prov. de la Grèce méridionale (Péloponèse), comprenant la péninsule occidentale de la Morée, terminée par le cap Gallo, et limitée au N. par le cours du Rouphia. Superf. : 3.411 kilom. carr.; pop. 156.000 hab. Ch.-l. *Kalamata*. Sol montagneux, fertile, mais faiblement cultivé. Oliviers, mûriers, magnaneries, quelques vignobles.

MESSÉNIEN, ENNE (*mé-sé-ni-in, èn'*), personne née en Messénie ou qui habitait ce pays. — *Les* MESSÉNIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à la Messénie ou à ses habitants : *L'histoire* MESSÉNIENNE.

Messéniennes (LES), poésies de C. Delavigne. — Les douze pièces qui composent ce recueil furent publiées de 1818 à 1822; ce sont des élégies inspirées par les revers de 1815 : *la Bataille de Waterloo, la Dévastation du musée et des monuments;* etc.; deux poèmes sur *la Vie* et *la Mort de Jeanne d'Arc* (1819); des chants sur les malheurs de la Grèce esclave; des pièces d'inspirations diverses : *Parthénope et l'Etrangère; le Voyageur; A Napoléon; lord Byron* (1822); etc. La plupart de ces morceaux développent des idées de patriotisme, de libéralisme et d'indépendance : d'où leur titre de *Messéniennes*, par allusion à l'oppression des Messéniens par les Spartiates. Il faut y louer la sincérité des sentiments. Mais le lyrisme de Delavigne, avec sa forme étroitement classique, son appareil suranné d'interrogations, d'apostrophes et d'exclamations, paraît bien froid et bien factice auprès de l'inspiration dramatique de Hugo ou de Lamartine. Les *Dernières Messéniennes* (1827) ne rencontrèrent pas le succès qu'avaient eu les premières et leur sont en effet inférieures.

MESSENIUS (Johannes), historien et auteur dramatique suédois, né en 1579, mort à Uleaborg en 1636. Il fut nommé par l'empereur Rodolphe « *poeta Cæsareus* », et devint en 1609 professeur de droit à Upsal. En 1613, il fut nommé conservateur des archives, et (1614) assesseur de la haute cour suédoise. Condamné à la prison perpétuelle sur une accusation d'entente avec les jésuites (1616), il fut envoyé à Kajanoborg, près de la frontière russe, où il put néanmoins continuer ses travaux historiques. Il a laissé les drames les plus originaux de l'ancienne littérature suédoise : *Disa* (1611); *Signill* (1612); etc., et une œuvre historique considérable : *Chronicon episcoporum per Succiam*, etc. (1611); *Theatrum nobilitatis Succanæ* (1616); *Scondia illustrata* (1700-1705); etc.

MESSENIUS (Arnold Johan), historien suédois, fils du précédent, né à Dantzig en 1608, décapité à Stockholm en 1651. Il fut, en 1646, nommé historiographe d'État et (1647 anobli. Englobé dans le procès du son fils, Arnold Messenius (1629-1651), qui avait adressé au prince héritier un pamphlet contre la reine Christine, il fut décapité; le même jour, son fils fut écartelé.

MESSEOIR (*mé-soir'* — du préf. *mes*, et de *seoir : Je messieds, tu messieds, il messied, nous messeyons, vous messeyez, ils messeyent. Je messeyais, nous messeyions. Je messiérai, nous messiérons. Je messiérais, nous messiérions. Que je messeye, que nous messeyions. Messéant, ante.* Les autres temps ne sont pas usités, et, à tous les temps, les troisièmes personnes le sont presque seules) v. n. Être malséant : *Il ne* MESSIED *pas même au vieillard d'apprendre.* (Stobée.) ‖ Aller, convenir mal : *Coiffure qui* MESSIED *à un homme.* — ANTON. Seoir.

MESSER (*me-sèr'* — mot ital., correspond. au franç. *messire*) n. m. Fam. Monsieur, seigneur :

L'Âne à *messer* lion fit office de cor.
LA FONTAINE.

— Par ext. *Messer gaster*, L'estomac.

MESSER (*mé-sé* — rad. *messe*) v. n. Fam. Dire la messe. ‖ Entendre la messe. (Inus.)

MESSERVIR (*mé-sèr'* — du préf. *mes*, et de *servir*) v. a. Desservir, rendre un mauvais office à : MESSERVIR *un ami*. — ANTON. Servir.

MESSETERIE (*mé-se-te-rî* — en turc *masdariyyé* ou *mézétérié*) n. f. Droit que l'on payait autrefois à la douane de Constantinople, et qui était d'un demi pour cent additionnel sur quelques marchandises.

Messiade (LA) [*der Messias*], épopée religieuse allemande de Klopstock, dont les trois premiers chants parurent en 1748 et dont le vingtième et dernier fut publié en 1773. — Cette œuvre fut donc le travail de la vie de Klopstock. Le poète voulait représenter la rédemption de l'homme par la passion du Sauveur. Mais Klopstock, malgré sa féconde imagination, sa verve poétique et sa maîtrise de l'expression, ne fut pas à la hauteur de sa tâche. Il s'inspira manifestement du *Paradis perdu* de Milton, mais ne put atteindre son modèle. L'œuvre de Milton débute par les sombres peintures de l'enfer, pour décrire ensuite les splendeurs du paradis : Klopstock épuise toutes les ressources de son talent à montrer l'éclat des régions célestes et se prive ainsi de l'effet du contraste. Milton a conçu son poème d'après un plan nettement défini : Klopstock n'a pas eu dès le principe une vue claire de ce que serait la *Messiade*, et à son récit, parfois obscur, manque la progression de l'intérêt. Milton, enfin, a su varier une donnée sévère par l'abondance, le charme et l'exactitude des détails : Klopstock n'a cherché, ni par l'observation directe, ni par l'étude, à préciser sa peinture des choses et des hommes. Malgré ces défauts, la *Messiade* eut un grand succès en Allemagne, dès son apparition. Elle conserve dans l'histoire littéraire une haute place, qu'elle doit surtout aux services rendus à la langue, qui a été par elle enrichie, ennoblie et purifiée, et à la prosodie, à qui elle donna une correction et une souplesse inconnues jusqu'alors.

MESSIANIQUE (*mè-si-a-nik'*) adj. Qui a rapport au messie : *Les idées* MESSIANIQUES *étaient répandues parmi les Juifs.* ‖ On dit aussi MESSIAQUE.

MESSIANISME (*mé-si, nissm'*) n. m. Croyance au messie, attente d'un messie. ‖ Enseignement nouveau permettant le développement de la parole du Messie.

MESSIANISTE (*mè-si, nisst'*) n. Partisan du messianisme.

MESSIANITÉ (*mè-si*) n. f. Caractère de messie.

MESSIDOR (*mé-si* — du lat. *messis*, moisson, et du gr. *dôron*, présent) n. m. Chronol. Dixième mois du calendrier républicain, commençant au 19 ou au 20 juin, et finissant au 19 ou au 20 juillet :

O Corse à cheveux plats, que la France était belle
Au grand soleil de *messidor !*
A. BARBIER.

— B.-arts. Imitation de l'antique, adoptée dans les arts du dessin pendant les dernières années de la première République française.

— Adjectiv. Qui est dans le genre du messidor : *Style* MESSIDOR.

MESSIE (*mè-si* — lat. *messias*, dérivé du syriaque *meshiha*, oint; de l'hébr. *mesha*, oindre. Le grec *christos* en est la traduction exacte) n. m. Libérateur, envoyé de Dieu, que les anciens prophètes ont promis aux Juifs, et que les chrétiens reconnaissent et adorent en Jésus-Christ. (Dans ce sens, prend une majuscule) : *Le* MESSIE *a été promis au genre humain aussitôt après sa chute.* (Pasc.) ‖ *Faux messie*, Imposteur qui se donne pour le Messie annoncé par les prophètes.

— Par anal. Personnage providentiel, impatiemment attendu et désiré : *Un grand homme est toujours un* MESSIE *attendu.* (Lamenn.) ‖ Fam. *Etre attendu comme le Messie*, Etre attendu impatiemment.

— ENCYCL. Théol. et hist. relig. 1° *L'idée messianique avant Jésus-Christ.* Le nom de *messie*, qui signifie étymologiquement *oint*, est pris assez souvent par la Bible dans un sens large et donné par elle aux rois, aux prophètes, à tous les hommes qui ont reçu une mission divine. Mais, au sens propre, il désigne, dans les Livres saints, l'envoyé céleste, le Rédempteur futur, qui devait sauver Israël et le monde. A toutes les époques de son histoire, ce fut le rôle du peuple de Dieu de préparer la venue du Messie, comme ce fut sa pensée perpétuelle de le désirer et de l'attendre : il vécut de cette espérance. Il y était encouragé par les oracles de ses prophètes, qui, pendant vingt siècles, annoncèrent la grande « nouvelle », et, dans des tableaux successifs, dessinèrent d'avance la physionomie du « Désiré des nations » (Agg., II, 8). En voici les traits principaux, tels qu'ils les représentèrent à Israël et qu'ils figurent encore dans leurs écrits. Promis le lendemain de la chute originelle, comme le fils de la femme qui écraserait la tête du serpent (Gen., III, 14, 15), le Messie devait sortir de la race d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, et en particulier de la tribu de Juda (Gen. XII, XXII, XXVI, XXVIII). Il naîtrait à Bethléem (Mich. V, 2), d'une vierge (Is. VII, 14); méconnu par son peuple, accablé d'outrages et de douleurs, trahi par celui qu'il aimait, il triompherait cependant, et son sépulcre deviendrait glorieux; il éclairerait Israël et convertirait les nations (Ps., Is., *passim*). Aux sacrifices de la loi mosaïque il substituerait une oblation pure, qui serait offerte à Dieu en *tous lieux* (Malachie I, 10, 11), et non plus seulement dans le temple de Jérusalem, car il y aurait une Jérusalem nouvelle, qui, élevée par lui, recevrait dans son sein tous les peuples de la terre (Is., *passim*). L'époque de sa venue devait coïncider avec celle où le sceptre sortirait de Juda (Gen., XLIX, 10). C'est alors que « le péché serait effacé, les prophéties réalisées » et le « saint des saints... le Christ, mis à mort ». Jérusalem tomberait ensuite sous les coups d'un chef ennemi qui la détruirait, le temple resterait pour toujours renversé, et le peuple « ayant renié le Christ ne serait plus son peuple ». Tous ces événements s'accompliraient « en 70 semaines » d'années (490 ans), « à compter de l'édit qui permettrait la reconstruction de la ville » après la captivité. C'est la célèbre prophétie de Daniel. (Dan. IX, 23-27).

En dehors même de la Judée, on a signalé aussi, chez presque tous les peuples de l'antiquité, l'espérance plus ou moins vague d'un libérateur. On la découvre en Égypte, dans le mythe de Typhon et d'Horus; en Perse, dans la fable de Mithra. Les missionnaires l'ont trouvée dans les anciens livres chinois, et on la voit clairement dans la foi des Indiens aux divers *avatars* de Brahma. Chez les Grecs, initié aux mystères et instruit des antiques traditions, le poète Eschyle paraît l'exprimer dans sa tragédie de *Prométhée*, victime de Zeus, quand il montre son héros attendant avec confiance le dieu qui doit mettre un terme à ses souffrances en les prenant sur lui. On en reconnaît des vestiges chez les Scandinaves et jusque parmi les indigènes du Mexique. Sur la contrée même où devait naître le Sauveur mystérieux, les traditions diverses semblaient s'accorder, car, suivant la remarque de Voltaire : « C'était une maxime chez les Indiens et les Chinois qu'il viendrait de l'Occident; l'Europe, au contraire, disait qu'il viendrait de l'Orient. » Tacite et Suétone attestent qu'« une antique et constante opinion, répandue dans tout l'Orient, désignait la Judée comme étant sur le point de donner le jour au maître du monde ».

2° *L'idée messianique depuis Jésus-Christ.* Les historiens *chrétiens* voient dans la naissance de Jésus, dans sa vie et dans sa mort, l'accomplissement fidèle de tous les oracles. A son époque, disent-ils, il n'est pas douteux que le sceptre était sorti de Juda, puisqu'il se trouvait entre les mains d'Hérode *l'Iduméen;* il naquit à Bethléem comme il était prédit, de la famille de David, de la tribu de Juda et de la race d'Abraham. Il fut ce prophète, plein de douceur, que méconnut son peuple, et que son peuple mit à mort. Mais il sortit plus glorieux du tombeau et, par une résolution qui mettait fin à la mission de la race juive, il ordonna de porter son Évangile à toutes les nations, abolit les sacrifices mosaïques, et confia à son Église la mission d'offrir en tous lieux l'oblation pure de la loi nouvelle. La chute du temple suivit sa mort et, depuis l'édit d'Artaxerxès rendant les Juifs à leur patrie (452 av. J.-C.) jusqu'à la prise de Jérusalem par Titus (70 apr. J.-C.), tous les événements annoncés furent accomplis dans le temps marqué d'avance par Daniel, en l'espace d'un peu moins de cinq siècles. Il est certain que le temple n'est plus depuis les années qui ont suivi Jésus-Christ, et que cette catastrophe avait été donnée par les prophètes comme devant se produire après la venue et la mort violente du Messie. Donc le Messie est venu, et il a été mis à mort par son peuple, qui a cessé depuis d'être son peuple.

Quant aux Juifs, malgré les prophéties dont ils sont eux-mêmes dépositaires, ils ont refusé de voir en Jésus l'envoyé céleste qu'annonçaient leurs oracles. La grande majorité de la nation, scandalisée des humiliations de Bethléem et du Calvaire, persista à attendre un messie, restaurateur de la puissance *temporelle* de la patrie juive. Cette espérance inspira, soit avant, soit après la prise de Jérusalem (70), diverses révoltes, dont la principale fut celle de Barcochébas (132-137), sous l'empereur Adrien. Elle amena la ruine définitive de la nation et la dispersion du peuple juif. Mais les exilés emportèrent avec eux leurs espérances, et, plusieurs fois au moyen âge, notamment au XIIe siècle, de prétendus messies apparurent en France, en Allemagne et dans l'Asie Mineure, cherchant à soulever leurs concitoyens pour les conduire à la conquête de leur ancienne patrie. Aujourd'hui, la plupart des docteurs juifs ne voient plus dans les prophéties messianiques que l'annonce imagée des destinées providentielles de leur race.

MESSIER (*mè-si-é* — du lat. *messis*, moisson) n. m. Sorte de garde champêtre, officier de police judiciaire, qui s'exerçait ses fonctions que lorsque les récoltes étaient pendantes, les fruits à maturité : *Etre surpris dans une vigne par un* MESSIER. — Adjectiv. : *Garde* MESSIER.

— ENCYCL. V. GARDE.

MESSIER, constellation boréale, située entre Cassiopée, Céphée et la Girafe, et qui a été ainsi nommée du nom de l'astronome Messier.

MESSIER (Charles), astronome français, né à Badonviller (Lorraine) en 1730, mort à Paris en 1817. Orphelin à onze ans et le dixième de douze enfants, il se rendit à Paris en 1751. Delisle le prit chez lui, le fit former à la recherche des comètes, et nommer, en 1758, commis du Dépôt des cartes de la marine; mais il exigea de lui qu'il gardât ses découvertes absolument secrètes, ce qui les rendait totalement inutiles, le maître ni l'élève n'en tirant aucun autre fruit que la satisfaction d'avoir marqué sur un globe la route d'une comète. L'un et l'autre se privèrent ainsi de l'honneur d'avoir aperçu les premiers en France la fameuse comète de Halley. Après la mort de Delisle, Messier continua à se livrer à son goût favori. Louis XV l'appelait **le Furet des comètes.** Il entra à l'Académie des sciences en 1770, et fit partie de l'Institut à sa création. Les écrits de Messier sont disséminés dans les « Mémoires de l'Académie des sciences » ou dans la « Connaissance des temps ». Il n'a publié à part que la brochure suivante : *Grande comète qui a paru à la naissance de Napoléon le Grand* (1808).

MESSIES (*mè-sî* — du lat. *messis*, moisson) n. f. pl. Myth. rom. Déesses des moissons chez les Romains.

MESSIEURS (*mè-si-ù* — de *mes*, et do *sieurs*) n. m. pl. Plur. du mot MONSIEUR.

— Cout. anc. Sous l'ancien régime, les Maîtres verriers, qui étaient tous gentilshommes.

— Dr. Titre qu'on donne aux membres d'une cour souveraine, du parlement par exemple : MESSIEURS *de la cour.*

Messieurs du Bois-Doré (LES BEAUX), roman de cape et d'épée, par G. Sand (1858). L'action se passe dans le Berry, sous le règne de Louis XIII. — Le vieux marquis de Bois-Doré, qui se repose de ses campagnes dans son château de Briantes, est un homme excellent, qui a seulement l'imagination un peu troublée par la lecture des romans d'Urfé et par l'illusion de se croire jeune. Il retrouve dans une troupe de bohémiens son neveu Mario, qu'il adopte comme son fils. Le jeune comte est un charmant adolescent, adoré de son oncle le marquis, du bon valet Adamas, du philosophe muet Jovelin, de la Morisque Mercédès, qui l'a élevé, et surtout de la belle Joviane qui, plus âgée que lui de quelques années, le traite d'abord en jeune frère et finit par l'aimer d'amour et devenir sa femme. Avant d'arriver à cet heureux dénouement, *les Messieurs de Bois-Doré* ont à vaincre plus d'un ennemi : l'Espagnol d'Alvimar, qui a jadis assassiné le père de Mario, et que le marquis tue en duel; son complice Sanche, qui mène une bande de bohémiens et de malandrins à l'assaut du château, et qui est tué d'un coup de pistolet par Mario; la vindicative dame Bollinde, l'ancienne gouvernante du marquis; la petite bohémienne Pilar, monstre de laideur et de méchanceté, etc. Dans cette œuvre éminemment idéaliste, où les héros sont aimables, généreux, habiles, il faut louer l'agréable peinture de la vie de château, au XVIIe siècle. — De ce roman, G. Sand a tiré une comédie en collaboration avec P. Meurice (1862).

MESSIMY, comm. du Rhône, arrond. et à 15 kilom. de Lyon, au-dessus du Garon, affluent du Rhône; 1.247 hab. Ch. de f. Ouest lyonnais. Fabriques de liqueurs.

MESSIN [*mé-sin*] (PAYS) [lat. *Mettensis pagus*], ancien pays de France, dans la province des Trois-Évêchés; capit. *Metz*. Il comprenait d'abord la vallée de la Moselle, en amont et en aval de Metz, puis engloba les possessions éparpillées de l'évêché de Metz. Il se composait alors do

deux morceaux principaux, qui confinaient au N. au duché de Luxembourg et à l'électorat de Trèves, à l'O. au duché de Bar, au S. au duché de Lorraine, à l'E. à l'Alsace.

MESSIN (*mé-sin*), **INE**, personne née à Metz ou dans le pays Messin. — *Les* MESSINS.
— Adjectiv. : *Population* MESSINE.

MESSINCOURT, comm. des Ardennes, arrond. et à 18 kilom. de Sedan ; 984 hab. Usines considérables, formant un gros centre industriel (laminoirs, tréfileries, pointeries). Messincourt eut au moyen âge un château fort qui avait la qualité de *fille d'Yvois*.

MESSINE, ville forte du royaume d'Italie (Sicile), ch.-l. de prov. sur la rive occidentale du *détroit* ou *phare de Messine*, qui fait communiquer la mer Tyrrhénienne avec la mer Ionienne ; 126.497 hab. Ch. de f. vers Palerme et vers Syracuse. Archevêché, université, musées. Grande industrie de la soierie ; commerce actif.

Messine est admirablement située, en amphithéâtre, sur la montagne du *Dinnamare*, dominant le port naturel très large, mais exposé aux vents du N. et du S. Les sièges nombreux qu'elle a subis, les tremblements de terre (et en particulier celui de 1783) en ont détruit presque tous les monuments intéressants. Cependant, on y remarque encore la cathédrale, commencée par le comte normand Roger en 1098 et terminée par son fils ; nombreuses églises avec de beaux tableaux. Le port fait un grand trafic (oranges, citrons, raisins, vins, huiles).

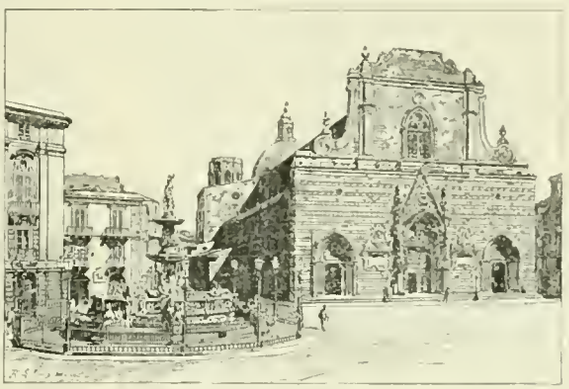

Cathédrale de Messine.

Fondée par des pirates cumiens sous le nom de *Zancla* (ou faucille), à cause de la forme de son port, elle fut successivement conquise par les Sicules, les Chalcidiens, les Samiens et enfin par les Messéniens chassés de leur patrie, qui lui donnèrent le nom de *Messana*. Elle appartint ensuite aux Mamertins, contre lesquels elle appela les Romains, ce qui fut la cause de la première guerre punique et la conquête de la Sicile par Rome (246). Les Sarrasins s'en emparèrent en 831 ; ils en furent chassés par les Normands en 1061. Elle passa aux rois angevins de Naples, prit part aux Vêpres siciliennes, fut conquise par les Aragonais, qui la gardèrent. En 1674, elle se souleva et fut aidée par Louis XIV ; une bataille navale eut lieu devant son port, où Ruyter périt. Révoltée contre le roi de Naples en 1848, elle fut bombardée cruellement ; elle résista à Garibaldi jusqu'en 1861. Patrie de l'historien Dicéarque et du philosophe Evhémère.

La province, bornée de deux côtés par la mer, des deux autres par les provinces de Catane et de Palerme, a 3.225 kilom. carr. de superficie et 548.898 hab. Elle est très fertile en fruits de toutes sortes.

MESSINES (en flam. *Meessen*), comm. de Belgique (prov. de la Flandre-Occid. [arrond. d'Ypres]), sur la Douve, affluent de la Lys ; 1.464 hab. Beaux vestiges d'une abbaye de bénédictins, fondée au XIe siècle et transformée en 1776 par Marie-Thérèse en maison d'éducation pour les filles de militaires belges. Dentelles, tisseranderies.

MESSINES (en portug. **San Bartholomeu de Messines**), ville du Portugal (Algarve), au pied de la serra de Malhão (575 m.) ; 7.250 hab.

MESSINIEN, ENNE (*mè-si-ni-in, èn'*) adj. Qui concerne l'étage géologique où l'on rangeait autrefois les formations de passage du système miocène au système pliocène.
— n. m. : *Le* MESSINIEN.

MESSIRE (*mè-sir'* — de *mes*, qui se disait pour *mon*, et de *sire*) n. m. Titre d'honneur qu'on donna d'abord à toute personne d'un rang distingué, puis à toute personne noble, et qui fut plus tard exclusivement réservé au chancelier de France : MESSIRE *de Joinville*. ‖ Titre que se donnèrent les prêtres, les avocats, les médecins, etc. ‖ Fam. S'est dit dans la poésie familière pour Monsieur ou Maître.
— Arbor. *Poire de Messire Jean*, Poire rousse, cassante et sucrée, qui mûrit en automne. ‖ On dit aussi MESSIRE JEAN : *Acheter des* MESSIRE JEAN. (Cette poire, presque aussi grosse que le poing, ventrue, cassante, à chair jaune ou blanche, à peau rude, gris roux, piquetée de points rends et marquée de taches rousses, fournit d'excellentes compotes, mais se ramollit facilement au centre. L'arbre se greffe sur franc ou cognassier.)

MESSIS ou **MESSYS** (Quentin), peintre. V. METZYS.

MESSKIRCH, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Constance]), sur l'Ablach ; 2.005 hab. Ch.-l. de district. Patrie du compositeur Kreutzer. Victoire de Moreau sur les Autrichiens, le 5 mai 1800.

MESSOATE, habitant de Messoa, bourg de Laconie, sans doute un quartier ou un faubourg de Sparte, où l'on voyait le tombeau d'Aleman. — Membre de la quatrième des cinq tribus établies par Lycurgue.

MESSOTIER (*mè-so-ti-é* — rad. *messe*) n. m. Prêtre qui dit la messe. (Peu us.)

MESTA, association formée au XVIe siècle entre les riches propriétaires de troupeaux de Castille, Léon et Estrémadure, pour mettre fin aux querelles des propriétaires de la plaine (*riberiegos*) et des propriétaires de la montagne (*serranos*). *La Mesta* eut sa législation propre, ses juges, son grand conseil. Elle prétendait au libre passage de ses troupeaux à travers les cultures et au droit de taxer les fourrages. Ces privilèges, meurtriers pour l'agriculture, furent supprimés par Ferdinand VI et Charles IV, et la Mesta fut abolie en 1836.

MESTANZA, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Ciudad-Real]), au N.-O. de la sierra Morena ; 3.500 hab.

MESTÈQUE (*mèss-tèk'*) adj. f. Se dit d'une sorte de cochenille.

MESTIQUE (*mèss-tik'*) n. m. Concrétion pierreuse, qui se forme dans le fruit du cocotier.

MESTIVAGE (*mèss, vaj'*) ou **MÉTIVAGE** (*vaj'*) [du lat. *messis*, moisson] n. m. Féod. Droit levé par le seigneur sur les moissons.

MESTO (*mèss* — mot ital.) adj. m. Musiq. Triste, plaintif. ‖ *Adagio mesto*, Adagio exécuté avec un sentiment de tristesse.

MESTRA ou **METRA**. Myth. gr. Femme d'Autolykos.

MESTRE (*mèsstr'*. — V. la partie encycl.) n. m. Ancienne orthographe du mot MAÎTRE.
— Art milit. anc. *Mestre de camp*, Commandant d'un régiment d'infanterie ou de cavalerie ; colonel. ‖ *Mestre de camp général de la cavalerie*, Officier immédiatement inférieur au colonel général de la cavalerie.
— n. f. *Mestre de camp*, Première compagnie d'un régiment d'infanterie ou de cavalerie : *La* MESTRE DE CAMP.
— ENCYCL. Milit. *Mestre de camp*. Ce titre vient du nom espagnol *maestro de campo*, porté par les commandants des *tercios* ou régiments créés par Charles-Quint. Lors de la création des *légions* par François Ier, il fut donné à un officier qui était comme le chef d'état-major du colonel et qui était chargé, entre autres devoirs, d'organiser le campement de la légion. Plus tard, lors de la constitution des régiments, un des commandants de compagnie reçut le titre de « mestre de camp » et commanda le régiment en lui donnant son nom. D'autre part, la création de la charge de colonel général dans l'infanterie fit instituer, en 1545, celle de *mestre de camp général*. Le second était pour le premier — de même que le simple mestre de camp pour le colonel — un véritable chef d'état-major.



Mestre de camp (Louis XIV).

Dans la cavalerie, la charge de mestre de camp général, établie en 1552 par Henri II, devint permanente en 1578. Le mestre de camp général avait un régiment qui lui était affecté en propre. Il n'était plus toujours l'adjoint du colonel général ; quand il y avait deux armées, il commandait la cavalerie de l'une, comme le colonel général commandait celle de l'autre. En 1684 fut créée une charge de *mestre de camp général des dragons*, analogue à la précédente. Tous ces titres disparurent à la Révolution.

MESTRE (*mèsstr'* — mot d'orig. provenç.) n. m. Mar. *Mestre* ou *Arbre de mestre*, Grand mât des galères.

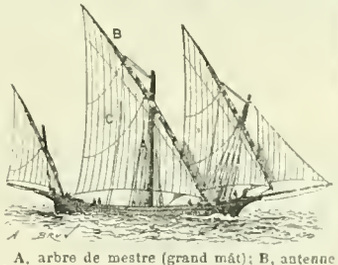

A, arbre de mestre (grand mât) ; B, antenne de mestre (grande antenne) ; C, voile de mestre (grande voile).

— n. f. *Mestre* ou *Voile de mestre*. Voile de ce mât. ‖ Dans la Méditerranée, grand mât des bâtiments latins.

MESTRE, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Venise]), au milieu des marécages que traverse le canal de la Marghera ; 9.950 hab. Ch.-l. de circondario. Métallurgie, construction de machines.

MESTRE-ÉCOLE (*mèsstr'*) n. m. Ecclésiastique chargé de ce qui est relatif à l'enseignement dans son diocèse ; écolâtre. (Vieux.)

MESTRINO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue] ; 2.982 hab.

MÉSUA n. f. Genre de clusiacées de l'Inde.
— ENCYCL. Les *mésuas* sont des arbres à feuilles opposées, entières, lancéolées ; les fleurs, axillaires ou terminales, solitaires ou groupées en très petit nombre, ont une odeur agréable ; le fruit est une capsule s'ouvrant en quatre valves et contenant une graine qui ressemble un peu à une châtaigne, se mange comme celle-ci. Son bois, très dur, est susceptible d'un beau poli. On le connaît encore sous le nom de *bois de fer de Ceylan*.

MÉSUAGE (*zu-aj'* — de *mes* ou *meix*) n. m. Dr. cout. Manoir situé aux champs.

MÉSUÉ (Abou-Zakaria Yahiab ben-Masouïah, dit **Jean**), médecin arabe, né à Khouz, près de Ninive, vers 776, mort à Bagdad en 855. Premier médecin du calife Haroun, il remplit successivement ces fonctions sous six califes. Il fonda dans sa maison une espèce d'académie de médecine et fut chargé par Mamoun de faire traduire en arabe des ouvrages scientifiques et littéraires grecs, syriaques et persans. Il a écrit, entre autres ouvrages : *les Grandes Pandectes de la médecine* ; *Pharmacopée générale* ; *Traité de l'amélioration des races ovines* ; etc. On a publié plusieurs traductions latines des œuvres de Jean Mésué, notamment à Venise (1171) et à Lyon (1178).

MESURABLE adj. Qui peut être mesuré : *L'infini n'est pas* MESURABLE. (Lav.)

MESURACA, comm. d'Italie (Calabre Ultérieure II [prov. de Catanzaro]) ; 3.208 hab.

MESURADO, rivière ou plutôt lagune de la côte de Libéria, au N. du *cap Mesurado*. Elle sert de port à Monrovia et permet de pénétrer de la mer sur la rivière Saint-Paul, dont l'embouchure est coupée par la barre.

MESURAGE (*raj'*) n. m. Action de mesurer ; manière de mesurer : *Un* MESURAGE *avantageux à l'acheteur*.
— Dr. anc. Droit d'un seigneur sur chaque mesure d'un produit agricole, le blé par exemple.
— Pratiq. Arpentage. ‖ Procès-verbal d'arpenteur, accompagné d'ordinaire du plan détaillé des opérations.
— ENCYCL. Thérap. et pharm. Le *mesurage* des liquides actifs, solutions titrées, se fait au moyen de verres, d'éprouvettes ou de pipettes jaugées et graduées, ou de compte-gouttes calibrés. Le compte-gouttes normal, pourvu d'un ajutage cylindrique, d'un diamètre *extérieur* de 3 millimètres, donne à + 15° des gouttes d'eau distillée du poids de 5 centigrammes. L'unité de mesure couramment employée pour les potions et sirops est la cuillerée : la cuillerée à soupe de sirop pèse 50 grammes, la cuillerée à soupe d'eau 15 grammes ; la contenance de la cuillerée à café est d'environ le tiers d'une cuillerée à soupe.

MESURE (du lat. *mensura*, même sens) n. f. Evaluation d'une quantité faite d'après son rapport avec une quantité de même espèce, prise comme unité et comme terme de comparaison : *La* MESURE *du temps, des longueurs*. ‖ Unité servant à cette évaluation : *Se servir de* MESURES *fausses*. ‖ Quantité d'objets déterminés par l'évaluation de leur volume : *Acheter trois* MESURES *de vin*. — Par ext. Dimension évaluée : *Prendre la* MESURE *d'une rue, d'un jardin*.
— Fig. Moyen de comparaison et de juste appréciation : *Le droit est en même temps la règle et la* MESURE *de la liberté*. (J. Simon.) ‖ *Donner la mesure de son talent*, etc., Montrer ce que l'on peut faire. ‖ Quantité proportionnelle ; proportion : *La* MESURE *de bonheur qui nous a été donnée est petite*. (Fonten.) — *Dans la mesure de*, En proportion de : *Contribuer* DANS LA MESURE DE *ses moyens*. ‖ Modération, retenue : *Il faut garder une* MESURE *en tout*. ‖ Précaution prise, démarche faite en prévision de quelque chose : *Les meilleures* MESURES *ont besoin de la fortune*. (Volt.)
— Loc. div. *Demi-mesure*, Démarche, précaution, à laquelle, pour certains motifs, on ne donne pas toute l'étendue naturelle ou nécessaire : *Les* DEMI-MESURES *sont presque toujours illusoires*. (La Rochef.-Doud.) ‖ *Homme qui n'est pas de mesure*, Qui est au-dessous de sa tâche. ‖ *Faire bonne mesure*, Donner à un acheteur un peu au delà de ce qui lui revient. ‖ *Combler la mesure*, Pousser les choses à l'extrême. ‖ *Avoir deux poids et deux mesures*, Juger ou traiter différemment des personnes pareilles ou des choses identiques. ‖ *Agir avec poids et mesure, par compas et par mesure*, Agir avec lenteur et circonspection. ‖ *Etre en mesure de* ou *pour*, Etre en état de, Etre dans la situation convenable pour. ‖ *Etre hors de mesure*, N'être pas en mesure, n'être pas en situation pour faire quelque chose. ‖ *Mettre quelqu'un hors de mesure, Rompre les mesures de quelqu'un*, Déranger ses projets. ‖ *Perdre la mesure* ou *les mesures*, Etre déconcerté, se déconcerter dans ses projets. ‖ *Etre de mesure*, Avoir les dimensions voulues : *Pièces de bois qui ne* SONT *pas* DE MESURE. *Prendre mesure*, Mesurer quelque dimension du corps de quelqu'un, pour lui confectionner une pièce de vêtement : *Tailleur, Cordonnier qui* PRENNENT MESURE. — Se faire mesurer quelque partie du corps dans le même but : *Client qui a* PRIS MESURE *d'un habit*. ‖ *Vêtements sur mesure*, Vêtements faits exprès pour quelqu'un dont on a pris les mesures, par opposition à *vêtements confectionnés*.
— Loc. adv. : *A mesure*, *Au fur et à mesure*, Successivement et à proportion. ‖ *Outre mesure*, A l'excès, sans modération.
— Loc. prép. Antref., *A mesure de*, et anj., *Au fur et à mesure de*, Successivement et proportionnellement à : *Etre payé* AU FUR ET À MESURE DE *son travail*.
— Loc. conj. : *A mesure que*, *Au fur et à mesure que*, Successivement et en proportion que.
— Archit. *Prendre des mesures*, Rapporter sur le papier des mesures que l'on a déterminées sur le terrain. ‖ *Donner des mesures*, Assigner les proportions de ce que l'on veut faire construire ou établir : *Je n'ai pas encore* DONNÉ DE MESURES *à mon architecte*.
— Escr. Distance normale à laquelle on peut atteindre l'adversaire au corps, en portant une botte à fond, quand il ne rompt pas devant l'attaque. ‖ *Etre hors de mesure*, Etre trop loin de son adversaire. ‖ *Lâcher la mesure, Sortir de mesure, Se mettre hors de mesure*, Reculer. ‖ *Gagner à la mesure, Serrer la mesure*, Marcher en avant tout en demeurant en garde. ‖ *Garder la mesure*, Conserver la distance normale. ‖ *Rompre la mesure*, S'éloigner, se mettre hors de portée d'une attaque de l'adversaire.
— Féod. *Droit de mesure publique*, Droit que les seigneurs s'étaient attribué de vérifier et de marquer les instruments de mesure.
— Manèg. La cadence, la régularité des allures d'un cheval.
— Mus. Durée résultant d'un certain nombre de temps consécutifs : MESURE *à deux, à trois, à quatre temps*. ‖ Cadence qui règle l'exécution d'un morceau et les pas des danseurs : *Chanter, jouer, danser en* MESURE. ‖ *Barre de mesure*, Barre qui coupe verticalement la portée et qui sépare les mesures entre elles. ‖ *Battre la mesure*, Exécuter avec la main ou avec le pied des mouvements égaux et réguliers qu'on appelle *temps* et qui marquent la division de la mesure : *Le premier temps de chaque* MESURE *se marque toujours en bas, et le dernier toujours en haut ; dans la* MESURE *à trois temps, le second temps se marque à droite ; dans la* MESURE *à quatre temps, le second temps se marque à gauche et le troisième à droite*.

Mesures usuelles pendant l'antiquité.

Les chiffres mis à côté de chaque nom indiquent la conversion de la mesure dans le système métrique. Pour les mesures monétaires, v. MONNAIE.

ÉGYPTIENS

MESURES DE LONGUEUR	MESURES DE SURFACE	MESURES DE VOLUME	MESURES PONDÉRALES
Palme . . = 0m,075 Doigt . . = 0m,018 Pied . . . . = 0m,26 Coudée royale = 0m,525	Carré de la palme, du doigt et de la coudée royale.	Hin sacré = 4 lit. 522 Apet . . . = 18 lit. 088 Tama . . . = 72 lit. 352 Cube de la coudée royale = 144 lit. 704	Pek. . . . . = 0 gram. 72 Kite ou kate = 9 h. 9 gr. 90 Tabnou . . = 90 à 99 gr. »

CHALDEENS ET ASSYRIENS

Ligne. . = 0m,002 Doigt . . . = 0m,022 Pouce. . = 0m,027 Palme . = 0m,090 Empan . = 0m,270 Pied. . . = 0m,322 Coudée. . = 0m,540 Pas . . . . = 0m,810 Plèthre. . = 32m,400 Stade. . = 194m,400	Pied carré. . . = 0m²,105 Coudée carrée = 0m²,292 Plèthre carré. = 104ar.50 Stade carré. . = 3 h. 78 Perche gagar. = 136 h. 08	Log. . . . . = 0 lit. 546 Cab. . . . . = 2 lit. 187 Qa. . . . . = 30 lit. 36 Imer . . . . = 393 lit. 83	Obole. . . . = 1 gr. 50 Drachme. . = 8 gr. 417 Sicle . . . . = 16 gr. 833 Mine . . . . = 505 gr. » Talent . . . = 30.030 gr.

PERSES

Pied. . . . . = 0m,32 Coudée = 0m,45 Parasange. . = 5.525m	Carré du pied et de la coudée.	Cube du pied et de la coudée.	Sicle. . . . . = 8 gr. 41

JUIFS

Estha. . . . = 0m,0218 Tefakh. . . = 0m,0875 Zéreth. . . = 0m,262 Ammah . . . = 0m,525 Qaneh . . . = 3m,150	*Tsemad* = Etendue du champ qu'une paire de bœufs pouvait labourer dans une journée.	Log. . . . . = 0 lit. 20 Cab. . . . . = 1 lit. 16 Gomor . . . = 3 lit. 88 Hin . . . . . = 6 lit. 59 Seah . . . . = 12 lit. 96 Ephah ou bath = 38 lit. 88 Choiner . . . = 388 lit. 80	*Trois systèmes pondéraux :* 1. Sicle medique = 5 gr. 57 2. Sicle du sanctuaire . . . = 8 gr. 41 3. Sicle vulgaire = 14 gr. 92 Kikkar ou talent du syst. n° 2 = 3.000 sicles ou 60 mines.

GRECS (*Système attique*)

Dactylos . = 0m,018 Condylos. = 0m,047 Palaiste. = 0m,074 Pied. . . = 0m,296 Coudée . . = 0m,444 Pas . . . = 0m,74 Acène. . = 2m,96 Plèthre . = 29m,60 Stade . . . = 177m,60	Pied carré. . . = 0m²,0876 Acène ou perche carrée. = 8m²,76 Plèthre carré ou arpent. . = 876m².	*Pour les liquides :* Cyathos. . . = 0 lit. 045 Cotyle . . . = 0 lit. 27 Chons . . . . = 3 lit. 24 Amphore . . = 19 lit. 44 Metrete . . . = 38 lit. 38 *Pour les solides :* Cotyle . . . = 0 lit. 27 Chenix. . . = 1 lit. 08 Medimne . . = 51 lit. 84	Chalque. . . = 0 gr. 09 Hémiobole . = 0 gr. 36 Obole . . . . = 0 gr. 72 Drachme. . . = 4 gr. 32 Mine . . . . = 432 gr. » Talent. . = 25 kil. 920 gr.

ROMAINS

Digitus. . = 0m,0185 Palmus . = 0m,0739 Pied . . . = 0m,2957 Coudée. . = 0m,4436 Gradus. = 0m,739 Pas . . . = 1m,479 Pertica = 2m,957 Actus. . = 35m,489 Stade. . = 185m,8125 Mille . . . = 1478m. »	Pied carré. . . = 0m²,08 Scripulum. . . = 8m²,74 Actus minimus = 41m²,97 Clima . . . . = 314m²,78 Actus quadratus. . . . . = 1259m²,11 Jugerum . . . = 2518m²,21 Centuria = 50 h. 36 a. 42m². Saltus. . = 201 h. 45 a. 70m².	*Pour les liquides :* Cyathus. . = 0 lit. 046 Hemina. . = 0 lit. 274 Sextarius. = 0 lit. 547 Congius . = 3 lit. 283 Urna . . . = 13 lit. 132 Amphora. = 26 lit. 2635 Culleus. . = 525 lit. 27 *Pour les solides :* Acetabulum. = 0 lit. 068 Quartarius. . = 0 lit. 137 Hemina . . . = 0 lit. 274 Sextarius . . = 0 lit. 547 Modius. . . . = 8 lit. 754	Chalcus. . . = 0 gr. 071 Siliqua . . . = 0 gr. 189 Obolus. . . . = 0 gr. 568 Scripulum . = 1 gr. 137 Drachma . . = 3 gr. 411 Sicilicus . . = 6 gr. 822 Uncia . . . . = 27 gr. 288 Libra . . . . = 327 gr. 453

Mesures actuelles des principaux États.

Les mesures du *système métrique* en *Allemagne, république Argentine, Autriche Hongrie, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chili, Colombie, Danemark, Équateur, Espagne, France, Grèce, Italie, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Roumanie, Serbie, Suède, Suisse* et *Venezuela*. V. MONNAIE.

ABYSSINIE

MESURES DE LONGUEUR	MESURES DE SURFACE	MESURES DE VOLUME	MESURES PONDÉRALES
Coudée . . . . = 0m,50 Pik . . . . . = 0m,69 Mètre. . . . . = 1m, »	Unités du système métrique.	Kuba. . . . . = 0m³,001 Ardeb . . . . . = 0m³,011	Okiette. . . . = 27 gr. 77 Frassela. . . = 16 kil. 66

ANGLETERRE ET ÉTATS-UNIS D'AMERIQUE

Inch (pouce = 2c. 54 Foot (pied) . = 0m. 48 Yard. . . . . = 0m,914 Fathom . . . = 1m,83 Pole (perche) = 5m,03 Mile. . . . = 1609m,315	Pouce carré = 1m²,0929 Pied carré. = 0m²,009048 Yard carré. = 0m²,836 Rood . . . . = 10m²,12 Rod . . . . . = 25m²,292 Acre. . . . = 40l m²,67	Pouce cube = 0 d³, 016 Pied cube. . = 28 d³, 314 Yard cube . = 764 d³, 507 Fathom cube = 6m³, 116 Pint . . . . . = 0 lit. 568 Gallon. . . . = 4 lit. 543 Bushel. . . . = 36 lit. 348 Sack. . . . = 109 lit. 053 Chaldron. . = 1.308 l. 516	Dram . . . = 0 gr. 0017 Ounce. . . = 21 gr. 35 Pound Avoirdupois = 453 gr. 60 Ton . . . . = 1.016 kil. 048

CHINE

Tsoung . . = 0m,0333 Tchich . . = 0m,333 Tchang . . = 3m,33 Ying. . . . = 33m,3 Li. . . . . = 578m,35	Pou . . . . . = 1m²,67 Feun . . . . . = 40m², » Mon. . . . . = 6 ar. 76 Kin . . . . . = 6 h. 76	Cheng . . . = 0 lit. 9 Teou . . . = 9 lit. 087 Hou. . . . = 45 lit. 43 Ping . . . = 660 lit.	Tael . . . . . = 37 gr. 8 Catty. . . . . = 605 gr. » Picul . . . . = 60 kil. 453 Shih (*pierre*) = 72 kil. 568

JAPON

Chakou . = 0m,303 Ken. . . . = 1m,818 Tcho . . . = 109m,09 Ri . . . . . = 3.927m,3	Tsoubo . . = 3m²,3058 Tan . . . . = 991m²,74 Tcho carré = 9.917m²,36 Ri carré . . = 15 kil.²,42	Go. . . . . = 0 lit. 1803 Sho . . . . = 1 lit. 8039 To. . . . . = 18 lit. 039 Kokou . . = 180 lit. 390	Mommé. . . = 3 gr. 756 Kio . . . . . = 601 gr. » Kwao-mé. . = 3 kil. 756

MAROC

Cana (tissus . = 0m,54 Codo oudreah = 0m,57 Pik morisco . = 0m,661	Variables selon les localités.	Almoud 'blé = 14 lit. 387 Areola ou koula (huile). . = 15 lit. » Fanega . . . = 66 lit. 4 Sahk 'ble . . = 57 lit. 55	Livre du Nord (retal) = 500 gr. Livre du Sud. . = 540 gr. Cantar du Maghreb = 54 kil. 348

PERSE

Guèze ordinaire = 0m,63 Guèze royal. . . = 1m,05 Farsakh . . = 5760m, »	Variables selon les localités.	Chenica . . . = 1 lit. 32 Artaba . . . . = 66 lit.	Miscal . . . . = 4 gr. 64 Menn. . . . . = 2 kil. 95 Batman royal = 5 kil. 580 Kharwar . . = 294 kil. 6

RUSSIE

Pied russe. = 0m,305 Archine . . = 0m,711 Sagène. . . = 2m,133 Verste . . . = 1067m, »	Archine carré = 0m²,506 Sagène carré. = 4m², 552 Déciatine . . . = 109 ar. 25	Tcharka. . = 0 lit. 123 Krouchka. = 1 lit. 230 Vedro . . . = 12 lit. 29 Tchetverik = 26 lit. 217 Osmine . . = 104 lit. 95 Tchetvert. = 209 lit. 90 Botchka. . = 491 lit. 95 Sagène cube = 9m³, 712	Zolotnik. . = 4 gr. 266 Lot. . . . . = 16 gr. » Livre doré = 409 gr. 51 Poud. . . . = 16 kil. 38 Berkovetz = 163 kil. 80 Last . . . . = 1965 kil. »

TURQUIE

(Les douanes et les administrations de l'Etat emploient le système métrique.)

Pouce . . . . = 0m,032 Roup . . . . = 0m,087 Endozé ou pic = 0m,68 Adim . . . . = 0m,757	Pic . . . . . = 0m²,76 Evlek . . . . = 1 are » Djeril . . . = 1 hect.	Pintar. . . . = 4 lit. 61 Shinik. . . = 10 lit. Kileh . . . = 100 lit.	Drachme. . = 3 gr. » Rottolo. . . = 564 gr. » Oka . . . . = 1 kil 28 Kantar . . . = 56 kil. 410

Pour le *drap* et la *soie*
Pic turc. . . . = 0m,642
(Pour les *étoffes de coton*)
Pic arabe. . . = 0m,490

Unités du système métrique.

Pour les *liquides :*
Métal de Tunis = 201.208
Kolla . . . . = 10 lit. 201
Saa . . . . . = 1 lit. 145
1. Variable selon les localités de 29 lit. 208 à 37 lit. 072.
Pour les *solides :*
Caffis de Tunis = 6.0 lit.
Outba . . . . = 40 lit.
Saa. . . . . = 3 lit. 333

Quintal attari = 50 kil. 392
Rotolo . . . = 503 gr. 924
Once . . . . = 31 gr. 94
Them. . . . = 3 gr. 94
Nouala. . . = 0 gr. 1968

Mesures employées dans les colonies françaises.

(Le *système metrique* s'emploie exclusivement au *Dahomey*, en *Guinée, Guyane*, à la *Martinique*, à la *Réunion, Madagascar, Mayotte, Nouvelle Calédonie, Taïti* et dépendances ; au *Congo*, on se sert de la brasse d'étoffe = 1m,50 pour mesurer les tissus ; à la *Côte d'Ivoire*, du krow de 9 gallons = 40 lit. 5 pour l'huile de palme ; à la *Guadeloupe*, du carré = 10 pas carrés = 94 ares 96 centiares, 86 et du pas carré = 95 centièmes de centiare pour les champs ; à *Saint-Pierre et Miquelon* on tolère pour certains marchés les mesures anglaises ; au *Sénégal*, on emploie le boisseau impérial anglais = 36 lit. 348 mesures ras et 42 litres 50 mesurés comble pour les arachides ; au *Soudan*, la coudée = 0m,50 pour les tissus et le moule = 2 kilog. à 2 kilog. 500 pour les grains : dans les autres colonies, on utilise concurremment les différentes mesures indigènes qui figurent dans ce tableau.)

INDES FRANÇAISES

MESURES DE LONGUEUR	MESURES DE SURFACE	MESURES DE VOLUME	MESURES PONDÉRALES
Kâdam = distance parcourue en 3 heures de marche. Nagi = 2 kôppoudoutouraus (*portée de voix*).	*Pondichéry :* Cany = 100 coudjis = 53 ares 50 centiares. *Chandernagor :* Bigah . . . . . = 13 ar. 57 Cottah . . . . . = 66m². Cuttack . . . . . = 4m².	*Matières sèches :* Kalam. . . . = 41 lit. 57 Marécal. . . = 3 lit. 56 Mesure . . . = 0 lit. 866 *Liquides :* Velte. . . . . = 7 lit. 45 Gallon impérial anglais = 4 lit. 543.	Candy français = 240 kil. Candy anglais = 500 liv. anglaises = 226 kil. 77 Sac. . . . . = 75 kil. 381 Hundred weight = cwt. = 112 liv. angl. = 50 k. 796 Mand français = 12 kil. Mand anglais = 25 livres anglaises = 11 kil. 34

INDO-CHINE, ANNAM, CAMBODGE, COCHINCHINE ET TONKIN

Hy ou Dam = 444m,55 Truong. . . = 4m,20 Tam = thuocs = 2m,120 Thuoc-mác = 10 tats = 100 Phaus = 100 ly = 0m,424	Mau = 10 sao = 1.0 thuocruong = 24 ar. 70 cent. 24 Sao . . . = 2 ar. 97 cent. 024 Thuoc ruong. . . = 10 tacs = 100 phaus = 53 cent. 133	Hoc. . . . = 76 lit. 226 Phuong . . = 8 lit. 113 Thang. . . = 2 lit. 93 Bat. . . . . = 1 lit. 270 Hap . . . . = 0 lit. 294 Thuoc . . . = 0 lit. 029	Ra ou Picul = 100 livres = 60 kilog. 500 Livre ou cau = 16 onces = 0 kilog. 604 Once ou tael = 10 dongs = 37 gr. 500 Dong = 10 phaus = 3 g. 775 Phau . . . . . = 0 g. 375

Mesures employées dans les colonies françaises *(Suite)*.

TUNISIE

Pour le *drap* et la *soie*
Pic turc. . . . = 0m,642
(Pour les *étoffes de coton*)
Pic arabe. . . = 0m,490

Unités du système métrique.

Pour les *liquides :*
Métal de Tunis = 201.208
Kolla . . . . = 10 lit. 201
Saa . . . . . = 1 lit. 145
1. Variable selon les localités de 29 lit. 208 à 37 lit. 072.
Pour les *solides :*
Caffis de Tunis = 6.0 lit.
Outba . . . . = 40 lit.
Saa. . . . . = 3 lit. 333

Quintal attari = 50 kil. 392
Rotolo . . . = 503 gr. 924
Once . . . . = 31 gr. 94
Them. . . . = 3 gr. 94
Nouala. . . = 0 gr. 1968

Anciennes mesures françaises avant l'adoption du système métrique.

MESURES DE LONGUEUR	MESURES DE SURFACE	MESURES DE VOLUME	MESURES PONDÉRALES
Ligne. . . . = 0m,00225 Pouce. . . . = 0m,02707 Pied. . . . = 0m,32485 Aune . . . . = 1m,18845 Toise . . . . = 1m,94904 Perche de l'arpent de Paris. = 5m,847 Perche de l'arpent commun. = 6m,496 Lieue de poste . . . = 3 k. 8981 Lieue commune. . . = 4 k. 4545	Pouce carré. = 0m²,007327 Pied carré . . = 0m²,1055 Toise carrée. = 3m²,7980 Perche carrée = 100e partie de l'arpent. Arpent de Paris = 34 ar. 19 Arpent romain = 42 ar. 21 Arpent des eaux et forêts. . . . = 51 a. 072	Pied cube = 0m³,037828 Toise cube. = 7m³,5049 *Matières sèches :* Boisseau de Paris . . . = 13 lit. 01 Setier . . . = 156 lit. 10 Voie (*bois* . = 1m³,920 *Liquides :* Velte. . . . = 7 lit. 45 Muid. . . . = 268 lit. 22	Grain . . = 0 gr. 053 Gros. . . = 3 gr. 82 Once. . . = 30 gr. 59 Marc. . . = 244 gr. 75 Livre . . . . = 489 gr. 51

— Prosod. Mètre dans le sens de « rythme qui domine dans un vers. || Abusiv. Syn. de PIED.

— Techn. Anneau dans lequel on passe les fils d'or pour vérifier leur calibre. || Morceau de papier ou de parchemin dont le tailleur se servait autrefois pour mesurer les dimensions des diverses parties du corps. || Sorte de compas rond qui sert à marquer le rapport du poids à la grosseur d'une bonne boule au jeu du mail. || *Mesure de suif*, Pain de suif de cinq livres et demie. Vieux.)

— Prov. : **Les petites mesures ne reviennent point aux grandes**, En vendant au détail, on perd sur la mesure.

— Anton. **Emportement, exagération, excès.**

— Encycl. Métrol. Pour mesurer les objets qui nous entourent, il faut les rapporter à des unités ou *étalons* de même nature. Mais nos sens envisagent de différentes manières le monde extérieur. Si nous considérons l'étendue suivant une, deux ou trois dimensions, nous ferons appel à des mesures de *longueur*, de *surface* ou de *volume*. Nous apprécierons la masse des corps au moyen de mesures de *poids* ; enfin, nous fixerons la valeur des choses matérielles avec des mesures *monétaires*.

Dans l'antiquité, chaque peuple imagina des mesures appropriées à ces conditions d'existence, d'où la grande diversité des premiers systèmes. Cependant, beaucoup d'étalons furent empruntés aux parties de l'organisme humain.

Dans les États barbares qui s'édifièrent après la chute de l'empire d'Occident, la métrologie reposa d'abord sur le système des mesures romaines ; puis, bientôt, de nouvelles unités s'introduisirent dans les différents royaumes de l'Europe, venant gêner les transactions commerciales de peuple à peuple. Charlemagne tenta, un des premiers, d'obtenir, par le capitulaire d'Aix-la-Chapelle, l'emploi par tous ses sujets de prototypes uniformes (789). Charles le Chauve déclara dans l'édit de Pistes (864) que les mesures usuelles devaient être conformes aux modèles déposés dans son palais. Mais, durant la période féodale, le droit d'étalonnage appartint au seigneur, et, comme la taxe payée constituait un excellent revenu, chaque hobereau eut intérêt à posséder des unités particulières. Philippe le Bel, puis Philippe V, essayèrent en vain de réagir contre cette confusion. François Ier (1540) et Henri III (1575) ne furent pas plus heureux. Au siècle suivant, l'abbé Mouton eut beau proposer un système emprunté à la grandeur de la Terre (1670), on n'en continua pas moins à se servir en France de mesures variant d'une province à une autre, parfois même de ville à ville.

Jusqu'à la Révolution, on employa comme unité principale de longueur la *toise*, qui se subdivisait en 6 pieds. Le

pied représentait 12 pouces; le *pouce*, 12 lignes, et la *ligne*, 12 points. L'*aune*, qui servait pour les étoffes, valait 3 pieds 7 pouces 10 lignes. Pour les mesures itinéraires, il y avait la *lieue terrestre* de 25 au degré et la *lieue de poste* ou petite lieue de 2.000 toises. Dans la navigation, on comptait par *lieue marine* de 20 au degré. Les mesures de superficie comprenaient la *toise carrée* = 36 pieds carrés; le *pied carré* = 144 pouces carrés; le *pouce carré* = 144 lignes carrées; la *ligne carrée* = 144 points carrés.

Pour les évaluations du terrains, on utilisait la *perche carrée*, la centième partie do l'arpent. Mais cette dernière unité variait selon les endroits. Les mesures do volume se composaient do la *toise cube* = 216 pieds cubes; du *pied cube* = 1.728 pouces carrés; du *pouce cube* = 1.728 lignes carrées; do la ligne cube = 1.728 points carrés.

On se servait, comme mesures de capacité pour les matières sèches, du *muid*. Le muid de Paris correspondait à 12 setiers, le *setier* à 12 boisseaux, le *boisseau* à 16 litrons. Selon les objets à mesurer, le setier comprenait un nombre plus ou moins grand de boisseaux. Il y avait pour les bois de chauffage la *voie* de 56 pieds cubes; la *corde* des eaux et forêts (2 voies), et la *solive* do charpente (3 pieds cubes). Pour les liquides, on employait beaucoup le *muid de Paris*, qui alors représentait 2 feuillettes. La *feuillette* égalait 2 quartauts; le *quartaut*, 9 veltes ou setiers; le *setier*, 8 pintes; la *pinte de Paris*, 2 chopines; la *chopine*, 2 demi-setiers; le *demi-setier*, 2 poissons; le *poisson* = 2 demi-poissons; le *demi-poisson*, 2 roquilles. A Paris, l'unité de poids était la *livre*, qui correspondait à 2 *marcs* ou 16 *onces* ou 128 *gros* ou 381 *deniers* ou 9.216 *grains*. Toutes ces mesures furent remplacées par le *système métrique*, institué par les lois du 18 germinal an III et du 4 juillet 1837. V. METRE, MONNAIE, POIDS.

— Math. Prendre la *mesure* d'une grandeur, c'est prendre son rapport à l'unité do même espèco. La mesure d'une grandeur est un nombre abstrait et ne peut s'obtenir exactement quo si la grandeur est *commensurable* avec l'unité choisie, c'est-à-dire s'il existo une troisième grandeur dite *commune mesure*, qui soit contenue un nombre entier de fois dans l'une et dans l'autre. En général, la mesure d'une grandeur est *incommensurable* et no pout être évaluée qu'avec approximation.

— Mus. On divise tous les morceaux de musique en parties d'égale durée qu'on appelle *mesures*, et chaque mesure est à son tour divisée en parties d'égalo durée qu'on nommo *temps*. On emploie des mesures à 2 temps, à 3 temps, à 4 temps (la mesure à 5 temps est rarement usitée); ces mesures sont indiquées ou par un signo ou par un chiffre ou par une fraction que l'on place au commencement de la portée, après la clef.

Chacun des termes de la fraction qui indique la mesure a uno signification distincte : en effet, la ronde ayant été choisio comme unité de mesure, le dénominateur ou chiffre d'en bas indique en combien de parties égales la ronde est divisée, et le numérateur ou chiffre d'en haut combien chaque mesure contient de ces parties. Ainsi, dans la mesure $\frac{2}{4}$, le dénominateur 4 indique que la ronde est divisée en 4 parties égales, et le numérateur 2 que chaque mesure comprend 2 de ces parties. Or la ronde vaut 4 noires, donc, dans la mesure $\frac{2}{4}$, 4 représente une noire, et le chiffre 2 indique que chaque mesure comprend 2 noires (une noire par temps).

Le 2 dénominateur représente la blanche; le 4, la noire; le 8, la croche, et le 16 la double croche. Quand le numérateur est pair, la mesure est à 2 ou à 4 temps; quand il est impair, la mesure est à 3 temps.

On distingue les mesures simples et les mesures composées. Les mesures simples ou binaires sont celles dont chaque temps se compose d'une valeur divisible par deux; les plus usitées sont indiquées par les signes **C** et **¢** par les chiffres 2, 3, 4, ou par les fractions $\frac{2}{4}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{4}{4}$, $\frac{3}{8}$.

Les mesures composées ou ternaires sont celles dont chaque temps est formé d'une valeur divisible par trois; les plus usitées sont les mesures à $\frac{6}{8}$, $\frac{9}{8}$, $\frac{12}{8}$.

Certaines mesures sont d'un usage peu fréquent; telles sont les mesures à $\frac{2}{2}$, $\frac{3}{2}$, $\frac{6}{4}$, $\frac{9}{4}$, $\frac{12}{4}$, $\frac{4}{8}$, $\frac{2}{8}$, $\frac{4}{16}$, $\frac{2}{16}$, etc.

La mesure à cinq temps, rarement usitée, est indiquée par un 5 ou par la fraction $\frac{5}{4}$. Elle est composée alternativement d'une mesure à trois temps et d'une mesure à deux temps. V. MOUVEMENT.

Mesures (BUREAU INTERNATIONAL DES POIDS ET). La convention diplomatique du mètre (1875) décida la création du *Bureau international des poids et mesures*, qui fonctionne sous la surveillance d'un *comité* placé lui-même sous l'autorité d'une *conférence générale* formée des délégués de tous les Etats contractants. Peu après, le gouvernement français offrit le pavillon de Breteuil, sis à Sèvres, plus un terrain environnant de 2 hectares et demi. On éleva sur cette enclave, prise dans le parc de Saint-Cloud, un second bâtiment terminé en 1878, et qui abrite aujourd'hui une magnique collection d'instruments métrologiques (comparateurs, balances et thermomètres de précision, machines à diviser, baromètres, etc.). V. METRE.



Le pavillon de Breteuil. (Bureau international des poids et mesures.)

MESURÉMENT adv. Avec prudence et modération.

MESURER (rad. *mesure*) v. a. Évaluer une quantité en la comparant avec une quantité déterminée : MESURER *au litre, au mètre*. MESURER *le temps à l'aide du pendule*. — Par anal. : MESURER *une distance du regard*. MESURER *par la pensée la durée d'une opération*.

— Prendre mesure à, la mesure de : *Tailleur qui* MESURE *un client, un pantalon*.

— Par ext. Avoir en dimension : *La gueule de la baleine* MESURE *jusqu'à 7 mètres d'ouverture*. || Marquer, servir à évaluer : *L'astre qui* MESURE *les heures*.

— Fig. Apprécier, évaluer, estimer : *Nous devons* MESURER *notre vie par les actions, non par les années*. (Boss.) || Servir à apprécier, à évaluer : *C'est la bonté surtout qui* MESURE *l'élévation de notre âme*. || Régler, proportionner : *L'honnête homme est celui qui* MESURE *son droit à son devoir*. (Lacord.) || Essayer pour comparer : MESURER *ses forces avec quelqu'un*. || Régler avec modération : MESURER *sa dépense, ses paroles*. || Déterminer les limites de : *Ce n'est point à vous à* MESURER *la justice de Dieu*. (Volt.) || Distribuer, départir avec mesure, ou, plus souvent, avec parcimonie : *Lucarne qui* MESURE *l'air, le jour*.

— Comm. *Mesurer ras*, Faire arriver l'objet que l'on mesure au niveau exact de la mesure dont on se sert. || *Mesurer comble*, Accumuler au-dessus de la mesure l'objet que l'on veut mesurer.

— Constr. *Mesurer par équarrissement* ou *par équarrissage*, Prendre, au lieu du volume vrai d'une pierre ou d'une pièco de bois irrégulière, le parallélipipède rectangle dans lequel elles peuvent s'inscrire.

— Littér. Soumettre aux règles de la mesure : MESURER *des vers*.

— Musiq. Distribuer selon la mesure : MESURER *une phrase à trois temps*.

— Vénor. *Mesurer une forêt, un bois*. Se disait de la bête chassée qui les traverse do bout en bout sans randonnées.

— Loc. div. *Mesurer les épées*, S'assurer avant un duel que les deux épées sont d'égalo longueur. || *Mesurer son épée avec quelqu'un*, Se battre à l'épée avec lui. || *Mesurer le sol* (ou tout autre équivalent), Tomber. || *Mesurer son coup*, Le calculer d'avance do façon à atteindre le but. || *Mesurer quelqu'un du regard* ou *des yeux*, Le toiser de la tête aux pieds comme pour prendre la mesure de ses forces, etc. || *Mesurer quelqu'un à son aune*, Le juger d'après soi-même. || *Ne pas mesurer son verre*, Boire sans retenue.

— PROV. et LOC. PROV. : **On sera mesuré à la mesure dont on se sera servi pour les autres**, Dieu nous traitera au Jugement comme nous avons traité nous-même le prochain. (Maximo évang.) || **A brebis tondue Dieu mesure le vent.** V. BREBIS. || **Voilà le boisseau où on les mesure**, Voilà ce qui doit servir de regle et mottre fin à toute discussion.

Mesuré, ée part. pass. du v. Mesurer.

— Par ext. Lent ot régulier, compassé : *Des pas* MESURÉS. || Circonspect : *Un négociant* MESURÉ.

— Littér. Se dit des vers qui, comme les vers grecs et latins, sont formés d'une combinaison de syllabes longues et brèves disposées d'après certaines règles.

— Musiq. Ellipt. *Mesuré*, Mot qui indiquait autrefois l'endroit où finissait un morceau exécuté *ad libitum* et où l'on devait commencer à chanter ou à jouer en mesure. || On écrit auj. A TEMPO ou A BATTUTA.

Se mesurer, v. pr. Etre mesuré.

— Fig. Etre jugé, estimé. || Etre proportionné. || Modérer ses actions ou sa dépense.

— Se battre ou lutter d'une manière quelconque. || *Se mesurer des yeux*, Se toiser pour se provoquer ou estimer réciproquement les forces, la valeur.

MESUREUR n. m. Officier public, préposé pour mesurer et peser les denrées qui se vendent sur los marchés ou dans certaines conditions particulières : MESUREUR *de blé*.

— Tailleur qui prend mesure aux pratiques.

— Chim. Appareil qui sert à déterminer les volumes des gaz.

— Electr. *Mesureur des courants*, Instrument de forme variable, qui permet de constater l'intensité d'un courant électrique. V. GALVANOMÈTRE, VOLTAMÈTRE, ETC.

— Géom. *Mesureur général*, Instrument servant à prendre des mesures.

— Physiq. *Mesureur des pressions*, Appareil dont on se sert pour faire l'analyse d'un mélange de gaz. || Appareil enregistreur à l'aide duquel on compare, sur un graphique tracé par le mesureur, les différences de pression soit dans la chaudière, soit dans le cylindre d'une machine à vapeur.

— Adjectiv. Qui sert à mesurer : *Tube* MESUREUR.

— ENCYCL. Techn. En tannerie, on fait usage d'un *mesureur d'épaisseur* pour se rendre exactement compte de l'épaisseur des cuirs tannés. Ils sont placés entre deux bras recourbés do l'instrument ; un levier vient s'appuyer sur le cuir par une de ses extrémités, tandis que l'autre agit sur l'aiguille d'un cadran divisé qui indique les diverses épaisseurs.

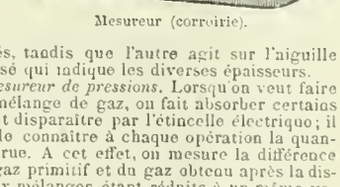

Mesureur (corroirie).

— Physiq. *Mesureur de pressions*. Lorsqu'on veut faire l'analyse d'un mélange de gaz, on fait absorber certains gaz ou on les fait disparaître par l'étincelle électrique; il est nécessaire de connaître à chaque opération la quantité de gaz disparue. A cet effet, on mesure la différence de pression du gaz primitif et du gaz obtenu après la disparition, les deux mélanges étant réduits à un même volume. On se sort, à cet effet, du *mesureur*, qui n'est autre qu'un manomètre particulier sur lequel est marqué le volume que doit occuper le mélange. On en connaît de nombreux types dus à Regnault, Schlœsing, etc.

MESUREUR (Gustavo), homme politique français, né à Marcq-en-Barœul (Nord) en 1847. Dessinateur pour broderies, il fut élu conseiller municipal de Paris en 1881, vota avec les autonomistes, se fit remarquer par un rapport sur le changement des noms des rues et fut réélu en 1884 et 1887. Elu en 1887 député de la Seine, réélu en 1889, puis en 1893, il devint ministre du commerce et de l'industrie dans le cabinet Bourgeois (1895-1896) et vice-président de la Chambre de 1898 à 1902. — Sa femme, née *Amélie* DEWAILLY, née à Paris en 1853, s'est fait connaître par des poésies charmantes : *Nos enfants* (1883); *Rimes roses* (1891), et par divers ouvrages : *Histoire d'un enfant de Paris* (1889); *le Dernier des pifferari* (1895); etc.

MÉSUS (*zu* — de *mésuser*) n. m. Mauvais usage. (Vx.)

— Dr. anc. Abus et dégradation commis dans les bois, pâturages ou communes.

MÉSUSAGE n. m. et **MÉSUSANCE** n. f. Abus. (Vx.)

MÉSUSER (du préf. *més*, et *user*) v. n. User mal, abuser ou faire un mauvais usage : MÉSUSER *de ses facultés*.

— SYN. **Mésuser, abuser.** V. ABUSER.

MÉSUSEUR, EUSE n. Personne qui mésuse.

MESVOYER (*mé-voi-ié* — du préf. *mes*, pour *mès*, et de *voie*. — Change *y* en *i* devant un *e* muet. Prend un *s* après l *y* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous mesvoyions. Que vous mesvoyiez*) v. a. Dévoyer, faire sortir de la voie. (Vieux.)

MESVRES (*mèvr'* — lat. *Magarerum*, ou *Magobrium*), ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 11 kilom. d'Autun, sur le *Mesvrin*, sous-affluent de la Loire par l'Arroux; 1.211 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Houille, granit. Briqueterie, tuilerie. Ruines d'un monastère et du château de la Motte. — Le canton a 12 comm. et 9.293 hab.

MÉSZAROS (Lazar), général hongrois, né à Baja en 1796, mort à Eywood en 1858. Colonel dans l'armée de Radetzky, en Italie, il devint ministre de la guerre dans le premier cabinet hongrois formé par Batthyany 1848, organisa l'armée des honvéds, mais fut battu à Szikszo, par le général autrichien Schlick. Chef d'état-major de l'armée de Dembinszi, il prit part aux batailles de Szoreg et de Temesvar. Après l'issue fatale de la Révolution, il suivit Kossuth en Turquie, puis en Angleterre, s'établit ensuite (1851) en France; il dut la quitter après le coup d'Etat de décembre. Il alla ensuite séjourner à Jersey, de là en Amérique, et retourna, en 1858, en Angleterre.

MET (*mè*) n. m. Techn. Syn. de MAIE n. f.

META (*mé* — mot lat.) n. f. Antiq. rom. Chacune des deux bornes situées aux extrémités do la *spina* du cirque.

MÉTA (de la prépos. gr. *meta*). Linguist. Préfixe qui indique union, succession, transformation.

— Chim. Préfixe qui, placé devant un nom, sert à indiquer que le corps correspondant s'est formé aux dépens du corps dont lo nom suit le préfixe; le corps nouveau est souvent un isomère de l'autre. (Le préfixe *méta*, dans la composition des noms de dérivés benzéniques, se rapporte à la situation relative de deux groupements fonctionnels substitués à l'hydrogène. En attribuant à la benzine la formule hexagonale, il signifie que les deux atomes de carbone ayant subi la substitution sont séparés par un seul autre. Pour les mots commençant par *méta* et qui no sont pas à leur ordre alphabétique, voir le nom qui suit.)

MÉTA n. f. Genre d'araignées, type du groupe des *métées*, comprenant une trentaine d'espèces des régions tempérées du globe. Les *métas* sont fauves ou brunâtres, avec uno tache foncée en forme de feuille, sur l'abdomen.)

META, rivière de l'Amérique du Sud, en Colombie et en Venezuela. Elle se forme de torrents, descendus de la Cordillère orientale, à l'E., S.-E., N.-E. de Bogota, s'égare dans les llanos, et atteint l'Orénoque, rive gauche, après un cours de 1.250 kilomètres.

MÉTA, comm. d'Italie (prov. de Naples), à l'extrémité orientale de la baie de Sorrente; 7.947 hab.

MÉTABASE (du préf. *méta*, et du gr. *basis*, action de marcher) n. f. Rhétor. Passage d'une idée à une autre. || Retour vers un sujet dont on s'était subitement écarté.

MÉTABLASTULA (*blass* — du préf. *méta*, et de *blastula*) n. f. Blastula des mammifères, intermédiaire à l'amphiblastula de certains reptiles et à la discoblastula des oiseaux.

METABLETUS (*mé, blé-tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant une trentaine d'espèces, de l'hémisphère boréal et de l'Afrique australe.



Metabletus (gr. 4 fois).

— ENCYCL. Les *metabletus* sont des dromiinés de petite taille, noirs ou bronzés, avec les élytres parfois marqués de jaune ou de fauve. Le *metabletus foveola*, long de 3 millimètres, bronzé, est commun dans le bassin de la Seine.

MÉTABOLE (du gr. *métabolé*, changement) adj. Zool. Qui subit des métamorphoses : *Presque tous les insectes sont* MÉTABOLES.

MÉTABOLE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Art milit. anc. Mouvement de conversion, dans les armées grecques.

— Méd. anc. Transformation des maladies ou tout au moins des symptômes, les uns dans les autres, par exemple de la phosphaturie en albuminurie.

— Physiol. Transformation de la mucine dans la glande thyroïde.

— Rhétor. Figure par laquelle on répète dans la seconde partie de la phrase des mots employés dans la première, mais dans un ordre différent, pour modifier la pensée : *Il faut* manger pour vivre et *non pas* vivre pour manger. || Autre figure qui consiste à répéter une même idée en termes différents. C'est ainsi que Corneille fait dire par Auguste à Cinna :

> Prête, sans me troubler, l'oreille à mes discours;
> D'aucun mot, d'aucun cri n'eu interromps le cours;
> Tieus ta langue captive, . .

MÉTABOLIQUE (*lik'* — rad. *métabole*) adj. Physiq. Qui constitue un changement de nature : *Phénomènes* MÉTABOLIQUES.

— Zool. Qui change de forme à volonté : *Les infusoires* MÉTABOLIQUES.

MÉTABOLISME (*lissm'* — du gr. *métabolé*; de *métaballein*, transformer) n. m. Ensemble des transformations que subissent les organismes vivants par le mouvement nutritif, sous son double aspect d'assimilation ou construction (anabolisme) et de désassimilation et de destruction des parties formées (catabolisme).

MÉTABRUSHITE n. f. Phosphate hydraté naturel de chaux avec traces d'alumine, de fer et de matières organiques. Variété de brushite.

MÉTACARPE (du gr. *métakarpion*, même sens ; de *méta*, après, et *karpos*, le carpe) n. m. Anat. Partie de la main intermédiaire aux doigts et au *carpe* formant en avant la *paume* et en arrière le *dos* de la main.

— Encycl. Le *métacarpe*, bien développé chez l'homme, se compose de cinq petits os allongés (*os métacarpiens*), dont quatre intimement unis les uns aux autres forment le *gril métacarpien* portant les quatre derniers doigts ; l'autre, premier métacarpien ou métacarpien du pouce, plus mobile, permet au pouce de s'opposer aux autres doigts et de saisir des objets chez les *bimanes* ou les *quadrumanes*.

Les espaces du gril métacarpien sont remplis par les muscles interosseux palmaires et dorsaux, muscles moteurs des doigts. Ces muscles, plus développés aux deux extrémités de la paume de la main, au niveau du pouce et de l'auriculaire, les doigts les plus mobiles, forment deux saillies renflées : l'éminence *thénar* et l'éminence *hypothénar*, qui limitent le creux de la main.

MÉTACARPIEN, ENNE (*pi-in, èn'*) adj. Qui appartient au métacarpe : *Les os* MÉTACARPIENS.

MÉTACARPOPHALANGIEN, ENNE (*ji-in, èn'*) adj. Anat. Qui unit le métacarpe et les phalanges : *Articulation* MÉTACARPO-PHALANGIENNE.

MÉTACENTRE (du préf. *méta*, et de *centre*) n. m. Mécan. V. la partie encycl.

— Encycl. Quand un corps solide flotte, il est soumis à deux forces : son poids appliqué à son *centre de gravité* et la résultante des pressions latérales exercées par les eaux appliquée en un point appelé *centre de poussée*. Quand le corps est en équilibre, le centre de gravité et le centre de poussée sont sur une même verticale. Si le corps est dérangé infiniment peu de sa position d'équilibre, la droite qui joint le centre de gravité au centre de poussée cesse généralement d'être verticale ; lorsque cette droite rencontre la verticale du nouveau centre de poussée, le point de rencontre est appelé *métacentre* ; cette dénomination est due à Bouguer. L'équilibre est stable ou instable suivant que le métacentre est au-dessus ou au-dessous du centre de gravité. Lorsqu'un navire oscille autour d'un axe horizontal sans cesser de flotter, le centre de poussée du fluide déplacé décrit une courbe, dont le centre est le métacentre du navire. Si l'on suppose le navire partagé en un très grand nombre de sections verticales, chaque section aura un métacentre. La projection du lieu des métacentres sur le plan latitudinal de la coque perte le nom de *courbe métacentrique*. On distingue plusieurs métacentres, suivant que l'axe horizontal autour duquel oscille le navire est dirigé dans le sens de la longueur ou dans celui de la largeur. On appelle premier métacentre latitudinal celui qui répond au cas où le navire tend à tourner autour d'un axe horizontal tracé dans son plan de symétrie, et premier métacentre longitudinal celui qui répond au cas où le navire tend à tourner autour d'un axe perpendiculaire au précédent.

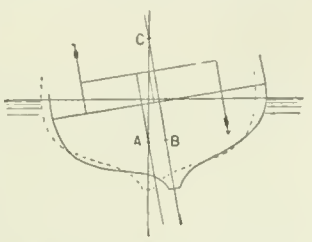

Métacentre : A, centre de gravité droit ; B, centre de gravité incliné ; C, métacentre latitudinal.

MÉTACENTRIQUE (*saa-trik'*) adj. Mar. Se dit de la courbe qui est le lieu des métacentres d'un navire dans toutes les inclinaisons possibles.

MÉTACÉTIQUE (*sé-tik'*) adj. Chim. ‖ *Acide métacétique*, Acide propionique.

MÉTACÉTONE n. m. Chim. Syn. de PROPIONE.

MÉTACÉTONIQUE adj. Chim. Syn. de PROPIONIQUE.

MÉTACÉTYLE n. m. Chim. Syn. de PROPIONYLE.

MÉTACHARIS (*ka-riss*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des érycinidés, comprenant une dizaine d'espèces de l'Amérique tropicale. Ce sont des papillons bruns en dessus et gris bleuâtre en dessous (*metacharis lucius*, Cayenne et Amazones), ou noir orangé et blancs (*metacharis erythromelas*, Guyane).]

MÉTACHÈTE (*khèt'* — du préf. *méta*, et du gr. *khaité*, crin, aigrette) adj. Se dit des larves d'annélides polychètes chez lesquelles il existe de longues soies permanentes remplaçant les soies provisoires. Syn. MÉTATROQUE.

MÉTACHLORITE (*klo*) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine, fer et magnésie, appartenant au genre *chlorite*.

MÉTACHORÈSE (*ko* — du préf. *méta*, et du gr. *khôros*, lieu) n. f. Méd. Transport d'une maladie endémique d'un lieu dans un autre. (Vx.)

MÉTACHROMATIQUE (*kro, tik'*) adj. Qui indique le métachromatisme.

MÉTACHROMATISME (*kro, tissm'* — du préf. *méta*, et du gr. *khroma*, couleur) n. m. Modifications de la couleur de la peau, des poils et des plumes, sous l'influence de l'âge ou des maladies.

— Encycl. Les phénomènes de *métachromatisme* paraissent être en général le résultat de modifications chimiques d'origine humorale, souvent durables, parfois définitives, tandis que les phénomènes de *mimétisme*, de *caméléonisme*, les modifications du plumage et du pelage que l'on observe chez les animaux, à l'époque du rut, sont toujours passagers. Parmi les phénomènes métachromatiques, il faut citer, chez l'homme, la canitie des vieillards, la pigmentation de la peau dans les dystrophies générales profondes (tuberculose, diabète bronzé, etc.).

MÉTACHROME (*krom'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, comprenant une vingtaine d'espèces propres à l'Amérique septentrionale et centrale. (Ce sont des cumolpinés de petite taille, à livrée jaune ou ferrugineuse, avec taches ou bandes noires, verdâtres ou bleues).

MÉTACHRONIE (*kro-ni* — du préf. *méta*, et du gr. *khronos*, temps) n. f. Succession des mouvements qu'exécutent les cils vibratiles. (Cette succession est telle que le battement du second ne se fait qu'après celui du premier, etc., et sans que jamais un cil batte spontanément en dehors de la série ou exécute un battement avant que le cil précédent soit lui-même entré en mouvement.) V. CIL.

MÉTACHRONISME (*kro-nissm'* — du préf. *méta*, et du gr. *khronos*, temps) n. m. Chronol. Erreur de date, qui consiste à assigner à un fait une époque postérieure à son époque véritable.

MÉTACINÈSE (*si*) ou **MÉTAKINÈSE** [du préf. *méta*, et du gr. *kinésis*, mouvement] n. f. Seconde phase de la *caryocinèse*. Syn. MÉTAPHASE.

MÉTACINNABARITE n. f. Minér. Sulfure naturel de mercure noir, que l'on a trouvé en Californie.

MÉTACINNAMÉINE n. f. Chim. Composé découvert par Frémy dans le baume du Pérou, identique à la *styricine*.

MÉTACLISE n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant quelques espèces d'Europe et d'Asie occidentale. [Syn. AMARANTHA.] (Les *metaclisa* sont des ténébrionidés de la tribu des diapérinés ; oblongs, luisants, bleus ou verts, ils ont les élytres ponctués. La *metaclisa parallela* se trouve en Sicile, en Turquie, etc.)

MÉTACONDYLE (du préf. *méta*, et de *condyle*) n. m. Anat. Phalange unguéale d'un doigt ou d'un orteil.

MÉTACOPAHUVIQUE (*vik'* — du préf. *méta*, et de *copahu*) adj. Chim. Se dit d'un acide contenu dans le copahu de Maracaïbo.

MÉTACROLÉINE n. f. Chim. Acroléine polymérisée. V. ALLYLE (*aldéhyde allylique* ou *acroléine*).

MÉTADIÈRE n. f. Comm. Ancienne espèce de toile.

MÉTAGALLATE n. m. Chim. Syn. de GALLULMATE.

MÉTAGALLIQUE adj. Chim. Syn. de GALLULMIQUE. V. GALLIQUE.

MÉTAGASTRULA (*stru* — du préf. *méta*, et du lat. *gastrula* ; de *gaster*, estomac) n. f. Gastrula des mammifères, qui, bien que provenant d'un œuf à segmentation totale, se rapproche, par l'épibolie de l'ectoderme, de la discogastrula des oiseaux.

MÉTAGÈNE, poète grec de la Comédie ancienne (ve s. av. notre ère). Fils d'un esclave, il vécut à Athènes au temps d'Aristophane. Il nous reste de courts fragments de quatre de ses comédies : *les Airs*, *les Thurioperses*, *l'Ami des sacrifices*, *Homère* ou *les Artisans*. — Architecte grec qui, avec son père Chersiphron, construisit le fameux temple d'Artémis à Éphèse (VIe s. av. J.-C.).

MÉTAGÉNÈSE (*jé* — du préf. *méta*, et du gr. *génésis*, génération) n. f. Biol. Mode de reproduction des organismes sans le concours des deux sexes ; ensemble des phénomènes de *génération agame*.

— Encycl. Biol. V. GÉNÉRATION.

MÉTAGÉNÉSIQUE (*jé, zik'*) adj. Qui se rapporte à la métagénèse : *Phénomènes* MÉTAGÉNÉSIQUES.

— Encycl. On entend par accélération *métagénésique* le phénomène grâce auquel certains organismes passent, au cours de leurs métamorphoses, d'une forme à une autre, en évitant les étapes intermédiaires. Ainsi, une rainette des Antilles (*hylodes Martinicensis*) subit toutes ses métamorphoses dans l'œuf même.

MÉTAGITNIEN (*jit'-ni-in*) adj. Qui se rapporte au métagitnion. — Surnom d'Apollon.

MÉTAGITNIES (*jit'-ni* — rad. *métagitnien*) n. f. pl. Antiq. gr. Fête athénienne, en l'honneur d'Apollon métagitnien, qui se célébrait dans le dème de Mélite au mois métagitnion (août-sept.), et aux alentours de laquelle avaient lieu les changements de domicile.

MÉTAGITNION (*jit'-ni* — du préf. *méta*, et du gr. *geitnia*, voisinage) n. m. Chronol. Huitième, et plus tard deuxième mois de l'année athénienne.

METAGLYMMA (*mé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, qui vivent en Nouvelle-Zélande. (Les *metaglymma* sont des broscinés, dont l'espèce type est la *metaglymma monilifer*.)

MÉTAGONIE (*ni*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des phelcidés, comprenant deux espèces de l'Amérique tropicale. (Les métagonies sont des araignées allongées, avec l'abdomen rétréci en arrière et tronqué.)

METAGRAMME (du préf. *méta*, et du gr. *gramma*, lettre) n. m. Gramm. Changement d'une lettre dans un mot. ‖ On dit plus ordinairem. MÉTAPLASME.

— Sorte d'énigme à plusieurs réponses qui diffèrent seulement l'une de l'autre par le changement d'une lettre, mais d'une lettre occupant toujours le même rang. Ex. : *Frison*, *Prison*, *Grison* ; ou *Moisson*, *Poisson*, *Boisson* ; *serBe*, *serVe*, *serGe*.

MÉTAGRAPHE (du préf. *méta*, et du gr. *graphein*, écrire) n. m. Boîte métallique, contenant un cachet qui porte le fac-similé d'une signature et un tampon à encre.

MÉTAIL (*ta-ill* [*ll* mll.]) n. m. Forme ancienne du mot MÉTAL. ‖ A désigné plus récemment une composition métallique. (Pl. *Des* MÉTAUX.)

MÉTAIRIE (*tè-ri* — pour *métayerie*, rad. *métayer*) n. f. Ferme exploitée par un petit cultivateur, qui retient pour son travail la moitié des fruits et récoltes. ‖ Ferme dont le détenteur paye au propriétaire une redevance en nature.

MÉTAL (anc. *métail* — du lat. *metallum*, gr. *métallon*) n. m. Corps simple doué d'un éclat particulier appelé *éclat métallique*, conduisant bien, en général, la chaleur et l'électricité, et qui possède la propriété de donner des oxydes le plus souvent basiques.

— Poétiq. Or ou argent monnayé :

> . . . . Quelle affaire ne fait point
> Ce bienheureux *métal*, l'argent, maître du monde ?
> LA FONTAINE.

— Fig. Matière que l'on met en œuvre : *Le* MÉTAL *de la pensée*. (H. Blaze.) ‖ Tempérament, caractère : *De quel* MÉTAL *êtes-vous donc ?* ‖ Objet considéré sous le rapport de son prix, de sa valeur :

> . . . . Fuyez l'indolente paresse ;
> C'est la rouille attachée aux plus brillants *métaux*.
> VOLTAIRE.

— *Métaux précieux*, Or et argent. ‖ *Métal natif* ou *vierge*, Métal extrait de la mine à l'état pur.

— Alchim. *Métal parfait*, Or ou argent. ‖ *Métal imparfait*, Métal autre que l'or et l'argent.

— Blas. V. la partie encycl.

— Fr.-maçonn. Argent monnayé.

— Métrol. Mesure de poids usitée en Tunisie, et qui équivaut à environ 16 kilogr.

— Techn. *Métal anglais*, Alliage d'étain et d'antimoine dont on fait des couverts. ‖ *Métal de miroir*, Alliage de plomb, de cuivre et d'antimoine susceptible d'un très beau poli et que l'on emploie à fabriquer des miroirs. ‖ *Métal fondu*, Nom spécialement donné en métallurgie à l'acier extra-doux que l'on obtient par les procédés Bessemer et Siemens. ‖ *Métal du prince Robert*, Le laiton. ‖ *Métal de Darcet*, Alliage de bismuth, d'étain et de plomb employé pour constituer le *plomb fusible* des générateurs et chaudières à vapeur. (V. PLOMB.) ‖ *Métal blanc*, Alliage de divers métaux qui ressemble à de l'argent métallique. ‖ *Métal Gruson*, Fonte trempée. ‖ *Métal de cloche*, Alliage de cuivre et d'étain, dont on fait les cloches. ‖ *Métal d'Alger*, Alliage d'étain, de plomb et d'antimoine, employé comme imitation de l'argent. ‖ *Métal de prince*, Cuivre raffiné, dont on fait les ouvrages de luxe. ‖ *Demi-métal*, Ancien nom des substances métalliques cassantes et volatiles (bismuth, arsenic). ‖ *Métal déployé*, treillage métallique rigide que l'on obtient en coupant à intervalles une tôle d'acier ou d'un autre métal et en la déployant en mailles uniformes de diverses dimensions.

— Encycl. Chim. Parmi les quatre-vingts éléments connus aujourd'hui, soixante-quatre environ sont désignés sous le nom de *métaux*. Ils ont un aspect spécial, *métallique*, sont fréquemment malléables et ductiles. Ils sont bons conducteurs de la chaleur et de l'électricité, et leurs oxydes sont le plus souvent basiques. Quelques-uns des autres éléments ont l'aspect métallique, sans toutefois posséder les propriétés générales des métaux : on les a appelés *métalloïdes*. L'usage a consacré cette dénomination pour tous les éléments ayant le même genre d'activité chimique. Leurs oxydes, souvent nombreux, sont acides.

Cette distinction est commode pour l'enseignement élémentaire. On nomme plus exactement les premiers *électropositifs*, par opposition aux seconds, qui sont *électronégatifs*. De fait, si l'on soumet une solution saline ou un sel fondu à l'électrolyse, les ions métalliques sont transportés sur la cathode et s'y déposent, tandis que les ions métalloïdiques (ou résidus salins) se déposent sur l'anode. Cette loi est générale, sous la réserve que la distinction n'est toutefois pas nettement tranchée, puisqu'un électronégatif peut jouer le rôle d'électro-positif vis-à-vis d'un plus négatif que lui, et *vice-versa*.

Propriétés physiques. Les métaux sont généralement solides aux températures ordinaires, sauf l'hydrogène, qui est gazeux, et le mercure, qui est liquide. Réduits en lames très minces, ils sont traversés par la lumière complémentaire de la couleur qu'ils présentent par réflexion. La plupart sont d'un blanc plus ou moins pur. Quelques-uns sont colorés, comme l'or, le cuivre, et les couleurs que nous leur connaissons se modifient quand on oblige les rayons lumineux à se réfléchir plusieurs fois sur le même métal. Tous, sauf des métaux alcalins, sont plus lourds que l'eau, et la plupart fondent aux températures de nos fourneaux.

D'après leur malléabilité, les principaux métaux se rangent dans l'ordre suivant : or, argent, aluminium, cuivre, étain, plomb, zinc, platine, fer. Pour la ductilité, ils forment la série : or, argent, platine, aluminium, fer, cuivre, zinc, plomb. Le fer est le plus tenace des métaux usuels.

Propriétés chimiques. Les métaux se combinent entre eux et aux métalloïdes avec une énergie et suivant des proportions très variables. Il résulte de là que l'affinité de ces éléments les uns pour les autres est fort différente et que la constitution chimique des composés formés présente de nombreuses dissemblances. La combinaison de deux ou de plusieurs métaux constitue un alliage. V. ce mot.

Classification. Une classification naturelle des éléments doit indiquer le passage des uns aux autres, grouper les corps suivant l'analogie de leurs propriétés correspondantes et des types de leurs combinaisons. Un classement remarquable a été obtenu dans cet ordre d'idées par D. Mendéléev et L. Meyer. S'appuyant sur les relations numériques qui existent entre les poids atomiques, sur les propriétés d'ordres physique et chimique des éléments, ils rangèrent les corps sur une ligne horizontale et s'aperçurent que les éléments voisins sont hétérologues, c'est-à-dire différents par leur activité, leur signe, leur valence, etc. Ils constatèrent aussi qu'à des intervalles déterminés et réguliers on rencontre une série de corps qui, placés au-dessous des premiers, leur sont analogues ; en sorte que les colonnes verticales obtenues ainsi contiennent des corps qu'on pourrait, en général, placer dans une même famille naturelle. Cette variation se reproduit périodiquement ; d'où le nom de *système périodique* donné à cette classification. V. CHIMIE.

L'ordre suivi dans les groupements suivants met aussi en évidence les analogies physiques et chimiques des principaux éléments métalliques. Il se rapproche du précédent, qui n'a été modifié que pour faciliter l'étude :

1re *Famille*. Métaux décomposant l'eau à froid ; à oxydes, sulfures et carbonates solubles, densité de 0,6 à 1, 8 : lithium, sodium, potassium, rubidium, cérium.

2e *Famille*. Métaux décomposant l'eau à froid ; à carbonates insolubles : calcium, strontium, baryum.

3e *Famille*. Métaux décomposant l'eau à 100° et ne donnant pas de sesquioxyde ; D. de 1,75 à 8,6 : magnésium, zinc, cadmium, glucinium.

4e *Famille*. Métaux à oxydes indécomposables au rouge par l'hydrogène ou le charbon ; D. de 2,5 à 7,2 : aluminium, gallium, indium.

5e *Famille*. Métaux décomposant l'eau au rouge sombre ou à froid en présence des acides ; D. de 7,0 à 9,5 : chrome, manganèse, fer, cobalt, nickel.

6e *Famille*. Métaux décomposant l'eau au rouge blanc, à sulfures précipités par l'hydrogène sulfuré en liqueurs acides ; D. de 8,5 à 11,5 : plomb, thorium.

7e *Famille*. Métaux ne décomposant l'eau ni par la chaleur ni par les acides ; s'oxydant directement par l'action des acides très oxygénés ; D. de 8,9 à 13,6 : cuivre, mercure, argent.

8e *Famille*. Métaux incapables de s'oxyder par les acides suroxygénés ; D. de 12,1 à 22,5 : palladium, platine, iridium, osmium, or.

— Alchim. Les alchimistes reconnaissaient sept *métaux*, dérivés d'un principe unique et formés sous l'influence des planètes. C'étaient : l'or, formé par le soleil, l'argent par la lune, le mercure par Mercure, le plomb par Saturne, l'étain par Jupiter, le fer par Mars et le cuivre par Vénus. Ils les divisaient en métaux parfaits, or et argent, qui sont inaltérables, et métaux imparfaits, mercure, plomb, étain,

fer et cuivre, se changeant en chaux ou oxydes sous l'influence du feu ou de l'air, et facilement attaquables par les acides. Les alchimistes professaient que tous les métaux sont composés de soufre et de mercure, dont l'or, l'argent, le plomb, l'étain, le fer et le cuivre ne sont que des transformations. Les métaux imparfaits naissent les premiers ; le fer, premier état de la matière métallique, se transforme en cuivre ; en se perfectionnant, le cuivre se change en plomb ; à son tour, le plomb devient par progression étain, ensuite mercure, puis argent et enfin or.



De gueules à la bande d'argent accostée de deux besants d'or.

— Blas. Il n'existe que deux *métaux* : l'or et l'argent, qui sont la couleur jaune et la couleur blanche. (Quelques héraldistes ont classé aussi parmi les métaux le sable, qu'ils appellent alors *fer*.) C'est d'ailleurs par la couleur noire que l'on figure le fer dans certaines décorations allemandes : croix de fer, par exemple. Il est de règle, dans l'art héraldique, de ne jamais mettre métal sur métal. Les plumes des cimiers qui indiquent les couleurs d'or ou d'argent sont uniformément blanches. Quand on figure les blasons en gravure, on indique l'or par un pointillé et l'argent par un fond réservé en blanc. — Les écus où l'on voit métal sur métal sont des armoiries fausses ou des armoiries à enquerre.

MÉTALBUMINE n. f. Chim. Peptone qui se trouve dans le sang, les urines, dans certains cas pathologiques.

MÉTALDÉHYDE n. f. Chim. Modification isomérique solide de l'aldéhyde.

— Encycl. La *métaldéhyde* se dépose de l'aldéhyde, surtout pendant les froids de l'hiver, en cristaux prismatiques allongés, transparents, sans odeur ni saveur, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool chaud. Ils se subliment à 120° sans fondre. Lorsqu'on met de l'aldéhyde pure étendue de la moitié de son poids d'eau en contact avec une trace d'acide azotique ou sulfurique, et qu'on maintient la température au-dessous de 0°, il se dépose des aiguilles qui ont les caractères de la métaldéhyde. Chauffée pendant quelque temps à 115° dans un tube scellé, la métaldéhyde se convertit en aldéhyde.

MÉTALENT (*lan* — du préf. *mé*, et de *talent*) n. m. Défaut de talent : *Mon* MÉTALENT *en cette matière.* (H. Beyle.) ‖ A signifié Malveillance habituelle, disposition au mal.

MÉTALEPSE (*lèpss* — du gr. et du lat. *metalepsis*) n. f. Figure de rhétorique, qui consiste à faire entendre une chose en exprimant ce qui l'amène ou ce qui la suit : *Nous le pleurons* ou *Il fut, Il a vécu*, pour *Il est mort*.

MÉTALEPSIE (*lè-psi* — rad. *métalepse*) n. f. Chim. Théorie des substitutions.

METALIA (*mé*) n. f. Genre d'oursins spatangoïdes, comprenant des formes propres à l'Océanie.

MÉTALINE n. f. Mécan. Syn. de MÉTAL ANTIFRICTION. V. ANTIFRICTION.

MÉTALLÉITÉ n. f. Caractère du métal, ensemble des propriétés qui caractérisent les métaux.

MÉTALLESCENCE (*lèss-sanss*) n. f. Hist. nat. Caractère de ce qui est métallescent.

MÉTALLESCENT, ENTE (*lèss-san, ant'* — rad. *métal*) adj. Hist. nat. Qui a un éclat métallique, des couleurs à reflets métalliques.

MÉTALLEUTIQUE (*tik'*) n. f. Genre d'insectes orthoptères, comprenant quelques espèces de l'Inde et de l'archipel malais. (Ce sont des mantes de taille moyenne, à livrée ordinairement vert métallique ou doré.)

MÉTALLIFÈRE (du lat. *metallum*, métal, et *ferre*, porter) adj. Qui contient un métal ou un minerai : *Filon* ou *Gîte* MÉTALLIFÈRE. V. FILON.

MÉTALLI-MÉCANIQUE adj. Hortic. Se dit d'un genre de caisses en métal pour arbustes, qui peuvent au besoin s'ouvrir sur toutes les faces latérales.

MÉTALLIN, INE adj. Qui a une teinte métallique.

MÉTALLIQUE (*lik'*) adj. Qui est un métal : *Corps* MÉTALLIQUE. ‖ *Plumes métalliques*, Plumes à écrire en métal. ‖ Qui appartient aux métaux ou semble leur appartenir : *Son, Éclat* MÉTALLIQUE.

— Fig. Sonore à la manière des objets de métal : *Une voix* MÉTALLIQUE. ‖ Dur et sec comme le métal : *Les plis* MÉTALLIQUES *et profonds de sa figure âpre et sévère.* (Balz.)

— Diplom. *Lettres métalliques*. Caractères tracés avec de l'encre métallique. (Les empereurs d'Orient, d'Allemagne, les princes italiens employèrent souvent la chrysographie ou écriture d'or pour les diplômes ; on n'en trouve pas trace dans les diplômes français, à part quelques ornements de lettres.)

— Fin. Qui est en espèces monnayées ou en métal d'or ou d'argent : *La réserve* MÉTALLIQUE *de la Banque.* ‖ Qui est consé ou qui est réellement remboursable en espèces, en parlant d'une monnaie fictive : *Des bons* MÉTALLIQUES.

— Minér. *Corps métalliques*, Dans la classification de Lapparent, Groupe de minéraux, comprenant tous ceux qui contiennent des substances métalliques.

— Numism. *Histoire métallique*, Histoire dont toute la suite est figurée par des médailles : *L'*HISTOIRE MÉTALLIQUE *de Louis XIV est des plus complètes.*

— Pathol. *Colique métallique*, Colique causée par l'ingestion du cuivre, du plomb et du mercure.

— n. m. Se dit quelquefois pour Papier-monnaie remboursable en espèces : *Les* MÉTALLIQUES *russes sont émis sous forme de bons.*

— n. f. Métallurgie. (Vieux.)

MÉTALLIQUEMENT (*ke*) adv. En métal, en or ou en argent monnayé : *Être payé* MÉTALLIQUEMENT.

MÉTALLISAGE n. m. Syn. de MÉTALLISATION.

MÉTALLISATION (*si-on* — rad. *métalliser*) n. f. Physiq. anc. Génération des métaux dans le sein de la terre.

— Métall. Opération par laquelle les métaux combinés chimiquement sont ramenés à l'état de métaux purs, et reprennent leurs propriétés natives : *La* MÉTALLISATION *de l'aluminium est une opération longue et difficile.*

— Minér. Action naturelle qui a imprégné de substances métalliques les dépôts géologiques. ‖ Enrichissement comparatif d'une eau minérale en métaux purs et accessoirement en sels métalliques simples (oxydes).

— Techn. Opération par laquelle on couvre d'une légère couche de métal certains objets tels que du plâtre, de la poterie, un tissu, etc., que l'on veut conserver. (On dit aussi MÉTALLISAGE.) ‖ Opération qui a pour but de préparer les corps non métalliques à recevoir une couche de métal par les procédés de la galvanoplastie.

— Encycl. Techn. La *métallisation*, une des opérations les plus importantes de la galvanoplastie, a pour objet de rendre conducteurs, presque à l'égal d'un métal, les pièces qui ne le sont pas par nature, soit qu'on veuille les revêtir d'une enveloppe métallique, soit qu'on se propose seulement d'en contre-tirer une épreuve.

Le corps métallisant qui se prête le mieux aux différentes manipulations galvanoplastiques est la plombagine, dont les particules, d'une onctuosité suffisante et d'une ténuité extrême, s'appliquent avec un grand succès sur les formes les plus délicates, sans amener l'engorgement des détails ni la déformation du modèle.

MÉTALLISER v. a. Chim. Donner un éclat métallique à : MÉTALLISER *un oxyde*.

— Techn. Couvrir d'une légère couche de métal : MÉTALLISER *du bois, de la pierre, des tissus.*

— Fig. Endurcir, rendre insensible : MÉTALLISER *le cœur des soldats.*

Se *métalliser*, v. pr. Être métallisé ou changé en métal.

— Fig. S'endurcir, devenir insensible : *Le chirurgien* SE MÉTALLISE *promptement.*

METALLITES (*mé, tèss*) n. m. Sous-genre de *polydrosus*, comprenant de nombreuses espèces répandues surtout dans l'hémisphère boréal. (Les *metallites* sont des charançons de taille moyenne, revêtus d'une livrée verte ou grise.)

MÉTALLOCHIMIE (du lat. *metallum*, métal, et de *chimie*) n. f. Partie de la chimie qui concerne les métaux.

MÉTALLOCHIMIQUE (*mik'*) adj. Qui a rapport à la métallochimie : *Essais* MÉTALLOCHIMIQUES.

MÉTALLOCHROMIE (*kro-mi* — de *métal*, et du gr. *khrôma*, couleur) n. f. Art de colorer la surface des métaux.

— Encycl. Bien que la *métallochromie* soit surtout entrée dans la pratique industrielle depuis l'adoption du procédé électrique Becquerel, l'oxydation superficielle des métaux, qui en est le principe, était usitée de longue date dans le bronzage du fer et de l'acier, ainsi que dans la production des diverses teintes brunes ou vertes sur le cuivre et grises sur l'argent. Mais les teintes les plus variées sont obtenues par le procédé que l'on appelle galvanochromie, procédé qui consiste à déposer par la voie électrique une couche très mince d'oxyde métallique sur l'objet à colorer. On prépare dans ce but une solution de litharge (oxyde de plomb) dans de la potasse caustique, et l'on y plonge l'objet à colorer, que l'on met en communication avec le pôle positif ; la cathode est formée par une lame de platine. Aussitôt que l'on ferme le courant, on voit se produire une coloration jaune, qui bientôt passe par les reflets les plus variés ; on retire l'objet, dès qu'on est arrivé à la nuance désirée. Une solution d'oxyde de fer ammoniacal donne des couleurs plus solides et brillantes.

Une autre méthode de coloration consiste à verser sur une plaque polie de fer, d'argent ou d'or, une solution d'oxyde de cuivre dans du vinaigre et de toucher la plaque avec un morceau de zinc. À chacun des points touchés, l'on voit apparaître des cercles concentriques, qui s'élargissent d'autant plus que le contact a été plus long. Si l'on tamponne la plaque avec de l'ouate, et que l'on sèche ensuite sur une lampe à alcool, il se produit sur une couleur fondamentale une série d'ocelles comme celles des plumes de paon.

MÉTALLOCHROMISTE (*kro-misst'*) n. m. Ouvrier qui opère la métallochromie.

MÉTALLOGRAPHE n. m. Celui qui s'occupe de métallographie.

MÉTALLOGRAPHIE (*fi* — du gr. *métallon*, métal, et *graphein*, écrire) n. f. Description, science des métaux. ‖ Gravure sur métal. (Se dit surtout de la gravure en creux.)

MÉTALLOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la métallographie : *Procédés* MÉTALLOGRAPHIQUES.

MÉTALLOÏDE (du gr. *métallon*, métal, et *eidos*, aspect) adj. Minér. Qui a l'éclat particulier ou les autres propriétés des métaux : *Diallage* MÉTALLOÏDE.

— n. m. pl. Classe de corps simples, autres que les métaux : *Les* MÉTALLOÏDES *sont électro-négatifs.*

— Encycl. Les *métalloïdes* ont pour caractères communs de conduire mal la chaleur et l'électricité, de ne pas avoir l'éclat métallique, et de former avec l'oxygène des oxydes indifférents ou des acides. Ces oxydes sont dits *indifférents*, parce qu'ils sont incapables de neutraliser les acides ; quelques-uns, pourtant, se comportent comme des bases, mais très faibles, par rapport aux acides forts.

On a formé quatre groupes de métalloïdes par le rapprochement de leurs propriétés chimiques. 1er groupe, *fluor, chlore, brome, iode* : ce sont des éléments *monovalents* dont la molécule est diatomique ; ils forment avec l'hydrogène des hydracides puissants contenant des volumes égaux de chacun des éléments constituants et qui présentent entre eux les plus grandes analogies. 2e groupe : *oxygène, soufre, sélénium, tellure* ; ce sont des éléments *divalents*, toutefois, le sélénium et le tellure peuvent jouer vis-à-vis du chlore le rôle d'élément *tétravalent* ; leurs molécules sont diatomiques, et ils forment, avec l'hydrogène, des composés gazeux qui contiennent un volume d'hydrogène égal à leur propre volume, et un demi-volume de l'un d'eux considéré à l'état de gaz ou de vapeur. L'oxygène forme de l'eau ; les autres forment des acides faibles. 3e groupe : *azote, phosphore, arsenic, antimoine* ; ce sont des éléments *trivalents*, agissant quelquefois comme *pentavalents* ; la molécule de l'azote est *diatomique*, les molécules des autres étant *tétratomiques* ; ils donnent avec l'hydrogène des hydrures gazeux, qui contiennent une fois et demie leur volume de ce gaz. 4e groupe : *carbone, silicium, bore* ; le carbone et le silicium sont *tétravalents* ; ce sont les seuls composés tétravalents que l'on classe dans les métalloïdes ; le bore pourrait être classé à côté des éléments trivalents, mais son analogie est assez grande avec le silicium.

MÉTALLOÏDIQUE (*dik'*) adj. Qui se rapporte aux métalloïdes.

MÉTALLONOTE n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères. (Ce sont des œdémérinidés, de la tribu des hélopinés ; de grande taille, allongés, bombés, presque bossus, ils ont de longues pattes grêles et arquées.)

MÉTALLOSCOPIE (*sko-pi* — du gr. *métallon*, métal, et *skopein*, examiner n. f. Étude de l'influence nerveuse que produit le contact de certains métaux sur le corps humain.

MÉTALLOSCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Qui se rapporte à la métalloscopie : *Phénomènes* MÉTALLOSCOPIQUES.

MÉTALLOSOME n. m. Genre d'insectes carnassiers, de la famille des carabidés, et comprenant cinq ou six espèces des régions chaudes de l'Amérique.

MÉTALLOTHÉRAPIE (*pi* — du gr. *métallon*, métal, et *thérapeia*, guérison) n. f. Traitement de certaines maladies, et spécialement des névroses, par des applications sur la peau de différents métaux ou par l'ingestion de poudres ou de sels métalliques.

— Encycl. Paracelse paraît avoir été l'inventeur de la *métallothérapie* ; mais c'est depuis 1877 seulement, avec Burq, que ce mode de traitement est entré dans une voie rationnelle. Les phénomènes les plus certains qu'on ait observés sont des *transferts*, puis le retour de la sensibilité générale et spéciale, et enfin, mais plus rarement, des contractures. Toutefois, ces actions ne sont pas sensiblement différentes de celles que produisent les autres agents d'excitation, l'aimant spécialement.

MÉTALLURGE n. m. Syn. inus. de MÉTALLURGISTE.

MÉTALLURGIE (*ji* — du gr. *métallourgia*, même sens) n. f. Art d'extraire les métaux de la terre et de les purifier.

— Encycl. I. Histoire de la métallurgie. La haute antiquité de la *métallurgie* n'est pas seulement attestée par les objets en or, argent, airain, fer trouvés dans les plus vieilles sépultures, comme celles de la Chaldée et de l'Assyrie, mais encore par les plus anciennes traditions. Dans les récits mosaïques, apparaissent les idoles d'or, Tubal-Caïn, habile à forger toutes sortes d'instruments d'airain et de fer, Abraham et ses richesses en argent ; dans la mythologie, on connaît la légende de Prométhée ravissant le feu du ciel, celle de Vulcain forgeant avec ses cyclopes les foudres de Jupiter, les Cabyres et autres peuplades habiles à travailler les métaux, etc.

Parmi les découvertes métallurgiques de l'antiquité, il faut mettre au premier rang celles dont nous sommes redevables à la civilisation grecque : la soudure, inventée par Glaucos vers le VIIe siècle av. J.-C., et le moulage, qui permit à Théodoros, un insulaire de Samos contemporain de Périclès, de couler d'un jet la première statue d'airain par ce procédé à cire perdue encore en usage aujourd'hui. Dans l'*Odyssée*, Homère compare le bruit que fit l'épieu enflammé plongé par Ulysse dans l'œil de Polyphème à celui que fait une hache quand, après l'avoir chauffée au rouge, on la plonge dans l'eau froide. Ce trait paraît montrer que les Grecs connaissaient et appliquaient le phénomène de la trempe.

Plus près de nous, les grandes découvertes se rapportent surtout à la sidérurgie. C'est la fonte (XVe s.), la cémentation (XVIIe s.), l'affinage au four à puddler de la fonte par une scorie basique (fin du XVIIIe s.), effectué jusque-là au bas foyer, puis l'affinage pneumatique, inventé par Bessemer (1855), complété bientôt par l'affinage au four à gaz Siemens et l'affinage déphosphorant de Thomas et Gilchrist, qui ont permis de couler de gros lingots et conduit à cet arsenal colossal de laminoirs, de pilons, de presses à forger constituant aujourd'hui le matériel des grosses forges ; enfin, depuis quelques années, l'introduction de métaux comme le nickel et le chrome dans l'acier, quelques nouveaux alliages du cuivre et les procédés électrolytiques, qui ont permis d'obtenir des métaux très purs, comme le cuivre, et d'extraire à un prix relativement bas d'autres métaux fabriqués jusque-là à un prix très élevé, comme l'aluminium.

II. Minerais. Le règne minéral fournit à l'état natif quelques métaux (or, argent, cuivre, platine) ; mais la plupart ne s'y rencontrent qu'à l'état de combinaisons (oxydes, sulfures, carbonates, etc.), presque toujours en mélanges et associées à des matières stériles constituant la gangue. Avant de soumettre le minerai au traitement, on doit le plus souvent, par une préparation mécanique, en retirer une partie de la gangue et séparer les composés de métaux différents.

III. Méthodes de traitement. On distingue les méthodes par voie sèche, par voie humide et par voie électrique.

a) Traitements par voie sèche. L'intervention de la chaleur en est une caractéristique. On procède :

1. Soit par simple fusion, pour les minerais contenant les métaux natifs.

2. Soit par réduction à l'aide du carbone et de l'oxyde de carbone, pour la plupart des oxydes, des carbonates, des silicates. Exemple : réduction de la cassitérite

$$[SnO^2 + 2CO = Sn + 2CO^2].$$

3. Soit par réduction de certains oxydes au moyen de l'aluminium (aluminothermie), qui permet d'obtenir des métaux exempts de carbone. Exemple : réduction de l'oxyde de chrome

$$[Cr^2O^3 + 2Al = Al^2O^3 + 2Cr].$$

4. Soit par grillage et calcination, pour certains sulfures. Exemple : extraction du mercure de son sulfure, le cinabre

$$[HgS + 3O = HgO + SO^2 ; HgO = Hg + O].$$

5. Soit par grillage et réduction, pour quelques sulfures. Exemple : extraction du zinc de la blende

$$[ZnS + 3O = ZnO + SO^2 ; ZnO + C = Zn + CO].$$

6. Soit par grillage et réactions, pour quelques sulfures. Exemple : extraction du plomb de la galène

$$[PbS + 4O = PbSO^4 ; PbSO^4 + PbS = 2Pb + SO^2].$$

7. Soit par précipitation, pour quelques sulfures. Exemple : extraction du plomb de la galène par le fer

$$[PbS + Fe = FeS + Pb].$$

8. Soit par réduction de chlorures au moyen du potassium ou du sodium. Exemple : extraction du magnésium de son chlorure contenu dans la carnallite

$$[MgCl^2 + 2Na = Mg + 2NaCl].$$

Par toutes ces variantes, le métal n'est qu'exceptionnellement séparé par volatilisation ; il en est ainsi pour le zinc, le cadmium, le mercure.

Dans le cas plus général où le métal est obtenu à l'état liquide, sa séparation ne se fait bien que si l'on dose le mélange soumis au traitement de façon à entraîner les matières étrangères dans un produit secondaire fusible,

généralement un silicate (scorie ou laitier). Ce dosage est obtenu au besoin par une addition de flux ou fondant.

Dans le traitement des sulfures, des arséniures et antimoniures, on obtient parfois un ou deux autres produits fondus, constitués par un polysulfure (*matte*) ou un polyarséniure et antimoniure (*speiss*), la plupart du temps soumis à un second traitement.

b) Traitements par voie humide. On les réserve à quelques cas particuliers, comme l'extraction de l'argent et du cuivre de certains produits. Exemples : un produit cuivreux est attaqué par l'acide chlorhydrique ou par le chlorure ferreux pour donner un chlorure d'où l'on précipite le cuivre par le fer ; on transforme le sulfure de cuivre en chlorure par un grillage en présence du sel marin (grillage chlorurant) ou par l'action du chlorure ferrique.

c) Traitements par voie électrique. Ces procédés étaient réservés jusqu'ici surtout à l'extraction de l'aluminium, du magnésium, à la fabrication du carbure de calcium (électrolyse par voie ignée) et à l'affinage du cuivre (électrolyse par voie humide). Cette classe de procédés, à laquelle on peut rattacher la soudure électrique des métaux, est appelée à un grand avenir. En utilisant les forces naturelles pour actionner les dynamos, elle contribuera à déplacer certains centres de production et à en créer de nouveaux.

MÉTALLURGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la métallurgie : *Industrie* MÉTALLURGIQUE.

MÉTALLURGIQUEMENT (*ke* adv. Au point de vue de la métallurgie : MÉTALLURGIQUEMENT *parlant*.

MÉTALLURGISTE (*jisst'*) n. m. et adj. Se dit de celui qui s'occupe de métallurgie : *Un industriel* MÉTALLURGISTE.

MÉTALONCHIDITE n. f. Sulfure naturel de fer. Variété arsénifère de marcasite.

MÉTALUMINE n. f. Chim. Modification soluble de l'alumine, ainsi nommée par Graham.

MÉTAMARGARIQUE (*rik'*) adj. Se dit d'un acide obtenu par Frémy en traitant l'huile d'olive par l'acide sulfurique. C'est probablement un mélange de plusieurs composés.)

MÉTAMÉCONIQUE (*nik'*) adj. m. Chim. ‖ *Acide métaméconique*, Syn. de ACIDE COMÉNIQUE.

MÉTAMÈRE (du préf. *méta*, et du gr. *méros*, partie) adj. Chim. Se dit d'un corps isomère d'un autre par métamérie.

— n. m. Zool. Chacun des anneaux d'un ver ou d'un arthropode. Syn. ZOONITE.

— ENCYCL. Zool. Le terme de *métamère* a été créé par le naturaliste allemand Hæckel. Pour ce savant, en effet, tout métamère, qu'il soit d'un ver, d'un crustacé, d'un insecte, représente un individu, un élément distinct d'une série d'êtres unis bout à bout, une unité morphologique de ce tout, qui est un animal, ou, pour mieux dire, une colonie animale.

MÉTAMÉRIE (*ri* — rad. *métamère*) n. f. Zool. Division primitive de la corde dorsale de l'embryon et des tissus environnants en segments ou *métamères*.

— Chim. Isomérie des corps formés par l'association de plusieurs composés distincts ou identiques.

— ENCYCL. Zool. Chacun des segments constituant la *métamérie* présente les caractères généraux et les propriétés principales de l'individu auquel il appartient, ce qui a fait penser à divers auteurs que la métamérie est la marque de l'existence, dans la phylogénie de l'être, d'une colonie animale qui a disparu par *coalescence*. Chez les vertébrés supérieurs, la division primitive ne persiste pas, et c'est une nouvelle division de la corde dorsale qui aboutit à la formation des vertèbres.

— Chim. Berthelot distingue quatre sortes de *métamèries*. « Les corps métamères, dit-il, se partagent en quatre groupes distincts, suivant qu'ils ont été obtenus : 1° par la réaction de corps différents, modifiés semblablement ; 2° par la réaction de corps différents, modifiés diversement (ces deux groupes constituent la *métamérie par compensation*) ; 3° par la réaction des mêmes corps modifiés semblablement, mais dans un ordre différent ; 4° par la réaction des mêmes corps, modifiés diversement, de façon à obtenir un résultat identique. »

L'éther butylacétique et l'éther amylformique sont des métamères formés par la réaction de corps différents, modifiés semblablement :

$$C^{8}H^{10}O^{2} + C^{2}H^{2}O^{2} - H^{2}O^{2} = C^{10}H^{10}\,(C^{5}H^{9}O^{2})$$

alcool amylique. — acide formique. — éther amylformique.

L'éther diméthyloxalique et l'acide étbyloxalique sont des métamères formés par la réaction de corps différents, modifiés diversement. On peut d'ailleurs traduire par des formules générales un certain nombre de cas de métamérie par compensation. Prenons un éther formé par l'union d'un alcool de la famille $C^{n}H^{2n+2}O^{2}$ avec un acide de la famille $C^{m}H^{2m}O^{2}$ d'après la relation

$$C^{n}H^{2n+2}O^{2} + C^{m}H^{2m}O^{2} - H^{2}O^{2} = C^{(n+m)}H^{2(n+m)}O^{2}.$$

alcool. — acide. — éther.

Cette formule $C^{n+m}H^{2n+2m}O^{2}$ répond à une multitude de métamères par compensation.

Une sorte de métamérie digne d'attention est celle que nous avons caractérisée ci-dessus par son origine, due à la réaction des mêmes corps modifiés semblablement, mais dans un ordre différent. Ainsi, étant donné un alcool polyatomique, c'est-à-dire jouant le rôle de plusieurs molécules alcooliques réunies, on pourra satisfaire ses atomicités par des réactions diverses ; alors, l'ordre adopté pour obtenir ce résultat, on donnera naissance à des corps différents, à des métamères.

La dernière source de métamérie que nous avons indiquée ne fournit pas un nombre d'exemples aussi grand que les précédentes. Elle doit être attribuée à une différence très marquée dans l'énergie des réactions qui produisent les corps et déterminent des mouvements moléculaires plus ou moins marqués.

Quelle que soit la cause d'une métamérie, on peut, en général, par des méthodes variées, transformer l'un des métamères dans l'autre. Cette transformation est d'ailleurs toujours plus difficile pour les composés unitaires que pour les composés secondaires.

MÉTAMÉRISATION (*si-on*) n. f. Segmentation d'un animal annelé en segments ou métamères. ‖ Apparition des anneaux dans l'embryon.

MÉTAMEUR ou **MÉTAMÈR**, village de l'extrême Sud tunisien, à 70 kilom. de Gabès, habité par des indigènes troglodytes, qui ont creusé, dans une sorte de tuf, des habitations superposées. Autour de la petite cité, jardins plantés de dattiers, oliviers et superbes figuiers.

METAMMEH, ville du Soudan égyptien, sur la rive gauche du Nil, en face de Chendy. Très florissante au début du XIXe siècle, elle fut conquise en 1821 par Ismaïl-pacha pour Méhémet-Ali. Révoltée en 1822, elle fut reprise par Mohammed-bey et saccagée de telle sorte qu'elle ne retrouva jamais plus sa prospérité. Occupée par les mahdistes en 1885, elle a été reconquise en 1898 par Kitchener.

MÉTAMONÈRE (du préf. *méta*, et de *monère*) n. f. Protiste protophyte ou protozoaire) dans lequel on constate une différenciation progressive du noyau. ‖ Ensemble des monoplastidos qui présentent des stades du développement phylogénétique du noyau.

MÉTAMORPHIQUE (*fik'* — du préf. *méta*, et du gr. *morphè*, forme) adj. Géol. Se dit des roches qui ont été modifiées sous l'influence du métamorphisme.

MÉTAMORPHISME (*fissm'* — rad. *métamorphique*) n. m. Géol. Modification physique et chimique, produite dans la structure d'une roche.

— Fig. Changement dans l'état social et politique : *Cette dissolution n'est autre chose que le phénomène de* MÉTAMORPHISME *qui doit ramener les nations à des groupes d'États de dimensions plus restreintes.* (Proudh.)

— ENCYCL. Géol. Le *métamorphisme*, considéré autrefois comme exceptionnel, intéresse plus ou moins toutes les roches. Cependant, les exemples les plus remarquables sont dus soit à la chaleur interne du globe, soit au voisinage d'émissions éruptives, soit aux effrayantes compressions subies par le fait des contractions du sol. Certaines roches sont devenues cristallines sous l'influence de la chaleur ; c'est ainsi que la craie se transforme en un marbre cristallin ; d'autres deviennent feuilletées sous le poids des couches qui les recouvrent, c'est le cas des argiles plastiques qui sont passées à l'état de schistes. La haute température des matières éruptives développe, dans les roches qu'elles traversent, la production de différents minéraux cristallisés, et il est une foule de silicates que l'on trouve dans les roches anciennes et dont il faut chercher l'origine dans les émissions de granits et de porphyres existant dans leur voisinage. Cette influence métamorphique peut parfois intéresser une grande étendue de roches : certains schistes de la vallée d'Andlau ont été métamorphisés sur une épaisseur moyenne de 500 à 600 mètres. Staurotide, chiastolite, etc., sont des minéraux tout à fait caractéristiques des roches métamorphiques. On donne au métamorphisme provoqué par les mouvements orogéniques, le nom de *dynamométamorphisme* ; aussi les calcaires devenus cristallins, les grès transformés en psammites et certaines formations sédimentaires ayant acquis l'aspect de roches primitives, sont-ils très répandus dans les pays de montagnes et en particulier dans les Alpes.

On désigne sous le nom de *endomorphisme* le métamorphisme produit par la roche encaissante sur la roche éruptive. En dehors des différents cas qui viennent d'être signalés, il se produit dans toutes les roches des déplacements moléculaires ; il en résulte une sorte de *vie chimique*, qui ne s'éteint qu'en dehors du gisement originel.

MÉTAMORPHISTE (*fisst'* — du préf. *méta*, et du gr. *morphè*, forme) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui enseignait, au XVIe siècle, que le corps de Jésus-Christ s'était métamorphosé en Dieu dans le ciel. ‖ Ces sectaires s'appellent aussi UBIQUITAIRES.

MÉTAMORPHOPSIE (*psi* — du préf. *méta*, et du gr. *morphè*, forme, et *opsis*, vue) n. f. Pathol. Affection de l'œil qui fait voir les objets autrement conformés qu'ils ne sont. (C'est une conséquence de l'astigmatisme.)

MÉTAMORPHOSABLE adj. Qui peut être métamorphosé.

MÉTAMORPHOSE (du gr. et du lat. *metamorphosis*) n. f. Changement d'un être en un autre être : *On voit dans le Tasse la* MÉTAMORPHOSE *d'arbres en nymphes et en guerriers.* ‖ Changement de forme ou d'aspect : *La* MÉTAMORPHOSE *d'un enfant en homme.*

— Fig. Changement complet et essentiel : *La* MÉTAMORPHOSE *d'un rieur en bigot.*

— Mythol. Changement de nature ou d'individualité, produit par quelque puissance surnaturelle : *Les* MÉTAMORPHOSES *de Jupiter en taureau, en cygne, en pluie d'or.*

— Zool. Série de phénomènes par lesquels certains animaux passent d'une forme à une autre, en succession régulière, de leur naissance jusqu'à l'âge adulte.

— SYN. **Métamorphose, transformation.** La *métamorphose* a quelque chose de plus complet et de plus merveilleux que la *transformation*. V. MÉTAMORPHOSER.

— ENCYCL. Zool. La *metamorphose* est un développement post-embryonnaire, qui ne compte que du jour où l'animal a quitté l'œuf, et par conséquent, dans la règle, le corps de sa mère. Certains insectes, vivipares cependant, mettent au jour des larves toutes formées ; celles-ci sont dans le cas des petites vipères qui ont quitté leur œuf dans le corps même de la mère. Les animaux qui subissent le plus de métamorphoses régulières sont certainement les insectes, puisque, en général, aucun d'eux n'éclôt sous la forme définitive apte à reproduire son espèce. Mais il en est beaucoup d'autres qui passent par divers états, comme on l'observe chez les échinodermes, les mollusques, etc., et même chez les vertébrés tels que certains poissons et tous les amphibiens ou batraciens. Chez ces derniers, notamment, on peut comparer les métamorphoses à celles des insectes. Ils passent, en effet, par la phase de larve ou têtard, puis par la phase de nymphe (têtard muni de membres) avant d'arriver à l'état parfait.

Les insectes sortent de l'œuf à l'état de larve, puis, après plusieurs mues qu'accompagnent parfois de grands changements de forme, ils passent par un état, ordinairement dormant, qui est celui de nymphe, pupa ou chrysalide ; enfin, ils apparaissent à l'état d'insecte parfait ou *imago*. Plusieurs années peuvent être consacrées à ce développement post-embryonnaire ; il peut se faire en quelques semaines, en quelques jours même. Mais, des trois états, le plus court est généralement celui d'insecte parfait ; car le mâle, au moins dans la plupart des cas, ne survit guère à l'accouplement, non plus que la femelle à la ponte. Cependant, beaucoup de coléoptères vivent plusieurs années à l'état parfait. On distingue les insectes à métamorphoses complètes et à métamorphoses incomplètes ; les premiers passant par les trois états absolument différents, comme chenille, chrysalide et papillon ; les autres ayant, comme les sauterelles et les punaises, leur forme définitive au sortir de l'œuf et ne faisant que grossir et acquérir des ailes au fur et à mesure de leurs mues.

Plus exactement, il y a trois catégories dans les insectes : les *amétaboles*, les *hémimétaboles* et les *holométaboles*. Les *amétaboles* ne subissent point de métamorphoses ; ce sont les plus dégradés des insectes, et ils mènent une existence parasite, comme les poux et autres anoploures. Les *métaboles* sont ceux qui subissent des métamorphoses. On distingue les *hémimétaboles*, qui ont des métamorphoses incomplètes (*orthoptères, hémiptères*, et

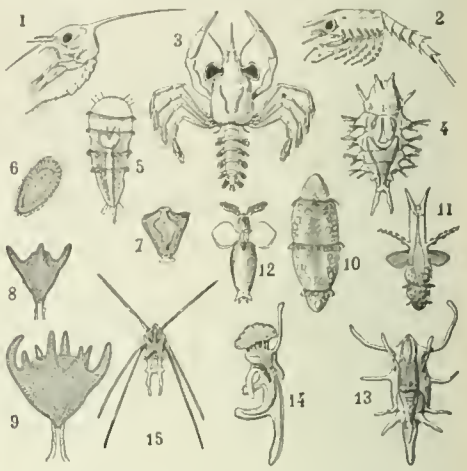

Métamorphoses : *Crustacés* : 1. Zoé de crabe ; 2. Nauplius de homard ; 3. Mégalope de portunus. — *Annélides* : 4. Jeune néréide ; 5. Larve d'ophryotrocha. — *Méduses* : 6, 7, 8. Etats successifs des scyphistomes. — *Mollusques* : 10, 11, 12. Etats successifs du pneumodermon. — *Echinodermes* : 13. Larve d'astérie ; 14. Larve plus âgée ; 15 Larve d'oursin. V. BATRACIENS, INSECTES, MÉDUSES.

même certains *névroptères* et *diptères*, dont les nymphes sont capables de se mouvoir librement) et les *holométaboles*, qui ont des métamorphoses très complètes ; une larve active, une nymphe immobile jusqu'à l'éclosion de l'insecte parfait. Même, parmi les holométaboles, on observe des stades intermédiaires où les larves se changent en une nymphe (pseudo-nymphe), d'où sort une seconde larve. Cette série de phénomènes constitue l'hypermétamorphose.

Les phénomènes de la métamorphose ne se bornent pas à des changements de forme extérieure ; à eux se relient des modifications profondes des organes, de leurs tissus, de tous les éléments constitutifs de l'animal lui-même. S'il y a identité philosophique entre la larve sortie de l'œuf et l'insecte parfait qu'elle devient, il n'y a, au premier stade, aucune identité de forme non plus que d'organisation. Une larve carnassière est souvent celle d'un insecte phytophage, et réciproquement. C'est pourquoi l'on a donné le nom de développement post-embryonnaire à toute la durée de la métamorphose ; car le corps de la larve, mais surtout celui de la nymphe des holométaboles, est un œuf véritable où les tissus, sans cesse en voie de remaniement, remplissent le rôle d'un second vitellus formatif, où des éléments anatomiques particuliers (disques imaginaux, histoblastes), d'abord à l'état de simples points, s'accroissent en volume jusqu'à produire les pattes, les parois de la tête et du thorax, comme chez ces larves de diptères qui n'ont ni pattes, ni tête cornées.

— Bot. Le mot de *métamorphose* désigne, en botanique, les modifications, souvent très profondes, que subit un organe primitif pour s'adapter à des fonctions spéciales. C'est ainsi que la feuille, suivant les régions du corps de la plante où elle se développe, devient écaille de bulbe ou de bourgeon, bractée, sépale, pétale, étamine, carpelle, cotylédon, etc. L'idée première de la théorie moderne de la métamorphose est due à Linné ; mais elle a été surtout développée par Gœthe et par Aug. de Saint-Hilaire. Le mot « métamorphose » doit être pris ici dans un sens en quelque sorte métaphorique ; la feuille qui s'adapte au rôle de produire le pollen, par exemple, ne passant pas d'abord par l'état de feuille végétative pour se transformer ensuite en étamine. La métamorphose ainsi comprise peut se produire d'une façon normale, de telle sorte que l'appareil floral, par exemple, offre, dans ses diverses parties, des passages de la feuille végétative à la bractée, au sépale, au pétale, à l'étamine et au carpelle. Accidentellement, et sous l'influence de causes diverses, telle ou telle espèce végétale peut présenter des cas anormaux de métamorphose : elle est dite alors *descendante* ou *régressive*, quand un organe de rang déterminé revient à l'état d'organe d'un rang inférieur, par exemple une étamine à l'état de pétale ; elle est dite, au contraire, *ascendante* ou *progressive*, quand un organe se transforme par anticipation en un organe de rang supérieur, par exemple une feuille végétative en pièce du périanthe, etc. Quant aux variations morphologiques que beaucoup de végétaux peuvent offrir sous l'influence du milieu extérieur, on emploie de préférence, pour les désigner, le mot de *polymorphisme*.

Métamorphoses (LES), poème mythologique en quinze chants, d'Ovide. — Les fables les plus disparates, au nombre de deux cent quarante-six, s'y succèdent, par des transitions très artificielles. Elles ont ceci de commun qu'elles se rapportent toutes à la transformation d'un être humain en pierre, en plante, en animal. Ovide voit surtout dans les *Métamorphoses* une riche matière, de brillantes descriptions, de récits de toutes sortes. Le ton y est varié. Rien de plus touchant que l'amour conjugal des vieux époux Philémon et Baucis ; Médée, Byblis, Myrrha feront naître au poète de subtiles analyses psychologiques ; il y a des passages épiques comme la chasse de Calydon, la lutte de Persée et de Phinée, etc. Ovide a même tenté, avec la description de la création et celle du déluge, le grand poème philosophique ; il n'y a guère réussi. Dans les

derniers livres, il refait l'*Enéide*, mais toujours avec plus de grâce que de force, plus d'esprit que de pensée. Le style est d'ailleurs charmant, et les *Métamorphoses* restent au premier rang parmi les œuvres de second ordre.

MÉTAMORPHOSER (rad. *métamorphose*) v. a. Changer la nature ou l'individualité de : *Mercure* METAMORPHOSA *Argus en paon.* ‖ Changer la forme, l'extérieur, l'apparence de : *Souvent la toilette* MÉTAMORPHOSE *une femme.*

— Fig. Modifier essentiellement : *L'âme riche d'illusions a le pouvoir de* MÉTAMORPHOSER *le monde.* (De Custine.) ‖ Changer complètement les idées, les sentiments ou les habitudes de : MÉTAMORPHOSER *un étourdi en philosophe.* ‖ Faire prendre pour : *La crédulité timide* MÉTAMORPHOSE *les objets naturels en fantômes.* (Renan.) ‖ Donner pour : MÉTAMORPHOSER *ses opinions en dogmes.*

Se *métamorphoser*, v. pr. Se changer en un être différent : *Jupiter* SE MÉTAMORPHOSAIT *fréquemment.* ‖ Changer de forme ou d'état : *Paris* SE MÉTAMORPHOSE *chaque jour.* ‖ Jouer quelque rôle : SE MÉTAMORPHOSER *en héros.*

— Fig. Paraître, prendre l'apparence de : *Dans la bouche du menteur, toutes les vérités* SE MÉTAMORPHOSENT *en mensonges.* (Boitard.)

— SYN. **Métamorphoser, transformer.** 1° Le premier se dit surtout des prodiges opérés par les dieux du paganisme; le second appartient au langage courant. 2° On emploie de préférence le mot *métamorphoser* lorsque le changement est radical au point de rendre le premier objet méconnaissable.

MÉTAMYLÈNE n. f. Composé obtenu en chauffant l'alcool amylique et l'acide sulfurique. Il renferme les produits inférieurs de la distillation de certains polymères de l'amylène.)

MÉTANAPHTALINE n. f. Hydrocarbure solide, qui se produit vers la fin de la distillation sèche des résines. (Dumas lui a donné le nom de *retistérène.*)

MÉTANCHÉE n. f. Ancienne mesure agraire, valant en ares 10,07 dans la Loire, et 9,05 dans l'Ardèche.

MÉTANÉTHOL n. m. Chim. Isomère de l'anisoïne, obtenu par distillation de cette dernière.

MÉTANIPTRIDE (du gr. *méta*, après, et *niptron*, eau pour se laver) n. f. Antiq. gr. Coupe dans laquelle les convives buvaient après le repas, lorsqu'ils s'étaient lavé les mains. ‖ On l'appelait aussi COUPE DE LA SANTÉ, DE ZEUS OU DU GÉNIE.

MÉTANIRE. Myth. gr. Femme de Keleus, roi d'Eleusis, mère de Triptolème.

METAPAN, ville de la république de Salvador (départ. de Santa-Aona), ch.-l. de district, sur le lac de Cuija; 13.000 hab. Aux environs, gisements de fer, de cuivre, d'argent, de zinc, assez activement exploités.

MÉTAPHASE (du préf. *méta*, et de *phase*) n. f. Bot. Phase ou stade très court de la caryocinèse.

— ENCYCL. V. CARYOCINÈSE.

MÉTAPHLOGOSE (du préf. *méta*, et du gr. *phlox, ogos*, flamme) n. f. Pathol. Inflammation à son plus haut degré. (Vx.)

MÉTAPHORE (du lat. et du gr. *metaphora*, proprem. « transposition ») n. f. Figure de rhétorique qui consiste à *transporter* un mot de l'objet qu'il désigne d'ordinaire à un autre objet ayant quelque analogie avec le premier : *C'est par* MÉTAPHORE *qu'un homme courageux s'appelle un* LION. ‖ *Métaphore disparate* ou *incohérente*, Celle dont les termes, pris dans le sens propre, ne peuvent s'accorder, comme est la fameuse métaphore de M. Prudhomme : Le *Char* de l'Etat *navrique* sur un *volcan.*

— *C'est sans métaphore, C'est sans user de métaphore, Ce n'est pas une métaphore,* Ce n'est pas une façon de parler, c'est l'exacte vérité.

— ENCYCL. L'emploi de la *métaphore* résulte de l'impossibilité où se trouve le langage d'exprimer *tous* les états de conscience par autant de termes différents. L'homme parvient alors à signifier, *d'une manière approximative*, au moyen des analogies qu'il a pu saisir, ses idées indéfiniment variées par un nombre de termes restreint. Les métaphores furent sans doute particulièrement fréquentes à l'origine du langage, à une époque où le sujet parlant possédait beaucoup moins de mots que d'idées. La faculté de saisir des rapports analogiques étant sous la dépendance de l'imagination, on ne doit pas s'étonner de rencontrer un grand nombre de métaphores dans le langage des peuples primitifs ou dans celui des poètes. Les métaphores de nos plus lointains ancêtres se retrouvent souvent jusque dans nos langues modernes, mais usées, affaiblies, sensibles seulement au linguiste.

Comme procédé littéraire, la métaphore est d'une importance considérable : le grand poète épique ou lyrique est celui qui sait trouver les métaphores les plus originales. Les traités classiques de rhétorique ou de poétique rangent la métaphore parmi les *figures de mots* et la distinguent de la comparaison proprement dite en ce que la métaphore n'exprime pas le terme indiquant qu'il y a comparaison.

MÉTAPHORÉTIQUE (*tik'* — du préf. *méta*, et du gr. *phoros*, qui porte) adj. Que l'on peut transporter.

— Philos. S'est dit d'une définition qui est vicieuse parce qu'elle peut s'appliquer à autre chose qu'à l'objet défini, comme la suivante : *Le lion est un animal.*

MÉTAPHORIQUE (*rik'*) adj. Qui a le caractère de la métaphore, qui abonde en métaphores : *Expression, Style* MÉTAPHORIQUE.

— Philol. *Caractères métaphoriques*, Caractères chinois qui représentent un objet matériel pour signifier une idée abstraite avec laquelle l'objet a quelque rapport. C'est ainsi qu'un lion signifie *courage*, que trois hommes placés à la suite l'un de l'autre signifient *suivre.*)

MÉTAPHORIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière métaphorique; par métaphore.

MÉTAPHORISER v. a. Mettre en métaphores : *Avoir la manie de tout* MÉTAPHORISER.

MÉTAPHORISTE (*risst'*) n. Personne qui parle habituellement par métaphores.

MÉTAPHOSPHATE (*sfat'*) n. m. Sel dérivant de l'acide métaphosphorique.

MÉTAPHOSPHORIQUE (*sfo-rik'* adj. Chim. Se dit de l'un des acides du phosphore : *Acide* MÉTAPHOSPHORIQUE.

— ENCYCL. V. PHOSPHORIQUE.

MÉTAPHRAGMATIQUE (*tik'*) adj. Zool. Qui se rapporte au métaphragme : *Surface* MÉTAPHRAGMATIQUE.

MÉTAPHRAGME (du préf. *méta*, et du gr. *phragma*, cloison) n. m. Cloison membraneuse ou chitineuse qui sépare le dernier segment thoracique de l'abdomen, chez les insectes.

MÉTAPHRASE (du préf. *méta*, et du gr. *phrazein*, parler) n. f. Littér. Interprétation d'un ouvrage écrit. ‖ Traduction qui suit le sens de l'original pour le faire comprendre, et non pour en faire sentir les beautés.

MÉTAPHRASTE (*frasst'* — rad. *métaphrase*) n. m. Littér. Critique qui interprète un auteur, qui l'explique, qui en fait comprendre le sens.

MÉTAPHRASTIQUE (*stik'*) adj. Littér. Qui a le caractère d'une métaphrase : *Traduction* MÉTAPHRASTIQUE.

MÉTAPHYSICIEN, ENNE (*si-in, è-n'*) adj. Qui a rapport à la métaphysique : *École* MÉTAPHYSICIENNE. ‖ Qui est propre, apte à la métaphysique : *Esprit* MÉTAPHYSICIEN.

— Substantiv. Personne qui s'occupe de métaphysique : *Les* MÉTAPHYSICIENS *sont peu intelligibles.*

MÉTAPHYSIQUE (*zik'*. — V. étym. à l'encycl.) n. f. Connaissance des causes premières et des premiers principes.

— Par ext. Philosophie, théorie générale et abstraite : MÉTAPHYSIQUE *du langage.* ‖ Abstraction, caractère de ce qui est abstrait : *Un langage plein de* MÉTAPHYSIQUE.

— ENCYCL. Ce mot vient d'une expression grecque « μετὰ τὰ φυσικὰ βιβλία » employée, dit-on, par Andronicus de Rhodes, le premier, pour désigner les livres d'Aristote qui, dans sa classification, venaient « après les livres de physique ». Ce que nous appelons *métaphysique* était pour Aristote la philosophie première, qui étudie l'être en tant qu'être. Elle s'occupe des causes et des principes des choses, des principes les plus élevés et des premières causes pour s'élever enfin au principe absolu, qui ne suppose plus rien. Ces définitions d'Aristote montrent que le double besoin de l'esprit auquel la métaphysique s'efforce de répondre est un besoin d'universalité, d'absolu. Lorsque l'œuvre de la science positive est achevée, l'esprit n'est pas satisfait. Les sciences particulières, qui se sont peu à peu séparées de la philosophie, considèrent, chacune, une partie seulement des phénomènes de l'univers. La métaphysique s'efforce d'opérer la synthèse des sciences particulières et de les dépasser. Les sciences positives arrivent à déterminer avec rigueur des lois de plus en plus générales. Ces lois expliquent un grand nombre de faits, mais restent inexpliquées : elles sont elles-mêmes des faits. La métaphysique cherchera les raisons et les causes; elle voudra être une science du tout, de l'absolu, du nécessaire, des principes et des causes.

Les multiples arguments dirigés contre la métaphysique peuvent se ramener à deux : 1° en fait, alors que toutes les sciences progressaient et établissaient d'incontestables vérités, jamais elle n'a pu arriver à des solutions définitives; 2° en droit, ces échecs étaient nécessaires, l'esprit humain étant incapable d'atteindre ce qui dépasse le savoir positif, parce que, selon l'expression même d'Auguste Comte, « toute proposition qui n'est pas finalement réductible à la simple énonciation d'un fait ou particulier ou général ne saurait offrir aucun sens réel et intelligible ».

D'autre part, la persistance de la métaphysique, malgré ses tâtonnements et ses résultats incertains, témoigne de la vivacité du besoin auquel elle correspond. L'affirmation que l'esprit, par sa nature propre, est incapable de résoudre certains problèmes, est elle-même due à une métaphysique critique, à une étude approfondie de l'esprit, de ses lois et de leur valeur. La négation de la métaphysique est, à sa manière, une métaphysique.

Métaphysique d'Aristote. Dans cet ouvrage, dont l'importance est capitale en philosophie, Aristote commence par exposer, en les critiquant, les diverses doctrines philosophiques de Thalès jusqu'à Platon. Il montre qu'elles ont eu le tort de considérer comme les seules causes des êtres celles qui rentrent sous la raison de la matière. Or la matière sans doute est nécessaire, mais inconcevable en tant que séparée de toute *forme*. La *forme* constitue l'essence des êtres de ce monde. La forme par rapport à la matière est un bien, une perfection; elle est le terme et la cause de son mouvement. Au sommet de l'échelle des êtres, par delà le monde sensible, il y a la forme sans matière, l'acte pur, Dieu. C'est cet acte parfait qui est le principe du mouvement universel par lequel tout l'univers aspire vers une réalité plus haute. Cette cause première, cet acte pur, c'est la pensée occupée d'elle-même et d'elle seule qui ne connaît pas le monde, mais qui meut tous les êtres de la nature par le désir qu'elle suscite en eux. Ce premier moteur est lui-même immobile. S'il était en mouvement, ce serait pour réaliser ses puissances, pour passer à une perfection plus haute sous l'attraction d'un bien supérieur qui serait le Dieu véritable.

Métaphysique et sur la religion (ENTRETIENS SUR LA), par Malebranche (Paris, 1688). — L'ouvrage primitif contenait quatorze entretiens; dans l'édition définitive (1703), Malebranche en ajouta deux autres sur la mort. Dans ces dialogues, que la vivacité et le pittoresque du langage ont permis de comparer à ceux de Platon, et où Malebranche s'efforce de concilier la philosophie et la religion, il développe les idées essentielles de la philosophie cartésienne d'un point de vue original et personnel. L'âme est distincte du corps : le monde n'est pas tel que nos sens nous le font connaître; la pensée ne saurait être l'œuvre d'une substance étendue, telles sont les idées exposées dans le premier entretien. Le second traite de l'existence de Dieu, le troisième de la différence des idées et des sentiments; le quatrième et le cinquième concernent les sens, leurs propriétés et leur part dans nos acquisitions scientifiques. Malebranche montre ensuite que l'existence des corps ne saurait être l'objet d'une démonstration, elle ne nous est assurée que par une sorte de révélation. Ces corps, d'ailleurs, n'ont par eux-mêmes aucune énergie, car toute causalité est en Dieu. Le neuvième entretien est relatif au rôle de Jésus-Christ dans la Révélation. Les suivants s'occupent de la Providence.

Métaphysique des mœurs (FONDEMENT DE LA), de Kant. V. FONDEMENT.

MÉTAPHYSIQUE (*zik'*) adj. Qui appartient à la métaphysique : *Verité* MÉTAPHYSIQUE. Qui traite de sujets de métaphysique : *Un livre* MÉTAPHYSIQUE. *Certitude métaphysique*, Certitude que donnent les vérités nécessaires. ‖ *Mal métaphysique*, Imperfection inhérente aux choses.

— Par ext. Abstrait : *Langage* MÉTAPHYSIQUE.

MÉTAPHYSIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière métaphysique.

MÉTAPHYSIQUER (*ké*) v. n. Fam. Faire de la métaphysique, parler d'une manière purement théorique *Pratiquons la philosophie, et* METAPHYSIQUONS *moins.* (Fred. II.)

— v. a. Traiter métaphysiquement : MÉTAPHYSIQUER *les passions.* (Vx.)

MÉTAPHYSIQUERIE (*ke ri*) n. f. Fam. Abus de la métaphysique, habitude de métaphysiquer. *Toute cette* MÉTAPHYSIQUERIE *est si ennuyeuse à lire.* J.-J. Rouss.

MÉTAPLASIE (*zi* — du préf. *méta*, et du gr. *plasis*, formation) n. f. Théorie, due à Virchow, en vertu de laquelle certaines cellules embryonnaires pourraient donner naissance à de nouveaux éléments et tissus différents.

MÉTAPLASMA (*plass'* — du préf. *méta*, et du gr. *plassein*, façonner) n. m. Bot. Nom donné par Lehrs à une matière particulière, contenue dans les cellules du tissu sécréteur des nectaires.

MÉTAPLASME (*plassm'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Gramm. Changement dans la forme d'un mot, provenant de la suppression, de l'addition ou de la transposition de lettres ou de syllabes.

ENCYCL. Pour les principaux types de *métaplasmes*, v. PROSTHÈSE, EPENTHÈSE, PARAGOGE, APHÉRÈSE, SYNCOPE, APOCOPE, MÉTATHÈSE, SYNÉRÈSE, CRASE, DIÉRÈSE.

MÉTAPLASTIQUE (*stik'* adj. Gramm. Qui a rapport au métaplasme : *Changement* MÉTAPLASTIQUE. ‖ Qui contient un métaplasme.

MÉTAPOLITIQUE (*tik'* — du préf. *méta*, et de *politique* n. f. Politique théorique; philosophie de la politique.



Monnaie de Métaponte.

MÉTAPONTE (lat. *Metapontum, Metapus*), ville de l'Italie ancienne (Grande-Grèce), sur la côte orientale de la Lucanie et le golfe de Tarente, près de l'embouchure du Bradanus. Cette ville, fondée par Nester ou Epeus, détruite par les Samnites au VIe siècle, illustrée par Pythagore, tomba au pouvoir des Romains en 270 av. J.-C.

METAPORHINUS (*mé, nuss*) n. m. Genre d'oursins spatangoïdes, comprenant quelques espèces fossiles dans les terrains jurassiques et crétacés.

MÉTAPTÈRE n. f. Sous-genre de mulettes, dont les espèces habitent les eaux douces d'Amérique.

MÉTAPTOSE du préf. *méta*, et du gr. *ptôsis*, chute) n. f. Méd. Changement survenu dans une maladie. (Vx.)

MÉTARRY n. f. Femme qui, dans les salines de la Franche-Comté, détrempait le sel, le mettait en mesure, et le passait à une autre qui le façonnait en pains.

MÉTASPERMES (*spèrm'* — du préf. *méta*, après, et du gr. *sperma*, semence) n. f. pl. Grande division du règne végétal, dans laquelle Strasburger renferme tous les végétaux phanérogames autres que les gymnospermes, auxquelles il donne le nom d'*archispermes.* — *Une* MÉTASPERME.

MÉTASTASE (*staz'* — du gr. *metastasis*. Déplacement) n. f. Méd. Transport d'un processus morbide d'un point de l'organisme à un autre, avec disparition de la lésion primitive.

— Rhétor. Figure par laquelle l'orateur rejette sur le compte d'autrui ce qu'il est forcé d'avouer.

— ENCYCL. Méd. On est assez peu fixé, encore aujourd'hui, sur le mécanisme des *métastases*. Certains faits, cependant, sont incontestables : c'est ainsi que, dans le rhumatisme, le gonflement des articulations et les douleurs disparaissent dès que se montrent les manifestations cérébrales; de même, au cours d'une blennorragie, l'orchite tarit l'écoulement urétral. On observe aussi une sorte de balancement entre certaines dermatoses et des accidents viscéraux (entérite) ou nerveux (migraine). Cependant, ce sont les phénomènes congestifs et fluxionnaires qui semblent se déplacer le plus facilement, et la connaissance de ce fait a conduit à la méthode thérapeutique de la révulsion.

MÉTASTASE (Pierre-Bonaventure TRAPASSI, connu sous le nom de), poète italien, né à Rome en 1698, mort à Vienne en 1782. Il appartenait à une famille pauvre; tout jeune, il montra une facilité étonnante pour l'improvisation en vers, et composa, à quinze ans, sa première pièce, *il Giustino*. C'était un pur pastiche des anciens, mais non sans mérite. A cette époque, sur le conseil du jurisconsulte Gravina, qui s'était chargé de son éducation, Trapassi changea son nom en celui de **Metastasio,** mot tiré du grec, qui signifie *passer*, et dont le sens est le même que Trapassi. En 1718, Gravina mourut, laissant à son protégé 15.000 écus romains. Métastase, après avoir dissipé cette fortune, se rendit à Naples (1731) et se lia avec une actrice célèbre, Mme Bolgarelli, dite *la Romanina*, pour laquelle il écrivit de nombreuses tragédies lyriques, qui firent sa réputation. La *Didone abbandonnata*, notamment, jouée pour la première fois à Naples en 1724, excita un enthousiasme universel. Quelque temps après, il se rendit avec son amie à Venise, où il fit représenter



Métastase.

Siroe, puis retourna à Rome, où il donna *Catone* (1727), *Ezio*, *Artaserse*, *Semiramide*, *Alessandro*. Appelé à Vienne par Charles VI (1730), il ne se borna pas à composer des tragédies : *Demetrio*, *Issipile*, *Giuseppe riconosciuto*, *Demofonte*, *la Clemenza di Tito*, *l'Olimpiade*, il écrivit, pour les magnifiques fêtes qu'on donnait alors à la cour, des pièces, des poésies, des cantates, etc. Sur ces entrefaites (1731), la Romanina mourut, lui laissant par son testament 30.000 écus, qu'il abandonna au pauvre Bulgarini, mari de la cantatrice. Après la mort de Charles VI, il resta à Vienne, où Marie-Thérèse continua à le traiter avec de grands honneurs ; mais les guerres qui suivirent et la dévotion de l'impératrice l'amenèrent à cesser ses travaux dramatiques. Il s'occupa surtout d'écrire une *Analyse de la Poétique d'Aristote*, des *Observations sur le théâtre grec*.

Métastase a joui, au XVIIIe siècle, d'une réputation immense. Voltaire trouvait que beaucoup de scènes de ses tragédies eta ent dignes de Racine. Ce qui frappe chez lui, c'est la mélodie et la suavité de la versification, la rare habileté avec laquelle il a su mettre le style dramatique en harmonie avec le rythme musical ; mais il manque de vigueur, d'originalité, de naturel. Il a laissé 63 tragédies lyriques et opéras de divers genres, un nombre considérable de cantates, oratorios, canzonettes, sonnets, idylles, élégies, etc. La meilleure édition de ses œuvres est celle qui fut publiée par Pezzana 1780-1782).

MÉTASTATIQUE *sta-tik*) adj. Qui tient à la métastase : *Les phénomènes* MÉTASTATIQUES.

— Minér. Se dit d'un cristal dont les angles extérieurs sont égaux à ceux du noyau.

— Physiq. *Thermomètre métastatique*. Nom donné à un thermomètre construit de telle sorte qu'à une certaine température, qu'on peut changer à volonté, un degré de l'échelle occupe un espace beaucoup plus grand que dans les autres parties de l'échelle.

MÉTASTERNAL, ALE, AUX *stèr'*) adj. Qui se rapporte au métasternum : *Arête métosternale*. Portion latérale du métasternum refoulée par l'extension des hanches postérieures et réduite à une bande étroite ou lanière.

MÉTASTERNUM *stèr'-nom*) n. m. Face extérieure du métathorax (*C'est à* MÉTASTERNUM *que s'insèrent les pattes de la troisième ou deuxième paire*.

MÉTASYNCRISE (du préf. *méta*, et du gr. *sun*, avec, et *krinein*, séparer) n. f. Méd. Régénération des parties du corps altérées par la maladie. Vx.

MÉTASYNCRITIQUE *tik*) adj. Méd. Qui est réputé propre à régénérer le corps ou quelqu'une de ses parties d'après le methodisme. Vx.

MÉTATARSE (du préf. *méta*, et de *tarse*) n. m. Anat. Partie du pied, située entre les orteils et le tarse.

— Zool. Chez les insectes, Premier article du tarse inséré sur la jambe ou tibia. || Chez les araignées, Sixième article des pattes ambulatoires. (Ce métatarse fait défaut aux pattes-mâchoires.

— ENCYCL. Anat. Le *métatarse* est au pied ce que le *métacarpe* est à la main. Il est constitué par cinq os allongés et parallèles, les *métatarsiens*, unis à leurs extrémités renflées et séparés à leur partie moyenne par les espaces interosseux que remplissent les *muscles interosseux* palmaires et dorsaux. Le métatarse présente à considérer une face plantaire concave en forme de voûte homologue de la paume de la main et une face dorsale convexe répondant au dos de la main. Chez le singe, le premier métatarsien est *opposable* comme le premier métacarpien ; le pied a la forme d'une main, d'où le nom de *quadrumane*.

L'articulation du premier métatarsien avec la première phalange est le siège habituel des accès de *goutte*.

MÉTATARSIEN, ENNE *si-in, en'*) adj. Anat. Qui appartient au métatarse : *Os* METATARSIENS.

— n. m. Os du métatarse : *Le premier, le deuxième* MÉTATARSIEN.

MÉTATARTRIQUE *trik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide isomère avec l'acide tartrique. V. TARTRIQUE.

MÉTATEUR (du lat. *metator* ; de *metari*, délimiter) n. m. Antiq. rom. Tribun ou officier de l'armée romaine, chargé de choisir l'emplacement d'un camp. Il ne faut pas confondre le *métateur* et le *mesureur*, chargé de diviser le camp en ses diverses parties, bien que ces deux fonctions se soient confondues sous le Bas Empire. Le métateur eut aussi, à cette époque, la tâche de distribuer les billets de logement aux soldats cantonnés dans une ville.)

MÉTATHÈSE (du gr. *métathésis*, déplacement) n. f. Gramm. Interversion d'éléments phonétiques dans un mot ou dans une phrase.

— Chir. Déplacement opératoire : *Le refoulement dans la vessie d'un calcul qui s'était logé dans l'urètre est une* MÉTATHÈSE. (Peu us.)

— Philos. *Métathèse des jugements*. Dans la logique de Kant, Transposition des termes d'un jugement, servant à en déduire un autre par voie de raisonnement immédiat. En voici un exemple : *Tout ce qui est périssable est nécessairement*. *Or tout ce qui est nécessaire est impérissable. Donc il n'y a d'immortel que ce qui est nécessaire*.

— Rhétor. Figure qui consiste à rappeler aux auditeurs des faits passés, à leur présenter des faits à venir, à prévoir d'avance les objections de l'adversaire.

— ENCYCL. Gramm. La *métathèse* peut atteindre deux ou plusieurs voyelles ou consonnes d'un mot ou d'une phrase. Exemples : gr. *skorpios*, lat. *sporcus*, considérer la métathèse des consonnes r et c et p, *entre les yeux mon nez balance*, au lieu de *entre les yeux mon nez qu'un balance* (métathèse portant sur deux mots entiers), etc. Notons, en grec attique, la métathèse quantitative qui porte sur la durée de deux voyelles contiguës : *poiéo*, *poiéô*, peuple, devenu en attique *laós*, *laôs*. Les métathèses sont fréquentes dans la conversation, grâce à la débit est rapide, et peuvent produire des effets comiques.

MÉTATHORACIQUE (du préf. *méta*, et de *thorax*) adj. Zool. Qui dépend du métathorax : *Appendices* MÉTATHORACIQUES.

MÉTATHORAX (du préf. *méta*, et de *thorax*) n. m. Troisième division du thorax d'un insecte.

— ENCYCL. Le *métathorax* est placé entre le mésothorax et l'abdomen, il porte avec lui la paire d'ailes et la troisième paire de pattes. Complètement développé chez les coléoptères, les hémiptères et autres formes semblables par les élytres quand ils sont refermés au repos, il ne fait pas alors partie du corselet ; mais, chez les névroptères, les hyménoptères, diptères, etc., il demeure toujours apparent. L'abdomen s'y rattache ou par toute la largeur de sa base ou par un pédoncule plus ou moins mince. Sa face inférieure se nomme métasternum. Une cloison interne, dite mésophragme, le sépare du mésothorax ; une autre, ou métaphragme, de l'abdomen quand il est sessile.

MÉTATION n. f. Syn. de CASTRAMÉTATION.

MÉTATOPIE (*pi* — du préf. *méta*, et du gr. *topos*, lieu) n. f. Processus que l'on observe surtout pour les cellules cartilagineuses et en vertu duquel, sous l'influence d'une cause morbifique, certains éléments, peu abondants normalement dans un tissu, arrivent à y devenir prépondérants (ecchondroses des arthrites chroniques).

MÉTATROPHIE (*fi* — du préf. *méta*, et du gr. *trophè*, nourriture) n. f. Modification de la nature de l'alimentation dans un sens déterminé, d'après l'école française.

— Pour les Allemands, Altérations de la nutrition des éléments anatomiques et des tissus.

MÉTATROPHIQUE (*fik'* — rad. *métatrophie*) adj. Thérap. || *Méthode métatrophique*, Méthode thérapeutique, qui consiste à modifier l'alimentation de manière à favoriser l'action d'un médicament administré en même temps.

— ENCYCL. C'est ainsi qu'en supprimant le chlorure de sodium de l'alimentation, on augmente les besoins de l'organisme en sels alcalins. Si, alors, comme dans l'épilepsie, on administre du bromure de sodium, ce bromure exerce, en conséquence, sur les éléments nerveux, le même effet qu'une dose beaucoup plus forte administrée à des sujets qui font usage de chlorure de sodium.

MÉTATROQUE adj. Zool. Syn. de MÉTACHÈTE.

MÉTAURE (en lat. *Metaurus*, en ital. *Metauro*), fleuve côtier de l'Italie péninsulaire, formé par la Meta et l'Auro, qui descendent de l'Apennin oriental. Il arrose la province d'Urbino e Pesaro, baigne Urbania et Fossombrone et se jette dans l'Adriatique près de Fano, après un cours de 110 kil. Pendant la deuxième guerre punique (207 av. J.-C.), Claudius Nero et Livius Saliuator vainquirent sur ses bords les Carthaginois conduits par Asdrubal, qui venait au secours de son frère Annibal ; Asdrubal lui-même fut tué et sa tête jetée dans les retranchements d'Annibal. « O Carthage, Carthage, s'écria le grand capitaine découragé, je succombe sous le poids de tes maux ! » Sous le premier Empire français, le Métaure donna son nom à un département (ch.-l. *Ancone*).

METAXAS André, comte, homme d'Etat grec, né dans l'île de Céphalonie en 1786, mort à Athènes en 1860. Lors de l'insurrection grecque (1821), il leva à ses frais un corps de troupes. En 1822, membre du gouvernement provisoire, il se rendit au congrès de Vérone ; en 1832 et 1833, il fit partie de la commission administrative des sept. Ministre des finances en 1841, président du conseil en 1843, il devint ministre plénipotentiaire à Constantinople en 1850. — Son fils, EPAMINONDAS, a publié en 1878 ses *Mémoires* sur la guerre de l'Indépendance.

METAXIDIUS (*mé, di-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant des formes propres à l'Amérique équinoxiale.

MÉTAXITE n. f. Silicate hydraté naturel de magnésie. Variété à grosses fibres de serpentine.

MÉTAXOIDE n. f. Substance minérale, appartenant au genre chlorite. Variété de ripidolite.

METAXYMORPHUS (*mé, fuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant quelques espèces de l'Afrique australe.

METAXYS (*mé, ksiss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant quelques espèces de l'Afrique et de l'Inde.

MÉTAXYTHÈRIUM (*om*) n. m. Paléont. Genre de mammifères cétacés, comprenant trois ou quatre espèces fossiles dans le miocène d'Europe.

MÉTAYAGE (*tè-i-aj'* — rad. *métayer*) n. m. Forme de bail où l'exploitant et le propriétaire d'un domaine rural se partagent les fruits du sol.

— ENCYCL. Le *métayage* ou *colonat partiaire*, qui se pratique en France dans un grand nombre de départements, est intermédiaire entre le fermage proprement dit et l'exploitation par le propriétaire. Le métayer, comme le fermier, se propose de mettre en valeur le domaine rural, mais à la différence du fermier : 1° il n'effectue pas cette mise en valeur avec ses propres ressources, mais, sauf exception, avec les machines, les animaux et les engrais que s'oblige à fournir le propriétaire ; 2° il ne paye pas au propriétaire une redevance fixe en argent, mais il lui livre une part des récoltes, la moitié généralement ; 3° il ne jouit pas vis-à-vis du propriétaire de l'absolue indépendance du fermier, car, aux termes de l'article 5 de la loi sur le bail à métairie (18 juill. 1889), « le bailleur a la surveillance des travaux et la direction générale de l'exploitation, soit pour le mode de culture, soit pour l'achat et la vente des bestiaux, et l'étendue de ce droit est déterminée ou par convention, intervenue entre les parties, ou par l'usage des lieux.

Le contrat de métayage est donc non seulement un mode de louage, mais un mode d'association ; mis en œuvre dans de bonnes conditions, il a toujours fourni d'excellents résultats, car il intéresse au succès des cultures à la fois la classe exploitante et la classe propriétaire du sol.

MÉTAYER (*tè-i-è*), ÈRE (du lat. *medietarius*, même sens) n. Personne qui fait valoir une métairie. V. MÉTAYAGE.

— Dans certaines régions de la France, Ouvrier des champs loué à gages.

MÉTAZOAIRE (*zo'* — du préf. *méta*, et du gr. *zôon*, être vivant) n. m. Dans les théories de Hæckel, Animal possédant des organes cellulaires différenciés : *Les vertébrés sont des* METAZOAIRES.

MÉTAZOIQUE (*zo-ik'* — rad. *métazoaire*) adj. Géol. Qui est postérieur à l'apparition des animaux sur la terre.

METCH, MÊCHS ou **METCHI**, peuplade de l'Assam, comprenant environ 70 000 individus. Les Metch ont le crâne allongé et la face large ; ils portent des vêtements en coton et font usage d'une quantité incroyable d'ornements en cuivre ou en or.

METCHA, prov. de l'empire d'Ethiopie (Choa), sur les plus hauts gradins de la ligne de partage des eaux entre le bassin du Nil et le bassin de l'Aouache, avec des altitudes de 3.000 à 3.500 mètres. Peu fertile et peu peuplée.

METCHNIKOF ou **METCHNIKOV** (Elie), zoologiste et embryologiste, né près de Karkov en 1845. Il étudia successivement à Karkov, à Giessen, à Göttingue et à Munich et, en 1870, fut nommé professeur de zoologie à Odessa. Ses premières études ont porté plus particulièrement sur la zoologie et l'embryogénie des vertébrés. En 1882, il quitte la Russie, voyage à Madère, à Ténériffe, puis se rend à Paris (1890), où il est attaché à l'Institut Pasteur. Entre temps, il avait publié sa belle théorie de la *phagocytose*, expliquant ainsi la défense de l'organisme contre les maladies et l'immunité. Chef du laboratoire des recherches à l'Institut Pasteur, il a publié tous ses travaux dans les « Annales de l'Institut Pasteur » et résumé ses doctrines dans son livre l'*Immunité* (1901).

MÉTÉCAL n. m. Métrol. Syn. de MÉTICAL.

MÉTÈCE adj. Antiq. gr. Syn. de METEQUE.

MÉTÉCIE (*sî* ou **MÉTŒCIE** (*tè-sî*) (rad. *métèce*) n. f. Antiq. gr. Etablissement d'un étranger ou métèque dans une ville grecque. || Condition légale de cet étranger. || Taxe de séjour (12 drachmes à Athènes) qui lui était imposée.

— n. f. pl. Fête qu'on célébrait à Athènes, au mois de boédromion, en l'honneur d'Athéné, et en souvenir de la réunion des bourgs attiques en un seul Etat.

MÉTÉCIEN, ENNE (*si-in, èn'*) adj. Antiq. gr. Qui se rapporte aux métèques.

MÉTÉES (*té*) n. m. pl. Groupe d'arachnides aranéides, de la famille des argiopidés, comprenant les *meta* et genres voisins. — *Un* MÉTÉE.

MÉTEIL (*tè-ill'* [*ll* mll.] — du lat. pop. *mistilium* ; de *mistus*, pour, et *mixtus*, mélangé) n. m. Mélange de seigle et de froment : *Semer, Récolter du* METEIL. — Adjectiv. : *Blé méteil*. || *Passe-méteil*, Méteil qui contient deux tiers de froment pour un tiers de seigle.

— ENCYCL. Le *méteil* fournit un poids en grains supérieur à celui qu'aurait donné, cultivée isolément, chacune des céréales qui le composent ; le pain qu'on en obtient est d'excellente qualité et se conserve mieux que le pain de froment. Néanmoins, cette culture se restreint. Quand on la pratique, on choisit autant que possible pour mélanger au seigle une variété de froment à maturité précoce. Suivant que le seigle ou le froment domine dans le mélange, celui-ci est qualifié de *gros* ou de *petit méteil*.

MÉTEL n. m. Bot. Syn. de NOIX VOMIQUE.

MÉTEL Hugues, écrivain, né et mort à Toul (1080-1157). Après une jeunesse orageuse et des voyages en France et en Italie, il entra chez les chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Léon à Toul (1118). On a de lui des *Poèmes* latins et des *Lettres* latines adressées aux principaux personnages du temps : saint Bernard, Abélard, Héloïse, etc. Il y relate une foule de détails concernant l'histoire et les mœurs de la Lorraine, au XIIe siècle. Fortia d'Urban les a traduites presque toutes dans ses « Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du XIIe siècle » (1839).

MÉTELIN, autref. *Lesbos*. Géogr. V. MYTILÈNE.

METELLA (GENS), branche de l'illustre famille plébéienne des Cæcili. Elle a fourni un grand nombre de hauts magistrats. V. METELLUS.

METELLA (Cæcilia), femme du dictateur Sylla. Fille de Quintus Cæcilius Metellus Pius, veuve de M. Æmilius Scaurus, elle devint la femme de Sylla alors consul, et resta constamment attachée à la fortune de son époux, bien que, selon Plutarque, elle ne fût point de mœurs irréprochables. Sylla montra une vive affection pour sa femme, et frappa cruellement les habitants d'Athènes parce qu'ils s'étaient permis contre elle de vives épigrammes.

Metella (*Tombeau de* CÆCILIA), sur la voie Appienne, à 2 kilom. de Rome. C'est une construction circulaire de 20 mètres de diamètre, élevée sur un soubassement carré. Une frise de guirlandes de fleurs et de crânes de taureaux court autour de la partie supérieure. Elevé sous Auguste à Cæcilia Metella, fille de Metellus Creticus et femme de Crassus le jeune, ce monument fut transformé, au XIIIe siècle, en une forteresse que détruisit Sixte-Quint.

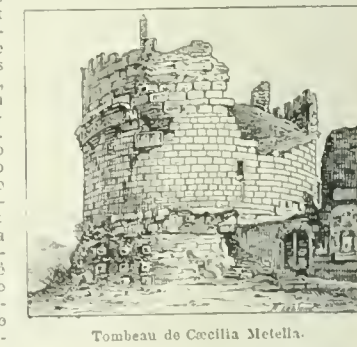

Tombeau de Cæcilia Metella.

METELLUS L. Cæcilius), mort en 221 av. J.-C. Consul en 251, il battit les Carthaginois en Sicile, près de Panorme. Il fut maître de la cavalerie, consul pour la deuxième fois en 247, souverain pontife en 243, dictateur en 224. Il perdit la vue en sauvant le Palladium lors de l'incendie du temple de Vesta (241), et le peuple lui éleva une statue au Capitole.

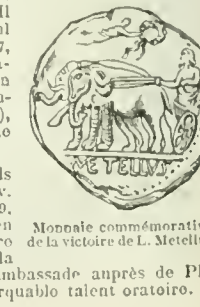

Monnaie commémorative de la victoire de L. Metellus.

METELLUS Q. Cæcilius), fils du précédent, mort en 175 av. J.-C. Pontife en 216, édile en 209, légat du consul Néron, consul en 204, il lutta sans avantage contre Annibal, fut dictateur pour la tenue des comices et alla en ambassade auprès de Philippe. Il était doué d'un remarquable talent oratoire.

METELLUS (Q. Cæcilius), dit **le Macédonique**, fils du précédent, mort en 115 av. J.-C. Preteur en 148, il réduisit la Macédoine en province romaine, écrasa les Achéens à Scarphée (146), et reçut les honneurs du triomphe. Consul en 143, il guerroya avec succès en Espagne comme proconsul et se fit remarquer par son humanité. Nommé censeur en 131, il demanda que, pour accroître la population, tout Romain fût contraint de se marier. Il fit construire le superbe portique et les deux temples de Jupiter et de Junon, qu'il décora de statues de Lysippe rapportées de Grèce.


Monnaie de Métellus le Macédonique.

METELLUS (L. Cæcilius), dit **le Dalmatique**, neveu du précédent. Consul en 119 av. J.-C., il fit la guerre aux Dalmates, obtint le triomphe, puis devint censeur et souverain pontife.

METELLUS (Q. Cæcilius), dit **le Numidique**, frère du précédent, mort vers 91 av. J.-C. Il étudia à Athènes sous Carnéade. Il fut questeur (126), tribun (121), édile (118), préteur (115), gouverneur de Sicile (114) et consul (109). Envoyé en Afrique, il battit Jugurtha, et allait s'emparer de sa personne quand il fut remplacé par Marius, qu'il avait accablé de ses dédains. De retour à Rome, il reçut néanmoins les honneurs du triomphe et le surnom de **Numidique**. Nommé censeur en 102, il lutta contre le parti populaire, échoua contre Marius aux élections consulaires (101), fut expulsé du sénat et condamné à l'exil. Retiré à Rhodes, il se livra à la philosophie. Il aima passionnément les lettres et les arts et était fort éloquent.

METELLUS (Q. Cæcilius), fils du précédent, né en 130, mort en 64. Sa piété filiale lui valut le surnom de **Pius**. Questeur en 97, tribun en 92, il se distingua dans la guerre Sociale. Il quitta l'Italie lors de la guerre civile et rentra avec Sylla. Consul en 81, il ne triompha de Sertorius et de Perpenna qu'à grand'peine, grâce à Pompée, venu à son secours. L'assassinat de Sertorius (72) lui permit de rétablir l'autorité du sénat en Espagne. Il reçut les honneurs du triomphe. Il était, à sa mort, souverain pontife.

METELLUS (Q. Cæcilius), dit **Celer**, mort en 59 av. J.-C. Il combattit en Asie sous Pompée. Préteur en 63, il seconda Cicéron contre Catilina, reçut en 62 le gouvernement de la Gaule cisalpine et devint consul en 61. Il mourut empoisonné, croit-on, par sa femme Clodia.

METELLUS (Quintus), surnommé **Nepos** (*le Dissipateur*), frère du précédent, mort à Rome vers 55 av. J.-C. Lieutenant de Pompée en Asie, il s'attacha à son parti. Tribun en 63, il se montra hostile à Cicéron. Caton, son collègue au tribunat, s'étant opposé à la mesure proposée par Metellus de rappeler Pompée avec son armée pour rétablir l'ordre, Metellus le chassa du Forum, mais dut bientôt lui-même chercher un refuge en Asie, près de Pompée. Il rentra à Rome avec ce dernier (60), devint préteur, consul (57), se réconcilia avec Cicéron exilé, dont il favorisa le rappel.

METELLUS (Q. Cæcilius), surnommé **Creticus**, mort vers 55 av. J.-C. Consul en 69, il alla, l'année suivante, conquérir la Crète. Il n'y réussit qu'au bout de quatre ans et y usa d'une dureté impitoyable. Pompée s'opposa à son triomphe, qu'il obtint cependant, mais au bout de trois ans.

METELLUS (Q. Cæcilius), connu sous le nom de **Pius Scipio**, petit-fils de Scipion Nasica, adopté par Metellus Pius, mort en 46. Consul en 52, il servit le parti de Pompée, passa en Afrique après Pharsale et se poignarda après la défaite de Thapsus.

MÉTEMPIRIQUE (*tan, rik'* — du préf. *méta*, et de *empirisme*) adj. Qui est au delà, en dehors de l'empirisme ou de l'expérience.

MÉTEMPSYCOSE ou **MÉTEMPSYCHOSE** (*tan-psi-koz'* — du gr. *mètempsukhosis*, formé de *méta*, indiquant changement, et de *empsuchoun*, animer) n. f. Passage, transmigration de l'âme d'un être dans un autre être : *Le dogme de la* MÉTEMPSYCOSE *est commun à l'Inde et à l'Égypte.* ‖ *Métempsycose universelle*, Celle qui s'applique à tous les êtres. ‖ *Métempsycose animale*, Celle qui se restreint aux animaux. ‖ *Métempsycose humaine*, Celle qui ne concerne que les hommes. ‖ *Métempsycose continue*, Celle qui admet des mutations perpétuelles. ‖ *Métempsycose intermittente*, Celle qui admet des intervalles pendant lesquels il ne s'opère pas de migration.

— Fig. Transformation, changement considérable : *Notre vie est une suite de* MÉTEMPSYCOSES.

— ENCYCL. Philos. La doctrine d'après laquelle l'âme pensante, immortelle, peut animer successivement des corps différents, a été admise dans l'antiquité par les peuples les plus différents et reprise par certains philosophes contemporains.

Dans l'Inde, elle a passé à l'état de dogme religieux; elle sert à expliquer l'existence du bien et du mal, l'inégalité des conditions humaines, et constitue la base de la hiérarchie sociale. Parcelles de l'âme universelle, d'après les orthodoxes; atomes d'une matière subtile et intelligente, selon les matérialistes agnostiques, les âmes souillées par le contact de la matière doivent subir les maux d'un nombre considérable d'existences et les purifications de la vertu, de la prière, de la méditation, avant de pouvoir s'unir de nouveau à l'âme universelle ou retourner à leur primitive pureté. Cette conception se rencontre, sauf quelques détails, aussi bien dans le brahmanisme que dans l'hindouisme, le djainisme et le bouddhisme.

Pour les Egyptiens, au moment de la mort, l'âme passait immédiatement dans le corps d'un autre animal, et, après avoir habité les organismes des êtres qui vivent sur la terre, dans l'eau et dans les airs, elle revenait au bout de trois mille ans dans le corps d'un homme pour recommencer éternellement le même voyage. Pythagore transmit à la Grèce la doctrine des Egyptiens. Parmi les doctrines philosophiques de ce pays, l'épicurisme seul n'admit pas la transmigration des âmes. Platon la soutient dans le *Phédon*, en s'appuyant sur la loi des contraires, qui veut que la mort venant de la vie, la vie à son tour naisse de la mort et sur sa théorie de la réminiscence : apprendre c'est se souvenir, c'est se rappeler ce que l'on a connu dans une existence antérieure. La renaissance des doctrines de Pythagore pendant les derniers jours de la philosophie grecque donna un caractère métaphysique et universel à la théorie de la *métempsycose*. Le christianisme, qui admet la spiritualité de l'âme et son existence distincte et séparée, rejeta nécessairement la métempsycose. De nos jours, Fourier, puis Jean Reynaud et Pierre Leroux, ont soutenu que l'âme est immortelle et qu'elle a pour champ d'activité l'innombrable multitude des mondes. D'après Fourier, après vingt-sept mille ou cinquante-quatre mille années de vie sur notre planète, les âmes particulières perdent la conscience de leur existence propre et se confondent avec l'âme de la planète (théorie de l'unité universelle). Reynaud admet qu'il est possible qu'à un certain moment l'âme retrouve l'impression complète de ses premières existences.

MÉTEMPSYCOSISTE ou **MÉTEMPSYCHOSISTE** (*tan-psi-ko-zist'*) adj. Qui admet ou enseigne la métempsycose. — Substantiv. : *Un, Une* MÉTEMPSYCOSISTE ou MÉTEMPSYCHOSISTE.

MÉTEMPTOSE (*tan* — du préf. *méta*, et du gr. *en*, dans, et *ptôsis*, chuto) n. f. Equation solaire des nouvelles lunes, qui consiste dans une suppression faite à propos pour empêcher que la nouvelle lune n'arrive un jour trop tard, erreur qu'on prévient en retranchant un jour à une année séculaire au lieu de la faire bissextile.

MÉTÉNIER (Oscar), littérateur et auteur dramatique français, né à Sancoins (Cher) en 1859. Secrétaire d'un commissaire de police à Paris, il se mit bientôt à écrire, transportant dans ses romans et au théâtre des peintures de mœurs, surtout celles des bas-fonds sociaux qu'il avait vus de près. Parmi ses livres, nous citerons : *la Chair* (1889); *la Grâce* (1886); *Bohême bourgeoise* (1887); *Madame Berwick* (1888); *Madame la Boule* (1889); *le Gorille* (1891); *les Cabots* (1891); *Zézette* (1891); *Barbe-Bleue* (1894); *Demi-castors* (1894); *Marcelle* (1894); *le 40e d'artillerie* (1895); *l'Amour vaincu* (1896); *l'Amour qui tue* (1896), etc. Auteur dramatique, il a donné : *En famille* (1887); *la Casserole* (1899); *les Frères Zemganno* (1890 et *Monsieur Betsy* (1890), avec Paul Alexis; *Tout russe* (1893), avec Jean Lorrain; *Mademoiselle Fifi* (1896); *Lui* (1898); *Son poteau* (1901).

MÉTENSOMATOSE (*tan* — du préf. *méta*, et du gr. *en*, dans, et *sôma*, corps) n. f. Transmigration d'un corps dans un autre corps. ‖ Dans la croyance de certaines peuplades, transport des morts dans une contrée lointaine, avec leurs facultés corporelles.

— ENCYCL. La *métensomatose* est une forme particulière de la métempsycose, imaginée par Origène, qui veut maintenir à l'âme sa liberté, sa responsabilité, son individualité persistante, tout en la faisant passer par une longue suite d'étapes, de *métensomatoses* progressives, qui la rapprochent de Dieu.

MÉTÉORE (du gr. *météôron*) n. m. Physiq. Phénomène atmosphérique ou phénomène qui a lieu dans l'atmosphère. ‖ *Météores lumineux*, Ceux qui se manifestent par un éclat lumineux, comme les aurores boréales, arcs-en-ciel, etc. ‖ *Météores ignés*, Ceux qui sont accompagnés d'une combustion ou qui dégagent une grande quantité de chaleur, comme les aérolithes.

— Fig. Personne ou chose qui brille d'un éclat très vif et passager : *Bonaparte fut un fulgurant* MÉTÉORE.

— Pyrotechn. Gros marron luisant.

MÉTÉORINE n. f. Bot. Syn. de DIMORPHOTIQUE ou vulgairem. SOUCI.

MÉTÉORIQUE (*rik'*) adj. Physiq. Qui appartient à un météore : *Phénomènes* MÉTÉORIQUES. ‖ *Pierres météoriques*, Aérolithes. ‖ *Eaux météoriques*, Eaux pluviales. ‖ *Fer météorique*, Fer tombé des régions de l'atmosphère.

— Techn. *Acier météorique*, Acier damassé, résultant de la combinaison de l'acier ordinaire avec divers métaux.

— Bot. *Fleurs météoriques*, Fleurs dont l'épanouissement est modifié par les circonstances atmosphériques.

— ENCYCL. Bot. Le laiteron de Sibérie ferme ses fleurs la nuit qui précède un beau jour, et les ouvre si celui-ci doit être pluvieux. C'est l'inverse pour le souci pluvial. La stellaire (mouron des oiseaux) se réveille habituellement vers huit ou neuf heures; ses feuilles étalées, elle demeure ainsi jusqu'à midi environ; mais, s'il doit pleuvoir, elle ne se réveille point ce jour-là.

MÉTÉORIQUEMENT (*ke*) adv. A la manière des météores : *Briller* MÉTÉORIQUEMENT.

MÉTÉORISATION (*si-on* — rad. *météoriser*) n. f. Pathol. et art vétér. Accumulation de gaz dans l'estomac ou l'intestin. Syn. TYMPANITE, et EMPANSEMENT.

— ENCYCL. Pathol. La *météorisation* s'observe chez les gros mangeurs à la suite d'une indigestion, dans les dyspepsies, les constipations opiniâtres, le péritonites, l'occlusion intestinale, etc. Elle se caractérise par le ballonnement abdominal, par un bruit sonore perçu à la percussion. Le traitement est variable avec l'étiologie : on fera prendre un purgatif et des poudres absorbantes ou, au contraire, on maintiendra l'intestin inerte par des opiacés (péritonite, occlusion intestinale).

— Art vétér. La *météorisation*, véritable *indigestion gazeuse*, est assez fréquente chez la vache, chez le mouton et chez le cheval. Chez la vache et le mouton, elle a pour siège le rumen; elle a pour cause l'ingestion d'herbes mouillées, qui entrent en fermentation, et dégagent une grande quantité d'acide carbonique. Pour combattre le gonflement, on peut faire avaler soit de l'eau de chaux, soit de l'eau ammoniacale, dont les principes, se combinant avec l'acide carbonique, font disparaître celle-ci; si l'on n'a pas ces médicaments sous la main, on a recours à des procédés chirurgicaux. Chez la vache, au moyen d'un gros trocart spécial, on ponctionne le rumen au côté droit du flanc, et le gaz s'échappe. Pour le mouton météorisé, le berger lui prend le ventre entre ses jambes et le serre progressivement après avoir étendu la tête, et les gaz s'échappent par l'œsophage.

Pour le cheval, l'indigestion gazeuse se faisant dans le cæcum, qui se trouve dans le flanc droit, c'est de ce côté qu'il faut ponctionner; toutefois, en emploie, dans ce cas, un trocart plus étroit, mais aussi long que pour le bœuf. Après avoir retiré le trocart et son fourreau, on place à cheval sur les deux flancs un sac mouillé dont on renouvelle l'eau froide, pour obtenir la cicatrisation par première intention de la blessure faite par le trocart.

MÉTÉORISER (du gr. *météôrizein*, gonfler) v. a. Méd. et art vétér. Gonfler par l'effet d'un gaz accumulé à l'intérieur : *La luzerne* MÉTÉORISE *les animaux.*

Se *météoriser*, v. pr. Se gonfler, se distendre par l'accumulation d'un gaz intérieur.

MÉTÉORISME n. m. Pathol. Syn. de MÉTÉORISATION.

MÉTÉORITE (rad. *météore*) n. m. Fragment qui nous vient des espaces interplanétaires : *Pierre dont nous ignorons l'origine, mais qui présente avec un météorite les plus grandes analogies minéralogiques ou chimiques.*

— ENCYCL. L'origine de ces pierres tombées du ciel, tombées de la lune, suivant les anciens, fut longtemps niée; cependant, l'explosion du célèbre bolide de Laigle, le 26 avril 1803, couvrit de débris un espace elliptique de 11 kilomètres. Les étoiles filantes et bolides peuvent engendrer des météorites : ils pénètrent avec sifflement dans notre atmosphère, s'échauffent au frottement, deviennent incandescents, quelquefois sont consumés entièrement, parfois éclatent en fragments; l'échauffement est si rapide que, lors de la chute, l'intérieur peut encore être glacé. Ces chutes de météores se produisent-elles de préférence à telles ou telles heures? Y a-t-il maximum en juin et novembre, minimum en janvier et juillet, comme l'a dit Stanislas Meunier? Les observations sont encore insuffisantes pour permettre une statistique décisive.

Au point de vue chimique, les débris contiennent : du fer, métal, sulfure et oxyde; du magnésium, silicate et phosphure; du silicium; de l'oxygène; nickel, cobalt, chrome, manganèse, titane, étain, cuivre, aluminium; potassium, sodium, calcium, quelquefois en silicates simples; arsenic, phosphore, azote, soufre, chlore, carbone, hydrogène.

L'analyse des météorites nous renseigne sur la constitution des poussières cosmiques qui circulent dans les espaces interplanétaires et confirme les résultats fournis par l'analyse spectrale. La classification de Daubrée distingue : les *asidérites*, ne renfermant pas de fer métallique; les *sidérites*, qui renferment du fer métallique. Les subdivisions principales de cette classe sont les *nolosidères*, les *syssidères* et les *sporadosidères*.

MÉTÉORITIQUE (*tik'*) adj. Qui a les caractères des météorites : *Tuf* MÉTÉORITIQUE.

MÉTÉOROGNOMIE (*mi* — du gr. *météôros*, qui est dans les airs, et *gnômê*, opinion) n. f. Sc. occ. Connaissance empirique des lois de la météorologie, et, plus particulièrement, nom donné à l'astrologie météorologique.

MÉTÉOROGNOSIE (*zi* — du gr. *météôros*, qui est dans les airs, et *gnôsis*, connaissance) n. f. Influence des phénomènes cosmiques sur notre atmosphère.

— ENCYCL. On appelle plus communément aujourd'hui météorologie l'application des lois ordinaires de la physique aux phénomènes qui se passent sur notre planète, à la physique du globe, phénomènes qui se trouvent sous la dépendance directe de l'action solaire : son but final est alors la prévision du temps. Mais, comme cette prévision ne saurait avoir lieu jusqu'ici avec quelque certitude qu'un ou deux jours à l'avance, on a cherché à annoncer pour de plus lointaines périodes les caractères généraux du temps; les recherches, encore difficiles et complexes faites dans ce but, constituent la *météorognosie*.

On a cherché naturellement si le soleil avait une action périodique, à cause surtout de ses phénomènes superficiels, notamment les taches. Avec une période de 11 a., 2, on trouve une variation nette du magnétisme terrestre et des aurores polaires; or, c'est précisément la période moyenne pour la succession des maxima et minima des taches du soleil. Kœppen croit pouvoir établir une variation locale de même période pour la température, Meldrum et de Poey pour les cyclones.

La lune est le corps par excellence dont l'action sur le temps fut exprimée depuis la plus haute antiquité et donna lieu aux dictons les mieux enracinés; reflétant une bien faible fraction de l'énergie solaire, elle agirait plutôt par son attraction, d'où la création dans l'atmosphère d'une marée lunaire que pourra enregistrer le baromètre; c'est ce que prévoit l'amiral Fitz-Roy et ce qu'établissent Espy et Wester. Cette marée n'est guère sensible que dans les régions équatoriales.

La faiblesse de l'influence de la lune semble décourager la recherche pour les autres astres, très lointains; cependant, les moyennes ne donnent pas des courbes très continues. Pour la température, par exemple, elles laissent subsister des variations assez brusques dont les plus célèbres correspondent aux *saints de glace* et à l'*été de la Saint-Martin*. Or, aux mêmes époques, la terre rencontre la trajectoire moyenne d'un essaim d'étoiles filantes, les Léonides; faut-il attribuer la variation de température à ces astéroïdes? La question est encore mal éclaircie.

MÉTÉOROGRAPHE (du gr. *météôros*, qui est dans les airs, et *graphein*, décrire) n. m. Nom donné à tout appareil propre à enregistrer les variations des phénomènes atmosphériques qui ressortent du domaine de la météorologie.

— ENCYCL. Cet enregistrement automatique peut se faire de deux façons principales : soit par l'intermédiaire d'aiguilles qui piquent le papier à intervalles égaux, soit à l'aide d'un crayon mobile traçant des points ou des lignes. Au premier type appartenait le *météorographe* construit pour l'observatoire de Berne par Hasler et Escher, sur les indications de Wild; au second genre se rapportent les instruments de Salleron, P. Secchi, etc. Aujourd'hui, d'ailleurs, ces instruments généraux sont abandonnés; on divise les difficultés en construisant séparément des anémomètres, thermomètres, baromètres, etc., enregistreurs, et la précision obtenue est plus considérable.

MÉTÉOROGRAPHIE (*fi* — rad. *météorographe*) n. f. Description et histoire des météores.

MÉTÉOROGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la météorographie : *Études* MÉTÉOROGRAPHIQUES.

MÉTÉOROLITHE n. m. Syn. de MÉTÉORITE.

MÉTÉOROLOGIE (*ji* — gr. *météôrologia*) n. f. Application des lois générales de la physique à l'étude des divers phénomènes qui se produisent sur notre planète.

— ENCYCL. L'élément principal des phénomènes météorologiques est constitué par la chaleur solaire. Les données astronomiques, distance variable du soleil à la terre, inclinaison de l'axe de rotation sur l'écliptique, entraînent

de ce chef un échauffement très variable, l'*inégalité des jours et des nuits*, les *saisons*, et l'ellipticité même de l'orbite explique que les deux hémisphères ne sont pas également traités pour se faire équilibre : l'hiver est plus chaud dans l'hémisphère nord que si l'orbite était circulaire. Enfin, la *précession des équinoxes* influe sur les saisons et permet d'étudier la variation des climats. L'atmosphère, ses poussières, vapeurs invisibles, nuages, compliquent la question par leur rôle variable; de même pour la distribution inégale des mers et des continents.

L'étude de la chaleur solaire reçue est le but de l'*actinométrie;* l'absorption importante est due à la vapeur d'eau; mais, si l'on tient compte de la hauteur du soleil, on voit que le maximum se place en mai ou avril. Quant aux variations diurnes, elles sont très capricieuses; car, sitôt échauffé, le sol se couvre d'un manteau de vapeur d'eau. L'absorption atmosphérique peut être évaluée au tiers de la chaleur envoyée par le soleil, et la quantité de chaleur reçue est capable de vaporiser partout une colonne d'eau supérieure à la somme des pluies.

A la surface des mers, l'eau s'échauffe légèrement; elle deviendrait ainsi plus légère, mais l'évaporation augmente son degré de chaleur, ce qui l'alourdit. Ces causes sont insuffisantes, et elles s'équilibrent à peu près pour créer les grands mouvements de la circulation qu'il faut rapporter au frottement continu dans le même sens des *alizés* permanents : *Gulf-Stream, Kouro-Sivo, courant de Tessan*, courants froids de l'océan Pacifique, *courant du Brésil, courant de Humboldt, courant du Mozambique*, etc.

Pour la distribution de l'eau à la surface de la terre, il faut étudier la distribution des pluies; celles-ci, tantôt sont entraînées loin des régions de leur formation, tantôt comme pour la zone des calmes équatoriaux, elles se forment et se résolvent sur place, avec une chaleur accablante, faute de transpiration possible : c'est l'anneau équatorial dit *pot au noir* ou *swamp* par les Anglais. Cette bande, qui tend à se rapprocher du soleil, aura une double oscillation annuelle réglant les saisons. Dans les îlots de calmes, il ne pleut pas, ou très peu. Ce sont les grands courants équatoriaux qui déversent régulièrement leur humidité, particulièrement la branche ascendante; on a ainsi l'explication générale du régime des pluies, mais on ignore encore la cause et la loi des déplacements de ces courants. Naturellement, les lois générales sont modifiées par les courants, par la disposition des continents, par les saisons; ainsi, en hiver, la pluie pénètre moins avant sur le continent qu'en été, où la terre est plus chaude. Enfin, il y a des causes locales : stations plus ou moins élevées, chaînes de montagnes et leurs orientations, etc.

La température doit également être étudiée de près; dans le jour, une onde de chaleur pénètre en terre, pour en ressortir pendant la nuit, plus froide. En été, il y a gain, la nuit ne laisse pas perdre toute la chaleur accumulée pendant le jour, d'où une onde *estivale* de chaleur; de même, en hiver, une onde *hivernale* de froid. Toutes les actions se compensent bientôt; la terre n'est pas très conductrice, et, vers 20 à 35 mètres, suivant la nature du sol, les couches restent insensibles aux variations de température (23 mètres dans le calcaire de Paris). Pour la mer, l'influence des courants rend les apparences plus complexes. Mais, de toutes façons, il existe une couche neutre, la terre utilise, régularise l'emploi de la chaleur solaire, mais n'en absorbe rien. En fin de compte, tout se passe pour la déperdition dans l'espace comme si la terre n'existait pas.

La température de l'air ambiant est un élément très difficile à obtenir avec précision, dans des conditions bien définies; néanmoins, l'étude des températures moyennes fournit d'intéressants documents à la climatologie. C'est ainsi que l'on a pu relever les *isothermes;* mais, déjà, on observe que l'équateur thermique n'est pas un isotherme; il y a des *pôles* de chaleur et des *pôles* de froid. On a voulu appliquer le thermomètre à la végétation; les isothermes étant insuffisantes, on créa les *isothères* et les *isochimènes*, mais ces données sont encore incomplètes. En attendant mieux, l'agriculteur ne doit guère demander journellement à la météorologie que les indications rapprochées de la prévision du temps.

En outre, la distribution de la température et de la vapeur d'eau dans l'atmosphère a une importance prépondérante sur la production d'un grand nombre de phénomènes météorologiques. En général, la température s'abaisse quand on s'élève, mais non d'un façon régulière; en moyenne, la diminution est de 1 degré par 180 mètres. La variation de la vapeur d'eau est peut-être encore plus compliquée, surtout lors de la présence de nuages. Avec toutes ces conditions diverses et si variées, connaissant les lois du rayonnement et de la détente gazeuse, du mélange des gaz chauds et froids, on peut comprendre, dans les cas particuliers, les phénomènes des brouillards et des nuages, des roseés et des pluies.

Mais il nous faut revenir à l'action du soleil dans la circulation générale : la bande équatoriale d'atmosphère est échauffée, grâce à l'absorption par la vapeur d'eau des couches inférieures; la terre absorbe les deux tiers restants, dont elle régularise la restitution à l'atmosphère. Ainsi, cet air est chauffé par en bas, détermine un *tirage*, d'où deux courants : l'un superficiel vers l'équateur, l'autre de déversement élevé de l'équateur vers les pôles; au reste, du mouvement de rotation de la terre va résulter un changement apparent dans la direction de ces vents réguliers, ce sont les *alizés* et *contre-alizés*. Entre les alizés nord et sud, existe la zone des calmes équatoriaux. Le centre alizé s'abaisse peu à peu et parvient près du sol vers 28° de latitude. Là commence une zone de transition avec les régions tempérées, à laquelle on donne à tort le nom de « zone des calmes tropicaux ». Les inflexions des alizés, suivant les circonstances, prennent le nom de mousson. Enfin, aux mêmes causes générales il faut rattacher les vents *etésiens*, comme ceux de la Méditerranée, les brises de terre et de mer, de montagne et de plaine, les vents solaires, etc. A côté de ces vents réguliers, il faut considérer les manifestations redoutables du vent, les *cyclones* et *typhons* qui naissent brusquement dans les mers équatoriales, dans la région des alizés.

Dans les régions tempérées, la circulation dérive des mêmes principes que dans la zone équatoriale; mais, ici, la distribution des courants marins, des continents, joue un rôle considérable. Aussi les lois sont-elles entièrement différentes dans les deux hémisphères. En hiver, par exemple, une région de calmes plane sur l'Europe, un courant ascendant d'air chaud suit le trajet du Gulf-Stream et redescend vers les tropiques à l'est de la Sibérie; en été, cette région de calmes règne sur l'Atlantique, toujours sur la partie la plus froide. L'Amérique, comme l'Europe, est un siège de calmes; mais ces régimes généraux qu'il faut établir sont sujets à bien des perturbations. Ainsi, dans le courant ascendant, dit courant équatorial, peuvent naître en tout temps des *bourrasques*, tourbillons qui se déplacent et ont une grande influence sur la distribution des pluies. Les phénomènes intimes de la bourrasque sont d'un mécanisme assez délicat; ils conduisent à l'étude plus raisonnée d'une foule d'anciennes manifestations : *simoun, khamsin, föhn, trombes* et *tornados*, bourrasques de pluie, de neige ou de grésil.

De même, surtout en été, lorsque le courant équatorial ou l'un de ses divers dérivés se trouve à traverser l'îlot des calmes, on observe les signes précurseurs de l'*orage*, et, si l'équilibre se rompt brusquement, l'orage éclate avec sa marche et ses manifestations caractéristiques, grêle et électricité. Aussi bien, naturellement, il y a encore une réaction sur la distribution des pressions. Nous ne dirons rien des autres manifestations de la condensation de la vapeur d'eau, des *nuages*, caractéristiques de certains courants et de certaines modifications dans l'état général de l'atmosphère.

Quel que soit l'aléa dans la réduction de toutes les observations barométriques au niveau de la mer, sous prétexte de les rendre comparables, on connaît l'origine de la double oscillation annuelle et diurne de la pression; les isobares vont nous renseigner sur la position, la constitution de l'îlot des calmes, du courant équatorial ou de ses dérivés, de leur superposition et de la propagation des instabilités. Toutes les singularités atmosphériques, des trombes aux simples gibonlées, ont leur répercussion barométrique : à l'aide du télégraphe, on peut construire les isobares à un moment déterminé et suivre la marche des bourrasques. L'étude suivie des documents réunis ainsi chaque jour et la connaissance grandissante des courants dérivés permettent de prévoir bien des brusques changements de temps et, notamment par des dépêches envoyées dans les ports, de prévenir bien des accidents. Pour tous ces phénomènes, les *variations* du baromètre sont plus instructives que sa hauteur absolue.

Tous les pays civilisés ont institué des offices centraux de météorologie récoltant les observations dues à leurs succursales et à l'initiative privée. En France, le Bureau central météorologique publie journellement une carte avec l'état des pressions et températures européennes, direction et vitesse du vent, état du ciel, quelques indications sur le temps probable, etc.; en outre, un service magnétique lui fut adjoint, qui a déjà fait preuve en quelques années de la plus grande activité, et dont l'initiative fut récompensée par d'importantes observations.

MÉTÉOROLOGIQUE (*jik'*) adj. Physiq. Qui a rapport à la météorologie : *Phénomènes* MÉTÉOROLOGIQUES.

— Sc. occ. *Astrologie météorologique*, Celle qui a pour but la prédiction du temps en se basant sur les mouvements sidéraux et les influences planétaires.

MÉTÉOROLOGISTE (*jisst'*) n. m. Savant qui s'occupe de météorologie. ‖ On dit aussi MÉTÉOROLOGUE.

MÉTÉOROMANCIE (*si* — de *météore*, et du gr. *manteia*, divination) n. f. Divination par l'observation des éclairs, du tonnerre et des autres météores.

MÉTÉOROMANCIEN, ENNE (*si-in, èn*) adj. Qui concerne la météoromancie : *La divination* MÉTÉOROMANCIENNE.

— n. Se dit d'une personne qui pratique la météoromancie : *Un* MÉTÉOROMANCIEN.

MÉTÉORONOMIE (*mi* — de *météore*, et du gr. *nomos*, loi) n. f. Etude des lois qui président à l'apparition des météores.

MÉTÉORONOMIQUE (*mik'*) adj. Physiq. Qui a rapport à la météoronomie.

MÉTÉOROSCOPE (*skop'* — de *météore*, et du gr. *skopein*, examiner) n. m. Ancien nom de l'astrolabe planisphère. ‖ Instrument servant à des observations météorologiques.

MÉTÉOROSCOPIE (*sko-pi* — rad. *météoroscope*) n. f. Observation et étude des météores.

MÉTÉOROSCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Physiq. Qui a rapport à la météoroscopie.

MÉTÈQUE ou **MÉTŒQUE** (*tèk'* — du gr. *métoikos*; de *méta*, hors de, et *oikos*, maison) adj. Antiq. gr. Se disait à Athènes, et dans plusieurs Etats grecs, d'un étranger établi à demeure dans la ville et astreint à certaines redevances, sans avoir la jouissance du droit de cité. ‖ On dit aussi MÉTÈCE ou MÉTŒCE, MÉTECIEN ou MÉTŒCIEN, ENNE.

— n. Etranger domicilié à Athènes.

— ENCYCL. Le *meteque* payait, outre les impôts ordinaires, une contribution annuelle de 12 drachmes. Il devait, en outre, se choisir parmi les citoyens un *patron* qui répondait de lui. A ces conditions, il était protégé par la république dans le libre exercice de son commerce ou de son industrie. Mais il était placé sous la surveillance spéciale de certains magistrats; il était soumis à des contributions extraordinaires pour les jeux et les fêtes; on exigeait souvent de lui un service personnel dans la marine; il ne pouvait acquérir de propriétés territoriales, on lui imposait dans la fête des panathénées d'humiliantes corvées. Les métèques furent fort nombreux à Athènes, où beaucoup amassèrent de grandes richesses et où quelques-uns parvinrent au rang de citoyen.

METER n. m. Métrol. Syn. de ALMUD.

MÉTEREN, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 14 kilom. d'Hazebrouck, non loin du mont des Cats et à 6 kilom. de la frontière belge, sur la *Meterenbecque*; 2.414 hab. Fabrique de beurre, tanneries. Eglise du XVIe siècle.

METEZEAU (Clément, architecte français, né à Dreux, mort à Dreux vers 1556. Il construisit avec Jean Desmoulins l'hôtel de ville de Dreux, et commença, croit-on, le grand portail et les tours de l'église paroissiale. — Son fils, THIBAUT, architecte, né à Dreux en 1533, mort à Paris vers 1599, aurait construit, avec Guillaume Marchant et Jean Petit, le Pont-Neuf de Paris (1578). Il aida, dit-on, Philibert Delorme à construire les Tuileries, construisit l'avant-portail de la porte Saint-Antoine (1585), et devint architecte du roi. — LOUIS, fils de Thibaut, né à Dreux vers 1559, mort à Paris en 1615, aurait construit la première moitié de la grande galerie du Louvre. Il eut le titre d'architecte de Henri IV et de Louis XIII. — CLÉMENT II, architecte et ingénieur, fils de Thibaut, frère de Louis, né à Dreux en 1581, mort à Paris en 1652, donna les plans de la fameuse digue de La Rochelle, de l'église des Pères de l'Oratoire à Paris. Louis XIII lui donna le titre d'architecte du roi et un logement au Louvre.

MÉTHACRYLIQUE (*lik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^4H^6O^2$, qui représente de l'acide acrylique dont un atome d'hydrogène est remplacé par un atome de méthyle et que l'on obtient à l'état d'éther éthylique en faisant agir le chlorure de phosphore sur la diméthoxalate d'éthyle.

MÉTHAL n. m. Syn. ALCOOL MYRISTIQUE. V. MYRISTIQUE.

MÉTHANAL n. m. Chim. Syn. de ALDÉHYDE FORMIQUE

MÉTHANE n. m. Chim. Premier terme CH^4 de la série des hydrocarbures saturés C^nH^{2n+2} ou *paraffènes*. Syn FORMÈNE, PROTOCARBURE D'HYDROGÈNE, HYDRURE MÉTHYLIQUE, GAZ DES MARAIS.

— ENCYCL. Le *méthane* prend naissance dans la décomposition des matières organiques, soit par fermentation (gaz des marais), soit par pyrogénation (gaz d'éclairage). Le grisou des houillères est constitué de méthane. Dans plusieurs contrées (bords de la Caspienne, Chine, Etats-Unis), des gaz souterrains très riches en méthane (90 p. 100) se dégagent du sol (*fontaines ardentes*). L'origine de ces gaz est attribuée soit au produit de la décomposition des matières animales ou végétales occluses dans les formations géologiques, soit à des réactions chimiques entre l'eau et les carbures métalliques du sein de la terre, soit enfin à des distillations souterraines de nature volcanique.



Méthane : A, cornue contenant un mélange de soude et d'acétate de sodium; B, éprouvette où l'on recueille le gaz.

Préparation. Dans les laboratoires, le méthane s'obtient par la décomposition de l'acétate de sodium en présence d'un excès d'alcali :

$$\underset{\text{acétate de sodium.}}{CH^3.CO^2Na} + \underset{\text{hydrate de sodium.}}{Na.OH} = \underset{\text{méthane.}}{CH^4} + \underset{\text{carbonate sodique.}}{CO^2Na^2}$$

La synthèse a été réalisée en attaquant le zinc-méthyle par l'eau ou en faisant réagir l'hydrogène sulfuré sur le sulfure de carbone en présence de cuivre.

Propriétés. Gaz incolore, inodore, de densité 0,559, peu soluble dans l'eau, un peu dans l'alcool, liquéfié et bouillant sous cet état vers — 164° sous 760 millimètres, solidifié à — 186° sous 80 millimètres de pression.

Chimiquement, cette combinaison est saturée d'hydrogène; elle ne peut former de composés par addition, aussi résiste-t-elle à la plupart des réactifs. Le chlore agit vivement à la lumière, l'action est explosive : formation d'acide chlorhydrique et dépôt de carbone. Si la réaction est conduite lentement à l'obscurité, successivement on obtient $CH^3.Cl$ (chlorure de méthyle), CH^2Cl^2 (chlorure de méthylène), $CHCl^3$ (chloroforme), CCl^4 (chlorure de carbone).

Le méthane brûle à l'air, avec une flamme jaune peu éclairante; le mélange avec l'oxygène ou l'air est détonant, le maximum de violence est obtenu pour 1 volume de carbure et 2 volumes d'oxygène; la propagation de l'onde explosive est arrêtée en entourant la flamme d'une toile métallique, le métal donne un refroidissement assez intense pour s'opposer à l'explosion (principe de la lampe de sûreté des mineurs contre le grisou). Le méthane dégagé des fontaines ardentes est parfois utilisé comme combustible. Le gaz d'éclairage contient 36 p. 100 de méthane.

MÉTHANOMÈTRE (de *méthane*, et du gr. *métron*, mètre) n. m. Appareil électrique qui sert à mesurer le dégagement du grisou dans une houillère. V. GRISOUMÈTRE.

MÉTHÉMÉRIN, INE (du préf. *méta*, et du gr. *hèméra*, jour) adj. Méd. Quotidien, qui se reproduit chaque jour : *Fièvre* MÉTHÉMÉRINE.

MÉTHÉMOGLOBINE n. f. Isomère de l'oxyhémoglobine, dans lequel l'oxygène est plus fortement combiné que dans ce dernier corps.

— ENCYCL. La *méthémoglobine* est une matière brune, qui cristallise en prismes allongés ou en tables à six pans. Les corps réducteurs la transforment en hémoglobine. On reconnaît sa présence en ce qu'une solution examinée au spectroscope donne une bande nette dans le rouge entre les raies C et D du spectre. Pour la préparer, on fait agir sur des cristaux d'oxyhémoglobine de l'alcool froid ou du ferricyanure de potassium : la métbémoglobine se dépose en masse.

MÉTHÉNYLE n. m. Radical hydrocarburé trivalent, dérivant du méthane par perte de trois atomes d'hydrogène CH^{III}. Le chloroforme est le trichlorure de méthényle.

METHESIS (*mé-té-ziss*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des clubionidés, comprenant quelques espèces de l'Amérique du Sud et de l'Australie.

MÉTHIONATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide méthionique.

MÉTHIONIQUE (*nik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide qu'on obtient en traitant l'éther par l'acide sulfurique anhydre. Syn. METHYLÈNE-DISULFUREUX.

METHLEY, paroisse d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), sur un affluent droit de l'Ouse; 4.300 hab.

METHOCA n. f. Entom. V. MÉTHOQUE.

MÉTHOCINÉS (*si*) n. m. pl. Zool. Tribu de mutillidés, comprenant les *méthoques* et genres voisins. — *Un* MÉTHOCINE.

MÉTHODE (lat. *methodus*; gr. *méthodos*) n. f. Marche raisonnée que l'on suit pour arriver à un but.

— Par ext. Manière d'agir, habitude : *La* MÉTHODE *des bavards est de parler sans entendre l'interlocuteur.*

— Marche rationnelle de l'esprit pour arriver à la connaissance ou à la démonstration de la vérité : *La* MÉTHODE *que chacun doit suivre pour bien conduire sa raison.* (Desc.)

— Bot. Mode de classement des espèces végétales : MÉTHODE *de Linné*, MÉTHODE *de Jussieu*. ‖ Plus spécialem. Mode de classement qui s'appuie sur un ensemble de caractères judicieusement choisis et rangés par ordre

d'importance décroissante, de telle sorte que la classification exprime les rapports naturels des êtres. (On dit aussi *méthode naturelle.*) V. BOTANIQUE.

— Chir. *Méthode opératoire*, Ensemble de procédés propres à une manière spéciale de pratiquer une opération.

— Enseign. Ensemble de procédés que l'on emploie pour instruire des élèves : *Une* MÉTHODE *n'est bonne que si elle est simple et claire.* ‖ Titre que portent plusieurs ouvrages destinés à l'enseignement et qui est réservé, en général, à des livres élémentaires ayant pour objet l'étude des langues ou de la musique : MÉTHODE *de lecture, de chant,* ou à des livres religieux : MÉTHODE *pour la direction des âmes,* etc. ‖ *Avoir de la méthode, une bonne méthode.* Se dit surtout d'un chanteur ou d'un instrumentiste pour caractériser l'excellent ensemble de ses qualités dans l'art de chanter ou de jouer.

— Littér. Disposition des pensées et des parties d'un ouvrage, ayant pour but d'en faciliter l'intelligence : *Un livre sans* MÉTHODE *est un livre inutile.* ‖ *Méthode oratoire.* Art de grouper les diverses parties et particulièrement les preuves d'un discours oratoire. ‖ *Méthode cicéronienne,* Système dans lequel on développe d'abord les principaux arguments, on groupe ensuite les moindres preuves, on termine par la raison la plus décisive.

— Math. Ordre général, choisi pour la solution des problèmes semblables.

— Méd. *Méthode curative.* Traitement réglé par certains principes, certaines doctrines thérapeutiques.

— Philos. etc. *Méthode analytique,* Méthode qui décompose un tout en ses éléments et étudie à part chacun d'eux. ‖ *Méthode synthétique,* Celle qui réunit les éléments d'un tout, reconstruit l'ensemble. ‖ *Méthode rationnelle, a priori,* Méthode qui part de principes préalablement admis par la raison. ‖ *Méthode expérimentale, à posteriori,* Celle qui repose sur des faits recueillis par l'observation.

— Télégr. électr. *Méthode différentielle,* Méthode usitée pour correspondre par télégraphie, simultanément en sens contraire sur un même fil. ‖ *Méthode du pont,* Système permettant de correspondre simultanément entre deux stations télégraphiques. (L'invention de cette méthode est due à Maron, qui l'a imaginée en 1863 et a été appliquée pour la première fois par Stearns en 1872.) ‖ *Méthode Ailhaud,* Système duplex dû à Ailhaud, que l'on applique aux câbles sous-marins.

— ENCYCL. Philos. On appelle *méthode* un ensemble de procédés destinés à conduire l'esprit à la connaissance de la vérité. La vérité pouvant être définie l' « accord de la pensée avec son objet », il convient de distinguer les conditions de cet accord qui résultent de la nature de l'esprit et celles qui dépendent de la nature diverse des phénomènes étudiés, que le savant est obligé d'envisager sous certains biais particuliers. Il y a donc des méthodes particulières, variables avec les objets des diverses sciences.

Mais il existe aussi une méthode générale, qui domine toutes les sciences particulières; elle tient à ce que l'esprit, quel que soit l'objet auquel il s'applique, a les mêmes exigences, est soumis aux mêmes lois. Or le but essentiel de l'esprit est de comprendre ou d'expliquer. Il y arrive en substituant aux notions incomplètes et confuses des idées claires et complètes, en ramenant le complexe au simple, le passager au durable, en rattachant les effets aux causes, les conséquences aux principes. Pour établir un tel rapport, il y a seulement deux moyens. Ou bien l'esprit part des causes ou des principes, pour descendre aux effets ou conséquences, en saisissant ainsi la nécessité logique en vertu de laquelle le complexe résulte du simple : ce premier procédé s'appelle la *synthèse.* Ou bien l'esprit se trouve en présence de données confuses; il s'efforce de les ramener aux éléments simples et intelligibles qui les constituent. Nous avons alors l'*analyse.* La synthèse apporte théoriquement une intelligibilité plus grande; en fait, l'esprit est le plus souvent obligé de débuter par l'analyse, car, ce qui lui est donné tout d'abord, ce sont les effets plutôt que les causes. La méthode parfaite est celle qui, après avoir analysé, décomposé un tout dans ses éléments, peut faire la synthèse et comprendre ainsi d'autant mieux la réalité qu'elle la crée à nouveau.

Méthode (DISCOURS DE LA) *pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences,* par Descartes (1637). — Cet ouvrage qui, par une innovation audacieuse, fut écrit en français, servait d'introduction à la *Géométrie,* la *Dioptrique,* les *Météores.* Tous les hommes, pour Descartes, possèdent une faculté égale de discerner le vrai du faux; si les sciences, telles qu'elles existent à l'époque de Descartes, ne lui donnent aucune connaissance « claire et assurée », cela tient à ce qu'elles ne partent pas de principes solidement établis et n'ont pas de méthode. Descartes va essayer de reconstruire par sa seule raison l'édifice de la science en rejetant toutes les opinions qu'il avait acceptées jusqu'alors, sauf en ce qui concerne la politique et la religion. Il résume d'abord, en quatre préceptes, la méthode qu'il emploiera et qui comprend ce qu'il y a de meilleur dans la logique, l'analyse et l'algèbre : 1° ne recevoir aucune chose pour vraie qu'elle ne soit connue évidemment être telle; 2° diviser les difficultés en autant de parcelles qu'il se peut; 3° conduire par ordre ses pensées en allant par degrés du simple au composé; 4° faire des dénombrements si entiers et des revues si générales que l'on soit assuré de ne rien omettre. Cette méthode établie, quelques règles d'une morale provisoire formulée, Descartes commence par douter de tout. Une proposition, cependant, s'impose nécessairement à son esprit : *Je pense, donc je suis.* Elle sera le principe fondamental de la métaphysique cartésienne. L'existence de l'âme distincte du corps, le critérium de la vérité, la preuve de l'existence de Dieu, la détermination des attributs divins, l'existence du monde extérieur garantie par la véracité divine, voilà les principales conséquences du « Je pense, donc je suis ». Le monde extérieur n'est pas tel que nous le montrent nos sens, mais tel que notre entendement le conçoit. Des perfections de Dieu se déduisent les lois générales du mouvement; ces lois, agissant sur la matière, produisent l'univers, les corps inanimés, les végétaux, les animaux, dont l'activité est toute mécanique, et aussi le corps de l'homme. L'âme, qui pense seule, n'est pas réductible à de l'étendue et du mouvement.

Le *Discours de la méthode,* par la clarté et la rigueur de son style, est un monument considérable de la langue française; mais, surtout, il a été le point de départ de la philosophie contemporaine : il a marqué la libre initiative de la raison humaine, en matière métaphysique

MÉTHODE (saint), surnommé **le Confesseur,** patriarche de Constantinople, de 842 à 846. Originaire de Syracuse, il était allé jeune à Constantinople et y entra dans les ordres; il prit une part active à la querelle des iconoclastes et fut, par ordre de Michel II, enfermé dans l'une des îles des Princes. Rentré en faveur auprès de l'empereur Théophile, il fut, après la mort de ce prince, élu au patriarcat (842). Il avait composé un recueil hagiographique, aujourd'hui perdu. — Fête le 14 juin.

MÉTHODE (saint), apôtre des Slaves, né à Thessalonique vers 825, mort en 885. Fils d'un fonctionnaire, il commença sa vie dans les emplois civils, puis, à l'exemple de son jeune frère Constantin, en religion Cyrille, il entra dans un couvent du mont Olympe, et tous deux, très savants, familiarisés avec les populations et les langues slaves, rêvèrent de propager, comme missionnaires, le christianisme. Ils entreprirent différentes missions chez les Arabes, chez les Khazares, et furent désignés par Michel III pour évangéliser les Slaves (864). Ils inventèrent pour les nouveaux chrétiens l'alphabet slave ou *cyrillique,* traduisirent en slave l'Évangile et organisèrent la liturgie slave et un clergé national. Après la mort de Cyrille (869), Méthode continua son apostolat en Moravie et en Pannonie. Évêque, ayant pour diocèse tous les pays slaves, il baptisa, en 874, le prince de Bohême et introduisit dans ce pays la liturgie slave, malgré l'hostilité des évêques allemands; mais, à sa mort, ses disciples durent s'enfuir en Bulgarie. La destruction du royaume de Moravie par les Magyars ruina l'œuvre de Méthode; mais la liturgie slave dura, transmise par la Bulgarie aux Serbes et aux Russes. (V. CYRILLE.) — Fête le 9 mars.

MÉTHODE ou **METHODIUS** (saint). Deux évêques de ce nom, l'un et l'autre martyrs, soit sous Dèce, soit sous Dioclétien, sont honorés le 20 juin. Le premier fut évêque de Patare; le second gouverna l'Église d'Olympie, en Lycie, puis celle de Tyr, et souffrit le martyre, à Chalcis, dans l'île d'Eubée. On a de lui divers traités : *De la résurrection, Du libre arbitre*; etc. Il est surnommé par les Grecs **Eubulios,** c'est-à-dire *le Bon Conseiller.*

MÉTHODIAIRE (*di-èr*) n. m. Théâtr. anc. Acteur chargé d'un rôle dans le méthodium.

MÉTHODIQUE (*dik'*) adj. Qui est réglé, disposé avec méthode : *Un traité* MÉTHODIQUE. ‖ Qui agit avec méthode, avec ordre et précision : *Un esprit* MÉTHODIQUE.

— Chim. *Condensation méthodique,* Opération qui consiste à faire passer les gaz des soudières chargés d'acide chlorhydrique à travers une eau sans cesse renouvelée.

— Méd. *Médecins méthodiques* ou substantiv. *Méthodiques,* Secte de médecins, fondée à l'époque d'Auguste par Thémison de Laodicée, qui réglaient le traitement médical sur des principes théoriques.

— Milit. *Attaque méthodique,* Ensemble des règles établies par Vauban pour effectuer le *siège régulier* d'une place forte.

— ANTON. **Désordonné, brouillon.**

MÉTHODIQUEMENT (*ke*) adv. Avec méthode.

MÉTHODISATION (*si-on*) n. f. Réduction en méthode.

MÉTHODISME (*dissm'*) n. m. Classement, arrangement méthodique : *Le* MÉTHODISME *d'une nomenclature.*

— Hist. relig. Secte anglicane, fondée au XVIIIe siècle par John Wesley. V. MÉTHODISTE.

— Méd. Système des médecins méthodistes qui attribuaient les maladies au relâchement ou au resserrement des tissus.

MÉTHODISTE (*disst'*) adj. Qui aime la méthode, qui a de la méthode. — Substantiv. Partisan ou auteur d'une méthode, d'un système particulier dans une science ou dans un art : *Linné fut un grand* MÉTHODISTE.

— Hist. relig. Qui a rapport au méthodisme : *Doctrines* MÉTHODISTES. *Secte* MÉTHODISTE.

— n. Hist. rel. Substantiv. Sectateur du méthodisme : *Les* MÉTHODISTES.

— Méd. Partisan du méthodisme.

— ENCYCL. Hist. relig. Le nom de *méthodistes,* qui, au XVIIe siècle, était donné, par les protestants d'Angleterre, aux puritains, et par ceux de France aux docteurs catholiques, désigne aujourd'hui les membres de plusieurs communions importantes nées au sein de l'anglicanisme.

Le promoteur du mouvement méthodiste fut John Wesley, qui, en 1729, fonda, avec son frère Charles, son ami Georges Whitefield et plusieurs autres étudiants d'Oxford, une association pieuse, dans le dessein de provoquer parmi ses compatriotes un *réveil* de la foi. Le nombre de ses associés ayant crû rapidement, Wesley commença, en 1739, à parcourir l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, prêchant sans relâche. La défection de Whitefield n'arrêta pas les progrès du méthodisme qui, répandu dans la Grande-Bretagne, puis dans les colonies britanniques, a donné naissance à divers groupes, devenus autonomes sans cesser d'obéir à l'impulsion donnée par Wesley. Les principaux sont : les *méthodistes primitifs,* les *méthodistes wesleyens,* les *méthodistes libres,* les *chrétiens de la Bible,* les *méthodistes épiscopaux des Etats-Unis.* On estime à environ 20 millions le nombre des méthodistes répandus dans l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, les Indes, les Etats-Unis, le Cap et l'Australie. Ils ont des représentants en France et envoient des missionnaires en Océanie, en Afrique, à Madagascar et en Chine.

Les Églises ou *Sociétés* méthodistes sont divisées en *classes,* subdivisées elles-mêmes en *circuits.* La parole de Dieu est annoncée par quiconque, pasteur ou laïque, se sent inspiré. Les sacrements, c'est-à-dire le baptême et la Cène, sont administrés par des pasteurs généralement nommés *prédicants* ou *prédicateurs.* Ceux-ci président également au gouvernement des sociétés conjointement avec des délégués laïques, dont les principaux sont les *présidents,* les *assistants* et les *économes.* Une *conférence* annuelle, composée de cent prédicateurs, exerce la juridiction suprême sur toute la Société. Wesley lui-même donna aux méthodistes de l'Amérique du Nord une organisation particulière : il sacra évêque le docteur Coke (1784) et l'envoya à New-York, avec mission d'établir d'autres évêques dans toute l'étendue de l'Amérique anglaise. Ainsi fut fondée l'Église épiscopale des Etats-Unis.

Les méthodistes déclarent adhérer aux enseignements de l'Église anglicane et s'attachent principalement à convertir les cœurs par des prédications touchantes. Toutefois, ils donnent à la doctrine de la *justification* une forme particulière. A leurs yeux, la conversion est produite par la foi, non la foi dogmatique, mais la foi du cœur. Régénéré par le repentir, le chrétien opère naturellement de bonnes œuvres, mais le salut provient de la foi.

METHODIUM (*mé, di-om'* — mot lat.) n. m. Théâtr. anc. Sorte d'intermède qui se jouait pendant les entr'actes.

METHODIUS (saint). V. MÉTHODE.

MÉTHODOLOGIE (*ji* — de *méthode,* et du gr. *logos,* discours) n. f. Partie de la logique qui s'occupe des méthodes. Kant désigne par ce mot la théorie des principes et de la forme générale de toute science.)

MÉTHODOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui concerne la méthodologie; qui est fait selon les principes de la méthodologie.

MÉTHODOLOGISTE (*jisst'*) n. m. Personne qui se livre à l'étude de la méthodologie.

MÉTHOL n. m. Corps extrait de l'esprit de bois brut.

METHOLCUS (*mé, kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, comprenant une espèce de l'Europe méridionale. Les *metholcus* sont des anobiidés, de la tribu des xylétinidés; ils ont un corps cylindrique et allongé. Le *metholcus cylindricus,* roux ferrugineux, se trouve sur le littoral méditerranéen.



Metholcus (gr. 4 fois).

MÉTHOMANIE n. f. Méd. Syn. de MÉTHYOMANIE.

MÉTHOMORPHINE n. f. Chim. Syn. de CODÉINE.

MÉTHONE, ville de l'ancienne Grèce (Messénie), aujourd'hui *Modon.* — Ville de Thrace, sur le golfe Thermaïque, au siège de laquelle (353 av. J.-C.) Philippe, père d'Alexandre, eut l'œil droit crevé d'une flèche.

MÉTHONELLE (*nèl'*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des érycinidés, comprenant quelques espèces de l'Amérique tropicale.

MÉTHONICÉ (*sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble à la méthonique.

— n. f. pl. Tribu de liliacées, ayant pour type la *méthonique.* — *Une* MÉTHONICÉE.

MÉTHONIQUE (*nik'*) adj. Chronol. V. MÉTONIEN.

MÉTHONIQUE (*nik'*) n. f. Genre de liliacées, comprenant des plantes bulbeuses, à tige grimpante, portant des feuilles alternes, lancéolées, terminées en vrille.

— ENCYCL. Les fleurs des *méthoniques* sont très grandes et portées sur de larges pédoncules extra-axillaires; le fruit est une capsule arrondie. Ce genre comprend trois ou quatre espèces, des régions tropicales de l'ancien continent. La *méthonique superbe,* ou *glorieuse du Malabar* est une belle plante vivace, dont les feuilles, à saveur amère, passent pour astringentes. Les bulbes exhalent une odeur désagréable, indice de propriétés vénéneuses.



Méthoque (gr. 3 fois).

MÉTHOQUE (*tok'*) n. f. Genre d'insectes hyménoptères hétérogynes, comprenant quelques espèces des régions chaudes et tempérées du globe.

— ENCYCL. Les *méthoques* sont le type de la tribu des *méthocinés.* Les mâles, très différents des femelles, sont ailés. L'espèce française est la *methoca ichneumonoides.*

METHOXYLE n. m. Chim. Radical univalent, résultant de l'union du méthyle avec un atome d'oxygène (OCH^3).

METHUEN (John), homme d'État anglais, né vers 1650, mort à Lisbonne en 1706. Inscrit au barreau de Londres en 1685, membre de la Chambre des communes en 1690, il fut envoyé en Portugal (1691), puis nommé lord chancelier d'Irlande en 1697. En 1701, il fut chargé d'une nouvelle mission en Portugal; elle aboutit au fameux traité qui porte son nom (1703). Ce traité, qui introduisit en Portugal les produits manufacturés anglais en accordant, en compensation, une large remise des droits de douane aux vins portugais, porta un coup fatal au commerce d'exportation des vins français. Il ne fut abrogé qu'en 1836.

METHVEN, paroisse d'Écosse (comté de Perth), sur l'Almond; 1.910 hab. Tissage de coton.

MÉTHYLACÉTANILIDE n. m. Composé résultant de la méthylation de l'acétanilide. Syn. de EXALGINE.

MÉTHYLACÉTONE n. f. Acétone substituée, de formule $CH^3-CO-CH^2(CH^3)$, bouillant à 81°, accompagnant, ainsi que la diméthylacétone $CH^3-CO-CH(CH^3)^2$ bouillant à 93°,5, l'acétone pure dans le produit commercial.

MÉTHYLAL n. m. Chim. Produit d'oxydation de l'alcool méthylique $CH^3(OCH^3)^2$, considéré comme une combinaison de deux molécules d'alcool et d'une d'aldéhyde formique. C'est un liquide d'odeur agréable, bouillant vers 42°, soluble dans l'eau, de densité 0,855, doué de propriétés hypnotiques. Le *méthylal* est employé quelquefois comme hypnotique à 4 à 6 gr. Syn. DIMÉTHYLATE DE MÉTHYLÈNE.

MÉTHYLAMINE n. f. Chim. Nom donné à des ammoniaques composées, dans lesquelles le méthyle (CH^3) est substitué à l'hydrogène. Syn. AZOTURE DE MÉTHYLE.

— ENCYCL. Le méthyle étant susceptible de remplacer l'hydrogène en partie ou en totalité, il en résulte plusieurs monamines basiques : $AzH^2(CH^3)$, $AzH(CH^3)^2$, $Az(CH^3)^3$. Ces composés s'obtiennent par l'action de l'iodure de méthyle sur l'ammoniaque et séparation des diverses bases à l'aide de leur réaction différente, soit sur l'éther oxalique, soit sur l'aldéhyde formique.

— *Méthylamine* AzH^2CH^3. Outre le mode général de préparation ci-dessus indiqué, la méthylamine se prépare par dédoublement par les acides de la combinaison ammoniacale du formol; gazeuse, combustible, elle est excessivement soluble dans l'eau (1.153 volumes à 12°,5. Douée d'une vive odeur, sa solution est très caustique, agissant sensiblement comme la solution de gaz ammoniac.

— *Diméthylamine* $AzH(CH^3)^2$. C'est un liquide bouillant à + 8°, à odeur ammoniacale.

— *Triméthylamine* Az$(CH^3)^3$. Très répandu dans la nature, ce dérivé existe dans les produits de putréfaction du poisson, dans la saumure, dans des végétaux (aubépine, armica); sa préparation se réalise industriellement en calcinant en vase clos les vinasses de betteraves. C'est un liquide à odeur désagréable de poisson gâté, bouillant à 9°, très alcalin comme l'ammoniaque, dont il se distingue toutefois par l'impossibilité de dissoudre le chlorure d'argent et l'oxyde de cuivre. Sa toxicité moindre permet son emploi comme diurétique et antirhumatismal; le chlorhydrate, chauffé à 325°, fournit le chlorure de méthyle.

— *Sels de méthylamines.* Ces sels, analogues aux sels ammoniacaux, AzH$(CH^3)^3$, HCl par exemple, sont en général bien cristallisés, très solubles dans l'eau et dans l'alcool.

MÉTHYLAMMONIUM n. m. Chim. Radical dérivé du radical ammonium par substitution de méthyle à un ou plusieurs atomes d'hydrogène.

— Encycl. La triméthylamine s'unit à un excès d'iodure de méthyle pour former l'iodure de triméthylammonium, Az$(CH^3)^4$I. Celui-ci, décomposé par l'oxyde d'argent, donne naissance à l'hydrate Az$(CH^3)^4$.OH, cristaux blancs dont la solution aqueuse, très basique, attaque la peau à la manière de la potasse; ses sels sont bien cristallisables.

MÉTHYLANILINE n. f. Chim. Aniline substituée dans le groupe amidogène $C^6H^5.AzH.CH^3$ et $C^6H^5.Az(CH^3)^2$. Syn. MÉTHYLPHÉNYLAMINE.

— Encycl. Pures, la *méthylaniline* $C^6H^5AzH.CH^3$ bout à 192°, la diméthylaniline $C^6H^5Az(CH^3)^2$ à 202°. Ces liquides basiques forment avec les acides divers sels analogues aux sels d'aniline. Les mélanges de di et de mono, obtenus soit en chauffant en vase clos à 110° l'aniline et le chlorure de méthyle en présence de chaux, soit en faisant réagir à 250° un mélange de chlorhydrate d'aniline, d'aniline et d'alcool méthylique, servent à préparer les violets dits « de Paris », des verts, etc. Le bleu de méthylène dérive de la diméthylaniline.

MÉTHYLANTHRACÈNE n. m. Chim. Hydrocarbure solide $C^{14}H^8(CH^3)$, accompagnant l'anthracène brut dans le goudron de houille, fusible vers 200°.

MÉTHYLARSINE n. f. Chim. Dérivés de substitution des hydrogènes arséniés. [Les seuls intéressants sont dérivés du type As$(CH^3)^2Cl$: ce sont les composés *cacodyliques*.]

MÉTHYLATE n. m. Chim. Alcoolate dérivant de l'alcool méthylique CH^3OM'.

MÉTHYLATION (*si-on*) n. f. Nom que l'on donne quelquefois à la réaction qui consiste à substituer le radical *méthyl* à un atome d'hydrogène dans un composé.

MÉTHYLBENZINE n. f. Chim. Syn. de TOLUÈNE.

MÉTHYLCAFÉIQUE adj. Syn. de FÉRULIQUE.

MÉTHYLDIOXYCINNAMIQUE adj. Syn. de FÉRULIQUE.

MÉTHYLE n. m. Chim. Radical monovalent CH^3, premier terme de la série des radicaux des carbures gras saturés.

— Encycl. Le *méthyle* n'a pas été isolé; l'oxydation le transforme en radical formyle (COH), à propriétés aldéhydiques. De nombreux composés contiennent le radical méthyle, parmi eux l'*hydrure de méthyle* $CH^3.H$ ou *méthane*, l'*hydrate* $(CH^3.OH)$ ou *alcool méthylique*, des éthers, etc.

— *Chlorure de méthyle* $CH^3.Cl$. Industriellement préparé par la distillation sèche du chlorhydrate de triméthylamine provenant de la calcination des vinasses (v. MÉTHYLAMINE) ou par chauffage en vases clos d'acide chlorhydrique et d'alcool méthylique, le chlorure de méthyle est un gaz incolore, très aisément liquéfié en un liquide bouillant à — 23°. Son évaporation rapide peuvant produire un froid de — 55°, ce gaz liquéfié est utilisé comme agent frigorifique; il sert encore à extraire les parfums trop altérables pour être chauffés (violette, jasmin); l'industrie des couleurs l'emploie comme agent méthylant daos la transformation du violet de Paris en vert lumière. En médecine, pulvérisé sur la peau ou appliqué par l'intermédiaire de coton hydrophile porté sur pince de bois (stypago), il combat les névralgies par anesthésie locale.

— *Bromure de méthyle* $CH^3.Br$. C'est un liquide bouillant à + 13°.

— *Iodure de méthyle* CH^3I. C'est un réactif méthylant par excellence, liquide, bouillant à 44°, obtenu en attaquant l'alcool méthylique par l'iode en présence de phosphore.

— *Oxyde de méthyle* $CH^3 — O — CH^3$ (éther, oxyde méthylique)^3. C'est un gaz condensé en un liquide bouillant à — 21°, sous une faible compression, préparé en chauffant de l'alcool méthylique avec de l'acide sulfurique, employé comme réfrigérant.

— *Dérivés métalliques.* V. MÉTHYLURE.

MÉTHYLÈNE n. m. Chim. Groupe hydrocarboné, non isolé $(CH^3)''$, fonctionnant comme radical diatomique. Ses principaux dérivés sont : le *chlorure de méthylène* $(CH^3.Cl^2)$, sous-produit de la fabrication du chloroforme, liquide bouillant à 40°, de densité 1,36, insoluble dans l'eau, proposé comme succédané du chloroforme; l'*oxyde* CH^2O ou *aldéhyde formique*. V. FORMIQUE.

— Industr. Nom commercial de l'alcool méthylique impur ou esprit de bois et principalement du mélange d'alcool méthylique et d'acétone servant à la régie pour dénaturer l'alcool éthylique. ‖ *Bleu de méthylène*, Colorant organique bleu, soluble dans l'eau, très stable, employé pour la teinture, l'impression sur coton, la coloration du papier, etc., préparé en oxydant l'acide thiosulfonique en présence de diméthylaniline. (Ce colorant sert, en médecine, à reconnaître le fonctionnement du rein. Ingéré, il passe rapidement dans les urines en les colorant.)

MÉTHYLER v. a. Chim. Introduire le radical méthyle dans un composé, soit par substitution, soit par addition.

MÉTHYLÉTHYLCÉTONE n. f. Chim. Acétone mixte $CH^3 — CO — C^2H^5$, bouillant à 95°, soluble dans l'eau.

— Encycl. Le désuintage des laines produit des eaux résiduaires, chargées d'acides gras; les sels calciques de ceux-ci, calcinés en vases clos, dégagent une huile dite d'*acétone*, très riche en méthyléthylcétone. Cette huile est employée en Suisse comme dénaturant de l'alcool.

MÉTHYLIAQUE n. m. Chim. Syn. de MÉTHYLAMINE.

MÉTHYLIQUE (*lik'*) adj. Chim. Se dit des dérivés du méthane : *Alcool* MÉTHYLIQUE.

— Encycl. L'*alcool méthylique* CH^3OH (syn. HYDRATE de MÉTHYLE, MÉTHYLÈNE, ESPRIT DE BOIS), découvert en 1812 (Taylor), identifié en 1835 (Dumas et Péligot, se trouve dans les produits de la distillation sèche des bois, à l'état d'éther dans les essences de wintergreen, d'anis, de girofle, etc. Industriellement, c'est le bois qui fournit tout l'alcool employé; les liquides distillés contiennent environ 1 p. 100 d'alcool mélangé avec de l'eau, du goudron, de l'acétone, de l'acide acétique, etc. Une décantation suffit pour enlever les goudrons; la distillation fractionnée, sur la chaux, concentre en un seul volume l'alcool et l'acétone constituant l'*esprit de bois brut*. L'alcool méthylique est séparé pur, en le transformant en éther oxalique solide, puis saponifiant les cristaux essorés. Pur, l'alcool méthylique est un liquide incolore, mobile, de saveur âcre, d'odeur plutôt agréable, bouillant à 66°, solidifié à — 131°, de densité 0,798 à 15°, soluble dans l'eau en toute proportion, dissolvant du soufre, de l'iode, des essences. Par oxydation, il se transforme en aldéhyde formique. L'économie domestique l'emploie comme combustible, l'industrie comme dissolvant des essences pour vernis, comme dénaturant de l'alcool, comme matière première dans la préparation du formol, des méthylanilines, etc.

— *Aldéhyde méthylique.* V. FORMIQUE (*aldéhyde*).

— *Ethers méthyliques.* Les éthers simples (bromure, chlorure, etc.) sont traités au mot *méthyle*. Parmi les éthers méthyliques composés ayant quelques emplois industriels, l'*azotate* $AzO^3.CH^3$ est un liquide d'odeur agréable, bouillant à 66°. Il servait à méthyler le violet de Paris; mais, sa vapeur surchauffée, détonant avec violence, on lui substitue le chlorure de méthyle. L'*oxalate* $C^2O^4(CH^3)^2$ est usité pour purifier l'alcool méthylique. Le *salicylate* de méthyle, constituant de l'essence de wintergreen, est antiseptique; le *cinnamate* de méthyle, la *néroline* (éther méthylique du β-naphtol) servent en parfumerie.

— *Ether oxyde méthylique.* V. MÉTHYLE (*oxyde de*).

MÉTHYLIRISINE n. f. Chim. Base faible soluble dans l'eau, dérivée de la quinoléine par méthylation, se présentant sous forme d'une résine violette, douée d'un grand pouvoir colorant.

MÉTHYLNORNARCOTINE n. f. Chim. Base alcaloïdique $C^{19}H^{15}(CH^3)AzO^7$, dérivée de la narcotine en chauffant cet alcaloïde plusieurs heures à 100° avec de l'acide chlorhydrique. (Se présente sous forme d'une poudre amorphe, insoluble dans l'eau.)

MÉTHYLPHÉNYLAMINE n. f. Syn. de MÉTHYLANILINE.

MÉTHYLPHOSPHINE n. f. Chim. Nom donné aux dérivés substitués des hydrogènes phosphorés par substitution d'un méthyle à l'hydrogène. (On connaît $P.CH^3)^3$, spontanément inflammable à l'air, bouillant à 270°, et $PH^2.CH^3$, gaz d'odeur infecte condensé vers — 14°, inflammable à l'air avec explosion, insoluble dans l'eau.)

MÉTHYLPYROCATÉCHINE n. f. Syn. de GAÏACOL.

MÉTHYLSTICINE (*sti-sin'*) n. f. Chim. Principe cristallin en aiguilles blanches, fusible à 130°, soluble dans l'alcool. (Extrait de la racine du *piper methylsticum* ou ava, plante des Indes.)

MÉTHYLTHÉOBROMINE n. f. Syn. de CAFÉINE.

MÉTHYLURAMINE n. m. Chim. Alcali, $C^2H^7Az^3$, dérivé de la créatine par oxydation, substance solide blanche, très déliquescente, déplaçant à froid l'ammoniaque des sels ammoniacaux.

MÉTHYLURE n. m. Chim. Combinaison d'un métal et du radical *méthyle*.

— Encycl. Plusieurs métaux : l'aluminium, le mercure, le plomb, l'étain, le zinc sont susceptibles de s'allier au méthyle. Ces combinaisons sont, en général, des liquides, inflammables à l'air et décomposables par l'eau. Le *méthylure* le plus important, le *zinc-méthyle* $Zn(CH^3)^2$, obtenu en décomposant l'iodure de méthyle par le zinc, est un liquide mobile, incolore, à odeur irritante, bouillant à 40°. Il est usité dans les laboratoires comme réactif méthylant; sa préparation et son maniement sont daogereux, par suite de l'inflammation spontanée à l'air.

MÉTHYLURÉE n. f. Chim. Nom donné aux urées composées, dans lesquelles un ou plusieurs atomes d'hydrogène sont remplacés par du méthyle.

MÉTHYMNE, ville ancienne de l'île de Lesbos, sur la côte méridionale. Auj. *Molivo*.

MÉTHYMNÉEN, ENNE (*in, èn'*), personne née à Méthymne ou qui habitait cette ville. — *Les* MÉTHYMNÉENS.

— Adjectiv. : *Antiquité* MÉTHYMNÉENNE.

— Mythol. Surnom de Dionysos, qui était adoré à Méthymne, où l'on faisait un vin renommé. ‖ Surnom d'Arion : *Le poète* MÉTHYMNÉEN.

MÉTHYNE. Myth. gr. Déesse qui présidait au vin nouveau.

MÉTHYOMANIE (du gr. *méthuein*, s'enivrer, et de *manie*) n. f. Méd. Habitude de boire des liqueurs enivrantes. ‖ Délire accompagné d'une soif continuelle. (On dit aussi MÉTHOMANIE. [Peu us.])

MÉTHYSTICINE (*sti-sin'*) n. f. Chim. Substance contenue dans la racine du *piper methysticum*, racine à laquelle les insulaires donnent les noms d'*ava* ou *kava*.

MÉTICAL n. m. Métrol. Poids pour l'or et l'argent usité à Tripoli, et valant, en grammes, 4,77. (On dit aussi MÉTECAL, METKAL, et MITKAL.

MÉTICULEUSEMENT adv. D'une façon méticuleuse.

MÉTICULEUX (*leû*), **EUSE** [du lat. *meticulosus*) adj. Qui s'inquiète de minuties : *Esprit* MÉTICULEUX.

MÉTICULOSITÉ n. f. Caractère d'un esprit méticuleux : *Quelque* MÉTICULOSITÉ *peut-être de mœurs et de caractère.* (Ch. Nod.) ‖ Action méticuleuse : *Il y a beaucoup de raison dans certaines* MÉTICULOSITÉS.

MÉTIDJA. Géogr. V. MITIDJA.

MÉTIER (*ti-é* — anciennem. *mestier*; du lat. pop. *misterium*, même sens, altérat. du lat. *ministerium*, office, service) n. m. Exercice d'un art manuel, en vue d'en tirer un moyen d'existence : *Le* MÉTIER *de maçon, de tailleur.*

— Profession quelconque : *Le* MÉTIER *d'auteur.* ‖ Profession que l'on ravale en l'exerçant en vue du seul salaire : *Faire un* MÉTIER *de son art.* ‖ Chose que l'on fait habituellement : *Le* MÉTIER *de coquette.* ‖ Ce à quoi l'on travaille, ce qu'on s'efforce de réaliser : *Il n'y a point au monde un si terrible* MÉTIER *que de se faire un grand nom.* (La Bruy.)

— Offices, fonctions : *La poule avale de petits cailloux qui font dans son gésier le* MÉTIER *de dents.*

— Loc. div. : *Jalousie de métier*, Rivalité entre personnes de même profession ou qui ont les mêmes vues, les mêmes prétentions. ‖ *De son métier*, Par état : *Un tel, tonnelier* DE SON MÉTIER. — Habituellement, dans sa manière d'être habituelle : *Un homme noble de naissance et fripon* DE SON MÉTIER. ‖ *Etre du métier*, S'entendre à quelque chose pour l'avoir pratiqué. — *Elle est du métier*, C'est une femme de mauvaise vie. ‖ *Homme de tout métier*, Homme qui est prêt à tout pour se tirer d'affaire. ‖ *Il est de tous métiers et il ne peut vivre*, C'est un intrigant maladroit. ‖ *Faire son métier*, Ne pas se mêler de ce qui regarde les autres : FAITES VOTRE MÉTIER, *et laissez-nous tranquilles.* ‖ *Faire métier de*, Faire profession de, s'occuper habituellement de. ‖ *Faire métier et marchandise de*, Prodiguer : FAIRE MÉTIER ET MARCHANDISE DE *mensonges.* — Signifie aussi Faire un trafic honteux de. ‖ *Savoir son métier*, Etre habile en quelque chose, savoir s'y prendre. ‖ *Gâter le métier*, Vendre ou travailler à trop bas prix. ‖ *Avoir le cœur au métier*, Mettre du zèle et une sorte d'amour à ce que l'on fait. ‖ *Jouer un tour de son metier, Donner, Servir un plat de son métier, Régaler d'un plat de son métier*, Jouer un tour comme on sait le faire, comme on a l'habitude de le faire. ‖ *Apprendre à quelqu'un son métier*, Le mettre à sa place, lui donner une leçon. ‖ *Mettre une chose sur le metier*, L'entreprendre.

— Admin. Se disait, dans l'ancienne Flandre, de certaines circonscriptions administratives.

— Archéol. *Métier de table*, Chandelier en usage au moyen âge et dont le tube, à section quadrilobée, recevait cette espèce de bougie de cire à quatre corps soudés et à quatre mèches que l'on appelait flambeau. ‖ Quelquef. Le flambeau lui-même. V. FLAMBEAU.

— Art culin. Ancienne pâtisserie du genre des oublies, cuites entre deux fers et roulées. ‖ On les appelait aussi CORNETS DE MÉTIERS ou DU PETIT MÉTIER.

— Cout. anc. *Corps de métier*, Corps organisé des artisans d'une même profession, soumis à des règlements spéciaux et divisés en maîtres, compagnons et apprentis. ‖ *Entreprendre sur le métier*, Se disait d'un compagnon qui travaillait hors de l'atelier de son maître.

— Littér. et b.-arts. Partie matérielle et comme mécanique d'un art : *Un poète qui n'a que du* MÉTIER.

— Techn. Machine au moyen de laquelle on confectionne un tissu : MÉTIER *à tisser*. MÉTIER *à broder*. ‖ Cuve dans laquelle le vinaigrier pressure la lie du vin. ‖ *Premier métier*, Première liqueur que tire le brasseur de la cuve matière où il a transformé le malt en diastase. ‖ *Deuxième métier*, Liqueur qu'il retire ensuite. ‖ *Métier battant, Métier ouvrant*, Métier à étoffes en activité.

— PROV. : **Il n'est point de sot métier**, Toutes les professions sont bonnes. ‖ **Il n'est si petit métier qui ne nourrisse son maître**, On peut gagner de quoi vivre dans toutes les professions. ‖ **Chacun son métier, les vaches seront bien gardées**, Chacun doit s'occuper exclusivement de son affaire pour que tout en aille mieux. ‖ **C'est un méchant métier que celui qui fait pendre son maître**, C'est une triste profession que celle de voleur. ‖ **De tous les métiers, il est des pauvres et des riches**, Il y a des gens misérables dans tous les états.

— ALLUS. LITTÉR. :

Vingt fois sur le *métier* remettez votre ouvrage,

Vers de Boileau (*Art poétique*, ch. Ier). [Ne vous lassez pas de revoir, de corriger, de perfectionner ce que vous avez fait.]

— SYN. **Art, état, parti, profession.** V. ART.

— Encycl. V. CORPORATION.

— Techn. Le *métier* est, pour les tisserands, l'instrument sur lequel sont tendus, soit les fils à tisser, soit l'étoffe à broder, soit le canevas qui doit recevoir la tapisserie. Suivant son usage et sa forme, on le nomme métier à broderie (v. BRODERIE), simple métier, métier à tapisserie, et, pour les tisserands, métier à basses lisses, métier à hautes lisses, métier Jacquard, etc. Les bonnetiers se servent d'un métier pour le tricot. (V. BONNETERIE.) Enfin, l'introduction de la mécanique dans l'industrie des tissus a conduit à la création de métiers automatiques ou mécaniques.

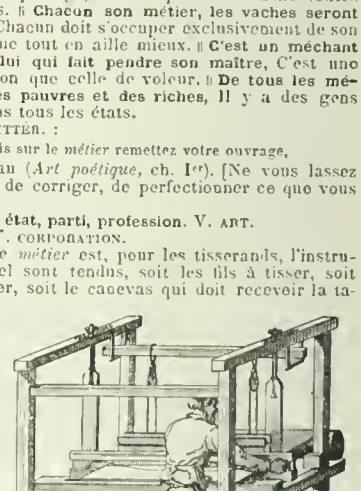
Métier à tisser. (Main.)

Le métier est un bâti de bois ou de fonte. Le métier à broder ou à tapisserie est constitué par un châssis que

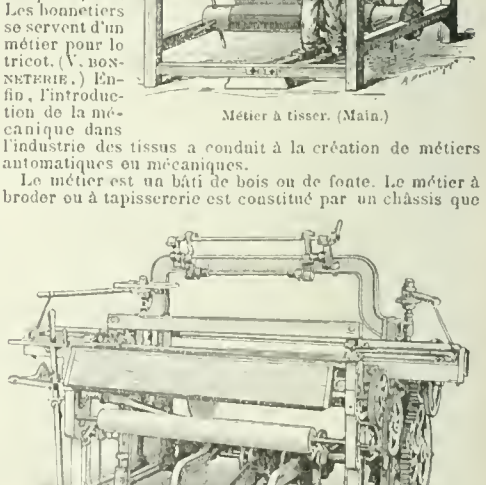
Métier à tisser. (Mecanique.)

deux pieds supportent et qui peut osciller autour de ses points d'attache. C'est dans ce châssis que l'on tend l'étoffe ou le canevas à broder. Le métier de tisserand se compose en principe de quatre *montants*, que des *traverses*

maintiennent en place. Entre les montants d'arrière est un cylindre, l'*ensouple*, sur lequel s'enroulent les fils de chaîne. Vers le milieu du métier sont suspendus deux organes : les *lames*, composées de barres de bois que relient des fils verticaux ou *lisses*, et qui, vers leur milieu, portent des maillons recevant les fils de chaîne. Après avoir traversé les lames, les fils s'engagent entre les dents d'un peigne suspendu à un battant pouvant basculer autour d'un axe généralement placé en haut des montants. Sur l'avant du bâti est fixé un second rouleau horizontal, l'*ensouple*au, destiné à recevoir l'enroulement du tissu fabriqué. En outre, sur la partie antérieure et inférieure du métier sont disposées deux pédales ou *marches* reliées aux lames au moyen de fils et de leviers. V. TISSAGE.

— Jeux. Les *métiers animés* ou *mimés*. 1° Les joueurs se divisent en deux camps : l'un qui joue, l'autre qui devine, et ils intervertissent les rôles chaque fois qu'on a deviné. Un métier étant choisi, les partenaires du camp qui joue imitent chacun un acte de ce métier, que l'autre camp doit ensuite deviner. On indique souvent la première lettre du nom du métier choisi.

2° Un joueur fait le cheval ; les autres, à tour de rôle, sautent sur lui à califourchon et demandent : « Quel est votre métier ? » Le cheval ayant fait connaître le métier, le questionneur doit, sous peine de le remplacer, nommer sans hésiter un des outils de ce métier.

Métiers (CONSERVATOIRE DES ARTS ET). V. ARTS ET MÉTIERS.

Métiers (ÉCOLES NATIONALES D'ARTS ET). V. ÉCOLE.

Métiers (LE LIVRE DES), par Etienne Boileau. — On a dit très justement que cet ouvrage était le complément des Etablissements de saint Louis, rédigé à la même époque, sur ordre du roi, par le prévôt de Paris, Etienne Boileau. C'est la codification des coutumes des corporations de métiers parisiennes. Assurer l'excellence et la loyauté des objets fabriqués, d'autre part, protéger le travail producteur contre l'oppression du grand commerce et de la spéculation financière, tel est le double but de toute l'ancienne organisation corporative, dont *le Livre des métiers* d'Etienne Boileau donne l'idée la plus parfaite. La meilleure édition du *Livre des métiers* a été donnée dans la « Collection de l'histoire générale de Paris », par René de Lespinasse et François de Bonnardot (1879).

MÉTIÈRE n. f. Dans les salines, Bassin d'évaporation qui succède au jas.

MÉTIF, IVE adj. Ancienne forme de MÉTIS, ISSE.

MÉTIS (*tiss*), **ISSE** [du lat. *misticius* ou *mixticius* ; de *mixtus*, mêlé] adj. Produit par le croisement d'individus de races différentes : *Animal* MÉTIS.

— Par ext. Qui tient un milieu entre deux professions différentes : *Cette race* MÉTISSE *entre les pamphlétaires et les diffamateurs.* (Roger de Beauvoir.)

— Par anal. Qui résulte du mélange de deux choses différentes : *Un idiome* MÉTIS. (Renan.)

— Fig. Qui prend un moyen terme entre deux partis : *Se tenir chancelant et* MÉTIS. (Montaigne.) [Vx.]

— Bot. Qui provient, par greffe ou autrement, de deux végétaux différents d'espèce ou de variété : *Poirier* MÉTIS.

— Gramm. Hybride, dont les racines sont empruntées à deux langues étrangères et distinctes. (Peu us.)

— Techn. *Fer métis*. Fer contenant une certaine proportion de soufre ou d'arsenic.

— n. Homme, femme, animal métis.

— Fig. Personne d'un caractère incertain ou changeant : *Un* MÉTIS *social*. (Balz.)

— Spécialem., Au Canada, Nom donné aux descendants des trappeurs qui se sont croisés avec des femmes indiennes appartenant aux tribus les plus diverses.

— ENCYCL. Biol. Les individus appartenant à des races d'une même espèce sont, en général, féconds entre eux. Les *métis* ainsi obtenus sont également féconds entre eux ; toutefois, il n'y a pas fusion des caractères dont ils héritent de leurs parents, ainsi qu'on l'observe chez les *hybrides* ; la séparation et l'indépendance des caractères sont au contraire ici la règle, et, si l'on ne maintient pas le métissage par les procédés de la sélection artificielle, les métis reviennent en général plus ou moins vite à l'un des types qui leur ont donné naissance, ou disparaissent. V. ESPÈCE.

Chez les végétaux, on constate un métis spécial, le *métis de greffe*, produit par la réaction du sujet sur le greffon, réaction qui équivaut parfois à un véritable métissage.

— Anthropol. Les ancêtres paternels des *métis* du Canada étaient en grande majorité Français ; quelques-uns étaient Anglais, Ecossais ou Irlandais. D'une taille moyenne, très robustes, les métis ont le teint bronzé, les cheveux noirs, les traits réguliers. En 1885, les métis de la Rivière Rouge tentèrent de conquérir leur indépendance ; sous la conduite de Louis Riel et de Georges Dumont, ils entreprirent contre le gouvernement canadien une campagne qui, malgré des prodiges de valeur, n'aboutit qu'à leur écrasement.

MÉTIS (*tiss* — du gr. *métis*, prudence) n. f. Planète télescopique, n° 9, découverte par Graham, en 1848.

MÉTIS. Myth. gr. Divinité grecque, personnification de la Sagesse et de la Prudence. Elle était fille d'Okeanos et de Téthys. Elle fut la première femme de Zeus, et, sur sa demande, elle donna à Kronos le breuvage qui lui fit rendre les jeunes dieux dévorés par lui. Elle annonça ensuite à Zeus qu'après la fille dont elle allait être mère, elle aurait un fils qui deviendrait le maître du ciel ; Zeus l'avala, pour empêcher l'accomplissement de cette prédiction. Quand le terme de l'accouchement arriva, Zeus se fit fendre la tête par Prométhée, et Athéna naquit.

MÉTISATION (*si-on*) n. f. Production d'animaux métis, principalement dans la race ovine.

MÉTISSAGE (*ti-saj'*) n. m. Croisement de deux races.

MÉTISSER (*ti-sé*) v. a. Croiser par le métissage.

METIUS SUFFETIUS, dictateur d'Albe. Allié de Rome après le combat des Horaces et des Curiaces, il trahit les Romains devant Véies (vers 660 av. J.-C.). Tullus Hostilius, roi de Rome, le fit écarteler.

METIUS TARPA (Spurius), l'un des cinq juges établis par Auguste pour apprécier le mérite des poètes. Horace faisait grand cas de son goût.

MÉTIUS (Adrien), géomètre hollandais, né à Alkmaar en 1571, mort en 1635 à Francker, où il occupait depuis trente-huit ans la chaire de mathématiques. Il indiqua du rapport de la circonférence au diamètre, que lepuis Archimède on représentait par la fraction $\frac{22}{7}$, une valeur $\frac{355}{113}$, beaucoup plus approchée ; car, réduite en décimales, elle donne les six premiers chiffres exactement. Ce fut la prétendue quadrature de Simon *a Quercu*, Van Eyck, en français Duchêne, qui engagea Métius à la recherche de cette nouvelle approximation. On a de lui : *Doctrinæ sphericæ libri V* (1598) ; *Universæ astronomiæ institutio* (1606) ; *Praxis nova geometrica* 1623 ; *Problemata astronomica* (1625) ; *Calendarium perpetuum* (1627). On a publié un certain nombre de ses traités, sous le titre : *Opera astronomica* (1633). — Son frère, JACQUES, né à Alkmaar, est donné par Descartes comme inventeur de la lunette astronomique.


Metius.

MÉTIVIER (*vi-é* — du lat. *messis*, moisson) n. m. Moissonneur. (Vx.) || Représentant du propriétaire, dans le partage des récoltes avec le métayer.

METKOVIC, bourg et port d'Austro-Hongrie Dalmatie [distr. de Raguse], sur la Narenta ; 4.200 hab.

METLILI ou **METHLILI**, village et oasis de l'Algérie (départ. d'Alger), aux confins de la région saharienne, sur l'*oued Metlili*, qui se perd à quelque distance dans les sables ; 1.600 hab. C'est la bourgade principale des *Chambas-Beraza*, nomades et pillards, auxquels viennent s'ajouter quelques *Beni-Mzab*, sédentaires et agriculteurs.

MÉTOCHITE (Théodore), homme d'Etat et savant byzantin du commencement du XIVe siècle. Grand logothète, sous l'empereur Andronic II, il se retira après la chute de son protecteur dans le monastère de Chora (auj. Kahriédjami). Ecrivain original, philosophe et poète, astronome et rhéteur, il a laissé, outre un vaste recueil d'essais (*Miscellanea philosophica et historica*), des commentaires d'Aristote, des poésies, etc. Son élève, Nicéphore Grégoras, a fait de lui un bel éloge, qui nous a été conservé.

MÉTŒCE ou **METOIKOS** adj. Antiq. gr. V. MÉTÈQUE.

MÉTŒCIE ou **METOIKIA** n. f. Antiq. V. MÉTÉCIE.

MÉTŒCIEN, ENNE (*té-si-in, èn*) adj. Antiq. gr. V. MÉTÉCIEN, ENNE.

MÉTŒQUE ou **METOIKOS** adj. Antiq. gr. V. MÉTÈQUE.

MÉTŒQUE (*tèk'*) n. m. Genre de crustacés amphipodes, comprenant de petites formes voisines des hypéries et habitant les mers du nord.

MÉTŒQUE (*tèk'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, comprenant une espèce d'Europe.

— ENCYCL. Les *métœques* ou hipiphores paradoxaux (*mœtecus paradoxus*) sont des insectes noirs avec les angles du corselet et les élytres jaunes, longs de 7 à 8 millimètres. Leurs larves, écloses à l'entrée d'un guêpier, attaquent chacune une larve de guêpe dans sa cellule, se logent dans son corps et la dévorent lentement, puis la quittent pour se transformer en nymphes.


Métœque (gr. 2 fois.).

MÉTOL n. m. Nom commercial du sulfate de méthylparamidophénol : $SO^4H^2,2(C^6H^4OH.AzHCH^3)$, employé comme révélateur en photographie. (Corps blanc, très soluble dans l'eau, très peu soluble dans l'alcool et l'éther.)

MÉTON, astronome grec du Ve siècle avant notre ère, célèbre par l'invention de son cycle luni-solaire, que la Grèce adopta, l'an 433 av. J.-C. Le cycle de Méton, ou ennéadécaétéride, était formé de dix-neuf ans. Il fut réformé en 331 par Calippe. Méton avait élevé sur la place publique d'Athènes un instrument appelé *héliotrope*, sorte de gnomon pour l'observation des solstices, et il avait calculé un calendrier météorologique. Elien raconte que Méton, pour ne pas faire partie de l'expédition envoyée en Sicile par les Athéniens en 415, feignit la démence et, l'année suivante, le satirique Aristophane lui fit jouer un personnage ridicule dans les *Oiseaux*.

MÉTONIEN, ENNE (*ni-in', èn'*) adj. Chronol. Se dit du cycle inventé par Méton. || On dit aussi MÉTONIQUE.

MÉTONOMASIE (*zi* — du gr. *métonomasia*, même sens, dérivé de *métonomazein*, appeler d'un autre nom) n. f. Gramm. Changement de nom par traduction.

— ENCYCL. La *métonomasie* fut surtout en honneur chez les humanistes du XVe et du XVIe siècle, qui traduisaient leurs noms en grec ou en latin. C'est ainsi que le médecin Jacques Dubois prit le nom de *Sylvius* (lat. *sylva*, bois), et le réformateur Schwarzerd (allem. *schwarz*, noir, et *erde*, terre), celui de *Mélanchthon* (gr. *mélas*, et *chthón*). Citons encore : *Métastase* pour Trapassi, poète italien du XVIIIe s. ; *Ramus* pour La Ramée, humaniste français ; etc.

MÉTONYMIE (*mi* — lat. *metonymia*, calqué sur le grec *métônumia*, même sens ; formé de *méta*, indiquant changement, et *onoma*, nom) n. f. Rhétor. Figure de mots qui consiste à désigner un objet au moyen d'un terme désignant un autre objet uni au premier par une relation logique, historique, ou simplement habituelle. Syn. HYPALLAGE.

— ENCYCL. La *métonymie* est un trope de même nature que l'*antonomase* et la *synecdoque*, mais d'une extension plus grande et d'un emploi plus fréquent. On dit qu'il y a métonymie quand on exprime : 1° l'effet par la cause : une belle *main*, pour une belle écriture ; 2° la cause par l'effet : boire la *mort*, pour boire le poison qui cause la mort ; 3° la chose signifiée par le signe : la *robe*, pour la magistrature ; 4° le concret par l'abstrait : donner des gages à la *réaction*, pour aux réactionnaires ; 5° le moral par le physique : avoir du *cœur*, être sans *cervelle*, etc. ; 6° le contenu par le contenant : une bonne *bouteille*, un *plat* délicat, etc. ; 7° l'ouvrage par le nom de l'auteur, ou l'invention par le nom de l'inventeur : un *Raphaël*, un *elzévir*, un *lebel*, etc. ; 8° la chose possédée par le nom du possesseur : cet *homme* a été incendié, c'est-à-dire *la maison de cet homme* ; 9° un produit commercial ou industriel par son lieu d'origine : un *elbeuf*, un *panama*, un verre de *bourgogne*, du *bordeaux*, etc. ; 10° une monnaie par le nom du souverain qu'elle porte en effigie : un *louis*, un *napoléon*, etc. Cette figure a un caractère plus populaire que la métaphore. Un écrivain peut créer des métaphores ; il invente beaucoup plus rarement des métonymies. Citons cependant, comme exemples de métonymies littéraires, les noms de *Cérès*, *Bacchus*, *Vulcain*, désignant respectivement le pain, le vin et le feu.

MÉTONYMIQUE (*mik'*) adj. Qui a le caractère de la métonymie ; qui contient des métonymies : *La maçonnerie parle une langue* MÉTONYMIQUE. Ch. Nod.)

MÉTOPACANTHE n. m. Genre de poissons holocéphales, fossiles dans le lias. Les *métopacanthes* sont voisins des chimères actuelles ; leur tête est munie d'un grand piquant frontal arqué, effilé vers la pointe et couvert, sur ses côtés, par des plaques d'ivoire épineuses.)

MÉTOPAGE (*paj'* — du gr. *métôpon*, front, et *pagnumi*, je réunis) n. m. et adj. Térat. Monstre résultant de deux individus soudés par le front.

MÉTOPAGIEN, ENNE (*ji-in, èn'*) adj. Qui a les caractères de la métopagie.

MÉTOPANTRITE (du gr. *métôpon*, front, et *antron*, antre) n. f. Méd. Inflammation des sinus frontaux.

MÉTOPE (du gr. *métopé* ; de *méta*, entre, et *opé*, ouverture) n. m. Archit. Intervalle carré et le plus souvent orné, entre les triglyphes d'une frise dorique. || Nom donné aux ouvertures entre les triglyphes qui représentent les poutres d'un plafond. || Espace entre les denticules d'une corniche. On dit quelquef. MÉTOCHE dans ce sens.) || *Demi-métope*, Portion de métope à l'extrémité d'une frise.

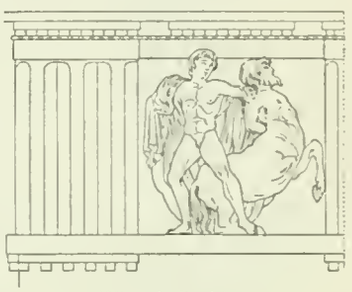
Métope du Parthénon.

MÉTOPE n. f. Nom donné par certains naturalistes à la face des crustacés podophthalmaires.

MÉTOPIAS (*pi-ass*) n. m. Genre de labyrinthodontes, fossiles dans le trias allemand. (Les métopias étaient de gros animaux, vigoureux et trapus, à tête triangulaire, terminée par un museau obtus ; le crâne du *metopias diagnosticus* mesure 15 centimètres de long.)

MÉTOPIDIE (*di*) n. f. Genre de vers rotateurs, famille des brachionidés, comprenant des animalcules aquatiques d'Europe.

MÉTOPINE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des phoridés, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal.

MÉTOPIQUE (*pik'* — du gr. *métôpon*, front) adj. Anat. Qui se rapporte au front, qui y est placé.

— *Suture métopique*, Suture qui divise l'os frontal en deux. || *Crâne métopique*, Crâne où cette suture existe.

MÉTOPISME (*pissm'* — rad. *métopique* n. m. Etat d'un crâne dont l'os frontal est divisé en deux par une suture.

METOPOBACTRUS (*mé, truss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, comprenant quatre espèces d'Europe. (Ce sont de petites araignées, de couleur sombre, vivant sous les pierres, les mousses, etc.)

MÉTOPOCÈLE (*sèl'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant quelques espèces de l'Amérique tropicale. Ce sont des capricornes (cérambycinés) allongés, parallèles, à antennes et pattes assez courtes ; les femelles ont une livrée différente de celle des mâles.

MÉTOPOCÉROS (*sé-ross*) n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des iguanidés, dont la seule espèce, le métopocéros cornu (*metopoceros cornutus*), habite les Antilles.

MÉTOPON n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des cicindélidés, comprenant une espèce du Brésil. Le *metopon singularis*, voisin des *dromochorus*, est une magnifique cicindèle vert métallique, avec les élytres jaunes, à bandes transversales violettes.)

MÉTOPONICHTYS (*ktiss*) m. m. Genre de poissons acanthoptères, fossiles dans le miocène de l'Europe orientale. (Les métoponichtys sont des béryciinés courts, ramassés, à grosse tête avec museau extensible.)

MÉTOPOSCOPE *skop'* — du gr. *métôpon*, front, et *skopein*, examiner) n. m. Devin qui pratique la métoposcopie.

MÉTOPOSCOPIE (*sko-pi* — rad. *métoposcope* n. f. Art de connaître le caractère d'une personne par l'inspection de ses traits, et particulièrement des rides de son front. || On dit aussi MÉTOPOMANCIE.

— Par plaisant. Physionomie : *Vous avez la* MÉTOPOSCOPIE *d'un homme à qui l'on doit faire un mauvais parti.* (Gherardi.)

MÉTOPOSCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Qui a rapport à la métoposcopie.

METOPUS (*mé, puss*) n. m. Genre d'infusoires hétérotriches, comprenant des animalcules aquatiques d'Europe. (L'espèce type du genre est le *metopus sigmoides*.)

MÉTOS, MÉDOS ou **MÉTAS**, fraction importante des Macouas. Les Métos vivent entre la côte de Mozambique et le lac Nyassa ; ils sont très avancés au point de vue agricole, mais se livrent à la traite des esclaves.)

MÉTOSE n. f. Méd. Rétrécissement pathologique de la pupille qui ne permet qu'une vision confuse, et s'observe au début de la tuberculose oculaire.

MÉTOUALIS, peuplade musulmane établie à Tyr, à Sidon et dans le voisinage (Syrie). Leurs traits les rapprochent jusqu'à un certain point des Mongols, quoiqu'il soit facile de retrouver chez eux des traces de sang persan. Chiites intolérants, ils sont persécutés par les Turcs.

MÉTRA (Jules-Louis-*Olivier*), compositeur français, né à Reims en 1830, mort à Paris en 1889. Fils d'un comédien de province, il fit partie, en 1842, du personnel du petit théâtre Comte, étudia le violoncelle, la contrebasse et le piano, entra dans les orchestres de divers petits théâtres, et enfin fut admis au Conservatoire, dans la classe d'harmonie d'Elwart, où il obtint un premier prix en 1854. Il fut un instant chef d'orchestre au théâtre Beaumarchais, puis, ayant publié sa première valse, *le Tour du monde*, devint successivement chef d'orchestre au bal Robert, à Mabille, au Château des Fleurs, à l'Athénée-Musical, à l'Elysée-Montmartre et au Casino-Cadet. Ses valses : *Gambrinus*, *l'Orient*, *la Nuit*, *les Faunes*, *Sérénade espagnole*, etc., mais surtout *la Vague* et *les Roses*, lui ont valu une véritable popularité. Métra avait quitté le Casino Cadet pour Frascati; il avait dirigé l'orchestre des bals de l'Opéra-Comique, lorsqu'il fut placé à la tête de celui des Folies-Bergère, où il écrivit la musique de trente-quatre opérettes ou ballets : *Clown-Ballet*, *Champagne-Ballet*, *les Femmes de feu*, *Aux Porcherons*, *Cigarette*, *la Posada*, etc. Il quitta les Folies-Bergère en 1877. Il avait dirigé pendant deux années les bals du théâtre de la Monnaie à Bruxelles; il fut appelé à diriger ceux de l'Opéra, à Paris, où il fit représenter, en 1879, un ballet en trois actes, *Yedda*. En 1888, il donna aux Bouffes-Parisiens une opérette en trois actes : *le Mariage avant la lettre*.


Métra.

MÉTRAGE (*traj'*) n. m. Action de mesurer un objet, un ouvrage au mètre. ‖ Tableau indiquant les résultats des mesures prises sur un ouvrage quelconque. ‖ Longueur d'un objet : *Pièce qui a un* MÉTRAGE *de 15 mètres*.

MÉTRAGYRTE (*jirt'*) n. m. Antiq. gr. Prêtre mendiant de Cybèle, dite la *mère* des dieux. ‖ Prêtre mendiant d'Isis. On disait aussi MÉNAGYRTE.)

MÉTRAH n. m. Nom arabe d'une sorte de tapis moquette à poil ras, fabriqué à la main.

MÉTRALGIE (*ji* — du gr. *mètra*, matrice, et *algos*, douleur) n. f. Pathol. Douleur de la matrice.

MÉTRALGIQUE (*jik'*) adj. Qui appartient à la métralgie.

METRE (du lat. *metrum*, gr. *métron*, mesure) n. m. Metrol. Unité de mesure de longueur, adoptée en France et servant de base à tout le système des poids et mesures : *Le* METRE *est la quarante-millionième partie du méridien terrestre.* ‖ Objet servant à mesurer et ayant la longueur d'un mètre, avec les divisions en décimètres et centimètres : *Un* METRE *en buis, en cuivre, en acier.* ‖ Terminaison adoptée pour tous les multiples et sous-multiples du mètre : *Déca*METRE, *Hecto*METRE, *Kilo*METRE, *Myria*METRE. *Déci*METRE, *Centi*METRE, *Milli*METRE. ‖ *Mètre carré*, Unité de superficie équivalant à un carré d'un mètre de côté. ‖ *Mètre cube*, Unité de volume équivalant à un cube d'un mètre de côté. ‖ *Mètre courant*, Mètre en longueur.

— Electr. *Ampèremètre*, *Am-mètre*, *Voltmètre*, *Ohmmètre*, *Coulombmètre*, *Wattmètre*. V. ces mots à leur ordre alphab.

— Métriq. anc. Groupe déterminé de syllabes longues ou brèves comprenant deux temps marqués, l'un fort, l'autre faible. ‖ Par ext. Forme du rythme dans lequel une œuvre poétique est écrite : *Le* METRE *anapestique*.

— Musiq. Loi d'après laquelle la variété relative des sons se présente deux fois au moins dans un même ordre.

— Versif. franç. Mesure, rythme, arrangements de pieds ou de syllabes dont l'ensemble compose un vers. ‖ Vers : *Quand la pensée fait le* METRE, *il faut le laisser subsister.* (J. Joubert.)

— ENCYCL. Métrol. La longueur du *mètre*, par rapport aux anciennes mesures françaises, est 0 toise 5130740 ou 3 pieds 11 lignes 296 millièmes de ligne. On la déduisit d'opérations géodésiques effectuées par Méchain et Delambre (1792-1799). Le *mètre international*, exécuté en vertu de la convention internationale du mètre (1875), a été copié sur l'étalon des Archives, forgé lui-même au siècle dernier par Jannetti. On le représente par le symbole M dans tous les documents diplomatiques ou scientifiques. Ce prototype est en platine iridié (90 p. 100 Pt; 10 p. 100 Ir.) et on a donné à sa section la forme d'un X qui permet d'obtenir le maximum de rigidité avec le minimum de poids.

Pour la pratique courante, où l'on n'a pas besoin d'une grande précision, on se sert de mètres *rigides* en bois,

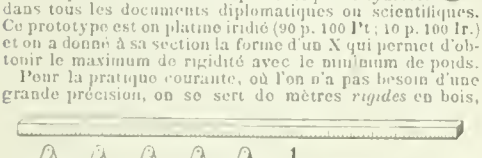

Metres. 1. Droit; 2. Pliant; 3. A ruban.

pliants en bois, en métal ou en corne, à *ruban* qui s'enroule dans une gaine. V. MESURE, MÉTRIQUE (*système*).

— Métriq. anc. En grec et en latin, sont partagés en *mètres* les vers crétiques, bacchiaques, dochmiaques et ioniques, en grec les vers anapestiques, iambiques et trochaïques. L'hexamètre et le pentamètre sont faussement nommés : ils se composent, en réalité, de six et cinq pieds.

MÉTRÉ (rad. *mètrer*) n. m. Constr. Mesure d'un terrain, d'un ouvrage de construction quelconque. ‖ Devis général et détaillé avec classement méthodique de la nature, de la valeur, de l'étendue des divers travaux exécutés. ‖ *Faire un travail au métré*, Exécuter un ouvrage dont la valeur est estimée d'après des bases admises et dont le prix doit être payé d'après le métrage opéré. ‖ *Métré bout-avant*, Mesure particulière faite par le métreur ou vérificateur et qui comprend, pour une pièce de charpente, comme cube du bois, la longueur des tenons ou des portées.

— Parfois Syn. de MÉTRAGE : *Le* MÉTRÉ *d'un objet*.

MÉTRER v. a. Mesurer au mètre : METRER *un mur*.

MÉTRETE (gr. *métrêtês*) n. f. Métrol. anc. Mesure grecque pour les liquides, valant environ 39 litres. ‖ *Métrète italique*, Syn. de AMPHORE. ‖ Plusieurs font ce mot masculin.

MÉTREUR n. m. Employé chargé de vérifier, en le mesurant dans toutes ses parties, un travail de construction achevé. ‖ Employé qui dresse le devis d'un travail et établit les feuilles de situation destinées à assurer le payement des travaux exécutés par un entrepreneur.

MÉTRICIEN (*si in*) n. m. Litter. Auteur qui a composé un ouvrage sur la métrique (ce mot étant pris dans son sens le plus large). V. MÉTRIQUE.

METRICOLO n. m. Métrol. Poids pour les drogues usité à Goa et valant 3gr, 875. ‖ *Des* Pl. METRICOLI.

MÉTRICUBE n. m. Métrol. Mesure imaginée pour déterminer rapidement des surfaces et des volumes de certaines formes données.

MÉTRIOCHILA (*ki* n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des cicindélidés, comprenant des formes de l'Amérique du Sud.

MÉTRIOPATHIE (*ti* — du gr. *métrios*, mesuré, et *pathos*, douleur) n. f. Philos. Dans le langage des pyrrhoniens, état de souffrance légère ou de passions modérées.

MÉTRIOPATHIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport à la métriopathie : *Etat* METRIOPATHIQUE.

METRIOPHYLLUM (*mé, lom'*) n. m. Genre d'anthozoaires zoanthaires, comprenant des formes fossiles dans les terrains dévoniens de l'hémisphère boréal.

MÉTRIORHYNCHIDÉS (*ki* n. m. pl. Paléont. Famille de crocodiles, renfermant les *metriorhynchus* et genres voisins. — *Un* MÉTRIORHYNCHIDÉ.

METRIORHYNCHUS (*mé, rin-kuss*) n. m. Genre de crocodiles, fossiles dans les terrains secondaires de Normandie et d'Angleterre. (C'étaient de grands crocodiles, sans doute marins, à tête forte avec le museau très allongé et des dents grêles, recourbées et tranchantes.)

MÉTRIORHYNQUE (*rink'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, comprenant une vingtaine d'espèces répandues de l'Inde à l'Australie. (Ce sont des lycidés, voisins des dictyoptères, mais plus grands.)

MÉTRIOTHÉRIUM (*ri-om'*) n. m. Paléont. Genre de mammifères artiodactyles pachydermes, fossiles dans l'éocène supérieur du midi de la France, et qui se rapportent aux anoplothéridés. Syn. MÉSOTHÉRIUM.

MÉTRIQUE (*trik'* — du lat. *metricus*, gr. *métrikos*) adj. Qui a rapport au mètre ou aux mesures auxquelles il sert de base. ‖ *Système métrique*, Ensemble des mesures ayant le mètre pour base. ‖ *Quintal métrique*, Poids de cent kilogrammes. ‖ *Tonne métrique*, Poids de mille kilogrammes.

— Philol. Se dit soit des vers où les syllabes sont réparties en pieds fondés sur la quantité, soit des phrases de prose où sont appliquées les lois rythmiques suivies par les anciens. (V. PROSE métrique.) ‖ Qui a rapport au mètre ou à la mesure des vers.

— n. f. Science qui étudie les éléments dont sont formés les vers.

— ENCYCL. Métrol. *Système métrique*. Les anciennes mesures françaises présentaient deux graves inconvénients : 1° des unités portant le même nom variaient d'une province à l'autre; 2° les subdivisions des différentes mesures n'étant pas décimales, il en résultait de grandes complications dans les calculs. Cependant, dès 1670, l'abbé Gabriel Mouton proposa de prendre, comme étalon rationnel de longueur, la minute d'un degré du méridien. Il donnait à cette unité le nom de *milliare* (mille), et la subdivisait d'après le système décimal en *centuria*, *decuria*, *virga*, *virgula*, *decima*, *centesima*, *millesima*; mais le sagace précurseur mourut sans avoir vu ses idées adoptées. Successivement, l'Anglais Wren, l'astronome français Picard (1671), Huyghens (1673) et La Condamine (1746) imaginèrent de prendre pour unité la longueur même du pendule à seconde. Enfin, en 1789, les cahiers de nombreux bailliages exprimaient le vœu que les mesures fussent identiques pour toute la France; l'année suivante, Talleyrand fit adopter sans difficulté par l'Assemblée constituante un projet d'unification. En conséquence, la commission de l'Académie des sciences (Borda, Lagrange, Laplace, Monge et Condorcet), chargée d'établir le nouveau système, se prononça pour le quart du méridien terrestre, dont la dix-millionième partie constitua l'unité usuelle, le *mètre*. La loi du 30 mars 1791 ordonna les opérations nécessaires pour fixer cette base, en particulier la détermination de la différence de latitude entre Dunkerque et Barcelone, que Delambre et Méchain effectuèrent de 1792 à 1799. D'autre part, Lefèvre-Gineau chercha le rapport du *kilogramme* avec les poids en usage. Pendant ce temps, l'Assemblée nationale, sur la proposition de Prieur, député de la Côte-d'Or, créait le mètre provisoire et, après dix-huit mois de tergiversations, arrêtait la nomenclature du *système métrique* telle qu'elle existe aujourd'hui (18 germinal an III (7 avr. 1795)). Les multiples ou sous-multiples s'exprimaient à l'aide des mots grecs *déca* (10), *hecto* (100), *kilo* (1.000), *myria* (10.000), ou des mots latins *deci* (10e), *centi* (100e), *milli* (1.000e) placés devant le nom de l'unité principale. Puis le Directoire, une fois les travaux relatifs à la connaissance du mètre et du kilogramme achevés, invita les nations civilisées à prendre part à l'établissement définitif du système proposé. La commission internationale formée des délégués de la France, de l'Espagne, du Danemark, de la Sardaigne, de la Toscane, de la Savoie, des républiques Batave, Cisalpine, Ligurienne, Romaine et Helvétique présenta un rapport au Corps législatif (1799). Enfin, un décret du 2 novembre 1801 donna au *système métrique décimal* l'existence légale en France. Mais un arrêté de 1812 autorisa l'emploi de mesures transitoires (*toise*, de 2 mètres; *aune*, de 1m,20; *pied*, de 1/3 de mètre; *boisseau*, de 1/8 d'hectolitre; *pinte*, de 1 litre; *livre*, de un demi-kilogr.; *gros*, de 1/8 de livre; *once*, de 1/16 de livre, etc.). Cette tolérance fut abolie par la loi du 4 juillet 1837, exécutoire à partir du 1er janvier 1840.

En 1870, le gouvernement impérial convoqua une commission internationale, dont les délibérations, interrompues par la guerre franco-allemande, mais reprises en 1872, aboutirent à la *convention du mètre* (1875), que signèrent l'Allemagne, l'Autriche, la république Argentine, la Belgique, le Danemark, les Etats-Unis, la France, la Hongrie, l'Italie, la Norvège, le Pérou, le Portugal, la Suède, la Suisse, la Turquie et le Venezuela. Comme *mètre international*, les Etats contractants décidaient de copier l'étalon des Archives nationales de France et s'engageaient à entretenir, à frais communs, le Bureau international des poids et mesures où devaient se poursuivre les recherches scientifiques nécessaires à la réalisation de cette nouvelle unité. Lorsque la longueur de l'étalon provisoire fut déterminée, on s'en servit pour confectionner une quarantaine d'autres prototypes, et la conférence générale du mètre (Paris, 1889) sanctionna ces étalons métriques, qu'on répartit entre les nations signataires de la convention de 1875. Au Bureau international, on exécuta des travaux analogues pour le *kilogramme international*, qu'on désigne officiellement par le symbole K, puis on confectionna quarante cylindres semblables, prototypes nationaux pour chacun des pays adhérents.

Actuellement, le système métrique est *obligatoire* en Allemagne, république Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chili, Colombie, Danemark, Equateur, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Italie, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Roumanie, Serbie, Suède, Suisse et Venezuela; *facultatif* en Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Grande-Bretagne et ses colonies, Japon, Russie et Turquie.

— BIBLIOGR. : Bigourdan, *le Système métrique* (1901). V. MESURE, MÈTRE.

— Philol. La *métrique* comprend l'étude des différents vers considérés isolément et rattachés aux lois générales du rythme, quand elles en expliquent les règles, et l'étude de la façon dont ces vers sont groupés par les poètes en *poèmes à forme fixe* ou *strophes*. Elle se distingue donc nettement de la prosodie, qui enseigne la quantité des différentes voyelles, et de la versification, qui embrasse toutes les lois, sans exception, relatives à l'art de faire les vers.

Naturellement, le principe fondamental de la métrique varie suivant les peuples et les époques. Chez les Grecs et chez les Romains, la métrique est fondée sur la quantité, c'est-à-dire que l'on attribue aux syllabes la valeur constante de une, deux ou quelquefois trois et quatre unités de mesure : ces syllabes sont groupées en *pieds*. Chez certains peuples modernes, le vers est aussi divisé quelquefois en pieds, formés de syllabes longues ou brèves; mais ces syllabes ne sont pas longues ou brèves d'une façon constante, car leur quantité est fondée sur l'accent, dont la place peut varier. Enfin, surtout chez les nations latines, on se borne à compter les syllabes, abstraction faite de toute quantité : ce sont les vers *syllabiques*, par opposition aux vers *métriques* des anciens et aux vers *accentués* de certaines nations modernes.

Primitivement, la métrique n'était pas distincte de la musique, comme on le voit dans les ouvrages d'Aristoxène de Tarente. Vers l'époque d'Alexandre, la métrique devint indépendante; elle fut étudiée par les grammairiens et les critiques, entre autres par Aristophane de Byzance et Aristarque. Le premier traité spécial sur cette matière fut publié à Rome, au Ier siècle av. J.-C., par Terentius Varron, qui eut comme disciple, au Ier siècle apr. J.-C., Cæsius Bassus, suivi lui-même par Terentianus Maurus (fin du IIe s.). Une doctrine toute différente est représentée, dans ce même siècle, par Héliodore, dont le système a été adopté par Héphestion (IIe s.) et Juba (IIe s.). Diomède, au IVe siècle, essaya de concilier les deux théories.

Pendant les siècles suivants, il faut citer le métricien grec Aristide Quintilien et les scholies sur l'*ouvre* d'Héphestion. Ce sont les seuls ouvrages à retenir, parmi les nombreuses compilations de l'époque byzantine.

Chez les modernes, on ne s'est pas contenté, comme auparavant, de donner des lois : sans négliger cette partie, que l'on a, au contraire, étudiée de plus près, on a tenté les essais d'explication. Telle a été, à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, l'œuvre de Bentley, surtout dans ses *Commentaires*; au XVIIIe siècle de Porson, et, au commencement du XIXe, de Gottfried Hermann, qui, s'inspirant de principes posés par Kant et s'appuyant sur les anciens, a vraiment fondé la métrique scientifique. A la même époque, ses recherches étaient complétées par celles de J.-H. Voss, d'Apel et de Bœckh, qui le combattirent souvent. C'est de Bœckh que procèdent les grands travaux de Rossbach et Westphal, dont l'ouvrage fondamental : *Théorie des arts musicaux des Grecs* a paru de 1854 à 1889. A côté d'eux, les Christ, les L. Muller, les C. F. W. Muller, les Gleditsch, les Ritschl, en Allemagne; les Zambaldi, en Italie; les Thurot, les Weil, les Louis Havet et leurs élèves en France, font faire chaque jour de nouveaux progrès à une science qui, cependant, est encore loin de la perfection, parce qu'elle se contente trop d'études d'ensemble et ne s'est pas encore décidée à aborder méthodiquement de très près les différents poètes.

— BIBLIOGR. : Gleditsch, *Métrique des Grecs et des Romains*, dans le manuel d'Iwan Muller (1890); Wadhan, *English versification* (1869); Kauffmann, *Deutsche Metrik* (1897); Guarnerio, *Manuale di versificazione italiana* (1900); L. Havet et L. Duvau, *Cours élémentaire de métrique grecque et latine* (Paris, 1886); F. Plessis, *Traité de métrique grecque et latine* (1889); H. Bornecque, *Précis de prosodie et métrique grecque et latine* (1900).

MÉTRITE (du gr. *mètra*, matrice) n. f. Inflammation de la matrice ou utérus.

— ENCYCL. Méd. L'inflammation de la matrice, qui débute par la muqueuse pour s'étendre à tout le parenchyme de l'organe (métrite parenchymateuse), présente un grand nombre de formes qui peuvent être ramenées à deux groupes : *métrites aiguës*, *métrites chroniques*.

La métrite aiguë, à laquelle prédispose l'état congestif de l'utérus, a toujours pour cause immédiate une infection tantôt directe, tantôt consécutive à une maladie infectieuse, tantôt propagée à partir du vagin (blennorragie); elle peut atteindre soit le col, soit le corps de l'utérus, soit les deux parties de l'organe. Pesanteur et douleur au bas-ventre, sensibilité douloureuse des reins, des aines, des cuisses, sensation de chaleur dans le vagin, ténesme vésical et anal, quelquefois frisson, fièvre, ballonnement du ventre sont les symptômes du début. Au bout de quelques jours, paraît un écoulement visqueux, qui devient

MÉTRIQUE (SYSTÈME)

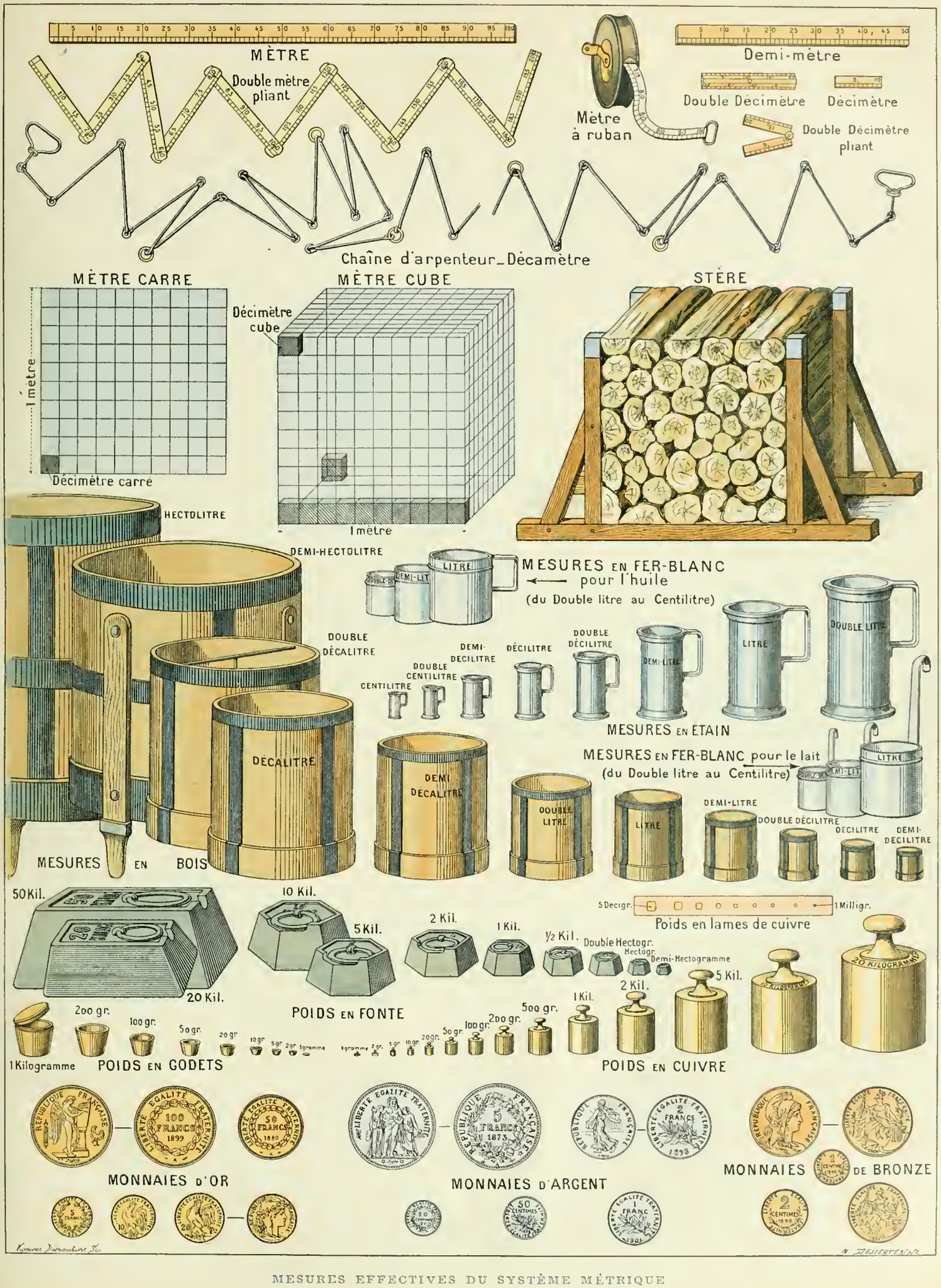

MESURES EFFECTIVES DU SYSTÈME MÉTRIQUE

Voir MÈTRE, ARE, STÈRE, LITRE, GRAMME, FRANC, MESURES, MONNAIES.

ensuite purulent et sanguinolent, et s'accompagne quelquefois d'hémorragie véritable. L'inflammation peut gagner les trompes et jusqu'aux ovaires et au péritoine. Le traitement, qui est urgent en raison du risque de péritonite, consiste dans le repos au lit, avec abstention de toute excitation sexuelle, injections chaudes dans le vagin, lavements fréquents, sangsues à l'hypogastre, opium à l'intérieur, cataplasmes laudanisés sur le ventre.

Les *métrites* ou *endométrites chroniques*, appelées aussi *catarrhes utérins*, succèdent aux métrites aiguës ou sont chroniques d'emblée. Dans ce dernier cas, la leucorrhée peut être pendant longtemps le seul symptôme ; le plus souvent, elle s'accompagne de pesanteur et d'irradiations douloureuses moins intenses qu'au début de la métrite aiguë. Ensuite, la leucorrhée persiste, compliquée parfois de purulence, d'hémorragies et s'accompagne de troubles de la menstruation, de la digestion, de la miction. L'utérus est tuméfié et le col souvent ulcéré ; la conception est alors à peu près impossible. Le traitement est absolument nécessaire : si la maladie n'est pas ancienne, la médication reconstituante (lécithine, cacodylate de soude), les cures d'eaux thermales sulfureuses, alcalines, arsenicales, suivant les cas, jointes aux irrigations vaginales chaudes (45°), l'application de tampons glycérinés, peuvent suffire ; dans les cas rebelles, on a recours aux applications antiseptiques et caustiques : glycérine au tanin, glycérine iodée ou créosotée, eau oxygénée, permanganate de potasse au millième, nitrate d'argent au trentième, chlorure de zinc, acide phénique au cinquième, crayons de tanin, de nitrate d'argent. A ces traitements souvent longs et minutieux on substitue souvent d'emblée le *curettage*.

— Art vétér. L'inflammation de la matrice frappe surtout la vache et la chienne. Les causes en sont le plus souvent mécaniques, comme l'avortement, les manœuvres exercées dans l'utérus, parturition pour aider le séjour prolongé du fœtus ou de ses enveloppes et du placenta, surtout s'ils sont putréfiés ; le renversement de l'utérus et son contact prolongé avec l'air et la litière ; etc.

La *métrite* peut être aiguë ou chronique et se compliquer de péritonite, de paraplégie, de méningite, etc. Elle est caractérisée par la fièvre, la rétraction des flancs, la perte de l'appétit, la douleur indiquée par les regards que la bête porte à ses flancs ou par la crainte des attouchements, indifférence pour son petit, piétinements, malaise, engorgement et rougeur de la vulve, enfin écoulement d'un liquide séreux, roussâtre, puis sanieux et enfin douloureusement du ventre. La mort peut survenir en deux ou trois jours. Le traitement consiste en injections détersives et antiseptiques dans la cavité utérine ; l'eau boriquée tiède dans ce cas est un remède héroïque.

La métrite peut rester chronique ; la bête reste alors efflanquée, malgré le retour de l'appétit. Il faut alors insister sur les injections intra utérines antiseptiques et stimulantes, phéniquées par exemple. La métrite chronique est rarement guérissable. S'il s'agit d'une vache, il faut tâcher de l'engraisser pour la boucherie.

METRIUS (*mé, riss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers de la famille des carabidés. Le *metrius contractus* de Californie est court, trapu, avec le corselet carré, les élytres ovales, soudés, les pattes assez courtes.)

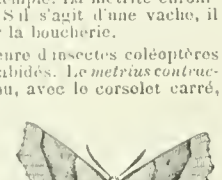

Métrocampe.

MÉTROBARE (du gr. *métron*, mesure, et *baros*, poids) n. m. Techn. Sorte de bascule, employée pour peser les voitures.

MÉTROCAMPE (*kanp'*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des cumondés, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal. (Les métrocampes sont de grandes phalènes robustes, velues, avec les ailes larges et anguleuses.)

MÉTROCAMPSIE (*kan psi* — du gr. *métra*, matrice, et *kamptos*, recourbé) n. f. Méd. Inflexion de la matrice.

MÉTROCELE (*sèl'* — du gr. *métra*, matrice, et *kélé*, tumeur) n. f. Méd. Hernie formée par la matrice.

MÉTROCÉLIQUE (*sé-lik'*) adj. Qui appartient à la métrocèle.

MÉTROCLÈS, philosophe grec de l'école cynique, frère d'Hipparchia. Disciple de Théophraste et de Xénocrate, puis de Cratès, il eut pour élève et disciple Ménippe de Sinope. Il se pendit pour échapper à la vieillesse.

MÉTROCOMIE (*mi*) n. f. Hist. Bourg servant de siège à un chorévêque, qui avait sous sa juridiction les prêtres des villages voisins. || Prééminence ecclésiastique d'une paroisse sur les paroisses voisines. (Ce mot, qui a été quelque peu employé autrefois, n'est plus usité aujourd'hui.)

MÉTRODORE de Chio, philosophe et médecin du début du IVe siècle av. J.-C. Il soutenait que les étoiles sont dues chaque jour à l'eau atmosphérique subissant l'influence du soleil et par les conséquences sceptiques qu'il tirait de sa doctrine : « Nous ne savons pas même si nous ne savons rien, » disait-il, et encore : « Chaque chose est aux yeux de chacun ce qu'il pense qu'elle est. » Son *Traité sur la nature*, célèbre dans l'antiquité, ne nous est point parvenu. — MÉTRODORE *de Lampsaque*, philosophe grec. Il essaya le premier de donner des mythes d'Homère une interprétation morale et allégorique. — MÉTRODORE, philosophe grec, né à Athènes, mort en 277 av. J.-C. Il fut l'ami et le disciple d'Épicure ; il se brouilla avec son frère Timocrate, qui avait osé prétendre qu'il existait d'autres plaisirs que ceux du ventre. — MÉTRODORE, peintre et philosophe du IIe siècle av. J.-C. Pline rapporte que Paul-Émile ayant vaincu Persée, roi de Macédoine, demanda aux Athéniens deux hommes : un philosophe pour instruire ses enfants, un peintre pour représenter son triomphe : ceux-ci envoyèrent Métrodore seul, car il réunissait les deux talents. — MÉTRODORE *de Scepsis*, historien, philosophe et rhéteur grec, mort en 70 av. J.-C. Il fut élève de Démétrios et de Carnéade. Il détestait Rome, et fut longtemps l'ami de Mithridate Eupator, qu'il trahit cependant pour Tigrane, roi d'Arménie, et qui le fit tuer. Il avait composé une *Histoire de Tigrane*, des traités *Sur la lutte* et *Sur l'habitude*.

MÉTRODYNIE (*ni* — du gr. *métra*, matrice, et *odunê*, douleur) n. f. Méd. Douleur de la matrice.

MÉTRODYNIQUE (*nik'*) adj. Qui appartient à la métrodynie.

MÉTROGRAPHE (du gr. *métron*, mesure, et *graphein*, écrire) n. m. Auteur d'un traité sur les poids et mesures.

MÉTROGRAPHE (du gr. *métra*, matrice, et *graphein*, écrire) n. m. Auteur d'un traité sur la matrice.

MÉTROGRAPHIE (*fi* — du gr. *métron*, mesure, et *graphein*, écrire) n. f. Traité sur les poids et mesures.

MÉTROGRAPHIE (*fi* — du gr. *métra*, matrice, et *graphein*, écrire) n. f. Description de la matrice ou de ses maladies.

MÉTROGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la métrographie (dans les deux sens).

MÉTROHÉMIE (*mi* — du gr. *métra*, matrice, et *haima*, sang) n. f. Congestion utérine. V. MÉTRITE.

MÉTROLOGIE (*ji* — du gr. *métron*, mesure, et *logos*, discours) n. f. Science des poids et mesures, en usage chez les anciens et chez les modernes. || Traité sur les poids et mesures : *La* MÉTROLOGIE *de Paucton*.

— ENCYCL. V. MESURE.

MÉTROLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la métrologie.

MÉTROLOGISTE (*jisst'*) n. m. Celui qui s'occupe de métrologie. || Auteur d'un traité de métrologie. (On dit aussi MÉTROLOGUE.)

MÉTROMANE (du gr. *métron*, mesure, et *mania*, fureur, passion) n. Personne qui a la manie de faire des vers.

MÉTROMANIE (*ni* — du gr. *métra*, matrice, et *mania*, fureur) n. f. Pathol. Fureur utérine, nymphomanie. (Vieux.)

MÉTROMANIE (*ni* — du gr. *métron*, mesure, et *manin*, fureur (mot dû à Piron. V. l'art. suiv.)) n. f. Passion pour les vers ; manie de faire des vers.

Métromanie (LA), comédie en cinq actes, en vers, de Piron (1738). Une mystification plaisante du journal « le Mercure » a fourni l'élément principal d'une intrigue assez mince. — Chez M. de Francaleu, qui s'est pris, vers la cinquantaine, de la manie des vers, nous trouvons un jeune poète, Damis, caché sous le nom de M. de l'Empyrée. Dorante aime Lucile, fille de M. de Francaleu, et lui adresse des vers que compose pour lui son ami Damis. Malheureusement, Francaleu, entêté d'ailleurs de M. de l'Empyrée, ne veut pas de Dorante, avec le père de qui on a procès l'a brouillé, et Dorante, tourmenté par la jalousie, soupçonne Damis de l'avoir trahi et d'agir pour son compte auprès de Lucile. Cependant, d'autres soins occupent Damis : il entretient, par l'intermédiaire du « Mercure », une correspondance poétique avec une jeune poétesse quimpéroise, Mlle Mériadec de Kersic. M. Baliveau, oncle de Damis, veut faire enfermer son neveu, dont il déplore la passion poétique ; Dorante, instruit par la servante Lisette que Damis est l'auteur d'une pièce nouvelle, la fait siffler pour perdre son prétendu rival dans l'esprit du père de Lucile. Au dénouement, Dorante épouse Lucile, grâce à la réconciliation, ménagée par Damis lui-même, des deux plaideurs. Quant au poète, qui a découvert que cette Mlle Mériadec, à qui il avait promis et gardé sa foi, n'est qu'une fiction, derrière laquelle se cache M. de Francaleu, il se consolera avec la Muse. Assez faible quant aux caractères, trop vaguement dessinés, la pièce est supérieure par le style, dont tous les critiques louent la facilité et la verve. Dans cette pièce se trouve ce vers souvent cité :

J'ai ri, me voilà désarmé.

MÉTROMÈTRE (du gr. *métron*, mesure, et *métréô*, je mesure) n. m. Ancien nom du métronome.

MÉTRONAX (*nakss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des palpimanidés, comprenant deux espèces de l'Asie orientale. (Les métronax sont des araignées allongées, à pattes antérieures plus longues que les autres.)

MÉTRONOME (du gr. *métronomos* ; de *métron*, mesure, et *nomos*, loi) n. m. Antiq. gr. Nom donné aux quinze magistrats athéniens qui étaient chargés de la vérification des poids et mesures.

— Musiq. Instrument servant à marquer la mesure.

— ENCYCL. Musiq. Le *métronome*, dû à Maelzel, consiste essentiellement en un mouvement d'horlogerie muni d'un balancier, recouvert d'une enveloppe en bois de forme pyramidale. Lorsqu'on veut s'en servir, on enlève d'abord un fragment de la face antérieure de l'enveloppe ; on monte l'instrument à l'aide d'une clef, et l'on donne la liberté à une petite tige de fer graduée, qui est la partie visible du balancier. Sur cette tige peut glisser un contrepoids dont les changements de position ont pour effet de modifier la vitesse de ses oscillations : plus on l'abaisse, plus les oscillations sont rapides. Chaque division de la tige est numérotée sur la *planchette* de l'instrument, dans une série de nombres, depuis 40 jusqu'à 208 ; le numéro de la division où l'on a fixé le contrepoids indique le nombre d'oscillations par minute. Chacune de ces oscillations est nettement indiquée à l'oreille ; il y a même des métronomes où le son d'une clochette répond à chaque premier temps de la mesure.

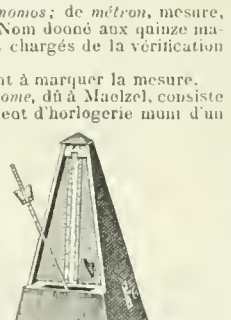

Métronome Maelzel.

L'indication métronomique en tête d'un morceau se fait à l'aide d'une note ronde, blanche, noire ou croche, ou même d'une mesure entière et d'un numéro. Ainsi, l'indication ♩ = 120 signifie qu'il faut placer le contrepoids au numéro 120 et que la valeur de la noire, égale à celle d'une oscillation, doit être la cent-vingtième partie d'une minute.

MÉTRONOMIQUE (*mik'*) adj. Qui se rapporte au métronome, qui tient du métronome : *Indication* MÉTRONOMIQUE.

MÉTROON (gr. *métroon* ; de *métèr*, mère, parce qu'on donnait ce titre à Cybèle) n. m. Antiq. gr. Temple de Cybèle. || Spécialem. Le Métroon d'Athènes, où étaient les archives de l'État, et le Métroon d'Olympie. || Troisième mois du calendrier bithynien (nov.-déc.). || Partie du nomos pythique où l'on célébrait les louanges de Cybèle.

MÉTROPATHIE (*ti* — du gr. *métra*, matrice, et *pathos*, maladie) n. f. Maladie de la matrice, en général.

MÉTROPÉRITONITE (du gr. *métra*, matrice, et de *péritonite*) n. f. Pathol. Péritonite d'origine utérine.

MÉTROPHOTOGRAPHIE (*fi* — du gr. *métron*, mesure, et de *photographie*) n. f. Mesure au moyen de l'image photographique, en géodésie.

MÉTROPOLE (du gr. *métropolis* ; de *métèr*, mère, et *polis*, ville) n. f. Admin. Ville, contrée, considérée par rapport aux colonies qu'elle a fondées. || Par ext. Ville la plus importante d'une région sous un rapport déterminé ; capitale : *Alger*, MÉTROPOLE *de l'Afrique du Nord*.

— Dr. can. Ville qui a un siège archiépiscopal : *Toulouse est une* MÉTROPOLE. || Adjectiv. : *Église* MÉTROPOLE.

— ENCYCL. Hist. gr. et rom. On peut distinguer en Grèce deux sortes de colonies. Les unes, dites *apoikiai*, fondées par une émigration de citoyens avec l'approbation de la mère patrie et sous la conduite d'un chef, étaient entièrement indépendantes. En général, du reste, elles se regardaient comme tenues d'honorer et de secourir la mère patrie, à laquelle les unissait un lien religieux. La seconde catégorie, ou *klerouchiai*, comprenait des terres habitées par des colons qui gardaient le plus souvent leur première nationalité.

Rome fut dès une haute antiquité la *métropole* de nombreuses colonies, tantôt fondées en terre conquise pour assurer la domination de Rome, tantôt créées dans le but de procurer des terres aux vétérans, ou encore de débarrasser la métropole d'un trop-plein de population pauvre. Sous l'empire, le nom de métropole fut donné à la ville qui dans chaque province était le siège de l'administration supérieure et devint très souvent par la suite le chef-lieu de l'administration ecclésiastique.

MÉTROPOLIE (*li*) n. f. Siège d'une métropolite, dans l'Église russe.

MÉTROPOLITAIN, AINE (*tin, tèn'*) adj. Qui a le caractère d'une métropole : *Rome est la ville* MÉTROPOLITAINE *de toutes les nations chrétiennes*. (Montaigne.) || Qui appartient à la capitale d'un État.

— *Chemin de fer métropolitain* ou substantiv. *Métropolitain*, Chemin de fer souterrain ou aérien qui dessert les différentes régions d'une grande ville.

— Dr. can. Qui appartient à la métropole ecclésiastique : *Siège* MÉTROPOLITAIN. *Église* MÉTROPOLITAINE.

— n. m. Archevêque, par rapport aux évêques qui sont ses suffragants. (Ne s'emploie guère que dans l'expression : *En appeler au* MÉTROPOLITAIN.) || Évêque qui réside dans la capitale d'une province. (Vieux en ce sens.)

— ENCYCL. Le titre de *métropolitain* est donné par le concile de Nicée (325) aux évêques des principales villes de l'empire romain, qui exerçaient une juridiction sur les évêques des sièges moins importants. A mesure que la hiérarchie ecclésiastique s'établit avec plus de régularité dans toute l'Église, les pouvoirs des métropolitains, nommés les uns patriarches ou primats, les autres archevêques, furent définis avec précision : ils consistaient dans le droit de présider les conciles provinciaux, juger en première instance leurs suffragants, enfin de servir d'intermédiaires entre le pape et les simples évêques. Dans l'Église latine, le titre de métropolitain, aujourd'hui assez rarement employé, est ordinairement remplacé par celui d'*archevêque*. (V. ARCHEVÊQUE.) En France, la Constitution civile du clergé (1790) avait aboli le titre d'*archevêque*, pour le remplacer par celui de *métropolitain*. Quant à l'Église schismatique d'Orient, elle a maintenu l'ancienne hiérarchie épiscopale, qui soumet les évêques des sièges moins importants à la juridiction des patriarches, mais elle n'emploie plus le nom de métropolitain, sauf, toutefois, en Russie, sous la forme *métropolite*.

MÉTROPOLITE (rad. *métropole*) n. m. Dignitaire de l'Église russe, qui occupe un rang intermédiaire entre le patriarche et les archevêques.

MÉTROPTOSE (du gr. *métra*, matrice, et *ptôsis*, chute) n. f. Pathol. Descente de la matrice.

MÉTRORRAGIE (*tro-ra-ji* — du gr. *métra*, matrice, et *ragé*, crevasse, jaillissement) n. f. Méd. Hémorragie utérine.

— ENCYCL. La *métrorragie* peut n'être qu'une exagération du flux menstruel (ménorragie) ; elle peut résulter d'un trouble des fonctions normales, par exemple à l'époque de l'établissement de la menstruation au cours de la grossesse (albuminurie, décollement partiel du placenta), de l'avortement, de l'accouchement ou des suites de couches, et pendant la période de ménopause ; d'autres fois, elle est un symptôme de diverses maladies (métrite, fibrome utérin, cancer de l'utérus, etc.).

Dans la plupart des cas, le repos au lit dans la position horizontale, les injections très chaudes dans le vagin suffisent pour arrêter l'hémorragie. Le tamponnement du vagin est aujourd'hui généralement proscrit ; il en est de même du perchlorure de fer ; l'ergot de seigle et l'ergotine ne doivent jamais être employés, à moins que l'utérus ne soit complètement vide. Les injections de sérum artificiel donnent de très bons résultats. Dans tous les cas, outre le traitement local et immédiat, il faut instituer le traitement de la cause.

MÉTRORRAGIQUE (*tro-ra-jik'*) adj. Pathol. Qui a rapport à la métrorragie.

MÉTRORRHÉE (*tro-ré* — du gr. *métra*, matrice, et *rhein*, couler) n. f. Pathol. Écoulement muqueux par la matrice.

MÉTROSCOPE (*skop'* — du gr. *métra*, matrice, et *skopein*, examiner) n. m. Méd. Instrument servant à l'exploration de la matrice.

MÉTROSCOPIE (*sko-pi* — rad. *métroscope*) n. f. Méd. Exploration de la matrice.

MÉTROSCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Qui concerne la métroscopie.

MÉTROSIDÈRE ou **MÉTROSIDÉROS** (*ross*) n. m. Genre de myrtacées, comprenant des plantes ou des arbrisseaux à feuilles entières et à fleurs jaunâtres pédonculées, d'où sortent un grand nombre d'étamines longues et saillantes. (On en connaît plusieurs espèces, originaires des Moluques et de Java.)

MÉTROTOME (du gr. *métra*, matrice, et *tomê*, section) n. m. Chir. Instrument servant à inciser la matrice.

MÉTROTOMIE (*mi* — rad. *métrotome*) n. f. Action d'inciser la matrice.

MÉTROXYLE n. m. Genre de palmiers du groupe des calamées, dont on connaît six espèces des îles de la Malaisie,

de la Nouvelle-Guinée et des Fidji. (La plus importante est le sagoutier.)

METS (*mè* — du lat. pop. *missum*, part. pass. de *mittere*, mettre, « ce qui est mis » sur la table) n. m. Art culin. Plat, aliment préparé pour être mangé : *Des* METS *raffinés.*

— Fig. : *Les* METS *de l'intelligence.*

— Féod. *Mets de mariage* ou *Droit de mets.* Droit qu'avaient certains seigneurs de se faire donner un plat de chaque mets servi au repas de noces de leurs vassaux.

METS-INDIEN, ENNE (*mè-zin-di-in, èn'* — du lat. *mixtus*, mêlé, et de *Indien*) n. Métis né d'un blanc et d'une Indienne ou d'un Indien et d'une blanche.

METSU (Gabriel), peintre hollandais, né à Leyde vers 1630, mort à Amsterdam en 1667. Il était fils du peintre Jacques Metsu, natif des Flandres, qui mourut en 1633. Il fut probablement élève de Gérard Dow, à Leyde. Il fut, en 1648, un des premiers membres de la gilde de Saint-Luc, à Leyde. En 1654, il habitait encore cette ville. Mais, peu après, on le trouve à Amsterdam; il demeurait en 1657 au Prinsegracht. Ses tableaux trahissent l'influence successive de Franz Hals, de Rembrandt et surtout de Terburg : c'est la même société élégante et raffinée qu'il a peinte. La profondeur, l'éclat, la clarté, tout se combine pour faire de ses petites toiles des bijoux d'un prix inestimable.



Metsu.

Metsu, bien que mort jeune, a beaucoup produit. Au premier rang de ses œuvres il faut mettre *le Marché aux légumes* et *le Militaire recevant une jeune dame*, tous deux au Louvre; *la Jeune Fille écrivant* et *le Portrait du chasseur*, au musée de La Haye; la *Dame avec sa fille et un cavalier*, du musée de l'Ermitage; *le Déjeuner* et *le Vieux Buveur*, du musée d'Amsterdam. Parmi ses scènes populaires, signalons le *Roi de la fève*, à Munich, et les *Marchands de volaille*, à Dresde. Metsu a également laissé des portraits et même quelques compositions allégoriques. Il reste surtout le peintre exquis des scènes d'intérieur (*Médecin tâtant le pouls*, à Berlin; *Jeune femme écrivant une lettre*, à Vienne; etc.). C'est là que triomphent sa suprême distinction et son parfait naturel.

METTABLE (*mè-tabl'* — rad. *mettre*) adj. Se dit d'un vêtement qui n'est ni trop étroit ni trop usé pour être mis : *Habit encore* METTABLE. *Chapeau qui n'est plus* METTABLE.

— Par plaisant. Passable, assez agréable :

Oui, vraiment, ce visage est encor fort *mettable.*
MOLIÈRE.

METTAGE (*mè-taj'*) n. m. Techn. Action de mettre. ‖ *Mettage en main*, Triage des diverses grosseurs de soie contenues dans un ballot avant de soumettre ce textile à la teinture. ‖ Classement des écheveaux de cette matière par mains et pantines. — Sorte de pilier muni de chevilles, dont on se sert pour effectuer ce classement. ‖ *Mettage au vent.* Action d'exposer au vent les peaux tannées.

METTAR (*mè-tar'*) n. m. Mesure de capacité usitée à Tunis, pour le commerce de l'huile, et dont la capacité varie, suivant les localités, de 19lit,397 à 39lit,19.

METTEN, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Basse-Bavière]); 2.400 hab. Carrière de granit.

METTENIUS (Georges-Henri), botaniste allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1823, mort à Leipzig en 1866, professeur de botanique à Leipzig. Il est connu par de beaux travaux sur les cryptogames, et, en particulier, sur les fougères. Son ouvrage capital a pour titre : *Filices horti botanici Lipsiensis* (1856).

METTENLEITER (Jean-Michel), graveur allemand, l'un des inventeurs de la lithographie, né à Grosskuchen (Wurtemberg) en 1765, mort à Pockau (Pologne) en 1853. Frère de Jean-Jacob Mettenleiter, peintre distingué (1750-1825), il séjourna d'abord en Italie, puis alla s'établir à Munich, et se mit à graver à l'eau-forte des dessins de sa composition. Il fut, après ses illustrations pour l'*Histoire de Bavière*, nommé graveur de la cour. C'est à peu près à cette même époque (1799) qu'il découvrit le parti que l'on pouvait tirer de la pierre lithographique, et il arriva promptement à produire des épreuves relativement bonnes. Son œuvre comprend une foule d'albums descriptifs de voyages et d'archéologie. On voit de lui, entre autres œuvres, à la Bibliothèque nationale, les *Hongrois en voyage*, galerie de types intéressante, et l'*Écurie*, d'après Wouwerman. — Son neveu, le graveur JEAN-EVANGÉLISTE **Mettenleiter** (né en 1792), était son élève.

METTERNICH, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Coblentz]), près de la Moselle; 2.046 hab. Tuileries. Carrière. Four à chaux; vignoble.

METTERNICH-WINNEBURG (François-Georges-Joseph-Charles, comte, puis prince DE), homme d'État autrichien, né à Coblentz en 1746, mort à Vienne en 1818. Il fut ministre plénipotentiaire près du cercle de Vestphalie, près du gouvernement des Pays-Bas (1791-1794), enfin, au congrès de Rastadt (1797). En 1803, il présida le comité des princes médiatisés à Vienne; prince de l'empire en 1803, il fut nommé, en 1810, suppléant de son fils au ministère des affaires étrangères.

METTERNICH-WINNEBURG (Clément-Wenceslas-Lothaire, comte, puis prince DE), duc de Portella, diplomate et homme d'État autrichien, fils du précédent, né à Coblentz en 1773, mort à Vienne en 1859. Deux grandes œuvres remplissent sa vie : le renversement de la domination napoléonienne, et le maintien de la suprématie autrichienne. Fils de diplomate, étudiant à Strasbourg, gendre du prince de Kaunitz (1795), il devint ministre à Dresde (1801) et à Berlin (1803). Ambassadeur à Paris de 1806 à 1807, il y plut par sa personne et son esprit, et, après avoir vainement tenté d'entraîner Napoléon dans une alliance autrichienne, il endormit sa défiance et le surprit par la guerre de 1809. Nommé ministre des affaires étrangères et chancelier, il traita de la paix avec le vainqueur de Wagram (1809) et négocia peu après le mariage de Marie-Louise (1810) et le traité d'alliance contre la Russie (1812). Malgré cette apparente amitié avec la France, Metternich guettait le moment d'abattre la puissance napoléonienne. Ce moment lui parut arrivé à la suite de la campagne de Russie, de la défection de la Prusse et de la campagne de Saxe (1813). Présentant l'Autriche comme médiatrice armée, il fit signer entre les belligérants l'amnistie de Pleischvitz et alla offrir à Dresde, à Napoléon, des conditions que ce dernier repoussa. L'Autriche s'étant jointe à la coalition et l'ayant rendue victorieuse, Metternich offrit à son adversaire de nouvelles conditions de paix, qui n'eurent pas plus de succès. Il ne prit pas de part au rétablissement des Bourbons, et retourna à Vienne, où ses succès lui valurent pendant le Congrès un ascendant considérable. A partir de ce moment et après les Cent-Jours, une nouvelle phase commence dans sa vie. Il sera pendant trente-quatre ans le maître de l'Autriche et un des arbitres de l'Europe. A l'intérieur, il maintint et renforça l'absolutisme; à l'extérieur, il fit prévaloir par la Sainte-Alliance le même système dans toute l'Europe, soit par les armes, soit par les congrès.



Metternich.

Il triompha : des mouvements de l'Allemagne par les congrès d'Aix-la-Chapelle (1818) et de Carlsbad (1819); des révolutions de Naples et de Piémont par ceux de Troppau (1820) et de Laybach (1821); de la révolution espagnole par celui de Vérone (1822); de l'insurrection des Romagnes (1831) par une intervention militaire; de l'indépendance de Cracovie (1846) par l'occupation. Il empêcha, par son abstention, l'insurrection grecque de devenir entièrement victorieuse, et, par son attitude, la révolution de 1830 de devenir conquérante. Mais, débordé et surpris par les mouvements libéraux de 1848, les insurrections de Vienne et Milan, il donna sa démission, alla s'établir en Hollande, et retourna, une fois la tourmente passée, terminer sa vie dans sa propriété de Johannisberg. Il avait laissé des *Mémoires*, publiés en 1879-1884 (Vienne), et dont son petit-fils, le prince Richard de Metternich, donna une édition française.

METTERNICH-WINNEBURG (Richard-Clément-Joseph-Lothaire-Hermann, prince DE), diplomate autrichien, fils du précédent, né et mort à Vienne (1829-1895). Il débuta dans la carrière diplomatique en 1852, comme attaché à la légation d'Autriche à Paris. Secrétaire en 1855, il épousa, en 1856, la princesse Pauline Sandor, dont l'entrain et l'esprit devaient lui valoir une véritable autorité à la cour des Tuileries. Après la guerre d'Italie, il retourna à Paris comme ambassadeur extraordinaire. Au 4-Septembre, il donna quelques heures asile à l'impératrice Eugénie. Il fut rappelé en 1871.

METTET, comm. de Belgique (prov. et arrond. de Namur); 3.170 hab. Bonneteries; pierres; fours à chaux.

METTEUR (*mè-teur'*), **EUSE** n. Celui, celle qui met, qui est chargé de mettre.

— Techn. *Metteuse en mains*, Ouvrière qui forme des paquets ou mains de soie. ‖ *Metteur en œuvre*, Ouvrier qui monte les perles, les pierres fines ou les imitations, et fig., Celui qui se sert des travaux d'autrui pour en faire quelque chose de nouveau. ‖ *Metteur en bronze*, Ouvrier qui donne la couleur du bronze à certains ouvrages d'un autre métal. ‖ *Metteur au point*, Ouvrier qui dégrossit les ouvrages de sculpture et prend des dimensions sur le modèle, marquées à l'aide de points, pour traduire fidèlement ce modèle dans le marbre. ‖ *Metteur en cartes*, Nom de l'artiste dessinateur en tissus qui indique sur le papier l'emplacement que doit occuper chaque fil. ‖ *Metteur en pages* ou absolum. *Metteur*, Typographe chargé d'assembler les paquets de composition pour en former des pages.

— Théâtr. *Metteur en scène*, Auteur qui sait arranger une action d'une façon dramatique. ‖ Acteur qui, pendant les répétitions d'une pièce, règle les mouvements de chacun des acteurs.

METTINGEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Munster]); 3.679 hab. Carrière. Eaux sulfureuses.

METTMANN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]); 7.829 hab. Ch.-l. de cercle. Fabriques de machines, de soieries, de serrures. Carrière. Aux environs, sur la Dussel, vallée de Neander (*Neanderthal*) et grotte du même nom, célèbre par la découverte d'un crâne préhistorique.

METTRAY, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 6 kilom. de Tours, sur la Choisille; 1.399 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise des XIVe et XVIe siècles; vitraux de la Renaissance. Beau dolmen. — Sur le territoire de cette commune se trouve la *Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray*, fondée en 1839 par Demetz et Bretignères de Courteilles. Elle reçoit les jeunes détenus (600) acquittés comme ayant agi sans discernement. Les colons sont groupés suivant leur âge, qui varie de 7 à 20 ans.

A côté de la colonie, dans un bâtiment absolument séparé, se trouve la *Maison paternelle de Saint-Antoine*, fondée par Demetz en 1855, « collège de répression », destiné à ramener dans la bonne voie les enfants indociles. Chaque élève y occupe un logement séparé et reçoit un enseignement individuel.

METTRE (*mètr'* — du lat. *mittere*, envoyer : *Je mets, tu mets, il met, nous mettons, vous mettez, ils mettent. Je mettais, nous mettions. Je mis, nous mîmes. Je mettrai, nous mettrons. Je mettrais, nous mettrions. Mets, mettons, mettez. Que je mette, que nous mettions. Que je misse, que nous missions. Mettant. Mis, mise*) v. a. Placer, poser, déposer, introduire : METTRE *de l'argent dans sa poche, des couteaux sur la table, une clef dans la serrure.*

— Disposer, ranger, combiner : METTRE *en relief.* METTRE *de niveau.* METTRE *des livres en ordre.* ‖ Amener, établir, faire asseoir : METTRE *quelqu'un au haut bout de la table, au premier rang.* ‖ Adapter, ajouter, ajuster : METTRE *un manche à un balai, une pièce à une chemise.* ‖ Insérer : METTRE *une annonce dans un journal.* ‖ Poser sur le corps comme vêtement : METTRE *une blouse à un enfant.* METTRE *un habit neuf.* ‖ Infuser, mêler, verser : METTRE *du sel dans la sauce.* ‖ Employer, user de : METTEZ *du soin à tout ce que vous faites.* ‖ Appliquer, étendre : METTRE *du vernis sur un meuble.* ‖ Placer dans une position, dans une situation déterminée : *L'instruction des peuples* MET *en danger les gouvernements absolus.* E. de G.). METTRE *un prince sur le trône.* ‖ Faire entrer, faire admettre : METTRE *des opposants dans son parti.* Engager, faire le placement de : METTRE *son argent à la caisse d'épargne.* ‖ Dépenser à un achat, à un payement : METTRE *cent francs à un habit.* ‖ Employer tant de temps : *La terre* MET *vingt-quatre heures à faire sa révolution autour de son axe.* ‖ Arranger, accommoder, en parlant des mets : METTRE *un lièvre en civet.* ‖ Traduire, arranger : METTRE *une poésie en musique.* ‖ Etablir comme charge : *On a mis un impôt sur l'air et la lumière.* ‖ Apporter pour sa part : METTRE *son contingent.*

— Fig. Fonder; faire consister : *Chacun* MET *son bonheur où il lui plaît.* (E. Renan.)

— Fam. Supposer, admettre, faire comme si (S'emploie avec l'indic. ou le subj.) : METTEZ *que je n'ai rien dit.* METTONS *que vous ayez raison.*

— Quelquefois, suivi d'un infinitif sans préposition. Disposer pour, dans l'intention de : METTRE *à rafraîchir de l'eau.* (On dit mieux METTRE *de l'eau à rafraîchir.*

— Absol. Se couvrir, mettre son chapeau sur sa tête : *Allons,* METTEZ. (VX.)

— Loc. div. *Mettre la table*, Placer la nappe, les couverts sur la table. ‖ *Mettre le feu*, Causer un incendie. — Fig. *Mettre le feu aux poudres*, Provoquer un conflit bruyant et soudain, une explosion subite. (V. FEU.) ‖ *Mettre son nom à une chose*, La signer, s'en reconnaître l'auteur. ‖ *Mettre bien* ou *mal ensemble*, Faire que l'on se trouve ami ou ennemi. ‖ *Mettre bas*, Déposer, ôter, se dépouiller de; renoncer à : METTRE BAS *sa veste.* METTRE BAS *les armes.* — Faire des petits, en parlant des animaux. ‖ *Mettre haut*, Elever, vanter fort, estimer grandement. ‖ *Mettre quelqu'un à une chose*, L'y appliquer, l'en charger. *Mettre à terre*, Déposer sur le sol. — Débarquer : METTRE *un matelot* À TERRE. ‖ *Mettre à fin*, Accomplir. *Mettre à mort*, Faire périr. ‖ *Mettre au ban*, Bannir, dans le langage féodal, et, par ext., Vouer au mépris, à la répulsion. ‖ *Mettre au cabinet*, Mettre au rebut. ‖ *Mettre au-dessus de*, Rendre supérieur à. — Estimer plus que. ‖ *Mettre de la partie*, Faire participer à une chose. ‖ *Mettre sur soi*, Dépenser en frais de toilette : *Je* METS SUR MOI *tout l'argent que je gagne.* Mol. ‖ *Je n'y prends ni n'y mets*, Je ne dis ni plus ni moins que ce qu'on m'a dit, ce que j'ai vu, ce que j'ai lu. Pour les autres locutions, v. le mot principal.)

— Agric. et arbor. Ensemencer : METTRE *une terre en blé.* ‖ Transformer : METTRE *un verger en potager.* ‖ *Mettre un arbre à fruit*, Le tailler de façon qu'il porte du fruit.

— Cout. anc. *Mettre la main au bâton, à la verge*, Se dessaisir d'un héritage aliéné, en mettant un petit bâton dans la main de l'acquéreur (Amiens, Cambrai, etc.).

— Econ. rur. *Avoir tout mis*, Se dit du père qui a toutes ses dents.

— Jeux. *Mettre au jeu* ou absolum. *Mettre*, Parier, faire sa mise, placer son enjeu.

— Manèg. Déterminer l'allure d'un cheval : METTRE *un cheval au pas, au trot, au galop.* Fig. et fam. *Mettre quelqu'un au pas*, Lui faire faire docilement ce qu'on exige de lui.) ‖ *Mettre un cheval dedans, dans la main, dans les talons*, Le dresser de manière qu'il obéisse à la main, aux talons du cavalier. ‖ *Mettre les deux bouts en dedans*, Ramener la tête vers la croupe. ‖ *Mettre sous le bouton*, Serrer le bouton de la bride, de façon à le faire descendre jusque sur les crins. ‖ *Mettre la croupe au mur*, Faire suivre le mur, la croupe étant tournée en dehors.

— Pêch. *Mettre du fond*, Donner à la ligne, entre l'hameçon et la flotte, une longueur suffisante pour que l'aische touche le fond de l'eau ou en soit près.

— Techn. *Mettre hors*, Arrêter le travail d'un fourneau dans une fonderie. ‖ *Mettre un fourneau en feu*, L'allumer. ‖ *Mettre en main*, Préparer pour la teinture, en parlant de la soie. ‖ *Mettre dedans*, Assembler des pièces de charpente ou de menuiserie. ‖ *Mettre sur son arme, sur son fort*, Disposer le bombement d'une pièce de charpente en dessus. ‖ *Mettre en cire*, Assembler sur un bloc de cire les pièces d'un ouvrage qu'on veut souder. *Mettre des peaux en pompe*, Mouiller légèrement plusieurs peaux avec une brosse, les rouler ensemble pour que l'humidité en pénètre bien toutes les parties. ‖ *Mettre un travail en chantier*, Commencer un travail. ‖ *Mettre des bois de charpente en chantier*, Tracer sur ces bois les futures coupes. ‖ *Mettre en raccord.* V. RACCORD.

— Typogr. *Mettre en conscience*, Faire exécuter un travail à la journée. ‖ *Mettre en pages*, Rassembler les paquets de composition fournis par les compositeurs et en former des pages. ‖ *Mettre en retiration*, Imprimer le deuxième côté du papier.

— Vénerie. *Mettre bas*, Se dépouiller de son bois, en parlant du cerf.

Mis, ise part. pass. du v. Mettre.

— Vêtu, habillé : *Un homme bien* MIS.

— Manèg. *Cheval mis dans la main, dans les talons.* Cheval dressé à obéir à la bride, à l'éperon. *Cheval bien mis, mal mis*, Cheval bien dressé, mal dressé.

— Mar. Porté, poussé : *Etre* MIS *sur un écueil.*

Se mettre, v. pr. Etre, devoir être mis. Se placer soi-même. ‖ Entrer, s'établir. ‖ Se répandre, se propager. ‖ S'habiller : *Les Parisiennes* SE METTENT *avec goût.* ‖ Mettre à soi-même : SE METTRE *un manteau sur les épaules.*

— Loc. div. : *Se mettre à*, S'habituer à, user habituellement de : SE METTRE *au régime lacté.* Commencer à, se décider à, se mêler de : SE METTRE À *boire*, À *travailler*, À *peindre.*) ‖ *S'y mettre*, Entreprendre une chose, s'y livrer, la commencer. ‖ *Se mettre à table*, S'asseoir à une table pour manger. ‖ *Se mettre à l'abri de*, Se garantir contre. ‖ *Se mettre à la place de quelqu'un*, Supposer qu'on est dans la position de quelqu'un, pour juger la conduite qu'on tiendrait dans cette circonstance. ‖ *Se mettre à l'aise*, Se dépouiller de ce qui gêne. — Ne pas se gêner, se donner des libertés. ‖ *Se mettre à la raison*, Entendre raison, commencer à se conduire raisonnablement. ‖ *Se mettre au hasard de*, S'exposer à :

Je *me mets au hasard de* me faire rouer.
BOILEAU.

‖ *Se mettre quelqu'un à dos*, L'indisposer, provoquer son ressentiment. ‖ *N'avoir rien à se mettre sous la dent*,

N'avoir pas de quoi manger. ‖ *Se mettre au-dessus d'une chose,* Se croire supérieur à cette chose, en faire fi, n'en pas tenir compte. ‖ *Se mettre d'une chose,* Y entrer, y participer. ‖ *Se mettre de la partie,* Prendre part à une chose, commencer à jouer un rôle. ‖ *Se mettre en,* Entrer en, commencer à aller en : SE METTRE EN *route.* SE METTRE EN *train.* ‖ *Se mettre en rapport, en communication.* Communiquer, établir des rapports, des communications. ‖ *Se mettre en haleine,* S'animer. ‖ *Se mettre en scène,* Chercher à se faire regarder, à attirer les regards. — Parler de soi. ‖ *Se mettre en frais,* Dépenser de l'argent ou des soins, des efforts, pour plaire, pour réussir à quelque chose, etc. ‖ *Se mettre en quatre,* Se multiplier, faire tous les efforts possibles. ‖ *Se mettre en peine,* S'inquiéter, avoir de la sollicitude. ‖ *Se mettre en colère,* S'emporter, se livrer à des mouvements de colère. ‖ *Se mettre en mesure,* Prendre ses précautions pour faire face à un événement. ‖ *Se mettre en tête, en fantaisie,* Résoudre de, s'entêter, s'obstiner follement à. ‖ *Se mettre sur une chose, sur un travail,* L'entamer, commencer à en parler.

— Pop. *Se mettre bien,* En prendre à son aise, Ne rien se refuser. ‖ *Se mettre le doigt dans l'œil,* Commettre une erreur. ‖ *Se mettre sur son trente et un, son quant à soi,* Faire grande toilette, Prendre des airs importants. ‖ *Se mettre avec quelqu'un,* Vivre maritalement avec une personne. ‖ *Se mettre bien, Se mettre mal avec quelqu'un,* Gagner son amitié, s'attirer son inimitié. ‖ *Se mettre après quelqu'un,* Le taquiner, le barceler. ‖ *Ne savoir où se mettre,* Être embarrassé de sa contenance.

— Arg. *Se mettre à table,* Avouer ; dénoncer (par synonyme avec *manger le morceau*).

— Arboric. *Se mettre en fruit.* Se dit d'un arbre qui commence à porter naturellement des fruits, sans être soumis à une culture intensive.

— SYN. **Mettre, placer, poser.** *Mettre* est un terme général, qui ne comporte aucune nuance ; *placer,* c'est mettre au rang voulu ; *poser,* c'est mettre avec justesse, dans le sens qui convient. On dira, par exemple, que, dans le plan d'un édifice, on *met* des statues ; on les *place* ensuite dans un certain ordre, et on les *pose* sur des piédestaux.

— ANTON. **Enlever, ôter.**

MÉTULE n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des buccinidés, comprenant quelques espèces des mers chaudes.

METULELLA (*mé, tèl'*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant des formes fossiles dans le tertiaire d'Europe. (L'espèce type de ce genre est la *metulella fusiformis,* du miocène d'Italie.)

MÉTURE n. f. Pain de farine de maïs.

— Agric. Syn. de MÉTEIL, dans une partie de l'Ile-de-France, de l'Orléanais et de la Normandie.

METZ (*mèss*) (en lat. *Divodurum Mediomatrices*), ville de l'empire allemand, capitale de la Lorraine, ancien chef-lieu du département français de la Moselle, sur la Moselle, grossie de la Seille ; 58.124 hab. (*Messins, ines.*) Belle cathédrale Saint-Étienne, commencée en 1332, achevée seulement en 1764, ornée d'une flèche de 95 mètres de hauteur et d'admirables verrières. Hôtel de ville (XVIIIe s.). Musée, bibliothèque. Commerce et industrie assez actifs : fonderies, fabriques de machines agricoles, filatures de laine, chapelleries, confiseries, charcuteries en gros, etc. Commerce de vins, de bois, de liqueurs, etc. Mais Metz, presque entièrement germanisée, est surtout une ville militaire de premier ordre. Commandant la trouée de la Moselle, elle a été, depuis 1870, pourvue d'une formidable enceinte de forts détachés couronnant, à l'E. de la ville, les plateaux de Sainte-Barbe et de Colombey, et à l'O. les hauteurs de Gorze à Saint Privat (forts Manstein, Manteuffel, Kameke, Zastrow, etc.). Patrie du maréchal Fabert, de Pilâtre de Rozier, des deux Lacretelles, d'Ambroise Thomas, des généraux Richepanse, Paixhans, etc.

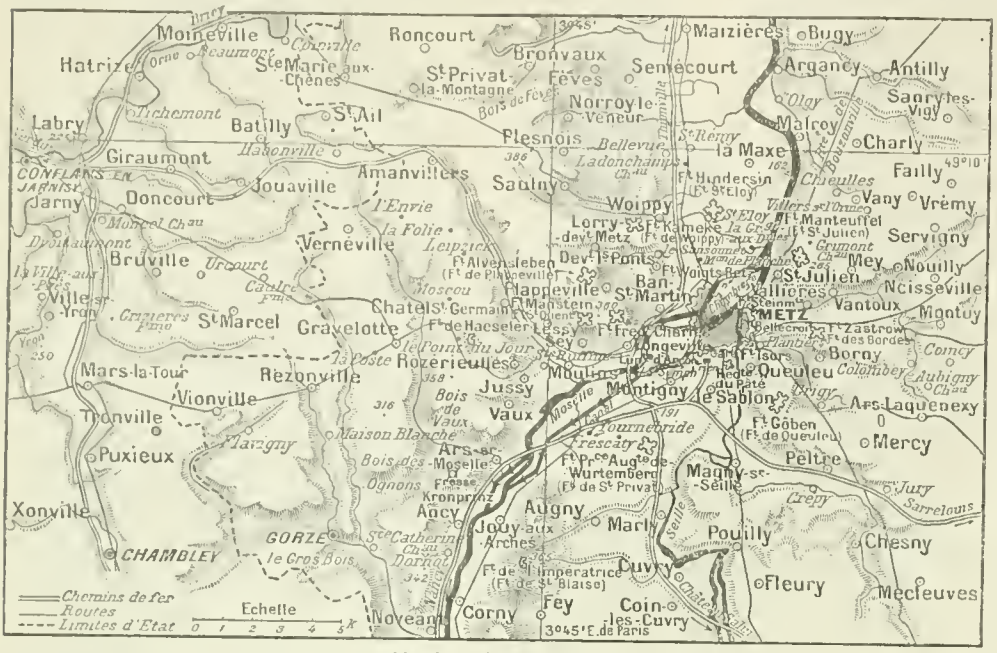

Plan des environs de Metz.

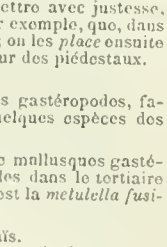

Armes de Metz.

— *Histoire.* L'origine de Metz est extrêmement ancienne. La *Divodurum* gauloise fut très prospère sous la domination romaine, comme capitale de la *Civitas Mediomatricum.* Avec les invasions barbares, elle s'appela *Mettis* et fut ravagée maintes fois, notamment en 406 par les Vandales, en 451 par les Huns ; puis elle fut occupée par les Francs et fut, à partir de 511, la capitale de l'Austrasie. Au Xe siècle, elle tomba entre les mains de Henri l'Oiseleur et d'Othon. Elle profita des troubles et des guerres du moyen âge pour conquérir son indépendance. Devenue ville libre de l'empire, elle se gouverna elle-même et se donna une curieuse organisation municipale ; mais son histoire demeure remplie de luttes intestines entre l'évêque, la noblesse et la bourgeoisie. En 1552, la ville est occupée par les Français, qui la défendent victorieusement contre Charles-Quint et en obtiennent la cession, avec Toul et Verdun. Depuis lors, elle resta imprenable et fut surnommée *Metz la Pucelle.* Mais le siège qu'elle subit et les batailles qui se livrèrent autour de ses murs en 1870 la firent tomber entre les mains des Allemands, à qui elle fut cédée par le traité de Francfort (1871).

Metz (SIÈGE DE). En 1552, Henri II, profitant des embarras suscités à Charles-Quint par les luthériens d'Allemagne, passa la Meuse et s'empara des villes impériales de Metz, Toul et Verdun, les *Trois-Évêchés.* A cette nouvelle, l'Empereur signa avec les protestants la convention de Passau et marcha sur Metz avec 60.000 hommes et le duc d'Albe, son meilleur général (8 oct. 1552). La place n'avait dans ses murs que 10.000 soldats, mais c'était la fleur de la noblesse française, et son chef était François de Guise. Cependant, la supériorité numérique des assaillants menaçait de l'emporter, lorsque François de Guise, s'inspirant de la ruse de guerre qui avait réussi à Bayard pendant le siège de Mézières en 1521, laissa tomber entre les mains de l'ennemi une lettre soi-disant destinée au roi de France et contenant des renseignements erronés sur la force défensive de certaine partie de l'enceinte. Les Impériaux dirigèrent tous leurs coups sur le point signalé, mais s'aperçurent, après y avoir ouvert une brèche, que celle-ci donnait en arrière sur de formidables retranchements. Vainement Charles-Quint essaya de les détruire ; il ne réussit qu'à traîner le siège en longueur, pendant que son armée était décimée par le typhus, le froid et la famine. Il dut se résigner à la retraite (1er janv. 1553).

Metz (SIÈGE ET CAPITULATION DE). Après les batailles de Borny, Gravelotte et Saint-Privat (14-18 août 1870), le maréchal Bazaine, commandant les 2e, 3e, 4e, 6e corps et la garde impériale, s'enferma dans Metz, où sept corps prussiens le bloquèrent aussitôt. Le 26, puis le 31 août, il fit un simulacre de sortie vers Thionville, par Servigny et Noisseville. Depuis lors, il ne bougea plus et ne livra combat que pour faire du fourrage, à Peltre (26 sept.) et Ladonchamps (2 et 7 oct.). Non seulement il n'essaya pas de se dégager ; mais, hanté, comme au Mexique, par l'ambition de jouer un rôle dominant dans la situation troublée que la France traversait, il entama des pourparlers avec l'ennemi, qui l'autorisa, pour gagner du temps, à essayer de se mettre en rapport, par l'intermédiaire d'abord du général Bourbaki, puis d'un certain Régnier, avec l'impératrice Eugénie. Pendant ce temps, l'armée s'épuisait par les maladies et l'inaction. Enfin, quand les Allemands surent les magasins français complètement vides, ils jetèrent le masque, rompirent les négociations et exigèrent une capitulation pure et simple. Elle fut signée le 27 octobre. Elle livrait au vainqueur la ville et les forts de Metz, 173.000 hommes, 6.000 officiers, dont trois maréchaux, 1.665 canons et 53 drapeaux, qui n'avaient pu être brûlés par leurs régiments.

— BIBLIOGR. : Gal d'Andlau, *Metz, campagne et négociations* (1872) ; A. Duquet, *les Derniers Jours de l'armée du Rhin* (1880) ; baron Frichs, *Défense de Metz* (1875).

METZ (ROYAUME DE), nom donné parfois à l'*Austrasie,* dont Metz fut la capitale. V. AUSTRASIE.

METZ (GOUVERNEMENT DE), un des huit petits gouvernements de la France avant 1789, situé entre ceux de Sedan, de Champagne, de Lorraine et d'Alsace, confinant au N. au duché de Luxembourg et à l'électorat de Trèves. Il comprenait la ville et l'évêché de Metz, les prévôtés de Longwy, de Jametz, de Dun, de Stenay, le Luxembourg français, le duché de Carignan et le pays de la Sarre.

METZE (*mètss*) n. m. Mesure de capacité usitée dans plusieurs parties de l'Allemagne, et valant : en Prusse, 3lit,43 ; à Mecklembourg-Schverin, 2lit,10 ; dans le Hanovre, 7lit,78 ; dans la principauté de Schaumbourg-Lippe, 8lit,24 ; etc.

METZ-EN-COUTURE (*mèss*), comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 33 kilom. d'Arras ; 1.580 hab. Fabrique de tissus. Sucrerie. Metz-en-Couture est l'orthographe vicieuse de Messencouture (*Maxentii Cultura*).

METZGER (Albert), littérateur et historien français, né à Mulhouse en 1853. Il se fixa à Lyon, où il fonda en 1878 la revue *Lyon scientifique et industriel,* puis à Chambéry. Nous citerons de lui : *Jean-Jacques Rousseau à l'île Saint-Pierre* (1875) ; *Révolution française, Lyon, notes et documents inédits* (1882-1888), ouvrage considérable ; *la République de Mulhouse* (1883) ; *la Conversion de Mme de Warens* (1886) ; *les Pensées de Mme de Warens* (1888) ; *les Dernières Années de Mme de Warens* (1892).

METZGÉRIE (*mètz'-jé-ri*) n. m. Genre de jungermanniacées, comprenant des herbes qui croissent sur les troncs d'arbres ou les rochers, dans les lieux ombragés et humides.

METZINGEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle de la Forêt-Noire]), sur l'Ermis, affluent du Neckar ; 5.310 hab. Filature de laine. Fabriques de drap. Vignoble.

METZTITLAN, bourgade du Mexique, dans la partie septentrionale, montagneuse et peu peuplée de l'Etat de Hidalgo, sur les bords d'un petit lac de même nom ; 5.000 hab.

METZOVO ou **MEZZOVO**, ville de la Turquie d'Europe (Albanie), près des frontières de la Grèce, au pied du Pindo (2.100 m.), près des sources de l'Arta ; 7.000 hab.

METZU (Gabriel). V. METSU.

METZYS, MESSYS ou **MASSYS** (Quentin), peintre flamand, né à Louvain en 1466, mort à Anvers en 1530. Il est aussi connu sous le surnom de **Forgeron d'Anvers,** parce que, fils d'un forgeron, il exerça d'abord le métier de son père. Avant 1491, Metzys alla s'établir à Anvers. En 1491, son nom est inscrit sur la gilde de Saint-Luc. En quelques années, il était célèbre. Albert Dürer l'alla voir en 1521. Thomas Morus, Erasme et Ægidius furent ses amis. Metzys a peint et gravé, sur bois et sur métal, le portrait d'Erasme : on lui accorde aujourd'hui l'*Erasme écrivant* d'Hampton Court, ainsi que le portrait d'*Ægidius* au musée d'Anvers. On est réduit à des conjectures sur les œuvres de sa première manière. A partir de sa quarante-deuxième année, en revanche, on peut en dater un certain nombre. C'est d'abord l'*Ensevelissement du Christ* (1508), et la *Légende de sainte Anne* (1509). Mouvement, variété, expression, perspective, couleur, pensée enfin profonde et émue, tout, dans ces deux triptyques, est de premier ordre. Metzys, créateur de l'école d'Anvers, est l'intermédiaire profondément original entre la tradition de Van Eyck et de Memling, et celle que fondera Rubens.



Quentin Metzys.

Le musée d'Anvers compte, outre cette œuvre maîtresse : *Tête du Christ ; Tête de la Vierge ; Madeleine ; le Comptable ; la Sainte Face ; la Décollation de saint Jean-Baptiste ; Saint Jean-Baptiste ; Saint Jean l'Evangéliste dans l'huile bouillante* et *Saint Jean l'Evangéliste.* Ces quatre derniers morceaux forment les deux volets du triptyque de l'*Ensevelissement du Christ.* Le Louvre possède une merveille du maître, *le Peseur d'or et sa femme,* daté de 1518. — Quentin Metzys eut quatre fils : Quentin II, Paul, Jean et Corneille. Le plus connu est JEAN **Metzys** (1509-1575), dont les musées conservent de nombreux *Saint Jérôme* et différents sujets sacrés. — CORNEILLE ou CORNÉLIS **Metzys,** le plus jeune, fut surtout graveur (1513-1579).

Meu, petite rivière des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine. Elle descend des collines du Mené, baigne la ville de Montfort, et se perd dans la Vilaine, rive droite, à 12 kilom. de Rennes. Cours 75 kilomètres.

MEUBLANT (*blan*), **ANTE** adj. Qui est propre à figurer dans l'ameublement : *Une étoffe bien* MEUBLANTE.

— Pop. et fig. Qui tient beaucoup de place par sa turbulence : *Un moutard* MEUBLANT.

— *Meubles meublants,* Expression juridique désignant les objets qui servent à garnir ou à orner un appartement.

MEUBLE (du lat. *mobilis,* mobile) adj. Qui peut être remué, changé de place, qui n'est pas fixé : *Objets* MEUBLES. ‖ Qui n'a pas ou qui a peu de cohésion : *Terre* MEUBLE.

— n. m. Objet mobile servant à garnir ou à orner une habitation : *Les lits, les tables, les chaises, sont les* MEUBLES *les plus répandus.* ‖ Collectiv. Ensemble des meubles : *Maison dont le* MEUBLE *est usé.* ‖ Ensemble d'objets servant à un usage spécial : *Un* MEUBLE *de voyage.*

— Par ext. Objet que l'on possède :

La vertu sans argent est un *meuble* inutile.
BOILEAU.

— Fam. Personne qui habite une maison :

Un suisse est à la porte un *meuble* nécessaire.
LA CHAUSSÉE.

— Par plaisant. *Meuble de bouche* (Cora.), Locutions dont se sert habituellement quelqu'un. ‖ *Meuble de ruelle* (La Bruy.), Personne qui fréquente assidûment les ruelles.

— ANTON. **Immeuble.**

— Loc. div. *Être dans ses meubles,* Habiter un appartement dont les meubles sont à soi, et non pas loués. ‖ *Mettre une femme dans ses meubles,* Lui acheter un mobilier.

— Blas. Toute figure qui charge un écu. (On appelle *meuble* tout ce qui se place sur l'écu et qui n'est pas pièce honorable, tout ce qui charge, brise ou accompagne les pièces, les divisions d'un écu, les animaux, fleurs, objets, etc.)

— Géol. *Dépôts meubles,* Dépôts dont les éléments sont privés de cohésion, comme les sables et graviers. ‖ *Dépôts*

meubles sur les pentes, Nom donné par Elie de Beaumont aux apports du ruissellement, éboulis, etc.

— ENCYCL. Archit et archéol. V. MOBILIER.

— Dr. rom. Les meubles *(res mobiles)* étaient les choses susceptibles d'être déplacées sans détérioration, ou de se mouvoir par elles-mêmes (animaux, esclaves). Ils ne présentaient pas avec les immeubles des différences légales aussi importantes que dans le droit moderne ; il en existait cependant quant aux interdits, au délai de l'usucapion et aux formes de la mancipation ; on ne pouvait constituer de servitude prédiale sur les meubles ; le *furtum* ne portait que sur des meubles.

— Dr. anc. La distinction des biens en *meubles* et *immeubles* se retrouve dans la législation barbare, et s'accentue dans l'ancienne France. Les meubles étaient considérés comme de moindre valeur : *res mobilis, res vilis.* Les coutumes distinguèrent entre les meubles et les immeubles au point de vue de la composition de la communauté ; on peut dire que les meubles y entraient généralement.

— Dr. act. Le Code civil a maintenu le caractère général de la division ; il déclare *immeubles* les choses non mobiles. Sont *meubles* tous les autres biens : objets mobiliers, créances, offices ministériels, actions de société, etc. Par exception, sont *immeubles* par destination les objets mobiliers que le propriétaire a attachés au fonds à perpétuelle demeure pour le service de celui-ci, comme les animaux attachés à la culture, les ustensiles aratoires, etc. Cela empêche qu'un créancier puisse les saisir séparément du fonds. Les meubles peuvent être saisis plus rapidement que les immeubles par les créanciers. A l'exception des navires, ils ne peuvent être hypothéqués, et leur aliénation, à la différence de celle des immeubles, n'est rendue publique par aucune transcription. Les difficultés relatives à la propriété sont tranchées par cet adage qu'en fait de meubles, possession vaut titre.

Les personnes incapables, comme les mineurs émancipés ou les femmes séparées de biens, les représentants d'autrui peuvent parfois aliéner seuls des meubles, mais jamais des immeubles. Lorsque les époux se marient sous le régime de la communauté, leurs meubles présents et futurs tombent en communauté, les immeubles, au contraire, restant la propriété de chacun d'eux. Sous le régime dotal, les immeubles constitués en dot sont inaliénables de façon absolue, tandis que les meubles ne le deviennent que si la femme obtient la séparation de biens. Le tribunal compétent pour un procès sur meubles est celui du défendeur; sur immeubles, c'est celui de la situation du bien. Enfin, les droits de mutation en cas de vente sont de 2 p. 100 pour les meubles et de 5,50 p. 100 pour les immeubles.

MEUBLER v. a. Garnir de meubles : MEUBLER *une chambre.* ‖ Etre propre à garnir : *Les étoffes claires* MEUBLENT *très bien les petites pièces.*

— Absolum. : *Etoffe qui* MEUBLE *bien.*

— Fig. Doter, embellir, enrichir : MEUBLER *son esprit, sa mémoire.*

— Econ. rur. *Meubler une ferme,* La garnir de tous les objets nécessaires à son exploitation.

Meublé, ée part. pass. Se dit spécialement d'une maison, d'un appartement ou d'une chambre, qu'on loue tout garnis des meubles et du linge nécessaires : *Chambre* MEUBLÉE. *Maison* MEUBLÉE.

— Fam. *Bouche bien meublée,* Garnie de belles dents.

Se meubler, v. pr. Etre garni de meubles : *Les pièce carrées* SE MEUBLENT *plus facilement que les autres.* ‖ Acheter des meubles pour soi : SE MEUBLER *à l'hôtel des ventes.*

— Fam. *Se meubler de,* Acquérir, arriver à avoir : *Ménage qui commence à* SE MEUBLER *de marmots.*

MEUDON (en lat. *Metiosedum*), comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 11 kilom. de Versailles, à 9 kilom. de Paris ; 8.892 hab. (*Meudonais, aises.*) Ch. de f. Ouest. Fabrication de *blanc de Meudon,* de munitions pour l'artillerie ; laiteries. Le village de Meudon, situé sur un coteau, remonte probablement à l'époque celtique. Dolmen. Eglise du XVIe siècle. Rabelais fut titulaire de la cure ; buste de Triphème, érigé en 1887. Monument commémoratif du centenaire de 1789, d'après Gustave Courbet. Le village est dominé par une belle terrasse, où s'élevèrent deux châteaux (v. pl. bas), dont le petit fut incendié par les Allemands en 1871. Ses ruines ont été aménagées en un observatoire d'astronomie physique. Dans une tour, à peu de distance, laboratoire de chimie végétale.

Sur le territoire de la commune : le *bas Meudon,* port sur la Seine ; *Bellevue,* ancienne propriété de Mme de Pompadour, villégiature recherchée des Parisiens ; le *Val,* traversé sur un viaduc par le ch. de f. de l'ouest. Au fond du Val, le ch. de f. des Invalides à Versailles s'enfonce sous la forêt dans un tunnel de 3 kilom. de long ; *Fleury,* dominé par l'*établissement Galliera,* maison de retraite pour les Frères de la Doctrine chrétienne, et orphelinats, fondés en 1885 par la duchesse de Galliera ; le *parc de Chalais,* réservé aux ateliers d'aérostation militaire.

La forêt domaniale de Meudon s'étend au-dessus du village. Les sites de la fontaine Sainte-Marie, aecien étang des Fonceaux, étangs et fermes de Villebon, de Trivaux, sont bien connus des Parisiens.

Meudon (CHÂTEAU DE). Lorsque le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, eut acquis, en 1552, de la

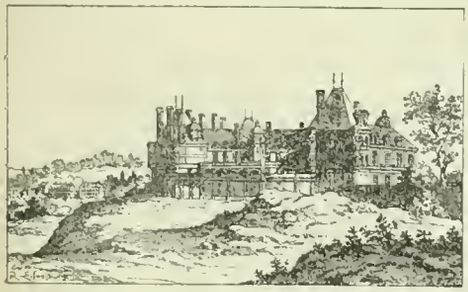

Ancien château de Meudon.

duchesse d'Etampes, la seigneurie de Meudon, il y fit construire par Philibert Delorme un château qui fut un objet d'admiration pour les contemporains. Sous Louis XIV, la terre devint domaine royal par voie d'échange avec Mme de Louvois. Ce fut la résidence du grand Dauphin, pour qui Mansard construisit un nouveau château qui n'eut pas le mérite de plaire au Grand Roi. La duchesse de Berry, fille du Régent, le roi de Pologne Stanislas, Marie-Louise, dom Pedro, le maréchal Soult, le prince Jérôme et le prince Napoléon habitèrent successivement Meudon. Le château de Ph. Delorme fut détruit en 1803. Celui de Mansard fut incendié par les Prussiens pendant la guerre franco-allemande, et c'est du haut de son admirable terrasse que les batteries prussiennes, bombardèrent les quartiers de la rive gauche de Paris.

MEUGLEMENT *(man* — rad. *meugler)* n. m. Cri sourd et prolongé, particulier aux animaux de race bovine. ‖ On dit plus ordinairem. MEUGLEMENT.

MEUGLER (altér. de *beugler*) v. n. Pousser des meuglements.

MEULAGE *(laj')* n. m. Action de dégrossir une pièce métallique sur une meule avant de la travailler sur la machine-outil.

MEULAN, ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 27 kilom. de Versailles, sur la la Seine, au confluent de l'Aubette de Meulan ; 2.728 hab. (*Meulanais, aises.*) Cb. de f. Ouest. Carrières de plâtre. Fonderie de suif, tanneries. Fabriques d'acier poli, scieries, imprimeries. Ponts du XVe siècle. Dans l'église de Saint-Nicolas (1150), écussons sculptés aux clefs de voûte du déambulatoire. Eglise Notre-Dame, transformée en halle au blé ; dans l'île, ruines de l'église Saint-Jacques. Meulan (*Mellentum,* autref. *Meulent)* était le bourg fortifié d'un comté possédé par les comtes du Vexin ; il fut rattaché au domaine royal par Philippe Auguste, en 1204, et subit des sièges des Anglais (1346) et de Charles le Mauvais, fut repris par Du Guesclin, ravagé par les Armagnacs et les Bourguignons. Patrie de saint Gaucher (1130). — Le canton a 20 comm. et 14.013 hab.

MEULAN (Pauline DE). V. GUIZOT (Mme).

MEULARD *(lar')* n. m. Grosse meule dont on se sert dans les usines pour émoudre ou blanchir certains objets.

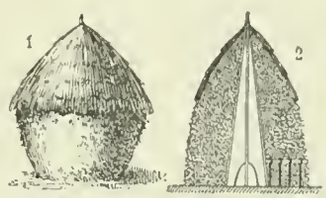

MEULARDE ou **MEULLARDE** n. f. Meule de moyennes dimensions, servant aux mêmes usages que le meulard.

MEULARDEAU ou **MEULLARDEAU** *(do)* n. m. Techn. Meule de taillandier.

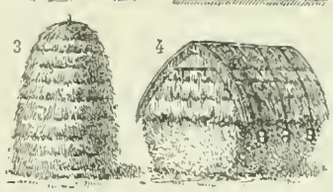

Meules : 1. Permanente ; 2. A courant d'air (coupe) ; 3. Ronde temporaire ; 4. Longitudinale.

MEULE (dulat. *mola,* même sens) n. f. Corps solide et lourd, généralement cylindrique, en bois, en fer, en émeri, en plomb, etc., servant à broyer, à émoudre, à affûter ou à polir.

— Fig. Objet qui aiguise, polit, use ou détruit : *La misère est une dure pierre de* MEULE *qui n'aiguise pas le génie; elle l'use.* (F. Pyat.)

— Pop. Dent.

— Agric. Monceau de gerbes ou pile de foin, de paille ou d'autre matière, ordinairement de forme cylindro-conique, et recouvert d'une sorte de toit fait de chaume, afin de protéger contre les intempéries le grain des gerbes ou le foin.



Manière de recouvrir une meule de céréales.

— Anat. Rotule. (Vx.)

— Antiq. rom. Supplice, châtiment qui consistait à tourner la meule d'un moulin : *Condamner un esclave à la* MEULE.

— Comm. *Meule de fromage,* Grosse masse de fromage, ayant la forme d'une meule de moulin.

— Géol. Nom par lequel on désigne la pierre qui, entraînée dans un mouvement giratoire par les eaux d'un torrent, d'un glacier ou de la mer, donne lieu au creusement progressif d'une *marmite de géants.* ‖ Grès glauconifère siliceux ou calcarifère que l'on trouve à Bracquegnies et à Bernissart (Belgique), et qui est très fossilifère. [Il appartient à l'étage albien.]

— Hortic. Couche à champignons. ‖ Tas de fumier provenant des couches.

— Meun. *Meule gisante,* Celle des deux qui occupe la partie inférieure et qui est fixe. ‖ *Meule courante,* Celle qui, mobile autour d'un axe, est située au-dessus de la première.

— Techn. Tas de bois recouvert de gazon et qu'on carbonise en plein air. ‖ *Meule de carbonisation* v. BOIS, CHARBON). Masse de minerai soumise à l'action du feu. ‖ Maçonnerie qui entoure le fourneau des fondeurs de cloches. ‖ Morceau de verre qui reste à la canne du verrier quand il a détaché l'objet soufflé.

— Vénér. Racine dure du bois de cerf.

— Zool. Nom vulgaire du poisson lune ou môle.

— ENCYCL. *Meules à moudre.* On emploie pour la fabrication des meules une pierre dite *meulière.* On fait également des meules en fonte et en acier fondu.

On obtient les meules en pierre par la réunion de fragments de petites dimensions, juxtaposés et maintenus par du plâtre et un cerclage en fer. La moitié de l'épaisseur est en meulière de choix ; le reste est formé de débris maçonnés au plâtre. On dispose vers la circonférence les fragments les plus vifs, parce que c'est dans cette région que le travail de la mouture est le plus actif.

On ménage au centre de chaque meule une ouverture circulaire nommée « œillard ». A peu de distance de ces ouvertures, les meules sont rayonnées sur toute leur surface d'entailles d'une profondeur de 0m,005 à 0m,006. Les

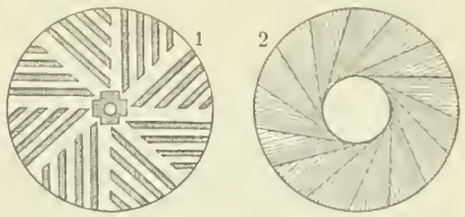

Meule de moulin : 1. En meulière ; 2. En acier.

rayons de la meule courante et de la meule gisante sont disposés en sens contraire. Pendant le mouvement, ils passent les uns au-dessus des autres, de manière à former des sortes de cisailles où le grain est déchiré.

On fait encore usage, au lieu de meules pleines, de meules annulaires composées de deux anneaux de meulière superposés, taillés et rayés comme les autres. Ces anneaux sont formés de fragments choisis et jointoyés avec soin, renfermés dans une cuvette en fonte annulaire, munie d'un rebord pour recueillir la farine. Quant aux meules métalliques, elles sont annulaires, planes ou coniques et rayées de cannelures.

Meules à user, à affûter, à polir. Ce sont des cylindres en pierre de grès, en bois, en métal, en émeri, ou en plomb, pleins ou creux, de dimensions et de dureté diverses, tournant sur un axe en fer. On se sert généralement de meules tendres pour ébaucher, et de meules

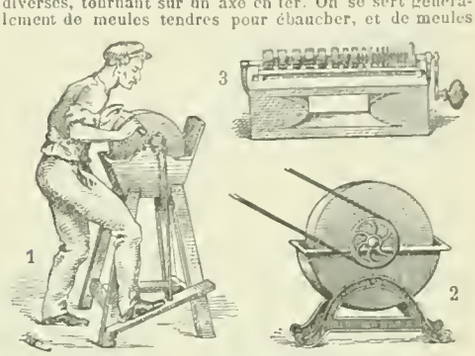

Meules : 1. A pédale ; 2. Mécanique ; 3. En plomb.

dures pour finir. Les meules employées dans les usines pour émoudre ou blanchir sont mues, généralement, par la machine motrice de l'usine. Ces meules, tournant avec une très grande rapidité, se brisent parfois et volent en éclats. Aussi les entoure-t-on d'un solide bâti en bois de charpente, en réservant un jour juste suffisant pour présenter les objets à la meule.

Les meules dont se servent généralement les polisseurs sont en bois, en cuir, en plomb ; on leur donne du mordant avec de la pierre ponce en poudre, de l'émeri, du rouge d'Angleterre, etc. Les meules usitées pour la taille des cristaux sont en acier et en fer.

Meules artificielles. La fabrication des *meules* artificielles en caoutchouc vulcanisé, dans lequel on a incorporé des matières dures pulvérulentes, a été créée par Deplanque. En variant les poudres employées, sables quartzeux, silex broyés, poudres d'émeri, dans leurs proportions et leur ténuité, on obtient des meules propres à user, à polir, ébarber, dégrossir le fer, la fonte, l'acier, etc. On fabrique, en outre, des meules en pierres artificielles ou ciments agglomérés, pour remplacer les limes dans le travail des métaux.

MEULEAU n. m. Syn. de MEULARDE.

MEULEBEKE, ville de Belgique (Flandre-Occident, arrond. de Thielt) ; 9.267 hab. Fabriques de tissus de coton, toiles, dentelles, blanchisseries.

MEULEN (Jean VER), en lat. **Molanus,** théologien belge, né à Lille en 1533, mort à Louvain en 1585. Il professa la théologie pendant quelques années, reçut du pape le titre de chanoine de l'église Saint-Pierre de Rome, et devint directeur d'un séminaire à Louvain. Citons, parmi ses écrits : *De picturis et imaginibus sacris* (1570), intéressant traité qui a donné à l'abbé Méry l'idée de sa *Théologie des peintres, sculpteurs et dessinateurs ; Theologiæ practicæ compendium* (1585) ; etc.

MEULEN VAN DER). V. VAN DER MEULEN.

MEULENARD *(nar')* n. m. Pêch. Nom vulgaire du chevesne ou meunier (*squalius cephalus*). V. CHEVESNE.

MEULEQUIN *(kin)* n. m. Nom d'une ancienne toile très fine. ‖ On a dit aussi MOLOQUIN.

MEULER (rad. *meule*) v. a. User, Dégrossir à la meule. ‖ *Machine à meuler,* Machine constituée par une meule recevant son mouvement de rotation mécaniquement. Cette meule peut se déplacer

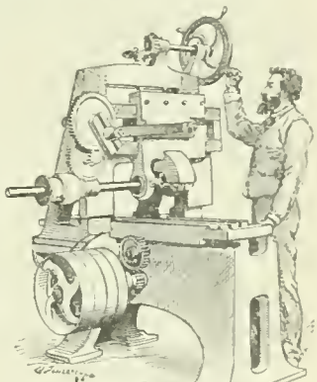

Machine à meuler.

transversalement et automatiquement, par l'intermédiaire d'une bielle reliée à une manivelle. La table portant la pièce à meuler est elle-même mobile.)

MEULERIE (*ri*) n. f. Techn. Endroit où l'on taille les meules à broyer ou à aiguiser.

MEULETTE (*let'*) n. f. Agric. Petite meule de foin.

— Pêch. Estomac des morues. ‖ Assemblage de fers qui arment l'ouverture d'un filet de pêche, le chalut.

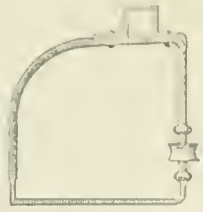

Meulette (chalut).

MEULIER (*li-é*), **ÈRE** adj. Qui a rapport aux meules à moudre : *Silex* MEULIER. ‖ *Pierre meulière*, et substantiv. *Meulière*, Variété de silex généralement caverneux et très employé pour les constructions des voûtes, des égouts, des fondations d'édifices, et pour la fabrication des meules de moulin.

— n. m. Ouvrier qui façonne les meules de pierre.

— Préhist. Monolithe celtique.

— n. f. Carrière d'où l'on retire la pierre dite *meulière*.

— Géol. *Meulières de la Beauce* et *Meulières de la Brie*. V. TRAVERTIN.

— ENCYCL. La *pierre meulière*, que l'on appelle aussi *moulière* quand elle est destinée à faire des meules de moulin, s'emploie le plus souvent en construction sous forme de moellons. Elle est dure, inaltérable et légère ; sa structure irrégulière, son tissu criblé de trous en font une matière permettant au mortier de la pénétrer profondément et d'avoir ainsi, grâce à la très grande dureté qu'offre la meulière, des murs d'une solidité considérable. Unie au ciment, elle forme des bétons d'une plasticité parfaite.

On rencontre dans la nature deux types de pierre meulière : l'une est rougeâtre, l'autre grise. On emploie principalement la première variété au lieu et place des moellons proprement dits, en la saillant ou la piquant comme ceux-ci ; et la seconde variété, plus dure que la précédente, dans la confection des meules de moulin, en piquant les morceaux les plus siliceux, de façon à avoir une succession de surfaces planes ; les blocs sont alors réunis et scellés au plâtre. V. MEULE.

MEULLEAU (*meu-lo*) n. m. Ancienne meule de taillandier, de grandeur moyenne, tenant le milieu entre les meulardes et les meulardeaux. Syn. de GUILLARD.

MEULON n. m. Agric. Petite meule de foin, de chaume ou de graines oléagineuses, qu'on fait avant de former les vraies meules.

— Techn. Tas de sel tiré du marais salant et recouvert d'une couche d'argile plastique. Syn. MULON, et MULEAU.

MÉUM (*om'*) n. m. Genre d'ombellifères, comprenant des herbes à feuilles pennées, à petites fleurs blanches, groupées en ombelles terminales. (Le méum croît dans les régions montagneuses de l'Europe centrale. On préconise sa racine comme tonique, stimulante, diurétique, apéritive et emménagogue.)

On dit aussi MEUM, ou encore FENOUIL DES ALPES.

MEUNERIE (*ri*) n. f. Profession, industrie du meunier ‖ Ensemble des meuniers.

— ENCYCL. L'art de la *meunerie* consiste principalement à pulvériser les grains et à séparer entre elles les différentes qualités de farine, le son, etc. Dès la plus haute antiquité, on écrasa d'abord les grains entre deux pierres, puis on eut recours aux pilons et aux mortiers. Le premier perfectionnement qui dut venir ensuite fut l'emploi d'une machine mettant en mouvement deux pierres plus grandes que celles que l'homme eût pu mouvoir. C'est alors qu'eut lieu l'invention du moulin à bras, remontant aux premières civilisations. Depuis lors, l'art de la meunerie n'a cessé de progresser. V. MOULIN, MINOTERIE, MOUTURE.

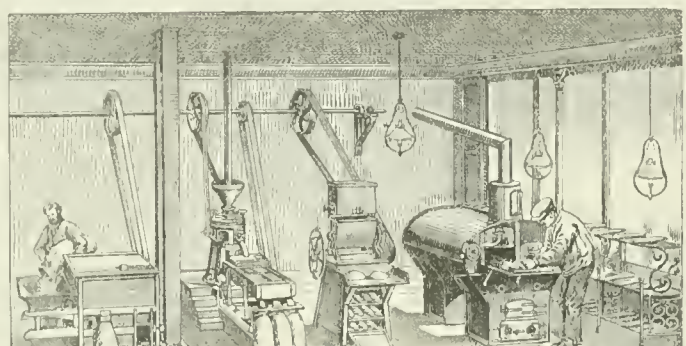

Meunerie agricole : 1. Nettoyeur ; 2. Moulin et blutoir ; 3. Petrin mécanique ; 4. Four continu.

MEUNG-SUR-LOIRE (*mun*), ch.-l. de cant. du Loiret, arrond. et à 18 kilom. d'Orléans, sur la *Loire* ; 3.210 hab. Ch. de f. Orléans. Carrières, fours à chaux, tanneries. Vins ordinaires. Curieuse église de la fin du XIIe siècle, clocher à flèche de pierre. Ancien château des évêques d'Orléans au XVIIe siècle. Ancienne porte des fortifications.

Meung était déjà une bourgade à l'époque gauloise. Au VIe siècle, saint Lyphard y fonda une abbaye, qui fut plus tard assez importante. Patrie de Jean de Meung (v. JEAN) et du chroniqueur Baudry. — Le canton a 9 comm. et 9.706 h.

MEUNIER (*ni-é*), **ÈRE** (du bas lat. *molinarius*, même sens) n. Celui, celle qui dirige un moulin à céréales ; femme du meunier. ‖ Adjectiv. : *Les garçons* MEUNIERS.

— Arg. Receleur.

— *Escalier, Echelle de meunier*, Escalier droit, raide et étroit, comme on en voit souvent dans les moulins.

— Loc. fam. *Il évêque il s'est fait meunier*. Se dit d'un homme qui passe d'une position élevée à une condition inférieure.

— adj. Qui concerne le meunier, la meunerie : *Nettoyage* MEUNIER *du blé*.

— LOC. PROV. : **Il n'y a rien de plus hardi que la chemise d'un meunier.** L'explication qu'on donne de cette expression repose sur la réputation qu'avaient les meuniers : la chemise du meunier, qui la passe à son cou tous les matins, *prend* tous les matins un voleur *au collet*.

— ALLUS. LITTÉR. : **Le meunier, son fils et l'âne**, Titre d'une des plus jolies fables de La Fontaine (III, 1), où le poète montre, par une succession d'incidents plaisants, l'impossibilité de suivre les conseils, presque toujours contradictoires, que chacun se plaît à donner. De là, comme conclusion, ce vers qui est devenu proverbe :

On ne peut contenter tout le monde et son père.

On cite aussi, très souvent, l'exclamation :

Beau trio de baudets !

et ce vers :

Le plus âne des trois n'est pas celui qu'on pense.

MEUNIER (*ni-é*) n. m. Agric. Nom donné à diverses moisissures qui envahissent les feuilles des plantes cultivées, à la surface desquelles elles forment un revêtement blanchâtre.

— Bot. Espèce d'agaric.

— Entom. Nom vulgaire du cafard.

— Ichtyol. Nom vulgaire de divers poissons du groupe des chevesnes et des gardons.

— Ornith. Nom vulgaire de divers oiseaux. (Le meunier de Buffon, ou *crick poudré*, est un grand perroquet du groupe des amazones [*chrysotis farinosa*, de la Guyane], vert, rouge et jaune, avec la calotte orangée.)

— Vitic. *Meunier* ou *Pineau meunier*, Variété de raisin à grains noirs, à feuilles garnies d'un duvet blanc (nord-est de la France).

— ENCYCL. Agric. Le *meunier* de la laitue est causé par le *peronospora ganglioformis*, très analogue au mildiou de la vigne. D'ailleurs, il attaque, outre les laitues, beaucoup de plantes de la famille des composées, telles que les chicorées, artichauts, cardons, etc. Les traitements aux sels de cuivre restent sans efficacité ; mieux vaut, pour éviter la propagation du fléau, la destruction des plantes malades, aussitôt la contamination.

Meunier Sans-Souci (LE). V. SANS-SOUCI.

MEUNIER (Amédée-*Victor*), publiciste français, né à Paris en 1817. Il débuta comme journaliste scientifique, dirigea le « Dictionnaire élémentaire d'histoire naturelle » (1842), puis la « Revue synthétique ». Il collabora à divers journaux politiques ; mais, à partir du coup d'État (1851), il se livra exclusivement à la vulgarisation scientifique ; il fonda l'*Ami des sciences*, puis la *Presse des enfants*, à la rédaction de laquelle Mme Victor Meunier prit une part active. On peut citer de lui : *Jésus-Christ devant les conseils de guerre* (1847), ouvrage mis à l'index et traduit en plusieurs langues ; *l'Avenir des espèces* (1886) ; *Scènes et types du monde savant* (1889) ; *Sélection et perfectionnement animal* (1895). — Mme Victor **Meunier**, née à Brighton (Angleterre), a traduit les premiers contes d'Edgar Poe et publié *les Ruines d'un vieux manoir* (1895), ainsi que divers romans et nouvelles.

MEUNIER (Etienne-*Stanislas*), géologue français, fils aîné du précédent, né à Paris en 1843, professeur de géologie au Muséum, où il a remplacé Daubrée (1892). Ce savant a cherché à résoudre les grands problèmes de la géologie par la méthode des causes actuelles. Il a reproduit artificiellement divers minéraux, et fait connaître, d'après l'étude des météorites, la géologie comparée des astres qui composent notre système solaire. Enfin, dans dos œuvres de vulgarisation, il a tenté de mettre la géologie à la portée de tous. Citons, parmi ses principales publications : *les Causes actuelles en géologie* (1879) ; *Méthodes de synthèse en géologie* (1892) ; *Géologie régionale de la France* (1882) ; *Etudes sur les météorites* (1867) ; *Traité de paléontologie pratique* (1884) ; *la Géologie comparée* (1895) ; *Nos terrains* (1898) ; *la Géologie expérimentale* (1899) ; etc. — Mme STANISLAS **Meunier** (E. LEVALLOIS), née à Metz en 1852, s'est fait connaître par ses ouvrages de vulgarisation scientifique pour les enfants et par plusieurs romans.



Stanislas Meunier.

MEUNIER (Lucien-Victor), publiciste français, frère du précédent, né à Montfermeil (Seine-et-Oise) en 1857. En dehors de sa collaboration à divers journaux, notamment au « Rappel », on lui doit des recueils de nouvelles : *Chair à plaisir* (1881) ; *Miettes d'amour* (1882) ; *Baisers tristes* (1882 ; *les Clameurs du pavé* (1884) ; *Plaisirs en deuil* (1885), et un certain nombre de romans sous le pseudonyme de MONTFERMEIL. Il a fait représenter deux drames : *Marat* (1883) ; *le P'tit père Vicoud* (1887), et une pièce en un acte : *Hors la loi* (1901). — Son frère, RENÉ-VICTOR, né à Paris en 1847, s'est adonné à la peinture. On lui doit : *la Guerre autour de Paris* (1878), et un roman : *Miracle* (1889).

MEUNIER (Constantin), sculpteur et peintre belge, né à Bruxelles en 1831. Il fréquenta l'académie de Bruxelles, et fut, en 1882, nommé professeur à Louvain. C'est comme sculpteur qu'il compte parmi les maîtres de l'école belge. Habitant une contrée de charbonnages, il a fait de la vie du mineur l'objet de sa prédilection artistique. Il en a tiré un parti saisissant. Abruti de travail, hâve, osseux, bras et cou musclés, tel est le mineur de Constantin Meunier. Ces profils écrasés, ces expressions douloureuses et résignées, ces défilés muets que l'artiste aligne dans ses bas-reliefs, ses *fonderies*, ses *puddleurs* sont remarquables. Aux Expositions universelles, il obtint le grand prix, en 1889 et en 1900. A la dernière, il exposait un beau *Faucheur* en bronze et un haut-relief de plâtre, la *Moisson*, la *Terre*. Le musée de Berlin possède la *Mort du fils* ; l'Albertinum de Dresde, une *Industrie*, un buste, diverses figures (*Pêcheur de Boulogne*, bronze). Des pastels sont à Dresde et à Munich. Au Salon de 1901 : un haut-relief de plâtre, *Dans la mine*, destiné à un grand ensemble monumental : la *Glorification du travail*. Au Luxembourg : le *Marteleur* (1890) ; *Débardeur du port : Anvers* (1890) ; *la Glèbe* (1892) ; le *Puddleur* (1893).



Constantin Meunier.

MEUNIÈRE n. f. Nom vulgaire de la mésange à longue queue et de la corneille cendrée.

MEUNITARRIS, MINETARRIS ou GROS-VENTRES, Indiens Peaux-Rouges du groupe des Dakotas. (Ils vivent au nord des *Black-Hills*, dans le grand coude formé par le Missouri.) V. DAKOTAS.

MEUR (Vincent DE), fondateur de la Société des missions étrangères de Paris, né à Tonquodec (diocèse de Trégnier) en 1628, mort à Château-Vieux en Brie en 1668. Nommé aumônier de la cour (1650), il s'établit à Paris, dans une petite maison de la rue de La Harpe (1651), avec douze autres prêtres qu'il se proposait de former au ministère des missions. Le pape Alexandre VII l'encouragea dans son dessein (1657). C'est en 1661 qu'il prit, avec le titre de supérieur, la direction du séminaire des Missions étrangères, établi à Paris sous son inspiration.

MEURCHIN, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 25 kilom. de Béthune, près du canal de la Haute-Deule ; 1.459 hab. Ch. de f. Nord. Mines de houille. Briqueteries.

MEURETTE (*rèt'*) n. f. Sauce au vin, analogue à la matelote.

MEURGER (*jé*) n. m. Agric. Syn. de MERGER.

MEURICE (Désiré-François **FROMENT-**), orfèvre français. V. FROMENT-MEURICE.

MEURICE (François-*Paul*), littérateur français, frère utérin de Froment-Meurice, né à Paris en 1820. Fils d'un orfèvre, il étudia le droit, puis se tourna vers les lettres, se lia avec Vacquerie et entra dans l'intimité d'Hugo, dont il devint un ardent admirateur. Écrivain qui porte la marque de l'école romantique, il donna des pièces de théâtre et des romans, devint, en 1848, rédacteur en chef de l'« Événement », fondé par Victor Hugo, fut condamné, en 1851, comme gérant, à six mois de prison, puis revint aux lettres. En 1869, il fut l'un des fondateurs du *Rappel*, auquel il a longtemps collaboré. Parmi ses pièces de théâtre, en vers et en prose, nous citerons : *Falstaff* (1842), avec Vacquerie et Th. Gautier ; *Antigone* (1844), avec Vacquerie, souvent représentée ; *Hamlet* (1847), avec Dumas ; *Benvenuto Cellini* (1852) ; *Schamyl* (1854) ; *Paris* (1855) ; *l'Avocat des pauvres* (1856) ; *Fanfan la Tulipe* (1858) ; *le Maître d'école* (1858) ; *le Roi de Bohême et ses sept châteaux* (1859) ; *les Beaux Messieurs de Bois-Doré* (1862), avec Sand ; *François les Bas-Bleus* (1863) ; *les Deux Diane* (1865) ; *Cadio* (1868) ; *la Brésilienne* (1878) ; *Notre-Dame de Paris* (1879) ; *Quatre-vingt-treize* (1881) ; *le Songe d'une nuit d'été* (1886) ; *Struensée* (1898). Comme romancier, on lui doit : *Ascanio*, *Amaury*, *les Deux Diane*, etc., publiés sous le nom d'Alex. Dumas ; *la Famille Aubry* (1857) ; *les Tyrans de village* (1857) ; *Césara* (1869) ; *le Songe d'amour* (1889) ; etc. Un des exécuteurs testamentaires de Victor Hugo, il s'est occupé de publier ses œuvres inédites.



Paul Meurice.

MEURKA. Géogr. V. MERKA.

MEURMAN (Agathon), homme politique et écrivain finlandais, né à Kangasala en 1826. Il se fit connaître par un écrit sur l'*Organisation des écoles populaires en Finlande* (1857) et par son opposition aux tentatives de réforme militaire du baron de Kothens. Publiciste, il ne cessa d'affirmer les droits de la nationalité et de la langue finlandaises, fut élu membre du Landtdag (1877, 1882, 1885), et y joua un rôle important. Il a traduit en finlandais les œuvres de J.-V. Snellman et publia dans la même langue une encyclopédie (1883).

MEURON n. m. Bot. Syn. de MUFLIER.

MEURS, MŒRS ou MÖRS, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf], sur la *Morse*, affluent du Rhin ; 5.839 hab. Ch.-l. de cercle. Fabriques de machines, soieries, cigares ; mégisserie. Meurs était la capitale de l'ancienne principauté du même nom.

MEURS ou MEURSIUS (Jean VAN), philologue hollandais, né à Loozduinen, près de La Haye, en 1579, mort à Sorö (Danemark) en 1639. Un commentaire sur Lycophron, qu'il publia en 1595, à seize ans, attira sur lui l'attention du grand pensionnaire Barneveldt, qui le chargea de l'éducation de ses enfants. De retour en Hollande, il professa à l'université de Leyde et fut historiographe des états généraux. Après la mort de Barneveldt, il accepta, sur les instances du roi de Danemark, une chaire d'histoire à l'université de Sorö et le titre d'historiographe royal (1625). Il a composé des ouvrages d'histoire d'une rare impartialité et d'innombrables travaux de philologie. Ses œuvres complètes ont été publiées à Florence (1741-1763). — Son fils, JEAN (1613-1654), dont la vie est presque inconnue, s'adonna aussi à l'érudition.

MEURSAC, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 19 kilom. de Saintes, près de la Seudre; 1.380 hab.

MEURSAULT (*só*), comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 8 kilom. de Beaune, sur le ruisseau de la Rochepot; 2.512 hab. Carrière. Distilleries, tonnelleries; fabrique de moutarde. Eglise des XIVe et XVIe siècles (flèche gothique). Restes d'une léproserie du XIIIe siècle et d'un château du XIVe. Vignobles fournissant d'excellents vins blancs qui viennent, avec les cortons, en première ligne après les montrachets, possèdent une belle couleur et sont riches en alcool et en bouquet; puis de grands vins rouges ayant beaucoup de corps, un arome et un bouquet qui les font rechercher. Principaux climats (blancs) : *Perrières, Charmes, Genevrières, Gouttes-d'Or, Bouchères, Porusot;* (rouges) : *Santenot, les Pelures, les Caillerets, Jennelotte, les Cras, Dos-d'Ane,* etc.

MEURT-DE-FAIM (*meur'*) n. invar. Personne qui manque du plus strict nécessaire : *Les* MEURT-DE-FAIM, *les va-nu-pieds, l'historien doit tout observer.* (V. Hugo.)

MEURT-DE-SOIF (*meur'*) n. invar. Pop. Personne qui a toujours soif; ivrogne. ‖ Pl. *Des* MEURT-DE-SOIF.

MEURTHE, rivière de l'est de la France, en Vosges et en Meurthe-et-Moselle. Elle descend du versant ouest des Vosges, « dans les monts qu'échancre le fameux col de la Schlucht » et où domine le Hohneck (1.367 m.), rassemble de beaux torrents nés dans les Sapinières, baigne Saint-Dié, Baccarat, Lunéville (où lui arrive la Vezouze), Nancy. Elle s'unit à la Moselle, rive droite, près de Frouard. Cours 170 kilom.

MEURTHE À LA MOSELLE (CANAL DE LA), voie navigable du départ. de Meurthe-et-Moselle, embranchement du grand canal de l'Est. Il part de Laneuville, sur la Meurthe, à 4 kilom. en amont de Nancy, et aboutit au canal de l'Est, en amont de Messein, rive gauche de la Moselle. Il a une longueur de 10.115 mètres; sa pente est rachetée par 18 écluses. Navigation active.

MEURTHE (DÉPARTEMENT DE LA), ancienne division administrative de la région nord-est de la France, formée d'une partie des Trois-Evêchés, Metz, Toul et Verdun, du comté de Dabo et d'une partie des anciens duchés de Lorraine et de Bar. Ce département, qui devait son nom à la rivière qui le traverse du S.-E. au N., comprenait 5 arrond. (*Nancy*, ch.-l.; Château-Salins, Lunéville, Sarrebourg et Toul), 29 cant., 714 comm. et 428.387 hab. (*Meurthois, oises*), formait le diocèse de Nancy et Toul (suffragant de Besançon), la 3e subdivision de la 5e division militaire, et ressortissait à la cour d'appel de Nancy, à l'académie de Nancy, à la 4e conservation des forêts. Après la guerre de 1870-1871 et le traité de Francfort (20 mai 1871), les deux arrondissements de Château-Salins et de Sarrebourg, furent cédés à la Prusse; les trois autres formèrent, avec celui de Briey, détaché de la Moselle, le département actuel de Meurthe-et-Moselle.

MEURTHE-ET-MOSELLE (DÉPARTEMENT DE), formé en 1871 : 1° des arrondissements de Nancy, Toul et Lunéville, qui faisaient partie auparavant du département de la Meurthe; 2° de l'arrondissement de Briey, seul resté du département de la Moselle après la guerre de 1870-1871. Son territoire appartenait, avant 1790, en partie à la Lorraine, en partie aux Trois-Evêchés de Metz, Toul et Verdun. Il doit son nom aux deux rivières qui l'arrosent et a pour limites l'Alsace-Lorraine, la Belgique, le grand-duché de Luxembourg, les départements de la Meuse et des Vosges. Superficie : 5.232 kilom. carr.

Ce département comprend 4 arrond. (*Nancy*, ch.-l.; Lunéville, Briey et Toul), 29 cant., 596 comm., et 466.417 hab. Il fait partie du 20e corps d'armée (Nancy); de la 4e inspection des ponts et chaussées, de la 4e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Nancy. Il ressortit à l'académie et à la cour d'appel de Nancy et forme le diocèse de Nancy, suffragant de Besançon.

Au point de vue de la nature du sol, le département présente cinq régions différentes : 1° la région des Vosges (grès vosgien), s'étendant à l'E. et au S.-E. de Lunéville [ce sont des hauteurs de 300 à 350 mètres qui, vers l'Est, atteignent jusqu'à 800 et 900 mètres; pays pittoresque et boisé, ne possédant guère que quelques scieries et des maisons isolées]; 2° la région du calcaire coquiller, s'étendant à l'O. et au N.-O. de la précédente, avec une largeur moyenne de 20 kilomètres [de larges et fertiles vallées y séparent des collines peu élevées portant quelques forêts]; 3° la région des marnes irisées, qui vient ensuite, et possède un sol accidenté et des prairies, mais peu de sommets atteignant 300 mètres [cette région est assez boisée et pittoresque. Le sous-sol renferme d'importants gisements de sel gemme]; 4° la région du lias, comprenant, du N. au S., presque tout l'arrond. de Nancy [c'est un sol imperméable et fertile, traversé par de larges vallées. Ce pays est dominé à l'O. par la falaise oolithique]; 5° la région oolithique, comprenant l'ouest et le nord du département [la roche, fort dure, y est découpée en collines abruptes dont l'altitude maximum est 491 mètres, et est très boisée (forêt de Haye)].

Toutes les eaux du département se partagent entre le Rhin et la Meuse, celle-ci ne recueillant que quelques maigres ruisseaux. L'hydrographie change de caractère avec la nature du relief et du sol : au sud-est du département, on rencontre des torrents; sur le trias inférieur et le lias, les ruisseaux roulent mollement des eaux peu transparentes; sur l'oolithe, recouverte d'argile imperméable, il y a des étangs; si l'argile manque, les ruisseaux perdent leurs eaux dans les fissures du calcaire.

Le climat du département est continental et rude, sujet à de fréquentes et brusques variations, mais peu pluvieux. La température présente des oscillations très fortes.

Le sol du département est, en général, riche et bien travaillé. On cultive surtout la pomme de terre, les céréales (avoine, blé), la betterave, la vigne (arrond. de Toul, Nancy, etc). L'activité industrielle est considérable : on extrait du minerai de fer, du sel, des pierres à bâtir. L'industrie du fer occupe de nombreuses usines. Il faut encore citer la fabrication des produits chimiques, la brasserie, l'industrie du bois, l'industrie céramique, la verrerie, l'industrie textile.

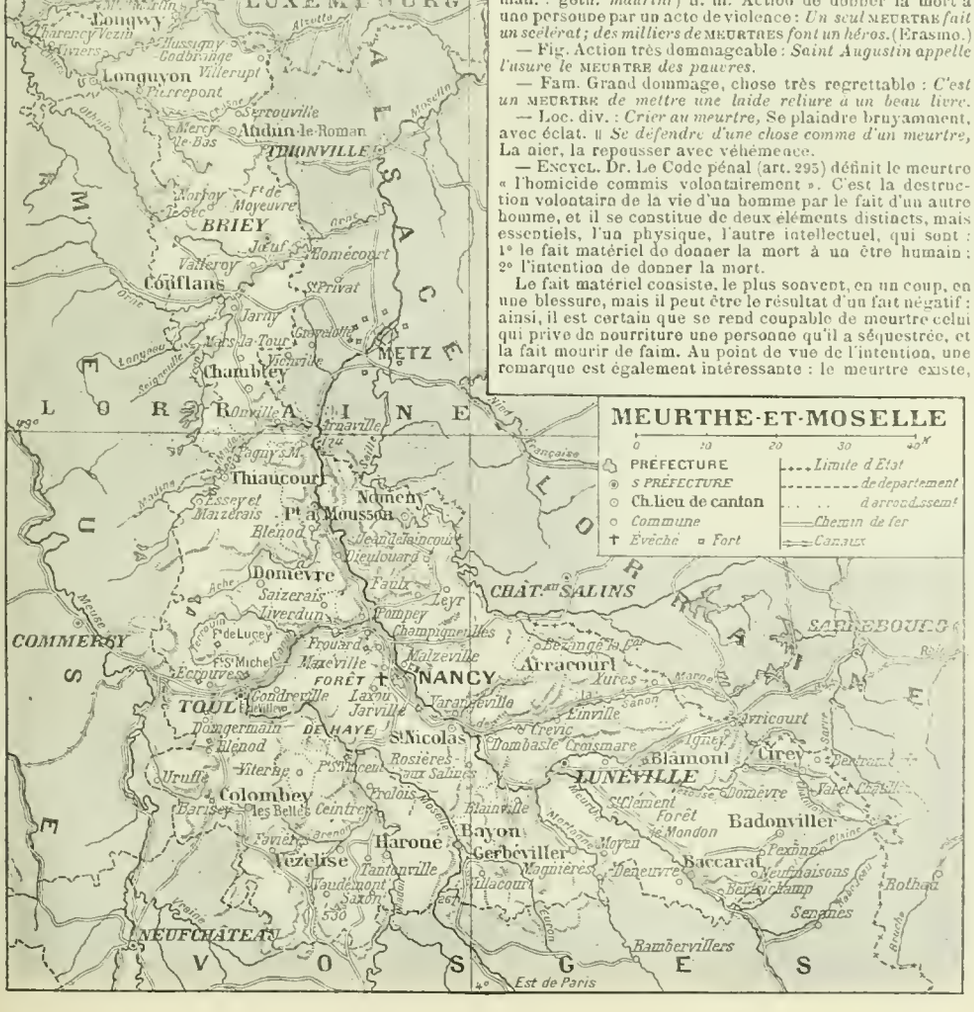

MEURTRE (du lat. du moyen âge *murtrum* — du germ. : goth. *maurthr*) n. m. Action de donner la mort à une personne par un acte de violence : *Un seul* MEURTRE *fait un scélérat; des milliers de* MEURTRES *font un héros.* (Erasmo.)

— Fig. Action très dommageable : *Saint Augustin appelle l'usure le* MEURTRE *des pauvres.*

— Fam. Grand dommage, chose très regrettable : *C'est un* MEURTRE *de mettre une laide reliure à un beau livre.*

— Loc. div. : *Crier au meurtre,* Se plaindre bruyamment, avec éclat. ‖ *Se défendre d'une chose comme d'un meurtre,* La nier, la repousser avec véhémence.

— ENCYCL. Dr. Le Code pénal (art. 295) définit le meurtre « l'homicide commis volontairement ». C'est la destruction volontaire de la vie d'un homme par le fait d'un autre homme, et il se constitue de deux éléments distincts, mais essentiels, l'un physique, l'autre intellectuel, qui sont : 1° le fait matériel de donner la mort à un être humain; 2° l'intention de donner la mort.

Le fait matériel consiste, le plus souvent, en un coup, en une blessure, mais il peut être le résultat d'un fait négatif : ainsi, il est certain que se rend coupable de meurtre celui qui prive de nourriture une personne qu'il a séquestrée, et la fait mourir de faim. Au point de vue de l'intention, une remarque est également intéressante : le meurtre existe, bien qu'il soit commis sur une personne autre que celle que le meurtrier se proposait de tuer.

A l'article HOMICIDE, il a été question du meurtre dégagé de toute autre circonstance, des diverses variétés de meurtre aggravé, des cas où le meurtre est excusable ou légitime. Quant au *meurtre politique*, ayant pour victimes des souverains, v. RÉGICIDE.

MEURTRIER (*tri-é*, ÈRE adj. Qui commet un meurtre ou des meurtres : *Un fils* MEURTRIER. Qui est propre à causer la mort; qui fait mourir beaucoup de monde : *Epidémie* MEURTRIÈRE. *Un combat* MEURTRIER. Où l'on est très exposé à être tué, où il a été tué beaucoup de monde : *Des champs* MEURTRIERS. (V. Hugo.)

— Fig. Dangereux, qui a des suites funestes : *L'arme la plus* MEURTRIÈRE, *c'est le dédain.* A. de Musset.

— Poétiq. Destructeur, qui cause de grands ravages : *La grêle* MEURTRIÈRE.

— *Garde meurtrière.* En T. d'escr., Position où l'on cherche à frapper mortellement son adversaire : *Se mettre sur sa garde* MEURTRIÈRE. (Vx.

— n. Personne qui a commis un ou plusieurs meurtres : *La loi absout le* MEURTRIER *en certains cas.*

— Par exagér. Personne qui est la cause directe ou indirecte de la mort de quelqu'un : *Quiconque, le pouvant, ne nourrit pas son frère qui a faim, est un* MEURTRIER. (Lamenn.)

— *Assuré comme un meurtrier.* S'est dit d'une personne hardie, pleine d'assurance.

— SYN. **Assassin, escarpe.**

MEURTRIÈRE (rad. *meurtrier*) n. f. Archéol. Vide étroit pratiqué dans les murs des ouvrages fortifiés, aussi bien que dans les portes, et destiné au passage des projectiles.

— ENCYCL. Les anciennes *meurtrières*, longues, hautes et très étroites, s'appelaient *archières*, parce qu'elles servaient aux archers à tirer sur les assaillants. Les fortifications, de tout temps, ont présenté des meurtrières; aujourd'hui encore, on en pratique dans les ouvrages fortifiés. Tant qu'on se servit de l'arc, les meurtrières ou archières furent établies en fente, la partie extérieure étant plus ou moins ébrasée pour permettre un tir oblique. Quand l'arbalète devint d'un usage courant, au XIIIe siècle, on coupa la meurtrière par un jour horizontal pour permettre le maniement de l'arme. Puis, vers la fin du XVe siècle, on se mit à percer des meurtrières arrondies pour le passage des canons des arquebuses. Mais il semblerait que ces meurtrières rondes aient été peu employées en Europe. La grande épaisseur des murailles ne permet pas de se servir d'armes à canon court. Les mousquets et fusils des Arabes, qui ont leur canon très long, font comprendre pourquoi ces meurtrières rondes n'ont pas été abandonnées en Orient. On peut voir, encore aujourd'hui, à Mascate, des meurtrières de ce type.

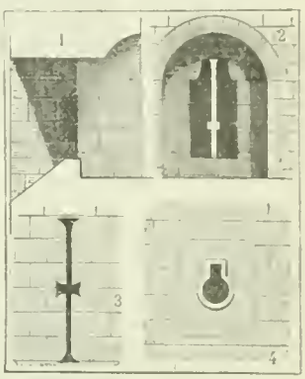

Meurtrière (XIVe s.) : 1. Coupe; 2. Vue intérieure; 3. Vue extérieure. — 4. Meurtrière ronde (XVIe s.).

MEURTRIÈREMENT adv. D'une façon meurtrière.

MEURTRIR v. a. A signifié Tuer, faire périr par un meurtre. ‖ Auj. Contusionner de façon à produire une tache livide : *Coup qui a* MEURTRI *le visage.*

— Gâter des fruits, des légumes, etc., par places, par des chocs ou par le contact : *Pêches que la grêle a* MEURTRIES.

— Fig. Blesser, endommager, nuire à : *Souvent un roi avec son sceptre* MEURTRIT *une tête ignorée.* (Chateaubr.

— B.-arts. *Meurtrir les couleurs,* En adoucir l'éclat par une couche de vernis. ‖ *Meurtrir le marbre,* Le frapper d'aplomb avec le bout d'un outil.

— Techn. *Meurtrir le cuir, les peaux,* En travailler davantage certaines parties plus épaisses, qui n'auraient pas, sans cette précaution, le même degré de souplesse.

Se *meurtrir*, v. pr. Se faire des meurtrissures.

MEURTRISSANT (*tri-san*, ANTE adj. Qui produit des meurtrissures : *Des chocs* MEURTRISSANTS.

MEURTRISSURE (*tri-sur'* — rad. *meurtrir*) n. f. Contusion marquée par une tache bleuâtre : *Avoir le corps couvert de* MEURTRISSURES.

— Action d'endommager; partie endommagée d'un fruit ou d'un légume : *Poires pleines de* MEURTRISSURES.

MEUSE (LA), fleuve de la France, de la Belgique, des Pays-Bas, devenu par le progrès des alluvions un simple tributaire du Rhin. Elle naît au versant nord des Faucilles, par 409 mètres d'altitude, à 25 kilom. environ N.-E. de Langres, coule en moyenne vers le N., traverse le lias, puis l'oolithe. Elle baigne Neufchâteau, Commercy, Saint-Mihiel, Verdun, reçoit la Chiers, passe à Mézières-Charleville et s'engage dans une gorge sinueuse, sombre, avec gros bourgs industriels; elle s'y augmente de la Semoy, jolie rivière luxembourgeoise, et en sort à Givet pour entrer en Belgique, où elle reçoit la Lesse, rencontre Dinant, Namur, lieu du confluent de la Sambre; Huy, Liége, où lui arrive l'Ourthe. Passée ensuite dans les Pays-Bas, elle coule devant Maëstricht, Roermond, où finit la Roer, s'unit au Wahal et au Leck, branches du Rhin, et se perd dans la mer du Nord par plusieurs bras, dont un passe à Rotterdam. Cours 950 kilom.

MEUSE (DÉPARTEMENT DE LA), formé d'une partie de la Lorraine, du Barrois, des Trois-Evêchés (Verdunois) et d'une portion de la Champagne (Perthois et Bassigny). Il doit son nom à la rivière qui l'arrose et a pour limites la Belgique, les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de la Haute-Marne, de la Marne et des Ardennes. Superficie 6.239 kilom. carr. Il comprend 4 arrond. (*Bar-le-Duc*, ch.-l., Commercy, Montmédy et Verdun); 28 cant., 86 comm. et 283.480 hab. Il fait partie du 6e corps d'armée,

de la 4e inspection des ponts et chaussées, de la 16e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Nancy. Il ressortit à l'académie et à la cour d'appel de Nancy et forme le diocèse de Verdun (suffragant de Besançon).

Le département de la Meuse, avec ses contours mal définis, se compose de sols très disparates. Le relief, en général accidenté (point culminant : 423 m. au *Buisson d'Amanty*), est formé par les étages géologiques concentriques, par les falaises et les dépressions qui constituent la bordure orientale du bassin parisien. — En allant de l'O. à l'E., on trouve d'abord la zone infracrétacée, calcaire et marneuse, qui constitue les escarpements de la *forêt d'Argonne*, région boisée, marécageuse, d'accès difficile. — Puis vient la zone jurassique supérieure, avec le *Barrois*, pays d'aspect varié, accidenté, raviné par des rivières profondes (Ornain et Saulx), couvert de forêts sur les plateaux, planté de vignes sur les flancs de ses coteaux, riche en carrières et en fer, au climat encore séquanien. — A cette zone succède la zone jurassique moyenne, plus étendue et plus large que les précédentes, coupée par la trouée de la Meuse en deux parties inégales. A gauche s'allongent les *collines de Meuse*, plateaux calcaires fissurés, qui portent les noms de *Bassigny lorrain, pays de Void, Verdunois, Clermontois* et *Dormois*. A droite, les *côtes de Meuse*, qui forment un rempart calcaire de 100 kilom. de long, morcelé par des seuils, au sol ingrat et boisé. Entre les collines et les côtes s'étend la *vallée de la Meuse*; le fleuve, au cours inquiet et irrégulier, forme une série de bassins isolés, dont l'importance historique et géographique fit toujours l'objet d'âpres disputes (Commercy, Saint-Mihiel, Verdun, Stenay). Enfin, entre les côtes et la Moselle, s'étend une région agricole, plate et argileuse : c'est la haute plaine oxfordienne de la *Woëvre*.



Les eaux sont réparties en trois bassins divergents : à l'O., celui de la Seine, par l'Ornain, l'Aisne et l'Aire ; au centre, celui de la Meuse ; à l'E., celui du Rhin, par l'Orne, affluent de la Moselle. Ces trois bassins sont reliés par le canal de la Marne au Rhin ; la Meuse a été de son côté canalisée et forme une branche du canal de l'Est qui la fait communiquer avec la Saône et le Rhône. — Le climat du département n'est pas plus uniforme que le sol : il est séquanien, tempéré et humide dans la partie occidentale (Barrois, Argonne) ; il est franchement lorrain, c'est-à-dire excessif, dans la Woëvre.

La population, en décroissance, est essentiellement agricole ; elle récolte surtout les céréales, la pomme de terre, la betterave, le vin de ses coteaux (Bar-le-Duc, Bussy-la-Côte, Creüe) ; elle exploite de belles et vastes forêts. — L'industrie est assez développée : exploitation de carrières, de minerai de fer, de phosphates de chaux ; forges et fonderies diverses ; industries variées, bonneteries, tilatures, broderies, confiseries célèbres Bar-le Duc, Verdun), etc. Le commerce, favorisé par un bon réseau de voies de communication, est devenu très actif et porte sur tous les produits de son industrie manufacturière et agricole.

Meuse (DÉPARTEMENT DES **Bouches-de-la-**), dép. créé par Napoléon Ier et comprenant à peu près le nord de la Zélande et le sud de la Hollande. Ch.-l. *La Haye* ; arrond. : Dordrecht, Rotterdam et Middelharnis.

Meuse-Inférieure (DÉPARTEMENT DE LA), division administrative du premier Empire français, formée d'une partie du pays de Liége et de Guelbre. Ch.-l. *Maëstricht* ; arrond. : Ruremonde et Hasselt.

Meuselwitz, ville d'Allemagne (duché de Saxe-Altenburg [cercle de l'Est], sur la Schnauder, affluent de la Pleisse (bassin de l'Elbe ; 5.267 hab. Mine de lignite. Fabrique de machines. Ébénisterie. Fonderie de fer.

Meusnes, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 37 kilom. de Blois, près du Fouzon, affluent du Cher ; 1.092 hab. Silex.

Meusnier (Philippe), peintre français, né et mort à Paris (1656-1734). Il fut employé à décorer des bâtiments royaux, notamment la chapelle de Versailles. Après la révocation de l'édit de Nantes, il passa en Allemagne, mais fut rappelé par Louis XIV. Membre de l'Académie de peinture, il y devint conseiller (1703), puis trésorier (1719).

Meusnier de Querlon (Anne-Gabriel), littérateur français, né à Nantes en 1702, mort à Paris en 1780. D'abord avocat, puis employé à la Bibliothèque royale (1727), il fonda en 1752 les *Affiches de province*, qui eurent beaucoup de vogue. Il publia, comme éditeur, un grand nombre d'ouvrages, et composa, entre autres écrits : *les Soupers de Daphné et les Dortoirs de Lacédémone* (1740) ; *le Testament littéraire de l'abbé Desfontaines* (1746) ; un roman licencieux, *Psaphion* ou *la Courtisane de Smyrne* (1748) ; *les Mémoires de M. de M*** pour servir à l'histoire du XVIIe siècle* (1759) ; une traduction de l'*Histoire naturelle* de Pline (1771-1781) ; etc.

Meusnier (Jean-Baptiste-Marie), général de division et savant français, né à Paris en 1754, mort à Cassel en 1793. Il fut appelé, n'étant alors que lieutenant, à faire partie de l'Académie des sciences (1784) ; il était lieutenant-colonel du génie au moment de la Révolution. Il contribua, sous le ministère de Servan, en 1792, à l'organisation des armées républicaines. Nommé général de division en 1792, il se fit remarquer, en 1793, par sa belle défense du fort Koenigstein contre les Prussiens. Il fut fait prisonnier et échangé presque aussitôt ; la même année, il fut chargé de défendre Cassel, eut la cuisse emportée par un boulet de canon, et mourut des suites de sa blessure. On lui doit divers *Mémoires* insérés dans le recueil de l'Académie des sciences et le théorème qui porte son nom.

Meusnier (THÉORÈME DE). Cet important théorème, qui complète les travaux d'Euler sur le même sujet, établit une relation simple et remarquable entre les courbures des sections obliques faites dans une surface et celles des sections normales. En voici l'énoncé : *Le rayon de courbure d'une section oblique est la projection sur le plan de cette section du rayon de courbure de la section normale faite par le plan mené par la même tangente à la surface, de sorte que, si l'on imagine la sphère ayant pour grand cercle le cercle de courbure d'une section normale, un plan quelconque mené par la tangente à la section normale coupera cette sphère suivant le cercle osculateur à la section oblique qu'il déterminera en même temps dans la surface.*

Meute (du lat. pop. *movita*; de *movere*, mouvoir) n. f. Vénér. Troupe de chiens dressés pour chasser à courre le gros gibier et composée d'au moins dix à vingt chiens de même race et de même taille. ‖ Troupe de cerfs. (On dit mieux HARDE.) ‖ Gîte du lièvre. ‖ Partie de chasse. (Vx.) ‖ Assaut de chasse. (Vx.) ‖ Relai, rendez-vous de chasse. (Vx.) ‖ *Chefs de meute, Chefs de meute*, Chiens les meilleurs d'une meute, ceux qui servent à diriger, à redresser les autres. ‖ *Courre de meute à mort*. Se dit d'une meute qui, sans avoir recours à des relais, prend la bête.

— Par ext. Ramassis d'individus méprisables ou dangereux : *Le conquérant est suivi d'une* MEUTE *d'ambitieux*.

— A signifié Émeute, sédition, guerre.

— Oiseil. Oiseau que l'on attache vivant près d'un filet pour servir d'appeau ou d'appelant. Syn. de MOQUETTE.

Meux, comm. de Belgique (prov. et arrond. de Namur) ; 1.768 hab. Instruments aratoires.

Meuzac, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 26 kilom. de Saint-Yrieix, près de la Bouchouse ; 1.601 hab.

Mevagh, paroisse d'Irlande (prov. d'Ulster [comté de Donegal]) ; 4.300 hab.

Mévan, Mé-van ou **Mé-ouang**, rivière de l'Indo-Chine orientale (roy. de Siam), qui arrose Lakon et se jette dans le Méping, bras supérieur du Ménam. Cours 300 kil.

Mevatanana, ville du nord-ouest de Madagascar, en pays sakalave, sur l'Ikopa, à peu de distance de son confluent avec le Betsiboka ; 1.500 hab. Une route terrestre la relie à Tananarive. Dans le voisinage, mines d'or.

Mévendre (pour *mesvendre* ; de la partic. *mes*, et de *vendre*) v. a. Vendre à vil prix : MÉVENDRE *son fonds*. ‖ Absolum. : *Il y a des moments où l'on se voit forcé de* MÉVENDRE.

Mévenir (pour *mesvenir* ; de la partic. *mes*, et de *venir*) v. n. Arriver malheur. (Vx.)

Mévente (*vant'* — rad. *mévendre*) n. f. Vente mauvaise, improductive et difficile : *La* MÉVENTE *des blés, des vins*.

Mewe, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Marienwerder]), au confluent de la Ferse et de la Vistule ; 4.715 hab. Fabriques de machines, de sucre ; minoterie.

Mewloud (*meu*) n. m. Fête musulmane, instituée en 1588, en mémoire de la naissance de Mahomet.

Mexborough, paroisse d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), sur la Dearne, tributaire du Don, affluent du Trent ; 6.500 hab.

Mexia, Mejia ou **Messie** (Pierre), écrivain espagnol, né à Séville en 1496, mort en 1552. Il fut historiographe de Charles-Quint. On a de lui : *Silva de varias lecciones* (1542), traduit en français par Cl. Gruget en 1572, compilation, qui rappelle les *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle ; *Historia imperial y cesarea desde Julio Cesare hasta Maximiliano* (1545) ; *Colloquios* (1547), recueil de dialogues sur la médecine, sur les causes du tonnerre, des tremblements de terre, les disputes des philosophes, etc., et qui a été traduit en français par Gruget (1571).

Mexicain, aine (*mè-ksi-kin, èn'*), personne née au Mexique ou qui habite ce pays. — *Les* MEXICAINS.

— Adjectiv. Qui appartient au Mexique ou à ses habitants : *La république* MEXICAINE.

— n. m. Linguist. Langue des anciens Aztèques. Syn. AZTÈQUE, NAHUATL.

— n. f. Comm. Etoffe de soie ornée de dessins de très petites dimensions, que l'on employait, au dernier siècle, pour la confection des robes de femmes.

— ENCYCL. Linguist. Le *mexicain* ou *nahuatl* appartient au groupe des idiomes dits *sonoriens*. C'était avant la conquête espagnole une langue littéraire occupant un vaste domaine ; c'est maintenant un parler populaire, usité seulement dans quelques parties du Mexique. Le mexicain est une langue assez harmonieuse ; son lexique est riche et sa grammaire variée. Il appartient au type *incorporant*, qui réunit au verbe le pronom et même le nom complément. Le mexicain est assez bien connu, grâce à l'abondance des documents rédigés en cette langue, avec la collaboration des indigènes, par les religieux espagnols, etc.

Mexico, capit. du Mexique et ch.-l. d'un *district fédéral* neutralisé, au centre d'un plateau déprimé, encadré par les hautes montagnes de la sierra d'Anahuac et dite *Vallée de Mexico* ; 330.000 hab. La ville est symétriquement bâtie autour d'une *Plaza mayor*, dans une basse plaine marécageuse et lacustre coupée de tranchées profondes, près des lacs de Texcoco et de Chalco, qui s'y déversent en partie. Belle et vaste cathédrale de style dorique et ionique, dominée par deux campaniles, contenant les restes de Fernand Cortez et ceux des vice-rois du Mexique. Eglise de *Sagrario*, de style gothique flamboyant. Belles promenades et vastes jardins, parmi lesquels le *Zocalo* et le *Paseo de las Cadenas* sont les plus remarquables. Palais du *Monte-Pio*, qui servit de résidence à Fernand Cortez ; immense *Palais national* (XVIIIe s.), comprenant, outre la résidence du président de la République, les services du gouvernement et des différents ministères. Industrie et commerce importants : grâce à sa situation à un nœud important de chemins de fer, Mexico est la grande ville d'échanges entre les différents Etats de la Confédération, surtout pour les métaux, les céréales, les denrées agricoles et les produits manufacturés venus de l'étranger. Elle produit des étoffes de laine et de coton, du papier, des chapeaux, etc.

Au moment de l'arrivée de Fernand Cortez, l'ancienne cité de Mexico, sous les noms de *Mexico-Tenochtitan* ou *Temixtitan*, était bâtie au milieu de lagunes salées, restes d'un ancien lac. Son développement a suivi les progrès de l'assèchement et de l'assainissement du sol. Rebâtie après 1524 sur les ruines de la cité de Montézuma, prise en 1521 (v. MEXIQUE [Hist.]), elle reprit immédiatement le rôle de capitale qu'elle avait au temps des Aztèques. Prise en 1847 par les Américains, elle fut, de 1864 à 1866, la capitale de l'empire éphémère de Maximilien.

Mexico (district fédéral de), territoire du Mexique, neutralisé en 1857 par l'accord des différents Etats de la Confédération, et comprenant autour de la ville de Mexico, siège des pouvoirs législatif et exécutif, une superficie de 1.499 kilom. carr., peuplée de 540.478 hab.

Mexico (Etat de), Etat du Mexique central, sur un plateau montagneux dominé par la cordillère d'Anahuac. Superf. 23.185 kilom. carr.; pop. 924.500 hab.; ch.-l. *Toluca*. — Sol montagneux, formé par une série de bassins formés, parfois encore lacustres, au-dessus desquels s'élèvent de hautes cimes volcaniques. L'Etat produit le café, le coton, la canne à sucre, les céréales, et contient d'abondantes ressources minières : or, argent, mercure, antimoine, etc.

Meximieux, ch.-l. de cant. de l'Ain, arrond. et à 32 kilom. de Trévoux, sur des hauteurs dominant l'Ain; 2.138 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Chaux, fabriques de cire. Château des XIIe, XVIe et XVIIIe siècles. Patrie du grammairien Vaugelas. — Le canton a 13 comm. et 8.320 hab.

Mexique (République ou Confédération du), Etat de l'Amérique du Nord et, partiellement, de l'Amérique centrale, limité au N. par les Etats-Unis d'Amérique, à l'O. par l'océan Pacifique, au S. par le Guatemala et par le Honduras anglais; à l'E. par la mer des Antilles et par le golfe du Mexique. Il est situé entre 88° 55′ et 119° 28′ 44″ de longitude O. (méridien de Paris); 15° et 32° 31′ 59″ de latitude N. Superf. 1.987.201 kilom. carr.; pop. 13.545.462 hab. Capit. *Mexico*.

I. Géographie physique. — *Géologie et relief du sol.* Peu de pays ont une constitution géologique et un relief plus tourmentés et plus complexes que le Mexique. En laissant de côté le plateau calcaire du Yucatan, dont la masse quadrangulaire est séparée du corps de l'Amérique centrale par une dépression à peu près continue entre la lagune de Terminos et la baie de Chetumal (mer des Antilles), on peut se représenter le Mexique comme constitué par un large et haut plateau à forme de losange, divisé en compartiments d'altitude inégale et dont la moyenne est de 2.000 à 3.000 mètres, doucement incliné du S. au N., où il vient tomber en terrasses étagées sur la vallée du rio Grande del Norte, mais nettement limité du S. à l'O. et à l'E. par de remarquables talus montagneux, dont chacun mérite d'être considéré à part. Au S., une première arête, d'altitude variable entre 2.000 et 3.500 mètres, de constitution granitique et gneissique, mais où les roches anciennes sont le plus souvent recouvertes par des couches éruptives, court de l'O. à l'E. entre l'embouchure du rio de las Balsas et la frontière du Guatemala, sous le nom de *sierra Madre, cerro de San-Felipe*, etc. Ce premier gradin est séparé du talus même du plateau par la dépression profonde où coule le rio Mexcala. Au N. de cette rivière, se prolonge, durant 500 kilomètres, d'Orizaba à l'E. au cap Corrientes à l'O., la série des crêtes principales, hautes de 4.000 à 5.000 mètres, jalonnée de cônes volcaniques encore actifs; les cratères d'*Orizaba*, du *Popocatepetl*, du *Jorullo*, du *Colima*, etc., en marquent la direction. A l'O. du plateau, de Colima au cours du Colorado, l'orientation des alignements montagneux est nettement S.-E.-N.-O. Successivement les sierras de Jalisco, de Nayarit, de Tarahumare, du Carcay, etc., où réapparaissent les granits et les schistes cristallins primitifs, marquent l'arête, dont l'étroite péninsule de Californie, presque séparée du corps américain par une profonde et très ancienne fracture que les eaux ont remplie, suit encore parfaitement la direction, mais avec des altitudes (1.500 à 3.000 m.) quelque peu diminuées. Enfin, à l'E., entre Orizaba et Monterey, une simple terrasse, de hauteur réduite (1.500 à 2.000 m.), domine les basses terres pliocènes et les lagunes de la côte du golfe mexicain. Entre ces hauts talus se développe la série des plateaux du Mexique central, d'abord strictement limités par les contreforts des montagnes principales et formant de véritables bassins fermés, parfois en partie remplis par de nombreuses nappes lacustres (bassins de Chapala, de Queretaro, de Morelia, de Mexico, de Puebla), puis s'étendant davantage, à des altitudes moindres, à mesure que l'on gagne vers le Nord, pour finir par les hautes plaines à demi désertiques du Potosi et du Bolson de Mapimi, où dominent les dépôts de date pliocène et quaternaire.

— *Côtes.* Le développement des côtes mexicaines est relativement considérable, sans que leur variété soit grande ni leur rôle économique important. On voit en effet dominer, presque partout, les formations laguneuses embarrassant l'entrée des rivières, réduisant le nombre des mouillages et des rades naturelles. Sur le golfe du Mexique, elles se continuent sans interruption du cap Catoche (à l'extrémité du Yucatan), à l'embouchure du rio Grande. Celles de Terminos, de Tamiahua, de la Madre sont les plus importantes. Tampico, La Vera-Cruz, Campêche sont les seules rades notables. La côte du Pacifique est mieux partagée. Si les lagunes apparaissent encore sur toute la partie orientale de la côte du golfe de Tehuantepec, entre le cap Corrientes et le cap Haro, ou, en Californie, aux environs du cap Saint-Lazare, les havres profonds sont nombreux aux abords de la sierra Madre, et surtout dans l'intérieur du golfe de Californie, où le littoral se relève en falaises rocheuses et bien découpées. San-Blas, Mazatlan, Guaymas sont des rades fréquentées.

— *Hydrographie.* L'hydrographie du Mexique manque généralement d'ampleur. Sur tout le versant du Pacifique, la proximité de l'arête montagneuse n'autorise que de courtes rivières, d'ailleurs le plus souvent torrentielles (rio de la Assuncion, rio de la Sonora, rio Yaqui, rio Mayo, rio Fuerte, rio Ameca). Il faut réserver une place à part au rio de *Lerma*, qui sert d'émissaire au lac de Chapala, mais que la rapidité de sa course en montagne rend de navigation difficile, et au rio Mexcala, qui coule au pied du haut talus méridional du plateau central mexicain. Sur le versant atlantique, les conditions ne sont guère meilleures pour l'établissement d'une hydrographie développée. Outre la sécheresse du climat, il faut considérer la division du haut plateau en bassins strictement fermés, où les eaux s'accumulent en forme de lacs (lacs de Chapala, de Mexico, de Texcoco, de Cuitzco, de Patzcuaro, etc.). En dehors des rivières du Yucatan, le rio Candelario, le rio de Grijalva, etc., on ne peut guère mentionner que le rio Panuco, le rio Santander et le rio San-Fernando; quant au rio Grande del Norte, il appartient surtout au Mexique par les maigres affluents de gauche de la dernière partie de son cours : le rio de los Conchos et le rio San-Juan, qui lui arrivent épuisés par leur course au milieu des déserts du Potosi et du Bolson de Mapimi.

— *Climat.* On peut distinguer, au Mexique, au moins quatre types très tranchés de régions climatiques : 1° au Yucatan et sur la côte du golfe du Mexique, un climat tropical, caractérisé par la quasi-permanence de l'alizé du N.-E., la fréquence des cyclones, l'abondance des pluies; 2° sur la côte du Pacifique, un climat à forme méditerranéenne, avec une sécheresse et une chaleur presque constantes; 3° sur les hauts plateaux et les bassins fermés, un climat tout à fait continental : hiver très froid et sans eau, été orageux, avec de fortes averses; 4° enfin, dans les larges et hautes plaines du Mexique septentrional, un climat presque désertique, où la rareté des pluies augmente à mesure que l'on progresse vers le Nord.

— *Flore* et *faune.* La diversité des conditions physiques imprime à la faune et à la flore du Mexique une remarquable variété. C'est presque la faune des Antilles qui apparaît sur les côtes de la Californie et du Yucatan, avec ses papillons multicolores, ses perroquets, ses oiseaux-mouches; d'autre part, les hautes montagnes reproduisent absolument les grands mammifères de l'Amérique septentrionale. Dans la flore, on voit s'étager au flanc des montagnes, dans le Mexique méridional, les champs d'oliviers, les forêts de pins, de chênes, tandis que les plantes tropicales, grâce aux températures très hautes de l'été, s'élèvent avec le bananier, l'agavé, le cocotier, le manguier, et surtout la canne à sucre, à des altitudes parfois supérieures à 2.000 mètres. D'autre part, flore et faune s'appauvrissent au milieu des solitudes désertiques du Potosi et du Bolson de Mapimi. La végétation se restreint ici à des plantes grasses ou buissonneuses, cactus, agavés, etc., au milieu desquelles circulent les antilopes.

— *Ethnologie.* Depuis la conquête, la race blanche a joué au Mexique un rôle important. L'élément *espagnol* est celui qui prédomine et qui forme actuellement l'aristocratie mexicaine; mais seuls les Espagnols nés dans le pays, les *créoles*, sont entourés d'une réelle considération.

Des *nègres*, en nombre d'ailleurs restreint, furent importés par les Européens et contribuèrent à compliquer le mélange ethnique; car tous les éléments anciens et récents se mélangèrent de telle façon qu'on ne compte pas moins de vingt-deux catégories principales de *métis*.

Quant aux *Indiens*, ils forment, avec les métis, la majeure partie de la population. On les a groupés en quatorze familles principales, qui sont : 1° la famille *Mexicaine*; 2° la famille *Sonorense Opata-Pima* (avec les *Yumas*, les *Yaquis*, la *Tarahumares*, les *Coras*, les *Huichols*, etc.); 3° la famille *Gaicura* et *Cochimi* (dans la basse Californie); 4° la famille *Seri* dans l'île de Tiburon et sur la côte de l'Etat de Sonora); 5° la famille *Tarasque*, disséminée dans les Etats de Michoacan, de Jalisco et de Guerrero, tribu jadis rivale de la famille Mexicaine, aujourd'hui réduite à 250.000 individus; 6° la famille *Zoque-Mixe* (Etats de Chiapas, Tabasco et surtout Oajaca); 7° la famille *Totonaque* (nord des Etats de Puebla et de Vera-Cruz); 8° la famille *Mixteco-Zapotèque*, encore très répandue dans les Etats d'Oajaca, de Puebla et de Guerrero; 9° la famille *Matlolzinca* ou *Pirinda*, réduite à 5.000 individus à peu près, dans le voisinage de Toluca; 10° la famille *Maya* (surtout dans le Yucatan); 11° la famille *Chontal* (principalement dans l'Etat de Tabasco; au S., elle avance jusqu'au Nicaragua); 12° la famille *Huave* (dans le Sud); 13° la famille *Apache*, vivant plutôt sur le territoire des Etats-Unis, mais répandue aussi dans les Etats de Chihuahua et de Sonora; 14° la famille *Otomite*, dont nous avons indiqué plus haut la répartition.

Les indigènes sont distingués en deux catégories : les Indiens civilisés, sédentaires (*Indios mansos* ou *pueblos*), qui vivent dans des villages, et les Indiens qui ont conservé l'indépendance de la vie nomade (*Indios bravos*).

Ils se livrent à l'agriculture, soit pour leur propre compte, soit pour celui des grands propriétaires d'origine européenne. Doux, pacifique et obéissant, l'Indien se voue au Blanc avec une fidélité touchante. L'immense majorité des Indiens a embrassé le christianisme.

II. Géographie politique. — *Constitution.* Le Mexique (plus exactement la *République mexicaine*) est constitué, d'après l'acte du 5 février 1857, en une république fédérative, composée d'Etats libres et souverains en tout ce qui concerne leur administration intérieure, le droit de paix et de guerre étant réservé au pouvoir fédéral, en même temps que le soin des relations extérieures. Le pouvoir législatif fédéral comprend trois assemblées délibérantes : une Chambre de députés (un député par 40.000 hab.), élue au suffrage universel pour deux ans; un Sénat élu pour quatre ans, et renouvelable par moitié au suffrage à deux degrés (56 membres). La Chambre des députés et le Sénat forment le *Congrès*, dont une délégation permanente assiste, en dehors des sessions, le pouvoir exécutif. Enfin, une *cour suprême*, élue pour six ans, peut connaître des actes et des lois portant atteinte à la liberté individuelle et des actes des Etats particuliers qui empiètent sur les droits du pouvoir fédéral. A la tête de celui-ci, représentant le pouvoir exécutif, se trouve le président de la République, responsable, élu au second degré pour quatre ans par le suffrage populaire, et rééligible. Il choisit ses ministres, au nombre de six. Enfin, dans chacun des Etats de la Confédération, existent un gouverneur, une législature et une cour de justice, tous corps élus. Les principes généraux du droit mexicain sont ceux du code Napoléon. La Constitution garantit la liberté individuelle, la liberté de l'enseignement, la liberté de la presse (sauf restrictions motivées par la morale ou l'ordre public), la liberté de réunion. Elle ne reconnaît pas les associations religieuses, et interdit aux associations laïques d'acquérir des biens-fonds.

— *Administration.* Au point de vue administratif, la République fédérative du Mexique comprend 27 Etats, 2 territoires et 1 district fédéral. Ce sont : sur la frontière américaine, les Etats de *Sonora*, ch.-l. Hermosillo; *Chihuahua*, ch.-l. Chihuahua; *Coahuila*, ch.-l. Saltillo. Sur le littoral du golfe du Mexique : les Etats de *Tamaulipas*, ch.-l. Ciudad-Victoria; *Vera-Cruz*, ch.-l. Jalapa; *Tabasco*, ch.-l. S. Juan Bautista; *Campêche*, ch.-l. Campêche; *Yucatan*, ch.-l. Mérida. Sur le littoral de l'océan Pacifique : les Etats de *Sinaloa*, ch.-l. Culiacan; *Jalisco*, ch.-l. Guadalajara; *Colima*, ch.-l. Colima; *Michoacan*, ch.-l. Morelia; *Guerrero*, ch.-l. Chilpancingo; *Oajaca*, ch.-l. Oajaca; *Chiapas*, ch.-l. San Cristobal. Dans le centre : les Etats de *Nueva-Leon*, ch.-l. Monterey; *Durango*, ch.-l. Duraago; *Zacatecas*, ch.-l. Zacatecas; *Aguas-Calientes*, ch.-l. Aguas-Calientes; *San-Luis-Potosi*, ch.-l. San-Luis-Potosi; *Guanajuato*, ch.-l. Guanajuato; *Queretaro*, ch.-l. Queretaro; *Hidalgo*, ch.-l. Pachuca; *Mexico*, ch.-l. Toluca; *Morelos*, ch.-l. Cuernavaca; *Puebla*, ch.-l. Puebla; *Tlaxcala*, ch.-l. Tlaxcala. Ajoutons le *district fédéral*, neutralisé, de *Mexico*, ch.-l. Mexico; le territoire de la *Basse-Californie*, ch.-l. La Paz, et le territoire de *Tepic*, ch.-l. Tepic.

III. Géographie économique. Grande est la variété des productions naturelles du Mexique, en stricte relation avec le climat. Presque toutes les plantes et essences tropicales se rencontrent sur les côtes; les bois précieux : santal, bois de fer, ébène, copal, campêche, caoutchouc; les plantes d'alimentation : oranger, citronnier, cocotier, palmier, dattier, ananas, le melon, la pastèque; enfin, la vigne. Le café est cultivé sur les deux versants est et ouest du plateau mexicain; la vanille, dans les parties basses du littoral, en même temps que le riz. La canne à sucre s'élève, dans l'intérieur, jusqu'à la hauteur des premiers plateaux du Potosi. A des altitudes supérieures, ces cultures tropicales sont remplacées par le maïs, céréale préférée des Mexicains, par le froment, l'orge, et, sous des conditions favorables, par le coton. La culture du tabac couvre une partie des terres les plus fertiles des vallées et des plateaux mexicains; enfin, à ces ressources, dont la concentration trop grande de la propriété ne permet pas de tirer tout le parti possible, s'ajoute, sur les plateaux du Nord, l'élevage particulièrement du cheval, du bœuf, du zébu, du buffle, du porc; plus rarement, du mouton et de la chèvre).

Cependant, la grande richesse du Mexique réside et restera encore longtemps dans ses mines. A peu près toutes les variétés de gisements étaient déjà exploitées sur le sol mexicain avant la venue des Espagnols. L'argent, en première ligne, se rencontre à l'état natif dans les Etats de Mexico, Queretaro, Chihuahua, Jalisco, sous forme de galènes dans l'Etat de Sinaloa, de Durange, de Guerrero, etc. Des filons aurifères existent près de La Paz, et encore à Santo Tomase, San José de Gracia, etc., sans parler des placers californiens. Le mercure est exploité à Guadalcazar, le cuivre à Santa Agueda, à Comandon, à Santiago, à Todos-Santos; le soufre un peu partout, aux flancs des nombreux volcans du Sud et de l'Ouest mexicains, particulièrement près du Popocatepetl. Enfin, ni le plomb, ni le fer (San Raphael, Miraflores, etc.), ni l'étain (Conoto, Comaeja), ni même la houille ne sont absents. De nombreuses carrières de marbres et de jaspes, et les pierres précieuses : topazes, améthystes, agathes, émeraudes, grenats, complètent cet ensemble de richesses minérales à peu près unique au monde.

— *Commerce.* Les matières premières, en raison du manque d'usines, forment l'élément le plus important du commerce mexicain, et, parmi les matières premières, les métaux tiennent le premier rang : minerais d'argent, de cuivre, exportés vers l'Angleterre, les Etats-Unis, la France, l'Allemagne; argent et or en lingots. Viennent ensuite, par ordre d'importance dans l'exportation : le café, les perles, le tabac, la vanille, les citrons, etc. D'autre part, le Mexique reçoit d'Angleterre et des Etats-Unis les machines-outils, les tissus riches, la houille; de France des produits manufacturés, meubles, porcelaines, bibelots, etc. Ce commerce, libre de tous droits à l'exportation, est gêné par des droits élevés d'importation, sauf dans la zone franche intermédiaire entre le Mexique et les Etats-Unis; seulement, une partie des ports sont entièrement ouverts au commerce extérieur. Ce sont, sur le golfe du Mexique : Campêche, l'île du Carmen, Frontera, Coatzacoalcos, La Vera Cruz, Tuxpan, Tampico, Matameros, et, sur le Pacifique : Guaymas, Altata, Mazatlan, San-Blas, Manzanillo, Acapulco, Puerto-Angel, Salina-Cruz, Tonala, Soconusco, et, en Californie, La Paz, Santa Rosalia, le cap San-Lucas, la Magdalena, Todos-Santos. Les bâtiments mexicains sont donc maîtres du cabotage.

— *Industrie.* L'industrie mexicaine n'est pas encore en rapport avec la quantité de matières premières que fournit le pays. Cependant, de notables établissements métallurgiques existent à Chihuahua, Sonora, Durango, Jalisco, San-Luis de Potosi. Le coton des Etats septentrionaux est transformé en tissus, particulièrement à Puebla, Mexico, Jalisco, Guanajuato, Cohahuila, etc. La laine est travaillée à Mexico surtout et dans l'Etat de Puebla; la papeterie est représentée par les usines de Guadalajara, Talpa, Lereto, Belem, etc. Dans la partie orientale du pays, à proximité de la côte, des fabriques de sucre, des distilleries d'alcool mettent en valeur les plantations de cannes du littoral. Enfin, il faut encore mentionner la poterie fine, le travail de l'écaille, de la nacre, des plumes, dont une partie est encore aux mains des Indiens. D'une manière générale, le développement de l'industrie est gêné par la difficulté des routes et l'insuffisance du réseau ferré.

IV. Histoire. On peut distinguer trois périodes dans l'histoire du Mexique : 1° la période aetérieure à la conquête espagnole; 2° la période de domination espagnole; 3° la période d'indépendance.

1° Longtemps avant l'arrivée des Européens, le Mexique était déjà habité par des populations multiples. Dans le Sud, les *Mayas*, venus de bonne heure, avaient couvert de leurs monuments les provinces d'Oajaca et de Chiapas, le Yucatan et même le Guatemala. Les *Otomites* ou *Othomis*, à peu près barbares, vivaient dans les Etats actuels de Mexico, Vera-Cruz, Puebla, Tlaxcala, Queretaro, Guanajuato, Michoacan, San-Luis-Potosi, où leur langue est encore parlée par environ 650.000 individus. Vers le VIe ou le VIIe siècle, les *Toltèques* arrivèrent du Nord dans l'Anahuac ou Mexique central. Très civilisés, agriculteurs, commerçants, ils élevèrent de nombreux monuments, différents par leur architecture, mais aussi remarquables que ceux des Mayas. Une nouvelle invasion septentrionale, celle des *Chichimèques* ou *Tchichimecs*, ramena la barbarie dans les contrées précédemment occupées par les Toltèques. Vers le début du XIVe siècle apparurent les *Aztèques*, qui implantèrent leur civilisation dans l'Anahuac et bâtirent la ville de Mexico. C'est du nom d'une de leurs tribus (les *Mexicas*) qu'on a tiré le nom actuel du pays. Industrieux, artistes autant que guerriers, les Aztèques sillonnèrent la région de routes, élevèrent des temples, des palais, des remparts, fabriquèrent des bijoux innombrables. Ils avaient pour roi Montézuma au début du XVIe siècle.

2° Le gouverneur espagnol de Cuba, Velasquez, envoya en 1518 Juan de Grijalva reconnaître le pays, et, en 1519, Cortez l'occupa. La conquête (1519-1521) fut marquée par des luttes acharnées. Quand elle fut terminée, Cortez, devenu gouverneur (1526), rebâtit Mexico, convertit de force le pays au catholicisme et en fit une vice-royauté espagnole. Les Espagnols se réservèrent, aux dépens des

indigènes et des demi-sang, le pouvoir, tous les emplois, le monopole du commerce et de certaines industries.

3° Aussi la population autochtone se souleva-t-elle dès qu'elle vit l'Espagne embarrassée dans ses luttes continentales (1808). Il y eut d'abord trois inutiles tentatives d'indépendance : sous Hidalgo (1810), sous Morelos (1815), sous Mina (1816). En 1821, Iturbide, général espagnol, ayant passé aux insurgés, battit les troupes royales et se fit proclamer empereur du Mexique, sous le nom d'Augustin Ier (1822). En 1823, il fut renversé, et le Congrès proclama la République mexicaine, dont la Constitution fut calquée sur celle des Etats-Unis et dont l'existence dut être reconnue par l'Espagne (1831). Sous les présidences de Victoria (1824), Pedrazza (1828), Guerrero (1829), Bustamente et Santa-Anna (1829-1836), Paredo (1841 et 1846), Santa-Anna de nouveau (1843, 1847 et 1853), le nouvel Etat fut agité par de continuelles rivalités personnelles et par le conflit permanent de deux grands partis qui se disputaient le pouvoir : les cléricaux (*escoceses*) et les démocrates *yorkinos*). A l'extérieur, il ne put empêcher ni les Français de bombarder Saint-Jean-d'Ulloa pour venger les vexations subies par leurs nationaux (1838), ni les Etats-Unis de lui enlever le Nouveau-Mexique et la Nouvelle-Californie (traité de Guadalupo, 1848 ; après une guerre de deux ans, l'anarchie intérieure répondait à la faiblesse extérieure. Sous les présidences cléricales de Comonfort (1855) et Zuloaga (1858), libérale de Juarez (1861), la guerre civile fut ininterrompue, et les dommages qu'elle causa aux étrangers résidant au Mexique provoquèrent une intervention européenne : d'abord de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne (oct. 1861), puis de la France seule, qui prit Puebla (1863), entra à Mexico et transforma la République en un empire destiné à l'archiduc Maximilien d'Autriche (1864). Le nouvel empereur se soutint en s'appuyant sur le parti clérical, tant que dura l'occupation française ; quand l'attitude menaçante des Etats-Unis l'eut fait cesser, Juarez reprit l'offensive, l'enferma à Queretare, et le fit fusiller, après la capitulation de la place (1867). Juarez fut deux fois réélu président (1867, 1871) jusqu'à sa mort (1872). Son successeur, Lerdo de Tejada, réélu en 1876, fut, l'année suivante, renversé par Porfirio Diaz (1877-1880), qui revint au pouvoir après la présidence de Gonzalez (1880-1884), et fut depuis toujours réélu (1888-1892-1896-1900). Porfirio Diaz a observé la neutralité constitutionnelle, amélioré la situation financière, et inauguré une ère nouvelle de prospérité économique. Il reprit avec toutes les puissances européennes les relations diplomatiques interrompues par la mort de Maximilien.



Armoiries du Mexique.

— Bibliogr. : Bancroft, *Popular history of the Mexican people* (Londres, 1888) ; Prescott, *History of the conquest of Mexico* (Londres, dern. éd. 1892).

V. Armée. Depuis sa réorganisation, entreprise en 1878 et complétée en 1897, l'armée mexicaine est placée sous la haute direction du secrétaire d'Etat ou ministre de la guerre et de la marine. Les forces militaires se composent de l'armée active, des troupes auxiliaires, de la réserve de l'armée active et d'une réserve générale, qui comprend notamment les gardes nationales des différents Etats. Tout Mexicain en état de porter les armes est tenu de servir dans l'une ou l'autre de ces catégories.



Drapeau du Mexique.

L'infanterie comprend 28 bataillons à 4 compagnies, 12 bataillons-cadres et 2 bataillons régionaux à 2 compagnies, plus 7 compagnies régionales représentant ensemble, sur le pied de paix, une vingtaine de mille hommes.

La *cavalerie* est forte de 14 régiments à 4 escadrons, de 8 régiments-cadres à 2 escadrons et de 3 escadrons régionaux, soit environ 6.000 hommes.

L'*artillerie* se compose de 4 bataillons à 4 batteries de dix pièces, d'un bataillon de mitrailleuses à 2 compagnies. C'est, au total, près de 2.000 hommes, à quoi il faut ajouter un escadron du *train*.

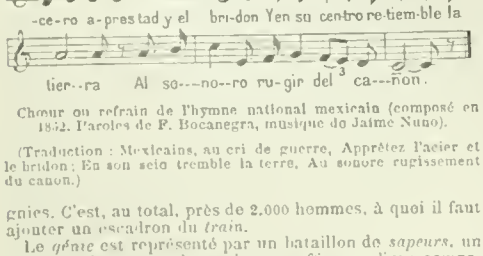

Chœur ou refrain de l'hymne national mexicain (composé en 1852. Paroles de F. Bocanegra, musique de Jaime Nuno).

(Traduction : Mexicains, au cri de guerre, Apprêtez l'acier et le bridon ; En son sein tremble la terre, Au sonore rugissement du canon.)

Le *génie* est représenté par un bataillon de *sapeurs*, un escadron de parc et les cadres en officiers, d'une compagnie de chemins de fer et télégraphes.

Sur le pied de guerre, l'effectif total des différentes armes atteindrait près de 150.000 hommes, non compris les forces auxiliaires fournies par les différents Etats de la Confédération et les réserves constituées par leur garde nationale.

Les régiments et bataillons ne doivent être embrigadés et endivisionnés qu'à la mobilisation. L'unité régimentaire n'existe que dans la cavalerie.

L'*armement* comporte des fusils Mauser pour l'infanterie et des carabines du même système pour la cavalerie. Les batteries de campagne sont armées de canons de Bange du calibre de 7 c/m., 9.

VI. Marine. La marine mexicaine, en voie de création, comprend 11 navires, dont 1 beau croiseur, 1 corvette école et 4 torpilleurs. L'arsenal principal se trouve à La Vera-Cruz, sur l'océan Atlantique.

La flotte commerciale comprend surtout des navires destinés au cabotage et reliant entre eux les nombreux ports des côtes des deux océans.

VII. Linguistique et littérature. — *Linguistique*. V. Mexicain.

— *Littérature*. Le Mexique ancien eut deux littératures principales : la littérature *maya* et la littérature *nahua*. Sur la première, celle des peuples méridionaux (Yucatan, Tabasco, Chiapas), nos connaissances sont à peu près nulles. Les conquérants et les missionnaires espagnols, pendant les premières années qui suivirent la conquête, crurent faire œuvre pie en livrant aux flammes les documents relatifs au passé yucatèque. D'autre part, malgré de persévérants essais (en particulier ceux de Brasseur de Bourbourg, Léon de Rosny, Daniel Brinton, Ed. Seler), les quatre manuscrits des Mayas actuellement conservés (*Manuscrit Troano, Codex Cortesianus, Codex Peresianus, Codex Dresdensis*) dans les bibliothèques de Madrid, Paris et Dresde, sont restés indéchiffrables. On est même encore à discuter l'authenticité des quelques interprétations de signes scripturaires que nous a laissées Diego de Landa, le second évêque de Merida de Yucatan (1573-1579). Quant aux inscriptions « calculiformes » (ainsi appelées à cause du cartouche rond ou ovale qui entoure chaque signe ou groupe de signes) gravées sur la pierre des monuments, l'obscurité est aussi grande. Jusqu'à nouvel ordre, quelques gracieux et courts poèmes (entre autres le *Chant d'amour dans les bois*, qu'a publié et traduit Brasseur de Bourbourg), transmis par la tradition verbale ; quelques courtes et froides chroniques, écrites, après la conquête, par des indigènes cultivés, voilà tout ce que nous savons de la littérature des Yucatèques et peuples apparentés. Nous sommes mieux instruits des œuvres qui ont illustré la langue *nahua*, celle de l'Anahuac, celle des Toltèques, Chichimèques, Aztèques. D'abord, le mémoire capital du Français Aubin sur « l'écriture didactique et la peinture figurative des anciens Mexicains » a donné une méthode pour déchiffrer les iconophones. En outre, les documents, soit précolombiens, soit postcolombiens, en écriture figurative, sont restés beaucoup plus nombreux à Paris (collection Aubin-Goupil, Bibliothèque nationale), Rome, Bologne, Florence, Oxford, Liverpool, Vienne, Madrid, Mexico, etc. Les plus importants d'entre eux ont été publiés par le duc de Loubat. Ce sont surtout des rituels, des livres astronomiques et divinatoires, des chronologies. Mais les œuvres littéraires proprement dites, rédigées en nahuatl, ne nous manquent point. C'est que l'iconoclastie ne s'est pas exercée sur l'Anahuac avec la même ardeur qu'en pays yucatèques. On peut en citer pour preuve la création, en 1553, d'une chaire de langue *nahua* à Mexico par le premier archevêque, Zumarraga. Les missionnaires, dominicains, augustins, jésuites, mais surtout franciscains, se constituèrent donc, en pays de langue *nahua*, les gardiens des œuvres anciennes. L'*Histoire des choses de la Nouvelle-Espagne*, du franciscain Sahagun, nous a conservé, en espagnol et en nahuatl, les « eraisons », c'est-à-dire les discours, familiers ou plus solennels, et les prières que les Mexicains prenonçaient dans les diverses circonstances de la vie. Ces pages prouvent l'aptitude de la littérature *nahua* à exprimer des idées morales d'une grande élévation, dans un style grave et digne. D'un autre côté, un prince du XVe siècle, dont les historiens mexicains ont fait un Solon ou un Numa, Nezahualcoyotl, roi d'Acolhuacan ou de Tezcoco, a trouvé, pour célébrer en vers lyriques l'unité de Dieu et le néant des grandeurs humaines, des accents pénétrants. Après la fondation de l'empire espagnol, quelques indigènes lettrés continuèrent à cultiver la littérature nationale, entre autres Hernando-Alvarade Tezozemec et Domingo Chimalpahin, dont les chroniques sont des sources précieuses. En résumé, les œuvres connues des écrivains *nahua* dénoncent dans la prose, comme dans la poésie, des mérites très réels. Elles expriment exactement le degré de civilisation auquel était parvenu l'ancien Mexique.

— Bibliogr. : Hubert H. Bancroft, *Native races of the Pacific States* (New-York, 1875-1876) ; Lucien Biart, *Les Aztèques* (Paris, 1885) ; Alfredo Chavero, *Mexico a traves de los Siglos* (Mexico, 1884) ; Sahagun, *Histoire générale des Choses de la Nouvelle-Espagne* (trad. Jourdanet, Paris, 1880).

VIII. Beaux-Arts. *Monuments anciens*. Le territoire actuel de la Confédération mexicaine est couvert de nombreux vestiges d'ancienne architecture. Une première catégorie de monuments est constituée par des habitations « falaisières » et des constructions en forme de tertres qui rappellent les *cliffhouses* (habitation de falaises) et les *mounds* (tertres) des Etats-Unis. Comme celles des Etats-Unis, les *cliffhouses* du Mexique se composent d'une infinité de cellules, ménagées dans le roc, à une certaine hauteur, au-dessus des vallées. Les *cliffhouses* ont été rencontrées, presque exclusivement, dans le Sonora. En outre, de nombreuses grottes, surtout dans les montagnes qui entourent le Bolsen de Mapimi, constituaient de véritables nécropoles et renfermaient des milliers de cadavres momifiés. Quant aux *mounds* ou « tertres », le territoire actuel du Mexique n'en offre pas, à proprement parler, d'exemple. Mais on a découvert de nombreux tumulus, de structure, sinon de forme assez analogue. *Cliffhouses* et *mounds* relèvent, d'ailleurs, de l'archéologie préhistorique.

Mais le Mexique, patrie des peuples cultivés de l'antiquité précolombienne, a possédé une architecture ultérieure, vraiment artistique et habile, soit qu'elle employât la pierre, soit qu'elle revêtît la brique ou les cailloux cimentés d'un manteau de pierres de taille, de stuc colorié, voire (par exemple) de mosaïque. Ainsi qu'en Egypte, l'architecte était le serviteur de la religion et des rois. Les temples, les palais, les nécropoles royales et sacerdotales, voilà donc les plus remarquables manifestations de son talent. Un temple ou *téocalli* était généralement édifié sur un monticule, naturel ou artificiel. Au milieu d'une enceinte fortifiée s'élevait une pyramide, au sommet de laquelle conduisait, par trois ou quatre paliers successifs, un escalier monumental. Sur la dernière plate-forme se dressait la chapelle proprement dite. C'était une galerie rectangulaire, enfermant une cour, pourvue de fontaines pour les purifications liturgiques, et abritant un ou plusieurs monuments qui gardaient les images divines, figurées par des statues ou par des bas-reliefs. Les dimensions de l'ensemble étaient presque colossales. La pyramide de Cholula atteint encore, malgré les dégradations, 58 mètres de hauteur, et sa base, de 183 mètres de côté, s'étale sur une superficie de 18 hectares. Comme les pyramides pharaoniques, celles des *téocallis* mexicains contiennent des chambres intérieures, et sont orientées selon le parallèle et le méridien de leur site.

Le type du palais est moins uniforme que celui du temple. On regarde d'ordinaire, comme un modèle de l'architecture civile des Mexicains, le monument de Palenqué. Il occupait, au centre de la métropole, à peu près le même espace que le Louvre à Paris, élevé en moyenne de 7 mètres au-dessus du sol, entouré de terrasses à rampes ou escaliers, et se dressait au sommet d'une colline. La façade principale, orientée vers le N., présentait l'aspect d'un cloître immense en fer à cheval, avec un corps de bâtiment central, qui faisait de l'espace enfermé par le cloître deux cours d'inégale grandeur. Le cloître, sur toute sa longueur, formait une double galerie (celle du nord est écroulée aujourd'hui), que soutenaient de larges piliers ornés de bas-reliefs en stuc. Les galeries extérieures prenaient vue sur la ville et s'ouvraient sur le terre plein ; celles de l'intérieur communiquaient avec les cours par de grands escaliers. Au sud de ce majestueux promenoir, se trouvaient les appartements privés du maître, que dominait une haute tour carrée. Mitla ou *Mictlan* (« l'enfer » en nahuatl) ou *Lyobaa* (« le repos » en zapotèque) fournirait l'exemple le plus caractéristique d'une nécropole précolombienne, notamment dans ses énigmatiques cryptes cruciformes, et dans son « Palais des colonnes », qui abrite, sous un bâtiment en forme de *tau*, une salle d'environ 40 mètres de longueur, soutenue par six colonnes monolithes.

L'examen technique de ces diverses œuvres révèle la parfaite maîtrise de leurs auteurs. L'emploi des voûtes à encorbellements, la forme variée des ouvertures (fer à cheval, accolade, trèfle, comme dans les styles arabes, tau, croix, etc.) leur ont fourni les plus heureux effets. Ils firent également appel aux ressources de la sculpture. Le sculpteur mexicain, souvent imparfait dans la reproduction du corps humain, n'était vraiment à son aise que dans la décoration des édifices où les erreurs du détail disparaissent dans l'harmonie d'ensemble ; même avec l'homme pour modèle, la sculpture mexicaine a d'ailleurs produit des bas-reliefs d'un modelé exact et délicat (cf. notamment les bas-reliefs de la galerie du Palais à Palenqué), d'une grande énergie d'expression (cf. le « bas-relief aztèque » de la collection Uhde). La flore et la faune du pays lui fournirent aussi un singulier élément de variété. Mentionnons enfin certaines combinaisons géométriques (croix, losanges, méandres, entrelacs, grecques, etc.) et le bel effet ornemental, résultant de la reproduction des idéogrammes compliqués et touffus des écritures indigènes. Ajoutons qu'on savait tirer parti des différences de coloris des matériaux employés, et user, au besoin, de la polychromie.

L'archéologie mexicaine est encore incapable d'établir nettement la chronologie des œuvres. Sur les problèmes connexes et délicats des époques et des origines de l'art mexicain, beaucoup d'américanistes se bornent, provisoirement, à adopter les conclusions suivantes : 1° l'antiquité des ruines mexicaines paraît avoir été sensiblement exagérée ; toutes semblent postérieures à l'ère chrétienne. Leur vétusté ne serait qu'un résultat du climat ; 2° malgré des différences de détails, tous les vestiges connus d'architecture ancienne sont inspirés d'une civilisation commune.

— Bibliogr. : Guillaume Dupaix, *Antiquités mexicaines* (Paris, 1834) ; Désiré Charnay, *les Anciennes Villes du nouveau monde* (Paris, 1885) ; Ed. Seler, *Wandmalereien von Mitla* (Berlin, 1895).

Mexique (médaille du), instituée en France, par décret du 29 août 1863. Elle est en argent et du module de 30 millimètres. Elle porte, d'un côté, l'effigie de Napoléon III avec ces mots : *Napoléon III empereur* ; de l'autre côté, en légende : *Expédition du Mexique 1862-1863*, et en inscription les noms de *Cumbres, Cerro-Borrego, San Lorenzo, Puebla, Mexico*. Le médaillon est encadré des deux côtés par une couronne de laurier. Le ruban est blanc avec une bande rouge et une bande verte en croix de Saint-André, et au milieu l'aigle mexicaine tenant un serpent vert.



Médaille du Mexique.

Mexique (expédition du). En 1860, Juarez et le général Miramon se disputaient, les armes à la main, la présidence de la République mexicaine. La victoire resta à Juarez (22 déc. 1860). Celui-ci ayant refusé d'indemniser les Européens établis au Mexique de leurs pertes éprouvées pendant la guerre civile, la France, l'Angleterre et l'Espagne s'allièrent pour faire valoir militairement les droits de leurs nationaux, et débarquèrent leurs troupes à La Vera-Cruz (janv. 1862). Juarez préféra négocier : il donna satisfaction à l'Angleterre et à l'Espagne, qui se retirèrent ; mais la France réclama en vain le remboursement d'un prêt de 75 millions fait à Miramon par le banquier suisse Jecker, naturalisé Français. Au vrai, le but du gouvernement de Napoléon III, « la grande pensée du règne », suivant le mot fameux prononcé à la tribune par le ministre Rouher, était la substitution à la République mexicaine d'un empire latin, destiné à contre balancer en Amérique l'influence des Etats-Unis. La France continua donc seule la guerre. Elle débuta mal : le général de Lorencez, mis à la tête du corps expéditionnaire, échoua devant Puebla (5 mai 1862) et faillit être pris dans Orizaba. Il fut rappelé en France. Mais son successeur, le général Forey, prit Puebla après un siège de deux mois, et entra dans Mexico. Quelques jours après, une junte, instituée par le consul français Dubois de Saligny, proclama l'empire du Mexique et offrit la couronne à l'archiduc Maximilien, qui prit possession de son trône, le 12 juin 1864. Forey, élevé à la dignité de maréchal, rentra en France, et l'un de ses divisionnaires, le général Bazaine, reçut le commandement de l'armée franco-mexicaine. Juarez s'était retiré dans le nord du pays et, soutenu par les Etats-Unis, avait organisé la résistance. Alors commença entre les troupes françaises et les juaristes une violente guerre de guérillas, à laquelle ne put mettre fin l'organisation de la *contre-guerilla* française du colonel Dupin. L'opinion publique, en France, se lassa bientôt de cette lutte aussi stérile que sanglante. L'absence de la plus grande et de la meilleure partie des cadres et du matériel de guerre français, employés à cette lointaine expédition, fut vivement ressentie lors du conflit austro-prussien de 1866. D'autre part, le général Bazaine, qui avait épousé une Mexicaine et suivait là-bas des

MEXIQUE


ÉTATS-UNIS
NEW MEXICO
ARIZONA
TEXAS
ARKANSAS
LOUISIANE
MISSISSIPI
ALABAMA
SONORA
CHIHUAHUA
COAHUILA
NUEVO-LEON
TAMAULIPAS
DURANGO
SINALOA
TEPIC
ZACATECAS
SAN LUIS POTOSI
HIDALGO
JALISCO
MICHOACAN
GUERRERO
MEXICO
OAXACA
CHIAPAS
TABASCO
CAMPÊCHE
YUCATAN
GUATEMALA
HONDURAS
SALVADOR
BELIZE
Golfe de Californie
GOLFE DU MEXIQUE
Golfe de Campêche
Golfe de Tehuantepec
OCÉAN PACIFIQUE
Mer des Caraïbes
Phénix
San Diego
Tucson
el Paso
Austin
Dallas
Houston
Galveston
Nouvelle Orléans
Mobile
Pensacola
Hermosillo
Chihuahua
Guaymas
Culiacan
Durango
Mazatlan
Tepic
Guadalajara
Colima
Morelia
Mexico
Puebla
Oaxaca
Acapulco
Veracruz
Tampico
Monterey
Saltillo
Laredo
Victoria
Zacatecas
San Luis Potosi
Queretaro
Pachuca
Tuxpan
Campêche
Merida
Belize
Guatemala
Salvador
Tehuantepec
Manzanillo
Tixtla
Tlaxcala
Orizaba
Coatzacoalcos
Frontera
Progreso
Valladolid
Cozumel
Isthme
Golfe de Honduras
Golfe de Campêche
Presqu'île de Yucatan
Canal de Yucatan
Banc de Campêche
Rio Grande
Rio Grande del Norte
Sierra Madre Occidentale
Sierra Madre Orientale
Sierra Madre du Sud
Bolson de Mapimi
Bolson de Tarahumare
Basse Californie
Basse Californie du Sud
Ile Revilla Gigedo
Ile Socorro
Ile Clarion
Ile Benedicto
Ile Guadalupe
Ile Cedros
Ile Tiburon
Ile Angel de la Guarda
Ile Dernière
Ile Breton
Ile Chandeleur
Ile Matagorda
Ile del Padre
Ile Jackson
Delta du Mississipi
Ile Maria Madre
Ile Maria Magdalena
Ile Maria Cleopha
Ile Margarita
Ile Cerralvo
Ile Espiritu Santo
Ile Carmen
Ile Catalina
Ile Santa Cruz
Ile Santa Rosalia
Ile Angel de la Guarda
Ile Tiburon
Ile Dernière
Ile Breton
Ile Chandeleur
Ile Matagorda
Ile del Padre
Ile Jackson
Delta du Mississipi
Ile Maria Madre
Ile Maria Magdalena
Ile Maria Cleopha
Ile Margarita
Ile Cerralvo
Ile Espiritu Santo
Ile Carmen
Ile Catalina
Ile Santa Cruz
Ile Santa Rosalia
Ile Revilla Gigedo
Ile Socorro
Ile Clarion
Ile Benedicto
Ile Guadalupe
Ile Cedros
Ile Tiburon
Ile Angel de la Guarda

MEXIQUE



Types ethniques. 1. 2. Otomites de Mexico l'homme et la femme ; 3. Femme zapotèque de Tehuantepec ; 4. Femme soqui de Tuxtla (province de Chiapas) ; 5. Femme mixtèque de Xamiltepec ; 6. Femme du village du Tuxpan, avec la coiffure ancienne. 7. Indien huichol de la sierra del Nayarit ; 11. Hutte d'indigènes, dans l'Etat de Vera-Cruz. — Plantes. 8. Calebassier (*crescentia alata* ; 9. Yucca var. *filifera*) 10. Agave (var *Salmiana*, 12. Cactus (*cereus pentenarborigenium*) 13. *Fouquiera splendens*. — Divinités, céramique et monument. 14. Torchère zapotèque en terre ; 15. *Quetzalcoatl Ehecatl*, dieu de l'air, 16. Quetzalcoatl le serpent emplumé ; 17. Tlaloc, dieu des eaux ; 18. Prêtre faisant l'offrande ; 19. Teoyamiel, dieu de la guerre et de la mort ; 20. Cérès aztèque ; 21. Joug en pierre ; 22-25. Poteries toltèques ; 26. 30. Poteries aztèques ; 31. 35. Poteries zapotèques. 36. Pyramide de Papantla.

projets d'ambition personnelle assez louches, soutenait mal Maximilien. Enfin, les Etats-Unis ne cessaient d'insister pour le retrait de l'armée française. Il fallut en venir là, après une vaine tentative du général Castelnau, aide de camp de Napoléon III, pour décider Maximilien à abdiquer. A peine les soldats français furent-ils rapatriés (mars 1867) que le Mexique tout entier se souleva. Maximilien, réfugié à Queretaro, y fut pris et fusillé, par ordre du président Juarez (19 juin 1867). La France ne recueillait aucun bénéfice, ni aucun prestige de cette longue campagne, d'où son armée sortait affaiblie et désorganisée, à la veille de la crise décisive de 1870.

Mexique (Histoire du conquête du), par William Prescott (1849); trad. franç. de Borghers et de Sallenceuve (1864). — Cet ouvrage, qui jouit d'une très grande célébrité, se compose de six livres : le premier traite de la découverte du Mexique; le second retrace la marche de Fernand Cortez sur Mexico; le troisième, son séjour dans la capitale des Aztèques; le quatrième, l'expulsion des Espagnols; le cinquième, le siège et la reddition de la ville. Dans le sixième et dernier, l'historien relate la mort du conquérant. Un appendice traite des antiquités et des origines des peuples mexicains. La meilleure et la plus solide partie du livre est l'histoire de Fernand Cortez, dont Prescott ne s'est fait ni l'avocat ni le panégyriste.

Mexique (golfe du), golfe de l'océan Atlantique, formant, sur la côte orientale de l'Amérique du Nord, une véritable mer intérieure, reliée à la mer des Antilles par le détroit de Yucatan, où l'alignement des îles Bahama, sans cesse exhaussées par les coraux, constitue une barrière sous-marine efficace contre le mélange des eaux profondes de l'océan et du golfe dont les fonds extrêmes dépassent 3.800 mètres. Entouré presque sur toute son étendue par les côtes basses, laguneuses, inhospitalières du Yucatan et du Mexique, échauffé par le soleil tropical, parcouru par de terribles cyclones qui dévastent son littoral, le golfe du Mexique émet, par-dessus la barre sous-marine des Bahama, le courant chaud du Gulf-Stream, qui a déjà circulé dans l'intérieur de la petite mer, de l'O. à l'E.

Mexique (Nouveau-). Géogr. V. Nouveau-Mexique.

meyage n. m. Agric. Syn. de méteil.

meydan (*mé-i*) n. m. En Perse et en Turquie, Place publique, marché.

meyer ou meier (*mé-i-èr'*) n. m. Nom que l'on donnait, en Allemagne, aux paysans libres de la campagne.

Meyer (Antoine de), poète flamand, né à Vleteren vers 1527, mort à Arras en 1597. Il tint une école d'humanités à Tirlemont et à Cambrai, puis fut principal du collège d'Arras. Il continua la chronique de Flandre de son oncle Jacques de Meyer (1491-1552), et cultiva la poésie latine. — Son fils, Philippe, mort à Arras en 1637, devint après lui principal du collège de cette ville. Il continua la chronique de Flandre jusqu'en 1617.

Meyer (Dietrich), peintre et graveur suisse, né à Eglisau (canton de Zurich) en 1572, mort à Zurich en 1658. Il acquit principalement de la réputation par ses portraits et par ses gravures. On cite, parmi ses meilleures planches : *Danses de village* (1599); *les Douze mois de l'année*, paysages (1599); l'*Armorial de la ville de Zurich* (1605). — Son fils, Rodolphe-Théodore **Meyer,** né à Eglisau (canton de Zurich) en 1605, mort à Francfort en 1638, fut dessinateur et graveur. De son œuvre, il reste à peine une centaine de gravures : dix-huit, formant la *Danse des gueux;* quatre, composant les *Saisons,* et quatre-vingts, des *Emblèmes* de Cramer, etc. Ses œuvres sont remarquables par une vivacité d'exécution qui les distingue de celles de son père. — Un autre fils de Dietrich, Conrad **Meyer,** peintre et graveur, né et mort à Zurich (1618-1689), s'adonna à la peinture et à la gravure, réussit surtout dans le paysage et le portrait. Il substitua le vernis mou au vernis dur pour la gravure à l'eau-forte. Nous citerons de lui : *les Bourgmestres et les Porteurs de Zurich; la Danse des morts* (1650); etc. — Son fils, Jean **Meyer** (1655-1712), s'adonna également à la peinture et à la gravure à l'eau-forte.

Meyer (Jean-Henri), peintre et archéologue allemand, né à Zurich en 1760, mort à Iéna en 1832. Il fut appelé à Weimar, par l'entremise de Gœthe, et nommé professeur de peinture à l'école de cette ville. Il fonda par testament un établissement destiné aux pauvres qui prit le nom d'*Institution de Meyer et d'Amélie.* On lui doit : *Histoire des arts plastiques chez les Grecs* (1824-1836), une édition des *Œuvres de Winckelmann,* etc.

Meyer, famille de libraires allemands, dont les membres les plus connus sont : Joseph **Meyer,** né à Gotha en 1796, mort en 1856. Il fonda une importante maison de librairie sous le nom de *Bibliographischen Instituts,* qu'une encyclopédie, *Konversations-Lexikon,* fit connaître au monde savant. — Son fils, Hermann Julius, né en 1821, publia un abrégé de cet ouvrage, qui devint un manuel usuel pour tous les pays de langue allemande. La librairie est aujourd'hui dirigée par les fils de Joseph et Hermann Meyer, Arndt et Hans Meyer. Ce dernier, né à Hildburghausen en 1858, est, de plus, un hardi explorateur de l'Afrique orientale, notamment du Kilimandjaro, et a publié des relations de ses voyages : *Zum Schnardom der Kilima Nkscharo* (1888), et *Ostafrikanische Gletscherfarten* (1890).

Meyer (Christian Erich Hermann de), géologue et paléontologiste allemand, né et mort à Francfort-sur-le-Mein (1801-1869). Nous citerons de lui : *Recherches sur la paléontologie du Wurtemberg* (1814) et *Reptiles et mammifères des différentes époques de la terre* (1852).

Meyer (Jean-Louis-Henri), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1809, mort à Utrecht en 1866. Il s'est acquis, comme peintre de marines, une réputation méritée. Ses meilleures œuvres en ce genre sont : *Barques hollandaises aux environs de Flessingue* (1847); *un Effet de matin sur la mer* (1852); *Naufrage du Wilhelm Ier* (à Haarlem); etc.

Meyer (Jean-Georges), peintre allemand, plus connu sous le nom de **Meyer de Brême,** né dans cette ville en 1813, mort à Berlin en 1886. Il a surtout peint des scènes d'enfants. En 1852, il s'établit à Berlin. C'est là qu'il a multiplié ses toiles de genre, parmi lesquelles nous citerons : *les Inondés; le Retour du soldat de la landwehr; le Jeu de colin-maillard; la Visite du grand-père, les Enfants du pêcheur,* etc. Meyer a exposé au Salon de 1859 : *la Première Prière* et *la Tricoteuse diligente;* au Salon de 1867, *la Pique au doigt* et une *Jeune Bergère.*

Meyer (George Hermann de), anatomiste et physiologiste allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1815, mort à Berlin en 1892. Il a été professeur d'anatomie et directeur de l'Institut d'anatomie de Zurich. Parmi ses travaux, ses études sur la structure des os et sur la statique et la mécanique du squelette humain méritent d'être particulièrement signalées. On lui doit : *Traité d'anatomie* (1856); *Sur les erreurs des sens* (1866); *l'Origine de nos mouvements* (1868); *Formation de la voix et du langage* (1871, traduit en français en 1885; *la Statique et la Mécanique du squelette humain* (1873); *l'Homme comme organisme vivant* (1877); *Etudes sur le méconisme du pied* (1883-1886); enfin, une *Etude sur la forme correcte des chaussures,* qui a été le point de départ d'une réforme de la chaussure.

Meyer (Conrad-Ferdinand), romancier et poète suisse, né à Zurich en 1825, mort à Kilchberg, près de Zurich en 1898. Il débuta par un volume de *Ballades* (1864). Sept ans après, il faisait paraître un poème épique : *les Derniers Jours de Hütten* (1871), et, en 1882, un recueil de *Poésies.* Mais ce sont surtout ses romans et nouvelles qui ont fait sa réputation. Meyer emprunte volontiers ses sujets à l'histoire, surtout à l'histoire de l'Italie sous la Renaissance. Dans l'*Amulette* (1873), il met en scène la Saint-Barthélemy. Le roman *Jurg Jenatsch* (1874) a pour héros un chef de bande des Grisons, etc. Citons encore : *le Mariage du moine* (1884); *la Tentation de Pescara* (1887), et *Angèle Borgia* (1890). Ces œuvres sont caractérisées par un coloris puissant, une langue harmonieuse et solide.

Meyer (Jules-Lothaire), chimiste allemand, né à Varel (Oldenbourg) en 1830, mort à Tubingue en 1895. Il prit en 1859 la direction du laboratoire de chimie à l'Institut de physiologie de Breslau, et devint ensuite professeur de chimie à Carlsruhe en 1868, à Tubingue en 1876 et à Gœttingue en 1885. Nous citerons de lui : *les Gaz du sang* (1857); *De sanguine oxydo carbonico infecto* (1858); *les Théories de la chimie moderne* (1864), traduit en français par Bloch et Meunier (1887-1889); *les Poids atomiques des éléments, nouvellement calculés d'après les chiffres originaux,* avec Seubert (1883); *le Système naturel des éléments,* avec le même (1889). Il a reconnu, l'un des premiers, la vraie nature de l'absorption de l'oxygène dans la respiration.

Meyer (Marie-*Paul*-Hyacinthe), érudit français, né à Paris en 1840. Elève de l'Ecole des chartes (1858), archiviste à Tarascon (1861), il entra aux Archives impériales en 1866, fut nommé, en 1869, suppléant de Guesnard à l'Ecole des chartes et lui succéda en 1882 dans la chaire de langues romanes. D'autre part, il prit, en 1876, la succession de Quinet, au Collège de France, dans la chaire de langues et littératures méridionales de l'Europe. En 1882, il devint directeur de l'Ecole des chartes; en 1884, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ses travaux sur les langues romanes, d'une absolue rigueur de méthode, lui avaient valu en 1883 le prix biennal de 20.000 francs décerné par l'Académie des inscriptions. Parmi ses publications, nous citerons : *Note sur la métrique du chant de Sainte-Eulalie* (1861); *Recherches sur les auteurs de* la Chanson de la croisade albigeoise (1866); *les Derniers Troubadours de la Provence* (1872); *la Chanson de la croisade contre les albigeois, commencée par Guillaume de Tudèle* (1875-1879); *Daurel et Beton, chanson de geste provençale* (1881); *Raoul de Cambrai, chanson de geste,* en collaboration avec Longnon; *Fragments d'une vie de saint Thomas de Cantorbéry* (1885); *Contes moralisés de Nicole Bozon* (1889); *le Chansonnier français de Saint-Germain-des-Prés* (1892); *Guille de La Barre* (1894); etc.


Paul Meyer.

Meyer (Arthur), journaliste français, né au Havre en 1846. Très jeune, il acheta et dirigea la « Revue de Paris », qui disparut bientôt, puis il collabora au « Gaulois », au « Paris-Journal », et devint copropriétaire du « Gaulois », dont il fit l'organe officieux du prince impérial. Après la mort de ce prince, en 1879, il quitta le « Gaulois », acheta le « Paris-Journal », puis le « Gaulois » et le « Clairon », et fit avec ces trois feuilles un nouveau « Gaulois », conservateur et monarchiste.

Meyer (Gustav), linguiste allemand, né à Gross-Strelitz (Silésie) en 1850. Il fut professeur au gymnase de Gotha (1871-1874), se fit habiliter à l'université de Prague en 1876 et fut nommé, en 1877, professeur extraordinaire, en 1881 professeur ordinaire de sanscrit et de linguistique comparée à Gratz. Il a publié des travaux sur les langues indo-européennes. Citons, notamment : *Grammaire grecque* (1880; 3e édit. 1896); *Etudes albanaises* (1883-1897); *Grammaire albanaise* (1888); *Dictionnaire étymologique de l'albanais* (1891), auquel l'Institut de France a décerné le prix Volney; *Etudes de grec moderne* (1894-1895); etc.

Meyerbeer (Giacomo), compositeur, né à Berlin en 1791, mort à Paris en 1864. Son nom véritable était Liebmann Beer, qu'il changea en Meyerbeer pour satisfaire au vœu de son grand-père maternel, Meyer, qui lui avait laissé, à cette condition, une fortune considérable. Elève très distingué de Lauska, puis de Clementi pour le piano, il écrivit de bonne heure nombre de morceaux de piano et de chant, qui engagèrent son père à lui donner comme professeur de composition Bernard-Anselme Weber, chef d'orchestre à l'Opéra de Berlin. Bientôt il partit pour Darmstadt, où il entra à l'école célèbre de l'abbé Vogler. C'est là qu'il se lia d'une amitié fraternelle avec Carl Maria de Weber, et qu'il écrivit son premier ouvrage important, un oratorio intitulé *Dieu et la Nature,* exécuté à Darmstadt, et qui lui valut le titre de compositeur de la cour grand-ducale.

A peine sorti de l'école de l'abbé Vogler, il fait représenter à Munich son premier opéra, *la Fille de Jephté* (1813), puis à Vienne un monodrame avec chœurs : *les Amours de Thécelinde,* et un opéra-comique en deux actes : *Abimelech* ou *les Deux califes.* Mais, à cette époque, l'opéra italien était seul en faveur à Vienne, et ces ouvrages furent froidement accueillis. Il partit pour l'Italie. Là, frappé des succès de Rossini, il songea à modifier la manière un peu austère de ses premiers ouvrages. Il écrivit son premier opéra italien, *Itomilda e Costanza,* représenté à Padoue en 1818. Il donna, avec le même bonheur, *Semiramide riconosciuta* (Turin, 1819 ; *Emma di Resburgo* (Venise, 1820); *Margherita d'Angiò* (Milan, 1820), et *l'Esule di Granada* Milan, 1822). C'est à Venise qu'il fit représenter, en 1824, *il Crociato in Egitto,* dont le succès fut colossal, et où il tentait la fusion de ses tendances primitives avec le style italien qui caractérise *Emma di Resburgo* et *Margherita d'Angiò.* Peu après, il se rendit à Paris, obtint de Scribe le livret de *Robert le Diable,* représenté avec un grand succès à l'Opéra, le 22 novembre 1831.


Meyerbeer.

Meyerbeer avait donné, avec *Robert le Diable,* la preuve de son puissant sentiment dramatique. Son second ouvrage, *les Huguenots* (1836), révélait un admirable sentiment pathétique. Pendant treize ans, il fut occupé à Berlin par sa fonction de premier maître de la chapelle du roi. Il écrivit pour la cour une grande cantate, *la Festa nella corte di Ferrara* (1844); pour l'inauguration du Théâtre-Royal, un opéra, *le Camp de Silésie* (1847), puis ses belles marches aux flambeaux, et il composa aussi, pour un drame de son frère Michel Beer, *Struensée,* une partition dont le succès fut considérable. Enfin, il regagna la France pour donner l'Opéra *le Prophète* (1849, dont le succès, moins éclatant d'abord, s'établit par la suite avec force. Sur le livret de *l'Etoile du Nord,* œuvre de Scribe, il put faire entrer une partie de la musique du *Camp de Silésie,* et son œuvre fut représentée à l'Opéra-Comique (1854). Le *Pardon de Ploërmel,* représenté au même théâtre en 1859, est une production poétique et originale. Meyerbeer mourut avant d'avoir vu le grand succès de son dernier opéra, *l'Africaine.*

Pour le chant, Meyerbeer a écrit 7 cantates religieuses, des hymnes, un grand nombre de mélodies françaises, etc. En fait de musique instrumentale, il faut citer 4 marches aux flambeaux ; *Schiller-Marsch ; Marche du couronnement,* pour 2 orchestres; etc. Ces dernières œuvres, bien que de moindre envergure, se recommandent encore par l'originalité et la couleur des thèmes, par une orchestration pleine d'imprévu et de sonorité. Mais c'est surtout son œuvre théâtrale qui assure à Meyerbeer une place à part parmi les compositeurs du XIXe siècle. Moins virtuose peut-être que les représentants de l'école italienne, il les a souvent dépassés par un sens remarquable de la mise en scène et de la progression dramatique, par sa puissance dans l'expression des sentiments pathétiques, par son habileté consommée dans l'emploi de toutes les ressources de l'orchestre pour souligner les moindres mouvements de la passion. Meyerbeer, l'un des plus grands musiciens du XIXe siècle, a été, dans toute la force du terme, un compositeur dramatique.

Meyerheim (Frédéric-Edouard), peintre allemand, né à Dantzig en 1808, mort à Berlin en 1879. Il a peint des vues d'architecture et, plus tard, des scènes de genre. La galerie nationale de Berlin possède son *Roi du tir* (1836), le musée de Leipzig sa *Grand'mère et petite-fille* (1853). Membre de l'académie de Berlin, il y fut nommé professeur en 1855. — Son fils Frédéric-*Paul,* né à Berlin en 1842, a été nommé professeur à l'académie de Berlin. C'est un peintre animalier de grand mérite. Il a peint, en outre, au palais de justice de Leipzig, le portrait de Guillaume Ier, et donné des dessins sur pierre et des aquarelles.

meyérie (*mé-i-é-ri*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des turbinellidés, comprenant quelques espèces propres aux mers boréales. Syn. metzgeria.

Meyer-Lübke (Wilhelm), romaniste allemand, né à Dübendorf (cant. de Zurich) en 1861. Il étudia à Zurich et à Berlin, se fit habiliter en 1884 à Zurich, fut nommé en 1887 professeur extraordinaire de philologie romane à Iéna, et, en 1890, passa avec le même titre et la même fonction à l'université de Vienne, où il devint professeur ordinaire en 1892. Il a publié : *les Destinées du neutre latin dans les langues romanes* (1883); *Grammaire italienne* (1890), *la Grammaire du grec vulgaire de Simon Portius,* avec commentaire (1889). Son œuvre capitale est sa *Grammaire des langues romanes* (1890-1900), traduite en français par Rabiet, Aug. et Georges Doutrepont (1890-1900).

Meygret ou **Meigret** (Louis), grammairien français, né à Lyon au commencement du XVIe siècle. Il alla se fixer à Paris vers 1540 et consacra tous ses efforts à la réforme orthographique; mais son système tendait à établir le dialecte lyonnais, ce qui fut un obstacle insurmontable à sa réforme. Meygret traitait ses adversaires avec la plus grande violence; il s'élevait aussi fortement contre l'usage; toutefois, sa grammaire lui valut une grande réputation. Voici les principaux de ses ouvrages : *Traité touchant le commun usage de l'écriture françoise; Défense touchant le livre de l'orthographe françoise contre les censures et calomnies de Glaumalis de Vézelet* (1550); *le Tretté de la grammaire françoise* (1550), et de nombreuses traductions d'auteurs latins et grecs.

Meylan, comm. de l'Isère, arrond. et à 6 kilom. de Grenoble, dans le Graisivaudan, au pied du Saint-Eynard, 930 hab. Patrie de l'anthropologiste Gabriel de Mortillet.

Meylieu-montrond, comm. de la Loire, arrond. et à 15 kilom. de Montbrison, se composant de deux agglomérations : *Montrond,* sur la Loire, et *Meylieu,* sur la Coise; 1.005 hab. Cb. de f. P.-L.-M. Source minérale. Commerce de bestiaux, de fromages.

Meymac (*mé-mak'*), ch.-l. de cant. de la Corrèze arrond. et à 15 kilom. d'Ussel, sur la Luzège; 3.961 hab. (*Meymacois, oises.*) Ch. de f. Orléans. Mines de houille, de bismuth et de plomb. Distilleries. Bonneterie. Commerce de bestiaux. Eglise romane de la fin du XIIe siècle; restes d'une abbaye bénédictine de 1085; tour fortifiée du XVe siècle. — Le canton a 10 comm. et 11.142 hab.

meymacite (*mé, sit'*) n. f. Tungstate hydraté naturel de chaux et fer.

MEYN (Antoinette), romancière norvégienne, née en 1827. Elle publia d'abord, sous le pseudonyme de MARIE, différentes nouvelles, tableaux d'intérieur où domine un élément religieux ; puis, sous le pseudonyme de HOLGER BIRCH, les nouvelles intitulées : *Fleurs pressées* (1889); *Rêve et réalité* (1891); enfin, sous son premier pseudonyme, *une Histoire d'amour des vieux jours* (1896).

MEYNES, comm. du Gard, arrond. et à 16 kilom. de Nîmes, près du Gard ; 877 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Source minérale fréquentée aux XVIe et XVIIe siècles. Bassin-réservoir du canal du Rhône.

MEYNIER (Charles), peintre français, né et mort à Paris (1768-1832). Grand prix de peinture en 1789, il exposa, de retour à Paris, de nombreux tableaux, qui lui valurent d'être nommé membre de l'Institut en 1816 et professeur à l'Ecole des beaux-arts. Ses tableaux les plus estimés sont : *le 76e Régiment de ligne retrouvant son drapeau dans l'arsenal d'Inspruck*; *Phorbas présentant Œdipe à la reine de Corinthe* (Louvre); *Saint Louis recevant le viatique*; etc. On lui doit aussi quatre des plafonds du musée du Louvre.

MEYR (Melchior), poète et philosophe allemand, né à Ehringen, près de Nordlingen (Bavière), en 1810, mort à Munich en 1871. Il abandonna, après avoir entendu les leçons de Schelling, la jurisprudence pour la philosophie ; puis Ruckert l'attira vers la poésie. Citons de lui : *Guillaume et Rosine* (1835); *Franz de Sickingen*, drame (1851); *Quatre Allemands* (1861); *le Comte Albrecht* (1862); *Charles le Téméraire* (1862); *le Duel et l'Honneur* (1870); etc.

MEYRANNES (*mé*), comm. du Gard, arrond. et à 24 kilom. d'Alais, sur la rive gauche de la Cèze ; 1.292 hab. Mines de houille, de fer, de zinc. Elevage de vers à soie. Minoterie, tuilerie, chaux. Eglise du XIe siècle. Sur une hauteur, ruines du château de Montalet (XIIe et XVe s.).

MEYRARGUES (anc. *Meirauicis*), comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 14 kilom. d'Aix, sur le Grand-Vallat, affluent de la Durance ; 1.005 hab. (*Meyrarguins, ines.*) Ch. de f. P.-L.-M. Carrière. Papeteries. Ateliers de constructions mécaniques. Beau château. Ruines romaines.

MEYRAS, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 24 kilom. de Largentière, au-dessus du confluent de l'Ardèche et de la Fontaulière ; 1.606 hab. Etablissements d'eaux minérales à Neyrac-les-Bains et au Postrin. Source ferrugineuse au Pradel. Mine de plomb argentifère. Soie. Aux environs, volcan du Soulhiol. Restes d'un temple antique.

MEYRICK (sir Samuel Rush), archéologue anglais, né et mort à Londres (1783-1848). Avocat, il s'occupa d'archéologie et fut chargé, en 1827, de mettre en ordre la collection de la Tour de Londres et, en 1828, celle du château de Windsor. Il devint ensuite député-lieutenant du Herefordshire et grand shérif de ce comté. Citons de lui : *the History and Antiquities of the county of Cardigan* (1810); *Costumes of the original inhabitants of the British islands from the earliest period to the sixth century* (1814-1815), avec Charles Smith ; *a Critical Inquiry into ancient armour, as it existed in Europe, but particulary in England* (1823); etc.

MEYRUEIS, ch.-l. de cant. de la Lozère, arrond. et à 35 kilom. de Florac, sur la Jonte ; 1.526 hab. Marbres. Ardoisières et manganèse. Fabriques de fromages (façon Roquefort). Chapelleries. Sur un rocher, parmi les ruines d'un château qui appartint à Jeanne d'Albret, chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours. Dans la ville, vieille tour de l'Horloge et maison de la Renaissance. Aux environs, grottes de Dargilan et Nabrigas. — Le canton a 7 comm. et 3.367 hab.

MEYS, comm. du Rhône, arrond. et à 37 kilom. de Lyon, entre la Brévenne, sous-affluent du Rhône, et la Torranche, affluent de la Loire ; 1.020 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mine de houille, fromagerie. Restes de fortifications.

MEYSSAC (*mèss-sak'*), ch.-l. de cant. de la Corrèze, arrond. et à 23 kilom. de Brive, sur un des ruisseaux formant le *Meyssac* ; 1.645 hab. (*Meyssacois, oises.*) Fabriques de brou et d'huile de noix, de poteries. Eglise de la fin du XIIe siècle. — Le canton a 14 comm. et 10.709 hab.

MEYSSE, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 17 kilom. de Privas, sur le Lavezon, affluent du Rhône ; 1.016 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrière ; moulins à soie.

MEYSSE, comm. de Belgique (Brabant [arrond. de Bruxelles] ; 1.907 hab. Distilleries.

MEYTADENC (*mè-i, dink'*) n. m. Métrol. Ancienne mesure pour les grains.

MEYTENS (Martin VAN), pointre suédois, né à Stockholm en 1695, mort à Vienne en 1770. Il visita divers pays d'Europe, puis se fixa à Vienne en 1726. Doyen peintre de la cour, il fut nommé, en 1759, directeur de la galerie impériale. Meytens réussit surtout dans le portrait. On cite de lui : *Louis XV, Pierre le Grand, l'Empereur Charles VI, Marie-Thérèse, François Ier, Joseph II*, etc.

MEYZE (LA), comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 12 kilom. de Saint-Yrieix, sur l'Isle ; 1.524 hab. Ch. de f. Orléans. Moulins, fabriques de sabots.

MEYZIEUX ou **MEYZIEU**, ch.-l. de cant. de l'Isère, arrond. et à 32 kilom. de Vienne, non loin du Rhône ; 1.995 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de velours, huilerie. Le *fort de Meyzieux* fait partie du camp retranché de Lyon. — Le canton a 11 comm. et 11.102 hab.

MEZA (Christian Julius DE), général danois, né à Elseneur en 1792, mort à Copenhague en 1865. Officier d'artillerie, il se distingua pendant la campagne de 1848, fut nommé chef de brigade, assista à la bataille de Fredericia, fut promu major général et commandant de l'artillerie. Commandant général en Slosvig (1858-1863), il fut mis à la tête de l'armée chargée de défendre le Dannevirke contre les Prussiens et les Autrichiens (1864). Attaqué par des forces supérieures, il dut battre en retraite ; sous la poussée de l'opinion publique, le gouvernement lui retira son commandement. Il vécut dès lors dans la retraite.



Mézail à grille (1510).

MÉZAIL (*za-ill* [*ll* mll.]) n. m. Archéol. Ensemble des pièces mobiles constituant la visière d'un casque clos.

— ENCYCL. Dans la salade close ou armet, en usage du milieu du XVe siècle jusqu'au milieu du XVIIe, le *mézail* comprend les trois pièces de la visière, qui sont : la vue, le easal et la ventaille. Mais, dès la fin du XVe siècle, ces trois pièces commencent à se souder entre elles ; la vue est forgée d'une pièce avec le nasal ; le mézail ne comprend donc plus que deux parties distinctes. Et, à la fin du XVIe siècle, la ventaille s'unit au reste pour former une sorte de masque mobile allant du frontal à la mentonnière, masque souvent façonné en grille bombée.

MÉZAIR n. m. Manèg. Syn. de MÉSAIR.

MÉZANCE (*zanss*) n. f. Mar. anc. Syn. de MIÈGE.

MÉZANE n. f. Archéol. Syn. de MEZZANIN, en langage des galères. ‖ *Pontaux de la mézane*. V. PONTAUX.

MEZCAL n. m. Comm. Eau-de-vie du Mexique, extraite par distillation de la sève de l'agave ou maguey sauvage (*agave sylvestris*).

MÈZE (en lat. *Mezua*), ch.-l. de cant. de l'Hérault, arrond. et à 31 kilom. de Montpellier, petit port sur l'étang de Thau ; 6.215 hab. Ch. de f. de Montpellier à Saint-Chinian et service de bateaux à vapeur pour Cette et Balaruc. Salines. Commerce de vins. Distilleries et vinaigreries, tonnelleries. Eglise des XIIe et XIVe siècles. — Le cantoo a 7 comm. et 16.129 hab.



Armes de Mèze.

MEZEILLADE (*zè-ill* [*ll* mll.]) n. f. Métrol. anc. Nom d'une mesure agraire. ‖ On a dit aussi MEZELLADE.

MEZEL, ch.-l. de cant. des Basses-Alpes, arrond. et à 11 kilom. de Digne, sur l'Asse, affluent de la Durance ; 695 hab. Ch. de f. du Sud de la France ; culture d'oliviers ; huileries. — Le canton a 11 comm. et 2.661 hab.

MEZEL, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 11 kilom. de Clermont, au-dessus de l'Allier ; 1.010 hab. Distilleries d'eaux-de-vie. Eglise en partie romane.

MÉZELINE n. f. Archéol. Ancien tissu fait de soie et de laine et du genre des brocatelles.

— ENCYCL. Les *mézelines* jusqu'au milieu du XVIIIe s., se nommaient couramment *étoffes de l'apport de Paris* et, par corruption, *de la Porte de Paris*. Faites de fil et de laine, elles servaient surtout à recouvrir les meubles.

MÉZEN ou **MESEN**, fleuve de la Russie septentrionale (gouv. d'Arkhangelsk), tributaire de la mer Blanche. La Mézen naît sur les confins du gouvernement de Vologda, coule, pendant les deux tiers de son cours, du S.-E. au N.-O., en un pays pauvre, et atteint la mer Blanche par un estuaire très allongé, qui s'élargit pour former le *golfe de la Mézen*. Cours, 800 kilom., à peu près inutilisé.

MÉZEN ou **MESEN**, ville de la Russie septentrionale, ch.-l. d'un district du gouv. d'Arkhangelsk, à l'entrée de l'estuaire de la Mézen ; 1.600 hab. Lieu d'exil, sous un climat très rigoureux. — L'immense *district de Mézen*, comprenant le nord-est de la Russie jusqu'à l'Oural, ainsi que les îles de la Nouvelle-Zemble, Vaïgatch, Kalgouief, etc., est peuplé de 42.000 hab. pour 510.000 kilom. carr.

MÉZENC, montagne de France, sur le rebord occidental du massif Central, à la limite septentrionale des Cévennes, entre les départements de la Haute-Loire et de l'Ardèche ; 1.754 mètres d'altitude. La montagne, d'origine volcanique (amoncellements de roches phonolitbiques ou, comme on dit dans le pays, de *lauze*), est plus abrupte du côté de l'Ardèche que du côté de la Haute-Loire, où son versant incliné est recouvert de magnifiques pâturages.

MÉZENCE, roi légendaire étrusque, introduit par Virgile dans l'*Enéide*. Il le donne comme despote d'une colonie lydienne qui avait Agilla (Cœre) pour capitale. Le poète a fait de Mézence le type du tyran étrusque, impie et cruel, brave jusqu'à la témérité, féroce dans le combat. Cependant, Mézence a un fils qu'il aime tendrement, Lausus. A la fin, ce fils soutient seul le combat pour protéger son père blessé par Enée, mais il tombe enfin sous les coups du chef troyen. On apporte à Mézence le corps de son fils. Fou de douleur, il se précipite, malgré sa blessure, au-devant d'Enée, qui le tue.

MÉZÉNIE (*nî*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, propre à l'Amérique du Sud.

MÉZERAY, comm. de la Sarthe, arrond. et à 17 kilom. de La Flèche, sur la Vézanne, affluent de la Sarthe ; 1.718 h. Ch. de f. Orléans. Château des Grandes-Maisons (XVIIe s.).

MÉZERAY (François-Eudes DE), historien français, né à Ri (Orne) en 1610, mort à Paris en 1683. Fils d'un chirurgien, il obtint une place de commissaire des guerres et fit, en cette qualité, la campagne de Flandre de 1635. S'étant fait connaître de l'académicien Jean Baudoin, qui avait entrepris de faire l'histoire générale de France, il l'aida à en chercher et à en disposer les mémoires sur la première race de rois. Cette collaboration lui donna l'idée de publier pour son propre compte une histoire de France. Le premier volume parut en 1643, le second en 1646 et le troisième en 1651. Cette publication ouvrit à Mézeray les portes de l'Académie française (1649), et il succéda à Conrart comme secrétaire perpétuel ; il devint ensuite historiographe du roi. Son histoire avait, pour l'époque, une grande valeur ; on y trouve des pensées judicieuses et beaucoup d'indépendance. Il en donna lui-même un abrégé en 1668. Il a aussi composé une *Histoire des Turcs*, dépourvue de critique, et une *Histoire de la maltôte*, restée inédite. Pendant la Fronde, il lança contre Mazarin sous le pseudonyme de SANDRICOURT, une vingtaine de pamphlets. On lui a élevé une statue sur l'une des places de Caen. — L'un de ses frères, EUDES, est le fondateur de l'ordre des ondistes. V. EUDES (Jean).



Mézeray.

MÉZÉRÉINE n. f. Chim. Principe extrait du mézéréon.

MÉZÉRÉON n. m. Arbuste du genre daphné (*cneorum tricoccum* ou *daphne mezereum*) dit vulgairement bois gentil, et qui croît sur les montagnes boisées.

MÉZÉRIAT, comm. de l'Ain, arrond. et à 44 kilom. de Trévoux, sur la Veyle, affluent de la Saône ; 1.422 h. Ch. de f. P.-L.-M. Minoteries, tuilerie.

MÉZETTE (*zèt'*) n. f. Ancienne mesure de capacité pour les grains, usitée dans une partie de l'Italie.

MÉZIDON (en lat. *Mansus Odonis*), ch.-l. de cant. du Calvados, arrond. et à 21 kilom. de Lisieux, sur la Dives, dans le pays d'Auge ; 1.177 hab. Ch. de f. Ouest. Commerce de bétail, de beurre ; fabrication de sabots, tannerie. Près de la gare, quartier du Breuil, église des XIIe et XIIIe siècles. — Le canton a 26 comm. et 7.064 hab.

MÉZIÈRE pr. pers. Arg. Moi.

— n. m. Acheteur crédule, homme naïf, bon à tromper.

MÉZIÈRE (LA), comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 14 kilom. de Rennes ; 1.292 hab. Commerce de chaux, retranchements antiques. Château des Loges, du XVIIe s.

MÉZIÈRES (en lat. *Maceriæ*), ch.-l. du département des Ardennes, à 235 kilom. de Paris, sur la Meuse ; 7.453 hab. (*Macériens, ennes.*) Ch. de f. Est (gare commune de Mézières-Charleville). Mézières, ancienne place forte, est bâtie sur les pentes et au pied d'une colline que la Meuse enserre de deux replis ; depuis son démantèlement, elle s'est agrandie et embellie ; elle rejoint par ses faubourgs d'Arches et de Pierre les villes voisines de Charleville et de Mohon et participe à leur activité industrielle (ferronnerie, clouterie, taillanderie, etc.). Il lui reste de ses anciens remparts la citadelle, œuvre de Vauban, et de pittoresques débris de fortifications. Comme monuments remarquables : l'église (gothique flamboyant), l'hôtel de la préfecture, du XVIIIe siècle, ancienne école militaire du génie. Statue de Bayard. Mézières partage avec Charleville les administrations départementales ; elle possède la préfecture, la cour d'assises, la subdivision militaire, l'inspection d'académie, la trésorerie générale ; mais le tribunal civil, le tribunal de commerce, les lycées, les écoles normales, etc., sont à Charleville. — L'arrondissement a 7 cant., 106 comm. et 95.653 hab. ; le canton 21 comm. et 21.739 hab.



Armes de Mézières.

— *Histoire*. Mézières se forma sans doute vers la fin du IXe siècle autour d'un château de l'ancien *pagus Castricensis*, puis passa aux comtes de Rethel ; elle s'accrut grâce à deux émigrations de Liégeois : la première, au XIIIe siècle ; la deuxième, au XVe, sous Charles le Téméraire. Elle subit trois sièges mémorables : celui de 1521, le plus célèbre ; celui de 1815, au lendemain de Waterloo, et celui de 1870, où elle fut presque entièrement incendiée.

Siège de 1521. A la suite de l'élection de Charles d'Autriche à l'Empire, la guerre éclata entre François Ier et son compétiteur. Le comte de Nassau envahit la Champagne et marcha sur Mézières à la tête de 35.000 Impériaux. Bayard se jeta dans la place avec l'élite de la noblesse française. Il fit sortir toutes les bouches inutiles et relever les murailles. Deux jours après son arrivée, les tronpes du duc de Nassau parurent devant la ville. Les forces en présence n'étant pas égales, Bayard recourut à la ruse : il chargea un paysan de porter à Robert de La Mark une lettre annonçant l'arrivée imminente de renforts français ; puis il prit des mesures pour que cette lettre fût surprise par l'ennemi. Sickingen, effrayé de son contenu, fit lever le siège.

MÉZIÈRES, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 21 kil. de Fougères, près du Couesnon ; 1.540 hab. Minerai de fer.

MÉZIÈRES, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 8 kilom. de Mantes, sur la Seine, qui vient de recevoir la Maudre ; 914 hab. Beau château du XVIIe siècle. Ancienne commanderie de templiers.

MÉZIÈRES (Philippe DE), jurisconsulte et écrivain français, né au château de Mézières (Somme) vers 1327, mort à Paris en 1405. Après avoir guerroyé contre les Turcs sous la conduite de Humbert II, dauphin de Viennc, il devint chancelier du roi de Chypre, Pierre Ier, puis conseiller de Charles V et précepteur du Dauphin (1369) ; en 1380, il se retira au couvent des Célestins de Paris. Toute sa vie fut consacrée à une grande et chimérique pensée, celle de réunir toutes les forces de la chrétienté dans une suprême croisade, et de relever l'empire chrétien de Jérusalem. Les principaux de ses ouvrages, pour la plupart restés inédits, sont : la *Nova religio Passionis*, plan d'un ordre militaire voué à la conquête et à la défense des Lieux saints (1368) ; *le Songe du vieil pèlerin* (1389) ; l'*Oratio tragedica* (1390) et l'*Epître lamentable*, sur le désastre de Nicopolis (1396). Son œuvre capitale est *le Songe du Vergier*, qui traite, sous forme d'un dialogue entre un clerc et un chevalier, la question des rapports entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Cet ouvrage, écrit d'abord en latin (1376), puis traduit en français par l'auteur, a été longtemps invoqué par les jurisconsultes gallicans ; il fut imprimé pour la première fois en 1516.

MÉZIÈRES (Louis), littérateur, né à Paris en 1793, mort à Réhon (Meurthe-et-Moselle) en 1872. Elève de l'Ecole normale, docteur ès lettres, il professa la rhétorique en province, puis fut recteur à Metz. On lui doit, entre autres ouvrages : *Leçons anglaises de littérature et de morale* (1823); *Histoire critique de la littérature anglaise* (1834); *Eloge de l'économie* (1851); *Jugements, maximes et réminiscences* (1857); etc.

MÉZIÈRES (*Alfred*-Jean-François), littérateur et homme politique français, fils du précédent, né à Réhon (Moselle) en 1826. Elève de l'Ecole normale et de l'Ecole d'Athènes, docteur ès lettres (1853), il devint professeur de littérature étrangère à Nancy (1851), puis à la Sorbonne (1863). Ecrivain érudit, élégant, au goût délicat, il a été élu membre de l'Académie française en 1874. Ses principaux écrits sont : *Etudes sur les œuvres politiques de Paul Paruta* (1853); *Shakspeare, ses œuvres et ses critiques* (1861); *Prédécesseurs et contemporains de Shakspeare* (1863); *Contemporains et successeurs de Shakspeare* (1864); *Dante et l'Italie nouvelle* (1865); *les Charades et les Homonymes* (1866); *Pétrarque* (1867); *la Société française* (1869); *Récits de*

l'invasion, Alsace et Lorraine (1871) ; W. *Gœthe* (1872-1873) ; *En France* (1883) ; *Hors de France* (1883) ; *Vie de Mirabeau* (1891) ; *Morts et vivants* (1898). Comme homme politique, il a été élu député républicain de Briey (1881) et réélu dans Meurthe-et-Moselle en 1885, 1889, 1893 et 1898. Il a été président de la commission de l'armée. En 1900, il est devenu sénateur de Meurthe-et-Moselle.



Mézières.

MÉZIÈRES-EN-BRENNE, ch.-l. de cant. de l'Indre, arrond. et à 26 kilom. du Blanc, sur la Claise ; 1.853 hab. Mines de fer à peu près abandonnées ; foires importantes (chevaux). Belle église du XIVe siècle, avec trois clochers. A l'intérieur, chapelle d'Anjou du début du XVIe siècle. — Le canton a 8 comm. et 7.542 hab.

MÉZIÈRES-SUR-ISSOIRE, ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne, arrond. et à 14 kilom. de Bellac, sur l'*Issoire* ; 1.455 hab. Château de la Coste-Mézières, bâti sous Henri IV. — Le canton a 9 comm. et 10.212 hab.

MEZILHAC, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 21 kilom. de Privas, entre l'Erieux et l'Ardèche ; 945 hab. Filature de soie ; élevage important ; fromages.

MÉZILLES (*ll* mll.), comm. de l'Yonne, arrond. et à 39 kilom. de Joigny, sur le Branlin ; 1.269 hab. Château du Fort (XVe et XVIIIe s.) ; château du Charme (XVIIIe s.). Eglise du XVIe siècle.

MÉZIN, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 13 kilom. de Nérac, près du confluent de la Gélise et de l'Auzone ; 2.601 hab. (*Mézinais, aises.*) Ch. de f. Midi. Fabriques de chapeaux, de bouchons et de semelles de liège ; filatures de laine ; fabrique de draguets et toiles. Eglise, en partie romane du XIe siècle et ogivale des XIIIe et XIVe siècles. — Le canton a 11 comm. et 8.826 hab.

MEZINE adj. f. Econ. rur. Se dit d'une race de moutons qu'on élève dans la Haute-Loire, et qui est très estimée dans le Midi pour la boucherie.

MEZIRIAC (Claude-Gaspard BACHET **de**), littérateur français, né et mort à Bourg en Bresse (1581-1638). Il apprit le grec, le latin, l'hébreu, l'italien, l'espagnol, les sciences mathématiques, composa des vers en français, en latin et en italien, et acquit une telle réputation que l'Académie française le reçut en 1635 au nombre de ses membres, quoique absent. On a de lui : *Problèmes plaisants et délectables, qui se font par les nombres* (1613) ; *Chansons dévotes et saintes, sur toutes les principales fêtes de l'année et sur autres divers sujets* (1615) ; etc.

MEZIUM (*mé, om*) n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, tribu des gibbiioés, comprenant cinq ou six espèces répandues sur l'hémisphère boréal.

MEZÖBÉRÉNY, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Békès]) ; 12.469 hab. Elève de bestiaux.

MEZÖHEGYES, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Csarad], dans la Puszta ; 5.400 hab. Fabrique de sucre ; élevage ; haras royal. Centre industriel important, alimenté par un canal creusé en 1889, qui y amène d'Arad les eaux du Maros.

MEZÖ-KERESZTES, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Borsod]), au pied des montagnes ; 4.378 hab. — Bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Bihar]) ; 3.000 hab. Ch.-l. de district.

MEZÖ-KOVACSHAZA, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Csarad]) ; 4.248 hab.

MEZÖ-KÖVESD, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Borsod]), ch.-l. de district, sur un affluent de la Theiss ; 12.674 hab. Vignobles.

MÉZONEURON n. m. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant des arbres et des arbustes grimpants, et dont on connaît une douzaine d'espèces des pays tropicaux.

MEZOS, comm. des Landes, arrond. et à 57 kilom. de Mont-de-Marsan, sur le *Mézos*, petit cours d'eau côtier tributaire du courant de Contis ; 1.544 hab. Fabrique de colophane, d'essences. Eglise du XIVe siècle.

MEZÖSEG, pays d'Austro-Hongrie (Hongrie méridionale), Transylvanie (comitats de Kolozsvar et de Torda-Aranyos). C'est un grand plateau monotone de 460 mètres de moyenne altitude, qui sépare la vallée de la Szamos de celle de l'Aranyos, tributaire droit du Maros (bassin du Danube par la Tisza). Collines dénudées, climat froid, couches de sel gemme, sources salines ; 35.000 hab.

MEZÖ-TUR, ville libre d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Jazygie-et-Coumanie]), sur le Berettyo, sous-affluent de la Theiss ; 23.757 hab. Vignobles.

MEZQUITA (LA), comm. d'Espagne (Galice [prov. d'Orense]), près de la frontière du Portugal ; 3.000 hab. environ, répartis entre plusieurs villages.

MEZQUITAL, ville du Mexique (Etat de Durango), sur le rio *Mezquital* ; 10.000 hab. Mines d'argent.

MEZQUITAL (RIO DE), fleuve du Mexique, tributaire de l'océan Pacifique. Il est formé par la réunion du *rio de Navacoyan*, né dans l'Etat de Durango, et du *rio Nombre de Dios*, né dans le Zacatecas. Il coule au S., traverse en de profondes gorges l'abrupte sierra de Nayarit, et atteint l'océan Pacifique après un cours de 475 kilom., coupé de rapides. Nommé parfois RIO SAN PEDRO.

MEZQUITIC, ville du Mexique (Etat de San Luis Potosi), dans une région jadis riche en métaux précieux ; 18.000 hab. environ.

MÉZUZOTH n. m. Morceau de parchemin sur lequel les juifs écrivent des passages de la Bible, et qu'ils enchâssent dans les battants ou les chambranles de leurs portes.

MEZZA adj. f. V. MEZZO.

MEZZANABIGLI, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]), sur la rive gauche du Pô ; 3.173 hab. Commerce de céréales et de fromages.

MEZZANI, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Parme]), sur le Pô, à son confluent avec la Parma et l'Enza ; 4.147 hab.

MEZZANIE (*méd', ni* — de l'ital. *mezzo*, milieu) n. m. Archéol. Vieille expression signifiant *au milieu* ou *jusqu'au milieu* et en cours sur les galères du XVe au XVIIIe siècle. (La partie de la gume qui va dans l'eau et qui entre dans la galère jusqu'à *mezzanie*, en d'autres termes, jusqu'au milieu du navire, s'appelle le « vif ».)

MEZZANIN (*méd'*) n. m. Archéol. Partie qui réunit les tenailles de poupe, sur les galères du XVe au XVIIIe siècle. Syn. MÉZANE n. f.

— ENCYCL. Les tenailles de poupe se composent de deux jambes ajustées à une partie médiane appelée *mezzanin*. On donnait aussi le nom de « mezzanin » à la ralingue qui régnait de long en long au milieu de la tente.

MEZZANINE (*méd'* — de l'ital. *mezzanino*, entresol) n. f. Archit. Petit étage, pratiqué entre deux grands. || Petite fenêtre carrée, pratiquée aux entresols.



Mezzanine (XVIIe s.).

— Adjectiv. : *Fenêtre* MEZZANINE.

MEZZA ORCHESTRA (*méd', kèss* — de l'ital. *mezza*, moyen, et *orchestra*, orchestre) adv. Musiq. Par la moitié des instruments de l'orchestre : *Ce passage doit être exécuté* MEZZA ORCHESTRA.

MEZZAROLE (*méd'*) n. f. Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, usitée autrefois à Gênes et valant 148lit,45.

MEZZAROTA (Louis SCARAMPI, dit), plus connu sous le nom de **cardinal de Padoue**, né et mort dans cette ville (1391-1465). Il acquit d'abord une certaine réputation comme médecin. Emmené à Rome par le cardinal Condolmiero, il devint un des officiers de la garde de Martin V. Devenu pape sous le nom d'Eugène IV, le cardinal Condolmiero le fit archevêque de Florence, patriarche d'Aquilée et enfin cardinal. Commandant en même temps les troupes pontificales, il fut envoyé, en 1456, par le pape Calixte III au secours de Jean Hunyade, assiégé par les Turcs dans Belgrade ; l'année suivante, à la tête de la flotte pontificale, il battit les Turcs devant Rhodes. Ses ennemis, par allusion au luxe de sa table, le surnommaient *le Cardinal Lucullus*.

MEZZA VOCE, expression italienne employée dans la langue musicale et qui signifie *à demi-voix*, c'est-à-dire qu'il faut chanter presque *piano*. || S'emploie également dans la langue courante : *Faire une confidence* MEZZA VOCE.

MEZZENILE, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Turin]), sur la Stura ; 3.015 hab. Mines et industries du fer. Grotte de la *Borna di Pugnet*.

MEZZETIN (Angelo COSTANTINI, dit), acteur de l'ancienne Comédie-Italienne, né et mort à Vérone (1654-1729), alla débuter à l'hôtel de Bourgogne (Paris) en 1681. Reçu deux ans après pour doubler le fameux Dominique dans les rôles d'Arlequin, il profita de ce qu'il n'y avait point de Scapin dans la troupe pour en prendre le caractère, mais en modifia l'habit, qu'il rendit plus élégant et plus gai. Il ne portait pas le masque. A la mort de Dominique (1688), il devint le principal acteur de la Comédie-Italienne : l'année suivante, il représenta *Mezzetin grand sofi de Perse*, et bientôt recevait des mains de Colombine l'habit d'Arlequin, qu'il dut partager avec Gherardi, jusqu'à la suppression par ordre de la troupe étrangère (1697). Il passa alors à Dresde au service du roi de Pologne, Auguste Ier, qui le combla de faveurs et l'anoblit. Mais il eut la témérité d'adresser ses hommages à une maîtresse du monarque, qui le fit emprisonner pendant vingt ans dans la forteresse de Konigstein. Aussitôt mis en liberté, il retourna à Paris et reparut dans la nouvelle troupe italienne, mais il quitta bientôt l'hôtel de Bourgogne pour aller mourir dans sa patrie. On lui a attribué une *Vie de Scaramouche* (1695), dédiée à Madame. Le musée de la Comédie-Française possède son portrait peint par F. de Troy, qui a été gravé par C. Vermeulen avec un sixain de La Fontaine. — Son père, COSTANTINO COSTANTINI, débuta à la Comédie-Italienne en 1687 pour y tenir les rôles de *Gradelin*. — Son frère, J. B. COSTANTINI, fut reçu en 1688 pour l'emploi d'*Octave* ; un autre frère, ANTOINE, débuta en 1739 comme Arlequin, mais ne fut point reçu.



Mezzetin, d'après Callot.

MEZZO, MEZZA (*méd'*) adj. Mot italien qui veut dire « moyen », et qui s'emploie en musique.

MEZZOFANTI (le cardinal Joseph), polyglotte italien, célèbre par sa prodigieuse mémoire, né à Bologne en 1771, mort à Rome en 1848. Il fut ordonné prêtre en 1797. D'après le chevalier G. Stoltz, non seulement il arriva à lire ou parler cinquante-huit langues, mais il en connaissait, dit-on, les divers dialectes. Bibliothécaire à Bologne, il devint, en 1838, conservateur de la bibliothèque Vaticane, et, la même année, il fut élevé au cardinalat.

MEZZO FORTE (*méd', té*), expression italienne, qui signifie *à demi-fort*, et qui indique qu'il faut jouer presque *piano*. (On l'écrit parfois d'une façon abréviative, ainsi : *m f.*)

MEZZOIUSO, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Palerme]) ; 7.741 hab. Commerce de céréales et de fruits.

MEZZO-OMORTO. Biogr. V. HADJ-HUSSEIN.

MEZZO-SOPRANO (*méd'* — mot ital. signif. *moyen soprano*) n. m. Voix de femme qui tient le milieu entre le soprano, voix élevée, et le contralto, voix grave, comme le baryton est la voix d'homme qui tient le milieu entre le ténor et la basse. || Pl. *Des* MEZZO-SOPRANOS ou SOPRANI.

— ENCYCL. Son étendue, un peu plus courte que celle du soprano et du contralto, n'atteint pas tout à fait deux octaves ; elle va du *si* bémol au *la*.

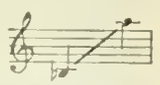

Etendue du mezzo-soprano.

En France, la voix de *mezzo-soprano* est plus rare que celle de soprano et moins rare que celle de contralto. Il faut citer Mmes Pauline Viardot, Rosine Stoltz, Renée Richard, Delna. Parfois, les voix de soprano baissent avec le temps et se changent en mezzo-soprano.

MEZZO-TERMINE (*méd', tèr', né* — mot ital. signif. *moyen terme*) n. m. Compromis ayant pour but d'aplanir une difficulté, de concilier des prétentions rivales : *Le ciel m'inspire un* MEZZO-TERMINE. (G. Sand.) || Pl. *Des* MEZZO-TERMINE.

MEZZO-TINTO (*méd'* — en ital. *demi-teinte*) n. m. Grav. Estampe à la manière noire.

MFINI, rivière navigable de l'Etat indépendant du Congo, affluent du Kassaï. C'est la partie inférieure de la rivière Loukénié, après qu'elle a reçu les eaux du lac Léopold-II. Elle se jette dans le Kassaï par 3° de latitude N. et 14° 50' de longitude E.

MFOUMBIRO ou **MFOUMBINO**, montagne de l'Afrique équatoriale, entre le lac Albert-Edouard et le lac Kifou. Elle commence vers l'E. la série des cônes volcaniques constituant les *monts Virougo*. Entrevu par Speke en 1861, par Stanley en 1876, par Stuhlmann en 1891, le Mfoumbiro a été exploré par von Götzen, en 1894.

MG. Chim. Symbole du MAGNÉSIUM.

MGLIN, ville de la Russie centrale, ch.-l. de distr. du gouvern. de Tchernigof, sur la Soudinka, bassin du Dniéper, 7.600 hab. — Le district est peuplé de 141.000 hab.

MHÈRE, comm. de la Nièvre, arrond. et à 46 kilom. de Clamecy, dans le Morvan, sur un affluent de l'Anguisou, 1.311 hab. Commerce de bois.

MHO n. m. Terme employé par quelques auteurs, pour désigner l'unité pratique de conductivité électrique, égale à 10⁹ de l'unité C. G. S. correspondante.

MI (du lat. *medius*, qui est au milieu), préfixe qui se joint à certains mots par un trait d'union et indique soit une division par moitiés, soit un état intermédiaire, comme dans MI-*août*, MI-*mort*, MI-*souriant*, etc. || Avec un nom d'époque ou de mois, il forme un composé toujours féminin, et indique le milieu de ce temps : *La* MI-*carême*. || Entre en composition plus intime avec certains mots, comme MIDI, MINUIT. (Les plus usités des composés où entre ce préfixe se trouveront à leur ordre alphabét.) || Avec certains noms, notamment les noms de tissus, il forme un véritable adverbe : *Etoffe* MI-*soie. Toile* MI-*fil et* MI-*coton*.

— Suffixe qui entrait dans certaines prépositions composées, comme *emmi*, et qui subsiste encore dans *parmi*.

MI n. m. Troisième note de la gamme : MI *bémol*. MI *naturel*. || Signe représentant cette note : *Effacez le* MI *et mettez un sol*. || Corde d'un instrument donnant le son du *mi : Le* MI *d'une guitare*. || Ton dont cette note est le principe : *Morceau en* MI *bémol. Chanter en* MI.

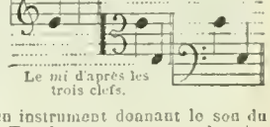

Le *mi* d'après les trois clefs.

MIA (OUED). Géogr. V. MYA (oued).

MIACZINSKI ou **MIONCZYNSKI** (Joseph), général d'origine polonaise, au service de la France, né à Varsovie en 1751, décapité à Paris en 1793. Il fit ses études en France, et retourna en Pologne, où il entra dans la Confédération de Bar. Arrêté en 1772, il parvint à s'échapper et entra au service de la France, en 1792, comme maréchal de camp. Il reçut de Dumouriez le commandement d'une division de l'armée du Rhin et suivit son chef dans sa défection. Arrêté à Lille, il fut condamné à mort, et exécuté.

MIAGOGUE (*gogh'* — du gr. *meiagógos* ; de *meión*, moindre, et *agein*, conduire) n. m. Antiq. gr. Nom donné à ceux qui, pendant les apaturies d'Athènes, offraient en sacrifice la victime appelée *meion*, pour la réception d'un enfant dans une confrérie.

MIAGRAMMOPES (*pèss*) n. m. Genre d'araignées, type de la tribu des *miagrammopinés*, comprenant une quarantaine d'espèces des régions tropicales du globe.

MIAGRAMMOPINÉS n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, famille des uloboridés, renfermant les genres *miagrammopodes* et voisins. — *Un* MIAGRAMMOPINÉ.

MIAILLOU (*a-ill* [*ll* mll.]) n. m. Nom de l'un des huit ouvriers qui servent en fourneau d'affinage à la catalane.

MIAJADAS, ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Cacérès]), près du Burdalo, affluent du Guadiana ; 5.000 hab.

MIALET (*lè*) n. m. Comm. Espèce de serge.

MIALET, comm. du Gard, arrond. et à 18 kilom. d'Alais, sur le *Gardon de Mialet*, branche du Gardon d'Anduze ; 1.013 hab. Pyrites. Filature de soie. Grottes préhistoriques.

MIALET, comm. de la Dordogne, arrond. et à 26 kilom. de Nontron, sur une colline dominant la Cole ; 2.096 hab. Ch. de f. Orléans. Conserves de champignons, filature de laine. Château de Lambertie (XVe et XVIIIe s.).

MIALHE (Louis), pharmacien français, né à Vabre (Tarn) en 1807, mort à Paris en 1886. Reçu à Paris pharmacien (1836), docteur en médecine (1838), agrégé de l'Ecole de médecine, il s'adonna pendant quelque temps à l'enseignement, puis ouvrit une pharmacie. Citons de lui : *De l'albumine* (1852) ; *De la pepsine et de ses propriétés digestives* (1860) ; *Recherches sur la digestion, l'assimilation et l'oxydation organique ou vitale* (1878) ; etc.

MIAMI, nom de deux rivières des Etats-Unis, dans l'Ohio : le Grand Miami descend de collines au S. du lac Erié, parcourt du N. au S. 250 kilom. et se verse dans l'Ohio, à 25 kilom. sous Cincinnati. Sa vallée est suivie par le canal navigable de Cincinnati à Toledo, sur l'Erié. Le Petit Miami est parallèle au Grand ; à l'E., il se perd dans l'Ohio, en amont de Cincinnati.

Miami, e, tribu d'Indiens Peaux-Rouges, de la famille des Algonquins. (De l'Ohio et de l'Indiana, ils ont été transportés dans le Kansas, où leur nombre a très considérablement diminué.) — *Les* Miamis.
— Adjectiv. : *Tribu* miamie.
— n. m. Langue parlée par les Miamis.

Miandoab, nom d'une région et d'une ville du nord-ouest de la Perse, dans la province d'Aderbaïjan. La région, désignée quelquefois sous le nom de *Mayandab*, est une étroite, mais fertile Mésopotamie (son nom persan signifie « entre deux rivières »), délimitée par les vallées inférieures du Tataou et du Djagataou, tributaires du lac d'Ourmiah. La ville, appelée aussi *Chehr-i-Mayandub*, est en décadence et compte 5.000 hab. environ, qu'un climat malsain décime. A quelque distance, ruines d'une ancienne ville, peut-être la *Gazaca* des anciens géographes.

Miane, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Tréviso]), sur le Soligo, tributaire de la Piave ; 3.477 hab.

miaô n. m. Petite chapelle funéraire chinoise, élevée en l'honneur d'un grand homme, ou des ancêtres d'une grande famille. (En général, il renferme seulement une tablette au nom du grand homme défunt. Le temple des ancêtres de la dynastie impériale porte le nom de *Ta-miaô* « Grand temple ».)

Miao-tao, archipel chinois, à l'entrée du golfe du Pétchili (mer Jaune), près de la côte de la péninsule du Chan-Toung, dont le sépare le détroit de Miao-Tao. Iles principales : Ta-Pei-Chan, Mia-Tao, et surtout Tchaug-Chan-Tao. On y rattache un deuxième groupe, situé au N., à 40 kil. de la péninsule du Liao-Toung ; îles principales : To-Ki-Tao, Ta-Kio-Tao, Hoang-Tching-Tao. C'est le reste d'un ancien isthme, de formation volcanique.

Miao-tzé, Miao-tsé ou **Miao-seng,** nation du sud-ouest de la Chine.
— Encycl. Plusieurs siècles avant notre ère, ces aborigènes luttaient déjà contre les Chinois. Peu à peu ceux-ci s'infiltrèrent dans les plaines, et les barbares (*Nañ-mañ*) se retirèrent sur les hauteurs, où ils élèvent parfois encore des villages fortifiés. Cependant, depuis quelques années, on voit des Miao-tzé se rapprocher de leurs ennemis. Ceux qui sont restés irréductibles font un peu d'agriculture, se livrent à la chasse et à l'exploitation des mines. Très fiers, très épris de la justice, les Miao-tzé ont un grand vice, l'ivrognerie. Ils connaissent l'écriture.

miaou (onomatop.) n. m. Cri du chat. ‖ On dit aussi miaou-miaou.
— Fam. Chat : *Un petit* miaou.

Miaoulis (Andreas Vokos), amiral grec, né à Négrepont en 1768, mort à Athènes en 1835. Il obtint à dix-neuf ans le commandement d'une felouque, s'enrichit dans le commerce des grains, se fixa à Hydra et embrassa, en 1821, la cause de l'indépendance. De 1822 à 1827, il exerça le commandement suprême des forces navales des insurgés. En 1827, il servit un instant sous les ordres de lord Cochrane, retourna à Hydra, redevint chef de la flotte lors de l'arrivée au pouvoir de Capo d'Istria, mais ne tarda pas à se brouiller avec ce dernier. En 1831, il fit partie de la députation envoyée au prince Othon de Bavière pour lui offrir le trône de Grèce. Après l'avènement de ce roi, il fut nommé préfet maritime, puis reçut, en 1835, le grade de vice-amiral.


Miaoulis.

miargyrite (*ji*) n. f. Sulfo-antimoniate naturel d'argent.
— Encycl. Argent rouge ne contenant pas plus de 36 p. 100 d'argent, sa formule est $Ag^3Sb^2S^3$; son poids spécifique varie de 5,18 à 5,25, sa dureté de 2 à 2,5. Cette espèce cristallise dans le système monoclinique et se clive difficilement. Chauffée, elle fond, dégage de l'anhydride sulfureux, et donne un sublimé d'oxyde d'antimoine.

miarolithique (*tik*) adj. m. Se dit des granits qui paraissent révéler deux temps de consolidation. (Certains granits à grands cristaux d'orthose seraient miarolithiques.)

miarus (*russ*) n. m. Genre de curculionidés, de la tribu des méréminés, comprenant quelques espèces répandues sur l'hémisphère boréal. (Ce sont de petits charançons, courts, couverts d'une pubescence grise.)

miascite (*ass-sit'*) n. f. Lithol. Variété de syénite éléolithique avec mica noir, que l'on trouve dans l'Oural.

miasmatique (*sma-tik'*) adj. Qui a les caractères des miasmes : *Les émanations* miasmatiques. ‖ Qui exhale des miasmes : *Un foyer* miasmatique. ‖ Qui est le résultat des miasmes : *Fièvre* miasmatique.

miasme (*assm'* — gr. *miasma*) n. m. Emanation malsaine, produite par des matières organiques en décomposition.
— Encycl. Depuis les découvertes de Pasteur, les théories qui faisaient remonter les maladies contagieuses aux *miasmes* contenus dans l'air ont été abandonnées. Chaque maladie contagieuse provient d'un contage spécifique, et les miasmes ne semblent agir qu'en diminuant la force de résistance de l'organisme.

miastor (*ass*) n. m. Genre d'insectes diptères, du groupe des cécidomyies, comprenant quelques espèces de l'Europe moyenne et septentrionale.
— Encycl. Les *miastors* sont petits, de couleur sombre ; leurs ailes sont ciliées, les balanciers très développés ; leurs larves, qui vivent dans le bois pourri, présentent la faculté de procréer d'autres larves qui se changent à leur tour en insectes parfaits, par un phénomène de *pédogénèse*. Le *miastor metralous* vit en Russie et en Danemark.

miaulant (*ô-lan*), **ante** adj. Qui miaule, qui a l'habitude de miauler : *La race* miaulante.

miaulard (*ô-lar'*) n. m. Nom vulgaire du goéland à manteau gris et de beaucoup d'autres mouettes, ainsi appelés à cause de leur cri. ‖ On dit aussi miaule et miauleur.

miaulement (*ô-le-man* — rad. *miauler*) n. m. Cri du chat domestique et de quelques autres animaux.
— Fam. Sons, chants désagréables : *Les* miaulements *d'un ténor.*

miauler (*ô* — onomat. v. n. Se dit du chat qui pousse le cri propre à son espèce, et de quelques animaux qui l'imitent : *L'épervier glapit comme un lapin et* miaule *comme un jeune chat.* (Chateaubr.)
— Par anal. Produire des sons qui rappellent le miaulement d'un chat : *Le tourne-broche qui* miaule. (Fr. Wey.)
— v. a. Fam. Chanter d'une voix comparable à un miaulement : Miauler *une complainte.*

miauleur, euse (*ô*) adj. Qui a l'habitude de miauler : *Une chatte* miauleuse.

Mtava, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Nyitra]), sur la haute source de la *Miava* ; 11.000 hab. Ch.-l. de district. Fabrique de draps.

mib ou **mibre** n. m. ‖ Pop. *C'est mon mib,* C'est mon fait, c'est en cela que j'excelle.

mi-bis, ise (du préf. *mi,* et de *bis*) adj. Entre bis et blanc : *Pain* mi-bis. *Farine* mi-bise.

mibora ou **mibore** n. f. Genre de graminées, comprenant de petites herbes annuelles, à fleurs hermaphrodites réunies en épis, qui croissent dans les terrains sablonneux des régions centrales et occidentales de l'Europe.

mica (mot lat. signif. *parcelle*) n. m. Minér. Nom donné à divers silico-aluminates de potasse, de fer et de magnésie. ‖ *Mica triangulaire.* V. pennine.
— Pyrotechn. *Poudre au mica,* Sorte de dynamite constituée par un mélange de nitroglycérine avec des écailles finement divisées de mica.
— Encycl. Minér. Les *micas* sont remarquables par la très grande facilité qu'ils présentent à se diviser en lames ou paillettes très minces et flexibles. Leur densité oscille de 2,78 à 3,1 et leur dureté moyenne est égale à 2,5. Les micas dégagent dans le matras un peu d'eau légèrement chargée d'acide fluorhydrique ; l'acide chlorhydrique les attaque difficilement ; les espèces magnésiennes sont décomposées par l'acide sulfurique. Toutes les espèces de cette famille sont monocliniques. Le mica existe dans une foule de roches cristallines et constitue l'un des trois éléments fondamentaux du granit. On le trouve en grandes lamelles empilées dans la pegmatite. Il existe encore dans les micaschistes, les grès et les sables résultant de la démolition du granit. Tschermak a divisé les micas en quatre genres, qui sont : *biotite, phlogopite, muscovite* et *margarite.*

micacé (*sé*), **ée** adj. Minér. Qui contient du mica : *Roches* micacées.
— Bot. Qui a des écailles semblables à des paillettes de mica : *Agaric* micacé.

micachlorite (*klo*) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de magnésie. Variété de clinochlore.

Mical, mécanicien français, né vers 1730, mort en 1789. Il commença par construire des automates qui jouaient de la flûte, et parvint même à en fabriquer un en bronze, qui prononçait assez bien quelques mots. En 1783, il envoya à l'Académie des sciences deux nouvelles têtes parlantes, posées sur des boîtes dans l'intérieur desquelles Mical avait disposé des glottes artificielles de différentes formes sur des membranes tendres.

Micali (Giuseppe), archéologue et historien italien, né à Livourne en 1767, mort en 1844. Sa vie entière a été consacrée à l'étude des origines italiennes. Après avoir exposé le résultat de ses recherches dans *l'Italia avanti il dominio dei Romani* (1810), il continua ses travaux, remania son ouvrage et en publia une édition définitive sous un nouveau titre : *Istoria degli antichi popoli d'Italia* (1832). Il y soutient que les populations italiennes sont très anciennes, sinon autochtones, et que l'Italie a possédé une civilisation propre avant que celle des peuples étrangers fût venue se mélanger à la sienne. Même en Italie, ces idées sont aujourd'hui abandonnées.

micandra n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, de l'Amérique tropicale. (Les *micandra* sont des lycénidés, remarquables par la forme de leurs ailes supérieures, à courbe extérieure très surbaissée.)

micaphilite ou **micaphyllite** (de *mica,* et du gr. *phullon,* feuille) n. f. Silicate naturel d'alumine, syn. de andalousite.

micarelle (*rèl'* — rad. *mica*) n. f. Nom que l'on donne à une variété de wernérite ou de pinite.

mi-carême (du préf. *mi,* et de *carême*) n. f. Jeudi de la troisième semaine du carême, que l'on célèbre par des fêtes : *Les cavalcades de la* mi-carême.
— Encycl. Quelques archéologues voient dans les réjouissances de la *mi-carême* une survivance de celles que célébrait, aux ides de mars, la populace romaine en l'honneur d'Anna Perenna, déesse du printemps, et qui consistaient surtout en longues libations.
L'Eglise, dans le but de rendre plus facilement supportable le grand jeûne annuel qu'elle imposait à ses fidèles, tolérait qu'ils le rompissent pendant un jour qui coïncidait, dès le début, à peu près avec la commémération, restée populaire, d'Anna Perenna. On trouve l'usage de fêter la mi-carême déjà mentionné au xve siècle. Aujourd'hui, ce sont les blanchisseuses, les marchands, marchandes et employés des marchés, qui continuent la tradition par l'élection de reines et de rois, par des promenades triomphales dans les rues, des banquets et des bals.


Micaria (gr. 3 fois).

micaria n. f. Genre d'araignées, type du groupe des *micariés,* répandues sur presque tout le globe, excepté dans l'Afrique tropicale et méridionale.
— Encycl. Les *micaria* sont petites, grêles, brillantes, métalliques ou nacrées. Très vives, elles courent en plein soleil dans les terrains arides, et font la chasse aux petits insectes.

micariés n. m. pl. Zool. Groupe de *micariinés,* comprenant les *micaria* et genres voisins. — *Un* micarié.

micariinés n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, famille des clubionidés, dont le genre *micaria* est le type. — *Un* micariine.

micariolepis (*lé-piss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, du groupe des *micariés,* comprenant une seule espèce répandue en France jusque dans le nord de l'Afrique.

micariosomates n. m. pl. Groupe d'araignées, famille des clubionidés, tribu des liocraninés, comprenant les *micariosomes, orthobules, sesieutes* et *teutamus.* — *Un* micariosomate.

micariosome n. m. Genre d'arachnides aranéides, comprenant une dizaine d'espèces de l'hémisphère boréal. (Ce sont de petites araignées noires ou rougeâtres, brillantes, avec des taches formées par un duvet plus clair.)

micaschiste (*ka-chisst'*) n. m. Roche composée de mica et de quartz, dont la structure est feuilletée, schisteuse, et contenant de 46 à 80 p. 100 de silice.
— Encycl. Les *micaschistes* constituent avec le gneiss la plus grande partie des roches archéennes. Ils offrent une foule de variétés, parfois assez difficiles à déterminer ; car, en se chargeant de feldspath, le micaschiste passe insensiblement au gneiss et, en s'appauvrissant en mica, il peut arriver à passer au quartzite. De nombreux minéraux, et en particulier le grenat, sont fréquents dans certains micaschistes ; leur quartz, de forme lenticulaire, est riche en inclusions liquides. Le micaschiste, lorsqu'il se divise aisément en plaquettes, est employé, dans les Alpes notamment, pour la couverture des maisons.

micaschisteux (*ka-chiss-teû*), **euse** adj. Qui est de la nature des micaschistes.

micasyénite n. f. Variété très micacée de syénite, syn. de minette.

mication (*si-on* — du lat. *micatio,* même sens) n. f. Antiq. rom. Sorte de jeu, analogue au jeu de la mourre

Micca (Pierre), soldat piémontais, né en 1666 à Andorno, près Verceil, mort à Turin en 1706. Lors du coup de main tenté, le 29 août 1706, par les Français du maréchal de La Feuillade contre Turin, il mit le feu aux poudres de la citadelle, pour arrêter l'irruption des assaillants et donner à l'armée de secours austro-sarde du prince Eugène le temps d'arriver. Il périt sous les ruines de l'explosion. En 1860, sa statue en bronze a été érigée sur une place de la ville.

micelle (*sèl'*) n. m. Biol. Nom donné par Nægeli aux particules représentatives, grâce aux propriétés desquelles il cherche à expliquer la formation de l'*idioplasma* et les fonctions des diverses parties de l'organisme.

Michaelis (Jean-David), orientaliste et théologien allemand, né à Halle en 1717, mort à Gœttingue en 1791. Fils de Christian-Benedict Michaelis (1680-1764), professeur à Halle, également théologien et orientaliste, il fut d'abord professeur de philosophie, puis de langues orientales, à Gœttingue. Il dirigea l'académie de cette ville, après en avoir été secrétaire. Citons de lui : *Grammaire hébraïque* (1778) ; *le Droit mosaïque* (1776-1780) ; *Bibliothèque orientale et exégétique* (1771-1789) ; *Nouvelle bibliothèque orientale et exégétique* (1786-1793) ; *Morale* (1792-1793) ; etc.

Michaelis (Jean-Benjamin), né à Zittau (Haute-Lusace) en 1746, mort à Halberstadt en 1772. Il fit ses études de médecine à Leipzig, mais les privations dont il eut à souffrir ruinèrent sa santé. La poésie l'attirait ; il publia en collaboration avec Gellert et Weisse un recueil de fables qui le fit connaître. Gleim lui obtint une pension, et il abandonna alors la médecine. Par la suite, il fut précepteur, rédacteur au « Correspondant » de Hambourg, puis poète dramatique de la troupe des comédiens de Seiler. En 1771, il alla chez son ami Gleim, où il mourut l'année suivante. Il a laissé des fables, des poésies lyriques, des satires, des odes, des épîtres, des opéras-comiques. Ses œuvres ont été publiées à Vienne (1791).

michaélite (*ka*) n. f. Variété d'opale des Açores.

michaelsonite (*ka-èl'*) n. f. Minér. Variété d'orthite

Michælstone, paroisse de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Clamorgan]), sur l'Avon, affluent du canal de Bristol ; 5.600 hab. Houille. Fonderie d'étain.

Michailovski-Danilevski (Alexis-Ivanovitch), général et historien russe (1790-1848). Il prit part aux campagnes de 1812 à 1815, et siégea aux congrès de Vienne (1815) et d'Aix-la-Chapelle (1818). Il devint en 1835 lieutenant général. Ses ouvrages retracent avec plus d'art que de vérité les événements auxquels l'auteur s'est trouvé mêlé : *Histoire de la campagne de 1812* (1834) ; *Souvenirs des années 1814 et 1815* (1835) ; *Relation de la campagne de France en 1814* (1836) ; *Mémoires de la campagne de 1813* (1836) ; *Relation de la guerre de Turquie* (1843).

Michallon (Claude), sculpteur français, né à Lyon en 1751, mort à Paris en 1799. Il remporta le grand prix de sculpture en 1785. Envoyé à Rome, il s'y lia avec le peintre Drouais, et, lorsque celui-ci mourut en 1788, il fut chargé de l'exécution de son tombeau. De retour à Paris, il fut employé à la confection des statues colossales ordonnées par la République pour la décoration des fêtes nationales ; il concourut avec succès pour les prix proposés par le comité d'instruction publique pour l'ornement des places. On lui doit notamment le projet de l'obélisque, dont le modèle resta exposé sur le terre-plein du Pont-Neuf (Paris), pendant plusieurs années. Il travaillait, à l'intérieur du théâtre de la République (Théâtre-Français), à des bas-reliefs, lorsqu'il fit une chute dont il mourut. On cite de lui divers modèles de pendules en bronze d'un dessin gracieux ; entre autres, *l'Amour et Psyché.* — Son fils Achille-Etna, né et mort à Paris (1796-1822), remporta à vingt et un ans le grand prix de paysage. Un paysage historique, *la Mort de Roland* (1819), fonda sa réputation. En 1822, il présenta au Salon les *Ruines du Cirque,* une *Vue des environs de Naples* et une *Cascade suisse.*

Michau (code), nom qui fut donné à une ordonnance royale de janvier 1629, rendue à la suite des états généraux de 1614 et des deux assemblées de notables, de Rouen en 1617 et de Paris en 1626 ; elle contenait 461 articles. Le chancelier Michel de Marillac, dont elle était l'œuvre, y avait introduit un grand nombre de réformes utiles ; mais les parlements, dont ces innovations froissaient les préjugés, n'enregistrèrent pas volontiers l'ordonnance, la modifièrent ou même l'écartèrent. C'est par suite de ce parti pris qu'on la ridiculisa sous le nom de *code Michau* (le code du petit Michel). Plus tard, cependant, on en reconnut l'esprit de justice, et elle reprit faveur.

MICHAUD (*chô*) n. m. ‖ Pop. *Faire son michaud,* Dormir.

Michaud (Claude-Ignace-François), général français, né à Chaux-Neuve en 1751, mort à Luzancy (Seine-et-Marne) en 1835. Ancien chasseur à cheval avant la Révolution, il fut élu en 1791 capitaine au 2e bataillon des volontaires du Doubs, dont il devint lieutenant-colonel deux mois plus tard. Envoyé à l'armée du Rhin, il fut promu général de brigade en 1793, puis général de division lors de la reprise des lignes de Wissembourg. En 1794, commandant en chef de l'armée du Rhin, il battit les Austro-Prussiens à Schifferstadt, puis à Offenbach, les délogea du Palatinat, et assiégea Mayence. Une grave blessure l'obligea à quitter l'armée. Depuis lors, le général Michaud prit part à la seconde campagne d'Italie, où il bloqua Mantoue. Commandant de l'armée française en Hollande (1805), gouverneur des villes hanséatiques (1806), de Berlin (1807), de Magdebourg (1808), il fut retraité en 1814.

Michaud (Joseph-François), publiciste et historien français, né à Albens (Savoie) en 1767, mort à Passy en 1839. S'étant rendu à Paris, il entra dans le journalisme, prit part à la journée du Vendémiaire, fut arrêté comme royaliste, mais retourna à Paris après le 18-Brumaire. Il écrivit alors des ouvrages et un épithalame en l'honneur de Marie-Louise, puis s'empressa d'acclamer les Bourbons (1814). Censeur des journaux et député (1815), Michaud fut, depuis cette époque jusqu'à sa mort, le principal rédacteur de la « Quotidienne », où il défendit la politique ultra-royaliste. Il avait été élu membre de l'Académie française (1813) et de l'Académie des inscriptions (1837). Outre des poèmes, on lui doit divers ouvrages, dont les principaux sont : *Biographie moderne* (1806-1807) ; *Histoire des croisades* (1811-1822), ouvrage considérable, mais qu'il faut consulter avec prudence ; *Biographie universelle* (1811-1828), répertoire consciencieux, que l'on consulte encore avec profit ; *Histoire des quinze semaines* (1815) ; *Bibliothèque des croisades* (1822), extraits des chroniqueurs latins et orientaux ; *Mémoires pour l'histoire de France* (1836-1841), avec Poujoulat, vaste recueil qui a rendu les plus grands services.


Joseph Michaud.

Michaud (Louis-Gabriel), dit **Michaud jeune,** littérateur français, frère du précédent, né à Bourg en Bresse en 1773, mort à Paris en 1858. Il donna sa démission de capitaine en 1797 et alla fonder à Paris, avec Giguet, une imprimerie d'ouvrages religieux et monarchiques. Avec son frère, il publia la *Biographie moderne* ou *des Hommes vivants,* puis la *Biographie universelle* dite *Biographie Michaud* (1811-1857, refondue en 1842-1865). Louis XVIII lui conféra le titre d'imprimeur du roi. Citons encore de lui : *Histoire du saint-simonisme et de la famille Rothschild* (1847) ; *Biographie* ou *Vie publique de Louis-Philippe d'Orléans* (1849) ; etc. En 1823, il devint directeur de l'imprimerie royale.

Michaud de Courcelles (Hugues, comte), diplomate savoyard, né vers 1505, mort à Chambéry en 1572. Il fut d'abord secrétaire intime de Charles III, duc de Savoie, puis gouverneur et conseiller de son fils aîné, Emmanuel-Philibert, envoyé à la cour d'Espagne. Il se distingua à Saint-Quentin, aux côtés de son élève (1557). Ce fut grâce à lui qu'Emmanuel-Philibert put recouvrer ses États, tombés au pouvoir du roi de France, et il resta jusqu'à sa mort son premier ministre.

Michault (Pierre), poète français du XVe siècle. Il était, en 1466, secrétaire du comte de Charolais (Charles le Téméraire). Il est l'auteur de nombreux ouvrages moraux ou satiriques, qui sont pour la plupart en prose mêlée de vers. Les principaux sont : *la Danse aux aveugles, l'Avocat des dames* (après 1461) ; *le Doctrinal de cbort* (1466) ; etc. La plupart de ces ouvrages, publiés en éditions gothiques, ont été réimprimés par Douxfils ou analysés par Legrand d'Aussy (*Notices et extraits des manuscrits*).

Michaux (André), botaniste et voyageur français, né près de Versailles en 1746, mort à Madagascar en 1802. Élève de Jussieu, il explora l'Europe, la Perse et l'Amérique septentrionale, et devint membre de l'Institut. Il a laissé une *Histoire des chênes de l'Amérique septentrionale* (1801) et *Flora boreali-americana* (1803). — Son fils François-André, né en 1770, mort en 1855, a laissé une importante *Histoire des arbres forestiers de l'Amérique septentrionale* (1810-1813).

Michauxie (*chô-ksi*) n. f. Genre de campanulacées, comprenant des plantes de près de 1 mètre de hauteur, à feuilles lyrées ou découpées et ciliées, à fleurs nombreuses, grandes, rosacées ou blanches, et qui apparaissent sur toute l'étendue de la tige. (On en connaît quelques espèces, de l'Asie centrale et méridionale.)

MICHE (probabl. du flam. *micke,* pain de froment, ou du holland. *mik,* farine de seigle [d'autres disent du lat. *mica,* petit morceau]) n. f. Pain de petite grosseur. ‖ Se dit aussi, par ext., d'un pain rond de poids plus considérable : *Une* miche *de quatre livres. Entamer la* miche.

— Pop. Lune. ‖ Fesses. ‖ *Miche de saint Etienne,* Pierre, par allusion au martyre de saint Etienne, qui fut lapidé. — En T. de carrier, *Miche de quatorze sous,* Nom donné par les ouvriers des carrières du plâtre, aux environs de Paris, à des blocs de strontiane sulfatée noyés dans les argiles du gypse. (Ils les appellent encore têtes de moine.)

MICHÉ n. m. Arg. des filles. Client payant. ‖ *Miché de carton,* Client peu généreux. ‖ *Miché sérieux,* Client qui paye bien. (On écrit aussi, mais à tort, michet.)

Michée (en hébr. *Michaya* « qui est comme Jéhovah [?] »), nom de deux prophètes de l'Ancien Testament. Le premier, fils de Jemla, vivait dans le royaume d'Israël, sous le règne d'Achab (917-897 av. J.-C.). Il annonça à ce roi et à Josaphat, roi de Juda, leur prochaine défaite par les Syriens, et fut, pour cela, jeté en prison (III *Rois,* XXII, 8-28). Il est souvent appelé *Michée l'Ancien.* Le second, dit *le Jeune* ou *le Morasthite,* est classé le sixième des douze petits prophètes. Né à Morasthi (tribu de Juda), contemporain d'Isaïe, il vivait à Jérusalem, sous les règnes de Joatham, d'Achaz et d'Ezéchias (748-696 av. J.-C.). Son livre contient trois discours : l'un (I, II) annonce la ruine de Samarie, puis celle de Jérusalem ; l'autre (III-V) prédit la restauration de Sion par le Messie ; le troisième (VI-fin), qui est sous forme de dialogue, indique les moyens de trouver la voie du salut. C'est de Michée qu'est la prophétie, si souvent citée, qui désigne Bethléem *Ephrata,* surnom qui distinguait cette ville d'une autre Bethléem, située dans la tribu de Zabulon, comme devant donner le jour au Messie. Michée a écrit en hébreu. Son style est remarquable par la pureté de la diction et la richesse du coloris.

MICHEL (*chèl*) n. m. Sobriquet donné au peuple allemand.

Michel (rue). ‖ *Ça fait la rue Michel,* Expression populaire parisienne, signifiant : « ça fait le compte ». (A cause de la rue Michel-Lecomte.)

Michel (saint), archange. Le nom de saint Michel, en hébreu *Michael* (« Qui est comme Dieu ? ») est cité, à cinq reprises différentes, dans la Bible. Le prophète Daniel le représente comme un des princes de la milice céleste, protecteur d'Israël. Saint Jude, dans son *Epître* (I, 9), fait allusion à une lutte qu'il soutint contre le démon. Enfin, l'*Apocalypse* de saint Jean (XII, 7-9) décrit le combat livré dans le ciel entre l'armée du Bien, que commande saint Michel, et celle du Mal. Dès les premiers siècles, l'Église chrétienne rendit un culte à saint Michel et l'honora, le 29 septembre. En outre, deux fêtes célébrées, l'une par les Grecs le 8 septembre, l'autre par les Latins le 8 mai, consacrent la mémoire de deux apparitions de l'archange : la première au IVe siècle, à Colosses (Phrygie), la seconde au Ve siècle, au mont Gargan, aujourd'hui mont Saint-Ange (prov. de Naples). La tradition conserve également le souvenir de deux autres apparitions de saint Michel : à Rome vers le milieu du règne du pape saint Grégoire le Grand, au-dessus du môle d'Adrien, qui reçut depuis le nom de château de Saint-Ange, et, en France, vers 706, sur l'îlot où s'éleva plus tard l'abbaye du Mont-Saint-Michel. V. Mont-Saint-Michel.

— *La Saint-Michel,* Fête de saint Michel : *Dans certains départements, les loyers se payent à la Saint-*Michel.

— Iconogr. Dans la plupart des peintures et bas-reliefs du *Jugement dernier*, saint Michel est représenté pesant les âmes dans une balance. Dans un tableau du Louvre (*la Vierge aux balances*), peinture de l'école de Vinci, l'archange saint Michel est agenouillé devant l'Enfant Jésus, à qui il présente une balance, symbole de la justice divine. D'ordinaire, il est représenté vêtu d'une cuirasse et armé d'un glaive, comme dans les deux tableaux où Raphaël a peint *Saint Michel terrassant le démon* figuré par un dragon ; ces deux œuvres sont au Louvre. Le même sujet a été représenté par Beccafumi (église del Carmine, à Sienne), Giulio Clovio, Rubens, Eugène Decroix (chapelle des Saints-Anges, dans l'église de Saint-Sulpice, à Paris). Luca Giordano (1666), Ch. Le Brun (ancienne peinture de la galerie d'Apollon, au Louvre), ont représenté *Saint Michel combattant les anges rebelles.* Une statue colossale en cuivre doré du *saint Michel* surmonte la flèche de l'hôtel de ville de Bruxelles ; une autre, en bronze, décore la façade de l'église Saint-Michel, à Munich. Frémiet a représenté le même sujet au Mont-Saint-Michel.


Saint Michel terrassant le démon, d'après Raphaël.

Michel (ordres de **Saint-**). Trois ordres de chevalerie ont été institués sous ce nom : en France, en Bavière et en Grande-Bretagne.

L'*ordre de Saint-Michel en France* fut fondé le 1er août 1469 par Louis XI, au château d'Amboise. Il était destiné à trente-six gentilshommes de la cour ; mais le nombre en fut plus tard porté à cent. Chaque année, la veille de la fête de saint Michel, le chapitre de l'ordre se réunissait à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, près d'Avranches. En 1578, Henri III fusionna cet ordre avec l'ordre du Saint-Esprit. Aboli en 1789, rétabli en 1816 pour récompenser les lettres, les sciences et les arts, il cessa d'exister en 1830. Sa décoration consistait en une croix d'or à quatre branches et huit pointes, émaillée de blanc et bordée d'or, anglée de quatre fleurs de lis en or et présentant sur son écusson l'image de saint Michel terrassant le dragon ; elle se portait suspendue par un ruban noir moiré, passé en écharpe de droite à gauche. Le collier était composé de coquilles d'argent, reliées par une chaînette d'or. Une médaille y était attachée, avec l'effigie du saint Michel et la devise : *Immensi tremor oceani.*


Ordre de Saint-Michel (France).


Ordre de Saint-Michel (Bavière).

L'*ordre de Saint-Michel* ou *du Mérite de Saint-Michel,* de Bavière créé en 1693 à Munich et modifié en 1837, a pour grand maître le roi régnant de Bavière. Il comprend cinq classes : grands-croix, écharpe et plaque ; grands commandeurs, sautoir et plaque ; commandeurs, sautoir ; chevaliers de 1re et 2e classes, boutonnière. La décoration est une croix à quatre branches, émaillée d'azur, bordée d'or et anglée de flammes ; sur les branches supérieure et inférieure se trouve la lettre *P*, sur la branche latérale la lettre *F*, ces lettres répondant aux mots *Pietas, Perseverantia, Fidelitas, Fortitudo* (Piété, Constance, Fidélité, Courage). De face, la croix porte un saint Michel en or, armé de toutes pièces, avec la devise *Quis ut Deus,* sur le bouclier ; au revers, on lit sur fond d'or en lettres bleues ce mot : *Virtuti.* Le ruban est bleu foncé à bord rouge.


Ordre de Saint-Michel et Saint-Georges (Angleterre).

L'*ordre de Saint-Michel et Saint-Georges,* en Angleterre, civil et militaire, a été institué en 1818, en mémoire de l'annexion de Malte et des îles Ioniennes. Il se compose de trois classes : grands-croix, écharpe et plaque ; commandeurs, sautoir ; chevaliers ou compagnons, boutonnière. Il a pour insignes une croix à sept branches portant à son centre le médaillon de saint Michel avec l'exergue : *Auspicium melioris ævi* (Présage d'un temps meilleur) ; le revers montre l'effigie de saint Georges transperçant le dragon. Le ruban est à trois raies : bleu, rouge, bleu.

Michel (fontaine **Saint-**), à Paris. Cette fontaine, située sur la place du même nom, est adossée à la maison d'angle du boulevard Saint-Michel et du boulevard Saint-André. Elle a été construite en 1860, sur les plans de Davioud, aux frais de la ville de Paris. Le monument se compose d'un bassin qui reçoit l'eau de quatre vasques superposées, au-dessus desquelles, dans une niche centrale, est placé un groupe en bronze, d'un bel effet, représentant *Saint Michel terrassant le démon.*

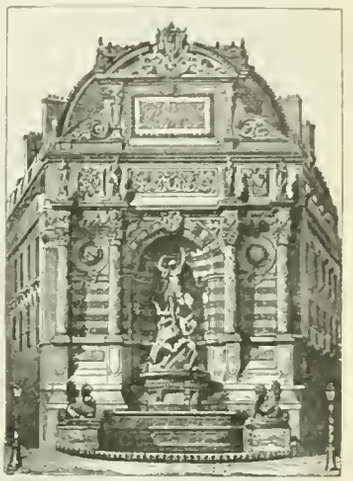
Fontaine Saint-Michel, à Paris.

MICHEL (SAINT-) n. m. Arboric. Variété de poire.

Michel (Mont-Saint-). Géogr. V. Mont-Saint-Michel.

EMPEREURS BYZANTINS

Michel Ier Rhangabé, empereur byzantin (811-813). Gendre de l'empereur Nicéphore Ier, il remplaça sur le trône son beau-frère Stauratios, détrôné (811). Il se laissa gouverner par sa femme Procopia. Son règne de deux ans fut marqué par une violente réaction contre les iconoclastes. Au dehors, le prince fut impuissant à contenir les Bulgares, et la défaite de Bersinikia provoqua un soulèvement militaire qui le renversa (813). Michel abdiqua en faveur de l'usurpateur Léon l'Arménien et fut relégué dans un couvent de l'archipel des Princes ; il y mourut en 840. Un de ses fils fut le patriarche Ignace.

Michel II, surnommé **le Bègue,** empereur byzantin (820-829). Originaire d'Armorium en Phrygie, soldat de fortune devenu *domestique des excubiteurs,* il avait contribué à mettre Léon l'Arménien sur le trône ; il conspira ensuite contre lui et, découvert, le fit assassiner pour se sauver et le remplaça sur le trône (déc. 819). Peu instruit, indifférent aux questions religieuses, il se montra tolérant pour les orthodoxes. Mais son règne fut troublé par des révoltes intérieures au cours desquelles les corsaires arabes d'Égypte occupèrent la Crète (826), tandis que les musulmans d'Afrique s'emparaient de la Sicile (827).

Michel III, surnommé **l'Ivrogne,** empereur byzantin (842-867). Tout jeune lorsqu'il succéda à son père Théophile, il régna d'abord sous la régence de sa mère Théodora et de son oncle Bardas, qui mirent fin à la querelle des iconoclastes en restaurant l'orthodoxie au synode de 843, et achevèrent la soumission et la conversion des Slaves du Péloponèse (849). Pendant ce temps, toutefois, les Arabes continuaient la conquête de la Sicile et ravageaient l'Asie. La majorité de Michel III amena la retraite de Théodora (856) ; mais le jeune souverain laissa le pouvoir au César Bardas, qui repoussa l'attaque des Russes dont la flotte menaçait Byzance (860), contint les Arabes grâce aux succès de son frère Petronas (863), et gagna le tsar bulgare Boris au christianisme et à l'influence byzantine (864). A l'intérieur, il institua, au palais de la Magnaure, une université florissante, et surtout, par la lutte où il s'engageait avec le patriarche Ignace, il provoquait de graves événements : Ignace, déposé (858), était remplacé par Photius, dont le conflit avec le pape Nicolas Ier amenait le schisme (863). Pendant ce temps, Michel III s'engouait d'un nouveau favori, le Macédonien Basile, qui assassinait Bardas avec la complicité de l'empereur (866), puis, devenu César, associé au trône, se débarrassait, peu après, par un meurtre, de Michel III (867).

Michel IV, le Paphlagonien, empereur byzantin (1034-1041). Poussé par son frère l'eunuque Jean, il devint l'amant de l'impératrice Zoé, et, après la mort de l'empe-

reur Romain Argyre, son mari. Dévot et malade, il laissa l'essentiel du pouvoir à son frère, qui en usa habilement. L'Archipel fut purgé des corsaires arabes par le Normand Harald Hardraade (1031-1035); Georges Maniacès reconquit (1038) la Sicile que la disgrâce de ce général fit malheureusement perdre bientôt (1040). La Bulgarie fut réduite à la soumission. L'eunuque Jean put même faire associer au trône, comme César, son neveu Michel, fils d'un calfat, qui succéda à Michel IV (1041).

Michel V, surnommé **Calaphate** (le Calfat), empereur byzantin (1041-1042). Neveu du précédent, associé par lui au trône, adopté par l'impératrice Zoé, il tenta, pour assurer le pouvoir de sa famille, de se débarrasser de sa bienfaitrice en l'exilant dans un couvent des îles des Princes (avr. 1042). Mais une révolution populaire éclata, guidée par la noblesse. Michel V, déposé, fut aveuglé, fait moine, et Zoé rétablie avec sa sœur Théodora.

Michel VI, Stratiotikos, empereur byzantin (1056-1057). Général et sénateur, il était déjà âgé quand Théodora le désigna pour son successeur. Sa politique de défiance à l'égard des grands chefs militaires amena le soulèvement d'Isaac Comnène. Michel VI abdiqua et rentra dans la vie privée, sans être inquiété. Il mourut en 1059.

Michel VII Ducas, surnommé **Parapinakès** (le Voleur), empereur byzantin (1071-1078). Fils de l'empereur Constantin X Ducas, il fut porté au trône par la révolution qui renversa Romain Diogène. Il laissa le pouvoir à son oncle le César Jean Ducas et à l'eunuque Nicéphoritzès. Pendant que les Normands conquéraient les derniers débris de l'Italie byzantine, la Bulgarie, pressurée, se soulevait avec l'appui des Serbes (1073). En Asie, les Seldjoukides faisaient des progrès énormes. Des usurpateurs se levaient : Nicéphore Batanate en Asie, Nicéphore Bryenne en Europe (1078). Devant la révolution, Michel VII abdiqua, se fit moine et devint archevêque d'Éphèse.

Michel VIII Paléologue, empereur byzantin (1259-1282). Général des empereurs de Nicée Jean Vatatzès et Théodore II, marié à une princesse de la maison impériale, il obtint d'abord, par une révolution, la tutelle du jeune *basileus* Jean IV Lascaris (1258), et bientôt, associé à l'empire (1259), il se débarrassa de l'enfant son collègue (1261). En même temps il justifiait son usurpation par la victoire remportée à Pelagonia sur le despote d'Épire et le prince d'Achaïe, son allié (1259), et plus encore par l'habile politique qui, en détachant de l'empire latin les puissances maritimes (traité de Nymphæon avec les Génois, 1261), lui permettait de reprendre Constantinople et d'y restaurer l'empire byzantin (1261). Michel VIII se rapprocha des Génois (1267), puis des Vénitiens, en se conciliant surtout la papauté, dont il reconnut la primauté au concile de Lyon (1274). Il réussit bientôt à repousser par les armes les efforts de Charles d'Anjou pour s'établir en Épire (1278-1281). Il rompit de même, à force d'habileté, la coalition formée entre Rome, Naples et Venise, et immobilisa les Angevins en provoquant les Vêpres siciliennes (1282). Quand il mourut (déc. 1282), l'empire semblait donc fortifié; mais, financièrement épuisé, menacé par la puissance naissante des Serbes et des Ottomans, il se trouvait, par la reprise même de Constantinople, détourné de ses véritables destinées.

Michel IX, fils de l'empereur Andronic II, associé par son père à l'empire en 1295. Chargé, en 1301, de combattre les Turcs, il fut battu à Baphæon. Il fut plus heureux contre la Grande Compagnie catalane, dont il fit, en 1305, assassiner le chef, Roger de Flor. Il mourut en 1320, à Thessalonique, âgé de quarante-trois ans. Il est le père de l'empereur Andronic III.

TSARS, ROIS ET PRINCES

Michel Asan, tsar de Bulgarie (1246-1257). Fils du tzar Jean II, il succéda, en 1246, à son jeune frère Koloman Ier, et eut d'abord à résister aux attaques de l'empereur grec de Nicée, Jean Vatatzès, qui, en effet, réussit à reprendre les places du Rhodope. A la mort de Vatatzès (1254), Michel fut victorieux à Serres (1255); mais, plusieurs fois battu par Théodore II Lascaris, il dut abandonner aux Grecs leurs conquêtes (1256). Il mourut assassiné.

Michel Fédorovitch, tsar de Russie, le premier des Romanof, né en 1596, mort en 1645. Fils du boïard Féodor Romanof, qui avait été contraint d'entrer dans les ordres, il fut élu, à dix-sept ans, par les états de Moscou, tsar de tous les Russes (1613). Les armées étrangères avaient envahi ses États; à l'intérieur, l'anarchie était générale. Il réussit à signer avec la Suède le traité de Stolbova (1617), par lequel la Russie cédait la Carélie et l'Ingrie, mais recouvrait Novgorod. Il signa avec la Pologne, en 1618, une trêve de quatorze ans, stipulant que la Russie abandonnerait Smolensk et ses dépendances. La paix était rétablie, mais au prix de concessions graves. Après la mort de Sigismond III (1632), il essaya sans succès de reprendre Smolensk. Une nouvelle paix fut conclue à Polianovka (1634), confirmant les cessions de la première trêve. — A l'intérieur, Michel Romanof réorganisa l'État russe; des étrangers furent attirés pour améliorer l'armée et l'industrie; des traités de commerce furent conclus; la pénétration de la Sibérie fut poursuivie.

Michel Ier, grand prince de Russie, mort en 1177. Dixième fils d'Iouri Dolgoroukï, il succéda dans le grand-duché de Russie à son frère André, expulsé (1175). Son règne, très court, fut rempli par des luttes contre un prince révolté, Jaropolk, dont il finit par triompher.

Michel II, grand prince de Russie, né en 1271, mort en 1317. Fils d'Iaroslaf de Tver, il succéda à André III (1304). Son neveu, Iouri de Moscou, se souleva contre lui avec l'appui du kan mongol (1313). Michel fut vainqueur; mais, accusé d'avoir empoisonné la femme d'Iouri, il fut mandé à la cour du kan et mis à mort. L'Église russe le vénère comme un saint.

Michel Vsevolodovitch, grand-duc de Kiev, mort en 1214. Après l'invasion de la Russie par les Tartares, il ne cessa de combattre contre les envahisseurs. Contraint de se rendre dans la Grande Horde pour faire hommage au Grand Kan, il refusa de se soumettre à certaines cérémonies, et fut mis à mort.

Michel Ier, voïvode de Valachie, de 1418 à 1420. Fils du prince Mircea le Grand à qui il succéda, il ne régna que deux ans, et fut renversé par son cousin Dan II, que soutenaient les Turcs.

Michel Korybuth Wishowiecki. V. Korybut.

Michel, roi de Serbie, mort en 1079. Il succéda à sa mère, la reine Neda, en 1042. Il vécut en bonne intelligence avec ses voisins et avec Rome. De 1072 à 1075, il favorisa les Bulgares, en lutte contre Byzance.

Michel Obrénovitch III, prince de Serbie, né à Kragouiévats en 1825, assassiné à Topchidéré (près de Belgrade) en 1868. Il était le second fils de Miloch. Il succéda à son frère, le prince Milan, en 1839. L'établissement d'impôts excessifs, ses tendances russophiles et les intrigues de la Porte le rendirent bientôt impopulaire. Une insurrection le contraignit à se réfugier à Semlin (1842). Quelques jours après, il fut déclaré déchu du trône. En 1858, il rentra en Serbie avec son père, Miloch, à qui il succéda en 1860. Durant son second règne, il modifia le régime de l'impôt, réorganisa l'armée et obtint, en 1867, l'évacuation du territoire serbe par les troupes ottomanes. Il fut assassiné par des forçats.

Michel (Ange Comnène), despote d'Épire (1204-1214), cousin de l'empereur Alexis III, gouverneur du Péloponèse. Il profita de la catastrophe de 1201 pour se tailler une principauté dans l'ancien *thème* de Nicopolis (Épire, Étolie et Acarnanie, côte nord du golfe de Corinthe), depuis Naupacte jusqu'à Tyrrachium : ce fut le *despotat* d'Épire, dont Arta fut la capitale. Il acquit même Corfou et, quoique battu par les Francs de Morée, il réussit à acquérir dans le Péloponèse Corinthe, Argos et Nauplie (1208). Il mourut en 1214, à Bérat, assassiné par un de ses serviteurs.

Michel II, despote d'Épire (1237-1271). Fils naturel du précédent et dépossédé par son oncle Théodore Ange, il s'empara, en 1237, de Corfou et d'une partie de l'Épire et, changeant, en souvenir de son père, son nom de Coestantin contre celui de Michel, il se proclama *despote*. Il s'agrandit successivement en Thessalie, en Albanie; mais, forcé par Vatatzès de reconnaître la suzeraineté de l'empire de Nicée (1254), il chercha des alliés pour s'en affranchir. En 1257, avec l'appui des Serbes, il réussit à repousser les généraux de Théodore II Lascaris; puis il se tourna vers les Latins, mariant une de ses filles à Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe, l'autre à Manfred, fils de Frédéric II de Hohenstaufen, à qui il céda Corfou et une partie de l'Épire. Mais, malgré l'appui de son gendre Villehardouin, il fut défait à Pelagonia par Michel Paléologue (1259). Le despotat d'Épire ne se releva jamais complètement de ce coup, et la mort de Michel II (1271) en acheva la dislocation.

Michel le Brave, prince de Valachie (1593-1601). Avec le concours de l'empereur Rodolphe II et du prince de Transylvanie, Sigismond Bathory, il réussit à conquérir son indépendance à l'égard du sultan. Mais, en revanche, il était obligé d'accepter la suzeraineté de l'empereur. Il tâcha de se servir de la protection impériale pour conquérir la Transylvanie et la Moldavie (1600), et réaliser ainsi l'union des pays roumains; mais la révolte des nobles hongrois, de Transylvanie, l'hostilité des Allemands, l'obligèrent à la retraite. Battu à Mérisztó en 1600, il perdit ses conquêtes. Pourtant, il se réconcilia avec l'empereur, et il allait reprendre l'offensive en Transylvanie, quand il fut assassiné, par ordre du général impérial Basta (1601).

PERSONNAGES DIVERS

Michel Attaliote, historien byzantin du XIe siècle. Né à Attalia en Pamphylie, il fit, à Constantinople, une belle fortune administrative. Outre un manuel de droit et le règlement (Διάταξις) très curieux qu'il rédigea pour l'hôpital et le couvent fondés par lui, on a de lui un livre d'histoire, où il a, en témoin bien informé et impartial, raconté les événements des années 1034 à 1079. Ce dernier ouvrage est inséré dans la *Byzantine* de Bonn (1855).

Michel Céroularios. Biogr. V. Cerularius.

Michel le Syrien, patriarche d'Antioche (1166-1199) et chroniqueur. Il a composé une chronique allant de la création jusqu'à son temps et qui, très sommaire jusqu'au VIe siècle, prend ensuite une forme plus développée. La publication de l'œuvre de Michel, d'abord connue seulement par une traduction arménienne, a été entreprise par l'abbé Chabot, d'après l'original syriaque récemment retrouvé.

Michel, patriarche syrien, qui vivait à Antioche vers la fin du XIIe siècle. Il a composé en syriaque un ouvrage précieux, intitulé : *Abrégé de l'histoire universelle*, qui s'étend depuis Adam jusqu'en 1193. La Bibliothèque nationale (Paris) en possède une traduction en arménien.

Michel (Jean), poète dramatique français. On ne sait à peu près rien de sa vie. Il composa une *Résurrection de Jésus-Christ* en trois journées et 20.000 vers, et remania, en l'allongeant, le *Mystère de la Passion* des frères Gréban, pour une représentation donnée à Angers en 1486. C'est sans raisons suffisantes qu'on lui a attribué aussi le *Mystère de la Vengeance de Jésus-Christ*.

Michel (François), visionnaire français, né à Salon (Provence) en 1661, mort à Lançon, près d'Aix, en 1726. Il était maréchal ferrant de profession. Il réussit à se faire envoyer à Versailles, en 1699, pour révéler à Louis XIV des communications secrètes qu'il disait tenir du fantôme de Marie-Thérèse, morte depuis quinze ans. Le roi l'écouta avec faveur, et le renvoya comblé de bienfaits. Saint-Simon prétend qu'il y a eu là une comédie arrangée par Mme Arnoul, veuve de l'intendant de marine de Marseille, et par Mme de Maintenon, afin de décider Louis XIV à épouser la veuve de Scarron.

Michel (Jean), poète languedocien, né à Nîmes (Gard) vers le milieu du XVIIe siècle, mort en 1700. Issu d'une famille pauvre et obscure, il composa dans la langue de son pays des pièces de vers, des chansons, des sonnets et un poème : l'*Embarras de la foire de Beaucaire* (1700), tableau vivant, ressemblant, qui abonde en particularités curieuses et en types originaux.

Michel Louis-Chrysostome) dit **Michel de Bourges**, avocat et homme politique français, né à Pourrières (Var) en 1797, mort à Montpellier en 1853. Il fut, au collège d'Aix, le condisciple de Thiers, combattit la Terreur blanche, et s'engagea dans un régiment de ligne pour se mettre à l'abri des représailles. Rendu à la vie civile, il alla faire son droit à Paris, et se fit ensuite inscrire comme avocat à Bourges, où il devint un des chefs de l'opposition républicaine. Sous la monarchie de Juillet, il défendit les mêmes principes, et son nom fut mêlé aux procès politiques les plus retentissants. Député de Niort de 1837 à 1839, il retourna siéger à l'Assemblée législative de 1849. Il y fut un des chefs de la Montagne et attacha son nom au fameux discours du 17 novembre 1851, dans lequel il repoussait l'éventualité d'un coup d'État, et rassurait les représentants en leur disant qu'ils étaient gardés par une « sentinelle invisible », le peuple. Quinze jours après, éclatait le 2-Décembre. Michel de Bourges ne fut pas proscrit et s'éteignit obscurément à Montpellier.

Michel (*Francisque*-Xavier), archéologue français, né à Lyon en 1809, mort à Paris en 1887. Il professa la littérature étrangère à la faculté des lettres de Bordeaux, où se fit recevoir, en 1846, docteur ès lettres. On lui doit un certain nombre d'ouvrages : *Veland le Forgeron, dissertation sur une tradition du moyen âge* (1833); *Histoire des races maudites de la France et de l'Espagne* (1847); *le Livre d'or des métiers* (1851-1854), avec Édouard Fournier; *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent en Occident et pendant le moyen âge* (1852-1854); *le Pays basque, sa population, sa langue, ses mœurs, sa littérature, sa musique* (1857); *les Écossais en France et les Français en Écosse* (1862). En outre, il a publié un grand nombre d'éditions d'ouvrages du XIe au XIVe siècle en français, en anglais, en saxon, comme : *Roman du mennier d'Arleux* (1833); *Théâtre français au moyen âge* (XIe-XIVe s.) (1839); etc.

Michel (Marc-Antoine-Amédée), dit **Marc-Michel**, littérateur et vaudevilliste français, né à Marseille en 1812, mort à Paris en 1868. Il a écrit pour le théâtre, seul ou en collaboration avec Brisebarre, Dumanoir, Jaime, Varin, Choler, etc., et surtout Labiche, un grand nombre de vaudevilles d'une excentricité bouffonne, qui eurent pour la plupart un vif succès. Nous citerons, entre autres : *l'Enlèvement de Déjanire* (1843); *le Tigre du Bengale* (1849), *le Chapeau de paille d'Italie* (1851); *un Monsieur qui prend la mouche* (1852); *Maman Sabouleux* (1852); *la Perle de la Cannebière* (1855); *la Dame aux jambes d'azur* (1857); *les Amours de Cléopâtre* (1860); *les Voisins Molinchart* (1862). On lui doit aussi un drame, *le Pacte d'amour* (1847) et un livret d'opéra, *les Trovatelles* (1854).

Michel Nicolaïevitch (le grand-duc), prince et général russe, né en 1832. Frère du tsar Alexandre II, il fut nommé général, grand maître de la cavalerie, gouverneur général du Caucase (1863), et commanda en chef, en 1877, pendant la guerre turco-russe, l'armée qui prit Ardahan et Kars. Promu alors feld-maréchal, il devint directeur général de l'artillerie, aide de camp général du tsar, président du conseil de l'empire.

Michel (Clémence-*Louise*), révolutionnaire française, née à Troyes en 1833. Institutrice aux Batignolles, elle s'occupa à la fin de l'Empire de questions sociales, et se jeta dans le mouvement communaliste. Arrêtée après la Commune, elle fut déportée en Nouvelle-Calédonie. Après l'amnistie de 1880, elle retourna à Paris, fit des conférences anarchistes, et se mit à la tête d'une bande qui pilla les boulangeries, ce qui lui valut une condamnation à six ans de réclusion (juin 1883). Ayant été graciée en 1886, elle ne sortit de prison que devant la menace d'en être expulsée. Peu après, elle subit une nouvelle condamnation à quatre mois de prison, pour un violent discours dans un meeting. Depuis lors, toujours exaltée, mais toujours prête à se dépouiller pour venir en aide à ceux qui souffrent, elle a séjourné alternativement en France et en Angleterre. On lui doit des écrits et des romans : *le Livre du jour de l'an* (1872); *la Misère* (1881); *les Méprisées* (1882); *la Fille du peuple* (1889); *Légendes et chants de guerre canaques* (1885); *les Microbes humains* (1886); *Mémoires* (1886); *les Crimes de l'époque* (1888); *le Claque-dents* (1890); *la Commune* (1898); etc. Elle a fait jouer quelques drames.

Michel (Adolphe-Frédéric), littérateur et publiciste français, né à Lourmarin (Vaucluse) en 1839, mort à Paris en 1891. Il étudia la théologie protestante, puis se rendit à Paris et collabora au « Protestant libéral », à l' « Avenir national », à la « Cloche », au « Siècle », au « Grand Dictionnaire Larousse », etc. Nous citerons de lui : *Louvois et les Protestants* (1868); *le Siège de Paris* (1871); *les Missionnaires bottés*, roman historique (1872); *Histoire de la troisième République française* (1873); *les Jésuites* (1879); etc.

Michel (Gustave-Frédéric), sculpteur, né à Paris en 1851, élève de Jouffroy. Il a débuté au Salon de 1875 avec le groupe *Hébé et l'aigle de Jupiter*. Ses œuvres, toujours empreintes de pensée, sont d'une exécution soignée et savante. Rappelons : *la Fortune enlevant son bandeau*, marbre (1889); *Cireé*, groupe bronze (square des Batignolles); *l'Aveugle et le Paralytique* (1896), groupe bronze (square de l'hôpital Tenon); *la Pensée*, marbre (théâtre de l'Opéra-Comique); *Souviens-toi !* groupe d'Alsaciens (à Orange); *Dans le rêve* (au musée du Luxembourg); *la Vierge et l'Enfant Jésus* (église du Sacré-Cœur de Montmartre); *Au soir de la vie; Charmeuse*; des travaux de décoration pour le pont Alexandre-III (Paris); etc.

Michel-Pascal, sculpteur français. V. Pascal.

Michel (Robert), sculpteur français, né au Puy en 1720, mort à Madrid en 1785. Il alla se fixer, en 1740, à Madrid, et devint successivement professeur, puis directeur de l'académie de Saint-Ferdinand. Artiste vigoureux et plein d'imagination, il a laissé, entre autres œuvres : à Madrid, *Saint Ferdinand et sainte Barbe*, dans l'oratoire du Buen-Retiro; *Saint Philippe de Neri*, à l'église de ce nom; la statue équestre de *Philippe V*, à l'Académie royale de Saint-Ferdinand.

Michel (Jean-Baptiste), graveur français, né à Paris en 1748, mort à Londres en 1801. Il passa plusieurs années en Angleterre, où il acquit de la réputation. Parmi ses estampes les plus estimées, nous citerons : *le Fils prodigue*, de Salvator Rosa; *la Mort de saint Joseph*, de Velasquez; *le Frappement du rocher*, de Poussin; *les Trois Grâces*, de Rubens; *la Cuisine*, de Teniers; *Alfred III visitant Guillaume d'Albanac*, de West; etc.

Michel (Sextius), poète français, né à Sénas (Bouches-du-Rhône) en 1825. Il se rendit en 1849 à Paris, où, quelques années plus tard, il dirigea une institution de jeunes gens, auxquels il adjoignit bientôt les enfants d'un orphelinat. Maire du XVe arrondissement depuis 1871, il a

succédé à Paul Arène comme président du félibrige de Paris. C'est un poète à la verve aimable, spirituelle. Outre des poésies provençales, on lui doit des poésies françaises d'une gaieté saine. Nous citerons de lui : *le Deuil de Cornélie* (1870); *le Long du Rhône à la mer* (1892); *Aurores et Couchants* (1893); *la Petite Patrie* (1894).

Michel (François-Emile), peintre et écrivain français, né à Metz en 1828. Il a exposé, aux Salons de Paris, depuis 1853, un très grand nombre de paysages estimables. Mais c'est surtout comme écrivain d'art qu'il s'est fait connaître. Ses travaux lui ont valu d'être nommé membre de l'Académie des beaux-arts, en 1892. Nous citerons de lui : *Rembrandt* (1886); *Gérard Terburg et sa famille* (1887); *Hobbema et les paysagistes de son temps en Hollande* (1890); *Jacob Van Ruysdaël et les paysagistes de l'École de Haarlem* (1890); *Rubens, sa vie, son œuvre et son temps* (1898); *Essais sur l'histoire de l'art* (1900).

Michel (Henry), professeur et publiciste français, né à Metz en 1857. Élève de l'École normale et agrégé de philosophie, il professa en province, puis au lycée Henri-IV à Paris, demanda un congé et entra à la rédaction du « Temps ». Docteur ès lettres en 1895, il fut chargé, en 1896, d'un cours d'histoire des doctrines politiques à la Sorbonne. Écrivain au style net et ferme, penseur aux idées larges, il a publié les ouvrages suivants : *la Philosophie politique de Herbert Spencer* (1892); *l'Idée de l'État. Essai critique sur l'histoire des théories sociales et politiques* (1895); *le Quarantième Fauteuil* (1898), suite d'articles sur des discours de réception à l'Académie depuis 1888; *la Doctrine politique de la démocratie. Questions du temps présent* (1900).

Michel (La Mère). Plusieurs versions de cette chanson, d'origine très incertaine, ont circulé avec plus ou moins d'amplification. Nous ne donnons que les couplets les plus connus :

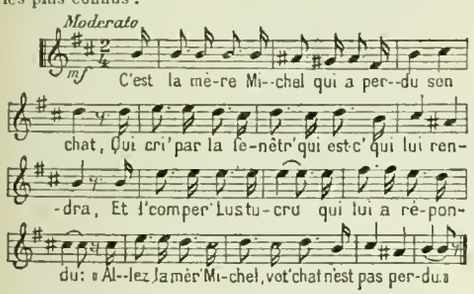

DEUXIÈME COUPLET

C'est la mère Michel qui lui a demandé :
« Mon chat n'est pas perdu ! vous l'avez donc trouvé ! »
Et l' compèr' Lustucru qui lui a répondu :
« Donnez un' récompenç', il vous sera rendu. »

TROISIÈME COUPLET

Et la mère Michel lui dit : « C'est décidé !
Si vous rendez mon chat, vous aurez un baiser. »
L' comper' Lustucru, qui n'en a pas voulu,
Lui dit : « Pour un lapin votre chat est vendu. »

Michelade, nom sous lequel est connu un massacre de catholiques fait à Nîmes, par les protestants, le 29 septembre 1567, jour de la Saint-Michel.

Michel-Ange (*kè-lanj'*) **Buonarroti,** sculpteur, peintre, architecte et poète italien, né en 1475 à Caprese, bourg de la province du Casentin, dont son père était gouverneur pour le compte de Florence, mort à Rome en 1564. Ramené, tout enfant, dans la métropole, il fit ses premières études dans les ateliers de Bertoldo et de Ghirlandajo; mais, s'il fit des emprunts, soit aux modèles de l'antiquité classique, soit à ses prédécesseurs immédiats, Giacomo della Quercia et Donatello, il affirmait déjà sa manière propre, pleine de fougue, à la fois robuste et nerveuse, avec une prédilection marquée pour le rendu de la musculature et pour l'effet dramatique. Michel-Ange ne comptait que quinze ans lorsque le masque de satyre qu'il avait sculpté attira sur lui l'attention de Laurent le Magnifique. De cette première période datent : la *Madone* en bas-relief de la « Casa Buonarroti », à Florence; *le Combat des Centaures et des Lapithes,* dans la même collection. Entre temps, il exécutait l'*Ange agenouillé* — destiné au tombeau de saint Dominique, à Bologne — et deux *Vierges* en médaillon (musée de Florence et musée de South Kensington).


Michel-Ange.

A son premier séjour à Rome, sous le pontificat d'Alexandre VI, en 1496, appartiennent : le *Bacchus ivre* (musée de Florence), le *Cupidon agenouillé* (South Kensington), l'*Adonis mourant* (musée de Florence), et surtout la *Pietà,* de la basilique de Saint-Pierre (1498).

De retour à Florence, Michel-Ange y sculpta le *David* jadis exposé sur la place de la Seigneurie. Un peu plus tard, il peignit le fameux carton de la *Guerre de Pise,* qui n'est plus connu que par des reproductions fragmentaires, page pleine de vie, de mouvement, de souffle. Vers la même époque, prit naissance un des rares tableaux de chevalet de Michel-Ange, la *Sainte Famille* de Doni (Offices). A l'avènement de Jules II, le Buonarroti retourna à Rome. Il trouva dans le nouveau pape un mécène clairvoyant et magnifique. Le mausolée que Jules II lui commanda pour la basilique de Saint-Pierre devait comprendre une trentaine de statues. Bien que Michel-Ange ait travaillé pendant près de quarante ans à cet ensemble grandiose, une demi-douzaine de statues seulement furent terminées. Il est vrai que ce sont d'éclatants chefs-d'œuvre : le *Moïse,* les deux *Esclaves* du Louvre; le *Génie de la victoire,* du musée national de Florence. Anatomiste consommé et dramaturge hors ligne, Michel-Ange combine l'émotion propre à un adepte du christianisme avec la radieuse interprétation de la forme humaine, telle que l'avaient connue les Grecs de la grande époque.

Dans l'intervalle, en 1506, Michel-Ange avait sculpté pour la cathédrale de Bruges le charmant groupe de la *Vierge* assise, tenant l'enfant Jésus debout à côté d'elle.

Brouillé avec Jules II, pour une vétille (l'artiste avait une tendance à la misanthropie), le Buonarroti s'enfuit à Florence; puis, réconcilié avec son protecteur, il exécuta sa statue colossale en bronze pour la ville de Bologne; et enfin, de retour à Rome, il exécuta, de 1508 à 1512, le splendide ensemble des fresques de la chapelle Sixtine. Dans cette évocation des scènes les plus dramatiques de la Genèse (*Dieu séparant la lumière des ténèbres, la Création des mondes, la Séparation de la terre et des eaux, la Création de l'homme, la Création de la femme, la Tentation, l'Expulsion du paradis, le Sacrifice de Noé, le Déluge, l'Ivresse de Noé*), auxquelles font suite le *Serpent d'airain,* l'*Histoire d'Esther,* de *Judith,* de *Goliath,* non moins que dans les figures des *Prophètes* et des *Sibylles,* Michel-Ange se pénètre de la grandeur épique de l'Ancien Testament; il s'y montre tour à tour grave et sublime, vif et impétueux, tendre et ému.

Après un recueillement, qui se prolongea pendant presque tout le pontificat de Léon X — seul le *Christ,* très guindé, de l'église de la Minerve, vit le jour dans cet intervalle — Michel-Ange aborda la tâche qui devait fermer, avec la mausolée de Jules II, son œuvre maîtresse en tant que sculpteur : les tombeaux des Médicis, dans la basilique de Saint-Laurent à Florence (1519-1534). L'artiste créa les étonnantes personnifications des forces de la nature ou des origines du monde qui s'appellent *le Jour* et *la Nuit, le Crépuscule* et *l'Aurore,* figures d'une inspiration à la fois farouche et sublime. Quant à l'élément moderne, il s'est taillé sa place dans les deux statues de Julien et de Laurent de Médicis : l'un, calme et souriant, qui écoute avec bienveillance un orateur invisible; l'autre, *le Penseur* — comme l'a si justement nommé la postérité — qui est absorbé dans de profondes méditations.

Michel-Ange ne prit plus le ciseau et le maillet que pour des œuvres plus ou moins fragmentaires : le buste de *Brutus,* au musée national de Florence; *la Descente de croix,* à la cathédrale de la même ville. Mais, tandis que le sculpteur abdiquait progressivement, le peintre se signalait par un nouveau coup d'éclat : *le Jugement dernier,* peint sur une des parois de la chapelle Sixtine (1534-1541). L'inspiration, ici, est la même que dans les scènes de la Genèse. Michel-Ange s'applique à éveiller chez ses contemporains les sentiments de contrition, en leur montrant les châtiments réservés aux coupables.

Le Buonarroti approchait de la cinquantaine lorsqu'il aborda pour la première fois la pratique de l'architecture avec la chapelle des Médicis. Il y créa un ensemble fier et mouvementé, mais où la recherche du relief l'empêtrait sur les belles lignes calmes et harmonieuses, les savantes transitions, chères à Bramante et à Raphaël. Ces défauts s'aggravèrent encore dans la bibliothèque Laurentienne, construite à quelques pas de la chapelle des Médicis, qui n'en forme pas moins une superbe conception architecturale. A Rome, Michel-Ange remania la place du Capitole et composa l'entablement, si justement admiré, du palais Farnèse. La continuation des travaux de Saint-Pierre et surtout la construction de la fameuse coupole forment le couronnement de sa carrière de bâtisseur. Si, par la richesse de ses conceptions, son entente du relief et de l'éclat, Michel-Ange a déterminé la dernière évolution architecturale de la Renaissance, il a, malheureusement, donné le signal de graves aberrations en se servant d'une ornementation mouvementée et colorée à l'excès.

En même temps que le ciseau, le pinceau et le compas, Michel-Ange maniait la plume. Sa liaison avec une poétesse célèbre, Vittoria Colonna, l'encouragea dans cette voie. Ses *Rime* comprennent des épigrammes et épitaphes, des madrigaux, des « stanze », des « canzoni », et surtout des sonnets au nombre de soixante-dix-sept, en dehors des sonnets inachevés. Ces compositions comptent parmi les plus belles de la littérature italienne, non seulement par l'élévation des sentiments, mais par la langue nette et colorée, par la richesse des rimes, par le style véritablement lapidaire.

Michel-Ange mourut à quatre-vingt-neuf ans, comblé d'honneurs et de richesses. Sa dépouille mortelle, transportée à Florence, fut déposée dans l'église Santa Croce.

Michélangelesque (*kèl', je-lèssk*) adj. Qui tient de Michel-Ange ou de la nature de ses œuvres. ‖ On dit aussi **michélangesque.**

Michelant (Henri), archéologue, né à Liége en 1811, mort à Paris en 1890. Il fut greffier au tribunal de Metz de 1836 à 1841, et devint professeur de littérature étrangère à la faculté de Rennes. A partir de 1852, il fut attaché à la Bibliothèque nationale, où il devint, en 1871, conservateur adjoint. On lui doit, entre autres travaux, des éditions estimées du *Roman d'Alexandre* (1846); des *Mémoires de Philippe de Vigneules* (1852); du *Trésor de vénerie,* de Hardouin (1856); *Guy de Bourgogne, Otinel, Floovant* (1859); *Renaut de Montauban* (1862); *le Roman d'Escanor* (1886); etc.

Michelessi (Dominique), littérateur italien, né à Spinetoli (Marche d'Ancône) en 1735, mort à Stockholm en 1773. Il entra dans les ordres, professa la rhétorique, devint secrétaire des cardinaux Caprara et Carnffa, séjourna quelque temps à la cour de Berlin, puis se rendit en Suède, où le roi Gustave III le combla d'honneurs. Nous citerons de lui : *Mémoires sur la vie et les écrits du comte Francesco Algarotti* (1770), traduit en français par Castillon (1772); *Œuvres en prose et en vers composées en Suède;* etc.

Michelet (Jules), historien et écrivain français, né à Paris en 1798, mort à Hyères en 1874. Son père dirigeait une petite imprimerie que la sévérité impériale l'obligea à fermer en 1810. Encore enfant, de santé très délicate, d'une sensibilité avivée par une première éducation toute maternelle, il connut la faim et le froid et dut travailler à l'imprimerie de son père avant de pouvoir commencer ses études au lycée Charlemagne, où sa timidité naturelle, jointe au sentiment de sa pauvreté, lui rendit pénible le contact de ses camarades. Cependant, il compléta à pas de géant son instruction première. En 1821, il devint suppléant à Charlemagne, et, en 1823, professeur à Rollin. A partir de 1828 paraissent ses premiers livres : *Tableau chronologique de l'histoire moderne* (1825); *Tableaux synchroniques de l'histoire moderne* (1827); *Précis d'histoire moderne* (1827); bientôt le ministre Frayssinous le nommait maître de conférences à l'École normale supérieure. Il devait conserver ce poste, en s'y affirmant comme un merveilleux professeur, d'une éloquence imagée et puissante, jusqu'en 1836. A cette période appartiennent l'*Introduction à l'histoire universelle* (1831); une traduction des *Œuvres choisies* de Vico (1829); une *Histoire romaine* (1831), où la république seule est traitée, et surtout un exposé lumineux et concis sur les *Origines du droit français* (1837) où s'accusent les préoccupations philosophiques de l'historien. Michelet entra à l'Académie des sciences morales

La révolution de 1830 permit à Michelet de donner toute sa mesure. Elle exalta son libéralisme naturel, et il y vit le triomphe de ce peuple, auquel il appartenait par son origine et par ses premières souffrances. Elle porta de plus au pouvoir ses amis, Guizot et Villemain, et lui valut d'être nommé (1831) chef de la section historique aux Archives, suppléant de Guizot à la Sorbonne dans la chaire d'histoire moderne (1834), enfin (1838) professeur d'histoire et de morale au Collège de France : son enseignement, destiné désormais non seulement aux érudits, mais à la foule, allait prendre le caractère d'un apostolat. Cependant paraissaient, de 1833 à 1846, les six premiers volumes de l'œuvre maîtresse de l'écrivain, l'*Histoire de France,* interrompue au règne de Louis XI. Par une méthode encore nouvelle et hardiment appliquée, Michelet faisait entrer dans l'explication des faits, la considération des milieux sociaux, dont il essayait, avec une admirable maîtrise, de dégager les affinités géographiques, de reconstituer les mœurs, les passions. L'histoire cessait d'être un exposé d'érudition, pour devenir une « résurrection » de la vie, et par là, une œuvre morale, de psychologie, et d'art.


Michelet.

La publication de l'*Histoire de France* fut interrompue en 1846. Michelet, en effet, à ce moment, était sollicité de plus en plus par les polémiques du dehors, par cette vive agitation intellectuelle qui marque les cinq dernières années de la monarchie de Juillet, et dont, au Collège de France même, les cours d'Edgar Quinet et de Mickiewicz se font l'écho. Il prend part au combat, au nom de l'esprit de la Révolution, contre les tendances rétrogrades qu'il voit dominer avec le ministère Guizot et les idées ultramontaines que proclament Veuillet et Montalembert : il écrit son ardente *Etude sur les Jésuites* (1843), en collaboration avec Edgar-Quinet. Viennent ensuite : *le Prêtre, la femme et la famille* (1844); *le Peuple* (1844); *l'Etudiant* cours du Collège de France (1848)). Leur auteur méritait, au mois de janvier 1848, la suspension de son cours, à la demande du clergé. Il refusa, après la révolution de Février, un siège à la Constituante : mais quand la réaction triompha, au 2 décembre 1851, il fut suspendu, puis révoqué de ses fonctions au Collège de France (1852), et chassé des Archives quelques mois après. Il sortit pauvre de la tourmente, et recommença à travailler.

Ses œuvres prennent dès lors une couleur nouvelle. S'il termine en 1853 son *Histoire de la Révolution,* entreprise et poursuivie au milieu d'une révolution, s'il reprend son *Histoire de France,* pour en publier de 1855 à 1867 les dix derniers volumes, jusqu'au règne de Louis XVI, sa pensée, attristée par la vue du régime impérial, mais réchauffée par une tendresse nouvelle (il a épousé, en 1850, en secondes noces, Mlle Mialaret, incline vers une sorte de poésie panthéiste, dont l'histoire naturelle, parfois même la physiologie, forment la trame. Alors paraissent ces études si attachantes et si éloquentes parfois, où s'accuse une sensibilité inquiète, curieuse de pénétrer le mystère d'amour de la nature : *l'Oiseau* (1856); *l'Insecte* (1857); *l'Amour* (1858); *la Femme* (1859); *la Mer* (1861); *la Montagne* (1868); *la Bible de l'humanité,* etc. Ajoutons différents livres, tantôt détachés de sa grande *Histoire* : *le Procès des Templiers* (1841-1851); les *Mémoires de Luther* (1835); *les Femmes de la Révolution* (1854); etc., tantôt des impressions de voyage : *Rome; Un hiver en Italie; Sur les chemins de l'Europe;* ou des fragments d'autobiographie : *Ma jeunesse* (1884); *Mon journal* (1888); *Lettres inédites à Mlle Mialaret;* etc. A sa mort, hâtée par les catastrophes de 1870 qui lui fournirent l'occasion d'une éloquente brochure : *la France devant l'Europe* (1871), et par les excès de la Commune, il avait entrepris la publication d'une *Histoire du XIXe siècle* (1872-1875), à laquelle il ne put donner la dernière main.

L'œuvre de Michelet, infiniment variée quant aux sujets, est fortement une, cependant, par la forme et par l'inspiration. L'écrivain est incomparable : sa langue sobre, imagée, pleine de couleur, son style aux envolées lyriques d'un éclat surprenant, portent la marque du romantisme. La pensée, constamment généreuse et haute, faite d'une sympathie universelle pour les êtres et les choses, d'une foi invincible dans le progrès, semble comme un écho lointain des premiers enthousiasmes de cette Révolution française, que Michelet admirait tant. La valeur de l'historien, qui a été plus discutée, est cependant hors de contestation. Il est vrai que la sincérité de Michelet, toujours entière, a été parfois faussée par le souvenir des polémiques contemporaines, où le clergé, notamment les jésuites avaient été ses adversaires directs. Il faut convenir aussi que la forme même de l'écrivain, qui est celle d'un apôtre et d'un voyant, est d'un exemple dangereux. Cependant Michelet n'a rien hasardé à la légère. Personne n'a étudié les documents originaux avec plus de conscience et avec un sens plus sûr que lui, même quand il lui est arrivé d'apporter dans l'interprétation des textes, un peu de cette divination qui est encore, à tout prendre, un élément essentiel du génie de l'historien.

Michelet (Adèle-Athénaïs Mialaret, dame Jules), femme auteur française, née à Montauban en 1826, morte à Paris en 1899. Fille d'un fonctionnaire des colonies, instruite mais sans fortune, elle accepta une place d'institutrice à Vienne. Dans un moment de détresse morale, la lecture du *Prêtre* de Michelet lui inspira l'idée de demander des conseils au grand historien. Elle échangea quelques lettres avec lui, le vit à son retour à Paris et devint sa femme en 1849 : elle avait vingt-trois ans et Michelet cinquante-deux ans. Compagne dévouée de Michelet, elle collabora à *l'Oiseau, l'Insecte, la Mer,* publia

pour son propre compte *les Mémoires d'un enfant* (1866) et *la Nature* (1872). Après la mort de son mari, elle consacra ses instants à surveiller les éditions de ses œuvres et publia encore : *la Mort et les funérailles de Michelet* (1876); *le Centenaire de Michelet, ce qu'il doit être* (1898).

Michelet (Charles-Louis), philosophe allemand, né et mort à Berlin (1801-1893). Il professa, dès 1829, la philosophie à l'université de Berlin, puis se rendit à Paris et obtint, en 1835, un prix de l'Académie des sciences morales, avec un ouvrage sur la métaphysique d'Aristote. Il appartient à l'école de Hegel, et devint, à sa mort, un des chefs de la gauche hégélienne. Nous citerons de lui : *l'Éthique d'Aristote dans ses rapports avec l'ensemble de la morale* (1827); *Histoire des systèmes de philosophie en Allemagne, de Kant à Hegel* (1837-1838); *Schelling et Hegel* (1839); *la Philosophie considérée comme science exacte*; etc.

Micheli ou **Michiel** Ier (Vitale), doge de Venise, mort en 1102. Successeur de Vitalo Faliero en 1096, il prit part à la première croisade et conclut une alliance avec le roi de Hongrie. Il eut pour successeur Ordelafo Faliero.

Micheli ou **Michiel** (Domenico), doge de Venise, mort en 1130. Successeur d'Ordelafo Faliero en 1118, il conduisit en Orient une expédition au secours de Baudoin II, roi de Jérusalem (1121). Rappelé à Venise par les menaces du roi de Hongrie, il le força à traiter avec lui.

Micheli ou **Michiel II** (Vitale), doge de Venise, mort en 1172. Successeur de Domenico Morosini en 1156, il lutta contre l'empereur Frédéric, et entra dans la ligue lombarde (1167). En 1171, désirant régler les questions pendantes entre Venise et l'empire byzantin, il quitta Venise avec une puissante flotte, s'empara de Raguse, mais se laissa prendre aux promesses de l'empereur Manuel et mécontenta ses matelots décimés par la peste, qui l'assassinèrent à Stalimène.

Micheli du Crest (Jacques-Barthélemy), savant suisse, né à Genève en 1690, mort à Zofingen (Argovie) en 1766. Capitaine dans un régiment suisse au service de la France, il retourna dans sa patrie en 1725, prit part aux troubles dont elle fut le théâtre, fut condamné à mort par contumace, chercha un refuge dans le canton de Berne, y fut arrêté et subit au château de Aarbourg une détention de dix-huit ans. Il leva, en France et en Suisse, des plans et des cartes remarquables, et fit graver un panorama des glaciers de la Suisse. Nous citerons de lui : *Description d'un thermomètre universel* (1741); *Mémoire sur la sphéricité de la terre* (1760); etc.

Micheli, chef populaire napolitain, surnommé **il Pazzo** (*le Fou*), né en 1769, mort en 1799. Choisi comme chef par le peuple de Naples, au moment où le général Championnet s'approchait de la ville avec l'armée française (1799), Micheli usa avec cruauté du pouvoir qui lui était confié. Fait prisonnier et conduit devant Championnet, il se laissa prendre aux promesses du général français et l'aida à entrer dans la ville. Lors de la rentrée à Naples du cardinal Ruffo, Micheli fut mis à mort (13 juin).

michélie (*li*) n. f. Genre de plantes, de la famille des magnoliacées.

— Encycl. Les *michélies* sont des arbres et des arbrisseaux très voisins des magnolias. Ils croissent dans l'Inde, l'Indo-Chine et les îles voisines, et renferment un principe amer et aromatique, qui leur communique des propriétés toniques et stimulantes. Le *michelia champaca* ou *champac*, de l'Indo-Chine, est célèbre comme aromatique.

michelinie (*ni*) n. f. Genre d'anthozoaires, famille des favositidés, comprenant des formes fossiles dans le calcaire carbonifère. (Ce sont des polypiers massifs, dont l'épithèque épaisse émet des prolongements en façon de racines.)

Michelis (Frédéric), philosophe allemand, né à Munster en 1815, mort à Fribourg en Brisgau en 1886. Entré dans les ordres (1838), il enseigna l'histoire, puis la philologie au gymnase ecclésiastique de Paderborn (1849-1855), et obtint une chaire au collège de Braunsberg. De 1866 à 1867, il siégea au Reichstag prussien et vota avec le groupe pangermaniste. En 1870, il refusa d'adhérer à la définition de l'infaillibilité pontificale prononcée par le concile du Vatican, et, quatre ans après, devenu un des plus ardents champions du vieux-catholicisme, il accepta la cure de Fribourg en Brisgau. Citons de lui : *la Philosophie de Platon comparée à la Révélation* (1860); *Philosophie de la conscience* (1877); *Kant avant et après 1777* (1880).

Michelis (Alexandre), peintre allemand, né à Munster en 1823, mort à Weimar en 1868. Il devint, en 1863, professeur de paysage à l'école de Weimar. Cet artiste excellait à reproduire les sites de la Westphalie et de la Thuringe. Quelques-uns de ses paysages ont aussi quelque chose de fantastique et de légendaire (*Danse des Elfes au clair de la lune* [1861]; *Redoute détruite après la bataille*).

Michelot (Pierre-Lucien), compositeur français, né à Saint-Ciergues (Haute-Marne), en 1850. Élève de la maîtrise de la cathédrale de Langres, il devint directeur de la musique au monastère des prémontrés de Tarascon, fonda une maîtrise à Avignon et fut nommé maître de chapelle de Notre-Dame-des-Champs, à Paris. Il a publié des mélodies, motets, hymnes, psaumes; des chœurs : *de la Passion selon saint Matthieu, de la Passion selon saint Jean*; des messes, des morceaux de chant grégorien, etc.

Michelozzi (Michelozzo), architecte et sculpteur italien, né à Florence au commencement du XVe siècle, mort à Florence vers 1468. Élève de Brunelleschi et de Donatello, il eut pour protecteur Cosme de Médicis. On lui doit, à Florence : le palais de la Via Larga, type de l'architecture florentine; le palais Tornabuoni; le noviciat et la chapelle de Médicis; la chapelle de l'Annonciation pour l'église des servites; les réparations du Palazzo-Vecchio, élevé par Arnolfo de Lapo en 1298; à Venise : le couvent et la bibliothèque de Saint-Marc; à Fiésole : le palais Mezzi, l'église et le couvent de Saint-Jérôme; à Milan : la chapelle de Saint-Pierre martyr, dans l'église Sante-Eustorgio (1462), etc. Comme sculpteur, on connaît de lui : la statue de *la Foi*, dans le Baptistère de Florence; un *Saint Jean* en ronde bosse; un remarquable *Crucifix* en bois, dans le couvent de San-Giorgio-Maggiore, à Venise, etc.

Michels (Abel DES), orientaliste français, né à Paris en 1833, mort en 1893. Il se fit d'abord recevoir docteur en médecine et licencié en droit, puis entreprit l'étude de la langue annamite et fut, en 1872, nommé professeur à l'École des langues orientales. Citons de lui : *Huit contes en langue cochinchinoise* 1869); *Essai sur les affinités de la civilisation chez les Annamites et chez les Chinois* (1869); *Tam Tu Kinh* (1882); *Luc Vân Tiên Co Diên* (1883); *Kim Vân Kiên lan truyên* (1885); *Mémoire sur les caractères de la langue annamite* (1887); *Contes plaisants annamites* (1889); *Annales impériales de l'Annam* (1889); etc.

Michelstadt, ville d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [prov. de Starkenbourg]), sur la Mumling; 3.112 hab. Eaux minérales froides (établissement hydrothérapique). Forge et fonderie. Fabriques de machines, d'étoffes.

mi-chemin (à) loc. adv. Vers le milieu du chemin : *Bois situé* À MI-CHEMIN *de deux villages.*

— Fig. Avant d'avoir atteint son but.

Michieli (Andrea DE'), dit **il Vicentino**, peintre italien, né à Vicence en 1539, mort en 1614. Il apprit sous les leçons de Palma le Vieux. Citons de lui, à Venise : *la Présentation du prince Othon au pape Alexandre III; Pépin battu par les Vénitiens dans le canal Orfano; l'Election de l'empereur Baudoin à Sainte-Sophie; la Bataille de Lépante*; etc. On a de lui, au Louvre : *l'Arrivée de Henri III au Lido*, et à Munich : *Réunion de têtes couronnées*. Son style le rapproche tantôt de Titien, tantôt de Véronèse, et parfois de Palma le Jeune. — Son fils et son élève, Maaco **de' Michieli**, dit *Marco* Vicentino, n'a laissé qu'un petit nombre d'œuvres : *la Chute de la manne, Sainte-Catherine, la Nativité de la Vierge*, à Venise.

Michiels (*Alfred*-Joseph-Xavier), littérateur français, né à Rome en 1813, mort à Paris en 1892. Il passa son enfance en Italie, puis se rendit à Paris, voyagea en Allemagne, en Angleterre, collabora à divers journaux et revues, et devint bibliothécaire à l'École des beaux-arts. Grand travailleur, très instruit, écrivain précis, historien exact, critique d'art estimé, il a publié, entre autres ouvrages : *Etudes sur l'Allemagne* (1839); *Histoire des idées littéraires en France au XIXe siècle* (1842); *Souvenirs d'Angleterre* (1844); *Histoire de la peinture flamande* (1847); *les Peintres brugeois* (1846); *l'Architecture et la Peinture en Europe du Ve au XVIe siècle* (1853); *Rubens et l'Ecole d'Anvers* (1854); *Histoire secrète du gouvernement autrichien* (1859); *Histoire de la politique autrichienne depuis Marie-Thérèse* (1861); *Histoire de la guerre franco-prussienne* (1871); *Van Dyck et ses élèves* (1880); *Memling et ses ouvrages* (1883); *le Monde du comique et du rire* (1887); etc.

Michigan, grand lac de la région septentrionale des Etats-Unis, entre les quatre Etats de Michigan (auquel il donne son nom), d'Indiana, d'Illinois, de Wisconsin. La seconde en étendue des cinq nappes d'eau de la méditerranée nord-américaine, ce « Grand Lac » (c'est ce que signifie son nom indien), a 530 kilom. du S. au N., sur 100 à 140 seulement de large, 1.700 de pourtour et 61.900 kilom. carr. Hauteur au-dessus du niveau de la mer, 177 mètres; profondeur moyenne, 120; profondeur extrême, 263. Il reçoit les eaux de courts torrents à cascades. Les deux plus grandes villes qu'il baigne sont Milwaukee et Chicago. Gelé en hiver pendant trois ou quatre mois, il s'ouvre par le détroit de Michillimackinak ou de Mackinaw sur le lac Huron, qui vient de recevoir le tribut du lac Supérieur.

Michigan, l'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans la région nord de la Confédération, entre quatre des cinq grands lacs de la « Méditerranée américaine d'eau douce », le Supérieur, le Michigan, le Huron, l'Erié, et entre les Etats de Wisconsin et d'Illinois à l'O., d'Indiana, d'Ohio au S., la province d'Ontario (Canada) à l'E. Il se compose de deux presqu'îles séparées par le détroit de Mackinaw : l'une, la septentrionale, entre le Supérieur et le Michigan; l'autre, entre le Michigan, le Huron, la rivière Saint-Clair, la rivière Détroit, le lac Erié. Il s'étend sur 152.585 kilom. carr., avec 2.421.000 hab. Sol peu élevé, vastes plaines et coteaux bas dans la presqu'île du Sud; forêts jadis immenses, très diminuées et dévastées; grandes richesses de sous-sol, cuivre, fer, houille. Climat extrême; rivières longtemps glacées, toutes dans le bassin du Saint-Laurent. Terre jadis française, colonisée dès l'an 1630; les colons français y fondèrent, en 1701, la ville de Détroit.

Michillimackinak (c'est-à-dire la *Grande Tortue*), détroit « continental » des Etats-Unis, dans le Michigan, faisant communiquer le lac Michigan avec le lac Huron. Souvent appelé plus brièvement *Mackinaw* ou *Mackinac*, ainsi que la ville qui le borde.

Michoacan, Etat mexicain, s'étendant sur les deux versants de la sierra Madre, entre le Pacifique et les Etats de Colima, Jalisco, Guanajuato, Mexico et Guerrero. Superf. de 58.594 kilom. carr.; pop. 935.849 hab. Capit. *Morelia*. Climat et productions variées selon l'altitude. Le café d'Uruapan est particulièrement apprécié. Cet Etat est une des régions mexicaines qui se sont le plus difficilement fondues avec le reste de la Nouvelle-Espagne.

Michol, fille de Saül, mentionnée au Ier livre des *Rois* (XVIII, 20, 28; XIX, 16, 17; XXV, 44) et au IIe (III, 14, 15; VI, 16, 20-23). Elle aimait David et le sauva des fureurs de son père. Après lui avoir été donnée en mariage, pour prix de ses exploits, elle lui fut enlevée par ordre de Saül; mais Isboseth, fils de ce dernier, la rendit à son époux, sur le conseil d'Abner. Il lui arriva de tourner en dérision le saint enthousiasme qui avait porté David à danser devant l'arche du Seigneur, pendant la fête triomphale où on la ramenait enfin à Jérusalem. Aussi, dit le texte, il ne naquit pas de fils à Michol.

michon n. m. Archéol. Emplanture de l'arbre, sur les galères du XVe au XVIIe siècle.

michon (rad. *miche*) n. m. Tranche de pain : *Se tailler un* MICHON.

Michon (Pierre), médecin français, plus connu sous le nom de **l'abbé Bourdelot**, né à Sens en 1610, mort à Paris en 1685. Il devint médecin du prince de Condé, et se rendit, en 1651, auprès de la reine Christine, alors gravement malade, qui lui fit obtenir l'abbaye de Massay. Michon est surtout connu parce qu'il réunissait chez lui les savants et les aidait volontiers de ses conseils, de sa bibliothèque et de sa bourse. On a de lui : *Recherches et observations sur les vipères* (1670); *Conférences* (1765); etc.

Michon (Jean-Hippolyte), écrivain français, né à La Roche-Fressange (Corrèze) en 1806, mort près de Baignes-Sainte-Radegonde (Charente) en 1881. Entré dans les ordres, il fut directeur des petits séminaires de Thébandières, puis de La Valette. En 1848, il se rendit à Paris, où il fonda et dirigea la *Presse religieuse* et l'*Européen*, supprimés, en 1854, par le gouvernement impérial. Il publia un grand nombre d'ouvrages, entre autres : *la Révolution et le Clergé* (1858); *le Concordat* (1862); *Vie de Jésus* (1865). A partir de 1870, il s'adonna à l'étude de la graphologie. De 1850 à 1853, il avait accompagné de Saulcy dans son voyage en Palestine. Pendant sa vie, il passa simplement pour un prêtre aux opinions hardies ou même téméraires, comme celles qu'il exposa dans son livre : *De la rénovation de l'Eglise* (1860), mis à l'index l'année suivante. Une révélation, faite après sa mort, par Louis Ulbach, apprit au public qu'il était l'auteur de plusieurs romans irréligieux, parus sous le voile de l'anonymat, tels que *le Maudit* (1863); *la Religieuse* (1865); *le Moine* (1865); *le Jésuite* (1866); *le Confesseur* (1866); *le Curé de campagne* (1867); etc.

Michot (Antoine Micnaut, dit), comédien français, né et mort à Paris (1765-1826). Après avoir joué sur diverses scènes, il entra en 1792 au théâtre de la République (depuis Théâtre-Français) et ne le quitta plus. Sociétaire en 1799, il prit sa retraite en 1821. Il excellait dans les rôles de bourgeois et d'artisans.

michotte (vx mot signif. *petite miche*) n. f. En Bourgogne, Pain de deux livres qu'il est d'usage de donner aux vendangeurs. || Dans l'est de la France, le Cèpe de Bordeaux ou bolet comestible.

Michu (Benoît), peintre, né à Paris vers 1610, mort dans cette ville en 1703. Il acquit la réputation du meilleur peintre sur verre de son temps et employa le procédé connu sous le nom de *peinture en apprêt*, qui consiste à fixer les couleurs sur le verre au lieu de les y incorporer. On cite, parmi les meilleures, les vitraux qu'il peignit pour la chapelle de Versailles, celle des Invalides et le cloître des Feuillants de la rue Saint-Honoré (Paris). — Son fils, peintre distingué, travailla à la chapelle de Versailles.

Michu (Louis), acteur français, né à Reims en 1754, mort à Rouen en 1802. Il débuta à la Comédie-Italienne en 1775, dans un opéra de Grétry, *le Magnifique*, et fut engagé pour doubler Clairval. Son physique élégant, ses qualités de comédien le mirent en évidence pour l'emploi des « Colins », c'est-à-dire des jeunes amoureux, et il se distingua non seulement dans l'opéra-comique, mais aussi dans la comédie proprement dite. Il se retira en 1799, et prit alors la direction du théâtre de Rouen. Il ne réussit pas et se noya volontairement dans la Seine.

micippe (*sip'*) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des majinés, propres à l'océan Indien.



Micipsa (monnaie d'argent).

Micipsa, roi de Numidie, fils aîné de Masinissa. La mort de ses frères le rendit maître du royaume de Numidie, vers l'an 146 avant Jésus-Christ. Ami des Romains, il régna avec douceur, s'entourant dans Cirta (Constantine), sa capitale, de savants, de philosophes et d'artistes. Craignant que Jugurtha, ambitieux et protégé des Romains, ne supplantât ses cousins, il l'adjoignit comme héritier du royaume à ses deux fils Adherbal et Hiempsal. Mais cette précaution fouroit précisément à Jugurtha la puissance nécessaire pour se défaire de ses cousins. V. Jugurtha.

Mickiewicz (Adam), poète polonais, né en 1798 à Zaosie, en Lithuanie, mort à Constantinople en 1855. Il appartenait à une famille de petite noblesse. Vers la vingtième année, un amour passionné pour une voisine de campagne, Marie Wereszczaka, détermina sa vocation poétique. Il la chanta sous le nom de Maryla dans des sonnets, dans des élégies, dans son poème des *Aïeux* et même dans *Messire Thadée*. En 1819, il fut nommé professeur au gymnase de Kowno. En 1822, il publia un recueil de ballades et, en 1823, un volume comprenant deux parties des *Dziady* (les Aïeux) et un poème, sorte d'épopée chevaleresque, *Grazyna*. Dans les *Dziady*, il s'inspire des traditions populaires de la Russie Blanche. A cette première période de sa vie appartient encore l'*Ode à la Jeunesse*, qui eut un retentissement considérable. En 1823, le gouvernement russe ayant pris ombrage de certaines sociétés secrètes, qui s'étaient formées en Lithuanie, Mickiewicz fut emprisonné, puis exilé dans l'intérieur de la Russie. Il fut, d'ailleurs, fort bien accueilli à Pétersbourg, à Odessa, à Moscou. En 1827 parut son poème romantique, *Konrad Wallenrod*, qui était un véritable appel à l'insurrection. En 1829, il quitta la Russie, visita l'Allemagne, alla saluer Gœthe à Weimar, puis séjourna en Italie; en 1830, à la veille de la révolution de Varsovie, il écrivit les vers célèbres *A la mère polonaise*. Il ne put prendre part à l'insurrection et séjourna à Dresde, où il écrivit la troisième partie des *Dziady*, qui renferme d'admirables morceaux. Puis il se rendit à Paris, où il publia le *Livre des pèlerins*, et l'épopée rustique et chevaleresque de *Messire Thadée* (1834). Il accepta, pour vivre, une chaire de littérature latine à l'université de Lausanne. En 1840, il fut nommé chargé des cours de langue et de littérature slave au Collège de France, où son enseignement dévia sous l'influence d'un dangereux mystique, Towianski. Son cours fut suspendu en 1845, et le poète fut nommé conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal. En 1848, il organisa en Italie une légion polonaise. Il salua avec enthousiasme l'avènement de Napoléon III, qui le chargea, en 1855, d'une mission à Constantinople, où il fut enlevé par le choléra. Ses restes reposent dans la cathédrale du Wawel à Cracovie. Mickiewicz a été le plus grand poète de la Pologne; ses vers le placent à côté des Gœthe, des Byron, des Hugo. Ses œuvres en prose n'ont qu'un intérêt historique ou psychologique. Ses



Mickiewicz.

poésies ont été traduites en français par Christian Ostrowski et par son fils, Ladislas Mickiewicz.
— Bibliogr. : Ladislas Mickiewicz, *Vie de Mickiewicz* (Paris); Louis Leger, *Russes et Slaves*.

Mickle (William Julius), poète écossais, né à Langholm (comté de Dumfries) en 1734, mort à Wheatley en 1788. Il est l'auteur d'une bonne traduction en vers des *Lusiades* de Camoëns et d'un certain nombre de poèmes : *Sir Martyn* (1767); *Voltaire parmi les ombres* (1770); *Marie, reine d'Ecosse*; *Cumnor Hall*, ballade qui inspira à Walter Scott le sujet de son roman de *Kenilworth*.

miclou n. m. Nom vulgaire du canard longue queue. Le miclou (*harelda glacialis*) est un canard du groupe des fuligules, qui est répandu dans les régions arctiques.]

micmac (orig. inconn.) n. m. Intrigue embrouillée et suspecte : *Affaire dans laquelle il y a du* micmac.

micmac n. m. Langue parlée par les Micmacs. V. lennape.

Micmacs, Indiens qui vivent sur la côte de la Nouvelle-Ecosse et dans les îles du Prince-Edouard et de Terre-Neuve. (V. Peaux-Rouges.) — *Un*, *Une* Micmac.

micné n. m. Métrol. anc. Mesure égyptienne de capacité, qui valait 20 métrètes.

micocoule n. f. Fruit du micocoulier.

micocoulier (*li-é* — provenç. moderne) n. m. Bot. Genre d'urticacées, tribu des ulmées.
— Encycl. Les *micocouliers* (celtis) sont des arbres ou des arbrisseaux inermes ou épineux, à feuilles caduques ou persistantes et distiques. On en connaît plus de soixante espèces, des régions tempérées et chaudes du globe. Le *micocoulier de Provence* (celtis Australis), dit vulgairement « falabreguié » ou « fabricoulier », a des drupes comestibles, bien qu'un peu astringents, de la grosseur d'une cerise; son bois est compact et noirâtre, et on l'utilise pour faire des fourches, des manches de fouets, des instruments de musique, etc. Le *micocoulier du Levant* (celtis Orientalis), de l'Asie occidentale, fournit une écorce et des feuilles employées contre l'épilepsie. Le *micocoulier de Virginie* (celtis Occidentalis), de l'Amérique du Nord, a un drupe astringent.



Micocoulier : *a*, fleur grossie ; *b*, coupe de la fleur.

Micon, peintre et statuaire grec du Ve siècle av. J.-C., né à Athènes. Il exécuta divers travaux dans sa ville natale, en collaboration avec Polygnote. Pline attribue à ces deux artistes la découverte de nouvelles matières colorantes et le perfectionnement des procédés d'exécution pratiqués par leurs devanciers. Micon peignit, entre autres œuvres, dans le temple des Dioscures : *l'Expédition des Argonautes*; dans le temple de Thésée, *le Combat des Centaures et des Lapithes* et *le Combat des Amazones*. Il répéta ce dernier sujet sur les murailles du Pœcile. — Micon avait un talent particulier pour peindre les chevaux. Il paraît d'ailleurs avoir été plus préoccupé de faire vite que de faire bien : ayant à représenter le héros Boutès écrasé par un rocher, il se borna à en faire voir la tête et les yeux. D'où le proverbe athénien : « C'est comme le Boutès de Micon, » disait-on d'une besogne bâclée. — Micon avait une fille, nommée Timarète, qui était aussi peintre. On voyait d'elle, à Éphèse, une *Artémis*.

miconie (*ni*) n. f. Genre de mélastomacées, type de la tribu des *miconiées*, comprenant des arbres et des arbustes à fruits charnus et coriaces. (On en connaît près de cinq cents espèces, de l'Amérique tropicale. On emploie les feuilles de la *miconia milleflora* pour préparer des infusions théiformes, les fruits de la *miconia agrestis* contre les affections bilieuses, l'écorce et les fruits de la *miconia cinnamofolia* pour teindre en jaune.)

miconié, ée adj. Qui ressemble à une miconie.
— n. f. pl. Bot. Tribu de mélastomacées, qui a pour type le genre *miconie*. — *Une* miconiée.

mi-côte (à), loc. adv. A mi-côte de la côte.

mi-corps (à), loc. adv. Au milieu du corps; de façon à ne laisser voir que la partie supérieure du corps : *Etre dans l'eau jusqu'à* mi-corps. *Se faire peindre à* mi-corps.

micrabacie (*si*) n. f. Genre d'anthozoaires zoanthaires, de la famille des fongidés, comprenant des formes fossiles dans les terrains crétacés. (L'espèce type du genre est la *micrabacia coronula*, de la craie d'Europe.)

micrablepharus (*blé*, *russ*) n. m. Genre de reptiles sauriens, propre à l'Amérique tropicale. (Les *micrablepharus* sont des téjidés d'assez grande taille, à queue cylindrique. L'espèce type est le *micrablepharus Maximiliani*, du Brésil et Paraguay.)

micralymme n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, comprenant quatre espèces de l'hémisphère boréal. (Les micralymmes (*micralymma*) sont des staphylins de la tribu des omaliinés, qui vivent au bord de la mer et se laissent recouvrir à marée haute. La seule espèce française (et européenne) est le *micralymma marinum*.]


Micrascalabote.

micracoustique (*stik'* — du préf. *micro*, et du gr. *akoucin*, entendre) adj. Physiq. Qui sert, qui contribue à augmenter l'intensité du son, à percevoir les sons faibles : *Tube* micracoustique.

micranthe (du préf. *micro*, et du gr. *anthos*, fleur) adj. Bot. Qui a de petites fleurs. ‖ On dit aussi micranthé, ée.

micranthème n. m. Bot. Syn. de micranthe.

micrascalabote (*ska*) n. m. Genre de reptiles sauriens, propres à Madagascar. (Les micrascalabotes sont de petits geckos allongés, grêles, à longue queue presque cylindrique, à tête peu aplatie.)

micraspis (*spiss*) n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des coccinellidés, comprenant quelques espèces de l'Europe et de l'Asie occidentale. (La *micraspis sexdecimpunctata* se trouve en France.)

micraster (*stèr*) n. m. Genre d'oursins, comprenant plusieurs espèces répandues surtout dans les formations crétacées.
— Encycl. Les *micrasters* sont des spatanginés souvent de grande taille, ovales ou cordiformes, avec le côté postérieur tronqué à la région de l'anus.


Micraster.

micrasterias (*sté-ri-ass*) n. m. Bot. Genre d'algues, de la famille des desmidiées, comprenant une cinquantaine d'espèces, caractérisé par des cellules étranglées en leur milieu, et dont les deux moitiés symétriques présentent chacune un prolongement axial et deux latéraux.

micrathène n. m. Genre d'araignées, type du groupe des *micrathénés*, comprenant plus de cent espèces de l'Amérique. (Les *micrathènes* ou *acrosomes* sont des araignées de taille grande ou moyenne, ordinairement d'un noir brillant, avec l'abdomen jaune, rouge, blanc, armé de cornes; leurs formes sont celles des gastéracanthes.)

micrathénés n. m. pl. Groupe d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, renfermant les genres *micrathena*, et voisins. — *Un* micrathéné.

micrélytre n. f. Genre d'insectes hémiptères, comprenant une espèce de l'Europe méridionale. (Ce sont des punaises allongées, de taille médiocre. La *micrelytra fossularum* vit dans le midi de la France.)

micrélytrinés n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères, de la famille des coréidés, comprenant les *micrélytres* et genres voisins. — *Un* micrélytriné.

micrencéphale (du préf. *micro*, et de *encéphale*) adj. Zool. Qui a le cerveau très petit.

micrhyla n. f. Genre de batraciens anoures, comprenant une seule espèce de Java.

micrhylidés n. m. pl. Famille de batraciens anoures, dont le genre *micrhyla* est le type. — *Un* micrhylidé.

micrixys (*ksiss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, propres à l'Amérique du Nord. Syn. peu usité eugnathus.

micro (du gr. *mikros*, petit), préfixe qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques pour exprimer l'idée de petitesse.
— En T. d'électr., Préfixe signifiant « un millionième », en composition dans les noms de mesures : micro*volt*, un millionième de volt; micro*farad*, unité de capacité électrostatique valant un millionième de farad; micro*ohm*, millionième d'ohm.

microbase (du préf. *micro*, et de *base*) n. m. Bot. Fruit composé de quatre coques implantées sur une base étroite.

microbe (du gr. *mikrobios*, dont la vie est courte) n. m. Pathol. Organisme microscopique monocellulaire, dépourvu de pigment protoplasmique, qui est l'agent des fermentations, des putréfactions et d'un grand nombre de maladies dites virulentes, spécifiques ou contagieuses. Syn. fréquent bactérie.
— Pop. Individu chétif, malingre.
— Encycl. Les *microbes* comprennent, d'après la définition précédente, des algues, des champignons, des levures, etc.; mais l'usage tend à ne désigner sous ce nom « de microbe » que les algues voisines des oscillariées, qui sont souvent parasites des organismes vivants; on doit réserver le mot *bactérie* à un type spécial de microbes.
On divise les microbes, ainsi entendus, en deux familles : les *coccacées* et les *bactériacées*.
Les coccacées, caractérisées par leur forme sphérique, comprennent quatre genres : *micrococque*, dont les éléments sont isolés ou réunis par deux ou en chapelets; *sarcine*, dont les individus se rassemblent en forme de cube; *ascocoque*, qui forme des colonies massives; *leuconostoc*, réunis en chaînette entourée de gelée.
Les bactériacées, caractérisées par leur forme en bâtons plus ou moins allongés, se divisent aussi en quatre genres : *bacille*, élément en bâtonnet; *spirille*, qui affecte la forme de spires de un ou plusieurs tours; *leptothrix*, à longs filaments rectilignes; *cladothrix*, à filaments ramifiés.
Les microbes sont constitués par une masse de protoplasma homogène ou parfois granuleuse, entourée d'une fine membrane. Très souvent incolores, ils donnent parfois naissance à des pigments rouges ou roses (*micrococcus prodigiosus*), jaunes ou oranges (*micrococcus pioqenes aureus*); bleus ou verts (bacille pyocyanique), etc. Leur multiplication s'effectue par *division* quand chaque cellule, ayant atteint une dimension qui semble fixe pour l'espèce, se partage en deux parties égales, ou par *sporulation* lorsque le microbe, par condensation d'une partie de son protoplasma, donne naissance à un élément plus ou moins sphérique, qui reproduit des individus semblables au premier. La formation des spores n'a lieu, en général, que chez les microbes placés dans des conditions défavorables. Mais, pour qu'un microbe puisse se développer, il est nécessaire qu'il rencontre un milieu et une température convenables; certains exigent une atmosphère oxygénée (aérobies), tandis que d'autres ne poussent que s'ils sont privés d'air (anaérobies).
En se multipliant, les diverses espèces de microbes transforment les éléments où ils vivent; ils y prennent ce qui est nécessaire à leur prolification et y rejettent les résidus de leur activité vitale. Ainsi s'effectuent la putréfaction, certaines fermentations, et prennent naissance les *toxines* microbiennes. Transportés, soit par l'expérimentation, soit par la nature, en nombre suffisant, dans des organismes vivants, le plus grand nombre de microbes meurent; mais, s'ils se trouvent en présence d'une déchéance quelconque produite par un surmenage, froid, etc., ils peuvent y prospérer et donnent naissance aux maladies dites *infectieuses*. Cette nocivité, ou virulence, n'est pas constante; c'est ainsi que le streptocoque pyogène, qui est en général non virulent, produit parfois l'érysipèle ou provoque la formation d'abcès. Les microbes agissent par leurs sécrétions, par leurs toxines, produisant de la fièvre, du délire, des lésions organiques, etc., et, de plus, ils forcent l'organisme à agir contre eux par *phagocytose* et fabrication d'*antitoxines*. Lorsque la lutte est terminée, l'individu atteint est quelque temps réfractaire à toute invasion de la maladie; en un mot, il est vacciné. V. vaccin, sérum.
Il semble que chaque espèce de microbes ait dans l'organisme un milieu de prédilection : le pneumocoque agit surtout sur le poumon; le bacille d'Eberth se localise dans l'intestin donnant la fièvre typhoïde; le bacille diphtéritique pousse sur les muqueuses; etc.
Les microbes se rencontrent partout : dans le sol, dans l'air, dans les eaux, enfin dans le corps même des animaux.
— *Microbes du sol*. La terre, renfermant de grandes quantités de matière organique, offre aux microbes un séjour de prédilection; aussi est-ce dans le sol superficiel que la flore microbienne est le plus riche. A la surface on rencontre 2.564.800 germes par centimètre cube; à 2 mètres, il n'y en a plus que 23.000; à 6 mètres 0. On rencontre particulièrement le vibrion septique, la bactéridie charbonneuse, le bacille du tétanos, celui de la fièvre typhoïde, parfois le bacille de la tuberculose; le bacille coli n'y est pas rare; enfin, les fermentations nitriques y ont pour agent le *micrococcus urex*.
— *Microbes des eaux*. Les microbes, ceux mêmes des espèces nuisibles pour l'homme, sont aussi en nombre considérable dans les eaux. On y trouve ceux déjà signalés dans le sol, que la pluie y entraîne, et de plus, pendant certaines épidémies, le spirille du choléra ou encore le bacille de la morve, le streptocoque pyogène, le staphylocoque doré, le pyocyanique, etc.
La teneur en microbes d'une eau bonne à boire ne doit par dépasser 500 par centimètre cube. Voici l'analyse bactériologique, par centimètre cube de différentes eaux : Vanne, 62 à la source, 1.100 dans les réservoirs. Seine, à Bercy, 1.480; à Asnières, 3.200. Marne, 50.000. Rhône, au-dessus de Lyon, 75; au-dessous, 800. Saône, au-dessus de Lyon, 586; au-dessous, 4.280. Sprée, au-dessus de Berlin, 4.300; au-dessous, 97.800. Tamise, au-dessus de Londres, 20.000. Eau de mer du golfe de Naples, 208.000; à 3 kilom., 10. Lac de Genève, 150.000 près de la rive, 30 au milieu. Sources minérales, jamais plus de 50. Puits en exploitation, 60 à 500. Grêle, 700 à 21.000. Neige, 40 à 500. Glace des glaciers, 15 à 200. Glace de consommation jusqu'à 5.000.
— *Microbes de l'air*. On rencontre dans l'air tous les microbes signalés précédemment; leur nombre varie suivant les lieux, ainsi que l'indiquent les chiffres suivants comptés à Paris par mètre cube : Montsouris, 250; Hôtel de Ville, 7.000; hôpital Saint-Antoine, 55.000; égouts, 7.500. Suivant l'altitude, on constate aussi de grandes variations. C'est ainsi qu'au sommet du Panthéon on ne trouve plus que 28 microbes.
— *Microbes du corps*. Dans tous les tissus organiques non en contact avec l'atmosphère on ne trouve chez les animaux *sains* aucune espèce de microbes. Au contraire, la peau, les voies digestives et aériennes en renferment un nombre considérable. Dans la bouche, on rencontre : le leptothrix buccalis, le bacille termo, le bacille subtilis, le micrococque pyogène, le pneumocoque, etc. L'estomac, contient presque toujours la *sarcine de l'estomac*. L'intestin surtout contient en grand nombre le bacille *coli communis*. On trouve aussi dans le nez, la trachée, les bronches, les muqueuses oculaires, des germes nombreux qui ne déterminent des processus morbides que dans des conditions particulières d'affaiblissement organique.

microbicide (*sid'* — de *microbe*, et du lat. *cædere*, tuer) adj. Qui tue les microbes. (On devrait dire *germicide*.)

microbie n. f. Syn. de mycrobiologie.

microbien, enne (*bi-in, èn'*) adj. Qui a rapport aux microbes : *Maladie* microbienne. *Cultures* microbiennes.
— Encycl. *Cultures microbiennes*. Pour étudier les microbes, il est nécessaire de pouvoir les isoler les uns des autres, de les faire se développer, et pourtant d'opérer de telle sorte que les maladies virulentes ne puissent faire courir de danger aux chercheurs. On utilise dans ce but les cultures dans des vases en verre de formes diverses, ballons de Pasteur, tubes à essai, etc., bouchés avec des tampons de coton ou fermés au chalumeau, ou encore des plaques de Petri (v. planche des microbes); ces vases renferment des liquides (bouillon, solutions minérales, sérum sanguin, sang, etc.), des milieux solides (gélatine, agar, sérum coagulé, etc.), ou encore des pommes de terre, des racines diverses, des œufs, etc.
Avant de faire une culture microbienne, on stérilise à l'autoclave, à la température de 120 degrés, les vases et leur contenu. Puis, soit avec un fil de platine préalablement rougi, s'il s'agit d'un milieu solide (tissus animaux, végétaux), soit une pipette stérilisée, si l'on est en présence de liquides (urine, sang, eau, etc.), on touche légèrement ou l'on fait tomber quelques gouttes dans les milieux de culture (v. planche des microbes); s'il s'agit de cultures anaérobies, on ferme ensuite les vases au chalumeau, ou encore on met sur la culture de l'huile stérilisée. Enfin, le vase est porté dans une étuve à température constante (37°). Vingt-quatre heures après, souvent davantage, les milieux liquides se troublent, les milieux solides se recouvrent d'un léger voile, ou sont ponctués de colonies : le microbe s'est développé. Pour pratiquer l'isolement, on prélève une parcelle de la culture, on la dilue dans de l'eau stérilisée et on ensemence à nouveau; on recommence ainsi jusqu'au moment où le microscope ne montre qu'une seule espèce microbienne.
Pour compter les microbes, par exemple, contenus dans un litre d'eau, on prélève une goutte de cette eau, on la dépose sur une plaque de Petri et on lui fait parcourir la surface du milieu solide qu'elle contient. Chaque microbe donne naissance à une colonie microbienne; il suffit de compter ces dernières.
Maladies microbiennes. Toutes les maladies infectieuses ou contagieuses sont dues à la présence de microbes; mais on est encore loin de connaître pour chaque maladie le micro-organisme spécifique. Pour qu'on soit en droit d'affirmer qu'une maladie est due à un microbe déterminé, il faut, suivant Pasteur : 1° trouver dans chaque cas de cette maladie ce même microbe; 2° reproduire la maladie dans toutes ses phases avec une culture pure de ce microbe.

microbiologie (*ji* — du gr. *microbios*, dont la vie est courte, et *logos*, discours) n. f. Science qui s'occupe des microbes. ‖ On dit aussi microbie.


Staphylocoque doré


Streptocoque du pus et de l'erysipele


Bacille du pus bleu


Vibrion septique


Pneumocoque de la pneumonie


Pneumobacille de Friedlander

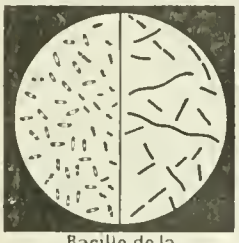
Bacille de la fièvre typhoïde

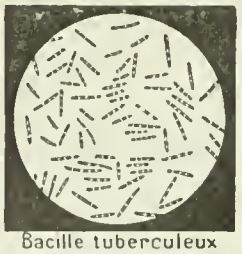
Bacille tuberculeux

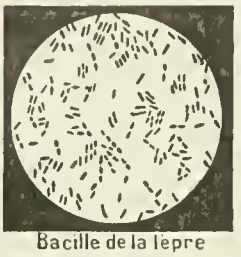
Bacille de la lepre


Bacille de la diphtérie

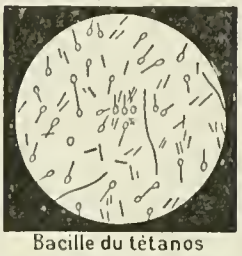
Bacille du tétanos


Bacille de la peste

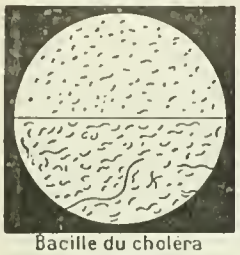
Bacille du choléra


Microbe de la blennorragie


Diplobacille de la conjonctivite


Hématozoaires de lamalaria

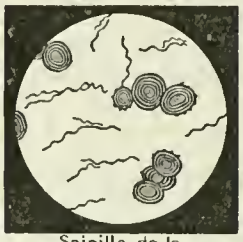
Spirille de la fièvre recurrente


Microbe du botulisme


Colibacille de l'intestin


Bacille de la morve

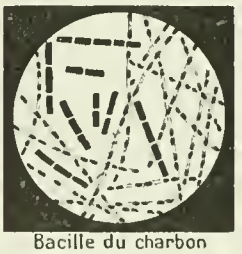
Bacille du charbon

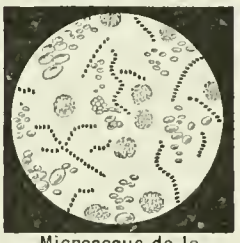
Microcoque de la mammite de la vache

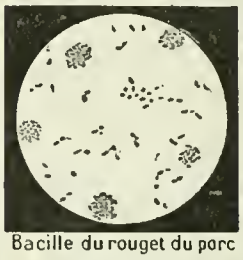
Bacille du rouget du porc

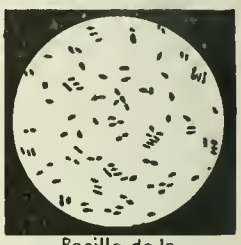
Bacille de la pneumo-entérite du porc

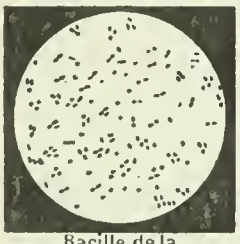
Bacille de la septicémie du cheval

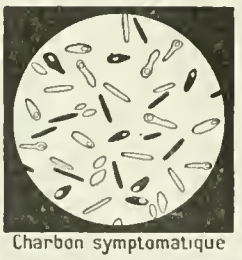
Charbon symptomatique

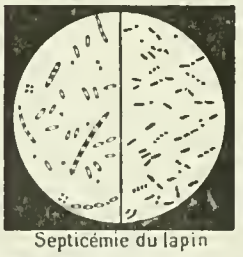
Septicémie du lapin

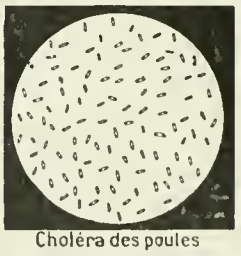
Choléra des poules

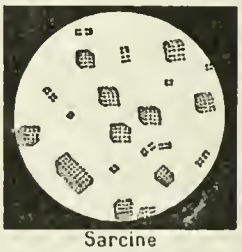
Sarcine


Leuconostoc

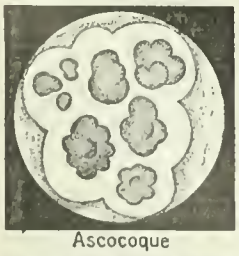
Ascocoque


Microbe de la graisse du vin et de la bière.

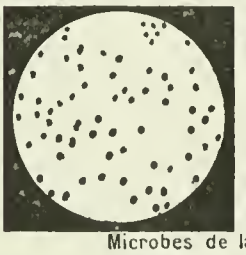
Microbes de la nitrification

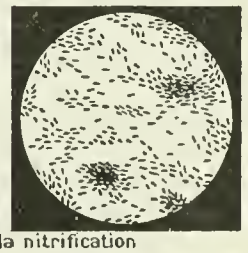
Bacille du lait bleu

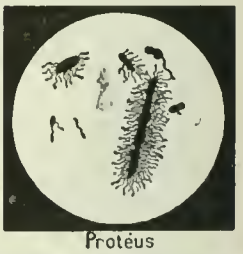
Protéus

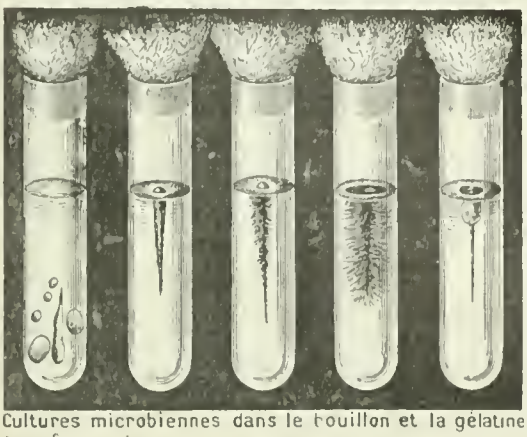
Cultures microbiennes dans le bouillon et la gélatine


Culture sur plaque de Petri

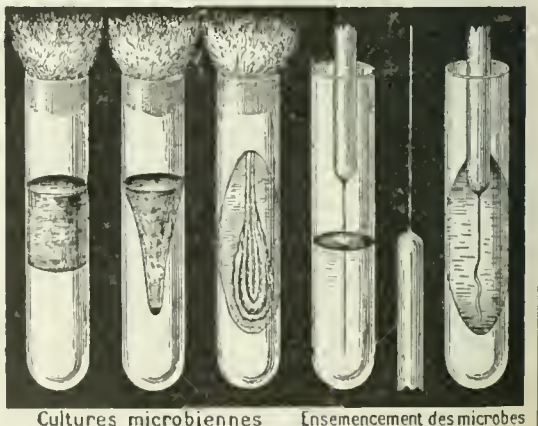
Cultures microbiennes sur gélatine et agar

Ensemencement des microbes
Gélatine fil Agar

— Encycl. La *microbiologie* date à peine d'un siècle et doit surtout à Pasteur son immense essor. Elle a révolutionné la chirurgie par l'*antisepsie* et l'*asepsie*, la médecine et l'hygiène en précisant l'étiologie des maladies infectieuses et surtout en déterminant l'isolement des malades contagieux, la désinfection des locaux contaminés, etc.

Cette science comprend : 1° l'histoire des microbes, c'est-à-dire leur classification, leur morphologie, leur physiologie générale, leurs origines et leurs milieux d'habitat (v. MICROBE, et BACTÉRIE); 2° la partie technique de leur conservation, préparation, etc., en un mot l'histologie microbienne (v. MICROGRAPHIE); 3° les moyens de stérilisation nécessaires pour tuer les microbes ou empêcher leur pullulation. V. STERILISATION, et ANTISEPSIE.

MICROBISME (*bissm'*) n. m. Présence dans l'organisme de microbes pathogènes.

MICROBROMITE (du préf. *micro*, et de *brome*) n. f. Chlorobromure naturel d'argent, pauvre en brome.

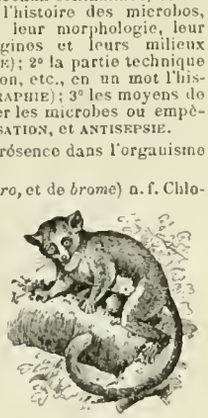

Microcèbe.

MICROCARPE (du préf. *micro*, et du gr. *karpos*, fruit) adj. Bot. Qui porte de petits fruits. ‖ Qui a de petites urnes, en parlant de certaines mousses.

MICROCÈBE (*sèb'*) n. m. Genre de mammifères lémuriens, comprenant cinq espèces propres à Madagascar.

— Encycl. Les *microcèbes* (microcebus), ou makis nains, sont de petits lémuridés, dont la taille est celle d'un loir et même d'une souris; leur livrée est rousse ou grise, avec des bandes plus claires.

MICROCÉLIE (*sé-li*) n. f. Bot. Genre de floridées coccospermées, comprenant des algues gélatineuses à fronde plane et étendue, qui vivent dans les eaux douces.

MICROCÉPHALE (*sé* — du préf. *micro*, et du gr. *képhalè*, tête) adj. Physiol. Qui a le cerveau petit. ‖ Substantiv. : *Un* MICROCÉPHALE.

— Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs sont réunies en petits capitules.

— Zool. Qui a la tête petite. (Dans les neutres ou ouvrières de certaines fourmis, il existe des formes à grosse tête souvent appelées *soldats* et des formes à petite tête, dites *microcéphales*.)

MICROCÉPHALE (*sé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant sept ou huit espèces habitant l'Amérique tropicale. Syn. CYNTHIA.

MICROCÉPHALIE (*sé, li* — rad. *microcéphale* adj.) n. f. Méd. Idiotisme provenant de la petitesse du cerveau.

MICROCÈRE (*sèr'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant une douzaine d'espèces de l'Afrique méridionale. (L'espèce type de ces charançons à large rostre est le *microcerus retusus*, du Mozambique.)

MICROCHILA (*ki*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant des formes propres à Madagascar.

MICROCHIMIE (du préf. *micro*, et de *chimie*) n. f. Chim. Application du microscope à l'analyse chimique.

— Encycl. La méthode d'analyse microchimique consiste à produire des réactions chimiques, qui se traduisent par l'attaque ou la formation de cristaux microscopiques sous l'objectif du microscope. Si, par exemple, on traite sous le microscope une goutte d'une solution diluée d'un sel de potassium par une goutte de chlorure de platine, on voit se former des cristaux octaédriques de chloroplatinato; on peut ainsi révéler la présence de 0 milligr. 0006 de potassium. Bericky a donné, en 1876, une méthode générale de *microchimie*, fondée sur l'emploi de l'acide hydrofluosilicique. Spreng, Haushofer, Zirkel, Behrens ont fait faire des progrès rapides à cette nouvelle science.

MICROCHIMIQUE (*mik'*) adj. Qui a rapport à la microchimie : *Analyse* MICROCHIMIQUE.

MICROCHIRE (*kir'*) n. m. Sous-genre de soles comprenant deux espèces des mers d'Europe.

— Encycl. Le *microchire jaune* (microchirus luteus) de la Méditerranée, d'un gris jaunâtre ou d'un jaune doré uniforme, est long de 12 centimètres; c'est la petite sole de Roudelet. Le microchire panaché (*microchirus variegatus*) est un peu plus grand; sa couleur est pareille, avec des taches noires sur les nageoires dorsale et anale. Il se trouve dans la Méditerranée et le golfe de Gascogne.

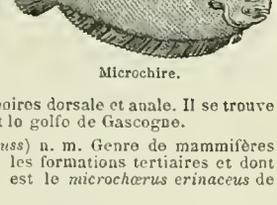

Microchire.

MICROCHŒRUS (*ké-russ*) n. m. Genre de mammifères lémuriens, fossiles dans les formations tertiaires et dont la seule espèce connue est le *microchœrus erinaceus* de l'éocène anglais.

MICROCHRONOMÈTRE (du préf. *micro*, et de *chronomètre*) n. m. Physiq. Instrument qui sert à mesurer de très petites fractions de temps.

MICROCLADIE (*di*) n. f. Genre de floridées batrachospermées, comprenant des algues à fronde filiforme, parfois dichotome, et souvent parasites sur d'autres algues.

MICROCLINE (du préf. *micro*, et du gr. *klinein*, incliner) adj. Cristall. Qui a de petites inclinaisons.

MICROCLINE n. m. Silicate naturel d'alumine et de potasse, appartenant à la famille des feldspaths.

— Encycl. La formule du *microcline* est égale à $K^2Al^2Si^6O^{16}$, son poids spécifique varie de 2,54 à 2,58; sa dureté est de 6. Le microcline est une espèce de transition entre l'orthose et les feldspaths plagioclases; il présente quelques variétés : l'*amazonite* ou *pierre des Amazones*, remarquable par sa belle couleur vert émeraude, la *perthite*, la *microperthite*, etc.

MICROCOCCUS (*kuss*) ou **MICROCOQUE** (*kok'*) [du préf. *micro*, et du gr. *coccos*, graine] n. m. Genre de coccacées, de forme arrondie, généralement immobile, dépourvue de cils, ne formant pas de spores et se reproduisant par scissiparité.

— Encycl. Pathol. D'après leur aspect morphologique, on classe les *microcoques* de la manière suivante : 1° *monocoques*, microcoques isolés; 2° *diplocoques*, deux microcoques accolés; 3° *streptocoques*, microcoques réunis en chaînettes plus ou moins longues; 4° *staphylocoques*, microcoques, agglomérés sous forme de grappe de raisin; 5° enfin, les *zooglées*, amas de microcoques, réunis sans ordre, et qui paraissent maintenus par une sorte de gelée. Les principales espèces pathogènes sont le microcoque des oreillons, le gonocoque de la blennorragie, le pneumocoque, le staphylocoque de l'anthrax, de l'ostéomyélite, de la pyémie, le streptocoque de l'érysipèle et de la septicémie puerpérale, etc.

— Paléont. Tous les combustibles anciens, tourbes, lignites, houilles, renferment des quantités prodigieuses de microcoques. Les principaux microcoques figurés et décrits dans les combustibles fossiles sont : *micrococcus lignitum*, *micrococcus petrolei*, *micrococcus carbo*, etc.

MICROCODON n. m. Genre de vers rotateurs, famille des floscularidés, comprenant des formes qui vivent dans les eaux douces. (Les microcodons sont des animalcules allongés, sans organe rotatoire rétractile.)

MICROCOLEUS (*lé-uss*) n. m. Genre d'algues de la famille des oscillariées, vivant dans les terrains humides. (Les *microcoleus* sont mobiles, et constitués par de longs filaments entourés d'une enveloppe gélatineuse.)

MICROCONE (du préf. *micro*, et de *cône*) adj. Hist. nat. Dont la surface est chargée de petites éminences coniques.

MICROCONIDIE (*di* — du préf. *micro*, et de *conidie*) n. f. Bot. Petite conidie, chez certaines algues.

MICROCOSME (*kossm'* — du gr. *mikrokosmos*; de *mikros*, petit, et *kosmos*, monde) n. m. Petit monde, considéré comme une forme réduite, ou résumé de l'univers.

— Par ext. Abrégé, image réduite du monde : *Ce* MICROCOSME *que vous appelez drame ou roman.* (V. Hugo.)

— Sc. occ. L'être humain considéré comme un abrégé parfait, une reproduction exacte du monde. (On retrouve en lui, dans les diverses parties qui constituent son être, un troisième ensemble, qui est l'imitation du système de physique générale des occultistes, relativement au monde sidéral ou intellectuel et au monde divin.)

MICROCOSMIQUE (*smik'*) adj. Qui a rapport au microcosme : *Image* MICROCOSMIQUE.

— Alchim. Se disait d'un sel composé d'acide phosphorique, de soude et d'ammoniaque, ainsi nommé parce qu'on le trouve dans l'urine de l'homme ou du microcosme.

MICROCOSMOLOGIE (*smo, ji* — de *microcosme*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Histoire et description du microcosme ou corps humain.

MICROCOSMOLOGIQUE (*smo, jik'*) adj. Qui a rapport à la microcosmologie : *Etude* MICROCOSMOLOGIQUE.

MICROCOTYLE n. m. Genre de vers trématodes polystomiens, comprenant des formes vivant en parasites sur les poissons de mer. [L'espèce type du genre (*microcotyle labracis*) vit sur les bars des côtes de France.]

MICROCTÈNE n. m. Genre d'arachnides aranéides, comprenant quelques espèces américaines. (Ce sont des clubionidés de taille médiocre.)

MICROCYSTE (*sisst'*) n. m. Bot. Genre de cystiphorées, comprenant des algues à cellules sphériques, nombreuses, renfermées dans une enveloppe hyaline.

MICROCYTE (*sit'* — du préf. *micro*, et du gr. *cutos*, cellule) n. m. Globule rouge du sang ayant subi une transformation vésiculeuse. (Elle s'observe dans certaines intoxications, les anémies graves et les cachexies.)

MICROCYTÉMIE ou **MICROCYTHÉMIE** (*si, mi* — du préf. *micro*, et du gr. *cutos*, cellule, et *haima*, sang) n. f. Présence dans le sang de globules rouges petits et ayant subi la transformation vésiculeuse. (La microcytémie s'observe surtout dans les intoxications graves par les poisons minéraux ou les toxines bactériennes, ainsi que dans les cachexies rhumatismales, tuberculeuses et cancéreuses.)

MICRODACCUS (*kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant quelques espèces répandues de l'Europe méridionale à l'Inde occidentale. (Les *microdaccus* sont des dromiinés à livrée bronzée et à élytres ponctués de taches rouges.)

MICRODÈRE n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant une douzaine d'espèces propres à l'Europe orientale et à l'Asie.

MICRODESMIE (*dèss-mi*) n. f. Genre de floridées hypnéacées, comprenant des algues à fronde arrondie et rameuse. (On en connaît plusieurs espèces, des îles Malouines et des eaux salées du Canada.)

MICRODON n. m. Entom. Syn. de APHRITIS.

— Bot. Genre de scrofulariacées sélaginées, comprenant des arbustes à feuilles alternes, à fleurs en épis, qui croissent au Cap.

MICRO-ÉLECTROMÈTRE n. m. Physiq. Instrument qui sert à faire reconnaître de faibles quantités d'électricité.

MICROFELSITE (*fèl'*) n. f. Variété compacte de felsophyre. (C'est une roche analogue au pétrosilex.)

MICRO-GALVANIQUE adj. Physiq. Se dit d'un appareil propre à faire apprécier les moindres effets galvaniques.

MICROGASTRE (*gasstr'*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type de la tribu des *microgastrinés*, comprenant de très nombreuses espèces répandues surtout dans l'hémisphère boréal. (Les *microgastres* sont de minuscules braconidés, noirs ou bronzés, qui vivent en parasites, à l'état larvaire, dans toutes sortes de chenilles et de larves. Le *microgaster glomeratus* est parasite des notodontes, lipatis, pentatomes.)

MICROGASTRINÉS (*stri*) n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères térébrants, famille des braconidés, renfermant les genres *microgastre* et voisins. — *Un* MICROGASTRINÉ.

MICROGAZA n. f. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant des formes propres aux profondeurs abyssales des mers chaudes.

MICROGLÈNE n. f. Zool. Genre d'infusoires flagellates, comprenant quelques espèces vivant dans les eaux douces d'Europe. [Les microglènes (*microglena*) sont des chrysomonadidés, de taille extraordinairement petite.]

MICROGLOSSE n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs du groupe des perroquets, comprenant trois espèces de la Nouvelle-Guinée.

— Encycl. Les microglosses (*microglossum*) sont de grands cacatoès, remarquables par le développement de leur bec crochu et aigu et leur face dénudée. Le type du genre (*microglossum aterrimum*, entièrement noir, est répandu dans la Nouvelle-Guinée et le nord de l'Australie.

MICROGLOSSIE (*si* — du préf. *micro*, et du gr. *glôsso*, langue) n. f. Pathol. Petitesse excessive de la langue.

MICROGONIDIE (*di*) n. f. Bot. Zoospore petite, mobile, douée de deux cils vibratiles.

MICROGRANIT (*nit'*) n. m. Variété de granit, à grain très fin, dont la texture ne se révèle qu'à la loupe.

MICROGRANULITE n. f. Variété à grain fin de granulite.

MICROGRAPHE (du préf. *micro*, et du gr. *graphein*, décrire) n. m. Didact. Celui qui décrit les objets microscopiques : *Un savant* MICROGRAPHE.

— Physiq. Espèce de pantographe, qui permet de dessiner des figures extrêmement réduites.

MICROGRAPHIE (*fi* — rad. *micrographe*) n. f. Science qui s'occupe de préparer les objets pour l'observation au microscope, et de les décrire après leur examen fait à l'aide de cet instrument.

— Encycl. La taille, la faible réfringence des microorganismes et les grossissements considérables nécessaires à leur observation exigent, avant tout examen, des artifices de *préparation*. On place les micro-organismes sur une *lame* rectangulaire de 1 à 2 millimètres d'épaisseur, on les étale le plus possible avec un fil de platine, et on les fixe en desséchant rapidement et en passant la lame trois à quatre fois dans la flamme d'un bec Bunzen. On dépose ensuite sur la préparation quelques gouttes d'une matière colorante (bleu, rouge ou violet) et on laisse en contact quelques minutes; on lave à grande eau et, plaçant sur la lame une goutte de baume de Canada on la recouvre d'une *lamelle* de verre très mince; on porte sur la platine du microscope et on examine.

On prépare ainsi les microbes, le sang, le pus, etc. Pour les tissus organiques, on commence à les faire durcir, à les inclure, puis à les couper au microtome. On prend alors une des fines coupes, on la place sur une lame qui a déjà reçu une goutte d'eau albuminieuse, puis on étale la coupe avec des aiguilles, en prenant de grandes précautions pour ne pas la déchirer; enfin, on dessèche rapidement pour fixer. On colore comme il a été dit plus haut, mais en recommençant avec plusieurs couleurs différentes.

Pour décrire les préparations, on emploie le micromètre, qui indique les dimensions vraies des corps que l'on regarde; on dessine, soit directement, soit au moyen d'une chambre claire, ce que l'on voit dans le champ du microscope; enfin, on emploie parfois la microphotographie.

MICROGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la micrographie : *Observations* MICROGRAPHIQUES.

MICROHIÉRAX n. m. Genre d'oiseaux rapaces, comprenant six espèces de l'Asie tropicale et de ses archipels.

— Encycl. Les *microhiérax* appartiennent aux falconidés de la tribu des aquilinés; leur taille est à peine celle d'un moineau. Leur livrée est noire, bleuâtre et ardoisée en dessus, blanche en dessous. Le *microhierax cærulescens* est répandu dans toute l'Inde et l'Indo-Chine; le *microhierax fringillarius*, de Malacca aux îles de la Sonde.

MICROHM (du préf. *micro*, et de *ohm*) n. m. Electr. Mesure de résistance, équivalant au millionième de l'ohm.

MICROLÈNE n. f. Genre de graminées oryzées, comprenant des herbes néo-zélandaises, à chaume haut de 1 mètre, à feuilles aussi hautes que la tige, à épillets réunis en une large panicule.

MICROLÈPE (du préf. *micro*, et du gr. *lépis*, écaille) adj. Hist. nat. Qui est couvert de petites écailles, qui a de petites écailles. ‖ On dit aussi MICROLÉPIDOTE.

MICROLÉPIDOPTÈRES n. m. pl. Entom. L'une des deux grandes divisions des lépidoptères, comprenant les papillons de petite taille. — *Un* MICROLÉPIDOPTÈRE.

— Adjectiv. : *Un papillon* MICROLÉPIDOPTÈRE.

— Encycl. Tandis qu'on entend, surtout en Allemagne, sous le nom de *macrolépidoptères* tous les papillons depuis les rhopalocères jusqu'aux deltoïdes, on range parmi les *microlépidoptères* ceux qui sont de très petite taille, comme les teignes et les tordeuses. Les microlépidoptères brillent ordinairement des plus vives couleurs; on en compte, pour l'Europe, près de trois mille espèces. On les divise en quatre groupes principaux : *pyraliens*, *tortriciens* ou *tordeuses*, *tinéiniens* ou *teignes*, *ptérophoriens*.

MICROLESTIA (*lèss*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant quelques espèces qui habitent l'Afrique méridionale.

MICROLITHE (du préf. *micro*, et du gr. *lithos*, pierre) n. m. Elément cristallin microscopique, dont on reconnaît la présence dans certaines roches ignées. Tandis que les cristallites ne présentent qu'une faible tendance à la cristallisation, les microlithes offrent des formes plus parfaites, qu'il est parfois possible de déterminer.)

MICROLITHIQUE (*tik'*) adj. Se dit d'une roche qui contient dans sa texture des microlithes. ‖ Cette texture elle-même.

MICROLOGIE (*ji* — du préf. *micro*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Phys. Traité sur les corps microscopiques.

— Rhétor. Discours dépourvu d'énergie.

MICROLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la micrologie : *Essais* MICROLOGIQUES.

MICROLOGUE (*log'*) n. m. Didact. Celui qui se livre à des études micrologiques.

— Hist. littér. Nom donné à des érudits qui traitèrent comme une chose importante les détails les plus minutieux et les plus indifférents, dans l'interprétation grammaticale des anciens auteurs.

MICROME n. m. Genre d'insectes névroptères, de la famille des hémérobiidés, comprenant une vingtaine d'espèces réparties sur presque tout le globe. Les micromes (*micromus*) sont de petits hémérobes à ailes transparentes, souvent tachetées, qui vivent sur les arbustes, où leurs larves dévorent les pucerons.)

MICROMÉGA n. m. Bot. Genre de diatomacées, caractérisées par une fronde gélatineuse et rameuse. (Les micromégas forment de petites touffes d'un brun noirâtre, devenant par la dessiccation d'un gris verdâtre. Ils croissent sur les rochers sous-marins et sur les algues.)

Micromégas, conte philosophique, par Voltaire (1747). — Micromégas est un habitant de l'étoile Sirius; il a 8 lieues de long; il est très savant. Exilé pour huit cents ans de sa planète, il voyage dans les globes voisins. Il fait la connaissance du secrétaire perpétuel de l'Académie de Saturne, un nain qui n'a guère que six mille pieds de haut. Tous deux arrivent sur la terre. Le Saturnien n'y voit aucun être vivant et conclut que la planète est inhabitée. Pourtant, en s'aidant du microscope, les deux voyageurs aperçoivent dans la mer Baltique une baleine, puis un vaisseau qui ramenait du cercle polaire « une volée de philosophes ». Micromégas place le vaisseau sur son ongle et y découvre des atomes, qui sont des hommes. Les deux étrangers interrogent ces petits êtres et s'étonnent de la précision de leurs connaissances scientifiques; puis ils leur demandent ce que c'est que l'âme : des partisans d'Aristote, de Descartes, de Malebranche, de Leibniz leur répondent sans les satisfaire. Un sectateur de Locke leur paraît plus sensé. Mais ils se moquent d'un thomiste qui leur dit que tout l'univers a été fait pour l'homme. Micromégas, en partant, donne aux savants terriens un livre destiné à leur montrer le « bout des choses ». On porte ce volume à l'Académie des sciences : le secrétaire l'ouvre et ne voit qu'un livre tout blanc : « Oh ! dit-il, je m'en étais bien douté. » Ce conte, où Voltaire dissimule sous une ingénieuse fiction ses préférences philosophiques, est imité de Gulliver. Les allusions satiriques y abondent : c'est de Fontenelle en particulier que Voltaire se moque dans la personne du secrétaire perpétuel de l'Académie de Saturne.

MICROMÈGUE (*mègh'*) n. m. Ancien instrument d'arpentage, qui permettait de mesurer de petits angles.

MICROMÉLIE (*li* — du préf. *micro*, et du gr. *mélos*, membre) n. f. Monstruosité caractérisée par la petitesse excessive de quelque membre.

MICROMÉLIEN, ENNE (*li-in, èn'*) adj. Térat. Qui est atteint de micromélie.

MICROMÉRIE (*ri* n. f. Bot. Genre de labiées saturéiées.

Encycl. Les *micromeries* comprennent des plantes herbacées, qui affectionnent les contrées les plus chaudes, et dont les fleurs, petites, rouges ou blanches, sont, suivant les espèces, tantôt solitaires et portées sur des pédoncules axillaires, tantôt disposées en capitules ou en cymes. On en connaît soixante espèces, des régions tempérées du globe.



Micromérie : *o*, fleur.

MICROMERIS (*mé-riss'*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant des formes fossiles dans les terrains tertiaires du nouveau monde.

MICROMÉRISME (*rissm'* — du préf. *micro*, et du gr. *méros*, partie) n. m. Nom donné par Y. Delage aux théories qui cherchent à expliquer les propriétés des êtres vivants par l'existence de particules élémentaires, représentatives ou non de ces caractères et de ces propriétés.

— Encycl. Les théories *micromémistes* sont extrêmement nombreuses et complexes. On peut, cependant, avec Y. Delage, les grouper de la manière suivante :

1° Les particules élémentaires sont invariables et immortelles : ce sont les *molécules organiques* de Buffon et les *microzymas* de Béchamp;

2° Les particules élémentaires se détruisent à la mort.

A. Elles sont toutes de même nature et se montrent alors actives, soit par leur polarité (*unités physiologiques* de H. Spencer), soit par leurs formes et les forces moléculaires qui leur sont inhérentes (*gemmaires* de Haacke), soit par leurs mouvements vibratoires (*périgénèse*).

B. Les particules élémentaires sont d'espèces différentes et exercent des fonctions différentes : *a*) elles ne sont pas représentatives et consistent alors, soit en simples molécules chimiques qui agissent par leurs propriétés énergétiques, ou par leurs propriétés chimiques pures; soit en agrégats plus complexes, qui constituent des appareils électriques (*granulations électriques* de Fol), des appareils chimiques (*biohlaste* d'Altmann) ou même des appareils doués de propriétés vitales (*plosomes* de Wiesner). *b* Elles sont représentatives, soit des *plasmas ancestraux*, soit des parties du corps et des caractères élémentaires, soit des diverses cellules du corps; ce sont toutes les théories de la *pangénèse;* soit enfin des caractères et propriétés élémentaires de l'organisme, comme les *micelles* de Nägeli, l'*idioplasma nucléaire* de Kölliker, les *pangènes* de De Vries, et les *idioplastes* de O. Hertwig.

Toutes ces conceptions se bornent à reculer la difficulté sans la résoudre, puisqu'elles se contentent d'accorder à des particules élémentaires les propriétés dont il s'agit d'expliquer l'existence dans des agrégations complexes.

MICROMERYS (*mé-riss'*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des pholcidés, comprenant une douzaine d'espèces des régions tropicales du globe.

— Encycl. Les *micromerys* sont des araignées grêles, à l'abdomen allongé en baguette, les pattes très longues et très fines. Une des espèces les plus remarquables est le *micromerys vermiformis*, de Luçon (Philippines).

MICROMÈTRE (du préf. *micro*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Métrol. Instrument destiné à la mesure de petits objets ou de petites images.

— Techn. Instrument employé pour mesurer le degré de finesse des tissus.

— Adjectiv. Bot. Se dit des plantes dont le périgone externe est entier, ou à deux ou trois divisions seulement.

— Encycl. Physiq. et astron. Le *micromètre* le plus simple se compose d'une lame mince de verre, sur laquelle on a tracé des divisions correspondant au millimètre et au dixième de millimètre. Le micromètre peut servir à déterminer le diamètre des images observées avec le microscope; il suffit pour cela de le placer dans le plan focal de l'oculaire de l'instrument; on s'en sert encore pour déterminer le grossissement du microscope. On se sert aussi du micromètre dans les instruments qui servent à mesurer les petites distances astronomiques, et plus particulièrement les diamètres apparents des astres. (V. héliomètre.) Le micromètre d'Anzout se compose de deux fils parallèles tendus dans une lunette : l'un fixe, l'autre mobile, et dont on peut faire varier la distance, sans détruire le parallélisme. Les deux fils étant ainsi amenés sur les bords opposés du disque à mesurer, il est facile, à l'aide de la situation de la vis et d'une table dressée d'avance, de connaître l'angle à mesurer. Ce micromètre est encore en usage. Mais on obtient de meilleurs résultats avec la lunette de Rochon, dans laquelle les deux demi-lentilles sont remplacées par un double prisme placé entre l'objectif et l'oculaire, et dont on peut modifier la distance à l'aide d'une crémaillère mue par une vis micrométrique, de façon à produire deux images tangentes l'une à l'autre. Arago a perfectionné cet instrument en plaçant le prisme au-devant de l'oculaire.



Micromètre : 1. Oculaire où se trouve placé le micromètre; 2. Micromètre.

MICROMÉTRIE (*tri* — rad. *micromètre*) n. f. Art, action de déterminer des dimensions extrêmement petites.

MICROMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Physiq. Qui a rapport à la micrométrie, à la détermination des grandeurs très petites : *Procédés* micrométriques.

— *Vis micrométrique,* Vis dont le pas est très fin et très précis, la tête très large, ce qui permet d'évaluer directement l'arc décrit par un point de la tête lorsqu'on fait avancer ou reculer la vis d'une très petite quantité, et de calculer le déplacement en longueur de la vis.

MICROMÉTRIQUEMENT (*ke*) adv. Par des procédés micrométriques : *Grandeur* micrométriquement *déterminée.*

MICROMILLIMÈTRE n. m. Métr. Millième de millimètre. ‖ On dit aussi micron.

MICROMMATE n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des clubionidés, comprenant six ou sept espèces qui habitent l'Europe, l'Asie septentrionale et l'Afrique.

MICROMYCÈTES (*sèt'*) n. m. pl. Champignons de très petite dimension. — *Un* micromycète.

MICRON n. m. Métr. Syn. de micromillimètre.

Micronésie (c'est-à-dire *petites îles*), grande division de l'Océanie, dans le Pacifique septentrional, entre la Malaisie à l'O., la Mélanésie au S., et la Polynésie à l'E. Elle se compose d'archipels généralement madréporiques — *atolls* plus encore qu'îlots — dont les principaux sont les *Mariannes*, les *Palaos*, les *Carolines*, les *Marshall* et les *Gilbert*. Sauf ce dernier archipel, situé par 1° environ de latit. S., toutes les îles micronésiennes appartiennent à la zone tropicale N. Les Micronésiens, de teint plus clair que les Mélanésiens, se rattachent à la race polynésienne. Ce sont surtout des pêcheurs et des marins. Cependant, ils travaillent le bois avec goût, et leurs cultures (*taro, bétel, tabac*) sont soignées.

Micronésien, enne (*zi-in, èn'*), personne née dans la Micronésie ou qui habite une des îles de cet archipel. — *Les* Micronésiens.

— Adjectiv. : *Types* micronésiens.

MICRONETA (*né*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des argiopidés, comprenant de nombreuses espèces réparties sur presque tout le globe, et dont une trentaine habitent l'Europe. (Les *micronéta* sont de petites araignées grêles, noires ou brunes, avec les pattes fauves.)

MICRONISCUS (*niss-kuss*) n. m. Genre de crustacés aujourd'hui supprimé et qui se composait de formes larvaires d'entoniscidés (isopodes).

MICRONUCLÉUS (*uss* — du préf. *micro*, et de *nucléus*, noyau) n. m. Le plus petit noyau ou nucléole des infusoires, par opposition au gros noyau ou *macronucléus*.

— Encycl. Le *micronucléus* représente l'élément actif dans la *conjugaison partielle*. (V. conjugaison.) Après deux divisions successives, le quatrième petit noyau se divise de nouveau, les trois autres se résorbant; de ces deux micronucléus de nouvelle formation, l'un reste immobile et est assimilé par Maupas au pronucléus femelle; l'autre, assimilé au pronucléus mâle, est mobile et va se fusionner avec le micronucléus immobile de l'autre gamète.

MICRO-OBJECTIF n. m. Système optique, employé en microphotographie.

MICRO-OHMMÈTRE ou **MICROHMMÈTRE** (do *microohm* ou *microhm*, et *mètre*) n. m. Appareil très sensible pour la mesure des résistances électriques.

— Encycl. Le *micro-ohmmètre*, imaginé par Maiche, consiste en une aiguille aimantée placée entre les extrémités de deux bobines horizontales mobiles, dont les axes géométriques coïncident et dont les actions sur l'aiguille sont équilibrées quand celles-ci sont traversées par un même courant. On intercale la résistance à mesurer dans le circuit de l'une des bobines, et l'on compense son action par un déplacement de l'autre bobine à l'aide d'une vis micrométrique. C'est ce déplacement qui mesure la résistance cherchée.

MICRO-ORGANISME (du préf. *micro*, et de *organisme*) n. m. Organisme microscopique végétal ou animal. Syn. de microbe.

MICROPALPE n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant une vingtaine d'espèces réparties sur l'hémisphère boréal. (Ce sont des mouches tachinaires de forte taille. On en peut prendre comme type le micropalpe renard *micropalpus vulpinus*), long de 15 millimètres, testacé marqué de brun et de blanc.)

MICROPE n. f. Genre de composées, comprenant de petites herbes, dont on connaît cinq ou six espèces, de l'Europe méridionale et de l'Amérique.

MICROPECHIS (*pè-kiss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens, comprenant deux espèces de la Nouvelle-Guinée et des îles voisines.

— Encycl. Les *micropechis* sont les *trimevesurus* des anciens auteurs. Ces serpents, très venimeux, atteignent souvent près de 2 mètres. Le *micropechis ikaëka*, très commun en Nouvelle-Guinée, est noir ou brun, varié de jaune et de noir, avec le ventre jaunâtre.

MICROPEDINA (*pé*) n. f. Genre d'oursins, fossiles dans les terrains crétacés. (La seule espèce du genre est la *micropedina Cotteani*, du cénomanien français.)

MICROPEGMATITE (*pègh'*) n. f. Variété d'apparence homogène de pegmatite, dont la texture n'apparaît qu'à la loupe.

MICROPEGMATOÏDE (*pègh'* — du préf. *micro*, et de *pegmatoïde*) adj. Structure de certaines roches, dont les principaux éléments (quartz et feldspath) se sont orientés l'un et l'autre uniformément, et dans lesquelles ce mode de structure n'est pas visible à l'œil nu.

MICROPÈPLE n. m. Genre de staphylins, comprenant une vingtaine d'espèces de l'hémisphère boréal.

— Encycl. Les *micropèples* (micropeplus) sont petits, courts, larges, rugueux, chargés de carènes sur leurs élytres, assez longs, et leur abdomen aplati; le dernier article de leurs antennes est arrondi en bouton. Les plus communs en France sont les *micropeplus porcatus* et *fulvus*.

MICROPÉPLINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères brachélytres, de la famille des staphylinidés, dont le *micropèple* est le type. — *Un* micropéplinè.

MICROPÈRE n. m. Genre de sphéropsidées, comprenant des champignons à périthèces agglomérés jaunâtres, à conidies hyalines fusiformes. (On en connaît plus de dix espèces, qui croissent sur les cerisiers, pruniers, etc.)

MICROPÉTALE (du préf. *micro*, et de *pétale*) adj. Bot. Qui a de petits pétales.

MICROPÈZE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant quelques espèces propres à l'Europe. [Les micropèzes (*micropeza*) sont des leptopodidés de petite taille. La *micropeza corrigiolata* est commune en France.]



Micropèze (gr. 3 fois).

MICROPHAGE (*faj'* — du préf. *micro*, et du gr. *phagein*, manger) n. m. Phagocyte de petites dimensions, que l'on rencontre dans le sang, où il constitue la catégorie des polynucléaires et des éosinophiles. (L'augmentation, dans le sang, du nombre des polynucléaires, est l'indice d'une leucocytose, suppurative ou non, et celle des éosinophiles dénote généralement les dermatoses et parfois les néoplasies épithéliales.)

MICROPHONE (du préf. *micro*, et du gr. *phônê*, voix) adj. Physiq. Qui augmente l'intensité du son, de façon à rendre perceptibles les sons les plus faibles : *Instruments* microphones.

— n. m. Instrument propre à rendre perceptibles des sons très faibles. ‖ On dit aussi microphonium.

— Encycl. *Principe du microphone.* Le premier *microphone* a été construit par le professeur Hughes, et il est basé sur les variations de résistance électrique qui se produisent au contact des corps médiocrement conducteurs. Ainsi, lorsqu'un morceau de charbon (corps médiocrement conducteur) est mis en contact avec un autre morceau de charbon ou avec un autre conducteur, le moindre déplacement produisant des variations de position imperceptibles suffit pour faire changer la résistance dans des proportions très notables. Le microphone de Hughes se compose d'un petit rayon de charbon de cornue, terminé en pointe à chacune de ses extrémités et légèrement soutenu dans une position verticale entre deux godets creusés dans des blocs de la même substance, fixés sur une mince table d'harmonie. Si l'on relie les deux blocs aux extrémités d'un circuit métallique dans lequel sont intercalés une pile Leclanché et un téléphone, on perçoit dans ce dernier instrument les bruits considérablement amplifiés qui se produisent près du microphone. Ainsi, les pas d'une mouche marchant sur le support de l'appareil donnent, dans le téléphone, la sensation du piétinement d'un cheval; d'ailleurs, l'amplification des sons n'existe que quand ces sons résultent de vibrations transmises mécaniquement à l'appareil par des corps solides.

On a varié de mille manières la forme du microphone, suivant les applications auxquelles on voulait l'approprier. Gaiffe lui a donné une forme élégante : les blocs de charbon sont soutenus par des porte-charbons métalliques, dont on peut faire varier la position.

La théorie du microphone est fort complexe. Il paraît résulter des études faites que, dans chaque appareil, il y a lieu de distinguer un mouvement mécanique des parties constituantes, une variation dans les points de conductibilité, un changement de résistance. Mais, de ces trois actions, c'est le changement des points de contact qui joue le rôle principal. Du nombre plus ou moins grand de ces points dépend l'*intensité* des sons : le nombre des interruptions successives des mêmes contacts détermine leur *hauteur*, et les changements accessoires leur *timbre*.

Application du microphone. Il était naturel d'utiliser le microphone pour améliorer les conditions de la *transmission de la parole* par le téléphone. On intercale dans le circuit d'une pile un microphone et un téléphone; souvent, aussi, on y intercale une bobine d'induction. Dans ce cas, le microphone devant lequel on parle est relié d'une part au pôle de la pile, d'autre part avec le fil inducteur de la bobine d'induction; l'autre extrémité du fil inducteur aboutit au pôle resté libre de la pile. Enfin, les deux bouts du fil induit de la bobine sont attachés aux fils de ligne qui aboutissent au téléphone magnétique récepteur. Edison avait imaginé un transmetteur microphonique appelé *téléphone à pile* ou *microtéléphone*, qui donnait de bons résultats, mais dont le réglage était très difficile.

Les microphones employés actuellement comme transmetteurs téléphoniques peuvent être rangés en deux classes, savoir : les microphones à charbons solides, et les microphones à matières granulées et les microphones à poussières. Le microphone Ader, adopté en France par la Société générale des téléphones, est constitué par dix baguettes de charbon disposées en rangées parallèles et formant une sorte de gril. Il y a vingt contacts. On a reconnu expérimentalement que la transmission des sons se faisait mieux lorsque la planchette vibrante était inclinée de 10° à 15° sur l'horizon.

Citons encore les applications du microphone à la balance d'induction voltaïque de Hughes, à la mesure des résistances par la méthode du pont de Wheatstone en place du galvanomètre, à la recherche des fuites dans la canalisation d'eau. Le microphone peut encore servir à étudier les mouvements précurseurs des éruptions volcaniques, à dénoncer de très petits chaogements de pression.

On a appliqué encore le microphone à la *recherche des bruits sous-marins* et à l'étude des *phénomènes physiologiques*. Trouvé à imaginé, pour l'étude des bruits musculaires, un microphone ne pesant pas plus de 1 gramme. Boudet a imaginé, dans le même but, deux appareils microphoniques appelés *myophone* et *sphygmophone*. Ducretet a construit un microphone stéthoscopique pour l'auscultation des poumons et des battements du cœur.

Le *microphone de guerre* ou *cryptophone*, imaginé par Desbourdieu, permet de connaître, à une distance de plusieurs kilomètres, le passage d'un corps de troupe. L'appareil peut aussi servir de cryptophone sous-marin et révéler avec netteté les bruits produits par les torpilleurs.

MICROPHONIE (*ni* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Méd. Faiblesse de la voix. (Peu usité en ce sens.)

— Physiol. Qui a la voix très faible : *Homme* MICROPHONE.

MICROPHORE n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant quelques espèces d'Europe. [Les microphores (*microphorus*) sont de très petits empidés courts, à vastes ailes arrondies, à livrée noire. Les *microphorus crassipes* et *velutinus* sont communs en France.]

MICROPHOTOGRAPHIE (du préf. *micro*, et de *photographie*) n. f. Photographie de préparations microscopiques.

— ENCYCL. La *microphotographie* permet d'obtenir des images agrandies d'objets invisibles à l'œil nu, images qui donnent l'illusion de la vision à travers un microscope. C'est Foucault qui, en 1840, obtint le premier des épreuves daguerriennes au microscope. En général, on supprime l'oculaire et on enregistre sur la surface sensible l'image même fournie par l'objectif. Celui-ci doit être achromatique ; sous les noms d'*apochromatiques*, de *pantachromatiques*, etc., les opticiens fabriquent des objectifs de microscopes spéciaux pour la microphotographie ; comme source d'éclairage, on emploie soit la lumière solaire dirigée par un héliostat, soit des lumières artificielles : lampe à incandescence, bec Auer, acétylène, etc. Enfin, il est bon d'opérer le plus souvent en lumière monochromatique.

Les appareils destinés à la microphotographie sont constitués en principe par un microscope associé à une chambre noire photographique ; il en existe de nombreux modèles, qu'on peut ramener à trois types principaux :

1° Les *appareils verticaux*, dans lesquels le microscope est disposé verticalement au-dessous de la chambre noire,

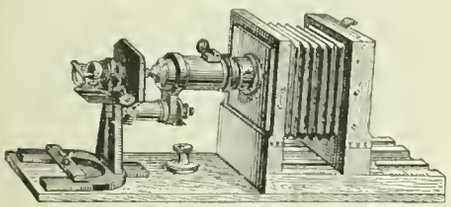

Appareil horizontal pour la microphotographie.

dont l'arrière peut être élevé ou abaissé à volonté pour la mise au point.

2° Les *appareils horizontaux*, dans lesquels le corps du microscope et la chambre sont disposés horizontalement, ce qui donne à l'ensemble une grande stabilité.

3° Les *appareils coudés*, dans lesquels le microscope est vertical, la chambre noire horizontale, un miroir à 45° ou un prisme à réflexion totale, placé entre les deux, donnant la direction voulue aux rayons lumineux.

C'est grâce à la microphotographie que le Dr Koch découvrit, en 1877, les cils des bactéries. Outre son application à l'enseignement des sciences biologiques, nous citerons encore l'analyse microphotographique des métaux et des alliages, due à Osmond et Guillemin, etc.

MICROPHTALME (du préf. *micro*, et du gr. *ophthalmos*, œil) adj. Zool. Qui a les yeux très petits ou réduits. (Dans une même espèce, particulièrement chez les insectes, on observe, suivant le genre de vie, une forme à yeux normaux et une forme microphtalme, qui se remarque surtout pour les individus qui vivent dans les caves, à l'entrée des cavernes.)

MICROPHYLLE (du préf. *micro*, et du gr. *phullon*, feuille) adj. Bot. Qui a de petites feuilles.

MICROPHYLLITE (*fi-lit'*) n. f. Silicate naturel, faisant partie de la série des feldspaths plagioclases. Variété de labradorite.

MICROPHYSE n. f. Genre d'insectes hémiptères, type de la tribu des *microphysinés*, comprenant sept espèces de l'Europe. (Ce sont de petites punaises dont les femelles ont les élytres très réduits et ne possèdent pas d'ailes.)

MICROPHYSINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des anthocoridés, renfermant les genres *microphyse* et voisins. — *Un* MICROPHYSINÉ.

MICROPHYTE (du préf. *micro*, et du gr. *phuton*, plante) n. m. Végétal microscopique et généralement unicellulaire. Syn. de MICROBE VÉGÉTAL. V. MICROBE.

MICROPHYTIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport aux microphytes : *Végétaux* MICROPHYTIQUES.

MICROPISTHODON (*sto*) n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, venimeux, comprenant une seule espèce propre à Madagascar et à Nossi-Bé.

MICROPLAKITE n. f. Minér. Variété de labradorite.

MICROPODISQUE (*dissk'*) n. m. Genre de diatomacées, comprenant des algues d'eaux saumâtres, caractérisées par un appendice allongé, qui se trouve sur le bord des valves frustulaires.

MICROPOGON n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des sciénidés, comprenant deux espèces de l'océan Atlantique américain.



Micropogon.

— ENCYCL. Les *micropogons* sont assez grands, oblongs, avec le dos convexe. Recouverts d'écailles cténoïdes moyennes, ils possèdent deux nageoires dorsales. Ils vivent au voisinage des côtes et remontent les cours d'eau.

MICROPOLYADÉNIE (*ni* — du préf. *micro*, et du gr. *polus*, beaucoup, et *adén*, glande) n. f. Inflammation chronique et hypertrophie légère et indolore des ganglions lymphatiques de l'aine, de l'aisselle et du cou. On l'observe chez les enfants dans différentes infections septicémiques et surtout dans la tuberculose.) ‖ On désigne aussi cette affection sous le nom de MICROPOLYADÉNOPATHIE PÉRIPHÉRIQUE.

MICROPSIE (*psi* — du préf. *micro*, et du gr. *opsis*, vue) n. f. Méd. Altération de la vue, par laquelle on voit les objets plus petits qu'ils ne sont en réalité.

MICROPSYCHIE (*ki* — du préf. *micro*, et du gr. *psukhé*, âme) n. f. Faiblesse d'esprit. (Peu us.)

MICROPTÈRE (du préf. *micro*, et du gr. *ptéron*, aile) adj. Zool. Qui a les ailes réduites. [Se dit particulièrem. des insectes.]



Microptère.

MICROPTÈRE n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des centrarchidés, comprenant deux espèces des eaux douces de l'Amérique du Nord.

MICROPTÉRYGINÉS (*ji*) n. m. pl. Tribu d'insectes microlépidoptères de la famille des tinéidés, dont le genre *microptéryx* est le type. — *Un* MICROPTÉRYGINÉ.

MICROPTERYX (*pté-rikss*) n. m. Entom. Genre d'insectes microlépidoptères, comprenant une vingtaine d'espèces propres à l'Europe. (Les microptéryx, type de la tribu des *microptéryginés*, sont de petites teignes de couleurs vives et brillantes.)

— Ichtyol. Nom scientifique des poissons du genre sériole. V. SÉRIOLE.

MICROPUS (*puss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant quelques espèces répandues dans les océans Pacifique et Indien. (Les *micropus* sont des scorpénidés de petite taille, à corps haut, comprimé, à dos convexe, avec la nageoire dorsale très épineuse en avant.

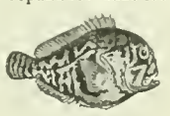

Micropus.

MICROPYLAIRE (*lèr'*) adj. Bot. Qui concerne le micropyle.

MICROPYLE (du préf. *micro*, et du gr. *pulé*, porte) n. m. Petit orifice de la membrane vitelline de l'ovule, par lequel passerait le spermatozoïde lors de la fécondation.

— ENCYCL. L'existence du *micropyle* n'est pas admise par tous les auteurs, chez les animaux ; chez les végétaux, le micropyle désigne l'ouverture par laquelle les tubes polliniques pénètrent jusqu'au nucelle ; il s'oblitère après la fécondation.

MICROPYROMÉRIDE (du préf. *micro*, et de *pyroméride*) n. f. Nom donné par Michel Lévy aux variétés globulaires de porphyres.

MICRORCHIDE (*kid'*) adj. et n. m. Pathol. Atteint de microrchidie.

MICRORCHIDIE (*ki-di* — du préf. *micro*, et du gr. *orkhis*, *idos*, testicule) n. f. Pathol. Atrophie des testicules.

MICRORHAGUS (*guss*) n. m. Zool. Sous-genre de *dirrhagus*, comprenant une trentaine d'espèces des régions chaudes du globe. (Ce sont des eucnémidés de taille médiocre, ordinairement bruns.)

MICRORRHIZE (*riz'* — du préf. *micro*, et du gr. *rhiza*, racine) adj. Bot. Qui a de petites racines.

MICROSCOPE (*skop'* — du préf. *micro*, et du gr. *skopein*, examiner) n. m. Physiq. Instrument d'optique, formé de lentilles disposées de manière que les petits objets regardés avec cet instrument paraissent plus gros à la vue.

— Fig. Ce qui sert à percevoir, à distinguer des choses qui seraient restées cachées : *Le goût est le* MICROSCOPE *du jugement.* ‖ *Voir avec un microscope*, S'exagérer tout.

— ENCYCL. Les instruments d'optique à images virtuelles : lunette astronomique, télescope, *microscope*, sont tous composés d'un système *objectif* fouroissant, de l'objet à examiner, une image réelle, et d'un système *oculaire* qui donne, de l'image objective, une image virtuelle agrandie. Le microscope, destiné plus particulièrement à observer les détails d'objets de petites dimensions que l'observateur peut manier et déplacer à volonté, est représenté théoriquement dans la fig. ci-dessus : l'objectif O donne de l'objet AB placé un peu au delà de son foyer F une image réelle agrandie A′B′ ; cette image A′B′ est vue au travers de l'oculaire ω, suivant l'image virtuelle très agrandie A″B″.

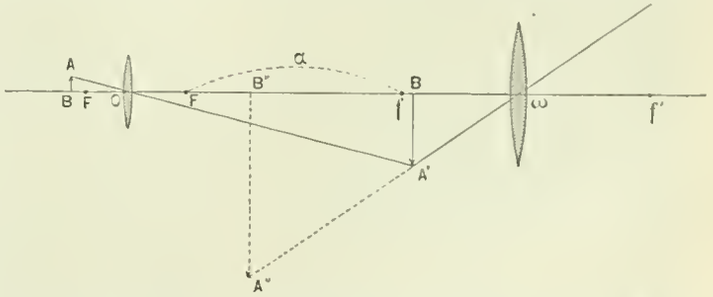

— *Grossissement* et *puissance*. Le grossissement et la puissance définissent les qualités de l'instrument.

Le grossissement G mesure le rapport entre le diamètre apparent $\frac{A''B''}{\Delta}$ de l'image A″B″ et le diamètre apparent $\frac{AB}{\Delta}$ de l'objet AB, l'image et l'objet étant supposés tous deux à la distance de vision distincte Δ. Or nous pouvons écrire :

$$G = \frac{A''B''}{\Delta} : \frac{AB}{\Delta} = \frac{A''B''}{A'B'} : \frac{AB}{A'B'},$$

et, si nous désignons par F la distance focale de l'objectif, *f* la distance focale de l'oculaire, *a* la longueur de l'instrument, la similitude des triangles de la figure indique que :

$$\frac{A''B''}{A'B'} = \frac{\Delta}{f} \qquad \frac{AB}{A'B'} = \frac{F}{a}$$

$$\text{Donc :} \quad G = \frac{\Delta}{f} : \frac{F}{a} = \frac{a.\Delta}{F.f}.$$

D'où l'on voit que le grossissement peut être accru soit en augmentant la longueur de l'instrument, soit en diminuant les distances focales des deux systèmes optiques objectif et oculaire ; il dépend essentiellement de la distance de vision distincte de l'observateur.

La puissance P est mesurée par l'angle sous lequel on voit dans l'instrument l'image de l'unité de longueur. Les dimensions linéaires de l'image de l'unité de longueur sont I × G ; cette image étant placée à la distance Δ, on a :

$$P = \frac{G}{\Delta} = \frac{a}{F.f}.$$

La puissance est, comme on le voit, indépendante de la personne qui observe et définit nettement les qualités de l'instrument. Les meilleurs microscopes actuels ont des puissances mesurées par le nombre 12.000 environ (12.000 dioptries), ce qui, en supposant la distance de vision distincte égale à 0m,25, correspond à un grossissement égal à 3.000.

— *Description de l'instrument.* — *Usage.* On a vu que, pour augmenter la puissance de l'objectif, on lui donne une distance focale aussi réduite que possible, et par suite, un très petit diamètre ; comme il est nécessaire, d'autre part, de donner dans l'appareil le plus de lumière possible et, par conséquent, d'admettre des rayons d'une très grande obliquité, on a été obligé, pour éviter les aberrations de sphéricité et de réfrangibilité, de constituer les objectifs de microscopes par plusieurs lentilles faites de verres de qualités différentes, et assemblées de façon à éviter ces aberrations. L'*oculaire* est également composé ; c'est en général un oculaire négatif, constitué par deux lentilles

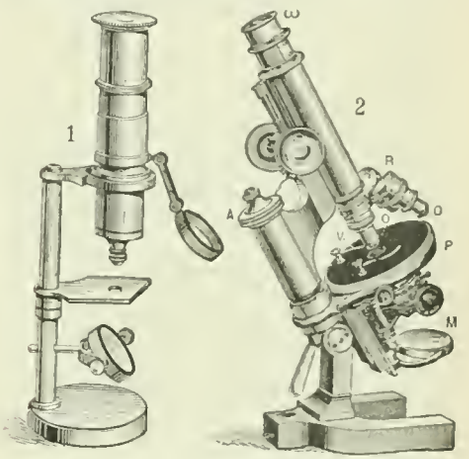

Microscope : 1. Microscope simple ou microscope d'études ; 2. Microscope à revolver.

simples combinées de façon à éviter les irisations sur les bords des images et à augmenter l'étendue de la région dans laquelle les images sont parfaitement nettes.

Les deux systèmes optiques, objectif O et oculaire ω, sont placés aux extrémités d'un tube qui peut s'allonger plus ou moins et permet ainsi de faire varier dans une certaine mesure la puissance de l'instrument. Quant à l'objet à examiner, mis sous forme de coupe mince et translucide, il est placé sur une lame de verre maintenue elle-même sur la *platine* P de l'instrument au moyen de deux petits ressorts métalliques V appelés *valets* ; la préparation, éclairée par-dessous au moyen d'un miroir M, est recouverte d'une lame mince de verre ; mais, pour éviter des pertes de lumière par réflexion, on interpose souvent une goutte de liquide entre cette lame et la surface extérieure de l'objectif, qu'on appelle alors *objectif à immersion*. La *mise au point*, c'est-à-dire l'opération nécessaire pour que l'image soit nettement visible pour l'observateur, s'obtient en déplaçant tout l'ensemble de l'instrument par rapport à la platine, d'abord d'un mouvement rapide au moyen du pignon A, puis d'un mouvement très lent avec une vis micrométrique. Dans les microscopes récemment construits,

un système R dit *revolver* permet d'employer, suivant les cas, l'un ou l'autre des trois objectifs différents O.

Il importe de limiter le champ du microscope à la région dans laquelle se trouvent compris tous les rayons lumineux donnant des images nettes et dépourvues de toute aberration de sphéricité : on y parvient au moyen d'un *diaphragme*. Enfin, l'œil doit être placé de telle façon qu'il reçoive la plus grande quantité possible de rayons émanant de l'instrument; or tous les rayons entrant dans le microscope sont à la sortie compris dans un cercle qui n'est autre que l'image de l'objectif dans l'oculaire; ce cercle s'appelle l'*anneau oculaire*; un *willeton* permet de placer l'œil de telle façon que l'anneau oculaire soit compris tout entier dans la pupille.

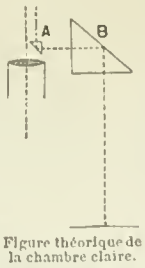

Figure théorique de la chambre claire.

— *Chambre claire*. Quand on veut dessiner les objets vus dans le microscope, on utilise la *chambre claire*; cet appareil est constitué simplement par un prisme à réflexion totale A, couvrant la moitié de l'oculaire; les rayons issus d'une feuille de papier arrivent à l'œil après deux réflexions successives sur les prismes B et A, de sorte que l'œil reçoit en même temps et les rayons émanés du papier et les rayons sortant du microscope, superposant ainsi sur la rétine l'image à dessiner et l'image de la feuille de papier. Cette chambre claire permet aussi de mesurer expérimentalement le grossissement de l'appareil : il suffit de placer sur la platine une petite échelle divisée en centièmes de millimètres, par exemple; sur le papier on dispose une échelle divisée en millimètres : si, par exemple, une division de l'échelle posée sur la platine recouvre, quand elle est vue dans le microscope, 5 divisions de la règle vue à l'œil nu sur le papier, le grossissement fourni par l'instrument est égal à 500.

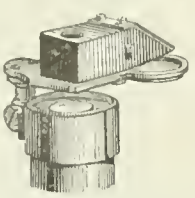
Chambre claire permettant de dessiner au microscope.

— *Microscope solaire*. On désigne quelquefois sous ce nom un simple appareil de projection constitué par une lentille fournissant, d'un objet fortement éclairé par le soleil ou une lumière artificielle quelconque, une image réelle agrandie, que l'on observe projetée sur un écran.

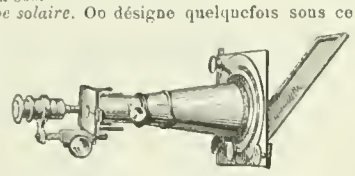
Microscope solaire.

— *Historique*. On attribue l'invention du microscope composé au Hollandais Zacharie Jansen, lunetier de Middelbourg (1590). Selon d'autres, elle serait due à Cornelius Drebbel (1610), et, en 1745, le docteur Lieberkühn aurait utilisé pour la première fois le microscope solaire. L'étude de l'achromatisme et des aberrations de sphéricité contribua à amener le microscope au degré de perfection qu'il a atteint.

MICROSCOPE n. m. Constellation de l'hémisphère austral, située au-dessous du Capricorne.

MICROSCOPIE (*sko-pi*) n. f. Examen des objets à l'aide du microscope. ‖ Méthode à suivre pour observer au microscope.

MICROSCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Qui se fait au moyen du microscope : *Études* MICROSCOPIQUES. ‖ Qui ne peut être aperçu qu'à l'aide du microscope : *Un animal* MICROSCOPIQUE. ‖ Par exagér. Très petit : *Un livre* MICROSCOPIQUE.

MICROSCOPISANT (*sko-pi-zan*), **ANTE** adj. Qui microscopise : *Des tableaux* MICROSCOPISANTS. (Bürger.)

MICROSCOPISER (*sko*) v. a. Rendre petit comme un objet que l'on est obligé de regarder au microscope : *Peintre qui* MICROSCOPISE *les détails de ses tableaux*.

MICROSCOPISTE (*sko-pisst'*) n. m. Physiq. Celui qui a l'habitude d'observer au microscope, qui est habile dans ce genre d'observation.

MICROSÉISME (*issm'* — du préf. *micro*, et du gr. *séismos*, tremblement de terre) n. m. Léger tremblement de terre, révélé seulement par les séismographes.

MICROSÉISMIQUE (*iss-mik'*) adj. Qui appartient aux microséismes.

MICROSÉISMOGRAPHE (*iss* — du préf. *micro*, et de *séismographe*, ou **MICROSISMOGRAPHE** *siss* — du préf. *micro*, et du gr. *seismos*, choc, et *graphein*, écrire) n. m. Séismographe très sensible, employé pour l'enregistrement des microséismes.

MICROSÈME (du préf. *micro*, et du gr. *sêma*, indice) adj. Qui a un petit indice céphalique : *Crâne* MICROSÈME.

MICROSERE n. m. Genre de composées, tribu des cichoracées, comprenant des plantes à tige indurée, dichotome, à rameaux piquants, à capitules sessiles, qui croissent dans les régions tempérées de l'ancien monde. ‖ On dit aussi MICROSÉRIS et MICROSERIDE.

MICROSERIS (*sé-riss*) n. f. Genre d'anthozoaires, fossiles dans les formations crétacées. (L'espèce type du genre est la *microseris hemisphærica* du sable vert du Mans.)

MICROSISME n. m. Météor. Syn. de MICROSÉISME.

MICROSITE n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, propres à l'Europe méridionale et à la Barbarie. Les *microsites* [micrositus] sont des pédiniens de taille médiocre, ovales, gibbeux, noirs, à élytres striés et ponctués; ils vivent dans les lieux arides sous les pierres.)

MICROSOLENA (*lè*) n. f. Genre d'anthozoaires de la famille des cupsammidés, comprenant des formes fossiles dans le trias et le jurassique.

MICROSOMATIE (*ti*) ou **MICROSOMIE** (*mi*) [du préf. *micro*, et du gr. *sôma*, corps] n. f. Petitesse du corps. (C'est généralement une monstruosité dans laquelle les proportions des diverses parties du corps sont altérées; mais il n'en est pas toujours ainsi, et la microsomie n'est alors qu'un *nanisme* exagéré. V. NANISME.)

MICROSOME (du préf. *micro*, et du gr. *sôma*, corps) adj. et n. m. Térat. Monstre qui a le corps excessivement petit.

MICROSOME (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Fines granulations que l'on observe dans la partie figurée du cytoplasma.

MICROSOMIE (*mi* — rad. *microsome*) n. f. Monstruosité consistant dans la petitesse excessive du corps.

MICROSOMMITE (*so-mit'*) n. f. Silicate naturel d'alumine, appartenant au genre feldspathoïde.

MICROSPECTROSCOPE (*spèk', skop'* — du préf. *micro*, et de *spectroscope*) n. m. Spectroscope propre à l'étude des petits objets.

MICROSPERME (*spèrm'* — du préf. *micro*, et du gr. *sperma*, graine) adj. Bot. Dont les graines sont très petites.

MICROSPHÈRE (*sfèr'*) n. m. Genre de champignons pyrénomycètes, qui se développent sur les feuilles et les fruits de divers végétaux. (On en connaît une vingtaine d'espèces d'Europe.)

MICROSPHÉROLITHIQUE (*sfé, tik'*) adj. Qui concerne la texture particulière de certaines roches cristallines, caractérisée par la disposition radiée des fibres de globules ou sphérolites qui entrent dans leur structure.

MICROSPHYGMIE (*sfig'-mi* — du préf. *micro*, et de *sphygmos*, pouls) n. f. Petitesse du pouls, que l'on observe dans un certain nombre d'états morbides, d'origine centrale ou cardio-vasculaire, spécialement chez les enfants.

MICROSPORANGE (*spo-ranj'* — du préf. *micro*, et de *sporange*) n. m. Organe de diverses algues et des cryptogames vasculaires dans lequel se forment les microspores. (Le mot opposé est *macrosporange*.)

MICROSPORE (*spor'* — du préf. *micro*, et du gr. *sporo*, semence) n. m. Nom donné aux spores les plus petites des végétaux qui en produisent de deux tailles.

— ENCYCL. On trouve des *microspores* chez certaines algues et surtout chez quelques cryptogames vasculaires, où leur germination produit le prothalle mâle, sur lequel naissent les anthérozoïdes ou organes sexuels mâles.

MICROSPORON (*spo*) n. m. Champignon inférieur, vivant en parasite sur la peau de divers animaux et y produisant une sorte de teigne.

MICROSTACHYÉ, ÉE (*sta-ki* — du préf. *micro*, et du gr. *stakhus*, épi) adj. Bot. Dont les fleurs sont disposées en petits épis.

MICROSTÉMONE (*sté* — du préf. *micro*, et du gr. *stémôn*, étamine) adj. Bot. Qui a de petites étamines.

MICROSTHÉSIE (*sté-zi* — du préf. *micro*, et du gr. *aisthêsis*, sensibilité) n. f. Trouble du toucher, par suite duquel les objets touchés ou tenus dans la main semblent moins lourds et moins gros qu'ils ne le sont en réalité.

MICROSTOME (*stom'* — du préf. *micro*, et du gr. *stoma*, bouche) adj. Zool. Qui a la bouche petite ou réduite. (On entend par « forme microstome » celle qui a la bouche réduite par opposition à la « forme macrostome » qui possède une bouche normalement constituée.)

MICROSTOME (*stom'*) n. m. Genre de vers turbellariés, type de la famille des *microstomidés*, comprenant quelques espèces des mers septentrionales. (Ce sont des vers aplatis, de taille petite, remarquables par leur faculté de se reproduire par scission.)

MICROSTOME (*stom'*) n. m. Genre de poissons physostomes, comprenant trois espèces des mers tempérées.

— ENCYCL. Les *microstomes* sont des salmonidés voisins


Microstome.

des argentines, de taille médiocre, très allongés. Le *microstoma rotundata* ou *yassou de Nice*, long de 20 centimètres, argenté avec les nageoires jaunes, se trouve dans la Méditerranée; c'est la *serpe microstome* ou *à petite bouche* des vieux auteurs.

MICROSTOMIDÉS (*sto*) n. m. pl. Famille de vers turbellariés rhabdocèles, renfermant les *microstomes* et genres voisins. — *Un* MICROSTOMIDÉ.

MICROSTYLIDE n. f. Bot. Syn. de CRÉPIDIE.

MICROTASIMÈTRE (du préf. *micro*, et du gr. *tasis*, tension, et *métron*, mesure) n. m. Physiq. Appareil servant à dénoncer de très petits changements de pression.

— ENCYCL. Le *microtasimètre* se compose d'un disque de charbon placé entre deux lames de platine, le tout comprimé par une tige rigide, commandée par une vis micrométrique. Le système forme une branche d'un pont de Wheatstone; les moindres variations de la pression modifient la résistance électrique du microtasimètre, laquelle est révélée par la déviation du galvanomètre. L'appareil constitue un thermoscope très sensible.

MICROTÉE n. f. Genre de chénopodiacées, comprenant des herbes annuelles, grêles, à feuilles alternes, à fleurs en grappes. (On en connaît neuf espèces, de l'Amérique.)

MICROTÉLÉPHONE (du préf. *micro*, et de *téléphone*) n. m. Nom donné à un appareil composé d'un microphone et d'un ou de deux téléphones récepteurs. (Edison a désigné sous ce nom son téléphone à charbon, pour le distinguer des téléphones magnétiques.)

MICROTHECA (*tè*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, des mers du Japon, famille des cyclostrématidés.

MICROTHORAX n. m. Genre d'infusoires hypotriches, vivant dans les eaux douces d'Europe.

MICROTHYRION n. m. Genre de pyrénomycètes, comprenant des champignons à périthèce membraneux, à spores souvent colorées. (On en connaît une vingtaine d'espèces, de toutes les parties du monde.)

MICROTIS (*tiss*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des stomatiidés, comprenant quelques espèces des mers de Malaisie et d'Australie.

MICROTOME (du préf. *micro*, et du gr. *tomê*, section) n. m. Instrument destiné à découper dans des tissus végétaux ou animaux préalablement durcis, de minces tranches pour les étudier au microscope.

— ENCYCL. Les *microtomes* se ramènent à trois types : *microtomes à main, à bascule, à plan incliné*.

Le *microtome à main* se compose d'un cylindre creux B, qui tourne au moyen d'un pas de vis dans un autre A; un index placé sur A et une division située sur la tête de vis B indiquent de combien B s'est élevé dans A. Pour faire une *coupe*, on place dans B la pièce à examiner, et on la maintient en place avec de la moelle de sureau. Au moyen d'un rasoir qu'on fait glisser sur l'extrémité supérieure de A, on obtient l'épaisseur voulue du tissu. Cet instrument donne des coupes épaisses; il est surtout employé en histologie végétale.

Le *microtome à bascule* consiste en une manivelle B qui, par le moyen d'une ficelle *f*, fait décrire à l'extrémité D d'un levier un arc de cercle, élève en même temps la vis A, et, par suite, fait avancer tout l'appareil d'une longueur déterminée. La pièce à couper est placée en D et collée à la paraffine. Le mouvement circulaire ou de bascule, en faisant passer la pièce devant le rasoir R, en détache une petite coupe. Un ressort G ramène le levier D à sa position initiale. On obtient ainsi une bande L formée d'une infinité de fines pellicules. L'instrument fait des coupes cylindriques.

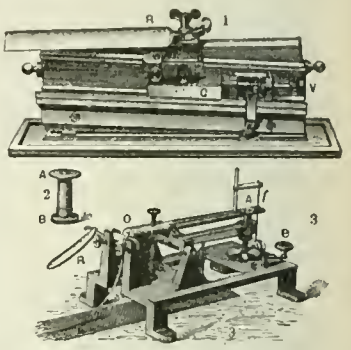

Microtomes : 1. A plan incliné; 2. A main; 3. A bascule.

Le *microtome à plan incliné* se compose d'un fort bâti en fonte, sur lequel est fixée une vis micrométrique V, qui fait avancer d'une épaisseur déterminée par un cran d'arrêt un chariot C, sur lequel est fixée la pièce anatomique. Un rasoir R se meut dans une glissière inclinée et, par un mouvement de va-et-vient que lui imprime la main, effectue les coupes. On emploie ce microtome pour les tissus durcis à la colloïdine.

MICROTYPHLUS (*fluss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers aveugles, famille des carabidés, comprenant quelques espèces des cavernes d'Europe et d'Afrique.

MICROZOAIRE (*èr'* — du préf. *micro*, et du gr. *zoon*, animal) n. m. Animalcule, organisme de très petite taille. ‖ On dit plutôt MICRO-ORGANISME.

— n. m. pl. Ancien groupe d'animaux inférieurs, répondant à peu près à l'embranchement actuel des protozoaires.

MICROZONÉ, ÉE (du préf. *micro*, et du gr. *zoné*, ceinture) adj. Hist. nat. Qui est marqué d'une bande étroite.

MICROZOOSPORANGE (*spo-ranj'* — du préf. *micro*; du gr. *zoon*, animal, et de *sporange*) n. m. Organe de certaines algues qui produit les microzoospores.

MICROZOOSPORE (*spor'*) n. m. Nom donné aux spores de plus petite taille, chez les algues qui en produisent de plusieurs grosseurs. (Le mot opposé, *macrozoospore*, désigne les spores de la plus grande taille.)

MICROZOUM n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant trois espèces d'Europe et d'Asie occidentale. (La seule espèce européenne et française est le *microzoum tibiale*.)

MICROZYMA (du préf. *micro*, et du gr. *zumê*, ferment) n. m. Granulation amorphe protéique amylacée ou grasse, qui se remarque, souvent en très grande abondance, dans tout protoplasma.

MICRURIE (*ri*) n. f. Genre de vers némertiens, comprenant quelques espèces des mers d'Europe. (Certains de ces vers atteignent 10 et 12 centimètres de long, comme la micrurie rayée [*micruria fusciolata*], répandue de la mer du Nord à l'Adriatique.)

MICTINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères, de la famille des coréidés, comprenant les *mictis* et genres voisins. — *Un* MICTINE.

MICTION (*ksi-on* — du lat. *mingere*, supin *mictum*, uriner) n. f. Méd. Action d'uriner : MICTION *pénible, rare*.

MICTIS (*tiss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, comprenant une vingtaine d'espèces répandues de l'Inde à l'Océanie. (Ce sont des punaises allongées, à pattes postérieures très grosses, renflées et denticulées.)


Midas.

MICTURITION (*si-on* — du lat. *micturire*, supin *micturitum*, uriner fréquemment) n. f. Méd. Besoin fréquent d'uriner. (Peu usité.)

MICUIPAMPA. Géogr. V. HUALGAYOC.

MIDAS (*dass*) n. m. Genre de singes américains, comprenant les *marikinas* et les *tamarins*. (Les midas proprement dits sont les tamarins, qui comprennent aussi les *œdipomidas* et les *seniocebus*. Les marikinas ou singes-lions sont un sous-genre de midas.)

MIDAS (*dass*). Myth. gr. Roi légendaire de Phrygie, célèbre par sa richesse et par ses oreilles d'âne. D'après la tradition la plus commune, il était fils de Gordius. D'autres font de lui un fils de Cybèle, un élève d'Orphée. Il aurait été d'abord roi des Bryges, en Macédoine; il aurait passé

en Asie Mineure avec Dionysos et Silène. Il propagea dans le pays le culte de Dionysos, qui lui accorda le privilège de changer en or tout ce qu'il toucherait. Midas fut d'abord ébloui de cette faveur; mais, dès qu'il voulut manger, ses aliments se changèrent en or. Il s'affranchit de son dangereux privilège en se baignant dans le Pactole, qui, depuis, roula de l'or. Une autre fois, Midas fut choisi comme juge d'un concours entre Apollon, qui jouait de la lyre, et Pan, qui jouait de la flûte. Il donna le prix à Pan. Apollon se vengea en lui infligeant des oreilles d'âne. Désormais, Midas eut soin de cacher ses oreilles sous une tiare ou un bonnet phrygien. Mais la feinte était impossible avec son barbier. Midas exigea de lui le serment d'un silence inviolable; mais le poids de ce secret oppressait le barbier, et il imagina un biais pour se soulager. Il creusa un trou dans la terre, et, y murmura tout bas que Midas avait des oreilles d'âne. Puis il ferma le trou et s'éloigna. Peu de temps après, il s'éleva en cet endroit des roseaux qui, agités par le vent, répétaient entre eux : « Le roi Midas a des oreilles d'âne. » D'après la légende, Midas se tua en buvant du sang de taureau.

— n. m. Passé dans la langue pour désigner un homme ignorant, dénué de tout sentiment artistique : *Voir continuellement les arts jugés par des* Midas. (Volt.) ‖ *Avoir des oreilles de Midas*, Etre très mauvais juge en fait d'art.

— Iconogr. Une des plus célèbres *Bacchanales* de Poussin représente Midas suppliant Bacchus de reprendre le don fatal qu'il lui a fait de tout changer en or. Le Dominiquin et Raphaël ont représenté le *Jugement de Midas* E. Lévy a exposé au Salon de 1870 un *Jugement de Midas*.



Le roi Midas, d'après Poussin

Middelbourg ou **Middelburg**, ville des Pays-Bas, ch.-l. de la prov. de Zélande, presque au centre de l'île de Walcheren, sur un canal menant au Hond ou Escaut occidental à Flessingue; 18.000 hab. Cité déchue, dont l'enceinte suffirait à une population triple. Hôtel de ville élevé par Charles le Téméraire (1468); abbaye du XIIe siècle, reconstruite aux XVe et XVIe; tour de l'église des prémontrés. Elle fut, sous l'Empire français, le ch.-l. du département français des Bouches-de-l'Escaut.

Middelbourg (Paul de), mathématicien hollandais, né à Middelbourg en 1445, mort à Rome en 1534. Il enseigna dans sa ville natale, puis à Louvain, enfin à Padoue. Il fut médecin du duc d'Urbin, qui l'attacha à sa personne en qualité de médecin, lui donna l'abbaye de Castel-Duranti, et le fit nommer évêque de Fossombrone en 1494. Son principal ouvrage : *Paulina, de recta Paschæ celebratione et de die passionis Domini nostri Jesu-Christi* (1513), ouvrage traitant de la nécessité de réformer le calendrier et très savant pour l'époque.

Middelburg ou **Middleburg**, ville du Transvaal, ch.-l. de district, sur un affluent de la rivière Olifant, et sur la ligne ferrée de Prétoria à Lourenço-Marquès; 1.500 h.

Middelburg, ville de la colonie anglaise du Cap, chef-lieu de division de la province du Nord-Est, au versant sud-est des monts Nouweveld; 1.665 hab.

Middelfart, ville du Danemark (île de Fionie), sur le Petit-Belt; 3.000 hab. Bains de mer.

Middelharnis, bourg des Pays-Bas (prov. de Sud-Hollande), dans l'île plate d'Over-Flakkee, comprise entre deux bouches de la Meuse; 5.000 hab.

Middelkerke, comm. de Belgique (Flandre-Occid. [arrond. d'Ostende]); 1.895 hab.

Middelstum, bourg des Pays-Bas (prov. de Groningue), près de la mer du Nord; 3.200 hab.

Middleburg. Géogr. V. Middelbourg.

Middlesborough ou **Middlesbrough**, ville d'Angleterre (comté d'York [North-Riding]), sur la Tees; 75.000 hab. Fabrication de poteries, hauts fourneaux, métallurgie. Port actif. La ville, fondée en 1840, doit en partie sa croissance rapide au chemin de fer lui apportant les produits des houillères du Durham.

Middlesex, le plus petit des comtés d'Angleterre, après celui de Rutland, renfermant une partie de Londres, qui est située aussi dans le comté de Surroy. Superf. 734 kilom. carr. et 400.000 hab. (Londres à part). Il est traversé par la Tamise. Pays plat, sauf dans les hauteurs de Hampstead, de Highgate et dans le Hanger-Hill (78 m. d'altit.). Climat humide, brouillards fréquents. Cultures maraîchères intensives. Nombreux établissements industriels, propriétés de plaisance, parcs.

Middlesex, comté des Etats-Unis (Massachusets); 350.000 hab. Ch.-l. *Concorde, Cambridge* et *Lowell*. — Comté de l'Etat de New-Jersey : 55.000 hab. Ch.-l. *New-Brunswick*. — Comté de l'Etat de Connecticut; 40.000 hab. Ch.-l. *Middlestown* et *Haddam*.

Middlesex, comté du Dominion canadien (prov. d'Ontario), dans la grande péninsule, entre les lacs Huron, Erié et Ontario; 110.000 hab. Ch.-l. *London*.

Middleton, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), près de Manchester; 15.000 hab. Mines de houille. Fabrication de cotonnades et de soieries. — Bourg du comté de Durham; 3.500 hab. Mines de plomb et fonderies. — Ville d'Irlande (comté de Cork); 5.000 hab. Distilleries.

Middleton (sir Hugues), ingénieur anglais, né à Denbigh (pays de Galles) vers 1565, mort à Londres en 1631. Il offrit au Parlement, en 1606, d'amener à Londres l'eau potable qui manquait, moyennant la cession des droits prélevés jusque-là pour cet objet par la ville. Il capta les sources d'Amwell et de Ware, près d'Hertford, et ses travaux, un moment interrompus par suite d'embarras pécuniaires, furent menés à bonne fin, en 1613, grâce au concours de Jacques Ier.

Middleton (sir Henry), navigateur anglais du XVIe siècle, né vers 1570, mort dans la baie de Saldanha (Afrique australe) en 1613. Placé en 1604 à la tête d'une flotte anglaise chargée d'étendre l'influence britannique en Malaisie, il visita Bantam, les Moluques, Ternate, Tidor, etc. En 1610, au début d'un second voyage, il fut fait prisonnier à Moka; mais, ayant recouvré la liberté, il put faire un important trafic dans l'Inde et à Bantam. Il fit naufrage, à son retour en Europe, dans la baie de Saldanha. Son frère, David (1572-1635), fut employé par la Compagnie des Indes et fit, en 1608, 1610 et 1613, trois fructueuses expéditions en Malaisie.

Middleton (Conyers), théologien et littérateur anglais, né à Richmond en 1683, mort à Hildersham en 1750. Il prit ses grades et fut admis au ministère évangélique; en même temps, il était agrégé au collège de la Trinité. Il est surtout connu par ses démêlés avec Bentley, contre qui il écrivit divers pamphlets. Citons de lui : *Lettre sur Rome, où est démontrée l'exacte conformité du papisme et du paganisme* (1729); *Vie de Cicéron* (1741); *Introduction à un plus grand ouvrage sur le don des miracles* (1747).

Middletown, ville des Etats-Unis (Connecticut), l'une des deux capitales du comté de Middlesex, sur le Connecticut; 12.000 hab. Cité manufacturière (quincailleries, coutelleries, fabriques d'armes, de machines; porcelaine). Université wesléyenne. — Ville de l'Etat de New-York; 8.500 hab. Centre métallurgique important. — Ville de l'Etat d'Ohio; 7.680 hab. Agglomération d'usines.

Middlewich, ville d'Angleterre (comté de Chester), sur le Dane; 5.000 hab. Sources salines. Fabrication d'étoffes de coton et de soieries.

Midéa n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, comprenant trois espèces de l'hémisphère boréal. (Ce sont des piérides de petite taille, dont les ailes supérieures ont leur angle extérieur courbe comme les rhodocères et taché d'orange; le reste de la livrée est blanc farineux, avec des points noirs.)

Midée, ville de l'ancienne Grèce (Argolide), au N.-E. de Tyrinthe. En 367 av. J.-C., victoire des Spartiates sur les Arcadiens et les Argiens (la victoire *Sans larmes*, qui ne coûta pas un homme aux vainqueurs).

mi-denier (du préf. *mi*, et de *denier*) n. m. Dr. anc. Moitié des sommes employées par la communauté sur l'héritage de l'un des époux pour impenses et améliorations.

Midgley, ville d'Angleterre (comté d'York), sur le Calder, affluent de l'Aire; 3.200 hab. Houille.

Midhat-pacha, homme d'Etat ottoman, né à Constantinople en 1822, mort à Taïf en 1884. Fils d'un cadi, il fut secrétaire de plusieurs fonctionnaires, devint commissaire près de la Roumélie et de la Bulgarie, qu'il pacifia, puis obtint d'aller faire un voyage en Europe, où il étudia les constitutions des différents Etats. De retour, il fut nommé gouverneur des provinces de Nisch, d'Uskub et de Prisrend, où il tenta une application des idées politiques et administratives occidentales. Devant les succès qu'il obtint, il fut ensuite appelé à Constantinople, pour élaborer une constitution. Un conseil d'Etat fut créé et Midhat-pacha appelé à le présider; quelque temps après, il devint ministre sans portefeuille et, sous le sultan Abd-ul-Hamid, il succéda à Méhémet Ruchdi-pacha comme grand vizir. Par suite de la déclaration de guerre de la Russie, Midhat-pacha fut révoqué comme trop porté à la conciliation. Il voyagea en Europe jusqu'en 1878, époque à laquelle le sultan lui assigna Candie comme résidence et le nomma ensuite gouverneur de Syrie. Mais, accusé de complicité dans l'assassinat du sultan Abd-ul-Aziz, Midhat-pacha fut exilé à Taïf (Arabie méridionale).

Midhurst, ville d'Angleterre (comté de Sussex), sur l'Arun; 7.600 hab. Commerce de grains.

Midi (du préf. *mi*, et du lat. *dies*, jour) n. m. Dans le langage courant, Milieu du jour : Midi *est la douzième heure après minuit*.

— Fig. Epoque intermédiaire, également éloignée du commencement et de la fin : *Le* Midi *de la vie*.

— Point cardinal. (Pour notre hémisphère, c'est la direction du sud, suivant la méridienne. En tout lieu, c'est la direction méridienne en tournant le dos au pôle céleste visible en ce lieu) : *Aller du côté du* Midi. Ensemble des pays situés dans la direction de ce point, par rapport à celui qui parle; partie d'une contrée la plus rapprochée de ce point. Spécialem. Sud-est et sud-ouest de la France (Dans ce cas s'écrit avec une majuscule.) : *Nice, Bordeaux, sont dans le* Midi.

— Loc. div. : *Un cherche-midi*, Un cadran solaire. (Vx.) ‖ *Chercher midi à quatorze heures*. V. chercher. ‖ *En plein midi*, En plein jour : *Etre volé* en plein midi. — Fig. *Nier la lumière en plein midi*, Nier l'évidence. — *Ne pas voir clair en plein midi*, Ne pas comprendre une chose tout à fait évidente. ‖ *Faire voir à quelqu'un des étoiles en plein midi*, Lui faire accroire des choses absurdes. ‖ *Chercheurs de midi*, Nom donné autrefois à des filous qui se glissaient dans les maisons, à midi, au peu avant le dîner pour tâcher de dérober de l'argenterie sur la table.

— Pop. *Il est midi, Il est midi sonné*, Il est trop tard n'y comptez pas; je ne vous crois pas.

— Gramm. Quand *midi* marque le milieu d'un jour, il ne saurait être mis au pluriel; on dira donc : *J'irai vous voir sur le* midi, et non *sur les* midi. ‖ On dit aussi *midi et demi* et non *midi et demie*; midi *sonne* et non *sonnent*.

— Hist. *Démon du midi*, Sobriquet donné à Philippe II, roi d'Espagne.

— Encycl. Astron. On distingue, en astronomie, plusieurs sortes de *temps* ou *heures*, et il faut consulter aussi ce qui est dit à propos de ces mots. Le temps sidéral est l'angle horaire du point vernal; il est presque uniforme. Alors, le jour sidéral, qui sépare deux passages supérieurs du point vernal, serait constant : il n'est pas égal à l'intervalle de deux passages d'une étoile, ou rotation de la terre, et la différence, inférieure à un cent vingtième de seconde, fait que, en 26.000 années, la terre exécute une rotation de moins qu'il n'y a de jours sidéraux. Il est *midi* (et *minuit sidéral*) à 12 heures (et 24 h.) en temps sidéral.

Le temps solaire vrai, ou temps vrai, égale l'angle horaire du soleil. Le jour solaire vrai n'est donc pas constant, puisque l'ascension droite du soleil ne varie pas d'une façon uniforme; il intervient, en plus, l'*équation du centre* et la *réduction à l'équateur*, qui s'annule aux équinoxes et aux solstices. Donc, encore de même, un *midi* et un *minuit solaires vrais*.

Imaginons alors un soleil fictif, *soleil moyen*, dont l'ascension droite soit égale à la partie non périodique, ou longitude moyenne du soleil. Le temps solaire moyen est alors rigoureusement uniforme; le jour, de 24 heures, commence à *midi moyen*, passage au méridien du soleil moyen. Midi n'est cependant pas le milieu du jour, comme les anciens le croyaient. Pour cela, il faudrait, dans le temps vrai, que la vitesse angulaire apparente du soleil fût nulle : c'est ce qui se présente à peu près, aux passages au périgée et à l'apogée, qui auront lieu à midi pour deux méridiens terrestres. Le signe de l'équation du temps indique comment le jour paraît plus long, tantôt le matin, tantôt le soir : du 24 décembre au 16 avril, le temps moyen avance sur le temps vrai avec maximum de 14'26" le 11 février; du 16 avril au 14 juin, il y a au contraire retard, maximum de 3'52" le 14 mai; du 14 juin au 1er septembre, avance de nouveau, maximum de 6'18" le 26 juillet; puis retard, et maximum de 16'20" le 3 novembre.

— *Midi légal*. La loi du 15 mars 1891 impose en France et en Algérie le temps moyen de Paris. Le plus grand écart sur le temps local a lieu à Brest : il est égal à 27'19". De nombreux pays civilisés ont fait la convention suivante : la terre est partagée en 24 fuseaux de 15° à partir du méridien de Greenwich; chaque pays adopte l'heure de sa capitale, laquelle prend l'heure de son fuseau. Les différences d'heures sont alors des nombres entiers d'heures.

Buffon fit installer au point culminant du Jardin des Plantes (Paris), au labyrinthe, une pendule de Verniquet. La frise portait l'inscription : *Horas non numero nisi serenas*. Midi sonnait sur un gong chinois, en cuivre, quand le soleil avait brûlé un fil situé derrière une loupe. Un dispositif du même ordre fut adopté pour le célèbre canon du Palais-Royal, partant à midi.

Midi (canal du), voie navigable reliant la Méditerranée à l'Atlantique, à travers le seuil de Naurouze. Long de 241 kilom., il commence à Toulouse au « bassin de l'Embouchure », passe à Villefranche-de-Lauraguais, Naurouze, Castelnaudary, Carcassonne, Béziers, croise l'Hérault à Agde et atteint l'étang de Thau aux Onglous. Sa pente est rachetée par 100 écluses, et son bief de partage, à 189 mètres d'altitude, au seuil de Naurouze, est alimenté par le bassin de Saint-Ferréol. Construit par Paul Riquet sur les plans d'Andréossi de 1666 à 1681, le canal du Midi est également appelé *canal du Languedoc* ou *des Deux-Mers*. Au XIXe siècle, son action

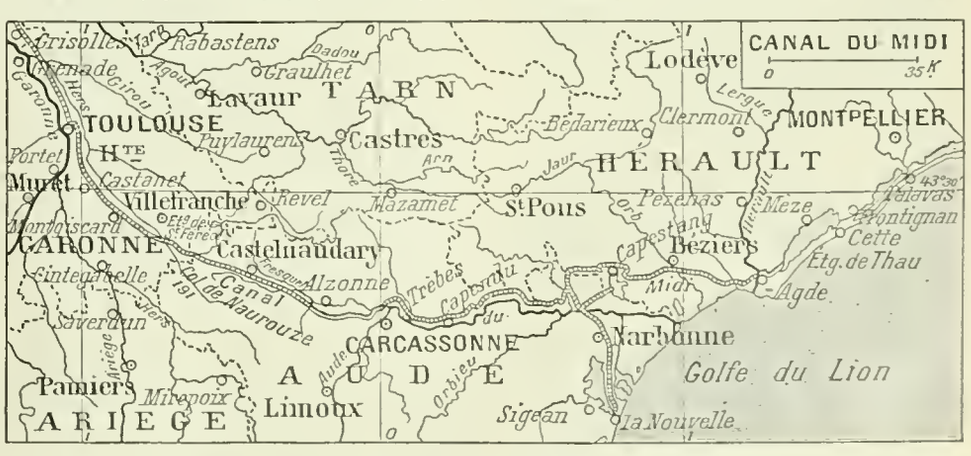

fut paralysée jusqu'en 1898 par la concession qui fut faite de cette voie à la Cie des chemins de fer du Midi.

Midi LIGUE DU . V. LIGUE.

MIDI DE BIGORRE (PIC DU) ou mieux **PIC DU MIDI DE BAGNERES**, montagne française des Pyrénées, au S. de Bagnères-de-Bigorre, anciennement appelée *pic d'Arizes* dans les vallées environnantes autres que celle de Bagnères, et longtemps considérée comme le point le plus élevé des Pyrénées, bien qu'il ne dépasse pas 2.877 mètres. En 1785, Philippe d'Orléans avait promis de donner 80.000 livres pour doter cette cime d'un observatoire. Mais c'est seulement en 1867 que, grâce à la société Ramond et au dévouement du général Nansouty et de l'ingénieur Vaussenat, les constructions furent commencées. Bâti d'abord à 500 mètres au-dessous de la cime, l'observatoire fut démoli par les avalanches, en 1875. Rebâti sur la cime et presque achevé en 1882, il fut acquis par l'État.

MIDI D'OSSAU (PIC DU) ou **PIC DU MIDI DE PAU**, montagne de France (Basses-Pyrénées). Le double sommet de ce pic extrêmement escarpé, taillé en plein porphyre, atteint 2.887 mètres d'altitude. Sa forme et son isolement lui donnent, quand on l'aperçoit des environs de Pau ou de la vallée d'Ossau, une allure très imposante.



Observatoire du pic du Midi de Bigorre.

MIDIA, ville de la Turquie d'Europe (Roumélie), sur la mer Noire ; 6.000 h. C'est l'antiq. *Salmydessus*.

Midias (PLAIDOYER CONTRE) ou *Midienne*, plaidoyer politique de Démosthène, composé vers 347 av. J.-C. — L'année précédente, Démosthène était chorège, quand il fut frappé en plein théâtre par Midias, riche citoyen d'Athènes et grand agitateur, son ennemi politique et personnel. Il porta plainte devant l'assemblée du peuple, et Midias fut condamné. Mais ce vote n'entraînait pas de sanction pénale, et Démosthène intenta contre Midias une accusation criminelle pour violence. L'affaire traîna plus d'un an et finit par une transaction. Cependant, le plaidoyer de Démosthène était écrit : il fut publié après sa mort. Il est divisé en trois parties : dans la première, l'orateur relève l'outrage dont il a été victime et dénonce les odieuses cabales dirigées antérieurement contre lui ; dans la seconde, il rappelle les insultes que d'autres citoyens d'Athènes ont eu comme lui à subir de Midias ; dans la troisième, il esquisse la vie publique et privée de son ennemi. Midias n'est qu'un insolent parvenu, riche on ne sait comment. Dans la péroraison, Démosthène montre que Midias a soufflété en sa personne les dieux d'Athènes, la religion et le peuple tout entier, qu'il représentait. L'œuvre est, dans son ensemble, d'une éloquence soutenue.

MIDIE (lat. *Midia*), ancien royaume d'Irlande, dans la Lagénie (Leinster), répondant aux deux comtés de Meath.

MIDINETTE (*nèt'* — rad. *midi*) n. f. Nom familier, à Paris, des jeunes ouvrières que l'on voit sortir en grand nombre, à midi, de leurs ateliers.

Mid-Lothian. V. EDIMBOURG (comté d').

MIDNAPOUR, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. du Bengale [prov. de Bardvân]), sur la Kançî, qui se jette dans l'estuaire de l'Hougli ; 33.500 hab. Manufacture d'ustensiles en bronze et cuivre ; commerce de l'indigo et de la soie. Le district (13.161 kilom. carr. et 2.517.800 hab.) cultive le blé, l'orge, le chanvre, le coton et surtout le riz.

MIDOTIS (*tiss*) n. m. Genre de pézizes, comprenant des champignons charnus, qui croissent sur les troncs d'arbres en voie de pourriture, et rappellent la forme d'une oreille.

MIDOU ou **MIDOUR** (le), rivière de France (départ. du Gers et des Landes), née au pied de la colline de Paillasse (Gers). Elle atteint la Douze à Mont-de-Marsan, pour former avec elle la Midouze. Cours 105 kilom.

MI-DOUAIRE n. m. Dr. anc. Pension, fixée à la moitié du douaire, à laquelle la femme avait droit en cas de séparation ou d'absence prolongée du mari.

MIDOUZE (la), rivière de France (départ. du Gers et des Landes). Formée à Mont-de-Marsan par la réunion de la Douze ou Doulouze et du Midou, elle se dirige d'abord de l'O. vers le N., puis du S. à l'O., et atteint l'Adour au Hourquet, après un cours de 43 kilomètres.

MIDRASCH (*drach'* — mot hébr. signif. *explication, interprétation* n. m. Nom que les juifs donnent aux interprétations de l'Écriture, rédigées du IVe au XIIe siècle apr. J.-C., dans les écoles rabbiniques. ‖ Pl. *Des* MIDRASCHIM.

MIDSHIPMAN (mot angl.) n. m. Aspirant dans la marine anglaise. ‖ Pl. *Des* MIDSHIPMEN.

MIDSOMER-NORTON, paroisse d'Angleterre (comté de Somerset) ; 4.500 hab.

MIDWOLDE, bourg des Pays-Bas (prov. de Groningue), non loin du Dollart, estuaire de l'Ems ; 5.000 hab.

MIDYAT ou **MEDEAT**, ville de la Turquie d'Asie (Kurdistan [prov. de Diarbékir], entre Mardin et la rive droite du Tigre ; 6.000 hab. Ville très ancienne, entourée de vignobles renommés. Dans les environs, couvent de Deirel-Oumir, taillé dans le roc, et dont la chapelle voûtée est revêtue en partie d'or massif.

MIDZOUMI, MITZOUMI ou **HIMI**, ville du Japon (île de Nippon prov. d'Etchou, ken de Toyama), sur la côte occidentale du golfe de Toyama ; 10.500 hab.

MIE (*mi.* — L'adj. poss. fém. étant autref. *ma*, même devant les voyelles, on écrivait avec l'élision *m'amie* ; quand l'usage s'est introduit d'employer la forme masc. devant les voyelles et de dire *mon amie, m'amie*, qui était resté dans la langue, a fini par être considéré comme étant composé de l'adj. *ma* et du subst. *mie*, qui n'existait réellement pas) n. f. Fam. Amie, amante, femme aimée : *Aller voir sa* MIE. ‖ Terme d'amitié, souvent ironique, dont on se sert avec une femme : *Ma petite femme, ma* MIE, *votre peau vous démange*. (Mol.)

— Autref. Bonne, dans le langage des enfants.

MIE (*mi* — du lat. *mica*, petit morceau, grain) n. f. Autref. Miette : *Ramasser des* MIES *de pain sous la table*. (Fén.) ‖ Aujourd'hui. Partie intérieure du pain qui est restée molle : *La* MIE *se digère moins bien que la croûte*.

MIE (*mi* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adv. Autref. Pas, point : *Ne les écoutez* MIE. (P.-L. Courier.)

Miz d'Aghonne (Justine-Louise-Philippine), romancière française, née à Toulouse en 1823, morte à Paris en 1897. Elle s'est fait connaître par un grand nombre de romans, dont plusieurs eurent un vif succès : *Jeanne de Flers* (1860) ; *le Mariage d'Annette* (1865) ; *l'Ecluse des cadavres* (1875) ; *les Mémoires d'un chiffonnier* (1880) ; *Gueuillard Ier* (1884) ; *les Amours d'une femme honnête* (1885) ; *les Nuits sanglantes* (1887) ; *le Vampire aux yeux bleus* (1886) ; *l'Usurier des gueux* (1888) ; etc.

MIECHOK (*mi-é-chok'* — mot russe signif. *le sac*) n. m. Cachot voûté, où le prisonnier doit se tenir accroupi.

Miechowitz, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]) ; 5.245 hab. Mines de fer, zinc et plomb argentifère.

Mieczyslas Ier, le Glorieux, duc ou roi de Pologne, de la dynastie des Piast, né en 931, mort à Posen en 992. Il succéda en 962 à son père Ziemomysl, et vit introduire le christianisme en Pologne.

Mieczyslas II, duc ou roi de Pologne, petit-fils du précédent, né en 990, mort à Posen en 1034. Il succéda, en 1025, à son père Boleslas le Grand ; mais, inintelligent et débauché, il se laissa gouverner par sa femme Rixa, fille du comte palatin du Rhin et nièce de l'empereur Othon II. Les querelles des palatins livrèrent la Pologne à l'anarchie. Mieczyslas vit se constituer à ses dépens les principautés de Mecklembourg, de Brandebourg, de Holstein, de Lubeck, etc. Il mourut fou à la suite de ses excès.

Mieczyslas III, le Vieux, duc ou roi de Pologne, né en 1131, mort en 1201. En 1173, il succéda à son frère Boleslas IV. Il commit le telles exactions qu'on le déposséda. Il fut quatre fois exilé par ses sujets, et quatre fois il parvint à ressaisir le gouvernement. Il fut enfin remplacé par Casimir II, dit le Juste.

Miedzyrzec, ville de la Russie occidentale (Pologne [gouv. de Siedlce]), sur la Krzna, sous-affluent de la Vistule par le Boug ; 14.000 hab.

MIÈGE (*èj'*) n. f. Chambre ou cabine du comite, dans les anciennes galères. ‖ On disait aussi MÉZANCE.

— ENCYCL. Le mot *miège*, en vieux français, signifiait la moitié d'une chose : le *droit de miège* était celui que l'on avait sur la moitié d'un bien. La miège (*chambre de miège, chambre de taverne*) était placée dans la cale, au milieu de la galère. C'était là que le comite débitait le vin à l'équipage et à la chiourme. La miège servait aussi parfois de magasin pour les cordages de rechange.

MIEL (*mi-èl'* — du lat. *mel*, même sons) n. m. Substance sucrée, sirupeuse, que certains insectes, et principalement les abeilles, préparent avec les matières recueillies dans les fleurs : *Le* MIEL *était le sucre des anciens*.

— Fig. Douceur, agrément : *Le* MIEL *des plaisirs. Des paroles de* MIEL.

— Loc. div. : *Mouches à miel*, Abeilles. ‖ *Miel de printemps, d'été*, Miel récolté au printemps, en été. ‖ *Miel vierge, Miel de goutte*, Premier miel qui coule des alvéoles sans aucune manipulation. ‖ *Miel indien, Miel de roseau*, Anciens noms du sucre. ‖ *Miel rosat*, Suc extrait de pétales secs de roses rouges, qu'on a fait infuser dans l'eau bouillante. ‖ *Lune de miel*, Premiers mois du mariage, où l'on n'en voit que les plaisirs. ‖ *Doux comme le miel*, Extrêmement doux, au pr. ou au fig. ‖ *Etre tout miel et tout sucre*, Parler avec une douceur et une amabilité extrêmes.

— PROV. **On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre**, On gagne plus de gens par la douceur qu'on n'en soumet par la violence. ‖ **Faites-vous miel, les mouches vous mangeront**, Si vous êtes trop bon, les autres abuseront de vous. ‖ **Un peu de fiel gâte beaucoup de miel**, Un inconvénient léger suffit à corrompre les plus grands plaisirs. ‖ **Bouche de miel, cœur de fiel**, Les paroles flatteuses cachent de mauvais sentiments.

— ENCYCL. Apic. Le *miel* résulte de la transformation que subit, dans le jabot ou premier estomac de l'abeille, le nectar que l'insecte a recueilli sur les fleurs. Cette transformation s'opère sous l'influence du suc gastrique et de la salive. Elle consiste principalement dans l'évaporation d'une notable quantité d'eau et l'interversion du saccharose en dextrose et lévulose.

Le miel contient environ 1/5 de son poids d'eau et 77 p. 100 de sucre interverti (dextrose et lévulose). Le reste, soit 3 p. 100, est formé pour moitié de saccharose, et pour l'autre moitié de gomme, cire, pollen, matières azotées et substances minérales. C'est un produit visqueux, aromatique, à saveur sucrée, à couleur variant en général du blanc jaunâtre au brun noir. Il est déposé par les abeilles dans une partie des cellules des rayons ou gâteaux de cire qu'elles édifient à l'intérieur de la ruche.

La récolte des gâteaux est opérée de fin mai au commencement d'août. Pour extraire le miel, on bien les gâteaux sont mis à égoutter à une température favorable (20° à 30°), puis on les broie et les soumet à une certaine pression, ou bien on les dispose dans un *extracteur*. (V. ce mot.) Il y a trois qualités de miel : le *miel vierge*, recueilli par le premier écoulement, qui est le miel surfin ; le *miel fin*, obtenu par un second écoulement, et le *miel commun*, exprimé à la presse, qui contient généralement des débris de cire, de cellules et d'insectes. Le miel ne se conserve généralement pas plus d'une année. Recueilli par l'un ou l'autre procédé, il est laissé quelque temps au repos. On le soutire quand les impuretés qu'il retenait sont montées à la surface, puis on le conserve dans des vases très propres, disposés en lieu sec et aéré.

La qualité du miel dépend des fleurs d'où il provient. En France, le miel du Gâtinais, fourni par le sainfoin, celui de Chamonix, en Savoie, fourni par des labiées et le mélèze, celui de Narbonne, par des labiées, sont les plus estimés. Les miels rougeâtres des Landes et de la Bretagne, récoltés sur le sarrasin et la bruyère, ont moins de valeur. Les plus connus des miels exotiques sont ceux de Portugal, d'Algérie, du mont Hymette, de Mahon, de l'île Maurice et du Chili.

— Art culin. et écon. dom. Avant l'importation des cannes à sucre d'Amérique, le miel remplaçait le sucre dans les préparations culinaires. Il sert encore dans la fabrication des nougats, du pain d'épice, de quelques pâtisseries, de l'hydromel, de l'oxymel et de certaines liqueurs.

Le miel est l'objet de nombreuses falsifications : on augmente son poids en y incorporant du sable, de la craie, du plâtre, de la terre de pipe, etc. ; on le rend grenu en y mêlant de la chapelure, des grumeaux, de la pulpe de châtaignes, etc. ; on le blanchit en y introduisant de l'amidon, de la farine, des fécules, de la gomme, de la glucose, etc. Ces sophistications se découvrent en dissolvant le miel dans de l'eau froide, car la plupart de ces ingrédients ne se dissolvent pas et se précipitent.

— Pharm. et thér. En nature, le *miel* blanc se donne à la dose de 30 à 60 grammes dans les lavements comme laxatif, ou sous forme d'électuaire, mêlé à son poids de soufre (dose : une cuillerée à soupe). On s'en sert aussi pour faire les pilules, auxquelles il donne une bonne consistance. Enfin, il entre dans des préparations officinales nommées : *électuaires, opiats, mellites*.

Miel ou **Meel, Miele** (Jean), peintre et graveur flamand, né au château d'Alaerdingen, près d'Anvers, en 1599, mort à Turin en 1664. Le pape Alexandre VII l'employa aux travaux de sa galerie de Monte-Cavallo, où il peignit un *Moïse faisant jaillir l'eau du rocher*. Plus tard, Charles-Emmanuel de Savoie l'appela à Turin. Miel a surtout pratiqué le *genre* (paysages, rendez-vous de chasse, bergeries, danses villageoises, etc.). C'était un observateur ingénieux, qui avait le sens et le goût des mœurs populaires. Signalons, au Louvre : le *Barbier* et trois *Paysages* ; à Dresde, *Tireur d'épine* ; à Saint-Pétersbourg, le *Charlatan, Danse de paysans*, etc. Il a fait aussi quelques portraits et des gravures.

MIÉLAISON (*lè*) n. f. Saison de la récolte du miel, en Normandie.

Miélan, ch.-l. de cant. du Gers, arrond. et à 14 kilom. de Mirande, au-dessus du Bouès, sous-affluent de l'Adour, et de l'Osse, tributaire de la Baïse ; 1.668 hab. Ch. de f. Midi. Commerce de vins. Bastide fondée en 1284. — Le canton a 19 comm. et 8.501 hab.

MIÉLAT ou **MIELLAT** n. m. Bot. V. MIELLÉE.

Mielec, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), sur la Wysloka, affluent de la Vistule ; 5.020 hab. Ch.-l. de district.

MIELGA (*èl'*) n. m. Nom ancien d'un roquin des mers d'Europe, le humantin de Lacépède (*centrina vulpecula*), *porc marin* des pêcheurs de la Méditerranée. V. CENTRINE.

MIELICHHOFERIA (*mi-é, ko-fé*) n. f. Genre de bryacées, comprenant des mousses grêles, vivaces, à coiffe cucculiforme, qui vivent dans les montagnes de l'Europe centrale.

MIELLAT n. m. Bot. Syn. de MIELLÉE.

MIELLATURE (*mi-é-la*) n. f. Production du miellat sur les plantes.

MIELLE (*mi-èl'*) n. f. Dans la Manche, Grève plate et sèche, ou dune en partie cultivée.

MIELLÉ, ÉE (*mi-é-lé*) adj. Sucré avec du miel : *Eau* MIELLÉE. ‖ Qui est propre au miel, qui rappelle le miel : *Odeur, Couleur* MIELLÉE.

— Fig. Mielleux.

MIELLÉE (*mi-é-lé*) n. f. Exsudation sucrée qui s'observe, dans les années sèches, sur les feuilles de diverses espèces végétales (érable, tilleul, etc.), soit sous forme de gouttes, soit sous forme d'un enduit plus ou moins continu.

— ENCYCL. L'exsudation de la *miellée* peut être provoquée par des conditions météorologiques spéciales (chaleur très forte, par exemple) ou par la piqûre de certains pucerons. Elle paraît formée d'un mélange de mélézitose, de glucose et d'une matière gommeuse. Les abeilles et les guêpes sont friandes de ce mélange.

MIELLEUSEMENT (*mi-è-leû*) adv. D'une manière mielleuse.

MIELLEUX (*mi-è-leû*), **EUSE** adj. Qui a les caractères, le goût, l'odeur du miel : *Liqueur* MIELLEUSE. ‖ Par ext. Douceâtre : *Un vin* MIELLEUX.

— Fig. Doucereux, doux avec affectation : *Un homme* MIELLEUX. *Des paroles* MIELLEUSES.

MIELLIN (*mi-è-lin*) n. m. Nom vulgaire d'un champignon qui pousse sur les troncs de noyer.

MIELLURE n. f. Syn. de MIELLÉE.

Miélovatka-Staraïa, bourg de Russie (gouv. de Voronèje), sur la *Miélofka* ; 3.500 hab. Distilleries.

MIÉMITE n. f. Variété de dolomie ou calcaire magnésien.

MIEN, MIENNE (*mi-in, èn'* — du lat. *meus*, même sens) adj. poss. Qui m'appartient, qui est à moi : *Je donne mon avis non comme bon, mais comme* MIEN. (Montaigne.) ‖ Accompagnait autref. un subst. : *Un* MIEN *cousin*. (On emploie aujourd'hui quelquefois cet archaïsme.)

— pron. poss. Celui, celle qui m'appartient, qui est à moi : *La bonté d'autrui me fait autant de plaisir que la* MIENNE. (J. Joubert.)

— n. m. Ce qui est à moi, ce qui m'appartient, mon bien : *Je suis père de famille, je dois chercher à ménager le* MIEN.

— Loc. div. : *Le tien et le mien engendrent beaucoup de guerres et de procès.* ‖ *J'y mets du mien*, J'y mets de mon argent. — Je fais des concessions : J'Y METS DU MIEN ; *faites-en autant et accordons-nous.* — Inventer, exagérer, amplifier : *Soyez sûr que cela est vrai ;* JE N'Y METS *rien* DU MIEN. ‖ *J'ai fait des miennes*, J'ai fait des folies.

— n. m. pl. Mes proches, mes alliés : *J'ai besoin de travailler pour moi et les* MIENS.

MIEN-TCHÉOU, ville de Chine (prov. de Sé-Tchouen), sur le Péi-Kiang, sous-affluent du Yang-Tsé-Kiang ; 70.000 hab. Commerce de porcelaine, d'étoffes de soie.

MIER, ville du Mexique (Etat de Tamaulipas), sur le rio Grande del Norte ; 3.000 hab.

MIERES, village d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviedo]), sur la rive droite du Lena ; 1.300 hab. Mines de houille, de fer ; soufre, cinabre ; sources ferrugineuses de La Palud.

MIEREVELT ou **MIEREVELD** (*Michiel* Jansz VAN), peintre hollandais, né et mort à Delft (1567-1641). Elève d'abord du graveur Jérôme Wierix, il se tourna vers la peinture et s'adonna principalement au portrait. Sauf quelques voyages à La Haye et à Bruxelles, il vécut à peu près constamment à Delft. Nous citerons, parmi ses principaux portraits, ceux de *Hugo Grotius*, du poète *Jacob Katz*, du duc *de Buckingham*, de *Gaspard de Coligny*, de *Constantin Huyghens*, de *Barnevelt*, de *Guillaume le Taciturne*, de *Louise de Coligny*, de *Catherine de Cattenborch*, d'*Ambroise Spinola*, de *Guillaume, comte de Nassau* ; d'*Oxenstiern*, de *Frédéric*, roi de Bohême ; d'*Elisabeth d'Angleterre*, reine de Bohême ; de *Buckingham*, etc. — Sa fille, GERTRUDE, épousa le graveur *Willelm Jacobsz* DELFF, qui devint le graveur attitré de son beau-père et mourut en 1638. — Deux fils de Mierevelt, PIETER et JAN, également portraitistes, moururent avant leur père : le premier en 1623, le second en 1633.



Mierevelt.

MIÉRIS (Franz VAN), dit **le Vieux**, peintre hollandais, né à Delft en 1635, mort à Leyde en 1681, élève d'Abraham Teenvliet, de Gérard Dov et de Tempel. Un *Médecin tâtant le pouls d'un jeune malade* (musée de Vienne) [1656] montre qu'il avait atteint l'apogée de son art dès l'âge de vingt et un ans. Il peignit, en 1660, pour l'archiduc d'Autriche Léopold Guillaume, la *Marchande de soieries* (musée de Vienne), où l'on sent la préoccupation de donner à un simple tableau d'intérieur l'intérêt d'une scène de comédie intime. Un amateur, Corneille Praah, offrit au peintre un ducat par heure durant l'exécution de la petite toile intitulée : *une Jeune Fille évanouie* (pinacothèque de Munich), qui lui rapporta 1.500 florins. Le grand-duc de Toscane acheta du peintre une *Assemblée de dames*, qui est peut-être le *Thé*, du Louvre, car Florence ne possède plus du maître que son *Portrait* et un *Couple villageois à table*. L'œuvre de Franz Van Miéris est considérable. Le Louvre possède de lui : *Portrait d'homme ; Femme à sa toilette ; le Thé ; une Famille flamande*. On voit à Londres (Buckingham-Palace) *le Déjeuner aux huîtres ; Fumeur ; Cavalier jouant avec un petit chien sur les genoux d'une dame ; Jeune mère allaitant ; Marchande de légumes à son éventaire*, et, dans différentes collections anglaises : *Cavalier offrant le bras à une dame très décolletée ; Femme écurant un chaudron ; Jeune seigneur à la taverne*, etc. Au musée d'Amsterdam : *Joueuse de luth*. Au musée de La Haye : le *Portrait du professeur Horace Schul ; Enfant faisant des bulles de savon*. A l'Ermitage : *Jeune femme faisant danser un petit chien ; Paysanne ; Joueur de guitare ; Femme écrivant à la lueur d'une chandelle*. Au musée de Dresde : autre *Femme écrivant une lettre* ; deux *Portraits du maître ; Leçon de musique* ; le fameux *Etameur examinant un chaudron troué*, etc. Miéris le Vieux s'est représenté plusieurs fois dans ses petits tableaux.



Miéris.

MIÉRIS (Jean VAN), peintre hollandais, fils du précédent, né à Leyde en 1660, mort à Rome en 1690. Il fut l'élève de son père, et sa courte carrière ne lui permit pas d'acquérir une grande originalité. Le musée de l'Ermitage possède de lui une *Boutique de barbier*.

MIÉRIS (Wilhem VAN), peintre hollandais, frère du précédent, né et mort à Leyde (1662-1747). Ses premiers tableaux rappellent la manière de Franz Miéris, avec moins de largeur dans l'exécution et quelques incorrections de dessin. On lui doit aussi quelques essais dans le genre mythologique. Les *Bulles de savon*, joli tableau que possède le musée du Louvre, offre un sujet déjà traité par Franz Miéris, mais la scène est autre ; *le Marchand de gibier* et *la Cuisinière* de la même collection présentent les mêmes qualités. Le musée de La Haye possède : une *Boutique d'épicerie*, une *Jeune mère, Suzanne entre les deux vieillards*, etc. ; le peintre a repris ce dernier sujet dans un tableau du musée d'Anvers. Au même musée, un *Marchand de homards* est peint dans une gamme harmonieuse. Le *Marchand de volailles* du musée d'Amsterdam et les nombreuses toiles que possède le musée de l'Ermitage, *Joseph et Putiphar*, le *Départ d'Agar*, *Jeune femme évanouie* (copie du tableau de Franz Miéris), l'*Astrologue*, un *Vieux soldat demandant l'aumône*, sont d'une exécution soignée, d'un faire habile. A la pinacothèque de Munich : *Petits musiciens*. A Vienne : une *Joueuse de lyre*. Au musée de Middelbourg : *Jeune fille portant un panier de fruits* ; une *Nymphe endormie*, un *Soudard*, buvant sa chope de bière. Au musée du Cassel : une *Marchande de fromage*. L'Angleterre possède, entre autres, trois toiles très estimées de Wilhem : une *Femme versant à boire à un joueur de violon* ; une *Mère et sa fille* et un *Gamin déguenillé montrant des marionnettes à un enfant* ; etc. — Son fils, FRANZ, né et mort à Leyde (1689-1763), devint, sous la direction de son père, un peintre distingué, mais s'occupa surtout de sciences et d'arts. Nous citerons de lui : *Histoire et antiquités ecclésiastiques des sept Provinces-Unies* (1726) ; *Histoire des princes de la maison de Bavière, de Bourgogne et d'Autriche, qui ont été souverains dans les Pays-Bas* (1739) ; etc.

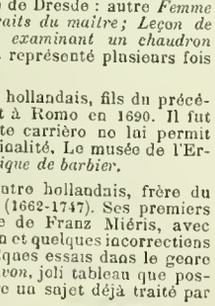

Miéris.

MIEROSLAWSKI (Louis), général polonais, né à Nemours (Seine-et-Marne) en 1814, mort à Paris en 1878. Sa mère était Française. Mieroslawski fit ses premières armes pendant la révolution polonaise de 1830. Après la guerre, il se réfugia en France. De retour, en 1846, dans le grand-duché de Posen, il fut arrêté par les Prussiens et condamné à mort. La révolution de 1848 à Berlin lui sauva la vie. Il se mit alors à la tête de l'insurrection du grand-duché de Posen, battit, à Miloslaw et Vrzesnia, les troupes des généraux Blumen et Hirschfeld. Mais, quelque temps après, il fut fait prisonnier. Relâché de nouveau, il passa en Sicile dans les rangs des insurgés napolitains et fut blessé au siège de Catane (1849). Trois mois après, il se jetait dans l'insurrection badoise contre la Prusse. Victorieux de Peucker le 16 juin, à Leutershausen, de Hirschfeld, le 20, à Waghausel, il tint tête, sur la Murg, à 60.000 Prussiens. La défaite de son armée l'ayant contraint de déposer les armes, il alla chercher asile à Paris. Au début de l'insurrection polonaise de 1863, Mieroslawski fut investi de la dictature ; mais, battu à Raziejewo, il dut s'enfuir et rentra à Paris. Depuis lors, il s'occupa de divers travaux historiques et militaires ; en 1864, il inventa un appareil défensif pour le soldat, le sac-bouclier. Pendant la guerre franco-allemande (1870-1871), on expérimenta à Lyon son système de fortifications mobiles, dit « camp roulant ». Il a publié : *Histoire de la révolution de Pologne* (1835) ; *Relation de la campagne de Sicile* (1849) ; *De la nationalité polonaise dans l'équilibre européen* (1856) ; etc.



Mieroslawski.

MIERS, comm. du Lot, arrond. et à 43 kilom. de Gourdon, au-dessus du causse de Gramat ; 897 hab. Eaux minérales froides, sulfatées sodiques.

MIES (*Stribro* en tchèque), ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur le *Mies*, branche de la Beraun, affluent de la Moldau ; 3.978 hab. Ch.-l. de district. Hôtel de ville de la Renaissance. Plomb argentifère. Manufacture d'armes.

MIESBACH, bourg d'Allemagne (Bavière [cercle de Haute-Bavière]), sur la Schlierach, sous-affluent de l'Inn ; 3.053 hab. Ch.-l. de district. Mine de houille.

MIÉSITE n. f. Minér. Variété de pyromorphite.

MIETTE (*mi-ète* — dimin. de *mie*) n. f. Petite parcelle qui tombe quand on coupe, quand on rompt le pain.

— Par ext. Parcelle d'un aliment quelconque : *Toutes les* MIETTES *de la table*. ‖ Petit morceau : *Mettre un verre, un meuble en* MIETTES. — Au fig. : *Des* MIETTES *de savoir*.

— Pop. Un peu, un rien : *Prendre une* MIETTE *de soupe*.

MIEUR, EUSE (rad. *mi*) n. Celui qui élève des vers à soie pour moitié, mettant sa peine, et son copartageant faisant tous les frais.

MIEUSSY, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 20 kilom. de Bonneville, sur le Giffre, affluent de l'Arve ; 2.006 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

MIEUX (*mi-eû* — du lat. *melius*, même sens) adv. D'une manière meilleure, plus parfaite, plus convenable :

En faisant toujours bien, ne songe qu'à *mieux* faire.
CRÉBILLON.

— *Le mieux, la mieux*, Avec la plus grande perfection, d'une façon préférable à toute autre : *L'homme* LE MIEUX *élevé du monde. La femme* LA MIEUX *habillée de Paris*.

— *Tant mieux*, Expression de satisfaction, dont on se sert pour se féliciter d'une chose, pour y applaudir : TANT PIS *et* TANT MIEUX *font aller le monde*. (Mariv.)

— *Des mieux*, Dans la perfection : *Ces villageois causent* DES MIEUX. (Vieilli.) [Racine.]

— *Le mieux du monde, On ne peut pas mieux*, Aussi parfaitement que possible.

— *A qui mieux mieux*, A l'envi, avec émulation.

— *Trop mieux*, Beaucoup plus. (Vieux.)

— Loc. div. : *Faute de mieux*, A défaut d'une chose plus avantageuse, plus agréable. ‖ *Pour mieux dire*, Pour parler plus exactement. ‖ *Aller mieux*, Avoir une santé meilleure. — Se passer, être fait d'une manière préférable ; être plus prospère : *Les affaires* VONT MIEUX. ‖ *Aimer mieux*, Préférer. ‖ *Faire mieux*, Agir plus convenablement, plus rationnellement, d'une manière plus avantageuse : *On* FERAIT MIEUX *de prévenir le mal que de le réparer*. ‖ *Valoir mieux*, Avoir plus de valeur, plus de prix, plus de mérite, être préférable ou supérieur.

— PROV. : **Mieux vaut tard que jamais**, Il est encore préférable de faire son devoir après l'heure que de ne pas le faire du tout.

— Adjectiv. Meilleur, préférable : *Souvent parler est* BIEN, *se taire est* MIEUX. ‖ *Être mieux*, Etre plus beau, plus joli. — Se conduire plus convenablement. — Se trouver dans une position plus avantageuse. — Etre en meilleure santé.

— n. m. Ce qui est meilleur, préférable, plus avantageux : *Nous n'arrivons au bien que parce que nous avons l'idée du* MIEUX. (St-Marc-Gir.)

— Amélioration dans un état : *Comment va le malade ? Comment vont les affaires ? Il y a du* MIEUX.

— Sans article, Un objet meilleur, préférable : *Beaucoup mériteraient* MIEUX *que ce qu'ils ont*. ‖ Une chose plus forte, supérieure, plus importante, plus étonnante : *On a parlé de l'agiotage de la rue Quincampoix ; notre époque a vu* MIEUX. (L. Reybaud.) ‖ *Faute de mieux*, A défaut d'une chose meilleure, plus convenable.

— *De mieux en mieux*, et, anciennem., *De bien en mieux*, En progressant sans interruption vers le bien.

— *De mon mieux, De ton mieux*, etc., *Du mieux possible, Du mieux qu'on peut*, Aussi bien qu'on peut.

— Loc. adv. *Au mieux*, Aussi bien que possible. (Expression employée par un spéculateur pour dire à son agent de change d'acheter ou de vendre les valeurs sur lesquelles il opère au cours le plus favorable.)

— Loc. PROV. : **Faire comme Robin à la danse, tout du mieux qu'on peut**, Mettre à ce qu'on fait beaucoup de bonne volonté, sans beaucoup de succès.

— PROV. : **Le mieux est ennemi du bien**, En cherchant l'extrême perfection, on court le risque de tout gâter.

— Gramm. Lorsque *mieux* (comparatif, faisant partie d'une proposition affirmative, est suivi de la conjonction *que*, le verbe appelé par cette conjonction prend *ne*, même lorsqu'il ne doit pas avoir un sens formellement négatif : *L'affaire a* MIEUX *réussi que je n'espérais* ou *que je* NE *l'espérais*. Si *mieux* fait partie d'une proposition négative, *ne* cesse d'être employé, à moins qu'on ne veuille donner au verbe de la proposition complétive un sens réellement négatif. Si la proposition est interrogative, on met ou on ne met pas *ne*, selon que la pensée incline plus vers l'affirmative ou vers la négative. Lorsque *mieux* précédé de l'article devient un superlatif et qu'il est suivi d'un pronom conjonctif, il demande souvent le subjonctif.

MIEUX-DISANT, ANTE adj. Qui parle mieux que les autres : *Personne* MIEUX-DISANTE.

— Substantiv. : *Ce n'est pas du* MIEUX-DISANT *que nous avons besoin, c'est du* MIEUX-FAISANT. (E. Littré.)

MIEUX-ÊTRE n. m. Bien-être supérieur, position, situation meilleure : *Le* MIEUX-ÊTRE *et la prévoyance s'engendrent l'un l'autre*. (F. Bastiat.). ‖ Etat plus satisfaisant d'un malade en voie de guérison.

MIEUX-FAISANT, ANTE adj. Qui se conduit mieux que les autres. ‖ Substantiv. : *Les* MIEUX-FAISANTS *se défendent difficilement de l'orgueil*.

— En T. de chevalier., Celui qui avait dépassé dans un tournoi tous les autres chevaliers.

MIÈVRE (orig. inconn.) adj. D'une gentillesse affectée, prétentieuse : *Cet artiste a peint une foule de petits tableaux charmants, un peu* MIÈVRES *peut-être*. (Th. Gautier.)

— Par ext. Grêle, chétif : *Une jeune fille pâle et* MIÈVRE.

— A signifié, jusqu'au XIXe siècle, Remuant, espiègle : *Lorsqu'il était petit, il n'a jamais été ce qu'on appelle* MIÈVRE *et éveillé*. (Mol.) ‖ Substantiv. Enfant vif et espiègle : *C'est un petit* MIÈVRE.

MIÈVREMENT adv. Avec mièvrerie.

MIÈVRERIE (*rf*) n. f. Nature d'une personne, d'une chose mièvre : *La* MIÈVRERIE *d'un enfant, d'un art*. ‖ Action d'une personne mièvre : *Des* MIÈVRERIES *charmantes*.

MIÈVRETÉ n. f. Syn. de MIÈVRERIE.

MI-FORT (du préf. *mi*, et de *fort*) n. m. Escrim. Partie de l'épée entre la garde et la pointe.

MI-FRUIT n. m. Partage égal des produits d'une métairie entre le propriétaire et le fermier.

MIGADOPS (*dopss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant quelques espèces propres aux îles Falkland et à la Terre de Feu.

MIGAS (*gass*) n. m. Genre d'araignées, type de la tribu des *migasinés*, comprenant quatre espèces de l'Afrique australe et de la Nouvelle-Zélande.

MIGASINÉS ou **MIGINÉS** (*ji*) n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, de la famille des aviculariidés, renfermant les genres *migas* et voisins. — *Un* MIGASINÉ ou MIGINÉ.

MIGDOL, mot hébreu signifiant *forteresse, tour*, et qui, sous sa forme grecque *magdala*, entre dans la composition d'un grand nombre de noms géographiques de la Palestine et de la Syrie.

MIGEAU (*jo*) n. m. Laine grossière du Roussillon.

MIGENNES, comm. de l'Yonne, arrond. et à 11 kilom. de Joigny, près de l'Armançon, affluent de l'Yonne ; 1.895 hab. Fabrique de ciment, scierie mécanique. Eglise du XIIIe siècle et de la Renaissance.

MIGLIANICO, comm. d'Italie (Abruzze Citérieure [prov. de Chieti]), sur le Foro ; 2.685 hab.

MIGLIARA (Giovanni), peintre italien, né à Alexandrie (Piémont) en 1785, mort à Milan en 1837. Il débuta par des miniatures et des décors de théâtre, puis s'adonna à la reproduction de vues de villes et d'édifices. Le roi de Sardaigne lui nomma peintre de son cabinet. On cite de lui : *le Dôme de Milan ; l'Intérieur du portique de l'église Saint-Ambroise*, dans la même ville ; *Vue du canal de Milan ; Charles-Quint au couvent ; François Ier conduit à la Chartreuse de Pavie ; Condamnation d'un templier* ; etc.

MIGLIARINO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Ferrare]), sur le Pô di Volano ; 5.670 hab.

MIGLIONICO, comm. d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]), entre le Bradano et le Basento ; 4.146 hab.

MIGNANEGO, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]) ; 2.630 hab.

MIGNANO, comm. d'Italie (Terre de Labour [prov. de Caserte]), sur un affluent du Ganigliano ; 2.406 hab.

MIGNARD (*gnar'* [*gn* mll.]), **ARDE** adj. Qui a une gentillesse mignonne : *Un enfant* MIGNARD. ‖ Qui affecte une gentillesse mignonne : *Un parler* MIGNARD.

— Substantiv. Personne mignarde.

— n. m. Ce qui est mignard ; genre mignard : *Aimer le* MIGNARD.

— SYN. **Mignard, mignon.** *Mignard* a, le plus souvent, une nuance défavorable que n'a pas *mignon*.

MIGNARD (Nicolas), peintre français, né à Troyes en 1606, mort à Paris en 1668. Il étudia son art dans sa ville natale, puis à Fontainebleau, se rendit ensuite à Lyon, accompagna, en 1641, le cardinal-archevêque de cette ville à Rome, où il passa deux ans, puis retourna s'établir à Avignon, d'où le nom de **Mignard d'Avignon**, lorsque Louis XIV, passant par cette ville pour aller épouser l'infante d'Espagne, lui commanda son portrait et en fut tellement satisfait, qu'il l'invita, en 1660, à se rendre à Paris. Mignard y exécuta le portrait de la reine, ceux des principaux seigneurs de la cour, fut chargé par le roi de décorer aux Tuileries son appartement du rez-de-chaussée

et sa grande chambre de parade, et devint successivement membre de l'Académie de peinture (1663) et professeur (1664). On cite de lui : les portraits du duc d'Harcourt, connu sous le nom de *Cadet à la perle*; une *Sainte Famille*, gravée, ainsi que les portraits précités, par Antoine Masson ; *le Portement de croix*, gravé par Boulanger, etc. Mignard était un fort habile graveur à l'eau-forte. — Il eut deux fils : l'aîné, PIERRE, né à Avignon en 1638, mort en 1725, devint peintre de la reine Marie-Thérèse, architecte du roi et l'un des fondateurs de l'Académie d'architecture (1671) ; le second, PAUL, peintre, né à Avignon en 1639, mort à Lyon en 1691, fut reçu à l'Académie de peinture en 1672, et travailla beaucoup en Angleterre.



Mignard.

MIGNARD (Pierre), peintre français, frère de Nicolas, né à Troyes en 1610, mort à Paris en 1695. Il fut élève de Vouet, puis alla se perfectionner en Italie. Il ne quitta Rome, où il s'était marié, qu'en 1653. Accompagné de Dufresnoy, il se rendit à Venise, où il commença cette série de *Vierges* fort admirées de son temps, qui reçurent le nom alors flatteur de *mignardes*. Après Venise, il visita les principales villes d'Italie, étudiant partout les maîtres, au détriment même de son originalité.

De Lionne le fit solliciter par le roi de se rendre à Paris (1658). A Avignon, où il trouva son frère Nicolas, il tomba dangereusement malade et prolongea son séjour dans cette ville. C'est à cette époque qu'il peignit pour l'église de Cavaillon *Saint Véran terrassant le dragon* (de la fontaine de Vaucluse). C'est aussi dans cette ville que Mignard rencontra Molière pour la première fois. Arrivé à la cour, Mignard fut chargé d'exécuter un portrait de Louis XIV, destiné à sa fiancée Marie-Thérèse. La reine mère le choisit pour son peintre ordinaire et le chargea de décorer le dôme du Val-de-Grâce. Mmes de Maintenon, de Montespan, de La Vallière, de La Fayette, de Sévigné ; Bossuet, Turenne, Colbert voulurent être peints par Mignard. Le portrait de la belle Mme de Fouquières, fille de l'artiste (musée de l'Ermitage), est une superbe toile qui a des qualités inattendues de force et d'énergie. Quant à *la Gloire* du dôme du Val-de-Grâce, qui a fondé sa réputation, elle ne paraît pas aujourd'hui digne des éloges dont elle fut l'objet, malgré une grande habileté d'ordonnance et un faire vigoureux.

Mignard fut chargé de peindre les petits appartements de Versailles ; puis, à la mort de Le Brun, il fut successivement nommé : peintre du roi, directeur des Gobelins, et, dans une seule journée, membre, recteur, chancelier, directeur de l'Académie de peinture (1690). Il ne produisit que très peu, depuis ce moment. Nous citerons, dans l'œuvre très considérable de Mignard : au Louvre : *la Vierge à la grappe*, tableau élégant, souvent gravé ; *Jésus sur le chemin du Calvaire; Ecce Homo; la Vierge en pleurs ; Saint Luc peignant la Vierge; Sainte Cécile ; la Foi ; l'Espérance ; Neptune offrant ses richesses à la France ; Portraits de Louis de France* (le Dauphin), *de sa femme et de ses enfants, de Mme de Maintenon, de Pierre Mignard.* — Amiens : *Bacchus, un fleuve et une naïade.* — Avignon : *Deux enfants caressant un agneau*, deux portraits. — Besançon : *le Printemps ; l'Automne ; une Dame de la cour.* — Bordeaux : *Portrait de Louis XIV ; Portrait d'un inconnu.* — Berlin : *Portrait de Marie Mancini.* — Munich : *la Vierge et l'Enfant.* — Vienne : *Saint Antoine ermite ; Sainte Famille.* — Hampton-Court : *Portrait de Louis XIV.* — Turin : *Portraits de Mignard et de sa famille ; Portrait équestre de Louis XIV* ; etc.

MIGNARDEMENT (*gn* mll.) adv. D'une façon mignarde.

MIGNARDER (*gn* mll. — rad. *mignard*) v. a. Choyer, traiter avec une gentillesse mignonne : MIGNARDER *un enfant*. ‖ Traiter, exécuter avec afféterie, avec une délicatesse exagérée : MIGNARDER *son style*.

Se *mignarder*, v. pr. Avoir pour sa personne des soins d'une coquetterie exagérée. ‖ Affecter une gentillesse mignarde.

MIGNARDISE (*gn* mll. — rad. *mignard*) n. f. Grâce délicate : *Les* MIGNARDISES *de la langue italienne.* ‖ Action ou parole mignarde, séduisante : *Se laisser prendre aux* MIGNARDISES *d'une coquette.* ‖ Afféterie, grâce affectée : *La* MIGNARDISE *accompagne partout les personnes affectées.*

— Hortic. Nom donné à diverses variétés d'œillets : *La* MIGNARDISE *vraie est l'œillet frangé, ou effilé, à fleurs grises, blanches ou rouges, à feuilles très découpées.*

— Modes. Soutache enjolivée, servant de garniture.

MIGNAULT (Claude), jurisconsulte français, généralement connu sous le nom latinisé de **Minos**, né à Talant, près de Dijon, vers 1536, mort à Paris en 1606. Il professa les humanités et la philosophie à Paris, puis étudia le droit à Orléans (1578), fut avocat du roi au bailliage, et, de retour à Paris, devint docteur régent de la Faculté de Décret, dont il était doyen en 1597. Il a donné entre autres ouvrages une célèbre édition des *Emblèmes* d'Alciat : *Omnia Andreæ Alciati Emblemata* (1571, 1574, 1577 et 1582).



Mignc.

MIGNE (Jacques-Paul, l'abbé), écrivain et éditeur français, né à Saint-Flour en 1800, mort à Paris en 1875. Ordonné prêtre en 1824, il fut professeur au collège de Châteaudun, puis curé de Puiseaux (Loiret). Après la publication d'un livre intitulé : *De la liberté*, qui fut blâmé par l'évêque d'Orléans, il se rendit à Paris (1833), où il fonda et dirigea, jusqu'en 1836, le journal *l'Univers religieux*, qui, plus tard, s'appela simplement *l'Univers*. Il établit ensuite, au Petit-Montrouge, une vaste imprimerie, dans le dessein d'éditer, à des prix accessibles à tous les prêtres, une encyclopédie complète, et incontestablement fort utile, des sciences ecclésiastiques. Voici les titres des principaux ouvrages sortis de ses presses : *Catéchismes philosophiques, polémiques, historiques*, etc. (1842) ; *Collection intégrale et universelle des orateurs sacrés* (1844-1866) ; *Démonstrations évangéliques* (1842-1853) ; *Encyclopédie théologique*, contenant trois séries de *Dictionnaires sur toutes les parties de la science religieuse* (1844-1866) ; *Patrologiæ cursus completus : Patrologie latine* (1844-1855) ; *Patrologie grecque* (1856-1866) ; *Perpétuité de la foi de l'Eglise catholique sur l'Eucharistie* (1841) ; *Scripturæ sacræ cursus completus* (1840-1845). L'imprimerie fut détruite par un incendie, en 1868. Après la guerre de 1870, il en ouvrit une nouvelle.

MIGNÉ, comm. de l'Indre, arrond. et à 24 kilom. du Blanc, près de la nappe d'eau d'où sort le Blizon, affluent de la Claise ; 963 hab. Marne, pierre à bâtir, grès.

MIGNÉ, comm. de la Vienne, arrond. et à 7 kilom. de Poitiers, dans le val de l'Auxance, affluent gauche du Clain ; 2.437 hab. Ch. de f. Etat. Carrières. Château d'Auxances (1474), donjon carré à mâchicoulis.

MIGNET (François-Auguste-Marie), historien français, né à Aix (Bouches-du-Rhône) en 1796, mort à Paris en 1884. Il fit ses études de droit dans sa ville natale, se rendit à Paris et se fit connaître par un *Eloge de Charles VII* couronné par l'académie de Nîmes, par un *Essai sur les institutions de saint Louis*, couronné par l'Académie des inscriptions, enfin par une *Histoire de la Révolution française*, résumé solide et profond, (1824). Rédacteur au « National » il y fit aux Bourbons une active guerre de plume. La révolution de 1830 lui valut le poste de directeur des archives, au ministère des affaires étrangères. Il se donna dès lors tout entier à la science, fut reçu à l'Académie des sciences morales en 1832, à l'Académie française en 1837, et publia, en 1842, sur la succession d'Espagne, un recueil de pièces diplomatiques, dont l'introduction fut très remarquée. Il avait entrepris une *Histoire de la Réformation*, dont il ne donna que des fragments sous les titres suivants : *Antonio Perez et Philippe II* (1845) ; *Histoire de Marie Stuart* (1851) ; *Charles-Quint, son abdication, son séjour au monastère de Yuste et sa mort* (1854). Il consacra une grande partie de son activité littéraire à célébrer, dans des notices qui sont restés des modèles de genre, ses confrères de l'Académie des sciences morales, dont il était le secrétaire perpétuel depuis 1837. Elles ont été réunies dans quatre volumes intitulés : *Notices et portraits* ; *Eloges historiques* (1863) ; *Nouveaux éloges historiques* (1877). Son dernier ouvrage d'histoire fut la *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint* (1875), qui est restée inachevée. Mignet se place au premier rang des historiens philosophes et se distingue par la puissance de concentration qui lui permet de résumer toute une période en quelques pages. Comme écrivain, il se recommande par un style ferme, pur, serré, parfois brillant.



Mignet.

MIGNOL (*gn* mll.) o. m. Liqueur spiritueuse, extraite d'une espèce de palmier.

MIGNON, ONNE (*gn* mll. — étym. incert. : peut-être du rad. celt. *min*, petit, ou du germ. *minne*, amour) adj. Petit, délicat et gracieux : *Un enfant* MIGNON. (Se prend quelquef. dans un sens ironique.)

— *Argent mignon*, Argent comptant qu'on peut, sans se gêner, dépenser en superfluités.

— *Péché mignon*, Infraction aux lois de la morale, que l'on commet d'habitude, et sans remords.

— Techn. *Bleu mignon*, Nuance particulière de bleu.

— Substantiv. Personne chérie, bien-aimée. (Se dit surtout en parlant à un enfant, à une femme : *Sois sage, mon* MIGNON. *Bonjour, ma* MIGNONNE.) ‖ Personne favorite, préférée : *Enfant qui est le* MIGNON *de sa mère.* ‖ Spécialem. Amant, maîtresse. — *Mignon de couchette*, Amant favorisé. ‖ Jeune homme qui se livre aux désirs infâmes d'un autre homme : *Les* MIGNONS *de Henri III.* ‖ Par iron. Drôle, drôlesse ; gaillard, gaillarde.

— n. m. Ce qu'il y a de mignon dans une chose : *En sens-tu* (de cette expression) *tout le brillant... tout le* MIGNON ? (Le Sage.)

— n. f. Typogr. Caractère dont la force de corps est de sept points. ‖ On dit aussi MIGNONNETTE.

— Arboric. Grosse poire d'un rouge foncé, appelée aussi GROSSE MIGNONNE. ‖ Variété de prune longuette, d'un blanc jaunâtre. ‖ *Grosse mignonne, Petite mignonne, Mignonnes tardives*, Variétés de pêches.

— SYN. **Mignon, mignard**. V. MIGNARD.

— ANTON. **Enorme, grossier.**

— ENCYCL. Hist. « Ce fut en 1576 que le nom de *mignon* commença à trotter par la bouche du peuple, à qui les mignons étaient fort odieux, tant par leurs façons de faire, badines et hautaines, que par leurs accoustrements efféminés et les dons immenses que leur faisoit le roy. » Ainsi parle l'Estoile, donnant ainsi comme la charte de fondation d'une société très détestée. « Le roi », c'était alors Henri III ; ses « mignons », c'étaient Saint-Mégrin, Quélus, Maugiron, Schomberg, d'O, Villequier, Joyeuse, d'Epernon, jeunes gens futiles, habiles à flatter les goûts puérils du dernier Valois. On a voulu faire d'eux les Ganymèdes du Jupiter royal. Mais on n'a pour preuve de cette assertion que les pamphlets inspirés par le duc de Guise.

Le 27 avril 1578 eut lieu un duel resté célèbre entre les mignons Quélus, Maugiron et Livarot d'une part, et d'Entragues, Ribérac et Schomberg d'autre part. Maugiron et Schomberg furent tués sur le coup, Ribérac mourut le lendemain et Quélus trente-trois jours plus tard. Saint-Mégrin, qui passait pour l'amant de la duchesse de Guise, fut assassiné peu après. Henri III fit à Saint-Mégrin, à Quélus et à Maugiron de magnifiques funérailles, et leur édifia dans l'église de Saint-Paul (Paris) de superbes mausolées, détruits dix ans plus tard par le peuple.

MIGNON (Abraham), peintre flamand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1640, mort à Francfort ou à Wetzlar en 1679. Il s'attacha à peindre des fleurs, des insectes, des animaux. Son chef-d'œuvre est un *Chat de Chypre renversant sur une table de marbre un vase rempli de fleurs*, connu également sous le nom de *Mignon au chat*. On voit de lui, au Louvre : un *Bouquet de fleurs des champs* ; un *Vase contenant des tulipes, des roses et autres fleurs* ; un *Ecureuil, des poissons, des fleurs et un nid d'oiseau dans un fond de paysage.*

MIGNON, personnage créé par Gœthe, dans son roman *Wilhelm Meister*. Fruit d'une union incestueuse, Mignon tombe au pouvoir de danseurs de corde, puis est recueillie par Wilhelm Meister, pour lequel elle s'éprend d'une invincible affection. La popularité de cette figure fut surtout due à la poésie, connue de tout le monde, que lui fait chanter Gœthe, et qui exprime avec une étonnante profondeur les mélancoliques regrets de la patrie perdue, ainsi qu'aux tableaux d'Ary Scheffer : *Mignon exprimant le regret de la patrie, Mignon aspirant au ciel* (1839), suivis d'une *Mignon retrouvant son père*. A signaler encore *Mignon* de Jules Lefebvre (Salon de 1878), qui représente l'enfant appuyée sur un rocher qui domine la mer, et laissant flotter au loin son regard.



Mignon, d'après Jules Lefebvre.

Mignon, opéra-comique en trois actes et cinq tableaux, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, musique d'Ambroise Thomas (Opéra-Comique, 17 nov. 1866).

Le livret de *Mignon*, très librement inspiré de l'épisode du *Wilhelm Meister* de Gœthe, est dramatique et habilement construit. L'arrivée de Mignon, au premier acte, avec les bohémiens, son refus de danser la danse des œufs, la colère de son maître, l'intervention de Wilhelm Meister qui arrête son bras déjà levé et qui « achète » l'enfant au misérable, toute cette scène colorée, mouvementée, pose bien l'action, qui se poursuit par les railleries de la comédienne Philine à l'adresse de Wilhelm, qu'elle veut rendre amoureux d'elle. Au second acte, dans le château où les comédiens vont donner un spectacle, Mignon, qui elle-même s'est éprise de son libérateur sans le lui dire, souffre des coquetteries de Philine, qui l'a devinée et qui se moque d'elle. Mignon est au désespoir, et le vieux Lothario arrive à temps pour l'empêcher de se noyer. Ce vieillard, qui est privé de raison depuis la disparition d'une fille aimée, cherche partout son enfant, endormant sa souffrance aux accords de son luth. Il a pour Mignon, dont il devine la détresse, une paternelle pitié et un aveugle dévouement. Pour la venger des moqueries de Philine, il n'hésite pas à mettre le feu à la salle où se donne la représentation. Tout le monde s'enfuit ; mais, quand Wilhelm apprend que Mignon a pénétré dans la salle, il s'élance au milieu des flammes pour la sauver et la rapporte évanouie dans ses bras. Le troisième acte se passe en Italie, où Wilhelm a emmené Mignon, dont il a compris la tendre affection. Le vieillard les a suivis, et tous trois se trouvent dans un château abandonné depuis quinze ans. Dans un éclair de lucidité, Lothario se reconnaît ; il est chez lui, et Mignon n'est autre que la fille qui lui a été enlevée jadis. C'est alors que Mignon croit enfin pouvoir laisser éclater sa tendresse pour Wilhelm, qui lui-même a appris à la chérir. Il va sans dire que tout finit par leur union.

Tel est le poème qui a inspiré à Ambroise Thomas son œuvre la plus achevée et, à coup sûr, la plus populaire. La musique de *Mignon*, toujours scénique, est colorée, pathétique et toute empreinte de poésie. Presque tous les morceaux seraient à citer. Au premier acte, le chœur d'introduction, la scène des bohémiens, l'exquise romance de Mignon : *Connais-tu le pays ?* et le délicieux duo des hirondelles, chanté par Mignon et Lothario. Au second, après un entr'acte charmant, le madrigal de Laerte, la Styrienne de Mignon, la tendre romance de Wilhelm : *Adieu, Mignon, courage !* l'air désespéré de Mignon : *Demain, je serai loin*, qui est d'un grand caractère, son duo si pathétique avec Lothario : *As-tu souffert, as-tu pleuré ?* Enfin, au troisième, la jolie romance de Wilhelm : *Elle ne croyait pas*, le trio de la reconnaissance et la prière si touchante de Mignon : *O Vierge Marie !*

MIGNONNEMENT (*gno-ne* [*gn* mll.]) adv. D'une manière mignonne.

MIGNONNESSE (*gno-nèss* [*gn* mll.]) n. f. Syn. contemporain, mais inusité, de MIGNON n. m. : *La* MIGNONNESSE *de ces innombrables petits cierges.* (E. Montégut.)

MIGNONNET, ETTE (*gno-nè, èt'* [*gn* mll.] — dimin. de *mignon*) n. Petit et mignon : *Un enfant* MIGNONNET.

— Substantiv. Personne petite et mignonne.

— n. f. Art culin. Poivre concassé menu.

— Arbor. Variété de poire, de taille moyenne, rouge foncé et qui diffère de la variété dite *mignonne*.

— Bot. Nom vulgaire de diverses plantes, telles que la drave printanière, l'holostéo en ombelle, la réséda, la luzerne lupuline, la saxifrage ombreuse, le trèfle, la petite chicorée sauvage, etc. ‖ Variété d'œillet à pétales réticulés.

— Techn. Nom donné à des galons ou lacets imitant le travail aux fuseaux. ‖ Sorte d'étoffe de laine et soie. ‖ Petite bande unie, que l'on tisse au commencement et à la fin des châles. ‖ Nom donné à de petits objets d'ornement pour étagères, etc. ‖ Caillou fin pour sabler les allées.

— Typogr. Syn. de MIGNONNE.

— Encycl. Techn. Les *mignonnettes*, que le commerce livre quelquefois sous le nom de *mignardises*, sont de forme et de dimensions très variées. Elles sont utilisées pour la dentelle dite « renaissance », et surtout pour la *dentelle au crochet*. On passe le crochet dans les bouclettes et l'on obtient, en combinant les points de maille avec la mignonnette, des garnitures charmantes, solides, employées surtout pour la lingerie d'enfant.

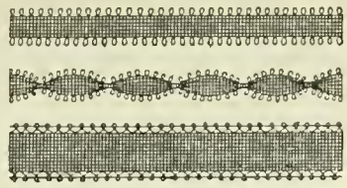

Mignonnettes.

MIGNONNEUSE (*gno-neuz'* [*gn* mll.]) n. f. Dentelière en point d'Alençon.

MIGNOT (*gno* [*gn* mll.]), **OTE** n. et adj. Forme ancienne du mot MIGNON, ONNE.

MIGNOT (Jean), architecte français, né vers 1346, mort en 1410. Appelé à Milan en 1399, il concourut à l'érection de la cathédrale de cette ville, dont il édifia la belle sacristie du côté sud.

MIGNOT (Claudine-Françoise), souvent appelée **Marie**, femme française, célèbre par sa beauté. Fiancée à seize ans au secrétaire du trésorier de la province du Dauphiné, d'Amblérieux, elle épousa le trésorier lui-même, qui s'était épris d'elle (1633). D'Amblérieux mourut, après vingt ans d'union. Le hasard d'un procès fit connaître à sa veuve le maréchal de L'Hospital : la voir, l'aimer et l'épouser fut pour ce vieillard de soixante-quinze ans l'affaire d'une semaine. Veuve pour la seconde fois, elle rencontra dans le monde l'ex-roi de Pologne, Jean-Casimir, qui l'épousa morganatiquement et la laissa veuve après six semaines (1672). Devenue septuagénaire, elle se retira au couvent des carmélites, où y mourut en 1711.

MIGNOT (Jacques), pâtissier-traiteur, né et mort à Paris (1641-1731). Il fut maître queux de la maison du Roy et écuyer de la bouche de la Reyne. Il est célèbre par les vers de Boileau, qui le traitent « d'empoisonneur », et par les biscuits qu'il enveloppait dans la *Satire* de l'abbé Cotin.

MIGNOT (Etienne), théologien et archéologue, né et mort à Paris (1698-1771). Docteur en Sorbonne, il fit partie des *appelants* et entra à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1761. Outre de nombreux *Mémoires*, il a écrit notamment : *Discours sur l'accord des sciences et des belles-lettres avec la religion* (1753) ; *Histoire du démêlé de Henri II avec saint Thomas de Cantorbéry* (1756) ; etc.

MIGNOTEMENT (*gn* mll.) adv. D'une manière mignote. (Vieux.)

MIGNOTER (rad. *mignot*) v. a. Choyer, dorloter : MIGNOTER *un enfant*.

Se mignoter, v. pr. Avoir un soin exagéré de sa personne, de sa santé.

MIGNOTIE (*gno-tî* [*gn* mll.] — rad. *mignot*) n. f. Bot. Plante appelée aussi ŒILLET DE CHRIST.

MIGNOTISE (*gn* mll. — rad. *mignot*) n. f. Linguist. Caresse, flatterie.

— Bot. *Mignotise des Genevois*, Nom vulgaire du thym.

MIGNUMITE n. f. Oxyde naturel de fer.

MIGOU n. m. Nom donné, dans certaines campagnes du midi de la France, aux déchets de laine poignée.

MIGOULINSKAÏA, ville de la Russie méridionale (prov. du Don), sur le Don ; 20.000 hab., sur un vaste territoire.

MIGRAINE (*grèn'* — du gr. *hémikrania ;* de *hémi*, demi, et *kranion*, crâne) n. f. Céphalalgie douloureuse, unilatérale, occupant surtout les régions temporales et orbitaires, et accompagnée souvent de nausées, de vomissements et de troubles vaso-moteurs. Syn. HÉMICRANIE.

— Encycl. La *migraine* s'observe à tous les âges, mais surtout d'une part au moment de la puberté, et d'autre part dans l'âge mûr, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Elle paraît résulter d'une intoxication générale à élection nerveuse ou d'une déminéralisation organique. Aussi est-elle fréquente chez tous les hypoacides, chez les neurasthéniques, les dyspeptiques, les goutteux, les arthritiques et aussi dans l'anémie, la chlorose. On l'observe également dans certaines névroses et au cours de quelques infections, comme la fièvre typhoïde et la tuberculose.

Parfois, les accès de migraine, surtout localisés à la région orbitaire, sont précédés ou accompagnés de phénomènes visuels spéciaux (*scotome scintillant*) qui durent plus ou moins longtemps : c'est la *migraine ophtalmique*. Quand les accès, qui durent parfois plusieurs jours, se terminent brusquement par la paralysie totale, mais ordinairement temporaire du moteur oculaire commun, c'est la *migraine ophtalmoplégique* ou *paralysie oculo-motrice à récidive*, ou encore la *maladie de Mœbius*.

En dehors du traitement de la cause, qui s'impose naturellement, beaucoup de médicaments ont été préconisés contre le syndrome lui-même. Bartholow a recommandé le sulfate d'atropine et la quinoïdine, Robin le bromure de potassium, l'antipyrine, la caféine et la poudre de *pawllinia sorbilis ;* Gérard, enfin, les feuilles de ményanthe. On doit autant que possible éviter les préparations opiacées.

MIGRAINE (*grèn'* — abrév. de *mille graines*, ou du lat. *malum granatum*, grenade) n. f. Bot. Ancien nom de la grenade.

— Art milit. Nom primitif des projectiles appelés plus tard *grenades*.

MIGRAINE (CÔTE DE), colline du dép. de l'Yonne, aux environs d'Auxerre et sur la rive gauche de l'Yonne. Exposée au S.-E., elle produit des vins rouges classés parmi les meilleurs de l'Auxerrois.

MIGRANIER (*ni-é*) n. m. Nom provençal du grenadier (arbre).

MIGRATEUR, TRICE (du lat. *migrator, trix*, même sens) adj. Linguist. Qui émigre : *Peuples, Oiseaux* MIGRATEURS.

— Biol. *Cellules migratrices*, Leucocytes ou globules blancs, ainsi nommés parce que, par suite de leur amiboïsme, ils peuvent se déplacer et émigrer dans différents tissus, sous l'influence d'actions chimiotactiques.

MIGRATION (*si-on* — du lat. *migratio*) n. f. Déplacement en masse de tout un peuple ou d'une fraction considérable de peuple qui change de pays : *Les grandes* MIGRATIONS *du* IVe *siècle.* ‖ Déplacement de certains animaux qui changent de climat selon les saisons, ou par suite de quelque autre circonstance : *Les* MIGRATIONS *des hirondelles.* ‖ Déplacement d'individus parasites au cours de leurs métamorphoses.

— Fig. Passage d'un état à un autre : *Le* XVIIIe *siècle est la* MIGRATION *du monde moderne.* (Quinet.)

— Syn. **Migration, émigration, immigration.** *Migration* se dit mieux du déplacement considéré en lui-même ; *émigration* fait penser surtout au pays que quittent les groupes migrateurs ; *immigration*, au pays où ils vont s'établir : *Les* MIGRATIONS *des barbares. Tel pays perd plus d'habitants par l'*ÉMIGRATION *qu'il ne gagne par l'*IMMIGRATION.

— Encycl. Biol. Parmi les *migrations*, régulières, mais non périodiques, qu'accomplit l'individu isolé au cours de son développement, il faut mentionner celle des *endoparasites*, comme les trichocéphales, les trichines, les ténias, les ankylostomes, etc., qui conduisent l'œuf de l'hôte où il a été pondu à l'hôte où il achève de se développer en individu adulte, en passant par un plus ou moins grand nombre d'intermédiaires. Ces migrations semblent avoir été d'abord un phénomène accidentel, qui s'est régularisé et est devenu normal en vertu de la sélection, parce qu'il était avantageux. Les migrations, au surplus, déterminent des changements de formes, liés au changement des conditions d'existence. V. PARASITISME, et COMMENSALISME.

Les migrations d'animaux adultes peuvent être considérées comme subordonnées à ce que l'on appelait autrefois *l'instinct de la conservation ;* des causes diverses les déterminent : défaut d'aliments (singes du nouveau monde, lemmings, locustes), variations de la température (campagnols du Kamtchatka, antilopes, hirondelles, cailles, canards sauvages, cigognes, grues, etc.) ; nécessités de la reproduction (poissons, saumons, etc.). Quelquefois, enfin, les conditions mécaniques (courants marins, aériens) semblent seules intervenir, comme c'est parfois le cas pour quelques poissons, les têtards des grenouilles, etc. Les migrations sont ainsi un des procédés de défense de l'espèce. Les migrations du pigeon voyageur paraissent d'origine plus complexe.

Les animaux à migrations font toujours preuve d'un sens extraordinaire de direction, dont la nature exacte nous échappe. D'une manière générale, les animaux à migrations étendues sont ceux qui possèdent des organes de vol, comme les oiseaux. Peut-être est-ce aussi par des migrations irrégulières entremêlées de longues stations, où s'oubliaient de nombreux individus, que certaines espèces sont devenues cosmopolites, comme le hibou brachyote, et aussi certains mammifères, comme cette chauve-souris (*miniopteris Schreibersi*) qui habite tout l'ancien monde, etc.

— Bot. On donne parfois le nom de *migrations* aux déplacements d'espèces végétales que produisent les phénomènes de *dissémination*. On appelle aussi « migration » le passage d'une espèce parasite, au cours de son développement, d'un hôte sur un autre, par exemple le passage du *puccinia graminis* du blé sur l'épine-vinette.

MIGRATOIRE adj. Qui a rapport aux migrations : *Un mouvement* MIGRATOIRE.

MIGRON, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 22 kilomètres de Saintes, sur un affluent de l'Antenne ; 1.152 hab. Ancienne forteresse ; église du XIVe siècle.

MIGUEL (dom), fils du roi de Portugal, Manuel, né à Saragosse en 1498, mort à Grenade en 1500. Il était, par sa mère Isabelle, petit-fils de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle la Catholique, et devint, après la mort de don Juan, l'unique héritier des cinq royaumes de Portugal, Castille, Léon, Aragon et Grenade, sa mère étant morte en couche. Mais il mourut avant d'avoir achevé sa deuxième année, six mois après la naissance d'un autre infant de Castille qui devait être Charles-Quint.

MIGUEL (dom Marie-Evariste), roi de Portugal, né à Lisbonne en 1802, mort à Bronnbach en 1866, troisième fils du roi Jean VI et de la reine Charlotte. Parti pour le Brésil avec sa famille, il en revint à la Restauration et dirigea, à l'instigation de sa mère, trois complots contre son père, qu'il aspirait à remplacer. Le troisième réussit (1824) ; mais l'intervention de l'Europe l'arrêta, et dom Miguel dut se réfugier à Vienne. C'est de là qu'il partit, à la mort de Jean VI (1828), pour conquérir le trône, qui revenait de droit à doña Maria, fille de dom Pedro, empereur du Brésil. Il réussit à comprimer le soulèvement d'Oporto et à dissoudre les Cortès. Mais son administration fut tellement déplorable, qu'une révolte éclata en 1832, soutenue par l'Angleterre et la France. Dom Pedro débarqua en Portugal, publia, au retour de doña Maria II, une charte constitutionnelle, marcha sur Lisbonne avec l'appui d'une flotte anglaise, et dom Miguel dut signer la capitulation d'Evora (29 mai 1834), par laquelle il s'engageait, moyennant une pension, à renoncer au trône et à ne pas revenir en Portugal. Il se rendit en Italie, et se maria deux fois en Allemagne.

MIGUÉLISME (*gu-é-lissm'*) n. m. Attachement à la cause de dom Miguel, ex-roi de Portugal ; légitimisme portugais.

MIGUÉLISTE (*gu-é-lisst'*) n. m. Hist. Partisan de dom Miguel : *Les* MIGUÉLISTES *furent défaits.*

— Adjectiv. : *Le parti* MIGUÉLISTE.

MIGUÉLOU ou **MIGOUÉLOU** (LAC), lac de France (Hautes-Pyrénées), creusé à 1.770 mètres d'altitude, entre les pics d'Arrouy, des Tourettes et du Couronaou.

MIGUELTURRA, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Ciudad-Real]), au milieu d'une belle plaine ; 6.500 hab. Tanneries, distilleries, fabrication de lainages.

MIHAÏLENI ou **MICHALENI**, ville de Roumanie (Moldavie [dép. de Dorohoiu]), près du Séreth, affluent du Danube ; 7.000 hab.

MIHARA, ville du Japon (Nippon [prov. de Bingo]), non loin d'une baie de la mer Intérieure ; 8.265 hab.

MIHAROU, ville du Japon (Nippon [prov. d'Ivaki]), dans la vallée de l'Aboukouma-Gava ; 5.500 hab.

MIHOLJAC-DOLNJI, village d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat de Veröcze]), sur la Drave, affluent du Danube ; 6.000 hab.

MIHR, MIHIR, forme persane du nom de la divinité iranienne Mithra, l'Apollon zoroastrien. Ce génie préside au septième mois et au quinzième jour du calendrier mazdéen, encore en usage chez les Parsis de l'Inde et les Guèbres de la Perse.

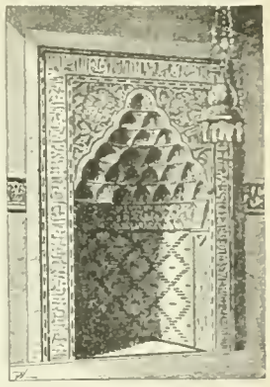

Mihrab.

MIHRAB n. m. Sorte de niche pratiquée dans la muraille d'une mosquée et où l'imam, ou chef de la prière, se place la face tournée vers la *kibla* dans la direction de La Mecque, pour guider les assistants dans la prière.

MI-JAMBE (À), loc. adv. A la hauteur du milieu de la jambe.

MIJARÈS ou **MILLARES** fleuve côtier de l'Espagne orientale (prov. de Teruel et de Castellon de la Plana). Il descend de monts de 2.000 mètres, arrose la plaine de Castellon et se perd dans la Méditerranée, au S.-E. de cette ville. Cours 145 à 150 kilom.

MIJAS, petite ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Malaga]), près de la Méditerranée ; 5.000 hab. Fabrication de papier et de sparteries. Fonderie de cuivre et de plomb.

MIJAURÉE (*jô* — orig. inconn.) n. f. Autref. Fille, femme de la campagne, sans usage. (Vx.) ‖ Auj. Femme ou fille désagréablement prétentieuse : *Faire la* MIJAURÉE.

MIJDRECHT ou **MYDRECHT**, bourg des Pays-Bas (prov. d'Utrecht) ; 5.000 hab.

MIJL n. m. Mesure de longueur des Pays-Bas, qui équivaut exactement au kilomètre.

MIJOTER (rad. *mijot*) v. n. Faire cuire à petit feu, lentement : MIJOTER *du bœuf à la mode.*

— Fig. Préparer de longue main, mûrir à l'aise et avec soin : MIJOTER *un complot.*

— v. n. Bouillir lentement, à petit feu : *Bœuf qui* MIJOTE *dans le pot.*

— Fig. Se préparer lentement : *Vengeance qui* MIJOTE.

MIKADO n. m. Dénomination par laquelle les étrangers ont coutume de désigner l'empereur du Japon.

— Encycl. Ce mot vient probablement des expressions japonaises *mi* et *kado*, dont la traduction signifie « sublime porte ». Toutefois, les Japonais n'emploient guère ce terme qu'en poésie ; ils désignent plus ordinairement l'empereur par les appellations de *tenshi* (fils du ciel), *tenno* (empereur céleste), *shujo* (souverain maître) ; dans les documents officiels modernes, on emploie simplement l'expression *empereur*. V. JAPON.

MI-KAGAMI n. m. Miroir magique d'Yemma, dieu de la mort et juge des morts, chez les bouddhistes japonais, sur lequel se reflètent les actes bons ou mauvais des défunts.

MIKANIER (*ni-é*) n. m. Genre de plantes, de la famille des composées et de la tribu des tubuliflores. (Le mikanier guaca [*mikania guaco* ou *eupatorium perviflorum*] est une plante volubile, à feuilles opposées, pétiolées, ovales, d'un vert blanchâtre, à fleurs blanches, dont les capitules sont groupés en corymbes. Il est célèbre dans l'Amérique tropicale comme remède contre la morsure des serpents et les fièvres paludéennes.)

MIKAVA, province du Japon (Nippon [ken d'Aïtsi]), entre les provinces de Tôtomi à l'E., de Simano au N.-E., de Mino au N., d'Ovari à l'O. ; 519.000 hab. Le golfe d'Ovari ou Miano-Oura (renfermant l'île de Sakou) creuse son littoral (océan Pacifique). Carrières, soie grèges, porcelaines et faïences. Villes principales : Okasaki et Toyohasi.

MIKEL (*kèl'*) n. m. Arg. Nom donné par les discurs de bonne aventure aux victimes qu'ils exploitent.

MIKES (Clément), écrivain hongrois, né à Zágon en 1690, mort à Rodosto en 1762. Il entra comme page à la cour de François II Rakoczy qu'il suivit dans son exil, d'abord en France, puis en Turquie. Ses *Lettres de Turquie* (1794) sont le chef-d'œuvre de la prose hongroise du XVIIIe siècle.

MIKHAËL (Georges-*Ephraïm*-Michel), poète français, né à Toulouse en 1866, mort en 1890. Elève de l'Ecole des chartes, attaché à la Bibliothèque nationale, il s'est fait connaître comme un poète plein de mélancolie possédant à un haut degré la technique de son art. Dans sa prose comme dans ses vers, on trouve la même richesse d'images. Outre des articles dans diverses revues, on lui doit : *l'Automne* (1886) ; *la Fiancée de Corinthe*, légende dramatique en 3 actes, avec B. Lazare (1888) ; *le Cor fleuri*, féerie en 1 acte (1888) ; *Poèmes en prose* (1890) ; *Briseis*, drame lyrique, avec Catulle Mendès, musique de Chabrier (1893). Un recueil des *Œuvres d'Ephraïm Mikhaël* a paru en 1890. On lui a érigé un monument à Toulouse, en 1900.

MIKHAÏLOF, ville de Russie, ch.-l. de distr. du gouv. de Riazan, sur la Pronia, sous-affluent du Volga par l'Oka ; 10.000 hab. — Le district est peuplé de 155.000 hab.

MIKHAÏLOFKA, nom de villes, bourgs, villages nombreux de la Russie : dans le gouv. de Koursk, ville de 15.000 hab., sur un tributaire du Don par l'Oskol et le Donetz ; deux bourgs du gouv. d'Iékaterinoslaf, une « Grande » Mikhaïlofka et une « Petite » Mikhaïlofka, toutes deux d'environ 5.000 hab., dans le bassin du Dniéper par la Voltchia et la Samara, etc.

MIKHAÏLOVSK ou **MIKHAÏLOVSKOIÉ OUKRIEPLENIE**, fort de la Russie d'Asie (Transcaspienne), sur la rive est de la mer Caspienne. Ville appelée à un grand développement, comme lieu de départ du chemin de fer transcaspien. Excellents mouillages.

MIKHAÏLOVSKAÏA, ville de la Russie mérid. (gouv. des Cosaques du Don), sur le Khoper, tributaire gauche du Don ; 18.000 hab. Foires très importantes.

MIKINDANI, ville de l'Afrique orientale allemande, au fond d'une baie très découpée de la côte de Zanzibar. Centre commercial de quelque importance.

MIKIRS, population agricole de l'Assam, comprenant environ 80.000 individus, disséminés dans le Brahmapoutre et le nord du district de Katchar. — *Un* MIKIR.

MIKLOSICH (Franz von), slavisant autrichien, né à Luttenberg (Styrie) en 1813, mort à Vienne en 1891. Professeur de linguistique slave à l'École supérieure de Vienne, il a fait entrer définitivement les langues slaves dans la grammaire scientifique indo-européenne. Ses œuvres principales sont : un *Lexique du vieux slovène* (1850), réédité après refonte, de 1862 à 1865, sous le nouveau titre de : *Lexique paléo-slave-gréco-latin*, et une *Grammaire comparée des langues slaves* (1852-1874). Parmi ses autres publications, citons : *Chrestomathie du vieux slovène* (1851) ; *les Eléments slaves en roumain* (1861) ; *les Eléments slaves en magyar* (1871-1884 ; *Recherches sur le roumain* (1881-1882) ; *Dictionnaire abrégé de six langues slaves* (1885 ; *Dictionnaire étymologique des langues slaves* (1886) ; etc.

MIKLUCHO-MACLAY (Nicolas de), voyageur russe, né en Ukraine en 1846, mort à Saint-Pétersbourg en 1888. Il visita Madère, les Canaries et le Maroc de 1866 à 1869, puis entreprit, en 1871, dans le grand Océan un voyage d'études scientifiques au cours duquel il explora la Nouvelle-Guinée, la péninsule malaise et la Polynésie (1871-1882). A son retour à Saint-Pétersbourg, il obtint du tsar la promesse qu'il se chargeait de tous les frais nécessités par la publication de ses explorations, puis repartit pour Sydney. Un peu plus tard encore, il retourna en Europe pour empêcher l'Allemagne d'étendre son protectorat sur la partie de la Nouvelle-Guinée qui, de son nom, s'appelle *côte Maclay*.

MIKOTO (c'est-à-dire *Auguste*) adj. m. Titre d'honneur que les Japonais ajoutaient jadis aux noms de leurs dieux et de leurs premiers empereurs. (Pour les empereurs, il a été remplacé dans la suite par celui de *Ten-nô*, et maintenant n'est plus usité que rarement et comme titre posthume.)

MIKSZATH (Coloman), romancier hongrois, né à Szklebonya en 1849. Il est, après Jokai, le romancier le plus populaire de la Hongrie contemporaine. Ses *Récits villageois slovaques* et ses *Bons paloczs* ont fondé sa renommée. Il a publié une série de romans, qui montrent son amour mystique pour le sol de son pays, sans chauvinisme ; il sait pénétrer les replis de l'âme du paysan. Ses portraits satiriques du monde parlementaire sont également réussis. Son *Almanach* a réuni les meilleurs écrivains de la Jeune-Hongrie.

MIKULINCE, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [distr. de Tarnopol]), sur le Sereth, affluent du Dniester ; 4.079 hab. Aux environs, eaux sulfureuses froides.

MIKULTSCHUTZ, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]), aux sources d'un ruisseau qui descend à la Klodnitz ; 5.000 hab. Distillerie, tuilerie, carrière.

MIL (*mil*) adj. numér. V. MILLE.

MIL (*mill* [*ll* mll.]) — du lat. *milium*, même sens) n. m. Bot. Espèce de panic cultivé ; graine de cette plante : *Un grain de* MIL. (On l'appelle aussi MILLET.) ‖ *Mil à chandelles*, Nom vulgaire de l'holcus à épi. ‖ *Gros mil*, Holcus sorghum. ‖ *Mil d'Inde* ou *d'Afrique*, *Mil à épis*, Sorgho. ‖ *Mil d'amour* ou *de soleil*, Lithosperme officinal. ‖ *Mil sauvage*, Mélampyre des champs. ‖ *Mil à grappes*, Panis.

— Loc. fam. *C'est un grain de mil dans le bec d'un âne*, C'est une chose de beaucoup insuffisante.

— ALLUS. LITTÉR. :

Le moindre grain de *mil*
Serait bien mieux mon affaire,

Vers de La Fontaine. V. AFFAIRE.

MIL (*mil'*) n. m. Sorte de massue dont on se sert, en gymnastique, pour l'exercice dit des *mils*, qui a beaucoup de rapport avec celui des haltères.



Mils.

MILA ou **MILAH**, comm. d'Algérie (départ. et arrond. de Constantine), sur le versant nord du Lekhala, affluent du Roumel inférieur ; 7.757 hab. Fontaine romaine ; vieilles murailles ; mosquée à minaret élégant. Commerce de raisins et d'oranges. Mine de sel gemme. Mila est l'antique *Milevum* ou *Milevam* des Romains.

MILA n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des lunulicardidés, formes fossiles dans les terrains paléozoïques.

MILA Y FONTANALS (Manuel), littérateur et critique espagnol, né à Villafranca-del-Panadès en 1818, mort à Barcelone en 1884. Professeur à l'université de Barcelone en 1845, il a écrit, entre autres ouvrages : *Arte poetica* (1844), en prose, sous forme de dialogue ; *Romancerillo catalán* (1853) ; *Elementos de literatura ; Estética y teoria literaria ; Observaciones sobre la poesia popular* (1853) ; *los Trovadores en España* (1861) ; *la Poesia heroicopopular castellana* (1874). Ces deux derniers ouvrages, pleins de doctrine, constituent les titres les plus sérieux de Mila.

MILADY (*lé-di* — mot angl. formé de *my*, ma, et *lady*, dame) n. f. Madame, en parlant de la femme d'un personnage éminent. ‖ Pl. à la française : *Des* MILADYS ; à l'anglaise, MILADIES.

MILAH. Géogr. V. MILA.

MI-LAINE n. m. Etoffe moitié fil et moitié laine.

MILAN (du provenç. *milan*, dérivé du lat. *milvus*, même sens) n. m. Ornith. Genre d'oiseaux rapaces, comprenant sept espèces propres aux régions tempérées et chaudes de l'ancien monde : *Ce n'est jamais en face que le* MILAN *attaque sa proie ; cruel et sanguinaire, il représente le tigre dans le monde des oiseaux.*

— Comm. Espèce de fromage à croûte rouge qui vient de Milan.

— Hortic. Variété de poire d'été.

— Pêch. Nom, sur quelques points du littoral, de la *raie pastena*. ‖ Nom vulgaire du *trigla milvus*, qu'on appelle aussi *grondin rouge*. (C'est le *milan marin* de Rondelet.)



Milan.

— ENCYCL. Ornith. Les milans sont des falconidés de la tribu des aquilinés ; ce sont les plus élégants des faucons, ceux dont le vol est le plus lent et le plus soutenu. Leur queue, longue et fourchue, leur donne un aspect particulier. Trois espèces habitent l'Europe. Le milan commun ou royal (*milvus milvus*) est celui qui remonte le plus au Nord ; dans l'Europe centrale, méridionale et orientale, il est remplacé par le *milvus korschun*, qui s'étend jusque dans le nord de l'Inde, et aussi par le *milvus Ægyptius*, beaucoup plus méridional, qui hiverne avec lui en Afrique et jusqu'à Madagascar, et aussi dans toute l'Inde, en Arabie, etc., où se trouve le *milvus govinda*, forme franchement indienne. Le milan commun atteint 1m,50 d'envergure ; il chasse toutes sortes de petits animaux rongeurs, etc., mais se rend nuisible au menu gibier et dans les basses-cours ; il vit en France du printemps à l'automne.



Milan.

On donne encore le nom de « milan » à divers oiseaux de proie de genres très différents : le *milan brahme* de l'Inde ou *garouda* est un petit aigle pêcheur marron à tête blanche (*haliastur Indus*). Le milan fourchu ou *milan hirondelle* est un rapace américain du genre nauclère (*nauclerus furcatus*), etc.

Milan d'or (ORDRE MILITAIRE DU), fondé en 1890 par Mouts-hito, empereur du Japon, pour récompenser les officiers des armées de terre et de mer. Deux classes : la première, réservée aux officiers généraux, sautoir ; la seconde, décoration portée à la boutonnière. Le ruban est rouge, avec bordure blanche de chaque côté.

MILAN (lat. *Mediolanum*, ital. *Milano*), ville d'Italie (Lombardie), ch.-l. de prov. et de circondario, à 478 kilom. de Rome, sur l'Olona, affluent droit du Lambro, tributaire gauche du Pô ; 491.460 hab. Nœud important de chemins de fer vers Lecco, Come, Arona, Turin, Alexandrie, Gênes, Plaisance et Vérone. Ch.-l. du 3e corps d'armée, archevêché, cour d'appel. Placée au milieu d'une plaine fertile, quoique marécageuse, et sous un climat humide et inégal, au point de divergence des routes qui traversent les Alpes italo-helvétiques, Milan est devenue le centre de l'Italie du Nord.

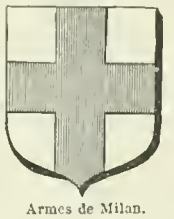

Armes de Milan.

Industrie active, surtout pour la soie, qui y est filée, teinte, tissée en étoffes de toutes sortes, velours, rubans, dentelles, etc. ; commerce considérable de soie, soieries, beurres, fromages, céréales, vins, etc.

La ville de Milan se compose de deux parties : la vieille ville, entourée par le Naviglio, et la nouvelle ville. Les rues sont presque partout tortueuses, les places irrégulières : seules, les grands voies appelées *corsi*, qui réunissent le centre aux portes monumentales, sont belles. On admire la galerie Victor-Emmanuel, passage vitré de proportions grandioses, rendez-vous des Milanais le soir. Bien que les nombreux troubles, les sièges, etc., aient plusieurs fois détruit la ville, dont la plus grande partie est moderne, il subsiste encore quelques monuments intéressants, comme la cathédrale « il Duomo ». (V. l'art. suiv.) Parmi les autres églises, on peut citer Sant' Ambrogio, du IXe siècle, dans le style lombard, San Lorenzo (du VIIe au XVIe s.), Santa Maria delle Grazie, dans les annexes de laquelle sont les restes, bien abîmés, de la célèbre *Cène* de Léonard de Vinci. Parmi les monuments civils, le palais de Brera, musée et bibliothèque, date du XIIe siècle ; le grand hôpital du XVe, et le château du XIVe. Palais royal, préfecture, archevêché ; jardin public très fréquenté.

Milan s'est toujours vantée d'être un centre scientifique et artistique. Sous la Renaissance, l'école de peinture milanaise brilla avec Vinci. Il y a actuellement nombre d'établissements d'instruction et de science, deux bibliothèques, dont l'Ambrosienne (15.000 manuscrits ou incunables). Théâtre de la Scala, le plus grand du monde, etc.

— *Histoire.* Fondée, dit Tite-Live, par Bellovèse, chef gaulois, en 603, *Mediolanum* fut prise en 222 av. J.-C. par les Romains, qui construisirent de nombreux monuments ; les empereurs du IIIe siècle y séjournèrent souvent ; au IVe, elle fut la capitale de l'Italie septentrionale. Après la chute de l'empire, pillée à plusieurs reprises par les barbares, elle devint, aux XIe et XIIe siècles, extrêmement importante : l'industrie y était prospère ; la population, très nombreuse, s'administrait elle-même. Mais ses voisines, jalouses, aidèrent Frédéric Barberousse à la détruire : elle fut rasée de fond en comble en 1162 ; rebâtie, elle se fit reconnaître une indépendance relative à la paix de Constance (1177), et, s'étant adonnée à l'industrie de la soie, redevint très prospère. V. MILAN (*duché de*). Milan, prise par Bonaparte en 1796, fut la capitale de la république Cisalpine et du royaume d'Italie jusqu'en 1814, époque où les Autrichiens s'en emparèrent. Malgré de nombreuses insurrections, ils la gardèrent jusqu'en 1859. Patrie de Beccaria, de Manzoni, du pape Pie IV.

— La *province de Milan*, bornée par celles de Côme au N., de Pavie et de Plaisance au S., de Crémone et de Bergame à l'E., de Novare à l'O., est une plaine fertile ; superf. 3.169 kilom. carr., pop. 1.412.767 hab. Elle se divise en 5 circondarii : Abbiategrasso, Gallarate, Lodi, Milan et Monza, et en 297 communes.



PLAN DE MILAN : 1. Dôme (Place du Dôme) ; 2. Place et Théâtre de la Scala ; 3. Poste ; 4. Théâtre Manzoni ; 5. Théâtre Dal Verme ; 6. La Brera (Palais des Sciences et des Arts) ; 7. Bibliothèque Ambrosienne ; 8. Musée Poldi Pezzoli ; 9. Musée municipal, 10. Salon ; 11. Eglise Sant' Ambrogio ; 12. Eglise Santa Maria delle Grazie ; 13. Eglise Santa Maria Presso San Celso ; 14. Eglise San Maurizio ; 15. Eglise San Lorenzo ; 16. Séminaire ; 17. Préfecture ; 18. Conservatoire de musique ; 19. Palais royal ; 20. Bourse et télégraphe ; 21. Panthéon ; 22. Villa royale ; 23. Théâtre lyrique international ; 24. Théâtre filodrammatique (opéras) ; 25. Eden.



Cathédrale de Milan

Milan (CATHÉDRALE OU DÔME DE). Commencée en 1386, elle est encore inachevée bien qu'on y ait toujours travaillé. La durée de la construction explique le peu d'unité du plan. Des architectes allemands, normands, français et italiens, y ont travaillé, suivant leur goût et le style de l'époque. Cette cathédrale, toute de marbre, que les Milanais appellent la « huitième merveille du monde », est une église gothique en forme de croix, à cinq nefs, avec un transept à trois nefs ; la tour qui surmonte la coupole est à 108 mètres au-dessus du sol. A l'extérieur, elle est ornée d'une centaine de tourelles gothiques et de deux mille statues de marbre. L'intérieur est un musée et un trésor par le nombre de toiles de prix et d'objets d'orfèvrerie qu'il contient. Une chapelle souterraine renferme le corps de saint Charles Borromée, qui a consacré la cathédrale, en 1577.

MILAN (DUCHÉ DE) ou **Milanais**, ancien Etat de l'Italie septentrionale, entre la Suisse, le Mantouan et Venise, le Piémont et le Pô. C'est l'ancienne république ou commune de Milan, transformée en duché par Othon Visconti en 1277. A la mort du dernier Visconti (1447), après une tentative éphémère de république, François Sforza reconstitua le duché, qui fut le premier enjeu des guerres d'Italie ; Ludovic le More en fut le duc le plus célèbre, mais il fut détrôné par Louis XII en 1500 ; en 1512, Maximilien d'Autriche s'empara du duché, que François Ier reprit en 1515. François-Marie Sforza le reconquit en 1521 ; mais Charles-Quint le réunit aux domaines des Habsbourg en 1535. Le Milanais dépendit de l'Espagne jusqu'aux traités d'Utrecht (1713), puis de l'Autriche. Celle-ci le garda jusqu'en 1859, sauf de 1797 à 1814, période pendant laquelle il fit partie de la république Cisalpine, puis de la république Italienne et du royaume d'Italie. En 1859, il fut réuni au royaume italien.

MILAN (GOUVERNEMENT DE), une des deux divisions de l'ancien royaume Lombard-Vénitien. Il répondait à la Lombardie actuelle, augmentée de Mantoue et de Peschiera. L'Autriche le céda au Piémont, en 1859.

Milan Obrénovitch II, prince de Serbie, né à Kragouïévats en 1819, mort à Belgrade en 1839. Il fut proclamé prince régnant en 1839, à l'abdication de son père, Miloch. Gravement malade, il ne prit aucune part effective à l'administration du pays.

Milan Obrénovitch IV, prince, puis roi de Serbie, né à Jassy en 1854, mort à Vienne en 1901. Petit-fils de Iefrem Obrénovitch, frère de Miloch, il fut adopté par son

cousin, le prince Michel, et proclamé prince régnant en 1868. Il épousa, en 1875, Natalie Kechko. En 1876, encouragé par la Russie, il fit à la Porte une première guerre assez malheureuse. L'année suivante, il envahit de nouveau le territoire turc et remporta des succès importants; mais le traité de San Stefano (1878) arrêta les hostilités. Jaloux de la protection accordée par le tsar à la Bulgarie, il se rapprocha de l'Autriche, qui lui fit obtenir, au Congrès de Berlin, une extension de territoire et la reconnaissance de l'indépendance de son pays (1878). En 1882, il érigea la principauté en royaume. En 1885, il s'engagea dans une guerre malheureuse contre les Bulgares, qui venaient de se déclarer unis à la Roumélie orientale. En 1888, il fit prononcer la dissolution de son mariage. L'année suivante, il promulguait une nouvelle constitution et abdiquait bientôt en faveur de son fils Alexandre. Il résida dès lors à l'étranger, surtout en France sous le nom de *comte de Takovo*. En 1894, il fit un coup d'État et rentra à Belgrade, où il reçut le commandement en chef de l'armée serbe. Il se trouvait en villégiature en Autriche lorsque son fils, le roi Alexandre, épousa inopinément la reine Draga (1900) et marqua son intention de se soustraire à l'influence autrichienne. L'ex-souverain ne put rentrer en Serbie. Milan Obrénovitch a laissé le souvenir d'un caractère assez peu scrupuleux, et certains épisodes de sa vie font songer au souverain détrôné des *Rois en exil*, d'A. Daudet.

MILANAIS, AISE (*nè, èz*), personne née à Milan ou qui habite cette ville. — *Les* MILANAIS.

— Adjectiv. : Qui appartient à la ville de Milan ou à ses habitants : *La population* MILANAISE.

— n. f. Art culin. *Milanaise* ou adjectiv. *Timbale milanaise*. V. TIMBALE.

— Hortic. Variété d'anémone.

— Techn. Cordonnet formé d'un fil central sur lequel s'enroulent deux brins de soie peu serrés, et qui s'emploie pour garnir les boutonnières. ‖ On écrit aussi MILANÈSE.

MILANAIS (lo). Hist. V. MILAN (*duché de*).

MILANDRE n. m. Genre de galéidés, comprenant cinq espèces des mers chaudes du globe et une de France.

— ENCYCL. Les *milandres* (galeus) sont des squales de taille médiocre, à museau allongé et plat, à bouche large

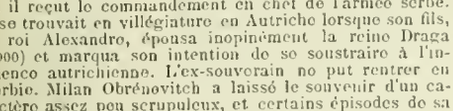

Milandre.

et arquée. Le milandre d'Europe (*galeus canis*), gris avec le ventre plus clair, vit au fond de l'eau et se rend très nuisible en détruisant les appâts des pêcheurs et en chassant le poisson. Sa chair se mange sur les côtes de la Manche.

MILANEAU (*no*) n. m. Jeune milan.

MILANÈSE n. f. Techn. Syn. de MILANAISE.

MILANESI (Gaetano), historien et critique d'art italien, né à Sienne en 1813, mort à Florence en 1895. Il fut d'abord bibliothécaire de la ville de Sienne, puis directeur des archives à Florence. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Souvenirs d'une famille siennoise du XIIe siècle* (1842); *Documents pour l'histoire de l'art siennois* (1856); *Écrits variés sur l'histoire de l'art toscan* (1863); *la Miniature en Italie* (1871). On lui doit en outre des éditions du *Commentaire de Boccace sur la* Divine Comédie, des *Vies des peintres*, de Vasari (1878-1882); etc.

MILANIÈRE n. f. Fauconn. Endroit où l'on élève des milans pour la chasse.

MILANITE n. f. Minér. Variété d'halloysite.

MILANOS, peuplade de Bornéo, sur les confins du sultanat de Brunéi et du protectorat anglais de Sarawak. De race malaise, mais en partie islamisée, elle déforme au moyen de planchettes, la tête des enfants, comme certains Indiens de l'Amérique du Nord. — *Un, Une* MILANO.

MILAOR, ville de l'archipel des Philippines (île de Luçon), sur le rio Vicol, émissaire de la province des Camarines du Sud; 5.800 hab.

MILARITE n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de chaux appartenant au genre feldspathoïde. (Sa formule est égale à $HKCa^2Al^2Si^{12}O^{30}$; son poids spécifique est de 2,59, sa dureté varie de 5,5 à 6. La milarite se présente en cristaux limpides, à symétrie rhombique.)

MILAX (*laks*) n. f. Sous-genre de limaces, comprenant des formes d'Europe. (Les milax ou amalies sont des limaces de taille moyenne, avec le bouclier granuleux, la queue fortement carénée.)

MILAZZO ou **MELAZZO**, ville du roy. d'Italie (Sicile [prov. de Messine]), sur la presqu'île formant le *golfe de Milazzo* et terminée par le cap du même nom; 13.700 hab. Port assez actif. Sources thermales sulfureuses; pêcheries de thon. Vins rouges d'un goût agréable, qui sont, avec l'huile, les oranges, les figues, les bois, l'objet d'un important trafic. Divisée en ville haute fortifiée et ville basse, Milazzo est l'ancienne *Milæ*, colonie de Messéniens. En 1860, Garibaldi y battit les troupes napolitaines.

MILDA, déesse de l'amour et du mariage, chez les Lithuaniens. (Le mois d'avril lui était consacré.)

MILDENHALL, ville d'Angleterre (comté de Suffolk), sur le Lark; 4.500 hab. Commerce de laine.

MILDENAU, bourg d'Allemagne (Saxe [cercle de Zwickau]), sur le Pöhlbach (bassin de l'Elbe); 2.800 hab. Fabrique de dentelles.

MILDIOU ou **MILDEW** (*di-ou*. — C'est de la prononciation de ce mot anglais *mildew* qu'est venu l'usage d'écrire en franç. *mildiou*) n. m. Vitic. Maladie cryptogamique de la vigne, à laquelle on a donné encore les noms de *faux oïdium, rouille des feuilles, rosée de farine*, etc.

— ENCYCL. Le *mildiou*, originaire des États-Unis, où il cause de grands dégâts, a été importé en France avec les vignes américaines. Il est occasionné par un champignon (*peronospora viticola*), dont le mycélium vit dans les tissus mêmes de la vigne, puisant sa nourriture dans les cellules à l'aide de suçoirs. Ce mycélium émet, par les stomates de la partie inférieure des feuilles, des filaments conidiophores, terminés par des corps reproducteurs : semences d'été (conidies) que le vent disperse, et qui, dans des conditions favorables d'humidité, donnent naissance à des zoospores propagateurs du fléau, et semences d'hiver (oospores), qui demeurent dans les tissus pour prendre vie au printemps suivant. Le mildiou attaque les organes verts

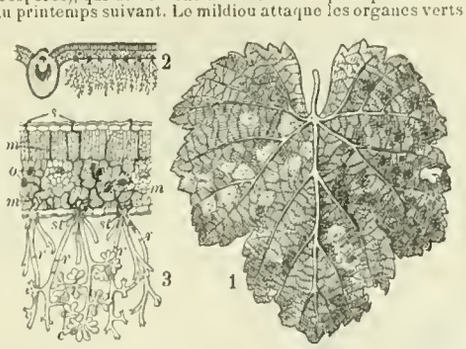

Mildiou : 1. Feuille de vigne tachée de mildiou (face inférieure); 2. Coupe d'un fragment de feuille mildiousée, grossie et montrant en dessous les végétations du *peronospora*; 3. Partie très grossie de la fig. 2 (*s*, spores du *peronospora*; *m*, mycélium; *st*, stomates de la feuille; *r*, rameaux conidiophores, dont plusieurs ont laissé échapper leurs conidies; *o*, oospores; *c*, conidies).

de la vigne (certains cépages y sont plus sensibles : grenache, carignane, cinsaut, terrets, etc.), mais respecte les parties lignifiées. Les vignes mildiousées ont des feuilles dont la face supérieure présente des taches rousses auxquelles correspondent, sur la face inférieure, des plaques blanchâtres, produites par les fructifications du champignon. Si le mal est de longue durée, des trous remplacent les taches, et les feuilles tombent.

Quand le mildiou attaque les jeunes pousses, celles-ci subissent les mêmes altérations que les feuilles; s'il s'attaque aux fleurs, il détermine la couleure et, s'il paraît sur le raisin entre la fleuraison et la véraison, il cause le *rot gris*; après la véraison, c'est le *rot brun*. Les raisins atteints se dessèchent et tombent rapidement, déterminant ainsi la perte de la moitié et, souvent, des deux tiers de la récolte en fort peu de temps. Ce qui reste est de qualité inférieure.

Traitement. Le traitement du mildiou est préventif (aucun traitement curatif n'ayant réussi); mais, bien dirigé, il est d'une efficacité réelle. Les préparations suivantes : bouillies (bordelaise et bourguignonne), verdet, eau céleste (sulfate de cuivre), donnent les meilleurs résultats, sans porter, d'ailleurs, le moindre préjudice aux vins provenant des vignes ainsi traitées. L'épandage de ces bouillies doit se faire en trois fois : une première, du milieu de mai au commencement de juin, suivant la latitude; une seconde, trois semaines environ après la première, et la troisième six semaines après la seconde. On se sert, à cet effet, de pulvérisateurs qui se portent à dos d'homme, ou d'appareils à grand travail (à bât ou à traction), aspergeant à la fois plusieurs rangées de ceps. V. PULVÉRISATEUR.

— BIBLIOGR. : G. Foex et P. Viala, *le Mildiou* (Montpellier, 1883); Masson, *le Mildiou et ses traitements* (Beaune, 1887). P. Viala, *le Traitement du Mildiou* (Paris, 1891), dans la « Revue de viticulture ».

MILDIOUSÉ, EE adj. Attaqué par le mildiou : *Les vignes* MILDIOUSÉES *se traitent par les bouillies cupriques*.

MILDSTEDT, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. du Slesvig-Holstein]); 3.303 hab.

MILÉ ou **MILLET** (Francisque), peintre. V. MILLET.

MILÉSIAQUE n. et adj. V. MILÉSIEN.

MILÉSIE (*zi*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant une quinzaine d'espèces réparties surtout dans l'hémisphère boréal et l'Inde. [Les *milésies* (milesia) sont des syrphidés de grande taille, dont la livrée orangée et noire rappelle celle des guêpes. La *milesia vespiformis*, longue de 15 millimètres, se trouve en France.]

MILÉSIEN, ENNE (*zi-in, èn*), personne née à Milet ou qui habitait cette ville. — *Les* MILÉSIENS. ‖ On dit aussi MILÉSIAQUE.

— Adjectiv. : *Population* MILÉSIENNE.

— Mythol. gr. Surnom d'Apollon, qui avait à Milet un temple et un oracle célèbres. ‖ Surnom de Déméter.

— Philol. *Lettres milésiennes*, Formules magiques consistant en un mélange de mots grecs et phrygiens. ‖ *Récits milésiens, Fables milésiennes*, Contes érotiques, qui furent réunis au IIe siècle avant notre ère par Aristide de Milet, traduits en latin par Sisenna, et qui ont été imités par Pétrone, par Apulée, par Boccace, La Fontaine, etc.

MILET. Myth. gr. Héros crétois, fondateur éponyme de la ville de Milet. Il était fils d'Apollon et d'Aréia ou d'une fille de Minos. Exposé dès sa naissance, il fut nourri par des loups. Poursuivi plus tard par Minos, il s'enfuit en Carie, où il fonda Milet.

MILET (lat. *Miletus*), ville de l'Asie Mineure ancienne, sur la côte carienne, au S. de l'embouchure du Méandre. La légende rapportait aux Crétois la fondation de la ville, qui reçut, vraisemblablement au IXe siècle, une colonie ionienne. Merveilleusement située sur la côte au débouché de plusieurs des grandes routes de l'Asie Mineure, Milet fut, dès le VIIIe siècle avant notre ère, la plus puissante des républiques maritimes et colonisatrices du littoral asiatique de la mer Egée. Ses navigateurs rivalisèrent avec les Phéniciens et les Carthaginois jusque dans le bassin occidental de la Méditerranée. Ses colons fondèrent en Égypte Naucratis et Chemnis, et surtout, sur le littoral de la mer Noire, un nombre considérable de petites places de commerce (Tomi, Sinope, Olbia, Panticapée, Abydos, etc.), qui ne tardèrent pas à prospérer. Riche entre toutes les cités de l'Asie Mineure, mais de bonne heure corrompue par le luxe, Milet fut le siège d'un mouvement intellectuel important, auquel se rattachent les noms de Thalès, d'Anaximandre, d'Anaximène, d'Hécatée, de Cadmus, d'Aristide, l'inventeur des *fables milésiennes*, etc.

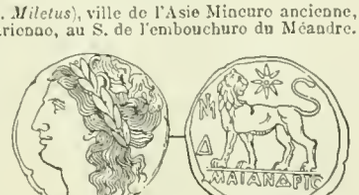

Monnaie de Milet.

Le VIIe siècle avant notre ère est l'époque de la plus grande prospérité de Milet. A la fin du VIe siècle, elle fut attaquée en vain par les rois de Lydie, mais prise par les Perses. Révoltée contre les Perses en 504, à l'instigation du gouverneur Aristagoras, elle fut encore prise et subit un désastreux pillage. Une nouvelle destruction l'attendait, lors de la conquête d'Alexandre. La ville même est aujourd'hui noyée dans les alluvions qui ont comblé le golfe Latmique. Des fouilles ont mis au jour les restes d'un temple d'Apollon, dont quelques frises sont au Louvre.

MILETO, comm. d'Italie (Calabre Ultérieure IIe [prov. de Catanzaro]); 4.640 hab.

MILETOPOLIS. Géogr. anc. V. OLDIA.

MILETOS. Myth. gr. Roi légendaire de Carie. V. MILET.

MILETUS (*lé-tuss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, comprenant dix-sept espèces des régions montagneuses et tropicales de l'ancien monde. (Les miletus sont des lycènes de taille médiocre et de coloration peu brillante.)

MILFORD, ville d'Angleterre (pays de Galles [comté de Pembroke], sur la baie de son nom, qui forme une magnifique rade; 4.000 hab. Houille. Station de bateaux à vapeur pour l'Irlande. Environs très pittoresques.

MILFORD, ville des États-Unis (Massachusetts), sur un affluent du Blackstone; 10.000 hab. Cordonnerie. Vastes ateliers pour la fabrication des chaussures.

MILFORT (LE CLERC, plus connu sous le nom de), aventurier français, né à Thin-le-Moutiers, près de Mézières, vers le milieu du XVIIIe siècle, mort à Mézières en 1817. Après un assez long séjour chez les Creeks des États-Unis, il retourna en France à l'époque du Directoire, afin d'offrir au gouvernement le concours des Creeks dans la question relative aux possessions françaises de l'Amérique. La cession de la Louisiane ayant rendu son voyage inutile, il resta en France et fut nommé général de brigade. Lors de l'invasion de 1814, il se mit à la tête d'un corps franc, qui inquiéta surtout les paisibles Ardennais. Peu après, il alla s'établir à Vouziers. A la nouvelle de la seconde invasion, il fit de sa maison une petite forteresse et mit en fuite les cosaques. On a de lui : *Mémoires* ou *Coup d'œil rapide sur mes voyages dans la Louisiane et mon séjour dans la nation creeke* (1802).

MILHAC-DE-NONTRON, comm. de la Dordogne, arrond. et à 16 kilom. de Nontron; 1.510 hab. Ch. de f. Orléans. Tourbe, terre à faïence, cobalt, nickel. Manganèse.

MILHA-KÛPA (*puits aux excréments*), le premier des quatre enfers secondaires qui entourent les huit grands enfers des bouddhistes.

MILHAU. Géogr. V. MILLAU.

MILHAU (Edouard-Jean-Baptiste, comte), général et homme politique français, né à Arpajon (Cantal) en 1768, mort à Aurillac en 1833. Reçu, en 1788, élève au corps du génie de la marine, il passa sous-lieutenant au régiment des colonies (1789), commandant de la garde d'Arpajon (1791). Partisan des idées révolutionnaires, il fit partie de la Convention (1792), et rentra ensuite au service comme chef d'escadron de cavalerie. Il servit à l'armée d'Italie et devint chef de brigade (1796). Il prit une part active au coup d'État du 18-Brumaire, ce qui lui valut, l'année suivante, le grade de général de brigade, et d'être envoyé en mission diplomatique dans le royaume de Naples et en Toscane. A partir de 1805, il suivit Napoléon à travers l'Europe, et montra toujours une bravoure et une audace intrépides. Les *cuirassiers de Milhau* sont devenus légendaires. Il fut nommé général de division en 1806. Rallié à la première Restauration en 1814, il retourna à Napoléon en 1815, et se distingua à Ligny (1815). Frappé par la loi de 1816, il obtint de Louis XVIII un sursis qui, en 1818, se changea en grâce. Il conserva son grade et ses fonctions.

MILHAUD, comm. du Gard, arrond. et à 7 kilom. de Nîmes, dans une plaine fertile sur le Vistre; au pied de coteaux qui séparent cette plaine de celle de la Vaunage; 1.428 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Nombreux vignobles.

MILHER (Edouard HERMIL, dit), acteur français, né à Marseille en 1834, mort à Aix-les-Bains en 1898. Il abandonna l'étude de la médecine pour devenir acteur en province (1858), puis se rendit à Paris, entra aux Folies-Dramatiques (1865), au Palais-Royal en 1877, et enfin aux Variétés en 1896. Comique plein d'originalité, il créa, avec un vif succès, un grand nombre de rôles, notamment dans *l'Œil crevé, Chilpéric, le Petit Faust, le Phoque, le Parfum*, etc. Sous son nom de HERMIL, il a fait jouer, seul ou en collaboration avec Numès, un grand nombre de vaudevilles et de revues.

MILHOMME (Aimé), sculpteur français, né à Valenciennes en 1758, mort à Paris en 1822. Il remporta le prix de Rome à quarante-trois ans (1801). Artiste consciencieux, mais de peu d'originalité, il a exécuté, entre autres ouvrages : *Psyché* (1810); *le Général Hoche*, statue en marbre (1812); *l'Abondance*, statue colossale pour le marché Saint-Germain (1817); la statue de *Colbert* (1819); les bustes de *Talma*, de *Pie VII*, de *Léonard de Vinci*, de *Mlle Duchesnois*; des bas-reliefs; etc.

1805, tableau de Meissonier (Exposition Universelle de 1878). C'est le début de l'empire, un régiment de cuirassiers est rangé en bataille attendant le moment de charger; les chevaux impatients battent du pied le sol; au loin s'aperçoit la silhouette de l'empereur.

1807, tableau de Meissonier (1875). C'est l'empire triomphant. Les soldats passent devant Napoléon en l'acclamant et s'en vont sûrs de la victoire.

1814, tableau de Meissonier (Salon de 1864). C'est la défaite : par un jour d'hiver triste, sur une route boueuse, l'empereur s'avance au pas, suivi de son état-major; à travers champs, les régiments cheminent tristement dans la terre détrempée.

Dans ce tableau, comme dans les précédents, le peintre, en dépit d'une préoccupation un peu excessive du détail dans la reproduction des costumes, a su grandir un épisode particulier de manière à y résumer les sentiments d'une époque entière.

1814, par Henry Houssaye (1888). — Dans cet ouvrage, l'auteur a raconté l'invasion de 1814, les premières batailles jusqu'au 26 février, le congrès de Châtillon, puis le combat de Bar-sur-Aube, la marche de Blucher sur Paris, la situation critique de l'armée de Silésie, puis la capitulation de Soissons. Suivant pas à pas la campagne de France, il a décrit, d'après les documents originaux, les batailles de Craonne, de Laon, de Reims, d'Arcis-sur-Aube, de Fère-Champenoise et de Saint-Dizier. Après les dernières victoires de Napoléon, il fait assister ses lecteurs à la bataille et à la capitulation de Paris, à la défection de Marmont et à l'abdication de l'Empereur. Nul n'a mieux exposé que lui les péripéties de cette admirable campagne, où l'intrépidité des soldats égala le génie du capitaine.



1814, d'après Meissonier.

1815, par Henry Houssaye (1893-1899). — C'est dans les dépôts d'archives, c'est par les papiers authentiques que l'auteur a fait renaître dans ce livre les hommes et les choses de la première Restauration et des Cent-Jours. Dans le second volume, il a retracé de main de maître les derniers efforts de Napoléon, ses plans de campagne et le passage de la frontière belge, puis les batailles de Ligny et des Quatre-Bras, les phases de la bataille de Waterloo, enfin le désastre final et la retraite de Grouchy. Il a montré comment l'Empereur, ayant à parer aux fautes de ses lieutenants, a été réduit à un rôle de « sergent de bataille », et, voyant ses combinaisons avorter et sa dernière armée disparaître, laissa passer l'heure propice, et n'osa pas à temps risquer tout pour tout sauver.

MILI n. m. Métrol. Mesure itinéraire d'Egypte, qui vaut 1.775 mètres.

MILIACÉ, ÉE *(sé)* adj. Qui ressemble au genre milium. — n. f. pl. Tribu de graminées, ayant pour type le genre *milium*. — *Une* MILIACÉE.

MILIÀS ou **MILIÈS**, ville de Grèce (Thessalie), dans la presqu'île montagneuse du Pélion (1.614 m.), entre l'Archipel et le golfe de Volo; 1.300 hab.

MILIAIRE *(li-èr'* — du lat. *miliarius*; de *milium*, mil) adj. Qui ressemble à un grain de mil : *Glandes* MILIAIRES. ‖ *Fièvre ou Suette miliaire*. V. SUETTE.

— Bot. *Glandes miliaires*, Stomates.

— Zool. Qui est granuleux, couvert de petits grains comme du millet. ‖ Qui se nourrit de grains. (Terme peu usité, traduction peu exacte du mot latin *miliaris*.)

— n. f. Pathol. Eruption sudorale, survenant à la suite de transpirations exagérées.

— ENCYCL. Pathol. La *miliaire* est formée de petites vésicules à peine du volume d'un grain de millet, entourées d'une auréole rosée; le contenu de la vésicule peut être limpide, blanchâtre ou même purulent. On admet généralement que ces vésicules sont des kystes dus à la rétention de la sueur. La miliaire s'observe dans la suette, le typhus, les fièvres intermittentes, les rhumatismes fébriles, et aussi au moment de l'accouchement, où cette éruption est parfois le signe d'une complication vive (miliaire puerpérale). Enfin, les topiques, les vésicants, l'usage des mercuriaux, peuvent produire des miliaires. Le traitement de ces affections est généralement subordonné à celui de la cause; les pommades, les lotions sont peu efficaces.

— Art vétér. La *fièvre miliaire, rofle ou feu d'herbe*, est une variété de l'affection nommée *échauboulure, urticaire*, et qui est caractérisée, chez le cheval, le bœuf ou le mouton, par son apparition brusque, par sa disparition aussi rapide et par sa forme consistant en petits soulèvements ombrilliformes de la peau, accompagnés d'un léger état fébrile. Cette maladie se constate surtout au printemps, lorsque l'on fait consommer pour la première fois des vertes; on la prévient en mélangeant l'herbe nouvelle avec du vieux foin.

MILIAIRE *li-èr'* — du lat. *miliarium*, même sens) n. f. Antiq. rom. Chaudière qui servait à chauffer l'eau soit dans les bains, soit dans les habitations. ‖ Courte colonne qui, dans un pressoir à olives, servait de pivot.

MILIANA ou **MILIANAH**, ville d'Algérie, sous-préfecture du département d'Alger, à 91 kilom. de cette ville, au-dessus de la vallée du Chélif; 9.021 hab. Ch. de f. d'Alger à Oran. La ville, bâtie au milieu de la verdure, saine et bien arrosée, est entourée de vergers, de vignobles, et fait un important commerce de vins et de fruits. Mosquée arabe de Sidi-ben-Youssef. — Ancienne cité romaine (*Meliana* ou *Malliana*), longtemps capitale des rois de Numidie et dont on a découvert quelques ruines, centre politique et commercial très important au moyen âge, Miliana fut occupée par les Français en 1840.

MILIARÉSION n. m. Métrol. Monnaie d'argent, en usage sous Constantin et ses successeurs.

MILIASSE n. f. Espèce de bouillie, faite avec des grains de mil ou de maïs.

MILICE (*liss* — du lat. *militia*, même sens) n. f. Art de la guerre : *Végèce a écrit sur la* MILICE *des Romains*. ‖ Par ext. Combat, lutte : *Ce monde est une* MILICE, *un combat éternel*. (J. de Maistre.) [Vieux.]

— Armée, troupes : *La nouvelle* MILICE *qu'il fallut lever*. (Boss.) ‖ Avant 1789, Troupe formée par le sort et composée de bourgeois ou de paysans destinés à faire partie de l'armée régulière ou de troupes urbaines : *Tirer à la* MILICE. *Tomber à la* MILICE. ‖ De nos jours, Garde nationale ou institution analogue; troupe de soldats citoyens, dans les pays qui n'ont pas d'armée permanente.

— Troupe, police auxiliaire employée dans les colonies.

— Dans le style religieux, Ames curôlées, esprits obéissant à un chef : *Les* MILICES *de Lucifer*. ‖ *La milice céleste*, Les saints, les anges.

— Féod. Service militaire dû par les roturiers à leurs seigneurs.

— Hist. Corps d'archers, qui exista de François Ier à Henri II. ‖ *Maîtres de la milice* (magistri utriusque militiæ), Nom donné à deux officiers généraux créés par Constantin, l'un pour l'infanterie, l'autre pour la cavalerie. ‖ Nom du chef annuel de la république de Venise, de 737 à 741.

— ENCYCL. Les *milices* communales ou urbaines existaient déjà sous les Mérovingiens, mais elles n'eurent une véritable importance qu'avec l'émancipation des communes. Commandées par le maire, elles avaient surtout pour but la défense de la cité et de ses privilèges. On les vit souvent soutenir la cause royale contre leurs seigneurs. La commune, entrée dans la hiérarchie féodale, devait au seigneur ou au roi le service militaire, sous certaines conditions fixées par leurs chartes. A la bataille de Bouvines (1214), les milices combattirent près de Philippe Auguste. A Paris, on appelait *guet* le service auquel les milices communales étaient astreintes. Vers la fin du XIVe siècle, la milice de Paris ne s'élevait pas à moins de 50.000 hommes; la plupart des villes n'étaient défendues, en cas de siège, que par leurs milices communales. A Rouen, les arbalétriers, commandés par Alain Blanchard, opposèrent, en 1418, une résistance énergique aux attaques des Anglais. A mesure que l'autorité royale se fortifia, les milices communales perdirent de plus en plus de leur importance. Cependant, sous Louis XIV et Louis XV, elle furent l'objet de diverses réglementations. Louis XIV réunit, en 1688, lors de la guerre de la ligue d'Augsbourg, environ 25.000 hommes, partagés en 30 régiments, licenciés à la paix de Ryswick (1697). Des milices furent encore levées pendant la guerre de la succession d'Espagne. Une ordonnance du 12 novembre 1733 prescrivit la levée de nouveaux bataillons. Les intendants faisaient la répartition du nombre d'hommes que chaque village devait fournir; on prenait d'abord les garçons de seize à quarante ans et, à leur défaut, les hommes mariés. Un tirage au sort désignait ceux qui devaient partir; le temps du service était de cinq ans. En 1741, au commencement de la guerre de la succession d'Autriche, le corps des miliciens comprenait 79.000 hommes et, en 1762, 91.000 hommes.



Soldats de la milice, sous François Ier.

Milice dorée (ORDRES DE LA). V. ÉPERON (ordres de l').

Milice de Jésus-Christ (ORDRE DE LA), ordre religieux et militaire, fondé par saint Dominique, en 1209, pour la défense de la foi, et confirmé la même année par une bulle du pape Innocent III. En 1221, le pape Honorius III donna aux membres de l'ordre, comme signe distinctif, une croix flourdelisée, blanche et noire. En 1235, Grégoire IX approuva la règle de l'ordre. Depuis cette époque, l'ordre se répandit en Europe, et ses membres furent connus sous les noms de chevaliers de Jésus-Christ, du Rosaire, de Saint-Dominique, de Saint-Pierre martyr et de la Bienheureuse Vierge Marie glorieuse ou Gaudenti de Venise. L'ordre de la Milice de Jésus-Christ fut, à travers les siècles, confirmé et enrichi de nombreux privilèges et indulgences. En l'année 1665, don Juan II d'Autriche, fils du roi Philippe IV d'Espagne, fut élu grand maître.



Croix de l'ordre de la Milice de Jésus-Christ.

En 1870, le pape Pie IX bénit le projet d'une réorganisation militante de l'ordre. Après de longues négociations en 1886 et 1887, le pape Léon XIII restaura l'ordre dont les membres sont actuellement divisés en deux classes : les frères et les chevaliers, et l'admission, toujours précédée d'un noviciat, n'a lieu qu'au premier degré.

Les insignes de l'ordre consistent dans la croix flourdelisée, partie et coupée blanche et noire, dont la dimension et les ornements varient suivant les grades. Le ruban est blanc moiré, avec une large bordure noire et un filet clair au milieu. L'habit de l'ordre comprend une tunique blanche avec collet et parements bleu foncé, un pantalon bleu foncé à bande d'or, une épée, un bicorne à plumes et un manteau de drap noir, doublé de satin blanc, avec la croix de l'ordre brodée au côté gauche.

MILICHIE (*chi*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant quelques espèces d'Europe. (La *milichia speciosa* vit en France.)

MILICIEN (*si-in*) n. m. Soldat de la milice; garde national : *Un corps de* MILICIENS. V. MILICE.

MILICOTON n. m. Hortic. Variété de pêche.

MILIEU (du préf. *mi*, et de *lieu*) n. m. Centre, endroit également éloigné des extrémités : *Le* MILIEU *d'une place, d'une table. Couper une pomme par le* MILIEU. ‖ Endroit éloigné des bords, sans en être également distant : *S'avancer au* MILIEU *de la foule*. — Adjectiv. Qui est situé au milieu : *Le point* MILIEU *de l'arc décrit par le pendule*.

— Position intermédiaire entre deux ou plusieurs autres : *Mettez-vous au* MILIEU, *là, entre nous deux*.

— Endroit à peu près également éloigné d'un commencement et d'une fin : *Passage qui se trouve vers le* MILIEU *d'un volume*. ‖ Moment également éloigné de deux termes déterminés : *Le* MILIEU *du mois, du siècle*.

— Point intermédiaire, moyen terme : *La bonne économie est le* MILIEU *entre la prodigalité et l'avarice*. ‖ Transition : *Passer presque sans* MILIEU *de la crainte à l'espérance*. ‖ Transaction, biais, accommodement : *Trouver un* MILIEU *pour arranger une affaire*.

— Lieu ou corps dans lequel on se meut, on agit : *Les poissons vivent dans un* MILIEU *où nous périssons en peu de temps*. ‖ Sphère intellectuelle, morale ou sociale de l'homme; société habituelle : *L'homme vaut, le plus souvent, ce que vaut le* MILIEU *où il vit*.

— Pop. Derrière.

— Loc. div. : *Juste milieu*, Etat également éloigné des extrêmes : *Entre l'eau froide et l'eau chaude, le* JUSTE MILIEU *est l'eau tiède*. (V. Hugo.) ‖ *Tenir le milieu*, Etre placé entre deux extrêmes, être un intermédiaire, un moyen terme.

— Loc. prép. *Au milieu de*, Dans, au centre de : AU MILIEU DE *la mer. Passer* AU MILIEU DE *la rue*. (Parmi, dans la société de : AU MILIEU DES *hommes*. — Dans la possession de : *Vivre* AU MILIEU DES *plaisirs*. — Pendant, au plus fort de : AU MILIEU DU *désordre*.) ‖ *Au beau milieu, En plein milieu de*, Juste au milieu; dans, parmi. ‖ *Au milieu de tout cela*, Avec tout cela, malgré tout cela.

— Anat. *Milieux de l'œil*, Substances transparentes que renferme le globe de l'œil.

— Astron. *Milieu du ciel*, Point de l'équateur pris sur le méridien du lieu.

— Biol. *Conditions de milieu*, Ensemble des circonstances physiques ou chimiques, extérieures à eux, que rencontrent les êtres vivants et qui interviennent sur leur fonctionnement et leur évolution, soit pour les favoriser, soit pour les ralentir ou les empêcher. V. MÉSOLOGIE.

— Géogr. *L'empire du Milieu*, La Chine.

— Microbiol. *Milieux de culture*. V. la partie encycl.

— Polit. *Juste milieu*. V. JUSTE-MILIEU.

— Physiol. *Milieu intérieur*, Ensemble des circonstances que les éléments anatomiques rencontrent à l'intérieur de l'organisme polyplastidaire qu'ils constituent. ‖ *Milieu nutritif*, Ensemble des circonstances chimiques favorables à l'assimilation, chez le monoplastide libre ou associé, à la nutrition chez l'être polyplastidaire.

— SYN. **Milieu, centre**. V. CENTRE.

— ENCYCL. Biol. La théorie des *milieux* est la théorie de l'action modificatrice exercée sur tout être vivant par les conditions matérielles et autres dans lesquelles il se trouve. On pourrait en trouver les germes dans la philosophie ancienne. Leibniz l'a entrevue. Mais c'est Kant qui l'a formulée; et, après lui, elle a été développée par Hegel et par les diverses fractions du positivisme. Aujourd'hui, elle est admise avec des restrictions diverses, depuis Darwin, par toutes les écoles.

L'étude des milieux a conduit à la fondation de sciences nouvelles; c'est ainsi que la géographie botanique et la géographie zoologique recherchent l'influence de certaines conditions extérieures sur l'activité physiologique des organismes. Si l'on fait abstraction de l'homme, le rapport du milieu et de l'être est, selon le point de vue, fatal ou providentiel. L'homme introduit dans ce jeu mécanique une détermination au moins apparente. Tout en subissant les milieux et étant modifié par eux, il agit sur eux à son tour et les modifie. Il en crée même un d'une espèce spéciale : c'est celui que constituent l'organisation politique, la distribution des richesses, l'ensemble des coutumes, les lois, la religion, etc.; on l'appelle le milieu social. La sociologie est consacrée, en grande partie, à l'étude du milieu social et de son évolution.

— Microbiol. *Milieu de culture*. V. MICROBIENNES (cultures).

— Physiol. *Milieu intérieur*. Cl. Bernard réservait cette appellation au sang; mais celui-ci n'est qu'un intermédiaire entre l'extérieur et le liquide intercellulaire ou *lymphe* qui baigne tous les éléments anatomiques. La lymphe

représenterait donc le véritable milieu intérieur. Cependant, on est porté à étendre cette appellation à tout ce qui, dans l'intérieur de l'organisme, n'est pas matière vivante.

Milieu (PIC DU), montagne d'Espagne (haut Aragon), entre le pic d'Aneto et celui de la Maladeta; 3.354 mètres.

Milinda, roi de l'Inde, donné comme étant d'origine *yavana*, c'est-à-dire grecque ou tout au moins étrangère, qui aurait régné vers le milieu du IIe siècle avant notre ère (environ 140) et fut converti au bouddhisme par le moine Nâgaséna, l'un des Pères de l'Église bouddhique. On l'identifie généralement avec le roi grec Ménandre.

Milinoé. Mythol. gr. V. Mélinoé.

Miliole n. f. Genre de foraminifères, type de la famille des *miliolidés*, comprenant de nombreuses espèces répandues dans toutes les mers, ou fossiles depuis l'époque jurassique. Syn. MILIOLITE.

Miliolidés n. m. pl. Famille de foraminifères réticulés, comprenant les *milioles* et genres voisins. — *Un* MILIOLIDÉ.

Miliorati n. m. pl. Soie de Bologne et de Milan.

Militaire (*tèr'* — du lat. *militaris*, même sens) adj. Qui concerne la guerre, l'armée, les soldats : *Art* MILITAIRE. *Métier* MILITAIRE. *Discipline* MILITAIRE. *Autorités* MILITAIRES.

— Qui aime la guerre : *Un peuple* MILITAIRE.

— Loc. div. *Exécution militaire*, Peine de mort exécutée par des soldats, en vertu d'une sentence prononcée par un tribunal militaire. (Violences exercées sur un pays, par ordre des chefs militaires, dans un but de répression.) ‖ *Honneurs militaires*, Honneurs rendus par des troupes en armes, en des cas prévus par les règlements. (V. HONNEUR.) ‖ *Heure militaire*, Heure exacte, les soldats étant soumis à une exacte discipline. ‖ *Architecture militaire*, Art des fortifications.

— Admin. *Marine militaire*, Ensemble des navires de guerre et des équipages d'un État. ‖ *Port militaire*, Port préparé pour le stationnement des navires de guerre. ‖ *Route militaire*, Route tracée pour faciliter les opérations militaires.

— Bot. *Herbe militaire*, Nom vulgaire des millefeuilles.

— Dr. *Testament militaire*, Testament fait à l'armée par un militaire, et que la loi dispense de certaines formalités.

— Hist. *Ordre religieux et militaire*, Ordre religieux dont les membres sont à la fois moines et soldats. (V. MALTE.) ‖ *Confins militaires*. V. CONFINS.

— Mythol. rom. Épithète de Jupiter.

— Pathol. *Goutte militaire*, Blennorrhée ancienne, qui ne se manifeste que par une goutte purulente au réveil.

— n. m. Celui qui sert comme soldat, qui fait partie de l'armée : *Un beau* MILITAIRE. ‖ État militaire, profession des armes; gens de guerre : *Le* CIVIL *et le* MILITAIRE.

— SYN. **Belliqueux, guerrier**, etc. V. BELLIQUEUX.

— ANTON. **Pacifique, civil.**

— ENCYCL. B.-arts. Beaucoup de peintres se sont plu à nous faire pénétrer dans la vie intime des camps et des casernes. Leurs œuvres, en général aimables et légères, ne doivent pas se confondre avec celles des peintres de bataille. Hans Sebald Beham a croqué avec beaucoup d'esprit des types de soldats allemands; les *Scènes de la vie militaire* de Schauffelbeim sont charmantes d'animation et de vérité. Le bivouac, avec les vivandières, a été représenté avec plus ou moins de licence par Johann Van Breda, Jan Meel, Van der Meulen, Wouwerman, Jean Leducq, Broogsloot, Heemskerke, Géricault, Leprince. Nous citerons à part : le *Militaire offrant des pièces d'or à une jeune femme*, chef-d'œuvre de Terburg; *un Militaire recevant une jeune dame*, chef-d'œuvre de Metsu; *le Militaire et le Petit Tambour*, du Vénitien Angeli.

Charlet doit surtout sa réputation aux chefs-d'œuvre lithographiés dans lesquels il mit en scène les grognards de la Grande Armée. Raffet a crayonné avec bonheur les scènes militaires du règne de Louis-Philippe. Hippolyte Bellangé a excellé, lui aussi, dans la représentation des scènes militaires. Enfin, les Salons de la fin du XIXe siècle ont mis en lumière les aquarelles et les peintures militaires de Pils et les compositions de Protais, d'un sentiment fin et poétique; les toiles de Berne-Bellecour, Dupray, Gelló, Perrault, Armand Dumaresq, Brown, de Neuville, Detaille.



Ordre militaire de Savoie.

Militaire de Savoie (ORDRE), institué en 1815 par Victor-Emmanuel Ier, roi de Sardaigne et réorganisé en 1855. Les membres sont divisés en cinq classes : grands-croix, grands officiers, commandeurs, officiers, chevaliers. Le roi d'Italie est grand maître de l'ordre. La croix des officiers est surmontée d'un trophée; celle des trois autres classes supérieures, d'une couronne royale. Devise : *Al merito ed al valore* (Au mérite et à la valeur). Ruban à trois raies égales : une rouge au centre et deux bleues.

Militaire fanfaron, comédie de Plaute. V. SOLDAT FANFARON.

Militaire (MÉDAILLE). V. MÉDAILLE.

Militairement (*tè*) adv. D'une façon militaire : *Vivre* MILITAIREMENT. ‖ Avec une discipline rigoureuse : *Affaire conduite* MILITAIREMENT. ‖ À l'heure exacte : *Deux couverts, et servez-nous* MILITAIREMENT. (L. Gozlan.) ‖ Par la force armée : *Occuper un endroit* MILITAIREMENT. ‖ *Exécuter militairement*, Fusiller.

Militant (*tan*), **ante** [rad. *militer*] adj. Qui fait la guerre, qui combat : *L'Algérie guerrière et* MILITANTE.

— Qui lutte, qui dispute une victoire : *La vie de l'homme est une vie* MILITANTE. ‖ *Politique militante*, Politique de lutte. — Substantiv. : Partisan de cette politique : *Les* MILITANTS. ‖ *Église militante*. V. ÉGLISE.

Militarisation (*si-on* — rad. *militariser*) n. f. Organisation militaire : *La* MILITARISATION *des pompiers.*

Militariser (du lat. *militaris*, militaire) v. a. Rendre militaire; donner des goûts, des habitudes militaires à : MILITARISER *un pays.*

Militarisme (*rissm'*) n. m. Terme qui désigne, généralement en mauvaise part, la prépondérance exagérée de l'élément militaire dans une nation.

Militariste (*risst'*) adj. et n. Se dit des partisans, des doctrines du militarisme.

Militchévitch Djakov Milan), écrivain serbe, né à Ripanj en 1831. On lui doit de nombreux ouvrages intéressants, particulièrement sur le folklore serbe. Citons : *la Principauté de Serbie* (1876); *la Vie du paysan serbe* (1867-1877); *Royaume de Serbie* (1884); etc.

Militello Val di Catania, ville du royaume d'Italie (île de Sicile [prov. de Catane]), près du lac de Lentini; 10.556 hab.

Militer (lat. *militare*) v. n. Combattre, lutter : *Tout parti est nécessairement ingrat quand il* MILITE. (Balz.)

— Fig. Être probant ou déterminant : *Circonstances qui* MILITENT *en faveur d'un accusé.*

Militsa, impératrice de Serbie, morte en 1405. Après la mort de son mari, le tsar Lazare Grblianovitch, tué à la bataille de Kosovo (1389), les Turcs la laissèrent, comme princesse tributaire, en possession d'une partie de l'empire serbe. En 1395, elle abandonna ses territoires à ses fils, Etienne le Haut, et se retira dans un monastère, tout en continuant d'exercer une certaine influence politique.

Militsch, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau]), sur la Bartsch; 3.701 hab. Ch.-l. du cercle de même nom. Château des comtes de Maltzan.

Milium (*li-om'*) n. m. Bot. Nom scientifique latin des vrais millets. V. MILLET.

Milius (Pierre-Bernard, baron), amiral français, né à Bordeaux en 1773, mort à Bourbonne-les-Bains en 1829. Lors de l'expédition d'Irlande, il tomba aux mains des Anglais, qui lui rendirent la liberté en 1799. De retour en France, il combattit dans la Méditerranée sous les ordres de Bruix, accompagna, en 1800, le capitaine Baudin vers les mers australes, et ramena, après la mort de celui-ci, le navire « Géographe » à Lorient (1804). Nommé commandant de la frégate « Didon » en 1805, il assista au combat du cap Finistère, fut pris par les Anglais, qui le gardèrent jusqu'en 1806. Capitaine de vaisseau en 1811, Milius alla, en 1814, reprendre possession, au nom de Louis XVIII, des colonies françaises des Antilles. Il devint, en 1827, contre-amiral pour sa belle conduite à Navarin. On a de lui diverses relations publiées dans les « Annales maritimes ».

Miliuse n. f. Genre d'anonacées, comprenant des arbustes à feuilles alternes simples, à fleurs à carpelles indépendants, dont on connaît sept espèces, d'Asie et d'Océanie.

Milizac, comm. du Finistère, arrond. et à 13 kilom. de Brest, sur un affluent de l'Aber-Benoît; 1.809 hab.

Milizia (Francesco), architecte et archéologue italien, né à Oria (Terre d'Otrante) en 1725, mort à Rome en 1798. Après avoir habité pendant plusieurs années Gallipoli, Milizia alla, en 1761, s'établir à Rome, où il passa le reste de sa vie. Citons de lui : *le Vite de'piu celebri architetti d'ogni nazione e d'ogni tempo, precedute da un saggio sopra l'architettura* (1768); *Elementi di matematiche pure* (1771); *Principii d'architettura civile* (1781); etc.

Milkowski (Sigismond), publiciste et romancier polonais, né en 1824 dans le gouvernement de Podolie. Il a écrit, sous le pseudonyme de THÉODORE-THOMAS JEZ (*Jez* veut dire *hérisson* en polonais), plusieurs romans historiques très remarquables, tels que : *Handzia Zahornicka* (1860); *Szandor Kowacz* (1861); *Histoire d'un trisaieul* (1864); *le Fuseau* (1865); *les Uscoques*, traduit en français. En 1848, il prit part à la révolution hongroise et, ensuite, fit un séjour en Turquie et en Valachie. Il se retira définitivement en Suisse, à Lausanne, puis à Genève.

Mill (John), théologien protestant anglais, né à Shap (Westmoreland) en 1645, mort à Oxford en 1707. Recteur de Blechingdon (Oxfordshire) et chapelain de Charles II, il obtint, en 1704, un canonicat dans l'église de Canterbéry. Son nom est connu grâce à l'édition du Nouveau Testament grec, à laquelle il a consacré sa vie : *Novum Testamentum cum lectionibus variantibus*, etc. (1707).

Mill (James), historien, économiste et philosophe anglais, né à Northwater-Bridge (comté de Forfar) en 1773, mort à Kensington en 1836. Il dut à la protection de sir John Stuart de faire d'excellentes études. Il fut d'abord disciple de Dugald-Stewart, et se prépara au ministère pastoral. En 1808, il renonça à cette carrière et adopta les idées de Bentham. Il n'était connu que par des articles de revue quand, en 1818, il publia son *Histoire de l'Inde britannique*, qui obtint le plus vif succès. En 1829, il donna son *Analyse des phénomènes de l'esprit humain*, qui a fondé sa réputation de philosophe. Mill y réduit toute la réalité psychologique à un fait, la sensation, et toutes les lois de cette réalité à une seule, l'association. Il explique ainsi toutes les opérations intellectuelles. Il ramène à une seule, celle de contiguïté dans l'espace et le temps, toutes les lois de l'association des idées. Il continue Hume et Hartley.

En même temps qu'il se livrait à ces travaux de psychologie, il s'exerçait dans les genres les plus divers. En 1822, il avait publié ses *Principes d'économie politique*, inspirés de Bentham et de Ricardo. En politique, il avait subi profondément l'influence de la Révolution française. Il travailla à étendre considérablement le droit de suffrage. Il exerça la plus grande partie de son action par la *Revue de Westminster*, qu'il avait fondée. Sa dernière publication fut un *Fragment sur Mackintosh* (1835).

Mill (John *Stuart*), philosophe et économiste anglais, fils de James Mill, né à Londres en 1806, mort à Avignon en 1873. Après une éducation dont son *Autobiographie* présente le tableau curieux et après un séjour en France chez J.-B. Say, il inaugura sa carrière par des articles publiés dans le « Traveller », la « Westminster Review », l' « Edinburgher Review », l' « Examiner ». En 1843, il donna sa *Logique instinctive et déductive*, et en 1844, ses *Essays on some unsettled questions of political economy*. Dès lors, les travaux du philosophie pure et de politique théorique et pratique se partagèrent son temps. Il publia successivement : *Principes d'économie politique* (1848); *la Liberté* (1854); *le Gouvernement représentatif* (1860); *l'Utilitarisme* (1861); *Auguste Comte et le Positivisme* (1865); *Examen de la philosophie d'Hamilton* (1865); *l'Assujettissement des femmes* (1869); *Autobiographie* (*Mes mémoires*, 1869). En 1865, il fut élu membre de la Chambre des communes.

Stuart Mill se rattache directement à Hume et à l'empirisme du XVIIIe siècle. Au lieu de s'adresser, comme Spencer, à l'expérience de la race, il en invoque que celle de l'individu. En même temps, il combat sous toutes ses formes la doctrine de l'intuition. Tout en poussant la critique au point le plus extrême, il affirme, en les fondant sur l'associationisme, la réalité du monde extérieur et celle des esprits; il fait une place à l'idée de Dieu. C'est en logique qu'il a été le plus original. Il a voulu en faire une science de la vérité, au lieu d'une science de la conséquence formelle. Il a ramené la déduction à une généralisation des opérations inductives et fondé l'induction, non pas sur la croyance à l'uniformité du cours de la nature, mais sur la loi de la causalité universelle, fondée, elle, sur notre habitude de voir se succéder, toujours dans un même ordre, des séries de phénomènes. En morale, il affirme l'identité du bonheur général avec le bonheur individuel et pose comme principe directeur la recherche du premier. En politique, il se rattache au parti libéral, mais il échappe aux classifications absolues; car, tout en étant individualiste, il réclame souvent l'intervention de l'État au profit des faibles et particulièrement de la femme.



Stuart Mill.

Millac, comm. de la Vienne, arrond. et à 30 kilom. de Montmorillon; 1.150 hab. Église romane.

Millade (*ll* mll.) n. f. Petit mil. Bouillie de mil que l'on fait aux environs de Pau.

Millais (sir John Everett), peintre anglais, né à Southampton en 1829, mort à Londres en 1896. Il obtint, à l'âge de quatorze ans, une médaille d'argent, et à dix-huit une médaille d'or, pour son tableau *les Benjamites enlevant leurs femmes* (1847). Il exposa en même temps *la Reine Elgiva livrée aux envoyés de Dunstan* et *le Denier de la veuve*. Deux ans plus tard, rompant avec les traditions académiques, il devint le chef des préraphaélites. Millais, après son *Isabella*, tirée d'une scène de Keats, et dans laquelle il avait fait table rase de toutes les idées reçues, continua vaillamment sa tâche. Successivement, il exposa *Ferdinand et Ariel*, *l'Enfance du Christ* (1850); *la Fille du bûcheron*, *Mariana*, *le Retour de la fête de l'arc* (1851); *Ophélia* (1852); *Episode de la Saint-Barthélemy* (1852); *le Proscrit royaliste* (1853), belle et étrange toile qui le fit admettre à l'Académie royale. Il a peint aussi, en 1854, un beau portrait de Ruskin. Un an plus tard, Millais envoyait à l'Exposition universelle de Paris : *Ophélia*, *l'Ordre d'élargissement* et *le Retour de la colombe à l'arche*. Il a exposé depuis, à Londres (1863) : *la Vallée du repos*, *Feuilles d'automne* et *Pommiers en fleurs*, scènes et paysages dans le même goût archaïque, et pourtant pleins de réalisme. Il a envoyé à l'Exposition universelle de 1867 : *la Veille de la Sainte-Agnès*, *Satan semant l'ivraie* et *les Romains quittant la Grande-Bretagne*.



Sir John Millais.

Il figurait à l'Exposition de 1900 avec : *Portrait de John Hare*; *le Bleu charmant de la petite Véronique*, et *le Vieux Jardin*, toile tout à fait intime et pénétrante. Millais, mort directeur de l'Académie, mérite surtout de rester comme portraitiste.

Millam, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 26 kilom. de Dunkerque, à la lisière sud du pays des Watergands, près du canal de la Colme et de l'Aa canalisé; 1.000 hab. Église ogivale des XVIe et XVIIe siècles.

Millançay, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 10 kilom. de Romorantin, en Sologne, près de la forêt de Bruadae; 1.064 hab. Commerce de sangsues.

Millangue (*mill-angh'* [*ll* mll.] — rad. *mil*) n. m. Bot. Nom vulgaire du sorgho.

Millard (*mill-ar'* [*ll* mll.]) Arg. Autref. Gueux qui mendiait dans les campagnes.

Millardet (Pierre-Marie-Alexis), botaniste français, né à Montmirey (Jura) en 1838. Professeur à la faculté des sciences de Bordeaux, membre correspondant de l'Institut, il est connu surtout par ses belles recherches en vue de la reconstitution du vignoble français, et c'est à lui qu'est due la découverte de la bouillie bordelaise, qui permet de lutter contre diverses maladies cryptogamiques de la vigne. Sur son initiative, on a eu recours à l'hybridation sexuelle, en vue de créer des types résistant au phylloxera; il a propagé l'emploi des hybrides comme producteurs directs. Parmi ses nombreuses publications, on peut citer : *le Prothalle mâle des cryptogames vasculaires* (1869); *la Question des vignes américaines au point de vue théorique et pratique* (1877); *Résultats généraux de l'hybridation des vignes* (1891); etc.

Millarès (*ll* mll., et *rès*) Métrol. n. m. Monnaie d'argent du moyen âge, qu'on frappait surtout à Montpellier.

— Comm. Espèce de cigare.

Millas (*mill-as'* [*ll* mll.]) n. m. Dans le sud-ouest de la France, Gâteau de pâte roulée et de miel. ‖ Sorte de gâteau fait de farine de maïs cuite à l'eau, et que l'on mange frite ou en grillades assaisonnées de sucre.

Millas (*lass*) ch.-l. de cant. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 15 kilom. de Perpignan, dans la plaine de Rivéral, sur la rive droite de la Tet; 2.208 hab. Source ferrugineuse. Vins classés parmi les bons roussillons;

sériciculture, huileries, etc. Murailles ruinées et tours gothiques de l'ancien château fort de Força-Real. — Le canton a 9 comm. et 10.959 hab.

Millau ou **Milhau** (*mill-o* [*ll* mll.]), ch.-l. d'arrond. de l'Aveyron, à 48 kilom. de Rodez, en aval du confluent du Tarn et de la Dourbie, entre le causse Noir et le causse du Larzac; 18.754 hab. (*Millavois, oises.*) Ch. de f. Midi. Commerce et industrie actifs : gisements houillers; mégisseries et tanneries importantes; fabriques de gants; filatures de laines. Église Notre-Dame, de style roman (XIIIe-XVIe s.). Beffroi du XVIe siècle.

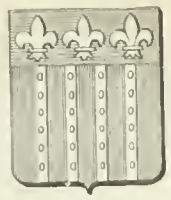

Armes de Millau.

Millau (lat. *Æmilianum*) fut, dès le moyen âge, une place forte importante, qui appartint aux comtes de Barcelone, puis aux comtes d'Armagnac jusqu'à la fin du XVe siècle, et joua, au cours du XVIe et du XVIIe siècle, un rôle considérable dans les mouvements protestants des Cévennes. Après la révolte de 1620 et la publication de la paix d'Uzès, Richelieu en fit détruire les anciennes fortifications.

— L'arrondissement a 9 cant., 50 comm. et 64.896 hab.; le canton 7 comm. et 22.631 hab.

Millaud (Moïse), banquier et journaliste français, né à Bordeaux en 1813, mort à Paris en 1871. Fils de pauvres marchands israélites, il fut clerc d'huissier, fonda un petit journal, puis se rendit à Paris, y créa des feuilles éphémères : *l'Audience* (1839-1845 ; *la Liberté* (1848) ; *le Journal des chemins de fer* (1848), se lança dans les affaires avec Mirès, créa la Caisse des chemins de fer et devint banquier. En 1856, il fonda la Caisse générale des actionnaires, puis acheta à Émile de Girardin sa part de propriété dans la « Presse », qu'il revendit en 1860 à Solar. Ayant fait de grandes pertes, il chercha à refaire sa fortune en créant diverses publications : *le Petit Journal* (1863), dont le succès fut prodigieux ; *le Journal illustré, le Journal littéraire, le Soleil, le Journal des voyageurs.* Millaud donna des fêtes splendides dans son hôtel et finit par perdre la plus grande partie de sa fortune.

Millaud (Arthur-Paul-David-*Albert*), littérateur, fils du précédent, né et mort à Paris (1836-1892). Il débuta par des poésies, fonda de petites feuilles, puis entra, en 1869, au « Figaro ». Il écrivit, sous le titre de *Petite Némésis*, des articles en vers, spirituels et mordants, puis des croquis amusants sous les pseudonymes de Baron Grimm et de La Bruyère. Il a donné au théâtre, le plus souvent en collaboration, un assez grand nombre de pièces marquées de sa verve spirituelle et dont le rôle principal fut presque toujours, créé par Judic qu'il épousa. Citons : *Madame l'Archiduc* (1874) ; *Niniche* (1878) ; *la Femme à papa* (1879) ; *Lili* (1882) ; *Mam'zelle Nitouche* (1883) ; *le Remords d'Anatole* (1885) ; etc.

Millaud (Édouard), magistrat et homme politique français, né à Tarascon (Bouches-du-Rhône) en 1834. Avocat à Lyon et républicain, il fut nommé, en 1870, avocat général et, en 1871, procureur général par intérim dans cette ville; en juillet 1871, il alla siéger à l'Assemblée nationale comme député du Rhône, et vota avec l'extrême gauche. Réélu en 1876 et 1877, il devint, en 1880, sénateur du Rhône, et fut, de novembre 1886 à juin 1887, ministre des travaux publics dans les cabinets Freycinet et Goblet. Il a été réélu sénateur en 1891 et 1900. Outre des brochures de propagande, comme le *Père Gérard*, l'*Almanach du père Gérard*, on lui doit, entre autres écrits : *Étude sur l'orateur Hortensius* (1859); etc.

Millay, comm. de la Nièvre, arrond. et à 30 kilom. de Château-Chinon, près de La Roche; 1.654 hab. Monuments mégalithiques; ruines romaines; église du XIe s.

Millbury, ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur le Blackstone; 4.428 hab. Cotonnades et tapis.

mille (du lat. *mille*) adj. num. Dix fois cent : Mille *francs.*

— En nombre indéterminé, mais fort considérable : *Nous sommes exposés à* mille *dangers.*

— Loc. div. Fam. *Des mille et des cent.* De grandes sommes d'argent. ‖ *Être à mille lieues,* Être très loin de deviner, de soupçonner, de savoir. ‖ S'emploie dans un grand nombre de jurons : Mille *sabords!* Mille *tonnerres!* Mille *bombes!* ‖ Pop. *Mettre dans le mille,* Réussir tout à fait. (Loc. tirée du jeu de tonneau.)

— Hist. *L'an mille.* (V. an mille.) ‖ *Mille diables,* Corps d'aventuriers organisé sous François Ier. ‖ *Les mille,* Nom des compagnons de Garibaldi dans l'expédition de Sicile, en 1860. V. la partie encycl.

— n. m. Nombre composé de mille unités : *Le carré de* mille *est un million.* ‖ Chiffre représentant des mille : *Placer exactement les* mille, *les centaines, les dizaines et les unités.* ‖ Quantité de mille objets : *Un* mille *d'épingles.*

— Gramm. *Mille* est toujours invariable quand il exprime une idée de nombre : *Deux* mille ; *trois* mille *quatre cents.*

Au lieu de *mille cent, mille deux cents, mille trois cents,* etc., on dit souvent *onze cents, douze cents, treize cents,* etc., mais on ne peut jamais remplacer *mille* par *dix cents.*

Dans la date ordinaire des années qui commencent par le mot *mille,* on écrit *mil* quand ce mot est suivi d'un adjectif de nombre : *L'an* mil *huit cent. Mille* conserve encore ses cinq lettres pour les dates étrangères à l'ère chrétienne : *L'an deux* mille *avant J.-C.*

Dans la suite des nombres, après *mille,* on dit : *mille un, mille deux,* etc.; mais, quand il n'y a qu'un seul nombre d'énoncé, on dit plutôt *mille et un,* et le substantif suivant est toujours au pluriel : *Mille et un chevaux,* et non *cheval; les Mille et une Nuits.*

— Jeux. Celle des cases du jeu de tonneau qui porte le chiffre 1.000, le plus élevé de tous.

— Encycl. Numér. Le *mille,* unité du quatrième ordre, vaut dix fois cent unités. (V. numération.) Dans la numération écrite, le nombre mille est représenté par l'unité suivie de trois zéros (1.000). Pour représenter le nombre mille, les Romains employaient la lettre M, qu'ils reportaient une, deux, trois fois à la droite d'elle-même pour écrire les nombres 2.000, 3.000, 4.000, etc. Les Grecs représentaient le nombre mille par $_{,}\alpha$, un alpha accompagné d'un petit trait ou d'un iota souscrit placé à gauche. Les multiples de mille étaient ainsi représentés :

2.000	3.000	4.000	5.000	6.000	7.000	8.000	9.000
$_{,}\beta$,	$_{,}\gamma$,	$_{,}\delta$,	$_{,}\varepsilon$,	$_{,}\varsigma$,	$_{,}\zeta$,	$_{,}\eta$,	$_{,}\vartheta$.

Pour exprimer un nombre de myriades, les Grecs faisaient usage de la lettre M, qu'ils plaçaient au-dessous des caractères qui désignaient ce nombre de myriades. Ainsi,

α	β	γ	δ	ε
M,	M,	M,	M,	M,

signifiait :

10.000	20.000	30.000	40.000	50.000

Diophante et Pappus représentent les dizaines de mille par les lettres Mν placées après le nombre. On a :

α Mν = 10.000, etc.

— Hist. *Les mille.* Depuis 1859, le royaume de Naples était agité. Les idées unitaires et libérales prenaient faveur, et leur propagation amena l'insurrection qui éclata à Palerme le 3 avril 1860. C'est l'occasion qu'attendait Garibaldi. La petite armée qu'il réunit à Gênes, le 5 mai 1860, se composait de 1.085 hommes. L'Italie tout entière y était représentée. Quelques étrangers vinrent s'y joindre, entre autres un Anglais, un jeune Russe et quelques Français : Ulric de Fonvielle ; un étudiant, Burôs ; l'émule en cuisine d'Alexandre Dumas, qui accompagnait l'expédition sur sa goélette l'« Emma », Durand ; Maxime Du Camp ; Lockroy, Henry Fouquier, et, enfin, de Flotte, commandant un corps de Français, à la tête duquel il se fit tuer, au mois d'août 1860, en combattant près du commandant Costa, ami de Bixio.

Après s'être emparé de deux vapeurs de la Compagnie Rubattino, le « Lombardo » et le « Piemonte », Garibaldi s'embarqua dans la nuit du 5 au 6 mai. Il détacha le colonel Zambianchi sur Talamone, dans l'État romain ; il débarqua le 11 à Marsala, avec 1.015 hommes. Le 15, il battait un corps napolitain à Calatafimi et entrait par surprise dans Palerme le 27. Après trois jours de combat, l'intervention du corps consulaire amenait la retraite des Napolitains. Garibaldi les battait encore à Milazzo (17-18 juill.). Dix jours après (28 juill.), Messine capitulait. Dès le 21 août, il commençait à franchir le détroit de Messine. Presque sans combat, il arrivait à Salerne, puis à Naples. Après un léger échec à Cajazzo, il battait l'armée napolitaine sur le Volturne, le 1er octobre. C'est à ce moment que le gouvernement piémontais, qui avait aidé sous main Garibaldi, intervint et commença la double campagne diplomatique et militaire qui aboutit à l'annexion de Naples. Sous le titre de *Souvenirs d'une chemise rouge* (1861), Ulric de Fonvielle a publié le récit de l'expédition des Mille.

Mille et une Nuits (les), recueil de contes arabes, en partie d'origine persane. — Le roi de Perse Shehriyar, ayant été convaincu de l'infidélité de sa femme, résolut d'en prendre une tous les soirs et de la faire étrangler le lendemain matin. La fille de son vizir, Shehrazade, s'étant offerte elle-même pour cette union, demanda comme seule grâce que sa sœur Dinarzade passât la nuit dans la chambre nuptiale. Shehriyar ayant consenti à ce désir, Dinarzade pria sa sœur, au milieu de la nuit, de lui narrer une de ces histoires qu'elle savait si bien. Le récit ayant vivement intéressé Shehriyar, il décida de ne livrer sa femme au bourreau que le lendemain pour en entendre la fin. La même scène se passa le lendemain et indéfiniment, si bien que, la mille et unième nuit, le roi de Perse, ravi de l'esprit et de la fidélité de Shehrazade, renonça à ses projets barbares. Les récits des *Mille et une Nuits,* où se déroulent les contes les plus fantastiques et les plus divers, sont au moins de trois origines : les uns viennent de Perse, les autres du Turkestan, les derniers d'Égypte et de Bagdad. Les plus célèbres sont ceux d'Aladin et de la Lampe merveilleuse, les Aventures d'Ali-Baba et des quarante voleurs, et les Incomparables Pérégrinations de Sindbad le marin, qui cachent un voyage réel exécuté vers l'an 1000. Il est vraisemblable que la plus grande partie de l'ouvrage a été rédigée en Égypte, au XIVe siècle, sans compter les additions postérieures. Les *Mille et une Nuits* sont surtout des contes bleus, où se joue la fantaisie de l'Orient ; on y trouve cependant des traditions anciennes, surtout dans les contes relatifs à l'Égypte, qu'il pourrait être intéressant de recueillir. Les principales traductions des *Mille et une Nuits* sont celle de Galland, gracieuse, mais souvent inexacte ; celle du capitaine Burton, qui est un modèle de précision ; enfin celle de J.-C. Mardrus (1900 et suiv.).

Mille et un Jours (les), recueil de contes persans, rédigés par Moklah ou Moclès et traduits en français par Pétis de La Croix (1710-1712). Cet ouvrage s'est beaucoup inspiré des *Mille et une Nuits.* L'original était écrit en arabe et porte le titre de *el-Faradj min baad elshiddet* (la Joie qui vient après la peine). La version persane a été traduite en langue turque, et c'est sous cette forme que l'original des *Mille et un Jours* est le plus connu. Cet ouvrage, qui se compose de contes ajoutés bout à bout, nous montre une princesse prévenue contre les hommes, et tous les contes du recueil tendent à dissiper cette prévention.

mille (du lat. *mille,* même sens) n. m. Métrol. Mesure itinéraire, usitée chez les Romains et valant mille pas. ‖ Mesure itinéraire, dont la valeur varie suivant les pays : *Trois* milles *anglais.*

— Mar. *Mille marin,* Mesure de longueur égale à la soixantième partie d'un degré de grand cercle de la sphère terrestre.

— Encycl. Le *mille* français est le mille théorique ; il vaut 1.852 mètres ou exactement 1.851m,852. C'est la soixantième partie du degré d'un grand cercle, et la lieue marine se compose de trois milles de cette valeur. Toutes les nations ont des milles de longueur différente. En Angleterre, il vaut 1.851 mètres, ou 1.069m,32 si on parle du mille de 1.700 yards ; en Autriche, il vaut 7.586 mètres ; celui de Hongrie, 8.356 mètres ; celui de Bohême, 6.910 mètres. Le mille allemand est de 7.407 mètres ; le mille de Russie ou de Lithuanie, 8.954 mètres, etc. D'après les calculs les plus précis, on en est arrivé à trouver que le mille romain était de 1.481m,75. L'ancienne lieue française de 4.444m,44, se rapprochait donc beaucoup de trois milles romains. En marine, on évalue toutes les distances en milles.

mille-au-godet n. m. Variété de poire extrêmement petite. ‖ Pl. *Des* mille-au-godet.

mille-canton n. m. Très petit fretin qui se montre en nombre très considérable, peu après l'éclosion du frai. ‖ Nom qu'en Normandie on donne à la *montée d'anguilles.*

Milledgeville, ville des Etats-Unis (Georgie), ch.-l. du comté de Baldwin, sur l'Oconee ; 3.322 hab. Commerce de coton ; filatures. Ancienne capitale de l'État de Georgie.

millée (*ll* mll.) n. f. Graine de millet décortiquée et cuite dans du lait ou du bouillon.

mille-fanti n. m. Espèce de pâte de vermicelle.

millefeuille n. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'achillée. ‖ Nom de diverses autres espèces de plantes, dont les feuilles, comme celles des achillées, sont très finement découpées en segments nombreux et linéaires ; par exemple, le myriophylle en épis, le phellandre aquatique, etc. (L'Acad. écrit mille-feuille.)



Millefeuille : *a,* fleuron composé ; *b,* fleur séparée féconde ; *c,* fleur séparée inféconde.

— Encycl. La *millefeuille* (achillea millefolium), encore appelée « herbo aux coupures », « aux charpentiers » ou « aux voituriers », est une plante vivace, commune dans les pelouses sèches, au bord des chemins, etc. Ses tiges cannelées portent des feuilles isolées, sessiles, longues et étroites, divisées en très nombreux segments, presque linéaires ; ses fleurs, blanches ou roses, sont réunies en petits capitules, groupés eux-mêmes en un corymbe terminal. Douée d'une odeur aromatique faible, la millefeuille est employée dans la composition de l'alcoolat vulnéraire.

millefiori (mot ital. signif. *mille fleurs*) n. m. invar. Techn. Nom donné à des objets de verre dans l'intérieur desquels se voit une espèce de mosaïque représentant des fleurs, tantôt isolées, tantôt groupées en bouquets, en guirlandes, en couronnes. (On dit également verre mosaïque.)

mille-fleurs n. f. Parfum. Substance composée d'extraits d'un grand nombre de fleurs. ‖ *Eau de mille-fleurs,* Urine de vache qu'on prenait autrefois comme remède, en tant que contenant les principes distillés des fleurs des prairies. ‖ *Huile de mille-fleurs,* Huile qu'on extrayait par distillation de la bouse de vache.

— n. m. Bot. Nom vulgaire du thlaspi des champs.

mille-graines n. f. Bot. Nom vulgaire des herniaires, de la radiole et des oldenlandies.

millegroux (*grou*) n. m. Superst. Espèce de loup-garou.

millénaire (*nèr'* — du lat. *millenarius,* même sens) adj. Qui contient mille unités : *Nombre* millénaire. ‖ Qui existe depuis mille ans : *Des sapins* millénaires.

— n. m. Substantiv. Chiffre exprimant le nombre mille. (V. millésime.) ‖ Espace de mille ans.

— Hist. relig. Nom donné à divers écrivains chrétiens, qui croyaient que le Messie aurait sur la terre un règne de mille ans. ‖ Nom donné à des sectaires qui prétendaient que le monde devait finir en l'an mille.

millénarisme (*rissm'* — rad. *millénaire*) n. m. Hist. relig. Doctrine des millénaires ; ensemble des partisans de cette secte. ‖ Erreur des sectaires qui enseignaient que le monde devait finir l'an mille.

— Encycl. On lit dans l'*Apocalypse* (XX, 1-3) : « Je vis descendre du ciel un ange qui avait la clef de l'abîme et une grande chaîne à la main. Il prit le dragon, l'antique serpent, qui est le diable et Satan, et l'enchaîna pour mille ans. Et, l'ayant jeté dans l'abîme, il le ferma sur lui et le scella, afin qu'il ne séduisît plus les nations, jusqu'à ce que ces mille ans soient accomplis ; après quoi, il doit être délié pour un peu de temps. » D'après l'interprétation commune de la tradition catholique, l'expression *mille ans* désigne une époque indéterminée de paix relative, qui doit précéder les tribulations des derniers jours. Cependant, dans les premiers siècles du christianisme, prenant le mot à la lettre, beaucoup d'écrivains ecclésiastiques enseignaient que, vainqueur des Césars persécuteurs, le Christ devait bientôt réapparaître pour régner, sur la terre, avec ses saints pendant dix siècles. On les appela *millénaires,* et leur doctrine reçut le nom de *millénarisme* ou de *chiliasme* (du mot gr. χίλιας, mille). Les principaux furent, parmi les écrivains grecs, Papias, évêque d'Hiérapolis, saint Justin, martyr, et saint Irénée ; parmi les Latins, Tertullien et Lactance. Combattu, dès le IIe siècle, par Origène, le millénarisme disparut au IVe siècle. Un millénarisme analogue à celui des premiers siècles, fut enseigné, au XVIe siècle, par les anabaptistes David, Élianus et Paccius ; au XVIIe, par Jurien et les prophètes protestants des Cévennes, au XVIIIe et au XIXe, par plusieurs docteurs anglais et allemands, entre autres Thomas Burnet, William Whiston, Benger, Œtinger, Hahn, Hofmann, Thiersch, Ebrard, etc. En Amérique, les *mormons* en firent un des articles de leur foi. (Sur les prétendues terreurs de l'an 1000, v. an mille.)

milléniste (*nisst'*) n. m. Prophète des derniers jours. (Littré.)

millénium (*ni-om'* — du lat. *mille,* mille) n. m. Règne de mille ans, attendu par les millénaires.

mille-pattes n. m. Zool. Nom vulgaire des myriapodes, du groupe des scolopendres. (Le *lithobius forcipatus* est le mille-pattes le plus commun en France ; ceux des pays chauds atteignent jusqu'à un pied de long.)



Mille-pattes.

— Arg. milit. Nom donné aux soldats d'infanterie de ligne, par allusion, peut-être, à l'aspect que présente une colonne en marche.

millepertuis (*mi-le-pèr'-tu-i*) n. m. Genre de plantes, de la famille des hypéricacées. ‖ L'Acad. écrit mille-pertuis.

— Encycl. Les *millepertuis* (hypericum) sont des herbes ou des arbrisseaux dont les feuilles, petites, généralement sessiles, semblent criblées de petits orifices, marquant l'emplacement de glandes translucides (d'où le nom français du genre). Leurs fleurs, jaunes ou blanches, solitaires ou groupées en cymes ou en panicules, ont un périanthe pentamère, un androcée formé généralement de trois faisceaux d'étamines ramifiées et un ovaire creusé

de trois à cinq loges. Le fruit est une capsule septicide. On en connaît près de cent quatre-vingts espèces, répandues surtout dans les régions tempérées. Le *millepertuis commun* (hypericum perforatum) est commun dans les haies, sur les pelouses, dans les prés, sur le bord des chemins, etc. L'*androsème* (hypericum androsæmum) est un sous-arbrisseau indigène, à grandes fleurs jaunes, dont les feuilles renferment un suc rouge, et qui a joui aussi d'une grande réputation comme vulnéraire. On le cultive pour l'ornement, ainsi que le *millepertuis à grandes fleurs* (hypericum calycinum). Les sommités fleuries de millepertuis, servaient à préparer, par cuisson dans l'huile, une *huile de millepertuis*, renommée jadis pour les maux d'oreille. Aujourd'hui, elles n'entrent plus que dans le baume tranquille et le baume du commandeur.



Millepertuis : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruit ; *c*, feuille.

MILLE-PIEDS n. m. Zool. Nom vulgaire des myriapodes en général. Syn. de MILLE-PATTES.

MILLÉPORE n. m. Genre de polypes hydroïdes des mers chaudes, type de la famille des *millépóridés*.

— ENCYCL. Les *millépores* (millepora) se présentent en colonies d'aspect très variable, massives, foliacées, rameuses, digitées. Leur surface raboteuse est percée de milliers de pores ; ceux du milieu logent seuls les individus nourriciers. Ces colonies, de dimensions souvent très grandes, concourent à la formation des récifs coralliens.


Millépore.

MILLÉPORIDÉS n. m. pl. Famille de polypes hydroïdes du groupe des hydrocoralliné́s, comprenant les *millépores* et genres voisins. — *Un* MILLÉPORIDÉ.

MILLÉPORITE (de *mille*, et *pore*) adj. Hist. nat. Qui est percé d'une multitude de pores ou de cellules.

MILLER, nom de différents comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat d'Arkansas ; 10.000 hab. Ch.-l. *Texarcana*. — Comté de l'Etat de Georgie ; 4.000 hab. Ch.-l. *Colquis*. — Comté de l'Etat de Missouri ; 11.000 hab. Ch-l. *Tuscambia*.

MILLER (Philippe), botaniste anglais, né en 1691, mort en 1771, surintendant des jardins de Chelsea et membre de la Société royale de Londres. Il est surtout connu pour son célèbre *Dictionnaire des jardiniers* (1731), traduit dans les principales langues de l'Europe. Son nom a été donné au genre *milleria*, de la famille des composées.

MILLER (James), littérateur et poète dramatique anglais, né en 1703, mort à Chelsea en 1744. Il fit ses études à Oxford et entra dans les ordres ; mais un goût irrésistible le porta à faire des pièces de théâtre et entrava sa carrière ecclésiastique. On a de lui : *les Humeurs d'Oxford* (1729), sa meilleure comédie ; *la Belle-Mère* (1734) ; *Joseph et ses frères* (1744) ; etc.

MILLER (Jean-Martin), poète et romancier allemand, né et mort à Ulm (1750-1814). Il fut professeur au gymnase d'Ulm, pasteur, prédicateur à la cathédrale (1783) et conseiller consistorial (1810). Miller n'échappa pas dans ses écrits à la sentimentalité maladive, alors de mode. Son roman *Siegwart, une histoire de couvent* (1776), fonda sa renommée. Citons encore : *un Episode de l'histoire de la tendresse* (1776) ; *Sermons pour les paysans* (1776-1784) ; *Correspondance de trois années d'Académie* (1776) ; etc.

MILLER (Hugh), écrivain et géologue écossais, né à Cromarty en 1802, mort près d'Edimbourg en 1856. Fils d'un marin et resté orphelin à l'âge de cinq ans, il manifesta de bonne heure la plus vive curiosité pour les choses de la nature. Un volume de vers : *Poésies par un ouvrier maçon* (1829), lui valut la protection d'un banquier, qui lui fournit les moyens de compléter son instruction. C'est alors qu'il publia ses *Scènes et légendes du nord de l'Ecosse* (1835). Débarrassé de toute préoccupation matérielle par son mariage, il prit la direction du journal « the Witness » (le Témoin), et publia, entre autres ouvrages : *le Grès rouge ancien* (1841) ; *les Empreintes du Créateur* (1849) ; *le Témoignage des roches* (1857) ; etc. On lui doit encore : *Premières impressions sur l'Angleterre et son peuple* (1847) ; *Mes écoles et mes maîtres* (1854), et un recueil posthume de *Légendes et esquisses* (1863). Il se tua dans un accès de fièvre chaude.

MILLER (Thomas), poète et littérateur anglais, né à Gainsborough (Lincolnshire) en 1809, mort à Londres en 1874. Tout en exerçant le métier de vannier, il cultiva la poésie. Son œuvre comprend des recueils de vers, tels que : *une Journée dans les bois* et *Scènes de villages ;* des romans agréablement écrits, comme *Lady Jane Grey* et *Godefroy Malvern ;* des livres composés pour les enfants et une *Histoire des Anglo-Saxons ;* etc.

MILLER (Cincinnatus HEINE-, dit **Joachim**), poète américain, né dans l'Indiana en 1841. Il mena une jeunesse aventureuse dans l'Orégon et la Californie et se rendit à Londres, où il publia (1871) ses *Chants des Sierras*, qui révélaient un coloriste chaud et puissant. Il a donné depuis *Chants du pays du soleil* (1873) ; *le Vaisseau dans le désert* (1875) ; *Chants des pays lointains* (1878) ; *la Destruction de Gotham* (1886) ; sa *Vie parmi les Indiens Modocs*, etc. Sa femme, dont il se sépara au bout de sept ans, a publié des vers sous le nom de MINNIE MYRTLE.

MILLE-RAIES n. f. Tiss. et manuf. Tissu à côtes très fines. ‖ On l'appelle aussi CÔTELÉ, et CANNELÉ.

MILLERAND (Etienne-Alexandre), homme politique français, né à Paris en 1859. Avocat à Paris, rédacteur à la « Justice », il fut élu conseiller municipal (1884), puis, en 1885, député de la Seine. Il siégea à l'extrême gauche, prit fréquemment la parole dans les débats touchant les questions ouvrières, se signala comme avocat en plaidant pour les grévistes de Montceau, de Decazeville, de Vierzon, et fonda le journal *la Voix*, où il combattit le boulangisme. Réélu en 1889, il devint un des plus brillants orateurs du parti socialiste, intervint dans la grève de Carmaux (1892), devint rédacteur en chef de la « Petite République », et fut réélu en 1893 et 1898. Au congrès de Saint-Mandé, en 1896, il se prononça en faveur du collectivisme, et passa en 1898 à la « Lanterne » comme rédacteur en chef. Ministre du commerce et de l'industrie dans le cabinet Waldeck-Rousseau (1899-1902), il prit l'initiative de réformes sur les conditions du travail, présenta un projet de loi sur les retraites ouvrières, et institua les conseils du travail. Il fut réélu député en 1902.


Millerand.

MILLERAND (*mi-le-ran* — probablem. du lat. *mille*, mille, et *granum*, grain) adj. Se dit des raisins atteints de millerandage.

MILLERANDAGE (*mi-le, daj'* — rad. *millerand*) n. m. Avortement constitutionnel ou accidentel du raisin, qui se manifeste par une réduction considérable du volume et de la quantité des grains. Cet accident est dû, la plupart du temps, à la *coulure* et se traite comme elle par les pincements, l'incision annulaire, etc.)

MILLERANDÉ, ÉE (*mi-le*) adj. Se dit des raisins affectés par le millerandage : *Grappe* MILLERANDÉE. *Raisin* MILLERANDÉ.


Grappe millerandée.

MILLERET (*mi-le-ré*) n. m. Espèce de passementerie, servant à la garniture des robes de femme.

MILLERICRINUS (*mi-lé, nuss*) n. m. Genre d'encrines, de la famille des apiocrinidés, fossiles dans le lias, le jurassique et le crétacé inférieur.

MILLÉRITE (*mi-lé*) n. f. Sulfure naturel de nickel appelé aussi *haorkies, nickelkies, nickel sulfuré* et *trichopyrite*.

— ENCYCL. La *millérite*, dont la formule est NiS, le poids spécifique 5,2 à 5,6 et la dureté 3 à 3,5, appartient au système rhomboédrique. Quand elle est pure, elle contient 35,24 de soufre et 64,76 de nickel ; mais, assez souvent, une petite partie de nickel est remplacée par une égale proportion de fer ou de cuivre. Sa couleur est d'un jaune de laiton légèrement irisé. Cette substance se présente en aigrilles très fines ou en filaments capillaires. C'est un minéral très rare, qu'on n'a encore trouvé qu'en Saxe, en Bohême, dans la Prusse rhénane, en Angleterre, etc.

MILLEROLE (*mi-le*) n. m. Métrol. Mesure de capacité, anciennement usitée en Provence pour le commerce des huiles d'olive et les vins, et équivalant à 64 litres. ‖ Mesure de capacité employée à Tunis, et valant 64lit,33.

— Techn. Vase de terre vernissée, dans lequel les savonniers mettent l'huile destinée à la fabrication des savons.

MILLERY, comm. du Rhône, arrond. et à 14 kilom. de Lyon, entre le Rhône et son affluent le Garon ; 1.175 hab. Vins ordinaires. Edifice du XVe siècle, renfermant un saint-sépulcre ; château de la Galée, du XVIIe siècle.

MILLÉSIME (du lat. *millesimus*, millième) n. m. Chiffre exprimant le nombre mille dans l'énoncé d'une date : *Imprimer 902 au lieu de 1902 par oubli du* MILLÉSIME. ‖ Date marquée en chiffres sur une monnaie, une médaille, pour indiquer l'année dans laquelle elle a été frappée : *Une pièce de cinq francs au* MILLÉSIME *de 1840*.

MILLÉSIMER (rad. *millésime*) v. a. Prendre la millième partie. ‖ Prendre un sur mille.

— Lever un tribut d'un millième.

MILLESIMO (*lé* — mot lat. signif. *millièmement*) adv. Millièmement, en millième lieu. (S'emploie lorsqu'on a compté jusqu'à mille à l'aide des adverbes latins *primo, secundo*.)

MILLESIMO, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]), sur la Bormida, sous-affluent du Pô par le Tanaro ; 1.388 hab. Victoire du général Bonaparte sur les Autrichiens, commandés par le général Provera le 14 avril 1796.

MILLESPÈCE (*mi-lé-spèss* — de *mille*, et *espèce*) n. f. Bot. Nom vulgaire du calament.

MILLET (*mill-è* [*ll* mll.] — rad. *mil*) n. m. Bot. Nom vulgaire de quelques espèces de panics. (Les vrais millets [*millium*], dont une espèce, *millium effusum*, est commune dans les bois couverts, se reconnaissent à leurs tiges dressées et à leurs panicules amples très lâches, à rameaux verticillés.)

— Pathol. Nom donné aux éruptions qui caractérisent la fièvre miliaire. ‖ Petit kyste ou tumeur kystique grosse comme un grain de millet, de couleur jaunâtre, que l'on observe sur les paupières et qui provient de l'accumulation des produits de sécrétion des glandes sébacées.


Millet *a*, graine.

MILLET (Jacques), auteur dramatique français, né à Paris vers 1425, mort vers 1466. Il est l'auteur d'un Mystère en quatre journées et plus de 30.000 vers, intitulé *la Destruction de Troie*, dont il a puisé la matière dans Homère, Darès le Phrygien et Benoît de Sainte-Maure. Son œuvre fut souvent imprimée au XVIe siècle.

MILLET (Jean), poète dauphinois, né à Grenoble vers 1600, mort à Grenoble vers 1675. On trouve dans ses poésies, écrites en patois, de la naïveté, des expressions pittoresques. Nous citerons de lui : *la Faye* (fée *de Sassenage* 1631 ; *la Bourgeoisie de Grenoble*, comédie (1665) ; *Pastorale et tragi-comédie de Janin, représentée dans la ville de Grenoble* (1633), son œuvre la plus connue : *la Vénérable Abbaye de Bongouvert de Grenoble, sur la réjouissance de la paix et du mariage du roy* (1660) ; etc.

MILLET (parfois MILÉ, orthogr. anc.) (François), connu sous le nom de **Francisque Millet**, peintre flamand, né à Anvers en 1642, mort à Paris en 1679. Il alla s'établir avec son maître Francken à Paris en 1660, et fit partie de l'académie de Le Brun. Il s'est adonné au paysage historique, où il a déployé beaucoup de facilité et un réel talent. — Son fils, JEAN (également surnommé *Francisque*), peintre, né et mort à Paris (1666-1723), entra à l'Académie en 1709. C'est lui qui a exécuté le *Paysage* du musée de Grenoble, où les figures sont de Watteau.

MILLET (Frédéric), peintre français, né à Charlieu (Loire) en 1786, mort à Paris en 1859. Il peignit des portraits en miniature et à l'aquarelle, remarquables par la vigueur du dessin et l'expression des physionomies, parmi lesquels nous citerons : *Louis-Philippe* (1831) ; *l'Impératrice Joséphine* (1855 ; *le Duc de Montmorency, Napoléon III, la Maréchale de Ragusse, Mme Bourgoin*, qu'on voit au Théâtre-Français ; les familles *d'Orléans, Bassano, Montebello*, etc.

MILLET (Aimé), sculpteur et dessinateur, fils du précédent, né et mort à Paris (1819-1891). Il commença à se faire connaître par de remarquables dessins : *Sainte Anne et sainte Marie*, d'après Raphaël, et le portrait de *Gonthard* (1842) ; *l'Adoration des bergers*, d'après Ribera ; *Balthazar Castiglione*, d'après Raphaël (1848) ; la *Joconde*, d'après le Vinci (1849). Mais il ne tarda pas à s'adonner complètement à la sculpture, avec la *Bacchante*, statue en plâtre très habilement traitée ; *Narcisse*, statue en plâtre (1850) ; le buste de *Gay-Lussac* (1852) ; *Jeune fille couronnée de fleurs*, buste (1853). L'*Ariane* (1857) fonda sa réputation. Vinrent ensuite un *Mercure*, statue destinée à la cour du Louvre. En 1865, il envoya au Salon *Vercingétorix*, statue colossale en cuivre repoussé, destinée à couronner le plateau d'Alise. On lui doit encore la *Justice civile*, statue pour la mairie du Ier arrondissement ; *la Jeunesse effeuillant les roses*, placée sur le tombeau de Henri Murger ; *Apollon*, statue qui couronne le Grand-Opéra ; un très remarquable *Tombeau de Baudin*, au Père-Lachaise ; *George Sand*, marbre (1881) ; *Edgar Quinet*, statue inaugurée à Bourg (Ain) en 1883 ; le monument de *Dorian*, au cimetière du Père-Lachaise ; etc.


Aimé Millet

MILLET (Jean-François), peintre français, né à Gréville (Manche) en 1815, mort à Barbizon (Seine-et-Marne) en 1875. Fils de paysans, berger dans son enfance et, plus tard, laboureur, son goût pour le dessin se manifesta si obstinément qu'on finit par l'envoyer à Cherbourg, en 1836, auprès du professeur Mouchel. En 1838, il était à Paris, inscrit parmi les élèves de Paul Delaroche. Il fit recevoir un *Portrait d'homme* au Salon de 1840. Durant plusieurs années, il vécut misérablement, peignant des portraits à bas prix, brossant des enseignes pour des magasins, et même une grande composition, *le Maréchal Bugeaud à la bataille d'Isly*, pour une baraque foraine. Vers 1842, Millet cherchait fortune au Havre. Rentré à Paris, l'artiste exécuta, dans l'atelier de Diaz, des scènes : *Nymphes endormies, Baigneurs, Rondes d'Amours en des paysages vaporeux*, etc. Au Salon de 1843, il se voyait refuser une *Tentation de saint Jérôme ;* mais, l'année suivante, le jury acceptait sa *Leçon d'équitation*, aujourd'hui perdue, et sa *Laitière*, qualifiée par Thoré de « petite esquisse dans le genre de Boucher ». En 1847 et 1848, il exposait un *Œdipe détaché de l'arbre*, composition tourmentée, imprégnée de romantisme ; une *Captivité des Juifs à Babylone* et un *Vanneur*, qui était le point de départ de sa vraie manière, ferme, rustique. Peu après la révolution de 1848, Millet se retirait à Barbizon. Voici la liste de ses principaux envois aux expositions, depuis le jour où son art s'est affranchi : *Paysanne assise* (1849) ; *les Botteleurs, le Semeur* (1850) ; *le Berger, les Moissonneurs, la Tondeuse de moutons* (1852 ; *Paysan greffant un arbre* (1855) ; *les Glaneuses* (1857), chef-d'œuvre entré au Louvre en 1892 ; *Femme faisant paître sa vache* (1859) ; *l'Attente, Femme faisant manger son enfant, Tondeuse de moutons* (1861) ; *Berger ramenant ses moutons, Bergère avec son troupeau, Paysans rapportant à l'étable un veau né aux champs* (médaille) (1864) ; *le Bout du village de Gréville* (la maison natale de l'artiste) (1865) ; *la Gardeuse d'oies*, et, à l'Exposition universelle, *la Mort et le Bûcheron* (refusé au Salon de 1859), *l'Angelus, les Planteurs de pommes de terre, la Récolte des pommes de terre* (médaille de 1re classe) (1867) ; *Novembre* et *Femme battant le beurre* (1870).


J.-F. Millet.

Très discuté longtemps, Millet, paysagiste et peintre de paysans, est considéré comme un des maîtres de l'art français dans la seconde moitié du XIXe siècle. Son réalisme s'élève à une véritable grandeur par le sentiment des caractères et l'expression des silhouettes. Sa facture rude, parfois lourde et pénible, atteint d'exquises délicatesses dans la recherche des états fugitifs de l'atmosphère et de la lumière du soir. On a de lui, en dehors de ses tableaux, de nombreux pastels et d'admirables dessins.

MILLETTE (*mi-llèt'* [*ll* mll.] — rad. *mil*) n. f. Variété de maïs à petits grains.

MILLEVACHES (PLATEAU DE), région haute, mamelonnée, du Limousin (dép. de la Corrèze, de la Haute-Vienne, de la Creuse, du Puy-de-Dôme); bossellement de granit, avec ondulations et dômes. Altitudes comprises entre 700 on 800 et 984 mètres (mont Besson); climat très pluvieux; vastes pâtures, élevage de bœufs, de moutons. Lieu d'origine de la Vienne, du Taurion, de la Maude, de la Creuse, de la Tardes (bassin de la Loire), de la Diège, de la Triousonne, de la Luzège, de la Vézère, de la Corrèze (bassin de la Gironde par la Dordogne).

MILLEVOYE (*mi-le-voi*) (Charles-Hubert), poète français, né à Abbeville en 1782, mort à Paris en 1816. Son enfance fut débile et développa en lui une mélancolie maladive. Il fit ses études à Paris, entra chez un procureur, puis chez un libraire. A dix-huit ans, il publia ses premières œuvres, un petit recueil de vers (*Poésies*, 1800). De 1804 à 1812, il prit part avec succès à de nombreux concours académiques, qui lui apportèrent l'aisance et même la célébrité. Il publia un deuxième recueil, qui contenait, entre autres pièces, *le Poète mourant* et *la Chute des feuilles*. On cite encore de lui : *le Déguisement, Danaé, Homère mendiant, l'Amour maternel*, etc.; un petit poème, *Emma et Eginhard*, enfin, *le Beau-Lys*, qui est une de ses meilleures compositions. Il écrivit aussi, mais avec peu de succès, des poèmes héroïques : *Charlemagne à Pavie; Alfred, roi d'Angleterre; Belzunce ou la Peste de Marseille*; une ode érotique, *la Sulamite*, imitée du *Cantique des Cantiques*. Il mourut à l'âge de trente-quatre ans, épuisé par les dérèglements d'une vie luxueuse. Longtemps, on a célébré la sensibilité de Millevoye. Il semble plus vrai de dire que ce poète n'eut jamais de vraie passion, mais seulement un peu d'amour de la nature et un peu de tristesse mélancolique, qu'il puisa soit chez les anciens, soit dans les poésies d'André Chénier : il eut surtout le talent de rendre en d'heureux vers la mélancolie du poitrinaire, sentiment fort à la mode à son époque.


Millevoye.

MILLEVOYE (Lucien), homme politique français, né à Grenoble en 1850. Petit-fils du précédent, fils d'un premier président à la cour de Lyon, il entra dans la magistrature et donna sa démission en 1880, lors des décrets contre les congrégations. Élu député boulangiste d'Amiens en 1889, il donna sa démission le 22 juin 1893, après s'être attiré un vote de blâme de la Chambre pour la lecture du dossier Norton. Il ne se représenta pas en 1893, devint en 1894 rédacteur en chef du journal « la Patrie », et fut réélu, en 1898 et en 1902, comme nationaliste, député dans le XVIe arrondissement de Paris. Il a publié : *la Vérité sur la mort de l'amiral Courbet* (1888).

MILLI (mot lat., ablat. de *mille*), préfixe employé dans le système métrique pour indiquer la millième partie d'une mesure.

MILLIAIRE (*mi-li-èr'* — du lat. *milliarius*, même sens) adj. Se dit des bornes placées sur les routes pour marquer une distance de mille pas : *Pierre* MILLIAIRE.
— Antiq. rom. *Cohorte milliaire*, Cohorte composée de 1.005 fantassins et de 132 cavaliers.
— Substantiv. n. m. Borne milliaire : *Dépasser le premier* MILLIAIRE.

Milliaire d'or, colonne dorée élevée par Auguste sur le Forum, non loin de la tribune aux harangues, et qui servait de point de départ aux routes militaires sortant de Rome. (On croit en avoir retrouvé la base.)


Milliaire d'or.

MILLIARD (*mi-li-ar'* — rad. *mille*) n. m. Numér. Mille millions : *Trente* MILLIARDS *de francs*. (Syn. BILLION.) ‖ Absolum. : *Dépenser des* MILLIARDS.
— Par ext. Nombre extrêmement grand : *Des* MILLIARDS *de nœuds inextricables*. (G. Sand.)
— Hist. *Milliard des émigrés*, Indemnité d'un milliard allouée sous la Restauration aux émigrés, pour les dédommager de la perte de leurs biens vendus pendant la Révolution.
— ENCYCL. Hist. Le projet d'indemnité présenté par le ministère Villèle, en 1825, fut l'objet de vives protestations, de la part, notamment, du duc de Broglie, de Chateaubriand, du comte Molé, etc. Cependant, la loi fut promulguée le 27 avril 1825. Les indemnités furent inégalement réparties. Quelques libéraux, La Fayette par exemple, étaient portés sur la liste des indemnitaires.

MILLIARE (*mi-li* n. m. Métrol. Millième partie d'un are, ou 10 décimètres carrés.

MILLIASSE (*mi-li-ass* — rad. *mille*) n. f. Fam. Quantité très grande, somme énorme : *On voit un tas de pleutres entasser des millions et des* MILLIASSES. (H. Reybaud.) ‖ S'est dit autref. pour TRILLION.

MILLIÈME (*mi-li-ème'*) adj. Qui occupe un rang marqué par le nombre mille : *La* MILLIÈME *année après la naissance de Jésus-Christ*.
— Se dit de chacune des parties d'un tout divisé en mille parties égales : *La* MILLIÈME *partie du globe*.
— n. m. Millième partie d'un tout.

MILLIEN (Jean-Étienne Achille), poète français, né à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre) en 1838. On lui doit quelques recueils de vers dans lesquels il se montre un paysagiste ferme, un naturaliste probe et sincère. Nous citerons de lui : *la Moisson* (1860); *Chants agrestes* (1862); *les Poèmes de la nuit* (1861); *Musettes et clairons* (1865); *Voix des ruines* (1874); *Nouvelles poésies* (1875); *Poèmes et sonnets* (1879); etc. Folkloriste, il a publié : *Chants populaires de la Grèce, de la Serbie et du Monténégro* (1891); etc.

MILLIER (*mi-li-é*) n. m. Nombre de mille ou d'environ mille : *Dépenser un* MILLIER *d'écus*. ‖ Par ext. Grand nombre : *Chaque minute fauche des* MILLIERS *d'êtres*.
— Autref. Poids de mille livres. ‖ Auj. Poids de mille kilogrammes. (C'est le poids du tonneau de mer; s'il s'agit du transport des marchandises sur routes, chemins de fer et canaux, le millier prend le nom de *tonne*.)

MILLIÈRE (Antoine-Louis CHAUMONT **de LA**), administrateur français, né et mort à Paris (1716-1803). Avocat général au parlement de Nancy en 1767, maître des requêtes au conseil d'État (1769), intendant des ponts et chaussées de 1781 à 1792, il fit construire des ponts, des canaux, des routes. Louis XVI, qui l'estimait « l'homme le plus honnête de son temps », lui offrit inutilement, en 1787, de remplacer Calonne, puis, en 1790, Necker, comme contrôleur général des finances.

MILLIÈRE (Jean-Baptiste), publiciste et homme politique français, né à Lamarche (Côte-d'Or) en 1817, fusillé à Paris le 21 mai 1871. Docteur en droit, avocat à Dijon, il collabora après 1848 à des journaux avancés et fut déporté en 1851. Rentré en France après l'amnistie, il devint chef du contentieux dans une compagnie d'assurances, se lança dans le mouvement d'opposition contre l'empire, entra, en 1869, comme administrateur à la « Marseillaise » et fut arrêté après le meurtre de Victor Noir. Après la révolution du 4 septembre 1870, il fit une vive opposition au gouvernement de la défense nationale, prit part au mouvement du 31 octobre 1870 et fut élu, en février 1871, député de la Seine, siégea à Bordeaux et à Versailles et resta à Paris sous la Commune. Lors de l'entrée des troupes régulières, il fut fusillé au Panthéon.

MILLIGRAMME n. m. Métrol. Millième partie d'un gramme.

MILLILITRE n. m. Millième partie d'un litre.

MILLIME n. m. Millième partie d'un franc ou dixième de centime.

MILLIMÈTRE n. m. Millième partie d'un mètre.
— ENCYCL. Comparé aux anciennes mesures, le *millimètre* vaut 0 toise, 000513074, ou 0 ligne, 443.
Le *millimètre carré* est un carré ayant un millimètre de côté; il est égal à la centième partie du centimètre carré. Comparé aux anciennes mesures, le millimètre carré vaut 0 toise carr. 0000002632, ou 0 lig. carr. 196249.
Le *millimètre cube* est un cube ayant un millimètre de côté; il est la millième partie du centimètre cube. Comparé aux anciennes mesures, le millimètre cube vaut 0 toise cub., 0000000001351, ou 0 lig. cub., 086828.

MILLIN (Aubin-Louis), archéologue, numismate, botaniste et minéralogiste, né et mort à Paris (1759-1818). Incarcéré quelque temps pendant la Terreur, il donna néanmoins des gages à la Révolution en changeant ses prénoms contre celui d'**Eleuthérophile** (Ami de la liberté), et en publiant l'*Annuaire du républicain* (1794), où il remplaça les noms des saints par ceux des légumes et des productions naturelles d'un usage journalier. Il fut nommé (1794) conservateur du Muséum des antiques à la Bibliothèque nationale, puis professeur d'histoire et de physique à l'École centrale et au Lycée de Paris, et chef de division au ministère de l'instruction publique. En 1795, il prit la direction du « Magasin encyclopédique », en 1817 celle des « Annales encyclopédiques ». On peut citer de lui : *Antiquités nationales ou Description des monastères, abbayes, châteaux*, etc., *devenus domaines nationaux; Monuments antiques inédits ou nouvellement expliqués* (1802-1804); *Voyages dans les départements du midi de la France* (1807-1811); *Pierres gravées inédites, tirées des plus célèbres cabinets de l'Europe* (1817-1825); etc.

MILLIN-DUPERREUX (Alexandre-Louis-Robert), peintre, né et mort à Paris (1764-1843). Il s'adonna au paysage historique, visita la France, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, surtout les Pyrénées. Nous citerons, parmi ses tableaux; la *Grande-Chartreuse*, des vues du *Château de Pau, Charles VII et Jeanne d'Arc*, etc.

MILLINGEN (James), archéologue et numismate anglais, né à Londres en 1774, d'une famille hollandaise, mort à Florence en 1845. A l'époque de la Révolution, il se rendit avec son père à Paris, où il fut incarcéré pendant quelque temps. En 1821, il se rendit en Italie, où il vécut du commerce d'objets d'art. On lui doit, notamment : *Peintures antiques et inédites de vases grecs, tirées de diverses collections* (1813); *Recueil de quelques médailles grecques inédites* (1813); *Ancient coins of greek cities and kings* (1831). Il a continué et publié l'*Histoire métallique de Napoléon* (1818-1822), commencée par Millin.

MILLION (*mi-li-on*) n. m. Nombre de mille fois mille : *Un* MILLION *de francs*. — Absolum. : *Gagner des* MILLIONS. ‖ *Être riche à millions*, Être extrêmement riche.
— Par ext. Nombre, quantité très considérable : *Pour une héroïne, il y a des* MILLIONS *de héros*. (Proudh.)

MILLIONIÈME (*mi-li-o*) adj. Qui occupe un rang marqué par le nombre un million : *La* MILLIONIÈME *fois*. ‖ Se dit de chaque partie d'un tout divisé en un million de parties égales : *La* MILLIONIÈME *partie*.
— Substantiv. n. m. Millionième partie : *Médicament dosé par* MILLIONIÈMES.

MILLIONNAIRE (*mi-li-o-nèr'*) adj. Qui est riche d'un ou de plusieurs millions de francs, de livres, etc.: *Un Américain* MILLIONNAIRE. ‖ Substantiv. : *Un, Une* MILLIONNAIRE.
— Fig. : *Les* MILLIONNAIRES *de l'intelligence*. (V. Hugo.)

MILLIONNAIREMENT (*mi-li-o-nè*) adv. Fam. En millionnaire; très richement.

MILLISTÈRE (*mi-li-stér'*) n. m. Millième partie d'un stère ou mètre cube, c'est-à-dire un décimètre cube.

MILLOCOCO (*ll* mll.) n. m. Millet d'Afrique ou sorgho.

MILLŒCKER (Carl), compositeur et chef d'orchestre autrichien, né à Vienne en 1842, mort à Baden en 1899. Il devint, en 1864, chef d'orchestre du théâtre de Gratz, où il fit représenter deux opérettes : *l'Hôte mort* (1865) et *les Deux Écharpes* (1866). Devenu chef d'orchestre du théâtre de l'Harmonie à Vienne, il y donna encore *Diana* (1867), puis fit jouer à Pest l'*Île des Femmes* (1868), et, de retour à Vienne, entra au théâtre *An der Wien* comme chef d'orchestre. Il y fit jouer : *le Tambour du régiment* (1869); *une Aventure à Vienne* (1870); *Trois paires de souliers*, qui obtint une popularité extraordinaire; *la Musique du Diable* (1875); *le Château enchanté* (1878); *la Comtesse Dubarry* (1879); *Apayoune le Porteur d'eau* (1880); *la Demoiselle de Belleville* (1881); *l'Étudiant pauvre* (1882); *l'Aumônier militaire* (1884); *Gasparone* (1884); *le Voleur* (1886); *le Vice-Amiral* (1886); *les Sept Souabes* (1887); *le Pauvre Jonathan* (1890); *l'Enfant du dimanche* (1892); *l'Aurore boréale* (1896); *l'Épreuve du baiser*; etc. On lui doit encore quelques mélodies et une série de morceaux pour piano.

MILLOM, ville d'Angleterre (comté de Cumberland), sur la baie de Duddon; 8.000 hab. Sources minérales; hauts fourneaux, forges.

MILLON (Auguste-Nicolas-Eugène), chimiste français, né à Châlons-sur-Marne en 1812, mort à Saint-Seine (Côte-d'Or) en 1867. Médecin militaire, professeur de chimie au Val-de-Grâce (Paris) (1841), puis à l'hôpital militaire de Lille (1848), ses opinions républicaines le firent expatrier à Alger. Il mourut à son retour en France. Ses principaux ouvrages sont : *Traité de chimie organique* (1845-1848); *Études de chimie organique, au point de vue des applications physiologiques et médicales* (1849); *Annuaire de chimie* (1844-1850), en collaboration avec Reiset, Hœfer et Nicklès.

MILLORAINE (*ll* mll., et *rèn'*) n. f. Dans la Manche, Fée, dame blanche, inoffensive quand on ne lui dit rien, méchante quand on lui parle.

MILLOT (Claude-François-Xavier), historien français, né à Ornans (Franche-Comté) en 1726, mort à Paris en 1785. D'abord jésuite, Millot devint professeur d'histoire en Italie, puis retourna en France et fut nommé membre de l'Académie française en 1777; et devint, l'année suivante, précepteur du duc d'Enghien. Nous citerons de lui : *Éléments de l'histoire de France, depuis Clovis jusqu'à Louis XV* (1767-1769); *Histoire littéraire des troubadours* (1774); *Mémoires politiques et militaires, pour servir à l'histoire de Louis XIV et de Louis XV*, rédigés sur les manuscrits du duc de Noailles (1777); *Dialogues et vie du duc de Bourgogne, père de Louis XV* (1816); etc.

MILLOT (Charles-Théodore), général français, né à Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or) en 1829, mort à Angoulême en 1889. Élève de Saint-Cyr, lieutenant-colonel en 1870, il fut promu général de division en 1883 et reçut le commandement du corps expéditionnaire du Tonkin, où il se signala par la prise de Bac-Ninh (1884). Rentré en France, il commanda diverses divisions.

MILLSTONEGRIT (mots angl. formés de *mill*, moulin; *stone*, pierre, et *grit*, grès) n. m. Grès meulier ou pierre meulière dure appartenant au système carbonifère anglais, et plus exactement à l'étage westphalien.

MILLY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 13 kilom. de Mâcon; 310 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières, fours à plâtre, vins rouges; restes de villas romaines; maison du poète Lamartine, dont le buste s'élève sur la place du village.

MILLY, ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 26 kilom. d'Étampes, sur l'Ecole, près de la forêt de Fontainebleau; 2.276 hab. Culture des asperges, des plantes médicinales, distillerie, mégisserie. Église du XIIIe siècle; château du XVe, bâti par le maréchal de Graville. Menhir de Pierre drette. — Le canton a 17 comm. et 8.288 hab.

MILMAN (Henry HART), écrivain anglais, né et mort à Londres (1791-1868). Il entra dans les ordres en 1816, et obtint, en 1821, la chaire de poésie à l'université d'Oxford. Il composait des poésies; fort bien accueillies des contemporains; un drame en vers *Fazio* (1815), qu'il fit représenter en 1818, obtint un succès éclatant. Ses productions ultérieures furent d'un genre plus sérieux : une excellente traduction des poèmes épiques de l'Inde, une élégante version d'Horace, une *History of the Jews* (1829); une *History of christianity to the abolition of paganism in the roman empire* (1840). Nommé doyen de Saint-Paul (Londres), il montra dans ce poste d'incontestables qualités. Citons encore : *Life of Gibbon* (1839); *the History of latin christianity* (1854), qui est considérée comme son chef-d'œuvre.

MILMIL, ville de l'Afrique orientale, dans l'Ogadine (presqu'île des Somalis), non loin de la rivière Toug-Fafan et à environ 200 kilom. au S.-E. de Harrar. Elle fait partie des territoires revendiqués par le négus d'Éthiopie.

MILMILS (*mil'-mil'*) n. m. Comm. Toile de coton fabriquée dans l'Inde.

MILNE (sir David), amiral anglais, né à Edimbourg en 1763, mort en mer en 1845. Entré dans la marine en 1779, il se distingua en diverses rencontres et notamment lors du célèbre épisode de la capture de la frégate française la « Pique » (1795). En 1800, il s'emparait encore de la « Vengeance ». Nommé en 1816 commandant en chef de la station de l'Amérique du Nord, il prit part à l'expédition contre Alger. En 1820, Milne devint membre du Parlement. Il fut promu vice-amiral en 1825 et amiral en 1841. Il mourut pendant une traversée d'Angleterre en Écosse.

MILNE-EDWARDS (Henri), naturaliste français, né à Bruges en 1800, mort à Paris en 1885. Docteur en médecine (1823), il s'adonna de bonne heure à l'enseignement de l'histoire naturelle et se spécialisa dans la zoologie; professa d'abord au lycée Henri-IV, puis au Muséum (1841) et à la Sorbonne (1843). Membre de l'Académie des sciences (1838), doyen de la faculté des sciences (1873), directeur du Muséum, etc. Ce savant illustre est un des fondateurs de la physiologie française. En établissant les lois de la division du travail physiologique, il a engagé toute l'école de son époque dans les voies de la philosophie la plus rationnelle et dans la méthode la plus scientifique. Ses travaux d'anatomie sur les mollusques, ceux de systématique sur les crustacés, les anthozoaires, sont des modèles de conscience et de clarté. Son labeur fut prodigieux. Outre son classique ouvrage : *Leçons d'anatomie et de physiologie*, paru de 1855 à 1881, il a laissé des centaines de mémoires et de traités. Aucun honneur ne lui manqua; mais,


Henri Milne-Edwards.

si Milne-Edwards a joui largement de sa gloire, de son vivant, ses ennemis même reconnurent qu'il l'avait amplement méritée et qu'il fut le digne continuateur de Cuvier.

Milne-Edwards (Alphonse), naturaliste français, né et mort à Paris (1835-1900), fils de Henri Milne-Edwards. Docteur en médecine (1860), ès sciences (1861), professeur agrégé et titulaire de zoologie à l'École de pharmacie (1865), professeur de mammalogie et d'ornithologie au Muséum (1876), membre de l'Académie des sciences (1879), etc. Ce savant, outre d'importants travaux sur les mammifères et les crustacés, s'est particulièrement occupé des explorations sous-marines ; il dirigea les deux expéditions de dragage du « Travailleur » et du « Talisman » (1880-1883), qui aidèrent tant à la connaissance des faunes abyssales. Il s'intéressa aux explorations scientifiques et aida de tout son pouvoir les voyageurs naturalistes qui enrichirent les galeries du Muséum de quantité d'objets rares et précieux. Il dirigea cet établissement de 1891 jusqu'à sa mort ; il a surtout contribué à la connaissance de la faune de Madagascar. Enfin, il a légué à son laboratoire une somme considérable pour l'achat de collections. Parmi ses nombreux travaux, on doit citer ses excellents *Mémoires* sur les oiseaux fossiles. Ses œuvres témoignent d'une intelligence très vive et d'une érudition consciencieuse.


Alphonse Milne-Edwards.

Milner (Joseph), historien anglais, né à Leeds en 1744, mort à York en 1797. Entré dans les ordres, fervent partisan de l'école évangélique, il dut se contenter d'un pauvre *vicarage* des environs de Hull. Milner a laissé un certain nombre d'ouvrages qui ont fait quelque bruit ; entre autres, son *History of the Church of Christ* (1794-1797), qui a été en partie écrite par son frère Isaac ; *Some remarkable Passages in the life of William Howard* (1785) ; *Essays on several religious subjects* (1789) ; etc.

Milner (Jean), prélat anglais, né à Londres en 1752, mort à Wolverhampton en 1826. Il desservit pendant dix ans (1779-1789) la chapelle catholique de Winchester. Il resta uni aux évêques qui étaient opposés au mouvement dirigé, en 1790, contre la législation anglaise, et obtint, en 1791, que le Parlement modifiât, dans un sens favorable aux catholiques, le serment exigé d'eux par la loi. Sacré en 1803 évêque *in partibus* de Castabala, il reçut du pape Pie VII le titre de vicaire apostolique pour le district de la Moyenne Angleterre. Il avait la réputation d'un archéologue distingué. Ses principaux ouvrages, écrits en anglais, sont : *Histoire civile et ecclésiastique des antiquités de Winchester* (1799) ; *Traité sur l'architecture ecclésiastique du moyen âge* (1811), puis *la Fin de la controverse religieuse* (1811), traité traduit en français (1823), etc.

Milner (Alfred), administrateur anglais, né à Tubingue en 1854. Attaché à la rédaction de la « Pall mall Gazette » en 1881, il devint, en 1887, secrétaire particulier du chancelier de l'Echiquier, Goschen, puis, en 1889, sous-secrétaire d'État aux finances en Égypte, retourna en Angleterre en 1892 et fut, jusqu'en 1897, président de l'office des recettes intérieures. Il devint alors gouverneur de la colonie du Cap. Lorsque éclata le conflit entre l'Angleterre et les républiques australes, il se montra l'instrument docile de la politique agressive de Chamberlain. Quand les armées anglaises eurent pris les principales villes du Transvaal et de l'Orange, il quitta le Cap et alla à Johannesburg, en qualité de haut commissaire civil et de gouverneur des deux nouvelles « colonies ». Etant allé en congé en Angleterre (mai 1901), il fut reçut par le roi, qui lui donna un siège à la Chambre haute et le titre de lord Milner de Capetown.

milnérie (*ri*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant des formes des mers d'Amérique. (L'espèce type est la *milneria minima*, des côtes de Californie.)

Milnes (Richard Monckton), baron Houghton, homme politique et littérateur anglais, né à Londres en 1809, mort à Vichy en 1885. Il voyagea en Allemagne, en Italie et en Grèce, et devint membre du Parlement anglais en 1837. Il s'intéressait fort aux affaires étrangères, se liait avec les principaux hommes politiques français : Lamartine, Guizot, Tocqueville, se rendait à Paris pour assister de plus près aux phases de la révolution de 1848, écrivait beaucoup et publiait des poésies (1838-1840) qui attiraient l'attention des lettrés. D'un voyage en Egypte et en Orient, il rapporta un volume d'impressions curieuses : *Palm leaves* (1844), donna la biographie de Keats (1848) et refusa le poste de lord de la Trésorerie, que lui offrait Palmerston. Il fonda la *Philobiblion Society* (1853), et fut élevé à la pairie en 1863. On a publié ses *Poetical Works* (1876).

milnésie (*zi*) n. f. Genre de tardigrades, comprenant quelques espèces de France. (Les milnésies [*arctiscon*] sont de minuscules animaux ovales, à pattes ressemblant à des bourgeons terminés par deux ou quatre griffes. Elles vivent soit dans l'eau stagnante, soit dans les mousses des toits, et peuvent résister à une dessiccation prolongée.)

Milnrow, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur le Ruch, sous-affluent du Mersey ; 6.000 hab.

Milo, rivière du Soudan occidental, affluent droit du Niger supérieur. Sorti des confins du Libéria, non loin de la rivière Saint-Paul, le Milo coule du S. au N. avec de nombreuses sinuosités à travers un pays accidenté, passe à Kérouané, à Kankan, et se jette dans le Niger près de Sansando, à 250 kilom. en amont de Bammako.

Milo ou **Milos**, île grecque de la mer Egée (Archipel), une des plus méridionales des Cyclades, à l'extrémité occidentale du groupe. Superf. 162 kilom. carr. ; pop. 5.600 hab. caviren, pêcheurs ou cultivant, à peu de distance des côtes, la vigne et l'olivier. Terre rocheuse et volcanique, culminant à 700 mètres d'altitude, et où l'activité souterraine se traduit encore par la présence de solfatares et de sources thermales, et par la fréquence des tremblements de terre. Ch.-l. *Palæo Castro*. Dans la partie orientale de l'île, ruines de l'ancienne ville de *Mélos*, près du théâtre de laquelle fut découverte la fameuse *Vénus de Milo* (musée du Louvre).

Miloch Ier, Obrénovitch, prince de Serbie, né à Srednia Dobrinia en 1780, mort à Toptchidéré (près de Belgrade) en 1860. Il fut pâtre dans sa jeunesse. Il secunda d'abord son frère aîné et utérin, Milan Obrénovitch, qui était un des chefs de la première insurrection (1804-1813), et, quand ce dernier mourut, en 1810, il fut appelé à prendre son commandement. Lorsque Karageorge se fut réfugié en Autriche en 1813, Miloch fit sa soumission aux Turcs, qui lui donnèrent l'administration d'un district. En avril 1815, il proclama l'insurrection dans le village de Takovo. Il battit les Turcs en diverses rencontres, et conclut enfin avec eux un traité qui réservait au sultan la suzeraineté du pays et l'occupation des places fortes, en laissant aux Serbes le droit de s'administrer eux-mêmes. En 1817, il fut proclamé par la Skoupchtina prince suprême de Serbie, et la Porte lui reconnut ce titre en 1830. Il organisa des tribunaux, une armée permanente, une Eglise nationale. En 1838, la Porte imposa aux Serbes une Constitution limitant les pouvoirs du prince. Ce nouvel état de choses entraîna de troubles qui forcèrent Miloch à abdiquer, en 1839, en faveur de son fils aîné, Milan. Il se retira en Valachie. En 1858, il fut rappelé par la Skoupchtina, qui lui décerna le titre de *Père de la patrie*. Il est le véritable créateur de la Serbie moderne.


Miloch Ier.

mi-lods (*lô*) n. m. Féod. Droit égal à la moitié du droit de lods et ventes, dû à chaque mutation faite autrement que par vente ou par acte équipollent, c'est-à-dire par succession, donation, etc.

Milon de Crotone, athlète, né à Crotone, dans la Grande-Grèce (VIe s. av. J.-C.). Fils de Diotime et élève de Pythagore, il fut six fois vainqueur aux jeux Olympiques, sept fois aux jeux Pythiens, neuf fois aux jeux Néméens, dix fois aux jeux Isthmiques. Dans la guerre entre Crotone et Sybaris, il commanda ses compatriotes et, presque à lui seul, battit l'armée ennemie à la bataille de Crathis (511). Il se ceignait, dit-on, la tête avec une corde, puis il retenait sa respiration ; le sang, se portant au front, lui enflait tellement les veines, que la corde se rompait. Un jour, il écoutait les leçons de Pythagore, lorsque la colonne qui soutenait le plafond de la salle se brisa ; Milon saisit cette colonne, la maintint en équilibre, donna le temps à tous les auditeurs de se sauver, puis se sauva à son tour, laissant le plafond s'effondrer. Un autre jour, il parcourut la longueur du stade en portant sur ses épaules un taureau de quatre ans ; il l'assomma d'un coup de poing et le mangea tout entier dans la journée. On raconte enfin que, dans sa vieillesse, il voulut fendre avec ses mains un tronc d'arbre déjà entr'ouvert ; mais l'âge avait épuisé ses forces : les deux parties du tronc se rejoignirent et emprisonnèrent les mains de Milon, qui fut dévoré par les bêtes sauvages.


Milon de Crotone, d'après Puget.

— Iconogr. La mort de Milon de Crotone a fourni à Puget le sujet d'un magnifique groupe en marbre (Louvre), où le sculpteur a déployé toute la puissance de son vigoureux génie. Il avait soixante ans lorsqu'il donna le dernier coup de ciseau à ce chef-d'œuvre, qui lui avait été commandé par Colbert.

Ce sujet a été traité par d'autres artistes ; notamment, en 1745, par Falconet, dont le *Milon de Crotone*, où l'athlète est renversé à terre, est plein d'une véritable énergie.

Milon (Titius Annius Papianus), homme politique romain, gendre de Sylla, né à Lanuvium vers 95 av. J.-C., mort en 48. Tribun du peuple en 57, il contribua au rappel de Cicéron, exilé. Il se rendit surtout fameux par sa lutte contre le démagogue Clodius. Celui-ci fut élu édile curule en 56. Quatre ans plus tard, les deux adversaires se retrouvèrent face à face : Milon briguant le consulat et Clodius la préture. Les deux candidats finirent par avoir chacun une véritable armée, dont les membres plus d'une fois en vinrent aux mains. Enfin, un jour, ils se rencontrèrent par hasard sur la voie Appienne, accompagnés respectivement d'une suite nombreuse de leurs esclaves armés. Une rixe éclata entre leurs gens. Clodius, prenant parti pour les siens, fut blessé ; Milon le fit achever. A Rome, les partisans de Clodius dressèrent sou bûcher sur le Forum, mais la flamme se communiqua au palais du sénat et à la basilique Porcia. Il en résulta de graves désordres. Pompée, créé consul unique pour rétablir l'ordre, poursuivit Milon, qui, malgré un plaidoyer de Cicéron, fut exilé (v. Milone [*Pro*]). Plus tard, irrité de n'avoir pas été rappelé lors de l'avènement de César, il tenta de soulever la Grande-Grèce, et fut tué au siège de Compsa.

Milon, écrivain ecclésiastique, né en Picardie vers 810, mort en Flandre en 872. Moine de l'abbaye bénédictine de Saint-Amand (Nord), il en devint probablement abbé. Pépin et Drogon, fils de Charles le Chauve, passèrent leur jeunesse sous sa direction. On a de lui, en latin, une *Vie de saint Amand*, en vers hexamètres, et une autre en prose ; plusieurs *Sermons*, et les *Epitaphes* des deux princes, ses élèves, morts avant leur père.

Milon, légat du pape Innocent III en France, mort à Montpellier en 1209. Il prêcha la croisade contre les albigeois et en dirigea les premières opérations. En juin 1209, il prit, au nom du pape, possession d'une partie du Languedoc et du comtat Venaissin ; puis, dans l'assemblée de Montélimar, il imposa une pénitence publique à Raymond VI, comte de Toulouse. Enfin, la même année, il parut avec les croisés sous les murs de Béziers, présida au siège et au sac de la ville.

Milone (Pro), plaidoyer de Cicéron en faveur de Milon, pour le disculper du meurtre de Clodius (701 de Rome). — C'est un des chefs-d'œuvre de l'art oratoire. Par malheur pour Milon, il ne fut pas prononcé tel que Cicéron l'écrivit après coup : le consul unique, Pompée, adversaire de Milon, avait fait entourer de soldats la place publique. Milon fut exilé. On dit qu'il s'écria, en recevant le plaidoyer : « O Cicéron, que n'as-tu parlé de la sorte ! Je ne mangerais pas d'aussi bon poisson à Marseille ! »

Miloradovitch (Michel Andreïevitch, comte), général russe, né et mort à Saint-Pétersbourg (1770-1825). Il était général-major en 1799, et suivit Souvarov en Italie. Lieutenant général en 1805, il fut envoyé contre les Turcs en 1808 ; il les défit près de Bucarest. Pendant la campagne de Russie, en 1812, il commandait à la Moskova. Ce fut lui le principal instigateur de l'incendie de Moscou. Pendant la retraite des Français, placé à l'avant-garde de l'armée russe, il fut battu à Fischbach par le général Charpentier, en mai 1813, mais contribua, trois mois plus tard, à la défaite de Vandamme devant Kulm. Il devint, en 1819, gouverneur de Saint-Pétersbourg. Il fut tué d'un coup de pistolet, pendant l'insurrection qu'occasionna la succession au trône du tsar Alexandre Ier.

milord (*lor'* — de l'angl. *my*, mon, et *lord*, seigneur) n. m. Titre qu'on donne aux lords anglais, quand on leur adresse la parole : *Oui*, milord. || Fam. : *Epouser un* milord. — Pop. Homme très riche. — En T. de carross., Sorte de voiture à quatre roues, avec siège à deux places à l'arrière, protégé par une capote que l'on peut lever ou baisser à volonté, et siège plus élevé au-dessus de l'avant-train, pour le conducteur. || Adjectiv. : *Cabriolet* milord.

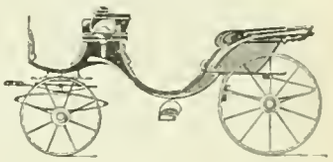
Milord.

miloschine (*lo-chin'*) n. f. Variété d'argile impure, voisine des *smectites*.

milouin n. m. Nom vulgaire d'un canard des régions arctiques. (Le milouin [*fuligula ferina*] appartient au groupe des fuligules ; il est d'un beau noir avec le cou et la tête de teinte rousse. Au printemps et à l'automne, il descend jusque dans le nord de la France.)


Milouin.

milouinan n. m. Espèce de canard propre aux régions arctiques. (Le milouinan [*fuligula marila*] a le même habitat que le milouin, dont il diffère par son dos rayé de gris, sa tête et son cou noirs à reflets verts.)

Miloutine Némanitch VII, roi de Serbie, mort en 1321. Il succéda à son frère Dragoutine. Dès son avènement (1275), il enleva aux Grecs d'importants territoires. Son mariage avec Elisabeth de Hongrie, en 1286, lui donna la Bosnie. Après quelques années de paix, il eut à soutenir une guerre malheureuse contre les Tatares de Bulgarie. Devenu veuf, il épousa (1300) Simonide, fille d'Andronic II Paléologue et rompit ses rapports avec Rome : ce fut la cause d'une guerre dans laquelle les Hongrois s'emparèrent de la Matchva et de la Bosnie (1318-1320). L'Eglise serbe l'honore comme un de ses saints.

milphose (du gr. *milphósis*, même sens) n. f. Pathol. Chute des cils. (Peu usité.)

milreis (*rè-iss*) n. m. Monnaie de compte en Portugal (5 fr. 60 c.), au Brésil (2 fr. 60 c.).

Milsand (Joseph-Antoine), critique et philosophe français, né et mort à Dijon (1817-1886). D'abord voué à la peinture, il séjourna en Italie et en Angleterre, puis se fixa à Paris. Tous ses écrits se font remarquer par une pensée originale et par un style prime-sautier. On lui doit : *l'Esthétique anglaise, étude sur John Ruskin* (1861 ; *le Code civil et la Liberté* (1865) ; *le Protestantisme et sa mission politique* (1872) ; *la Psychologie et la Morale du christianisme* (1880) ; etc. — Son frère, Charles-Philibert, bibliographe français, né et mort à Dijon (1818-1892). Attaché à la bibliothèque de la ville de Dijon, en qualité de bibliothécaire adjoint, il s'est occupé toute sa vie d'œuvres se rapportant à la Bourgogne. Nous citerons de lui : *les Rues de Dijon* (1874) ; *Bibliographie bourguignonne* (1885) ; etc.

Milscent (C.-L.-M.), publiciste français, né à Saint-Domingue en 1740, guillotiné à Paris en 1794. Planteur au Cap français, il se rendit en France au moment de la Révolution et commença sa carrière de journaliste à Angers, où il publia, du 1er juillet au 21 septembre 1791, le *Creuset*. En 1792, il fonda à Paris la *Revue du patriote*, qu'il augmenta, le 1er septembre, d'une feuille du soir, *le Créole patriote*, destinée à donner le compte rendu des débats de l'Assemblée nationale. Milscent finit par ne plus paraître assez pur, et, arrêté comme suspect, il fut condamné à mort. Il avait encore écrit : *Du régime colonial* (1792).

Miltenberg, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de la Basse-Franconie]), à la jonction du Mein et de la Mudau ; 6.000 hab. Vins ; carrières. Fabrique de machines.

Miltha adj. f. Mythol. gr. Surnom d'Artémis, chez les Phéniciens et les Cappadociens.

Miltiade (*si*), général athénien, vainqueur des Perses à Marathon, mort à Athènes en 489 av. J.-C. Il était fils de Cimon et neveu de Miltiade, un citoyen d'Athènes qui était devenu tyran de Chersonèse. En 523, il était archonte

d'Athènes, quand son frère Stésagoras fut assassiné, et il hérita du gouvernement de la Chersonèse. Il étouffa la sédition, leva des mercenaires et affermit son pouvoir. Il épousa Hégésipyle, fille du roi thrace Oloros, et il eut d'elle deux fils : Metiochos et Cimon. Il prit part à l'expédition de Darius contre les Scythes, en 515 ; chargé avec les Ioniens de la garde d'un pont sur le Danube, il proposa de rompre ce pont pour couper la retraite aux Perses, mais il se heurta à l'opposition d'Histiée de Milet, et rentra en Chersonèse. Plus tard, il enleva aux Perses les îles de Lemnos et d'Imbros, et y établit des colons venus d'Athènes. Quand, après la prise de Milet, les Perses se répandirent sur les côtes de l'Hellespont, il quitta précipitamment la Chersonèse, et parvint à gagner Athènes avec quatre vaisseaux chargés de richesses (493). A Athènes, il fut accusé d'abus de pouvoir commis dans son gouvernement, mais acquitté à cause des services rendus. En 490, quand on apprit les préparatifs de Darius contre la Grèce, il fut un des dix stratèges élus pour commander l'armée athénienne. Il conseilla d'attaquer les Perses à Marathon, et les habiles dispositions qu'il prit décidèrent du succès de la bataille (490). L'année suivante, Miltiade, avec 70 vaisseaux, fut chargé d'enlever aux Perses les Cyclades ; il échoua au siège de Paros, où il fut blessé. De retour à Athènes, il fut condamné à une amende de 50 talents. D'après quelques historiens, il n'aurait pu payer cette amende et serait mort en prison. D'après Hérodote, il mourut des suites de sa blessure, et son fils Cimon acquitta sa dette. Les Athéniens lui élevèrent un monument, sur le champ de bataille de Marathon.



Miltiade.

MILTIADE (*si*) ou **MELCHIADE** (saint), pape, né en Afrique selon les uns, en Espagne selon les autres, vers 250, élu et sacré en 311, mort à Rome en 314. Il obtint du tyran Maxence la restitution des biens de l'Église romaine confisqués depuis 303, et fut témoin du triomphe du christianisme avec Constantin. En 313, il réunit le premier concile de Latran. — Fête le 10 décembre.

MILTIADÉES (*si*) n. f. pl. Antiq. gr. Jeux qu'on célébrait dans la Chersonèse, en l'honneur de Miltiade.

MILTITE n. f. Minér. Variété d'hématite.

MILTIZ (Charles DE), prélat allemand, né vers 1470, mort en 1529. Chanoine des chapitres de Mayence, de Trèves et de Meissen, camérier de Léon X, il fut envoyé comme nonce par ce pape, pour toster d'apaiser les troubles, suscités dans sa patrie, par les prédications de Luther (1518). Celui-ci fut un instant touché de la douceur et de la charité de Miltiz ; mais, en 1520, il rompit les négociations commencées. On a de Miltiz un recueil allemand de *Lettres et mémoires à Luther*.

MILTOGRAMME n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant de nombreuses espèces de l'hémisphère boréal et dont une cinquantaine habitent l'Europe. (Les miltogrammes [*miltogramma*] sont de grosses mouches tachinaires élancées, à livrée grise et rousse.)

MILTON, bourg d'Angleterre (comté de Kent), sur la Manche ; 2.800 hab. Petit port de cabotage. Huîtres renommées. Fabrication de toiles de coton.

MILTON (John), poète anglais, né et mort à Londres (1608-1674). Son père, notaire et puritain zélé, confia au savère Thomas Young la première éducation de son fils, qui fut ensuite un des plus brillants élèves du collège du Christ, à Cambridge (1625-1632). Il y composa de nombreuses poésies, en latin et en anglais, dont plusieurs, comme l'*Ode à la Nativité*, ne sont pas indignes de sa gloire future. Le jeune Milton ne voulut point entrer dans les ordres, malgré le désir de son père, mais il continua auprès de celui-ci sa vie d'études. C'est de cette époque que datent les beaux poèmes philosophiques : *l'Allegro* et *il Penseroso* ; les « masques », ou comédies féeriques : *Arcades* et *Comus* (1631), et la pastorale *Lycidas* (1637). En 1638, il quitta l'Angleterre, traversa Paris et visita les villes célèbres d'Italie. Il allait s'embarquer pour la Grèce, lorsque les troubles politiques et religieux de son pays le rappelèrent (1639). D'une foi austère et ardente, épris de justice et de liberté, logicien redoutable, Milton prit violemment parti contre la cour et les épiscopaliens. Il publia coup sur coup : *De la Réformation en Angleterre ; De la prélature épiscopale ; la Raison du gouvernement de l'Église opposée à l'épiscopat* (1641) ; *une Apologie pour Smectymnuus* (1642) et un *Traité sur l'éducation* sous forme de lettre (1643). Cependant, Milton avait épousé Mary Powell, jeune fille d'esprit simple et que son éducation ne disposait pas à comprendre les travaux de son mari ; au bout d'un mois, elle retourna dans sa famille. Le résultat de cette séparation fut un livre sur *la Doctrine et la Discipline du divorce*, qui souleva de violentes attaques, auxquelles Milton répondit dans son *Areopagitica* (1644), et dans deux autres écrits : *Tetrachordon* et *Colasterion* (1645). Le recueil de ses *Poésies latines et anglaises*, qui contient de si admirables sonnets, date de la même année. La réconciliation se fit cependant entre les deux époux, et rien ne vint la troubler jusqu'à la mort de Mary Powell (1652). Milton ne joua aucun rôle dans la guerre civile qui aboutit à la décapitation de Charles Ier. Mais, sans approuver explicitement cet acte, il maintint dans *Eikonoklastes* (1649), réfutation de l'*Eikôn Basilikè*, attribué à Charles lui-même, le droit qu'ont les peuples de secouer le joug du tyran. L'année suivante, il répondait à la *Defensio regis* de Saumaise par sa *Defensio pro populo Anglicano*, suivie de la *Defensio secunda* (1651) et de *Pro se defensio contra Morum*. Il faut encore citer, dans le même ordre d'idées : *Traité du pouvoir civil dans les causes ecclésiastiques* (1659) ; *Moyen prompt et facile d'établir une république libre* (1660) ; une *Histoire de la Grande-Bretagne* (1670), et *De doctrina christiana*, resté en manuscrit jusqu'en 1824. Nommé secrétaire latin du conseil d'État sous le gouvernement de Cromwell, fonctions au cours desquelles il perdit la vue, Milton fut traité par la Restauration avec une douceur relative. Veuf avec trois filles, il s'était remarié, en 1656, avec Catherine Woodcock, qui mourut deux ans après. Sa troisième femme, Elisabeth Minshul (1663), sut lui ménager jusqu'à la fin, malgré des ressources devenues plus que médiocres, une existence tranquille. Il la consacra à l'achèvement du poème qui a fait sa gloire, dont il avait conçu l'idée depuis longtemps, peut-être en lisant la *Semaine* de Du Bartas, qui faisait les délices de son enfance, et *l'Hymne des anges* ou *la Révolte des esprits célestes* d'Anne d'Urfé, mais surtout, dit-on, en voyant représenter sur un théâtre de marionnettes, à Rome, le *Mystère de la désobéissance d'Adam et d'Ève*. Son *Paradis perdu* rattache, en effet, la faute du premier homme à la révolte de Satan. (V. PARADIS PERDU.) Milton lui donna une suite, *le Paradis reconquis*, en deux chants, qui ne mérite pas le discrédit où on le tient d'ordinaire et qui fut publié, en 1671, dans le même volume qu'une tragédie biblique, où le poète chante avec un poignant lyrisme ses déceptions et ses douleurs sous le symbole de *Samson Agonistes*. La meilleure édition des œuvres de Milton est celle de David Masson (1877). — Le peintre Keyser, s'inspirant d'une légende bien connue, a représenté Milton aveugle, dictant à ses filles le *Paradis perdu* (1859).


Milton dictant le « Paradis perdu » à ses filles, d'après Keyser.


Milton.

MILTONIE (*ni*) n. f. Genre de plantes, de la famille des orchidées. (Les miltonies [*miltonia*], voisines des *oncidium*, sont parfois cultivées comme ornementales.)

MILTONIEN, ENNE (*ni-in, èn'*) adj. Qui est propre à Milton, au genre de Milton : *Style* MILTONIEN.

MILVERTON, bourg d'Angleterre (comté de Somersot) ; 3.000 hab. Fabrication de serges et flanelles.

MILVINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux rapaces diurnes, comprenant les milans (*milvus*) et genres voisins, comme les élanions. — *Un* MILVINÉ.

Milvius ou **Mulvius** (PONT), pont sur le Tibre, à 3 kilom. de Rome, à l'endroit où la voie Flaminienne franchit le fleuve. Il fut construit en 109 av. J.-C. par le censeur M. Æmilius Scaurus, et s'appela d'abord *Pons Æmilius*. C'est près du pont Milvius que Constantin vainquit Maxence. Restauré à plusieurs reprises, orné en 1805 d'un arc de triomphe, il s'appelle aujourd'hui le *Ponte Molle*. Les quatre arches du milieu sont antiques.


Milvula.

MILVULE n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant quatre espèces de l'Amérique. (Les milvules [*milvulus*] sont des tyrannidés de la tribu des tyrannoïnés ; leurs mœurs sont celles des gobe-mouches. Le *milvulus tyrannus* est répandu du Mexique au Patagonie.)

MILVUS (*vuss*) n. m. Ichtyol. Ancien nom d'un poisson des côtes de France, le *milan marin* de Rondelet, qui est le *trigla milvus*. (V. TRIGLE.) [Le *milvus* de Bell est le dactyloptère (*dactylopterus volitans*), poisson de la Méditerranée vulgairement appelé pirapède, arondelle de mer, etc.]
— Ornith. Nom scientifique des milans.

MILWAUKEE, ville des Etats-Unis (Wisconsin), ch.-l. du comté du même nom, à l'embouchure de la rivière *Milwaukee* dans le lac Michigan ; 285.351 hab. Nœud important de chemins de fer. Grandes usines métallurgiques, tanneries, distilleries, corroiries, fabriques de conserves ; commerce actif de blé, de farine, de maïs, de viandes salées et en conserve, de graisses, etc., qui font de Milwaukee la rivale de Chicago. Port très fréquenté sur le lac Michigan. La ville doit son origine à un comptoir fondé à cet endroit, en 1785, par un colon canadien français, et qui, sous l'influence d'un Canadien français, Salomon-Juneau, devint, vers 1835, une véritable ville, dont le peuplement et la mise en valeur agricole du Wisconsin et du Minnesota ont assuré la grande prospérité. — Le comté de Milwaukee est peuplé de 320.000 hab.

MYLIADE ou **MILYAS**, nom de la partie septentrionale de la Lycie (Asie Mineure). A l'époque des guerres médiques, cette contrée s'étendait du mont Cadmus au N. au mont Tauruy au S. Sous les Séleucides, le nom de Myliade ne fut plus donné qu'à la partie E., la partie O. portant celui de *Cabalie*. Les villes principales étaient : Cibyra, Œnoanda, Balbura et Bubon, qui formaient la Tétrapole Cibyritique.

MILYAS (*li-ass*) n. m. Genre d'insectes hémiptères du groupe des réduves, comprenant quatre espèces propres à l'Amérique. (Les milyas sont des harpactorinés de taille moyenne, jaunâtres, piquetés de noir.

MIM (*mim'*) n. m. Gramm. Nom de la vingt-quatrième lettre de l'alphabet arabe, vingt-septième de l'alphabet turc, correspondant à l'*m* français.

MIMALLONE ou **MIMALONE** n. f. Antiq. gr. Nom macédonien des bacchantes. ‖ On dit aussi MIMALLONIDE.

MIMAR-AGA n. m. Dans l'administration turque, Intendant général des bâtiments, qui exerce une autorité absolue sur les architectes, et sans la permission duquel personne ne peut bâtir.

MIMAR-BACHI n. m. Syn. de MIMAR-AGA.

MIMAS, promontoire de la côte d'Ionie, en face de Chios.

MIMAS n. m. Premier satellite de Saturne. V. SATURNE.

MIMAS. Myth. gr. Un des géants, fils du Ciel et de la Terre, qui furent foudroyés par Zeus. — Héros troyen, fils d'Amycos et de Théano. Il suivit Enée jusqu'en Italie. Il succomba sous les coups de Mézence, près de Laurente.

MIMASAKA, prov. du Japon (Nippon [ken d'Okayama-*Mimasaka*]), entre les provinces de Bizen au S., d'Harima au S.-E., d'Inaba au N.-E., et les provinces côtières de Hoki au N.-O. et de Bitsiou au S.-O. ; 228.000 hab. Ville principale : *Tsouyama*. Mines de houille, fer, argent et cuivre.

MIMAUT (Jean-François), diplomate et écrivain français, né à Méru en 1774, mort à Paris en 1837. En 1804, il devint secrétaire général du ministère des affaires étrangères du roi d'Italie et fut successivement, après la chute de Napoléon, consul de France à Cagliari (1814), à Carthagène (1817), à Venise (1826), et enfin à Alexandrie (1829). Il obtint de Méhémet-Ali la cession de l'obélisque de Louqsor, et réunit une riche collection d'antiquités égyptiennes. Nous citerons, parmi ses écrits : *l'Ouverture de la campagne d'Italie* (1796) ; *l'Auteur malgré lui*, comédie sous le pseudonyme de SAINT-REMY, au Théâtre-Français (1825) ; *Histoire de Sardaigne* ou *la Sardaigne ancienne et moderne* (1825) ; etc.

MIMBASTE, comm. des Landes, arrond. et à 12 kilom. de Dax ; 1.243 hab. Source ferrugineuse, gisement de sel gemme, élevage de gros et petit bétail.

MIMBER (*min-bèr'*) n. m. Chaire dans laquelle l'iman se place pour faire à haute voix la lecture du Coran.

MIME (du lat. *mimus*, gr. *mimos* ; de *miméomai*, j'imite) n. m. Littér. gr. et rom. Genre de comédie populaire où l'auteur se proposait de peindre des personnages et des caractères, d'*imiter* la vie et les mœurs, d'après l'étymologie même du mot. ‖ Acteur qui jouait dans ces comédies.
— Théâtr. Acteur qui joue dans les pantomimes. ‖ Par ext. Homme qui imite d'une manière plaisante le langage, les gestes d'une autre personne. — Adjectiv. : *Un acteur* MIME.
— ENCYCL. Littér. gr. et rom. En général, les *mimes* étaient de petites pièces se composant seulement de quelques scènes à deux ou trois personnages, où ne figurait pas de chœur et où l'action était réduite presque à rien. A l'origine, elles s'écrivaient en prose, ou plutôt dans une sorte de prose rythmique ; mais, depuis l'époque alexandrine, elles furent souvent en vers, surtout en iambiques scazons ou choliambiques. Sophron de Syracuse (Ve s. av. J.-C.) passait pour être l'inventeur du mime. Il eut pour imitateurs son fils Xenarchos et quelques autres écrivains. Au genre mime on rattachait quelquefois les parodies tragiques, les hilaro-tragédies, les *phlynques*, inventées par le poète Rhinton, enfin les *mimiambes* de l'époque alexandrine. On peut se faire une idée du mime grec d'après les fragments conservés de Sophron, d'après les dialogues socratiques de Platon, d'après certaines idylles de Théocrite, notamment les *Syracusaines*, surtout d'après les curieux mimes d'Hérodas. Chez les Romains, le mime était plus grossier et tournait à la farce. Il paraît être très ancien dans l'Italie centrale. A ce genre appartenaient les *exodes*, ou baissers de rideau, du temps des guerres puniques. Aux derniers temps de la république, le mime, très florissant, fut représenté par Labérius et Publilius Syrus. Au temps de l'empire, on cite Philistion, Catullus, Lentulus, Helvidius, Hostilius, Marullus, Atticus, Vergilius Romanus, Æmilius Severianus, Æsopus. D'après les fragments conservés, les mimes romains étaient écrits en latin populaire ; les rythmes dominants étaient le sénaire iambique et le tétramètre trochaïque. On a joué des mimes jusqu'au temps de Charlemagne.


Mime.

MIMÈLE n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant une quarantaine d'espèces des régions chaudes de l'Asie et de ses archipels. (Les mimèles [*mimela*] sont des rutélinés, remarquables par leurs vives teintes métalliques.)

MIMER (rad. *mime*) v. a. Rendre par des gestes, par le jeu de la physionomie, sans parler : MIMER *un rôle*.

MIMER, géant de la mythologie scandinave. Sous la racine du frêne Ygdrasil, qui s'étend vers le pays des Géants, se trouve la *fontaine de Mimer*, dans laquelle sont cachés l'esprit et la sagesse. Un jour, Odin vint lui demander une gorgée d'eau. Mimer la lui accorda, mais Odin dut lui laisser un de ses yeux en gage.

MIMÈSE (du gr. *mimésis*, imitation) n. f. Rhétor. Sorte d'ironie par laquelle on répète ce qu'un autre a dit ou

aurait pu dire, en affectant d'imiter ses gestes, son ton de voix. ‖ Figure qui consiste à mettre des paroles dans la bouche d'une personne qu'on met en action.

MIMÈSE n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal, dont cinq habitent la France. (Les mimèses (*mimesa*) sont de petits insectes noirs, qui nichent dans les branches sèches et creuses. La *mimesa unicolor* se trouve en France.)

MIMÉTÈNE n. f. Minér. Syn. de MIMÉTÈSE.

MIMÉTÈSE n. f. Minér. Chloro-arséniate naturel de plomb, dont la formule est $Pb^5As^3O^{12}Cl$, le poids spécifique 7,18 à 7,28 et la dureté 3,5 à 4. (Cette substance appartient au système hexagonal et est isomorphe avec la *pyromorphite*.)

MIMÉTIDÉS n. m. pl. Famille d'arachnides aranéides, renfermant les *mimetus* et genres voisins. — *Un* MIMÉTIDÉ.

MIMÉTISME (*tissm'* — rad. *mime*) n. m. Ressemblance que prennent certains êtres vivants avec soit le milieu dans lequel ils se trouvent, soit les espèces mieux protégées ou celles aux dépens desquelles ils vivent.

— ENCYCL. Biol. On peut distinguer trois sortes de mimétisme : 1° l'*homochromie mimétique*, qui est la ressemblance des animaux avec le milieu dans lequel ils vivent. (Ainsi, la plupart des animaux pélagiques ont des tissus transparents ; les palémons, les calappes, les crevettes prennent l'aspect du sol et des fonds marins ; les phasmides, les mantes, les lichénies, les charançons, les sauterelles ressemblent aux plantes sur lesquelles ils vivent) ; 2° le *mimétisme protecteur*, par lequel des animaux inoffensifs, particulièrement des femelles, prennent l'aspect d'espèces dangereuses ou répulsives. (Ainsi, les sésies prennent l'aspect et la coloration des guêpes et autres hyménoptères à aiguillon, certains leptalides prennent la livrée des héliconiens, etc.) ; 3° le *mimétisme offensif* en vertu duquel certaines espèces carnassières revêtent l'aspect des espèces dont elles font leur proie. Aussi bon nombre de commensaux et de parasites affectent une grande ressemblance avec leurs hôtes. Mais, dans ce cas, la ressemblance paraît quelquefois tenir à la communauté d'origine. Ainsi, les psityres, qui habitent le nid des bourdons et vivent de leur miel, semblent être des formes dégénérées de ces derniers (Pérez). Il ne faut pas confondre avec ce mimétisme les *ressemblances convergentes*.

On a vu, dans le mimétisme, un effet frappant de la sélection naturelle, qui, par ce moyen, assure la survivance des espèces les plus faibles. Mais la critique a montré au contraire que, dans ce cas, la sélection est insuffisante, attendu qu'une imitation protectrice ne devient réellement utile que lorsqu'elle est parfaite et que la sélection n'assure la survivance que des variations importantes.

MIMÉTITE n. f. Minér. Syn. de MIMÉTÈSE.

MIMETUS (*mé-tuss*) n. m. Genre d'araignées, type de la famille des *mimétidés*, comprenant une trentaine d'espèces des régions tempérées et chaudes du globe.

MIMEURE (Jacques-Louis VALON, marquis DE), général et écrivain français, né à Dijon en 1659, mort à Auxonne en 1719. Il se distingua à l'expédition d'Alger (1683) et dans la campagne de Flandre, devint lieutenant général et gouverneur d'Auxonne. Pendant ses loisirs, le marquis de Mimeure cultiva la poésie et publia une *Ode à Vénus*, qui lui valut son admission à l'Académie française.



Mimeuse (*mimosa*) : *a*, fleur grossie ; *b*, fruit grossi.

MIMEUSE n. f. Genre de légumineuses mimosées.

— ENCYCL. Les *mimeuses* (mimesa) sont des herbes ou des arbrisseaux, rarement grimpants, inermes ou épineux, à feuilles bipennées, à fleurs petites, groupées en épis ou en capitules, à gousses oblongues et linéaires. On en connaît près de trois cents espèces, des régions chaudes du monde entier, surtout de l'Amérique. La *mimosa pudica* est la *sensitive*. La *mimosa arborea* fournit un bois dur, dit *bois tendre à cailloux* ; mais ce nom est également donné au bois de diverses autres mimosées (*calliandra tetragona, acacia scleroxylon*, etc.) de l'Afrique australe et des Antilles. Le *mimosa* des fleuristes, vendu à Paris en hiver et au premier printemps, est un *acacia*.

MIMEUX (*meû*), **EUSE** [du lat. *mimosus*, qui grimace comme un mime] adj. Se dit des plantes qui subissent des contractions sensibles lorsqu'on les touche.

MIMEY (Etienne-Maximilien), architecte, né et mort à Paris (1826-1889). Élève de Labrouste, il a vécu de 1852 à 1867 au Pérou. Nommé architecte en chef de Lima, il a doté cette ville d'édifices imposants, tout en exposant aux Salons français. Citons de lui : *Études sur le château de Fontainebleau* ; la *Restauration de Saint-Jean-aux-Bois, près de Compiègne* ; un *Projet de trophée* ; *Clocher de Gueberschwihr*, dans le Haut-Rhin (1870) ; etc.

MIMI (onomat.) n. m. Dans le langage des petits enfants, Chat : *Être griffé par le* MIMI. ‖ Terme de tendresse, d'affection : *Embrasse-moi, petit* MIMI.

— n. f. Grisette sentimentale, d'après une des héroïnes de Mürger, dans les scènes de la *Vie de bohème* :

Chercheurs d'amour, chercheurs de gloire
Et de *Mimis*,
Notre chanson est illusoire.

A. ROLLAND.

Mimi Pinson, conte, par Alfred de Musset (1845). — Cette fantaisie est une esquisse de la grisette d'autrefois, modiste, lingère ou marchande de tabac, imprévoyante, mais obligeante et charitable. C'est dans cette nouvelle qu'on trouve la jolie chanson de *Mimi Pinson*, dont Bérat a écrit la musique. Bayard et Dumanoir ont fait de *Mimi Pinson* l'héroïne d'un vaudeville (Variétés, 1845).

MIMIAMBE (*mi-anb* — du gr. *mimiamboi*, composé de *mimos*, mime, et *iambos*, iambe) adj. Métrol. Terme employé quelquefois pour désigner le trimètre iambique scazon. V. SCAZON.

— Substantiv. Se dit quelquefois des pièces écrites dans ce metre, comme, en Grèce, les mimes d'Hérondas, ou, à Rome, certains vers comiques et non destinés à la scène, de Cn. Matius.

MIMICOLOGIE (*ji* — de *mimique*, et du gr. *logos*, discours, n. f. Science du geste dramatique.

MIMIQUE (*mik'* — du lat. *mimicus*, gr. *mimikos*) adj. Littér. Qui concerne les mimes : *Poète* MIMIQUE. *Pièce* MIMIQUE.

— Qui exprime une action, un discours par le geste : *Langage* MIMIQUE.

— Physiol. Se dit de certains mouvements instinctifs qui ne dépendent pas de la volonté.

— n. m. Auteur de mimes, poète mimique : *Sophron est un* MIMIQUE *célèbre*.

— n. f. Art ou action de développer une pensée par le geste, par le jeu de la physionomie : *La* MIMIQUE *est une langue à part.* ‖ *La mimique des passions*, Les gestes spontanés que la passion inspire.

MIMIZAN (COURANT DE), petit fleuve côtier de la Gironde et des Landes. Il prend naissance dans l'étang de Cazao et sert d'émissaire à trois grands lacs littoraux. Longueur totale 53 kilom. environ. Il se jette dans l'océan Atlantique, à Mimizan-les-Bains.

MIMIZAN, ch.-l. de cant. des Landes, arr. et à 68 kilom. de Mont-de-Marsan, à quelque distance du *courant de Mimizan* ; 1.303 hab. Commerce de résine, d'essence de térébenthine. Petite station balnéaire sur l'Océan. (*Mimizan-les-Bains.*) Eglise du XIIe siècle, reste d'une abbaye antérieure. Mimizan, jadis véritable port, dut reculer au moyen âge devant la marche des dunes. La fixation de celles-ci, au début du XIXe siècle, a permis au bourg de maintenir sa situation. — Le canton a 6 comm. et 6.398 hab.

MIMNERME, poète et musicien grec de la fin du VIIe siècle avant notre ère, né à Colophon. Il était contemporain de Solon, qui lui adressa des vers. Il était en même temps joueur de flûte et poète élégiaque. Il donna à l'élégie un caractère tout personnel, chanta l'amour et la mélancolie, fut le créateur de l'élégie sentimentale. Mimnerme avait traité aussi des sujets tout différents ; par exemple, il avait composé un poème sur la guerre de Smyrne contre Gygès et les Lydiens. Un de ses recueils de poésie était intitulé *Nanno*, du nom d'une joueuse de flûte qu'il paraît avoir aimée. Nous possédons de Mimnerme une vingtaine de fragments, réunis dans l'« Anthologia lyrica », de Bergk.

MIMODRAME (de *mime*, et *drame*) n. m. Action dramatique, représentée en pantomime. V. PANTOMIME.

MIMOGRAPHE (du gr. *mimos*, mime, et *graphein*, écrire) n. m. Auteur de mimes : *Le* MIMOGRAPHE *Laberius*.

MIMOGRAPHIE (*fi* — rad. *mimographe*) n. f. Traité sur la mimique ou sur les mimes.

MIMOGRAPHIQUE (*fik*) adj. Qui a rapport à la mimographie : *Essais* MIMOGRAPHIQUES.

MIMOGRAPHISME (*fissm'* — rad. *mimographie*) n. m. Ecriture qui offre aux yeux l'image des idées exprimées par les mots.

MIMOLOGIE (*ji* — de *mime*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Imitation de la voix, des gestes d'une personne, du cri d'un animal.

MIMOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la mimologie. — Gramm. Qui exprime l'idée des objets par l'imitation des sons.

MIMOLOGISME (*jissm'* — rad. *mimologie*) n. m. Représentation par les sons, imitation figurée d'un cri, d'une voix, d'un geste, d'un fait quelconque.

MIMOLOGUE (*logh'* — rad. *mimologie*) n. m. Celui qui imite la voix, la prononciation d'une autre personne.

MIMOPHIS (*fiss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes non venimeux, propres à Madagascar.

MIMOPHYRE (de *mimer* v. a., et *porphyre*) n. m. Terme par lequel Elie de Beaumont désignait des roches d'origine détritique et présentant l'apparence du porphyre.

MIMOPLASTIQUE (*plass-tik'* — du gr. *mimos*, mime, et *plassein*, former) adj. Se dit de tableaux formés par des personnes vivantes immobiles : *Tableau* MIMOPLASTIQUE.

MIMOSA n. m. Nom scientifique latin du genre *mimeuse*.

MIMOSE n. m. Lave d'un gris uniforme, composée de feldspath et de pyroxène.

MIMOSÉES n. f. pl. Bot. Subdivision de la famille des légumineuses, à laquelle appartient le genre *mimeuse*. — *Une* MIMOSÉE.

— ENCYCL. Les *mimosées* sont généralement des arbres ou des arbrisseaux à feuilles bipennées ou simplement pennées, à fleurs petites, pentamères, tétramères ou même trimères, dont les étamines sont parfois en nombre indéfini. On en connaît une trentaine de genres (*mimosa, acacia*, etc.), avec près de 1.500 espèces, des pays chauds.


Mimule.

MIMOSITES (*tèss*) n. f. pl. Bot. foss. Genre comprenant les feuilles, inflorescences, fruits en forme de gousse semblables à ceux des *acacias*, par exemple.

MIMULE (du lat. *mimulus*, petit mime, sans doute à cause des mouvements du stigmate) n. m. Genre de scrofulariacées.

— ENCYCL. Plusieurs espèces de *mimules*, originaires d'Amérique, sont cultivées dans nos jardins comme ornementales pour leurs fleurs, à corolle grande, largement bilabiée, pourvue de deux fortes bosselures à la lèvre inférieure. Le *mimulus luteus*, en particulier, a donné une foule de jolies variétés. Le stigmate de ces plantes se compose de deux lamelles, glanduleuses sur leur face interne ; quand on vient à toucher l'une d'elles, toutes deux se rapprochent aussitôt.

MIMULE n. m. Genre de mollusco͡ïdes brachiopodes, famille des rhynchonellidés, fossiles dans les terrains paléozoïques.

MIMUS (*muss'* n. m. Nom scientifique des merles moqueurs. V. MOQUEUR.

MIMUSOPE n. m. Genre de sapotacées. Les mimusopes sont des arbres ou des arbustes laiteux, des régions tropicales. On en connaît une trentaine d'espèces. Elles produisent de la gutta-percha. Les bois de plusieurs espèces sont très estimés. Le latex du *mimusops elata*, du Brésil, sert de boisson aux indigènes.

MIN, fleuve de la Chine méridionale (prov. de Fo-Kien). Formé de torrents descendus de chaînons des Nan-Chan ou monts du Sud, il passe à Fou-Tchéou, se perd dans l'Océan, à l'entrée septentrionale du détroit de Fo-Kien ; 600 kilom.

MINA n. f. Métrol. Nom d'une mesure de capacité, qui était usitée à Gênes et valait 120^lit^,616. Ancienne mesure agraire, usitée à Milan, et valant 155^ares^,1726.

MINA, peuple de la Côte des Esclaves, à l'ouest du Dahomey. Venus de la Côte de l'Or, les Minas présentent des formes élégantes, des traits assez réguliers. Ils forment de petites républiques, que gouvernent des chefs élus.

MINA, tribu du nord de l'Inde, qui vit principalement dans le Malva. Les Minas, se sont croisés avec les Djâts, dont ils ont adopté les mœurs agricoles, et avec les Hindous, dont ils ont accepté la langue.

MINA (don Francisco ESPOZ Y), général espagnol, né à Idozin (Navarre) en 1784, mort en 1836. Chef de guérillas pendant l'invasion française, depuis 1808, il fut promu général, en 1813, par les Cortès. Après le retour de Ferdinand VII à Madrid, Mina se tourna contre lui. Vaincu devant Pampelune et obligé de se réfugier en France, il se rentra en Espagne qu'après 1820 ; il fut nommé capitaine général de la Navarre par les constitutionnels, puis chargé du commandement de la Catalogne. Assiégé, en 1823, dans Barcelone par le maréchal Moncey, il capitula après une héroïque résistance, et gagna l'Angleterre. La révolution de 1830 le ramena dans son pays ; il souleva la Navarre, puis dut repasser la frontière. De retour en 1834, à la tête d'un corps de l'armée libérale, il ne cessa de combattre les carlistes.

MINA (don Xaveiro), aventurier espagnol, neveu du précédent, né en 1789, mort à Mexico en 1817. Elève au séminaire de Logroño en 1808, il quitta la soutane et organisa une guérilla contre les Français. Fait prisonnier en 1810, il rentra en Espagne en 1814 et reprit les armes, cette fois contre Ferdinand VII. Avec l'aide de son oncle, il essaya de s'emparer de Pampelune, échoua, et dut s'enfuir en Angleterre. En 1816, il s'embarqua pour aller soutenir l'insurrection mexicaine. Après quelques succès, il fut pris et fusillé par les Espagnols.

MINABLE adj. Qui peut être miné, détruit par la mine : *Rempart aisément* MINABLE.

— Fig. et fam. Misérable, piteux : *Avoir l'air* MINABLE.

MINAGE (*naj'* — rad. *mine*, mesure de capacité) n. m. Féod. Droit perçu par le seigneur pour le mesurage des blés ou des vins vendus dans sa seigneurie. ‖ Ferme payable en une certaine quantité de mines de blé. (On a dit aussi MINAIGE.)

MINAGE (*noj'* — rad. *miner*) n. m. Dans certaines parties du sud-est de la France, Sorte de tranchée dans laquelle se plantent les ceps de vigne.

MINAGEUR (*jeur'*) n. m. Féod. Seigneur qui percevait le droit de minage. ‖ On disait aussi MINAIGEUR.

MINAHOUET (*hou-è*) n. m. Mar. Planche étroite percée au bout et qui, pour un petit filin, remplace la mailloche à fourrer. ‖ Petit appareil frappé sur les rides des haubans de hune et de perroquet, et qui sert à les raidir.

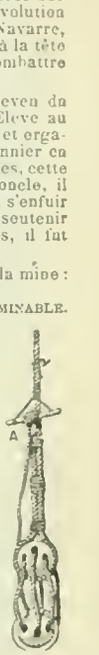

A, minahouet.

MINAKANITE n. f. Substance minérale, composée d'acide titanique et d'oxyde de fer, que l'on trouve dans le comté de Cornouailles.

MINALABAG, bourg de Malaisie (archipel des Philippines [île de Luçon]), sur le rio Vicol ; 4.500 hab. avec le *pueblo* ou canton dont il est le centre.

MINALIN, bourg et ch.-l. de cant. (*pueblo*) de Malaisie (archipel des Philippines [île de Luçon]), au centre de l'île (prov. de Pampanga) ; 5.700 hab. (avec le pueblo).

MINAMOTO, famille japonaise du moyen âge, qui s'empara du pouvoir et donna des empereurs au Japon. V. JAPON.

MINARD (*nar'*) n. m. Nom que les pêcheurs des environs de Saint-Brieuc donnent au *poulpe* (céphalopode).

MINARD (Antoine), magistrat français, né dans le Bourbonnais vers 1505, assassiné à Paris en 1559. Il débuta comme avocat à Paris, et François 1er le nomma avocat général à la cour des comptes en 1535 et président à mortier au parlement de Paris en 1544. En 1553, Minard devint curateur et conseiller de Marie Stuart. Adversaire résolu des protestants, il fut tué par l'un d'eux.


Minaret.

MINARDE n. f. Ordonnance du parlement de Paris, rendue après l'assassinat du président Minard survenu de nuit, en 1559, pour régler que l'audience du soir se terminerait désormais à quatre heures, au lieu de cinq.

MINARET (*ré* — mot arabe, signif. *tour à fanal*) n. m. Ethnol. Tour d'une mosquée, du haut de laquelle le muezzin fait l'appel à la prière. (Les petites

mosquées [*mesdjid*] ont un seul minaret; les grandes mosquées [*djami*] peuvent en avoir jusqu'à six.)
— Techn. Puits d'extraction d'une mine.

MINAS n. m. Pêch. A Granville, Syn. de MINARD.

MINAS, ville de l'Uruguay, ch.-l. du départ. du même nom; 5.000 hab. — Le département couvre une superficie de 12.193 kilom. carr., peuplée de 22.000 hab.

MINAS (BASSIN DES), baie de l'Amérique anglaise du Nord, en Nouvelle-Écosse, rentrant de la baie de Fundy; 85 kilom., sur 50 au maximum. Marées de hauteur extraordinaire. Ce fut le lieu principal de la colonisation acadienne et le théâtre de la barbare « exécution » des Acadiens par les Anglais.

MINAS-GERAES, province de la partie centrale du Brésil, qui tire son nom (*Mines générales*) de l'abondance de ses mines. Bornée par les provinces de Bahia, d'Espiritu-Santo, de Rio-Janeiro, de Saint-Paul et de Goyaz, elle couvre une superficie de 571.855 kilom. carr. environ, peuplée de 3.185.099 hab. Ch.-l. *Bello-Horizonte*. Sol montagneux (serra des Aimores) et particulièrement boisé, arrosé par le rio San-Francisco, le rio Parane, le rio Jequitinhonha, le rio Parahyba, le rio Doce et le rio Grande. Lacs nombreux. Productions naturelles considérables : manioc, maïs, riz, coton, igname, café, tabac, canne à sucre, vanille, indigo, copahu, etc. · les forêts produisent des bois précieux, de construction et d'ébénisterie. Carrières de calcaire, de granit; le jaspe se rencontre en grande quantité. Mines d'or, d'argent, d'étain, de cuivre, de plomb, de fer, de platine, de mercure. Extraction de diamants. Climat tropical et assez malsain.

MINAS-NOVAS, ville minière du Brésil (Etat de Minas-Geraes); 1.500 hab. Bâtie au début du XVIIIe siècle dans des vallées supérieures du Jequitinhonha, elle prospéra rapidement, mais déchut aussi vite. Les topazes jaunes et les aigues-marines qu'elle fournit naguère enrichissent les musées.

MINA-SARANGI n. m. Instrument de musique à cordes, en usage dans l'Inde.
— ENCYCL. Le *mina-sarangi* est monté de cinq cordes que fait vibrer l'archet et de onze cordes sympathiques.

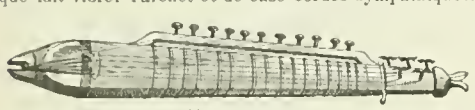

Mina-sarangi.

Voici comment il s'accorde : *fa*, des lignes; *ut*, *ut*, au-dessous des lignes; *sol*, des lignes de la clef de sol, et *ut* des lignes de la clef de fa.

MINATITLAN, ville maritime du Mexique (Etat de Vera-Cruz), sur le cours inférieur du Coatzacoalcos. C'est le port septentrional de l'isthme de Tehuantepec. Commerce actif.

MINAUDER (*nô*) v. n. Affecter certaines mines pour se faire remarquer, pour se rendre agréable : *Toute femme* MINAUDE *plus ou moins*.
— Transitiv. Feindre en minaudant; imiter en minaudant : MINAUDER *une feinte résistance*. (E. Sue.)

MINAUDERIE (*nô, ri*) n. f. Action, habitude de minauder : *Femme d'une* MINAUDERIE *insupportable*. ‖ Air, geste, etc., de la personne qui minaude : *Ces petites* MINAUDERIES *par lesquelles elle vous dit : Regardez-moi*. (Mariv.)

MINAUDIER (*nô-di-é*), **ÈRE** adj. Se dit d'une personne qui minaude, qui a l'habitude de minauder : *Une femme* MINAUDIÈRE.
— Substantiv. : *Une* MINAUDIÈRE.

MINCE (*minss* — orig. inconn.) adj. Peu épais : *Une planchette* MINCE. *Du drap* MINCE.
— Grêle, peu épais de taille : *Une jeune fille* MINCE *comme une guêpe*.
— Par ext. Qui n'a pas grande importance, grande valeur : *Un* MINCE *revenu. De* MINCES *arguments*. ‖ Qui n'a, qui ne mérite aucune considération, : *Un* MINCE *auteur*. (On dit quelquefois de *mince étoffe*.)
— Pop. *Mince de*, Beaucoup de, rien que ça de : MINCE *de chic !* ‖ Interjectiv. *Ah ! mince !* ou *Mince alors !* loc. interject., servant à marquer un vif étonnement.
— Hydraul. *Orifice percé en mince paroi*, Orifice d'écoulement percé dans une paroi dont l'épaisseur ne dépasse pas une fois et demie le diamètre de l'orifice, pour que la veine jaillissante se détache des bords de l'ouverture.
— Physiq. *Lame mince*. V. ANNEAUX (*Anneaux colorés*).
— n. m. Techn. Dans les industries de la verrerie et de la cristallerie, Article d'une extrême délicatesse.
— Adverbialem. *Peindre mince*, Donner peu d'épaisseur à la couche de couleur.
— SYN. Mince, délié, fin, etc. V. DÉLIÉ.
— ANTON. Épais, large.

MINCEMENT (*se*) adj. D'une manière mince : *Habit* MINCEMENT *doublé*.

MINCER (*sé* — rad. *mince*. Le *c* prend une cédille devant A ou O : *Je minçais. Nous minçons*) v. a. Se dit, en cuisine, pour mettre en petits morceaux : MINCER *de la viande*.

MINCEUR (*seur'*) n. f. Etat, qualité de ce qui est mince : *La* MINCEUR *d'un drap, de la taille*.

MINCH ou **MINSH**, nom des deux détroits séparant les îles Hébrides de l'Ecosse. Le *North-Minsh* s'étend entre les comtés de Sutherland et de Ross et l'île Lewis; le *Little-Minsh*, plus étroit, sépare la côte occidentale de l'île de Skye des îles Nord-Uist et Benbecula.

MINCHA n. f. Prières que les juifs récitent après midi, et qui répondent à peu près aux nones des chrétiens.

MINCHINHAMPTON, ville d'Angleterre (comté de Gloucester), sur le canal de la Tamise au Severn; 8.000 hab. Fabrication de lainages et de toiles.

MINCIO [lo] (lat. *Mincius*), rivière d'Italie (Lombardie), affluent gauche du Pô. Le Mincio sort du lac de Garde à Peschiera, passe à Valeggio, Goïto, et forme le lac de Mantoue près de la ville du même nom, puis confluo avec le Pô à Governolo. Il est navigable depuis Mantoue et rend beaucoup de services à l'irrigation, surtout par la *Fossa Maestra*. Il a longtemps servi de limite entre la Lombardie et la Vénétie, et de nombreux combats se sont livrés sur ses rives. Cours 80 kilom.

MINCITÉ n. f. Ling. Syn. de MINCEUR.

MINCOPIE, nom sous lequel on désigne d'ordinaire les indigènes des îles Andaman. — *Les* MINCOPIES.
— Adjectiv. : *Langue* MINCOPIE.
— ENCYCL. Les *Mincopies* sont des nègres de très petite taille, intimement apparentés aux *Negritos* des Philippines et de la presqu'île de Malacca. Chasseurs et pêcheurs, ils mènent une vie nomade et ne se construisent que des abris rudimentaires en branchages. Ils fabriquent des poteries, des filets, des canots et des arcs très puissants. Quoique d'humeur belliqueuse, ils se montrent honnêtes et hospitaliers en temps de paix.

MIND (Godefroy), peintre suisse, que l'on a surnommé **le Raphaël des chats**, né à Berne, suivant les uns, à Lipcse (Hongrie), suivant d'autres, en 1768, mort à Berne en 1814. Il a excellé dans la peinture des animaux, surtout des chats. Ses *Groupes de chats* ont répandu sa réputation dans l'Europe entière. On a encore du même artiste des *Groupes d'enfants*, des *Ours*, etc.

MINDANAO, île d'Océanie (Malaisie septentrionale), dans l'archipel des Philippines, au S.-E. de Luçon; 97.978 kilom. carr.; 650.000 hab. Elle se compose d'une masse principale, médiocrement découpée, réunie par un isthme étroit à la presqu'île de Malindang. Terre volcanique, riche en minéraux de tout genre. Du volcan d'*Apo* (3.143 m. d'alt.), noyau central orographique, se détachent plusieurs cordillères de cratères, où culminent le *Cottobato*, le *Macaturin* et le *Malindang* (2.647 m.) vers l'O.; le *Sarangani* ou *Sangil* (3.000 m.) vers le S. et, vers le N., le petit volcan insulaire de *Camiguin*, surgi en 1871. Sur ce sol à pente rapide, les pluies de la mousson d'été (2 à 4 m.) déterminent des torrents fougueux plutôt que des fleuves (rio *Agusan* sur la côte nord-ouest, et rio *Grande* sur la côte sud-ouest). Ils finissent tous par des deltas actifs. Les productions naturelles sont à peu près les mêmes que dans Luçon; mais avec prédominance des forêts. Dans cette île, les *Atas* ou *Négritos*, c'est-à-dire les aborigènes, sont plus nombreux que dans le reste des Philippines. Il y a peu de *Malais* et *Tagals*, mais des *Visayns*, des *Manobos*, des *Igorrotes*, encore belliqueux et de religions sanglantes. Comptoirs de *Misamis*, *Butuan*, *Surigno*, *Bislig*, *Vergara*, *Zamboanga*, sont les principaux établissements européens.

MINDARE n. m. Genre d'insectes hémiptères, du groupe des réduves, comprenant une dizaine d'espèces de l'Amérique tropicale. (Les mindares sont allongés, aplatis, ordinairement rouges tachés de noir; leur piqûre est venimeuse.)

MINDELHEIM (autref. *Rostrum Nemoriæ*), ville d'Allemagne (Bavière [cercle d'Augsbourg]), chef-lieu de district, sur le *Mindel*; 3.000 hab.

MINDEN, ville d'Allemagne (Prusse), chef-lieu d'une présidence de la province de Westphalie, sur le Weser, qui reçoit à cet endroit la Bastau, à l'issue du défilé jadis appelé la *porte de Westphalie*; 20.000 hab. Fabriques de produits chimiques, quincaillerie; scieries à vapeur, fabriques de toiles et d'étoffes de coton. Port actif sur le Weser. Curieuse cathédrale du XIe siècle; hôtel de ville du XVe siècle. — Minden est parmi les villes les plus anciennes de l'Allemagne occidentale. Charlemagne y fonda, en 803, un évêché qui adhéra en 1525 à la Réforme, et que les traités de Westphalie, en 1648, donnèrent au Brandebourg; après le traité de Tilsit (1807), il fut incorporé au royaume de Westphalie, mais en 1814, fit retour à la Prusse.
— La *présidence de Minden* occupe une superficie de 5.253 kilom. carr. pour une population, que l'émigration rarefie, de 500.000 hab.

MINDORO, île d'Océanie (Malaisie septentrionale), dans l'archipel des Philippines, séparée de Luçon par le détroit de San-Bernardino. Superf. 11.100 kilom. carr. Relief montagneux et volcanique. La mousson du S.-O. y apporte des pluies abondantes, qui nourrissent de nombreux torrents, dont plusieurs roulent de l'or. Les forêts de bois de construction, de teinture et d'ébénisterie et d'arbres à fortes essences, se marient aux rizières. Population (38.000 hab.), presque entièrement composée de *Tagals*, groupée autour de la capitale, *Calapan*, sur la côte nord-est.

MINDSZENT, village d'Austro-Hongrie (Hongrie centrale [comitat de Csongrad]), près du confluent de la Theiss et de la Kurcza; 12.033 hab. Elève de bestiaux. Céréales.

MINE (pour *emine* — du lat. *hemina*, gr. *hêmina*) n. f. Monnaie des Grecs, qui valait à Athènes 100 drachmes (92 fr.). ‖ Poids usité chez les Grecs, et valant 100 drachmes, soit un peu moins d'une livre. ‖ Mesure de capacité pour les matières sèches, usitée en France et formant la moitié d'un setier ou 78^lit^,0497. ‖ Mesure de capacité qui était en usage à Florence, et valait 12^lit^,1845. ‖ Mesure de capacité, autrefois usitée en Piémont, et valant 19^lit^,1666. ‖ Mesure milanaise, qui valait 12^lit^,592.
— *Une mine de terre*, L'étendue qu'on peut ensemencer avec une mine de blé.
— *En avoir pour sa mine de fèves*. Se disait pour Etre mal accommodé, essuyer quelque revers très fâcheux. (On disait aussi *En avoir pour sa maine de fèves*.)

MINE (orig. incert.; peut-être du bas breton *min*, bec, museau) n. f. Prestance, air, contenance : *Un cavalier de belle* MINE. ‖ Expression des traits indiquant certains sentiments : *Avoir une* MINE *joyeuse, effrayée*. ‖ Apparence : *Avoir la* MINE *d'un fripon*.
— Loc. div. *Bonne mine*, Apparence d'une personne en bonne santé, ou heureuse, ou ayant l'air comme il faut. ‖ *Mauvaise mine*, Apparence d'une personne mal portante, malheureuse ou peu honnête. ‖ *Avoir bonne mine*, Etre appétissant : *Un plat qui a* BONNE MINE. ‖ *Avoir de la mine*, Représenter, être bien de sa personne. ‖ *Avoir la mine longue*, Eprouver un désappointement qui se trahit sur la figure. ‖ *Faire mine*, Faire semblant, paraître avoir l'intention : *Voilà les beaux jours qui font* MINE *de revenir*. (Mme de Sév.) ‖ *Faire la mine*, Etre maussade. ‖ *Faire la mine à quelqu'un*, Lui témoigner son mécontentement par la manière dont on le regarde, dont on l'accueille. ‖ *Faire bonne, mauvaise* (ou *grise, froide, triste*) *mine*, Traiter, accueillir gracieusement ou froidement. ‖ *Faire bonne mine à mauvais jeu*, Dissimuler l'ennui, le chagrin, le mécontentement que l'on éprouve. ‖ *Faire une laide mine*, Faire une vilaine figure. ‖ *Payer de mine*, Avoir un air qui vous fait juger avantageusement.
— ALLUS. LITTÉR. :

Garde-toi, tant que tu vivras,
De juger des gens sur la *mine*,

Distique qui termine la fable de La Fontaine : *le Cochet, le Chat et le Souriceau* (VI, 5) et qui est devenu proverbe.
— n. f. pl. Jeux de physionomie affectés; signes d'intelligence, agaceries : *Coquette qui fait des* MINES.
— SYN. Mine, air, physionomie. V. AIR.

MINE (subst. verb. de *miner*) n. f. Gîte dans l'intérieur de la terre, où sont enfouies diverses matières utiles à l'industrie : *Un pays riche en* MINES. ‖ Cavité creusée dans le sol pour extraire ces matières : *Descendre dans la* MINE. ‖ Autref. Minerai renfermant quelque substance métallique : *De la* MINE *de cuivre*. (Vx.) ‖ Spécialem., auj. encore, *Mine de plomb*, Nom donné improprement au graphite (carbure de fer) dont on fait des crayons.
— Excavation souterraine, pratiquée dans le but de provoquer un écroulement :

Voyez-vous, à nos pieds, fouir incessamment
Cette maudite laie, et creuser une *mine*?
LA FONTAINE.

— Fig. Fonds très riche : *Livre, Sujet qui est une* MINE *inépuisable*. ‖ *Mine d'or*, Affaire, industrie qui fournit continuellement des profits, des ressources.
— Loc. div. Fig. *Eventer la mine*, Découvrir, éviter un piège, une machination. ‖ *Faire jouer une mine secrète*, Employer une machination ténébreuse.
— Milit. Excavations souterraines, employées comme moyen d'attaque et de défense. ‖ *Battre une place en mine* (vx), Lancer contre elles des bombes dont l'éclatement produit des excavations analogues aux mines.
— Minér. *Mine d'amadou*, Antimoniosulfure naturel de plomb. Variété de jamesonite.
— Techn. *Trou de mine*, Trou que l'on pratique dans le rocher, et que l'on remplit de matière explosible, pour déterminer une explosion et détacher des fragments de la pierre. ‖ *Puits de mine*, Trou creusé à la profondeur de la mine qu'on veut établir. ‖ *Chambre* ou *Fourneau de mine*, Lieu où l'on place la matière explosible.
— Zool. Galerie creusée par une chenille mineuse dans le parenchyme d'une feuille.
— ENCYCL. Techn. On désigne sous le nom de *mine* l'ensemble des travaux qui servent à l'exploitation d'un gîte de matière minérale utile : minerai, houille, etc. L'origine de l'exploitation des mines remonte aux temps préhistoriques pour les pierres et les métaux; au XIe s. environ pour la houille, bien que cette dernière ait été connue depuis une antiquité très reculée, et que Théophraste en parle dans son *Traité des pierres* sous le nom de *lithanthrax*.
Dès que l'homme eut besoin de pierres ou de métaux pour se construire des abris ou se fabriquer des armes, il dut nécessairement les demander à la terre et se livrer à une exploitation rudimentaire. Ces exploitations primitives, pratiquées d'abord à l'âge de la pierre en vue de rechercher des bancs de silex se prêtant bien à la taille ou au polissage, puis à l'âge du bronze, en vue de rechercher les minerais de cuivre et d'étain, dont le traitement métallurgique était le plus facile, ensuite les minerais de fer riches et purs, ont laissé des traces que l'on retrouve encore aujourd'hui en Maine-et-Loire, en Belgique, pour les silex; en Cornouailles pour l'étain; en Espagne, en Turquie, aux Etats-Unis, dans le district du lac Supérieur, pour le cuivre. Au front de taille de certaines de ces exploitations, on a trouvé des pics en cornes de cerf et des massettes en pierre taillée, fixées dans des manches en bois fendu. Les Egyptiens ensuite, puis les Phéniciens et les Grecs exploitèrent les gisements de Chypre; les Carthaginois, les Romains, ceux d'Italie, d'Espagne, de la Gaule et de la Germanie; on trouve notamment en Espagne, dans la région de Rio-Tinto, des travaux considérables dus aux Romains. Au moyen âge, l'exploitation des mines paraît avoir subi une éclipse momentanée et s'être cantonnée spécialement en pays allemand dans les montagnes du Hartz, de Saxe et de Bohême, pour ne reprendre ensuite son extension au dehors qu'avec le développement de l'exploitation de la houille en Belgique, en Angleterre, en France et en Allemagne, dès le XVIIe et le XVIIIe siècle, mais surtout au XIXe, où cette exploitation a pris, grâce aux applications de la vapeur aux chemins de fer et à la navigation, puis aux armements toujours augmentés et toujours renouvelés, un essor inconnu jusqu'alors. La consommation formidable de fer et d'acier qui est résultée de ces applications a entraîné à son tour un développement incomparable de la métallurgie du fer et, par suite, une nouvelle consommation de houille. En même temps, les applications de l'électricité à la télégraphie terrestre et sous-marine, puis à l'éclairage, à la transmission de l'énergie et aux entreprises de transport en commun dans l'intérieur ou au voisinage immédiat des villes, donnaient à la consommation du cuivre et à l'exploitation des mines qui le fournissent une impulsion sans précédent. Enfin, la consommation des autres métaux, plomb, zinc, étain, mercure, ne pouvait manquer de s'accroître parallèlement, à cause du développement naturel de toutes les consommations qui est résulté de l'essor général de l'industrie depuis le commencement du XIXe siècle. Quant aux métaux précieux, or et argent, ils devaient naturellement, eux aussi, trouver dans le prodigieux accroissement général de l'industrie, du commerce et des transactions de toute nature, comme aussi dans l'augmentation générale du bien-être et de luxe, un emploi toujours plus étendu. Aussi leur production s'est-elle considérablement développée. On peut évaluer actuellement à environ 900 millions de tonnes le total de combustibles et minéraux de toute nature (à l'exception de l'or et de l'argent) que l'on extrait des entrailles de la terre, et à près de 10 milliards de francs leur valeur totale. Pour l'or et l'argent, on produit annuellement environ 375.000 kilos d'or valant 1.300 millions, et 5.800.000 kilos d'argent valant environ 600 millions. La valeur totale de la production des mines est donc environ de 12 milliards.
Les matières utiles se trouvent dans le sein de la terre en couches, en filons ou en amas. Les couches sont des dépôts formés, à l'origine, horizontalement au sein des eaux, plus ou moins soulevés et contournés par les mouvements postérieurs de l'écorce terrestre; les filons sont des cassures de l'écorce, dans lesquelles ont circulé des

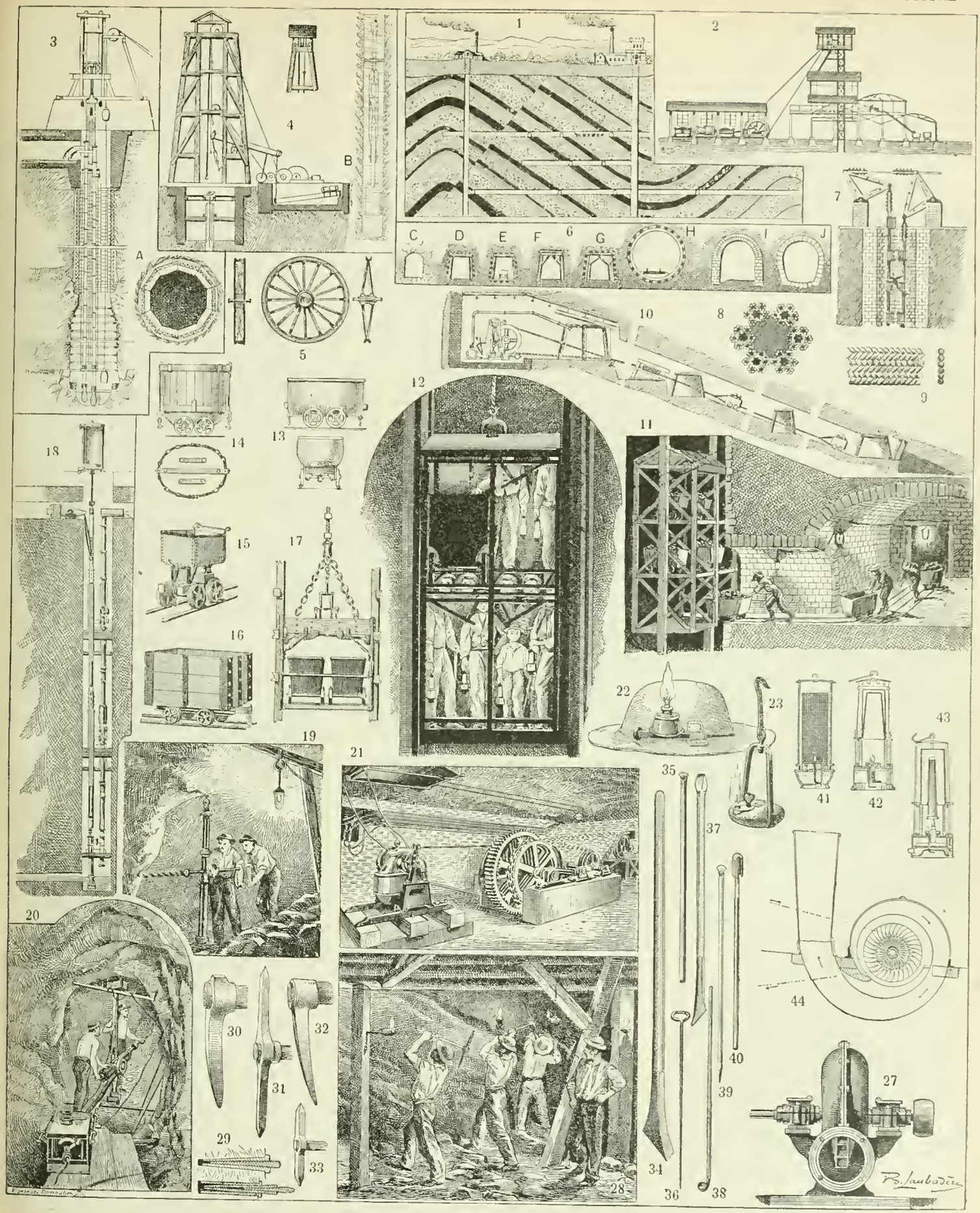

Mines : 1. Coupe schématique d'une mine. — 2. Chevalement et machinerie (coupe). — 3. Fonçage d'un puits (A, cuvelage en bois). — 4. Sondage (B, trépan). — 5. Molette. — 6. Galeries (C, dans la roche; D, à demi-boisage; E, à boisage complet; F, à contre-fiches; G, à boisage armé; H, à revêtement en fer; I, en maçonnerie; J, avec radier). — 7. Fahrkunst pour la circulation des ouvriers. — 8. Câble rond en acier. — 9. Câble plat en aloès. — 10. Plan incliné avec treuil à air comprimé. — 11. Cage de montée du charbon. — 12. Cage de montée des ouvriers. — 13, 14. Bennes. — 15. Wagonnet. — 16. Berline. — 17. Cage d'ascension des berlines. — 18. Pompe d'épuisement. — 19. Perforatrice à main. — 20. Perforatrice électrique. — 21. Moteur pour traction mécanique. — 22. Lampe au chapeau. — 23. Lampe à feu nu. — 27. Ventilateur portatif pour aérage secondaire. — 28. Travail des ouvriers au chantier. — 29. Coins d'abatage. — 30, 31, 32. Pics. — 33. Pointerolle. — 34. Pince à levier. — 35. Fleuret. — 36. Epinglette. — 37. Pince à talon. — 38. Curette. — 39. Barre à mine. — 40. Bourroir. — 41. Lampe Davy. — 42. Lampe Marsault. — 43. Lampe Mueseler. — 44. Ventilateur Rateau (schéma).

eaux chargées de substances minérales, qu'elles y ont déposées sur les parois en bandes alternantes.

Quand les substances minérales sont en quantités exploitables, on dit qu'elles forment un gîte.

Les travaux que l'on exécute sur les gîtes se divisent en travaux de recherche pour les découvrir, travaux de reconnaissance pour en évaluer l'importance, travaux d'exploitation pour arriver à l'extraction économique du minerai.

Les travaux de recherche ont pour guide principal l'étude géologique de la région; ils se pratiquent souvent à l'aide de sondages quand le gîte n'affleure pas à la surface du sol, de galeries, ou quelquefois de puits.

L'attaque des gîtes ou des terrains qui les encaissent se fait au moyen d'outils qui peuvent être ceux du terrassier, pelle et pioche pour les terrains meubles, et plus généralement ceux du mineur, pic, masse, pointerolle, coins et aiguille infernale, pour les terrains consistants.

On emploie actuellement, pour venir en aide au travail de l'homme, les explosifs divers, poudres et dynamites en cartouches cylindriques, que l'on introduit dans des trous forés dans les roches au moyen de barres à mine ou de fleurets en acier, sur lesquels les mineurs frappent au moyen de masses en tournant à chaque coup le fleuret d'une fraction de tour pour assurer la régularité du trou. On provoque l'explosion au moyen d'une mèche, à laquelle on ajoute, pour la dynamite, une capsule de fulminate de mercure.

Pour accélérer le travail de forage des trous, qui est le plus long et le plus pénible, on emploie des machines appelées *perforatrices*, montées sur des affûts, dont les unes sont manœuvrées à la main, les autres sont mises en mouvement par l'eau, l'air comprimé ou l'électricité. L'emploi de ces moyens mécaniques permet de doubler ou même de tripler la vitesse du travail. Non seulement on fait à la machine le forage des trous de mines, mais on emploie encore, dans les mines de houille, sous le nom de *haveuses* et *rouilleuses*, des machines qui font, dans les chantiers, la partie la plus pénible du travail du mineur et qui permettent d'augmenter notablement la production.

Les sondages qui servent à la recherche des gîtes ou même à leur exploitation, quand il s'agit de liquides, comme les eaux minérales ou les pétroles, sont des trous forés verticalement au moyen d'outils appelés *trépans* qui agissent à la manière des fleurets dans le forage des trous de mine. Les trépans sont portés par des tiges que l'on visse les unes au bout des autres et que l'on peut allonger suivant les besoins. On soulève le trépan et on le laisse tomber sur le fond du trou, où il brise la roche par l'effet du choc. Après un certain nombre de coups, on pratique le curage en remplaçant le trépan par un cylindre muni d'une soupape au moyen duquel on enlève les débris de la roche restés au fond du trou, puis on recommence le battage au trépan. Quand les parois sont ébouleuses, on les soutient au moyen d'un tubage. Les trous de sonde ont des diamètres qui varient de 25 centimètres à 1 mètre et plus, suivant leur profondeur et la nature du terrain. Leur profondeur varie beaucoup. Le puits de Grenelle, à Paris, est un sondage qui a trouvé la nappe aquifère à 600 mètres. Les sondages les plus profonds sont ceux de Schladebach en Saxe (1.750 m.) et de Paruschowitz en Silésie (2.003 m.).

On pratique aussi, surtout dans les roches dures, le sondage au diamant au moyen d'une couronne armée de diamants noirs, animée d'un mouvement de rotation rapide, qui découpe dans la roche une « carotte », que l'on retire de temps en temps.

Les puits servent à la sortie des produits extraits à l'intérieur des travaux; ils sont généralement verticaux, mais quelquefois inclinés, comme au Transvaal, suivant le plan des filons; leur section est généralement circulaire, quelquefois cependant rectangulaire.

Les procédés de creusement des puits varient suivant la nature du terrain. Dans les terrains consistants et peu aquifères, on pratique le creusement à la main et on fait suivre le revêtement, ou « muraillement », de proche en proche. Dans les terrains consistants et très aquifères, on est obligé de faire des revêtements ou « cuvelages » étanches dont le joint de base, qui porte le nom de « trousse picotée » exige un soin tout particulier. Un tel travail, qu'on appelle *fonçage à niveau vide*, exige l'installation de pompes puissantes que l'on évite dans le fonçage à niveau plein ou procédé de Kind et Chaudron, dans lequel on creuse et on revêt le puits à la manière d'un sondage. Dans les terrains inconsistants, on procède par la méthode des revêtements descendants ou de la trousse coupante, lorsqu'ils sont peu aquifères; par le procédé du fonçage à l'air comprimé ou procédé Triger, ou plus ordinairement par le procédé de la congélation des terrains ou procédé Poetsch, lorsqu'ils sont très aquifères.

Les galeries se creusent par les moyens ordinaires, souvent au moyen de perforatrices; elles sont : les unes hors du gîte, traversant généralement à angle droit les terrains encaissants (on les appelle alors *travers bancs*); les autres dans le gîte, dans lequel elles suivent soit une horizontale : ce sont les galeries de niveau, soit une ligne de plus grande pente; ce sont les montages ou plans inclinés, soit quelquefois, mais plus rarement, une ligne intermédiaire entre l'horizontale et la ligne de plus grande pente. Dans certains cas, les parois des galeries peuvent être laissées nues, sans revêtement; la plupart du temps, elles doivent recevoir un revêtement ou soutènement formé soit de cadres en bois de pin ou de chêne assemblés, soit de cadres en fer, soit de maçonnerie quand les galeries doivent durer longtemps. Les excavations de peu de durée, comme les chantiers d'exploitation, sont toujours soutenues par des cadres en bois.

Les transports à l'intérieur des mines se font toujours dans des wagonnets rectangulaires, en bois ou en fer, circulant sur les voies ferrées. Pour faire passer les wagonnets d'un niveau à un autre, on se sert de plans inclinés, c'est-à-dire de voies installées dans des galeries suivant les lignes de plus grande pente, ou bien de balances installées dans des puits intérieurs verticaux. Les wagonnets sont mis en mouvement par des hommes, des chevaux ou des machines fixes ou automobiles. Les premières agissent sur les wagonnets par l'intermédiaire de câbles ou de chaînes, à mouvement intermittent ou continu, à grande ou à petite vitesse. Les meilleurs sont les systèmes continus et à petite vitesse. Les locomotives, comme les machines, peuvent être à vapeur, à air comprimé, ou mieux électriques.

Les transports de l'intérieur à l'extérieur se font par les puits et constituent le service de l'extraction. Les wagonnets sont transportés à l'extérieur dans des cages en fer à un ou plusieurs étages contenant chacun un ou plusieurs wagonnets. Les cages suivent dans le puits une voie fixe constituée par les *guides* qui sont, ou bien flexibles comme les guides en câbles, ou bien rigides comme les guides en bois et en fer. Ces derniers sont les meilleurs. Ils se fixent sur des poutres transversales appelées *moises*. Les cages sont suspendues aux câbles, qui sont faits en aloès (chanvre de Manille), sur des fils de fer ou d'acier. Les câbles passent sur des poulies de renvoi ou *molettes* portées par le chevalement qui prolonge le puits au-dessus du sol, et de là à l'appareil d'enroulement : tambours pour les câbles ronds, bobines pour les câbles plats. Les tambours peuvent être cylindriques, ou tronconiques, ou cylindro-coniques, ou spiraloïdes, suivant qu'on veut régulariser plus ou moins complètement l'effort demandé à la machine. Les *recettes* extérieures et intérieures comportent en outre des *taquets* pour faire reposer les cages à l'arrêt; la cage porte des parachutes en cas de rupture du câble; la machine est munie d'un frein pour obtenir l'arrêt, et d'un évite-molettes pour éviter que la cage dépassant l'orifice arrive jusqu'aux molettes.

La circulation des hommes se fait par échelles fixes ou mobiles (fahrkunst), ou plus ordinairement par les cages.

Les eaux qui suintent de toutes parts dans les travaux de mines constituent quelquefois un obstacle sérieux. On les réunit, à la base du puits, dans un réservoir où elles sont prises par des pompes. Ces pompes peuvent être placées à l'extérieur, avec une maîtresse tige régnant dans le puits, des corps de pompe en répétition, les uns au-dessus des autres, un balancier de commande et un balancier d'équilibre ou mieux à l'intérieur, en les actionnant par la vapeur, l'air comprimé, l'électricité, ou même l'eau sous pression. Les travaux de défense contre les eaux comportent l'établissement de serrements dans les galeries ou dans les puits.

L'aérage des travaux de mine ne présente d'ordinaire pas de difficultés dans les mines métalliques, pourvu qu'il y ait double communication avec l'extérieur; il est rare qu'on soit arrêté par les considérations d'aérage. Il en va tout autrement dans les mines de houille. La présence presque générale du grisou, qui a la redoutable propriété de former avec l'air des mélanges détonants, oblige à se préoccuper particulièrement du renouvellement de l'air. Autrefois un homme, appelé le « pénitent », le corps et la tête couverts de vêtements mouillés, se traînait dans les galeries avant l'entrée des ouvriers pour allumer de loin avec une longue perche les accumulations de grisou concentrées au toit des galeries. Ce qui était possible avec de petites exploitations à faible profondeur ne le serait plus aujourd'hui, avec l'intensité actuelle de l'exploitation et les grandes quantités de grisou qui se dégagent. On est donc amené à installer des ventilateurs centrifuges qui aspirent l'air vicié et le rejettent au dehors, et à organiser l'ensemble des travaux de manière que la circulation de l'air y rencontre le moins possible d'obstacles. On emploie principalement les ventilateurs Guibal, Ser et Rateau : le premier de grand diamètre, 7 à 12 mètres, à marche lente; les derniers de petit diamètre, 2 mètres à 2m,50, à grande vitesse. La quantité d'air que l'on fait circuler dans les mines grisouteuses varie de 1.800 à 3.000 mètres cubes par minute. On emploie aussi à l'intérieur des travaux des ventilateurs portatifs pour assurer l' « aérage secondaire » des chantiers.

L'éclairage des mines métalliques ne présente aucune difficulté : de l'antique lampe romaine à la « rave » actuelle des mineurs, la différence n'est pas très grande; mais, dans les mines grisouteuses, il faut des précautions spéciales pour éviter de mettre le feu au grisou. Les mineurs se servent, pour s'éclairer, de lampes de sûreté dans lesquelles la flamme est complètement entourée de toiles métalliques qui empêchent la propagation au dehors de l'inflammation du grisou. La découverte des propriétés des toiles métalliques est due à Humphry Davy. Sa lampe primitive a été perfectionnée par de nombreux inventeurs. Les plus employées sont celles de Muesler et de Marsaut.

Pour être économique, l'exploitation d'un gîte doit être faite avec méthode, ordre et régularité. L'arrangement de l'ensemble des travaux constitue la méthode d'exploitation, qui comporte d'abord la division du gîte en étages par des galeries tracées à des niveaux distants de 40 à 100 mètres, ordinairement suivant la verticale. Pour les couches, on distingue les couches minces, moyennes et puissantes. Dans les premières, on emploie d'une manière générale la méthode des tailles montantes, quand la couche n'est pas trop inclinée; celle des tailles chassantes, quand la pente est comprise entre 50 et 100 p. 100; celle des maintenages ou des gradins renversés, quand la pente dépasse 100 p. 100 ou 45°. Dans la méthode des tailles montantes, le chantier, dirigé suivant une horizontale de la couche, se déplace suivant la ligne de plus grande pente. Dans la méthode des tailles chassantes, le chantier dirigé suivant la ligne de plus grande pente avance suivant une horizontale de la couche. Dans les deux cas, quand la solidité des terrains le permet, il y a avantage à employer les grandes tailles, c'est-à-dire à mettre les chantiers les uns au bout des autres, plutôt que de les disposer en retrait les uns sur les autres. Dans les couches moyennes, les méthodes employées sont les mêmes, mais l'exploitation est plus facile. Dans les couches puissantes, on emploie soit la méthode des tranches inclinées superposées avec tailles montantes ou chassantes comme dans les cas précédents, soit la méthode par tranches horizontales avec chantiers en travers ou en direction.

Dans les filons minces, on emploie la méthode des gradins renversés, qui est l'équivalent des maintenages dans les couches très redressées (plus rarement la méthode des gradins droits); dans les filons puissants, on emploie la méthode horizontale. Dans les gîtes minces, d'une manière générale, le stérile, qu'on est toujours obligé d'abattre, suffit à remplir, à remblayer les vides; dans les gîtes moyens, on peut quelquefois s'abstenir de remblayer en opérant par foudroyage; dans les gîtes puissants, cette pratique serait dangereuse et on est amené, pour effectuer le remblayage complet, à introduire de l'extérieur du remblai abattu dans des carrières spécialement ouvertes à cet effet.

Les transports à l'extérieur des matières extraites diffèrent suivant que la distance à parcourir est longue ou courte, que les différences de niveau sont faibles ou fortes, que le pays est plat ou accidenté. Quand la distance à parcourir est faible, la traction par chevaux, par câble ou chaîne sans fin, convient principalement; quand la distance est grande, on emploie la chaîne sans fin ou bien les locomotives à vapeur ou électriques. Quand les différences de niveau sont faibles, les mêmes systèmes donnent la solution; mais, quand les différences de niveau sont fortes, on doit avoir recours soit aux plans inclinés, soit plutôt aux transports par câbles aériens, organisés soit comme des plans inclinés indépendants du relief du sol, soit plutôt comme de véritables aérias à débit continu. Quand le pays est accidenté et que le transport doit franchir montagnes et vallées, le transport par câble donne encore la meilleure solution, comme aussi en pays plat, quand le débit est élevé.

Avant d'être livrées à la consommation, soit pour leur utilisation immédiate comme les combustibles, soit pour une élaboration ultérieure par voie métallurgique comme les minerais, les matières extraites des mines doivent être soumises à une épuration ou un enrichissement préalables, qui se font en partie à la main par voie de triage, de schedage ou division au marteau, mais surtout mécaniquement au moyen d'appareils appropriés. Le but à atteindre est de séparer les diverses espèces minérales mélangées dans le minerai, pour constituer d'une part des produits finis, riches; d'autre part, des stériles à rejeter.

Cette séparation s'obtient d'abord par un triage à la main exécuté sur les morceaux de grosseur suffisante, pour mettre de côté les parties tout à fait pures, ou faciles à isoler au marteau, et les parties tout à fait stériles qui sont rejetées immédiatement; ensuite par des désagrégations successives des morceaux mixtes dans des broyeurs, entre lesquelles on intercale des triages à la main ou dans des machines, pour éliminer une partie du stérile et réduire les frais des broyages ultérieurs. Finalement, on arrive à avoir le minerai à l'état de menu trop fin pour être trié à la main.

La séparation des diverses espèces minérales se fait alors d'après leur densité, en utilisant les lois de la chute des corps dans l'eau, d'après lesquelles, à égalité de diamètre, les corps tombent d'autant plus vite que leur densité est plus grande, et se disposent au fond en couches où l'espèce la plus lourde occupe le rang inférieur. Il faut donc d'abord classer les minerais par grosseur avec des tôles perforées qui peuvent être disposées sur des cylindres ou « trommels » ou sur des cadres plats, pour les faire passer dans des lavoirs ou « cribles », intermittents ou continus, où ils sont soumis dans l'eau à des pulsations répétées à la suite desquelles le classement est obtenu.

Lorsque le diamètre des grains descend au-dessous de 1 millimètre (il atteint parfois 1/20e de millimètre), la classification sur les tôles perforées devient impossible; on se sert alors de caisses pleines d'eau, où les matières mélangées, apportées par un courant, se classent en catégories où les espèces sont encore mélangées, mais dont la séparation s'achève sur des surfaces lisses inclinées ou « tables », sur lesquelles coule une lame d'eau. Ces tables peuvent être rectilignes et fixes, ou bien tronconiques, fixes ou animées d'un mouvement de rotation continue; on ajoute quelquefois à l'action de la lame d'eau celle de secousses plus ou moins fortes, qui peuvent être longitudinales ou transversales, espacées ou fréquentes, simples ou vibratoires. — Ces dernières constituent les *tables de Rittinger*.

Ces différents moyens suffisent quand les densités des matières à séparer ont entre elles un écart suffisant; sinon, on utilise encore d'autres propriétés physiques, telles que la manière de se comporter au feu des différents composants, ou certaines propriétés chimiques comme l'affinité de l'or pour le mercure, ou sa solubilité dans le cyanure de potassium (Transvaal).

Pour la houille, la solution est plus simple, mais il faut des appareils à grand débit, parce que les quantités à traiter sont beaucoup plus grandes. Les principes sur lesquels reposent la classification et le lavage sont les mêmes, sauf qu'on ne fait jamais de broyage, qu'on évite avec soin tout ce qui peut augmenter la proportion des menus, et qu'à l'inverse de ce qui se passe pour les minerais, c'est la partie légère qui est la partie utile, tandis que la partie lourde représente le stérile.

— Législ. *Régime des mines en France*. Le Code civil (art. 552) dit : « La propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous. » Mais la loi du 21 avril 1810, fondamentale du régime actuel des mines en France, a considéré la mine comme une propriété distincte de la surface et créée au profit du concessionnaire. C'est un immeuble qui ne diffère guère des autres qu'en ce que la propriété n'en peut être divisée qu'avec l'autorisation de l'Etat. Il peut arriver que les deux propriétés : le sol et la mine, soient réunies sur la même tête; mais, même dans ce cas, elles restent distinctes.

Le concessionnaire doit au propriétaire de la surface une redevance annuelle, réglée par l'acte de concession. Celui qui a découvert la mine, s'il n'obtient pas la concession, est également indemnisé. Il peut, d'autre part, être alloué au superficiaire des indemnités pour fouilles, sondages, préjudices causés à la propriété, etc. Enfin, l'Etat perçoit 10 francs par kilomètre carré, plus un droit proportionnel sur les produits nets, fixé par la loi de finance. Des abonnements pour le payement de la redevance peuvent être consentis pour cinq ans, avec faculté de renouvellement. L'Etat prélève, en outre, un décime par franc pour le fonds de non-valeurs destiné à faire face aux dégrèvements accordés à la suite d'inondations ou autres calamités.

La loi du 27 juillet 1880 a fixé à 50 mètres des habitations ou des clôtures murées y attenant la distance à laquelle on ne peut faire des recherches ou ouvrir des puits et galeries sans le consentement du propriétaire.

La demande de concession est adressée au préfet. Une publicité par insertion est faite dans les journaux et au moyen d'affiches apposées pendant deux mois.

L'exploitation a un caractère purement civil; les sociétés sont des sociétés civiles et non commerciales. L'opération n'est pas soumise à la patente. Les mines sont placées sous la surveillance des ingénieurs de l'Etat. Des délégués mineurs, nommés par les ouvriers, veillent à l'observation des règlements concernant la sécurité des ouvriers. Le gouvernement peut obliger les concessionnaires

de mines menacées d'une inondation commune à exécuter à leurs frais communs les travaux nécessaires pour parer au danger. Les contraventions sont constatées comme les contraventions de voirie, mais réprimées par les tribunaux correctionnels.

Les règles ci-dessus relatives aux mines (gisements de minerai métallique ou de houille) ne s'appliquent ni aux minières, ni aux carrières, qui peuvent être exploitées par le propriétaire, avec l'autorisation du préfet, et même sans autorisation pour les carrières à ciel ouvert. Une simple déclaration est alors suffisante.

— Milit. Les *mines* ont été employées, dès l'antiquité, dans le siège des villes fortifiées pour détruire les fondations des murailles, ou bien, du côté des assiégés, pour renverser les machines amenées contre les murs. Après l'invention de la poudre, elles eurent pour objet d'arriver, au moyen de couloirs souterrains, au-dessous du point où l'on voulait produire l'effet destructeur, pour y établir un *fourneau*, c'est-à-dire une excavation remplie de poudre, à laquelle on mettait ensuite le feu, après avoir solidement fermé le fourneau au moyen d'un *bourrage*, de manière que l'effet de l'explosion se produisît dans la direction voulue. Les défenseurs d'une place pouvaient utiliser les mines aussi bien

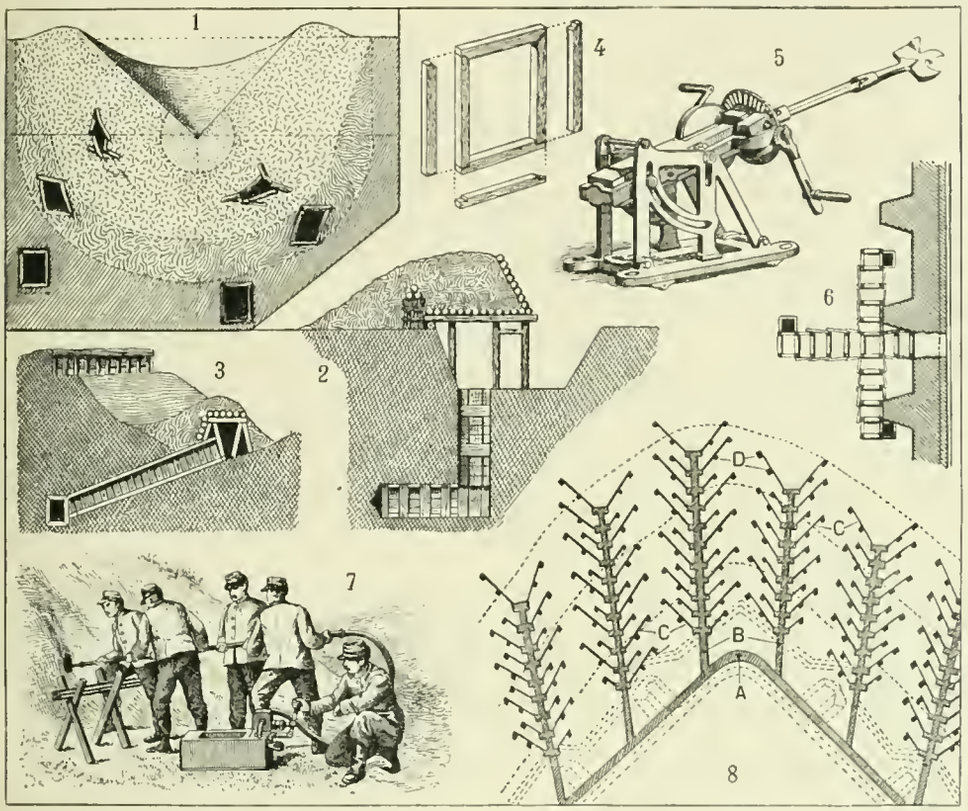

MINES (milit.) : 1. Coupe du terrain après l'explosion d'un fourneau ; zones de rupture. — 2. Puits de départ d'une mine. — 3. Rameau de l'attaque. — 4. Châssis. — 5. Machine à perforer le terrain pour établir les camouflets. — 6. Plan d'une brèche par la mine. — 7. Instrument de forage : perforateur à injection d'eau. — 8. Plan d'un dispositif de contre-mines. A, galerie-enveloppe ; B, écoutes ; C, rameaux ; D, fourneaux

que les assaillants, pour bouleverser leurs travaux. D'où le nom de *contre-mines* donné aux mines de la défense.

La guerre de mines prit, à partir du milieu du XVIIe s., une extension croissante et toute au profit de la défense, parce que les contre-mines de celle-ci pouvaient être établies à l'avance sous les glacis des ouvrages, suivant des dispositifs variés, mais dont l'ensemble comprenait en général trois sortes de couloirs : une *galerie-enveloppe* longeant la contrescarpe de l'ouvrage et communiquant souterrainement avec celui-ci ; des galeries, dites *écoutes*, dirigées vers l'ennemi et réunies, ou non, entre elles par des galeries transversales ; enfin, des rameaux partant des écoutes et aboutissant aux fourneaux contenant la charge explosive. Les galeries sont dites *majeures*, *grandes* ou *demi-galeries*, suivant qu'elles ont 2 mètres, 1m,85 ou 1m,50 de haut sur 1m,50 ou 1 mètre de large. Les rameaux n'ont que 0m,65 sur 0m,80. Toutes ces galeries sont revêtues d'un coffrage en bois ou en maçonnerie dans les contre-mines préparées à l'avance. Les galeries de mine de l'attaque partent d'une grande tranchée appelée *logement*. Un système de mines comporte encore des *puits* creusés à l'aplomb des croisements de galeries et de rameaux, ce qui permet d'accélérer la construction, d'aérer les travaux, etc.

La guerre de mines comprend surtout une lutte souterraine entre l'assaillant et le défenseur, chacun s'efforçant de découvrir et de détruire les cheminements de l'autre. A cet effet, des fourneaux, dits *camouflets*, sont disposés de manière à agir horizontalement pour crever les galeries ennemies en construction, sans produire d'entonnoir extérieur où l'ennemi pourrait s'établir. L'attaque a, au contraire, intérêt à bouleverser le terrain de cette façon. Elle emploie des fourneaux surchargés, appelés *globes de compression*, dont l'effet s'étend dans tous les sens.

Les progrès de l'artillerie ont diminué l'intérêt de la guerre de mines, en permettant la destruction, à distance, d'ouvrages qu'on se disputait autrefois pied à pied. Mais la puissance des explosifs modernes tend à rendre aux mines une nouvelle importance. D'ailleurs, on emploiera plus que jamais les mines, soit dans les sièges, pour faire brèche à certains ouvrages, pour faciliter l'exécution de travaux de sape, etc., soit dans la guerre de campagne, pour exécuter des destructions et démolitions de ponts, de voies ferrées, etc., par des procédés variant à l'infini.

MINE-DE-CUIVRE (RIVIÈRE DE LA). V. COPPERMINE-RIVER.

MINÉE n. f. Métrol. Mesure agraire, autrefois usitée dans quelques parties de la France.

MINÉE ou **MINYAS**. Myth. gr. Roi d'Orchomène, en Béotie ; héros éponyme des Minyens, père des Minéides ou Minyades.

MINÉE (Julien), révolutionnaire français, né à Nantes en 1738, mort à Paris en 1808. D'abord matelot, puis comédien, il était, depuis 1771, curé de la paroisse des Trois-Patrons, à Saint-Denis, lorsque la Révolution éclata. Après avoir prêté serment à la Constitution civile du clergé, il fut élu curé de la nouvelle paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin, puis évêque de la Loire-Inférieure. Il y soutint secrètement les révolutionnaires, et finit par renoncer à ses fonctions ecclésiastiques (1793), pour devenir l'auxiliaire de Carrier. Cependant, lorsque, en 1794, Carrier passa à son tour en jugement, Minée se rendit à Paris comme témoin et se fit son accusateur.

MINÉIDES ou **MINYADES**. Myth. gr. Filles de Minée ou Minyas, roi légendaire des Minyens d'Orchomène, en Béotie. Elles étaient au nombre de trois : Alcithoé, Leucippe et Arsippe ; Ovide remplace les deux dernières par Iris et Clyménè. Pour les punir de n'avoir point voulu assister à ses fêtes, Dionysos éveilla en elles un irrésistible appétit de chair humaine. Elles dévorèrent le fils de Leucippe, Hippasos ; Hermès changea l'une en chauve-souris, l'autre en hibou, la troisième en chouette. — *Une* MINÉIDE ou MINYADE.

MINEO (*Menæ* des Latins), comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Catane]) ; 9.519 hab. Aux environs, lac sulfureux des *Palici*, dédié aux Paliques, défenseurs des serments. Dans un jardin est la « Pierre de poésie ».

MINE-ORANGE n. f. Couleur de même nature que celle de minium, mais plus vive, que l'on obtient avec la céruse chauffée à l'air libre, à une température un peu inférieure à celle nécessaire pour l'obtention du minium.

MINER (orig. incert.) v. a. Creuser en dessous pour faire écrouler : MINER *une tour*. || Par anal. : *Les fleuves* MINENT *toujours leurs bords*. (Chateaubr.)

— Par ext. Consumer, détériorer, affaiblir progressivement : *L'envie* MINE *l'envieux*. *L'inanition* MINE *le corps*.

— Fig. Attaquer, détruire sourdement : MINER *la constitution d'un pays*.

— En T. d'agric., Défoncer, en parlant d'un sol pierreux.

MINERAI (rè) n. m. Métal tel qu'on le retire de la mine, mêlé ou allié à des substances étrangères.

— ENCYCL. On donne le nom de *minerais* aux matières contenant des métaux en proportions suffisantes pour permettre leur exploitation. Les minerais sont *terreux*, *argileux* ou *rocheux*. Les minerais terreux sont simplement débourbés au moyen du patouillet. (V. ce mot.) Avant cette opération, les minerais argileux sont laissés plusieurs mois exposés à l'air libre, où ils se délitent. Les minerais rocheux sont bocardés ou grillés.

MINÉRAL, ALE, AUX (du bas lat. *mineralis*, même sens) adj. Géol. Fait de matière non organisée : *Les substances* MINÉRALES. || *Le règne minéral*, Celle des trois grandes divisions de la nature qui comprend ces substances : *Il y a le règne animal, le règne végétal et le* RÈGNE MINÉRAL. || *Eaux minérales*, Eaux de sources naturelles tenant en dissolution certaines substances minérales et qu'on emploie en boissons ou en bains.

— Biol. *Réserves minérales*, Accumulation en certains points de l'organisme de matières minérales utilisées ensuite pour la nutrition des tissus vivants (fer du foie chez le fœtus, phosphate de chaux du chorion chez les animaux, etc.).

MINÉRAL même étym. qu'à l'art. préc.) n. m. Corps non organisé : *Les* MINÉRAUX *ne sentent pas et ne se meuvent pas*.

MINÉRALISABLE rad. *minéraliser*) adj. Se dit des métaux susceptibles d'être transformés en minerais par leur combinaison avec certains corps.

MINÉRALISATEUR, TRICE rad. *minéraliser*) adj. Qui transforme un métal en minerai en se combinant avec lui : *Les propriétés* MINÉRALISATRICES *du soufre, de l'oxygène*.

— Substantiv. n. m. Corps qui a cette propriété.

MINÉRALISATION (*si-on* — rad. *minéraliser*) n. f. Etat d'un métal transformé en minerai par sa combinaison avec un autre corps. || Etat d'une eau qui contient en dissolution certaines substances minérales.

— Biol. *Minéralisation organique*, Nature et proportions respectives des matières minérales qui entrent dans la constitution des tissus vivants.

— Bot. Modification subie par une membrane cellulaire qui s'imprègne de substances minérales. (Chez les graminées, chez les prêles, etc., les membranes des cellules épidermiques s'imprègnent de silice sur leur face externe : *silicification*. Chez les orties, chez le *ficus elastica*, etc., elles s'imprègnent de carbonate de calcium, qui constitue des *cystolithes*, etc.)

— ENCYCL. Biol. En dehors du carbone, de l'azote, de l'hydrogène et de l'oxygène, les matières plastiques renferment du soufre, du phospore, du fer, du calcium, du magnésium, du sodium, du potassium, du chlore, parfois du silicium, du cuivre, du manganèse, etc., qui représentent les éléments de la minéralisation des organismes. Chaque tissu a sa minéralisation propre et ses dominantes minérales, qui peuvent influencer son activité. Ainsi, le phosphore et la magnésie sont les dominantes du système nerveux ; le fer et la potasse celles des hématies ; le chlore et la soude celles des humeurs ; etc.

La minéralisation urinaire n'exprime que la nature et la quantité des tissus détruits ; car, ainsi que l'a démontré Gaube, un tissu en activité fonctionnelle n'élimine pas ses dominantes minérales, puisqu'il les fixe au contraire par assimilation. L'absence, dans l'urine, de telles dominantes, signifie donc que le tissu ou l'organe correspondant est en pleine activité ou qu'il a été entièrement détruit.

L'activité fonctionnelle conduit normalement les tissus âgés à une surminéralisation, qui représente un des phénomènes de la *vieillesse*.

MINÉRALISER v. a. Transformer un métal en minerai : MINÉRALISER *le fer à l'aide du soufre, de l'oxygène*. || Modifier l'eau par la dissolution de substances minérales.

Se *minéraliser*, v. pr. Passer à l'état de minerai ou de minéral.

MINÉRALISTE n. m. Syn. peu usité de MINÉRALOGISTE.

MINÉRALITÉ n. f. Etat des corps minéraux : *Le noyau de la terre semble être consacré exclusivement à la* MINÉRALITÉ. (T. Thoré.)

MINÉRALOGIE (*ji* — de *minéral*, et du gr. *logos*, traité) n. f. Science qui a pour but l'étude et la description des minéraux.

— ENCYCL. Les recherches sur la nature des minéraux ont attiré de tout temps l'attention des philosophes. Mais nos connaissances vraiment scientifiques ne remontent qu'au XVIIIe siècle, et la *minéralogie* n'a pu se développer qu'à la suite de la chimie et de la cristallographie. Jusqu'à cette époque, les hypothèses les plus curieuses avaient été émises sur la nature des minéraux. Ainsi, les anciens s'étaient imaginé que le quartz ou cristal de roche n'était qu'une eau congelée, rendue plus solide et plus durable que la glace ordinaire par l'action prolongée du froid. Par contre, les pierres précieuses étaient dues à un effet tout à fait opposé ; comme on avait remarqué qu'elles étaient surtout abondantes dans les pays chauds, c'était la chaleur qui avait desséché graduellement une matière pierreuse, l'avait rendue dure et transparente et l'avait transformée en gemme. D'autres hypothèses aussi peu fondées ont été émises, et celle de Buffon lui-même n'est pas très heureuse. Buffon voyait dans le quartz le verre primitif de la nature, dans les micas des exfoliations de quartz frappé par le refroidissement, etc.

Les notions que nous ont laissées Aristote, Théophraste, Pline, Avicenne, Albert le Grand, ne sont relatives qu'à quelques minéraux. Mais, à la suite des travaux de Wallerius et surtout de Cronstedt, qui imagina le chalumeau, la minéralogie fit de grands progrès, et, à la fin du XVIIIe s., Romé de L'Isle, Haüy et Werner donnèrent un grand éclat à cette science, qui n'a pas cessé de progresser jusqu'à nos jours.

Le but principal de la minéralogie est la détermination des minéraux. Les caractères extérieurs, visibles sans l'aide d'aucun instrument, comme la couleur, l'éclat, la transparence, le clivage, la texture, la dureté surtout, etc., ont servi de tout temps pour la détermination d'une espèce. Ils demandent une grande habitude, mais ne sont pas toujours suffisants, et l'on est obligé d'avoir recours à des mesures d'angles, à des essais chimiques, ou à l'examen des propriétés optiques ; aussi, la minéralogie, qui est une science naturelle puisqu'elle s'occupe de tous les corps bruts de la nature, emprunte-t-elle aux sciences physiques presque toutes ses méthodes de recherche.

Les caractères cristallographiques ont une grande valeur et, si le cristal à observer est assez gros, le goniomètre d'application de Carangeot est suffisant. Les caractères chimiques viennent compléter les moyens de diagnostic. Un minéral est, en effet, caractérisé par sa composition et, sauf quelques rares cas de polymorphisme, les caractères chimiques sont suffisants pour le déterminer. Mais, la plupart du temps, il n'est pas nécessaire de faire une analyse complète ; les traités de minéralogie indiquent pour chaque minéral les réactions caractéristiques : fusibilité au chalumeau, solubilité dans les acides, etc.

Ces caractères, suffisants pour déterminer tous les minéraux qui présentent certaines dimensions, sont insuffisants si l'on veut connaître tous les minéraux constituant les roches. Parmi ceux-ci, il en est de très petits, et alors on est obligé d'avoir recours aux propriétés optiques. Presque toutes ces dernières dépendent de l'indice de réfraction si le minéral est cubique, ou des indices principaux quand le cristal est anisotrope. Pour étudier les minéraux, la roche est taillée en lame très mince (m=m,03 environ d'épaisseur) et elle est observée avec un microscope polarisant. On examine alors si un minéral est polychroïque, s'il polarise la lumière, et alors, l'angle d'extinction, s'il est uniaxe ou biaxe et, dans ce dernier cas, l'angle des axes optiques.

MINÉRAUX



1. Soufre natif; 2. Pyrite ou Fer sulfuré (dodécaèdres pentagonaux); 3 et 4. Pyrite (cubes incrustés et cube libre); 5. Stibine ou Antimoine sulfuré; 6. Quartz aurifère; 7. Pépite d'or natif; 8. Pépite de platine natif; 9. Argent natif; 10. Mispickel ou Arsénopyrite; 11. Fer oligiste; 12. Sidérose ou Fer carbonaté; 13. Blende ou Zinc sulfuré; 14. Smithsonite ou Zinc carbonaté; 15. Galène ou Plomb sulfuré; 16. Cassitérite ou Etain oxydé; 17. Chalcopyrite ou Pyrite de cuivre; 18. Acerdèse ou Manganite; 19. Cuivre natif; 20. Malachite ou Cuivre carbonaté; 21. Cinabre ou Mercure sulfuré; 22. Chessylite ou Azurite de Chessy; 23. Ambre ou Succin contenant un insecte fossile; 24. Graphite.



1. Quartz hyalin ou Cristal de roche ; 2. Rubellite ou tourmaline rose ; 3. Tourmaline noire ; 4. Opale d'Australie. — Pierres précieuses taillées ou polies : 5. Diamant jaune ; 6. Diamant blanc ; 7. Diamant bleu ; 8. Saphir ; 9. Topaze ; 10. Turquoise ; 11. Rubis ; 12. Opale ; 13. Emeraude ; 14. Améthyste orientale. — 15. Quartz améthyste ; 16. Béryl ou Emeraude ; 17. Onyx ; 18. Agate. 19 et 20. Chiastolite ou Macle ; 21 et 22. Staurotide ou Pierre de Croix ; 23. Statuette en Pagodite ; 24. Almandine ou Grenat oriental ; 25. Apatite ; 26. Calcite pure ou Spath d'Islande avec effet de double réfraction ; 27. Grès rhomboédrique ou Calcite de Bellecroix ; 28. Gypse fer de lance ; 29. Fluorine violette ; 30. Sel gemme.

Après avoir examiné au microscope les différents minéraux constituant la roche, on est amené, après avoir pulvérisé l'échantillon, à l'isoler, et, pour cela, on emploie l'*électro-aimant*, qui sépare la magnétite et même les minéraux très ferrugineux et les liqueurs denses. Les plus employées sont le tétrabromure d'acétylène (densité 2,96), l'iodure de méthylène (densité 3,325) et la solution tungstoborate de cadmium (3,35).

En ajoutant de l'éther, de la benzine ou même de l'essence de pétrole aux deux premiers et en diluant plus ou moins le troisième corps avec de l'eau, on peut diminuer la densité. Ce procédé est excellent pour déterminer les pierres précieuses. Ainsi, on distinguera de suite une topaze d'un quartz : ce dernier flotte, alors que la topaze tombe au fond du tétrabromure d'acétylène. La séparation de l'or d'un quartz aurifère est aussi très facile et très rapide, et une analyse quantitative approximative peut être faite.

Après avoir observé un minéral au microscope et l'avoir séparé par les liqueurs denses, il peut être nécessaire de déterminer sa composition ; comme la quantité de matière est souvent insuffisante pour faire un essai ordinaire, on a recours alors à l'analyse microchimique.

Les minéraux se trouvent principalement dans les roches éruptives et dans les filons. Les roches sédimentaires, provenant de la destruction des premières, contiennent naturellement les minéraux durs et inaltérables. La nature a ainsi fait en grand ce que l'on fait en petit dans les laboratoires pour isoler les minéraux d'une roche, et les minéraux précieux comme l'or, le diamant, ont été ainsi souvent séparés et se trouvent dans des alluvions exceptionnellement enrichies.

Les modes de production des minéraux dans la nature se ramènent aux suivants : 1° la solidification des matières liquides (magma), qui a eu lieu par suite du refroidissement de la partie superficielle de la terre, et celle qui s'est produite à l'arrivée de la lave à la surface a donné naissance à un grand nombre de minéraux silicatés. Les minéraux sont en gros cristaux si le refroidissement est très lent, et, au contraire, ils sont en très petits cristaux, visibles seulement au microscope (microlites), si le refroidissement est rapide, comme, par exemple, dans les laves coulant à la surface du sol. D'une manière générale, les cristaux formés ainsi sont enchevêtrés les uns dans les autres et n'ont pas de formes nettes.) 2° Les roches présentent souvent des cavités, des fentes, des cassures plus ou moins étendues, qui ont été parcourues et qui le sont encore par de l'eau venant des profondeurs, eau qui contient des matières en dissolution. Par le dépôt de ces dernières, il y a production de minéraux qui sont souvent bien cristallisés. C'est ainsi que se forment les géodes. Au lieu de l'eau qui circule, il peut y avoir des gaz ou les deux à la fois. C'est par ce procédé que se sont formés les filons métallifères. Ces derniers n'ont généralement de beaux cristaux qu'à la surface (chapeau de fer). 3° Les minéraux, une fois formés, ne persistent pas toujours indéfiniment. Le platine, l'or, le diamant, le quartz, le corindon et, en général, toutes les pierres précieuses sont inaltérables ; mais la plupart sont attaqués par l'action des agents atmosphériques, et en particulier par l'eau, qui dissout presque tous les silicates. Par suite de la perte d'une ou de plusieurs molécules, le minéral primitif se transforme en une autre espèce. C'est ainsi que le feldspath donne naissance au kaolin. 4° Un magma fondu en traversant une roche modifie souvent cette dernière et quelquefois même est modifié lui-même (métamorphisme), et il se produit alors de nouveaux minéraux. Ainsi, dans le calcaire, il se forme du grenat, de l'idocrase, du pyroxène, etc. Les minéraux qui prennent naissance par la solidification d'un magma ont été formés à haute température, mais les autres se sont produits à une température beaucoup moins élevée et à la température ordinaire. Il se forme tous les jours des minéraux comme le quartz, la calvite, le gypse.

Presque tous les minéraux ont été reproduits artificiellement ; mais, en général, les cristaux obtenus sont petits. Les procédés employés sont nombreux, mais en somme les minéraux ont été obtenus soit par la fusion seule, soit par fusion avec un dissolvant, soit en faisant agir des vapeurs ou des gaz entre eux ou sur des solides, soit en précipitant par voie humide le composé à obtenir lorsque ce dernier peut prendre naissance par l'action de deux corps agissant l'un sur l'autre ; exemple : gypse. Par fusion de fragments de rubis, on obtient une masse homogène formée quelquefois d'un cristal unique et qui, taillée, donne une pierre imitant le rubis naturel et ne se distinguant de ce dernier que par la présence de bulles. Tout en étant vendus comme artificiels, leur valeur est d'une centaine de francs le carat.

Les noms de beaucoup de minéraux sont très anciens, surtout ceux des minéraux communs ; depuis la fin du XVIIIe siècle, de nouveaux noms ont été introduits dans la science, et ceux-ci tirent généralement leur origine : 1° d'une propriété qui a attiré l'attention au moment où le minéral a été découvert *mélanite* ; de μέλας, noir) ; 2° du nom de la localité ou de la région où le minéral a été trouvé *lutécite*, de Lutèce ; 3° du nom d'un savant auquel le minéral a été dédié *haüyne*, d'Haüy).

Les minéraux étant des compositions chimiques, leur groupement suit les progrès de la chimie. On les classe généralement suivant l'acide ou suivant la base, si on emploie une classification chimique, et d'après le mode de gisements, si on emploie une classification géologique.

MINÉRALOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la minéralogie : *Des études, Des découvertes* MINÉRALOGIQUES.

MINÉRALOGIQUEMENT (*ji-ke*) adv. En langage minéralogique ; au point de vue de la minéralogie.

MINÉRALOGISTE (*jisst'*) n. Personne qui connaît la minéralogie. ‖ On a dit aussi MINERALOGUE.

MINÉRALURGIE (*ji* — de *minéral*, et du gr. *ergon*, œuvre) n. f. Application des connaissances minéralogiques à l'emploi des minéraux dans l'industrie.

MINÉRALURGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la minéralurgie : *Établissements* MINÉRALURGIQUES.

MINÉRALURGISTE (*jisst'*) n. m. Personne qui s'occupe de minéralurgie.

MINERBE, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone], 3.782 hab.

MINERBIO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Bologne], entre le Reno et la Savena ; 7.308 hab.

MINERIE (*ri*) n. f. Mine de sel gemme.

MINERIE (*ri*) n. f. Fam. Etat minable, grande misère.

MINÉROGRAPHE (de *minéral*, et du gr. *graphein*, décrire) n. m. Qui écrit l'histoire des minéraux.

MINÉROGRAPHIE (*fi* — rad. *minérographe*) n. f. Description des minéraux.

MINÉROGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la minérographie : *Études* MINÉROGRAPHIQUES.

MINÉROMÈTRE n. m. Appareil destiné à l'essai des farines.

MINERVAL, ALE, AUX (*nèr'*) adj. Mythol. lat. Qui a rapport à Minerve : *Culte* MINERVAL.

— n. m. Antiq. rom. Honoraires que les écoliers payaient à leurs maîtres : selon les uns, le jour des ides ; selon d'autres, à l'époque des minervales. ‖ Prêtre de Minerve.

— Par anal. Dans certaines universités d'Allemagne, Rétribution que les élèves externes payent à leurs professeurs.

MINERVALES n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes célébrées en l'honneur de Minerve, aux mois de janvier et de mars.

MINERVE (n. pr. mythol.) n. f. Fam. Tête, cervelle, intelligence :

> Chaque mortel a sa *minerve*
> Qui doit lui servir de flambeau.
> J.-B. ROUSSEAU.

— Chirur. Appareil dont se servent les orthopédistes pour tenir la tête soulevée. (Les minerves sont employées dans les cas de mal de Pott cervical, pour maintenir la direction normale de la colonne vertébrale.)



Minerve (chir.).

— Typogr. Machine typographique à pédale. V. IMPRIMERIE, TYPOGRAPHIE.

MINERVE, comm. de l'Hérault, arrond. et à 27 kilom. de Saint-Pons, au-dessus du confluent de la Cesse et du Brian ; 240 hab. Mine de lignite. Grottes dont l'une dite « de Minerve » sur la Cesse, renferme dans ses longues galeries des ossuaires d'animaux disparus, des silex taillés et des gisements de terre phosphatée. Au Ve siècle, saint Rustique construisit sur l'emplacement d'un temple de Minerve une église dont l'autel (460) existe encore. Restes d'un château, pris en 1210 par Simon de Montfort.

MINERVE. Mythol. rom. Divinité italique, déesse de l'intelligence, des arts et de l'industrie. Son nom primitif, *Menerva*, se rattache à la même racine que *mens* et *memini*. Le culte de Minerve était fort ancien dans l'Italie centrale, notamment à Falères, et chez les Etrusques. A Rome, aux temps de la république, Minerve avait trois temples principaux : l'un sur le Cœlius ; l'autre sur l'Aventin, mentionné depuis 207 av. J.-C. ; un troisième au Capitole, où elle était associée à Jupiter et à Junon. Sur l'Esquilin s'élevait un sanctuaire de *Minerva Medica*, où l'on a trouvé de nombreux ex-voto. Minerve avait à Rome deux fêtes principales : les grandes *quinquatries*, fête des corporations d'artisans et des écoles, qui se célébraient le cinquième jour après les ides de mars, ou le 19 mars ; les petites *quinquatries*, célébrées le 13 juin par les joueurs de flûte. Depuis le temps des guerres puniques, la Minerve italique fut identifiée avec l'Athéna des Grecs. Auguste lui éleva un temple près de la Curia Julia. Domitien, qui se prétendait fils de Minerve, fit célébrer des jeux en son honneur. Plus tard, Adrien fonda à Rome, au Capitole, un *Athenæum*, auquel était annexée une bibliothèque, et où l'on donnait des représentations en grec et en latin. Il n'y a pas lieu de décrire le type plastique de la Minerve romaine, qui reproduit le type consacré d'Athéna. V. ce mot.

— *Faire une chose malgré Minerve*, La faire en dépit du peu d'aptitude qu'on y a. V. INVITA MINERVA.

— Poétiq. *Arbre de Minerve*, Olivier. ‖ *Oiseau de Minerve*, Hibou, parce qu'il était consacré à Minerve.

— Iconogr. Parmi les représentations de *Minerve* dues à la statuaire moderne, rappelons les statues de Girardon, de Bertin l'aîné, de Legendre-Héral, la statue en or et en ivoire par Simart, restitution de la célèbre *Minerve* de Phidias (château de Dampierre), etc. Minerve, personnification de la *Sagesse*, figure à ce titre dans quatre des tableaux que Rubens a consacrés à la gloire de Marie de Médicis. Le Brun a fréquemment représenté la déesse dans les peintures de la grande galerie de Versailles. René Houasse a peint, pour la décoration du salon de billard de Trianon, dix tableaux représentant l'*Histoire de Minerve*. Le sujet de la *Naissance de Minerve* a été peint par Ch. de La Fosse dans l'ancien hôtel Choiseul, à Paris. Un tableau de Jacques Stella, qui est au Louvre, nous montre *Minerve visitant les Muses*. Au Louvre est encore un *Combat de Minerve contre Mars*, de Louis David, etc.



Minerve de Simart (v. ATHÉNA).

MINERVE, planète télescopique, n° 93, découverte, en 1867, par Watson.

Minerve française (LA), journal semi périodique hebdomadaire, fondé, en remplacement du « Mercure de France », en février 1818, et qui parut jusqu'en mars 1820. Ses principaux rédacteurs, d'opinions libérales, étaient : Benjamin Constant, Evariste Dumoulin, Aignan, Etienne, A. Jay, E. Jouy, Lacretelle aîné, Tissot, etc. La publication de la *Minerve française* cessa en 1820, lorsque le gouvernement de la Restauration rétablit la censure.

MINERVIEN, ENNE (*nèr'-vi-in, è'n'*) adj. Mythol. rom. Qui concerne Minerve : *Culte* MINERVIEN.

— Hist. *Légion minervienne*, Légion organisée par l'empereur Domitien, qui avait un culte particulier pour Minerve.

Minervino di Lecce, comm. d'Italie (prov. de Lecce [Terre d'Otrante]) ; 3.605 hab.

Minervino Murge, comm. d'Italie (prov. de Bari [Pouilles]) ; 15.130 hab. Enceinte et château du moyen âge.

MINERVISTE (*nèr'-visst'*) n. m. Typ. Ouvrier qui manœuvre la machine dite « minerve ».

MINERVIUM (*nèr'-vi-om'*) n. m. Antiq. rom. Temple de Minerve.

Minervois (le), anc. pays du Languedoc, dans les basses Cévennes des départements de l'Aude et de l'Hérault. Il s'appela d'abord *Suburbium Minerbense* (Minerve étant le chef-lieu), puis vicomté de Minerve, et, après la guerre des albigeois, devint une viguerie dépendante de la sénéchaussée de Carcassonne. Aujourd'hui, cette région n'est considérée à part que comme région viticole, et fournit de bons vins rouges ordinaires, corsés, frais et agréables.

MINERVOIS (*nèr'-voi*) n. m. Vin récolté sur le territoire de l'ancien Minervois, et particulièrement des communes de Peyriac-Minervois, Pépieux, Transse, Rieux-Minervois, etc. : *Les* MINERVOIS *pèsent de 11° à 13° d'alcool.*

MINET (*nè*) n. m. Maladie qui attaque les pieds de chicorée soumis dans des caves, en hiver, au forcement et à l'étiolement, pour donner ce que l'on nomme la barbe-de-capucin. (Elle est causée par un champignon qui forme, à la surface des racines, des tiges et des feuilles, des filaments blancs dont le développement fait pourrir la plante.

MINET, ETTE (*nè, nèt'* — rad. *mine*) n. Fam. Chat, chatte : *Un beau* MINET.

— Fig. et fam. Terme d'amitié équivalant à Mignon : *Merci, mon* MINET. *Bonjour,* MINETTE. ‖ Adjectiv. : *Enfant qui est bien* MINET.

— Loc. fam. *Patron* ou *Potron-minet*. V. JACQUET.

— n. f. Petite mine, minauderie, cajolerie : *Faire des* MINETTES *à quelqu'un.* (Vx en ce sens.)

— Fam. *Belle minette*, Un des noms donnés aux femmes galantes.

— Bot. Nom vulgaire de la luzerne lupuline.

— Géol. Variété très micacée de syénite, dont le type est développé dans les Vosges et l'Odenwald. ‖ Variété ferro-oolithique, très répandue dans les formations de l'étage toarcien de l'est de la France.

— Techn. Grande ange, pleine de sable, où le potier jette ses moules afin de les recouvrir d'une couche de sable qui empêche la terre plastique de s'attacher aux moules.

MINEUR n. m. Ouvrier qui travaille dans une mine. ‖ Adjectiv. : *Un ouvrier* MINEUR.

— Fig. Personne qui sait tirer parti des choses : *Les Allemands sont les* MINEURS *de la pensée.* (Mme de Staël.)

— Agric. Se dit quelquefois des sortes de charrues qui creusent le sol sans ramener le dessous à la surface.

— Milit. Soldat chargé du service des mines pour l'attaque ou la défense des places. ‖ Adjectiv. : *Un sapeur* MINEUR.

— Superst. *Petit mineur*, Sorte d'elfe ou de gnome, auquel les mineurs de certains pays offrent des chandelles.

— ENCYCL. Milit. Les premiers *mineurs* furent créés sous Louis XIV, et l'on en forma successivement quatre compagnies qui furent plus tard rattachées tantôt à l'artillerie, tantôt au génie, mais restèrent finalement à ce dernier corps, où il exista des compagnies spéciales de mineurs jusqu'à la réorganisation de 1875. A cette époque, tous les soldats du génie prirent le nom de sapeurs-mineurs.

— Enseign. *École des mineurs de Saint-Etienne, d'Alais, de Donai*. V. au mot ÉCOLE (ministère des travaux publics).

— Dr. La loi du 2 novembre 1892 sur le travail des femmes et des enfants est applicable aux mineurs. Celle du 8 juillet 1890, complétée par celle du 25 mars 1901, a institué des délégués mineurs élus par les mineurs dont la fonction consiste à visiter, deux fois par mois, les mines, pour s'assurer que toutes les précautions sont prises au point de vue de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs.

Caisses de secours. Un décret de 1813 obligeait l'exploitant à fournir gratuitement les secours et les médicaments nécessaires à ses ouvriers blessés. La loi du 29 juin 1894, modifiée le 19 décembre suivant, est venue régler l'organisation et le fonctionnement des caisses de retraite et de secours. Pour alimenter les caisses de retraite, l'exploitant verse 4 p. 100 du salaire, moitié prélevé sur l'ouvrier, moitié fourni par lui-même. L'âge de la retraite est fixé à cinquante-cinq ans. La caisse de secours de chaque société est alimentée par : 1° un prélèvement de 2 p. 100 sur les salaires ; 2° un versement du patron égal à la moitié de celui des ouvriers ; 3° des subventions, des dons et legs. Les deux tiers du conseil d'administration sont élus par les ouvriers.

Enfin, pour venir en aide aux ouvriers, quelques compagnies ont construit de petites maisons appelées *corons*, qui sont mises à leur disposition pour un loyer peu élevé. A côté sont des écoles, des salles d'asile, etc.

— Pathol. *Maladie des mineurs*. Contagieuse, pouvant devenir épidémique, la *maladie* ou *anémie des mineurs* est caractérisée par des douleurs stomacales et hypocondriaques, une maigreur rapide, qui aboutit parfois à la mort. On découvre dans les fèces un parasite nommé *ankylostome duodénal*, qui est la cause de la maladie. Les anthelminthiques, en particulier l'extrait éthéré de fougère mâle, guérissent rapidement les malades.

MINEUR, EUSE adj. Qui mine, creuse, fouille : *Chenille* MINEUSE.

— Zool. *Insecte mineur*, Insecte qui creuse la terre ou le tronc des arbres pour s'y loger ou y loger ses œufs. ‖ *Larve mineuse*, Celle qui vit dans le parenchyme des feuilles et y perce des galeries : *Beaucoup de teignes à chenilles* MINEUSES *sont très nuisibles aux plantes des jardins.*

— ENCYCL. Zool. Les chenilles mineuses creusent leurs galeries ou mines dans l'épaisseur des feuilles, sans attaquer les épidermes ; elles se chrysalident dans leurs conduits.

MINEUR, EURE (du lat. *minor*, plus petit) adj. Qui est moindre, plus petit.

— Antiq. rom. *Familles mineures* (*gentes minorum gentium*, c'est-à-dire de noblesse inférieure), Nom donné à cent familles plébéiennes choisies par Tarquin l'Ancien

parmi les plus considérables et dont il éleva le chef au rang de sénateur. ‖ *Dieux des races mineures,* Dieux inférieurs, tels que les satyres, les nymphes, etc.

— Dr. Qui n'a pas atteint l'âge fixé par la loi pour disposer de sa personne et de ses biens : *Une fille* MINEURE.

— Dr. can. *Excommunication mineure,* Celle qui prive de la participation aux sacrements et du droit de pouvoir être élu ou présenté à un bénéfice, à une dignité ecclésiastique, mais dont l'évêque peut dispenser sans indult.

— Hist. relig. *Frères mineurs,* Religieux de l'ordre de Saint-François, qu'on appelle aussi CORDELIERS.

— Mar. *Lieues mineures,* Celles que l'on compte sur un parallèle rapproché du pôle.

— Musiq. V. la partie encycl.

— Navig. fluv. et p. et chauss. *Lit mineur d'un cours d'eau,* Le niveau le plus bas atteint par ce cours d'eau.

— Théol. *Ordres mineurs,* Ordres ecclésiastiques inférieurs : portier, lecteur, exorciste et acolyte.

— Substantiv. Personne mineure : *Une licitation entre* MINEURS.

— n. f. Logiq. Proposition d'un syllogisme qui contient le *moyen terme.* V. SYLLOGISME.

— Relig. Religieuse de Saint-François d'Assise. ‖ Nom donné, sous saint Louis, aux religieuses de Longchamp.

— Scolast. Acte le plus court de la licence, qui commençait à une heure et finissait à six heures : *Faire sa* MINEURE.

— ENCYCL. Dr. Les *mineurs* sont les personnes des deux sexes qui, par suite de leur âge et de leur inexpérience, ont besoin de protection. On est mineur jusqu'à vingt et un ans. Pour protéger le mineur, la loi ouvre la tutelle dès qu'un enfant a perdu son père ou sa mère.

— Dr. rom. *Mineur de vingt-cinq ans.* La puberté marquait, chez les Romains, le moment où l'individu acquérait la capacité juridique. Mais, à l'âge fixé (quatorze ans pour les hommes, douze ans pour les femmes), il manquait encore de l'expérience nécessaire pour diriger ses affaires. On reconnut l'utilité de lui assurer une protection lorsque, *sui juris,* il n'avait pas celle d'un *pater familias* et sortait de tutelle. La loi Plætoria fixa la pleine capacité (*ætas legitima*) à vingt-cinq ans et autorisa des poursuites contre ceux qui auraient circonvenu un *mineur* pour lui faire conclure un acte désavantageux. Cette loi était insuffisante, parce qu'elle n'était applicable qu'au cas de dol ; de plus, la crainte d'être poursuivi sous prétexte de fraude empêchait les transactions sérieuses avec des adolescents. Le préteur y remédia en ouvrant au mineur la voie de la *restitutio in integrum,* permettant de remettre les choses dans l'état où elles étaient avant l'acte. La crainte d'une *restitutio* arrêtant encore les tiers, on permit aux personnes voulant contracter avec des mineurs d'exiger qu'ils fussent assistés d'un curateur spécial. Marc-Aurèle permit aux mineurs de vingt-cinq ans de se faire nommer un curateur général et permanent.

— Dr. crim. En raison de leur inexpérience et de leur faiblesse, les *mineurs* ont besoin de la protection de la loi. A Rome, le détournement de mineurs était puni de mort. Dans l'ancienne France, le ravisseur était puni d'amende.

Le code de 1791 ne prévoyait que le rapt de violence au-dessous de quatorze ans ; mais celui de 1810 distingue suivant l'âge de la victime et les circonstances du fait. Si la victime a plus de seize ans, le ravisseur encourt la peine de la réclusion lorsque l'enlèvement a eu lieu avec fraude ou violence (art. 354). Si la victime a moins de seize ans, le séducteur est puni des travaux forcés à temps, quand il est âgé de vingt et un ans, de deux à cinq ans de prison, quand il a moins de vingt et un ans, même si la fille a suivi volontairement le ravisseur (art. 355-356).

— *Corruption de mineurs.* A Rome, on punissait de mort les pères ou les maîtres qui prostituaient leurs filles ou leurs esclaves. En France, avant 1789, les peines étaient le fouet, la marque, le pilori, le bannissement. L'article 334 du Code pénal punit de six mois à deux ans de prison et de 50 à 500 fr. d'amende ceux qui excitent ou favorisent habituellement la débauche ou la corruption des mineurs de vingt et un ans de l'un ou l'autre sexe ; la peine est plus forte si le coupable est le père, la mère, ou ceux qui ont la garde de l'enfant. La jurisprudence applique l'article 334 aussi bien au séducteur qui agit pour son compte qu'au proxénète ; elle estime aussi qu'il n'est pas nécessaire de favoriser les passions de plusieurs individus. La continuité des actes dans l'intérêt d'un seul constitue l'habitude. Le 2e § de l'art. sert de base à cette interprétation, sans laquelle un père qui a'a qu'une fille ne serait pas punissable. L'article 335 prononce en outre la déchéance de toute tutelle ou curatelle, et une loi du 24 juillet 1889 déclare déchus de la puissance paternelle, à l'égard de tous leurs enfants et descendants, les père et mère condamnés en vertu de l'article 334. Une loi du 16 mars 1898, complétant et modifiant celle du 2 avril 1882, punit d'une amende de 16 à 5.000 francs et d'un mois à deux ans de prison — avec faculté de porter les peines au double si le délit a été commis envers des mineurs — la vente ou l'offre d'écrits ou imprimés, dessins ou images obscènes ou contraires aux bonnes mœurs.

Une loi du 5 décembre 1901 est venue combler une lacune : le Code pénal ne prévoyant pas le détournement de mineurs par les parents, la justice était désarmée lorsque à la suite du divorce le père ou la mère cachait l'enfant. Cette loi punit le père ou la mère qui ne représente pas le mineur d'un mois à un an de prison et de 16 à 500 francs d'amende et porte même jusqu'à trois ans l'emprisonnement, si le coupable est déchu de la puissance paternelle.

— *Aliénation des valeurs appartenant aux mineurs et aux interdits.* Aux termes de la loi du 27 février 1880, le tuteur ne peut aliéner, sans autorisation du conseil de famille, les rentes, les actions... et autres meubles incorporels appartenant au mineur ou à l'interdit. Il faut, de plus, l'homologation du tribunal si le capital dépasse 1.500 francs. Le mineur émancipé est soumis aux mêmes obligations (sauf l'émancipé par mariage). Pour assurer l'exécution de ces dispositions, la loi prescrit au tuteur de convertir en titres nominatifs les titres au porteur et de faire emploi de tous les capitaux dans un délai de trois mois. V. TUTELLE.

— Dr. comm. Un *mineur* ne peut faire le commerce : 1° s'il n'est émancipé et âgé de dix-huit ans au moins ; 2° s'il n'est autorisé par son père ou par sa mère, ou par une délibération du conseil de famille homologuée par le tribunal civil ; 3° si l'autorisation n'a été enregistrée et affichée au tribunal de commerce du lieu où le mineur veut établir son domicile.

— Hist. relig. V. CORDELIER, FRANCISCAIN, FRANCISCAINE.

— Musiq. De même que le mot *majeur,* le mot *mineur* s'applique, en musique, soit au mode, soit au ton, soit à l'intervalle. L'intervalle est mineur lorsqu'il comprend un demi-ton de moins que l'intervalle majeur de même dénomination. Ainsi, de *do* naturel à *mi* bémol, la tierce est mineure parce qu'elle ne comprend qu'un ton et demi, tandis que de *do* naturel à *mi* naturel, la tierce est majeure parce qu'elle comprend deux tons. Or, quand cette tierce mineure est celle qui part de la tonique d'une gamme, elle caractérise le ton, qui devient mineur comme elle. Donc, dans l'exemple que nous venons de prendre, la tierce de *do* étant mineure, si ce *do* est la note fondamentale de la gamme, le ton devient celui de *do* mineur, comme ci-contre :

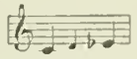

Et de même que la tierce emporte le ton, qui devient mineur lorsqu'elle est mineure, elle emporte aussi le mode, qui est toujours mineur lorsque le ton est mineur. Un double exemple fera saisir complètement la différence du mineur en majeur, en ce qui concerne à la fois l'intervalle, le ton et le mode :



Tierce mineure. Ton de *do* mineur. (Mode mineur.)



Tierce majeure. Ton de *do* majeur. (Mode majeur.)

MINEUX, EUSE adj. Forme anc. de MINABLE.

MING, dynastie chinoise qui régna de 1368 à 1644 de notre ère, et compta seize empereurs. Elle fut fondée par un fils de laboureur, homme de génie, qui se révolta contre l'usurpateur mongol et monta sur le trône sous le nom de Houng-wou. Il établit sa capitale à Nankin ; mais Yong-lo, son second successeur, la transféra à Pékin. C'est sous cette dynastie, en 1514, que les premiers rapports commerciaux de l'Europe s'établirent avec la Chine et que les jésuites, en 1581, pénétrèrent dans le pays. La dynastie des Ming succomba aux divisions intestines, dont les Mandchous profitèrent pour envahir la Chine et s'emparer de Pékin ; elle fut remplacée par celle des Tsing.

MINGHETTI (Marco), homme d'Etat et économiste italien, né à Bologne en 1818, mort à Rome en 1886. Il fonda à Bologne, après l'avènement de Pie IX, un journal, *il Felsineo,* pour y répandre les doctrines de Gioberti et de Rossi. Il fut nommé, en 1847, membre de la consulte d'Etat à Rome, et, le 10 mars 1848, ministre des travaux publics dans le cabinet libéral qui se retira après l'encyclique du 19 avril. Il se rendit auprès de Charles-Albert, fit la campagne de Lombardie et fut promu major après Goito. En 1850, il alla à Paris aider Cavour à rédiger le mémorandum sur les Romagnes soumis au congrès. Secrétaire général aux affaires étrangères (avr. 1859), il quitta ce poste après la signature du traité de Villafranca. Elu président de l'assemblée des Romagnes, il appuya l'annexion au Parlement. Bologne l'envoya siéger au parlement de Turin. Il devint ministre de l'intérieur (1860-1861) sous Cavour et Ricasoli, ministre des finances (1862) sous Farini, et enfin président du conseil (1863-1864). Le cabinet Menabrea lui réserva le portefeuille de l'agriculture (1869). Minghetti forma le dernier ministère de la droite historique (1873-1876). En 1883, il appuya le ministère de conciliation Depretis. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Della economia pubblica et delle sue attinenze con la morale e col diritto* (1859) ; *la Chiesa e lo Stato* (1878).

MING-HOANG-TI, empereur de la Chine, de la dynastie des Tang, fils de Joui-tsong, qui abdiqua en sa faveur. Il régna de 713 à 756 de notre ère. Il fonda l'académie des Han-lin, en 740 ; il combattit avec succès les Thibétains, fit la paix avec les Turcs, et entreprit contre les Khitans une guerre malheureuse. Son général An-lo-chan s'étant révolté, Ming-hoang-ti dut se réfugier dans le Se-Tchouen (756) et abdiqua en faveur de son fils Son-tsong.

MINGLANILLA, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Cuenca]) ; 2.500 hab. Fabrication de savon, draps et étoffes communes ; commerce de sel gemme retiré d'importantes mines situées près de la ville.

MINGLANILLA, bourg des Philippines (île de Cébu) : 12.000 hab.

MINGLE n. m. Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, usitée en Hollande.

MINGO n. m. A Rennes, Crème fouettée.

MINGOLSHEIM, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Carlsruhe]), sur le Kraich, affluent du Rhin ; 2.064 hab. Houblonnières. Source minérale.

MINGOTTI (Regina VALENTINI, dame), cantatrice italienne, née à Naples en 1728, morte à Neubourg en 1807. Femme du directeur de l'Opéra de Dresde, Mingotti, elle reçut des leçons du célèbre Porpora, maître de chapelle de la cour. Engagée à l'Opéra, ses succès excitèrent la jalousie de la fameuse Faustina Bordoni, femme du compositeur Hasse, qui quitta alors le théâtre de Dresde pour s'en aller en Italie. La Mingotti fut appelée à Naples, où son début fut triomphal. Elle retourna ensuite à Dresde, puis passa deux années à Madrid, se fit entendre à Paris, puis à Londres ; après quoi, elle retourna en Italie et, enfin, vers 1763, alla se fixer à Munich. Cantatrice de premier ordre, la Mingotti était une femme instruite et distinguée.

MINGRELET, ETTE (*lè, lèt'* — altérat. de MAIGRELET) adj. Mince et maigre ; débile. (Vieux.) ‖ On dit aussi MINGRELIN, INE.

MINGRÉLIE, pays de la Russie méridionale (Transcaucasie [gouv. de Koutaïs]). C'est proprement la partie septentrionale de l'ancienne *Colchide,* entre le revers méridional du Caucase et le cours du Rion ; terre fertile, bien arrosée, parfois malsaine, produisant les céréales, le riz, le vin. (V. MINGRÉLIEN.) Affranchie, au XIVe siècle, de la domination des souverains d'Iméréthie et gouvernée par des souverains héréditaires ou *dadians,* sans capitale stable, la Mingrélie est russe depuis 1801, et elle a formé, jusqu'en 1873, un district compris aujourd'hui dans la province de Koutaïs.

MINGRÉLIEN, ENNE (*li-in, èn'*), personne née en Mingrélie ou qui habite ce pays. — *Les* MINGRELIENS.

— Adjectiv. : *Coutumes* MINGRÉLIENNES.

— n. m. Linguist. Idiome parlé dans la Mingrélie.

— ENCYCL. Ethnol. Les *Mingréliens* forment une subdivision importante de la grande race géorgienne, ou *grousienne,* comme disent les Russes ; ils en reproduisent les traits généraux et la belle allure ; mais, en raison de leur situation au bord de la mer, ils ont subi un mélange plus intime d'éléments étrangers, dont l'influence se traduit par le nombre relativement considérable des individus châtains et blonds. De même, la langue est assez intimement pénétrée de vocables étrangers. Le Mingrélien est généralement de mœurs douces, hospitalier, mais assez indolent.

MING-TI ou **HIAO MING-TI,** empereur chinois, de la dynastie des Han, qui régna de 58 à 75 (ère vulgaire). Sous son règne, le bouddhisme fut introduit en Chine.

MINHO ou **MIÑO** (lat. *Minius*), fleuve du nord-ouest de l'Espagne (Galice), tributaire de l'océan Atlantique. Né au pied de la sierra de Meira, le Minho coule en une étroite vallée granitique, sans grande pente, appauvri par de nombreux canaux d'irrigation, embarrassé de défilés dont le plus remarquable sépare les provinces galiciennes de Lugo et d'Orense, passe à Lugo, à Orense, reçoit le Sil, qui fait plus que doubler son volume (*le Minho porte le nom, le Sil porte l'eau,* dit un proverbe galicien), arrose Ribadavia, Monçao, où il devient très tardivement navigable, puis Tuy, séparant pendant la dernière partie de son cours l'Espagne (prov. de Pontevedra) du Portugal (prov. d'Entre-Douro-et-Minho), pour atteindre enfin l'Océan, par une embouchure peu élargie, au N. du port de Caminha (Portugal). Cours 275 kilom.

MINI n. m. ‖ Arg. de Saint-Cyr. *Piquer le mini,* Avoir le minimum des notes.

MINIAC-MORVAN, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 20 kilom. de Saint-Malo, non loin de l'estuaire de la Rance ; 3.098 hab. Ch. de f. Ouest. Tourbières.

MINIAC-SOUS-BÉCHEREL, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 18 kilom. de Montfort ; 981 hab. Moulins.

MINIATURE (ital. *miniatura ; de minium,* substance fréquemment employée par les enlumineurs de manuscrits) n. f. Lettre ornée, tracée en rouge avec du minium sur des manuscrits. ‖ Lettre ornée de couleur quelconque. ‖ Peintures fines de petits sujets, exécutées dans les anciens manuscrits : *Bible ornée de* MINIATURES.

— Peint. Aquarelle de très petite dimension, exécutée avec une délicatesse particulière : *Un portrait en* MINIATURE.

— Par anal. Réduction, reproduction en petit, personne, chose petite, délicate : *Femme qui est une vraie* MINIATURE.

— ENCYCL. Le mot *miniature,* d'origine italienne, ne semble pas être entré dans la langue française avant la fin du XVIe siècle. Il n'en est pas moins employé aujourd'hui, d'une façon assez générale, pour désigner tout ce qui a été fait, depuis les temps les plus anciens, pour l'illustration des manuscrits. Il s'applique plus particulièrement aux scènes et sujets qui y sont peints, soit dans des lettres initiales, soit en tête des livres ou chapitres, soit, enfin, dans les marges des feuillets ou à pleine page. On s'était servi jusque-là, pour cette désignation, des expressions de *peintures, histoires* ou *enluminures,* dont l'emploi, d'ailleurs, reste assez fréquent.

C'est dans les papyrus égyptiens qu'on trouve les plus anciens spécimens qui soient restés de la décoration des manuscrits. L'un des plus connus est au musée du Louvre et contient un traité anonyme d'astronomie, d'après Eudoxe. On en fixe la date au IIe siècle av. J.-C. Les figures dont il est orné sont curieuses, mais sans intérêt artistique. Le papyrus se prêtait mal à ce genre d'ornementation. A ce point de vue comme à beaucoup d'autres, le parchemin présentait sur lui d'incomparables avantages. Et, comme les manuscrits enluminés ont toujours été plus appréciés que ceux qui ne l'étaient pas, il est naturel de constater qu'ils ont été conservés avec plus de soin et figurent parmi les plus anciens monuments de la paléographie grecque et latine. V. MANUSCRIT.

Le manuscrit dans lequel les traditions antiques de la miniature se sont le mieux conservées est le Virgile du Vatican, appelé *Vaticanus.* Un fac-similé complet en a été exécuté en 1901, sur l'ordre du pape Léon XIII. Le seul manuscrit qu'on en puisse rapprocher est l'*Iliade* de Florence ; et encore ce dernier appartient-il plutôt à l'art grec. A l'art grec ou byzantin appartiennent aussi la Genèse et le Dioscoride de Vienne, l'Evangéliaire de Rossano et le Saint-Matthieu de la Bibliothèque nationale. L'imitation de l'antiquité fut pratiquée à Byzance mieux et plus longtemps que partout ailleurs. Elle est manifeste dans beaucoup de manuscrits, surtout dans le célèbre recueil d'*Homélies* de saint Grégoire de Nazianze, de la fin du IXe siècle, conservé à la Bibliothèque nationale.

En Occident, le souvenir de l'antiquité est encore visible dans le Pentateuque de Tours (Bibliothèque nationale), mais il n'apparaît presque plus dans les œuvres qui nous sont restées de la Renaissance carolingienne, et dont la décoration accuse l'influence de l'école irlandaise ou saxonne.

Les manuscrits qui, vers cette même époque, ont été exécutés en Espagne (la série la plus connue est celle de l'abbaye de Silos), en Italie, sur les bords du Rhin et en Angleterre, ne sont pas moins curieux, bien que d'un art plus rudimentaire. Le sacramentaire de Drogon de Metz (Bibliothèque nationale) et le psautier de Folchard ou *Psalterium aureum* de Saint-Gall comptent, cependant, parmi les volumes les plus précieux du IXe siècle.

Pendant la période qui suivit, les miniaturistes se préoccupèrent surtout de la décoration proprement dite. Aussi trouve-t-on dans les manuscrits du Xe au XIIIe siècle un grand nombre de lettres à entrelacs et à rinceaux, qui sont d'ailleurs ce que l'art de la décoration du manuscrit a produit, dans ce genre, de plus parfait. Mais les miniatures proprement dites de cette période ne sauraient être préférées ni à celles de la période carolingienne, ni surtout à celles du XIIIe et du XIVe siècle. L'un des plus précieux manuscrits de cet art qui eût été conservé, le fameux *Hortus deliciarum* de l'abbesse Herrade de Landsperg, a été brûlé en 1870 dans la bibliothèque de Strasbourg. Il y a enfin à citer la série des manuscrits de l'Apocalypse, dont le plus célèbre est celui de Saint-Sever, qui date du milieu du XIe siècle (Bibliothèque nationale).

Au style qu'on a appelé, par comparaison avec l'architecture, style roman succède au XIIIe siècle, et surtout au XIVe, un style que, pour les mêmes raisons, on qualifie de gothique. La perspective laisse toujours à désirer, mais

les figures sont traitées avec plus de proportions et de vérité. La faune et la flore se rapprochent de la nature, sans toutefois la copier.

Il reste du XIIIe siècle un assez grand nombre de manuscrits enluminés ; mais, parmi ceux d'origine française, il n'en est pas qui soient plus précieux et présentent plus d'intérêt que les célèbres *psautiers* de la reine Ingeburge (Collection de Chantilly) et du roi saint Louis (Bibliothèque nationale). Il convient d'en citer un autre non moins remarquable (Bibliothèque nationale), qui a été exécuté à Saint-Denis, en 1250, et contient une série de miniatures où sont racontés les miracles du fondateur de l'abbaye. Aucun pays, d'ailleurs, n'a, dans ce siècle, produit d'aussi beaux manuscrits enluminés que la France.

Avec le XIVe siècle paraissent les premiers vrais bibliophiles, qui donnent aux miniaturistes les encouragements les plus efficaces. Ce sont, d'abord, parmi les rois de France, Jean le Bon et Charles V, et, parmi les princes français, Louis d'Orléans, Philippe de Bourgogne et surtout le duc de Berry, Jean. C'est pour ce dernier qu'ont travaillé André Beauneveu, Pol de Limbourg et Jacquemart de Hesdin, dont les œuvres sont aujourd'hui si justement admirées. Les plus beaux des livres d'*Heures* que le duc de Berry fit exécuter se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, ainsi qu'à la bibliothèque de Bruxelles et à Chantilly.

Le XVe siècle a été l'âge d'or de la miniature. Les paysages, en particulier, deviennent quelquefois admirables de justesse et d'art. Les nus sont aussi bien meilleurs qu'autrefois, mais on sent toujours qu'ils n'ont pas été exécutés d'après des modèles. C'est à la seconde moitié de ce siècle qu'appartient Jean Fouquet, l'un des plus grands miniaturistes que la France ait produits. Ses illustrations des *Antiquités judaïques* de Josèphe (Bibliothèque nationale), des *Heures* d'Étienne Chevalier (Chantilly), du *Boccace* de Munich, pour ne citer que les volumes les plus connus, sont rangées, à bon droit, parmi les chefs-d'œuvre. De cette même époque datent aussi les *Heures* et le *Diurnal* du roi René (Bibliothèque nationale), les *Heures* de Philippe le Bon (La Haye), les *Miracles de la Vierge*, avec grisailles (Bibliothèque nationale et Oxford), les *Heures* du Maître aux fleurs et de la dame de Lalaing (Arsenal), les *Bréviaires* d'Alexandre VI (collection Gruel) et du cardinal Grimani (Venise), etc.

La découverte de l'imprimerie eut pour l'art de la miniature les mêmes conséquences que pour le manuscrit. Le livre illustré remplaça le manuscrit enluminé. Le XVIe siècle a laissé, cependant, un certain nombre d'œuvres remarquables. Ce n'est pas sans raison toutefois qu'on a dit, à propos des célèbres *Heures* d'Anne de Bretagne, peintes vers 1508 par Jean Bourdichon (Bibliothèque nationale), qu'elles étaient « le testament de la miniature expirante ». A cette même date appartiennent les belles miniatures du *Voyage de Gênes*, de Jean Marot (Bibliothèque nationale), des trois volumes des *Commentaires de la guerre gallique* (Bibliothèque nationale, Musée britannique, Chantilly), du *Boccace* et des *Echecs amoureux* de Louise de Savoie (Bibliothèque nationale, etc.) ; mais on ne trouve à signaler, pour la seconde moitié du siècle, que les *Heures* du connétable de Montmorency (Chantilly), de Henri II (Bibliothèque nationale) et de Catherine de Médicis (musée du Louvre).

A côté de quelques ouvrages d'exception, comme la fameuse *Guirlande de Julie*, illustrée par Nicolas Robert (duchesse d'Uzès), les *Campagnes* de Louis XIV (Bibliothèque nationale) et les *Tapisseries du roy* (Bibliothèque nationale), les XVIIe et XVIIIe siècles n'ont laissé que des livres de prières ou des livres d'église : *Heures* de Louis XIV et du marquis de Bade (Bibliothèque nationale) ; *Livre de prières* de Jarry, avec miniatures de Petitot et Du Guernier ; *Cérémonial* des carmélites de Bordeaux de Rousselet (bibliothèque de Bordeaux), etc. Et c'est à ce dernier genre de volumes que la miniature, d'ailleurs dégénérée, s'est à peu près exclusivement limitée depuis.

L'Orient a aussi connu la miniature, et nombreux sont les manuscrits indiens, persans et turcs, dans lesquels on en rencontre. Voir à ce sujet les travaux de E. Blochet (*Gazette des beaux-arts*, 1897, et *Inventaire*, 1900) d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale.

— Biblioga. : comte A. de Bastard, *Peintures et ornements des manuscrits* (Paris, 1885 et suiv.) ; J.-W. Bradley, *a Dictionary of miniaturists* (Londres, 1887-1889).

MINIATURÉ, ÉE adj. Enjolivé de miniatures : *Marges historiées et* MINIATURÉES. (Th. Gaut.)

MINIATURISTE (*risst'*) n. Peintre qui fait des miniatures : *Un habile* MINIATURISTE.

MINICIE (*si*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, comprenant deux espèces d'Europe et d'Algérie. (Ce sont des argiopidés, du groupe des épigones, de petite taille, blanchâtres, avec l'abdomen bordé et taché de noir.)

MINIÉ (CARABINE OU FUSIL) [ainsi désignée du nom de son inventeur, le capitaine, depuis commandant Claude-Étienne *Minié* (1804-1879)], Arme à feu se chargeant par la bouche et où fut pour la première fois réalisé le forcement dans les rayures d'une balle oblongue, par le simple effet de l'*évidement* pratiqué à sa partie postérieure et dont les gaz de la poudre déterminent l'*expansion* en y pénétrant au moment du départ. (C'est de cette arme que furent munis, à dater de 1852, d'abord les chasseurs à pied et les zouaves, puis toute l'infanterie française, qui la conserva jusqu'à son remplacement par le chassepot en 1866.)

MINIEH ou **MINIEH-EL-KASSIM** (en copte *Mouné* ou *Tmoné*), ville d'Égypte (Moyenne-Égypte), ch.-l. de la province de même nom, sur le Nil ; 18.000 hab. Ch. de f. du Caire à Siout. Filatures de coton ; fabriques de *bardaques* (vases pour rafraîchir l'eau). Importante fabrique de sucre. Sur la rive droite du Nil, *couvent de la Poulie*, habité par des moines coptes. Miniéh est peut-être l'ancienne *Onopolis*, élevée elle-même sur l'emplacement de la ville égyptienne de Mounât-Khoufou (nourrice de Chéops). Non loin de la ville actuelle, restes des carrières de l'antique *Alabastron*, qui donnèrent leur nom à l'albâtre.

— La *province de Miniéh* comprend une superficie de 110.000 kilom. carr., peuplée de 320.000 hab.

MINIER (*ni-é*), **ÈRE** adj. Qui a rapport aux mines : *Travaux* MINIERS. || Où il existe des mines : *Région* MINIÈRE.

MINIÈRE (rad. *minier*) n. f. Gangue, matière hétérogène renfermant un métal, un minéral. || Mine ou carrière.

— ENCYCL. La loi du 21 avril 1810 divise les substances minérales, au point de vue de leur exploitation, en mines, minières et carrières. Les *minières* comprennent les minerais de fer dits d'alluvion, les terres pyriteuses pouvant être converties en sulfate de fer, les terres alumineuses et les tourbes. La position superficielle des minerais d'alluvion en rend la recherche facile. On les trouve souvent dans les anfractuosités des roches ; d'autres fois, en couches régulières, qui semblent faire partie intégrante du terrain. En France, les masses principales sont : 1° entre la Sambre et la Moselle (le minerai est en grains arrondis) ; 2° les minerais superficiels du Jura ; 3° les minerais de Châtillon-sur-Seine ; 4° les minerais contenus dans les argiles de la Charente, de la Dordogne, de Lot-et-Garonne, du Lot et de Tarn-et-Garonne, ordinairement exploités à ciel ouvert ; 5° les sables des Landes.

L'exploitation des minières peut être commencée après une simple déclaration au maire, qui la transmet au préfet si l'exploitation a lieu à ciel ouvert : si elle doit être souterraine, il faut une autorisation du préfet.

MINIHI (peut-être du breton *minichi*, franchise) n. m. Territoire affranchi, qui servait d'asile religieux, en Bretagne. (Saint-Malo jouissait de ce privilège sur toute son étendue ; il y avait des minihis à Tréguier, Saint-Pol-de-Léon, Donarnenez, etc. Les ducs de Bretagne s'efforcèrent de restreindre ce privilège.)

MINIHIC-SUR-RANCE, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 16 kilom. de Saint-Malo ; 1.091 hab. Bains de mer sur l'estuaire de la Rance ; construction de bateaux.

MINIHY-TRÉGUIER, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 20 kilom. de Lannion ; 1.272 hab. Église des XIVe et XVIe siècles. Manoir de Kermartin, où naquit saint Yves, patron des avocats.

MINIMA (A) [mots lat. signif. *de la plus petite*, sous-entendu *peine*. — D'après l'Acad., doit s'écrire À MINIMÂ] loc. adv. Dr. *Appel a minima*, Appel interjeté par le ministère public dans le cas où il considère comme trop faible une peine prononcée : il en appelle *de la peine trop faible* à une peine plus forte.

MINIMA DE MALIS (*Des maux* choisir *les moindres*), proverbe latin tiré de *Phèdre*. [Les écrivains le citent sous la forme latine ou sous forme française : De deux maux il faut choisir le moindre.]

MINIMAL, ALE, AUX adj. Qui se rapporte à un minimum. (Peu us.)

MINIMANT (*man*), **ANTE** adj. Qui atteint son minimum : *Vitesse* MINIMANTE.

MINIMAXIMÈTRE n. m. Nom donné à une sorte de thermomètre à minima.

MINIME (du lat. *minimus*, superlat. de *parvus*, petit) adj. Très petit, fort peu important ou considérable : *Une dépense* MINIME. *Un intérêt* MINIME.

— Qui a la couleur brun marron des vêtements portés par les religieux minimes : *Drap* MINIME. || (Vx.) Substantiv. : *Le* MINIME *est le tanné foncé.*

— n. m. Hist. relig. Religieux de l'ordre de Saint-François de Paule : *L'ordre des* MINIMES. *L'église des* MINIMES.

— Zool. Nom vulgaire de divers papillons de nuit du genre bombyx, à cause de la couleur brun roux de leur livrée rappelant celle des frocs des religieux minimes. || *Minime à bande*, Bombyx du chêne. || *Petit minime à bande*, Bombyx du trèfle.

— n. f. Musiq. Dans la musique du moyen âge, Signe qui représentait la moindre de toutes les durées en notes blanches.

— ANTON. Considérable, énorme, grand, immense.

— ENCYCL. Hist. relig. L'ordre des *minimes* eut pour fondateur saint François de Paule. Institués à Cozenza (Italie) sous le nom d'*ermites de Saint-François d'Assise*, ils se répandirent dans la Calabre et la Sicile, vivant d'abord en ermites. Leur premier monastère proprement dit fut bâti à Plessis-lès-Tours, grâce aux libéralités du roi de France, Charles VIII, lequel avait continué à leur fondateur la protection que lui avait accordée Louis XI, son père. Ferdinand le Catholique les appela en Espagne. Le peuple de Paris les appelait *bonshommes*, en souvenir du nom de *Bonhomme de Calabre*, qui avait été donné à leur fondateur. Leurs constitutions, approuvées en 1502 par Alexandre VI et, en 1506, par Jules II, étaient calquées sur la règle des frères mineurs ; elles leur imposaient, en outre, un carême perpétuel. Ils s'adonnaient à la contemplation et à l'étude. Leur costume consistait en une robe grossière de laine noire non teinte, avec un chaperon et une ceinture de même étoffe : l'usage du linge leur était interdit. L'ordre avait pour devise le mot latin *Caritas* (charité). Saint François de Paule leur avait donné le nom de *frères minimes*, pour les rappeler à l'humilité. Il y avait également un tiers ordre de minimes pour les chrétiens vivant dans le monde et un ordre de religieuses du même nom, institué en Espagne en 1492. Depuis la Révolution française, il n'existe plus de minimes qu'en Italie.



Minimes.

— Musiq. La *minime*, dont l'usage a disparu naguère, était plus courte que la semi-brève, et avait la forme de la blanche dans la musique moderne, ronde avec une queue, ainsi : $\mathcal{O}$. On prétend que le premier emploi de cette figure de note est dû au compositeur et théoricien Philippe de Vitry, qui vivait aux XIIIe et XIVe siècles.

MINIMER v. a. Réduire au minimum : MINIMER *le poids d'un moteur.* (Brûll.)

MINIMESSE (*mèss* — fém. de *minime*) n. f. Religieuse de l'ordre de Saint-François de Paule : *Il y avait à Abbeville un couvent de* MINIMESSES. (Girault.) V. MINIME.

MINIMI n. m. Numism. Nom des pièces défectueuses qui furent frappées, après la chute de l'empire romain, à l'imitation des monnaies romaines.

MINIMITÉ n. f. Caractère de ce qui est minime : *La* MINIMITÉ *d'un bénéfice.*

MINIMUM (*mom'* — mot lat. signif. *la plus petite chose*) n. m. Quantité la plus faible, portion la plus petite, valeur la moins élevée d'une chose : *Un* MINIMUM *de densité, de vitesse.* || Pl. *Des* MINIMA.

— Dr. Peine la plus faible qui puisse être appliquée dans un cas déterminé : *Être condamné au* MINIMUM.

— Math. *Minimum d'une fonction*, Valeur moindre que toutes celles que prendrait cette fonction pour des valeurs infiniment voisines des variables dont dépend la fonction. (La théorie des minimums est inséparable de celle des maximums.) V. MAXIMUM.

— Métrol. *Thermomètre à* MINIMA. V. THERMOMÈTRE.

— Loc. adv. *Au minimum*, Pour le moins : *Un homme a besoin,* AU MINIMUM, *de six mètres cubes d'air par heure.*

— Adjectiv. : Déterminer l'altitude MINIMUM, les altitudes MINIMA (ou MINIMUMS).

— REM. V., à MAXIMUM, l'observation relative à ce genre de mots employés adjectivement.

— ENCYCL. Banq. *Minimum d'intérêt.* Lorsqu'un effet remis à l'escompte a un nominal trop faible et un nombre de jours à courir insuffisant pour produire un certain intérêt, les banquiers comptent un minimum d'intérêt sur cet effet.

Minimum de change. Les effets payables dans certaines localités peu importantes ou sur lesquelles les recouvrements présentent des difficultés sont soumis à un minimum de change, qui porte, non pas sur le produit du change, mais sur le nominal de l'effet.

Minimum de jours. Les effets à échéance trop rapprochée ou *brûlants* subissent l'escompte sur un minimum de jours déterminé par le taux du banquier.

MINIOPTÈRE n. m. Genre de mammifères chéiroptères, famille des vespertilionidés, comprenant cinq espèces de l'ancien monde et des Antilles. (Le *miniopteris Schreibersi* est répandu depuis le sud de l'Europe jusqu'à Madagascar et en Australie.)

MINISTÈRE (*stèr'* — du lat. *ministerium* ; de *ministrare*, fournir) n. m. Emploi, fonction, charge : *Remplir les devoirs de son* MINISTÈRE.

— Intervention, entremise, concours : *Donner congé par* MINISTÈRE *d'huissier.*

— Charge de ministre faisant partie du gouvernement d'un État : *Accepter le* MINISTÈRE *des finances.* || Cabinet, corps des ministres qui composent le gouvernement d'un État : *Former un* MINISTÈRE. || Exercice des fonctions de ministre ; durée de ces fonctions : *Se distinguer pendant son* MINISTÈRE. || Hôtel où sont situés, avec les appartements d'un ministre, les bureaux d'une administration centrale. (Dans ce sens et dans le suiv., prend une majuscule) : *Aller au* MINISTÈRE *de la guerre.* — Ensemble des employés d'un département ministériel : MINISTÈRE *en congé.*

— *Ministère des autels, Saint ministère,* Sacerdoce, fonctions du prêtre.

— *Ministère de la parole,* Fonction de prédicateur.

— Dr. *Ministère public,* Magistrature particulière, établie près de chaque tribunal, représentant la société comme demanderesse, veillant au maintien de l'ordre public et requérant l'exécution des lois.

— SYN. Charge, emploi, etc. V. CHARGE.

— ENCYCL. Hist. Dans l'antiquité, en Égypte notamment, les rois se déchargeaient d'une partie de leurs fonctions sur de grands officiers que la tradition appelle « ministres ». A Athènes, à Sparte, à Rome, tous les magistrats avaient une part du pouvoir exécutif. Dans l'empire romain, les ministres étaient plutôt des officiers de la maison de l'empereur que des administrateurs.

Les rois mérovingiens prirent la forme administrative de l'empire romain ; ils eurent des familiers, des conseillers qui avaient la plus grande influence, comme saint Éloi. Les maires du palais, en raison de l'étendue de leurs pouvoirs, ne sauraient être assimilés à des ministres. Charlemagne, qui suivait tous les détails de l'administration, ne délégua jamais son autorité.

La troisième race institua le conseil du roi (*curia regis*), dont faisaient partie : le chancelier, gardien du sceau royal et chargé de préparer les actes ; puis les quatre grands officiers : le sénéchal, chef de la justice ; le bouteillier, administrateur du trésor du roi ; le connétable, chargé des écuries et commandant l'armée ; le grand chambrier, intendant de la maison du roi. A partir du XIIIe siècle, les grands officiers, tout en conservant leur titre et leurs fonctions domestiques (ils étaient nommés à vie), furent, en fait, peu à peu remplacés dans leurs fonctions par des secrétaires du roi, révocables et par suite plus dociles, qu'on appela clercs du secret, et qui devinrent plus tard des secrétaires d'État. Quand le roi était mécontent du chancelier, ne pouvant le révoquer, il lui retirait les sceaux, qu'il confiait à un garde des sceaux. Sous François Ier et Henri II, il y eut quatre secrétaires d'État. Ils se partageaient les provinces, prenant chacun toute l'administration intérieure d'une partie du territoire. Au commencement du XVIIe siècle, ils étaient de véritables chefs de gouvernement. Sous Louis XIV, les secrétaires d'État deviennent des ministres. La différence consiste en ce qu'au lieu d'avoir toute l'administration sur une partie du territoire, ils n'eurent qu'une part d'attributions bien déterminées, mais sur tout le territoire.

Pendant la minorité de Louis XV, le régent, poussé par Saint-Simon, supprima les secrétaires d'État, et les remplaça par sept conseils de grands seigneurs. Mais le train de vie des seigneurs ne leur permettait pas de consacrer assez de temps aux affaires de l'État ; ils avaient surtout peu de goût et d'aptitudes pour le travail de bureau. Dès 1718, il fallut revenir à l'ancienne organisation.

La loi du 25 mai 1791 rendit les ministres responsables. Le maniement des fonds était confié à des commissaires relevant de l'Assemblée et placés sous la surveillance du comité des finances. Il y avait six ministères. Les ministres, nommés et révoqués par le roi, devaient être pris en dehors de l'Assemblée. Après le 10-Août, le *ministère* fut transformé en conseil exécutif.

Le décret du 1er avril 1794 créa douze commissions exécutives de trente-deux membres, dirigées par le comité



Miniature : 1. Ornement français (XIIe s.). — 2. Encadrement français (XIIe s.). — 3. Ornement flamand (XVe s.). — 4. Les quatre Évangélistes, miniature d'un évangéliaire grec (XIe s.). — 5. Lettre ornée, française (XIIe s.). — 6. Encadrement italien (XVe et XVIe s.). — 7. Ornement saxon (IXe s.). — 8. Le mariage de la Vierge, miniature des *Grandes Heures* du duc de Berry (commencement du XVe s.). — 9. Encadrement, *Grandes Heures* du duc de Berry. — 10. Anne de Bretagne entourée de ses patronnes, miniature des *Grandes Heures* d'Anne de Bretagne (commencement du XVIe s.).

MINIATURE

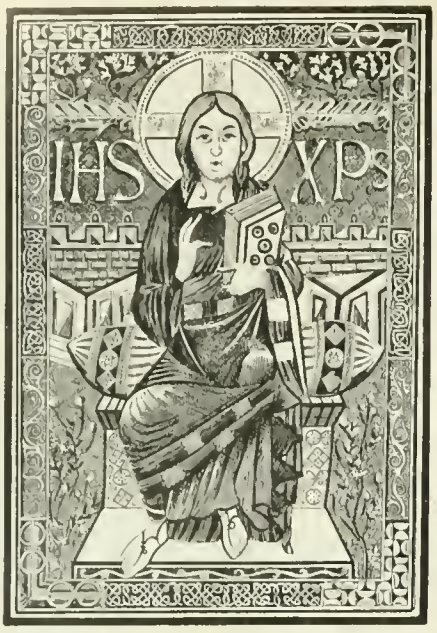













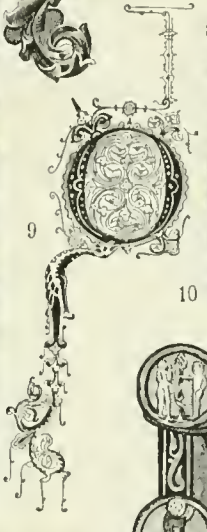







Miniature : 1. *Virgile* du Vatican (IVe s.). — 2. Evangéliaire de Charlemagne (IXe s.). — 3. Psautier de saint Louis (XIIIe s.). — 4. Miniature de présentation des *Tournois du roi René* (XVe s.). — 5. Livre d'heures Vatican (XVe s.). — 6. *Légende dorée* de Jacques de Voragine (XVe s.). — 7. Bréviaire Grimani (XVIe s.). — 8. Lettre miniaturée italienne (XIVe s.). — 9. Initiale filigranée (XIIIe s.). — 10. Lettre miniaturée. Psautier français, (XIIIe s.). — 11. Lettre à rinceaux (XIIIe s.). — 12. Initiale fleurie (XIVe s.). — 13. Lettre à armoiries (XVe s.).

de Salut public. La Constitution de l'an III rétablit les six départements ministériels. En 1796, fut créé le ministère de la police générale, supprimé de 1802 à 1804. En 1802, les finances formaient : le ministère des finances pour les recettes et le ministère du trésor public pour les dépenses.

Sous l'Empire, les ministres n'étaient guère responsables; ils le furent plus effectivement à partir de la Restauration. La Constitution de 1852 enleva toute responsabilité aux ministres pour la donner au chef de l'Etat.

La loi du 25 février 1875 (art. 6) rend les ministres solidairement responsables devant les Chambres de la politique générale du gouvernement et individuellement de leurs actes personnels. Il y a actuellement, en France, onze ministères : intérieur, justice, affaires étrangères, guerre, marine, instruction publique, finances, agriculture, commerce et industrie, travaux publics, colonies. L'institution des sous-secrétaires d'Etat, chargés d'une partie de l'administration d'un ministère, semble abandonnée : il n'y a présentement qu'un sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes (ministère du commerce et de l'industrie). Les cultes sont rattachés le plus souvent à la justice ou à l'intérieur, et les beaux-arts à l'instruction publique.

L'ensemble des ministères compose l'administration centrale. Chaque ministre a sous ses ordres des chefs de services : directeurs généraux, directeurs, sous-directeurs, chefs de division, au-dessous desquels des chefs et sous-chefs de bureaux dirigent le travail des rédacteurs, qui préparent les décisions, rapports, etc., et les expéditionnaires, qui copient le travail des rédacteurs. Les cadres de certains ministères comportent des attachés, que leur instruction spéciale destine aux hautes fonctions.

En Angleterre, le ministère, dans sa forme actuelle, remonte à Guillaume III. Les ministres sont pris dans la haute noblesse. C'est au nom du conseil privé que toutes les ordonnances sont promulguées. Le cabinet se compose de quinze membres, dont trois sans portefeuille.

En Suède, sauf les ministères de la justice et des affaires étrangères, les services sont conduits par des comités, dirigés par un conseiller d'Etat. Dans les autres Etats européens, les ministères ne diffèrent des ministères français que par des détails d'attributions.

— *Ministère de la maison de l'empereur et des beaux-arts.* Le ministère d'Etat, créé par décret du 22 janvier 1852, était devenu bientôt le ministère d'Etat et de la maison de l'empereur. Celui-ci fut transformé par décret du 24 novembre 1860 en ministère distinct et devint, par l'adjonction de l'administration des beaux-arts, le ministère de la maison de l'empereur et des beaux-arts. Outre l'administration des revenus de la couronne, des domaines, forêts, bibliothèques, musées, manufactures, etc., faisant partie de la liste civile, il comprenait : les haras, les archives, l'administration des beaux-arts, l'académie de France à Rome, l'école spéciale des beaux-arts, la conservation des monuments historiques, le conservatoire de musique, etc.

— Dr. *Ministère public.* I. *Historique et organisation.* Dans l'antiquité et au moyen âge, on n'avait cru avoir raison des crimes et des délits qu'en encourageant les délateurs. L'origine du ministère public actuel paraît dater du XIVe siècle : à cette époque furent institués des *procureurs du roi* chargés des actes de la procédure, et des *avocats du roi*, chargés de la plaidoirie.

Sous l'Assemblée constituante, le ministère public fut divisé : l'un pour les affaires civiles, l'autre pour les affaires pénales. Aujourd'hui, le ministère public est un pour les affaires civiles et pénales, et réunit les fonctions relatives à la procédure et celles relatives à la plaidoirie. L'ensemble des magistrats qui le composent s'appelle le *parquet*. On désigne aussi cette magistrature sous le nom de *magistrature debout*, ceux qui en exercent les fonctions se tenant debout pour porter la parole. Tous les membres du ministère public sont amovibles.

Les fonctions du ministère public sont remplies : près la Cour de cassation, par un procureur général et des avocats généraux; près les cours d'appel, par un procureur général, des avocats généraux et des substituts; près les tribunaux d'arrondissement, par un procureur de la République et un ou plusieurs substituts; près les tribunaux de simple police, par les commissaires de police ou, à leur défaut, par les maires et adjoints. Les tribunaux de commerce ont, en matière civile, les justices de paix n'ont point de ministère public.

Les mêmes fonctions sont exercées au conseil d'Etat, dans les conseils de préfecture et devant les conseils de guerre, par des commissaires du gouvernement. Il existe également près la Cour des comptes un magistrat du ministère public, appelé procureur général, et un conseiller référendaire remplit les fonctions d'avocat général.

II. *Attributions.* Près les cours d'appel et les tribunaux d'arrondissement, les attributions du ministère public sont de deux sortes : *criminelles et correctionnelles*, ou *civiles*.

Au point de vue criminel et correctionnel, le ministère public est chargé de faire constater les crimes et délits, de donner à cet effet tous les ordres nécessaires aux officiers de police judiciaire et de les surveiller dans l'accomplissement de leur mission. Il saisit le juge d'instruction, adresse à ce magistrat toutes réquisitions utiles et poursuit les accusés devant les tribunaux compétents.

Au point de vue civil, le ministère public agit, à l'audience, tantôt comme *partie principale*, tantôt comme *partie jointe*. Il est partie principale lorsque, au nom de la société, il joue le rôle de plaideur ordinaire contre un particulier : il en est ainsi, par exemple, lorsqu'il demande la nullité d'un mariage ou provoque l'interdiction d'une personne. Il est partie jointe lorsque, dans une instance entre particuliers, il prend part à la discussion dans l'intérêt de l'une ou de l'autre partie et pose ses conclusions, c'est-à-dire donne son avis; en ce cas, ses conclusions ne sont obligatoires que lorsqu'il s'agit de causes dans lesquelles il doit, obligatoirement, recevoir communication des pièces du procès. Parmi ces causes, que détermine l'article 83 du Code de procédure civile, nous citerons celles concernant l'état des personnes et celles concernant des mineurs.

Le ministère public est obligatoirement chargé de surveiller tous les officiers ministériels.

MINISTÉRIALISME (*sté, lissm'*) n. m. Opinions, système politique de ceux qui soutiennent le ministère.

MINISTÉRIAT (*sté-ri-a*) n. m. Fonctions de ministre. (Vx.)

MINISTÉRIAUX (*sté-ri-ô*) n. m. pl. Sous les Carolingiens, Nom donné aux bas officiers du palais (portiers, chefs de mente, piqueurs, etc.).

MINISTÉRIEL, ELLE (*sté-ri-èl'*) adj. Qui appartient, qui a rapport aux ministres ou au ministère : *L'autorité* MINISTÉRIELLE. ‖ Qui approuve, défend la politique du ministère : *Député, Journal* MINISTÉRIEL. — Substantiv. n. m. : *Des* MINISTÉRIELS *influents.*

— Admin. judic. *Officier ministériel*, Agent revêtu d'un caractère public et chargé d'assister, dans certains actes légaux, les juges ou les parties. (Sont officiers ministériels : les greffiers, huissiers, avoués, commissaires-priseurs, les avocats à la Cour de cassation et au conseil d'Etat.)

— Féod. En Allemagne, Serviteur personnel d'un souverain ou seigneur, ou officier subalterne, qui parvenait souvent à des fonctions héréditaires, grâce à l'acquisition de fiefs ou l'admission à la chevalerie. ‖ Prévôt d'un monastère.

— Théol. Qui remplit un ministère, qui gouverne par délégation : *Le pape n'est que le chef* MINISTÉRIEL *de l'Eglise, Jésus-Christ en est le chef souverain.*

MINISTÉRIELLEMENT (*sté-ri-è-le*) adv. Par l'autorité des ministres, par l'action ministérielle : *Question vidée* MINISTÉRIELLEMENT. ‖ En qualité de ministre, comme ministre : *Un ministre n'agit et ne parle pas toujours* MINISTÉRIELLEMENT. ‖ D'un ton de ministre, à la manière des ministres : *Commis qui se donne des airs* MINISTÉRIELLEMENT *graves.*

MINISTRABLE (*niss*) adj. Fam. Dont on peut faire un ministre : *Peu de députés ne se croient pas* MINISTRABLES.

MINISTRAL, ALE, AUX (*niss*) adj. Hist. relig. Qui a rapport au ministre protestant : *Fonctions* MINISTRALES.

— n. m. Nom donné aux premiers magistrats de l'ancienne principauté de Neuchâtel.

— Politiq. Partisan du ministère : *La reine voudra que je lui promette de ne pas pousser les* MINISTRAUX. (De Retz.) [Vx.] ‖ Adjectiv. : *Les députés* MINISTRAUX.

MINISTRANT (*stran*), **ANTE** [du lat. *ministrare*, faire un service] adj. Se dit surtout de la chirurgie qui, sur l'ordonnance d'un médecin, fait certaines opérations d'importance secondaire : saignée, pose de séton, etc.

MINISTRE (*nisstr'* — du lat. *minister*, serviteur) n. m. Celui qui exécute habituellement les volontés d'un autre, qui travaille à l'accomplissement des desseins d'autrui : *Être le* MINISTRE *des passions, des vengeances de quelqu'un.*

— Fam. Ane, mulet.

— Fig. Personne ou chose qui sert d'instrument à une volonté ou à une influence étrangère : *Le cerveau est l'organe, le moyen ou le* MINISTRE *de la pensée.* (De Bonald.)

— Poétiq. *Ministre des vengeances de Dieu*, Homme ou fléau qui cause de grands maux à l'humanité. ‖ *Ministres de la mort*, Causes qui déterminent un grand nombre de morts. ‖ Ce mot a été employé au féminin :

> Dois-je prendre pour juge une troupe insolente,
> D'un fier usurpateur *ministre* violente ?
>
> RACINE.

— Hist. relig. Dignitaire qui gouverne en l'absence du général, dans l'ordre des jésuites. ‖ *Ministre général*, Supérieur général des cordeliers. ‖ *Grand ministre*, Général de l'ordre de la Trinité. ‖ *Ministre des infirmes*, Membre d'une congrégation hospitalière fondée en 1584.

— Politiq. Homme d'Etat choisi par le chef du pouvoir exécutif pour diriger l'administration d'un grand service public : MINISTRE *de l'intérieur, de la justice.* ‖ *Ministre plénipotentiaire* ou simplom. *Ministre*, Envoyé chargé de pleins pouvoirs, accrédité auprès d'un gouvernement étranger qui comporte non une ambassade, mais une légation : *Le* MINISTRE *de France à Belgrade.* ‖ *Ministre public.* V. AGENT diplomatique.

— Relig. *Ministre de Dieu, des autels, de Jésus-Christ, de l'Evangile*, Prêtre de la religion chrétienne. ‖ *Ministre de l'Evangile* ou absol. *Ministre*, Prêtre d'un culte réformé.

— Scolast. Lecteur de la ministrerie de Poitiers.

— ENCYCL. V. MINISTÈRE.

MINISTRE (*nisstr'*) n. m. Nom vulgaire donné par les anciens naturalistes à divers oiseaux du groupe des bruants.

MINISTRERIE (*stre-rî* — rad. *ministre*) n. f. Scolast. Salle de l'Ecole de droit de Poitiers, où l'on expliquait les Institutes. ‖ Etablissement où l'on formait, à Genève, des ministres calvinistes. ‖ *A la ministrerie*, A la façon, à la mode des ministres protestants : *Lire* À LA MINISTRERIE.

MINISTRESSE (*strèss*) n. f. Fam. Femme d'un ministre.

MINIUM (*ni-om'* — mot lat.) n. m. Chim. Oxyde naturel de plomb, qu'il ne faut pas confondre avec le *minium* des anciens ou *cinabre*. (Le minium, dont la formule est Pb^3O^4, le poids spécifique 4,6 et la dureté 2 à 3, se trouve en enduits sur la galène ; sa couleur est rouge aurore.)

— Techn. Couleur à l'huile faite avec du minium, dont on se sert pour donner une première couleur au fer, lorsqu'on veut le préserver de la rouille. ‖ Mastic obtenu avec des composés de plomb, et que l'on emploie pour luter les joints des chaudières et machines à vapeur.

Minna de Barnhelm, comédie de Lessing, écrite en 1763 et parue en 1769. — Le major de Tellheim, officier prussien qui a pris part à la guerre de Sept ans et s'est fiancé pendant la campagne à une jeune Saxonne, Minna de Barnhelm, est mis en disponibilité sur un soupçon mal fondé de concussion. Il s'est rendu à Berlin après sa disgrâce et renonce à épouser Minna, à qui il ne veut pas offrir une situation amoindrie et un nom qu'il estime déshonoré. Par hasard Minna, qui s'est mise à la recherche de son fiancé, vient loger dans le même hôtel que lui et, après une émouvante lutte de générosité, elle triomphe de sa résistance, d'autant mieux que Tellheim se voit sur ces entrefaites lavé des soupçons qui pesaient sur lui et reprend possession de son grade. La pièce de Lessing fut un grand événement littéraire. C'était la première fois qu'on portait sur la scène allemande un sujet contemporain, et jamais, depuis, on ne le fit avec la vigueur de peinture, la sobriété d'intrigue, le charme et la simplicité d'expression qui distinguent la pièce de Lessing. *Minna de Barnhelm* fut applaudie en France sous le titre : *les Amants généreux*, et elle est restée le chef-d'œuvre de la comédie allemande.

MINNEAPOLIS, ville des Etats-Unis (Minnesota), ch.-l. du comté de Hennepin, sur le Mississipi ; 70.000 hab. Scieries, minoteries, filatures de laine, fabriques d'instruments agricoles, où la force motrice est fournie par la chute du Mississipi à Saint-Anthony. Grand commerce de céréales, blé, de maïs, de peaux, de porc salé, etc.

MINNESINGER (pron. allem. *sin'-ghèr'*) ou **MINNESÆNGER** (*sèn'-ghèr'* — mot allem. formé de *minne*, amour, et de *singer* ou *sænger*, chanteur) n. m. Espèce de trouvère allemand du XIIe et du XIIIe siècle. V. MAÎTRES CHANTEURS.

MINNESOTA, rivière du nord des Etats-Unis, sortie du Dakota méridional et arrosant, du N.-O. au S.-E., l'Etat auquel elle a donné son nom. Issu du versant est du Coteau des Prairies, d'un petit lac sans écoulement en été, à double déversoir en hiver, et alors tributaire de la baie d'Hudson par la Rivière Rouge et le Nelson, le (ou la) Minnesota coule dans une très large vallée où passa sans doute un bien plus grand cours d'eau, et gagne le Mississipi.

MINNESOTA, un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, limité par les Etats de Dakota, Iowa, Wisconsin et le rivage nord-ouest du lac Supérieur, au N. enfin par la province d'Ontario, Manitoba canadien. Superf. : 215.910 kilom. carr. ; pop. 1.751.394 hab. Ch.-l. *Saint-Paul.* Le Minnesota, sans relief nettement accentué, fait d'argiles ou de sables d'origine glaciaire, parsemé de nombreuses nappes lacustres, forme une sorte de dos de pays, faite peu marqué entre les bassins fluviaux tributaires du golfe du Mexique (Mississipi) et de la mer d'Hudson. Sol très fertile, partout où ne règnent pas, au voisinage des lacs, le marécage et la tourbière : c'est un humus noir, riche en débris organiques, produisant en quantité, sous un climat inégal et sec, le blé, l'avoine, le maïs, la pomme de terre, les fourrages de toute sorte, qui fournissent à un élevage considérable (bœufs, chevaux, moutons). Peu d'industrie, malgré la présence de gisements de fer à l'O. du lac Supérieur ; mais le Minnesota tend à devenir de plus en plus un des greniers à céréales du monde entier.



Mino.

MINO n. m. Ornith. Sous-genre de mainates, comprenant deux espèces de la Nouvelle-Guinée.

— ENCYCL. Les *mino* sont des oiseaux de la taille d'un étourneau, à livrée vert métallique, avec les joues nues et jaunes comme le croupion et les pattes. Le mino de Dumont d'Urville (*mino Dumonti* est très commun dans toute la Papouasie ; le *mino Kreffeti* est propre aux îles Salomon et archipels voisins.

MINO, province du Japon (île de Nippon [ken de Ghifou]) ; 733.000 hab. Pays montagneux, que traverse le Nakasondô et que parcourent les vallées en éventail du bassin du Kiso-Gava. Le sous-sol renferme de la houille et du cuivre ; le sol produit du riz et de l'indigo. Les habitants fabriquent des soieries et les porcelaines communes, dites « porcelaines d'Ovari ». Villes principales : Ghifou, Ogaki.

Mino da Fiesole, sculpteur italien, né à Poppi, dans le Casentin en 1430 ou 1431, mort en 1484. Il était fils d'un tailleur de pierre. Sa vie s'est partagée entre la Toscane et Rome. Il est à Rome dès 1454. Il y retourna sous Pie II, vers 1463, puis sous Paul II, dont il sculpta le tombeau, avec Giovanni Dalmata (1471). Mino acheva en deux années ce monument funéraire, qu'on plaça dans l'église Saint-Pierre, et qui fonda sa renommée, grandie encore par son superbe *Mausolée de Francesco Tornabuoni*, et par le *Tabernacle des saintes huiles*, qu'il sculpta pour l'église Santa-Maria in Transtevere. De retour à Florence vers 1475, il y exécuta de nombreux travaux, et fut enterré dans la cathédrale de cette ville. Parmi les ouvrages de cet éminent artiste, nous citerons : *la Vierge ayant à ses pieds l'Enfant Jésus ; Saint Léonard avec le petit saint Jean devant lui ; Saint Remi guérissant un estropié* ; une admirable *Tête de Christ*, dans la cathédrale de Fiesole ; le *Tombeau de Bernardo Guigni* ; le superbe *Mausolée du comte Hugues de Toscane*, dans la même église ; le *Tabernacle du saint sacrement*, à Volterre ; une statue en marbre de la *Vierge*, les bustes de *Pierre* et de *Laurent de Médicis*, le retable de Sainte-Marie-Majeure, une *Dame italienne* (bas-relief, musée de Florence) ; etc.

MINOA n. f. Genre d'insectes lépidoptères, du groupe des géomètres, comprenant une espèce de l'Europe centrale et orientale. (Les *minoa* sont des phalènes de taille médiocre, dont les chenilles vivent surtout sur les euphorbes.)

MINOÏDE n. f. Myth. gr. Nom patronymique des descendants de Minos. ‖ Ariadne, fille de Minos.

MINOIS (*noi* — rad. *mine*) n. m. Fam. Visage délicat et gracieux d'enfant ou de jeune femme : *Un* MINOIS *éveillé, chiffonné.* ‖ Abusiv. Figure, visage en général.

— Par anal. Extérieur, air, apparence, en parlant d'une personne ou d'un animal :

> Mon fils, dit la souris, ce doucet est un chat,
> Qui, sous son *minois* hypocrite...
>
> LA FONTAINE.

— Par ext. Personne considérée par rapport à sa figure : *C'était un* MINOIS *à piper les plus fins.* (Le Sage.)

— Mar. V. MINOT.

MINOLIE (*lî*) n. f. Moll. Sous-genre de gibbules, propres aux mers d'Océanie. (Les minolies ont une coquille mince, à large ombilic, à tours arrondis ; la bouche, ronde, a son bord mince et ininterrompu.)

MINON n. m. Nom familier et enfantin du chat.

— Par ext. Mot de tendresse familière : *Que veux-tu, mon* MINON ?

— T. rur. Chaton, assemblage de petites fleurs.

— Loc. PROV. : **Il entend bien chat sans qu'on dise minon,** il comprend à demi-mot.

MINON-MINETTE n. f. Fam. Cachotterie : *Faire des* MINONS-MINETTES.

— Loc. adv. : *En minon-minette*, En cachette.

MINORAT (*ra* — rad. *mineur*) n. m. Dr. can. Titre et fonctions d'un clerc qui a reçu les ordres mineurs. Peu us.)

MINORATIF, IVE (du lat. *minorare*, amoindrir) adj. Méd. Qui purge doucement : *Remède* MINORATIF. ‖ Substantiv. n. m. Remède minoratif : *Un* MINORATIF.

MINORATION (*si-on* — rad. *minoratif*) n. f. Méd. Purgation très douce.

— Comm. Action de minorer.

MINORÉ (du lat. *minor*, moindre) n. m. Clerc qui a reçu les quatre ordres mineurs.

MINORER (même étymol. qu'à l'art. précéd.) v. a. Evaluer une chose au-dessous de sa valeur réelle exprimée en monnaie de compte.

MINORI, comm. d'Italie (Principauté Citérieure [prov. de Salerne], près du golfe de Salerne et du Monte-Cerriti; 3.885 hab. Fabrication de macaroni.

MINORIBUS (IN) [mots lat. signif. *dans les moindres*], loc. adv. Dr. can. Dans les ordres mineurs : *Etre* IN MINORIBUS.

— Par ext. Parmi les moindres : *Tel fut Bellisle, tant qu'il demeura* IN MINORIBUS. (St-Sim.)

MINORITE (du lat. *minor*, mineur) n. m. Hist. relig. Nom donné quelquefois aux frères mineurs.

MINORITÉ (du lat. *minoritas*, même sens) n. f. Nombre inférieur : *La philosophie sera toujours le fait d'une* MINORITÉ *imperceptible.* (Renan.) ‖ Parti le moins nombreux dans un Etat ou dans une assemblée : *Une* MINORITÉ *turbulente.*

— Etat d'une personne qui n'a pas atteint l'âge de la majorité : *La* MINORITÉ *entraîne une sorte d'incapacité légale.* (V. MINEUR.) ‖ Par ext. Sorte d'incapacité imposant une espèce de tutelle : *Beaucoup d'hommes vivent dans une* MINORITÉ *perpétuelle.* ‖ Temps pendant lequel un souverain, étant mineur, ne peut régner par lui-même : *Le duc d'Orléans fut régent pendant la* MINORITÉ *de Louis XV.* — Absol. en ce sens : *Les* MINORITÉS *sont souvent orageuses.*

— Hist. relig. *Recevoir de minorité.* Dans l'ordre de Malte, Recevoir, avec dispense du pape, les chevaliers, chapelains, etc., avant l'âge de seize ans accomplis.

— Modes. Ruban que les femmes portaient pendant la minorité de Louis XV.

MINORQUE (la *Balear Menor* des Romains), île espagnole de la Méditerranée (prov. des Baléares), au N.-E. de Majorque, dont elle est séparée par un bras de mer de 35 kilom. de largeur; 780 kilom. carr.; 35.000 hab. Ch.-l. *Mahon.* Les côtes, très échancrées, présentent des baies et des caps nombreux, dont les plus importants sont les caps Capifort et Calaberia sur la côte septentrionale. Sol assez accidenté, dont le point culminant est le Toro, 1.500 mètres. L'île produit des vins (bons ordinaires, et vins communs transformés en eau-de-vie), du miel, des câpres, fait l'élevage des mulets, des moutons, des bêtes à cornes. Climat tempéré et sec.

MINORQUIN (*kin*), **INE** n. Géogr. Habitant de Minorque. — *Les* MINORQUINS.

— Adjectiv. : *Population* MINORQUINE.

MINOS, Myth. gr. Héros crétois, roi et législateur de la Crète, fils de Zeus et d'Europe. Les uns faisaient de lui un dieu; d'autres, un prêtre de Zeus, venu du mont Ida de Troade avec les Dactyles. Parfois, on distinguait deux Minos : l'un fils de Zeus, le législateur de la Crète, le juge des enfers; l'autre, fils de Lycaste et petit-fils du précédent, qui aurait également régné sur la Crète, qui serait le constructeur du Labyrinthe, l'époux de Pasiphaé, le père de Deucalion, de Phèdre et d'Ariadne. Mais, ordinairement, l'on rapportait toutes les traditions à un même personnage, fils de Zeus et d'Europe, qui avait été roi de Crète trois générations avant la guerre de Troie. Minos fixa la législation crétoise, réprima la piraterie, vainquit Athènes et Nisos, roi de Mégare, lança ses flottes jusqu'en Sicile. De son mariage avec Pasiphaé, fille d'Hélios, il eut plusieurs enfants : Deucalion, Androgée, Ariadne, Phèdre, etc. Pasiphaé devint amoureuse d'un taureau envoyé par Poseidon et en eut un fils, appelé Minotaure, que Minos fit enfermer dans le Labyrinthe construit par Dédale et qui fut tué par Thésée. (V. MINOTAURE.) Plus tard, Minos, irrité contre Dédale, l'emprisonna dans le Labyrinthe. Dédale s'échappa, et Minos le poursuivit jusqu'en Sicile. A Kamikos, le roi de Crète fut surpris dans son bain et étouffé par les filles du roi Cocalos.

On voyait primitivement en Sicile le tombeau de Minos; mais, quand on construisit Agrigente sur l'emplacement de Kamikos, on rendit aux Crétois les restes de leur héros, qui furent transportés à Gnosse. D'après une légende très populaire, Minos fut transporté par Zeus aux Enfers, où il devint, avec son frère Rhadamante et avec Eaque, l'un des juges des morts. A la fois historique et légendaire, il personnifie la civilisation crétoise, qui servit d'intermédiaire entre la Grèce et l'Orient. La légende de Minos a fourni bien des sujets aux poètes, aux peintures de vases, aux bas-reliefs des sarcophages.

MINOT (*no* — rad. *mine*) n. m. Métrol. anc. Ancienne mesure de capacité pour matières sèches, usitée en France. — Récipient servant à cette mesure. ‖ Par ext. Surface que l'on pouvait ensemencer avec un minot de grain, c'est-à-dire le quart d'un arpent.

— Comm. *Farine de minot*, Celle qu'on expédie en barils.

— Loc. prov. *Manger un minot de sel avec quelqu'un*, Demeurer, vivre longtemps avec lui.

— ENCYCL. Métrol anc. Le *minot* variait de valeur suivant les localités et la nature des marchandises. Le minot de grains valait 3 boisseaux ou 39 litres; le minot de sel, 4 boisseaux ou 52 litres; le minot de charbon, 8 boisseaux ou 104 litres; etc.

MINOT (*no*) ou **MINOIS** (*noi*) [du bas breton *min*, bec] n. m. Arc-boutant solidement fixé à la muraille près de la poulaine et servant à amurer la misaine. ‖ On l'appelle aussi PISTOLET D'AMURE DE MISAINE OU PORTE-LOF.

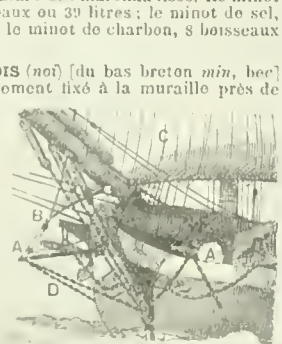

Minot : AA, minot; B, amure de misaine; C, misaine; D, haubans du minot.

MINOTAURE (*tôr'* — n. myth.) n. m. Fam. Mari trompé parce que le Minotaure avait des cornes).

— Fig. Personne ou objet qui dévore : *Le* MINOTAURE *industriel.*

MINOTAURE (le), Myth. gr. Monstre moitié taureau et moitié homme, qui naquit des amours de Pasiphaé, femme de Minos, avec un taureau blanc envoyé par Poseidon. Suivant quelques auteurs, Minotaure était le nom du taureau. Minos emprisonna le Minotaure dans le Labyrinthe qu'avait construit Dédale, et il nourrissait le monstre de chair humaine. A la suite d'une guerre qu'il avait entreprise pour venger le meurtre de son fils Androgée, Minos imposa aux Athéniens un tribut annuel de sept garçons et sept jeunes filles, qui devaient être dévorés par le Minotaure. Thésée, aidé par Ariadne, la fille de Minos, pénétra dans le Labyrinthe, tua le Minotaure, et affranchit ainsi Athènes du funèbre tribut. D'après la légende, le Minotaure fut changé en constellation.


Thésée combattant le Minotaure (groupe de Rameу, Louvre).

— Iconogr. Le Minotaure, qui figure dans beaucoup d'œuvres d'art, est ordinairement représenté comme un homme à tête de taureau. Le sculpteur Et. Rameу a représenté *Thésée combattant le Minotaure* (1822), groupe placé d'abord dans le jardin des Tuileries (Paris), et transporté depuis au Louvre.

MINOTAURE, constellation zodiacale, plus connue sous le nom de SAGITTAIRE. ‖ On l'appelle aussi CENTAURE.

MINOTAURISER (*tô* — rad. *minotaure*) v. a. Cocufier.

MINOTERIE (*rî* — rad. *minotier*) n. f. Grand établissement où se préparent les farines étuvées qui doivent être livrées au commerce. ‖ Commerce de minotier.

— ENCYCL. La *minoterie* a pour but d'éliminer de la farine l'eau qu'elle contient, sans pour cela décomposer le gluten nécessaire à la constitution du pain. On étend la farine sur des surfaces placées dans des locaux ouverts et chauffés à la température convenable, qui ne doit pas dépasser 70° C., au moyen de demi-cylindres ou gouttières doubles, dans lesquelles on introduit de la vapeur ou de l'air chaud. La farine est agitée dans la gouttière extérieure au moyen de vis dont les filets sont garnis de poils de sanglier, et, lorsqu'elle a parcouru sept ou huit de ces gouttières, elle passe sur des appareils semblables, dans lesquels, au lieu de vapeur ou d'air chaud, on fait circuler de l'eau froide. La farine perd ainsi la température qu'elle avait acquise, puis elle tombe dans les sacs ou les barils qui la doivent contenir. L'opération du minotage ne doit pas enlever à la farine plus de 50 p. 100 de son humidité.

MINOTIER (*ti-é*) n. m. Industriel qui fait valoir une minoterie. ‖ Négociant qui fait le commerce des farines. ‖ Employé qui vend le sel dans les dépôts.

— Adjectiv. : *Industriel* MINOTIER.

MINOUS (*no-uss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des scorpénidés, comprenant quelques espèces de l'océan Indien et des mers du Japon. (Les *minous* sont de petits poissons allongés, à tête bossuée de fortes saillies, avec de grands yeux; leur nageoire dorsale est épineuse en avant, et les pectorales sont munies d'un filament.)

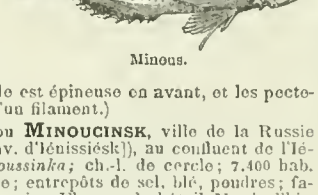
Minous.

MINOUSSINSK ou **MINOUCINSK**, ville de la Russie d'Asie (Sibérie [gouv. d'Iénissiésk]), au confluent de l'Iénissei et de la *Minoussinka*; ch.-l. de cercle; 7.400 hab. Station de commerce; entrepôts de sel, blé, poudres; fabrique de suif et tanneries. Elevage du bétail. Musée d'histoire naturelle. — Le cercle, pour une superficie de 120.584 kilom. carr., est peuplé de 86.000 hab.

MINQUART (*kar'*) ou **MINQUAR** (*kar'*) n. m. Genre d'olacinées, comprenant des arbres de 12 à 15 mètres, originaires de la Guyane, revêtus d'une écorce cendrée et quelquefois percés de trous tellement profonds qu'ils pénètrent toute l'épaisseur du tronc.

MINQUIERS (les), rochers formant un plateau dans le golfe de Saint-Malo, au N. des îles Chausey et à 13 kilom. du Cotentin. *Maîtresse-Ile*, la roche principale, s'élève à peine au-dessus des hautes marées. Ces écueils, fort dangereux sont signalés par des bouées lumineuses et par une cloche automatique.

MINSI n. m. Dans les Deux-Sèvres, Mélange de son et d'orties hachées, dont on nourrit les dindons.

MINSITHRA n. m. Nom que l'on donne, en Grèce, au fromage frais qui a deux jours.

MINSK, ville de la Russie occidentale, ch.-l. du *gouv. de Minsk*, au confluent de la Kroupka et de la Sliepna avec la Svisloteh, tributaire de la Bérésina; 91.500 hab. Ch.-l. de district. Commerce de cuirs ouvrés, de céréales; distilleries, fonderies de fer. Ville parmi les plus anciennes de la Russie occidentale, connue dès le XIe siècle, possédée par les grands-ducs de Lithuanie (jusqu'en 1569), puis par les rois de Pologne, et réunie à la Russie en 1793. — Le district est peuplé de 170.000 hab.

MINSK (GOUVERNEMENT DE), gouv. de la Russie occidentale, compris entre les gouvernements de Vilna, Vitebsk, Tchernigov, Mohilev, Volhynie, Kiev et Grodno. Superf. 91.408 kilom. carr.; pop. 1.708.041 hab. Ch.-l. *Minsk*. Sol coupé de moyennes collines sablonneuses au Nord et au Nord-Est; mais, dans les parties centrale et méridionale du gouvernement, uniforme et plat, couvert de forêts et de marécages, au milieu desquels circule le réseau des affluents de la Bérésina et du Pripet. (V. PINSK *marais de*.) Agriculture arriérée; commerce et industrie à peu près insignifiants. L'élevage seul est assez prospère.

MINSK (NOVO-). Géogr. V. NOVO-MINSK.

MINSTER in Sheppey, paroisse d'Angleterre (comté de Kent), dans l'île de Sheppey (estuaire de la Tamise); 15.700 hab. Ruines d'un monastère.

MINTHA ou **MENTHA**. Myth. gr. Nymphe du Cocyte, qui fut aimée de Pluton et métamorphosée en menthe par Déméter ou par Cora.

MINTO (Gilbert ELLIOT, comte DE), homme d'Etat anglais, né à Edimbourg en 1751, mort à Stevenage en 1814. Il fit ses études à la pension militaire de Fontainebleau, où il connut Mirabeau, et les acheva aux universités d'Edimbourg et d'Oxford. Revenu en France en 1770, il fréquenta les salons à la mode, notamment celui de Mme du Deffand. Elu au Parlement anglais en 1776, il devint commissaire civil à Toulon. En 1793 et en 1794, il fut gouverneur de la Corse. Son gouvernement prit fin en 1796. Elliot passa alors à la cour de Naples, et fut élevé en 1798 à la pairie, avec le titre de baron Minto. En 1799, il devint ambassadeur à Vienne, et entra, en 1806, dans le cabinet wigh avec le portefeuille du bureau de contrôle. Peu après, il était nommé gouverneur général de l'Inde. Il rétablit les finances, annexa l'île d'Amboyne en 1809, puis tout le groupe des Moluques (1810) et enfin Java (1811). — Sa petite-nièce, la comtesse **de Minto**, a publié : *Life and letters of sir Gilbert Elliot, first earl of Minto* (1874), et *Lord Minto in India* (1880).

MINTO (Gilbert, second comte DE), homme d'Etat anglais, né à Lyon en 1782, mort en 1859, fils du précédent. Membre libéral du Parlement en 1806, il entra à la Chambre des lords à la mort de son père (1814). Conseiller privé, il fut nommé en 1832 ambassadeur à Berlin, en 1835 premier lord de l'amirauté, en 1846 lord du sceau privé dans le ministère Russel. — Son petit-fils, GILBERT JOHN MURRAY KYNYNMOND, comte **de Minto**, né en 1845, entré dans l'armée en 1867, commanda l'infanterie écossaise de 1888 à 1898. Il avait servi en 1877 dans l'armée turque, avait pris part à la guerre contre les Afghans (1879), et servi de secrétaire particulier au général Roberts au Cap (1881) et de secrétaire militaire au gouverneur général du Canada, le marquis de Lansdowne (1883-1885). En 1898, il devint à son tour gouverneur du Canada.

MINTRIR (du lat. *mintrir*, chicotter) v. n. Pousser de petits cris aigres, en parlant du rat. (Peu us.)

MINTURNES, ville de l'Italie ancienne, dans le pays des Aruncos (*Latium*), sur la voie Appienne, aux frontières de la Campanie. Le Liris (Garigliano), qui se jette à quelques kilomètres de là dans la mer, y formait des marécages, où l'histoire vent que Marius, poursuivi, après la prise de Préneste, par les soldats de Sylla, se soit réfugié. Des assassins, envoyés par les magistrats de Minturnes, l'y découvrirent, mais n'osèrent « tuer Caius Marius », qui, enfermé dans la prison de Minturnes, ne tarda pas à s'évader. (V. MARIUS.) Il subsiste, aujourd'hui encore, quelques ruines de l'ancienne ville, près de *Trajetta*.

MINU (de *menu*) n. m. Dans la coutume de Bretagne, Acte de déclaration, aveu et dénombrement qu'un nouvel acquéreur devait faire à son seigneur des biens qu'il avait acquis, des devoirs qu'il avait contractés.

MINUCCIANO, comm. d'Italie (prov. de Massa-e-Carrara), près du Serchio; 2.790 hab.

MINUCIA, famille patricienne de Rome, dont on connaît deux branches : les *Augurinus* et les *Rufus*. Un *M. Minucius Rufus* fut maître de la cavalerie de Fabius Cunctator; une *Minucia*, vestale, fut enterrée vive.

MINUCIEN, ENNE (*si-in, èn'*) adj. Antiq. rom. Qui a rapport au consul Minucius. ‖ *Porte Minucienne*, L'une des portes de Rome. ‖ *Voie Minucienne*, Partie de la voie Appienne.

MINUER v. a. S'est dit pour Minuter : MINUER *un acte.*

MINUIT (*nui* — du préf. *mi*, et de *nuit*) n. m. Milieu de la nuit : *Il est* MINUIT.

— Gramm. On dit *sur le minuit*, et non *sur les minuit.* ‖ On dit aussi *minuit et demi*, et non *et demie.*

— Astron. *Minuit vrai*, Moment où le centre du soleil passe au méridien opposé au méridien du lieu. ‖ *Minuit moyen*, Douzième heure, en comptant depuis midi moyen.

— Liturg. *Messe de minuit*, Messe que le clergé catholique célèbre à minuit, le jour de Noël, en mémoire de la naissance de Jésus-Christ.

— ENCYCL. V. MIDI.

MINULE n. m. Nom vulgaire d'un petit épervier d'Afrique australe.

MINURIE (*rî*) n. f. Genre de composées astérées, comprenant des herbes et des sous-arbrisseaux d'Australie à feuilles alternes, à fleurs en capitules.

MINUSCULAIRE (*sku-lèr'* — du lat. *minuscularius*) n. m. Antiq. rom. Percepteur de classe inférieure. ‖ Se disait des officiers de finances qui avaient affermé des impôts de valeur inférieure.

MINUSCULE (*skul'* — lat. *minusculus*, dimin. de *minor*, plus petit) adj. Tout petit.

— *Lettres, Caractères minuscules*, Petites lettres, par opposition aux lettres majuscules. (En typographie on dit *lettres bas de casse.*) ‖ Substantiv. n. f. Petite lettre : MINUSCULES *anglaises, romaines, gothiques.*

MINUS-HABENS (*nuss-ha-binss* — mots lat signif. *ayant moins*) n. m. Fam. Homme ayant peu de capacité (moins qu'il ne convient) : *Un, Des* MINUS-HABENS.

MINUTAIRE (*tèr'*) adj. Qui est en minute, en original : *Acte* MINUTAIRE.

MINUTE (du lat. *minutus*, rendu très petit ou qui est très petit) n. f. Soixantième partie de l'heure, dans le système sexagésimal : *La* MINUTE *se divise en soixante secondes.* ‖ Centième de l'heure, dans le système proposé et non adopté pour la division du temps. ‖ *Minutes proportionnelles*, Soixantièmes de l'excentricité. ‖ *Minutes d'incidence*, Mouvement de la lune depuis le commencement d'une éclipse jusqu'à son milieu. ‖ *Minutes d'émersion* ou *d'expurgation*, Mouvement de la lune depuis le milieu d'une éclipse jusqu'à sa fin.

— Par ext. Temps très court : *Nous n'avons à nous que la* MINUTE *présente.* (Chateaubr.) ‖ Circonstance passagère : *Une de ces* MINUTES *violentes de la vie où l'on ne sentirait pas la terre crouler.* (V. Hugo.)

— Loc. fam. *A la minute*, Avec une exactitude rigoureuse. ‖ *Dans la minute*, Au bout d'un temps très court : *Je suis à vous* DANS LA MINUTE.

— Interjectiv. et fam. *Minute!* Doucement, attendez.

— Archit. Subdivision du module, qui en est un deuzième, un dix-huitième ou un trentième.
— Art culin. *A la minute*, Façon expéditive de préparer certains plats : *Côtelettes, Poulet* À LA MINUTE.
— Géom. Subdivision du cercle, égale à un soixantième de degré, dans le système sexagésimal. ‖ Centième de degré, dans le système décimal. ‖ Angle mesuré par un arc d'une minute.
— Mar. Sablier qui mesure les demies et les quarts de minute.
— Peint. Division de la tête humaine, à peu près égale à son quarante-huitième.

MINUTE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Très petite écriture, très petits caractères : *Écrire en* MINUTE.
— Par ext. Original, ce que l'on écrit avec l'intention d'en faire une copie : *Faire la* MINUTE *d'un acte.*
— Chancell. rom. *Préfet des minutes*, Officier qui dresse les minutes des décrets du préfet de la signature de justice.
— Géom. pratiq. Croquis, dessiné sur le terrain, d'un plan levé géométriquement ou à vue.
— Pratiq. Acte original, déposé au greffe ou conservé chez un notaire, dont on se sert pour délivrer des copies appelées grosses ou expéditions.
— ENCYCL. Pratiq. Les *minutes* sont : 1° les originaux des actes reçus par les notaires, signés par les parties, originaux qui restent en dépôt dans l'étude ; 2° l'original des jugements ou arrêts rédigé sur la feuille d'audience, signé des magistrats et consigné au greffe.
La loi du 25 ventôse an XI sur l'organisation du notariat oblige les notaires à garder minute des actes qu'ils reçoivent ; certains même ne sont valables que sous cette condition ; l'article 20 donne une énonciation des actes qui en sont dispensés, et on est d'accord pour appliquer cette dispense aux obligations unilatérales. La représentation de l'original peut toujours être exigée.

MINUTER v. a. Dresser la minute de : MINUTER *un acte, un contrat.*
— Projeter, méditer : MINUTER *sa retraite.* ‖ Avec un infinitif : MINUTANT *me sauver.* (Régnier.) [Vx.]
— v. n. Écrire en caractères très fins.
Se minuter, v. pr. Être minuté.
— Être préparé, médité, concerté. (Vx.)

MINUTERIE (*ri* — rad. *minute*) n. f. Techn. Partie d'un mouvement d'horloge qui sert à marquer les divisions de l'heure, demies, quarts, minutes, secondes.

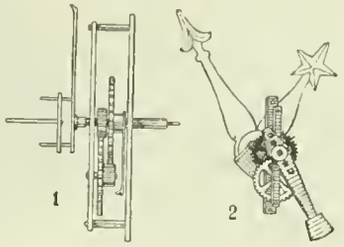

Minuterie : 1. En blanc ; 2. Avec aiguilles et contrepoids.

MINUTEUR (rad. *minuter*) n. m. Chancell. rom. Officier de la chancellerie apostolique, qui dresse les minutes.

MINUTIE (*si* — lat. *minutia*) n. f. Bagatelle, chose sans importance : *Le goût des* MINUTIES *annonce la petitesse du génie.* (De Retz.) ‖ Par ext. Goût ou soin des petites choses, des moindres détails : *Pour réussir, la* MINUTIE *est nécessaire.* (Michelet.)
— SYN. Babiole, bagatelle.

MINUTIER (*ti-é*) n. m. Registre contenant les minutes des actes d'un notaire.

MINUTIEUSEMENT (*si-eu*) adv. Avec minutie.

MINUTIEUX (*si-eû*), **EUSE** adj. Qui s'occupe de minuties, qui s'attache à des minuties : *Un homme* MINUTIEUX.
— Substantiv. Personne minutieuse : *Le* MINUTIEUX *a généralement l'esprit petit.*

MINUTIFLORE (du lat. *minutus*, très petit, et *flos, oris*, fleur) adj. Bot. Qui a de très petites fleurs : *Le dilépyre* MINUTIFLORE.

MINUTION (*si-on* — du lat. *minutio*, diminution) n. f. Saignée qu'on pratiquait sur les moines, pour les préserver de l'ardeur des passions charnelles.

MINUTISSIME (*ti-sim'* — superl. du lat. *minutus*, très petit) adj. Fam. Excessivement petit : *Sa* MINUTISSIME *exiguité naturelle.* (Ch. Nod.)

MINUTIUS FELIX (Marcus), orateur latin du IIIe s., né en Afrique. Converti au christianisme, il publia un dialogue, l'*Octavius*, entre un chrétien et un païen, où il réfute les préjugés vulgaires contre la religion nouvelle, qu'il présente par ses côtés les plus généreux et les plus acceptables pour les esprits cultivés de son temps.

MINUTO n. m. Métrol. Ancienne mesure de longueur employée à Naples, à Rome et à Neuchâtel (Suisse), et qui équivalait à 0m,30 ou 0m,10.

MINUTOLI (Henri, baron DE), officier et archéologue allemand, né à Genève en 1772, mort près de Lausanne en 1846. Professeur aux Cadets de Berlin, il fut chargé par Frédéric-Guillaume III de l'éducation de son fils, le prince Charles, et fut nommé général major. Il dirigea, de 1820 à 1821, une expédition scientifique envoyée en Égypte à Cyrène et à Assouan. On lui doit : *Voyage au temple de Jupiter Ammon et dans la haute Égypte* (1824-1827) ; *Documents pour la biographie de Frédéric-Guillaume III* (1845) ; etc.
— Sa femme, née comtesse DE SCHOULEMBOURG, a écrit en français, sur le voyage en Orient qu'elle avait fait avec lui, des *Souvenirs d'Égypte*, publiés par Raoul Rochette (1826).

MINUTUM (*tom'* — mot lat., signif. *très petit*) n. m. Pièce de monnaie romaine, qui valait en centimes 52,5.

MINYADES. Myth. gr. Filles de Minyas, roi d'Orchomène, en Béotie. — Les Argonautes, dont beaucoup descendaient de Minyas. (*Un, Une* MINYADE.)

MINYADINÉS n. m. pl. Tribu d'actinies vraies, de la famille des actiniidés, comprenant les *minyas* et genres voisins. — *Un* MINYADINÉ.

MINYAS (*ni-ass*) n. m. Genre d'actinies des mers du sud, type de la tribu des *myniadinés*. (Ce sont des animaux de haute mer, voguant librement à la surface des eaux, grâce à leur disque pédieux modifié en manière de bourse gonflée d'air, et qui leur sert de flotteur. Tel est le *minyas cyaneu*, des mers du sud.)

MINYAS. Myth. gr. Héros éponyme des Minyens de Béotie et de Thessalie. Il était fils de Poseidon, ou d'Orchomenos, ou de Chrysès. Il régna sur Orchomène, en Béotie. Il eut de sa femme Tritogénie, fille d'Éole, neuf enfants, dont l'aîné, Orchomène, lui succéda. Plusieurs de ses filles furent les mères d'Argonautes. On montrait son tombeau à Orchomène de Béotie ; c'est peut-être l'édifice dont il subsiste des ruines et qui est connu sous le nom de *trésor d'Orchomène.*

MINYÉES n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait à Orchemene de Béotie, en l'honneur de Minyas.

MINYEN, ENNE (*ni-in, ène*), nom d'un peuple de la Grèce ancienne, dont le héros éponyme était Minyas, fils de Chrysès, dont le fils, Orchoménos, vint fonder en Béotie la puissante cité d'Orchomène. — *Les* MINYENS.
— Adjectiv. : *Empire* MINYEN.
— ENCYCL. Au moment de sa plus grande expansion, l'empire *minyen*, autour d'Orchemène, comprenait, dans le nord-ouest de la Béotie, les villes de Chéronée, Haliarte, Lébadée, Coronée, et Thèbes même ; mais, peu après la guerre de Troie, Orchomène succomba sous l'effort des Béotiens coalisés et dut entrer dans leur ligue.

MINYOPS (*opss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant une douzaine d'espèces répandues dans l'Europe, la région circaméditerranéenne et l'Asie occidentale.

MINYRIOLUS (*luss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, de l'hémisphère boréal. (Ce sont des argiopidés du groupe des érigones, qui vivent sous les mousses.)

MIOCARDIE (*dî*) n. f. Sous-genre d'isocardes, comprenant des formes répandues dans les mers de l'ancien monde, à coquille blanche, dépourvue d'épiderme, couverte de fortes rides concentriques.

MIOCÈNE (*sèn'* — du gr. *meiôn*, moins, et *kainos*, récent [qui renferme *moins* de formes *actuelles* que le système suivant]) adj. Géol. Se dit de l'une des quatre grandes divisions de l'ère tertiaire : *Terrain* MIOCÈNE. *Série* MIOCÈNE.
— n. m. : *Le* MIOCÈNE.
— ENCYCL. La série *miocène* succède aux terrains éligocènes et est recouverte par les assises pliocènes.
Les temps miocènes sont caractérisés par l'apparition des singes et de quelques nouveaux mammifères de grande taille : éléphants, mastodontes, etc. Les siréniens se développent, et les mollusques gastéropodes sont en pleine expansion. Le mouvement de surrection des Alpes s'achève, et les manifestations volcaniques du plateau Central de la France se renouvellent. Dès le commencement, les grands lacs oligocènes se sont desséchés, et une grande partie de l'Europe occidentale se trouve plus tard envahie par une mer dite *de la mollasse*, à cause du dépôt particulier qu'elle a laissé en certains points du Jura, de la Suisse, de l'Autriche et du sud de la Russie.
La série miocène a été divisée par de Lapparent en étages, qui sont, de bas en haut : *burdigalien*, qui constitue le miocène inférieur ; *helvétien*, formant le miocène moyen, et *tortonien, sarmatien* et *pontien* ou miocène supérieur. L'étage *burdigalien* est représenté en France par les sables de l'Orléanais et les sables de la Sologne ; l'*helvétien*, par les falnes de la Touraine et les calcaires à mammifères de Sansan et de Simorre (Gers) ; en Suisse, il faut signaler les mollasses de Berne et de Saint-Gall. Au *tortonien* appartiennent les falnes de l'Anjou, la mollasse de Cucuron (Vaucluse), les couches fossilifères d'Œningen (Suisse) et les marnes bleues de Tortone (Italie). Les étages *sarmatien* et *pontien* sont peu représentés en France ; le pontien y est représenté, cependant, par les brèches ossifères du mont Luberon (Vaucluse). A ce même étage appartiennent les couches à congéries de Galicie, les couches à mammifères de Casino, Monte Bamboli, Casteani, Monte Massi et Monte Cassini (Italie), le merveilleux gisement de Pikermi (Grèce), etc.
— *Faune.* Parmi les mammifères, on remarque, comme il a été dit plus haut, l'apparition des singes, en commençant par des anthropomorphes ; les insectivores offrent des genres actuels ; les carnassiers comptent dans leurs rangs l'extraordinaire *machairodus*, dont les canines supérieures, de dimension exagérée, constituent de véritables défenses. Les probescidiens se manifestent par l'apparition des mastodontes, des éléphants et du dinothérium. Les ongulés sont représentés par les ancêtres du cheval actuel. Les cétacés offrent un dauphin et une petite baleine.
— *Flore.* La flore, très riche, indique une température plus élevée qu'aujourd'hui ; cependant, vers la fin de la période, le climat de l'Europe s'était sensiblement rapproché du nôtre. C'est le moment où les peupliers, platanes, érables, bouleaux, aunes, charmes, saules, chênes verts, lauriers et conifères variés se sont répandus. Les algues calcaires contribuent à l'édification des récifs coralliens.

MIOCHE (mot d'argot, peut-être de même orig. que *miette*) n. Fam. Petit enfant : *Un, Une* MIOCHE.

MIODON n. m. Moll. Sous-genre de vénéricardes, comprenant quelques espèces des mers de l'hémisphère nord, ou fossiles dans les terrains secondaires et tertiaires.
— Erpét. Genre de reptiles ophidiens colubrifermes, comprenant cinq espèces non venimeuses de l'Afrique occidentale.
— ENCYCL. Les *miodons* ont le corps cylindrique, la queue courte ; ils sont de taille médiocre. Parmi ces serpents, les uns ont une livrée resâtre ou blanchâtre, marquée de noir (*miodon acanthias* [Guinée], longueur 0m,55), les autres sont noirs et gris foncé (*miodon collaris* [Angola et Congo]), ou brun foncé, variés de blanc en dessous (*miodon Gabonensis*, répandu du vieux Calabar au Congo.

MIŒSEN ou **MJŒSEN**. Géogr. V. MJŒSEN.

MIOHIPPUS (*puss*) n. m. Genre de mammifères périssodactyles, comprenant huit espèces fossiles, dans les terrains tertiaires de l'Amérique du Nord. (Ce sont des paléothéridés, dont la taille n'excédait pas celle d'un âne ; on les a considérés comme une des formes ancestrales des chevaux.)

MIO-HÔ (*roi lumineux*) n. m. Nom japonais des grands dieux bouddhistes, qui correspond au sanscrit *Mahâ-déva*. (Les mio-hés sont, pour la plupart, des abstractions personnifiant des vertus, des qualités ou des lois bouddhiques.)

MIÔ-KEN, dieu bouddhiste japonais de l'Etoile polaire, de la classe des *bodhisattvas*, qui paraît être une reproduction du dieu chinois, plus taoïste que bouddhiste, *Sou sing*. Il est chargé de dissiper les ténèbres de l'ignorance et de l'incrédulité.


Mio-ken.

MIOLAN-CARVALHO. Biogr. V. CARVALHO.

MIOLÉ n. m. Sorte d'hydromel rosse.

MIOLLIS (Charles-François-Melchior-Bienvenu), prélat français, né et mort à Aix (Provence) (1753-1813). Il quitta la France pendant la Révolution, devint curé de Brignoles, et fut nommé évêque de Digne en 1805. En 1838, son grand âge le força à donner sa démission. Il vécut, dans son palais épiscopal, aussi pauvrement que les plus pauvres de ses diocésains, s'ingéniant pour secourir toutes les misères. Aussi sa mémoire est-elle, encore aujourd'hui, vénérée en Provence. C'est lui que V. Hugo représente, dans son roman des *Misérables*, sous le nom de Bienvenu Myriel.

MIOLLIS (Sextius-Alexandre-François, comte), général français, né et mort à Aix (1759-1828). Dès l'âge de treize ans, il entra au service, fit partie de l'expédition d'Amérique et se distingua au siège d'York-Town (1781). Capitaine en 1789, républicain de la première heure, il conduisit un bataillon de volontaires à la défense des Bouches-du-Rhône (1792) et à la conquête de Nice. Il était général de division en 1794. Il fut remarqué au siège de Mantoue (1797) et devint gouverneur de cette ville. Il servit brillamment sous Masséna (1800 ; mais, ayant refusé de voter pour le consulat à vie (1802), il perdit les bonnes grâces du Premier Consul et ne fut réintégré qu'en 1805 dans son gouvernement de Mantoue. Intelligent et instruit, il y fonda des académies, fit élever un obélisque à Virgile dans Mantoue et une colonne à l'Arioste dans Ferrare. Chargé d'occuper la Dalmatie (1807), puis Rome (1808), il y resta gouverneur jusqu'à la fin de l'Empire. Sous la première Restauration, Louis XVIII lui proposa le commandement de la division militaire de Marseille. Ayant accepté de Napoléon, pendant les Cent-Jours, le gouvernement de Metz, il fut mis à la retraite en 1815.

MIOMÉROCÈRE (*sèr'*) n. m. Genre d'isosectes hémiptères, du groupe des réduves, propres à l'Afrique tropicale. (L'espèce type est le *miomeroceurus scopaceus*, du Cameroun.)

MION (du gr. *meiôn*, moindre) n. m. Métrol. Petite mesure pour le vin, usitée dans certaines contrées.

MION, ONNE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. Arg. Tout petit enfant.

MIOPRAGIE (*ji* — du gr. *meiôn*, moindre, et *prassein*, exécuter) n. f. État d'un organe dont les fonctions sont ralenties ou troublées, par suite d'une lésion antérieure ou d'une inactivité trop prolongée.

MIOS, comm. de la Gironde, arrond. et à 38 kilom. de Bordeaux, sur la Leyre, dans la lande, entre des forêts de pins ; 2.772 hab. Ch. de f. Midi. Puits artésiens. Fabrique de pâte à papier. Scieries mécaniques.

MIOSE (du gr. *meiôsis*, atténuation) n. f. Rhétor. Syn. de LITOTE.

MIOSTADE (*stad'*) n. f. Petite serge anciennement fabriquée en Picardie. Syn. DEMI-OSTADE.

MIOT DE MELITO (André-François, comte), homme politique et littérateur français, né à Versailles en 1762, mort à Paris en 1841. Il entra, au début de la Révolution française, dans l'administration de la guerre, devint chef de bureau et chef de division, fut employé au ministère des relations extérieures comme secrétaire général (1793), et bientôt obtint du Directoire la légation de Florence (1795). En Italie, il connut Bonaparte, et se lia surtout avec son frère Joseph. En 1796, il fut envoyé en Corse pour réorganiser l'île, récemment évacuée par les Anglais. De retour à Paris, en 1798, il redevint secrétaire général du ministère de la guerre, et entra, après le 18-Brumaire, au conseil d'État, puis au tribunat ; Joseph Bonaparte l'emmena avec lui à Naples (1806), puis en Espagne (1808). Ayant regagné la France après Vittoria (1813), Miot fut admis au conseil d'État et nommé comte de Melito (1814), reprit du service pendant les Cent-Jours, et rentra ensuite dans la vie privée. Ses traductions grecques (d'*Hérodote* [1822], de *Diodore de Sicile* [1835]) lui ouvrirent, en 1835, les portes de l'Institut. Il a laissé, en outre, trois volumes de *Mémoires*, qui ont été publiés en 1858.

MI-PARTI, IE adj. V. l'art. suiv.

MI-PARTIR ou **MIPARTIR** (du préf. *mi*, et de *partir*, partager) v. a. Diviser en deux parties, en deux moitiés. ‖ Partager, séparer.
Mi-parti, ie, part. pass. du v. Mi-partir.
— Fig. Divisé en deux éléments à peu près égaux, mais opposés : *Des sentiments, des suffrages* MI-PARTIS.
— Blas. Se dit de deux écus coupés par la moitié et joints ensemble en un seul, de sorte qu'on ne voit que la moitié de chacun, comme cela se pratique lorsqu'un homme joint à ses armoiries celles de sa femme. Se dit aussi de certains meubles de l'écu, d'une pièce de deux émaux ou deux métaux : *Un chevron* MI-PARTI *d'or et d'argent.*


Mi parti, au 1er d'or à la fleur de lis d'azur ; au 2e de gueules à la croix d'argent.

MI-PARTITION n. f. Action de mi-partir.

MIPOUX (*pou*) n. m. Techn. Nom donné par les plombiers au morceau de borate de soude sur lequel ils frottent leur fer à sonder, avant de l'appliquer sur la soudure.

MIQUE (Richard), architecte français, né à Nancy en 1728, mort à Paris en 1794. Il fut secrétaire du roi Stanislas, directeur général des bâtiments du roi de Pologne (1763), chevalier de Saint-Michel. Il alla se fixer à Paris en 1766. Il fut chargé de la décoration intérieure du Petit Trianon et du temple de l'Amour; à Saint-Denis, il éleva l'église des Carmélites; à Saint-Cloud, la nouvelle chapelle. Il devint membre de l'Académie royale d'architecture, premier architecte de Louis XVI, intendant et contrôleur général des bâtiments et jardins de Marie-Antoinette. Il fut exécuté pendant la Terreur.

MIQUEL (Friedrich Anton Wilhelm), botaniste allemand, né à Neuenhaus (Hanovre) en 1811, mort à Utrecht en 1871. Il étudia d'abord la médecine et devint médecin de l'hôpital d'Amstordam; mais, bientôt, il se consacra uniquement à la botanique, qu'il enseigna à Rotterdam (1835), à Amstordam (1816), puis à Utrecht (1859). On lui doit de très nombreuses publications, dont les plus remarquables sont ses travaux sur les cactéacées, les cycadées, la flore des îles de la Sonde, du Japon, etc.

MIQUEL (Jean DE), homme politique allemand, né à Neuenhaus en 1829. Il fut élu, en 1861, à la deuxième Chambre du Hanovre, et participa à la fondation de l'Union nationale allemande. En 1865, il succéda à Stuve comme bourgmestre d'Osnabrück, et fut nommé membre de l'Assemblée provinciale d'Osnabrück. En 1867, il fut élu à la Chambre des députés prussienne et au Reichstag et fit partie du groupe national-libéral. Son éloquence, sa puissance de travail, sa haute culture lui donnèrent bientôt une place prépondérante. En 1870, il se rendit à Berlin et fit partie, en qualité d'avocat-conseil, de la direction de la Société d'escompte (*Diskontogesellschaft*). Il quitta ces fonctions en 1873, et fut de nouveau nommé premier bourgmestre d'Osnabrück. Il quitta le Reichstag en 1876, y fut réélu en 1887 et prit avec Bennigsen la direction du parti national-libéral. En 1888, il fut élu deuxième vice-président de la Chambre des seigneurs. Deux ans après, il devenait ministre des finances de Prusse. Il poursuivit la réforme des contributions directes en Prusse et exerça une influence décisive sur la situation financière de tout l'empire. En 1897, il fut nommé vice-président du ministère d'Etat en Prusse, à la place de Bötticher. En 1901, il sollicita et obtint sa démission.

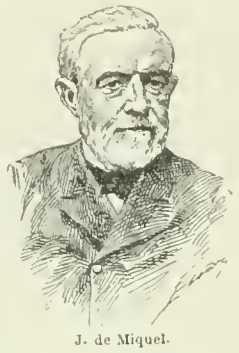
J. de Miquel.

MIQUELET (*ke-lé* — de l'espagn. *miquelete*, même sens) n. m. Hist. Nom donné à des bandits espagnols, qui vivaient dans les Pyrénées et principalement sur la frontière de la Catalogne et de l'Aragon. ‖ Nom donné aux soldats formant la garde particulière des gouverneurs de province, en Espagne. ‖ *Miquelets français*, Corps de partisans que Napoléon créa, en 1808, pour les opposer aux guérilleros espagnols.

— Archéol. *Platine à la miquelet*, Platine de fusil dans laquelle les étincelles étaient produites par le choc d'une pièce d'acier sur le silex.

— ENCYCL. Hist. Dans l'origine, les *miquelets* étaient de véritables bandits qui vivaient sur les frontières de l'Aragon et de la Catalogne. Un de leurs chefs, Miquelot de Prats, auquel ils doivent leur nom, réussit à les organiser,


Miquelet : 1. Espagnol (1792); 2. Français (1745); 3. Français (1793).

et ils rendirent de grands services à l'Espagne dans la guerre contre la France, en 1674. Schomberg, qui commandait en Roussillon, fut autorisé par Louvois à lever, à l'exemple des Espagnols, douze compagnies de montagnards, qu'il appela lui aussi des *miquelets*. En 1689, Louis XIV en créa cent compagnies dans le Roussillon. Ils furent réorganisés en 1714, puis licenciés en 1763. Ils reparaissent au début des guerres de la Révolution, sous le nom de *chasseurs de montagnes*. En 1808, Napoléon opposa un corps de miquelets aux guérillas espagnoles.

— Archéol. *Platine à la miquelet*. Dans ce type de batteries à silex, qui apparaît à la fin du XVIe siècle, une pierre à feu ou silex, et non une pyrite, est prise entre les mâchoires du chien. Ce bassinet possède un couvre-feu latéral, que déplace le chien en s'abattant; mais il possède aussi un autre opercule, sorte de tiroir qui se manœuvrait à la main. La platine à la miquelet a succédé à la batterie à chenapan; elle est encore en usage en Arabie, dans l'Afrique septentrionale et dans l'Inde, plus ou moins légèrement modifiée.

MIQUÉLIE (*ké-li*) n. f. Genre de térébinthacées phytocrénées, comprenant des lianes à feuilles alternes, à fleurs en ombelles, à fruit drupacé. (On en connaît six espèces, de l'Asie et de l'Océanie.)

MIQUELON, île française du golfe du Saint-Laurent, près de la côte méridionale de Terre-Neuve, et au N. de la petite Miquelon, à laquelle elle est jointe, depuis 1783, par une chaussée de sable qu'a amoncelée la mer, l'isthme de Langlade. Superf. 18 kil. carr.; pop. 600 hab. environ, marins ou pêcheurs. — *La rade de Miquelon*, à l'extrémité septentrionale de l'île, est large et profonde, mais mal abritée. — Le *bourg de Miquelon*, seul centre abrité de l'île, se trouve au fond de la rade. Les deux Miquelon, françaises depuis 1763, forment avec Saint-Pierre une colonie. V. SAINT-PIERRE.



MIQUELOT (*ke-lo* — rad. *Michel*) n. m. Homme qui va en pèlerinage au Mont-Saint-Michel. ‖ Par ext., en mauv. part, Gueux, vagabond.

— Fam. *Faire le miquelot*, Se donner des airs hypocrites de dévotion.

MIR (mot russe) n. m. Commune rurale, en Russie. (Elle prend le nom de *gromada* dans la Russie méridionale.)

— ENCYCL. Le *mir* est avant tout un organisme de propriété collective. Le moujik qui en fait partie possède son *isba*, ainsi que le petit enclos y attenant (*ousadba*) et peut les transmettre à son fils. Les terres labourables et les prairies sont dévolues aux familles par partages périodiques. Pour les terres arables, le partage se renouvelle tous les trois ans, en suivant les assolements. Quant aux prairies, le partage a lieu entre tous les anciens; ou bien la fenaison se fait en commun, et les produits sont partagés. Le paysan russe peut se séparer de son mir en payant à l'Etat l'impôt afférent à la partie qui lui revient. D'un autre côté, les moujiks ont la faculté d'opérer un partage définitif des biens composant le mir, pourvu que les deux tiers des voix donnent leur adhésion à la mesure.

L'assemblée du mir est constituée par tous les habitants sous la présidence d'un chef de famille influent, l'*elder*. Les femmes en font partie, soit qu'elles soient veuves, soit qu'elles remplacent leurs maris retenus au loin. Elle nomme le *starosta* (l'ancien), chef du mir.

MIR (Achille), poète languedocien, né à Escales (Aude) en 1822, mort à Carcassonne en 1901. D'abord attaché au personnel de l'Ecole normale de cette ville, il s'adonna à la littérature, puis entra dans l'industrie. Il se passionna pour la Renaissance félibréenne et publia sous le titre *la Canson de la Lauseto* [la Chanson de l'alouette] un recueil de vers qui fut couronné aux Jeux floraux de la Société des langues romanes à Montpellier (1875). Il est aussi l'auteur d'un poème héroï-comique, *lou Lutrin de Lader* (1877), imité du *Lutrin* de Boileau, et de *lou Sermoun del curat de Cucugnan* (1884). Le consistoire félibréen, dès sa constitution en 1876, le nomma félibre majoral. Il convient enfin de citer son *Glossaire des comparaisons populaires du Narbonnais et du Carcassez* (1883).

MIRA CÉTI (mot lat., signif. *Merveilleuse de la Baleine*) n. f. Etoile changeante périodique O de la constellation de la Baleine.

— ENCYCL. La *Merveilleuse* fut aperçue, le 13 août 1596, dans la constellation de la Baleine, par David Fabricius. « Après avoir brillé comme une étoile de deuxième grandeur pendant environ quinze jours, elle décroît peu à peu pendant environ trois mois. Il s'écoule ensuite près de cinq mois sans qu'on puisse l'apercevoir; puis elle reparaît et met encore à peu près trois mois à reprendre son grand éclat. » (DELAUNAY.) Cette étoile est, d'ailleurs, capricieuse dans ses retours.

MIRA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Venise]), sur un des bras de la Brenta; 9.583 hab. Manufactures de savon et de stéarine.

MIRA DE MESCUA ou **DE AMEZCUA** (Antonio), auteur dramatique espagnol, né à Guadix (roy. de Grenade) vers 1578, mort en 1640. Il occupa une charge ecclésiastique dans sa ville natale, et fut chapelain de Philippe IV. Nous citerons de lui : *la Desgraciada Raquel*, histoire d'Alfonso VIII et de la Juive de Tolède; *el Cura de Madridejos*, prohibée par l'Inquisition; *el Esclavo del diablo*, imitée par Moreton et Calderon; *el Galan valiente y discreto; el Palacio confuso*, qu'imita Corneille dans Don Sancho.

MIRAB n. m. Nom d'une étoile du cou du Cygne.

MIRABAUD (Jean-Baptiste DE), littérateur français, né et mort à Paris (1675-1760). D'abord soldat, il entra dans la congrégation de l'Oratoire, puis en sortit pour devenir secrétaire des commandements de la duchesse d'Orléans, et, plus tard, précepteur de ses filles. En 1724, il publia une traduction de la *Jérusalem délivrée* du Tasse, et, en 1726, fut élu membre de l'Académie française, dont il devint, en 1742, secrétaire perpétuel. On a encore de lui : *Alphabet de la fée Gracieuse* (1734); une traduction de *Roland furieux* (1741), et des ouvrages philosophiques hostiles au spiritualisme : *Sentiments des philosophes sur la nature de l'âme* (1743); *le Monde, son origine et son antiquité* (1751); etc. Le *Système de la nature* du baron d'Holbach fut publié sous son nom, en 1770.

MIRABEAU, famille originaire de Florence, dont un membre banni de sa patrie s'établit à la Seyne en Provence en 1268. Il y changea son nom patronymique d'ARRIGHETI en celui de RIQUETI. Jean Riqueti acheta la terre de Mirabeau et fut élu premier consul de Marseille en 1568. Les Mirabeau se distinguèrent toujours par leur caractère énergique et indépendant, dont on trouve la plus haute expression dans les trois membres de la famille qui rendirent leur nom célèbre : le marquis Victor et ses deux fils, Honoré-Gabriel et André-Boniface-Louis.

MIRABEAU (Victor RIQUETI, marquis DE), économiste français, né au Pertuis (Vaucluse) en 1715, mort à Argentouil (Seine-et-Oise) en 1789. Il fut officier de 1728 à 1743 et se distingua au cours de la guerre de la succession de Pologne. Rentré dans la vie privée et fixé à Paris, il s'adonna aux sciences économiques, et devint, en 1757, un disciple enthousiaste du docteur Quesnay et du l'école physiocratique. Il publia, pour exposer ses idées, en 1760, une *Théorie de l'impôt*, qui lui valut quelques jours d'emprisonnement à Vincennes, et la *Lettre sur les corvées*; en 1763, une *Philosophie rurale*; en 1768, les *Lettres sur le commerce des grains*; en 1769, les *Economiques*. Sa réputation devint universelle; on le surnomma en Europe **l'Ami des hommes**. Les dernières années de sa vie furent troublées par ses démêlés avec sa femme, qu'il quitta dès 1762, et son fils, qu'il fit à plusieurs reprises enfermer pour dettes. Il entama avec l'une un procès scandaleux qui dura vingt ans, et il se réconcilia avec l'autre assez à temps pour applaudir à ses triomphes oratoires. Il mourut la veille du 14 juillet 1789.

MIRABEAU (Honoré-Gabriel-Victor RIQUETI, comte DE), homme politique français, né au Bignon (Seine-et-Marne) en 1749, mort à Paris en 1791, le plus grand orateur de la Révolution. Il avait le caractère violent et passionné de sa race, et la première partie de sa vie se passa à commettre des désordres et à en souffrir. A dix-sept ans, il était lieutenant de cavalerie à Saintes; il y mena une vie tellement scandaleuse que son père le fit enfermer à l'île de Ré, puis l'envoya avec la légion de Lorraine faire la campagne de Corse. Il quitta le service en 1770 comme capitaine, alla appliquer en Limousin, dans une terre de famille, les doctrines des physiocrates. En 1772, il contracta avec la fille du marquis de Marignane une union qui ne devait pas être heureuse. Ses dettes, dont le chiffre s'accroissait sans cesse, le firent enfermer par son père, d'abord à Manosque (1773), ensuite au château d'If, enfin au fort de Joux, près de Pontarlier. Ce fut là qu'il connut une jeune femme de vingt ans, épouse du vieux marquis de Monnier, célèbre sous le nom de *Sophie*; la violente passion qu'elle lui inspira le détermina à s'enfuir avec elle, à gagner Amsterdam (1776), où il vécut de sa plume. Il ne tarda pas à y être découvert, livré et enfermé à Vincennes, où il resta plus de trois ans. Il s'y adonna à un travail acharné et envoya à son amante, emprisonnée dans un couvent de Gien, des lettres d'amour qui furent copiées et publiées plus tard. Redevenu libre en décembre 1780, il entama deux actions judiciaires : l'une contre les juges de Pontarlier qui l'avaient condamné pour rapt, l'autre, qu'il perdit, contre sa femme (1783). Brouillé avec toute sa famille, réduit à vivre d'expédients, il fit un court séjour à Londres (1784), publia une foule de brochures politiques et finit par obtenir de Calonne une mission secrète en Prusse. Il entretint avec l'abbé de Périgord (plus tard Talleyrand) une intéressante correspondance chiffrée, publiée en 1785 sous le titre de *Histoire secrète de la cour de Berlin*, où il racontait les derniers moments de Frédéric II et les débuts de son successeur. De retour en France, il y vit bientôt commencer ce mouvement révolutionnaire que sa parole impétueuse, son style passionné, son sens politique devaient le destiner à conduire. Il s'y jeta en se faisant élire député d'Aix par le tiers état et en fondant le *Journal des états généraux*. Il en prit la direction, lorsque, le 23 juin, il eut jeté au marquis de Dreux-Brézé, chargé de dissoudre l'Assemblée, la fameuse apostrophe, dont le texte a été diversement rapporté, mais dont le sens clair, nettement révolutionnaire, est : « Allez dire au roi que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. » A partir de ce moment, Mirabeau exerce une influence prépondérante dans l'Assemblée nationale. Partisan d'une monarchie constitutionnelle, il se rapproche du roi par l'intermédiaire du comte de La Mark, et, en même temps, parle en faveur des privilèges de la couronne dans la discussion de la Constitution. Il remporta un brillant succès oratoire (mai 1790), mais se compromit en même temps aux yeux des avancés en obtenant pour le roi le droit de déclarer la guerre. Bientôt, ses besoins d'argent, qui lui rendaient nécessaires les subsides de la cour, sa rivalité avec La Fayette, dont il voulait éclipser la popularité, et les progrès de la Révolution qui menaçait de le déborder, le déterminèrent à aller plus loin : dès le 3 juillet 1790, il eut avec Marie-Antoinette une entrevue secrète à Saint-Cloud; à partir de ce moment, il reçut de l'argent de Louis XVI et lui fit parvenir en échange cinquante notes sur la conduite à tenir pour se consolider. Dans l'Assemblée, il était encore regardé comme le soutien de la Révolution et prenait une grande part à la constitution civile du clergé; dans le peuple, sa popularité était intacte. Ses fatigues et ses débauches l'avaient usé; il s'alita, le 27 mars 1791, après un long discours, et mourut le 2 avril. La nouvelle de sa mort produisit à Paris une impression profonde, et son cercueil fut transporté au Panthéon, d'où la Convention le fit enlever quand elle eut découvert ses relations avec la cour.


Mirabeau.

— BIBLIOGR. : de Loménie, *les Mirabeau* (1878-1889).

Mirabeau (PORTRAITS DE). Un des portraits qui rendent le mieux « la laideur grandiose et fulgurante » de Mirabeau est celui que Copia a gravé d'après Sicardi. Un portrait de face, gravé par Bovinet d'après une peinture de Bozo, a été souvent reproduit. Le meilleur portrait de profil est celui que Fiesinger a gravé d'après J. Guérin. Un portrait de trois quarts, de grande proportion, a été gravé par P. Audouin, d'après un dessin fait sur nature. Jaley a exécuté une statue en marbre de Mirabeau.

Truphème a exposé une statue en bronze de Mirabeau, qui a été remarquée. Citons encore une statue, par Marcellin, pour l'hôtel de la préfecture de Marseille et dont le modèle a été exposé au Salon de 1867.

MIRABEAU (André-Boniface-Louis RIQUETI, vicomte DE), homme politique français, frère du grand orateur, né à Paris en 1754, mort à Fribourg en Brisgau en 1792. Il fut chevalier de Malte dès 1755, sous-lieutenant de dragons en 1771, capitaine en 1778. Après s'être distingué dans la guerre d'Amérique (1780-1785), il devint colonel en 1788, et fut, en 1789, député aux états généraux par la noblesse et la sénéchaussée de Limoges. Son opposition aux nouvelles idées et son penchant à l'ivrognerie lui valurent dans le peuple le sobriquet de **Mirabeau-Tonneau**. En juin 1790, il fut un instant arrêté pour avoir réprimé brutalement une insurrection de son régiment. Il donna bientôt sa démission, émigra, et leva une légion qui portait son nom. Décrété d'accusation le 1er janvier 1792, devenu insupportable au prince de Condé, qui le révoqua, il mourut quelques jours après. Il publia deux pamphlets politiques (1789-1790), et collabora aux *Actes des Apôtres*.

MIRABEAU (Marie DE GONNEVILLE, comtesse DE), femme de lettres française, de la famille des précédents, née à Cossesseville (Calvados) en 1829. Sous son nom ou sous les pseudonymes de VICOMTE DE FLAGY, de CHUT, ZUT, NICK, SHOCKING et JACK FRANK, elle a collaboré à la « Mode », au « Figaro », à la « Vie parisienne » et publié des nouvelles et des romans, au style vif, à l'observation fine et hardie. Nous citerons : *les Jeunes filles pauvres* (1863); *Veillées normandes* (1866); *Hélène de Gardannes* (1868); *l'Été de la Saint-Martin* (1873); *Jane et Germaine* (1875); *Chut !!!* (1880); *Péchés mignons* (1881); *la Princesse Wanda* (1884); *Hors du monde* (1885); etc. Elle a édité les *Souvenirs d'un diplomate* (1832), de de Bacourt, son oncle; des *Lettres de Louis-Philippe, de Mme Adélaïde et du prince de Talleyrand* (1890). Elle est la mère de la comtesse de Martel, connue sous le pseudonyme de Gyp.

MIRABEL, comm. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 14 kilom. de Montauban, non loin du Tarn; 1.239 hab. Église des XVe et XVIe siècles. Pèlerinage de Notre-Dame des Misères (chapelle des XVe et XVIe s.).

MIRABEL, comm. de la Drôme, arrond. et à 6 kilom. de Nyons, au-dessus du ruisseau de la Gardo, sous-affluent du Rhône par l'Eygues; 1.371 hab. Source minérale; truffes; fabriques d'étoffes de soie.

MIRABELLA Eclano, comm. d'Italie (Principauté Ultérieure [prov. d'Avellino]); 6.875 hab. Jadis nommée *Aequa Putrida*, à cause d'une source sulfureuse.

MIRABELLA Imbaccari, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Catane]), près d'une des sources de la Giarotta; 4.641 hab.

MIRABELLE (*bèl'*) n. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de prune, petite, ronde, jaune, douce et parfumée, dont on prépare des gelées (en quantités considérables dans la petite ville de Brignoles, en Provence).

— ENCYCL. Art culin. Les *mirabelles* se préparent confites ou au sirop. Pour les confire, on les choisit à peine mûres, on les pique et on les met dans de l'eau fraîche. Ensuite, on les fait blanchir par l'ébullition et, lorsqu'elles montent à la surface de l'eau bouillante, on les retire pour les plonger de nouveau dans l'eau fraîche. Après les avoir bien laissées égoutter, on leur donne un bouillon couvert dans du sucre fondu et cuit au petit lissé, pour les retirer ensuite et les mettre à refroidir et à égoutter. Cette opération se renouvelle deux fois; après quoi, les mirabelles sont mises sur des claies et séchées à l'étuve. Pour les préparer au sirop, on les fait bouillir pendant quatre à cinq minutes dans du sirop à 22 degrés, et on en emplit des flacons, que l'on ferme hermétiquement.


Mirabelles.

MIRABELLO ed Uniti Pavia, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]); 1.970 hab. Église curieuse. Là s'est livrée la bataille de Pavie (1525).

MIRABELLO Monferrato, ville d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]), sur le Grana, affluent du Pô; 3.299 hab. Bons vins.

MIRABELLO Sannitico, comm. d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]); 2.890 hab.

MIRABILE DICTU, MIRABILE VISU, locutions latines signifiant : la première, Chose étonnante à dire; la seconde, Chose étonnante, admirable à voir.

MIRABILIS (*liss*) n. f. Bot. Genre de nyctaginées.

— ENCYCL. Les *mirabilis* sont des herbes américaines, à feuilles opposées, à fleurs grandes, belles, odorantes, s'ouvrant le soir; de là le nom de *belle-de-nuit* donné au *mirabilis jalapa*, dit encore *merveille du Pérou*, que l'on cultive fréquemment dans les jardins, et dont la racine constitue un des faux jalaps employés en médecine.


Mirabilis.

MIRABILITE n. f. Sulfate hydraté naturel de soude, dont la formule est $H^{20}Na^2SO^{14}$, le poids spécifique 1,48 et la dureté 1,5 à 2. (La mirabilite est le *sel admirable* de Glauber; on la trouve dans les terrains salifères, en cristaux blancs avec éclat vitreux.)

MIRACLE (du lat. *miraculum*, chose merveilleuse) n. m. Fait surnaturel : *Dieu fait des* MIRACLES. (Boss.)

— Par ext. Effet dont la cause et la raison échappent à la raison de l'homme : *Tout est* MIRACLE *dans la nature.*

— Par exagér. Effet étonnant, merveilleux : *Les* MIRACLES *de la science.* || Action qui semble dépasser les forces humaines : *Médecin qui fait des* MIRACLES. || Personne ou objet merveilleux en son genre : *Le Parthénon est un* MIRACLE *d'architecture.* || Circonstance rare et étonnante : *Un jour sans douleur est pour moi un* MIRACLE. (Scarron.) || Hasard merveilleux : *Échapper à la mort par* MIRACLE.

— Ironiq. Chose simple et facile, ou sans mérite ou valeur : *Beau* MIRACLE *que vous avez fait là !*

— Interjectiv. Exclamation que pousse une personne témoin de quelque chose de très surprenant.

— Loc. div. : *Crier miracle ou au miracle*, S'extasier, témoigner une grande admiration. || *Tenir du miracle*, Être merveilleux, très surprenant.

— Loc. adv. *A miracle*, Parfaitement bien : *S'acquitter* À MIRACLE *de sa besogne.* || On dit ordinairem. À MERVEILLE.

— Chim. anc. *Miracle chimique*, Formation subite de sulfate de chaux solide, dans un mélange d'acide sulfurique concentré et de chlorure de calcium.

— Littér. Au moyen âge, Composition dramatique où est représenté quelque épisode miraculeux de la vie d'un saint.

— Relig. *Don des miracles*, Faculté de faire des miracles : *Saint Paul parle du* DON DES MIRACLES *comme d'une grâce assez répandue parmi les chrétiens de son temps.*

— ALLUS. HIST. :

> De par le roi, défense à Dieu
> De faire *miracle* en ce lieu.

V. CONVULSIONNAIRES.

— ALLUS. LITTÉR. : **Et quel temps fut jamais si fertile en miracles?** Vers de Racine dans *Athalie* (acte Ier, sc. Ire). Abner dépeint au grand prêtre Joad l'apathie du peuple israélite, qui n'a plus une foi aussi vive dans le dieu de ses pères, parce que celui-ci ne se révèle plus par les prodiges des anciens jours. Joad réplique :

> Et quel temps fut jamais si fertile en *miracles?*

et rappelle les derniers prodiges par lesquels Dieu a réalisé ses menaces. On rappelle ce vers quand on veut retremper une conviction, rendre confiance, etc.

— PROV. : **Il n'est miracle que de vieux saints**, Il ne faut rien attendre que des gens éprouvés.

— SYN. **Merveille, prodige.** V. MERVEILLE.

— ENCYCL. Littér. Les *miracles* sont différents des *mystères* par leur nature et leurs dimensions. Ils le sont aussi par leur origine : les mystères étaient sortis de la liturgie des fêtes de Noël et de Pâques; les miracles sortirent des cantiques en l'honneur des saints ou des lectures sur leur vie que l'on faisait dans les églises. De très bonne heure, la jeunesse des écoles prit l'habitude de représenter des scènes empruntées à la vie des saints les plus populaires, ordinairement pour solenniser leur fête : dès 1119, un abbé de Saint-Alban (Angleterre) faisait jouer par les novices de son couvent un miracle de sainte Catherine; nous savons que le miracle (ou jeu) de saint Nicolas, par Jean Bodel (vers 1200), n'était pas le premier qui eût été composé sur ce sujet. Ce miracle et celui de Théophile, par Rutebœuf (v. pl. loin), sont les seuls spécimens du genre que nous ait laissés le XIIIe siècle. Du XIVe, nous avons un recueil considérable, comprenant quarante miracles (publiés pour la *Société des anciens textes français*), d'une médiocre valeur littéraire, mais qui abondent en situations pathétiques. Au XVe siècle, la vogue du miracle disparut devant celle du mystère. Le miracle paraît s'être conservé plus longtemps en Angleterre, où il a exercé une influence considérable sur la naissance du théâtre.

Miracle de Théophile, par Rutebœuf. — C'est la mise en scène de l'histoire légendaire du clerc Théophile, économe de l'église d'Adana en Cilicie (VIe s.), qui, ayant perdu sa charge, aurait vendu son âme au démon pour la recouvrer, et aurait été soustrait aux effets de ce pacte impie par l'intervention de la Vierge. La pièce, composée entre 1260 et 1280, écrite d'un style travaillé et prétentieux, contient pourtant quelques scènes vraiment pathétiques.

Miracle de Bolsène, fresque de Raphaël. V. MESSE.

Miracle de san Diego, tableau de Murillo. V. CUISINE.

Miracles de saint Benoît (LES), recueil hagiographique, composé en latin, du IXe au XIIe siècle, par cinq moines bénédictins de l'abbaye de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire : Adrevald (vers 870), Aimoin (1004-1020), André de Fleury (1043-1060), Raoul Tortaire (1108-1117), Hugues de Sainte-Marie ou de Fleury (vers 1118). — Les moines y racontent l'histoire de leur abbaye, avec de nombreuses et précieuses digressions sur celle de la France. L'œuvre a été éditée par E. de Certain, dans la « Collection de la Société de l'histoire de France » (1858).

Miracles de Notre-Dame (LES) [*los Milagros de Nuestra-Señora*], poème religieux du XIIIe siècle, du poète espagnol Gonzalez de Berceo. — Il a un peu moins de quatre mille vers et est écrit en quatrains monorimes. C'est une série de vingt-cinq miracles, accomplis par la Vierge, et qui, sauf deux, sont regardés comme apocryphes. Ces récits sont précédés d'une introduction où le moine, chantre naïf des pieuses légendes de son temps, s'est élevé à une hauteur poétique qui ne lui est pas habituelle. Le poème des *Miracles de Notre-Dame* est un curieux spécimen du passage de la langue provençale au castillan.

Miracles (COUR DES). V. COUR DES MIRACLES.

MIRACLIFIQUE (*fik'* — de *miracle*, et du lat. *facere*, faire) adj. Par plaisant. Qui produit des miracles : *Vertu* MIRACLIFIQUE.

MIRACULÉ, ÉE (du lat. *miraculum*, miracle) n. et adj. Se dit de quelqu'un, de quelque chose qui a été l'objet d'un miracle : *Un paralytique* MIRACULÉ.

— n. Nom donné autrefois aux convulsionnaires de Saint-Médard. — *Un* MIRACULÉ. *Une* MIRACULÉE.

MIRACULEUSEMENT adv. D'une façon miraculeuse.

MIRACULEUX (*leû*), **EUSE** [du lat. *miraculosus*, même sens] adj. Qui se fait par miracle : *Guérison* MIRACULEUSE. || Né par miracle : *Saint Jean-Baptiste fut un enfant* MIRACULEUX. || Qui se rapporte à un miracle : *Des récits* MIRACULEUX. (Renan.)

— Qui fait des miracles : *Une source* MIRACULEUSE.

— Par exagér. Très étonnant, admirable, en parlant des choses; qui est d'une rare perfection, en parlant des personnes : *Un tableau* MIRACULEUX. *Un écrivain* MIRACULEUX.

— n. m. Chose merveilleuse, qui est ou paraît surnaturelle : *Le* MIRACULEUX *séduit toujours les hommes.*

MIRACULISER v. a. Donner pour miraculeux : MIRACULISER *un fait naturel.* (Peu us.)

— v. n. Faire des miracles. (Met de J.-J. Rouss.)

MIRADJ ou **MIRAJ**, nom de deux petites principautés de l'Inde, dans le Deccan occidental, tributaires de l'empire anglais et enclavées dans la présidence de Bombay. La Branche aînée possède 880 kilom. carr., peuplés de 82.200 hab., ch.-l. *Miradj*. La Branche cadette a 539 kilom. carr., que peuplent 36.000 hab.


A, mirador (de maison espagnole).

MIRADOLO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]); 3.348 hab.

MIRADOR mot espagn. dérivé de *mirar*, regarder) n. m. Sorte de belvédère, que l'on construit au sommet des maisons, en Espagne et dans les colonies espagnoles : *Les maisons, avec leurs balcons et leurs* MIRADORES *de menuiserie.* (Th. Gaut.) || Sorte de poste ou d'observatoire temporaire, élevé, en temps de guerre, au sommet d'un arbre ou de tout autre point situé à une certaine élévation au-dessus du sol environnant. (Pl. *Des* MIRADORES.)


Mirador.

MIRADOUX, ch.-l. de cant. du Gers, arr. et à 16 kilom. de Lectoure, entre l'Arrats et l'Auroue, affluents de la Garonne; 1.181 hab. Tuileries. Ancien château de Fieux, dominant l'Auroue. — Le canton a 9 comm. et 4.318 hab.

MIRŒUS (AUBERT LE MIRE, plus connu sous le nom de), jésuite et littérateur belge, né en 1573, mort en 1646. Il fut doyen de l'Église d'Anvers, et publia, entre autres ouvrages : *Elogia belgica; Bibliotheca ecclesiastica*; un catalogue des manuscrits des bibliothèques des Pays-Bas, etc.

MIRAFLORES (CHARTREUSE DE), en espagn. **la Cartuja**, célèbre monastère, situé à 4 kilom. de Burgos, sur un pic élevé de la sierra. Fondé en 1441, par Jean II, roi de Castille, il occupe l'emplacement d'un ancien château fort. Les bâtiments, de style gothique flamboyant, sont un spécimen remarquable de l'art espagnol au XVe et au XVIe siècle : on remarque le cloître, orné d'une fontaine monumentale, l'église que flanquent de hautes tours et qui renferme le tombeau de Jean II et de sa femme Isabelle de Portugal, chef-d'œuvre du sculpteur Gil de Siloé.

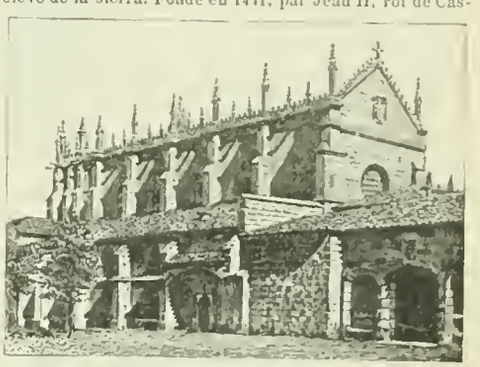
Chartreuse de Miraflores (Burgos).

MIRAFLORES (don Manuel DE PANDO, marquis DE), homme politique et littérateur espagnol, né et mort à Madrid (1792-1872). Il débuta de bonne heure dans la diplomatie, représenta l'Espagne comme ambassadeur à Paris, puis à Londres, et devint président du conseil. En 1848, il fut nommé gouverneur du palais et du domaine royal, et sénateur à vie. Membre de l'académie d'histoire de Madrid, il a laissé, entre autres ouvrages : *Idées politiques relatives à l'Espagne; Mémoires sur l'histoire des sept premières années du règne d'Isabelle II; Louis-Philippe d'Orléans, dernier roi des Français, et son époque* (1851); etc.

MIRAGE (*raj'* — rad. *mirer*) n. m. Physiq. Phénomène particulier aux pays chauds, consistant en ce que les objets placés dans l'éloignement produisent une image qui paraît symétrique de l'objet correspondant par rapport au sol et qui, par suite, fait supposer la présence de l'eau dans les lieux où il n'en existe pas.

— Fig. Apparence séduisante et trompeuse : *L'amour, comme l'art, c'est le* MIRAGE, *l'impossible.* (A. Houssaye.)

— SYN. **Mirage, mirement.** Le *mirage* fait paraître les objets renversés; le *mirement* les relève.

— ENCYCL. On a depuis longtemps observé, dans les plaines d'Égypte, que les objets éloignés, tels que les arbres et les habitations, particulièrement aux heures les plus chaudes du jour, donnent lieu à une seconde image renversée, comme s'il existait une nappe d'eau dans l'intervalle, lac imaginaire, qui paraît fuir devant l'observateur quand on cherche à s'en approcher. En même temps, la dépression de l'horizon augmente beaucoup, et les accidents du sol situés à la plus grande portée de la vue prennent des proportions exagérées.



Mirage : O, observateur; A, objet; A', image.

Monge explique le mirage en remarquant que, par suite de l'échauffement de l'air au contact du sol, la densité peut aller d'abord en croissant avec la hauteur. La trajectoire d'un rayon de lumière dans cette couche tourne sa convexité vers le sol. Si la réflexion totale n'a pas lieu, la hauteur apparente des objets éloignés est diminuée ; si elle a lieu, on aperçoit une image renversée.

Ce phénomène se voit fréquemment sur les grèves de sable, dans la plaine de la Crau, partout où un sol uni, de grande étendue et dépourvu de végétation, s'échauffe



Mirage.

fortement sous l'action directe du soleil ; il se produit sur la neige ou la glace à l'époque des grands froids ; il est fréquent sur la mer, si l'eau est plus chaude que l'air et produit d'étranges déformations du soleil couchant. On a pu l'observer et faire d'utiles mesures sur la Tamise.

Enfin, avec d'autres conditions, on aura des déformations plus complexes, le mirage latéral des montagnes, murs et falaises. Les astronomes observent souvent des phénomènes de mirage.

Wollaston a reproduit expérimentalement les aspects du mirage et mesuré les déviations correspondantes. On s'explique bien, maintenant, les multiples images auxquelles parfois un navire donne lieu et tous les objets qui paraissent *suspendus* en l'air : c'est à de tels phénomènes qu'il faut rapporter les apparences classiques d'Italie, classées par Minasi en *fata morgana, morgana marina, morgana marina aeria* et *morgana d'iride fregiata*.



De gueules au papillon d'argent miraillé de sable.

MIRAILLÉ, ÉE *(ra-ill [ll* mll.] — de l'anc. franç. *mirail*, miroir ; du lat. *miraculum*) adj. Blas. Qui a des taches ou des ocelles d'une couleur différente de celle du fond. (Se dit en parlant des papillons, des oiseaux figurés sur les écus : *D'argent au paon rouant d'azur*, MIRAILLÉ *d'or*. [Le mot vient de *miraillet*, parce que les animaux miraillés paraissent porter des petits miroirs, comme les yeux de la queue du paon ou les ocelles de l'aile d'un papillon.])

MIRAILLET *(ra-ill-é [ll* mll.] — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Archéol. Petit miroir, plaque de métal poli qu'on ajustait sur les parures ou sur les broderies comme ornement.

— ENCYCL. La mode des *miraillets*, encore aujourd'hui en honneur chez les Orientaux, est fort ancienne. Dès l'antiquité classique, les orfèvres, les armuriers, les selliers enchâssaient sur les objets de petits morceaux de verre plus ou moins colorés, rehaussés par une doublure de métal posée dessous. Les miraillets du moyen âge, pareils à ceux dont les Indiens du Goudjerat, du Sind et du Pendjab, chargent encore aujourd'hui les harnais des chevaux, étaient de petits miroirs circulaires, fixés sur les tissus ou les cuirs.

MIRAILLET *(ra-ill-è [ll* mll.) ou **MIRALET** *(lè)* n. m. Nom vulgaire d'une espèce de raie, la *raja miraletus*, des mers d'Europe.

MIRAMAR, château impérial, bâti en 1854-1856 sur le bord de l'Adriatique, à 6 kilom. de Trieste, sur un rocher dominant le rivage. Ce château, construit dans le goût



Château de Miramar.

gothique, appartenait à l'archiduc d'Autriche, Maximilien, plus tard empereur du Mexique, et appartient aujourd'hui à l'empereur d'Autriche. Là fut signée, le 10 avril 1861, entre Maximilien et un agent de Napoléon III, la convention qui réglait les conditions de l'intervention française dans l'établissement du nouvel empire.

MIRAMAS, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 48 kilom. d'Aix, sur un rocher percé de grottes, à l'extrémité nord de l'étang de Berre ; 2.129 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrière. Huileries, briques réfractaires et explosifs. Restes de retranchements et d'un oppidum romain.

MIRAMBEAU, ch.-l. de cant. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 11 kilom. de Jonzac ; 2.010 hab. Fabrique de chaudières pour distilleries. Commerce d'eaux-de-vie. Château des XIVe et XVIe siècles. — Le canton a 19 comm. et 12.719 hab.

MIRAMICHI, fleuve du Canada (Nouveau-Brunswick). Le Miramichi coule à travers de vastes forêts, du S. E. au N.-E., et se verse dans l'ample *baie de Miramichi*, ouverte sur le golfe Saint-Laurent. Cours 350 kilom.

MIRAMION (Marie BONNEAU, dame DE), fondatrice de la congrégation des miramiones, née et morte à Paris (1629-1696), Mariée, en 1645, à Jean-Jacques de Beauharnais, seigneur de Miramion, elle le perdit après quelques mois et refusa de se remarier. Entre autres prétendants, elle dut éconduire Bussy-Rabutin, le célèbre cousin de Mme de Sévigné, qui se vengea en la faisant enlever, et en la gardant quelque temps dans son château de Launay (1648). Rendue à la liberté, la pieuse veuve renonça au monde. Pendant la Fronde, elle nourrit, à Paris, une foule de pauvres ; elle prit part à l'établissement de la maison du *Refuge* pour les filles repenties, donna asile à Mme Guyon, et fonda la congrégation dite des *miramiones*. Louis XIV lui témoignait une grande estime, et Mme de Montespan, disgraciée et repentante, eut recours à ses conseils.

MIRAMIONE ou MIRAMIONNE (du n. de Mme de *Miramion*) n. f. Hist. relig. Membre d'une congrégation de filles qui se vouaient à l'instruction.

— ENCYCL. Mme de Miramion ayant recueilli, à Paris, des religieuses de Picardie, chassées de leur couvent par la guerre, en forma une communauté, vouée à l'instruction des enfants pauvres et à l'assistance des malades (1661). Les *miramiones* se réunirent, en 1665, aux *génovéfines* ou *filles de Sainte-Geneviève*, instituées, en 1636, par Mlle Blosset. V. GÉNOVÉFAINS.

MIRAMOLIN n. m. Nom sous lequel les historiens du moyen âge occidental connaissent le calife de Bagdad et, en général, tous les souverains musulmans. (Il dérive du titre d'*émir el-Mouminin* « commandeur des croyants », qui fut porté par les califes ommiades de Damas et d'Espagne, par les abbassides de Bagdad et les sultans du Maroc.)

MIRAMON (Miguel), président de la république Mexicaine, né à Mexico en 1832, mort à Queretaro en 1867. Il prit part à la guerre contre les Etats-Unis. L'élévation de Zuloaga à la présidence (1858) lui valut le commandement de l'armée du Nord ; après la chute de ce dernier, il le remplaça, mais ne put triompher de Juarez, chef du parti radical. Battu à Salamanca et à Lagos, et bientôt enfermé dans Mexico ; battu encore une fois à San-Miguel, dans une vaine tentative de sortie, il s'enfuit en Europe, où il s'efforça de provoquer l'intervention au Mexique de la France, de l'Espagne et de l'Angleterre. Il suivit, en 1863, le nouvel empereur, qui le nomma grand maréchal, partit en 1864 pour Berlin en qualité d'ambassadeur, retourna en 1866 à Mexico, suivit Maximilien dans sa campagne, défendit Queretaro en désespéré, et y fut fusillé après la capitulation.

MIRAMONT, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 3 kilom. de Saint-Gaudens, sur la Garonne ; 1.064 hab. Filatures de laine, fabrique de draperies et tricots.

MIRAMONT, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 21 kilom. de Marmande, sur la Dourdène, affluent du Drot ; 2.054 hab. Ch. de f. Orléans. Production considérable de prunes d'ente, dites « prunes d'Agen ». Corroirie et fabriques de chaussures, fabriques de cierges, de chapeaux de feutre et de chaussures, tonnelleries. Statue, par Foyatier, de Martignac, qui, né à Bordeaux, habita Miramont comme député de Marmande.

MIRANDA, gracieux type de jeune fille, créé par Shakspeare, dans la *Tempête*. Elle habite une île déserte, entre son père Prospero et Caliban, l'horrible gnome, moitié homme et moitié bête. Sa surprise et son ravissement lorsque la tempête jette dans l'île le jeune prince Ferdinand, l'amour pur et naïf qui tout à coup s'empare d'elle ont été exprimés par le poète avec une grâce souveraine.

MIRANDA de Ebro (l'anc. *Deobriga*), ville d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Burgos]), sur l'Ebre ; 5.000 hab. Fabrication de toiles, papiers, poteries, cuirs.

MIRANDA do Corvo, ville du Portugal central (Beira [distr. de Coïmbre]), au pied de la serra de Lonza (1.202 m.) ; 6.400 hab.

MIRANDA (don Juan GARCIA de), peintre espagnol, né et mort à Madrid (1677-1749). Elève de Jean Delgado, il fut chargé par le ministre d'Etat J. Patino de restaurer les tableaux anciens qui avaient été endommagés pendant un incendie du palais royal (1734), reçut du roi Philippe V le titre de peintre particulier de Sa Majesté. Il était né sans main droite, et peignait de la main gauche.

MIRANDA (Pedro RODRIGUEZ de), peintre espagnol, neveu et élève du précédent, né et mort à Madrid (1696-1766). C'était un artiste facile, qui peignait l'histoire, le paysage, le portrait et la bambochade. Il devint en 1749 premier peintre de Ferdinand VI. Nous citerons de lui : une *Conception* et des sujets tirés de la *Vie du bienheureux François Caracciolo*, qu'on voit au cloître del Spirito-Santo, à Madrid ; des portraits de la *duchesse d'Albe*, de *don Juan Pacheco*, etc.

MIRANDA (Francesco), général vénézuélien, né à Caracas en 1752, mort à Cadix (Espagne) en 1816. Entré jeune au service dans les troupes espagnoles coloniales, il caressa de bonne heure l'espoir de libérer son pays. En attendant une occasion favorable, il s'engagea dans l'armée française et servit sous Rochambeau dans la guerre de l'Indépendance (1779-1781). La paix signée, il parcourut l'Europe et tenta vainement d'obtenir des souverains une aide effective contre la domination espagnole en Amérique. S'étant rendu en France en 1792, il se lia avec Brissot et Pétion, essaya d'intéresser les girondins à la délivrance de sa patrie, et demanda un commandement dans l'armée républicaine du Nord. Envoyé en Belgique, avec le grade de lieutenant général, il prit Anvers et fut nommé commandant en chef l'année suivante. Sa maladresse devant Maëstricht, ses échecs à Aix-la-Chapelle et à Nerwinde, le compromirent en même temps que



Miranda.

Dumouriez, et, accusé comme lui de trahison, il dut comparaître devant le tribunal révolutionnaire, où Chauveau-Lagarde le fit acquitter. Emprisonné peu après, sauvé par le 9-Thermidor, il fut compromis dans la journée du 18-Fructidor et passa en Angleterre. De retour en France (1801), arrêté lors du complot de la machine infernale, puis relâché, il quitta l'Europe en 1806 pour reprendre ses projets dans l'Amérique du Sud. Mais ce n'est qu'en 1810 que le mouvement révolutionnaire s'organisa sérieusement à Caracas, sous sa direction et avec l'appui du jeune Bolivar. Nommé député au Congrès de la république Vénézuélienne, il fut pris par les Espagnols en 1812, et mourut dans un cachot de Cadix, quatre ans après.

MIRANDE, ch.-l. d'arrond. du Gers, sur la Grande Baïse, affluent gauche de la Garonne ; 3.771 hab. (*Mirandais, aises.*) Ch. de f. Midi. Commerce de céréales, de bestiaux, de volailles, d'eaux-de-vie d'Armagnac. Eglise fortifiée du XIVe siècle.

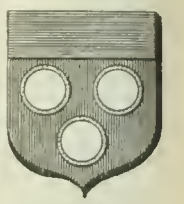

Armes de Mirande.

La ville, fondée au XIIIe siècle par les abbés de Berdounes et édifiée en *bastide* régulière, fut un moment le siège d'un évêché, supprimé bientôt au profit du siège d'Auch. Elle fut dominée ensuite par les comtes d'Astarac, prise et saccagée à diverses reprises par les protestants et les catholiques, pendant les guerres de religion. — L'arrondissement a 8 cant., 150 comm., 65.282 hab. ; le canton, 24 comm. et 11.381 hab.

MIRANDELLA, ville du Portugal (Tras-os-Montes [distr. de Bragance]), sur le Tua, affluent du Douro ; 2.600 hab. C'est l'antique *Caladunum*.

MIRANDOL-BOURGNOUNAC, comm. du Tarn, arrond. et à 30 kilom. d'Albi, au-dessus du Viaur, qui forme tout près de belles gorges ; 1.995 hab. Filature de laines. Eglise du XIVe siècle. A Bourgnounac, centre principal, église du XIVe siècle avec beau retable du XVIIe siècle.

MIRANDOLA, bourg d'Italie (Emilie [prov. de Modène]), près du canal du Secchio au Pô di Volano ; 12.768 hab. Chef-lieu de circondario. Ce fut autrefois la capitale d'un duché appartenant à la famille Pica, dont le membre le plus célèbre fut Pic de La Mirandole. Cette ville fut souvent assiégée. Le pape Jules II, en particulier, lui fit subir un long siège, pendant lequel il faillit être pris par Bayard ; la ville, défendue par Trivulce, capitula en 1511. — Le circondario a 10 comm. et 68.375 hab.

MIRANDOLE (PIC de LA). V. PIC DE LA MIRANDOLE.

MIRANO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Venise]), près du Musone ; 8.015 hab. Ch.-l. d'un circondario qui a 6 comm. et 28.805 hab.

MIRAN-SHAH (Mirza Moëzz ed-Din), prince timouride, né à Kesh, près de Samarkand, vers 1366, mort à Serdroud près de Tauris, en 1408. Il était le troisième fils de Tamerlan, et il fut chargé par son père de gouverner les provinces occidentales de l'empire timouride. A la mort de Timour, il ne put s'emparer du trône, et il fut un moment jeté en prison ; il périt dans une bataille qu'il livra à Kara-Yousouf, souverain turkoman.

MIRAT ou MEERUT, prov. de l'empire anglais de l'Inde (vice-gouv. des Provinces du Nord-Ouest), comprise entre celles de Koumaoun, de Rohilkan, d'Agra, de Delhi et d'Ambala (Pendjab). Elle occupe, du pied de l'Himalaya au Gange et à la Djemna, une superficie de 29.300 kilom. carr., et a 5.326.800 hab. Exportation de céréales, riz, coton, indigo, canne à sucre. Ch.-l. *Mirat*.

MIRAT ou MEERUT, ville de l'empire anglais de l'Inde, chef-lieu de la province du même nom. Située près du Kali-Nadi, affluent du Gange ; 118.642 hab. Nombreux monuments : mosquée de 1019. C'est une ville antique (inscription du Ier s. av. notre ère) ; assiégée deux fois, en 1398, par Tamerlan qui la détruisit ; anglaise en 1803 ; berceau de l'insurrection des cipayes, en 1857.

MIRAUDER *(rô)* ou **MIRODER** [de *mirer*] v. a. Admirer. (Vieux.)

— Ajuster, faire la toilette de : MIRAUDER *une fillette*.

— Pop. *Miraudez un œuf*, Regarder la lumière à travers, pour juger s'il est frais. || On dit plutôt MIRER.

MIRAUMONT, comm. de la Somme, arrond. et à 29 kilom. de Péronne, aux sources de l'Ancre ; 996 hab. Ch. de f. Nord. Brasseries, sucrerie. Pèlerinage de Notre-Dame-Marchette.

MIRAUT *(rô)* n. m. Nom souvent donné à des chiens de chasse et notamment à des chiens courants.

MIRBANE n. f. || *Essence de mirbane*, Nom, en parfumerie, de la nitrobenzine, dont l'odeur rappelle l'essence d'amandes amères et qui sert à aromatiser les savons.

MIRBEAU (*Octave*-Henri-Marie), littérateur français, né à Trévières (Calvados) en 1848. Il débuta comme critique dramatique à l'« Ordre », devint, sous le Seize-Mai, chef de cabinet de préfet, puis sous-préfet, retourna à Paris, collabora au « Gaulois », à l'« Illustration », au « Figaro », fonda *Paris-Midi* et, peu après, *les Grimaces*, pamphlet hebdomadaire, dirigé surtout contre les républicains. Ayant évolué par la suite, il est devenu le défenseur des idées les plus avancées. Ecrivain impressionnable et passionné, il est un individualiste à outrance, voulant la vie sans entraves, l'absolu de la liberté et de la justice, l'indépendance de la littérature et de l'art. Outre ses nombreux articles dans les journaux, on lui doit, notamment : *Lettres de ma chaumière* (1885) ; *le Calvaire* (1886) ; *l'Abbé Jules* (1888) ; *la Famille Carmettes* (1888) ; *Sébastien Roch* (1890) ; *le Jardin des Supplices* (1899) ; *le Journal d'une femme de chambre* (1900), romans ; *les Vingt et un jours d'un neurasthénique* (1901), et quelques pièces de théâtre : entre autres, *les Mauvais Bergers* (1898).

MIRBECK (Frédéric-Ignace DE), jurisconsulte français, né à Neuville (Lorraine) en 1732, mort à Paris en 1818. Avocat à Nancy, puis conseiller particulier de Stanislas, il se rendit à Paris en 1774 et entra comme avocat aux conseils du roi. Sa chaleur avec laquelle il s'éleva contre les abus lui valut les éloges de Voltaire. Ardent révolutionnaire, il partit comme commissaire du roi à Saint-Domingue (1792). Il s'y lia d'amitié avec François de Neufchâteau, qui, devenu ministre de l'intérieur, l'appela à la

direction de l'Opéra (1797). Mirbeck a laissé des mémoires, des articles de jurisprudence.

MIRBEL (Charles-François BRISSEAU de), botaniste français, né à Paris en 1776, mort à Champerret en 1854. Il fut nommé directeur des jardins et des serres sous l'Empire, membre de l'Institut, enfin professeur à la Sorbonne et au Muséum. Il est célèbre par ses travaux sur la cellule, par ses recherches sur l'embryologie. Citons, parmi les plus importants de ses ouvrages : *Histoire naturelle des végétaux classés par familles* (1802-1826) ; *Eléments de physiologie végétale et de botanique* (1815).

MIRBEL (Lizinka-Aiméo-Zoé RUE, dame DE), portraitiste française, femme du précédent, née à Cherbourg en 1796, morte à Paris en 1849. En 1819, elle débuta en exposant au Salon un portrait de Louis XVIII, épousa, en 1823, Brisseau de Mirbel et devint successivement peintre en titre de Louis XVIII et de Charles X. Parmi ses meilleurs portraits, nous citerons : *Charles X; le Duc de Fitz-James*, son chef-d'œuvre (1827); *le Duc Decazes; Louis-Philippe; le Duc d'Orléans; le Comte de Paris; la Duchesse de Trévise; Emile de Girardin*, etc. Le Louvre possède de Mme de Mirbel : *Ingres, Gérard, le Président Amy*, etc.

MIRBÉLIE (*lî*) n. f. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbustes à feuilles alternes, à fleurs caractérisées par une carène large. (On en connaît plusieurs espèces, de l'Australie, dont quelques-unes sont cultivées dans les serres.)

MIRDANG ou **MRIDANG** (de l'hindoustani *mirdang, mridang*) n. m. Gros tambour hindou, oblong, renflé au milieu et plus petit que le *dohol*.

MIRDITES ou **MYRDITES**, tribu de la haute Albanie, qui vit au S. de la Drina, dans le voisinage du Monténégro. — *Un, Une* MIRDITE ou MYRDITE.

— Adjectiv. : *Femme* MIRDITE ou MYRDITE.

— ENCYCL. Quoique sujets de la Turquie, les *Mirdites* ont conservé une certaine indépendance : ils sont divisés en cinq classes ou bannières (*bairak*), élisant chacune son chef; les cinq élus nomment à leur tour un chef suprême.

La majeure partie des Mirdites vivent dans les montagnes, où ils récoltent du vin et du maïs, et se livrent à la chasse; ceux de la plaine cultivent le blé et l'olivier. Devenus chrétiens, sans avoir perdu la brutalité de leurs mœurs, ils n'hésitent pas à s'allier à des femmes musulmanes, qu'ils vont ravir chez leurs voisins, et qu'ils baptisent avant le mariage. La coutume leur défend, en effet, de prendre leurs épouses dans leur propre tribu.

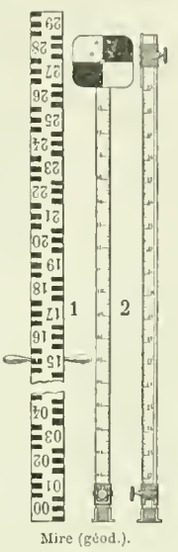

Mire (géod.).

MIRE (subst. verb. de *mirer*) n. f. Géod. Signal fixe, tel que jalon, disque de tôle, perche, etc., vers lequel on dirige un instrument pour prendre une direction. ‖ Edifice en charpente, construit pour porter une mire. ‖ Tige graduée, sur laquelle on dirige un niveau pour prendre des hauteurs.

— Milit. *Ligne de mire.* Ligne droite (LM) déterminée par le fond du *cran de mire* de la hausse (*b*) et le sommet (*c*) du *guidon* (fusil), ou par le centre de l'œilleton de

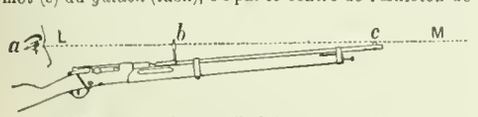

LM, ligne de mire; *a*, œil; *b*, hausse; *c*, guidon.

la hausse et le milieu de l'intervalle des points du guidon (canon). ‖ *Cran de mire,* Echancrure pratiquée sur le canon, la hausse, ou le curseur de la hausse dans une arme à feu. V. TIR.

— *Point de mire.* Au pr. Point que l'on veut frapper en tirant avec une arme à feu. ‖ Au fig. Personne ou chose sur laquelle se dirigent : 1° les regards, les railleries, etc. : *Devenir le* POINT DE MIRE *de tous les pamphlétaires;* 2° les convoitises : *Le paysan n'a d'autre* POINT DE MIRE *que de mourir propriétaire.* (Balz.)

— ENCYCL. V. NIVELLEMENT.

MIRE ou **MIRRE** (orig. inconn.) n. m. Médecin; apothicaire. (Vieux.)

MIRE (orig. inconn.) n. f. Défense de sanglier.

MIRE n. f. Fée des Grecs modernes.

— ENCYCL. Les jeunes Grecques demandent aux *mires* des époux, les nouvelles mariées des enfants. Cinq jours après un accouchement, on célèbre la visite des mires, qui emportent la fièvre de lait de l'accouchée. On leur offre des gâteaux et du miel.

MIREBALAIS (le), petit pays de l'ancienne France, dans le Poitou, autour de Mirebeau et de Moncontour.

MIREBEAU, ch.-l. de cant. de la Vienne, arrond. et à 22 kilom. de Poitiers, entre le Thouet et le Clain; 2.589 hab. (*Mirebalais, aises.*) Ch. de f. Etat. Commerce de chevaux et d'ânes. Huileries, vinaigreries. Eglise Saint-André (XIe s.), à clocher roman. Eglise Notre-Dame (XIIe et XVIe s.), à clocher du XIIIe siècle. Restes de fortifications anciennes. Maison du XVe siècle. — Le canton a 10 comm. et 9.175 hab.

MIREBEAU ou **MIREBEAU-SUR-BÈZE**, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à 25 kilom. de Dijon, sur la *Bèze*, affluent de la Saône; 1.102 hab. Ch. de f. Est. Fabrique de serges, poterie, foulons. Eglise des XIIIe et XIVe siècles. — Le canton a 22 comm. et 7.765 hab.

MIRECOURT, ch.-l. d'arrond. des Vosges, à 28 kilom. d'Epinal, sur le Madon, affluent de la Moselle; 5.063 hab. Ch. de f. Est (bifurcations sur Neufchâteau, Commercy, Nancy, Epinal). Tribunal civil et de commerce. Ecole normale d'instituteurs. Importante fabrication de *dentelles de Mirecourt*, instruments de musique, passementerie; fours à chaux. Commerce de vins, grains, bestiaux. Eglise paroissiale (XIVe s.), halles de la fin du XVIe siècle. Ancien château de Ravenel.


Armes de Mirecourt.

Mirecourt (lat. *Mercurii Curtis*) doit son nom au culte de Mercure, dont on a trouvé aux environs un certain nombre d'autels. Possession, au XVe siècle, des comtes de Vaudémont et puissamment fortifié, Mirecourt fut pris sous Charles VII par La Hire, et par le maréchal de Créqui, qui en détruisit les fortifications et abattit le château. Patrie du graveur Dominique Collin.

— L'arrondissement comprend 6 cant., 142 comm. et 58.731 hab.; le canton 31 comm. et 12.537 hab.

MIRECOURT (Charles-Jean-Baptiste JACQUOT, dit **Eugène de**), publiciste français, né à Mirecourt en 1812, mort en 1880. D'abord précepteur, puis maître de pension, il se rendit à Paris, se mit à écrire sous le pseudonyme d'EUGÈNE DE MIRECOURT, et attira enfin l'attention en publiant un factum : *Fabrique de romans; maison Alexandre Dumas et compagnie* (1845), qui lui valut une condamnation à six mois de prison pour diffamation. De 1854 à 1872, il fit paraître, sous le titre de *Galerie des contemporains*, et *les Contemporains*, plusieurs séries de biographies, remplies d'anecdotes apocryphes, de calomnies ou d'adulations sur les célébrités du temps. Les poursuites qu'il s'attira le décidèrent à quitter Paris, puis il entra, dit-on, dans les ordres et se fixa à Haïti. On lui doit un grand nombre de publications : *la Lorraine* (1839-1840), avec Lenpol; *les Confessions de Marion Delorme* (1848-1852); *Mémoires de Ninon de Lenclos* (1854); *Dictionnaire des sciences catholiques* (1865); *Histoire contemporaine* (1866-1867); etc.

MIREFLEURS, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 11 kilom. de Clermont, au-dessus d'un affluent de l'Allier; 1.086 hab. Truffes.

MIREILLE (*ré-ill* (*ll* mll.)) (provenç. *Mirèio*), nom de femme en Provence, dérivé de *Marie*. D'après Fr. Mistral, ce terme serait la forme provençale du mot hébreu *Mirian*, appellation encore usitée, comme nom féminin, dans les familles juives. Le poème provençal *Mirèio* et l'opéra qu'en a tiré Gounod l'ont popularisé. L'idée de donner ce nom à son héroïne fut suggérée à Mistral par ce dicton qui avait jadis cours à Maillanne, et qui se rapportait sans doute à quelque jeune fille renommée pour sa beauté : « *Sèmblo la bello Mirèio, mis amour!* » Elle ressemble à la belle Mireille, mes amours!

Mireille (*Mirèio*), poème provençal de Frédéric Mistral (1859). L'auteur l'a publié avec une traduction française en regard. Il est divisé en douze chants : 1° *le Mas des Micocoules;* 2° *la Cueillette;* 3° *le Dépouillement des cocons;* 4° *les Prétendants;* 5° *le Combat;* 6° *la Sorcière;* 7° *les Vieillards;* 8° *la Crau;* 9° *l'Assemblée;* 10° *la Camargue;* 11° *les Saintes;* 12° *la Mort.* — Mireille, fille de maître Ramon, riche fermier de la Crau, s'éprend de Vincent, fils du pauvre vannier Ambroise, qui est venu un soir au *mas* demander l'hospitalité. Les deux enfants se retrouvent à la cueillette du mûrier, et Mireille déclare son amour à Vincent. Trois prétendants briguent la main de Mireille : le berger Alari, Veran le gardien de chevaux, Ourrias le toucheur de taureaux. Mireille les éconduit tous trois. Ourrias frappe Vincent par traîtrise d'un coup de trident; mais la barque sur laquelle il traverse le Rhône sombre, et il périt. Cependant, Vincent est porté au Trou des fées, où la sorcière Taven guérit sa blessure. A la prière de son fils, Ambroise va demander la main de Mireille à maître Ramon, qui le repousse avec mépris. Mireille s'enfuit la nuit du foyer paternel; elle va au tombeau des saintes Maries prier ces patronnes de la Provence de fléchir ses parents. En traversant la Camargue, elle est frappée d'un coup de soleil. Les saintes Maries lui apparaissent et lui disent la nécessité de souffrir sur la terre pour avoir le bonheur dans le ciel. Mireille meurt dans les bras de Vincent et de ses parents.

Quand ce poème parut, Lamartine, auquel il était dédié, salua avec enthousiasme, dans son *Cours de littérature*, « un grand poète épique, un poète primitif, qui d'un patois vulgaire faisait un langage classique ». *Mireille*, en effet, n'est pas seulement une touchante histoire d'amour, c'est une belle épopée familière et agreste, où revivent, en de nombreux et pittoresques épisodes (la cueillette des feuilles du mûrier; la procession des noyés du Rhône; les apparitions du Trou des fées; le récit des saintes Maries; la chanson du bailli de Suffren; la chanson de Magali, etc.) la nature, les mœurs, les légendes et la poésie propre de la Provence.


Mireille, d'après Cot (Musée du Luxembourg).

Mireille, tableau de P. A. Cot (Salon de 1882). Vêtue d'un costume provençal tout noir, avec des rameaux d'olivier dans la main gauche, Mireille descend les marches de l'église. Elle donne l'aumône à un enfant infirme. Le sujet est habilement dessiné.

Mireille, opéra en cinq actes, livret tiré par Michel Carré du poème de Frédéric Mistral, musique de Charles Gounod, représenté au Théâtre-Lyrique le 19 mars 1864. Le livret primitif ne s'écarte guère du poème de Mistral. — Peu d'ouvrages ont subi autant de modifications et de remaniements. Il fut accueilli avec froideur à son apparition. On le mit alors en trois actes, en changeant le dénouement et en remplaçant la mort de Mireille par son mariage avec Vincent. En 1874, *Mireille*, reprise à l'Opéra Comique, fut remise en cinq actes, mais avec son nouveau dénouement, et sans plus de bonheur. Il fallut attendre jusqu'en 1889, où une nouvelle reprise eut lieu dans de nouvelles conditions; on en revint à la version en trois actes, mais encore modifiée, quoique toujours avec le mariage final. Cette fois, enfin, le succès fut complet. En 1901, l'Opéra-Comique remit *Mireille* à la scène en reprenant exactement la version primitive.

Musicalement, l'œuvre est remarquable en son ensemble et exquise en certaines parties. Le premier acte, plein de soleil et de lumière, de jeunesse et de fraîcheur, forme un tableau délicieux avec le chœur des magnanarelles, l'air de Mireille et son duo avec Vincent. Dans le second acte, il faut citer l'épisode de la fête des Arènes, la chanson de Magali, la farandole, la chanson de Taven : *Voici la saison, mignonne*, et les couplets d'Ourrias. Exquis encore est le tableau de la Crau, au troisième acte, avec la chanson d'Andreloun et le joli rondeau de Mireille : *Heureux petit berger*. La partie purement dramatique, comprenant le finale de la demande en mariage, la scène des deux rivaux au val d'Enfer, la vision d'Ourrias sur les bords du Rhône, est sans doute la moins bien venue, quoiqu'elle soit loin d'être sans valeur.

MIRELIFICHURES n. f. pl. V. MIRLIFICHURES.

MIREMENT (*man* — rad. *mirer*) n. m. Mar. Mirage, dans le langage des marins. ‖ *Etre en mirement,* Paraître, par l'effet du mirage, dans une situation plus élevée que sa situation réelle : *Navire qui* EST EN MIREMENT.

MIREMONT, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 14 kilom. de Muret, au-dessus de la Mouillonne et près de l'Ariège; 1.110 hab. Ch. de f. Midi.

MIREMONT, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 54 kilom. de Riom, au-dessus du confluent du Sienlet et de la Chancelade; 1.131 hab. Commerce de bestiaux, grains.

MIREPOIX (*poi* — du n. du *duc de Mirepoix*) n. m. et adj. Se dit d'une sauce qui est un jus de viande servant à accommoder des rôtis ou des légumes.

— ENCYCL. Pour confectionner un *mirepoix*, on fait fondre à feu doux 350 grammes de lard haché avec 250 grammes de jambon maigre et 500 grammes de veau coupé en dés, deux oignons coupés, deux carottes émincées, ail, persil, laurier, thym, champignons et deux clous de girofle; on mouille avec 2 litres de bouillon et 1 litre de vin blanc. Après avoir laissé prendre un bon bouillon, on laisse bouillonner doucement jusqu'à ce que la sauce soit réduite de moitié; après quoi, on la passe à l'étamine.

MIREPOIX, ch.-l. de cant. de l'Ariège, arrond. et à 22 kilom. de Pamiers, sur la rive gauche du Grand-Hers, affluent droit de l'Ariège; 3.560 hab. Ancienne cathédrale Saint-Maurice, gothique, à une seule et large nef (XVe et XVIe s.). Restes du château de Terride, démantelé sur l'ordre du cardinal de Richelieu. Pépinières, saboteries, quincaillerie.


Armes de Mirepoix.

Mirepoix, bâti à l'origine sur la rive droite de l'Hers, autour du château de Terride, réédifié en 1279, après une terrible inondation, sur la rive gauche, avec la régularité coutumière des *bastides*, appartint depuis 1309 à la famille de Lévis, devint en 1317 le siège d'un évêché rattaché plus tard à celui de Pamiers, et fut dévasté à plusieurs reprises par les catholiques, au cours des guerres de religion.

— Le canton a 37 comm. et 15.271 hab.

MIREPOIX (Guy DE LÉVIS, seigneur et maréchal DE), capitaine du XIIIe siècle, chef de la famille des Lévis-Mirepoix, mort en 1230. Le château de Lévis s'élevait, dans la région de Rambouillet, près de Montfort-l'Amaury. Guy de Lévis suivit son voisin, Simon de Montfort, à la croisade contre les albigeois. Il fut fait maréchal de l'armée des croisés et garda, pour lui et ses successeurs, le titre de *maréchal de la Foy*. Simon de Montfort lui attribua l'important fief de Mirepoix.

MIREPOIX (Guy ou Guiot DE LÉVIS III, seigneur DE). Il vivait dans la seconde partie du XIIIe siècle. Il accompagna Charles d'Anjou en Italie et prit part à la bataille de Bénévent, gagnée sur Manfred. Il vivait encore en 1286.

MIREPOIX (Charles-Pierre-Gaston-François DE LÉVIS, marquis, puis duc DE), maréchal de France, né en 1699, mort en 1757. Ambassadeur à Vienne en 1737, il fut nommé, en 1749, ambassadeur à Londres. Pendant la guerre de succession d'Autriche, il commanda en Provence et à Nice avec le grade de lieutenant général. Il fut fait duc à brevet, gouverneur du Brouage, capitaine des gardes du corps et, en 1755, remplaça le maréchal de Richelieu comme lieutenant général du Languedoc.

MIRER (du lat. *mirari*, contempler, admirer) v. a. Autref. Admirer; regarder avec admiration :

. . . . Je regarde et *mire* ta personne.
LA FONTAINE.

— Par ext. Regarder avec attention en visant, dans l'intention de frapper avec un projectile : MIRER *la cible.* MIRER *un lapin.* ‖ Absolum. : *Le chasseur n'a pas toujours la faculté de* MIRER *à son aise.*

— Fig. Briguer, convoiter, tâcher d'obtenir : MIRER *une place.* MIRER *la croix.* MIRER *une dot.*

— Chass. Se dit des alouettes, lorsqu'elles viennent, en voletant, planer devant le miroir.

— Techn. Réfléchir l'image des objets, en parlant d'un diamant ou d'une pierre fine taillée à larges facettes. ‖ *Mirer du drap,* Le regarder à contre-jour, pour découvrir ses défauts. ‖ *Mirer un œuf,* En observer l'intérieur, soit à contre-jour, soit en le plaçant en avant d'une lampe, afin de s'assurer de l'état du contenu.

Miré, ée part. pass. Véner. *Sanglier miré,* Sanglier dont les défenses sont recourbées en dedans.

Se mirer, v. pr. Se regarder, le plus souvent avec complaisance, dans un miroir ou dans une surface réfléchissante : SE MIRER *dans l'eau.* — Fig. : SE MIRER *dans ses*

pensées. (Fén.) ‖ Etre réfléchi : *Un splendide coucher de soleil* SE MIRE *dans une mer étincelante.* (Th. Gaut.)

— Loc. fam. *Se mirer dans ses plumes,* Se complaire dans sa figure ou dans sa toilette. (Se dit par allusion au paon, qui semble étaler avec orgueil les plumes de sa queue.) ‖ *Se mirer dans son ouvrage,* Contempler son ouvrage avec un orgueil satisfait.

— Mar. Se dit des côtes qui apparaissent au-dessus de vapeurs condensées sur la surface de la mer.

— Loc. PROV. : **Le paon se mire dans sa queue, Voilà un** sot tout fier de sa bonne mine. ‖ **On se mire, On se mirerait dans cet objet,** Il est très luisant ou très propre.

— SYN. **Mirer, viser.** Etymologiquement, *mirer* c'est tourner vers quelque chose la mire, et par conséquent un instrument; *viser,* c'est simplement tourner le visage vers. A ce compte, on *vise* pour lancer une pierre, on *mire* pour tirer un coup de fusil. Mais, aujourd'hui, *viser* s'emploie beaucoup plus que *mirer.*

MIRES (Jules-Isaac), banquier français, né à Bordeaux en 1809, mort à Marseille en 1871. D'origine juive, il fut d'abord employé chez un géomètre, puis créa une agence contre les évaluations cadastrales. S'étant rendu à Paris en 1841, il devint courtier marron à la Bourse, et entra comme intermédiaire chez un agent de change. En 1848, il acheta avec Millaud le « Journal des chemins de fer », puis publia le « Conseiller du peuple », et créa la « Caisse des actions réunies », qui rapporta aux deux associés des bénéfices énormes. Après 1851, il acheta le « Pays » et le « Constitutionnel », puis, en 1854, il prit la direction de la Caisse générale des chemins de fer, et se lança alors dans une série d'opérations gigantesques. Il était à l'apogée de la fortune, lorsque, sur une plainte motivée par des irrégularités dans la gestion de son établissement financier, il fut arrêté (févr. 1861). Condamné à Paris à cinq ans de prison en juillet, Mirès fit appel, et fut acquitté à Douai en 1862. Après ce retentissant procès, il voulut recommencer ses affaires, mais il n'eut plus que des revers, et fut même condamné à la prison pour une brochure apologétique.

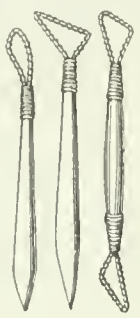

Mirettes de modeleur.

MIRESSE ou **MIRRESSE** (*mi-rèss* — fém. de *mire*) n. f. Femme exerçant la médecine. (Vx.)

MIRETTE (*rèt'* — rad. *miroir*) n. f. Bot. Nom vulgaire d'une campanule appelée aussi MIROIR DE VÉNUS.

— Arg. Prunelle des yeux, où l'image se reflète comme en un miroir, et, par ext., les yeux eux-mêmes : *Une blonde aux jolies* MIRETTES. ‖ *Sans mirettes,* Aveugle.

— Techn. Outil dont se servent les maçons pour rejointoyer. ‖ Outil qu'emploient les modeleurs et les sculpteurs pour enlever les excédents de terre glaise, quand ils modèlent. ‖ Outil de paveur, consistant en une petite planchette clouée à l'extrémité d'une tringle de bois et qui lui sert à vérifier de temps en temps le niveau du pavage.

MIREUR, EUSE n. Personne qui mire : *Une* MIREUSE *d'œufs.*

— Artill. Instrument dont se servaient autrefois les artilleurs des batteries de côte pour apprécier les distances.

MIRFAK. Astron. V. PERSÉE.

MIR-GHOULAM-HOSEIN-KHAN, homme d'Etat et historien indien, né à Delhi en 1723, mort à Azemabad en 1786. Il a composé, sous le titre de *Seyyer-el-moutéakhirin,* une histoire de l'empire indien, de la mort d'Aurongzeb à l'année 1781, dédiée au gouverneur général Warren-Hastings. Elle a été traduite en anglais par Hadji Mustafa.

MIRGOROD, ville de la Russie méridionale, ch.-l. de district du gouv. de Poltava, sur le Khorol, sous-affluent du Dniéper par le Psiol; 10.000 hab. — Le district est peuplé de 160.000 hab.

MIRGOULE n. f. Nom de la morille, dans le Lot.

MIRIAM n. f. Planète télescopique, n° 102, découverte en 1868, par C.-H.-F. Peters.

MIRIBEL, comm. de l'Ain, arrond. et à 24 kilom. de Trévoux, sur les hauteurs de la rive droite du Rhône; 3.339 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Construction de bateaux; teintureries; fabrique de châles; huileries.

MIRIBEL (Marie-François-Joseph DE), général français, né à Montbonnot (Isère) en 1831, mort au château du Châtelard (Drôme) en 1893. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, officier d'artillerie, il fit les campagnes de Crimée et d'Italie, fut blessé à Magenta, servit au Mexique, fut de nouveau grièvement atteint au siège de Puebla, devint chef d'escadron et attaché militaire à Saint-Pétersbourg (1868). Lorsque éclata la guerre franco-allemande (1870), il retourna en France commander un corps d'artillerie sous Paris, et combattit à la tête d'une brigade de mobiles au Bourget, à Champigny et à Buzenval. Général de brigade en 1875, chef d'état major général sous le ministre de La Rochebouët, il devint général de division en 1880. Il commandait la 22e division d'infanterie à Lyon, lorsque Gambetta (1881) le réintégra dans l'emploi de chef d'état-major général. A la chute du cabinet (1882), Miribel entra au conseil supérieur de la guerre, puis reçut le commandement du 6e corps (1888). Rappelé par de Freycinet aux hautes fonctions de chef d'état-major général de l'armée, de Miribel s'y montra un organisateur de premier ordre.

MIRIBEL-LES-ÉCHELLES, comm. de l'Isère, arrond. et à 36 kilom. de Grenoble, non loin du confluent des deux Guiers, sous-affluent du Rhône; 1.808 hab. Fabrique de papier paille. Reste d'un prieuré.

MIRIFIQUE (*fik'* — du lat. *mirificus*) adj. Par plais. Merveilleux, très surprenant : *Des promesses* MIRIFIQUES.

MIRIFIQUEMENT (*ke*) adv. D'une façon mirifique.

MIRIK ou **TIMBRÈS,** cap de la côte du Sahara, sur l'océan Atlantique, près duquel s'arrête le banc d'Arguin, célèbre par le naufrage de la « Méduse » en 1816.

MIRIM (LAGOA), grande lagune littorale du Brésil (Etat de Rio-Grande-do-Sul) et de l'Uruguay. Elle a 150 kilom. au plus du N.-N.-E. au S.-S.-O., avec 50 de largeur dans la partie nord, 20 dans la partie sud; rives marécageuses.

MIRIQUIDITE (*ki*) n. f. Phospho-arséniate hydraté naturel de plomb et de fer.

MIRIS (*riss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, type de la tribu des *mirisinés,* comprenant une vingtaine d'espèces répartis sur tout le globe. (Les *miris* sont des punaises petites, fragiles, très allongées, vertes, avec des lignes roses, jaunes ou brunes.)

MIRIS, population de l'Assam, composée d'au moins 125.000 individus. Vigoureux, de type mongolique, les uns se livrent à la chasse et à la pêche, les autres servent d'intermédiaires, dans les transactions commerciales, entre les gens de la plaine et les montagnards. — *Un, une* MIRI.

MIRISINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des capsidés, comprenant les *miris* et genres voisins. — *Un* MIRISINÉ.

MIRKHOND (Mohammed Ibn-Khvandshah-ibn-Mahmoud), historien persan, né près de Nishapour en 1433, mort à Hérat en 1498. Il passa la plus grande partie de sa vie à Hérat. Son histoire générale du monde, le *Rauzet el-Séfa,* est l'une des sources les plus importantes de l'histoire du monde musulman.

MIRLICOTON n. m. Variété de pêche d'automne, grosse et jaune, qu'on appelle aussi *pavie jaune.*

MIRLIFICHURES ou **MIRELIFICHURES** n. f. pl. Ajustements brillants et recherchés, colifichets, petits objets de parure. (Vx.)

MIRLIFLORE ou **MIRLIFLOR** (de *mirer,* et du lat. *flos, oris,* fleur) n. m. Jeune élégant du temps de Louis XVI : *Ces favoris de la mode, appelés roués sous la Régence, merveilleux sous Louis XV,* MIRLIFLORES *sous Louis XVI.* (Sophie Gay.)

MIRLIPOT (*po*) n. m. Infusion de sauge.

MIRLIRO n. m. Hasard du jeu d'hombre, qui consiste dans la réunion dans la même main des deux as noirs sans matadors, ou bien de l'as de trèfle et des deux as rouges.

MIRLIROT (*ro*) n. m. Ling. Usité jadis dans la locution *En dire du mirlirot,* Ne pas s'en souvenir, s'en moquer.

— Bot. Nom vulgaire du mélilot officinal. ‖ Nom vulgaire de la lupuline.

MIRLITON (probablem. *ancien refrain*) n. m. Espèce de flûte d'enfant, formée d'un roseau fermé aux deux bouts avec une pelure d'oignon ou une peau de baudruche. Syn. FLÛTE À L'OIGNON.



Mirliton.

— Par ext. Refrain populaire.

— Ancien nom vulgaire, au XVIIIe siècle, des louis d'or de trente-sept et demi au marc.

— Fam. *Vers de mirliton,* Mauvais vers, comparables à ceux que l'on imprime sur les bandes de papier dont on entoure les mirlitons.

— Art culin. Pâtisserie roulée, qui contient de la crème.

— Modes. Coiffure à cheveux courts, roulés autour de la tête, en usage au XVIIIe siècle. ‖ Sorte de shako porté par les soldats et surtout les cavaliers, sous la première République. (Il avait la forme d'un cône tronqué, et sur sa carcasse de feutre s'enroulait en spirale une bande d'étoffe; une gaine tressée en chaînette retombait sur le côté et se terminait par deux raquettes.)



Mirliton (Mode).

MIR-MAHMOUD, roi de Perse et d'Afghanistan, né en 1699, mort à Ispahan en 1725. Il était le fils de Mir-Weiss, fondateur de la dynastie afghane. Il poignarda son oncle Abd-el-Aziz, qui avait succédé à Mir-Weiss, et s'empara du trône (1722); il prit Ispahan, détrôna le dernier souverain de la dynastie sefévie, Shah Hosein, et fut renversé par son cousin Ashraf, qui lui fit trancher la tête.

MIRMANDE, comm. de la Drôme, arrond. et à 27 kilom. de Valence, au-dessus de la Tessonne, affluent du Rhône; 918 hab. Chaux hydraulique, moulinage de la soie.

MIRMEAU (*mo*) n. m. Nom vulgaire du lycopode sélage.

MIRMIDONS. Antiq. gr. V. MYRMIDONS.

MIRMILLON (*ll* mll. — du lat. *mirmillo,* même sens) n. m. Antiq. rom. Gladiateur armé de la *pelta,* bouclier gaulois, d'une épée recourbée et d'un casque portant la figure d'un poisson. (Les mirmillons étaient ordinairement Gaulois. Ils avaient pour adversaires les *rétiaires,* armés d'un filet et d'un trident.)



Mirmillon.

MIRO n. m. Ancienne mesure de capacité, usitée principalement à Venise, où elle valait 1hl,838.

MIROBALAN n. m. Bot. V. MYROBALAN.

MIROBOLAMMENT (*bo-man*) adv. D'une façon mirobolante : *Meubler* MIROBOLAMMENT *sa maison.* (Balz.)

MIROBOLANT (*lan*), **ANTE** [de *myrobalan*] adj. Fam. Merveilleux, très surprenant : *Un récit* MIROBOLANT.

MIROBOLÉ, ÉE adj. Pop. Emerveillé : *Tout* MIROBOLÉ *de l'aventure.* (R. Töpffer.)

MIROBOLIFIQUE (*fik'*) adj. Par plais. Mirobolant : *Le* MIROBOLIFIQUE *attelage de M. du Pluvier.* (G. Sand.)

MIRŒSCHAU, bourg d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Pilsen]), sur un petit affluent de la Klabava (bassin de l'Elbe); 2.300 hab. Carrières.

MIROFLÈDE ou **MÉROFLÈDE,** femme du roi Caribert, qui vivait au VIe siècle. Elle était fille d'un ouvrier en laines du domaine royal; Caribert l'épousa, après avoir chassé la reine Ingobergue. Sa sœur Marcovèfe devint également, après elle, la femme de Caribert. V. INGOBERGE.

MIROIR (rad. *mirer*) n. m. Verre poli et étamé, qui réfléchit l'image des objets : *Consulter son* MIROIR. ‖ Surface polie, métallique ou autre, servant aux mêmes usages que les miroirs en verre : *Les dames d'autrefois se servaient de* MIROIRS *d'acier.* ‖ Par anal. Surface unie qui réfléchit les objets : *Le* MIROIR *des eaux.* ‖ Par ext. Surface réfléchissante quelconque : *L'écho est le* MIROIR *du son.* (J. Joubert.)

— Fig. Ce qui sert aux hommes de moyen pour se connaître : *La conscience est l'unique* MIROIR *qui ne flatte et ne trompe personne.* (Christine de Suède.) ‖ Ce qui sert à connaître quelque chose en en reproduisant l'image : *L'histoire fidèle est le* MIROIR *du temps.* (Mme E. de Gir.) ‖ Personne ou objet pouvant servir ou servant de modèle :

L'exemple, quelquefois, est un *miroir* trompeur.
CORNEILLE.

— Pop. *Faire le miroir,* Battre les cartes de manière à les montrer à un compère. ‖ *Miroir à putains,* Bel homme, qui attire les regards des femmes.

— Archéol. *Armures à miroirs.* Défenses de corps, composées de tuiles d'acier verticalement dressées et parallèlement unies par un tissu de mailles. (Chacune de ces plates d'acier fourbi et damasquiné est un miroir. Ces sortes d'armures sont indiennes, persanes et arabes; on s'en est servi du Caucase jusqu'en Pendjab.) ‖ *Guédasse de miroir,* Ancien nom des cendres caustiques ou gravelées extraites par calcination des lies de vin, et qu'on employait pour la rectification de l'alcool et dans la blanchisserie et la teinture.

— Archit. Petit ornement ovale, taillé dans certaines moulures creuses.

— Archit. hydraul. Pièce d'eau carrée.

— Art culin. *Œufs au miroir,* Syn. de ŒUFS SUR LE PLAT.

— Art divinat. et spirit. *Miroir magique,* Miroir dans lequel les astrologues prétendaient voir l'avenir ou ce qui se passait dans des lieux éloignés. ‖ Glace ou coupe remplie d'eau, dans laquelle les médiums voient apparaître les esprits.



D'azur au miroir d'argent.

— Bibliogr. Titre donné, au moyen âge, à un grand nombre d'ouvrages qui sont généralement des compilations de textes divers.

— Blas. Meuble de l'écu figurant un miroir.

— Bot. *Miroir de Vénus.* Nom vulgaire de la mâche ou du *specularia speculum.* (C'est une campanulacée indigène, à corolle étalée en forme de roue, violette ou blanche, commune dans les champs calcaires, où on la regarde comme une mauvaise herbe, mais que l'on cultive quelquefois comme ornementale.)

— Calligr. *Ecriture en miroir,* Ecriture penchée de droite à gauche.

— Chass. Fiente de bécassines, qui sert à faire reconnaître leur passage. ‖ Engin de chasse, formé de petits miroirs ajustés sur un morceau de bois en forme de croissant, monté sur un pied vertical, que l'on fait tourner et scintiller au soleil au moyen d'une ficelle ou d'un ressort (*miroir anglais*) pour attirer des alouettes : *Chasser au* MIROIR.

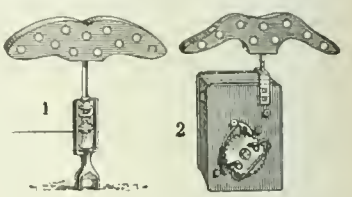

Miroir à alouettes : 1. A main; 2. Mécanique.

— Chir. Syn. de SPECULUM. ‖ *Miroir laryngien,* Miroir qui sert à l'examen de la gorge.

— Constr. Cavité produite dans le parement d'une pierre par un éclat qui a pénétré profondément.

— Eaux et for. Place entaillée et marquée au marteau, sur le tronc d'un arbre.

— Entom. Nom vulgaire d'un petit papillon de France, appartenant au groupe des hespéries, qui vit dans les forêts herbeuses, au commencement de l'été.

— Fauconn. Mouchoture qui tranche sur le plumage de certains oiseaux.

— Féod. *Miroir de fief.* Dans la succession féodale, Part attribuée à l'aîné, qui était comme l'image du fief tout entier.

— Géol. *Miroir de filon,* Paroi d'un filon lorsqu'elle a été polie par le frottement dû au rejet de la fracture.

— Hist. *Ordre du miroir de la Vierge Marie,* Ordre de chevalerie établi, en 1410, après la prise d'Antequera, par l'infant D. Fernando, régent de Castille, au nom de son neveu Jean II, et futur roi d'Aragon sous le nom de Ferdinand Ier. (L'ordre n'eut qu'une durée éphémère.)



Miroirs laryngiens avec manches : 1. Circulaire. 2. Rectangulaire.

— Mar. anc. Tableau de poupe du navire, portant en relief les armoiries du propriétaire ou du capitaine.

— Mégiss. Défaut dans un maroquin; place lisse où n'ont point laissé leur empreinte les petites graines sur lesquelles on a foulé la peau pour lui donner son grain.

— Minér. *Miroir d'âne, Miroir de Sainte-Marie* ou *de la Vierge* et *Miroir du pèlerin,* Variétés laminaires de gypse.

— Pêch. *Pêche au miroir,* Pêche dans laquelle on attire le poisson par la lumière d'une torche, d'un réchaud allumé à l'avant d'un bateau et réfléchie dans un miroir.

— Physiq. *Miroir plan,* Surface plane réfléchissante. ‖ *Miroir concave, ardent,* Miroir à surface concave qui a la propriété de condenser les rayons de la lumière et du calorique. ‖ *Miroir convexe,* Miroir à surface convexe, qui fait diverger les rayons qu'il réfléchit. ‖ *Miroir cylindrique,* Miroir à surface cylindrique. ‖ *Miroir sphérique,* Miroir à surface sphérique réfléchissante. ‖ *Miroir parabolique,* Miroir concave à surface parabolique. ‖ *Miroir elliptique,* Miroir concave à surface elliptique. ‖ *Miroir prismatique,* Miroir composé de surfaces planes dont la réunion détermine un prisme. ‖ *Miroir pyramidal,* Miroir composé de triangles plans disposés en pyramide. ‖ *Miroir conique,* Miroir convexe de forme conique. ‖ *Miroir magique.* V. la partie encycl.

— Télégr. électr. *Lecture au miroir,* Lecture des signaux formés par les déviations du miroir de l'appareil Thomson.

— Zool. Partie brillante, formant tache sur l'aile d'un

oiseau ou d'un insecte : *Certaines cicindèles possèdent un* MIROIR *sur leurs élytres.* ‖ Partie terminale, dans les plumes de la queue des paons. ‖ Appareil membraneux, à l'aide duquel les cigales produisent leurs stridulations. (On dit aussi CYMBALES.)

— ENCYCL. Comm. Les *miroirs* doivent être choisis parmi les glaces les plus limpides, les plus transparentes, sans nuance et d'un poli parfait, sous peine de déformer les traits de la personne qui en fait usage. Un grand nombre même, livrés à de très bas prix, sont faits avec du verre recouvert d'une feuille d'étain. D'autres sont fabriqués avec des morceaux de glaces provenant ou de fausses tailles ou de bris. Enfin, il se fabrique, tout exprès pour les besoins de l'ébénisterie, des miroirs de choix inférieur, qu'on place dans les meubles de toilette, soit dans des cadres mobiles, soit enchâssés dans le dessus du meuble, etc.

— Archéol. L'antiquité n'a connu que des *miroirs* de métal et, en général, de très petites dimensions. L'or, l'argent, l'acier, mais surtout le bronze, furent mis en œuvre. L'acier, qui par la perfection de son poli est éminemment réfléchissant, fut utilisé jusqu'au XVIe siècle. Mais, alors, les miroirs de glace étamée étaient d'un usage courant.

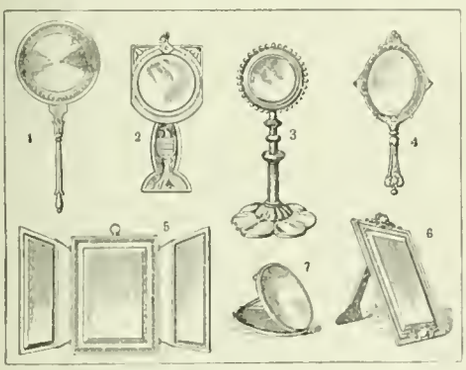

Miroir : 1. Antique (grec). — 2. De ceinture (XVe s.). — 3. A pied (XVe s.). — 4. A main. — 5. A trois faces. — 6. A support. — 7. De poche.

Dès le XIIIe siècle, on avait doublé des feuilles de verre avec une lame de métal, mais la pratique de l'étamage n'apparaît guère avant le XVIe. Elle est une invention allemande, et passa à Venise, qui en perfectionna la pratique et inaugura les miroirs à cadres de verre biseautés, lesquels sont demeurés célèbres. Mais on n'avait pas retrouvé le secret des glaces coulées, perdu depuis l'antiquité classique (Pline parle des miroirs en verre fabriqués par les Sidoniens, et il existe à Pompéi de grandes vitres carrées) ; on les faisait avec des manchons de verre soufflés, puis coupés et aplatis. Ce sont les verriers normands qui retrouvèrent ce secret vers 1675, et la fabrique de Saint-Gobain, fondée en 1693, répandit les produits français dans toute l'Europe.

— Physiq. *Miroirs ardents.* Les propriétés de ces miroirs paraissent avoir été connues très anciennement. Euclide en a exposé la théorie, et Archimède passe pour avoir brûlé avec eux la flotte romaine qui assiégeait Syracuse. Le grand géomètre aurait fait jouer un miroir hexagonal, composé de plusieurs autres, qu'on faisait mouvoir à l'aide de charnières. Malgré les affirmations des auteurs anciens, Zonare, Galien, Anthémius, etc., la possibilité des miroirs d'Archimède a été souvent niée.

Les Athéniens employaient un vase concave d'or poli pour allumer, par la réflexion des rayons solaires, le feu sacré de Vesta. Zonaro rapporte que Proclus renouvela en 514, à Constantinople, les prodiges opérés par Archimède ; il brûla, à l'aide de miroirs d'airain, la flotte de Vitalien. Ces faits sont plus ou moins douteux. Quoi qu'il en soit, on est parvenu, depuis, à fabriquer des jeux de miroirs d'une grande puissance ; mais, jusqu'ici, on n'a pu s'en servir d'une façon bien efficace dans l'industrie. V. CHALEUR (solaire).

Réflexion par les miroirs. V. RÉFLEXION.

Miroir magique. On appelle ainsi certains miroirs de bronze, fabriqués au Japon, et portant des dessins en relief sur leur face postérieure. L'image du soleil, réfléchie par la face antérieure de ces miroirs, forme un disque sur lequel ces dessins sont visibles.

La cause de ce phénomène, qui a beaucoup intrigué les physiciens, est fort simple : Govi avait remarqué qu'un tel miroir, de qualité médiocre, donne de magnifiques résultats lorsqu'on le chauffe. Ayrton pensa que les dessins de la face postérieure étaient reproduits sur la face polie, mais si faiblement qu'ils étaient invisibles. Il attribua cette reproduction des dessins à la propriété qu'ont certains bronzes de fléchir sous une pression énergique et de revenir ensuite dans une position opposée. Or les miroirs japonais sont travaillés au grattoir, et il était vraisemblable que cet effet se produisait. Les expériences suivantes ont, du reste, vérifié cette explication : Bertin a découvert qu'un miroir de métal quelconque, gravé à sa face postérieure, devient magique lorsque l'on comprime de l'air dans une boîte dont ce miroir forme une des faces. Laurent répéta l'expérience avec un miroir de verre mince gravé et avec une pression très faible. Il montra également que, si l'on applique sur un miroir ordinaire de verre un tube métallique chaud, la déformation qui s'ensuit suffit à rendre le miroir magique, et l'image de la section du tube reste visible sur l'écran jusqu'à ce que le miroir soit refroidi.

— Bibliogr. Le titre de *Miroir* a été fréquemment donné à des livres composés au moyen âge. Le plus fameux est le *Speculum majus* ou *Speculum triplex* de Vincent de Beauvais (XIIIe s.), vaste compilation qui se compose de trois parties : le *Miroir doctrinal*, relatif à la théologie et à la philosophie ; le *Miroir naturel*, relatif aux matières de l'histoire naturelle, renfermant des textes empruntés à trois cents auteurs grecs, latins ou arabes, et le *Miroir historial*, sorte de chronique historique, qui fut traduite dès le XVe siècle par Jean du Vignay (1495-1496). Le *Miroir du salut* (*Speculum humanæ salvationis* ou *Speculum salutis*), écrit en latin par un moine bénédictin du XIIIe ou du XIVe siècle (Bibliothèque nationale), se compose de 63 feuillets imprimés d'un seul côté de la page et de 58 estampes gravées au simple trait, représentant des sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament. Le texte de l'ouvrage, en caractères gothiques, se trouve au-dessous des vignettes ; dans 27 planches, ce texte a été gravé en bois fixe ; dans 31 autres, en caractères mobiles de fonte. On cite encore le *Speculum vitæ humanæ* de Rodrigue de Zamora, imprimé à Paris (1473). En Angleterre, Guillaume Caxton imprima, en 1481, le *Miroir du monde* (Myrrour of the worlde).

Miroir de Saxe (LE) [*Sachsenspiegel*], le plus ancien recueil de droit coutumier allemand, composé entre 1215 et 1230 par Eike de Repgau. Le texte primitif était latin ; puis, l'auteur, sur les instances du comte Hoyer de Falkenstein, le traduisit en allemand. L'ouvrage comprend deux traités : l'un consacré au droit régional, l'autre au droit féodal. Cette œuvre soutenait les prétentions de l'empereur contre celles du pape.

Miroir de Souabe (LE) [*der Schwabenspiegel*], recueil analogue au *Miroir de Saxe*, paru, après la mort de Frédéric II, dans la seconde moitié du XIIIe siècle. On l'attribue à un ecclésiastique, qui l'aurait composé vers 1276.

Miroir exemplaire ou *Gouvernement des princes*, ancienne traduction française (1599) du célèbre traité écrit par Gilles Colonne (*Ægidius Colonna*), dit Gilles Romain ou Gilles de Rome, sur l'ordre de Philippe le Bel, dont il avait été le précepteur. Le *De regimine principum* n'examine pas seulement le rôle et le devoir du prince, mais les droits de la commune et l'organisation de la famille. L'œuvre n'est pas assez concrète ni vivante. Gilles de Rome est trop imbu des idées d'Aristote et de Platon.

MIROIR (LE), comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 15 kilom. de Louhans, sur la Gizia, affluent de la Saône par le Solnan et la Seille ; 975 hab. Tuileries. Eglise du XIIe s., reste d'une abbaye de Cîteaux, fondée en 1131.

MIROITANT (*tan*), **ANTE** adj. Qui miroite : *Des surfaces* MIROITANTES. ‖ Fig. : *De* MIROITANTES *illusions.*

— n. f. Minér. Diallage métallique.

MIROITEMENT (*man* — rad. *miroiter*) n. m. Lumière réfléchie avec scintillement par une surface polie.

— Fig. Eclat scintillant : *Les* MIROITEMENTS *de la richesse.*

MIROITER (rad. *miroir*) v. n. Réfléchir la lumière en scintillant : *La soie* MIROITE.

— Fig. Prendre, avoir un éclat séducteur. ‖ *Faire miroiter*, Montrer pour séduire : FAIRE MIROITER *aux yeux de quelqu'un un brillant avenir.*

Miroité, ée part. pass. Qui a des surfaces miroitantes : *La plaine est* MIROITÉE *de flaques d'eau.*

— adj. So dit d'un cheval bai à croupe marquée de taches plus brunes ou plus claires que le fond. Anton. MIROUTTE.

MIROITERIE (*ri*) n. f. Confection de miroirs. ‖ Atelier de miroitier. ‖ Commerce de miroirs.

MIROITIER (*ti-é*), **ÈRE** n. Industriel qui fait commerce de miroirs et qui leur donne la dernière façon, les prépare, les encadre avant de les livrer à l'acheteur.

— ENCYCL. Les *miroitiers* achètent les glaces toutes polies ; ils se chargent même quelquefois de l'étamage, ainsi que de la taillerie et des autres opérations, telles que la mise sur *parquet* et l'encadrement. Parmi les travaux les plus difficiles et les plus délicats du miroitier, on peut placer l'encadrement des miroirs à cadre en glace, imitant ce qu'on appelle les *glaces de Venise*, et l'étamage des miroirs concaves ou convexes. V. GLACE.

La corporation des miroitiers, créée en 1573 par Charles IX, fut, en 1611, réunie à celle des bimbelotiers et des lunetiers. V. LUNETIER.

MIROKOU, le Bouddha futur du bouddhisme japonais. Bien qu'il ne soit encore qu'un simple bodhisattva, on lui donne habituellement le titre anticipé de *Boutsou* ou Bouddha, en raison de son rang.

MIROLOGUE (*logh'* — du gr. *moira*, sort, et *logos*, discours) n. m. Chant élégiaque, en usage chez les Grecs modernes, pour pleurer la mort d'un parent. (Le *mirologue* des Grecs modernes rappelle le *thrène* des anciens (V. THRÈNE), ou les *roceri* corses. Il est chanté par des femmes, et ordinairement improvisé.)

MIROMESNIL (Armand-Thomas HUE **de**), homme d'Etat français, né dans l'Orléanais en 1723, mort à Miromesnil (Normandie) en 1796. Premier président du parlement de Rouen (1757), il fut exilé, ainsi que le corps qu'il présidait, par le chancelier de Maupeou. Maurepas, devenu ministre, le fit nommer garde des sceaux (1774). Il contribua au rappel des parlements, rédigea la déclaration du 24 août 1780 relative à l'abolition de la question préparatoire, combattit la politique de Turgot et celle de Necker, et fut remplacé, en 1787, par Lamoignon.

MIRON n. m. Mar. anc. Espèce de vaisseau à rames.

MIRON ou **MIRO**, famille française d'origine espagnole (Galico), dont plusieurs membres se sont distingués dans la médecine et surtout dans la magistrature : GABRIEL **Miron**, professeur de médecine à Montpellier, premier médecin de Charles VIII, en 1489, mourut en 1490 ; — FRANÇOIS **Miron**, frère du précédent, comme lui médecin de Charles VIII, qu'il accompagna dans son expédition de Naples ; — GABRIEL **Miron**, fils de François, médecin de Louis XII et de François Ier, chancelier d'Anne de Bretagne, puis de la reine Claude. [Il est l'auteur d'un livre intitulé : *De regimine infantium tractatus tres* (1514-1553)] ; — FRANÇOIS **Miron**, fils du précédent, médecin de Henri II, de François II et de Charles IX ; — GABRIEL **Miron**, seigneur de Beauvoir, fils du précédent. [Il fut conseiller au parlement de Paris en 1546, puis lieutenant civil] ; — FRANÇOIS **Miron**, fils du précédent, né et mort à Paris (1560-1609). [Il fut conseiller au parlement de Paris en 1585, puis maître des requêtes, président au grand conseil, chancelier du Dauphin, lieutenant civil et enfin prévôt des marchands de Paris de 1604 à 1606. Il établit une police exacte, construisit des quais, et fit bâtir la façade de l'ancien Hôtel de ville. On l'avait surnommé : *le Père du peuple*] ; — ROBERT **Miron**, frère du précédent, né à Paris en 1569, mort en 1641. [Conseiller au parlement en 1595, président aux requêtes du palais, conseiller d'Etat en 1604, prévôt des marchands en 1614, et président du tiers aux états généraux de 1614, il fut ensuite ambassadeur en Suisse et mourut intendant du Languedoc (1641)]. — A la même famille appartiennent : CHARLES **Miron**, évêque d'Angers, puis archevêque de Lyon, né en 1569, mort en 1628 ; — ROBERT **Miron**, maître des comptes, qui fut massacré en 1652, pendant les troubles de la Fronde.

MIRONTON, MIRONTAINE (*tèn'*), mots fantaisistes qui reviennent fréquemment dans les refrains populaires :

Malbrough s'en va t'en guerre,
Mironton, mironton, mirontaine.

MIROPOLIÉ, ville de la Russie méridionale (gouv. de Koursk), sur le Psiol, affluent du Dniéper ; 11.000 hab.

MIROTON n. m. Plat de tranches de bœuf déjà bouilli, que l'on accommode avec des oignons. ‖ *Miroton de fruits*, Espèce de compote.

— ENCYCL. Le bœuf, coupé en tranches minces, est mis dans un plat allant au feu. On prépare à part une sauce avec des oignons coupés en rondelles, que l'on fait blondir au beurre ; on les saupoudre de farine, on mouille avec du bouillon, et on laisse mijoter vingt minutes en tournant. Cette sauce, que l'on peut additionner d'une cuillerée de moutarde, est versée sur les tranches de bœuf, et l'on met le plat quelques minutes au four ou sur le fourneau modéré avec feu dessus.

MIROU n. m. Vaisseau à rames des Siamois.

MIROUTTE adj. Se dit des chevaux dont la robe, noire ou baie, est marquée de taches d'une couleur plus claire, par opposition au *cheval miroité.*

MIRPÈRE n. m. Genre d'insectes hémiptères, comprenant quatre espèces des régions chaudes de l'ancien monde. (Ce sont des coréides de la tribu des alydinés. Ces punaises allongées, à tête triangulaire, à pattes postérieures longues et renflées, vivent sur les plantes.)

MIRPOUR, ville du roy. de Cachemire, tributaire de l'empire anglais de l'Inde (prov. de Djammou, près du Pentch, affluent du Djelam ; 12.000 hab. Céréales.

MIRQUE (*mirk'*) n. m. Nom, à la Teste, d'un poisson appelé ailleurs *chien de mer.*

MIRTIL n. m. ou **MIRTILLE** n. f. Bot. V. AIRELLE.

MIR-WEIS, fondateur de la dynastie afghane d'Afghanistan et de Perse, né et mort à Kandahar (1675-1715). Il appartenait à la tribu de Khildji. Envoyé en Perse comme prisonnier, il devint le favori du roi Shah Hoseïn ; au retour d'un pèlerinage à La Mecque, il s'empara de Kandahar (1709), se déclara indépendant des Séfévis ou Sofis. Il rêvait de soumettre la Perse, quand il mourut.

MIRY (Charles), compositeur belge, né et mort à Gand (1823-1889). Il termina à Paris son éducation musicale, puis, de retour à Gand, devint chef d'orchestre au Grand-Théâtre et professeur de composition au Conservatoire. Il est le premier qui ait travaillé à la renaissance de l'opéra flamand. On lui doit, entre autres ouvrages dramatiques : *Brigitta* (1847) ; *Anne Mie* (1853 ; *Charles-Quint* (1856) ; *Maria van Burgondie* (1866) ; *Frans Ackermann* (1867) ; *le Mariage de Marguerite* (1867) ; *een Engel op Wacht* (1869) ; *die Koningen Avond* (1870) ; *la Saint-Lucas* (1870) ; *la Rose d'or ; le Poète et son idéal ; Twee Zusters*, etc. Il a écrit en outre trois ballets, plusieurs grandes cantates, la musique de nombreux vaudevilles, des symphonies, des ouvertures, plus de trois cents chants d'écoles, etc.

MIRZA (abrév. de *émirzadèh*, « fils de prince ») n. m. Prince, chez les Persans. V. MIRZASSE.

— En T. de modes. Sorte de pendant d'oreilles.

MIRZA (Mohammed-Mahdi-Khan-Astérabadi), historien persan, connu sous le nom de **Mohammed Mazenderani**, qui vécut au XVIIIe siècle ; il fut le secrétaire particulier du roi de Perse Nadir-Shah, qui l'envoya en ambassade à Constantinople. Il a écrit la vie de ce monarque. Le *Tarikh-i Nadiri* ou *Tarikh-i dji hankushoï Nadiri.* Il a été traduit en français par William Jones (1770).

MIRZA (Mohammed-Ali ou Alexander Kazem-Beg), orientaliste persan, né à Kecht (prov. du Ghilani), en 1803, mort à Saint-Pétersbourg en 1870. Converti au protestantisme, il entra au service de la Russie, et il est devenu enfin professeur à l'université de Saint-Pétersbourg. On lui doit, entre autres ouvrages : *Essai sur la littérature arabe* (1832) ; *Chrestomathie complète des dialectes turco-tartares* (1839) ; *Grammaire des langues turco-tartares* (1839-1846) ; le *Derbend Nameh* ou *Histoire du Derbend et Caghestan*, traduction du persan en anglais (1852) ; etc.

MIRZAPOUR, ville de l'empire anglais de l'Inde (Provinces du Nord-Ouest, prov. de Bénarès), sur le Gange ; 84.000 hab. Industries de la laque, des bronzes, des tapis. — Le district (13.527 kilom. carr. et 1.136.000 hab.) comprend les cultures de la vallée du Gange, la jungle du plateau qui la borde au S., les forêts des Kymore Hills, qui se poursuivent jusque dans la vallée de la Sône.

MIRZA SAM, prince et historien persan, né près d'Ispahan en 1517, mort près de Merv en 1576. Il était le fils cadet de Shah-Ismaïl Séfévi, fondateur de la dynastie sofie. Il exerça le gouvernement du Khorassan sous la tutelle de Dourmish-Khan et se révolta, en 1561, contre son frère Shah-Tahmasp, qui le fit jeter en prison. Il fut mis à mort en 1576, à l'avènement de Shah-Ismaïl II, avec tous les autres princes de sa dynastie. Mirza Sam a écrit, sous le titre de *Tohfèh-i Sami*, une biographie des poètes persans qui fait suite au *Béharistan* de Djami et au *Tezkéréh* de Dauletshah.

MIRZASSE (rad. *mirza*) n. f. Titre que certains voyageurs donnent aux princesses tartares et turkomanes.

MIS (*mi* — rad. *mettre*) n. m. Dr. anc. Indication du jour où un procès avait été mis au greffe.

— Hist. Nom donné quelquefois aux *missi dominici.*

MIS (*mi*), **ISE** part. pass. du v. Mettre.

MISAILLE (*za-ill* [*ll* mll.]) — rad. *mise* n. f. S'est dit pour Mise. ‖ Enjeu d'une gageure, déposé en mains tierces.

MISAINE (*zèn'* — de l'ital. *mezzana*, qui, au moyen âge, désignait la voile du mât de milieu ; de *mezzo*, médian) n. f. Mar. *Mât de misaine*, Mât de l'avant, situé entre le grand mât et le beaupré. ‖ *Voile de misaine* ou *Misaine*, Basse voile du mât de misaine. ‖ *Vergue, Hune de misaine*, Basse vergue et hune dépendant de ce mât. ‖ *Misaine-goélette*, Voile aurique du mât de misaine. (Toutes les manœuvres ayant trait au bas-mât, à la basse vergue et aux voiles, se distinguent par le qualificatif de « misaine » qu'on ajoute à leur nom : *Haubans, Bras* DE MISAINE, etc.

— Encycl. Le mât de *misaine* est le mât vertical le plus sur l'avant d'un navire, bien que, dans les débuts de la marine, ce nom eût été donné au second mât. Son gréement est en tout semblable à celui du grand mât; il porte comme lui un mât de hune et un mât de perroquet, appelé petits mâts de hune et de perroquet. Ses vergues

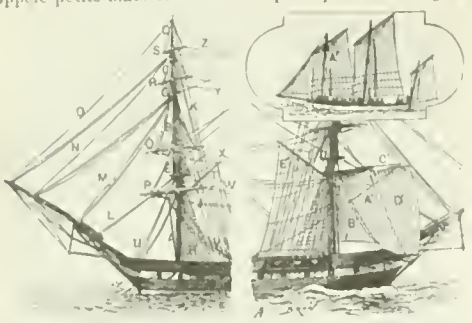

Misaine : A, bas-mât de misaine; — B, petit mât de hune; — C, mât de petit perroquet, — D, flèche de petit cacatois; — E, hune de misaine — G, barres de petit perroquet; — H, haubans de misaine; — J, galhaubans du petit mât de hune; — K, galhaubans de petit perroquet et galhaubans de flèche; — L, étai de misaine; — M, étai du petit mât de hune; — N, étai du mât de petit perroquet, — O, étai de flèche; — P, vergue de misaine; — Q, vergue de petit hunier; — R, vergue de petit perroquet; — S, vergue de petit cacatois; — T, corne de misaine-goélette; — U, amure de misaine; — V, écoute de misaine; — W, bras de misaine; — X, bras de petit hunier, — Y, bras de petit perroquet; — Z, bras de petit cacatois; — A', misaine voile de ; — B', cargue-point; — C', bout dehors de misaine; — D', bonnette de misaine ou bonnette basse; E', misaine-goélette.

sont : la misaine, la vergue de petit hunier, les vergues de petit perroquet et de petit cacatois. De ses différents capelages partent les drailles, sur lesquelles se hissent les focs. Le gréement en bras-balancines, palans de roulis, cargues, boulines est, comme pour le grand mât, absolument complet. Le mât de misaine a parfois une légère inclinaison sur l'horizon. Dans tous les navires à deux mâts, le mât de l'avant s'appelle « mât de misaine ».

Misamis, ville de Malaisie (Ile de Mindanao [archipel des Philippines]), sur la côte nord, à l'entrée de la baie d'Iligan; 5.430 hab. La province dont elle est le centre couvre 31.000 kilom. carr. et compte (moins les *Negritos* insoumis) 95.000 hab.

Misano in Villa Vittoria, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Forli], sur l'Ageoa; 2.889 hab.

misanthrope (du gr. *misanthrôpos*; de *miseîn*, haïr, et *anthrôpos*, homme) n. m. Individu qui hait le genre humain : *Le vrai* misanthrope *est un monstre.* J.-J. Rouss.. ‖ Par ext. Homme bourru, d'humeur sauvage.

— Carross. Sorte de voiture à une place appelée aussi désobligeante, qui était usitée au XVIIe siècle.

— Jeux. Sorte de jeu, plus souvent appelé solitaire.

— Adjectiv. Qui hait les hommes ou fuit leur société : *L'expérience rend* misanthrope. ‖ Qui est propre aux misanthropes : *Humeur* misanthrope. (On dit mieux misanthropique, dans ce dernier sens.)

Misanthrope (le), comédie en cinq actes, en vers, de Molière, représentée par la troupe du roi, sur le théâtre du Palais-Royal, le 4 juin 1666. C'est, au jugement de Voltaire, de J.-J. Rousseau, de d'Alembert, de Goethe, du critique Geoffroy, le grand chef-d'œuvre de Molière, la plus personnelle et la plus profonde de ses conceptions. Le *Misanthrope* est le cri d'une âme tourmentée du mieux, la confession d'un homme foncièrement vertueux et sincère.

Alceste rudoie son ami Philinte, coupable de démonstrations amicales envers un indifférent; il s'abstient de toute sollicitation dans un important procès où il est engagé; il se fait une affaire avec le bel esprit Oronte, pour avoir déclaré trop franchement son sonnet détestable. Ce misanthrope aime une coquette, Célimène. Il n'ignore pourtant pas ses défauts. Il blâme sa coquetterie et aussi sa médisance lorsqu'il l'entend ridiculiser le prochain avec Acaste et Clitandre, deux de ses prétendants. La prude Arsinoé, qui vient d'avoir un entretien aigre-doux avec Célimène, et qui a des vues sur Alceste, donne au misanthrope la preuve de l'infidélité de sa maîtresse en lui montrant une lettre qu'elle a écrite à Oronte. Alceste offre un moment son cœur à la sincère Eliante, cousine de Célimène. Mais Célimène n'a pas de peine à se justifier près du crédule Alceste. Malheureusement, Acaste et Clitandre produisent des lettres où il apparaît que Célimène s'est moquée de tous ses adorateurs. Ils la quittent tous. Resté le dernier, Alceste, qui vient de perdre son procès, engage Célimène à le suivre dans le désert, où il se retire. La coquette s'y refuse; Alceste s'enfuira seul dans la retraite, tandis que Philinte épousera Eliante. Les faits et incidents ne sont, à vrai dire, que de médiocre importance. Le vrai sujet de la pièce, c'est l'état d'âme d'Alceste, c'est la lutte de sa misanthropie contre l'optimisme de Philinte, l'amour du genre humain, de son aumônier sincère et de sa confidente, contre la coquetterie et la lâcheté de Célimène, le sain besoin de vérité contre tout ce les grimaces de la vie sociale. Chaque acte est marqué d'une maîtresse scène, promptement devenue célèbre : au premier, la scène du sonnet, avec la chanson du roi Henri; au second, la scène des portraits; au troisième, la scène de la prude et de la coquette; au quatrième, la scène de la lettre; au dernier, celle de la rupture. Molière jouait lui-même le rôle d'Alceste, sa femme celui de Célimène. Il y eut 34 représentations en cinq mois et demi jusqu'à la mort de l'auteur.

La comédie du *Misanthrope* est une source féconde de citations et d'allusions. En voici quelques-unes, que les lecteurs trouveront dans ce *Dictionnaire* :

Je ne dis pas cela. . . . .
L'ami du genre humain n'est point du tout mon fait...
. . . . . Le temps ne fait rien à l'affaire'...
Franchement, il est bon à mettre au cabinet.
. . . . . Un endroit écarté
Où d'être homme d'honneur on ait la liberté.
Allons, ferme, pousse, mes bons amis de cour'...

misanthroperie (*rî*) n. f. Forme ancienne de misanthropie.

misanthropie (*pî*) n. f. Haine du genre humain; caractère de misanthrope : *Si la vraie* misanthropie *existait, elle serait une folie.* ‖ Caractère d'une personne bourrue, qui fuit la société des hommes :

Mon idéal trompé fait ma *misanthropie.*
La Caussade.

— Encycl. Pathol. La *misanthropie* peut n'être qu'affective; elle n'a alors aucune signification morbide; mais, si elle est réelle, elle est un symptôme d'*hypocondrie* et peut conduire à la *lypémanie* ou au délire dépressif, et conséquemment à la démence. Ses causes sont habituellement les chagrins, les injustices, les excès. Son traitement est analogue à celui de la lypémanie.

Misanthropie et repentir, drame de Kotzebue (1789). — La femme d'un gentilhomme allemand, le baron de Mello, lui est enlevée par son secrétaire. L'époux trahi prend le monde en horreur et va vivre inconnu dans la solitude. Non loin de sa retraite, habite un certain comte Walker, qui dépense sa vie en bienfaits et que seconde dans ses œuvres charitables la femme de confiance de la comtesse, Mme Miller. Un jour, le misanthrope baron a l'occasion de sauver la vie au comte Walker, qui, pour lui témoigner sa reconnaissance, vient lui rendre visite, accompagné de Mme Miller. Celle-ci n'est autre que la baronne de Mello, qui, abandonnée par son séducteur, a ouvert les yeux sur sa faute et cherche à l'expier. Le baron, sensible au repentir de la malheureuse, lui rend sa place au foyer conjugal. On a reproché à cette pièce les faciles effets d'attendrissement, le manque de profondeur des caractères. Il faut en revanche reconnaître que l'auteur a su choisir un sujet adapté aux tendances de l'époque et le mettre habilement en scène.

misanthropique (*pik*) adj. Qui a le caractère de la misanthropie : *Humeur* misanthropique.

misanthropisme (*pissm'*) n. m. Misanthropie. (Inus.)

miscellanées (*mis'-sèl', né* — lat. *miscellanea;* de *miscere*, mêler) n. f. pl. Antiq. Ragoût grossier à l'usage des gladiateurs. ‖ Spectacles variés.

— Philol. Recueil d'ouvrages sur des objets divers de science et de littérature, n'ayant aucun lien entre eux. ‖ On dit quelquef. miscellanea et plus souvent mélanges.

miscelus (*miss-sé-luss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant cinq ou six espèces, répandues de l'Inde à la Nouvelle-Guinée. (Peu usité.)

mischio (*ski-o* — du lat. *miscere*, mêler) n. m. Variété de marbre d'Italie, de couleurs très variées.

Mischna (*mich-na*) n. f. Recueil de lois qui fait partie du Talmud.

mischnique (*mich-nik'*) adj. Qui a rapport à la Mischna. — n. m. Ecrivain faisant partie des auteurs hébraïques appelés mischniques.

miscibilité (*miss-si*) n. f. Caractère de ce qui est miscible : *La* miscibilité *de deux liquides, de deux métaux.*

miscible (*miss-sibl'* — du lat. *miscere*, mêler) adj. Que l'on peut mêler : *Deux liquides* miscibles.

miscie (*miss-si*) n. f. Juridiction d'un *missus dominicus*, sous les Mérovingiens et les Carolingiens.

miscodère (*miss*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant cinq ou six espèces des montagnes arctiques.

miscogastre (*miss, gasstr'*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type de la tribu des *miscogastrinés*, comprenant une vingtaine d'espèces des régions tempérées du globe.

miscogastrinés (*miss, gass*) n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères chalcidiens, renfermant le *miscogastre* et genres voisins. — *Un* miscogastriné.

miscophe (*miss* n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal, dont cinq se trouvent en France. (Les miscophes [*miscophus*] sont des sphégidés de la tribu des larrinés, de petite taille, et dont le corps étranglé rappelle celui des guêpes. Les uns sont roux et noirs comme le *miscophus bicolor;* les autres noirs *miscophus niger*, etc.)

miscus (*miss-kuss'* n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant une espèce habitant l'Europe septentrionale. (Les *miscus* sont petits, très allongés et étroits; ils vivent dans les lieux sablonneux. Le *miscus campestris*, long de 12 à 15 millimètres, roux et noir, se trouve surtout dans le nord de la France.)

Misdroy, bourg d'Allemagne (Prusse [Poméranie], dans l'île Wollin, sur le Pommerisches Haff; 2.000 hab. Station balnéaire fréquentée. Cabotage et pêcheries.

mise (subst. part. de *mettre* n. f. Action de mettre; son résultat : *La* mise *en place d'un meuble.* ‖ Action de faire passer à un certain état déterminé; son résultat : *La* mise *en bouteilles d'une pièce de vin. La* mise *au net d'un travail.*

— Absol. Action de mettre de l'argent dans une affaire, un jeu, etc. : *Carnet de* mises *et de recettes.*

— Manière de se mettre, de se vêtir : *Une* mise *simple.*

— Loc. div. *Mise en œuvre,* Action de commencer à exécuter : *La* mise en œuvre *des travaux urgents est soumise à de nutres formalités.* ‖ *Mise en jeu,* Emploi, usage : *La* mise en jeu *de forces contraires.* Toussenel. ‖ *Etre de mise,* Etre propre à être porté comme vêtement ou comme parure : *Le noir* est *toujours* de mise. — Avoir cours, en parlant d'une monnaie : *Les anciens louis ne* sont *plus* de mise. — Avoir de l'à propos, être recevable : *Un jeu où la probité n'*est *pas* de mise. (Ledru-Rollin.) — Pouvoir être présenté, avoir un extérieur convenable; avoir une utilité, un emploi possible : *Meurtre est un homme qui* est de mise *un quart d'heure de suite.* La Bruy. ‖ *Mise à pied,* Interdiction à un cocher de conduire, à un jockey de courir, pendant un temps déterminé, et, par ext., d'une façon générale, Retrait temporaire d'emploi, renvoi temporaire.

— *Mise bas,* Action d'une femelle qui met bas : *La* mise bas *d'une chienne.* ‖ Par ext. Vieux habits que l'on renonce à porter : *Donner sa* mise bas *à son domestique.* (Vieux.)

— Admin. *Mise en disponibilité,* Mesure administrative qui consiste dans la privation de l'exercice d'une fonction, sans révocation. ‖ *Mise à la retraite,* Action de retirer ses fonctions à un fonctionnaire, et de lui servir une pension de retraite.

— Arbor. Opération qui a pour but de hâter et d'intensifier la fructification.

— Artill. *Mise en batterie, Mise au recul,* Mouvement des canons ayant pour but de les pousser en batterie ou de les rentrer en dedans. ‖ *Mise de feu,* Inflammation volontaire de la charge d'un canon ou de toute autre arme de guerre.

— Comm. Apport, valeurs que chaque associé met dans le commerce, de manière à constituer le capital d'une société commerciale. (On dit dans le même sens mise de fonds.) ‖ *Mise en vente,* Action de mettre en vente, d'offrir une marchandise, un ouvrage quelconque, à un prix arrêté ou à débattre entre vendeur et acheteur. ‖ *Mise hors,* Sommes avancées par des tiers dans une entreprise. ‖ *La mise hors d'une somme,* L'action de la débourser.

— Constr. *Mise en ligne,* Disposition donnée à deux cordeaux sur lesquels on doit se guider en construisant un mur à parements verticaux.

— Dr. Enchère : *La dernière* mise *a été de 200.000 francs.* ‖ *Mise à prix,* Déclaration du prix minimum que l'on entend retirer d'une vente. ‖ *Frais et mise d'exécution,* Frais faits par un créancier pour employer son titre. ‖ *Mise en possession,* Acte judiciaire qui met en possession légale d'un bien. ‖ *Mise en demeure,* Sommation faite à quelqu'un d'avoir à s'acquitter d'une obligation. (S'emploie avec le même sens dans le langage commun.) ‖ *Mise en délibéré,* Jugement ordonnant un délibéré. ‖ *Mise en cause,* Formalité de procédure qui consiste, de la part du défendeur, à faire intervenir au procès, à rendre partie au jugement un tiers qui n'avait pas été assigné, et sur lequel le défendeur entend faire reporter tout ou partie des condamnations réparations, dommages-intérêts, etc., faisant l'objet de la demande. ‖ *Mise en accusation,* Déclaration qui met un prévenu en accusation. ‖ *Mise en jugement,* Déclaration qui met un accusé en jugement. ‖ *Mise en liberté,* Acte légal qui met un détenu en liberté. ‖ *Mise au secret.* V. secret.

— Dr. anc. Arbitrage : *Ne faire ni paix ni* mise. ‖ *Mise de fait,* Dans le nord de la France. Prise de possession judiciaire d'un bien par un héritier, un donataire, un acheteur.

— Jeux. Enjeu, argent déposé par tous les joueurs. ‖ *Sauver la mise, sa mise.* A défaut de bénéfices, Retirer au moins l'argent engagé. — Pop. : Sauver la mise *à quelqu'un,* Lui éviter un désagrément.

— Mar. *Mise à l'eau d'un navire,* Lancement de ce navire. ‖ *Mise en place des couples,* Redressement de ces couples.

— Mécan. *Mise en train,* Appareil servant à mettre la machine en marche, en permettant l'ouverture des orifices du tiroir. ‖ Action de mettre en marche une machine.

— Milit. *Première mise,* Somme allouée par l'Etat, soit pour constituer une *masse* individuelle ou collective qui sera ensuite entretenue par une allocation périodique, soit pour défrayer un militaire de certains frais motivés par un changement de situation, comme la première mise de harnachement à l'officier qui passe dans une position montée; soit enfin à titre de prime, comme la première mise d'entretien allouée aux sous-officiers rengagés, etc.

— Musiq. *Mise de voix.* Pour le chanteur, Manière d'émettre le son d'une façon normale et régulière.

— Optiq. *Mise au point,* Opération qui consiste à régler la position relative des différentes lentilles d'une lunette ou d'un instrument d'optique du même genre, de manière à assurer la netteté de la vision.

— Photogr. *Mise au point,* Action de régler la distance de la plaque photographique à l'objectif, de telle manière que l'image obtenue sur la plaque soit parfaitement nette.

— Sculpt. *Mise au point,* Opération qui a pour but de reproduire exactement, dans un bloc de pierre ou de marbre, un modèle en terre ou en plâtre.

— Techn. Pièce de fer ou d'acier, façonnée pour être soudée à la forge sur une autre pièce de mêmes dimensions. ‖ Bassin carré, dans lequel on met refroidir le savon cuit. ‖ Trou conique, par lequel on introduit la moutarde en grains dans le moulin. ‖ Pièce de fer préparée pour être soudée à une masse ou à un morceau de fer qu'elle servira à manœuvrer. ‖ Pièce de bois que le papetier met sous sa presse. ‖ Disposition donnée aux pièces de bois d'un train à flotter. ‖ *Mise en état,* Opération qui a pour but de répartir à chacun les bois qui, faisant partie d'un train flotté, appartiennent aux intéressés. ‖ *Mise en carte,* Opération préliminaire de la fabrication des tissus façonnés, qui a pour objet principal de représenter, sur un papier spécial, les effets de croisements que doivent former tous les fils. (V. tissage.) ‖ *Mise en corde* ou *Mise à cheval.* Dans le tissage, Opération qui consiste à rallonger la chaîne lorsqu'elle arrive à la dernière étente. — Cordo munie d'un crochet qui sert à cette opération. ‖ *Mise en forme,* Opération qui consiste à mettre un ouvrage sur la forme où il doit être achevé. ‖ *Mise en feu,* Ensemble d'opérations que l'on exécute au moment d'allumer les feux d'un fourneau. ‖ *Mise hors,* Suspension de la marche d'un fourneau. ‖ *Mise dedans,* Opération qui a pour but d'assembler provisoirement les diverses pièces de bois d'une charpente au moyen de *chevilles d'assemblage.*

— Théâtr. *Mise en scène,* Préparatifs nécessaires à la représentation d'une pièce dramatique : *Frais de* mise en scène. ‖ Disposition donnée aux décors, place assignée aux personnages qui se trouvent sur la scène : *Auteur qui entend bien la* mise en scène. — Fig. Apparat, disposition prise pour donner de l'éclat à quelque chose : *Le beau n'a pas besoin d'une grande* mise en scène. G. Sand.

— Typogr. *Mise en pages,* Action de réunir les différents paquets de composition et de les placer par ordre pour en faire des pages. ‖ *Mise en casse,* Action de remplir les cassetins d'une casse. ‖ *Mise en train,* Ensemble des opérations qui précèdent le tirage et en assurent la perfection. ‖ *Mise bas.* Dans l'arg. typogr., Grève.

— Encycl. Arbor. *Mise à fruit.* On sait que les fleurs sont des rameaux avortés, et que la floraison et la fructification sont consécutives au ralentissement de la végétation feuillue. On conçoit, par suite, que les opérations qui tendent à diminuer la vigueur des jeunes sujets aient pour conséquence de hâter leur mise à fruit. Parmi ces opérations, il convient de citer en premier lieu la taille annuelle des rameaux, puis l'arcure, le cassement, la torsion, l'incision annulaire, la ligature, le pincement, etc. D'autres fois, au moment du repiquage, on supprime le pivot, et l'on écourte les racines des sujets et semis, ou bien on retranche une partie des racines des arbres trop vigoureux, ou même on arrache ces arbres, puis on les replante. D'autres fois encore (mais, alors, on procède suivant une méthode de principe tout différent), on greffe, sur les arbres stériles, des boutons à fruit.

— B.-arts. *Mise au point.* Quand le sculpteur a fait son modèle en terre, il lui reste à l'exécuter en pierre ou en marbre et à recopier son propre modèle. Il y a dans ce travail une suite d'opérations qui demandent de la patience, du soin, mais qui présentent peu d'attraits pour l'artiste ; il n'est pas toujours certain d'arriver du premier coup à une copie exacte de son propre modèle. On emploie, pour copier ou pour grandir, un procédé qui se nomme la *mise au point,* et dont la pratique est connue, dans la plupart des cas, à des hommes spéciaux appelés *praticiens.* Le praticien divise mentalement la figure du modèle en plusieurs grandes parties et détermine sur les points saillants, correspondant à l'axe du sujet et formant le sommet de chacune de ces parties, une indication qu'on nomme *point de repère.* Ces points une fois tracés, il prend avec un compas à trois pointes la distance qu'il y a entre eux, puis il la reporte et la marque sur le bloc. Si le modèle doit être grandi, il reporte ses mesures sur une règle et les multiplie autant de fois que l'ouvrage exécuté doit contenir les dimensions du projet ; puis, reprenant de nouveau sur la règle où il a opéré cette multiplication la mesure qui en résulte, il en fixe l'indication sur la pierre ou le marbre. Cette première opération faite, il applique une règle pliante sur le modèle en tenant chaque bout posé sur l'un des points de repère, et de manière à se rendre un compte très exact de la ligne principale dans laquelle est enfermé le contour ; quand cette ligne a été ainsi déterminée, le praticien dégrossit, c'est-à-dire qu'il taille le bloc en lui donnant la forme élémentaire du sujet. Il vérifie ensuite avec le compas sa première opération pour s'assurer que les points de repère correspondent fidèlement et que le relief est semblable ou qu'il contient les mêmes proportions. Ces points sont respectés jusqu'à la fin du travail, et on réserve, en taillant le bloc, un petit cône qui le soutient. Quand la pièce a été dégrossie comme il vient d'être dit, on l'ébauche en continuant de la mettre au point. Partant de chacun des points de repère, on prend de nouvelles mesures qu'on reporte comme les premières et qui doivent toutes correspondre entre elles dans tous les sens. Le praticien termine son travail en divisant chacune des mesures qu'indiquent les grands plans en de nouvelles mesures plus rapprochées ; le sculpteur n'a plus ensuite, pour achever définitivement son œuvre, qu'à parfaire le modelé et les détails.

Les peintres et les dessinateurs, sous le nom de *mise aux carreaux,* se servent d'un procédé analogue pour copier un modèle, soit pour le grandir ou pour le réduire. V. fig., au mot CARREAU.

— Comptab. V. SOCIÉTÉ.

— Dr. *Mise à prix.* C'est l'indication du prix auquel un immeuble, ou même un objet mobilier, est mis en vente publique et s'offre à la concurrence des enchères. La mise à prix, point de départ de l'enchère, doit être couverte, c'est-à-dire dépassée par les offres. Le plus et dernier offrant demeure adjudicataire.

En matière de saisie immobilière, c'est le créancier qui fixe lui-même la mise à prix de l'immeuble dont il poursuit contre son débiteur la vente publique ; mais, s'il ne se présente pas d'enchérisseur à l'audience fixée pour l'adjudication, l'immeuble est adjugé au créancier poursuivant, sur sa mise à prix. Lorsqu'il s'agit de ventes d'immeubles appartenant à des mineurs ou dépendant d'une succession acceptée sous bénéfice d'inventaire, la mise à prix est fixée par le tribunal. Dans les ventes à la criée de meubles saisis sur un débiteur, c'est, en principe, l'officier ministériel chargé de la vente qui détermine la mise à prix.

Mise au tombeau (LA), titre sous lequel on désigne le plus généralement des tableaux et des bas-reliefs représentant soit le Christ déposé de la croix, soit le Christ enseveli. Ce fut surtout pendant le XVe, le XVIe et le XVIIe s. que l'usage se répandit dans les diverses écoles de représenter le *Christ mort,* déposé de la croix et pleuré par les anges, par la Vierge, par saint Jean et les saintes femmes.



La Mise au tombeau, d'après Titien.

Ce sujet pathétique porte en Italie le titre de *Pietà.* (V. ce mot.) On possède des *Christs morts, déposés de la croix, soutenus par des anges, pleurés par la Vierge, portés au tombeau,* de Raphaël (palais Borghèse), Mantegna, peintures (au Vatican, à Berlin, à Milan), Schiavone (Dresde), le Caravage (Vatican), Annibal Carrache (galerie Carlisle, Angleterre), Ribalta (Madrid), Rubens (à Vienne, à Anvers et à l'Escurial), Francia (musée de Turin), Bassan (Offices), Frère Simplicius de Vérone (Offices), Guerchin (musée de Naples), Daniel de Volterre (musée de Naples), Giotto (église de la Madonna dell' Arena, à Padoue), F. Baroccio (galerie de Dresde), Palmale Jeune (musée de Naples et Belvédère), Titien (Académie des beaux-arts de Venise et Louvre), Tintoret (Belvédère, à Venise et Louvre), Andrea del Sarto (musée de Vienne), Annibal Carrache (Belvédère et Louvre), L. Carrache (Louvre), Giov. Bellini (Offices et musée de Berlin), P. Véronèse (musée de Berlin), Rosso del Rosso (Louvre), Holbein (musée de Bâle), Diepenbeek (Belvédère), J. Van Eyck (Belvédère), Van Dyck (Louvre, musées d'Anvers, de Madrid, etc.), Le Brun, S. Vouet (Louvre), Eugène Delacroix, Paul Delaroche, Henri Lévy, Henner, Carolus Duran, etc.

MISÉLIE (*li*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères nocturnéliens, famille des apamidés, comprenant quelques espèces dont deux se trouvent en France. Les misélies [*miselia*] sont des nocturnelles à ailes de tons sombres marqués de dessins très nets [*miselia oxyacanthæ,* du midi de la France] qui peuvent devenir d'une nuance uniformément brune dans la variété anglaise *capucina.*)

MISÈNE (CAP) [le *Misenus* des Romains, auj. *Cabo Miseno*], cap d'Italie, entre les îles de Nisida et de Procida. Autrefois, exista sur ce point une ville de même nom qui était la station de la flotte romaine, destinée à maintenir la sûreté des mers et des côtes de la Méditerranée occidentale. Sur le promontoire s'élevaient de belles maisons de plaisance ; entre autres, celle de Lucullus, qui appartint depuis à Tibère et où cet empereur périt étouffé. Pline le naturaliste commandait la flotte de Misène, lors de l'éruption du Vésuve (79) qui causa sa mort.

MISÈNE (lat. *Misenus*). Myth. Troyen, fils d'Éole, dont Virgile a conté l'histoire. Il avait d'abord été l'écuyer d'Hector. Après la mort de ce héros, il s'attacha à Énée. Il fut le trompette des Troyens fugitifs. Il voulut défier les dieux avec son instrument ; un Triton le précipita dans la mer. Les Troyens trouvèrent son cadavre sur le rivage et lui firent des funérailles solennelles. On plaçait son tombeau sur le cap du même nom. V. pl. haut.

MISÉNITE (du n. géogr. *Misène*) n. f. Sulfate hydraté naturel de potasse.

MISER v. a. Fam. Déposer une mise, un enjeu : MISER *une grosse somme.* ‖ Absolum. : *Chaque joueur* MISE *avant le coup.*

— Enchérir : *Vente aux enchères où personne ne* MISE.

MISÉRABILITÉ n. f. Caractère de ce qui est misérable : *La* MISÉRABILITÉ *de mes compositions.* (Champfleury.)

MISÉRABLE (du lat. *miserabilis,* même sens) adj. Malheureux, digne de pitié : *On est d'autant plus* MISÉRABLE *qu'on est tombé de plus haut.* (Pasc.)

> Plaignez, n'outragez pas le mortel *misérable*
> Qu'un oubli d'un moment a pu rendre coupable.
> VOLTAIRE.

Pauvre, manquant des ressources de la vie : *Secourez les hommes* MISÉRABLES.

— En parlant des choses, Qui est de nature à exciter la pitié : *Si la servitude est* MISÉRABLE, *la royauté ne l'est pas moins.* (Fén.) ‖ Déplorable, vivement regrettable : *Faire une fin, une mort* MISÉRABLE.

— Par ext. Qui est propre aux personnes misérables : *Des vêtements* MISÉRABLES. *Un logement* MISÉRABLE. ‖ Qui a peu de prix ou d'importance : *Se brouiller pour un* MISÉRABLE *louis.* ‖ Qui a très peu de mérite, en parlant d'une personne ; de valeur, en parlant d'une chose : *Un* MISÉRABLE *sonnet.* ‖ Qui a peu de solidité, de fondement : *De* MISÉRABLES *raisons.*

— Vil, méprisable : *Le règne de Louis XV est l'époque la plus* MISÉRABLE *de notre histoire.* (Chateaubr.) ‖ Méchant, indigne : *Faut-il être* MISÉRABLE *pour s'enrichir du bien des pauvres !*

— Substantiv. Personne digne de pitié par ses malheurs ou par sa pauvreté : *Il vaut mieux s'exposer à l'ingratitude que de manquer aux* MISÉRABLES. (La Bruy.) ‖ Personne de basse condition : *Les* MISÉRABLES *ont fait souvent de grandes choses.* ‖ Personne vile, méprisable, de mœurs basses ou corrompues, méchante ou criminelle : *Un* MISÉRABLE, *capable de tout.* ‖ S'emploie quelquef. avec le sens d'une injure vague dont l'intention ne peut être déterminée que par le contexte : *Attends, petit* MISÉRABLE !

— ALLUS. LITTÉR. :

> Selon que vous serez puissant ou *misérable,*
> Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

Vers de La Fontaine dans la fable *les Animaux malades de la peste.* V. ANIMAL.

Misérables (LES), roman de V. Hugo (1862). — La pensée du livre est exprimée dans la *Préface :* « Tant qu'il existera, par le fait des lois et des mœurs, une damnation sociale... ; tant que les trois problèmes du siècle : la dégradation de l'homme par le prolétariat, la déchéance de la femme par la faim, l'atrophie de l'enfant par la nuit, ne seront pas résolus... ; tant qu'il y aura ignorance et misère, les livres de la nature de celui-ci ne seront pas inutiles. » La donnée essentielle est l'histoire de Jean Valjean le forçat, de sa chute dans l'enfer social et de sa rédemption morale, de son ascension vers la lumière, au prix de quel héroïsme et de quelles souffrances ! L'œuvre, qui est d'une richesse et d'une ampleur démesurées, est divisée en cinq parties : *Fantine, Cosette, Marius, l'Idylle rue Plumet et l'Epopée rue Saint Denis, Jean Valjean.* A défaut d'une analyse impossible, citons les plus fameux épisodes : l'admirable portrait de Mgr Myriel, évêque de Digne, qui met dans l'âme obscure du forçat la petite lumière dont elle sera plus tard illuminée tout entière ; la dramatique peinture du plus terrible cas de conscience qui se soit offert aux scrupules d'un honnête homme *une Tempête sous un crâne*) ; le séjour du forçat évadé et de sa fille adoptive au couvent de Picpus ; la chasse féroce à travers les égouts de la capitale ; le merveilleux récit, véritable épopée en prose, de la bataille de Waterloo ; le tableau de la barricade de la rue Saint Denis ; etc. A travers les splendeurs du récit, semé d'opulentes digressions, se détachent quelques figures de haut relief : celle de l'évangélique et sublime évêque Myriel, placée au seuil du livre ; le policier Javert, type immortel de l'obéissance passive au devoir ; Gavroche, le gamin de Paris, souffreteux, gouailleur et héroïque ; l'affreux ménage des Thénardier ; Fantine, la fille mère ; Marius et Cosette, dont le bonheur sera l'œuvre de Jean Valjean ; etc. Les *Misérables,* en dépit de l'outrance de la thèse, n'en sont pas moins une œuvre admirable d'intérêt, de générosité, de couleur.

MISÉRABLEMENT adv. D'une façon misérable.

MISÉRATION *si-on* — du lat. *miseratio,* même sens) n. f. Sentiment de pitié, de miséricorde. (Vx.)

MISÈRE (du lat. *miseria,* même sens) n. f. Etat digne de pitié : 1° par le malheur : *La* MISÈRE *de Napoléon à Sainte-Hélène ;* 2° par la pauvreté : *La* MISÈRE *porte au désespoir.* (Pasc.) ‖ Chose pénible, ennuyeuse : *C'est une* MISÈRE *que d'avoir affaire aux gens de loi.*

— Par ext. Personnes misérables : *Secourir la* MISÈRE.

— Fam. et au plur. Bagatelle, chose peu importante : *Ce ne sont souvent que des* MISÈRES *qui font naître l'amour.* (Mme d'Arconville.) ‖ Chose sans mérite, sans valeur : *Que de* MISÈRES *l'on imprime !* ‖ Chose fâcheuse et digne de pitié : *La richesse a ses* MISÈRES.

— Poétiq. Infortune, pauvreté personnifiée :

> La vile Oisiveté est fille de *Misère.*
> A. DE MUSSET.

— Fig. Faiblesse, impuissance, vanité, néant : *La* MISÈRE *de l'homme se conclut de sa grandeur.* (Pasc.) ‖ Vice, défaut moral ou intellectuel : *La pensée a ses audaces, ses résolutions, ses splendeurs, ses* MISÈRES. (Mallefille.)

— Pop. *Misère et compagnie,* Gens qui n'ont avec eux que la misère.

— Loc. fam. *Collier de misère,* Travail constant et ennuyeux. ‖ *Crier misère,* Se plaindre de son indigence vraie ou prétendue. — Indiquer la pauvreté : *Habit rapiécé qui* CRIE MISÈRE. ‖ *Faire des misères,* Se livrer à des taquineries impertunes.

— Ascét. *Vallée de misère,* La terre, où les hommes sont livrés à toutes sortes de maux.

— Chir. *Lit de misère,* Lit sur lequel on place une femme qui va accoucher, un malade qu'on va opérer.

— Hist. *Vallée de misère,* Nom qu'on donnait encore, au XVIIIe siècle, aux quartiers de la rive droite à Paris.

— Jeux. *Grande misère,* Coup que l'on gagne, au boston, en ne faisant pas une seule levée, mais en se débarrassant de toutes ses cartes. ‖ *Petite misère,* Coup que l'on gagne en faisant une seule levée. ‖ *Misère des quatre as,* Coup que l'on peut jouer seulement lorsqu'on a les quatre as et dans lequel on ne doit pas faire de levées. ‖ *Misère sur table,* Coup qui se fait en montrant toutes les cartes que l'on a en main.

— Mar. Sobriquet donné aux mousses des navires de commerce.

— Méd. *Misère physiologique,* Etat de dénutrition générale de l'organisme.

— Mythol. rom. *Déesse de la misère,* Fille de l'Erèbe et de la Nuit.

— Ornith. Nom vulgaire du rouge-gorge. ‖ On l'appelle encore BONHOMME MISÈRE.

— SYN. **Adversité, détresse,** etc. V. ADVERSITÉ. ‖ **Indigence, pauvreté** V. INDIGENCE. ‖ **Babiole, bagatelle,** etc. — ANTON. **Bonheur, richesse, grandeur, puissance, importance.**

— ENCYCL. Pathol. La *misère physiologique* est l'état d'un organisme dont l'activité fonctionnelle et la résistance vitale sont diminuées par l'effet de causes autres que les maladies ou les traumatismes. Ces causes sont l'inanition, les intoxications alimentaires, la malpropreté, la fatigue et le surmenage, l'encombrement, etc. Le traitement en est purement hygiénique.

Misères de la guerre (LES). Jacques Callot fit, sous ce titre, deux séries de gravures : la première, *les Petites Misères,* composée seulement de six petites planches, parut en 1633, l'année même de la prise de Nancy par les Français ; la seconde est triple en grandeur et en nombre ; on l'appelle *les Grandes Misères.* Toutes les phases de la guerre y sont parcourues : l'aspect du camp, la mêlée, le village dévasté ou la maraude en grand ; puis viennent les scènes de pillage, de meurtre, de viol ; les lieux les plus sacrés ne sont pas même respectés ; une abbaye de femmes devient un théâtre d'horribles exploits. Heureusement, pour consoler de ces scènes d'horreur, l'artiste a montré dans quelques-unes le châtiment : c'est la justice prévôtale qui, de temps en temps, pend, roue, ou fait passer par les armes quelques bandits ; ou bien ce sont les paysans qui massacrent les traînards.

MISÉRER (rad. *misère* — vx mot du XIIIe s., repris de nos jours. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Il misère. Qu'ils misèrent,* v. n. Vivre pauvrement, misérablement : *Il* MISÉRAIT *donc et attendait.* (G. Clemenceau.)

MISÉRÉ ou **MISERERE** (*zé-ré-ré* — mot lat. signif. *aie pitié*) n. m. Psaume de David, dont la traduction de la Vulgate commence par le mot *miserere.* ‖ Par ext. Temps que dure la récitation d'un miséréré, temps très court : *Il y demeure un* MISÉRÉRE.

— Fam. Plainte, jérémiade. ‖ *Chanter le miséréré,* Se plaindre.

— Loc. prov. : *En avoir depuis miséréré jusqu'à vitulos,* Etre bien battu (par allusion à l'habitude de certains moines de se donner la discipline pendant la récitation du psaume *miserere,* qui se termine par le mot *vitulos*). ‖ *Dire tout depuis miséréré jusqu'à vitulos,* Ne rien omettre. (Vx.)

— Pathol. *Colique de miséréré.* V. COLIQUE.

— ENCYCL. Musiq. Le psaume L a été mis en musique, sous le nom de *Miserere,* par une foule de compositeurs. C'est avec une grande solennité que le *Miserere* est chanté à Rome, dans la chapelle Sixtine, les mercredi, jeudi et vendredi de la semaine sainte. Les *Miserere* d'Allegri, Baj et Baini y sont seuls exécutés. C'est à son admirable *Miserere* surtout qu'Allegri doit l'immense renommée qui s'est attachée à son nom depuis trois siècles. Ce *Miserere* est à deux chœurs, dont l'un à quatre voix, l'autre à cinq. Il était interdit, sous peine d'excommunication, d'en prendre ou d'en donner copie. Assistant à la Sixtine à une audition du *Miserere* d'Allegri, Mozart parvint, par un effort prodigieux, à le fixer si bien dans sa mémoire qu'en rentrant chez lui il l'écrivit au courant de la plume. Et, le surlendemain, à une seconde audition qu'il suivait sur son manuscrit dissimulé au fond de son chapeau, il n'eut qu'à redresser deux ou trois légères erreurs. Depuis lors, le *Miserere* d'Allegri a été publié par Burney, Choron, etc.

MISÉREUX (*reû*, EUSE (rad. *misère* — vx mot repris de nos jours, pour donner à *misérable* un synonyme qui n'ait jamais le sens de *vil, méprisable*) n. Pauvre, sans ressources : *Il est d'autres parias que les* MISÉREUX *en bourgeron.* (Séverine.)

MISÉRICORDE (lat. *misericordia*) n. f. Vertu qui porte à plaindre et à soulager les misères d'autrui : *La justice des reines, c'est d'exercer la* MISÉRICORDE. Marie Leczinska. ‖ Vertu qui pousse à pardonner ce que l'on a le pouvoir et le droit de punir : *L'esprit de Jésus est un esprit de paix, de* MISÉRICORDE *et d'amour.* (Lamenn.) ‖ Par ext. Pardon accordé par pure bonté : *Obtenir* MISÉRICORDE.

— Loc. fam. : *Jours de miséricorde.* Jours de relâche, de congé, de vacance. Peu us.) ‖ *Crier miséricorde,* Pousser de grands cris arrachés par la douleur. *Etre à la miséricorde de quelqu'un,* Etre à sa merci. ‖ *Se remettre, s'abandonner à la miséricorde de quelqu'un,* Se couler à sa pitié.

— Interjectiv. Cri par lequel on implore le pardon ou la pitié, on exprime la douleur.

— Archéol. Dague de guerre ainsi appelée parce qu'on s'en servait pour en menacer l'ennemi abattu et l'obliger à se rendre en demandant merci ou miséricorde.

— Dr. anc. *Préférant miséricorde à justice.* Formule usitée dans les lettres de rémission et d'abolition.

— Hist. ecclés. Repas que les chartreux font une fois

par semaine avec du pain et de l'huile. ‖ Vestiaire des mêmes religieux. ‖ Mesure de vin plus grande que la mesure ordinaire, que l'on accordait aux religieux dans quelques occasions exceptionnelles. ‖ Salle pour recevoir les hôtes dans certaines communautés. ‖ *Sœurs de la Miséricorde*. V. la partie encycl.

— Liturg. Saillie fixée au siège mobile d'une stalle, et qui permet à ceux qui assistent à l'office de s'asseoir légèrement sans quitter en apparence la position verticale, aux moments où la rubrique ne permet pas qu'on soit réellement assis. ‖ *Dimanche de la miséricorde*. Deuxième dimanche après Pâques, parce que l'introït de la messe de ce jour commence par le mot *misericordia*.



A, miséricorde (liturg.).

— Mar. *Ancre de miséricorde*, Ancien nom de la maîtresse ancre.

— Mythol. Divinité romaine personnifiant la Pitié.

— Relig. Attribut de Dieu, par lequel il pardonne ce qu'il pourrait punir.

— Théol. *Œuvres de miséricorde*, Bonnes œuvres ayant pour objet le soulagement du prochain. ‖ *Œuvres de miséricorde corporelle*, Celles qui concernent les besoins matériels du prochain. (*Il y a sept œuvres de miséricorde corporelle :* donner à manger ou à boire à ceux qui en ont besoin, — donner des vêtements à ceux qui n'en ont pas, — aller voir et soulager les malades, — racheter les captifs, — visiter les prisonniers, — loger les pauvres et les voyageurs, — ensevelir les morts.) ‖ *Œuvres de miséricorde spirituelle* (il y en a sept aussi : instruire les ignorants, — convertir les pécheurs, — consoler les affligés, — donner de bons conseils à ceux qui en ont besoin, — supporter les défauts d'autrui, — pardonner à ses ennemis, — prier pour les morts et pour les vivants, même pour ceux qui vous persécutent).

— Prov. et loc. prov. : **Rimer comme hallebarde et miséricorde.** V. hallebarde. ‖ **A tout péché miséricorde,** Il n'est pas de faute indigne de pardon.

— Syn. **Commisération, compassion,** etc. V. commisération. ‖ **Merci.**

— Encycl. Archéol. Les *miséricordes* ont varié de forme suivant les temps; leur caractère commun est dans la force de la lame souvent renflée à son extrémité en perce-mailles. En style d'amateur, on donne ordinairement le nom de « miséricorde » à de larges dagues du XVIe siècle, dont la lame ressemble, en plus court, à celle des *cinquedea* vulgairement et faussement appelées *langues-de-bœuf*.


Miséricordes.

— Hist. ecclés. Le nom de *miséricorde* est porté par plusieurs communautés de religieuses, dont les principales sont : les *Sœurs de la Miséricorde de Jésus*, qui, instituées, en 1692, à Québec, se vouent au service des hôpitaux dans toute l'étendue du Canada; les *Sœurs de la Miséricorde*, instituées, en 1848, à Montréal, pour soigner à domicile les malades pauvres et recueillir les filles repenties; les *Sœurs de la Miséricorde* de Séez (Orne), établies en 1825, pour remplir l'office de gardes-malades, et répandues dans l'ouest de la France. Il y a également, dans les départements de l'Ouest, diverses congrégations locales de *Sœurs hospitalières de la Miséricorde*.

L'*Œuvre de la Miséricorde*, fondée à Paris, en 1822, par Mlle du Martray, est destinée à venir en aide aux pauvres honteux de la capitale. Il ne faut pas la confondre avec une société secrète du même nom, condamnée, en 1813, par le pape Grégoire XVI, qui eut pour premier chef Pierre-Michel Vintras, et se recruta surtout à Bayeux et dans les environs. Ses adeptes croyaient à l'apparition prochaine d'une nouvelle Église, fondée par le Saint-Esprit.


Sœur de la Miséricorde.

— Iconogr. Les anciens avaient déifié la *Miséricorde* et lui avaient élevé des temples. L'art chrétien a souvent représenté les sept œuvres de miséricorde corporelle. Andrea Pisano a sculpté les *Sept œuvres de miséricorde* sur la porte du campanile de la cathédrale de Florence. Le même sujet a été traité par Santi di Tito, dans l'église de la Misericordia, à Florence; par Franz Franck le Vieux (ancienne galerie Fesch : par David Teniers (cinq tableaux différents); etc. Cornelius a placé, en guise de *predella*, au-dessous de ses grandes fresques du Campo-Santo de Berlin, la *Destruction du genre humain* et la *Jérusalem céleste*, deux compositions retraçant diverses *Œuvres de miséricorde*. Parmi les *Œuvres de miséricorde* représentées en sculpture ou en terre cuite, il faut mentionner les sept compositions (frises dues à l'école des Robbia, qui décoraient l'hôpital de Pistoie, et dont les reproductions se trouvent à Paris, à l'École des beaux arts.

MISÉRICORDIEUSEMENT adv. D'une façon miséricordieuse.

MISÉRICORDIEUX (*di-eû*), **EUSE** adj. Qui a de la miséricorde : *Celui qui n'aura pas été* MISÉRICORDIEUX *sera jugé sans miséricorde.* (Bible.)

— Substantiv. Personne miséricordieuse : *Bienheureux les* MISÉRICORDIEUX. (Evangile.)

MISGURNE (*miss*) n. m. Nom vulgaire de la loche d'étang. V. loche.

MISILMERI, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Palerme], sur la Bagaria; 10.748 hab. Marbre rouge.

MISIONES, territoire de la république Argentine. V. Territoire des Missions.

MISITHÉE, homme d'État romain, mort en 243 de notre ère. Il fut préfet du prétoire de son gendre l'empereur Gordien III, rétablit la discipline dans l'armée, se distingua dans la guerre contre Sapor et mérita le surnom de **Père de la patrie.** On soupçonne qu'il fut assassiné par Philippe l'Arabe, qui obtint sa succession.

MISKAL (*miss*) n. m. Métrol. Monnaie d'or du Maroc, appelée aussi MITKUL et DUCAT.

MISKOLC ou **MISKOLCZ**, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie mérid.), ch.-l. du comitat de Borsod, sur la Svinva, dans la vallée du Sajo, affluent de la Theiss; 27.000 hab. Commerce de grains et bestiaux. Aux environs, éducation d'abeilles, métallurgie du fer. Vignobles fournissant des produits estimés. Miskolc est le chef-lieu de deux districts : l'un, celui de Felsö-Szakasz, peuplé de 22.535 hab.; l'autre, celui de Also-Szakasz, peuplé de 22.315 hab.

MISLOCQ (*slok'*) n. f. Arg. Comédie.

MISNIE ou **MARGRAVIAT DE MEISSEN**, sur l'Elbe, ancien fief de l'empire allemand, fondé par le roi de Germanie Henri Ier (928) pour coloniser le pays des Slaves Daleminziens. La Misnie forme aujourd'hui le centre du royaume de Saxe. Principales villes : *Meissen*, Dresde, Pirna, Schandau. Les margraves de Misnie, de la maison de Wettin, acquirent en 1422 la dignité électorale de Saxe.

Misogallo (IL) [ou *l'Ennemi des Français*], ouvrage en prose et en vers, de Vittorio Alfieri (Florence, 1799). — Ce volume célèbre du grand poète italien lui a été inspiré par sa haine contre l'occupation française. L'auteur n'est point exempt d'injustice et d'égoïsme; il se souvient trop des persécutions qu'il a éprouvées, de sa fortune perdue, mais plusieurs de ses sonnets sont des modèles de verve et de bon sens, et son *Dialogue entre Robespierre et Louis XVI* est l'un des plus beaux morceaux d'improvisation *ab irato* qui aient jamais été écrits.

MISOGAME (du gr. *misein*, haïr, et *gamos*, mariage) n. et adj. Se dit d'une personne qui bait le mariage.

MISOGAMIE (*mi* — rad. *misogame*) n. f. Haine du mariage.

MISOGYNE (*ji'n* — du gr. *misogunê*; de *misein*, haïr, et *gunê*, femme) n. et adj. Se dit de l'homme qui hait les femmes.

MISOGYNIE (*ji-nî* — rad. *misogyne*) n. f. Haine de la femme.

— Pathol. Perversion sexuelle dans laquelle l'homme éprouve une répulsion morbide pour les rapports sexuels normaux.

MISOLAMPE (*lamp'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant six espèces propres à l'Espagne et à la Barbarie. (Les misolampes [*misolampus*] sont des hélopinés de taille médiocre, noirs, trapus, gibbeux, qui vivent dans le bois pourri des conifères.)

MISOLOGIE (*ji* — rad. *misologue*) n. f. Haine de la raison ou du raisonnement : *Cette* MISOLOGIE *a la même cause que la misanthropie.* (V. Cousin.)

MISOLOGUE (*logh'* — du gr. *misein*, haïr, et *logos*, discours) n. m. Ennemi de la raison ou du raisonnement : *Prenons bien garde, dit Socrate, d'être des* MISOLOGUES. (V. Cousin.) ‖ Adjectiv. : *Un purisme* MISOLOGUE.

MISON n. m. Boisson chinoise, obtenue en faisant bouillir des choux salés et fermentés.

MISON n. m. Nom vulgaire d'une espèce de bolet.

MISONÉISME (*issm'* — du gr. *misein*, haïr, et *néos*, nouveau) n. m. Éloignement ou méfiance de toute nouveauté, de tout changement à ce qui existe.

MISONÉISTE (*isst'* — rad. *misonéisme*) adj. et n. Ennemi des innovations, des nouveautés.

MISOPÉDIE (*di* — du gr. *misein*, haïr, et *paideia*, instruction des enfants) n. f. Haine de l'instruction.

Misopogon (LE), pamphlet de l'empereur Julien, en réponse aux attaques des chrétiens d'Antioche, qui raillaient ses mœurs rigides, sa mise et, en particulier, sa barbe, qu'il portait longue à la manière des philosophes. C'est de ce dernier trait qu'est tiré le titre du pamphlet (*l'Ennemi de la barbe* [du gr. μισεῖν, haïr, et πώγων, barbe]). Julien se raille lui-même de bonne grâce; mais il oppose ensuite sa propre sévérité aux mœurs dissolues de ses adversaires. Une des pages les plus citées du *Misopogon* est la peinture que fait Julien de la petite ville gauloise de Lutèce.

MISOPSYCHIE (*psi-ki* — du gr. *misein*, haïr, et *psukhé*, vie) n. f. Méd. Dégoût de la vie. (Peu us.)

MISOUR n. m. Vent du Sud, dans les ports de la Méditerranée.

MI-SOUVERAIN adj. m. ‖ *Etat mi-souverain*, Etat qui sans être uni à un autre Etat, est sous la dépendance de ce dernier, quant à l'exercice de certains de ses droits. (Ils sont plus exactement nommés *protégés* ou *vassaux*.)

MISPICKEL ou **MISSPICKEL** (*spi-kèl'*) n. m. Minér. Arséniosulfure naturel de fer ou *fer arsenical* ou *arsénopyrite*.

— Encycl. Le *mispickel*, dont la formule est Fe As S, le poids spécifique 6 à 6,4 et la dureté 5,5 à 6, appartient au système rhombique. Il se présente en cristaux prismatiques et produit des étincelles au choc du briquet; il s'en dégage alors une odeur d'arsenic. Au chalumeau, il dégage une odeur arsenicale et un peu sulfureuse. Il est d'un blanc d'étain avec un éclat demi-métallique, vif dans une cassure fraîche, mais qui se ternit vite et noircit à l'air. On le trouve associé aux minerais d'argent et d'étain, ainsi que dans la serpentine.

MISRAÏM. Géogr. anc. V. Mesraïm.

Misraïm (RIT DE), Rit maçonnique, constitué par les frères Bédarride en 1814 au moment de la chute du premier Empire, et qui est composé de 90 degrés ou grades. V. Franc-maçonnerie.

MISRATA ou **MESRATA, MASRATA, MSARATA, MESOURATA**, cap de la côte de la Tripolitaine, marquant la limite occidentale de la Grande Syrte. — Le même nom désigne une bourgade, chef-lieu d'un groupe de 41 villages, avec une population de 12.000 à 14.000 hab. Quelques cultures de dattiers et d'oliviers, quelques fabriques indigènes de tapis, nattes, sacs en poil de chèvre et de chameau. Misrata, supplantée depuis par Tripoli, était au XVIe siècle une ville riche et commerçante.

MISRI-EFENDI, hérésiarque et poète turc, né en Egypte vers 1660, mort à Brousse vers 1710. Il était, en 1693, grand mollah de Brousse, et imagina une religion dont Jésus-Christ était le chef et lui-même le prophète. Il se rendit avec 3.000 individus à Andrinople, où se trouvait le sultan Ahmed III, qui allait partir pour une guerre contre l'Autriche, et le somma de mettre à mort les traîtres. Le sultan n'osa rien contre lui et le renvoya à Brousse. Misri était l'ami intime du patriarche grec Callinique, et il a composé des poésies religieuses inédites.

MISS, mot anglais équivalant au mot français MADEMOISELLE. (L'étiquette, dans les familles, veut qu'on ne l'emploie que devant le nom de baptême, excepté lorsqu'il s'agit de la fille aînée. [V. LADY.]) ‖ Pl. MISS ou MISSES.

Miss Helyett, opérette en trois actes, paroles de Maxime Boucheron, musique d'Edmond Audran (Bouffes-Parisiens, 1890).

La donnée en est piquante. Dans une excursion en montagne autour de Bagnères, miss Helyett, fille du rigide pasteur Smithson, a fait une chute — pénible surtout pour les convenances, puisqu'un sauveur utile, mais involontairement indiscret, est venu la retirer évanouie du bord de l'abîme. C'est lui qu'elle cherche et que son honneur de puritaine lui commande d'épouser, quel qu'il soit. Il va sans dire qu'après avoir échappé à plusieurs prétendants grotesques, américains ou ultra-gascons, dont chacun affirme être « l'homme de la montagne », elle finit par découvrir dans celui que son cœur avait déjà choisi en secret un jeune peintre en villégiature, son sauveur mystérieux. Un livret adroitement construit, une musique élégante et facile, parfois à l'excès, et dont on peut détacher un original psaume-gavotte (1er acte), un duo d'un assez gros comique : *Ah! le superbe point de vue!* (2e acte), enfin, au 3e acte, un duo d'amour qui contient un agréable motif de valse *Vous êtes bien ainsi...* : assurèrent à cette aimable opérette un très vif succès.

MISSE n. f. Mot qui veut dire *rate* en allemand et qui est un abréviatif du nom de la maladie appelée *sang de rate* ou charbon des bêtes à laine.

MISSEIT (*mi-sèt'*) n. m. Drogue, couleur qu'emploie le teinturier.

MISSEL (*mi-sèl'* — du lat. *missa*, messe) n. m. Liturg. Livre qui contient, pour tous les jours de l'année, les prières de la messe et dont le prêtre se sert à l'autel. ‖ Livre de piété à l'usage des fidèles, qui contient soit tout ce que renferme le précédent, soit, plus souvent, un abrégé de ce missel, soit même un simple recueil de prières diverses destinées à être lues pendant la messe.

— Pl.-chant. Recueil de messes notées.

— Encycl. Liturg. Le nom de *missel* remplaça celui de *sacramentaire* (v. ce mot) lorsque le sacrifice eucharistique reçut le nom de *messe*. Il y eut d'abord plusieurs sortes de missels : le premier, réservé aux prêtres, ne contenait que le psaume *Judica*, le canon et les oraisons; les autres renfermaient : l'un les Evangiles pour les diacres, l'autre les Epîtres pour les sous-diacres, un troisième, les Antiennes et les Répons pour les chantres; ils avaient également des noms particuliers, tels que : *Evangéliaire, Epistolier, Antiphonaire*. Vers le IXe siècle, on commença à donner aux curés des églises les plus pauvres, où il n'y avait ni diacres, ni sous-diacres, ni même parfois de chantres, des missels *pléniers*, c'est-à-dire contenant toute la liturgie de la messe. Peu à peu l'usage de ces derniers devint général. Les missels actuels du rit romain, rédigés conformément au texte adopté par le pape Pie V en 1570, sont divisés en trois parties : la première contient l'ordre de la messe, avec toutes les prières qui doivent être dites chaque jour; la seconde renferme le propre du temps, et la troisième le propre des saints. On imprime avec soin les missels et, ordinairement, on les relie avec luxe. Ceux du moyen âge et aussi ceux de la Renaissance étaient décorés d'enjolivements et de miniatures. Plusieurs ont été conservés, qui sont de vrais chefs-d'œuvre de l'art décoratif. On cite, en particulier, le *Missel de Florence*, conservé à Rome, dans la bibliothèque Barberini; le *Missel de Juvénal des Ursins*, qui date de 1456; celui du duc de Bedford, et le *Missel Colonna*, illustré, dit-on, par Raphaël.

MISSERGHIN ou **MISSERGUIN**, bourg d'Algérie, dép. et à 13 kilom. d'Oran; 5.000 hab. La plaine environnante, fertile et abondamment arrosée, produit des céréales, des cultures maraîchères et nourrit des vignobles. Ferme-modèle de *Tensalmet*; pépinières. Orphelinat agricole. Grand marché de céréales et de bestiaux.

MISSI DOMINICI (mots lat. signif. *envoyés du Seigneur*) n. m. pl. Hist. Envoyés des rois francs, qui se rendaient dans les provinces pour en surveiller l'administration et pour rendre la justice au nom du roi. ‖ Sing. MISSUS DOMINICUS.

— Encycl. Les *missi dominici*, que l'on rencontre dès l'époque mérovingienne, n'étaient d'abord pas au début périodiques. L'institution, tombée en désuétude avec l'affaiblissement de la royauté, fut reprise par les premiers Carolingiens. Charlemagne en fit un rouage normal de son administration. Les *missi* étaient désignés par le roi chaque année et, à partir de 802, il y avait ordinairement deux missi : l'un clerc, l'autre laïque. Vers le milieu du IXe siècle, les *missi* cessèrent d'être des fonctionnaires itinérants, pour devenir des fonctionnaires sédentaires. On n'a trace des *missi* en France et en Allemagne que jusqu'à la fin du IXe siècle.

MISSIE (*mi-si* — de *missi*. [V. l'art. précéd.]) n. f. Chacune des circonscriptions (*missatica, legationes*) établies pour l'action des *missi dominici*. (Déterminées d'abord par un règlement annuel, elles comprenaient chacune plusieurs comtés; elles devinrent fixes au moment où les *missi* devinrent des fonctionnaires résidents.)

MISSIE (*mi-si*) n. f. Nom lorrain d'un champignon comestible, l'amanite rougeâtre. (La *fausse missie* est l'amanite panthère [vénéneuse]. Le tissu de cette dernière reste blanc à l'air quand il est blessé; celui de la vraie missie devient rougeâtre.)

MISSIESSIE (*mi-si-é-si*) n. f. Genre d'urticées, comprenant des arbres et des arbustes à feuilles alternes, à fleurs solitaires ou réunies en grappes de cyme. (On en connaît huit à dix espèces, de la Malaisie.)

MISSIESSY (Edouard-Thomas BURGUES, comte DE), amiral français, né à Quiès en 1756, mort à Toulon en 1832. Lieutenant de vaisseau au moment de la Révolution, il

était contre-amiral en 1793. Lorsque, en 1805, Napoléon projeta sa descente en Angleterre, il le chargea de se rendre aux Antilles, où le rejoindraient Villeneuve et Gantheaume, pour attirer dans ces parages la flotte anglaise de la Manche. Missiessy prit la Dominique, Saint-Christophe et, après avoir vainement attendu Villeneuve, rentra à Rochefort, faisant ainsi échouer le plan impérial. Il fut disgracié. Cependant, il fut promu vice-amiral en 1809 et défendit Anvers contre les Anglais. Préfet maritime à Toulon en 1814, il fut retraité en 1831. On a de lui : *Signaux des armées navales* (1786); *Traité théorique et pratique du gréement des vaisseaux* (1796); *Tactique et signaux* (1827).

MISSILE (*mi-sil'* — du lat. *missilis*, qu'on peut lancer) n. m. Projectile. ‖ Adjectiv. Qui se lance, qui se jette à distance. (Vieux.)

— Art milit. anc. *Armes missiles*, Armes de jet.

MISSILES (*mi-sil'* — du lat. *missilia*, ce qu'on envoie; de *mittere*, supin *missum*, envoyer) n. m. pl. Cadeaux que l'empereur jetait au peuple dans l'amphithéâtre, et qui consistaient en gâteaux, en fruits, même en vêtements ou en tablettes indiquant les lots à recevoir.

MISSILLAC, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 33 kilom. de Saint-Nazaire; 3.840 hab. Chaux hydraulique. Dolmen. Eglise des XVe et XVIIe siècles. Château de la Bretèche du XVe au XVIe siècle.

MISSINIPPI. Fleuve du Canada, plus connu sous le nom de Churchill. V. CHURCHILL.

MISSION (*mi-si* — du lat. *missio*) n. f. Charge donnée à un délégué : *Recevoir, remplir une* MISSION. ‖ Fonction temporaire et déterminée, dont un gouvernement charge un agent spécial : MISSION *diplomatique*. ‖ Ensemble des personnes qui ont reçu une charge religieuse, diplomatique, scientifique, etc. : *Traiter magnifiquement la* MISSION. ‖ Par ext. Ce que l'on est chargé d'accomplir dans l'intention de Dieu ou d'après la nature des choses : *Tout homme a* MISSION *de dire ce qu'il croit utile*. B. Const.)

— Fig. Raison d'être, but : *La* MISSION *de l'art n'est pas de copier la nature, mais de l'exprimer*. (Balz.)

— Fam. *Prêcher sans mission*, Dire ou faire quelque chose qu'on n'a pas qualité de dire ou de faire.

— *Mission diplomatique*, Mission dont sont chargés les agents diplomatiques d'un Etat accrédités auprès d'un autre Etat. (Elle est permanente ou temporaire, suivant que les agents sont accrédités d'une façon définitive ou pour traiter une affaire déterminée; dans ce dernier cas, on dit que la mission est extraordinaire.)

— Relig. Délégation divine, donnée dans un dessein religieux : *Les apôtres reçurent de leur Maître la* MISSION *d'évangéliser le monde*. ‖ Suite de prédications ayant pour but la conversion des infidèles ou des pécheurs : *Donner Prêcher une* MISSION. ‖ *Pères des missions étrangères, Missions étrangères* ou simplem. *Missions*, Congrégation de prêtres séculiers qui s'occupent d'aller prêcher dans les pays étrangers. ‖ Maison habitée par une congrégation de prêtres qui s'occupent de missions. (Dans ce sens, prend une majuscule) : *Aller à la* MISSION. ‖ *Missions bottées*, Expédition de dragons chargés, lors de la révocation de Nantes, de ramener au catholicisme les pays protestants. (On dit aussi DRAGONNADES.)

— ENCYCL. Hist. relig. L'œuvre des missions chrétiennes peut se diviser en deux périodes : la période qui précède le XVIe siècle et celle qui le suit.

1° *Les missions avant le* XVIe *siècle*. Les premiers missionnaires furent les apôtres. Saint Pierre porta la foi chrétienne à Antioche et à Rome, saint Matthieu la répandit en Judée, saint Jean l'implanta à Ephèse; les autres apôtres la semèrent en Orient. Saint Paul surtout fonda et organisa de nombreuses Eglises dans l'Asie Mineure, la Macédoine et la Grèce. A l'exemple des apôtres, leurs disciples se répandirent dans tout le monde romain. Saint Marc fut l'apôtre de l'Egypte, saint Clément envoya de nombreux missionnaires en Gaule et en Espagne. L'Afrique fut convertie au IIe siècle. Plus tard, la conversion de Constantin donna un nouvel essor aux missions, qui ne tardèrent pas à pénétrer dans la Perse et l'Arabie. L'invasion des barbares leur offrit un champ nouveau; au VIIe siècle, les nations germaniques étaient toutes converties : les unes, comme les Goths d'Italie, les Visigoths d'Espagne, les Burgondes de la Gaule, en passant par l'arianisme avant d'arriver à l'orthodoxie; les autres, comme les Francs, en embrassant du premier coup le christianisme orthodoxe. Saint Augustin, au VIe siècle, convertit les Anglo-Saxons; saint Boniface, deux cents ans plus tard, établit définitivement la foi sur la rive droite du Rhin. Les conquêtes de Charlemagne l'imposèrent aux Saxons; elle pénétra en Suède et en Bohême au IXe siècle; le Danemark la reçut au Xe siècle. La conversion de la Russie, de la Prusse et de la Hongrie date de la même époque. Les croisades, suivies de la fondation des grands ordres religieux et militaires du XIIe siècle, permirent à l'Eglise d'organiser son action en Orient. Les frères mineurs, les dominicains s'avancèrent jusque dans la Tartarie, le Thibet et la Chine. Au XVe siècle, la découverte du Cap et, bientôt après, de l'Amérique, leur imprima une nouvelle activité.

2° *Les missions depuis le* XVIe *siècle*. A partir de la Réforme, il y eut deux sortes de missions chrétiennes : les missions *catholiques* et les missions *protestantes*.

— *Missions catholiques*. Les missions catholiques trouvèrent un secours nouveau dans l'institution de l'ordre des jésuites (1534). Saint François-Xavier fit, au Japon, des conversions innombrables. Au XVIIe siècle, les jésuites introduisirent le christianisme en Chine et fondèrent dans l'Amérique du Sud, les fameuses *réductions* du Paraguay. (V. ce mot.) C'est à cette époque que les papes Grégoire XV et Urbain VIII instituent, le premier la congrégation romaine de la Propagande (v. ce mot), le second le collège du même nom, destiné à former des missionnaires (1627). Cinq ans plus tard, la société et le séminaire des Missions étrangères, établis à Paris, devenaient une nouvelle pépinière d'apôtres. Aussi le christianisme ne tarda pas à être enseigné aux peuples qui l'ignoraient encore : l'Indo-Chine, l'Océanie, l'Afrique méridionale, l'Amérique du Nord. Les persécutions qui, dès l'origine, avaient accompagné les progrès des missionnaires et leur avaient souvent procuré le martyre, vinrent alors entraver leurs travaux dans l'extrême Orient. Mais, au XVIIIe et au XIXe siècle, la fondation d'un grand nombre de congrégations nouvelles d'hommes et de femmes, l'établissement de la liberté religieuse dans la république des Etats-Unis, les conquêtes des nations européennes dans l'extrême Orient et dans l'Afrique centrale, l'institution des œuvres de la Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance et des Ecoles d'Orient, exercèrent sur l'expansion des missions catholiques une influence féconde. Aujourd'hui, voici quelles sont les principales congrégations religieuses qui se vouent à l'œuvre des missions, avec les pays qui leur sont assignés pour leurs travaux : les *augustins*, aux Philippines et en Turquie; les *basiliens de Bavière*, dans le Zanguebar; les *bénédictins*, dans l'Amérique du Nord et dans les possessions britanniques; les *carmes*, à Bagdad; les *dominicains*, dans la Mésopotamie, l'Asie Mineure, le Tonkin et les Philippines; la *congrégation du Saint-Esprit*, dans les colonies françaises; les *frères mineurs*, dans la Chine, l'Egypte et la Syrie; les *capucins*, dans l'Asie Mineure et l'Australie; les *missionnaires d'Alger* ou *Pères Blancs*, dans toute l'Afrique; les *jésuites*, dans la Chine, l'Inde, l'Asie Mineure et l'Egypte; les *lazaristes*, dans l'Abyssinie, la Perse, la Chine et les possessions turques; les *maristes*, en Océanie; les *missions de Lyon*, dans l'Afrique centrale et méridionale; les *missions étrangères*, dans le Japon, la Corée, la Chine, le Siam, la Birmanie et l'Australie. Citons aussi les *missions étrangères* de Rome, de Milan, les *oratoriens d'Angleterre*, les *missions étrangères hollandaises*, qui desservent les missions de Chine. La France fournit, à elle seule, la majorité des missionnaires catholiques et la plus grande partie des fonds destinés à leur entretien.

— *Missions protestantes*. Les missions protestantes ne datent, à proprement parler, que du XVIIIe siècle, et c'est au XIXe qu'elles prirent surtout un grand développement. Aujourd'hui, dans chaque Etat protestant, des sociétés sont établies, qui envoient et entretiennent des missionnaires chez les peuples infidèles. Voici la liste des principales : dans les îles Britanniques, la *Société pour la propagation de l'Evangile*, fondée à Londres en 1701; la *Société des missions baptistes* (Londres, 1792); *Société des missions de Londres* (1795); la *Société des missions de l'Eglise anglicane* (1800); la *Société des missions wesléyennes méthodistes* (Londres, 1813); les *Missions étrangères de l'Eglise établie d'Ecosse* (1829), *de l'Eglise libre d'Ecosse* (1840), *des presbytériens irlandais* (1840), *de l'Eglise libre méthodiste-unie* (1856), *de la nouvelle Association méthodiste* (1860). En outre, la *Société biblique* fournit de livres les missionnaires, et de nombreuses associations de dames pourvoient à tous leurs besoins. Aux Etats-Unis, le *Conseil* (Board) *américain des amis des missions*, fondé à Boston en 1810, centralise les souscriptions et les répartit entre les missionnaires des différentes communions, qui, d'autre part, ont institué diverses sociétés particulières, telles que : l'*Union missionnaire anabaptiste* (Boston, 1814), les *Missions étrangères de l'Eglise presbytérienne* (New-York, 1837), *de l'Eglise évangélique luthérienne* (1837), *de l'Eglise épiscopale méthodiste* (1846). L'Allemagne compte : les *Missions des Frères moraves* (1732); la *Société des missions évangéliques parmi les païens* (Berlin, 1823), *des missions d'Hermannsbourg* (1849); l'*Association missionnaire des femmes* (Berlin, 1860). Dans les pays scandinaves, il y a la *Société danoise*, fondée en 1821, la *Société suédoise* (1835), la *Société norvégienne* (1842). Les protestants français ont fondé, à Paris, en 1824, une *Société des missions évangéliques*. Une association du même nom existe en Suisse, à Bâle, depuis 1815. Les missions protestantes ont pour principaux champs d'action l'Hindoustan, Ceylan, Madagascar, le Groenland, la Chine et l'Afrique centrale.

Mission (PRÊTRES DE LA). V. LAZARISTES.

Missions étrangères (SOCIÉTÉ, SÉMINAIRE et ÉGLISE DES). La société des missions étrangères fut fondée en 1651 par le P. de Meur. Les prêtres qui se réunissaient sous ses yeux, à Paris, rue de La Harpe, pour se préparer au ministère des missions, formèrent bientôt une société. Le siège en fut établi dans le faubourg Saint-Germain, au séminaire bâti en 1663 grâce aux libéralités de Bernard de Sainte-Thérèse, évêque *in partibus* de Babylone. Le premier supérieur fut le P. de Meur (1664). Les prêtres qui la composent se vouent au service des missions sous l'autorité des évêques et la direction supérieure de la congrégation romaine de la Propagande. Un conseil de treize directeurs, siégeant à Paris, gouverne la société. Autorisée par lettres patentes de Louis XIV en 1663 et de Louis XVI en 1775, la Société des missions fut supprimée en 1791, rétablie en 1805, supprimée de nouveau en 1809, définitivement restaurée en 1815. Elle dessert principalement les missions catholiques de la Chine, de l'Indo-Chine, du Japon, de la Corée et des Indes anglaises.

Quant à l'église attenante au séminaire de Paris, rue du Bac, elle date de 1683. C'est là que Fénelon prononça, en présence des ambassadeurs de Siam, le célèbre sermon pour le jour de l'Epiphanie sur la vocation des Gentils (1685). Elle contient, entre autres tableaux du maître, l'*Adoration des mages*, de Carle Vanloo.

MISSIONNAGE (*mi-si-o-naj'*) n. m. Par dénigr. Travaux des missions, prédications de missionnaires : *Je mettrais un frein à tout ce* MISSIONNAGE. (F. Soulié.)

MISSIONNAIRE (*mi-si-o-nèr'*) n. m. Délégué, personne chargée d'une mission : *Les députés, ces* MISSIONNAIRES *de la province*. (F. Soulié).

— Fig. Propagateur : *Un* MISSIONNAIRE *du libre-échange*.

— Hist. relig. Prêtre envoyé pour prêcher une mission, pour convertir les infidèles ou les pécheurs d'une contrée : *Un éloquent* MISSIONNAIRE. ‖ Père de la mission. ‖ *Missionnaires de Saint-Joseph*. Communauté fondée à Lyon à la fin du XVIIe siècle par le prince de Conti.

— ENCYCL. V. MISSION.

MISSIONNARIAT (*mi-si-o-na-ri-a*) n. m. Fonctions de missionnaire.

MISSIONNARISME (*mi-si-o-na-rism'*) n. m. Etablissement de missions. ‖ Esprit qui anime les missionnaires.

MISSIPIPI-LA-GALETTE, locution populaire, déformation plaisante du mot Mississipi, et qui désigne un lieu vague, très éloigné : *Revenir de* MISSIPIPI-LA-GALETTE.

MISSIS, bourgade de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. d'Adana]), près du Djihoun; 700 hab. environ. En face de la bourgade actuelle, ruines de la cité ancienne de *Mopsueste*.

MISSISSIPI ou **MISSISSIPPI** en langue algonquine, la *Grande Eau*), fleuve des Etats-Unis, l'un des plus grands du monde. Il naît sur la « hauteur des terres », entre le golfe du Mexique, la baie d'Hudson et l'Atlantique, entre le 48e et le 47e degré de latitude N., comme déversoir du lac Itasca. Avivé par de nombreux lacs de ces terres élevées, il passe à Saint-Clair, s'abat, déjà puissant, par les chutes de Saint-Antoine, qui ont suscité la grande ville industrielle de Minnéapolis; peu après lui, arrive le Minnesota, dont l'ample vallée dirigeait jadis (à l'époque glaciaire) vers le golfe du Mexique les eaux du Winnipeg et autres vastes lacs, aujourd'hui tributaires de la baie d'Hudson : il coule ensuite devant Saint-Paul de Minnesota, reçoit la Sainte-Croix, qui fut l'émissaire du lac Supérieur vers le golfe du Mexique; la Chippewa, le Wisconsin. Il baigne Dubuque, Davenport, reçoit la Rock-River, l'Iowa, le Des Moines et rencontre, à droite, le Missouri, plus long que lui de près de 2.500 kilom. à l'issue d'un bassin très supérieur en étendue : mais, par suite de la sécheresse du climat et des immenses plaines missouriennes à l'E. des Rocheuses, le fleuve Bourbeux, comme on le surnomme, ne l'emporte guère sur la rivière pure sortie du lac Itasca. C'est seulement quelques kilomètres après le confluent, que l'union définitive des deux fleuves a lieu et que le Mississippi, « tout chargé d'argile en suspension, descend vers la mer comme une boue liquide ». Il traverse alors Saint Louis, il reçoit à Cairo l'Ohio et désormais il s'égare et se disperse en bras, en coulées, avec petites ou grandes îles, dans une immense plaine alluviale, souvent marécageuse, sol inconstant, remanié par les crues. Le fleuve s'épand devant Memphis, reçoit l'Arkansas et la rivière Rouge, après avoir arrosé Vicksburg. A ce confluent, à 500 kilom. de la mer, commence le delta : coulées, bras vifs ou bras morts, ou « bayous »; lacs, marais, cyprières. Le Mississipi borde les quais de la Nouvelle-Orléans, la « cité du Croissant », et se perd enfin dans le golfe du Mexique en cinq principaux bras par-dessus cinq passes vaseuses : la passe du Sud, maintenue par les travaux des ingénieurs, est la seule entrée vraiment praticable du fleuve. Cours 4.620 kilom.

MISSISSIPI ou **MISSISSIPPI** (ETAT DU), un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, limité par les Etas de la Louisiane, de Tennessee, d'Alabama, et par le littoral du golfe du Mexique. Superf. 121.230 kil. carr.; pop. 1.551.270 hab. Ch.-l. *Jackson*. Sol généralement uniforme et bas, formé des alluvions du Mississipi, tantôt fait d'argiles fertiles, tantôt de graviers que les forêts couvrent. C'est seulement dans la partie nord-est de l'Etat qu'apparaissent do basses collines (300 à 400 m. d'altitude). Pays essentiellement agricole, produisant en grand le coton et le tabac, et, dans la partie méridionale de l'Etat, où le climat est presque tropical, la canne à sucre. Le coton est traité à Wicksburg et à Jackson; le tabac et le sucre brut exportés vers New-York ou vers la Nouvelle-Orléans. Reconnu dès 1540 par Fernando de Soto, occupé en 1682 par La Salle au nom de Louis XIV, mais, en fait, détenu, malgré les efforts des Français Bienville et Iberville, par les Indiens Natchez et Chickasaws, le pays suivit, à partir de 1763, la destinée de la Floride, fut acquis en 1783 par les Etats-Unis, et admis comme Etat en 1817.

MISSISSIPI ou **MISSISSIPPI**, comté des Etats-Unis, dans l'Etat d'Arkansas; 8.000 hab. Ch.-l. *Osceola*. — Comté de l'Etat de Missouri; 11.000 hab. Ch.-l. *Charleston*.

Mississipi (COMPAGNIE DU). Nom qui fut donné par le public à la Compagnie de commerce fondée par Law, en 1720, pour l'exploitation surtout des terrains de la Louisiane, dont la mise en valeur devait permettre de rembourser en numéraire les actions et billets d'Etat émis par sa banque. La Compagnie du Mississipi était, en réalité, la *Compagnie d'Occident*, dont le monopole commercial comprenait non seulement l'Amérique, mais encore le Sénégal et toute la côte de Guinée, entreprise grandiose qui transformait l'Etat en exploitant direct et faisait des particuliers ses actionnaires, mais qui exigeait, pour réussir, en un temps où la puissance du crédit était encore inconnue, que la mise en valeur des territoires considérés fût assez rapidement fructueuse pour satisfaire les convoitises immédiates du public. Quelle que fût la richesse de la Louisiane, de longues années de travail eussent été nécessaires avant que ce résultat pût être obtenu. La confiance du public, ébranlée par l'agiotage effréné des *mississipiens*, ne put aller jusque-là. V. LAW.

MISSISSIPIEN, ENNE (*mi-si-si-pi-in, ène'*, personne née dans l'Etat de Mississipi ou qui habite ce pays. — *Les* MISSISSIPIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à cet Etat ou à ses habitants : *La population* MISSISSIPIENNE.

— Hist. Actionnaire de la compagnie du Mississipi, à l'époque de l'application du système de Law.

MISSIVE (*mi-siv'* — du lat. *missus*, envoyé; adj. f. Que l'on envoie, que l'on expédie d'un endroit dans un autre. N'est usité que dans la locution : *Lettre missive*, Lettre d'affaire destinée à être envoyée immédiatement au destinataire.)

— Substantiv. Lettre, dépêche, avis écrit et expédié : *Envoyer, Recevoir une* MISSIVE.

MISSOLONGHI, MESOLONGHI ou **MISOLONGHION**, ville maritime de la Grèce centrale (prov. d'Akarnanie-et-Etolie), sur une vaste lagune triangulaire que forme, à son entrée septentrionale, le golfe de Patras; 8.000 hab. environ. La ville, irrégulièrement bâtie dans une plaine marécageuse et mal cultivée, est en pleine décadence.

Missolonghi est surtout célèbre par son rôle au début de la guerre de l'indépendance hellénique, au cours de laquelle cette ville fut assiégée trois fois par les Turcs, en 1822, 1823 et 1825. En 1822, Mavrocordato y résista avec succès à Réchid-Pacha et à Omer-Pacha. En 1823, fortifiée sur les instances de lord Byron, défendue par Botzaris, elle fut bloquée en vain par Omer Vrione, et délivrée par Mavrocordato. Au mois d'avril 1825, Réchid-Pacha reparut avec trente-cinq mille hommes devant Missolonghi, qui n'avait que quatre mille défenseurs. Soutenu par une flotte turque, puis par l'armée d'Ibrahim-Pacha, il eut enfin raison des assiégés, qui, réduits à la dernière extrémité, se firent sauter avec leurs femmes et leurs enfants. Un monument y rappelle la mort de lord Byron, qui avait organisé, lors du second siège, la défense de la ville, et qui y mourut (1824). Ary Scheffer, en 1826, et Pérignon, en 1849, ont représenté la *Fin de Missolonghi*.

MISSON (François-Maximilien), littérateur français, né à Lyon vers le milieu du XVIIe siècle, de parents protestants, mort à Londres en 1722. La révocation de l'édit de Nantes lui fit perdre sa charge de conseiller au parlement de Paris. Il passa en Angleterre, devint précepteur du comte d'Arran et voyagea en Allemagne, en Hollande et en Italie, avec son élève. Son meilleur ouvrage est un *Nouveau voyage d'Italie* (1691), qui eut un vif succès.

Missouri le), grande rivière des Etats-Unis, formée de la rencontre de trois torrents, nés au cœur des montagnes Rocheuses : le Gallatin, le Madison, le Jefferson, celui-ci branche maîtresse. Dès sa sortie des montagnes, il erre, à grands et profonds replis, dans des régions très peu arrosées, dans des « Mauvaises Terres » des steppes, souvent presque des déserts, et, en même temps, de torrent clair, il devient la « rivière boueuse », le « Detikanou » des Indiens. Il tombe par des sauts rapides et par la Grande Cascade (24 m. ; il reçoit les eaux du Milk River, puis la Yellowstone aux merveilleux cañons, le Petit Missouri, la Cheyenne, le White River, le Niobrara, la Dakota, le Big Sioux, etc. Il passe ensuite dans la région des prairies et des bois, arrose Omaha, reçoit la Platte ou Nebraska, passe devant Saint Joseph et Leavenworth, se grossit du Kansas à Kansas-City, arrose Jefferson-City et s'unit enfin au Mississipi, à 27 kilom. au N. de Saint-Louis. Le lieu du confluent « s'est déplacé d'environ 13 kilom. vers le sud, dans le courant du XIXe siècle ». Cours : 4.817 kilom., navigable aux bateaux à vapeur jusqu'à l'embouchure du Niobrara.

Missouri (Etat de), un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, séparé par le cours du Mississipi des Etats de Kentucky, de l'Illinois et du Tennessee, borné par les Etats d'Iowa, l'Arkansas, le Nebraska, le Kansas et le territoire indien. Superf. 179.780 kilom. carr. ; pop. 3.106.665 hab. Ch.-l. *Jefferson-City*. Sol assez différent d'aspect au N. et au S. du Missouri. Au Nord, régions de basses collines, faisant suite au plateau de la grande prairie ; au Sud, région plus accidentée et boisée des monts Ozark ; entre ces deux zones, s'étend la vallée fertile du Missouri. Climat favorable à la culture des céréales (maïs, froment, avoine, etc.) et du tabac. Malgré le développement de l'industrie, aux environs des grandes cités de Saint-Louis, Kansas-City, etc., c'est encore l'agriculture qui constitue la principale richesse de l'Etat de Missouri. Celui-ci, détaché de la Louisiane après son achat par la République américaine (1803), et érigé en Etat en 1821, vit sa prospérité très compromise par la guerre de Sécession.

Missouri (Petit), rivière des Etats-Unis. Elle part du Wyoming, coule vers le N.-N.-E., et se verse dans le Missouri, rive droite ; 350 kilom.

missourite (*mi-sou* n. f. Roche de structure granitoïde, composée de pyroxène, de mica noir, de péridot, d'apatite et de leucite.

Mist, une des Valkyries, échanson d'Odin, dans la mythologie scandinave.

mistache (*stach'*) n. f. Mesure de capacité pour les huiles et les vins, en usage dans les ports de la Méditerranée, jusqu'à la Révolution. (La mistache de Candie valait environ treize pintes de Paris.)

Mistassini, lac du Dominion canadien (prov. de Québec, sous le 51e degré de lat. N., large expansion du Rupert, tributaire de la baie d'Hudson. — La rivière *Mistassini* (ou rivière des Sables), même province, est un sous-affluent gauche du Saint-Laurent, par le lac Saint-Jean et le Saguenay ; 250 kilom.

mistate (*stat'*) n. m. Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée dans l'île de Candie, et valant 11lit,164.

Mistek, ville d'Austro-Hongrie (Moravie), sur l'Ostravitza, affluent de l'Oder ; 4.922 hab. Ch.-l. de district. Filatures de coton et de lin. Imprimerie.

Mistelbach, ville d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche [cercle d'Unter-Manhardtsberg]), sur la Zaya, affluent de la Morava ; 3.385 hab. Ch.-l. de district. Vignobles. Tannerie.

mistelle (*stèl'*) n. f. Nom donné aux moûts de raisins mutés à l'alcool pour en arrêter la fermentation.

— Encycl. Les *mistelles*, que l'on prépare surtout dans les pays chauds, sont obtenues de la façon suivante : on foule et presse les raisins ; le moût obtenu est criblé, débourbé dans un tonneau soufré, puis envoyé dans un deuxième tonneau, où il reçoit la quantité d'alcool nécessaire, soit 15 ou 18 p. 100. Ces mistelles, blanches naturellement, puisque le raisin n'a pas cuvé, sont employées à la fabrication de *vins d'imitation* (vermout, madère, malaga, etc.), et l'Algérie en fait un important commerce.

mistenflûte (*stan*) n. m. Enfant d'une complexion faible et délicate. (Vx.)

— Fam. Nom par lequel on désigne en plaisantant une personne dont on ne peut ou on ne veut pas dire le nom.

mister *steur'* — autre forme de *master*, maître) n. m. Mot anglais qui s'emploie, comme le mot français *monsieur*, devant les noms des hommes qui n'ont pas droit aux titres de *sir* ou de *lord*. Il s'écrit toujours en abrégé : *Mr.* La forme *master* s'emploie devant les noms des enfants.)

Misterbianco, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Catane, sur les dernières pentes de l'Etna ; 7.508 hab. Eaux minérales.

misti (*sti*) n. m. Mar. Petit navire grec.

Fam. Abréviation de mistigri.

Misti, volcan des Andes péruviennes, dressant son cône neigeux à 5.640 m. d'alt. au N.-E. de la plaine d'Aréquipa. Depuis un temps immémorial, il n'a pas eu d'éruptions.

mistic (*stik'*) ou **mistique** (*stik'*) (de l'espagn. *mistico*, même sens) n. m. Bateau caboteur portant jusqu'à quatre-vingts tonnes et employé surtout sur les côtes d'Espagne. (C'est une sorte de chasse-marée, dont le grand mât est à pible et porte des voiles carrées ; le mât de misaine n'a qu'une voile à antennes, le mât d'artimon grée aussi une voile à antennes et parfois un hunier volant.)


Mistic.

mistigri (*sti* — orig. inconn.) n. m. Fam. Chat.

— Jeux. Nom du valet de trèfle dans divers jeux, notamment le trente et un, la bouillotte et le brelan. ‖ Nom d'un jeu de cartes dont les règles sont à peu près celle de la *mouche*. Le valet de trèfle est appelé *mistigri* ou *pamphile* ou *lustucru*. Chaque joueur reçoit cinq cartes. Celui qui a le *mistigri* reçoit un ou plusieurs jetons de chaque joueur, selon les conditions de la partie. Si le donneur retourne le mistigri, il a le droit de choisir la couleur d'atout, après avoir vu son jeu et en choisissant celle qui lui est le plus favorable. Quand un joueur a les cinq cartes d'une même couleur, cinq piques, cinq trèfles, etc. il fait *lenturlu* (les cinq levées lui sont acquises, il a gagné). Quand le joueur qui possède le *mistigri* a quatre autres cartes d'une même couleur, il fait également *lenturlu*, si la couleur de ces quatre autres cartes est l'atout.

mistoufle (*miss* — déformation argotique de *misère*) n. f. Arg. Misère : *Etre dans la* mistoufle. ‖ *Faire des mistoufles à quelqu'un*, Lui faire des misères, le tracasser.

mistoufler (*stou*) v. a. Arg. Faire des méchancetés, tracasser, chicaner.

mistour (*stour'*) n. m. Vent furieux qui souffle en Islande, dans les environs du mont Hécla, et qui soulève des tourbillons de poussières de pierre ponce.

Mistra, ville de la Laconie, sur un contrefort du Taygète, au-dessus de l'emplacement de l'antique Sparte. Fondée par des émigrés venus de Sparte, connue, sous l'empire romain, sous le nom de *Misithra*, elle fut restaurée vers 1248 par Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe, puis cédée par lui, après la défaite de Pelagonia (1259), à l'empereur Michel Paléologue en 1262. Elle fut, jusqu'au milieu du XVe siècle, la capitale du Péloponèse grec reconstitué par les derniers Paléologues, qui firent de Mistra une grande ville artiste et lettrée. Prise en 1460 par Mahomet II, abandonnée depuis 1770, Mistra est aujourd'hui déserte ; mais, avec la vieille forteresse datant des Villehardouin, ses murailles bien conservées, ses maisons souvent intactes, avec ses églises : Métropole (comm. du XIVe s.), Brontocheion, Peribleptos (fin du XIVe s.), Pantanassa (comm. du XIIIe s.), elle offre le curieux aspect d'une ville grecque du moyen âge.

mistral (*stral'*) ou **maistral** (*mèss*) n. m. Dr. anc. Sorte d'officier municipal au moyen âge.

— Encycl. On a désigné sous ce nom deux sortes de fonctionnaires : les uns, d'un ordre relativement élevé (*majores mistrales*), rendant la justice, dirigeant l'administration et recueillant les impôts dans les villes au nom du comte ou de l'évêque ; les autres (*minores mistrales*), fonctionnaires inférieurs, clercs ou laïques, exerçant les droits des seigneurs sur leurs vassaux dans l'administration de la justice, la levée des impôts.

mistral (*stral'*) n. m. Nom donné à un vent froid et sec soufflant du N. ou du N.-E., dans le midi de la France.

— Encycl. Considérons un vent du nord produit par le courant de retour du courant équatorial ou l'un de ses dérivés : il rencontre souvent, au S. de l'Europe, cette particularité d'une mer large et chaude, la Méditerranée. Il en résulte des condensations et tourbillons, et un appel par diminution de pression. Or, dans la vallée du Rhône, sur les montagnes latérales, ce vent du N. ou N.-E. se manifeste vers le Midi comme vent froid et sec, empruntant une force particulière à la configuration du sol : c'est le *mistral*. Sous le nom de *bora*, un vent de même origine peut régner au nord de l'Adriatique. Si une bourrasque de l'O. ou S.-O. traverse obliquement la Méditerranée en créant des vents nord et nord-est à son bord supérieur, elle peut aussi engendrer une crise de mistral : mais on est là sur le bord maniable de la tempête et, sauf des rafales, le vent sera généralement moins violent.

Mistral (Frédéric), poète provençal, le fondateur, avec Roumanille, du félibrige, né à Maillane (Bouches-du-Rhône) en 1830. Sa famille était allée, au XVIe siècle, du Dauphiné en Provence. Roumanille, dont il fut l'élève dans une institution d'Avignon, détermina sa vocation littéraire. Il prit sa licence en droit à la faculté d'Aix. C'est dans le premier recueil collectif de la nouvelle école : *li Provençalo* (les Provençales) [1852] que se trouvent les premières poésies de Mistral. Il fut l'un des organisateurs des congrès d'Arles (1852) et d'Aix (1853), où furent jetées les bases de la renaissance provençale. En 1851, il fut un des sept poètes présents à la réunion légendaire du château de Fontségugue, près d'Avignon, et c'est lui qui proposa le nom de *félibres*. Il contribua à la création de l'*Armana prouvençau*, y publia des poésies, des récits en prose et devint, dans un Avant-Propos, sous le pseudonyme de *Gui de Mount-Pavoun*, l'historiographe du mouvement félibréen. Enfin, parut, à Avignon, en 1859, son célèbre poème rustique, *Mirèio* (Mireille), qu'il alla présenter lui-même à Paris, et dont Lamartine salua avec enthousiasme l'apparition. Ce n'était pas seulement une renaissance linguistique que poursuivait le poète : il voyait dans le félibrige un puissant instrument de rénovation nationale par la décentralisation et de conservation des originalités artistiques des anciens pays de la langue d'oc. Il appelait même la Catalogne, où un dialecte de cette langue est parlé, à fraterniser avec le Languedoc et la Provence. Pour célébrer l'union des poètes catalans avec les félibres, aux fêtes mémorables de Saint-Rémy (1868), Mistral composa le *Chant de la coupe*, qui devint l'hymne sacré des banquets félibréens. En 1867, Mistral avait fait paraître un nouveau poème en douze chants, d'allure très épique : *Calendau* (Calendal), moins connu, mais plus puissant et plus coloré peut-être encore que *Mirèio*, superbe exaltation de la Provence héroïque, symbolisée sous les traits d'Estérelle. En 1876, Mistral prend l'initiative d'un fort groupement du félibrige qui, à Avignon, est organisé, d'après son plan, avec des maintenances provinciales, groupant les écoles et un consistoire directeur de cinquante membres (*majoraux*, dont il est proclamé *capoulié*. En 1881, il va célébrer avec les *Cigaliers* et le *Félibrige de Paris*, à Sceaux, le quatrième centenaire de l'annexion de la Provence à la France. Il publie, en 1875, le recueil de ses poésies diverses : *lis Isclo d'or* (les Iles d'or [nom des îles d'Hyères]) ; en 1884, *Nerta* (Nerte), conte poétique en plusieurs chants ; en 1890, *la Rèino Jano* (la Reine Jeanne), tragédie provençale ; mais son œuvre capitale, après *Mirèio* et *Calendau*, c'est le *Trésor du Félibrige*, dictionnaire provençal-français. L'Institut lui accorda, pour cette œuvre considérable, un prix de 10.000 francs, qu'il consacra pendant dix ans à la publication d'un journal provençal, l'*Aïoli* (1890-1900). Son dernier poème en vers non rimés, *le Poème du Rhône* (1897), est la résurrection poétique de toute l'ancienne vie si animée de la batellerie rhodanienne. Enfin, désireux de donner l'exemple de la décentralisation artistique, il a créé, en 1898, le *Museon arlaten* (Musée arlésien), à Arles, où les vieux meubles, les anciens bijoux, toutes les reliques du passé provençal sont reproduites ou conservées. Une salle spéciale y est réservée au mouvement félibréen.

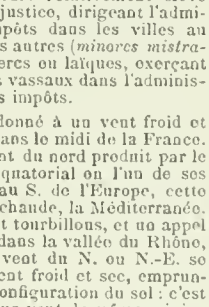
Mistral.

— Bibliogr. : Lamartine, *Cours de littérature* ; Gaston Paris, *Poètes et penseurs* (*Frédéric Mistral*) ; Gaston Jourdanne, *Histoire du félibrige* ; Paul Mariéton, *la Terre provençale ; la Provence nouvelle ; Mistral prosateur*.

mistralie (*stra-lî*) ou **maistralie** (*mèss, lî* — rad. *mistral*, officier municipal) n. f. Dr. anc. Circonscription administrative et financière placée sous l'autorité d'un mistral.

mistre (*misstr'*) n. m. Dr. anc. Exécuteur des hautes œuvres.

mistress (*strèss*) n. f. Mot anglais dérivé de *maîtresse* et ayant le même sens. (Il s'emploie devant le nom des femmes qui n'ont pas droit au titre de *lady*. Dans ce cas, il s'écrit toujours en abrégé : *Mrs.* et se prononce *missis*.)

Mistretta (lat. *Ancustra*, *Mytistratum*), comm. du roy. d'Italie (Sicile [prov. de Messine]), entre la mer Tyrrhénienne et le Bosco di Caronia ; 13.132 hab. Source de pétrole, gisement de houille, carrière de marbre rouge. Ch.-l. d'un circondario qui a 12 comm. et 54.580 hab.

mistron (*stron*) n. m. Pop. Jeu du trente et un.

mistronner (*stro-né*) v. n. Pop. Jouer au trente et un.

misumène n. f. Genre d'araignées, comprenant une vingtaine d'espèces de l'hémisphère nord. (Les misumènes sont des thomises de taille moyenne ; les mâles, toujours plus petits que les femelles, ont une livrée souvent différente. L'espèce type de ce genre, commune en France, est le thomise citron des vieux auteurs, *misumena vatia*, d'un beau jaune clair.)


Misumène.

misuménés n. m. pl. Groupe de *misuménis*, comprenant les genres *misumène* et voisins. — *Un* misuméné.

misuménins n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, de la famille des thomisidés, dont le *misumène* est le type. (Les misuménins comptent de nombreux genres et des centaines d'espèces.) — *Un* misuménin.

misura n. f. Métrol. Nom d'une mesure de capacité jadis usitée dans les îles Ioniennes, et qui valait 21lit,062.

misy n. m. Mot par lequel on désigne deux sulfates hydratés naturels de fer, qui sont la copiapite et une variété de coquimbite.

mita n. m. Racine de souchet, que les femmes de Madagascar portent pendue à leur cou et enveloppée d'un morceau de toile.

mitadenc (*dink'*) n. m. Agric. anc. Blé méteil. ‖ Mélange de deux qualités de froment.

— Métrol. anc. Mesure pour les grains.

mitaine (*tèn'* — du vx franç. *mite*, même sens) n. f. Gant qui enveloppe complètement la main et n'a qu'une division destinée au pouce. ‖ Gant à une seule division pour le pouce, et ne couvrant que la première phalange des doigts. Syn. miton, moufle.


Mitaines.

— Pop. *Onguent miton-mitaine*, Remède, expédient sans efficacité. ‖ *Mitaines à quatre pouces*, Objet sans valeur.

— Fam. *Prendre des mitaines*, User de grands ménagements, parler avec une excessive circonspection.

— Techn. Peau de castor de mauvaise qualité. ‖ Plaque de tôle portant une échancrure dans laquelle le souffleur de verre appuie sa canne pendant son travail.

— Encycl. Archéol. Dans le type ancien appelé *manicle*, la mitaine couvrait seulement le dessus de la main jusqu'au bout des doigts, qu'elle laissait libres en dessous, à l'exception du pouce habillé par le *poussier* ; la couverture s'appelait *chape* ou *coquille*. La mode des mitaines tricotées n'apparaît guère que sous Louis XIV. Il y avait des mitaines fourrées. De là vient le terme de « mitaine » qui, dans la pelleterie, désignait les peaux de castor de mauvaise qualité qui n'étaient bonnes qu'à fourrer les moufles.

mitainerie (*tè-ne-ri*) n. f. Fabrication, commerce de mitaines, de gants. (Vx.)

mitainier (*tè-ni-é*) n. m. Fabricant de mitaines, de gants. (Vieux.)

mitan (du lat. *medietas*, moitié) n. m. Milieu. (Se dit dans certains départements.)

Mitau (russe *Mitava*), ville de la Russie occidentale, capitale du gouvernement de Courlande, sur l'Aa Courlandaise ; 32.000 hab. Ch.-l. de district. Fabriques de blanc de céruse, tanneries, toiles. Château qui sert de résidence au gouverneur de Courlande. La ville, fondée au XIIIe siècle par le grand maître de l'ordre Teutonique Conrad Mandern, devint, du XVe au XVIIIe siècle, la capitale de la Courlande — Le district est peuplé de 151.000 hab.

MITCAL n. m. Comm. Toile de coton, qui se fabrique en Russie.

— Métrol. Monnaie de compte du Maroc, valant environ 1 fr. 70 *c.*

MITCHAM, ville d'Angleterre (comté de Surrey); 9.000 h. Manufacture de tabac, blanchissorie, impression de calicots.

MITCHELL, fleuve d'Australie (Queensland), principal émissaire de la péninsule d'York et tributaire du golfe de Carpentarie. Cours 475 kilom.

MITCHELL, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : Etat de la Caroline du Nord, 10.000 hab. Ch.-l. *Bakersville;* — Etat de Georgie, 10.000 hab. Ch.-l. *Camilla;* — Etat d'Iowa, 16.000 hab. Ch.-l. *Osage;* — Etat de Kansas, 20.000 hab. Ch.-l. *Beloit.*

MITCHELL, ville des Etats-Unis (Dakota), ch.-l. du comté de Davison, sur le Firesteel, affluent de la rivière Jacques; 1.500 hab. — Ville de l'Etat d'Indiana; 3.200 hab.

MITCHELL (sir Thomas LIVINGSTONE), voyageur anglais, né à Craigend (comté de Stirling) en 1792, mort près de Sydney (Australie) en 1855. Chargé, en 1814, après avoir pris part aux guerres d'Espagne et de Portugal, de lever les plans des champs de bataille de la Péninsule, il fut ensuite envoyé en Australie, en 1827, comme ingénieur en chef, et exécuta, de 1831 à 1846, quatre fructueux voyages. On a de lui : *Esquisse d'un système de levé de plans au point de vue géographique et militaire* (1827); *Trois expéditions dans l'intérieur de l'Australie orientale* (1838); *Journal d'une expédition dans l'intérieur del'Australie tropicale* (1848); etc.

MITCHELL (Donald Grant), écrivain américain, né à Norwich (Connecticut) en 1822. Son premier voyage en Europe lui inspira un volume intitulé : *Glanes fraîches ou Nouvelle gerbe cueillie dans les vieux champs du continent européen* (1847); son second, *l'Eté de la bataille ou 1848 à Paris* (1849), publiés sous le pseudonyme IK MARVEL. On a encore de lui des scènes et des romans satiriques : *la Lorgnette; les Rêveries d'un célibataire* (1850), traduit par Paul Ithier; *le Rêve de la vie* (1851), traduit par Mme Mezzara; *Pays, lettres et rois d'Angleterre* (1889-1897); des études champêtres, des essais critiques, etc. Il fut commissaire des Etats-Unis à l'Exposition de Paris en 1873.

MITCHELL (Isidoro-Hyacintho-Marie-Louis-*Robert*), journaliste et homme politique français, né à Bayonne en 1839, d'un père anglais et d'une mère espagnole. Il devint, en 1869, rédacteur en chef du « Constitutionnel », où il soutint la politique d'Emile Ollivier. Il s'engagea pendant la guerre et fut fait prisonnier. De retour à Paris, il fonda le *Courrier de France* (1871), puis entra à la « Presse » et acheta le « Soir », qui devint un organe bonapartiste. Elu député de La Réole en 1876, il vota avec le groupe de l'appel au peuple, fut réélu en 1877, ne se représenta pas en 1881, échoua en 1885, prit part au mouvement boulangiste et fut élu député à La Réole en 1889. Ayant échoué en 1893, il retourna au journalisme et publia dans le « Gaulois » des notes politiques, sous le pseudonyme de L. DESMOULINS.

MITCHELLE (*tchèl'*) n. f. Genre de rubiacées chiococcées, comprenant des herbes ou des plantes sous-frutescentes, à tiges grêles, portant des feuilles opposées, petites, persistantes; des fleurs blanches et odorantes, situées à l'aisselle des feuilles, à fruits d'un rouge de corail. (On en connaît quelques espèces, d'Amérique et du Japon.

MITCHELLIE (*tchè-li*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, fossiles dans les terrains paléozoïques d'Australie.

MITCHELSTOWN, ville d'Irlande (Leinster [comté de Cork]); 4.000 hab. Grottes à stalactites.

MITCHISANÉ (Sougawara), savant japonais, auteur du *Rui-ju-koku-shi*, qui vivait au IXe siècle de notre ère. L'empereur Ouda le nomma précepteur de son fils et le prit ensuite pour ministre. On l'adore aujourd'hui au Japon, sous le nom de *Tenmangou*, comme dieu de la calligraphie.

MITE (du bas allem. *mite;* cf. angl. *mite*) n. f. Mamm. Ancien nom du chat.

— Bot. *Herbe aux mites*, Ancien nom de la molène blattaire, qui passait pour être propre à faire périr les insectes appelés *mites*.

— Entom. Nom vulgaire de toutes sortes de petits insectes et arachnides, notamment des acariens. (Les mites qui mangent les étoffes de laine sont des lépidoptères du groupe des teignes. Les mites du fromage sont des acariens du groupe des tiroglyphes. On appelle encore mites les *psoques*, les *gamases*, etc.)

MITÉ, ÉE adj. Rongé par les mites : *Fourrure* MITÉE.

MITELLE (*tèl'* — lat. *mitella*, dimin. de *mitra*, mitre) n. f. Bandeau en soie que portaient les femmes grecques et qui plus tard, à Rome, distingua les courtisanes.

— Bot. Genre de saxifragacées, comprenant des herbes à feuilles alternes, à fleurs petites, réunies en grappes, et dont on connaît quelques espèces, de l'Amérique du Nord.

— Chir. Echarpe servant à soutenir le bras.

MITELLI ou **METELLI** (Augustin), peintre italien, né à Battidizzo, près de Bologne, en 1609, mort à Madrid en 1660. Il fréquenta l'atelier des Carrache, puis fut élève de Falcetta, P. Miniati et Dentone. Il travailla d'abord, avec Dentone, à la décoration du théâtre de Bologne; puis avec Angelo Michele Colonna, qui exécuta les figures de ses compositions. Il a peint à Bologne la *Voûte de l'oratoire de Saint-Joseph*, la *Chapelle du Rosaire*, à Saint-Dominique, le *Grand salon* du palais Caprara, des parties d'architecture dans les palais Pepoli et Bentivoglio, à Forli. Sur la demande de Philippe IV, il se rendit en Espagne avec Colonna et décora le palais royal, à Madrid. — Son fils JOSEPH MARIA, né en 1634 à Bologne, mort en 1718, pratiqua avec succès la gravure à l'eau-forte. Nous citerons de lui ses douze planches, d'après les plus belles peintures des églises de Bologne; ses quarante et une planches des *Cris de la rue*, d'après Ana. Carraché; etc.

MI-TERME (À), loc. adv. Au milieu du terme : *Déloger* À MI-TERME. *Accoucher* À MI-TERME.

MITERNE (*tèrn'*) n. f. T. de pêch. Jonchère.

MITEUX (*teû*), **EUSE** adj. Pop. Châssieux. || Malheureux, mal vêtu, mal tourné.

MITFORD (William), historien anglais, né à Londres en 1744, mort à Exbury, près de Southampton, en 1827. Successivement capitaine (1769), lieutenant-colonel (1779) et colonel (1802) de la milice du comté de Hampshire, il se fit connaître par quelques ouvrages sur la langue, sur l'art militaire, surtout par son *Histoire de la Grèce* (1784-1818, 1829), où il juge avec sévérité la démocratie athénienne. Il fut nommé, en 1785, membre du Parlement, où il siégea presque constamment pendant trente-trois ans.

MITFORD (Mary RUSSELL), femme écrivain anglaise, née à Alresford, dans le Hampshire, en 1787, morte à Swallowfield en 1855. Fille d'un médecin, qui, par ses spéculations, ruina sa famille, elle se mit à écrire pour gagner sa vie. Elle publia des poèmes en 1816, puis des pièces de théâtre (*Foscari*, 1826; *Rienzi*, 1828, etc.). Une œuvre plus humble, originale et pleine de charme, de vérité et de naturel, devait la rendre célèbre : la série de petits essais qu'elle publia, de 1824 à 1832, dans une revue de Londres, et qui furent réunis en un volume, sous le titre de : *Our Village*. Citons encore : *Souvenirs d'une vie littéraire*, anecdotes de sa vie d'enfant et de jeune fille.

MITG, dieu de la mer, chez les Kamtchadales.

MITHRA ou **MITHRAS**, grande divinité iranienne et mazdéïste, issue peut-être du Mitra védique. (V. MITRA.) Mithra a deux caractères principaux : il est le dieu de la lumière créée, le dieu de la véracité, de la bonne foi et des contrats. Il est le censeur clairvoyant des actions humaines. « Lorsque je l'ai créé, dit Ormazd dans l'Avesta, je l'ai créé aussi digne d'être honoré que moi-même. » Mithra reçoit le titre de *Mésités*, c'est-à-dire « le Médiateur », qui ménage les rapports des hommes avec les dieux, principalement avec Ormazd. Avec Rasnu et Çraosa, il est le juge des âmes.

Dans les inscriptions, Mithra paraît, avec Ormazd et Anahite, comme dieu protecteur des Achéménides (560 à 330 av. J.-C.). Avec le temps, Mithra, la créature d'Ormazd, finit par éclipser et détrôner son créateur et devint le grand dieu d'un culte nouveau, le *mithracisme*. A la suite des conquêtes d'Alexandre, les Grecs d'Asie adoptèrent le culte de Mithra, qui se mélangea de plus en plus à celui des divinités solaires de la Grèce et de l'Asie. C'est vraisemblablement ainsi défiguré que Mithra, au Ier siècle av. notre ère, était adoré dans le Pont et d'autres provinces de l'Asie Mineure.

Au dire de Plutarque, les mystères de Mithra furent apportés en Occident par les soldats romains qui avaient été combattre sous Pompée les pirates ciliciens, en 68 av. notre ère. Le culte se répandit dans toute l'étendue du monde romain, surtout dans les provinces illyriennes et sur les bords du Rhin et du Danube et jusqu'au fond de la Bretagne. La religion du dieu iranien opposa une très tenace résistance au christianisme naissant.

— Iconogr. Le culte de *Mithra* a laissé de nombreux monuments symboliques. Le principal est le sacrifice du taureau dans la grotte sacrée. Il en existe plusieurs spécimens au musée du Louvre, dont l'un a été trouvé en 1820



Mithra (musée du Louvre).

à Paris, dans les fondations de l'ancienne église Saint-Marcel; un autre vient du Forum de Rome. C'est la représentation du grand symbole; il est le même dans tous les bas-reliefs : le dieu presse du genou gauche le taureau abattu; d'une main il lui relève la tête, de l'autre il lui enfonce un poignard au-dessous de la clavicule.

MITHRACISME ou **MITHRIACISME** (*sissm'*) n. m. Culte de Mithra.

— ENCYCL. Hist. rel. Les mystères de Mithra, alors qu'il était hellénisé et surtout romanisé, se célébraient dans des grottes, dont plusieurs centaines ont été retrouvées encore garnies de quelques-uns de leurs symboles. En premier lieu, un bas-relief représentant le sacrifice du Taureau, poignardé par Mithra portant le bonnet phrygien ou plutôt une tiare, un autel du feu et une source d'eau sacrée. Les mystes se rangeaient en différentes classes, nommées : *corax, gryphus, miles, leo, perses, héliodromus* et *pater*. L'idée inculquée aux initiés était qu'après avoir été soumis ici-bas à des épreuves terribles, ils deviendraient, grâce à la protection de leur dieu, victorieux des attaques d'Arhiman, et obtiendraient une rémunération après la vie terrestre. Le culte consistait en mortifications, en purifications, en ablutions, surtout en incantations. Les mithriaques avaient des sortes de sacrements : un baptême, des onctions de miel, une communion où figuraient le pain, l'eau et le vin; toutes choses, disent-ils, qui leur ont été inspirées par le Démon pour nuire au Christ. Mais le *mithracisme* participait, en outre, de la grossièreté des cultes païens, puisqu'il présente des traces de sacrifices humains, la pratique de l'astrologie, etc.

MITHRAX n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, habitant les mers chaudes du globe. (Ce sont des oxyrhynques de la tribu des majinés, dont la carapace, assez plate, rétrécie en avant, se termine en rostre bifide.)

MITHRAS (*trass*) n. m. Grand prêtre, chez les Perses.

MITHRIAQUE (*tri-ak'*) adj. Qui a rapport au culte de Mithra : *La religion* MITHRIAQUE.

— Antiq. *Autre mithriaque*, Grotte consacrée au culte de Mithra.

— n. f. pl. A Rome, Fêtes et mystères de Mithra.

MITHRIDATE n. m. Premier nom de la thériaque, parce que l'invention en est attribuée à Mithridate, roi du Pont. || Par ext. Nom des électuaires usités dans l'ancienne thérapeutique. || *Vendeur de mithridate*, Charlatan.

Mithridate ou *Tableau universel des langues avec le* Pater *comme exemple, en cinq cents langues ou idiomes* (Berlin, 1806-1815). — Cet ouvrage allemand eut, dès son apparition, une renommée éclatante; il est encore très apprécié. On y trouve une traduction du *Pater* dans toutes les langues connues, une histoire et une grammaire comparée du plus grand nombre des idiomes humains. Le premier volume, qui renferme les langues asiatiques, est l'œuvre de Jean-Christophe Adelung. Les quatre autres ont été écrits, partie d'après ses notes, partie d'après les mémoires fournis par les frères de Humboldt; ils portent la signature de Jean-Séverin Vater, professeur à Kœnigsberg.

MITHRIDATE du persan *Mithradatta*, donné par le Soleil ou Mithra), nom de plusieurs satrapes et rois du Pont, des Parthes, du Bosphore, etc.

ROIS DU PONT

MITHRIDATE Ier, satrape du Pont pour le roi de Perse (402-363). Il s'allia au jeune Cyrus, mais, après son échec, se retourna contre les Dix Mille. — **Mithridate II,** surnommé *Ctistès* (le Fondateur), petit-fils du précédent, mort en 302 av. J.-C. Successeur d'Ariobarzane, il fut dépouillé de ses Etats par Alexandre, mais les reconquit sur Antigone et fit du Pont un royaume indépendant. Plus tard, il fut fait prisonnier par Antigone et mis à mort. — **Mithridate III,** fils du précédent. Il régna de 302 à 266 av. J.-C., et combattit Lysimaque après la bataille d'Ipsus. — **Mithridate IV,** roi du Pont, fils d'Ariobarzane II, mort vers 222. Attaqué par les Galates, il fut secouru par les Grecs d'Héraclée, puis vainquit Seleucus Callinicus, roi de Syrie, dont il épousa la sœur, avec la Cappadoce pour dot. — **Mithridate V,** fils du précédent (222-184 av. J.-C.). Il prit quelques villes grecques de Paphlagonie et échoua devant Sinope. Sa fille Laodice épousa Antiochus le Grand, roi de Syrie. Son fils Pharnace lui succéda. — **Mithridate VI,** *Evergète*, fils de Pharnace Ier, mort en 123 av. J.-C. Il s'allia contre Annibal aux Romains, dont il reçut la Grande-Phrygie. Il périt assassiné.

MITHRIDATE VII, surnommé **Eupator** et **Dionysos** ou encore **le Grand,** fils du précédent, né vers 135 av. J.-C., mort en 63. Inférieur à Annibal par le génie, il fut, après le Carthaginois, le plus dangereux ennemi des Romains. Il avait treize ans quand il succéda à son père et se retira dans la solitude pour échapper aux complots. Là, il s'aguerrit de toutes manières, même contre les poisons, auxquels, dit-on, il s'accoutuma par degrés. Il fit périr sa mère, ses tuteurs, sa femme. Puis il conquit le Bosphore Cimmérien, la Galatie, la Phrygie, la Cappadoce. Les Romains l'arrêtèrent alors dans ses agrandissements. Silencieusement, Mithridate contracta des alliances, leva des troupes, puis tout à coup se jeta dans la province romaine d'Asie Mineure, se présentant comme un libérateur. Cent mille citoyens romains furent massacrés. De là, il envoya une armée en Grèce et s'empara de toutes les îles de la mer Egée. En Grèce, il épousa Monime. Mais l'arrivée de Sylla changea la face des choses. Le général romain, vainqueur à Athènes, à Chéronée, à Orchomène, passa en Asie. Le roi du Pont dut demander la paix et abandonner ses conquêtes. Ce ne fut qu'une trêve. En 75, Mithridate envahit la Bithynie. Lucullus l'en chassa, le poursuivit jusqu'en Arménie, où son gendre Tigrane lui offrait du secours contre les Romains. Mithridate profita du rappel à Rome de Lucullus pour reconquérir son royaume; mais, deux ans plus tard, Pompée le vainquit sur les bords de l'Euphrate. Il n'osa le poursuivre au sein des populations scythiques, que le roi du Pont tenta de lancer sur l'Italie. Pharnace, son fils, le trahit. Brisé par l'infortune, le vieux roi essaya en vain de s'empoisonner, et se fit tuer par un soldat gaulois. Mithridate, cruel et perfide, fut, d'autre part, intelligent et brave; instruit lui-même (il parlait vingt-deux langues), il avait le goût éclairé, l'amour des lettres et des arts.



Mithridate VII.

Mithridate, tragédie de Racine, en cinq actes et en vers, représentée le 13 janvier 1673 à l'hôtel de Bourgogne. Le sujet, pris dans Appien et dans Plutarque, avait été déjà mis au théâtre dans la *Mort de Mithridate,* de La Calprenède (1635).

On croit Mithridate mort. Ses fils Xipharès et Pharnace sont venus à Nymphée, où est aussi Monime, jeune Grecque que Mithridate destinait au trône. Xipharès aime depuis longtemps Monime et en est aimé; il découvre en Pharnace un rival. On apprend tout à coup que le roi n'est pas mort. Il revient vaincu. Il sait que Pharnace, en qui il hait déjà un secret allié des Romains, a osé déclarer son amour à Monime. Dans une très belle scène, le roi du Pont révèle à ses fils son projet d'aller atteindre les Romains dans Rome : tandis que Xipharès lui demande de conduire ses soldats, Pharnace refuse de seconder les desseins de son père. Arrêté, il accuse Xipharès d'avoir commis aussi bien que lui le crime d'aimer la reine. Pour s'assurer des sentiments de Monime, Mithridate lui fait croire qu'il renonce à elle et la donne à Xipharès : il lui arrache ainsi son secret. Puis il se démasque et veut la conduire à l'autel : Monime refuse, après l'aveu que le roi l'a obligée de faire, de devenir sa femme. Cependant, Pharnace s'est échappé; il a soulevé une sédition et appelé les Romains. Monime croit Xipharès tué et va prendre le poison que le roi lui a envoyé, lorsqu'un ordre contraire l'empêche de se donner la mort. Mithridate, entouré d'ennemis, s'est percé de son épée. Au même moment, Xipharès est accouru à son secours et a repoussé les assaillants. Mithridate mourant unit Monime à Xipharès.

Dans *Mithridate*, Racine se rapproche une fois de plus de Corneille : il emprunte son sujet à l'histoire romaine; à côté de Mithridate amoureux, il nous montre le roi du Pont dans sa lutte contre Rome. Dissimulé, jaloux, cruel, Mithridate montre dans sa haine de Rome un courage et

un héroïsme tout coroéliens. En regard, un délicieux type de jeune fille grecque, Monime, pure, courageuse et touchante, et dont le rôle, bien racinien, a des parties de mélancolie élégiaque. L'évocation discrète de l'Orient, et surtout, en des vers d'une douce harmonie, de rapides visions du climat plus heureux de la Grèce, ajoutent au drame un attrait poétique.

Mithridate, roi du Pont (*Mitridate, re di Ponto*), opéra sérieux italien en trois actes, livret de Cigna-Santi, musique de Mozart, représenté à Milan le 26 décembre 1770. Mozart le composa à quatorze ans. En dépit de la méfiance du public envers l'œuvre d'un enfant, le succès fut éclatant. La partition originale de *Mithridate* est perdue, mais on en connaît deux copies authentiques, dont l'une est à la bibliothèque du Conservatoire de Paris, l'autre au *British Museum* de Londres.

ROIS DES PARTHES

Mithridate Ier, le Grand ou **le Dieu**, roi des Parthes, mort en 139 av. J.-C. Il affranchit de la domination grecque l'empire parthe des Arsacides, y fit entrer tous les pays compris entre l'Euphrate et l'Indus et établit des princes de sa race dans l'Arménie et dans l'Inde. Il périt empoisonné par un de ses frères.

Mithridate II, neveu du précédent, roi des Parthes de 126 à 86 av. J.-C. Il affermit son empire contre les attaques des Scythes, mais fut contraint de céder le titre de *roi des rois* à Tigrane, roi d'Arménie. A la mort de celui-ci, Mithridate attaqua son fils Tigrane II, et fut tué sur les bords de l'Araxe.

Mithridate III, fils de Phraate III, mort en 53 av. J.-C. Assassin de son père, il fut à son tour chassé par son frère Orodes ; il réussit à soulever les Arabes, prit Séleucie et Babylone, mais, assiégé dans cette ville, il fut vaincu et massacré.

ROI DE PERGAME

Mithridate, roi de Pergame, mort en 45 av. notre ère. Il devint, en 61, roi de Pergame par la protection du grand Mithridate, dont il passait pour être le fils naturel. En 48, il amena des troupes en Égypte à César, qu'il suivit dans la guerre contre Pharnace et reçut les titres de roi du Bosphore et de tétrarque de la Galatie. Il fut tué au moment où il cherchait à se rendre maître de ces États.

ROI D'ARMÉNIE

Mithridate, roi d'Arménie, de 35 à 52 apr. J.-C. Il réussit par ses intrigues à faire assassiner le roi d'Arménie Arsace Ier et à s'emparer de ses États. Tibère le reconnut, mais, plus tard, Caligula l'appela à Rome et l'y retint. En 47, il put regagner l'Arménie et le trône, grâce au secours des Romains, mais fut mis à mort par son neveu Rhadamisto.

ROI DU BOSPHORE

Mithridate, roi du Bosphore (Ier s. de notre ère). En 41, Claude le désigna pour succéder à Ptolémée ; mais, peu après, son frère Cotys le remplaça. Alors, il attira au dehors les troupes romaines et rentra dans son royaume ; mais il finit par retomber aux mains des Romains.

MITHRIDATIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport à Mithridate : *Les guerres* MITHRIDATIQUES.

MITHRIDATISME (*tissm'* — de *Mithridate* qui, suivant la légende, s'était accoutumé aux poisons) n. m. Immunité à l'égard des substances toxiques, minérales ou organiques, acquise par l'ingestion de doses d'abord faibles, puis progressivement croissantes du poison considéré.

— ENCYCL. Le *mithridatisme* est une adaptation chimique, dont le mécanisme a été indiqué par Danilevski. Mais il ne peut être obtenu qu'à deux conditions : 1° que les effets accumulatifs soient très lents (v. ARSENICISME, ARSENICOPHAGE), et 2° que l'ingestion soit continue, car, s'il en est autrement, la désadaptation se produit peu à peu.

Mithridatium. Géogr. anc. Place forte de l'ancienne Asie Mineure, dans le pays des Trocmes, sur les frontières de la Galatie et du Pont. Elle faisait d'abord partie de ce royaume, dont elle fut séparée et donnée à Déjotarus par Pompée. C'est peut-être aujourd'hui *Hussein-Abad*.

Mitiakinskaia, stanitza de Cosaques (prov. du Don), sur le Donetz, affluent droit du Don ; 2.000 hab. Foire au bétail, où l'on se rend de toute la Russie.

Mitidja ou **Métidja**. On désigne sous ce nom, en Algérie, la large et fertile plaine qui s'étend autour d'Alger et que limitent au N. la Méditerranée, au S., à l'O. et à l'E., les contreforts de l'Atlas. Elle paraît formée par les dépôts d'alluvions qu'ont entraînées là les rivières qui l'arrosent, dont l'Harrach et le Mazafran sont les plus considérables. Sol d'une fertilité exceptionnelle, produisant en quantité les céréales, l'olivier, l'oranger, la vigne, et où la colonisation française s'est largement développée autour d'un grand nombre de centres créés dès le lendemain de la conquête : Marengo, Boufarik, Rouiba, Mouzaiaville, Oued-el-Alleg, etc., faisaat revivre, par d'abondantes irrigations, une prospérité jadis proverbiale.

MITIÈRE (*ti*) n. f. Canal qui amène l'eau de mer jusque dans le réservoir, dit *vasière*, d'un marais salant.

MITIGATIF, IVE adj. Qui mitige : *Explication* MITIGATIVE. (Peu us.)

MITIGATION (*si-on*) n. f. Action de mitiger.

MITIGEANT (*jan*, **ANTE** [rad. *mitiger*] adj. Adoucissant : *Remèdes* MITIGEANTS.

MITIGER (*jé* — du lat. *mitigare*, même sens. Prend un e après le *g* devant A ou O : *Je mitigeai. Nous mitigeons*) v. a. Adoucir, tempérer, modérer : MITIGER *une loi*.

Mitigé, e, part. pass. Hist. relig. *Ordre mitigé*, Ordre religieux dont la règle a été adoucie.

Se mitiger, v. pr. Être mitigé.

— SYN. **Adoucir, modérer**, etc. V. ADOUCIR.

MITIGEUR (*jeur*') n. m. Hydroth. Syn. de MÉLANGEUR.

MITILÈNE DE PROVENCE n. f. Nom vulgaire du bruant zizi (*emberiza cirlus*), répandu sur le pourtour méditerranéen.

MITIOREM (IN) [*in'-mi-si-o-rèm'* — du lat. *in*, dans ; *mitiorem*, plus doucement, sous-ent. *sententiam*, sentence], locution latine, usitée dans la phrase : *Il passe in mitiorem* « Il se range à l'avis le plus doux. »

MITIS (*tiss* — adj. lat., signif. *doux*) n. m. Nom donné au chat par La Fontaine :

. . . . . Notre maître *mitis*,
Pour la seconde fois, les trompe et les affine.

MITIS (*tiss*) n. m. Alliage de fer et d'aluminium assez fusible.

MITKAL n. m. Métrol. Unité de poids usitée en Égypte pour les matières précieuses, et valant 4gr,64.

Mitkofka, ville de la Russie (gouv. de Tchernigof), sur un sous-affluent du Doiéper par la Desna ; 1.000 hab.

MITKUL n. m. Métrol. Monnaie de compte du Maroc, valant 3 fr. 96 c.

Mitla, ancienne ville mexicaine (Etat d'Oajaca), dont les ruines sont les mieux conservées et, d'après quelques voyageurs, les plus belles du Mexique. Situés à mi-côte sur le flanc de montagnes peu élevées, les restes des palais de Mitla et sa grande pyramide ressemblent aux débris d'une acropole hellénique.

Mito, ville du Japon (île de Nippon [prov. d'Hitatsi]), sur la rive droite du Naka-Gava ; 19.580 hab. Marbre.

MITOBATE n. m. Genre d'arachnides phalangiens, comprenant quelques espèces de l'Amérique tropicale.

MITOLEPIS (*lé-piss*) n. m. Genre d'asclépiadacées périplocées, comprenant des arbustes rameux, à feuilles opposées, à fleurs solitaires, qui croissent à Socotora.

MITOME (du gr. *mitos*, filament) n. m. Partie du cytoplasma, constituée par des filaments et des fibrilles, ramifiés ou anastomosés, mais non réticulés, formés de *protoplasma vrai*.

MITON (même rad. que *mitaine*) n. m. Cost. Sorte de manche ordinairement en laine, dont les femmes se couvrent l'avant-bras jusqu'au poignet. ‖ *Miton-mitaine*. V. MITAINE.

— Archéol. Gantelet à doigts non séparés.

— Art culin. Nom donné, dans certaines provinces, à des morceaux de pain que l'on emploie pour la soupe, mais qui sont plus gros que les morceaux ordinaires.

— Ling. Chat, dans le langage enfantin.

— ENCYCL. Archéol. Les *mitons* furent en usage aux XVe et XVIe siècles pour les hommes d'armes ; car, en permettant de manier la masse, la lance et l'épée, ils donnaient à la main une protection beaucoup plus forte que les gantelets ordinaires, où chaque doigt était recouvert par des écailles d'acier articulées. Le miton n'avait que trois divisions transversales et un poucier articulé par une charnière gaie. On ne s'en servit plus guère à partir de 1550, si ce n'est comme gantelet de main gauche. On le voit alors se modifier par l'allongement excessif de sa garde en un brassard protégeant l'avant-bras jusqu'au coude. Cette mode persista jusque sous Henri IV. On a porté aussi des mitons de cuir.


Miton (XVIe s.).

— Cost. Les *mitons* étaient des demi-mitaines ou bouts de manches habillant seulement le poignet et la région métacarpienne, comme les manicles du moyen âge. Mais les mitaines ne tenaient pas après les manches comme ces dernières, appelées aussi *garde-mains*. Au XVIIIe siècle, les femmes portaient de ces mitons bordés de fourrure, boutonnés par des pierreries ; on les avait appelés *amadis* sous Louis XIV ; sous Louis XV, on les nomma *barbichets*, à cause de leurs garnitures en plumes frisées.

MITONNAGE (*to-naj'* — rad. *mitonner*) n. m. Espèce de bouillon que l'on emploie pour les potages.

MITONNER (*to-né* — rad. *miton*) v. n. Art culin. Tremper longtemps dans le bouillon chaud, en parlant du pain avec lequel on fait la soupe. ‖ Bouillir doucement et longuement dans sa sauce : *Ragoût qui doit* MITONNER *une heure*.

— v. a. Dorloter, soigner avec une attention tendre et délicate : MITONNER *un enfant*. ‖ Préparer avec soin et sans bruit : MITONNER *une affaire*. ‖ Amuser doucement. (Vx en ce sens.)

— Pop. Embêter.

— Techn. Faire cuire doucement à l'entrée du four, en parlant des couleurs des peintres en émail.

Se mitonner, v. pr. Être mitonné, en parlant de la soupe, des ragoûts : *La soupe* SE MITONNE. ‖ Se dorloter, se soigner doucement : *Il* SE MITONNE *comme une petite femme*.

— Fig. Être préparé doucement et sans bruit.

MITONNERIE (*to-ne-ri* — rad. *mitonner*) n. f. Cajolerie. (Peu us.)

MITONNIER (*to-ni-é* — rad. *miton*) n. m. Nom que prenaient dans leurs statuts les marchands bonnetiers.

MITOPHORE n. m. Genre d'infusoires cilioflagellés, vivant dans les eaux douces de France.

MITOSCELIS (*lo-sé-liss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, propre aux îles de la Sonde.

MITOSE (du gr. *mitos*, filament ou cordon) n. f. Division indirecte de la cellule, dans laquelle la division du noyau précède celle du corps cellulaire. (Ainsi nommée à cause du rôle qu'y joue le filament nucléaire.) V. CARYOCINÈSE.

MITOSTEMME (*stèm'*) n. f. Genre de passifloracées, comprenant des arbustes du Brésil, à feuilles alternes, à fleurs petites, réunies en grappes.

MITOUFLE (même rad. que *mitaine*) n. f. Mitaine. (Vx.)

MITOUFLETS (*flè*) n. m. pl. Pop. Gants.

MITOURIES (*ri*) n. f. pl. Fêtes de la mi-août, qui se célébraient principalement à Dieppe, le jour ou le lendemain de l'Assomption.

— ENCYCL. Les *mitouries* avaient été instituées en l'honneur de la sainte Vierge, lorsque Dieppe fut délivré des Anglais en 1443 ; elles avaient le caractère burlesque de toutes les fêtes populaires du moyen âge. Elles furent supprimées en 1630, à la suite d'un voyage de la reine mère et de Louis XIV, qui furent scandalisés de la licence de ces fêtes.

MITOYEN, ENNE (*toi-i-in, èn'* — anciennem. *moitoain* ; de *moitié*) adj. Qui est entre deux choses, commun à l'une et à l'autre : *Puits* MITOYEN. ‖ Qui sert de limite à deux propriétés contiguës : *Mur* MITOYEN.

— Par ext. Intermédiaire, placé entre deux états extrêmes : *Les classes* MITOYENNES *de la société*. (J.-B. Say.)

— Fig. Qui tient le milieu entre deux choses opposées : *Un avis* MITOYEN. *Une opinion* MITOYENNE.

— Agat. *Dents mitoyennes*, Dents d'un cheval placées entre les pinces et les coins.

— Mythol. *Dieux mitoyens*, Dieux intermédiaires, supérieurs aux héros et inférieurs aux dieux célestes.

MITOYENNETÉ (*toi-iè-ne*) n. f. État de ce qui est mitoyen.

— ENCYCL. Dr. La *mitoyenneté* est une copropriété sur un mur, un fossé ou une haie séparant deux héritages. Lorsqu'un mur a été construit par l'un des deux propriétaires sur son fonds, il n'est pas mitoyen ; toutefois, le propriétaire du fonds voisin peut acquérir la mitoyenneté en remboursant au maître du mur : 1° la moitié de la valeur de la partie du mur qu'il veut rendre mitoyenne ; 2° moitié de la valeur du sol sur lequel est bâtie cette partie (C. civ., art. 661).

Tout copropriétaire d'un mur mitoyen peut user de ce mur et y pratiquer des travaux, à condition que le nouvel ouvrage ne soit pas nuisible aux droits de l'autre propriétaire ; il peut, notamment, faire bâtir contre ce mur mitoyen et y placer des poutres. Il peut le faire exhausser à ses frais, et, si le mur n'est pas en état de supporter l'exhaussement, il doit le faire reconstruire en entier à ses frais (C. civ., art. 657 et 658). Si le voisin veut profiter de l'exhaussement, il devra payer la moitié de la dépense. Les copropriétaires sont obligés de contribuer à l'entretien du mur, mais peuvent s'en dispenser, sauf dans les villes, en abandonnant le droit de mitoyenneté.

A défaut de titres, le législateur a établi des présomptions. Un mur de séparation étant également utile aux deux propriétaires, est présumé mitoyen. S'il y a des bâtiments, le mur est mitoyen jusqu'au sommet du bâtiment le moins élevé, et, s'il n'y a de construction que d'un côté, la partie au-dessus du mur mitoyen appartient au propriétaire du bâtiment. Il y a présomption contraire, lorsqu'un seul des héritages est clos.

Les clôtures autres que les murs sont présumées mitoyennes, à moins qu'un seul héritage soit clos. On ne peut contraindre son voisin à céder la mitoyenneté d'une haie ou d'un fossé. On peut détruire la haie ou le mur mitoyen jusqu'à la limite de sa propriété, à condition de construire un mur.

Mitra (*l'Ami*), divinité de l'Inde védique, nom ou forme du Soleil. C'est un dieu secourable et bienfaisant, frère de Varouna, avec lequel on le trouve presque toujours associé sous la rubrique consacrée *Mitra-Varouna*. Il a également une parenté intime avec Agni, le dieu du feu, souvent, lui aussi, assimilé au Soleil. Peu important, en somme, au temps du Rig-Véda, il a peut-être joué un rôle plus marqué à une époque antérieure, ainsi qu'on peut le conjecturer par celui que remplit dans la religion iranienne son homonyme *Mithra*. Il s'efface presque complètement dans la religion post-védique. V. MITHRA.

MITRÆFUSUS (*zuss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, fossiles dans les terrains tertiaires. (Les *mitræfusus* sont des strombidés dont le coquillage rappelle celui des mitres, mais est extraordinairement allongé.)

MITRAILLADE (*tra-ill* [*ll* mll.]) n. f. Décharge de mitraille : *La terrible* MITRAILLADE *que Bonaparte administra aux sections*. (L. de Loménie.)

— Au fig. : *Une* MITRAILLADE *de bouquets*. (Th. Gaut.)

MITRAILLE (*tra-ill* [*ll* mll.] — pour *mitaille* ; de l'anc. fr. *mite*, menue monnaie d'orig. germ.) n. f. Milit. Morceaux de ferraille ou de fonte, débris de projectiles, dont on chargeait jadis les canons.

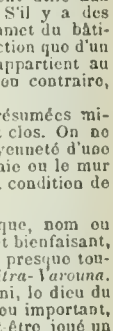
Boîte à mitraille.

— Fig. Objet d'un effet sûr, rapide, violent : *L'apostrophe est la* MITRAILLE *de l'éloquence*. (P.-L. Courier.)

— Pop. Monnaie de billon.

— Comm. Petite quincaillerie.

— Techn. *Mitraille pendante*, Vieux débris de cuivre ou de bronze destinés à la fonte. ‖ Laiton coupé en menus fragments et que l'on emploie pour braser ensemble des tuyaux de fer ou de cuivre.

— ENCYCL. Milit. Comme les morceaux de ferraille dégradaient fortement l'âme des pièces de bronze, on eut, dès la fin du XVIe siècle, l'idée de les renfermer dans des boîtes cylindriques de bois ou de fer. Plus tard, Grébeauval substitua aux débris de toute sorte employés jusqu'alors des balles sphériques en fonte. Lors de l'adoption des canons rayés, on remplaça par des boîtes en zinc les boîtes en fer, dont le frottement dégradait les rayures. Les balles, en plomb durci et graissées, furent maintenues au moyen de soufre coulé dans leurs intervalles. Plus tard encore, avec le chargement par la culasse, on revint au couvercle. Les projectiles lancés furent qualifiés de *cartouches*, ou *boîtes à balles*, et vers 1860, de *boîtes à mitraille*. Celles-ci ne sont plus utilisées que pour repousser une attaque subite de cavaliers ou de fantassins.

MITRAILLE (*tra-ill* [*ll* mll.] — rad. *mitre*) n. f. Par dénigr. Corps des évêques. (Peu us.)

MITRAILLER (*tra-ill* [*ll* mll.]) v. a. Tirer à mitraille sur : MITRAILLER *des troupes*. ‖ Absol. : *On n'a cessé de* MITRAILLER.

Se mitrailler, v. pr. Tirer à mitraille les uns sur les autres.

MITRAILLEUR, EUSE (*tra-ill* [*ll* mll.]) n. Personne qui mitraille ou fait mitrailler.

— n. m. Servant d'une mitrailleuse.

MITRAILLEUSE (*tra-ill* [*ll* mll.] — rad. *mitraille*) n. f. Milit. Engin dont le caractère essentiel est de lancer, en très peu de temps, un très grand nombre de projectiles, assez analogues à ceux des armes portatives.

— ENCYCL. Les origines de la *mitrailleuse* remontent aux débuts de l'artillerie. Dès que l'on eut commencé à établir des pièces mobiles sur affûts roulants, on réunit plusieurs *traits à feu* parallèlement, dans l'espoir de couvrir de mitraille un vaste champ horizontal. Mais il semblerait que la plupart de ces *ribaudequins*, *chariots à*

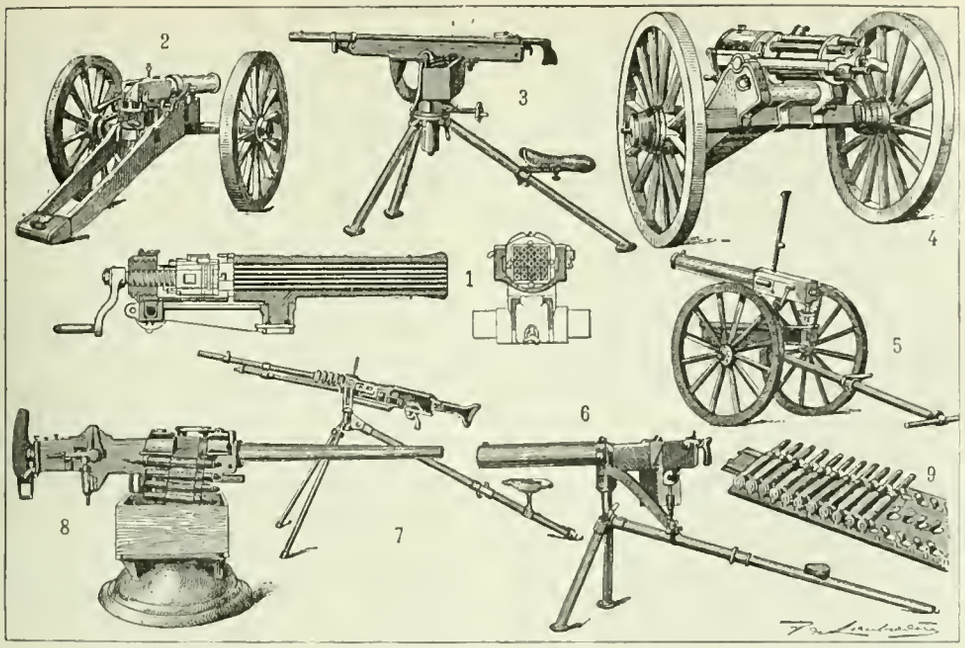

Mitrailleuses : 1. De Reffye (coupes); 2. Montigny; 3. Colt; 4. Gatling; 5. Gardner; 6. Nordenfeldt; 7. Hotchkiss; 8. Maxim; 9. Ruban à cartouches.

orgues, orgues à serpentins, que l'on construisit de la moitié du XIVe siècle jusqu'au milieu du XVe, aient disparu vers 1510. On les retrouve encore dans nombre de manuscrits, dont certains datent du commencement du XVIe siècle, comme le fameux recueil de l'Allemand Glockentben (1505).

C'est seulement au XIXe siècle, aux Etats-Unis, pendant la guerre de Sécession, que reparaissent de véritables *mitrailleuses,* formées d'un certain nombre de canons groupés de diverses manières, et dont le chargement et le tir s'effectuent par le moyen d'un mécanisme actionné à la main. L'un des premiers et des plus connus est la *mitrailleuse Gatling,* dont il y eut plusieurs modèles composés de 4, 6, 8 ou 10 canons, dès calibres de 12, 14 et 25 millimètres. Groupés circulairement autour d'un arbre d'acier, auquel ils sont parallèles, la rotation de cet arbre, actionné par une manivelle, les met en mouvement, les charge et y met le feu. L'alimentation en munitions s'effectue au moyen de boîtes qui contiennent 25 cartouches, qu'on place dans une trémie et qu'un transporteur fait arriver aux canons. On arrive ainsi à tirer 300 coups par minute. Dans cette mitrailleuse, comme dans le canon-revolver Hotchkiss, les canons de l'arme prennent un mouvement de rotation. Il en est d'autres, au contraire, où les canons sont fixes. Telle est la *mitrailleuse de Reffye,* employée en France pendant la guerre de 1870. Elle comportait 25 canons d'acier disposés en faisceau quadrangulaire et enveloppés dans une chemise de bronze, qui donnait à cet engin l'aspect extérieur d'un canon de campagne. Mise en service sous le nom de *canon à balles,* elle en lançait qui pesaient 54 grammes. Elle se chargeait au moyen de boîtes contenant 25 cartouches, dont un dispositif spécial permettait d'introduire le contenu, d'un seul coup, dans une des culasses mobiles de la machine, qu'une grande manivelle placée en arrière servait à ouvrir et à fermer; tandis qu'avec une petite manivelle, placée de côté, on effectuait le tir des 25 cartouches, et qu'au moyen d'un autre mécanisme on pouvait donner à la machine, sur son affût, un déplacement latéral qui produisait un *tir fauchant.* L'opération pouvait s'accomplir six fois par minute. C'est après l'emploi de plusieurs autres mitrailleuses diversement disposées, mais reposant sur un principe semblable, c'est-à-dire actionnées mécaniquement, telles que les *montigny, gardner, palmcrantz,* etc., qu'on est arrivé aux mitrailleuses *automatiques* en usage aujourd'hui et qui, utilisant l'effet du recul, fonctionnent d'elles-mêmes après une première mise en train, et continuent à tirer tant qu'elles ont des munitions. L'alimentation en munitions se fait aussi d'une manière automatique; les cartouches, disposées à l'avance sur des bandes, soit flexibles en forte toile (mitrailleuse Maxim et Nordenfeldt), soit rigides en laiton mince (mitrailleuse Hotchkiss), se trouvent amenées automatiquement l'une après l'autre par un transporteur, qui les conduit en face de la chambre de charge. Ces engins peuvent arriver ainsi à tirer 500 ou 600 coups par minute. Il en résulte, dans leur unique canon, une forte tendance à l'échauffement, que l'on combat, soit en entourant le canon d'un réfrigérant à eau, comme dans les mitrailleuses Maxim et Nordenfeldt, soit en le munissant d'un *radiateur à ailettes,* comme dans la mitrailleuse Hotchkiss, soit enfin, comme dans la mitrailleuse Colt, en donnant au canon une grande épaisseur et en refroidissant sa chambre à chaque coup, par le moyen d'un jet d'air froid. En dehors du tir continu, les mitrailleuses automatiques peuvent exécuter un tir coup par coup. La Suisse a été l'un des premiers pays à adopter des mitrailleuses automatiques pour les adjoindre à sa cavalerie. Beaucoup d'autres puissances comme l'Angleterre, les Etats-Unis, le Japon, en ont fait autant, soit pour la cavalerie elle-même, soit pour l'infanterie, montée ou non. L'Allemagne et la Russie ont aussi adjoint des mitrailleuses de poids très faible à des bataillons de chasseurs ou d'infanterie.

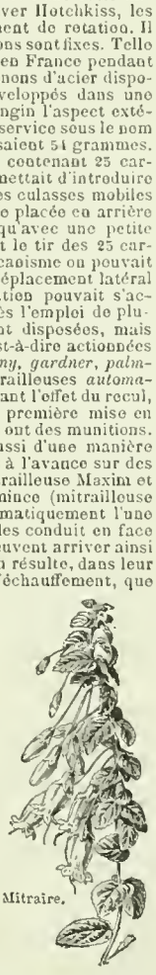

Mitraire.

MITRAIRE (*trèr'*) n. f. Bot. Genre de gesnériacées cyrtandrées, du Brésil, comprenant des herbes à feuilles charnues, alternes, à fleurs réunies en cymes. (On cultive dans les serres la *mitraire coccinée.*)

— Comm. Etoffe de coton, fabriquée en Russie.

MITRAL, ALE, AUX adj. Qui est en forme de mitre.

— Anat. *Valvule mitrale,* Valvule auriculo-ventriculaire du cœur droit. (V. CŒUR.) || *Cellules mitrales,* Cellules nerveuses en forme de mitre, qui se trouvent exclusivement dans le lobe olfactif.

— n. Pathol. Personne qui est atteinte d'une maladie de la valvule mitrale : *Un* MITRAL.

MITRARIA n. f. Larve des cyménidés. (Les *mitraria* ne sont pas annelées; elles représentent une tête d'annélide : à l'extrémité antérieure du corps se trouve la plaque apicale, origine du ganglion cérébroïde et des nerfs. Ces larves sont ciliées et possèdent une bouche et un tube digestif.)

MITRASACME n. m. Genre de solanacées, comprenant des herbes à feuilles opposées, à fleurs réunies en cymes. (On en connaît près de trente espèces, de l'Asie et de l'Océanie.)

MITRE (gr. et lat. *mitra,* bandeau) n. f. Coiffure haute et pointue des anciens Perses || Coiffure des femmes romaines, empruntée aux Perses. || Coiffure en forme de cylindre retaillé au sommet que portent, en officiant, proprement les évêques et, de plus, certains abbés, dits « mitrés », des prêtres revêtus de la prélature, et même les membres de quelques chapitres : *Une* MITRE *d'or, d'argent.* || Sorte de coiffure dont on garnit à l'intérieur une couronne d'empereur ou de roi. || Haut bonnet pointu en papier, dont on coiffait les condamnés à mort.

— Archéol. Calotte terminale en métal du manche d'un couteau.

— Arg. Cachot.

— Bot. Nom employé pour indiquer la forme de chapeau de certains champignons tels que les morilles ou les helvelles, bien que la ressemblance avec une mitre d'évêque existe parfois à peine.

— Chir. *Mitre d'Hippocrate,* Bandage particulier pour les plaies de la tête.

— Constr. Appareil de forme très variable, généralement en terre cuite ou en tôle, que l'on dispose au sommet d'une cheminée, pour empêcher l'introduction de la pluie et du vent. || Assemblage de tuiles, pierres ou planches de plâtre couronnant le sommet d'une cheminée et destiné au même but. || Faîte quelconque terminé par une arête et formé de deux plans inclinés vers le sol. || *Arc en mitre,* Nom souvent donné à l'*arc angulaire* dans une voûte.

— Géom. anc. Angle de 45 degrés.

— Métrol. Mesure tunisienne pour les liquides.

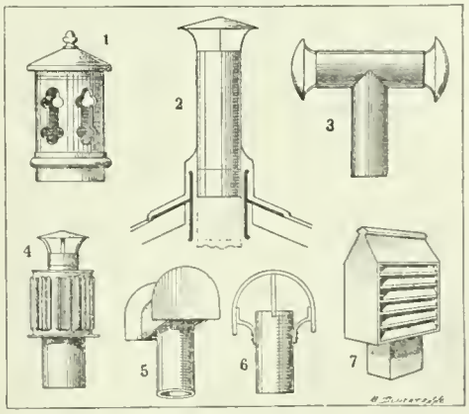

Mitres de cheminée : 1. En terre ajourée; 2. A champignon; 3, 5, 6. Cauchoise; 4. A fentes verticales; 7. A fentes horizontales.

— P. et chauss. Pavé d'une épaisseur double de celle des pavés ordinaires, et qui fait suite à deux rangées contiguës.

— Techn. Chez les couteliers, Petit rebord plat qui tient à la lame et s'applique sur l'épaisseur du manche, dans un couteau à lame fixe. || Nom que l'on donne quelquefois au dôme de chaudière des locomotives, quand il a la forme d'une pyramide quadrangulaire.

— Zool. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des mitridés, comprenant plus de deux cents espèces des mers chaudes et tempérées. On en peut prendre comme exemple la *mitra episcopalis,* belle coquille de l'océan Indien.



Mitre.

— ENCYCL. Usitée dès la plus haute antiquité en Perse, la *mitre* est encore aujourd'hui portée par les parsis. Chez les auteurs grecs et latins, le terme de « mitre » désigne tantôt une sorte de diadème propre aux prêtres et aux rois, tantôt une coiffure portée également par les hommes et les femmes de l'Inde et de la Phrygie. Vers le IVe siècle, ce nom fut donné à un ornement épiscopal, formé d'une lame de métal, retenue autour du front par des cordons; on le nommait aussi *cidaris* et *couronne.* Au VIe siècle, la mitre prend la forme d'un bonnet peu élevé. Après le Xe siècle, elle commence à être ornée de deux pointes relevées en forme de cornes. Les formes basses, larges, du moyen âge vont en s'élevant à partir du XVe siècle pour atteindre les dimensions exagérées des époques de Louis XIV et de Louis XV. Aujourd'hui on revient aux formes surbaissées : les *fanons* d'étoffe qui terminent la mitre par derrière sont les restes des cordons employés autrefois pour la fixer sur la tête de l'évêque. L'usage de la mitre est devenu obligatoire pour les évêques, à partir du XIe siècle; vers la même époque, les papes l'accordèrent aux abbés ayant une juridiction considérable, ou même à quelques laïques; ainsi, Vratislas, duc de Bohême, et Roger, comte de Sicile, la reçurent des papes Alexandre II et Innocent II. La mitre doit toujours être en carton recouvert de soie ou d'une étoffe de lin. Les liturgistes distinguent trois sortes de mitres : la mitre *précieuse,* entièrement recouverte d'or, l'*auriphrygiate,* qui est de soie blanche brodée en or, et la mitre *simple* en soie ou en toile blanche. Les évêques se servent de cette dernière le vendredi saint et aux offices mortuaires. Cet ornement épiscopal fut souvent au moyen âge décoré de riches broderies et de pierres précieuses.

Les mitres des évêques catholiques du rit grec ont la forme de couronnes royales fermées; celles des évêques orthodoxes sont cylindriques et richement décorées.

— Archéol. En tant que cimier de casque la *mitre* était l'insigne de l'évêque ou de l'abbé marchant en guerre comme seigneur suzerain à la tête de ses liges. Sur les blasons, ce cimier indiquait que le propriétaire d'armes était avoué d'une abbaye ou d'un évêque à principauté de l'empire d'Allemagne : quand l'avoué représentait une abbesse, il portait en cimier une tête de fille mitrée.



Mitres : 1. Phrygienne; 2. Perse; 3. De femme grecque; 4. En bandeau d'évêque (IVe s.); 5. D'évêque (VIIe s.); 6 D'évêque (Xe s.); 7. D'évêque, du XVe siècle et de nos jours; 8. De patriarche (Eglise orthodoxe).

MITRE (Bartolomé), homme d'Etat argentin, né à Buenos-Ayres en 1821. Obligé de fuir Rosas, il se réfugia en Bolivie, puis au Pérou et au Chili, où il fit du journalisme. Il prit part aux troubles fomentés par Urquiza (1851), et devint membre de la Chambre des représentants. Ministre de la guerre de la République Argentine (1859) au moment de la lutte entre ce pays et l'Etat de Buenos-Ayres, il fut blessé à Cepeda et devint gouverneur de la province de Buenos-Ayres, rentrée dans la confédération (1860). La paix ne devait pas durer longtemps; le général Mitre, ayant demandé au gouvernement de désavouer le général Sax, qui avait condamné le Dr Aberasthein, le président Derqui refusa (1861). Les hostilités commencèrent aussitôt. Vainqueur à Pavon, à Rosario, Mitre traita avec Urquiza, qui garda le gouvernement d'Entre-Rios, et fut élu président de la République (1862). Il ramenait au pouvoir le parti libéral. Il développa l'agriculture, le commerce et l'industrie. En 1865, il s'allia avec l'Uruguay et le Brésil contre le Paraguay, et s'illustra au passage du Parana, et à l'attaque d'Humaïta (1866-1867). Non réélu en 1868, il voyagea à l'étranger. Ayant encore échoué en 1874, il essaya de renverser son rival Allevanda. Vaincu, arrêté, emprisonné, puis gracié, il émigra et vécut à Bordeaux et à Madrid. En 1892, ses partisans le rappelèrent à la présidence, mais la majorité lui préféra Saenz Peña. Il a écrit une *Histoire de la République Argentine* (1882).



Mitre.

MITRÉ, ÉE adj. Qui porte ou qui a le droit de porter la mitre : *Abbé* MITRÉ. ‖ *Abbaye mitrée,* Dont l'abbé est mitré. — Arg. Détenu.

— n. f. pl. Nom général donné aux champignons de la tribu des helvellacées, dont le chapeau rappelle une mitre. — *Une* MITRÉE.

MITRELLE (*trèl'*) n. f. Zool. Sous-genre de colombelles, comprenant quelques espèces des mers chaudes et tempérées. ‖ Syn. peu usité de CALYPTRÉE et de SWAINSONIE.

MITRÉOLE n. f. Paléont. Sous-genre de mitres, fossiles dans les terrains tertiaires français et anglais.

— Bot. Genre de rubiacées, comprenant des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles opposées, à fleurs réunies en cymes. (On en connaît quatre espèces de l'Amérique, de l'Asie et de l'Océanie.)

MITRIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, renfermant les *mitres* et genres voisins. — *Un* MITRIDÉ.

MITRIFORME (de *mitre,* et *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une mitre.

MITROLUMNA (*lom'*) n. f. Sous-genre de turricules, comprenant des formes méditerranéennes. (L'espèce type, la *mitrolumna olivoidea,* a une coquille ovale, allongée, treillissée, à bouche étroite avec le labre épais, denticulé en dedans.) V. TURRICULE.

MITRON (ainsi nommé à cause du bonnet en forme de mitre, que portaient autrefois les garçons boulangers) n. m. Boulang. Maître garçon d'un boulanger, d'un pâtissier.

— Par ext. Garçon boulanger ou pâtissier. ‖ Coiffe en mitre en papier.

— Constr. Tuile d'une forme particulière. ‖ Sorte d'appui fait de terre cuite, de grès ou de plâtre, prismatique ou cylindrique, placé sous la mitre d'une cheminée.

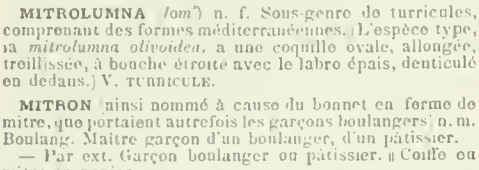

Mitrons : 1. Ordinaire; 2. Orné; 3. A section rectangulaire.

MITROPHORE n. m. Genre de champignons ascomycètes de la famille des helvellacées, ayant un chapeau conique ou arrondi. (Les mitrophores sont comestibles et poussent, au printemps, dans les endroits humides.)

MITROUILLET (*trou-ill-é* [*ll* mll.]) n. m. Nom vulgaire de la gesse tubéreuse.

MITROVITZA, ville de la Turquie d'Europe (vilayet de Kossovo), à 55 kilom. S.-E. de Novibazar, sur l'Ibar, sous-affluent du Danube, par la Morava; 3.500 hab. Terminus d'un chemin de fer partant de Salonique.

MITROWITZ ou **MITROVICA** (anc. *Syrmium* des Romains), ville d'Austro-Hongrie (Croatie), sur la Save; 9.511 hab. Vignobles. Elève de vers à soie.

MITRULAIRE (*lèr'*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant plusieurs espèces répandues dans les mers chaudes du globe.

MITRULE n. f. Genre de champignons discomycètes, dont la fructification a la forme d'une massue à tête assez allongée. (La *mitrule des marais,* qui a une fructification jaunâtre, est commune dans les endroits marécageux.)

MITRULIN adj. Qui ressemble à une mitrule ou présente quelques caractères du genre mitrule.

MITRY-MORY, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 20 kilom. de Meaux; 1.750 hab. Ch. de f. Nord. Sucrerie. Eglise des XVe et XVIe siècles.

MITSCHERLICH (Eilhard), chimiste allemand, né à Neuendo (Oldenbourg) en 1794, mort à Schœneberg, près de Berlin, en 1863. Il s'adonna d'abord, à Gœttingue, à des recherches sur l'histoire des peuples ghouriides et khârismiens et commença la publication d'un ouvrage intitulé : *Mirchondi historia Thaheridarum* (1815), resté inachevé. S'étant rendu à Berlin en 1818, il entreprit l'étude des sciences naturelles et principalement la chimie. Son début dans cette dernière science fut la découverte de la loi d'*isomorphisme.* Berzélius, lorsqu'il visita Berlin, comprit du premier coup l'importance de cette loi et emmena avec lui à Stockholm le jeune savant. A son retour en Allemagne, Mitscherlich fut nommé membre de l'académie de Berlin et professeur de chimie à l'université (1821). On lui doit un remarquable *Traité de chimie* (1829), traduit en français par Valerius.


Mitscherlich.

MITTAG-LEFFLER (Gosta), mathématicien suédois, né à Stockholm en 1846. Il fut professeur de mathématiques à Helsingfors (1877), puis à l'université de Stockholm (1881). On lui doit des travaux remarquables sur la théorie des fonctions, ainsi que la fondation du périodique *Acta mathematica* (1882), qui remplace l'ancien journal de Crelle et auquel on a adjoint, depuis 1887, une partie historique sous le nom de *Bibliotheca mathematica.* Les nombreux travaux de Mittag-Leffler ont été publiés dans les *Acta* et dans les recueils des académies de Paris et de Stockholm.

MITTASSE (*mi tass'*) n. f. Sorte de bas sans pied, dont les indigènes de la Louisiane se couvraient la jambe.

MITTAU. Géogr. V. MITAU.

MITTE n. f. Vapeurs qu'exhalent les fosses d'aisances. On dit quelquef. PLOMB.) Accidents ophtalmiques, produits par les gaz.

MITTE n. f. Métrol. anc. Mesure pour le blé et le sel.

MITTELWALDE, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau], sur la Neisse, affluent de l'Oder; 3.013 hab.

MITTENDAIRE (*mi-tan-dèr'* — du lat. *mittendus,* devant être envoyé) n. m. Hist. rom. Officier que les empereurs envoyaient dans les provinces pour y lever les impôts.

MITTENWALDE, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]), sur la Notte, affluent de la Sprée; 2.902 hab.

MITTERMAIER (Charles-Joseph-Antoine), homme politique et jurisconsulte allemand, né à Munich en 1787, mort à Heidelberg en 1867. Professeur de droit à Bonn (1819), puis à Heidelberg (1821), il fut nommé, en 1831, député à l'Assemblée nationale de Bade, et bientôt élu président de l'Assemblée. Rentré aux affaires en 1846, il fut nommé de nouveau président de la Chambre. Député de la ville de Bade au Parlement national de Francfort en 1848, il redevint en 1849 professeur de droit à l'université de Heidelberg. On lui doit : *Erreurs fondamentales des recueils de lois en matière de droit pénal* (1819); *Cours de droit privé allemand* (1821); *Théorie de la preuve dans la procédure criminelle* (1821), ouvrage traduit en français par Alexandre (1848); *Principes du droit privé allemand* (1837); *le Système pénal de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Amérique du Nord* (1851); etc.

MITTERTEICH, bourg d'Allemagne (Bavière [cercle du Haut-Palatinat]), sur le Wondreb, affluent de l'Eger; 2.505 hab. Fabriques de porcelaine et de verre. Carrières.

MITTOUS, nègres du Soudan oriental, qui vivent au S. des Dinkas et au N. des Niams-Niams. (Ils se divisent en quatre grandes tribus : les *Mittous* proprement dits, les *Madis,* les *Abakah* et les *Loubah.* Essentiellement agriculteurs, les Mittous ont une vraie passion pour les parures et pour la musique.) — *Un* MITTOU.

MITTWEIDA, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Leipzig]), sur la Zschopau (bassin de l'Elbe); 13.500 hab. Filatures; fonderie de fer; fabriques de machines.

MITURGE (*turj'*) n. m. Genre d'araignées, type du groupe des *miturgés,* comprenant quelques espèces d'Australie.

MITURGÉS (*jé*) n. m. pl. Groupe d'araignées, de la famille des clubionidés, tribu des liocraninés, comprenant les *miturges, syrisques, prochores, syspires, vulsors, argoctènes.* — *Un* MITURGE.

MITZAKEL (*kèl'*) n. m. Monnaie arabe, valant environ 3 francs de monnaie française.

MIURE (du gr. *meiouros,* qui a la queue coupée) adj. Se dit d'un hexamètre qui se termine par un ïambe, au lieu de se terminer par un spondée ou par un trochée.

MIVART (George), naturaliste anglais, né à Londres en 1827. Il a professé la biologie à l'université de Kensington et est devenu, par sa conversion au catholicisme, un adversaire ardent des théories darwiniennes. Nous citerons de lui : *On the genesis of species* (1871); *Man and Apes* (1870); *Contemporary Evolution* (1876); *the Origin of human reason* (1889); etc.

MIVE n. f. Pharm. anc. Suc. ‖ *Mive de coings,* Gelée ou sirop de coings.

MI-VENT n. m. Arbre fruitier à tige peu élevée, abandonné à lui-même. ‖ Pl. *Des* MI-VENT.

MI-VOIX (À), loc. adv. En émettant un faible son de voix, qui ne peut s'entendre que de très près : *Chanter, Parler* À MI-VOIX.

MIXCO, ville du Guatemala, peuplée en majeure partie d'Indiens vivant surtout du produit de leurs jardins, qu'ils vont tous les jours vendre à la capitale (Guatemala), dont les sépare une distance de 14 kilom.; 8.000 hab.

MIXIS (*ksiss* — mot gr., signif. *mélange*) n. f. Musiq. anc. Partie de la mélopée par laquelle le compositeur apprenait à combiner les intervalles et à distribuer les genres et les modes selon le caractère du chant qu'il écrivait.

MIXITE n. f. Arséniate hydraté naturel de cuivre et de bismuth.

MIXO-LYDIEN (du gr. *mixoludios;* de *mixis,* mélange, et *ludios,* lydien) adj. Qualification donnée à un mode de la musique grecque, affectueux, passionné et propre à traduire les grands mouvements tragiques.

MIXTE (du lat. *mixtus,* part. pass. de *miscere,* supin *mixtum,* mêler) adj. Qui participe de la nature de deux substances combinées : *Corps* MIXTE. ‖ Qui provient d'un mélange : *Une race* MIXTE. (A. de Quatrefages.)

— Fig. Qui tient de deux caractères différents, en parlant d'une personne : *La femme de lettres est un être* MIXTE. (E. Chapus.) ‖ Qui tient de deux choses opposées ou différentes : *Le drame est un genre* MIXTE, *qui tient de la tragédie et de la comédie.*

— *Commission mixte,* Commission formée de personnes appartenant à des compagnies ou des nationalités différentes, pour concilier des intérêts différents. V. COMMISSION.

— Admin. *Hôpital mixte,* Hôpital où sont soignés les civils et les militaires.

— Astron. *Cadran mixte,* Cadran qui marque les heures à la lumière de la lune aussi bien qu'à celle du soleil.

— Bot. Se dit des boutons qui produisent à la fois des feuilles et des fleurs.

— Chim. *Corps mixte,* Corps résultant du mélange ou de la composition de deux ou plusieurs corps simples : *On se demande si les prétendus corps simples ne sont pas des* MIXTES.

— Dr. *Action mixte,* Action qui a pour objet de faire valoir, *ad libitum,* soit un droit réel, soit un droit personnel. V. ACTION.

— Enseign. *Ecole mixte,* Ecole primaire où sont élevés ensemble des garçons et des filles.

— Géol. *Formations mixtes,* Roches qui ont une origine à la fois ignée et sédimentaire. (Ce sont les agglomérats, les tufs, les roches métamorphisées, etc.)

— Gramm. *Terme mixte,* Terme qui est à la fois technique et vulgaire.

— Mécan. *Chauffage mixte.* Dans les chaudières à vapeur, Celui qu'on obtient en se servant alternativement du charbon de terre et du pétrole, ou des deux en même temps.

— Mar. *Bâtiment mixte,* Navire armé et qui peut marcher à voiles et à vapeur. ‖ *Navire mixte,* Dont la construction de la membrure comporte du bois et du fer. — Substantiv. n. m. : *Un* MIXTE.

— Mathém. *Ligne mixte,* Ligne composée de droites et de courbes. ‖ *Covariant mixte.* V. COVARIANT.

— Milit. Se dit d'un corps de troupes formé momentanément par la réunion d'éléments appartenant à des unités différentes ou comprenant plusieurs armes, alors que, habituellement, il n'en comprend qu'une.

— Miner. Qui résulte d'une seule loi mixte de décroissement : *Chaux carbonatée* MIXTE.

— Musiq. *Mode mixte,* Ancien nom du mode mixo-lydien. ‖ *Voix mixte,* Voix intermédiaire entre les notes basses et les notes aiguës.

— Peint. *Peinture mixte,* Peinture à la fois pointillée comme la miniature et touchée librement comme la détrempe.

— Relig. *Mariage mixte,* Mariage d'un catholique avec un chrétien d'un autre culte.

— Techn. *Pendule mixte,* Pendule adapté à un mouvement d'horlogerie.

— n. m. Alchim. Nom donné à tous les corps composés.

— ENCYCL. Musiq. Dans le *mode* ou *ton mixte,* l'emploi de notes ne peut jamais se faire que de l'authentique à son plagal, ou du plagal à son authentique. Ainsi, l'authentique qui descend de plus d'un ton au-dessous de sa finale est mixte, et le plagal qui monte plus d'une sixte au-dessus de sa finale est également mixte. On donne le nom de *communs parfaits* aux tons mixtes qui atteignent au grave et à l'aigu les limites de la double échelle diatonique de l'authentique et du plagal qui les composent.

MIXTECS, MIXTÈQUES ou **MISTÈQUES** (du mexicain *mixtua,* « habitant du pays des nuées »), vieille race du Mexique, arrivée dans le pays avant les Aztèques. — *Un, Une* MIXTEC, MIXTÈQUE ou MISTÈQUE.

— Adjectiv. : *Race* MIXTEC, MIXTÈQUE ou MISTÈQUE.

— n. m. Langue parlée par les Mixtecs.

— ENCYCL. Les *Mixtecs* sont représentés aujourd'hui au Mexique par de nombreuses tribus dans les Etats d'Oajaca, de Puebla et de Guerrero. Ils semblent avoir été très anciennement civilisés. Ils se livrent à l'agriculture et se vêtent d'étoffes tissées par les femmes et teintes au moyen d'indigo, de cochenille ou de pourpre.

MIXTÉMYIE (*mi-i*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant quelques espèces propres à l'Amérique septentrionale et centrale.

MIXTIBINAIRE (de *mixte,* et *binaire*) adj. Se dit, en minéralogie, des cristaux dus à un décroissement mixte et à un décroissement par deux rangées.

MIXTIBISUNITAIRE (du lat. *mixtus,* mixte; *bis,* deux fois, et *unus,* un seul) adj. Se dit en minéralogie des cristaux dus à un décroissement mixte et à deux décroissements par une seule rangée.

MIXTILIGNE (du lat. *mixtus,* mêlé, et de *ligne*) adj. Géom. Qui est formé de lignes droites et de lignes courbes : *Ligne* MIXTILIGNE.

— Minér. Se dit d'un cristal qui a des faces planes et des faces courbes : *Chaux sulfatée* MIXTILIGNE.

MIXTINERVE (du lat. *mixtus,* mêlé, et *nervus,* nerf) adj. Bot. Se dit d'une feuille dont les nervures naissent de la base et des côtés de la nervure médiane.

MIXTION (*ksti* — du lat. *mixtio,* même sens) n. f. Action de mélanger plusieurs substances. ‖ Mélange de plusieurs substances.

— Chim. anc. Composé, combinaison.

— Grav. Mélange de suif et d'huile dont on recouvre les parties de la planche suffisamment mordues par l'eau-forte, lorsqu'on veut faire mordre les autres plus profondément.

— Techn. Mordant léger, avec lequel on fixe la dorure à l'huile. ‖ Enduit composé d'essence de térébenthine et de vernis copal qui sert à mordancer les pièces de poterie sur lesquelles on transporte des dessins imprimés sur papier. (On dit aussi MIXTIONNAGE, et MIXTURE.)

MIXTIONNAGE n. m. V. MIXTION.

MIXTIONNER (*ksti-o-né*) v. a. Faire une mixtion de : MIXTIONNER *des drogues.* ‖ Faire une mixtion dans : MIXTIONNER *du vin.*

— Techn. *Mixtionner une poterie,* L'enduire de mixtion, afin d'y transporter un dessin imprimé sur papier.

— SYN. **Mélanger, mêler.** V. MÉLANGER.

MIXTIONNEUR (*ksti-o-neur'*), **EUSE** n. Personne qui fait, qui sait faire des mixtions.

MIXTITERNAIRE (du lat. *mixtus,* mêlé, et de *ternaire*) adj. Minér. Se dit d'un cristal produit par un décroissement mixte et un décroissement par trois rangées.

MIXTITRIUNITAIRE (du lat. *mixtus,* mêlé; *tres,* trois, et *unus,* un seul) adj. Minér. Se dit en minéralogie d'un cristal formé par un décroissement mixte et trois décroissements par une seule rangée.

MIXTI-UNIBINAIRE (du lat. *mixtus,* mêlé; *unus,* un seul, et *bini,* deux) adj. Minér. Se dit d'un cristal formé par un décroissement mixte, un décroissement à une rangée et un décroissement à deux rangées.

MIXTOBARBARE (de *mixte,* et *barbare*) adj. Philol. Qui est un mélange de grec littéral et de grec moderne.

MIXTURE (lat. *mixtura*) n. f. Physiol. et thérap. Mélange de consistance liquide, qui ne peut être compris dans aucune autre forme pharmaceutique (solution, sirop, potion, etc.) ‖ Abusiv. Mélange quelconque.

— Agric. Mélange de graines à ensemencer.

— Techn. Nom donné souvent aux mélange et enduit employés par les graveurs et les céramistes. ‖ Syn. MIXTION.

— ENCYCL. Physiol. et thérap. Certaines préparations ont été nommées *mixtures* par leur auteur, bien qu'elles soient de véritables solutions des poudres composées, ou même des potions, comme la *mixture de Durande,* dissolution d'essence de térébenthine dans l'éther se prend en capsules contre les coliques hépatiques), et la *mixture de craie* (pharmacopée anglaise), composée de craie, gomme arabique, sirop simple, et eau de cannelle.

MIYAGHI ou **MIAGHI,** ken ou département du Japon (île de Nippon), formé par des districts des provinces de Rikouzen et d'Iwaki; 8.311 kilom. carr. et 785.600 hab. Capit. *Sendai.*

MIYAKONOZIO, ville du Japon (île de Kiou-Sion [prov. d'Hiouga, ken de Kagosima], sur l'Akayé-gava, tributaire de l'océan Pacifique; 10.000 hab.

MIYASAKI ou **MIASAKI,** ville du Japon (île de Kiou Sion [prov. d'Hiouga], sur l'Oyodogava; 12.000 hab. Ch.-l

du *ken de Miyasaki*, mesurant 7.516 kil. carr. et comptant 423.000 hab.

MIYÉ, ken du Japon (île de Nippon), renfermant les provinces d'Isé, Iga, Sima, et une portion de celle de Kii ; 5.684 kilom. carr. et 952.700 hab. Ch.-l. *Tsou*.

MIZAGA n. m. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des agélénidés, propres à l'Afrique occidentale.

MIZAR n. m. Astron. Etoile ζ de la grande Ourse.

MIZILU ou **MESILU**, ville de Roumanie (Valachie [dép. de Buseo]), sur un sous-affluent du Danube par la Jalomitza ; 5.000 hab.

MIZON (Louis-Alexandre-Antoine), explorateur français, né à Paris en 1853, mort dans l'océan Indien en 1899. De 1880 à 1883, en qualité d'agent du comité français de l'Association internationale africaine, Mizon, qui était enseigne de vaisseau, servit au Congo français de collaborateur à Savorgnan de Brazza. Promu lieutenant de vaisseau en 1882, il reprit du service jusqu'en 1890, puis se consacra ensuite entièrement à l'exploration de l'Afrique centrale, où, avec l'appui du comité de l'Afrique française, il tenta deux fois de pénétrer par le Niger et la Bénoué (1890-1892 et 1893). Au cours de son premier voyage, il changea ses dispositions, après la mort de Crampel qu'il voulait rejoindre sur les rives du Tchad et de la Bénoué, gagna le Congo en descendant la Sanga. Entravé par la Compagnie anglaise du Niger dans ses opérations au cours de son second voyage, Mizon retourna en France et entra dans l'administration coloniale ; il fut successivement résident à Majunga (Madagascar) et administrateur à Mayotte ; il venait d'être nommé gouverneur de Djibouti quand il mourut. Mizon a publié de très importantes *Cartes du fleuve Ogôoué*, et les résultats scientifiques de ses deux voyages de 1890 et de 1893 dans le « Bulletin de la Société de géographie » (années 1886 et 1895).

MIZOTTE n. f. Herbe qui vient dans les lieux inondés par la mer.
— Adjectiv. : *Pré* MIZOTTE, Pré où pousse cette herbe.

MIZZONITE n. f. Substance minérale du genre wernérite, et qui serait intermédiaire entre la méionite et la paranthine. (On la trouve à la Somma du Vésuve.)

MJŒSEN ou **MIŒSEN**, lac de la Norvège, dans les provinces de Hamar et d'Agerhuus, de 100 kilom. de long, avec largeur maximum de 15 ; profond de 480 mètres. Cet ancien golfe de la mer, grand de 393 kilomètres carrés, s'écoule par le Vormen, tributaire du Glommen.

MLÊCCHA (mot sanscrit, formé de la racine *mlèch*, parler confusément) n. m. Terme qui désignait primitivement les tribus barbares, habitant les régions montagneuses de l'Inde qui refusèrent de se soumettre aux envahisseurs âryens. Plus tard, ce nom s'est appliqué à tous les peuples étrangers non civilisés.

MLIÉIEF, MLÉIEF ou **IMGLIÉVO**, ville du sud-ouest de la Russie (gouv. de Kief), sur un affluent du Dniéper ; 5.000 hab.

MM, abréviation qui signifie MESSIEURS.

Mn. Chim. Symbole du MANGANÈSE.

MNASÉAS, historien et géographe grec du IIe siècle av. notre ère, né à Patara (Lycie). Il parcourut l'Europe, l'Asie, l'Afrique ; mais, dépourvu de sens critique, il remplit ses ouvrages de récits fabuleux. Il reste des fragments de son *Périple* et de son *Recueil des oracles de Delphes*.

MNÉMÉ. Myth. gr. Une des trois Muses, suivant Pausanias et Varron. Les deux autres étaient Aédé et Mélété. — Mère des Muses. — Déesse de la mémoire.

MNÉMÉCÉPHALIQUE (*sé, lik'* — du gr. *mnêmê*, mémoire, et *képhalê*, tête) n. m. Baume merveilleux qui avait, disait-on, la propriété de conserver un souvenir ineffaçable de tout ce qu'on avait une fois appris.

MNÉMIE (*mî*) n. f. Genre de cténophores, type de la famille des *mnémiidés*, comprenant des espèces répandues surtout dans les mers d'Amérique. (Les mnémies [*mnemia*] se caractérisent par leur corps allongé, comprimé, à lobe buccal simple.)

MNÉMIIDÉS n. m. pl. Zool. Famille de cténophores lobés, renfermant les *mnémies* et genres voisins. — *Un* MNÉMIIDÉ.

MNÉMON (du gr. *mnêmôn* ; de *mnêmê*, mémoire) n. m. Antiq. gr. Sorte de notaire ou d'archiviste, dans plusieurs Etats doriens. ‖ En Sicile, Président d'un banquet. ‖ Surnom d'Artaxerxès, roi de Perse.

MNÉMONIDES. Myth. gr. Surnom des Muses, filles de Mnémé ou Mnémosyne, déesse de la mémoire. — *Une* MNÉMONIDE.

MNÉMONIE n. f. Syn. de MNÉMOTECHNIE.

MNÉMONIQUE (*nik'* — du lat. *mnemonicus*, gr. *mnêmonikos* ; de *mnêmê*, mémoire) adj. Qui a rapport à la mémoire : *Un acte* MNÉMONIQUE. ‖ Qui a rapport aux moyens de faciliter les opérations de la mémoire : *Procédés* MNÉMONIQUES.
— n. f. Art de faciliter les opérations de la mémoire. ‖ On dit aussi MNÉMONIE, et MNÉMOTECHNIE.

MNÉMONIQUEMENT (*ke*) adv. Par des procédés mnémoniques.

MNÉMONISER (du gr. *mnêmê*, mémoire) v. a. Rendre facile à retenir de mémoire, par l'emploi d'une méthode mnémonique : MNÉMONISER *les conjugaisons latines*.

MNÉMOSYNE. Myth. gr. Déesse de la mémoire, fille du Ciel et de la Terre, sœur de Kronos et de Rhéa. Suivant la légende, Zeus se métamorphosa en berger pour séduire Mnémosyne, et la rendit mère des neuf Muses. On l'a représentée tantôt comme une sévère matrone, dans une attitude recueillie, les yeux baissés, un burin ou un stylet en main ; tantôt, comme une jeune fille, enfonçant un clou.

MNÉMOSYNE (n. mythol.) n. f., planète télescopique, n° 57, découverte en 1859, par Luther.

MNÉMOTECHNICIEN (*tèkni-si-in*) n. m. Celui qui connaît ou enseigne une méthode de mnémotechnie.

MNÉMOTECHNIE (*tèk'-nî* — du gr. *mnêmê*, mémoire, et *tekhnê*, art) n. f. Art d'aider la mémoire par des procédés qui rendent les choses plus faciles à retenir ou à retrouver.
— ENCYCL. La *mnémotechnie* repose sur l'association des idées. C'est cette théorie qu'appliquait jadis, sans le savoir, le paysan qui donnait à son fils un soufflet en présence de la borne de son champ, afin qu'il n'en oubliât pas la place, même si la borne était enlevée. Les anciens reconnaient surtout à la *topologie*. L'orateur associait chaque partie ou argument de son discours aux meubles et aux objets de chaque pièce d'un édifice (Cicéron, *De oratore*, II, 86). Ils recouraient aussi au symbolisme qui figurait les idées par des images sensibles.

Les modernes ont imaginé des méthodes assez nombreuses. La plus simple est la versification : le rythme et la rime aident à retenir les connaissances enfermées dans des vers même médiocres ou franchement mauvais (v. le *Jardin des racines grecques*, de Lancelot) ; il se complique parfois de l'usage du calembour : ainsi, pour se rappeler qu'Arras est le chef-lieu du Pas-de-Calais, on dira :

Ah ! rare d'avocats, pour vous *pas de cas laids !*

Une seconde méthode consiste à lier la première lettre des mots à retrouver à la première lettre d'autres mots qui forment une phrase plus ou moins raisonnable. Une troisième s'efforce de représenter par un signe plus remarquable les idées qui risqueraient, avec leur signe ordinaire, de nous échapper. Ainsi, *or* est le signe de 0 (zéro) ; *création*, le signe de 1 ; *Bucéphale*, le signe de 2 (encolure de cheval), etc. Une quatrième méthode, applicable surtout aux nombres, consiste à remplacer chaque chiffre par une consonne, et à former avec ces consonnes, en leur ajoutant des voyelles, un mot qu'on retiendra.
— BIBLIOGR. : Aimé Pâris, *Mnémotechnie* (1825) ; *Principes et applications de la mnémotechnie* (1833, 2e éd.) ; abbé Moigno, *Manuel de mnémotechnie* (1879) ; abbé Chavanty, *l'Art d'apprendre et de se souvenir* (1870).

MNÉMOTECHNIQUE (*tè-knik'*) adj. Qui a rapport à la mnémotechnie : *Procédés* MNÉMOTECHNIQUES.
— n. f. Mnémotechnie.

MNÉSICLÈS, architecte grec, qui vivait à Athènes, vers le temps de Périclès, au Ive siècle av. J.-C. Il construisit, de 437 à 432 av. J.-C., les Propylées, qui formaient la magnifique entrée de l'acropole d'Athènes.

MNESTER, pantomime romain, mort en 48 de notre ère. Caligula l'embrassa en plein théâtre. Sous Claude, il inspira une vive passion à Messaline, qui, pour se venger de ses mépris, se plaignit à Claude de l'audace du pantomime qui avait refusé d'obéir à ses ordres. Claude le fit frapper de verges et lui signifia de ne jamais rien refuser à l'impératrice. Quand Messaline fut mise à mort pour ses débauches, Mnester, accusé d'y avoir pris part, représenta vainement qu'il n'avait fait qu'obéir aux ordres de Claude, et subit la peine capitale.

MNESTHÉE. Mythol. Héros troyen, fils de Clytios et frère d'Acmon. D'après Virgile, il suivit Enée en Italie et fut l'ancêtre de la *gens* Memmia.

MNESTOTHÉLÉ, ÉE (*mnèss* — du gr. *mnêsteuein*, se marier, et *thêlê*, mamelle) adj. Se dit d'une fleur qui contient à la fois un ovaire et un organe mâle.

MNESTRE (*mnèsstr'*) n. f. Genre de cœlentérés, du groupe des méduses hydroïdes, vivant dans la Méditerranée.

MNÉVIS, nom du pharaon qui, d'après l'historien alexandrin consulté par Pline (*H. nat.*, XXXVI, 18), aurait creusé le lac Mœris.

MNÉVIS, transcription grecque du nom Maraoui, Mlaoui, que les Egyptiens donnaient au taureau sacré d'Héliopolis, consacré à Râ et qui incarnait l'âme du dieu.

MNIARE n. m. Genre de caryophyllées, comprenant de petites herbes d'Australie, rigides, annuelles ou vivaces, à feuilles opposées, à fleurs en cymes.

MNIE (*mnî*) n. m. Genre de mousses bryacées, comprenant des plantes vivaces, à coiffe cuculliforme, qui croissent dans les terres humides des contrées boréales.

MNIOÏDÉ, ÉE (de *mnie*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui ressemble à un mnio.
— n. f. pl. Tribu de mousses bryacées, ayant pour type le genre *mnie*. — *Une* MNIOÏDÉE.

MNIOPHILE n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, propres à l'Europe. (La *mniophila muscorum* est une petite altise aptère, noire bronzée, qui vit dans les forêts des régions froides et montueuses.)

MNIOTILTE n. m. Genre d'oiseaux passereaux, de la tribu des *mniotiltidés*, comprenant plus de cinquante espèces du nouveau monde. (Les *mniotiltes* remplacent en Amérique les mésanges de l'ancien monde.)

MNIOTILTIDÉS n. m. pl. Famille de passereaux dentirostres, comprenant les tribus des *trichadinés*, *sétophaginés* et *mniotiltinés*, propres à l'Amérique. — *Un* MNIOTILTIDÉ.

MNIOTILTINÉS n. m. pl. Tribu de passereaux dentirostres, dont le genre *mniotilte* est le type. — *Un* MNIOTILTINÉ.

MO. Chim. Symbole du MOLYBDÈNE.

MOA n. m. Nom indigène du dinornis.

MOAB, fils de Loth. V. MOABITES.

MOABITES, peuple pasteur de l'ancienne Arabie Pétrée, entre la mer Morte, au delà du Jourdain, et le désert, sur les deux rives de l'Arnon. — *Un, Une* MOABITE.
— Adjectiv. : *Race* MOABITE.
— ENCYCL. La capitale des *Moabites* était Rabbath-Moab (plus tard *Areopolis*). Les Moabites (de Moab, fils de Loth) se firent redouter des Juifs par de fréquentes incursions. Au temps du gouvernement des juges, les Israélites restèrent pendant dix-huit ans sous leur domination (1332-1314 av. J.-C.). Saül vainquit les Moabites, et David les rendit momentanément tributaires. Mais, après l'invasion des Assyriens, ils s'emparèrent même de quelques parties de la Judée. Successivement asservis par la Perse, l'Egypte, la Syrie, Alexandre et les Romains, ils se confondirent plus tard avec les Arabes.

MOALLAKA, nom des sept plus anciens monuments de la poésie arabe, composés par Imroulkéis, Tarafa, Zohair, Antara, Alkama, Lébid et Haris. On en compte quelquefois neuf, en ajoutant les poèmes de Nabiga et Amr. Le terme de *moallaka* dérive d'une forme de *alaka*, dont le sens est « attacher une grande valeur à une chose ». Les *moallakas* ont été souvent commentés ; les commentaires les plus connus sont ceux de Zanzéni et de Skantamari ; la meilleure traduction française de ces poèmes est encore celle qui a été imprimée par Caussin de Perceval, dans son *Histoire des Arabes avant l'islamisme*.

MOAMA, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), sur la frontière de Victoria ; 3.000 hab. Elevage.

MOAVIYYA Ier, fondateur de la dynastie des califes ommeyades de Damas, né à La Mecque en 610, mort à Damas en 680. Il était fils d'Abou-Sofian, petit fils d'Omaiyya, cousin d'Abd el-Motalib, aïeul de Mahomet. Il fut successivement secrétaire de Mahomet, gouverneur de la Syrie (641) et, en 655, il refusa de reconnaître Ali comme calife. Il s'empara de la couronne, qu'il déclara héréditaire dans sa famille ; ses généraux conquirent l'Arabie (659) et reculèrent les frontières de son empire de l'Indus jusqu'à l'Atlantique. Il dut, cependant, acheter la paix à l'empereur de Constantinople (678). Son fils Yézid Ier lui succéda.

MOAVIYYA II, calife de Damas, de la dynastie ommeyade, né à Damas en 660, mort vers 686, petit-fils du précédent. Proclamé calife en 683, à la mort de Yézid, Moaviyya II abdiqua au bout de quelques mois de règne.

MOB (mot angl.) n. m. Populace : *Un* MOB *turbulent*.

MOBARIZ ED-DIN MOHAMMED-SHAH, fondateur de la dynastie persane des Mozaffériens, né en 1298, mort à Shiraz en 1364. Il était le fils du prince de Mirbad, Mozaffer, et devint souverain du Kirman par son mariage avec la fille de Koth ed-Din Shahdjihan, le dernier Kara-Khitaïen. Il s'empara de Shiraz en 1352, puis d'Ispahan (1357). Il traita ses sujets avec une telle cruauté qu'il fut renversé par son gendre Shah-Shodja Mohammed (1359).

MOBAYE, poste français de la colonie du Haut-Oubangui, qui fut créé en 1891 par Gaillard en face du poste congolais de Banzyville, sur la rive droite de l'Oubangui, resserré entre deux pointes rocheuses, formant un rapide infranchissable pour les vapeurs pendant les hautes eaux.

MOBED (*bèd'* — du persan *mo-bed*) n. m. Prêtre parsi.

MOBIL (du lat. *mobilis*, mobile) adj. m. ‖ Comm. anc. *Don mobil*, Avantage que la femme accordait sur sa dot à son conjoint, pour coopérer ainsi aux dépenses.
— n. m. Don mobil : *Stipuler un* MOBIL.

MOBILE (du lat. *mobilis*, même sens) adj. Qui est disposé pour être mis en mouvement : *La mâchoire inférieure est seule* MOBILE. ‖ Qui est ou peut être mis en mouvement : *La surface* MOBILE *des eaux*.
— Fig. Qui change facilement d'idée, de sentiment : *Moins fortes que les hommes, les femmes sont plus* MOBILES. (Mme de Rémusat.) ‖ Qui change facilement ou souvent :

Le temps, cette image *mobile*
De l'immobile éternité.
J. B. ROUSSEAU

— Loc. fam. *Mobile comme le mercure*, Très changeant, très inconstant.
— Astrol. *Signes mobiles*. Ceux dont les présages annoncent des faits dont la stabilité ou la durée seront précaires, des dispositions au changement : le Bélier, le Cancer, la Balance et le Capricorne.
— Bot. *Anthères mobiles*, Anthères qui ne sont fixées à leur filet que par un point, et qui se meuvent avec une grande facilité : *Le lis a des* ANTHÈRES MOBILES. — *Anneau mobile*, Anneau d'un stipe de champignon qui n'est pas fixé au stipe et peut, sans déchirement, être déplacé dans sa longueur : *L'agaric élevé porte un* ANNEAU MOBILE.
— Fr.-maçonn. *Bijoux mobiles*. V. BIJOUX.
— Gramm. hébr. *Lettres mobiles*, Lettres qui font entendre le son propre à l'organe auquel elles appartiennent : Alef, hé, vau *et* yod *sont les seules* LETTRES *qui ne soient pas* MOBILES, *mais quiescentes*.
— Liturg. *Fêtes mobiles*, Fêtes dont l'époque dépend de la date de la fête de Pâques, laquelle se célèbre elle-même le dimanche qui suit le quatorzième jour de la lune de mars : *Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Fête-Dieu sont des* FÊTES MOBILES.
— Milit. *Colonne mobile*, Colonne organisée pour aller en expédition. ‖ *Garde nationale mobile* ou elliptiq. *Garde mobile*, Celle qu'on peut envoyer faire campagne hors du pays, par opposition à *Garde nationale sédentaire*. (V. GARDE (n. f.).) — Substantiv. n. m. Soldat de ce corps.
— Musiq. anc. *Cordes mobiles*, *Sons mobiles*, Cordes moyennes, Sons moyens de chaque tétracorde des Grecs.
— Techn. *Menuiserie mobile*, Celle qui comprend les portes, les croisées, etc., c'est-à-dire les parties qui peuvent s'ouvrir ou se fermer à volonté.
— Typogr. *Caractères mobiles*, Caractères fondus à part et que l'on assemble par la composition. ‖ Substantiv. n. m. *Tirer sur le mobile*, Imprimer directement sur les caractères.

MOBILE même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Corps en mouvement : *La force d'impulsion d'un* MOBILE. ‖ Par ext. Force motrice : *La vapeur est un puissant* MOBILE.
— Fig. Cause qui fait agir un être : *L'instinct sexuel est, avec la nourriture, le plus fort* MOBILE *des êtres animés*. (L'abbé Bautain.) ‖ Personne à qui est due l'impulsion, la marche de quelque chose : *Député qui est le premier* MOBILE *d'une combinaison*.
— Astron. anc. *Premier mobile*, Celui des cieux qui, d'après les anciens astronomes, enveloppait les autres cieux et les faisait mouvoir. ‖ *Temps du premier mobile*, Temps du retour d'un astre dans le même méridien, ou, dans le système des anciens, Durée de la rotation diurne du premier mobile autour de son axe.
— Techn. Pièce qui se meut autour d'un axe, dans une montre ou une pendule. ‖ *Premier mobile*, Pièce qui a le mouvement le plus lent. — *Dernier mobile*, Pièce qui a le mouvement le plus rapide.
— SYN. Mobile, motif. Le *mobile* est une espèce de *motif*. Depuis Jouffroy, on réserve d'ordinaire le premier mot pour les raisons d'agir tirées de la sensibilité, et le second pour les raisons d'agir puisées dans l'intelligence. (Le mobile, dans son origine, est spontané et aveugle : le motif implique la réflexion.)
— ENCYCL. Astron. Les anciens avaient imaginé que chaque planète était fixée à une sphère particulière, qui tournait autour de la terre, son centre. Au delà de toutes les sphères, il s'en trouvait une dernière, qui renfermait toutes les autres et qui les entraînait, comme si elles eussent été solidairement liées les unes aux autres. C'est cette sphère extrême qui était appelée le *mobile* ou le *premier mobile* de l'univers.

Mobile, ville des Etats-Unis, chef-lieu d'un comté de l'Etat d'Alabama, sur la *baie du Mobile*, à peu de distance de l'embouchure du fleuve *Mobile*; 35.000 hab. Port assez actif, exportant du charbon, des bois de construction. Chantiers de constructions de navires, filatures, brasseries. Mobile, fondée en 1702 par le Français Bienville, fut la première capitale de la Louisiane, supplantée bientôt par la Nouvelle-Orléans. Elle vit, en 1865, la destruction, dans la baie même, de la flotte des Confédérés, dont elle avait été un des principaux arsenaux.

— *Le comté de Mobile*, humide et peu fertile, est peuplé de 70.000 hab., dont près de la moitié de race nègre.

Mobile, fleuve des Etats Unis (Alabama), formé du Toubigbee et de l'Alabama, qui débouche dans la baie à laquelle il a donné son nom. Ce n'est, à proprement parler, qu'un lacis de ruisseaux qui, réunis, se divisent en deux branches (Tensaw et Mobile), ayant chacune leur embouchure distincte dans la même baie. (Son nom lui a été donné par les Français, qui avaient appelé ainsi les Indiens vivant sur ses bords.

Mobile (baie de), grande baie des Etats-Unis, rentrant du golfe du Mexique, dont la séparent de longues flèches de sable. Ensablée, envasée elle-même, elle reçoit, près de *Mobile*, le fleuve *Mobile*. Elle a 40 kilom. d'ouverture, 70 d'enfoncement.

Mobiliaire adj. Forme anc. de mobilier, ère.

Mobilier (*li-é*, **ère** rad. *meuble* adj. Dr. Qui est de la nature des meubles : *Biens* mobiliers. || Qui se compose de meubles : *Succession* mobilière. Qui concerne les meubles : *Action* mobilière. *Impôt* mobilier.

— *Crédit mobilier*, Société fondée à Paris pour faire des avances sur dépôt de valeurs mobilières. V. crédit.

— n. m. Ensemble des meubles qui garnissent ou ornent une maison, une chambre : *Un* mobilier *élégant*.

— Fig. Source, trésor : *Un vaste* mobilier *d'idées dévasté par la mort !* (Mirab.) [Inus.]

— Anton. Immobilier.

— Encycl. Hist. *Egypte*. La maison égyptienne comportait comme *mobilier* ordinaire des lits, des chaises, des fauteuils, des tabourets, des coffres, des guéridons, des tables, en bois décoré de métal ou de substances précieuses, telles que l'ivoire ou la nacre. Le lit des gens du commun était un cadre en bois rectangulaire, dans lequel était tendu un lacis de courroies ou cuir, de cordes en fibres de palmier ou de roseaux tressés formant sommier élastique et sur lequel on posait le matelas. Le tout était porté sur quatre pieds généralement bas, droits, arrondis, sans décoration. Le lit de luxe affectait une forme analogue, mais il était beaucoup plus haut. Le cadre était terminé à la tête par deux mufles de lion sculptés; les quatre pieds étaient autant de jambes de lion, montées sur des chevilles coniques. Le tout était peint de couleurs vives, incrusté de matières précieuses. Les chaises, les fauteuils, les tabourets ressemblent aux nôtres pour la coupe générale, mais en diffèrent par le détail de la couleur et du décor : les pieds ont, le plus souvent, la forme léonine, et le siège, ainsi que le dossier, étaient garnis de coussins aux couleurs éclatantes. Les coffres affectaient la forme de maisons ou de naos. Le mobilier des palais ne différait de celui des maisons privées que par la multiplicité des pièces et la richesse de la décoration.

Chaldée et Assyrie. Le mobilier était de même nature à peu près qu'en Egypte. Les tabourets, chaises ou fauteuils, décorés d'applications en métal, en ivoire ou en bois précieux, ou de forme très simple et sans ornementation, étaient garnis de coussins recouverts d'étoffes teintes ou brodées. Les lits étaient, en général, plus simples que ceux de l'Egypte. En Assyrie, au temps des Sargonides, aux VIIIe et VIIe siècles av. J.-C., le luxe des meubles était poussé fort loin. Il semble bien que les parties principales de ces meubles fussent en bronze ou en cuivre, incrusté et relevé d'argent et d'or. Les meubles chaldéens et assyrions sont, en général, plus massifs et plus lourds et aussi plus nombreux dans chaque maison qu'en Egypte.

Les peuples de la Syrie et *les Juifs*. Les meubles de ces peuples, autant qu'on en peut juger par des documents figurés encore peu nombreux, sont de même nature qu'en Assyrie ou en Chaldée, mais avec des rappels de forme et de décoration égyptiennes. Les livres de la Bible nous montrent, d'autre part, que les Hébreux de l'époque royale subissaient l'influence égyptienne ou l'assyrienne, selon que l'Egypte ou l'Assyrie l'emportait.

Les Mèdes et les Perses. Nous n'avons aucun renseignement sur l'ameublement des Mèdes, voisin sans doute de celui des Assyriens. Le mobilier des Perses était composite comme leur architecture, rappelant à la fois l'Assyrie et l'Egypte. L'influence du goût grec s'accentua après les guerres médiques, et l'emportait au temps d'Alexandre.

La Grèce. Pendant bien des siècles, le mobilier a été, chez les Grecs, d'une simplicité rudimentaire. Le luxe était réservé au mobilier des temples. Cependant, depuis la fin du Ve siècle, le mobilier se compliqua, au moins dans les maisons riches. On eut des lits de bois sculpté, avec incrustations d'argent, d'or ou d'ivoire; de somptueux lits de table, des sièges variés ou richement décorés, bancs, tabourets, chaises, pliants, fauteuils, des guéridons à trois pieds, des coffres ou bahuts, des coffrets posés sur des trépieds. Quelques meubles étaient célèbres et passaient pour de véritables œuvres d'art, ainsi le *coffre de Cypselos*, qu'on voyait à Olympie, dans le temple de Héra.

Rome. Les Romains ont emprunté aux Grecs, avec toutefois certaines préférences, la plus grande partie de leur mobilier. Ils nommaient *sella* tous les sièges quels qu'ils fussent, le nom de *cathedra* ne s'appliquant qu'aux sièges à dossier. Le *solium* était une sorte de trône en bronze, marbre ou bois, réservé aux membres de la maison ou à une divinité. Le *solium* des magistrats de la république n'avait ni bras ni dossier. La chaise curule, en ivoire ou en métal, sans dossier, avait les pieds recourbés en X. Les magistrats d'ordre inférieur s'asseyaient sur le *bisellium*, sans dossier, en bronze ou revêtu d'ivoire.

Les lits proprement dits ne diffèrent pas des lits grecs. Les lits de table étaient à trois places et plus hauts du côté de la table. Quelquefois, autour d'une table ronde, on disposait un seul lit demi-circulaire, appelé *sigma*, en raison de sa forme. Cette disposition finit par prévaloir. Les tables de salles à manger étaient carrées, rondes, en forme de croissant. Enfin, il ne manquait pas de petits bancs, de tabourets, etc., généralement très élégants.

— *Moyen âge* et *temps modernes*. L'histoire du mobilier de notre moyen âge occidental implique la connaissance de l'histoire générale du monde civilisé, dès le Ve siècle av. J.-C., et l'histoire du développement du commerce extraordinairement étendu que menaient déjà les Phéniciens dans tout l'ancien monde et peut-être même dans le nouveau. En réservant, comme d'usage, la part prépondérante de l'Egypte dans la civilisation circaméditerranéenne, il ne faut pas oublier que les Phéniciens, de toute antiquité connue, furent non seulement des producteurs d'objets ouvrés, mais encore les commis voyageurs, les voituriers pour mieux dire, de tous les produits manufacturés qui venaient de la région de l'Indus à destination de l'Asie Mineure, et qu'ils transportaient jusqu'aux limites alors connues de la terre. Si la recherche de l'ambre les amenait jusque dans la Baltique, celle de l'étain les amenait aux Cassitérites, qui sont des îles anglaises. Ainsi s'expliquent les rapports qui existent entre les bijoux de la région de l'Indus et ceux des premiers âges du fer de la Scandinavie. En dépit de la rareté extraordinaire des objets conservés en ce genre, on est en droit d'affirmer que le centre de création de l'ébénisterie et de la marqueterie était situé dans la région indo-perse, et qu'un grand courant industriel venu de là n'a pas cessé d'alimenter jusqu'à la Renaissance, l'Europe orientale par Venise et l'extrême Occident de l'Europe (Espagne) par les musulmans. Il faut encore ajouter les influences dites sarrasines en Sicile, corrigées plus tard par les invasions occidentales (art sicilo-normand).

Dans une étude approfondie du mobilier au moyen âge, on doit commencer par examiner les objets byzantins : ils ne nous sont guère connus que par des descriptions, mais ces descriptions sont rigoureusement identiques à celles des objets que l'on a pu observer dans l'Inde ancienne, tels que ces sièges en forme d'oiseaux, etc. Tout comme aujourd'hui, d'ailleurs, les Orientaux se contentaient de quelques coffres, de lits réduits à un cadre sur lequel sont tendues des courroies ou des sangles, modèle dont l'angareb des Arabes actuels a conservé la parfaite simplicité. Chez les Orientaux, les tables, les chaises et autres pièces de notre mobilier moderne n'ont jamais existé qu'à l'état d'exception ou dans les palais des rois. La cause de cette simplicité est autant dans le genre de vie de ces peuples que dans la pauvreté de leurs régions en bons bois ouvrables. Tous les meubles conservés de notre moyen âge, dont la provenance est orientale, sont toujours de petite dimension, comme des cabinets, des coffrets, etc.

Au contraire, dans l'Europe centrale et en France, on voit assez rapidement s'établir des meubles qui sont de véritables travaux de charpente, solidement assemblés par des pentures de métal, ouvrages dont la vénérable armoire d'Obazine nous offre, encore aujourd'hui, le plus précieux des exemples. Ces pays possédaient d'immenses forêts, où les chênes, les hêtres et autres essences, et d'usage et de durée, abondaient. En outre, la pratique de flotter les bois sur mer les rendait incorruptibles, comme ces bois d'Irlande et de Danemark qui restèrent fameux jusqu'au XVIe siècle. Il était donc facile de construire ce que l'on peut appeler le mobilier monumental. Mais, comme son nom l'indique, celui-ci était surtout œuvre d'architecte, et il n'apparut guère avant le XIIe siècle.

Jusque-là, comme nous l'avons dit à l'article ameublement, les grands et beaux meubles, comme les armoires, n'existaient guère que dans les églises et les abbayes. Jusqu'au XVe siècle, tous les meubles d'usage se réduisaient à des coffres ou arches, à des tables et des sièges pliants, à des lits démontables que les seigneurs transportaient avec eux dans leurs diverses résidences. Il faut arriver à la Renaissance pour trouver un mobilier permanent, si l'on peut dire, c'est-à-dire composé de meubles que leurs dimensions rendent moins facilement déplaçables. On commence alors à faire de ces grandes tables massives, à pieds nombreux unis par des arcs-boutants que l'on appelait des comptoirs, et sur lesquelles on posait souvent ces coffres à battants et à nombreux tiroirs que l'on appelait des cabinets. On construit aussi couramment des buffets et des crédences d'où dériveront un peu plus tard les dressoirs. Les sièges de toute catégorie deviennent aussi plus communs; ce sont des chaires à dossier massif, des chaises, stables ou pliantes, des faudesteuils ou fauteuils, sans compter tous les bancs, escabeaux, bassets, et les grandes stalles qui sont des banquettes à dossier avec compartiments indiqués par des accoudoirs. On fait également des lits monumentaux, qui se compléteront bientôt par des colonnes soutenant un dais, baldaquin ou ciel. Les coffres sont toujours d'usage; ils servent tout à la fois et d'armoire et de siège. Ceux dont le couvercle était voûté s'appelaient des bahuts; ils servaient, comme on sait, de coffres de voyage. A mesure que la vie devient plus sédentaire, les types de meubles se multiplient. Leurs formes, leur décoration sont toujours la répétition des modèles usités en architecture et présentent tous les caractères du bel art gothique qui cédera progressivement devant les formes de la Renaissance italienne, surtout dans la France centrale et l'Ile-de-France. Les fins décors en nervure et en basreliefs tendent de plus en plus à se remplacer par des sculptures en ronde bosse, et la figure humaine apparaît comme un motif de décoration (gaines de termes, télamons, cariatides) avec les figures monstrueuses qui en sont la dérivation : chimères, faunes, satyres, centaures, etc.

Les buffets à deux corps du XVIe siècle marquent un type nouveau d'où dériveront tant de formes modernes. Il en est de même pour les tables à arcs-boutants voûtés, les chaises à accatures, etc. Les cabinets, d'origine certainement orientale, prennent des proportions de plus en plus grandes. Ces cabinets sont des meubles compliqués, composés essentiellement d'un coffre à battants, rempli de casiers et de tiroirs, avec layettes et compartiments à portes indépendantes. Ils sont ordinairement montés sur une table. C'est de ces cabinets, ainsi que des buffets à deux corps, que dérivent tous les meubles modernes.

La perfection de fabrication des cuirs ciselés et estampés espagnols et flamands en multiplie l'usage, aussi bien pour le revêtement des lambris que pour l'habillement des sièges; on appliqua même ces cuirs à la fabrication des bahuts, des coffres et des cabinets, rehaussés de clous dorés. Il se passa alors un phénomène absolument caractéristique pour la péninsule Ibérique, particulièrement en Portugal : les conquêtes des Portugais, dont les navigateurs avaient visité l'Asie jusqu'en Chine et même au Japon, leur avaient donné la plus forte des positions commerciales dans l'Inde; ils y transportaient des meubles qu'ils faisaient peut-être reproduire, mais certainement ciseler et incruster; et cela, dès le XVe siècle. Quoi qu'il en soit, cette mode d'incruster les meubles de toutes sortes, avec de l'os, de l'ivoire, ou de la nacre couraot en rinceaux légers sur les champs de bois jaspé ou uni, apparaît, en Italie comme en Allemagne, dès le temps de Charles-Quint. Cette mode est courante en France sous le règne de Henri II, et elle durera jusqu'à Louis XIV.

Après la Renaissance, sous Louis XIII, l'art de l'ameublement subit des modifications assez profondes : il perd en richesse, mais il gagne en sévérité de contours. Les lignes droites, les angles vifs, les moulures nettement définies deviennent la règle. Les sculptures en ronde bosse se font plus rares; au contraire, les bas-reliefs deviennent très communs. Aux scènes mythologiques se substituent des sujets religieux. En Allemagne, cette tendance piétiste s'accentue et donne naissance, au moment de la guerre de Trente ans, à l'art dit « jésuite ». Partout, alors, les magnifiques modèles des artistes nurembergeois ou saxons disparaissent devant ces meubles lourds, disgracieux, où les lourdes colonnes à profil mou, où les pilastres polygonaux, les battants à gros bossages s'enjolivent de chérubins joufflus.

On peut dire, en toute justice, que c'est l'art français qui sauva l'ameublement au milieu du XVIIe siècle. Si l'on peut reprocher au mobilier Louis XIV d'être un peu ronflant et contourné dans ses formes, on doit reconnaître qu'il dépasse tous ses congénères précédents, au moins en commodité et en richesse. Ainsi, pour ne parler que des sièges, le bois, le cuir font place aux brocatelles, aux tapisseries, qui rendent l'assiette plus moelleuse. Les sièges, canapés, etc., deviennent plus larges, mieux rembourrés. A partir de 1650 environ, les modes changèrent brusquement : aux formes droites, très architecturales, ne connaissant que des profils nets, des courbes très pures, succèdent les formes contournées plus librement. Les tables perdent tous leurs arcs-boutants et posent, quelle que soit leur volée, sur quatre pieds légers. C'est alors que l'on construit ces magnifiques commodes ventrues, aux tiroirs vastes et mamables.

Aux tables et aux comptoirs se substituent les grands bureaux, etc. Il faut encore parler de tous les petits meubles d'usage et de luxe dérivés de ces commodes et de ces bureaux, dont ils sont d'ailleurs souvent les répliques : consoles, encoignures, étagères, dont les modèles iront toujours en se multipliant sous les règnes suivants. L'art de l'ébéniste atteint alors son apogée; il emprunte aux autres corps de métiers les matières et les ornements les plus divers. Le marbre forme la tablette des commodes, des consoles, dont le bois marqueté se charge d'appliques de cuivre fondues, ciselées et dorées. Des plaquages de bois précieux dissimulent les ajustages. Bientôt l'écaille vient revêtir les surfaces et se mêle aux incrustations de cuivre. L'ébénisterie devient de plus en plus claire.

Le style rocaille bat son plein sous Louis XV. Les formes contournées, toujours élégantes, quoique souvent maniérées et creuses, amenèrent par leur excès de grâce même, une réaction. Sous Louis XVI on en revint d'abord à des lignes droites et tristes, d'allure architecturale. Les meubles en reprirent un aspect plus solide et plus léger. La découverte des ruines d'Herculanum et de Pompéi amenait alors une autre Renaissance, si l'on peut dire. On se remit à copier l'antiquité classique ou celle que l'on croyait telle. On ne vit plus qu'emblèmes, trophées, sphinxs, hippogriffes, génies, trépieds, etc.

On a dit avec raison que le règne de Louis XVI fut celui des tapissiers. En effet, les étoffes d'ameublement ne furent peut-être jamais si gracieuses ni leurs combinaisons mieux conçues. Ce luxe discret disparut devant les splendeurs lourdes du faux style à l'antique qui s'épanouit sous le Directoire pour atteindre son apogée sous le premier Empire. Le bronze tendit à remplacer le bois et, quand celui-ci apparaissait dans un meuble, c'était presque toujours de l'acajou. Aucune forme nouvelle ne se recommande dans le style empire; on peut dire, d'ailleurs, qu'à partir du règne de Louis XVI, l'histoire du mobilier n'est plus que l'histoire d'une décadence. La suppression des corporations, en permettant à quiconque de s'installer fabricant ou marchand, ouvrit à la malbonnêteté et à la fraude un libre champ.

On a essayé en ces dernières années de créer un nouveau style d'ameublement (*modern-style*). Il peut présenter certaines qualités, mais la dernière en est assurément l'originalité. Les meubles de la fabrication courante actuelle sont d'ailleurs très nombreux en espèces, et jamais on n'en a construit de plus commodes ni de plus variés. Leur nomenclature seule formerait un ouvrage complet. Pour rester dans la justice, il faut reconnaître que ce sont actuellement le mobilier anglais et, plus particulièrement, le mobilier anglo-indien, qui, par l'élégante sagesse de leurs formes, semblent présenter les meilleures qualités de simplicité, d'élégance et de confortable. Des écoles professionnelles ont été instituées pour régénérer l'industrie du meuble. Voir, pour les styles, aux mots Henri, Louis, Renaissance, etc.

— Admin. *Mobilier national*. Le mobilier national comprend des meubles, bronzes, tapisseries, ayant pour la plupart fait partie de l'ancien mobilier de la couronne. L'administration du Mobilier national ou *Garde-meuble* est placée sous la direction du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Parmi les objets conservés, les uns sont placés dans des musées de l'Etat, les autres dans les palais nationaux, ministères, ambassades, etc.

Mobilier historique. En exécution de la loi du 30 mars 1887 sur les monuments historiques, il a été dressé, par les soins d'une commission spéciale, un inventaire de toutes les richesses mobilières ayant un intérêt historique ou artistique appartenant à l'Etat, aux communes, aux fabriques, etc. Les objets mobiliers, classés par la commission, et appartenant à l'Etat, deviennent inaliénables et imprescriptibles. Ceux qui appartiennent aux départements, communes, etc., ne peuvent être réparés ni aliénés qu'en vertu d'une autorisation du ministre.

— Dr. *Valeurs mobilières*. On appelle valeurs mobilières l'ensemble des titres : actions, obligations, parts de fondateurs, parts bénéficiaires, rentes, etc., représentant des emprunts faits par les particuliers ou par l'Etat. L'importance qu'elles ont prise est due en grande partie au développement pris par les sociétés commerciales et industrielles depuis la loi du 24 juillet 1867, complétée par la loi du 1er août 1893. La négociation des valeurs mobilières se fait dans les Bourses des valeurs (v. bourse) par

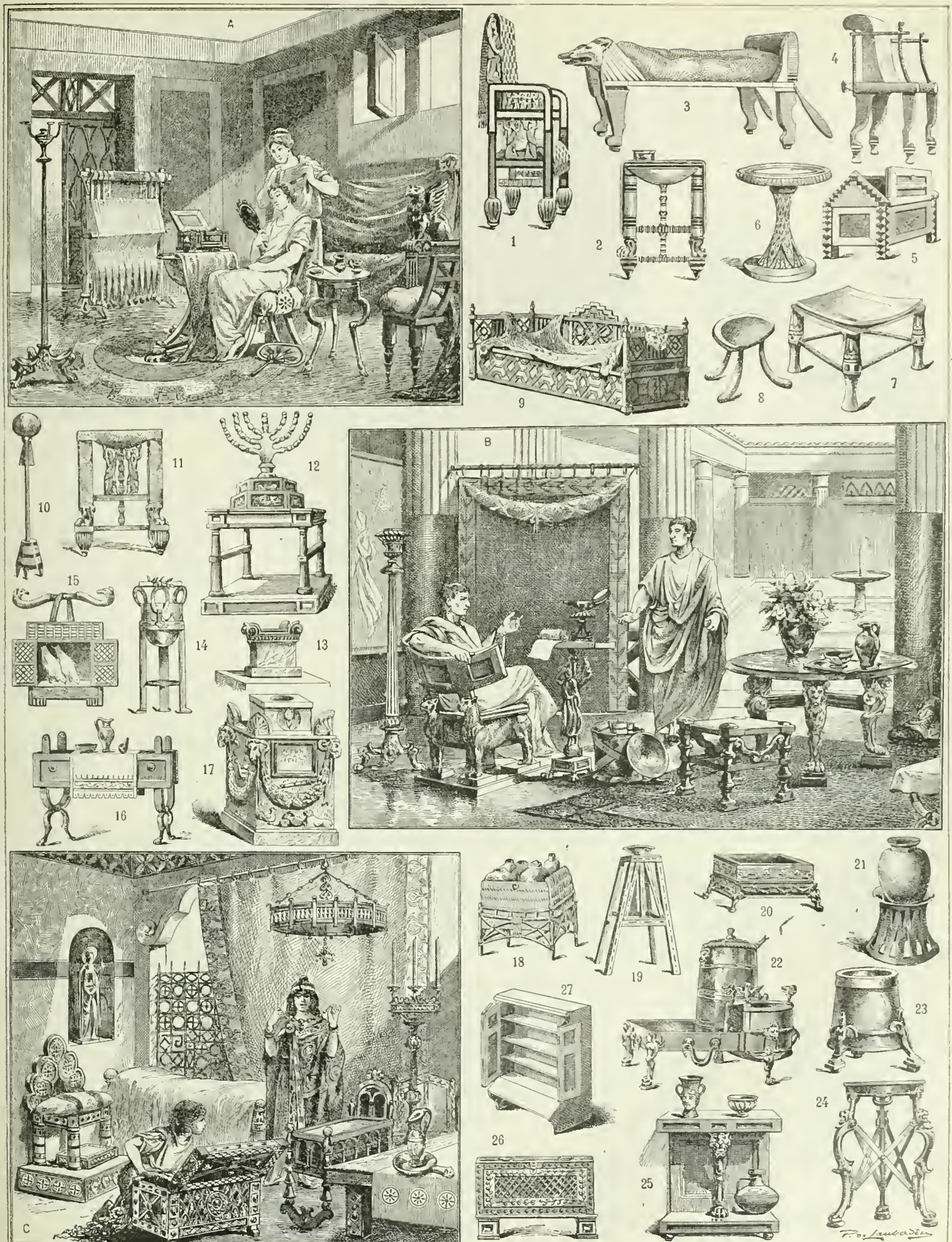

MOBILIER : A. Intérieur grec (gynécée). — B. Intérieur romain (tablinum). — C. Intérieur byzantin (chambre). — 1. Trône assyrien ; 2. Table assyrienne ; 3. Lit égyptien ; 4. Fauteuil égyptien ; 5. Bahut égyptien ; 6. Table égyptienne ; 7, 8. Sièges égyptiens ; 9. Lit de repos hébreu ; 10. Brûle-parfums assyrien ; 11. Autel assyrien ; 12. Table des pains de proposition et chandelier à sept branches des Hébreux ; 13. Petit autel grec ; 14. Trépied grec ; 15. Cage des poulets sacrés, à Rome ; 16. Table de sacrificateur romain ; 17. Autel romain ; 18. Meuble porte-jarres égyptien ; 19. Dressoir égyptien ; 20. Brasier pour appartements (romain) ; 21. Vase de cuisine et son support (grec) ; 22. Fourneau (romain) ; 23. Seau romain ; 24. Trépied romain ; 25. Dressoir romain (abacus) ; 26. Coffre-fort romain ; 27. Buffet romain (armarium).

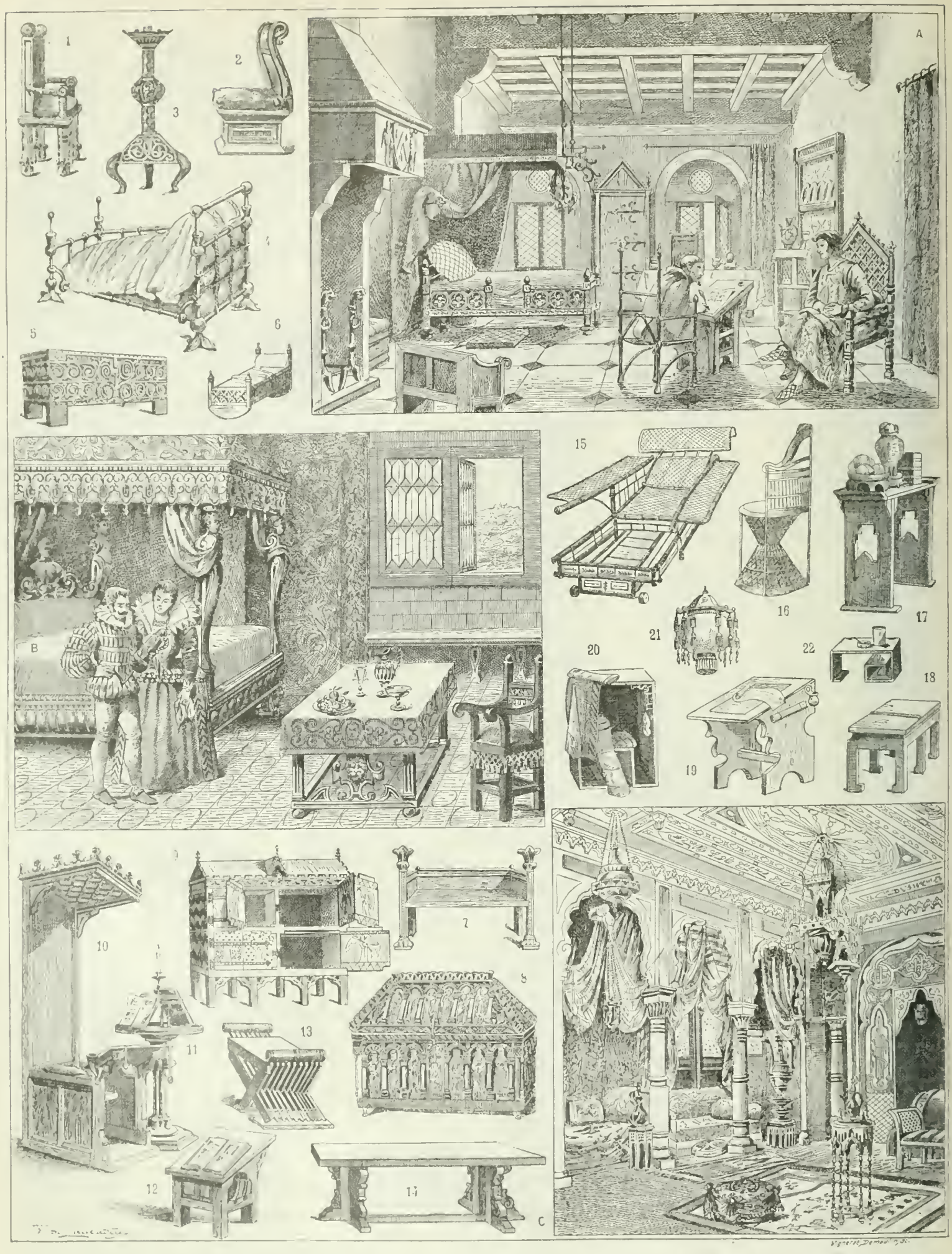

Mobilier : A. Intérieur (XIIIe s.). — B. Intérieur (XVIe s.). — C. Intérieur oriental. — 1, 2. Fauteuils carolingiens. — 3. Candélabre d'église (XIIIe s.). — 4. Lit (Xe s.). — 5. Bahut (XIIIe s.). — 6. Berceau (XIVe s.). — 7. Banc (XIe s.). — 8. Châsse (XIIIe s.). — 9. Armoire d'église (XIIIe s.). — 10. Chaise à dais (XVe s.). — 11. Lutrin à roue (XVe s.). — 12. Pupitre (XIIIe s.). — 13. Siège (XVe s.). — 14. Table (XVIe s.). *Extrême-Orient :* 15. Fauteuil canné. — 16. Chaise. — 17. Dressoir. — 18. Siège à deux places. — 19. Pupitre. — 20. Console. — 21. Lanterne d'appartement. — 22. Table à peindre.

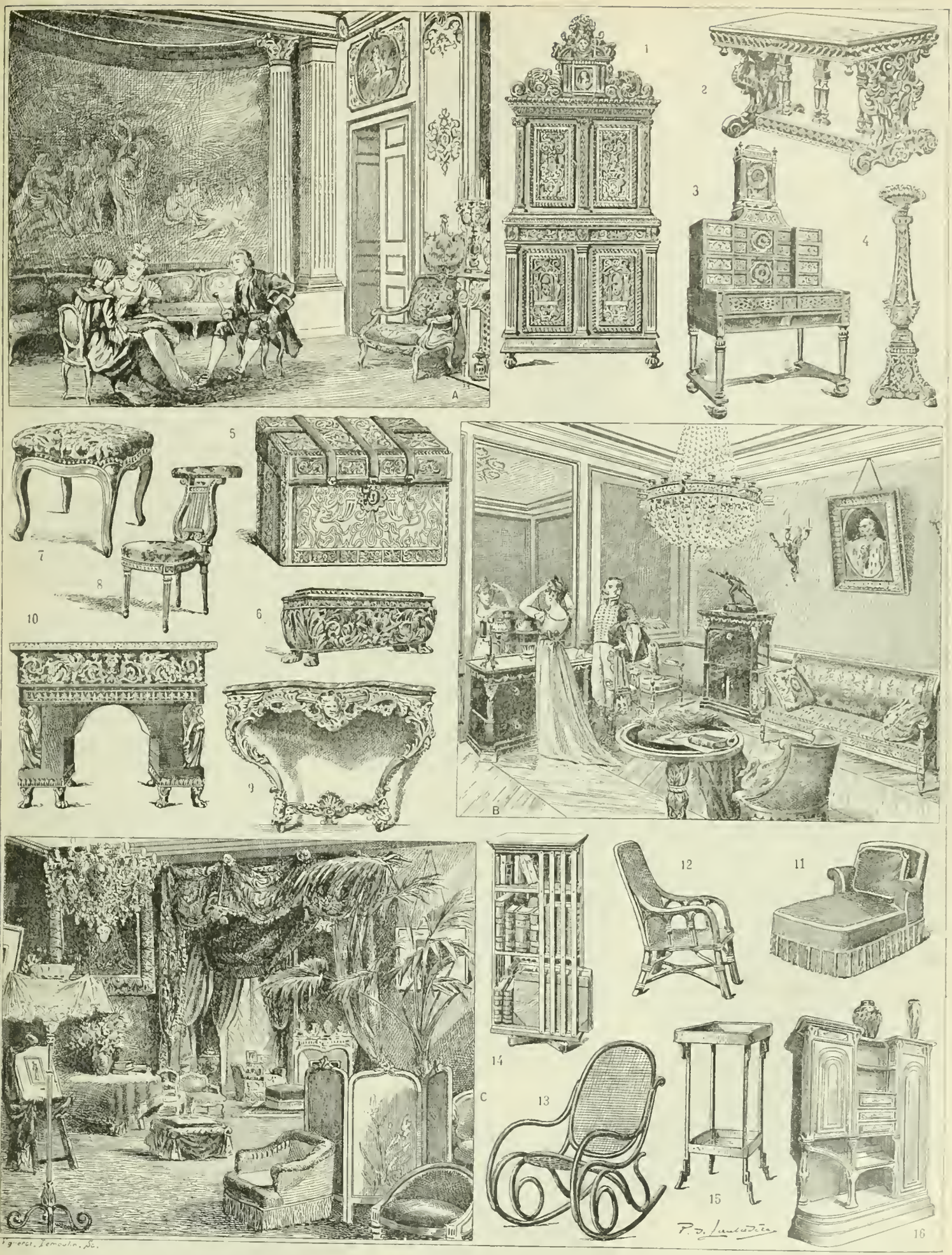

Mobilier : A. Intérieur (xviiie s.). — B. Intérieur Empire. — C. Intérieur moderne. — 1. Cabinet (xvie s.). — 2. Table de travail (xvie s.). — 3. Bureau horloge (xviie s.). — 4. Torchère (xviie s.). — 5. Malle de voyage (xviie s.). — 6. Coffre ciselé (xvie s.). — 7. Tabouret (xviie s.). — 8. Chaise (xviie s.). — 9. Console (xviie s.). — 10. Meuble à applications de bronze (bureau Empire). — 11. Meuble habillé (fauteuil moderne). — 12. Meuble canné (chaise de jardin). — 13. Meuble en bois contourné (fauteuil à bascule). — 14. Bibliothèque tournante. — 15. Meuble laqué (guéridon). — 16. Bahut dit *modern-style* ou *art nouveau*.

l'intermédiaire des agents de change. V. AGENT.) Les taxes fiscales qui frappent les valeurs mobilières sont :

1° *L'impôt du timbre*, qui est de 0 fr. 60 c. p. 100 sur le montant des titres, quand la société a une durée qui n'excède pas dix années et 1 fr. 20 c. p. 100 dans le cas contraire. Par abonnement l'impôt est de 0 fr. 06 c. p. 100 et par an.

2° *L'impôt de 4 p. 100 sur le revenu*, ainsi que les arrérages des rentes, les lots et primes de remboursement.

3° *L'impôt de 0 fr. 50 c. p. 100*, pour la conversion des titres nominatifs en titres au porteur ou réciproquement.

4° *L'impôt de transmission*, qui est de 0 fr. 50 c. p. 100 pour les titres nominatifs. Il est ramené à 0 fr. 20 c. p. 100 par an pour les titres au porteur, et prélevé sur les coupons.

MOBILISABLE adj. Qui peut être mobilisé : *Troupes* MOBILISABLES.

MOBILISATION (*si-on* — rad. *mobiliser*) n. f. Dr. Action de déclarer dans un contrat qu'une immeuble sera considéré comme meuble et en prendra les caractères au point de vue juridique. ‖ On dit plutôt AMEUBLISSEMENT.

— Biol. et physiol. Transformation des réserves nutritives fixes (amidon, glycogène, graisse, etc.) en matières assimilables ou directement utilisables (glucose, etc.) et leur transport au point où elles sont employées.

— Fin. Action de mobiliser : *Les valeurs mobilières réalisent la* MOBILISATION *des affaires de commerce et d'industrie.*

— Milit. Opération qui a pour objet de rendre une armée ou une fraction d'armée susceptible de se mouvoir pour se mettre en campagne.

— ENCYCL. Biol. Chez les végétaux, les agents de la *mobilisation* sont presque exclusivement des *diastases* (v. ce mot qui liquéfient les réserves amidon, graisse, huile, etc.) et les rendent aptes à être véhiculées par la sève. Chez les animaux, le phénomène est plus complexe; car, s'il faut faire intervenir l'action des diastases, on doit aussi admettre l'intervention de l'activité propre de la cellule.

La mobilisation des réserves nutritives joue un rôle considérable dans les variations de la résistance vitale et dans l'évolution des phénomènes de l'*inanition*.

— Milit. La *mobilisation* consiste à fournir d'hommes, de chevaux et du matériel de toute nature dont les troupes ont besoin pour vivre et agir en campagne, les éléments qu'on mobilise, pour faire passer leur effectif du pied de paix au pied de guerre.

Les hommes dont les corps de troupes ont besoin pour se mobiliser, sont pris parmi leurs réservistes, qui sont munis en tout temps de l'indication, portée sur leur livret, du point où ils doivent se rendre en cas de mobilisation : que celle-ci soit ordonnée par voie d'affiches ou par ordres nominatifs. Le feuillet de leur livret est libellé de façon à leur servir de feuille de route et à leur donner le droit de voyager en chemin de fer pour se rendre à destination. Ce feuillet porte l'indication du jour de la mobilisation auquel ils doivent être arrivés. Ces jours de la mobilisation se comptent de minuit à minuit; l'ordre lancé par le ministre et affiché ou transmis aux commandants de corps d'armée indique la date du premier jour de la mobilisation. Les officiers de réserve et de l'armée territoriale sont pourvus en tout temps d'un ordre de mobilisation qui leur indique le point où ils doivent se rendre et le jour où ils doivent y être arrivés. Il en est de même des officiers de l'armée active, destinés à occuper en cas de guerre un poste spécial.

Les chevaux et mulets dont les troupes ont besoin pour se mobiliser sont obtenus par des réquisitions qu'effectuent des commissions mixtes — de civils et de militaires — dont les membres sont désignés à l'avance; de même que, par des revues périodiques, ont été classés les animaux susceptibles de servir. Au moment de la mobilisation, il n'y a plus qu'à reconnaître ces animaux et à les prendre.

Le matériel nécessaire aux troupes mobilisées leur est fourni en partie par certaines voitures de particuliers classées et requises comme les chevaux, en partie par les magasins de l'État, où sont conservés pendant la paix, dans des conditions variables suivant leur nature, les effets d'habillement, d'équipement, de campement, les armes, les vivres, les munitions et voitures de tout genre nécessaires. Toutes les indications relatives à ces distributions comme à l'arrivée des réservistes sont détaillées dans le *journal de mobilisation* de chaque unité.

Quant au *plan de mobilisation*, il consiste en une série de dispositions combinées de façon à faire arriver le plus vite possible, sans désordre, les hommes, les animaux et le matériel aux points où ils doivent être rendus. Les transports de mobilisation consistent à transporter les corps de troupes mobilisés, c'est-à-dire pourvus de tout leur personnel et matériel, au point où doit s'effectuer la concentration. C'est le plan de ces transports, qui font plutôt partie de la concentration que de la mobilisation proprement dite, que l'ennemi aurait intérêt à connaître; parce qu'il pourrait en déduire ce qui l'intéresse le plus, c'est-à-dire le point sur lequel l'adversaire a l'intention de porter son effort. C'est aussi ces transports qu'il lui serait le plus facile de troubler, en endommageant des voies ferrées, au moyen de raids de cavalerie, ou grâce à la complicité d'agents entretenus ou envoyés à l'intérieur même du pays adverse. D'où la nécessité, dès la déclaration de guerre, d'exercer la plus active surveillance sur les voies ferrées.

La mobilisation comporte encore, dans les corps de troupes, certains dédoublements d'unités, formations de dépôts ou même constitution d'unités nouvelles, qu'on s'efforce d'ailleurs de réduire le plus possible, tout devant être sacrifié à la rapidité et à la simplicité d'exécution.

MOBILISER v. a. Donner de la mobilité à : *Muscle extérieur qui* MOBILISE *le masque.* Michelet

— Dr. Considérer comme meuble; donner le titre de meuble à : *On peut, par contrat de mariage,* MOBILISER *des immeubles.* ‖ On dit plutôt AMEUBLIR.

— Fin. Rendre mobile une valeur commerciale, un fonds, une part de propriété, etc. : MOBILISER *un brevet.*

— Milit. Effectuer la mobilisation d'une troupe.

Se mobiliser, v. pr. Dr. Être déclaré meuble : *Les immeubles peuvent* SE MOBILISER *dans certains cas.*

— Être mobilisé, en parlant d'une troupe : *Des réserves qui peuvent* SE MOBILISER *en quelques jours.*

MOBILISME (*lissm'*) n. m. Apic. Système qui consiste dans l'emploi de ruches à cadres mobiles.

MOBILISTE (*lisst'*) n. m. Apiculteur qui emploie des ruches à cadres mobiles.

MOBILITATE VIGET (*Le mouvement redouble sa vigueur*), expression de Virgile (*Énéide*, liv. IV, v. 175). C'est un des détails du portrait de la Renommée : « Le mouvement redouble sa vigueur et elle acquiert des forces dans sa course. » V. VIRES ACQUIRIT EUNDO.

MOBILITÉ (rad. *mobile*) n. f. Caractère de ce qui peut se mouvoir ou être mû : *La* MOBILITÉ *est une propriété générale des corps.* ‖ Facilité à se mouvoir ou à être mû : *Le mercure est d'une extrême* MOBILITÉ.

— Par ext. Facilité à modifier sa physionomie : *Un visage d'une extrême* MOBILITÉ. ‖ Changement fréquent dans les attitudes : *L'extrême* MOBILITÉ *est ridicule en société.*

— Fig. Facilité et promptitude à changer d'idées ou de sentiments : *La* MOBILITÉ *est l'essence même de l'homme.* ‖ Instabilité, fréquent changement d'état ou de nature : *La* MOBILITÉ *des choses humaines.* (Jouffroy.)

MOBLOT (*blo*) n. m. Abréviation familière de *mobile* (soldat de la garde mobile).

MOCA n. m. Séné de très mauvaise qualité, appelé aussi SÉNÉ À LA FIQUE.

Moca, ville de la république de Saint Domingue, dans la riche plaine de la Vega ou « la Campagne »; 18.000 hab. Centre de culture important.

MOCADE n. f. Archéol. Tissu de laine. Syn. de MOQUETTE.

MOCANÈRE n. f. Genre de ternstrœmiacées, comprenant des arbres à feuilles alternes, persistantes, à fleurs sessiles, qui croissent aux Canaries.



Mocassin.

MOCASSIN (*ka-sin*) n. m. Chaussure des Indiens d'Amérique, en peau non tannée, simplement mégie. ‖ On a dit aussi MOCASSINE n. f.

MOCASSIN (*ka-sin*) n. m. Nom vulgaire d'un serpent du groupe des trigonocéphales. V. TRIGONOCÉPHALE.

MOCAYAR n. m. Archéol. V. MONCAYARD.

MOCCE (*mokss*) n. m. Prêle de la Chine, dont on emploie la tige à polir les bois, l'ivoire et même les métaux.

MOCCOLO n. m. A Rome, Petite bougie que l'on porte allumée dans les rues pendant les réjouissances du carnaval. (Pl. *Des* MOCCOLI.) ‖ On dit aussi MOCCOLETTO et MOCCOLINO.

Mocenigo, famille patricienne de Venise, qui a donné de nombreux doges : TOMMASO **Mocenigo**, né en 1343, mort en 1423. [A la tête de la flotte chargée de protéger Constantinople contre Bajazet II, il couvrit la retraite des croisés battus à Nicopolis (1396). Élu doge en remplacement de Michelo Steno (1414), il acquit sur le patriarche d'Aquilée, le Frioul (1420) et fit de sérieux progrès en Dalmatie]; — PIETRO **Mocenigo**, mort en 1476. [Déjà célèbre par d'heureuses expéditions contre les Turcs, à Négrepont, dans l'Archipel (1472), à Smyrne, à Chypre et à Scutari, il remplaça Nicolo Marcello en 1474]; — GIOVANNI **Mocenigo**, frère du précédent, doge de 1478 à 1485. [La peste, la famine, la perte de Scutari (1479), une guerre désastreuse contre Hercule III, duc de Ferraro (1482), attristèrent son principat]; — ALVISE **Mocenigo**, successeur de Pietro Loredano en 1570. [Il ne parvint pas à protéger l'île de Chypre contre les attaques de Sélim II, et dut traiter avec lui (1573)]; — ALVISE **Mocenigo**, doge de 1700 à 1709. [Il conserva, durant la guerre de la succession d'Espagne, une neutralité qui lui était imposée par les finances de la république]; — ALVISE SEBASTIANO **Mocenigo**, doge de 1722 à 1732, frère du précédent; — ALVISE **Mocenigo**, né en 1701, mort en 1778. [Élu doge en 1763, il conclut plusieurs traités avec les puissances barbaresques (Alger, Tunis, Tripoli) et introduisit de nombreuses réformes dans l'industrie, l'agriculture, les postes, l'enseignement public.]

Mocenigo (Andrea), historien italien, né à Venise vers 1490. Diplomate distingué, il fit partie du sénat de la République. Il est l'auteur d'un intéressant ouvrage sur la ligue de Cambrai : *Belli memorabilis Cameracensis adversus Venetos historia* (1525).

MOCHANGA n. f. Instrument de musique. ‖ Sorte de guimbarde de l'Inde.

MOCHE (de l'ital. *moscio*, mou, flasque) n. f. Archéol. Écheveau de fil de Bretagne non tordu et vendu par paquets de sept à dix livres. ‖ Par ext. *Soies en moche*, Soies brutes vendues par paquets rappelant ceux des moches de Bretagne et pesant le même poids.

— Pêch. Paquet de vers enfilés, attaché au bout d'une ligne, mais sans hameçon, comme appât pour pêcher l'anguille. ‖ On dit aussi VERMÉE.

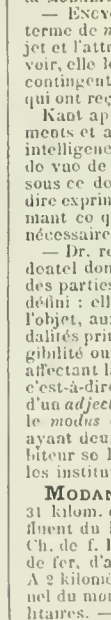

Mochaoga.

MOCHEUSE (rad. *moche*) n. f. Tambour horizontal armé de pointes métalliques, avec lequel on prépare la bourre de soie pour le peignage.

MOCHLIQUE (*klik'* — du gr. *mokhlikos*; de *mokhlos*, levier, médicament ainsi nommé à cause de sa grande puissance) adj. Méd. Qui purge, purgatif : *Potion* MOCHLIQUE.

— n. m. Purgatif violent, qu'on appelait aussi MACARONI. (Vieux.)

Mochlos (*klôss*) n. m. Autre nom de la constellation de la Balance.

Mochnacki (Maurice), littérateur polonais, né à Bojanice (Galicie) en 1803, mort à Auxerre en 1835. Après avoir étudié à Varsovie, il fonda en 1825 le *Journal de Varsovie* et ensuite le *Courrier de Varsovie* (1829). L'on son livre sur *la Littérature polonaise au* XIXe *siècle* (1830), il contribua puissamment au triomphe de l'école romantique en Pologne. Membre du gouvernement provisoire en 1830, il dénonça le dictateur Chlopicki, puis se rendit à l'armée, où il fut blessé. Réfugié en France après l'échec de la révolution polonaise, il n'eut pas le temps d'achever son remarquable *Histoire de l'insurrection polonaise* (1834).

MOCHO ou **MOCHON** n. m. Nom vulgaire d'un poisson des côtes françaises, *l'atherina mochon*.

MOCHOK n. m. Genre de poissons physostomes, comprenant une espèce propre aux eaux du Nil. (Ce sont de silurides ne dépassant guère 6 centimètres de long.)

MOCHTHERUS (*ktê-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant une dizaine d'espèces, répandues de l'Inde aux Moluques.

MOCK n. m. Sorte de fureur frénétique dans laquelle les Malais de Ceylan se jettent volontairement en prenant de l'opium, lorsqu'ils veulent exercer quelque vengeance.

Mockau, bourg d'Allemagne (Saxe [cercle de Leipzig], sur la Parthe, sous-affluent de la Saale (bassin de l'Elbe); 2.650 hab. Établissement de pyrotechnie.

Mocker, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Marienwerder]; 10.437 hab. Fonderie de métaux. Fabriques de pâtes alimentaires et d'amidon.

Möckern, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Leipzig], sur l'Elster Blanche, affluent de la Saale; 6.052 hab. Fabrique de fleurs artificielles. Monument commémoratif de la victoire de Blücher sur Marmont (1813).

Moclah (Seyyid), écrivain persan de la fin du XVIIe siècle. Il passe pour avoir tiré du célèbre recueil de fables persanes intitulé : *El-faradj baad el-shidda*, qui fut composé au XIVe siècle, les éléments d'un recueil de contes, qu'il intitula : *Hazar iek rouz* (*les Mille et un Jours*), et qui n'ont été faits que pour imiter *les Mille et une Nuits*. Pétis de La Croix connut Moclah à Ispahan et fit du *Hazar iek rouz* une traduction qui a été publiée sous le titre de *Mille et un jours* (1710-1712).

Moclin, ville d'Espagne (prov. de Grenade [Andalousie]), sur le *Moclin*; 3.500 hab.

MOCOCO n. m. Ancien nom d'une espèce de maki de Madagascar. (Le mococo est le *lemur catta*, répandu dans la région méridionale et occidentale de l'île.) V. MAKI.

Mocquard (Jean-François-Constant), littérateur et homme politique français, né à Bordeaux en 1791, mort à Paris en 1861. Avocat à Paris sous la Restauration, il devint sous-préfet après 1830. Étant entré en relations avec la reine Hortense et le prince Louis Bonaparte, il donna sa démission en 1839 et dirigea le journal « le Commerce », qui fit une active propagande bonapartiste. En 1848, il devint le secrétaire particulier du prince Louis Bonaparte, qui, nommé président de la République, le prit pour chef de son cabinet, fonction que Mocquard conserva sous l'Empire jusqu'à sa mort. On lui doit : *les Nouvelles Causes célèbres* (1847); un roman, *Jessie* (1861), et il passe pour avoir collaboré à plusieurs drames.

Mocquet (Jean), voyageur français, né près de Vienne (Dauphiné) en 1575, mort après 1617. Il était apothicaire de la cour. Ayant été autorisé par Henri IV à parcourir les pays étrangers, il fut chargé par lui de rapporter pour son cabinet tous les objets curieux qu'il pourrait recueillir. Il visita, de 1601 à 1612, la côte occidentale d'Afrique, la Guyane, le Maroc, les Indes orientales, la Palestine, et reçut, au retour, le titre de garde du cabinet des singularités du roi. On a de lui de curieux *Voyages en Afrique, Asie, Indes orientales et occidentales* (1617).

Moczas. Ethnol. V. MUYSCAS.

MODAL, ALE, AUX adj. Philos. Relatif aux modes de la substance : *Existence* MODALE. ‖ Dont l'affirmation est subordonnée aux modes de possibilité et d'impossibilité, de nécessité ou de contingence : *Une proposition* MODALE.

— Substantiv. n. f. : *Une* MODALE.

— Dr. Qui a rapport à une manière particulière de faire quelque chose : *Disposition* MODALE. (Peu usité.)

— Gramm. Qui se rapporte aux modes : *Formes* MODALES.

— Musiq. *Notes modales*, Tierce et sixte, notes qui caractérisent le mode. ‖ *Cordes modales*, Cordes qui donnent les notes modales.

MODALITÉ n. f. Philos. Propriété qu'a la substance d'avoir des modes. ‖ Subordination de l'affirmation d'une proposition aux modes de possibilité ou d'impossibilité, d'être et de non être, de nécessité ou de contingence.

— Musiq. Mode dans lequel on doit jouer : *Déterminer la* MODALITÉ.

— ENCYCL. Philos. Dans la philosophie d'Aristote, le terme de *modalité* exprime la nature du lien qui unit le sujet et l'attribut. Tout ce que notre intelligence peut concevoir, elle le conçoit comme possible ou impossible, comme contingent ou nécessaire : ce sont ces différentes idées qui ont reçu le nom de *modalité*.

Kant applique l'idée et le mot de « modalité » à nos jugements et au rapport des objets avec les facultés de notre intelligence. Les jugements s'envisagent sous les points de vue de la quantité, de la relation et de la modalité; sous ce dernier aspect, ils sont : problématiques, c'est-à-dire exprimant le possible; assertoriques, c'est-à-dire exprimant ce qui est; apodictiques, c'est-à-dire exprimant le nécessaire. La modalité est donc une *catégorie* de l'esprit.

— Dr. rom. Une *modalité* (causa) était un élément accidentel dont un contrat se trouvait affecté par la volonté des parties. Les modalités pouvaient être en nombre indéfini : elles avaient trait à l'existence, à l'exécution, à l'objet, aux sujets de l'obligation. Paul indique quatre modalités principales : le terme (*dies*), duquel dépendent l'exigibilité ou l'extinction d'un droit; la condition (*conditio*), affectant la naissance ou l'extinction d'un droit; l'*accessio*, c'est-à-dire notamment la constitution, à côté du créancier, d'un *adjectus solutionis causa*, pour recevoir le payement; le *modus* ou établissement d'une obligation alternative, ayant deux objets par le payement de l'un desquels le débiteur se libère. On rencontrait aussi des modalités dans les institutions et les legs.

Modane, ch.-l. de cant. de la Savoie, arrond. et à 31 kilom. de Saint-Jean-de-Maurienne, sur l'Arc, sous-affluent du Rhône par l'Isère; 2.771 hab. (*Modanais, aises*). Ch. de f. P.-L.-M. Douanes française et italienne. Mines de fer, d'anthracite et de plomb argentifère; papeterie. A 2 kilomètres du village, est l'ouverture française du tunnel du mont Cenis, que gardent d'importants ouvrages militaires. — Le canton a 7 comm. et 7.187 hab.

MODE (du lat. *modus*, manière) n. f. Manière individuelle de faire, fantaisie : *Chacun est à sa* MODE.

— Usage passager qui règle la forme des meubles, des vêtements, de la parure, etc. : *Il y a autant de ridicule à fuir la* MODE *qu'à l'affecter.* (La Bruy.) ‖ Vogue, engouement : *La* MODE *des confetti.* ‖ Habitude, pratique généralement suivie : *C'est la* MODE *de dire du mal des femmes.* (Grimm.)

— Loc. div. : *À la mode*, Selon le goût, les mœurs du moment; en vogue : *Habit, Meubles* À LA MODE. *Homme,*

Femme À LA MODE. ‖ *Mettre une chose à la mode,* La faire adopter par le goût du jour. ‖ *À la mode de,* Suivant la mode, l'usage, la pratique de : *Cuisine* À LA MODE DE *Provence.* ‖ *De mode,* Conforme à la mode ou au goût, aux mœurs d'à présent : *Il y a une sensibilité comme une gaieté* DE MODE. (Nisard.) ‖ *Il est de mode de,* Le goût du jour veut que. ‖ *Passer, Être passé de mode,* Cesser d'être à la mode : *Les crinolines* SONT PASSÉES DE MODE. — Perdre, avoir perdu sa vogue ; cesser, avoir cessé d'être en faveur. ‖ *Visage à la mode,* Personne qui accommode son extérieur et ses manières selon les circonstances. ‖ *Ami à la mode,* Personne qui ne montre de l'affection que pour les gens heureux. ‖ *Savant à la mode,* Personne qui a de l'éclat et de la facilité plus que du savoir.

— Art culin. *Bœuf à la mode, Tripes à la mode* ou *à la mode de Caen.* V. BŒUF, et TRIPE.

— Techn. Nom donné aux jours qu'on réserve dans la toile-réseau en point d'Alençon.

— n. f. pl. Comm. Vêtements et ajustements pour dames et pour enfants : *Se faire montrer les* MODES NOUVELLES. ‖ Art de confectionner les mêmes objets : *Apprendre les* MODES. ‖ Commerce des mêmes objets. ‖ Estampes représentant les modes nouvelles.

— ALLUS. LITTÉR. :

La *mode* est un tyran dont rien ne nous délivre.

Vers d'Etienne Pavillon, dans ses *Conseils à une jeune demoiselle.* On le cite quelquefois... et c'est le seul que l'on cite de ce poète.

— LOC. PROV. : **Les fous inventent les modes, et les sages les suivent,** Ce sont les personnes futiles (ou intéressées) qui décrètent les changements dans les habits, les coiffures, etc. ; les personnes raisonnables se conforment aux habitudes du jour pour ne pas se faire remarquer.

— PROV. : **Chaque pays a sa mode,** Chaque contrée a ses usages particuliers.

— SYN. **Mode, vogue.**

— ENCYCL. V. COIFFURE, COSTUME, etc.

Mode (LA), revue hebdomadaire, fondée en octobre 1829 par Emile de Girardin, sous le patronage de la duchesse de Berry et destinée à devenir une sorte de régulateur du monde élégant. Girardin la vendit après 1830. Elle devint alors un des organes les plus violents du parti légitimiste. Elle cessa de paraître en septembre 1854, puis reparut de décembre 1854 à juin 1855 et, de nouveau, sous le titre de *Mode nouvelle,* de 1856 à 1862.

Le même titre a été ou est porté par plusieurs feuilles, destinées uniquement à traiter des questions de toilette, Nous citerons : *la Grande Mode* (1843) ; *les Modes parisiennes* (1844) ; *les Modes de l'enfance* (1852) ; *la Mode illustrée,* journal hebdomadaire (1860) ; *la Mode pour tous* (1878) ; *la Mode pratique,* revue hebdomadaire (1891) ; *les Modes,* revue nouvelle richement illustrée (1901) ; etc.

MODE (même orig. que *mode* n. f., avec restitution du genre latin) n. m. Manière d'être : *Un* MODE *de preuve.*

— Moyen, formalité préalable à l'acquisition d'un droit : *Les divers* MODES *d'acquérir la propriété.*

— Dr. Clause qui modifie l'effet d'un acte d'après un événement incertain, mais dépendant de la volonté de la personne qui profitera de cette clause.

— Gramm. Formes du verbe indiquant les diverses manières dont le sujet parlant conçoit une action ou un état, en dehors des circonstances de personnes, de nombres, de temps et de voix : *Le mode* INDICATIF. ‖ *Modes personnels, Modes indirects* ou *obliques,* Modes autres que l'indicatif. ‖ Ceux qui indiquent la circonstance de personne, comme l'indicatif et le subjonctif.

— Musiq. V. la partie encycl.

— Philos. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Dr. rom. On entend par *mode* (modus) toute charge attachée à une disposition à titre gratuit dans l'intérêt du disposant ou d'un tiers. La donation est dite alors *donation sub modo.* On a admis, non sans hésitation, qu'en dehors de l'action directe en exécution de la charge accordée au donateur ou au tiers, le donateur aurait, au cas d'inexécution comme un aliénateur à titre onéreux, une *condictio,* pour réclamer ce qu'il a fourni sans cause. On donnait aussi le nom de *modus* à la modalité appelée *alternative.* V. ALTERNATIF, et MODALITÉ.

— Gramm. Le *mode* exprime le point de vue sous lequel le sujet parlant considère l'idée fondamentale d'un verbe. C'est donc une catégorie grammaticale essentiellement subjective et susceptible de varier à l'infini, suivant les temps et suivant les idiomes. On s'explique ainsi que la grammaire comparée des langues indo-européennes n'ait pu ramener à un certain nombre de types bien distincts ni les formes ni les fonctions modales. Il semble au contraire que, dans la langue mère, le même groupe de formes ait désigné des idées modales fort diverses. Les formes dites d'optatif auraient, par exemple, exprimé tantôt un désir, tantôt une possibilité. D'autre part, les nuances modales peuvent être rendues, dans les différentes langues, non seulement par des formes particulières du verbe, mais aussi par l'addition au verbe d'auxiliaires ou de particules (en grec, l'*irréel* et le *potentiel* sont exprimés par l'addition de la particule *an* aux temps secondaires de l'indicatif et à l'optatif). Enfin, notons que la catégorie de mode se confond parfois avec celle de temps. C'est ce qui explique l'identité du futur latin *dicam,* « je dirai », avec le subjonctif *dicam,* « que je dise ». Voici les modes reconnus par la grammaire traditionnelle des langues classiques : l'*indicatif,* l'*impératif,* le *subjonctif* (ou *conjonctif*), l'*optatif* (en grec), le *conditionnel* (qui offre une certaine analogie avec l'optatif grec), l'*infinitif* et le *participe.* (V. ces mots.) Ces deux derniers modes, dits *impersonnels,* sont à peine des modes verbaux, l'infinitif étant fort rapproché du nom et l'adjectif du participe.

— Musiq. Le *mode* est la manière d'être d'un ton, la façon dont il est constitué, d'après la disposition des intervalles dont la gamme est formée, disposition qui le caractérise d'une façon souveraine et immuable. Il y a deux modes : le mode majeur et le mode mineur.

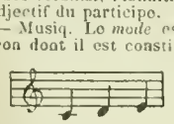

Mode majeur.
(Première tierce de la gamme en *do* majeur.)

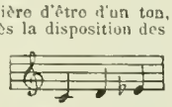

Mode mineur.
(Première tierce de la gamme en *do* mineur.)

Voici comment on reconnaît la *modalité* d'un morceau, c'est-à-dire le mode dans lequel il est écrit : Lorsque la première tierce de la gamme est majeure et, par conséquent, composée de deux tons, la gamme est majeure, *le mode est majeur.* Quand la première tierce de la gamme est mineure et que, par conséquent, elle ne comprend qu'un ton et demi, la gamme est mineure, *le mode est mineur.* Le mode est donc caractérisé par la position du premier demi-ton de la gamme.

Les Grecs, dont le système musical était complètement différent du nôtre, avaient un grand nombre de modes, c'est-à-dire autant qu'ils avaient de gammes, car toutes ces gammes différaient entre elles. (V. GRÈCE *(musique).* Et c'est du système des Grecs que dérivent les huit modes ou tons du plain-chant qui, eux aussi, forment chacun une gamme particulière. V. PLAIN-CHANT.

— Philos. En logique, l'expression *mode* est parfois appliquée aux propositions et désigne une restriction apportée à une proposition absolue. Elle sert le plus souvent à désigner les manières différentes dont on peut combiner les propositions d'un syllogisme. V. SYLLOGISME.

En philosophie générale, *mode* a été longtemps synonyme d'*accident* ou de *phénomène.* Mais le propre du mode est d'avoir son principe dans le sujet où il est perçu, dans la nature des êtres dont il dérive ; l'accident est simplement le fait imprévu ; le phénomène est tout ce qui tombe sous l'observation des sens ou de la conscience.

MODECCA (*dè-ka*) n. f. Genre de passiflorées, comprenant des plantes grimpantes à feuilles alternes, à fleurs axillaires, à fruit capsulaire, dont on connaît près de trente espèces de l'Asie, de l'Afrique et l'Océanie.

MODEKIN n. m. Métrol. anc. Syn. de MUID.

MODELAGE (*laj*) n. m. B.-arts et techn. Action de modeler des figures en relief.

— Par anal. Effet naturel qui donne le moule en creux d'un objet : MODELAGES *opérés par la nature.* (Geoffroy Saint-Hilaire.)

— ENCYCL. Sculpt. Pour faire un *modelage,* quand il s'agit de morceaux un peu grands, le sculpteur pose sur une sellette une planche verticale solidement fixée, si le travail à exécuter est un bas-relief ; si c'est une ronde bosse, il fait un socle en terre, sur lequel il dresse une armature ou une simple tringle de fer destinée à soutenir la terre molle. La glaise employée doit être tenue constamment humide, et on y parvient en la recouvrant chaque fois qu'on cesse de la façonner avec des linges mouillés. Le modelage constitue l'esquisse du sculpteur, puisque c'est le modèle en terre qui réglera les détails de l'exécution en pierre, en bois ou en marbre. S'il s'agit d'une œuvre à couler en métal, le modelage est l'exécution définitive, car le moule ne sera que sa reproduction en creux.

Le modelage en cire sert pour les modèles d'objets d'art, de bijoux, de pièces d'orfèvrerie. La cire a cet avantage sur la terre qu'étant toujours malléable, on la modifie à volonté. On finit l'ébauche avec des ébauchoirs de buis ou d'ivoire, qu'on a soin d'humecter, afin que la cire ne s'y attache point. On fait ensuite des moules en plâtre fin ou par les procédés de la galvanoplastie.

Quand il s'agit du modelage des modèles de mécanique ou de fonderie, une épure est livrée au *modeleur,* qui doit la reproduire en ronde bosse ; il forme d'abord le corps du modèle de pièces ajustées suivant les nécessités de la fonte, c'est-à-dire en autant de parties que doit en avoir le moule, pour qu'après la fonte, on puisse retirer l'objet fondu sans arracher les points saillants du moule, qui seront devenus les points creux de la pièce obtenue. Quand le corps du modèle est ainsi ajusté, on le garnit des moulures, des engrenages ou saillies indiqués sur l'épure. On le démonte alors pour prendre des moulages de chacune des parties, qu'on réunit ensuite pour former un moule complet, dans lequel sera coulée la fonte. Les dimensions du modèle doivent être légèrement supérieures à celles de l'objet, à cause du retrait de la fonte.

MODÈLE (ital. *modello ;* du lat. *modus,* mesure) n. m. Objet que l'on reproduit par imitation : *Un* MODÈLE *d'écriture, de dessin.* ‖ Petit objet destiné à être reproduit en grand ou à donner une idée d'un objet beaucoup plus grand : MODÈLE *de machine, de vaisseau.*

— Par ext. Type : *La famille est le premier* MODÈLE *des sociétés politiques.* (J.-J. Rouss.)

— Par anal. Ce qui est bon à être imité ou reproduit, à cause de son excellence : *Les bons auteurs, les bons citoyens sont des* MODÈLES *à suivre.* ‖ Personne dont les actions ou les qualités servent ou sont propres à servir d'exemple : *Mentor est un* MODÈLE *de sagesse, de prudence.*

— Adjectiv. Propre à être imité, destiné à être imité : *Echantillon* MODÈLE. ‖ Par ext. Parfait en son genre : *Ecolier* MODÈLE.

— B.-arts. Figure que l'on fait en terre ou en cire pour la reproduire par la sculpture : MODÈLE *en grand, en petit.* ‖ Personne qui pose devant un artiste pour qu'il reproduise ou imite ses formes : *À Paris, beaucoup d'Italiens font le métier de* MODÈLE. *Le* MODÈLE *d'atelier ne doit être pour l'artiste qu'un point de repère, une note pour les proportions exactes de la nature ou le jeu des muscles d'après la pose adoptée.* ‖ *Poser le modèle,* Lui faire prendre l'attitude qui convient. ‖ *Être fait comme un modèle.* Avoir le corps très bien fait.

— Manèg. *Cheval bon modèle.* Cheval dont les proportions et les aplombs sont dans les meilleures conditions.

— Mar. *Atelier des modèles.* Salle voisine de celle des gabarits et où sont confectionnés les modèles des navires en chantier. ‖ *Essais sur les modèles,* Expériences sur les modèles, grâce auxquelles les ingénieurs constructeurs se rendent compte des qualités nautiques des bâtiments qu'ils construisent.

— Techn. Terre ou ciment pétri, auquel on donne la forme et les dimensions d'une cloche que l'on veut couler. ‖ Echeveau de soie de laine cramoisie, sur lequel on fait les épreuves de teinture. ‖ Grande glace douci e, sur laquelle on en scelle plusieurs autres pour les polir à la fois. ‖ Lame de cuivre servant à faire dans la terre les empreintes qui doivent recevoir le métal fondu. (Vieux en ce sens.) ‖ Pièce de bois ou de métal démontable dans toutes ses parties et qui est préparée pour la fonte d'une pièce semblable et de même grandeur. ‖ Table sur laquelle on coupe les pains de savon. ‖ Planchette de bois, dont le parcheminier se sert pour équarrir le parchemin.

— SYN. **Modèle, type.** ‖ **Modèle, exemple.**

MODELER (rad. *modèle.* — Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Je modèle. Qu'il modèle. Je modèlerai. Il modèlerait*) v. a. Déterminer la forme de : *L'action des eaux* MODÈLE *les contours du rivage.*

— Fig. Déterminer la forme, la nature, le caractère de : *Les institutions aussi* MODÈLENT *les hommes.* (E. About.) ‖ Régler, former sur quelque modèle, sur quelque exemple : MODELER *sa vie sur celle d'un héros.*

— B.-arts. Faire en terre ou en cire le modèle de : MODELER *un groupe, des ornements.* ‖ Prendre un moule sur : MODELER *un chapiteau.* (Peu us.) ‖ Représenter en petit : MODELER *un monument.*

— Absol. Faire des modèles en terre ou en cire : *Statuaire qui* MODÈLE *admirablement et sculpte mal.* ‖ En peinture, Rendre, par le jeu des lumières, les effets de relief de la nature, faire avancer et reculer les plans d'une figure selon leur position relative : *Peintre qui excelle à* MODELER.

Modelé, **ée** part. pass. du v. Modeler.

— Substantiv. n. m. B.-arts. Relief des formes en sculpture, et, par ext., en peinture : *Un beau* MODELÉ.

Se modeler, v. pr. Être modelé. ‖ Être conformé d'une certaine façon, en parlant d'un objet en relief : *Torse qui* SE MODÈLE *puissamment.*

— Fig. Régler sa conduite ou ses actions : *On* SE MODÈLE *imperceptiblement sur ceux que l'on fréquente.* Clément XIV.) ‖ Emprunter sa manière d'être, sa forme spéciale : *Les lois* SE MODÈLENT *sur les mœurs.* (Bastiat.)

MODELEUR n. m. B.-arts. Sculpteur qui exécute des modèles en terre ou en cire. ‖ Peintre qui modèle des figures. ‖ Fabricant ou marchand de statuettes.

— Techn. Ouvrier qui fait des modèles de machines.

— Adjectiv. *Menuisier modeleur,* Menuisier qui fait, dans les meubles, la partie qui tient de la sculpture, comme chapiteaux, corniches, et aussi celui qui confectionne les modèles en bois destinés à la fonderie.

MODÉLIE (*li*) n. f. Sous-genre de turbo (mollusques gastéropodes), comprenant plusieurs espèces des mers chaudes. L'espèce type est la *modelia rubicunda,* de l'océan Indien.)

MODELLISTE (*dè-lisst'*) n. et adj. Se dit de celui qui fait des modèles : *Un atelier de* MODELLISTES.

MODENA (Gustave), tragédien italien, né à Venise en 1803, mort à Turin en 1861. Fils d'un acteur distingué, il fut quelque temps avocat à Bologne, puis à Rome, où il débuta comme acteur tragique en 1826. Mêlé aux événements politiques de la Romagne en 1831, il dut se réfugier en France. L'amnistie de 1847 lui ayant permis de rentrer dans son pays, il publia des *Dialoghetti popolari* pleins de verve satirique. Membre de l'Assemblée constituante romaine, il chercha, après la prise de Rome, asile à Turin, où il donna des représentations et des séances de déclamation très suivies. Depuis lors, Modena figura avec éclat sur les principales scènes de la Péninsule, brillant surtout dans le théâtre d'Alfieri. Il a été le maître de la plupart des bons artistes contemporains.

MODÉNATURE (ital. *modanatura ;* de *modano* ou *modine,* moule ; du lat. *modulus,* proprem. « petite mesure » ; de *modus,* mesure, règle, proportion. V. MODE, et MOULE) n. f. Archit. Proportion et galbe des moulures d'une corniche : *La* MODÉNATURE *détermine le caractère des divers ordres d'architecture.*

MODÈNE ou **MODESNE** (*dèn*) n. m. Ancienne étoffe tramée, de qualité inférieure, faite avec un mélange de fleuret, de poil, de fil, de laine ou de coton, et que l'on fabriquait à Modène (XVIIe et XVIIIe s.).

MODÈNE (lat. *Mutina*), ville d'Italie (Emilie), ch.-l. de prov. et de circondario, sur un canal qui réunit le Panaro et la Secchia ; 58.058 hab. (*Modénais, aises* ou *Modénois, oises.*) Ch. de f. de Bologne à Plaisance, embranchement sur Mantoue, Sassuolo, Vignola et Finale. Évêché, cour d'appel, université datant de 1683, supprimée de 1832 à 1860, académies et sociétés savantes, écoles militaire technique, des beaux-arts, de droit, de médecine, vétérinaire, etc. Très riche bibliothèque (*Biblioteca Estense*). Galerie de tableaux curieuse. L'industrie s'applique surtout au tissage du drap, des soieries, de la toile ; il y a quelques fonderies, fabriques d'instruments d'optique, verreries aux environs d'une nappe pétrolifère abondante.

La ville est belle, bien percée de rues droites et bordées de maisons à portiques ; les remparts ont été transformés en promenades. Parmi les monuments, la cathédrale (style lombard), commencée en 1099 sur l'ordre de la grande comtesse Mathilde par l'architecte Lanfranco, a été consacrée en 1184 ; sa tour, ou *ghirlandina,* a 96 mètres de hauteur. Églises San Pietro, Santo Agostino, de la Vierge del Carmine, avec de beaux tableaux. Palais ducal du XVIIe siècle (galerie de tableaux).

Modène, fondée par les Etrusques, passa aux Gaulois, fut prise par les Romains en 191 avant J.-C. et devint une de leurs colonies. Decimos Brutus y soutint un siège après l'assassinat de César ; Antoine et Octave se livrèrent, dans les environs, la *guerre de Modène.* Modène était presque ruinée vers la fin du IVe siècle, en dépit de l'intérêt que

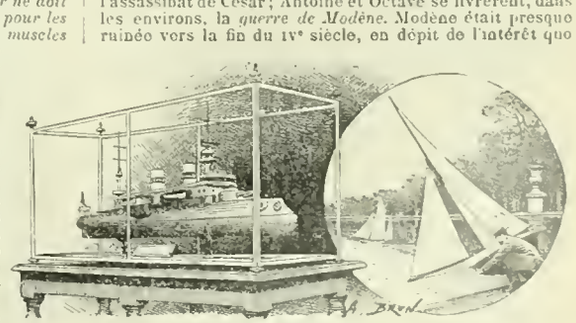

Modèles.

lui témoigna Constantin. A la fin du XIe siècle, elle faisait partie des domaines de la comtesse Mathilde, après la mort de laquelle elle se forma en commune libre. Au XIIIe s., déchirée par les querelles des guelfes et des gibelins, elle accepta la domination d'un prince souverain, Obizzo, marquis d'Este, élu seigneur de Modène en 1288. Obizzo eut pour successeur (1293) son fils Azzo III, après la mort

duquel les Modénais reprirent leur liberté (1308). Mais ils retombèrent, dès 1336, sous la domination des princes de la maison d'Este. En 1452, Borso obtint que Modène fût érigée pour lui en duché. A Modène sont nés le sculpteur Begarelli, le peintre Nicolo dell'Abbate, le général Montecuculli, l'anatomiste Fallope, le poète Tassoni, etc.


Cathédrale de Modène.

— La province de Modène a 2.558 kilom. carr., 292.684 hab., le circondario, 843 kil. carr. et 147.310 hab.

MODÈNE (DUCHÉ DE), l'un des États souverains de l'Italie avant 1859. Il était borné au N. par le royaume Lombard-Vénitien, à l'E. par les États de l'Église, au S. par le grand-duché de Toscane et la Méditerranée, à l'O. par le royaume sarde et le duché de Parme. Superf. 6.130 kilom. carr.; pop. 590.000 hab.

C'est en 1452 que Modène avait été érigée en duché au profit des princes de la maison d'Este; mais César d'Este, mort en 1628, est le premier d'entre eux qui ait établi sa résidence dans la ville. Son fils, Alphonse III, après une année de règne, se retira dans un couvent et laissa ses États à son fils François Ier (1629-1658), qui y ajouta le principat de Correggio. Les successeurs de François Ier, Alphonse IV (mort en 1662), et François II (mort en 1694), travaillèrent à embellir la ville. Rinaldo, fils de François Ier (mort en 1737), et François III mort en 1780), virent leur règne troublé par la guerre. Le duc Hercule III se retira à Venise à l'approche de l'armée commandée par Bonaparte (1796), qui mit sous la protection de la République française les États de la maison d'Este et fonda la république Cispadane, avec *Modène* pour ville principale. En 1803, Bonaparte donna au duc, à titre de compensation, le Brisgau, qui, après le décès de son nouveau possesseur, mort sans enfant, fut dévolu à l'archiduc Ferdinand d'Autricho, mari de Marie-Béatrice d'Este. En 1806, Massa et Carrara firent partie du principat de Lucques, constitué pour Elisa, sœur de Napoléon Ier. En 1814, le duc François IV, fils aîné de Marie-Béatrice d'Este, rentra dans ses États, où il mourut en 1846. Il fit preuve d'une extraordinaire duplicité politique, vit se soulever contre lui Ciro Menotti et ses partisans dans la nuit du 3 au 4 février 1831 et dut quitter sa capitale, où il rentra peu après. François V, son fils, suivit la même politique; mais il fut obligé de se retirer en Autriche, d'où il revint en 1849, après la bataille de Novare, pour sortir encore de Modène en 1859. Les Modénais nommèrent alors un gouvernement provisoire, à la tête duquel fut mis Carlo Farini, et décrétèrent l'annexion du duché au nouveau royaume d'Italie (1860).

MODÈNE (François DE RAIMOND DE MORMOIRON, baron DE), diplomate français, né vers 1565, mort à Avignon en 1632. Le connétable d'Albert de Luynes, son parent, le fit envoyer à plusieurs reprises par Louis XIII auprès des princes d'Italie. Membre du conseil d'État et du conseil des finances, grand prévôt des maréchaux de France, il fut disgracié en 1626, emprisonné puis exilé à Avignon. Son fils, ESPRIT DE RAIMOND DE MORMOIRON **de Modène**, né à Sarrians (comtat Venaissin) en 1608, mort en 1672, fut attaché à la maison de Gaston d'Orléans et à celle du connétable de Luynes. Il fut parmi les vaincus de la bataille de La Marfée en 1641. Il entra au service du duc de Guise, se rendit avec lui à Bruxelles, puis le seconda dans l'expédition de Naples (1646-1648). Odieusement traité par le duc, il retourna en France en 1650 et y passa dans la retraite le reste de sa vie. En 1665, il fut le parrain de la fille de Molière. Il a laissé une *Histoire des révolutions de la ville et du royaume de Naples depuis la révolte de Masaniello jusqu'à la prise du duc de Guise* (1666-1667, et 1826), sous le titre de *Mémoires du comte de Modène*.

MODÈNE (ducs DE). V. ESTE.

MODÉRANTISER v. a. Gagner au modérantisme : *On fit tout pour m'effrayer, afin de* MODÉRANTISER *mon journal.* (Hébert.

Se modérantiser, v. pr. Tendre au modérantisme.

MODÉRANTISME (*tissm'*) n. m. Hist. Opinion et parti des modérés, pendant la Révolution française : *Les jacobins accusaient l'. Dermoulins de* MODÉRANTISME.

MODÉRANTISTE (*tisst'*) n. m. Partisan du modérantisme.

MODÉRATEUR, TRICE n. Personne qui retient dans les bornes de la modération : *Se faire le* MODÉRATEUR *de son parti.*

— Par anal. Objet qui prévient, arrête ou régularise des écarts : *L'azote joue dans l'air le rôle de* MODÉRATEUR.

— Personne qui gouverne, qui règle, qui régit : *Dieu est le* MODÉRATEUR *souverain.*

— Adjectiv. Qui sert à modérer : *Pour Socrate, la tempérance est* MODÉRATRICE, *non adversaire des voluptés.*

— n. m. Président de certaines assemblées que tenaient en France les réformés. Se dit, en Suisse, dans le même sens. ‖ Président de certaines académies.

— Électr. Barreau aimanté, qui est destiné à amortir ou diminuer les oscillations de l'aiguille aimantée. ‖ Disque de cuivre, destiné à affaiblir les oscillations d'une aiguille aimantée par suite de la réaction des courants d'induction, développés par le mouvement de l'aiguille dans le disque, sur cette même aiguille.

— Mécan. Appareil destiné à régler le mouvement ou la vitesse d'une machine, en l'accélérant ou le retardant selon le besoin. On l'appelle aussi RÉGULATEUR. (V. ce mot.) ‖ Trou ménagé près de la tétière d'un soufflet pour modérer la force du vent. ‖ *Lampe à modérateur*, Lampe à huile dans laquelle ce liquide monte jusqu'à la mèche d'une manière continue et automatique. Un cuir embouti, relié par une armature métallique à une crémaillère qu'une clef fait mouvoir, monte ou descend à frottement dans un réservoir cylindrique renfermant l'huile. Le cuir est traversé par un tube capillaire plongeant dans le réservoir et aboutissant à la mèche par son autre extrémité. Un ressort à boudin appuie le cuir sur le liquide au dessous de lui, et, par sa pression, l'oblige à descendre, tandis que l'huile monte dans le tube et vient constamment humecter la mèche.)


Lampe à modérateur.

— ENCYCL. Mécan. Dans les machines industrielles, on entend par *modérateurs* les organes qui ont pour but de maintenir la vitesse dans les limites convenables, soit en augmentant les résistances quand les puissances deviennent prépondérantes, soit en modifiant ces puissances elles-mêmes dès qu'une modification dans le mouvement se manifeste. Les modérateurs qui augmentent les résistances pour s'opposer à l'accélération sont les volants et les freins. Les premiers, que l'on rencontre dans les tourne-broches, les horloges, etc., sont composés de bras munis à leurs extrémités d'ailettes se mouvant circulairement dans l'air, et éprouvant une résistance qui croît à peu près comme le carré de la vitesse que le contrepoids leur imprime. Les autres modérateurs sont des pièces telles que les sabots d'écrasage employés dans les voitures. V. SABOT.

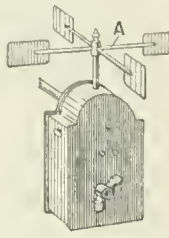

A, modérateur de tourne-broche.

MODÉRATION (*si-on* — du lat. *moderatio*; de *modus*, borne) n. f. Retenue, vertu par laquelle on se tient éloigné des excès, de l'exagération : *La* MODÉRATION *est la santé de l'âme.* (J. Droz.) ‖ Caractère d'une chose éloignée des excès, de l'exagération : *Réponse pleine de* MODÉRATION.

— Réduction avantageuse : *Obtenir une* MODÉRATION *sur ses contributions.* ‖ Mitigation, adoucissement : *La* MODÉRATION *d'une peine trop sévère.*

— SYN. **Mesure, retenue.**

MODERATO (*dé* — mot ital., signif. *modéré*) adv. Terme employé dans la langue musicale pour indiquer la nature du mouvement d'un morceau. (Le *moderato* tient le milieu entre l'*andante* et l'*allegro*. Pour indiquer une allure un peu tempérée de ce dernier, on écrit *allegro moderato.*)

MODERATUS de Gadès, philosophe grec néo-pythagoricien, du Ier siècle de notre ère. On a de lui quelques fragments, rapportés par Porphyre et Stobée, d'un *Exposé du système philosophique de Pythagore*, où il donne de la doctrine du maître une interprétation souvent fantaisiste.

MODÉRÉMENT adv. Avec modération.

— Ironiq. Très peu : *Bureaucrate qui travaille* MODÉRÉMENT.

MODÉRER (du lat. *moderari*, tenir dans la mesure. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je modère, Qu'il modère*; excepte au fut. de l'ind. et au près. du condit. : *Je modérerai. Il modérerait*) v. a. Tempérer, adoucir, affaiblir : MODÉRER *la vitesse d'une machine, l'éclat d'une lampe.* ‖ Rendre moins considérable : MODÉRER *son travail.*

— Fig. Contenir, calmer, empêcher les écarts ou les violences de : MODÉRER *les passions, ses désirs.*

Modéré, ée part. pass. Médiocre en intensité ou en quantité : *Feu* MODÉRÉ. *Vent* MODÉRÉ.

— Qui n'est point exagéré : *Un prix* MODÉRÉ.

— Substantiv. Personne modérée : *Il y a de faux* MODÉRÉS. (Boss.)

— Polit. Personne professant des opinions qui tiennent le milieu entre les opinions extrêmes : *Presque toujours, les* MODÉRÉS *sont des indécis.* ‖ S'est dit en particulier, sous la Convention, des girondins et des dantonistes et, sous le Directoire, du parti opposé à celui des républicains exaltés.

— n. f. Métrol. anc. Mesure agraire réglée sur le terrain qu'on peut ensemencer avec un muid de blé. ‖ On disait aussi MOEE.

Se modérer, v. pr. Devenir modéré.

— Fig. Être contenu, réprimé; calmer son ardeur ou sa passion : *Qui ne sait* SE MODÉRER *ne peut être heureux.*

— SYN. **Adoucir, mitiger**, etc. V. ADOUCIR.

MODERN ou MODOR, ville libre d'Austro-Hongrie (Hongrie septentr. [comitat de Presbourg]), sur un affluent du Schwarzwasser, bras gauche du Danube; 5.000 hab. Vignobles donnant des produits estimés. Draps, poteries.

MODERN STYLE pron. angl. *mo-dèrn'-sta-il'*), locution anglaise, par laquelle on désigne de nos jours une formule d'*art nouveau*, dans l'ameublement, l'architecture, la mode, etc. (Cette expression, tout en se dérobant à une définition précise, se distingue néanmoins par les caractères suivants : la recherche de l'originalité, quelquefois aux dépens du confort, et la profusion d'ornements empruntés à une flore et à une faune fantaisistes.)

MODERNE (*dèrn'* — ital. *moderno*; du bas lat. *modernus*) adj. Qui appartient ou convient à l'âge actuel, à notre époque : *Science* MODERNE. *Écrivains, Artistes* MODERNES.

— Par ext. Qui est, actuellement, à l'imitation d'un homme, d'une chose de l'antiquité : *Un Cicéron* MODERNE.

— B.-arts. Qui a été fait depuis la Renaissance : *Tableau* MODERNE. *Monument* MODERNE. ‖ *École moderne*, École actuelle, école des artistes vivants et de ceux qui les ont précédés immédiatement. ‖ *Architecture moderne*. Se dit par opposition à l'architecture antique, et comprend même l'architecture gothique. ‖ Architecture italienne dans le goût antique, mais plus ornée. ‖ *Sculpture moderne*. Sculpture plus récente que l'antique et comprenant même les ouvrages du moyen âge.

— Eaux et for. *Baliveau moderne*, Baliveau qui a quatre-vingts ans au plus. ‖ Substantiv. Baliveau réservé depuis la dernière coupe seulement : *Un beau* MODERNE.

— Géol. *Terrains modernes*, Ceux qui contiennent des traces de l'homme.

— Hist. *Histoire moderne* Dans les cours d'histoire, Période intermédiaire entre le moyen âge, que l'on fait s'achever à la prise de Constantinople par les Turcs (1453), et l'histoire contemporaine, qui commence en 1789.

— Numism. *Médailles modernes*, Médailles frappées depuis la Renaissance.

— Scienc. *Astronomie moderne*, Celle qu'a inaugurée Copernic. ‖ *Chimie moderne*, Celle qu'a créée Lavoisier. ‖ *Géométrie moderne*, Celle qu'a fondée Descartes.

— n. m. Ce qui est moderne ou dans le goût moderne : *Le* MODERNE *deviendra antique à son tour.*

— Homme de notre époque, par opposition aux anciens : *Les* ANCIENS *et les* MODERNES. ‖ Écrivain, savant ou artiste qui a paru depuis la Renaissance : *Les œuvres dont les* MODERNES *ont enrichi la littérature.* (Grimm.) ‖ Partisan exclusif des écrivains modernes : *La querelle des* ANCIENS *et des* MODERNES *était fort vive au* XVIIe *siècle.*

— Loc. adv. *A la moderne*, De la manière actuellement en usage : *Bâtir à* LA MODERNE.

— SYN. **Moderne, neuf, nouveau, récent.**

— ANTON. **Antique, vieux, ancien.**

MODERNEMENT (*dèr'*) adv. A une époque moderne : *Institution* MODERNEMENT *fondée.*

MODERNER (*dèr'* — sous l'influence de l'ital. *modernare*, même sens) v. a. Restaurer à la moderne : *La manie de* MODERNER *les édifices gothiques.* (Peu us.) ‖ On dit aussi quelquef. MODERNISER.

MODERNISATION (*dèr', si-on*) n. f. Action de moderniser.

MODERNISER (*dèr'*) v. a. Rajeunir, donner une tournure moderne à : *Un parti pris de tout* MODERNISER.

Se moderniser, v. pr. Se conformer aux usages modernes.

MODERNISME (*dèr'-nissm'*) n. m. Goût et quelquefois manie de ce qui est moderne, actuel, contemporain.

MODERNISTE (*dèr'-nisst'*) n. et adj. Ling. Se dit de quelqu'un qui est ami, partisan du modernisme.

— Philos. Nom donné aux philosophes et aux historiens qui, au début des études orientalistes, ont mis l'originalité ou l'antiquité des civilisations chinoise, indienne, égyptienne, et ont soutenu que les Grecs ont été les vrais fondateurs de la civilisation générale.

MODERNITÉ (*dèr'*) n. f. Caractère de ce qui est moderne, genre moderne : *La* MODERNITÉ *d'un monument.*

— Temps modernes : *Il y a un lien secret entre l'*ANTIQUITÉ *et la* MODERNITÉ. (P. Leroux.)

MODESNE n. m. Archéol. V. MODÈNE.

MODESTE (*dèsst'* — du lat. *modestus*, proprem. « mesuré ») adj. Qui pense et parle modestement de soi : *Un savant* MODESTE. ‖ Par ext. Qui a une sorte de pudeur timide : *Une jeune fille* MODESTE.

— Qui est l'indice de la modestie : *Un air* MODESTE. ‖ Qui est inspiré par la modestie : *Des pensées* MODESTES.

— Par anal. Modéré, éloigné de l'exagération : *Être* MODESTE *dans ses prétentions.* ‖ Qui est fait avec retenue, avec modération : *Une dépense* MODESTE. ‖ Qui a de la simplicité, qui s'éloigne du faste : *Des meubles* MODESTES. ‖ Médiocre, peu considérable : *Une fortune* MODESTE.

— Poétiq. Qui est de petite dimension ou de couleur peu éclatante : *La* MODESTE *violette.*

— Substantiv. Personne modeste : *Faire le* MODESTE.

— ANTON. **Orgueilleux, prétentieux, fat.** ‖ **Immodeste, indécent.** ‖ **Considérable, éclatant.**

— n. m. Nom par lequel certaines prudes remplaçaient le mot CUL : *Ces pudiques raffinées qui avaient inventé de dire le* MODESTE *d'un artichaut.* (De Goncourt.)

— Modes. Autref. Mouchoir de cou. Syn. MODESTIE.

— n. f. Une des trois jupes que portaient les dames vers 1660 : *Au commencement du règne de Louis XIV, ce fut la mode de porter trois jupes ou cottes sous la robe. La première* (celle qui était mise la première) *était la* secrète, *la seconde s'appelait* friponne, *la troisième était la* MODESTE.

MODESTE (saint), martyr, né en Sicile vers 250, mort en Lucanie vers 303. Il était, avec Crescence, son ami, chargé de l'éducation d'un jeune chrétien nommé Vit. Les deux maîtres et l'élève, s'étant enfuis en Italie pour éviter les périls qui, en Sicile, menaçaient leur foi et leur vertu, furent arrêtés en Lucanie. Dioclétien, dont, suivant une ancienne tradition, ils avaient guéri la fille, les fit cependant mettre à mort. (Ces trois martyrs sont honorés ensemble le 15 juin.)

MODESTEMENT (*dèss*) adv. Avec modestie.

MODESTIE (*dèss-ti* — lat. *modestia*) n. f. Vertu qui nous éloigne de penser et de parler orgueilleusement de nous : *La* MODESTIE *ajoute au mérite.* (La Roch.)

— Absence de faste, d'éclat, simplicité, médiocrité : *La* MODESTIE *d'un ameublement.*

— Pudeur timide : *La plus belle parure d'une femme est la* MODESTIE. (A. Karr.)

— Modes. V. MODESTE n. m.

— SYN. **Décence, pudeur**, etc. V. DÉCENCE.

— ANT. **Orgueil, fatuité.** ‖ **Faste, éclat.** ‖ **Immodestie, indécence.**

MODESTINUS (Herennius), jurisconsulte romain du IIIe siècle, disciple d'Ulpien, conseiller d'Alexandre Sévère. Quelques extraits de ses œuvres figurent au *Digeste.*

MODEUSE (rad. *mode*) n. f. Dentellière en point d'Alençon, qui fait certains points particuliers dans l'intérieur des fleurs ou des parties à jour.

MODGUD. Mythol. scand. Géante qui garde le pont de Gjallar, sur la rivière Gjöl, qu'il faut traverser pour arriver dans le Nilfheim, demeure des morts.

MODHAFFER. Biogr. V. MOUZAFFER.

MODHAFFÉRIENS. Biogr. V. MOUZAFFÉRIDES.

MODI ou MODE, fils du dieu scandinave Thor, symbolisant, comme son frère Magne, le courage et la force.

MODICA (la *Motica* des anciens), comm. du roy. d'Italie (île de Sicile, prov. de Syracuse), au-dessus du Magro; 41.291 hab. Monuments intéressants : le château, le palais du gouvernement, la cathédrale, les collégiales de Saint-Pierre et de Sainte-Marie-de-Bethléem, etc. Aux environs, vallée et grottes d'Ispica.

MODICHONE n. f. Variété de châtaigne des environs de Périgueux.

MODICITÉ (*si* — rad. *modique*) n. f. Petite valeur : *La* MODICITÉ *d'un prix, d'un salaire.*

MODIELLE (*èl'*) n. f. Nom donné à deux genres différents de mollusques lamellibranches. L'un (*amygdalum*) appartient à la famille des mytilidés et comprend de petites moules très voisines des modioles. Le second genre (*modiella*) appartient aux *modiolopsidés* et comprend des formes fossiles dans le dévonien des Etats-Unis.]

MODIFIABLE adj. Qui peut être modifié : *L'homme devient de tous les êtres le plus* MODIFIABLE. (Virey.)

MODIFIANT (*fi-an'*), **ANTE** adj. Qui modifie : *Nous sommes tantôt* MODIFIÉS *et tantôt* MODIFIANTS. (Darjou.)

MODIFICABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est susceptible de modification.

MODIFICANTE (*tè* — mot espagn.) n. m. Nom donné, en Espagne, à ceux qui voulaient modifier la Constitution de 1812.

MODIFICATEUR, TRICE adj. Qui est propre à modifier : *Tout affire n'est qu'un terme* MODIFICATEUR. (Ackerman.)

— Substantiv. n. m. Tout ce qui agit sur l'organisme de manière à le modifier : MODIFICATEURS *externes, internes.*

— Mécan. *Modificateur instantané*, Organe (déclic, détente, etc.) servant à changer instantanément la direction, la vitesse, etc., d'une machine.

MODIFICATIF, IVE n. m. et adj. Gramm. Se dit de ce qui modifie le sens : *Proposition* MODIFICATIVE.

— Philos. Restriction, terme ou proposition qui modifie une proposition générale.

MODIFICATION (*si-on'*) n. f. Changement dans la manière d'être : *Faire des* MODIFICATIONS *dans son mobilier.* (Restriction, extension ou substitution d'une chose à une autre : MODIFICATION *d'un contrat.*

— Gramm. Terme qui précise ou qui modifie le sens d'un autre : *L'adverbe est une* MODIFICATION *du verbe.*

— Musiq. *Modification des accords*, Changement par doublement des notes, additions des notes de passage, etc.

— Philos. Changement dans la manière d'être ou d'agir, résultat du changement : *Les sensations sont les* MODIFICATIONS *de l'âme.*

— SYN. **Changement, innovation,** etc. V. CHANGEMENT.

MODIFIER (du lat. *modificare*, même sens. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous modifiions. Que vous modifiiez*) v. a. Changer la forme, la qualité, l'étendue, etc., de : MODIFIER *une peine, une taxe, sa dépense, la disposition d'une maison.*

— Changer la manière de voir, de sentir ou d'agir : *Notre entendement est un fonds que nos préjugés* MODIFIENT. (Lamenn.) ‖ Corriger, rédiger autrement, énoncer d'une autre façon : MODIFIER *une assertion, une proposition.*

— Gramm. Déterminer, préciser, changer le sens de : *L'adverbe* MODIFIE *le verbe et l'adjectif.*

— Philos. Varier la forme, la manière d'être de : *Les objets extérieurs* MODIFIENT *l'âme.*

Se modifier, v. pr. Etre modifié.

— Changer réciproquement de manière d'être : *Les réactifs* SE MODIFIENT *mutuellement par leur action réciproque.*

— SYN. **Adoucir, mitiger, modérer, tempérer.**

MODIGLIANA, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence]); 7.050 hab. Collège, filatures de soie.

MODILLON (*ll* mll. — de l'ital. *modiglione*) n. m. Archit. Ornement particulier à l'ordre ionique, au corinthien et au composite, et qui consiste en une double volute saillante en forme d'S à volutes inégales, placée sous le larmier de la corniche, pour y figurer l'extrémité d'un chevron de comble. ‖ *Modillon en console*, Celui qui a moins de saillie que de hauteur, et dont la volute inférieure, en forme de console, passe sous les moulures de la corniche, pour se terminer à la frise. ‖ *Modillon à plomb*, Celui qui est placé de biais et non d'équerre avec la corniche rampante d'un fronton. ‖ *Modillon à contresens*, Celui dans lequel la grande volute se présente de front. ‖ *Modillon rampant*, Celui qui est d'équerre avec les corniches rampantes du fronton.

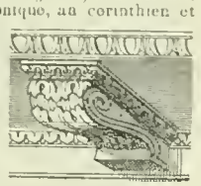

Modillon.

MODIMPERATOR (*din-pé* — mot lat.; de *modus*, manière, et *imperator*, celui qui commande) n. m. Roi du festin chez les Romains; celui qui réglait le nombre de coupes que tous les convives devaient boire.

MODIO n. m. Ancienne mesure de capacité florentine, valant 24 staji.

MODIOLAIRE (*lèr'* — du lat. *modiolus*, moyeu) adj. Qui a la forme d'un moyeu de roue : *Capricardie* MODIOLAIRE.

MODIOLAIRE (*lèr'*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant de nombreuses espèces du globe. (Les modiolaires [*modiolaria*] sont des moules à coquille en losange arrondi, couverte de côtes rayonnantes. La *modiolaria discors* se trouve sur les côtes atlantiques.)

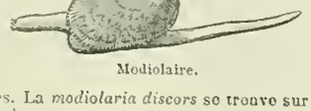

Modiolaire.

MODIOLARCA n. f. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant des formes propres aux mers de l'extrême sud de l'Amérique.

MODIOLARCINÉS (*si*) n. m. pl. Tribu de mollusques lamellibranches, de la famille des mytilidés, comprenant les genres *modiolarca* et *byssanodonta*. — *Un* MODIOLARCINÉ.



Modiole.

MODIOLE n. f. Zool. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant soixante-dix espèces des mers et des eaux douces du globe. (Ce sont des moules [*mytilidés*] à coquille oblongue, renflée en avant. L'espèce type du genre est la *modiola modiolus*, des mers d'Europe.)

— Bot. Genre de malvacées, comprenant des herbes à feuilles cordiformes, à fleurs axillaires, souvent jaunes, et dont on connaît une dizaine d'espèces d'Amérique et d'Afrique.

MODIOLIFORME (du lat. *modiolus*, moyeu, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'un moyeu de roue.

MODIOLOPSIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de mollusques lamellibranches submytilacés, renfermant les *modiolopsis* et genres voisins. — *Un* MODIOLOPSIDÉ.

MODIOLOPSIS (*psiss*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, type de la famille des *modiolopsidés*, fossiles dans les terrains paléozoïques de l'hémisphère boréal.

MODIQUE (*dik'* — du lat. *modicus*, même sens) adj. Peu considérable en quantité, en valeur, etc. : *Revenus* MODIQUES.

MODIQUEMENT (*ke*) adv. D'une façon modique.

MODISIMUS (*muss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, propres aux Antilles.

MODISIMÉS n. m. pl. Groupe d'arachnides aranéides, de la famille des pholcidés, comprenant les genres *modisimus* et voisins. — *Un* MODISIME.

MODISTE (*disst'*) n. Personne qui confectionne ou qui vend des articles de modes : *Un* MODISTE. *Une* MODISTE. ‖ Se dit surtout des femmes qui confectionnent ou vendent des chapeaux de femme. (Le masculin, vieilli, est peu usité.)

— Par ext. Personne qui s'entend aux modes, qui a du goût pour les modes : *Mme du Deffand était la meilleure* MODISTE *de son temps.* (Mlle de Lespinasse.) [Peu us.]

— Adjectiv. : *Marchand* MODISTE.

MODIUS (*di-uss*) n. m. Mesure de capacité romaine pour les matières sèches, valant un tiers d'amphore ou $8^{lit},80$. (On traduit souvent ce mot par BOISSEAU.) ‖ Attribut symbolique de certains dieux ou déesses de la fécondité, comme Déméter, Cérès, Sérapis, Isis, etc.

MODLIN (en russe *Novo Gheorghiefsk*), ville de la Russie occidentale, en Pologne (gouv. de Plock), au confluent de la Vistule et du Boug; 9.000 hab. Place forte de premier ordre.

MODOC, comté des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Californie, dont il forme la partie nord-est; 6.000 hab. Sol montagneux et volcanique. Elevage considérable. Ancienne résidence des Indiens *Modocs*, aujourd'hui à peu près complètement disparus.

MODON, METHONI ou **MODONI**, ville de la Grèce (Péloponèse [prov. de Messénie]), sur la Méditerranée; 4.215 hab. La ville, bâtie sur un promontoire rocheux, défendue par une citadelle et des fortifications imposantes, s'élève sur les ruines de l'antique *Méthone*, qui avait elle-même remplacé la cité homérique de *Pedasus*. Disputée, au moyen âge, entre les Français, les Vénitiens et les Turcs, Modon fut définitivement occupée par ces derniers à la fin du XVe siècle. Colonne antique, avec inscription en l'honneur du doge vénitien Morosini.

MODOR. Géogr. V. MODERN.

MODUGNO, ville d'Italie (Pouille [prov. ou Terre de Bari]); 9.931 hab. Tanneries, cotonnades.

MODULAIRE (*lèr'* — rad. *module*) adj. Archit. Qui dérive de l'emploi des trois ordres usités chez les Grecs et les Romains : *Architecture* MODULAIRE. ‖ Qui concerne l'architecture où ces trois ordres sont employés : *La Renaissance a beaucoup aimé la doctrine* MODULAIRE.

— Mathém. Qui a rapport à un module : *Fonction* MODULAIRE.

MODULANT (*lan'*), **ANTE** adj. Musiq. Qui a le caractère de la modulation : *Des accords tonaux ou* MODULANTS.

MODULATEUR, TRICE n. Musiq. Personne qui entend la modulation, l'art de moduler. (Ions.)

MODULATION (*si-on* — rad. *moduler*) n. f. Ling. Inflexion variée de la voix : *Les* MODULATIONS *harmonieuses du rossignol.*

— Musiq. Passage d'un ton dans un autre, à l'aide des procédés et des artifices qu'enseigne la science de l'harmonie.

— ENCYCL. Musiq. Il y a des *modulations* très simples, qui peuvent se faire à l'aide d'un seul accord de transition : ce sont celles qui se produisent dans les tons voisins, c'est-à-dire ceux qui n'ont avec le ton principal que la différence d'un accident. Par exemple, si vous êtes en *ut*, vous pouvez passer ainsi dans le ton de *sol* majeur ou son relatif *mi* mineur, puisque la seule différence est d'un dièse, ou dans le ton de *fa* majeur ou son relatif *ré* mineur, puisque la différence n'est que d'un bémol. Il va sans dire que rien n'est plus facile aussi que de passer d'*ut* majeur en *la* mineur, puisque, ici, il y a simple changement de mode et qu'il n'y a pas plus d'accident d'un côté que de l'autre.

Lorsqu'il s'agit de passer d'un ton dans un autre, éloigné par plusieurs accidents, la modulation devient naturellement plus difficile et exige une préparation plus compliquée : par exemple, si l'on veut passer d'*ut* majeur en *sol* bémol majeur, ou, de ce dernier, en *si* mineur, il faut un enchaînement d'accords assez développé pour que le changement de tonalité ne paraisse ni dur ni brutal. Pour des modulations de ce genre, l'emploi des accords dissonants devient indispensable. Au contraire, la modulation dans les tons voisins est si simple par elle-même qu'elle peut s'effectuer à l'aide des seuls accords parfaits, comme dans les exemples que voici :

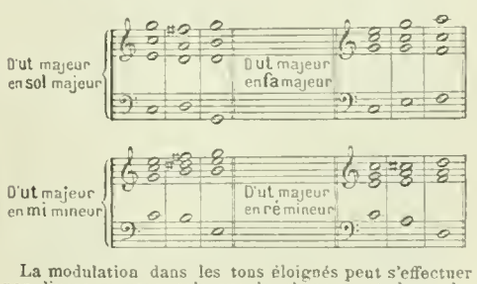

La modulation dans les tons éloignés peut s'effectuer par divers moyens, tels que le changement de mode, l'équivoque et l'enharmonie, selon les diverses façons dont ces moyens peuvent être mis en œuvre.

MODULE (du lat. *modulus*, dimin. de *modus*, mesure) n. m. Unité de convention, ordinairement égale au demi-diamètre du bas du fût de la colonne, par laquelle on détermine les proportions des parties d'un ouvrage d'architecture.

— Par ext. Unité de mesure : *Pour comparer les mouvements du singe à ceux de l'homme, il faudrait leur supposer une autre échelle, un* MODULE *différent.* (Buff.

— Chim. Nom donné par Fabre et Silbermann aux quantités de chaleur dégagées lorsqu'un corps se substitue à un autre dans un sel dissous.

— Hydraul. Unité de mesure pour les eaux, consistant en une quantité constante qui s'écoule en un temps donné.

— Math. *Module d'un système de logarithmes*, Quantité fixe par laquelle il faut multiplier les logarithmes d'un système, pour avoir les logarithmes correspondants dans un autre système. ‖ Sous-tangente des logarithmiques. *Module d'une congruence*. V. CONGRUENCE. ‖ *Module d'une quantité imaginaire*. V. IMAGINAIRE. ‖ *Module d'une intégrale elliptique*. V. ELLIPTIQUE.

— Numism. Diamètre comparatif des médailles et des monnaies entre elles : *Médaille d'un grand* MODULE.

— Physiq. *Module ou Coefficient d'élasticité*, Poids qu'il faut ajouter à un prisme d'une section normale égale à l'unité de surface, pour doubler la longueur du prisme.

— Techn. *Module d'une cloche*, Epaisseur du métal à l'endroit où doit frapper le battant, d'après laquelle doit être calculé le diamètre du bord de la cloche.

— Télégr. sous-marine. *Module d'immersion*, Longueur qu'un câble pourrait supporter sans rupture, s'il était suspendu verticalement dans l'eau. ‖ *Module de rupture*, Longueur du câble qui entraîne la rupture lorsque le câble est suspendu verticalement dans l'eau.

— Zool. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *modulidés*, comprenant une douzaine d'espèces des mers chaudes des deux hémisphères. Le module toit (*modulus tectum*) habite les parages de l'Australie.)

— ENCYCL. Archit. Le *module* est la mesure la plus généralement employée dans l'architecture antique ou exécutée d'après les modèles de l'antique. Il indique le rapport qui existe entre les différents membres de l'architecture et, par conséquent, entre les cinq ordres, puisque chacun de ces ordres diffère des autres par ses proportions. On a choisi comme unité de mesure la moitié du diamètre qui est le module de la colonne. Le module se divise en 30 parties qu'on appelle minutes, ce qui donne 60 minutes pour les diamètres. Dans les cinq ordres de l'architecture antique, grecque et latine, la hauteur de l'édifice est donc toujours relative à la largeur ou au diamètre de la colonne. Dans chacun des cinq ordres : toscan, dorique, ionien ou ionique, corinthien et composite, la hauteur de la colonne est donnée par son diamètre; à mesure que l'on passe de l'un à l'autre, le nombre de diamètres contenus dans la hauteur va en s'augmentant. Ainsi, la colonne du toscan, presque toujours sans base, a 15 modules, et l'entablement 3 modules et 20 minutes; la colonne du dorique a 17 modules, y compris la base et le chapiteau, qui n'est guère de plus de 10 minutes, et l'entablement du même ordre a 4 modules et 10 minutes; la colonne de l'ionique a 18 modules, en comprenant la base et le chapiteau, et l'entablement 4 modules; la colonne du corinthien a 19 modules, 1 pour le chapiteau, 16 pour la tige ou le fût, et 2 pour la base ou piédestal; l'entablement est du quart de la hauteur totale de la colonne, c'est-à-dire de 4 modules et 22 minutes; enfin, dans le composite, la colonne a 20 modules, et l'entablement 5. Telles sont, du moins, les proportions les plus ordinaires et qui ne varient d'ailleurs pour la hauteur de la colonne que de 1 demi-module, et d'autant pour l'entablement, où cette différence est beaucoup plus sensible.

— Math. *Module d'un système de logarithmes*. On sait qu'un système de logarithmes est défini par deux progressions, l'une par quotient, l'autre par différence, dans lesquelles les termes 1 et 0 se correspondent. Soient

$$1 : q : q^2 : q^3 : \ldots,$$
$$0. \quad r. \quad 2r. \quad 3r \ldots$$

ces deux progressions, de sorte que

$$r, 2r, 3r \ldots$$

soient les logarithmes de $q, q^2, q^3, \ldots$; si dans les intervalles 1 et q d'une part, 0 et r de l'autre, on insère un même nombre infiniment grand de moyens, les deux progressions deviennent :

$$1 : 1+\alpha : (1+\alpha)^2 \ldots,$$
$$0. \quad \beta. \quad 2\beta \quad \ldots,$$

α et β désignant des infiniment petits. La limite vers laquelle tend le rapport $\frac{\beta}{\alpha}$ lorsque le nombre des moyens croît indéfiniment est le module du système de logarithmes défini par les deux progressions primitives; en le désignant par M, on écrit les deux progressions sous la forme :

$$1 : 1+\alpha : (1+\alpha)^2 : \ldots,$$
$$0. \quad M\alpha. \quad 2M\alpha \ldots.$$

Le système dont le module est 1 est le système néperien ou hyperbolique. Pour passer du système néperien à un autre, il suffit de multiplier les logarithmes calculés dans le premier par le module du second.

L'équation :

$$\log_a N \quad = N$$
$$a$$

donne, en prenant les logarithmes des deux membres dans le système néperien,

$$\log_a N \times \log_e a = \log_e N;$$

il en résulte :

$$\log_a N = \log_e N \times \frac{1}{\log_e a}.$$

On voit donc que le module d'un système de logarithmes est l'inverse du logarithme néperien de sa base.

MODULER (du lat. *modulari*, même sens) v. a. Varier, suivant les inflexions propres au mode dans lequel on chante : MODULER *sa voix.*

— Par ext. Articuler, prononcer : *Les mots que l'enfant* MODULE *au hasard.* (Ch. Nod.)

— Poétiq. Exécuter un chant, un morceau, etc. : *Le rossignol* MODULE *des sons éclatants.* ‖ Cadencer : MODULER *ses phrases.* ‖ Rendre par des accents tendres, poétiques MODULER *des poroles d'amour.*

— v. n. Musiq. Passer mélodiquement, dans la composition, d'un ton à un autre, dans la suite d'un même morceau.

Exécuter des modulations en chantant ou en jouant d'un instrument : *Voix qui* MODULE *facilement.*

Se moduler, v. pr. Être modulé.

MODULIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, renfermant le seul genre *module.* — *Un* MODULIDÉ.

MODUM, ville de la Norvège méridionale (prov. de Buskerud), sur le Drammen ; 8.000 hab. Mines de cobalt.

MODUS LE LIVRE DU ROY ET DE LA ROYNE RACIO. C'est le plus ancien de tous les livres de chasse français. Il paraît être du commencement du XIVe siècle et dû à un écrivain picard ou artésien. Il contient les principes de la vénerie et de la fauconnerie, montre la manière de prendre les oiseaux à la pipée, aux pieges, aux filets, etc. La première édition est de 1486 ; la dernière, conforme aux manuscrits de la Bibliothèque nationale, dont elle reproduit les vignettes, est de 1869 et due a Elzéar Blaze.

MODUS FACIENDI (*duss, si-in* — mots lat.) n. m. Manière de faire, façon d'agir : *Le* MODUS FACIENDI *trahit presque toujours l'intention de l'agent.*

MODUS VIVENDI (*duss, vin* — mots lat.) n. m. Manière de vivre. ‖ Par ext. Transaction moyennant laquelle il est possible à deux parties en litige de se supporter mutuellement : *Trouver un* MODUS VIVENDI.

MOE (Jœrgen), littérateur norvégien, né à Hole (Ringerike) en 1813, mort en 1882. Pasteur à Drammen (1863), puis à Vester-Aker, près de Christiania (1871), il fut de 1875 à 1881 évêque de Christanssand. On a de lui : deux recueils de *Poésies* (1850 et 1855), et un *Recueil de chants, chansons populaires et chants alternés en patois norvégien* (1840) ; *Contes populaires norvegiens,* publiés en collaboration avec Absjœrnsen (1842-1843). — Son fils, MOLTKE **MOE,** né en 1859, professeur de patois norvégiens à l'université de Christiania, a continué l'œuvre paternelle.

MŒBIUS (Auguste-Ferdinand), mathématicien et astronome allemand, né à Schulpforta (Prusse) en 1790, mort à Leipzig en 1868. Professeur à la faculté des sciences de Leipzig, il a publié, entre autres ouvrages : *le Calcul barycentrique, nouveau moyen de traiter la géométrie analytiquement* (1827) ; *Manuel statique* (1837) ; *Eléments de la mecanique céleste* (1843) ; *Principes d'astronomie* (1853). Mœbius a aussi publié des articles importants dans les « Mémoires » de l'Académie des sciences de Leipzig et dans le « Journal de mathématiques » de Crelle.

MŒBIUS (Théodor), linguiste allemand, fils du précédent, né et mort à Leipzig (1821-1890). Il a professé à Leipzig et à Kiel et publié de remarquables travaux sur la langue et la littérature norroises. Citons, notamment : *Bibliographie des ouvrages relatifs au vieux norrois et à sa litterature parus de 1855 à 1879* (1880) ; *Glossaire du vieux norrois* (1866) ; *Morphologie du danois* (1871) ; etc. Il a en outre édité les plus remarquables monuments de la littérature scandinave : *Eddn Sæmundar* (1860) ; *Fornsægur* (1860) ; *Hattatal Snorra Sturlusonar* (1879-1881) ; etc.

MŒBIUS (Charles-Auguste), zoologiste allemand, né à Eilenbourg (Saxe) en 1825. Il professa l'histoire naturelle à Hambourg (1853-1868), puis la zoologie à Kiel ; en 1887, il devint professeur à Berlin, et fut chargé d'importantes missions sur les côtes de France et d'Angleterre (1868-1869), la mer du Nord (1871-1872), les Seychelles (1874-1875). On lui doit, outre de nombreux mémoires : *die Echten Perlen* (1858) ; *Bau, Mechanismus und Entwickelung der Nesselkapseln* (1866) ; *die Fische der Ostsee* (1883) ; etc.

MŒCHE, comm. d'Espagne (Galice [prov. de la Corogne], près du Jubia, petit fleuve côtier ; 3.600 hab.

MOÉDA n. f. Métrol. Ancienne monnaie d'or de Portugal, qui valait en francs 33,96. ‖ On l'appelait aussi MOIDORE, et LISBONNINE.

MŒDLING, ville d'Austro-Hongrie, Basse-Autriche [cercle d'Unter-Wienerwald], sur le *Mœdlingbach* ; 10.596 hab. Vignobles. Métallurgie. Source minérale et établissements hydrothérapiques très fréquentés.

MOÉE n. f. Métrol. V. MODÉRÉE.

MŒGELDORF, bourg d'Allemagne (Bavière [cercle de Moyenne-Franconie], sur la Pegnitz, sous-affluent du Main ; 2.414 hab. Métallurgie. Aux environs, station balnéaire de Schmausenbuck.

MŒHLER ou **MOHLER** (Jean-Adam), théologien catholique, né à Igersheim (Souabe) en 1796, mort à Munich en 1838. Il fut professeur à Tubingue (1823) et à Munich (1837). Son principal ouvrage est *la Symbolique* ou *Exposition des doctrines contraires des catholiques et des protestants, d'après leurs confessions de foi publiques* (1832). Citons encore : *l'Unité de l'Eglise* (1825) ; *Athanase et l'Eglise de son temps* (1827), ainsi que divers *Mémoires.*

MŒHRINGEN, bourg d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar]) ; 3.158 hab.

MŒHRINGIE ou **MÉRINGIE** (*mé, jî*) n. f. Genre de caryophyllées, comprenant des herbes annuelles ou vivaces grêles, à feuilles petites, à fleurs terminales réunies en cymes de panicules. (On en connaît une dizaine d'espèces, qui croissent sur les montagnes des régions chaudes.)

MOËLAN, comm. du Finistère, arrond. et à 10 kilom. de Quimperlé, près de l'Océan ; 5.726 hab. Pêche de sardines et d'huîtres. Allées couvertes ; 3 dolmens, 5 menhirs.

MOËLEH, petite oasis de l'Egypte moyenne, au S.-O. du Fayoum, dans une dépression à peu près fermée, arrosée en partie par les eaux légèrement salines d'une petite source thermale. Restes d'un couvent copte assez ancien, élevé sur une petite colline de débris. C'est peut-être la *Dionysias* de Ptolémée.

MOELLE (*moèl'* — du lat. *medulla,* même sens) n. f. Anat. Substance molle, graisseuse, qui remplit le canal médullaire des os et les aréoles de la substance spongieuse des différents os. ‖ *Moelle épinière* ou *vertébrale,* Partie du système cérébro-spinal contenue dans le canal vertébral. ‖ *Moelle allongée,* Protubérance cérébrale ou bulbe rachidien. ‖ *Os à moelle,* Os long, dont la cavité est remplie de moelle.

— Par ext. *Moelle des os* ou simplem. *Moelle,* Intérieur du corps : *Un froid qui vous pénètre jusqu'à la* MOELLE. (On dit aussi *jusqu'aux moelles.*) La partie la plus intime de l'âme : *Etre pénétré de crainte jusque dans la* MOELLE DES OS. (Boss.) ‖ *La moelle de la terre,* Ce qu'elle produit de plus riche.

— Poétiq. Ce qu'il y a de vital, de plus essentiel dans un corps organisé :

Le blé, le pur froment, c'est la *moelle* de l'homme.
A. BARBIER.

— Fig. Ce qu'il y a de plus essentiel, de plus substantiel en quelque genre que ce soit : *La* MOELLE *d'un livre. Extraire la* MOELLE *d'un auteur.* Ce qui donne de la vigueur : *N'avoir pas de* MOELLE *dans les os.*

— Loc. fam. *Sucer quelqu'un jusqu'à la moelle, Lui tirer la moelle des os,* Le gruger, le ruiner complètement.

Bot. Région axiale du cylindre central, ou stèle de la tige et de la racine, occupée généralement par du parenchyme. (Dans la moelle s'accumulent parfois des substances de réserve, comme la moelle des tiges aériennes de la canne à sucre et des tiges souterraines de la pomme de terre, etc. Souvent, en vieillissant, elle se déchire ou se résorbe, de manière que la tige devient fistuleuse.)

— Minér. *Moelle de roche,* Chaux carbonatée spongieuse. ‖ *Moelle de rocher,* Amiante.

Philol. Titre de plusieurs ouvrages qui contiennent une doctrine ou un enseignement condensé, substantiel en son genre : *La* MOELLE *théologique d'Abéli.*

— Techn. Nom que, dans les carrières d'ardoise, les ouvriers donnent à des sortes de nœuds de matière étrangère, enfermés dans la masse de cette roche schisteuse.

— ALLUS. MYTHOL. : **Nourrir de la moelle des lions,** Allusion à l'éducation d'Achille. V. EDUCATION.

— ENCYCL. Anat., physiol. et pathol. *Moelle des os.* La *moelle* varie de couleur suivant l'âge et l'état pathologique des individus. Chez le fœtus et les jeunes organismes, elle est rouge, pulpeuse et contient une quantité considérable de myéloplaxes et de médullocèles et peu de vésicules adipeuses. Chez les adolescents, elle prend un aspect gélatineux rosé ; enfin, chez l'adulte à l'état de santé, elle est surtout constituée par des vésicules huileuses, et devient jaunâtre, opaque. Chez les oiseaux au terme de leur développement, elle est remplacée par de l'air. Son rôle est mal connu, mais elle semble être, dans la jeunesse, un lieu de formation des globules rouges.

Moelle épinière. La moelle épinière fait suite au bulbe rachidien ; elle est contenue dans le canal vertébral et a la forme d'une longue tige cylindrique légèrement aplatie d'avant en arrière, renflée vers sa portion cervicale et sa portion lombaire ; elle se termine à sa partie inférieure en forme de cône. Elle suit les diverses inflexions de la colonne vertébrale, plonge dans le liquide céphalo-rachidien contenu dans les méninges et est maintenue en place par deux rubans latéraux ainsi que par les nerfs qui émanent d'elle. Au point de vue extérieur, elle présente deux sillons profonds, antérieur et postérieur ; enfin, elle est traversée de haut en bas par le canal de l'*épendyme.*

La moelle est composée de *substance blanche* entourant de la *substance grise,* dont les cellules forment des fibres nerveuses placées parallèlement et longitudinalement, sauf pour celles qui sont les racines des nerfs rachidiens ; toutes ces cellules sont plongées dans la névroglie. Si l'on sectionne la moelle perpendiculairement à sa direction, on voit la substance grise, en forme de deux virgules réunies à leur partie moyenne, entourée par la substance blanche. Mais l'anatomie pathologique, la physiologie et l'embryologie ont permis de différencier davantage les cellules de la moelle. C'est ainsi que les parties ou *cornes* antérieures de la substance grise sont des cellules motrices et que les *cornes* ou parties postérieures se rattachent à la sensibilité. De même, dans la substance blanche, que l'on partage en cordons antérieur, latéral et postérieur, on trouve : 1° dans le cordon antérieur, le *faisceau pyramidal direct,* faisceau moteur ou des incitations volontaires, et un faisceau qui joue un rôle important dans les mouvements réflexes unilatéraux ; 2° dans le cordon latéral, le *faisceau cérébelleux direct,* qui sert à la transmission centripète des impressions ; le *faisceau pyramidal croisé* (qui change de côté dans le bulbe), conducteur des incitations volontaires ; le *faisceau latéral mixte,* à la fois sensitif, moteur et sympathique, et le *faisceau ascendant latéral* ou de Gowers pour la sensibilité ; 3° dans le cordon postérieur, le *faisceau de Goll* et le *faisceau de Burdach,* en rapport avec la sensibilité.

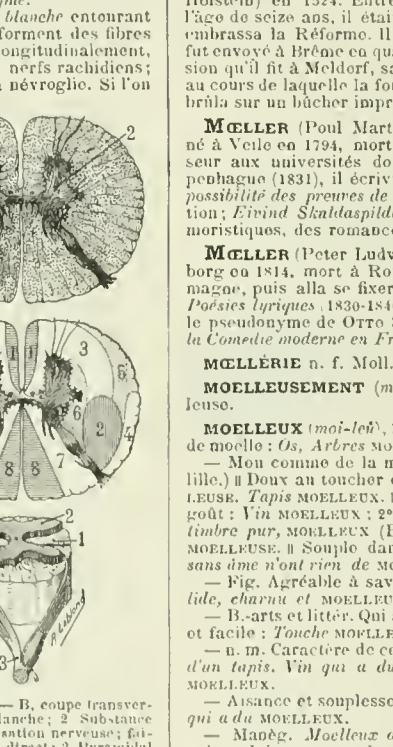

A, moelle épinière. — B, coupe transversale : 1. Substance blanche ; 2. Substance grise. — C, systématisation nerveuse ; faisceaux : 1. Pyramidal direct ; 2. Pyramidal croisé ; 3. Radiculaire antérieur ; 4. Cérébelleux direct ; 5. De Gowers ; 6. Latéral mixte ; 7. De Burdach ; 8. De Goll. — D, origine des nerfs ; substance : 1. Blanche ; 2. Grise ; 3. Nerf rachidien.

De la moelle naissent les nerfs rachidiens par deux racines : une antérieure (motrice), l'autre postérieure (sensitive), qui se réunissent un peu avant d'arriver au trou de conjugaison de la colonne vertébrale.

La moelle épinière peut être le siège de nombreuses affections : abcès, plaies, tumeurs, etc., qui donnent lieu aux différents symptômes de la *compression,* ou être atteinte d'inflammation (v. MYÉLITE) ; enfin, elle peut être atteinte de vice de conformation. V. SPINA BIFIDA.

Compression de la moelle. La compression de la moelle résulte surtout de lésions vertébrales ou de tumeurs ; les symptômes, sauf en cas de traumatisme avec fracture des vertèbres, se développent lentement et varient suivant que le siège de la maladie est à la partie supérieure ou à la partie inférieure. Les troubles moteurs se produisent les premiers : le malade marche difficilement, *en fauchant,* puis, peu à peu, la paraplégie est complète. C'est alors qu'apparaissent les troubles de la sensibilité. Au début, on observe de la constipation, de la rétention d'urine ; plus tard, l'incontinence est fréquente. Si la compression ne s'effectue que sur une des moitiés de la moelle, une seule jambe, un seul bras est impotent. Le traitement dépend du diagnostic : on instituera toujours le traitement syphilitique ; s'il échoue, on songera au cancer, au mal de Pott ; en cas de traumatisme, on cherchera à enlever le corps perturbateur. Enfin, souvent, le rôle du médecin se bornera à soulager le malade par des injections de morphine.

— Art vétér. *Congestion de la moelle.* La congestion de la moelle, ou plutôt de ses enveloppes, ne se remarque guère que chez le cheval ; et l'animal est alors frappé d'une paralysie des reins ou *paraplégie,* plus ou moins complète. Les chevaux pléthoriques, les limoniers, les chevaux de trait y sont surtout exposés. On voit quelquefois de véritables épidémies de paraplégie et, dans ce cas, la congestion de la moelle est, en quelque sorte, passive et produite par un sang septicémique.

La congestion active demande un traitement très prompt, qui consiste surtout en une saignée que l'on pratique on amputant deux ou trois nœuds de la queue et en laissant couler le sang jusqu'à arrêt spontané, puis en applications émollientes chaudes sur les reins.

La congestion septicémique de la moelle demande un traitement général antiseptique, consistant en breuvages ou électuaires à base de quinquina, de quinine, d'essence de térébenthine, battus dans des jaunes d'œuf, etc.

MŒLLENDORF (Wichard-Joachim-Henri, comte DE), général prussien, né à Lindenberg en 1724, mort à Havelberg en 1816. Page de Frédéric le Grand, colonel (1760), général major (1762), il commanda un corps de l'armée du prince Henri dans la guerre de la succession de Bavière et obtint, en 1783, le gouvernement de Berlin. Nommé général d'infanterie par Frédéric-Guillaume II en 1787, il commanda, en 1793, l'armée chargée d'exécuter le démembrement de la Pologne. Créé à son retour feld-maréchal, il remplaça, en 1794, le duc de Brunswick dans le commandement de l'armée prussienne sur le Rhin. Il battit l'armée française à Kaiserslautern, mais, après la reprise de Wissembourg par Hoche, il conseilla la paix, qui fut conclue à Bâle en 1795. Pendant la guerre de 1806, il fut blessé à Auerstædt et fait prisonnier.

MŒLLER ou **MOLLER** (Henri), plus connu sous le nom de **Henri de Zutphen,** pasteur luthérien, né à Zutphen (Pays-Bas) en 1488, brûlé à Meldorf (Slesvig-Holstein) en 1524. Entré dans l'ordre des augustins à l'âge de seize ans, il était sous-prieur à Anvers, quand il embrassa la Réforme. Il s'enfuit à Wittemberg (1522), et fut envoyé à Brême en qualité de pasteur. Dans une excursion qu'il fit à Meldorf, sa prédication souleva une émeute au cours de laquelle la foule se saisit de sa personne et le brûla sur un bûcher improvisé.

MŒLLER (Poul Martin), poète et philosophe danois, né à Veile en 1794, mort à Copenhague en 1838. Professeur aux universités de Christiania (1828), puis de Copenhague (1831), il écrivit, entre autres ouvrages : *De la possibilité des preuves de l'immortalité de l'âme,* dissertation ; *Eivind Skaldaspilder* (1817), roman ; des contes humoristiques, des romances populaires ; etc.

MŒLLER (Peter Ludvig), littérateur danois, né à Aalborg en 1814, mort à Rouen en 1865. Il voyagea en Allemagne, puis alla se fixer à Paris (1851). On a de lui : des *Poésies lyriques* (1830-1846) ; *Chute des feuilles* (1855), sous le pseudonyme de OTTO SOMMER ; *Etudes critiques* (1847) ; *la Comédie moderne en France et en Danemark* (1858) ; etc.

MŒLLÉRIE n. f. Moll. V. MOLLÉRIE.

MOELLEUSEMENT (*moi-leû*) adv. D'une façon moelleuse.

MOELLEUX (*moi-leû*), **EUSE** adj. Qui contient beaucoup de moelle : *Os, Arbres* MOELLEUX.

— Mou comme de la moelle : *Le* MOELLEUX *cacao.* (Delille.) ‖ Doux au toucher et comme élastique : *Etoffe* MOELLEUSE. *Tapis* MOELLEUX. ‖ Doux et comme velouté : 1° au goût : *Vin* MOELLEUX ; 2° pour l'oreille : *Le rossignol a un timbre pur,* MOELLEUX (Buff.) ; 3° pour la vue : *Lumière* MOELLEUSE. ‖ Souple dans ses mouvements : *Les femmes sans âme n'ont rien de* MOELLEUX *dans leurs gestes.* (Balz.)

— Fig. Agréable à savourer, à goûter : *Un plaisir solide, charnu et* MOELLEUX *comme la santé.* (Montaigne.)

— B.-arts et littér. Qui a une grâce souple, douce, légère et facile : *Touche* MOELLEUSE. *Pinceau, Ciseau* MOELLEUX.

— n. m. Caractère de ce qui est moelleux : *Le* MOELLEUX *d'un tapis. Vin qui a du* MOELLEUX. *Contours pleins de* MOELLEUX.

— Aisance et souplesse dans les mouvements : *Danseur qui a du* MOELLEUX.

— Manèg. *Moelleux de la main.* Se dit d'un cavalier qui conduit avec souplesse, sans efforts.

— Philol. Boileau appelle Abelly (Abéli) *le Moelleux ;* c'est une simple allusion au titre de l'ouvrage de ce théologien, *Medulla theologica,* « Moelle théologique ».

MŒLLN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Slesvig-Holstein]), sur le *lac de Mœlln,* qui se déverse par la Steckenitz dans la Trave ; 4.059 hab. Fonderie de fer. Brasserie et distillerie. Monument funéraire de Till Eulenspiegel.

MOELLON (*moi-lon* — anc. *moulon, moilon, moiron* ; orig. incert.) n. m. Constr. Pierre de petite dimension, employée dans le massif des constructions et souvent noyée dans le mortier ou dans le plâtre. ‖ *Moellon d'appareil,* Moellon équarri pour être employé en parement. ‖ *Moellon gisant,* Celui qui a un lit étendu et qu'il n'est presque pas nécessaire de façonner. ‖ *Moellon bloqué,* Moellon informe et que l'on ne peut ni équarrir ni employer tel quel. ‖ *Moellon essemillé* ou *smillé,* Moellon grossièrement taillé à la hachette ou *lage.* ‖ *Moellon piqué,* Moellon dur, équarri à la pointe. ‖ *Moellon de plat,* Moellon posé sur son lit dans une construction à plomb. ‖ *Moellon en coupe,* Moellon posé de champ dans une voûte. ‖ *Moellon de roche,* Moellon dur que l'on emploie principalement dans les travaux hydrauliques. ‖ *Moellon ébousiné,* Celui dont on a fait disparaître le *bousin* ou *croûte de carrière.* ‖ *Moellon de banc franc,* Moellon tendre que l'on emploie dans la construction des murs de clôture ou de murs peu élevés.

— Techn. Nom donné par les chamoiseurs à la première huile qu'ils font sortir des peaux, dans l'opération du dégraissage. (On l'appelle aussi MOLO.) ‖ Pierre à polir, employée dans les manufactures de glaces. ‖ *Moellon d'assiette,* Pierre de liais sur laquelle on mastique l'une des glaces que l'on veut polir en les frottant l'une contre l'autre. ‖ *Moellon de charge,* Pierre commune placée sur le moellon d'assiette pour augmenter le frottement.

MOELLONAGE (*moi-lo-naj'*) n. m. Construction en moellon : *Bâtir en* MOELLONAGE.

MOELLONAILLE (*moi-lo-na-ill'* [*ll* mll.]) n. f. Menus moellons. Syn. BLOCAILLE.

MOELLONIER ou **MOELLONNIER** (*moi-lo-ni-é*) n. m. Coin qui sert à diviser les pierres pour faire des moellons. Syn. de MASSETTE.

— Adjectiv. : *Cheval* MOELLONIER, Cheval de trait robuste.

MOEN, comm. de Belgique (Flandre-Occid. [arrond. de Courtrai]); 2.176 hab. Tabac, chicorée.

MOËN, île danoise de la mer Baltique, que deux détroits de peu de largeur séparent, l'un de l'île de Seeland, l'autre de l'île de Falster. Longue de moins de 30 kilom., elle fit jadis partie de Seeland, puis fut un archipel de sept îles qu'assemblèrent les alluvions. Splendides falaises; sol fertile; 223 kilom. carr.; 18.000 hab. Ch.-l. *Steye.*

MŒNCH ou **MÖNCH** (le *Moine*), montagne de la Suisse (105 m. d'altit.), dans les Alpes Bernoises, à la limite commune du Valais et du canton de Berne. Il est cuirassé de grands glaciers qui donnent naissance aux deux Lutschines et au Rhône.

MOENCH-MUNICH (Charles-Victoire-Frédéric), peintre français, né et mort à Paris (1784-1867). Élève de Girodet-Trioson, il obtint une deuxième médaille au Salon de 1817 avec un *Borée enlevant Orythie,* dans le goût de David. Il est surtout à citer comme décorateur de la galerie de Diane, à Fontainebleau, et restaurateur de la chapelle de Versailles. Il a été peintre du duc d'Orléans.

MŒRAGÈTE (*mé, jèt'* — du gr. *moiragétés ;* de *moira,* destin, et *ageim,* conduire) adj. m. Myth. gr. Épithète de Zeus et de Hadès, considérés comme les dieux du destin.

MOERBEKE, ville de Belgique (Flandre-Orient. [arrond. de Gand]); 5.843 hab. Blanchisseries, ateliers de tissage. Château des comtes de Kerchove de Denterghem.

MOERE, MOÈRE ou **MOÈRE** (pron. flam. *mour'*) n. f. Sur les côtes de la Belgique et du nord de la France, Lagune desséchée et mise en culture.

— ENCYCL. Les *moeres* occupent un espace de 3.278 hectares, au N.-E. de Dunkerque. La Grande Moere (3.102 hect.) est partagée entre la France et la Belgique. Grande et Petite Moere constituent deux cuvettes ovales, situées à 3 mètres au-dessous du niveau de la mer. Des rigoles se coupant à angle droit (*wateringues*) et un canal circulaire (*ringsloot*) drainent l'eau, que des pompes élèvent jusqu'au *canal* des moeres, lequel débouche dans le port de Dunkerque. On commença à dessécher les moeres en 1619. Plusieurs fois, notamment en 1793, les nécessités de la défense de Dunkerque forcèrent à inonder de nouveau ce territoire.

MOËRES (LES), comm. du Nord, arrond. et à 10 kilom. de Dunkerque; 962 hab. Distillerie de betteraves.

MŒRIKE (Edouard), littérateur et poète allemand, né à Ludwigsbourg en 1804, mort à Stuttgart en 1875. Il fut d'abord pasteur, puis fut nommé professeur au gymnase de la reine Christine, à Stuttgart; il occupa cette chaire jusqu'en 1866. Il débuta en 1832 comme littérateur avec son roman : *le Peintre Nolten.* Ses poésies, d'un charme et d'une fraîcheur particulière, brillent également par la clarté et la perfection de la forme. Quelques-uns de ses admirateurs l'ont surnommé, avec exagération, **le Gœthe souabe.** Outre son *Recueil de poésies,* il a publié un assez grand nombre de nouvelles et d'œuvres dramatiques; il s'en trouve une série dans le volume *Iris.*

MŒRINGIEN, ENNE (*mé, ji-in, èn'*) adj. Archéol. Se dit de la période où finit l'âge du bronze et où commence l'âge du fer, particulièrement en Suisse, en Italie et en France.

MŒRIS, MOIRIS, nom du lac qui remplissait la province égyptienne du Fayoum, à une époque très reculée, et que les eaux du Nil alimentaient pendant l'inondation. Hérodote raconte que ce lac avait été creusé de main d'homme par le pharaon Mœris : deux pyramides, surmontées chacune d'une statue, s'élevaient en son milieu et servaient de tombeaux à Mœris, ainsi qu'à sa femme. L'ingénieur anglais Brown a démontré qu'il faut voir dans le Mœris le *Birket-el-Kéroun,* qui couvrit jadis le Fayoum presque entier.

MŒRIS, MOIRIS, MYRIS, nom égyptien qu'Eratosthène traduisait *don du Soleil,* c'est-à-dire don du dieu Râ, et qu'il appliquait à l'un des pharaons thébains, dont il nous a conservé la liste. En fait, Mœris est un pharaon fictif et n'est que le lac Mœris personnifié.

MŒRK (Jakob Henrik), écrivain suédois, né à Stockholm en 1714, mort à Bro en 1763. D'abord précepteur à Uddevalla, puis chapelain privé à Stockholm, il fut ordonné prêtre en 1743 et nommé, en 1744, pasteur dans le diocèse d'Upsal. Outre des *Sermons,* des *Discours* et des *Éloges* académiques, il publia : *les Aventures d'Adubrik et de Gœtilda* (1742-1745), en collaboration avec Anders Tœrngren, roman d'amour des premiers âges de la Scandinavie et, d'autre part, plein d'allusions aux événements contemporains; *Thekla* ou *la Vertu de la foi éprouvée* (1719-1758); *l'Unité suédoise* (1747), épopée patriotique; etc. Il fut élu membre de l'Académie des sciences de Suède, en 1749.

MOERKERKE, ville de Belgique (Flandre-Occid. [arrond. de Bruges]); 3.284 hab. Huileries. Distilleries.

MOÉRO, lac de l'Afrique équatoriale, découvert par Livingstone en 1867. Il forme frontière entre l'État indépendant du Congo et l'Afrique centrale anglaise. Sa superficie est de 5.000 kilom. carr., et son altitude de 869 mètres. Il est constitué par une expansion des eaux du Louapoula, en arrière des monts Koundeloungen. Comme la plupart des lacs africains, le Moéro se dessèche peu à peu.

MOERO ou **MYRO,** poétesse grecque, née à Byzance (IIIe s. av. notre ère). Elle épousa Andronicos, et fut la mère d'Homère le tragique. Elle avait composé un poème en vers héroïques, intitulé *Mnémosyne;* des *Imprécations,* de nombreuses *Épigrammes,* dont deux sont conservées dans l' « Anthologie grecque ».

MOERZEKE, ville de Belgique (Flandre-Occid. [arrond. de Termonde]), sur l'Escaut; 4.216 hab. Fabriques de dentelles, corderie; tabac.

MŒSER (Juste), écrivain et homme politique allemand, né et mort à Osnabruck (1720-1794). Son père était directeur de la chancellerie de la principauté d'Osnabruck, où lui-même se fit remarquer par sa fière attitude contre les actes arbitraires du préfet, qui était alors à Osnabruck. A partir de 1761, il devint le conseiller intime du régent. Le style ferme et concis de Mœser et la valeur de son histoire d'Osnabruck et de ses *Fantaisies patriotiques* en font le premier historien allemand du XVIIIe siècle.

MŒSI (LE), fleuve de la Malaisie (île de Sumatra), appelé aussi *rivière de Palembang.* Il naît sur les hauteurs voisines de la côte occidentale et coule d'O. en E., arrose Palembang, tourne vers le N.-E. pour gagner le détroit de Bangka par un large delta. Longueur 500 kilom.

MŒSIE. Géogr. anc. V. MÉSIE.

MŒSSCHEN (*mè-chin*) n. m. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, employée à Mannheim, dans le grand-duché de Bade, et valant $\frac{1}{141}$ de malter pour l'orge et l'avoine, $\frac{1}{128}$ pour le blé.

MŒSSLI (*mèss*) n. m. Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les matières sèches, usitée en Suisse, et valant $\frac{1}{256}$ de malter de Zurich avant l'introduction du système métrique dans ce pays.

MOETTE (*moit'*) n. f. Agric. Sorte de tenaille en bois, servant à écharbonner.

MŒUF (*meuf'* — du lat. *modus,* mode) n. m. Gramm. anc. Mode : *En quel temps, en quel* MŒUF? (Rollin.)

MŒURS (*meurs'* ou *meurss* suivant d'autres — du lat. *mos, moris,* habitude, mœurs, proprem. « règle ») n. f. pl. Habitudes naturelles ou acquises, relatives à la pratique du bien et du mal, au point de vue de la conscience et de la loi naturelle : *Bonnes* MŒURS. *Mauvaises* MŒURS. — Absolum. Habitude du bien : *Homme qui a des* MŒURS.

Le sage est citoyen : il respecte à la fois
Et le trésor des *mœurs,* et le dépôt des lois.
CHAMFORT.

— Par ext. Usages particuliers à un pays ou à une classe : *Les* MŒURS *anglaises. Les* MŒURS *des paysans.* ‖ Habitudes personnelles : *La société des femmes polit les* MŒURS.

Chaque âge a ses plaisirs, son esprit et ses *mœurs.*
BOILEAU.

— Par anal. Habitudes particulières aux animaux de chaque espèce : *Les* MŒURS *du loup, des abeilles.*

— *Vie et mœurs.* Dans la pratique administrative et judiciaire, Matière dont une personne se conduit. ‖ *Certificat de bonne vie et mœurs,* Attestation de la bonne conduite d'une personne. V. CERTIFICAT.

— B.-arts. Usages, costumes, extérieur propres au héros que l'on peint, au temps de l'action que l'on représente, aux objets que l'on met sous les yeux des spectateurs.

— Littér. Habitudes qui conviennent aux personnages mis en scène, au point de vue de l'époque et du pays : *L'observation des* MŒURS *est nécessaire au théâtre.* ‖ *Roman de mœurs,* Roman dans lequel on s'attache particulièrement à développer des passions.

— Musiq. anc. Convenance de la musique avec le lieu, le temps, les personnes, l'action théâtrale et les autres circonstances. ‖ Convenance, rapports mutuels des diverses parties de la musique, mode, temps, rhythme, mélodie, modulations, dans un même morceau.

— Rhétor. Partie de l'éloquence, qui a pour but de concilier à l'orateur la confiance de l'auditoire : *La probité, la modestie, la bienveillance sont des* MŒURS *oratoires.* (Sous le nom de *mœurs,* la rhétorique prescrit aussi à l'orateur de connaître les sentiments, les passions, l'intelligence des auditeurs pour y proportionner ses discours.)

— PROV. **Les mœurs sont un collier de perles,** Une seule faute peut faire tomber dans tous les vices, comme une perle dépassée occasionne la perte des autres. ‖ **Les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs,** On se pervertit en fréquentant des compagnons pervers. ‖ **Autres temps, autres mœurs,** Les usages changent avec le temps. ‖ **Les honneurs changent les mœurs.** V. HONNEURS.

— ENCYCL. Dr. civ. Le législateur s'est préoccupé d'assurer le respect des bonnes *mœurs :* il suffit de rappeler l'empêchement au mariage résultant de la parenté, les conséquences civiles de l'adultère, les déchéances dont sont frappés les enfants adultérins et incestueux, etc. Au titre des contrats, le Code civil déclare qu'une obligation est sans effet, quand sa cause est illicite (art. 1131), et la cause est illicite notamment quand elle est contraire aux bonnes mœurs (art. 1133). Les stipulations contraires aux bonnes mœurs sont également interdites dans les contrats de mariage (art. 1387). Les tribunaux sont souverains juges du point de savoir si une convention est contraire aux bonnes mœurs. Sont interdites aussi les conditions contraires aux bonnes mœurs, ajoutées à une convention, lorsqu'elles tendent à inciter à commettre un acte immoral. La nullité frappe la convention même, si elle est à titre onéreux (art. 1172); par contre, dans les donations et testaments, les conditions immorales sont seulement réputées non écrites (art. 900).

— Dr. pén. Le Code pénal vise, sous le titre de « Attentats aux *mœurs* », un certain nombre de crimes ou délits qui, par leur nature, portent atteinte aux bonnes mœurs (art. 330 à 340). [V. PUDEUR, VIOL, ADULTÈRE, BIGAMIE.] De plus, la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse punit d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 16 à 2.000 francs l'outrage aux bonnes mœurs commis par des discours dans des lieux publics, par des écrits, par des imprimés vendus ou distribués, ou par des placards ou affiches. Les mêmes peines sont applicables à l'affichage, la distribution et l'exposition de dessins obscènes. Ceux-ci peuvent être saisis préventivement.

Mœurs et l'esprit des nations (ESSAI SUR LES), ouvrage historique de Voltaire (Genève, 1756). L'auteur en avait auparavant publié quelques fragments dans le « Mercure de France ». — Ce n'est rien moins qu'une histoire universelle, qui fait suite et, en même temps, s'oppose à celle de Bossuet. Voltaire élimine de la conduite des événements tout élément providentiel. Il croit au progrès; il montre à travers la variété des mœurs des nations et la diversité de leur développement la marche civilisatrice de l'humanité, qui se libère de plus en plus de la superstition et de l'erreur. Au contraire de Bossuet, Voltaire commence son histoire à Charlemagne, et fait bon marché de l'histoire du peuple juif. En revanche, il prend un malin plaisir à insister sur les civilisations et les religions de l'Inde, de la Chine et du Japon. Il ne cache pas son antipathie pour le moyen âge, où la religion était toute-puissante. Mais son jugement s'éclaircit quand il voit poindre l'esprit moderne. Malgré ce parti pris, l'*Essai sur les mœurs* reste une œuvre remarquable de lucidité et d'érudition.

Mœurs des Germains (les), ouvrage de Tacite. V. GERMANIE.

Mœurs (CONSIDÉRATIONS SUR LES), par Duclos. V. CONSIDÉRATIONS.

MOEZ, nom donné à Albar, divinité des Druses, dans sa septième incarnation. Ce fut sous ce nom qu'Albar se transporta en Égypte, où il fonda Rosette.

MOEZZ-LIDIN-ALLAH (Abou-Témim-Maad **el-**), calife fatimite d'Égypte, de Syrie et de l'Afrique du Nord, né à Mehdia en 931, mort au Caire en 976. Il succéda à son père, el-Mansour-Billah, en 952, et soumit tout l'occident de l'Afrique. Son meilleur général, Aboul-Hasan-Djauher, conquit la Sicile en 963, et, en 966, l'Égypte, où il fonda auprès de Fostat la ville du Caire. Moezz-lidin-Allah s'installa en Égypte en 973, laissant le gouvernement de l'Afrique du Nord à Yousouf-Balkin, dont les descendants régnèrent sous le nom de Zaïrides.

MOFETTE et **MOUFETTE** (*fèt'* — orig. inconn.) n. f. Géol. Émanation d'acide carbonique, qui se produit dans les terrains volcaniques.

— Chim. anc. Gaz impropre à la respiration. ‖ *Mofette atmosphérique,* Azote. ‖ *Mofette inflammable,* Hydrogène, et, particulièrement, hydrogène carburé des mines ou grisou.

— Zool. Syn. de MOUFETTE.

— ENCYCL. Géol. Dans les excavations, le gaz s'accumule et constitue une nappe asphyxiante, comme dans la *Grotte du Chien* près de Naples et dans celle de Royat. Le même phénomène se produit si l'acide carbonique trouve accès dans une dépression du sol : tels sont la *Vallée de la Mort,* à Java, le *Ravin de la Mort,* du Yellowstone.

MOFFLET (*mo-flè*) n. m. Pain mollet. (Vx.)

MOFFRASITE (*mo-fra*) n. f. Minér. Antimoniate naturel de plomb.

MOGADIXO. Géogr. V. MAGADOXO.

MOGADOR ou **SOUEIRA,** ville maritime du Maroc, sur la côte de l'Atlantique, au S.-O. de l'embouchure du Tensift; 15.000 hab. Mouillage médiocre; mais le port dessert Maroc et toute la région méridionale de l'Atlas; exportation de fruits, peaux, huiles, gommes, laines, alfa, etc. La ville fut construite, vers la fin du XVIIIe siècle, par les ordres du sultan Monleï-Mohammed-ben-Abdallah, sur les plans de l'ingénieur français Cornut, et remplaça un fort portugais du XVIe siècle. Elle fut, en 1844, bombardée par une escadre française. La création de Dahrel-Beida (*Casablanca*) lui a porté un coup sensible.

MOGALLI (Cosmo), graveur italien, né et mort à Florence (1667-1730). Il est surtout connu par les quinze planches qu'il a exécutées pour le recueil *Musæum Florentinum.* — Son fils, NICCOLO, né en 1723, se rendit vers 1750 à Rome, où Winckelmann lui confia l'exécution des planches de l'édition *Dei monumenti antichi inediti, spiegati ed illustrati da Giovanni Winckelmann* (1767) et plusieurs gravures du cabinet de Portici.

MOGENTE, ville d'Espagne (prov. de Valence), sur les pentes d'une colline; 4.300 hab.

MOGES (*moj'*) n. f. pl. Entrailles de morue, dans le langage des pêcheurs de La Rochelle.

MOGGIA (pron. ital. *mo-dja*) n. f. Métrol. Mesure agraire, qui était usitée à Naples et valait 35[ares],19545.

MOGGIO (pron. ital. *mo-djo*) n. m. Métrol. Ancienne mesure de capacité, qui valait 116[lit],24 à Milan, 320 à Venise, 21 à Corfou. ‖ *Moggio de terre,* Mesure agraire des îles Ioniennes, valant 97[ares],119.

Moggio Udinese, ville d'Italie (prov. d'Udine), près du Tagliamento; 4.006 hab. Ch.-l. de circondario.

MOGGRIDGEA (*djé-a*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, tribu des miginés, comprenant quelques espèces de l'Afrique méridionale, qui vivent dans l'écorce des arbres.

MOGHREB. Géogr. V. MAGHREB.

MOGIELNICA, bourg de la Russie occidentale (Pologne (gouv. de Varsovie), sur un sous-affluent de la Vistule par la Pilica; 4.000 hab.

MOGILALISME (*ji, lissm'* — du gr. *mogis,* difficilement, et *laleïn,* parler) n. m. Difficulté de parler, d'articuler les mots. ‖ Particulièrem. Difficulté d'émettre des sons propres à une langue étrangère. (Rare.)

MOGILNIK (*jil'*) n. m. Nom vulgaire donné par les anciens auteurs à diverses espèces d'aigles de l'Europe orientale et de l'Asie occidentale.

MOGILNO, ville d'Allemagne (Prusse (présid. de Bromberg), ch.-l. du *cercle de Mogilno,* sur un lac qui s'écoule dans la Netze; 3.321 hab. Huilerie. Fabrique d'amadou.

MOGISOPLISTES (*ji, stèss*) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, comprenant deux espèces de la région circaméditerranéenne. (Les *mogisoplistes* sont de petits grillons aplatis, couverts d'écailles.)

MOGISOPLISTINÉS (*ji-pliss*) n. m. pl. Tribu d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des gryllidés, ayant pour type le genre *mogisoplistes.* — *Un* MOGISOPLISTINÉ.

MOGLIA, comm. d'Italie (Lombardie (prov. de Mantoue), près de la Secchia; 5.386 hab.

MOGLIANO, comm. d'Italie (Marches (prov. de Macerata), au-dessus du Letemerto; 4.134 hab.

MOGLIANO Meneto, comm. d'Italie (Vénétie (prov. de Trévise), sur le Zero; 6.362 hab.

MOGODS (les), massif montagneux de la Tunisie septentrionale, s'allongeant du cap Negro à Bizerte, entre la Méditerranée et la vallée de l'oued Sedjenan. Région boisée, favorable à l'élevage, habitée par l'importante tribu des *Mogods* (env. 10.000 hab.). Ces indigènes sont tous pasteurs ou cultivateurs. D'importants gisements miniers ont été découverts.

MOGOL, E. Syn. de MOXAOL. (S'emploie plus spécialem. pour désigner les souverains timourides descendants de Tamerlan, qui régnèrent sur l'Hindoustan jusqu'au commencement du XIXe s.) ‖ *Le Grand Mogol*, L'empereur des Mogols ou Mongols.

— Adjectiv. : *Empire* MOGOL.

— n. m. Jeux. Le *grand mogol*, Jeu d'enfants. (Un des joueurs monte sur un banc ou une chaise, et les autres défilent l'un après l'autre devant lui en lui disant : « Grand mogol, tu ne me fais ni rire ni pleurer. » Et le grand mogol doit s'efforcer, par ses grimaces et ses contorsions, de provoquer le rire d'un des joueurs pour se faire remplacer.)

MOGORO, comm. du roy. d'Italie (Ile de Sardaigne [prov. de Cagliari] ; 2.532 hab. Ruines d'un château.

MOGOSTOCIE (*sto-si*) n. f. Distocie due à une conformation vicieuse du bassin ou des parties molles, ou encore à la faiblesse des forces expulsives.

MOGOSTOKOS (*sto-koss* — mot gr., formé de *magis*, avec peine, et de *tokos*, accouchement) adj. Myth. gr. Epithète d'Ilithyie, déesse des accouchements, et d'Artémis, souvent identifiée avec Ilithyie.

MOGRABIN, INE n. et adj. Géogr. Syn. de MAUGRABIN, INE.

MOGUER (anc. *Lontici*), port d'Espagne (Andalousie [prov. de Huelva]), sur le Tinto, à son embouchure dans l'Atlantique ; 8.000 hab. Tuileries, fabrique d'eaux-de-vie. Commerce de vins et de vinaigre. De là Christophe Colomb partit pour découvrir l'Amérique, en 1492.

MOGULIE (*li*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant des formes fossiles (carbonifère d'Europe).

MOHA n. f. Bot. Nom d'une espèce de panic.

MOHABUT (*bu*) n. m. Toile de coton des Indes.

MOHACZ ou **MOHACS**, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie), ch.-l. d'un district du comitat de Baranya, sur le bras occidental du Danube, dont la bifurcation forme la grande île marécageuse de *Mohacz* ou Margitta ; 14.500 hab. Tuileries. Port de rivière assez actif et commerçant ; blé, bestiaux, vins. En 1526, le roi de Hongrie Louis II y fut battu et tué par Soliman le Magnifique, et cette défaite donna aux musulmans la possession de la Hongrie méridionale ; en 1687, par contre, les Turcs y furent défaits par les Impériaux du duc Charles IV de Lorraine.

MOHADDAT-EL-HALÈBI (Ibrahim Ibn-Mohammed-ibn-Ibrahim), jurisconsulte musulman, né vers 1490 à Alep, mort dans cette même ville en 1570. Il a écrit plusieurs ouvrages, une *Vie de Mahomet*, en arabe, qui a été traduite en turc et imprimée à Boulak en 1833, et un code de droit hanéfite, intitulé : *Moultéka el-abhar*, qui a aujourd'hui force de loi dans l'empire ottoman.

MOHADITES. Hist. V. ALMOHADES.

MOHAGÉRIN (de l'arabe *mohadjérin*, partic. plur. de la racine *hadjara*, s'enfuir), nom donné par les historiens arabes aux compagnons de Mahomet, qui, en 622, l'accompagnèrent dans sa fuite de La Mecque à Médine.

MOHAIR (*èr'* — mot angl. ; de *mo*, nom asiatique d'une sorte de chèvre, et de *hair*, poil) n. m. Etoffe d'origine anglaise, formée de poils de chèvre ou de chevreau, d'angora, et spécialement destinée à la confection des robes de femme ou de vêtements d'homme très légers.

MOHALLAL (Ada-ibn-Rébiyya), poète arabe antéislamique, né dans le Diarbékir à la fin du VIe siècle, mort vers 620. On connaît très peu de chose de sa vie ; on sait seulement qu'il appartenait à la grande tribu de Bekr. Il passe pour avoir établi les règles de la métrique arabe.

MOHALLEB-ABOU-SOFRA. Biogr. V. MAHLEB.

MOHAMMED, nom propre arabe, participe passif de la seconde forme du verbe *hamada*, « louer », de laquelle dérive également le nom d'*Ahmed*, qui est une forme de comparatif, mais qui, dans l'onomastique, est à peu près synonyme de Mohammed. Ce nom, qui est l'un des plus répandus dans le monde musulman, n'avait jamais été porté avant qu'il fût donné au prophète Mahomet. On le retrouve dans la légende occidentale du moyen âge, sous la forme Baphomet. V. MAHOMET, MÉHÉMET.

MAURES D'ESPAGNE

MOHAMMED Ier, souverain de Cordoue, de la dynastie des Ommiades. Successeur de son père Abd-er-Rahman II, il régna de 852 à 886. Débauché, fanatique, persécuteur des chrétiens, il fut vainqueur des habitants de Tolède révoltés ; mais, défait lui-même plusieurs fois par Alphonse le Grand, notamment à Sagahun (873) et à Zamore, il ne put empêcher ses lieutenants de se créer de petites principautés indépendantes.

MOHAMMED II - EL-MADHI, calife de Cordoue, de la dynastie des Ommiades, né en 880, mort en 1010. Arrière-petit-fils d'Abd-er-Rahman III, il réussit à détrôner Hicham II (1009). Mais les revers qu'il subit le contraignirent à rendre le trône à Hicham II, et il tomba peu après sous les coups de ses officiers.

MOHAMMED En-Nacer-Lidin-Allah, calife almohade, né à Séville en 1179, mort à Maroc en 1213. Il succéda en 1178 à son père el-Mansour. Il eut à lutter contre Ibn-Ghania, qui s'était taillé un royaume dans le Maghreb, et, en Espagne, il fut complètement défait à Las Navas de Tolosa (1212). Cette bataille assura aux chrétiens d'Espagne la suprématie sur les musulmans.

MOHAMMED Ier (IBN-EL-AHMAR), fondateur du royaume de Grenade, né en 1203, mort en 1273. Il profita de la décadence de l'empire almohade pour s'emparer successivement du pouvoir à Jaen, Cadix, Lorca, Baëza. Il s'établit en souverain à Grenade, mais dut se reconnaître vassal et tributaire de Ferdinand III de Castille. Il protégea le commerce, les lettres et les arts. On lui doit le fameux palais de l'Alhambra.

MOHAMMED II, surnommé el-Fakih (*le Légiste*), roi de Grenade, fils et successeur du précédent, né à Jaen en 1234, mort en 1302. Il monta sur le trône en 1273 et fit acte de vassalité à l'égard d'Alphonse X. Néanmoins, il n'hésita pas à profiter de l'invasion de la Péninsule par le sultan mérinide Abou-Youssof, et envahit le territoire de Jaen, dont l'emir était son plus mortel ennemi. Poursuivant ses succès, il battit à plusieurs reprises Alphonse X et agrandit ses Etats aux dépens des chrétiens.

MOHAMMED III, fils de Mohammed el-Fakih, roi de Grenade de 1302 à 1314. Il s'empara de Couta (1306), mais dut bientôt abandonner sa conquête. Obligé de lutter contre les rois d'Aragon et de Castille, il fut, malgré l'appui du souverain mérinide Abou-Rebîa, contraint de traiter avec les chrétiens. Ses sujets, blessés dans leur orgueil, le déposèrent et le remplacèrent par son frère En-Nacer (1309). Il reconvra le trône, mais en fut dépossédé de nouveau six jours après et périt tragiquement.

MOHAMMED (Abou-Abdallah), roi de Grenade, frère de Mohammed V, né vers 1320, mort en 1362. Il s'empara du pouvoir à la mort d'Ismaïl et envoya son hommage au roi d'Aragon. Mohammed V, à la tête de troupes castillanes, marcha contre lui et l'obligea à se rendre à Pierre le Cruel, qui le tua de ses mains.

MOHAMMED IV, roi de Grenade (1321-1333). Il monta sur le trone à l'âge de six ans. Vaincu en 1327 par l'infant don Manuel, il fit alliance avec les Mérinides de Fez et battit les Castillans. Se tournant ensuite contre ses alliés, il leur enleva toutes leurs places, y compris Algésiras (1329). Alphonse XI réussit, cependant, à battre Mohammed à plusieurs reprises, et l'obligea à se déclarer son vassal. A la demande du roi de Grenade, le sultan mérinide intervint encore une fois et s'empara de Gibraltar. Le roi de Grenade accepta une trêve de quatre ans, par laquelle il se reconnaissait de nouveau vassal du roi de Castille. Peu après, il périssait dans une embuscade tendue par les Mérinides.

MOHAMMED V (Abou-Abd-Allah), roi de Grenade, né en 1334, mort en 1391. Il succéda à son père Youssof, assassiné en 1354, mais laissa la direction des affaires au vizir Redouane. En 1359, il fut renversé par une révolution de palais et remplacé par son frère Ismaïl. Pierre le Cruel le remit sur son trône (1362). Sous son habile direction, le royaume de Grenade devint très prospère.

MOHAMMED VI, second fils de Youssof II. Il parvint au trône de Grenade en écartant son frère aîné, Youssof, qu'il parvint à faire jeter en prison (1395). Au début de l'année 1408, Mohammed VI, se sentant mourir et voulant assurer le trône à son fils, tenta de faire périr son frère, toujours enfermé dans sa prison ; mais il mourut avant que son ordre eût été exécuté, et Youssof lui succéda.

MOHAMMED VII (Moulaï Ibn-Elthmar), roi de Grenade, fils et successeur de Youssof III en 1423, né en 1395, mort en 1450. Chassé une première fois par son cousin Mohammed es-Srir, il reprit possession de sa capitale, grâce à l'appui du roi de Castille, et devint le vassal de Juan II (1428). Renversé de nouveau par un prétendant nommé Youssouf, il parvint encore à remonter sur le trône en s'engageant à payer tribut à la Castille (1432). Une troisième révolte, dirigée par son neveu Othmaïn, devait le déposséder définitivement de son trône (1445).

MOHAMMED ES-SRIR (el-Saghir), né en 1396, mort en 1429. Il devint roi de Grenade après avoir chassé du trône son cousin Mohammed VII. Mais il fut à son tour renversé par Mohammed VII (1429), qui le fit décapiter.

MOHAMMED VIII (Ben-Othmaïn), né vers 1415, mort vers 1454, roi de Grenade, après avoir dépossédé, en 1446, son oncle Mohammed VII. Allié aux rois d'Aragon et de Navarre, il battit les Castillans à Chinchilla (1448) et parvint, grâce à ses alliances, à conserver le pouvoir jusqu'en 1454, où son rival Ismaïl se rendit maître du trône.

MOHAMMED IX (Ben-Ismaïl), roi de Grenade, né vers 1420, mort en 1465. Il s'empara du trône en dépossédant, en 1454, son cousin Mohammed VIII, avec l'aide du roi de Castille. A l'annonce de la chute de Constantinople, il reprit les armes contre les chrétiens d'Espagne ; mais, après trois années de guerre, fut contraint de payer un tribut à la Castille. Il perdit en outre Gibraltar.

MOHAMMED X, surnommé le Brave, roi de Grenade, fils de Mohammed Ben-Ismaïl, né vers 1445, mort au Maroc vers 1500. Pendant le règne de son frère Abou-l'Hassène, il reçut le gouvernement de Malaga (1466). Abou-l'Hassène, obligé d'abandonner Grenade à son fils rebelle, Abou-Abd-Allah (Boabdil des chroniques espagnoles), alla se réfugier auprès de Mohammed, abdiqua en sa faveur et fut assassiné par lui (1484). Resté seul en face d'Abd-Allah, Mohammed soutint une double lutte contre son neveu et contre les rois catholiques, Ferdinand et Isabelle. D'abord vainqueur, il vit bientôt tomber aux mains des chrétiens Alméria, Cadix, et toutes ses places, et se décida à traiter. Il reçut un domaine dans les Alpujarras, avec le titre de roi vassal. Peu après, il émigra dans le Maghreb, où il périt.

EMPEREURS MOGOLS

MOHAMMED XIII, empereur mogol de l'Inde. V. FERROUTH-SIYYAR.

MOHAMMED XIV (Aboul-Mauzaffer-Nasir-ed-Din), empereur de l'Inde, né vers 1700 à Delhi, mort dans cette ville en 1748. Il fut mis sur le trône en 1719 par Abd-Allah et Hassan-Ali. Attaqué par Nadir-shah, battu à Pampat (1739), il assista à la ruine de son autorité, pendant que les généraux se créaient des principautés indépendantes ; en 1747, il entreprit contre les Afghans une guerre heureuse, mais il mourut de chagrin en apprenant que l'un de ses favoris, Kamar-od-Din, avait péri dans une bataille.

TURCS SELDJOUKIDES

MOHAMMED (Abou-Shodja-Ghyas-ed-Din Ier), sultan seldjoukide de l'Iran, mort à Ispahan en 1118. Il succéda à son frère Bargiyaroukh (1104), et eut à lutter contre l'insolence de ses vassaux qui cherchaient à se tailler des principautés indépendantes dans l'empire seldjoukide et contre les Francs de Syrie.

MOHAMMED (Ghiyas-od-Din-Aboul-Fath), sultan de l'Iran, de la dynastie ghouride, né vers le milieu du XIIe siècle, mort à Hérat en 1203. Il succéda en 1161 à son cousin Seïf-ed-Din-Mohammed, tué par ses officiers, et reconquit Ghazna, le Kirman, Hérat, Merv, etc. A sa mort, l'empire des Ghourides comprenait, en plus de la Perse, le nord de l'Hindoustan et s'étendait jusqu'au Thibet et au Turkestan, avec Hérat comme capitale.

ROIS DE PERSE

MOHAMMED-HASAN-KHAN, souverain de Perse, fondateur de la dynastie des Kadjars, né en 1727 dans le Mazendéran, décapité à Ispahan en 1758. Nadir-shah le nomma en 1737 gouverneur d'Astérabad et l'envoya, en 1743, combattre les Turcs en Mésopotamie. A la mort de Nadir-shah (1748), Mohammed-Hasan s'empara du Ghilan, du Mazendéran, du Khorassan et occupa Ispahan. Attaqué par le sultan Zend-Kérim-khan, Mohammed-Hasan fut fait prisonnier et mis à mort.

MOHAMMED-AGA-KHAN, roi de Perse de la dynastie des Kadjars, né à Esféraïn en 1737, mort à Shousha, dans le Karabagh, en 1797. A la mort de son père Mohammed Hasan-khan (1758), il tomba aux mains de Kérim-khan, sultan de la Perse méridionale, qui le rendit eunuque. Il s'échappa à la mort de Kérim (1779), et s'empara d'Asterabad, ainsi que du Mazendéran et du Ghilan. Ali-Mourad, souverain de la plus grande partie de la Perse, lui enleva ses conquêtes ; mais Aga-khan les reconquit à sa mort et fit massacrer tous les princes de la dynastie zende. Il déclara la guerre à Héraclius, roi de Géorgie, qui s'était soumis à la Russie, brûla Tiflis (1795) et conquit le Shirvan, le Daghestan et le Khorassan (1796) et mourut assassiné par un de ses généraux.

MOHAMMED-SHAH, roi de Perse, de la dynastie des Kadjars, né en 1810, mort en 1848. Il succéda en 1834 à son grand-père Feth-Ali-shah. Sous l'influence de l'empereur de Russie Nicolas Ier, il déclara la guerre à l'Afghanistan et faillit s'emparer d'Hérat (1839) ; mais l'ambassadeur anglais Mac-Nill l'obligea à lever le siège de la ville. En 1846, le shah céda à la Russie, par le traité de Tiflis, deux ports sur la Caspienne, avec le droit d'exploiter les mines de charbon qui se trouvent aux environs. Il eut pour successeur son fils Naser-ed-Din-shah.

ÉGYPTE

MOHAMMED-ALI. Biogr. V. MÉHÉMET-ALI.

MOHAMMED-BEY, pacha de l'Egypte, né vers le milieu du XVIIIe siècle, mort à Saint-Jean-d'Acre en 1776. Il fut acheté en 1758 par le célèbre Ali-bey, qui lui donna sa fille en mariage et le fit entrer dans la milice des mamelouks. Mohammed devint l'un des vingt-quatre beys tablkhanah en 1766, assassina son beau-père en 1773 et s'empara de l'Egypte. Il envahit la Syrie en 1776 et conquit Gaza, Jaffa, Saint-Jean d'Acre, où il mourut de la peste.

TUNIS

MOHAMMED-ES-SADOK (ou **el-Sadik**), bey de Tunis, né et mort à Tunis (1812-1882). Il succéda à son frère Mohammed en 1859 et garda vis-à-vis des puissances européennes une attitude indépendante. A la fin de son règne, il chercha à s'appuyer sur l'Italie, mais celle-ci n'osa pas intervenir dans le conflit franco-tunisien, et Mohammed dut signer, le 12 mai 1881, le traité de Kasr-es-Saïd, qui mettait la Tunisie sous le protectorat français. Il eut pour successeur son frère Ali.

SAVANTS, LITTÉRATEURS ET HOMMES POLITIQUES

MOHAMMED-IBN-EL-HANÉFIYYÈH, fondateur de la secte musulmane des keïsanis, né à La Mecque vers 640, mort à Médine en 700. Il était le troisième fils d'Ali et chercha à se faire reconnaître comme *imam* après la mort d'Hoseïn ; mais il n'y réussit pas et se proclama Mahdi (685). La secte des kéïsanis tenta inutilement un rapprochement avec le christianisme et l'islamisme.

MOHAMMED-IBN-KERRAM, hérésiarque musulman, né à Serrendj, dans le Séïstan, vers 820, mort à Jérusalem en 868. Il étudia la théologie à La Mecque, et alla prêcher les théories karmathes à Nishapour. Il échappa avec peine au prince tahiride. Mohammed-ibn-Taher, et se réfugia à Jérusalem, où il fit de nombreux adeptes. Sa doctrine, communiste et anarchiste, était empruntée aux théories de Mazdak. Il fut le fondateur de la secte des *mouchabbiha* ou anthropomorphistes.

MOHAMMED-IBN-MOUÇA-IBN-SCHAKIR, géomètre arabe du IXe siècle. Il fut élevé, ainsi que ses deux frères, par le calife Almamoun. Les trois frères firent en commun des travaux scientifiques ; un de leurs ouvrages : *Liber trium fratrum de geometria*, connu en Occident depuis longtemps, consacra leur réputation.

MOHAMMED-IBN-IYAS (Shems-od-Din-ibn-Ahmed-el-Misri-el-Hanéfi), historien égyptien du XVIe siècle. Son principal ouvrage est une vaste chronique intitulée *Bédayet el-Zohour fi vakayet el-dohour*, dont la partie la plus importante est l'histoire des deux dynasties des Mamelouks, qui complète les chroniques d'Aboul-Mahasen et de Makrizi. Il a laissé également un traité de géographie important pour l'Egypte.

MOHAMMED-ELMAS-PACHA, grand vizir de l'empire ottoman, né en Bosnie vers 1656, mort en 1697. Il fut élevé dans le sérail, fut pacha de Bosnie sous le règne d'Ahmed II ; Mustapha II le nomma grand vizir. Investi du commandement dans la campagne contre l'Autriche, mais contrecarré par ses lieutenants, il dut, sur les ordres du sultan, passer la Theiss et livrer bataille à Zenta. Il disparut dans la déroute qu'il avait prédite.

MOHAMMED-ALI-HAZIN, poète persan, né à Ispahan en 1691, mort à Benarès en 1779. Après avoir étudié les sciences religieuses dans sa ville natale, il parcourut le monde musulman pour se soustraire à la tyrannie de Nadir-shah. Il finit par s'établir à Bénarès, où il fonda une académie littéraire. Il a composé des *Mémoires* dans lesquels il raconte ses voyages et des observations sur la littérature de son époque. Ouseley en a inséré des fragments dans ses *Oriental Collections*. Il a écrit également des satires extrêmement violentes contre Nadir-shah.

MOHAMMED-HAÏDER-BAKHSH (Saïd-Bakchâh), célèbre poète indien, né près de Ghazipour en 1750, mort à Delhi vers 1816. Il a composé de nombreux poèmes, qui sont des adaptations du persan ; le *Touta-Kahani*, imité du livre du *Perroquet* de Nakh-shébi ; le *Goulzar-i-Danish*, traduit du recueil de fables intitulé *Bahar-i-Danish* ; la

Kissa-i-Bahram, traduite du Ilefl-Peïker de Nizami, et un abrégé du *Livre des Rois* de Firdousi.

MOHAMMED-IBN-ALI-EL-SENOUSSI, fondateur de la célèbre confrérie musulmane des Senoussi (*el-Sénoussyèh*), né vers 1792, mort en 1882. Il fit ses études à Mostaganem et, pour échapper aux deys d'Alger, se rendit, vers 1812, au Maroc, où il entra dans la confrérie de Moulaï-Tayyeb. Il ne rentra en Algérie qu'à la veille de la conquête française (1830), et il la quitta presque immédiatement pour aller à La Mecque, où il fut l'élève (*taleb*), puis le successeur du chef des Shadéliyya, Ahmed-ibn-Idris. C'est en 1845 qu'il fonda en Algérie la secte des *senoussi* (v. ce mot), que son fils a dirigée après lui.

MOHAMMED-OMAR, prophète musulman, né près de Podor (Sénégambie) vers 1800, mort près de Dagana en 1830. Fils d'un marabout, Hamati, il étudia les sciences religieuses et les traditions, parcourut le Soudan pendant une dizaine d'années, et enfin se proclama Mahdi et chercha à s'emparer de la souveraineté du Soudan (1828). Battu par l'almami Yousouf de Fouta-Toro, il recommença la lutte et enleva Podor, en 1829 ; mais le capitaine de vaisseau Brou, commandant du Sénégal, arma une colonne qui poursuivit le prophète. Fait prisonnier en 1830, Mohammed-Omar fut livré aux chefs du Oualo et fusillé.

MOHAMMED-IBN-AHMED, surnommé **Lisan-ed-Din-el-Katib**, historien musulman, né à Loxa, près de Grenade, en 1813, mort à Fez en 1374. On lui doit, entre autres ouvrages, une *Histoire des Benou-Naser de Grenade*, une *Histoire des souverains du Maghreb*, un *Dictionnaire biographique des célébrités de Grenade* et un *Recueil de pièces diplomatiques*.

MOHAMMED-IBN-ABD-EL-WAHHAB, révolutionnaire musulman, fondateur de la secte hétérodoxe des wahhabites. V. WAHHAB, et WAHHABITES.

MOHAMMED-IBN-BATOUTA. Biogr. V. BATOUTA.

MOHAMMED-EL-MAHDI, le douzième et dernier imam de la race d'Ali, qui doit paraître à la fin des temps. V. MAHDI.

MOHAMMED-AHMED, agitateur musulman, né en 1843 dans la province de Dongola. Ses parents portaient les mêmes noms que ceux de Mahomet, Abd-Allah et Amina. Mohammed-Ahmed devint, en 1870, le chef de la confrérie des Gureschi ; vers 1880, il se proclama *Mahdi*, autrement dit « Messie » et il commença à soulever les populations opprimées du Soudan oriental. C'est seulement en 1881 que Raouf-pacha, gouverneur du Soudan égyptien, s'occupa de l'insurrection mahdiste ; au mois de décembre, Réchid-bey, gouverneur de Fachoda, fut écrasé par le Mahdi, à Djebel-Gadir ; les Egyptiens furent encore battus à Djébel-Gadir (juin 1882), El Konah (oct. 1882), à Karasah et à El-Obéid (janv. 1883) ; enfin, l'anéantissement de l'armée de Hicks-pacha, à Sékhan (nov.), livra le Kordofan au Mahdi, qui s'empara du Darfour (1884) et de Khartoum (1885), où s'était enfermé Gordon-pacha. Au lendemain de la chute de Khartoum, le Soudan et la province de Dongola étaient presque entièrement au pouvoir du Mahdi. Mohammed-Ahamed mourut, au milieu de 1885, de la fièvre typhoïde. Un de ses confidents, Abd-Allah, fut proclamé calife, et s'appliqua à mettre le Soudan en état de défense contre les Egyptiens et les Anglais. Mais, au mois d'août 1898, son armée fut anéantie à Omdourman par le sirdar Kitchener.

MOHAMMEDABAD, ville de l'empire anglais de l'Inde (Provinces du Nord-Ouest [prov. de Gorakpour]), sur le Tons, affluent du Gange ; 9.100 hab. Tissages, sucreries.

MOHAMMERA, ville de la Perse (prov. du Khouzistan), au confluent du Chatt-el-Arab et du Karoun ; 15.000 hab. Mohammera est reliée directement au golfe Persique par la branche de Bah-el-Michir, ancien cours inférieur du Karoun. Ville de création récente. Mohammera exporte du froment, des graines oléagineuses, de l'essence de roses ; son industrie consiste en tanneries, teinturcries, orfèvrerie. Elle fut un moment occupée par les Anglais, en 1856.

MOHAR n. m. Somme d'argent que, chez les Hébreux, le fiancé était tenu de payer au père de sa future.

MOHARB n. m. Monnaie d'or de Bombay, valant environ 29 fr. 63 c. ‖ On dit aussi MOHARBE n. f.

MOHARREM (part. pass. de la deuxième forme de la racine *harama*, défendre) n. m. Nom du premier mois de l'année arabe, pendant lequel il était *défendu* de faire la guerre.

MOHATRA (mot espagn., qui vient de l'arabe *mokhatara*, chance, risque) n. m. Dr. anc. Contrat fictif et usuraire par lequel un individu est censé acheter à crédit, contre un effet qu'il souscrit, un objet qu'il revend immédiatement au marchand à un prix bien inférieur, de façon à avoir de l'argent sans atteodre. (Le mohatra fut prohibé par l'ordonnance d'Orléans de 1560.)
— Adjectiv. : *Contrat* MOHATRA.

MOHAVE, désert des Etats-Unis, dont le vrai nom est *désert des Mohaves*, d'après une tribu d'Indiens de ce pays. Vrai Sahara de 125.000 kilom. carr., près de la frontière du Mexique, entre le fleuve Colorado et la chaîne du San Bernardino (3.535 m.), qui le sépare du Pacifique. Température torride. Ni rivières, ni sources, ni cultures.

MOHAVES, petite tribu indienne, comprenant 3.000 à 4.000 individus, qui vit en Californie, dans la vallée du Bas-Colorado. (En partie sédentaires, en partie nomades, ils ont toujours refusé de se convertir au christianisme.)
— *Un, Une* MOHAVE.

MOHAWK (*ha-ok'*) n. m. Langue parlée par les Mohawks.

MOHAWK, rivière des Etats-Unis (New-York), qui baigne Rome, Utica, Shenectady, et tombe dans l'Hudson, à Coboes. Cours, coupé de cascades, 230 à 240 kilom.

MOHAWKS ou **MOWHAKS**, Indiens, Peaux-Rouges vivant dans le voisinage de la baie d'Hudson, sur les rives de la rivière *Mohawk*. Ils ont, pour la plupart, accepté les mœurs des blancs. — *Un* MOHAWK (ou MOWHAK).

MOHEDA, ville de la Suède méridionale (prov. de Kronoberg), dans le bassin du Mörrums ; 3.000 hab.

MOHEDANO (Antonio), peintre et poète espagnol, né à Antequera en 1561, mort à Lucena (Andalousie) en 1625. Il exécuta de remarquables fresques dans l'église et le couvent de Saint-François de Séville et dans la cathédrale de Cordoue, et cultiva la poésie. On trouve de lui plusieurs sonnets dans les *Flores de poetas ilustres de España* (1605).

MOHEDANO (Raphaël *et* Pierre Rodriguez), historiens espagnols du XVIIIe siècle, nés entre 1725 et 1730, morts entre 1795 et 1800. Ils étaient frères, et, l'un et l'autre, religieux du tiers ordre de la Merci, au couvent de Saint-Antoine de Grenade. Ils avaient conçu le plan d'une histoire littéraire de l'Espagne, sur le modèle de l'*Histoire littéraire de la France*, commencée par les bénédictins. La première partie, contenant les auteurs latins nés en Espagne, fut seule rédigée, et parut sous le titre d'*Histoire littéraire de l'Espagne ; origine, progrès, décadence et restauration* (1766-1785). Ils contribuèrent à la réforme intellectuelle de leur ordre et réussirent à propager, dans leur pays, le goût des études historiques.

MOHEGANS. Géogr. V. MOHICANS.

MOHEL (*él*) n. m. Relig. hébr. Officier ecclésiastique qui pratique la circoncision.

MOHELI, MOHIL ou **MOHILLA**, île française de l'océan Indien, la plus petite des Comores, au S.-E. de la Grande Comore. Longueur 26 kilom. ; largeur 18. Pop. 8.000 hab., nègres, Antalets, Hovas, Arabes. Ville principale, Fomboni. Cultures : canne, vanille, café, cacao.

MOHICAN n. m. Langue des mohicans, idiome appartenant au groupe algonquin.

MOHICANS, tribu de Peaux-Rouges qui compte encore quelques représentants dans le sud-est du Connecticut Amérique du Nord, bien que le roman de Fenimore Cooper, *le Dernier des Mohicans*, ait répandu l'idée que cette population était complètement éteinte. (V. DERNIER.) Les Mohicans, d'humeur assez pacifique, ont presque toujours vécu en paix avec les Européens. — *Un* MOHICAN.

MOHILEV, MOHILEF, MOHILEV-SUR-DNIÉPER ou **MOGHILIOV**, ville de la Russie occidentale, ch.-l. du gouvernement de même nom, au confluent du Dniéper et de la Doubrevenka ; 43.106 hab. Intéressant hôtel de ville du XVIIe siècle ; belles églises. Travail et commerce de peaux brutes et de cuirs ouvrés, cire, miel, chanvre, etc. Ville fort ancienne, qui appartint successivement aux grands-ducs de Lithuanie, aux rois de Pologne, lesquels la fortifièrent, puis aux Russes temporairement (1691), et, à titre définitif, lors du premier partage de la Pologne (1772).

MOHILEV, MOHILEF ou **MOGHILIOV** (GOUVERNEMENT DE), gouvernement de la Russie occidentale, entre les gouvernements de Vitebsk au N., de Smolensk et de Tchernigov à l'E. et au S., de Minsk à l'O. Superf. 48.017 kilom. carr. ; pop. 1.708.041 hab. environ. Ch.-l. *Mohilev*. Sol généralement plat et marécageux, en particulier dans le sud du gouvernement, que traversent d'innombrables petites rivières, véritables chapelets de lacs minuscules, coulant vers le Dniéper (Loutchessa, Méréia, Bérésina, etc.). Grandes forêts, avec seulement un tiers de la surface cultivé en céréales et en pommes de terre. Industrie et commerce encore arriérés.

MOHILEV ou **MOHILEF**, bourg de la Russie méridionale (gouv. d'Iékaterinoslav), sur l'Orel, affluent du Dniéper ; 6.700 hab. Commerce de céréales.

MOHILEV, MOHILEF ou **MOHILEV-SUR-DNIESTER**, ville de la Russie occidentale (gouv. de Podolie), au confluent du Dniester et de la Derla ; 20.000 hab. Ch.-l. de district. Distilleries. Tanneries.

MOHILL, ville d'Irlande (prov. de Connaught [comté de Leitrim]), sur un tributaire du Lough Boffin ; 3.000 hab.

MOHINÎ, incarnation de Vichnou en femme. Le dieu prit la forme d'une femme à la beauté irrésistible pour charmer les *tsouras* ou démons, qui refusaient de partager avec les *dévas* l'amrita qu'ils avaient recueillie ensemble. (V. AMRITA.) Les asouras lui confièrent, en effet, le soin de leur verser l'amrita. Mais la pseudo-Mohini s'empressa de l'apporter aux dieux.

MOHITLI ou **MOHINTHLI** n. m. Nom vulgaire d'une espèce d'acanthacées (*sericographis mohithli*), qui est employée contre la dysenterie. (Elle fournit une matière colorante bleue, aussi sensible comme réactif que le tournesol.)

MOHITLINE n. f. Chim. Substance renfermée dans une plante du Mexique, nommée *mohitli*.

MOHL (Robert DE), jurisconsulte allemand, né à Stuttgart en 1799, mort à Berlin en 1875. Il professa à la faculté de droit de Tubingue (1824), et dut quelque temps, pour des raisons politiques, se réfugier en Angleterre. De retour en Allemagne, il était, depuis un an, professeur de droit à l'université de Heidelberg, lorsqu'en 1848, il fut élu membre du Parlement et, peu après, de l'Assemblée nationale de Francfort. Ministre de la justice, il quitta bientôt le pouvoir, avec son ami politique, Henri de Gagern, et reprit alors possession de sa chaire à Heidelberg. Il fut, de 1861 à 1866, représentant à la Diète fédérale pour le grand-duché de Bade. Ses ouvrages les plus remarquables sont : *le Droit public des Etats-Unis* (1824) ; *le Système de la justice préventive* (1845) ; *la Science de la police d'après les principes de l'Etat légal* (1832-1834) ; *Encyclopédie des sciences politiques* (1859) ; etc.

MOHL (Jules DE), orientaliste allemand, naturalisé Français, né à Stuttgart en 1800, mort à Paris en 1876, frère du précédent. Il publia, en 1829, des *Fragments relatifs à Zoroastre*, une traduction latine de l'*I-King* (1834), et entreprit la traduction du *Schah Nameh* (1838-1855). S'étant fait naturaliser Français, il succéda à Burnouf à l'Académie des inscriptions (1844). Il remplaça ensuite Jaubert, comme professeur au Collège de France.

MOHL (Moritz DE), homme politique et économiste allemand, frère des précédents, né et mort à Stuttgart (1802-1888). Il remplit, de 1826 à 1848, soit des postes importants dans le Wurtemberg, soit des missions diplomatiques. En 1848, il fut élu membre du Parlement et de l'Assemblée nationale de Francfort, puis de la seconde Chambre de Wurtemberg. En 1868, il fut élu au Parlement douanier, et, de 1871 à 1873, il fit partie du Reichstag. Il a publié, entre autres écrits : *Observations faites en France sur l'état industriel de ce pays ; les Manœuvres de banque* (1858) ; *la Réforme monétaire* (1867) ; etc.

MOHL (Hugo DE), botaniste allemand, frère des précédents, né à Stuttgart en 1805, mort à Tubingue en 1872. Il fut professeur de botanique à Tubingue, directeur du jardin botanique de cette ville et membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris. On peut citer de lui : *Principes de l'anatomie et de la physiologie de la cellule végétale* (1851).


Moho.

MOHO n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, comprenant trois espèces des îles Sandwich.
— ENCYCL. Les *mohos* sont des prométopidés de la tribu des drépaninés, de petite taille, à livrée noire, blanche et jaune, avec des touffes de plumes jaunes en éventail sur les flancs ; tel le *moho fasciculatus*.

MOHOL ou **MOHOLI**, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Baes-Bedrog], sur la Theiss ; 8.000 hab.

MOHOLITE n. m. Hist. Membre d'une caste juive, à qui était confié l'accomplissement des sacrifices et qui descendait de Moholi, fils de Mérari.

MOHON, comm. des Ardennes, arrond. et à 1 kilom. de Mézières, près du confluent de la Vence et de la Meuse, 4.260 hab. Forges, clouteries, pointeries, quincailleries. Ateliers de la Compagnie de l'Est. Ancienne seigneurie souveraine, avec une jolie église du XVIe siècle.

MOHON, comm. du Morbihan, arrond. et à 20 kilom. de Ploermel ; 2.300 hab. Minoterie. Enceintes antiques données par la tombelle de Trohanier.

MOHR (Charles-Frédéric), chimiste allemand, né à Coblentz en 1806, mort à Bonn en 1879. Professeur de pharmacie à Bonn, il est surtout connu pour l'invention de la burette à pince qui porte son nom (V. BURETTE), et la vulgarisation de l'analyse volumétrique : *Traité de technique pharmaceutique* (1847) ; *Commentaire de la pharmacopée prussienne* (1847) ; *Traité d'analyse chimique par la méthode titrée* (1855 ; *la Vigne et le Vin* (1864) ; *la Viticulture et la Fabrication du vin* (1865) ; *Théorie générale du mouvement et de la force* (1869) ; *Toxicologie chimique* (1874).

MOHRIE (*rî*) n. f. Genre de fougères de l'Afrique du Sud, voisin des polypodes, caractérisé par ses sporanges sessiles, placés près du bord de la face inférieure des pinnules.

MOHRUNGEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Kœnigsberg], sur le lac Scherting ; 3.920 hab. Ch.-l. du *cercle de Mohrungen*. Patrie du littérateur Herder.

MOHSITE n. f. Oxyde de fer titané. Variété d'ilménite

MOHTADI-BILLAH, quatorzième calife de la dynastie des Abbassides de Bagdad, né en 832, mort en 870. Il chercha à ramener l'islamisme à sa pureté primitive, mais il se heurta à l'hostilité de la milice turque, qui l'assassina

MOHTASSEB n. m. Fonctionnaire chargé, au Maroc, de la police des marchés.

MOHUR n. m. Monnaie d'or de l'Inde anglaise, valant à Bombay 37 fr. 91 c. pour le mohur vieux, 36 fr. 73 c. pour celui de 1818 ; au Bengale, 42 fr. 32 c.

MOI (du lat. *me*, même sens) pron. pers. de la 1re pers. du sing. et des deux genres. Ma personne : *Qui a fait cela ? — C'est* MOI. ‖ A ma personne : *Donnez-*MOI *souvent de vos nouvelles.*
— Ellipt. *A moi*, Accourez à mon secours : A MOI, *mes amis ! on m'assassine.* ‖ Venez à ou avec moi :

A moi, comte, deux mots. . . . . .
CORNEILLE.

— Loc. div. : *Quant à moi*. Pour ce qui me regarde QUANT À MOI, *je refuse.* ‖ Substantiv. n. m. Fam. Air d'importance et de réserve que l'on se donne par affectation : *Se tenir sur son* QUANT-À-MOI. *Garder son* QUANT-À MOI. ‖ *A part moi*, Personnellement, individuellement : *J'ai* À PART MOI *des preuves de son innocence.* ‖ *De vous à moi*, En secret, entre nous deux : *Ceci est* DE VOUS À MOI. ‖ *Je ne suis pas à moi*, *Je suis hors de moi*, Je suis troublé, exaspéré, inconscient de ce que je fais.
— Substantiv. Ce qui constitue l'individualité, la personnalité : *Il y a deux* MOI *dans chaque homme : le* MOI *d'habitude, et le* MOI *de réflexion.* (Condillac.) Individualité consciente du sujet : *Le* MOI *est la conscience de l'existence manifestée.* (Mesnard.) ‖ Individualité égoïste : *Il n'y a pas de moi plus insupportable que le* MOI. (De Ségur.)
— Gramm. Etymologiquement, *je* est la forme du cas sujet, *me* et *moi* les formes atone et tonique du cas régime.
Moi s'emploie comme sujet, comme attribut, comme régime direct ou comme régime indirect :
1° Comme sujet. Cet emploi a toujours lieu lorsque le verbe est sous-entendu : *Vous en souffrirez plus que* MOI. *Il en sait plus que* MOI. Ce pronom s'emploie aussi, comme sujet, en même temps que le pronom *je*, lorsqu'il y a lieu de désigner avec plus de force la première personne : JE *suis faible*, MOI, *et mes émotions me surmontent.* (N. Lemercier.) Il est d'usage quand une phrase relative s'intercale entre le sujet et le verbe : MOI, *qui suis.....*, *je.* Enfin, *moi* s'emploie également comme sujet avec des noms ou d'autres pronoms sujets du même verbe : *Mon frère et* MOI, *nous irons vous voir.*
2° *Moi* s'emploie comme attribut après le verbe *être* ayant pour sujet le pronom *ce* : *C'est* MOI.
3° *Moi* s'emploie comme complément direct à l'exclusion de *me*, après un verbe à l'impératif : *Laissez-*MOI *tranquille.* Avec d'autres régimes du même verbe : *Vous n'avez oublié ni mon frère ni* MOI. Quand le régime est séparé du verbe par plusieurs mots : *Il n'aime que* MOI. Il s'emploie de même dans une phrase elliptique, lorsque le verbe y est sous-entendu : *Qu'y fout-il envoyer ?* — MOI. On l'emploie également de cette manière avec le pronom *me*, quand il s'agit d'insister : *Vous m'avez oublié*, MOI !
4° Il s'emploie comme complément indirect après un impératif : *Dis-*MOI.
5° *Moi* s'emploie toujours après une préposition : *De* MOI. *Pour* MOI. *Avec* MOI. *Sans* MOI. Il s'emploie de même dans une phrase dont le verbe est sous-entendu : *A qui appartient ce livre ?* — *A* MOI.

Il s'emploie aussi avec un sens purement explétif, pour donner plus d'énergie à la phrase : *Plantez-le-*MOI *là et venez avec nous.*

Avec un impératif, *moi* se place ordinairement immédiatement après le verbe : *Donnez-*MOI *des preuves. Laissez-*MOI *l'aborder.* Mais, si le verbe a pour complément l'adverbe *y* ou les pronoms *le, la, les, moi* doit se placer après cet adverbe ou ces pronoms, sauf une exception qu'on verra ci-après : *Donnez-la-*MOI. *Expédiez-les-*MOI.

Quand *moi* fait partie d'un sujet composé, il se place le dernier : *Mon frère et* MOI. *Vous et* MOI. *Lui et* MOI.

Le pronom *moi* subit l'élision de la voyelle composée *oi*, seulement après la deuxième personne de l'impératif et lorsqu'il se trouve place devant les mots *en, y : croyez-*M'*en; mène-*M'*y.*

— ALLUS. HIST. : **L'Etat, c'est moi.** V. ETAT. ‖ **Après moi, le déluge.** V. APRÈS.

— ALLUS. LITTÉR. : **Le moi est haïssable,** Pensée de Pascal : « Le moi est haïssable... Il est injuste en soi, en ce qu'il se fait centre de tout ; il est incommode aux autres en ce qu'il les veut asservir ; car chaque moi est l'ennemi et voudrait être le tyran de tous les autres. »

— .. **Moi, Moi, dis-je, et c'est assez,** Vers de Corneille, dans la tragédie de *Médée* (act. Ier, sc. v). Médée, sur le point d'être abandonnée par Jason, fait part de ses projets de vengeance à Nérine, sa confidente. Celle-ci rappelle à Médée l'abandon où elle se trouve et lui conseille la prudence :

> Votre perfidie vous hait, votre époux est sans foi ;
> Dans un si grand revers, que vous reste-t-il ?
> MÉDÉE
> *Moi,*
> *Moi, dis-je, et c'est assez...*

Ce *moi*, resté célèbre, est la traduction concise et énergique du *Medea superest* de Sénèque.

— ENCYCL. Philos. V. PERSONNALITÉ.

MOIDIEU, comm. de l'Isère, arrond. et à 13 kilom. de Vienne, sur la Vesonne, sous-affluent du Rhône par la Gère ; 947 hab. Ch. de f. de Vienne à Charavines.

MOIE *moé* — du lat. *meta,* même sens) n. f. Lieg. Meule, tas. (Vieux.)

— Techn. Nom donné souvent à la portion tendre d'une pierre dure et compacte et qui recouvre sa surface suivant le lit de la carrière. (On écrit aussi MOYE.) ‖ Nom des menus fragments formant une sorte de sable et qui proviennent de l'ébousinage de la moie de carrière.

MOIGNET (*gné* [*gn* mll.]) n. m. Un des noms vulgaires de la mésange à longue queue.

MOIGNO (François-Napoléon-Marie), savant français, né à Guemené en 1804, mort à Saint-Denis en 1884. Il entra chez les jésuites, devint professeur de mathématiques à la maison de la rue des Postes à Paris, et quitta, en 1844, l'ordre des jésuites. Il parcourut l'Europe, puis devint aumônier du lycée Louis-le-Grand (Paris) (1848-1851), fonda le *Cosmos* (1852), qu'il quitta pour fonder les *Mondes* (1863), et devint, en 1873, chanoine de Saint-Denis. Nous citerons de lui : *Résumés oraux du progrès scientifique et industriel* (1865-1869) ; *Leçons de mécanique analytique* (1867) ; *Physique moléculaire* (1868) ; *Saccharimétrie optique, chimique et métassimétrique* (1869) ; *la Foi et la Science* (1875) ; *les Splendeurs de la foi* (1879-1883) ; etc.



Moiguon (1610).

MOIGNON (*mo-gnon* ou *moi-gnon* [*gn* mll.] — anciennem. *mougnon,* orig. inconn.) n. m. Ce qui reste d'un membre que l'on a amputé : *Un* MOIGNON *de bras, de jambe, de cuisse.* ‖ Par ext. Membre rudimentaire : *Le manchot est un oiseau qui a des* MOIGNONS *au lieu d'ailes.*

— Arboric. Ce qui reste d'une grosse branche cassée ou coupée. ‖ Branche que l'on coupe près de la tige, pour contraindre la plante à pousser de nouvelles branches.

— Archéol. Epaulière garnie de quelques lames, destinées à protéger le haut de l'arrière-bras et qu'on porta sous Henri IV et sous Louis XIII.

— Techn. Bouton que l'on met comme ornement au bas de la branche des ciseaux à la berge.

MOILEH (KALAAT **EL-**) ou **MOWILAH,** château fort de la Turquie d'Asie, dans l'Arabie occidentale, sur la côte de la mer Rouge, à l'entrée du golfe de Suez. C'est une station de la route des pèlerins se rendant du Caire à La Mecque. Aux environs, bon mouillage.

MOILETTE (*lè-t*) n. f. Outil en bois garni de feutre, avec lequel on frotte les glaces pour les finir et les nettoyer.

MOILIN (Jules-Antoine), plus connu sous le nom de **Tony Moilin,** médecin français, né à Cosne en 1832, fusillé à Paris en 1871. Reçu docteur, il s'adonna bientôt à l'étude de l'économie sociale, publia quelques brochures socialistes, et fut condamné, en 1870, à cinq ans de réclusion, pour complot contre le gouvernement. Il recouvra la liberté au 4-Septembre. En 1871, il prit part au mouvement communaliste, fut arrêté et fusillé. Nous citerons de lui : *Manuel de médecine physiologique ; Traité des maladies des voies respiratoires ; Traité élémentaire théorique et pratique du magnétisme ; Nouveau système médical* (1864).

MOILLERON (*mo-lle-ll* mll.) n. m. Enduit dont on recouvre les murs, pour les soustraire à l'action de l'humidité.

MOI-MOI n. m. Cucurbitacée du Sénégal, dont le fruit, d'un rouge vif, s'emploie dans le pays comme vomitif.

MOINAILLE (*na-ill'* [*ll* mll.] — de *moine,* avec le suffixe péjorat. *ail* et) n. f. Par dénigr. Les moines, des moines.

MOINAUX (Jules), auteur dramatique français, né à Tours en 1815, mort à Saint-Mandé en 1895. Il a écrit, le plus souvent en collaboration, un grand nombre de vaudevilles et de livrets d'opérettes, parmi lesquels nous citerons : *les Deux Aveugles* (1855) ; *la Clarinette mystérieuse* (1859) ; *les Deux Sourds* (1866) ; *la Permission de minuit* (1868) ; *le Canard à trois becs* (1871) ; *le Ver rongeur* (1870) ; *la Princesse de Babylone* (1875) ; *la Cruche cassée* (1876) ; *la Sorrentine* (1877) ; *un Conseil judiciaire* (1888) ; etc. Sténographe au Palais de justice de Paris, il a fait, pendant de longues années, au « Charivari » et à la « Gazette des tribunaux », des comptes rendus humoristiques des procès en police correctionnelle et, sous le titre de *les Tribunaux comiques* (1881-1888), il a publié en volumes ses spirituels comptes rendus. On lui doit aussi : *le Bureau du commissaire* (1886) ; *les Gaietés bourgeoises* (1888) ; *le Monde où l'on rit* (1895) ; etc. V. COURTELINE.

MOINDRE (du lat. *minor*) adj. Plus petit par les dimensions : *Largeur, Hauteur* MOINDRE ; ou par la quantité : *Un nombre* MOINDRE ; ou par la valeur : *Un* MOINDRE *prix ;* ou par l'intensité : *Une vitesse* MOINDRE.

— Pop. Moins bon, inférieur en qualité : *Les draps anglais sont bien* MOINDRES *que les nôtres.*

— *Le moindre, La moindre, Les moindres,* Le plus petit, le moins grand ou le moins important, en parlant de deux ou plusieurs choses, de deux ou plusieurs personnes : *De deux maux, il faut choisir* LE MOINDRE. ‖ Très peu important ou très peu considérable : LE MOINDRE *bruit effraye le lièvre.* ‖ Personne la moins haut placée, la moins considérée : LE MOINDRE *d'entre nous.*

— Fam. *C'est le moindre de mes soucis* (plus fam. *C'est le cadet de mes soucis*), Rien ne m'inquiète moins.

— Algèbr. *Méthode des moindres carrés,* Méthode dont on se sert pour trouver la moyenne la plus probable entre les résultats de différentes observations.

— Gramm. Lorsque *moindre* ou *moins,* faisant partie d'une proposition affirmative, est suivi de la conjonction *que,* le verbe appelé par cette conjonction prend *ne,* même lorsqu'il ne doit pas avoir un sens négatif : *Il est moins riche qu'on* NE *croit ; l'étendue de ses domaines est moindre qu'on* NE *le disait.* Si *moindre* et *moins* font partie d'une proposition négative ou interrogative, *ne* cesse d'être employé, à moins qu'on ne veuille donner au sens plutôt négatif qu'affirmatif au verbe de la proposition complétive.

— Mécan. *Principe de moindre action,* V. la partie encycl.

— Philos. *Principe de moindre action,* Principe qui peut s'énoncer ainsi : La nature obtient le maximum d'effet avec le minimum d'effort.

— Substantiv. Relig. *Les quatre moindres,* Les quatre ordres mineurs qui précèdent le sous-diaconat.

— ENCYCL. Algèbr. *Méthode des moindres carrés.* La méthode des moindres carrés a été imaginée par Legendre en 1805 et, presque simultanément, quoiqu'un peu plus tard, par Gauss.

Dans la plupart des questions où il s'agit de faire concourir des mesures prises directement à la détermination aussi exacte que possible d'inconnues qui en dépendent, on est presque toujours conduit à un système d'équations telles que :

$$E = a + bx + cy + fz + \ldots\ldots$$
$$E' = a' + b'x + c'y + f'z + \ldots\ldots$$

où $a, b, c, f,$ etc., désignent des coefficients fournis par l'observation ; $x, y, z,$ etc., les inconnues de la question, et E, E', etc., des quantités qu'il s'agit de rendre aussi petites que possible et qui représentent les erreurs auxquelles conduiraient les valeurs de $x, y, z,$ etc.

La détermination, aussi exacte que possible, des valeurs de $x, y, z,$ etc., exige qu'on y fasse concourir un grand nombre d'équations, entre lesquelles il y aura à prendre un milieu convenable, et parmi lesquelles même il faudra choisir, pour écarter celles où les erreurs d'observation paraîtraient trop fortes. La méthode des moindres carrés fournit à la fois le moyen de faire servir toutes les équations obtenues, en quelque nombre qu'elles soient, à la détermination des inconnues, et celui de reconnaître après coup celles de ces équations qui doivent être rejetées en raison des erreurs probables qu'elles décèlent dans les observations qui en ont fourni les coefficients. Cette méthode consiste à déterminer $x, y, z,$ etc., par la condition que la somme des carrés des erreurs E soit minimum, c'est-à-dire de telle manière que les dérivées partielles de cette somme par rapport à x, à y, à z, etc., soient séparément nulles.

Il est à remarquer que la règle que l'on suit habituellement, dans tous les cas où la question ne comporte qu'une inconnue, de prendre une moyenne entre les valeurs trouvées pour cette inconnue, rentre dans la méthode générale des moindres carrés. En effet, si $n, a', a'', \ldots$ etc., sont les valeurs en nombre n qu'on a successivement obtenues pour une inconnue x, les erreurs seront $a - x$, $a' - x$, $a'' - x$, etc. ; la somme des carrés de ces erreurs sera $\Sigma(a - x)^2$; et, si l'on cherche à la rendre minimum, on aura pour déterminer x l'équation :

$$-2\Sigma a + 2nx = 0,$$

c'est-à-dire que la valeur de x, fournie par la méthode des moindres carrés, sera précisément la moyenne des valeurs fournies par l'observation.

Si l'on divise la masse d'un corps en molécules égales et assez petites pour être considérées comme des points, la somme des carrés de leurs distances au centre de gravité sera un minimum. On voit par ce rapprochement, dit fort justement Legendre, que la méthode des moindres carrés fait connaître en quelque sorte le centre autour duquel viennent se ranger tous les résultats fournis par l'expérience, de manière à s'en écarter le moins possible.

— Mécan. *Principe de moindre action.* Ce principe, moins général que celui d'Hamilton, fut indiqué par Maupertuis, mais énoncé seulement d'une façon très précise par Jacobi. Si, avec Tait et Thomson, on appelle *action* le long d'une courbe C joignant deux points A et B, l'intégrale :

$$\int_A^B \sqrt{2(U+h)}\,ds,$$

où U, fonction de x, y et z, est la fonction de forces d'où dérive la résultante sollicitant un point, l'intégrale étant prise entre deux points A et B de la courbe C dont l'élément d'arc est ds, le principe de moindre action peut s'énoncer ainsi : *Les courbes qui joignent les deux points A et B et qui possèdent cette propriété que la variation de l'action est nulle quand on passe de l'une de ces courbes à toute courbe infiniment voisine et ayant mêmes extrémités, sont les trajectoires que décrit naturellement le mobile quand il est lancé d'un des points fixes dans la direction qui convient pour atteindre l'autre.*

Ce principe s'étend aux surfaces : *Les courbes tracées sur une surface entre deux points A et B et possédant cette propriété que la variation de l'action est nulle quand on passe de l'une à toute courbe infiniment voisine trace sur la surface et ayant mêmes extrémités sont les trajectoires du mobile entre les deux points.*

MOINDREMENT adv. D'une manière moindre. (Inus.) ‖ Quand il est précédé de l'art. défini, Pas le moins du monde : *Se retirer sans être le* MOINDREMENT *inquiété.*

MOINE (du latin *monachus,* grec *monakhos,* dérivé de *monos,* seul) n. m. Religieux solitaire, anachorète. (Vx.) ‖ Religieux qui vit dans un couvent. ‖ Par ext. et abusiv Religieux d'un ordre quelconque.

— Fam. Homme de très mauvaise humeur : *Quel* MOINE BOURRU !

— Loc. div. *Donner* ou *Bailler le moine à quelqu'un,* Lui attacher, pendant son sommeil, une cordelette au gros doigt du pied et le tirailler de temps en temps pour troubler son sommeil ; lui porter malheur. (Vx.) ‖ *C'est comme fièvre en corps de moine,* C'est un mal indigne de pitié. (Vx.) ‖ *Se faire moine après sa mort,* Se faire enterrer en habit de moine, pour assurer son salut. (Vx.) ‖ *Gras comme un moine,* Extrêmement gras. ‖ *Attendre quelqu'un comme les moines font l'abbé,* Se mettre à table sans l'attendre, les repas ayant lieu au couvent à heure fixe.

— Bot. Nom vulgaire du coquelicot, de l'*arum maculatum,* de certains orchis.

— Econ. dom. Meuble en bois, en forme de châssis

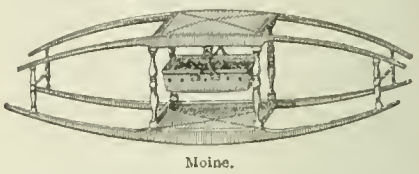

Moine.

cintré, portant un réchaud (v. CHAUFFE-PIEDS) ; cylindre de bois doublé de tôle, contenant un fer chaud ; récipient en métal ou en terre vernissée que l'on remplit d'eau bouillante, les trois appareils servant à chauffer un lit.

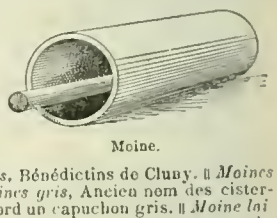

Moine.

— Hist. relig. *Moines errants* ou *gyrovagues,* Moines grecs, qui vivaient d'aumônes et n'avaient pas de demeure fixe. ‖ *Moines noirs,* Bénédictins de Cluny. ‖ *Moines blancs,* Cisterciens. ‖ *Moines gris,* Ancien nom des cisterciens, qui portèrent d'abord un capuchon gris. ‖ *Moine lai* Laïque et surtout soldat, que le roi plaçait dans une abbaye de nomination royale, pour y être entretenu aux frais de la communauté. ‖ *Division des moines lais,* Invalides hors d'état de rendre aucune espèce de service.

— Jeux. Toupie, dans certains départements.

— Mar. Autref. Petit cône de poudre détrempée avec du vinaigre, que l'on brûlait dans l'entrepont pour chasser les miasmes. ‖ Auj. Artifice de signaux de nuit, appelé aussi FEU DE CONSERVE.

— Milit. Morceau d'amadou, servant à mettre le feu aux fourneaux de mines.

— Superst. *Moine bourru,* Sorte de lutin, vêtu en moine *bur* (c'est-à-dire avec une robe grise ou brune), qui parcourait la nuit les routes et les rues, et commettait toutes sortes de méfaits.

— Techn. Boursouflure qui se produit parfois sur le fer ou l'acier lorsqu'on les forge. ‖ Partie antérieure du moule à coupelles. ‖ Sorte de masse ou de marteau presque pointu, servant à enfoncer les chevilles à tête perdue.

— Typogr. Endroit d'une feuille imprimée qui est resté blanc, parce que les caractères n'avaient pas pris d'encre. ‖ Nom de la feuille mal imprimée.

— PROV. : **L'habit ne fait pas le moine.** V. HABIT. ‖ **Le moine repond comme l'abbé chante.** V. ABBÉ. ‖ **Pour un moine l'abbaye ne faut.** V. ABBAYE. ‖ **Mieux vaut gaudir de son patrimoine que le laisser à un ribaud de moine.** Mieux vaut dévorer son bien à s'amuser que de le laisser à un couvent. (Vx.)

— SYN. **Religieux, moine, clerc régulier, congréganiste.** Le *religieux* est celui qui, engagé ou non dans les ordres sacrés, prononce les vœux solennels de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, à une règle approuvée par le saint-siège. Les *moines* sont des religieux qui vivent enfermés dans la clôture d'un monastère : les bénédictins, les chartreux, les trappistes sont des moines. C'est seulement par extension que le même nom est donné aux religieux *mendiants,* dominicains, franciscains, augustins, carmes. Les *clercs réguliers,* théatins, jésuites, maristes, etc., sont des religieux aussi bien que les moines ; mais, unissant la vie active à la vie ascétique, ils se livrent à tous les travaux extérieurs du ministère sacerdotal. Les *congréganistes* proprement dits ne sont pas des religieux, car ils ne font pas les trois vœux solennels de religion ; ils ne sont liés que par des vœux simples ou même par un engagement qui ne va pas jusqu'au vœu : les oratoriens, les sulpiciens, etc., sont des congréganistes. Les femmes vouées à la vie ascétique sont ou des *religieuses* ou des *congréganistes,* suivant qu'elles font partie d'un *ordre religieux* ou d'une simple *congrégation.* Dans le langage de la jurisprudence civile, l'usage s'est introduit de désigner sous le nom de *congréganistes* les religieux et religieuses de toute espèce.

— ENCYCL. V. MONASTIQUE.

— Hist. relig. V. ASCÉTISME, CONGRÉGATION, LAURE, MONASTIQUE, RELIGIEUX (ordres).

— Iconogr. Les *moines* qui ont pratiqué eux-mêmes la peinture ou la sculpture ont laissé d'intéressantes représentations des types, des costumes et des usages monastiques. Les artistes laïques du moyen âge ont mis fréquemment en scène des moines, et les chapiteaux et les voussures de certaines églises, les dossiers et les appuis des stalles offrent de nombreuses compositions qui contiennent souvent à la satire.

Des figures de moines justement admirées décorent le tombeau de marbre du duc Philippe le Hardi (musée de Dijon). Fra Angelico a rempli le couvent de San-Marco, à Florence, des portraits des hommes éminents de son ordre. Fra Filippo Lippi, Fra Diamante, Fra Bartolommeo et une foule de peintres laïques, Ghirlandajo, Lesueur, L. Benouville, ont retracé des traits empruntés à la vie des saints appartenant aux différents ordres religieux. Zurbaran a déployé une grande énergie dans la peinture des figures monacales. Murillo a peint aussi des têtes de moines d'un très beau caractère.

C'est surtout au point de vue pittoresque et humoristique que les artistes du XIXe siècle ont envisagé les moines. Il nous suffira de citer de Granet : un *Moine faisant son portrait,* un *Moine livré à l'étude* et un *Moine quêteur*

Mme Haudebourt-Lescot a peint : un *Capucin donnant une relique à baiser à une jeune fille* (1810); un *Moine causant avec un jeune homme et une jeune fille arrêtés près d'une fontaine*, etc.; Alfred Van Muyden, un *Réfectoire de capucins* (1855); Jules Dauban, la *Réception d'un étranger chez les trappistes* (Luxembourg); Larivière, des *Religieux en méditation;* Meissonier, un *Religieux consolant un malade;* etc. Alfred de Curzon, Zamacois, Gide, Schnetz, Paul Delaroche, Jos. Tourny, Bida, L. Haghe ont aussi peint des moines avec talent. Citons encore les *Moines lisant*, marbre, par Michel Pascal (au Luxembourg); des *Religieux taillant une vigne* et des *Religieux greffant un arbre*, groupes en marbre, par Chenillion; et enfin un *Moine écrivant*, tableau de Q. Van Brekelenckam (Louvre).

MOINE n. m. Conchyl. Coquille univalve du genre cône.

— Entom. Nom vulgaire de divers insectes. (Les pêcheurs à la ligne appellent *moines* les coléoptères du genre téléphore, dont ils se servent comme appât. Le moine [*liparis monacha*] est un papillon de nuit. V. LIPARIS.) ‖ Nom vulgaire du scarabée nasicorne (*oryctes nasicornis*).

— Ichtyol. Poisson du groupe des squales, le *squatina angelus*.

— Mamm. Genre de mammifères pinnipèdes, des mers chaudes, type de la tribu des *monachinés*.

— Ornith. Nom vulgaire de deux espèces de vautours : le vautour arrian et le nécrosyrte, de l'Afrique moyenne et septentrionale.

— ENCYCL. Mamm. Les *moines* sont des phoques, caractérisés par quatre incisives à chaque mâchoire; les dents canines sont peu développées, les molaires ont des éminences latérales, pointues. Ils sont de taille moyenne, de couleur grise, avec la tête rembrunie. L'espèce type est le phoque moine (*monachus albiventer*), répandu de Madère à la Caspienne et commun dans l'Adriatique; une autre habite les Antilles (*monachus tropicalis*).

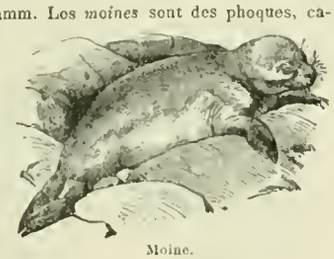

Moine.

Moine (LE), roman anglais de Lewis, écrit en dix jours à La Haye, alors que l'auteur avait dix-neuf ans. — La première édition (1795) était fort licencieuse et fut poursuivie; maintes suppressions furent faites dans les éditions suivantes. Ce livre n'en reste pas moins un mélange de scènes horribles et voluptueuses et de crimes, souvent invraisemblables. La théorie soutenue par l'auteur est l'impossibilité de la continence, chez les moines. Son héros, Ambrosio, se condamne au célibat, mais la nature se venge en le faisant succomber à des tentations diaboliques et en l'engageant dans une série d'actes épouvantables. Ce livre violent eut un retentissement universel et valut à son auteur le surnom de Moine Lewis (*Monk Lewis*).

Moines d'Occident depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard (LES), par Montalembert (1860-1877). — Cet ouvrage, dans la pensée de son auteur, devait servir de préambule à une histoire de saint Bernard, restée à l'état de projet. Montalembert y passe en revue les précurseurs monastiques en Orient, puis en Occident, en s'arrêtant surtout aux grandes figures de saint Benoît et de saint Columban. Vient ensuite le tableau de la conversion des Germains et celui des combats soutenus pour l'Eglise par les moines, sous la conduite de Grégoire VII et de ses successeurs jusqu'à Calixte II. L'ouvrage de Montalembert s'arrête vers 1120, au moment où va paraître saint Bernard. Les récits de Montalembert sont pénétrés des émotions soulevées dans l'âme noble et passionnée de leur auteur par l'évocation de ces moines, « qui, dit-il, occupés surtout à s'ouvrir le chemin du ciel, ont donné à la terre la plus grande des leçons, en lui montrant jusqu'où l'homme peut atteindre sur les ailes de l'amour épuré par le sacrifice et de l'enthousiasme réglé par la foi ».

MOINE (la), petite rivière des départements des Deux-Sèvres, Maine-et-Loire et Loire-Inférieure. Elle naît à 7 kilom. de Maulévrier, au pied d'un coteau de 203 mètres, dit le Fort-des-Anglais. Elle baigne Cholet, la Séguinière, Montfaucon et se jette dans la Sèvre Nantaise, à Clisson, après un cours de 70 kilom.

MOINE (Pierre-Camille **LE**), érudit français, né à Paris en 1723, mort en 1780. Il a classé et inventorié plusieurs chartriers ecclésiastiques (Saint-Martin de Tours, chapitres de Toul et de Lyon, etc.), auxquels il avait été attaché en qualité d'archiviste. Son ouvrage capital est *la Diplomatie pratique* ou *Traité de l'arrangement des archives et trésor des chartes* (1765).

MOINE (Antonin), sculpteur et peintre français, né à Saint-Etienne en 1796, mort à Paris en 1849. Elève de Girodet et de Gros, il débuta par des paysages : *Vue prise aux environs de Montmorency* (1831), etc. Ses morceaux de sculpture les plus connus sont : *la Chute d'un cavalier; Scène du sabbat; Lutin en voyage; Sully*, statue pour le palais du Luxembourg; *Saint Protais*, à l'église Saint-Gervais (Paris); des statuettes très recherchées : *la Dame au fauteuil, la Esméralda, Phœbus, Don Quichotte, le Grognard*, etc. Comme pastelliste, on lui doit les portraits de : Mme *Jules Janin*, de Mme *Gervillier*, etc., un *Jouvencenu*, une *Jouvencelle*, des *Etudes d'enfants*, etc. D'un esprit impatient et chagrin, il se donna la mort quand il vit la vogue s'éloigner de lui.

MOINEAU (*no* — probablem. par comparaison du plumage de l'oiseau avec la robe du moine) n. m. Genre d'oiseaux passereaux, dont le type est le pierrot commun des villes. V. la partie encycl.

— Fam. Cheval à qui l'on a coupé les oreilles (les oiseaux n'ont pas d'oreilles externes).

— Par dénigr. Personne désagréable : *Un vilain* MOINEAU.

— Loc. div. : *Pot à moineau*, Pot de terre que l'on attache en dehors d'une croisée, pour que les moineaux y viennent nicher. (Ironiq. *Voilà une belle maison, s'il y avait des pots à moineaux*, Voilà une détestable habitation.) ‖ *Etre chaud comme un moineau*, Etre très ardent pour les plaisirs de l'amour. ‖ *Tirer, Brûler, User sa poudre aux moineaux*, User inutilement ses ressources.

— Fortif. Nom primitif donné aux dispositifs en saillie, qu'on avait imaginés pour réaliser le flanquement des murailles et qui, plus tard, sont devenus les CAPONNIÈRES.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce de flet (*flesus passer*), poisson pleuronecte des côtes méridionales de France, et appelé *plana* à Cette.

— Pêch. *Moineau de mer*, Nom vulgaire de la plie.

— PROV. : **Moineau à la main vaut mieux que grue qui vole ou Mieux vaut moineau en cage que poule d'eau qui nage**, Un petit bien assuré vaut mieux qu'un grand bien incertain.

— ENCYCL. Zool. Les *moineaux* sont des passereaux conirostres, de la famille des fringillidés. De taille médiocre, trapus, robustes, avec le bec court et conique, ils vivent ordinairement par bandes et se nourrissent surtout de graines, de fruits et d'insectes au moment de la nichée; les mâles ont des couleurs plus vives et plus tranchées que celles des femelles. Tout le monde connaît le moineau commun, moineau franc ou pierrot (*passer domesticus*), répandu surtout dans les villes et les pays plats; il abonde dans la France centrale. Il vit dans la campagne avec le moineau friquet (*passer montanus*), plus petit, moins trapu, à dos marron strié de noir, à tête rousse et noire, chez le mâle. Le friquet aime surtout les régions accidentées, tout comme le moineau soulcie (*passer petronia*), qui, beaucoup plus sauvage, fréquente dans les régions montagneuses et descend beaucoup plus vers le Sud. Là habitent le moineau cisalpin (*passer Italiæ*), d'Italie et Sicile; le *passer Hispaniolensis*, de la péninsule Ibérique et de la Barbarie. D'autres sont propres aux steppes de l'Asie, à l'Inde, à l'Afrique tropicale. Les espèces désertiques ont toujours une livrée plus pâle. Le genre moineau compte une trentaine d'espèces, toutes propres à l'ancien monde, mais qui ne dépassent ni la Chine ni le Japon.



Moineau : 1. Franc; 2. Friquet; 3. Soulcie.

Les quelques services que rendent les moineaux en détruisant les insectes pour donner la becquée à leurs jeunes ne compensent peut-être point leurs dégâts dans les vergers et aux alentours des champs de céréales.

MOINELLE (*nèl'*) n. f. Féminin de MOINEAU, formé à l'imitation d'OISELLE : *J'entendais leur enquet léger, aérien, leur piaillis de* MOINELLES. (C. Lemonnier.)

MOINERIE n. m. Par dénigr. Les moines et les religieuses. ‖ Monastère, couvent de moines : *Les communautés de l'Eglise primitive dégénérèrent bientôt en* MOINERIES. (Proudh.) ‖ Par ext. Esprit monastique : *La* MOINERIE *est un résultat de l'exaltation religieuse.*

MOINES (ILE AUX) [en bas breton, *Enez Manach*), île du golfe du Morbihan, formant une commune du département du Morbihan (l'Isle-aux-Moines).

MOINES (RIVIÈNE **DES**). Géogr. V. DES MOINES.

MOINESSE (*nèss* — rad. *moine*) n. f. Par dénigr. Religieuse : *Les* MOINES *et les* MOINESSES.

MOINET (*nè*) n. m. Nom vulgaire du moineau franc.

MOINETON n. m. Petit moine, moinillon.

MOINETTE (*nèt'* — rad. *moine*) n. f. Religieuse. (Vx.)

MOINGT, comm. du départ. de la Loire, arrond. et à 2 kilom. de Montbrison, sur le *Moingt*; 1.163 hab. Source froide bicarbonatée, dite « la Roumaine ». Ruines d'un théâtre et de thermes antiques. Belle chapelle Sainte-Eugénie, du XIVe siècle.

MOINILLON (*ll* mll.) n. m. Jeune moine. ‖ Enfant consacré par ses parents dans un couvent de moines. ‖ Moine sans autorité.

MOINIOT (*ni-o* — rad. *moine*) n. m. Enfant de chœur. (Vieux.)

MOINOTIN n. m. Nom vulgaire des mésanges du groupe de la charbonnière. ‖ On dit aussi MOINETON, PETIT-MOINE, etc. V. MÉSANGE.

MOINS (*moin* — du lat. *minus*, même sens) adv. Pas autant en étendue : *Un chemin* MOINS *long qu'un autre;* ou en quantité : *Avoir* MOINS *d'argent que son voisin;* ou au point de vue du nombre : *Il y a encore* MOINS *de gens heureux que de gens riches;* ou au point de vue de l'intensité d'actions, de paroles ou de pensées : MOINS *on pense, plus on parle.* (Montesq.) ‖ En un sens qui n'est pas aussi vrai : *La jalousie est* MOINS *un défaut qu'une maladie de l'âme.*

— Loc. div. : *Moins que rien*, Excessivement, peu de chose. ‖ *Ne... pas moins*, Tout de même, aussi bien : *De bonnes choses, dites par un exalté, n'en sont* PAS MOINS *de bonnes choses.* ‖ *Pas de moins que*, Tout autant que, jusqu'au point de : *Tartarin ne parlait* PAS DE MOINS QUE *de tuer tous les lions.* ‖ *Qui plus, qui moins*, Les uns plus, les autres moins : *Nous avons tous nos peines,* QUI PLUS, QUI MOINS. ‖ *Moins que jamais*, Moins que dans toute autre circonstance. ‖ *Sur et tant moins on Sur l'et tant moins*, En déduction de ce qui doit être payé plus tard : *Je prends ceci* SUR L'ET TANT MOINS. (Mol.) (Vx.) ‖ *Il n'en sera ni plus ni moins*, Les choses ne seront point changées.

— Poétiq. *Non moins*, Autant :

Il est né violent *non moins* que magnanime.
VOLTAIRE.

— n. m. *Le moins*, La moindre chose, la chose inférieure en son genre : *Plaindre un malheureux, c'est* LE MOINS *qu'on puisse faire.* ‖ Situation inférieure, possession moindre : *Les hommes ne consentent pas à rentrer dans* LE MOINS. (Lacretelle aîné.) ‖ Moindre intensité en action, en effet : *Qui peut le plus fait souvent* LE MOINS.

— Elliipt. *C'est bien le moins*, C'est la moindre chose qu'on puisse faire, qui puisse arriver.

— Loc. div. *Le plus et le moins*, Discussions sur le nombre, la quantité : *Il n'est question partout que* DU PLUS ET DU MOINS. ‖ Fam. *Il y a du plus ou du moins*, Il y a quelque chose d'inexact ou d'inexpliqué. ‖ *Ne différer que du plus ou du moins*, Etre semblables par la nature, et ne différer que par la quantité ou l'intensité :

Tous les hommes sont fous et, malgré tous leurs soins,
Ne different entre eux *que du plus ou du moins.*
BOILEAU.

— PROV. : **Qui peut le plus, peut le moins**, Celui à qui ses forces, ses ressources, etc., permettent d'exécuter, de donner, etc., dans des proportions considérables, peut, à plus forte raison, donner, exécuter, etc., dans des proportions moindres.

— Loc. adv. *Le moins*, Au moindre degré, aussi peu que possible : *Il faut espérer* LE MOINS *ce qu'on désire le plus.* (Christine de Suède.) ‖ *A moins*, Pour un moindre prix : *Vous n'aurez pas ce livre* À MOINS. — Pour une moindre chose, une moindre raison, un moindre motif : *On s'effrayerait* À MOINS. ‖ *Au moins*, Pour le moins : *Qui veut manger l'amande* AU MOINS *doit casser le noyau.* (J. Janin.) — C'est aussi une manière de faire une recommandation pressante : *Je vous attends demain, n'y manquez pas,* AU MOINS. — On dit *Du moins* dans le même sens :

Enfants du même Dieu, vivons *du moins* en frères.
VOLTAIRE.

‖ *Non moins que*, Autant : *Un certain mauvais génie,* NON MOINS *rusé et trompeur* QUE *puissant.* (Desc.) ‖ *Au moins, Pour le moins, Tout au moins*, A tout le moins. — Au minimum : *Avoir* POUR LE MOINS *cent mille francs de rentes.* ‖ *Pas le moins du monde*, Nullement, à aucun degré. ‖ *De moins*, En déduction : *Vous auriez pu avoir ce cheval pour deux cents francs* DE MOINS. — De manque : *J'ai trouvé dans votre compte vingt-cinq francs* DE MOINS. ‖ *De moins en moins*, En diminuant graduellement : *On se marie* DE MOINS EN MOINS. (Michelet.) ‖ *Rien moins*, Rien à un aussi petit degré, rien aussi peu que cela : *Je ne songeais* À RIEN MOINS. (V. aux loc. conj.) ‖ *Rien de moins*, Rien au-dessous de cela, cela tout entier : *Je ne veux* RIEN DE MOINS.

— prép. Sans; avec diminution, soustraction de : 15 MOINS 8 *égale* 7. (V. la rubr. Algèbre.)

— Loc. prép. *A moins de* suivi d'un nom, Au-dessous de, à un prix moindre que : *Vous n'aurez pas cette maison* À MOINS DE *cent mille francs.* ‖ *A moins de* ou *que de* suivi d'un infinitif, Sans : À MOINS D'*être*, À MOINS QUE D'*être fou, on ne peut parler ainsi.* ‖ *Dans moins de, En moins de*, Dans un temps moindre que : *Achever sa besogne* EN MOINS, DANS MOINS *d'une heure.* ‖ *En moins de rien*, En très peu de temps.

— Loc. conj. *Rien moins que*, Cela moins que toute autre chose, point du tout cela : Mme *de Staël n'était* RIEN MOINS QUE *jolie* (elle n'était pas jolie du tout). Cela plus que toute autre chose, cela surtout ou avant tout, cela tout à fait : *Pour élever les enfants, il ne faut* RIEN MOINS QU'*une patience d'ange.* (On a dit et il vaudrait mieux dire RIEN DE MOINS dans ce dernier sens : *La Phèdre de Racine n'était* RIEN DE MOINS QU'*un chef-d'œuvre.* Marmontel.) Cette locution a l'avantage de faire disparaître une amphibologie résultant de ce que *rien moins que* a deux sens directement opposés.) ‖ *A moins que... ne* avec le subjonctif, Si... ne pas, avec l'indic. :

Un lièvre en son gîte songeait.
Car, que faire en un gîte *a moins que* l'on *ne* songe ?
LA FONTAINE.

(On disait autref., dans un sens analogue, À MOINS DE avec un nom : *La chose est visiblement impossible,* À MOINS DE *la pierre philosophale.*) [Volt.]

— Gramm. La locution conjonctive *à moins que* appelle *ne* devant le verbe suivant, même quand ce verbe a un sens plus affirmatif que négatif : *Il ne fera rien,* À MOINS QU'*il* NE *soit forcé d'agir.* Si, pourtant, ce verbe était modifié par quelque expression présentant à l'esprit l'idée d'une très petite quantité, *ne* cesserait d'être employé : *Un vers héroïque ne doit guère finir par un adverbe,* À MOINS QUE *cet adverbe se fasse* À PEINE *remarquer.* (Volt.)

Quand plusieurs sujets partiels sont unis par *moins que*, l'accord a lieu avec ce qui précède *moins : L'or,* MOINS QUE *les honneurs,* EST *le but que l'on poursuit sans cesse.*

Quand *au moins, du moins* sont placés au commencement d'une proposition, si le sujet est un pronom personnel, on le place souvent après le verbe; et, si c'est un autre mot, on le répète souvent par un pronom personnel placé après le verbe : AU MOINS *faut-il le laisser parler.*

— Algèbr. Tiret horizontal (—) indiquant une soustraction ou une quantité négative : *Il fallait un* PLUS, *vous avez mis un* MOINS. ‖ Quantité négative. (En ce sens, on supprime l'article) : PLUS *divisé ou multiplié par* MOINS *donne* MOINS; MOINS *divisé ou multiplié par* MOINS *donne* PLUS.

— Typogr. Tiret long que l'on emploie soit à séparer des phrases, soit à remplacer des mots inutiles à répéter.

MOINS-PERÇU n. m. Admin. milit. Ce qui est dû et n'a pas été reçu : *Il y a tant de* MOINS-PERÇU. ‖ Pl. *Des* MOINS-PERÇUS.

MOINS-VALUE n. f. Diminution de valeur, perte de valeur : *La* MOINS-VALUE *d'une propriété, d'une marchandise.* ‖ Pl. *Des* MOINS-VALUES.

MOIRA n. m. Genre d'oursins, de la famille des spatangidés, tribu des brissinés, comprenant plusieurs espèces des mers chaudes. (*Le moira atropos* habite l'océan Indien.)

MOIRAGE (*raj*) n. m. Techn. Action de moirer : MOIRAGE *des étoffes, du fer-blanc, du zinc*, etc. ‖ Effet particulier consistant en un reflet ondulé, produit par une étoffe moirée. ‖ Effet produit par le fer-blanc ou le zinc moirés.

— ENCYCL. On emploie, pour obtenir le *moirage* des étoffes, des calandres spéciales ou gros cylindres creux intérieurement et chauffés, qui écrasent le grain des étoffes de laine, de coton ou de lin, et qui leur communiquent une apparence ondée et chatoyante, qui a reçu les noms de *moirage français* ou *moirage rond*, pour le différencier de la *moire antique*. Les cylindres employés sont en cuivre, en bronze ou en papier, et reçoivent sur toute leur surface extérieure une gravure plus ou moins prononcée, suivant le résultat que l'on veut obtenir. Pour le moiré, on fait le plus souvent une gravure peu profonde, composée en général d'une suite de traits en hélice, tracés dans une seule direction, et que l'on affaiblit dans certaines parties.

Le moirage du fer-blanc s'obtient en décapant la feuille à moirer dans un bain d'acide azotique. L'attaque de l'étain par l'acide se faisant irrégulièrement, il en résulte sur la surface du fer-blanc des sortes d'arborescences du plus bel effet. Le moirage du zinc se fait au bain galvanoplastique, qui dépose une couche peu régulière de zinc métallique sur la feuille de tôle de fer plongée dans ce bain.

Le moirage du papier se fait comme celui des étoffes.

Moirans (*ran*), comm. de l'Isère, arrond. et à 31 kilom. de Saint-Marcellin, sur la Morge, affluent de l'Isère; 3.253 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Papeterie, metiers à soie, fabriques de pressoirs. Château de la Renaissance.

Moirans (*ran*), ch.-l. de canton du Jura, arrond. et à 22 kilom. de Saint Claude, à 3 kilom. de l'Ain; 1.301 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Marbre, minerai de fer. Fromages façon Gruyère; tabletterie. — Le canton a 17 comm. et 4.930 hab.

moire (de l'angl. *mohair*, même sens) n. f. Etoffe à reflet changeant et ondulé, que l'on obtient en écrasant le grain des étoffes avec une sorte de calandre. ‖ Ce reflet lui-même. ‖ *Moire tabisée*, Gros de Tours ondé comme le tabis. ‖ *Moire antique*, Etoffe moirée à grandes ondes. ‖ *Moire métallique*, Effet de lumière analogue à la moire des étoffes que l'on obtient sur le fer blanc et le zinc. V. moirage.

— Par anal. Effets de lumière, analogues à ceux que produisent les moires : *Je regarde se décomposer et se recomposer sur les vagues les sombres* moires *de la nuit.* (V. Hugo.)

moire n. m. Nom vulgaire du chèvrefeuille.

moirer v. a. Préparer à la calandre ou au cylindre, en parlant d'une étoffe dont on veut faire de la moire. ‖ Produire des moirages sur le fer-blanc ou le zinc.

— Par anal. Donner l'apparence de la moire à : *Un soleil étincelant* moirait *la mer de rubans de feu.* (Lamart.)

Moiré, ée part. pass. du v. Moirer.

— Substantiv. n. m. Effet de la moire : *Le* moiré *d'une étoffe.* ‖ *Moiré métallique*, Fer-blanc ou zinc auquel on a donné par le moirage une apparence chatoyante.

Se moirer, v. pr. Etre moiré : *Toutes les étoffes ne peuvent pas* se moirer.

Moires (du gr. *Moirai*, même sens) n. f. pl. Myth. gr. Divinités du destin. (V. destin.) — *Une* Moire.

moireur n. m. Techn. Ouvrier qui moire des étoffes, du papier, des métaux.

moirure n. f. Effet de moire : *Les* moirures *scintillantes du fleuve.* (Paul Adam.)

mois (*moi* — du lat. *mensis*, même sens) n. m. Chacune des douze divisions actuelles de l'année solaire. ‖ Se dit absolument de celle de ces parties de l'année qui est actuellement commencée : *Je l'attends vers le milieu du* mois. ‖ *Mois astronomique* ou *naturel*, Mois qui serait calculé sur la durée de la révolution terrestre ou lunaire. ‖ *Mois civil* ou *commun*, Espace de temps adopté par l'usage comme une des divisions de l'année : *Les* mois civils *sont inégaux entre eux.* ‖ *Mois solaire*, Espace de temps employé par le soleil pour parcourir un douzième de son orbite. ‖ *Mois solaire vrai*, Espace de temps inégal employé par le soleil pour parcourir un des signes du zodiaque. ‖ *Mois lunaire anomalistique*, Espace de temps qui s'écoule entre deux passages consécutifs de la lune à son apogée. ‖ *Mois lunaire draconitique, draconitique* ou *Mois de latitude*, Espace de temps qui s'écoule entre deux passages consécutifs de la lune à l'un de ses nœuds. ‖ *Mois lunaire périodique*, Espace de temps que la lune met à revenir au premier signe du zodiaque. ‖ *Mois lunaire synodique* ou simplem. *Mois lunaire*, Intervalle de temps qui s'écoule entre deux nouvelles lunes. ‖ *Mois embolismique* ou *intercalaire*, Mois qu'on ajoutait aux douze mois lunaires tous les trois ans, pour ramener l'accord de l'année lunaire avec l'année solaire. ‖ *Mois caves*, Mois athéniens de vingt-neuf jours. ‖ *Mois pleins*, Mois athéniens de trente jours. ‖ *Mois sacrés*, Nom donné par les mahométans aux mois de Redjeb, Zilkaadé, Zilhidjé et Moharrem, pendant lesquels il n'est pas permis de faire la guerre. ‖ *Mois entrant*, Nom donné dans les anciennes chartes aux seize premiers jours d'un mois de trente et un jours et aux quinze premiers d'un mois de trente. ‖ *Mois sortant*, Nom donné dans les anciennes chartes aux quinze derniers jours du mois. ‖ *Mois du purgatoire*, Ancien nom du mois de février, en souvenir des purifications qui avaient lieu chez les Romains pendant ce mois. ‖ *Grand mois*, Ancien nom du mois de juin, à cause de la longueur de ses jours.

— Espace de temps qui s'écoule depuis une date quelconque d'un mois jusqu'à la date correspondante du mois suivant : *Obtenir deux* mois *de congé.*

— Prix convenu pour un mois de travail exécuté, d'office rempli : *Toucher son* mois.

— Menstrues : *Avoir ses* mois.

— Loc. div. : *Mois de nourrice*, Salaire d'une nourrice. (Temps qu'un enfant reste confié à une nourrice.) *Oublier les mois de nourrice*, Se rajeunir. ‖ *Etre dans son premier, son deuxième mois*, Etre entré dans le premier, le deuxième mois de sa grossesse. ‖ Fam. *Indisposition de neuf mois*, Grossesse.

— Comm. *Quatre mois de septembre*, Les quatre mois qui, commençant avec le 1er septembre, prennent fin le 31 décembre. ‖ *Billet à n mois d'échéance*, et, elliptiq., *à n mois*, Billet dont l'échéance arrive dans *n* mois : *Souscrire un billet à trois* mois. ‖ *Louer au mois*, A raison de tant par mois.

— Dr. *Mois légal*, Délai de trente jours. ‖ *Clause des six mois*, Clause d'un bail, permettant de l'annuler en donnant congé six mois auparavant.

— Dr. can. *Mois des gradués*, Mois pendant lesquels certains bénéfices vacants étaient affectés aux gradués (janvier, avril, juillet et octobre). ‖ *Mois de rigueur* (janvier et juillet), pendant lesquels le collateur ecclésiastique devait conférer au plus ancien des gradués insinués le bénéfice vacant. ‖ *Mois de faveur* (avril et octobre), pendant lesquels le patron était libre de choisir parmi les gradués insinués. *Mois du pape*, Mois pendant lesquels le pape conférait les bénéfices dans les pays d'obédience.

— Hist. *Mois romains*, Impôt extraordinaire levé dans l'empire romain, ainsi nommé parce que l'Etat fournissait au nouvel empereur des subsides pour se rendre à Rome. ‖ *Mois de campagne*, Mois de quarante-cinq jours pour les troupes.

— Mar. *Mois de table*, Traitement alloué à un officier pour sa nourriture pendant un mois.

— Prov. **On a tous les ans douze mois**, On vieillit bon gré mal gré. **Février, le plus court des mois, est de tous le pire à la fois**, Allusion aux grands froids qui arrivent souvent en février.

— Encycl. Astron. Dans la plus haute antiquité, le *mois* correspondait à la lunaison, mais cette origine logique ne tarda pas à devenir incommode, et le mois fut entièrement dénaturé comme unité de temps. La coutume s'en mêla et fit entrer dans cette notion l'arbitraire le plus absolu, de sorte qu'elle ne correspond plus à rien aujourd'hui. Certains noms mêmes de quantièmes sont inexactement repartis, malgré une classification plus logique que la Révolution tenta, mais en vain, d'introduire à nouveau. C'est à Jules César qu'il faut faire remonter la coutume d'adjoindre un 29e jour au mois de février; d'ailleurs, les noms des mois du calendrier julien sont encore en usage. La réforme en calendrier grégorien remonte à Henri III, et le dimanche 9 décembre 1582 julien fut immédiatement suivi du lundi 20 décembre 1582 grégorien — réforme adoptée successivement par la majorité des Etats européens, sauf les Russes, Grecs et chrétiens d'Orient — l'avance est maintenant de 12 jours.

Il y a 12 mois dans l'année : 7 de 31 jours, 4 de 30 jours et 1 de 28 ou 29 jours.

Voici un moyen facile de les distinguer : il suffit de nommer successivement les douze mois, en les faisant correspondre aux creux et aux bosses que forme, sur le dos d'une main fermée, la naissance des doigts. Les mois correspondant aux bosses ont tous 31 jours, ceux correspondant aux creux en ont 30 (28 ou 29 pour février).

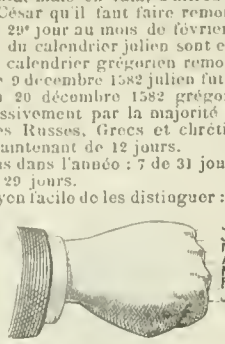

Dans le calendrier républicain, il existait 12 mois de 30 jours, chacun composé de 3 décades, et 5 ou 6 jours complémentaires; ces mois sont :

Vendémiaire	Nivôse	Germinal	Messidor
Brumaire	Pluviôse	Floréal	Thermidor
Frimaire	Ventôse	Prairial	Fructidor.

en commençant au 22 septembre 1792, équinoxe d'automne et fondation de la République. Ce calendrier fut en usage jusqu'au 1er janvier 1806. V. calendrier.

L'année égyptienne, reprise par les Coptes, est une année vague, de 365 jours : 12 mois de 30 jours et 5 jours complémentaires dits *épagomènes*. Les mois ont pour noms :

Tut	Koyhak	Barmhat	Bawne
Bobeh	Tubeh	Barmudeh	Abib
Hatur	Amchir	Bachoues	Mesori.

L'année grecque, avec les différentes corrections qui lui furent successivement apportées par les changements de cycles et par l'insertion d'un mois intercalaire, se présente de telle sorte qu'il est difficile de faire coïncider les mois grecs et les nôtres; la différence en plus ou en moins atteint quelquefois près de 30 jours; chaque mois commençait ou était censé commencer avec la lune. Voici, approximativement, la concordance des mois grecs avec les nôtres. V. année, cycle.

Hécatombéon	(30 jours)	.....	Juillet
Métagitnion	(29 —)	.....	Août
Boédromion	(30 —)	.....	Septembre
Mæmactérion	(29 —)	.....	Octobre
Pyanepsion	(30 —)	.....	Novembre
Posidéon	(29 —)	.....	Décembre
Posidéon II	(30 —) [intercalaire].		Décembre Janvier
Gamélion	(30 —)	.....	Janvier
Anthestérion	(29 —)	.....	Février
Elaphébolion	(30 —)	.....	Mars
Munychion	(29 —)	.....	Avril
Thargélion	(30 —)	.....	Mai
Scirophorion	(29 —)	.....	Juin.

L'année romaine, comme la nôtre, était composée de 12 mois, comprenant 365 jours. V. année.

Voici les noms de ces 12 mois :

Januarius	Janvier	Julius ou Quintilis	Juillet
Februarius	Février	Augustus ou Sextilis	Août
Martius	Mars	September	Septembre
Aprilis	Avril	October	Octobre
Maius	Mai	November	Novembre
Junius	Juin	December	Décembre.

Les mois étaient divisés en trois fractions : les *calendes*, les *ides* et les *nones*. V. ces mots.

L'année musulmane est encore lunaire, de 354 ou 355 jours; les 12 mois, lunaires, ont alternativement 30 et 29 jours, sauf Dzon'l-hedjeh, qui aura 30 jours les années *abondantes;* ce sont :

Moharem	Rébi 2e	Redjeb	Schonal
Safar	Djoumada 1er	Schaaban	Dzou'l-cadah
Rébi 1er	Djoumada 2e	Ramadan	Dzou'l-hidjdjah.

Les mois israélites sont encore lunaires, de 29 ou 30 jours; l'année renferme 12 ou 13 mois qui s'appellent :

Tisseri	Tébeth	Véadar	Sivan
Hesvan	Schebat	Nissau	Tamouz
Kisler	Adar	Iyar	Ab
			Elloul.

C'est le véadar qui n'existe pas quand l'année est *commune* (non *embolismique*).

Dans le calendrier chinois, luni-solaire et renfermant des cycles, l'année renferme encore 12 ou 13 lunaisons, ou mois, de 29 (*sjao*, petits) ou 30 (*ta*, grands) jours. Les mois n'ont d'autre nom, ici, que leur numéro d'ordre.

— Iconogr. Les artistes représentent les différents *mois* de l'année par des compositions retraçant les diverses occupations auxquelles se livrent, pendant ces mois-là, les habitants des campagnes ou des villes. Le Louvre possède en ce genre les émaux de P. Raymond. Au musée de Madrid, douze tableaux, dans la manière de Martin de Vos, représentent les mois par des sujets mythologiques et les figures du zodiaque. Le Louvre a quatre tableaux, peints par Patel le fils en 1699, et qui représentent les mois de janvier, avril, août et septembre. Le Brun a fourni des cartons de tentures exécutées aux Gobelins sur les mois.

Adrien Collaert a gravé, d'après Hans Bol, une suite de douze paysages animés par des épisodes de la vie du Christ et ayant trait aux douze mois de l'année. Parmi d'autres suites d'estampes représentant les mois, nous citerons celles qu'ont gravées Jobst Amman (xvie s.), Jean Audran (d'après Claude Audran), P. Nolpe (d'après Pieter Potter), Bartolozzi (d'après Gius. Zucchi), Hans-Sebald Beham (xvie s.), J. Berain, Karl Van Bockel (d'après J. Salader), Nicolas Bonnart, W. Hollar (d'après J. Van der Velde), Egidius Sadeler (d'après Paul Bril), Franz Brun 1559, Etienne de Laune, Gaspard Luyken, C. Meyer, G. Kilian, W. Kilian, J. Janson, Frédéric Bloemaert (d'après Abraham Bloemaert), H. Hondius le jeune, A. Stork et J. Matham (d'après J. Wildens), J.-Sob. Muller, Mme Benoist, etc. Les peintures de Cabanel, représentant les douze mois, ornaient l'ancien Hôtel de ville de Paris.

Mois (les), poème descriptif en douze chants, par Roucher, publié en 1779 sous l'invocation de Turgot. Cet ouvrage, venu après les *Saisons* de Saint-Lambert et la traduction des *Géorgiques* de Delille, appartient à cette veine un peu incolore de poésie de la nature qui coula en France dans la seconde partie du xviiie siècle, et dont la source vive se trouve en Angleterre dans les poèmes de Thomson et de Cooper. L'œuvre est froide et conventionnelle, mais renferme quelques bons vers pleins de fraîcheur.

Moïs, nom donné par les Annamites à l'ensemble des populations des montagnes de l'Indo-Chine, que les Siamois appellent *Khâs*, et les Cambodgiens *Penongs*. Encore fort nombreux, les Moïs s'avancent du 11e degré de lat. N. jusqu'au 22e degré de lat. N. Leur type n'est pas absolument homogène; néanmoins, la plupart d'entre eux présentent les caractères des Indonésiens, avec, cependant, une taille qui atteint à peine 1m,60 en moyenne. D'un caractère doux et craintif, les Moïs font un peu d'agriculture par des procédés primitifs. Quelques tribus du Nord sont assez industrieuses : les unes travaillent le fer, les autres tissent des étoffes de soie ou de coton, d'autres font de la poterie, de la vannerie, des filets, etc. Ils sont généralement monogames.

Moisdon-la-rivière (*moi*), ch.-l. de cant. du dép. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 11 kilom. de Châteaubriant, près du *Don*; 2.541 hab. Ardoises. Moulins; cidre. — Le canton a 5 comm. et 9.199 hab.

moise (du lat. *mensa*, planche) n. f. Constr. Nom donné à des pièces de bois équarris rectangulairement, assemblées, au moyen de boulons, sur d'autres pièces pour les maintenir ou les décharger. ‖ Ensemble de l'assemblage. ‖ *Moise de décharge*, Moise posée obliquement pour supporter un poinçon. ‖ *Moise de tête*, Moise posée obliquement sur la tête des pieux d'une digue. ‖ Nom donné à des tirants en fer jouant un rôle analogue à celui des pièces de bois.

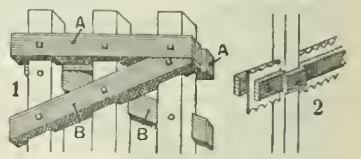

Moise (constr.) : 1. Moises de bois; A, droites; B, obliques et croisées. — 2. Moises pour la serrurerie.

— Mar. Traverses des machines à mâter. ‖ Traverses de renfort d'un batardeau.

— Techn. Long crochet de fer, dont on se sert pour mettre les glaces ou autres pièces analogues dans le four, ou pour les retirer. ‖ Bourrelet conservé au milieu d'un corps de pompe en cuivre pour recevoir un collier de fer. ‖ *Moise d'ordon*, Organe qui maintient la principale pièce d'un ordon.


Moïse.

Moïse (par analogie avec la corbeille dans laquelle *Moïse* fut exposé sur le Nil) n. m. Petite corbeille capitonnée, garnie de mousseline et de dentelle et servant de couchette aux enfants nouveau-nés.

Moïse (en hébr. *Mosché*), législateur des Hébreux et fondateur de la nationalité israélite, né en Égypte vers l'an 1500 av. J.-C., mort sur le mont Nébo vers 1380. Voici le résumé de son histoire, d'après les textes bibliques. Le pharaon (probablement Ramsès II) avait ordonné la mort de tous les enfants mâles des Hébreux, captifs en Égypte. Exposé sur le Nil, dans une nacelle de papyrus, Moïse fut recueilli et sauvé par une des filles du roi, Thermuthis. De là vint son nom qui, en égyptien, signifie *sauvé des eaux*. A la cour, il apprit les arts et les sciences; mais, ayant tué un Égyptien qui maltraitait un Hébreu, il s'enfuit au pays de Madian, dans la péninsule du Sinaï. Il y épousa Séphora, fille de Jéthro, prêtre et cheik des Madianites, et en eut deux fils, Gerson et Eliézer. Il avait atteint l'âge de quatre-vingts ans lorsque Dieu lui apparut au pied du mont Horeb, dans la vision du buisson ardent, et le chargea d'arracher les Hébreux au joug des Égyptiens; il lui donna pour auxiliaire son frère Aaron. Tous deux, de retour en Égypte, se présentèrent devant le pharaon (qui paraît avoir été Menephtah, fils de Ramsès), et lui demandèrent l'autorisation d'emmener le peuple hébreu dans le pays de Chanaan. Irrité, le pharaon répondit en aggravant encore les charges qui pesaient sur les fils d'Israël. Moïse frappa alors l'Égypte des dix plaies miraculeuses, dont la dernière, la mort de tous les premiers-nés, vainquit la résistance du roi. Le peuple hébreu se mit en marche, sous la conduite de son chef. Un miracle lui permit de franchir, à pied sec, le lit de la mer Rouge, tandis que les eaux, se refermant derrière lui, engloutissaient l'armée égyptienne envoyée par le roi, qui avait regretté sa première décision. Alors commença dans le désert une longue marche de quarante années vers la Terre promise, pendant laquelle Moïse servit perpétuellement d'intermédiaire entre Dieu et son peuple. Il donna aux Hébreux, au pied du mont Sinaï, le *Décalogue*, et, plus tard, la législation qui devait les régir pendant quinze siècles (v. mosaïsme); il pourvut à leurs besoins matériels au milieu du désert, comprima leurs révoltes, construisit le tabernacle, sacra son frère Aaron grand prêtre, et vona au service de Dieu la tribu de Lévi, à laquelle il appartenait lui-même. En même temps, il conservait, au jour le jour, le souvenir des visions que Dieu lui accordait, il écrivait l'histoire des âges antiques, le texte de ses lois et le récit des événements qui s'accomplissaient sous ses yeux. Ainsi furent composés les cinq livres du *Pentateuque*. Moïse mourut sur le mont Nébo, les yeux fixés sur la Terre promise, après avoir choisi pour successeur Josué, qui allait achever son œuvre. Législateur, prophète, poète, historien, pasteur d'hommes, Moïse est une des plus grandes figures de l'histoire. Sa renommée remplit l'Orient : les Arabes le vénèrent presque autant que les Juifs. L'Église catholique a placé ses livres dans le canon des Écritures inspirées, et elle le considère lui-même comme une des plus frappantes figures du Messie, dont il annonça l'avènement dans une prophétie célèbre.

— ALLUS. LITTÉR. Différentes circonstances de la vie de Moïse sont devenues la source de nombreuses allusions : 1° **Moïse sauvé des eaux.** — 2° **Moïse priant pendant le combat.** Voici le fait auquel cette allusion se réfère : les Hébreux étaient attaqués par les Amalécites. Moïse dit à Josué : « Choisis des guerriers, et combats. » Et lui-même, accompagné d'Aaron et de Hur, monta sur une colline. Tant qu'il priait le Seigneur, les bras élevés vers le ciel, Israël était victorieux ; dès qu'il les abaissait, Amalec avait l'avantage. Pour assurer la victoire, Aaron et Hur soutinrent les mains de Moïse jusqu'au coucher du soleil, et les Amalécites furent vaincus. — 3° **Moïse mourant en vue de la Terre promise.**

— Iconogr. La mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, à Rome (ve s.), représente les principaux épisodes de l'histoire de *Moïse*. Celle-ci a été peinte à fresque par Benozzo Gozzoli au Campo-Santo de Pise, Luca Signorelli et Botticelli (Sixtine), par Pierino del Vaga et Raphaël del Colle (Loges). Le sujet de *Moïse exposé sur le Nil* a inspiré à Poussin une de ses plus belles compositions et à Paul Delaroche un tableau qu'a popularisé le burin d'Henriquel-Dupont. Il a été peint, en outre, par Van Dyck, P. Patel (Louvre), etc.

La scène de *Moïse sauvé des eaux* a été sculptée en bas-relief par Fra Damiano de Bergame, sur la porte du chœur de l'église des Bénédictins, à Pérouse. Elle a été peinte par Ansiaux (1829) au grand Trianon, Bonifazio Bembi (Dresde), Paul Bril, le Giorgione (Florence, E. Le Sueur (au musée de l'Ermitage), Bern. Luti (Offices), Nicolas Poussin (Louvre, Rembrandt, Salvator Rosa, Decamps, Paul Delaroche, le Tintoret (Madrid), Véronèse (Dijon), Van der Werff (Louvre), etc. Le même sujet a été sculpté par H. de Triqueti, bas-relief; Allasseur, groupe en marbre, etc. — *Moïse enfant foulant aux pieds la couronne de pharaon* a été peint par Poussin (Louvre). — *Moïse enfant soumis à l'épreuve des charbons ardents* a été peint par le Giorgino et par Poussin. — *Moïse défendant les filles de Jéthro* a été peint par J. Bol, Cire Ferri, Ch. Le Brun, N. Poussin, le Rosso (Offices). Deux tableaux de Ch. Le Brun (musée de Modène) représentent, l'un *Moïse chassant les pasteurs de la fontaine*, l'autre *Moïse épousant Séphora*. Patel a peint *Moïse enterrant dans le sable l'Egyptien qu'il avait tué* (Louvre). Le Louvre possède un tableau de Poussin, *Moïse changeant en serpent la verge d'Aaron*. Cabanel a peint la *Mort de Moïse*. — *Moïse recevant les Tables de la loi* a été représenté sur les monuments, par l'art chrétien primitif, par G. Brandi (Dresde), L. Busiuck, Ph. de Champagne, H. de Hess (église de Tous-les-Saints à Munich), Fr. Van Hulsen, Valentin Belvédère), Claude Vignon, etc. — *Moïse brisant les Tables de la loi* a été peint par le Bronzino (Dresde), le Parmesan, Rembrandt, J.-E. Steinlé et représenté, d'après un dessin de Baccafumi, sur le pavé de la cathédrale de Sienne.



Moïse, d'après Michel-Ange.

Une œuvre immortelle est le *Moïse* de Michel-Ange, placé dans l'église Santo-Pietro-in-Vincoli, à Rome, et qui était une des quarante statues projetées par le maître pour le tombeau du pape Jules II.

Moïse sauvé, poème ou idylle héroïque, par Saint-Amant (1653). — Cet ouvrage, que Chapelain louait beaucoup comme « peinture parlante », est surtout connu par les vers de Boileau (*Art poétique*, ch. III, à propos de la poésie épique) : *N'imitez pas ce fou*, etc. Le sujet du poème est l'exposition et la découverte du berceau de Moïse. L'auteur présente en récit ou en songe les principaux tableaux de l'histoire des Hébreux ou de la vie de Moïse. La plus connue de ces peintures est le célèbre passage de la mer Rouge. Le poète décrit les eaux partagées en deux de chaque côté et solides comme des murs de cristal, et couronne le tout par ce vers souvent cité :

Les poissons, ébahis, les regardent passer.

Th. Gautier, qui a analysé le poème dans ses *Grotesques*, y a relevé des beautés de détail et des vers bien frappés.

Moïse, opéra en quatre actes, paroles de Balocchi et de Jouy, musique de Rossini (Opéra, 1827). — C'était l'adaptation française, avec certaines additions, de *Mosé in Egitto*, que le compositeur avait donné au théâtre San-Carlo de Naples en 1818. Parmi les morceaux qui ne figuraient pas dans la version italienne, il faut citer le chœur d'introduction : *Dieu puissant !* le chœur sans accompagnement qui le suit : *Dieu de la paix, Dieu de la guerre*, la marche et le chœur : *Reine des cieux et de la terre*, les airs de ballet et l'admirable finale du troisième acte, enfin le bel air de soprano du quatrième : *Quelle horrible destinée !* Le *Moïse* français, supérieur au *Mosé* italien, parut à Milan, en 1835.

Moïse de Khoren, historien arménien, né à Khoren (prov. de Daron) vers 407, mort en 492. Il fut le secrétaire du patriarche Isaac, qui l'envoya, en 434, compléter ses études à Edesse, à Jérusalem, Alexandrie, Athènes, Rome et Constantinople. De retour en Arménie en 442, il fut successivement juge dans le palais du patriarche Joseph Ier, chancelier du bagratide Isaac et archevêque de Pakrévant en 458. Il termina la traduction arménienne de la Bible des Septante ; il est surtout connu comme auteur d'une *Histoire d'Arménie*, qui traite de l'histoire depuis Haïk, l'éponyme de race arménienne, jusqu'à la mort de Mesrob (440). Moïse de Khoren a composé également des hymnes, un traité de rhétorique, etc.

MOISEMENT n. m. Constr. Syn. de MOISE.

MOISER v. a. Assurer une charpente avec des moises.

MOÏSIAQUE (*zi-ak'*) adj. Qui appartient ou a rapport à Moïse : *Livres* MOÏSIAQUES. *Temps* MOÏSIAQUES.

MOISIR (du lat. pop. *mucire*, même sens) v. a. Couvrir de végétations cryptogamiques qui altèrent la substance : *La pluie persistante* MOISIT *les raisins.*



Moïse sauvé des eaux, d'après Poussin.

— v. n. Devenir moisi : *Pâté qui commence à* MOISIR — Fig. et fam. *Moisir quelque part*, Y rester longtemps, oublié, délaissé, négligé.

Moisi, ie part. pass. du v. Moisir.

— Fig. Qui a perdu son autorité, son prix : *Des parche-mins* MOISIS. ‖ Fam. *Avoir des écus moisis*, Avoir de l'argent caché.

— Écon. rur. Se dit des vaches qui sont de couleurs mélangées, noire et blanche.

— n. m. Moisissure : *Ôter le* MOISI *des confitures.* ‖ *Sentir le moisi*, Avoir l'odeur des choses moisies. — Au fig. Avoir perdu sa force, sa valeur.

— Œnol. *Goût de moisi.* Altération du vin, qui peut provenir de la vendange ou des vases vinaires. (Dans le premier cas, le raisin récolté tard et dans une période humide a introduit dans la cuve une végétation de moisissures. Dans le second, les fûts mal nettoyés ont conservé des végétations cryptogamiques, qui se développent dans le vin. Quelle que soit la cause, il faut essayer des collages et des soutirages, et, si ces moyens ne donnent pas de résultat, additionner le vin altéré de 250 gr. d'huile d'olive par hectolitre, fouetter le mélange de temps en temps pendant huit jours et soutirer ; mais les vins ainsi traités perdent toujours un peu de leur bouquet.)

Se *moisir*, v. pr. Devenir moisi.

— Fig. et fam. Rester inutile, inactif, improductif.

— SYN. **Moisir, chancir.** V. CHANCIR.

MOISISSURE (*zi-sur'* — rad. *moisir*) n. f. Nom vulgaire des productions cryptogamiques qui se développent sur les matières organiques en décomposition.

— ENCYCL. Bot. Les *moisissures* sont des champignons appartenant à diverses familles : *mucorinées, péronospores*, etc., dont on a formé un groupe spécial, dit des « hyphomycètes ». Ces cryptogames, étudiées au microscope, apparaissent comme formées de nombreux filaments minces et enchevêtrés. La partie qui plonge dans le milieu nutritif constitue le thalle (ou mycelium), qui peut revêtir des formes très diverses. Lorsqu'il a acquis une certaine vigueur, ce thalle émet des organes reproducteurs ; ce sont les filaments aériens, simples ou ramifiés, qui se termineront soit par un sporange (cellule mère d'où sortiront de nombreuses spores), soit par une spore unique (conidie). Arrivée à maturité, cette spore se détachera, et, rencontrant un terrain favorable à son développement, donnera lieu à d'autres végétations.

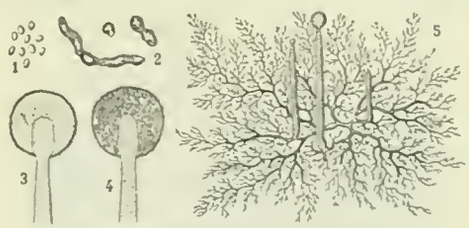

Type de moisissure (*mucor mucedo*), très grossi : 1. Spores ; 2. Germination des spores ; 3. Séparation du sporange et du rameau sporangifère ; 4. Formation des spores dans l'intérieur du sporange ; 5. Thalle rameux, portant des branches sporangifères.

D'ordinaire, les moisissures se présentent sous forme de taches blanches ou diversement colorées ; quelques-unes sont très communes (mucor moisissure, aspergillo glauque, pénicille, rhizope noir) sur les vieux cuirs et le pain laissés à l'humidité, les fruits mûrs, les confitures et sirops ; elles jouent le principal rôle dans les transformations successives que subissent les fromages. Mais, si elles apparaissent le plus souvent sur des matières organiques dépourvues de vie, les moisissures peuvent aussi se développer sur des végétaux ou des animaux vivants : tels le mildiou et l'oïdium de la vigne, le péronospora de la pomme de terre, le meunier de la laitue, de l'artichaut, du cardon, etc., les mucors et aspergilles que l'on rencontre sur les muqueuses des bronches de certains animaux et de l'homme même ; elles peuvent souvent aussi être parasites d'autres moisissures (piptocéphale, chétocladion, etc.). Ces végétations jouent un rôle très important dans les fermentations, brûlant les matières hydrocarbonées à la surface desquelles elles se sont développées. Établies sur des matières sucrées ou amylacées, elles les détruisent, les décomposant en eau, acides carbonique, succinique, oxalique et autres produits accessoires, et leur *modus vivendi* est particulièrement intéressant dans ce cas : de simples moisissures, elles peuvent, par immersion, devenir ferments et produire la fermentation alcoolique ; mais une faible quantité d'alcool suffit à arrêter l'action de ces ferments, qui regagnent alors la surface, redeviennent moisissures et reprennent leur forme et leur fonction primitives. V. CHAMPIGNON.

MOISLAINS, comm. de la Somme, arrond. et à 8 kilom. de Péronne, sur la Tortille ; 1.477 hab. Église du XVe siècle.

MOISON (du lat. *messis*, moisson) n. f. Dr. anc. Quantité déterminée de grain due au roi ou au seigneur. ‖ Espèce de métayage par lequel le fermier devait au bailleur la moitié du profit des bestiaux et une quantité fixe de grain.

— Métrol. Ancienne mesure de longueur. ‖ *Moison des étoffes*, Longueur des pièces fixée par les règlements.

MOISONIER (*ni-é* — rad. *moison*) n. m. Métayer. Vx.)

MOISSAC, ch.-l. d'arrond. de Tarn-et-Garonne, à 20 kilom. de Montauban, sur le Tarn, un peu en amont de son confluent avec la Garonne ; 8.769 hab. Cb. de f. Midi. Église de Saint-Pierre, attenant à un cloître ogival du XIIe siècle, dont le portail, orné de magnifiques sculptures, est un des monuments les plus remarquables de l'architecture intermédiaire entre l'art roman et l'art ogival. Pépinières et minoteries. Commerce de bestiaux, de céréales, de volailles, de vins, de chasselas.



Armes de Moissac.

La ville s'est formée autour d'un monastère établi par saint Amant, sous le règne de Dagobert, et affiliée, au XIe siècle, à l'ordre de Cluny. Elle obtint, au XIIe siècle, une charte communale, et fut occupée pendant la guerre de Cent ans par les Anglais. — L'arrondissement a 6 cant., 50 comm. et 45.515 hab. ; le canton 7 comm. et 12.920 hab.

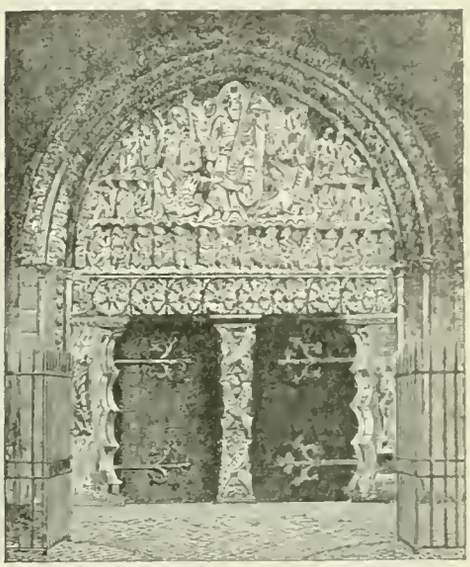

Portail de l'église Saint-Pierre, à Moissac.

MOISSAN (Henri), chimiste français, né à Paris en 1852. Reçu docteur ès sciences en 1885 avec une belle thèse sur la *Série du cyanogène* (1885), et agrégé des écoles supérieures de pharmacie, il a été nommé professeur de toxicologie à l'École de pharmacie de Paris en 1886, enfin professeur à la Sorbonne. Il a réussi le premier à isoler nettement le fluor. Membre de l'Académie de médecine (1888) et de l'Académie des sciences (1891), Moissan fit, en 1893, d'intéressantes études sur les diamants naturels, et réussit à fabriquer artificiellement des cristaux microscopiques de diamant. Il avait, à cet effet, perfectionné le *four électrique*. Il a publié : *le Fluor* (1885, dans l'« Encyclopédie chimique » de Fremy), et *Recherches sur l'isolement du fluor* (1888) ; *le Nickel*, avec Ouvrard (1896) ; *le Four électrique* (1897) ; *le Fluor et ses composés* (1900).



Moissan.

MOISSAT, comm. du Puy-de-Dôme, cant. de Vertaizon, arrond. et à 25 kilom. E. de Clermont, à 6 kilom. de l'Allier, au-dessus d'un affluent du Litroux ; 1.194 hab.

MOISSELAS (*la*) n. m. Archéol. Architraves de sapin recevant les lattons qui soutenaient le plancher des rambades à bord des galères anciennes.

MOISSINE (*moi-sin'* — orig. inconn.) n. f. Bout de sarment que l'on cueille avec la grappe quand on veut conserver celle-ci longtemps fraîche.

MOISSON (*moi-son* — du lat. *messis*, même sens) n. f. Récolte des blés et des autres céréales : *Faire la* MOISSON. ‖ Ce qui est récolté : *Rentrer la* MOISSON. ‖ Époque de la récolte : *La* MOISSON *approche.*

— Dr. anc. *Loi de moisson* ou *d'août*, Droit de publier le ban de la moisson ou de vendre du vin en détail, à l'exclusion de toute autre personne, pendant le mois d'août.

— Fig. Action de recueillir quelque chose en grande quantité ; ensemble de choses recueillies : *Faire une belle* MOISSON *de gloire, de bravos.* ‖ Spécialem., en style biblique, Les bonnes œuvres.

— Poétiq. Année :

Ah ! pourquoi n'ai-je encor vu que douze *moissons* !
CRÉBILLON.

‖ Réunion d'objets nombreux et serrés comme les épis :

Partout les javelots, les lances et les traits
D'une horrible *moisson* hérissent nos guérets.
DELILLE.

— *Or des moissons*, Couleur jaune des blés mûrs.

— Loc. PROV. : **Il ne faut pas jeter la faux en la moisson d'autrui,** Il ne faut pas prendre ce qui ne vous appartient pas, vous mêler de ce qui ne vous regarde pas.

— Myth. gr. *Déesse des moissons,* Déméter chez les Grecs, Cérès chez les Romains.

— ENCYCL. Agric. L'époque de la *moisson* varie suivant les climats, la température de l'année, la nature du sol, l'exposition, l'espèce ou la variété des céréales cultivées, etc. On s'aperçoit qu'il est temps de moissonner quand le grain ne s'écrase plus sous la pression des doigts, mais se coupe à l'ongle facilement, et que son contenu est passé de l'état de consistance laiteuse à celui de consistance farineuse. Si le grain est tout à fait mûr, ce qu'on reconnaît à sa dureté, il tombe de l'épi sous le moindre choc, et la récolte n'en pourra plus être opérée sans pertes considérables. C'est est surtout vrai de l'avoine, qu'il convient de faucher prématurément.

La *coupe* ou *fauchage* se fait à la main ou, s'il est possible, avec la machine nommée *moissonneuse.* (V. ce mot.) Le travail à main d'homme s'effectue avec la faux, la faucille ou la sape. La faucille, dont le maniement est très pénible, fournit le meilleur travail.

Dans les pays chauds et secs, les céréales, à mesure qu'elles sont abattues, peuvent être portées à la grange ou au gerbier; sous les climats froids et humides, il faut préalablement procéder au *javelage* et à la mise en *moyettes.*

— Iconogr. Les artistes modernes donnent aux figures allégoriques de la *Moisson* les caractères que les anciens donnaient à Cérès. Ainsi a fait Simon Vouet, dans une peinture de l'ancien hôtel Bullion, à Paris. Gio. Girol. Frezza a gravé, d'après Carle Maratte, deux pièces : *la Moisson* et *la Vendange.* Une composition de Jules Romain, *la Moisson,* a été gravée en clair-obscur par Hugo da Carpi. Au XIXe siècle, Jadin avait peint, dans la grande salle des banquets, à l'Hôtel de ville de Paris : *la Moisson, la Chasse* et *la Pêche.* A l'Exposition universelle de 1855 figuraient une *Moisson* de Gigoux, et une composition de Picon : *la Moisson des Amours,* représentant des jeunes filles cherchant dans les blés des Amours.

Les travaux de la moisson ont été retracés d'une façon plus ou moins réaliste par une foule d'artistes de toutes les époques. On en trouve un grand nombre, en peinture et en bas-reliefs, dans les hypogées d'Égypte et dans les palais assyriens. Le moyen âge, du XIIIe au XVe siècle, s'est complu à représenter les mêmes travaux, dans les séries si fréquentes des *mois* et des *saisons,* au porche des églises ou au pourtour des chœurs. Parmi les tableaux modernes, nous citerons ceux de Jacopo Bassano, J.-B. Oudry, Phil. Wouwerman, David Teniers, Lambinet (Salon de 1852), Ch. Daubigny (1852), Jules Breton (Expos. univ. de 1867), J.-J. Veyrassat (Expos. univ. de 1867); etc. Enfin, une mention spéciale est due aux *Moissonneurs* de François Millet (1853), aux fameux *Moissonneurs dans les marais Pontins,* de Léopold Robert (Louvre), et à la *Paye des moissonneurs,* de Lhermitte (1882) [au Luxembourg].



Les Moissonneurs dans les marais Pontins, d'après Léopold Robert.

MOISSON (APPAREIL). Milit. Engin dont on se sert pour lancer d'un seul coup, avec le mortier de 32 centimètres, soit 11 obus sphériques de 12 centimètres, soit 17 grenades, projectiles renfermés dans une sorte de baril percé de trous pour que les gaz de la poudre puissent enflammer les mèches des fusées des obus ou grenades.

MOISSONNAGE (*moi-so-naj'*) n. m. Action de moissonner, mode de moissonner : *Le* MOISSONNAGE *mécanique.*

MOISSONNE (*moi-son'*) n. f. Variété de figue précoce.

MOISSONNER (*moi-so-né* — rad. *moisson*) v. a. Récolter des céréales : MOISSONNER *du blé, de l'orge, du seigle.* ‖ Dépouiller la terre de ses moissons : MOISSONNER *son champ.*

— Absolum. : *Paysan qui* MOISSONNE.

— Par anal. Cueillir en grand nombre : MOISSONNER *des fleurs.*

— Fig. Recueillir, amasser en abondance : MOISSONNER *de l'or.* ‖ Obtenir comme résultat de ses actes : *Qui sème la haine,* MOISSONNE *la vengeance.* ‖ Détruire, faire périr : *Le temps* MOISSONNE *les hommes.*

— Poétiq. *Moissonner des lauriers,* Se couvrir de gloire. ‖ Jouir, profiter de :

Aimons, *moissonnons* nos désirs.
RONSARD.

— PROV. **Celui qui sème le vent, moissonnera (ou récoltera) la tempête,** Celui qui excite des troubles en sera lui-même victime. ‖ **Comme tu sèmeras, tu moissonneras,** Ta récompense sera proportionnée à ton travail.

Se moissonner, v. pr. Être moissonné.

MOISSONNEUR (*moi-so-neur'*). **EUSE** n. Personne qui fait la moisson : *La faux des* MOISSONNEURS. ‖ Adjectiv. : *Journaliers* MOISSONNEURS.

MOISSONNEUR (*moi-so-neur'*) n. m. Ornith. Nom vulgaire du freux.

MOISSONNEUSE (*moi-so-neuz'*) n. f. Machine à moissonner.

— ENCYCL. Les *moissonneuses* du type le plus commun ou *moissonneuses-javeleuses* se composent :

1° De l'*appareil de coupe* C, C', très analogue à celui des faucheuses et fonctionnant suivant ces mêmes principes. (V. FAUCHEUSE). Toutefois, le mouvement alternatif de la scie s'effectue avec une vitesse moins grande, car les céréales, étant plus résistantes que l'herbe ou les fourrages, sont plus faciles à couper;

2° D'un *tablier* T en plateau de bois, en forme de quadrant, qui se prolonge en arrière de la scie et reçoit les céréales à mesure qu'elles sont coupées;

3° De l'*appareil javeleur et rabatteur* R, R', formé de plusieurs râteaux qui tournent au-dessus du tablier en sens inverse du mouvement propre de la moissonneuse. Ils appuient contre l'appareil coupant les tiges des céréales, cependant qu'à intervalles périodiques, l'un des râteaux s'abaisse jusqu'au tablier, dont il rase et balaye la surface. En conséquence, les tiges fauchées tombent de cette surface sur le sol;

4° Des *roues porteuses* S, S', des *engrenages* c, *e, e,* des *bielles de transmission b,* du *timon* I, des *appareils d'attelage i, i, i,* et enfin du *siège* A, destiné au conducteur de la machine.

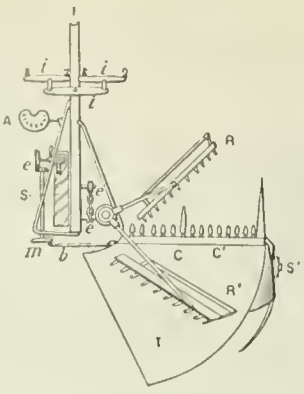

Plan de moissonneuse-javeleuse.

Une moissonneuse de ce type, attelée de deux forts chevaux, peut dans une journée couper de 3 à 4 hectares. Son usage, économique et expéditif, a l'inconvénient d'ébranler assez fortement les tiges des céréales pour que les épis tendent à s'égrener.

Outre les *moissonneuses-javeleuses,* on construit également des *moissonneuses simples* ou *faucheuses-maissonneuses,* avec lesquelles il faut opérer à bras d'homme et au moyen d'un râteau le travail qu'effectue, dans la machine précédente, l'appareil javeleur et rabatteur, et des *moissonneuses-lieuses,* qui non seulement coupent les céréales, mais, à mesure, les lient en gerbes. V. LIEUSE.

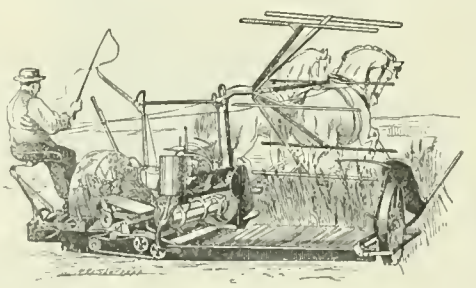

Moissonneuse-lieuse.

MOISSONNIER (*moi-so-ni-é*). **ÈRE** adj. Se dit d'un jeune animal domestique, veau, chevreau, etc., qui tette tout le lait de sa mère.

MOISSY (Alexandre-Guillaume MOUSLIER **de**), auteur dramatique, né et mort à Paris (1712-1777). Il servait dans les gardes du roi, lorsqu'il composa une comédie en vers, *le Provincial à Paris,* qui fut bien accueillie au théâtre des Italiens (1750). Il se ruina au jeu et accepta une place d'instituteur en Russie. De retour en France, il se remit à écrire et à jouer, se ruina encore et mourut de chagrin. Outre la pièce citée plus haut et un grand nombre de proverbes, on lui doit des comédies : *les Fausses Inconstances* (1750); *le Valet maître* (1752); *Nouvelle école des femmes* (1758); *Impromptu de l'amour,* en un acte (1759); *Ecole dramatique de l'homme* (1770); etc.

MOISSY-CRAMAYEL, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 12 kilom. de Melun, dans la Brie; 977 hab.

MOITA ou **MOÏTA,** ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 10 kilom. de Corte, au-dessus de la Bravone; 844 hab. Eaux minérales, amiante. — Le canton a 8 comm. et 4.749 h.

MOITE (pour MOISTE — du lat. *mucidus,* même sens) adj. Légèrement imprégné d'eau ou d'un autre liquide : *Avoir le front* MOITE *de sueur.*

— Humide et froid : *Ces* MOITES *ténèbres,* (Th. Gaut.)

— Poétiq. *Le moite empire, Le moite élément,* La mer.

MOITEMENT adv. Mollement : *Anglois en leur pays sont nourris moult doucement et* MOITEMENT. (Froissart.) [Vx.]

MOITEUR n. f. Etat de ce qui est moite : *La* MOITEUR *du linge est malsaine.* ‖ Etat de transpiration peu abondante : *L'accès de fièvre laisse toujours un peu de* MOITEUR.

MOITEUX (*teû*), **EUSE** adj. Qui a une légère moiteur. (Vx.)

MOITIÉ (du lat. *medietas,* même sens) n. f. Chacune des parties d'un tout, divisé en deux parties égales : *L'équateur partage le globe terrestre en deux* MOITIÉS. ‖ Partie dont l'équivalent est contenu environ deux fois dans le tout : *La* MOITIÉ *du genre humain.* ‖ Partie importante d'un tout : *L'air, c'est la* MOITIÉ *de la vie.* (L. Cruveilhier.)

— Par ext. Etre, objet incomplet : *Les hommes ne sont guère que des* MOITIÉS, *des quarts d'homme.* (V. Cousin.)

— Fam. Personne de très petite taille : *Une* MOITIÉ *d'homme, de femme.*

— Femme, par rapport à son mari : *Perdre sa chère* MOITIÉ. ‖ *Moitié de mon âme, Moitié de moi-même, Moitié de ma vie,* Personne tendrement chérie.

— Loc. div. : *La plus belle moitié du genre humain,* Le sexe féminin. ‖ *Couper, Partager une chose par la moitié,* La partager en deux parties égales : *Le diamètre* COUPE *le cercle* PAR LA MOITIÉ. ‖ *Partager une chose par moitié,* Prendre chacun la moitié d'une chose qui était à partager. ‖ *Partager un différend par la moitié,* Se relâcher des deux côtés sur ses prétentions, afin d'arriver à conclure un accord. ‖ *Offrir à quelqu'un la moitié de son logement, de son lit,* Lui offrir l'hospitalité, une place dans son lit.

— En T. de dr., *Etre trompé d'outre moitié du juste prix,* Payer un objet plus du double de sa valeur.

— Adverbialem. A demi : *Etoffe* MOITIÉ *soie,* MOITIÉ *laine.*

— Loc. div. *Moitié guerre, moitié marchandise,* Moitié de gré, moitié de force. (D'une manière équivoque : *Faire sa fortune* MOITIÉ GUERRE, MOITIÉ MARCHANDISE.) ‖ *Moitié figue, moitié raisin,* Partie à contre cœur, partie de bonne volonté; partie bien, partie mal; partie sérieusement, partie en plaisanterie. ‖ *Être moitié chair, moitié poisson,* Avoir une conduite, un langage équivoque.

— Loc. adv. *A moitié,* A demi, en partie : *Bouteille* À MOITIÉ *pleine.* ‖ Presque entièrement, en grande partie : *Être* À MOITIÉ *fou.* ‖ En réservant pour soi la moitié des fruits ou des bénéfices : *Donner, Prendre des terres* À MOITIÉ.

— Loc. div. *A moitié chemin,* Au milieu de l'espace à parcourir : *Rester* À MOITIÉ CHEMIN. ‖ *A moitié prix,* Pour la moitié du prix ordinaire : *Vendre une chose* À MOITIÉ PRIX. ‖ *De moitié,* Deux fois autant qu'il fallait : *Discours trop long* DE MOITIÉ. — Deux fois autant qu'à l'ordinaire : *Quand on a pour soi sa conscience, on est plus fort* DE MOITIÉ. ‖ *Etre, Se mettre de moitié,* Faire une société à deux dans laquelle on convient de partager, par égale part, la perte et le gain : ÊTRE DE MOITIÉ *dans une affaire.* — Être en ligne de compte : *Action dans laquelle l'intérêt* EST DE MOITIÉ. ‖ *En rabattre de moitié, de la moitié,* Rabattre de ses prétentions, modérer son opinion. ‖ *Il faut en rabattre la moitié, de moitié,* C'est exagéré, il ne faut pas tout croire. ‖ Fam. *Avoir payé plus de la moitié de ses dettes,* Avoir moins de temps à vivre qu'on n'a déjà vécu.

— Gramm. *Moitié, tiers, quart, cinquième,* etc., employés comme substantifs collectifs, déterminent eux-mêmes l'accord des mots variables en rapport avec eux, quand ils expriment la quantité précise. Mais, quand ils marquent une exagération ou une approximation, on peut tout faire accorder avec le complément amené par la préposition DE : *La moitié des députés* A VOTÉ *la loi; l'autre moitié* A VOTÉ CONTRE. *Un tiers des Parisiennes* S'ENNUIENT *au spectacle.*

— ALLUS. LITTÉR. : **Le tout ne vaut pas la moitié,** Vers de Florian, dans la fable *l'Enfant et le Dattier :*

Je ne connais de biens que ceux que l'on partage.
Cœurs dignes de sentir le prix de l'amitié,
Retenez cet ancien adage :
Le tout ne vaut pas la moitié.

Ce vers, sorte de paradoxe, plein de finesse et de grâce, exprime en peu de mots la supériorité des bonheurs partagés sur les jouissances égoïstes.

MOITIERS-D'ALLONNE (LES), comm. du dép. de la Manche, arrond. et à 29 kilom. de Valognes; 907 hab. Poteries; sémaphore sur le passage de la Déroute.

MOITIR v. a. Rendre moite : *L'humidité* MOITIT *les meubles.* — *Moitir le papier,* L'imbiber d'eau d'une manière régulière et uniforme.

MOITTE (Pierre-Etienne), graveur, né et mort à Paris (1722-1780). Il devint membre de l'Académie de peinture en 1771 et reçut, en 1780, le titre de graveur du roi. On cite, parmi les plus remarquables de ses planches, celles qu'il exécuta pour la Galerie de Dresde et pour la Galerie du comte de Bruhl; le portrait de *Restout,* d'après Latour, celui de *Duhamel du Monceau.* Il eut plusieurs enfants, qui cultivèrent également les arts : ANGÉLIQUE-ROSE, qui a gravé le paysage; — ELISABETH-MÉLANIE, qui s'est surtout attachée à reproduire des tableaux de Greuze; — FRANÇOIS-AUGUSTE, mort vers 1790, à qui l'on doit de bonnes et fines reproductions d'œuvres de Greuze, *le Catéchisme et le Confessionnal,* d'après Baudoin, *la Récréation de la table,* d'après Jordaens, etc.; — JEAN-BAPTISTE-PHILIBERT, né à Paris en 1754, mort en 1808 à Dijon, où il professait l'architecture; — enfin, JEAN-GUILLAUME, le sculpteur.

MOITTE (Jean-Guillaume), sculpteur français, fils de Pierre Moitte, né et mort à Paris (1746-1810). Grand prix de Rome en 1768, il exécuta, à son retour d'Italie, de remarquables dessins à la plume pour Augnste, graveur du roi. Sa statue du *Sacrificateur* lui valut d'être nommé membre de l'Académie, en 1783. Citons, parmi ses meilleures œuvres, d'un style sobre et élégant : *Vestale faisant l'aspersion de l'eau lustrale; Ariane;* des *Bas-reliefs* et *Sphinx* au château de l'Isle-Adam; une remarquable statue de *Cassini,* commandée par Louis XVI, et qui ne fut terminée qu'après la Révolution; *la France entourée des Vertus, appelant ses enfants à sa défense,* bas-relief pour le vestibule du Luxembourg; la statue équestre en bronze de *Bonaparte,* celle du *général d'Hautpoul,* etc.



Moivre.

MOIVRE (Abraham DE), géomètre français, né à Vitry en 1667, de parents protestants, mort à Londres en 1754. Forcé de s'expatrier par la révocation de l'édit de Nantes, il se retira en Angleterre, où Newton et Halley communiquèrent ses premiers ouvrages à la Société royale de Londres, dont ils le firent recevoir membre, en 1697. Ses principaux ouvrages sont : *De mensura sortis,* refondu plus tard dans *the Doctrine of chances* (1716, 1738

ot 1756) ; *Miscellanea analytica de seriebus et quadraturis* (1730) ; *Annuities on lives* (1724, 1742, 1750) ; enfin, un grand nombre de mémoires. Outre sa célèbre formule (v. IMAGINAIRE), on doit à Moivre la théorie des séries récurrentes, qu'il rencontra dans ses recherches sur le calcul des probabilités, et qu'il acheva presque seul ; des travaux importants sur la décomposition des fractions rationnelles en fractions simples, etc. ; enfin, il partage avec Lambert l'honneur d'avoir créé la trigonométrie imaginaire.

Moivre (THÉORÈME OU FORMULE DE). V. IMAGINAIRE.

Mojacar (anc. *Murgis*), ville d'Espagne (prov. de Grenade), près de la Méditerranée ; 5.000 hab. Pêche, fabrication de soude, fonderie de métaux argentifères.

Mojaisk, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Moscou), ch.-l. de district, au confluent de la *Mojaïka*, de la Petrovka et de la Moskova ; 4.850 hab.

Mojon (Joseph), chimiste italien, né et mort à Gênes (1772-1837). Il se fit connaître, en 1799, par un ouvrage intitulé *Leggi di fisica e matematica*, qui lui valut d'être nommé professeur de chimie dans sa ville natale. Dès 1801, il découvrit, avant Œrstedt, la propriété que possède un courant électrique d'aimanter les aiguilles d'acier. Il a laissé divers ouvrages et mémoires : *Descrizione mineralogica della Liguria* (1802) ; *Osservazioni sopra una nuova sorgente di Voltri* (1805) ; etc.

Mojos ou **Moxos**, Indiens de la Bolivie. Ils vivent dans de grands villages et s'adonnaient jadis uniquement à l'agriculture. Actuellement, on en emploie un grand nombre pour diriger les embarcations.

moka n. m. Café très estimé, qui vient de Moka. ‖ Infusion de ce café : *Boire du* MOKA.
— *Crème de moka*, Liqueur alcoolique préparée avec du moka.

Moka ou **Mokha** (*Mocha*), ville forte et port d'Arabie, dans l'Yémen, sur la côte sud-est de la mer Rouge ; 6.000 hab. environ. Commerce de la myrrhe, de l'encens, des dattes, etc., et surtout du café récolté dans l'Arabie méridionale. Port sûr et commode, mais supplanté peu à peu par Aden. Moka fut, vers la fin du XVIIIe siècle, la ville principale du Yémen, peuplée de plus de 50.000 habitants, entourée d'un mur d'enceinte de 3 kilom. de circuit, maintenant en ruine. Les Français avaient en vain essayé de s'y établir en 1708. La Compagnie des Indes, cependant, y garda longtemps une factorerie.

Mokameh ou **Moukama**, ville de l'empire anglais de l'Inde (Béhar [prov. de Patna]), sur le Gange, au confluent du Phalgou ; 10.700 hab. Commerce actif.

Mokcha, rivière de la Russie centrale (gouv. de Penza et de Tchernigof). Elle se double de la Tzna et gagne la rive droite de l'Oka, affluent du Volga ; 600 kilom.

mokcha ou **moukti** n. m. Délivrance, affranchissement définitif de la transmigration des âmes, chez les brahmanes et les djains.

Moke (Henri-Guillaume-Philippe), historien belge, né au Havre en 1803, mort en 1862. Il fit ses études en France. De retour en Belgique après 1830, il devint professeur aux Athénées de Gand et de Bruges. En 1840, il a été nommé membre de l'Académie royale de Belgique. Nous citerons de lui : *les Gueux de mer ou la Belgique sous le duc d'Albe* (1827) ; *les Gueux des bois ou les Patriotes belges* (1828) ; *Histoire de la Belgique* (1839) ; *la Belgique ancienne et ses origines* (1856) ; etc.

Moki ou **Mogui**, ville du Japon (île de Kiou-Sou [prov. de Hizen, ken de Nagasaki]), port sur la mer de Chine ; 8.650 hab.

Moknin ou **Mokninе**, ville du Sahel tunisien, au S. de Sousse, à laquelle elle est reliée par un chemin de fer ; 7.000 hab. Huileries. Commerce de céréales, bétail, laines et huiles.

mokokf n. m. Bot. Nom vulgaire du cléyéra du Japon.

Moks, ville de la Turquie d'Asie (Kurdistan [prov. de Van]), sur l'Arveuitz-Tzor, affluent de droite du Bohtan-Sou (Tigre de l'Est) ; 3.860 hab. Gisements de fer.

mokugyo (nom sanscrit, signif. *poisson de bois*) n. m. Sorte de tambour qui sert exclusivement aux cérémonies du culte bouddhiste, dans l'Inde. Sa forme rappelle un peu la tête du requin, par la manière dont est placée l'ouverture.

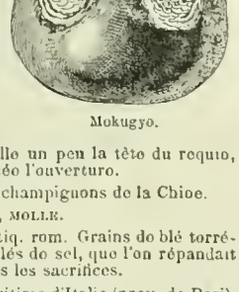
Mokugyo.

mokusin n. m. Genre de champignons de la Chine.

mol, molle adj. V. MOU, MOLLE.

mola (mot lat.) n. f. Antiq. rom. Grains de blé torréfiés, réduits en poudre et mêlés de sel, que l'on répandait sur la tête des victimes, dans les sacrifices.

Mola di Bari, ville maritime d'Italie (prov. de Bari), sur l'Adriatique ; 12.274 hab. Exportation d'huile et de coton, tanneries, savonneries. Belle église normande.

Mola di Gaeta, Géogr. V. FORMIA.

Mola (Pierfrancesco), peintre italien, né à Milan en 1612 (ou, suivant d'autres, à Coldre, près de Côme, en 1621), mort à Rome en 1666 ou en 1668. Il fut chargé par les papes Innocent X et Alexandre VII de nombreux travaux, reçut une pension de la reine Christine et devint, en 1662, président de l'académie de Saint-Luc. Ses peintures à l'huile et à fresque, et surtout ses paysages, sont remarquables. Nous citerons de lui : *la Conception, Madeleine, Saint Bruno, Saint Pierre, Abraham chassant Agar*, etc., dans divers édifices de Rome ; *le Repos en Egypte*, à Florence ; *Héro et Léandre*, à Dresde ; *la Nativité de la Vierge*, à Vienne ; *la Vision de saint Bruno, Agar dans le désert, le Repos de la Sainte Famille*, au musée du Louvre.

Mola (Jean-Baptiste) ou **Mole**, ou **Molly**, peintre français, dont le véritable nom était **Mollo** ou **Molli**, et que les Italiens désignent sous celui de **Giovanni Battista Mola di Francia**, né à Besançon vers 1616, mort à Rome en 1661. Il eut pour premier maître Simon Vouet, puis se rendit en Italie. Mola est un habile paysagiste ; malheureusement, ses tableaux sont déparés par des figures mal exécutées. Nous citerons de lui : *Jacob devant Rachel*, un *Pêcheur*, à Saint-Pétersbourg ; *Saint François priant dans le désert*, au musée de Grenoble ; etc. Il a laissé, en outre, de bonnes eaux-fortes.

molable (du lat. *mola*, meule) adj. Ling. Qui peut être moulu. (Vieux.)
— Dr. féod. *Grain molable*, Grain qui devait être moulu au moulin seigneurial.

Molac, comm. du Morbihan, arrond. et à 23 kilom. de Vannes ; 1.895 hab. Deux églises, vitraux du XVIe siècle.

Molac (Jean DE KERCADO ou CANCADO [v. ce mot] de), grand sénéchal de Bretagne, tué à Pavie en 1525. Il servit le duc François II, puis sa fille Anne, et la suivit à Paris après son mariage avec Charles VIII (1491). François Ier le fit premier gentilhomme de sa chambre.

Molac (Sébastien DE ROSMADEC et DE KERCADO, baron DE), général français, né au château de Molac, près de Questembert, mort en 1629. Il prit une part active aux guerres de la Ligue en Bretagne. Chargé par Henri IV de défendre le château de Josselin, il dut le rendre aux ligueurs, après un siège de quatre mois (1589) ; il continua à soutenir la cause royale, soit contre les ligueurs, soit contre le duc de Mercœur. Henri IV le nomma gouverneur de Dinan (1598). Cette même année, il présida la noblesse de Bretagne aux états de Rennes. Sous Louis XIII, il obtint le grade de lieutenant général. — Son fils SÉBASTIEN, né en 1629, mort en 1693, servit avec distinction dans la guerre contre l'Espagne, de 1653 à 1659, et fut nommé gouverneur de Nantes, en 1665. Il réprima les séditions soulevées par la fermeture des temples protestants et surtout par l'impôt du timbre en 1673, mais usa de modération envers les habitants : Louis XIV taxa sa conduite de faiblesse et le remplaça par Lavardin, qui châtia rudement les Nantais. Toutefois, l'année suivante, Molac fut réintégré dans ses fonctions.

molachin n. m. Métrol. Ancienne monnaie.

molage (*laj'* — du lat. *mola*, meule) n. m. Dr. féod. Droit de mouture.

molaire (*lèr'* — du lat. *molaris* ; de *molere*, moudre, broyer) adj. Zool. Se dit des grosses dents placées en arrière et servant à broyer les aliments : *Les dents* MOLAIRES. — Substantiv. : n. f. *Une* MOLAIRE. ‖ *Glandes molaires*, Glandes placées dans l'épaisseur des joues, près des dents molaires.
— Minér. *Silex molaire*, La pierre meulière.
— ENCYCL. Zool. Disposées pour écraser et triturer comme des meules, les *molaires* présentent, en règle, une vaste surface masticatoire, avec couronne tranchante ou tuberculeuse servant à broyer les aliments déjà divisés et triturés par les incisives et les canines. Très nombreuses, sans racines et sans émail chez les édentés, elles se réduisent de beaucoup en nombre dans tous les autres groupes et possèdent de fortes racines et de l'émail, qui, chez les ongulés, se dispose en plis traversant la couronne, et celle-ci se hérisse de tubercules mousses, mais s'use par le frottement et ne forme plus que de vastes champs de trituration. Chez les proboscidiens, les lames d'émail sont disposées parallèlement et soudées par du cément. Chez les rongeurs, la surface présente des plis d'émail transversaux et, souvent, des tubercules indiquant un régime omnivore et faisant déjà pressentir les tubercules hérissés des types carnassiers tels que les insectivores. Chez les carnivores, les molaires, très tuberculeuses, appartiennent à trois types : *prémolaires, carnassières, molaires vraies*. On retrouve les tubercules aigus chez les lémuriens à régime omnivore, tandis que, chez les singes, les tubercules mousses indiquent une nourriture plus franchement végétale.


Molaire.

— Anat. hum. Les *molaires* de l'homme sont au nombre de vingt, dix pour chaque mâchoire. On les divise en petites et grosses molaires. Les petites molaires, prémolaires ou bicuspidées, sont au nombre de huit ; elles ont une couronne garnie de deux tubercules et une racine unique. Les grosses molaires, au nombre de douze, n'apparaissent qu'à la seconde dentition ; elles ont quatre tubercules sur la couronne, et leurs racines sont doubles, triples ou quadruples. La dernière molaire (*dent de sagesse*) apparaît vers vingt-trois ans.

Moland (*Louis*-Emile-Dieudonné), littérateur français, né à Saint-Omer en 1824, mort à Paris en 1899. Il abandonna le barreau pour les lettres, et publia, entre autres ouvrages estimés : *Peuple et roi au XIIIe siècle* (1851) ; *Origines littéraires de la France* (1862) ; *Molière et la Comédie italienne* (1866) ; *le Théâtre de la Révolution* (1876) ; *Molière, sa vie et ses ouvrages* (1886). On lui doit aussi de nombreuses éditions classiques, notamment des *Œuvres complètes de Molière* (1863-1864), de *Racine* (1870-1879), de *Voltaire* (1878-1885), avec commentaires ; etc.

Molander (Harald), dramaturge suédois, né et mort à Stockholm (1858-1900). Intendant du Nouveau-Théâtre d'Helsingfors en Finlande (1886-1893), directeur de tournées théâtrales (1893-1894), intendant du théâtre Vasa à Stockholm (1894-1900), il fut chargé d'organiser l'exposition du théâtre et de la musique à l'Exposition de Stockholm de 1897. On a de lui : *Rococo* (1882), *la Débâcle* (1881), *Flirtation* (1893), excellentes comédies ; *la Princesse Gogol* (1883), tragédie ; *Beatrice* (1887), drame ; *un Chevalier errant* (1896), roman pittoresque, où il conte l'odyssée du poète Lars Wiwallius, sorte de Villon suédois du XVIIe siècle ; enfin, une remarquable traduction en vers du *Cyrano de Bergerac*, d'Ed. Rostand (1900).

Molango, bourg du Mexique (Etat de Hidalgo), bâti en pleine montagne, au N.-E. du lac et de la ville de Mextitlan ; 7.000 hab.

Molans (Philibert DE), gentilhomme franc-comtois, fondateur, en 1390, d'une confrérie de chevaliers, pour la réception des reliques de saint Georges, qu'il rapportait d'Orient et pour lesquelles il éleva une chapelle à Rougemont. Cette confrérie prit, au XVIe siècle, le titre d'ordre de Saint-Georges de Franche-Comté.

molar n. m. Variété de cépage rouge des Hautes-Alpes. Syn. MOLLARD, MOLLAR OU MOLLAR NOIR.

molard (*lar'*) n. m. Pop. Crachat gras. Syn. MOLLARD.

molard (*lar'* — rad. *môle*) n. m. Colline, hauteur, élévation naturelle ou factice.

Molard (François-Emmanuel), ingénieur français, né aux Cernoisses (Jura) en 1744, mort à Paris en 1829. Il fut nommé directeur de l'Ecole des arts et métiers de Compiègne, transférée à Châlons-sur-Marne en 1805. En 1811, il organisa un établissement du même genre à Angers, puis devint sous-directeur du Conservatoire des arts et métiers à Paris, en 1817. Nous citerons, parmi ses inventions, les vis à bois, les freins à vis et à leviers pour les voitures, une machine à débiter des jantes de roues, etc. ; la construction en fer et en fonte de divers instruments agricoles. Ce fut également lui qui introduisit en France l'usage des câbles plats pour l'exploitation des mines, les grues pivotantes à engrenage, etc.

Molard (Pierre-Claude), ingénieur mécanicien français, frère du précédent, né à Cernoisses (Jura) en 1758, mort à Paris en 1837. Il devint directeur de la collection des machines léguées à l'Etat par Vaucanson, prit part à la fondation du Conservatoire des arts et métiers, dont il fut nommé administrateur en chef en 1801, fut élu membre de l'Académie des sciences en 1816. On lui doit, entre autres inventions, un métier à tisser le linge damassé, le moulin à meules plates pour concasser le grain, la machine à forer plusieurs canons de fusil à la fois, la machine à faire les plans parallèles, dont Malus s'est servi pour ses expériences sur la réfraction de la lumière, etc.

molarder (rad. *molard* v. n. Pop. Cracher gras.

molariforme (du lat. *molaris*, molaire, et de *forme* adj. Hist. nat. Qui ressemble à une dent molaire.
— Bot. Se dit de la fructification du radulum, genre de champignons de la famille des hydnées, fructification constituée par une croûte sèche dont la surface présente des aspérités irrégulières, rappelant des dents molaires.

molarite (du lat. *molaris*, molaire) n. f. Silex employé à faire des meules de moulin.

molasse (du lat. *mollis*, mou) n. f. Constr. et géol. V. MOLLASSE.

Molay (Jacques DE), dernier grand maître de l'ordre du Temple, né à Molay (Jura) vers 1243, supplicié à Paris en 1314. Entré dans l'ordre des templiers vers 1265, il se distingua en Palestine, fut élu grand maître de l'ordre en 1298. Il avait été obligé de se retirer à Chypre avec son ordre, lorsqu'il y reçut, en 1306 ou 1307, des lettres de Clément V, l'invitant à venir conférer avec lui de la situation du Temple. Il se rendit en France, rencontra le pape à Poitiers, le quitta plein de l'espoir qu'il avait justifié son ordre, mais fut arrêté le 13 octobre, en même temps que tous les templiers, par ordre de Philippe le Bel. (V. TEMPLIERS.) Dans la torture, il fit des aveux sur les excès et les crimes contre nature reprochés aux templiers. Puis il les rétracta, le 11 mars 1314. Le jour même, il fut envoyé au bûcher par le roi, comme relaps, et brûlé dans l'île des Juifs, près du Palais de Justice.


J. de Molay. (Biblioth. nat.)

Molbech (Christian), savant danois, né à Soroë en 1783, mort à Copenhague en 1857. Il fut conservateur à l'université de Copenhague. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Sur les dialectes danois* 1811) ; *Histoire du roi Erik* (1821) ; *Dictionnaire danois* (1833) ; *Lexique du dialecte danois* (1833-1841) ; *Glossaire du danois au moyen âge* (1853) ; *l'Idée de l'union scandinave* (1857). — Son fils, CHRISTIAN KNUD FREDERIK, né et mort à Copenhague (1821-1888), fut professeur de langue et littérature danoises à Kiel (1853-1864). Il a composé, entre autres écrits, un *Mémoire sur la statuaire et la poésie* (1841) ; les drames romantiques : *la Fiancée du roi des rochers* (1845) ; *le Vénusberg* (1845) ; *Dante* (1856), où la belle pièce *Ambrosius* (1877) ; un recueil de poésies lyriques, *Crépuscule* (1852-1856) ; etc.

Mold, ville d'Angleterre, dans le pays de Galles, 15.000 hab. Cotonnades, mines de plomb.

Moldauthein, ville d'Autriche-Hongrie (Bohême [cercle de Budweiss], ch.-l. de district, sur la *Moldau*, 4.019 hab. Château de l'archevêque de Prague.

Moldava ou **Moldova**, rivière d'Autriche et de Roumanie, affluent du Sereth. Elle naît en Bukovine, au versant est des Karpathes, passe à Kimpolung, entre en Moldavie, baigne Roman. Cours 250 kilom.

Moldave. Géogr. Personne née en Moldavie ou qui habite ce pays. — *Les* MOLDAVES.
— Adjectiv. : *Mœurs* MOLDAVES.
— Mod. *Point moldave*, Variété de broderie au plumetis.
— ENCYCL. Mod. Le *point moldave* est à *simple face*, en *fort relief*, et donne des fleurs, des grappes et des feuilles du plus bel effet. Il s'exécute sur velours peluche ou rubao, avec de gros cordonnets de soie. La confection de ce point ne diffère du plumetis que dans la tension des cordonnets. Les nuances de cette broderie, plates pour chaque unité, peuvent être variées de feuille à feuille, de fleur à fleur, selon le goût de la brodeuse.

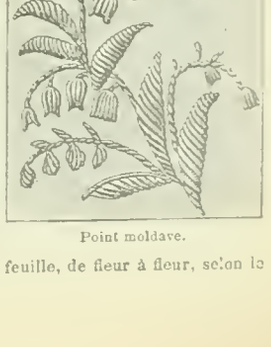
Point moldave.

MOLDAVIE, ancien pays et principauté de l'Europe orientale, au N. de la péninsule des Balkans, constituant aujourd'hui la partie nord-est du royaume de Roumanie. Superf. 38.051 kilom. carr., pop. environ 1.550.000 hab. Limitée, au N. et à l'E., par le cours du Pruth, qui la sépare de la Bessarabie russe; à l'O., d'abord par une ligne artificielle qui l'isole de son ancienne dépendance, la Bukovine, puis par la crête des Karpathes; au S., par la petite rivière roumaine du Milkovu, elle affecte la forme d'un parallélogramme assez régulier, sauf au N.-E., et où il est possible de distinguer deux régions assez différentes d'aspect et de structure : à l'O., d'abord, une région assez montagneuse, où circulent en de profondes vallées, au milieu des contreforts boisés des Karpathes, les affluents de droite du Sereth (Moldava, Bistritza, Putna, etc.), et, à l'E., entre les vallées du Sereth et du Pruth, un dos de pays ondulé de légères collines au milieu desquelles court du N. au S. le Barlad, affluent de gauche du Sereth. Forêts, mines sont l'apanage du premier de ces districts; la vigne, les céréales font la richesse du second.



Armes de la Moldavie.

— *Histoire*. La Moldavie forma avec la Valachie, sous l'empire romain, la province de *Dacie*. Indépendante au moyen âge, mais ruinée par les invasions slaves, elle retrouve son unité, dont faisaient partie la Bessarabie et la Bukovine, au milieu du XIVe siècle, avec des chefs nationaux, dont quelques-uns, Alexandre le Bon, Etienne le Grand, Michel le Brave, luttent avec succès contre les Hongrois, les Polonais et les Turcs. Mais ceux-ci, au commencement du XVIIe siècle, sont maîtres de la Moldavie, à laquelle ils imposent, de même qu'à la Valachie, la domination des princes phanariotes. Diminuée successivement de la Bukovine, cédée à l'Autriche, et de la Bessarabie, cédée aux Russes, transformée au commencement du XIXe s., perpétuellement foulée par les armées russes et ottomanes, troublée par les mouvements nationalistes roumains de 1821 et de 1848, elle est enfin réunie, en 1856, par le traité de Paris, à la Valachie. V. ROUMANIE.

MOLDAVIQUE (*vik'*) adj. Qui appartient à la Moldavie.

MOLDAVITE ou **MOLDAWITE** n. f. Variété de pétrosilex.

MOLDAU (en tchèque *Vltava*), rivière d'Austro-Hongrie (Bohême), affluent gauche de l'Elbe. La Moldau naît au versant oriental du Bœhmerwald, coule au S.-E., arrose Rosemberg, Hohenfurth, où elle devient navigable, puis tourne vers le N., baigne Budweiss, Krummau, Prague, et atteint l'Elbe en amont de Melnik. Cours 420 kilom. environ. Un canal qui réunit la Moldau et la Mulbach relie les bassins de l'Elbe et du Danube.

MOLDE, ville de la Norvège centrale (prov. de Drontheim), sur le *fjord de Molde*; 1.700 hab.

MOLDENHAUÈRE n. f. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant des arbres à feuilles bipinnées, à fruit aplati et bivalve, dont on connaît deux espèces du Brésil.

MOLDOVA, villages d'Autriche-Hongrie (Hongrie méridionale [comitat de Krasso-Szöreny]) : ALT-MOLDOVA, sur le Danube; 2.050 hab. Port. — NEU-MOLDOVA, chef-lieu du *district de Moldova*; 3.389 hab.



Môle ou poisson lune.

MOLDO-VALACHIE, nom donné aux principautés danubiennes. V. ROUMANIE.

MOLDO-VALAQUE, personne née en Moldo-Valachie ou qui habite ce pays. — *Les* MOLDO-VALAQUES.

— Qui appartient à cette contrée ou à ses habitants : *Le gouvernement* MOLDO-VALAQUE.

MÔLE n. f. Nom vulgaire du poisson lune (*orthagoriscus mola*). ‖ On l'appelle aussi MOLA, MUOLA, MOLEBUT. V. LUNE, et ORTHAGORISQUE.

MÔLE (ital. *molo*, tiré du lat. *moles*, masse) n. m. Archit. Construction massive. (Vx.) ‖ Ouvrage de maçonnerie, construit à l'entrée d'un port, à la tête d'une jetée, pour briser l'impétuosité des vagues et mettre les navires en sûreté. ‖ Par ext. Port protégé par un môle. (Vieux en ce sens.)

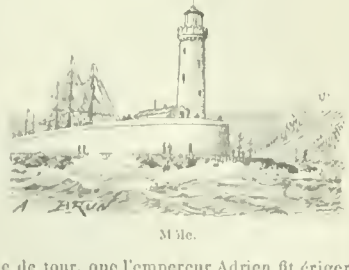

Môle.

— Antiq. rom. *Môle d'Adrien*. Tombeau immense en forme de tour, que l'empereur Adrien fit ériger pour lui et ses successeurs. (V. la fig., au mot MAUSOLÉE.)

— Techn. Fil de laiton, servant à faire les têtes d'épingle. ‖ En menuis., Syn. de MOLET.

— n. f. pl. Mythol. lat. Déesses sabines et filles de Mars, personnifiant le combat. — *Une* MÔLE.

— ENCYCL. Archit. hydraul. Les *môles* sont continus ou discontinus. Les môles continus consistent en une digue construite à pierres perdues; les môles discontinus se composent, comme les précédents, d'une digue à pierres perdues, sur laquelle sont élevées des piles, réunies par des armatures; le terre plein domine les plus hautes mers.

— Antiq. rom. Le *môle d'Adrien* fut achevé, en 139, par Antonin le Pieux. Haut de 50 mètres, il se composait d'une base rectangulaire de 84 mètres de côté, supportant une construction cylindrique de 64 mètres de diamètre, revêtue de marbre et couronnée de statues; puis une seconde construction du même genre, mais plus petite, superposée à la première. Les empereurs et leurs familles y furent ensevelis, depuis Adrien jusqu'à Caracalla. Lors du siège de Rome par les Goths en 537, le môle d'Adrien servit de forteresse, et les statues qui la couronnaient furent précipitées sur les assiégeants. Une statue de saint Michel, érigée au sommet par Boniface IV en souvenir de l'apparition de l'archange au pape saint Grégoire le Grand, valut le nom de *Château Saint-Ange* à ce monument.

MÔLE (lat. *mola*, meule) n. f. Physiol. Masse charnue, résultant d'un développement morbide de l'œuf. ‖ *Fausse môle*, Concrétion intra-utérine ne dérivant pas d'un œuf.

— Bot. Maladie du champignon de couche, causée par un champignon parasite du genre mycogone.

— ENCYCL. Physiol. Les *môles* résultent de l'hypertrophie myxomateuse du placenta, ordinairement avec dégénérescence kystique des villosités du chorion, qui ressemblent alors à des hydatides; d'où le nom de *môle vésiculaire* ou *hydatiformie*. Au début de la grossesse, la môle est presque impossible à soupçonner. Elle se révèle par un développement beaucoup plus rapide que dans la grossesse normale; elle est généralement expulsée avant le sixième mois. Très rarement, le fœtus arrive à terme et naît vivant. Les dangers de la môle sont l'infection par rétention de débris dans l'utérus, et les hémorragies.

— Bot. Les filaments du champignon qui produit la *môle* se développent dans l'hôte et empêchent son développement ordinaire. Au lieu d'un champignon normalement conformé, on obtient de grosses masses irrégulières, bosselées, dans lesquelles on ne distingue plus ni pied, ni chapeau, ni lame, et auxquelles on donne ce même nom de *môles*. Pour éviter la maladie, il ne faut jamais laisser dans la champignonnière les môles anciennes qui sont couvertes des spores des champignons et propageraient le mal. Les champignonnières envahies doivent être désinfectées en brûlant du soufre ou en pulvérisant sur le sol, les parois et le plafond, une solution de lysol à 4 p. 100.

MOLÉ, famille originaire de Troyes en Champagne, illustre dans la robe depuis Guillaume Molé, échevin de cette ville, qui en chassa les Anglais sous le règne de Charles VII (1429). Ses descendants ont formé trois branches : celle des seigneurs de Villy-le-Maréchal, éteinte en 1678; celle des seigneurs de Jusanvigny, éteinte en 1658 en la personne de Jean Molé, président des enquêtes au parlement de Paris; celle des seigneurs de Lassy, de Champlâtreux, qui est la plus célèbre et s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Nous donnons, dans les articles suivants, la biographie des plus illustres de ses membres.

MOLÉ (Edouard), magistrat français, né et mort à Paris (1540-1614). Conseiller au Parlement, il dut accepter la charge de procureur général et prêter serment à la Ligue, bien que, secrètement, il fût en relations avec le roi. Il négocia l'abjuration de Henri IV et fit rendre par le Parlement l'arrêt du 28 juin 1593, qui défendait de transférer la couronne de France entre les mains de princes ou princesses étrangers. Henri IV le nomma, en 1602, président à mortier.

MOLÉ (Mathieu), célèbre magistrat, fils du précédent, né et mort à Paris (1584-1656). Conseiller au Parlement en 1606, il devint, en 1610, président de l'une des chambres des enquêtes et procureur général en 1614. Lors du procès intenté pour concussion au maréchal de Marillac, en 1631, il fit déclarer illégale la constitution de la commission extraordinaire chargée de juger l'accusé, et évoqua l'affaire. Le roi fit casser l'arrêt et suspendit Mathieu Molé. Appelé devant Louis XIII, Molé soutint avec fermeté la cause du Parlement et fut réintégré dans sa charge. En 1641, il fut nommé premier président. Pendant la Fronde, au milieu des circonstances les plus difficiles et souvent les plus dangereuses, il se fit toujours le défenseur du pouvoir royal, bien qu'il fût obligé de ménager sa compagnie pour conserver sur elle quelque influence. Après l'arrestation de Blancmesnil et de Broussel (26 août 1648), Molé, chargé de négocier leur délivrance et n'ayant pu l'obtenir une première fois, fut injurié et même frappé par la populace en traversant les barricades dressées dans Paris. Après la défaite des troupes parlementaires, il signa avec la cour le traité de Rueil (1649), qui termina la première Fronde. Les Parisiens, mécontents, l'accusaient d'avoir trahi leur cause, le menaçaient de mort, et un bourgeois alla même jusqu'à appuyer son mousqueton sur le front du premier président Molé lui dit froidement : « Quand vous m'aurez tué, il ne me faudra que six pieds de terre », et il continua sa marche sans se presser. Quand la cour fut rentrée à Paris, Molé fut nommé garde des sceaux (1651), mais il les rendit au bout de quelques jours pour ne pas être un obstacle à la réconciliation des partis. Il les reçut de nouveau le jour même où Louis XIV fut proclamé majeur (1651), et il les garda jusqu'à sa mort. Molé a laissé des mémoires fort instructifs, publiés par la Société de l'histoire de France (1855).



Mathieu Molé.

— BIBLIOGR. : Molé, *Vie de Mathieu Molé* (Paris, 1809).

MOLÉ (François-René), comédien français du XVIIIe s., né et mort à Paris (1734-1802). Il fit son premier début à la Comédie-Française en 1751, puis alla se perfectionner en province, à Lyon, à Toulouse, à Marseille. Rentré à Paris en 1760, il fut reçu sociétaire l'année suivante et, pendant plus de quarante ans, ne cessa d'être l'idole du public dans l'emploi des amoureux et des premiers rôles. Inimitable dans les marquis et les petits maîtres, il jouait aussi la tragédie : ce fut lui qui créa l'*Hamlet* et le *Roméo* de Ducis, en 1769 et 1772. Dans l'ancien répertoire, le *Misanthrope* était son triomphe avec le *Chevalier à la mode* et les marquis du *Dissipateur* et de *Turcaret*. Préservé par sa réputation de civisme, il ne partagea pas, en 1793, la prison de ses camarades. Il fut nommé membre de l'Institut en 1795 et rentra à la Comédie de la rue Richelieu, à la réunion générale de 1799. Il a laissé des *Eloges* de Préville, de Mlles Dangerville et Clairon, et une *Notice* sur Lekain. Il a fait jouer *le Quiproquo*, 1 acte. — Sa femme, *Pierrette-Cloudine-Hélène* PINET, née à Paris en 1740, morte en 1782, qui débuta à la Comédie en 1761 sous le nom de *Mlle d'Epinay*, fut reçue sociétaire en 1763, et joua successivement les jeunes amoureuses, les rôles tragiques, enfin les coquettes.

MOLÉ (Louis-Mathieu, comte), homme d'Etat français, né à Paris en 1781, mort à Champlâtreux (Seine-et-Oise) en 1855. Des *Essais de morale et de politique* (1806) le désignèrent à l'attention du gouvernement impérial, qui le nomma auditeur au conseil d'Etat, maître des requêtes, préfet de la Côte-d'Or (1807), conseiller d'Etat (1809), directeur général des ponts et chaussées (1809), fonctions qu'il reprit aux Cent-Jours, grand juge ministre de la justice (1813). Appelé par la Restauration à la Chambre des pairs (1815), il vota la mort du maréchal Ney. Il fut ministre de la marine (1817-1818) dans le cabinet de Richelieu, puis membre du conseil privé. Il combattit le ministère Villèle, appuya le ministère Martignac et s'abstint sous le ministère Polignac. Ministre des affaires étrangères du 11 août au 2 novembre 1830, il affirma le principe de la non-intervention. Pair, il soutint la politique de résistance. Il forma, le 6 septembre 1836, un ministère centre droit et, le 15 avril 1837, un cabinet de conciliation, dont furent exclus les chefs de partis. La coalition de Thiers, Guizot et O. Barrot, jugeant sa politique trop influencée par le roi, le renversa après des débats animés, suivis d'une dissolution de la Chambre (31 mars 1839). Représentant de la Gironde à l'Assemblée constituante et à la Législative, Molé fut, au 2-Décembre, du nombre des députés qui, à la mairie du Xe arrondissement, condamnèrent le coup d'Etat. En 1840, il avait été élu membre de l'Académie française, où il fut appelé à recevoir, en 1846, le comte de Vigny, pour qui il ne montra dans son discours qu'une médiocre sympathie. — Sa femme, née DE LA BRICHE, morte à Paris en 1845, a publié, sous l'anonymat, des romans, traduits pour la plupart de l'anglais : *Osmond* (1824); *le Jeune Irlandais* (1828); *Barbe Grebowika* (1830); etc.



Comte Molé.

MOLÉ (Julie LAVIGNE, dame LÉGÉ, puis comtesse ALBITTE DE VALLIVON, dite), actrice française, morte en 1832. Elle tint avec succès, aux théâtres Feydeau, Louvois et de l'Odéon, l'emploi des duègnes et des caractères, et se retira en 1815. On lui doit deux adaptations de Kotzebue : *Misanthropie et repentir*, d'après la traduction de Bursay (Odéon, 1798), et *les Indiens* au théâtre de l'Impératrice (1810). Une partie de ses *Mémoires* est conservée à la bibliothèque de l'Arsenal.

MOLEAU (*lo*) n. m. Première huile exprimée d'une peau, quand elle a été chamoisée.

MOLEBSKII, ville de la Russie orientale (gouv. de Perm), sur la Sylva, bassin du Volga, dans les monts Oural, 5.000 hab. Fonderies et forges.

MOLÉCHIN n. m. Ancienne étoffe de couleur mauve.

MOLÉCULAIRE (*lèr'*) adj. Physiq. Qui a rapport aux molécules, qui appartient aux molécules : *Théorie* MOLÉCULAIRE. ‖ *Action moléculaire*, Celle qui, appartenant à la nature intime du corps, est supposée exister dans ses molécules elles-mêmes. ‖ *Attraction moléculaire, Forces moléculaires*, Action mutuelle des parties constituantes ou molécules des corps, par laquelle elles tendent les unes vers les autres. ‖ *Poids moléculaire*. V. MOLÉCULE.

MOLÉCULAIREMENT (*lè-re*) adv. Par des molécules.

MOLÉCULARISATION (*si-on*) n. f. Action de réduire en molécules, de disposer par molécules.

MOLÉCULARISÉ, ÉE adj. Constitué en molécules d'une composition déterminée : *Les diverses manières dont la matière est* MOLÉCULARISÉE.

MOLÉCULE (du lat. fictif *molecula*, dimin. de *moles*, masse) n. f. Chim. Chacune des parties constituantes d'un corps composé, qui sont considérées comme étant la limite que la division mécanique puisse atteindre. ‖ *Molécules élémentaires* ou *constituantes. Molécules intégrantes.* (V. la partie encycl.) ‖ *Molécules organiques*, Matière vivante et active, qui, suivant Buffon, sert à la nutrition, au développement, à la reproduction des êtres vivants.

— Fig. Elément : *Les petites choses sont les* MOLÉCULES *des grandes*. (H. Castille.)

— ENCYCL. Chim. Etymologiquement, le mot *molécule* signifie « petite masse, petite particule de matière ». On conçoit que rien n'est plus vague ni moins significatif qu'une telle acception. Les mots *atome, molécule, particule* ont été souvent pris indifféremment les uns pour les autres, dans les systèmes de physique et de philosophie, pour désigner les parties constituantes de la matière. Aujourd'hui, ces mots ont pour nous un sens bien net : *la molécule est la plus petite quantité de matière qui existe à l'état de liberté, tandis que l'atome est le plus petit poids de matière qui puisse entrer en combinaison*. On distingue, d'ailleurs la molécule constituante ou élémentaire et la molécule intégrante. La première est simple, c'est-à-dire formée d'éléments homogènes : c'est la molécule constituante des corps simples; la seconde est formée d'éléments composés : c'est la molécule constituante des corps composés.

Le *poids moléculaire* d'un corps est la somme des poids atomiques des corps simples qui le constituent, chaque poids étant affecté d'un coefficient égal au nombre d'atomes de ce corps qui entrent dans la molécule. Ainsi, le poids atomique de l'oxygène étant 16, celui de l'hydrogène 1, le poids moléculaire de l'eau H^2O est $1 \times 2 + 16 = 18$. Le poids atomique du carbone étant 12, le poids moléculaire du gaz carbonique CO^2 est $12 + 16 \times 2 = 44$. Pour que le poids moléculaire soit déterminé, il faut que la formule de constitution le soit. La composition de l'éthylène, par exemple, est également bien représentée par CH^2, C^2H^4, C^3H^6, et tous les multiples de la formule CH^2. Le poids moléculaire dépend du choix fait entre ces formules. On est guidé dans ce choix par la loi d'Avogadro

et Ampère, d'après laquelle tous les corps amenés à l'état gazeux présentent, sous un volume et à une température déterminés, le même nombre de molécules. L'éthylène aura pour formule C^2H^4, et non CH^2, parce que le poids moléculaire 28, correspondant à C^2H^4 $(12\times2+4\times1=28)$, est bien le poids d'une masse de ce gaz dont le volume est égal à celui du poids moléculaire de l'eau. En étendant cette considération aux corps simples, le poids moléculaire de l'hydrogène est 2, celui de l'oxygène 32, celui du chlore 71, celui de l'azote 28 ; autrement dit, il est double de leur poids atomique, ce qui revient à dire que chaque molécule de ces corps est composée de deux atomes. D'ailleurs, 2 étant le poids moléculaire de l'hydrogène, la loi de Gay-Lussac ou *loi des nombres proportionnels* permet d'établir que *le poids moléculaire d'un gaz simple ou composé est représenté par le double de sa densité prise par rapport à l'hydrogène*. Quant aux corps non volatils, on établit leurs formules de constitution par l'analogie avec des corps à formule bien déterminée, par l'isomorphisme et par la loi des chaleurs spécifiques en particulier.

Bien que les molécules ne puissent être réellement isolées, on se sert souvent du mot « molécule » pour déterminer les proportions en poids d'un mélange : « mélanger deux corps moléculo à moléculo » signifie : les mélanger en proportion de leurs poids moléculaires ; « traiter deux molécules de potasse par une molécule d'acide sulfurique » signifie : traiter la potasse par l'acide sulfurique en proportions telles que, pour une fois le poids moléculaire de l'acide sulfurique 98, il y ait deux fois le poids moléculaire de la potasse 40. V. ATOME.

MOLÉCULARISATION (*si-on*) n. f. Action de réduire en molécules.

MOLÉCULARISER v. a. Disposer par molécules.

MOLÉE n. f. Techn. Syn. de MOULÉE.

MOLÉ-GENTILLOMME (Paul-Henri-Joseph GENTILHOMME, puis), littérateur français, né et mort à Paris (1814-1856). Riche par son père adoptif, le fondeur Molé, dont il ajouta le nom au sien, il publia, à partir de 1830, de nombreux romans, dont plusieurs eurent du succès. On lui doit, entre autres : *le Roi des rossignols, Manon la Dragonne, la Marquise d'Alpujar, Marie d'Anjou, le Château de Saint-James*, etc. Il écrivit aussi des vaudevilles et des drames.

MOLENBEEK-SAINT-JEAN, ville de Belgique (Brabant [arrond. de Bruxelles]), sur la Senne ; 55.977 hab. Savonneries, tissus, matériel de chemins de fer ; fonderies de fer, de cuivre et de bronze. C'est un faubourg de Bruxelles.

MOLENDINACÉ (*lin, sé*), **ÉE** [du lat. *molendinum*, moulin] adj. Bot. Se dit des graines munies d'ailes nombreuses, qui les font ressembler à des moulins à vent.

MOLÈNE n. f. Bot. Genre de scrofulariacées.

— ENCYCL. Les *molènes* (verbascum) sont des herbes, parfois suffrutescentes, bisannuelles ou vivaces, ordinairement cotonneuses, à feuilles isolées et molles, à fleurs jaunes, blanches ou rouges, groupées en épis de cymes. La corolle comprend cinq pétales ; l'androcée est formé de cinq étamines un peu inégales, ce qui imprime à la fleur tout entière un certain zygomorphisme et mérite aux molènes une place à part, entre les solanées et les scrofulariacées. On en connaît une centaine d'espèces, de l'Europe et de l'Asie centrale et de la région méditerranéenne, dont une quinzaine appartiennent à la flore française. Les plus communes sont : *bouillon-blanc* ou *herbe de Saint-Pierre* ou *cierge de Notre-Dame* (V. THAPSUS), dont les fleurs, d'odeur agréable, sont employées en infusion, par la médecine populaire, contre la toux, la fièvre et la *molène noire*, dont les feuilles servent à faire des cataplasmes.



Molène : *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur ; *c*, fruit.

MOLÈNE, île de l'Atlantique, à 35 kilom. de Brest, longue de 1.200 mètres, large de 800, reliée à marée basse par des écueils aux îlots voisins de Balance, Triélen ; 570 hab. Extraction de la soude, pêche.

MOLÈNES (Dieudonné-Jean-Baptiste-Paul GASCHON, dit **Paul de**), littérateur français, né à Paris en 1821, mort à Limoges en 1862. Il s'engagea, en 1848, dans, la garde mobile, puis entra aux spahis, fit les campagnes de Crimée et d'Italie, devint chef d'escadron de chasseurs et mourut d'une chute de cheval. Sous le nom de sa mère, Paul de Molènes avait collaboré depuis 1842 aux « Débats » et à la « Revue des Deux Mondes » et publié des romans et des nouvelles au style élégant, dans lesquels on trouve de jolies peintures de la vie militaire et mondaine. Citons de lui : *Valpéri* (1845) ; *Aventures du temps passé* (1853) ; *Histoires sentimentales et militaires* (1854) ; *Caractères et récits du temps* (1858) ; *Histoires intimes* (1859) ; *la Folie de l'épée* ; etc. — Sa femme, *Louise-Marie-Antoinette-Alix* DE BRAY, née et morte à Paris (1830-1892), sous les pseudonymes d'ANGE BENIGNE, de PASCALINE, de FLIRT, et de SATIN, collabora à la « Vie parisienne », et publia nombre de nouvelles et romans à la touche délicate et spirituelle, entre autres : *la Comédie parisienne* (1878) ; *les Vieilles Maîtresses* (1882) ; *Femmes et maîtresses* (1884) ; *Nos charmeuses* (1884) ; *Dans le train* (1885) ; *Morale mondaine* (1885) ; *la Côte d'Adam* (1886) ; *Leurs mensonges* (1888) ; etc.

MOLEQUIN (*kin*) n. m. Ancienne sorte d'étoffe d'un grand prix. ‖ Voile, manteau fait avec cette étoffe.

— Adjectiv. Teintur. *Vert molequin* Se dit du vert de mauve.

MOLER v. n. Mar. Sur la Méditerranée, Faire vent arrière, prendre le vent en poupe.

MÔLE-SAINT-NICOLAS (le), cap et port de l'île d'Haïti. Le cap, ressemblant, en effet, à un môle énorme, s'avance dans les flots au N.-O. de l'île et abrite au S. une excellente rade ; 15.000 hab.


Moleschott.

MOLESCHOTT (*lèss-kot'*) [Jacob], naturaliste hollandais, né à Bois-le-Duc en 1822, mort à Rome en 1893. Il professa la physiologie à Heidelberg. Il se fit remarquer par ses opinions matérialistes, et dut quitter l'Allemagne. Réfugié en Italie (1861), il devint professeur de physiologie à Rome et sénateur. Ses recherches sur l'alimentation, l'innervation et les phénomènes moléculaires dont ils sont le siège après l'excitation, sur l'action de l'iodoforme, etc., lui ont valu une juste réputation. Nous citerons de lui : *Traité populaire des aliments* (1850) ; *Circulation de la vie* (1852), qui ont été traduits en français ; *Esquisses physiologiques* (1861) ; etc.

MOLESQUINE ou **MOLESKINE** (*lèss-kin'* — de l'angl. *mole*, taupe, et *skin*, peau) n. f. Étoffe de coton lustré, que l'on emploie pour faire des doublures de vêtements. ‖ Toile vernie imitant le maroquin ou le cuir, constituée par une étoffe de coton recouverte d'un enduit gras, puis d'un vernis, et que l'on passe à la calandre ou au cylindre.

MOLESTATION (*lèss, si-on*) n. f. Action de molester.

MOLESTER (*lèss* — du lat. *molestare*) v. a. Tourmenter par des exigences ou des attaques : MOLESTER *quelqu'un par des procès, des chicanes, des sarcasmes.*

Se molester, v. pr. Se causer mutuellement des chagrins, des vexations.

— SYN. **Molester, persécuter, tourmenter, vexer.** On *moleste* quelqu'un par des chicanes, par des tracasseries où il y a de la mauvaise foi ; on le *vexe* par des abus d'autorité, par des exigences injustes. *Tourmenter* signifie causer une peine profonde qui se renouvelle. Enfin, *persécuter*, c'est tourmenter avec acharnement.

MOLESWORTH (sir William), homme politique anglais, né et mort à Londres (1810-1855). Membre des Communes en 1832, il siégea parmi les libéraux avancés, combattit avec succès au Parlement le système de la transportation, et fut un des plus habiles promoteurs du mouvement en faveur de l'application aux colonies du *self government*. En 1853, il entra dans le cabinet Aberdeen, comme premier commissaire du bureau des travaux publics. Il devint enfin secrétaire aux colonies, en 1855. Sa mort prématurée ne lui permit pas de donner sa mesure. On lui doit une importante édition des œuvres de Hobbes (1839-1845).

MOLET (*lè*) n. m. Petite pincette, avec laquelle l'orfèvre tient son ouvrage. ‖ Petite planchette, sorte de moule employé en passementerie pour la confection des franges. ‖ Sorte de frange, employée pour garnir les meubles. ‖ Petit morceau de bois à rainure, dans lequel le menuisier fait entrer les languettes d'un panneau pour en vérifier l'épaisseur. (On dit aussi MÔLE.)

MOLETÉ n. m. Techn. Syn. de MOLETTÉ.

MOLETOIR n. m. Instrument en forme de molette, dont on se sert pour polir les glaces.

MOLETS (*lè* — rad. *mol*) n. m. pl. Nom donné, en quelques endroits, à des terres mouvantes qui s'enfoncent sous les pas des passants.

MOLETTAGE (*lè-taj'*) n. m. Action d'appliquer, sur une poterie encore molle, des ornements avec une molette métallique. ‖ On écrit aussi MOLETAGE.

MOLETTE (*lèt'* — de *meule*, en lat. *moln*) n. f. Techn. Corps dur agencé en forme de cône avec manche de façon à être saisi à deux mains et servant à broyer des couleurs ou autres corps qu'on veut réduire en pâte ou en poudre, ou à polir des corps durs. ‖ Petite roue, au moyen de laquelle on grave les cylindres employés dans la fabrication des toiles imprimées. ‖ Petite roue pleine, creusée sur le bord comme une poulie, et traversée de divers outils, en usage chez les boutonniers. ‖ Petite roue, en usage pour la conduite des cadrans des grosses horloges. ‖ Disque d'acier, taillé en scie sur le champ et en lime sur le plat, ayant des moulures de diverses sortes, et servant, au moyen d'un mouvement de rotation, à travailler divers corps durs. (On dit aussi FRAISE.) ‖ Outil en forme de roue, dont le champ est plus ou moins finement ornementé et servant à tracer des ornements sur une poterie encore molle. ‖ Pincette d'orfèvre, appelée aussi MOLET. ‖ Outil de fer, avec lequel l'ouvrier souffleur enfonce le cul de la bouteille. ‖ Morceau de bois sur lequel on travaille les verres et les lunettes. ‖ Cylindre de bois, au moyen duquel on donne un mouvement de torsion au chanvre. — Instrument tout semblable, employé par les rubaniers. ‖ Grande poulie, en fonte ou en fer, que l'on fixe, au moyen d'une charpente, au-dessus d'un puits de mine, et sur laquelle passe un câble d'extraction. ‖ Fiche en bois, servant à limiter les extrémités des planches qui forment un gabarit. ‖ *Molette métrique*, Syn de CURVIMÈTRE. ‖ *Machine à molettes*, Machine d'extraction, composée d'un tambour vertical sur lequel s'enroule un câble dont les deux extrémités sont attachées chacune à une benne, à une berline ou à un wagon, et passent sur deux poulies ou molettes qui les renvoient dans l'axe du puits. (On l'appelle encore BARITEL.) ‖ *Scie à molettes*, Scie circulaire, qui reçoit un mouvement de rotation.

Molette.

— Blas. Meuble de l'écu, représentant une molette d'éperon et figuré par une étoile à six ou huit rais, percée d'une ouverture ronde au centre.


De gueules à la bande d'argent, chargée de trois molettes de sable.

— Bot. Un des noms vulgaires de la bourse-à-pasteur. ‖ *Fleurs en molette*, Fleurs dont les pétales sont disposés en forme de molette d'éperon.

— Hortic. Outil de jardinier, appelé aussi TRANCHE-GAZON. ‖ Melon ou concombre menu et étranglé, soit du côté de la queue, soit du côté de l'œil, ou plat et enfoncé d'un côté, au lieu d'être rond. — Adjectiv. : *Melon* MOLETTE.

— Manèg. Épi de poils au front du cheval. ‖ Partie de l'éperon qui sert à piquer le cheval, et qui a ordinairement la forme d'une étoile.

— Mar. *Molette de gabarit*, Petite fiche de bois, servant à fixer le bout des planches au moyen desquelles on forme un gabarit.

— Vénerie. Tendon des épaules et des cuisses du cerf.

— Vitic. Variété de cépage de la Savoie. Syn. de MONDEUSE. (On dit aussi MOLETTE DE SEYSSEL.)

— n. f. pl. Art vétér. Tumeurs molles qui se montrent en certains points du *boulet*.

— ENCYCL. Art vétér. Les *molettes* sont produites par l'hydropisie ou l'inflammation soit de la capsule de l'articulation du boulet (*molettes articulaires*), soit de la bourse synoviale qui facilite le glissement des tendons fléchisseurs sur la poulie sésamoïdienne (*molettes tendineuses*). Certaines molettes qui se sont développées très lentement ne font pas boiter ; d'autres, au contraire, qui sont apparues brusquement, provoquent une boiterie plus ou moins intense et douloureuse. Enfin, des molettes jusqu'alors indolores peuvent devenir dures et chaudes à faire boiter très fort.

On traite les molettes par l'hydrothérapie (douches froides), par la compression avec des bandages élastiques (bandes de caoutchouc), par la cautérisation en raies ou en pointes, enfin par l'extraction de leur contenu au moyen d'un aspirateur comme celui du Dr Dieulafoy et l'injection de teinture d'iode étendue de quatre fois son poids d'eau.

MOLETTER (*lè-té*) v. a. Orner en creux à l'aide de la molette : MOLETTER *des poteries*. ‖ Polir avec la molette : MOLETTER *du marbre, des glaces*. (On écrit aussi MOLETER.)

Molleté, ée part. pass. du v. Moletter.

— Substantiv. n. m. Ornement que l'on imprime dans les pâtes céramiques au moyen de molettes métalliques. ‖ On écrit aussi MOLETÉ.

MOLFETTA (lat. *Melfitum*), ville d'Italie (prov. de Bari [Pouille]), circondario de Barletta, sur l'Adriatique ; 30.446 hab. Port de pêche et de cabotage. Fabriques de savon, cotonnades, tanneries. Belle cathédrale ; château où Othon de Brunswick fut enfermé, en 1384.

MOLGE n. m. Erpét. V. TRITON.

MOLGULE n. f. Genre d'ascidies, des mers d'Europe. (Les molgules (*molgula*) sont des ascidiadés solitaires, dont l'orifice branchial est muni de six dents et celui du cloaque de quatre. Ces animaux globuleux vivent enfouis dans les grèves sablonneuses. Les pêcheurs les nomment *œufs de sable*.)

MOLIANT (*li-an*), **ANTE** adj. Techn. Qui est doux et maniable : *Peau* MOLIANTE.

MOLIDÉS n. m. pl. Famille de poissons, plus ordinairement appelés *orthagoriscidés*. (V. ce mot.) — *Un* MOLIDÉ.

MOLIENNE (*li-èn'*) n. f. Archéol. Sorte de laine de provenance espagnole. (On appelait ainsi une des trois sortes de laines que les marchands de Bayonne exportaient de Barcelone.) ‖ On disait aussi MOLINE.

MOLIER ou **MOLLIER** (*mo-li-é*) n. m. Linge en fil poissé ou métallique, suivant les cas, des mailles, des lisses et des deuts du peigne.

MOLIÈRE (même orig. que *meulière*) n. f. et adj. Se disait autrefois : 1° d'une carrière de pierre à meule ; 2° d'une terre grasse et humide : *Terre* MOLIÈRE ; 3°, au XVe siècle, des boulets en pierre lancés par un canon.

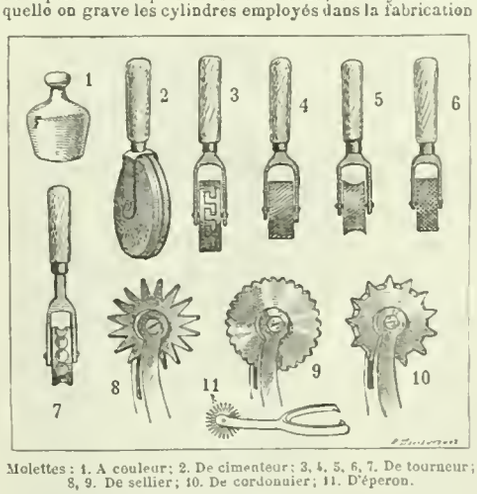

Molettes : 1. A couleur ; 2. De cimenteur ; 3, 4, 5, 6, 7. De tourneur ; 8, 9. De sellier ; 10. De cordonnier ; 11. D'éperon.

MOLIÈRE (Jean-Baptiste POQUELIN, dit), le plus grand poète comique français, né et mort à Paris 1622-1673). Baptisé à Saint-Eustache le 15 janvier, né la veille ou le jour même, rue Saint-Honoré, de Jean Poquelin, marchand tapissier, et de Marie Cressé, fille d'un tapissier, il ne prit le nom de Molière qu'à l'âge de vingt-deux ans. Aîné de six enfants, il perdit sa mère à dix ans ; son père, nommé valet de chambre tapissier du roi, le destina dès lors à sa survivance (il devait la prendre en 1637), et lui fit apprendre son état. Mais tout sembla concourir à faire éclater le génie de l'enfant, dont le berceau fut ce quartier des Halles, naïf et mouvant tableau de scènes populaires ; son aïeul maternel, Louis Cressé, grand amateur de spectacles, le conduisit souvent à l'Hôtel de Bourgogne, à l'heure où le théâtre allait recevoir un nouveau lustre de la vogue du *Cid*.

Élève des jésuites au collège de Clermont (vers 1636), où il fit tardivement, mais rapidement ses humanités, bientôt disciple de Gassendi, grand liseur fortement nourri d'antiquité latine, le jeune Poquelin, à peine échappé de la boutique paternelle et des écoles, débute à vingt ans

au tripot de *la Perle* du cul-de-sac Thorigny, établit l'*Illustre-Théâtre* au jeu de paume du Métayer, sur les fossés de Nesle (1643), retourne sur la rive droite à la Croix-Noire (1644), est emprisonné au Châtelet (1645) et quitte Paris vers 1646. Chef de troupe nomade, il se met à composer lui-même des pièces. Pendant douze années, il parcourt la France. On le voit à Nantes, Limegos, Toulouse (1649), Narbonne (1650), Paris (1651), Lyon, où il donne *l'Etourdi* (1653); à Pézenas, où il est présenté au prince de Conti, gouverneur de Languedoc, qui lui donna sa protection en 1653, pour la lui retirer en 1656, par haine dévote du théâtre; à Béziers, où il fait représenter *le Dépit Amoureux* (1656); à Avignon, Grenoble, Rouen, etc.


Molière, d'après Mignard (Théâtre-Français).

Il paraît enfin devant le roi dans la salle des Gardes du vieux Louvre (24 oct. 1658) et se fixe immédiatement à Paris, comme chef de la troupe de Monsieur, au Petit-Bourbon, où il obtient un grand succès avec *les Précieuses ridicules* (1659) et donne *Sganarelle* (1660), puis il se transporte au Palais-Royal (1661). Il fait représenter *Don Garcie de Navarre* (1661); *l'Ecole des maris* (1661); *les Fâcheux* (1661) [aux fêtes de Vaux]; *l'Ecole des femmes* (1662). Blessé par les comédiens rivaux et par les dévots, il riposte par *la Critique de l'* « Ecole des Femmes » (1663); *l'Impromptu de Versailles* (1663), et fait jouer devant le roi les trois premiers actes de *Tartufe* (1664), dont ses ennemis parvinrent à reculer trois ans encore la représentation publique. En 1664, paraissent sur la scène *le Mariage forcé* et *la Princesse d'Elide*; en 1665, *Don Juan*. Le roi conservait son appui à Molière, dont la troupe devint troupe du roi (1665) en concurrence avec la troupe royale de l'Hôtel de Bourgogne et celle du Marais. Comédien toujours sur la brèche, directeur et régisseur de sa troupe, Molière est le fournisseur des spectacles de la cour (la moitié de son œuvre dut être improvisée sur commande). Fatigué, parfois abattu, il ne cesse de produire : *l'Amour médecin* (1665); *le Misanthrope, le Médecin malgré lui* (1666); *Mélicerte, le Sicilien* (1667), *Amphitryon, l'Avare, Georges Dandin* (1668); *M. de Pourceaugnac* (1669); *les Amants magnifiques, le Bourgeois Gentilhomme* (1670); *Psyché*, avec Corneille, Quinault et Lulli; *les Fourberies de Scapin, la Comtesse d'Escarbagnas* (1671); *les Femmes savantes* (1672). Molière, pour son malheur, épousa, en 1662, à quarante ans, une comédienne, de vingt ans plus jeune que lui, Armande Béjart, fille de Madeleine Béjart, qui avait été autrefois sa maîtresse, ce qui donna lieu à cette calomnie, propagée par de venimeux libelles, que Molière avait épousé sa propre fille. Pour le consoler de ses déboires et lui donner un témoignage public de son estime, Louis XIV tint sur les fonts baptismaux, avec la duchesse d'Orléans, l'aîné des enfants de Molière (1664). L'incompatibilité d'humeur était inévitable entre un philosophe misanthrope et une coquette frivole et courtisée. Molière connut donc les tourments de la jalousie. Dans les huit dernières années de sa vie, sa santé ne cessa d'être précaire. Il mourut à cinquante et un ans, le vendredi 17 février 1673, rue de Richelieu, après la quatrième représentation de son *Malade imaginaire*, dont il jouait le principal rôle. Le curé de Saint-Eustache et l'archevêque Harlay de Chanvalon lui refusèrent la sépulture ecclésiastique. Il fut inhumé clandestinement, le 21 au soir, au cimetière de Saint-Joseph, rue Montmartre. Le monument qui lui est élevé au Père-Lachaise est un simple cénotaphe : on ne sait pas où sont ses restes. Des trois enfants qu'il eut d'Armande Béjart, une fille seule lui survécut : Esprit-Madeleine Poquelin, qui épousa un de Montalant et mourut à Argenteuil, en 1723, sans postérité. Sa veuve épousa un comédien médiocre, Guérin d'Estriché, avec lequel elle vécut plus de vingt ans en parfaite intelligence.

A la mort de son chef, la troupe de Molière absorba celle du Marais en passant au théâtre de Guénégaud, comme elle absorbera l'Hôtel de Bourgogne, le jour où Louis XIV ne voudra plus qu'une seule troupe française dans Paris, pour fonder à jamais la Comédie-Française (1680). Il ne faut donc pas oublier que Molière fut le véritable fondateur de la Comédie-Française, quoique la Maison qui porte encore aujourd'hui son nom n'ait été officiellement constituée que sept ans après sa mort.

Molière fut un grand peintre : « le Peintre », l'appelaient ses contemporains; « le Contemplateur », ajoutaient ses émules. S'il donne relativement peu de soin à l'intrigue et aux dénouements, c'est qu'il ne s'intéresse guère qu'à la vérité de l'observation. Il a véritablement créé en France la comédie de mœurs, en poignant hardiment les ridicules de son siècle; et en même temps la comédie de caractère, en représentant d'une façon large et simple les grandes passions de l'humanité. Si, parfois, son observation, à force de profondeur et d'intensité, le conduit aux confins du drame, sa gaieté naturelle, saine et franche, le maintient dans les limites de la comédie. Molière avait pris la nature pour modèle et pour guide. Ennemi déclaré de toute exagération et de tout mensonge, fléau du vice et du ridicule, il a employé son génie à flétrir tous ceux qui, précieux, pédants, comédiens, dévots, médecins, marquis, etc., contrariaient, altéraient ou faussaient la nature. Sa morale est celle du bon sens et de la haute raison. Son théâtre enseigne cette science de soi-même et d'autrui qui peut tenir lieu d'expérience et conduire à la vraie sagesse. Spectateur attristé des humaines faiblesses, peintre impartial des laideurs sociales comme des vertus bourgeoises, de la sottise prétentieuse comme du naturel, du bel esprit comme du bon esprit, c'est un miroir redoutable, mais salutaire. Montrant les conséquences des vices dans la famille bourgeoise, occupée de questions pratiques, de l'éducation des filles, du mariage, etc., sa morale est éminemment sociale.

Sa langue, souvent attaquée (par La Bruyère, Fénelon, Bayle, Vauvenargues, Schérer), accusée de « galimatias, de barbarisme, d'incorrection », est en fait la meilleure que l'on puisse parler au théâtre; elle est aussi vivante et aussi variée que la condition de ses personnages; beaucoup de ses mots ont passé et passeront proverbes : elle est forte, savoureuse, admirablement appropriée à la scène.

— Bibliogr. La meilleure édition des *Œuvres de Molière* est celle de la collection des « Grands écrivains » (1873). — Consulter la préface de l'édition de 1682, attribuée à Lagrange et à Vivot; Grimarest, *la Vie de M. de Molière* (1705); Cailhava, *Etudes sur Molière* (1802); Beffara, *Dissertation sur Molière* (1821); Taschereau, *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière* (1825); Sainte-Beuve, *Molière* (1835); *Portraits littéraires* (1862); *Port-Royal* (1840-1848); *Nouveaux lundis* (V); A. Bazin, *Notes historiques sur la vie de Molière* (1847-1848); E. Soulié, *Recherches sur Molière et sa famille* (1863); Jal, *Dictionn. critique* (1867); P. Lacroix, *Bibliographie* (1875) et *Iconographie moliéresques* (1876); le *Moliériste* (1879-1889); G. Larroumet, *la Comédie de Molière* (1886); P. Mesnard, *Notice biographique* (1889); A. Desfeuilles, *Notice bibliographique* (1893); G. Monval, *Chronologie moliéresque* (1897).


Molière et Louis XIV, d'après Vetter.

Molière (iconographie de). Les meilleurs portraits de Molière sont attribués à P. Mignard, son ami : l'un est conservé au musée Condé, à Chantilly, c'est Molière chez lui; l'autre est le *Molière couronné*, en costume d'empereur romain, du foyer des acteurs (à la Comédie-Française), c'est Molière comédien. Le buste en marbre du foyer public est de Houdon, qui s'est inspiré de l'un et de l'autre pour donner un Molière idéal, tel que la postérité se représente le penseur et le philosophe, l'auteur du *Misanthrope*. Il a servi de modèle à Seurre pour la statue qui décore la fontaine de la rue Richelieu depuis 1844. Les autres maîtres n'ont fait le plus souvent que reproduire les indications de Mignard. Tels sont les portraits de Molière par N. Coypel (gravé par Lépicié et Ficquet), par Van Schuppen, par Sébastien Bourdon (gravé par Beauvarlet, 1773). La Comédie-Française possède un tableau, daté de 1730, où figure Molière, entouré de Guillot-Gorju, Gaultier-Garguille, Poisson, etc. Molière a le costume d'Arnolphe de l'*Ecole des femmes*. Rappelons encore le *Buste de Molière*, en marbre, par Houdon (dans la salle des séances de l'Académie française), la *statue de Molière*, par F. Duret (salle des séances de l'Institut de France) et la *statue de Molière*, en pierre, par Briau, à Avignon, etc.

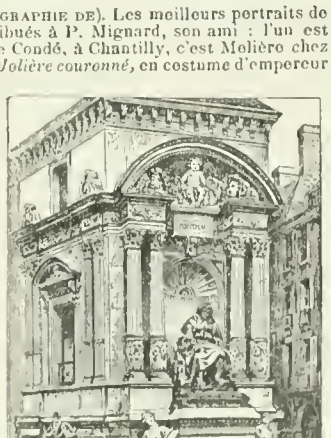
Fontaine Molière.

Molière a inspiré un certain nombre d'œuvres de fantaisie à Devéria, Ingres, J.-S. Petit, A.-J. Regnier, Geffroy (foyer de la Comédie-Française), Ledoux, Nélie Jacquemart, Gérome, Picot, et le *Molière mourant* d'Allouard, etc. Leman (1863) et J.-H. Vetter (1864) ont figuré l'anecdote controuvée, d'après laquelle Louis XIV aurait invité Molière à sa table, et aurait dit à ses courtisans : « Messieurs, vous me voyez occupé à faire manger Molière, que mes domestiques ne trouvent pas d'assez bonne compagnie pour eux. »

Molière (fontaine), à Paris. L'idée de consacrer à Molière un monument public est due à Régnier, sociétaire de la Comédie-Française, qui, en 1838, en fit part à la ville de Paris. Celle-ci décida la construction d'une fontaine monumentale à l'intersection des deux rues de Richelieu et Molière, presque en face de la maison mortuaire du grand comique. L'exécution en fut confiée à Visconti; la statue est de Seurre; les Muses, représentant la comédie légère et la comédie sérieuse, sont de Pradier.

Molières, ch.-l. de cant. du départ de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 20 kilom. de Montauban, au-dessus de l'Embeulas, affluent du Tarn; 2.008 hab. Commerce de vins et de bestiaux. Ancienne bastide du XIIe siècle. — Le canton a 5 comm. et 5.351 hab.

Molières (l'abbé Joseph Privat de), savant français, né à Tarascon en 1677, mort à Paris en 1742. D'une grande bonté et d'un désintéressement à toute épreuve, distrait et original, il entrait, vers 1709, dans la congrégation de l'Oratoire, puis enseigna la philosophie au collège d'Angers; mais, bientôt, le goût des sciences l'attira à Paris, où il se lia avec Malebranche. En 1723, il obtint la chaire de philosophie au Collège de France; en 1729, il devint associé à l'Académie des sciences. Son ouvrage capital a pour titre : *Leçons de physique contenant les éléments de la physique déterminés par les seules lois des mécaniques* (1733-1739), où il cherche à concilier les systèmes de Descartes et de Newton.

Moliéresque (*rèssk'*) adj. Qui se rapporte à Molière : *Bibliothèque* moliéresque. || Qui est dans la manière de Molière ou imité de lui : *Plaisanterie* moliéresque.

Molières-sur-Cèze, comm. du Gard, arrond. et à 24 kilom. d'Alais, sur la *Cèze*; 2.666 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

Moliérisme (*rissm'*) n. m. Culte fervent de Molière : *Le* moliérisme *ayant trouvé faveur auprès du public, plusieurs de ses fidèles en abusèrent.* (G. Larroumet.)

Moliériste (*risst'*) n. m. Personne qui préfère Molière à tout autre écrivain et lui rend un véritable culte. || Erudit qui s'applique à la critique des œuvres de Molière.

Moliériste (le), revue mensuelle, exclusivement consacrée à Molière, fondée en avril 1879 par Georges Monval, archiviste du Théâtre-Français. Elle a cessé de paraître en avril 1889, et forme dix volumes in-8°, qui sont encore consultés avec fruit. Les principaux collaborateurs étaient, outre le fondateur, Campardon, V. Fournel, Arsène Houssaye, Paul Lacroix, de Lapommeraye, Larroumet, Livet, Loiseleur, Molaud, Nuitter, Edouard Thierry et Vitu.

Moliérolâtre (de *Molière*, et du gr. *latreuein*, adorer) n. Par plaisant. Qui professe un culte pour Molière.

Moliérolâtrie (*trî* - rad. *moliérolâtre*) n. f. Par plaisant. Culte de Molière : *La* moliérolâtrie *a ses prêtres, ses fanatiques.* (P. Véron.)

Molimen (*mèn'* — mot lat. signif. *effort*) n. m. Mécan. Force d'impulsion d'une masse en mouvement.

— Méd. Ensemble des troubles morbides qui précèdent les crises. (On le désigne ainsi parce que « la nature semble faire un effort pour réaliser cette crise ». [Garnier.] Le *molimen hémorragique*, le plus fréquent et le plus net, consiste en étourdissements, vertiges, congestions de la face, battements de cœur, etc.)

Molin (Jacques), plus connu sous le nom de **Du Moulin**, médecin français, né à Marvège, près de Mende, en 1666, mort à Paris en 1755. Il fut médecin de Louis XIV, puis de Louis XV, qu'il guérit à Metz, en 1744, d'une maladie des plus graves. Il se bornait aux remèdes les plus sûrs et les plus éprouvés. Souvent, il se bornait à prescrire un régime plus régulier. « Je laisse après moi, a-t-il dit à ceux qui lui demandaient de désigner son successeur, trois grands médecins : l'eau, la diète et l'exercice. » On croit que c'est lui que Le Sage a voulu peindre sous le nom du docteur Sangrado, dans le roman de *Gil Blas*.

Molina, bourg d'Espagne (prov. de Murcie), à 15 kilom. N.-O. de la ville de ce nom, près de la Segura; 8.000 hab. Elève des vers à soie. Aux environs, source salée.

Molina de Aragon, ville d'Espagne (prov. de Guadalajara), sur le Gallo; 3.000 hab. Fabrication de draps, toiles, savon. Aux environs, mines de fer et de cuivre. Usines et forges.

Molina, poète espagnol du XVIe siècle. Son poème *Descripción del reyno de Galicia y de las cosas notables del* (1550), est un ouvrage intéressant et devenu fort rare.

Molina (Louis), jésuite espagnol, né à Cuenca en 1535, mort à Madrid en 1600. Il enseigna, durant vingt ans, la théologie à Evora (Portugal). Auteur d'un *Commentaire sur la première partie de la Somme de saint Thomas* (1593), d'un traité *De la justice et du droit* (1593), et de plusieurs ouvrages de casuistique, écrits dans un latin clair et élégant, il doit surtout sa célébrité à la publication de son fameux livre intitulé : *Accord du libre arbitre avec les dons de la grâce, la prescience divine, la Providence, la prédestination et la réprobation* (1588); c'est là qu'il expose le système théologique connu sous le nom de *molinisme*.

Molina (Marie de), reine de Castille. V. Marie.

Molinara, village d'Italie (Campanie [prov. de Bénévent]); 2.643 hab.

Molinara (la) [*la Meunière*], opéra bouffe, paroles de Giuseppe Palomba, musique de Paisiello (Naples, 1789). C'est un des meilleurs ouvrages du compositeur, par la grâce et la fraîcheur de l'inspiration. Entre les divers morceaux qui en sont restés célèbres, il faut citer l'air délicieux : *Nel cor più non mi sento*, dont Ambroise Thomas s'est servi plus tard dans son opéra *le Roman d'Elvire*. La *Molinara* a été jouée à Paris, au théâtre de Monsiour (Feydeau), dès 1789.

MOLINARI ou **MULINARI** (Jean-Antoine), dit **le Carraccino**, peintre italien, né à Savigliano en 1577, mort en 1640. Il peignit dans la manière d'Annibal Carrache (de là son surnom) de nombreux tableaux, qu'on voit pour la plupart dans sa ville natale. Son chef-d'œuvre est la *Descente de croix*, qu'il peignit pour l'église San-Dalmazio, à Turin.

MOLINARI (Gustave DE), économiste belge, né à Liége en 1819. Il se rendit vers 1841 à Paris, où il écrivit dans les journaux radicaux. Rentré en Belgique à la suite du 2-Décembre, il y professa l'économie politique. Ecrivain distingué, libre-échangiste, socialiste modéré, esprit très original, il a voulu montrer que, dans le monde économique, l'ordre s'établit de lui-même, en vertu de la loi de la gravitation; que l'équilibre naturel ne manque jamais de s'établir partout où le travail et l'échange sont abandonnés à leur propre impulsion. Il a été élu en 1874 membre de l'Institut. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages : *Etudes économiques* (1846); *Cours d'économie politique* (1855); *Questions d'économie politique et de droit public* (1861); *le Congrès européen* (1864); *l'Evolution économique au XIXe siècle* (1880); *Théorie du progrès* (1880); *l'Evolution politique et la Révolution* (1884); *le Droit de la paix et de la guerre* (1887); *la Morale économique* (1888); *Précis d'économie politique et de morale* (1893); *Comment se résoudra la question sociale* (1896); *les Problèmes du XXe siècle* (1901).


Molinari.

MOLINE n. f. Comm. Sorte de laine d'Espagne.

MOLINELLA, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]), près du Pô di Primaro; 11.310 hab. Tissage du lin. Source ferrugineuse.

MOLINET, comm. de l'Allier, arrond. et à 47 kilom. de Moulins, sur l'Ouzance, affluent de la Loire; 1.136 hab. Minoterie, fabrique de chaux.

MOLINET (Jean), poète et prosateur français, né dans le Boulonnais, mort en 1507. Chanoine de Valenciennes, puis historiographe de Charles le Téméraire, il mourut bibliothécaire de Marie de Bourgogne. Il est l'un des principaux disciples de Chastellain, son prédécesseur dans la charge d'historiographe de Bourgogne, dont il continua la *Chronique*, et l'un des plus notables représentants de l'école dite des « rhétoriqueurs ». Ses poésies sont des pièces pleines d'affectation et d'artifices puérils, se rapportant à l'histoire de la maison de Bourgogne; des satires, des « ditiés » religieux ou moraux, où sévit la manie, alors régnante, de l'allégorie. Il traduisit et commenta le *Roman de la Rose*. Sa *Chronique* (de 1474 à 1504) a été publiée par Buchon en 1828. Ses poésies n'ont été réunies qu'en 1531.

MOLINI (Joseph), libraire et bibliographe italien, né et mort à Florence (1772-1856). Il publia, de 1820 à 1836, un grand nombre d'éditions d'auteurs italiens. En 1840, le grand-duc de Toscane le nomma conservateur de la bibliothèque Palatine. Les plus remarquables publications de Molini sont : *Bibliotecæ portatile*, contenant un grand nombre d'ouvrages estimés; *Poetæ latini veteres* (1829); *Carteggio inedito d'artisti dei secoli* XIV, XV e XVI (1839); *Œuvres de Laurent de Médicis* (1825); *Œuvres de l'Arioste, du Tasse*, etc. Quelques-uns de ses manuscrits ont été mis au jour par son fils, sous le titre de *Operette bibliografiche* (1858).

MOLINIE (*ni*) n. f. Genre de graminées festucées, comprenant des herbes vivaces, cespiteuses, à fleurs réunies en épillets, communes en France. ‖ On dit aussi MOLINÉE.

MOLINIEN, ENNE (*ni-in, èn'* — du jésuite *Molina*) adj. Théol. Qui appartient aux moliaistes ou à leurs doctrines.

MOLINIER (Guillaume), poète et prosateur toulousain du XIVe siècle. Il fut longtemps syndic de la municipalité de Toulouse, et prit part à la fondation (1324) et à l'administration de l'Académie de la gaie science. Nommé chancelier de cette société, il rédigea un volumineux traité (*las Leys d'amors*) de grammaire, de rhétorique et de poétique, où il enseigne aux jeunes poètes les règles de leur art. L'ouvrage a été publié par Gatien-Arnoult (1841-1843).

MOLINIER (Jean-Baptiste), prédicateur français, né à Arles en 1675, mort à Paris en 1745. Il abandonna le service militaire pour se faire prêtre, entra en 1700 dans la congrégation de l'Oratoire. Prédicateur distingué, il a laissé : *Sermons choisis* (1732-1734); *Panégyriques* (1732-1734); *Discours sur la vérité de la religion chrétienne* (1732-1734); etc.

MOLINIER (Joseph-Victor), jurisconsulte français, né à Turin, de parents français, en 1799, mort à Toulouse en 1887. Professeur à la faculté de droit de Toulouse, il publia, entre autres ouvrages estimés : *Traité de droit commercial* (1846); *Aperçus historiques et critiques sur Jean Boind* (1867); *Cours élémentaire de droit constitutionnel* (1884).

MOLINIER (Auguste), érudit français, né à Toulouse en 1851. Archiviste paléographe, il fut nommé, en 1893, professeur à l'Ecole des chartes, après avoir été attaché à diverses bibliothèques. Ses appendices à l'*Histoire du Languedoc* de dom Vaissète, son édition de Pascal, de Suger, de la *Chronique normande* (en collab. avec son frère Emile), ses *Obituaires français*, enfin ses chroniques sur le mouvement historique (moyen âge) dans la « Revue historique » lui assurent une place considérable dans le monde de l'érudition.

MOLINIER (Charles-Louis-Marie-*Emile*), écrivain français, frère du précédent, né à Nantes en 1857. Attaché, à sa sortie de l'Ecole des chartes, au département des estampes de la Bibliothèque nationale, puis au musée du Louvre, il devint conservateur de ce musée. Il a surtout étudié l'histoire de l'émaillerie et de la céramique. C'est lui qui, lors de l'Exposition universelle de 1900, a organisé l'exposition rétrospective du Petit-Palais. Il a donné sa démission de conservateur en 1902. Parmi ses publications, il convient de citer : *Dictionnaire des émailleurs, depuis le moyen âge jusqu'à la fin du* XVIIIe *siècle* (1884); *les Della-Robbia*, en collaboration avec J. Cavalucci (1884); *les Bronzes de la Renaissance* (1886); *la Céramique italienne au* XVe *siècle* (1888); *les Arts du métal* (1890); *l'Emaillerie* (1891); *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie du Ve au* XVIIIe *siècle* (publication commencée en 1896).

MOLINIGOS, bourg d'Espagne (Murcie [prov. d'Albacète]), dans le bassin du rio Segura; 2.600 hab.

MOLINISME (*nissm'*) n. m. Théol. Opinion de Molina et de ses partisans sur la grâce.

— ENCYCL. Le *molinisme* est l'hypothèse théologique proposée par le jésuite Molina pour concilier, avec la liberté humaine, la prescience de Dieu et la nécessité de sa grâce. (V. GRÂCE.) Le problème à éclaircir est le suivant : d'après l'enseignement catholique, Dieu connaît d'avance de toute éternité, les justes et les réprouvés; il donne cependant à tous les grâces nécessaires à leur salut, efficaces pour les uns, inefficaces pour les autres; d'autre part, l'homme est libre, responsable de ses actes et capable de mériter vraiment soit les récompenses, soit les punitions éternelles. Comment accorder ces deux termes?

D'après Molina, la grâce, en soi et par sa nature, est destinée à être efficace; si elle ne l'est pas toujours, c'est que l'homme, tantôt la seconde, tantôt lui résiste. Dieu, lisant dans l'avenir aussi bien que dans le présent, voit, de toute éternité, l'usage que chacun fera de ses grâces.

Ce système, exposé dans le traité latin intitulé : *Accord du libre arbitre avec les dons de la grâce, la prescience divine, la Providence, la prédestination et la reprobation* (1588), eut, dès son apparition, des partisans et des adversaires passionnés. La plupart des théologiens de la compagnie de Jésus l'adoptèrent et reçurent le surnom de *molinistes*; au contraire, un grand nombre de dominicains lui opposèrent une doctrine qui accorde moins à la liberté de l'homme et plus à l'action de la grâce; comme elle est connue sous le nom de *thomisme*, ses défenseurs furent appelés *thomistes*. Le pape Clément VIII institua, pour examiner le différend, la fameuse congrégation *De auxiliis*, composée de cardinaux et de théologiens éminents. Clément VIII, ainsi que ses deux successeurs, Léon XI et Paul V, assisterent plusieurs fois aux discussions, qui durèrent dix ans. Enfin, en 1607, Paul V rendit un décret qui permettait aux deux partis de continuer à soutenir librement leurs opinions respectives, en leur défendant de se taxer mutuellement d'hérésie.

MOLINISTE (*nisst'*) n. Théol. Partisan des opinions de Molina sur la grâce.

— Adjectiv. Qui a rapport à Molina ou à sa doctrine : *Sentiment, Opinion, Doctrine* MOLINISTE. *Parti* MOLINISTE.

— ENCYCL. V. GRÂCE, et MOLINISME.

MOLINOS (Michel), théologien mystique, auteur du *quiétisme*, né à Patalina (Aragon) en 1640, mort à Rome en 1692, 1696 ou 1697. Après son ordination, il se fixa à Rome, où il acquit la réputation d'un habile directeur de conscience. La reine Christine de Suède, qui résidait dans la même ville, lui témoignait une grande sympathie; le pape Innocent XI lui avait donné un appartement au Vatican. La publication de sa *Guide spirituelle* (1675) éclaira l'autorité ecclésiastique sur les doctrines qu'il enseignait secrètement. Ce livre renferme, en effet, une théorie hétérodoxe de l'union des âmes saintes avec Dieu, rendant inutiles les pratiques extérieures de la religion. Le cardinal Caraccioli, archevêque de Naples (1682), donna à ce système, qu'il dénonça, le nom de *quiétisme*, sous lequel il a toujours été désigné depuis. En 1685, sur la demande de Louis XIV, le pape Innocent XI fit arrêter Molinos. Deux ans plus tard, l'Inquisition romaine condamna soixante-huit propositions tirées de la *Guide spirituelle*. Après avoir abjuré ses théories, Molinos fut enfermé, par ordre de l'Inquisition, dans le couvent des dominicains de San Pedro in Montorio, où il mourut.

MOLINOS (Jacques) architecte français, né à Lyon en 1743, mort à Paris en 1831. Collaborateur de J.-G. Legrand dès 1782, il travailla à la construction, à Paris, de la coupole en bois de la Halle aux blés (1782), brûlée en 1803, de la salle Feydeau, etc. Il fournit à la ville de Paris un grand nombre de dessins pour les fêtes de l'Empire et de la Restauration. En 1829, il devint membre de la section d'architecture de l'Académie des beaux-arts.

MOLINOSISME (*zissm'*) n. m. Théol. Système quiétiste de Molinos.

MOLINOSISTE (*zisst'*) n. Partisan des opinions de Molinos.

— Adjectiv. Qui appartient à Molinos, à sa doctrine ou à ses partisans : *Parti* MOLINOSISTE. *Opinions* MOLINOSISTES.

MOLIONE n. m. Genre d'arachnides aranéides, comprenant deux espèces, de Ceylan et de Malaisie.

MOLIONE. Myth. gr. Femme d'Actor. Elle fut aimée de Poseidon, dont elle eut deux fils : Eurytos et Cteatos, connus sous le nom de Molionides ou d'Actorides.

MOLIONIDES. Myth. gr. Nom patronymique d'Eurytos et Cteatos, fils de Molione et de Poseidon. (Ils allaient succomber sous les coups de Nestor, quand Poseidon les sauva en les couvrant d'un voile épais. Lorsque Héraklès envahit l'Elide, Augias donna le commandement de ses troupes aux Molionides, qui tuèrent la plus grande partie des troupes du héros. Mais, comme ils se rendaient aux jeux Isthmiques, Héraklès les surprit et les tua.) — *Un* MOLIONIDE.

MOLISE (ou prov. de **Campobasso** ou **Campo-Basso**). Géogr. V. CAMPO-BASSO.

MOLITERNO, ville d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]), 6.983 hab. Commerce de bestiaux et de céréales; vieux château, carrières.

MOLITERNO (prince DE), général italien, né à Naples en 1774, mort en 1810. En 1798, lors de l'invasion française dans le royaume de Naples, il prit, après la fuite du roi Ferdinand en Sicile, le commandement des troupes napolitaines et, l'année suivante, essaya vainement d'acheter à prix d'or la retraite des Français. Accusé de trahison par les lazzaroni, il fut destitué; alors, il passa à l'ennemi et livra le fort Saint-Elme au général français Championnet, qui, maître de Naples, le nomma membre du gouvernement provisoire de la république Parthénopéenne, puis ambassadeur auprès du Directoire. Moliterno ne retourna en Italie qu'en 1808, pour se mettre à la tête des Napolitains soulevés contre Murat. Vaincu, il se réfugia à Rome et ne rentra à Naples qu'en 1820.

MOLITG, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 9 kilom. de Prades; 386 hab. A 2 kilom. de Molitg, dans une gorge pittoresque, *bains de Molitg* (eau thermale, sulfurée sodique).

MOLITOR (Gabriel-Jean-Joseph, comte), maréchal et pair de France, né à Hayange (Moselle) en 1770, mort à Paris en 1849. Engagé volontaire en 1791, il devint bientôt capitaine, puis adjudant général, fit les campagnes de 1793 et 1794 aux armées du Nord et du Rhin, et fut blessé au siège de Mayence. Promu général en 1799, il combattit en Suisse sous Masséna, à l'armée du Rhin sous Moreau : sa belle campagne du Tyrol et des Grisons lui valut le grade de général de division. En 1805, il servit à l'armée d'Italie, et battit l'archiduc Charles à Caldiero. Gouverneur général de la Dalmatie, après la paix de Presbourg, il en délogea les Russes (1806). L'année suivante, Napoléon le nomma gouverneur de la Poméranie. Appelé, en 1809, à la Grande Armée, Molitor se distingua à Essling et à Wagram; en 1810, il reçut le commandement des villes hanséatiques, devint, en 1811, gouverneur général de la Hollande, qu'il disputa énergiquement à l'ennemi en 1813, et prit une part glorieuse à la campagne de France, sous Macdonald. Après l'abdication de l'Empereur, il se rallia à Louis XVIII; aux Cent-Jours, il n'en accepta pas moins de Napoléon le commandement de la garde mobile en Alsace. Tenu à l'écart par la seconde Restauration, il ne fut rappelé à l'activité qu'en 1818, et, pendant l'expédition d'Espagne en 1823, il commanda un corps d'armée. A la fin de la campagne, il reçut le bâton de maréchal et fut nommé pair de France. Louis-Philippe, en 1817, le nomma gouverneur des Invalides. Les fonctions de grand chancelier de la Légion d'honneur en 1848 couronnèrent sa carrière.


Molitor.

MOLITOR (François-Joseph), philosophe allemand, né à Oberursel (près Francfort) en 1779, mort à Francfort en 1860. Ses *Idées pour servir à une dynamique future de l'histoire* (1805) montrent l'influence de Görres et de Frédéric Schlegel. Sa *Philosophie de l'histoire* (1827-1853), demeurée inachevée, s'occupe surtout de l'histoire de la cabale, où Molitor voit l'origine de la philosophie chrétienne.

MOLL, ville de Belgique (prov. d'Anvers [arrond. de Turnhout]), sur la *Moll*-Nèthe, sous-affluent de la Dyle; 7.342 hab. Fabriques de draps, tanneries.

MOLL (Louis), agronome français, né à Wissembourg en 1809, mort à Paris en 1880. Il fut professeur au Conservatoire des arts et métiers, à l'Institut national agronomique. On lui doit : *Manuel d'agriculture* (1835); *Rapport sur l'agriculture de la Corse* (1838); *Encyclopédie générale de l'agriculteur* (1864-1867); etc.

MOLLAH (*mo-la* — de l'ar. *maula*, seigneur) n. m. Titre donné, dans les pays musulmans, à toutes les personnes qui exercent des fonctions juridiques et religieuses et aux membres du clergé, ainsi qu'aux notables des corporations marchandes, et aux dames âgées.

— Absolum. Le grand juge de Constantinople.

MOLLANS, comm. de la Drôme, arrond. et à 21 kilom. de Nyons, dans une gorge de l'Ouvèze, sous-affluent du Rhône par la Sorgues; 877 hab. Houille. Source alcaline, magnésienne et sulfureuse. Filature de soie.

MOLLARD (Joseph-Hippolyte-Gabriel), diplomate français, né à Paris en 1833, mort à La Roche-Giffard (Ille-et-Vilaine) en 1888. Il entra en 1852 au ministère des affaires étrangères comme attaché au service du protocole, dont il fut le chef de 1871 à 1886. — Son fils, ARMAND-JOSEPH, né en 1862, entra comme son père au service du protocole, où il fut nommé attaché en 1882, et dont il devint le chef adjoint en 1893.

MOLLASSE (*mo-lass* — de *mol*, mou adj. Mou et flasque : *Chairs* MOLLASSES. ‖ Dont les organes et toutes les parties du corps sont dans un état de flaccidité et de relâchement : *Ces individus, végétant d'une vie casanière, deviennent lourds et* MOLLASSES. (Virey.)

— Qui manque de consistance : *Drap* MOLLASSE.

— Fig. n. et adj. Se dit d'une personne molle, apathique, sans énergie : *Un grand* MOLLASSE.

MOLLASSE (*mo-lass* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Géol. Roche composée de calcaire, mêlé de sable et d'argile, tout à fait infusible et imperméable aux racines des plantes, souvent employée pour faire des remplissages en construction, ses éléments durcissant à l'air. ‖ On écrit aussi MOLASSE.

— Constr. Grès argileux, que l'on emploie dans la construction des bâtiments et qui durcit à l'air comme la pierre précédente. ‖ Nom que l'on donne à des dépôts terreux rencontrés dans la masse d'une pierre destinée à la bâtisse et qui constituent des défauts.

— ENCYCL. Géol. Les *mollusses* sont localisées dans les terrains oligocènes et principalement miocènes, et c'est dans ce dernier système que l'on trouve les couches typiques de Suisse. On a donné le nom de *mollasse d'Etrechy* à un grès calcarifère, tendre et marneux, qui est un faciès particulier des *marnes à huîtres*. La *mollasse de l'Agenais* et la *mollasse du Fronsadais* sont oligocènes; la première appartient à l'étage stampien, la seconde à l'étage sannoisien. Citons encore la *mollasse lignitifère* et la *mollasse rouge* de Suisse, qui sont aquitaniennes. Le système miocène en présente dès le début; c'est ainsi que plusieurs types de *mollasses burdigaliennes* se trouvent en Provence et en Suisse, notamment la *mollasse grise* des environs de Lausanne. Dans le même pays, la *mollasse de Saint-Gall* est d'âge helvétien. A l'étage tortonien appartiennent la *mollasse de l'Armagnac*, puis plusieurs types du Languedoc, et la *mollasse de Cucuron* (Vaucluse). La *mollasse miocène* est très développée en Californie.

MOLLASSIQUE (*mo-la sik'*) adj. Géol. Qui est constitué par la mollasse : *Dépôt* MOLLASSIQUE.

MOLLE n. f. Nom vulgaire d'un poisson de la Méditerranée, le *physis Mediterranea*, appartenant au groupe des

lottes. (On l'appelle aussi TANCHE DE MER; c'est la *moule* de Rondelet.) V. PHYCIS.

MOLLE n. f. Techn. Botte d'osier fendu, à l'usage des vanniers et des tonneliers.

MOLLE n. f. Bot. Syn. de MÔLE.

MOLLÉ (*mo-lé*) n. m. Genre de térébinthacées, de l'Amérique centrale, comprenant de grands arbres dont la tige droite, à l'écorce crevassée, se divise en rameaux nombreux, grêles, portant des feuilles alternes, persistantes. (Les fleurs blanches, dioïques, sont groupées en panicules terminales. Le fruit est un drupe globuleux.)

MOLLE ATQUE FACETUM (mots lat. signif. *le doux et le fin*), expression d'Horace, liv. I, sat. X, v. 44 :

. . . . . Molle atque facetum
Virgilio annuerunt gaudentes rure Camenæ.

« Les Muses, amies des champs, ont accordé à Virgile la grâce et la finesse ». On applique quelquefois cette expression à des écrivains ou à des hommes ou des femmes du monde.

MOLLEMENT (*mo-le*) adv. Sur un objet mou : *Être assis* MOLLEMENT *sur le gazon.* ‖ Avec mollesse : *Être* MOLLEMENT *étendu.* ‖ Avec douceur, sans brusquerie : *Toucher* MOLLEMENT *des membres endoloris.* ‖ Avec un abandon gracieux, avec souplesse : *Se balancer* MOLLEMENT. ‖ Doucement, tranquillement : *Fleuve qui coule* MOLLEMENT.

— Fig. Faiblement, sans vigueur : *Agir, Travailler* MOLLEMENT. ‖ D'une manière lâche, abandonnée : *Dessiner* MOLLEMENT. ‖ D'une manière douce, sans effort, sans travail : *Je veux vivre la vie* MOLLEMENT. (Montaigne.)

MOLLENDO, port du Pérou méridional, escale maritime de l'importante cité d'Arequipa ; 2.000 hab.

MOLLER (Georges), architecte allemand, né à Diepholz (Hanovre) en 1784, mort à Darmstadt en 1852. Il devint architecte de la cour du grand-duc de Hesse et, en 1844, directeur général des bâtiments de Hesse-Darmstadt. On lui doit de nombreux monuments à Darmstadt, et un certain nombre d'ouvrages : *Monuments de l'architecture germanique* (1815-1831) ; le *Dessin original de la cathédrale de Cologne* (1816-1837) ; *Documents relatifs à la doctrine des constructions* (1833-1844), où il expose les lois de l'architecture allemande au moyen âge.



Mollérie.

MOLLÉRIE (*mo-lé-ri* ou **MŒLLÉRIE** (*meu-lé-ri*) n. f. Sous-genre de *turbo* (mollusques gastéropodes), propres aux mers boréales. (Les molléries [*molleria*] possèdent une coquille très petite, couverte de stries spirales, à bouche ronde avec opercule calcaire.)

MOLLES n. f. pl. Sorte de bouillie blanchâtre, qui semble flotter tout autour de la surface du béton coulé et qu'on enlève en l'aspirant au moyen de pompes. V. BETON.

MOLLES, comm. de l'Allier, arrond. et à 22 kilom. de Lapalisse, sur une colline, faite entre le Sichon et le Johan ; 1.115 hab. Château ruiné de Montpeyroux.

MOLLESSE (*mo-lèss* — de *mol*, mou) n. f. Etat, nature de ce qui est mou : *La* MOLLESSE *des chairs.*

— Molle élasticité : *La* MOLLESSE *du coucher a des inconvénients pour la santé.*

— Douceur énervante de la température : *La* MOLLESSE *d'un climat amollit le courage.*

— Faiblesse du tempérament : *La* MOLLESSE *de la complexion expose à beaucoup de maladies.*

— Fig. Manque de fermeté dans le caractère ou la conduite : *Agir avec* MOLLESSE. ‖ Extrême indulgence : *La* MOLLESSE *pour soi, la dureté pour les autres vont de compagnie.* ‖ Douceurs de la vie : *Je voudrais que la* MOLLESSE *fût le prix des travaux guerriers.* (Marmontel.) ‖ Délicatesse d'une vie efféminée : *La* MOLLESSE *asiatique.*

— Personnification allégorique de la vie délicate et efféminée :

L'air qui gémit du cri de l'horrible déesse
Va jusque dans Cîteaux réveiller la *Mollesse.*
BOILEAU.

— B.-arts. *Mollesse des chairs*, Imitation naturelle de l'élasticité et de la douceur des chairs. ‖ *Mollesse du pinceau*, Défaut de fermeté dans la touche. ‖ *Mollesse des contours*, Souplesse qui exclut les changements brusques de direction.

— Littér. Abandon ou encore douceur exagérée : *La* MOLLESSE *du style est un écueil voisin de l'élégance.*

— SYN. **Indolence, nonchalance.**

— ANTON. **Dureté, rudesse.** **Courage, énergie, fermeté.**

MOLLET (*mo-lè* — de *mou*) n. m. Gras de la jambe, saillie que font les muscles dans la partie postérieure de la jambe : *Avoir de gros* MOLLETS, *le* MOLLET *bien fait.*

— Loc. div. *Faux mollets*, Sorte de coussins que l'on place sous le bas, sur le mollet, pour le faire paraître plus gros. ‖ *Mollets de coq*, Mollets très maigres.

— Bot. *Mollet d'Inde* ou *du Pérou*, Térébinthe à petites feuilles, qui croît au Pérou.

— Mar. Etoffe de laine légère dont on confectionnait les pavillons, avant l'invention de l'étamine.

— Techn. Petite frange servant à garnir les meubles. ‖ Petite pincette à l'usage des orfèvres. (On écrit aussi MOLET.) ‖ Blanc d'Espagne, dans le langage des peintres en bâtiment.

MOLLET, ETTE (*mo-lè, è-t'* — dimin. de *mol*) adj. Qui est mou et doux au toucher : *Etoffe* MOLLETTE. ‖ Qui cède doucement sous le poids du corps : *Lit* MOLLET.

— Loc. div. : *Pain mollet*, Petit pain de luxe. ‖ *Œufs mollets*, Œufs à la coque. ‖ *Avoir les pieds mollets*, Avoir de la peine à marcher, après un accès de goutte.

MOLLET (Claude), horticulteur français, jardinier des rois Henri IV et Louis XIII, mort en 1613. Il traça les parterres des Tuileries, de Saint-Germain, de Fontainebleau ; il introduisit le pin, le cyprès, le buis dans la décoration des jardins. Il appliqua la météorologie aux travaux de la terre. On a de lui : *Théâtre des plants et jardinages* (1652), et un *Traité d'astrologie*, souvent réédité.

MOLLET (Joseph), mathématicien français, né et mort à Aix (1756-1829). Avant la Révolution, il faisait partie de la congrégation de l'Oratoire et professait la physique à Lyon. Il devint ensuite professeur de physique à l'École centrale, puis fut nommé doyen de la faculté des sciences de Lyon. Ses principaux ouvrages sont : *De l'influence des sciences sur le commerce et les arts* (1812) ; *Etude du ciel* ou *Connaissance des phénomènes astronomiques mise à la portée de tout le monde* (1813) ; *Hydraulique physique* ; etc.

MOLLETERIE (*mo-lè, ri*) n. f. Cuir de vache, avec lequel on fait des semelles pour les chaussures légères.

MOLLETEUR (*mo-le* — rad. *mollet* adj.) n. m. Appareil servant à faire cuire à point les œufs à la coque. ‖ On dit aussi CUIT-ŒUF.

MOLLETIERE (*mo-le* — rad. *mollet*) n. f. Cost. Guêtre de cuir ou d'étoffe qui couvre la jambe, du pied jusque vers le jarret.

— ENCYCL. Milit. On nomme *molletière* une garniture en cuir jaune, bordée d'une bande de cuir noir, qui se portait au-dessus de la guêtre dans les régiments de zouaves et dans l'infanterie quand celle-ci portait le pantalon bouffant. Elle a disparu depuis la suppression de ce pantalon dans l'infanterie et l'adoption de la jambière pour les zouaves. Mais certains corps, et notamment les bataillons alpins, font usage de *bandes molletières*, c'est-à-dire de longues bandes de drap bleu foncé, qui s'enroulent autour de la jambe depuis la cheville jusqu'au genou.

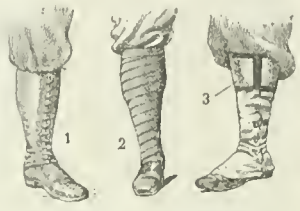

1. Molletière ; 2. Bande molletière des chasseurs alpins ; 3. De zouave (en 1860).

MOLLETON (*mo-le* — rad. *mollet* adj.) n. m. Techn. Tissu de laine doux, chaud, moelleux, légèrement foulé au savon, tiré à poil d'un seul ou des deux côtés et ressemblant à une flanelle épaisse. ‖ Tissu de coton, tiré à poil des deux côtés, qui a l'apparence du précédent et sert aux mêmes usages.

— Ornith. Espèce de canard de couleur noirâtre.

MOLLETONNÉ (*mo-le-to-né*), **ÉE** adj. Se dit des étoffes de laine ou de coton tirées à poil comme le molleton, ou de certains vêtements doublés de molleton : *Un pardessus* MOLLETONNÉ.

MOLLETONNER (*mo-le-to-né*) v. a. Garnir de molleton ou Doubler avec du molleton.

MOLLETONNEUX (*mo-le-to-neû*), **EUSE** adj. Qui est de la nature du molleton.

MOLLEVAUT (Charles-Louis), littérateur et poète français, né à Nancy en 1776, mort à Paris en 1844. Il occupa successivement des chaires de rhétorique à Nancy (1806) et à Metz (1809). En 1811, il se fixa à Paris et, en 1816, devint membre de l'Académie des inscriptions. Poète érotique et sentimental, il a laissé, entre autres œuvres : *Elégies* (1816) ; *les Fleurs*, poème (1818) ; *Cent fables en quatre vers chacune* (1820) ; *Chants sacrés* (1824) ; *Soixante fables nouvelles en quatrains* (1836) ; *Cinquante sonnets* (1843) ; etc. On lui doit, en outre, des traductions aujourd'hui peu estimées d'auteurs latins, la plupart en vers.

MOLLIE (*mo-li*) n. f. Zool. Genre de bryozoaires, comprenant plusieurs espèces répandues dans les mers froides ou fossiles dans le crétacé et le tertiaire.

MOLLIEN (François-Nicolas, comte), homme d'Etat français, né à Rouen en 1758, mort à Paris en 1850. Il entra au contrôle général des finances, devint premier commis, contribua à l'établissement des nouvelles barrières d'octroi de Paris et à la conclusion du traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre. Sous la Révolution, il fut nommé directeur des domaines et de l'enregistrement dans l'Eure, révoqué au 10 août 1792, emprisonné au début de 1794 et relâché après le 9-Thermidor. Directeur de la caisse d'amortissement sous le Consulat, conseiller d'Etat (1804), ministre du Trésor (26 janv. 1806), il prescrivit la tenue de la comptabilité en partie double et fit signer le décret du 16 juillet 1806, qui assurait, dit Napoléon, « la libération du Trésor » en instituant une caisse de service alimentée par les dépôts des receveurs généraux en compte courant. Il fut promu comte de l'Empire (1808), quitta le Trésor sous la Restauration et en reprit la direction aux Cent-Jours. Il devint pair de France (1819). Il a laissé les *Mémoires d'un ministre du Trésor* (1845). — Son fils, GASPARD-THÉODORE, voyageur, né à Paris en 1796. Il s'embarqua en 1816 pour le Sénégal, sur la « Méduse », en qualité de commis de marine, et put gagner sur un canot la côte du Sénégal, après le naufrage de cette frégate. Un voyage d'exploration, entrepris en 1818, le conduisit aux sources du Sénégal, de la Gambie et du Niger. En 1822, il exécuta en Colombie un autre voyage fructueux et suivit, depuis lors, la carrière des consulats. On doit à Mollien un *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, aux sources du Sénégal et de la Gambie* (1820), et un *Voyage dans la république de Colombie* (1824).

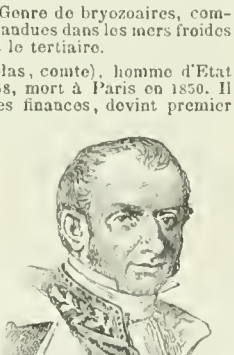

Mollien.

MOLLIENÉSIE (*mo-li, zi*) n. f. Genre de poissons physostomes, comprenant quatre espèces des eaux douces de l'Amérique centrale. (Ce sont des cyprinodontidés de très petite taille.)

MOLLIENS-VIDAME, ch.-l. de cant. de la Somme, arrond. et à 20 kilom. d'Amiens ; 614 hab. Ch. de f. Nord. Commerce de grains, lin, colza. — Le canton a 29 comm. et 10.251 hab.

MOLLIER n. m. Techn. V. MOLIER.

MOLLIER (Louis DE), souvent appelé **Molière ou le Petit Molière**, compositeur et chanteur français, né au commencement du XVIIe siècle, mort à Paris en 1688. Attaché d'abord à la comtesse de Soissons, il fut, après la mort de cette dernière, admis dans la musique de la chambre du roi, et prit part à la composition des airs de ballets de la cour, dans lesquels il figurait. Il écrivit entre autres, avec J.-B. Boëssot, la musique du *Ballet du Temps*. On lui attribue celle de deux pièces « à machines » de D. de Visé, représentées au théâtre du Marais : *le Mariage de Bacchus* (1672) et *les Amours du Soleil*.

MOLLIFICATIF, IVE (*mo-li* — rad. *mollifier*) adj. Qui amollit, qui est propre à amollir : *Vertu* MOLLIFICATIVE. (Peu us.)

MOLLIFICATION (*si-on*) n. f. Action de ramollir ; résultat de cette action : MOLLIFICATION *de la moelle épinière.* ‖ Paralysie des muscles. (Peu us.).

MOLLIFIER (*mo-li* — du lat. *mollis*, mou, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous mollifiions. Que vous mollifiiez*) v. a. Med. Ramollir : MOLLIFIER *les humeurs, une tumeur.*

— En T. de techn., Ramollir les ergots du bœuf en les chauffant, afin de pouvoir les ouvrir et les étendre.

Se mollifier, v. pr. Devenir mou.

MOLLINA, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Malaga]) ; 3.500 hab.

MOLLIR (*mo-lir'* — du lat. *mollire*, rendre mou) v. n. Devenir mou : *Fruit qui* MOLLIT.

— Par ext. Perdre sa force, son énergie : *Sentir ses jambes* MOLLIR. *Troupes qui* MOLLISSENT. ‖ Faiblir, devenir moins violent : *Vent qui* MOLLIT.

— Diminuer de prix : *Marchandise qui* MOLLIT.

— Fig. Céder, plier, manquer de fermeté : *Mère qui* MOLLIT *devant les larmes de son enfant.*

— Mar. *La mer mollit*, Elle se calme. ‖ *Un cordage mollit*, Il cesse de forcer. ‖ *Le courant mollit*, Sa force diminue.

— v. a. *Mollir une amarre, une manœuvre*, La larguer de façon qu'elle ne soit plus tendue. ‖ *Mollir la barre à la lame*, Laisser venir la barre sous l'effet de la lame de l'arrière pour éviter un accident de gouvernail.

MOLLIS, bourg de Suisse (cant. de Glaris), sur la Linth ; 2.100 hab. Industrie des cotonnades et des fromages ; eaux minérales. Le champ de bataille, où les Suisses battirent les Autrichiens, en 1381, la sépare de la bourgade voisine du Næfels.

MOLLITE (*mo-lit*) n. f. Minér. Syn. de KLAPROTHINE.

MOLLIUSCULE (*mo-li-uss* — dimin. du lat. *mollis*, mou) adj. Fam. Qui est un peu mou.

MOLLUGINE (*mo-lu-jin'*) n. f. Genre de portulacées, comprenant des herbes basses, annuelles, à feuilles basilaires, alternes, à fleurs en cymes. (On en connaît trente espèces, des régions chaudes de l'ancien continent.)



Mollugine vermiculée
a, fleur grossie.

MOLLUGINÉ, ÉE (*mo-lu-ji*) adj. Qui ressemble à la mollugine.

— n. f. pl. Tribu de la famille des portulacées, ayant pour type le genre *mollugine*. — *Une* MOLLUGINÉE.

MOLLUGO n. m. Bot. Syn. de MOLLUGINE.

MOLLUSCOÏDE (*mo-luss*) n. m. Animal invertébré appartenant à l'embranchement des molluscoïdes : *La térébratule est un* MOLLUSCOÏDE. ‖ Se prend adjectiv. et signif. alors Qui ressemble plus ou moins à un mollusque : *Aspect* MOLLUSCOÏDE. (Peu us.)

— n. m. pl. Embranchement comprenant les *bryozoaires* et les *brachiopodes*. — *Un* MOLLUSCOÏDE.

— ENCYCL. Les *molluscoïdes*, confondus jadis avec les tuniciers, sont des animaux à corps mou, bilatéralement symétrique, non divisé en anneaux, et renfermé soit dans une coquille bivalve (brachiopodes), soit dans une cellule (bryozoaires). Ils possèdent un appareil tentaculaire cilié, un système circulatoire plus ou moins clos, un système digestif bien différencié. Pour la plupart, les molluscoïdes sont des animaux marins ; tous sont aquatiques.

MOLLUSCUM (*mo-luss-kom'* — mot lat., signif. *nœud de l'érable*) n. m. Tumeur fibreuse de la peau. ‖ Désignait autref. toutes les affections cutanées caractérisées par des éruptions à tubercules ou à verrues.

— ENCYCL. Le *molluscum* vrai varie de la grosseur d'un grain de millet à celle d'un œuf ou d'une orange ; il peut être *généralisé*, c'est-à-dire que les tumeurs fibreuses sont disséminées sur tous les téguments, ou *circonscrit*, c'est-à-dire limité à une région. Le *molluscum* s'observe principalement dans l'enfance, et semble tenir à une disposition héréditaire ; il est d'ailleurs sans gravité. Les topiques caustiques sont généralement insuffisants ; il faut recourir à l'extirpation.

Le *molluscum contagiosum* de Bataman est l'*acné variioliforme* de Bazin, affection cutanée, contagieuse, qui présente de petites élevures de la grosseur d'une perle, contenant une masse blanchâtre. Le *molluscum pendulum* est l'acrochordon ou verrue pédiculée.

MOLLUSQUE (*mo-lussk'* — d'après le lat. *mollusca*, noix à écorce molle) n. m. Animal invertébré, à corps mou, comme un escargot, une huître, un poulpe. ‖ Adjectiv. : *Animal* MOLLUSQUE.

— Pop. Ignorant, imbécile, esprit lourd et arriéré.

— ENCYCL. Les *mollusques* composent une des grandes divisions ou embranchements du règne animal. Ce sont des animaux invertébrés, dont le corps, plus ou moins mou ou élastique, parfois coriace, est bilatéralement symétrique, et s'abrite en tout ou partie dans une coquille calcaire et souvent cornée, qui, parfois, se trouve placée dans l'intérieur du corps. Leur corps n'est point divisé en anneaux, et leur plan d'organisation en fait des intermédiaires entre les vers et les molluscoïdes. Ils possèdent un cœur, un cerveau et un appareil nerveux compliqué, un appareil digestif complet, des organes excréteurs et génitaux. Beaucoup sont hermaphrodites, presque tous sont ovipares. Au sortir de l'œuf, les jeunes sont de véritables larves, qui subissent des métamorphoses comme celles des annélides. Au reste, on observe tous les degrés de

MOLLUSQUES



Mollusques : 1. Poulpe; 2. Argonaute; 3. Sépiole; 4. Calmar vulgaire; 5. Calmar de Forbes; 6. Seiche; 7. Nautile; 8. Clio; 9. Cléodore; 10. Cavolinie; 11. Limace; 12. Hélix élégante; 13. Hélix dentée; 14. Buline; 15. Achatine; 16. Auricule; 17. Limnée; 18. Doris; 19. Embletonie; 20. Eolis; 21. Glaucus; 22. Bulle; 23. Ombelle; 24. Cariuaire; 25. Térèbre; 26. Cône *literator*; 27. Cône de Sumatra; 28. Olive; 29. Volute; 30. Harpe; 31. Cymbium; 32. Mitre; 33. Fuseau long; 34. Fuseau pagode; 35. Turbinelle; 36. Buccin *melanostoma*; 37. Buccin lisse; 38. Columbelle; 39. Murex monodon; 40. Murex fine épine; 41. Murex palme rose; 42. Triton; 43. Pyrule; 44. Ovule; 45. Casque; 46. Cyprée argus; 47. Cyprée *leucostoma*. 48. Strombe; 49. Ptérocère; 50. Rostellaire; 51. Terebelle; 52. Cérithe; 53. Siliquaire; 54. Turritelle; 55. Mélanie; 56. Littorine; 57. Paludine; 58. Ampullaire; 59. Cyclostome; 60. Xénophore *lithophora*; 61. Xénophore *corrugata*; 62. Natice; 63. Janthine; 64. Scalaire; 65. Turbo marbré; 66. Turbo rugueux; 67. Turbo canaliculé; 68. Troque aigu; 69. Troque de Burch; 70. Delphinule; 71. Haliotide; 72. Fissurelle; 73. Patelle verdâtre; 74. Patelle à longues côtes; 75. Chiton; 76. Dentale; 77. Huître; 78. Spondyle américain; 79. Spondyle de Cumingès; 80. Peigne *pallium*; 81. Peigne de Reeves; 82. Peigne élégant; 83. Avicule; 84. Modiole; 85. Tridacne; 86. Cardium blanc; 87. Cardium indien; 88. Chame; 89. Vénus; 90. Dione; 91. Circé; 92. Solen; 93. Pholade; 94. Telline; 95. Clavagelle.

perfection, depuis les céphalopodes intelligents comme des vertébrés et atteignant souvent une taille considérable (10 et 12 m. de long), jusqu'aux lamellibranches sans tête distincte, comme les huîtres.

Bien qu'il y ait de nombreuses formes terrestres, on peut dire que la vie aquatique est la règle chez ces êtres, dont les fonctions respiratoires sont surtout exercées par la surface des téguments; mais il existe aussi des branchies, et parfois des poumons (mollusques terrestres). La bouche est garnie de palpes et de râpes cornées (radule), qui font office de mâchoires et sont assez fortes pour entamer des corps durs, perforer les coquilles dures, comme celles des huîtres, que les pourpres et les ocinèbres perforent pour en dévorer l'habitant.

En principe, le corps de tout mollusque se ramène à une masse plus ou moins ovale, munie en dessous d'une sole ou pied servant à ramper et enveloppée par une expansion plus ou moins vaste, qui s'appelle le manteau. C'est le manteau qui sécrète la coquille d'une seule pièce ou formée de deux valves ou même de nombreuses pièces disposées en séries d'écussons, comme chez les oscabrions. La tête est plus ou moins distincte et munie de tentacules, de pédoncules érectiles, qui, parfois, portent les yeux, de lobes buccaux, etc.

Les mœurs des mollusques sont extrêmement variées. Beaucoup sont carnassiers, beaucoup se nourrissent d'algues, de corps en décomposition, où sont parasites sur d'autres animaux aquatiques. Certains s'enfoncent dans les rochers, dans les blocs de coraux. Les uns rampent au bord ou au fond des eaux, jusque dans les profondeurs abyssales, où abondent les espèces phosphorescentes; les autres nagent en pleine mer ou voguent en s'aidant d'expansions élargies en façon de voiles. Les espèces terrestres abondent surtout dans les régions humides et chaudes. C'est dans les mers et les pays tropicaux que se trouvent les plus grandes formes et les plus curieuses, comme les énormes bénitiers, les strombes, les volutes, ou les magnifiques mollusques nus, qui brillent des plus vives couleurs. Les formes fossiles apparaissent dès les terrains paléozoïques les plus anciens. On a pu dire avec raison que l'abondance des espèces éteintes explique la grande importance des mollusques pour caractériser les différentes formations sédimentaires, car ce sont toujours les formes ovarines qui prévalent.

L'homme compte les mollusques parmi les animaux qui lui sont le plus utiles. Au point de vue alimentaire, les espèces comestibles se comptent par centaines; les huîtres, les moules sont les principales et font l'objet d'une véritable culture. Les palourdes, les clovisses et des quantités de lamellibranches marins sont d'une consommation immense, sous le nom de coques; on en mange sur tous les rivages; et, parmi les mollusques terrestres, les diverses variétés d'escargots sont l'objet d'un important commerce. La nacre est fournie par divers lamellibranches, la burgau par des gastéropodes; les pourpres furent très employées jadis pour la teinture, et les perles des pintadines et autres espèces comptent parmi les objets les plus précieux. D'autres coquilles, comme les casques, sont utilisées pour fabriquer des camées, etc. Enfin, des coquillages amassés sur les rivages ou tiré une excellente chaux pour amender les terres.

La classification des mollusques a beaucoup varié depuis les anciens naturalistes, qui les mêlaient, sous le nom de malacozoaires, aux molluscoïdes et à beaucoup de vers. On est cependant revenu aujourd'hui à cette classification, en l'amendant; et certains savants modernes ont rétabli l'embranchement des malacozoaires et le divisent en quatre sous embranchements : *mollusques, tuniciers, brachiopodes, bryozoaires*. Il est préférable de faire des mollusques un embranchement spécial et de réserver pour les trois derniers groupes l'embranchement des molluscoïdes. On divise les mollusques en classes : *céphalopodes, ptéropodes, gastéropodes, scaphopodes, pélécypodes* ou *lamellibranches*.

— Bibliogr. : Edmond Perrier, *Traité de zoologie* (Paris, 1896); Zittel, *Traité de paléontologie* (Paris, 1887, t. II); Paul Fischer, *Manuel de conchyliologie* (Paris, 1887).

MOLLY-MAGUIRE n. m. Membre d'une société secrète qui, vers 1872, terrorisa la Pensylvanie (Etats-Unis d'Amérique).

— Encycl. Les *molly-maguires* profitaient du système électoral en usage pour pousser leurs créatures aux emplois publics et s'assurer par là l'impunité. La justice avait été impuissante à découvrir les auteurs d'une série d'assassinats, lorsqu'un homme déterminé se glissa dans l'association, capta ses secrets, et dénonça ses membres au gouvernement. Les *molly-maguires* furent sévèrement châtiés (1876), et leur association disparut.

Molmenti (Pompeo Gherardo), écrivain italien, né à Venise en 1852. Il professa la littérature italienne à l'institut technique de sa ville natale. On lui doit : *Impressions littéraires* (1873); *la Vie privée à Venise, depuis les premiers temps jusqu'à la chute de la République* (1880), traduit en français en 1882; *Vittore Carpaccio* (1881); *Vieilles histoires* (1882); *la Dogaresse de Venise* (1884); *Carpaccio et Tiepolo* (1888), livre de critiques d'art sur deux maîtres vénitiens renommés; etc.

Molnar (Albert de Szenczi), écrivain hongrois, né à Szenez en 1574, mort à Kolozsvar en 1634, après une vie tourmentée et misérable. C'est un des meilleurs humanistes de la Réforme magyare. On lui doit une traduction des *Psaumes* d'après Marot et de Bèze (1607), traduction dont l'Eglise protestante se sert encore aujourd'hui. Molnar donna en outre un *Dictionnaire latin-hongrois*, une des premières grammaires magyares (1610) et la traduction de l'*Institution chrétienne* de Calvin (1624).

MOLO n. m. Techn. V. moellon.

MOLOBRUS (*bruss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant une dizaine d'espèces, propres à l'Amérique centrale. (Ce sont des pasimachinés, revêtus de belles couleurs métalliques, mais avec des élytres striés.)

Molocchio, comm. d'Italie (Calabre Ultérieure Ire [prov. de Reggio]); 2.861 hab.

MOLOCH (*lok'*) n. m. Alchim. Vase de plomb, à travers lequel on faisait couler du mercure que l'on voulait chauffer.

MOLOCH (*lok'*) n. m. Genre de reptiles sauriens, comprenant une espèce très remarquable, propre à l'Australie.

— Encycl. Les *molochs* sont des agamidés larges et aplatis, couverts, tant sur le corps que sur la tête et les membres, de fortes écailles épineuses très saillantes. Le *moloch horridus*, long de 20 centimètres, est jaunâtre marqué de brun. C'est un animal moffensif.


Moloch.

Moloch (*lok'*), nom sous lequel la Bible désigne une divinité adorée par les Moabites et les Ammonites; on lui sacrifiait des enfants. Salomon et plusieurs rois de Juda adoptèrent son culte. En identifiant Moloch avec Milkom, certains archéologues lui donnent une place dans le panthéon des Phéniciens; quelques-uns ont vu en lui Saturne, quelques autres Baal; d'autres veulent que Moloch équivaille à *Malek* ou *Melek* (roi ou prince), titre porté par plusieurs dieux mâles de l'Orient, et désigne un démon du désert, que l'on cherchait à désarmer par des sacrifices sanglants. D'après la légende, Moloch était représenté sous la forme monstrueuse d'un homme à face de taureau; on allumait à l'intérieur un grand feu dont l'ardeur consumait les victimes humaines placées dans les bras du monstre, cette statue était de métal et Diodore dit qu'elle avait les bras très étendus pour recevoir les malheureux qu'on lui offrait.

Molochite (*kit'* — du gr. *molokhitès*; de *molokhé*, mauve) n. m. Antiq. Pierre précieuse opaque, de couleur mauve, dont les anciens faisaient des amulettes.

Mologa, rivière de la Russie septentrionale, qui traverse des marais, des forêts, remplit des lacs et se perd dans le Volga, rive gauche, à *Mologa*. Importante comme appartenant pendant 200 kilom. à la ligne de navigation entre Ladoga et Volga; 541 kilomètres.

Mologa, ville de la Russie septentrionale, ch.-l. de district du gouvernement de Jaroslav, au confluent de la *Mologa* et du Volga; 7.000 hab.

MOLOKANY ou **MOLOKAN** n. m. Membre d'une secte russe.

— Encycl. Repoussant tout clergé, iconoclastes, les *molokanys* voient des allégories dans les sacrements et admettent que la vraie communion en Christ consiste dans la lecture et la méditation de sa parole. Ils font usage de lait pendant le carême, ce qui leur a valu leur nom de *buveurs de lait*. Ils furent persécutés à plusieurs reprises, puis exilés en 1800 au N. de la mer d'Azof, où les tribulations ne leur sont pas épargnées.

MOLON n. m. Bot. Un des noms de la filipendule.

MOLOPANTHÈRE n. f. Genre de rubiacées cinchonées, comprenant des arbres et des arbustes à feuilles opposées, à fleurs en grappes axillaires et terminales. (On en connaît plusieurs espèces américaines.)

MOLOPOSPERME (*spèrm'*) n. m. Genre d'ombellifères, comprenant des herbes vivaces, à feuilles pennées, à fleurs polygames, réunies en ombelles composées. (On cultive dans les jardins le *molospermum cicutarium* ou *livèche*.)

MOLOPS (*lopss* — du gr. *mólôps*, marques de coups de fouet) n. m. Taches que l'on observe sur la peau après certains traumatismes ou au cours des maladies et des infections graves. (Elles paraissent dues principalement à des dystrophies élémentaires locales.)

MOLOPS (*lopss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant une trentaine d'espèces, répandues dans les montagnes de l'Europe à l'Asie Mineure. (Ce sont des féronies brunes ou noires, luisantes, larges et robustes.)

MOLOPSIDA n. m. Genre de féronies, très voisines des *molops* et ne comptant qu'une espèce de la Nouvelle-Zélande.

MOLOQUIN n. m. Comm. V. molequin.

Molorchos. Myth. gr. Berger ou vigneron de Cléones, près de Némée. Il donna l'hospitalité à Héraklès, qui, en reconnaissance, tua le lion de Némée et donna à Molorchos tous les champs des environs. On appelait *bois de Molorchos* une partie de la forêt de Némée.

MOLORQUE (*lork'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant une douzaine d'espèces réparties sur le globe et dont quatre habitent l'Europe. (Les molorques (*cænoptera*) sont des cérambycinés très allongés, grêles, à élytres courts, à cuisses fines, épaissies progressivement en massue.)

Molos, bourg de la Grèce (prov. de Phthiotide-et-Phocide), près du golfe de Lamia, à 2 kilom. des Thermopyles; 2.500 hab.

MOLOSSE n. m. Genre de mammifères chéiroptères, comprenant une dizaine d'espèces, de l'Amérique centrale et méridionale. Les molosses, type de la tribu des *molossinés*, sont des chauves-souris de taille médiocre, à museau large et renflé, à tête forte, à hautes oreilles. — Chico. V. l'art. suiv.


Molosse.

Molosses, peuple de l'ancienne Grèce, dans l'Epire, au N. du golfe d'Ambracie. — *Un, Une* Molosse.

— Adjectiv. : *Population* molosse.

— Mythol. gr. *Molosse*, Surnom de Zeus chez les Molosses, peuple d'Epire.

— n. m. Antiq. Chien du pays des Molosses, en Epire, qu'on employait pour la chasse ou la garde des troupeaux. ‖ Poétiq. Chien de garde. — Adjectiv. : *Un chien* molosse.

— Métriq. anc. Pied de vers grec ou latin, composé de trois syllabes longues. (Suivant quelques auteurs, le pied nommé *molosse* tirait son nom de celui du poète Molosso, qui l'avait inventé. Suivant d'autres, il était ainsi appelé de l'usage fréquent que les Molosses en faisaient dans leurs chants de guerre.)

— Encycl. Géogr. anc. Le territoire des *Molosses*, auquel correspond à peu près le pachalik de Janina, était arrosé par l'Arachtos, les rivières Thyamis et Charadros, et renfermait le lac Pambotis. Ce peuple, d'origine pélasgique, subit, après la guerre de Troie, une invasion d'Hellènes éoliens, venus de Thessalie sous la conduite de Pyrrhus, fils d'Achille, ou du fils de Pyrrhus, Molossus, qui donna son nom à la nation. A leur tour, les Molosses fondèrent un puissant royaume, qui comprenait la plus grande partie de l'Epire. Leurs villes principales étaient Photica, Dodone, Tecmon, Chalcis, Passaron, Charadra et Ambracie.


Monnaie des Molosses.

Molossie, pays des Molosses, dans l'ancienne Grèce.

MOLOSSINÉS (*lo-si*) n. m. pl. Tribu de mammifères chéiroptères, de la famille des emballonuridés, comprenant les genres *molosse* et voisins. — *Un* molossiné.

MOLOSSIQUE (*lo-sik'*) adj. Prosod. Se dit d'un vers qui n'est composé que de molosses : *Vers* molossique.

Molotchnaïa, fleuve de la Russie méridionale, en Tauride. Il baigne Melitopol et arrive à la mer d'Azof par un grau, au bout d'un liman ou estuaire de 32 kilom. sur 8. Cours 187 kilom.

MOLOTHRE n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant une douzaine d'espèces propres à l'Amérique.

— Encycl. Les *molothres* sont des ictéridés, voisins des sturnelles et des dolichonyx. Ils ont les mœurs des étourneaux; leur plumage est de teintes sombres. Le *molothrus ater* est répandu des Etats-Unis au Mexique.


Molothre.

MOLPADIE (*di*) n. f. Bot. Genre de composées inuloïdées.

— Zool. Genre d'holothuries, comptant de nombreuses espèces répandues dans presque toutes les mers.

— Encycl. Bot. Les *molpadies* comprennent des herbes velues, à feuilles alternes, à fleurs jaunes, groupées en capitules terminaux. On en connaît quelques espèces du Caucase. On cultive dans les jardins la *molpadie odorante*, plante vivace, à grandes feuilles pétiolées, parsemées de glandes, qui renferment une huile volatile odorante.

MOLPADIIDÉS n. m. pl. Famille d'holothuries apodes pneumonophores, comprenant les *molpadies* et genres voisins. — *Un* molpadiide.

Molsheim, ville d'Alsace-Lorraine (distr. de Basse-Alsace), ch.-l. de cercle et de canton sur la Bruch, affluent de l'Ill; 3.103 hab. Fabriques d'armes blanches et d'outils. Culture du houblon et de la vigne qui fournit des vins blancs de riesling estimés (*finkenwein*). Bel hôtel de ville de date ancienne, fortifications en ruine. Molsheim faisait partie du département du Bas-Rhin, avant 1871.

MOLTE (de *mouture*) n. f. Dr. féod. Droit que les vassaux payaient au seigneur pour faire moudre leur grain au moulin banal. (C'est le droit de *mouture*.) ‖ Droit seigneurial payé en fruits de la terre.

Molteni (Giuseppe), peintre italien, né à Affori, près de Milan, en 1800, mort à Milan en 1867. Il a abordé tour à tour avec succès l'histoire, le genre et le portrait. Parmi ses tableaux, on cite *la Confession*, qui lui valut, en 1836, une médaille d'or à Milan; *la Mendiante* et *la Délaissée* (qui ont figuré à l'Exposition universelle de Paris en 1855); *Dame au confessionnal* (1838), à Vienne; *Sainte Famille*, à Berlin; les portraits du *prince de Metternich*, de l'*empereur Ferdinand*, etc. Il avait été nommé, en 1855, conservateur du musée Brera.

MOLTIFAO n. m. Marbre de Corse, nommé aussi marbre mosaïque, à cause de la multitude de fragments de couleur variée qu'il renferme.

Moltifao, comm. de la Corse, arrond. et à 27 kilom. de Corte; 937 hab. Mine de cuivre et plomb argentifère.

Moltke Joachim Godske, comte de), homme d'Etat danois, né en 1746, mort en 1818. — Son père, Adam Gottlob, avait été ministre du roi de Danemark, Frédéric V, de 1763 à 1766; lui-même fut ministre des finances, de 1781 à 1784. En 1813, il fut rappelé au pouvoir comme ministre des affaires étrangères. Il laissa une partie de sa fortune aux établissements scientifiques de Copenhague.

Moltke (Adam-Guillaume, comte de), homme d'Etat danois, fils du précédent, né en 1785, mort en 1864. Il gagna la confiance des rois Frédéric VI et Christian VIII, dirigea l'administration des finances, puis devint ambassadeur à Paris. Rappelé à Copenhague en 1848, il devint président du conseil avec le portefeuille des finances, qu'il échangea bientôt contre ceux des affaires étrangères et des affaires du Slesvig. En 1852, il démissionna et devint, en 1854, président du conseil d'Etat.

Moltke (Helmuth-Charles-Bernard, comte de), feld-maréchal prussien, né à Parchim (Mecklembourg) en 1800, mort à Berlin en 1891. Elève de l'Ecole des cadets de Copenhague, officier au service du Danemark, il prit bientôt du service dans l'armée prussienne, puis entreprit divers voyages à l'étranger. Présenté au sultan Mahmoud II, il consentit à coopérer à la réforme de l'armée ottomane. Après quatre ans d'absence, il retourna en Prusse et écrivit son grand ouvrage sur la *Campagne turco-russe* en 1828-1829. De 1845 à 1855, il passa du grade de lieutenant-colonel à celui de chef d'état-major du 4e corps à Magdebourg, et devint aide de camp du prince héritier Frédéric-Guillaume. Il l'accompagna en Russie au couronnement d'Alexandre II, et profita de ce voyage pour

étudier l'organisation de l'armée russe. A son retour, il passa par la France et put se rendre compte très rapidement de la valeur de son armée. Mis à la tête de l'état-major prussien en 1857, il consacra tous ses efforts à faire de l'armée allemande une machine de guerre formidablement réglée. Les campagnes contre le Danemark, l'Autriche et surtout la France, furent son œuvre. Il aurait voulu, en 1875, déterminer son gouvernement à déclarer une seconde fois la guerre à la France, avec le dessein de l'écraser, tant il était inquiet de sa résurrection; mais, devant l'opposition du tsar et de la reine Victoria, Guillaume Ier recula. Les dernières années de la vie du maréchal de Moltke furent occupées à perfectionner l'armement et l'instruction de l'armée allemande. Le physique de cet homme répondait parfaitement à son caractère. Grand, maigre, sec, d'un visage émacié et dur, il frappait tous ceux qui l'examinaient par sa raideur et sa gravité solennelle : volonté, obstination, énergie, patience, telles étaient ses qualités maîtresses. Pour le bien connaître, il convient de lire l'*Histoire de la guerre de 1866*, publiée par lui; le *Rapport du grand état-major allemand sur la guerre de 1870*; ses *Mémoires* et sa *Correspondance militaire*.



De Moltke.

MOLTKIE (*ki*) n. f. Genre d'alcyonaires, de la famille des pennatulidés, fossiles dans le crétacé.

MOLTOLINA n. f. Comm. Peau de mouton du Levant.

MOLTON, nom de deux bourgs d'Angleterre (comté de Devon) : le premier, SOUTH-MOLTON, sur la Moule, a 4.000 hab. Fabrication de lainages. Le second, NORTH-MOLTON, situé à peu de distance, est un centre minier.

MOLUCELLE (*sèl'*) n. f. Bot. Genre de labiées, appelées autrefois *moluques*.

— ENCYCL. Le genre *molucelle* comprend des plantes annuelles, à feuilles opposées, pétiolées, profondément dentées, à fleurs disposées en faux verticilles axillaires, accompagnés de bractées épineuses. On en connaît deux espèces, de la région circaméditerranéenne. La *molucelle lisse*, appelée aussi *moluque odorante* et improprement *mélisse des Moluques*, a des fleurs d'un blanc jaunâtre. La *molucelle épineuse* a des fleurs d'un rose tendre.

MOLUE (*lû*) n. f. Un des noms de la morue commune dans le naturaliste Rondelet (XVIe s.).

MOLUQUES (ÎLES), archipel de la Malaisie néerlandaise, entre les Philippines au N., Célèbes à l'O., la Nouvelle-Guinée à l'E. et l'Australie au S.; 53.000 kilom. carr. Elles se divisent en deux groupes : les Moluques du Nord, reliées à Célèbes par l'archipel des *Soela*, dont les sépare un détroit de 200 mètres à peine de profondeur, et les Moluques du Sud, isolées, au contraire, des groupes voisins par des fonds de 3.000 à 4.000 mètres. Les premières (25.000 kilom. carr.) comprennent l'île de *Gilolo*, bizarrement découpée comme Célèbes et nommée aussi *Halmahera*, les petites îles quasi désertes de *Tidore*, *Obi*

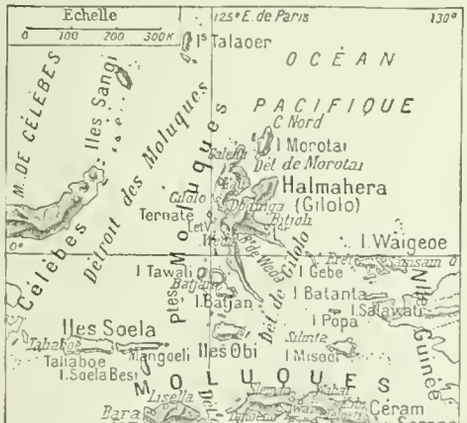

Iles Moluques.

et *Ternate*; grand marché d'écaille, de salanganes et d'huile de ricin. Les Moluques méridionales les plus importantes sont *Boeroe*, *Céram*, *Amboine*, plus une « poussière » d'îlots, disséminés vers le S., autour de l'île de Banda. Très montagneuses, les Moluques du Sud appartiennent à la formation granitique et possèdent, dans Céram, des sommets de 3.000 mètres. Les Moluques du Nord (volcan de Ternate) et le groupe extrême de Banda (cratère du *Gounong-Api*) sont très volcaniques. L'archipel subit le régime des moussons, mais à un moindre degré que dans la Malaisie occidentale. Aussi la flore et la faune offrent elles moins d'exubérance. Le vieux nom d'*île aux Epices*, donné par les Portugais, qui la découvrirent (1511), indique la spécialité des cultures. Les Moluques possèdent 53.000 hab. (*Moluquois, oises*) de race *alfourou*, très guerriers, voire barbares, malgré leur conversion au christianisme. Capit. *Amboine*, dans l'île du même nom.

MOLUQUES (MER DES), nom que l'on donne quelquefois à la mer de Banda. V. BANDA.

MOLUQUES (PASSAGE OU DÉTROIT DES), bras de mer, large de 200 kilomètres, séparant la partie nord de l'archipel des Moluques de l'extrémité nord-est de Célèbes.

MOLUQUOIS, OISE (*koi, oiz'*), personne née aux Moluques ou qui habite ce pays. — *Les* MOLUQUOIS.

— Adjectiv. Qui a rapport à ces îles et à leurs habitants : *La population* MOLUQUOISE.

MOLURE n. m. Espèce de gros serpent du genre python.

— ENCYCL. Le *molure* [python molurus] atteint jusqu'à 6 mètres de long, c'est le géant des ophidiens. Il est répandu du sud de l'Inde jusqu'en Malaisie et en Chine; c'est aussi un des serpents les plus communs dans les ménageries. Il n'est pas venimeux. V. PYTHON.



Molure.

MOLURINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionidés, comprenant les *moluris* et genres voisins. — *Un* MOLURINÉ.

MOLURIS (*riss*) n. f. Genre d'insectes coléoptères de l'Afrique australe, type de la tribu des *molurinés*, comprenant une douzaine d'espèces.

MOLUSSON (*la-son* — de *Montluçon*) ou **BERRICHON** n. m. Nom donné à des bateaux construits pour pouvoir passer dans les canaux du Centre, du Berry et du Nivernais, où le mouillage, ainsi que la longueur et la largeur des écluses, sont très réduits.

— ENCYCL. Les *molussons* ont environ 27m,50 de longueur, 2m,60 de largeur et 1m,80 de tirant d'eau, avec une jauge d'à peu près 80 tonneaux. Sur le Berry, il leur faut s'alléger encore pour diminuer leur tirant d'eau.



Molusson (Montluçon) ou Berrichon : A, molussons accouplés pour le passage sur les grandes rivières; B, arrière des molussons accouplés avec leur grand gouvernail.

Les molussons sortent des petits canaux. Ils remontent jusqu'à Paris; mais, quand ils sont dans les grandes rivières, ils s'accouplent par deux en installant un grand gouvernail entre les deux bateaux.

MOLVE n. f. Nom vulgaire de la lotte allongée (*molva elongata*) et de la ling ue, autre espèce de lotte (*lota molva*). V. LOTTE.

MOLY n. m. Espèce d'ail, vulgairement appelé *ail doré*.

— ENCYCL. Le *moly* est caractérisé surtout par des étamines égales, filiformes ou subulées, et un ovaire à trois loges. Le moly ordinaire ou ail doré est une plante à feuilles radicales, lancéolées, glauques, longues de 1 pied environ, du centre desquelles se dresse une hampe de même longueur, terminée par une ombelle de trente à quarante fleurs d'un beau jaune d'or.

MOLYBDATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide molybdique.

MOLYBDATÉ, ÉE adj. Chim. Converti en molybdate.

MOLYBDÈNE (du gr. *molubdaina*; de *molubdos*, plomb) n. m. Chim. Métal qui a la couleur de l'argent mat. || Nom donné par les anciens chimistes à la plombagine.

— Bot. Ancien nom de la dentelaire et de la cardère.

— ENCYCL. Chim. Le *molybdène* a été isolé par un chimiste suédois, Hjelm, en 1782, de la molybdénite, dont Scheele, en 1778, avait déjà retiré l'acide molybdique.

Le molybdène se trouve dans la nature sous deux états : la *molybdénite* ou sulfure de molybdène et la *mélinose* ou molybdate de plomb. On trouve plus rarement : la *molybdite*, mélange d'oxyde et de sulfure, l'*islémanite* ou oxyde bleu de molybdène, le *molybdurane* ou molybdate d'urane, la *molybdoferrite* ou molybdate de fer et la *péteraite* ou molybdate double de fer et de cobalt.

Le molybdène a pour symbole Mo et pour poids atomique 96; sa densité est 9,1. Il fond difficilement. Il est inaltérable à l'air, à la température ordinaire; il s'oxyde au rouge naissant en donnant un oxyde brun, puis bleu à la longue : à une température plus élevée, il se convertit en acide. Il se laisse attaquer par les vapeurs de chlore et de brome, par les acides azotique et sulfurique, et par l'azotate de potasse; il décompose la vapeur d'eau à une température élevée.

Le molybdène est obtenu par réduction de l'acide molybdique du molybdate d'ammoniaque ou d'un oxyde du molybdène, dans une nacelle de porcelaine, par l'hydrogène, à la température de ramollissement de la porcelaine. La réduction peut être faite au four électrique; mais, dans ce cas, le molybdène s'allie au carbone en excès en donnant un carbure, Mo^2C. Wöhler et Uslar l'ont obtenu en réduisant ses chlorures au moyen de l'hydrogène.

Le molybdène donne avec l'oxygène trois composés : un protoxyde MoO, un bioxyde MoO^2 et l'*anhydride molybdique* MoO^3, qui donne l'acide molybdique MoO^2H^2; il donne également trois sulfures : MoS^2, MoS^3, MoS^4 et les chlorures : $MoCl^2$, $MoCl^4$, Mo^2Cl^6 et $MoCl^5$. Le plus important de ces composés est l'acide molybdique. On le prépare par grillage du sulfure de molybdène naturel, dissolution du produit obtenu dans l'ammoniaque, cristallisation du molybdate formé et calcination à basse température de ce dernier corps. Cet acide donne des sels parfaitement cristallisables. Etant représenté par la formule MoO^2H^2, il donne des sels acides ou neutres; le molybdate d'ammoniaque en solution azotique, sous le nom de *solution molybdique* sert dans le dosage du phosphore à l'état d'acide pyrophosphomolybdique :

$$12MoO^3,PO^5AzH^3.$$

Avec tous les réactifs les composés du molybdène donnent des précipités bruns, sauf avec l'acide sulfhydrique, qui donne un précipité noir. La potasse donne un précipité insoluble dans un excès d'alcali; le carbonate d'ammoniaque et l'ammoniaque donnent un précipité soluble dans un excès de réactif.

MOLYBDÉNITE n. f. Sulfure naturel de molybdène, qui se présente en lamelles cristallines dont la symétrie n'est pas encore fixée. Son éclat est métallique, son toucher gras. La formule de la molybdénite est MoS^2, son poids spécifique varie de 4,44 à 4,8 et sa dureté de 1 à 1,5. On trouve cette substance dans les roches cristallisées.)

MOLYBDÉNOCRE n. f. Minér. Nom scientifique de l'acide molybdique.

— ENCYCL. La *molybdénocre*, appelée aussi molybdène oxydé, acide molybdique, etc., est une substance pulvérulente, qui se présente toujours sous la forme d'une légère efflorescence jaune à la surface de la molybdénite. Sa composition chimique est de 3 équivalents d'oxygène et 1 de molybdène. Sa pesanteur spécifique est environ 3,5. Elle fond au chalumeau, répandant une fumée blanche. Peu soluble et peu sapide, elle rougit cependant la teinture de tournesol. A une certaine température, elle se volatilise; mais, si on la prive du contact de l'air, elle fond et cristallise en refroidissant. On ne la trouve que très rarement dans la nature; elle accompagne la molybdénite des gîtes métallifères, plutôt que celle qui forme des amas dans les roches cristallines.

MOLYBDICO ou **MOLYBDO**, préfixe qui sert à indiquer la présence du molybdène dans un composé.

MOLYBDIDES n. m. pl. Famille de minéraux, comprenant le molybdène et ses composés. — *Un* MOLYBDIDE.

MOLYBDINE n. f. Acide molybdique naturel, qui ne se présente dans la nature qu'à l'état amorphe. (Ce sont des masses fibreuses ou des enduits pulvérulents. La *molybdine* offre un éclat soyeux, avec une couleur jaune pâle.)

MOLYBDIQUE (*dik'*) adj. Chim. Se dit d'un anhydride MoO^3, et d'un acide MoO^2H^2, que l'on obtient à partir du sulfure naturel de molybdène. V. MOLYBDÈNE.

MOLYBDITE n. f. Minéral contenant des particules de plomb.

MOLYBDOFERRITE (*fè-rit'*) n. f. Molybdate naturel impur de fer.

MOLYBDOÏDE n. f. Espèce de mine de plomb moins pesante, mais plus dure que l'espèce commune.

MOLYBDOMANCIE (*si* — du gr. *molubdos*, plomb, et *manteia*, divination) n. f. Méthode divinatoire de l'antiquité, qui était basée sur l'observation des mouvements, de la coloration présentée par le plomb en fusion.

MOLYBDOMÉNITE n. f. Sélénito naturel de plomb.

MOLYBDURANE n. m. Molybdate naturel d'urane.

MOLYCRIE (*krî*) n. f. Genre d'arachnides aranéides du groupe des molycriés, propres à l'Australie.

MOLYCRIÉS n. m. pl. Groupe d'arachnides aranéides, de la famille des clubionoïdés, renfermant les genres *molycrie* et voisins. — *Un* MOLYCRIÉ.

MOLYN (Pierre DE), surnommé **le Vieux**, peintre et graveur hollandais, né à Londres avant 1600, mort à Haarlem en 1661. Reçu à la gilde de Saint-Luc de Haarlem dès 1616, il en fut élu doyen en 1633. Il devint un très habile paysagiste. On voit de lui, au musée du Louvre, un *Choc de cavalerie*. Ses eaux fortes, dans la manière de Van den Velde, sont très recherchées. Nous citerons, dans ce genre, deux *Suites de quatre beaux paysages, ornés de jolies figures et de fabriques*. — Son fils, PIERRE, *le Jeune*, surnommé TEMPESTA (1637-1701), acquit une certaine réputation comme peintre de chasses.

MOLYNEUX ou **CLUTHA**, fleuve de la Nouvelle-Zélande (prov. d'Otago), dans l'île du Sud. Ses affluents les plus importants sont la Zuapeka, la Pomahaka et la Kanarou. Il arrose Cromwell, Clyde, Alexandra, Roxburgh, Dalhousie, Balchutha, Kaitanga et se jette dans l'Atlantique, à la *baie de Molyneux* ou *de Clutha*, après un cours de 350 kilom.

MOLYNEUX (William), physicien anglais, né et mort à Dublin (1656-1698). Il devint, en 1684, inspecteur général des bâtiments du roi et ingénieur en chef, reçut la mission de visiter les forteresses de Flandre, et parcourut à cette occasion une partie de l'Allemagne et de la France. En 1692, il fut élu par l'université de Dublin député au parlement d'Irlande, où il siégea jusqu'à sa mort. Nous citerons de lui : *Traduction des six dissertations métaphysiques de Descartes, avec les objections de Thomas Hobbes* (1671), *Dioptrica nova ou Traité de dioptrique en deux parties* (1692-1709), dans lequel on trouve le théorème de Halley sur le foyer des verres d'optique; etc. — Son fils, SAMUEL, né à Chester en 1689, devint secrétaire du prince de Galles, depuis George II, puis devint membre du conseil d'amirauté. Il laissa des notes manuscrites dont Smith s'est servi pour son *Traité complet d'optique*.

MOLYSITE n. f. Sesquichlorure naturel de fer (Fe^2Cl^6), que l'on trouve à l'état d'incrustations ou de taches jaunes ou brunes dans les laves du Vésuve.

MOLYTE n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, tribu des curculionidés, comprenant cinq espèces d'Europe. (Ce sont de gros charançons noirs, souvent ornés de taches pulvérulentes jaunes.

MOLZA (François-Marie), poète italien, né et mort à Modène (1489-1544). Ses talents lui méritèrent de puissantes protections; mais ses prodigalités et sa vie de plaisir le plongèrent dans la misère. Molza joignait une belle figure aux dons de l'esprit et aux qualités de l'homme du monde. Ses contemporains le comblèrent d'éloges comme

poète, et Léonard Arétin fit frapper une médaille en son honneur. On a de lui : *la Ninfa Tiberina*, poème en octaves, dans lequel il célèbre une de ses maîtresses; des *Elégies* latines, pleines de grâce et d'élégance; des *Rime*, des *Capitoli* dans le genre de Berni, et des *Nouvelles* imitées de Boccace. Ses *Œuvres* ont été publiées par l'abbé Serassi (1747).

Molza (Tarquinia), femme érudite et poète, petite-fille du précédent, née et morte à Modène (1542-1617). Veuve de P. Porrino, elle devint dame d'honneur de Lucrèce et d'Eléonore d'Este. Elle consacra toute sa vie à l'étude, et le sénat de Rome lui conféra le titre de citoyenne romaine (1600). On trouve d'elle, à la suite des *Œuvres* de F.-M. Molza, son grand-père, des *Sonnets*, des *Epigrammes*, des *Madrigaux* et une traduction de deux dialogues de Platon, le *Criton* et *Charmides*.

MOM n. m. Bière très forte, qu'on fabrique à Brunswick.

MOMAQUE (*mak'* — rad. *môme*) n. m. Pop. Petit enfant : *Le dessin photographique du* MOMAQUE. (Goncourt.)

MOMASSER (*ma-sé*) v. a. Ebourgeonner : MOMASSER *la vigne*.

Mombach, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [prov. de Hesse-Rhénane]), sur le Rhin; 4.000 hab.

Mombaruzzo, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]); 3.002 hab.

Mombaz ou **Mombasa**, ville de l'Afrique orientale anglaise, sur la côte est de l'île du même nom. L'île, située à environ 250 kilom. au N. de Zanzibar, a 5 kilom. de long sur 3 de large. Le détroit la séparant du continent n'a guère que 800 mètres de largeur. La ville, au fond d'une baie spacieuse offrant de bons mouillages, fut visitée pour la première fois, en 1498, par Vasco de Gama; mais, dès 1330, Batouta la décrivait comme une grande cité. Francisco de Almeida la prit en 1505, et les Portugais la possédèrent jusqu'en 1631. Après avoir appartenu à des chefs indigènes, elle passa, au XVIIIe siècle, à l'imam de Mascate, suzerain du sultan de Zanzibar. Ce dernier, devenu indépendant au XIXe siècle, fut à son tour dépossédé par les Anglais (1890). Mombaz, dont la population était tombée à 4.000 hab., est la tête de ligne du chemin de fer qui unit la côte au lac Victoria, et est devenue le débouché de l'Afrique orientale anglaise.

MOMBO-JOMBO n. m. Espèce de déguisement, employé chez certains nègres. ‖ Nègre revêtu de ce dégoisement.

— ENCYCL. Le *mombo-jombo* se trouve dans toutes les villes mandingues, et les nègres polygames, païens ou kafirs, s'en servent pour tenir dans la sujétion leurs femmes qui se disputent souvent entre elles. Il se compose d'un pantalon et d'un capuchon percé de deux trous pour les yeux, sous lesquels se dissimule généralement le mari lui-même. Armé d'une baguette, signe de son autorité, il annonce son arrivée, le soir, en faisant des cris épouvantables dans les bois qui sont auprès de la ville. La nuit venue, il se rend au *bentang*, où tous les habitants s'assemblent aussitôt. La cérémonie commence par des chansons et des danses, qui durent jusqu'à minuit. Alors, le mombo désigne la femme coupable. Cette infortunée est saisie à l'instant, attachée nue à un poteau et cruellement frappée de la baguette du mombo, au milieu des cris et des risées des spectateurs.

Momboutous ou **Mangbattous**, peuple cannibale du Soudan oriental, dans le bassin du Ouellé. — *Un* MOMBOUTTOU ou MANGBATTOU.

— ENCYCL. Au nombre de 1 million au moins, les *Momboutous* sont des nègres à type atténué, se rapprochant du type éthiopien. Très belliqueux, fort intelligents, les Momboutous ne font guère d'agriculture et n'élèvent pas de bétail; ils se procurent leur nourriture au moyen de la chasse, notamment de celle de l'éléphant, et font le commerce de l'ivoire. La chair humaine est pour eux un vrai régal. Ils travaillent le bois et les métaux, et fabriquent de curieux bijoux en cuivre.

MÔME n. Pop. Petit enfant : *Aller promener son* MÔME. Syn. MOMAQUE, MOMARD. ‖ Jeune fille, jeune femme, maîtresse. Syn. MÔMESSE, MOMERESSE.

— Arg. *Môme noir*, Sémmariste. ‖ *Môme d'attèque*, Jeune homme. ‖ *Taper le môme*, Commettre un vol. — Se faire avorter; commettre un infanticide.

Momeïn, Momien ou **Tang-yueh-ting**, ville de l'empire chinois (Yunnan), non loin de la frontière des Etats chans anglais, sur le Ta-ho, affluent gauche de l'Iraouaddi. C'était un centre important d'exploitations minières (cuivre, étain) et d'industrie (travail du jade), ruiné par l'insurrection musulmane.

Momemphis, nom que les Grecs donnaient à une petite ville de la Basse-Egypte, près de laquelle Psammétique Ier vainquit les princes de la Dodécarchie, vers 650; en 569, Apriès y fut battu et pris par son compétiteur Amasis.

MOMENET (*mè*) n. m. Vieux mot servant à désigner les singes africains du groupe des cynocéphales, des papious et des babouins. Peu usité.)

MOMENT (*man* — du lat. *momentum*, contracté de *movimentum*, mouvement) n. m. Très petit espace de temps : *Opération qui ne dure qu'un* MOMENT. — Ellipt. *Un moment*, Attendez un moment : *Un* MOMENT, *s'il vous plaît.* — S'emploie aussi en sous-entendant le mot pendant : *S'absenter, S'endormir* UN MOMENT.

— Occasion, circonstance : *Saisir le* MOMENT *favorable.* ‖ Temps présent : *La mode du* MOMENT. — Circonstance où un écrivain, un artiste montre des qualités ou des défauts exceptionnels : *Eléchier a des* MOMENTS *de chaleur.* (Dider.

— Loc. div. *Bon moment*, Instant favorable. ‖ *Avoir de bons moments*, Etre sage ou affectueux par intervalle, d'une façon irrégulière. ‖ *Mauvais moment*, Circonstance inopportune ou pénible : *Un* MAUVAIS MOMENT *à passer.* Occasion où l'on a de l'humeur, où l'on est mal disposé : *Prendre quelqu'un dans un* MAUVAIS MOMENT. ‖ *N'avoir pas un moment à soi*, Ne pas avoir un instant de liberté. ‖ *D'un moment à l'autre*, Dans un intervalle de temps très rapproché. ‖ *Dernier moment*, Temps après lequel aucun délai n'est plus possible : *Voyageur qui arrive à la gare au* DERNIER MOMENT. ‖ *Derniers moments* ou *Dernier moment*, Temps qui précède immédiatement la mort : *Sentir approcher ses* DERNIERS MOMENTS.

— Loc. adv. *Des ce moment* ou *De ce moment*, Depuis l'instant présent ou indiqué. ‖ *A tout moment*, A tous moments, A toute heure, très fréquemment. ‖ *De moment en moment*, D'une manière progressive et sensible. ‖ *Dans le moment, Sur le moment, A l'instant même, Dans un moment*, Bientôt. ‖ *En un moment*, En très peu de temps. ‖ *En ce moment*, A l'heure qu'il est. ‖ *A ce moment*, Alors. ‖ *Pour le moment*, Quant à présent.

— Loc. prépos. *Au moment de*, Sur le point de.

— Loc. conj. *Au moment où, Au moment que, Dans le moment que, Dans le moment où*, Lorsque, à l'instant précis où. ‖ *Du moment que, Du moment où*, Dès que, depuis que : DU MOMENT QUE *l'on eut des chemins de fer, on abandonna les diligences.* ‖ Puisque : DU MOMENT QUE, DU MOMENT OU *tu aspires aux bénéfices, prends les charges.* (Balz.)

— Electr. *Moment magnétique*, Produit de la distance des pôles par le nombre mesurant leur intensité commune. ‖ *Unité de moment magnétique*, Moment d'un aimant dont les pôles renferment l'unité de magnétisme et sont placés à l'unité de distance.

— Mathém. Quantité infiniment petite, à laquelle on donne maintenant le nom de « différence ».

— Mécan. Produit de l'intensité d'une force en un point par la distance de la droite suivant laquelle elle est appliquée à ce point. ‖ Quantité de mouvement d'un corps, dans le premier instant qui suit la rupture de l'équilibre. ‖ *Moment positif*, Celui d'une force qui tend à déplacer le mobile dans le sens direct. ‖ *Moment négatif*, Celui de la force qui tend à déplacer le mobile en sens inverse. ‖ *Moment d'inertie*, Somme des produits de chaque masse moléculaire par le carré de la distance du corps à un axe quelconque.

— Prosod. hind. Une des divisions du pied des vers sanscrits : *Deux* MOMENTS *équivalent à une loaque.*

— ALLUS. HIST. : **Moment psychologique**, Mot de Bismark, qui l'avait emprunté à la phraséologie des philosophes allemands. Le *moment psychologique*, c'est la crise finale, qui amène le dénouement. Bismark appliquait cette expression aux dernières péripéties du siège de Paris.

— ALLUS. LITTER. :

Le moment où je parle est déjà loin de moi,

Vers de Boileau (ép. III, v. 48). Perse avait dit (sat. V, v. 153) :

... fugit hora; hoc, quod loquor, inde est;

et Horace (liv. I, ode 11) :

... Dum loquimur, fugerit invida Ætas.

— SYN. **Moment, instant.** V. INSTANT.

— ENCYCL. Mécan. *Moment d'une force.* On appelle *moment d'une force par rapport à un point* dit *centre des moments* le produit de l'intensité de la force par la distance du point à sa direction. La grandeur de ce moment est le double de l'aire du triangle formé par le point et la force; le moment est nul quand la force est nulle ou quand elle passe par le point. Le moment d'une force est un nombre algébrique susceptible de signe. On lui donne le signe + ou le signe — suivant que la force tend à entraîner le plan autour du centre des moments dans un sens ou dans l'autre. Ce moment se figure géométriquement en menant par le centre des moments une perpendiculaire au plan de ce point et de la force. Cette perpendiculaire, dite *axe du moment*, a une longueur égale à la valeur du moment, et est dirigée dans un sens tel qu'un observateur, placé sur cette droite, verrait le plan tourner dans le sens positif si celui-ci était entraîné par la force.

S'il s'agit de forces non situées dans un même plan, une nouvelle notion s'impose. Le *moment d'une force par rapport à un axe*, sur lequel on a choisi un sens positif, est, en grandeur et en signe, le moment de la projection de la force sur un plan perpendiculaire à l'axe, par rapport au pied de cet axe sur le plan. Ce moment est figuré par un segment porté sur l'axe; il a pour valeur le produit de la force par sa plus courte distance à l'axe et par le sinus de l'angle des deux directions; le produit est nul quand la force est nulle ou quand elle est dans un plan avec l'axe. Des définitions il résulte que : ayant construit l'axe du moment d'une force par rapport à un point, si on le projette sur une droite passant par le point, on obtient le moment de la force par rapport à la droite.

Le célèbre *théorème des moments* dû à Varignon (1654-1722) consiste en ce que : *Le moment de la résultante de plusieurs forces concourantes situées dans un plan par rapport à un point de ce plan est égal à la somme algébrique des moments des forces composantes par rapport au même point.* Dans le cas où les forces ne sont pas dans le même plan : *Le moment de la résultante par rapport à un axe est égal à la somme des moments des forces par rapport au même axe.*

Moments de couples. On appelle *moment d'un couple* le produit de la force par le bras de levier. Il est égal à la somme des moments des deux forces du couple par rapport à un point de leur plan. Il se représente par un segment perpendiculaire au plan du couple et convenablement dirigé.

Moment d'inertie. Le *moment d'inertie* d'un point matériel par rapport à une droite est le produit de la masse du point par le carré de sa distance à la droite. Le moment d'inertie d'un solide par rapport à une droite est égal à la somme des moments d'inertie par rapport à cette droite de tous les points matériels qui le composent.

Moment des quantités de mouvement. La quantité de mouvement d'un point est le produit de la vitesse par la masse. On la représente par un segment de droite dirigée, de même direction et de même sens que la vitesse. La notion de moment, appliquée aux droites représentant des forces, peut être étendue à tout segment de droite dirigée, et l'on peut considérer le moment d'une quantité de mouvement. Le théorème des moments des quantités de mouvements établit que : *la dérivée par rapport au temps de la somme des moments des quantités de mouvement des points d'un système, par rapport à un axe fixe, est égale à la somme des moments des forces extérieures par rapport à cet axe.* Si, en particulier, la somme des moments des forces extérieures par rapport à un axe est nulle, on peut énoncer ainsi le *théorème des aires : La somme des produits des masses de tous les points du système, par les projections, sur un plan perpendiculaire à l'axe, des aires décrites dans l'espace par les rayons vecteurs menés d'un point de l'axe à tous les points du système, varie proportionnellement au temps.*

Moment de stabilité. On désigne ainsi le moment du poids d'un corps reposant suivant une face plane sur un plan horizontal par rapport à l'arête de cette face qui est la plus voisine de la verticale du centre de gravité. La somme des moments des forces extérieures autres que le poids par rapport à cette arête peut varier depuis 0 jusqu'à une valeur égale et contraire au moment de stabilité sans que l'équilibre du corps cesse d'exister.

Moment fléchissant. On désigne par moment fléchissant d'un corps par rapport à un axe perpendiculaire au plan de flexion la somme des moments, par rapport à cet axe de toutes les forces extérieures qui sollicitent le corps.

MOMENTANÉ, ÉE (*man* — du lat. *momentaneus*; de *momentum*, moment) adj. Qui ne dure qu'un moment : *Effort* MOMENTANÉ.

— Gramm. *Consonnes momentanées* ou *explosives*, Celles qu'on ne peut faire entendre que d'une façon instantanée, et qui doivent tomber immédiatement sur une voyelle, comme *b, p*, etc.

— n. f. Arg. paris. Femme galante.

MOMENTANÉMENT (*mo-man*) adv. D'une manière momentanée : *S'éloigner* MOMENTANÉMENT.

MOMERIE (*ri* — de l'anc. verbe *momer*, se déguiser, de l'allem. *mummen*) n. f. Ling. Simagrée, affectation d'un sentiment qu'on n'a pas : *On ne voit dans le monde que* MOMERIES. ‖ Cérémonie bizarre, ridicule : *Il y a peu de cultes qui ne soient défigurés par quelques* MOMERIES.

— Chorégr. anc. Genre de divertissement dansé, en vogue à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, et qui tenait à la fois de la boutade et de la mascarade. (La momerie disparut, ainsi que la boutade et la mascarade, devant le vrai ballet de cour.)

MÔMERIE (*ri* — rad. *môme*) n. f. Arg. paris. L'ensemble des mômes, des enfants : *Le populaire et la* MÔMERIE *se portent au-devant des batnillons.* (J. Vallès.)

MOMEUR (rad. *momon*) n. m. Masque, personne déguisée. (Vieux.) V. MOMON.

MÔMEUSE (rad. *môme*) n. f. Arg. Sage-femme.

MOMIE (*mi* — du pers. *moum*, cire ou substance balsamique) n. f. Cadavre humain embaumé par des procédés spéciaux qui l'ont conservé depuis très longtemps : MOMIE *égyptienne.* ‖ Corps embaumé, en général. ‖ *Momie naturelle*, Cadavre qui se dessèche sans se putréfier.

— Par plaisant. Personne sèche, maigre. ‖ Personne dépourvue d'énergie et d'activité. ‖ Personne qui conserve des opinions surannées : *Des* MOMIES *politiques.*

— Alchim. *Momie minérale*, Amalgame de plomb et de mercure, trituré jusqu'à réduction en une poudre noire.

— Archéol. Sorte de baumes et de bitumes employés dans l'ancienne pharmacopée. V. la partie encycl.

— Comm. Couleur brune extraite des bitumes, dont sont enduites les momies égyptiennes.

— Hortic. Cire noire en usage pour la greffe des arbres.

— Zool. Nom donné par les vieux auteurs aux chrysalides, aux pupes ou nymphes des insectes à métamorphoses complètes.

— Adjectiv. *Baume momie*, Nom donné au malthe.

— ENCYCL. Hist. La *momie* égyptienne représente le type de la momie; mais l'Egypte elle-même ne momifiait point ses morts au début. C'est seulement peu à peu que l'usage s'introduisit, d'abord d'enduire les cadavres de substances qui en empêchaient la décomposition, puis de les plonger dans des bains antiseptiques jusqu'à ce qu'ils fussent devenus incorruptibles. Le cadavre ainsi préparé était enveloppé de linceuls et de bandes en toile, puis enfermé dans un sarcophage ou un cercueil. A la VIe dynastie, cet usage était presque universel. Dans la pensée des Egyptiens, il était nécessaire, en effet, que le cadavre ne se consumât point, car la durée de l'âme était subordonnée à l'existence du corps qu'elle avait animé. La protection de la momie dans la tombe et celle de l'âme dans ses pérégrinations exigeaient tout un arsenal de cérémonies, de prières, d'objets mobiliers, d'amulettes, qu'on déposait dans le tombeau ou dans le cercueil.



Momie dans son linceul.

Les momies des temps memphites et de la première époque thébaine sont en général d'un volume assez mince. Le cadavre était momifié tantôt dans la position de décubitus dorsal, tantôt dans la posture où la mort l'avait surpris. Lorsqu'il s'agissait d'un haut personnage, on lui mettait parfois au cou et aux bras les parures qu'il avait eues pendant sa vie, puis on entourait les membres séparément d'un lacis de bandelettes : on enveloppait le corps emmailloté de trois ou quatre linceuls, qu'on maintenait en place au moyen d'une couche mince de bandelettes nouvelles. On emboîtait la tête dans un masque en toile stuquée ou en carton, qui reproduisait les traits idéalisés du défunt, et on posait le tout dans une caisse en bois rectangulaire qui, elle-même, était enfermée dans une nouvelle caisse en bois ou dans une cuve en pierre de même forme. On mettait quelquefois dans le cercueil, quelquefois dans des coffres préparés à cet effet, les bijoux, les armes et d'autres objets mobiliers.

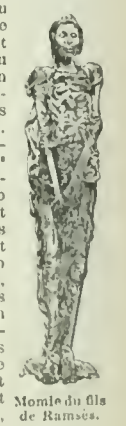

Momie du fils de Ramsès.

L'art de la momification atteignit son apogée sous le second empire thébain, à la XVIIIe et à la XIXe dynastie : il produisit alors d'admirables momies, dont les plus célèbres, celle de Ramsès II et surtout celle de Séti Ier, ont une expression de douceur et de paix telles qu'on croit voir le pharaon endormi plutôt que mort. Dès cette époque, la préparation des momies était confiée à une classe spéciale, divisée en trois groupes : c'étaient d'abord les *paraschistes*, qui incisaient le cadavre pour en extraire les viscères. Les *taricheutes* extravaient ensuite le cerveau par les narines et plongeaient le corps ainsi ouvert dans le bain de natron préservateur : il y séjournait de quarante à cent vingt jours, et il s'y saturait de sel. Lorsqu'il en sortait, avant de le sécher, on bourrait les cavités de l'estomac et de l'abdomen d'un mélange de linge, de sciure de bois, d'herbe sèche, de natron pilé. On fermait les narines, la bouche et le conduit des oreilles d'une pâte parfumée de couleur noirâtre et, quelquefois, on substituait aux yeux naturels des yeux d'émail. Les *tchoachytes* ou *eolchytes* recouvraient le

cadavre ainsi préparé d'un véritable maillot, qui l'habillait de la tête aux pieds. L'habillage terminé, on enveloppait le paquet dans un linceul sur lequel on traçait quelquefois à l'encre des extraits du Rituel ou la figure d'un grand Osiris, puis on plaçait par-dessus un second linceul plus fin, teint en rose, qu'on fixait au moyen d'un réseau de bandes, et la momie était prête à subir les rits de l'enterrement. Elle était couchée dans un cercueil en dans un sarcophage carré en pierre ou en bois. Vers la XIXe dynastie, l'usage se répandit d'envelopper toute la momie dans un sarcophage en forme de gaine, peint et parfois doré. Cartonnages, cercueils et sarcophages sont décorés de légendes et de scènes qui ont trait à la condition de l'âme dans l'autre monde. Sous la XXe dynastie, on multiplia le nombre des cercueils, et chaque momie de haut rang en posséda au moins deux ou trois, emboîtés l'un dans l'autre et souvent enfermés dans une grande caisse rectangulaire.

Après la chute du second empire thébain, vers le xe s. av. J.-C., l'art de la momification commença à déchoir. Aux procédés longs et compliqués employés jusqu'alors l'usage de la poix et du bitume permit de substituer des procédés plus rapides et moins coûteux, mais qui, tout en assurant la conservation du corps, ne permettaient pas de



Attirail d'une momie de la XXe dynastie.

lui laisser cette presque apparence de vie qui caractérise les momies antérieures. L'habillement et la décoration varient désormais beaucoup, selon qu'il s'agit du Delta ou de la Thébaïde. Dans la Thébaïde, l'emmaillotement reproduit, avec une grande négligence, les dispositions adoptées pendant la durée du second empire thébain. Dans l'Égypte du Nord, le corps reçoit une masse d'amulettes, qui sont destinées à le défendre contre les mauvaises influences. Un masque d'or couvrait la tête, et les doigts des pieds et des mains étaient enfermés chacun dans une feuille d'or roulée. Chez les momies moins riches, ces bijoux sont remplacés par des objets en terre émaillée bleue ou verte, souvent d'un travail très délicat, qui sont placés dans l'épaisseur du maillot ou même dans la cavité de l'abdomen.

La décadence de l'art de l'embaumeur s'accentue sous les Ptolémées, puis sous les Césars. A partir du IVe siècle, les procédés de l'embaumement par le natron et par le bitume, si intimement relié aux mythes d'Osiris et d'Anubis, disparaissent devant les progrès du christianisme. Quelques chrétiens, cependant, appartenant probablement à des sectes gnostiques, continuent à pratiquer l'embaumement. Plus tard, on continue encore à dessécher les corps, peut-être en les exposant à la fumée, et à les envelopper d'un épais maillot. Les cimetières du l'époque byzantine et de la première époque arabe qu'on a mis au jour à Akhmîm, à Erment, à Salamieh, à Achmounéin, nous ont montré ces momies coptes, revêtues de leurs vêtements d'apparat. Il fallut l'action dominante de l'islamisme pour supprimer ces derniers restes de la momification.

Les Égyptiens faisaient aussi des momies d'animaux, et tous les musées en ont des exemplaires : momies de crocodiles, de poissons, de taureaux, de béliers, de chats.

— *Momies gauloises, péruviennes*, etc. On appelle aussi *momies* des corps desséchés, trouvés en Auvergne dans le XVIIIe siècle. Ils ne portent trace d'aucune préparation balsamique; ils sont entourés de linges et paraissent avoir été ensevelis avec quelque soin. Peut-être leur conservation est-elle due à la nature du sol, plutôt qu'à un embaumement dont on ne connaît que ces exemples. Ces momies gauloises sont déposées au cabinet d'anatomie comparée du Jardin des plantes (Paris). On trouve aussi, dans cette collection, un certain nombre de momies guanches, provenant des îles Canaries, et de momies péruviennes, ces dernières d'un aspect horrible. Elles ont été disloquées, puis entrées de force dans de grandes jarres de terre.

— Archéol. Jadis, on employait en pharmacopée, sous le nom de *momies* (mumies), des bitumes et des baumes analogues à ceux dont on se sert, aujourd'hui encore, dans la peinture à l'huile, et auxquels on attribuait des propriétés merveilleuses. Les apothicaires débitaient toutes sortes de momies; Ambroise Paré, au XVIe siècle, fut le premier à signaler leur inutilité. Les fauconniers entendaient par *momie* un remède qu'ils administraient aux oiseaux qui avaient reçu un coup ou attrapé un effort; ce remède se prenait en pilules enveloppées dans de la peau ou du boyau de poule. On faisait la momie avec un gros autour dépouillé, séché dans du sable, puis conservé pendant un an au moins.

Momie (LE ROMAN DE LA), roman, par Th. Gautier (1856). — Un riche Anglais, lord Evandale, aidé de l'égyptologue allemand Rumphius, découvre dans une nécropole de Thèbes une momie de femme admirablement conservée. Un papyrus trouvé dans le sarcophage leur révèle l'histoire romanesque de la belle Égyptienne. Le roman n'est qu'un prétexte ingénieux à d'abondantes et magnifiques descriptions : de Thèbes, de la demeure de Tahoser, du palais du pharaon, des architectures, des vêtements, des armes, etc., descriptions où brillent l'art plastique de l'écrivain, son amour de la couleur locale précise, et sa remarquable puissance d'évocation.

MOMIER (*mi-é* — rad. *momerie*) n. m. Hist. relig. Protestant dissident, dans la Suisse romande. ‖ Nom donné également à ceux qui font des momeries.

— ENCYCL. Le nom de *momiers*, à l'origine, n'était qu'un sobriquet. C'est vers 1818 qu'apparurent les premiers momiers. S'associant au mouvement suscité par les méthodistes et connu sous le nom de *Réveil*, ils réclamaient le droit de suivre, en matière de foi, leur propre inspiration. Leurs adversaires firent voter contre eux la loi du 20 mai 1824, qui punissait de peines sévères le délit de *prières et culte non conformes à la Confession de foi helvétique*. Ces mesures de rigueur ne furent abolies qu'en 1859. Les momiers purent alors s'organiser en une Église indépendante, régie par un synode particulier.

MÔMIÈRE n. f. Arg. Syn. de MÉMEUSE.

MOMIFICATEUR, TRICE adj. Qui produit la momification : *Agents* MOMIFICATEURS.

MOMIFICATION (*si-on* — rad *momifier*) n. f. Dessiccation d'un cadavre transformé en momie. ‖ *Momification naturelle*, Momification qui s'opère par le desséchement lent des cadavres sous l'action d'un agent naturel.

— Fam. Extrême amaigrissement.

— ENCYCL. La *momification* peut être obtenue à l'aide de tous les corps déshydratants et antiseptiques, comme la chaux, le sublimé, la poudre de charbon, la poudre de tanin, etc. Dans les pays chauds et secs comme les régions du Nil et des déserts africains, les cadavres d'animaux se momifient spontanément. Enfin, certains sols semblent produire la momification des corps qu'on y enterre (momies de Saint Michel, à Bordeaux).

La momification d'une partie du corps s'observe dans certaines maladies. C'est ainsi que la *gangrène sèche* (v. ce mot) peut produire la momification d'une phalange, d'un doigt, d'un orteil. Pour hâter l'élimination de ces parties, on a recours à des applications directes de coaltar, de poudre de quinquina, de topiques divers, etc.

MOMIFIER (de *momie*, et du lat. *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous momifiions. Que vous momifiiez*) v. a. Réduire à l'état de momie : MOMIFIER *des corps*.

Se momifier, v. pr. Être converti en momie.

— Fam. Devenir très maigre. ‖ Fig. S'abêtir, par défaut d'exercice des facultés intellectuelles.

MOMIGNARD (*gnar'* [*gn* mll.]), **ARDE** n. Pop. Petit enfant.

MOMIGNARDAGE (*gnar'-daj'* [*gn* mll] — rad. *momignard*) n. m. Pop. Accouchement.

MOMIGNARDER (*gn* mll. — rad. *momignard*) v. n. Pop. Accoucher.

MOMIGNIES, comm. de Belgique (Hainaut [arrond. de Thuin]); 3.210 hab. Bonneteries; carrières, fer.

MOMIGNY (Jérôme-Joseph DE), compositeur et théoricien musical français, né à Philippeville en 1762, mort à Paris en 1838. Organiste à Saint-Omer, puis (1785) à Lyon, il fut obligé, en 1793, de se réfugier en Suisse, d'où il alla, en 1800, se fixer à Paris. Il songeait à une réforme de la théorie de la musique, dans laquelle il bouleversait à la fois la gamme et la formation de la tonalité, d'après un système absolument faux. Il fut chargé de terminer l'énorme dictionnaire de musique publié dans l' « Encyclopédie méthodique ». Comme compositeur, il a publié des sonates, quatuors, fantaisies, cantatos, romances, etc.

MOMIN n. m. Formation du système précambrien.

MOMINETTE (*nèt'* — probablem. de *môme*) n. f. Pop. Petite absinthe; absinthe que l'on sert dans un verre qui n'est pas beaucoup plus grand qu'un verre à bordeaux.

MÔMIR (rad. *môme*) v. a. Pop. Accoucher.

MOMISTE (*missl'*) n. m. Embaumeur, faiseur de momies. (Peu usité.)

MOMMSEN (Frédéric), jurisconsulte allemand, né à Flensbourg, dans le Slesvig, en 1800, mort en 1892. Il entra dans la magistrature, et il était chef de justice à Kiel, lorsqu'à la suite des événements politiques qui avaient amené la guerre entre le Danemark et les duchés do Slesvig et Holstein, il fut exilé en 1850. Il alla se fixer alors à Gœttingue, où il est devenu professeur. Son principal ouvrage est un *Traité sur les obligations* (1853-1855).

MOMMSEN (Théodore), érudit allemand, né en 1817 à Garding (Slesvig), qui appartenait alors au Danemark. Il étudia à Altona, puis à Kiel, et soutint une thèse de droit remarquable sur les corporations romaines : *De collegiis et sodaliciis Romanorum* (1843). Il devint, peu après, *privat-docent* à l'université d'Altona, et voyagea en Italie et en France de 1844 à 1847, aux frais de l'académie de Berlin. De retour en 1848, il se laissa entraîner par la politique et dirigea le « Journal de Slesvig-Holstein ». Allemand de cœur, il s'associa à la révolution, qui tentait d'établir l'unité de l'Allemagne et de lui livrer le Slesvig. Professeur de droit à Leipzig, il en fut chassé pour des motifs politiques. En 1852, il accepta une chaire de droit romain à Zurich, puis retourna, deux ans plus tard, à l'université de Breslau. A partir de 1858, il professa à cello de Berlin. Il fit aussi partie de la Chambre des députés do Prusso (1873-1882), poussa le gouvernement à la guerre contre le Danemark, puis contre l'Autriche (1866). Son admiration pour Bismarck (il lui fit plus tard une opposition qui lui valut même une condamnation) lui fit oublier ses opinions libérales, et, lors de la guerre de 1870, il se signala par sa violence contre la France, attitudo qui lui attira une éloquente et quelque peu méprisante réponse de Fustel de Coulanges. Si Mommsen n'avait pas, comme on l'a dit, été pensionné de Napoléon III, il avait du moins été l'hôte choyé de la France et de l'empereur.



Th. Mommsen.

Mommsen est au premier rang, en Europe, parmi les savants qui font de l'antiquité l'objet de leurs études. En 1873, il devint secrétaire de l'académie de Berlin. Nous citerons, parmi ses principaux ouvrages : *les Tribus romaines sous le rapport de l'administration* (1844); *Etudes osques* (1845-1846); *Etudes sur les dialectes de l'Italie méridionale* (1850); *Traité sur le système monétaire des Romains* (1850), traduit en français par le duc de Blacas, sous le titre de : *Histoire de la monnaie romaine* (1865-1873); *Chronologie romaine jusqu'à César* (2e édit., 1860); *Etudes romaines* (2e édit., 1864); *Res gestæ divi Augusti* (testament d'Auguste, d'après l'inscription d'Ancyre) [1865]; éditions de *Solin* (1865), du *Digeste* (*Justiniani Ingestorum seu Pandectorum libri*, 1866 et suiv.); *Chronica minora sæculi* IV, V, VI, VII 1891; *Histoire romaine*, œuvre d'art, de style et de science, traduit dans toutes les langues d'Europe; en collaboration avec Marquardt : *Manuel des antiquités romaines*, l'ouvrage le plus complet qui existe en ce genre, etc. Dès 1852, Mommsen publiait les *Inscriptiones regni Neapolitani latinæ*, comprenant toutes les inscriptions latines de l'ancien royaume de Naples; en 1854, il donnait les *Inscriptiones confœderationis Helveticæ Latinæ*. Aussi, quand l'académie de Berlin se décida à entreprendre l'œuvre immense du *Corpus inscriptionum latinorum*, Mommsen en reçut-il la direction. Toutes les branches de la philologie doivent à Mommsen des progrès importants. Il a, en outre, exercé une profonde influence sur les jeunes savants, tant par ses livres que par son enseignement. Mommsen a été nommé associé étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1895.

MOMMSEN (Auguste), philologue et archéologue allemand, frère de Théodore, né à Oldesloe (Slesvig) en 1821. La réaction de 1851 le chassa du gymnase de Flensbourg, où il professait. Il émigra alors successivement au Johanneum de Hambourg, au gymnase de Parchim, et retourna dans le Slesvig à la Dorfschule. Ses principaux travaux sont : *Documents pour la supputation du temps chez les Grecs* (1856); *Heortologie, recherches archéologiques sur les fêtes urbaines des Athéniens* (1864); etc.

MOMON (de l'anc. verbe *momer*, se déguiser) n. m. Espèce de mascarade, qui consistait à mettre des robes retournées, à se barbouiller le visage de farine ou de charbon et à porter des masques de papier. ‖ Sorte de jeu de dés, que les masques proposaient aux dames. — Grosse bourse contenant les dés qui servaient à ce jeu. — *Ouvrir le momon*, Tenir l'enjeu de cette partie. (Fig. Tenir tête à quelqu'un.)

— Troupe de jongleurs qui suivaient la procession de la Fête-Dieu, à Aix, et qui chantaient, en patois, des chansons profanes, souvent satiriques, avec accompagnement d'instruments et de danses.

MOMORDIQUE (*dik'*) n. f. Bot. Genre de cucurbitacées — ENCYCL. Les *momordiques* (momordica) sont des herbes grimpantes, à feuilles isolées, pétiolées, palmées, à fleurs solitaires et monoïques, dont l'ovaire triloculaire se transforme en un gros fruit à trois valves, qui s'écartent avec élasticité au moment de la maturité. On en connaît une douzaine d'espèces, dans les régions tropicales d'Asie et d'Amérique. Le fruit de la *momordique balsamine*, vulgairement appelé *pomme de merveille*, est ovoïde, de la taille d'une grosse prune, d'abord vert, puis jaune orangé, et enfin rouge vif. Il peut se consommer comme le concombre; sa pulpe, macérée dans l'huile d'olive, était réputée comme vulnéraire et balsamique. La *momordique élatérion* est un *ecballium*.



Momordique.

MOMOS ou **MOMUS** (du gr. *mômos*, moquerie). Myth. gr. Dieu de la raillerie, du sarcasme, de la folie plaisante. Hésiode en fait un fils du Sommeil et de la Nuit. Il nous est connu surtout par les écrivains des derniers siècles : Lucien, Plutarque, Philostrate, les poètes de l'*Anthologie*. On le représentait comme un jeune homme, dont on entrevoyait, sous un masque, la figure moqueuse; d'une main, il secouait des grelots, de l'autre il tenait une marotte, symbole de la folie.



Momot.

MOMOT (*mo*) n. m. Genre d'oiseaux, type de la famille des *momotidés*, comprenant une vingtaine d'espèces de l'Amérique centrale et méridionale. (Les momots sont des oiseaux de forêts, à queue longue, à livrée brillante, aux mœurs pillardes.

MOMOTIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux dentirostres, renfermant le seul genre *momot*. — *Un* MOMOTIDÉ.

MOMPER (Josse DE), peintre et graveur belge, né et mort à Anvers (1564-1635). Il présidait, en 1611, la Ghilde d'Anvers. Il devint un bon paysagiste et se lia d'amitié avec Jean Breughel et David Teniers, qui ont orné beaucoup de ses tableaux de petites figures. On estime particulièrement ses *Quatre saisons* et ses *Douze mois de l'année*, que J. Callot a gravés. Il était lui-même un bon graveur à l'eau-forte. Josse de Momper fut le plus réputé d'une dynastie d'artistes du même nom.

MOMPOS, ville de la Colombie, ch.-l. de la province du même nom (dép. de Bolivar), sur le Magdalena; 6.000 hab. C'était autrefois la grande escale du fleuve entre Honda et l'embouchure; mais un déplacement des eaux vers l'O. l'a fait déchoir, et Magangui l'a remplacée.

MOMUS. Mythol. V. MOMOS.

MON m. s., **MA** f. s., **MES** pl. des deux genres (du lat. *meus*, mon) adj. poss. De moi, qui est à moi : Mon *chapeau*. Mes *bras*. (Au lieu de *ma*, on emploie *mon* devant un subst. ou un adj. fém., quand celui-ci commence par une voyelle ou un *h* muet : Mon *amie*.)

— Se dit d'un objet dont on n'est pas possesseur, mais auquel on est lié par l'action, par la pensée, par l'affection, etc. : Mes *amis, il n'y a pas d'amis*. ‖ Se dit en parlant d'une personne, d'une chose dont on fait mention particulièrement : *Voilà de* mes *damoiseaux flouets*. (Mol.)

— Gramm. V. la note sur les POSSESSIFS.

MON (orig. inconn.), ancienne particule adverbiale, qui servait à renforcer une affirmation : *Ça* mon *vraiment, il y a fort à gagner à fréquenter vos nobles*. (Mol.)

Mon frère Yves, roman, par Pierre Loti (Paris, 1883). — Yves, marin breton, a une foule de qualités, mais il boit. Son officier, qui l'aime comme un frère (de là le titre), a beau le sermonner et le surveiller. Yves lui-même a beau promettre et faire tous ses efforts pour tenir sa promesse : l'heure vient tôt ou tard où le pauvre gars retombe à son vice. Sans doute, aux dernières pages, on le voit marié et soi-disant guéri. Seulement, lorsqu'il dit à son frère : « Il y a quelque chose qui est bien fini », celui-ci songe à part soi : « Les histoires de la vie devraient pouvoir être arrêtées comme celles des livres. »

Mon frère Yves est le premier roman véritable de Pierre Loti, qui s'y montre surtout excellent descripteur, dans les pages où il peint soit la mer, soit la terre de Bretagne.

MONA, petite île de l'archipel des grandes Antilles, dans le détroit qui sépare Haïti et Porto-Rico, et qui a reçu le nom de *canal de Mona*. Guano.

MONA, MONI ou **MONIO** (Dominique), peintre italien, né à Ferrare en 1550, mort à Parme en 1602. Il a laissé un grand nombre de tableaux, qui attestent son érudition, son imagination puissante et sa facilité d'exécution. Parmi ses meilleures compositions, on cite : *la Nativité de la Vierge, la Nativité de Jésus-Christ, la Résurrection, l'Ascension*, une *Descente de croix, la Décollation de saint Paul, la Conversion de saint Paul*, etc., qu'on voit dans diverses églises de Ferrare.

MONACAILLE (*ka-ill* [*ll* mll.] — du lat. *monachus*, moine) n. f. Par dénigr. Les moines; des moines.

MONACAL, ALE, AUX (du lat. *monachalis*; de *monachus*, moine) adj. Qui est propre aux moines : *Habit* MONACAL.

— Diplomatiq. *Écriture monacale*, Ecriture gothique moderne.

— SYN. **Monacal, monastique.** Ces deux termes ne diffèrent que par le suffixe; mais l'usage a donné au premier une nuance plutôt défavorable, que n'a pas le second. On dira : *La vie monastique; des intrigues monacales*.

MONACALEMENT (rad. *monacal*) adv. A la manière des moines.

MONACANTHE (du gr. *monos*, seul, et *akantha*, épine) adj. Zool. Qui présente une seule épine : *Prolongement* MONACANTHE.

MONACANTHE n. m. Genre de poissons plectogoathes sclérodermes, comprenant quelques espèces propres aux mers chaudes. (Les monacanthes sont des balistes à nageoire dorsale rudimentaire, munie d'un fort rayon épineux. Le *monacanthus monoceros* est répandu dans toutes les mers chaudes. Brun ou noirâtre, avec les nageoires jaunes, il atteint 40 centimètres de long.)

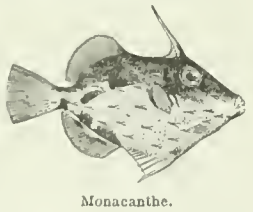

Monacanthe.

MONACELLE (*sèl'* — de l'ital. *monacella*, petite religieuse, à cause de la couleur et de la forme du chapeau) n. f. Nom vulgaire des helvelles.

MONACÉTINE ou **MONO-ACÉTINE** (*sé*) n. f. Chim. Liqueur neutre qui a une odeur d'éther et dont la formule est $C^6H^9.(OH)^2.O.C^2H^3O$). (On l'obtient en chauffant longtemps à 100° de l'acide acétique cristallisable et de la glycérine.)

MONACHIDIUM (*ki-di-om'*) n. m. Zool. Genre d'Acridiens, caractérisés par un prosternum muni d'un tubercule et un prothorax relevé en forme de crête, vivant dans l'Amérique du Sud.

MONACHINÉS (*ki*) n. m. pl. Tribu de mammifères pinnipèdes, de la famille des phocidés, comprenant les phoques appelés *moines* et genres voisins. — *Un* MONACHINÉ.

MONACHISME (*chissm'* — du lat. *monachus*, moine) n. m. Influence prépondérante des ordres religieux; vie monastique : *Le quatrième siècle fut l'âge d'or du* MONACHISME. ‖ Manière d'agir, de penser semblable à celle des moines.

— ENCYCL. V. RELIGIEUX.

MONACHODE (*kod'*) ou **MONACHODA** (*ko*) n. f. Genre d'insectes orthoptères coureurs, comprenant six ou sept espèces de l'Amérique tropicale. (Les monachodes sont de grandes blattes, larges et aplaties, ailées au moins chez les mâles; elles vivent dans les maisons et comptent parmi les cancrelats les plus ennuisibles.)

MONACIA, comm. de Corse, arrond. et à 30 kilom. de Sartène; 1.131 hab. Forêts de chênes, de pins maritimes.

MONACIGLIONI, comm. d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]); 2.583 hab.

MONACO n. m. Métrol. Ancienne monnaie d'argent frappée au XVIIIe siècle, à Mourgues, aux armes du prince de Monaco. (Elle équivalait à 58 sous de France.) ‖ Monnaie de cuivre de la principauté de Monaco.

— Pop. Monnaie de cuivre. ‖ Monnaie quelconque : *Palper des* MONACOS.

— n. f. Danse populaire, dont la vogue semble dater surtout de l'époque de la Révolution. (C'était une espèce de ronde qui s'exécutait sur un air à 2/4 d'un rythme vif. Sur cet air on adapta tant bien que mal les paroles d'une chanson dont le refrain semble indiquer jusqu'à un certain point les détails mêmes et la nature de la danse :

A la monaco
L'on chasse
Et l'on dechasse.
A la monaco
L'on danse comme il faut.)

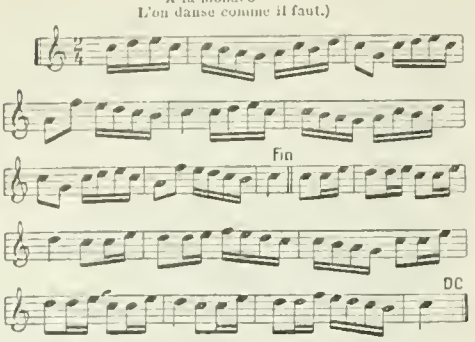

La monaco.

MONACO (en lat. *Portus* ou *Arx Herculis Monœci*), ville et petite principauté souveraine enclavée dans le département français des Alpes-Maritimes, sur le littoral de la Méditerranée. La ville, bâtie dans sa plus grande partie sur un haut promontoire (*vieux Monaco*), s'est développée dans les dernières années du XIXe siècle sur l'étroite langue de terre qui relie le promontoire à la montagne de la Tête-de-Chien (*La Condamine*) et au flanc même de la montagne avec le groupe de Monte-Carlo, célèbre par ses villas et sa fameuse maison de jeu. Au total, une population de 11.000 hab. (*Monégasques*), dont 3.300 pour le vieux Monaco, curieuse et pittoresque ville, où se sont conservés, en dehors du palais ducal, de style mauresque, les remparts et un certain nombre de maisons du moyen âge, entourées de jardins étagés, où croissent, sous un climat d'une douceur et d'une égalité merveilleuses, les plantes de l'Afrique et des tropiques. Somptueuse cathédrale de style byzantin, édifiée de 1884 à 1887. A Monte-Carlo, qui est plus particulièrement la station d'hiver, magnifique casino, construit par l'architecte Ch. Garnier et entouré de jardins. Port, jadis très fréquenté, mais actuellement ensablé.

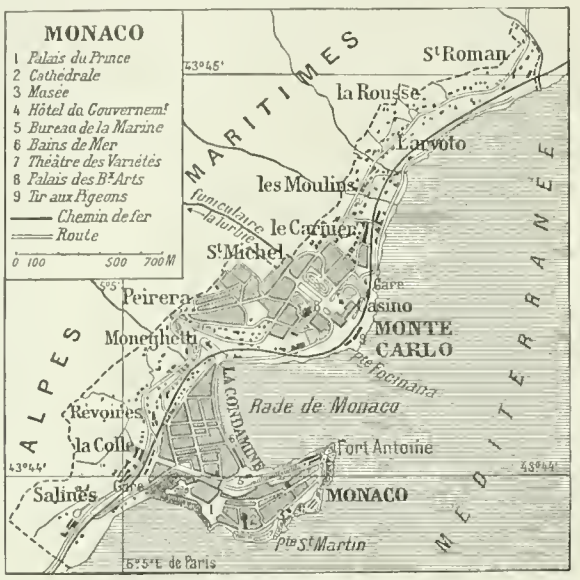

Plan de la principauté de Monaco.

La *principauté de Monaco* (2.160 hect. et 13.000 hab.) s'est développée, au moyen âge, autour de la ville, elle-même fort ancienne et sans doute bâtie par les Phéniciens, qui y avaient consacré un temple à Melkarth [*Monœcus*], d'où le nom de Monaco. La ville fut reprise, au Xe siècle, par la famille des Grimaldi sur les Arabes, et la principauté comprit bientôt les petites localités de Roquebrune et de Menton. La protection presque constante de la France lui permit, depuis, de résister avec succès aux convoitises et aux attaques des Génois et des Espagnols, et elle est restée constamment aux mains de la famille des Grimaldi, sauf de 1791 à 1814, où elle fut annexée à la France. La révolution de 1848 lui fit perdre Menton et Roquebrune, qui s'étaient constituées en républiques indépendantes, et que la France acheta en 1860. Réduite à la seule ville de Monaco, elle est aujourd'hui gouvernée par un prince, assisté d'un conseil d'État, ou, en son absence, par un gouverneur général. Une garde d'honneur et un petit corps de carabiniers constituent l'armée de la principauté, qui tire ses principaux revenus de la maison de jeu de Monte-Carlo et des étrangers qui viennent hiverner à ses abords.



Armoiries de Monaco.



Drapeau de Monaco.

La principauté de Monaco compte, en droit, parmi les États pleinement souverains; elle entretient des représentants diplomatiques auprès de quelques États.

MONACO (Catherine-Charlotte DE GRAMONT, princesse DE), née en 1639, morte en 1678. Elle était la sœur du maréchal Antoine III de Gramont et la nièce du chevalier de Gramont, dont Hamilton a écrit les *Mémoires*. Mariée, en 1660, au prince de Monaco, Louis de Grimaldi, elle fournit à la chronique scandaleuse de nombreux sujets de médisance. Elle fut, au vu et au su de toute la cour, la maîtresse du duc de Lauzun, qui la suivait jusque sous le toit conjugal, déguisé en laquais ou en vieille marchande, et elle eut même quelque temps les hommages du roi.

MONACOTER (rad. *monaco*) v. n. Arg. Jouer.

MONACRORHIZE adj. Se dit des plantes dont la racine ne possède, au-dessous de sa coiffe, qu'une seule cellule initiale, de forme généralement tétraédrique (par ex., des fougères). V. RACINE.

MONACTINELLES (*nèl'*) n. f. pl. Ordre d'éponges, comprenant celles dont le squelette est composé de spicules siliceuses, auxquelles peuvent s'adjoindre des fibres cornées. — *Une* MONACTINELLE.

MONADAIRE (*dèr'*) adj. Qui tient de la monade; qui est aussi petit qu'une monade.

— n. m. pl. Zool. Première famille de l'ordre des gymnodés de Bory de Saint-Vincent, ayant pour type le genre *monade*.

MONADE (du gr. *monas, ados*, unité) n. f. Philos. Dans la philosophie pythagoricienne, Unité parfaite, principe des choses spirituelles et matérielles. ‖ Dans la philosophie de Leibniz, Substance simple, indivisible, active.

— Arithm. anc. Nombre représenté par un seul chiffre.

— Zool. Animalcule de la nature la plus simple, microorganisme qui n'appartient pas plus au règne végétal qu'au règne animal.

— ENCYCL. Philos. Le mot *monade* (unité) fut d'abord employé par les néo-platoniciens des premiers siècles de notre ère pour désigner Dieu. Très mêlé d'abord aux discussions théologiques, il fut repris par Leibniz pour désigner les éléments de toute chose. V. MONADOLOGIE.

— Zool. Dans son sens le plus général, le mot de *monade* est synonyme de *monère*. (V. ce mot.) Dans son sens particulier, il désigne un genre d'infusoires flagellates. Le genre monade (*monas*) comprend des animalcules microscopiques, aquatiques, de forme changeante et qui possèdent près de la bouche un flagellum très long et souvent deux autres plus petits. On en peut prendre comme exemple la monade vivipare (*monas vivipara*).

MONADELPHE (*dèlf'* — du gr. *monos*, unique, et *adelphos*, frère) adj. Bot. Se dit des étamines concrescentes par leurs filets en un seul faisceau (celles de la mauve, par ex.).

MONADELPHIE (*dèl'-fi*) n. f. Etat d'une plante à étamines monadelphes.

— Classe de Linné, comprenant les plantes à étamines monadelphes (ex. : mauve).

MONADELPHIQUE (*dèl'-fik'*) adj. Bot. Qui appartient à la monadelphie : *Plantes* MONADELPHIQUES.

MONADÉNIE (*ni*) n. f. Genre d'orchidées ophrydées, comprenant des herbes terrestres, à fleurs éperonnées, disposées en épis serrés. (On en connaît une douzaine d'espèces de l'Afrique australe, qui croissent au Cap.)

MONADIFORME (du gr. *monas, ados*, monade, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une monade.

MONADINÉES n. f. pl. Groupe de champignons myxomycetes. — *Une* MONADINÉE.

— ENCYCL. Les *monadinées* sont pour la plupart aquatiques, souvent parasites, surtout sur des algues. Elles présentent deux sortes de fructifications, les unes donnant naissance à des corps reproducteurs mobiles, soit dans leur ensemble (amibes), soit au moyen de cils vibratiles (zoospores); les autres à des spores immobiles, pouvant rester un temps parfois assez long avant de germer et conservant ainsi le champignon pendant la durée des conditions défavorables à son développement.

MONADISME (*dissm'*) n. m. Système philosophique, suivant lequel l'univers est composé de monades.

MONADISTE (*disst'*) adj. Qui appartient au système des monades : *Doctrine* MONADISTE. ‖ Qui est partisan de ce système : *Philosophe* MONADISTE.

— Substantiv. : *Un* MONADISTE.

MONADOLOGIE (*jî* — du gr. *monas, ados*, élément, unité, et *logos*, discours) n. f. Théorie des monades.

Monadologie (LA), un des plus célèbres ouvrages de Leibniz. Il le composa en français en 1714 pour le prince Eugène de Savoie. Celui-ci serra la *monadologie* dans une cassette comme un trésor inappréciable. Le livre ne fut pas publié du vivant de son auteur. Une traduction latine en parut en 1721 dans les *Acta eruditorum*. L'original français a été donné, en 1840, par Erdmann, dans son édition des *Œuvres philosophiques de Leibniz*.

Cet ouvrage de Leibniz renferme le résumé de sa doctrine entière. D'abord adepte du mécanisme cartésien, Leibniz se vit contraint de retourner à la métaphysique. L'étendue et la matière supposent des atomes immatériels et inétendus, des monades, dont toute la réalité consiste en la force. La nature de cette force nous est révélée par notre âme. Le monde n'est pas une machine, mais un agrégat d'âmes qui perçoivent et désirent. Les monades perçoivent clairement (aperception) ou insensiblement (perception). Toute l'activité des monades se concentre en un désir de perceptions de plus en plus distinctes. Leibniz appelle cet effort *appétition*.

Les êtres se distinguent par l'excellence relative de leurs perceptions : il y a les simples vivants, à perception momentanée et insensible; les animaux, union d'une monade douée de sentiment et d'un corps approprié; les hommes, dont les âmes sont douées de raison et de réflexion. Les monades ne peuvent agir l'une sur l'autre : une harmonie préétablie a réglé leurs rapports mutuels et concilié pour toujours la spontanéité et l'indépendance absolues de chacune avec l'activité de toutes les autres. Chaque monade renferme en elle-même, plus ou moins développée, l'histoire de l'univers; chacune a parcouru un stade, plus ou moins étendu, de la pensée de Dieu, la monade suprême : *dum Deus calculat, fit mundus*.

MONADOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la monadologie : *Système* MONADOLOGIQUE.

Monagay, bourg d'Irlande (Munster [comté de Limerick]), sur la Deel, affluent de l'estuaire du Shannon ; 5.200 hab. (y compris une partie de la ville de Newcastle).

Monaghan, ville d'Irlande (prov. d'Ulster [comté de Monaghan]), près du Blackwater et sur le canal d'Ulster ; 8.000 hab. Brasserie, toiles.

Monaghan, comté d'Irlande (prov. d'Ulster) ; 1.290 kilom. carr., 100.000 hab. Pays accidenté, marécageux, traversé par le Blackwater et le Finn. Élevage de bétail ; importante fabrication de beurre et de fromage. Houille et tourbe ; ardoisières et carrières de pierre à bâtir.

MONAKIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille d'éponges hexactinellides du sous-ordre des lyssakines, renfermant les formes dont le squelette est entièrement composé de spicules semblables ; deux genres : *astræospongium, stauractinelle*. — *Un* MONAKINÉ.

Monaldeschi (*dèss-ki*) [Benedetto ou Benoît Bonconte], tyran italien, seigneur d'Orvieto au XIVe siècle. Avec le concours de Jean Visconti, duc-archevêque de Milan, il s'empara, en 1351, du pouvoir dans la république d'Orvieto, sa ville natale, mais il fut assassiné par un valet.

Monaldeschi (*dèss-ki*) [Jean, marquis de], seigneur italien, d'une vieille famille d'Orvieto, grand écuyer et favori de la reine Christine de Suède, assassiné en 1657. Lorsque Christine, après son premier voyage à Rome, se dirigea vers la France, Monaldeschi l'accompagnait en qualité de grand écuyer ; mais un autre Italien était de la suite, Sentinelli, capitaine des gardes, nouveau favori de la reine. Monaldeschi, jaloux, écrivit des lettres insultantes sur Christine, en imitant l'écriture de Sentinelli. Le 10 novembre 1657, au château de Fontainebleau, résidence affectée à Christine, dans la galerie des Cerfs, Monaldeschi fut égorgé, sur l'ordre de la reine, et presque devant ses yeux, par Sentinelli. Ce crime provoqua à la cour, à Paris, la plus profonde horreur. Mazarin fit engager la reine à ne pas paraître dans la capitale. Elle quitta bientôt la France. Le récit du meurtre de Monaldeschi a été fait par le religieux qu'avait fait venir Christine, le P. Le Bail. (Cf. les *Mémoires* de Mme de Motteville.)

MONANCÔNE ou **MONANGON** n. m. Art milit. Machine de guerre des Byzantins, qui n'avait qu'un seul bras.

MONANDRE (du gr. *monos*, seul, et *anêr, andros*, mâle) adj. Se dit des fleurs qui n'ont qu'une seule étamine ou organe mâle, telles que celles de l'hippuris vulgaire.

MONANDRIE (*dri* — rad. *monandre*) n. f. Classe de Linné, comprenant les plantes dont les fleurs ont une seule étamine (posse ou hippuris).

MONANDRIQUE (*drik'*) adj. Qui appartient à la monandrie : *Végétaux* MONANDRIQUES.

MONANTHE (du gr. *monos*, seul, et *anthos*, fleur) adj. Qui n'a qu'une seule fleur ; qui a des fleurs solitaires. ‖ On dit aussi MONANTHÈME.

MONANTHÈME (du gr. *monos*, seul, et *anthos*, fleur) adj. Dont les fleurs sont solitaires. ‖ On dit aussi MONANTHE.

MONANTHÈRE (du gr. *monos*, seul, et de *anthère*) adj. Bot. Qui n'a qu'une seule anthère : *Fleur* MONANTHÈRE.

Monantheuil (Henri de), mathématicien et médecin français, né à Reims vers 1536, mort à Paris en 1606. Il étudia à Paris la philosophie sous Ramus, se fit recevoir docteur en médecine, devint régent à la faculté de médecine et fut nommé, en 1574, professeur de mathématiques au Collège royal. L'historien de Thou et Pierre de Lamoignon furent parmi ses élèves. Nous citerons, parmi ses écrits : *Panegyricus dictus Henrico IV* (1594) ; *Commentarius in librum Aristotelis* περὶ τῶν μηχανικῶν (1599) ; *De puncto primo geometriæ principio, liber* (1600) ; *Problematis omnium quæ a 1200 annis inventa sunt nobilissimi demonstratio* (1600) ; etc.



Monanthie. (gr. 5 fois.)

MONANTHIE (*ti*) n. f. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des tingidés, comprenant une vingtaine d'espèces du globe, dont cinq ou six habitent la France. (Les monanthios sont de petites punaises plates, ovales. Les unes sont communes sur les chardons [*monanthia cardui*] ; les vipérines [*monantiia echii*], les autres sur les houblons [*monanthia humuli*] ; etc.)

MONANTHROPIE (*pi* — du gr. *monos*, seul, et *anthrôpos*, homme) n. f. Syn. de MONOGÉNISME. V. ce mot.

MONAPIE (*pi*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, comprenant deux espèces du Chili. (Ce sont des araignées de taille médiocre, avec une livrée fauve ou rougeâtre.)

MONAPTÈRE (du gr. *monos*, seul, et *ptéron*, aile) adj. Bot. Qui n'a qu'une seule aile. ‖ On dit mieux MONOPTÈRE.

MONARACHINE ou **MONOARACHINE** (du gr. *monos*, seul, et de *arachine*) n. f. Chim. Corps obtenu en chauffant de l'acide arachique avec de la glycérine.

MONARCHIE (*chi* — du lat. *monarchia* ; du gr. *monos*, seul, et *arkhein*, commander) n. f. Etat sur lequel règne un monarque : *C'est le sort des* MONARCHIES *que leur prospérité dépende d'un seul homme*. (Montesq.) ‖ Forme de l'Etat où la souveraineté appartient à un chef unique, et non à la nation. ‖ *Monarchie héréditaire*. Celle où le pouvoir, au moment de la mort ou de l'abdication du prince régnant, se transmet *ipso facto* à son plus proche héritier. ‖ *Monarchie élective*. Celle dans laquelle la nation confère, par l'élection, le pouvoir à un chef souverain. ‖ *Monarchie pure*. Monarchie dans laquelle il n'existe aucun pouvoir représentatif. ‖ *Monarchie tempérée* ou *mixte*. Gouvernement monarchique, dans lequel l'autorité du prince est limitée par l'autorité d'un autre ou d'autres pouvoirs publics ; par exemple, par des assemblées électives. ‖ *Monarchie constitutionnelle*. Gouvernement monarchique dans lequel l'autorité du prince est limitée par une constitution. ‖ *Monarchie universelle*. Gouvernement monarchique qui étendrait son autorité sur l'univers entier.

— ALLUS. LITTÉR. : **La France est une monarchie absolue, tempérée par des chansons.** Ce mot amusant, qui peint assez bien la France sous l'ancien régime, se trouve dans les *Caractères et portraits* de Chamfort.

— ENCYCL. Le monarque, exerçant le pouvoir en vertu d'un droit propre, est irresponsable. S'il n'admet aucune limite à son autorité, la monarchie est absolue (Russie). S'il partage le pouvoir avec une assemblée qui représente la nation, la monarchie est constitutionnelle (Prusse, depuis 1850). S'il remet la direction à un ministère nommé par lui, mais homogène, responsable devant le Parlement et soutenu par une majorité, la monarchie est dite parlementaire (Angleterre au XIXe s., monarchie de Juillet). En France, en 1791 et en 1830, la théorie officielle admettait que la souveraineté réside en la nation, le roi étant le premier fonctionnaire. Mais le principe républicain, ainsi introduit dans l'Etat, a dégagé ses conséquences et éliminé les survivances monarchiques (Constit. de 1793 et 1848).

Monarchie (De la) [*della monarchia*], ouvrage de Dante, de forme pesante, mais d'une grande vigueur de pensée. — Trois propositions fondamentales y sont développées : 1° la monarchie est le gouvernement le plus propre à assurer la félicité du monde (toute famille a son chef, toutes les facultés humaines sont conduites par la raison) ; 2° cet idéal des gouvernements a été réalisé par l'empire romain et ne peut avoir disparu pour toujours, puisqu'il est suivant les vues de Dieu ; 3° il faut donc le rétablir entre les mains d'un empereur. Pour Dante, l'Empire était le salut contre la féodalité et le moyen de contre-balancer le pouvoir du saint-siège. Ses vues étaient profondes et hardies pour le temps.

MONARCHIEN (*chi-in*) n. m. Par dénigr. Sous la Révolution, Nom donné aux partisans de la monarchie : *Maloulet fut un* MONARCHIEN.

— Hist. relig. Membre d'une secte qui niait la Trinité. ‖ On dit aussi MONARCHISTE. V. TRINITÉ.

MONARCHIQUE (*chik'*) adj. Qui appartient, qui est propre à la monarchie : *Pouvoir* MONARCHIQUE. ‖ Partisan de la monarchie. (On dit plutôt MONARCHISTE.)

Le monarchique n. m. : *Les Macédoniens aiment* LE MONARCHIQUE. (Corneille.)

MONARCHIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière monarchique, ou monarque.

MONARCHISER v. a. Rendre monarchique, soumettre à la monarchie : MONARCHISER *une nation*.

Se monarchiser, v. pr. Devenir monarchique.

MONARCHISME (*chissm'*) n. m. Système des partisans de la monarchie.

MONARCHISTE (*chisst'*) n. m. Partisan de la monarchie. — Hist. Membre ou adhérent du club monarchique en 1791.

— Hist. relig. Sectaire de la fin du IIe siècle, qui n'admettait qu'une seule personne en Dieu.

— adj. Qui est dévoué à la monarchie : *Un peuple* MONARCHISTE. ‖ On a dit MONARCHIQUE, et MONARCHIEN.

MONARCHOLÂTRIE (*ko, tri* — du gr. *monarkhos*, monarque, et *latreia*, adoration) n. f. Adoration des rois, culte en usage chez plusieurs anciens peuples d'Asie. ‖ Par dénigrem. Opinion des partisans outrés de la monarchie.

MONARDE (de *Monardès*, botaniste espagnol [1493-1588]) n. f. Genre de labiées.

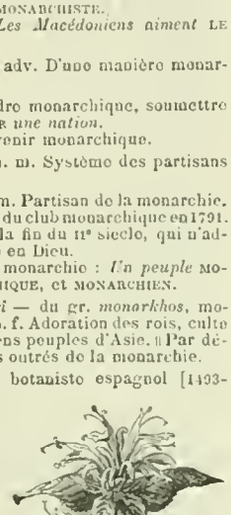

Monarda didyma.

— ENCYCL. Les *monardes* sont des plantes vivaces, à feuilles opposées, à fleurs purpurines ou rouge vif, très nombreuses, groupées en faux verticilles très serrés et accompagnés de bractées. Ce genre renferme sept espèces, qui toutes croissent dans l'Amérique du Nord. La monarde didyme, appelée aussi *monarde pourpre* ou *écarlate, thé d'Oswégo* ou *de Pensylvanie*, atteint jusqu'à 1 mètre de hauteur. La *monarde fistuleuse* se distingue de la précédente par sa taille plus élevée et ses fleurs roses ; elle est répandue au Canada. Ces plantes exhalent, dans toutes leurs parties, une odeur forte et pénétrante. Les feuilles et les sommités fleuries sont employées en infusion théiforme assez agréable.

MONARDÉ, ÉE adj. Qui ressemble à une monarde.

— n. f. pl. Tribu de la famille des labiées, ayant pour type le genre *monarde*. — *Une* MONARDÉE.

MONARQUE (*nark'* — du gr. *monarkhès* ; lat. *monarcha*, même sens) n. m. Chef d'une monarchie.

— Par ext. Etre qui exerce une sorte d'autorité souveraine : *L'araignée est* MONARQUE *des mouches*. (Volt.)

— Pop. Roi de cartes, et particulièrement le roi dont la couleur retourne.

— Fig. Objet prépondérant, qui prime, qui régit tout : *L'intérêt est le plus grand* MONARQUE *de la terre*. (Volt.)

— Poétiq. *Le monarque du ciel, Le monarque suprême*, Dieu, Jupiter. ‖ *Le monarque des dieux*, Jupiter.

— SYN. **Monarque, potentat, prince, roi, empereur.** L'étymologie de ces différents mots rappelle les nuances suivantes : *roi*, celui qui régit, dirige, guide ; *monarque*, celui qui gouverne seul ; *potentat*, celui qui a une puissance considérable sur un pays très étendu ; *empereur*, celui qui commande. *Souverain* et *prince*, sont des termes génériques qui englobent tous les autres ; mais tout prince n'est pas *souverain* ni *roi*.



Monarque.

MONARQUE (*nark'*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de l'Océanie. (Les monarques sont des gobe-mouches de couleurs variées et de taille médiocre.)

MONARRHÈNE n. f. Genre de composées inulées, comprenant des arbustes à feuilles alternes, à fleurs en capitules réunis en cymes corymbiformes. (On en connaît trois espèces, qui croissent à Madagascar.)

MONASA n. m. Ornith. V. BARBACOU.

MONASTÈRE (*ster'* — du lat. *monasterium*, gr. *monastêrion* ; de *monastér*, moine, formé de *monos*, seul) n. m. Ensemble de bâtiments habités par des moines : *Se retirer, s'enfermer dans un* MONASTÈRE.

— SYN. **Monastère, cloître, abbaye, couvent.** V. CLOÎTRE.

— ENCYCL. V. ABBAYE.

Monastère (Le), roman de Walter Scott (1820). — L'action se passe pendant la minorité de Marie Stuart, au moment où le protestantisme commence à se répandre en Ecosse et poursuit la sécularisation des terres ecclésiastiques, et où l'Angleterre essaye d'entamer l'indépendance de sa voisine. Le monastère de Sainte-Marie est menacé par une armée anglaise et par l'armée de Murray, le demi-frère de Marie Stuart, converti au protestantisme par ambition, et qui s'appuie sur l'Angleterre. Le monastère est défendu par Julien d'Avenel, dont le père est mort pour la cause du catholicisme. Mais Julien est défait, et les moines sont obligés de payer l'impôt. Un des vassaux du monastère, Halbert Glendinning, embrasse le protestantisme et passe au parti de Murray. Lady Avenel elle-même meurt dans les idées nouvelles, et sa fille Marie, aimée par les deux frères Glendinning, Halbert et Edouard, se convertit aussi et épouse à la fin Halbert. Edouard entre au monastère de Sainte-Marie et devient le héros du roman de *l'Abbé*, qui fait suite au *Monastère*.

C'est la vie troublée de l'Ecosse du milieu du XVIe siècle, avec ses dissensions religieuses, ses passions, ses superstitions, avec ses coutumes brutales et primitives ; c'est la vie des camps, celle des moines, qui est évoquée dans le roman de W. Scott. Le merveilleux même y est représenté avec le personnage mystérieux de la Dame blanche, esprit qui veille sur la maison d'Avenel.

Monasterevin, bourg d'Irlande (Leinster [comté de Kildare]) ; 2.800 hab. Brasseries, fabrique de pipes. Ruines intéressantes d'une abbaye ; beau château.

MONASTÉRIEN, ENNE (*sté-ri-in, èn'* — de *Munster*, en lat. *Monasterium*, ville où s'était formée cette secte) n. Nom donné, dans le XVIe siècle, aux partisans de Jean de Leyde, dont la ville de Munster était le principal foyer. ‖ On dit aussi MUNSTÉRIEN, ENNE.

Monasteroris, bourg d'Irlande (Leinster [comté de King]), sur le Grand Canal ; 3.200 hab.

Monasterzyska, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [distr. de Buczacz]), sur le Koropico, affluent du Dniester ; 4.615 hab. Brasserie et distillerie. Manufacture de tabacs.

MONASTICITÉ (*sti-si*) n. f. Etat monastique.

MONASTICO-GOTHIQUE adj. Sorte d'écriture du moyen âge, qui remplaça, au XIIIe siècle, l'écriture romane.

— ENCYCL. Cette écriture, sans être exclusive aux monastères, est évidemment l'œuvre de calligraphes religieux. C'est une cursive, aux caractères resserrés et anguleux, réunis le plus souvent par des ligatures. Elle est constamment employée dans les documents diplomatiques. La grande écriture gothique, avec les lettres de forme, est au contraire fréquente dans les manuscrits.

Monastier (Le), ch.-l. de cant. de la Haute-Loire, arr. et à 15 kil. du Puy, sur la Colanse ou Gazeille, affluent de la Loire, au pied de la montagne de la Moutelle ; 3.730 hab. Fabrication de dentelles, filature de laine, scierie, briqueterie. Commerce de fromage, bestiaux. Ruines de l'ancienne enceinte de la ville et de l'abbaye ou *monastère* qui lui a donné son nom actuel. Fondée vers 680 par Calmin, duc d'Auvergne, elle fut dévastée par les Sarrasins et restaurée au XVIe siècle. Eglise abbatiale, rebâtie en 961, avec une curieuse façade romane ; elle contient le buste en chêne plaqué d'argent de saint Théofrède, œuvre curieuse d'orfèvrerie, paraissant remonter au Xe siècle. Au hameau de La Terrasse, nombreuses grottes creusées de main d'homme dans des scories agglutinées. — Le canton a 11 comm. et 13.595 hab.

Monastier di Treviso, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]), sur la Mœla ; 2.902 hab.

MONASTIQUE (*stik'* — du lat. *monasticus*, gr. *monastikos* adj. Qui a rapport aux moines et à leur état : *Institutions* MONASTIQUES. *Ordres* MONASTIQUES.

— ENCYCL. Hist. relig. *Etat et vie monastiques*. Deux éléments essentiels constituent l'état et la vie monastiques, tels que l'Eglise les a toujours compris : le renoncement au monde et la pratique de la pénitence. C'est dans l'Orient chrétien, vers la seconde moitié du IIIe siècle, qu'apparurent les premiers moines. *Ermites* ou *anachorètes*, c'est-à-dire vivant dans des cabanes solitaires, ils peuplèrent les déserts de la Thébaïde, à l'exemple de saint Paul de Thèbes et de saint Antoine. En 340, saint Pacôme institua les premiers *cénobites*, c'est-à-dire les premiers religieux vivant en commun, quand, dans l'île de Tabenne, il réunit ses nombreux disciples, soit parmi des groupes de huttes (*laures*), soit sous le toit de demeures communes (*monastères*). En même temps, sa sœur ouvrait aux femmes le premier couvent de *nonnes*. L'institut cénobitique se répandit dans la Palestine, la Syrie, l'Arménie, la Grèce et même la Perse. Saint Basile, évêque de Césarée au IVe siècle, résumant tous les codes donnés à leurs disciples par les grands cénobites de l'Orient, les saints Macaire, Hilarion, Nilus, composa la fameuse règle qui fut adoptée bientôt par tous les monastères grecs et qui régit encore aujourd'hui les moines orientaux. L'institut monastique survécut au schisme du XIe siècle, et ce sont les grands monastères tels que ceux du mont Athos, de Kiev et de Novgorod, qui, dans les Eglises dites orthodoxes, conservent les antiques traditions chrétiennes. Saint Athanase, exilé en Italie vers 340, inspira à l'Occident le goût de la vie monastique. Saint Eusèbe à Verceil (350), saint Martin à Ligugé et à Marmoutiers (360), saint Honorat à Lérins (391), ne tardèrent pas à fonder des monastères bientôt illustres. Ceux de Bangor et d'Iona, en Irlande, produisirent en foule, pendant deux siècles, des évêques, des savants et des saints.

Ce fut saint Benoît de Norsie, abbé du Mont-Cassin au VIe siècle, qui devint le législateur de l'état monastique en Occident, comme saint Basile l'avait été en Orient. Sa règle, qui prévalut contre celle de son émule, saint Columban, fonda ces moines bénédictins qui défrichèrent la Gaule, convertirent l'Angleterre et la Germanie.

La fondation de la congrégation de Cluny, en 910, redonna à l'ordre de Saint-Benoît une nouvelle vie. Bientôt, sur l'antique tronc bénédictin, se greffèrent les nouvelles branches des camaldules (1018), des chartreux (1073), de l'ordre de Cîteaux (1098) et de celui de Clairvaux (1115), fondé et illustré par saint Bernard. Avec les croisades apparurent les *moines soldats*, dont les plus fameux furent les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1095), les templiers (même année) et les chevaliers teutoniques (1196). Enfin, au XIIIe siècle, les *moines mendiants* (frères mineurs, dominicains, carmes et augustins), alliant la contemplation, l'étude et la prédication, jouèrent un grand rôle dans la société chrétienne du moyen âge. A partir du XVIe s., les *clercs réguliers* commencèrent à prendre place à côté des anciens moines. V. MOINES et MOINES D'OCCIDENT *Histoire des*.

MONASTIQUEMENT (*sti-ke*) adv. A la manière des moines.

MONASTIR (en turc *Bitolia* ou *Toli*), ville de la Turquie d'Europe, ch.-l. d'un sandjak de la prov. de Roumili, sur le Dragor, sous-affluent du Vardar; 40.000 hab. environ. Important nœud de routes vers Salonique, Durazzo et Andrinople. Grandes foires : commerce de grains, d'huile, de bestiaux. Ruines de monastères nombreux, que rappelle le nom de *Monastir*.

MONASTIR, ville de la Tunisie, sur la Méditerranée; 9.000 hab. environ. Port de commerce et de pêche assez actif; dans une des îles voisines, établissement pour la pêche du thon. Remparts du moyen âge.

MONASTYRICHTCHA, ville de la Russie occidentale (gouv. de Kief), sur un sous-affluent du liman du Dniépor par le Boug; 6.000 hab., dont beaucoup de juifs.

MONASTYRICHTCHÉ, ville de la Russie méridionale (gouv. de Tchernigof), sur l'Oudaï, sous-affluent du Dniéper par la Soula; 4.000 hab. Tabac.

MONATHÉRIUM (*om'*) n. m. Genre de phoques, fossiles dans les terrains tertiaires d'Europe. (Les monathériums comptent cinq espèces des formations miocènes, principalement de Belgique.)

MONAULE (*nôl'* — du gr. *monaulos*, même sens) n. f. Flûte à bec, en usage chez les Egyptiens et chez les anciens Grecs. (L'exécutant qui se servait de cet instrument recevait aussi le nom de *monaule*.)

MONAURICULAIRE (*nô, lèr'* — du gr. *monos*, seul, et du lat. *auricula*, oreille) adj. Qui se rapporte à une seule oreille : *Audition* MONAURICULAIRE, par opposition à BINAURICULAIRE.

MONAUT (*nô* — gr. *monôtos*; de *monos*, un seul, et *ous, ôtos*, oreille) adj. m. Qui n'a qu'une oreille : *Chien, Chat, Cheval* MONAUT.

— Substantiv. : *Un* MONAUT.

MONAUTOPOLE (*nô* — du gr. *monos*, seul; *autos*, soi-même, et *pôlein*, vendre) n. m. Monopole établi en faveur des inventeurs, des écrivains, des artistes.

MONAUTOPOLISEUR (*nô*) n. m. Partisan du monautopole; celui qui exerce un monautopole.

MONAX n. m. Espèce de marmotte, propre à l'Amérique du Nord. (Le monax [*arctomys monax*] remplace, aux Etats-Unis du Nord, la marmotte commune, dont il est très voisin; comme elle, il est confiné dans les montagnes.)

MONAZITE n. f. Minér. Phosphate naturel de cérium, de lanthane et de thorium.

MONAZITOÏDE n. m. Phosphate naturel. Variété de monazite.

MONBAHUS, comm. de Lot-et-Garonne arrond. et à 26 kilom. de Villeneuve, sur une colline; 1.264 hab. Gypse.

MONBARS, célèbre flibustier français. V. MONTBARS.

MONBAZILLAC, comm. de la Dordogne, arrond. et à 8 kilom. de Bergerac, sur une colline entre la Dordogne et la Gardonnette naissante; 814 hab. Vins blancs et bons vins muscats. Ruines d'un château.

MONBIN n. m. Genre de térébinthacées, comprenant des arbres à feuilles imparipennées, plus rarement simples, à fleurs petites, réunies en grappes ou en panicules axillaires ou terminales. Syn. SPONDIAS.

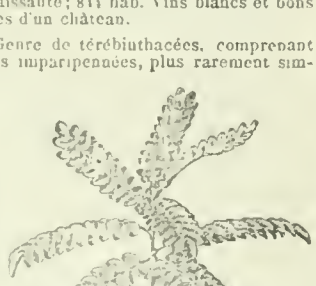

Monbin.

— ENCYCL. Le fruit du *monbin* est un drupe ovoïde ou globuleux. Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces, qui croissent dans les régions tropicales et dont les plus connues sont le *monbin commun* ou à fruits rouges, vulgairement nommé *prunier d'Espagne*, qui fournit la prune de monbin, dont on fait une marmelade; le *monbin blanc*, dont les fruits jaunes étaient autrefois employés en médecine, comme un purgatif doux.

MONBODDO (James Burnett, lord), philosophe écossais, né à *Monboddo* (comté de Kincardine) en 1714, mort à Edimbourg en 1799. Membre de la cour de justice d'Edimbourg, il commença, en 1773, la publication de son grand ouvrage : *On the origin and progress of language* (1773-1792), où il présentait le langage comme une œuvre humaine, due à la réflexion. Sur bien des points, il pressentit les théories qui devaient naître avec le darwinisme. Son *Ancient Metaphysics* (1779-1799) est une réfutation acerbe de Locke et de Newton.

MONCADA, bourg d'Espagne (prov. de Valence), près de la Méditerranée; 3.000 hab. Filatures de soie.

MONCADE (Hugues DE), capitaine espagnol, né à Valence en 1476, mort en 1528. Il fit d'abord la guerre en Catalogne et en Roussillon contre les Français (1496); il se mit ensuite au service de César Borgia, et, à la mort du pape Alexandre VI, il passa dans l'armée espagnole sous les ordres de Gonzalve de Cordoue. Commandant en Flandre (1522), il s'empara de Tournai et fut, bientôt après, nommé vice-roi de Naples. En 1524, il commande seize galères et il doit assurer les transports de vivres et d'artillerie qui faciliteront à Charles-Quint la conquête de la Provence; mais, battu à l'embouchure du Var par André Doria, qui commande la flotte française, il ne tarde pas à être fait prisonnier. Le traité de Madrid lui rend sa liberté (1526). La guerre ayant recommencé aussitôt après, Moncade combattit en Italie, sous les ordres de Bourbon. N'ayant pu détacher Clément VII de l'alliance française, il le fait attaquer par les Colonna, qui envahissent et pillent Rome (1526). En 1528, il se laissa enfermer dans Naples par les Français, et fut tué en essayant de forcer le blocus.

MONCADE (don François DE), comte D'OSSUNA, marquis D'AITONA, né à Valence en 1586, mort en 1635. Fils d'un vice-roi de Cerdagne et d'Aragon, il fut ambassadeur auprès de l'empereur Ferdinand II et généralissime des troupes espagnoles en Flandre. Il a composé en espagnol une *Histoire de l'expédition des Catalans contre les Turcs*, modèle de narration sobre et rapide, et, en latin, une *Histoire du monastère de Montserrat*. Il existe un portrait de Moncade à cheval, par Van Dyck.

MONCAHIARD n. m. Archéol. V. MOCAYAR.

MONCALIERI, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Turin]), sur le Pô; 11.191 hab. Observatoire météorologique, château royal, résidence préférée de Victor-Emmanuel II. Sur l'emplacement de l'antique *Testona*.

MONCALVO, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]); 4.442 hab. Carrière de plâtre et d'argile, ancienne résidence des ducs de Montferrat.

MONCARAPACHO, ville du Portugal méridional (Algarve), non loin de l'Océan, dans la sierra do Sâe Miguel ou Monte Figo; 5.500 hab. Vins estimés, connus sous le nom de *vins de Fuzeta*.

MONCARET, comm. de la Dordogne, arrond. et à 32 kilom. de Bergerac, près de la Dordogne; 1.071 hab. Ch. de f. Orléans. Tourbe; vins estimés, rouges et blancs. Culture de raisins de table; prunes d'ente. Eglise du XIe siècle, avec sculptures remarquables. Donjon du XIIe.

MONCAYAR (*ka-i-ar'* — de l'arabe *mokhayyar*, camelot) n. m. Archéol. Espèce de serge. (Les moncayars étaient des tissus fins de laine croisée, dont on faisait les habits longs. Ce terme était encore en usage vers la fin du XVIIIe s.)

MONCAYO (le Mont chauve [lat. *Mons Calvus*]), montagne isolée de l'Espagne septentrionale, entre l'Aragon et la Vieille-Castille, la province de Saragosse à l'E. et la province de Soria à l'O., sur le faîte entre l'Atlantique et Méditerranée, entre le Douro et l'Ebre; 2.349 mètres.

MONCEAU (*so* — du lat. *monticellus*) n. m. Ling. Elévation que forment de nombreux objets entassés : *Des* MONCEAUX *d'or*.

— Fig. : *Un* MONCEAU *d'absurdités*. ‖ *Monceau de boue*, Chose vile, ou sans aucune valeur.

— Hortic. *Greffe en monceau*, Greffe par approche, qui se pratique en introduisant la tête du sujet taillée en pointe dans une entaille faite sur l'arbre à greffer.

— SYN. Monceau, amas, pile, tas. V. AMAS.

MONCEAU (PARC), à Paris. Le hameau de Monceau dépendit de Clichy jusqu'en 1830, date à laquelle il devint, sous le nom de Batignolles-Monceau, une commune distincte qui, en 1860, fut annexée à Paris. Sur son territoire, le duc de Chartres, plus tard Philippe-Egalité, s'était fait construire, en 1778, une maison de plaisance qu'on nommait la Folie de Chartres, avec un parc magnifiquement dessiné par Carmontelle. Ce domaine devint, à la

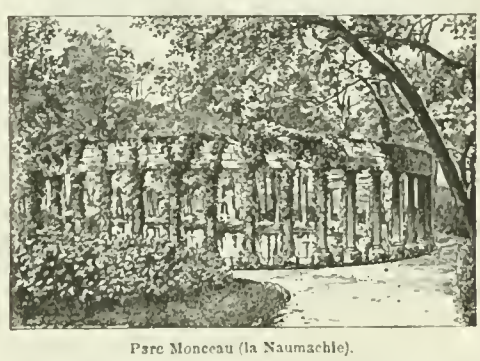

Parc Monceau (la Naumachie).

Révolution, promenade publique; puis il appartint pendant un temps, sous l'Empire, à Cambacérès, et fut ensuite restitué à la famille d'Orléans. La ville de Paris l'acquit en 1852 et en fit un parc élégant et charmant. Sa superficie est de 8 hectares et demi. Le pavillon en forme de rotonde, situé sur le boulevard de Courcelles, appartient à l'enceinte de Paris dite « des fermiers généraux » et fut construit par Ledoux. Une des plus jolies parties du parc est la Naumachie, formée d'une colonnade en ruine, qui provient d'une chapelle de l'abbaye de Saint-Denis. Le parc Monceau a reçu des bustes ou monuments commémoratifs de quelques hommes célèbres : Ambroise Thomas, Guy de Maupassant, Bizet, etc.

MONCEAU-SUR-SAMBRE, comm. de Belgique (Hainaut [arrond. de Charleroi], sur la *Sambre*; 7.938 hab. Houillères et carrières. Hauts fourneaux, fonderies.

MONCEAUX, comm. de la Corrèze, arrond. et à 33 kil. de Tulle, sur la Maleforge, affluent de la Dordogne; 1.805 h. Vignobles estimés de Tresvol.

MONCÉ-EN-BELIN, comm. de la Sarthe, arrond. et à 13 kilom. du Mans, sur le Rhonne, tributaire de la Sarthe; 1.253 hab. Commerce de chanvre.

MONCEL (Théodore-Achille-Louis DU). V. DU MONCEL.

MONCEY (Bon-Adrien JEANNOT de), duc DE CONEGLIANO, maréchal de France, né en 1754 à Palise, commune de Moncey (Doubs), mort à Paris en 1842. Fils d'un avocat au parlement de Besançon, il s'engagea, dès 1769, au régiment de Champagne; il passa en 1779, comme sous-lieutenant, au corps de Nassau-Siegen-infanterie, et devint lieutenant en 1782. Le 12 avril 1791, il fut promu capitaine dans ce même régiment, devenu le 5e bataillon d'infanterie légère ou *légion des chasseurs cantabres*, et en fut nommé commandant en 1793. Envoyé à l'armée des Pyrénées-Occidentales, il en devint bientôt le commandant en chef : il prit la Navarre, vainquit les Espagnols en plusieurs rencontres, et les contraignit à la paix (juill. 1795). Il fut mis ensuite à la tête de l'armée des Côtes-de-Brest, où il se signala par sa modération envers les rebelles, et de la 11e, puis de la 15e division militaire. En 1800, il combattit à Marengo, occupa la Valteline et fit avec Macdonald la campagne des Grisons. Inspecteur général de la gendarmerie en 1801, maréchal de l'Empire en 1804, il fut fait duc de Conegliano en 1808. Cette même année, il reçut le commandement du 3e corps de l'armée d'Espagne, occupa Valence, et assiégea Saragosse. Rappelé en 1809, comme chef de l'armée de Flandre, il devint, en 1814, major général de la garde nationale parisienne, et s'illustra en défendant la barrière Clichy contre les Alliés, le 30 mars. Louis XVIII le nomma pair de France. Le maréchal n'en refusa pas moins, en août 1815, de présider le conseil de guerre qui devait juger le maréchal Ney. Il fut alors destitué et enfermé à Ham; mais il rentra en grâce l'année suivante. Pendant la guerre de 1823 en Espagne, il commanda le 4e corps et occupa la Catalogne. En 1833, Louis-Philippe le nomma gouverneur des Invalides.



Moncey.

— BIBLIOGR. : duc de Conegliano, *le Maréchal Moncey* (Paris, 1902).

MONCHABLON (Xavier-Alphonse), peintre français, né à Avillers (Vosges) en 1835. Prix de Rome en 1863, il a exposé successivement : *Cléopâtre venant à Tarse se justifier près d'Antoine; les Funérailles de Moïse* (musée d'Amiens); *Vénus se rendant à Cythère; Buffet père; Salvator mundi*; le portrait de *Monchablon père*; *Jeanne d'Arc*; *la Toilette de Vénus*; *un Titan déchu*; *l'Eté, août et octobre*, panneaux décoratifs; *la Sainte Famille*, à l'église de Saint-Nicolas-des-Champs. Mentionnons aussi : *Victor Hugo*; *la Lorraine et ses enfants illustres*, décoration pour la faculté des lettres de Nancy, et le portrait de *P. Savorgnan de Brazza* (1886); les portraits de *L. Buffet*, de *J. Méline*, etc. On lui doit encore : *les Lettres, les Arts et les Sciences*, peinture décorative; *Jeanne d'Arc entrant parmi les Anglais* (musée de Châlons); etc.

MONCHEAUX, comm. du départ. du Nord, arrond et à 23 kilom. de Lille; 1.136 hab. Pépinières et moulin.

MONCHECOURT, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 15 kilom. de Douai, sur le Riot de Glennes, affluent de la Sensée; 1.258 hab. Ch. de f. Nord. Houille; sucrerie.

MONCHESNAY (Jacques Losme de), littérateur français, né à Paris en 1666, mort à Chartres en 1740. Dès quinze ans, il publia dans le « Mercure » des épigrammes imitées de Martial, puis il étudia le droit. De 1687 à 1693, il fit représenter au Théâtre-Italien : *la Cause des femmes* (1687); *la Critique de* « la Cause des femmes » (1688); *Mezetin, grand sophi de Perse* (1689); *le Phénix* ou *la Femme fidèle* (1691); *les Souhaits* (1693), publiés dans le recueil de Gherardi. Par scrupule religieux, il devint bientôt un adversaire déclaré du théâtre. Citons encore de lui : *Satires nouvelles sur l'esclavage des passions et sur l'éducation des enfants* (1698); *Bolæana* ou *Entretiens avec Despréaux*, publié dans l'édition de Boileau, de l'abbé Souchay (1740).

MONCHIO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Parme]), sur la Codra, sous-affluent du Pô; 2.906 hab.

MONCHIQUE, ville du Portugal méridional (Algarve), dans la *serra de Monchique*; 7.000 hab. Caldas de Monchique, bains sulfureux.

— La *serra de Monchique* a son culmen, la Foya, à 903 mètres; elle se termine en mer, à une « borne » de l'Atlantique, par le cap Saint-Vincent, au terme de la péninsule de Sagres.

MONCHY-HUMIÈRES, comm. de l'Oise, arrond. et à 9 kilom. de Compiègne; 715 hab. Eglise des XIIe, XVe, XVIe siècles, avec vitraux de 1540. Château d'Humières (XVIe s.), reste d'abbaye cistercienne de 1238. Siège du *duché d'Humières*, créé en 1690.

MONCHY-LAGACHE, comm. de la Somme, arrond. et à 14 kilom. de Péronne, sur l'Omignon; 1.089 hab. Chemin de fer économique d'Albert à Ham. Sucrerie.

MONCKHOVEN (Désiré VAN), savant belge, né et mort à Gand (1831-1882). Ses recherches concernent la photographie et principalement les applications de cet art à l'astronomie. Les instruments qu'il a construits sont en usage dans les observatoires de l'Europe; il a, lui-même, fait de remarquables études sur le soleil. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, il faut citer : *Traité général de photographie* (1855); *Traité d'optique photographique* (1866); etc.

MONCLAR ou **MONCLAR-D'AGENAIS**, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 19 kilom. de Villeneuve-sur-Lot, au-dessus du Tolzac, affluent de la Garonne; 1.504 hab. (*Monclarais, aises.*) Récolte de prunes et de tabac. Monclar est une bastide royale, fondée vers 1256 par Alphonse de Poitiers. — Le canton a 10 comm. et 6.122 hab.

MONCLAR (Jean-Pierre-François DE RIPERT, marquis DE), magistrat français, né à Apt (Vaucluse) en 1711, mort près de cette ville en 1773. A vingt et un ans, il succéda à son père comme procureur général près le parlement de Provence, et, à plusieurs reprises, il adressa à Louis XV des remontrances au nom de sa compagnie, toutefois, il sut toujours allier la ferme dignité du langage au respect dû au souverain. Il a composé sur les finances de nombreux mémoires.

MONCLAR-DE-QUERCY, ch.-l. de cant. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 16 kilom. de Montauban, sur un coteau

dominant le Tescounct; 1.665 hab. Fabrique de sabots. — Le canton a 5 comm. et 4.527 hab.

MONCLOVA, ville du Mexique (Etat de Coahuila), sur l'un des hauts affluents du Salado, tributaire du rio Grande; 5.000 hab. Belles campagnes. Aux environs, à Santa Buenaventura, on cultive le cotonnier longue-soie.

MONÇON, MONZON ou **MOUÇON**, bourg d'Espagne (Aragon [prov. de Huesca]), sur le Cinça; 4.000 hab. Ruines d'une forteresse sur une colline voisine. Important commerce de bois. Traité signé le 6 mars 1626, entre la France et l'Espagne, au sujet de la Valtolino.

MONCONTOUR, ch.-l. de cant. de la Vienne, arrond. et à 18 kilom. de Loudun, près du confluent de la Dive Mirebalaise et du Prepson; 801 hab. Ch. de f. Etat. Eglise du XIIe siècle. Donjon carré du XIIe siècle, en partie renversé par Du Guesclin en 1371, restauré au XIVe siècle. Victoire remportée, en 1569, par les catholiques du duc d'Anjou (depuis Henri III) et du maréchal de Tavannes sur les protestants de Coligny. — Le canton a 17 comm. et 8.069 hab.

MONCONTOUR (lat. *Mons Comitoris*), ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 19 kilom. de Saint-Brieuc; 1.290 hab. (*Moncontourais, aises.*) Hôpital. Station d'étalons. Pierres de taille. Restes d'enceinte fortifiée, détruite par ordre de Louis XIII (1624). Eglise Saint-Matherin (monum. hist.) du XVIe siècle. Beaux vitraux Renaissance, centre de pèlerinage en l'honneur de saint Matherin. — Le canton a 10 comm. et 14.588 hab.

MONCORNE n. f. Dans l'ouest de la France, Mélange de graines contenant principalement celles d'orge, de vesce, de pois, d'avoine, que l'on sème au printemps, comme fourrage, pour les animaux domestiques.

MONCOUTANT, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres, arrond. et à 32 kilom. de Parthenay, près de la Sèvre Nantaise; 2.915 hab. Ch. de f. Etat. Comm. de bestiaux. Fabrique de sabots, carrières. — Le canton a 12 comm. et 15.591 hab.

MONCRABEAU, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 13 kilom. de Nérac, près de la Baïse; 1.755 hab. (*Moncrabeautiens, ennes.*) Ch. de f. Midi. Elève de bestiaux. Commerce de vins, eau-de-vie, prunes. Tonnellerie. Fabrique de chaux hydraulique et tuilerie. Vieux château de Lescout. Restes de la villa gallo-romaine do Bapteste, découverts en 1871 (mosaïques). Les protestants furent défaits à Moncrabeau, en 1574. Siège de la confrérie des « craqueurs », investis sur la « pierre de la Vérité » du droit de « mentir en tous lieux sans porter préjudice à autre qu'à la vérité ».

MONCREIFF (AFFÛT) ou substantiv. **MONCREIFF** n. m. Artill. Nom d'un affût de côte, adopté en Angleterre.

— ENCYCL. Co fut le prototype des affûts dits *à éclipse*, parce qu'aussitôt le coup parti, la pièce disparaît derrière le parapet, l'affût s'abaissant ou reculant automatiquement, tout en emmagasinant, à l'aide de contrepoids ou de freins hydrauliques, la force produite par le recul et qui ramène ensuite d'elle-même la pièce en batterie, lorsqu'elle est de nouveau prête à faire feu.

MONCRIF (François-Auguste PARADIS **de**), littérateur, né et mort à Paris (1687-1770). Habile escrimeur, musicien, poète, acteur mondain, causeur plein de verve, il fut successivement secrétaire du comte d'Argenson, secrétaire des commandements du comte-abbé de Clermont, lecteur de la reine Marie Leczinska, secrétaire du duc d'Orléans, secrétaire général du département de la guerre, censeur royal, lecteur de la Dauphine, enfin historiographe de France. Il entra à l'Académie française, en 1733.



Moncrif.

Il avait écrit, sous le titre d'*Histoire des chats* (1727), une parodie de l'érudition pédantesque, qui fut prise au sérieux et lui valut d'innombrables plaisanteries. On lui doit encore : *les Aventures de Zéloïde et d'Amanzaridine* (1711); *la Fausse Magie*, comédie (1719); *l'Oracle de Delphes*, comédie (1722); *les Abdérites*, comédie (1732), des ballets, pastorales, romans, divertissements, chansons, poésies légères, etc.

MONCRIVELLO, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare]), sur la Doire Baltée; 2.370 hab. Vignoble estimé.

MONCTON, ville du Dominion canadien (Nouveau-Brunswick), sur le Petitcodiac, tributaire de la baie de Fundy; 9.000 hab.

MONDA, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Malaga]); 4.000 hab. Inscriptions et antiquités romaines. On a regardé longtemps ce bourg comme l'ancien *Munda*, où furent vaincus par César les derniers partisans de Pompée.

MONDAIN, AINE (*din, dèn'* — du lat. *mundanus*) adj. Ami des vanités, des plaisirs du monde : *Une femme* MONDAINE. ‖ Futile et terrestre : *Plaisirs* MONDAINS. ‖ Qui est propre aux personnes de ce caractère, aux choses de ce genre : *La science* MONDAINE. *L'honneur* MONDAIN.

— Substantiv. Personne mondaine : *Les* MONDAINS *ne cherchent que la dissipation et la joie.*

— Chronol. *Ere mondaine des Juifs*, Ere en usage chez les Juifs, et qui date de la création du monde d'après Moïse.

— Hist. *Loi mondaine*, Loi civile, par opposition à la loi canonique. ‖ *Justice mondaine*, Nom donné autrefois aux juges laïques, par opposition aux juges ecclésiastiques.

— Ornith. *Pigeon mondain* ou substantiv. *Mondain*, Variété de pigeon domestique.

— ENCYCL. Ornith. Le *pigeon mondain* (columbia admista) vit en volière ou en cage, et comprend trois variétés principales, caractérisées par leur forte taille, leurs formes robustes : le *gros mondain*, qui a un filet rouge autour des yeux; le *moyen mondain* ou *pigeon de mois*, avec sa variété dite *de Berlin*, très répandu, très prolifique, donnant une couvée par mois, taille médiocre, très estimé; enfin, le *petit mondain*, race de petite taille.

MONDAINEMENT (*dè-ne*) adv. D'une manière mondaine : *Vivre* MONDAINEMENT.

MONDAMINE n. f. Nom commercial d'une très fine variété de farine de maïs.

MONDANISER (du lat. *mundanus*, mondain) v. a. Rendre mondain : *Il faut peu de temps pour* MONDANISER *une pensionnaire.*

Se mondaniser, v. pr. Devenir mondain.

MONDANITÉ (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Caractere de ce qui est mondain : *La* MONDANITÉ *d'un spectacle.* ‖ Goût pour les choses, les plaisirs du monde : *La* MONDANITÉ *fait perdre bien du temps.* ‖ Habitude du monde, de ses usages : *On ne peut se passer d'une certaine* MONDANITÉ.

MONDARIZ, ville d'Espagne (Galice [prov. de Pontevedra]), sur le Tea, affluent du Miño; 6.500 hab. Sources ferrugineuses.

MONDAVIO, comm. d'Italie (Marches [prov. de Pesaro-e-Urbino]), près du Cesano; 2.957 hab.

MONDE (du lat. *mundus*, même sens) n. m. Ensemble de tout ce qui existe : *Les premiers âges du* MONDE.

— Terre, séjour de l'homme : *Les cinq parties du* MONDE. ‖ Vaste terre habitée, grand continent : *Christophe Colomb trouva un* MONDE. ‖ Par exagér. Lieu vaste et très peuplé : *Paris est un* MONDE. ‖ Grand nombre : *Se faire un* MONDE *d'ennemis, d'illusions.*

— Planète habitée, système de planètes circulant autour d'un soleil : *Chaque étoile est un soleil, centre d'un* MONDE. ‖ *Pluralité des mondes*, Hypothèse suivant laquelle chaque planète serait habitée. ‖ Elément, séjour, habitation commune d'êtres d'une certaine catégorie : *La terre et l'air sont deux* MONDES *différents.* (A. Martin.)

— Terre, par opposition au ciel; Ciel, par opposition à la terre : *Un tombeau est un monument placé sur les limites des deux* MONDES. (B. de St-P.)

— Genre humain : *L'argent est le roi du* MONDE. ‖ Homme en général, la grande majorité des hommes : *Il arrive à tout le* MONDE *de faillir.* (Pasc.) ‖ Société humaine, considérée au point de vue de son organisation : *Le vieux* MONDE *est à bout.* (Napol. Ier.)

— Catégorie de choses semblables ou de personnes ayant mêmes habitudes, mêmes aptitudes : *Le* MONDE *savant.*

— Gens, personnes : *Maison où l'on attend du* MONDE. ‖ Ensemble des gens qui sont sous les ordres de quelqu'un : *Capitaine qui périt avec tout son* MONDE. ‖ Ensemble des domestiques d'une maison : *Congédier tout son* MONDE.

— Ensemble des gens distingués par leur position, leur fortune, leur éducation, leurs habitudes de luxe et d'élégance : *Fréquenter, Aimer le* MONDE. (On dit aussi GRAND MONDE et BEAU MONDE. — *Grand monde* signifie aussi quelquefois Société nombreuse : *Le* GRAND MONDE *étourdit.*) ‖ Société considérée au point de vue de sa corruption ou de sa futilité : *Les vanités du* MONDE. *Renoncer au* MONDE. ‖ Usages de la bonne société : *Savoir bien le* MONDE. ‖ Connaissance de ces usages; savoir-vivre : *Homme d'esprit, à qui il ne manque qu'un peu de* MONDE.

— Loc. div. : *Du monde, Qui soit au monde*, Qu'il y ait, qu'il puisse y avoir : *Le meilleur homme* DU MONDE. *Avancer une erreur de la meilleure foi* DU MONDE. ‖ *Le mieux du monde*, Aussi bien, aussi parfaitement, aussi complètement que possible. ‖ *Pas le moins du monde*, Nullement, en aucune façon, à aucun degré. ‖ *Pour rien au monde, Pour tous les trésors du monde, Pour tout l'or du monde*, Pour aucun motif, à aucun prix. ‖ *De par le monde*, En quelque endroit de la terre. ‖ *Depuis que le monde est monde*, Do tout temps. ‖ *L'an* n *du monde*, L'an *n* en comptant depuis la création du monde. ‖ *Machine du monde*, Monde considéré au point de vue des sciences mécaniques de ses diverses parties. ‖ *Monde sublunaire*, Terre, habitation de l'homme. ‖ *Monde physique, Monde sensible*, Ensemble des êtres matériels. ‖ *Monde moral* ou *Monde intellectuel, Monde des idées*, Ensemble des idées et des sensations. ‖ *Monde intelligible*, Type idéal du monde sensible. ‖ *Monde idéal*, Idée archétype du monde, qui, suivant quelques philosophes, est en Dieu do toute éternité. — Monde créé par l'imagination. ‖ *Monde souterrain*, Parties profondes de l'intérieur de la terre. ‖ *Monde microscopique*, Ensemble des êtres qu'on ne peut apercevoir qu'au moyen du microscope. ‖ *Monde invisible, Monde des esprits*, Etres incorporels. ‖ *Ancien monde* ou *Monde des anciens*, Ce que les anciens connaissaient du globe terrestre, c'est-à-dire l'Europe, l'Asie et l'Afrique. ‖ *Nouveau monde*, Amérique. ‖ *Les deux mondes*, L'ancien continent et le nouveau. ‖ *L'autre monde*, La vie future, le ciel, l'enfer ‖ *De l'autre monde*, Bizarre, extraordinaire : *Une figure, Une idée* DE L'AUTRE MONDE. ‖ *Bout du monde*, Extrémité de la terre habitée. — Pays extrêmement éloigné; quartier d'une ville très éloigné du centre : *Habiter au* BOUT DU MONDE. — Dernière limite possible, supposition au delà de laquelle on est certainement dans le faux : *Si j'ai cent écus chez moi, c'est tout le* BOUT DU MONDE. ‖ *Voyage autour du monde*, Voyage de circumnavigation, dans lequel on fait le tour de la terre. ‖ *Fin du monde*, Destruction de l'univers prédite par les Livres saints. ‖ *Les quatre fins du monde*, La mort, le jugement, l'enfer et le paradis, dans la doctrine catholique.

— *Homme, Femme du monde*, Homme, Femme qui a l'habitude de vivre dans le grand monde, qui en connaît et en pratique les usages. ‖ *Fille du monde*, Nom par lequel on désignait, à la fin du XVIIIe siècle, ce qu'on nomme aujourd'hui une femme du DEMI-MONDE. ‖ *Quart de monde*, Société tout à fait dévergondée, mais qui affecte encore certaines prétentions à l'élégance. ‖ *Pauvre monde*, Pauvres gens; gens en général qu'on donne comme à plaindre à quelque point de vue. ‖ *Petit monde*, Microcosme, homme considéré comme un abrégé do l'univers. (VX.) — Basses classes de la société : *Mépriser le* PETIT MONDE. — Enfant : *Taisez-vous,* PETIT MONDE.

— *Venir au monde*, Naître. ‖ *Mettre un enfant au monde*, Lui donner le jour, accoucher de lui. ‖ *Etre au monde*, Vivre, exister. ‖ *N'être plus au monde, Cesser d'être au monde, Partir pour l'autre monde, Aller dans l'autre monde*, Mourir. ‖ *N'être plus du monde, N'être plus de ce monde*, Ne plus fréquenter la société. ‖ *N'être pas de ce monde*, Se dit en particulier de la perfection, à laquelle on atteint difficilement. ‖ *Etre vieux comme le monde*, Etre extrêmement vieux. ‖ *Faire tout au monde*, Employer tous les moyens possibles. ‖ *Connaître son monde*, Connaître bien les gens avec qui on a des relations. — Savoir les usages de la bonne société. ‖ *Devoir à Dieu et au monde*, Avoir beaucoup de dettes. ‖ *Ainsi va le monde*, C'est ainsi que les choses se passent d'ordinaire. ‖ *C'est le monde renversé*, C'est le contraire de ce qui se fait ordinairement ou de ce qui devrait se faire.

— Arg. *Monde renversé*, Guillotine.

— Antiq. rom. *Monde patent*, Fosse creusée au milieu de Rome, et presque contemporaine de sa fondation, où l'on jetait habituellement les prémices de l'année. ‖ *Monde ouvert*, Petit temple rond dédié aux dieux infernaux.

— Blas. Syn. de GLOBE.

— Géogr. *Nouveau monde*, L'Amérique. ‖ *Ancien monde*, L'ancien continent.

— Hortic. *Nouveau monde*, Variété d'œillet.

— Ichtyol. *Petit monde*, Poisson du genre des quatre-dents.

— Mar. Equipage d'un navire : *En haut le* MONDE. ‖ *Route du monde*, Route vraie que suit le navire, par opposition à *Route au compas.*

— Minér. *Monde d'or* ou *Œil du monde*, Espèce de quartz résinite, à reflets chatoyants.

— Philos. *Ame du monde*, Principe de vie qui, suivant certains philosophes, anime le monde considéré comme un vaste corps. ‖ Etre intermédiaire que les platoniciens plaçaient entre Dieu et la matière.

— Techn. *Grand monde*, Format de papier d'une grande dimension (1^m^,194 × 0^m^,87).

— ALLUS. LITTÉR. : **Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possible**, Formule fameuse de l'optimisme, système philosophique de Leibniz, dont Voltaire s'est moqué dans son roman de *Candide.* ‖ **On ne peut contenter tout le monde et son père**, Allusion à un vers de la fable de La Fontaine *le Meunier, son Fils et l'Ane* (III, 1. V. MEUNIER.

— PROV. : **La figure de ce monde passe.** Se dit, dans l'Ecriture (I, *Corinth*, VII. 31), pour exprimer que rien de ce qui est dans le monde n'est solide ni permanent.

— SYN. **Monde, univers.** ‖ **Société, sphère.**

— Iconogr. La plus curieuse représentation qui ait été faite du *monde* est celle que Jean Van Eyck exécuta pour Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui a malheureusement péri. Au Campo-Santo de Pise est une représentation du monde, peinte à fresque vers la fin du XIVe siècle par Petro di Puccio, d'Orvieto. Un tableau de Rubens, qui est au musée de Vienne, représente les *Quatre parties du monde*, figurées par leurs principaux fleuves personnifiés. Parmi les nombreuses représentations qui ont été faites des *Quatre parties du monde*, nous citerons les peintures d'Abel de Pujol et de Meynier, à la Bourse de Paris; des statues en pierre par Et. Le Hongre, Regnaudin, B. Masson et P. Le Gros, sur la balustrade de la cour de marbre, à Versailles; des statues de marbre par Guérin (l'*Amérique*), Roger (l'*Asie*), Mazeline (l'*Europe*) et Cornu (l'*Afrique*), dans les jardins de Versailles; un groupe soutenant la sphère céleste, par Carpeaux, dans le Jardin du Luxembourg (Paris). Un intéressant tableau de Jean Barbault, qui appartient au musée de Dijon, représente une mascarade des *Quatre parties du monde*, exécutée à Rome par les pensionnaires de l'Académie de France. Les diverses parties du *monde* ont été figurées par Le Brun dans les appartements du roi, à Versailles. Schœnewerk est l'auteur d'une statue de l'*Europe*; Falguière a sculpté l'*Asie*; Delaplanche, l'*Afrique*; Hiolle, l'*Amérique du Nord*; Aimé Millet, l'*Amérique du Sud*, et Mathurin Moreau l'*Océanie* pour le palais du Trocadéro, en 1878.

Monde (LE) ou *Traité de la lumière*, par Descartes (Paris, 1677). — Dans ce traité, Descartes admettait le mouvement de la terre; il so disposait à le publier lorsqu'il apprit que Galilée venait d'être condamné à Rome. Descartes reprit son ouvrage, qui ne fut publié qu'après sa mort par son disciple Clerselier. Dans la cinquième partie du *Discours de la méthode*, nous trouvons l'indication du plan du *Traité du monde*, ainsi que de la méthode tout à priori employée par Descartes pour traiter la question de l'univers physique. « J'entrepris, dit-il, d'exposer ce que jo concevais de la lumière; puis, à son occasion, d'y ajouter quelque chose du soleil et des étoiles fixes, à cause qu'elle en procède presque toute; des cieux, à cause qu'ils la transmettent; des comètes et de la terre, à cause qu'elles la font réfléchir, et, en particulier, de tous les corps qui sont sur la terre, à cause qu'ils sont ou colorés ou transparents ou lumineux; et, enfin, de l'homme, parce qu'il en est le spectateur. » Descartes ne prétend pas décrire la constitution du monde actuel; par un subterfuge ingénieux et prudent, il se propose de parler seulement de ce qui arriverait dans un monde nouveau, si Dieu créait la matière et la laissait soumise aux lois qu'il a établies. La matière et les lois du mouvement suffiraient à rendre compte de tout, et le monde nouveau serait identique à l'univers actuel. C'est une tentative grandiose de physique déductive. Descartes explique tout mécaniquement, même la vie, même l'activité des animaux. Seule, l'âme pensante est irréductible au mouvement.

Monde comme volonté et comme représentation (LE), par Schopenhauer, trad. franç. de Burdeau (Paris, 1888-1889). — Toute la philosophie de Schopenhauer repose sur la distinction du monde considéré comme phénomène (théorie de l'intelligence) et du monde considéré comme nouménе (théorie de la volonté). Tout ce qui existe n'est objet que par rapport à un sujet. Le monde est ma représentation, et rien de plus. La représentation de la matière provient de la loi de causalité, et, pour Schopenhauer, causalité et matière sont une seule et même chose. — Outre les phénomènes, il faut cependant qu'il y ait, dans le monde, de l'être, un nouménе, un absolu. En effet, si, comme phénomène, le monde est une représentation, comme nouménе il est volonté. La volonté, qui est pour Schopenhauer la chose en soi, n'est pas la volonté consciente; c'est la volonté séparée de l'intelligence; elle so retrouve dans l'animal, la plante et le minéral. Il semble n'y avoir, entre cette volonté générale et la notion de force, qu'une différence de nom. Schopenhauer préfère le terme de volonté, parce qu'il est « le seul qui n'a pas sa source dans le phénomène, mais qui vient du dedans, qui sort de la conscience de chacun ».

Monde (VOYAGE AUTOUR DU), par Bougainville (Paris, 1771). — Ce voyage de circumnavigation, le premier exécuté par un navigateur français, a joui d'une grande réputation. Il est écrit d'un style simple et naturel, souvent animé et gracieux; certains fragments (peinture des mœurs des habitants de Taïti) en sont demeurés célèbres. L'ouvrage, dont le succès fut prodigieux, fut traduit en anglais en 1772.

Mondo (LE) **Tour du**. C'est en 1860 qu'Édouard Charton fonda ce journal des voyages, dont le but était de publier des relations anecdotiques et pittoresques des principaux voyages accomplis de nos jours. Cette publication, bien comprise et bien illustrée, répandit en France le goût des sciences géographiques et intéressa le grand public au mouvement des explorations. Depuis la mort d'Édouard Charton, les nouvelles géographiques forment une publication spéciale, les explorations et missions étant devenues trop nombreuses pour que la relation en soit publiée *in extenso*, ou même en résumé, dans le « Tour du monde ».

Mondes ENTRETIENS SUR LA PLURALITÉ DES , par Fontenelle. V. ENTRETIENS.

Monde où l'on s'ennuie (LE), comédie en trois actes, en prose, d'Éd. Pailleron (Théâtre-Français, 1881). — Il s'agit du monde pédant et hypocrite où se font les réputations littéraires et politiques. L'action se passe dans le château de la comtesse de Céran. Les invités sont le professeur Bellac, adoré des dames; Saint-Réault, fils d'un homme célèbre, et qui en abuse; un certain nombre de gaillettes sottes et précieuses, sans parler de deux jeunes mariés, le sous-préfet Raymond et sa femme Jeanne, qui sont venus au château pour emporter une préfecture et qui prennent pour la circonstance des airs doctes et prétentieux, quittes à s'embrasser dans les coins à la dérobée. Mme de Céran veut marier son fils Roger, qui revient de mission, et qui paraît fort occupé de ses *tumuli*, à une riche héritière anglaise, miss Lucy Watson; mais la pédante Lucy aime Bellac, et Roger est aimé de Suzanne de Villiers, fille illégitime d'un cousin de Mme de Céran, protégée par la duchesse de Réville, une vieille tante spirituelle. Une lettre non signée, écrite par Bellac à Lucy Watson, pour lui donner un rendez-vous dans la serre, est trouvée par Suzanne, qui la croit écrite par Roger à Lucy, puis passe dans les mains de la vieille duchesse et de Roger, qui la croient adressée par Bellac à Suzanne. Pendant la lecture d'une tragédie par le poète Des Millets, Mmes de Réville et de Céran se cachent dans la serre et voient arriver successivement le sous-préfet et sa femme, qui se font des tendresses et se moquent des ridicules de la compagnie; Bellac et Lucy, qui dissertent sur la métaphysique amoureuse; Roger et Suzanne, venus pour s'épier réciproquement, qui s'avouent leur amour et que la duchesse marie ensemble, tandis que le professeur épouse la riche Anglaise. Le *Monde où l'on s'ennuie* vaut surtout comme comédie de mœurs; le tableau du salon de Mme de Céran et des illustres nullités qui y triomphent, auquel s'opposent la gaieté de Raymond et de sa femme, la pétulance de Suzanne et l'esprit de la duchesse, est tracé avec un grand luxe de raillerie mordante et de mots plaisants. — Pailleron a donné une autre comédie, *le Monde où l'on s'amuse*, en un acte, en prose, représentée au Gymnase le 11 novembre 1868.

Mondo (LE **Demi-**), comédie d'Alexandre Dumas fils. V. DEMI-MONDE (le).

Monde (LE), titre qui a été porté par un assez grand nombre de publications périodiques, revues et journaux. Citons : *le Monde comme il est*, revue littéraire (1760-1761), suite du *Spectateur français*, rédigé sur le modèle du *Spectateur*, d'Addison; *le Monde dramatique* (1835-1841), revue théâtrale fondée par Gérard de Nerval, collection considérable et fort curieuse; *le Monde* (1836-1842), fondé par Jean Czynski, disciple de Fourier; *le Monde*, journal religieux, fondé par Pistor (1836-1837) [Lamennais fut un de ses rédacteurs]; *le Monde, journal des faits* (1845), feuille d'un format immense, dans le genre de l' « Époque ». — Un grand nombre de journaux religieux et de revues catholiques ont pris ce titre : *le Monde catholique* (1843), revue religieuse; *le Monde catholique, journal des Enfants de Marie* (1857); *le Monde religieux illustré* (1857); *le Monde chrétien illustré* (1865); *le Monde*, journal politique (1866), fondé lors de la suppression de l' « Univers », où s'abrita une partie des collaborateurs de L. Veuillot, et qui continua de paraître après la réapparition de l' « Univers ». Il se fondit avec l' « Univers » en 1896. — Parmi les autres périodiques, nous citerons : *le Monde illustré*, journal hebdomadaire illustré, fondé en 1857; *le Monde pour rire*, où Grévin crayonna de si jolis dessins; *le Monde*, revue des mœurs, en vers, par Périlhon (1854); *le Monde élégant*, journal de modes (1857); *le Monde théâtral* (1858); *le Monde artiste*, par Gourdon de Genouilhac (1862); *le Monde des arts*, fondé par la Société des arts réunis (1864); *le Monde judiciaire*, par Norbert Billiard (1865); *le Monde diplomatique*, bimensuel (1879); *le Monde théâtral illustré* (1889); *le Monde musical* bimensuel (1889); *le Monde économique*, hebdomadaire (1891); *le Monde médical*, bimensuel (1891); *le Monde moderne*, mensuel (1895); le *Monde militaire*, bimensuel (1896), etc.

Mondes (REVUE DES **Deux**). V. REVUE.

Monde en 80 jours (LE **Tour du**), roman, par Jules Verne (1872). — L'honorable Phileas Fogg, *gentleman* accompli, froid, méthodique, imperturbable, au demeurant brave cœur, réussira-t-il, comme il en a fait le pari à ses collègues du Reform-Club, à accomplir le tour du monde en 80 jours, conformément aux indications des itinéraires des chemins de fer et des Compagnies transatlantiques et en éliminant l'imprévu, qui, pour un homme déterminé — et richissime — n'existe pas? Telle est la donnée du livre de Jules Verne, un des plus amusants et des plus populaires parmi les *Voyages extraordinaires* de l'auteur. Il va sans dire que l'imprévu est largement représenté ici par l'inspecteur de police Fix, qui croit trouver, dans Phileas Fogg, un voleur en fuite, et cherche tous les moyens possibles pour l'attirer vers une terre anglaise, l'y retenir et lui mettre la main au collet; par l'enlèvement d'une jeune femme, Mrs. Aouda, que les Hindous allaient brûler près du corps d'un vieux rajah, son mari, et que Fogg emmènera en Angleterre; par la surprise, dans les savanes américaines, de l'express de San Francisco par les Sioux; etc. — enfin, à l'insu même des héros, par un heureux hasard astronomique, qui a fait gagner à Phileas Fogg, marchant vers l'Est, une journée sur le calendrier de Londres: si bien que l'honorable gentleman aura le temps d'apparaître au Reform Club avant la dernière seconde du 80e jour. Les facéties et la bonne humeur d'un domestique français de Fogg, Passepartout, apportent un nouvel élément de gaieté à un livre bien conventionnel par la peinture des caractères et la conduite du scénario, mais toujours instructif, et d'un intérêt de bon aloi. — Dennery et Jules Verne en ont tiré la matière des tableaux d'une attachante féerie Porte-Saint-Martin, 8 nov. 1874, où les saillies de Passepartout, les métamorphoses du policier Fix, le caractère chevaleresque de Fogg, donnent la vie à des épisodes d'une luxueuse mise en scène.

MONDE (du lat. *mundus*, pur) adj. Se disait des viandes dont la loi juive permettait de se nourrir, des animaux qu'elle permettait d'offrir comme victimes. (Ne s'emploie guère que dans l'expression *Animaux* MONDES *et* IMMONDES.)

MONDEGO (en lat. *Munda*), fleuve du Portugal central, dans la Beira. Elle descend de la serra da Estrella (1.993 m.), dont elle contourne les escarpements nord-est, puis coule vers le S.-O., baigne Coimbre et se jette dans l'Atlantique; 225 kilom. Vallée riante et fertile.

MONDEJAR, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Guadalajara], entre le Tage et la Tajuña; 3.000 hab. Fabrication de toiles, huiles et savon. Fours à chaux.

MONDER (rad. *monde* adj.) v. a. Nettoyer, séparer des impuretés, des corps étrangers, des parties accessoires et inutiles : MONDER *des graines, des drogues.* ‖ *Monder de l'orge.* La débarrasser de sa pellicule. ‖ *Monder des amandes.* En ôter la peau en les échaudant. ‖ *Monder de la casse.* En ôter les semences. ‖ *Monder des raisins secs.* En retirer les pépins.

— Arboric. Ebourgeonner : MONDER *des pruniers.*

Monde, ée part. pass. du v. Monder.

— *Orge mondé.* Eau dans laquelle on a fait bouillir de l'orge mondé : *Boire de l'*ORGE MONDÉ.

MONDEUSE n. f. Variété de cépage rouge, cultivée dans l'Ain, l'Isère et la Savoie. (C'est un cépage fertile, vigoureux, donnant des vins un peu âpres quand ils sont jeunes, mais constituant de bons ordinaires.) Syn. GRAND CHÂTUAN, GROS PLANT, GROSSE SIRAH, MALDOUX, MARSANNE RONDE, MARVE, MOLETTE, MORLANCHE NOIRE, PERSAGNE, SAVOYANCHE, SAVOYAN, SAVOYANNE, SALANAISE.

Mondeux (Henri), calculateur français, né à Nouvy-le-Roi, près de Tours, en 1826, mort vers 1862. Fils d'un paysan, dépourvu de toute instruction, il révéla de bonne heure une prodigieuse faculté pour les calculs. Il avait quatorze ans lorsque son professeur le conduisit à Paris et le présenta à une séance de l'Académie des sciences (1840). En quittant Paris, Mondeux donna des séances dans les principales villes de France. C'était une machine à calcul merveilleusement organisée, mais rien de plus.

Mondeville (Henri DE). Biogr. V. HERMONDAVILLE.

Mondeville, comm. du Calvados, arrond. et à 4 kilom. de Caen, près de l'Orne; 1.218 hab. Carrières de pierres, qui ont fourni des matériaux à la Tour de Londres et au palais de Westminster. Eglise des XIIe, XIIIe et XVe siècles.

MONDIAL, ALE, AUX adj. Qui est répandu dans le monde entier : *Le prolétariat* MONDIAL. ‖ Qui intéresse le monde entier : *Une politique* MONDIALE.

MONDIFICATIF, IVE adj. Qui a la propriété de mondifier.

MONDIFICATION (*si-on*) n. f. Action de mondifier.

MONDIFIER (du lat. *mundus*, propre, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous mondifiions. Que vous mondifiiez*) v. a. Chir. Nettoyer : MONDIFIER *un ulcère.* (Peu us.)

MONDILLE (*ll* mll.) n. m. Métrol. Mesure de grains qui était en usage à Palerme.

MONDILLES (*ll* mll.) n. f. pl. Débris provenant des grains mondés.

Mondin, INE (du languedocien *moundi, ino*, abrév. de *Ramoundi*, partisan de la dynastie des comtes Raymond) n. Surnom local des habitants de Toulouse.

— Adjectiv. : *Langue* MONDINE, Parler populaire de Toulouse. (Vieux.)

Mondino de Luzzi ou **Liucci** (lat. *Mondinus de Lentiis*), anatomiste italien, né vers la fin du XIIIe siècle, mort en 1326. Il fut professeur à l'université de Bologne, et il est connu par son *Anathomia Mundini* (1316), qui servit de base aux leçons des professeurs et de manuel aux élèves pendant plus de deux siècles. Le premier, depuis l'antiquité, il disséqua des cadavres humains.

MONDIQUE (*dik'*) n. f. Espèce de pierre, que l'on trouve dans les mines d'étain.

Mondjou, dieu de la science, ou plus exactement de la sagesse, dans le bouddhisme japonais.

Mondolfo, comm. d'Italie (Marches [prov. de Pesaro-e-Urbino]), près du Cesano; 3.856 hab. Draps.

Mondoñedo (en lat. *Mindonia*), ville d'Espagne (prov. de Lugo), au versant septentrional des montagnes des Asturies; 10.000 hab. Fabrication de toiles, fonderie de cloches. Vieilles murailles et ancien château fort.

Mondonville (Jean-Joseph CASSANEA **de**), compositeur et violoniste français, né à Narbonne en 1711, mort à Belleville (Paris) en 1772. Il fut nommé surintendant de la chapelle de Versailles. Il donna à l'Opéra deux ouvrages : *Isbé* (1742), le *Carnaval du Parnasse* (1749). Choisi comme champion de la musique française dans la querelle suscitée par la présence des chanteurs bouffes italiens à l'Opéra en 1752, il écrivit un opéra, *Titon et l'Aurore* (1753), dont le succès fut une des causes du départ de ces chanteurs. Il donna encore à l'Opéra : *Daphnis et Alcimadure* (1754); *les Fêtes de Paphos* (1758); *Thésée* (1767), et *Psyché* (1769). Directeur du Concert spirituel (1755-1769), il y fit exécuter de nombreux motets et plusieurs oratorios.

Mondor (Philippe GIRARD, dit), charlatan du Pont-Neuf (Paris) au XVIIe siècle, frère et compère de Tabarin. Docteur médecin, il débitait, avec une grande barbe et sous une robe flottante, des opiats et du romarin, et la foule se pressait à son théâtre en plein vent de la place Dauphine. Les *Questions de Tabarin* nous ont conservé le ton doctoral et redondant dont Mondor répondait aux plaisanteries grivoises et scatologiques de son partenaire. Il se retira vers 1640, célèbre et riche.

Mondory (Guillaume GILBERT, dit), né à Orléans en 1578, mort à Paris en 1651. Comédien de talent, il entra, en 1620, dans la troupe du Marais, dont il devint l'orateur. D'une physionomie expressive, d'une voix agréable, il obtint de vifs succès, en dépit d'un jeu parfois forcé et d'une déclamation trop souvent ampoulée. En 1636, il fut frappé de paralysie en jouant l'Hérode de la *Marianne* de Tristan, et fut forcé d'abandonner la scène. Richelieu lui fit servir une pension de 2.000 livres. Il a laissé dans les *Recueils* du temps quelques vers faciles et gracieux.

Mondoubleau, ch.-l. de cant. de Loir-et-Cher, arrond. et à 27 kilom. de Vendôme, sur la Grenne; 1.806 hab. (*Mondoublotiers, ères.*) Ch. de f. Etat. Fer, tanneries, corroiries. Commerce de chevaux. Reste des murs de la ville, tours, larges fossés. Ruines d'un château du XIIe siècle sur les fondements d'un château du Xe siècle élevé par un seigneur nommé Hugues Doubleau, qui donna son nom à la localité. Pierre de 2 mètres de hauteur, regardée comme un peulvan. — Le canton a 14 comm. et 19.711 hab.

Mondovi, ville d'Italie (Piémont [prov. de Coni]), sur l'Ellero; 17.902 hab. Ch.-l. de circondario, évêché. Soieries, lainages, tanneries, forges, marbreries, faïences et poteries, dragées et confitures renommées. Belle cathédrale, palais épiscopal. La première imprimerie du Piémont y fut établie en 1472; elle devint dans la suite imprimerie ducale de Savoie. Fondée au Xe siècle, Mondovi fut une république indépendante, puis passa en 1386 au duché de Savoie. Patrie de Beccaria le physicien. Victoire de Bonaparte sur l'armée piémontaise du général Colli, le 22 avril 1796. — Le circondario a 155.275 hab.

Mondovi, comm. d'Algérie (départ. de Constantine), arrond. et à 24 kilom. de Bône, près de la Seybouse 2.653 hab. Culture du tabac et de la vigne.

Mondragon, ville d'Espagne (Provinces Basques [prov. du Guipuzcoa]), sur la Deba; 3.000 hab. Fabrique royale d'armes. Hôtel de ville, renfermant une collection d'armes anciennes.

Mondragon, comm. de Vaucluse, arrond. et à 15 kilom. d'Orange, sur le Lez, affluent du Rhône; 2.245 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mine de lignite. Commerce de truffes. Fabriques de balais; filatures de soie. Maison de la Renaissance. Ruines d'un château qui fut le théâtre de sanglantes luttes durant les guerres de religion.

Mondragone, comm. d'Italie (Terre de Labour [prov. de Caserte]); 4.666 hab. Carrières de marbre et d'albâtre, sources sulfureuses.

MONDRAIN (*drin* — mot créole) n. m. Petit monticule au milieu d'une plaine ou d'une côte plate.

Mondrepuis, comm. de l'Aisne, arrond. et à 21 kilom. de Vervins, à 7 kilom. de la frontière belge; 1.506 hab. Carrière, scieries hydrauliques. Camp romain.



Mone.

MONE n. f. Espèce de guenon, type du sous-genre *mona*, qui comprend treize espèces de cercopithèques, de l'Afrique tropicale. (La mone proprement dite [*mona mona*] est une jolie guenon, remarquable par sa face brune, encadrée de houppes blanches disposées en favoris; elle habite l'Afrique occidentale [Cameroun].)

Mone (François-Joseph), historien allemand, né à Mingolsheim en 1796, mort à Carlsruhe en 1871. Professeur d'histoire à Heidelberg en 1822, puis à Louvain (1827), il perdit sa place à la suite de la Révolution de 1830 et retourna à Heidelberg. Nous citerons de lui : *Histoire du paganisme dans l'Europe septentrionale* (1822-1823); *Recherches historiques sur les traditions héroïques de l'Allemagne* (1836); *Aperçu de l'ancienne littérature populaire des Pays-Bas* (1838); *Hymnes latines du moyen âge* (1853-1854); *Histoire de l'ancien pays de Bade* (1845). Il dirigea, de 1835 à 1839, le « Messager pour l'histoire des antiquités germaniques »; et, en 1851, il dirigea la « Revue de l'histoire du Haut-Rhin ». Il publia le *Recueil des sources de l'histoire du pays de Bade.*

MONEDA (*né*) n. f. Tribut extraordinaire, que les Cortès de Castille imposaient à la nation pour combler le déficit du budget. (Il fut supprimé par Henri III.)

Monédières, massif de petits monts, dans le Limousin, en Corrèze et en Haute-Vienne, au faîte entre la Gironde par Vézère et Dordogne et la Loire par la Vienne : dômes de gneiss, micaschistes, schistos cristallins; climat pluvieux, torrents abondants. Culmen, le *Puy de Monédière* (920 m.).



Monédule (réd. d'un tiers).

MONEDULA (*né*) n. f. Zool. Ancien nom scientifique des choucas, remplacé aujourd'hui par *lycos*. V. CHOUCAS.

MONÉDULE n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant vingt-sept espèces américaines. (Les monédules [*monedula*] ont une livrée jaune variée de brun. Elles creusent dans le sable des terriers, où elles nourrissent, au jour le jour, leurs larves avec des mouches.)

Monegario (Domenico), sixième doge de Venise, de 756 à 761. Il succéda à Gallo Gaulo. Sous son principat, on fit assister le doge de deux tribuns élus annuellement. De là une lutte qui, au bout de huit ans, se termina tragiquement : Monegario eut les yeux crevés et fut chassé du pouvoir.

Monégasque (*gassk'*), personne née à Monaco ou qui habite cette principauté. — *Les* MONÉGASQUES.

— Adjectiv. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Population* MONÉGASQUE.

Moneglia, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]), sur le golfe de Gênes; 2.284 hab. Port de pêche.

Monégonde (sainte), recluse du VIe siècle, née à Chartres vers 500, morte à Tours en 570. Elle fut mariée et

eut deux filles ; mais, les ayant perdues peu de temps après leur naissance, elle passa le reste de sa vie enfermée dans une étroite cellule, à Chartres d'abord, puis à Tours. Un monastère, bâti à Tours auprès de sa cellule par saint Grégoire lui-même, servit d'abord d'asile à une communauté de religieuses, nommées les *Filles supérieures*. Devenu, au XIe siècle, le séjour d'un chapitre de chanoines réguliers, il prit, en souvenir de sa première destination, le nom de *Saint-Pierre-le-Puellier* (du latin *puella*, jeune fille). Les reliques de sainte Monégonde, qui y étaient conservées, furent, en 1562, brûlées par les calvinistes. Quelques ossements échappèrent au feu et purent être déposés dans une châsse. — Fête le 2 juillet.

MONEIN, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 19 kilom. d'Oloron, au-dessus de la Baylongue, tributaire de la Baise, affluent du Gave de Pau ; 1 236 hab. Débris de fortifications. Église du XVe siècle. — Le canton a 8 comm. et 8.603 hab.

MONEMVASIA ou **MONEMBASIA**. Géogr. V. MALVASIA.

MONÈRE ou **MONERIS** (*nè-riss* — du gr. *monèrès*, seul) n. f. Antiq. Navire à un seul rang de rames.

MONÈRE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Hist. nat. Être vivant, représentant la matière organique sous sa forme la plus simple et formant passage entre les végétaux et les animaux.

— ENCYCL. Le naturaliste allemand Hæckel a donné le nom de *monères* aux formes les plus humbles sous lesquelles la vie se manifeste dans la nature actuelle. Toute monère se ramène à un microscopique grumeau de protoplasme, qui possède toutes les propriétés d'un individu vivant ; elle peut changer de forme, grandir, se reproduire par scission, émettre des prolongements, s'emparer de minuscules animaux et les manger en les dissolvant, en les incorporant dans sa substance. La première monère observée par Hæckel, en 1864, à Villefranche, est le *protogenes primordialis*. Il existe des formes encore plus simples (*protamœba primitiva* et le problématique *bathybius*). C'est également aux monères qu'il faut rapporter les bactéries.

MONÉRIEN, ENNE (*ri-in, èn'*) adj. Qui se rapporte aux monères.

MONERIN n. m. Arboric. Variété de pêche.

MONERON n. m. Monnaie de billon de peu de valeur, qu'on fabriqua pendant la Révolution.

MONÉSIE (*zi*) n. f. Ecorce du *chrysophyllum glycyphlœum*, arbre de la famille des sapotacées, qui croît au Brésil. (La monésie est brune, astringente et amère ; on emploie surtout l'extrait sous forme de pilules, poudre, solution aqueuse ou sirop. C'est un succédané du ratanhia.)

MONÉSINE n. f. Matière grasse, analogue et peut-être identique à la saponine, qu'on a extraite de la monésie.

MONESTIER (Blaise), écrivain français, né à Autezat, près de Clermont, en 1717, mort à Toulouse en 1776. Il entra d'abord chez les jésuites, puis en sortit et enseigna les mathématiques au collège de Clermont. Il fut enfin appelé à Toulouse comme professeur de philosophie. Il a combattu d'Holbach et les encyclopédistes. On lui doit : *la Nature et la Formation de la grêle* (1752) ; *Principes de piété chrétienne* (1756) ; *la Vraie Philosophie* (1775).

MONESTIER-DE-CLERMONT, ch.-l. de cant. de l'Isère, arrond. et à 35 kilom. de Grenoble, sur le Faujaret, sous-affluent du Rhône ; 606 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Sources froides, alcalines, gazeuses, exploitées comme eaux de table. — Le canton a 11 comm. et 3.413 hab.

MONESTIÉS (*nèss-ti-èss*), ch.-l. de canton du Tarn, arrond. et à 15 kilom. d'Albi, sur la rive droite du Cérou ; 1.403 hab. Houille. Carrière. Fours à chaux. Église gothique de 1550, dont le clocher roman s'élève sur une chapelle du XIIe siècle. Dans la chapelle de l'hôpital, statues provenant d'une *Mise au tombeau* exécutée vers 1490 pour Louis Ier d'Amboise, évêque d'Albi. — Le canton a 10 comm. et 6.107 hab.

MONET (Claude), peintre, né à Paris en 1840. Ce peintre, un de ceux dont l'influence a été grande dans les dernières années du XIXe et les premières années du XXe siècle, est, comme Manet, Sisley, Pissarro et quelques autres, un remarquable représentant de l'école « impressionniste ». Il a traduit la lumière avec une sincérité audacieuse et délicate. Il existe de lui une série de toiles où le même coin d'horizon est représenté en autant de gammes lumineuses que la matinée a comporté d'heures et de modifications d'atmosphère. Un bon choix de ses œuvres l'a représenté à l'Exposition (Paris) de 1900 : *Canal en Hollande, Bateaux de plaisance, Vétheuil en été, le Pont de l'Europe, Falaise d'Etretat* (1885) ; *le Mont d'Argenteuil, la Débâcle, le Train de Normandie, Champ de tulipes en Hollande* (1886) ; *les Pins parasols* (1888) ; *l'Église de Varangeville, Cabane à Pourville, Antibes* (1888) ; *Argenteuil*. Le legs Caillebotte a assuré au Luxembourg la propriété de huit toiles suivantes : *le Déjeuner, un Coin d'appartement, l'Église de Vétheuil, les Rochers de Belle-Isle, la Gare Saint-Lazare, le Givre, les Régates d'Argenteuil, les Tuileries*.

MONETA (*né*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, type du groupe des *monétés*, comprenant quelques espèces des régions tropicales de l'ancien monde.

MONETA (du lat. *moneo*, avertir), surnom de Junon, à qui les Romains avaient élevé un temple en souvenir des conseils qu'elle leur avait donnés. Comme on frappa dans le temple les pièces de la république, le nom de *moneta* servit à les désigner ; d'où le mot français *monnaie*.

MONÉTAIRE (*tèr'* — du lat. *monetarius*, même sens ; de *moneta*, monnaie) adj. Qui a rapport à la monnaie ou à sa fabrication : *Atelier* MONÉTAIRE. *Système* MONÉTAIRE.

— n. m. Nom de trois officiers romains qui présidaient à la fabrication des monnaies. || Officier public qui présidait, en France, à la fabrication des monnaies et médailles, et dont le nom se trouvait anciennement sur les monnaies. || Pièce fabriquée sous la direction de ces officiers. || Auteur qui écrit sur les monnaies. (Vieux.)

— ENCYCL. Econ. polit. V. MONNAIE.

— Dr. intern. *Convention monétaire*. Certaines conventions sont intervenues, au XIXe siècle, entre plusieurs Etats européens, pour établir entre eux une circulation monétaire commune. Une *union monétaire latine*, fondée en 1865 entre la France, la Belgique, l'Italie, la Suisse, a reçu l'adhésion de la Grèce. Elle a fait l'objet de traités en 1878 et 1885 ; des conventions postérieures l'ont encore modifiée. Une *union monétaire scandinave* existe aussi depuis 1873 entre le Danemark, la Suède et la Norvège.

MONÉTAIREMENT (*tè*) adv. Au point de vue monétaire : *Des gouvernements alliés* MONÉTAIREMENT.

MONÉTÉS n. m. pl. Groupe d'arachnides aranéides de la famille des théridiidés, renfermant le genre *moneta*. — *Un* MONÉTÉ.

MONETHE (*né-tè*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, comprenant trois espèces de l'Amérique tropicale. (Les *monethe* sont de petits papillons épais et trapus.)

MONÊTIER-LES-BAINS (LE), ch.-l. de cant. des Hautes-Alpes, arrond. et à 14 kilom. de Briançon, sur la Guisanne, affluent de la Durance, au pied du Pelvoux ; 2.068 hab. Sources thermales, sulfatées calciques ; gisements de plombagine ; mines d'anthracite ; bois de mélèze, pâturages, miel renommé, fromages. Filatures de laine, fabriques de draps. Église des XVe et XVIIe siècles. — Le canton a 3 comm. et 4.287 hab.

MONÉTISATION (*si-on* — rad. *monétiser*) n. f. Action de transformer des métaux en monnaie.

MONÉTISER (du lat. *moneta*, monnaie) v. a. Transformer en monnaie : MONÉTISER *de l'or, de l'argent*. (On dit plus ordinairem. MONNAYER.) || Faire circuler en guise de monnaie : MONÉTISER *du papier*.

MONÉTITE n. f. Phosphate hydraté naturel de chaux.

MONFALCON (Jean-Baptiste), médecin et écrivain français, né et mort à Lyon (1792-1874). Il fut successivement, dans sa ville natale, médecin de l'hôtel-Dieu, médecin en chef de la Charité, conservateur de la bibliothèque du palais des Arts, puis de la grande bibliothèque de Lyon. Nous citerons de lui : *Histoire des insurrections de Lyon en 1831 et 1834* (1834) ; *Histoire du choléra asiatique observé à Marseille* (1835) ; *Histoire statistique et morale des enfants trouvés* (1838) ; *Traité de la salubrité dans les grandes villes* 1846-1847) ; *Histoire monumentale de la ville de Lyon* (1865-1869) ; *le Livre d'or du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais* (1865) ; etc. Il a fondé le *Courrier de Lyon*, en 1832.

MONFALCONE, ville d'Austro-Hongrie (prov. de Gœrz-et-Gradisca [distr. de Gradisca]), près du fond du golfe de Trieste et de l'Isonzo ; 4.000 hab. Tissage du coton ; tannerie ; vignoble et culture du houblon. Aux environs, sources thermales sulfureuses déjà connues des Romains.

MONFERRAT. Biogr. V. MONTFERRAT.

MONFESTINO in Serra Mazzoni, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Modène]) ; 6.205 hab.

MONFLANQUIN, ch.-l. de canton de Lot-et-Garonne, arrond. et à 17 kilom. de Villeneuve-sur-Lot, sur une colline dominant la vallée de la Lède ; 3.086 hab. Briqueteries, tanneries. Bons vins rouges ordinaires. Église des XIVe et XVe siècles. Ruines romaines. Monflanquin est une ancienne bastide, fondée par Alphonse de Poitiers au XIIIe siècle. — Le canton a 12 comm et 9.018 hab.

MONFORT, comm. du Gers, arrond. et à 26 kilom. de Lectoure, au-dessus de l'Orbe, affluent de l'Arrats ; 968 hab. Commerce de chevaux. Restes de l'enceinte et église du XIVe siècle. Patrie du poète Du Bartas.

MONFORT. Biogr. V. MONTFORT.

MONFORTE, ville d'Espagne (Valence [prov. d'Alicante]), près du Vinalopo ; 4.000 hab. Antiquités romaines.

MONFORTE d'Alba, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Coni]), au-dessus du Tanaro ; 2.500 hab.

MONFORTE de Lemos, ville d'Espagne (Galice [prov. de Lugo]), au-dessus du Cabe ; 10.000 hab. Fabrication de toiles et biscuits.

MONFORTE San-Giorgio, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Messine]) ; 3.607 hab.

MONGANE (ital. *mongana*) n. f. Ancien nom des veaux de lait.

MONGAULT (Nicolas-Hubert DE), humaniste français, né et mort à Paris (1674-1746). Fils de Colbert-Saint-Pouange, il entra à seize ans dans la congrégation de l'Oratoire, professa les humanités au collège de Vendôme, et se rendit alors à Toulouse, auprès de l'archevêque Colbert. Par la suite, il retourna à Paris, et fut chargé, en 1710, par le duc d'Orléans, de diriger l'éducation de son fils, le duc de Chartres. Mongault devint membre de l'Académie française (1718) et de l'Académie des inscriptions (1708). Outre deux *Dissertations* sur les superstitions romaines insérées dans les « Mémoires de l'Académie des inscriptions », on lui doit des traductions de l'*Histoire d'Hérodien* (1700) et des *Lettres de Cicéron à Atticus* (1714).

MONGE (*monj'* — du gr. *monos*, seul) n. f. Religieuse : *Je doute qu'elle se soit faite* MONGE. (Mme de Sév.) [Vx.]

MONGE Gaspard), comte DE PÉLUSE, géomètre français, né à Beaune en 1746, mort à Paris en 1818. Il était fils d'un marchand forain, qui le plaça au collège dirigé par les oratoriens dans sa ville natale. Les oratoriens de Lyon lui confièrent la chaire de physique. Un plan de Beaune, qu'il avait dressé à quatorze ans, lui valut la protection d'un lieutenant-colonel de génie, qui le fit entrer à l'Ecole de Mézières. A dix-neuf ans, il suppléa Bossut, qu'il remplaça en 1768, et devint professeur de physique en 1771. Turgot avait fondé au Louvre, en 1780, une chaire d'hydraulique ; il y appela Monge, qui devait passer six mois à Paris et six mois à Mézières. Entré à l'Académie des sciences, il devint examinateur des élèves de la marine, en 1783. Ce fut pour les candidats à l'Ecole de marine qu'il écrivit son *Traité de statique* (1788).

La Révolution fut saluée par Monge avec enthousiasme. Après le 10-Août, l'Assemblée législative lui confia le portefeuille de la marine, qu'il conserva jusqu'en avril 1793, puis il retourna à ses travaux spéculatifs. Lors de la création de l'Ecole normale, il fut chargé d'y enseigner la géométrie descriptive. Bientôt après, il fondait l'Ecole polytechnique et y donnait ses belles leçons sur la théorie des surfaces.

Il fit partie, en 1795, de la commission chargée de choisir les chefs-d'œuvre cédés par le pape à la France. Il retourna à Rome, l'année suivante, pour y coopérer à l'établissement de la République. C'est là qu'il se lia avec Bonaparte. Désigné pour faire partie de l'expédition d'Egypte, il fut l'âme de toutes les recherches scientifiques, et consacra les ressources de son génie à améliorer la situation des soldats. Il explora et fouilla les ruines de Péluse et fut nommé, après la conquête, président de l'Institut du Caire. A son retour en France, il s'occupa de la mise en ordre des documents rapportés par la commission et reprit ses fonctions de professeur à l'Ecole polytechnique.



Monge.

L'Empire avait fait Monge sénateur, comte, grand cordon de la Légion d'honneur. Toute cette faveur tomba sous la Restauration ; il perdit sa place à l'Institut. Le bannissement des conventionnels, qui atteignait son gendre, Eschassériaux, troubla son intelligence et hâta sa fin.

L'œuvre de Monge, considérable et féconde, comprend trois découvertes capitales : celle de la géométrie descriptive, celle de la loi qu'on a nommée « principe des rotations contingentes » ou « principe de continuité », enfin, celle du sens caché jusqu'à lui des équations aux différentielles partielles. Monge a publié un grand nombre de mémoires. On lui doit, en outre, indépendamment de son *Traité de statique* : *Dictionnaire de physique* (1793-1822, en collaboration avec Cassini, Berthollet, etc.) ; *Description de l'art de fabriquer les canons* (1794) ; *Feuilles d'analyse appliquée à la géométrie* (1795), rééditées sous le titre de : *Application de l'analyse à la géométrie* (1807, 1819) ; *Géométrie descriptive* (1799) ; *Précis des leçons sur la colorique et l'électricité* (1805) ; *Application de l'algèbre à la géométrie* (1805) ; *Théorie des ombres et de la perspective*, publiée avec la 4e édition de la *Géométrie descriptive* (1819) ; etc.

MONGE (Louis), savant français, frère du précédent, né à Beaune en 1748, mort en 1827. Il prit part, sur l' « Astrolabe » à l'expédition scientifique commandée par La Pérouse en 1785, devint ensuite professeur de mathématiques à l'Ecole militaire, examinateur d'hydrographie (1787), examinateur de la marine, et prit sa retraite en 1824.

Monge (ÉCOLE), établissement d'enseignement libre, fondé à Paris en 1874 par une société, sous la direction de Godard, dans le but de mettre en pratique une méthode nouvelle d'enseignement. Après des débuts brillants, l'institution déclina. Cédée à la Ville de Paris, elle ne put se relever ; en 1894, elle fut acquise par l'Etat, qui en fit le lycée Carnot.

MONGELAS (*je-la*) n. m. ou **MONGETTE** (*jèt'*) n. f. Nom vulgaire des haricots, dans le midi de la France.

MONGEZ (Antoine), dit **l'Aîné**, archéologue français, né à Lyon en 1747, mort à Paris en 1835. Il entra fort jeune dans la congrégation de Sainte-Geneviève et fut nommé, en 1785, membre de l'Académie des inscriptions. Quand arriva la Révolution, il renonça à l'état ecclésiastique et se maria (1796) ; il devint commissaire du gouvernement auprès de l'administration des monnaies (1792), membre de l'Institut (1796), membre du Tribunat (1799) et administrateur des monnaies (1804), place qu'il occupa jusqu'en 1827. On peut citer de lui : *Histoire de Marguerite de Valois* (1777) ; *Dictionnaire d'antiquités, mythologie, diplomatique des chartes et chronologie* (1787-1821) ; *l'Explication des tableaux de la galerie de Florence* (1787-1821) ; *Iconographie romaine* [avec Visconti] (1812-1829) ; etc. — Sa femme, *Marie-Joséphine-Angélique* LEVOL, née à Conflans-l'Archevêque, près de Paris, en 1775, morte à Paris en 1855, élève de Regnault, puis de Louis David, peignit *la Mort d'Astyanax* (1802) ; *Alexandre pleurant la mort de la femme de Darius* (1804) ; etc. On lui doit encore les portraits de *Napoléon Ier* et de *Louis XVIII*, et les dessins de 380 figures qui ornent le *Dictionnaire d'antiquités* de son mari. — Son frère, JEAN-ANDRÉ **Mongez**, né à Lyon en 1751, mort en 1788, fit également partie de la congrégation de Sainte-Geneviève et s'adonna d'une façon toute particulière à l'étude des sciences naturelles. Il fit partie, en 1785, comme aumônier et comme naturaliste, de la fameuse expédition de La Pérouse et partagea son sort.

MONGHIDORO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]) ; 5.500 hab.

MONGHIR ou **MONGHYR**, ville de l'empire anglais de l'Inde (Béhar [prov. de Bhagalpour]), sur le Gange, en face du confluent du Bâr-Gandak ; 55.300 hab. Palais du Chah-Sahib, aujourd'hui hôtel du gouvernement. Armureries, savonneries, verreries, tissages, fabrication de l'indigo. Aux environs, sources thermales. Le district a 10.154 kilom. carr. et près de 2 millions d'hab.

MONGINOT (François DE LA SALE, plus connu sous le nom de), médecin français, né à Langres en 1569, mort à Paris en 1637. Il fut médecin du prince de Condé, puis de Henri IV. En 1617, il embrassa la religion réformée et publia, à cette occasion, un ouvrage intitulé : *Résolution des doutes ou Sommaire décision des controverses de l'Eglise réformée et de l'Eglise romaine* (1617). On lui doit, en outre, un traité sur la peste, sous le titre de : *Secrets polydœdales* (1606), et *Traité sur la conservation de la santé* (1631). — Son fils, FRANÇOIS, quitta la France après la révocation de l'édit de Nantes et devint médecin du roi d'Angleterre. On a de lui un *Traité sur le quinquina* 1686.

MONGLAVE (François-Eugène GARAY de), littérateur français, né à Bayonne en 1796, mort à Paris en 1878. Il servit au Brésil (1814), en Portugal (1819), retourna en France, fonda le *Diable boiteux*, journal satirique (1823), attaqua les Bourbons, devint, après 1830, professeur aux Sourds-Muets de Paris et créa l'Institut historique (1833), dont il fut secrétaire général. Outre des articles, les brochures, des pamphlets, des romans, on lui doit : *Histoire des missionnaires* (1819) ; *le Siège de Cadix* (1823) ; *les Parchemins et la Livrée* (1825), avec Marie Aycard ; *Résumé de l'histoire du Mexique* (1825) ; etc.

MONGOL, E, personne née en Mongolie ou qui habite ce pays. — *Les* MONGOLS.

— Hist. Groupe de peuples de race ouralo-altaïque, qui habitaient autour du lac Baïkhal et jusqu'à la frontière de Chine. ‖ *Empire des Mongols*, L'un des trois empires fondés par les peuples mongoliques. (On disait aussi MOGOLS.)

— adj. Qui se rapporte à la Mongolie ou à ses habitants : *Le costume* MONGOL.

— Ethnol. *Race mongole* ou *mongolique*, L'une des trois grandes races humaines habitant surtout l'Asie orientale.

— n. m. Nom générique des idiomes en usage dans les tribus de la race mongole : *S'exprimer en* MONGOL.

— ENCYCL. Ethnol. *Races mongoles* ou *mongoliques*. Ces races comptent plus de 500 millions d'individus, et occupent l'Asie entière, à l'exception de son extrémité sud-ouest, le nord-est de la Russie, le nord de l'Amérique et le Groenland. En Océanie, elles comptent des représentants assez purs en Micronésie et de nombreux métis en d'autres archipels. Les Turcs et les Magyars ont reçu du sang mongolique.

C'est à tort qu'on a attribué l'épithète de *jaunes* aux races mongoles. Chez elles, la coloration de la peau présente bien, dans la plupart des cas, une teinte d'un jaune plus ou moins olivâtre ; mais les Chinois du Sud ont souvent le teint blanc, et les Indo-Chinois sont d'un ton qui tire sur le rouge (Laotiens), le brun rougeâtre (Siamois) ou même le brun chocolat (Annamites). La tête n'est pas toujours courte ; les Esquimaux et beaucoup de Chinois sont dolichocéphales. Quoique la taille soit assez variable, elle reste, d'une façon générale, au-dessous de la moyenne. Les cheveux sont toujours noirs, gros et raides ; la barbe est clairsemée. La face, habituellement plate et large, offre des pommettes saillantes, des yeux bridés, un nez court, un peu développé en largeur, souvent un peu de prognathisme et des lèvres assez fortes.

L'ensemble des races mongoliques a été divisé par A. de Quatrefages en sept rameaux : 1° le rameau *mongol*, comprenant les familles mongole, tongouse, coréenne, samoyède et kamtchadale ; 2° le rameau *ture*, avec les familles yakoute et kirghize ; 3° le rameau *bothia* ou *thibétain* ; 4° le rameau *chinois* ; 5° le rameau *birman* ; 6° le rameau *thaï* (Siamois, Laotiens, Annamites) ; 7° le rameau *innuit* ou *esquimau*. Chacun de ces groupes faisant l'objet d'un article spécial, nous nous contenterons de dire ici que le type mongol le plus pur se trouve en Sibérie et au Thibet, et que, dans la famille mongole proprement dite, se rangent les *Khalkhas*, les *Kalmouks* et les *Bouriates*, qui ont déjà été décrits. Les races mongoliques professent surtout la religion bouddhique ou le chamanisme.

— Hist. *Empire des Mongols*. A plusieurs reprises, les *Mongols* envahirent l'Europe. Les deux plus célèbres de ces invasions furent celles d'Attila et de Gengis-Khan. Les Mongols ont fondé trois grands empires : celui des Gengiskhanides de Chine, celui des Timourides (v. TIMOUR et TIMOURIDES) et celui des Mongols de l'Inde, qui fut fondé en 1505 par Zahir-ed-Din-Mohammed-Baber, arrière-petit-fils de Timour.

Mongols empereurs de Chine et de Mongolie (avec leur date de mort) :

Gengis-Khan ; Ogotai (1241) ; Kouyouk (1248) ; Oughoul-ghatmish, veuve de Kouyouk, régente jusqu'en 1251 ; Mankkou (1259) ; Koubilaï-Kaan [en chinois Tche-Youen] (1294) ; Timour-Khakan [Tching-Tsoung] (1307) ; Khaïchan [Voun-Tsoung] (1311) ; Ayour-Bali-Bakra [Djin-Tsoung] (1320) ; Choudi-Bala (1323) ; Yissoun-Timour [Thaï-Sing] (1328) ; Assoukepa-Radjapika [Tien-Chouo] (1328) ; Kouchala [Ming-Tsoung] (1329) ; Tob-Timour [Wen-Tsoung] (1330) ; Ritchenpal [Ning-Tsoung] (1331) ; Toughan-Timour [Chun-Ti], renversé en 1362 par les Ming.

Mongols de l'Inde :

Baber (1505) ; Houmayoun (1530) ; Akbar (1555) ; Djihanguir (1605) ; Shah-Djihan (1627) ; Aurengzeb (1657) ; Azem-Shah et Shah-Alem Ier (1706) ; Shah-Alem Ier [seul] (1707) ; Djihander-Shah (1712) ; Ferroukhsiyyar (1713) ; Rafi-el-Déréjat (1716) ; Sha-Djihan (1716) ; Mohammed-Shah (1717) ; Ahmed-Shah (1747) ; Alemgir (1753) ; Shah-Alem II (1759-1806.)

— Linguist. et littér. On donne le nom de *mongol* à un groupe d'idiomes de la famille des langues ouralo-altaïques. Les principaux représentants de ce groupe sont : le *mongol oriental*, parlé dans la Mongolie proprement dite ; le *kalmouk* ou *mongol occidental*, qui s'est étendu jusqu'à la rive gauche de la mer Caspienne, vers l'embouchure du Volga, et le *bouriate*, de forme plus archaïque, parlé par 200.000 individus environ aux alentours du lac Baïkal. Le *mongol* proprement dit nous offre la plupart des caractères de la famille ouralo-altaïque ; toutefois, il n'incorpore pas, comme le ture, le pronom régime. Son lexique est un mélange de mots qui lui sont propres et d'éléments empruntés au chinois, au ture et au thibétain. L'alphabet est celui du ouigour, dérivé lui-même d'une écriture araméenne. Il comprend sept voyelles, six diphtongues et dix-sept consonnes. Le mongol s'écrit de gauche à droite, sur des lignes verticales. Il possède une littérature assez considérable, qui se compose de livres religieux traduits du chinois ou du thibétain, de contes populaires, chroniques, etc. Citons, notamment : l'*Histoire des Mongols orientaux*, du prince mongol Ssanang Ssetsen Khungtaidji (1669 environ, édit. et trad. en allem. par J.-J. Schmidt [Saint-Pétersbourg, 1829] ; les *Annales mongoles*, d'Altan-Tobtchi (édit. et trad. en russe par Galsang Gombojew [Saint-Pétersbourg, 1855] ; etc.

MONGOLIE (en chin. *Mong-Kou*), pays de l'Asie centrale et orientale, feudataire de la Chine. La Mongolie confronte : du N. à la Sibérie ; de l'O. au Turkestan oriental ; du S. à la Chine propre ; de l'E. à la Mandchourie ; le plus souvent sans limites bien distinctes sur la vague immensité du haut plateau qu'elle occupe, lequel est « le fond exhaussé » de l'ancienne mer desséchée de l'Asie centrale, le Han-Haï des Chinois. On peut le considérer comme s'arrêtant de tous côtés à des montagnes, massifs, chaînes ou simples chaînons au delà desquels le climat, la végétation changent du tout au tout, dans le sens d'une très grande amélioration, sauf vers l'O., où le Turkestan oriental ne vaut guère mieux, et au S.-O., où il se continue par les solitudes glacées du Thibet ; mais, vers le N., il y a les vallées et plaines agricoles de la Sibérie, à l'E., la fertile Mandchourie ; au S.-E., la Chine.

La raison de cette infériorité flagrante est la sécheresse et l'inégalité du climat, de forme nettement continentale, avec des écarts énormes de température, des vents violents, des pluies très rares ; d'ailleurs, le sol y est généralement de nature ingrate ; sauf çà et là, dans des fonds irrigués, quelques champs de céréales, c'est et ce ne peut être qu'une région de pâture pour bœufs, chevaux, moutons à queue grasse, chameaux.

Sur une surface estimée à 2.787.600 kilom. carr., la Mongolie n'entretient que 1.850.000 habitants (*Mongols*), ou 3 millions d'après les hypothèses les plus favorables. Ces anciens « héros » de la « horde » de Gengis-Khan passent pour être devenus très lâches ; ils sont bouddhistes, avec un nombre disproportionné de prêtres, et en réalité à peu près indépendants, sous le protectorat plutôt que sous la domination de la Chine.

MONGOLIEN, ENNE (*li-in, èn'*) adj. Qui a rapport à la Mongolie : *Peuples* MONGOLIENS.

MONGOLIQUE (*lik'*) adj. Qui a rapport à la Mongolie ou aux Mongols : *Les pays* MONGOLIQUES. ‖ *Race mongolique*, Syn. de RACE MONGOLE.

MONGOLISTE (*lisst'*) n. m. Celui qui s'est spécialement appliqué à l'étude du mongol.

MONGOLOÏDE (de *mongol*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui ressemble à un Mongol, qui en a les caractères : *Type* MONGOLOIDE.

MONGO-MA-LOBAH, nom indigène du *Pic de Cameroun* (Kamerouu-Spitze). V. CAMEROUN.

MONGOS (*goss*) ou **MONGOUS** (*gouss*) n. m. Nom vulgaire et ancien d'un maki, le maki mongos (*lemur mongos*), répandu dans les parties orientales, septentrionales et occidentales de Madagascar.

MONGRANDO, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare]) ; 4.200 hab., dispersés en trois villages. Tissage de la laine, du chanvre et du lin ; tapisseries.

MONGUL n. m. Vieux nom désignant une gerboise de l'Europe orientale. (Le mongul de Vic d'Azir est l'*alactaya Mongolica*.)

MONHYSTERA (*niss-té*) n. m. Genre de vers nématodes, comprenant des formes européennes qui vivent dans la vase des marais. (L'espèce type, le *monhystera stagnalis*, a été observée en Angleterre.)

Moniage Guillaume, chanson de geste française du XIIe siècle. — Elle est la dernière, dans l'ordre des événements, du cycle de Guillaume au Court-Nez. Elle raconte l'entrée en religion (*moniage*) et les derniers exploits du héros. L'ancien paladin de Charlemagne se retire d'abord au monastère de Gellone (en cela seul la chanson est fidèle à l'histoire), bâtit un ermitage, et en sort enfin pour délivrer Paris assiégé par les Sarrasins, dont il tue le chef, le géant Isoré. Cette chanson nous est parvenue en deux rédactions : la plus ancienne (incomplète) développe longuement un épisode héroï-comique de la vie monacale de Guillaume et se rapproche, par le ton et le style, de la chanson du *Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem*.

MONIAL, ALE, AUX (du gr. *monos*, seul) adj. Forme ancienne du mot MONACAL.

— n. m. Religieux vivant en reclus.

— n. f. Religieuse cloîtrée : *Une* MONIALE.

MONIER ou **MOSNIER** (Jean), peintre français, né et mort à Blois (1600-1656). Il appartenait à une famille de peintres verriers. Une copie de la *Vierge au coussin vert* d'Andrea Solari, qu'il exécuta à dix-sept ans pour la reine Marie de Médicis, lui valut une pension pour aller se perfectionner en Italie, où il se lia avec Poussin. De retour en France, en 1625, il peigoit pour le palais du Luxembourg treize tableaux décoratifs et, pour des églises de Paris, quelques verrières ; mais Philippe de Champaigne le supplanta bientôt près de la reine mère. Le musée du Louvre possède de lui la *Magnificence royale*. — Son fils, PIERRE, né à Blois en 1641, mort à Paris en 1703, élève, puis collaborateur de Sébastien Bourdon, suivit en Italie, en 1665, Errard, directeur de l'Académie de France à Rome. Il fut nommé, après son retour en France, peintre du roi, membre de l'Académie (1674) et professeur (1686). Il publia, sous le titre d'*Histoire des arts qui ont rapport au dessin* (1698), des leçons qu'il avait faites à l'Académie.

MONIEZ (Romain-Louis), naturaliste français, né au Quesnoy (Nord) en 1852. Docteur en médecine, docteur ès sciences, professeur à la faculté de médecine de Lille (1883), il a surtout étudié les parasites animaux. Son *Traité de parasitologie humaine* est classique.

MONIFIETH, paroisse d'Ecosse (comté de Forfar), près du Firth-of-Tay ; 10.000 hab. Forges et fonderies de fer.

MONILAIRE (*lèr'* — du lat. *monile*, collier) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un chapelet ou d'un collier.

MONILÈME n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant une quinzaine d'espèces d'Amérique. (Les monilèmes sont répandus aux Etats-Unis [*monilema annulatum*] et dans l'Amérique centrale [*monilema variolare*, du Mexique].)

MONILÉTHRIX (*trikss* — du lat. *monile*, collier, et du gr. *thrix*, poil) n. m. Affection du système pileux, dans laquelle les poils deviennent secs et cassants. (D'après Besnier, cette affection s'observe surtout dans la pelade.)

MONILICORNE (du lat. *monile*, collier, et *cornu*, corne) adj. Entom. Qui a les antennes moniliformes.

MONILIE (*li*) n. f. Genre de champignons du groupe des hyphomycètes, vivant principalement sur des matières végétales en décomposition.

MONILIÉ, ÉE adj. Qui ressemble à une monilie et se rapporte aux monilies.

MONILIFERE (du lat. *monile*, collier, et *ferre*, porter) adj. Hist. nat. Qui porte un organe ou des organes en forme de chapelet ou de collier.

MONILIFORME (du lat. *monile*, collier ou chapelet, et *forma*, forme) adj. Qui présente une succession alternative de renflements et d'étranglements qui font ressembler l'objet considéré à un chapelet ou à un collier de perles.

MONILIGASTER (*stèr'*) n. m. Genre de lombrics propres à l'Inde. (L'espèce type du genre est le *moniligaster Deshayesi*, propre à l'île de Ceylan.)

MONILIGASTRIDÉS (*stri*) n. m. pl. Zool. Famille d'annélides oligochètes terricoles, dont le genre *moniligaster* est le type. — *Un* MONILIGASTRIDÉ

MONILIGÈRE (*jèr'* — du lat. *monile*, collier, et *gerere*, porter) adj. Hist. nat. Qui porte un organe ou des organes en forme de collier ou de chapelet.

MONIME, reine du Pont, morte en 72 av. J.-C. Elle fut enlevée lors de la prise de Milet en 88 et enfermée dans le harem de Mithridate, qui lui fit partager son trône. Elle périt avec toutes les femmes de Mithridate, par l'ordre de Lucullus vainqueur. La rivalité de Mithridate et de son fils Pharnace pour la possession de Monime, qui a fourni à Racine le sujet de sa tragédie de *Mithridate*, paraît purement légendaire.

MONIMIACÉ (*sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble à une monimie. ‖ On dit aussi MONIMIE, ÉE.

— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *monimie*. — *Une* MONIMIACÉE.



Monimie : *a*, fleur.

— ENCYCL. La famille des *monimiacées* renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles opposées, simples, dépourvues de stipules, à fleurs unisexuées. On les divise en deux tribus : *monimiées* et *athérospermées*, habitant surtout les régions tempérées de l'hémisphère austral.

MONIMIE (*mi*) n. f. Genre de *monimiacées*, comprenant des arbrisseaux à fleurs dioïques, à fruits charnus, qui croissent surtout dans les régions montagneuses des îles de la mer des Indes. (Leurs fruits, acides et sucrés, se rapprochent assez des figues. Les écorces sont astringentes et ont été utilisées comme fébrifuges.) ‖ On dit aussi MONIME.

MONIMOLITE n. f. Antimoniate naturel de plomb, fer, chaux, magnésie et manganèse.

MONINE n. f. Vieux mot désignant un singe femelle, une guenon, dans le langage vulgaire.

— Archéol. *Cul de monine*, Partie de la poupe des anciennes galères désignant aussi la BÂTARDE.

MONIN-SIMA. Géogr. V. BO-NIN-SIMA.

MONIQUE (sainte), mère de saint Augustin, née en Afrique, à Thagaste (auj. Souk-Ahras), vers 332, morte à Ostie en 387. Ses parents, quoique chrétiens, l'avaient mariée à un riche païen nommé Patrice, qu'elle convertit en 370 à la foi chrétienne. Elle en eut trois enfants : Augustin, Navigius et une fille dont on ignore le nom. Veuve, Monique se consacra uniquement à la conversion de son fils Augustin. Saint Augustin, dans ses *Confessions*, a décrit avec émotion tout ce que sa mère fit pour toucher son cœur, à Thagaste, à Carthage, à Milan, enfin à Cassiacum. Sainte Monique assista au baptême de son fils à Milan (387) et prit avec lui le chemin de Rome. C'est près de cette ville, à Ostie, qu'elle mourut, après avoir eu avec son fils les entretiens qu'il a reproduits dans ses *Confessions*. Cette scène a été peinte par Ary Scheffer dans un tableau célèbre. [V. AUGUSTIN (saint).] Ses reliques furent transférées à Rome par Martin V (1430).

MONIQUIRA, ville des Etats-Unis de Colombie (départ de Boyaca) ; 13.000 hab. Centre minier le plus important de la Colombie pour l'exploitation du cuivre.

MONIS (Alexandre-Emmanuel-*Ernest*), homme politique français, né à Châteauneuf (Charente) en 1846. Avocat à Cognac, puis à Bordeaux (1879), il fut élu, comme républicain modéré, député de la Gironde en 1885, mais échoua en 1889. Nommé en 1891 sénateur de la Gironde et réélu en 1897, il contribua en 1896 à la chute du cabinet Bourgeois. Nommé, le 22 juin 1899, ministre de la justice dans le cabinet Waldeck-Rousseau, il fit signer le décret qui convoqua la haute cour pour juger le complot royaliste nationaliste (sept. 1899).

MONISME (*nissm'* — du gr. *monos*, seul) n. m. Système philosophique qui prétend expliquer l'univers par l'existence d'un élément unique et, de préférence, par celle du seul mouvement cosmique : *Le* MONISME *est la philosophie de l'unité*. (E. Hæckel.)

— ENCYCL. C'est à l'identification des deux concepts de matière et de force qu'en opposition avec les doctrines dualistes on donne le nom de *monisme*, négation, au même titre, de toute métaphysique, matérialiste ou spiritualiste.

Voici comment les monistes défendent leur théorie. Dans la sensation, ce que nous percevons, ce n'est pas la « chose en soi », mais seulement la résultante de son rapport avec nos sens, ou, plus exactement, notre propre organisme lui-même, modifié de telle ou telle façon par l'impression reçue. D'autre part, cette modification, cette perturbation ne peut évidemment être produite que par un changement dans les conditions extérieures ou intérieures, physiques ou morales, par conséquent un choc.

Et ainsi, concluent ces philosophes, les causes génératrices de nos idées, comme de nos sensations, se ramènent toutes au mouvement, qui, selon le nombre, le mode et l'intensité des vibrations par lesquelles il affecte notre organisme — lui-même somme de vibrations — donne pour nous naissance à des phénomènes que nous pouvons bien appeler soit lumière, chaleur, électricité, etc. (c'est-à-dire *forces*), soit solides, liquides, gaz (c'est-à-dire *matière*), soit enfin instinct, pensée, jugement, etc. (c'est-à-dire *réflexion* et *interaction*, dans le miroir qu'est le cerveau, des images de l'une et de l'autre catégorie). Mais le nom ne fait rien à la chose : des êtres autrement constitués pourraient aussi bien désigner sous la dénomination de « forces » ce qui nous semble « matière », et *vice versa*.

Donc, avec le mouvement, l'explication cosmique est complète, et l'introduction de la matière, de la force ou de l'esprit, considérés comme substances, ne sert de rien. Aussi bien, une fois donné le mouvement vibratoire, dont les premières manifestations par nous saisies prennent le nom d' « éther » (v. ce mot) et dont la réalité, d'ailleurs, peut bien consister simplement dans la stabilité des lois selon lesquelles nous le percevons, il n'est pas plus illogique d'admettre son éternité indépendante de tout moteur que de supposer incréées la matière ou la force (*esprit* pour les spiritualistes)

D'après ses partisans, cette hypothèse a même sur les autres systèmes l'avantage de fournir la solution de problèmes — telles la synthèse de l'âme et du corps, la vie conçue comme pouvant, ou non, exister sans la matière — qui, en dehors d'elle, restent inexplicables. Etant admis, disent-ils, le principe d'un seul élément, constitutif des êtres et des choses, le *cosmos* apparaît comme un tout, où l'ancienne division en monde matériel (ou *physique*) et monde immatériel (ou *moral*) s'évanouit dans l'unification de l'univers, auquel on ne peut dès lors attribuer d'autres catégories ou limites que celles qui résultent pour nous de l'imperfection de nos organes, d'autre cause que celle qui, sous forme tantôt de matière, tantôt de force, engendre nos sensations et, par suite, nos idées. Quant à la manière dont le monisme explique plus particulièrement la genèse de ces dernières, v. ASSOCIATIONISME.

— BIBLIOGR. : E. Hæckel, *le Monisme* (trad. franç. par Vacher de Lapouge, 1897); *les Enigmes de la nature* (trad. franç. par C. Bos, 1902).

MONISTE (*nisst'*) n. m. Partisan du monisme.

MONISTIQUE (*stik'*) adj. Qui se rapporte au monisme : *La conception* MONISTIQUE *du monde*.

MONISTROL-D'ALLIER, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 20 kilom. du Puy, sur l'*Allier*; 1.048 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Plomb argentifère. Superbes gorges de l'Allier.



Armes de Monistrol-sur-Loire.

MONISTROL-SUR-LOIRE (en lat. *Monasteriolum*), ch.-l. de cant. de la Haute-Loire, arrond. et à 20 kilom. d'Yssingeaux, non loin de la Loire; 4 918 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrication de dentelles, foulards. Château flanqué de deux tours, ancienne propriété des évêques du Puy. — Le canton a 6 comm. et 15.707 hab.

Monita secreta Societatis Jesu (*Instructions secrètes des jésuites*). Ces instructions se résument en deux maximes : 1° sacrifier tout, Dieu et les hommes, son âme et le ciel, au bien temporel de la Compagnie; 2° employer toutes sortes de moyens pour arriver à la domination universelle. Elles parurent pour la première fois, à Cracovie, en 1612; après avoir circulé en manuscrit, elles furent imprimées sans nom d'auteur et rééditées par le grammairien allemand Scioppius (Gaspard Schopp) en 1635, puis par les jansénistes (1712), etc.; peu à peu on arriva à en attribuer la composition au P. Aquaviva, général de la Compagnie de Jésus (1580 à 1616). Le P. Van Aken a consacré un ouvrage intitulé : *la Fable des Monita secreta ou Instructions secrètes des jésuites* (Bruxelles, 1881), à démontrer que ces *Instructions* sont l'œuvre d'un faussaire resté inconnu.

MONITEUR, TRICE (du lat. *monitor, trix*; de *monere*, supin *monitum*, avertir) n. Personne qui se charge ou qui est chargée de donner des avis, des conseils : *Les jeunes gens ont besoin d'un sage* MONITEUR.

— Par ext. Objet qui avertit, qui donne des renseignements utiles : *L'odorat,* MONITEUR *fidèle* (Brill.-Sav.).

— n. m. Antiq. rom. Assesseur d'un avocat, chargé de lui présenter les pièces dont il a besoin. ‖ Esclavo chargé de rappeler à son maître, en particulier s'il est candidat, le nom des personnes qu'il rencontre sur son chemin et qu'il doit saluer. ‖ Souffleur au théâtre. ‖ Surveillant chef des esclaves ruraux. ‖ Officiers chargés d'instruire les jeunes soldats. ‖ Personnage chargé de donner le signal de la prière ou du chant dans un sacrifice et de réciter les formules avant le prêtre. ‖ Instituteur des enfants.

— Enseign. civ. et milit. Elève qui, dans l'enseignement mutuel, est chargé de répéter la leçon du professeur ou de faire réciter celle des élèves à un certain nombre de ses condisciples. ‖ Soldat ou Gradé employé comme auxiliaire par les instructeurs chargés d'enseigner la gymnastique, l'escrime, la natation, etc.

— Philol. Titre de plusieurs journaux.

Moniteur universel (LE) [Paris, in-fol. et gd in-fol. depuis 1853], journal fondé le 24 novembre 1789 par Panckouke, sous le titre de *Gazette nationale* ou *Moniteur universel*. — Avec de nombreuses informations sur les affaires extérieures, il donnait les débats de l'Assemblée nationale sous forme de résumés, puis (3 févr. 1790) sous la forme dramatique (Marct, rédacteur). Le 7 nivôse an VIII, il devint le journal officiel du gouvernement. Le 1er janvier 1811, il prit le titre de *Moniteur universel*. Il conserva son caractère officiel, sauf du 8 juillet 1814 au 1er février 1815 jusqu'au 1er janvier 1869, date de la création du *Journal officiel*. Panckouke et P. Dalloz furent ses derniers directeurs. En l'an IV, une *Introduction* donna le compte rendu des séances des états généraux, depuis leur ouverture jusqu'au 3 février 1790. Elle comblait la lacune existant entre la première séance des états et le premier numéro du « Moniteur » (5 mai-23 nov. 1789) et offrait une rédaction nouvelle des soixante et onze premiers numéros de ce journal (Paris-Agasse, an IV, in-fol., et Paris-Selsier, s. d.). Une *Réimpression de l'ancien Moniteur* depuis la réunion des états généraux jusqu'au Consulat (mai 1789-nov. 1799) a été faite par L. Gallois (Paris, 1840-1845, 31 vol. gd in-8°) et rééditée ultérieurement.

Moniteur de Gand (LE), plus exactement **le Moniteur universel** (n° 1) ou *le Journal universel* (n°s 2 à 20) Gand, 14 avr.-21 juin 1815, in-fol.], organe officiel du gouvernement de Louis XVIII pendant les Cent-Jours. Il fut fondé par Bertin l'aîné, et compta parmi ses principaux rédacteurs les ministres Jaucourt, Laliy-Tollendal, Chateaubriand et Beugnot.

MONITION (*si-on* — du lat. *monitio*; de *monere*, supin *monitum*, avertir) n. f. Ling. Avis, avertissement. (Peu us.)

— Dr. can. Avertissement juridique que doit faire tout supérieur ecclésiastique avant d'infliger une censure. ‖ Publication d'un monitoire.

— ENCYCL. Dr. can. Les canonistes distinguent deux sortes de *monitions* : la *monition de charité* et la *monition de justice*. La première est une pratique pieuse, consistant en des avertissements charitables, que les membres d'une communauté se donnent secrètement entre eux. La seconde est un acte de l'autorité ecclésiastique, qui, d'après le droit canon, doit précéder l'application des censures. Innocent III, au quatrième concile de Latran (1215), a posé cette règle, toujours suivie depuis, que tout clerc, pourvu d'un bénéfice ecclésiastique, ne pouvait être frappé des censures canoniques qu'après avoir reçu trois monitions successives, séparées par un intervalle raisonnable. Toutefois, quand l'affaire est pressante et le scandale notoire, les trois monitions obligatoires peuvent être réduites à deux, parfois à une seule. Même dans le cas de flagrant délit, elles peuvent être supprimées.

MONITOIRE (du lat. *monitorius*, relatif aux avertissements) n. m. Dr. can. Lettre d'un official, obligeant, sous des peines ecclésiastiques, tous ceux qui sont instruits d'un crime ou d'un fait dont l'auteur est inconnu, à venir révéler les détails qu'ils savent : *Publier, décerner, fulminer, jeter, lancer un* MONITOIRE. ‖ Avertissement donné au prône par un curé, dans le même but. ‖ Citation juridique, faite sous peine d'excommunication. ‖ Avertissement qui précède l'excommunication, et qui doit être donné, à trois reprises différentes, à la personne qu'il s'agit d'excommunier.

— Fam. Avertissement : *Il oublia de payer son chirurgien, malgré de fréquents* MONITOIRES. (Grimm.)

— Adjectiv. : *Lettres* MONITOIRES.

MONITOR (du lat. *monere*, supin *monitum*, avertir) n. m. Genre de reptiles, répondant aux varans et sauvegardes des anciens auteurs et aux tupinambis actuels. V. VARAN, TUPINAMBIS.

MONITOR (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Bâtiment de guerre, de moyen tonnage, bas sur l'eau, très fortement cuirassé, et muni d'une artillerie de gros calibre.

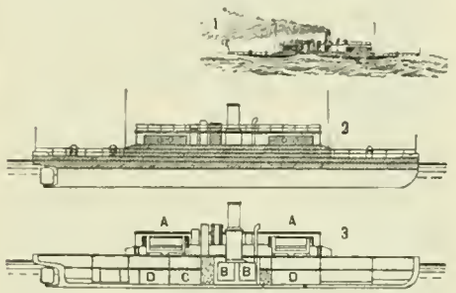

Moniteur : 1. De la marine française, l'« Onondaga » ; 2. Vue longitudinale ; 3. Coupe longitudinale (A, tourelles ; B, chaudières ; C, machine ; D, soutes).

(Les Américains en firent grand usage, pendant la guerre de Sécession, comme garde-côtes et pour protéger l'entrée des cours d'eau. Le type en paraît aujourd'hui en voie d'abandon.)

MONITORIAL, ALE, AUX (du lat. *monitorius*, qui avertit) adj. Dr. can. Qui est en forme monitoire : *Lettres* MONITORIALES.

MONITORIBUS ASPER, Fragment du vers 163 de l'*Art poétique* d'Horace, tiré du passage où le poète fait le portrait des jeunes gens. (Boileau a traduit ces mots par *rétif à la censure*.)

MONITORIDÉS n. m. pl. Erpét. V. VARANIDÉS.

MONITRICE n. f. V. MONITEUR.

MONIUSZKO (Stanislas), musicien polonais, né à Ubiel (gouv. de Minsk) en 1820, mort à Varsovie en 1872. Etabli d'abord à Wilna comme professeur et compositeur, il fit plusieurs voyages à Saint-Pétersbourg, où il fut bien accueilli par la famille impériale. Il parcourut l'Europe, et se fixa enfin à Varsovie. Après avoir donné son premier opéra, *Halka* (1858), dont le succès fut complet, il fit représenter, au théâtre de Varsovie, dont il devint le chef d'orchestre, un grand nombre d'ouvrages : *Loterza, le Nouveau Don Quichotte, Idéal, Betty, les Bohémiens, la Comtesse* (1860), *Verbum nobile* (1861), *Rokitschana, le Paria, le Château des revenants, Beata*. Il écrivit encore une musique pour *Hamlet*; *Milda, déesse de la beauté*, cantate; *Niolu*, cantate; *la Madone*, hymne; *une Nuit dans les montagnes de l'Apennin*, fantaisie descriptive; un *Conte*, fantaisie pour orchestre; puis une musique pour la troisième partie du grand poème d'Adam Mickiewicz, *Dziady*, ainsi que pour trois chants du même auteur et pour un petit poème intitulé *le Joueur de lyre*. C'est dans ses mélodies si curieuses au point de vue du dessin mélodique, du rythme et de l'harmonie, que Moniuszko a fait preuve de la plus grande originalité. Quelques-unes ont été publiées en France, sous le titre d'*Echos de Pologne*, avec une traduction d'Alfred des Essarts.



Moniuszko.

MONJOLI n. m. Bot. Nom vulgaire des *cordia*.

MONK ou **MONCK** (George), premier duc d'Albemarle, général anglais, né à Potheridge (Devonshire) en 1608, mort à Newhall (Essex) en 1670. Fils d'un simple gentilhomme campagnard, il servit tout d'abord dans l'expédition anglaise contre Cadix (1625); il prit part, en 1627, à celle que Buckingham dirigea contre l'île de Ré. En 1629, il entra au service de la Hollande. De retour en Angleterre (1639), il songeait à partir pour Madagascar, quand il fut retenu par les troubles d'Ecosse. En 1640, il passait en Irlande et remportait plusieurs succès sur les Irlandais révoltés. En 1643, il rentre en Angleterre et reste fidèle au roi. Fait prisonnier par l'armée parlementaire en 1644, il est enfermé pendant deux ans à la Tour de Londres. Délivré en 1646, il ne tarda pas à passer au service du Parlement et s'engagea à combattre fidèlement pour lui en Irlande. En 1647, il est nommé gouverneur de l'Ulster, et s'empare de plusieurs forteresses; mais, en 1649, il doit signer une suspension d'armes et rentre en Angleterre pour justifier sa conduite à la barre du Parlement. En 1650, il prit une part brillante à la victoire de Dunbar, et il resta commandant en chef des troupes parlementaires en Ecosse lorsque Cromwell dut retourner en Angleterre pour chasser Charles II Stuart. En 1652, Monk est l'un des trois commandants de la flotte anglaise et remporte trois grandes victoires sur la flotte hollandaise. En 1654, il reprend le commandement de l'armée d'Ecosse; il réussit à pacifier le pays et acquiert une grande popularité. A la mort d'Olivier Cromwell (1658), il reconnaît Richard comme Protecteur; mais, après l'abdication de celui-ci, il exploite le mécontentement de l'armée contre le Parlement, et il se décide à passer en Angleterre à la tête de ses régiments. Il adresse des déclarations conciliantes à la nation et aux Eglises, et, tout en promettant de maintenir la république, il entre en relation avec Charles II. Il lui imposa comme conditions une amnistie générale et la tolérance religieuse. Charles fit alors la déclaration de Bréda (mai 1660) et l'envoya à Monk, avec le titre de capitaine général. Le Parlement, dominé par Monk, vota le rétablissement de la royauté. Monk alla recevoir Charles II à Douvres. Il obtint en récompense l'ordre de la Jarretière, et il fut élevé à la pairie avec le titre de duc d'Albemarle et une grosse pension. En 1661, il fut créé lord-lieutenant d'Irlande, mais il résigna ses fonctions la même année. Il combattit de nouveau, en 1666, dans la guerre contre la Hollande; mais, en 1667, il se retira complètement des affaires.



Monk.

— BIBLIOGR. : Guizot, *Monk, chute de la république et rétablissement de la monarchie en Angleterre*.

MONK (Jacques-Henri), prélat et philologue anglais, né à Buntingford (Hertfordshire) en 1784, mort près de Bristol en 1856. Il succéda, en 1809, à Porson dans la chaire de langue et de littérature grecques de l'université de Cambridge. Ce fut surtout lui qui contribua à introduire dans cette université le système de distinctions classiques qui y est en usage aujourd'hui. En 1824, il fut nommé doyen de Peterborough et, six ans plus tard, devint évêque de Gloucester. On lui doit d'excellentes éditions d'*Hippolyte*, d'*Alceste, Iphigénie en Aulide, Iphigénie en Tauride*, etc.

MON-KAI ou **MONKAY**, bourgade de l'Indo-Chine française (Tookin oriental), sur la frontière du Kouang-Toung (Chine), en face de la ville chinoise de Tong-Hin-Kaï, sur le Bak-Maog; 350 hab. Ch.-l. de cercle du premier territoire militaire. Le cercle, borné par la frontière au N., la province de Kouang-Yon au S., le cercle de Lang-Son à l'O., a 23.500 hab.

MONK-BRETTON, paroisse d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]); 3.000 hab.

MONKEY (*kè*) n. m. Somme de 500 livres sterling (12.500 fr.), engagée dans un pari de courses.

MONKIR. Dans la théologie musulmane, Nom de l'un des deux anges qui, dès que le mort a été déposé dans la terre, viennent l'interroger sur sa conduite terrestre.

MONKLAND, nom de deux villes d'Ecosse (comté de Lanark) : NEW-MONKLAND; 28.000 hab. Mines de houille et de fer. — OLD-MONKLAND, localité située à 7 kilom. de la précédente, sur le Calder, affluent de la Clyde; 38.000 hab. Importantes usines sidérurgiques.

MONKSTOWN, paroisse d'Irlande (Leinster [comté de Dublin]), sur la baie de Dublin; 25 000 hab. Bains de mer.

MONKWEARMOUTH, ville d'Angleterre (comté de Durham), à l'embouchure du Wear; 9.000 hab. Chantiers de constructions navales.

MONLÉON-MAGNOAC, comm. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 47 kilom. de Bagnères-de-Bigorre, sur une colline dominant le Gers; 1.351 hab.

MONLET, comm. de la Haute-Loire, cant. d'Allègre, arrond. du Puy et au N.-O. de cette ville; 1.530 hab.

MONLEZUN (abbé Jean-Justin), historien français, né à Saramon, près d'Auch, en 1800, mort en 1859. On lui doit : une *Histoire de la Gascogne depuis les temps les plus reculés* (1846-1850); *l'Eglise anglique* ou *Histoire de l'église de Notre-Dame du Puy* (1855); *Vies des saints évêques de la métropole d'Auch* (1857); etc.

MONMERQUÉ (Louis-Jean-Nicolas), littérateur et magistrat français, né et mort à Paris (1780-1860). Conseiller à la cour d'appel de Paris de 1811 à 1852, il présida, en 1822, la cour d'assises de la Seine, où il montra, dans l'affaire de la « conspiration de La Rochelle », beaucoup d'indépendance. Elu membre libre de l'Académie des inscriptions en 1833, il a laissé de nombreux travaux d'histoire littéraire, dont les plus connus sont les éditions des *Lettres de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis* (1818-1819) et des *Historiettes* de Tallemant des Réaux, en collaboration avec Taschereau, de Châteaugiron et P. Paris (1854-1860). Citons encore : *Théâtre français du moyen âge* (1839), avec Fr. Michel; *Collection de mémoires relatifs à l'Histoire de France* (1819-1829), avec Petitot; etc.

MONMOU, empereur du Japon, qui succéda à l'impératrice Tsi-tô et régna de 697 à 707 de notre ère. Ce prince fit rédiger plusieurs codes importants (*Tai-ho-rei*) et ordonna la construction de la fameuse route Nakasendo.

MONMOUTH, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de ce nom, sur la Wye, affluent droit de l'estuaire de la Severn et à son confluent avec le Monnow; 6.500 hab. Métallurgie du fer, papeteries, tanneries. Ruines d'une ancienne forteresse saxonne, où naquit le roi d'Angleterre Henri V. C'est le *Blestium* des Romains.

MONMOUTH, comté du sud-ouest de l'Angleterre, limité par les comtés de Gloucester, de Hereford, de Brecknock et de Glamorgan, puis par le cours de la Severn élargi en estuaire. Superf. 1.498 kilom. carr.; pop. 242.000 hab. Ch.-l. *Monmouth*. Sol de roches primitives et primaires,

topographie accidentée, sans que le relief dépasse nulle part 500 mètres. Rivières nombreuses, tributaires en général de l'estuaire de la Severn : la Wye, l'Usk, le Rummey, etc. Climat doux, mais brumeux et pluvieux. Agriculture prospère : céréales, pommes de terre; belles prairies d'élevage (bœufs et moutons); mais la grande richesse du Monmouth est dans le sous-sol, qui produit en abondance une houille de bonne qualité et facilement exploitable et des minerais de fer.

MONMOUTH, comté maritime de la région orientale des États-Unis (État de New-York); 60.000 hab. Ch.-l. *Freehold*. — Ville des États-Unis, dans l'État d'Illinois, ch.-l. du comté de Warren; 6.000 hab. Fabriques d'instruments aratoires, minoteries.

MONMOUTH (James SCOTT, duc DE), fils naturel de Charles II, roi d'Angleterre, né à Rotterdam en 1649, exécuté à Londres en 1685. Sa mère, Lucy Walter, Anglaise d'une grande beauté, le porta en Angleterre en 1656; mais elle fut bientôt expulsée et alla mourir à Paris, abandonnée de Charles II. Quand son père eut été proclamé roi d'Angleterre, le jeune homme se rendit à la cour (1662) et fut traité avec les plus grands égards. Il épousa Anne Scott, comtesse de Buccleuch, qui était fort riche et dont il prit le nom. En 1663, il est créé duc de Monmouth. En 1667, il obtient le droit de porter les armes royales. En 1668, il est capitaine de la garde royale à cheval, conseiller privé en 1670 et, la même année, il succède à Monk comme commandant de toutes les forces royales. En 1672, il est mis à la tête des troupes anglaises qui opèrent contre les Hollandais, de concert avec les troupes françaises, et, en 1673, il prend part au siège de Maestricht. En 1679, il est envoyé en Écosse pour apaiser une insurrection et, à son retour, il est reçu à Londres avec enthousiasme. Monmouth, désormais, s'identifie de plus en plus avec le mouvement protestant. Ses intrigues le font plusieurs fois bannir de la cour, mais Charles II ne cesse de lui pardonner. En 1683, il est mêlé au complot de Russell, d'Essex et de Sydney, qui se proposent de tuer le roi et le duc d'York. Il est exilé et se retire en Hollande. A la mort de Charles II (1685), Monmouth prépare un plan d'action contre Jacques II avec tous les exilés et le comte d'Argyll, qui doit opérer en Écosse. Il va débarquer sur la côte du Dorset, adresse une proclamation à la nation, se dit capitaine général des forces protestantes et prend même le titre de roi; mais il est bientôt vaincu, fait prisonnier et est exécuté à Londres, le 15 juillet 1685.


Monmouth.

MONNAGE (*mo-naj'*) n. m. Dr. anc. Droit dû par les marchands au seigneur sur les terres duquel ils tenaient une foire. ‖ Redevance due pour l'usage du moulin seigneurial.

MONNAIE (*mo-nè* — du lat. *moneta*) n. f. Pièce de métal frappée par l'autorité souveraine pour servir aux échanges : MONNAIE *d'or, d'argent, de cuivre.*

— Pièce d'argent ou de billon de petite valeur : *Changer un louis pour de la* MONNAIE. ‖ Pièces d'or, d'argent, et même billets de banque, que l'on donne en échange d'une pièce ou d'un billet plus fort : *Donner la* MONNAIE *de mille francs.* ‖ *Monnaie blanche*, Pièces d'argent. ‖ *Petite monnaie*, Petites pièces d'argent ou de billon et, fig., Objets de peu de valeur qui circulent dans la société : *Les politesses sont la* PETITE MONNAIE *du cœur.*

— Fig. Personne ou objet considéré au point de vue de son mérite, de sa valeur : *La louange est rarement de la* MONNAIE *au titre.* (Beauchêne.) ‖ Moyen de s'acquitter : *Il n'est qu'une* MONNAIE *pour payer la faute, c'est le repentir.* (Mme Guizot.) ‖ Objets de moindre valeur, destinés à équivaloir par le nombre à un objet d'un plus grand mérite : *Les maréchaux de Lorges, de Choiseul, de Joyeuse, toute cette* MONNAIE *de M. de Turenne.* (Ste-Beuve.)

— *Monnaie de compte*, Valeur admise comme unité dans les comptes entre commerçants, mais qui n'est pas représentée par des pièces métalliques en circulation. ‖ *Monnaie réelle*, Monnaie métallique ayant cours. ‖ *Monnaie fictive*, Nom donné quelquefois au papier-monnaie. ‖ *Monnaie fiduciaire*, Papiers-valeurs. ‖ *Monnaie noire*, Monnaie de compte en usage à Ratisbonne et en Bavière pour payer les charges publiques. ‖ *Monnaie blanche*, Nom de la monnaie courante à Ratisbonne. ‖ *Monnaies consulaires*, Monnaies romaines faites sous la république. ‖ *Monnaie obsidionale*, Monnaie qui a cours dans une ville assiégée, pendant le siège seulement, et qui a ordinairement une valeur nominale supérieure à sa valeur intrinsèque. ‖ *Monnaie du roi*, Monnaie qui était frappée au nom du roi et portait son effigie. — *Monnaie des barons*, Monnaie de peu de valeur, la seule que les barons pussent frapper. ‖ *Monnaie décriée*, Celle qui n'a plus cours forcé et qui, sous ce rapport, est assimilée à la plupart des monnaies étrangères. ‖ *Monnaie forte*, Nom donné à la monnaie parisis, dont la valeur était supérieure d'un quart à celle de la monnaie tournois. — *Monnaie banque*, Nom donné à la monnaie de Bologne et de Livourne, dont la valeur est de 3 p. 100 au-dessous de celle de la monnaie de banque. ‖ *Bonne monnaie*, Nom donné à la monnaie de Florence, comparée à la valeur de la monnaie longue de Livourne. ‖ *Fausse monnaie*, Monnaie faite par des particuliers, avec des métaux de peu de valeur, et que l'on fait passer pour bonne. — Fig. Choses fausses ou sans valeur qui circulent dans la société : *La flatterie est toujours de la* FAUSSE MONNAIE. (Beauchêne.) — Fam. *Être décrié comme de la fausse monnaie, comme la fausse monnaie, comme fausse monnaie*, Avoir une très mauvaise réputation. ‖ *Monnaie fourrée*, Monnaie de métal de peu de valeur, recouverte d'or ou d'argent; monnaie creusée intérieurement et remplie ensuite de plomb ou d'un autre métal de peu de valeur. ‖ *Monnaie de basoche*, Chose de peu de valeur donnée en payement.

— *Monnaies constitutionnelles*, Nom donné en 1791 aux pièces de monnaie portant l'effigie de Louis XVI avec le titre de roi des Français. ‖ *Papier-monnaie*, Papier créé par le gouvernement ou avec son autorisation pour suppléer à l'insuffisance de la monnaie métallique. ‖ *Hôtel de la Monnaie* ou *des Monnaies* ou simplem. *Monnaie*, Atelier où l'on fabrique la monnaie. (Dans ce sens, prend une majuscule) : *Porter des lingots à la* MONNAIE. ‖ *Monnaie des médailles*, Atelier où l'on frappe les médailles. ‖ *Chambre des monnaies*, Cour supérieure établie, en 1551, pour juger toutes les questions relatives à la fabrication et à la circulation des monnaies. ‖ *Prévôté générale des monnaies*, Juridiction chargée, en 1635, de s'opposer à la circulation de la fausse monnaie et aux abus et malversations qui avaient lieu dans le commerce des matières d'or et d'argent. ‖ *Conseiller à la cour des monnaies*, Titre donné aux généraux maîtres des monnaies quand, en 1551, la chambre des monnaies fut érigée en cour souveraine.

— Loc. div. : *Être brouillé avec le directeur de la Monnaie*, N'avoir pas d'argent. ‖ *Battre monnaie*, Fabriquer la monnaie. — Fig. et fam. Se procurer de l'argent. ‖ *Payer en monnaie forte*, Payer en espèces que l'on évalue sur un pied avantageux à celui qui reçoit. ‖ *Payer en monnaie de singe*, Faire des plaisanteries, des grimaces au lieu de payer. (Cette locution viendrait d'un règlement de police du XIIIe siècle. Au péage du Petit-Pont, à Paris, tout singe à vendre devait acquitter un droit de 4 deniers; mais, s'il appartenait à un bateleur qui l'employait à distraire les passants, il suffisait qu'on lui fît donner pour tout droit, devant le receveur du péage, une représentation de ses tours.) ‖ *Payer en monnaie de cordelier*, Payer en paroles, faire de belles promesses non suivies d'effet. ‖ *Payer en même monnaie*, Traiter de la même façon, rendre la pareille. ‖ *Rendre, Donner à quelqu'un la monnaie de sa pièce*, User de représailles à son égard. ‖ *Il n'a point de monnaie, faute de grosses pièces.* Se dit de celui qui prétend ne pas avoir de monnaie pour ne rien débourser. ‖ *Il ferait de la fausse monnaie pour cet homme*, Il se compromettrait pour l'obliger. ‖ Pop. *Avoir de la monnaie*, Être riche.

— Bot. *Monnaie du pape*, Nom vulgaire d'une lunaire dont la graine a des enveloppes rondes et blanches.

— Comm. *Monnaie de Suède*, Nom que l'on donnait autrefois au cuivre de Suède, coulé en pains ronds.

— Moll. Espèce de cranie. ‖ *Monnaie de Guinée*, Espèce de cauris, employé comme monnaie chez plusieurs peuples de l'Afrique occidentale. ‖ *Monnaie de pierre, Monnaie du diable, Monnaie numismole*, Corps fossile qui a la forme d'une pièce de monnaie. ‖ *Monnaie de Brattenbourg*, Nom donné autrefois aux numismales.

— PROV. **Il n'est que changeur pour se connaître en monnaie.** Se dit de quelqu'un qui paraît habile en quelque matière. (V. MONNAYEUR.) ‖ **Monnaie fait tout**, L'argent sert à aplanir tous les obstacles.

— ENCYCL. Econ. polit. Depuis longtemps, on a fait usage, chez les peuples civilisés, de métaux plus ou moins précieux et malléables, pouvant recevoir et garder une empreinte, facilement divisibles, résistants à l'usage. Avec le progrès et le développement du crédit, on a étendu le pouvoir libératoire de la monnaie à de simples coupures de papier, aux billets de banque, aux mandats-poste, aux bons de virement, aux virements comptables, etc.

On entend par *monnaie métallique* un certain poids de métal monnayé, servant de commune mesure dans les échanges et étant par sa valeur intrinsèque un équivalent.

Les monnaies se font en métaux précieux, combinés avec un autre métal qui leur donne de la dureté.

Le titre d'un alliage ou d'une monnaie est le rapport du poids du métal fin au poids total de l'alliage ou de la pièce. Les monnaies françaises sont au titre de 900/1000 pour l'or, et de 835/1000 pour l'argent.

L'altération de la monnaie se nomme *frai*. On admet que le frai annuel pour la monnaie d'or est d'environ 1 milligramme par pièce de 20 francs; il est de 4 milligrammes pour la pièce de 5 francs en argent pendant le même temps.

On appelle *tolérance* les petites différences de poids ou de titre que l'on tolère légalement sur les monnaies. La tolérance de titre s'appelle *remède d'aloi*; celle de poids se nomme *faiblage*.

Dans tous les pays où l'on monnaye deux métaux précieux, l'or et l'argent, comme étalons, il a fallu établir un rapport de valeur fixe, ou proportion monétaire, entre ces métaux, c'est-à-dire déterminer combien il faut de pièces d'argent pour équivaloir à une pièce d'or du même poids. En France et dans les pays de l'Union latine, et aux États-Unis, ce rapport, bien que la valeur marchande de l'argent ait sensiblement diminué, est 15 1/2; mais, en Russie, où existe aussi le régime du double étalon, le rapport est de 23 1/4. Dans les pays monométallistes, comme l'Angleterre, l'Allemagne, le Japon, la seule monnaie qui ait pouvoir libératoire illimité est la monnaie d'or; les pièces d'argent ne sont considérées que comme marchandise ordinaire ou monnaie d'appoint.

On peut admettre, dit de Foville, directeur de la Monnaie de Paris, qu'il est sorti du sol terrestre pour environ 105 milliards d'or et d'argent (l'argent compté au pair). Actuellement, d'après les évaluations dues à la direction des Monnaies des États-Unis, il existerait sur le globe pour environ 45 milliards de monnaies, dont la moitié en or et l'autre moitié en argent. En fait, la France s'est mise au régime de l'étalon d'or. D'après les évaluations de de Foville, elle doit posséder aujourd'hui 4 milliards 200 millions de monnaies d'or, contre 1 milliard 935 millions de pièces de 5 francs en argent et 240 millions de monnaies divisionnaires d'argent. Un fait acquis, c'est l'intérêt primordial, pour les États, de conserver toujours une monnaie saine. La lutte pour la monnaie d'or, si accentuée dans les dernières années du XIXe siècle, n'a été que la lutte pour la sincérité des payements.

La monnaie fiduciaire est la monnaie de papier : billets de banque, chèques, effets de commerce. L'emploi de cette monnaie repose sur la confiance et le crédit, c'est-à-dire sur l'assurance qu'elle est à volonté échangeable ou remboursable contre de l'or. Son emploi évite l'usure, ainsi que les frais de transport, d'assurance, etc. L'Angleterre, en réglant ses échanges surtout par chèques, a réalisé une grande économie dans le règlement de ses échanges. Il est certain que le pouvoir libératoire de l'or n'égale pas, comme commodité, celui du chèque et surtout celui du virement en comptabilité.

— Comm. Les monnaies françaises sont frappées à l'hôtel des Monnaies de Paris. Avant 1879, on en frappait aussi dans un certain nombre d'ateliers de province.

Monnaie d'or. Pièces de 100 francs (diamètre 0m,035); de 50 fr. (diamètre 0m,028); de 20 fr. (diamètre 0m,021); de 10 fr. (diamètre 0m,019); de 5 fr. (diamètre 0m,017).

Monnaie d'argent. Pièces de 5 francs (diamètre 0m,037); de 2 fr. (diamètre 0m,027); de 1 fr. (diamètre 0m,023); de 50 cent. (diamètre 0m,018); de 20 cent. (diamètre 0m,016).

Monnaie de bronze. Pièces de 10 cent. (diamètre 0m,030); de 5 cent. (diamètre 0m,025); de 2 cent. (diamètre 0m,020); de 1 cent. (diamètre 0m,015).

Monnaie fiduciaire. Billets de banque de 1.000 francs, 500 francs, 100 francs, 50 francs.

Les pièces d'or françaises sont reçues par les caisses publiques : les pièces de 100, 50, 40 et 20 francs sans distinction de millésime; de 10 francs aux millésimes de 1850, 1851, 1852, 1856 et années suivantes; de 5 francs aux millésimes de 1856 et années suivantes.

Sont admises également, dans les caisses publiques : les pièces d'or de Belgique, Grèce, Italie, Suisse (convention monétaire); les pièces espagnoles de 10 pesetas (10 francs) à l'effigie d'Alphonse XII, et de 10 et 20 pesetas (10 et 20 francs) à l'effigie d'Alphonse XIII; les pièces autrichiennes de 8 et 4 florins (20 et 10 francs); les pièces monégasques de 100 francs et 20 francs; les pièces russes d'une demi-impériale et d'une impériale (20 francs et 40 francs).

Toutes ces pièces d'or sont admises dans les caisses publiques, sans limitation de quantité.

Monnaie d'argent. Les pièces divisionnaires françaises suisses, belges et grecques, dont le millésime est antérieur à 1866, sont refusées dans les caisses de l'Etat; il en est de même des pièces divisionnaires italiennes de 20 et 50 centimes, 1 et 2 francs frappées aux millésimes de 1863 et années suivantes. V. le tableau ci-après.

Les pièces de 5 francs ayant cours en France sont admises dans les caisses publiques sans limitation de quantité; les pièces divisionnaires d'argent ayant cours sont reçues jusqu'à concurrence de 100 francs seulement dans chaque payement.

Monnaies de bronze, cuivre, nickel; monnaies fiduciaires. Les monnaies étrangères correspondantes ne sont pas reçues dans les caisses publiques.

Les pièces de bronze françaises sont reçues jusqu'à concurrence de 5 francs seulement dans chaque payement.

Valeur en francs des monnaies étrangères. Les monnaies étrangères n'ayant pas cours en France, versées au bureau du change des hôtels des monnaies, ne sont reçues que comme lingots d'or ou d'argent, c'est-à-dire qu'elles sont remboursées d'après le poids qu'elles ont au moment du versement et d'après le titre déterminé par les tarifs. La valeur des monnaies étrangères au change est donc variable, puisque le cours du l'or ou de l'argent sur place est variable.

La valeur au pair d'une monnaie est calculée à raison de 3 fr. 10 c. le gramme d'or monnayé; 0 fr. 20 c. le gramme d'argent au titre des monnaies françaises.

— Numism. D'après la tradition grecque, confirmée par les découvertes archéologiques, les plus anciennes *monnaies* ne sont pas antérieures au VIIe siècle qui précède notre ère. Les populations primitives avaient recours au simple troc. Aujourd'hui encore, chez les sauvages de l'Asie, de l'Océanie, de l'Afrique, de l'Amérique, on pratique le simple troc, ou bien une marchandise courante telle que les gâteaux de sel ou les coquillages marins appelés *cauris* ou *wampums*, qu'on enfile en chapelets, servent couramment de monnaie. Aux échanges en nature et aux coquillages l'évolution naturelle des progrès de la civilisation en vint à substituer, comme marchandise étalon des valeurs, d'abord les bestiaux, puis les métaux. Transformés en instruments divers, armes et ornements, les métaux servirent longtemps d'étalon de valeur, d'abord concurremment avec les bestiaux, comme on le constate chez les populations homériques; puis, grâce à leurs qualités intrinsèques, ils en arrivèrent, sur le marché, à prendre presque toute la place, ne laissant plus au bétail que le souvenir traditionnel de son ancienne prépondérance, souvenir qui, chez les populations latines, s'est conservé dans le mot *pecunia* (de *pecus*, bétail), resté pour désigner la monnaie proprement dite.

Dans l'Égypte pharaonique, où la monnaie fut toujours inconnue, tous les métaux : l'or, l'électrum, l'argent, le cuivre, le plomb, le fer, furent employés pour l'échange. Les peintures égyptiennes nous les représentent en *monceaux* de pépites brutes et informes, telles que les mines les fournissaient; en *bourses* ou petits sacs contenant de la poudre ou des paillettes; en *briques*, ou tuiles, barres, plaques obtenues par la fusion ou un travail de métallurgie; enfin, en *anneaux* ou *tabnous* de différentes grandeurs, forme la plus fréquente. Quels que fussent cette forme et le degré de pureté des métaux, on n'en appréciait la valeur qu'à l'aide de la balance; si bien que, guidés par l'expérience et dans le but de se soustraire, autant que possible, à l'obligation de rogner sans cesse les *tabnous* pour parfaire le poids dans les payements, les Égyptiens contractèrent l'habitude de tailler à l'avance des lingots qui eussent des poids variables, mais gradués d'une manière fixe. La principale division fut le *kite*, la dixième partie du *tabnou*. Chez les Chaldéens et les Assyriens, on constate la même progression dans l'emploi des lingots, pesés comme étalons de valeur de toutes les marchandises. Chez les Juifs et les populations palestiniennes et phéniciennes, le poids étalon des métaux était le *sicle*, mot qui veut dire, à la fois, *compter* et *peser*. Aujourd'hui encore, les Chinois échangent entre eux des lingots en guise de monnaie, et chaque marchand chinois est toujours muni d'une petite balance pour apprécier le poids de la poudre, des fils ou des lingots d'or et d'argent qu'on lui donne en payement. Les Grecs d'Homère pèsent l'or et l'évaluent en talents; dans l'Italie primitive, où l'or et l'argent étaient rares, on se servait de lingots de cuivre.

La civilisation générale de l'antiquité en était arrivée à ce point, lorsque les pouvoirs publics eurent l'idée d'imprimer sur les lingots, à l'aide d'un poinçon ou d'un coin, une marque ou estampille garantissant au public le poids et la valeur de ces lingots lancés dans la circulation : c'est là l'invention de la monnaie proprement dite. Chez les Grecs, il circulait des traditions diverses au sujet de l'invention de la monnaie. Les uns prétendent que la monnaie fut inventée par les Lydiens, un peu avant Crésus; les autres font honneur de l'invention à Phidon d'Argos. Les premières monnaies de l'Eubée, d'Égine, de Naxos, de Céos, de Paros, de Siphnos, qui sont en argent; celles d'électrum et d'or qu'on classe avec plus ou moins de certitude aux rois de Lydie antérieurs à Crésus, ainsi qu'à

Lesbos, Samos, Cyzique, Cymé, Phocée, Milet, Ephèse; d'autres enfin, en argent, en or et en électrum, dont la patrie est encore plus douteuse, paraissent, par leur style, à peu près contemporaines les unes des autres. L'impression générale qui résulte de l'examen comparatif de ces pièces, c'est qu'elles sont du même temps; la monnaie d'Etat, au sens complet du mot, a donc fait son apparition à peu près simultanément dans les grands centres commerciaux que nous venons d'énumérer, au cours du VIIe siècle avant notre ère.


Statère d'électrum de Cyzique.

Une fois inventée, la monnaie se propagea avec une extrême rapidité dans tout le monde grec. Les monnaies frappées par les diverses villes diffèrent les unes des autres par leurs types et leur poids; certains ateliers adoptant le système pondéral éginétique, d'autres le système attique, d'autres les systèmes milésien, phénicien, corinthien, euboïque, etc. Dans chaque système, la pièce principale ou étalon est la drachme ou le statère, qui n'est qu'une double drachme. Les principales divisions sont : la tétradrachme (4 dr.), la didrachme (2 dr.), la drachme, l'hémidrachme ou triobole, le diobole ou 1/3 de drachme, l'obole ou 1/6 de drachme, l'hémi-obole. Les autres multiples, comme la décadrachme (10 drachmes), ou sous-multiples, comme le tartémorion ou 1/4 d'obole, sont exceptionnels. Dans les systèmes où le statère (double drachme) est pris pour étalon, les divisions principales sont : le double statère (tétradrachme), le statère, l'hémistatère, la trité (1/3 de statère), la tétarté (1/4 de statère), l'hecté (1/6 de statère), l'hémi-hecté. Dans les régions asiatiques, l'étalon des monnaies est le sicle, dont le poids varie suivant les systèmes; les deux principaux sont le sicle médique et le sicle juif. Dans la Sicile et l'Italie méridionale, la pièce d'argent étalon s'appelle *nomos* (d'où le nom latin *nummus*), et quelquefois *litra* (*libra*, livre), parce qu'elle représentait un poids d'argent équivalant à un lingot de bronze d'une livre. Dans les mêmes pays, les principales divisions furent le décalitron, l'hémilitrion, le tétras (4 onces), le trias (3 onces), l'hexas (2 onces), l'once, qui était la petite unité du système siculo-italiote, comme la litra en était la grande unité. La monnaie de bronze du monde grec avait pour unité le chalque (*chalcous*) et ses divisions, parmi lesquelles le *lepton* et l'*hémi-lepton* étaient les plus petites.


Tétradrachme d'Athènes.


Tétradrachme de Thurium (Lucanie).


Statère d'or d'Alexandre le Grand

Dans le système éginétique ou phidonien, la drachme d'argent pèse 6^gr^,28; dans le système lydien, le statère d'électrum pèse 15^gr^,90. La drachme attique est de 4^gr^,36; le sicle médique, ou drachme perse, de 5^gr^,60; le statère d'argent phénicien, de 11^gr^,20; la statère d'or d'Alexandre, de 8^gr^,60; le sicle d'argent juif, sous les Macchabées, de 14^gr^,25; le statère d'argent corinthien, de 8^gr^,42. Ces différents systèmes et leurs dérivés se répandirent dans tout le monde grec, se disputant les ateliers et les marchés, suivant les vicissitudes politiques et la prépondérance commerciale de certaines villes.

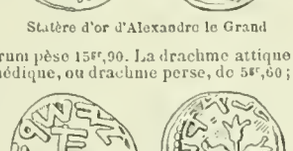
Sicle juif de Simon Maccabée.

Outre les noms tirés de leur poids et que nous venons d'énumérer, les monnaies grecques recevaient souvent, dans l'usage, des appellations empruntées à leurs types, à leur origine, aux personnages qui les avaient créées ou à des circonstances particulières de leur émission. On connaît ainsi les *créséides* (de Crésus), les *dariques* (de Darius), les *philippei* (de Philippe), les *alexandrei* (d'Alexandre), les *cyzicènes* (de Cyzique), les *lampsacènes* (de Lampsaque), etc. On donnait le nom populaire de *chouettes* aux monnaies d'argent d'Athènes, à cause de leur type de la chouette; celui de *tortues* aux pièces d'Egine; celui de *poulains* à celles de Corinthe, à cause de leur type de Pégase; celui de *cistophores* à des pièces d'argent d'Asie Mineure qui ont pour type la ciste de Dionysos.

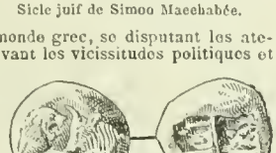
Créséide ou statère d'or de Crésus.

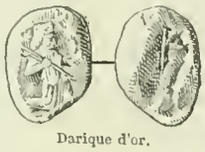
Darique d'or.


Tétradrachme d'Alexandre le Grand.

Les types des monnaies grecques varient à l'infini et constituent le grand attrait de la numismatique. Ils suivent les progrès de l'art, pas à pas, dans chaque ville, à travers les siècles; bien souvent, ils sont inspirés par des œuvres d'art ou des événements contemporains. Aux Ve et IVe siècles avant notre ère, les monnaies de Syracuse, de Térina, dans l'Italie méridionale, de Larissa en Thessalie, de Lampsaque et de Colophon en Asie Mineure, sont des chefs-d'œuvre de gravure. Nous connaissons environ cinq ou six cents rois ou dynastes et près de quatorze cents villes grecques qui ont frappé monnaie avec des types indéfiniment variés et renouvelés et dans lesquels toute l'histoire et la mythologie grecques sont représentées.

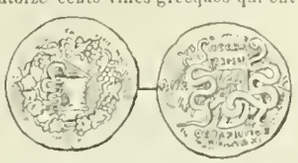
Cistophore (monnaie d'argent de la province romaine d'Asie).

L'intérêt historique que présente la numismatique romaine n'est pas moins grand. Les plus anciennes monnaies de l'Italie centrale sont d'énormes lingots quadrilatères, sortes de briques de cuivre, sur lesquelles sont représentés un bœuf, un porc et d'autres animaux, qui sont manifestement un souvenir de l'ancien état de choses, pendant lequel les bestiaux étaient l'étalon commercial. Ces lingots sont taillés sur le pied de la livre romaine de 327 grammes. Il en est qui pèsent jusqu'à 4 ou 5 livres, d'où leurs noms de *quadrussis* et de *quincussis*; les pièces d'une livre portant le nom d'*as* ou *assis*. Au-dessous de l'as, il y avait le semis ou demi-as, le triens, le quadrans, le sextans et l'once ou 1/12 de l'as. Dans la suite des temps, ces mêmes divisions restèrent, mais le poids des pièces alla toujours en diminuant, si bien que l'as descendit du poids d'une livre à celui d'un tiers de livre (109 gr.), puis au poids d'une once ou 27 grammes, d'où son nom d'as uncial. La frappe de la monnaie d'argent fut introduite à Rome seulement en l'an 269 avant J.-C.; on en établit l'atelier dans une dépendance du temple de Junon Moneta (*l'Avertisseuse*), d'où le nom de *moneta* donné à ces espèces : telle est l'origine du mot « monnaie ». On frappa ainsi trois espèces de pièces : le *denier* ou drachme, valant 10 as de cuivre et pesant 4^gr^,30; la *quinaire* ou demi-denier et le *sesterce* ou demi-quinaire. La monnaie d'or ne commença à être frappée à Rome que sous Sylla : ce fut l'*aureus* ou *nummus aureus*.


Denier de la République romaine.


Monnaie d'or de Sylla.

Pendant toute la durée de l'empire romain, les monnaies ordinaires sont : l'*aureus* et le quinaire d'or ou demi-*aureus*, le denier d'argent et le quinaire d'argent; enfin, en bronze, les pièces que, d'après leur module, les numismates classent en grands bronzes, moyens bronzes et petits bronzes. Exceptionnellement, il y a des multiples ou grosses pièces d'or, d'argent et de bronze, qu'on appelle médaillons. Constantin le Grand réforma complètement le système monétaire de l'empire et créa en or : le *solidus* ou sou d'or (d'où notre mot *sol, sou*), le *semissis* ou demi-*solidus* d'or et le *tremissis* ou *triens*, c'est-à-dire le tiers de sou d'or. En argent, il créa le *miliarense* ou millarès, la silique et la demi-silique. Ces espèces persistèrent sous l'empire byzantin. Les barbares de l'occident de l'Europe continuèrent à frapper aussi les espèces d'or et d'argent créées par Constantin. C'est ainsi que, chez les Francs Mérovingiens, on a le sou d'or, le tiers de sou d'or et la demi-silique ou denier d'argent.


Sou d'or de Julien l'Apostat.


Triens mérovingien.

Les revers des monnaies impériales constituent, par leur diversité et leur précision chronologique, les archives officielles de l'histoire. Un règne comme celui d'Adrien, pour citer un exemple, ne compte pas moins de 2.500 revers monétaires différents, qui se répartissent en 1.600 pièces latines et 900 pièces grecques. Pour Auguste, on a environ 550 revers monétaires; pour Néron, il en existe à peu près 300; pour Vespasien, 320; pour Marc-Aurèle, 850. Ce sont pour la plupart des suites de tableaux en miniature, qui déroulent à nos regards les événements de chaque règne, complétant et rectifiant au besoin les récits des historiens.


Grand bronze de Néron Claudius Drusus.

La numismatique des peuples du moyen âge et des temps modernes n'a plus ce même caractère. Le rôle de monument commémoratif est, la plupart du temps, enlevé à la monnaie pour être réservé spécialement à la *médaille*. (V. ce mot.) En effet, les monnaies modernes sont fixées, en général, pour une longue période d'années, dans des types de convention qui ne changent guère; à l'encontre de ce qui se passait dans l'antiquité, les mêmes emblèmes et les mêmes légendes se perpétuent aussi longtemps que dure un régime politique; on modifie seulement le *millésime* et les *différents* monétaires, tels que lettres ou symboles de graveurs et d'entrepreneurs et marques d'émission. Ces caractères de fixité se constatent déjà à l'époque mérovingienne; ils deviennent la règle à partir de la seconde race, en même temps que disparaît la frappe de l'or.

Les monnaies des Carolingiens furent, à de rares exceptions près, seulement le denier d'argent et l'obole d'argent ou demi-denier. Il en fut ainsi jusqu'à saint Louis. Le denier d'argent carolingien, puis féodal, est mince et plat et ne pèse que 2 à 3 grammes. En Allemagne et dans les pays du centre de l'Europe, on lui donne souvent même l'aspect d'une simple feuille d'argent, en relief sur une face, en creux de l'autre, d'où le nom de *bractéates* donné à ces pièces. En France, les monnaies baronales imitent souvent les monnaies royales, et c'est ainsi que se propagent deux types principaux : le *parisis* et le *tournois*, c'est-à-dire les types des deniers frappés dans les ateliers royaux de Paris et de Tours. Saint Louis créa deux nouvelles pièces : l'écu d'or, ainsi nommé à cause de son métal et de son type, et le gros tournois d'argent. Ces pièces sont fort élégantes. Sous les règnes suivants, paraissent successivement une foule de nouvelles pièces d'or, que leurs types font dénommer l'agnel ou le mouton, le royal, la chaise, l'angelot, le mantelet, le franc à cheval, le franc à pied, le salut d'or. En argent et en billon, on a, outre le gros tournois, le denier tournois, le denier parisis, le grand blanc, le petit blanc, le bourgeois, la maille, la mitte, la pite ou pougeoise. Au XIVe siècle, les variations et les altérations des monnaies, provoquées par des nécessités financières, amenèrent des troubles économiques et parfois politiques fort graves, que sut pourtant tempérer le roi Charles V, conseillé par Nicolas Oresme.


Denier de Charlemagne.


Florin d'or de Florence.


Ecu d'or de saint Louis.


Gros tournois de saint Louis.

Sous Charles VI (1380-1422), les multiples ateliers de la monnaie royale durent différencier leurs produits par un signe particulier qu'on appela *point secret*, et qui fut gravé sous une des lettres de la légende. Louis XII (1497-1515), le premier des rois de France, à l'exemple de ce que faisaient depuis quelque temps déjà les princes italiens, plaça son effigie sur les monnaies et créa ainsi le *teston*. François Ier, en 1540, ordonna de remplacer les points secrets par des lettres. Henri II introduisit dans la fabrication l'usage du balancier, qui remplaça le marteau manié à la main.


Mouton d'or ou agnel de Jean le Bon.


Denier parisis de Philippe Auguste.

Louis XIII créa le *louis d'or*, pièce qui fut gravée par Jean Warin et devait avoir, sous des transformations multiples, une si grande vogue jusqu'au milieu du XIXe siècle. Sous Louis XIV et Louis XV, les types des monnaies d'or et d'argent varient souvent. Le 20 avril 1791, par un décret de l'Assemblée législative, fut créé le type constitutionnel, et les légendes latines furent remplacées par des légendes françaises. La principale pièce fut le louis d'or de 24 livres; en argent, on eut l'écu de 6 livres, le petit écu de 3 livres, les pièces de 30 et de 15 sols; en cuivre, les pièces de 2 sols, de 12 et de 6 deniers. Après la chute de la royauté, paraissent la légende *République française* et la devise *Liberté, Egalité*. Par la loi du 18 germinal an II, la livre de 20 sols prit le nom de *franc* et devint l'unité ou étalon monétaire; la centième partie du franc fut le *centime*; la pièce de 2 sols devint le *décime*. On frappa des pièces de 5 fr., 20 fr. et 40 fr. en argent; des pièces de 2 décimes, 1 décime, 25 cent., 10 cent., 5 cent., 1 cent. Sous le premier Empire, les monnaies françaises portent, au droit, l'effigie de Napoléon, avec la légende NAPOLEON EMPEREUR et, au revers, RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

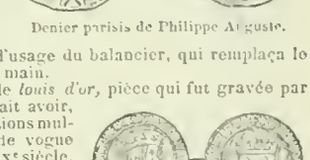
Teston de Louis XII.


Louis d'or de Louis XIII.

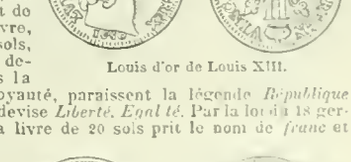
Ecu de Louis XIV aux trois couronnes.

Tableau des monnaies actuellement en usage.

NOM DES PIÈCES	MÉTAL	VALEUR en francs	POIDS en grammes	TITRE LÉGAL	MONNAIES FIDUCIAIRES (Billets de banque)
ALLEMAGNE					
Double-couronne de 20 marks	Or	24,69	7,965	900	Billets de 5, 20, 50, 100, 500 et 1.000 *marks*.
Couronne de 10 marks		12,35	3,982		
5 Marks		6,17	1,991		
5 Marks	Argent	5,56	27,778	900	
2 Marks		2,22	11,111		
1 Mark (100 pfennigs)		1,11	5,556		
50 Pfennigs		0,56	2,778		N. B. Une loi de 1900 démonétise les pièces de 5 marks *or*, celles de 20 pfennigs (*argent* et *nickel*).
20 Pfennigs		0,22	1,111		
20 Pfennigs	Nickel	0,22	6,2.0	Nickel, 25	
10 Pfennigs		0,11	4	Cuivre, 75	
5 Pfennigs		0,055	2,500	Cuivre, 95	
2 Pfennigs	Bronze	0,022	3,333	Etain, 4	
1 Pfennig		0,011	2	Zinc, 1	
ANGLETERRE					
5 Livres sterling	Or	126,10	39,9028	916,66 ou 11,12e d'or fin	Billets (Banknotes) de 5, 10, 20, 50, 100, 200, 500 et 1000 *livres sterling*.
2 Livres sterling		50,44	15,97611		
Souverain ou livre sterling de 20 shillings		25,22	7,98805		
Demi-souverain		12,61	3,99402		
Guinée de 21 shillings	Monnaie de compte	26,48	»	»	
Couronne	Argent	5,81	28,2759	925 ou 37/40e d'argent fin	
2 Florins		4,64	22,62072		
Demi-couronne		2,91	14,13795		
Florin (2 shillings		2,32	11,31036		
Shilling		1,16	5,65518		
6 Pence		0,58	2,82759		
4 Pence		0,39	1,88506		
3 Pence		0,29	1,41379		
2 Pence		0,19	0,942.3		
Penny		0,10	0,47126		
Penny	Bronze	0,10	9,44984		
Demi-penny		0,05	5,66990		
Farthing		0,025	2,83495		
ARGENTINE (RÉPUBLIQUE)					
Argentino (5 pesos)	Or	25	8,065	900	Billets de la « Banque nationale argentine » de 5, 10, 20, 50, 100, 200, 500 et 1000 *centavos*.
Medio-argentino		12,50	4,032		
Peso (*piastre*		5	25		
50 Centavos		2,50	12,500		
20 Centavos	Argent	1	5	900	
10 Centavos		0,50	2,50		
5 Centavos		0,25	1,25		
20 Centavos		1	4		
10 Centavos	Nickel	0,50	3	Nickel, 25	
5 Centavos		0,25	2	Cuivre, 75	
2 Centavos	Bronze	0,10	10	Cuivre, 95	
Centavo		0,05	5	Etain, 4	
				Zinc, 1	
AUTRICHE-HONGRIE					
Quadruple ducat	Or	47,41	13,960	986	Billets émis par la « Banque austro-hongroise » et billets de 5, 10, 50, 100 et 1000 *florins* émis par l'Etat.
Ducat		11,85	3,490		
20 Couronnes		21,00	6,775	900	
10 Couronnes		10,50	3,387		
Florin (2 couronnes)		1,86	12,345	900	
Couronne (100 hellers)	Argent	0,93	6	835	
Marie Theresien Thaler 1780, dits *levantins*		5,20	28,075	833	
20 Hellers	Nickel	0,210	4	Nickel pur	
10 Hellers		0,105	3		
2 Hellers	Bronze	0,030	3,333	Cuivre, 95	
Heller		0,015	1,666	Etain, 4	
				Zinc, 1	

Les *kreutzers* ont été retirés de la circulation en 1898. — La couronne (monnaie de compte) = 1,05.

BELGIQUE. — Système monétaire français et pièces de 5, 10, 20 centimes en *nickel*.

BOLIVIE					
Bolivien (*piastre* de 100 cent.)	Argent	5	25	900	Billets de 1, 2, 5, 10, 20, 50 et 100 *boliviens*.
50 Centavos		2,50	12,50		
20 Centavos		1	4,50		
10 Centavos		0,50	2,25		
5 Centavos		0,25	1,125		
10 Centavos	Nickel	0,50	5	Nickel, 25	
5 Centavos		0,25	2,50	Cuivre, 75	
2 Centavos	Bronze	0,10	10	Cuivre, 95	
Centavo		0,05	5	Etain, 4	
				Zinc, 1	
BRÉSIL					
20 Milreis	Or	56,63	17,929	917	Billets de 500 *reis*; de 1, 2, 5, 10, 20, 30, 50, 100, 200 et 500 *milreis*.
10 Milreis		28,32	8,965		
5 Milreis		14,16	4,482		
2 Milreis	Argent	5,19	25,000	917	
Milreis		2,60	12,750		
500 Reis		1,30	6,375		
200 Reis	Nickel	0,519	15	Nickel, 25	
100 Reis		0,260	10	Cuivre, 75	
20 Reis	Bronze	0,104	7		
10 Reis		0,052	3,5		
BULGARIE					
100 Leva	Or	100	32,258	900	Billets de la « Banque nationale bulgare » de 20, 50, 100 et 500 *leva*.
20 Leva		20	6,452		
10 Leva		10	3,226		
5 Leva	Argent	5	25	900	
2 Leva		1,86	10		
Lew		0,93	5	835	
50 Stotinkis		0,46	2,50		
20 Stotinkis		0,20	5		
10 Stotinkis	Nickel	0,10	4	Nickel, 25	
5 Stotinkis		0,05	3	Cuivre, 75	
2 1/2 Stotinkis		0,025	2		
10 Stotinkis	Bronze	0,10	10		
5 Stotinkis		0,05	5		
2 Stotinkis		0,02	2		
CANADA					
Dollar américain or	Monnaie de compte	5,183	»	»	Billets émis par diverses banques autorisées et non inférieurs à 5 *dollars*. Billets de 1, 2 et 4 *dollars*, de 25 et 50 *cents* émis par le gouvernement.
En outre les *monnaies anglaises*.	V. plus haut	»	»	»	
CHILI					
Condor (30 pesos)	Or	27,83	11,982	900	Billets de 1, 2, 10, 20, 50, 100, 500 et 1000 *piastres*.
Doblon (10 pesos)		18,01	5,991		
Escudo (5 pesos)		9,16	2,995		
Piastre (*peso* [100 centavos])		3,72	20		
20 Centavos	Argent	0,75	4	900	N. B. Une loi de 1899 autorise la fabrication de pièces de 5, 10 et 20 *centavos* à 500/1000 d'argent fin.
Decimo (10 centavos)		0,37	2		
Demi-decimo (5 centavos)		0,19	1		
2 1/2 Centavos	Cuivre	0,125			
2 Centavos		0,10			
Centavo		0,05			

Tableau des monnaies actuellement en usage.

NOM DES PIÈCES	MÉTAL	VALEUR en francs	POIDS en grammes	TITRE LÉGAL	MONNAIES FIDUCIAIRES (Billets de banque)
CHINE					
Tael = 10 maces = 100 candarins = 1000 cashs ou sapèques	Monnaie de compte	5,50	»		N'existent pas.
Cash ou sapèque	Bronze	0,0055		Cuivre, 3 Etain, 2	
MONNAIE DE CANTON					
Piastre (7 maces 3 candar.)	Argent	5,38	26,900	900	»
50 Centièmes de piastre		2,57	13,450	866	
20 Cents		0,98	5,380		
10 Cents		0,49	2,690	820	
5 Cents		0,25	1,345		
COLOMBIE					
Double-condor	Or	100	32,258	900	Billets de la « Banque nationale ».
Condor		50	16,129		
Piastre (*peso*)		5	25	900	
2 Decimos	Argent	0,93	5		
Decimo		0,46	2,5	835	
Demi-decimo		0,23	1,25		
5 Centavos	Nickel	0,23			
2 Centavos 1/2		0,12			
Centavo	Bronze	0,05			
Demi-centavo		0,025			
DANEMARK					
20 Couronnes (*kronen*)	Or	27,78	8,960	900	Billets de 5, 10, 50, 100, 500 et 1.000 *couronnes*.
10 Couronnes		13,89	4,480		
5 Couronnes		6,95	2,240		
Double-couronne	Argent	2,67	15	800	
Couronne		1,33	7,50		
50 Ores		0,67	6		
40 Ores		0,53	4	600	
25 Ores		0,32	2,420		
10 Ores		0,13	1,450	400	
5 Ores	Bronze	0,065	8	Cuivre, 95	
2 Ores		0,026	4	Etain, 4	
Ore		0,013	2	Zinc, 1	
DOMINICAINE (RÉPUBLIQUE)					
5 Francs	Argent	5	25	900	N'existent pas.
1 Franc		0,93	5	835	
50 Centimes		0,46	2,5		
ÉGYPTE					
Livre égyptienne (100 piastres)	Or	25,61	8,5	875	Le gouvernement égyptien n'émet pas de papier-monnaie.
Demi-livre égyptienne		12,81	4,25		
20 Piastres		5,13	1,70		
10 Piastres		2,56	0,85		
5 Piastres		1,28	0,425		
20 Piastres	Argent	5,13	28	833,3	
10 Piastres		2,59	14		
5 Piastres		1,29	7		
2 Piastres		0,52	2,8		
Piastre		0,26	1,4		
Demi-piastre		0,13	0,7		
Quart de piastre		0,06	0,35		
5 Ochr'-el-guerches	Nickel	0,130	4	Nickel, 25	
2 Ochr'-el-guerches		0,052	2	Cuivre, 75	
Ochr'-el-guerche		0,026	1,75		
Demi-ochr'-el-guerche	Bronze	0,013	3,33	Cuivre, 95	
Quart d'ochr'-el-guerche		0,008	2	Etain, 4 Zinc, 1	
ÉQUATEUR					
Condor (10 *sucres*)	Or	25,22	8,136	900	Billets émis par les banques de l'Equateur « Internationale » et « de l'Union ».
Sucre		5	25		
2 Decimos (*pesetas*)	Argent	1	5	900	
Real		0,50	2,5		
Demi-real		0,25	1,25		
Demi-decimo	Nickel	0,25			
ESPAGNE					
100 Pesetas	Or	100	32,258	900	Billets de 25, 50, 100 500, 1.000 *pesetas* émis par la « Banco de España ».
50 Pesetas		50	16,129		
25 Pesetas		25	8,64		
20 Pesetas		20	6,452		
10 Pesetas		10	3,226		
5 Pesetas		5	1,613		
5 Pesetas	Argent	5	25	900	
2 Pesetas		1,86	10		
Peseta		0,93	5	835	
Demi-peseta		0,46	2,5		
10 Centimos	Bronze	0,093	10	Cuivre, 95	
5 Centimos		0,046	5	Etain, 4	
2 Centimos		0,023	2	Zinc, 1	
Centimo		0,011	1		
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE					
Double-aigle (20 dollars)	Or	103,65	33,436	900	Billets de 1, 3, 5, 10, 20, 50, 100, 500 et 1.000 *dollars* émis par de nombreuses Banques nationales contrôlées par l'Etat. Billets émis par l'Etat (*green back*).
Aigle		51,83	16,718		
Demi-aigle		25,91	8,359		
3 Dollars		15,55	5,015		
2 1/2 Dollars		12,95	4,179		
Dollar		5,34	1,672		
Dollar (100 cents)	Argent	5,18	26,729	900	
Demi-dollar		2,50	12,500		
Quart de dollar		1,25	6,250		
20 Cents		1	5		
Dime (10 cents)		0,50	2,500		
5 Cents	Nickel	0,25	5	Nickel, 25 Cuivre, 75	
Cent	Bronze	0,05	3,110	Cuivre, 95 Etain et Zinc, 5	
ÉTHIOPIE					
Talari (*)	Argent	5,20	28,075	833,33	N'existent pas. (*) Talari (monnaie de compte) = 5 fr.
1/2 Talari		2,60	14,037		
1/4 Talari		1,30	7,018		
1/8 Talari		0,65	3,509		
1/20 Talari		0,26	1,404		
FINLANDE					
20 Marcs	Or	20	6,452	900	Billets de 5, 10, 20, 50, 100 et 500 *marcs*.
10 Marcs		10	3,226		
2 Marcs		2	10,365	868	
Marc (100 pennis)	Argent	1	5,183		
50 Pennis		0,50	2,549	750	
25 Pennis		0,25	1,275		
10 Pennis	Bronze	0,10	12,797		
5 Pennis		0,05	6,398		
Penni		0,01	1,280		

N. B. Pour les pièces d'or et d'argent, les chiffres inscrits dans la colonne « valeur en francs » représentent la *valeur au pair*; pour celles de bronze, de cuivre et de nickel la *valeur nominale*.

Tableau des monnaies actuellement en usage.

NOM DES PIÈCES	MÉTAL	VALEUR en francs	POIDS en grammes	TITRE LÉGAL	MONNAIES FIDUCIAIRES (Billets de banque)
FRANCE					
100 Francs	*Or*	100	32,258	900	Billets de la « Banque de France » de 50, 100, 500 et 1.000 *francs*.
50 Francs		50	16,129		
20 Francs		20	6,452		
10 Francs		10	3,226		
5 Francs	*Argent*	5	25	900	
2 Francs		2	10		
1 Franc		1	5	835	Bons de caisse de 1 fr. et de 50 centimes en nickel pour la *Martinique* et la *Réunion*.
50 Centimes		0,50	2,5		
20 Centimes		0,20	1		
10 Centimes		0,10	10		
5 Centimes	*Bronze*	0,05	5	Cuivre, 95 Etain, 4 Zinc, 1	
2 Centimes		0,02	2		
Centime		0,01	1		

Mêmes monnaies pour les *Colonies*, sauf *Indo-Chine* (V. pl. loin.)

GRÈCE. — Système monétaire français et pièces de 5, 10, 20 *lepta* (centimes) en *nickel*.

HAÏTI					
10 Piastres	*Or*	50	16,129	900	N'existent pas.
5 Piastres		25			
2 Piastres		10	6,452		
Piastre		5	3,226		
Piastre (*gourde*)	*Argent*	5	25	900	
50 Centièmes		2,32	12,5		
20 Centièmes		0,93	5	835	
10 Centièmes		0,47	2,6		
5 Centièmes		0,25	1,25		
2 Centièmes	*Bronze*	0,10	10		
Centième		0,05	5		
INDES ANGLAISES					
Mohur (15 roupies)	*Or*	36,83	11,663	916,66	Billets de 5, 10, 20, 50, 100, 500, 1.000 *roupies* émis par les « Trésoreries » d'Allahabad, de Bombay, Calcutta, Calicut, Kurrachee, Lahore, Madras et Rangoon.
2/3 Mohur (10 roupies)		24,56	7,776		
1/3 Mohur (5 roupies)		12,28	3,888		
Roupie	*Argent*	2,38	11,664	916,66	
Demi-roupie (8 annas)		1,19	5,832		
1/4 Roupie		0,59	2,916		
1/8 Roupie		0,30	1,458		
2 Pices demi-anna	*Cuivre*	0,15	12,960		
Pice 1/4 anna		0,075	6,480		
1/8 Anna		0,038	3,240		
1/12 Anna		0,025	2,160		
INDES NEERLANDAISES					
1/4 de florin	*Argent*	0,51	3,180	720	Billets émis par la « Banque de Java ».
1/10 de florin		0,20	1,250		
1/20 de florin		0,10	0,610		
INDO-CHINE FRANÇAISE					
Piastre	*Argent*	5,40	27	900	Billets de la « Banque d'Indo-Chine ».
50/100e de piastre		2,70	13,5		
20/100e de piastre		1,08	5,4	835	
10/100e de piastre		0,54	2,7		
Centième de piastre	*Bronze*	0,054	7,5	Cuivre, 95 Etain, 4 Zinc, 1	
Sapèque (1/500e de piastre)		0,0108	2		

ITALIE. — Système monétaire français et pièces de 20 *centesimi* (centimes) en *nickel*.

JAPON					
20 Yen	*Or*	51,67	16,667	900	Billets de 20, 50 *sen*; de 1 *yen*, 5, 10 et 100 *yens*.
10 Yen		25,83	8,333		
5 Yen		12,92	4,166		
Yen	Monnaie de compte	2,58	»	»	
50 Sen	*Argent*	2,39	13,478	800	
20 Sen		0,96	5,391		
10 Sen		0,48	2,695		
5 Sen	*Nickel*	0,239	4,66	Nickel, 25 Cuivre, 75	N. B. Réforme de 1897.
Sen	*Bronze*	0,0239	7,128	Cuivre, 95 Etain, 4 Zinc, 1	
5 Rin		0,0120	3,564		
MAROC					
10 Onces	*Argent*	5,82	20,116	900	Les billets de banque français et anglais y ont cours.
5 Onces		2,70	14,558		
Metikal (demi piastre)		2,63			
2 Onces 1/2		1,35	7,279	835	
Once		0,54	2,911		Pas de papier-monnaie indigène.
Demi-once		0,27	1,455		
MEXIQUE					
20 Piastres (*peso*)	*Or*	101,99	38,851	875	Billets de la « Banque nationale du Mexique » de 1, 2, 5, 10, 20 50, 100 et 1000 *piastres*.
10 Piastres		50,99	16,921		
5 Piastres		25,49	8,460		
2 1/2 Piastre		12,75	4,230		
Piastre	*Argent*	5,10	1,692	902,7	Banque de Londres, Mexico et Sud-Amérique » de 5, 10, 20, 50, 100, 500 et 1000 *piastres*.
Piastre		6,43	27,073		
50 Centavos		2,71	13,536		
25 Centavos		1,35	6,768		
10 Centavos		0,54	2,707		
5 Centavos		0,27	1,353		
Centavo	*Cuivre*	0,054	8	Cuivre pur	
NICARAGUA					
Pièces de tous les pays étrangers	*Or*	»	»	»	Billets du Trésor de 20, 50 et 100 *centavos*, de 1 *piastre* (valeur nominale 5 fr.; valeur réelle 2 fr. environ), de 5, 10, et 25 *piastres*.
20 Centavos	*Argent*	0,89	5	800	
10 Centavos		0,45	2,50		
5 Centavos		0,22	1,25		

NORVÈGE et SUÈDE. — Mêmes monnaies que le DANEMARK.

PAYS-BAS					
Double-ducat	*Or*	23,66	6,988	983	Billets de 25, 40, 50, 100, 200, 300, 1.000 *florins* émis par la « Banque néerlandaise privilégiée » et coupures de 10 et 50 *florins* émis par le gouvernement.
10 Florins		20,83	6,720	900	
Ducat		11,83	3,494	983	
Rixdaler (2 florins 1/2)	*Argent*	5,25	25	945	
Florin (100 cents)		2,10	10		
Demi-florin		1,05	6		
25 Cents		0,51	3,575	640	
10 Cents		0,20	1,400		
5 Cents		0,10	0,685		
2 Cents 1/2	*Bronze*	0,051	4	Cuivre, 95 Etain, 4 Zinc, 1	
Cent		0,04	2,5		
Demi-cent		0,010	1,25		
PÉROU					
Livre	*Or*	25,14	7,988	916,66	N'existent plus depuis 1887.
Demi-Livre		12,57	3,994		
Soleil	*Argent*	5	25	900	
Demi-soleil		2,50	12,50		
1/5 de soleil		1	5		
Dinero (denier)		0,50	2,5		
Demi-dinero		0,25	1,25		
2 Centavos	*Bronze*	0 10	10	Cuivre, 95 Etain, 4 Zinc, 1	
Centavo		0.05	5		

Tableau des monnaies actuellement en usage.

NOM DES PIÈCES	MÉTAL	VALEUR en francs	POIDS en grammes	TITRE LÉGAL	MONNAIES FIDUCIAIRES (Billets de banque)
PERSE					
Thoman	*Or*	8,92	2,877	900	Billets émis par la « Banque impériale de Perse ».
1/2 Thoman		4,52	1,458		
2 Krans		1,78	0,575		
2 Krans	*Argent*	1,84	9,206	995	
Kran		0,92	4,603		
2 Shahis	*Nickel*	0,092	4,5	Nickel, 25 Cuivre, 75	
Shahi		0,046	3		
PORTUGAL					
Couronne (10 milreis)	*Or*	56	17,735	916,66	Billets de banque de 100, 500 *reis*; de 1 *milreis*; de 2 *milreis* 2.500 *reis*; de 5, 10, 20, 50 et 100 *milreis*
Demi-couronne		28	8,868		
1/5 de couronne		11,20	3,547		
1/10 de couronne		5,60	1,774		
Milreis	*Argent*	5,60	25	916,66	
5 Testons (500 reis)		2,55	12,5		
2 Testons		1,02	5		
Teston		0,51	2,5		
Demi-teston		0,25	1,25		
100 Reis (*milreis*)	*Nickel*	0,56	4	Nickel, 25 Cuivre, 75	
50 Reis		0,28	2,5		
20 Reis	*Bronze*	0,11	12	Cuivre, 95 Etain, 2 Zinc, 3	
10 Reis		0,055	6		
5 Reis		0,027	3		
ROUMANIE					
20 Leys	*Or*	20	6,452	900	Billets de la « Banque nationale de Roumanie » de 20 et 100 *leys*.
10 Leys		10	3,226		
5 Leys		5	1,613		
3 Leys	*Argent*	5	25	900	
2 Leys		1,86	10		
Ley		0,93	5	835	
Demi-Ley (50 bani)		0,46	2,5		
20 Bani	*Nickel*	0,186	7	Nickel, 25 Cuivre, 75	
10 Bani		0,093	4,5		
5 Bani		0,046	3		
10 Bani	*Bronze*	0,093	10	Cuivre, 95 Etain, 4 Zinc, 1	
5 Bani		0,046	5		
2 Bani		0,023	2		
Banu		0,013	1		
RUSSIE					
Impériale (15 roubles)	*Or*	40	12,903	900	Billets d'Etat de 1, 3, 5, 10, 25, 100 et 500 *roubles*. N. B. Un ukase de 1897 fixe la valeur du rouble-argent à 2 fr. 6666. — D'autre part, on ne frappe plus de pièces en cuivre.
10 Roubles		26,66	8,602		
Demi-impériale		20	6,452		
Rouble	*Argent*	4	20	900	
Poltnick (50 kopeks)		2	10		
Tchetvertak (25 kopeks)		1	5		
20 Kopeks		0,40	3,60	600	
15 Kopeks		0,30	2,70		
10 Kopeks		0,20	1,80		
5 Kopeks		0,10	0,90		
5 Kopeks		0,130	16,38		
3 Kopeks		0,078	9,83		
2 Kopeks	*Cuivre*	0,053	5,35		
Kopek		0,026	3,28		
Demi-kopek		0,013	1,64		
1/4 de kopek		0,006	0,82		
SERBIE					
20 Dinars	*Or*	20	6,452	900	Billets de la « Banque nationale de Serbie » de 10 *dinars* payables en argent; de 50 et 100 *dinars* payables en or.
10 Dinars		10	3,226		
5 Dinars		5	25	900	
2 Dinars	*Argent*	1,86	10		
Dinar (100 paras)		0,93	5	835	
50 Paras		0,50	2,5		
20 Paras	*Nickel*	0,20	6	Nickel, 25 Cuivre, 75	
10 Paras		0,10	4		
5 Paras		0,05	3		
10 Paras	*Bronze*	0,10	10	Cuivre, 95 Etain, 4 Zinc, 1	
5 Paras		0,05	5		
Para		0,01	1		
SIAM					
Tikal	*Argent*	3 (environ)	15,302	906,25	Billets de 1 *tikal*, 5, 10, 20, 40, 80, 400 et 800 *ticaux*.
Salung (1/4 de tikal)		0,75	3,823		
Fuang (1/2 salung)		0,3375	1,912		
Phai (1/4 de fuang)	*Cuivre*	0,09375			
Att (1/2 phai)		0,046			
SUISSE. — Système monétaire français et pièces de 5, 10, 20 centimes en *nickel*.					
TRANSVAAL					
Livre (20 shillings)	*Or*	25,22	7,988	916.66	Billets émis par la « Banque nationale ».
1/2 Livre		12,61	3,994		
5 Shillings	*Argent*	5,84	28,276	925	
2 1/2 Shillings		2,91	14,138		
2 Shillings		2,32	11,310		
Shilling		1,16	5,655		
6 Pence		0,58	2,828		
3 Pence		0,29	1,414		
TURQUIE					
500 Piastres	*Or*	113,92	36,082	915.66	Billets émis par la « Banque ottomane ».
250 Piastres		56,96	18,041		
100 Piastres (livre turque)		22,78	7,216		
50 Piastres		11,39	3,608		
25 Piastres		5,70	1,804		
20 Piastres	*Argent*	4,44	24,055	830	
10 Piastres		2,22	12,027		
5 Piastres		1,11	6,013		
2 Piastres		0,44	2,405		
Piastre		0,22	1,202		
Demi-piastre (20 paras)		0,11	0,601		
40 Paras	*Cuivre* ou *Bronze*	0,22	21,386	Cuivre pur ou bronze à 9% pour 100 de cuivre	
20 Paras		0,11	10,693		
10 Paras		0,055	5,347		
5 Paras		0,027	2,673		
Para		0,005	0,534		
URUGUAY					
Piastre (100 centimos)	*Argent*	5	25	900	Billets de la « Banque de la république de l'Uruguay » de 1 *piastre*, 1 *piastre*, 5, 10 *piastres* et au-dessus.
50 Centimos		2,50	12,50		
20 Centimos		1	5		
10 Centimos		0,50	2,5		
4 Centimos	*Bronze*	0,20	20	Cuivre, 95 Etain, 4 Zinc, 1	
2 Centimos		0,10	10		
Centimo		0,05	5		
VENEZUELA					
100 Bolivars	*Or*	100	32,258	900	Billets de la « Banque commerciale de Caracas », des « Banques de Carabobo et Maracaïbo » de 20, 50, 100, 500 et 1000 *bolivars*.
50 Bolivars		50	16,129		
20 Bolivars		20	6,452		
10 Bolivars		10	3,226		
5 Bolivars		5	1,613		
5 Bolivars	*Argent*	5	25	900	
2 Bolivars		1,86	10		
Bolivar		0,97	5	835	
50 Centavos		0,48	2,5		
20 Centavos		0,19	1		
ZANZIBAR					
5 Dollars	*Or*	25,91	8,379	900	N'existent pas.
Dollar	*Argent*	5,44	27,215		

N. B. Pour les pièces d'or et d'argent, les chiffres inscrits dans la colonne « valeur en francs » représentent la *valeur au pair*; pour celles de bronze, de cuivre et de nickel, la *valeur nominale*.

Pièces d'argent ayant cours en France.

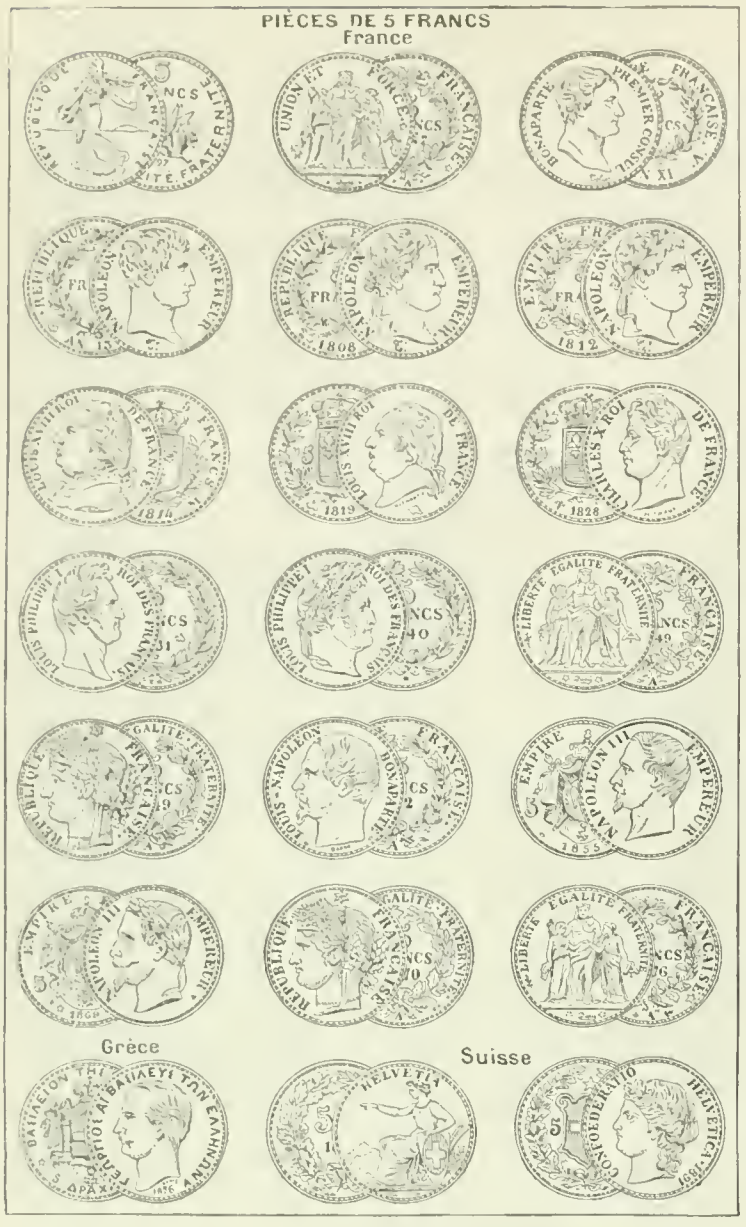

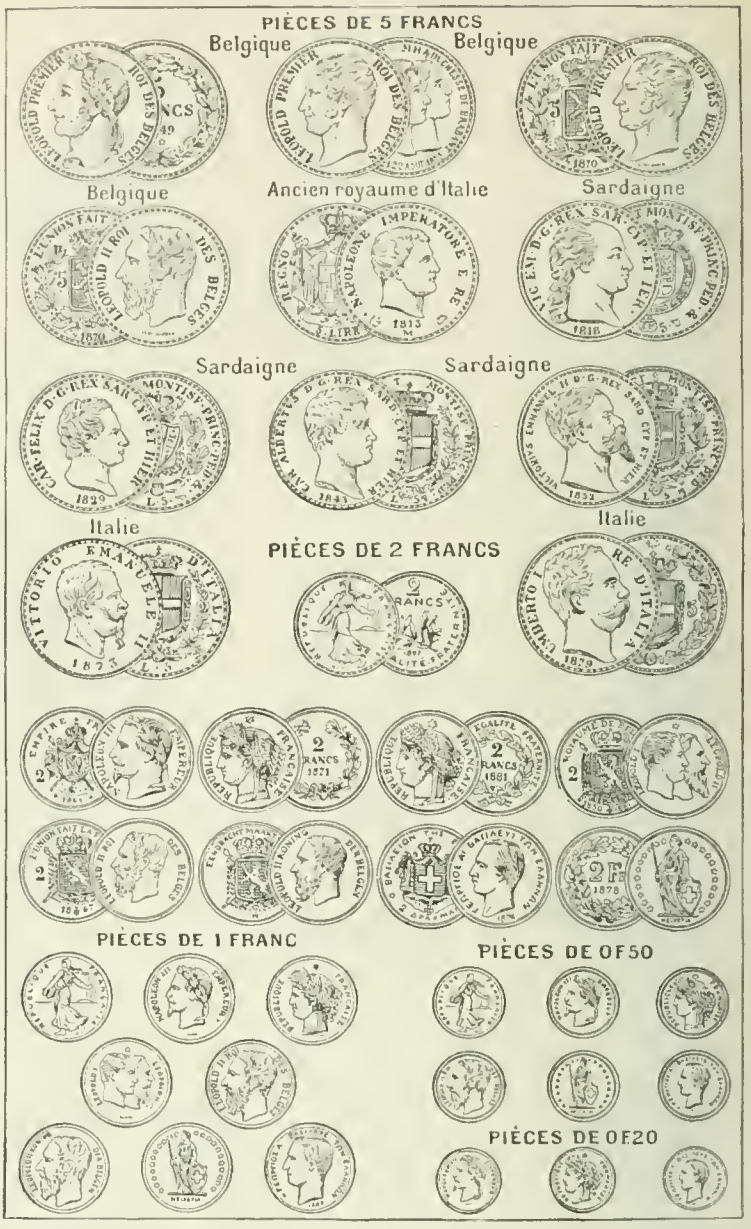

Pièces d'argent n'ayant pas cours en France.



Toutes ces pièces sont réduites environ de moitié.

C'est seulement en 1809 que cette dernière formule fut remplacée par les mots EMPIRE FRANÇAIS.

Avant la Révolution française, il y avait, en France, vingt-quatre ateliers monétaires différenciant leurs produits par une lettre. Dans le cours du XIXe siècle, ce nombre se trouva successivement réduit, si bien qu'en 1870, il n'en restait plus que trois : Paris, Bordeaux et Strasbourg. Aujourd'hui, Paris est le seul atelier monétaire pour toute la France. En 1896, on a commencé à répandre des monnaies ornées de types nouveaux, dus à trois artistes éminents : Chaplain, graveur des pièces d'or, O. Roty les pièces d'argent, Daniel Dupuis les pièces de cuivre.



Pièce de 5 francs, d'Augustin Dupré.



Pièce de 5 francs de l'an 1807.

— Techn. Chez les anciens et aussi durant le moyen âge, la fabrication des monnaies se faisait à la main ; deux procédés étaient employés : celui de la frappe et celui de la fonte. Le premier n'exigeait l'emploi que de quelques outils : un coin-matrice, cylindrique ou de forme ovoïde, portant gravée en creux la figure qui devait être reproduite en relief sur la pièce ; une enclume sur laquelle un aplatissait la plaque de métal (on la découpait aux dimensions voulues, on lui donnait aussi exactement que possible la forme d'un disque en relevant les angles de chaque découpure et en la recuisant). Le troisième outil était le marteau



Coin monétaire du haut-empire romain.



Frappe des monnaies au marteau, d'après une gravure du temps de Louis XII.

servant aux opérations précédentes, et aussi à frapper sur le coin matrice. Enfin, des tenailles, utilisées pour le maniement des disques ou flans.

Au moyen âge, les coins matrices étaient doubles, de manière à obtenir d'un seul coup les deux faces de la pièce de monnaie.

Quant au procédé par la fonte, il s'obtenait en coulant le métal en fusion dans des moules en terre.

Actuellement, les modes de fabrication sont tout différents. L'Hôtel des monnaies reçoit les lingots qui, tous, doivent être *fins*, c'est-à-dire en métal pur. On procède alors au *pesage*, puis à l'*essayage* par coupellation ou par la voie humide, suivant la nature du métal. L'opération suivante est la *fonte*, s'exécutant dans des creusets. C'est dans ces creusets que se fait l'alliage légal qui, en fusion, est puisé dans les creusets et versé dans des moules verticaux donnant de petits barreaux plats. Ces barreaux sont amenés aux *laminoirs*, où ils sont transformés en lames ayant l'épaisseur de la future pièce. On procède ensuite à leur *recuit*, dans des fours spéciaux, afin d'éviter les pailles. Au sortir du recuit, les lames sont placées sous des *découpoirs* qui enlèvent les rondelles devant constituer les *flans*. Ces rondelles passent alors sous des presses pour l'opération du *cordonnage*, qui fait apparaître à leur pourtour un petit renflement ou *cordon*, puis on les *décape* afin d'enlever les impuretés qui salissent leur surface. Puis viennent le *triage* et le *pesage*, faits automatiquement au moyen de sortes de trébuchets divisant les disques en *bons*, *faibles*, *forts*. Les faibles et les forts sont renvoyés à la fonte. Les bons sont prêts pour le monnayage proprement dit, c'est-à-dire la frappe. Autrefois, cette frappe s'obtenait au moyen du *balancier monétaire à main* (V. BALANCIER) ; on y a renoncé pour faire usage de la *presse Thonnelier*. (V. PRESSE.) On emploie encore des balanciers mécaniques à friction, mais uniquement pour la frappe des médailles et jetons.

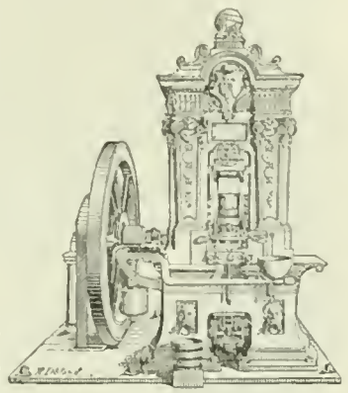

Presse monétaire.

Lorsque les pièces de monnaie sont frappées, on opère une nouvelle vérification de leur poids, puis du monnayage, c'est-à-dire que l'on constate l'absolue homogénéité de la pièce et de l'absence de toute paille ; la dernière vérification est celle du *titre*, opérée sur des témoins ou pièces prises au hasard. Cette vérification du titre a, du reste, été déjà faite lors du découpage en prenant aussi des témoins.

Toutes les opérations sont terminées, et les pièces monnayées sont envoyées à la Banque ou au Trésor.

Monnaies (HÔTEL DES). Paris fut de très bonne heure atelier monétaire. Au XIIIe siècle, il existait déjà une rue dite de la Vieille-Monnaie dans le quartier Saint-Jacques-la-Boucherie, près de la rue des Lombards ; puis le bâtiment de la Monnaie fut transféré dans la rue de la Monnaie, sur la rive droite de la Seine, à peu près en face de

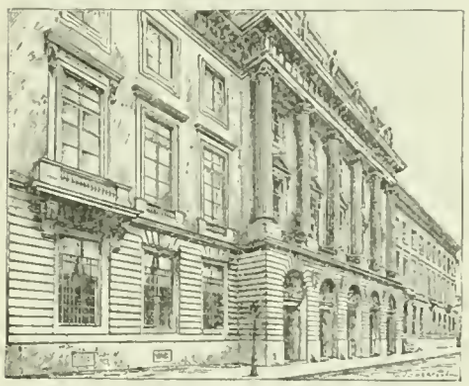

Hôtel des monnaies, à Paris.

l'hôtel actuel ; en outre, Henri II fit ouvrir dans l'hôtel de Nesle un atelier spécial pour la fabrication de la monnaie de billon, atelier qui fut, peu après, installé à la pointe de l'île de la Cité. Les bâtiments de la rue de la Monnaie tombaient en ruine quand la reconstruction en fut prescrite par lettres patentes du 7 janvier 1765. L'emplacement choisi était la place Louis-XV (place de la Concorde ; mais on lui préféra celui des deux hôtels de Conti, sur le quai et rue Guénégaud, que la ville venait d'acheter 1.600.000 livres et qu'elle rétrocéda au roi. La construction de l'hôtel de la Monnaie au quai Conti fut mise au concours et confiée à Jacques-Louis Antoine, déjà architecte de l'ancienne Monnaie. Les travaux durèrent de 1771 à 1779 ; Pigalle, Caffiéri, Dupréy contribuèrent à la décoration sculpturale. L'édifice est d'une architecture majestueuse et sévère ; il se compose principalement d'une façade de 120 mètres, avec un avant-corps de six colonnes ioniques, où sont pratiqués l'entrée principale et un large vestibule au rez-de-chaussée, et au premier une superbe galerie rectangulaire, où est installé le Musée monétaire, inauguré le 8 novembre 1333 et qui n'a pas cessé de s'accroître depuis.



Médaille gravée en 1770, lors de la construction de l'hôtel des Monnaies, à Paris.

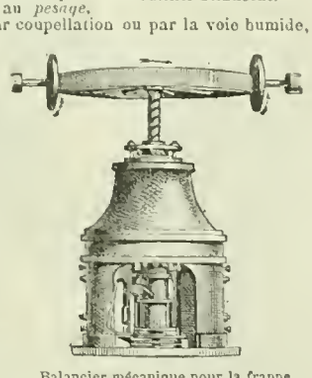

Balancier mécanique pour la frappe des médailles.

MONNAIE, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 13 kil. de Tours, près de la source de la Choisille de Monnaie ; 1.787 hab. Ch. de f. Orléans. Fours à chaux. Eglise des XIIe, XIIIe, XVe et XVIIe siècles. En 1870 (20 déc.), combat livré entre Français et Allemands.

MONNAIERIE (*mo-nè-ri*) n. f. Endroit où l'on frappait les flans pour en faire de la monnaie ; atelier monétaire ou hôtel des monnaies. (Vieux.)

MONNAYAGE (*mo-nè-i-aj*) n. m. Fabrication de la monnaie : MONNAYAGE *au balancier*. ‖ Droit qu'on prend pour la fonte et la façon de la monnaie. ‖ Lieu d'un hôtel des Monnaies où est placé le balancier.

— *Denier, Sou, Livre de monnayage*, Espèce de peu de valeur. ‖ *Chambre du monnayage*. Lieu où s'assemblaient les officiers de la Monnaie pour délibérer.

— Féod. Droit de douze deniers par feu, qu'on payait tous les trois ans à certains seigneurs, puis au roi, pour que la monnaie ne fût pas changée. ‖ On dit aussi MONNEAGE.

MONNAYER (*mo-nè-ié*) v. a. Convertir en monnaie : MONNAYER *des lingots*. ‖ Absolum. : *L'art de* MONNAYER *a fait de grands progrès*.

— Fig. Produire ; mettre en circulation : *Je voudrais* MONNAYER *la sagesse*. (J. Joubert.)

MONNAYÈRE (*mo-nè-i-ère*) n. f. Bot. Nom vulgaire de la nummulaire, dont les feuilles ont quelque ressemblance avec une pièce de monnaie. ‖ Nom vulgaire du thlaspi des champs.

MONNAYERIE n. f. Syn. de MONNAIERIE.

MONNAYEUR (*mo-nè-i-eur*) n. m. Ouvrier qui travaille à la fabrication de la monnaie.

— Fig. Celui qui met quelque chose en circulation : *Poètes, sublimes* MONNAYEURS *de la pensée*. (E. Fournier.)

— *Faux monnayeur*, Celui qui fabrique de la fausse monnaie.

— PROV. : **Il n'est que monnayeur pour se connaître en billon**, Chacun est apte à juger les choses de son état.

— ENCYCL. *Faux monnayeurs et fausse monnaie*. Dans le droit romain et dans l'ancien droit français, les faux monnayeurs étaient punis de mort.

Le Code pénal actuel (art. 132 à 138) distingue, à propos de la fausse monnaie, trois séries de crimes et deux séries de délits. Les trois séries de crimes sont : 1° la contrefaçon ou l'altération des monnaies nationales d'or et d'argent (punie des travaux forcés à perpétuité ; 2° la contrefaçon ou l'altération des monnaies nationales de billon ou de cuivre (punie des travaux forcés à temps ; 3° la contrefaçon ou l'altération des monnaies étrangères (punie des travaux forcés à temps).

Signalons deux règles communes à ces trois séries de crimes : 1° l'émission, l'exposition ou l'introduction en France des monnaies contrefaites ou altérées, est assimilée à la contrefaçon ou à l'altération elle-même et frappée des mêmes pénalités ; 2° les coupables sont exempts de peine si, sous certaines conditions déterminées, ils se sont faits dénonciateurs des autres coupables.

Quant aux deux séries de délits, ce sont : 1° le fait de colorer des monnaies de cuivre ou d'argent, nationales ou étrangères, ou le fait de les émettre ou introduire en France (puni d'un emprisonnement de 6 mois à 3 ans) ; 2° le fait de faire usage, sciemment, de monnaies fausses reçues pour bonnes (puni d'amende).

Quant à la contrefaçon ou à la falsification des billets de banque, qui ne constitue pas à proprement parler un faux monnayage, elle est punie des travaux forcés à perpétuité.

MONNÉAGE n. m. Féod. V. MONNAYAGE.

MONNERET (Jules-Auguste-Edouard), médecin français, né et mort à Paris (1803-1868). Agrégé en 1838, médecin des hôpitaux en 1840, il professa la pathologie externe à la Faculté, fut médecin de l'hôpital Necker et de la Charité. On lui doit : *Traité d'hygiène* (1837) ; *Traité de pathologie générale* (1857-1860) ; *Traité élémentaire de pathologie interne* (1864-1866).

MONNERON (*mo-ne*) n. m. Pièce de monnaie en cuivre, frappée par les *Monneron*. (V. l'art. suiv.)

MONNERON, famille de négociants français, qui obtint, en 1791, le droit de frapper une monnaie de cuivre dont les pièces valaient 10 centimes et 25 centimes et qui portaient en exergue ces mots : *Monneron frères, négociants à Paris*, d'où leur nom de monnerons. Les principaux membres de cette famille sont les suivants : CHARLES-CLAUDE-ANGE **Monneron**, né à Antibes en 1735, mort en 1804. [Il acquit une fortune considérable dans les Indes comme intendant de la Compagnie, et fut député d'Annonay aux états généraux de 1789] ; — Ses frères, LOUIS **Monneron**, né à Annonay en 1742, mort en 1805, et ANTOINE **Monneron**, né à Annonay en 1744, mort à Paris en 1801, furent députés aux états généraux pour les Indes orientales et pour l'île de France. — Un autre frère des précédents, JOSEPH-FRANÇOIS-AUGUSTIN **Monneron**, né en 1755, mort à Paris en 1801, fut député de Paris à l'Assemblée législative et donna sa démission en 1792. Sous le Directoire, Monneron devint directeur général de la Caisse des comptes courants. Il fit banqueroute en 1798.

MONNET (Jean), écrivain français, né à Condrieu (Rhône) vers 1710, mort à Paris en 1785. Après une existence aventureuse et précaire, il dirigea le théâtre de l'Opéra-Comique de la Foire à Paris (1743), puis il devint directeur d'un théâtre de Lyon (1745) et d'une troupe française qui alla jouer à Londres. De retour à Paris, il eut de nouveau la direction de l'Opéra-Comique jusqu'en 1757. On lui doit une comédie : *l'Inconséquente* ou *le Fat puni* (1737) ; une *Anthologie française* ou *Chansons choisies depuis le XIIIe siècle jusqu'à présent* (1765-1767) ; et *Supplément au « Roman comique » de Scarron* ou *Mémoires pour servir à la vie de Jean Monnet, écrits par lui-même* (1772).

MONNET (Antoine-Grimoald), chimiste français, né à Champeix (Auvergne) en 1734, mort à Paris en 1817. D'abord pharmacien à Rouen, il se fit connaître par d'importants travaux sur les eaux minérales et fut appelé, en 1774, à Paris, en qualité d'inspecteur des mines ; il fut chargé, quelques années après, de la publication de l'« Atlas minéralogique de France » (1780). Il combattit vivement les théories nouvelles de Lavoisier, de Berthollet, de Priestley, et fut privé de sa place sous la Révolution. Nous citerons de lui : *Traité des eaux minérales, avec plusieurs mémoires de chimie relatifs à cet objet* (1768), etc.

MONNET (Mariette MOREAU, dame), femme auteur française, née à La Rochelle en 1732, morte à Paris en 1798. Elle fut liée avec Diderot, Voltaire et la plupart des philosophes. On a d'elle un certain nombre d'ouvrages, écrits dans un style harmonieux et facile. Nous citerons *les Dangers de la célébrité* (1770) ; *Contes orientaux* ou *Récits du sage Caleb, voyageur persan* (1772 : *Histoire d'Abd-el-Mazour*, suite des *Contes orientaux* ; *Lettres de Jenny Blenmore* (1787) ; quelques comédies : *Zadig* ou *l'Epreuve* ; *les Montagnards* (1795) ; etc.

MONNETIER-MORNEX, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 20 kilom. de Saint-Julien, entre le Grand

Salève et le Petit Salève; 822 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Ch. de f. électrique du Salève. Air salubre, séjour favorable aux convalescents. Carrières de calcaire.

MONNIAN (*mo-ni-an* — du n. m. Sorte de carillon, composé de grelots dont se servent les sorcières de la Corée.

MONNIER (*mo-ni-é*) ou **MOUNIER** (*mi-é*) n. m. Nom donné par les anciens auteurs au martin-pêcheur.


Monnian.

MONNIER (Marie-Thérèse-Richard DE RUFFEY, marquise DE), célèbre par sa liaison avec Mirabeau, née à Pontarlier en 1754, morte à Gien en 1789. Mariée très jeune à un homme vieux et malade, de Monnier, premier président de la chambre des comptes de Dôle, elle lui fut gaiement infidèle. Mirabeau, alors interné au fort de Joux, mais jouissant d'une certaine liberté, s'enfuit d'elle (1775 ; mais le vieux marquis fit interner son rival à Dijon. Ayant réussi à s'enfuir en Hollande, Mirabeau y fut bientôt rejoint par Mme de Monnier (1776), et pour tous deux commença une vie qui leur parut charmante, quoiqu'elle fut matériellement précaire. Les amants furent séparés, un an après, par l'arrestation de Mirabeau, qui fut enfermé à Vincennes. C'est alors que Mirabeau écrivit les lettres fameuses à celle qu'il a immortalisée sous le nom de *Sophie*, et qu'il ne revit plus qu'en 1781. Devenue libre par la mort de son mari, Sophie forma des liaisons nouvelles à Gien, et s'y suicida après la mort de son dernier amant, de Pothrat.

MONNIER (Jean-Charles), général français, né à Cavaillon (Vaucluse) en 1758, mort à Paris en 1816. Engagé volontaire en 1791, il devint général de brigade en 1797, après la campagne d'Italie. L'année suivante, il prit une part des plus brillantes à l'expédition de Naples. Bloqué avec 3.000 hommes dans Ancône, il résista pendant cent cinq jours et obtint une capitulation honorable. Il fut nommé divisionnaire, à son retour en France. En 1800, il retourna en Italie, combattit à Marengo, prit Arezzo et Vérone. Mais son hostilité aux projets de Bonaparte le fit disgracier. Il fut rappelé à l'activité, en 1814, par Louis XVIII, qui le fit comte et pair de France (1815).

MONNIER (*Henri*-Bonaventure), littérateur et caricaturiste français, né et mort à Paris (1805-1877). D'abord clerc de notaire, puis élève de l'atelier de Girodet, ses dessins à la plume commençaient à être en vogue vers 1825. Il illustra, vers cette même époque, une édition des *Chansons* de Béranger et des *Fables* de La Fontaine. Comme il excellait dans les charges d'atelier et se plaisait à miner les types populaires, que son crayon prenait sur le vif, il se mit à écrire quelques pochades d'un comique un peu trivial, mais d'une gaieté communicative. Ce sont les *Scènes populaires* (1830), renfermant *le Roman chez la portière*, *le Dîner bourgeois*, *le Voyage en diligence*, *Jean Hiroux*, etc. Mme Gibou et Joseph Prudhomme, ces types saisissants, commencent à se montrer dans cette série; Henri Monnier leur a donné plus de développement dans deux autres séries des *Scènes populaires* (1835-1862) et dans les *Mémoires de Joseph Prudhomme* (1857). C'est surtout dans ce dernier type que Henri Monnier s'est surpassé. Après une courte apparition au Vaudeville, où il joua dans la *Famille improvisée*, de Brazier (1831), cinq ou six grotesques différents, Henri Monnier avait renoncé au métier d'acteur; mais il aimait à représenter lui-même ses deux principales créations, Mme Gibou et M. Prudhomme : il était devenu, physiquement, Joseph Prudhomme en personne. Au théâtre, il a donné : *les Comptoirs*, vaudeville (1849); *Grandeur et décadence de M. Joseph Prudhomme*, comédie (1853); *le Roman chez la portière* (1855); *le Bonheur de vivre aux champs* (1855); *Peintres et bourgeois* (1855); *Joseph Prudhomme, chef de brigands*, comédie (1860, etc., qui décèlent son esprit ordinaire d'observation, appliqué à l'étude des mœurs intimes et des habitudes triviales.


Henri Monnier.

MONNIER Francis, littérateur français, né à Besançon en 1824, mort à Beaumotte (Haute-Saône) en 1875. Élève de l'École normale, docteur ès lettres, il professa au collège Rollin (Paris), puis fut précepteur du prince impérial (1864-1867). On lui doit des ouvrages remarquables : *Histoire des luttes politiques et religieuses dans les temps carlovingiens* (1852); *Alcuin et son influence littéraire* (1853); *le Chancelier d'Aguesseau* (1860); *Guillaume de Lamoignon et Colbert* (1862); *Charlemagne législateur* (1872); *Godefroi de Bouillon et les Assises de Jérusalem* (1874); *Vercingétorix et l'Indépendance gauloise* (1874); etc.

MONNIER Marc, littérateur français, né à Florence en 1829, mort à Genève en 1885. Élevé à Naples, puis à Paris, il vécut longtemps en Italie, voyagea en Allemagne, et fut, depuis 1872, professeur de littérature étrangère, puis recteur à l'université de Genève. Doué surtout pour le théâtre, il fit jouer, en 1851, à l'Odéon, *la Ligue droite*, qui obtint un grand succès; son *Théâtre des marionnettes* (1871) est une de ses œuvres les plus remarquables. Mais, obligé de quitter Paris par la mort de son père (1855), il avait renoncé de bonne heure à la carrière dramatique pour le journalisme, et s'était mis à étudier sérieusement l'Italie. Son volume : *L'Italie est-elle la terre des morts?* (1859) fit connaître en France l'Italie d'avant le *Risorgimento*, qu'on soupçonnait à peine. Vinrent ensuite : *Garibaldi; Histoire du brigandage* (1863; *la Camorra* 1863); *Pompéi* (1861; *les Cantes populaires en Italie* 1880); etc. Malgré sa brillante imagination de romancier et de nouvelliste (*Nouvelles napolitaines* [1879]; *Gian et Hans*; *le Charmeur* [1882]; *le Roman de Gaston Renaud* [1884]; *Après le divorce* [1888]; etc.), malgré son fin talent de poète (*Lucioles* [1853]; *Poésies* [1878]; *Récits et monologues* [1880]; etc.), c'est surtout comme historien de la littérature qu'il fit œuvre durable : *Genève et ses poètes* (1874); *Histoire générale de la littérature moderne* : 1re partie (1884); etc. Il était éminemment Français par la qualité de son esprit, mais les circonstances avaient fait de lui un cosmopolite. C'est ce qui lui permit de concevoir dans son ensemble l'histoire de la littérature européenne et de se montrer le disciple de Mme de Staël.

MONNIER (Jean-Marie-Albert-Marcel), voyageur et littérateur français, né à Paris en 1853. De très bonne heure, il se mit à voyager pour son agrément, et, après avoir escaladé les principaux sommets de l'Europe, il visita successivement les contrées les plus intéressantes de l'Amérique centrale, les îles Hawaï, puis, au cours d'un voyage autour du monde (1884-1887), les bords septentrionaux de l'océan Indien, la Malaisie, l'Australie, plusieurs des républiques hispano-américaines; ensuite, avec le capitaine Binger (1891-1892), une partie de la Guinée; enfin, aux frais du journal « le Temps », il parcourut, de 1894 à 1897, l'Indo-Chine française, le Japon, la Corée et la Chine, d'où il revint en traversant l'Asie en diagonale, de Pékin à Bassora. Marcel Monnier a publié de très précises relations et des levés topographiques de ses voyages : *un Printemps sur le Pacifique* (1885); *Des Andes au Para* (1889); *France Noire. Côte d'Ivoire et Soudan* (1893); *le Tour d'Asie* (1899-1900); *Itinéraires à travers l'Asie* (1901).

MONNIÈRES, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 17 kilom. de Nantes, près de la Sèvre Nantaise; 931 hab. Vin estimé. Ruines du château de la Galissonnière.

MONNIÉRIE (*mo-ni-é-ri*) n. f. Genre de rutacées, comprenant des herbes annuelles, à feuilles alternes, à inflorescences simples ou ramifiées, qui croissent en Amérique. (A la Guyane et au Brésil, on emploie la racine de la *monnière trifoliée* comme diurétique et sudorifique.)

MONNIKENDANN, ville des Pays-Bas (Hollande-Septentr. [arrond. de Hoorn]), sur le Zuyderzée; 3.000 hab.

MONNINA (*mo-ni*) n. f. Genre de polygalacées, comprenant des herbes et des arbustes à feuilles opposées, à fleurs en épis ou en grappes, à fruit sec ou charnu. (On en connaît 40 espèces, de l'Amérique du Sud.)

MONNININE (*mo-ni*) n. f. Chim. Matière résinoïde, identique à la *saponine*, qu'on retire de l'écorce de la racine du *monnina*.

MONNOT (Etienne), sculpteur français, né à Besançon. Il vécut à Rome, à la fin du XVIIe siècle. Il éleva, dans la basilique de Saint-Pierre, un monument à Innocent XI (1691), orné d'un bas-relief (*les Turcs devant Vienne*) et des figures de *la Religion* et de *la Justice*. — Son fils, PIERRE, né à Besançon en 1658, mort à Rome en 1733, a exécuté à Saint-Jean de Latran les statues de *saint Pierre* et de *saint Paul*.

MONNOYE (Bernard DE **LA**), poète. V. LA MONNOYE.

MONNOYER ou **MONOYER** (Jean-Baptiste, dit **Baptiste**), peintre français, né à Lille en 1635, mort à Londres en 1699. Jeune encore, il acquit une grande réputation comme peintre de fleurs et de fruits, et entra à l'Académie en 1665. Lord Montaigu l'emmena en Angleterre. Le musée du Louvre possède onze tableaux qu'on attribue à Monnoyer. On a aussi de lui des dessins remarquables par le moelleux des tons et la finesse de la touche, et des estampes recherchées. Ses deux fils cultivèrent aussi la peinture : ANTOINE, membre de l'Académie en 1704, mort à Paris en 1735; et BAPTISTE, qui entra dans un couvent de dominicains en Italie, et le décora de peintures représentant des traits de la vie de saint Dominique.

MONNOYÈRE (*mo-noi*) n. f. Nom vulgaire du thlaspi et de la lysimaque.

MONO (du gr. *monos*, seul), préfixe qui entre dans la composition de beaucoup de mots, où il indique l'idée d'unité : MONOsyllabe, MONOcorde. (Devant une voyelle, le dernier *o* s'élide souvent : MONAvanthe.)

— Chim. Préfixe indiquant qu'un certain radical n'entre qu'une seule fois dans un composé, où il se trouve généralement substitué à un atome d'hydrogène.

MONOATOMIQUE adj. Chim. V. ATOME (*atomicité ou valence des atomes*); ACIDE (*atomicité des acides*).

MONOAXE (du préf. *mono*, et de *axe*) adj. Hist. nat. Qui possède un seul axe. (Les spicules monoaxes sont les spicules siliceuses des éponges, qui ne sont jamais ramifiées, qu'elles soient droites, courbes, noueuses ou épineuses, pointues ou obtuses, recourbées en agrafe ou en hameçon.)

MONOAXIFÈRE (du préf. *monos*, et du lat. *axis*, axe, et *ferre*, porter) adj. Bot. Se dit des inflorescences qui portent un seul axe : *Inflorescence* MONOAXIFÈRE.

— Minér. Se dit des cristaux qui ne présentent qu'un seul axe : *Cristal* MONOAXIFÈRE.

MONOBAPHIE (*fi* — du préf. *mono*, et du gr. *baphè*, couleur) n. f. Hist. nat. Etat d'une surface qui ne présente qu'une seule couleur.

MONOBASE (du gr. *mono*, et de *base*) adj. Minér. Qui n'a qu'une seule base : *Cristaux* MONOBASES.

— Bot. Se dit des plantes phanérogames qui adhèrent à la racine par une base unique.

MONOBASIQUE adj. V. ACIDE (*basicité des acides*).

MONOBIE (*bi*) n. f. Genre de protozoaires des eaux douces de France, du groupe des monères. (Ce sont des animalcules microscopiques, qui vivent réunis en colonies par leur prolongement gélatineux [pseudopodes]. La *monobia confluens* est le type du genre.)

MONOBLASTE (*blasst'* — du préf. *mono*, et du gr. *blastos*, germe) n. m. Granulation isolée du protoplasma ou microsomes par opposition aux granulations orientées en files ou *hématoblastes*.

MONOBLÉPHARIDÉES n. f. pl. Famille de champignons aquatiques de l'ordre des oomycètes, qui se reproduisent soit par l'émission de zoospores à un cil, soit par l'union d'oosphères et d'anthérozoïdes. — *Une* MONOBLÉPHARIDÉE.

MONOBLÉPHARIS (*riss*) n. m. Champignon aquatique, parasite, seul genre de la famille des *monoblépharidées*.

MONOBLEPSIE (*blè-psi* — du préf. *mono*, et du gr. *blepsis*, vue) n. f. Vice de la vision, qui consiste en ce que l'on voit confusément avec les deux yeux, tandis qu'on voit d'une manière nette avec un seul.

MONOBOLE du préf. *mono*, et du gr. *bolè*, jet) n. m. Antiq. rom. Exercice de gymnastique, consistant en un saut que l'on exécutait sans l'aide d'une perche.

MONOBROMÉ, ÉE (du préf. *mono*, et de *brome*) adj. Chim. Qui contient un seul atome de brome : *Composé* MONOBROMÉ.

MONOCARPE (du préf. *mono*, et du gr. *karpos*, fruit) adj. Bot. Se dit des végétaux qui ne portent qu'un fruit.

MONOCARPELLAIRE (*pèl'-lèr'* — du préf. *mono*, et de *carpellaire*) adj. Bot. Qui n'a qu'un carpelle : *Fruit* MONOCARPELLAIRE.

MONOCARPIEN, ENNE (*pi-in, èn'*) ou **MONOCARPIQUE** (*pik'*) [du préf. *mono*, et du gr. *karpos*, fruit] adj. Bot. Se dit d'une plante qui ne fleurit et fructifie qu'une seule fois.

MONOCAULE (*kôl'*) n. m. Genre de méduses hydroïdes, comprenant des formes propres aux mers du nord.

MONOCELIS (*sé-liss'* n. m. Genre de vers turbellariés rhabdocœles, comprenant quelques espèces qui vivent dans les eaux douces de France.

MONOCÉPHALE (*sé* — du préf. *mono*, et du gr. *képhalè*, tête) adj. et n. Térat. Se dit d'un monstre qui n'a qu'une seule tête pour deux corps.

— Bot. Qui n'a qu'un seul capitule. ‖ Dont les fleurs sont disposées en capitules ou en ombelles solitaires.

MONOCÉPHALIE (*sé, li* — rad. *monocéphale*) n. f. Etat d'un monstre qui n'a qu'une seule tête pour deux corps.

MONOCÈRE (*sèr'* — du préf. *mono*, et du gr. *kéras*, corne) adj. Zool. Qui n'a qu'une corne. (Peu usité.)

MONOCÈRE n. m. Constellation australe, appelée aussi MONOCEROS, située entre le grand et le petit Chien. (Elle comprend vingt-trois étoiles; deux seulement sont de troisième grandeur.)

MONOCÉROS (*sé-ross*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, vivant dans les mers de l'Amérique occidentale ou fossiles dans les terrains tertiaires du Chili et de l'Italie.

MONOCÈROS n. m. Astron. V. MONOCÈRE.

MONOCERQUE (*sèrk'*) n. m. Genre de vers rotateurs, de la famille des hydatinidés, comprenant quelques espèces des eaux douces d'Europe.

MONOCHÈLE (*kèl'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant plus de soixante-dix espèces propres à l'Afrique méridionale et à Madagascar. (Ce sont des rhizotroginés, assez semblables aux hannetons.)

MONOCHIRE (*kir'*) n. m. Sous-genre de soles, dont l'espèce type est propre à la Méditerranée. (Les monochires ont une seule nageoire pectorale, située sur le côté droit. Le monochire velu [*monochirus hispidus*] est la *solla d'arga* de Nice, la *bourruda* ou *pialuda* de Cette.)

MONOCHLAMYDÉ (*klà* — du préf. *mono*, et du gr. *khlamus, udos*, enveloppe) adj. Se dit d'une plante phanérogame pourvue d'une seule enveloppe florale. Syn. de APÉTALE ou MONOPÉRIANTHÉ.

MONOCHLORÉ, ÉE (*klo* — du préf. *mono*, et de *chlore*) adj. Chim. Qui contient un seul atome de chlore : *Composé* MONOCHLORÉ.

MONOCHORDE n. m. Musiq. V. MONOCORDE.

MONOCHORDISER (*kor'*) v. n. Jouer du monochorde. (Mot de Rabelais.)

MONOCHROÏ, ÉE (*kro* — du préf. *mono*, et du gr. *khroa*, couleur) adj. Hist. nat. Qui n'a qu'une seule couleur. ‖ On dit aussi MONOCHROÏTE.

MONOCHROMATIQUE (*kro, tik'* — rad. *monochrome*) adj. Qui est peint d'une seule couleur : *Peinture* MONOCHROMATIQUE.

MONOCHROME (*krom'* — du préf. *mono*, et du gr. *khrôma*, couleur) adj. Ling. Qui est d'une seule couleur : *Peinture* MONOCHROME.

— Sculpt. Se dit des ouvrages antiques qui n'ont que la couleur naturelle de la pierre : *Sculpture* MONOCHROME.

— n. m. Objet peint d'une seule couleur : *Les conditions particulières du* MONOCHROME. (Lenormant.)

MONOCHROMIE (*kro-mi* — rad. *monochromer*) n. f. Qualité de ce qui est d'une seule couleur.

MONOCIRRHE (*sir'*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, dont l'espèce type habite les eaux douces du Brésil. (Les monocirrhes sont des polycentridés comprimés latéralement, très hauts, couverts d'écailles rugueuses, à tête pointue, à bouche protractile.)


Monocle.

MONOCLADE (du préf. *mono*, et du gr. *klados*, rameau) adj. Bot. Dont la tige produit en seul rameau.

MONOCLE (du préf. *mono*, et du lat. *oculus*, œil adj. Qui n'a qu'un œil.

— n. m. Lorgnon composé d'un seul verre. ‖ Petit instrument formé d'une sorte de châssis double. (Le châssis d'avant est muni d'une loupe ou grand verre grossissant, tandis que, sur le châssis d'arrière, vient s'appuyer une photographie dont les dimensions se trouvent considérablement agrandies, quand on la regarde à travers la loupe.)

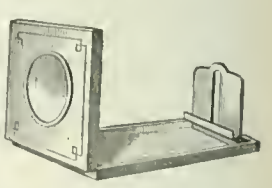
Monocle de photographie.

— Chir. Bandage que l'on emploie pour maintenir un appareil sur l'un des yeux

— Zool. Nom sous lequel les vieux auteurs renfermaient les crustacés copépodes du groupe des cyclopes.

MONOCLINAL, ALE, AUX (du préf. *mono*, et du gr. *klinè*, lit) adj. Géol. Se dit des plis ou systèmes de couches inclinées parallèlement, se raccordant de part et d'autre avec des couches horizontales.

MONOCLINE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Bot. Qui réunit les deux sexes sur une même fleur : *Végétaux* MONOCLINES.

MONOCLINIQUE (*nik'* — même étymol. qu'aux deux art. précéd.) adj. Se dit, en minéralogie, d'un type cristallin qui a trois axes obliques l'un sur l'autre, dont deux seulement sont égaux entre eux.

MONOCLINOÉDRIQUE (*drik'* — du préf. *mono*, et du gr. *klinê*, lit, et *édra*, base) adj. Se dit, en minéralogie, d'un cristal dans lequel les plans coordonnés ont deux de leurs angles droits, et le troisième aigu ou obtus.

MONOCONDYLE (du préf. *mono*, et de *condyle*) n. m. En T. de diplomatiq., Abréviation.

MONOCONDYLE n. f. Genre de mollusques lamellibranches, propres aux eaux douces de l'Amérique du Sud. (Les monocondyles [*monocondylæa*] sont des mulettes à coquille anguleuse fermant hermétiquement.)

MONOCONIQUE (*nik'* — du préf. *mono*, et de *conique*) adj. Qui est terminé par un seul cône.

MONOCONQUE (*konk'*) adj. Qui est composé d'une seule valve : *Coquille* MONOCONQUE. ‖ On dit plutôt UNIVALVE.

MONOCORDE (gr. et lat. *monochordon*, même sens) n. m. Instrument qui n'a qu'une seule corde, que l'on peut diviser dans diverses proportions pour étudier les différents intervalles des sons. (V. SONOMÈTRE.) ‖ Instrument grec à une seule corde, dont on faisait varier la longueur à l'aide d'un chevalet, et dont on pinçait la partie libre avec les doigts.

— Adjectiv. : *Des instruments* MONOCORDES.



Monocorde.

MONOCORDISER v. a. V. MONOCHORDISER.

MONOCOTYLÉDONES (du préf. *mono*, et de *cotylédon*) n. f. pl. Bot. Nom d'une des deux classes du sous-embranchement des phanérogames angiospermes. — *Une* MONOCOTYLÉDONE.

— ENCYCL. La présence d'un seul cotylédon à l'embryon est le caractère le plus apparent des *monocotylédones* ; de même toutes les plantes de cette classe se signalent par l'absence de formations libéro-ligneuses secondaires. Les autres caractères n'ont pas le même degré de généralité : feuilles engainantes sans stipules, à nervation parallèle ; fleur le plus souvent construite sur le type 3 ; grand nombre de faisceaux libéro-ligneux de la tige, disposés en plusieurs cercles concentriques dans l'intérieur du cylindre central. Les monocotylédones ont été partagées en quatre ordres principaux : les graminées, dépourvues de corolle ; les joncinées, à corolle sépaloïde ; les liliinées, à corolle pétaloïde ; les iridinées, dont la corolle est encore pétaloïde, mais qui diffèrent des trois premiers ordres par la position infère de l'ovaire.

MONOCOTYLÉDONIE (*ni* — rad. *monocotylédone*) n. f. Etat d'une plante qui n'a qu'un cotylédon.

MONOCOTYLÉS n. m. pl. Division des mollusques céphalopodes octopodes, comprenant ceux dont les bras ont leurs ventouses disposées sur un seul rang. (Les monocotylés, dont les poulpes sont le type, forment trois familles : *cirroteuthidés, élédonidés, octopodidés.*) — *Un* MONOCOTYLE.

MONOCRÉPIDE (du préf. *mono*, et du gr. *krépis, idos*, chaussure) adj. Mythol. gr. Epithète d'Hermès, ainsi appelé parce qu'il avait prêté une de ses talonnières à Persée allant combattre les Gorgones.

MONOCREPIDIUS (*kré, di-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, de la famille des élatéridés, comprenant cent trente espèces, réparties sur le globe, excepté en Europe. (Les *monocrepidius* abondent surtout en Amérique ; ce sont des taupins à livrée très variable.)

MONOCROTE (du préf. *mono*, et du gr. *krotos*, bruit) n. m. Antiq. gr. Navire qui n'avait qu'un rang de rames de chaque côté. ‖ On dit aussi MONOCROTON.

MONOCULAIRE (*lèr'* — du préf. *mono*, et de *oculaire*) adj. Qui se fait avec un seul œil : *Vision* MONOCULAIRE.

MONOCULE (du préf. *mono*, et du lat. *oculus*, œil) n. m. Chir. Bandage qui s'applique sur un seul œil. (Peu usité.)

— Dr. can. Bénéfice à la collation d'une seule personne, ne jouissant de ce droit que pour ce seul bénéfice.

MONOCULISTE (*lisst'* — rad. *monocule*) n. m. Celui qui n'a qu'un œil ; cyclope, dans le style burlesque.

MONOCULTURE (du préf. *mono*, et de *culture*) n. f. Culture monopolisée : MONOCULTURE *du tabac*. (Peu us.)

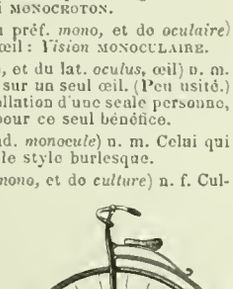

Monocycle.

MONOCYCLE (du préf. *mono*, et du gr. *kuklos*, cercle) adj. Qui ne décrit qu'un seul cercle.

— n. m. Vélocipède à une seule roue.

MONOCYRTINÉS n. m. pl. Tribu de rhizopodes radiolaires, de la famille des cyrtidés. — *Un* MONOCYRTINÉ.

MONOCYSTIS (*siss-tiss*) n. m. Genre de grégarines, parasites dans les lombrics. (Les *monocystis*, dont l'espèce type est le *monocystis agilis*, qui se trouve dans la cavité viscérale des vers de terre, sont des animalcules en fuseau, portant en leur milieu un gros noyau.)

MONOD (Pierre), jésuite savoyard, né à Bonneville en 1586, mort à Miolans en 1641. Entré dans l'ordre des jésuites en 1603, il devint confesseur de la duchesse de Savoie, Christine, sœur de Louis XIII. Le duc de Savoie, ayant voulu obtenir le titre d'altesse royale, envoya, dans ce dessein, Monod à la cour de France (1636). Mais le cardinal de Richelieu éluda la demande qui lui était faite, et le jésuite s'unit aux ennemis du ministre pour le renverser. Richelieu, alors, le fit enlever en 1640 et ordonna de l'enfermer à Pignerol, puis à Cuneo. Le jésuite parvint à s'évader, mais il fut repris et emprisonné à Miolans, où il mourut. On lui doit : *Recherches sur les alliances des maisons de France et de Savoie* (1621) ; *Amedeus Pacificus* (1624), son meilleur ouvrage ; etc.

MONOD (Frédéric-Joël-Jean-Gérard), pasteur protestant, né à Monnaz (cant. de Vaud) en 1794, mort à Paris en 1863. Appelé, en 1820, à desservir l'Eglise de Paris, comme pasteur, il devint, en 1824, rédacteur des « Archives du christianisme », et fonda, en 1849, une Eglise indépendante, constituée sur la base de l'orthodoxie calviniste. Nous citerons de lui : *les Sentiers des siècles passés* (1848) ; *Pain quotidien pour les chrétiens* (1861). — Son frère, GUILLAUME, né à Copenhague en 1800, mort à Paris en 1896, fut pasteur dans diverses villes, puis à Paris (1856-1874). Outre des *Sermons*, on lui doit divers écrits, entre autres : *la Réforme* (1859) ; *l'Emancipation des esclaves* (1865) ; *Vues nouvelles sur le christianisme* (1874) ; etc. — ADOLPHE-FRÉDÉRIC-THÉODORE, pasteur protestant français, frère des précédents, né à Copenhague en 1802, mort à Paris en 1856. Il fut pasteur à Naples, puis à Lyon, où il ouvrit une chapelle indépendante, professeur de théologie à Montauban, suffragant à Paris du pasteur Juillerat, et enfin pasteur en titre. Ses *Sermons* ont été réunis en un recueil (1860). Citons, parmi ses autres écrits : *Saint Paul* (1851) ; *la Femme* (1862 ; *l'Inspiration prouvée par ses œuvres* (1863) ; etc.

MONOD (Gabriel), historien français, né au Havre en 1844. Agrégé d'histoire en 1865, il fit en Italie et en Allemagne des voyages d'érudition, et fut nommé répétiteur, puis directeur adjoint et enfin directeur de l'Ecole pratique des hautes études. En 1880, il devint maître de conférences à l'Ecole normale supérieure. Il a publié : *Allemands et Français* (1872) ; *Etudes critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne* (1872 et 1885) ; *Jules Michelet* (1875) ; *De la possibilité d'une réforme de l'enseignement supérieur* (1876) ; *les Beaux-Arts à l'Exposition universelle* (1879) ; *Histoire critique des règnes de Childerich et de Chlodovech* (trad. de l'allem. de W. Junghans, 1879) ; *Bibliographie de l'Histoire de France* (1888) ; *Taine, Michelet, Renan* (1897). Monod, qui est l'un des directeurs de la « Revue critique », a fondé en 1876, avec G. Faguiez, la *Revue historique*. G. Monod a été nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques.



G. Monod.

MONODACTYLE (du préf. *mono*, et du gr. *daktulos*, doigt) adj. Zool. Qui possède un seul doigt, une seule branche. (La pince monodactyle est celle qui, chez les crustacés, ne possède qu'une branche, comme chez les langoustes, tandis que la pince didactyle des écrevisses est composée de deux branches.)

MONODELPHE (*dèlf'* — du préf. *mono*, et du gr. *delphus*, matrice) adj. Zool. Qui possède une seule matrice. Syn. MONODELPHIEN, ENNE.

— ENCYCL. Les mammifères *monodelphes* ou *monodelphiens* sont ceux qui, à l'opposé des didelphes, ne possèdent qu'une matrice, et, comme ils ont toujours un placenta qui fait défaut aux autres, on les appelle plus ordinairement placentaires, d'autant que, chez certains types, comme les rongeurs, les utérus demeurent à peu près distincts, ayant une cloison interne presque complète. V. PLACENTAIRE.

MONODIAIRE (*di-èr'* — rad. *monodie*) n. Antiq. rom. Terme de théâtre servant à désigner les chanteurs chargés d'exécuter les *soli*.

MONODIE (*di* — du préf. *mono*, et du gr. *ôdê*, chant) n. f. Antiq. gr. Chant à une voix, sans accompagnement. ‖ Couplet lyrique, dans un dialogue tragique. ‖ Chant plaintif, complainte. ‖ Oraison funèbre.

— Musiq. Chant à une seule voix, avec accompagnement instrumental.

— ENCYCL. Littér. gr. Les chœurs ne constituaient pas seuls l'élément lyrique de la tragédie. Il pouvait y avoir aussi, dans le rôle même des acteurs, des espèces d'odes ou de chants, que l'on considérait comme en dehors du drame proprement dit. La forme de ces chants variait : ils se partageaient entre plusieurs personnages, sous forme de dialogue, ou bien ils étaient dits par un seul acteur. Dans le dernier cas, on les appelait *monodies*. Chez Euripide, l'élément lyrique perd de l'importance qu'il avait précédemment dans les chœurs, pour en prendre une de plus en plus grande dans le rôle des acteurs. Aussi trouve-t-on dans ses tragédies des monodies très étendues.

— Musiq. A l'aube du XVIIe siècle, on vit la *monodie* cultivée par un groupe de musiciens, de poètes et de dilettantes florentins, qui acheminèrent l'art musical vers la création de l'opéra moderne. C'est à Giacomo Corsi, Pietro Strozzi, Ottavio Rinuccini, Giulio Caccini, Emilio del Cavaliere, etc., qu'on doit ce résultat si important et si inattendu. Rappelons les *Lamentations de Jérémie* de Galilée, *il Combattimento di Apollo col serpente* de Caccini, *il Satiro* d'Emilio del Cavaliere, etc.

MONODIMETRIQUE (*trik'* — du préf. *mono*, et du gr. *métron*, mesure) adj. Se dit, en minéralogie, d'un cristal dont on peut rapporter les plans coordonnés à trois axes, dont deux sont égaux.

MONODIQUE (*dik'* — rad. *monodie*) adj. Musiq. Qui est à une seule voix.

MONODON n. m. Nom scientifique des cétacés du genre narval. V. ce mot.

MONODONTE n. f. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant de nombreuses espèces réparties dans les mers chaudes. Syn. LABIO.

MONODORE n. m. Genre d'anonacées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs solitaires, accompagnées de bractées foliacées.



Monodore à grandes fleurs.

— ENCYCL. On connaît cinq ou six espèces de *monodores*, de l'Afrique tropicale. Le type du genre est le *monodore muscadier*, qui est un arbre haut de 7 à 8 mètres, à feuilles persistantes ; les fleurs, qui paraissent en mai, sont assez grandes, d'abord blanches et ponctuées de brun pourpré, puis jaunes à macules plus vives. Le fruit, à peu près du volume et de la forme d'une pomme ordinaire, possède des noyaux ayant les propriétés de la muscade.

MONODROME (du préf. *mono*, et du gr. *dromos*, course) adj. Mathém. *Fonction monodrome à l'intérieur d'une aire donnée*. (Une fonction F (z) est monodrome à l'intérieur d'une aire S, quand, le point z variant à l'intérieur de l'aire, la fonction F (z) reprend toujours la même valeur en un même point.)

MONODYNAME (du préf. *mono*, et du gr. *dunamis*, puissance) adj. Bot. Qui a une de ses étamines plus longue que les autres.

MONŒCIE (*né-si* — du préf. *mono*, et du gr. *oikia*, maison) n. f. Bot. Etat d'une plante monoïque.

— Propriété que possèdent certains champignons de vivre et de former leurs divers appareils reproducteurs sur une seule espèce de plantes. (Ce mot est employé principalement à propos des champignons de la famille des urédinées, qui causent chez les végétaux les maladies appelées *rouilles*. Le mot opposé est HÉTÉRŒCIE.)

— n. f. pl. Classe de Linné, comprenant les plantes phanérogames monoïques, comme le maïs, le chêne, etc. — *Une* MONŒCIE.

MONŒCIQUE adj. Bot. Syn. de MONOÏQUE.

MONOÉLEUTHEROGYNE (*jin'* — du préf. *mono*, et du gr. *gunê*, femelle) adj. Se dit des plantes monocotylédones dont l'ovaire est libre de toute adhérence.

MONOÉLEUTHÉROGYNIE (*ji-ni* — rad. *monoéleuthérogyne*) n. f. Etat d'une plante monocotylédone ayant un ovaire sans adhérence.

MONOÉPIGYNE (*jin'* — du préf. *mono*, et du gr. *épi*, sur, et *gunê*, femelle) adj. Se dit des plantes monocotylédones qui ont des étamines épigynes.

MONOÉPIGYNIE (*ji-ni* — rad. *monoépigyne*) n. f. Etat d'une plante monoépigyne.

MONŒSES (*nè-zèss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille comprenant six espèces de la région méditerranéenne, de Birmanie et de l'Afrique tropicale.

MONOGAME (du préf. *mono*, et du gr. *gamos*, mariage) adj. Qui n'a été marié qu'une fois. ‖ Qui n'a qu'une seule femme ou un seul mari.

— Bot. Se dit des plantes qui appartiennent à la section de la monogamie.

— Zool. Dont la pariade ne comprend qu'un seul couple, qu'une seule femelle pour un mâle. (Les mammifères carnassiers sont monogames dans la règle, tandis que les herbivores sont polygames.)

— Substantiv. Personne qui ne s'est mariée qu'une fois. ‖ Homme qui n'a qu'une seule femme ; femme qui n'a qu'un seul mari.

MONOGAMIE (*mi* — rad. *monogame*) n. f. Etat de ceux qui n'ont été mariés qu'une fois. ‖ Union d'un seul homme avec une seule femme.

— Bot. Section de la dix-neuvième classe du système de Linné, renfermant les plantes dont les fleurs, sans être composées de flourons ni de demi-flourons, ont leurs étamines réunies par leurs anthères.

— Zool. Etat des animaux monogames.

— ANTON. **Polygamie, polyandrie.**

MONOGAMIQUE (*mik'*) adj. Liog. Qui a rapport à la monogamie : *Le foyer* MONOGAMIQUE *est la base de notre Occident*. (Michelet.)

— Bot. Qui appartient à la monogamie : *Végétaux* MONOGAMIQUES.

MONOGAMISTE (*misst'*) n. Partisan de la monogamie.

MONOGASTRIQUE (*strik'* — du préf. *mono*, et du gr. *gastêr, tros*, estomac) adj. Zool. Qui présente une seule cavité générale. (On disait « animaux *monogastriques* », pour les formes inférieures à appareil digestif non différencié, par opposition aux types *polygastriques*, comme les infusoires, chez qui l'on avait cru observer un système digestif.)

— Substantiv. : *Un* MONOGASTRIQUE.

MONOGÈNE (*jèn'* — du préf. *mono*, et du gr. *génos*, race) adj. Qui est unique en son genre. (Vx.)

— Bot. Qui n'a qu'une seule surface d'accroissement : *Plante* MONOGÈNE.

— Mathém. *Fonction monogène*. V. la partie encycl.

— Zool. Qui se rapporte à la monogénèse : *Reproduction* MONOGÈNE. ‖ On dit aussi MONOGÉNÉSIQUE.

— ENCYCL. Mathém. Toute fonction de $x + yi$ peut se mettre sous la forme $P + Qi$; P et Q étant des fonctions de x et y, la dérivée d'une telle fonction dépend du rapport $\frac{dy}{dx}$; pour que cette dérivée soit indépendante de ce rapport, il faut que l'on ait à la fois :

$$\frac{dP}{dx} = \frac{dQ}{dy} \qquad \frac{dP}{dy} = -\frac{dQ}{dx}.$$

Toute fonction $P + Qi$ satisfaisant à ces deux conditions et dont la dérivée est d'ailleurs bien déterminée a été appelée par Cauchy *fonction monogène*.

MONOGÉNÉ, ÉE (*jé* — rad. *monogène*) adj. Hist. nat. Qui semble ne former qu'un seul genre, tout en formant des genres distincts : *Animaux* MONOGÉNÉS. *Plantes* MONOGÉNÉES.

MONOGÉNÈSE (*jé* — du préf. *mono*, et du gr. *génésis*, génération) adj. Qui n'a qu'un seul mode de reproduction : *Trématodes* MONOGÉNÈSES. *Espèces* MONOGÉNÈSES.

MONOGÉNÈSE (*jé* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Nom donné par Van Beneden à la *génération directe*, dans laquelle les êtres vivants se reproduisent directement, et avec des phases de développement identiques, par œuf ou ovule, en opposition avec la *digénèse* ou *génération alternante*. ‖ Théorie en vertu de laquelle toutes les formes vivantes sont sorties d'un même être primordial ou d'êtres promordiaux identiques et ont ensuite dérivé les unes des autres par dichotomie.

— ENCYCL. La *monogénèse* existe chez tous les vertébrés et chez un très grand nombre d'arthropodes et de mollusques. Chez les espèces monogénèses, bien que les phases du développement soient fondamentalement identiques, il peut se produire soit des arrêts partiels de développement (neutres ou ouvrières des abeilles et des fourmis), soit un dimorphisme sexuel entre les mâles et les femelles (certains crustacés parasites, des lampyres, etc.).

MONOGÉNÉSIQUE (*jé, zik'* adj. Qui se rapporte à la monogénèse.

MONOGÉNIE (*jé-nî* — rad. *monogène*) n. f. Hist. nat. Génération consistant dans la production, par un corps organisé, d'une partie qui s'en sépare et qui, par ses accroissements successifs, forme un nouvel individu entièrement semblable à celui dont il provient.

MONOGÉNIQUE (*jé-nik'* — rad. *monogénie*) adj. Géol. Dont toutes les parties sont de même nature : *Roche* MONOGÉNIQUE.

MONOGÉNISME (*jé-nissm'* — du préf. *mono*, et du gr. *genos*, race) n. m. Doctrine anthropologique, en vertu de laquelle toutes les races humaines dérivent d'un type primitif unique. ‖ On dit encore MONANTHROPISME.

— ENCYCL. La doctrine *monogéniste* remonte à la plus haute antiquité et paraît commune à la plupart des religions de l'Orient et à la tradition générale des peuples. La Bible l'enseigne, et elle a dominé pendant tout le moyen âge et jusqu'à nos jours, et Buffon s'en montrait encore le défenseur, bien que, dès son époque, Virey, Bory-Saint-Vincent, Desmoulins, puis Lamarck et plus tard Morton, Gliddon, Knox et Agassiz aient élevé contre ce système de nombreuses objections. Quatrefages en fut le partisan le plus convaincu et le plus habile, et il a fondé son opinion sur quatre ordres principaux de considérations : 1° la fécondité indéfinie des métis humains ; 2° la réunion autour des massifs du centre asiatique, dont ils semblent émerger, des trois grands types humains, blanc, jaune et noir ; 3° la confusion et la juxtaposition en ce même point des trois types du langage articulé ; 4° enfin, le peuplement du globe par des migrations divergentes du centre présumé d'apparition, migrations qui, en transportant les hommes dans des milieux nouveaux, ont modifié plus ou moins profondément leurs caractères primitifs et ont ainsi donné naissance à des variétés que les croisements répétés ont multipliées encore.

Les adversaires du monogénisme répondent : 1° que les plus anciens types quaternaires appartiennent déjà à des races complètement différenciées, voisines de celles qui peuplent actuellement le territoire considéré, ce qui prouve que, malgré les métissages, le type ethnique est demeuré sensiblement invariable ; 2° que si l'on en croit certains savants, tels que Th. Piesche, Schrader et Penka, il faut admettre l'origine nord-européenne (région du Dniéper) du type grand et blond qui peuple la Scandinavie et l'Allemagne du Nord, et aussi l'origine rhétique des populations celtiques ; 3° que par l'étude des populations de l'Europe occidentale (France, Allemagne, Italie, Espagne), Lanmonior a montré qu'il n'y a pas de races métisses fixes, mais seulement des métissages constamment renouvelés, dont les produits font retour à l'un des types concourants, ou disparaissent. Les adversaires de l'unité de l'espèce humaine, comme Gumplovicz, concluent que les races humaines ont apparu en un certain nombre de points du globe et ont évolué chacune pour leur propre compte, conception qui se rapproche des idées que Knox et Agassiz ont soutenues.

— BIBLIOGR. : de Quatrefages, *Introduction à l'étude des races humaines* (Paris, 1885-1889) ; Gumplovicz, *la Lutte des races* (Paris, 1892) ; J. Lanmonier, *les Procédés de défense de la race : homogénésie et dégénérescence* (Paris, 1896).

MONOGÉNISTE (*jé-nisst'*) adj. ou n. Partisan du monogénisme.

MONOGONIE (*nî* — du préf. *mono*, et du gr. *gonè*, génération) n. f. Nom donné par certains auteurs allemands, et particulièrement Haeckel, aux différentes formes de la reproduction asexuée. V. GÉNÉRATION.

MONOGONOPORES n. m. pl. Division des vers turbellariés dendrocoeles, renfermant les formes à orifice sexuel simple. (Les monogonopores comprennent les planaires terrestres et d'eau douce.) — *Un* MONOGONOPORE.

MONOGRAMMATIQUE (*gra-ma-tik'*) adj. Linguist. Diplomatique ; qui tient du monogramme : *Signe* MONOGRAMMATIQUE.

— Philol. Qui représente un seul son ou une seule articulation : *Notre écriture littérale ou* MONOGRAMMATIQUE. (Ch. Nod.) ‖ On dit quelquef. MONOGRAMMIQUE.

MONOGRAMME (du gr. *monogrammaton* ; de *monos*, seul, et *gramma*, lettre) n. m. Diplomatiq. Chiffre ou caractère composé des principales lettres d'un nom, et quelquefois de toutes : *Signature en* MONOGRAMME. ‖ Caractère composé de plusieurs lettres, employé souvent, pendant le moyen âge, pour servir de sceau aux rois et aux papes. ‖ Combinaison de signes et de caractères représentant le nom du Christ. (V. CHRISME.) ‖ *Monogramme parfait*, Celui qui contient toutes les lettres d'un nom. ‖ *Monogramme imparfait*, Celui où ne se trouvent que les principales lettres d'un nom. ‖ *Clef d'un monogramme*, Autref., Lettre d'un monogramme qui se présentait la première à la vue, et auj., Chacune des lettres du monogramme prises dans leur ordre alphabétique : *Première, Deuxième, Troisième* CLEF DU MONOGRAMME.

— Bot. n. f. Genre de fougères extrêmement petites.

— Gramm. Qui n'est composé que d'un seul caractère : *Les voyelles* MONOGRAMMES *de notre alphabet*. (Ch. Nod.)

— Phil. Incorporel, immatériel : *Suivant Épicure, les dieux étaient* MONOGRAMMES.

— adj. Antiq. Qui n'est composé que de lignes, qui ne contient que des contours : *Peinture* MONOGRAMME.

— ENCYCL. Diplomatiq. Le *monogramme* est fréquent dans les actes du moyen âge. A l'époque mérovingienne, quand le roi ne peut pas signer, sa souscription est constituée par un monogramme qu'a dessiné un scribe. Le monogramme de Charlemagne est composé des lettres de son nom *Karolus*, disposées en croix ; celui de Louis le Pieux est construit sur l'*H* initiale de *Hludovicus*. Dès lors, la souscription royale est toujours un monogramme intercalé dans une formule.



Monogrammes : 1. De Charlemagne ; 2. De Hugues Capet ; 3. De saint Louis ; 4. De Richelieu.

Sous Louis VI et Louis VII, le texte des diplômes appelle le monogramme *karacter*. Les dimensions, les combinaisons de lettres sont très variables sous les Capétiens ; mais la forme générale est celle des monogrammes des rois carolingiens appelés Louis. La chancellerie royale de France conserva le monogramme du nom du roi, pour la plupart de ses actes, jusqu'au commencement du XIVe siècle. Le monogramme fut également employé dans les diplômes des souverains allemands et, parfois, il se compliqua au point de comprendre le titre royal ou impérial. L'empereur en traçait une partie de sa main ; c'est ce caractère que les diplomatistes allemands appellent le *monogramma firmatum*. Au XIVe siècle, le monogramme impérial est intercalé dans une formule.

Le monogramme, qui a fait place, dès les Valois, à la signature effective des rois, ne reparaît plus guère que comme signature fantaisiste, employée le plus souvent, lors de la Renaissance, par les peintres, les graveurs, etc.

Monogramme du Christ ou **Chrismon**, formé des lettres grecques X et P entrelacées (V. CHRISME), et placé au commencement d'un grand nombre d'actes du moyen âge. L'origine en vient de l'usage, établi chez les premiers chrétiens, d'invoquer le nom du Christ avant toute action. Les empereurs chrétiens encouragèrent la coutume de mettre les contrats sous la garantie du nom de Dieu. C'était souvent une invocation verbale : *In nomine Domini nostri Jhesu Christi* ; mais l'invocation monogrammatique est très fréquente, représentée par le *chrismon*. Elle est employée dans certaines bulles pontificales ; elle se trouve aussi dans les diplômes royaux et dans les actes privés des époques mérovingienne et carolingienne, mais souvent très déformée ou compliquée. Parfois même, à la fin du IXe siècle, le *X* est remplacé par un *C*, initiale du nom de Christ. Quelques diplômes de Louis VI présentent, en regard du monogramme royal, un chrismon de même hauteur. Le chrismon se trouve aussi dans des actes de la chancellerie romaine, et se maintient, en Espagne, pour les diplômes solonnels, jusqu'à la fin du moyen âge.

MONOGRAMMISTE (*gra-misst'*) n. m. Artiste qui a signé ses œuvres d'un monogramme.

MONOGRAPHE n. m. Auteur d'une monographie.

— Adj. Qui ne traite que d'un seul objet : *Livre* MONOGRAPHE.

MONOGRAPHIE (*fî* — du préf. *mono*, et du gr. *graphein*, écrire) n. f. Littér. Description d'une seule famille, d'une seule classe d'objets ou même d'un seul objet : *Une* MONOGRAPHIE *du genre chat*.

MONOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a le caractère d'une monographie : *Description* MONOGRAPHIQUE.

MONOGRAPTE n. m. Genre de graptolithes, fossiles dans les terrains siluriens.

MONOGRAPTIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de graptolithes monoprioues, renfermant les monograptes et genres voisins. — *Un* MONOGRAPTIDÉ.

MONOGYNE (*jin'* — du préf. *mono*, et du gr. *gunè*, femelle) adj. Se dit des fleurs qui ne renferment qu'un seul carpelle.

MONOGYNIE (*ji-nî* — rad. *monogyne*) n. f. Etat d'une plante dont chaque fleur n'a qu'un pistil.

MONOHAMME (*no-am'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant plus de cent espèces du globe.

— ENCYCL. Les *monohammes* sont des lamiinés élancés, à longues antennes déliées, dont les téguments glabres, bruns ou bronzés obscurs, sont rehaussés de taches et de points gris ou jaunes. En France, on ne trouve ces insectes que dans les montagnes : *monohammus gallo provincialis* (Alpes), etc.

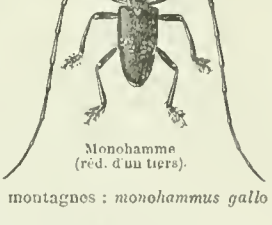

Monohamme (réd. d'un tiers).

MONOHYDRATE (du préf. *mono*, et de *hydrate*) n. m. Chim. Premier hydrate des corps qui en forment plusieurs.

MONOHYDRATÉ, ÉE adj. Chim. Qui est à l'état de monohydrate : *Acide azotique* MONOHYDRATÉ.

MONOHYPOGYNE (*jin'* — du préf. *mono*, et de *hypogyne*) adj. Se dit des plantes monocotylédones qui ont des étamines hypogynes.

MONOHYPOGYNIE (*ji-nî* — rad. *monohypogyne*) n. f. Etat d'une plante monocotylédone à étamines hypogynes.

MONOÏAMIQUE (*mik'* — du préf. *mono*, et du gr. *iaomai*, je traite) adj. Pharm. Qui n'est composé que d'une seule substance : *Médicament* MONOÏAMIQUE.

MONOÏDE (du préf. *mono*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. ‖ *Surface monoïde*, Surface dont l'équation en coordonnées rectilignes se ramène à la forme $z = f(x,y)$, $f(x,y)$ étant une fonction rationnelle.

MONOÏODÉ, ÉE (du préf. *mono*, et de *iode*) adj. Chim. Qui ne contient qu'un seul atome d'iode généralement substitué à un atome d'hydrogène : *Aniline* MONOIODÉE.

MONOÏQUE (*ik'* — du préf. *mono*, et du gr. *oikos*, demeure) adj. Se dit d'une plante à fleurs unisexuées, dans laquelle les fleurs mâles et les fleurs femelles sont réunies sur le même pied. ‖ Se dit des champignons de la famille des urédinées, qui vivent et forment leurs diverses fructifications sur une seule espèce de plante. (On dit aussi MONOXÈNE dans ce sens.)

MONOLABIS (*biss*) n. m. Genre de vers rotateurs, comprenant des formes qui habitent les eaux douces d'Europe. L'espèce type du genre est le *monolabis gracilis*.)

MONOLEPTE (*lèpt'*) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, comprenant une soixantaine d'espèces des régions chaudes du globe. (Ce sont des galérucinés de petite taille, allongés, de couleurs vives et dont on connaît une espèce française, la *monolepta erythrocephala*.)

MONOLITHE du préf. *mono*, et du gr. *lithos*, pierre) adj. Qui est fait d'une seule pierre : *Obélisque* MONOLITHE.

— n. m. Objet fait d'une seule pierre : *Beaucoup de monuments, en Egypte, sont des* MONOLITHES.

MONOLITHISME (*tissm'* — rad. *monolithe*) n. m. Archit. Système de construction en très grosses pierres.

MONOLITRE (du préf. *mono*, et de *litre*) n. m. Appareil que l'on employait autrefois pour avertir du manque d'eau dans la chaudière d'une machine à vapeur. (Il a été remplacé par l'indicateur de niveau et l'indicateur magnétique à sifflet d'alarme.)

MONOLOCULAIRE (*lèr'* — du préf. *mono*, et du lat. *loculu*, petite loge) adj. Bot. Qui ne renferme qu'une seule loge : *Ovaire* MONOLOCULAIRE.

MONOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport au monologue, qui est en monologue : *Récit* MONOLOGIQUE.

— Qui traite d'un seul sujet : *Un ouvrage* MONOLOGIQUE.

MONOLOGUE (*logh'* — du gr. *monologos*, qui parle seul ; de *monos*, seul, et *logos*, discours) n. m. Dans une pièce de théâtre, Discours d'une certaine importance qu'un acteur se tient à lui-même : *Les* MONOLOGUES *manquent ordinairement de vraisemblance*.

— Par ext. Discours d'une personne qui se parle seule : *Les enfants, les distraits ont l'habitude du* MONOLOGUE.

— Petite pièce de poésie ou de prose, comique, souvent même burlesque, que l'on récite en société.

— SYN. **Monologue, soliloque.**

— ANTON. **Dialogue.**

— ENCYCL. Au théâtre, la convention du *monologue* est admise, comme un moyen de mettre le public au courant d'intentions, de sentiments, qu'il lui est nécessaire de connaître pour l'intelligence de la pièce. Le chœur antique rendait presque inutile l'emploi du monologue dans la tragédie des Grecs. Cependant, on ne cessera d'admirer, chez Sophocle, le monologue d'Ajax expirant. Quelques autres monologues ont gardé une réputation universelle : ceux d'Hamlet, sur la mort ; d'Auguste, dans *Cinna* ; du Sosie de Molière ; du Figaro de Beaumarchais ; de Jeanne d'Arc, dans l'œuvre de Schiller ; enfin, la méditation de Charles-Quint, devant le tombeau de Charlemagne, dans l'*Hernani* de Victor Hugo. Le goût, toujours plus accusé, du réel, du vrai au théâtre, restreint de plus en plus l'usage de ces apartés dramatiques.

MONOLOGUER (*ghé*) v. n. Parler seul, parler en monologue : *Avoir l'habitude de* MONOLOGUER.

MONOLOGUEUR (*gheur'*) n. m. Celui qui récite un monologue ; celui qui parle seul.

MONOMACHIE (*chi* — rad. *monomaque*) n. f. Dr. anc. Combat judiciaire d'homme à homme.

MONOMANE ou **MONOMANIAQUE** (*ak'*) adj. Qui est atteint de monomanie : *Fou* MONOMANIAQUE. — Substantiv. : *Un* MONOMANIAQUE. ‖ Se dit de diverses affections compliquées de monomanie : *Hystérie* MONOMANIAQUE.

MONOMANIE (*nî* — du préf. *mono*, et du gr. *mania*, folie) n. f. Affection mentale, dans laquelle le trouble est partiel et n'intéresse qu'une idée ou un groupe d'idées.

— ENCYCL. Pathol. La *monomanie* est essentiellement caractérisée par un délire partiel, variable dans son objet, et qui se manifeste par des obsessions, des impulsions, des craintes irrésistibles. V. PHOBIE.

Les formes monomaniaques sont extrêmement nombreuses. On les classe quelquefois de la manière suivante : 1° monomanies intellectuelles, à idée fixe (monomanie des inventeurs), dans lesquelles le délire peut se systématiser et conduire à la démence ; 2° monomanies affectives, parmi lesquelles on distingue la monomanie religieuse (théomanie, démonomanie), la monomanie érotique et la mégalomanie ; enfin, les monomanies raisonnantes, comme la folie du doute et tout le cortège des phobies caractérisées ; 3° les monomanies hallucinatoires, comme le délire de la persécution, la manie des voyages (aliénés migrateurs), la nosomanie ; 4° les monomanies impulsives, comme la monomanie homicide, la monomanie du suicide, la kleptomanie, la dypsomanie, etc. On range quelquefois, dans ce dernier groupe, les inversions sexuelles. Au surplus, beaucoup de monomanies se rattachent soit à l'aliénation mentale, soit à l'imbécillité et à l'idiotie.

La pathogénie de la monomanie est des plus obscures, et la thérapeutique n'est guère plus certaine. On préconisait jadis les opiacés et les narcotiques à hautes doses ; on tend aujourd'hui à leur préférer l'isolement, la cure mentale, le *traitement de l'idée fixe* de P. Janet, la suggestion, associés à une diététique toni-nerveuse et parfois à la médication polybromurée.

— Dr. La jurisprudence n'est disposée à voir dans la *monomanie* un motif à invalider un testament que si une disposition du testament, exhérédant des héritiers naturels, se relie, par une attache directe, à l'idée ou à l'ordre d'idées à propos duquel divaguait le testateur.

MONOMAQUE (*mak'* — du préf. *mono*, et du gr. *makhé*, combat) adj. Hist. Qui aime à se battre en combat singulier.

— Hist. Surnom de Constantin IX, empereur d'Orient.

MONÔME (contract. du gr. *monos*, seul, et de *nomos*, division) n. m. Algebr. Grandeur qui ne contient pas de termes à additionner ou à soustraire. Syn. TERME.

— Fig. Promenade en file indienne, que les élèves de quelques écoles, ou les aspirants-élèves, exécutent dans certaines circonstances, notamment à l'époque des examens : *Le* MONÔME *de l'École polytechnique*.

— ENCYCL. Algèbr. $2a^4b^2$, $5a^2b$ sont des *monômes*. 2 et 5 sont les coefficients ; a et b désignent des grandeurs quelconques ou leurs mesures ; 6, 3, 4 sont les exposants de puissances auxquelles sont élevés les nombres que représentent les lettres.

MONOMÈRE (du préf. *mono*, et du gr. *méros*, partie) adj. Qui est formé d'un seul article, en parlant d'un appendice et particulièrement du tarse, chez les insectes : *Tarse* MONOMÈRE. (Peu us.)

MONOMÉTALLISME (*lissm'* — du préf. *mono*, et de *métal*) n. m. Système monétaire, qui n'admet qu'un métal, l'or, pour la monnaie légale, par opposition au *bimétallisme* qui en admet deux : l'or et l'argent.

— ENCYCL. Dans les pays qui ont adopté le *monométallisme*, la loi n'autorise la frappe illimitée pour le compte des particuliers qu'à l'égard du métal monnaie légale.

Dans les deux systèmes, d'autres métaux sont employés comme monnaies réelles ; mais, ce qui distingue le monométallisme, c'est qu'il n'y a pas de rapport légal entre la valeur de l'or et celle de l'argent. Les partisans du monométallisme disent qu'on ne peut mesurer la valeur des choses simultanément avec deux métaux entre lesquels on

a établi un rapport fixe, alors que leur valeur change sans cesse. Ils disent aussi qu'un pays bimétalliste est exposé à se voir enlever le métal qui fait prime. On remédie à ce danger en interdisant la frappe du métal déprécié.
Les principaux pays monométallistes sont : l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, le Japon et l'Allemagne.

MONOMÉTALLISTE (*lisst'*) adj. et n. Qui se rapporte au monométallisme ; qui n'admet qu'un seul étalon pour la monnaie.

MONOMÈTRE (du préf. *mono,* et du gr. *métron,* mesure) adj. Littér. Qui n'a qu'une seule espèce de vers.
— Métriq. anc. Se dit d'un vers (anapestique, trochaïque ou iambique), qui est formé d'un seul mètre ou mesure de deux pieds. ‖ Substantiv. : *Un* MONOMÈTRE.
— n. m. Poème qui n'a qu'une seule espèce de vers ou qui est en vers d'une seule mesure.

MONOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui a rapport au monomètre : *Vers* MONOMÉTRIQUES.

MONOMMA (*no-ma*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant une vingtaine d'espèces des régions chaudes de l'ancien monde. (Les *monomma* sont des ténébrionidés petits, arrondis, bombés, noirs ou bruns, très luisants, à tête engagée dans le thorax, avec les yeux se rejoignant presque sur le front.)

MONOMMIDÉS (*no-mi*) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant les deux genres *monomma* et *hyporrhagus*. — *Un* MONOMMIDE.

MONOMORIUM (*ri-om'*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, du groupe des fourmis, comprenant une trentaine d'espèces, des régions chaudes du globe.
— ENCYCL. Les *monomorium* sont de petites fourmis de la famille des myrmicidés, dont les mœurs sont mal connues. Une espèce, aujourd'hui cosmopolite, est le *monomorium Pharaonis* ou fourmi de Pharaon, très petite, fauve ou jaune, et qui abonde parfois dans les maisons, où elle attaque les comestibles, perfore les boiseries.

MONOMORPHES n. m. pl. Sous-ordre d'insectes orthoptères, plus ordinairement appelés *thysanoures*.

MONOMOTAPA, ancien royaume indigène de l'Afrique du Sud-Est, dans le pays nommé jadis Cafrerie. Il s'étendait sur la rive droite du bas Zambèze jusque vers le centre du continent. Etat puissant au moment où les Portugais s'installèrent sur la côte de Mozambique, il a disparu devant les progrès de l'occupation européenne, et son territoire est aujourd'hui divisé entre les colonies portugaises de Mozambique et la Rhodésia britannique.

MONOMPHALE (*non* — du préf. *mono,* et du gr. *omphalos,* nombril) n. m. Térat. Monstre qui n'a qu'un ombilic pour deux corps.

MONOMPHALIENS (*non, li-in*) n. m. pl. Famille de monstres, comprenant les monomphales. — *Un* MONOMPHALIEN.
— ENCYCL. Deux sections ont été établies dans la famille des *monomphaliens*. La première comprend les monomphaliens à union sous-ombilicale et ne se compose que du seul genre ischiopage. La seconde section, caractérisée par l'union susombilicale, renferme les genres *xiphopages, sternopage, ectopage* et *hémipage*.

MONOMYAIRES (*mi-èr'*) n. m. pl. Division des mollusques lamellibranches pectinacés, comprenant ceux qui ne possèdent qu'un seul muscle adducteur des valves.

MONONA, comté des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat d'Iowa, sur la rive gauche du Missouri ; 11.000 hab. Ch.-l. *Onawa-City*. Elevage important.

MONONGAHELA, rivière des Etats-Unis, en Virginie occidentale et en Pensylvanie. Elle naît dans une ramure occidentale des Alleghanys, coule vers le N. en une vallée fertile, boisée, riche en houille, en fer et autres minéraux, et s'unit, dans Pittsburg, à l'Alleghany, pour former l'Ohio. Près de 500 kilomètres.

MONONGAHELA-CITY, ville des Etats-Unis d'Amérique (Etat de Pensylvanie), dans le comté de Washington, sur la *Monongahela*, branche méridionale de l'Ohio ; 3.700 hab. Verreries. Commerce de grains.

MONONGALIA, comté des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Virginie de l'Ouest, sur la *Monongahela*, branche méridionale de l'Ohio ; 18.000 hab. Ch.-l. *Morgantown*. Riches gisements de houille.

MONONUCLÉAIRE (*èr'* — du préf. *mono,* et du lat. *nucleus,* noyau) n. m. Plastide ou cellule possédant un seul noyau.
— ENCYCL. On désigne le plus souvent ainsi les leucocytes de petite taille (6 μ), abondants dans les ganglions lymphatiques et le sang, qui sont caractérisés par un seul noyau très volumineux, plus ou moins opaque, et une mince couche de cytoplasma quelquefois remplie de granulations neutres ou amphophiles.

MONONUCLÉOSE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Leucocytose dans laquelle l'augmentation des leucocytes *mononucléaires* est plus marquée que celle des polynucléaires. ‖ On dit quelquef. LYMPHOCYTOSE.

MONONYCHUS (*kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant une dizaine d'espèces de l'hémisphère boréal. (Les *mononychus* sont des curculionidés de la tribu des ceutorrhynchinés. Il existe deux espèces françaises vivant sur l'*iris*.)

MONONYX (*nikss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, du groupe des hydrocorises, comprenant une douzaine d'espèces des régions tropicales du globe.

MONOPE ou **MONOPS** *nopss* — du préf. *mono,* et du gr. *ôps,* œil) adj. Qui n'a qu'un œil.
— Substantiv. n. m. : *Un* MONOPE ou MONOPS.

MONOPÈDE adj. Linguist. Syn. de MONOPODE.

MONOPÉGIE ou **MONOPAGIE** (*jî* — du préf. *mono,* et du gr. *pêgnumi,* je fixe) n. f. Céphalalgie limitée à un seul point, généralement le vertex, la nuque, l'orbite ou la tempe ; quelquefois confondue avec la *migraine* simple.

MONOPELTIS (*pèl'-tiss*) n. m. Genre de reptiles sauriens vermiformes, du groupe des amphisbènes, comprenant une douzaine d'espèces propres à l'Afrique tropicale et méridionale. (Les *monopeltis* sont des amphisbènes d'assez grande taille, à tête aplatie, à segments pectoraux larges, à queue cylindrique, obtuse et courte.)

MONOPÉRIANTHÉ, ÉE (du préf. *mono,* et de *périanthe*) adj. Se dit des fleurs qui n'ont qu'une seule enveloppe florale, un seul périanthe.

MONOPÉRIGYNE (*jin* — du préf. *mono,* et du gr. *péri,* autour, et *gunè,* femelle) adj. Se dit d'une plante monocotylédone à étamines périgynes.

MONOPÉRIGYNIE (*ji-nî* — rad. *monopérigyne*) n. f. Etat d'une plante monocotylédone à étamines périgynes.

MONOPERSONNEL, ELLE (*pèr-so-nèl'* — du préf. *mono,* et de *personnel*) adj. Gramm. Qui n'a qu'une seule personne : *Verbe* MONOPERSONNEL. ‖ On dit aussi UNIPERSONNEL, et IMPERSONNEL.

MONOPÉTALE (du préf. *mono,* et de *pétale*) adj. Se dit d'une fleur dont la corolle est d'une seule pièce, ou de cette corolle elle-même. ‖ Il vaut mieux dire GAMOPÉTALE.)

MONOPÉTALIE (*li*) n. f. Etat d'une plante à fleurs monopétales.

MONOPHAGE (*faj'* — du préf. *mono,* et du gr. *phagein,* manger) n. m. Antiq. gr. Convive des monophagies.

MONOPHAGIES (*fa-ji*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qui se célébraient à Egine en l'honneur d'Hermès, et pendant lesquelles les citoyens d'Egine mangeaient seuls, sans se faire servir par leurs esclaves.

MONOPHANE n. f. Minér. Syn. de EPISTILBITE.

MONOPHLEBUS (*flé-buss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, comprenant une douzaine d'espèces du globe.
— ENCYCL. Les *monophlebus* sont de grandes cochenilles, remarquables par leurs ailes très vastes et très longues, colorées vivement en tout ou partie ; leur corps est souvent rouge ou orange. Une espèce se trouve en France et dans l'Europe centrale (*monophlebus fuscipennis*).



Monophlebus (gr. 2 fois).

MONOPHONE (du préf. *mono,* et du gr. *phônè,* son) adj. Qui ne fait entendre qu'un son : *Un appeau* MONOPHONE.

MONOPHOTE (du préf. *mono,* et du gr. *phôs, photos,* lumière) adj. Electr. Se dit des appareils électriques d'éclairage qui doivent être montés *seuls* dans un circuit.

MONOPHTALME (du préf. *mono,* et du gr. *ophthalmos,* œil) adj. Qui n'a qu'un œil.
— n. m. Chir. Bandage qui ne couvre qu'un œil.

MONOPHYE (*fi*) n. f. Genre de siphonophores, type de la famille des *monophyidés*, comprenant quelques espèces des mers chaudes et tempérées.

MONOPHYIDÉS n. m. pl. Famille de siphonophores, renfermant les genres *monophye* et *diplophyse*. — *Un* MONOPHYIDÉ.

MONOPHYLÉTIQUE (*tik'* — du préf. *mono,* et du gr. *phulé,* tribu) adj. Se dit, dans le système transformiste, des espèces ou des groupes qui ont ou qui semblent avoir une souche commune, comme les vertébrés, l'homme, etc.

MONOPHYLLE (du préf. *mono,* et du gr. *phullon,* feuille) adj. Bot. Se dit de tout organe foliacé composé d'une seule pièce : *Calice, Spathe* MONOPHYLLE. ‖ Qui ne porte qu'une seule feuille : *Plante* MONOPHYLLE.

MONOPHYLOGÉNÈSE (*je* — du préf. *mono,* et du gr. *phulé,* tribu, et *génésis,* naissance) n. f. Filiation des organismes, actuels ou anciens, d'une souche unique par rameaux divergents. V. MONOGENÈSE.

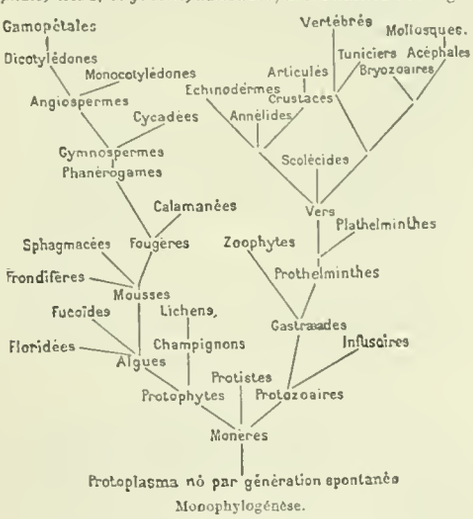

Monophylogénèse.

MONOPHYODONTES n. m. pl. Division des mammifères basée sur la formation des dents et renfermant les *monotrèmes*, les *édentés* et les *cétacés*, tous animaux chez lesquels les dents une fois formées persistent pendant toute la vie. (Les monophyodontes ne possèdent donc jamais de dents de lait, comme on le voit chez tous les autres mammifères, qui pour cette raison sont nommés *diphyodontes*.) — *Un* MONOPHYODONTE.

MONOPHYSISME (*zissm'* — rad. *monophysite*) n. m. Théol. Doctrine de ceux qui ne reconnaissaient qu'une seule nature en Jésus-Christ.
— ENCYCL. Le concile œcuménique de Chalcédoine, en 451, avait défini, contre Eutychès, qu'il y a en Jésus-Christ deux natures distinctes, la nature humaine et la nature divine, étroitement unies, mais non confondues. Les partisans d'Eutychès, malgré la condamnation de leur maître, continuèrent à nier en Jésus-Christ la distinction des deux natures, divine et humaine, prétendant que la première avait absorbé la seconde. Leur doctrine fut en conséquence appelée *monophysisme* (unité de nature), et ils reçurent eux-mêmes le nom de *monophysites*. Théodose, usurpateur du siège patriarcal de Jérusalem, Timothée Ælurus (le chat) et Pierre Foulon, l'un et l'autre successivement patriarches d'Alexandrie, furent leurs principaux chefs. Un de leurs partisans, Basilisque, parvint même à détrôner l'empereur Zénon (476), et, maître de l'empire, publia, en leur faveur, l'édit appelé *Encyclique*. Rétabli sur son trône, Zénon fut circonvenu par Acace, patriarche de Constantinople, et fit paraître, en 482, sous le nom d'*Hénotique*, un édit, qui, imposant silence aux orthodoxes aussi bien qu'aux hérétiques, mécontenta les uns et les autres et donna naissance à un troisième parti, celui des acaciens. Acace, excommunié par le pape Félix II, refusa de se soumettre. Ses successeurs l'imitèrent, et le patriarcat de Constantinople fut momentanément séparé de l'Eglise romaine (484-519). Enfin, l'empereur Justin Ier révoqua l'*Hénotique* (519) ; Jean II, patriarche de Constantinople, se réconcilia avec le pape Hormisdas, et le parti des monophysites parut sur le point de se dissoudre. Mais Théodora, femme de l'empereur Justinien, réussit à réunir les diverses sectes rivales et, pour occuper et affaiblir les catholiques, amena son époux à réveiller les vieilles querelles. Les monophysites, alors, s'organisèrent ; ils constituèrent trois Eglises indépendantes, qui existent encore : l'Eglise arménienne, dont le patriarche ou *catholicos* réside près d'Erzeroum ; l'Eglise *jacobite* de Syrie et de Mésopotamie, régie par le patriarche d'Antioche ; l'Eglise copte d'Egypte, qui reconnaît pour chef le patriarche d'Alexandrie, siégeant au Caire, et qui exerce une sorte de suzeraineté sur l'Eglise monophysite d'Abyssinie.

MONOPHYSITE (du préf. *mono,* et du gr. *phusis,* nature) n. Hist. relig. Sectaire qui ne reconnaît qu'une seule nature en Jésus-Christ. V. MONOPHYSISME.
— Adjectiv. : *Les écrivains* MONOPHYSITES.

MONOPHYTANTHÉ, ÉE (du préf. *mono,* et du gr. *phuton,* plante, et *anthos,* fleur) adj. Bot. Qui porte des fleurs mâles et des fleurs femelles distinctes sur un même pied.

MONOPHYTE (du préf. *mono,* et du gr. *phuton,* plante) adj. Qui ne renferme qu'une seule espèce de plantes : *Genre* MONOPHYTE.

MONOPLASTIDE (*stid'* — du préf. *mono,* et du gr. *plassein,* former) n. m. Organisme vivant formé d'un seul élément cellulaire, uni ou plurinucléaire.

MONOPLASTIQUE (*stik'* — du préf. *mono,* et de *plastique*) adj. Qui est fait d'une seule pièce : *Dentier à base* MONOPLASTIQUE.

MONOPLEURE n. f. Genre de mollusques lamellibranches, fossiles dans le crétacé inférieur français.

MONOPLEURIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de mollusques lamellibranches, comprenant les *monoplcures* et genres voisins. — *Un* MONOPLEURIDÉ.

MONOPNEUMONÉS n. m. pl. Ordre de poissons dipnoïques, comprenant les *ceratodus* et le genre fossile *megapleuron*. (Les monopneumonés sont de grands poissons herbivores, à un seul poumon ; ils ont un cône artériel, avec quatre séries de valvules.) — *Un* MONOPNEUMONÉ.

MONOPNEUSTES (*pneusst'*) n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes thalassophiles, comprenant ceux qui possèdent seulement des poumons et pas de branchies. (Les monopneustes renferment la seule famille des siphonariidés.) — *Un* MONOPNEUSTE.

MONOPODE (du préf. *mono,* et du gr. *pous, podos,* pied) adj. Qui n'a qu'un seul pied.
— n. m. Térat. Monstre qui n'a qu'un seul pied.
— Antiq. Table à un seul pied, guéridon.
— Bot. Mode de ramification de la tige, dans lequel le végétal ramifié présente un axe principal, dont partent toutes les divisions.

MONOPOLE (du lat. *monopolium* [gr. *monopólion*] ; de *monos,* seul, et *pôlein,* vendre) n. m. Privilège exclusif de fabriquer ou de vendre certaines choses, d'exploiter certains services, d'occuper certaines charges : *Les agents de change ont le* MONOPOLE *des négociations en Bourse.* ‖ Droit quelconque, possédé exclusivement par quelqu'un, par un petit nombre de personnes : *Tous les* MONOPOLES *sont détestables.* (Bastiat.)
— ENCYCL. Il existe des *monopoles* légaux et des monopoles de fait. Les premiers sont établis par la loi et n'admettent pas de concurrence. Les autres, contestés par certains économistes, existent dès que la concurrence est limitée et résultent des circonstances favorisant un commerçant à l'exclusion des autres.
Les monopoles légaux sont établis dans différents buts :
1° *Dans un but fiscal.* L'Etat peut se réserver la fabrication ou la vente de certains produits, comme le tabac, les allumettes, etc. ;
2° *Dans un but d'ordre public ou de sécurité :* fabrication de la poudre, frappe de la monnaie, émission de billets de banque, service de la poste, télégraphe, téléphone, chemins de fer, gaz, électricité ;
3° *Dans un but d'intérêt public, d'encouragement et de progrès.* L'Etat réserve aux inventeurs un monopole temporaire pour l'exploitation de leurs inventions (brevets, marques de fabrique).
Il est assez inexact de considérer comme des monopoles quelques professions réglementées, car elles sont ouvertes à tous ceux qui remplissent des conditions déterminées ; telles sont la médecine, la pharmacie. Il en est de même des notaires, des avoués, etc. ; ce sont des fonctionnaires dont le nombre peut être augmenté.

MONOPOLER v. n. Jouir d'un monopole. ‖ Accaparer les marchandises. (Vieux.)

MONOPOLEUR, EUSE n. Personne qui exerce un monopole : *La France est aux mains des agioteurs, des banquiers, des* MONOPOLEURS. (Toussenel. ‖ On dit aussi MONOPOLISATEUR, TRICE.
— Adjectiv. Qui a rapport au monopole ou aux monopoleurs : *L'égoïsme* MONOPOLEUR. (Proudh.)
— n. m. Traitant préposé à la levée de l'impôt.

MONOPOLI, ville d'Italie (Pouille [prov. de Bari delle Puglie]), sur l'Adriatique ; 21.000 hab. Evêché. Belle cathédrale. Enceinte du moyen âge. Tissage du lin et du coton, tanneries. Port petit et mal abrité, mais faisant un cabotage actif.

MONOPOLISANT (*zan*), **ANTE** adj. Qui monopolise, qui exerce un monopole.

MONOPOLISATEUR, TRICE n. Ling. V. MONOPOLEUR.

MONOPOLISER v. a. Action d'attribuer, de s'attribuer un monopole : *L'Etat a* MONOPOLISÉ *la vente du tabac.*

— Fig. Mettre à la disposition exclusive de quelqu'un : *Des plaisirs qu'il n'est pas donné à la fortune de* MONOPOLISER. (Lamart.)

MONOPRIONES n. m. pl. Groupe de graptolithes, comprenant celles qui ont leurs cellules alignées sur un même côté de l'axe. Les monoprionés se divisent en quatre familles : *monograptidés, leptograptidés, dichograptidés, dicranograptidés.*) — *Un* MONOPRIONE.



Monoptère.

MONOPROTOPHYLLÉ, ÉE (*fi-lé* — du préf. *mono*, et du gr. *prôtos*, premier, et *phullon*, feuille) adj. Se dit des plantes dont l'embryon ne présente dans l'origine qu'une seule feuille latérale et engainante, comme on le voit dans les monocotylédones.

MONOPSE n. et adj. Ling. Syn. de MONOPE.

MONOPTÈRE (du gr. *monoptéros* ; de *monos*, seul, et *ptéron*, aile) adj. Archit. Qui n'a qu'une seule rangée de colonnes. ‖ *Temple monoptère*, Temple uniquement formé d'un rang circulaire de colonnes portant une toiture.

MONOPTÈRE n. m. Genre de poissons physostomes, propre aux eaux douces et saumâtres de la région indo-malaise. (L'espèce type du genre est le *monopterus Javanensis*, répandu de l'Inde à la Chine.)



Monoptère de Java.

MONOPTÉRIX (*rikss*) n. m. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant de grands arbres, à feuilles imparipennées, dont on connaît plusieurs espèces du Brésil.

MONOPTÉRYGIEN, ENNE (*ji-in, èn'* — du préf. *mono*, et du gr. *ptérux, ugos*, nageoire) adj. Ichtyol. Qui n'a qu'une seule nageoire. (Peu us.)

MONOPTOTE (du préf. *mono*, et du gr. *ptôsis*, chute) n. m. Gramm. Mot qui n'a qu'une seule terminaison à tous les cas, dans les langues à désinences casuelles.

— Adjectiv. : *Mot* MONOPTOTE.

MONOPYRÈNE (du préf. *mono*, et du gr. *purên*, noyau) adj. Bot. Qui ne renferme qu'un seul noyau : *Fruit* MONOPYRÈNE.

MONORCHIDE (*kid'* — du préf. *mono*, et du gr. *orchis, idos*, testicule) adj. Qui n'a qu'un seul testicule. ‖ Qui n'a qu'un seul tubercule.

— n. m. Homme qui n'a qu'un seul testicule.

— n. f. Plante qui n'a qu'un tubercule, ou du moins un seul tubercule bien développé. ‖ On dit aussi MONORCUIS.

MONORCHIDIE (*ki-di* — rad. *monorchide*) n. f. Etat de celui qui n'a qu'un seul testicule.

— ENCYCL. La *monorchidie* congénitale n'est, à proprement parler, qu'une cryptorchidie unilatérale ; la monorchidie acquise peut être accidentelle ou opératoire. Dans les deux cas, elle n'est pas incompatible avec la fécondité.

MONORÉFRINGENT, ENTE (*jan, ant'* — du préf. *mono*, et de *réfringent*) adj. Physiq. Qui ne produit que la réfraction simple : *Substance* MONORÉFRINGENTE.

MONORIME (du préf. *mono*, et de *rime*) adj. Dont tous les vers n'ont qu'une rime : *Vers, Couplets* MONORIMES.

— n. m. Poème dont tous les vers ont la même rime. (Vx.)

— ENCYCL. La poésie *monorime* ne peut être qu'un badinage. Parmi les nombreux exemples qu'on peut trouver, nous citerons le passage rimé en *if*, où Lefranc de Pompignan, dans son *Voyage de Languedoc et de Provence*, raconte sa visite au château d'If, et aussi l'épître en *on*, adressée par Th. Gautier à Charles Garnier. Voltaire a fait quelques poésies monorimes peu étendues. Pons de Verdun s'y est adonné, mais il a d'ordinaire choisi les rimes en *ient*, nombreuses et faciles à trouver.

On donne encore le nom de « monorimes », par extension, à des pièces de vers qui se développent sur deux rimes, comme cette fantaisie de Bouffiers :

Dans un sentier passe un cheval
Chargé d'un sac et d'une fille ;
Mon geste fait peur au cheval,
L'équilibre manque à la fille..., etc.

MONOROBÉE n. m. Bot. Genre de clusiacées.

— ENCYCL. Les *monorobées* sont des arbres à fleurs blanches qui croissent dans le nord-est de l'Amérique du Sud. C'est à tort que l'on a longtemps cru que le monorobea produisait la résine de manil. V. MANI.

MONOROUE (*rok* — du préf. *mono*, et de *roue*) adj. Qui n'a qu'une roue : *Bateau à vapeur* MONOROUE.

MONOSÉPALE (du préf. *mono*, et de *sépale*) adj. Se dit d'une fleur dont le calice est d'une seule pièce, ou de ce calice lui-même. (Il vaut mieux dire *gamosépale.*)

MONOSIGA n. m. Genre d'infusoires, comprenant une dizaine d'espèces d'Europe qui vivent dans les eaux douces et salées, fixés par leur base ou par un fin pédicule rigide.

MONOSITIE (*tî* — du préf. *mono*, et du gr. *sitos*, nourriture) n. f. Habitude de ne faire qu'un seul repas par jour.

MONOSOC (*sok'* — du préf. *mono*, et de *soc*) n. m. Agric. Se dit des charrues et instruments analogues lorsqu'ils n'ont qu'un soc.

— Adjectiv. : *Une charrue* MONOSOC.

MONOSOME (du préf. *mono*, et du gr. *sôma*, corps) n. m. Térat. Monstre qui n'a qu'un seul corps et deux têtes.

— Adjectiv. : *Monstre* MONOSOME.

MONOSOMIE (rad. *monosome*) n. f. Térat. Conformation des monosomes.

MONOSOMIEN (*mi-in* — rad. *monosome*) n. m. Monstre qui a deux têtes sur un seul corps.

— ENCYCL. Les *monosomiens* peuvent se rapporter à trois genres distincts : les *atlodymes*, ayant un seul corps et deux têtes séparées, mais portées sur un cou unique (jusqu'à maintenant les animaux seuls ont offert quelques exemples de cette monstruosité) ; les *iniodymes*, caractérisés par la réunion des deux têtes en arrière et sur le côté (l'homme et différentes classes d'animaux ont donné lieu à des observations d'iniodymie) ; les *opodymes*, caractérisés par une tête unique en arrière, mais se séparant en deux faces distinctes, à partir de la région oculaire.

MONOSPERME (*spèrm'* — du préf. *mono*, et du gr. *sperma*, graine) adj. Se dit des fruits et des divisions des fruits qui ne contiennent qu'une seule graine : *Fruit* MONOSPERME. ‖ On dit aussi MONOSPERMIQUE, ou MONOSPERMATIQUE.

MONOSPERMIE (*spèr'-mi* — rad. *monosperme*) n. f. Etat d'une plante dont les fruits n'ont qu'une seule graine.

MONOSPHÉRIDÉS (*sfé*) n. m. pl. Famille de rhizopodes radiolaires, renfermant les formes dont la charpente squelettique, d'une seule pièce, se compose d'une sphère treillissée, munie ou non de piquants. — *Un* MONOSPHÉRIDE.

MONOSPILUS (*spi-luss*) n. m. Genre de crustacés cladocères, des eaux douces d'Europe.

MONOSPORE (*spor'*) n. f. Genre de céramiacées, comprenant des algues floridées, caractérisées par une fronde filiforme, molle. (On en connaît sept à huit espèces, des mers européennes et australiennes.)

MONOSPORÉ, ÉE (*spo* — du préf. *mono*, et de *spore*) adj. Bot. Qui ne contient qu'un spore ou semence : *Conceptacle* MONOSPORÉ.

MONOSPORION (*spo*) n. m. Genre de champignons, du groupe des hyphomycètes, caractérisé par ses spores blanches ou peu colorées, naissant solitaires à l'extrémité de filaments dressés, très rameux.

MONOSTACHYÉ, ÉE (*sta-ki* — du préf. *mono*, et du gr. *stakhus*, épi) adj. Se dit des plantes dont les fleurs ne forment qu'un seul épi.

MONOSTÈGES (*stèj'*) n. m. pl. Division des foraminifères, renfermant les formes à coquilles à une seule loge, telles que les *lagena* et les orbulines. — *Un* MONOSTEGE.

MONOSTEIRA (*stè*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des tingidés, comprenant cinq espèces de l'Europe méridionale et des régions limitrophes.

MONOSTIGMATÉ, ÉE (*stig'* — du préf. *mono*, et de *stigmate*) adj. Bot. Se dit d'un pistil, d'un ovaire ou d'un style, qui ne porte qu'un seul stigmate : *Pistil* MONOSTIGMATÉ.

MONOSTIGMATIE (*sti, ti* — rad. *monostigmate*) n. f. Etat d'une plante dont les fleurs n'ont qu'un stigmate.

MONOSTIQUE (*stik'* — du préf. *mono*, et du gr. *stikhos*, vers) adj. Littér. Qui est contenu en un seul vers : *Sentence* MONOSTIQUE.

— n. m. Epigramme, inscription en un seul vers.

— Minér. Se dit d'un cristal prismatique, dont la base n'a autour d'elle qu'un seul rang de facettes.

MONOSTOME (*stom'*) n. m. Genre de vers trématodes, type de la famille des *monostomidés*, comprenant plusieurs espèces, qui vivent en parasites dans les oiseaux et les poissons.

MONOSTOMÉS (*sto*) n. m. pl. Groupe de méduses discophores, comprenant les formes dont la large bouche centrale est entourée de quatre bras bien développés, insérés sur son pédoncule. (Les monostamés comprennent six familles : *nausithoidés, pélagidés, discomédusidés, cyanéidés, sthénoniidés, aurélitidés.*) — *Un* MONOSTOMÉ.

MONOSTOMIDÉS (*sto*) n. m. pl. Famille de vers trématodes distomiens, renfermant les *monostomes*. — *Un* MONOSTOMIDE.

MONOSTYLE (*stil'* — du préf. *mono*, et de *style*) adj. Bot. Se dit des ovaires qui n'ont qu'un seul style, tels que ceux des convolvulus, des cynoglosses.

MONOSTYLE (*stil'*) n. m. Genre de vers rotateurs, comprenant des formes qui vivent dans les eaux douces.

MONOSYLLABE (du gr. *monosullabos* ; de *monos*, seul, et *sullabos*, syllabe) adj. Se dit d'un mot d'une seule syllabe : *Mot* MONOSYLLABE.

— n. m. *Un* MONOSYLLABE.

— Fam. Discours brefs, entrecoupés : *Ne répondre que par* MONOSYLLABES.

MONOSYLLABIQUE (*bik'* — rad. *monosyllabe*) adj. Gramm. Qui n'a qu'une seule syllabe : *Mot* MONOSYLLABIQUE. *Vers* MONOSYLLABIQUES. ‖ Qui ne contient que des monosyllabes : *Racine a fait dans* Phèdre *un vers* MONOSYLLABIQUE *célèbre :*

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

— Fam. Qui parle par monosyllabes, par discours brefs.

— ENCYCL. Ling. Les principales langues *monosyllabiques* sont le *chinois* et ses dialectes, le *birman*, le *siamois*, l'*annamite*, et un certain nombre d'idiomes parlés dans la région himalayenne. Le *thibétain*, rangé parfois dans la même classe, présente des traces d'agglutination.

Une langue monosyllabique, telle que le chinois, se compose exclusivement de monosyllabes invariables. Les relations des mots entre eux ne sont pas exprimées par des éléments morphologiques (c'est pourquoi on dit d'une telle langue qu'elle est *isolante*), mais par la place des mots dans le discours. La grammaire se réduit donc à la syntaxe. Le nombre des combinaisons phonétiques possibles étant relativement limité quand il s'agit uniquement de monosyllabes, il en résulte que les langues monosyllabiques renferment un grand nombre d'homophones : le même monosyllabe peut avoir plusieurs significations, que seules distinguent des nuances d'accentuation.

La simplicité apparente des langues monosyllabiques a fait croire, pendant longtemps, qu'elles représentaient le type linguistique primitif. Mais des recherches minutieuses sur les dialectes chinois, sur l'histoire de la langue chinoise et de sa littérature, ont conduit d'éminents sinologues (Edkins, Terrien de Lacouperie, etc.) à cette conclusion remarquable que les monosyllabes du chinois moderne sont des débris de polysyllabes plus anciens. L'hypothèse du monosyllabisme primitif de toutes les langues, si séduisante qu'elle paraisse, est loin d'être fondée.

MONOSYLLABISME (*bissm'* — rad. *monosyllabe*) n. m. Caractère des mots qui ne contiennent qu'une seule syllabe et des langues formées exclusivement de ces mots.

MONOSYMPHYTOGYNE (*sin-fi, jin'* — du préf. *mono* ; du gr. *sun*, avec, *phuton*, plante, et *gunè*, femelle) adj. Se dit des plantes monocotylédones à ovaire adhérent.

MONOSYMPHYTOGYNIE (*sin-fi, ji-ni* — rad. *monosymphytogyne*) n. f. Etat d'une plante monocotylédone à ovaire adhérent.

MONOTAXE (du préf. *mono*, et du gr. *taxis*, ordre de bataille) n. f. Antiq. gr. Phalange grecque, disposée sur une seule ligne.

MONOTAXIS (*ksiss*) n. m. Genre d'euphorbiacées jatrophées, comprenant des arbrisseaux d'Australie à feuilles alternes ou opposées, à fleurs en cymes terminales.

MONOTÉLÉPHONE (du préf. *mono*, et de *téléphone*) n. m. Nom sous lequel Mercadier désigne un téléphone quelconque, dont le diaphragme a été disposé de façon à pouvoir vibrer transversalement sans obstacle et à laisser se produire facilement la division en lignes nodales correspondant à un son bien déterminé.

— ENCYCL. Quand on fait passer dans la bobine de l'appareil une série de courants d'intensité très faible, de période graduellement décroissante, le récepteur ne vibre d'une façon appréciable que sous l'action de courants dont la période est égale à celle du son correspondant à la nodale sur laquelle repose le diaphragme. Il ne reproduit plus une série continue de sons de hauteur graduellement croissante indifféremment et avec la même intensité comme le téléphone ordinaire ; il n'en reproduit énergiquement qu'un seul : ce n'est plus un *pantéléphone*, mais un *monotéléphone.*

MONOTHALAME (du préf. *mono*, et du gr. *thalamos*, chambre nuptiale) adj. Zool. En parlant des foraminifères, Qui possède une coquille à chambre unique.

— Substantiv. : *Un, Une* MONOTHALAME.

MONOTHALAMÉ, ÉE (rad. *monothalame*) adj. Se dit des plantes dont les locules ont toutes la même conformation.

— n. f. pl. Tribu de graminées, ayant le caractère ci-dessus énoncé. — *Une* MONOTHALAMÉE.

MONOTHÉIQUE (*té-ik'*) adj. Qui appartient au monothéisme : *Opinions* MONOTHEIQUES.

MONOTHÉISME (*té-issm'* — rad. *monothéiste*) n. m. Croyance à un seul dieu : *Le* MONOTHÉISME *de Socrate a survécu aux sarcasmes sanglants d'Aristophane.* (Ch. Nod.)

— ENCYCL. Philos. et théol. Les preuves philosophiques sur lesquelles les théologiens établissent l'unité divine sont, à leurs yeux, la conséquence immédiate de celles qui démontrent l'existence de Dieu. Il est impossible, disent-ils, de supposer la coexistence de deux êtres infiniment parfaits. Car chacun d'eux serait moins parfait que s'il était seul ; l'infinie perfection exclut tout partage. Il n'y aurait pas moins d'absurdité dans la conception de plusieurs causes *premières* ou de plusieurs *premiers* moteurs. D'autre part, la fin dernière des êtres ne peut résider qu'en une unité suprême, vers laquelle tend toute diversité. Enfin, ajoutent-ils, l'ordre et l'harmonie, qui éclatent dans la nature, trahissent clairement l'action d'une seule Sagesse, créatrice et ordonnatrice unique de l'univers. C'est pourquoi tous les symboles chrétiens commencent par l'expression de la foi en ce premier dogme : « Je crois en un seul Dieu », principe fondamental, où la théologie fait cause commune avec la philosophie spiritualiste.

— Hist. Portée dans le monde entier par le christianisme et enseignée également par la religion musulmane, la foi en l'unité de Dieu est aujourd'hui l'apanage des nations les plus civilisées. Il n'en fut pas de même dans l'antiquité. Durant les siècles qui précédèrent immédiatement la venue de Jésus-Christ, le polythéisme régnait dans l'Inde, l'Egypte, la Chaldée, la Chine, la Grèce et Rome, chez les peuples de la Gaule, de la Scandinavie et de la Germanie. Les Perses ne lui avaient échappé que pour tomber dans le dualisme. Seul, le peuple juif conservait intact le dépôt du monothéisme, que lui avaient légué ses ancêtres ; seuls, aussi, parmi les Grecs et les Romains, des philosophes comme Socrate, Platon, Sénèque s'étaient élevés jusqu'à la notion de l'unité de Dieu. C'est là un fait certain, qui n'est contesté de personne. La discussion commence lorsqu'on remonte aux origines de l'humanité et aux époques préhistoriques. Beaucoup de philosophes rationalistes et, en général, tous ceux qui appartiennent à l'école positiviste, regardent le polythéisme comme la première forme qu'a dû nécessairement revêtir la pensée humaine. D'autre part, d'après plusieurs critiques, en particulier E. Renan, le monothéisme aurait été, dès l'origine, le partage unique de la race sémitique. Les docteurs chrétiens, se fondant sur le récit biblique, estimeot, au contraire, que, tout entière fidèle au monothéisme, durant les premiers temps de son existence, l'humanité commença seulement à adorer plusieurs dieux à mesure qu'elle perdait le souvenir des traditions originelles.

MONOTHÉISTE (*té-isst'* — du préf. *mono*, et du gr. *théos*, dieu) n. Personne qui croit en un seul Dieu.

— adj. Qui croit au monothéisme ; qui a rapport au monothéisme : *Peuple* MONOTHÉISTE. *Religion* MONOTHÉISTE.

MONOTHÉISTIQUE (*stik'*) adj. Qui tient du monothéisme ; qui a rapport au monothéisme : *La conception* MONOTHÉISTIQUE *du monde.* (E. Littré.)

MONOTHÈLE (du préf. *mono*, et du gr. *thélè*, mamelon) adj. Bot. Qui renferme un seul ovaire : *Fleur* MONOTHÈLE.

MONOTHÉLÈTE adj. Hist. relig. V. MONOTHÉLITE.

MONOTHÉLISME (*lissm'* — du gr. *monos*, seul, et *thélein*, vouloir) n. m. Hist. relig. Doctrine de ceux qui admettent deux natures en Jésus-Christ, mais une seule volonté. ‖ On dit quelquefois MONOTHELITISME.

MONOTHÉLITE n. Hist. relig. Partisan du monothélisme

— Adjectiv. Qui se rapporte à la doctrine des monothélites : *Opinion* MONOTHÉLITE.

— ENCYCL. L'empereur Héraclius, après les diverses invasions des Perses dans l'Egypte et l'Asie Mineure (619), crut que le rétablissement de l'unité de foi parmi ses sujets contribuerait à consolider l'empire. Dans cette pensée, il chargea Sergius, patriarche de Constantinople, de chercher un moyen d'amener les catholiques et les monophysites à se réconcilier, après s'être fait des concessions réciproques. Sergius proposa de reconnaître, en

Jésus-Christ, deux natures, mais une seule volonté. La nouvelle doctrine reçut le nom de *monothélisme* ou *monothélitisme*. Accepté par un grand nombre de monophysites, ce compromis fut rejeté par les orthodoxes, mais l'empereur l'imposa dans un édit nommé *Ecthèse* (638), après que Sergius, trompant le pape Honorius sur ses vraies intentions, eut obtenu de lui deux lettres privées, recommandant le silence et l'abstention sur la question des deux volontés du Christ. Un peu plus tard, le pape saint Martin Ier ayant condamné la nouvelle hérésie dans le premier concile de Latran, Constant II, successeur d'Héraclius, le fit enlever par l'exarque de Ravenne (653), et, après l'avoir traîné de Rome à Naxos, puis de Naxos à Constantinople, le relégua dans la Chersonèse, où le pontife mourut (655). Mais, peu à peu, les catholiques reprirent l'avantage, et, en 680, l'empereur Constantin IV Pogonat réunit, avec le consentement du pape saint Agathon, le sixième concile œcuménique (troisième de Constantinople). Celui-ci, condamnant le monothélisme, définit qu'il y a, en Jésus-Christ, deux volontés aussi bien que deux natures : la volonté divine et la volonté humaine, distinctes quoique agissant de concert. L'empereur Justinien II sanctionna, dans le synode de 687, la condamnation du monothélisme, qui perdit dès lors toute influence. Cependant, une fraction de la nation maronite resta attachée à cette hérésie jusqu'au XIIe siècle.

MONOTHÉLITISME n. m. Hist. relig. V. MONOTHÉLISME.

MONOTIDÉS n. m. pl. Famille de vers turbellariés rhabdocèles, renfermant les *monotus* et les *automolos*. — *Un* MONOTIDÉ.

MONOTIINÉS n. m. pl. Paléont. Tribu de mollusques lamellibranches, de la famille des aviculidés, renfermant les genres *monotis* et *posidonomya*. — *Un* MONOTIINÉ.



Monotome (gr. 8 fois).

MONOTIS (*tiss*) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, type de la tribu des *monotiinés*, fossiles dans le trias de l'hémisphère nord.

MONOTOME n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, type de la tribu des *monotominés*, comprenant une trentaine d'espèces de l'hémisphère boréal. (Les monotomes sont petites, allongées en fuseau, de couleur brune ou fauve, et vivent dans les détritus.)

MONOTOMINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des cucujidés, dont le genre *monotome* est le seul type. — *Un* MONOTOMINÉ.

MONOTONE (du préf. *mono*, et du gr. *tonos*, ton) adj. Qui est toujours sur le même ton : *Bruit* MONOTONE. ‖ Qui manque de variété dans les intonations ou les inflexions : *Chant, Déclamation* MONOTONE. ‖ Dont le débit n'est pas assez varié : *Acteur, Orateur* MONOTONE.

— Fig. Qui est trop uniforme, qui manque de variété : *Style* MONOTONE. *Plaisir* MONOTONE.

MONOTONÉMENT adv. D'une manière monotone.

MONOTONIE (*nî* — rad. *monotone*) n. f. Uniformité de ton, d'intonation, d'inflexion : *Musique d'une* MONOTONIE *fatigante*.

— Fig. Défaut de variété : *La* MONOTONIE *de la vie*.

MONOTOSPORE (*spor*') n. f. Genre d'hyphomycètes, caractérisés par des filaments rampants, des sporophores dressés, bruns. (On en connaît onze espèces, qui se rencontrent sur le bois, les feuilles.)

MONOTRÈMES n. m. pl. Mamm. Ordre de mammifères implacentaires, comprenant les ornithorynques et les échidnés. — *Un* MONOTRÈME.

— Moll. Division des mollusques gastéropodes géophiles, comprenant ceux chez qui les orifices génitaux sont contigus, confondus. (Les monotrèmes renferment de nombreuses familles : *testacellidés, sélénitidés, limacidés, cylindrellidés, succinéidés*, etc.) — *Un* MONOTRÈME.

— ENCYCL. Mamm. Les *monotrèmes* semblent faire le passage entre les mammifères et les oiseaux, car les ornithorynques ont un véritable bec et pondent un œuf. Par la présence d'os marsupiaux, ils se rapprochent des marsupiaux. Leur distribution géographique est très nette (Australie et Nouvelle-Guinée), et ils sont d'origine récente, car il n'en existe dans l'éocène de Patagonie que quelques représentants fossiles. On les divise en trois familles : *didelothéridés* (éteints), *échidnidés, ornithorynchidés*. V. ÉCHIDNÉ, ORNITHORYNQUE.

MONOTRIGLYPHE (du préf. *mono*, et de *triglyphe*) adj. Archit. Qui n'a que la largeur d'un triglyphe entre ses colonnes : *Portique* MONOTRIGLYPHE.

— n. m. Espace d'un triglyphe compris entre deux colonnes ou deux pilastres.

MONOTRIMÉTRIQUE (*trik*' — du préf. *mono*, et de *trimétrique*) adj. Minér. Se dit des cristaux ayant quatre axes, dont un différent des trois autres, qui sont égaux.

MONOTROPACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de dicotylédones gamopétales superovariées. (Elle renferme quelques espèces de plantes des régions tempérées de l'hémisphère nord, parasites sur les racines des pins, des sapins, des chênes, des hêtres. Les feuilles sont réduites à l'état de simples écailles. Genres principaux : *monotrope, sarcode*, etc.)

MONOTROPE n. m. Genre de plantes, type de la famille des *monotropacées*. (Les feuilles du monotrope sont écailleuses et d'un jaune brun très clair; sa tige présente au centre une moelle abondante à larges cellules; l'embryon renferme un liquide incolore contenant des gouttelettes d'huile. On trouve le monotrope sur les coteaux boisés.)



Monotrope rongepin : *a*, fleur ouverte; *b*, fruit.

MONOTROPÉ, ÉE adj. Qui ressemble à une monotrope.

— n. f. pl. Tribu des *monotropacées*, qui a pour type le genre *monotrope*. — *Une* MONOTROPÉE.

MONOTROQUE (*trok*' — du préf. *mono*, et du gr. *trokhos*, cercle) adj. Zool. Qui porte un seule couronne, une seule ceinture de cils. (Se dit en parlant des larves d'annélides et de certains infusoires.)

MONOTUS (*tuss*) n. m. Genre de vers turbellariés, type de la famille des *monotides*, comprenant quelques espèces des mers d'Europe. (Les *monotus* sont de petits animaux marins qui, pendant leur jeune âge, vivent fixés sur les mollusques lamellibranches ou sur les balanes. Ainsi, le *monotus fuscus*, abondant dans la Manche, pond sur le *balanus balanoides*.)

MONOTYPAGE (*paj*' — rad. *monotype*, n. f.) n. m. Procédé au moyen duquel on convertit les planches formées avec des caractères mobiles en planches solides.

MONOTYPE (du préf. *mono*, et du gr. *tupos*, type) adj. Bot. Qui ne contient qu'une seule espèce, ou dont toutes les espèces sont rattachées entre elles par des rapports évidents : *Genre* MONOTYPE.

MONOTYPE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Imprim. Machine à composer.

— ENCYCL. La *monotype* diffère de la *linotype* (v. ce mot) en ce qu'elle fond des caractères isolés qui viennent se placer automatiquement dans le composteur, à l'endroit exact que chacun d'eux doit occuper. Quelque faute typographique existe-t-elle, il suffit d'enlever les caractères fautifs et de les remplacer par d'autres en tout semblables à ceux qu'emploient les typographes.

La monotype est constituée par l'ensemble de deux machines distinctes : un dactylographe et l'appareil dans lequel se produit la fonte des caractères, et leur mise en place dans le composteur. Le dactylographe a l'aspect d'une machine à écrire ordinaire; son fonctionnement est double, en ce sens qu'en même temps que l'ouvrier imprime sur une bande de papier la copie, un dispositif électrique opère la perforation d'une seconde bande de papier; chacun des trous ainsi faits a une position déterminée et représente une des lettres de la première bande. La bande de papier perforée pénètre à l'intérieur de la machine à fondre, entraînée automatiquement. Lorsque les perforations de la bande correspondent à une lettre, un système de balais électriques manœuvre des touches qui, elles-mêmes, actionnent des broches découvrant au moment voulu un trou de coulée par lequel sort un jet de métal fondu qui vient remplir une matrice portant en creux l'empreinte du caractère. La lettre coulée horizontalement est redressée mécaniquement, pénètre dans une rainure où une seconde lettre vient la pousser, puis une troisième, et ainsi de suite. Dès que la ligne est complète, un chariot saisit les caractères, les dépose dans le composteur et reprend sa première position pour agir de même avec une nouvelle ligne et la placer à côté de la précédente. Il existe différents systèmes, basés sur le même principe.

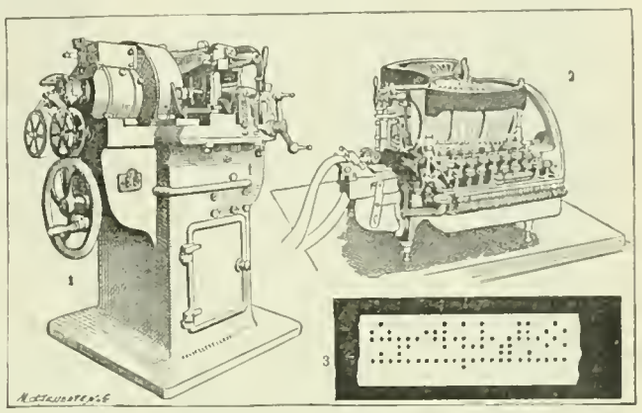

Monotype : 1. Machine à fondre; 2. Dactylographe; 3. Bande perforée.

MONOVAR, ville d'Espagne (prov. d'Alicante), près du Vinalopo; 9.000 hab. Fabrication de toiles et étoffes communes, cardage de laine; eaux-de-vie, savons.

MONOVARIEN, ENNE (*ri-in, èn*' — du préf. *mono*, et de *ovaire*) adj. Qui se rapporte à un seul ovaire : *Polygénèse* MONOVARIENNE.

MONOXÈNE (du préf. *mono*, et du gr. *xénos*, hôte) adj. Se dit des champignons qui effectuent leur développement tout entier et produisent leurs divers appareils sporifères sur la même espèce végétale. ‖ On dit mieux MONOÏQUE.

— ANTON. Hétéroxène.

MONOXYLE (*ksil*' — du préf. *mono*, et du gr. *xulon*, bois) adj. Qui est fait d'une seule pièce de bois : *Barque* MONOXYLE.

— n. m. Barque faite d'une seule pièce de bois. ‖ On dit aussi MONOXYLON.

MONOZOAIRES (*ér*') n. m. pl. Zool. Division des radiolaires, comprenant les formes qui possèdent une seule capsule centrale. — *Un* MONOZOAIRE.

MONOZOÏCITÉ (*si*) n. f. Caractère des animaux monozoïques.

MONOZOÏQUE (*ik*' — du préf. *mono*, et du gr. *zôon*, animal) adj. Se dit des animaux qui vivent d'une vie individuelle et isolée.

MONOZONIENS (*ni-in*) n. m. pl. Groupe de myriapodes chilognathes, comprenant les *polydesmes*, animaux composés d'anneaux formés chacun d'un seul arceau. — *Un* MONOZONIEN.

MONPAZIER, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 45 kilom. de Bergerac, au-dessus du Drot naissant, affluent de la Garonne; 812 hab. Bastide de 1284, fondée par les Anglais. Eglise des XIVe et XVe siècles, jadis fortifiée. — Le canton a 13 comm. et 4.414 hab.

MONPONT ou **MONTPONT**, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 33 kilom. de Ribérac, non loin de l'Isle; 2.243 hab. Ch. de f. Orléans. Minoteries, papeteries, fabriques de toiles. — Le canton a 9 comm. et 9.212 hab.

MONPOU (Hippolyte), compositeur français, né à Paris en 1804, mort à Orléans en 1841. Elève, puis accompagnateur à l'école classique de Choron, il débuta par des mélodies d'une originalité parfois bizarre : *l'Andalouse, Sarah la baigneuse, Gastibelza, la Chanson de Mignon*. Il donna, à l'Opéra-Comique, en 1835, *les Deux Reines*, ouvrage qui ne réussit pas, en dépit d'une romance qui devint populaire : *Adieu, mon beau navire*. Vinrent ensuite : *le Luthier de Vienne* (Opéra-Comique, 1836); *Piquillo* (Opéra-Comique, 1837); *un Conte d'autrefois* (Opéra-Comique, 1838); *Perugina* (Renaissance, 1838); *le Planteur* (Opéra-Comique, 1839); *la Chaste Suzanne* (Renaissance, 1839); *la Reine Jeanne*, avec Luigi Berdèse (Opéra-Comique, 1840). Il mourut avant d'avoir terminé un ouvrage en trois actes, *Lambert Simnel*, qui fut achevé par Adolphe Adam et joué à l'Opéra-Comique, en 1843.

MONPROFIT (Onésime-François-Louis), journaliste français, né à Gennes-sur-Loire (Maine-et-Loire) en 1850. Licencié en droit, il fit du journalisme en province, puis se rendit à Paris, où il a collaboré à de nombreux journaux républicains : « le Radical », « la Lanterne », « le Mot d'ordre », « l'Estafette », dont il fut rédacteur en chef; « l'Echo de Paris », où il écrit sous le nom de PERTINAX, etc. On lui doit, entre autres écrits : *le Panthéon républicain* (1873-1875), avec F. Enne; *les Coups d'Etat* (1887).

MONRADITE n. f. Silicate hydraté naturel de magnésio et fer.

MONREALE (ital. *Morreale* ou *Murriali*), ville du roy. d'Italie (île de Sicile prov. de Palerme), dont elle est un faubourg, au-dessus de la *Conca d'Oro*, pleine d'orangers, d'amandiers et de citronniers; 19.545 hab. Magnifique cathédrale, présentant un mélange des ordres normand, byzantin et sarrasin; superbes mosaïques. Beau cloître, reste d'une abbaye de bénédictins. Les *Vêpres siciliennes* y ont commencé le 30 mars 1282.



Cathédrale de Monreale.

MONRO (Alexandre), anatomiste et chirurgien anglais, né à Londres en 1697, mort à Edimbourg en 1767. Etabli dans cette dernière ville, il se livra à l'enseignement de l'anatomie et de la chirurgie. Il a laissé plusieurs ouvrages estimés, parmi lesquels nous citerons : *Osteology* (1726); *Essay on anatomy comparative* (1744); *an Account of the inoculation of small-pox in Scotland* (1765). — Son fils, ALEXANDRE, et les fils de celui-ci, DONALD et ALEXANDRE, ont eu aussi une certaine notoriété.

MONRO (TROU DE) [v. l'art. précéd.]. Anat. Orifice qui fait communiquer le troisième ventricule cérébral avec les ventricules latéraux.

MONROE, nom d'un certain nombre de comtés des Etats-Unis d'Amérique : comté de l'Etat d'Alabama; 18.000 hab. Ch.-l. *Monroeville*. — Comté de l'Etat d'Arkansas; 10.000 hab. Ch.-l. *Clarendon*. — Comté de l'Etat de Floride, comprenant une partie de l'archipel des Keys et la partie occidentale des Everglades (v. FLORIDE); 12.000 hab. Ch.-l. *Key-West*. — Comté de l'Etat de Georgie; 20.000 hab. Ch.-l. *Forsyth*. — Comté de l'Etat d'Illinois; 5.000 hab. Ch.-l. *Waterloo*. — Comté de l'Etat d'Indiana; 16.000 hab. Ch.-l. *Bloomington*. — Comté de l'Etat d'Iowa; 15.000 hab. Ch.-l. *Albia*. — Comté de l'Etat de Kentucky; 12.000 hab. Ch.-l. *Tompkinsville*. — Comté de l'Etat de Michigan; 35.000 hab. Ch.-l. *Monroe*. — Comté de l'Etat de Mississipi; 25.000 hab. Ch.-l. *Aberdeen*. — Comté de l'Etat de Missouri; 20.000 hab. Ch.-l. *Paris*. — Comté de l'Etat de New-York; 155.000 hab. Ch.-l. *Rochester*. — Comté de l'Etat d'Ohio; 30.000 hab. Ch.-l. *Woodsfield*. — Comté de l'Etat de Pensylvanie; 22.000 hab. Ch.-l. *Strousburg*. — Comté de l'Etat de Tennessee; 15.000 hab. Ch.-l. *Madisonville*. — Comté de l'Etat de Virginie de l'Ouest; 12.000 hab. Ch.-l. *Union*. — Comté de l'Etat de Wisconsin; 22.000 hab. Ch.-l. *Sparta*.

MONROE, ville de l'Etat de Louisiane, sur le Black, sous-affluent du Mississipi par la rivière Rouge; 5.000 hab. — Ville de l'Etat de Michigan, sur le lac Erié; 6.500 hab. Métallurgie, minoteries, filatures. — Ville de l'Etat de Wisconsin; 5.000 hab.

MONROE [*ro*] (James), cinquième président des Etats-Unis, né à Monroe's Creek (Virginie) en 1759, mort à New-York en 1831. Il se distingua pendant la guerre d'Indépendance, et fut élu, en 1782, à l'assemblée de Virginie, qui l'envoya siéger au Congrès (1783). Avocat à Frederiksburg (1786), il fut nommé membre de la législature, membre de la convention chargée d'examiner la constitution fédérale (1788), sénateur (1790), ministre des Etats-Unis à Paris (1794-1796), et gouverneur de la Virginie (1799-1802). Sous la présidence de Jefferson, il s'acquitta de diverses missions diplomatiques et négocia, en France, l'achat de la Louisiane (1803). En 1811, il fut réélu gouverneur de Virginie. Secrétaire d'Etat des affaires étrangères (1812-1815) sous le président Madison,



Monroe.

il se signala par son énergie, lors de la guerre avec l'Angleterre. Monroe fut élu président de l'Union en novembre 1816, réélu en 1820. Son administration, très libérale, fut marquée par le compromis du Missouri (1820), qui interdit l'esclavage au nord de 36° 30′ de latitude ; par l'acquisition de la Floride (traité du 22 févr. 1819 avec l'Espagne), et par l'énonciation de la doctrine dite « de Monroe ». V. l'art. suiv.

Monroe (DOCTRINE DE), un des principes essentiels de la politique extérieure des Etats-Unis, énoncé par James Monroe, président de la Confédération, dans son message annuel au Congrès, le 2 décembre 1823. — Il y est affirmé que « les continents américains, par la condition libre et indépendante qu'ils ont conquise et qu'ils maintiennent, ne doivent plus être considérés comme susceptibles de colonisation par aucune puissance européenne ». Toute intervention d'un Etat d'Europe contre les Etats de l'Amérique « ayant pour objet, soit d'obtenir leur soumission, soit d'exercer une action sur leurs destinées », sera regardée « comme la manifestation d'une disposition hostile à l'égard des Etats-Unis ». Cette déclaration avait pour but d'empêcher la Sainte-Alliance d'aider le roi d'Espagne à reconquérir ses anciennes colonies d'Amérique, constituées en républiques autonomes. Les Etats-Unis ont souvent, au XIXe siècle, invoqué la doctrine de Monroe ; une de leurs dernières manifestations s'est produite en 1895-1897, lors de l'insurrection de Cuba contre l'Espagne.

MONROLITE n. f. Silicate naturel d'alumine. Variété de sillimanite.

Monrose (Claude-Louis-Séraphin BARIZAIN, dit), comédien français, né à Besançon en 1783, mort à Paris en 1813. Il fit son apprentissage au théâtre des Jeunes-Artistes, chez la Montansier, puis en province et en Italie, et débuta avec éclat à la Comédie-Française, en 1815, dans le Mascarille de l'*Etourdi*. Nommé sociétaire en 1817, il interpréta tous les rôles de grande livrée du vieux répertoire avec une supériorité incontestée. Scapin, Crispin, Sosie, Figaro étaient ses triomphes. De petite taille, mais bien campé, doué d'un masque admirable, Monrose mettait dans tous ses rôles une verve, un feu, un mouvement remarquables. Des chagrins ayant altéré sa mémoire et même sa raison, il dut prendre sa retraite en 1842. Le sculpteur Paul Gayrard a laissé de Monrose une charmante statuette en costume de grande livrée.

Monrose (Antoine-Martial-Louis BARIZAIN, dit), fils aîné du précédent, né à Turin en 1811, mort à Paris en 1883. Il débute à la Comédie-Française en 1833, passe à l'Odéon en 1841, au Vaudeville en 1845, débute de nouveau à la rue Richelieu en 1846, prend la direction du théâtre de Nîmes, retourne à l'Odéon et rentre à la Comédie-Française en 1849. Nommé sociétaire en 1852, il prend sa retraite en 1869, après avoir créé nombre de rôles et tenu dans le répertoire l'emploi de premier comique. Il fut professeur au Conservatoire de 1867 à 1880. Il a laissé de piquants *Souvenirs*, restés inédits et a publié deux volumes de vers : *Petites satires* et *Silhouettes contemporaines*, et a collaboré à nombre de pièces, dont deux ont été représentées à la Comédie-Française : *l'Obstacle imprévu*, de Destouches, réduit à trois actes (avec Hosteen), et *Figaro tout seul* (avec Lesguillon). — Son frère cadet, EUGÈNE, né en 1815, mort à Bruxelles, parut quelque temps à la Comédie-Française et à l'Odéon dans l'emploi des jeunes premiers, puis s'adonna au professorat, et devint lecteur du roi de Hollande. Il a publié quelques ouvrages sur l'art de dire, et des *Mémoires*.

Monrovia, ville de la côte de Guinée, capitale de la république de Libéria, dans la péninsule élevée du cap Mesurado, au S. de la rivière Mesurado ; 8.000 hab. environ. Commerce assez important. Les premiers groupes d'esclaves libérés furent établis sur le cap Mesurado, en juillet 1822. Après avoir vaincu les indigènes Dé, ils fondèrent sur le flanc nord de la péninsule une ville que leur chef, l'Américain blanc Ashmun, nomma Monrovia, en l'honneur du président Monroe. Ashmun en traça le plan, avec de très vastes dimensions ; mais Monrovia ne se développa point comme il l'avait espéré.

MONS (*monss*) n. m. Abréviation familière ou méprisante du mot MONSIEUR.

Mons (*monss* en lat. *Montes*, en flam. **Bergen**), ville de Belgique, capit. et ch.-l. d'arrond. de la province de Hainaut, divisée par la Trouille en deux parties, dont l'une s'élève sur une butte, l'autre s'étend dans la plaine ; 26.137 hab. (*Montois, oises.*) Fabriques de tabacs, d'huiles et de savons. Ateliers de machines à vapeur. Marché aux grains, bourse au sucre. Commerce de charbon et de denrées coloniales. Ecole provinciale d'industrie et des mines. Conservatoire de musique, Académie des beaux-arts. Beffroi ou Tour à l'horloge, de forme carrée, haute de 80 mètres, couronné par une flèche en bois et quatre clochetons ; hôtel de ville, de style gothique ; église Saint-Vaudru, de style ogival, commencée au XVe s. ; palais de justice. Mons est le centre d'un vaste bassin houiller, dont la partie voisine de la France s'appelle le *Borinage*.


Armes de Mons.

— *Histoire.* Mons prit naissance autour d'un monastère fondé vers 650 par Waudru, fille d'un comte du Hainaut. Forteresse dès le IXe siècle, la ville appartint successivement aux comtes de Hainaut, à l'Espagne, à la France, à l'Autriche. Elle subit de nombreux sièges : en 1572, Louis de Nassau, La Noue et d'autres notables calvinistes y furent bloqués par une armée espagnole commandée par Frédéric de Tolède, puis par le duc d'Albe. Guillaume le Taciturne ne put réussir à ravitailler la ville, qui dut capituler après trois mois de résistance. En 1691, la ville fut prise par Louis XIV en personne. En 1709, le prince Eugène et Marlborough, qui, après Malplaquet, s'étaient jetés dans la ville, durent l'abandonner. La ville fut encore prise par le prince de Conti (1746) et rendue à l'Autriche par le traité d'Aix-la-Chapelle (1748). Prise par Dumouriez en 1792, elle fut réunie à la France en 1794, devint le chef-lieu du département de Jemmapes jusqu'à 1814, et fut ensuite incorporée au royaume des Pays-Bas.

Mons à Condé (CANAL DE), voie navigable belge et française, qui relie le bassin houiller de Mons et du Hainaut à la rive droite de l'Escaut. Ce canal, long de 25 kilomètres, dont 5 en France, part de Mons et aboutit à Condé (Nord), rive droite de l'Escaut. Trafic intense : matériaux de construction, combustibles, engrais, produits agricoles, bois, etc.

Mons (*monss*), comm. de Belgique (prov. et arrond. de Liège), 3.777 hab. Houillère, zinc.

Mons (*monss*), comm. du Var, arrond. et à 26 kilom. de Dragnignan, sur la Siagnole, affluent de la Siagne, tributaire de la Méditerranée ; 764 hab. Grottes. Prise d'eau de l'aqueduc romain de Fréjus, dont il reste quelques arcades.

Mons (Jean-Baptiste VAN), chimiste belge, né à Bruxelles en 1765, mort à Louvain en 1842. Il publia, à vingt ans, un *Essai sur les principes de la chimie antiphlogistique* (1785) et, deux ans après, il passa avec succès ses examens pour la maîtrise. A l'époque de l'insurrection brabançonne, il adopta avec ardeur la cause populaire, fut pendant quelque temps emprisonné, devint représentant du peuple, après l'invasion de la Belgique par les armées françaises, et fut chargé, en 1795, par le représentant français Roberjot, de faire des recherches sur les mines de son pays, puis de préparer la réorganisation de l'enseignement dans les départements réunis. En 1797, il devint professeur de chimie et de physique expérimentale à l'Ecole centrale de Bruxelles. Il fonda, en 1801, le *Journal de physique et de chimie*, fut nommé, après la création du royaume des Pays-Bas, membre de l'académie de Bruxelles, et alla prendre possession, en 1817, à l'université de Louvain, d'une chaire de chimie et d'agronomie, qu'il garda jusqu'en 1830. Ses principaux ouvrages sont : *Théorie de la combustion* (1802) ; *Principes d'électricité* (1803) ; *Principes élémentaires de chimie philosophique* (1818) ; *Arbres fruitiers, leur culture en Belgique et leur propagation par la graine* ou *Pomologie belge* (1835-1836) ; etc.

Mons (Louis-Augustin-Ferdinand VAN), général belge, né à Bruxelles en 1796, mort à Liège en 1847. Général major en 1845, il a laissé des ouvrages militaires qui ont eu, en leur temps, une grande réputation. Citons : *Cours d'artillerie* (1833) ; *Mémorial à l'usage de l'armée belge* (1835-1836) ; *Manuel d'armement* (1836). Van Mons avait fait ses études à l'école de Saint-Cyr (Seine-et-Oise).

Monsabré (Jacques-Marie-Louis), dominicain et prédicateur français, né à Blois en 1823. Quatre ans après son ordination sacerdotale, il se fit admettre parmi les disciples du P. Lacordaire, qui, après l'avoir entendu, s'écria : « Je suis fier de lui. » Il prêcha dans les grandes villes de province, et, à Paris, on remarqua, en 1868, son carême de Saint-Thomas-d'Aquin. Aussi, en 1869, il était appelé à la chaire de Notre-Dame, où il remplaça le P. Hyacinthe qui venait de quitter son ordre et l'Eglise. La guerre interrompit l'œuvre du prédicateur, qui se trouva enfermé à Metz. Il reprit ses conférences à Notre-Dame en 1872 pour les finir en 1890. Ses discours réunis forment 41 volumes, dont voici les titres : *Introduction au dogme catholique. Exposition du dogme catholique, Retraites pascales, Discours et panégyriques.* Le P. Monsabré a écrit en outre quelques ouvrages de piété. Pour le fond, ses conférences sont inspirées de la *Somme* de saint Thomas d'Aquin. « Vulgariser l'enseignement de saint Thomas, en tenant compte des légitimes exigences de l'esprit moderne et des découvertes de la science, a été, dit-il, le désir de toute ma vie. » Pour la forme, on a reproché au P. Monsabré d'être trop didactique et de ne pas s'adresser assez au cœur. Mais son exposition est lumineuse, sa langue saine avec parfois un rayon de poésie, et la beauté de la voix, l'art de la diction ajoutaient beaucoup à l'effet du discours.


Le P. Monsabré.

Mons-Boubert, comm. de la Somme, arrond. et à 14 kilom. d'Abbeville, non loin de la Somme ; 1.046 hab. Vestiges d'une église gallo-romaine aux Montoirs. Patrie de Jean Bailleul ou Baliol, roi d'Ecosse.

Monsecret, comm. de l'Orne, arrond. et à 28 kilom. de Domfront ; 845 hab. Ch. de f. Ouest et ch. de f. de Monsecret à Tinchebray. Tanneries, fabriques d'amidon.

Monsefu, bourg du Pérou (départ. de Cambayèque), formant avec Eten une agglomération de 11.000 hab.

Monségur, ch.-l. de cant. de la Gironde, arrond. et à 10 kilom. de La Réole, au-dessus du Drot ; 1.511 hab. Vignoble, situé dans l'Entre-deux-Mers, donnant de bons vins rouges et blancs (une partie de ceux-ci sont distillés pour fournir des eaux-de-vie assez estimées). Principaux crus : *Bonset, au Beyssernt, à Viduc, à Lestage*, etc. Monségur est une ancienne bastide fondée en 1265 par Eléonore de Provence, reine d'Angleterre. — Le canton a 15 comm. et 6.171 hab.

MONSEIGNEUR (*sè-gneur'* [*gn* mll.] — de *mon*, et de *seigneur*) n. m. Titre que l'on donne aux princes d'une famille souveraine, aux cardinaux, aux archevêques, aux évêques et aux prélats. ‖ Titre que l'on donnait naguère aux ministres et aux premiers présidents des cours souveraines. ‖ Titre que les intendants de province se faisaient donner par leurs subalternes. ‖ Absolument, depuis Louis XIV, le Dauphin de France. ‖ Titre que l'on donnait, dans le moyen âge, à tout chevalier.

— Gramm. On dit au pluriel *messeigneurs* lorsqu'on parle à plusieurs personnes ayant droit au titre de monseigneur ; on dit *nosseigneurs* lorsqu'on parle d'elles : NOSSEIGNEURS *les évêques de France*. On dit *monseigneurs*, avec l'article, pour signifier les personnes qui portent le titre de monseigneur ; *Il est des choses auxquelles tous les* MONSEIGNEURS *du monde ne peuvent rien.* (On écrit souvent par abréviation Mgr.)

— Arg. *Monseigneur* (*un*), ou adjectiv. *Pince monseigneur* (*une*). Levier que les voleurs emploient pour forcer les serrures.

MONSEIGNEURIE (*sè-gneu-ri* [*gn* mll.]) n. f. Par plaisant. Titre ou personne de monseigneur : *Votre* MONSEIGNEURIE.

MONSEIGNEURISER (*sè*, et *gn* mll.) v. a. Honorer du titre de monseigneur : *Les garçons tailleurs* MONSEIGNEURISENT *M. Jourdain.*

Se monseigneuriser, v. pr. Se faire appeler monseigneur ; se donner mutuellement ce titre : *Les évêques* SE MONSEIGNEURISÈRENT *à la fin du* XVIIe *siècle.*

Monselet (Charles), littérateur français, né à Nantes en 1825, mort à Paris en 1888. Il fit jouer à Bordeaux une petite comédie en un acte, *le Carreau brisé* (1841), et une parodie en vers de la *Lucrèce* de Ponsard, et publia un petit poème pastiche de Brizeux, *Marie et Ferdinand* (1843). Il se rendit ensuite à Paris en 1846, écrivit dans l' « Artiste », le « Pays », l' « Athenæum », et publia, dans la « Revue de Paris », des études littéraires soignées : *Edouard Ourliac, Histoire du Grand-Théâtre de Bordeaux, Bibliothèque galante du* XVIIIe *siècle.* Mais, avec ses aptitudes diverses, son esprit aiguisé, un certain art de causerie, Ch. Monselet était né pour le petit journalisme, et il y a dépensé tout son talent. Son *Histoire anecdotique du tribunal révolutionnaire* (1850) n'est qu'une histoire anecdotique ; ses romans : *Monsieur de Cupidon* (1854) ; *la Franc-maçonnerie des femmes* (1856) ; *les Chemises rouges* ; *les Frères Chantemesse* (1872) ; *Jean de La Réole* (1888) ont eu peu de succès. Il a été plus heureux dans ses études littéraires sur le XVIIIe siècle ; citons sa *Bibliothèque galante* (1855), rééditée sous le titre de : *Galanteries du* XVIIIe *siècle* (1862), excellente bibliographie des romans licencieux de cette époque ; *Rétif de La Bretonne, sa vie et ses amours, etc.* (1854) ; *les Oubliés et dédaignés du* XVIIIe *siècle* (1857), son meilleur ouvrage ; *Fréron ou l'Illustre Critique* (1864), d'une partialité excessive. En appliquant ses procédés superficiels à la littérature contemporaine, il a donné un certain nombre de volumes où on ne rencontre guère que de simples boutades, mais quelques-unes ont de la finesse : *Statues et statuettes contemporaines* (1851) ; *Figurines parisiennes* (1854) ; *la Lorgnette littéraire, dictionnaire des grands et des petits auteurs de mon temps* (1857). Notons encore : *les Tréteaux du sieur Ch. Monselet* (1859) et le *Théâtre de Figaro* (1861), petites scènes dialoguées. Il a, de plus, donné au théâtre : *la Méprise de l'amour*, opéra-comique, musique de Poise (1878) ; *les Dindons de la farce*, vaudeville (Athénée, 1880) ; *l'Amour médecin*, opéra-comique, musique de Poise (1881) ; *Joli Gille*, opéra-comique, musique de Poise (1884). Monselet s'était fait une renommée de gastronome. Il publia un *Almanach des gourmands* (1865) et une *Cuisinière poétique* (1859).


Monselet.

Monselice, ville d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]), sur le canal de Pontelungo, appelé aussi canal d'Este, ou *canal de Monselice*, dérivé du Frassine et allant rejoindre le Pô ; 10.428 hab. Ch.-l. de circondario. Restes d'un château, belles églises. Filatures de soie, carrières.

Monsempron, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 21 kilom. de Villeneuve, au-dessus de la Lémance, affluent du Lot ; 1.088 hab. Ch. de f. Orléans. Prunes d'ente. Filature de laine. Eglise du XIIe siècle, avec portail du XVIe.

Mons-en-Barœul, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 3 kilom. de Lille, dont elle est un faubourg ; 3.575 hab. Chamoiserie, fabrique d'encre, toiles à bâches. Eglise, avec autel du XVIe siècle.

Mons-en-Pévèle ou **Mons-en-Puelle** (*Mons in Pabula*), comm. du départ. du Nord, arrond. et à 20 kilom. de Lille ; 1.877 hab. Brasseries. Raffinerie de sel. Broderies. Victoire de Philippe le Bel sur les Flamands, en 1304.

Monserrat. Géogr. V. MONTSERRAT.

Monsiau (Nicolas-André), peintre français, né et mort à Paris (1754-1837). Elève de Peyron, il devint membre de l'Académie de peinture, en 1789. Il a exécuté un nombre considérable de tableaux, où l'on trouve du mouvement et de la vie. Nous citerons de lui : *Alexandre domptant Bucéphale, la Mort de Phocion ; la Mort de Caton d'Utique ; la Mort d'Agis ; Zeuxis cherchant des modèles ; Socrate et Alcibiade chez Aspasie ; Adonis partant pour la chasse* (1800), un des meilleurs tableaux de ce peintre au point de vue de la couleur ; *Molière lisant le Tartufe chez Ninon de Lenclos*, gravé par Anselin ; *la Mort de Raphaël, Eponine et Sabinus* (1804) ; *Aspasie s'entretenant avec les hommes les plus célèbres d'Athènes ; Trait de la valeur d'Alexandre* (1811), composition pleine de mouvement ; *Alexandre et Diagène*, au château de Versailles ; *Dévouement de Belzunce, évêque de Marseille*, autrefois au musée du Louvre ; etc. Il a laissé, en outre, beaucoup de portraits.

MONSIEUR (*me-si-eu* — de *mon*, et *sieur*) n. m. Titre que l'on donnait autrefois aux hommes d'une condition un peu élevée, et qu'aujourd'hui on donne à tous les hommes, au moins en leur parlant. ‖ Pl. MESSIEURS (*mè-si-eu*). (On écrit très souvent en abrégé, mais familièrement, M. ou Mr pour Monsieur, et MM. ou Mrs pour Messieurs.) ‖ En parlant des personnes célèbres qui sont mortes ou des vivants qui ont une très grande notoriété, on n'emploie pas le mot « monsieur » (du moins dans la conversation).

— Titre que l'on donnait aux saints, durant le moyen âge : MONSIEUR *saint Jean.* ‖ Titre qu'on donnait au pape : MONSIEUR *Clément, souverain seigneur et gouverneur de l'Eglise.* ‖ Titre que l'on donne au roi de France dans les actes publics, jusque sous les premiers Valois. — Titre des princes de la famille royale. — Titre du frère cadet du roi de France, depuis le XVIe siècle. (Prend la majuscule dans ces trois sens.) ‖ Titre que l'on donnait (au pluriel) aux membres du Parlement et des cours souveraines : *Prendre l'avis de* MESSIEURS. ‖ Titre qu'on donnait à des gentilshommes ayant le privilège de travailler le verre sans déroger. ‖ Titre que les domestiques d'une maison donnent à leur maître : MONSIEUR *a sonné.*

— Mari, par opposition à la femme :

. . . . . Ai-je pris une femme
Pour illustrer *monsieur* du bruit que fait *madame* ?
C. DELAVIGNE.

— Titre que l'on donne, par humeur, à une personne

avec laquelle on est habituellement trop familier pour employer ce mot : *Allez*, MONSIEUR, *vous êtes un petit désobéissant.* ‖ Ironiq. Titre dont on accompagne certains termes injurieux : MONSIEUR *le sot, je vous donnerai sur les oreilles.*

— Homme de la classe bourgeoise ou d'une condition un peu élevée au-dessus de la condition commune : *Ouvrière qui a épousé un* MONSIEUR.

— Loc. div. : *Gros monsieur*, Homme important par sa fortune ou sa position. ‖ *Beau monsieur*, Homme vêtu avec un certain luxe. ‖ *Vilain moasieur*, Individu dont la conduite, les mœurs, laissent à désirer. ‖ *Monsieur de*, avec un nom de ville, Titre que l'on donnait et que l'on donne encore quelquefois aux évêques : MONSIEUR DE *Meaux*. ‖ Ancien titre des bourreaux des diverses villes de France : MONSIEUR DE *Paris*. ‖ *Mon petit monsieur*, Terme de mépris. ‖ *Monsieur vaut bien madame*, Le mari et la femme se valent. ‖ *Faire le monsieur*, Faire l'important. ‖ *Monsieur Vautour*, Le propriétaire.

— *Prune de Monsieur* ou simplem. *Monsieur*, Prune ronde, d'un beau violet : *D'excellentes* PRUNES DE MONSIEUR. *D'excellents* MONSIEURS. ‖ Adjectiv. *Prune de Monsieur*, Couleur violette semblable à celle de la prune du même nom, dont on teint diverses étoffes : *Robe de soie* PRUNE DE MONSIEUR.

— ALLUS. LITTÉR. :

Ce *monsieur-là*, Sire, c'était moi-même,

Vers de l'épître dans laquelle C. Marot raconte à François Ier qu'il a été dépouillé par son valet. Dans l'application, c'est une sorte d'épiphonème au moyen duquel on entre en scène, après avoir laissé quelque temps le lecteur ou l'auditeur en suspens.

Monsieur, Madame et Bébé, par Gustave Droz (1866). — Dans une suite de courts récits, de dialogues, dont la « Vie parisienne » eut la primeur, l'auteur nous livre d'abord les confidences, parfois un peu osées, du célibataire, qui raconte son premier réveillon ou qui collabore à la toilette de sa tante, ou qui nous peint les attitudes des pénitentes au sermon ou à confesse. Dans la seconde partie (*En ménage*), ce sont des souvenirs de mariage et de lune de miel : les impressions de madame à la mairie et à l'église; *la Nuit de noce;* les petites querelles, les raccommodements, les badinages de deux jeunes mariés gais, et plus amants encore qu'époux. Enfin (*En famille*), ce sont les joies et aussi les inquiétudes de la paternité, le jour de l'an en famille, la première culotte, les conversations des papas avec les bébés et les douces émotions que ceux-ci donnent à ceux-là. Ces scènes charmantes sont traitées avec beaucoup d'esprit; quelques libertés au début, puis une tendresse discrètement voluptueuse, des moqueries sans malveillance; à la fin, une bonhomie souriante, mais émue, font le charme très varié de ce livre.

Monsieur de Camors, roman, par Octave Feuillet (1867). — M. de Camors est un gentilhomme auquel l'honneur, qu'il entend sous la forme très spéciale de l'honneur mondain, permet une foule d'actions réprouvées par la morale la plus élémentaire. Il commence par séduire la femme d'un ami de collège; il continue en abandonnant sa propre femme pour la belle Mme de Campvallon, mariée à un vieux général, son parent, créature d'une beauté sculpturale, qui exerce sur lui une véritable domination. Le général, qui surprend un jour les deux amants, meurt d'une apoplexie foudroyante. Alors, Mme de Campvallon insinue à Camors qu'il pourrait bien se rendre libre en empoisonnant sa femme. Il se révolte, mais sans briser le joug; et son supplice consiste justement à savoir que sa femme, si douce et si tendre, a peur de lui, le croit capable de la tuer. Il meurt enfin dans l'abandon et dans une horrible détresse morale. *Monsieur de Camors* fit beaucoup de bruit. Le roman, d'ailleurs, méritait son succès par des qualités d'observation et de style. Octave Feuillet y concilie son élégance coutumière avec une vigueur peu commune.

Monsieur Alphonse, comédie en trois actes, en prose, d'Alexandre Dumas fils (théâtre du Gymnase, 1873). — *Monsieur Alphonse*, de son véritable nom Octave, a eu autrefois un enfant d'une jeune fille, Raymonde, qu'il a séduite, puis abandonnée, et qui est devenue la femme de M. de Montaiglin. Depuis, il a fait la conquête de Mme Guichard, ancienne servante, devenue la femme d'un riche aubergiste. Maintenant, Mme Guichard est veuve, et Octave, son amant et son obligé, veut l'épouser. Il vient demander à Mme de Montaiglin de prendre avec elle Adrienne, l'enfant qu'elle a eue de lui. Raymonde se refuse d'abord à une telle imprudence. Mais M. de Montaiglin, bien éloigné d'ailleurs de soupçonner la vérité, consent à recueillir l'abandonnée. Cependant, Mme Guichard a espionné M. Alphonse : elle lui fait avouer qu'il est le père d'Adrienne; elle entend adopter l'enfant. Raymonde, alors, ne veut plus se séparer de sa fille; son émotion fait deviner la vérité à M. de Montaiglin, qui généreusement pardonne et reconnaît Adrienne. La veuve Guichard, après avoir découvert la vérité, congédie M. Alphonse en lui disant : « Tu peux garder tout ce que tu as reçu de moi. » M. de Montaiglin, d'une noblesse et d'une charité un peu exceptionnelles; Raymonde, réhabilitée de sa faute et de son mensonge passés par son repentir et ses souffrances maternelles; la veuve Guichard, triviale, mais excellente et touchante dans son besoin d'affection; Adrienne, si adroite, et enfin M. Alphonse, le joli jeune homme sans préjugés, égoïste et pleutre, sont des types bien vivants, pleins de vérité et d'observation. Cette pièce a enrichi la langue française d'un euphémisme. V. ALPHONSE n. m.

Monsieur de Pourceaugnac, comédie-ballet de Molière. V. POURCEAUGNAC.

Monsieur (THÉÂTRE DE). V. FEYDEAU (Théâtre).

Monsieur et Madame Cardinal. V. CARDINAL.

Monsieur (CANAL DE), nom qu'a porté, sous la Restauration, le canal du Rhône au Rhin.

MONSIEUR DIMANCHE. V. DIMANCHE.

MONSIEUR JOURDAIN. V. JOURDAIN.

MONSIEURISER v. a. Dire à quelqu'un « monsieur » au lieu de « citoyen ». ‖ Absolum. : *Que ceux qui veulent* MONSIEURISER *rentrent dans les coteries.* (Carnot.)

MONSIGNORE (*gn* mll., et *ré* — mot ital., signif. *monseigneur*) n. m. Prélat ou grand seigneur italien. ‖ Pl. *Des* MONSIGNORI.

MONSIGNORI, dit **Bonsignori** (Francesco), peintre italien, né à Vérone en 1455, mort en 1519. Élève d'Andrea Mantegna, il passa la plus grande partie de sa vie à Mantoue, où le marquis François II de Gonzague lui fit exécuter un assez grand nombre de tableaux (*Élévation des premiers Gonzague*, etc.) et le combla de bienfaits. Ses principaux tableaux sont : *Saint Louis et saint Barnabé soutenant le nom de Jésus entouré d'une auréole* (musée Brera, à Milan); une *Madone entourée de saints*. Mais son chef-d'œuvre est un *Saint Sébastien*, placé dans l'église de la Madona delle Grazie, près de Mantoue. — Son frère, **Fra Girolamo,** né à Vérone en 1458, mort en 1518, avait étudié la peinture lorsqu'il entra dans l'ordre des dominicains. Vers 1498, il se rendit à Milan, où il fit une magnifique copie de la *Cène* de Léonard de Vinci. On cite, parmi ses œuvres : plusieurs *Cènes*, un beau *Spasimo*, dans la galerie de l'Académie des beaux-arts, à Mantoue, etc.

MONSIGNY (Pierre-Alexandre), compositeur français, né à Fauquembergues en 1729, mort à Paris en 1817. Élevé au collège des jésuites de Saint-Omer, il acquit une assez grande habileté sur le violon. Devenu le seul soutien d'une nombreuse famille, il se rendit à Paris (1749) et entra dans les bureaux de la comptabilité du clergé, d'où il passa dans la maison du duc d'Orléans, en qualité de maître d'hôtel. L'audition, à l'Opéra, de la *Serva padrona* de Pergolèse lui donna envie d'écrire aussi pour le théâtre, et il fit son instruction théorique avec Gianotti. Il écrivit la musique d'un opéra-comique : *les Aveux indiscrets*, qui, représenté dès 1759 à l'Opéra-Comique de la Foire, reçut un accueil encourageant. Monsigny donna alors coup sur coup à ce théâtre : *le Maître en droit* (1760); *le Cadi dupé* (1761), et *On ne s'avise jamais de tout* (1761). Sedaine s'attacha à Monsigny, auquel il fournit les livrets de ses meilleurs ouvrages. En 1762, Monsigny parut à la Comédie-Italienne avec un ouvrage en trois actes, *le Roi et le fermier*, où se révéla son talent pour l'expression pathétique. Il revint au genre tendre et tempéré avec *Rose et Colas* (1764), bijou de grâce et de fraîcheur; il fit une incursion à l'Opéra,



Monsigny.

qui n'était point son fait, avec *Aline, reine de Golconde* (1766), où l'on trouve néanmoins des pages distinguées, et revint à la Comédie-Italienne avec son chef-d'œuvre : *le Déserteur* (1769), qu'il avait fait précéder de l'*Île sonnante* (1768). Monsigny donna encore à la Comédie-Italienne : *le Faucon* (1772); *le Rendez-vous bien employé* (1774); *la Belle Arsène* (1775), et *Félix ou l'Enfant trouvé* (1777), qui renouvela le triomphe du *Déserteur*. Il vécut encore quarante années sans remettre la main à la plume. Monsigny reste l'un des plus grands musiciens qu'ait produits la France, non par son savoir, qui était mince, mais par la puissance créatrice de son génie, par la fertilité de son imagination, surtout par son rare sentiment de la scène.

Do maître d'hôtel du duc d'Orléans, Monsigny était devenu administrateur des domaines de ce prince et inspecteur général des canaux. La Révolution lui fit perdre ses places; les sociétaires de l'Opéra-Comique lui offrirent alors, en 1798, une pension de 2.400 livres. A la mort de Piccinni, en 1800, il fut nommé l'un des inspecteurs de l'enseignement au Conservatoire, mais donna sa démission au bout de deux années. Enfin, en 1813, il fut élu, comme successeur de Grétry, à l'Académie des beaux-arts.

MONSIREIGNE, comm. de la Vendée, arrond. et à 36 kilom. de Fontenay, au-dessus de la rive gauche du Grand Lay; 956 hab. Menhir de *la Chauvinière*.

MONSOLS, ch.-l. de cant. du Rhône, arrond. et à 36 kilom. de Villefranche, près de la source de la Grosne, affluent de la Saône; 1.045 hab. Plomb argentifère. Sciories. — Le canton a 13 comm. et 10.029 hab.

MONSON, ville des États-Unis (Massachusetts), sur un sous-affluent du Connecticut; 4.500 hab. Cotonnades.

MONSON (sir William), amiral anglais, né à South-Carlton (comté de Lincoln) en 1569, mort à Kinnersley (Surrey) en 1643. Il entra dans la marine en 1585, combattit contre les Espagnols, tomba entre leurs mains en 1591 et, remis en liberté au bout de deux ans, reprit aussitôt la mer et coopéra à la prise d'une flottille espagnole. En 1596, il fait partie de l'expédition contre Cadix; en 1602, avec le grade de vice-amiral, il tente, sans succès, d'intercepter les galions. Devenu amiral, il exerce dans la Manche une véritable police contre les pirates. C'est lui qui arrête, en 1611, la malheureuse Arabella Seymour, qui cherchait à passer en France. En 1615, il tombe en disgrâce. Il ne reprit du service actif qu'en 1635, pour lutter contre l'alliance des flottes franco-hollandaises. Il a laissé des mémoires intéressants : *Naval tracts* (1732).

MONSONIE (*ni*) n. f. Genre de géraniacées, comprenant des plantes herbacées, vivaces, à feuilles alternes, souvent fasciculées à la base de la tige. (Les espèces, assez nombreuses, de ce genre croissent au cap de Bonne-Espérance. Plusieurs sont cultivées dans les jardins d'agrément.)

Monsoreau (LA **Dame de**), roman d'Alexandre Dumas père (1846), qui fait suite à *la Reine Margot*. — Le duc d'Anjou convoite la couronne de son frère Henri III; les Guise favorisent l'ambitieux, avec la secrète espérance de le détrôner à son tour; le roi lutte, au grand jour ou dans l'ombre, contre tant de conjurés. Le duc d'Anjou a pour amis quatre gentilshommes : Antraguet, Livarot, Ribeirac, et surtout Bussy d'Amboise, que toute la France appelle « le brave Bussy ». Les Guise sont trois, et ils ont une sœur, la duchesse de Montpensier. Le roi a ses mignons : Quélus, Schomberg, Maugiron, d'Épernon. Il a surtout Chicot, son fou, auquel Dumas donne les plus brillantes qualités de son cœur et de son esprit, et qui manœuvre plaisamment, comme une marionnette énorme, un moine paillard nommé Gorenflot. Tout le monde s'épie, se raille, s'entretue. Telle est la trame historique sur laquelle le romancier brode les arabesques d'une sanglante aventure d'amour. Le sombre seigneur de Monsoreau a épousé, par trahison, la belle Diane de Méridor; mais celle-ci ne l'aime point, et elle appartient toute à Bussy qu'elle adore. Le duc d'Anjou, devenu jaloux de son gentilhomme, trahit les amants, les dénonce au mari. Monsoreau apostе contre Bussy vingt assassins. Bussy, roi de l'épée, en abat quatorze. Blessé grièvement, il échapperait encore aux six autres; mais, en sautant par une fenêtre, il tombe sur une grille, et c'est le duc d'Anjou lui-même qui le fait achever.

Avec un autre coloriste que Dumas, on serait tenté de reprocher à ce roman d'avoir deux actions : l'une politique, l'autre amoureuse; mais les deux intrigues étant passionnantes à l'envi, le lecteur, somme toute, y trouve doublement son compte. *La Dame de Monsoreau* a pour suite *les Quarante-cinq*.

En collaboration avec Maquet, Dumas tira de cette histoire, en 1860, un drame en cinq actes qui obtint un vif succès.

MONSTER, ville des Pays-Bas (Hollande-Mérid.), non loin de l'embouchure la plus septentrionale de la Meuse dans la mer du Nord; 5.000 hab.

MONSTERCULE (*stèr*') n. m. Antref. Variété de tulipe blanche, panachée de rouge cramoisi.

MONSTERE (*stèr*') n. f. Genre d'aroïdacées, comprenant des herbes grimpantes, à feuilles distiques, à inflorescence en spadices sessiles. (Le péricarpe du fruit est parfois comestible. On en connaît douze espèces, d'Amérique.)

MONSTRANCE (*strauss* — rad. *montrer*, autref. *monstrer*) n. f. Ostensoir servant à exposer l'hostie consacrée. (Vx.) ‖ Reliquaire portatif, dans lequel on exposait de petites reliques. (Vx.)

— ENCYCL. Le mot *monstrance* est entré très tard dans la langue moderne. En tant que reliquaires, on a des exemples très anciens de monstrances dans l'A de Charlemagne (v. A) et dans le reliquaire de *la Sainte-Épine* (XIIIe s.), conservé à Saint-Maurice d'Agaune, en Valais. Il se compose de deux loupes en cristal, serties dans un cadre d'or en ovale brisé et qui est monté sur un pied simple et élégant, avec nœud, comme la monture d'un calice. La monstrance de Donawerth (1517), superbe ouvrage d'orfèvrerie, en manière d'arbre de Jessé, est un chef-d'œuvre de la Renaissance allemande. Certaines monstrances étaient de véritables monuments, comme la custode de la cathédrale de Tolède, vue par Monconys en 1628.



Monstrance de Donawerth.

MONSTRE (*monsstr*' — du lat. *monstrum*) n. m. Être organisé, dont la conformation diffère notablement de la conformation des êtres de son espèce : *Les fleurs doubles sont des* MONSTRES.

— Être fantastique qui figure dans la mythologie ou dans la légende : *Les* MONSTRES *vaincus par Hercule.*

— Par ext. Personne ou objet contre nature :

Qu'est-ce, depuis un temps, qu'un jeune homme, en effet?
Un petit *monstre* vain, peu civil, indiscret.
VOLTAIRE.

— Personne tout à fait dénaturée : *Un* MONSTRE *de cruauté, d'ingratitude.* ‖ Personne ou objet de laideur repoussante : *Épouser un* MONSTRE. ‖ Ouvrage en dehors de toutes les règles : *Imagination qui engendre des* MONSTRES.

— Objet d'une grosseur extraordinaire : *Servir un* MONSTRE *sur la table.*

— Fig. Ce qui cause des maux, des ravages terribles : *Deux* MONSTRES *désolent la terre en pleine paix : l'un est la calomnie, l'autre l'intolérance.* (Volt.) ‖ Objet effrayant, ennemi dangereux : *Le peuple est toujours le* MONSTRE *que l'on combat.* (Proudh.) ‖ Chose qu'on se représente comme très difficile, qu'on s'exagère beaucoup : *Une mère peu éclairée se fait des* MONSTRES *de tout.* (J.-J. Rouss.)

— Fam. Terme injurieux, que l'on emploie par plaisanterie ou par exagération : *Ah! ces* MONSTRES *d'hommes!* ‖ Chose étrange, monstrueuse : *Un avocat général en cordon bleu, cela parut un* MONSTRE. (St-Sim.) [Sens vieilli.]

— Pop. *Monstre de nature*, Personne dénaturée.

— Poét. *Monstre des forêts, Monstre*, Bête féroce. ‖ *Monstres marins*, Grands cétacés, grands poissons.

— Hortic. *Monstre double, Monstre triple*, Nom donné à deux variétés de tulipes. ‖ *Monstre pâle*, Variété d'œillet.

— Musiq. et littér. Sorte de canevas qu'un compositeur de musique remet au parolier pour lui indiquer la mesure et le rythme des vers dont il a besoin pour un air. ‖ Première ébauche, plan à grands traits d'une œuvre littéraire.

— Ornith. Nom vulgaire de la *mésange bleue* ou *mésange à longue queue*.

— Techn. Ciseaux à larges anneaux, dans lesquels on peut passer les doigts d'une main.

— Adjectiv. et fam. Prodigieux, énorme, colossal, extraordinaire : *Un dîner* MONSTRE.

— ALLUS. HIST : **Que serait-ce si vous aviez entendu rugir le monstre lui-même?** Allusion à un mot d'Eschine en parlant de Démosthène. Après l'affaire de la Couronne (v. COURONNE), Eschine, condamné à une amende de 1.000 drachmes, qu'il ne voulut point acquitter, s'expatria à Rhodes, où il ouvrit une école d'éloquence. Il commença sa première leçon par la lecture des deux harangues qui avaient causé son bannissement. La sienne transporta les auditeurs; mais la réplique de Démosthène provoqua des applaudissements comme la parole n'en avait jamais soulevé : « *Que serait-ce donc*, s'écria Eschine, *si vous aviez entendu rugir le* MONSTRE *lui-même?* »

— ENCYCL. Tératol. On désigne sous le nom de *monstres* les résultats d'un développement anormal. (V. MONSTRUOSITÉ.) Il existe une très grande quantité de monstres, dont les différents types se relient les uns aux autres par d'innombrables transitions.

I. Geoffroy Saint-Hilaire et, avec lui, la plupart des tératologistes divisent les monstres en deux classes, bien que cette division ne corresponde pas aux causes qui déterminent les différentes formes des monstres.

1° Les monstres *unitaires*, dans lesquels on trouve les éléments, complets ou incomplets, d'un seul sujet; ils se subdivisent en : A, monstres *parasites* (zoomyles) ou kystes dermoïdes de l'ovaire; B, monstres *omphalosites*, qui manquent d'organes essentiels et qui ne vivent que grâce aux connexions du leur cordon ombilical avec la mère (ou un jumeau normal); C, les monstres *autosites*, qui se suffisent à eux-mêmes et pour lesquels, au contraire des précédents, la section du cordon n'entraîne pas la mort. Ces autosites se départagent encore en *tératomèles* (monstruosités des membres), *tératosomes* (monstruosités du tronc), *tératencéphales* (monstruosités du crâne et de l'encéphale), et *tératocéphales* (monstruosités de la face);

2° Les monstres *composés*, qui résultent de la fusion de deux, trois ou même d'un plus grand nombre de sujets; mais les monstres *doubles* sont les plus nombreux et les mieux connus. On les divise en : A, monstres doubles *parasitaires*, dans lesquels les deux sujets sont inégaux, de telle sorte que le plus petit et le plus incomplet se comporte comme un parasite ou un omphalosite et vit ainsi aux dépens du plus grand; B, les monstres doubles *autositaires*, dans lesquels les deux sujets sont également développés. On désigne sous le nom de *tératopages* ou *anacatadidymes* les monstres diplogénétiques en X; de *tératadalphes* ou *catadidymes* les monstres diplogénétiques en A (V renversé), et de *teratodymes* ou *anadidymes*, les monstres diplogénétiques en V, la partie supérieure représentant la région encéphalique. V. TÉRATOGÉNÈSE.

— BIBLIOGR. : I. Geoffroy Saint-Hilaire, *Histoire générale et particulière des anomalies de l'organisme* (Paris, 1832-1836 ; Mathias Duval, *Tératogénie* (*Traité de pathologie générale*, de Bouchard, t. Ier; Paris, 1895).

MONSTRÉE (*stré* — de *montrer*, qui s'est écrit *monstrer*) n. f. Dr. anc. Action du vassal qui faisait l'aveu et le dénombrement à son seigneur : MONSTRÉE *de fief*. ‖ Action de montrer un héritage qui est en contestation : MONSTRÉE *de terre et héritage*. ‖ Descente sur les lieux.

MONSTRELET (Enguerrand DE), chroniqueur français, né vers 1390, mort en 1453. Il était sans doute de la famille de Monstrelet, dont la terre faisait partie du comté de Ponthieu. Des lettres de rémission, accordées en 1424 par Henri VI, roi d'Angleterre, à un Enguerrand de Monstrelet, pourraient bien s'appliquer à notre chroniqueur, qui, dans ce cas, aurait été, vers cette époque, capitaine du château de Frévent ou Frévench, en Ponthieu, pour le comte de Saint Pol. Il fut attaché au service de Jean de Luxembourg, et il était à Compiègne lorsque Jeanne d'Arc fut prise par les Bourguignons. Il aurait enfin écrit sa chronique pour la maison de Luxembourg. Il fut plus tard prévôt de Cambrai (1441) et bailli de Walincourt (1444). La *Chronique d'Enguerrand de Monstrelet* comprend deux livres, et va de 1400 à 1444. V. CHRONIQUE.

MONSTRILLE (*monss*, et *ll* mll.) n. m. Genre de crustacés copépodes des mers françaises, famille des *monstrillidés*. (Pendant leur jeune âge, ils vivent en parasites de divers annélides.)

MONSTRILLIDÉS (*monss*, et *ll* mll.) n. m. pl. Famille de crustacés copépodes, renfermant les *monstrilles* et genres voisins. — *Un* MONSTRILLIDE.

MONSTRUEUSEMENT (*monss*) adv. D'une manière monstrueuse.

MONSTRUEUX (*stru-eû*), **EUSE** [du lat. *monstruosus*] adj. Tératol. Qui est contraire aux lois de la nature : *Enfant* MONSTRUEUX. *Conformation* MONSTRUEUSE.

— Qui est en opposition violente avec les lois ou les habitudes reçues : *Union, Association* MONSTRUEUSE.

— Prodigieusement gros ou grand : *Des canons* MONSTRUEUX. ‖ Excessif en son genre : *Laideur* MONSTRUEUSE.

— Blas. Se dit de tout animal qui a quelque partie de son corps en désaccord avec sa nature.



D'argent à un coq monstrueux de gueules.

— n. m. Ce qui est monstrueux : *Démence de s'arrêter à un milieu dans le* MONSTRUEUX! (V. Hugo.)

— Hortic. Variété de pêche.

MONSTRUM HORRENDUM, INFORME, INGENS, CUI LUMEN ADEMPTUM (*Monstre horrible, hideux, colossal, privé de la lumière*), Vers où Virgile (*Enéide*, III, 658) fait le portrait du cyclope Polyphème, qu'Ulysse vient d'aveugler. (On l'applique aux personnes ou aux choses monstrueuses physiquement ou moralement.)

MONSTRUOSITÉ (*stru* — rad. *monstrueux*) n. f. Grave anomalie dans la conformation d'un individu : *La* MONSTRUOSITÉ *d'un animal, d'un végétal*. ‖ Partie monstrueuse d'un animal ou d'un végétal; être anomal, production anomale : *Une fleur double est une* MONSTRUOSITÉ.

— Fig. Caractère de ce qui est monstrueux, contre nature : *La* MONSTRUOSITÉ *d'un crime*. ‖ Chose monstrueuse, acte digne d'un monstre : *Le fanatisme fait commettre des* MONSTRUOSITÉS. ‖ Monstre, personne qui sort des lois de la nature : *La femme sobriat est une* MONSTRUOSITÉ.

— ENCYCL. Les *monstruosités* sont des anomalies profondes de l'organisation que I. Geoffroy Saint-Hilaire définissait : « Des déviations du type spécifique, complexes, très graves, vicieuses et apparentes à l'extérieur. » On peut les observer aussi bien chez les végétaux et les animaux inférieurs que chez les vertébrés et l'homme; elles entravent le fonctionnement des parties qui en sont atteintes et paraissent ainsi se distinguer des anomalies qui ne troublent que légèrement les fonctions. On trouve, d'ailleurs, entre les anomalies simples et les monstruosités extrêmes, toutes les transitions imaginables. V. MONSTRE.

MONSUMMANO, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Lucques]); 7.040 hab. Établissement de bains. Carrières.

MONT (*mon* — du lat. *mons, montis*, même sens) n. m. Grande élévation naturelle au-dessus du terrain environnant : *Le* MONT *Blanc. Le* MONT *Cenis*. ‖ Absolum. *Les monts*, Les Alpes : *Aller habiter au delà des* MONTS.

— Arg. Abréviation de mont-de-piété.

— Par anal. Objet d'une grosseur monstrueuse : *L'éléphant, ce* MONT *qui marche*.

— Fig. Ce qui est difficile à atteindre : *Le* MONT *de la célébrité*.

— Poétiq. *Le double mont. Le mont sacré*, Le Parnasse.

— Loc. div. *Mont pagnote*. V. PAGNOTE. ‖ *Monts et merveilles*, Quantité de choses extraordinaires : *Promettre* MONTS ET MERVEILLES. ‖ *Par monts et par vaux*, De tous côtés : *Chercher quelqu'un par* PAR MONTS ET PAR VAUX. ‖ *Monts d'or*, Grandes richesses, grands avantages.

— Loc. adv. *A mont*, En haut : *Le moût bouillant dans un vaisseau pousse* À MONT *tout ce qu'il y a dans le fond*. (Montaigne.) (Vieux.)

— Anat. *Mont de Vénus*, Eminence de forme triangulaire située, chez la femme, au-devant du pubis.

— Antiq. rom. *Mont de Mercure*, Nom donné à des monceaux de pierres, élevés par les anciens sur le bord des routes et, dans les carrefours, près des statues de Mercure, et où chaque passant jetait une pierre.

— Blas. V. MONTAGNE.

— Chirom. Nom donné à de petites éminences placées dans la paume de la main, à la racine des doigts. V. CHIROMANCIE.

— Fin. *Lieux de mont* (de *monte*, valeur, intérêt), Institution de crédit public fondée par Sixte-Quint.

— SYN. Mont, montagne. *Mont* désigne, en général, une masse unique et isolée. *Montagne* a un sens plus compréhensif. On dira qu'un bandit s'est réfugié dans la *montagne*, sans pouvoir préciser sur quel mont il se trouve.

MONT, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 9 kilom. de Blois, en Sologne et non loin du Beuvron; 1.506 hab. Ch. de f. de Blois à Lamotte-Beuvron.

MONTA, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Coni]); 3.279 hab.

MONTABAUR, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Wiesbaden]), sur le Gehlbach, affluent de la Lahn; 3.400 h. Ch.-l. du cercle d'Unter-Westerwald. Source acidulée; tannerie, fabriques de cierges. Primitivement appelée **Humbach**, elle tient son nom actuel (*Mons Thabor*) de l'archevêque de Trèves.

MONTABÉE n. f. Bot. V. MOUTABÉE.

MONTACUTA n. f. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant quelques espèces répandues dans les mers de l'hémisphère boréal.

MONTAGANO, comm. d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]), près du Biferno; 3.925 hab.

MONTAGE (*laj'* — rad. *monter*) n. m. Action de porter quelque chose de bas en haut : *Pour le* MONTAGE *des matériaux de construction, on emploie surtout les grues, les chèvres, les treuils, les louves, les pylônes ou snpines, les cabestans, etc.* ‖ Salaire que l'on donne pour ce transport : *Toucher un* MONTAGE *de vingt francs*.

— Action de ce qui se monte, de ce qui s'élève : *Le* MONTAGE *du lait que l'on chauffe est dû à sa nature visqueuse*.

— Navig. fluv. Action de faire remonter une rivière à des bateaux.

— Techn. Action de disposer toutes les parties d'un objet quelconque pour qu'il soit en état de faire le travail ou de servir à l'usage auquel il est destiné : *Le* MONTAGE *d'un métier. Le* MONTAGE *d'une horloge*. ‖ Opération qui consiste à porter de l'ourdissoir sur l'ensouple la chaîne de la soie. ‖ *Montage du cuivre*, Accident par lequel le cuivre fondu, après s'être solidifié à la surface, se fend et laisse écouler au dehors, sous forme d'excroissances, une partie du métal encore en fusion sous la voûte formée. ‖ *Montage des fleurs*, Action de disposer les diverses parties d'une fleur artificielle.

MONTAGNA (Bartolommeo), peintre italien, né vers 1450 à Orsinuovi, près de Brescia, mort à Vicence en 1523. Dessinateur correct, coloriste agréable, il a laissé notamment : à Vicence, *la Présentation de Jésus-Christ au temple*; à Venise, *la Madone et deux saints*, etc. — Son fils, BENEDETTO, né à Vicence, mort après 1547, exécuta avec un égal talent, dans la manière des frères Bellini, des tableaux d'histoire et des portraits. On cite de lui : une *Madone avec plusieurs saints*, au musée de Brera, à Milan; une *Adoration des mages*, son chef-d'œuvre, qui fut mis en pièces par des soldats autrichiens en 1848, etc.

MONTAGNAC (*gnak'* [*gn* mll.]) n. m. Drap pour vêtements d'hiver, ainsi appelé du nom du fabricant qui l'a introduit dans le commerce.

— Adjectiv. : *Paletot en drap* MONTAGNAC.

MONTAGNAC, ch.-l. de cant. de l'Hérault, arrond. et à 30 kilom. de Béziers, près de l'Hérault; 3.157 hab. Ch. de f. de Montpellier à Saint-Chinian. Vignobles et pépinières. Grand commerce de vins. Huileries, distilleries d'eaux-de-vie, fabrique de tartre. Camp présumé antique. Eglise du XIVe siècle, vieille tour féodale, pont du XVIe siècle sur le Gignac. — Le canton a 12 comm. et 9.411 hab.

MONTAGNAC (Elisée-Louis DE), écrivain français, né à Sedan en 1835, mort au château de la Vigne-Mohimont (Ardennes) en 1895. Licencié en droit et chevalier de l'ordre de Malte, il publia, entre autres ouvrages : *les Ardennes illustrées* (1866-1873); *Histoire des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem* (1863); *Histoire des chevaliers templiers et de leurs prétendus successeurs* (1864); *l'Ordonnance des chevaliers hospitaliers* (1893).

MONTAGNAC-LA-CREMPSE, comm. de la Dordogne, arrond. et à 19 kilom. de Bergerac, au-dessus de la *Crempse*, affluent de l'Isle; 899 hab. Terre à casettes pour porcelaine; usine métallurgique. Au hameau de *La Bertinie* naquit le philosophe Bordas-Demoulin.

MONTAGNANA, ville d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]), près du Frassine; 9.900 hab. Ch.-l. de circondario. Chanvre. Filatures et tissages de laine, lin et soie. Belle cathédrale. — Le circondario a 10 comm. et 35.400 hab.

MONTAGNARD (*gnar'* [*gn* mll.]), **ARDE** adj. Qui est de la montagne, qui habite les montagnes : *Peuple* MONTAGNARD. ‖ Qui aime les montagnes : *Vous savez que je suis un peu* MONTAGNARD. (V. Hugo.)

— Qui est propre aux habitants des montagnes : *Chant, Costume* MONTAGNARD. ‖ Qui a rapport aux montagnes : *Sauvages parfums de la nature* MONTAGNARDE. (Balz.)

— Substantiv. Personne qui est née dans les montagnes ou qui y habite : *Les* MONTAGNARDS *de la Suisse*.

— n. m. Hist. Membre du parti de la Montagne : *Les* MONTAGNARDS *et les* GIRONDINS. ‖ Nom donné, en 1848, aux membres du parti démocratique social. ‖ Nom donné à tous ceux qui ont des idées démocratiques avancées. (V. CONVENTION, MONTAGNE.)

— Adjectiv. Qui appartient au parti de la Montagne : *Le parti* MONTAGNARD.

— Techn. Syn. anc. de CÔTIER, pour les omnibus.

MONTAGNE (*gn* mll. — du lat. pop. *montanin*, plur. neutre de *montanius*, pour *montanus*, montagneux) n. f. Élévation du sol, naturelle et très considérable : *Versant, Pied, Cime d'une* MONTAGNE.

— Par anal. Amoncellement : *Les* MONTAGNES *de glace du pôle nord*. ‖ Grand amas d'objets; objet d'une grosseur extraordinaire : *Une* MONTAGNE *de livres*.

— Fig. Objet long ou difficile à atteindre, à passer : *Chacun a dans la vie sa* MONTAGNE *à grimper*. (B. de St-P.)

— Poétiq. *Montagne humide, Montagne liquide*, Grande et haute vague. ‖ *Les saintes montagnes*, Le ciel.

— Loc. fam. *Se faire des montagnes, Faire une montagne*, S'exagérer les choses, voir des difficultés imaginaires.

— Art milit. *Obusier, Canon, Pièce de montagne*, Pièce d'artillerie légère destinée à la guerre de montagnes.

— Astron. *Montagne de la Table*, Constellation de l'hémisphère austral.

— Blas. Meuble de l'écu, représentant le sommet d'une montagne. V. COUPEAU.

— Hydraul. *Montagne d'eau*, Espèce de rocher artificiel, ayant la forme d'une pyramide, d'où l'on fait sortir des jets, des bouillons et des nappes d'eau.

— Jeux. *Montagnes russes*, Série de montées et de descentes rapides et se suivant bout à bout, le long desquelles on a pratiqué un chemin droit ou tournant, aujourd'hui muni de rails, sur lesquels on se procure le plaisir de descendre et de remonter rapidement en wagonnets.

— Géogr. *Chaîne de montagnes*, Suite de montagnes qui tiennent les unes aux autres. ‖ *Système de montagnes*, Ensemble de plusieurs chaînes de montagnes reliées les unes aux autres. ‖ *Montagnes de glace*, Masses énormes de glaces qui se trouvent principalement dans les mers polaires.

— Hist. Côté gauche de la Convention, où siégeaient, sur les bancs les plus élevés, les démocrates exaltés. (Dans ce cas, prend une majuscule) : *Siéger à la* MONTAGNE. ‖ Nom donné, en 1848, à la fraction des représentants du peuple qui était restée fidèle aux traditions révolutionnaires. ‖ *Crête de la Montagne*, Fraction la plus exaltée du parti de la Montagne. ‖ *Vieux de la Montagne*, Nom du chef des ismaélites, dans l'Irak persique. ‖ *Montagnes symboliques*. Au temps du triomphe des montagnards, Monticules de terre recouverts de gazon qu'on préparait pour les fêtes publiques. (Des orateurs y prononçaient leurs discours, et on y chantait des hymnes.)

— Pathol. *Mal des montagnes*, Malaise particulier qu'on éprouve sur les lieux élevés.

— PROV. et LOC. PROV. : **La montagne a enfanté une souris**, De vastes projets n'ont abouti à rien. La Fontaine a mis ce proverbe en fable (*la Montagne qui accouche*, X, 5). Horace avait dit (*Art poét.*, 139) : *Parturiunt montes, nascetur ridiculus mus*, et l'on rappelle souvent la fable française ou le vers latin à propos des personnes ou des choses dont les promesses pompeuses n'aboutissent qu'à un résultat ridicule. ‖ **Il n'y a que les montagnes qui ne se rencontrent jamais**. Se dit par menace, pour faire entendre à un homme qu'on trouvera occasion de se venger de lui. — Se dit aussi lorsqu'on rencontre quelqu'un au moment et en un lieu où l'on ne s'attendait pas du tout à le voir. ‖ **Chaque montagne a sa vallée ou Pas de montagne sans vallée**, Toute chose a deux aspects, deux sens, deux résultats opposés; on a les défauts de ses qualités, etc.

ALLUS. HIST. : **Montagne de Mahomet**. Un jour que le Prophète se trouvait en présence d'un grand concours de peuple, on face d'une montagne, il appela celle-ci comme s'il voulait la faire avancer vers lui. Elle resta immobile. « Eh bien! montagne, s'écria-t-il, puisque tu ne veux pas venir à Mahomet, Mahomet ira à toi. » Tout le peuple le suivit, et le ton inspiré dont il prononça ces paroles fit une grande impression sur tous ceux qui l'avaient entendu. On rappelle « la montagne de Mahomet » ou l'on dit **Aller à la montagne**, pour signifier : Faire les avances, ou encore faire naître une occasion qui ne se présente pas d'elle-même. ‖ **Foi qui transporte les montagnes**. V. FOI.

— SYN. V. MONT.

— ENCYCL. Géogr. phys. C'est seulement au XIXe siècle que les principales questions relatives à la formation des *montagnes* ont reçu, sinon une solution complète, du moins un commencement de réponse, grâce aux travaux d'Elie de Beaumont et de Buch, à ceux de Lyell, de Saussure, de Ramsay et, plus récemment, à ceux de Dana, de Heim, de Suess, de Marcel Bertrand, de Reyer, etc., pour nous en tenir aux principaux. Nous ne pouvons, d'ailleurs, donner ici, sans entreprendre l'exposé d'une doctrine unique et exclusive, que les points les plus importants des théories généralement enseignées.

En ce qui concerne l'origine des mouvements orogéniques, il paraît légitime de la rapporter, pour la plus grande part, à l'effort continu de ridement que subit l'écorce terrestre, en raison de son refroidissement progressif. Selon Dana et Suess, le premier effet de ce ridement serait de déterminer, sur différents points du globe — toujours les mêmes, ce qui expliquerait la persistance des phénomènes orogéniques sur certaines lignes — la formation de géosynclinaux ou d'affaissements, que remplissent de préférence les eaux marines. En même temps, un effort de compression latérale, de direction tangentielle à l'écorce, serait exercé sur les bords de la dépression, de manière à donner naissance à un bourrelet fortement redressé, et ayant son versant le plus abrupt au voisinage de la dépression. Ainsi s'expliquerait le fait bien connu de la *dissymétrie* du relief terrestre, les chaînes de montagne les plus élevées se trouvant situées au bord des dépressions marines les plus accusées (témoin les fosses marines du Pacifique, qui bordent, à l'O., les montagnes Rocheuses et la cordillère des Andes, ou celles qui soulignent, au S., l'arc de plissement des îles de la Sonde). Les parties redressées de l'écorce seraient essentiellement les parties les moins épaisses ou les moins solides de la couche terrestre. En fait, c'est là que se reproduisent le plus souvent les épanchements volcaniques par lesquels la masse interne reparaît au jour. Le Pacifique, bordé de tous côtés, sauf au S., par des chaînes de montagnes essentiellement volcaniques, présente une démonstration évidente de ce fait. Là aussi, les tremblements de terre se font remarquer par leur intensité et leur fréquence; et leurs ondulations, paraissant rayonner des régions plissées vers l'intérieur des terres, semblent reproduire pendant quelques secondes l'effort qui redressa jadis, prolongé au cours de siècles dont on ne saurait dire le nombre, les montagnes dont elles semblent émaner.

C'est donc par une compression *unilatérale* et *tangentielle* que se produisent les bourrelets montagneux; et les géologues ont renoncé aux théories d'Elie de Beaumont et de Buch sur les soulèvements verticaux, de même qu'à leur conception de chaînes de montagnes à direction rectiligne. Il suffit, en effet, de jeter les yeux sur une carte des principaux systèmes montagneux pour voir combien régulièrement se replient sur elles-mêmes les lignes de soulèvement, selon le tracé des bords des dépressions ou géosynclinaux qu'elles limitent. Mais, dans tous les cas, la constitution générale des chaînes est à peu près identique et caractérisée par une remarquable dissymétrie, à la fois dans la distribution des plis et dans celle des terrains. Un des versants de tout système montagneux, celui qui est tourné vers la dépression ou *graben*, est toujours abrupt (ainsi le revers sud et sud-est des Alpes, ou le versant ouest de la cordillère des Andes, dans l'Amérique du Sud); l'autre, au contraire, se développe en plis parallèles plus ou moins larges et nets vers l'intérieur du continent, à la rencontre, le plus souvent, d'un butoir, ou *horst*, de terrains compacts et peu malléables; ainsi, en France, les plissements alpins sont venus buter contre le socle granitique du Massif central. Même irrégularité dans la disposition des roches. C'est en général dans la partie la plus proche du *graben* et la plus fortement relevée que se sont fait jour jusqu'à la surface les roches les plus anciennes, granits ou gneiss, qui ont exercé sur les roches sédimentaires voisines leur énergique effort de compression. A ce point de vue, la disposition des Alpes cristallines par rapport aux Alpes calcaires est des plus typiques: de l'E. à l'O., toute la série des sédiments secondaires et tertiaires jusqu'au miocène vient s'appuyer, relevée, au flanc de l'arête granitique qui domine les dépressions piémontaise et lombarde. C'est sur cette disposition réciproque des terrains primitifs et sédimentaires que se fondent les géologues pour déterminer l'âge des montagnes, l'existence, au-dessus du sédiments redressés, de sédiments encore horizontaux permettant d'apprécier l'instant où l'effort orogénique a cessé de se manifester.

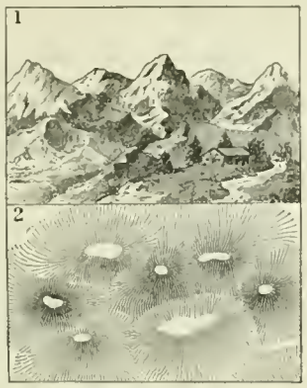

Montagne : 1. Elévation; 2. Plan.

En ce qui concerne l'aspect, l'apparence extérieure des montagnes, il est évident que l'on ne saurait entrer ici dans le détail des formes que leur imposent, d'une part, la disposition et la nature de leurs plis (v. PLISSEMENT), de l'autre, l'effort continu de l'érosion. Cependant, quelques faits généraux sont à noter. C'est d'abord, aux altitudes les plus élevées, qui correspondent en général aux endroits où le culot cristallin est venu au jour, l'influence prépondérante des phénomènes de gel et de dégel (v. GEL), qui tendent à débiter la roche superficielle en fragments de volume plus ou moins considérable, imprimant aux cimes cet aspect abrupt, déchiqueté, qui caractérise certaines régions des Alpes cristallines ou de l'Himalaya. A des altitudes un peu plus basses, où l'eau ne tombe pas toujours sous forme de neige et où les phénomènes de ruissellement prennent une amplitude plus grande, le caractère du relief montagneux dépend à peu près exclusivement de la nature des roches. Si celles-ci sont de nature schisteuse ou gréseuse, difficilement perméables, la forme de croupes ou de ballons est la plus habituelle. (Cf. les Vosges, la Forêt-Noire, les Cévennes méridionales, etc.) Si les calcaires prédominent, tendres, perméables ou fissurés, les reliefs abrupts, les murailles de rochers coupées d'étroits défilés ou hoissant en de pittoresques « bouts-du-monde » sont la règle très générale. (Cf. le Jura, etc.)

Outre l'extrême importance géographique que présentent les montagnes, pour la séparation physique des pays, pour la répartition des eaux, dont elles sont les collecteurs naturels, ou pour la répartition des climats, il est bon de rappeler leur rôle dans la classification des faunes et des flores. Jouissant d'un climat particulier, d'autant plus sévère en général que l'altitude augmente, les montagnes présentent, sur des espaces relativement peu considérables, des dégradations rapides dans la température et l'humidité de l'air. A chaque tranche d'altitude correspondent une forme particulière de végétation et des groupes spéciaux d'animaux. Ainsi se superposent, par exemple au mont Ventoux, les zones successives de l'olivier, du pin maritime, des forêts de hêtres et de chênes, des forêts de sapins, de la prairie enfin au-dessus de 2.100 mètres. Pareil phénomène, à un degré plus remarquable encore, fut constaté par de Humboldt au versant occidental des Andes, où l'on passait par tranches successives de la flore tropicale à la flore polaire, et, fait également à noter, les mêmes espèces se succédant en hauteur dans l'ordre où elles se succèdent en latitude. Des remarques analogues seraient à faire en ce qui concerne la faune. Au milieu des régions de climat tempéré, les zones montagneuses apparaissent donc comme autant d'îlots, où sont venues se réfugier les espèces animales ou végétales traquées par l'homme ou mal adaptées au climat des vallées et des plaines; peu de régions sont, à ce point de vue, plus intéressantes pour les naturalistes.

— Hist. *Montagne*. On donne ce nom au côté gauche des Assemblées révolutionnaires, où siégeaient les républicains partisans des violences, sur les gradins les plus élevés. Il s'applique en même temps au parti lui-même. Les montagnards étaient opposés aux girondins, qui siégeaient à droite et comptaient dans leurs rangs les républicains modérés. Bien qu'en minorité dans l'Assemblée, la Montagne eut, cependant, une influence prédominante par l'autorité de ses chefs, Danton, Camille Desmoulins, Collot d'Herbois, Marat, Robespierre. A l'intérieur, elle fit régner le régime de la terreur (v. TERREUR), par lequel elle se détruisit elle-même; ce fut d'abord le parti très avancé (*hébertistes*), lequel voulait mettre en pratique les théories communistes de Rousseau, qui fut sacrifié; puis Danton et ses partisans, les modérés de la Montagne. Mais elle sut trouver des armées pour défendre les frontières menacées. Son rôle finit à la chute de Robespierre.

— Jeux. *Montagnes russes*. Les montagnes russes que l'on rencontre dans les fêtes foraines parisiennes sont une copie d'un jeu d'hiver fort en honneur en Russie,


Montagnes russes (Russie).

en Suède, au Canada, etc. Il se pratique, dans ces pays froids, au moyen de traîneaux, sur des pentes de glace.


Montagnes russes (Paris).

Cette imitation fut introduite à Paris en 1816. On eut les *montagnes françaises*, au jardin Beaujon, où l'on a depuis bâti un hôpital; les *montagnes égyptiennes*, au jardin du Delta, et le *Saut du Niagara*, chez Ruggieri. De nombreux accidents amenèrent la disparition de ce genre de divertissement. Les montagnes russes firent leur réapparition vers 1880 à Londres, au Crystal-Palace. En 1886, on les retrouve à l'Exposition de Liverpool. En 1887, elles firent de nouveau leur apparition à Paris.

Montagne (LA), étude, par J. Michelet (1868). — Ce livre, dit le sous-titre, est une étude, mais une étude où la science a presque toujours quelque chose de lyrique. Historien, Michelet nous communique les impressions et les émotions de son âme; voyageur et naturaliste, il fait moins œuvre de savant que de poète. L'ouvrage se divise en deux parties. La première est consacrée aux Alpes, aux Pyrénées, « aux deux grandes montagnes appelées continents », au pôle, aux volcans; la seconde, aux « zones de paix », aux forêts, aux plantes alpestres, aux influences de la montagne sur l'homme. Michelet cherche sur les montagnes un « vrai cordial dans ces temps de défaillance trop commune ». Il donne à son livre cette épigraphe : *Remonter*.

Montagne (LA), journal de la Révolution sociale, publié à Paris du 2 au 25 avril 1871. Gustave Maroteau en était le rédacteur en chef. Cette feuille ne cessa de pousser aux mesures les plus violentes.

MONTAGNE, comm. de la Gironde, arrond. et à 10 kilom. de Libourne, sur un coteau; 1.665 hab. Vignoble situé dans le Saint-Emilionnais et fournissant d'excellents vins rouges; principaux crus : *Château-des-Tours, Château-Montaiguillon, Branne-Bragard, le Petit-Clos, la Marsalle, la Maison-Blanche, à Plaisance, Château-Beausséjour-Arriaith, Rocher-Corbin, à la Bichaude*, etc. Carrière de pierre, minoterie. Eglise, avec curieuse coupole du XIIe s.

MONTAGNE (LA), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 38 kilom. de Paimbœuf, au-dessus de la Loire, divisée ici en plusieurs bras; 2.595 hab.

MONTAGNE (Jean-François-Camille), botaniste français, né et mort à Vaudoy (Seine-et-Marne) [1784-1866]. Chirurgien de marine, puis chirurgien dans les armées de terre, il entra à l'Académie des sciences en 1853. On lui doit la fondation du prix Montagne, destiné à récompenser les meilleurs travaux sur les cryptogames. Nous citerons de lui : *Sylloge generum specierumque cryptogamarum* (1856); *Sertum patagonicum* (1839), et ses nombreuses centuries de *Plantes exotiques et indigènes* (1832-1860).

MONTAGNE (Charles-Philippe-Edouard), littérateur français, né et mort à Paris (1830-1899). On lui doit un certain nombre de pièces de théâtre, des romans, etc., œuvres d'un écrivain consciencieux. Nous citerons : *Dans une île déserte*, folie-vaudeville (1857); *la Médaille*, opérette; *le Coupeur d'oreilles*, drame en 5 actes, avec Louis Gallet (1866); *le Retour d'Ulysse*, opérette; *les Pantins*, opéra-comique en 2 actes, musique de G. Hue, etc. Ses autres ouvrages sont : *le Manteau d'Arlequin* (1866); *Histoire de la prostitution dans l'antiquité* (1869); *Histoire de l'insurrection de 1871 et des causes qui l'ont amenée* (1872); *Histoire de la Société des gens de lettres* (1889); *les Légendes de la Perse* (1890); *la Borgnotte* (1890), avec L. Gallet; *la Bohême camelotte* (1893), et de nombreux romans.

MONTAGNÉE (*gn* mll.) n. f. Genre de composées hélianthées, comprenant des arbrisseaux à tige robuste, ponctuée de blanc, rarement rameuse, à grandes feuilles opposées, velues, à fleurs disposées en capitules jaunes au centre, blancs au pourtour, et dont la réunion constitue un corymbe terminal. (Elles paraissent en hiver. On en connaît dix espèces, du Mexique.)

MONTAGNETTE (*gnèt'* [*gn* mll.]) n. f. Fam. Petite montagne.

MONTAGNEUX (*gneû* [*gn* mll.]), EUSE adj. Où il y a beaucoup de montagnes : *Pays* MONTAGNEUX.

— SYN. **Montagneux, montueux**. Le premier se dit d'un pays qui a des montagnes importantes; le second, d'un pays simplement accidenté.

— ANTON. Plat.


Montagnite.

MONTAGNITE (*gn* mll.) n. f. Champignon de la famille des agaricinées, à spores noires, qui se distingue parce que les lames sont fixées à la partie supérieure du pied un peu élargie en plateau, sans qu'il y ait un chapeau pour les recouvrir. (On n'en trouve qu'une espèce en France, dans les terrains sableux des environs de Montpellier.)

MONTAGNON (*gn* mll. n. m. Habitant des hautes vallées du Jura neuchâtelois. (J.-J. Rouss.)

MONTAGNY, comm. de la Loire, arrond. et à 16 kilom. de Roanne, au-dessus des sources du Rhodon, tributaire de la Loire; 2.001 hab. Mine d'anthracite. Fours à chaux.

MONTAGNY (Etienne), sculpteur français, né à Saint-Etienne en 1816, mort à Paris en 1895. Il débuta au Salon de 1848 par un *Saint Louis de Gonzague*, et obtint, en 1849, une 3e médaille avec *le Roi Saint Louis*. On cite de lui : *l'Enfant prodigue*, œuvre remarquable; *Louis IX, Psyché surprenant l'Amour endormi, le Génie de la métallurgie* (à Saint-Etienne); *la Minéralogie* (Jardin des plantes de Paris : *le Christ en croix* (église Saint-Germain-des-Prés [Paris]); *Javelin Pagnon*, poète stéphanois; *l'Abbé de La Salle*, groupe en marbre, commandé pour le Panthéon (Paris), etc.

MONTAGNY-LES-BUXY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 19 kilom. de Chalon; 405 hab. Carrières. Bons vins rouges et blancs. Principaux crus : *les Burnins, les Chaniots, les Cloux, les Couères*, etc.

MONTAGRIER, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 14 kilom. de Ribérac, au-dessus de la Dronne; 773 hab. Minoterie. Eglise avec chœur du XIIe siècle, d'un plan curieux. — Le canton a 11 comm. et 7.888 hab.

MONTAGU ou **MOUNTAGUE** (Richard), évêque anglican, né à Dorney (comté de Buckingham) en 1577, mort à Norwich en 1641. Il fut recteur de Stanford Rivers en 1613 et chanoine de Windsor en 1617. Très lettré, polémiste ardent, il combattit à la fois le puritanisme et le catholicisme. Ses *Diatribæ upon the first part of the late history of Tithes* (1621) le rendirent populaire. En 1628, il fut nommé évêque de Chichester et, en 1638, de Norwich.

MONTAGU (Edward). Biogr. V. MANCHESTER.

MONTAGU ou **MOUNTAGU** (Edward), comte de Sandwich, amiral anglais, né en 1625, mort à bord du « Royal-James » en 1672. Il combattit dans les troupes parlementaires; à vingt ans, il était gouverneur d'Henley, et, en 1653, il était nommé membre du conseil d'Etat. Ami de Cromwell, il fut nommé en 1656 « général à la mer » et coopéra avec Blake à la prise des galions espagnols. En 1657, il participa aux opérations contre Dunkerque, puis entra à la Chambre des lords. Privé de ses commandements à la chute de Richard Cromwell, il se rapprocha des royalistes; aussi obtint-il, conjointement avec Monck, le titre de général de la flotte (1660). C'est lui qui alla sans ordres chercher Charles II en Hollande. Commandant en chef de la flotte à partir de 1665, il remporta d'abord sur les Hollandais de signalés succès et fit des prises énormes, qu'il partagea exclusivement avec ses officiers; aussi se fit-il une légion d'ennemis. Pour se débarrasser de lui, on l'envoya en ambassade à Madrid, où il conclut (1667) un traité de commerce excellent. Au début de la guerre de Hollande de 1672, on s'empressa de recourir à ses services. Mais le duc d'York, commandant en chef, refusa d'écouter ses avis. La flotte anglaise fut surprise par les Hollandais à Solebay, et Sandwich périt sur le « Royal-James » incendié.

MONTAGU (Pierre GUÉRIN de), grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né près de Riom, vers 1168, mort en 1230. Elu en 1208, il aida les chrétiens de la Petite Arménie à repousser les attaques du sultan seldjoukide d'Iconium (1209). En 1218, il se signala au siège de Damiette. Lorsque Frédéric II, excommunié par Grégoire IX, alla en Palestine, il refusa de faire partie de son armée.

MONTAGU et non **MONTAIGU** (Jean DE), grand maître de France, ministre de Charles VI, né vers 1349, décapité à Paris en 1409. Il était fils de Gérard de Montagu, chambellan de Charles V. Sa mère, Biette de Cassinel, fut tendrement aimée par ce roi, dont on accusa Jean, d'ailleurs sans fondement, d'être le fils naturel. Pris en affection par Charles V, qui fit de lui un de ses secrétaires, il gagna de même la faveur de Charles VI, et reçut, en 1388, la surintendance des finances avec le seigneur de Noviont. Lors de la folie du roi, en 1392, il s'enfuit à Avignon. Charles VI le rappela en 1393, le nomma plus tard son chambellan et capitaine de la Bastille, enfin, en 1401, grand maître de son hôtel. Mais, ami du duc d'Orléans, il était odieux au duc de Bourgogne, Jean sans Peur, qui, pendant un accès de folie du roi, le fit arrêter et décapiter aux Halles. Charles VI fit réhabiliter sa mémoire, en 1412.

MONTAGUE, nom de plusieurs villes et comtés des Etats-Unis d'Amérique. Comté de l'Etat de Texas, sur la rive droite de la rivière Rouge; 16.000 hab. Ch.-l. *Montague*. — Ville de l'Etat de Massachusetts, dans le comté de Franklin, sur le Connecticut; 6.000 hab. Industrie assez active; fabrique de pianos, coutellerie, quincaillerie, filatures de coton.

MONTAGUE ou **MONTAGU** (lady Mary WORTLEY), femme célèbre anglaise, née à Thoresby (Nottinghamshire) en 1689, morte en 1762. Son père, Evelyn Pierrepont, duc de Kingston, lui donna une solide instruction. Elle épousa, malgré le duc, Edouard Wortley Montague (1712), qui, après avoir été membre de la Chambre des communes, devint lord de la Trésorerie et ambassadeur à Constantinople (1716). Lady Montague, que sa beauté, son savoir et son esprit avaient déjà faite le centre de ce que la société londonienne comptait de plus brillant, entretint avec sa sœur, Addison, Congreve, Pope et d'autres personnages, une correspondance qui la range, pour les qualités de style et d'observation, à côté de Mme de Sévigné. Elle y montre des allures masculines, un scepticisme pratique et une aisance

dans les sujets scabreux que n'avait pas la mère de Mme de Grignan. Ses lettres, publiées en 1763, ont le mérite d'avoir fait connaître à l'Europe les mœurs orientales prises sur le vif. C'est lady Montague qui introduisit l'usage de la vaccine en Angleterre. Elle régna dans son salon de Twickenham pendant vingt ans, malgré les attaques de Pope, dont elle avait accueilli par un éclat de rire la déclaration passionnée. Nous citerons encore d'elle des poésies élégantes, mais froides, notamment six satires intitulées *Eglogues de la Tour* (1716).

Montague ou **Montagu** (Edward Wortley), écrivain anglais, né à Londres en 1713, mort à Padoue en 1776, fils de la précédente. Indiscipliné et aventureux, il s'enfuit plusieurs fois du collège, fut marchand de poisson, garçon de taverne, mousse, ânier, courut le monde, faillit être mis en prison pour dettes à Londres et fut emprisonné à Paris pour affaire de mœurs, apprit, chemin faisant, l'italien, l'arabe, etc., trouva le temps de se faire élire et de siéger à la Chambre des communes, se convertit à l'islamisme et mourut d'avoir avalé un œs en dînant avec le peintre Romney. On a de lui des impressions de voyages, des *Réflexions sur la grandeur et la décadence des anciennes républiques, adaptées à l'état présent de la Grande-Bretagne* (1759). Les *Mémoires* (1778) et l'*Autobiographie* (1869, publiés sous son nom sont apocryphes.

Montague ou **Montagu** (Elisabeth Robinson, Mrs.), femme auteur anglaise, née à York en 1720, morte à Londres en 1800. Elle est célèbre par ses démêlés avec Voltaire et son titre de présidente du *club des Bas-Bleus* de Londres. Vive, intelligente, jolie, elle fut très recherchée du grand monde; elle épousa Edouard Montague, membre du Parlement et petit-fils du premier comte de Sandwich. Elle écrivait, en réponse aux sarcasmes de Voltaire à l'adresse de Shakspeare, un *Essai* sur le génie et les écrits du grand poète anglais (1769), qui irrita vivement l'écrivain français. Voltaire, dans sa *Lettre à l'Académie française* (25 août 1776), répliqua d'une façon violente, mais détournée. Mrs. Montague revint à la charge et écrivit alors son *Apologie de Shakspeare* qui fut traduite en français (1777). Sa correspondance a été publiée par son neveu (1809-1813).

Montaiglon (Anatole de Courde de), érudit français, né à Paris en 1824, mort à Tours en 1895. Sorti de l'Ecole des chartes, il fut attaché au musée du Louvre, à la bibliothèque de l'Arsenal, et devint professeur de bibliographie à l'Ecole des chartes. Nous citerons de lui, en dehors d'un grand nombre de mémoires : *Henri de Gissey, de Paris, dessinateur des plaisirs et des ballets du roi* (1851). Il a publié nombre d'éditions savantes, des inventaires : *Œuvres complètes de Grimgoire; Recueil de poésies françoises des XVe et XVIe siècles, morales, facétieuses, etc.* (1855-1866); *Recueil général et complet des fabliaux des XIIIe et XIVe siècles* (1872-1890); *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des bâtiments* (1888); etc. La *Bibliographie* de ses travaux a été publiée en 1892.

Montaigne (famille Eyquem de), famille de négociants bordelais, à laquelle appartient l'auteur des *Essais*. Leur véritable nom était Eyquem ou Ayquem. L'arrière-grand-père de Michel, Ramon Eyquem, négociant en vins, poissons salés, etc., acheta, en 1477, les maisons nobles de Montaigne et de Belbeys. — Son grand-père, Grimon, né vers 1450, mort en 1518, fut jurat de Bordeaux de 1485 à 1503, puis prévôt de la cité. — Son père, Pierre, sieur de Montaigne, né et mort à Montaigne (1495-1568), fit les guerres d'Italie, se maria en 1528 à Antoinette de Louppes ou Lopès, d'origine juive, et fut maire de Bordeaux de 1554 à 1556. Il eut cinq fils, dont Michel de **Montaigne,** l'auteur des *Essais*, était l'aîné. Du mariage (1565) de Michel **de Montaigne** avec *Françoise* de La Chassaigne (morte en 1627) [v. l'art. suiv.], il naquit, de 1570 à 1577, cinq filles, dont une seule survécut à l'auteur des *Essais* : Léonor (1571-1616), qui perpétua la descendance de Montaigne.

Montaigne (Michel Eyquem de), moraliste français, né et mort au château de Montaigne (1533-1592). Elevé simplement, mais avec une tendresse éclairée par son père, il fut confié à un précepteur allemand, Horstanus, qui avait ordre de ne lui parler qu'en latin, puis, à six ans, il entra au collège de Guyenne, à Bordeaux, où il resta sept ans. Les années qui suivirent sont mal connues; il est vraisemblable que Montaigne fit sa philosophie pendant deux ans à la faculté des arts de Bordeaux, avec Marc-Antoine Muret comme répétiteur, et qu'il étudia ensuite le droit, soit à Bordeaux, soit à Toulouse. Henri II ayant établi en 1554 une nouvelle cour des aides à Périgueux, le père de Montaigne y acheta une charge de conseiller, qu'il abandonna bientôt à son fils. Quand cette cour fut supprimée, ses membres — et parmi eux Montaigne — furent adjoints (1557), puis incorporés (1561) en qualité de conseillers au parlement de Bordeaux. C'est dans cette assemblée que Montaigne connut (vers 1559) La Boétie, plus âgé que lui de deux ans et qui devait être son frère d'élection. En 1559, on trouve Montaigne à Paris; puis il suit François II à Bar-le-Duc. De 1561 à 1563, il fréquente la cour; en 1562, il demande spontanément à prêter serment de catholicité avec les membres du parlement de Paris; il accompagne Charles IX au siège de Rouen (1562). Il épousa en 1565 Françoise de La Chassaigne, fille d'un conseiller au Parlement. La mort de La Boétie (1563), celle de son père (1568) le détachèrent tout à fait de son office de conseiller, qu'il vendit, en 1570, à Florimond de Raymond. En 1571, il reçut l'ordre de Saint-Michel. Il n'avait encore publié qu'une traduction de la *Theologia naturalis* sive *Liber creaturarum* de Raymond de Sebonde (1569), entreprise pour contenter un désir de son père. Il s'occupa de faire imprimer les œuvres littéraires de La Boétie (1571), puis il se retira à Montaigne, où, de 1571 à 1580, il écrivit les *Essais*, dont la première édition, contenant les deux premiers livres, parut en 1580. Du 22 juin 1580 au 30 novembre 1581, il exécuta un long voyage d'hygiène et d'agrément, dont il a laissé le *Journal* (publié en 1774 par Mousnier de Querlon), séjourna à Plombières et à Bade, parcourut la Suisse, l'Allemagne, l'Italie, visita le Tasse interné à Ferrare et reçut à Rome des lettres de bourgeoisie. Elu maire de Bordeaux pendant son absence, il alla remplir sa charge (1581-1583), et fut réélu pour une seconde période (1583-1585). Pendant sa magistrature, il sut manœuvrer avec habileté et dignité entre le lieutenant du roi en Guyenne, Matignon, et le roi de Navarre, gouverneur de la province, qu'il reçut à Montaigne en 1584. En 1585, la peste vint troubler la fin de sa magistrature. Montaigne, absent à ce moment de Bordeaux, s'abstint d'y retourner. Rentré dans la vie privée, il retoucha ses deux premiers livres et en ajouta un troisième plus intime (1588). Il se lia avec Charron, puis avec Mlle de Gournay, sa « fille d'alliance », qu'il connut dans son voyage à Paris de 1588. Il accompagna le roi à Rouen, et la même année, fut enfermé un jour à la Bastille par les ligueurs. Il assista aux états de Blois, et, rentré à Bordeaux, où il apprit avec satisfaction l'avènement de Henri IV, il occupa ses dernières années à revoir son œuvre.


Montaigne.

Montaigne s'est décrit et raconté dans les *Essais* (v. Essais); mais, on se peignant, il a peint l'humanité entière, car « chaque homme porte la forme entière de l'humaine condition ». Il a étudié l'homme un peu dans le monde, beaucoup dans l'histoire et dans les œuvres des moralistes, dans Plutarque et dans Sénèque. Il l'a trouvé « ondoyant et divers » et s'est plu à relever ses contradictions, à les consigner dans tout son livre, à les résumer dans l'*Apologie de Raymond de Sebonde*, le plus long et le mieux ordonné des chapitres des *Essais*, celui qui contient la quintessence de ce qu'on a appelé le scepticisme de Montaigne. En fait, Montaigne se borne à montrer que la raison humaine est incapable d'arriver, sans le secours de la Révélation, aux vérités métaphysiques, et par là il se manifeste positiviste, bien plutôt que sceptique. A vrai dire, il est possible de retrouver chez Montaigne le dogmatisme latent dont parle Sainte-Beuve. En politique, malgré une sympathie littéraire pour les républiques antiques, il est partisan de la soumission aux lois et au pouvoir établi. En religion, il s'en tient au culte de ses pères et n'approuve pas les novateurs de la Réforme; mais il n'est aucunement pénétré de l'esprit chrétien, et son dieu-Providence est plutôt le dieu des stoïciens que celui du christianisme. En morale, il est épicurien, mais avec des aspirations stoïciennes; il croit à une certaine vertu faite de constance et de résignation, et au pouvoir de la volonté; il enseigne les moyens de s'habituer à l'idée de la mort. Il est, somme toute, un philosophe païen, nourri surtout de sagesse latine, et un homme très tolérant. Il se piquait de ne pas être un écrivain de profession. Il est vrai qu'il n'y a dans ses *Essais* qu'une composition très lâche. Mais il n'a cessé de donner ses soins au style, et ce style demeure ce qu'il y a de plus original dans son œuvre, une « création perpétuelle », une métaphore sans cesse renouvelée, quelque chose d'imagé, d'imprévu, de gai, de frais et de vivant, qui n'est qu'à lui.

— Bibliogr. : P. Bonnefon, *Montaigne et ses amis* (1892); Guillaume Guizot, *Montaigne* (1899); E. Champion, *Introduction aux Essais de Montaigne* (1900).

— Iconogr. Périgueux possède une statue en bronze de Montaigne, exécutée par Lanno. Deux autres bustes du philosophe, l'un en marbre par Bridan père, l'autre en plâtre par Deseine, ornent les galeries de Versailles. Pigalle a fait une statuette en bronze, représentant Montaigne. Parmi les portraits gravés, rappelons ceux de Nicolas Auroux (1669), Etienne Fiquet, Chereau le jeune, P.-F. Bertonnier, P.-M. Alix, Henriquel-Dupont, etc. P.-N. Bergeret, A. Debac, Marius Granet, Robert Fleury ont peint des épisodes de la vie de Montaigne.

Montaigu, ch.-l. de cant. de la Vendée, arrond. et à 34 kilom. de La Roche-sur-Yon, sur un affluent de la Sèvre Nantaise; 1.776 hab. (*Montacutins, ines.*) Ch. de f. Etat. Distilleries d'eaux-de-vie, tannerie et corroieries. Moutons renommés. Ancienne place forte. Les royalistes y furent battus en 1793 par le général Beysser; celui-ci, surpris quelques jours après, subit une sanglante défaite. Patrie de Larevellière-Lépeaux. — Le canton a 10 comm. et 17.410 hab.

Montaigu, comm. du Jura, arrond. et à 2 kilom. de Lons-le-Saunier, sur le plateau de l'Heute; 643 hab. Salines; scierie. Vins blancs estimés de la *Côtette*. Patrie de Rougot de l'Isle.

Montaigu (en flam. *Scherpenheuvel*), comm. de Belgique (Brabant [arrond. de Louvain]); 3.200 hab. Pèlerinage fréquenté. Eglise de Notre-Dame, érigée par les archiducs Albert et Isabelle.

Montaigu (Anne-Charles Basset de), général français, né à Versailles en 1751, mort à une date inconnue. Il servit dans la gendarmerie, de 1768 à 1788. Nommé général de brigade en 1792, il suivit Dumouriez à l'armée du Nord. Par son sang-froid et sa fermeté, il réussit à sauver Valenciennes (1793), puis se retira à Cambrai. Peu de temps après, il chassa les Anglais de Dunkerque. Promu général de division en 1794, battu à Charleroi (1794), puis à Mayence (1795), il fut mis à la retraite en 1799.

Montaigu. Biogr. V. Montagu.

Montaigu-de-Quercy, ch.-l. de cant. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 20 kilom. de Moissac, sur la Petite Séoune (bassin de la Garonne); 2.515 hab. Foires importantes. — Le canton a 6 comm. et 5.041 hab.

Montaiguet, comm. de l'Allier, arrond. et à 16 kil. de La Palisse, près de la source du ruisseau de Sernay, sous-affluent de la Loire; 1.031 hab. Porte féodale du XIVe siècle, château du XVe. Chapelle de la Trinité (XVe s.).

Montaigu-le-Blin, comm. de l'Allier, arrond. et à 12 kilom. de Lapalisse, au-dessus d'un affluent du Valençon, tributaire de l'Allier; 947 hab. Culture de betteraves. Carrière. Ruines d'un château du XIVe siècle.

Montaigus (les), famille véronaise, célèbre au XVe s. par ses rivalités avec les Capulets. Le vrai nom de cette famille était **Montecchi,** mais Shakspeare a popularisé celui de Montaigu par son drame de *Roméo et Juliette*.

Montaigut (Gilles Aycelin de), prélat et diplomate français, né à Montaigut, près de Billom en Auvergne, vers 1255, mort à Paris en 1318. Il était, par sa mère, neveu du chancelier Pierre Flotte. Archevêque de Narbonne, il devint, en 1311, archevêque de Rouen. Garde du sceau royal de 1309 à 1313, il contribua activement au procès des Templiers. C'est lui qui fonda, à Paris, le célèbre collège de Montaigu, en 1314.

Montaigut ou **Montaigut-en-Combrailles,** ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 49 kilom. de Riom, au pied du mont de la Bresse, faîte entre le Cher et la Bouble, sous-affluent de l'Allier; 1.881 hab. Dans le cimetière, *lanterne des morts* du XIIIe siècle. — Le canton a 10 comm. et 13.185 hab.

Montaigut-le-Blanc, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 16 kilom. d'Issoire, sur la Couze de Champeix; 1.289 hab. Source ferrugineuse. Eglise romane. Ruines d'un château du XIVe siècle.

Montaillé, comm. de la Sarthe, arrond. et à 5 kilom. de Saint-Calais, sur le Pireau, affluent de l'Anille; 949 hab. Ch. de f. de Mamers à Saint-Calais. Souterrains près des *Trois-Fontaines*.

Montaimont, comm. de la Savoie, arrond. et à 20 kil. de Saint-Jean-de-Maurienne, au-dessus d'une branche du torrent de Saint-Martin, affluent du Drac; 1.257 hab. Fer.

Montain (*tin*) n. m. Un des noms vulgaires du pinson.

Montaine (*tèn'*) n. f. Dans le Jura, Vent d'est, dit aussi juron.

Montaione, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence]); 9.488 hab. Verreries, eaux minérales.

Montaison (*tè-zon* — rad. *monter*) n. f. Action de gravir. (Vieux.)

— Ebullition des liquides plus ou moins gluants, qui élève rapidement leur niveau dans le vase qui les contient et les répand par-dessus le bord.

— Fig. *Fou de montaison,* Homme à qui le sang monte à la tête, et qui est en proie au délire à certaines époques de l'année. (Vieux.)

— En T. de pêch., Saison où les saumons quittent l'eau salée pour remonter dans l'eau douce afin de frayer.

Montal (Claude), inventeur et industriel français, né et mort à Lapalisse (Allier) [1800-1865]. Il fut atteint, vers l'âge de six ans, d'une cécité complète. Admis, en 1817, à l'Institution des aveugles, à Paris, il s'adonna à l'étude des mathématiques et à celle de la musique. On lui doit : *Abrégé de l'art d'accorder soi-même son piano* (1834), et *Traité complet de l'accord du piano* (1836), etc. Il fonda une fabrique de pianos renommée.

Montaland (Céline), actrice française, née à Gand en 1843, morte à Paris en 1891. Fille d'un comédien, elle débuta, à six ans, au Théâtre-Français, dans *Gabrielle*, d'Augier (1849), puis entra au Palais-Royal, où elle eut un vif succès dans la *Fille bien gardée* (1852) et dans d'autres rôles d'enfants. Espiègle, mutine, la petite Montaland se fit applaudir en province, en Italie, puis de nouveau à Paris (1862-1868). Jeune fille, elle continua à avoir de grands succès en créant de nombreux rôles avec beaucoup de grâce, de naturel et d'entrain. On la vit ensuite en province, puis sur divers théâtres parisiens. Après un long séjour en Russie, elle entra, en 1881, à la Comédie-Française, et devint sociétaire en 1888. Elle fut surtout applaudie dans *un Parisien, la Souris, la Princesse Georges, Petite pluie* et *Margot*.

Montalban, bourgade agricole du Venezuela (Etat de Carabobo), sur la route de Valencia à Nirgua; 8.000 hab.

Montalban. Géogr. V. Montalvan.

Montalbanais, aise (*né, èz'*), personne née à Montauban, ou qui habite cette ville. — *Les* Montalbanais. — Adjectiv. : *Population* montalbanaise.

Montalbano di Ellcona (ital. *Monte Albano*), comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Messine]); 5.672 hab. Mines de houille, soufre et fer.

Montalbano Ionico, comm. d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]); 5.548 hab. Ruches et magnaneries.

Montalbo (comte Louis de), patricien héréditaire de la république de Saint-Marin, conseiller de légation à Rome, né en 1818. Héraldiste, historien, diplomate, il a publié de nombreuses notices sur les *Ordres de chevalerie*, sur *Saint-Marin*, sur la *Hiérarchie russe;* en collaboration avec Astraude et de Riella, le *Dizionario bibliografico iconografico della Repubblica di San Marino* (1898), illustré.

Montalboddo ou **Ostra,** comm. d'Italie (Marches [prov. d'Ancône]); 6.235 hab.

Montalcino, ville d'Italie (Toscane [prov. de Sienne]); 7.780 hab. Château fort aux environs. Récolte et commerce de vins muscats estimés. Sources minérales.

Montaldo (Leonardo), doge de Gênes, né vers 1320, mort en 1384. Doge en 1383, il délivra Jacques de Lusignan, oncle de Pierre II, roi de Chypre, alors prisonnier à Gênes, et lui confia une flotte pour s'établir dans l'île, restée sans maître par la mort de Pierre II. Jacques réussit dans son entreprise, et céda Famagouste aux Génois.

Montaldo (Antonio), doge de Gênes, fils du précédent, né en 1369, mort en 1398. Il s'empara du pouvoir en 1391, mais dut abdiquer au bout d'un an. Elu doge une seconde fois, en 1394, il ne conserva pas longtemps cette dignité. Il ne put cependant se tenir d'intervenir une troisième fois pour protester contre les agissements d'Adorno, qui dut placer Gênes sous la protection du roi de France Charles VI. Montaldo, assiégé dans Gavi par le comte de Saint-Pol, dut capituler (1396).

Montale, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence]); 9.026 hab.

Montalembert, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 28 kilom. de Melle; 705 hab. Eglise du XIIe siècle. Berceau de la famille de Montalembert.

Montalembert (André de), seigneur d'Essé et d'Epanvilliers, capitaine français du XVIe siècle, né en Poitou vers 1483, mort à Thérouanne en 1553. Page du seigneur de Vivonne, sénéchal du Poitou, il entra ensuite au service du duc d'Angoulême, depuis François Ier. Il se fit remarquer par sa bravoure dans les guerres d'Italie. En 1535, à la tête de mille chevau-légers, il fit partie de l'armée de l'amiral Chabot, qui envahit la Savoie et le Piémont. En 1542, il était à l'armée du Nord et, nommé lieutenant du roi à Landrecies, défendit énergiquement cette

place contre les Impériaux. En 1546, il dirigea la défense du fort d'Outreau, construit par François Ier en face de Boulogne. Nommé lieutenant général, il commanda l'armée envoyée par Henri II au secours des Écossais, puis battit les Anglais près d'Haddington, envahit le Northumberland et assura le départ de Marie Stuart pour la France. Il fut, à son retour, nommé gouverneur d'Ambleterre et mourut en défendant Théroanne contre les Espagnols.

MONTALEMBERT (Marc-René, marquis DE), ingénieur et officier français, membre de l'Académie des sciences, né à Angoulême en 1714, mort à Paris en 1800. Il entra au service en 1732, fut nommé, en 1742, capitaine des gardes du prince de Conti, et, à partir de ce moment, il employa tous ses loisirs à l'étude de l'art des fortifications. Membre associé à l'Académie des sciences (1747), il fit construire, trois ans après, dans ses propriétés de Ruelle, près d'Angoulême, des forges considérables, qu'il mit en état de fournir à la marine des canons et des projectiles. Attaché pendant la guerre de Sept ans aux états-majors des armées de Suède et de Russie, il servit ensuite en Bretagne, dans l'île d'Oléron qu'il fortifia, dans l'île d'Aix qu'il défendit contre les Anglais en 1779. Partisan des principes de la Révolution, il refusa d'émigrer. En 1790, il ne put obtenir de l'Assemblée constituante le payement des six millions qui lui étaient dus pour ses forges ne Ruelle, qu'il avait cédées à l'administration de la marine. Il continua, quoique ruiné, à s'occuper de fortifications, et fut souvent consulté par Carnot. Proposé à l'Institut en 1797, il retira sa candidature, quand il sut qu'il avait pour concurrent Bonaparte. Son principal ouvrage : *la Fortification perpendiculaire* (1776-1786), réédité en 1793 sous le titre de *l'Art défensif supérieur à l'offensif*, fut vivement attaqué par le corps du génie ; mais ses idées, en opposition avec celles de Vauban, furent adoptées à l'étranger, notamment en Allemagne. Montalembert a aussi composé des contes en vers, des chansons et même des comédies.



Montalembert.

Montalembert (SYSTÈME DE). Fortif. Proposé par son auteur sous le nom de *Fortification perpendiculaire*, il consistait surtout dans la substitution, au tracé bastionné, d'un tracé dit *tenaillé* ou *polygonal*, avec emploi général des casemates pour assurer un flanquement perpendiculaire à la ligne de défense. V. FORTIFICATION.

MONTALEMBERT (Jean-Charles, baron DE), général français, né en 1757, mort dans l'île de la Trinité (Antilles) en 1810. Colonel en 1792, il émigra et fut chargé par le comte de Provence, qui le nomma maréchal de camp (1793), d'une mission auprès du roi d'Espagne. Passé ensuite au service de l'Angleterre, il forma un corps d'émigrés, la *légion Montalembert*, à la tête de laquelle il se rendit, en 1794, à Saint-Domingue, et fit la guerre aux nègres insurgés. En 1799, il se retira dans l'île de la Trinité.

MONTALEMBERT (Charles FORBES DE TRYON, comte DE), homme politique et littérateur français, né à Londres en 1810, mort à Paris en 1870. Il débuta dans la vie publique en fondant avec Lamennais le journal *l'Avenir*, destiné à défendre l'alliance du catholicisme et de la liberté (1830). Poursuivi par le gouvernement pour avoir ouvert une école sans autorisation (1831), condamné pour son libéralisme par le pape Grégoire XVI (1832), il se soumit, entra à la Chambre haute et ne cessa d'y défendre jusqu'en 1848 les doctrines ultramontaines contre l'esprit gallican, la liberté d'enseignement contre le privilège du l'Université, les nationalités opprimées contre leurs souverains non catholiques. Au service de cette cause, il mit une éloquence ardente, passionnée et provocante. Après la révolution de Février, élu député à la Constituante et à la Législative, il fit voter la loi de 1850 sur la liberté d'enseignement, et concourut à l'intervention française à Rome. Après le 2-Décembre, il combattit, à la suite d'une éphémère velléité de ralliement, le gouvernement nouveau. Cette attitude lui coûta son siège de député, en 1857. Il fit alors à l'Empire une guerre de brochures ; représentant du catholicisme libéral, il prit très vivement parti contre l'infaillibilité, au moment où s'ouvrit le concile du Vatican. Il était membre de l'Académie française depuis 1852. On peut citer de lui : une *Vie de sainte Élisabeth de Hongrie* (1836) ; *Des intérêts catholiques au XIXe siècle* (1852) ; *les Moines d'Occident depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard* (1860), son œuvre principale.



Montalembert.

MONTALIEU-VERCIEU, comm. de l'Isère, arrond. et à 31 kilom. de La Tour-du-Pin, sur le Fouron, affluent du Rhône ; 2.012 hab. Ch. de f. Est et P.-L.-M. Carrières. Four à chaux. Soieries.

MONTALIVET (Jean-Pierre BACHASSON, comte DE), homme d'État français, né à Neukirch, près Sarreguemines, en 1766, mort au château de Lagrange (Nièvre) en 1823. Il devint lieutenant de dragons à seize ans, démissionna en 1784 pour devenir avocat à Valence, où il connut Bonaparte, puis conseiller au parlement de Grenoble. Il se rendit à Paris pendant la Révolution, s'engagea, fit une campagne en Italie, et s'établit définitivement à Valence. Bonaparte, devenu premier consul, le nomma préfet de la Mancho (1801) et de Seine-et-Oise (1804), conseiller d'État (1805), directeur général des ponts et chaussées (1806), ministre de l'intérieur (1809). Rentré dans la vie privée en 1814, il devint intendant général de la couronne sous les Cent-Jours et pair de France en 1819.

MONTALIVET (Marthe-Camille BACHASSON, comte DE), homme d'État français, né à Valence en 1801, mort à Paris en 1880. Élève de l'École polytechnique (1820), puis ingénieur des ponts et chaussées, il entra à la Chambre haute après la mort de son père. Après la révolution de Juillet, son dévouement à la famille d'Orléans le fit nommer successivement ministre de l'intérieur (nov. 1830) et de l'instruction publique (mars 1831). Il reçut encore le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet Casimir-Perier (1832) et dans le cabinet Molé (1837-1839). Il occupait, dans l'intervalle de ses passages aux affaires, les fonctions d'intendant général de la liste civile. Il eut, en cette qualité, d'abord à créer le musée de Versailles, puis, après 1848, à veiller sur les biens des d'Orléans ; enfin, après la confiscation de leur fortune (1852), à défendre la mémoire de Louis-Philippe contre les accusations d'avarice qui lui étaient adressées. Il vécut dans la retraite pendant toute la durée du second Empire et ne voulut pas en sortir après le 4-Septembre, bien qu'ayant sévèrement jugé, dans une lettre rendue publique, la politique du gouvernement de l'Ordre moral et du 16-Mai. Il accepta en 1879 un siège de sénateur inamovible. Il avait été élu membre de l'Académie des beaux-arts en 1840. On a publié de lui, en 1899, des *Fragments et souvenirs*.



Montalivet.

MONTALTE (Louis DE), pseudonyme sous lequel Pascal a écrit les *Provinciales*.

MONTALTO delle Marche, comm. d'Italie (Marches [prov. d'Ascoli-Piceno]) ; 3.413 hab. Patrie du pape Sixte-Quint.

MONTALTO Uffogo, bourg d'Italie (Calabre Citérieure [prov. de Cosenza]) ; 6.186. Marbres blancs.

MONTALVAN, MONTALVEN ou **MONTALBAN**, ville d'Espagne (prov. de Ternel), sur le rio Martin ; 4.000 hab. Houille, alun et marbre. — Bourg d'Espagne (prov. de Cordoue), sur la Carchona ; 3.000 hab.

MONTALVAN (Juan PÉREZ de), écrivain espagnol du XVIIe siècle, né et mort à Madrid (1602-1638). Docteur en théologie, membre de la confrérie des prêtres madrilènes et familier du saint-office, il fit paraître un assez grand nombre d'ouvrages, de poésies, et représenter de nombreuses pièces de théâtre. Son poème d'*Orfeo* (1624) a été attribué parfois, mais sans vraisemblance, à son maître et ami Lope de Vega. Trois ans plus tard, il donnait, sur une tradition souvent traitée dans la littérature, *la Vie et purgatoire de saint Patrice*. En 1635 parut son *Para todos*, livre de mélanges. Il fut vivement attaqué par Quevedo, contre lequel Montalvan aurait écrit le *Tribunal de la justa venganza*. Les attaques de Quevedo étaient justifiées par la publication furtive du *Buscón*, faite par le libraire Pérez, père de Montalvan. Lorsque mourut Lope de Vega, Montalvan publia en son honneur un recueil des poésies écrites par les principaux poètes du temps (*Fama postuma...*, 1636). La plus célèbre de ses comédies est *los Amantes de Teruel*. Citons encore : *No hay vida como la honra, Cumplir con su obligacion, A lo hecho, pecho*, quelques drames historiques ou religieux et des *Autos sacramentales*.

MONTALVO (Garcia ORDONEZ de), auteur espagnol du XVe siècle, gouverneur de la ville de Medina del Campo. Il fit paraître, vers l'an 1500, l'*Amadis de Gaule*, traduit d'un original portugais, aujourd'hui perdu, procédant lui-même d'une chanson française. On attribue à Montalvo le quatrième livre de ce roman. L'*Amadis* eut un succès considérable au XVIe siècle et donna naissance à une foule d'imitations et de suites. Montalvo en publia lui-même une, en 1510, sous le titre de *Prouesses d'Esplandian* (« las Sergas de Esplandian »).

MONTALVO (Luis GALVEZ de), poète espagnol, né à Guadalajara en 1549, mort à Palerme en 1610. Son principal ouvrage est un roman pastoral à clef, mêlé de vers et de prose, le *Pastor de Filida*, où Cervantes, Figueroa et Gregorio Silvestre figurent sous des noms de bergers (1582).

MONTALZAT, comm. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 30 kilom. de Montauban, sur une colline ; 928 hab. Deux mottes féodales, souterrain-refuge à Larroque et église romano-gothique de Saint-Julien-de-Ladoux. Bastide fondée en 1232.

MONTAMISÉ, comm. de la Vienne, arrond. et à 8 kilom. de Poitiers, au-dessus d'une vallée sèche ; 993 hab. Église des XIe et XIIe siècles. Château du XVIIIe.

MONTANA, l'un des États-Unis de l'Amérique du Nord, confrontant du N. à l'Assiniboïa et à l'Alberta (Canada), de l'O. à l'Idaho, du S. au Wyoming, de l'E. au Dacota méridional et au Dacota septentrional. Superf. 378 330 kilom. carr., pop. 243.339 hab. Capit. *Helena*. Deux régions bien distinctes : à l'O., des granits, des monts, des forêts, des gorges et vallées des Rocheuses, avec 3.364 mètres pour cime culminante, tout au S., et voisine du Parc national de Yellowstone ; à l'E., une terre monotone, tendant au steppe, une plaine avec massifs isolés de collines, parcourue par le Missouri et le Yellowstone. Climat « doux et pluvieux dans le Nord-Ouest, froid et sec dans l'Est et le Sud ». Très grandes richesses minérales : or, argent, cuivre, etc.

MONTAÑA, région naturelle de l'Amérique du Sud ; non pas montagneuse, comme on pourrait croire, mais forestière (en espagnol, *monta*, *montaña* signifient *bois*, autant ou plus que *mont*). Pays très arrosé, fertile, au bas du versant oriental de la Cordillère des Andes, dans le bassin de l'Amazone. Encore peu d'habitants.

MONTANAGE ou **MONTENAGE** n. m. Dr. féod. V. MOUTONNAGE.

MONTANARO, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Turin]) ; 4.414 hab.

MONTANCHES ou **MONTANCHEZ** (lat. *Mons Anguis*), ville d'Espagne (prov. de Mérida) ; 5.000 hab. Commerce de vins et de jambons.

MONTANELLI (Giuseppe), homme politique et littérateur italien, né à Fucecchio (Toscane) en 1813, mort en 1862. Avocat à Pise, très dévoué à la papauté et à Pie IX, il fut l'âme du mouvement toscan et de la résistance à la politique réactionnaire du grand-duc. En 1848, il combattit dans les rangs du bataillon universitaire formé d'étudiants et commande par les professeurs, et fut blessé à Curtatone. A peine guéri, il retourna à Florence, entra au Parlement, et succéda, comme président du conseil, à Gino Capponi. Après la fuite du grand-duc à Gaete, il devint triumvir de la Toscane avec Guerrazzi et Mazzoni, puis se démit de ses fonctions pour représenter la Toscane en France (1849). Après la restauration du grand-duc, condamné par contumace aux travaux forcés à perpétuité, il resta en France. C'est pendant ces dix ans qu'il écrivit ses *Mémoires*, et traduisit, pour la Ristori, la *Médée* de Legouvé ; pour la même tragédienne, il écrivit *Camma*, représentée après *Médée* au Théâtre-Italien. Après l'affranchissement de l'Italie, l'opposition qu'il fit à Victor-Emmanuel lui enleva une partie de sa popularité. Il venait néanmoins de se faire élire député, lorsqu'il mourut.

MONTANER (*nèr*), ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 29 kilom. de Pau, entre le Lys et l'Échez ; 684 hab. Tour carrée construite en brique en 1380, à l'extrémité d'une enceinte fortifiée. Église des VIIIe et XVe siècles. — Le canton a 15 comm. et 4.505 hab.

MONTAÑES MARTINEZ (Juan), sculpteur espagnol, né à Alcala la Real ou à Grenade vers la fin du XVIe siècle, mort à Séville en 1649. Il se distingua par des sculptures polychromées d'un caractère réaliste qui jouirent d'une grande vogue. Son chef-d'œuvre est un *Christ en croix*, conservé à la cathédrale de Séville. Montañes est également l'auteur d'une statue de *saint Bruno* d'un réel mérite. L'artiste fut chargé, par Philippe IV, d'exécuter le modèle en bois d'une statue équestre de ce prince à titre de document pour le sculpteur Tacca, qui devait modeler l'œuvre colossale érigée plus tard à Madrid. Vélasquez a peint le portrait de Montañes.

MONTANINE (du lat. *montanus*, de montagne) n. f. Principe amer de l'écorce d'un faux quinquina, *cinchona montana*, employé comme succédané du quinquina.

MONTANISME (*nissm'*) n. m. Doctrine prêchée, au IIe siècle, par Montanus. V. MONTANISTE.

MONTANISTE (*nisst'*) n. Partisan du montanisme. — Adjectiv. Qui appartient au montanisme ou aux montanistes : *Doctrine* MONTANISTE. *Secte* MONTANISTE.

— ENCYCL. La secte des *montanistes* fut fondée par Montanus (v. ce mot) vers 160 ou 170. A tous les enseignements dogmatiques de l'Église les montanistes joignaient la croyance dans l'intervention perpétuelle du *Paraclet*, c'est-à-dire du Saint-Esprit, qui, se manifestant aux saints par des extases et des moyens surnaturels, leur révélait, pensaient-ils, et l'avenir et les modifications que l'Église devait apporter dans sa discipline. La plus importante de ces modifications était un redoublement d'austérité, destiné à préparer les fidèles à l'avènement et au triomphe visibles de Jésus-Christ, que les montanistes affirmaient être proches. La secte, née dans la Phrygie, se répandit en Afrique, en Italie et jusqu'en Gaule. Tertullien en devint, vers 200 ou 202, un des plus fougueux partisans. Les montanistes furent condamnés, à Rome, par les papes saint Eleuthère (177-193) et saint Zéphyrin (202-218). Cette hérésie s'éteignit rapidement en Occident ; en Orient, bien que divisée en sectes portant des noms bizarres, tels que ceux de *quintillianens*, de *tascodrugites*, d'*artotyrites*, etc., elle se perpétua jusqu'à la fin du règne de Justinien.

MONTANITE n. f. Minéral. Tellurate hydraté naturel de bismuth.

Montano et Stéphanie, opéra-comique en trois actes, paroles de Déjaure, musique de Berton, théâtre Favart, 1799). Le poème, inégal, mais émouvant, est tiré de *Roland furieux* de l'Arioste. La musique est d'une inspiration abondante et d'une forme remarquable. Il faut signaler surtout, avec l'ouverture, le bel air de Stéphanie : « *Oui, c'est demain que l'hyménée* », puis, au second acte, celui de Salvator : « *Quand on fut toujours vertueux* », et un finale d'un sentiment dramatique superbe ; enfin, le duo délicieux : « *Venez, aimable Stéphanie* ». *Montano et Stéphanie* fut l'un des plus éclatants succès qu'obtint le théâtre Favart.

MONTANOÉE n. f. Bot. Syn. de MONTAGNÉE.

MONTANS, comm. du Tarn, arrond. et à 6 kilom. de Gaillac, au-dessus du Tarn ; 1.126 hab. Antiquités romaines. Église à chœur roman et chapelle du XVIe siècle.

MONTANSIER (Marguerite BRUNET, dite Mlle), directrice de théâtre, née à Bayonne en 1730, morte à Paris en 1820. Elle joua d'abord la comédie en province, devint directrice à Nantes, au Havre et dans diverses autres villes. Grâce au crédit d'un sien amant, de Saint-Conty, elle obtint la direction du théâtre de Versailles (1768), et, bientôt, devint la protégée de Marie-Antoinette, ce qui lui permit de faire construire, en 1775, une nouvelle salle, rue des Réservoirs. Les événements ayant ramené la cour à Paris, la Montansier évinça les Beaujolais de la salle qu'ils occupaient au Palais-Royal et y fonda le théâtre Montansier, où l'on jouait le vaudeville et l'opéra-comique, et qui obtint aussitôt un grand succès (1790). Elle fit bientôt construire un nouveau théâtre rue de la Loi (rue Richelieu), qu'elle inaugura en 1793, sous le titre de Théâtre-National. Connue pour ses relations avec la reine, elle fut dénoncée par Hébert à la Commune et emprisonnée.

Délivrée par le 9-Thermidor, elle réclama à la Convention une indemnité de 7 millions, qui lui fut refusée. Elle reprit une part dans l'administration du théâtre Montansier. En même temps, chargée par le Premier Consul de recruter une troupe de chanteurs pour faire renaître à Paris l'Opéra italien, elle réunit une troupe et l'installa dans la salle du Théâtre-Olympique, situé rue de la Victoire (1801), d'où, deux ans après, elle la transféra au théâtre Favart. Mais l'affaire fut loin d'être brillante, et la Montansier fut un moment emprisonnée pour dettes. Elle continua de conserver une part dans l'administration de son premier théâtre, transféré, en 1807, dans la nouvelle salle des Panoramas (Variétés actuelles). En 1812, à Moscou, Napoléon accorda à la Montansier « 100.000 francs sur le grand-livre et 1.200.000 francs à l'arriéré ».

Montansier (THÉÂTRE). V. VARIÉTÉS (théâtre des).

MONTANT (*tan*), **ANTE** [rad. *monter*] adj. Qui se meut de bas en haut : *Sens* MONTANT.

— Qui s'élève à mesure qu'on avance : *Une rue* MONTANTE.

— *Marée montante*, Mouvement de la mer dont les flots s'élèvent. ‖ Fig. Mouvement progressif ascendant : *La* MARÉE MONTANTE *du progrès.*

— Blas. Attribut des pièces dont les pointes regardent le chef, ce qui est la position ordinaire du croissant. ‖ Attribut d'un oiseau volant vers le chef.



D'argent à trois croissants montants de gueules, deux et un.

— Bot. *Tige montante*, Tige qui, d'horizontale qu'elle était à la base, se recourbe pour devenir verticale. ‖ *Pédoncule montant*, Celui qui, après avoir été arqué à la base, reprend la direction verticale vers son sommet. ‖ *Pétiole montant*, Pétiole qui suit une direction analogue.

— Ch. de f. *Train montant*, Train qui se dirige vers le point principal de la ligne, c'est-à-dire vers Paris, pour tous les réseaux principaux des chemins de fer français.

— Comm. *Commis montant*, Celui qui en relève un autre dans son service.

— Constr. *Joint montant*, Joint vertical de deux pierres juxtaposées.

— Milit. *Garde montante*. V. GARDE.

— Modes. *Robe montante*, Robe dont le corsage couvre complètement la poitrine et les épaules.

— Musiq. Qui va du grave à l'aigu : *Gamme* MONTANTE.

MONTANT (*tan* — rad. *monter*) n. m. Pièce posée verticalement ou servant de soutien à d'autres pièces : *Les* MONTANTS *d'une grille, d'une porte, d'une fenêtre.*

— Goût relevé, odeur forte et pénétrante : *Donner du* MONTANT *à une sauce. Vin qui a du* MONTANT. ‖ Fig. Qualité de ce qui impressionne vivement : *Femme qui a du* MONTANT.

— Admin. Ecclésiastique, magistrat, officier ministériel à qui, par droit d'ancienneté, on doit réserver un emploi en cas de vacance : *Le premier* MONTANT *de la grand'chambre.* (Vx.)

— Arg. Pantalon. Syn. GRIMPANT.

— Comm. Total d'un compte, d'une recette, d'une dépense : *Le* MONTANT *d'une facture.*

— Constr. Pièce de fer ou de pierre, qui est posée verticalement et soutient une autre partie mobile : MONTANT *de porte, de fenêtre.* ‖ Piliers de pierre séparant les panneaux que forme une grille de clôture. ‖ *Petit montant*, Chez les parqueteurs, Lame de bois servant de remplissage dans une feuille de parquet.



A. Montant de porte.

— Fauconn. *Le montant*, Ascension verticale du faucon. ‖ *Prendre le montant*. Se dit de l'oiseau de proie qui s'élève verticalement au-dessus du gibier. — Fig. Prendre le dessus. (Vieux.)

— Manèg. *Montant de la bride*, Partie de la bride qui s'élève des côtés de la bouche vers le sommet de la tête.

— Mar. Mouvement ascendant de la mer. ‖ *Montants de poupe*, Bois droits que l'on place verticalement à la poupe et dans sa charpente. ‖ *Montants de voûte*, Bois courbes placés verticalement dans la charpente de l'arrière. ‖ *Montants de batayoles, de bittes*, Pièces de fer ou de bois placées verticalement sous les batayoles et les bittes. ‖ *Montant du pavillon*, Pièce de bois droite où passe le bâton d'enseigne de poupe.

— Métall. *Montant de l'ordon*, Bloc de pierre qui supporte l'ordon, dans un gros marteau de forge. V. ORDON.

— Sylvic. Tige principale d'un arbre.

— Techn. Chacune des deux pièces dans lesquelles s'encâssent les échelons d'une échelle. ‖ Nom donné aux barres de fer ou de cuivre des horloges à poids, dans lesquelles roulent les pivots des roues. ‖ Nom donné aux cordes qui vont de haut en bas, dans une raquette.

MONTANUS ou **MONTAN**, fondateur de la secte des *montanistes*. (V. ce mot.) C'était un Phrygien, prêtre de Cybèle, converti au christianisme et même revêtu du sacerdoce de Jésus-Christ, qui enseigna d'abord dans sa patrie, à Pépuza, puis à Rome. Il se faisait toujours accompagner par deux femmes, nommées l'une Priscilla, l'autre Maximilla, qui jouaient auprès de lui le rôle de prophétesses. On ignore la date et le lieu de sa mort; un récit contemporain affirme qu'il attenta lui-même à sa vie.

MONTARAN (Marie-Constance-Albertine DE MOISSON DE VAUX, baronne DE), femme de lettres française, née à Rouen vers 1795, morte en 1870. Elle fut attachée au service de la reine Hortense et de l'impératrice Joséphine. Elle rapporta d'une excursion en Italie des impressions de voyage : *Naples et Venise*, qui parurent en 1837. Citons encore : *Rome et Florence* (1838); *les Bords du Rhin* (1838); *Anselme* (1840); *la Marquise de Vivonne* (1842); *Mes loisirs* (1846); *la Clef des champs* (1852); *Poésies* (1854); *Jeanne de Kéroualles* 1859); *Passiflores*, poésies (1863).

MONTARGIS (*ji*), ch.-l. d'arrond. du Loiret, à 63 kilom. d'Orléans, sur le Loing, et près du point de jonction des canaux de Briare et d'Orléans, qui forment à cet endroit le canal du Loing; 11.314 hab. (*Montargiois, oises* ou *Montargeois, oises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Intéressante église de la Madeleine (XIIe et XVIe s.). Restes d'un château royal du XIIe siècle. Musée de peinture. Commerce et industrie actifs : papeteries, mégisseries, filatures, orfèvrerie. Commerce de bois, de vins, de céréales, de bestiaux. Distilleries. Montargis (lat. *Mons Argisus* ou *Argivus*) fut une des plus anciennes villes royales de l'Orléanais, cédée en 1118 à Philippe Auguste par la maison de Courtenay. Charles V, Charles VII et Charles VIII y résidèrent, puis Renée de France, fille de Louis XII, y tint sa petite cour. — L'arrondissement a 7 cant., 95 comm. et 80.069 hab.; le canton 15 comm. et 23.025 hab.

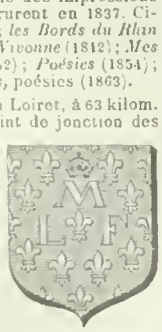

Armes de Montargis.

MONT-ARMANCE, nom de Saint-Florentin (Yonne) pendant la première République française.

MONTARQUÉ (TUSSE DE), montagne de France (Haute-Garonne), haute de 2.953 mètres, à l'extrémité sud de la haute vallée d'Oo. Au pied du Montarqué, lacs du Portillon et du port d'Oo.

MONTARROUYE [c'est-à-dire « mont rouge »] (PIC DE), montagne de France (Hautes-Pyrénées), à 3.039 mètres d'altitude, au fond du cirque de Troumouse, sur la crête frontière entre la France et l'Espagne.

MONTARROYO (MASCARENHAS José Freire DE), écrivain portugais, né et mort à Lisbonne (1670-1760). Il parcourut une grande partie de l'Europe, retourna en Portugal et s'enrôla dans les armées, avec lesquelles il fit plusieurs campagnes de 1701 à 1710. Il les a racontées dans un long ouvrage, intitulé : *Voyage militaire, dans lequel sont rapportés tous les événements de la dernière guerre entre Portugal et Castille* (manuscrits). Il se consacra ensuite aux lettres. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages : *Négociations de la paix de Ryswick* en franç., puis en portug., 1677 et 1698); *Relação dos progressos das armas portuguezas na India* (1715-1716); *Genealogia das familias de Portugal*; etc.

MONTASSIN (*ta-sin*) n. m. Coton filé du Levant.

MONTASTRUC-LA-CONSEILLÈRE, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 20 kilom. de Toulouse, sur un coteau, entre la Garonne et le Tarn; 998 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de grains. — Le canton a 12 comm. et 6.978 hab.

MONTATAIRE, comm. de l'Oise, arrond. et à 15 kilom. de Senlis, sur le Thérain, près de son confluent avec l'Oise; 5.936 hab. Ch. de f. Nord. Carrière. Usine métallurgique, forges, fonderies et laminoirs; fabriques de lacets, boutons, cachemires. Triage de chiffons, papeterie. Port très actif sur l'Oise. Eglise, ancienne collégiale des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, avec nef et clocher fortifié du XIIIe. Le château, du XIVe siècle, remanié au XVIe, appartint au baron de Condé, qui en a écrit l'histoire en 1883.

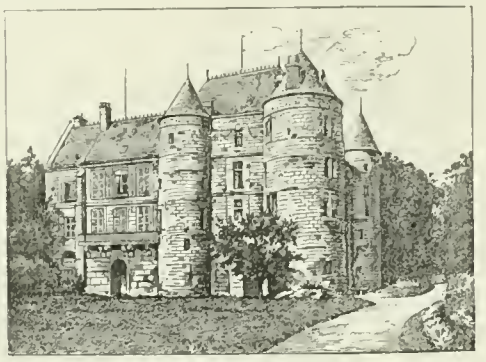

Château de Montataire.

MONTAUBAN, ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 11 kil. de Montfort; 3.355 hab. Ch. de f. Ouest. Minoterie. Château des XIVe et XVe siècles. — Le canton a 8 comm. et 9.838 hab.



Armes de Montataire.

MONTAUBAN, ch.-l. du dép. de Tarn-et-Garonne, sur le Tarn, à son confluent avec le Tescou; 30.609 hab. (*Montalbanais, aises.*) Ch. de f. Midi et Orléans. Evêché. Eglise consistoriale réformée. Faculté de théologie protestante. Société archéologique. Musée intéressant. Cathédrale du XVIIIe siècle, renfermant *le Vœu de Louis XIII*; statue d'Ingres; église Saint-Jacques, avec clocher du XIVe siècle. Industrie et commerce assez actifs; filature de soie, savonneries, chapellerie, commerce de céréales, de bestiaux, et surtout, pendant les mois d'été, de primeurs et de raisins chasselas, mûris sur les coteaux voisins de la ville (le Fau, Beausoleil, etc.).



Armes de Montauban.

— *Histoire.* Montauban (lat. *Mons Albanus*) est une ancienne bastide créée, au milieu du XIIe siècle, par le comte de Toulouse Alphonse-Jourdain, autour et au détriment d'une abbaye de Saint-Théodard. Ville neuve qui prospéra rapidement au cours du XIVe siècle, elle devint siège d'évêché en 1317, mais, lors de la Réforme, passa presque tout entière, en même temps qu'une partie du Languedoc, au protestantisme, et fut assiégée plusieurs fois par les armées royales. Le plus fameux de ces sièges est celui de 1621, fait par Louis XIII et le connétable de Luynes qui y mourut; il se termina par l'échec de l'armée royale. En 1629, Richelieu fit son entrée dans la ville, qui avait demandé la paix, et dont les fortifications furent rasées. La prospérité de Montauban, dès lors fortement entamée, fut presque complètement arrêtée, un demi-siècle plus tard, par la révocation de l'édit de Nantes (1685). Au XVIIIe siècle, la *généralité de Montauban* comprenait le Quercy et le Rouergue. Patrie du peintre Ingres, du conventionnel Jean Bon Saint-André, de Le Franc de Pompignan. — L'arrondissement de Montauban a 11 cant., 63 comm. et 91.496 hab.; le canton Est a 3 comm. et 13.625 hab.; le canton Ouest a 2 comm. et 17.493 hab.

MONTAUBAN (Jean, sire DE), amiral de France, mort en 1366. D'abord maréchal de Bretagne, sous les ducs Pierre II et François II, il fut nommé par Charles VII bailli du Cotentin. Il commanda les troupes du duc de Bretagne, envoyées en 1453 pour aider à la conquête de la Guyenne. Louis XI lui donna la charge de grand maître des eaux et forêts (1461), puis celle d'amiral de France. — Son frère, ARTHUR **de Montauban**, bailli du Cotentin, favori du duc François Ier de Bretagne, assassina le frère du duc, Gilles, qui avait été jeté en prison pour ses intrigues avec les Anglais. Poursuivi par le nouveau duc Pierre II, Arthur s'enfuit, et entra au monastère des célestins de Marcoussis (1450). En 1467, Louis XI le nomma archevêque de Bordeaux.

MONTAUBAN (Philippe DE), fils de Guillaume II de Montauban, mort en 1518. Conseiller et chambellan du duc François II de Bretagne, il devint chancelier de Bretagne en 1487. Il contribua à la conclusion du mariage de la jeune duchesse Anne avec Charles VIII. La charge de chancelier ayant été supprimée en 1494, Montauban n'eut plus que le titre de garde-scel. A sa mort, sa charge fut définitivement réunie à celle du chancelier de France.

MONTAUBAN ou **MONTAUBAND**, chef de flibustiers, mort à Bordeaux en 1700. Pendant quinze ans (de 1680 à 1695), il fit une guerre acharnée aux Espagnols dans les Antilles et sur les côtes du Mexique et de la Colombie. Il pourchassa aussi les navires anglais qui allaient faire la traite des nègres sur la côte de Guinée. On lui attribue la *Relation du voyage du sieur de Montauband, capitaine de flibustiers, en Guinée, en l'année 1695*, qui a été publiée à la suite de la traduction de Las Cases, *Tyrannies et cruautés des Espagnols* (1698).

MONTAUBAN (Charles COUSIN-). V. COUSIN-MONTAUBAN.

MONTAUBRY (Achille-Félix), ténor français, né à Niort en 1826, mort à Angers en 1898. Il obtint, en 1846, au Conservatoire, un second prix d'opéra-comique, et débuta à l'Opéra-Comique, la même année. Il fit à La Nouvelle-Orléans une campagne brillante, retourna en Europe au bout de deux ans et reparut à l'Opéra-Comique en 1858, dans les *Trois Nicolas*, de Clapisson. Il quitta l'Opéra-Comique en 1868 et prit, peu après, la direction du théâtre des Folies-Marigny, où il joua lui-même une opérette de sa composition : *Hornec*; puis, après avoir donné sur un autre théâtre une seconde opérette : *Son Altesse le Printemps*, il alla jouer à la Gaîté le rôle principal dans une reprise de l'*Orphée aux Enfers*, d'Offenbach. En 1877, il prit la direction d'un théâtre en province, et enfin devint professeur de chant au conservatoire d'Angers. — Son frère aîné, JEAN-BAPTISTE-EDOUARD, né à Niort en 1824, chef d'orchestre au Vaudeville, y donna même trois opérettes : *le Nid d'amours, le Rat de ville et le Rat des champs* et *les Néréides et les Cyclopes*. Citons encore de lui : *Frelushette* (1856); *la Perruque de Cassandre* (1858), *Vendredi* (1859), et un opéra-comique, *l'Agneau de Chloé*.

MONTAUD. Géogr. V. SAINT-ETIENNE.

MONTAUDIN, comm. de la Mayenne, arrond. et à 35 kilom. de Mayenne, sur la Futaie, l'un des deux ruisseaux qui forment l'Airon; 1.505 hab. Source minérale.

MONTAUROUX, comm. du Var, arrond. et à 23 kilom. de Draguignan, au-dessus d'un affluent de la Camiole; 1.111 hab. Ch. de f. Sud. Mine de houille. Culture de menthe. Fabrique d'essences, minoteries.

MONTAUSIER (Charles DE SAINT-MAURE, marquis, puis duc DE), né en 1610, mort à Paris en 1690. Il entra au service sous le nom de marquis de Salles, se distingua en Italie et en Allemagne aux côtés de Guébriant, fut nommé à vingt-huit ans maréchal de camp et devint familier de l'hôtel de Rambouillet. C'est alors qu'il abjura le calvinisme pour pouvoir obtenir la main de la fille de la maison, Julie d'Angennes, pour laquelle il soupira dix ans. En 1645, il devenait lieutenant général et se mariait. Gouverneur de la Saintonge et de l'Angoumois, il demeura du parti de la cour pendant la Fronde, et coopéra à la pacification du Midi. Blessé à Montançais (1652), il retourna à Paris et suivit la cour. Gouverneur de la Normandie (1663), duc et pair en 1665, il fit, en 1668, la campagne de Franche-Comté. Homme d'esprit borné, gâté d'ailleurs par les admirations littéraires de l'hôtel de Rambouillet, Montausier se faisait remarquer parmi les courtisans du Grand Roi par sa profonde et rude honnêteté. Nommé, en 1668, gouverneur du Grand Dauphin, il choisit comme collaborateurs Bossuet et Huet et, malgré leur aide, manqua complètement cette éducation princière. Après le mariage de son élève et la mort de sa femme, Montausier devint de plus en plus bourru et morose, et blâma sévèrement les jeunes écrivains qui avaient nom Molière, Racine, Boileau, etc. Tallemant des Réaux dit du bien de lui; Mlle de Scudéry, dans le *Grand Cyrus*, trace son portrait sous le nom de Mégabate; quelques-uns prétendent que Molière l'a peint dans le *Misanthrope*; Fléchier prononça son oraison funèbre.

MONTAUSIER (Julie-Lucinia D'ANGENNES, duchesse DE), femme du précédent, née à Paris en 1607, morte en 1671. Elle était fille du marquis de Rambouillet et de Catherine de Vivonne, dont elle partagea les goûts littéraires. *Armande* anticipée, elle garda dix ans Montausier pour *mourant* et reçut de lui la fameuse *Guirlande de Julie*. (V. JULIE.) Nommée, en 1661, gouvernante des enfants de France, elle devenait, en 1664, dame d'honneur de la reine. Quoique les *Mémoires* du temps lui aient reproché quelque complaisance pour les amours de Louis XIV, Mme de Montausier a laissé généralement la réputation d'une femme à l'âme délicate, à l'esprit élevé, et c'est ainsi que, dans le *Grand Cyrus*, la peint Mlle de Scudéry sous le nom de *Philonide*.

MONTAUT, comm. des Basses Pyrénées, arrond. et à 24 kilom. de Pau, sur le Gave de Pau; 1.249 hab.

MONTAUT, comm. des Landes, arrond. et à 8 kilom. de Saint-Sever, au-dessus du Gabas, affluent de l'Adour; 1.219 hab. Mine de lignite. Eglise du XIIe siècle.

MONTAUT ou **MONTAUT-DE-CRIEUX**, comm. de l'Ariège, arrond. et à 10 kilom. de Pamiers, sur une colline isolée de la plaine où coulent l'Ariège, le Grand Hers et le Crieux; 1.205 hab. Ferme-école à Royat. Murs d'enceinte et donjon du château.

MONTAYRAL, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 30 kilom. de Villeneuve-sur-Lot, près du Lot; 1.022 hab.

MONTAZET (Antoine DE MALVIN **de**), archevêque de Lyon, né près d'Agen en 1712, mort en 1788. Il fut abbé de Saint-Victor à Paris, aumônier du roi (1742), évêque d'Autun (1748) et archevêque de Lyon (1759). Il avait été appelé, en 1757, à faire partie de l'Académie française. Il se prononça plusieurs fois en faveur des jansénistes et eut de nombreux démêlés avec de Beaumont, archevêque de Paris. Nous citerons de lui : *Lettre à l'archevêque*

de Paris (1760); *Instruction pastorale sur les sources de l'incrédulité et les fondements de la religion* (1776); *Institutions théologiques* (1782); etc.

MONTAZZOLI, comm. d'Italie (Abruzze Citérieure [prov. de Chieti]); 3.255 hab.

MONTBARD, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à 18 kilom. de Semur, sur une colline entre la Brenne et le canal de Bourgogne; 2.653 hab. (*Montbardois, oises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Port sur le canal; commerce de grains, de bois, de laines. Fabrique de charrues, de ciment, confiseries, poteries. Eglise des XIIe et XVe siècles, tombeau de Buffon. Restes du château (XIVe s.), démoli par Buffon en 1742. Maison de Buffon. Maison de Daubenton. Statue de Buffon, par Dumont. Patrie de Buffon, de Daubenton, de l'historien Guérard, du sculpteur Eugène Guillaume. — Le canton a 27 comm. et 10.113 hab.

MONTBARREY, ch.-l. de cant. du Jura, arrond. et à 17 kilom. de Dôle, dans le val d'Amour, près de la forêt de Chaux; 396 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise des XIIe et XVe siècles. — Le canton a 13 comm. et 5.317 hab.

MONTBARREY (Alexandre-Marie-Léonor DE SAINT-MAURIS, comte, puis prince DE), homme d'État français, né à Besançon en 1732, mort à Constance en 1796. Il embrassa de bonne heure la carrière des armes. Colonel en 1758, maréchal de camp en 1761, il se distingua à la bataille de Corbach. En 1771, il fut nommé colonel des Suisses du comte de Provence, directeur de la guerre en 1776, secrétaire d'État adjoint au comte de Saint-Germain, puis secrétaire d'État de la guerre (1777), il donna sa démission en 1780. Lieutenant général en 1780, grand d'Espagne, il eut, en 1788, la grande préfecture de Haguenau. Émigré à Neuchâtel en 1791, il mourut à Constance, dans un état voisin de la gêne. On a de lui des mémoires intéressants.

MONTBARS ou **MONBARS**, surnommé **l'Exterminateur**, chef de flibustiers, né dans le Languedoc vers 1615, mort à une date inconnue. Passé aux Antilles en 1667, il se mit à la tête d'une troupe de boucaniers avec laquelle il ravagea les côtes américaines, incendiant ou rançonnant les plus importantes colonies des Espagnols. Montbars est devenu le héros de plusieurs drames et romans, tels que : *Monbars l'Exterminateur* ou *le Dernier des flibustiers* (1807), par J.-B. Picquenard; etc.

MONTBAZENS (*zinss*), ch.-l. de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 26 kilom. de Villefranche, près de l'Audière, affluent du Lot; 1.538 hab. Mines de fer. Manoir de la Renaissance. Château de la Garennie, du XVe siècle. — Le canton a 12 comm. et 12.315 hab.

MONTBAZIN, comm. de l'Hérault, arrond. et à 18 kilom. de Montpellier, au bord de l'étang de Thau et sur l'Avène; 1.129 hab. Ch. de f. de Montbazin à Saint-Chinian. Vin blanc et vins muscats; tonnellerie. Château en ruine. Restes de la voie Domitienne.

MONTBAZON, ch.-l. de cant. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 11 kilom. de Tours, sur la rive gauche de l'Indre et dans une île de cette rivière; 1.113 hab. Ch. de f. Orléans. Ruines d'un donjon carré, dont deux côtés (XIe s.)



Ruines du château de Montbazon.

sont attribués à Foulques Nerra, comte d'Anjou. D'origine féodale, Montbazon (lat. *Mons Baldonis*) appartint aux comtes d'Anjou, de Touraine, puis à la famille de Rohan (XVe s.), et fut érigé en duché-pairie en 1588. Patrie du médecin Baillarger. — Le canton a 11 comm. et 14.683 hab.

MONTBAZON (SEIGNEURIE DE). La seigneurie de Montbazon (Indre-et-Loire), entrée au XVe siècle, avec le titre de baronnie, dans la maison de Rohan, fut érigée par Henri II en comté, au profit de Louis de Rohan, seigneur de Guéméné (1517), puis prince de ce nom en 1519. Le comté de Montbazon devint duché-pairie en 1588, et, le premier titulaire, Louis, étant mort sans postérité, passa en 1594 à son frère *Hercule* DE ROHAN, duc **de Montbazon**, qui fut grand veneur de France, lieutenant général de la ville de Paris, et mourut en 1654. Son fils, *Louis* DE ROHAN, duc **de Montbazon**, épousa en 1617, Anne de Guéménée, fille unique du prince de Guéménée, et réunit ainsi les deux branches de Montbazon et de Guéménée. Son fils aîné, *Louis* DE ROHAN, fut décapité en 1674 pour crime de lèse-majesté, et le titre de duc resta à *Charles* DE ROHAN, prince de Guéménée, mort en 1727. Viennent ensuite, en ligne directe : HERCULE-MERIADEC **de Montbazon**, puis JULES-HERCULE-MERIADEC **de Montbazon**, lieutenant général; enfin, CHARLES-ALAIN-GABRIEL, duc **de Montbazon**, feld-maréchal-lieutenant au service de l'Autriche, pair de France en 1814, dont deux des enfants ont occupé également, en Autriche, d'importantes situations. V. ROHAN.

MONTBAZON (Marie DE BRETAGNE, duchesse DE), née en 1612, morte à Paris en 1657. Elle était fille du comte de Vertus et de Mlle de La Varenne-Fouquet, fille elle-même de ce La Varenne qui fut le familier, le complaisant et le pourvoyeur de Henri IV. La comtesse de Vertus ne fut point, au dire de Tallemant des Réaux, une femme irréprochable. Sa fille, mariée au duc de Montbazon, parut à la cour en 1628; belle, orgueilleuse, ambitieuse, sans que l'étendue de son esprit fût en rapport avec ses prétentions, elle fut beaucoup aimée de son mari et de bien d'autres, parmi lesquels le duc d'Orléans, Gaston, frère du roi, le comte de Soissons, le duc de Guise, Beaufort, et surtout le vieux duc de Longueville, avant et pendant son mariage avec la sœur du grand Condé. Elle fut la mortelle rivale de celle-ci (v. LONGUEVILLE), et son insolence lui valut, en 1643, d'être exilée par Louis XIII à Rochefort. Après la mort du roi, elle fut un des prétextes de la cabale des Importants, menée par ses amants Beaufort et Guise, et l'occasion du duel célèbre dans lequel Guise tua Coligny, amant de la duchesse de Longueville. Mazarin se hâta de la renvoyer à Rochefort. Elle ne devait cependant jouer dans la Fronde qu'un rôle très secondaire; elle était déjà effacée par sa romanesque belle-fille, la duchesse de Chevreuse.



Duchesse de Montbazon.

MONTBEL (Guillaume-Isidore BARON, comte DE), homme politique français, né à Toulouse en 1787, mort à Frohsdorf (Autriche) en 1861. Fervent royaliste, ami fidèle de Villèle, député de la Haute-Garonne (1827), il prit, dans le ministère Polignac (1829), le portefeuille de l'instruction publique et des cultes, puis celui de l'intérieur, en remplacement de La Bourdonnaye, enfin le ministère des finances; il signa les ordonnances de Juillet. Après la fuite du roi, il se retira à Vienne. Compris dans le procès des ministres, il fut condamné à la mort civile et à la détention perpétuelle. Il fut amnistié en 1837.

MONTBÉLIARD (*mon-bé-li-ar'*) n. m. Grosse et forte toile de chanvre, à carreaux bleus et blancs, employée surtout à la confection des matelas, et dont le nom venait de la ville où il s'en fabriquait le plus.

MONTBÉLIARD, ch.-l. d'arrond. du Doubs, à 66 kilom. de Besançon, près du confluent de l'Allaine et de la Lusine et sur le canal du Rhône au Rhin; 9.799 hab. (*Montbéliardais, aises.*) Ch. de f. P.-L.-M. La ville, bien bâtie, ornée de jolies fontaines et de belles promenades, contient, entre autres monuments, un ancien château fort, converti en caserne, rebâti en 1571, et flanqué de deux tours, dont une remonte au XVe siècle, l'église Saint-Martin (commencement du XVIIIe s.), l'hôtel de ville, statue de Cuvier, etc. Industrie assez active : filature et tissage du coton, horlogerie, quincaillerie. Commerce de bois de construction, de fromages, etc. — L'arrondissement a 7 cant., 160 comm. et 85.015 hab.; le canton 20 comm. et 15.211 hab.



Armes de Montbéliard.

— *Histoire.* Montbéliard (lat. *Mons Biliardæ* ou *Mons Peligardi*) doit son origine à un château fort du Xe siècle, qui appartint successivement à la maison d'Alsace, à la famille de Montfaucon, puis (1397) à celle de Wurtemberg par le mariage de Henriette de Montbéliard, unique héritière de Henri III de Montbéliard, avec Eberhard le Jeune, comte de Wurtemberg. La ville, érigée en commune en 1283, fut prise en 1414 par le dauphin Louis, fils de Charles VII; mais elle résista par la suite à Charles le Téméraire (1473), à Louis XII (1513) et au duc de Guise (1587). Louis XIV la détint de 1676 à 1697.

La *principauté de Montbéliard*, que les Français occupèrent en 1796 et qui leur fut définitivement attribuée par le traité de Lunéville, comprenait, outre Montbéliard, les seigneuries de Héricourt, Chastelot, Clermont, l'Isle et Blamont. C'est entre Montbéliard et Héricourt que le général Bourbaki, en janvier 1871, essaya en vain de forcer les lignes prussiennes qui protégeaient l'investissement de Belfort. Patrie de Cuvier, Duvernoy, Haag, Dorian.

MONTBÉLIARD (GUÉNEAU de). V. GUÉNEAU.

MONTBELLET, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 20 kilom. de Mâcon, au-dessus de la Bourbonne, affluent de la Saône; 1.024 hab. Vins rouges assez estimés. Principaux crus : *Château-Vieux, clos de Mercey*, etc. Eglise des XIe, XIIIe, XVe et XVIIIe siècles.

MONTBENOÎT, ch.-l. de cant. du Doubs, arrond. et à 14 kilom. de Pontarlier, sur le Doubs; 252 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Sciories. Eglise des XIIIe, XIVe et XVIe siècles. Restes d'une abbaye d'augustins (XIIe s.). Cloître du XVe s. — Le canton a 17 comm. et 7.065 hab.

MONT-BERNENCHON, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 8 kilom. de Béthune, sur le canal d'Aire à La Bassée; 1.259 hab. Huilerie.

MONTBERT, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 17 kilom. de Nantes, sur l'Ognon, tributaire du lac de Grand-Lieu; 2.559 hab. Restes (XIIIe, XVe et XVIIe s.) de l'ancienne abbaye de Geneston, fondée en 1163.

MONTBIZOT, comm. de la Sarthe, arrond. et à 15 kilom. du Mans, sur la Sarthe, près du confluent de l'Orne Saosnoise; 1.010 hab. Ch. de f. Ouest.

MONT-BLANC. Géogr. V. BLANC (mont).

MONTBLANC, comm. de l'Hérault, arrond. et à 15 kilom. de Béziers, au-dessus d'un affluent de l'Hérault; 1.781 hab. Carrière. Fabrique d'eaux-de-vie, vermout, huileries. Tonnellerie. Eglise des XIe et XVe siècles.

MONTBLANCH, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Tarragone]), sur le Francolí; 5.000 hab. Fabrication de draps, eaux-de-vie, étoffes et tissus de coton. Exportation de vin. Vieux remparts. Aux environs, ruines du monastère de Poblet, ancien lieu de sépulture des rois d'Aragon.

MONTBOUCHER, comm. de la Drôme, arrond. et à 6 kilom. de Montélimar, sur une colline au-dessus du Jabron, affluent du Roubion; 771 hab. Ch. de f. de Montélimar à Dieulefit. Vins. Moulinage de soie; minoterie, poteries.

MONTBOUCHER, comm. de la Creuse, arrond. et à 8 kilom. de Bourganeuf, au-dessus de la Béraude; 936 hab.

MONTBOYER, comm. de la Charente, arrond. et à 28 kilom. de Barbezieux, dans un vallon sec qu'une colline sépare de la Tude; 1.045 hab. Ch. de f. Orléans. Moulins. Source dite de *Chez-Pouénaud* ou la *Grand'Font*.

MONTBOZON, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 19 kilom. de Vesoul, sur l'Ognon, divisé en deux bras; 722 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Biscuiterie. Château du XVIe s. — Le canton a 30 comm. et 7.062 hab.

MONTBRAY, comm. de la Manche, arrond. et à 25 kilom. de Saint-Lô; 914 hab. Moulin, teinturerie.

MONTBREHAIN, comm. de l'Aisne, arrond. et à 17 kilom. de Saint-Quentin; 1.598 hab. Sucrerie. Fabrique de tulles, de tissus de coton, de pannes. Fabrique de peignes.

MONTBRÉTIE n. f. Bot. Syn. de TRITONIE.

MONTBRISON, ch.-l. d'arrond. de la Loire, à 32 kilom. de Saint-Etienne, au-dessus du Vizezy, sous-affluent de la Loire, par le Lignon Forézien; 7.070 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Siège de la cour d'assises du dép. de la Loire. Musée archéologique dans un bâtiment du XIVe siècle appelé *la Diana* (le Doyenné). Eglise des XIIIe et XIVe siècles. Commerce de céréales, et surtout d'orge. Quincaillerie; eaux minérales acidulées, froides, exploitées près du Vizezy.



Armes de Montbrison.

Montbrison, possession, au XIIe s., des comtes du Forez, et, dès 1441, capitale du comté, devint, en 1791, le chef-lieu du département de la Loire, aujourd'hui remplacé par Saint-Etienne. Patrie de Victor de Laprade. — L'arrondissement a 9 cant., 139 comm. et 142.227 hab.; le canton, 20 comm. et 20.355 hab.

MONTBRON, ch.-l. de cant. de la Charente, arrond. et à 27 kilom. d'Angoulême, près de la Tardoire; 3.027 hab. (*Montbronais, aises.*) Mines abandonnées de plomb argentifère, d'antimoine et de soufre. Chaux hydraulique. Minoteries, clouteries. Filatures de laine et tissage. Eglise du XIIe siècle. Vestiges de constructions gallo-romaines et féodales. — Le canton a 14 comm. et 10.849 hab.

MONTBRON (Joseph CHÉNARD, comte DE), littérateur français, né au château d'Horte, près de Montbron, en 1761, mort au château de Montagrier (Limousin) en 1852. Officier lorsque éclata la Révolution, il émigra, fit partie de l'expédition de Quiberon, puis passa en Hollande et regagna la France. Pendant l'émigration, il s'était épris de la poésie scandinave. En 1801, il publia comme l'œuvre originale d'un poète scalde : *les Scandinaves, poème traduit du suéo-gothique, suivi d'observations sur les mœurs et la religion des anciens peuples de l'Europe barbare*, poème en prose, écrit avec une certaine élégance, mais plein d'anachronismes et sans couleur locale. Il publia encore : *Essai sur la littérature des Hébreux* (1819); *Six nouvelles* (1815), et *Récit d'un officier pris à Quiberon* (1815). Il fut député de la Haute-Vienne de 1822 à 1827, et vota avec la droite. Après la chute des Bourbons, il rentra dans la vie privée. On lui doit l'introduction en France de l'étoffe laineuse appelée *alpaga*.

MONTBRUN, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 17 kilom. de Muret, sur un affluent de l'Arize; 1.137 hab.

MONTBRUN (Charles DU PUY, seigneur DE), capitaine français, né à Montbrun (Drôme) vers 1530, décapité à Grenoble en 1575. Il servit avec distinction sous le règne de Henri II. Retiré dans ses terres en 1558, attiré au protestantisme par Théodore de Bèze, il entama une lutte acharnée contre le parlement de Grenoble; son château fut rasé et lui-même obligé de chercher un refuge à Genève. Il en revint, à la faveur de la détente religieuse qui accompagna le colloque de Poissy (1561). Dès les débuts de la guerre civile, il tint campagne contre les catholiques, occupa un moment Chalon-sur-Saône, défendit Montpellier en 1567, se battit à Jarnac, à Moncontour, et prit Loriol en 1570. Après la Saint-Barthélemy, il reprit les armes, conquit presque tout le Dauphiné, défit le prince-dauphin à Ruyan en 1574, força Henri III à lever le siège de Livron, mais fut battu et fait prisonnier au commencement de 1575. Le parlement de Grenoble le condamna à mort. Sa mémoire fut réhabilitée en 1576.

MONTBRUN (Alexandre DUPUY de), capitaine français, plus connu sous le nom de **marquis de Saint-André**, né à Montbrun (diocèse de Gap) en 1600, mort à la Nocle (Nivernais) en 1673. Il était d'une famille protestante. Il fut placé par Henri IV auprès du Dauphin, en qualité d'enfant d'honneur. Quelque temps après la mort de Henri IV, il alla guerroyer en Piémont, sous les ordres de Lesdiguières. Mais, dès que la guerre religieuse éclata en France, il rejoignit à Nîmes les chefs du parti protestant, défendit Privas contre les armées royales, fut pris et emprisonné. Ayant réussi à s'échapper, il alla offrir son épée à Venise contre les Turcs. En 1631, il sert dans l'armée suédoise, mais il est fait prisonnier par Wallenstein. Il rentre en France en 1636. Maréchal de camp en 1641, lieutenant général en 1650, gouverneur du Nivernais, il fut appelé par le sénat de Venise pour défendre Candie (1668); il ne réussit pas dans cette dernière entreprise.

MONTBRUN (Louis-Pierre, comte), général français, né à Florensac (Hérault) en 1770, tué en 1812. En 1789, il s'engagea au 1er régiment de chasseurs à cheval. Il était chef de brigade en 1799, à l'armée du Danube, général de brigade à Austerlitz; la campagne de Silésie, en 1806, consacra sa réputation. Passé en Espagne en 1808, il conduisit la fameuse charge des chevau-légers polonais à la bataille de Somo-Sierra. Général de division en 1809, il contribua au succès des journées d'Eckmuhl et de Raab. En 1810, il fut mis à la tête de la cavalerie de Masséna, en Portugal. En 1812, au début de la campagne de Russie, Napoléon lui donna le commandement du 2e corps de cavalerie. Il fut tué à la Moskova.

MONTBRUN (marquis DE), seigneur DE SOUSCARRIÈRE, fils naturel de Roger de Saint-Lary, légitimé en 1628, connu d'abord sous le nom de **chevalier de Bellegarde**. Tallemant des Réaux le considère comme un aventurier. Il rapporta d'Angleterre l'invention des *chaises à porteurs*, et l'exploita de moitié avec Mme de Cavoye.

MONTBRUN-LES-BAINS, comm. de la Drôme, arrond. et à 53 kilom. de Nyons, au-dessus du confluent de l'Hanary et du Toulourenc; 1.102 hab. Gypse. Deux sources sulfureuses calciques froides. Tour du XIVe siècle, reste des fortifications. Restes d'un monastère de templiers. Ruines d'un château du XIVe et du XVIe siècle.

MONTCALM (le), montagne de France (Ariège), près de la frontière d'Espagne, terminée par une grande plate-forme schisteuse qui s'élève jusqu'à 3.080 mètres.

MONTCALM DE SAINT-VÉRAN (Louis-Joseph, marquis DE), général français, né au château de Candiac, près de Nîmes, en 1712, mort à Québec en 1759. Issu d'une vieille famille du Rouergue, il entra tout jeune dans l'armée, devint capitaine en 1729, colonel en 1743, et passa dans la cavalerie avec le grade de brigadier. Nommé maréchal de camp en 1756, il fut envoyé au Canada pour défendre cette colonie contre les Anglais, et débuta par s'emparer, en 1757, des forts Oswego et Georges ; mais les Anglais, décidés à en finir avec la Nouvelle-France, organisèrent avec le concours des colons de la Nouvelle Angleterre une série d'expéditions qui devaient se terminer par la conquête du Canada. Montcalm, isolé de la mère patrie, résista héroïquement à l'ennemi ; malgré l'abandon du ministère, la faiblesse de son armée, le manque de vivres et de munitions, il arrêta les Anglais auprès du fort de Carillon, en 1758. L'année suivante, attaqué dans Québec même par le général anglais Wolfe avec une armée de 30.000 hommes, il résista pendant deux mois à l'ennemi, que l'hiver allait obliger de battre en retraite, quand il dut, par suite de mésintelligence avec le gouverneur de la colonie, Vaudreuil, offrir la bataille à Wolfe, qui venait de pénétrer sur le plateau. Blessé mortellement à la bataille d'Abraham, où périt Wolfe (13 sept. 1759), Montcalm expira le lendemain, quatre jours avant la capitulation de Québec. En 1827, un gouverneur anglais du Canada, le comte de Dalhousie, a fait élever, en l'honneur de Montcalm et de Wolfe, un monument commémoratif. — Son fils, PAUL-FRANÇOIS-JOSEPH, marquis **de Montcalm**, né à Candiac en 1756, mort en 1812, prit part à la guerre pour l'indépendance des Etats-Unis, devint, en 1789, membre des états généraux, émigra en 1790 en Espagne, et mourut en Piémont.


Montcalm.

Mont-Carmel (ORDRE DU). V. CARMEL (ordre des chevaliers de Notre-Dame du Mont-).

MONTCAYAR n. m. Archéol. V. MONCAYAR.

MONTCEAU-LES-MINES, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 50 kilom. de Chalon-sur-Saône, sur la Bourbince et le canal du Centre ; 22.467 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Importante mine de houille de Blanzy. Carrière de pierre granitique ; ateliers de construction. En 1882, des troubles ouvriers assez graves eurent lieu à Montceau-les-Mines ; quelques mois après, une *bande noire*, composée d'une trentaine de mineurs, terrorisa véritablement la contrée, dirigeant contre les propriétés privées toute une série d'explosions de dynamite. — Le canton a 2 comm. et 29.167 hab.


Armes de Montceau-les-Mines.

MONTCEL, comm. de la Savoie, arrond. et à 17 kilom. de Chambéry, à 10 kilom. d'Aix-les-Bains, au pied du mont de la Cluse et au dessus d'un torrent qui descend au Siéroz ; 770 hab. Séjour d'été, source minérale froide, carbonatée sodique. Bétail. Fromagerie modèle.

MONTCENIS (*se-ni*), ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 27 kilom. d'Autun ; 2.192 hab. Mines de fer et de houille. Emeraudes, grenat. — Le canton a 8 comm. et 13.672 hab.

MONT-CENIS. Géogr. V. CENIS (mont).

MONTCHAL (PUY DE), cône volcanique boisé, à cratère partiellement oblitéré, appartenant au groupe de la Vache et de Lassolas. La montagne qui domine le lac Pavin, au S. O. de Besse, porte aussi ce nom ou celui de MONTCHALME. C'est un volcan méridional de la chaîne des Puys, dont une coulée forme la belle chaire de Cottenges.

MONTCHANIN-LES-MINES, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 35 kilom. de Chalon, près de l'*étang de Montchanin* et du canal du Centre ; 4.380 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Importantes mines de houille ; tuileries ; scierie ; vinaigrerie.

MONTCHEVREUIL (Henri DE MORNAY, marquis DE), né en 1622, mort en 1706. Page de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, il était capitaine au régiment du cardinal Mazarin, en 1646. Il se distingua à Lens (1648) et fit de nombreuses campagnes contre les Espagnols. Nommé successivement gouverneur du comte de Vermandois et du duc du Maine, il eut, à la mort du duc du Lude, la capitainerie générale de Saint-Germain (1685). — Sa femme, née BOUCHER D'ORSAY, était très liée avec Mme de Maintenon ; et Montchevreuil fut l'un des trois témoins du mariage de Mme de Maintenon avec Louis XIV. — Son frère, GASTON-JEAN-BAPTISTE, comte DE MORNAY, général français, tué à Nerwinde en 1693, fit preuve de la plus brillante valeur sur de nombreux champs de bataille, notamment à Sonef (1674), à Fleurus (1690) et à Nerwinde (1693).

MONTCHEVRIER, comm. de l'Indre, arrond. et à 28 kil. de La Châtre, près de la source de l'Anzon et de la rive droite de la Gargilosse ; 1.412 hab. Dolmen dit « Pierre à la Marte ».

MONTCHRÉTIEN (Antoine DE), auteur dramatique et économiste français, né à Falaise vers 1575, tué au bourg des Tourailles, près de Domfront, en 1621. Fils d'apothicaire, orphelin de bonne heure, il passa sa première jeunesse au service d'un gentilhomme protestant, puis put rentrer en possession d'une partie de son modeste patrimoine, et se mit à courir les aventures. Un duel, où sa conduite n'avait pas été très scrupuleuse, l'obligea à quitter la France, vers 1605. Il s'établit en Angleterre, et prit le titre de seigneur de Vasteville. Entre temps, il composait des tragédies : *Sophonisbe*, *l'Ecossaise* (Marie Stuart,) *David* ou *l'Adultère*, *les Lacènes*, *Aman*, *Hector*, auxquelles il faut joindre une *Bergerie*, en cinq actes. Dans ces pièces, aussi bien que dans *Suzanne* ou *la Chasteté*, recueil de stances et de poèmes, Montchrétien, parfois précieux, parfois diffus, nous apparaît surtout comme un élégiaque remarquable. Le style est aisé, plein de grâce facile et d'harmonie. Montchrétien fut convaincu, par son séjour en Angleterre et en Hollande, de l'importance du commerce et de l'industrie, et, rentré en France en 1611, il établit des aciéries à Ousonne-sur-Loire, puis à Châtillon-sur-Loire, dont il fut gouverneur. Il composa alors son traité d'*Economie politique*, dédié en 1615 au roi et à la reine mère. Il y montre dans le travail la source de la richesse, condamne les monopoles, demande la protection pour les industries de première nécessité et la liberté pour les autres, et trace un tableau très complet de l'état économique de la France vers 1610. Vers 1621, renonçant à l'industrie, il reprend ses mœurs d'agitateur, se mêle au parti protestant, combat dans l'Orléanais avec le duc de Rohan, puis dans le Maine et en Basse-Normandie, où il fut tué par surprise, d'un coup de pistolet.

MONTCINEYRE ou **MONTSINEYRE** (PUY DE), cône volcanique, le plus méridional de la chaîne des Puys. Il a émis une longue coulée basaltique, déchaussée par deux torrents : la Couzo de Compains et la Gazelle. Le puy de Montcineyre a déterminé, par barrage, la formation d'un lac (alt. 1.170 m.), dont les eaux filtrent à travers les scories et reparaissent en magnifiques sources au N. de Compains.

MONTCOMBROUX, comm. de l'Allier, arrond. et à 16 kilom. de Lapalisse, sur un massif dont les eaux se distribuent entre la Loddo, le Roudon, la Berbre, affluent de la Loire ; 1.330 hab. Houille.

MONTCORNET, comm. de l'Aisne, arrond. et à 32 kilom. de Laon, au confluent de l'Heurtaut et de la Serre ; 1.608 hab. Ch. de f. Nord. Sucrerie, brasseries. Tanneries. Ateliers de construction de machines. Eglise du XIIIe siècle.

MONTCRESSON, comm. du Loiret, arrond. et à 12 kilom. de Montargis, près du Loing et du canal du Loing ; 916 hab. Eaux minérales. Port sur le canal. Eglise des XIIe et XIIIe siècles. Château de la *Forêt*.

MONTCUQ, ch.-l. de cant. du Lot, arrond. et à 28 kilom. de Cahors, au-dessus de la Petite Barguelonne ; 1.868 hab. (*Montcuquois*, *oises*.) Chapeaux, cierges. Donjon de l'ancien château. — Le canton a 16 comm. et 7.656 hab.

MONT-DAUPHIN, petite place forte des Hautes-Alpes, arrond. et à 22 kilom. d'Embrun, sur un plateau au-dessus du confluent de la Durance et du Guil ; 617 hab. Forteresse commencée en 1698 par Vauban et Catinat. Champ de manœuvres couvert.

MONT-DE-MARSAN, ch.-l. du départ. des Landes, à 733 kilom. de Paris, sur la Midouze, formée à cet endroit par le confluent de la Douze et du Midou (bassin de l'Adour) ; 11.271 hab. Ch. de f. Midi. Industrie et commerce actifs : carrières, pépinières, usine métallurgique, fabrique de bouchons ; commerce de résine, d'essence de térébenthine, de bois ; scieries mécaniques. Ruines d'un donjon du XIVe siècle, construit par Gaston Phœbus.

Mont-de-Marsan doit son origine au vicomte Pierre de Marsan, qui en fit, en 1141, la capitale de son petit Etat. La ville, rattachée au Béarn en 1256, se révolta plusieurs fois contre Gaston Phœbus, qui édifia, pour la dompter, le donjon encore debout ; elle fut réunie à la couronne avec les autres domaines de la maison d'Albret, lors de l'avènement de Henri IV. Patrie de Dominique de Gourgues et du maréchal Bosquet. — L'arrondissement a 12 cant., 117 comm. et 107.177 hab. ; le canton, 17 comm. et 21.228 hab.

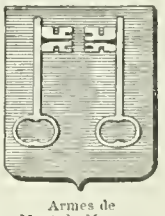
Armes de Mont-de-Marsan.

MONT-DE-PIÉTÉ (d'après l'ital. *monte di pieta*) n. m. Etablissement où l'on prête à intérêt sur nantissement. ‖ Pl. *Des* MONTS-DE-PIÉTÉ.

— ENCYCL. Hist. L'origine des *monts-de-piété*, créés pour combattre les abus de l'usure, remonte au milieu du XVe siècle, bien que l'on puisse antérieurement signaler quelques établissements éphémères de prêt sur nantissement : par exemple, celui de Froissingen en Bavière (1198). En 1462, Barnabé de Terni, moine récollet, prêchant à Pérouse, fonda, avec le produit d'une quête, une sorte de banque de charité, « monte di pieta », où les pauvres devaient trouver à emprunter sur gage de petites sommes. Le nom de *mont-de-piété* fut adopté depuis par les établissements du même genre. En France, des monts-de-piété se fondèrent successivement aux XVIe et XVIIe s. ; celui de Paris remonte à 1777. Supprimée pendant la Révolution, l'institution fut rétablie à Paris, par arrêté du 8 thermidor an XIII, et en province par décret du 24 messidor an XII. L'arrêté et le décret précités ont été modifiés par la loi du 24 juin 1851 (départements) et les décrets des 24 mars 1852 et 12 août 1863 (Paris).

La comptabilité des MONTS-DE-PIÉTÉ est régie par un règlement du 30 juin 1865. Le prêt sur nantissement est interdit aux particuliers (C. pén. art. 411) ; il ne peut s'effectuer que dans les monts-de-piété légalement autorisés, et institués comme établissements d'utilité publique, par décret, sur avis favorable des conseils municipaux. Ils sont administrés par un conseil dont les membres, nommés par le préfet, et à Paris par le ministre de l'intérieur, exercent gratuitement leurs fonctions, et un directeur salarié. Le conseil est présidé par le maire de la commune et, à Paris, par le préfet de la Seine. Chaque mont-de-piété possède une dotation (biens meubles et immeubles affectés à leur fondation ou échus par dons et legs, subventions, bénéfices annuels).

Quelques monts-de-piété prêtent gratuitement (Toulouse, Grenoble, Montpellier, etc.). Le prêt donne lieu à *engagement* (remise d'un objet engagé). Certains objets ne sont pas admis en nantissement (vêtements militaires, fourrures, etc.). La loi du 25 juillet 1891 a autorisé le mont-de-piété de Paris à faire des avances de 500 francs au maximum sur valeurs mobilières au porteur. Le montant de la somme prêtée est en général des 4/5 de la valeur intrinsèque des objets d'or et d'argent, des 2/3 pour les autres gages. L'estimation ou *prisée* est opérée par des commissaires-priseurs attachés à l'établissement. L'engagement est constaté par une sorte d'acte au porteur, cessible (la *reconnaissance*), qui contient la description de l'objet engagé et indique la durée du prêt. Cette reconnaissance est rendue au mont-de-piété au moment du *dégagement* (remise du gage à l'emprunteur). Le dégagement s'effectue à la date fixée, moyennant le remboursement de la somme prêtée, plus les intérêts. Si, à l'époque indiquée, le prêt n'est pas remboursé, il peut être renouvelé, c'est-à-dire prolongé d'un délai égal au premier, moyennant le payement des droits échus et le versement de la différence donnée par une nouvelle estimation. Si le prêt n'est ni remboursé en temps voulu ni renouvelé, l'objet, après un délai de faveur, est *vendu aux enchères*, et l'excédent du produit de la vente est conservé pendant trois ans à l'emprunteur ; après quoi, il est prescrit au profit du mont-de-piété. L'objet déposé peut généralement être vendu, sur désir de l'emprunteur, après une période de trois mois. Cette faculté ne s'applique pas aux marchandises neuves. La comptabilité des monts-de-piété est soumise à la juridiction de la Cour des comptes ou des conseils de préfecture, suivant que le chiffre des leurs revenus ordinaires dépasse, ou non, 30.000 francs.



Le Mont-de-piété, d'après Heilbuth.

— Iconogr. Nous citerons le *Mont-de-piété*, tableau de Ferd. Heilbuth, exposé au Salon de 1861, depuis au Luxembourg. Dans une pièce de triste apparence, de pauvres gens, assis contre le mur du fond, attendent leur tour de passer au guichet à droite, où une jeune femme et un jeune homme présentent à l'employé des vêtements et un matelas. — Le *Mont-de-piété*, tableau de Munkacsy (Salon de 1874). Au guichet des « engagements », un vieil employé vient de tirer un châle d'une serviette blanche et l'examine d'un air maussade. La femme qui apporte ce châle, accompagnée de ses enfants, attend anxieusement. A côté d'elle, une grande fille à la chevelure rousse, assise sur la banquette, tient un écrin de velours rouge et sourit. Au fond de la salle, attendent d'autres personnes de conditions diverses.

MONTDIDIER (lat. *Mons Desiderii*), ch.-l. d'arrond. de la Somme, à 34 kilom. d'Amiens, sur le flanc d'une colline que baigne le Don ; 4.644 hab. (*Montdidériens*, *ennes*.) Ch. de f. Nord. Fabriques de bougies et de cire. Distilleries, tanneries, corroiries. Briqueteries. Imprimeries, ateliers de constructions mécaniques. Commerce de grains, légumes, bestiaux, charbon, tourbe. Pâtés renommés.

La ville, aux rues étroites et tortueuses, a des restes de ses remparts et du château. Les principaux monuments sont : l'église Saint-Pierre (1475-1580), avec des fonts baptismaux du XIIe siècle, un saint sépulcre et une verrière du XVe ; le tombeau de Raoul le Vaillant, comte de Crépy, mort en 1074 (XIIe s.) ; l'église du Saint-Sépulcre, datant du XVIe siècle, gothique, sauf la façade (1854-1856), avec son saint sépulcre grossièrement sculpté et des fonts baptismaux de 1531 ; le Palais de Justice, qui a des parties du XIIe siècle, orné de tapisseries flamandes ; l'hôtel de ville, de 1625 ; etc. — L'arrondissement a 5 cant., 141 comm., 60.699 hab. ; le canton, 33 comm. et 12.413 hab.

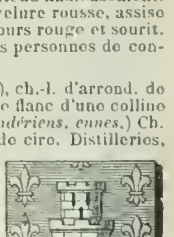
Armes de Montdidier.

— *Histoire*. Montdidier devrait son nom à Didier, roi des Lombards, qui y fut détenu en 775. Une charte communale lui fut accordée (1195) par Philippe Auguste, qui y tint sa cour en 1198. La ville fut prise en 1523 par les Impériaux, mais vainement assiégée par Jean de Werth en 1636. On a prétendu à tort que Montdidier ou le village d'Ayencourt est le lieu de naissance de Frédégonde. Patrie de Robert Lecoq, député des états généraux ; de Parmentier.

MONT-DOL, comm. de l'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 24 kilom. de Saint-Malo ; 1.710 hab. Eglise des XIe, XIIe et XVe siècles. Cultures maraîchères dans un *polder* conquis sur la baie du Mont-Saint-Michel et dominé par le mont Dol, haut de 65 mètres, et surmonté d'une statue de la Vierge ; on y a trouvé quantité d'ossements de mammouths. On retire souvent de la vase du marais des troncs d'arbres noirs et spongieux, les *canaillons*, qui fournissent un bon bois d'ébénisterie.

MONT-D'OR (MASSIF DU), petit massif calcaire du Lyonnais, dans le département du Rhône, au-dessus de la Saône. Culmen, le mont Verdun (625 m.). Sur deux des cimes du Mont-d'Or, forts pour la défense de Lyon.

MONT-DORE n. m. Variété de fromage, que l'on fabrique dans une grande partie de l'Auvergne. V. NEUFCHÂTEL.

MONT-DORE (MASSIF DU) ou **MONTS DORE** (les), massif culminant de la France centrale, dans le Puy-de-Dôme, sur le faîte entre la Gironde par la Dordogne et la Loire par l'Allier. C'est la ruine d'un grand volcan, un immense cône surbaissé de 30 à 40 kilom. de diamètre à la base, aux flancs profondément ravinés. Ce volcan pliocène couvrit de ses éruptions les granits d'un plateau de 1.000 m. au-dessus des mers. Culmen, le puy de Sancy (1.886 m.).

MONT-DORE, LE MONT-DORE ou **MONT-DORE-LES-BAINS**, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 30 kilom. de Clermont-Ferrand, à 1.050 mètres d'altitude, dans une vallée qu'entourent les sommets du Sancy, du puy Ferrand, du Capucin; 1.866 hab. (*Montdoriens, ennes*. Ch. de f. Orléans. Fromageries. Concession de mines d'alunite. Eaux thermales bicarbonatées, alcalines, ferrugineuses, utilisées pour le traitement de la phtisie, de l'asthme, de l'emphysème pulmonaire, de la laryngite, etc.; 11 sources : César, la Madeleine, Bardon, etc. Restes de thermes romains, qui ornent le parc et l'établissement balnéaire construit par Em. Camut (1891-1894).

MONT-D'ORIGNY, comm. de l'Aisne, arrond. et à 16 kilom. de Saint-Quentin, près de l'Oise; 1.079 hab. Brasserie, fabriques de tissus. L'église renferme, dans un sarcophage fait en 1738, le corps de sainte Benoîte.

MONTE (subst. verb. de *monter*) n. f. Accouplement des animaux domestiques; époque de cet accouplement : *La* MONTE *commence en avril et finit en juin.*
— Magnan. Ascension du ver à soie dans les rameaux de bruyère, pour y filer son cocon. ‖ On dit aussi MONTÉE.
— Pêch. Grand filet en forme de senne, dont on se sert pour pêcher dans le lac Léman.
— Sport. Se dit : 1° du fait, pour un jockey, de monter un cheval de course : *Jockey qui a eu trois* MONTES *dans la journée;* 2° de la manière dont un jockey conduit son cheval : *C'est souvent la* MONTE *qui fait gagner un cheval.*
— Techn. Outil en usage dans certains métiers.

MONTE (Jean-Marie Giocchi **del**), pape. V. JULES III.

MONTE (Hersilio Cortese **del**). Biogr. V. CORTESE.

MONTE Argentario, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Grosseto]), dans une péninsule montagneuse (450 m.), réunie à la terre par deux isthmes encadrant l'étang d'Orbetello; 5.811 hab.

MONTE San Guiliano, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Trapani]); 21.361 hab. Marbres. Elle occupe le sommet du mont Eryx, célèbre dans la première guerre punique. Ruines d'un temple phénicien; restes d'un temple romain. Cathédrale assez intéressante.

MONTE San Giusto, comm. d'Italie (Marches [prov. de Macerata]); 2.733 hab.

MONTE San Pietro, comm. d'Italie (prov. de Bologne); 3.730 hab.

MONTE Santa Maria Tiberina, comm. d'Italie (Toscane [prov. d'Arezzo]); 3.197 hab.

MONTE Sant'Angelo, comm. d'Italie (Capitanate [prov. de Foggia]), dans le massif du mont Gargano; 19.234 hab. Monastère, fondé en 491, lieu de pèlerinage. On y admire un *Saint Michel,* en marbre, de Michel-Ange.

MONTE Sanvito, comm. d'Italie (Marches [prov. d'Ancône]); 3.893 hab.

MONTEALEGRE ou **MONTALEGRE**, ville d'Espagne (Murcie [prov. d'Albacète]), dans une vallée riante et pittoresque; 4.000 hab. Restes d'une magnifique chartreuse en partie ruinée pendant les guerres civiles, en 1835.

MONTE-À-REGRET ou **MONTAREGRET** n. m. Voiture spéciale dont on se sert pour conduire à l'abattoir les chevaux, ânes ou mulets destinés à l'alimentation.
— Arg. *Abbaye de monte-à-regret.* Guillotine.

MONTE-AU-CIEL n. m. invar. Jardin. Nom vulgaire de la persicaire orientale.

MONTEBAROCCIO, comm. d'Italie (Marches [prov. de Pesaro-e-Urbino]); 2.790 hab.

MONTEBELLO ou **MONTEBELLO di Casteggio,** comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]); 2.033 hab. Les Français y ont remporté deux victoires : le 12 juin 1800, le général Lannes, commandant l'avant-garde de Bonaparte, qui venait de franchir le Saint-Bernard, y culbuta le corps du général autrichien Ott, deux fois supérieur en nombre, et assura ainsi le débouché dans la plaine du gros de l'armée française. Lannes reçut, plus tard, le titre de *duc de Montebello.* — Le 20 mai 1859, le corps autrichien du général de Stadion, fort de 35.000 hommes, en reconnaissance sur la rive gauche du Pô et couvrant Plaisance, y fut défait, après un vif combat corps à corps et l'enlèvement du village, maison par maison, par la division française du général Forey, du 1er corps de l'armée d'Italie.

MONTEBELLO Vicentino, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]); 4.360 hab. Deux victoires des Français sur les Autrichiens en 1796 (Bonaparte) et en 1805 (Beauharnais), qu'il ne faut pas confondre avec les victoires de Montebello di Casteggio.

MONTEBELLO. Biogr. V. LANNES.

MONTEBELLUNA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]); 9.008 hab. Ch.-l. d'un circondario.

MONTEBOURG, ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 7 kil. de Valognes; 2.161 hab. Ch. de f. Ouest. Ruines d'une église du XIIe siècle et logis abbatial du XVIIe. Restes d'un monastère bénédictin, fondé par Guillaume le Conquérant. Eglise du XVIe siècle. — Le canton a 22 comm. et 8.871 hab.

MONTEBRASITE n. f. Phosphate naturel d'alumine qui est une variété d'*amblygonite*, variété lithinifère riche en eau et privée de soude. (La montebrasite a été trouvée à Hébron [Etats-Unis] et à Montebras [Creuse].) ‖ On l'appelle aussi HEBRONITE.

MONTECALVO Irpino, comm. d'Italie (Principauté Ultérieure) [prov. d'Avellino]; 4.233 hab.

MONTE-CARLO, une des trois agglomérations les plus importantes de la principauté de Monaco (v. ce nom), sur le littoral nord-est de la baie; 3.800 hab. environ. C'est une des stations de la côte d'Azur les plus fréquentées par les touristes, qu'attirent la douceur du climat, la beauté du site, et aussi la célèbre maison de jeu. Celle-ci, fondée en 1856, a été installée, en 1878, dans un splendide *casino*

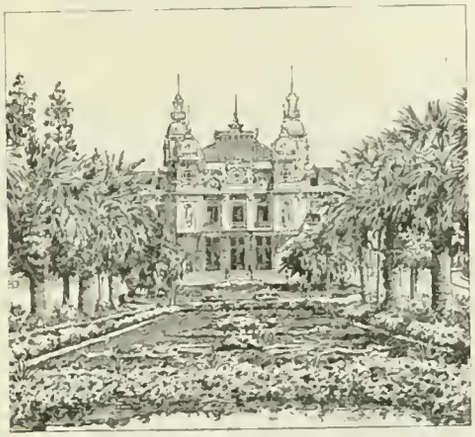

Le Casino de Monte-Carlo.

de style Renaissance, bâti sur les plans de l'architecte Ch. Garnier, au milieu de jardins superbes et décorés de peintures de Gustave Boulanger, Clairin, Lix, etc. On joue au casino, à la roulette et au trente-et-quarante.

MONTECARLO, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Lucques]); 3.787 hab. Exploitation de sable pour la verrerie.

MONTECAROTTO, comm. d'Italie (Marches [prov. d'Ancône]); 2.827 hab.

MONTECASSIANO, comm. d'Italie (Marches [prov. de Macerata]); 4.381 hab. Magnaneries.

MONTECASTRILLI, comm. d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]); 5.452 hab.

MONTECATINI Val Cecina, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Pise]); 4.555 hab. Riches mines de cuivre dont le produit est exporté à Swansea.

MONTECATINI Val Nievole (*Bagni-di-Monte-Catini*), comm. d'Italie (Toscane [prov. de Lucques]); 7.092 h. Bains fréquentés.

MONTECCHIO Emilia, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Reggio nell Emilia]); 4.630 hab.

MONTECCHIO Maggiore, comm. d'Italie (prov. de Vicence); 5.961 hab. Carrières.

MONTECH, ch.-l. de cant. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 15 kil. de Castelsarrasin, sur le canal latéral à la Garonne et à peu de distance de ce fleuve; 2.459 hab. Eglise du XIVe siècle, avec beau clocher octogonal, qui fut le centre de la *bastide de Montech* (1224). Papeterie importante. Patrie de l'historien Arnaud Sorbin. — Le canton a 9 comm. et 9.662 hab.

MONTE-CHARGE (de *monte,* et *charge*) n. m. Techn. Endroit d'un haut fourneau où l'on monte le minerai et la castine pour les jeter dans le four. ‖ Sorte de grand échafaudage formé par quatre montants entretoisés, avec croix de Saint-André, servant à élever des matériaux à la hauteur où ils doivent être employés. ‖ Appareil destiné, dans l'industrie et le commerce, à l'ascension des marchandises d'un étage à un autre. (Il en existe *à bras, hydrauliques, à câble de traction, au moteur, à cages équilibrées, électriques,* etc.) [Pl. *Des* MONTE-CHARGE.]

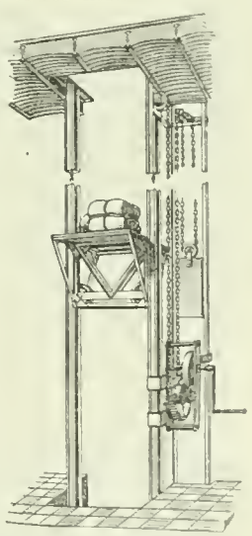

Monte-charge.

— Milit. V. la partie encycl.
— Encycl. Techn. Des poulies verticales ou des moufles sont installées à la partie supérieure de l'échafaudage pour recevoir le câble ou la chaîne qui monte les matériaux. L'une des extrémités du câble ou de la chaîne s'enroule autour d'un treuil placé à la partie inférieure des montants, à 1 mètre au-dessus du niveau du sol; l'autre bout est relié au fardeau à soulever.

MONTÉCHEROUX, comm. du Doubs, arrond. et à 23 kilom. de Montbéliard, non loin du Doubs; 877 hab. Horlogerie. Restes du château de *Clémont* (XIIIe s.).

MONTECHIARUGOLO, comm. d'Italie (prov. de Parme); 4.485 hab. Briqueterie, poterie, importante poudrerie.

MONTECILFONE, comm. d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]); 2.910 hab.

MONTECITORIO, palais du Corps législatif italien, à Rome. C'est en partie l'œuvre du cavalier Bernin, l'architecte qui avait été chargé par Innocent X de construire, sur l'emplacement des ruines de l'amphithéâtre de Statilius Taurus, un palais qui devait servir de résidence à la famille du pontife. Le monument avait déjà atteint le premier étage quand Innocent X mourut; les travaux ne furent repris que quarante ans plus tard, par Innocent XII, qui en confia la direction à Carlo Fontana. Celui-ci acheva les constructions du Bernin sur un plan un peu différent, en vue de l'établissement d'un palais de justice. Terminé à la fin du XVIIIe siècle, le palais de Montecitorio conserva cette destination jusqu'en 1870; depuis cette époque, il est occupé par la Chambre des députés.



Montecitorio.

MONTÉCLAIR (Michel PIGNOLET **de**), compositeur français, né à Chaumont-en-Bassigny en 1666, mort près de Saint-Denis en 1737. Il suivit en Italie le prince de Vaudémont et, de retour en France, il entra en 1707 à l'orchestre de l'Opéra, où il introduisit la contrebasse. On lui doit : *les Fêtes de l'été,* opéra-ballet (1716); *Jephté,* tragédie lyrique (1732); une *Méthode pour apprendre la musique*; une *Méthode pour apprendre à jouer du violon*; etc.

MONTECORVINO Puglie, comm. d'Italie (Principauté Citérieure [prov. de Salerne]); 5.792 hab.

MONTECORVINO Rovella, comm. d'Italie (Principauté Citérieure [prov. de Salerne]); 7.426 hab.

MONTECOSARO, comm. d'Italie (prov. de Marches); 3.408 hab.

MONTE-COURROIE n. m. invar. Sorte de fourche au moyen de laquelle on passe sur les poulies, au repos ou en marche, les courroies qu'elles doivent supporter.

MONTECRISTI, petit port de la république Dominicaine, sur la côte septentrionale de l'île d'Haïti; 3.000 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 40.000 hab.

MONTECRISTO, île de la mer Tyrrhénienne, au S. de l'île d'Elbe. C'est un rocher d'environ 10 kil. carr. de superficie, culminant à 612 mètres, nu et stérile. Restes d'un couvent de bénédictins, détruit en 1575 par les pirates barbaresques. Aujourd'hui, existe dans l'île une colonie pénitentiaire agricole; mais le rocher de Montecristo est surtout connu par le roman d'Alexandre Dumas.

Monte-Cristo (LE **Comte de**), roman d'Alexandre Dumas père (1841-1845). — Edmond Dantès, jeune marin, est sur le point de passer capitaine et d'épouser la belle Mercédès, qu'il adore. Brusquement, on l'arrête, on le jette dans un cachot du château d'If. Il est victime des machinations de trois hommes : Danglars, qui le jalouse; le pêcheur Fernand, qui convoite sa fiancée Mercédès; le magistrat Villefort, qui voit dans sa perte un moyen d'avancement. Dantès reste quatorze ans prisonnier. Mais un autre prisonnier a trouvé moyen de communiquer avec lui : c'est l'abbé Faria, que l'on croit fou parce qu'il offre au gouvernement des millions qu'il sait enfouis dans l'île de Monte-Cristo (Montecristo). Savant, il fait passer toute sa science dans l'esprit de Dantès; philosophe, il l'arme contre les hommes, enfin, en mourant, il lui lègue les richesses incalculables cachées dans l'île. Dantès s'évade en se substituant au cadavre de l'abbé. Il apprend que son père est mort de faim et que Fernand a épousé Mercédès. L'ancien pêcheur est devenu, depuis, le général comte de Morcerf. Danglars est banquier, député, baron. M. de Villefort occupe une très haute situation. Mais Dantès, à son tour, est riche et redoutable. Sa vie a désormais pour but la punition des trois misérables qui causèrent son malheur. Il devient tour à tour l'abbé Busoni, Sinbad le marin, lord Wilmore et le comte de Monte-Cristo. En même temps qu'il punit, il récompense. Ses bienfaits s'exercent, notamment, au profit de M. Morrel, son ancien armateur, de ses enfants, et d'Haydée, noble et belle Orientale, qui lui rendra l'amour perdu. Par les moyens les plus divers et à travers les aventures les plus compliquées, Dantès atteint à la fin sa triple vengeance. Le comte de Morcerf se suicide. Danglars est ruiné. M. de Villefort, déshonoré, devient fou.
Le *Comte de Monte-Cristo* obtint un immense succès. Nulle part, Dumas n'a déployé avec plus de richesse sa prodigieuse imagination et son talent merveilleux d'amuseur.

MONTECUCCOLI ou **MONTECUCCULI** (Sébastien, comte **DE**), gentilhomme de Ferrare, mort en 1536. Il servit Charles-Quint dans sa jeunesse, puis fut amené en France par Catherine de Médicis et nommé échanson du dauphin François, fils aîné de François Ier. Quand celui-ci mourut à Valence, d'une pleurésie qui l'emporta en quatre jours, Montecuccoli fut accusé de l'avoir empoisonné. Il avoua, dans la torture, qu'il avait été poussé à ce crime par des conseillers de Charles-Quint. Il fut écartelé à Lyon. Rien n'est moins certain que sa culpabilité.

MONTECUCCOLI ou **MONTECUCULLI** (Raymond, comte **DE**, duc **DE MELFI**, général autrichien, né près de Modène en 1609, mort à Linz en 1681. Il s'engagea en 1625; onze ans après, il était colonel. En 1642, il battit les Suédois à Troppau. Promu lieutenant feld-maréchal en 1644, il se distingua dans les campagnes de 1645, 1646 et 1647 contre les Suédois. Lieutenant de Melander à la journée de Zusmarshausen (1648), il couvrit, avec sa cavalerie, la retraite de l'armée vaincue. Nommé feld-maréchal en 1657, il fut envoyé par l'empereur au secours de Jean-Casimir, roi de Pologne, attaqué par Rakoczy et reprit Cracovie. L'année suivante, il passa en Danemark pour défendre le roi Frédéric III aux prises avec le roi de Suède Charles-Gustave et chassa les Suédois du Jutland. En 1664, il alla combattre les Turcs, qui avaient envahi la Hongrie, et les



Montecuccoli.

écrasa à la bataille de Saint-Gothard, sur la Raab. Pendant la guerre de Louis XIV contre les Pays-Bas en 1672, il concourut à la défense de la Hollande. En 1673, il conduisit l'armée autrichienne sur le Rhin, s'empara de Bonn et força Turenne à se replier sur la Sarre. Pendant la campagne de 1675, il fut de nouveau opposé à Turenne, contre lequel il manœuvra habilement entre le Rhin et la Forêt-Noire. Après la mort tragique de son illustre adversaire, à Salzbach (« Il est mort, s'écria-t-il, un homme qui faisait honneur à l'homme ! »), il poursuivit l'armée française en Alsace et assiégea Haguenau, mais dut se replier devant Condé. Ce fut sa dernière campagne. Il ne voulait pas, disait-il, après avoir combattu non sans gloire des capitaines comme Kupruli, Turenne et Condé, compromettre sa réputation contre des généraux de moindre valeur. Il a laissé d'intéressants *Mémoires militaires* (1703).

MONTEDORO, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Caltanisetta]); 3.389 hab.

MONTÉE n. f. Terrain, chemin qui va en montant d'une manière sensible : MONTÉE *rude, douce. Gravir la* MONTÉE. ‖ Action de gravir : *On a d'ordinaire plus de peine à la* MONTÉE *qu'à la descente.*

— Rampe douce, placée au-devant d'un édifice : *La* MONTÉE *du Capitole, à Rome, a beaucoup de majesté.* ‖ Escalier en bois, dans un moulin à vent. ‖ Petit escalier d'une maison pauvre : *Balayer la* MONTÉE. ‖ Chacune des marches d'un escalier : *Descendre les* MONTÉES. ‖ *La montée.* L'ensemble des marches. — Pop. *Faire sauter les montées à quelqu'un,* Le chasser violemment de chez soi.

— *Montée du lait,* Nom que les nourrices donnent à la sensation qu'elles éprouvent lorsque le lait se produit avec abondance dans leurs seins.

— Archit. Hauteur d'une voûte. ‖ *Montée d'arche,* Hauteur perpendiculaire depuis le niveau de la naissance de la voûte jusqu'à la clef. ‖ *Montée de pont,* Différence du niveau du pavé sur le milieu de la maîtresse arche avec le niveau du rez-de-chaussée de la culée. ‖ *Montée de voussoir, de claveau,* Hauteur du panneau de tête comprise entre le couronnement du claveau ou du voussoir et la douelle. ‖ Hauteur d'une colonne, d'un édifice, d'une voûte.

— Blas. *Montée de couronne,* Syn. de CRANCELIN.

— Econ. dom. *Montée de la crème,* Ascension de la crème à la surface du lait en repos.

— Fauconn. Allure du faucon qui s'élève par degrés quand il poursuit le gibier. ‖ *Montée d'essor,* Action du faucon qui monte à perte de vue pour chercher une atmosphère plus fraîche. ‖ *Montée de fuite ou par fuite,* Fuite en hauteur du faucon qui aperçoit un oiseau plus fort que lui.

— Magnan. Syn. de MONTE.

— Min. Poussée de bas en haut qui se produit subitement et qui peut détruire sans cause déterminée les boisages et tous les travaux de consolidation.

— Techn. Ascension de la fonte dans le fourneau, par suite d'un développement de gaz.

— Zool. Migration de petites anguilles qui, au printemps, quittent la mer par grandes troupes pour remonter les cours d'eau.

— ANTON. Descente.

MONTE-EN-L'AIR n. m. invar. Arg. Cambrioleur.

MONTE-ESCALIER n. m. invar. Appareil que l'on installe dans une cage d'escalier dont la disposition est telle qu'on ne peut avoir recours à un ascenseur ordinaire.

— ENCYCL. Cet appareil se compose d'un chariot roulant sur deux rails superposés et portant un siège, puis d'un treuil électrique qui actionne le chariot au moyen d'un câble en acier guidé par des galets. Un frein permet d'arrêter le monte-escalier sur la hauteur d'une marche. Il a l'avantage de ne prendre qu'une très faible largeur de la marche d'escalier, tout au plus l'espace nécessaire pour qu'une personne, en montant ou en descendant, puisse s'asseoir dans un fauteuil adossé à la rampe contre laquelle les rails sont fixés au moyen de boulons.



Monte-escalier.

MONTEFALCIONE, comm. d'Italie (Principauté Ultérieure [prov. d'Avellino]); 3.586 hab.

MONTEFALCO, comm. d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]); 5.162 hab. Curieuses églises.

MONTEFALCONE del Sannio, comm. d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]); 3.412 hab. Fruits et céréales.

MONTEFALCONE di Valfortore, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Bénévent]); 3.503 hab.

MONTEFANO, comm. d'Italie (Marches [prov. de Macerata]); 4.064 hab.

MONTEFIASCONE (en lat. *Mons Baliscorum*), comm. d'Italie (prov. de Rome), près du lac de Bolsena; 7.839 hab. Vins muscats liquoreux, d'un parfum aromatique, comparables à ceux d'Albano. Cathédrale à coupole octogonale.

MONTEFIK, district de la Turquie d'Asie (Irak-Arabi [prov. de Bassora]), dans la vallée de l'Euphrate; 40.000 kilom. carr. et 250.000 hab. environ. Culture du dattier et du riz; puis du blé, de l'orge, du maïs, du millet. Elevage des buffles. Fabrication de lainages et d'orfèvrerie. Les villes principales sont Nazrièh et Souk-el-Chouk.

MONTEFIORE (sir Moses HAIM), banquier et philanthrope anglais, né à Livourne en 1784, mort à Londres en 1885. Il réalisa une grosse fortune et, retiré des affaires en 1824, consacra toute sa vie à l'amélioration du sort des juifs. Il fonda avec Crémieux l'alliance israélite universelle. La reine d'Angleterre le créa baronnet, en 1846.

MONTEFIORINO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Modène]); 7.305 hab.

MONTEFIORITO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Forlì]); 3.021 hab. Eaux sulfureuses.

MONTEFORTE d'Alpone, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]); 5.110 hab.

MONTEFORTE Irpino, comm. d'Italie (Principauté Ultérieure [prov. d'Avellino]); 4.435 hab. Verrerie.

MONTEFORTINO, comm. d'Italie (Marches [prov. d'Ascoli-Piceno]); 2.621 hab.

MONTEFRIO (l'anc. *Hipponova*), ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Grenade]), près du Jenil; 10.000 hab. Distilleries. Savonnerie. Commerce de draps et de vins.

MONTEGALLO, comm. d'Italie (Marches [prov. d'Ascoli-Piceno]); 2.595 hab.

MONTEGIORGIO, comm. d'Italie (Marches [prov. d'Ascoli-Piceno]); 6.182 hab.

MONTEGNÉE, comm. de Belgique (prov. et arr. de Liège); 7.593 hab. Mines de charbon.

MONTEGO, ville maritime de la Jamaïque (Antilles anglaises), sur la côte septentrionale de l'île, au fond d'une petite baie; 5.000 hab. Port de cabotage.

MONTEGRANARO, comm. d'Italie (Marches [prov. d'Ascoli-Piceno]); 4.286 hab.

MONTEGRIMANO, comm. d'Italie (Marches [prov. de Pesaro-e-Urbino]); 2.589 hab.

MONTEGROSSO d'Asti, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]), sur le Tigliono; 3.240 hab.

MONTÉGUT (Jeanne SÉGLA **de**), femme auteur française, née à Toulouse en 1709, morte à Paris en 1752. Elle reçut une brillante éducation et épousa, à seize ans, Bernard de Montégut, trésorier de France. Trois pièces d'elle, *Ismène* (1739), *la Conversion de Madeleine* (1740) et une *Ode sur le printemps* (1741), ayant été couronnées aux Jeux floraux, Mme de Montégut fut proclamée maîtresse de ces jeux. Ses *Œuvres mêlées,* élégies, églogues, idylles, odes, etc., ont été publiées par son fils, en 1769.

MONTÉGUT (Jean-Baptiste-Joseph-*Emile*), littérateur français, né à Limoges (Haute-Vienne) en 1825, mort à Paris en 1895. Il débuta par une étude sur *Emerson* à la « Revue des Deux Mondes », à laquelle il donna les articles les plus variés, succéda comme critique littéraire à Gustave Planche en 1857, puis fut attaché au « Moniteur universel » (1862), au « Journal de Paris » (1865), et retourna après 1870 à la « Revue des Deux Mondes », qu'il ne quitta plus. C'était un érudit et un homme de goût, versé dans les littératures étrangères. Outre des traductions, notamment de l'*Histoire d'Angleterre* de Macaulay (1853), des *Œuvres complètes* de Shakspeare (1865-1870), on lui doit : *Essai sur l'époque actuelle* (1858); *les Pays-Bas* (1869); *Impressions de voyage et d'art* (1873); *Tableaux de la France* (1874-1875); *l'Angleterre et ses colonies australes* (1879); *Poètes et artistes de l'Italie* (1881); *Essais sur la littérature anglaise* (1883); *Nos morts contemporains* (1884); *Livres et âmes des pays d'Orient* (1885); *Choses du Nord et du Midi* (1886); *Libres opinions morales et historiques* (1888); etc.

MONTÉGUT (Maurice), littérateur, né à Paris en 1855. Il débuta par des poésies : *la Bohème sentimentale* (1874); *le Roman tragique* (1875); écrivit des drames en vers : *Lady Tempest* (1879); *les Noces noires* (1880); *le Fou* (1882); *l'Arétin* (1886), puis publia un grand nombre de romans et de nouvelles, et collabora au « Gil Blas », au « Journal », etc. C'est un ironiste de talent, au style coloré, parfois excessif et brutal. Nous citerons de lui : *la Faute des autres* (1886); *l'Œuvre du mal* (1888); *les Six Monsieur Dubois* (1890); *l'Envie* (1890); *le Mur* (1892); *le Dernier cri* (1895); *le Geste* (1896); *les Détraqués* (1897); *la Fraude* (1900); *les Archives de Guibray* (1901); etc.

MONTEHERMOSO, ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Cacérès]); 3.000 hab. Ustensiles de labour et de ménage.

MONTEIL (Amant-Alexis), historien français, né à Rodez en 1769, mort à Cély (Seine-et-Marne) en 1850. En 1789, il fut nommé secrétaire du district de Rodez, puis professeur d'histoire à l'École centrale de cette ville. De là, il passa à l'École militaire de Fontainebleau et fut enfin nommé bibliothécaire-secrétaire-archiviste de l'École de Saint-Cyr, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1819. La fin de sa vie fut assez précaire et malheureuse. Il a publié, en 1799, une *Histoire des hommes célèbres dans les républiques;* une *Description du département de l'Aveyron* (1801); mais son principal ouvrage est son *Histoire des Français des divers états aux cinq derniers siècles* (1828 et années suiv.). On a aussi de lui : *Traité des matériaux manuscrits des divers genres d'histoire* (1835).

MONTEIL (Adhémar DE), évêque du Puy. V. ADHÉMAR.

MONTEIL (Edgar), littérateur et publiciste français, né à Vire en 1845. Il abandonna le droit pour la littérature, collabora à la presse d'opposition, prit part à la révolution de 1870, fut arrêté après la Commune et condamné à un an de prison. De retour au « Rappel » en 1872, il publia des romans et des brochures politiques, fut condamné de nouveau à la prison pour son livre *Histoire d'un Frère ignorantin* (1874), passa alors en Suisse, où il resta jusqu'en 1879, fit paraître le *Catéchisme d'un libre penseur* (1877), devint rédacteur en chef de « l'Union républicaine » et collabora à d'autres journaux. Conseiller municipal à Paris de 1881 à 1887, il devint ensuite préfet de la Creuse (1888), inspecteur des services administratifs (1890-1896), de nouveau préfet de la Creuse en 1898, d'où il passa à la Haute-Vienne (1900). On lui doit un grand nombre d'écrits politiques, notamment : *Manuel d'instruction laïque* (1884); *Souvenirs de la Commune* (1883); etc., et de romans, entre autres : *Antoinette Marqueron* (1879); *Madame de Véronni* (1881); *le Grand Village* (1885); *la Grande Babylone* (1887); *Jean le Conquérant* (1888); *la Tournée dramatique* (1890); *l'Amour sublime* (1895); *Par le courage* (1899); etc.

MONTEIL (Parfait-Louis), officier et explorateur français, né à Paris en 1855. Envoyé au Sénégal en sortant de l'École Saint-Cyr, il devint, en 1882, chef du bureau politique de la colonie, et étudia le projet d'un chemin de fer entre Bafoulabé et Bamako. Il partit en 1890 pour exécuter une importante exploration qui le mena de Saint-Louis du Sénégal et de Kayes, à travers la boucle du Niger, jusqu'à Say, d'où il gagna le lac Tchad par Sokoto et Kano, et de là se rendit à Tripoli (1892). Ce voyage lui valut la grande médaille d'or de la Société de géographie.

Envoyé un peu plus tard en mission au Congo français pour diriger les postes du haut Oubangui (1893), Monteil reçut l'ordre de se rendre à la Côte d'Ivoire et commença contre Samory une campagne difficile, que termina son rappel en France (1895). Depuis lors, le colonel Monteil a voulu, sans succès, entrer dans la vie politique; il s'est occupé de colonisation dans le sud de la Tunisie. On lui doit, outre sa carte du Sénégal (1886), un *Vade-mecum de l'officier d'infanterie de marine* (1884), et *De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad* (1895).

MONTEILS, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 13 kilom. de Villefranche, sur l'Aveyron; 976 hab. Ch. de f. Orléans.

MONTEJICAR, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Grenade]); 3.000 hab. Travail de la soie.

MONTE-JUS n. m. invar. Dans les raffineries de sucre, Appareil qui, au moyen d'une pression produite par la vapeur ou l'air comprimé, sert à élever les liquides sucrés

MONTELAURE (*lôr'*) n. f. Variété de cépage blanc, cultivé dans l'Ain. Syn. ROUSSETTE BLANCHE DE MONTAGNIEU.

MONTEL-DE-GELAT, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 59 kilom. de Riom; 1.311 hab. Verrerie. Ruines d'un château des sires de Beaujeu.

MONTELEONE di Calabria (lat. *Hipponium*), ville d'Italie (Calabre Ultérieure IIe [prov. de Catanzaro]), près du golfe de Santa-Eufemia; 11.953 hab. Ch.-l. de circondario. Filatures de soie; pêche du thon. Fondée par l'empereur Frédéric II, près des ruines d'*Hipponium,* elle est dominée par un château fort.

MONTELEONE di Puglia, comm. d'Italie (Principauté Ultérieure [prov. d'Avellino]); 3.818 hab.

MONTELEPRE, comm. du roy. d'Italie (Sicile [prov. de Palerme]), près du golfe de Castellamare; 5.481 hab.

MONTÉLIER, comm. de la Drôme, arrond. et à 11 kilom. de Valence, sur une colline dominant la plaine de Valence; 1.144 hab. Château de Monteynard (XIIIe et XIVe s.).

MONTÉLIMAR, ch.-l. d'arrond. de la Drôme, à 43 kilom. de Valence, au-dessus du confluent du Roubion et du Jabron (bassin du Rhône); 13.741 hab. (*Montiliens, ennes.*) Ch. de f. P.-L.-M. Ruines de l'ancien château et des fortifications de la ville, dont il subsiste un beau donjon du XIIe siècle. Filatures de soie, forges, fonderies, fabriques d'instruments agricoles, de pâtes alimentaires, de chocolat et de nougat renommés, chapelleries, etc.; commerce de truffes et de vins. Près de la ville, source minérale. — L'arrondissement de Montélimar a 6 cant., 69 comm. et 62.073 hab.; le canton, 11 comm. et 19.191 hab.



Armes de Montélimar.

— *Histoire.* Montélimar (l'antique *Acunum*) fut détruit au Ve siècle par les Wisigoths et rebâti au Xe siècle par les seigneurs d'Adhémar du Monteil (d'où le nouveau nom de la ville, *Montilium Adhemari*), qui lui donnèrent, en 1198, une charte de commune. Capitale du petit pays de Valdaine, place forte, réunie à la couronne en même temps que le Dauphiné, Montélimar fut, au cours des guerres de religion, trois fois pris d'assaut par Coligny, le baron de la Suze, puis Lesdiguières (1562, 1585 et 1587).

MONTELLA, comm. d'Italie (Principauté Ultérieure [prov. d'Avellino]); 8.087 hab.

MONTELLANO, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Séville]), près du Salado de Moron, tributaire du Guadalquivir; 6.000 hab.

MONTE-LUPO. Biogr. V. BACCIO DA MONTE-LUPO.

MONTELUPO Fiorentino, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence]), sur l'Arno; 5.807 hab. Verre, faïence.

MONTELUPONE, comm. d'Italie (Marches [prov. de Macerata]), sur la Potenza; 4.171 hab.

MONTEMAGGIORE Belsito, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Palerme]); 8.237 hab.

MONTEMAGNO, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]); 3.745 hab. Vins estimés.

MONTEMAGNO (Buonaccorso DA), poète italien du XIVe siècle, né à Pistoie. Il devint gonfalonier de sa ville natale en 1364. On lui doit des sonnets, imités de Pétrarque, pleins de grâce et de charme. Ses poésies ont été publiées à Rome (1559) et plusieurs fois rééditées.

MONTEMARANO, comm. d'Italie (Principauté Ultérieure [prov. d'Avellino]), près du Calore; 2.852 hab.

MONTEMARCIANO, comm. d'Italie (Marches [prov. d'Ancône]); 4.591 hab. Magnaneries.

MONTEMAYOR (en lat. *Ulia*), ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue]); 3.500 hab.

MONTEMAYOR (Jorje DE) ou **MONTEMÔR**, écrivain espagnol, né vers 1520 à Montemôr (Portugal), mort assassiné en 1561. Il vécut à la cour d'Espagne, où il se trouvait en 1548 et 1551, en qualité de maître de chapelle. Son œuvre principale *la Diana enamorada* (v. DIANE) parut en 1542 selon les uns, en 1558-1559 selon les autres, et fut souvent rééditée, traduite et imitée. On suppose que l'auteur y raconte ses propres aventures. La prose y est entrecoupée de nombreuses poésies lyriques. Quelques chansons ou passages sont en portugais. L'imitation de l'*Arcadie* de Sannazar y est sensible.

MONTEMBŒUF, ch.-l. de cant. de la Charente, arrond. et à 32 kilom. de Confolens, sur un coteau; 1.227 hab. Pépinière, huilerie. Fabrique de sabots et corderie. Souterrains-refuges. — Le canton a 13 comm. et 11.588 hab.

MONTEMILETTO, comm. d'Italie (Principauté Ultérieure [prov. d'Avellino]); 4.180 hab.

MONTEMILONE, comm. d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]); 2.679 hab.

MONTÉMONT (Albert), littérateur français, né à Remiremont en 1788, mort à Paris en 1861. Après avoir été professeur, puis payeur dans les Alpes, il fut précepteur

dans une famille anglaise. Outre des traductions des *Œuvres complètes de Walter Scott* (1830) et de *Cooper* (1835) et des poésies, on lui doit : *Voyages aux Alpes et en Italie* (1821) ; *Voyage dans les cinq parties du monde* (1827) ; *Bibliothèque universelle des voyages* (1833-1837) ; *Voyages nouveaux par terre et par mer* (1846-1847) ; etc.

MONTEMOR o Novo, ville du Portugal méridional (Alemtejo [distr. d'Evora]), sur un affluent du Tage ; 4.500 hab. Riches mines de fer.

MONTEMOR o Velho, ville du Portugal (Beira [distr. de Coïmbre]), sur le fleuve Mondego ; 2.300 hab.

MONTEMURLO, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence]) ; 2.773 hab. Vieux château du XIIIe siècle.

MONTEMURRO, comm. d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]), sur l'Agri ; 4.277 hab.

MONTEN (Heinrich Maria Dietrich), peintre allemand, né à Dusseldorf en 1799, mort à Munich en 1843. Peintre de batailles distingué, il a laissé, entre autres œuvres : *la Bataille de Sarrebruck en 1815* et *le Départ des Polonais de leur patrie en 1831*, qu'on voit au palais royal à Munich ; *la Mort de Max Piccolomini* ; *la Mort de Gustave-Adolphe à Lutzen* (1835) ; *Georges Ier à la bataille de Nerwinden* (1839) ; *Bocca di Fiume dans les marais Pontins* ; etc.

MONTENAEKEN, comm. de Belgique (Limbourg [arr. de Hasselt]) ; 1.540 hab. Distillerie. Victoire de Philippe le Bon sur les Liégeois, en 1165.

MONTENARD (Frédéric), peintre français, né à Paris en 1819. Il débuta au Salon de 1872 et obtint une première récompense en 1883 avec *le Transport de guerre « Corrèze » quittant la rade de Toulon* (Luxembourg) et *un Cimetière sur les côtes de la Méditerranée*. Il commença par des paysages de la banlieue parisienne, du Berry, puis il s'éprit des paysages provençaux et méditerranéens. Sa palette est montée au ton des orientalistes les plus chauds. On lui doit de larges panneaux décoratifs (préfecture de Montpellier, salle de la rue d'Athènes, à Paris, etc.) ; mais, en général, il s'est borné aux travaux de chevalet, qui brillent toujours d'un éclat reconnaissable, en grand nombre, aux Expositions. Ce sont des *routes*, des *battages de blé*, des *ports*, des *cueillettes*, des *camps de mistral*, d'une intensité de lumière extraordinaire Montenard a porté les mêmes qualités dans ses pastels. A l'Exposition universelle de 1900 se voyait de lui une sélection de ses œuvres : *les Vendanges*, *Remorqueur en Méditerranée*, *les Montagnes bleues*, *l'Heure chaude en Provence*, *la Route de l'Espagne*, *la Grande Route dans le Var*, *Sur les aires*, etc.

MONTENAY, comm. de la Mayenne, arrond. et à 22 kilom. de Mayenne, à 3 kilom. et demi de l'Ernée ; 1.828 hab. Moulins, pierre Saint-Guillaume, polissoir mégalithique.

MONTENDRE, ch.-l. de cant. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 19 kilom. de Jonzac ; 1.101 hab. Ch. de f. Etat. Source ferrugineuse. Fabrique de cordages, de faïences. Le 19 mai 1402, combat entre sept chevaliers anglais et sept français, où ces derniers furent vainqueurs. — Le canton a 19 comm. et 6.916 hab.

MONTÉNÉGRIN, INE, personne née au Monténégro ou qui habite ce pays. — *Les* MONTÉNÉGRINS. — Adjectiv. : *L'armée* MONTÉNÉGRINE.

MONTÉNÉGRO (**Tcherna-gora**, *Montagne noire*), principauté de l'Europe orientale (péninsule des Balkans), limitée au N. et à l'E. par l'Herzégovine et la Serbie, au S. par l'Albanie turque, à l'O. par une étroite bande de littoral dalmate (Austro-Hongrie) et par la mer Adriatique, sur un parcours de 50 kilom. à peine, avec les petits ports de Dulcigno et d'Antivari. Le Monténégro est compris entre 41° 53' 35" et 43° 26' de latitude N. et 16° 7' et 17° 45' de longitude E. Superf. 9.080 kilom. carr. environ ; popul. 227.841 hab. (*Monténégrins, ines.*) Ch.-l. *Cettigne* ou *Cetinié*.

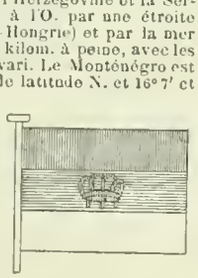

Drapeau du Monténégro.

— *Géographie physique*. Au point de vue physique, le Monténégro est tout entier compris dans la zone de montagnes calcaires qui relient les Alpes Dinariques aux chaînes de l'Albanie, et qui, assez généralement orientées du N.-O. au S.-E., s'élèvent à partir de la côte adriatique en deux gradins successifs séparés par une profonde dépression : à l'O., parallèlement à la côte, la *Tcherna-gora*, plateau accidenté de calcaire dolomitique fertile et sec, au milieu duquel l'érosion a creusé une infinité de bassins fermés, au fond desquels s'est amassée la féconde *terre rouge* ; tels sont les bassins de Grahovo, de Cettigne, etc. A l'E., au contraire, la *Berda* est constituée par un système compliqué de crêtes abruptes, déchiquetées, couvertes de forêts partout où le calcaire affouillé a laissé paraître au jour le squelette de grès et de schistes de la montagne. Dans cet ensemble, d'une altitude moyenne de 1.000 à 1.200 mètres, culminent quelques cimes relativement élevées : le Skulsen-Verkh (2.296 m.), le Kom (2.136 m.), le Dormitor (2.606 m.). Entre ces deux régions montagneuses, s'étend la dépression dont la Zeta occupe le fond et qui comprend les deux bassins de Nikchich et de Chpoug.



Armoiries du Monténégro.

Peu de pays ont une hydrographie aussi pauvre que le Monténégro, en raison tout aussi bien du climat, généralement froid et sec, que de l'extrême perméabilité du sol. Les lacs sont assez nombreux et se rencontrent au fond de presque tous les bassins fermés ; mais, en dehors du Gornié-Blato, du lac de Plava, du Slano et surtout du lac de Scutari, dont le Monténégro possède la plus grande partie, aucun ne mérite de mention spéciale. Quant aux rivières, les principales descendent de la région des Berda et coulent vers la Save : ce sont le Lim (né en territoire turc), la Piva et la Tara, dont la réunion forme l'importante rivière de la Drina ; vers le lac de Scutari, au contraire, ne descendent que de maigres et irréguliers cours d'eau, parmi lesquels la Moratcha, grossie de la Mertvitza et de la Zéta, est le plus considérable.

— *Géographie économique*. Le sol du Monténégro est pauvre et difficilement utilisable. Sauf quelques affleurements de houille dans la vallée de la Rieka et aux environs de Dulcigno, il ne paraît pas recéler de richesses minérales, et, en dehors des grandes forêts de la région des Berda, l'agriculture doit compter, sur les plateaux, avec l'extrême sécheresse du sol et se restreindre aux fonds des bassins. En outre, la nécessité permanente de défendre son sol contre le Turc a tourné le Monténégrin vers la vie militaire, plutôt que vers la vie agricole. En fait, l'industrie monténégrine, presque nulle, se réduit à la fabrication de lainages grossiers, et l'agriculture (maïs, céréales, rares vignobles) reste dans l'enfance. L'élevage, surtout celui du mouton et de la chèvre, est cependant assez développé. Le Monténégro exporte, par les petits ports d'Antivari et de Dulcigno, des bois, des poissons salés, des peaux brutes. Il reçoit d'Italie des étoffes, des objets manufacturés, etc.

— *Constitution*. Le Monténégro forme une principauté indépendante, gouvernée par un souverain à peu près absolu, assisté d'un Sénat *consultatif*, nommé par lui, et d'une *Skouptchina*, composée des doyens des tribus. Celles-ci, isolées les unes des autres par le caractère physique du pays et la difficulté des communications, ont conservé presque intacte leur organisation patriarcale et militaire, leurs chefs étant à la fois juges, administrateurs et capitaines. Le sol, les instruments du travail agricole restent dans la pratique la propriété presque immuable des lignagers. Au point de vue administratif, les tribus ou capitaineries, qui comprennent chacune plusieurs villages, sont réunies en provinces ou *nahias*.

— *Organisation militaire*. Le prince régnant est chef suprême de l'armée, qui comprend des *troupes d'instruction* permanentes, sous les ordres du ministre de la guerre. La cavalerie forme la garde du prince, et 200 gendarmes sont gardes-frontière. Le service est obligatoire et universel, de 17 à 60 ans. En cas de guerre, les hommes de 25 à 40 ans forment 58 bataillons répartis en 9 brigades, dont 1 de la garde, et autant de batteries de six pièces, formant un total de 36.000 fantassins, avec 1.000 à 1.200 artilleurs.

D'après l'article 29 du traité de Berlin, le Monténégro ne peut avoir qu'un pavillon marchand, et non un pavillon de guerre, ni une marine militaire. Aux termes du même article, les navires de guerre de tous les Etats sont exclus du port d'Antivari et des eaux littorales du Monténégro.

— *Histoire*. Les Monténégrins sont des Yougo-Slaves ou, plus précisément, des Serbes qui, après le désastre de Kossovo (1389), ont réussi à conserver dans la Tcherna-gora, grâce à l'extraordinaire difficulté du pays et aussi à la protection de Venise et des princes chrétiens, leur indépendance et leur culte grec traditionnel. Organisés militairement, entretenus dans leurs mœurs belliqueuses aussi bien par les attaques répétées des Turcs que par les expéditions et les brigandages qu'eux-mêmes entreprenaient en Serbie et en Albanie, ils furent gouvernés, jusqu'en 1499, par des princes laïques, puis par des *vladikas*, à la fois évêques et souverains temporels, dont le plus fameux fut Pierre Ier (1782-1830), qui réussit à policer quelque peu et à discipliner son peuple ; enfin, à partir de 1851, par des *kniaz* ou princes héréditaires, dont le premier fut le prince Danilo, auquel a succédé son neveu, le prince Nicolas. L'amitié toute-puissante de la Russie a valu, en 1878 (traité de Berlin), au Monténégro un accroissement notable de territoire vers le Sud et surtout la possession d'un port sur l'Adriatique, qu'une démonstration collective des puissances dans la baie de Dulcigno dut lui assurer. Le mariage de la princesse Hélène avec l'héritier présomptif de la couronne d'Italie, depuis Victor-Emmanuel III, a garanti au petit Etat monténégrin de nouvelles sympathies.



Carte du Monténégro.

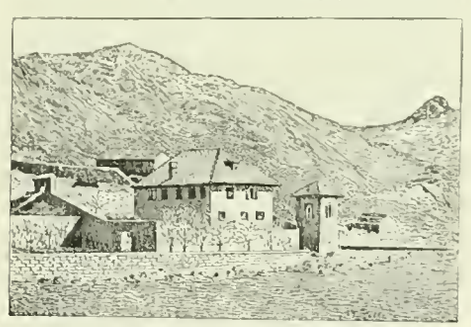

Palais du prince de Monténégro à Njagus.



Soldats monténégrins : 1. Garde ; 2. Officier ; 3. Chef de musique ; 4 Soldat d'infanterie ; 5. Gendarme.

Monténégro (ORDRE PRINCIER DE LA **Maison de**), fondé par Danilo Ier en 1860, et réservé aux membres de la famille princière ou aux souverains. La croix de cet ordre est à quatre branches tricolores, anglées de lions, et surmontée des armes monténégrines. Le ruban est à trois raies égales : rouge, blanc et bleu.



Ordre princier de la Maison de Monténégro.

MONTENERO di Bisaccia, comm. d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]) ; 1.731 hab.

MONTENEUF, comm. du Morbihan, arrond. et à 18 kilom. de Ploërmel ; 1.341 hab. Croix du cimetière (XVIIe s.).

MONTENOTTE, village d'Italie (prov. de Gênes), sur le revers septentrional des Apennins. Le 14 avril 1796, au début de la campagne d'Italie, brillante victoire de Bonaparte sur les Autrichiens du général Beaulieu. — Sous le premier Empire, Montenotte donna son nom à un département français, dont le chef-lieu était *Savone* et les sous-préfectures : Acqui, Cera et Port-Maurice.

MONTE-ORDURES n. m. invar. Appareil adapté à l'arrière d'une voiture destinée au transport des ordures ménagères et qui permet de bisser les boîtes métalliques qui les renferment sur la voiture où elles se déversent.

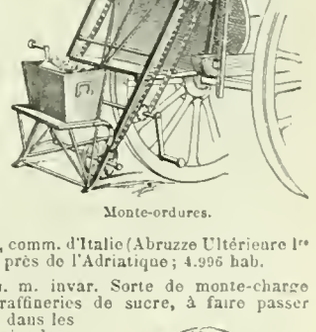

Monte-ordures.

MONTEPAGANO, comm. d'Italie (Abruzze Ultérieure Ire [prov. de Teramo]), près de l'Adriatique ; 4.996 hab.

MONTE-PAINS n. m. invar. Sorte de monte-charge servant, dans les raffineries de sucre, à faire passer les pains de l'empli dans les greniers, et d'un grenier dans l'autre.

MONTEPELOSO, comm. d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]), dominant le Bradano ; 7.015 hab. Mur d'enceinte bien conservé. Eaux minérales.

MONTÉPIN (Xavier DE), romancier et auteur dramatique français, né à Apremont (Haute-Saône) en 1823, mort à Paris en 1902. D'une fécondité remarquable, il a collaboré à des feuilles royalistes et s'est fait connaître par un nombre considérable de romans-feuilletons, dont quelques-uns obtinrent de très vifs succès, ainsi que par des pièces de théâtre, qui rendirent également son nom populaire. Parmi ses romans, nous nous bornerons à citer : *les Chevaliers du Lansquenet* (1847), et *les Viveurs d'autrefois* (1848), avec le marquis de Foudras ; *Brelan de dames* (1850) ; *la Perle du*



Xavier de Montépin.

Palais-Royal (1855); *les Vivcurs de province* (1860); *les Drames de l'adultère* (1873); *la Sorcière blonde* (1876); *Sa Majesté l'argent* (1877); *les Drames du mariage* (1878); *les Amours d'Olivier* (1881); *les Amours de province* (1884); *la Porteuse de pain* (1884); *Maràtre* (1890); *la Voleuse d'amour* (1894); *la Demoiselle de compagnie* (1899); *Chanteuse des rues* (1902); etc. Parmi ses drames, qu'il tira pour la plupart de ses romans, soit seul, soit en collaboration, surtout avec Jules Dornay, citons : *les Chevaliers du lansquenet* (1850); *la Maison du mori* (1873); *le Béarnais* (1876); *la Porteuse de pain* (1889); *la Policière* (1890); *le Médecin des folles* (1891); *la Mendiante de Saint-Sulpice* (1895); *la Joueuse d'orgue* (1897); *la Marchande de fleurs* (1901); etc.

MONTE-PLATS n. m. invar. Sorte de monte-charge qui sert à hisser les plats de la cuisine jusqu'à la salle à manger, lorsque ces pièces sont situées à des étages différents.


Monte-plats.

MONTEPULCIANO, ville d'Italie (Toscane [prov. de Sienne]), près du *lac de Montepulciano*; 13.256 hab. Ch.-l. de circondario. Source thermale ferrugineuse. Vignobles fournissant d'excellents vins et surtout du muscat (*aleatico*), que les Italiens qualifient « roi de tous les vins ». Fabrication de faïences. Montepulciano, d'origine étrusque, aurait été fondée par Porsenna. Collection d'antiquités étrusques. Sur une colline voisine, église de la Madonna di San Biagio, du XVIe siècle.

MONTER (rad. *mont*) v. n. Aller d'un lieu à un lieu plus haut : Monter *sur un arbre, au haut d'une tour.* ‖ Tendre en haut, se mouvoir de bas en haut : *La sève* monte. ‖ S'accroître en hauteur, atteindre un niveau plus élevé : *Rivière qui* a monté *de plusieurs centimètres. Le thermomètre* monte *en été.* ‖ Avoir une certaine élévation, atteindre à une certaine hauteur : *La tour Eiffel* monte *à 300 mètres. Collet qui* monte *trop.*

— S'élever en s'éloignant de l'horizon, se rapprocher du zénith ou du méridien : *Le soleil* monte *pendant l'hiver et le printemps.* ‖ Passer du sud au nord, en parlant du vent : *Le vent semble* monter.

— Se placer dans ou sur un véhicule, sur un animal qui vous transporte, etc. : Monter *en voiture, en ballon, à cheval, à* ou *en bicyclette, sur une barque.* ‖ Avoir, comme cavalier, certaines qualités ou certains défauts : *Écuyer qui* monte *bien, qui* monte *mal.*

— S'élever en pente : *Route qui* monte *rapidement.*

— Atteindre un prix plus élevé : *Faire* monter *les grains en les accaparant.* ‖ S'élever, en parlant d'un nombre ou d'une somme : *Les frais d'un procès* montent *très haut.*

— Fig. S'élever en dignité, en richesse, etc. : Monter *au faîte des honneurs. La gloire de l'ambition est de* monter. (B. de St-P.) ‖ En venir progressivement : *L'homme* monte *toujours du fini à l'infini.* (E. Pelletan.) ‖ S'accroître, s'exalter : *Le luxe* monte *chaque jour.* ‖ S'élever d'un lieu métaphorique considéré comme humble, vil ou bas : *L'exemple* descend *et ne* monte *pas.* (J. Joubert.)

— Loc. div. *Monter à l'autel*, Gravir les degrés du l'autel. ‖ *Monter à l'échafaud*, Gravir les degrés qui conduisent à l'échafaud; mourir sur l'échafaud. ‖ *Monter au cerveau, à la tête*, Troubler la raison, l'intelligence : *Le vin nouveau* monte à la tête. ‖ *Monter au visage, au front*, Se manifester sur les traits du visage : *Je sens la colère me* monter au visage. ‖ *Monter sur le trône*, Devenir prince souverain. ‖ *Monter sur le théâtre, sur les planches*, Se faire comédien. ‖ *Monter sur les tréteaux*, Se faire bateleur, saltimbanque. ‖ *Monter sur le Parnasse*, Se livrer à la poésie. ‖ *Il faut le faire monter sur l'ours.* Se dit d'un enfant qui a peur, pour faire entendre qu'il faut l'aguerrir. (Peu us.) ‖ Pop. *Faire monter à l'arbre*, Faire quelqu'un se fâcher à propos d'une chose qui n'est pas vraie, pas sérieuse.

— Unipersonnellem. : Il *lui* monte *des chaleurs à la tête.* Il monte *beaucoup de monde par cet escalier.*

— Ch. de f. Se diriger vers le point principal de la ligne.

— Fauconn. *Monter sur l'aile*, S'incliner sur une des ailes et s'élever par le mouvement de l'autre, en parlant d'un oiseau de proie. ‖ *Monter à l'essor*, Se dit des jeunes oiseaux qui commencent à tenter de hauts vols.

— Hist. *Monter dans les carrosses du roi* ou simplem. *dans les carrosses*, Etre admis à l'honneur de monter dans les carrosses du roi, ce qui était un privilège fort envié.

— Joux. *Monter une impériale*, Réunir le nombre de points nécessaires pour former et marquer une impériale.

— Manèg. *Monter entre les piliers*, Monter le sautoir. ‖ *Monter par haut*, Faire travailler les sauteurs qui, s'élevant plus haut que le terre-à-terre, manient à courbettes, à coupades, etc. ‖ *Monter à l'anglaise*, Monter à cheval à la manière des Anglais, en s'appuyant sur les étriers et en se soulevant ou s'asseyant sur la selle, suivant le mouvement du cheval. ‖ *Monter un cheval à nu, à poil* ou *à cru*, Le monter sans selle, sans éperons et sans couverture.

— Mar. *La marée monte*, Le flot se fait sentir. ‖ *Un navire monte en latitude*, Il va de l'équateur au pôle. ‖ *Le grain monte*, Il s'élève au-dessus de l'horizon et se rapproche. ‖ *Un navire monte bien sur les lames*, Il s'élève bien à la mer et n'embarque pas d'embruns. ‖ *Monter au vent*, S'élever au vent quand on navigue à la voile. ‖ *Montez!* Commandement pour faire grimper les hommes dans la mâture.

— Musiq. Passer successivement du grave à l'aigu : *La voix* monte *par tons et demi-tons.* ‖ Aller du grave à l'aigu par intervalles conjoints ou disjoints : Monter *jusqu'à l'ut.*

— Turf. Se dit du cheval dont les chances semblent diminuer, de façon que le nombre qui exprime la proportion dans laquelle on parie contre lui devient plus grand, s'élevant, par exemple, de 7 à 8 ou 9 contre 1.

— Prov. : **Bien bas choit qui trop haut monte**, Il est dangereux de prendre des airs qu'on ne peut soutenir. ‖ **Bon cavalier monte à toute main**, Un homme adroit réussit toujours dans ce qu'il entreprend.

— Allus. hist. : **1° Monter au Capitole**, Parvenir au comble de la gloire et des honneurs. Les anciens Romains conduisaient au Capitole les généraux vainqueurs et les poètes illustres pour les y couronner.)

2° Monter au Capitole pour rendre grâces aux dieux, Mouvement oratoire par lequel le grand Scipion échappa à la nécessité de se justifier des malversations dont on l'accusait. « Romains, s'écria-t-il, c'est à pareil jour que j'ai vaincu Annibal; laissons là ce misérable brouillon (le tribun qui l'accusait), et montons au Capitole pour rendre grâces aux dieux ». La foule entière abandonna les tribuns pour le suivre. Ces mots sont rappelés quelquefois par un homme puissant qui refuse de descendre à une justification.

— v. a. Gravir, parcourir de bas en haut : Monter *un escalier, une montagne.*

— Se diriger du côté de la source ou du point d'origine de : Monter *un fleuve.*

— Etre monté sur : Monter *un cheval blanc.* ‖ Instruire, dresser une monture : *Piqueur qui* monte *un cheval.*

— Commander, en parlant d'un navire : *L'amiral ne* monte *pas toujours le meilleur vaisseau.* ‖ Servir à bord de :

Les marins de la République
Montaient le vaisseau *le Vengeur.*
Le Brun.

— Couvrir, en parlant d'une femelle : *Étalon qui* monte *trop de femelles.*

— Transporter ou lever en haut : Monter *du foin dans un grenier.*

— Fournir de toutes les choses nécessaires : Monter *sa maison.* ‖ Accroître : Monter *son train.* ‖ Fournir le cheval et l'équipement à : Monter *un cavalier, un escadron.*

— Assembler les différentes parties de : Monter *une parure, un meuble, une machine.* ‖ Enchâsser dans une garniture : Monter *un diamant.* ‖ Elever les poids ou tendre le ressort moteur de : Monter *une montre, un tournebroche.* ‖ Organiser, combiner : Monter *une entreprise, un voyage.* Monter *une cabale, un complot.*

— *Monter au ton de*, Mettre à l'unisson de : Monter *son âme au ton d'un sonore instrument.* (Lamart.)

— Poétiq. *Monter sa lyre*, Se disposer à faire des vers.

— Fam. *Monter la tête à quelqu'un, Monter quelqu'un*, L'exciter, l'exalter.

— Armur. *Monter une épée*, Asseoir la monture (garde, fusée et pommeau) sur la lame. ‖ *Monter un fourreau*, Le munir de ses garnitures (chappe, frettes, bonterolle). ‖ *Monter une ceinture*, Mettre ses garnitures, tant à elle qu'à son baudrier et à ses pendants (le mordant, les bouterolles, les boucles, les passants et les trèfles). ‖ *Monter une armure*, Mettre toutes les pièces d'un harnois en place sur une carcasse ou un mannequin, de manière qu'elles soient toutes en rapport, comme si elles armaient un homme.

— Art milit. *Monter le bivouac*, Disposer un bivouac pour y passer la nuit. ‖ *Monter une batterie*, Placer tous les canons d'une batterie sur les affûts et les disposer de façon qu'on puisse s'en servir. ‖ *Monter la garde.* V. garde. ‖ *Monter la tranchée*, Monter la garde dans la tranchée.

— Musiq. Garnir de cordes, en parlant d'un instrument : Monter *un violon, une guitare.* ‖ Hausser le ton : *Le fa est un peu bas, il faut le* monter.

— Pêch. *Monter un filet*, Le garnir entièrement des plombs, cordes et flottes, dont il doit être armé.

— Peint. *Monter sa couleur*, Lui donner plus de vigueur.

— Typogr. *Monter une casse*, La placer sur le rang, dans la position où elle doit être lorsque l'ouvrier compositeur y travaille. ‖ On dit aussi dresser une casse.

— Techn. *Monter en cire.* Chez les metteurs en œuvre, Assembler toutes les pièces d'un ouvrage et les raoger sur la cire de la manière qu'elles doivent être lorsqu'elles sont montées définitivement. ‖ *Monter une couleur*, Donner à une étoffe une couleur plus vive que celle qu'elle doit avoir pour la ramener à sa véritable nuance au moyen de certains ingrédients. ‖ *Monter un métier*, Tendre sur le métier le canevas, la chaîne, le fil, la soie, pour le mettre en état de travailler. ‖ *Monter les chardons*, Les arranger et les attacher sur des croix ou croisées, dans les cardes. ‖ *Monter une pièce d'étain*, La battre sur l'enclume nue, en la faisant tourner à mesure sur elle-même. ‖ *Monter un rôle de tabac*, Enrouler autour d'un bâton du tabac en corde, pour en couper un rouleau plus ou moins gros, suivant le poids qu'on veut lui donner. ‖ *Monter une estampe*, La mettre sous verre, dans un cadre. ‖ *Monter une perruque*, Coudre les mèches de cheveux symétriquement, par rangées. ‖ *Monter un bouquet*, Disposer des fleurs pour en former un bouquet. ‖ En teinture, *Monter un bain*, Le préparer.

— Prov. : **Qui monte la mule la ferre**, Quand on se sert d'un objet, on doit en payer l'entretien ou Que celui qui vent se servir d'une chose la prépare à sa guise.

Monté, ée part. pass. du v. Monter.

— Accordé, en parlant d'un instrument : *Instrument* monté *sur le ton d'ut.* ‖ Qui parle, qui s'évertue dans un certain genre, sur un certain ton : *Être* monté *sur un ton plaisant. Société* montée *sur le ton de médire.*

— Réglé, disposé suivant un modèle : *Plan* monté *sur des données incertaines.*

— Loc. div. : *Être monté comme un saint Georges*, Etre monté sur un cheval très bon ou très beau. ‖ *Coup monté*, Chose préparée à l'avance et en secret. ‖ *Collet monté*, Personne raide dans ses manières, affectant une grande sévérité morale. ‖ *Monté en couleur*, Fortement coloré. ‖ *Être monté*, Etre en colère.

— B.-arts. Vigoureux : *Il est rare de voir des pastels d'un ton aussi* monté. (Th. Gaut.)

— Econ. rur. *Vin monté*, Vin atteint de la pousse.

— Manèg. *Cheval bas monté, haut monté*, Cheval dont les jambes sont trop courtes ou trop longues par rapport aux proportions du corps. ‖ *Cheval bon monté*, Cheval qu'on peut atteler ou employer pour la selle indifféremment.

— Milit. Se dit d'un militaire qui a droit à une monture, qui fait son service à cheval. ‖ *Batterie montée*, Batterie pourvue de chevaux pour traîner ses pièces, mais dont les servants sont des hommes à pied susceptibles d'être portés sur les coffres des pièces et caissons.

— Techn. Echâssé, en parlant des pierreries : *Brillant* monté *sur argent.* ‖ Tordu, en parlant des fils de soie.

— Théâtr. Se dit d'une pièce, par rapport à la manière dont les effets y sont combinés : *Pièce mal* montée.

— Allus. littér. :

Et, *monté* sur le faîte, il aspire à descendre,

Vers de Corneille, dans *Cinna.* V. aspirer.

— n. m. Techn. Action de mettre un couteau, un outil en état de servir.

Se monter, v. pr. Etre monté. ‖ S'élever, en parlant d'une somme, d'un nombre. ‖ Se procurer un cheval : *Officier tenu de* se monter. ‖ Se fournir soi-même : Se monter *en linge.* ‖ Elever son ton, son style : Se monter *au ton de la plus haute éloquence.* ‖ S'exalter, s'irriter.

— Pop. *Se monter le coup, le job, le bourrichon*, S'illusionner. ‖ *Se monter*, Se fâcher.

— Syn. **Gravir, s'élever.**

— Anton. **Descendre.** — **Diminuer, baisser.** — **Démonter.**

MONTERBLANC, comm. du Morbihan, arrond. et à 11 kilom. de Vannes; 1.051 hab. Etangs. Chapelle de Notre-Dame de Mongolérian, avec bénitier monolithe (XVe s.).

MONTERCHI, comm. d'Italie (Toscane [prov. d'Arezzo]); 3.137 hab.

MONTEREALE, comm. d'Italie (Abruzze Ultérieure IIe [prov. d'Aquila]); 6.558 hab.

MONTEREALE Cellina, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]), sur la *Cellina*; 3.917 hab.

MONTEREAU, comm. du Loiret, arrond. et à 20 kilom. de Gien; 1.045 hab. Eglise du XIIe siècle.

MONTEREAU-FAUT-YONNE, ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne, arrond. et à 25 kilom. de Fontainebleau, sur la Seine et l'Yonne; 8.011 hab. (*Monterelais, aises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Fabrication importante de poterie fine, ou porcelaine opaque, poterie commune, briqueterie, carreaux pour mosaïques; ciment hydraulique; tanneries, fabrication de bas, bascules et blanc dit *d'Espagne.* Commerce de grains, bestiaux, bois et charbons. Belle église paroissiale des XIIIe et XVIe siècles. A un pilier du chœur est suspendue une épée, que l'on dit avoir appartenu à Jean sans Peur. Château de Surville, bâti sur une colline dominant la ville. — Le canton a 14 comm. et 14.247 hab.


Armes de Montereau.

— *Histoire.* Monereau (lat. *Monasteriolum*) occupe la position du *Condate* de l'*Itinéraire* d'Antonin. Son nom actuel viendrait d'un monastère dédié à saint Martin et fondé au VIIIe siècle. La ville, fortifiée par les comtes de Sens, appartint, au XIVe siècle, au roi de Navarre. Charles le Mauvais, puis au dauphin Charles, plus tard Charles V. Sur le pont de Montereau, au cours d'une entrevue avec Charles VII, encore dauphin, fut assassiné par Tanneguy Duchâtel le duc de Bourgogne, Jean sans Peur (1419). En 1814, Montereau tomba au pouvoir des Alliés, qui en furent chassés par Napoléon Ier, après une bataille acharnée.

Montereau (bataille de), livrée le 18 février 1814 par Napoléon Ier à l'armée austro-wurtembergeoise du prince de Wurtemberg. La bataille de Montmirail, ainsi que les combats de Château-Thierry et de Vauxchamps, avaient rejeté vers le Nord-Est l'armée prussienne de Blücher et empêché provisoirement sa jonction avec l'aile droite de l'armée autrichienne, qui manœuvrait au S. de la Seine et venait même de passer ce fleuve à Montereau et à Bray. C'est alors que Napoléon résolut de porter son effort



Plan de la bataille de Montereau.

contre cette armée, dont le chef, Schwartzemberg, prévenu du danger par le combat de Valjouan, repassa alors en hâte la Seine, ne laissant que deux forts détachements à Bray et à Montereau, pour tenir les ponts. Le 18 février au matin, le prince de Wurtemberg, qui commandait à Montereau, y était attaqué successivement par la cavalerie des généraux Pajol et Delort, que soutenait la division Pacthod, venue par le bois de Valence; puis par le maréchal Victor, débouchant du Nord; enfin, par les divisions du général Gérard arrivant en toute hâte de Nangis. A quatre heures du soir, l'Empereur en personne faisait enlever, par une attaque concentrique, le plateau de Surville, dominant Montereau, et la cavalerie du général Delort, chargeant à la suite des fuyards, traversait les ponts de la ville et débouchait sur la rive gauche de la Seine, suivie par la division Duhesme. Ce brillant succès, qui coûtait 7.000 hommes à l'ennemi, devait obliger le maréchal Schwartzemberg à arrêter sa marche sur Paris, pour se concentrer en toute hâte sur Troyes.

MONTERELAIS, AISE, personne née à Montereau ou qui habite cette ville. — *Les* Monterelais.

— Adjectiv. : *Histoire* monterelaise.

MONTERENZO ou **MONTERENZIO,** comm. d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]); 3.257 hab.

MONTE-RESSORT n. m. invar. Instrument en forme d'étau à main, qu'emploient les arquebusiers pour remonter les ressorts d'une batterie de fusil de chasse ou autre.


Monte-ressort.

MONTEREY, ville du Mexique, capitale de l'Etat de Nuevo Leon, sur la rivière Santa Catarina, affluent du rio Grande par le San Juan; 36.000 hab. Magnifiques jardins. Les deux chemins de fer qui s'y réunissent pour se continuer par la grande ligne de Mexico font de Monterey l'entrepôt mexicain de la basse vallée du rio Grande.

MONTEREY, comté des Etats-Unis (Etat de Californie) ; 20.000 hab. Ch.-l. *Saltnas.*

MONTEREY, ville des Etats-Unis (Etat de Californie), sur la *baie de Monterey,* la plus sûre et la plus vaste des rades du littoral californien ; 3.000 hab. Petit port assez actif. Pêche à la baleine, dans l'intérieur même de la baie.

MONTERFIL, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 10 kilom. de Montfort, près du Sercin, affluent du Meu ; 916 hab.

MONTERIGGIONI, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Sienne]) ; 8.853 hab.

MONTERO DE ROXAS (Juan), peintre espagnol, né et mort à Madrid (1613-1688). Élève à Rome du Caravage, il retourna en Espagne et peignit, entre autres ouvrages, à Madrid : *l'Assomption,* au collège de San-Thomas ; *le Songe de Joseph,* au couvent de Don Juan de Alarcon ; *le Passage de la mer Rouge,* au couvent de la Merced ; etc.

MONTERODUNI, comm. d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]) ; 3.014 hab.

MONTERONI d'Arbia, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Sienne]) ; 4.108 hab.

MONFERONI de Lecce, comm. d'Italie (Terre d'Otranto [prov. de Lecce]) ; 3.737 hab.

MONTEROSSO Almo, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Syracuse]), près de la mer ; 8.817 hab.

MONTEROSSO Calabro, comm. d'Italie (Calabre Ultérieure IIe [prov. de Catanzaro]) ; 2.522 hab.

MONTEROTONDO, ville d'Italie (prov. de Rome) ; 3.010 hab. Beau palais ; combat entre les pontificaux et les garibaldiens, en 1867. Restes du *Nomentum.*

MONTERUBBIANO, comm. d'Italie (Marches [prov. d'Ascoli Piceno]) ; 3.723 hab. Tissage de coton, laine, soie.

MONTESA (ORDRE DE). V. NOTRE-DAME DE MONTESA.

MONTE-SAC n. m. invar. Techn. Sorte de monte-charge, employé dans les minoteries, les docks, etc., pour hisser jusque dans les greniers ou magasins les sacs contenant de la farine, des grains, etc.



Monte-sac.

MONTESANO San Marcello, comm. d'Italie (Principauté Citérieure [prov. de Salerne]) ; 5.212 hab.

MONTESANSAVINO, comm. d'Italie (Toscane [prov. d'Arezzo]) ; 7.875 hab. Foires importantes.

MONTESARCHIO, ville d'Italie (Campanie [prov. de Bénévent]) ; 7.223 hab. C'était autrefois le chef-lieu d'une principauté appartenant à la maison d'Avalos.

MONTESCAGLIOSO, comm. d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]) ; 7.136 hab.

MONTESCUDO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Forli]) ; 2.927 hab. Teintureries.

MONTESE, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Modène]) ; 5.730 hab.

MONTESILVANO, comm. d'Italie (Abruzze Ultérieure Ire [prov. de Teramo]) ; 3.868 hab.

MONTÉSINOS (Fernando), historien espagnol, né à Ossuna, mort après 1652. Il fut envoyé au Pérou en qualité de membre de la Real Audiencia, tribunal suprême institué par Charles-Quint. Son *Histoire des anciens Péruviens* a été traduite, en 1849, par Ternaux-Compans, sous le titre de : *Mémoires historiques de l'ancien Pérou.*

MONTESPAN, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 13 kilom. de Saint-Gaudens, près de la Garonne ; 750 hab. Château du XIVe siècle, qui appartint, sous Louis XIV, au mari de la marquise de Montespan, et dont il subsiste un beau donjon carré. — La *seigneurie de Montespan,* créée au XIIIe siècle au profit d'un cadet de la maison de Comminges, Arnaud, passa aux mains des familles de Pardaillan-Gondrin et d'Antin et, réunie à la terre d'Antin, fut érigée en 1612 en marquisat, au profit d'Antoine-Arnaud de Montespan.

MONTESPAN (Françoise-Athénaïs DE ROCHECHOUART, marquise DE), une des maîtresses de Louis XIV, née au château de Tonnay-Charente en 1641, morte à Bourbon-l'Archambault en 1707. Seconde fille de Gabriel de Rochechouart, premier duc de Mortemart, sœur du duc de Vivonne, elle fut élevée à Saintes et alla à la cour en 1660, pour prendre rang, presque en même temps que Mlle de La Vallière, parmi les filles d'honneur de Madame. En 1663, elle épousait Louis du Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan. Très belle, avec des cheveux blonds et des yeux bleus admirables, d'ailleurs de caractère et d'esprit faux, et sans doute de cœur sec, altière et orgueilleuse, spirituelle surtout dans la moquerie, elle ne tarda pas à gagner les bonnes grâces de la reine, et celles même de la douce Mlle de La Vallière, qu'elle commença à supplanter, dès 1668, dans la faveur du roi. La conduite plutôt brutale que digne du marquis de Montespan, portant, vêtu de noir, le « deuil de son honneur », puis, acceptant une forte pension du roi pour payer ses dettes, précipita sans doute la chute. A l'encontre de Mlle de La Vallière, Mme de Montespan usa et tenta d'abuser de la passion du roi, humiliant sa rivale, faisant emprisonner Lauzun, obtenant de Louis XIV faveurs pour les siens (son frère Vivonne fut nommé maréchal) et argent pour elle. La liaison dura huit ans, traversée par de nombreuses crises, dont l'humeur de la favorite était la cause, et pendant lesquelles, selon l'expression de Mme de Sévigné, « l'*étoile de Quanto pâlissait* », pour briller bientôt de nouveau. Huit enfants en furent le gage : deux morts en bas âge, puis le comte de Vexin, mort en 1683, le duc du Maine, Mlle de Nantes, Mlle de Tours, Mlle de Blois, et le comte de Toulouse, tous légitimés. A partir de 1677, les remontrances de Bossuet, la découverte du rôle joué par Mme de Montespan dans l'affaire des Poisons, l'influence grandissante de Mme de Maintenon devaient mettre fin à cette longue faveur. En 1679, Mme de Montespan cessait d'être invitée aux fêtes de la cour. En 1681, après la mort de la reine, son appartement lui était retiré. En 1691, elle quitta Versailles, sans abandonner l'espoir de ramener à elle le roi, et cherchant toutes les occasions de le rencontrer. C'est seulement en 1700 qu'elle renonça à la vie mondaine, sur le refus de son mari de la recevoir. Elle s'éteignit, après une courte maladie, à Bourbon-l'Archambault, où elle s'était retirée.

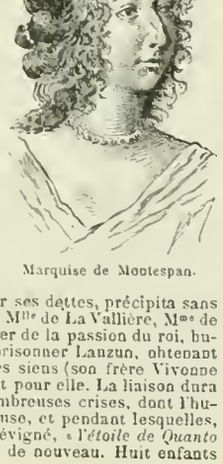

Marquise de Montespan.

MONTESPERTOLI, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence]) ; 9.591 hab. Fabrication de chapeaux de paille.

MONTESQUIEU, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 15 kilom. de Nérac, sur une colline dominant la Garonne ; 956 hab. Pépinières, taillanderies. Eglise : chœur roman.

MONTESQUIEU, comm. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 12 kilom. de Moissac, sur un coteau dominant la Dargueloune ; 931 hab.

MONTESQUIEU (Charles DE SECONDAT, baron DE LA BRÈDE et DE), illustre publiciste et écrivain français, né au château de la Brède, près de Bordeaux, en 1689, mort à Paris en 1755. Élevé à Juilly chez les oratoriens, il préféra la robe à l'épée, fut conseiller au parlement de Bordeaux (1711), puis président à mortier (1716) à vingt-sept ans. Il fut de son propre aveu un magistrat médiocre, patienta douze ans dans sa charge et la vendit en 1726. Il était fait pour l'étude solitaire et désintéressée. Il avait commencé par des essais sur l'histoire naturelle et la physique, qu'il soumit à l'Académie des sciences de Bordeaux (1716-1721). Bientôt il se connut mieux et aborda l'étude de la morale, de la politique et de l'histoire (*Dissertation sur la politique des Romains ; Éloge du duc de La Force ; Vie du maréchal de Berwick*). Mais entre temps il publia un petit livre d'un tour et d'un ton bien différents, qui, du jour au lendemain, le rendit illustre et lui ouvrit les salons de la capitale : les *Lettres persanes* (1721), œuvre d'ironie pimpante et d'irrévérencieuse satire, où l'auteur, sous le voile d'une fiction assez frivole, instruisait le procès des institutions et des mœurs du temps. Quatre ans plus tard, parut un ouvrage d'un caractère plus léger et plus superficiel, assez peu digne du talent de Montesquieu : *le Temple de Gnide,* suivi de *Céphise et l'Amour* (1725). Cela n'empêcha pas l'Académie française d'élire (1727) l'auteur des *Lettres persanes,* qui, pourtant, l'avait cruellement railliée.



Montesquieu.

Dès lors, Montesquieu, au lieu de s'endormir dans les succès faciles, consacra sa vie au grand ouvrage dont le plan se présentait déjà à son esprit. Il voyagea pour mieux connaître les hommes et les institutions. Il se rendit à Vienne, où il vit le prince Eugène, visita la Hongrie, l'Italie, le Tyrol, suivit les bords du Rhin, demeura quelque temps aux Pays-Bas, d'où lord Chesterfield l'emmena sur son yacht à Londres, qu'il habita deux ans. De retour en France, il s'enferma avec ses souvenirs et ses pensées au château de Labrède, où il écrivit les célèbres *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* (1734) ; à la fin du volume, se trouve le *Dialogue entre Sylla et Eucrate,* devenu classique. Ce n'était là qu'un fragment de l'œuvre immense à laquelle Montesquieu avait voué sa vie et qui parut en 1748 : *l'Esprit des lois.* Le livre eut vingt-deux éditions en deux ans ; rien ne manqua au succès de Montesquieu, pas même les critiques de ses détracteurs, auxquels il répondit par une *Défense de* « l'Esprit des lois » (1750). Les dernières années de Montesquieu furent celles d'un sage. Partageant son temps entre Paris et sa chère demeure de la Brède, il trouvait un noble délassement dans la vie de famille et le culte de la vérité : « Je n'ai jamais eu de chagrin, dit-il, qu'une heure d'étude n'ait dissipé. » Il mourut presque aveugle.

La réputation de Montesquieu a survécu à toutes les traverses. Si Voltaire attaqua l'auteur de *l'Esprit des lois,* Rousseau lui rendit hommage, et les hommes de la Constituante s'en réclamèrent hautement. Toutes les écoles historiques et poétiques du XIXe siècle l'ont mis à sa vraie place. « Montesquieu reste le maître préféré des esprits réfléchis, qui ont comme lui le goût de la modération joint au goût du progrès ; l'amour du bien public et l'aversion de toute injustice, même particulière ; la haine des abus et le respect des droits acquis ; l'horreur du désordre et la passion de la liberté. » (PETIT DE JULLEVILLE.) [V. ESPRIT DES LOIS, LETTRES PERSANES, ROMAINS (*Considérations*), etc.] Outre les ouvrages cités, Montesquieu a laissé un *Essai sur le goût ; des Lettres familières ; Arsace et Isménie ; Histoire orientale ; des Pensées diverses.* Les éditions de ces œuvres sont innombrables : la meilleure est celle de *Laboulaye* (1875-1879). La famille de Montesquieu a publié trois volumes d'*Œuvres inédites* (1892-1894-1896), où se trouvent notamment les *Voyages* de Montesquieu.

— BIBLIOGR. : Sainte-Beuve, *Lundis,* t. VII ; Albert Sorel, *Montesquieu* (1887) ; Zévort, *Montesquieu* (1887) ; etc.

MONTESQUIEU-VOLVESTRE, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 33 kilom. de Muret, sur l'Arize ; 3.133 hab. Filature de laine. Scierie hydraulique, imprimerie, tuilerie. Eglise avec singulière façade de la Renaissance et tour du XIVe siècle. Restes d'un château et halles en bois du XIVe siècle. Ancienne capitale du *pays de Volvestre.* — Le canton a 10 comm. et 6.686 hab.

MONTESQUIOU, ch.-l. de canton du Gers, arrond. et à 11 kilom. de Mirande, au-dessus de l'Osse ; 1.388 hab. Vannerie. Ancien château d'Armagnac, où naquit le maréchal Pierre de Montesquiou, comte d'Artagnan. — Le canton a 17 comm. et 6.776 hab.

MONTESQUIOU (Joseph-François DE), capitaine français. Il fut tour à tour sénéchal de Béarn, guidon des gendarmes du roi, capitaine des gardes du duc d'Anjou. C'est lui qui assassina le prince de Condé, après la bataille de Jarnac (1569).

MONTESQUIOU Pierre DE), comte D'ARTAGNAN, maréchal de France, né au château d'Armagnac en 1645, mort au Plessis-Picquet en 1725. Page, puis mousquetaire, il assista aux sièges de Douai, Tournai, Lille en 1667 et de Besançon en 1668. Il prit une part brillante aux batailles de Fleurus (1690), de Steinkerque (1692), de Nerwinde (1693), et devint gouverneur d'Arras, puis lieutenant général de l'Artois. En 1700 il commande dans le Brabant, en 1706 à Ramillies ; en 1709, il seconde Villars à la bataille de Malplaquet et obtient le bâton de maréchal. Il quitte alors le nom de d'Artagnan et prend celui de Montesquiou. Il continue à combattre en Flandre et contribue au succès de Denain (1712). Commandant en Bretagne en 1716, membre du conseil de régence en 1720, il fut, la même année, commandant en Languedoc et en Provence.

MONTESQUIOU-FEZENSAC (Anne-Pierre, marquis DE), général et homme politique français, né et mort à Paris (1739-1798). Il entra aux mousquetaires, fut nommé colonel en 1761, maréchal de camp en 1780. En 1784, il remplaça de Coëtlosquet à l'Académie française. Député de la noblesse aux états généraux de 1789, il resta fidèle au roi. Après le 10-Août, il fut soupçonné par la Convention, mais la conquête de la Savoie, à laquelle il prit une grande part, arrêta d'abord les poursuites. Décrété d'accusation à la fin de 1792, il s'enfuit en Suisse. Il rentra en France en 1795. Il a laissé de nombreuses pièces de théâtre : *le Mauvieux* (1777) ; *Emilie ou les Joueurs* (1787), etc. ; des brochures financières et politiques ; etc.

MONTESQUIOU-FEZENSAC Philippe-André-François, comte DE), général français, né à Marsan (Gers, en 1753, mort à Paris en 1833. Colonel en 1780, maréchal de camp en 1792, gouverneur de Saint-Domingue, il se démit de son poste après la mort de Louis XVI, mais fut cependant arrêté. Rendu à la liberté après le 9-Thermidor, il se retira aux Etats-Unis. De retour en France sous le Consulat, il fut nommé lieutenant général du Gers (1814) par Louis XVIII, et se retira bientôt dans la vie privée.

MONTESQUIOU-FEZENSAC (François-Xavier-Marc-Antoine, duc DE), homme d'Etat français, né à Marsan (Gers) en 1756, mort au château de Cirey (Haute-Marne) en 1832. Abbé de Beaulieu, député du clergé aux états généraux (1789), il s'opposa à la suppression de la dîme et soutint les anciens droits avec une courtoisie pleine de sang-froid, une adresse et une éloquence qui le firent surnommer par Mirabeau « le petit serpent enjôleur ». Elu deux fois président de l'Assemblée constituante, il attaqua là constitution civile du clergé et émigra en Angleterre après le 10-Août. Rentré en France après le 9-Thermidor, il fit partie, avec Royer-Collard, du comité royaliste de Paris. Ce fut lui qui fut chargé par le comte de Provence d'apporter à Bonaparte la lettre qui le pressait de rétablir les Bourbons sur le trône. L'insistance que mit l'abbé dans cette démarche le fit exiler à Menton. Membre du conseil d'Etat provisoire de 1814, il contribua à la rédaction de la Charte. Ministre de l'intérieur la même année, il fit voter une loi contre la liberté de la presse. Pendant les Cent-Jours, il passa en Angleterre, reçut à son retour 20.000 francs de pension, fut nommé pair de France et membre de l'Académie, créé duc en 1821. Il démissionna en 1832. Il a laissé en manuscrit une histoire de Louis XV et une histoire de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

MONTESQUIOU-FEZENSAC (Elisabeth-Pierre, comte DE), homme politique français, fils du général Anne-Pierre, né à Paris en 1764, mort à Bessé-sur-Braye (Sarthe) en 1834. Il était premier écuyer du comte de Provence lorsque éclata la Révolution. En 1805, il entra au Corps législatif comme député du Nord, et le présida après le départ de Fontanes. Chambellan à la place de Talleyrand, il fit partie du Sénat en 1813. Sous la première Restauration, Louis XVIII l'appela à la Chambre des pairs. Pendant les Cent-Jours, il se rallia à Napoléon, puis vécut dans la retraite jusqu'en 1819. Il reprit alors sa place à la Chambre des pairs, et fut nommé ministre à Dresde.

MONTESQUIOU-FEZENSAC (Raymond-Aymery-Philippe-Joseph, duc DE), général et pair de France, fils du général Philippe-Andre, né à Paris en 1784, mort à Monnaie (Indre-et-Loire) en 1867. Il s'engagea, fit les principales campagnes de l'Empire, et fut nommé général de brigade en 1812. Rallié aux Bourbons en 1814, il devint aide-major général de la garde royale en 1815, puis lieutenant général en 1823. Pendant l'expédition d'Alger en 1830, il fut placé à la tête de la division de réserve. Il fut, en 1832, élevé à la pairie. En 1838, Louis-Philippe le nomma ambassadeur de France à Madrid. Il prit sa retraite en 1848. Il a publié, en 1850, un *Journal de la campagne de Russie en 1812.*

MONTESQUIOU-FEZENSAC (Ambroise-Anatole-Augustin, comte DE), général et homme politique français, fils du comte Elisabeth-Pierre, né à Paris en 1788, mort à Courtenvaux (Sarthe) en 1878. Il entra au service de l'Empereur en 1806, se distingua dans les campagnes de Pologne et d'Allemagne, et devint colonel en 1813. Il ne put accompagner Napoléon à l'île d'Elbe, se retira en Autriche, et fut alors porté sur une liste de bannissement. L'abbé de Montesquiou ayant intercédé en sa faveur, il put rentrer en France. Aide de camp du duc d'Orléans, il se présenta à la députation dans la Sarthe en 1830, mais échoua. Elu en 1834, il fut réélu en 1837 et en 1839. Il démissionna en 1841. Pair de France en 1841, il fut mis à la retraite en 1848, suivit Louis-Philippe en Angleterre. Il s'occupait de littérature et a laissé des pièces de théâtre : *Monsieur de Fargues, un Crime,* etc., des *Poésies,* une traduction en vers des sonnets de Pétrarque. — Son fils, NAPOLÉON-PIERRE-MARIE-LOUIS-ANATOLE, né et mort à Paris (1810-1872), remplaça, en 1841, son père à la Chambre des députés.

MONTESQUIOU-FEZENSAC (comte Robert DE), poète français, né à Paris en 1855. Il débuta, en 1892, par un volume de vers, *les Chauves-Souris,* puis publia successivement : *le Chef des odeurs suaves* (1894) ; *le Parcours du rêve au souvenir* (1895) ; *les Hortensias bleus* (1896 ; *les Perles rouges* (1899) et *les Paons* (1901). Poète subtil et raffiné, enivré de couleurs et de parfums, plein de recherche et d'une étrangeté précieuse, il a le goût des sensations rares et des titres bizarres. Comme prosateur, on lui doit : *les Hoseaux pensants* (1897) et *Autels privilégiés* (1899).

MONTESSON, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 13 kilom. de Versailles ; 1.903 hab. Établissement pénitentiaire, fondé en 1895 pour remplacer la Petite-Roquette. Commerce de griffes d'asperges. Fabrique de vélocipèdes.

MONTESSON (Charlotte-Jeanne BÉRAUD DE LA HAIE DE RIOU, marquise DE), née et morte à Paris (1737-1806). A seize ans, on la maria à un vieillard, le marquis de Montesson, lieutenant général. Veuve en 1769, elle se fit alors présenter à la cour et réussit à se faire épouser secrètement, en 1773, par le duc d'Orléans. Elle sut, par son amabilité et par sa grâce, s'attirer l'estime de tous. Elle donna des fêtes brillantes et surtout des représentations théâtrales, où la plupart des pièces étaient de sa composition. Elle y tenait les principaux rôles avec le duc d'Orléans. Arrêtée pendant la Terreur, elle sortit de prison après le 9-Thermidor. Grâce à la protection de Joséphine de Beauharnais, qu'elle avait connue pendant le Directoire, Napoléon lui témoigna beaucoup de considération, et augmenta, sur sa demande, les pensions des membres de la famille d'Orléans. On a d'elle des *Mélanges* (1782) et des *Œuvres anonymes* (1782-1785), contenant de nombreuses pièces de comédie et quelques tragédies.

MONTESSU (Pauline PAUL, dame), danseuse française, née à Marseille en 1805, morte à Asnières en 1877. Sœur et élève du danseur Paul, à peine âgée de huit ans, elle se montrait avec lui au théâtre des Célestins de Lyon, puis à Bordeaux, fut admise dans les classes de danse de l'Opéra. En 1820, elle débuta dans *Aspasie et Périclès*, puis figura dans divers ballets. Un an après ses débuts, elle avait épousé le danseur Montessu ; elle quitta l'Opéra vers 1836, et alla se faire applaudir à Londres.

MONTESSUY (François), peintre français, né et mort à Lyon (1801-1876). Élève de Ingres et Hersent, il débuta au Salon de 1834. Quelques années plus tard, il aborda la grande peinture et peignit surtout des tableaux religieux. Il envoya aux Salons : *Grégoire XVI à Saint-Benoît de Subiaco, Paysans en pèlerinage, le Vœu à la Madone, la Madone des Grâces, Intérieur d'un cloître en Italie*, une *Famille en prière*, etc. Le musée d'Angers possède de cet artiste : une *Devineresse prédisant la papauté à Sixte-Quint*.

MONTET (Joseph), littérateur français, né à Niort (Deux-Sèvres) en 1852. Élève de l'École normale, agrégé de philosophie, il quitta l'enseignement pour le journalisme, et fut rédacteur en chef de la « Paix ». Il a publié en volumes : *L'Amour tragique* (1881) ; *Contes patriotiques* (1885) ; *les Adorées* (1886) ; *Noir et Bleu* (1887) ; *Vie fantasque* (1887) ; *Salade russe* (1887) ; *Hors des murs* (1889) ; *Cinq bons proverbes* (1895) ; *Histoires pour rire* (1895) ; *Entre deux classes* (1897) ; *Contes rapides* (1898) ; *le Justicier* (1899), etc.

MONTET (LE), ch.-l. de cant. de l'Allier, arrond. et à 27 kilom. de Moulins, entre l'Allier et le Cher ; 709 hab. Mine de houille. Huileries, tannerie. Église des XIe et XIIe siècles ; reste d'une abbaye de bénédictins. — Le canton a 13 comm. et 11.888 hab.

MONTEUR, EUSE n. Personne qui monte habituellement quelque part : *Un* MONTEUR *aux mâts de cocagne*. (Peu us.)

— Fig. Personne qui aime à préparer, à combiner certaines choses : *Une* MONTEUSE *de farces*. ‖ *Monteur d'affaires*, Celui qui s'occupe de préparer des affaires d'argent.

— Pop. *Monteur* (*Monteuse*) *de coups*, Menteur, fabuleur.

— Archéol. *Monteur d'épées*, Armurier fourbisseur qui n'était jamais lui-même, aux débuts, que le forgeur de lames. ‖ Syn. FOURBISSEUR.

— Techn. Ouvrier qui place certains objets dans leur monture : MONTEUR *de diamants*. ‖ Ouvrier qui dispose ensemble certaines pièces de machines, d'appareils ou de meubles, de vêtements : *Un* MONTEUR *de machines*. *Une* MONTEUSE *de bonnets*. ‖ *Monteur en bronze*, Ouvrier qui assemble les diverses parties des ustensiles et autres objets en bronze. ‖ *Monteur en blanc*, Ouvrier qui prépare les bois de fusil pour les rendre prêts à être montés avec les canons. ‖ *Équipeur-monteur*, Ouvrier qui ajuste sur le bois les diverses parties du fusil.

MONTEU-RŒRO, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Coni]) ; 2.806 hab. Vignoble renommé.

MONTEUX, comm. de Vaucluse, arrond. et à 5 kilom. de Carpentras, dans une vaste plaine, au débouché du torrent de l'Auzon ; 3.817 hab. (*Montelais, aises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de biscuits, vannerie. Anciens murs d'enceinte bien conservés ; porte *Neuve* du XIVe siècle. Primeurs. Patrie de Nicolas Saboly, poète provençal.

MONTEVAGO, comm. du roy. d'Italie (Ile de Sicile [prov. de Girgenti]) ; 3.223 hab.

MONTEVARCHI, comm. d'Italie (Toscane [prov. d'Arezzo]), sur l'Arno ; 10.025 hab. Musée géologique.

MONTEVEGLIO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]) ; 2.717 hab. Eaux ferrugineuses.

MONTEVERDE (Claudio), compositeur italien, né à Crémone en 1568, mort à Venise en 1643. Dès 1607, il écrivait pour la cour de Mantoue un opéra intitulé *Arianna*, qui produisit une grande impression. L'année suivante, il faisait représenter son *Orfeo* et le ballet *delle Ingrate*. Dans ces ouvrages, il donna les preuves de son génie novateur en révolutionnant l'harmonie et en osant attaquer les dissonances sans préparation, procédé caractéristique de la tonalité moderne qui engendre la modulation et qui communique à la pensée musicale le sentiment pathétique qu'elle avait été incapable d'exprimer jusqu'alors.

En 1613, Monteverde fut appelé à Venise comme premier maître de la chapelle ducale de Saint-Marc. Il écrivit, pour les noces du patricien Lorenzo Giustiniani (1630), une nouvelle action dramatique : *Proserpina rapita*, dont l'effet excita l'admiration. Jusqu'alors aussi, il n'existait pas à Venise de théâtre public d'opéra. On en construisit plusieurs coup sur coup à partir de 1637, et Monteverde y donna l'*Arianna*, qu'il avait écrite naguère pour le duc de Mantoue, puis il fit représenter l'*Adone* (1639), le *Nozze d'Enea con Lavinia* (1641), il *Ritorno d'Ulisse in patria* (1641), et l'*Incoronazzione di Poppea* (1642).

Les œuvres de Monteverde, outre les opéras ci-dessus mentionnés, comprennent : des recueils de madrigaux et chants à plusieurs voix ; des canzonettes ; des *Messes, Psaumes, Hymnes, Magnificat, Motets*, etc.

MONTEVERDE (Giulio), statuaire italien, né à Bistagno en 1837. Élève de l'Académie des beaux-arts de Rome, où il devint professeur, il a publié, entre autres œuvres : *Enfant jouant avec un chat* (1868) ; l'*Architecture*, le *Monument du comte Massari, Jenner expérimentant le vaccin*, qui lui valut une médaille d'honneur à l'Exposition universelle de 1878 (Paris) ; le *Génie de Franklin* ; les statues de *Beltini* et de *Thalberg* ; le *Monument de Victor-Emmanuel*, au Panthéon, à Rome ; *Idéalisme et Matérialisme*, groupe qui figura à l'Exposition universelle de 1900 ; etc. Il a été nommé sénateur en 1889 et associé de l'Institut de France, en 1900.

MONTEVIDEO, capitale de la république de l'Uruguay, sur une péninsule élevée qui domine, au N., l'entrée du Rio de La Plata et abrite une vaste baie malheureusement peu profonde ; 200.000 hab. (*Montévidéens, ennes.*) Exposée aux fraîches brises de la mer et dominant un bel horizon de rivages, Montevideo est agréablement bâti sur



le flanc de la colline péninsulaire, étageant en amphithéâtre ses maisons couvertes en terrasses. Les rues sont animées et bordées, dans la partie basse du promontoire urbain, par quelques beaux édifices, des banques, des théâtres, la Bourse, etc. Mouvement commercial très important (pelleteries, laines, viandes de conserve, céréales, etc.). En même temps que capitale de la république, Montevideo est chef-lieu d'un département peuplé de 268.334 hab.

MONTEZUMA Ier (en mexicain *Moctheuzoma*), surnommé **Huéhue** (*le Vieux*) et **Ilhuicamina** (*Grand* et *juste*), roi de Mexico, né vers 1390, mort en 1464. Il était fils d'Huitzilihuitl, roi des Aztèques, mort en 1409. Il succéda en 1436 à son frère Itzcoal, et étendit sa domination de l'Atlantique au Pacifique, institua des tribunaux dans toutes les provinces, donna aux institutions le caractère du despotisme théocratique, et multiplia les sacrifices humains. Sous son règne, en 1446, les eaux du lac de Tezcoco, ayant débordé, renversèrent une partie de Mexico ; Montezuma fit alors construire une ville nouvelle et fit élever des digues immenses pour prévenir le retour des inondations. Il laissa le trône à son cousin Oxagacatl.

MONTEZUMA II, surnommé **Xocojotzin** (*le Jeune*), roi du Mexique, né en 1466, mort à Mexico en 1520. Il succéda en 1502 à son oncle Ahuitzotl et ne tarda pas, par son despotisme, à s'aliéner l'affection de ses sujets, dont une partie s'allia aux Européens lors de l'arrivée de Fernand Cortez (1519). Montezuma envoya à celui-ci des ambassadeurs chargés de lui défendre l'accès de sa capitale et de lui offrir en même temps des présents qui ne pouvaient que tenter sa cupidité. Cortez, après s'être allié avec plusieurs caciques révoltés contre Montezuma, se mit en marche vers Mexico. Bien reçu par le souverain aztèque, il ne tarda pas à le détrôner ; il le garda comme otage, et, lorsque les Mexicains, exaspérés par les massacres de son lieutenant Alvaredo, eurent profité de son départ de Mexico pour se soulever, c'est Montezuma que Cortez essaya de faire intervenir pour calmer les rebelles. Ses anciens sujets, se refusèrent à écouter ses conseils, et Montezuma se laissa mourir de faim. — Son frère, CUITLAHUATZIN, lui succéda sur le trône du Mexique. Un de ses fils, baptisé sous le nom de don Pedro, reçut le titre de comte de Montezuma et le transmit à ses descendants, dont le dernier est mort, en 1836, à La Nouvelle-Orléans.

MONTFARVILLE, comm. de la Manche, arrond. et à 25 kilom. de Valognes ; 1.186 hab. Ch. de f. de Valognes à Barfleur.

MONTFAUCON, ancien lieudit, sis au N.-E. de Paris, au-dessus de l'hôpital Saint-Louis, célèbre par le gibet qui y était installé. Le gibet, qui exista dès le XIIIe siècle, était formé de seize piliers de pierre assis sur une plate-forme de 14 mètres de long sur 10 mètres de large et reliés entre eux par une série de poutres en bois auxquelles s'accrochaient les chaînes qui supportaient les corps. (V. FOURCHES PATIBULAIRES.) Parmi les personnages célèbres pendus vivants ou morts à Montfaucon, il faut citer : Enguerrand de Marigny, Olivier le Dain, Semblançay, Jean Foucher, etc. En 1761, le gibet fut déplacé et reconstruit, mais comme simple symbole, sur le territoire de la Villette, rue de Meaux. Sur son emplacement furent créés plus tard le dépotoir municipal, puis une fabrique de produits chimiques et un dépôt de pavés.

MONTFAUCON, ch.-l. de cant. de la Haute-Loire, à 18 kilom. d'Yssingeaux, sur un affl. du Lignon ; 1.196 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabriques de dentelles. — Le canton a 7 comm. et 12.221 hab.

MONTFAUCON, ch.-l. de canton de Maine-et-Loire, arrond. et à 20 kilom. de Cholet, au-dessus de la rive droite de la Maine ; 705 hab. Métiers pour la fabrique de Cholet. Restes d'un château fondé par Foulques Nerra, comte d'Anjou, vers l'an 1000. Église Saint-Jacques, portail du XIIIe siècle. — Le canton a 12 comm. et 15.923 hab.

MONTFAUCON, comm. du Lot, arrond. et à 19 kilom. de Gourdon, à la source du Céou, affl. de la Dordogne ; 1.541 hab.

MONTFAUCON, ch.-l. de canton de la Meuse, arrond. et à 35 kilom. de Montmédy, sur une colline isolée, point culminant du Dornois ; 870 hab. Église gothique, ancienne collégiale. — Le canton a 18 comm. et 6.515 hab.

MONTFAUCON (dom Bernard DE), bénédictin français, né au château de Soulage, en Languedoc, en 1655, mort à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, en 1741. Il appartint d'abord à l'armée. Mais, de goûts pacifiques et ayant reçu une brillante instruction, il entra chez les bénédictins de Saint-Maur, (1676). Il fut successivement envoyé à Soreze, où il apprit le grec, puis à Grasse, diocèse de Carcassonne. En 1687, il se rendit à Paris, pour travailler à la nouvelle édition des Pères grecs. Il apprit l'hébreu, le chaldéen, le cophte et un peu d'arabe. En 1698, il alla faire des recherches dans les bibliothèques d'Italie. Pendant son séjour dans ce pays, il fut nommé procureur général de la congrégation de Saint-Maur. Mais il résigna bientôt ses fonctions et alla s'enfermer à Saint-Germain-des-Prés. La publication, en 1719, de son *Antiquité expliquée*, lui ouvrit les portes de l'Académie des inscriptions.


Montfaucon.

Montfaucon a laissé de très nombreux ouvrages, dont plusieurs sont encore consultés : *Analecta* sive *Opuscula græca hactenus inedita* (1688) ; *Diarium Italicum* sive *Monumentorum veterum, bibliothecarum, etc., notitiæ singulares, itinerario italico collectæ* (1702) ; *Palæographia Græca* sive *De ortu et progressu litterarum Græcarum* (1708) ; *l'Antiquité expliquée et représentée en figures*, latin et français (1719-1724) ; *Supplément au livre de l'Antiquité expliquée* (1724) ; *les Monuments de la monarchie française*, avec les figures de chaque règne (1729-1733) ; etc.

MONTFERMEIL, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 46 kilom. de Pontoise, à la lisière de la forêt de Bondy ; 1.188 hab. Nombreuses villas. Gypse, parcheminerie, maison de retraite pour les vieillards.

MONTFERRAND, faubourg, à 3 kilom. de la ville de Clermont-Ferrand, chef-lieu du Puy-de-Dôme. Fonderies de cloches, fabriques de cuirs pour chapellerie, de pâtes alimentaires, de chocolat. Vieille cité, fortifiée au moyen âge. Église des XIIIe, XIVe et XVe siècles. Maisons de l'Apothicaire, de l'Éléphant, des Mallet ; hôtel du gouverneur Jean Doyat, du sire de Beaujeu (fin XVe-XVIe s.).

MONTFERRAT (ital. *Monteferrato*), ancien duché d'Italie, borné au N. et à l'O. par le Piémont, au S. par la république de Gênes et à l'E. par le Milanais. Une partie de ce petit pays, qui avait pour capitale Casal, est comprise dans la plaine qui va finir au mont Rose et au mont Viso ; l'autre partie, le Montferrat septentrional, hérissée de collines de 500 à 700 mètres d'altitude, est ravinée dans tous sens par d'innombrables ruisseaux. Il est, de plus, arrosé par le Pô. Il se divisait en *haut Montferrat*, depuis le Tanaro jusqu'à l'Apennin, et *bas Montferrat*, depuis le Tanaro jusqu'au Pô. Il fut, d'Abdérame (967) à Jean-Georges Paléologue (1533), un marquisat indépendant. Il passa ensuite aux ducs de Mantoue, pour lesquels il fut érigé en duché (1573). En 1631, le duc de Mantoue en céda une partie aux ducs de Savoie, qui reçurent de l'empereur, en 1703, le reste du pays. Le Montferrat, en 1797, fut incorporé dans la république Cisalpine, puis, en 1805, dans le royaume d'Italie. Compris dans les États sardes en 1815, il fait actuellement partie du royaume d'Italie.

MONTFERRAT, comm. de l'Isère, arrond. et à 18 kilom. de La Tour-du-Pin, sur un coteau des Terres Froides ; 940 hab. Château ruiné, autrefois siège d'un marquisat, et centre littéraire aux XIIe et XIIIe siècles.

MONTFERRIER, comm. de l'Ariège, arrond. et à 27 kilom. de Foix, sur le Touyre ; 1.513 hab. Marbre. Mine de talc. Forêt. Fabrique de draps. Fromagerie. Église de 1212. Maison sculptée du XVIIe siècle.

MONTFERRIER (Alexandre-André-Victor SARRASIN de), mathématicien et publiciste français, né à Paris en 1792, mort à Argenteuil en 1863. Il s'occupa d'abord du magnétisme animal, fonda, pour propager les théories de Mesmer, les *Annales du magnétisme animal* (1814), et publia, sous le pseudonyme de LAUZANNE : *les Éléments du magnétisme animal* (1818) ; *Des principes et des procédés du magnétisme animal* (1819) ; etc. Il fonda l'*Ultra*, puis l'*Oracle français* (1826), feuilles libérales dont l'existence fut éphémère, l'*Ère nouvelle* (1831), et devint par la suite gérant du « Moniteur parisien ». Il a laissé des ouvrages sérieux et utiles : *Dictionnaire des sciences mathématiques pures et appliquées* (1834-1840) ; un *Cours élémentaire de mathématiques pures* (1838) ; un *Précis de physique et de chimie* (1839), et un *Dictionnaire de marine* (1842). Il avait entrepris, en 1856, une *Encyclopédie mathématique*, d'après les principes du mathématicien Wronski, son beau-frère.

MONTFERRIN (*mon-fé-rin*), **INE**, personne née dans le Montferrat ou qui habite ce pays. — *Les* MONTFERRINS. — Adjectiv. : *Population* MONTFERRINE.

MONTFERRINE (*mon-fè-rin'*) n. f. Danse italienne à la mode autrefois dans l'Italie du Nord, et qui, simple et élégante, tenait un peu, dit-on, des bourrées du Poitou.

MONTFLEURY (Zacharie JACOB, dit), né dans l'Anjou en 1600, mort à Paris en 1667. D'abord page du duc de Guise, il s'engagea dans une troupe de comédiens de province, et entra, en 1637, à l'hôtel de Bourgogne. Il y créa avec éclat les rôles du Cid et du jeune Horace. En 1647, il fit jouer *la Mort d'Asdrubal*. Il eut de vifs démêlés avec Cyrano et Molière. Une légende, contre laquelle a protesté sa petite-fille, Mlle Desmarres, attribue sa mort à la rupture d'une veine, suite des efforts qu'il faisait en jouant le rôle d'Oreste dans *Andromaque*. — Il avait épousé, en 1638, Jeanne DE LA CHAPPE, souvent appelée *de La Chalpe*, née en 1614, morte à Paris en 1683, et veuve du comédien Pierre Rousseau. Elle était sans grand talent, mais jolie, distinguée et spirituelle. Richelieu, par sympathie pour le nouveau couple, désira que le mariage fût célébré à Rueil. Jeanne de La Chappe resta au théâtre jusqu'en 1667.

MONTFLEURY (Antoine JACOB, dit), auteur dramatique, fils du précédent, né à Paris en 1640, mort à Aix en 1685. Il fut reçu avocat en 1660; mais il débuta, cette année même, au théâtre par le *Mariage de Rien*, comédie en un acte, qui fut favorablement accueillie. Protégé par Colbert, il fut chargé d'aller en Provence recouvrer des sommes que le parlement d'Aix devait à la couronne, et c'est dans ce voyage qu'il mourut d'hydropisie. Son œuvre dramatique, considérable, ne manque ni d'agrément, ni d'originalité. Citons : *les Bestes raisonnables* (1661); *le Mary sans femme; Thrasybule* 1663), *l'Impromptu de l'hostel de Condé* (1663); *l'Escolle des jaloux* (1664); *l'Escolle des filles* (1666); *Crispin gentilhomme* (1677); *la Dame médecin* (1678); etc. La *Femme juge et partie*, jouée en 1669, comédie en cinq actes, est son chef-d'œuvre et balança même un instant le succès du *Tartufe* de Molière. Leroy, en 1821, la réduisit en trois actes et la fit représenter avec succès.

MONTFORT, ch.-l. de canton des Landes, arrond. et à 19 kilom. de Dax, sur une colline du pays de Chalosso; 1.543 hab. Pierre à bâtir. Bons vins. Montfort est une bastide du XIVe siècle. — Le canton a 22 comm. et 13.160 hab.

MONTFORT ou **MONTFORT-SUR-MEU**, ch.-l. d'arrond. d'Ille-et-Vilaine, à 20 kilom. de Rennes; 2.452 hab. Ch. de f. Ouest. Imprimeries, tanneries, teinturerie, chapellerie; commerce de bétail, de cuir, de beurre et de toile.



Armes de Montfort.

Eglise Saint-Jean-Baptiste, moderne, avec retables du XVIIe siècle, dont les sculptures représentent le *miracle de la Cane*. (Avant la Révolution, la ville s'appelait Montfort-la-Cane.) Restes des anciens remparts : porte du XIVe siècle, donjon cylindrique, avec tourelle ou fillette et mur extérieur ou chemise du XVe siècle servant de prison. Ancienne abbaye de Saint-Jacques, fondée en 1152, église du XIVe siècle. Hors de la ville, ancienne léproserie, aujourd'hui hôpital Saint-Lazare; dans la chapelle, tombe du XIVe siècle, autel du XIIIe. A l'entrée de la *forêt de Montfort*, menhir renversé, dit « grès de Saint-Méen ». Patrie du bienheureux Grignon de Montfort. — L'arrondissement a 5 cant., 46 comm. et 63.037 hab.; le canton, 11 comm. et 15.267 hab.

MONTFORT, nom d'une ancienne famille de l'Ile-de-France, tiré du château de Montfort ou Montfort-l'Amaury (anj. dép. de Seine-et-Oise). Son fondateur est Guillaume, fils d'Amaury, comte de Hainaut, qui épousa, vers 952, l'héritière du domaine de Montfort. A cette famille se rattachent plusieurs branches : 1° les comtes de Leicester et de Nole, par le quatrième fils de Simon III de Montfort; 2° les seigneurs de Castres, par Guy de Montfort, troisième fils de Simon II; 3° les seigneurs de Tyr et de Thoron par Philippe Ier de Montfort, fils de Guy.

MONTFORT (Simon IV, comte DE), comte de Leicester, chef de la croisade contre les albigeois, né vers 1165, mort en 1218. Il était fils de Simon II de Montfort, comte d'Evreux, et d'Amicie, comtesse de Leicester. Il avait pris part à la quatrième croisade; mais, se refusant à servir les intrigues des Vénitiens, il avait gagné la Palestine. De retour dans l'Ile-de-France, il se laissa entraîner en 1209 par Guy, abbé de Vaux-Cernay, qui l'avait accompagné en Terre sainte, à la croisade contre les albigeois. Il se distingua à l'assaut de Carcassonne, et fut élu, peu après, seigneur de tous les domaines enlevés à Raymond-Roger, vicomte de Béziers et de Carcassonne. Il fit encore, malgré différentes révoltes cruellement réprimées, la conquête du château de Mirepoix, de Pamiers, de Saverdun, de tout l'Albigeois. Enfin, il déclara la guerre au comte de Toulouse, Raymond VI, en 1211, lui prit plusieurs places, mais mit en vain le siège devant Toulouse. Sa victoire de Muret sur les armées des comtes de Toulouse et de Foix et du roi d'Aragon, Pierre II, fut décisive (1213). Il acheva la conquête des domaines de Raymond VI, et le concile de Montpellier, puis le pape lui donnèrent provisoirement la garde du comté de Toulouse. Raymond VI et son fils se retirèrent en Angleterre. Simon fut ainsi maître de tout le Midi, et le concile général de Latran (1215) lui confirma la possession du comté de Toulouse. Mais il ne put empêcher Raymond VII de recouvrer une grande partie de la Provence et même de rentrer à Toulouse en 1217. Il alla faire le siège de cette ville, et y trouva la mort. Si son ardente piété et ses qualités militaires sont incontestables, il faut reconnaître, avec les bénédictins, qu'il « avait une passion démesurée de s'agrandir, qu'il était dur, vindicatif, cruel et sanguinaire ».



Sceau de Simon de Montfort.

MONTFORT (Amaury DE), comte de Leicester, fils de Simon de Montfort, connétable de France, né en 1192, mort à Otrante en 1241. Il succéda à son père dans ses dignités, en 1218. Il ne put pas reprendre Toulouse et perdit toutes les places du comté de Toulouse, des vicomtés de Carcassonne et de Béziers. Découragé, il offrit, en 1223, à Philippe Auguste de lui céder ses droits sur « les pays d'Albigeois »; Philippe refusa. Amaury, réduit à la seule place de Carcassonne, conclut avec les comtes de Toulouse et de Foix une trêve (1224), et céda au nouveau roi, Louis VIII, ses droits sur le comté de Toulouse et les « autres pays d'Albigeois » (1224), cession renouvelée en 1226. Blanche de Castille lui donna, à la mort de Mathieu de Montmorency (1230), l'épée de connétable. Il partit en 1239 pour la Terre sainte; il y fut fait prisonnier. Il rentrait en Europe, en 1241, lorsqu'il mourut.

MONTFORT (Simon DE), comte de Leicester, homme d'Etat anglais, né vers 1208, mort à Evesham en 1265. Fils de Simon IV de Montfort-l'Amaury, il hérita du comté de Leicester et devint, par son mariage secret avec Eléonore Plantagenet (1238), beau-frère du roi d'Angleterre. Ce mariage excita l'indignation du pape, car Eléonore avait fait vœu de chasteté. Mais Simon racheta l'infidélité de sa femme à son vœu par un voyage à Rome et une croisade en Palestine (1240-1242). En 1248, il devint gouverneur de Gascogne : sa justice inflexible déplut à ses administrés, qui se plaignirent à Henri III. Montfort fut disgracié. En 1252, il reprenait du service. Il devait bientôt, grâce à son caractère noble et fier, jouer un rôle prépondérant. Des 1258, il se trouve à la tête du mouvement populaire, et obtient les « Provisions d'Oxford » contre l'arbitraire de la couronne. Henri III voulant réduire les seigneurs par la force, Simon ravage les Marches galloises et assiège Douvres (1263). Les communes, Londres, le soutiennent avec enthousiasme; mais, peu à peu, les barons l'abandonnent. Montfort, cependant, bat l'armée royale à Lewes (1264). Placé à la tête du gouvernement, il formule avec une précision admirable les règles constitutionnelles qui devaient se développer si richement. En 1264, un parlement se réunit où, pour la première fois, le marchand et le négociant prirent place à côté des barons et des évêques.

Des complications extérieures surgirent. Simon put repousser une invasion de mercenaires flamands, soudoyés par Eléonore; il put encore apaiser la France, qui s'était déclarée contre lui, et résister au pape, qui voulait l'excommunier. Son parti même se divisa. Le comte de Gloucester favorisa l'évasion d'Edouard, qui s'empara aussitôt de Gloucester, et battit le fils de Montfort à Kenilworth. Simon marcha à sa rencontre; il n'avait avec lui que des Gallois indisciplinés. La bataille d'Evesham fut gagnée en deux heures par Edouard. Montfort combattit en désespéré et périt en s'écriant : « Dieu soit béni ! »

— BIBLIOGR. : Charles Bémont, *Simon de Montfort, comte de Leicester* (1884).

MONTFORT (Jean DE), duc de Bretagne. V. JEAN IV.

MONTFORT (Antoine DE), de son vrai nom **Van Blocklandt**, peintre hollandais, seigneur de Bloklandt, né à Montfort vers 1532, mort à Utrecht en 1583. Il descendait de la famille des Montfort de France. Elève de Franz Floris, il se fixa en 1551 à Delft et s'y maria. En 1572, il se rendit en Italie et, de retour dans sa patrie, il se fixa à Utrecht. Ses ouvrages se recommandent par la largeur du dessin, l'élégance des contours, le goût, la noblesse des airs de tête. On cite de lui : *la Passion*, *la Cène*, à Dordrecht; *l'Annonciation*, *l'Assomption*, *la Naissance de Jésus*, à Utrecht; *Diane et Actéon*, à Vienne; etc.

MONTFORT (Alexandre DEMONTFORT, dit), compositeur français, né et mort à Paris (1803-1856). Prix de Rome en 1830, il donna à l'Opéra, en 1837, un ballet intitulé : *la Chatte métamorphosée en femme*, puis à l'Opéra-Comique : *Polichinelle* (1839); *la Jeunesse de Charles-Quint* (1841); *Sainte Cécile* (1844); *la Charbonnière* (1845); *l'Ombre d'Argentine* (1853); *Deucalion et Pyrrha* (1855). Ses œuvres témoignent d'un talent aimable et distingué.

MONTFORT-L'AMAURY, ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 19 kilom. de Rambouillet; 1.624 hab. Ch. de f. Ouest. Grains, bois. Eglise du XIIe siècle remaniée dans le style Renaissance, chœur rebâti sous Louis XII. nef et portail transformés vers 1574 et 1613. Préau d'un ancien couvent, converti en cimetière et entouré d'un cloître charnier. Du château, fondé sous Robert le Pieux par Guillaume, fils d'*Amaury* de Hainaut, subsiste une motte qui porte un donjon polygonal du XIe siècle, auquel est accolée une tourelle du XIVe siècle.

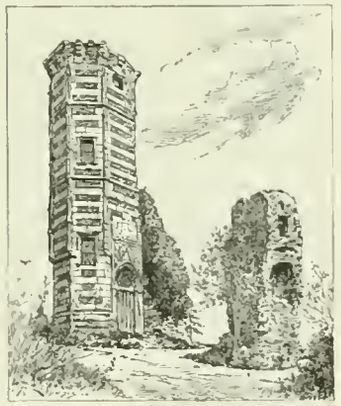

Ruines du château de Montfort-l'Amaury.

Le château de Montfort-l'Amaury, avec la seigneurie, comprenant Houdan, Rochefort, Epernon, appartint, au XIIe siècle, au chef de la croisade contre les albigeois, Simon de Montfort, qui le vendit à Philippe Auguste. Les ducs de Luynes acquirent Montfort-l'Amaury, au XVIIe s. — Le canton a 29 comm. et 13.324 hab.

MONTFORT-LE-ROTROU, ch.-l. de cant. de la Sarthe, arrond. et à 16 kilom. du Mans, au-dessus de l'Huisne; 877 hab. Ch. de f. Ouest. Fours à chaux. Château fondé vers 1100 par Rotrou Ier, comte du Perche, et reconstruit à la fin du XIXe siècle par Achille Leclère, dans le style italien. — Le canton a 16 comm. et 14.714 hab.

MONTFORT-SUR-RISLE, ch.-l. de canton de l'Eure, arrond. et à 14 kilom. de Pont-Audemer; 611 hab. Ch. de f. Ouest. Papeterie, filatures de coton. Eglise des XIe et XIIIe siècles. Restes d'un château, démantelé par Jean sans Terre en 1200. — Le canton a 14 comm. et 6.505 hab.

Montfrac (ORDRE DE). V. MONT-JOIE (ordre de).

MONTFRIN, comm. du Gard, arrond. et à 22 kilom. de Nîmes, sur la rive gauche du Gard; 2.258 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Source minérale inexploitée. Fabrique de saucissons, huileries. Vanneries. Eglise romane à flèche du XIIIe siècle. Château construit au XVIIe siècle par Mansard à côté d'un donjon des templiers du XIIe siècle.

MONTGAILLARD, comm. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 8 kilom. de Bagnères-de-Bigorre; 834 hab. Sur un coteau voisin, restes d'un camp romain. Gouffre de la Salie.

MONTGAILLARD (Bernard PERCIN de), prédicateur du temps de la Ligue, surnommé **le Petit Feuillant**, né en Gascogne en 1563, mort en 1628. Entré jeune dans l'abbaye des feuillants, très éloquent, il montra, parmi les membres les plus ardents de la Ligue, un enthousiasme que la satire Ménippée a ridiculisé. Après la soumission des Parisiens, il alla à Rome, puis en Flandre, accepta de l'archiduc Albert les abbayes de Nivelles et d'Orval.

MONTGAILLARD (Maurice-Jacques ROQUES, connu sous le nom de comte DE), aventurier politique, né à Montgaillard (Haute-Garonne) en 1761, mort à Chaillot en 1841. Sous-lieutenant d'infanterie, il fut embarqué pour la Martinique en 1777 et prit part à la guerre d'Amérique. A son retour en France, il démissionna et se rendit à Paris en 1781. A partir de 1789, il devient agent secret dans le service diplomatique, et réussit à faire accepter ses services successivement ou même simultanément par les divers gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1789 jusqu'en 1814. Emigré en 1792, il rentre en France après le 18-Brumaire. Bonaparte lui confie le soin de découvrir les complots royalistes, les complots de Cadoudal et de Pichegru, et l'attache à son cabinet secret, de 1801 à 1814. Il fut l'un des premiers à reconnaître Louis XVIII, qui continua à l'employer. Il a écrit des brochures sur ses diverses missions, et des *Mémoires politiques*. — Son frère, Guillaume-Honoré ROQUES, dit **l'abbé de Montgaillard**, né à Montgaillard en 1772, mort à Ivry en 1825, passa dans l'émigration avec Maurice-Jacques, suivit la même carrière d'intrigues, occupa, pendant l'Empire, un emploi dans l'administration militaire, puis fut agent secret, chargé de contrôler la conduite de Cambacérès. Dévoilé, il dut accepter une place inférieure dans l'administration des finances à Cassel, à Vienne, à Lubeck, de 1805 à 1811. De retour en France, il s'occupa de littérature. Son principal ouvrage est une *Histoire de France depuis la fin du règne de Louis XIV jusqu'à l'année 1825* (1826-1833).

MONTGELAS Maximilien-Joseph, comte DE, ministre bavarois, né et mort à Munich (1759-1838). L'électeur de Bavière, Maximilien-Joseph, le nomma, en 1799, ministre des affaires étrangères, puis, en 1803, ministre des finances, en 1806 de l'intérieur, et en 1809 de nouveau ministre des finances. A l'intérieur, il opéra des réformes hardies, et se montra l'adversaire implacable des jésuites, ce qui le fit surnommer **Pombai bavarois**. Dans la politique extérieure, il conseilla à Maximilien l'alliance française, ce qui valut à la Bavière un accroissement de territoire, et à Maximilien le titre de roi. Il défendit le royaume et la souveraineté du roi au congrès de Vienne, et donna sa démission en 1817. Ses *Mémoires* ont paru à Stuttgart, en 1887.

MONTGENÈVRE, comm. des Hautes-Alpes, arrond. et à 7 kilom. de Briançon, près des sources de la Durance; 309 hab. La s'ouvre, à 1.860 mètres d'altitude, le col du *mont Genèvre*.

MONTGERON, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 13 kilom. de Corbeil, au-dessus de la vallée de l'Yères; 2.192 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières. Pépinières.

MONTGISCARD, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 15 kilom. de Villefranche, sur le canal du Midi; 877 hab. Commerce de cuirs. Eglise du XIVe siècle, à clocher fortifié. — Le canton a 20 comm. et 7.699 hab.

MONTGIVRAY, comm. de l'Indre, arrond. et à 3 kilom. de La Châtre, sur l'Indre; 1.574 hab. Lignite, pyrites ferrugineuses, chaux hydraulique.

MONTGOLFIER (Joseph-Michel), inventeur de l'aérostat dit *montgolfière*, né à Vidalon-lez-Annonay (Ardèche) en 1740, mort à Balaruc en 1810. Il entra dans la manufacture de papiers qu'exploitait son père. Il imagina pour l'imprimerie les planches stéréotypes, forma le plan d'une pompe à feu d'un nouveau genre, etc. Mais l'hydraulique et la navigation aérienne revenaient sans cesse dans ses préoccupations, que partageait son frère Etienne. Après une première expérience faite à Avignon par Joseph, sur un parallélépipède de taffetas, les deux frères parvinrent à enlever un ballon de grandeur médiocre, puis un autre un peu plus grand. Lors de l'assemblée des états particuliers du Vivarais à Annonay, ils répétèrent leur expérience, qui réussit à souhait. Montgolfier fut alors mandé à Paris; ce fut Etienne qui rendit compte à l'Académie des sciences de Paris des moyens que son frère et lui avaient employés. L'Académie plaça, le 20 août 1783, par acclamation, les deux frères sur la liste de ses correspondants et leur accorda le prix de 600 livres fondé pour l'encouragement des sciences et des arts. Louis XVI donna à Etienne le cordon de Saint-Michel et des lettres de noblesse pour son père. Quant à Joseph, il eut une pension et 40.000 livres. L'année suivante, il offrait aux habitants de Lyon le spectacle d'un aérostat de 126 pieds de hauteur sur 102 de diamètre, et s'aventurait avec Pilâtre de Rozier dans cette montgolfière libre. Il s'occupa ensuite de son bélier hydraulique, qui, par la singularité des lois de son fonctionnement, devait aussi attirer fortement l'attention.



Joseph-Michel Montgolfier.

La Révolution donna à Montgolfier l'occasion de déployer une grande énergie en faveur de quelques proscrits dont il eut le bonheur de sauver la vie. Son commerce étant ruiné, il se rendit à Paris, où il fut appelé au bureau consultatif des arts et manufactures, nommé administrateur du Conservatoire des arts et métiers, et membre de l'Institut (1807). On lui doit quelques écrits : *Discours sur l'aérostat* (1784); *Mémoires sur la machine aérostatique* (1784), avec son frère Etienne; *Ballons aérostatiques*, avec le même (1784); *les Voyageurs aériens* (1784); *Note sur le bélier hydraulique* (1803), et divers mémoires insérés dans le « Journal des mines » et le « Journal de l'Ecole polytechnique ».



Etienne Montgolfier.

MONTGOLFIER (Jacques-Etienne), frère du précédent, correspondant de l'Académie des sciences, né à Vidalon-lez-Annonay en 1745, mort à Serrières (Ardèche) en 1799. Il étudia l'architecture avec Soufflot, pratiqua quelque temps cet art et prit ensuite la direction de la papeterie de son père, où il perfectionna les procédés de fabrication, par l'invention du papier *grand monde* et celle du papier *vélin*. Il doit partager avec son frère la gloire de l'invention des aérostats. V. l'art. précéd.

MONTGOLFIER Adélaïde), femme de lettres française, de la famille des précédents, née en 1789, morte à Paris en 1880. Elle a collaboré à de nombreux recueils, fait des traductions et publié : *Contes devenus histoires* (1838) ; *Jeux et leçons en images* (1855) ; *Mélodies du printemps* (1855) ; etc.


Montgolfière.

MONTGOLFIÈRE (*mon* — de *Montgolfier*, n. pr.) n. f. Aérostat qui s'élève au moyen d'un foyer placé en dessous pour raréfier l'air contenu à l'intérieur de l'appareil. V. AÉROSTAT.

MONTGOMERY, ville d'Angleterre (pays de Galles, ch.-l. du comté homonyme, près de la Severn ; 1.400 hab. Ruines d'une forteresse érigée par Baldwin, aventurier normand, que Guillaume le Conquérant nomma lieutenant des Marais. Ruines d'un ancien fort breton.

MONTGOMERY, comté d'Angleterre (pays de Galles), compris entre les comtés de Denbigh, de Merioneth, de Schrop, de Radnor et de Cardigan ; 2.170 kilom. carr. ; 70.000 hab. Ch.-l. *Montgomery*. Pays assez accidenté : collines boisées, de schistes et de calcaires. Vallées fertiles, arrosées par la Severn, le Dowey et le Wyrnwy. Richesses minérales considérables : plomb, ardoise, pierre à chaux. Elevage actif : moutons, chevaux. Fabrication de draps, de flanelles. — Le comté formait, avant la conquête normande, la principauté de Powys.

MONTGOMERY, ville des Etats-Unis, capitale de l'Etat d'Alabama et du *comté de Montgomery*, sur l'Alabama ; 38.000 hab. Nœud important de voies ferrées. Port de rivière très actif, exportant le coton, le tabac, les céréales. Montgomery fut, de 1861 à 1862, la capitale des Etats du Sud, et les confédérés ne l'évacuèrent, en 1862, qu'après l'avoir en grande partie brûlée. — Ville de l'Etat de New-York, sur le Walkhill, affluent du fleuve Hudson ; 5.000 hab. Papeteries.

MONTGOMERY, nom d'un certain nombre de comtés des Etats-Unis d'Amérique : comté de l'Etat d'Alabama ; 57.000 hab. Ch.-l. *Montgomery*. — Comté de l'Etat d'Arkansas ; 8.000 hab. Ch.-l. *Mount-Ida*. — Comte de l'Etat de Caroline du Nord ; 11.000 hab. Ch.-l. *Troy*. — Comté de l'Etat de Georgie ; 7.000 hab. Ch.-l. *Mount-Vernon*. — Comté de l'Etat d'Illinois ; 37.000 hab. Ch.-l. *Hillsborough*. — Comté de l'Etat d'Iowa ; 22.000 hab. Ch.-l. *Red-Oak*. — Comte de l'Etat de Kansas ; 23.000 hab. Ch.-l. *Independence*. — Comté de l'Etat de Kentucky ; 16.000 hab. Ch.-l. *Mount-Sterling*. — Comté de l'Etat d'Indiana ; 32.000 hab. Ch.-l. *Crawfordsville*. — Comté de l'Etat de Maryland ; 26.000 hab. Ch.-l. *Rockville*. — Comté de l'Etat de Mississipi ; 16.000 hab. Ch.-l. *Winona*. — Comté de l'Etat de Missouri ; 21.000 hab Ch.-l. *Dansville*.— Comté de l'Etat de New-York ; 47.000 hab. Ch.-l. *Fonda*. — Comté de l'Etat d'Ohio ; 107.000 hab. Ch.-l. *Dayton*. — Comté de l'Etat de Pensylvanie ; 119.000 hab. Ch.-l. *Norristown*. — Comté de l'Etat de Tennessee ; 33.000 hab. Ch.-l. *Clarksville*. — Comté de l'Etat de Texas ; 14.000 hab. Ch.-l. *Montgomery*. — Comté de l'Etat de Virginie ; 21.000 hab. Ch.-l. *Christiansburg*.

MONTGOMERY (Jacques DE), seigneur DE LORGES, capitaine français, mort en 1562. Capitaine d'une compagnie de cent lances, il se distingua dans la campagne de 1521, en ravitaillant Mézières, où Charles-Quint bloquait Bayard. En 1513, il prit le commandement d'une légion de Picardie, puis, à la mort de Robert Stuart, maréchal d'Aubigny, il devint capitaine des gardes écossaises, et fut chargé de conduire des secours à la régente d'Ecosse ; il reçut alors le grade de lieutenant général (1545). A la mort de François Ier, il se démit de ses fonctions en faveur de son fils ; néanmoins, il prit part à la bataille de Saint-Quentin.

MONTGOMERY (Gabriel, comte DE), capitaine français, fils du précédent, né vers 1530, mort en 1574. Lieutenant de la garde écossaise que commandait son père, dès 1547, il eut le malheur de blesser mortellement Henri II en joutant contre lui (1559). Dans la retraite à laquelle le condamna cette catastrophe, il s'adonna à la lecture de livres de controverse religieuse, se convertit à la Réforme et, en 1562, rejoignit le prince de Condé. L'occupation et l'organisation de la défense de Bourges, la défense de Rouen, une vaine tentative pour s'emparer du Mont Saint-Michel (1563), la conquête des Etats de la reine de Navarre occupés par les Français, en 1569, furent ses principaux faits d'armes. Cerné et pris dans Domfront en 1574, il fut conduit à Paris, où il fut traduit devant une commission spéciale, et, malgré la promesse de la vie sauve qu'on lui avait faite, il fut condamné à mort et exécuté.

MONTGOMERY Jacques, comte DE LORGES, puis de), capitaine français, fils de Gabriel de Montgomery, né vers 1570, mort en 1609. Il prit part aux guerres de religion, aux côtés de son père, puis s'attacha à la personne de Condé, et en 1581, au duc d'Anjou, qu'il accompagna en Flandre. Il fut nommé, en 1585, gouverneur de Castres et combattit avec succès les ligueurs du Midi. Il fut chassé de Castres en 1591 et ne joua plus de rôle politique. — Son frère, GABRIEL, comte de Lorges, mort en 1635, combattit également dans les guerres de religion. Il est surtout connu par la tentative infructueuse qu'il dirigea, en 1591, contre le Mont Saint Michel, et au cours de laquelle il perdit ses meilleurs soldats.

MONTGOMERY (Richard), général américain, né à Swords (comte de Dublin (Irlande) en 1736, mort devant Québec en 1775. Entré dans l'armée anglaise en 1756, il fut envoyé au Canada, puis à la Martinique et à La Havane. En 1772, il démissionna et s'établit comme fermier près de New-York. Délégué au premier Congrès provincial de 1775, il fut nommé brigadier général, et commanda en second l'expédition du Canada, dont il prit bientôt la direction. Schuyler étant tombé malade, il s'empara du fort Chamblai, de Saint-Jean, et alla mettre le siège devant Québec. Il fut tué en tentant un assaut.

MONTGOMERY (James, poète anglais, né à Irvine (Ecosse) en 1771, mort à Sheffield en 1851. Il fit ses débuts dans le *Sheffield Register* en 1792, et devint directeur de ce journal, qui s'appela alors *l'Iris de Sheffield* et fut publié jusqu'en 1825. Montgomery défendit la cause de la liberté à plusieurs reprises ; il fut même condamné à la prison pour avoir imprimé, en 1795, une pièce de vers sur la prise de la Bastille. Son *Voyage en Suisse* (1806) le plaça au premier rang des poètes anglais de l'époque. En 1809 parut son poème intitulé : *les Indes occidentales*, où il célèbre l'abolition de la traite des nègres. Son *Univers avant le déluge* (1813, que l'on peut considérer comme le prototype de l'*Amour des anges*, de Thomas Moore, et du *Caïn*, de Byron, fut accueilli avec enthousiasme.

MONTGON (Charles-Alexandre DE), diplomate français, né à Versailles en 1690, mort à Sarlièvre (Pays-Bas) en 1770. Il entra dans les ordres et passa en Espagne, où il sut gagner la confiance de Philippe V, qui l'envoya en mission secrète en Portugal, puis en France (1726). Fleury découvrit ses intrigues et l'exila à Douai. Il a composé les mémoires de ses négociations depuis 1725 jusqu'en 1731.

MONTGUYON, ch.-l. de canton de la Charente-Inférieure, arrond. et à 35 kilom. de Jonzac, sur le Mouzon ; 1.572 hab. Carrière. Aux environs, allée couverte dite « Pierre folle » (monum. hist.). Ruines d'un château fort des XIIe, XIIIe, XVe siècles, possédé longtemps par les La Rochefoucauld. — Le canton a 14 comm. et 12.389 hab.

MONTHELIE, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 7 kilom. de Beaune ; 304 hab. Vignoble donnant des vins fins qui se rapprochent de ceux de Volnay. Principaux crus : *le Cas-Rougeot, les Champs-Feuillots, le Château-Gaillard, Clos des Chênes, Clos Gauthey, le Meix-Molnot, la Taupine*, etc. Petite église des XIIe et XIVe siècles. Château.

MONTHELON, comm. de la Marne, arrond. et à 6 kilom. d'Epernay ; 617 hab. Située dans la région dite « côte d'Epernay », cette commune récolte des vins qui servent à la fabrication du champagne. Principaux crus : *les Chaînées, les Pommiers, les Chapelles, les Herpines, les Nobertiers, les Sablons*, etc.

MONTHENAULT D'EGLY (Charles-Philippe), érudit français, né et mort à Paris (1696-1749). Après avoir terminé ses études de droit, il fut attaché à Beaussan, intendant de Poitiers et d'Orléans. De retour à Paris, il s'occupa d'études historiques, continua après la mort de La Barre la publication du « Journal de Verdun » (1738) et écrivit l'*Histoire des rois français de Sicile* (1741). Cet ouvrage lui ouvrit les portes de l'Académie des inscriptions. Il devint aveugle, en 1745.

MONTHERMÉ, ch.-l. de cant. des Ardennes, arrond. et à 13 kilom. de Mézières, au confluent de la Meuse et de la Semoy ; 4.150 hab. Ch. de f. Est. Eglise du XVe siècle. A Lavaldieu, carrières d'ardoise, usines métallurgiques, verreries. Lavaldieu est une ancienne abbaye, dont l'église, reconstruite au XVIIIe siècle, renferme de remarquables boiseries sculptées. — Le canton a 11 comm. et 15.931 hab.

MONTHOIS, ch.-l. de cant. des Ardennes, arrond. et à 10 kilom. de Vouziers ; 558 hab. Ch. de f. Est. Agriculture et commerce de moutons. — Le canton a 18 comm. et 5.491. h.

MONTHOLON (François DE), magistrat français, né à Autun vers 1490, mort à Villers-Cotterets en 1543. Il fut chargé, comme avocat, en 1522, de défendre la cause du connétable de Bourbon contre la reine mère et le roi, au sujet de la succession de la maison de Bourbon. Nommé avocat général (1532), puis président à mortier, il devint, en 1542, garde des sceaux. Le roi lui ayant fait don de 200.000 livres tournois, montant d'une amende imposée aux habitants de La Rochelle à la suite d'une sédition, Montholon laissa cette somme aux Rochelais pour bâtir un hôpital. — Son fils, FRANÇOIS, mort à Tours en 1590, fut avocat, puis garde des sceaux (1558). — Le fils de François, JACQUES, né et mort à Paris (environ 1555-1622), fut aussi avocat et fit, en 1612, un plaidoyer en faveur des jésuites. Son recueil des *Arrêts de la cour du parlement* (1622) a eu plusieurs éditions.

MONTHOLON (Charles-Tristan, comte DE), général français, né et mort à Paris (1783-1853). Au sortir de l'Ecole de Brienne, en 1798, il entra dans la cavalerie, servit en Italie et devint aide de camp de Macdonald, puis de Berthier. Il se distingua pendant les campagnes de Prusse et de Pologne, en 1806-1807, en Espagne (1808), et, pendant la campagne de 1809, à Eckmuhl et à Wagram, où il reçut cinq blessures. A la paix, il fut créé comte et chambellan de l'Empereur, nommé général de brigade en 1811 et ministre pléipotentiaire à Wurtzbourg (1812). Tout dévoué à son maître, le comte de Montholon le rejoignit après le retour de l'île d'Elbe et le suivit comme aide de camp à Waterloo, puis à Sainte-Hélène, où il ne le quitta plus qu'à la mort. Napoléon lui légua 2 millions et le choisit pour l'un de ses quatre exécuteurs testamentaires. De retour en France, il consacra ses loisirs à la publication, en collaboration avec le général Gourgaud, des *Mémoires de Napoléon à Sainte-Hélène*. Louis-Philippe le rétablit sur les cadres de l'armée. Néanmoins, de Montholon, resté bonapartiste, participa à l'attentat du prince Louis Napoléon à Boulogne (1840). Condamné à vingt ans de détention et enfermé à Ham, il recouvra la liberté en 1847. Les électeurs de la Charente-Inférieure l'envoyèrent à l'Assemblée constituante de 1849. Outre les *Mémoires de Sainte-Hélène*, le général de Montholon a publié plusieurs ouvrages, entre autres : *Récits de la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène* (1847).

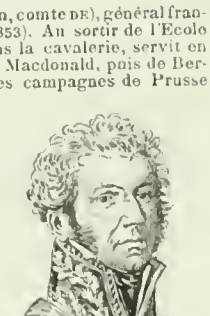
Montholon.

MONTHOU-SUR-CHER, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 25 kilom. de Blois, à la lisière de la Sologne, sur le Bavet, affluent du Cher ; 1.171 hab. Commerce de volailles. Bons vins rouges. Eglise du XIe siècle.

MONTHUREUX-SUR-SAÔNE, ch.-l. de cant. des Vosges, arrond. et à 40 kilom. de Mirecourt, sur la Saône ; 1.511 hab. Ch. de f. Est. Filature de coton, papeterie, fabrique de meubles. Voie romaine. Débris d'un château construit par René II. Eglise du XIVe siècle. — Le canton a 12 comm. et 5.567 hab.

MONTHYON. Biogr. V. MONTYON.

MONTI ou **MONTE** (Pietro DE), grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né en 1496, mort en 1572. Il était petit-neveu du pape Jules III. Il s'était distingué comme commandant de la flotte de l'ordre dans la défense de Malte contre Soliman II (1565-1566). Il fut élu grand maître de l'ordre, en 1568. Il fit achever la construction de la Cité-Valette, à Malte, dont il fit la capitale de l'ordre.

MONTI (Gian Giacomo), architecte et peintre italien, né à Bologne en 1621, mort en 1692. Il exécuta, avec B. Bianchi et Caccioli, la décoration de cinq chambres du palais ducal à Modène. Les mêmes artistes ornèrent de fresques le chœur de l'église Saint-Augustin et la villa du duc Alphonse IV, à Jassuolo. Par la suite, il se retira dans sa ville natale et s'y adonna à l'architecture. C'est à lui qu'on doit la construction de la remarquable église du *Corpus Domini* (1688), de la belle galerie du palais Monti et du grand portique de 3 kilomètres qui joint l'église de la Madonna di Santa-Luca à Bologne.

MONTI (Francesco), dit **le Brescianino delle Battaglie**, peintre italien de l'école vénitienne, né à Brescia en 1640, mort à Parme en 1712. Elève de Borgognone, il s'attacha à imiter son style, ouvrit à Parme une académie, et exécuta un grand nombre de tableaux de batailles et plusieurs tableaux religieux. Il a laissé aussi des portraits.

MONTI (Antonio Felice, marquis DE), général au service de la France, né à Bologne en 1684, d'une illustre famille italienne, mort à Paris en 1738. Il suivit en Espagne le duc de Vendôme comme aide de camp, et fut promu colonel. Sous la Régence, il est l'homme de confiance du ministre espagnol, Alberoni, qui le chargea de diverses missions. Plus tard, Fleury l'envoya comme ambassadeur à la cour de Varsovie (1730). Il contribua à l'élection de Stanislas Leczinski (1733), le suivit à Dantzig et, après avoir préparé sa fuite, il se rendit lui-même aux Russes, qui le gardèrent prisonnier jusqu'en 1736. Nommé pendant son absence maréchal de camp en 1734, lieutenant général en 1736, chevalier des ordres du roi en 1737, Monti rapporta le reliquat des fonds secrets qu'il avait eus à sa disposition.

MONTI (Francesco), peintre italien, né à Bologne en 1685, mort en 1768. Il exécuta pour les églises, pour les galeries de Bologne, de Turin, de Brescia, un grand nombre de tableaux. Nous citerons : *l'Enlèvement des Sabines ; la Vierge, saint Joseph et saint Jean-Baptiste*, à Bologne ; *le Triomphe de Mardochée*, à Turin ; etc. Il compta au nombre de ses élèves sa fille ELEONORA, née en 1727, qui s'adonna à la peinture du portrait.

MONTI (Vincenzo), poète italien, né à Ortazzo, près d'Alfonsine et de Fusignano en 1754, mort à Milan en 1828. Il fit partie, dès 1775, de l'académie des Arcades et se rendit à Rome en 1778. Ses premières poésies : *la Vision d'Ezéchiel, Virginie*, des sonnets sur *la Mort de Judas Maccha-bée, la Prosopopée de Périclès* (1779), etc., écrites dans le goût classique, attestaient la variété de ses lectures : Dante, la Bible, Ossian, le cavalier Marini ; sa première tragédie, *Aristodème* (1784), est d'un imitateur d'Alfieri, ainsi que *Galeotto Manfredi* (1788) et *Caius Gracchus* (1800-1802), mais d'un imitateur plein de talent. Sa *Bassvilliana* (1793), inspirée par la mort de l'envoyé français Bassville, massacré par la populace romaine, poème vraiment dantesque, écrit en *terzine*, fut la première étape de Monti à travers les palinodies nombreuses dont il sema sa carrière. Il s'y montrait profondément monarchique et religieux ; puis on le vit tour à tour, dans la *Musogonia*, appeler les armes de l'Autriche contre les Français ; dans le *Fanatisme* et la *Superstition*, maudire ce qu'il nommait les crimes des papes ; dans la *Canzone sur le congrès d'Udine*, saluer le soleil levant de Bonaparte. Obligé de se réfugier en France, quand les Autrichiens reprirent l'offensive, ce fut à Paris, où il comptait obtenir une chaire au Collège de France, mais ne reçut qu'un subside de 500 francs, que Monti écrivit, à propos de la mort de son ami Mascheroni, sa *Mascheroniana*, œuvre de colère, pleine de personnalités contre ses ennemis. De retour en Italie après Marengo, Monti y composa ces vers que tous les exilés ont pu répéter avec lui : *Bella Italia, amate sponde* (1802) ; la *canzone* intitulée : *Fior di mia gioventute* (1803) ; *Thésée*, action dramatique, représentée à la Scala, et, à l'occasion du couronnement de l'Empereur, une *cantate* où l'ombre de Dante conseillait à l'Italie de prendre un roi. Récompensé de tant de lyrisme par sa nomination à la chaire d'éloquence de Pavie et la charge d'historiographe du nouveau royaume d'Italie, Monti célébra dès lors toutes les victoires de Napoléon (le *Barde de la Forêt-Noire*, l'*Epée de Frédéric*, etc.). Cela ne l'empêcha pas, lorsque Napoléon eut été vaincu, de chanter avec la même verve, dans le *Mystique hommage* (1815), l'*Invitation à Pallas* et le *Retour d'Astrée*, le retour des Autrichiens.

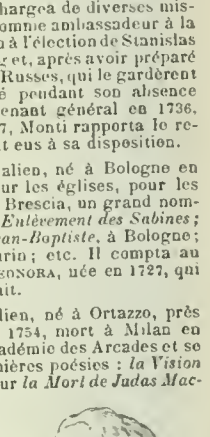
Monti.

On lui doit une assez bonne traduction de l'*Iliade*. Son œuvre en prose la plus considérable est la *Proposition de certaines corrections et additions à faire au dictionnaire de la Crusca* (1818), ouvrage dans lequel il traite des questions grammaticales avec agrément et esprit.

MONTICELLI d'Ongina, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Plaisance]), sur le Pô ; 6.757 hab.

MONTICELLI (Adolphe-Joseph-Thomas), peintre français, né et mort à Marseille (1824-1886). Coloriste éclatant, qui excelle à faire jouer la lumière sur les étoffes ou à la surface des objets, Monticelli a paru à l'Exposition universelle de 1900 avec six morceaux étonnants : *le Parc de Saint-Cloud* (1860) ; *Corot et ses modèles* ; *Paysage avec trois femmes et un paon* ; *Femmes dans un paysage* ; *Paysage*. On peut encore citer de lui : *Paysanne de l'Hérault* ; *les Bohémiens* ; *l'Enfant et les Poissons* ; etc.

MONTICELLITE (*sèl'-lit'*) n. f. Silicate naturel de chaux et de magnésie, appartenant à la famille du péridot. (On la trouve au Vésuve.)

MONTICHIARI ou **MONTECHIARO sul Chiese**, comm. d'Italie (prov. de Brescia); 7.384 hab. Filatures. Commerce de vins.

MONTICHICOUR n. m. Etoffe mélangée de soie et de coton, qui se fabrique dans l'Inde.

MONTICIANO, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Sienne]); 2.808 hab. Eaux sulfureuses.

MONTICOLE (du lat. *mons, tis*, montagne, et *colere*, habiter) adj. Hist. nat. Qui vit ou croît sur les montagnes : *Lycose* MONTICOLE.
— n. m. Ornith. Mésange à longue queue.

MONTICULAIRE (*lèr'*) n. m. Genre de madrépores, répandus dans les mers chaudes ou fossiles dans le crétacé et le tertiaire. (Les monticulaires [*hydnophora*] sont des polypiers astréens, du groupe des lithophylliacés.)

MONTICULE (du lat. *monticulus*) n. m. Petite élévation de terrain naturelle ou artificielle : *Sion est un* MONTICULE *à peu près de la hauteur de Montmartre.* (Chateaubr.)

MONTICULIPORE n. m. Genre de bryozoaires cyclostomés, fossiles dans les terrains paléozoïques.

MONTIE (*ti*) n. f. Genre de portulacacées, comprenant de petites herbes annuelles, à feuilles souvent opposées, dont on connaît trois à quatre espèces des deux mondes. (Une d'elles est commune en France.)

MONTIEL, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Ciudad-Real]), au pied de la sierra Morena, sur la rive gauche du Jabalon; 1.500 hab. C'était autrefois une importante place de guerre. Victoire de Du Guesclin et de Henri de Transtamare sur Pierre le Cruel, en 1366.

MONTIEN, ENNE (*si-in, èn'*) [de *Mons*, ville de Belgique] adj. Se dit de l'étage géologique qui constitue le sommet des formations du système crétacé.
— n. m. : *Le* MONTIEN. (Cet étage est représenté dans le bassin parisien par le calcaire pisolithique [v. CALCAIRE], dans lequel on trouve une coquille caractéristique, la *lima carolina*. Citons encore les argiles rutilantes de Provence et du Languedoc et le calcaire de Mons [Belgique], dont l'épaisseur approche de 100 mètres.)

MONTIERCHAUME, comm. de l'Indre, arrond. et à 8 kilom. de Châteauroux, sur le plateau de la Champagne de Berry; 964 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise du XIIe siècle.

MONTIER-EN-DER, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne, arrond. et à 14 kilom. de Wassy, sur la Voire; 1.559 hab. Ch. de f. Est. Poterie, scieries mécaniques, vannerie. Abbaye bénédictine de la congrégation de Saint-Vanne (diocèse de Châlons), fondée en 671 par saint Berchaire; restes de bâtiments des XIIIe, XVIe et XVIIIe siècles. Eglise remarquable : nef du Xe siècle; chœur du XIIIe siècle. — Le canton a 15 comm et 7.732 hab.

MONTIERI, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Grosseto]); 4.160 hab. Extraction de cuivre, de plomb argentifère, d'acide borique et de marbre.

MONTIERS-SUR-SAULX, ch.-l. de cant. de la Meuse, arrond. et à 27 kilom. de Bar-le-Duc, sur la Saulx, près de la *forêt de Monticrs*; 902 hab. Scierie mécanique, haut fourneau, fonderie. — Le canton a 14 comm. et 5.485 hab.

MONTIFRINGILLA (*jil'*) n. m. Nom scientifique des pinsons du sous-genre niverolle. ‖ Nom spécifique du pinson des Ardennes.

MONTIGLIO, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]); 3.231 hab.

MONTIGNAC, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 25 kilom. de Sarlat, sur la Vezère; 3.442 hab. Pierres de taille, huileries, tanneries. Fabrique de bijouterie, de chaises; carrosseries. Ruines d'un château fort. Patrie de Joseph Mérilhou. — Le canton a 14 comm. et 12.660 hab.

MONTIGNÉ, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 18 kilom. de Cholet, près de la Moine; 1.045 hab. Métiers pour la fabrication du cholet. Poulvon.

MONTIGNI ou **MONTIGNY** (Etienne MIGNOT **de**), membre de l'Académie des sciences, trésorier de France, né et mort à Paris (1714-1782). Il était frère de Mme Denis et neveu de Voltaire. Commissaire du conseil au département des tailles, des ponts et chaussées, du commerce et du pavé de Paris, il contribua à l'établissement de manufactures de draps et velours de coton. Envoyé en 1760 en Franche-Comté pour y faire l'analyse du sel fourni par les salines de cette contrée, à son retour à Paris, il poussa Trudaine à obtenir du ministre Choiseul la suppression des taxes vexatoires dont se plaignaient les habitants du pays de Gex. On a de lui une *Méthode d'apprêter les cuirs et les peaux*, etc.

MONTIGNOSO, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Massa-e-Carrara]); 3.008 hab.

MONTIGNY, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 20 kilom. de Cambrai, sur un plateau; 1.035 hab.

MONTIGNY, comm. du Cher, arrond et à 18 kilom. de Sancerre, non loin de la source de la Sauldre; 979 hab. Ch. de f. Orléans. Ancien manoir de Poulasnon.

MONTIGNY (François DE LA GRANGE D'ARQUIEN, seigneur DE), maréchal de France, né en 1554, mort en 1617. Il servit successivement Henri III et Henri IV. Il fut nommé gouverneur de Paris et des Trois-Evêchés (1603), pour arrêter les entreprises du duc d'Epernon, et devint maréchal de France en 1616. Il se distingua, sous Henri III, à la bataille de Coutras, où il fut fait prisonnier; plus tard, il prit part, dans l'armée de Henri IV, au siège de Rouen, aux combats d'Aumale et de Fontaine-Française et au siège d'Amiens.

MONTIGNY (Jean DE), poète et évêque français, né en Bretagne en 1637, mort à Vitré en 1671. D'abord aumônier de la reine Marie-Thérèse, il obtint, en 1670, le siège épiscopal de Laon. Bel esprit distingué, il remplaça, en 1671, Gilles Boileau à l'Académie française. D'Olivet vante sa prose correcte, élégante, ses vers coulants et nobles; Mme de Sévigné pleure sa mort, causée par l'excès du travail. Nous citerons de lui : *le Palais des plaisirs*, petit poème chrétien, et l'*Oraison funèbre d'Anne d'Autriche*, prononcée à Rennes en 1666, etc.

MONTIGNY (François-Emmanuel DERAIES **de**), gouverneur des établissements français au Bengale, né à Versailles en 1743, mort à Paris en 1819. Après avoir fait la guerre de Corse, il passa au service de la marine en 1776, puis fut chargé par le gouvernement de missions importantes dans l'Inde, d'où il revint en 1779, et où il fut renvoyé en 1781. Il fut appelé, en 7188, au gouvernement des établissements français du Bengale, qu'il administra avec une probité et un succès remarquables. Il fut arrêté à l'époque de la Révolution; puis, après avoir été délivré par lord Cornwallis, il retourna à Paris en 1791, reçut le grade de général de brigade (1800), repartit en 1803 pour l'Inde; mais, forcé de se replier sur les îles de France et de Bourbon par suite de la rupture du traité d'Amiens, il y demeura jusqu'en 1810. En 1817, Louis XVIII le nomma général de division. Il reste des fragments manuscrits de la relation de ses voyages.

MONTIGNY (Louis-Gabriel), littérateur français, mort à Paris en 1846. Il servit sous l'Empire, fut mis en demi-solde en 1819, collabora au « Miroir » et à la « Pandore », dont il devint rédacteur en chef, et reprit du service après 1830. On lui doit, entre autres écrits : *les Aventures de garnison* (1824); *le Provincial à Paris* (1824-1825); *le Colonel Juvar, fils naturel de Napoléon* (1827); *Souvenirs anecdotiques d'un officier de la Grande Armée* (1833), et un certain nombre de vaudevilles, de comédies et de drames.

MONTIGNY (Auguste Henri-Victor GRANDJEAN **de**), architecte français, né à Paris en 1776, mort à Rio-Janeiro en 1850. Prix de Rome en 1799, il fut chargé, en 1802, de l'aménagement de la villa Médicis. En 1810, il fut appelé en Westphalie par le roi Jérôme Bonaparte et construisit à Cassel divers monuments. En 1816, il partit pour le Brésil, où il édifia, à Rio-Janeiro, la Bourse et le Palais des beaux-arts. En 1848, on lui confia les projets du Palais-Impérial et du Sénat. On lui doit : *l'Architecture toscane* ou *Palais, maisons et autres édifices de la Toscane, mesurés et dessinés*, etc., avec A. Famin (1815); le second, *Recueil des plus beaux tombeaux executés en Italie dans le* XVe *et le* XVIe *siècle, d'après les dessins des plus célèbres architectes et sculpteurs* (1813).

MONTIGNY-CAROTTE, comm. de l'Aisne, arrond. et à 18 kilom. de Saint-Quentin; 1.045 hab. Tissus de coton.

MONTIGNY-EN-GOHELLE, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 28 kilom. de Béthune; 2.585 hab. Ch. de f. Nord. Mine de houille.

MONTIGNY-EN-MORVAND, comm. de la Nièvre, arrond. et à 14 kilom. de Château-Chinon, près de l'Yonne; 1.065 hab. Manoir féodal (presbytère actuel). Château de Chassy (XVIIe-XVIIIe s.). Eglise des XIIe et XIIIe siècles.

MONTIGNY-LE-CHARTIF, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 28 kilom. de Nogent-le-Rotrou, sur la Thironne, à la lisière de la forêt du Grand-Parc; 855 hab. Commerce de bestiaux. Restes d'un château qui appartint aux seigneurs de Nogent-le-Rotrou, puis à Sully.

MONTIGNY-LENCOUP, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 24 kilom. de Provins; 1.009 hab. Exploitation de gypse, commerce de plâtre, poterie.

MONTIGNY-LE-ROI, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne, arrond. et à 23 kilom. de Langres, près de la Meuse; 1.036 hab. Ch. de f. Est. Commerce de chevaux et de bêtes à cornes. — Le canton a 15 comm. et 5.504 hab.

MONTIGNY-LES-ARSURES, comm. du Jura, arrond. et à 14 kilom. de Poligny, au-dessus de la Cuisance; 507 hab. Sources salées. Vins rouges de la côte des Arsures et vins blancs agréables. Fromage façon Gruyère. Marne, minerai de fer, marbre. Deux châteaux.

MONTIGNY-LÈS-METZ, village d'Alsace-Lorraine (Lorraine [cercle de Metz]), sur la Moselle; 6.645 hab. Ateliers pour matériel de chemins de fer. Distillerie et fabrique de vinaigre. Château (XVIIe s.), dont les jardins ont été dessinés par Le Nôtre. Patrie du peintre Léon Barillot.

MONTIGNY-LE-TILLEUL, comm. de Belgique (Hainaut [arrond. de Charleroi]); 3.507 hab. Eglise Saint-Martin, de style ogival. Vestiges d'un château fort. Houillères, hauts fourneaux, verreries.

MONTIGNY-SUR-AUBE, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à 23 kilom. de Châtillon, sur l'*Aube*; 664 hab. Moutons mérinos, fer, chaux hydraulique. Beau château de divers styles. — Le canton a 16 comm. et 5.846 hab.

MONTIGNY-SUR-SAMBRE, comm. de Belgique (Hainaut [arrond. de Charleroi]); 18.715 hab. Mines de charbon, hauts fourneaux, ateliers de construction, verreries.

MONTIJO, ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz]), dans une plaine, près du Guadiana; 6.000 hab. Fabrication de toiles et de lainages. Vigne, oliviers. Belle maison de ville. Ancien manoir des *comtes de Montijo*, qui durent leur dignité à Charles II (1697), et qui acquirent par mariage le comté de Téba. L'impératrice Eugénie, femme de Napoléon III, est fille du comte de Montijo, duc de Peñaranda et sénateur d'Espagne, mort en 1839.

MONTILLA (lat. *Montulia*), ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue]), sur le Castro; 15.000 hab. Fabrication de tissus; fours à chaux, poteries, tuileries, moulins à huile. Montilla occupe une position remarquable entre deux collines couvertes de vignobles, qui produisent des vins estimés. Patrie de Gonzalve de Cordoue.

MONTILLE (*ll* mll.) n. f. Petite dune, dans certaines parties de la Camargue.

Montil-les-Tours (ORDONNANCE DE), ordonnance datée du château royal de ce nom (Loir-et-Cher), en avril 1453 (1454, nouveau style), et qui eut surtout pour but « la réformation de la justice ». Elle contient 125 articles. Rendue à la suite d'une sorte d'assemblée de notables, elle réorganisa le Parlement, obligea les présidents et conseillers à résidence, régla la durée des séances et la compétence de la cour, et prit les mêmes pour hâter l'expédition des procès et la rédaction des coutumes « de tous les pays de France ». V. COUTUME.

MONTILLI, comm. de l'Orne, arrond. et à 29 kilom. de Domfront; 1.009 hab. Filature de coton. Château de Beaumanoir (XVe-XVIIIe s.).

MONTILLIERS, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 36 kilom. de Saumur, entre deux affluents du Layon; 907 hab. Beau château moderne.

MONTILS (LES), comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 10 kilom. de Blois, en Sologne, sur la rive droite du Beuvron, qui y reçoit la Bièvre; 935 hab. Vins blancs renommés. Restes des remparts et d'un donjon du XIIIe siècle.

MONTILS, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 19 kilom. de Saintes, près de la Seugne; 1.023 hab. Ch. de f. Etat.

MONTINA n. m. Genre d'insectes hémiptères, du groupe des réduves, comprenant une dizaine d'espèces, de l'Amérique tropicale.

MONTINE n. f. Ancien jeu analogue à la loterie.

MONTINIE (*nî*) n. f. Genre d'onagrariées, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs placées à l'aisselle des feuilles, originaires du Cap.

MONTINIÉ, ÉE adj. Qui ressemble à une montinie.
— n. f. pl. Tribu d'onagrariées, ayant pour type le genre *montinie*. — *Une* MONTINIÉE.

MONTINLUPA, bourg et ch.-l. de district de Malaisie (archipel des Philippines), dans l'île de Luçon, sur la rive occidentale du lac de Bay; 4.100 hab.

MONTIPORE n. m. Genre de madrépores, type de la tribu des *montiporinés*, comprenant des formes répandues dans les mers chaudes.

MONTIPORINÉS n. m. pl. Tribu d'anthozoaires madréporaires, de la famille des poritidés, renfermant les *montipores* et genres voisins. — *Un* MONTIPORINÉ.

MONTIPOURET, comm. de l'Indre, arrond. et à 17 kilom. de La Châtre, sur une hauteur dominant la pittoresque vallée de l'Indre ou *Vallée noire*; 1.145 hab.

MONTIRAT, comm. du Tarn, arrond. et à 24 kilom. d'Albi, sur un affluent gauche du Viaur; 1.569 hab. Sources carbonatées ferrugineuses. Trois moulins, scierie, élève de bestiaux. Ruines d'un ancien château.

MONTIVILLIERS (lat. *Monasterium Villaris*), ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 11 kilom. du Havre, sur la Lézarde; 5.258 hab. Ch. de f. Ouest. Fabriques de dentelles, filatures de coton, mégisserie, raffineries de sucre, papeterie. L'origine de la ville est une abbaye fondée en 682 par un maire du palais. Eglise des XIe, XIIe et XVIe siècles. Cloître-ossuaire (1562-1602), dit Brise-Garêt. A 3 kilomètres, château de la Réauté, datant de Louis XII. — Le canton a 15 comm. et 16.673 hab.

MONTJAUX, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 22 kilom. de Millau, au-dessus d'un sous-affluent du Tarn; 1.132 hab. Eau froide ferrugineuse. Fromages façon Roquefort. Château ruiné. Dolmen.

MONTJEAN, comm. de la Mayenne, arrond. et à 15 kilom. de Laval, près de la source de l'Oudon; 915 hab.

MONTJEAN, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 40 kilom. de Cholet, au-dessus de la Loire; 2.815 hab. Vins blancs estimés. Mine de houille, marbre. Fours à chaux, forge, scierie. Ruines du prieuré de Châteaupanne.

MONT-JOIE (*mon-joî*) n. f. Ling. S'est dit pour monceau de pierres jetées confusément les unes sur les autres, soit pour marquer les chemins, soit en signe de quelque victoire ou de quelque événement important. ‖ Croix ou indication qui surmontait ces élévations.
— Par ext. Amas de choses quelconques : *Quand je vois dans un bois une* MONT-JOIE *de fourmis...* (Pasq.) ‖ Fig. :

> Je prie Dieu qu'il vous envoie
> D'ébattements une *mont-joie*.
> SCARRON.

— Hist. Bannière qui réglait la marche de l'armée. ‖ Cri de guerre de divers Etats de la France et même des Anglais : MONT-JOIE *Saint-Denis !* (En ce sens, s'écrit aussi MONTJOIE.) ‖ Titre que portait le premier roi d'armes de France : *Le roi d'armes* MONT-JOIE. ‖ Ordre de chevalerie institué à Jérusalem. V. l'art. suiv.
— ENCYCL. Ling. Ce mot paraîtrait signifier *mont de la joie*, ou viendrait, d'après quelques érudits, de *mons Jovis*, donné à la colline de Saint-Denis, jadis consacrée à Jupiter d'où le cri de guerre des Français *Mont-joie Saint-Denis !* Selon une autre interprétation, on appelait *mont-joie* des amas de pierres que formaient les pèlerins pour marquer les stations d'une route conduisant à un sanctuaire; or Saint-Denis était un lieu de pèlerinage et les rois de France, *avoués* de Saint-Denis, avaient un culte particulier pour ce saint; de là leur cri de guerre. Ce cri n'était pas, toutefois, particulier aux rois de France; les ducs de Bourgogne avaient adopté *Mont-joie Saint-André;* les ducs de Bourbon *Mont-joie Bourbon* et *Mont-joie Notre-Dame;* les rois d'Angleterre, *Montjoie Notre-Dame-Saint-Georges.*

MONT-JOIE (ORDRE DE), ordre militaire, institué en Palestine, vers 1180, pour protéger les voyageurs chrétiens et assurer la sécurité des routes. Son premier monastère fut élevé sur une colline proche de Jérusalem, que les croisés avaient appelée *Mont-joie :* de là son nom. Approuvé par le pape Alexandre III, il acquit une grande célébrité et se recruta principalement dans le midi de la France et en Espagne. C'est dans ce dernier pays que ses membres se retirèrent, après la conquête de la Palestine par les Sarrasins. Le roi de Castille Alphonse IX les établit dans les châteaux de Montfrac et de Truxillo, et Ferdinand III les réunit à l'ordre de Calatrava, en 1221. Les chevaliers de Mont-joie étaient vêtus de blanc et portaient sur leurs habits une croix rouge.

MONTJOIE, comm. de la Manche, arrond. et à 19 kilom. de Mortain; 943 hab. Carrières de granit.

MONTJOIE, comm. de l'Ariège, arrond. et à 4 kilom. de Saint-Girons; 1.535 hab. Bains d'Audinac. Enceinte fortifiée, flanquée de tours entourant une église du XIVe siècle au portail surmonté d'un clocher-arcade.

MONTJOIE, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Aix-la-Chapelle], ch.-l. du cercle du même nom, dans la vallée de la Roer, affluent de la Meuse; 2.000 hab. Fabriques de drap, filature de la soie.

MONTJOIE (Félix-Christophe-Louis VENTRE DE LA TOULOUBRE, connu sous le nom de GALART **de**), littérateur français, né à Aix en 1746, mort à Paris en 1816. Avocat, il se rendit à Paris, collabora en 1790 à l' « Année littéraire », et envoya un mémoire à la Convention pour la défense de Louis XVI. Pendant la Terreur, il se cacha à Bièvre, retourna à Paris après la chute de Robespierre, publia une foule de pamphlets en faveur des Bourbons et fut obligé, en 1797, de passer en Suisse; il accepta, sous l'Empire, une place de professeur à Gand, puis à Bourges. En 1816, il fut nommé conservateur de la bibliothèque

Mazarine. Son ouvrage le plus connu est l'*Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, surnommé Égalité* (1796).

MONT-JOLI n. m. Sauge de montagnes. ‖ Camara des Antilles.

MONTLAUR, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 15 kilom. de Saint-Affrique ; 1.056 hab. Fromages façon Roquefort.

MONTLEBON, comm. du Doubs, arrond. et à 31 kilom. de Pontarlier, au-dessus du Doubs ; 1.228 hab. Carrière de pierres. Fabrique d'outils d'horlogerie, scieries. Vaste caverne appelée la *Grande-Cave*.

MONTLHÉRY (*mon*) lat. *Mons Lehcrii* ou *Letherici*), comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 18 kilom. de Corbeil ; 2.320 hab. Ch. de f. sur route de Paris à Arpajon. Fromages dits « de Montlhéry » ; usine pour la préparation des cheveux, carrosserie, distillerie, vannerie.

La tour de Montlhéry, qui s'élève sur un monticule abrupt et boisé, est le donjon d'un château fondé au début du XIe siècle par un cadet de la maison de Montmorency (*Thibaut fil d'étoupe*), et remanié au XIIIe et au XIVe siècle. Actuellement, la tour, découronnée, est haute de quatre étages sur rez-de-chaussée (33 m.) ; une tourelle renfermant l'escalier y est accolée. Substructions de quatre autres tours et d'une enceinte pentagonale (41 m. de long

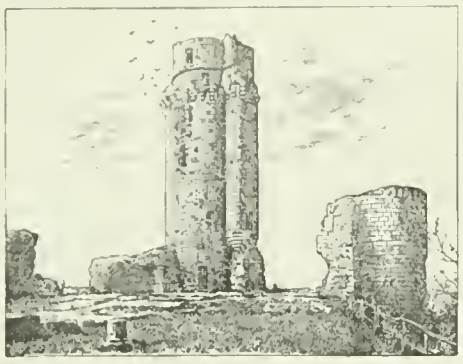

Tour de Montlhéry.

sur 14 m. de large environ). Trois terrasses fortifiées descendaient du château vers la ville, entourée elle-même de remparts, dont le seul reste est la porte Baudry, refaite en 1589. Porte du XIIe siècle, d'un ancien hôtel-Dieu. Sous Philippe Ier, le château de Montlhéry, repaire du brigand Hugues de Crécy, « fit blanchir prématurément les cheveux du roi ». Acquise à la couronne en 1118, la forteresse de Montlhéry, rasée par Louis VI, moins la grosse tour, servit un jour d'asile à saint Louis, poursuivi par la coalition des barons. Le 16 juillet 1465, le comte de Charolais, plus tard Charles le Téméraire, y livra, à la tête de la *Ligue du Bien public*, une furieuse bataille à Louis XI, qu'il ne put empêcher d'entrer dans Paris. Louis XIII érigea Montlhéry en comté pour en faire don à Richelieu, puis l'attribua à son frère Gaston d'Orléans. Montlhéry était la capitale du pays de Hurepoix.

MONTLIEU, ch.-l. de cant. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 27 kilom. de Jonzac, près de la source de la Seugne ; 876 hab. Distillerie, fabrique de tricots. Restes de l'ancien château, ruiné au XVIe siècle. Grotte curieuse du Trou des Fadets. — Le canton a 14 comm. et 7.901 hab.

MONTLIVAULT (Casimir-Maurice GUYON, comte DE), administrateur français, né en 1771, mort à Blois en 1816. Adversaire des principes de 1789, il émigra et ne regagna la France que sous le Consulat. Intendant général des domaines de l'impératrice Joséphine de 1811 à 1814, il se rallia à la première Restauration, et fut préfet des Vosges. Destitué pendant les Cent-Jours, il fut, au retour de Louis XVIII, nommé préfet de l'Isère et se signala par sa rigueur dans la répression de l'insurrection de Didier. Pour reconnaître son zèle, le roi lui conféra le titre de conseiller d'État et le nomma préfet du Calvados, poste qu'il occupa de 1816 à 1830.

MONTLIVAULTIE (*mon, vol'-ti*) n. f. Genre de polypiers astréens, fossiles depuis la période jurassique jusqu'à l'époque tertiaire.

MONTLOSIER (François-Dominique DE REYNAUD, comte DE), homme politique français, né et mort à Clermont-Ferrand 1755-1838). Élève des jésuites de sa ville natale, il publia en 1789 un *Essai sur les volcans d'Auvergne*. Élu aux états généraux de 1789, il y défendit les privilèges de la noblesse. Il émigra à Coblentz, puis à Londres. Sous le Consulat, il fut rappelé par Bonaparte, qui le chargea d'écrire, dans le « Bulletin de Paris », quelques articles contre les Anglais. La publication de son *Histoire de la monarchie française* fut interdite, à cause de ses tendances royalistes. Après un voyage en Italie, Montlosier retourna en France (1816). Inquiet des progrès du « parti prêtre », il publia contre les jésuites un *Mémoire à consulter*, qui fit grand bruit. Nommé conseiller général du Puy-de-Dôme (1830), plus tard pair de France, il se rallia à la monarchie de Juillet. A sa mort, le clergé lui refusa les sacrements. Il a laissé ses *Mémoires*.

MONT-LOUIS ou **MONTLOUIS**, ch.-l. de canton des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 35 kilom. de Prades, petite place forte dominant, sur un rocher abrupt, la Tet naissante, à 1.570 mètres d'altitude ; 578 hab. Monument du général Dagobert, qui défendit, en 1792-1793, l'accès du Roussillon contre les Espagnols. Vauban, en 1681, construisit cette petite place, destinée à barrer le col de la Perche. — Le canton a 15 comm. et 5.511 hab.

MONTLOUIS, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 10 kilom. de Tours, sur la Loire ; 2.053 hab. Ch. de f. Orléans et État. Vins blancs estimés. Viaduc sur la Loire. Église en partie de la fin du XIIe siècle. Emplacement du château de la *Bourdaisière*, où naquit Gabrielle d'Estrées.

MONTLUC (famille DE), branche de la maison de Montesquiou, qui remonte au XIVe siècle et à laquelle appartiennent : *Blaise* DE LASSERAN-MASSENCOME, seigneur DE **Montluc,** capitaine français, né à Saint-Gemme (Gers) en 1501, mort au château d'Estillac (Agenais) en 1577. [D'abord page du duc de Lorraine, puis archer dans la garde de ce prince, il joignit, en 1519, le maréchal de Lautrec en qualité de volontaire, se signala à la journée de la Bicoque (1522), contribua à la défense de Marseille contre Charles-Quint (1524), fut pris à Pavie (1525), et, bientôt remis en liberté, commença une série de petites victoires sans éclat, mais utiles à la consolidation de la puissance française dans le Milanais. Il se fit remarquer à Cérisoles et fut fait chevalier par le duc d'Enghien sur le champ de bataille (1544). Après dix années, pendant lesquelles il n'avait quasi dévêtu le harnois de guerre, il mit le sceau à sa réputation militaire par la défense de Sienne contre les Impériaux (1555). Il reçut sous Charles IX la lieutenance générale de la Guyenne et mena rude guerre contre les protestants ; il s'attira par la vigueur de ses répressions un renom mérité de cruauté ; quoique catholique ardent, sa haine des huguenots rebelles tenait plus du loyalisme politique que de l'ardeur religieuse ; il blâma la Saint-Barthélemy. Il assista au siège de La Rochelle (1573) et reçut en 1574 le bâton de maréchal. Il a laissé, sous le titre de *Commentaires* (v. COMMENTAIRES), des mémoires précieux pour l'histoire de l'époque] ; — *Jean* DE LASSERAN-MASSENCOME **de Montluc,** prélat français, frère puîné du précédent, né à Condom vers 1508, mort à Toulouse en 1579. [Il entra jeune, d'ailleurs contre son gré, dans les ordres, et reçut de François Ier l'évêché de Valence. Son rôle politique ne commença que sous Charles IX. La page maîtresse de sa vie publique est l'élection du duc d'Anjou (le futur Henri III) au trône de Pologne. Il vécut depuis dans la retraite. La relation de sa mission a été écrite par son secrétaire, Jean Choisnin] ; — JEAN, bâtard DE **Montluc,** seigneur de Balagny, fils naturel (légitimé en 1567) du précédent, capitaine français, né vers 1545, mort en 1603. [Il prit part à l'ambassade de son père en Pologne, en 1572. De retour en France, il s'attacha au service du duc d'Alençon. A l'avènement de Henri IV (1589), il se donna à la Ligue, se fit battre honteusement (1590), mais contribua dans les années suivantes à délivrer Paris et Rouen des attaques du Béarnais. Il se donna cependant bientôt à Henri IV contre promesse du bâton de maréchal, d'une rente de 700 à 800 écus et du maintien de sa souveraineté de Cambrai, qu'il ne put défendre, l'année d'après, contre les Espagnols. Sa femme, Renée d'Amboise, sœur du « brave Bussy », en mourut de désespoir. Il se remaria à Diane d'Estrées, sœur de la « belle Gabrielle ».]



Blaise de Montluc.

MONTLUÇON, ch.-l. d'arrond. de l'Allier, à 60 kilom. de Moulins, sur le Cher, qui reçoit à cet endroit l'Amaron ; 31.666 hab. (*Montluçonnais, aises.*) Ch. de f. Orléans. Ancien château du XVe siècle, transformé en caserne et dominant la ville haute, où se trouvent encore de curieuses maisons anciennes. Église Saint-Pierre, remontant en partie au XIe siècle. Sur la rive gauche du Cher, en plaine, se développe la ville nouvelle, siège d'une active industrie, qu'ont favorisée la proximité du bassin houiller de Commentry et le débouché, dans le Cher, du canal du Berry. Hauts fourneaux, fonderies, manufacture de glaces et de produits chimiques ; ateliers de constructions mécaniques, mégisseries, verrerie à bouteilles, distillerie, vinaigrerie, fabrique de bouchons. Commerce important de grains et de bestiaux. Montluçon, fondé au XIe siècle, fit partie, jusqu'au XVIe, des domaines de la maison de Bourbon, et fut rattaché au domaine royal en 1527. — L'arrondissement a 8 cant., 93 comm. et 113.515 hab. Le canton Est a 9 comm. et 26.526 hab. ; le canton Ouest, 8 comm. et 23.807 hab.



Armes de Montluçon

MONTLUEL, ch.-l. de cant. de l'Ain, arrond. et à 28 kilom. de Trévoux, sur la Sereine, affluent du Rhône ; 2.589 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabriques de couvertures, de tapis. Ruines d'un château du 1096. Chapelle de 1289. — Le canton a 16 comm. et 13.561 hab.

MONTMAGNY, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 23 kilom. de Pontoise, à 3 kilom. de la Seine ; 1.208 hab. Ch. de f. Nord. Plâtreries, épuration d'alcool.

MONTMAJOUR, hameau de 20 hab., de la comm. d'Arles (Bouches-du-Rhône). Ch. de f. d'Arles à Eyguières. Ruines d'une abbaye de bénédictins, très ancienne, favorisée des

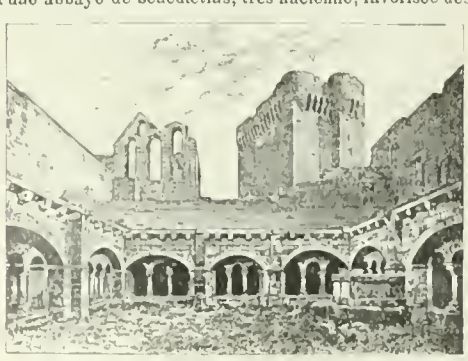

Abbaye de Montmajour.

dons de Charlemagne. Église et cloître du XIIe siècle. Donjon quadrangulaire de 1369, bâtiments d'habitation reconstruits aux XVIIe et XVIIIe siècles sur les plans de Mignard. Chapelles Sainte-Croix en forme de croix grecque, et Saint-Pierre, en partie taillée dans le roc. Dolmen.

MONTMARAULT, ch.-l. de cant. de l'Allier, arrond. et à 31 kilom. de Montluçon, sur une colline, entre l'Allier et le Cher ; 1.814 hab. Ch. de f. de Varennes à Marcillat. Mine de houille, fabriques de fromages dits *roujadoux*, beurre. Coutelleries, taillanderies. Église en partie du XIIe siècle. — Le canton a 16 comm. et 21.046 hab.

MONTMARTIN (Jean DU MATS de), capitaine français, né vers 1550, mort vers 1620. Protestant convaincu, il fut député à l'assemblée de Montaubau de 1581. Bientôt, il entra au service du roi de Navarre, et fut nommé, en 1589, gouverneur de Vitré, en 1591 maréchal de camp. Il fut, en Bretagne, l'adversaire heureux du duc de Mercœur. On lui doit les *Mémoires de Jean Du Mats*, insérés au t. II de l'*Histoire de Bretagne*, de Taillandier.

MONTMARTIN-EN-GRAIGNES, comm. de la Manche, arrond. et à 21 kilom. de Saint-Lô ; 1.234 hab. Pierre de taille, chaux, teinturerie.

MONTMARTIN-SUR-MER, ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 10 kilom. de Coutances ; 998 hab. Bains de mer, carrières de marbre, four à chaux. — Le canton a 12 comm. et 9.928 hab.

MONTMARTRE, ancienne comm. de la banlieue de Paris, annexée à la capitale en 1860, et constituant deux quartiers du XVIIIe arrondissement. Quelle que soit l'étymologie que l'on adopte, le nom de Montmartre (mont de Mars, mont de Mercure, mont des Martyrs) évoque le souvenir d'une très haute antiquité, et il est bien possible que ce fut cette colline, couronnée d'un temple à Mercure, qui servit de théâtre au martyre de saint Denis et des saints Rustique et Eleuthère. De nombreux événements historiques se sont accomplis à Montmartre. En 886, le comte Eudes monte à Montmartre pour ranimer le courage des Parisiens assiégés par les Normands ; en 977, l'empereur Othon vint camper sur la butte ; en 1133, y fut fondée la célèbre abbaye des dames de Montmartre, où Henri IV mena joyeuse vie lors du siège de Paris, en 1590. Les clubs et les banquets politiques de Montmartre en 1848 sont connus ; enfin, c'est là que, le 18 mars 1871, commença l'insurrection de la Commune par l'assassinat des généraux Lecomte et Clément-Thomas. Deux ans plus tard, l'Assemblée nationale autorisait la construction, au point culminant de la colline, de l'église du Sacré-Cœur (v. SACRÉ-CŒUR), dans le voisinage de laquelle est celle de Saint-Pierre, édifice roman fondé, croit-on, sur des assises de l'époque mérovingienne.

Depuis 1880 environ, il s'est fondé, sur les pentes de la colline, un grand nombre de cabarets artistiques ou littéraires, dont le « Chat-Noir » fut le plus célèbre.

— Loc. *Devin de Montmartre*, Qui devine les fêtes quand elles sont venues. (Locution vieillie, qui désignait un prétendu devin.)

Montmartre (CIMETIÈRE DE), à Paris. En 1798, l'administration du département de la Seine acquit, sur le versant occidental de la butte Montmartre, un terrain attenant à d'anciennes carrières et qui fut affecté aux inhumations des quartiers de la rive droite, du côté de l'ouest. Telle est l'origine du cimetière dit « de Montmartre », ou plus exactement du Nord. L'accroissement de la population à Montmartre a rendu nécessaire le percement d'une voie qui passe en viaduc au-dessus de la nécropole ; c'est la rue Caulaincourt, ouverte en 1886. Parmi les monuments funéraires les plus remarquables, nous citerons ceux de Cavaignac, d'Armand Marrast, de Paul Delaroche, d'Adolphe Adam, de Villemain, de Murger, d'Horace Vernet, du maréchal Lannes, de Théophile Gautier, etc.

MONTMARTRITE n. m. Sulfate naturel de chaux. Variété de calcarifère de gypse, que l'on trouvait à Montmartre.

MONTMAUR (Pierre DE), écrivain français, né à Bétaille, en Limousin, en 1576, mort à Paris en 1648. Il entra dans la société de Jésus, enseigna dans divers collèges de l'ordre, et, en 1623, obtint une chaire de grec au Collège de France. D'esprit fort satirique, relevant les bévues de Saumaise et de Scaliger, frondant Ménage et les beaux esprits, il se fit de nombreux ennemis, qui le déchirèrent en cent libelles. On lui donnait pour emblème un âne au milieu de chardons, avec cette devise : *Pungant, dum saturent* (« Qu'ils piquent, pourvu qu'ils rassasient »). C'était pourtant, à en croire Vignal-Marville, « un fort bel esprit, à qui les lettres grecques et latines estaient comme naturelles ».

MONTMAURISME (*mon-mô-rissm'* — de *Montmaur*, n. pr.) n. m. Parasitisme. ‖ Jeu de mots, propos de table. (Vx.)

MONTMÉDY, ch.-l. d'arrond. de la Meuse, à 87 kilom. de Bar-le-Duc, près du confluent de la Chiers et de la Thonne française (bassin de la Meuse) ; 2.733 hab. (*Montmédiens, ennes.*) Ch. de f. Est. Petite industrie : tanneries, bonneterie, fabrique de vinaigre. Petite place forte, dont une partie des remparts est due à Vauban. Montmédy, qui appartint d'abord aux comtes de Chiny, puis au Luxembourg, et fut annexé à la France au traité des Pyrénées (1659), après avoir été conquise, deux ans auparavant, sur les Espagnols, a subi, au cours du XIXe siècle, deux occupations étrangères : en 1815, celle des Alliés, et, en 1870, après deux jours de bombardement, celle des Prussiens. — L'arrondissement comprend 6 cant., 131 comm. et 52.288 hab. ; le canton a 27 comm. et 12.739 hab.



Armes de Montmédy.

MONTMELARD, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 5 kilom. de Mâcon, au-dessus d'un affluent de l'Arconce ; 1.047 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Moulin. Culmen du Charolais.

MONTMÉLIAN, ch.-l. de cant. de la Savoie, arrond. et à 14 kilom. de Chambéry, sur l'Isère ; 969 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vins rouges estimés (crus du *Cruet* et d'*Arbin*). La ville était dominée autrefois par une citadelle bâtie sur le *Mons Æmilianus*, et qui fut prise par François Ier en 1523, par Henri IV en 1600 et, en 1691, par Catinat. — Le canton a 15 comm. et 8.433 hab.

MONTMENIL. Biogr. V. LESAGE.

MONTMERLE, comm. de l'Ain, arrond. et à 18 kilom. de Trévoux, sur la Saône ; 1.668 hab. Fabrique de chaises,

corderie, scierie. Belle tour moderne, chapelle de Notre-Dame-des-Minimes, pèlerinage.

MONTMEYRAN, comm. de la Drôme, arrond. et à 12 kilom. de Valence, au-dessus de la Loye ; 1,796 hab. Commerce de bestiaux, de chevaux. Chaux, scierie, tannerie.

MONTMIRAIL, ch.-l. de cant. de la Marne, arrond. et à 39 kilom. d'Épernay, sur le Petit Morin ; 2.402 hab. Eaux minérales froides sulfatées et sulfureuses. Tanneries, bonneterie, coutellerie. Commerce de meules, bestiaux. En 1814, victoire de Napoléon sur l'armée de Silésie (colonne commémorative de 1867). Eglise du XIIIe siècle. Château bâti par Louvois, qui avait acheté la *terre de Montmirail* et obtenu son érection en marquisat. Ruines de la chapelle de Basse-Chaussée. Patrie de Paul de Gondi, cardinal de Retz. — Le canton a 23 comm. et 8.597 hab.

Montmirail (BATAILLE DE), gagnée par Napoléon Ier sur les Prussiens, le 11 février 1814. Vainqueurs à La Rothière, les Alliés se divisèrent pour marcher sur Paris : Schwartzenberg avec les Autrichiens par la vallée de la Seine, Blücher avec les Prussiens par la vallée de la Marne. Ces derniers formaient quatre corps échelonnés : Sacken en tête, puis York, Olsuvief et Blücher. Tomber sur le flanc de cette longue colonne pour en battre successivement les quatre corps, tel fut le plan de Napoléon. De Nogent-sur-Seine, il se jette droit au nord, écrase Olsuvief à Champaubert, puis se porte vers Montmirail

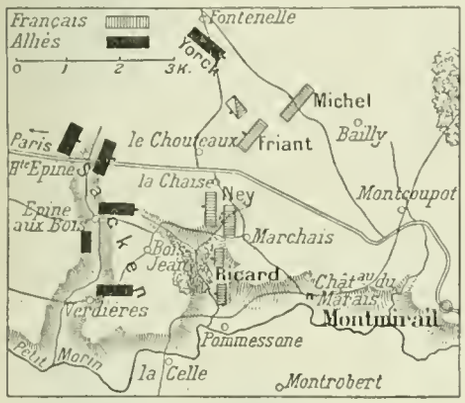

Plan de la bataille de Montmirail.

pour attaquer Sacken qui, déjà arrivé à La Ferté-sous-Jouarre, se replie sur Châlons, où l'attend Blücher. Sacken, trouvant la route barrée, remonte la vallée du Petit Morin pour tourner l'armée française. Napoléon feint de tomber dans le piège ; il poste la division Ricard à Pommessone et Ney à Marchais, avec ordre de céder un peu de terrain de ce côté, afin d'enhardir l'ennemi. Puis, quand il voit Sacken engagé, il l'oblige, par un mouvement tournant sur la gauche, à dégarnir son centre, placé à la ferme de la Haute-Épine, sur la grande route de Châlons. Quatre bataillons de la vieille garde, commandés par Friant, l'emportent aussitôt à la baïonnette, coupant ainsi en deux l'armée prussienne. Alors, tandis que la cavalerie du général Guyot sabre le tronçon de gauche, le maréchal Lefebvre et le général Bertrand s'élancent sur celui de droite, qu'ils rejettent sur Ricard et Ney, qui viennent de déboucher de Pommessone et de Marchais. Sacken, pris entre deux feux, gagne à grand'peine la route de Château-Thierry, après avoir perdu 3.000 hommes, un millier de prisonniers et 26 canons.

MONTMIRAIL, hameau du départ. de Vaucluse, comm. de Gigondas. Sources d'eau froide, sulfureuse calcique, ou sulfatée sodique, magnésienne ou ferrugineuse. Établissement thermal. Superbe dentelle de rochers, appelés *dentelles de Montmirail*. Grotte, menhir.

MONTMIRAIL, ch.-l. de cant. de la Sarthe, arrond. et à 46 kilom. de Mamers, non loin de la Braye ; 767 hab. Eglise du XIIe siècle, vitraux du XVIe. Château construit vers 1475 par Charles IV, comte du Maine. Restes des remparts. Traité signé entre Louis VII de France et Henri II d'Angleterre, en 1169. — Le canton a 9 comm. et 7.577 hab.

MONTMIRAL, comm. de la Drôme, arrond. et à 32 kilom. de Valence, sur le Bagnot, affluent de la Savasse ; 964 hab. Marnes à lignites. Fromages estimés. Tour féodale du XIIe siècle.

MONTMIREY-LE-CHÂTEAU, ch.-l. de cant. du Jura, arrond. et à 18 kilom. de Dôle, au-dessus de la source de la Guéréfèle ; 324 hab. Marnes, sablières, meulières. Fabrique de plâtre. Ruines d'un château détruit en 1477, ainsi que la ville, par les troupes de Louis XI. — Le canton a 14 comm. et 4.834 hab.

MONTMOREAU, ch.-l. de cant. de la Charente, arrond. et à 28 kilom. de Barbezieux, sur le penchant d'une colline de la rive droite de la Tude ; 743 hab. Ch. de f. Orléans. Mines de fer. Usine métallurgique. Eglise romane du XIe siècle. Du château du Xe siècle il reste surtout une chapelle à fresques et chapiteaux historiés, des Xe et XIIe siècles. — Le canton a 15 comm. et 7.424 hab.

MONTMORENCY (*mon, ran-si*) n. f. Arboric. Variété de cerise à courte queue, cultivée à Montmorency, près de Paris. ‖ Pl. *Des* MONTMORENCY.

— Art culin. Nom d'une préparation culinaire, qui a pour base le foie, le lard et les œufs.

MONTMORENCY, torrent de l'Amérique anglaise du Nord (prov. de Québec). Il recueille des eaux de lacs sur des plateaux boisés, et se perd peu après dans le Saint-Laurent, rive gauche, dans la banlieue de Québec. Il donne son nom à un comté dont la population est en majeure partie française.

MONTMORENCY, ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 19 kilom. de Pontoise ; 4.968 hab. Ch. de f. Nord. Eglise gothique du XVIe siècle. Maisons célèbres de Mont-Louis et de l'Ermitage, où séjourna, en 1756 et 1757, Jean-Jacques Rousseau. Belle forêt dominée par le fort de Montmorency, sur la ligne de défense extérieure du camp retranché de Paris. Nombreuses villas. Cultures maraîchères et grands vergers de cerisiers. Passementerie.

Au moyen âge, Montmorency fut le berceau des seigneurs de ce nom (v. l'art. suiv.). Donnée aux Condé, Montmorency vit, en 1689, son nom changé en celui d'Enghien, jusqu'à la Révolution. — Le canton a 21 comm. et 32.321 hab.

MONTMORENCY (Maison DE). Elle remonte authentiquement à Bouchard Ier, baron de Montmorency, contemporain de Hugues Capet. Avec les deux fils de son neuvième descendant, Mathieu II, connétable de France, qui mourut en 1230, la famille de Montmorency se scinda en deux branches. La ligne aînée se divisa à son tour en trois rameaux dont furent auteurs les trois fils de Jean II, mort en 1477 : de JEAN, seigneur de Nivelle (le Jean de Nivelle de la légende), vinrent les comtes de Hornes, barons de Montigny, éteints tragiquement dans les luttes des Pays-Bas et de l'Espagne au XVIe s. ; de LOUIS sortirent les barons de Fosseux, les marquis de Thury et les comtes de Luxe, plus tard ducs de Luxembourg, qui se sont perpétués jusqu'à nos jours sous ce titre (le célèbre maréchal de Luxembourg était l'un d'eux) ; enfin, de GUILLAUME, substitué à ses deux frères dans les droits de primogéniture pour le crime de forfaiture de ces derniers, sont issus les ducs de Montmorency, qui finirent avec le maréchal Henri, deuxième du nom, décapité à Toulouse en 1632. — La ligne cadette, titrée comtes, puis ducs de Laval, puis ducs de Montmorency, subdivisée en seigneurs de Loué, de Lazay, de Nesle, etc., a cessé d'exister au milieu du XIXe siècle.



Armes de la famille de Montmorency.

MONTMORENCY (Bouchard IV, baron DE), fils du bouteillier de France Hervé, a qui il succéda dans ses seigneuries de Marly, Montmorency, Ecouen, etc., vers 1094, et dont la mort est un peu postérieure à l'année 1124. Il eut des démêlés avec l'abbaye de Saint-Denis, dont il ravagea les terres. Assiégé par Louis le Gros dans son château de Montmorency, il se réconcilia bientôt avec le roi (1101). Fait prisonnier à la bataille de Brenneville, qu'il avait lui-même brillamment engagée, il fut mis aussitôt en liberté par Henri Ier d'Angleterre.

MONTMORENCY (Mathieu II, baron DE), dit **le Grand,** connétable de France, fils de Bouchard V, à qui il succéda en 1189, mort en 1230. En 1205, il prit Château-Gaillard. A la bataille de Bouvines, en 1214, il commandait l'aile droite de l'armée française. Il accompagna le prince Louis dans sa campagne contre les albigeois, et au retour, en 1218, fut nommé connétable. Il se distingua surtout avec Louis VIII en Saintonge, en Périgord, en Guyenne (1224-1225). C'est à lui que Louis VIII mourant confia la garde de son fils.

MONTMORENCY (Mathieu IV, baron DE), dit **le Grand,** grand chambellan de France, fils de Mathieu III et de Jeanne de Brienne, mort vers 1305. Il fut envoyé, par Philippe le Hardi, au secours de Charles d'Anjou, après les *Vêpres siciliennes* (1282). Mathieu prit part à la malheureuse campagne de Philippe III, en Aragon. Sous Philippe le Bel, il contribua à la conquête de la Guyenne (1295) et, la même année, mis à la tête d'une flotte, il alla attaquer Douvres. Il combattit encore aux batailles de Furnes (1297) et de Mons-en-Pévèle (1304).

MONTMORENCY (Charles, baron DE), maréchal de France, fils de Jean Ier, à qui il succéda en 1325, mort en 1381. Philippe VI le nomma grand panetier en 1346, maréchal de France en 1343, chambellan en 1346, et, en 1347, *capitaine général sur les frontières de Flandre*. Il prit une grande part à la guerre contre les Anglais. En 1348, il battit les Flamands au Quesnoy. Après la bataille de Poitiers, il devint un des conseillers du dauphin Charles ; il fut un des négociateurs du traité de Bretigny (1360).

MONTMORENCY (Jean II, baron DE), chambellan de France, né en 1402, mort en 1477. Il prit part aux différentes campagnes de 1429-1430 et au siège de Paris de 1429. Sous Louis XI, lorsque ses deux fils nés de sa première femme : Jean, sire de Nivelle, et Louis, sire de Fosseux, passèrent au parti du duc de Bourgogne, Jean II les déshérita, les traitant de *chiens* après les avoir sommés de rentrer dans le devoir ; d'où, suivant le P. Anselme, le proverbe : *Il ressemble au chien de Jean de Nivelle.*

MONTMORENCY (Anne, duc DE), capitaine français, fils de Guillaume, baron de Montmorency, né à Chantilly en 1493, mort à Paris en 1567. Il se signala à Ravenne (1512), à Marignan (1515), seconda Bayard dans sa défense de Mézières (1521) et fut fait maréchal de France après la journée de la Bicoque (1522). Pris à Pavie (1525), il fut assez vite remis en liberté sous rançon et devint un des négociateurs du traité de Madrid (1526). Il fut en peu de temps créé lieutenant général du Languedoc et grand maître de France, avec, en fait, la meilleure part des affaires de l'Etat. La défense de la Provence contre Charles-Quint, en 1536, lui valut l'épée de connétable. Tombé en disgrâce en 1541, il se retira à Chantilly : mais Henri II le fit duc et pair. Sa défaite à Saint-Quentin (1557) est le seul fait saillant de sa carrière militaire pendant cette nouvelle période. Eloigné des affaires sous François II (1559-1560), il fut, à l'avènement de Charles IX, rappelé par la reine mère Catherine de Médicis et opposé par elle aux Guises, avec qui il s'unit bientôt étroitement. Blessé et pris à Dreux en 1562, il contribua à la signature de la paix d'Amboise (1563). Au commencement de la seconde guerre civile, il fut blessé mortellement à la bataille de Saint-Denis (1567). La statue en bronze du connétable de Montmorency, par Paul Dubois, est placée dans la cour d'honneur du château de Chantilly.



Anne de Montmorency.

MONTMORENCY (François, duc DE), capitaine français, fils aîné du précédent et de Henriette de Savoie, né en 1530, mort en 1579. Il fit ses premières armes en Piémont (1551), et couronna sa carrière militaire par sa valeureuse défense de Thérouanne (1555). Fait prisonnier en combattant, il ne recouvra la liberté qu'à la trêve de Vaucelles (1556). La main de Diane de France, fille légitimée de Henri II, lui était dès longtemps promise ; mais il s'était engagé à Mlle de Piennes, et ce fut pour lui le point de départ de démêlés juridiques où il parut fort peu digne-ment. Son union avec Diane de France ne fut pas heureuse. François de Montmorency avait été fait, en 1556, lieutenant général de l'Ile-de-France. Compromis, à la fin du règne de Charles IX, dans les menées des Politiques (1571), il resta un an à la Bastille.

MONTMORENCY (Henri Ier, duc DE), capitaine français, frère du précédent, né en 1534, mort en 1614. Il porta d'abord le titre de seigneur de Damville et prit celui de duc de Montmorency à la mort, sans enfant, de son aîné. Successeur désigné de son père pour le gouvernement du Languedoc dès 1563, maréchal de France en 1567, il ne bougea guère de sa vice-royauté méridionale. Hostile aux protestants et à la Ligue, il fut un des premiers à reconnaître Henri IV, qui le créa connétable.

MONTMORENCY (Urbain DE), seigneur DE BOISDAUPHIN, de la branche de Laval, capitaine français, né en 1557, mort en 1629. Dès le commencement du règne de Henri III, on le trouve tenant la campagne. Ligueur ardent, il lutta en maints combats contre Henri IV. Pris à Ivry (1590), il ne tarda pas à se rallier au vainqueur. Il fut fait maréchal de France en 1597. Plus tard (1609), il fut gouverneur de l'Anjou. En 1615, il fut mis par le roi à la tête de l'armée envoyée contre les princes révoltés.

MONTMORENCY (Françoise DE). V. FOSSEUSE.

MONTMORENCY (Charlotte-Marguerite DE), fille du connétable Henri Ier de Montmorency et de sa seconde femme, Louise de Budos, née en 1594, morte en 1650. Mariée en 1609 à Henri II de Bourbon, prince de Condé, son éclatante beauté la mit en butte aux entreprises amoureuses de Henri IV. Condé, pour l'y soustraire, l'emmena quelque temps à Bruxelles. Très adonnée au plaisir, elle ne se mêla point aux intrigues politiques de son mari. Elle n'intervint dans la vie du prince que pour demander à partager sa captivité (1619). Ce fut durant cette période de réclusion qu'elle mit au monde son premier enfant, une fille, qui devait être Mme de Longueville. Elle fut la mère du grand Condé et du prince de Conti.

MONTMORENCY (Henri II, duc DE), capitaine français, frère germain de la précédente, né en 1595, mort à Toulouse en 1632. Amiral dès 1612, gouverneur du Languedoc en 1613, il mérita le bâton de maréchal de France par sa brillante conduite au combat de Veillane (1630). Ayant pris le parti de Gaston, duc d'Orléans, contre le cardinal de Richelieu, il fut vaincu au combat de Castelnaudary et, lâchement abandonné par Gaston, il fut fait prisonnier, couvert de blessures. Traduit devant le parlement de Toulouse, il fut condamné à mort et exécuté, malgré les supplications de la noblesse et du peuple. — Sa femme, *Marie-Félicie* DES URSINS, née à Rome en 1601, morte à Moulins en 1666, était la nièce de Marie de Médicis. Elle fut emprisonnée au château de Moulins pendant que l'on instruisait le procès du duc, et mise en liberté seulement en 1633. Elle voulut vivre dans un deuil éternel, passant sa vie dans une sorte de chapelle ardente, puis s'enfermant au couvent de la Visitation, où elle fit ensevelir, sous un magnifique mausolée, le corps de son mari. Elle prit le voile en 1657. La veuve de Charles Ier, Henriette de France, la reine Christine de Suède, Anne d'Autriche et même Louis XIV allèrent la visiter.



Henry II de Montmorency.

MONTMORENCY (Jeanne-Marguerite DE), surnommée **la Solitaire des Rochers,** née vers 1649, morte en 1700. On croit qu'elle appartenait à la famille des Montmorency. Contrariée par ses parents dans ses goûts pour la vie religieuse, elle profita d'un pèlerinage au mont Valérien pour s'échapper, et entra au service d'une dame riche, puis d'un sculpteur, dissimulant son origine. Elle se retira enfin au milieu des Pyrénées, et y vécut dans un ermitage qu'elle appela *la Solitude des Rochers*. Découverte par les visiteurs, elle se réfugia, plus près de l'Espagne, dans une autre retraite, à laquelle elle donna le nom de *Solitude de l'abîme des ruisseaux*. S'étant rendue à Rome pour le jubilé de 1700, elle mourut, croit-on, pendant son voyage. Sa correspondance avec un cordelier, le P. de Bray, passa, après la mort de ce dernier, dans les mains de Mme de Maintenon.

MONTMORENCY (Guy-André-Pierre DE MONTMORENCY-LAVAL, duc DE), marquis DE LEZAY, né en 1723, mort en 1798. Il fit les campagnes de Flandre, contribua à la conquête de Minorque, aux victoires d'Hastembeek et de Minden, fut fait duc en 1758, lieutenant général en 1759 et maréchal de France en 1783.

MONTMORENCY (Mathieu-Félicité DE MONTMORENCY-LAVAL, duc DE), homme politique et officier français, né et mort à Paris (1767-1826). Entré dans l'armée en 1782, il était capitaine des gardes du comte d'Artois quand il fut élu député de la noblesse aux états généraux. Il devint par la suite aide de camp du maréchal de Lückner, démissionna après le 10-Août et se retira en Suisse, près de Mme de Staël. Il rentra en France en 1795. Sous la Restauration, il fut nommé coup sur coup colonel et aide de camp de Monsieur, maréchal de camp (1814), pair de France (1815) ; il fut un moment ministre des affaires étrangères et présidait du conseil (1821-1822). Il appartint à l'Académie française à partir de 1825 et fut, peu après (1826), nommé gouverneur du duc de Bordeaux.

MONTMORENCY (François DE), seigneur DE BOUTEVILLE. V. BOUTEVILLE.

MONTMORENCY-MARLY (Mathieu), un des plus remarquables chevaliers de la fin du XIIe siècle, mort à Constantinople en 1201. Il prit une part brillante à la troisième croisade, combattit sous Philippe Auguste contre Richard Cœur de Lion, qui le fit prisonnier à Gisors en 1198, et, plus tard, s'enrôla dans la quatrième croisade.

MONTMORILLON, ch.-l. d'arrond. de la Vienne, à 38 kilom. de Poitiers, sur la Gartempe, affluent droit de la Vienne; 5.281 hab. (*Montmorillonnais, aises.*) Ch. de f. Orléans. Fabrication de macarons, noir animal papeteries, blanchisseries de toiles; commerce de grains et de bestiaux. Mine de fer; fonderie. Eglise moderne Saint-Martial; restes d'un ancien couvent d'augustins, contenant l'*Octogone*, sorte de construction sépulcrale avec crypte, peut-être antérieure au XIIe siècle. — Montmorillon est une très ancienne ville, dont Philippe le Hardi fit l'acquisition en 1281. Prise par les Ligueurs, au XVIe siècle, mais reoccupée au nom de Henri IV en 1591 par le prince de Conti, elle vit raser ses fortifications et démanteler son château.



Armes de Montmorillon.

— L'arrondissement a 6 cant., 60 comm. et 64.879 hab.; le canton, 9 comm. et 13.211 hab.

MONTMORILLONITE (*mon*, et *ll* mll.) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine, appartenant au genre argile. (C'est une substance savonneuse, de couleur rose pâle, que l'on trouve dans le département de la Vienne.)

MONTMORIN, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 22 kilom. de Clermont, près de la source du Margat; 819 hab. Eglise romane, remaniée aux XIVe et XVe siècles.

MONTMORIN DE SAINT-HÉREM (Jean-Baptiste-François, marquis DE), général français, né en 1701, mort en 1779. D'une famille originaire de Montmorin (Puy-de-Dôme), il entra de bonne heure dans l'armée. Nommé maréchal de camp pendant la guerre de succession d'Autriche, il se distingua à Raucoux, à Lawfeld, au siège de Berg-op-Zoom. Il mourut lieutenant général et gouverneur de Belle-Isle-en-Mer.

MONTMORIN DE SAINT-HÉREM (Armand-Marc, comte DE), homme d'État français, parent du précédent, né vers 1745, massacré à Paris en 1792. D'abord menin du Dauphin, il fut envoyé comme ambassadeur en Espagne. Il commandait en Bretagne quand, après avoir fait partie de l'assemblée des notables, il fut appelé à diriger le ministère des affaires étrangères. Il maintint les intérêts de la France à l'étranger, en même temps qu'à l'intérieur il appuyait une politique de modération. Arrêté après le 10-Août, il fut victime des massacres de septembre.

MONTMOROT, comm. du Jura, arrond. et à 2 kilom. de Lons-le-Saunier, dans le *Vignoble*; 1.702 hab. Bons vins. Marne; carrières; importantes salines. Tanneries. Ruines d'un donjon. Pèlerinage de Notre-Dame de Monteiel.

MONTMORT, ch.-l. de cant. de la Marne, arrond. et à 18 kilom. d'Epernay, près des sources du Surmelin; 656 hab. Grains, bois. Château de Montmort, construit vers 1570 sur un massif fortifié du XIIe siècle; belvédère; cariatides attribuées à Jean Goujon; église du XIIIe siècle avec vitraux du XVIe, et le tombeau de la duchesse d'Angoulême, veuve du fils de Charles IX, Charles de Valois Restes du prieuré de Mont-Armé, où l'on découvrit des fresques gallo-romaines. — Le canton a 23 comm. et 8.300 hab.

MONTMORT (Pierre RÉMOND de), géomètre français, né et mort à Paris (1678-1719). Il voyagea en Allemagne, puisa dans la lecture des ouvrages de Malebranche le goût de la philosophie. Il succéda à son frère dans un canonicat de Notre-Dame, fit imprimer plusieurs ouvrages scientifiques et se démit de sa prébende pour épouser, en 1704, Mlle de Romicourt, petite-nièce de la duchesse d'Angoulême. Il est surtout connu par son *Essai d'analyse sur les jeux de hasard* (1701). On lui doit aussi un *Mémoire sur les séries*.

MONTODINE, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Crémone]); 2.366 hab. Fabrication de brosses. Le duc de Vendôme y défit le prince Eugène, en 1705.

MONTOGGIO, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]); 4.177 hab.

MONTOIR n. m. Grosse pierre, borne ou billot de bois placé le long d'une habitation, d'une auberge pour aider les cavaliers à monter à cheval. — Manég. Service de selle : *Cheval propre au* MONTOIR *comme à l'attelage.* || Appui du pied gauche du cavalier sur l'étrier. || *Côté du montoir* ou simplem. *Montoir*, Côté gauche du cheval, parce que c'est de ce côté que l'on se met en selle. (Les fauconniers, cependant, montaient à cheval du pied droit, parce qu'ils portaient leur oiseau sur le poing droit.) || *Côté hors du montoir, hors le montoir*, ou *hors montoir*, Côté droit du cheval. || *Pied du montoir*, Le pied gauche de devant, du cheval. || *Pied hors montoir*, Le pied droit de devant. || *Cheval aisé, facile, doux au montoir*, Cheval qui se laisse monter paisiblement. — *Cheval rude, difficile au montoir*, Cheval qui regimbe lorsqu'on veut le monter.

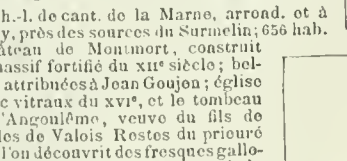

Montoirs : 1. En pierre; 2. En fer.

— Techn. Outil dont on se sert pour monter certains appareils, certaines machines.

MONTOIR-DE-BRETAGNE, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 6 kilom. de Saint-Nazaire, près de la Loire; 8.277 hab. (*Montoirins, ines.*) Ch. de f. Orléans. Exploitation de tourbe. Briqueteries; forges, hauts fourneaux et scieries de Trignac.

MONTOIRE-SUR-LE-LOIR, ch.-l. de cant. de Loir-et Cher, arrond. et à 18 kilom. de Vendôme, sur le *Loir*; 3.217 hab. (*Montoiriens, ennes.*) Ch. de f. État. Huileries. Restes des murs d'enceinte. Maisons de la Renaissance. Chapelle Saint-Gilles (XIIe s.), reste d'un prieuré que posséda Ronsard. Dans l'église Saint-Laurent, châsse de sainte Outrille (XVIIe s.). Eglise ruinée (XVe s.). Patrie du paysagiste Busson. — Le canton a 19 comm. et 12.223 hab.

MONTOISON, comm. de la Drôme, arrond. et à 48 kilom. de Die, près des sources de l'Ozon; 1.032 hab. Bons vins, fruits renommés. Commerce de chevaux. Restes du château de *Clermont*.

MONTOLIEU, comm. de l'Aude, arrond. et à 17 kilom. de Carcassonne, au confluent de la Duro et de la Rougeanne; 1.458 hab. Fabrication de draps, lainages, maroquins; forges; filatures de laine. Ruines de fortifications.

MONTOLIEU (Elisabeth-Jeanne-Pauline POLIER DE BERTENS, baronne Isabelle DE), femme de lettres suisse, née à Lausanne en 1751, morte à Veunes, près de Lausanne, en 1832. Elle débuta par un roman agréable : *Caroline de Lichtfield* (1786), publié sous le voile de l'anonyme. Elle est surtout connue par sa traduction du chef-d'œuvre de Wyss, le *Robinson suisse* (1813), dont elle écrivit la continuation.

MONTONCEL (PUY DE), cime de 1.292 mètres, où se réunissent trois départements : Allier, Loire, Puy-de-Dôme, dans les Bois-Noirs, qui sont le prolongement septentrional des monts du Forez.

MONTOPOLI in Valdarno, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence]), près de l'Arno; 3.680 hab.

MONTORGUEIL (Octave LEBESGUE, dit **Georges**), journaliste et littérateur, né à Paris en 1857. D'abord ouvrier, il s'instruisit en quelque sorte lui-même, entra dans le journalisme à Lyon, puis retourna à Paris, où, sous les pseudonymes de MONTORGUEIL, JEAN VALJEAN, GERMINAL, CARIBERT, etc., il a collaboré à de nombreux journaux (« la Bataille », « le Mot d'ordre », « l'Echo de Paris », « l'Eclair », etc.). En 1900, il devint directeur de l'« Intermédiaire des chercheurs et des curieux ». On lui doit deux drames lyriques : *Mérovig* et *la Cloche du Rhin*, et des ouvrages ou albums illustrés : *le Café-concert* (1894); *la Vie des boulevards* (1895); *Paris au hasard* (1895); *les Plaisirs du dimanche* (1896); *la Vie à Montmartre* (1897); *la Parisienne peinte par elle-même* (1897); *France, son histoire* (1896); *Paris dansant* (1898); *les Minutes parisiennes, Midi* (1899); *les Trois couleurs* (1900); etc.

MONTORIO al Vomano, comm. d'Italie (Abruzze Ultérieure Ire [prov. de Teramo]); 5.942 hab.

MONTORIO nei Frentani, comm. d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]); 2.601 hab.

MONTORIO Veronese, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]); 2.928 hab. Papeteries, filatures.

MONTORO (en lat. *Epora*), ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue]), sur le Guadalquivir; 13.000 hab. Fabrication de draps, toiles Commerce d'huile et de fruits.

MONTORO Inferiore, comm. d'Italie, (Principauté Ultérieure [prov. d'Avellino]); 5.735 hab., répartis en 10 villages. Soieries.



Château de Montmort.

MONTORO Superiore, comm. d'Italie (Principauté Ultérieure [prov. d'Avellino]); 4.773 hab.

MONTORON (nom d'un financier à qui Corneille dédia, en 1643, son *Cinna*, et duquel il reçut 200 pistoles). || *Epître à la Montoron*, Epître faite pour de l'argent. (Vieux.)

MONTORY ou **MONT-ORRY**, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 18 kilom. de Mauléon, sur le Gaston, dans l'ancien *pays de Soule*; 930 hab. Eaux sulfureuses. Mines de fer.

MONTOURNAIS, comm. de la Vendée, arrond. et à 36 kilom. de Fontenay-le-Comte, sur un affluent du Grand Lay; 2.241 hab. Mégalithes au Chillou.

MONTOURS, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 14 kilom. de Fougères; 1.319 hab. Minoteries. Mégalithes.

MONTPARNASSE (QUARTIER), l'un des quatre quartiers qui constituent le XIVe arrondissement de Paris. Il est fait mention, dès le XVIe siècle, en ce lieu, d'une butte qui, sous Louis XIV, reçut le nom de Mont-Parnasse, parce que les écoliers de l'Université allaient y jouer. L'annexion de 1860 fit entrer le quartier dans Paris. La courte rue de la Gaîté en est restée une artère importante, qui justifie son nom par un théâtre, plusieurs cafés-concerts, etc.

Montparnasse (CIMETIÈRE), à Paris. Ce cimetière, dénommé administrativement *cimetière du Sud*, est situé dans le XIVe arrondissement, entre les rues Schœlcher Froidevaux, un chemin de ronde qui le sépare, à l'O., de la rue de la Gaîté, les boulevards Edgar-Quinet et Raspail La rue Gassendi le coupe en deux parties. L'entrée principale s'ouvre sur le boulevard Edgar-Quinet Il fut ouvert en 1824; depuis 1874, il est affecté aux concessions perpétuelles. Deux monuments symboliques y ont été érigés, l'un à la mémoire des sapeurs-pompiers, l'autre à la mémoire des victimes du devoir. La tour ronde que l'on aperçoit du côté de l'avenue du Maine est celle d'un ancien moulin des religieux de la Charité, auxquels appartenait tout le terrain du cimetière actuel. Parmi les autres monuments remarquables, nous citerons ceux de Henri Martin, Pierre Larousse, Orfila, Dumont d'Urville, Hégésippe Moreau, Sainte Beuve, Guy de Maupassant, Montalembert, du baron Gérard, des Quatre sergents de La Rochelle, de Rude, Leverrier, du sculpteur Perraud, de Mme Agar etc.

MONTPELIER, ville des Etats-Unis (Vermont), ch.-l. du comté de Washington, sur le Winooski, tributaire du lac Champlain; 4.000 hab. Commerce de céréales.

MONTPELLIER, ch.-l. du départ. de l'Hérault, à 752 kil. de Paris, sur une colline au confluent du Lez et du Merdanson; 76.364 hab. (*Montpelliérains, ains* ou *rais, aises.*) Ch. de f. P.-L.-M., du Midi et de l'Hérault. Evêché suffragant d'Avignon. Cour d'appel. Facultés de médecine, des sciences et des lettres. École spéciale de pharmacie. Siège de l'académie. Ecoles de commerce et d'industrie. Ecole de La Gaillarde, avec station séricicole. Ecole de viticulture et laboratoire. Académie des sciences et lettres (1847). Société de médecine et chirurgie pratiques. Chef-lieu du 16e corps d'armée. Commerce important de blé, vins, eaux-de-vie; verdet et crème de tartre; laines, huiles et soie. Industrie active : distilleries et fabriques de liqueurs; pâtes alimentaires; fabrique de chocolat; fabriques de bougies stéariques; couvertures de laine et draps; tanneries, cordonneries, produits chimiques, scieries de marbre et de pierre, fabriques de billards, imprimeries, etc.



Armes de Montpellier.

Les eaux pures qu'amène de la fontaine Saint-Clément un aqueduc, rendent la ville agréable et pittoresque. Le Peyrou, la plus belle place de Montpellier, est entouré d'édifices du XVIe et du XVIIe siècle. Au centre, statue équestre de Louis XIV, œuvre de Debay; à l'Ouest, le Château-d'Eau. Un arc de triomphe, érigé en l'honneur de Louis XIV, conduit de la ville au Peyrou. Sur la place du Marché, fontaine des Licornes, œuvre de Jean Journet.



Cathédrale de Montpellier.

Les monuments les plus anciens sont : la tour des Pins, des XIIe et XIIIe siècles, le monastère Saint-Germain, devenu l'Ecole de médecine. Cathédrale Saint-Pierre, du XIVe siècle. Eglise Notre-Dame, de style gréco-romain; église Sainte-Anne. Le Palais de justice est l'ancien palais des états du XVIIe siècle. L'hôtel Saint-Côme, ancien amphithéâtre de chirurgie, est aujourd'hui la Bourse du commerce. Le musée, fondé en 1825 par le peintre Favre, a une belle collection d'œuvres d'art. Statue d'Edouard Adam, par Dubray et monument du viticulteur Planchon. — L'arrondissement a 14 cant., 118 comm. et 119.341 hab. Le 1er canton comprend une comm. et 14.725 hab.; le 2e, 8 comm. et 18.540 hab.; le 3e, 12 comm. et 26.692 hab.

— *Histoire.* L'étymologie du nom de *Montpellier* est très discutée : on hésite entre *Mons Pessulus* (mont fermé au verrou), ce qui ferait allusion aux palissades qui entouraient la ville; entre *Mons Pistillarius* (mont des épiciers) et *Mons Puellarum* (mont des pucelles). La plus vraisemblable étymologie est *Mons petrosus, Montpeirié* (montagne de pierre). Formée de deux villages, Montpellier et Montpellieret, dépendant de l'évêché de Maguelonne, la ville fut, en 1204, portée par un mariage dans la famille d'Aragon et passa dans la branche cadette de Majorque (1265-1349). Elle était florissante par son commerce, renommée pour son école de médecine fondée en 1220, son université, établie en 1292 par Nicolas IV. Philippe de Valois l'acheta en 1349; mais elle fut cédée par Charles V à Charles le Mauvais, roi de Navarre, et reprise en 1382, sous Charles VI.

Montpellier avait eu une charte dès 1141. Au XVIe siècle, c'était une sorte de république, et, en 1567, quand les protestants s'en emparèrent, elle vécut tout à fait libre jusqu'en 1622, où Louis XIII l'assiégea et la prit. La paix qui y fut signée bientôt après entre Louis XIII et les protestants laissait à ces derniers leurs privilèges politiques. Elle devint alors chef-lieu de la généralité du Bas-Languedoc. Plusieurs conciles ont été tenus à Montpellier en 1162, 1195, 1215-1224, 1258. Patrie de Jayme Ier, roi d'Aragon et Jaymo Ier, roi de Majorque; des chirurgiens Barthez et La Peyronie, du médecin Moquin-Tandon; des généraux Lepic et Mathieu Dumas; Cambacérès; Cambon le conventionnel; du poète Roucher; des peintres Fabre, Vien, Glaize, Bourdon, Cabanel; du sculpteur Vaneau; du philosophe Aug. Comte, du chimiste Balard; Louis Figuier, etc.

MONTPELLIER-LE-VIEUX, site de l'Aveyron, arrond. de Millau, au-dessus de la Dourbie, affluent du Tarn, entre les villages de La Roque-Sainte-Marguerite et de Maubert. C'est un amas de roches dolomitiques déchiquetées par l'érosion et rappelant l'aspect d'une ville abandonnée et en ruine, encore entourée de ses remparts. Cette « citadelle du diable », comme la nomment les paysans caussenards, a été explorée et décrite en détail par de Malafosse et Martel.

MONTPENSIER, comm. du Puy-de-Dôme, arrond et à 20 kilom. de Riom; 430 hab. Carrières de marbre et de plâtre. Établissement d'eau minérale, avec fabrique d'eau de Seltz et de limonade. Église romane. Montpensier doit son origine au château où mourut Louis VIII, en 1226. Le fief, érigé en comté en 1330, passa en 1416 aux Bourbons, fut confisqué par François Ier après la trahison du connétable, puis érigé en duché en faveur d'une autre branche de la maison de Bourbon, dite de « Bourbon-Montpensier ». Il appartint, de 1626 à 1789, à la famille d'Orléans. Le château, pris par les Ligueurs en 1591, fut rasé en 1633, par ordre de Richelieu.

MONTPENSIER (Gilbert DE BOURBON, comte DE), archiduc de Sessa (roy. de Naples), dauphin d'Auvergne, né vers 1443, mort à Pouzzoles en 1496. Il était fils de Louis Ier de Bourbon. Il battit Charles le Téméraire à Bussy et à Cluny (1471), fut nommé lieutenant général en Poitou par Charles VIII. Il était gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France en 1491, lorsqu'il accompagna Charles VIII dans l'expédition d'Italie. Devenu vice-roi de Naples, il fut attaqué par Ferdinand d'Aragon et dut rendre le Château-Neuf de Naples, après un siège de cinq mois (1495).

MONTPENSIER (Louis II DE BOURBON, comte, puis duc DE), souverain de Dombes, dauphin d'Auvergne, pair de France, fils de Louis Ier de Bourbon de Montpensier, né à Moulins en 1513, mort en 1582. Il se distingua dans les guerres de François Ier contre Charles-Quint, et fut récompensé par l'érection du comté de Montpensier en duché-pairie (1538). Sous Henri II, il prit part au siège de Boulogne (1550), à la bataille de Renty (1554), et fut fait prisonnier à Saint-Quentin (1557). Pendant les guerres de religion, il traita les protestants avec une extrême rigueur; il fut alors pourvu de grands gouvernements : d'abord ceux d'Anjou, de Touraine et du Maine (1561), plus tard celui de Bretagne (1569). On lui attribue la plus grande part des victoires de Jarnac et de Moncontour. Il prit part à la Saint-Barthélemy (1572), toutefois, au grand étonnement des catholiques, il assura la conclusion de la paix de Poitiers (1577).

MONTPENSIER (François DE BOURBON, duc DE), capitaine français, fils du duc Louis II de Bourbon, né vers 1539, mort à Lisieux en 1592. Il porta le titre de *prince-dauphin d'Auvergne* et suivit son père dans ses campagnes. Charles IX le nomma gouverneur et lieutenant général des pays d'Orléans, de Touraine, du Maine (1566), plus tard du Dauphiné vers 1574. En 1582, il fit la campagne de Flandre et assista au massacre d'Anvers. Devenu gouverneur de Normandie en 1588, il réprima une révolte de paysans, les *gautiers*. Il fut un des ennemis de la Ligue, et, des premiers, reconnut Henri IV comme roi de France.

MONTPENSIER (Catherine-Marie DE LORRAINE, duchesse DE), née en 1552, morte à Paris en 1596. Elle était fille du duc François de Guise, assassiné devant Orléans, et sœur du duc Henri de Guise, assassiné aux états de Blois. Elle épousa, en 1570, Louis II de Bourbon, duc de Montpensier. C'est seulement à partir de 1588 qu'elle commença à jouer un rôle politique de quelque importance, au lieu et place de son frère. Elle était l'ennemie mortelle de Henri III : ennemie politique, en raison du meurtre de son père et de son frère, ennemie privée, en raison des railleries que le roi s'était permises sur ses défauts physiques (elle boitait légèrement) et sur ses intrigues amoureuses. Avant le meurtre de son frère, il lui était arrivé de montrer à tout venant, pendus à sa ceinture, les ciseaux avec lesquels elle se proposait de tonsurer le roi, dès qu'il aurait été déclaré indigne du trône. Elle fut l'instigatrice principale et l'organisatrice de la journée des Barricades. Après le meurtre de son frère Henri un moment réfugiée en Bourgogne auprès de son autre frère, le duc de Mayenne, elle décida ce dernier à prendre la direction de la Ligue. De retour à Paris, on la vit se mêler aux assemblées populaires, ranimer les Seize, inspirer les plus violents prédicateurs et, pendant le siège de la capitale par Henri III et le roi de Navarre, pousser les habitants à une résistance acharnée, applaudir même à la mort de Henri III, à laquelle quelques historiens ont assuré qu'elle n'était pas étrangère. Elle aurait promis à Jacques Clément, a-t-on dit, « tout ce qu'il y avait de plus capable de tenter un moine débauché ». Rien n'est moins prouvé. Henri IV, en tout cas, traita la duchesse avec une bienveillance remarquable, sans doute par admiration pour la grandeur de son caractère et aussi peut-être par prudence. Le rôle politique de la duchesse, après la soumission de son frère Mayenne, était d'ailleurs achevé.



Duchesse de Montpensier.

MONTPENSIER (Henri DE BOURBON, duc DE), né à Mezières en Touraine en 1573, mort en 1608. Du vivant de son père, il eut le titre de *prince de Dombes*. En 1588, lorsque François de Bourbon fut appelé au gouvernement de la Normandie, Henri fut nommé gouverneur du Dauphiné. Il combattit les Ligueurs de Bretagne et le duc de Mercœur, de 1589 à 1592. Il succéda à son père comme gouverneur de Normandie, fut blessé au siège de Dreux (1593), et assista aux sièges de Calais et d'Amiens, dans la campagne de Bresse et de Savoie (1600).

MONTPENSIER (Anne-Marie-Louise D'ORLÉANS, duchesse DE, plus connue sous le nom de **Grande Mademoiselle**, fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, et de Marie de Bourbon-Montpensier, née et morte à Paris (1627-1693). Héritière, par sa mère, d'une fortune considérable, pleine d'orgueil et d'ambition, elle nourrit, au cours de sa jeunesse, l'espoir secret d'épouser quelque jour un roi, et surtout le roi de France : elle refusa la main de Charles II, alors chassé d'Angleterre. Au cours de la Fronde, après de longues hésitations, elle se rangea du côté des révoltés, monta à cheval, prit la tête de l'armée des princes et s'empara de la ville d'Orléans, enfin décida Condé à livrer le combat de Bléneau. De retour à Paris, Mademoiselle y jouit d'une popularité considérable. Lors de la bataille du faubourg Saint-Antoine, elle se rendit à la Bastille et fit tirer le canon sur les troupes royales, pour protéger la retraite de Condé. « Ce coup de canon a tué son mari ! » s'écria Mazarin, faisant allusion aux projets de mariage qui avaient existé entre la duchesse et Louis XIV. Cependant, lors des massacres qui ensanglantèrent quelques jours après la capitale, elle se montra pleine d'humanité et arracha à la mort le prévôt des marchands, Lefèvre. Après la victoire de Mazarin, elle dut se retirer dans sa terre de Saint-Fargeau, qu'elle quitta seulement en 1657. C'est à son retour que la petite-fille de Henri IV s'éprit d'un cadet de Gascogne, le marquis de Puyguilhem, plus tard duc de Lauzun, et qu'elle songea à l'épouser. Le roi, après avoir longtemps hésité, refusa son autorisation. Lauzun se soumit, mais Mademoiselle jeta les hauts cris. Il paraît néanmoins vraisemblable qu'un mariage secret fut célébré et que cette désobéissance fut cause, l'année suivante, de l'emprisonnement de Lauzun à la Bastille, puis à Pignerol. Sorti de prison, Lauzun dut abandonner, une fois son mariage déclaré, la plus riche portion de la dot de Mademoiselle en faveur des bâtards du roi. Encore Mme de Montpensier, lassée de ses brutalités, auxquelles d'ailleurs elle savait répondre, ne tarda-t-elle pas à le congédier. Elle devait achever dans la dévotion, en 1693, une existence romanesque et inutile. — Ses *Mémoires*, écrits dans des périodes différentes de sa vie et dans des dispositions d'esprit fort diverses, embrassent plus de cinquante ans (1630-1688). Le style en est vif, un peu précieux, avec trop de détails, des longueurs et des redites. La cour, où Mlle de Montpensier n'eut pas le rôle qu'elle avait ambitionné, est jugée avec une sévérité souvent spirituelle. La meilleure édition qui en ait été donnée est due à Chéruel (Paris, 1858).



Duchesse de Montpensier.

— Le peintre Gaston Mélingue a représenté l'épisode fameux de la duchesse de Montpensier faisant tirer le canon de la Bastille sur l'armée de la cour (1878).



Mlle de Montpensier à la Bastille, d'après Gaston Mélingue.

MONTPENSIER (Antoine-Philippe D'ORLÉANS, duc DE), second fils de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, né en 1775, mort à Saltbill (Angleterre) en 1807. Il fut élevé par Mme de Genlis. Il embrassa les principes de la Révolution et entra comme sous-lieutenant au 14e dragons. Aide de camp de son frère, le duc de Chartres, il se signala à Valmy, à Jemmapes, et passa ensuite à l'armée d'Italie sous Biron. Arrêté à Nice en 1793, il fut enfermé à Marseille et ne recouvra la liberté qu'après quarante-trois mois de détention. En 1796, il passa en Amérique, y séjourna jusqu'en 1800, puis se fixa en Angleterre, où il mourut.

MONTPENSIER (Antoine-Marie-Philippe-Louis D'ORLÉANS, duc DE), prince français, cinquième fils du roi Louis-Philippe, né à Neuilly (Seine) en 1824, mort à San-Lucar (Espagne) en 1890. Il fit ses études au collège Henri-IV et entra en 1842 comme lieutenant au 3e régiment d'artillerie. Envoyé en Algérie, il prit part à l'expédition de Biskra, à la campagne des Zibans, où il fut blessé et promu chef d'escadron (1844). Lieutenant-colonel en 1845, le jeune duc fit la campagne de l'Ouarsenis et fut nommé colonel, puis maréchal de camp (1846). Le 10 octobre de la même année, il épousa Marie-Louise-Fernande de Bourbon, sœur de la reine d'Espagne Isabelle II. (V. MARIAGES ESPAGNOLS.) Après la révolution de 1848, il se retira en Angleterre, puis en Hollande, et se fixa en Espagne, à Séville. Sa belle-sœur lui conféra le titre d'infant d'Espagne et le nomma capitaine général de l'armée espagnole (1859). En 1868, son affectation de libéralisme le fit bannir d'Espagne par le ministre Gonzales Bravo; il se retira en Portugal. Après la chute d'Isabelle, au mois de septembre suivant, il retourna en Espagne et posa sa candidature au trône. La violente polémique qu'il eut avec le frère de l'ex-roi François d'Assise, don Henri de Bourbon, amena une rencontre au pistolet, où celui-ci fut tué. Lors du vote des Cortès pour l'élection d'un roi, le nom du duc de Montpensier ne réunit que 27 voix. À l'avènement d'Amédée Ier, le duc de Montpensier fut exilé aux Baléares (1871); mais, au mois d'octobre, les électeurs de Cadix l'envoyèrent aux Cortès. En avril 1873, il fit donner la couronne à son neveu Alphonse de Bourbon et lui accorda la main de sa fille Maria de Las Mercédès. Après la mort de la jeune reine (1878), il vécut alternativement à Paris et à Séville. Il avait eu de son mariage deux autres filles, dont l'une épousa le comte de Paris, et trois fils, dont un seul a survécu, Antoine, né en 1866.

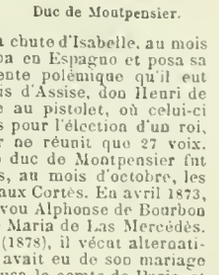

Duc de Montpensier.

MONTPEYROUX, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 18 kilom. d'Espalion; 1.526 hab.

MONTPEYROUX, comm. de l'Hérault, arrond. et à 21 kilom. de Lodève, au-dessus d'un affluent de l'Hérault; 1.207 hab. Vins, olives, amandes. Distillerie. Conserves de câpres et de cornichons. Fabrique d'essences et de verdet. Savonnerie. Château ruiné du XIIe siècle. Abîme du Drac.

MONTPEZAT, ch.-l. de cant. de l'Ardèche, arrond. et à 33 kilom. de Largentière, sur le plateau de Bauzon; 2.112 hab. À 2 kilomètres, ancien volcan de la Gravenne; au N., lac Ferrand et au-dessus un autre volcan, la Vestide-du-Pal. Source froide ferrugineuse bicarbonatée. Coutellerie. Moulins à soie. Laioages. Voie romaine et ruines d'un temple de Jupiter Olympien. Château ruiné de Pourcheyrolles. — Le canton a 7 comm. et 9.179 hab.

MONTPEZAT, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 23 kilom. d'Agen, au-dessus de la Bausse, affluent du Lot; 969 hab. Carrière de marbre. Église du XIIIe siècle.

MONTPEZAT (Antoine DE LETTES, dit **des Prez**, seigneur DE), maréchal de France, né à Montpezat-de-Quercy en 1490, mort en 1544. Il occupa d'abord successivement les charges de valet tranchant (1516), gentilhomme ordinaire de la chambre (1520), puis de gouverneur et lieutenant général en Languedoc (1542). Il fut fait prisonnier à la bataille de Pavie (1525). Le roi paya sa rançon et le chargea d'une mission auprès de la régente, Louise de Savoie. Il prit part au siège de Naples (1528), à la défense de Fossano (1536) et dirigea, en 1541, une expédition dans le Roussillon. Il reçut le bâton de maréchal en 1543.

MONTPEZAT (Henriette DE). V. REDERN (comtesse DE).

MONTPEZAT-DE-QUERCY, ch.-l. de cant. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 35 kilom. de Montauban, sur un coteau; 1.996 hab. Ch. de l. Orléans. Vignobles donnant de bons produits, briqueteries. Restes des fortifications du XIVe siècle. À Saux, église à deux coupoles des XIIe, XVe et XVIIe siècles. — Le canton a 6 comm. et 5.511 hab.

MONTPINCHON, comm. de la Manche, arrond. et à 12 kilom. de Coutances; 1.111 hab. Tissage de toile; huileries. Église des XVe et XVIe siècles avec flèche en pierre.

MONTPLAISIR (René DE BRUC, marquis DE), officier et poète français, né en 1610, mort à Arras en 1682. Il servit dans le régiment de Poitou, fut lieutenant du roi à Arras en 1640, maréchal de camp en 1651 et commanda un régiment de cavalerie, de 1654 à 1657. Il a composé des stances des sonnets, des épigrammes, et passe pour avoir quelque part aux ouvrages de la comtesse de La Suze, dont il fut l'un des adorateurs.

MONTPONT. Géogr. V. MONPONT.

MONTPONT, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 10 kilom. de Louhans, au-dessus de la Sane-Vive, sous affluent de la Seille; 2.662 hab. Tuilerie. Restes du château de Duretal. — Le canton a 5 comm. et 7.315 hab.

MONTRABLE adj. Qui peut être montré : *Ma figure de quatre-vingts ans : elle n'est ni transportable ni* MONTRABLE. (Volt.)

MONTRACHET (*mon-ra-ché*), vignoble du département de la Côte-d'Or, partagé entre les communes de Chassagne-Montrachet et Puligny-Montrachet, et qui se compose des trois crus de *Montrachet* proprement dit ou *Montrachet aîné*, *Chevalier-Montrachet* et *Bâtard-Montrachet*. Le premier, exposé au S.-E., est planté uniquement de pineau blanc (chardonay) et fournit un vin blanc hors ligne, qui se distingue par une grande finesse, beaucoup de sève et un bouquet délicieux; il a un goût d'amande bien prononcé. Les deux autres crus, bien que voisins du premier, donnent des produits excellents, très agréables au goût, mais qui sont loin d'avoir la finesse et la légèreté du montrachet aîné. Celui-ci occupe, avec le château-yquem, le premier rang parmi les vins blancs du monde entier.

— On dit, par métonymie : *Du* MONTRACHET. *Une bouteille de* MONTRACHET.

MONTRADOK ou **MONTRADO**, ville de la Malaisie néerlandaise (île de Bornéo), sur la côte ouest; 18.000 hab. Centre d'un important district cuprifère.

MONTRE (subst. verb. de *montrer*) n. f. Objets exposés dans la vitrine ou à la porte d'un magasin : *L'art de disposer une* MONTRE *est fort important pour le débitant.* || Boîte d'étalage fermée d'une vitre, de façon qu'on puisse voir les objets qu'elle renferme sans pouvoir y toucher.

— Action d'un maquignon qui conduit un cheval et le fait marcher devant un acheteur pour lui faire juger ses qualités. || Endroit où se fait cette épreuve : *Conduire un cheval à la* MONTRE.

— Echantillon : *Acheter un objet sur la* MONTRE.

— Apparences qui font juger de ce que sera un objet : *La* MONTRE *trompe souvent.* || Pompe extérieure : *Toute cette vaine* MONTRE *qui nous environne...* (Mass.) — Fig. Parade, ostentation. || Autref. Pompe funèbre : *Il ordonna à son gré la distribution et disposition de sa* MONTRE. (Montaigne.)

— *Faire montre*. Etaler des marchandises dans la vitrine ou à la porte d'un magasin. || Etaler d'abord les marchandises de basse qualité, pour faire valoir celles qu'on montrera ensuite : *Donnez-nous du beau; ne nous faites pas de* MONTRE. — Au fig. : FAIRE MONTRE *de ses charmes.*

— Loc. fam. *Se mettre en montre*, Chercher à se faire voir. || *N'être que pour la montre*, Servir seulement pour l'apparat. || *Faire passer quelqu'un à la montre*, L'examiner attentivement et de très près. || *Passer à la montre*, Etre acceptable, être de mise.

— Diplomatiq. Anciens actes portant les listes des gens de guerre que les seigneurs devaient fournir à leur suzerain.

— Escr. Endroit d'une salle d'armes où les fleurets des élèves sont placés à un râtelier; ce râtelier lui-même.

— Milit. Revue de gens de guerre, recensement des forces militaires, appelés aujourd'hui *revues d'effectif*. (V. REVUE.) || Fig. *Passer à la montre*, Etre accepté.

— Musiq. *Montre d'orgues*, Celui des jeux de l'orgue

dont les tuyaux, en étain poli, d'une sonorité douce et pénétrante, sont placés à la façade de l'instrument.

— Techn. Pyroscope, poterie d'essai, chez les fabricants de porcelaine. ‖ Chef d'une pièce d'étoffe tissée en plus belle qualité que le reste. (Vieux en ce sens.)

— Loc. prov. : **Ce sont les vignes de la Courtille, belle montre et peu de rapport,** C'est une chose qui a beaucoup d'apparence et peu de valeur réelle.

MONTRE (de *montrer*) n. f. Mécan. Petite horloge portative, combinée de façon à pouvoir fonctionner dans toutes les positions, et disposée pour pouvoir être mise commodément dans la poche. ‖ Anciennem. Cadran indiquant les heures dans une pendule, une horloge. ‖ *Montre à répétition,* Montre à laquelle on peut faire sonner l'heure, la demie et le quart, en poussant un bouton. ‖ *Montre à réveil,* Montre qui porte une sonnerie que l'on peut régler d'avance et faire sonner à l'heure voulue, pour servir de réveille-matin. ‖ *Montre à sonnerie,* Montre qui sonne les heures d'elle-même. ‖ *Montre à trois parties,* Montre à répétition, à réveil et à sonnerie. ‖ *Montre sympathique.* V. REMONTOIR. ‖ *Montre d'ivrogne,* Celle qui se monte, soit qu'on tourne à droite, soit qu'on tourne à gauche. ‖ *Montre à savonnette,* Montre fermée dans laquelle le verre est remplacé par une cuvette en métal, qu'il faut ouvrir pour regarder l'heure. ‖ *Montre des pasteurs,* Sorte de montre solaire portative, formée d'un cylindre et d'un style mobile dont l'ombre se projette sur des courbes tracées sur le cylindre et se rapportant aux diverses époques de l'année. ‖ *Montre kilométrique,* Syn. de PODOMÈTRE.

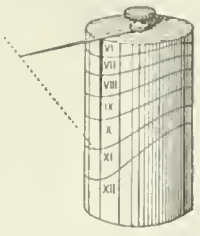
Montre des pasteurs.

— Mar. *Montre marine.* V. la partie encycl. et CHRONOMÈTRE. ‖ *Montre-compteur* ou *Compteur,* Petit chronomètre servant à prendre les comparaisons. ‖ *Montre d'habitacle,* Montre du bord placé près de l'habitacle. ‖ *Officier des montres,* Officier chargé de l'entretien des montres des observations nautiques à bord. ‖ *Régler les montres,* Les comparer à un chronomètre réglé ou trouver leur marche au moyen d'observations d'état absolu.

— Encycl. Horlog. Une *montre* doit être susceptible de prendre toutes les positions possibles, participer à tous les mouvements de la personne qui la porte sur elle, et présenter, en même temps, une sérieuse précision dans la marche. Ce problème difficile a reçu une solution à peu près parfaite. On est parvenu à construire des chronomètres qui ne varient que de quelques secondes dans l'espace d'un an. L'invention des montres date, d'ailleurs, de longtemps. Il en existait dès le XVe siècle. Grâce aux perfectionnements apportés par l'horloger Gruet, qui imagina de relier la fusée au barillet par une chaîne plate en acier, au lieu de la corde à boyau qu'on avait employée jusque-là, l'usage des montres se répandit rapidement en France et dans toute l'Europe; on en fabriqua de très petites ayant les formes les plus variées, la plupart artistement gravées, damasquinées et émaillées.

Cependant, l'imperfection du mouvement était encore grande. En 1671, Huygens inventa le régulateur à ressort spiral, et c'est de cette époque seulement que la fabrication des montres fit de réels progrès. Ce fut aussi sous Louis XIV que l'on inventa les montres à répétition. C'est l'Anglais Barlow qui, en 1676, imagina cet ingénieux mécanisme. Au XVIIIe siècle, Julien Leroy, le premier des grands horlogers français, perfectionna la montre à répétition par l'invention des timbres-ressorts, qui tiennent moins de place que les timbres ordinaires. En 1750, Harrison, horloger anglais, construisit les premiers chronomètres. On peut, dès lors, considérer la construction des montres comme arrivée à sa perfection. Les perfectionnements apportés depuis ont pour objet la commodité ou le bon marché, plutôt que l'exactitude de la marche.

Le mécanisme de toute montre se résume en ceci : un ressort moteur, agissant à l'une des extrémités du système; un régulateur, placé à l'autre extrémité, et donnant à tout l'appareil une marche uniforme; un système d'engrenages, destiné à relier les deux organes précédents et à imprimer le mouvement aux aiguilles.

— *Montres à remontoir.* Les montres se montaient autrefois à l'aide d'une clef indépendante, percée d'un trou carré dans lequel pénétrait l'extrémité, également carrée, de l'axe du barillet. Plus tard, on a trouvé le moyen de remonter la montre sans clef, ou plus exactement à l'aide d'une clef faisant partie de la montre : c'est le remontoir de Bréguet (le bouton qui porte l'anneau de la montre est traversé par une tige terminée extérieurement par une tête plate, cannelée sur la tranche, pour offrir une prise aux doigts.) L'extrémité inférieure porte un pignon d'angle, engrenant sur une roue d'angle, qui meut une roue à rochet, fixée sur l'axe du barillet.

— *Chronomètres.* V. ce mot à son ordre alphab.

— Mar. Les *montres marines* sont des instruments de haute précision, dont on se sert à bord pour obtenir à chaque instant l'heure de Paris, nécessaire aux observations. On doit veiller à leur éviter les changements de température, qui influenceraient sensiblement leur marche. Il importe de remonter les chronomètres tous les matins à la même heure, de prendre les comparaisons et de ne jamais toucher aux aiguilles. Ces montres, renfermées dans des boîtes, sont suspendues à la Cardan et posées sur les supports en bois de l'armoire des montres, portés eux-mêmes par des languettes de cuir. Souvent une lampe entretient dans la boîte une température constante, et, pour éviter les chocs, des coussins viennent caler les boîtes des montres contre les parois de l'armoire. Un bâtiment doit avoir au moins deux chronomètres ou montres marines et un compteur; elles sont placées sous la surveillance d'un des officiers du bord. Tous les trois ans, les montres doivent être renvoyées à Paris, au dépôt du service hydrographique, pour qu'on fasse procéder, par le fabricant, au nettoyage et au changement des huiles. Les chronomètres battent la demi-seconde, les comptoirs les 2/5es de seconde.

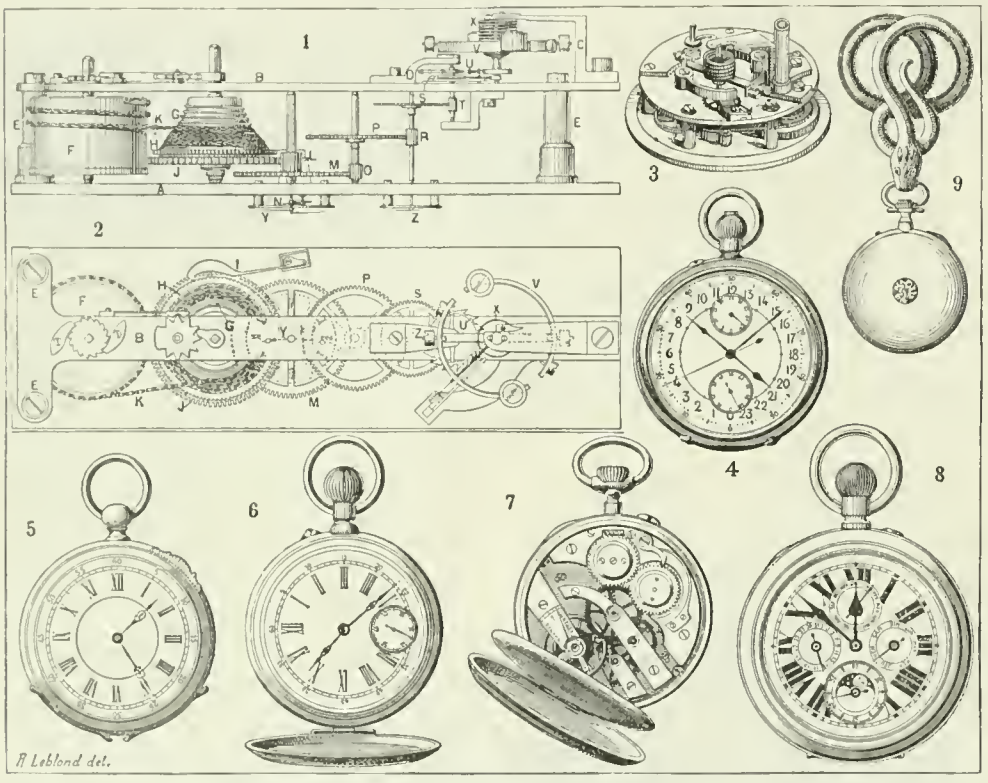
Montre : 1. Développement, élévation d'une montre marine; 2. Plan; 3. Perspective (vue en) : A, grande platine; B, petite platine; C, coq ou pont de balancier; D, pont de roue d'échappement; E, E, piliers ou colonnes des platines; F, barillet du grand ressort; G, fusée; H, rochet de fusée; I, ressort cliquet de fusée; J, roue de fusée; K, chaîne; L, pignon de centre; M, roue de centre; N, minuterie; O, pignon de petite moyenne; P, roue de petite moyenne; R, pignon des secondes; S, roue des secondes; T, pignon d'échappement; U, roue d'échappement; V, balancier; X, spiral cylindrique; Y, cadran des heures et des minutes; Z, cadran des secondes. — 4. Chronographe décimal (24 heures); 5. Ordinaire à clef; 6. Savonnette à remontoir; 7. Vue intérieure du mécanisme d'un remontoir; 8. Remontoir à triple quantième, jours, mois, dates et phases de la lune; 9. Montre de dame dite « à châtelaine ».

MONTRÉAL (*mon-ré*), ville du Dominion canadien (prov. de Québec), dans l'*île de Montréal,* entre la rive gauche du Saint-Laurent et la rivière des Prairies, branche de l'Ottawa; 266.826 hab. (majorité toujours plus grande des Canadiens de langue française.) Port à la fois fluvial et maritime, jusqu'où les navires de 8m,20 peuvent remonter le Saint-Laurent qui vient de former les majestueux rapides du Saut de Lachine, à sa sortie du lac Saint-Louis. Industrie très active, grande force hydraulique fournie par le Saint-Laurent; commerce florissant. Fondée en 1642 par de Maisonneuve, sur le site d'Hochélaga, découvert par Cartier en 1535.

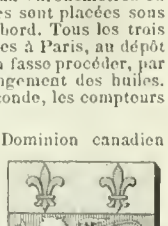
Armes de Montréal.

MONTRÉAL (*mon-ré*), comm. de l'Ain, arrond. et à 6 kilom. de Nantua, sur l'Ange, affluent droit de l'Oignin, non loin de l'extrémité inférieure du lac de Nantua; 1.153 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de soieries, scieries. Ruines du château de Montréal, démantelé sous Henri IV.

MONTRÉAL (*mon-ré*) ch.-l. de cant. de l'Aude, arrond. et à 17 kilom. de Carcassonne; 2.418 hab. Plâtrerie, tanneries, fabrique de casquettes. Eglise du XIVe siècle. — Le canton a 9 comm. et 9.036 hab.

MONTRÉAL (*mon-ré*), ch.-l. de cant. du Gers, arrond. et à 15 kilom. de Condom, au-dessus de l'Auzone; 2.223 hab. Ch. de f. Midi. Chaux, eaux-de-vie. Eglise de 1300, à trois nefs. Bastide fondée en 1256 par Géraud V, comte d'Armagnac. — Le canton a 9 comm. et 9.522 hab.

MONTRÉAL D'ALBANO ou **D'ALBARNO,** plus connu en Italie sous le nom de **Fra Moriale,** condottiero italien, décapité à Rome en 1354. Gentilhomme provençal, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, il était entré au service du roi Louis de Hongrie dans la guerre que ce prince fit contre Jeanne, reine de Naples. Il ne se retira de la lutte qu'en 1352, lorsque Malatesta de Rimini l'eut obligé de capituler dans Aversa. Mais, après avoir réuni de nouvelles bandes, il alla ravager le territoire de Rimini. Malatesta et les républiques de Pise, de Sienne, de Pérouse, de Florence traitèrent avec lui, et il fournit à Rienzi, le célèbre tribun, l'argent nécessaire pour lever des troupes et rentrer dans Rome. Mais, quand Montréal se rendit dans cette ville, Rienzi, qui se posait en protecteur de l'Italie, le fit arrêter et mettre à mort.

MONTREDON (*mon-re*), comm. de l'Aude, arrond. et à 7 kilom. de Narbonne; 931 hab. Vins, chaux hydraulique.

MONTREDON-LABESSONNIÉ (*mon-re*), ch.-l. de cant. du Tarn, arrond. et à 21 kilom. de Castres; 4.309 hab. Coutellerie, bonneterie. Ruines d'un château du XIIe siècle, au-dessus du Bernafrol. Le centre de population est Labessonnié, à 2 kilomètres des ruines. Château moderne de Castelfranc. — Le canton a 4 comm. et 6.205 hab.

MONTRÉE (rad. *montrer*) n. f. Dr. anc. et féod. Procédure par laquelle un juge ordonnait la visite d'un lieu. ‖ Syn. de AVEU ou DÉNOMBREMENT. V. MONSTRÉE.

MONTREGARD (*mon-re*), comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 23 kilom. d'Yssingeaux; 1.774 hab.

MONTRÉJEAU (*mon-ré-jo*), ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 14 kilom. de Saint-Gaudens, au confluent de la Garonne et de la Neste; 2.742 hab. Ch. de f. Midi. Minoteries, brasseries, tanneries. Fabriques de tricots et de machines à tricoter, clouterie. Grand marché au blé, foires à bestiaux. Pont de six arches, sur la Garonne; l'hôtel de ville, du XVIe siècle, occupe l'étage supérieur de la halle portée sur des piliers. L'église (XVe et XVIe s.) a un énorme clocher octogonal. Montréjeau (*Mons Regnlis*), autrefois Montréal-de-Rivière, est une bastide fondée par le sénéchal de Toulouse Eustache de Beaumarchès, et par Roger d'Espagne, seigneur de Montespan. Sous Louis XIV, elle fut le chef-lieu du marquisat de Montespan. En 1799, le soulèvement royaliste du comte de Paulo y fut écrasé par le général Rabot. — Le canton a 17 comm. et 10.528 hab.

MONTRÉJITE n. f. Nom donné par St. Meunier à un type de pierre météorique ou lithite, contenant du fer métallique en granules visibles.

MONTRELAIS (*mon-tre-lè*), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 19 kilom. d'Ancenis, sur la Loire; 1.619 hab. Commerce de vins. Eglise du XVIe siècle, vitraux de l'époque. Patrie de Hugues de Montrelais.

MONTRELAIS ou **MONSTRELET** (Hugues DE), cardinal français, né à Montrelais en 1315, mort à Avignon en 1384. Chanoine et archidiacre de Nantes, successivement évêque de Nantes, de Tréguier et de Saint-Brieuc, il ne cessa d'accompagner Charles de Blois dans ses expéditions. A la mort de ce prince, il représenta sa veuve aux conférences de Guérande, qui précédèrent le traité de paix (1365). Toutefois, il se rallia aussitôt au duc Jean IV de Montfort, qui le nomma son chancelier (1366). Mais, lorsque la haine des Bretons eut obligé Jean IV à se réfugier en Angleterre (1373), Hugues se retira à Avignon, où le pape Grégoire XI le fit cardinal et évêque de Préneste (1375).

MONTRER (du lat. *monstrare,* même sens) v. a. Exhiber : MONTRER *des animaux à la foire.* ‖ Faire visiter : MONTRER *la ville à un étranger.* ‖ Faire qu'on voie : *Le rire* MONTRE *les belles dents.* (V. Hugo.) ‖ Désigner, indiquer du geste : MONTRER *quelqu'un du doigt.*

— Par ext. Faire connaître : MONTREZ-*moi un homme heureux.* ‖ Exposer, révéler : *La comédie doit s'abstenir de* MONTRER *ce qui est odieux.* (J. Joubert.) ‖ Faire preuve de : MONTRER *de la patience.* ‖ Prouver, faire sentir : MONTRER *qu'on n'est pas un sot.* — On a, dans ce sens, donné quelquefois un infinitif pour complément au verbe *montrer :*

Semble-t-elle répondre à ce muet langage?
Montre-t-elle l'entendre?...
REGNARD.

— Enseigner, apprendre : *Beaumarchais* A MONTRÉ *à jouer de la guitare aux filles de Louis XV.* ‖ Instruire, apprendre à : MONTRER *quelqu'un.* (Peu us.) — Absolum. en ce sens : MONTRER *en ville pour vivre.* (Peu us.)

— Loc. div. : *Montrer les dents, les talons, le cul, son nez, le bout de l'oreille, le chemin, l'exemple, la porte, son béjaune, la corde.* V. DENT, TALON, CUL, NEZ, etc. ‖ *Montrer quelqu'un au doigt.* V. DOIGT. ‖ *Montrer à vivre,* Donner une forte leçon à quelqu'un. ‖ *Montrer un certain visage, un certain front,* Marquer, dans son air, certaine disposition d'esprit : MONTRER UN VISAGE *sévère, calme.* ‖ *Montrer un visage de fer,* Montrer une grande fermeté. ‖ *Montrer la couture de ses bas.* En T. de théâtr., Se retirer, rompre son engagement. (Vx.)

Se montrer, v. pr. Être montré. ‖ Devenir visible. ‖ Commencer à exister. ‖ Paraître, se trouver, exister quelque part. ‖ Se faire voir. ‖ Se présenter. ‖ S'exposer aux regards : *Coupable qui n'ose plus* SE MONTRER.

— Par ext. Faire voir ce qu'on est, se manifester. ‖ Chercher à paraître, à briller. ‖ Manifester certaines dispositions : SE MONTRER *sévère.* ‖ Montrer de la vigueur, de l'énergie. (On dit aussi, dans ce sens, *Se bien montrer.*)

— Montrer l'un à l'autre : *Homme qu'on* SE MONTRE *en chuchotant,*

— *N'avoir qu'à se montrer,* Obtenir par sa seule présence l'effet qu'on se proposait.

MONTRÉSOR (*mon-tré*), ch.-l. de cant. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 17 kilom. de Loches, sur l'Indrois et près du

confluent de l'Olivet ; 697 hab. Ch. de f. départemental de Loches à Montrésor. Château des XVe et XVIe siècles ; collection d'objets précieux ayant appartenu à Jean Sobieski, roi de Pologne. Eglise de 1532 ; tombeau des Bastarnay, seigneurs de Montrésor. — Le canton a 10 comm. et 9.764 hab.

MONTRÉSOR (Claude DE BOURDEILLE, comte DE), né en 1608, mort en 1663. Favori de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, il l'entraîna dans plusieurs complots contre Richelieu ; mais, après 1642, il dut se retirer en Angleterre, où il resta jusqu'à la mort du cardinal. A son retour à Paris, Gaston avait un nouveau favori, l'abbé de La Rivière, et Montrésor dut vendre sa charge de grand veneur et s'exiler de la cour. Il prit du service en Hollande (1644). Rappelé en France par des affaires de famille, l'abbé de La Rivière le fit renfermer à la Bastille, à cause de sa correspondance avec la duchesse de Chevreuse. Il y resta quatorze mois. Après sa délivrance, il prit part à la Fronde avec Retz et le duc de Beaufort. Il se réconcilia avec la cour en 1653 et passa dans la retraite le reste de sa vie, uniquement occupé de son amour pour Mlle de Guise, dont il eut trois enfants naturels. Ses mémoires naïfs ont été publiés dans le collection Petitot.

MONTRET (*trè*), ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 11 kilom. de Louhans, en Bresse, au-dessus des sources de la Serrée ; 1.015 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Moulin, taillanderies ; source pétrifiante ; tumulus au *Bordiau*. — Le canton a 9 comm. et 7.035 hab.

MONTRETOUT (*mon-tre-tou*), village de la comm. de Saint-Cloud (Seine-et-Oise), célèbre par la bataille dite « de Buzenval ». V. l'art. suiv.

Montretout (COMBAT DE), épisode de la bataille de Buzenval (19 janv. 1871). — D'après le plan du maréchal Trochu, les troupes françaises, massées au pied du mont Valérien, devaient marcher à l'ennemi sur trois colonnes, commandées par les généraux Ducrot à droite, Bellemare au centre, Vinoy à gauche. Cette dernière avait pour objectif Saint-Cloud et les hauteurs fortifiées de Montretout. Le général Noël se porta, au point du jour, sur la redoute de Montretout que les francs-tireurs des Ternes enlevèrent avec l'aide du 139e régiment de marche. Quelques instants plus tard, le 2e bataillon de la Loire-Inférieure, aux ordres du commandant de Lareinty, emportait d'assaut la villa et la terrasse de Montretout, et s'y maintint jusqu'au soir.

MONTREUIL (*treu-ill* [*ll* mll.]) n. f. Pêche de Montreuil (Seine) : *D'excellentes* MONTREUIL.

MONTREUIL ou **MONTREUIL-SOUS-BOIS**, ch.-l. de cant. de la Seine, arrond. et à 17 kilom. de Sceaux, au N. du bois de Vincennes ; 27.087 hab. (*Montreuillois, oises.*) Carrières à plâtre. Commerce de pêches renommées et de fruits. Distilleries, huileries ; fabriques de couleurs et vernis, colles ; savonneries ; fabriques de cuirs vernis, de toiles cirées, de bâches, de jouets et lacets en caoutchouc. Eglise du XIIe siècle (chœur du XIIIe s.). Patrie de Pierre de Montreuil, architecte. — Le canton compread la seule commune de Montreuil.

MONTREUIL ou **MONTREUIL-SUR-MER**, ch.-l. d'arrond. du Pas-de-Calais, à 73 kilom. d'Arras, près de la Canche ; 3.567 hab. (*Montreuillois, oises.*) Ch. de f. Nord. Ecole militaire préparatoire d'infanterie. Pâtés de bécasses, truites de la Canche. Brosseries, corderies, corroiries, pâte à papier, imprimeries. Commerce de toiles, grains et chanvre. Petit cabotage. Forteresse féodale, flanquée de tours, dont l'une, la tour de la Reine, servit, dit-on, de prison à Berthe, femme de Philippe Ier (1095). Eglise de Saint-Saulve, des XIIe, XIIIe et XVIe siècles, avec reliques de sainte Julienne de Pavilly, abbesse d'Austreberthe. L'abbaye de Sainte-Austreberthe, fondée en 1035, est occupée par le collège et l'école d'infanterie. L'hôtel-Dieu date de 1200 (reconstruit en 1860) ; sa chapelle date du XIVe siècle. Le palais de justice occupe un ancien couvent des carmes. Hôtel de ville moderne.


Armes de Montreuil.

Montreuil (en lat. *Monasteriolum*) doit son nom à l'abbaye fondée par saint Saulve, évêque d'Amiens, au VIIe siècle. La ville eut une charte en 1188. — L'arrondissement a 6 cant., 141 comm. et 78.531 hab. ; le canton 26 comm. et 22.340 hab.

MONTREUIL (Pierre DE), dit aussi PIERRE **de Montereau**, architecte français, né au début du XIIIe siècle, mort en 1266. On lui doit le réfectoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, la chapelle de Vincennes, et surtout la Sainte-Chapelle de Paris (1245-1248).

MONTREUIL (Eudes DE). V. EUDES DE MONTREUIL.

MONTREUIL (Gibert DE), poète français du XIIIe siècle, auteur du roman de *Girart de Nevers* (v. ce mot), d'une suite du *Conte du Graal*, de Chrétien de Troyes, et peut-être du roman de *Guillaume de Dôle*.

MONTREUIL ou **MONTEREUL** (Mathieu DE), poète français, né à Paris en 1611, mort à Aix en Provence en 1691. Ayant dissipé sa fortune, il prit, sans entrer dans les ordres, l'habit ecclésiastique, et devint secrétaire de Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix, dont la protection lui obtint la charge de greffier de l'Université. « Douze fois plus étourdy qu'un hanneton », au dire de Mme de Sévigné, et doué d'une prodigieuse facilité, il « grossit » les recueils du temps de ses œuvres sans grande valeur : épigrammes, madrigaux, poésies légères, ce qui lui attira ces vers de Boileau :

> On ne voit point mes vers, à l'envi de Montreuil,
> Grossir impunément les feuillets d'un recueil

Mathieu de Montreuil a publié ses *Œuvres*, en 1666. — Son frère, JEAN, né et mort à Paris (1613-1651), fut secrétaire d'ambassade à Rome, à Londres, résident en Ecosse (1645), enfin secrétaire des commandements du prince de Conti, et membre de l'Académie française dès sa fondation, bien qu'il n'eût rien écrit.

MONTREUIL-BELLAY, ch.-l. de canton de Maine-et-Loire, arrond. et à 16 kilom. de Saumur, sur une colline de la rive droite du Thouet ; 2.011 hab. Ch. de f. Etat. Enormes tombelles. Restes d'un pont du moyen âge. Ruines d'un prieuré (XIe et XVe s.) ; cloîtres du XVIIe siècle. Château important, reconstruit aux XIVe et XVe siècles : donjon flanqué de tourelles, escalier à vis. Eglise du XVe siècle, cuve du XIIe ou XIIIe siècle, servant de bénitier. Ruines des *remparts*, curieuses portes des XIIIe, XIVe et XVe siècles. Montreuil-Bellay doit sa double origine monastique et féodale au comte d'Anjou, Foulques Nerra ; ce fut, au XIIe siècle, un domaine de la famille de Bellay. Patrie du publiciste Toussenel. — Le canton a 11 comm. et 10.821 hab.

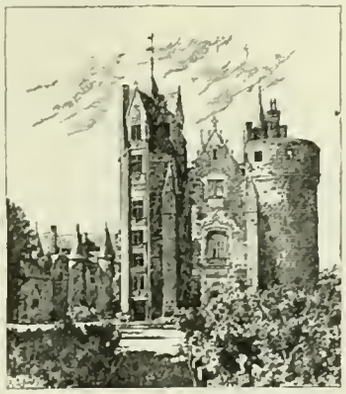
Château de Montreuil Bellay.

MONTREUILLON (*treu-ill* [*ll* mll.]), comm. de la Nièvre, arrond. et à 20 kilom. de Château-Chinon, près de l'Yonne ; 1.220 hab. Source minérale. Pont-aqueduc. Eglise des XIIe, XIVe et XVe siècles. Carrières de porphyre.

MONTREUIL-SUR-ILLE, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 26 kilom. de Rennes ; 1.355 hab. Ch. de f. Ouest. Tanin, vannerie, commerce de beurre et céréales.

MONTREUR, EUSE n. Personne qui montre quelque chose : *Un* MONTREUR *de marionnettes, de bêtes féroces.*

MONTREUX (*treû*), ville de Suisse (cant. de Vaud [distr. de Vevey]), sur le lac de Genève, à l'embouchure de la *baie de Montreux* ; 8.500 hab. Climat très doux, station d'hiver recherchée par les touristes qu'attirent les paysages du lac Léman, et particulièrement les *gorges du Chaudron*. Vieux château de Châtelard. Commerce et industrie assez actifs : scieries mécaniques, fabriques d'ameublement ; vignobles et commerce de vins.

MONTREUX (Nicolas DE), écrivain français, né vers 1561, mort à Paris en 1608. Ligueur, il fut emprisonné en 1601 et vit ses biens confisqués. Dans sa détresse, il fut heureux de devenir *domestique* de la duchesse de Mercœur. La plupart de ses nombreux ouvrages sont signés de son anagramme OLENIX DU MONT-SACRÉ. Citons : *Athlète* (1585), *Diane* (1592), *Arimène* (1597), pastorales ; *Isabelle, Cléopâtre* (1594), *Sophonisbe* (1601), tragédies ; *Joseph*, comédie ; *le Seizième livre d'Amadis* (1577), roman.

MONTREUX-CHÂTEAU, comm. du Territoire de Belfort, près de la frontière d'Alsace-Lorraine, sur la Bourbeuse et non loin du canal du Rhône au Rhin ; 1.047 hab.

MONTREVAULT (*mon-re-vô*), ch.-l. de cant. de Maine-et-Loire, arrond. et à 27 kilom. de Cholet, près de l'Evre ; 761 hab. Pépinières. Ruines d'un château (Xe s.), fondé par le comte d'Anjou, Foulques Nerra, qui lui donna le nom de *Mons Rebellis* (mont rebelle). — Le canton a 11 comm. et 13.415 hab.

MONTREVEL (*mon-re*), ch.-l. de cant. de l'Ain, arrond. et à 16 kilom. de Bourg, sur la Reyssouze, affluent de la Saône ; 1.483 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de bétail, de chevaux. Montrevel fut jadis le siège d'une puissante seigneurie, érigée en comté en 1427. — Le canton a 13 comm. et 13.968 hab.

MONTRICHARD (*mon-tri-char*), ch.-l. de cant. de Loir-et-Cher, arrond. et à 29 kilom. de Blois, sur le Cher ; 2.850 hab. Ch. de f. Orléans. Vignoble faisant partie des coteaux du Cher et donnant de bons vins rouges ordinaires. Chaux, corroiries, coutolleries, huileries, tannerie. Château ruiné, avec enceinte et tour ronde du XVe siècle. Donjon rectangulaire à contreforts, attribué à Foulques Nerra. Maisons des XVe et XVIe siècles. Vieux pont sur le Cher et restes des remparts (XVe s.). Eglise de Nanteuil (XIIe et XVe s.), renfermant une Vierge vénérée, pour laquelle Louis XI professait une grande dévotion. — Le canton a 13 comm. et 16.676 hab.

MONTRICHARDIE (*mon-tri, dî*) n. f. Genre d'aroïdacées, comprenant des arbrisseaux à suc laiteux, à feuilles lancéolées, à fleurs en spadice. (On en connaît trois espèces, de l'Amérique tropicale.)

MONTRICOUX (*mon-ri-kou*), comm. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 17 kil. de Montauban, au-dessus de l'Aveyron ; 1.109 hab. Ch. de f. Orléans. Carrières. Minerai de fer. Fabrique de toile. Eglises des XIIIe et XIVe siècles. Restes des fortifications des XIVe et XVe siècles, donjon des Templiers. Tombeau du Géant, tumulus à la lisière de la forêt de Brétou. Tombelle des Paillas, entouréo de silos. Dolmens.

MONTRIER (*trî-é* — rad. *montre*) n. m. Par plaisant. Fabricant de montres.

MONTRIEUX (*mon-tri-eû*), comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 26 kilom. de Romorantin, en Sologne, sur un affluent du Beuvron ; 930 hab. Ch. de f. de Blois à Lamotte-Beuvron. Papeterie. Château moderne.

MONTRIGAUD (*mon-ri-gô*), comm. de la Drôme, arrond. et à 41 kilom. de Valence, au-dessus de l'Herbasse, affluent de l'Isère ; 955 hab. Commerce de chanvre, de toiles, de bestiaux.

MONTROL-SÉNARD (*mon-trol*), comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 13 kilom. de Bellac, au penchant d'un coteau et au-dessus de la Lande ; 987 hab. Carrières. Gisements d'étain. Dans le cimetière, fanal du XIIe siècle.

MONTRONE, comm. d'Italie (Pouilles [prov. de Bari delle Puglie]) ; 3.047 hab.

MONTROSE (*mon-roz*), ville maritime d'Ecosse (comté de Forfar), sur une presqu'île, à l'embouchure du South-Esk, dans la mer du Nord ; 15.000 hab. Pêche du saumon ; armement pour la pêche de la baleine. Construction de navires ; fabrication de toiles, savon, chandelles ; tanneries et mégisseries. Patrie du marquis de Montrose.

MONTROSE (James GRAHAM, comte et marquis DE), général royaliste anglais, né à Montrose en 1612, mort à Edimbourg en 1650. Elève distingué de l'université de Saint-André, il fut marié à dix-sept ans à Madeleine Carnegie. Brûlant de se distinguer, il se présenta à Charles Ier, qui l'accueillit froidement. Aussi se jeta-t-il, en 1637, dans le mouvement du covenant. Mais, lorsque la guerre civile devint inévitable, il se détacha du mouvement et fut emprisonné dans la forteresse d'Edimbourg. Mis en liberté en 1642, il se rapprocha de plus en plus du parti royal ; le roi, cette fois, le nomma lieutenant général en Ecosse et le créa marquis (1644). Montrose, en moins d'un an, avait remporté sur les covenantaires six victoires signalées. La bataille de Tippermoir (1er sept. 1644) lui permit d'occuper Perth, de mettre à sac Aberdeen. En février 1645, il battait le marquis d'Argyle à Inverlochy. Son remarquable succès de Kilsyth (août 1645) lui livra quelque temps toute l'Ecosse. Mais le « grand marquis » fut, à son tour, écrasé par Leslie à Philiphaugh (sept. 1645). Il dut se réfugier en Hollande (1646). En 1650, il tenta une invasion en Ecosse. Battu à Invercarron (27 avr.), il fut pris et exécuté à Edimbourg. Il a laissé des poésies intéressantes, éditées par Napier.


Montrose.

MONTROTTIER (*mon-tro-ti-é*), comm. du Rhône, arrond. et à 30 kilom. de Lyon, dans les monts du Lyonnais ; 1.042 h.

MONTROUGE (*mon-rouj'*) ou le **GRAND-MONTROUGE** (lat. *Mons Rubicus*), comm. de la Seine, arrond. et à 6 kilom. de Sceaux, aux portes de Paris, près de la Bièvre ; 15.000 hab. (*Montrougiens, ennes.*) Fabrication d'ammoniaque, de chaussures, vêtements, de cirage, encaustique, papiers, chocolat, toiles métalliques. Commerce de bestiaux, bières, vinaigre. Carrières. Ancien domaine seigneurial, habité d'abord par des bénédictins guillelmites, du XIIe s. à 1287. Les jésuites y enseignèrent, de 1668 à 1762. En 1762, la maison appartint à de Parceval, fermier général. Les jésuites, revenus en 1814, furent chassés en 1830. D'un autre château, celui du duc de La Vallière, dans la grande rue de Montrouge, il a subsisté longtemps deux pavillons très artistiquement décorés ; la mairie actuelle en occupe l'emplacement. Au sud de la commune, fort de Montrouge (camp retranché de Paris).

Le **Petit-Montrouge**, jadis dépendance du Grand-Montrouge, et qui en fut séparé lorsque l'on construisit les fortifications de Paris, a été englobé, en 1860, dans l'enceinte de la capitale ; il forme une partie du XIVe arrondissement. Au-dessous s'étendent les catacombes.

MONTROUGE [*mon-rouj'*] (Louis-Emile BESNARD, dit), acteur français, né à Paris en 1825. Elève architecte, il joua d'abord sur des théâtres excentriques de Paris, puis aux Délassements-Comiques, où il inventa les compères de revues ; aux Folies-Dramatiques, aux Variétés, à la Porte-Saint-Martin, à l'étranger, se faisant applaudir par son jeu naturel et comique. Directeur des Folies-Marigny (1864-1869), codirecteur du Châtelet (1875), directeur de l'Athénée (1875-1883), cet excellent comédien fut ensuite attaché aux Folies-Dramatiques, à la Gaîté, à la Renaissance, aux Bouffes, enfin aux Menus-Plaisirs (1892).

MONTROUZERIE (*mon-rou, ri*) n. f. Genre de clusiacées symphoniées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, à belles fleurs pourpres solitaires. On en connaît quelques espèces, de la Nouvelle-Calédonie.)

MONTROUZIERIA (*mon-rou-zi-é*)) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, propres à la Nouvelle-Calédonie.

MONTROZIER (*mon-ro-zi-é*), comm. de l'Aveyron, arr. et à 14 kilom. de Rodez, au-dessus de l'Aveyron ; 1.155 hab. Mine de houille. Ruines d'un château du XIIIe siècle, à chapelle romane, appartenant aux comtes de Rodez, qui ont construit un manoir carré à mâchicoulis plus moderne.

MONTS, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 14 kilom. de Tours, sur l'Indre ; 1.514 hab. Ch. de f. Orléans. Poudrerie du Ripault. Fabrication de tricots. Vins blancs et rouges. Château de Condé, bâti en 1508.

MONTS (Pierre DU GUAST, sieur DE), colonisateur français, né en Saintonge vers 1560, mort vers 1630. Nommé par Henri IV gouverneur de Pons, il obtint, en 1603, deux privilèges pour l'habitation des terres de l'Acadie et le « trafic du Canada », le commerce exclusif des pelleteries depuis le 40e jusqu'au 54e degré de latitude N., enfin des lettres patentes de vice-amiral et de lieutenant général dans tout le pays. En 1604, il partit pour la Nouvelle-France, arriva à Port-Royal, dont il nomma Poutrincourt gouverneur, et créa pour le commerce des pelleteries la station de Tadoussac, sur le Saint-Laurent. En 1618, il fonda, avec Champlain, la ville de Québec (1608).

MONT-SAINT-AIGNAN, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 4 kilom. de Rouen ; 3.729 hab. Briqueteries. Eglise de la Renaissance ; hôpital du Mont-aux-Malades.

MONT-SAINT-ÉLOI, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 9 kilom. d'Arras, près de la Scarpe ; 1.157 hab. Ch. de f. Nord. Ecole d'agriculture à Berthonval. Carrière. Eglise du XVe siècle, restes d'une abbaye fondée par saint Eloi, célèbre par les reliques de saint Vindicien, évêque d'Arras (VIIe s.), et en partie reconstruite au XVIIIe siècle.

MONT-SAINT-JEAN, comm. de la Sarthe, arrond. et à 40 kilom. du Mans, près de l'Orthe ; 1.691 hab. Haut fourneau. Château moderne de la Lucasière.

MONT-SAINT-JEAN. Hist. V. WATERLOO.

MONT-SAINT-MARTIN, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 46 kilom. de Briey, sur la Chiers ; 2.440 hab. Mine de fer. Eglise des XIe et XIIe siècles.

MONT-SAINT-MICHEL (LE), comm. de la Manche, arrond. et à 24 kilom. d'Avranches, dans un îlot granitique

de 50 mètres de haut, de 900 mètres d'enceinte, sur les grèves, à l'embouchure du Couesnon, surmonté par la célèbre abbaye du Mont-Saint-Michel; 230 hab. (*Montois, oises.*) Pêche; feu fixe dans une des tours du rempart. Le Mont-Saint-Michel est, depuis 1875, uni à la côte par une digue.

Mont Saint-Michel (ABBAYE DU), grand sanctuaire dédié à saint Michel, et qui reste, au sommet de l'îlot, un des monuments les plus remarquables de l'architecture militaire et monastique françaises. Il comprend : 1° une église dont la nef romane (XIIe s.) a été diminuée de trois travées (1776) et terminée à l'O. par une façade (XVIIIe s.). [Le chœur, gothique flamboyant (1450-1521), très ajouré, repose sur une crypte aux piliers massifs, renfermant des chapelles et des citernes. Sur le carré du transept s'élevait une flèche couronnée d'une statue de saint Michel, que la foudre a renversée. On accède au comble par l'escalier de dentelle taillé, dans un arc-boutant gothique; 2° des bâtiments claustraux. [Le logement des moines desservant le Mont-Saint-Michel consistait dans la *Merveille*, longue et haute construction gothique toute en granit (1203-1264), qui s'étend sur le flanc nord de l'église. L'étage inférieur de la Merveille est occupé par le cellier et l'aumônerie; le second étage par la vaste *Salle des chevaliers* ou salle capitulaire, que supportent trois rangées de colonnes, et par le dortoir. A l'étage supérieur, le cloître, entouré d'une double rangée de cent-vingt colonnettes, et le réfectoire, divisé en deux nefs par cinq colonnes d'une étonnante sveltesse, sont des merveilles de sobre élégance. Trois baies dans la muraille du nord ouvrent une vue immense sur la mer. Au S. de l'église, logis de l'abbé et jardins en terrasses]; 3° des constructions militaires. Un rempart enveloppe le mont tantôt à la base, tantôt à mi-côte. L'entrée du village, à l'extrémité de la digue, est gardée par la *porte du roi* (XVe s.). L'entrée de l'abbaye est défendue par les deux grosses tourelles du *Châtelet* (XVe s.) surplombant un grand escalier, par la tour Perrine et par la salle des gardes (XIIIe s.). Dans le village, église du XVIe siècle, centre actuel du pèlerinage à saint Michel; maisons du XVe et du XVIe siècles, restes de la maison de Tiphaine Raguenel, épouse de Du Guesclin (1366).

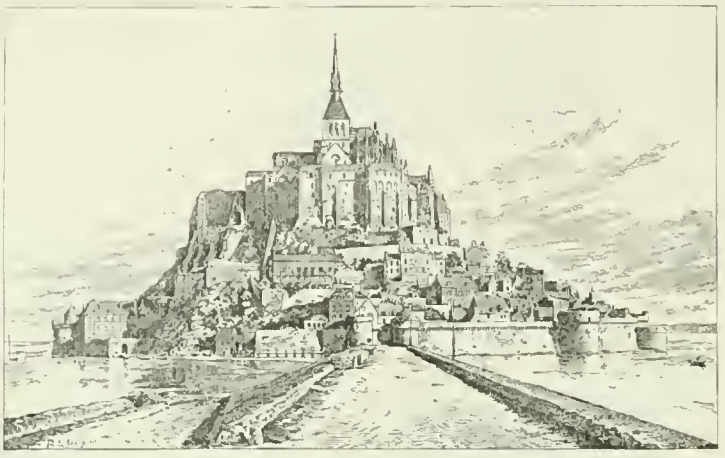

Mont-Saint-Michel.

— *Histoire.* Saint Aubert, évêque d'Avranches, dédia à saint Michel une chapelle qu'il avait fait creuser dans le granit du mont *Tumba* (708). Une grande marée, engloutissant en 709 la forêt de Scissey qui l'entourait, fit une île de ce mont, désormais connu sous le nom de Mont-Saint-Michel et *Saint-Michel-en-péril-de-la-mer* n'en fut que plus visité par les pèlerins. Le duc de Normandie Richard Ier établit des moines bénédictins pour desservir l'église (966). Grâce aux libéralités de Philippe Auguste et de saint Louis, les abbés du Mont-Saint-Michel et particulièrement Raoul de Villedieu (1225-1236), Richard Toustain (1236-1264), construisirent la Merveille et une grande partie des remparts. Le Mont-Saint-Michel, pourvu d'une garnison royale, fut à la fois abbaye et place forte. Les Anglais l'assiégèrent en vain en 1417, 1423, 1434. Peu après, le cardinal Guillaume d'Estouteville, abbé du Mont, entreprenait la construction d'un chœur gothique (1450), et Louis XI fondait l'ordre de Saint-Michel (1469), qui devait tenir ses chapitres dans la *Salle des chevaliers*. La prospérité de l'abbaye déclina pendant les guerres de religion; au XVIIe siècle, elle devint un lieu de détention pour les moines frappés de peines disciplinaires et même pour les prisonniers d'État. Le gazetier Dubourg, ayant offensé Louis XIV, y fut, dit-on, enfermé dans une cage, où il périt, mangé par les rats. Sous Louis-Philippe et après le 2 décembre 1851, le Mont-Saint-Michel reçut encore des prisonniers d'État : Barbès, Blanqui, Raspail, jusqu'en 1863. Il a été restauré depuis, principalement par les soins de l'architecte Corroyer.

MONT-SAINT-MICHEL (BAIE DU), baie formée par la Manche, dans la partie méridionale du Cotentin. C'est l'extrême fond du golfe que les eaux ont creusé entre le nord de la Bretagne et la Normandie. La baie peu profonde, avec des fonds de vase, s'ouvre entre Cancale et Granville, pour aboutir, à son extrémité orientale, aux estuaires de la Sélune et de la rivière d'Avranches. Les marées y atteignent une hauteur de plus de 10 mètres, et la basse mer découvre de vastes « tanguières » et des étendues de sable considérables. Les traditions locales ont conservé le souvenir de localités ensevelies sous les flots, et les pêcheurs peuvent extraire des fonds de vase des troncs d'arbres entiers, restes de forêts que l'affaissement du sol, concordant avec l'effort de l'érosion marine, aurait ensevelies.

MONT-SAINT-MICHEL (en angl. *Saint-Michael's Mount*), rocher abrupt qui s'élève près de la côte du comté de Cornouailles (Angleterre), dans la Mount's Bay. Comme le Mont-Saint-Michel français, il est relié à la terre ferme par une digue; au sommet, s'élève un château habilement restauré.

MONT-SAINT-SULPICE, comm. de l'Yonne, arrond. et à 15 kil. d'Auxerre, au-dessus de l'Armançon; 1.091 hab. (*Montois, oises.*) Carrière, vannerie. Bestiaux.

MONT-SAINT-VINCENT, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 33 kilom. de Chalon, sur une colline séparant la Loire (par l'Arroux) de la Saône (par la Grosne); 673 hab. Emeraudes, tourmalines, titane. Pierres meulières. Eglise de 1191. — Le canton a 12 comm. et 10.428 hab.

MONTSALVY, ch.-l. de cant. du Cantal, arrond. et à 25 kilom. d'Aurillac, non loin du Lot; 993 hab. (*Montsalviens, ennes.*) Eglise romane, sauf les voûtes du chœur et des bas côtés (XVe s.). Reste des portes et des anciennes murailles. Aux environs, ruines et croix de la chapelle de la Sainte-Fonte. — Le canton a 15 comm. et 9.981 hab.

MONTSAUCHE, ch.-l. de cant. de la Nièvre, arrond. et à 26 kilom. de Château-Chinon, sur la Cure; 1.463 hab. Flottage de bois. Lac des Settons (1848-1861), fermé par une haute digue. — Le canton a 10 comm. et 13.137 hab.

MONT-SAXONNEX, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 6 kilom. de Bonneville, sur une colline dominant la vallée de l'Arve; 1.399 hab. Horlogerie.

MONTSÉGUR, comm. de la Drôme, arrond. et à 35 kil. de Montélimar, à quelque distance du confluent de la Coronne et du Lez; 909 hab. Eaux minérales alcalines. Vins rouges ordinaires. Papeterie, filatures et moulins à soie. Ruines d'un château du XIIe siècle et d'un prieuré.

MONTSERRAT ou **MONSERRAT**, petit massif montagneux de l'Espagne occidentale (Catalogne [prov. de Barcelone]). C'est un amas de conglomérats schisteux et gra-nitiques empâtés dans l'argile, que les eaux du Llobrégat ont ravinés, de manière à leur donner l'aspect de colonnes isolées, blocs pyramidaux de rochers ou, parfois, d'immenses chaos de débris se profilant dans le ciel en dents de scie (d'où le nom catalan de la montagne). Le Montserrat fut habité, depuis le moyen âge (880), par plusieurs communautés de moines bénédictins, qui édifièrent sur ses pitons des monastères ou ermitages, presque inaccessibles. Le principal de ces couvents, maltraité par les Français en 1812, est abandonné; mais la Vierge noire du Montserrat attire chaque année un grand concours de pèlerins.

MONTSERRAT, l'une des petites Antilles anglaises, à 60 kil. N.-O. de la Guadeloupe. C'est une montagne de 915 mètres, avec volcan, dit la *Soufrière*, qui exhale souvent des vapeurs brûlantes; 83 kilom. carr.; 13.000 hab. Fertile, bien cultivée. Découverte en 1493 par Christophe Colomb; colonisée par les Anglais dès 1632. Capit. *Plymouth*.

MONTSINÉRY, quartier de la Guyane française. Superf. 21.470 hect.; pop. 945 hab. Culture du café, du rocou, du giroflo. Le quartier de Montsinéry est baigné par les rivières de Cayenne et de Montsinéry qui s'y rejoignent, et dont les eaux navigables, pour les grandes embarcations, sont très poissonneuses.

MONTSOREAU, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 11 kilom. de Saumur, sur la Loire; 584 hab. Pierre à bâtir. Vins blancs estimés. Eglise du XIIe siècle. Ruines de deux églises de la même époque. Château du XVe siècle.



Château de Montsoreau.

MONTSOREAU (Charles DE CHAMBES, comte DE), né en 1549 au château de Challain (auj. Maine-et-Loire, arrond. de Segré), mort vers 1619. Ce personnage est surtout connu par la dramatique aventure de sa femme, Françoise de Maridor, qu'un roman d'Alexandre Dumas père a rendue populaire. (V. MONSOREAU *la Dame de*.) Marié en 1576, Charles de Chambes avait, peu d'années après, reçu dans son manoir de la Contanciere le duc d'Anjou avec sa maison, dont faisait partie Bussy d'Amboise. Ayant appris que des relations s'étaient établies entre Bussy et la comtesse de Montsoreau, il contraignit celle-ci à donner un rendez-vous à son amant, et le fit assassiner (1579).

MONTSOURIS, ancien hameau de la banlieue parisienne, auj. parc de la ville de Paris, à l'intérieur des fortifications. Ch. de f. de Sceaux et de Ceinture. Dans le parc, observatoire consacré surtout à la météorologie, avec service géographique et maritime, fondé de 1868 à 1872 par Ch. Sainte-Claire-Deville. Monument à la mémoire de l'explorateur Flatters. Près du parc, réservoir de Mont-

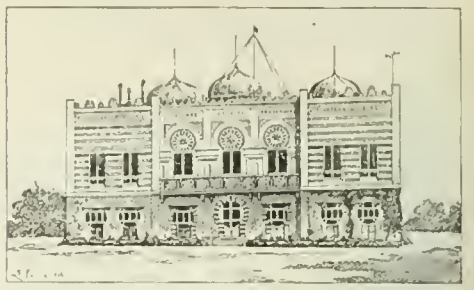

Observatoire de Montsouris.

souris (construit de 1869 à 1874), où aboutissent les eaux de l'aqueduc de la Vanne, et qui peut contenir 320 millions de litres d'eau.

MONT-SOUS-VAUDREY, comm. du Jura, arrond. et à 18 kilom. de Dole, au confluent de l'Hameçon et de la Cuisance, sous-affluent de la Saône; 910 hab. (*Mont-sous-Vaudriens, ennes.*) Ch. de f. P.-L.-M. Elève de chevaux. Poterie, vannerie. Patrie de Jules Grévy.

MONTS-SUR-GUESNES, ch.-l. de cant. de la Vienne, arrond. et à 15 kilom. de Loudun, entre la Vienne et le Thouet; 882 hab. Ch. de f. Etat. Carrières. Saboteries. Château du XVe siècle. — Le canton a 12 comm. et 7.221 hab.

MONTSÛRS, ch.-l. de cant. de la Mayenne, arrond. et à 21 kilom. de Laval, au confluent des Deux-Evailles et de la Jouanne; 1.638 hab. Ch. de f. Ouest. Chaux hydraulique, constructions mécaniques, minoteries. Restes d'un château, berceau d'André de Lohéac, compagnon de Jeanne d'Arc. — Le canton a 10 comm. et 6.412 hab.

MONTTÉE n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant des arbustes à feuilles alternes ou opposées, à fleurs en grappes, dont on connaît trois espèces de l'Amérique du Sud.

MONTU Beccaria, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]); 4.030 hab.

MONTUCCI (Antonio), sinologue italien, né à Sienne en 1762, mort en 1829. Il se lia, à Florence, avec un Anglais qui l'emmena en Angleterre (1786), où il commença à étudier le chinois. Il entreprit un dictionnaire chinois, pour la publication duquel il fit appel aux souverains d'Europe; les événements politiques empêchèrent le roi de Prusse, qui seul lui avait répondu, de mener à bonne fin cette entreprise. Fixé à Berlin, puis à Dresde, Montucci ne rentra à Sienne qu'en 1827. Le pape Léon XII acheta pour la Vaticane sa bibliothèque et ses caractères chinois.

MONTUCLA (Jean-Etienne), mathématicien français, né à Lyon en 1725, mort à Versailles en 1799. Elevé au collège des jésuites de Lyon, orphelin à seize ans, à vingt ans, il se fit recevoir avocat à Toulouse, et se rendit ensuite à Paris, où il s'employa pour Jombert à la revision et à la correction de divers ouvrages scientifiques, parmi lesquels nous citerons les *Récréations mathématiques d'Ozanam*. Il entra peu après à la « Gazette de France »; il était déjà censeur royal pour les ouvrages de science. Son premier écrit original est son *Histoire des recherches sur la quadrature du cercle* (1754), qui lui donna l'idée du grand ouvrage auquel il n'a guère cessé de travailler ensuite jusqu'à sa mort. La première édition de son *Histoire des mathématiques* est de 1758; il en était resté au commencement du XVIIIe siècle. En 1794, Montucla fut désigné au comité de Salut public, pour une gratification nationale, et chargé, en 1795, de l'analyse des traités déposés aux Archives des affaires étrangères. Il fit partie de l'Institut, dès sa création.

MONTUEUX (*tu-eû*), **EUSE** [du lat. *mons, montis*, montagne] adj. Coupé de montagnes ou de collines nombreuses : *Pays* MONTUEUX.

— Par ext. Inégal, accidenté, composé de montées et de descentes : *Rues* MONTUEUSES *et mal alignées.* (Malte-Br.)

— Par anal. Qui ressemble à une montagne : *Des nuages* MONTUEUX. (Pougens.)

— SYN. **Montueux, montagneux.** V. MONTAGNEUX.

MONTUOSITÉ n. f. Etat de ce qui est montueux; accidents de terrain : *Les anciennes laves les plus impraticables par leurs* MONTUOSITÉS. (Buff.)

MONTURAL n. m. Mesure agraire, qui était usitée à Nice et qui équivalait à 1 are.

MONTURE n. f. Bête sur laquelle on monte pour se faire porter et, spécialem., Cheval de selle : *La mule est, en Orient, une* MONTURE *bonne et sûre.* (Renan.)

— Charge d'un mulet, en Gascogne.

— Armur. *Monture d'épée.* Ce qu'on appelle vulgairement la poignée, la garde, la prise ou fusée, le pommeau ou la capule. ‖ *Monture* ou *Garniture de fourreau.* Ensemble de toutes les pièces de métal assises sur le fourreau, qu'il soit de bois ou de cuir : chappe, frettes, bouterolle.

— Comm. Equipement ou cargaison d'un navire.

— Econ. rur. Instruments aratoires et animaux domestiques, employés pour l'exploitation d'une ferme, d'une terre. ‖ Bétail appartenant au berger et qu'il est autorisé à mener paître avec le troupeau du propriétaire.

— Manég. *Monture de bride.* Parties qui supportent la partie du mors qui entre dans la bouche du cheval.

— Milit. *Monture de fusil*, Bois d'un fusil et qui comprend : 1° le *fût*, partie où est le logement du canon, de la baguette et parfois du magasin; 2° la *poignée*; 3° la *crosse.* ‖ *Effets de grande et petite monture*, Nom ancien des effets dits de *grand et petit équipement.* V. ÉQUIPEMENT.

— Pêch. *Monture d'un filet*, Ensemble des plombées et des flottes dont on le garnit. ‖ Partie d'une ligne située près de l'hameçon et que l'on appelle aussi *avancée.*

— Techn. Objet accessoire servant à fixer, à manœuvrer, etc., un autre objet auquel il est adapté : *La* MONTURE *d'une scie, d'un rabot.* ‖ Garniture d'un objet de bijouterie, de tabletterie, dans laquelle est enchâssée une pierre précieuse, etc. — Travail de l'ouvrier qui fait une monture : *Certaines* MONTURES *coûtent plus que la pierre.*

— Télégr. électr. *Monture en fer*, Appareil en forme de fourche pour faire passer les fils télégraphiques au-dessus des murs lorsqu'on établit une ligne.

— Prov. **Qui veut aller loin doit ménager sa monture**, Il faut ménager ses forces ou ses ressources, si l'on veut prolonger sa vie ou faire durer le train de sa maison. Depuis *les Plaideurs* de Racine, on cite généralement ce proverbe sous la forme que le poète lui a donnée (I, 1) :

Qui veut voyager loin, ménage sa *monture*.

MONTUSSAN, comm. de la Gironde, arr. et à 15 kilom. de Bordeaux, à quelque distance de la Laurence, affluent de la Dordogne ; 658 hab. Vignoble situé dans l'Entre-deux-Mers et produisant de bons vins rouges ordinaires ; principaux crus : *Château-Puymiran, Lamothe-Montussan, à Seguin, à Ferran, domaine de Taillefer*, etc. Tonnellerie.

MONTVALLON (André BARRIGUE de), magistrat et écrivain français, né à Marseille en 1678, mort à Aix en 1779. Il devint, en 1702, conseiller au parlement d'Aix et cultiva avec succès les belles-lettres et les sciences. On peut citer de lui : *Précis des ordonnances et déclarations, lettres patentes, etc., en usage dans le ressort du parlement de Provence* (1752).

MONT-VERNON. Géogr. V. MOUNT-VERNON.

MONTVICQ, comm. de l'Allier, arrond. et à 16 kilom. de Montluçon, sur un massif dont les eaux gagnent le Voirat ; 3.047 hab. Ch. de f. de Varennes à Marcillat. Houille. Carrières.

MONTYON (Jean-Baptiste-Antoine AUGET, baron DE), philanthrope et économiste français, né et mort à Paris (1733-1820). D'abord avocat au Châtelet (1755), il devint ensuite membre du grand conseil, maître des requêtes au conseil d'État (1760), puis intendant d'Auvergne, de Provence, etc. Rappelé à Paris, Montyon fut nommé conseiller d'État (1775), puis chancelier de Monsieur (1780). Possesseur d'une immense fortune, de 1780 à 1787, il fonda des prix qu'il chargea diverses sociétés savantes de distribuer. Il émigra dès les premiers jours de la Révolution et ne retourna en France qu'en 1814. Par son testament, il légnait à l'Institut de France la rente d'un capital important pour diverses récompenses à distribuer par l'Académie française : l'une destinée aux ouvrages les plus utiles aux mœurs, l'autre à un Français pauvre qui a fait l'action la plus vertueuse (prix de vertu) et un autre prix mis à la disposition de l'Académie des sciences. On doit à Montyon un *Éloge de Michel de L'Hospital* (couronné par l'Académie franç. en 1777) ; *Mémoire présenté au roi au nom de MM. le comte d'Artois, le prince de Condé et le duc de Bourbon* (1788), sur les périls qui menaçaient la royauté ; *Conséquences pour l'Europe de la découverte de l'Amérique* (1792) ; *le Progrès des lumières au XVIIIe siècle* (1801) ; *Exposé statistique du Tonkin* (1811) ; *Particularités et observations sur les ministres des finances depuis 1660* (1812) ; etc.



Montyon.

MONTZEN, ville de Belgique (Liége [arrond. de Verviers]) ; 1.992 hab. Tissus, carrières, plomb.

MONUMENT (*man* — du lat. *monumentum* ; de *monere*, avertir) n. m. Ouvrage d'architecture ou de sculpture, destiné à perpétuer le souvenir d'un homme ou d'un fait remarquable : *Ériger un* MONUMENT *à la gloire de quelqu'un*. ‖ Ouvrage d'architecture considérable par sa masse, sa magnificence : *Les* MONUMENTS *de Rome, de Paris*.

— Objet naturel imposant par sa masse : *Les montagnes même ne sont pas des* MONUMENTS *éternels*.

— Par anal. Œuvre majestueuse, imposante, dans un genre quelconque : *Les* MONUMENTS *de l'art, de la littérature*. ‖ Preuve, attestation durable de quelque fait mémorable : *Le* MONUMENT *qui immortalise le cardinal Mazarin, c'est l'acquisition de l'Alsace*. (Volt.)

— Poétiq. Construction qui recouvre une sépulture, tombeau : *Être dans le* MONUMENT. (Le mot ne s'emploie plus seul ; suivi de l'épithète *funèbre*, il appartient au langage courant : *Entrepreneur de* MONUMENTS *funèbres*.)

— Par plaisant. Personne ou objet énorme : *Nez qui est un vrai* MONUMENT.

— Fig. Ce qui sert à perpétuer un souvenir : *L'ingratitude marquée ne sert pas moins que la reconnaissance de* MONUMENT *aux bienfaits*. (Duclos.)

— Grande colonne commémorative, élevée à Londres en mémoire de l'incendie de 1680. (Dans ce sens, prend une majuscule) : *Le* MONUMENT.

— Admin. *Monuments publics*. Edifices appartenant à l'Etat, à un département ou à une commune, et destinés à l'utilité ou à l'embellissement des villes. ‖ *Monuments historiques*, Edifices des temps antérieurs, qu'il importe de conserver, soit à cause des souvenirs qui s'y rattachent, soit à cause de leur valeur artistique.

— Hist. Objet quelconque, dont l'existence sert à constater, à contrôler ou à corroborer certains faits : *Les médailles sont, pour l'histoire, de précieux* MONUMENTS.

— ENCYCL. Admin. *Monuments publics*. Dans le sens légal du mot, on confond sous la dénomination générale de « monuments publics » : les édifices destinés à perpétuer le souvenir des grands événements et des grands hommes (arcs de triomphe, pyramides, colonnes, statues, etc.) et les édifices publics offrant quelque beauté architecturale (palais des souverains, palais des assemblées délibérantes, palais de justice, églises, théâtres, etc.). Les monuments publics se divisent, au point de vue administratif, en bâtiments civils, bâtiments militaires et monuments historiques. L'administration supérieure possède, relativement à ces trois classes de monuments, une action de conservation, de surveillance et de direction. L'article 257 du Code pénal punit de l'emprisonnement et de l'amende quiconque détruit ou mutile un monument public.

Monuments historiques. En 1832 fut institué un *Comité des monuments historiques*, qui dépend de la direction des beaux-arts. Ce comité a mission de déterminer les monuments historiques et d'en faire le classement. Lorsque le monument est dit *classé*, les travaux d'entretien et de réparation sont à la charge de l'Etat. La loi du 30 mars 1887 a armé l'administration du droit d'expropriation, non seulement à l'égard des monuments classés, mais à l'égard des monuments à classer.

Monument d'Ancyre. V. AUGUSTE (*Testament d'*).

Monuments de la monarchie française, par dom Bernard de Montfaucon, de la congrégation de Saint-Maur (1729-1733). — C'est la reproduction des œuvres archéologiques illustrant la monarchie française, depuis les origines jusqu'au règne de Henri IV : statues, miniatures, sceaux, emblèmes et attributs du pouvoir royal, etc. Les planches sont accompagnées d'un commentaire historique en français, avec une traduction latine et l'indication fidèle des sources. Les gravures sont d'un ton très net et reproduisent avec fidélité les originaux. La tourmente révolutionnaire n'avait pas encore anéanti une grande partie des « Monuments de l'ancienne monarchie française » quand Montfaucon écrivait ; l'aspect du bien des œuvres n'est conservé que par la reproduction qu'il en a donnée. Ce détail ajoute à la valeur durable de son ouvrage.

Monumenta Germaniæ historica, recueil des sources de l'histoire de l'Allemagne au moyen âge. — Ce recueil considérable a été commencé en 1819, sous les auspices de la « Société de l'ancienne histoire de l'Allemagne », et fut, à partir de l'année 1853, subventionné par la Confédération germanique. Stein, qui eut le premier l'idée de cette publication, chargea, en 1823, Pertz de la diriger, et, à partir de 1826, se succédèrent 35 volumes, divisés en trois séries : *Scriptores* (30 vol.) ; *Leges* (4 vol.) ; *Diplomata* (1 vol.). Lorsque Pertz abandonna, en 1874, la direction de la publication, l'Académie des sciences de Berlin chargea de la continuation de l'œuvre un comité que présidèrent successivement G. Waitz (1875-1886), puis Dümmler ; alors parurent de nouvelles séries, dont les unes (*Deutsche Chroniken, Auctores antiquissimi* furent la suite des séries antérieures, dont d'autres (*Epistolæ, Antiquitates* furent alors inaugurées. Pour l'exposé des travaux préparatoires, Pertz avait publié un recueil spécial, l'*Archiv der Gesellschaft für ältere Deutsche Geschichtskunde*, dont 12 volumes parurent jusqu'en 1874 ; depuis 1876, paraît le *Neues Archiv*, qui lui fait suite.

MONUMENTAL, ALE, AUX (*man*) adj. Qui est de la nature des monuments : *Statue, Fontaine* MONUMENTALE.

— Par ext. Qui a un caractère de grandeur et de majesté : *La peinture* MONUMENTALE. (Th. Gaut.)

— Fam. Énorme en son genre : *Un nez* MONUMENTAL. ‖ Prodigieux, étonnant : *Être d'une bêtise* MONUMENTALE.

MONUMENTALISER (*man*) v. a. Donner un caractère monumental à : *Ont-ils pu* MONUMENTALISER *leurs œuvres?* (Balz.)

MONUMENTÉ, ÉE (*man*) adj. Se dit quelquef., dans le langage de la pratique, dans le sens de *attesté par acte authentique*, par opposition à *acte sous seing privé*.

MONURE n. m. Genre de vers rotateurs, comprenant quelques espèces des eaux douces de France.

MONVAL (*Georges*-Hippolyte MONDAIN, dit), acteur et littérateur français, né au Monceau, commune d'Yvron (Seine-et-Marne), en 1815. Fils d'un général, il fut d'abord avocat, puis il entra au Conservatoire, joua à l'Odéon et devint, en 1878, archiviste de la Comédie-Française et bibliothécaire en 1885. Il a fondé, en 1879, et dirigé jusqu'à la fin de 1888 la revue *le Moliériste*. Cet érudit très estimé a publié : *les Théâtres subventionnés* (1878) ; *l'Odéon* (1880), avec Porel ; *le Costume à la Comédie-Française* (1884) ; *Recueil de pièces sur la mort de Molière* (1885) ; *les Collections de la Comédie-Française* (1897) ; *la Comédie-Française*, de 1652 à 1900, liste des sociétaires depuis Molière (1900). Il a continué la *Nouvelle collection moliéresque*, la *Collection des pièces séparées de Molière*, édité le *Théâtre de Chappuzeau* (1876), *le Neveu de Rameau* (1891), les *Lettres d'Adrienne Lecouvreur* (1892) ; etc.

MONVEL (Jacques-Marie BOUTET, dit), comédien et auteur dramatique, né à Lunéville en 1745, mort à Paris en 1812. Fils d'un musicien au service du roi de Pologne, il débute, à vingt-cinq ans, à la Comédie-Française. Reçu sociétaire en 1772, il se renferma plus spécialement dans la comédie. En 1781, il se rendit à Stockholm, comme lecteur du roi de Suède et directeur de sa troupe française. Il retourna à Paris en 1786, pour y faire représenter ses *Amours de Bayard*. Il entra comme acteur au théâtre des Variétés du Palais-Royal, où la troupe de Talma le rejoignit, en 1791, pour former bientôt le théâtre de la République. On le vit, à la fin de 1793, prononcer dans la chaire de Saint-Roch, vêtu d'une dalmatique tricolore, un discours en l'honneur de la déesse Raison. Redevenu Comédien-Français en 1799, il tint alors l'emploi des grands raisonneurs et des pères nobles. Il se retira en 1806.

Monvel était membre de l'Institut (section des beaux-arts), depuis 1795 ; il fut l'un des premiers professeurs au Conservatoire. Il est l'auteur de nombreuses pièces de théâtre, dont la meilleure est *l'Amant bourru* (1777 ; la plus fameuse, *les Victimes cloîtrées* (1791), et de plusieurs opéras-comiques, musique de Dezède et Dalayrac. — Un de ses fils, NOËL-BARTHELEMY, secrétaire de Cambacérès, a travaillé pour le théâtre. Monvel fut le père de Mlle Mars.

MONVEL (Louis Maurice BOUTET de), peintre français, né à Orléans en 1851. Il exposa pour la première fois au Salon de 1874. Il obtint sa première récompense en 1878 (*le Bon Samaritain*) ; sa seconde avec *les Sorcières* ou *la Toilette avant le Sabbat* (1880) ; il voyagea en Algérie, de 1876 à 1880, et en rapporta quelques toiles africaines (*une Mosquée*, 1881). En 1885, une toile jugée outrageante pour la République (*l'Apothéose*) fut supprimée du Salon. Depuis lors, il s'est surtout fait connaître comme portraitiste et illustrateur. Parmi ses portraits, citons : *Mounet-Sully* (1876) ; *Paul Mounet* (1886) ; *Rachel Boyer* (1887) ; *Mlle Dudlay* (1888) ; etc. Comme illustrateur, il a enrichi de compositions d'une naïveté spirituelle : *la Farce de Pathelin, les Chansons et rondes pour les enfants, Chansons de France, La Fontaine, Nos enfants*, etc. Les sujets légendaires destinés à ses petits lecteurs ont incliné Boutet de Monvel à un certain goût d'archéologie, qui est piquant dans la simple illustration (*Vie de Jeanne d'Arc*), mais trop voyant dans de grandes toiles (*Jeanne d'Arc à Chinon*).

MONVILLE, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 16 kilom. de Rouen, dans la vallée du Cailly ; 2.786 hab. Filature de coton, tissage, four à chaux. Eglise avec clocher (XIIe s.), chœur et vitraux (XVIe s.).

MONVOISIN (Raymond-Auguste QUINSAC, dit), peintre français, né à Bordeaux en 1790, mort à Boulogne-sur-Seine en 1870. Prix de Rome en 1822, il exposa, à son retour d'Italie, l'*Exaltation de Sixte-Quint*, autrefois au musée du Luxembourg ; *Ali-Pacha et Vasiliki ; Louis XIV et Mlle de La Vallière ; Jeanne la Folle* (1834) ; *Charles IX à ses derniers moments* (musée de Montpellier) ; la *Bataille de Denain* (1837) ; *la Séance du 9-Thermidor*, tableau remarquable. En 1842, Monvoisin partit pour Valparaiso, où il fonda une école de peinture et donna quelques tableaux, dont un *Christ entouré d'anges*. De retour à Paris en 1858, il exposa : *Deux époux du Paraguay ; Souvenirs des Cordillères* ; etc. Citons aussi un *Groupe spirite recevant les communications des esprits*. — Sa femme, *Domenica* FESTA, née à Rome en 1805, morte à Paris en 1881, exposa de nombreux portraits-miniatures, parmi lesquels on cite ceux de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie.

MONY (Stéphane), ingénieur et homme politique français, né à Paris en 1800, mort à Moulins en 1881. Ingénieur civil, il s'associa aux travaux de son frère utérin Flachat, dont il ajouta jusqu'en 1852 le nom au sien, prit part à la construction de chemins de fer, dirigea des forges dans l'Allier, où il fut élu député au Corps législatif en 1868 et vota avec le tiers parti. En 1870, il rentra dans la vie privée. On lui doit, entre autres ouvrages : *Du canal maritime de Rouen* (1829) ; *Traité élémentaire de mécanique industrielle* (1835) ; *Étude sur le travail* (1882).

MONZA (en lat. *Modoetia*), ville d'Italie (Lombardie [prov. de Milan], sur le Lambro ; 31.597 hab. Ch.-l. de circondario. Tissage de soieries, de cotonnades, fabriques de chapeaux de feutre. Cathédrale fondée en 595 par Théodelinde, reconstruite aux XIIIe, XIVe et XVIe siècles ; on y conserve la « couronne de fer ». Auprès de la ville, la



Palais de Monza.

Villa Reale, résidence préférée des rois d'Italie, avec un beau parc. Elle date de 1777 et a été agrandie par Eugène de Beauharnais. Monza aurait été une colonie romaine ; elle fut, au moyen âge, une rivale de Milan. C'est à Monza que fut assassiné le roi Humbert Ier, le 29 juillet 1900.

MONZAC (*zak*) n. m. Variété de raisin. ‖ Variété de pêche.

MONZAMBANO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue], sur le Mincio ; 2.816 hab. Victoire des Français sur les Autrichiens, le 27 décembre 1800.

MONZIES (Louis), graveur français, né à Montauban en 1849, élève de Pils et de Gaucherel. Il débuta en 1876 par le portrait de *Coquelin*, d'après Vibert, puis donna successivement : *le Maréchal Baroc*, d'après Meissonier ; *1795*, d'après Goupil ; *le Marchand de pastèques*, d'après Vibert ; *les Pèlerins de sainte Odile*, d'après Brion ; *la Folie de Van der Goes*, d'après Wauters ; *le Martyre de saint Sébastien*, d'après Ribot ; *l'Enterrement d'un marin à Villerville* ; le portrait de *Mlle Sarah Bernhardt*, d'après Clairin ; *une Lecture chez Diderot*, d'après Meissonier ; le portrait de *M. Meissonier fils en costume de Louis XIII*, d'après Meissonier ; etc. Citons encore : *Mendiants* (1898).

MONZON. Géogr. V. MONÇON.

MONZONITE n. f. Minér. Substance minérale appartenant au genre grenat. (Variété compacte de grossulaire.

— Lithol. Roche basique qui est une syénite à pyroxène augite, et qui appartient au groupe des diabases. (La monzonite se trouve dans le Tyrol.)

MONZUNO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]) ; 4.547 hab.

MOONTA, ville de l'Australie méridionale, sur le golfe de Spencer ; 8.500 hab. Importantes mines de cuivre.

MOOR, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie occid. [comitat de Weissenburg]) ; 9.303 hab. Vignobles. Le 20 décembre 1848, défaite du général hongrois Perczel par les Autrichiens du prince Windischgrætz.



Moor.

MOOR (Antonis VAN OU ANTHONIE DE), peintre hollandais, également connu sous le nom de **Antonio Moro**, né à Utrecht en 1512, mort à Anvers entre 1576 et 1578 suivant les uns, en 1581 suivant d'autres. Élève de Jean Schoreel, protégé du cardinal de Granvelle qui le fit nommer peintre de l'empereur Charles Quint, il fut envoyé par ce prince à la cour de Portugal pour y faire les portraits du roi, de la reine, des infants. L'artiste quitta ce pays comblé de richesses, passa, sur l'ordre de l'empereur, en Angleterre

pour y exécuter le portrait de la reine Marie Tudor, qu'il rapporta au roi d'Espagne. Cette princesse lui fit une pension de 100 livres sterling. De retour en Espagne, il jouit de la plus grande faveur sous Philippe II. Un incident demeuré inconnu le força à quitter l'Espagne et à regagner les Pays-Bas, où le duc d'Albe le combla de bienfaits. Moor a peint des sujets d'histoire fort estimés; mais c'est surtout à ses portraits qu'il doit sa réputation. Nous citerons ceux de sir *Francis Drake*, de *Grotius* et du *Nain* de Charles-Quint, mais surtout les deux tableaux (Louvre), où la famille du donateur se trouve disposée en deux groupes superbes : d'un côté les hommes, de l'autre les femmes; enfin, son propre portrait, qui se trouve en Angleterre.

Moor (Karl ou Karel DE), peintre et graveur hollandais, né à Leyde en 1656, mort à Warmond en 1738. Fils d'un marchand de tableaux, il se fit d'abord connaître par d'excellents portraits, puis aborda le genre historique. Cosme III, duc de Toscane, demanda à Moor de lui envoyer son portrait pour sa galerie iconographique d'artistes contemporains (1702); l'empereur Joseph Ier le chargea de lui envoyer les portraits du *prince Eugène de Savoie* et du *duc de Marlborough*. Nous citerons de lui : *l'Assemblée des notables de La Haye en 1710*, la principale salle de l'hôtel de ville de La Haye; un *Pêcheur et sa femme; Armide et Renaud endormi*; une *Famille de villageois à table*; un *Vieillard faisant la cour à une jeune fille*; des *Joueurs d'échec* (Louvre); etc. — Son fils, Karel Isaac **de Moor**, a été aussi peintre et graveur.

Moorcroft (Guillaume), voyageur anglais, né dans le Lancashire dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, mort à Andkhoi (roy. de Caboul) en 1825. Après avoir exercé en Angleterre l'art vétérinaire, il se rendit, en 1808, dans l'Inde comme inspecteur des haras militaires de la Compagnie des Indes au Bengale, et exécuta pour son service différents voyages dans le Thibet et l'Asie centrale. Nous citerons de lui : *Voyage au lac de Manasarovar dans l'Oundès*, publié dans les « Asiatic Researches » (trad. en franç. par Eyriès, dans les « Nouvelles annales des Voyages »); *Voyages dans les provinces himalayennes de l'Indoustan et du Pendjab, dans le Ladak, le Cachemire, à Peichaver, à Khoundouz, à Bokhara, de 1819 à 1825* (1841); etc.

Moore (*mour*), nom de plusieurs comtés des États-Unis d'Amérique : comté de l'État de Caroline du Nord; 19.000 hab. Ch.-l. *Carthage*. Culture développée du coton. Élevage. — Comté de l'État de Tennessee; 7.000 hab. Ch.-l. *Lynchburg*; etc.

Moore [*mour*] (Edward), littérateur anglais, né à Abingdon en 1712, mort à Londres en 1757. Il fut l'un des rédacteurs d'un journal littéraire « the World », auquel collaboraient Walpole, Jenyns, les comtes de Chesterfield, de Bath, de Cork. C'était un écrivain plein de naturel et d'enjouement. Outre ses *Fables pour les femmes* (1744), qui furent traduites en français (1764), on a de lui des poèmes, des chansons et des pièces de théâtre charmantes : *l'Enfant trouvé* (1748), traduit en français par Mme Riccoboni; *Gil Blas* (1751); *le Joueur* (1753), tragédie interprétée avec grand succès par Garrick, et qui a été traduite en français (1762). Ses œuvres furent réunies et publiées en 1756.

Moore (John), médecin et littérateur anglais, né à Stirling (Écosse) en 1729, mort à Richmond en 1802. Il servit comme chirurgien militaire dans les guerres de Flandre et fut médecin de l'ambassade britannique à Paris. Il s'établit ensuite à Glasgow, puis (1770) il parcourut cinq ans l'Europe comme gouverneur d'un fils du duc d'Argyle; après quoi, il se fixa à Londres. On a de lui des impressions de voyage, des romans, des *Esquisses médicales*, un coup d'œil sur *les Causes et les Progrès de la Révolution française* (1795); etc. On lui attribue aussi deux volumes d'*Œuvres morales*, publiées après sa mort (1803).

Moore [*mour*] (John), général anglais, né à Glasgow en 1761, mort à La Corogne en 1809, fils du précédent. Entré dans l'armée à quinze ans, il devint en 1784 membre du Parlement, puis reprit du service en Amérique en 1787. En 1792, il est à Gibraltar, en 1793 il participe à l'expédition de Toulon, en 1794 à celle de Corse. Rappelé à cause de ses dissentiments avec le vice-roi Elliot, il fut envoyé aux Indes en 1796 et coopéra à la prise de Sainte-Lucie. Employé ensuite (1797), avec Abercromby, à la répression des troubles d'Irlande, il remporte une victoire signalée à New-Ross (1798). En 1799, il est en Hollande, où il est grièvement blessé à Bergen. En 1800, il passe en Italie et de là en Espagne, et il accompagne son ancien chef Abercromby en Égypte. Il commanda en second en Sicile, en 1806. Il fut mis en 1809 à la tête de l'armée envoyée au secours de l'Espagne. Serré de près par Soult et averti que Napoléon venait d'arriver à Madrid, il accomplit avec bonheur, de Toro à La Corogne, une retraite difficile. Il embarquait ses troupes, lorsqu'il fut tué par un boulet.

Moore [*mour*] (Thomas), poète anglais, né à Dublin en 1779, mort à Sloperton, près de Londres, en 1852. Il donna quelques poésies à l'« Anthologia hibernica » (1793), fut un instant compromis dans la lutte des catholiques irlandais contre l'oppression anglaise, et se rendit à Londres en 1799; il y publia une traduction d'*Anacréon* et des poésies galantes, sous le pseudonyme de « feu Thomas Little ». Nommé secrétaire de l'Amirauté aux îles Bermudes, il retourna bientôt à Londres (1804). Un volume d'*Odes et Épîtres* (1806) lui valut, de la part de Jeffrey, dans l'« Edinburgh Review », un article tel que le poète appela le critique en duel; la police intervint à temps et constata d'ailleurs, que les pistolets n'étaient pas chargés à balles. L'année suivante, Moore donna la première partie de ses *Mélodies irlandaises*, mises en musique par Stevenson, dont la dernière parut en 1831, et où il a mis, avec la sensibilité de son âme, tout le charme harmonieux de son génie de poète. En 1812, Moore, qui venait d'épouser (1811) une actrice, Bessie Dyke, réunissait, sous le titre *le Sac de la poste à quatre sous*, toute une série de pièces satiriques, dirigées contre le régent, les tories et leur chef, Castlereagh. Il publia ensuite son grand poème oriental, *Lalla-Rookh* (1817), puis un recueil de satires en vers, *la Famille Fudge à Paris* (1818). A ce moment, il se trouva, par suite de malversations de son représentant aux Bermudes, redevable d'une grosse somme au Trésor, et, désireux de se libérer par son travail, il suivit lord Russell en France, d'où il passa en Italie. Il y rencontra lord Byron, qui lui confia ses *Mémoires* à publier après sa mort. Il séjourna ensuite à Paris, jusqu'au règlement définitif de son affaire des Bermudes (1822). De retour en Angleterre, il publia les *Fudges en Angleterre; Fables pour la Sainte-Alliance*, et *les Amours des anges* (1823). Ses *Odes satiriques sur l'argent comptant; le Blé et les catholiques* (1828) marquent l'arrêt de sa production poétique. Parmi ses ouvrages en prose, il faut citer : *l'Épicurien*; les curieux *Mémoires du capitaine Rock* (1824); *la Vie de Sheridan* (1825); *les Mémoires de lord Edward Fitzgerald; les Voyages d'un gentleman irlandais à la recherche de la religion* (1833) et une *Histoire d'Irlande*. Ayant consenti à la destruction de l'autobiographie que lui avait confiée Byron, il compensa de son mieux cette perte en écrivant les *Mémoires de la vie de lord Byron* (1830). Lord John Russel a publié ses *Mémoires, journal et correspondance* (1853-1855).

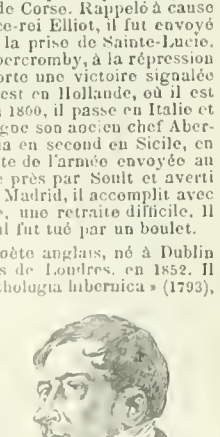

Th. Moore.

Moorea Eimeo ou **Aimeo**, île de la Polynésie (archipel de la Société), à 10 kilom. environ de Taïti; 133 kilom. carr.; 1.557 hab. Terre montagneuse (1.212 m. au *Tohivea*) et volcanique. Climat humide, mais salubre. Cultures de canne à sucre, café, coton. Excellents mouillages, surtout à Papeetoaï, résidence des autorités françaises.

Moorseele, comm. de Belgique (Flandre-Occid. [arrond. de Courtrai]), sur la Heule, affluent de la Lys; 4.289 hab. Fabriques de toiles et de dentelles.

Moorsel, comm. de Belgique (Flandre-Occid. [arrond. de Roulers]); 7.400 hab. Distilleries; huileries.

Moorslede, comm. de Belgique (Flandre-Occid. [arrond. de Roulers]); 7.400 hab. Tanneries; huileries; distilleries.

moos ou **moss** (*môss*) n. m. Mesure de capacité pour la bière, contenant deux canettes ou deux litres.

Moosburg, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Haute-Bavière]), sur l'Amper; 3.012 hab. Cathédrale romane. Élève et marché de chevaux et de bestiaux.

Moosch, bourg d'Alsace-Lorraine (distr. de Haute-Alsace), sur la Thurr (bassin du Rhin); 2.882 hab. Fabrique de calicot. Mines de cuivre.

Moose (le), fleuve de l'Amérique anglaise du Nord, dans l'Ontario. Il coule en un pays encore désert, va de lacs en rapides et cascades, et se perd dans la baie de James (mer d'Hudson), à Fort-Moose; 500 kilomètres.

Mooser (Aloys), facteur d'orgues suisse, né et mort à Fribourg (1770-1839). Fils d'un organier habile, il prit la direction de la maison paternelle, et construisit un piano-orgue, comprenant huit claviers et trente registres. On cite comme son chef-d'œuvre les orgues de l'église collégiale de Fribourg (1824-1834).

mo-pie-su n. m. invar. Arbrisseau dont les Chinois emploient les baies à colorer en pourpre vif des gâteaux, etc.

Moplahs, tribu musulmane, vivant sur la côte du Malabar et comptant environ 50.000 membres. (Les Meplahs sont d'une énergie et d'une virilité qui contraste avec la mollesse et l'indifférence des Hindous brahmanistes et sivaïstes.) — *Un, Une* Moplah.

mops (*mopss*) ou **mopse** n. m. Variété de bouledogue. — Espèce de chauve-souris propre à Sumatra, du genre nyctimone. V. nyctimone.

mopsèe n. f. Genre d'alcyonaires mélithées, comprenant plusieurs espèces des mers chaudes. (Les mopsées forment des colonies arborescentes, dont les branches calcaires sont réunies par des cylindres cornés.)

Mopsopie. Géogr. anc. Nom ancien de l'Attique.

Mopsopien, enne (*pi-in, èn'*), personne née en Mopsopie ou qui habitait ce pays. — *Les* Mopsopiens. — Adjectiv. : *Le héros mopsopien*, Triptolème. ‖ *La cité mopsopienne*, Athènes.

Mopsos ou **Mopsus**. Myth. gr. Devin grec, fils du Cretois Rhakios ou d'Apollon, et de la prophétesse Manto, fille de Tirésias. Il vécut quelque temps à la cour d'Amphimaque, roi de Colophon, et il y fut en rivalité avec Calchas. Avec Amphilochos, fils d'Amphiaraos, il fonda l'oracle d'Apollon à Claros, en Ionie, et la ville de Mallos, en Cilicie. Il se brouilla avec Amphilochos, à propos de la souveraineté de cette dernière ville, et fut tué en le combattant. Après sa mort, il fut l'objet d'un culte à Mallos, où il eut un oracle.

Mopsucrène (c'est-à-dire la *Fontaine de Mopsus*), ville de la Cilicie des plaines, près de Tarse, au pied du Taurus. L'empereur Constance y mourut, en 361.

Mopsueste ou **Mopsus**, ville de l'ancienne Asie Mineure (Cilicie) [*Cilicia Campestris*], sur le Pyramus (Djihoun). Elle devait son nom à un Lapithe du nom de Mopsus. Au Ve siècle, elle fut le siège d'un évêché. C'est aujourd'hui *Messis* ou *Massisa*, en Anatolie.

Mopti, ville du Soudan français (Macina), au confluent du Bani avec le Niger. Important centre commercial, signalé par le lieutenant de vaisseau Caron en 1887, occupé par le colonel Archinard en 1893.

moqua (*ka*) n. m. Relig. Course que les musulmans de l'Inde s'attribuaient le droit de faire à travers les rues, en massacrant les infidèles, lorsqu'ils avaient accompli un pèlerinage à La Mecque.



Moque.

moquable (*kabl'*) adj. Susceptible d'être tourné en dérision, digne d'être moqué : *Nous trouvons le moyen d'être* moquables *en étant atroces.* (Dme d'Abrantes.)

moque (*mok'* — du prov. mod. *moco*) n. f. Vase en fer-blanc, employé pour la mesure de certaines denrées. ‖ Pot en terre vernissée, avec une anse que, dans certaines campagnes (Saintonge), on emploie pour boire.

— Autref. Moule sans poulie.

— Mar. Bloc de bois lenticulaire, cannelé sur son pourtour, pour recevoir une estrope et percé intérieurement d'un trou avec engoujures, dans lesquelles passent les tours d'un cordage, comme dans les clans d'une poulie double ou triple. ‖ *Moques de beaupré, Moques de grand étai.* Moques servant à rider le beaupré ou le grand étai. ‖ Nom donné quelquefois aux bois d'araignées et aux poulies appelées « sabots ». ‖ *Moque à rouet*, Poulie en forme de moque et portant un réa. ‖ *Moques de racage*, Plateaux de bois estropés à l'extrémité d'un collier de racage et servant à le fixer.

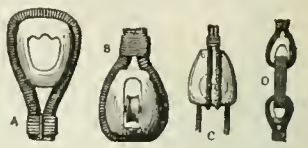

Moques : A, de sous-barbe; B, à rouet; C, à sabot pour palanquin : D, disposition des moques et de leurs rides.

— Pêch. Paquet de vers enfilés sur un fil de laine, dont on se sert comme appât pour la pêche aux anguilles, dans le genre de pêche, dit « à la vermée ».

moque-Dieu n. invar. Celui, celle qui se moque de Dieu; hypocrite. (Vx.)

Moquegua, ville du Pérou, ch.-l. du département du même nom, entourée de vignobles estimés, qui lui ont valu le surnom de « Bordeaux péruvien »; 4.000 hab. Une voie ferrée l'unit au port de Pacocha. — Le département, le plus méridional du Pérou, a une superficie de 26.691 kilomètres carrés et une population de 28.786 hab.

moquer (*ké* — orig. incert.) v. a. Railler, tourner en ridicule : *Satan n'est pas satisfait de broyer l'homme, il veut le* moquer. (L. Veuillot.)

Moqué, ée part. pass. du v. Moquer.

— Substantiv. Personne qui est un objet de moquerie :

> ... c'est ainsi qu'il faut, quand on se moque,
> Que le *moqué* toujours sorte fort satisfait.
> Corneille.

Se moquer, v. pr. Se railler de, tourner en dérision : *Molière* se moquait *des vices humains.*

— Absolum. Railler : Se moquer *est souvent cruel.* ‖ Faire des politesses excessives ou des compliments exagérés; dire ou faire quelque chose qui ne mérite pas d'être pris au sérieux : *Des façons entre amis ? vous vous* moquez ! (On dit aussi : Se moquer *du monde.*) ‖ Tromper, leurrer : *Les représentants du peuple* se moquent *souvent de lui.*

— Ne faire nul cas : Se moquer *du qu'en-dira-t-on.*

— Avec un infin. :

> Je *me moquerais* fort de prendre un tel époux.
> Molière.

— *Se faire moquer de soi*, Prêter le flanc à la raillerie.

— Prov. et loc. prov. : **Je m'en moque comme de l'an 40.** V. an. ‖ **Se moquer de la barbouillée.** V. barbouillé. ‖ **Se moquer du tiers comme du quart**, Se moquer de tout le monde. — Ne s'inquiéter, ne s'embarrasser de rien. ‖ **La pelle se moque du lourgon**, Tel se moque des autres qui mérite d'être moqué lui-même. ‖ **Il ne faut pas se moquer des chiens avant d'être sorti du village**, Il ne faut pas se rire du danger avant d'être complètement à l'abri.

moquerie (*ke-ri*) n. f. Action ou habitude de persifler, de railler, de se moquer : *La* moquerie *souvent exaspère plus que l'injure.* ‖ Action ou parole moqueuse, railleuse : *De fines* moqueries.

— Chose sans valeur, sans importance, entreprise folle : *C'est une* moquerie *que vouloir réussir sans y être aidé.*

— Syn. Moquerie, dérision, ironie, etc. V. dérision.

moquette (*kèt'*) n. f. Pop. Moquerie, attrape.

— Chass. Oiseau que l'on attache près d'un piège, en guise d'appeau, pour attirer d'autres oiseaux.

moquette (*kèt'* — orig. inconn.) n. f. Vén. Fumées de chevreuil.

moquette (*kèt'* — de l'anc. forme *mocade*, même sens) n. f. Comm. Étoffe à trame et à chaîne de fil, veloutée en laine, que l'on emploie pour faire des tapis et garnir des dossiers de sièges : Moquette *unie, à dessins.*

— Encycl. La *moquette* couramment employée pour la fabrication des tapis est un tissu à chaîne de laine en velours, avec trame en fil de lin. Il existe deux sortes de moquettes : la *moquette bouclée* et la *moquette coupée*. Le tissage s'exécute comme celui du velours (v. velours) en faisant usage de fers ronds pour relever les poils, s'il s'agit de moquette bouclée, ou en prenant des fers plats destinés aussi à relever les poils pour la fabrication de la moquette coupée, ainsi dite, parce que ces poils sont ultérieurement tranchés le long des fers, au moyen d'une sorte de petit rabot.

moqueur (*keur'*), **euse** adj. Qui se moque, qui aime à se moquer : *Un homme, Un esprit* moqueur. ‖ Qui est inspiré par la moquerie : *Parole* moqueuse. ‖ Qui marque de la moquerie : *Sourire* moqueur.

— Substantiv. Railleur; personne qui se moque : *Le* moqueur *est souvent cruel.* ‖ Fam. Personne qui ne parle pas sérieusement : *Les charlatans sont des* moqueurs.

— Prov. : **Les moqueurs sont souvent moqués**, Ceux qui raillent les autres sont souvent raillés eux-mêmes.

moqueur (*keur'*) n. m. Genre d'oiseaux du groupe des merles, comprenant une quarantaine d'espèces d'Amérique. (Les *moqueurs* [mimus] sont des turdidés à longue queue étagée et qui, par leur livrée variée, rappellent les grives; leurs mœurs sont celles des merles; ils excellent à imiter le chant ou le cri des autres animaux. L'espèce type est le *merle moqueur* [mimus polyglottus], répandu des États-Unis au Mexique.)



Moqueur polyglotte.

moqueusement (*keu-ze*) adv. D'une façon moqueuse.

moquilée n. f. Bot. Syn. de moquilier.

moquilier (*ki-li-é*) n. m. ou **moquilée** (*ki*) n. f. Genre de rosacées chrysobalanées, comprenant des arbres à

feuilles simples alternes, à fleurs en cymes ou en grappes, qui croissent à la Guyane.

MOQUINIE (*ki-ni*) n. f. Genre de composées, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes et à petits capitules floraux, dont on connaît quelques espèces, africaines et américaines.

MOQUIN-TANDON (Horace-Bénédict-Alfred), naturaliste français, né à Montpellier en 1804, mort à Paris en 1863. Docteur ès sciences, et, deux ans plus tard, docteur en médecine, il montra dans sa thèse sur les *hirudinées* qu'il est possible de reproduire les sangsues : ce fut l'origine d'une industrie nouvelle, l'*hirudiniculture*. Il professa la physiologie à Marseille, la botanique à Toulouse, et, enfin, l'histoire naturelle à la faculté de médecine de Paris. Membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine, il a laissé, entre autres ouvrages : *Eléments de tératologie végétale* (1841); *Histoire naturelle des mollusques terrestres et fluviatiles de France* (1855); enfin, c'est à lui qu'est dû le treizième volume du *Prodrome* de de Candolle. Moquin-Tandon fut en même temps un brillant représentant des littératures méridionales. Sous le pseudonyme de Frédel de Maguelonne, il écrivit sa fameuse légende provençale, *le Noyer de Maguelonne*, contrefaçon des antiques manuscrits, qui trompa les plus érudits. Ses opuscules littéraires ont été réunis sous le titre de *Guindouletas* (Petites jujubes).

MOQUIS (*ki*), tribu indienne des Etats-Unis (Arizona), habitant des villages fortifiés. (Ils sont assez industrieux et fabriquent notamment des poteries.)

MOQUOISEAU (*koi-zo* — de *moquer*, et *oiseau*) n. m. Variété de cerise blanche, que les oiseaux ne mangent pas, ne les croyant pas mûres.

MORA n. f. Genre de poissons anacanthines, famille des gadidés, comprenant une espèce de la Méditerranée. (La *mora Mediterranea*, more ou mora du Nice, atteint jusqu'à 0m,65.)


Mora.

MORA, bourg de Suède (Dalécarlie [län de Kopparberg]), sur le lac Siljan, d'où sort une des branches mères du Dal, tributaire de la mer Baltique; 10.000 hab.

MORA ou **MORA STENAR**, village de Suède, à 10 kilom. d'Upsala. Là, du XIe au milieu du XVe siècle, les rois de Suède furent élus et proclamés, sur des dalles ou pierres qu'on appelait « pierres de Mora ». Gustave III y fit construire, en 1770, un petit pavillon abritant les rares pierres qui subsistaient.

MORA, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Tolède]); 3.000 hab. Moulins à huile, savonneries. Ruines d'un château qui servit longtemps de prison d'Etat.

MORA de Ebro, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Tortose]), non loin de l'*Ebre*; 4.000 hab. Fabrication de savon, huile, eau-de-vie.

MORA de Rubielos, bourg d'Espagne (Aragon [prov. de Téruel]), sur la *Mora*; 3.000 hab. Lainages.

MORA (José Joaquin de), écrivain espagnol, né à Cadix en 1784, mort à Londres en 1863. Professeur, soldat à Baïlen, déporté en France, puis, après 1814, avocat à Madrid, il dut de nouveau s'exiler en 1823, regagna Madrid en 1843, et retourna à Londres en 1856, comme consul d'Espagne. En dehors d'une foule d'ouvrages de vulgarisation (*Catecismos*), destinés surtout aux Américains du Sud, il faut citer de lui : *Leyendas españolas* (1840), contes en prose, parmi lesquels *Don Opas*, *Pedro Niño*, *Don Policarpo*, *Zafadola*, *Escenas de los tiempos feúdales*, etc.; *Poesias* (1853); *Cuadros de la historia de los Arabes* (1826); etc.

MORABITIN n. m. Monnaie des Maures d'Espagne.

MORACZEWSKI (André), historien polonais, né à Dusmo, près de Gostyn, en 1802, mort en 1855. Docteur en droit, il remplit des fonctions administratives, puis fonda en 1834 l'*Ami du peuple* et la *Semaine agricole et industrielle*, fit, en 1840, des cours sur l'histoire des peuples slaves, et publia pendant longtemps le « Journal domestique » et l' « Année ». Nous citerons de lui : *Histoire de Bohême* (1848); *les Evénements du grand-duché de Posen* 1848); *le Recueil du cultivateur André* ou *l'Histoire de la Pologne pour le peuple de la campagne* (1850); *Histoire de la république polonaise jusqu'au XVIIe siècle* (1855); etc.

MORADABAD, ville de l'empire anglais de l'Inde (vice-gouv. des Provinces du Nord-Ouest [prov. de Rohilkand]), sur le Ramganga, affluent du Gange; 72.900 hab. Belle mosquée de 1634. — Le district a 5.910 kilom. carr. et 1.179.000 hab.

MORAES (Francisco de), écrivain portugais, né à Bragance vers 1520, assassiné à Evora en 1572. Trésorier de Jean III, il fut chargé de missions diplomatiques en France. On lui a attribué longtemps le fameux roman chevaleresque *Palmerin d'Angleterre*, dont il avait donné une traduction portugaise en 1567. On sait aujourd'hui que l'original est de Luis Hurtado, de Tolède. C'est sur le texte espagnol que Francisco de Moraes fit sa version portugaise, et Jacques Vincent sa traduction française (1553).

MORAÈS BARROS (Prudente J. de), président de la république du Brésil, né à Itu (Sao-Paulo) en 1841. Avocat distingué, il fit partie de la chambre provinciale de Sao-Paulo, puis fut ensuite élu député à la chambre de Rio-Janeiro (1885). Après la chute de don Pedro (1889), il devint gouverneur de Sao-Paulo, puis il présida le congrès fédéral qui élabora la constitution républicaine, et entra au Sénat, dont il fut élu président. En 1891, il échoua à la présidence de la République contre le maréchal Fonseca; mais, après le renversement de ce dernier, remplacé par le vice-président Peixoto, il fut élu président et remplit ces fonctions de 1894 à 1898.

MORAÏ n. m. Lieu de sépulture, dans les îles de la mer du Sud : *Un* MORAÏ *otaitien*. (Th. Gaut.)

MORAILLER (*ra-ill-é* [*ll* mll.]) v. a. Art vétér. Pincer avec des morailles : MORAILLER *un cheval*.
— Techn. Allonger le verre avec des morailles.

MORAILLES (*ra-ill* [*ll* mll.] — du provenç. *mor*, museau) n. f. pl. Tenailles de fer ou de bois dont on se sert pour allonger les cylindres de verre avant de les ouvrir. || Sorte de tonailles, avec lesquelles les maréchaux ferrants pincent les naseaux d'un cheval difficile à ferrer ou à opérer.

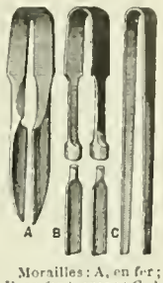

Morailles : A, en fer; B, en fer à gaine; C, à branches de bois.

MORAILLON (*ra-ill* [*ll* mll.] — rad. *morailles*) n. m. Serrur. Pièce de fer attachée au bord d'un couvercle de coffre et munie d'un anneau fixe qui pénètre dans la serrure et reçoit le pêne, ou percée d'un trou qui laisse passer le piton destiné à recevoir le cadenas.
— Constr. Cordon de mortier, que l'on forme autour d'un ouvrage en pisé. || On dit aussi MORAINE.
— Adjectiv. Minér. *Emeraude moraillon*, Emeraude brute.

MORAINE (*rèn'* — du lat. *mori*, mourir) n. f. Laine que l'on enlève, à l'aide de la chaux, de la peau d'un animal mort. || On dit aussi MORINE.
— Adjectiv. : *Laine* MORAINE.

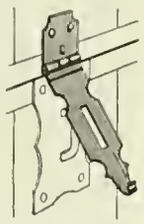
Moraillon (serrur.).

MORAINE (*rèn'* — du provenç. mod. *morreno*; de *mor*, museau) n. f. Géol. Amas de roches, graviers, boues accumulés par les glaciers, et qui leur sont fournies en partie par le gel, en partie par leur action érosive. V. GEL.
— Constr. Syn. de MORAILLON. V. ce mot.
— ENCYCL. Géol. Il existe plusieurs sortes de *moraines*. Les *moraines latérales* sont les plus importantes; elles sont formées de tous les matériaux que reçoit la surface d'un glacier et que celui-ci rejette sur ses rives; elles s'augmentent des pierrailles tombées directement des montagnes; une partie de ces moraines chemine avec le glacier. Les *moraines médianes* résultent du confluent de deux glaciers; dans ce cas, en effet, la moraine latérale gauche de l'un se réunit à la moraine latérale droite de l'autre pour n'en former qu'une seule qui chemine au centre du nouveau glacier; certains glaciers présentent ainsi à leur surface cinq ou six moraines médianes indépendantes. La *moraine frontale* ou *terminale* résulte de l'ablation glaciaire; elle est formée par les matériaux abandonnés par le glacier à son extrémité inférieure. On donne le nom de *moraine profonde* aux éléments triturés par le glacier sur le fond de son lit; ce sont ces éléments qui constituent la *boue* glaciaire. V. GLACIER.

MORAINIQUE (*rè-nik'*) adj. Géol. Qui se rattache aux moraines : *Dépôt* MORAINIQUE.

MORAÏTE, personne née en Moréo, ou qui habite ce pays. — *Les* MORAÏTES.
— Adjectiv. : *Population* MORAÏTE.

MORAL, ALE, AUX (du lat. *moralis*; de *mores*, mœurs) adj. Qui a rapport aux mœurs : *Réflexions* MORALES. *Peintures* MORALES. || Relatif à la règle des mœurs. || *Loi morale*. V. LOI. || *Conscience morale*. V. CONSCIENCE. || *Sens moral*, Discernement de ce qui est ou de ce qui n'est pas conforme à la règle des mœurs. || *Science morale*. Celle qui détermine la nature ou les objets de la loi morale. || *Mal moral*, Faute ou péché.
— Qui a de bonnes mœurs : *Homme* MORAL. || Qui est conforme aux bonnes mœurs : *Vie* MORALE. || Qui est propre à favoriser les bonnes mœurs : *Un drame*, *Un livre* MORAL.
— Intellectuel, spirituel, par opposition à Physique ou matériel : *Le monde* MORAL.
— Littér. *Contes moraux*, Contes destinés à faire ressortir une idée morale : *Les* CONTES MORAUX *de Marmontel*.
— Philos. Qui est fondé, non point sur un raisonnement ou des faits rigoureux, mais sur des convenances ayant quelque chose de nécessaire : *Certitude* MORALE. *Preuves* MORALES. *Impossibilité* MORALE.
— Théol. *Vertus morales*. Se dit parfois, par opposition à vertus *chrétiennes* ou *surnaturelles*, des vertus qui ont pour fondement les lumières de la raison ou l'instinct de la conscience. (Dans ce sens, on dit mieux vertus *naturelles*.)
— Se dit proprement, par opposition aux vertus *théologales*, qui se rapportent directement à Dieu (foi, espérance, charité), des vertus qui ont un autre objet premier que Dieu. || *Sens moral des écritures*, Sens découvert par voie d'interprétation : *Le* SENS MORAL *est souvent éloigné du* SENS LITTÉRAL.
— ANTON. **Immoral.** || **Physique.** || **Nécessaire.**

MORAL (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Ensemble des facultés humaines qui se rapportent à la sensibilité et à l'activité : *Relever le* MORAL *de quelqu'un*.

MORAL de Calatrava, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Ciudad-Real]); 5.000 hab. Commerce de vins, laine et huile.

MORALE n. f. Science ou doctrine qui donne des règles de conduite fondées sur la notion du bien et du mal moral : *La* MORALE *est la science du devoir et des devoirs*. (Gérusez.)
— Traité contenant cette doctrine. || Application pratique des règles de la science des mœurs; conduite dirigée par ces règles : *Pas de* MORALE *sans effort sur soi-même*. (S. de Sacy.) || *Morale indépendante*, Notion du bien et du mal considérée comme une idée nécessaire, supérieure et antérieure à toute loi révélée ou positive.
— Fam. Réprimande, leçon mêlée de reproches; exhortation, conseils pratiques : *Faire la* MORALE *à quelqu'un*.
— Littér. Conclusion qu'un écrivain tire, veut faire tirer de son œuvre : *La* MORALE *d'une fable*.
— ALLUS. LITTÉR. : **Morale nue**, Allusion à un vers d'une fable de La Fontaine : *le Pâtre et le Lion* (VI, 1).

> Les fables ne sont pas ce qu'elles semblent être;
> Le plus simple animal nous y tient lieu de maître.
> Une *morale nue* apporte de l'ennui :
> Le conte fait passer le précepte avec lui.

— ENCYCL. Philos. La *morale*, c'est-à-dire la doctrine des principes pratiques de la vie, n'est pas contemporaine de l'éveil de la réflexion philosophique. Les premiers « physiciens » de l'école ionienne se contentent, en morale, de quelques sentences isolées et demandent la règle des mœurs à la religion et à la coutume. Le premier qui soit allé plus loin est Démocrite, qui adopte pour principe le plaisir, conseille le renoncement à la vie publique et préconise l'*ataraxie*. Héraclite arrive à une conclusion analogue, par une autre voie : l'homme doit constater « l'écoulement universel des choses » et s'y résigner. Pythagore et Empédocle paraissent avoir reproduit surtout des doctrines religieuses. Au contraire, les sophistes, réagissant contre toute tradition, mettent tous les principes en discussion, contraignant la philosophie à poser désormais le problème de la morale.
L'originalité de Socrate a été de donner à ce problème le premier rang. Il en fait le but de la science et lui fournit une méthode (définitions générales à l'aide de raisonnements inductifs). Sa pensée est prolongée par ses successeurs en des sens très différents. Platon, identifiant la science et la vertu, fonde la règle des mœurs sur la métaphysique : les vérités pratiques sont la traduction dans le réel de la dialectique des idées. Aristote répudie cet intellectualisme absolu : pour lui, le bien consiste à réaliser la nature propre de l'homme; et, comme cette nature est essentiellement raisonnable, le bien est la réalisation de la raison. Vers le même moment, Aristippe tire des principes socratiques la doctrine du plaisir comme principe des actes, et Antisthène en déduit, au contraire, la nécessité de s'affranchir du monde extérieur et de se replier sur soi. Toutes ces écoles adoptent, en lui donnant des significations différentes, la maxime : « Suivre la nature. »
Epicure développe la doctrine d'Aristippe, mais en recommandant le bonheur calme, plutôt que le plaisir immédiat et vif. Les stoïciens se rattachent, de leur côté, à Antisthène. Leur morale continue leur doctrine de l'être, dont le fond est effort et tension; il semble aussi qu'ils aient eu une certaine idée d'une obligation distincte de la science. L'idéal du sage est, pour eux, l'indépendance absolue à l'égard du monde extérieur et la vie pure de la raison. Au milieu des conflits entre l'épicurisme et le stoïcisme, la moyenne et la nouvelle académie critiquent tout dogmatisme; et peut-être Carnéade, au lieu d'être le sceptique que l'on croit, a-t-il entrevu la nécessité de mettre la morale à l'abri des discussions sur les principes de la science. Enfin, le néo-platonisme combine, avec les traditions religieuses d'un pythagorisme peu authentique et avec celles de l'Egypte et de l'Orient, les théories du stoïcisme, d'Aristote et de Platon.
A partir de l'avènement du christianisme et de la fin de la philosophie antique, la morale se confond de nouveau avec la religion. Il faut arriver jusqu'à Descartes pour qu'elle s'affirme de nouveau comme une science indépendante. Tantôt, Descartes reproduit simplement l'idéal stoïcien de la bonne volonté qui suffit à tout; tantôt, il a l'air de présenter son système tout entier comme la base préparée pour une morale scientifique. Leibniz est moins original en morale qu'en métaphysique; il rattache à sa doctrine de l'être les idées de Platon et surtout d'Aristote. L'utilitarisme reparaît avec Hobbes, qui réduit toute la connaissance à celle des sens, toutes les émotions au plaisir ou à la peine physiques et tous les mobiles à la recherche de ce plaisir et à l'aversion de cette peine. Spinoza, malgré les traits qui le rapprochent de l'utilitarisme, aboutit plutôt au stoïcisme.
Avec Kant, c'est une véritable révolution qui s'accomplit dans l'histoire de la morale : il proclame que la moralité est un fait primitif, irréductible, spécifique. Elle consiste, non pas à suivre son intérêt, non pas à obéir à un sentiment, mais à agir par devoir, c'est-à-dire par respect de la loi morale. Sa formule est la suivante : « Agis de telle sorte que la maxime de ton action puisse être érigée en principe d'une législation universelle. » La morale est indépendante de la métaphysique; elle relève, non de la raison spéculative, mais de la raison pratique. Le principe essentiel de Kant a été presque immédiatement faussé par ses successeurs allemands, qui ont construit de vastes systèmes d'ontologie et qui ont fait de l'éthique un chapitre de ces systèmes. Il se retrouve, cependant, dans le néo-kantisme allemand, dans l'école française de la morale indépendante et dans le néo-criticisme de Renouvier et Pillon.
Parallèlement au stoïcisme renouvelé de Kant et de ses disciples, l'utilitarisme n'a pas cessé d'être représenté. Bentham a prétendu le rendre rigoureux jusqu'à créer une sorte d'arithmétique des plaisirs et des peines. Stuart Mill s'est efforcé de rapprocher l'intérêt individuel et l'intérêt social, jusqu'à faire du second le critère du premier. Spencer, complétant la doctrine de l'intérêt par celle de l'évolution, cherche à montrer que la règle des mœurs est fournie par l'adaptation réciproque de l'individu et de la société, laquelle se traduit par des sentiments déterminés dans les consciences individuelles. Le positivisme enseigne la prédominance progressive de l'altruisme sur l'égoïsme. Enfin, la morale religieuse continue d'avoir ses représentants. Entre ces systèmes, toutes les nuances de la pensée se trouvent dans les ouvrages de Secrétan, Ravaisson, Bontroux, Guyau, Fouillée, etc.
— BIBLIOGR. : P. Janet, *Histoire de la philosophie morale et politique* (1858); Fouillée, *Critique des systèmes de morale contemporains* (1883); Renouvier, *Esquisse d'une classification systématique des doctrines philosophiques* (1886).

Morales (ŒUVRES), par Plutarque. C'est le nom collectif donné à l'ensemble des œuvres de Plutarque, en dehors des *Vies parallèles*. Le recueil, d'ailleurs, renferme des ouvrages de toute sorte, parfois apocryphes. — Dans la partie authentique, on peut distinguer plusieurs catégories d'ouvrages : de simples recueils de notes, de maximes ou d'anecdotes, comme les *Vertus romaines*, les *Questions platoniciennes*, les *Questions grecques* et les *Questions romaines*; des dissertations ou conférences littéraires, comme les opuscules *Sur la malignité d'Hérodote* ou *Sur la manière de faire lire les poètes*; des dissertations philosophiques ou morales, comme les *Contradictions des stoïciens*, la *Vertu*, le *Bavardage*, le *Mariage*, le *Grand nombre des amis*; des lettres sur diverses questions; enfin, des dialogues. Plutarque y montre un esprit curieux, peu capable de vues d'ensemble, mais riche en anecdotes; sa philosophie est un platonisme mêlé de stoïcisme et autres doctrines.

Morale et politique (ESSAIS DE), par François Bacon, publiés d'abord en anglais, sous le titre d'*Essays* (1597, puis en latin (1625), sous celui de *Sermones fideles*. Le titre et le ton de l'ouvrage sont inspirés par le livre de Montaigne. A ses essais, dont le nombre augmenta dans chacune des éditions successives, Bacon joignit en 1597 dix

Méditations sacrées en latin, sorte de profession de foi chrétienne et de protestation contre l'athéisme. Les *Essais* ont été traduits en français par l'abbé Goujet (1731 et 1740).

Morale (Essais de), par Nicole (1671 et ann. suiv.). Cet ouvrage de Nicole eut, au XVIIe siècle, un succès prodigieux. Mme de Sévigné en raffolait. Il est aujourd'hui bien oublié. Il consiste en une série de traités sans suite sur des questions pratiques, mais sans aucune discussion de principe.

Morale (Traité de), par Malebranche (1681). — Malebranche résume dans cet ouvrage sa philosophie pratique. Deux principes dominent ses analyses : les actes produisent des habitudes, et les habitudes des actes; l'âme ne produit pas toujours les actes de son habitude dominante. Pour produire des actes, il faut qu'il y ait dans notre esprit une force inhérente et libre. Il y a des moyens d'acquérir la disposition stable, d'obéir à l'ordre; mais la grâce est nécessaire, quelque le bon usage de la liberté prépare à recevoir ce don inconnu.

Morale (Principes métaphysiques de la), par Kant (1785), traduit en français par Tissot (Paris, 1837). — La métaphysique des mœurs, dit Kant, a pour objet les principes de la volonté pure. Les actes et les conditions de la volonté considérée en général regardent la psychologie, et non la morale. Celle-ci se définit : la bonne volonté de chacun. L'auteur divise son traité en deux livres : *Des devoirs envers soi-même* et *Des devoirs envers autrui*. L'ascétisme qu'il y développe a pour but principal le développement de l'entendement et de la liberté intérieure.

Morale (Introduction aux principes de morale et de législation), par Jérémie Bentham (1re édit. 1789; 3e édit. 1823). — Tout système de morale et de législation ne saurait, d'après Bentham, être fondé que sur le principe d'utilité. Est utile tout ce qui produit le bonheur ou ce qui prévient la douleur. L'intérêt de la société n'est autre que la somme des intérêts des membres qui la constituent. Après avoir posé en principe que le juste n'a de sens que par l'utile, et analysé les divers motifs des actions humaines, Bentham envisage les conséquences de la mauvaise conduite des individus, recherche les cas qui méritent châtiment et les conditions d'une punition efficace. Il fonde sur l'utilité sociale le droit de punir.

Morale (Science de la), par Ch. Renouvier (1868). — Cet ouvrage est un des plus considérables qui aient été consacrés, en France, aux questions de morale. L'auteur y traite d'abord de la nature et des conditions de la moralité, de l'agent moral abstrait et des devoirs envers soi-même; de là il passe aux rapports de l'agent moral avec la nature et des agents moraux entre eux. Il complète ensuite la morale de la justice par les principes secondaires de la bienveillance, du beau et de l'utile. Dans les livres suivants, il étudie la transformation de la morale dans l'histoire et le droit sous le contrat social.

Morale (la), par P. Janet (1873). — Le principe fondamental de Janet est que le bien moral suppose un bien naturel, qui lui sert de fondement. Le bien naturel le plus excellent pour l'homme est la personnalité, la volonté raisonnable; et l'excellence de la personnalité est dans la fraternité et dans le dévouement au beau, au vrai, au saint. S'efforçant de concilier Aristote et Kant, l'auteur développe ce qu'il appelle un eudémonisme rationnel. Il étudie successivement le bien ou le but, la loi ou le devoir, la moralité ou l'agent moral.

Morale (Fondements de la), par Schopenhauer, trad. de l'allem. par Burdeau (1879). — Les actions humaines ont trois sources : 1° l'égoïsme; 2° la méchanceté; 3° la pitié. La pitié seule est le principe des actes moraux, et la morale a pour principe : *Neminem læde; imo, omnes quantum potes juva*. Partant du principe kantien de la liberté nouménale, Schopenhauer affirme que tous les hommes naissent avec une moralité déterminée et invariable, dont l'origine est dans leur *caractère intelligible*. La pitié, source des sentiments moraux, a son origine dans l'unité substantielle de l'être.

Morale évolutionniste (la), par Herbert Spencer, traduite en français en 1880, et intitulée en anglais *the Data of ethics* (les Données de l'éthique, 1879). — La morale traite de cette partie de la conduite à laquelle s'appliquent les jugements exprimés par les mots *bon* et *mauvais*. Elle consiste à déterminer la conduite d'hommes associés, qui sont chacun constitués de telle sorte que les diverses activités qui concourent à la conservation de l'individu, au développement de la famille et au bien-être de la société, procurent un maximum de plaisir. Quand cette adaptation sera complète, le sentiment de l'obligation, qui s'est formé à travers les siècles, deviendra lui-même inutile.

Morale le Principe de la, par Charles Secrétan (1884). — Le principe de la morale, pour Secrétan, n'est ni purement rationnel ni purement expérimental. L'élément *a priori* est le devoir ou obligation, qui suppose le libre arbitre; l'élément empirique est le contenu du devoir, lequel est fourni par la solidarité des agents moraux. La solidarité s'explique par l'unité en quelque sorte substantielle de l'espèce, et la charité est le principe de la morale. Il ne faut pas opposer la justice à la charité; la première n'est que la seconde bien ordonnée.

Morale sans obligation ni sanction (Esquisse d'une), par J.-M. Guyau (1885). — La morale est, pour l'auteur, la science qui recherche tous les moyens de conserver et d'accroître la vie matérielle et morale; et, comme la plus haute intensité de la vie a pour corrélatif nécessaire sa plus large expansion, le dévouement est un fait de nature. Le devoir est l'instinct de cette fécondité de l'action. Mais, comme l'instinct se détruit en devenant conscient, il faut trouver au devoir des équivalents pratiques : l'un d'eux est le plaisir du risque dans la lutte; un autre est le risque des hypothèses métaphysiques.

MORALEMENT adv. D'une façon conforme aux bonnes mœurs : *Se conduire* MORALEMENT.

— Au point de vue des sentiments, de l'opinion : *Être* MORALEMENT *sûr d'un fait*.

— Anton. **Immoralement.** | **Matériellement.**

Morales (Luiz de), peintre espagnol, surnommé **el Divino,** né et mort à Badajoz (1509-1586.) Il ne peignit que des tableaux religieux, ce qui lui valut son surnom de « Divin ». Son chef-d'œuvre est la *Vue des douleurs*, placé par ordre de Philippe II chez les hiéronymites de Madrid.

Morales (Ambrosio de), historiographe de Philippe II, né et mort à Cordoue (1513-1591). Il entra dans les ordres, fut précepteur de don Juan d'Autriche, fils de Charles-Quint, et reçut, en 1570, le titre d'historiographe du royaume. Il a continué, avec une meilleure méthode et plus de talent, la *Chronique générale* d'Ocampo (1574-1577). On a de lui des *Antiquités des cités d'Espagne* (1791-1792); un *Voyage entrepris par ordre du roi Philippe II dans les royaumes de Léon et Galice et dans la principauté des Asturies, pour reconnaître les reliques des saints, les tombeaux des rois et les livres manuscrits des cathédrales et des monastères*, publié par Florez (1765); etc.

Moralès Jean-Baptiste), missionnaire dominicain, né en Andalousie, à Ecija (1597), mort en Chine, à Fo-Ning-Tcheou (1661). Destiné à la mission des îles Philippines, il fut jeté par une tempête à Mexico, où il reçut les ordres. Après avoir résidé aux Philippines durant vingt-cinq ans (1618-1633), il se rendit en Chine et s'établit dans le Fo-Kien. C'est là qu'il entama, contre les jésuites, la célèbre discussion connue sous le nom de *querelle des cérémonies chinoises*. L'objet en était certains rits tolérés par les jésuites, mais que Moralès, soutenu par les docteurs de son ordre, taxait d'idolâtrie. Expulsé de la Chine par les mandarins (1638), il arriva à Rome (1643), et fit condamner par le pape Urbain VIII les concessions accordées aux chrétiens chinois (1649). Le pape Alexandre VII annula, en 1656, cette condamnation, et Moralès retourna en Chine. On a de lui, outre plusieurs ouvrages de polémique, une *Grammaire* et un *Dictionnaire* de la langue chinoise.

MORALISANT (*zan*), **ANTE** adj. Qui moralise : *Une vérité utile et* MORALISANTE. (Mme L. Colet.)

MORALISATEUR, TRICE n. et adj. Se dit d'une personne ou d'une chose qui est propre à moraliser, qui moralise : *Un principe* MORALISATEUR. (Proudh.) *Les hautes fonctions de* MORALISATEUR. (Blanqui.)

MORALISATION (*si-on*) n. f. Action de moraliser, de rendre moral, d'amener à des principes moraux : *Le travail est un excellent agent de* MORALISATION.

MORALISER v. a. Faire des réflexions morales.

— v. a. Rendre moral, régler les mœurs de : *Éclairer le peuple, c'est le* MORALISER. (V. Hugo.) (Absolum. : *La prison punit, mais ne* MORALISE *pas.*) || Rendre conforme à la morale : MORALISER *les journaux, la littérature.*

— Faire la morale à : MORALISER *un enfant.*

Se moraliser, v. pr. Devenir moral : *Peuple qui tend à* SE MORALISER.

MORALISEUR, EUSE n. Fam. Personne qui aime à donner des leçons de morale : *Un* MORALISEUR *insupportable.*

MORALISME (*lissm'*) n. m. Philos. Système philosophique purement pratique et qui néglige les autres parties de la science, pour s'attacher exclusivement à la morale.

— Relig. Système religieux, qui préconise les bonnes œuvres et néglige les dogmes et le culte.

MORALISTE (*lisst'*) n. Littér. Philosophe qui a écrit sur la morale : *La sobriété est regardée par tous les* MORALISTES *comme la mère de la santé.* || Ecrivain qui cherche à corriger les mœurs par des tableaux mettant en relief les vices et les ridicules : *La Rochefoucauld, La Bruyère, Molière sont de grands* MORALISTES.

— Fam. Personne qui fait, qui aime à faire la morale : *Me préserve le ciel de m'ériger en* MORALISTE ! (Scribe.)

— Adjectiv. Qui concerne les moralistes : *La coterie* MORALISTE *est fille du luxe.* (Fourier.)

— Hist. relig. Nom donné aux jansénistes.

— Encycl. Littér. Le *moraliste* est l'écrivain qui étudie spécialement les penchants et les habitudes de la nature humaine, et qui, soit par la simple représentation de ces mœurs, soit par une admonestation plus directe, se propose d'en tirer une profitable leçon. Une pareille matière est inépuisable, et l'on peut dire qu'en un sens presque tous les écrivains sont plus ou moins des moralistes; mais il est juste de réserver ce titre à ceux-là seuls chez qui prédomine cette tendance à l'analyse et au précepte. Chez les Grecs, on peut citer les poètes gnomiques (Solon, Théognis), Aristote dans beaucoup de parties de ses œuvres, Théophraste (*les Caractères moraux*), Xénophon (*le Banquet, l'Économique*), Lucien, si piquant pointre de mœurs, et surtout Plutarque, dont l'œuvre si populaire est l'expression moyenne de la morale antique.

Chez les Latins, le plus grand moraliste fut peut-être Cicéron (dans ses traités spéciaux et aussi dans ses traités de rhétorique); moralistes aussi furent les épistoliers et les satiriques : Horace, Perse et Juvénal, Sénèque, dont les *Lettres à Lucilius* et les traités philosophiques sont de perpétuelles analyses et prédications morales. Il faut citer enfin le *Manuel* d'Epictète et les *Pensées* de Marc-Aurèle, qui sont l'admirable testament de la morale stoïcienne.

En France, les moralistes, surtout depuis la Renaissance, ont foisonné. Les *Essais* de Montaigne restent le plus varié, le plus séduisant, le plus vécu des livres de morale : n'en séparons pas le *Traité de la sagesse*, de Pierre Charron. Au XVIIe siècle, tous les écrivains, ou peu s'en faut, furent moralistes (Boileau, La Fontaine, Perrault, etc.), mais spécialement Pascal par tout un côté de son génie, La Rochefoucauld (*Maximes et Réflexions*) et La Bruyère, l'auteur des *Caractères*; tous les prédicateurs chrétiens, surtout Bourdaloue et Massillon. Au XVIIIe, Montesquieu (*Lettres persanes*), Voltaire (*les Contes*) et bien d'autres furent moralistes à leurs heures, mais surtout J. J. Rousseau, dans la substance même de son œuvre; Duclos et Vauvenargues. Au XIXe, citons, comme moralistes, au sens étroit du mot, Joubert, Mme Schwetchine, Amiel, etc.; mais, encore une fois, ce sont surtout les grands écrivains romanciers, dramaturges, philosophes, qui sont vraiment, en France comme à l'étranger, les grands moralistes.

Moralistes français (Études sur les), par Prévost-Paradol (1864). — C'est une série d'articles sur Rabelais, Montaigne, La Boétie, Pascal, La Rochefoucauld, La Bruyère, Vauvenargues. L'analyse y est très nette, souvent très pénétrante, quelquefois, dans l'article sur Pascal entre autres, un peu trop encline à simplifier. C'est surtout la forme du livre qui en fait le prix. Nul écrivain n'a plus de charme que Prévost-Paradol, plus d'élégance et de pureté. Même si ces études étaient moins solides et moins exactes, la lecture en serait encore un régal pour tous ceux qui préfèrent aux effets brillants et durs un art discret et mesuré.

MORALITÉ n. f. Rapport d'un acte, des sentiments d'une personne avec les règles de la morale : *L'absence du bonheur conduit à l'absence de la* MORALITÉ. (Mme de Staël.) || *Certificat de moralité,* Attestation de bonnes mœurs.

— Signification morale : *Le christianisme a tiré du sépulcre toutes les* MORALITÉS *qu'il renferme.* (Chateaubr.)

— Littér. Réflexions morales, conformes aux bonnes mœurs : *Recueil de* MORALITÉS. || Conclusion morale qu'un auteur ou une autre personne tire d'une œuvre : *La* MORALITÉ *d'une comédie, d'un conte.* || Spécialem. Sentence morale qui précède ou suit un apologue. || Au moyen âge, Œuvre dramatique qui a pour objet l'édification et dont les personnages sont des allégories.

— Encycl. Littér. La tendance édifiante et la tendance didactique sont bien antérieures à l'apparition de la *moralité* proprement dite : la première fut toujours inhérente aux œuvres écrites par des clercs; la seconde, qui apparaît dès les premiers siècles du christianisme (notamment chez Claudien et Boèce), prit, à partir du *Roman de la Rose*, une immense extension. Toutes deux sont souvent réunies dans la même œuvre : il est tel « dictié » moral du XIIIe siècle, qu'il suffisait de découper en scènes pour avoir une moralité : celle de Bien-Avisé et Mal-Avisé, par exemple, rappelle d'une façon frappante le *Songe d'enfer*, de Raoul de Houdan. Les plus anciennes moralités datent du commencement du XVe siècle; la plupart de celles qui nous ont été conservées (il en reste une soixantaine) s'échelonnent entre 1450 et 1550 environ. La morale ne se séparant guère, au moyen âge, de la religion, la plupart de ces pièces sont à la fois morales et religieuses : celles de *l'Homme juste*, et de *l'Homme mondain*, et de *l'Homme pecheur* montrent que l'enfer est la conclusion nécessaire d'une vie de désordres, le salut, celle d'une vie chrétienne; c'est la gourmandise qui est attaquée dans la célèbre *Condamnation de Banquet* (par le médecin Nicolas de La Chesnaye). D'autres sont purement religieuses, comme *l'Assomption de Notre-Dame*. Quelques-unes font même de la polémique, et on trouve dans les plus récentes l'écho des querelles entre catholiques et protestants. Les plus intéressantes traitent des sujets légendaires ou historiques et ne se distinguent que faiblement des miracles ou des mystères profanes. Il est fâcheux que cette variété du genre, d'où pouvait sortir un théâtre original, n'ait pas été plus développée; le genre lui-même fut étouffé par la concurrence des grands mystères cycliques et, bientôt après, par celle des drames imités de l'antiquité. Les plus intéressantes moralités ont été réimprimées dans les divers recueils d'anciens textes dramatiques, notamment dans ceux de Leroux de Lincy et F. Michel (1837), P.-L. Jacob (1859) et E. Fournier (1872); toutes ont été analysées dans le *Répertoire du théâtre comique en France au moyen âge*, de Petit de Julleville (Paris, 1886).

Moramanga, ville de Madagascar, dans la vallée du Mangoro, sur la route de Tamatave à Tananarive; 1.500 hab.

Morana, déesse de la mort, dans la mythologie slave. (Par allégorie, elle représente aussi l'hiver et le sommeil.)

Morancé, comm. du Rhône, arrond. et à 10 kil. de Villefranche; 827 hab. Bons vins ordinaires.

Morand (saint), abbé bénédictin, né près de Worms vers 1080, mort à Altkirch vers 1150. Il entra dans les ordres, et se fit moine à l'abbaye de Cluny. Hugues de Semur, son supérieur, l'envoya en Auvergne, avec la mission d'y réformer les monastères bénédictins. Vers 1130, il conduisit à Altkirch une colonie de moines de Cluny et l'établit dans le monastère de Saint-Christophe, dont il fut nommé abbé. L'école qu'il fonda en ce lieu acquit une grande célébrité au XIIIe siècle. Son tombeau y fut, pendant tout le moyen âge, le but d'un pèlerinage fréquenté; les luthériens le détruisirent en 1525. — Fête le 3 juin.

Morand (Sauveur-François), chirurgien français, né et mort à Paris (1697-1773). Fils de Jean Morand (1658-1726), chirurgien-major à l'hôtel des Invalides, il y fut admis comme chirurgien en 1724. Membre de l'Académie des sciences depuis 1722, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité (1730), chirurgien en chef de l'hôtel des Invalides, il a laissé, notamment : *Traité de la taille au haut appareil* (1728); *Opuscules de chirurgie* (1768-1772). — Son fils, Jean-François-Clément, né à Paris en 1726, mort en 1784, docteur à Paris en 1750, fut membre de l'Académie des sciences en 1759. On lui doit : *Du charbon de terre et de ses mines* (1769); *Mémoire sur la nature, etc., du charbon de terre* 1770); *l'Art d'exploiter les mines de charbon de terre* (1768-1779).

Morand (Pierre de), auteur dramatique français, né à Arles en 1701, mort à Paris en 1758. Destiné au barreau, il s'occupa de reconstituer l'académie de musique d'Arles, puis alla se fixer à Paris (1731). C'est sur le théâtre de la duchesse du Maine que fut donnée la première représentation de la tragédie *Téglis* (1734). Morand fut, mais pour très peu de temps, correspondant littéraire du roi de Prusse (1749). Il fut l'auteur, rarement heureux, de *Childéric*, tragédie (1736); *l'Esprit de divorce*, comédie (1738); *les Muses* (1738); *Mégare*, tragédie (1748); *le Pot de chambre cassé*, tragédie pour rire 1749); etc.

Morand (Eugène-Edouard), auteur dramatique français, né à Saint-Pétersbourg en 1854. Poète délicat et ingénieux, il se tourna vers le théâtre, fit jouer des comédies : *l'Héritier* (1885); *les Dossiers jaunes* (1887); *Raymonde* (1887), avec A. Theuriet; puis il écrivit, en collaboration avec Silvestre, des pièces d'un tout autre genre qui eurent un vif succès : *Griséidis* (1891); les *Drames sacrés* (1893); *Izeyl* (1894), toutes les trois en vers; *Kosaks!* (1898), en prose. Depuis il a donné au théâtre : *la Tragique histoire d'Hamlet*, d'après Shakespeare, en vers, avec Schwob, *l'Ile heureuse*, musique de Moret (1901); etc. On lui doit aussi : *le Roman de Paris* (1887), récit plein d'humeur et de fantaisie, des monologues, etc. Morand est un peintre de talent, qui a peint les décors des *Drames sacrés*.

Morande (Charles Théveneau ou Thévenot, dit de), pamphlétaire et journaliste français, né et mort à Arnay-le-Duc (1741-1805). Sa jeunesse fut scandaleuse, et sa famille le fit enfermer au Fort-l'Evêque. Elargi après quinze mois d'emprisonnement, il passa en Angleterre et publia, sous le nom de Morande, une série de libelles diffamatoires (1771). Sous la menace de publier sur Mme du Barry les *Mémoires secrets d'une femme publique*, il réussit à obtenir 20.000 livres comptant et 4.000 livres de pension viagère. A partir de ce moment, grâce à l'influence de Beaumarchais, il renonça au chantage. Il publia pendant plusieurs années le *Courrier de l'Europe*, journal satirique, mais très modéré. Il rentra en France à la Révolution, et,

de 1791 à 1792, publia l'*Argus patriotique*, où il défendait la cause monarchique. Emprisonné après le 10 août 1792, il se retira bientôt à Aunay-le-Duc, où il exerça, sous le Directoire, les fonctions de juge de paix.

MORANNES, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 36 kilom. de Baugé, sur la Sarthe; 2.274 hab. Ch. de f. Orléans. Minoteries. Eglise des XIIe et XVIe siècles.

MORANO Calabro, comm. d'Italie (Calabre Citérieure [prov. de Cosenza]); 9.974 hab. Tissages de laine et de soie.

MORANO sul Pò, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]), sur la rive gauche du Pô; 2.973 hab.

MORAR, ville de l'Inde septentrionale (Malva [principauté de Scindia]); 25.000 hab.

MORARD DE GALLES (Justin-Bonaventure), amiral français, né à Gonelieu (Isère) en 1741, mort à Guéret en 1809. Il assista, en 1778, à la bataille navale d'Ouessant, puis servit sous les ordres de Guichen et de Suffren. En 1792, commanda l'escadre de l'Océan, mais fut destitué par Jean Bon Saint-André (1793) et même un moment emprisonné. Réintégré en 1795, il fut chargé, sous le Directoire, de tenter une descente en Irlande. Il échoua. Il devint sénateur après le 18-Brumaire, et comte de l'Empire.

MORASSE (orig. inconn.) n. f. Dans certaines contrées, Marais, fondrière.

MORASSE (du lat. *mora*, retard) n. f. Typogr. Dernière épreuve d'un journal tirée avant le serrage définitif.

MORASSIER (*ra-si-é* — rad. *morasse*) n. m. Typographe qui exécute les corrections indiquées sur la morasse.

MORASTEL (*stèl'*) n. m. Variété de cépage rouge cultivée dans les vignobles du Languedoc et de l'Algérie, et qui donne un vin un peu âpre, mais riche en couleur. Syn. MOURASTEL, MORESTEL, BOURRERIN.

MORAT (allem. *Murten*), ville de Suisse, ch.-l. d'un district du canton de Fribourg, sur le *lac de Morat*; 2.400 hab. Ancien château fort. Remparts anciens. Industrie horlogère, distilleries. Morat (en lat. *Curtis Muratum*) appartint successivement aux empereurs d'Allemagne et à la Savoie. Charles le Téméraire fut attaqué sous les remparts de la ville par les Suisses confédérés aux cris de « Granson! Granson! » Après une lutte longue et sanglante, il fut débordé et tourné par les confédérés, et rien ne put tenir contre la furie des montagnards (22 juin 1476). L'armée bourguignonne se dispersa de toutes parts, et Charles dut s'enfuir jusqu'à Payerne avec quelques cavaliers. — Le *district de Morat* a 43 comm. et 16.000 hab.

MORAT (LAC DE) [allem. *Murten-See*], lac de Suisse, partagé entre les cantons de Fribourg et de Vaud; il a une superficie de 2.710 hectares et peut être considéré comme une dépendance du lac de Neuchâtel, dont il est distant de quelques kilomètres, et auquel il était naguère étroitement relié. Il est traversé par la Broye, tributaire du lac de Neuchâtel; profondeur variant entre 30 et 52 mètres.

MORATA (Olimpia Fulvia), femme auteur italienne, née à Ferrare en 1526, morte à Heidelberg en 1555. Fille d'un professeur de Ferrare, FULVIO PELLEGRINO MORATO, qui mourut en 1547, elle montra de bonne heure une singulière aptitude à comprendre la philosophie et les langues anciennes. En 1548, elle épousa un jeune médecin allemand, André Grundler. Ils habitaient Schweinfurt, lorsque cette ville fut prise et pillée. Après bien des traverses, Grundler avait été appelé à Heidelberg comme professeur; mais la santé d'Olimpia était épuisée, et elle mourut l'année suivante. Ses œuvres ont paru sous ce titre : *Olympiæ Fulviæ Moratæ, feminæ doctissimæ ac plane divinæ, opera omnia quæ hactenus inveniri potuerunt* (1562).

MORATALLA, ville d'Espagne (prov. de Murcie), près du Ségura; 12.000 hab. Fabrication importante de draps, toiles, eaux-de-vie, savon, huile. Commerce de vins renommés.

MORATCHA, rivière du Monténégro. Elle descend des monts Berda (2.168 m.), serpente dans la plaine de Podgoritza, et se perd dans le lac de Scutari; 100 kilomètres.

MORATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide morique.

MORATEUR (du lat. *morator*; de *morari*, retarder) n. m. Antiq. rom. Avocat d'ordre inférieur, qui, pour donner à l'orateur principal le temps de se reposer, prenait la parole par intervalles. ‖ Gens qui, dans le cirque, amusaient les spectateurs par toutes sortes de lazzis adressés aux coureurs, qu'ils cherchaient ainsi à distraire.

MORATIN n. m. Nom vulgaire d'une petite variété de canard sauvage, dite aussi MORATON.

MORATIN (Nicolás Fernandez DE), écrivain espagnol, né et mort à Madrid (1737-1780). Il fut parmi ceux qui, s'inspirant des doctrines classiques et françaises, tentèrent de donner à la littérature espagnole une direction nouvelle. Ses pièces comprennent des tragédies : *Hormesinda* (1770); *Lucrèce*, *Guzman el Bueno*; des comédies, parmi lesquelles *la Petimetra* eut un grand succès. Il aborda la poésie épique dans *las Naves de Cortes destruidas* (1765); la poésie didactique dans un poème sur la chasse, *Diana*. Parmi ses poésies lyriques, qui remplissent un recueil portant le titre de *Poeta*, les seules qui aient survécu sont celles qui avaient été écrites dans le goût national : *les Romances Moriscos* et *la Fiesta de toros en Madrid*, en *quintillas* faciles et pittoresques, etc. — Son fils, LEANDRO FERNANDEZ, auteur dramatique espagnol, né à Madrid en 1760, mort à Paris en 1828, se fit remarquer, en 1778 et 1780, par un double succès dans des concours académiques. Protégé par Jovellanos, il accompagna Cabarrus dans son ambassade à Paris et s'y lia avec Goldoni. Le prince de la Paix le chargea de diverses missions à l'étranger. En 1808, Moratin se rallia au roi Joseph. Au retour de Ferdinand VII, il fut considéré comme un traître et dut quitter l'Espagne. Il habita successivement Bordeaux, l'Italie et Paris. Il a été le véritable restaurateur du théâtre en Espagne. Il prit pour modèle Molière, dont il accommoda le théâtre au goût espagnol. Ses œuvres se composent de cinq comédies : *el Viejo y la Niña* (1790); *le Café* ou *la Comedia nueva* (1792), amusante satire contre les mauvais auteurs dramatiques du temps; *le Baron* (1803); *la Mojigata* (1804), imitée du *Tartufe*; *el Si de los niños* (1806), chef-d'œuvre de l'auteur, comédie pleine de finesse et de distinction. Moratin avait donné des traductions de l'*Hamlet* de Shakspeare, du *Médecin malgré lui* (1814), et de l'*Ecole des maris* (1812), de Molière. Il faut enfin citer la satire littéraire : *la Derrota de los pedantes* (1789); *les Origines du théâtre espagnol* (1838), et les trois volumes de ses *Obras postumas*.



Moratin.

MORATOIRE (du lat. *moratorius*; de *morari*, retarder) adj. Dr. Qui accorde ou formule un délai : *Sentence* MORATOIRE. ‖ *Lettres moratoires*, Lettres d'Etat qui accordaient un délai. ‖ *Intérêts moratoires*, Intérêts dus à raison du retard apporté au payement d'une créance et courant du jour de la sommation. V. INTÉRÊT.

MORATON n. m. Chass. Syn. de MORATIN.

MORAVA, rivière de la presqu'île des Balkans, faite de la Morava bulgare et de la Morava serbe. Celle-ci, longue de 200 kilomètres, vient de l'ouest et baigne Tchaktchak; celle-là, qui a 261 kilom., arrive du S., arrose Vrania, Alexinatz et reçoit la Nichava. La Morava, continue la direction de la Morava bulgare; elle passe à Tchoupria et gagne le Danube, rive droite, en aval de Belgrade; 159 kilomètres.

MORAVA (allem. *March*), rivière de l'Austro-Hongrie, dont la Moravie a tiré son nom. Elle naît du versant sud des Sudètes, coule vers le S., baigne Olmütz, Kremsier, sépare l'Autriche de la Hongrie (à gauche), reçoit la Thaya et se jette dans le Danube, rive gauche, à 11 kilom. en amont de Presbourg. Cours 319 kil.

MORAVE, personne née en Moravie ou qui habite ce pays. — *Les* MORAVES.

— Adjectiv. : *Coutumes* MORAVES.

— Hist. relig. *Frères moraves*, Secte religieuse qu'il serait plus juste d'appeler *Frères bohêmes*, car c'est à la Bohême qu'elle doit son origine.

— ENCYCL. La secte des *frères moraves* est née vers le milieu du XVe siècle, à Prague, parmi les disciples de Jean Hus, parmi ceux, notamment, qui s'attachaient aux doctrines de Jean de Rokycane et de Pierre Chelcicky. Les frères s'établirent d'abord à Kunwald, en Bohême. Sans rejeter absolument le clergé, ils eurent de bonne heure une tendance à repousser les dogmes ecclésiastiques et à se rattacher directement au texte de l'Ecriture. Ils pratiquaient une sorte de communisme. Persécutés dès 1460, ils se séparèrent de plus en plus de l'Eglise officielle. Vers 1480, une partie de la secte s'établit à Fulnek, en Moravie. Au XVIe siècle, elle comptait jusqu'à quatre cents groupes, en Bohême et en Moravie. Ils reconnaissaient des évêques ou plutôt des anciens; quelques-uns de leurs prêtres étaient mariés. Lorsque la Réforme de Luther se propagea en Allemagne, ils se rapprochèrent de ses doctrines. En 1548, ils furent bannis de la Bohême; mais ils continuèrent à exister en Moravie, et firent même des adhérents en Pologne. Aux XVIe et XVIIe siècles, ils fournirent des polémistes, des grammairiens, des pédagogues remarquables; le plus célèbre est Komensky (Comenius). De 1579 à 1593, ils publièrent en langue tchèque la Bible dite *Kralicka*. Après la ruine de la Bohême (1620), ils émigrèrent en Pologne, surtout à Leszno. Après le premier partage de la Pologne, ils furent soumis au consistoire de Posen. En 1817, la secte fut définitivement supprimée en Prusse; cependant, elle y a gardé quelques communautés non reconnues. En Bohême et en Moravie, elle réussit à conserver dans quelques villes une existence secrète. Son principal centre en Moravie était Ockranov. Les frères moraves existent encore en Amérique, en Hollande et en Russie. Leur doctrine, très large, est un christianisme mystique et libéral.

MORAVIE (allem. *Mähren*), province ou margraviat de l'Austro-Hongrie (Cisleithanie), limitée, au N., par les deux Silésies autrichienne et prussienne; à l'O., par la Bohême; au S. et au S.-E., par la Basse-Autriche et la Hongrie. Superf. 22.231 kilom. carr.; pop. 2.435.000 hab. environ. Cap. *Brünn*. La Moravie est essentiellement un plateau assez accidenté, où la vallée demi-circulaire de la Morava sépare deux systèmes de hauteurs : au N.-O. de la rivière, des alignements de collines peu élevées, qualifiées de *monts de Moravie*, reliés, au N.-O. de la province, à l'extrémité méridionale des Sudètes; au S.-E., au contraire, des chaînes calcaires appartenant au système des Karpathes, dont elles forment le premier gradin : ce sont l'extrémité nord-est des Petits Karpathes et les monts Beskides (1.000 à 1.200 m.). Le sol est fertile et particulièrement bien cultivé en céréales, maïs, betteraves, vigne, houblon, chanvre, etc. Elevage (surtout celui du bœuf) et apiculture florissants. Le sous-sol contient la houille, le lignite, le fer, le graphite, l'ardoise; l'industrie (lainages, draps, toiles, tanneries, fonderies, etc.) est remarquablement développée dans les grandes villes de Brünn, Iglau, Schönberg, etc.



Armes de Moravie.

La Moravie, soumise à la Bohême au XIe et au XIIe siècle, constituée au XIIIe en margraviat indépendant et plusieurs fois conquise et abandonnée par les Hongrois, a été réunie à la monarchie autrichienne à l'avènement de Ferdinand Ier (1526).

MORAVIE (Jérôme DE). V. JÉRÔME DE MORAVIE.

MORAWKA, bourg d'Austro-Hongrie (Silésie [distr. de Teschen]), sur la *Morawka*, sous-affluent de l'Oder; 4.600 h.

MORAWSKI (François), général et poète polonais, né à Pudliszki (gr.-duché de Posen) en 1783, mort en 1861. Il fit dans l'armée française les campagnes de 1809, 1812 et 1813. Après la reconstitution de la Pologne, il devint colonel, puis général de brigade (1819) et fut ministre de la guerre pendant la révolution de 1831. Exilé, il put retourner en Pologne, où il termina sa vie. Outre la traduction de poèmes de lord Byron, on lui doit : *Ecrits* (1841), en vers et en prose; *Recueil de poésies* (1842); *Fables* (1860); etc. Ses fables et ses satires sont très estimées.

MORAWSKI (Théodore), homme politique et historien polonais, né à Piwonice (ancien palatinat de Kalisch) en 1797, mort à Paris en 1879. Lorsqu'il eut terminé son droit, il obtint un emploi au ministère de l'intérieur. En 1815, il fut forcé de quitter la Pologne et se rendit à Paris, qu'il quitta en 1831, lors de l'insurrection de Varsovie, à laquelle il prit part. Il fut élu député de Kalisch à la diète et ministre des affaires étrangères, du 20 août jusqu'à la fin de l'insurrection. Puis il regagna Paris, où il fit paraître un écrit remarquable, intitulé *l'Etat des paysans de Pologne*, et, depuis lors, il s'est adonné à des travaux historiques.

MORAY (COMTÉ DE). V. ELGIN (comté d').

MORAY ou **MURRAY** (sir Robert), président de la *Société royale* de Londres, mort dans cette ville en 1673. Ayant pris du service en France, il avait été nommé colonel par Richelieu. De retour en Angleterre, il proposa, en 1646, à Charles Ier un plan d'évasion, que ce prince refusa d'exécuter. Après la restauration de Charles II, il entra au conseil privé et contribua, en 1661, à la fondation de la *Société royale*, dont il fut président.

MORBECQUE, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 4 kilom. d'Hazebrouck; 3.661 hab. Eglise du XVIe siècle, avec un buffet d'orgues et une chaire en bois sculpté, et contenant le tombeau d'un seigneur de Morbecque. Fabrique de toiles; blanchisseries.

MORBEGNO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Sondrio]), dans la Valteline; 3.661 hab. Filatures de soie, fromageries. Eglises possédant de précieuses peintures.

MORBEUX (*beû*), **EUSE** du lat. *morbosus*, malade; de *morbus*, maladie) adj. Pathol. Qui caractérise l'état de maladie ou qui en résulte. ‖ On dit plus souvent MORBIDE.

MORBHANDJ, petite principauté de l'Inde orientale, tributaire de l'empire anglais, dans l'Orissa du nord, au S. du Tchota Nagpour (présid. du Bengale); 10.989 kilom. carr.; 259.000 hab. Capit. *Baripudu*.

MORBIDE (du lat. *morbidus*; de *morbus*, maladie) adj. Ling. Qui appartient à l'état de maladie, qui le caractérise ou en résulte : *Accidents* MORBIDES.

— Fig. En proie à une sorte de maladie morale : *Il faut tourner le dos au moyen âge, à ce passé* MORBIDE. (Michelet.)

— B.-arts. Souple et délicat, en parlant des chairs : le sens est empruntè à l'italien *morbido*) : *Chairs* MORBIDES.

MORBIDEMENT adv. D'une manière morbide.

MORBIDESSE (*dess* — ital. *morbidezza*) n. f. B.-arts. Souplesse et délicatesse des chairs : *Tout cela est peint avec une* MORBIDESSE *mélancolique*. (Th. Gaut.) ‖ On se sert quelquef. du mot italien.

— Littér. Souplesse des attitudes, agréable nonchalance du maintien : *La* MORBIDESSE *des créoles, des Orientales*.

MORBIDITÉ (rad. *morbide*) n. f. Etat de maladie. ‖ Résultat des conditions qui exposent un individu ou un groupe d'individus à la maladie. ‖ Rapport entre le chiffre de la population ou celui des décès et la somme des malades ou des gens malades dans un temps donné.

MORBIER, comm. du Jura, arrond. et à 21 kilom. de Saint-Claude, au-dessus des gorges de la Bienne; 1.719 h. Tourbières. Fromageries. Fabriques de grosse horlogerie, d'instruments d'optique. Cascade du *Soutet*.

MORBIEU interj. Morbleu, prononcé à la façon de certains paysans.

MORBIFIQUE (*fik'* — du lat. *morbificus*; de *morbus*, maladie, et *ficare*, fréquent. de *facere*, faire) adj. Qui cause ou détermine la maladie : *Agent* MORBIFIQUE. Syn. de AGENT PATHOGÈNE.

MORBIHAN (GOLFE DU), baie dont le nom, de langue bretonne, signifie la Petite Mer, par opposition à l'Océan, dont la séparent les gneiss, les granits de la presqu'île de Ruis, et dans lequel elle débouche par un étroit goulet, à l'E. de la presqu'île de Quiberon. Le Morbihan a de 16 à 18 kilom. d'enfoncement dans les terres, sur 9 à 10 de largeur, d'où plus de 100 kilom. carr. de surface, avec îles très nombreuses. Les plus grandes sont : l'île aux Moines et l'île d'Arz. Très nombreux parcs à huîtres.

MORBIHAN n. m. T. de yachting. Sorte de bateau de plaisance. [*C'est un* MORBIHAN *construit à Nantes, avec une petite voilure houari pour la mer et une petite voilure de cat-boat pour les régates de rivière* (H. Lavedan.).]

MORBIHAN (DÉPARTEMENT DU), formé d'une partie de l'ancienne Bretagne, et tirant son nom du golfe qui échancre ses côtes. Il est borné par l'Atlantique, les départements de la Loire-Inférieure, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Finistère. Superf. 6.798 kilom. carr. Le Morbihan comprend 4 arrondissements (*Vannes*, ch.-l.; Lorient, Ploermel et Pontivy); 37 cant., 254 comm. et 198.409 hab. Il fait partie du 11e corps d'armée (Nantes), de la 12e inspection des ponts et chaussées, de la 15e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique du Mans. Il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Rennes, et forme le diocèse de Vannes, suffragant de Rennes.

Le département du Morbihan est formé, comme toute l'Armorique, de terrains anciens. Les terrains sédimentaires, schistes et grès, dominent dans la moitié nord du département, entrecoupés de hauteurs granitiques, principalement les landes de Lanvaux. Au S. d'Elven et de Questembert, des bandes de terrain éruptif, alignées E.-O. et composées alternativement de gneiss, de schistes cristallins et de granit, se succèdent jusqu'à la côte. Les îles de Groix et Belle-Ile sont les restes d'une ancienne bande littorale schisteuse, ruinée par l'Océan.

Le trait le plus saillant du relief du Morbihan est le plateau long et étroit (175 m. d'altitude maximum) des Landes de Lanvaux. Le sommet de tout le département est, à l'extrémité nord-ouest, le mont Saint-Joseph (297 m.), dans la forêt de Quénécan, extrémité des montagnes Noires.

La pente générale du terrain nord-ouest-sud-est détermine le cours des rivières, surtout dans l'ouest et le sud du département. De la Laïta ou rivière de Quimperlé, qui sépare le Morbihan du Finistère, jusqu'à la Vilaine, dont le cours inférieur est à l'extrémité orientale du Morbihan, les rives du Scorff, du Blavet, du Loch ont un cours sensiblement perpendiculaire à la côte. L'Oust, affluent de la Vilaine, coule au contraire parallèlement à la côte, sur le versant nord des landes de Lanvaux. La plupart des cours d'eau côtiers sont pourvus de larges estuaires ou *rivières* accessibles aux navires.

Le climat du Morbihan est essentiellement marin. A Belle-Isle et à Ruis, les aloès, les chênes verts, chênes-liège, les camélias poussent en pleine terre.

Le Morbihan produit surtout du blé noir, du foin, du chanvre, des pommes à cidre, du froment et des légumes sur la *ceinture dorée* du littoral. La vigne, le figuier et le mûrier croissent dans la presqu'île de Ruis.

L'industrie des carrières occupe environ 3.000 ouvriers. Extraction de granit, sable et argile. Ardoisières de



Ploërmel, Sérent, Rochefort-en-Terre, Malansac ; kaolin à La Chapelle, mines de fer à Gourin. Constructions navales et métallurgie à Lorient, forges à Lanvaux, Lanouée, Kerglaw-Lochrist. Ferblanterie et fabrication de machines agricoles à Hennebont, à Malestroit, La Roche-Bernard. Clouterie à Josselin. Poterie à Hennebont, Saint-Jean-la-Poterie, Malansac. Scieries mécaniques (les forêts de pin maritime fournissent des poteaux de mines à l'Angleterre), engrais, tanneries à Lorient, Hennebont, Auray, Vannes, Pontivy. Draps, toiles, cotonnades à Vannes, Malestroit, Questembert. Papeteries à Pontivy, Saint-Rivalain. Fabriques de conserves, spécialement de sardines, à Lorient, Auray, Etel, Quiberon, le Palais. Salines à Sarzeau et Saint-Armel, parcs aux huitres autour d'Etel, la Trinité, Vannes, l'île aux Moines. Pêcheries importantes, thon et sardine. Le canal de Nantes à Brest traverse le département (cours de l'Oust et haut Blavet canalisés).

Le Morbihan est le département qui possède le plus de monuments mégalithiques (600 environ), spécialement les alignements de Carnac, les dolmens et menhirs de Locmariaquer, les plus grands de France.

MORBILLEUX (*bill-eû* [*ll* mll.]), **EUSE** [du lat. *morbilli*, rougeole, dimin. de *morbus*, maladie] adj. Qui a rapport à la rougeole ou qui en dépend : *Fièvre* MORBILLEUSE.

MORBILLIFORME (*ll* mll. — du lat. *morbilli*, rougeole, et *forma*, forme) adj. So dit surtout des éruptions qui ressemblent à la rougeole : *Itash* MORBILLIFORME.

MORBIPARE (du lat. *morbus*, maladie, et *parere*, engendrer) adj. Pathol. Qui occasionne, qui engendre des maladies : *Les acares sont essentiellement* MORBIPARES.

MORBLEU (corrupt. de *mordieu*) interj. Juron qui exprime : 1° la colère ou l'impatience :

Expliquera, *morbleu!* la femme qui pourra!
BARTHE.

2° une résolution vivement prise : *Allons,* MORBLEU! *il ne faut point engendrer la mélancolie.* (Mol.)

— Loc. interj. *Par la morbleu!* Sert à exprimer une violente colère ou un grand dépit.

MORCE (*morss*) n. f. Ligne de pavés liant le pavage d'une chaussée à celui du ruisseau. ‖ On dit aussi AMORCE.

MORCEAU (*so* — pour *morseau* ; de l'anc. franç. *mors*, du lat. *morsum*, chose mordue n. m. Partie d'un mets solide qu'on saisit en mordant ; mets, aliment : *Aimer les bons* MORCEAUX. ‖ Partie, fragment isolé d'un corps solide : MORCEAU *de bois, de papier.* ‖ Partie d'un tout, distincte sans être séparée : *Un* MORCEAU *de terrain.*

— Fragment d'une œuvre écrite : *Un beau* MORCEAU *d'éloquence.* MORCEAUX *détachés.*

— Fam. Personne de très petite taille : *Épouser un* MORCEAU *de femme.*

— Pop. *Morceau d'Adam,* Syn. de POMME D'ADAM.

— Loc. div. *Morceau friand, Morceau de prince, de roi,* Personne ou chose considérée au point de vue des désirs qu'elle inspire, de la satisfaction qu'elle procure : *La vengeance est un* MORCEAU DE ROI. ‖ *Morceau honteux,* Dernier morceau qui reste sur un plat, et que l'on n'ose prendre de peur d'en priver les autres. ‖ *Morceau de pain,* Revenu tout juste suffisant pour vivre. ‖ *Morceau à la Brinvilliers,* Mets empoisonné. ‖ *Morceau à la nourrice,* Morceau le plus délicat d'un plat, parce qu'on le réserve généralement pour la nourrice. ‖ *Manger un morceau,* Prendre un petit repas. ‖ *Doubler les morceaux, Mettre les morceaux en double,* Manger très précipitamment. ‖ *Ne faire qu'un morceau d'une chose,* La manger d'une bouchée. ‖ *Compter les morceaux à quelqu'un,* Le nourrir avec parcimonie. ‖ *Hogner, Tailler les morceaux à quelqu'un,* Lui fournir parcimonieusement ce qui lui est nécessaire. — Lui régler minutieusement sa besogne. ‖ *Avoir ses morceaux taillés,* Avoir tout juste de quoi vivre. — Avoir une besogne bien déterminée. ‖ *Mâcher les morceaux à quelqu'un,* Lui préparer sa besogne de façon à la rendre excessivement simple. ‖ *Gober le morceau,* Se laisser prendre à une supercherie (par allusion aux poissons qui gobent l'appât). ‖ *Emporter le morceau,* Mordre violemment, et, au fig., Parler ou agir avec violence. ‖ *S'endormir le morceau au bec,* S'endormir à table, pendant le repas. ‖ *S'ôter les morceaux de la bouche,* S'imposer de grandes privations pour être utile à quelqu'un. ‖ *Être fait de pièces et de morceaux,* Manquer d'ensemble, d'unité.

— Anat. *Morceau du diable* ou *Morceau frangé,* Pavillon de la trompe de Fallope, découpé en languettes flottantes. (Vx mot.)

— B.-arts. *Morceau de réception,* Ouvrage de peinture ou de sculpture, que les artistes devaient présenter autrefois pour être reçus à l'Académie.

— Hist. *Dernier morceau du patient,* Collation composée d'un verre de vin et trois morceaux de pain bénit que l'on offrait au condamné avant de le mener au supplice.

— Littér. *Morceaux choisis,* Recueil de passages de divers auteurs ou de divers écrits.

— Musiq. Fragment complet d'une œuvre musicale. (Un duo, un air, un chœur, un finale sont des morceaux d'un opéra. Un allegro de symphonie, un andante de quatuor, un adagio de sonate sont autant de morceaux. Dans un opéra, on appelle morceau d'ensemble un morceau à plusieurs voix concertées.)

— PROV. et LOC. PROV. : **Les morceaux en sont bons.** Se dit d'une chose qui, bien que brisée ou divisée, conserve cependant de la valeur. ‖ **Les premiers morceaux nuisent aux derniers,** Quand on mange d'abord avec avidité, on est ensuite sans appétit. ‖ **Double jeûne, double morceau,** Plus sévèrement on jeûne, plus on mange au repas autorisé dans les jours d'abstinence. ‖ **Morceau avalé n'a plus de goût,** Les plaisirs passés ne sont plus rien.

MORCELER (rad. *morceau*. — Double *l* devant une syllabe muette : *Je morcelle. Il morcellera*) v. a. Diviser en morceaux, en parties : MORCELER *un gâteau.*

Se morceler, v. pr. Être morcelé : *La propriété* SE MORCELLE *en France de plus en plus.*

MORCELLEMENT (*sè-le-mon*) n. m. Action de morceler : *Le* MORCELLEMENT *de la propriété.*

MORCELLI (Stefanantonio), archéologue et jésuite italien, né et mort à Chiari (1737-1821). Lors de la suppression de l'ordre des jésuites, il se retira à Chiari, où il commença son grand ouvrage d'épigraphie latine, qui ne parut qu'en 1780 : *De stilo inscriptionum latinarum libri tres* (1819-1822). Bibliothécaire du cardinal Albani en 1775, prévôt de l'église collégiale de Chiari en 1791, il fut nommé archevêque de Raguse en 1799, mais il refusa d'accepter cette dignité. Il a collaboré aux *Antichità italiane* de Muratori (notes de l'éd. de 1790 signées M.).

MORCENX, ch.-l. de cant. des Landes, arrond. et à 31 kilom. de Mont-de-Marsan, dans la Grande Lande ; 2.252 hab. Ch. de f. Midi. Source sulfureuse. Distillation de résines. Bois de construction. La ville nouvelle de Morcenx, bâtie sur un plan régulier, de 1875 à 1880, a supplanté l'ancien bourg, situé sur le Bez. — Le canton a 9 comm. et 10.058 hab.

MORCHA, MORCHANKA, bourg de Russie (gouv. de Samara), sur le Karalyk, sous-affluent du Volga par le Grand-Irghiz ; 3.000 hab.

MORCHANSK, ville de Russie, ch.-l. d'un district du gouv. de Tambof, sur la Tzna, sous-affluent de l'Oka par la Mokcha ; 27.000 hab. Commerce de suifs, de cuirs, de bétail. Savonneries, distilleries. Pêcheries. — Le district a 6.727 kilom. carr. et 276.000 hab.

MORCHELLE (*chèl'*) ou **MORCHELLON** (*chè-lon*) n. m. Nom donné parfois aux merilles, champignons comestibles.

MORCHENSTERN, bourg d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Bunzlau]), sur un tributaire de l'Iser (bassin de l'Elbe) ; 6.300 hab. Filature de coton. Verrerie.

MORCONE, ville d'Italie (prov. de Bénévent [Campanie]) ; 7.205 hab.

MORD n. m. Techn. Syn. de MORS.

MORDACHE (rad. *mordre*) n. f. Techn. Morceau de bois, de plomb ou de cuivre, que l'on place entre les mâchoires d'un étau, pour saisir un ouvrage sans l'endommager. ‖ Extrémité des grosses tenailles et de certaines pinces qui ont quelque analogie avec des tenailles : MORDACHE *de tenette.* ‖ Sorte de grosse tenaille, que l'on emploie pour placer une grosse bûche, dans une cheminée. ‖ Pince de la machine qui sert à peigner le lin.

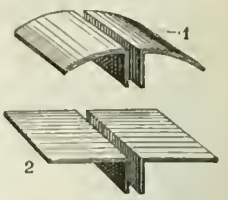

Mordaches : 1. Clotrée ; 2. Plate.

— Hist. relig. Sorte de bâillon en bois, que l'on mettait, dans certaines communautés, au novice qui avait parlé au réfectoire sans nécessité.

— Pêch. Aux Sables-d'Olonne, Nom d'une sorte de raie, plus communément appelée *ange de mer.*

MORDACIE (*si*) n. f. Genre de poissons cyclostomes, famille des pétromyzonidés, comprenant une espèce répandue des deux côtés de l'Australie jusqu'aux côtes du Chili.

MORDACITÉ (*si*) n. f. Propriété d'une substance mordante : *La* MORDACITÉ *de l'acide nitrique.*

— Fig. Esprit, caractère mordant : *La* MORDACITÉ *d'un critique.* ‖ Caractère d'un mot d'un discours mordant, piquant : *Épigramme d'une* MORDACITÉ *excessive.* (Peu us.)

MORDAD, Ange de la mort, chez les guèbres.

MORDAILLER (*da-ill* [*ll* mll.]) v. a. Mordre souvent : *Un jeune chien qui s'amuse a* MORDAILLER.

MORDAMMENT (*da-man*) adv. D'une manière mordante : *Répondre* MORDAMMENT. (Vieux.)

MORDANÇAGE (*saj'* — rad. *mordancer*) n. m. Application d'un mordant sur une étoffe.

— ENCYCL. Le *mordançage* des tissus se fait de diverses manières : un procédé très usité consiste à faire digérer le tissu dans la solution du mordant ; puis, lorsque le tissu s'en est bien imprégné et que, par des lavages, on l'a débarrassé de l'excès du mordant avec lequel il ne s'est point combiné, on le met tremper dans la dissolution de la matière colorante. Le mordançage des laines se fait habituellement à la température de l'ébullition ; celui de la soie, à la température ordinaire ; tandis que celui du chanvre, du lin et du coton, s'opère ordinairement à une température qui ne dépasse pas 35° ou 40°.

Quand les mordants sont des sels, il arrive, presque toujours, que le tissu opère leur décomposition, de telle manière qu'il se précipite sur ce tissu un sous-sel ou même un oxyde presque pur. On emploie de préférence, dans ce cas, les mordants de fer et d'alumine à l'état d'acétate plutôt qu'à l'état de sulfate, l'acide acétique étant bien moins adhérent aux oxydes que l'acide sulfurique. Quelquefois, aussi, on mêle le mordant avec la dissolution de la matière colorante ; ils doivent être alors de nature à ne pas se précipiter réciproquement ; puis les tissus sont mis en digestion dans cette solution mixte. On agit très souvent ainsi pour la teinture des laines. Enfin, d'autres fois encore, on teint une étoffe mordancée dans la solution mixte du mordant et de la matière colorante.

MORDANCER (*sé* — rad. *mordant*. Prend une cédille sous le c devant A ou O : *Il mordança. Nous mordançons*) v. a. Soumettre à l'opération du mordançage : MORDANCER *des fils en écheveau.*



A, mordâne.

MORDÂNE n. m. Sorte d'épaulement de renfort destiné à consolider un tenon, dans un assemblage de charpente. (Cet épaulement présente l'inconvénient de diminuer la résistance de la pièce dans laquelle est taillée la mortaise.)

MORDANO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]), sur le Santerno ; 3.245 hab.

MORDANT (*dan*), **ANTE** adj. Qui mord, qui est porté à mordre : *Chienne* MORDANTE. (Peu usité.)

— Qui entame en usant, en rongeant : *Lime* MORDANTE. *Acide* MORDANT.

— Par ext. Incisif, pénétrant, en parlant d'un son.

— Fig. Caustique, malin et piquant : *Esprit* MORDANT.

— n. m. Fig. Causticité : *Le* MORDANT *de Molière.*

— Archéol. Pièce de métal qui, opposée à la boucle, terminait une ceinture. ‖ Applique ou clou à deux pointes, servant à capitonner l'intérieur des carrosses. ‖ Abusivem. Mors de chappe.



1. Mordant de boucle (XIIe s.). — 2. Mordant de sellier (XVIIIe s.).

— Chass. *Bêtes mordantes,* Bêtes qui se défendent avec les dents : ours, loup, renard, loutre, blaireau, etc.

— Méd. *Chaleur mordante,* Chaleur de la peau exerçant sur la main qui la touche une sorte de constriction.

— Musiq. Signe d'ornement qui était ainsi figuré : ~~ et qu'on n'emploie guère aujourd'hui. (Placé sur une note, il indique une sorte de trille brisé et non terminé) :

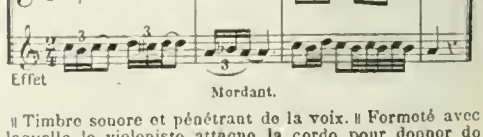

‖ Timbre sonore et pénétrant de la voix. ‖ Formoté avec laquelle le violoniste attaque la corde pour donner de l'éclat à la sonorité.

— Techn. Substance dont on imprègne les étoffes pour leur faire prendre la teinture. ‖ Mastic que l'on emploie pour coller la laine sur la toile ou le papier, dans les fabriques de tentures en laine hachée. ‖ Vernis que le doreur étend sur les objets auxquels il veut faire adhérer des feuilles d'or ou d'argent, ou d'autres feuilles en métal. ‖ Acide ou autre agent que l'on emploie pour corroder superficiellement les métaux. ‖ Pince courte et sans branches, dont se sert le fabricant de clous d'épingles. ‖ Pince à mâchoires de bois à l'usage du parcheminier. ‖ Assemblage opéré à l'aide d'un tenon à mi-bois et d'un épaulement à onglet. (On dit aussi MORDÂNE, dans ce dernier cas.) ‖ Nom de tout instrument employé pour saisir, pincer, maintenir en place un objet.

— Typogr. Tringle de bois, à l'aide de laquelle le compositeur retient la copie sur le visorium. (Vx.)

— SYN. **Caustique, satirique.** V. CAUSTIQUE.

— ENCYCL. Techn. Parmi les matières colorantes, les unes n'ont besoin, pour être fixées, que d'être appliquées sur le tissu; telles sont, par exemple, l'indigotine, le bleu d'outre-mer, etc. D'autres, au contraire, en plus grand nombre, comme l'alizarine et l'acide carminique, ne s'unissent aux fibres que par le concours d'auxiliaires ou *mordants*. Dans la teinture en garance, par exemple, l'alumine est le mordant, l'alizarine la matière colorante; dans la production du jaune de chrome, l'acide chromique est la matière colorante, l'oxyde de plomb est le mordant. Le rôle du mordant est multiple : tantôt il rend la matière colorante insoluble et sert à la fixer sur le tissu; parfois, il modifie en outre sa nuance.

Les mordants sont, en général, pris parmi les bases ou oxydes métalliques, comme l'alumine; les oxydes de fer, d'étain, de cuivre, ces derniers à l'état d'acétates; quelquefois les sulfates de fer, de cuivre ou le chlorure d'étain. On emploie les oxydes métalliques à l'état de sels, par la raison que ce n'est que dans cet état qu'ils sont solubles et peuvent se combiner intimement aux tissus.

Parmi les produits organiques, le tanin et les huiles sont surtout ceux qui agissent comme mordants; le tartre est très souvent employé pour les laines.

Dès que le tissu est imprimé et séché, il est nécessaire de fixer à l'étoffe les sels qui s'y trouvent déposés. Dans le but d'obtenir cette fixation, on a recours aux *chambres à oxyder*. Ce sont de vastes pièces, portant au plafond des cylindres de bois horizontaux pouvant tourner sur leurs axes. On suspend sur ces rouleaux les tissus à oxyder, puis on fait parveuir dans la salle qui les contient une certaine quantité de vapeur d'eau. La température intérieure s'élève à environ 30° C. Il est indispensable de veiller à ce qu'une humidité ni trop considérable ni trop faible règne dans la pièce, sous peine de voir *couler* les couleurs ou d'obtenir un mordançage irrégulier. La durée du séjour des tissus dans la chambre à oxyder varie de six à douze jours.

MORD-À-PÊCHE n. m. invar. Pêch. Syn. de FLORENCE ou RACINE ANGLAISE. ‖ On écrit également MORT-À-PÊCHE.

MORDARET (*rè*) n. m. Clou doré, employé dans la confection des harnais.

MORDATE n. m. Nom que les Turcs donnent, selon le *Dictionnaire de Trévoux*, aux renégats qui ont abjuré deux fois le christianisme pour embrasser le mahométisme.

MORDAUNT (DE PETERBOROUGH). V. PETERBOROUGH.

MORDELLE (*dèl'*) n. f. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *mordellidés*, comprenant plus de cent cinquante espèces réparties sur le globe, et dont une quinzaine habitent l'Europe.

— ENCYCL. Les *mordelles* sont petites et vives. La mordelle à douze points (*mordella duodecimpunctata*), longue de 5 à 6 millimètres, noire piquetée de gris, est commune en France.



Mordelle (gr. 3 fois).

MORDELLES, ch.-l. de cant. de l'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 14 kilom. de Rennes, sur le Meu; 2.350 hab. Ch. de f. Ouest. Minoterie, beurre, cidre. — Le canton a 7 comm. et 7.236 hab.

MORDELLIDÉS (*dèl'*) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères hétéromères, dont le genre *mordelle* est le type, et qui comprend trois tribus : *scraptiinés, mordellinés, anaspidinés*. — *Un* MORDELLIDE.

MORDELLINÉS (*dèl'*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, renfermant les *mordelles* et genres voisins. — *Un* MORDELLINÉ.

MORDELLISTENA (*dèl', sté*) n. f. Genre d'insectes coléoptères, voisins des *mordelles*, comprenant plus de cent espèces du globe, dont vingt-six habitent l'Europe.

— ENCYCL. Les *mordellistena* sont très petites, et souvent de couleurs vives et tranchées. La *mordellistena humeralis*, noire avec le corselet rouge, est commune en France.



Mordellistena (gr. 8 fois).

MORDÉNITE n. f. Zéolithe sodico-calcique, qui existe dans les mines de la baie de Fundy (Nouvelle-Ecosse).

MORDETTE (*dèt'*) n. f. Nom vulgaire de la larve du hanneton ou *ver blanc*.

MORDEUR, EUSE n. Personne ou animal qui a l'habitude de mordre : *Enfant, Cheval* MORDEUR.

— n. m. Pêch. Nom vulgaire du loup de mer.

MORDI interj. V. MORDIEU.

MORDIABLE (de *mort*, et *diable*) n. m. Personne diabolique : *Cet autre* MORDIABLE, *de quelle mort le ferons-nous tomber ?* (Cyrano de Bergerac.)

MORDICANT (*kan*), **ANTE** [lat. *mordicans, antis*] adj. Ling. Acre et produisant un picotement par son action corrosive : *Humeur, Liqueur* MORDICANTE.

— Fig. Caustique, mordant, piquant : *Humeur* MORDICANTE. *Trait* MORDICANT. (Peu us.)

— Pathol. *Chaleur mordicante*. Chaleur cutanée, imprimant au doigt qui touche la peau un picotement désagréable.

MORDICATION (*si-on* — du lat. *mordicare*, mordiller) n. f. Méd. Picotement.

MORDICUS (*kuss* — mot lat.) adv. Fam. Avec une fermeté opiniâtre : *Soutenir* MORDICUS *une opinion*.

MORDIÉ interj. V. MORDIEU.

MORDIENNE (*di-èn'*) interj. Autre forme de MORDIEU. ‖ *Mordienne de,* Sorte d'imprécation qu'on lance à quelqu'un : MORDIENNE DE *l'impertinent!*

— Substantiv. *A la grosse mordienne,* Tout bonnement, tout grossièrement. (Vx.)

MORDIEU (de *mort*, et *Dieu* [proprem. *mort à Dieu* ou *mort de Dieu*]) interj. Juron qui a la même origine et le même sens que MORBLEU. ‖ On dit aussi MORDI, MORDIÉ, et MORDIENNE.

MORDILLAGE (*dill-aj'* [*ll* mll.]) n. m. Action de mordiller.

— Fig. Petite taquinerie : *Répugnances qui se manifestaient par un* MORDILLAGE *d'enfant*. (Pougens.)

MORDILLER (*ll* mll. — fréquent. de *mordre*) v. a. Mordre fréquemment et légèrement : MORDILLER *son mouchoir*.

— Absolum. : *Les jeunes chiens aiment à* MORDILLER.

MORDILLURE (*ll* mll.) n. f. Action de mordiller; petite morsure.

MORDORÉ, ÉE (de *More* ou *Maure*, et *doré*) adj. Qui est d'un brun chaud, à reflet doré : *Souliers* MORDORÉS.

— n. m. : *Le* MORDORÉ *est une couleur sérieuse*.

MORDORER v. a. Donner une teinte mordorée à : *L'automne* MORDORE *les feuilles des bois*.

Se mordorer, v. pr. Devenir mordoré : *Gazons qui* SE MORDORENT. (Th. Gaut.)

MORDORURE n. f. Couleur mordorée : *La* MORDORURE *des terrains du Midi*.

MORDOVO, bourg de Russie (gouv. de Tambof), sur le Bitioug, affluent gauche du Don; 5.000 hab.

MORDRE (du lat. *mordere*, même sens : *Je mords, tu mords, il mord, nous mordons, vous mordez, ils mordent. Je mordais, nous mordions. Je mardis, nous mordîmes. Je mordrai, nous mordrons. Je mordrais, nous mordrions. Mords, mordons, mordez. Que je morde, que nous mordions. Que je mordisse, que nous mordissions. Mordant. Mordu, ue*) v. a. Entamer, blesser avec les dents : MORDRE *son pain*. ‖ Absolum. : *Dents faites pour ronger plutôt que pour* MORDRE. — Avoir l'habitude de blesser avec les dents : *Les gros chiens* MORDENT *moins que les petits*.

— Blesser avec les organes spéciaux qui remplacent les dents, comme défense, chez certains animaux : *Dormeur que* MORD *une puce*. ‖ Serrer en laissant une empreinte, en parlant de certains outils : *Etau, Tenaille qui* A *fortement* MORDU *le fer*. — Entamer, user : *La lime* MORD *l'acier le plus dur*. ‖ Attaquer, dissoudre en partie : *Les acides* MORDENT *les métaux*. ‖ Pénétrer; entrer, s'enfoncer dans : *Vis qui n'a pas* MORDU *le bois*. ‖ Détériorer : *La lumière* MORD *les couleurs*. ‖ Picoter, chatouiller : *Un parfum exotique* MORDIT *voluptueusement le nerf olfactif*. (Th. Gaut.)

— Fig. Attaquer d'une façon maligne, médire de : *On n'approuve la satire que lorsqu'elle va* MORDRE *les autres*. (La Bruy.) ‖ Inquiéter, tourmenter : *Chaque homme a sa passion, qui le* MORD *au fond du cœur*. (Alex. Dum.)

— Pop. Obtenir, recevoir, toucher : MORDRE *sa paye*.

— Poétiq. *Mordre la poussière* ou *la poudre*, Etre tué ou terrassé dans un combat. ‖ *Mordre le sein de sa nourrice,* Etre ingrat envers ceux dont on a reçu des bienfaits.

— Loc. div. : *Se faire mordre,* Se faire attraper, duper. ‖ *Cela ne mord ni ne ruc,* C'est une chose fort inoffensive. ‖ *Je ne sais quel chien l'a mordu,* Je ne m'explique pas son humeur. ‖ *Ça ne mord pas,* La ruse ne réussit pas, on ne se laisse pas prendre.

— v. n. *Mordre à* ou *dans*, Entamer à coups de dents : MORDRE *à une poire*. ‖ Fig. et fam. *Mordre à,* Comprendre, travailler avec plaisir à : *Un enfant qui* MORD AU *latin*. (Montaigne.) — Se laisser prendre à : MORDRE *à l'appât*.

— Loc. div. : *Mordre à belles dents*. V. DENT. ‖ *Mordre à la grappe*. V. GRAPPE. ‖ *Mordre à l'hameçon*. V. HAMEÇON. ‖ *Un aveugle y mordrait*. C'est une chose extrêmement claire, simple, facile à comprendre. ‖ *La mort n'y mord,* C'est une chose indestructible. ‖ *Mordre sur,* Dépasser par le bord, chevaucher sur : *Les ardoises des toitures* MORDENT *les unes* SUR *les autres*. — Fig. Exercer sa malignité sur : *Le méchant trouve à* MORDRE SUR *tout*. — Captiver, s'emparer de l'esprit de : *Le premier devoir d'un orateur est de* MORDRE SUR *son auditoire*.

— Grav. Attaquer la planche à graver, en parlant de l'eau-forte : *Cuivre sur lequel l'eau-forte n'*A *pas assez* MORDU. ‖ Faire attaquer par l'eau-forte : *Parties qu'il faut* MORDRE *davantage*.

— Mar. Crocher dans le fond, en parlant d'une ancre. ‖ *Le soleil mord sur l'horizon,* Son disque est engagé un peu au-dessous de l'horizon. ‖ *Faire mordre un garant*. Le faire forcer pour l'empêcher de courir. ‖ *Le vent mord au nord, au sud,* etc., Il change de direction pour souffler de celle qu'on désigne.

— Mécan. Engrener : *Pignon qui ne* MORD *pas assez*.

— Pêch. Saisir l'appât en parlant du poisson.

— Techn. Prendre la teinture : *Etoffe qui* A *bien* MORDU. ‖ S'imprimer sur l'étoffe, en parlant de la teinture : *Teinture qui ne* MORD *pas bien*.

— Typogr. *Mordre à,* Couvrir certaines parties des pages, en parlant de la frisquette, qui les empêche ainsi de recevoir l'impression. (Vx.) ‖ *Mordre sur,* Avancer, s'imprimer sur : *Vignette qui* MORD SUR *les lettres*.

Mordu, ue part. pass. du v. Mordre.

— Bot. Se dit d'une feuille, d'une racine coupée naturellement d'une façon brusque et irrégulière : *Feuille* MORDUE.

— Mar. *Garant mordu,* Garant de poulie pris et serré entre deux objets qui empêcheut le mouvement.

— Techn. Se dit des coutures, pour indiquer la quantité dont un bord de l'étoffe dépasse l'autre : *Couture trop* MORDUE.

Se mordre, v. pr. Se blesser avec ses propres dents. — Mordre à soi, mordre quelque partie de son propre corps : SE MORDRE *la langue*. ‖ Se donner mutuellement des coups de dents : *Des chiens qui* SE MORDENT *avec rage*.

— Fig. Médire l'un de l'autre.

— Loc. div. : *Se mordre les doigts, la langue, les lèvres*. V. DOIGT, LANGUE, LÈVRE. ‖ *Allez vous y faire mordre*. Ironiq. Fiez-vous-y. ‖ *Ils ne se mordront pas,* Ils sont trop loin l'un de l'autre pour pouvoir se nuire.

— PROV. et LOC. PROV. : **Voilà un beau mâtin, s'il voulait mordre.** V. MÂTIN. ‖ **Un chien mort ne mord plus,** Une personne morte ne peut plus nuire. ‖ **Chien qui aboie ne mord pas.** V. CHIEN. ‖ **Il vaut autant être mordu d'un chien que d'une chienne** (ou bien **Mordu du chien ou du chat**), **c'est toujours bête à quatre pattes,** Peu importe de qui nous vient le mal.

MORDS (*mor'*) n. m. Dans les salines, Compartiment de la série des bassins d'évaporation.

MORDVINS, MORDVINIENS, MORDOUANS ou **MORDUANS,** peuple finnois de la Russie orientale. — *Un* MORDVIN, MORDVINIEN, etc.

— Adjectiv. : *Coutumes* MORDVINES, MORDVINIENNES, MORDOUANES ou MORDUANES.

— n. m. Langue parlée par les Mordvins et qui appartient au groupe finno-ougrien des langues ouralo-altaïques.

— ENCYCL. D'après leurs dialectes, les *Mordvins* se divisent en deux groupes : les *Erses* et les *Mokchans*. D'une taille moyenne, ils ont la tête arrondie, la peau blanche, les yeux souvent bleus et un peu obliques, le nez droit. Ils font de l'agriculture et de l'élevage de bestiaux ou d'abeilles. Ils ont, pour la plupart, adopté les mœurs et les costumes russes. Depuis la fin du XVIIe siècle, les Mordvins ont embrassé le christianisme. Ils vivent, au nombre d'un million environ, surtout à l'O. du Volga.

MORDY, ville de Russie (Pologne [gouv. de Siedlce]); 4.000 hab. Brasseries.

MORE n. et adj. Syn. de MAURE.

— *Gris de More,* Gris tirant sur le noir.

— n. m. Langue des Mores : *Parler le* MORE ou MAURE.

— Econ. dom. Espèce d'hydromel.

— Manèg. *Cheval cap de more* ou *cavecé de more* (ou *maure*), Cheval roux, à tête et extrémités noires.

— Techn. Pierre noire, employée dans la savonnerie.

— ENCYCL. V. MAURE.

MORE (Thomas), plus connu sous le nom de **Morus,** grand chancelier d'Angleterre, né à Londres en 1478, décapité dans la même ville en 1535. Fils d'un des juges du banc du roi, il fut placé, à quinze ans, en qualité de page, chez le cardinal Morton, archevêque de Cantorbéry, puis, en 1497, il alla achever ses études à Oxford, où il connut Erasme. Lecteur à la cour de la chancellerie, More fit, pendant trois ans, un cours de législation; en même temps, il se préparait à exercer les fonctions d'avocat et celles de sous-shérif de la ville de Londres. Peu après l'avènement de Henri VIII (1514), il devint maître des requêtes et membre du conseil privé. Il accompagna le roi d'Angleterre au camp du Drap d'or (1520); à la chute du cardinal Wolsey, il fut nommé grand chancelier (1529). Il s'acquitta de cette haute charge avec éclat. Lorsque Henri VIII abjura le catholicisme, More, sincèrement attaché à l'Eglise romaine, donna sa démission (1532), mécontentant ainsi le roi. L'année suivante, il offensa mortellement Anne de Boleyn en refusant d'assister à son couronnement, et de prêter serment d'allégeance à ses descendants. Il fut condamné à une prison perpétuelle et à la confiscation de ses biens (1534), mais ne voulut pas céder davantage. Enfin, Henri, furieux de cette résistance, le fit citer à la barre du banc du roi pour crime de haute trahison, condamner à mort, et décapiter (1535). More mourut avec la dignité d'un philosophe et la foi d'un martyr.



Thomas More.

Parmi les nombreux écrits de cet homme remarquable, nous citerons : l'*Histoire de Richard III*, celle d'*Edouard V*, des *Poésies latines;* divers traités théologiques; des lettres, etc.; mais le plus célèbre de tous est son *Utopie* ou *De optimo reipublicæ statu, deque nova insula Utopia,* édité par Erasme, à Bâle (1518). V. UTOPIE.

MORE ou **MORUS** (Marguerite, Elisabeth *et* Cécile), filles de l'illustre chancelier Thomas More. Elles furent célèbres au XVIe siècle par leur savoir. L'aînée, Marguerite, épousa William Roper, et la seconde, Marie, traduisit du grec en latin l'*Histoire ecclesiastique* d'Eusèbe.

MORE (Hannah), femme de lettres anglaise, née à Stapleton (Glocestershire) en 1745, morte à Clifton en 1833. Fille d'un maître d'école de Bristol, elle écrivit, à l'âge de dix-sept ans, un drame : *la Recherche du bonheur,* imprimé en 1773. En 1774, elle donnait le *Captif inflexible,* d'après le *Régulus* de Métastase, et se rendait à Londres, où elle faisait jouer avec succès sa tragédie de *Percy* (1779), et le *Mensonge fatal*. A la mort de Garrick, elle renonça au théâtre, tout en publiant des *Drames sacrés* (1782). Elle se retira près de Bristol et fonda, avec ses quatre sœurs, des écoles de charité. Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer : des poésies, *Florio* et *le Bas-bleu;* un roman social, *Cœlebs à la recherche d'une femme;* des ouvrages d'éducation; etc. On a publié sa *Correspondance* avec *Macaulay* (1860).

MORÉ, ÉE (du lat. *morus,* mûrier) adj. Bot. Qui ressemble au mûrier.

— n. m. Pharm. Vin de mûres.

— n. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre mûrier. — *Une* MORÉE.

MORÉAC, comm. du Morbihan, arrond. et à 21 kilom. de Pontivy; 3.150 hab. Menhir. Au Bot-Coët, camp romain. Chapelle Saint-Ivry, romane et Renaissance.

MORÉAH, petit pays de la Guinée française, baigné par la Mellacorée, dépendant du cercle de Benty. Couvert de forêts de kolatiers; ch.-l. *Farmoreah*. Placé sous le protectorat français par Pinet-Laprade, en 1865.

MORÉAS (Jean PAPADIAMANTOPOULOS, dit), poète français, né à Athènes en 1856. Il passa sa jeunesse à Marseille, puis voyagea en Allemagne, en Suisse, en Italie, et se fixa à Paris en 1882. Ses recueils de vers sont : *les Syrtes* (1884), *les Cantilènes* (1886); *le Pèlerin passionné* (1890); *Autant en emporte le vent* (1893); *Eriphyle* (1894); *Enone au clair visage; Sylves* et *Sylves nouvelles* (1896); enfin, six livres de *Stances* (1899-1901). A citer encore deux romans faits en collaboration avec Paul Adam : *le Thé chez Miranda* (1886) et *les Demoiselles Goubert* (1887). Moréas fut d'abord un décadent. Peu après les *Cantilènes,* il fit

profession de symbolisme, et le *Pèlerin passionné* passa pour le chef-d'œuvre de la jeune école. Mais, presque aussitôt, le poète fonda l'école romane, qui prétendait revenir aux vieilles formes poétiques et même à l'ancienne langue. Il y a dans ses recueils plus de bizarrerie que d'originalité. Assez insignifiantes pour le fond même, les *Stances*, son meilleur ouvrage, se recommandent par la pureté du tour et l'harmonie. Il en est plusieurs où Moréas accorda très délicatement les formes de la *Pléiade* à la sensibilité moderne.

MOREAU, ELLE (*ro, rèl* — du lat. *Maurus*, Maure) adj. Manég. Noir foncé et luisant : *Jument* MOREELLE.

— n. m. Cheval moreau : *Monter un* MOREAU.

— Econ. dom. Sorte de cabas que l'on attache sous la bouche des bêtes de somme, pour qu'elles puissent manger en route.



Mule harnachée, munie du moreau (A, XVIIIe s.).

MOREAU (Sébastien), chroniqueur français, né à Villefranche en Beaujolais, mort dans la première moitié du XVIe siècle. Il était référendaire général du duché de Milan, lorsqu'il fut chargé, en 1521, de réunir les sommes offertes par le clergé du Limousin pour la rançon de François Ier; il porta cet argent à Bayonne, où il assista au retour du roi en France. Il a laissé un récit précieux des faits dont il a été le témoin : *la Prinse et délivrance du Roy, venue de la Royne, sœur aînée de l'empereur, en France, et recouvrement de Messeigneurs le Dauphin et duc d'Orléans*. Elle a été publiée dans les « Archives curieuses de l'histoire de France », de S. Cimber et Danjou.

MOREAU (Jean-Baptiste), compositeur français, né à Angers en 1656, mort à Paris en 1733. Maître de chapelle à Langres, puis à Dijon, il se rendit enfin à Paris. La Dauphine, Victoire de Bavière, le présenta au roi, à la musique duquel il fut attaché. Son premier ouvrage fut un divertissement pour la cour : *les Bergers de Marly*. Devenu ensuite professeur de musique à Saint-Cyr, il composa les chœurs d'*Esther* et d'*Athalie*. Une biographe raconte qu'il fut, en 1694, intendant de la musique des Etats de Languedoc, charge qu'il vendit bientôt. Moreau reprit sans doute ensuite ses fonctions à Saint-Cyr, car, quelques années après, on y représentait une nouvelle tragédie : *Jonathas*, de Duché, pour laquelle il avait encore écrit des chœurs. On connaît aussi de cet artiste une messe de *Requiem*, le psaume *In exitu Israël*, etc.

MOREAU (Jacob-Nicolas), publiciste, historiographe de France, né à Saint-Florentin (Yonne) en 1717, mort à Chambourcy, près de Saint-Germain-en-Laye, en 1804. Il se montra l'un des défenseurs acharnés du pouvoir et l'adversaire des philosophes et des économistes. Premier conseiller du comte de Provence, bibliothécaire de Marie-Antoinette, puis historiographe de France en 1774, il fut chargé, en 1759, par le contrôleur général, de réunir tous les documents relatifs à l'administration des finances; sous Louis XVI, il eut la garde des chartes, des monuments historiques, des édits et des déclarations qui avaient formé la législation française depuis Charlemagne. Il fit explorer tous les chartriers de France, les archives et les bibliothèques. Son œuvre fut interrompue par la Révolution. Ses *Souvenirs*, très intéressants, ont été publiés par M. C. Hemelin (1901).

MOREAU DE LA ROCHETTE (François-Thomas), agronome français, né à Rigny-le-Féron (Champagne) en 1720, mort au château de la Rochette, près de Melun, en 1791. Il fut inspecteur des pépinières de France. En 1767, il fonda sur son domaine un établissement public, qui fut la première école d'horticulture.

MOREAU ou **MOREAU-DESPROUX** (Louis-Pierre), architecte français, né et mort à Paris (1727-1793). Investi, du titre de « maître général des bâtiments de la ville de Paris », il restaura en cette qualité la façade du Palais-Royal et construisit à l'angle de la rue de Valois la salle de l'Opéra, détruite par le feu en 1781. On lui doit aussi la continuation du *Portail de l'église Saint-Eustache*.

MOREAU (Jean-Michel), dessinateur et graveur, né et mort à Paris (1741-1814). Il devint le dessinateur des planches de toutes les éditions de luxe des classiques français. Il fut graveur du cabinet du roi et membre de l'Académie de peinture en 1789. On admire surtout ses gravures pour le mariage et le sacre de Louis XVI et sa collection de vignettes qui illustrent la *Bible* dite *de Lefèvre*.

MOREAU DE SAINT-MÉRY (Médéric-Louis-Elie), administrateur et homme politique français, né à Fort-Royal (Martinique) en 1750, mort à Paris en 1819. D'abord avocat au parlement de Paris, il alla s'établir au Cap-Français (Haïti) et devint membre du conseil supérieur de Saint-Domingue. Chargé par Louis XVI de parcourir les Antilles pour y réunir les éléments d'un code colonial, il publia, en 1785, les résultats de son enquête : *Lois et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le Vent, de 1550 à 1785*. Au 14 juillet 1789, il fut nommé président de l'assemblée électorale de Paris, puis élu député de la Martinique à la Constituante. Après le 10-Août, il se réfugia aux Etats-Unis, et ne rentra en France qu'après le 18-Brumaire. Il remplit alors les fonctions d'historiographe de la marine et de conseiller d'Etat. En 1800, il fut nommé résident à Parme et, en 1802, administrateur des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla. Disgracié en 1804, il tomba dans un état voisin de la misère; Louis XVIII l'en tira en 1817, en le pensionnant. En dehors de l'ouvrage ci-dessus mentionné, on doit à Moreau de Saint Méry : *Description de la partie espagnole de Saint-Domingue* 1796); *Description de la partie française de la colonie de Saint-Domingue* (1797-1798).

MOREAU (Jean-Victor), général français, né à Morlaix (Finistère) en 1763, mort à Lahn (Bohême) en 1813. Il était fils d'un avocat, qui l'empêcha de s'enrôler à l'âge de dix-sept ans, et le fit entrer à l'école de droit de Rennes. Devenu prévôt des étudiants de l'école en 1788, il se mit, comme tel, à la tête de ses camarades armés pour la défense de la magistrature contre la cour. Au début de la Révolution, il embrassa avec ardeur les nouveaux principes, forma une compagnie de garde nationale et fut élu (1791) lieutenant-colonel d'un bataillon de volontaires d'Ille-et-Vilaine, qu'il conduisit à l'armée de Dumouriez. Ses qualités de bon sens et de calme courage lui valurent rapidement les grades de général de brigade (1793), puis de division (1794). La mort, sur l'échafaud, de son père ne refroidit pas son zèle républicain. Il mit en état de défense les provinces hollandaises, reçut, en 1795, le commandement de l'armée du Nord au lieu et place de Pichegru, dont il défendit d'ailleurs la conduite, et fut enfin placé (1796) à la tête de l'armée du Rhin-et-Moselle, où il allait donner la mesure de son talent. Il passait le Rhin, s'emparait des lignes de Mayence, du fort de Kehl, battait l'archiduc Charles à Heydenheim, dépassait le Danube, mais devait rétrograder après la défaite de Jourdan à Wurtzbourg, et opérait sur le Rhin une magnifique retraite par le val d'Enfer. Commandant des armées de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle, il venait de reprendre l'offensive, quand les préliminaires de Leoben l'arrêtèrent. Mis en non-activité après le 18-Fructidor pour avoir tardivement révélé les premières intrigues royalistes de Pichegru, il fut employé de nouveau, dix-huit mois après (1799), servit sous Schérer, à l'armée d'Italie, le remplaça par intérim et répara ses revers, céda ensuite le commandement à Joubert, après la mort duquel il le reprit pour sauver l'armée, mise en péril par le désastre de Novi. Nommé général en chef de l'armée du Rhin, il s'arrêta à Paris avant de se rendre à son poste, y trouva Bonaparte, qu'il voyait pour la première fois, et lui servit de complice, lors du coup d'Etat de Brumaire. Sa triomphante campagne d'Allemagne, signalée par la victoire de Hohenlinden, le mit au premier plan. Encouragé dans son ambition par une femme démesurément orgueilleuse, il ne tarda pas à devenir le rival avoué de Bonaparte, soutenu par les royalistes, avec qui il eut le tort de négocier. Arrêté pour ce fait, enfermé au Temple, il était condamné bientôt à deux ans de détention. Il passa en Espagne (1804), puis aux Etats-Unis (1805), où il vécut modestement jusqu'au jour, fâcheux pour sa renommée, où il fut rappelé en Europe par les propositions de l'empereur de Russie, Alexandre Ier. Il fut le conseiller des Alliés pendant la campagne de 1813, et contribua à leurs succès. Il fut blessé mortellement par un boulet, à la bataille de Dresde (27 août 1813).


Moreau.

MOREAU de la Sarthe (Jacques-Louis), médecin français, né à Montfort, près du Mans (Sarthe), en 1771, mort à Paris en 1826. D'abord officier de santé aux armées, il quitta le service militaire à la suite d'une blessure grave et fut nommé professeur d'histoire de la médecine (1814) et de bibliographie médicale (1817), à la Faculté. Citons de lui : *Essai sur la gangrène humide des hôpitaux* (1796); *Histoire naturelle de la femme, suivie d'un traité d'hygiène appliqué à son régime physique et moral* (1803); *Description des principales anomalies et monstruosités dans l'homme et dans les animaux* (1800); etc.

MOREAU DE JONNÈS (Alexandre), officier, économiste français, né près de Rennes en 1778, mort à Paris en 1870. Engagé en 1792, il devint officier d'état-major, tomba en 1809 aux mains des Anglais, et ne fut libéré qu'en 1814. Attaché, l'année suivante, au cabinet du ministre de la marine comme chef du service de la statistique, il fut nommé, en 1828, chef du bureau de la statistique au ministère du commerce. A partir de 1834, il dirigea les travaux et la publication de la *Statistique générale de la France*, qui lui valut son entrée, en 1847, à l'Académie des sciences morales. Nous citerons encore de lui : *Mémoire sur le déboisement des forêts* (1825); *Statistique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande* (1838); *Eléments de statistique* (1847); *Statistique de l'agriculture de France* (1848); *Statistique des peuples de l'antiquité* (1851); *Etat économique et social de la France depuis Henri IV jusqu'à Louis XIV* (1867).

MOREAU de Tours (Jacques-Joseph), médecin aliéniste français, né à Montrésor (Indre-et-Loire) en 1804, mort à Paris en 1884. Elève d'Esquirol à Charenton, puis chargé d'accompagner, de 1834 à 1839, différents malades aliénés, il visita une grande partie de l'Europe, recueillant de nombreuses observations sur l'aliénation mentale. En 1840, il devint médecin de la division des aliénés de Bicêtre, puis directeur de l'établissement médical d'Ivry, médecin aliéniste à la Salpêtrière. On lui doit : *les Facultés morales considérées sous le point de vue médical* (1836); *Etudes physiologiques sur la folie* (1840); *Recherches sur les aliénés en Orient* (1843); *Du haschisch et de l'aliénation mentale* (1845); *la Psychologie morbide dans ses rapports avec la philosophie de l'histoire* (1859); *Traité pratique de la folie névropathique* (1869); etc.

MOREAU de Tours (Georges), peintre français, fils du précédent, né à Ivry-sur-Seine en 1848, mort à Bois-le-Roi en 1900. Il s'est adonné à la peinture d'histoire : *le Drapeau* (à l'Elysée); *Blanche de Castille* (musée du Mans); *Vive la France !* (musée de Dinan); *La Tour d'Auvergne* (musée de Quimper); *Mort de Vaneau* (à l'Ecole polytechnique); *la Mort de Pichegru*; portraits de la famille *Carnot*; etc.

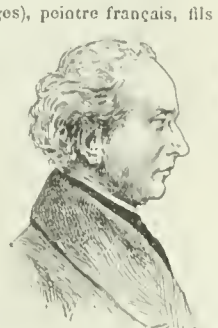
Hégésippe Moreau.

MOREAU (Hégésippe), conteur et poète français, né et mort à Paris (1810-1838). Orphelin, élevé par charité dans un séminaire, il fut d'abord correcteur dans une imprimerie à Provins, où il connut et aima celle qu'il nomme « ma sœur », dans ses contes et ses poésies. S'étant rendu à Paris pour chercher fortune, il entra comme compositeur chez Didot, se battit sur les barricades de Juillet, se fit maître d'études, végéta sans argent, sans logis. Il écrivit alors l'*Ode à la faim*. En 1832, il est à l'hôpital de la Charité. Un séjour à Provins, dans la bonne ferme où il avait passé son enfance, ne suffit pas à le réconcilier avec la destinée. Il eut alors la malheureuse idée de fonder un journal satirique, *Diogène*, qui lui valut de vives inimities. De retour à Paris en 1834, il ne fit plus que s'y débattre contre la misère. Il rentra à l'hôpital pour y mourir, en 1838, à vingt-huit ans. Il laissait une œuvre courte, mais exquise : cinq *Contes en prose*, gracieux et naïfs; *le Gui de chêne, la Souris blanche, les Petits Souliers, Thérèse Sureau* et *le Nerveux de la fruitière*, réunis à ses poésies en un volume intitulé *le Myosotis*. A côté de satires politiques et de chansons libertines, pour lesquelles il n'était guère fait, on trouve dans ses poésies quelques pièces d'une fraîcheur idyllique et d'une mélancolie pénétrante : *la Fermière* et *la Voulzie* suffirent à faire vivre le souvenir d'Hégésippe Moreau.

MOREAU (Mathurin), sculpteur français, né à Dijon en 1822. Elève de Ramey fils et de Dumont, il débuta au Salon de 1848. Citons de lui : *l'Elégie*, statue d'une grande finesse de sentiment; *la Fée aux fleurs*, *l'Eté*, *les Enfants endormis*, groupe; *Fileuse*, morceau excellent; *Saltarello*, groupe; *Primavera*, groupe en bronze; *Libellule*, statue; *le Crépuscule et la Nuit*, pièce variante de Michel-Ange (square des Petits-Ménages), etc. Il a obtenu la médaille d'honneur au Salon de 1897, avec le *Monument de Joigneaux*.

MOREAU (Gustave), peintre français, né et mort à Paris (1826-1898). Elève de Pils à l'Ecole des beaux-arts, il débuta au Salon de 1852. Il exécuta d'abord quelques grandes toiles où n'éclatait point encore son originalité : *Cantique des cantiques* (1853, musée de Dijon); *Athéniens livrés au Minotaure* (1855); etc. En 1864, son célèbre *Œdipe et le Sphinx* fut salué par la critique comme une œuvre de poésie intense, profonde et toute personnelle. G. Moreau se crée une antiquité toute de vision, romanesque et symbolique à la fois. A cette symbolique nouvelle appartiennent : *Jason; le Jeune Homme et la Mort*, sujet inspiré par la mort du peintre Théodore Chasseriau (1865); *Diomède dévoré par ses chevaux* (1866); *Orphée* [Luxembourg] (1867); *Prométhée, Jupiter et Europe* (1869); *Hercule et l'Hydre de Lerne, Salomé* (1876). A l'Exposition universelle de 1878, on remarqua : *Hercule devant l'Hydre, Moïse exposé sur le Nil, Jacob et l'Ange, Hérode et Salomé*. Puis vinrent : *Phaéton, un Massier, une Péri, David, l'Apparition, Hélène, Galatée* (1880); *la Sainte et le Poète, Salomé portant la tête de saint Jean-Baptiste*; etc. Plusieurs de ces œuvres étaient des aquarelles, scintillantes, brillantes de saphirs, de rubis et de topazes. Le succès public, très grand, valut à Gustave Moreau l'Institut (1888) et l'Ecole des beaux-arts (1892). L'artiste, cependant, cessait de paraître aux Expositions; mais il multipliait chez lui les études. Son œuvre était déjà connue du public, depuis la donation faite par Hayem au musée du Luxembourg. On y voit en nombre aquarelles et toiles et quelques portraits : celui de *M. Franck*, de *M. Hayem* et de *Barbey d'Aurevilly*. Par testament Gustave Moreau a fait don à la ville de Paris de sa maison et de toutes les richesses qu'elle renfermait, destinées à former le *musée Gustave-Moreau*.


Gust. Moreau.

MOREAU (Adrien), peintre français, né à Troyes (Aube) en 1843. Il eut comme maître Pils et débuta au Salon, en 1868, par un tableau intitulé : *Puis ce prophète s'en alla, et un lion le rencontra et le tua*. Depuis, il a exposé : *Néron chez les belluaires* (1869); *Sortie de bal* (1874); *une Noce au moyen âge* (1875); *une Kermesse au moyen âge* (1876); *les Tziganes* (1877); *Gitanos de Grenade* et *le Menuet* (1878); *un Marché à Grenade* (1878); *une Répétition de la tragédie de* Mirame *chez le cardinal de Richelieu* (1879); *le Retour de fête* (1882); *le Soir* [musée de Carcassonne] (1884); *Tobarin* (1889); *Sur la falaise* (1890); *le Tambour du village* (1892); *Aux Tuileries* (1898); *Halte de chasse* (1899); *Sérénade au Petit-Trianon* (1901); etc.

MOREAU (Emile), littérateur et auteur dramatique français, né à Brienon (Yonne) en 1852. Il a écrit en vers, dans un style élégant, plusieurs à-propos et un poème, *Pallas Athénè* (1887), couronné par l'Académie française. Auteur dramatique, il a fait jouer des drames, des comédies, des pièces anecdotiques, dont plusieurs ont eu du succès. Citons de lui : *Camille Desmoulins* (1879); *un Divorce* (1884); *Matopan* (1886); *Gerfaut* (1886); *la Peur de l'être* (1889); *le Drapeau* (1890); *Cléopâtre* (1890), avec Sardou; *l'Auberge des mariniers* (1891); *Mme Sans-Gêne* (1893), avec Sardou; *le Capitaine Florent* (1895); *la Montagne enchantée*, féerie (1897); *Mme de La Valette* (1899); *Quo vadis ?* d'après Sienkiewicz (1901); etc.

MOREAU-CHRISTOPHE (Louis-Mathurin), publiciste et administrateur français, né à Sainte-Maure (Indre-et-Loire) en 1799, mort à Paris en 1881. Avocat à Loches, il devint, après 1830, inspecteur des prisons de la Seine, puis fut sous-préfet (1833) et inspecteur général des prisons (1837-1848). Outre des articles dans divers dictionnaires, notamment au « Grand Dictionnaire Larousse », nous citerons de lui : *De l'état actuel des prisons en France* (1836); *De la réforme des prisons en France* (1838); *Code des prisons* (1845-1869); *Du problème de la misère et de sa solution chez les peuples anciens et modernes* (1851); *le Monde des coquins* (1863-1865); etc.

MOREAU-NÉLATON (Etienne), peintre et dessinateur français, né à Paris en 1859. D'abord élève de l'Ecole normale, il céda ensuite à sa vocation pour la peinture. Il a donné quelques portraits, des paysages, mais surtout des illustrations, des estampes et des affiches artistiques : *les Grands Saints des petits enfants*, album, etc. L'Exposition universelle de 1900 montrait de lui : *la Montagne Sainte-Geneviève; l'Eglise de Longpont; Entrée de l'église de la Fère-en-Tardenois*, peintures.

MOREAU-VAUTHIER (Augustin-Jean), sculpteur français, né et mort à Paris (1831-1893). Elève de Toussaint, il débuta par sculpter des ivoires. C'est de 1857 que date un coffret de mariage fort remarqué, que l'artiste exécuta

pour Mme de Rothschild. Il pratiqua avec un égal bonheur la statuaire et l'art des figurines d'ivoire, ornées d'émaux et de matières précieuses. En 1885, il devint professeur à l'École nationale des arts décoratifs. Citons de lui : *Baigneuse*; *le Petit Buveur*; *il Zampognaro*, jeune pâtre italien; *l'Amour lançant une flèche* (1872); *Jeune faune*; *Garroche*; *Molière* et une *Néréide* à l'Hôtel de ville de Paris; *Pascal enfant*; *Bacchante* (au musée du Luxembourg). Signalons aussi de nombreux bustes; sa statue de *Bethsabée* est dans le jardin du Luxembourg. — Son fils aîné, CHARLES, littérateur et peintre, né à Paris en 1857, a donné, entre autres ouvrages : *la Vie d'artiste* (1891); *les Rapins* (1896); *les Portraits de l'Enfant* (1901). — Un autre fils, *Gabriel-Jean*-PAUL, sculpteur, né à Paris en 1871, élève de son père et de Thomas, expose au Salon depuis 1891. On lui doit : *Dante*, buste plâtre; *la Salamite*, statue plâtre; un monument à *Danilo* (Cettigne); une *Bretonne* (au musée de Saint-Nazaire); *la Ville de Paris*, statue qui surmonta la porte monumentale à l'Exposition de 1900; des *bustes*; et, au salon de 1902, *le Mur*.

MOREAUX (Jean-René), général français, né à Rocroi en 1758, mort à Thionville en 1795. A dix-huit ans, il s'engagea comme grenadier au régiment d'Auxerre, et fit la guerre d'Amérique. Libéré en 1779, il s'établit dans sa ville natale, comme entrepreneur de bâtiments militaires. Élu en 1789 commandant de la garde nationale de Rocroi, puis, en 1791, commandant du 2e bataillon de volontaires des Ardennes, Moreau se porta au secours de Thionville assiégé par les Prussiens et fut nommé général (mai 1793). Il fut ensuite envoyé à l'armée de la Moselle : il battit les Prussiens à Leymen, où il fut blessé, passa divisionnaire et reçut le commandement du corps des Vosges, puis celui de l'armée de la Moselle, qu'il refusa par modestie et fit donner à Hoche. Il contribua à la délivrance de Landau, s'empara de Kaiserslautern (1er janv. 1794), combattit à Arlon sous Jourdan, et accepta, au mois de juin, le commandement de l'armée de la Moselle. Il battit les Prussiens à Trippstadt, les Autrichiens à Pellingen, entra dans Trèves, puis dans Coblentz et investit Luxembourg. Au cours du siège, il fut saisi d'une fièvre violente. Transporté à Thionville, il y mourut bientôt après.

MORECAMBE (BAIE DE), baie de la MER d'Irlande, s'enfonçant assez profondément entre le massif du Cumberland au N. et le comté de Lancastre au S. Elle est fermée au N.-O. par l'île Walney. Elle baigne le village du même nom, station balnéaire assez fréquentée.

MORÉE n. f. Agric. Nom donné, dans la Haute-Marne, à une terre très ferrugineuse.

MORÉE n. f. Genre de plantes, de la famille des iridées. — ENCYCL. Les *morées* ressemblent beaucoup par leur port aux iris, mais elles en diffèrent par les trois divisions intérieures du périanthe, qui sont petites et non conniventes. On en connaît un grand nombre d'espèces d'Afrique, d'Asie et d'Océanie.

MORÉE Géogr. V. PÉLOPONÈSE.

— *Histoire*. La Morée porta d'abord le nom d'*Argolide*, puis celui d'*Apia*. Elle s'appelait, 1.800 ans av. J.-C., Péloponèse. Sous l'empire d'Orient, elle prit le nom de Morée, du grec *Morea*, à cause de l'analogie de sa forme avec la feuille du mûrier. A l'époque de l'invasion barbare, la Morée fut ravagée par les Goths et les Vandales; elle fut occupée, vers le VIIIe siècle, par des bandes slaves, qui finirent par reconnaître l'autorité de Constantinople. En 1207, des chevaliers français, qui faisaient partie de la quatrième croisade, la conquirent et l'érigèrent en principauté d'Achaïe. De 1346 à 1460, elle fut disputée par de nombreux compétiteurs, que les Turcs mirent d'accord en s'emparant de la Morée. Elle leur appartint jusqu'en 1687. A cette date, elle passa sous la domination des Vénitiens; mais, en 1715, elle retomba au pouvoir des Turcs. Le maréchal Maison les en chassa définitivement, en 1828. Elle fait, depuis, partie du royaume de Grèce.

MORÉE, ch.-l. de cant. de Loir-et-Cher, arrond. et à 21 kilom. de Vendôme, sur le *ruisseau de Morée*, affluent du Loir; 1.311 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise en partie du XIe siècle. Grange dimière à trois nefs (XIVe s.). La *Perrine*, manoir des XVIe et XVIIe siècles. Dolmen. — Le canton a 13 comm. et 9.799 hab.

MOREELZE (Paul), peintre hollandais, né et mort à Utrecht. Élève de Michel Miereveldt, il s'adonna à peu près entièrement au portrait. Il était, en outre, bon musicien, poète agréable, excellent architecte (il construisit la *porte Sainte-Catherine*, à Utrecht, qui a été démolie en 1845). On cite de lui un tableau allégorique représentant la ville d'Utrecht, à l'hôtel de ville de cette cité, et les portraits du *comte* et de la *comtesse de Kuylemberg*, de *Mme Cnotter*; de la *comtesse Ernestine de Nassau-Siegen*; de l'*amiral Swartenhout* (1627); de *Frédéric V de Bohême*; de *Marie d'Utrecht* (1615); etc.

MOREEN (*rin'* — mot angl.) n. f. Tissu de laine moiré, teint dans un liquide spécial, et passé ensuite dans des cylindres gravés, pour imiter les articles en crin.

MORÉES (*ré*) n. f. pl. Tribu de la famille des urticacées, à laquelle appartient le mûrier. — *Une* MORÉE.

MORÉÉES n. f. pl. Tribu des iridées ayant pour type le genre morée. — *Une* MORÉÉE.

MORÉINE n. f. Chim. V. MORIN.

MOREL (Guillaume), imprimeur français, né près de Mortain en 1505, mort à Paris en 1564. De famille pauvre, il se rendit à Paris, où il professa le grec, et se fit correcteur dans une imprimerie. Ayant publié, en 1545, un commentaire sur le *De finibus* de Cicéron, puis, avec Bogard, une édition des *Institutions oratoires* de Quintilien (1549), il succéda, en 1555, à Turnèbe dans la direction de l'Imprimerie royale. Nous citerons, parmi ses éditions, les œuvres de Démosthène, de saint Denis l'Aréopagite et de saint Cyprien, etc.

MOREL (Frédéric), dit **l'Ancien**, imprimeur et érudit français, né en Champagne en 1523, mort en 1583. Il fut d'abord attaché, comme correcteur, à l'imprimerie de Charlotte Guillard, et ce fut lui qui, en 1552, édita le *Lexique grec* de Jacques Toussaint, dont il avait été l'élève. Marié, vers 1557, à la fille du grand imprimeur, Michel de Vascosan, il reçut, en 1571, à la mort de Robert Estienne, le titre d'imprimeur ordinaire du roi. En 1576, il prit, rue Saint-Jacques, la maison de son beau-père. Il a imprimé, entre autres ouvrages, des poèmes et des épîtres de Michel de L'Hospital, des poèmes de Joachim du Bellay, *l'Architecture*, de Philibert de l'Orme, plusieurs œuvres de Baïf et des éditions d'auteurs anciens. Il a lui-même fait quelques traductions et composé un ouvrage personnel : *Du combat perpétuel des chrétiens* (1564). — Son fils FRÉDÉRIC, dit **le Jeune**, imprimeur et érudit français, né à Paris en 1558, mort en 1630, fut un savant helléniste et latiniste : Amyot le fit nommer professeur d'éloquence latine et grecque. Il a édité des traductions en latin ou en français d'ouvrages grecs, écrit lui-même des commentaires sur Stace et composé une tragédie latine : *Alexandre Sévère*. — CLAUDE, imprimeur et érudit français, second fils de Frédéric l'Ancien, né en 1574, mort en 1626, dirigea l'imprimerie paternelle. Vers 1623, il eut le titre d'imprimeur du roi. Il publia plusieurs ouvrages grecs avec avis et préfaces de sa composition (*S. Grégoire de Naziance*, *S. Jean Chrysostome*). — CHARLES, fils de Claude, né vers 1602, succéda à son père dans son imprimerie en 1626, mais la céda, vers 1639, à son frère Gilles, à la suite de sa nomination de secrétaire du roi. — GILLES était déjà l'associé de son frère en 1637; il le remplaça, vers 1639, comme imprimeur du roi. Sa grande œuvre est la *Magna bibliotheca veterum Patrum* (gr.-lat., 1643). En 1646, il céda sa librairie-imprimerie à son associé, Simon Piget, et fut nommé conseiller au grand Conseil.

MOREL (Jean-Marie), architecte français, né et mort à Lyon (1738-1810). Il fut sous-inspecteur de la province du Lyonnais, puis architecte du prince de Conti. Parmi les nombreux jardins tracés par Morel, nous citerons : les jardins de l'Ile-Adam, au prince de Conti; le parc de Girardin, à Ermenonville; les parcs de Sceaux, de la Malmaison, etc. On lui doit un ouvrage très estimé : *la Théorie des jardins ou l'Art des jardins de la nature* (1774).

MOREL DE CHEFDEVILLE (Etienne), auteur dramatique français, né à Paris en 1747, mort près de Villeneuve-Saint-Georges en 1814. Il fut intendant des domaines du comte de Provence, trésorier des menus plaisirs, administrateur de la loterie, et, de décembre 1802 à septembre 1803, directeur de l'Opéra. Nous citerons de lui : *la Caravane du Caire* ou *l'Heureux Esclavage* (1783), *Panurge dans l'île des Lanternes* (1785), *Aspasie de Milet* (1789), trois opéras mis en musique par Grétry.

MOREL DE VINDÉ (Charles-Gilbert TERRAY, vicomte), littérateur et agronome français, né et mort à Paris (1759-1842). Conseiller au parlement de Paris (1778), il devint président de l'un des six tribunaux de la capitale en 1790 et donna sa démission après l'arrestation de Louis XVI à Varennes. Membre correspondant de l'Institut en 1808, il fut promu à la pairie en 1815, et devint membre de l'Académie des sciences en 1824. On lui doit, entre autres ouvrages : *Etrennes d'un père à ses enfants* ou *Collection de quatrains moraux* (1790), fréquemment réimprimé sous le titre de *Morale de l'Enfance*; *Essai sur les mœurs de la fin du XVIIIe siècle* (1794); des mémoires d'agronomie; etc.

MOREL (*Auguste*-François), compositeur français, né à Marseille en 1809, mort à Paris vers 1885. Il publia à Paris un grand nombre de mélodies, tout en se produisant comme critique dans différents journaux. Il écrivit la musique pour un drame d'Autran, *la Fille d'Eschyle*, représenté à l'Odéon en 1848 et, en 1850, celle d'un ballet, *l'Etoile du marin*, donné à la Porte-Saint-Martin. Il retourna à Marseille où, en 1852, il prit la direction du Conservatoire, qu'il garda jusqu'en 1873. Pendant ce temps, il avait donné au Grand-Théâtre de Marseille un drame lyrique : *le Jugement de Dieu*, dont le succès fut grand. Ses œuvres (quatuors, symphonies, cantates, ouvertures, etc., se font remarquer par leur style et leur couleur.

MOREL (Auguste-Bénédict), médecin français, né à Vienne (Autriche) en 1809, mort à Rouen en 1873. Spécialisé dans l'étude des maladies mentales, il devint médecin en chef de l'asile de Saint-Yon, à Rouen. On lui doit, entre autres ouvrages : *Anthropologie morbide* (1854); *Dégénérescence physique* (1857); *Maladies mentales* (1860); *Goitre et crétinisme* (1864); *Traité de la médecine légale des aliénés* (1866); *De l'hérédité morbide progressive* (1867).

MOREL (Auguste), littérateur français, né à Etampes (Seine-et-Oise) en 1820, mort à Paris en 1874. Elève de l'Ecole normale, puis journaliste, il fut proscrit en 1851, retourna en France, collabora à des journaux de l'opposition, et publia des ouvrages dont les principaux sont : *les Moralistes orientaux* (1859); *les Moralistes latins* (1859); *Histoire du diable pendant la mission de Jésus-Christ en Palestine* (1861); *Histoire de la sagesse et du goût* (1861); *Napoléon III, sa vie, ses œuvres et ses opinions* (1869); etc.

MOREL-FATIO (Antoine-Léon), peintre français, né à Rouen en 1810, mort à Paris en 1871. Après avoir visité l'Angleterre et l'Algérie, il parcourut la Hollande, l'Italie, et se fit connaître comme peintre de marine. Nommé en 1852, conservateur des galeries de marine au Louvre, dont il a publié le catalogue en 1854 sous le titre de *Notice des collections maritimes du Louvre*, il fut attaché, en 1854, comme peintre à l'expédition de Bomarsund, puis il visita l'Orient et la Crimée. Il est mort au Louvre, de l'émotion qu'il ressentit de voir les Prussiens y pénétrer.

Nous citerons, parmi ses œuvres, sujets algériens (*Rue Bab-Azoun*, *l'Attaque d'Alger*), et quelques toiles historiques : *Louis-Philippe visitant la reine Victoria* (1844); *Episode des fêtes de Strasbourg en 1858*; etc.

MOREL-FATIO (Alfred), érudit français, né à Strasbourg en 1850, secrétaire de l'Ecole des chartes. Maître de conférences à l'Ecole des hautes études, professeur suppléant de langues et de littératures de l'Europe méridionale au Collège de France, il a publié des travaux estimés sur la littérature espagnole. Outre un *Catalogue des manuscrits espagnols de la bibliothèque Nationale* (1881), des traductions et des éditions, nous citerons de lui : *l'Espagne au XVIe et au XVIIe siècle* (1878); *Calderon* (1882); *Etudes sur l'Espagne* (1888-1890); *le Théâtre espagnol* (1900); *Ambrusio de Salazar et l'Etude de l'espagnol en France sous Louis XIII* (1901), etc. Il a publié dans le « Recueil des Instructions aux ambassadeurs de France » les trois volumes consacrés à l'Espagne (1894-1899).

MORELIA, ville du Mexique, ch.-l. de l'Etat de Michoacao, au pied du cerro de Punhuato; 33.890 hab. Cathédrale du XVIe siècle. Immenses arènes. Commerce de pâtes alimentaires et de soies brutes. Filatures. Grand marché de fruits, de céréales et de bestiaux. Appelée autrefois *Valladolid*, elle n'est plus connue que sous le nom de *Morelia* (en souvenir de *don José Maria Morelos*, un des héros de la guerre d'Indépendance).

MORELL (André), numismate suisse, né à Berne en 1646, mort à Arnstadt en 1703. En 1683, il publia à Paris *Specimen universæ rei nummariæ antiquæ*, dont il avait gravé lui-même les planches. Ce travail lui valut, peu après, d'être adjoint à Rainssant pour mettre en ordre le cabinet des médailles. Mais, lorsqu'il eut terminé ce travail, on tarda à lui donner la récompense qui lui avait été promise. Indigné, il se plaignit avec vivacité, fut mis à la Bastille par ordre de Louvois, et ne fut relâché qu'après un emprisonnement de trois ans. Morell se rendit, en 1691, à Arnstadt et devint conservateur du riche cabinet de médailles du comte de Schwartzbourg. Outre l'ouvrage précité, on a de Morell : *Thesaurus Morellianus* sive *Familiarum Romanarum numismata omnia* (1734); *Thesaurus Morellianus* sive *Commentaria in XII priorum imperatorum Romanorum numismata* (1752).

MORELLA (l'anc. *Bisgarri*), ville d'Espagne (Valence [prov. de Castellon-de-la-Plana]); 7.000 hab. Fabrication de draps et huile. Forteresse prise en 1810 par Espartero sur les carlistes, après un siège terrible.

MOREL-LADEUIL (Léonard), sculpteur français, né à Clermont-Ferrand en 1824, mort à Boulogne-sur-Mer en 1888. Il commença par être ciseleur en bronze, travailla avec Vechte, et fit, en 1855, un remarquable boucher pour Napoléon III. Comme sculpteur, il débuta au Salon de 1853 avec *le Courage terrassant l'hydre de l'anarchie*. Puis vinrent : *la Nuit*, bas-relief, et les *Songes* (1862). En 1859, il obtenait une médaille de 3e classe pour *la Musique et la Poésie*, vase en argent et fer repoussé, qui fit sensation. Citons encore : *Prométhée consolé par les Océanides* (1879); *la Fable* (1880); *Musique et poésie*, *Beaucoup de bruit pour rien*, *le Marchand de Venise*, illustrations ciselées de Shakspeare; *le Paradis perdu*; *le Voyage du pèlerin*, des fantaisies archéologiques; *Toilette d'une Pompéienne*; *l'Aurore*, *le Crépuscule*, *les Saisons*, etc. — Son fils, LÉON, né à Clermont-Ferrand en 1850, professeur au lycée Louis-le-Grand (Paris), à l'Ecole des mines et à l'Ecole des sciences politiques. Docteur ès lettres en 1896 avec une thèse sur *Thomson, sa vie et ses œuvres*, il a publié encore deux volumes de vers traduits de Tennyson et couronnés par l'Académie française : *In memoriam* et *Poèmes divers*.

MORELLE (*rèl'* — de *Moreau*, n. pr.) n. f. Bot. Genre de solanées. || *Morelle de muraille*, La pariétaire officinale. || *Morelle furieuse*, La belladone. || *Morelle grimpante*, La douce-amère. || *Morelle parmentière*, La pomme de terre.

— Econ. rur. Pomme à cidre, dite aussi *dure-peau*. || *Douce-morelle d'Aumale*, Autre variété de pomme à cidre.

— Jeux. Syn., dans l'Ouest, de MARELLE et MERELLE.

— Zool. Nom vulgaire d'une espèce de foulque, la *fulica atra*, appelée aussi *macroule*, *macreuse*, etc. V. FOULQUE.

— ENCYCL. Bot. Les *morelles* (solanum) sont des plantes herbacées ou des arbustes, à feuilles isolées, à limbe souvent découpé; les fleurs sont régulières, hermaphrodites, réunies en cymes; le fruit est une baie. On en connaît plus de huit cents espèces de tous les pays du monde, le plus grand nombre originaires d'Amérique. Elles produisent des alcalis toxiques (solanine), quoique plusieurs fournissent des fruits comestibles très appréciés. Les espèces les plus connues sont : la *morelle noire*, vulgairement *crève-chien*, *herbe à la gale*, *raisin de loup*, etc., qui croît en France dans les lieux cultivés ou au pied des murs; on l'emploie en décocté comme narcotique (ulcère douloureux) ou émollient (brûlure); l'*aubergine* (v. ce mot); la *tomate en arbre*, dont le suc sert à empoisonner les flèches des indigènes de l'Amérique du Sud; la *morelle faux-quinquina*, dont l'écorce est employée au Brésil comme fébrifuge; la *cerisette* (solanum pseudo-capsicum), cultivée dans les jardins comme ornementale, et souvent appelée *pommier d'amour*, *oranger des savetiers*; la *morelle tubéreuse*, si répandue sous le nom de pomme de terre, etc.



Morelle : *a*, fleur; *b*, fruit.

MORELLET (André), philosophe et littérateur français, né à Lyon en 1727, mort à Paris en 1819. Il fit ses études chez les jésuites de Lyon et sa théologie en Sorbonne. Après un voyage en Italie, où il accompagna, en qualité de précepteur, le fils de M. de La Galaizière, il entra en relation avec les encyclopédistes. Diderot et d'Alembert lui offrirent de collaborer à l' « Encyclopédie », pour laquelle il écrivit des articles remarquables. Il fréquenta le salon de Mme Geoffrin. Il s'occupa aussi d'économie politique et d'arts industriels et lança, en 1770, le prospectus d'un nouveau *Dictionnaire du commerce*, qui ne put paraître. En 1785, Morellet fut élu à l'Académie française. D'abord favorable aux idées révolutionnaires, il se jeta tout à coup dans le parti de la réaction. Lors de la dissolution de l'Académie, en 1792, il conserva chez lui les registres de la compagnie et le manuscrit du *Dictionnaire*; il ne les rendit qu'en 1803. La tourmente révolutionnaire ne lui ayant laissé que 1.200 francs de rente, il se mit à traduire des ouvrages anglais. Il devint, en 1807, membre du Corps législatif. En 1818, il publiait encore des *Mélanges de littérature et de philosophie au XVIIIe siècle*. En 1821, parurent ses *Mémoires sur le XVIIIe siècle et la Révolution*. Morellet avait l'intelligence vive et étendue, un style facile et élégant, une grande aptitude à faire valoir les idées d'autrui.



Morellet.

MORELLI (Giacomo), biographe et érudit italien, né et mort à Venise (1745-1819). Conservateur de la bibliothèque

Saint-Marc (la *Marciana*) à Venise (1778), il adjoignit à cette dernière les archives secrètes du conseil des Dix. Parmi ses ouvrages, publiés en 1820, citons : *Dissertazione storica intorno alla pubblica libreria di San-Marco in Venezia* (1774); *Bibliotheca Maphæi Pinelli descripta et annotationibus illustrata* (1787); *Bibliotheca manuscripta græca et latina* (1802); etc.

MORELLY, philosophe français du XVIIIe siècle. On ne sait absolument rien de sa vie. Il est connu pour ses ouvrages, qui ont exercé une certaine influence sur les doctrines communistes. On lui doit : *Essai sur l'esprit humain* (1743); *Essai sur le cœur humain* (1745); *Physique de la beauté* (1748); *le Prince, les Délices du cœur* ou *Traité des qualités d'un grand roi, etc.* (1751); *la Basiliade* ou *Naufrage des îles flottantes* (1753); *le Code de la nature* (1755). André Lichtenberger (*le Socialisme au XVIIIe siècle*) conjecture qu'il y a eu deux Morelly.

MORELOS (ÉTAT DE), un des Etats-Unis du Mexique, au sud du plateau d'Anahuac, limité par les Etats de Mexico, Puebla et Guerrero. Superf. 7.082 kilom. carr.; pop. 161.697 hab. Ch.-l. *Cuernavaca*. Sol montagneux, climat chaud et constant. Productions tropicales : café, canne à sucre, maïs, riz, vigne. Encore peu d'industrie.

MORELOS, ville des Etats-Unis du Mexique (Etat de Mexico); 8.600 hab. — Bourg de l'Etat de Puebla; 4.000 hab.

MORELOS (don José Maria), l'un des fondateurs de la république Mexicaine, né à Apatzingan en 1780, fusillé à Mexico en 1815. Il était de sang indien et curé de Caracuaro, lorsque Hidalgo appela les Mexicains à la révolte. Il se mit à la tête d'une troupe de rebelles et, après la mort d'Hidalgo, continua la campagne, gagna sur les Espagnols la victoire d'El-Palmar, et proclama l'indépendance du Mexique, le 6 novembre 1813. Mais Calleja le força à abandonner ses lignes de Cautla-Amilpas; Llano et Iturbide lui prirent ses canons à Valladolid (déc. 1813). Il fut encore battu à Puruaran (janv. 1814) et fait prisonnier à Temescala, en novembre 1815. Conduit à Mexico, il y fut condamné par une commission militaire et exécuté.

MORELOT (l'abbé Stephen), musicographe français, né à Dijon en 1820, mort à Beaumont (Côte-d'Or) en 1899. Il entra à l'Ecole des chartes, où il s'appliqua à des recherches spéciales au chant ecclésiastique. Il publia, dans la « Revue de la musique religieuse, populaire et classique », de solides travaux, fut ordonné prêtre en 1860, et, à la suite d'un grand voyage en Orient, alla se fixer dans son pays natal. Au nombre de ses écrits, il faut signaler : *De la musique au XVe siècle* (1856); *Manuel de psalmodie en faux-bourdon à quatre voix* (1855); *Eléments d'harmonie appliqués à l'accompagnement du plain-chant* (1861).

MOREL-RETZ (Pierre-Gabriel-Bernard-Louis), plus connu sous le nom de **Stop,** dessinateur français, né et mort à Dijon (1825-1899). Elève de Gleyre, il débuta au Salon par quelques toiles, mais il ne tarda pas à se consacrer aux croquis spirituels, pris sur le vif, des mœurs contemporaines, dont il enrichit l'« Illustration », le « Musée des familles », le « Magasin pittoresque », le « Charivari » et surtout le « Journal amusant ». On lui doit l'illustration de plusieurs ouvrages; notamment, *Leurs Excellences*, de Brada. Stop a publié *Bêtes et gens*, deux volumes de fables en vers, qu'il a lui-même illustrés.

MORENA (SIERRA), système montagneux de l'Espagne méridionale, compris entre le cours supérieur du Guadalquivir et le cours moyen du Guadiana, un ensemble de petites chaînes ou de plateaux disposés en un large arc de cercle ouvert vers le nord, et dont les principaux sont : la *sierra Morena* proprement dite, la *sierra Madrona*, la *sierra de Almaden*, et, au Sud, les *Montes de Aracena*, d'une élévation moyenne de 1.000 à 1.600 mètres, avec culmen de 1.802 mètres au *cerro de Almanera*. Les chaînes de la sierra Morena, coupées de défilés profonds, dont le plus célèbre est celui de Despeñaperros, qu'emprunte la ligne ferrée de Madrid à Cordoue, sont moins sauvages que les chaînes du nord de la Péninsule, dans leur partie méridionale surtout, d'une végétation buissonneuse à caractère presque méditerranéen (romarins, arbousiers, cistes, genevriers). Elles nourrissent d'immenses troupeaux de moutons et de bœufs, et présentent une abondance particulière de richesses minérales (mines de mercure d'Almaden, mines de cuivre de Rio-Tinto, houillères de Belmez, mines de plomb argentifère de Linarès) et d'eaux thermales (Fuencaliente, Arnosillo, etc.).

MORENDO (*rin* — mot ital., signif. *en mourant*) adv. Musiq. Terme indiquant que le son doit s'affaiblir graduellement jusqu'à s'éteindre presque complètement.

MORENE n. f. Méd. anc. Hémorroïdes.

— Bot. Genre d'hydrocharidées, comprenant des plantes aquatiques, vivaces, à rhizomes rampants, à tiges nageantes, portant des feuilles fasciculées. (La *morène commune* est assez abondante en Europe.)

MORENO (Gabriel Garcia), président de l'Equateur, assassiné à Quito en 1875. Proscrit dans sa jeunesse, il alla à Paris et à Londres, où il s'instruisit, retourna dans l'Equateur, professa la chimie, épousa la fille du général Flores et devint le chef des conservateurs à Quito. Président de la république de 1861 à 1865, puis de 1869 à 1875, il brigua une nouvelle présidence, lorsqu'il fut assassiné. C'était un administrateur habile, qui fit exécuter de grands travaux d'utilité publique et releva les finances. Catholique ardent, il donna à l'Eglise une autorité souveraine, et envoya au pape un million de francs, excita les défiances des Etats voisins, fut battu par Morquera, président de la Nouvelle-Grenade, entra en conflit avec le Pérou et, ayant à lutter contre plusieurs insurrections libérales, se montra autoritaire, violent et d'une sévérité excessive dans la répression.

MORÉNOSITE n. f. Sulfate hydraté naturel de nickel, qui se présente en cristaux aciculaires et en efflorescences vertes.

MORÉOTE ou **MORIOTE,** personne née en Morée ou qui habite cette presqu'île. — *Les* MORÉOTES ou MORIOTES.

— Adjectiv. : *Population* MORÉOTE ou MORIOTE.

MORERI (Louis), érudit français, né à Bargemont (Provence) en 1643, mort à Paris en 1680. Il fit ses études à Draguignan et à Lyon, entra dans les ordres, et prêcha longtemps avec succès. Il abandonna la prédication pour se consacrer à son *Dictionnaire* d'histoire et de mythologie. Cette compilation est remarquable par la somme de notions historiques qu'elle renferme. La première édition est intitulée : *Grand dictionnaire historique* ou *Mélange curieux de l'histoire sacrée et profane* (1674). La meilleure est la vingtième et dernière (10 vol. 1759).



Moreri.

MORESBY, archipel de la Mélanésie, à l'extrémité sud-est de la Nouvelle-Guinée. Superf. totale : 501 kilom. carr. L'île *Moresby* proprement dite, la plus vaste de l'archipel, est une terre rocheuse, humide, boisée.

MORESCA (*rèss* — mot ital. signif. *mauresque*) n. f. Danse mauresque à trois temps et d'un mouvement vif, qui était en usage aux XVIe et XVIIe siècles. (Le premier opéra de Monteverde, *Orfeo*, représenté en 1608, se terminait par une moresque dont voici le dessin) :

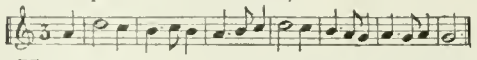

MORESNET, territoire situé à 7 kilom. d'Aix-la-Chapelle, partagé en 1815 entre la Prusse et les Pays-Bas, moins une partie restée indivise et neutre, qui contient les riches gisements de zinc de la Vieille-Montagne. La commune belge de Moresnet renferme 1.124 hab. (mines de plomb et de zinc); la commune prussienne en compte 650.

MORESNÉTITE (*rèss*) n. f. Silicate hydraté naturel de zinc, qui est une variété impure de calamine.

MORESQUE (*rèssk'*) adj. Qui a rapport, qui appartient aux Mores : *Coutumes* MORESQUES. V. MAURESQUE.

MORESSE (*rèss'*) n. et adj. f. Féminin de More, chez quelques écrivains. — *Une* MORESSE. *Une femme* MORESSE.

MORESTEL, ch.-l. de cant. de l'Isère, arrond. et à 15 kilom. de La Tour-du-Pin, près de la Save, affluent du Rhône; 1.401 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières. Cloueteries, imprimerie, minoteries, soieries. Eglise gothique du XVIe siècle. — Le canton a 19 comm. et 20.096 hab.

MORET (*ré*) n. m. Nom vulgaire de l'airelle, en Normandie. ‖ On dit aussi MOURET.

MORET. Géogr. V. MORET-SUR-LOING.

MORET (Antoine DE BOURBON, comte DE), fils naturel de Henri IV et de Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret, né en 1607, légitimé en 1608. Il fut élevé au château de Pau, entra en 1618 au collège de Clermont. Louis XIII le destinait à la carrière ecclésiastique et lui donna plusieurs abbayes; mais il se jeta dans les intrigues de cour. Il prit parti pour Gaston d'Orléans contre Richelieu, fut déclaré coupable de lèse-majesté en 1631 et vit ses biens confisqués. Il accompagna Gaston en Lorraine, retourna en France avec lui (1632), et commanda l'aile gauche de l'armée à la bataille de Castelnaudary (1632), où il fut mortellement blessé. On a supposé, à tort, que, guéri de ses blessures, il se serait fait ermite et serait mort, à quatre-vingt cinq ans, à l'ermitage des Gardolles, en Anjou.

MORET (Auguste-Eugène Thomas), romancier français, né et mort à Paris (1835-1890). Il fut maître de pension à Choisy-le-Roi. Il a écrit dans un esprit démocratique un grand nombre de romans historiques. Nous citerons, entre autres : *les Confessions de Ninon de Lenclos; les Confessions de Mlle de La Vallière; les Confessions de Mme de Pompadour; les Confessions de la comtesse Du Barry; Mémoires secrets de Gabrielle d'Estrées* (1875); *la Grande Dévote* [Mme de Maintenon] (1879); *les Drames du prolétaire* (1883); *les Femmes de 93* (1886); etc.

MORET (Sigismond), homme politique espagnol, né à Cadix en 1838. Il entra dans l'enseignement, obtint au concours une chaire d'économie politique et fut élu, en 1863, député d'Almaden. Libéral et libre-échangiste, il devint sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, puis ministre des colonies sous Prim (1869) et fit voter l'abolition de l'esclavage. Sous Amédée, il fut ministre des finances (1872), puis ambassadeur à Londres, et, sous Alphonse XII, ministre de l'intérieur. Après la mort de ce prince (1885), il fut le collaborateur fidèle de Sagasta au pouvoir. Il a été successivement ministre des affaires étrangères (1886), de l'intérieur (1888-1889), des affaires étrangères (1893-1894), des colonies (1897), de l'intérieur (1901), président de la Chambre des députés (1901), et ministre de l'intérieur (1902).



Moret.

MORETO Y CABAÑA (D. Agustin), poète dramatique espagnol, né à Madrid en 1618, mort à Tolède en 1669. Il termina ses études de droit à l'université d'Alcala, alla ensuite à Madrid, où il écrivit pour le théâtre, et finit par entrer dans les ordres. Les plus remarquables de ses œuvres dramatiques sont : *le Dédain par le dédain*, charmante pièce inspirée par les *Miracles du mépris* de Lope de Vega, et qui, à son tour, a servi de modèle à la *Princesse d'Elide*, de Molière; *le Beau Don Diègue*, où la présomption vaniteuse d'un petit-maître est plaisamment décrite; *la Tante et la Nièce; En avant la ruse; les Frères les plus fortunés*, histoire des *Sept dormants* d'Ephèse; *le Roi vaillant et justicier et le Seigneur d'Alcalá*, remaniement d'une comédie de Lope; etc. Moreto, peu original, excelle par la mesure et la discrétion du style.

MORETON, division administrative de l'Australie (Queensland), sur la côte de la *baie de Moreton*. Riche région métallurgique (or, cuivre, houille, etc.), qui renferme Brisbane, capitale de la colonie. — Ile d'Océanie (Queensland), qui ferme au N. la *baie de Moreton;* elle mesure 35 kilom. du N. au S. et 8 kilom. de large.

MORET-SUR-LOING, ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne, arrond. et à 11 kilom. de Fontainebleau, sur le *Loing* et le *canal du Loing;* 2.108 hab. Ch. de f. P.-L.-M.; bifurcation des lignes de Paris à Lyon par la Bourgogne et le Bourbonnais. Moulins à tan. Eglise en partie du XIIe siècle, portail du XVe siècle. Donjon, principal reste du château royal du XIIe siècle, que fréquentèrent et embellirent Louis VII, Charles VI, Charles VII, François Ier, Henri II. Des fortifications élevées par Charles VII restent les portes de Paris et de Bourgogne. Deux conciles furent tenus à Moret, en 850 et 1154. Thomas Becket consacra l'église, en 1166. Fouquet fut emprisonné dans le donjon, durant son procès. — Le canton a 15 comm. et 10.943 hab.

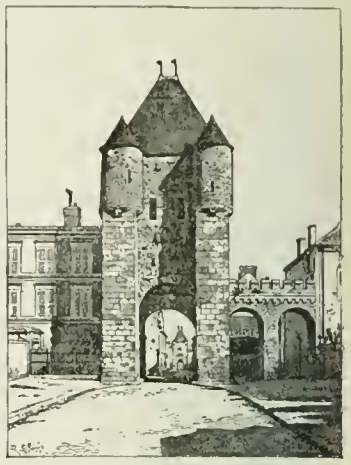

Moret-sur-Loing. (Porte de Paris.)

MORETTA, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Cuni]); 3.270 hab. Pèlerinage fréquenté.

MORETTE (*rèt'*) n. m. Variété d'anémone.

MORETTIE (*rè-tî*) n. f. Genre de crucifères, comprenant des herbes à tiges rameuses, très feuillées, dont on connaît cinq espèces, d'Afrique et d'Asie.

MORETTO da Brescia (Alessandro BUONVICINO, dit le), peintre vénitien, né à Rovato, près de Brescia, vers 1490, mort dans cette ville en 1555. Les figures que le Louvre possède de lui : *Saint Bernardin de Sienne et saint Louis de Sicile; Saint Bonaventure et saint Antoine de Padoue,* rappellent par leur coloris la manière du Titien. Vers 1525, Moretto habitait sans doute Rome. C'est à cette date qu'il se mit à imiter Raphaël. La *Chute de saint Paul,* à Santa-Maria-San-Celso de Milan, et *le Prophète Elie,* de la cathédrale de Brescia, sont les morceaux les plus saillants de cette seconde période. Un peu plus tard, le coloriste reparut dans la *Vénus pleurant la mort d'Adonis* et *Jésus dans les limbes,* de la galerie de Florence.

MORETUM (*ré-tom'* — mot lat.) n. m. Mets que les anciens composaient avec du fromage, de l'ail et des aromates broyés avec de l'huile. V. l'article suivant.

Moretum (le), petit poème attribué à Virgile. — Le titre est tiré d'un mets rustique, minutieusement décrit dans le poème. Ce petit ouvrage est une peinture réaliste de la vie champêtre. On voit un paysan se lever avant le jour, en hiver, ranimer à tâtons son foyer, allumer sa lampe, grimper au grenier, d'où il rapporte du blé. Il le moud en fredonnant, et appelle de temps à autre sa servante endormie. Elle se réveille enfin et arrive. C'est une robuste Africaine. Elle chauffe le four, et son maître prépare le pain. Puis il court au jardin, y cueille de l'ail, de la rue, de la coriandre, les jette dans un mortier, les broie, ajoute du sel, de l'huile, du vinaigre, du fromage, forme du tout une pâte qu'il roule entre ses doigts. C'est le *moretum*. Pendant ce temps, le pain a cuit. Le paysan chausse ses bottes, appelle ses bœufs et s'en va labourer. Cette petite pièce est d'un charme descriptif très particulier.

MORETZ, MORTZO, ville de Russie (gouv. de Saratof), près de la Tersa, sous-affluent du Don; 5.000 hab.

MOREUIL, ch.-l. de cant. de la Somme, arrond. et à 16 kilom. de Montdidier, sur l'Avre; 3.121 hab. Ch. de f. Nord. Tourbe. Restes d'un château fort. Eglise, ancienne abbatiale, en partie du XIVe siècle, mais remaniée, avec portail d'ornementation délicate du XVe. — Le canton a 25 comm. et 14.015 hab.

MOREY, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 16 kilom. de Dijon; 637 hab. Tonnelleries; marbre blanc. Vignobles, dont les principaux climats fournissent des produits estimés; ce sont : *clos du Tart, Bonnes-Mares, Bouchots, Calouères, Chabiots, clos de la Roche, clos Saint-Denis, aux Charmes, Faconnières, les Lambrais,* etc.

MOREY (Matthieu-Prosper), architecte français, né et mort à Nancy (1805-1886). Prix de Rome en 1831, il exécuta une fort belle *Etude du Forum de Trajan* (1835), qui a figuré à l'Exposition universelle de 1855, à Paris. De retour dans cette ville en 1837, il fut nommé attaché au conseil des bâtiments civils, puis inspecteur des travaux publics et architecte expert. Fixé à Nancy, il fut nommé architecte de la ville et du département, et donna les plans de l'église Saint-Evre. Au Salon de 1838, il a envoyé les *Dessins de l'église Saint-Vincent-et-Saint-Fiacre.* On lui doit *Charpente de la cathédrale de Messine* (1812).

MOREZ, ch.-l. de cant. du Jura, arrond. et à 24 kilom. de Saint-Claude, sur la Bienne, sous-affluent du Rhône par l'Ain; 5.333 hab. (*Moréziens, ennes.*) Métallurgie du fer, tréfileries, fabriques d'objets en tôle émaillée, de bibelots en maillechort, etc. Horlogerie, fabriques de lunetterie, de miroirs, de tourne-broches. Commerce de fromages. — Le canton a 10 comm. et 14.125 hab.



Armes de Morez.

MORFASSO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Plaisance]); 4.312 hab.

MORFÉE ou **MORPHÉE** n. f. Maladie de certaines plantes, appelée plus communément *famagine*. V. ce mot.

MORFIL ou **MARFIL** (de l'espagn. *marfil*) n. m. Dents d'éléphant qui ne sont pas encore travaillées. ‖ Etoffe de laine qui sert à faire les petits sacs où l'on enferme les graines de colza ou d'œillette pour en extraire l'huile.

MORFIL (de *mort*, et *fil*) n. m. Parties d'acier très ténues, qui restent adhérentes au tranchant d'une lame, après qu'on l'a repassée à la meule, et qu'il faut enlever à la pierre douce à huile pour que l'instrument coupe bien.

MORFILER (rad. *morfil*) v. a. Jeux. Faire sur la tranche des cartes, avec l'ongle, une légère aspérité, au moyen de laquelle les filous peuvent ensuite la reconnaître.
— Arg. Manger. Syn. MORFIRA, et MORFIGNER.
— Techn. *Morfiler le tranchant d'un rasoir, d'un couteau*, Faire disparaître, à la pierre fine, le morfil resté sur le tranchant, après son aiguisage sur la meule.

MORFLAT (*fla*) n. m. Séricic. Maladie mortelle du ver à soie, occasionnée soit par l'humidité des feuilles de mûrier, soit par l'air vicié des chambres, soit enfin par suite d'une chaleur humide trop persistante dans ces chambres. (Les vers à soie malades se nomment *cupélans* [curés], à cause de la couleur noire que revêt leur corps.) ‖ On dit aussi MORT-FLAT, MAFLAT, MORT-BLANC, TRIPE, etc.
— Techn. Syn. de MALFIL, et MORFIL.

MORFONDANT (*dan*), **ANTE** [de *morfondre*] adj. Qui cause un refroidissement : *Trempé du* MORFONDANT *brouillard*. (Michelet.)

MORFONDRE (de *morve*, et *fondre*) v. a. Pénétrer de froid, transir : *Un froid qui vous* MORFOND.
— Techn. Perdre sa force de fermentation, en parlant de la pâte à laquelle on a ajouté du levain.
Morfondu, ue part. pass. du v. Morfondre.
— Fig. Qui manque de vigueur, de passion : *Les économistes sont les plus* MORFONDUS *de tous les êtres*. (Galiani.)
— Econ. rur. Se dit des œufs de vers à soie dont le germe a péri : *Graines* MORFONDUES.
— Mar. *Cordage morfondu*, Cordage fait avec de vieux câbles détordus. ‖ Substantiv. : *Un* MORFONDU.
— n. m. Etat d'une personne transie de froid : *Elles sentent le* MORFONDU. (Montaigne.) [Vieux.]
Se *morfondre*, v. pr. Etre pénétré de froid.
— Par ext. Rester dans une attente longue et ennuyeuse : SE MORFONDRE *à la porte de quelqu'un*. ‖ Avec suppression du pronom complément : *Il n'est pas honnête de me laisser* MORFONDRE. (Volt.)
— Art culin. Perdre ses qualités, en parlant d'un mets que l'on tarde trop à manger.

MORFONDURE (rad. *morfondre*) n. f. Chez le cheval, Catarrhe nasal intense, accompagné ou non de catarrhe bronchique, et causé par une impression brusque de froid.

MORFONTAINE. Géogr. V. MORTEFONTAINE.

MORFOU, bourgade de l'île de Chypre, sur un petit fleuve côtier, non loin du golfe de Pentéa; 3.000 hab. Ancien port ensablé. Céréales, garance.

MORGAGNI (Jean-Baptiste), anatomiste italien, né à Forli en 1682, mort à Padoue en 1771. Reçu docteur à Bologne en 1701, il succéda à Valsalva comme démonstrateur d'anatomie. Il remplaça (1712) Vallisnieri à Padoue, où il eut bientôt après la chaire d'anatomie, qu'il illustra pendant plus de soixante ans. Aux observations déjà faites par Bonnet, Valsalva et autres, Morgagni en ajouta un grand nombre d'autres, qui ouvrirent à l'art médical une voie nouvelle. De nos jours encore, les étudiants en médecine ne désignent pas la salle d'autopsie sous un autre nom que « chez Morgagni ». Son traité *De sedibus et causis morborum per anatomem indagatis* (1761) a exercé une influence considérable. Ses principaux écrits ont été réunis sous le titre de : *Opera omnia* (1762).


Morgagni.

— *Hydatide de Morgagni*, Petite saillie vésiculeuse située sur la tête de l'épididyme chez l'homme, appendue au pavillon de la trompe de la femme. (C'est, chez l'homme, le seul vestige du conduit de Muller qui, chez la femme, forme la trompe de Fallope.) ‖ *Humeur de Morgagni*, Liquide contenu dans la capsule du cristallin. ‖ *Lacunes de Morgagni*, Cavités en cul-de-sac situées dans la paroi de la portion spongieuse de l'urètre.

MORGAN, nom d'un certain nombre de comtés des Etats-Unis d'Amérique : comté de l'Etat d'Alabama, sur la rive gauche du Tennessee; 21.000 hab. Ch.-l. *Somerville*. — Comté de l'Etat de Georgie; 17.000 hab. Ch.-l. *Madison*. — Comté de l'Etat d'Illinois; 38.000 hab. Ch.-l. *Jacksonville*. — Comté de l'Etat d'Indiana, sur le White-River; 20.000 hab. Ch.-l. *Martinsville*. — Comté de l'Etat de Kentucky, aux sources du Licking; 10.000 hab. Ch.-l. *West-Liberty*. — Comté de l'Etat de Missouri; 15.000 hab. Ch.-l. *Versailles*. Mines de houille et de plomb. — Comté de l'Etat d'Ohio; 24.000 hab. Ch.-l. *Macconnelsville*. Pétrole. — Comté de l'Etat de Tennessee; 7.000 hab. Ch.-l. *Wartburg*. — Comté du territoire d'Utah; 3.000 hab. Ch.-l. *Morgan*. — Comté de l'Etat de Virginie; 7.000 hab. Ch.-l. *Berkeley Springs*. Fer et houille.

MORGAN (sir Henry John), aventurier anglais, né dans le comté de Glamorgan vers 1635, mort à la Jamaïque en 1688. Il faisait partie de l'expédition de 1666 contre Curaçao, commandée par Mansfield. Après la capture de ce dernier par les Espagnols, Morgan, élu amiral par les boucaniers, ravagea pendant cinq ans les colonies espagnoles des Antilles et de l'Amérique centrale. En 1674, il fut nommé gouverneur de la Jamaïque, où il demeura jusqu'à sa mort.

MORGAN (Sydney OWENSON, lady), femme de lettres irlandaise, née à Dublin, probablement en 1783, morte en 1859. Fille d'un acteur de Dublin, elle fit paraître son premier recueil de poésies en 1801. Peu après, elle recueillit un grand nombre de mélodies irlandaises, y adapta des vers de sa façon. Il faut ajouter à ce bagage poétique : *le Chant d'une harpe irlandaise* (1807). Elle s'était engagée dans le roman dès 1804 avec *Saint-Clair*, imitation du *Werther* de Gœthe; *la Novice de Saint-Dominique*, et sa fameuse *Jeune Irlandaise* (1806), ouvrage plein de sentiment patriotique et de déclamation, qui lui assura la célébrité. En 1811, paraît le *Missionnaire*, et, l'année suivante, miss Owenson épousait le chirurgien Charles Morgan. Nous citerons encore d'elle : *O'Donnel*, conte national (1814); puis *Florence Mac-Carthy*, histoire irlandaise, deux recueils d'impressions : *la France* (1817), et *l'Italie* (1821); les *O'Brien* et les *O'Flaherties*, roman irlandais d'un souffle libéral; *la France en 1829 et 1830*; *la Princesse* (1835), et enfin, *la Femme et son maître* (1840), plaidoyer en faveur de la femme. Ses meilleures œuvres sont celles où elle peint la vie des basses classes irlandaises.

MORGAN (Jacques-Jean-Marie), ingénieur et archéologue français, né en 1857 à Huisseau-sur-Cosson (Loir-et-Cher). Elève de l'Ecole des mines, d'où il sortit en 1882, il mena de front les études archéologiques et géologiques. En 1872-1874, il explore les gisements préhistoriques du nord de la France, puis, en 1881, il parcourut l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, la Scandinavie et publie : *Etude sur les terrains crétacés de la Scandinavie* (1881); *Géologie de la Bohême* (1881). De 1884 à 1889, il voyage aux Indes, à Malacca et est chargé de mission au Caucase. Il en consigne les résultats dans son ouvrage : *Mission scientifique au Caucase* (1890). Le gouvernement chargea Morgan, en 1889, d'une mission en Perse, où il reste de 1889 à 1890 et en publie la relation. De 1892 à 1897, il devint directeur des antiquités de l'Egypte et fit dans ce pays des découvertes importantes, qu'il consigna dans *Fouilles à Dashchour* (1894). En 1898, il fut chargé d'exécuter en Perse les fouilles concédées à la France par le shah, et il a enregistré les résultats dans son ouvrage : *Délégation en Perse* (1901).

MORGANATIQUE (*tik'* — du lat. du moyen âge *morganaticus*; de l'allem. *morgen*, matin, d'après l'expression *morgengabe*) adj. Se dit : 1° du mariage d'un prince, etc., avec une personne d'un rang inférieur : *Union* MORGANATIQUE; 2° de la femme ainsi épousée : *Mme X..., épouse* MORGANATIQUE.
— ENCYCL. Cette sorte de mariage est d'origine germanique, et elle est encore en usage dans les familles souveraines ou de très haute noblesse. Aux termes d'une législation particulière, entre ces familles et le reste de la nation, il ne peut exister que des *mésalliances*, régularisées au point de vue civil par l'*union morganatique*, qui laisse en dehors tous les droits nobiliaires.

MORGANATIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière morganatique : *Se marier* MORGANATIQUEMENT.

MORGANE n. f. Arg. Sel.

MORGANE, personnage de la mythologie celtique. La fée Morgane (Morgue en ancien français) était une fée de Sein, qui possédait le don des guérisons merveilleuses. Dans la *Vie de Merlin*, elle recueille le roi Arthur après sa défaite, le guérit de ses blessures et le garde près d'elle. Elle joue le même rôle bienveillant avec d'autres héros dans *Garin de Montglane*, *Ogier le Danois*, *le Jeu de la Feuillée*, etc. Le personnage de Morgane devint populaire en Italie, où le peuple donna le nom de la fée Morgane (*Fata Morgana*) à un phénomène de mirage, qui se produit sur les côtes de Reggio et de Messine.

MORGANEGIBA, MORGENGAB ou **MARGENGAB** n. m. Féod. V. MORGENGABE.

MORGANER (rad. *morgane*, sel) v. a. Arg. Piquer, mordre.

MORGANIE (*ni*) n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant des herbes et des sous-arbrisseaux, à fleurs axillaires et solitaires, dont on connaît vingt-cinq espèces tropicales.

MORGANT (*gan*), **ANTE** adj. Qui a, qui témoigne de la morgue. (Vx.)

Morgant le Géant (ital. *Morgante Maggiore*), poème italien de Pulci (1481), qui a pour sujet les aventures de Roland et du géant Morgant. Mélange de sérieux et de burlesque, et le premier qui parut en ce genre, il fut aux romans de chevalerie en vers ce que *Don Quichotte* fut à leurs frères en prose. — Banni de la cour de Charlemagne, Roland, accompagné du bon géant Morgant, qu'il a baptisé en route, et qui, armé d'une énorme battant de cloche, vient à son secours dans les occasions périlleuses, parcourt le monde, en quête d'aventures. Renaud, Olivier et d'autres paladins de Charlemagne, en allant à sa recherche, font les rencontres les plus merveilleuses. On n'en a que d'anciennes traductions françaises.

MORGANTIN, INE, habitant de Morgantium.

MORGANTIUM ou **MORGANTINA,** ville de l'ancienne Sicile, au confluent du Symœthus (Giaretta) avec le Chrysas (Dittaeno). Ses environs produisaient un vin renommé. Fondée par les Morgètes, Morgantium fut ruinée au Ier siècle avant J.-C. par la guerre civile.

MORGARTEN, petite montagne de Suisse (cant. de Zurich), sur le lac d'Egeri. Un étroit défilé laisse passer la route de Zurich à Schwytz. Là, le 15 novembre 1315, 20.000 Autrichiens attaquèrent en vain les Suisses des Trois-Cantons, qui venaient de se confédérer (1308) pour l'indépendance. En 1798, les Français y battent les Autrichiens et occupent le canton de Schwytz. En juin 1799, victoire de Masséna, sur les Autrichiens.


Morgeline : *a*, fleur; *b*, fruit.

MORGATE ou **MARGATE** n. f. Moll. Nom vulgaire de la seiche.

MORGELINE (*je* — de *mords*, impér. de *mordre*, et de *géline*) n. f. Nom vulgaire de l'*anagallis arvensis*, dit aussi *mouron rouge* ou *mouron bleu*, suivant la couleur de ses fleurs. ‖ On dit aussi par corrupt. MORGENILLE.
— ENCYCL. La *morgeline* est une plante annuelle, portant des feuilles opposées, aiguës, et des fleurs rouges ou bleues pédonculées. Il ne faut pas confondre la morgeline avec le mouron des oiseaux. Celui-ci, comme son nom l'indique, sert de nourriture aux oiseaux, tandis que la morgeline leur est nuisible; elle empoisonne les serins. V. MOURON, ANAGALLIS.

MORGEN (*ghèn'*) n. m. Mesure agraire allemande, ayant des valeurs très variées, de 96,52 ares (Hambourg, à 20,25 ares Francfort).

MORGENGABE (pron. allem. *ghen-ga-bé*) ou **MORGENGAB** mot allem. signif. *don du matin*) n. m. Présent que, dans la société germanique, le mari faisait à sa femme, après la première nuit. ‖ Nom donné au douaire, en Allemagne.
— ENCYCL. Dans la période primitive des sociétés, le Germain achetait sa femme; puis, le prix d'achat, fixé à 13 deniers, devint simplement symbolique; mais le mari continua à remettre à la femme une dot, et, le lendemain du mariage, lui constitua un douaire. Le *morgengabe* s'est conservé en Scandinavie jusqu'aux temps modernes, et dans le droit alsacien jusqu'au Code civil.

MORGENSTERN (pron. allem. *ghèn'-chtèrn'* — mot allem., signif. *étoile du matin*) n. m. Arme d'hast de la catégorie des plançons, en usage chez les Allemands et les Suisses jusqu'à la fin du XVe siècle.
— ENCYCL. Le *morgenstern* est l'analogue du godendac flamand, mais sa masse est hérissée, ordinairement, de pointes de fer. La hampe varie en longueur de 2 mètres

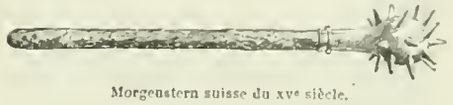
Morgenstern suisse du XVe siècle.

à 50 centimètres; c'est tantôt une arme d'hast, tantôt une arme de coup. La tête est souvent munie d'une forte pointe de dague pouvant servir à porter un coup d'estoc.

MORGENSTERN (Jacques-Salomon), géographe allemand et bouffon de cour, né à Pegau (électorat de Saxe) en 1706, mort à Potsdam en 1785. Il professa d'abord l'histoire et la géographie à Halle, publia divers ouvrages; entre autres, *le Droit public de la Russie* (1736), et se rendait en Russie dans l'espoir d'obtenir une chaire à Moscou, quand, à Berlin, il fut contraint par le roi Frédéric-Guillaume d'accepter l'emploi, alors vacant, de conseiller-bouffon dans la société des fumeurs qu'il présidait. Après la mort de Frédéric-Guillaume, il fut employé dans le travail de délimitation des frontières de la Silésie. On a de lui : *Nouvelle géographie politique* (1735); *Pensées raisonnables sur la folie et sur la dissertation composée et soutenue devant une auguste assemblée* (1737); *Sur Frédéric-Guillaume* (1793), ouvrage posthume; etc.

MORGES, ville de Suisse (cant. de Vaud), au fond d'une baie de la rive nord du lac Léman; 4.088 hab. Ch.-l. du district. Métallurgie. Port sur le lac, centre d'un commerce actif, surtout pour les vins. Château du XIIIe siècle, transformé en arsenal, renfermant de belles collections d'armes.

MORGÈTES (*jèt'* — de *Morgès*, n. pr.), tribu pélasgique originaire d'Arcadie, qui, chassée de cette contrée, s'établit à l'extrémité sud-ouest de l'Italie, puis passa dans l'île même de Sicile avec les Sicules et y fonda la ville de Morgantium. — *Un, Une* MORGÈTE.

MORGHEN (Raphaël), graveur italien, né et mort à Florence (1758-1833). Elève de son père Philippe-Charles Morghen et de son oncle Jean-Elias Morghen, il alla étudier à Rome, sous la direction de Volpato, dont il épousa la fille. En 1794, il alla se fixer à Florence, où il ouvrit une école de gravure. Ce fut vers cette époque qu'il entreprit la gravure de la grande *Cène* de Léonard de Vinci, qui obtint un éclatant succès (1800). Il donna ensuite la *Transfiguration*, d'après Raphaël, commencée en 1795 et terminée en 1811. Il fut de l'Institut de France depuis 1803. Dans les derniers temps de sa vie, il grava fort peu. Le grand défaut de ses œuvres est la substitution du style et du dessin du graveur au style et au dessin de ses modèles.


Morghen.

L'œuvre de cet artiste se compose de 251 pièces. Les plus importantes et les meilleures sont celles qu'il exécuta à Florence. Nous mentionnerons encore : *le Miracle de Bolsena*, *le Parnasse*, *la Madonna del Cardinello* et *la Madonna della Seggiola*, d'après Raphaël; *la Vierge et l'Enfant endormi*, du Titien; *la Charité*, du Corrège; *la Madonna del Sacco*, d'Andrea del Sarto; *le Repos en Egypte*, *la Sainte Famille*, *les Bergers d'Arcadie*, d'après Poussin, etc. Il a laissé, en outre, des eaux-fortes spirituellement traitées et de nombreuses vignettes.

MORGITE (*jit'*) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte mahométane, d'après laquelle une foi ferme suffit à garantir l'impunité à l'impiété même.

MORGOULE n. f. Ancien nom vulgaire des méduses, des physalies et des pyrosomes.

MORGUE (*morgh'* — du languedocien *morga*, museau) n. f. Air hautain, méprisant : *Montrer de la* MORGUE.
— Loc. fam. : *Faire la morgue*, Faire des bravades, défier quelqu'un. (Vx.)
— Pêch. Embouchure de la chausse du filet appelé bregin. ‖ Entrée de la manche de certains autres filets.
— SYN. **Amour-propre**, orgueil, superbe. V. AMOUR-PROPRE.
— ANTON. **Humilité.**

MORGUE (*morgh'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Endroit d'une prison où les guichetiers fouillaient les prisonniers avant de les écrouer. ‖ Endroit où l'on expose les cadavres des personnes inconnues, afin qu'on puisse les reconnaître et les réclamer s'il y a lieu. (Considéré comme monument, prend une majuscule) : *Visiter la* MORGUE.)
— ENCYCL. Toutes les grandes villes ont aujourd'hui une *morgue*. Tous les renseignements utiles, notamment les déclarations et preuves d'identité, sont consignés sur des registres spéciaux. Une salle d'autopsie est généralement annexée à l'établissement.

A Paris, la Morgue est, depuis 1864, située à la pointe extrême de l'île de la Cité. Primitivement, elle avait été aménagée dans la basse geôle du Châtelet; puis, à partir de 1804, on l'avait installée dans un bâtiment spécial, quai du Marché-Neuf, à l'angle du pont Saint-Michel.

Des cours gratuits de médecine légale pratique y sont faits. La salle publique d'exposition des corps est coupée, dans toute sa largeur, par un châssis vitré, protégé par une barrière, en deçà de laquelle circule le public; derrière le vitrage, sont rangés les sujets inconnus. Des appareils frigorifiques maintiennent les cadavres de la morgue en état de congélation et assurent ainsi leur conservation.

MORGUÉ (*ghé* — corrupt. de *mordieu*) interj. Juron de certains paysans. (Vx.)

MORGUEAU (*gô* — rad. *morgue*) n. m. Guichetier qui examine les prisonniers avant de les écrouer. (Vx.)

MORGUER (*ghé*) v. a. Traiter avec morgue : *La médiocrité* MORGUE *le génie.* (Chateaubr.)

— Absolum. : *N'aviser de* MORGUER.

— Par ext. S'inquiéter, se soucier peu de : MORGUER *la fortune, la mort.*

— Examiner à l'entrée dans la geôle, en parlant des prisonniers. (Vx.)

Se *morguer*, v. pr. Se regarder l'un l'autre avec une hauteur méprisante.

MORGUEUR (*gheur'*), **EUSE** n. Personne qui a l'habitude de morguer. ‖ Geôlier qui était chargé d'examiner les prisonniers à leur entrée. ‖ Employé chargé de laver les corps amenés à la Morgue.

MORGUIENNE (*ghi-èn'*) ou **MORGUENNE** (*ghèn'* [corrupt. de *mordieu*]) interj. Juron de paysan. (Vx.)

MORHANGE (allem. *Mörchingen*), bourg d'Alsace-Lorraine (distr. de Lorraine [cercle de Forbach]), près d'un étang d'où sort la Petite Seille; 3.700 hab. Tuileries. Avant 1871, elle faisait partie du département de la Moselle.

MORHIER (Simon **LE**), prévôt de Paris, originaire du pays chartrain, mort vers 1450. Dans les troubles du XVe siècle, il s'attacha au parti bourguignon, fut maître de l'hôtel d'Isabeau de Bavière, et, en 1422, le duc de Bedford le nomma prévôt de Paris. Il prit part à plusieurs expéditions contre Charles VII et reposssa, en 1429, la tentative du roi et de Jeanne d'Arc contre Paris. Mais, en 1436, la capitale fut prise par Charles VII. Morhier paya rançon et se retira en Normandie, où il fut nommé par Henri VI capitaine de Dreux, trésorier des finances. Il continua à jouer un rôle militaire jusqu'à la trêve de Tours (défense de Meaux, Creil, Pontoise).

MORHOF (Daniel-Georges), érudit allemand, né à Wismar en 1639, mort à Lubeck en 1691. Il devint en 1660 professeur de poésie à Rostock, en 1665 à Kiel, où il enseigna l'histoire en 1673. Il fut ensuite (1680) bibliothécaire de l'université. Son principal ouvrage est une *Polyhistoria* sive *De notitia auctorum et rerum commentarii*, véritable recueil encyclopédique des sciences du temps (1688-1692).

MORI, bourg d'Austro-Hongrie (Tyrol mérid. [distr. de Roveredo]), sur l'Adige; 4.455 hab. Filature de la soie. Papeteries. Mégisserie. Vignobles.

MORI DA CENO (Ascanio DE), conteur italien du XVIe siècle, né à Mantoue. Il fit, à la suite du prince de Gonzague, la guerre contre les Turcs en Hongrie, puis il entra au service de Venise. On a de lui : *Giuoco piacevole* (1575); *Prima parte delle novelle* (1585), recueil de nouvelles, sur des faits contemporains. On trouve aussi des morceaux poétiques de Mori dans la *Raccolta d'alcune rime di scrittori mantovani* (1612).

MORIA. Antiq. gr. Nom de l'olivier sacré qu'Athéna fit sortir du rocher de l'Acropole, lors de sa contestation avec Poseidon. Hérodote raconte que cet arbre, ayant été abattu dans une guerre, repoussa avec tant de vigueur qu'au bout de deux jours il était déjà haut d'une coudée. On voyait cet olivier dans un enclos de l'Erechthéion.

MORIALE (Fra). Biogr. V. MONTRÉAL D'ALBANO.

MORIANI (Napoleone), ténor italien, né et mort à Florence (1808-1878). Élève de Carlo Ruga, il brilla dans le genre sérieux et dans le *mezzo carattere*. Donizetti écrivit pour lui *Maria di Rudenz*, Mercadante *le Illustri Rivali*. Il fut l'ami inséparable du poète Giusti.

MORIBOND (*bon*), **ONDE** [lat. *moribundus*] n. et adj. Se dit d'une personne près de mourir : *Un* MORIBOND. *Un malade* MORIBOND.

Par exagér. Qui n'a que peu de temps à vivre; qui est très faible.

— SYN. Moribond, mourant. Le *mourant* se meurt vraiment au moment où l'on parle. Le *moribond* doit s'attendre à bientôt mourir, mais cette attente peut se prolonger.



Morica (réd. d'un tiers).

MORICA n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant cinq espèces de l'Espagne et de la Barbarie. (Ce sont des ténébrionides, d'assez grande taille, trapus, vivant dans les lieux secs et arides.)

MORICANDIE (*di*) n. f. Genre de crucifères, comprenant des plantes herbacées, à feuilles entières et alternes, dont on connaît six espèces de l'ancien monde.

MORICAUD, AUDE (*kô, kôd'* — rad. *more*) adj. Qui a le visage noir ou très brun :

Certaine guenon *moricaude* ..
FLORIAN.

— Substantiv. Fam. Nègre, négresse : *Aimer une* MORICAUDE.

— Arg. n. m. Broc de vin. ‖ Charbon.

MORICE (Léopold), sculpteur français, né à Nîmes en 1846. Il débuta au Salon de 1868. On lui doit : *le Christ adoré par les anges*, modèle du tympan pour la porte principale de l'église Saint-Etienne, à Tours; *Jeune Châtelaine dansant, Jeune Française du XVIIIe siècle*, la *Statue monumentale de la République*, sur la place de ce nom, à Paris; *Raspail*, statue bronze, à Paris; *Gloire à Marceau*, bas-relief commémoratif de la translation des restes du général au Panthéon; le *Sergent Triaire*, monument au Vigan (Gard); le *Colonel Bourras*, à Pompignan (Gard); *Diane et Endymion*; etc. — Son frère, CHARLES, architecte français, né à Nîmes en 1848, est l'auteur du soubassement de la statue de la *République* qui décore la place de ce nom à Paris; du piédestal de la statue de *Raspail*, du monument de *Quatrefages*, au cimetière Montparnasse, à Paris; etc.

MORICE (Charles), poète et critique français, né à Saint-Etienne en 1861. Idéaliste et mystique, il a collaboré à diverses revues, écrit un drame, *Chérubin* (1891), donné des traductions de romans de Dostoïevsky, des *Poésies populaires* de Nekrassov, et publié : *Paul Verlaine* (1887); *Demain, questions d'esthétique* (1888); *la Littérature de tout à l'heure* (1889), livre curieux; *Du droit d'association* (1894); *Baud Bovy* (1899); *Rodin* (1900); etc.

MORIE (*ri* — du lat. *mori*, mourir) n. f. Dr. anc. Dommage résultant de la mort de quelqu'un.

— Techn. *Peau de morie*, Nom donné par les parcheminiers aux peaux provenant d'animaux morts de maladie.

MORIENVAL, comm. de l'Oise, arrond. et à 30 kilom. de Senlis, à la lisière sud de la forêt de Compiègne; 903 hab. Ch. de f. Nord. Sucre, féculerie, scierie. Eglise, ancienne abbatiale d'un monastère de femmes, avec une nef (XIe s.) remaniée au XVIIIe siècle; trois clochers (1075-1080) et un chœur entouré de chapelles ogivales.

MORIER (James), littérateur anglais, né à Smyrne en 1780, mort à Brighton en 1849. Il accompagna comme secrétaire l'ambassadeur lord Elgin à Constantinople, fit à la suite du grand vizir la campagne d'Égypte, et fut nommé secrétaire d'ambassade en Perse. Nous citerons de lui : un *Voyage en Perse, en Arménie, en Asie Mineure et à Constantinople* (1812); *les Aventures de Hajji-Baba d'Ispahan* (1824-1828), roman qui obtint un grand succès; *Ayesha* (1834); etc.

MORIÈRES, comm. de Vaucluse, arrond. et à 8 kilom. d'Avignon, non loin de la Durance; 1.094 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Minoterie. Source sulfureuse. Patrie du chirurgien César Verdier.

MORIERINE (*rî-rin'*) n. f. Genre de rubiacées portlandiées, comprenant des arbustes glabres, à feuilles opposées, coriaces, à fleurs en cymes terminales. (On en connaît quelques espèces, de la Nouvelle-Calédonie.)

MORIFORME (du lat. *mora*, mûre, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une mûre : *Fruits* MORIFORMES.

MORIGÉNER (*jé* — du bas lat. *morigenare*, même sens. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je morigène. Qu'il morigène*; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du condit. : *Je morigénerai. Il morigénerait*) v. a. Élever, éduquer, former les mœurs de. (Vx.) ‖ Auj. (fam.) Tancer, corriger, reprendre : MORIGÉNER *un enfant.*

MORIGIA (Jacopo), un des fondateurs de l'ordre des barnabites, né et mort à Milan (1497-1546). Après une jeunesse orageuse, il entra dans la confrérie de la Sagesse Eternelle, et se distingua par son dévouement, pendant la peste de Milan (1525). Cinq ans après, il fonda, avec le concours de deux de ses confrères, Anton Maria Zaccaria et Bartolommeo Ferrari, l'institut des *clercs réguliers de Saint-Paul*, surnommés *barnabites*. Ordonné prêtre, il fut élu prévôt du nouvel ordre (1536). Ayant donné sa démission en 1542, il fut réélu en 1545.

MORIGNY-CHAMPIGNY, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 3 kilom. d'Etampes, sur la Juine; 885 hab. Sucrerie. Eglise des XIIe et XIVe siècles, dont le chœur est le reste d'une abbaye consacrée en 1119.

MORILLE (*ll* mll. — mot d'orig. germ. : anc. haut allem. *morhila*; allem. mod. *morchel*) n. f. Genre de champignon discomycète. ‖ *Morille de moine* ou *Morillette*, Genre de champignon voisin des morilles, appelé plus communément *helmelle*.

— ENCYCL. La fructification des *morilles* est constituée par un pied épais, surmonté d'une tête charnue, conique ou globuleuse, et présentant des anfractuosités profondes, séparées par des côtes élevées. Toutes les espèces de morilles sont comestibles, et employées surtout comme condiment. Ces champignons ont besoin d'un sol riche en humus; ils poussent dans les bois au printemps, dès le mois d'avril, dans les endroits herbeux et frais.

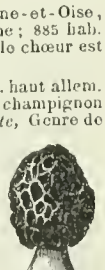

Morille excellente.

On ne sait pas cultiver les morilles; cependant, un horticulteur, Goslin, a signalé en 1872 un moyen d'obtenir une récolte plusieurs années de suite en faisant un terrain artificiel composé de 2/5 d'une terre prise dans un endroit où poussaient des morillos, 2/5 d'un riche terreau, 1/5 de bois pourri. Goslin ensemençait en jetant çà et là dans le sol des fragments de morille.

MORILLO (don Pablo), comte DE CARTHAGÈNE, général espagnol, né à Fuente en 1777, mort à Madrid en 1838. D'abord simple pâtre, puis chef de guérillas, il gagna ses grades pendant la guerre de l'Indépendance. Ferdinand VII l'envoya en Amérique pour faire rentrer dans le devoir la Nouvelle-Grenade. Il s'empara de Carthagène et de Santa-Fé, d'où cependant Bolivar, vainqueur à Boyaca, finit par le chasser. Rappelé en Espagne en 1820, il fut gouverneur de Madrid pendant la période constitutionnelle, joua un rôle équivoque en 1823 comme capitaine général de Galice, dut émigrer en France et y publia, en 1826, des *Mémoires* sur ses campagnes d'Amérique. En 1832, Ferdinand VII lui rendit la capitainerie générale de Galice, où il eut à lutter contre don Carlos.

MORILLON (*ll* mll. — rad. *more*) n. m. Petit caillou roulé.

— Bot. Syn. de MORILLE, dans certaines parties de la France.

— Œnol. Nom que portent, aux environs de Paris, les cépages du genre *pineau*.

— Zool. Nom général des canards du genre *fuligula* ou milouin, particulièrement de la *fuligula cristata*. V. MILOUIN.

— n. m. pl. Emeraude brute très petite, mais d'une valeur marchande appréciable, employée en joaillerie.

MORIME n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant six ou sept espèces propres à l'Europe et à l'Asie occidentale, jusqu'en Chine.

MORIMOPSIS (*psiss'* n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, dont l'espèce type est propre à l'Inde.

MORIN (du lat. *morus*, mûrier [le mûrier étant un bois jaune]) n. m. Chim. Principe colorant du bois jaune ou mûrier des teinturiers (*morus tinctoria* des Antilles).

— ENCYCL. Le *morin* est une substance cristallisée, qui peut se présenter sous trois couleurs : le morin rouge, le morin blanc ou *morine*, connu aussi sous le nom d'acide morique ou *moroxylique*, et le morin jaune, appelé *moréine*. Lorsqu'on soumet le morin à la distillation, on obtient un isomère, le *paramorin*, dont la formule est la même que celle du morin, $C^{26}H^{10}O^{5}$.

MORIN (Grand), rivière des départements de la Marne et Seine-et-Marne. Le Grand Morin naît près de Sézanne, baigne La Ferté-Gaucher, Coulommiers, Crécy-en-Brie et atteint la Marne, rive gauche, près d'Esbly; 112 kilom. Belle et sinueuse vallée.

MORIN (Petit), rivière des départements de la Marne, Aisne, Seine-et-Marne, naissant à 150 mètres d'altitude, traversant les marais de Saint-Gond, passant à Montmirail et se perdant dans la Marne, rive gauche, à La Ferté-sous-Jouarre; 90 kilomètres.

MORIN (Martin *et non* Michel), imprimeur français, né à Rouen dans la seconde moitié du XVe siècle. Il passe, à tort, semble-t-il, pour le premier qui ait établi une imprimerie à Rouen. Il publia, en 1491, un *Breviarium ad usum Rothomagensium*; en 1493, les *Coutumes de Bretagne*.

MORIN (Pierre), érudit français, né à Paris en 1531, mort à Rome en 1608. Il alla, jeune encore, en Italie, et travailla à Venise avec l'imprimeur Paul Manuce. En 1555, il fut appelé à Vicence pour y enseigner le grec et la cosmographie. Son *Livre de l'élocution et des figures de rhétorique* le fit apprécier du cardinal Charles Borromée, qui l'appela à Rome, dans l'académie du Vatican. Les papes Grégoire XIII et Sixte V le chargèrent de revoir le texte de la Bible grecque des *Septante* et le texte latin de la *Vulgate* (1578-1580). Il s'occupa aussi de l'édition des *Décrétales* et de celle des *Conciles œcuméniques* (XVIIe s.).

MORIN (Jean-Baptiste), mathématicien et astrooome français, né à Villefranche (Beaujolais) en 1583, mort à Paris en 1656. Il prit à Avignon le grade de docteur en médecine, en 1613. Il se rendit peu après à Paris, s'en alla visiter les mines d'Allemagne et de Hongrie, puis retourna à Paris, où il abandonna la médecine pour s'adonner à l'astrologie. Il s'attacha au service du duc de Luxembourg (1621), puis du duc d'Effiat, et devint en 1630 professeur de mathématiques au Collège de France. Son traité de l'*Astrologia gallica* (1661) lui fit perdre trente ans de sa vie. Toutefois, la science lui doit un certain nombre de méthodes nouvelles. Mais son principal ouvrage est celui où il traite des méthodes pour obtenir les longitudes célestes et terrestres, intitulé *Astronomia jam a fundamentis integre et exacte restituta, etc.* (1634-1639). Morin fit imprimer, en 1647, un abrégé de sa *Science des longitudes*, en français, pour l'usage des pilotes.

MORIN (Jean), peintre et graveur français, né à Paris vers 1590, mort vers 1666. Élève de Philippe de Champaigne, il grava à l'eau-forte avec beaucoup de talent des sujets de sainteté, des paysages, des portraits très recherchés. Il a reproduit un assez grand nombre de toiles de Philippe de Champaigne, une *Vierge* de Raphaël, etc.

MORIN (Jean), oratorien, né à Blois en 1591, mort à Paris en 1659. Ses parents, zélés calvinistes, l'envoyèrent terminer ses études à Leyde; mais le spectacle des discussions entre *gomaristes* et *arminiens* lui inspira le désir d'embrasser le catholicisme. Il fit son abjuration entre les mains du cardinal Duperron et, en 1618, devint un des premiers membres de la congrégation de l'Oratoire. Après avoir dirigé le collège d'Angers et séjourné quelque temps en Angleterre auprès de la reine Henriette, femme de Charles Ier, il se fixa à Paris, dans l'Oratoire de la rue Saint-Honoré. On doit citer de lui plusieurs *Traités d'histoire et d'exégèse*, un *Mémoire sur les ordinations de l'Eglise grecque* (1655), et surtout son *Commentaire historique sur la discipline observée dans l'administration du sacrement de penitence, durant les treize premiers siècles en Occident, et jusqu'aujourd'hui en Orient* (1651).

MORIN (Simon), visionnaire du XVIIe siècle, né à Richemont (pays de Caux) en 1623, brûlé à Paris en 1663. Simple commis dans les bureaux de l'extraordinaire des guerres, il s'avisa, vers 1642, de se donner comme ayant reçu de Dieu la mission de continuer et même de réformer l'œuvre de Jésus-Christ. Dénoncé comme conspirateur par le poète Desmarets de Saint-Sorlin, il fut arrêté, condamné par le Châtelet, puis par le parlement de Paris, pour crimes d'hérésie et de lèse-majesté. Il a publié : *Mes pensées* (1644); *Témoignage du deuxième avènement du Fils de l'homme* (1661), et plusieurs opuscules du même genre.

MORIN (Louis), dit **Morin de Saint-Victor**, médecin français, né au Mans en 1636, mort à Paris en 1715. Médecin de l'Hôtel-Dieu (Paris), il avait adopté un régime d'anachorète. Mlle de Guise lui ayant légué une pension de 2.000 livres, il se retira à l'abbaye de Saint-Victor. Membre associé de l'Académie des sciences en 1697, pensionnaire en 1707, il suppléa Tournefort (1700) comme professeur au Jardin royal (Muséum).

MORIN (Jean), physicien français, né à Meung-sur-Loire en 1705, mort à Chartres en 1764. Il se fit ordonner prêtre au séminaire d'Orléans, et professa la philosophie. En même temps, il s'adonna à l'étude des sciences physiques et mathématiques, et devint, en 1732, chanoine de Chartres et professeur au collège de cette ville, en 1736 membre de l'Académie des sciences de Paris, en 1750 official général du chapitre de Chartres. On a de lui : *le Mécanisme universel* ou *Discours et questions physiques* (1735); *Nouvelle dissertation sur l'électricité des corps* (1748); etc.

MORIN (Arthur-Jules), général et mathématicien, né et mort à Paris (1795-1880). En 1813, il entra à l'École polytechnique, d'où il passa, en 1817, à l'École d'application de Metz. Il était capitaine en 1829, fit à Metz un cours de mécanique appliquée aux machines, fut dix ans plus tard appelé à Paris comme professeur de mécanique industrielle au Conservatoire des arts et métiers. Il fut nommé chef d'escadron en 1841, lieutenant-colonel en 1846 et colonel en 1848. En 1843, l'Académie des sciences l'avait admis dans son sein. En 1850, il devint membre de la commission chargée de l'organisation définitive de l'Institut agronomique, et succéda, en 1852, à Pouillet comme directeur du Conservatoire des arts et métiers. Général de brigade en 1852, il reçut le grade de général de division en 1855. Il présida, cette même année, la commission de l'Exposition universelle de Paris et devint, en 1862,

présidont de la Société des ingénieurs civils. Il a fait faire d'importants progrès à la mécanique expérimentale. On peut citer de lui : *Nouvelles expériences sur le frottement, faites à Metz de 1831 à 1833* (1833-1835); *Expériences sur les roues hydrauliques à augets* (1837); *Expériences sur les roues hydrauliques à axe vertical appelées turbines* (1838); *Mémoire sur les pendules balistiques* (1839); *Résistance des matériaux* (1853); *Hydraulique* (1858); *Notions géométriques sur les mouvements et leurs transformations* (1861); *Machines et appareils destinés à l'élévation des eaux* (1863); *Salubrité des habitations* (1869); etc. Il est l'inventeur de la *manivelle dynamométrique*, qui sert à mesurer la force des moteurs animés, et de l'*appareil à indications continues*, au moyen duquel on étudie la loi de la chute des corps.



Morin.

Morin (APPAREIL DU GÉNÉRAL), appareil destiné à vérifier expérimentalement les lois de la chute des corps.

— ENCYCL. Un cylindre vertical sur lequel est enroulée une feuille de papier est animé d'un mouvement de rotation uniforme autour de son axe; une petite masse de fonte tombe le long du cylindre, pendant qu'un crayon fixé à cette masse trace une courbe sur la feuille de papier.

Supposons la feuille de papier coupée suivant la verticale qui passe par le point de départ A du crayon et développée sur un plan; traçons des droites équidistantes entre elles et parallèles à la génératrice AA' qui passe par le point A, ces droites BB', CC', etc., rencontrent la courbe aux points MNPE'. Prenons comme unité de temps

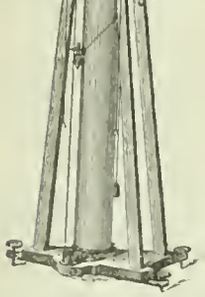

Appareil du général Morin.

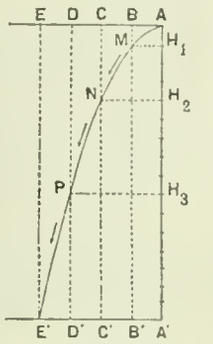

Principe de l'appareil du général Morin.

le temps qu'a mis la génératrice BB' pour se substituer à la génératrice AA' dans la rotation; traçons par M, N, P, E' des parallèles à AE, nous pouvons dire que, pendant le temps 1, le crayon est descendu de AH pendant le temps 2 de AH_1, pendant le temps 3 de AH_2, etc. Or nous pouvons vérifier que

$$AH_1 = 4AH,$$
$$AH_2 = 9AH,$$
$$AA' = 16\,AH, \text{ etc.};$$

d'où la première loi :

Les espaces parcourus en chute libre par un corps qui tombe sans vitesse initiale sont proportionnels aux carrés des temps employés à les parcourir.

La vérification de la loi des vitesses peut se faire aussi à l'aide du même tracé graphique.

Morin (Pierre-Achille), jurisconsulte français, né à Rouen en 1803, mort en 1874. Il entra au barreau de Paris (1833), puis fut avocat à la Cour de cassation. Depuis 1838, il a rédigé le « Journal du droit criminel ». On a aussi de lui : *Dictionnaire de droit criminel* (1842); *Répertoire du droit criminel* (1850-1851); *les Lois relatives à la guerre d'après le droit des gens* (1872); etc.

Morin (André-Saturnin), administrateur et écrivain français, né à Chartres en 1807, mort à Paris en 1888. Notaire, puis avocat, il fut nommé, en 1848, sous-commissaire de la République, puis sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, membre du conseil général d'Eure-et-Loir, membre du conseil municipal de Paris (1876-1878). Sous l'Empire, il s'est fait connaître par des travaux relatifs au maguétisme, aux questions de critique religieuse, etc.

Morin (François-Gustave), peintre français, né et mort à Rouen (1809-1886). Il fut nommé, en 1858, directeur de l'École des beaux-arts de Rouen, et, en 1865, conservateur du musée de Rouen. Parmi les tableaux qu'il a exposés, nous citerons les suivants : *la Dernière Heure* (1835); *Épisode de la conquête d'Angleterre par les Normands, Repentir de la Madeleine, Jeunesse de la Vierge* (1848); *les Sabotiers de la forêt de Lyons* (*Seine-Inférieure*) *célébrant la victoire de Solferino; l'Assemblée de Saint-Vivien, fête populaire rouennaise au XVIIe siècle* (1861); etc. — Sa fille, EUGÉNIE, née à Rouen, morte en 1875, élève de Belloc et de son père, a exposé des miniatures, des aquarelles et des portraits.

Morin (Frédéric), publiciste français, né à Lyon en 1823, mort à Paris en 1874. Élève de l'École normale et professeur de philosophie en province, il quitta l'Université après le coup d'État de 1851 et ouvrit des cours libres à Paris. En 1870-1871, il fut préfet de la Défense nationale dans Saône-et-Loire, puis il retourna à Paris. Il avait fondé en 1865, avec Massol et autres, la *Morale indépendante*. On peut citer de lui : *Saint François d'Assise et les Franciscains* (1853); *Dictionnaire de théologie et de philosophie scolastiques* (1857-1858); *les Hommes et les Livres contemporains* (1862); *Origines de la démocratie, la France au moyen âge* (1864); etc.

Morin (Alexandre-Edmond), dessinateur, peintre et graveur français, né au Havre en 1824, mort à Sceaux en 1882. D'abord employé de commerce, il se rendit à Paris en 1846 pour s'y adonner au dessin, et collabora, à Paris, puis à Londres, à différents journaux illustrés : la « Vie parisienne », où il a montré un si fin talent d'observation; l'« Illustration », le « Magasin pittoresque », l'« Univers illustré », le « Tour du Monde », etc. Il a illustré de nombreux ouvrages, notamment : *la Vie des animaux*, par Méry; *Paris-Guide, Monsieur et madame Cardinal, Monsieur, madame et Bébé*, de Droz. Morin est encore un peintre distingué, un brillant aquarelliste. On lui doit une belle série d'eaux-fortes dues à Morin, destinées aux *Chroniques de Charles IX*, de Mérimée, qui ont paru aux Salons de 1876 et de 1877.

Morinde (rad. *morin*) n. f. Genre de rubiacées, comprenant plus de soixante espèces des régions tropicales.

— ENCYCL. Les *morindes* sont des arbrisseaux à feuilles opposées, plus rarement verticillées, munies de stipules, à fleurs fixées sur des réceptacles nus, globuleux : le fruit est un drupe anguleux. La morinde à ombelles atteint 2 à 3 mètres de hauteur; ses fleurs blanches, petites, sont groupées en capitules. On emploie ses racines dans la teinture (noir ou jaune : on utilise en médecine la *morinda umbellata* et *citrifolia* comme emménagogues et vermifuges et la *morinde Royoc* comme purgative.

Morindé, ée adj. Bot. Qui ressemble à une moriode.

— n. f. pl. Famille de rubiacées, ayant pour type le genre *morinde*. — *Une* MORINDÉE.

Morindine (rad. *morinde*) n. f. Substance que l'on obtient en épuisant la racine de *morinda citrifolia* par l'alcool bouillant. (On considère ce corps comme identique avec l'acide rubérythrique extrait de la garance.)

Morindone (rad. *morindine*) n. f. Substance particulière, résultant de la modification que la chaleur fait éprouver à la morindine.

Morine (du lat. *mori*, mourir) n. f. Mortalité parmi les bestiaux, épizootie. (Vieux.)

— Par ext. Laine de bête morte de maladie.

Morine n. f. Bot. Genre de dipsacées, renfermant des plantes vivaces, à tige droite, simple, portant des feuilles opposées ou verticillées, oblongues, le plus souvent dentées-épineuses. (Les fleurs, disposées en verticilles à l'aisselle des feuilles supérieures, sont portées sur des pédicelles munis de bractées au sommet. Ce genre comprend cinq ou six espèces, qui croissent en Orient, et sont employées comme plantes d'ornement.)

— Chim. V. MORIN.



Morine.

Morinié, ée adj. Bot. Qui ressemble à une morine.

— n. f. pl. Tribu de dipsacées, ayant pour type le genre *morine*. — *Une* MORINÉE.

Morinelle (*nèl'*) n. f. Espèce de pluvier (*eudromias morinellus*), répandue dans le nord de l'ancien monde, et qui hiverne dans l'Europe méridionale et l'Afrique du Nord.

Moringe (*rinj'*) n. f. Genre de plantes de la famille des moringées.

— ENCYCL. Les *moringes* comprennent des arbres de l'Asie tropicale et de l'Afrique septentrionale à feuilles imparipennées, munies de stipules caduques, à fleurs rouges ou blanches disposées en grappes paniculées. La plupart fournissent une huile douce, inodore, recherchée pour la parfumerie. La *moringa oleifera* des Antilles donne l'*huile de ben*. V. ce mot.



Moringe : *a*, fruit.

Moringé (*jé*), **ée** adj. Bot. Qui ressemble à une moringe.

Moringées (*jé*) n. f. pl. Bot. Famille de dicotylédones dialypétales superovariées, du type diplostémone, à fleurs hermaphrodites, zygomorphes, pentamères, avec pistil trimère, formé de carpelles ouverts et concrescents en un ovaire uniloculaire à trois placentas pariétaux. — *Une* MORINGÉE.

Moringique (*jik'* — rad. *moringe*) adj. Chim. Se dit d'un acide gras homologue de l'acide oléique extrait de l'huile de ben.



Moringua.

Moringua (*gha*) n. m. Genre de poissons physostomes, propres aux estuaires de la région indo-malaise. (Les *moringua*, type d'une tribu de murénidés, sont des anguilles de taille moyenne, à peau nue, à région caudale courte, élargie, à tête allongée.)

Morins, en latin **Morini** (du celtique *mor*, la mer), tribus celtiques habitant les contrées boisées et marécageuses qui correspondent au nord de l'Artois et à la Flandre, et qui portèrent encore, au moyen âge, le nom de *Morinie*. Soumis par César après une résistance héroïque, ils firent partie, dans l'organisation administrative de la Gaule, sous l'empire romain, de la Belgique IIe.

Morintannique (*tan'-nik'*) adj. Se dit d'un acide extrait de la racine du mûrier des teinturiers et que l'on recueille dans les eaux mères de la préparation du morin.

Morio n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *morioninés*, comprenant une trentaine d'espèces répandues dans toutes les régions chaudes du globe.

— Nom vulgaire d'un papillon du genre vanesse, remarquable par sa coloration d'un brun chaud, rehaussée par une bordure jaune clair terminant ses ailes. (Le morio *vanessa antiopa*) est répandu dans tout l'hémisphère nord.)



Morio (réd. 3 fois).

Morioka, ville du Japon (île de Nippon, prov. de Rikoutsiou), sur le Kitakami-gava, tributaire de la baie de Sendaï : 32.000 hab. Ch.-l. du ken d'Ivaté.

Morion (de l'espag. *morrion*, dérivé de *morra*, sommet de la tête) n. m. Archéol. Défense de tête en usage pendant les XVIe et XVIIe siècles et caractérisée par ses bords relevés en nacelle et la crête qui surmonte le timbre. || *Morion à ergot*, Morion d'époque assez basse (1600-1650), où la crête est remplacée par un ergot ordinairement incliné en arrière. (V. SALADE.) || *Donner sur le morion*, Donner, comme punition, des coups de hallebarde. — Fig. Blâmer quelqu'un. || *Recevoir le morion*, Châtiment militaire qui consistait à placer sur la tête du patient un morion extrêmement lourd.

— Bot. Morelle somnifère. || Espèce d'orchis.

— ENCYCL. Archéol. Le *morion* est, dans la règle, un casque d'homme de pied. Il entre en usage vers 1515 et paraît d'origine espagnole. Bientôt, tous les arquebusiers



1. Morion (1560); 2. Morion à ergot (1610).

s'en coiffent, car ses bords, relevés en avant et en arrière, permettent de lever la tête facilement et ne gênent pas la vue. Les formes ont beaucoup varié. Au XVIe siècle, on fit des morions de cuir bouilli. Les seuls qui aient été conservés sont des armes de parade ciselées, estampées avec art.

Morion n. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabidés et comprenant une douzaine d'espèces d'Amérique, de Madagascar et de Java.

— Minér. Nom par lequel on désignait autrefois le quartz enfumé.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant quelques espèces des mers chaudes et tempérées du globe. (Les morions (*echinora*), ainsi nommés de leur ressemblance avec un casque, sont des cassididés à coquille ovale et enflée, avec la bouche elliptique, fermée par un opercule alloogé.)



Morion.

Morion (du gr. *môros*, lat. *morio*, fou) n. m. Fou ou nain contrefait, que les riches Romains entretenaient pour s'en divertir. || Bouffon que l'on admettait dans les festins pour égayer les convives.

Morioninés n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, et répandus dans les régions chaudes du globe. — *Un* MORIONINÉ.



Morion.

Morios (*ri-oss*) adj. m. Mythol. gr. Epithète de Zeus, protecteur des oliviers sacrés.

Moriosome n. m. Genre d'insectes coléoptères, très voisins des *morio*, comptant une espèce propre à l'Amérique centrale.

Moriote n. et adj. Géogr. Syn. de MORÉOTE.

Morique (*rik'* — du lat. *morus*, mûrier) adj. m. Chim. Se dit d'un acide que l'on rencontre à l'état de sel de calcium dans l'écorce du mûrier des teinturiers.

Moris (*riss*) n. m. Comm. Espèce de basin des Indes.

Moriscle (*risskl'*) n. f. Monnaie espagnole ancienne. (La moriscle ou morisque du moyen âge n'était pas une monnaie de compte, mais une monnaie d'or.)

Moriset ou **Morizet** (*zè*) n. m. Grande perche, sorte de long *boulin*, que les plafonneurs emploient à la construction des échafaudages leur servant à faire les plafonds.

Morisonie (*so-ni* — de *Morison*, bot. angl. [1680-1683]) n. f. Genre de capparidées, comprenant des arbres à feuilles alternes, pétiolées, ovales ou oblongues, brillantes, à fleurs blanchâtres, disposées en corymbes axillaires. Le fruit est une baie globuleuse. L'espèce principale de ce genre croît dans les régions montagneuses de l'Amérique du Sud. Sa racine, noire, grosse, dure, sert aux indigènes pour fabriquer des *tomahawks*.)

Morisot (Jean), médecin et érudit français, né à Dôle vers 1510. Il enseigna d'abord la médecine, puis le grec et le latin à Dôle. On a de lui : *Ciceronis paradoxa cum græca interpretatione* (1547); *Hippocratis aphorismorum gemina lectio cum interpretatione, etc.* (1547); *Colloquiorum libri IV* (1550), recueil piquant de préceptes moraux à l'usage des jeunes gens; *Libellus de parechemate contra Ciceronis calumniatores*, où il défend le mérite poétique du grand orateur; les *Paradoxes* de Cicéron (1551).

Morisot Berthe), femme peintre française, née à Bourges en 1841, morte à Paris en 1895. Élève de Guichard et d'Ondinot, elle exposa au Salon, de 1864 à 1873, des paysages, des tableaux d'intérieur et des portraits.

Ayant connu, vers 1869, Edouard Manet, dont elle épousa le frère en 1871, elle a subi l'influence du chef des impressionnistes. Ses tableaux de plein air et ses portraits de femmes et de fillettes, aux nuances dégradées et éteintes, à la gamme argentine et cendrée, joignaient à la sincérité du rendu autant de charme que de délicatesse. Un de ses portraits, *Jeune femme en toilette de bal*, figure au musée du Luxembourg. Une exposition posthume de ses œuvres a eu lieu à Paris, en 1896.

MORISQUE (*rissk'*) n. et adj. Syn. peu us. de MAURESQUE. — n. f. Archéol. Monnaie de compte dont on se servait à Alger encore au XVIIIe siècle. (La morisque simple valait sept sous six deniers, et la morisque double quinze sous. Pour les morisques du moyen âge, v. MORISCLE.)

MORITURI TE SALUTANT. V. AVE, CÆSAR.

MORITZ (Charles-Philippe), littérateur allemand, né à Hameln en 1757, mort à Berlin en 1793. Il eut une jeunesse très malheureuse, qu'il a racontée dans son roman autobiographique, *Antoine Reiser* (1785-1790). Il fit ses études à Erfurt et à Wittemberg, puis professa 1779-1786) au *gymnase du Cloître-Gris* et au *gymnase Berlinois*, à Berlin. En 1782, il fit un long voyage en Angleterre, dont il rendit compte dans ses *Voyages d'un Allemand en Angleterre*. En 1786, dans un moment de découragement, dû sans doute en partie à l'échec d'une tentative matrimoniale, il abandonna ses fonctions et se rendit en Italie, où il séjourna deux ans (1786-1788). Il s'y lia intimement avec Gœthe. A son retour, il publia une relation de son séjour, sous le titre de *Voyages d'un Allemand en Italie, sous forme épistolaire* (1792-1793), où l'on croit retrouver comme un écho de la pensée de Gœthe. De retour à Berlin, il obtint une chaire à l'Académie des beaux-arts de Berlin.

MORIZÈS, comm. de la Gironde, arrond. et à 7 kilom. de La Réole; 700 hab. Vins rouges et blancs ordinaires.

MORIZET n. m. Techn. Syn. de MORISET.

MORLAÀS (*liss*), ch.-l. de cant. des Bassos-Pyrénées, arrond. et à 11 kilom. de Pau, sur un affluent du Luy de France; 1.414 hab. (*Morlans, anes.*) Morlaàs (*Morlanum*), capitale de la vicomté de Béarn jusqu'au XIIIe siècle, possédait un hôtel des monnaies où se frappaient les « livres morlaas » et les « sous morlaàs ». Eglise du XIe siècle, beau portail roman. Ruines de fortification du XVe siècle. — Le canton a 29 comm. et 10.654 hab.

MORLAC, comm. du Cher, arrond. et à 17 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, non loin de l'Arnon; 919 hab. Fromagerie. Restes du prieuré de Bois-d'Abert (XVe s.).

MORLACCHI (Francesco), compositeur italien, né à Pérouse en 1784, mort à Insbruck en 1841. Fils d'un habile violoniste, il écrivit dès 1805 un grand nombre de compositions; entre autres, deux cantates, un *Te Deum*, des hymnes et le 33e chant de l'*Enfer* de Dante. En 1807, il débutait au théâtre en donnant à Florence une opérette, *il Poeta in campagna* et, à Vérone, un opéra bouffe, *il Ritratto*. Vinrent ensuite plusieurs autres opéras : *Corradino* (1808); *Paride ed Enone* (1808); etc. Nommé par le roi de Saxe directeur de l'Opéra italien à Dresde en 1810, il écrivit d'abord plusieurs opéras : *Raoul de Créqui, la Capricciosa pentita, il Barbiere di Siviglia*, où s'accuse l'influence de Weber. Morlacchi alla faire représenter encore en Italie plusieurs opéras : *Boadicea* (1818); *Gianni di Parigi* (1818); *Donna Aurora* (1821); *Tebaldo ed Isolina* (1822); etc.; *la Passion* et *Isacco, figura del Redentore*, qui lui valurent de brillants succès. A Dresde, il écrivit encore, avec quelques opéras, *la Gioventù di Enrico V, il Rinnegato*, de nouvelles messes, etc. Cette activité finit par être fatale à sa santé, et Morlacchi se rendait à Pise, lorsqu'il mourut à Insbruck. Bien que les ouvrages de Morlacchi soient aujourd'hui oubliés, cet artiste doit être considéré comme l'un des plus intéressants du commencement du XIXe siècle.

MORLAIX (*lè*), ch.-l. d'arrond. du Finistère, à 94 kilom. de Quimper; 16.027 hab. (*Morlaisiens, ennes.*) Ch. de f. Ouest. Fabrication de toiles, huile, chandelles, savon. Manufacture de tabac. Minoteries, brasseries, papeteries. Port sur la rivière Dossen. Au fond du port, viaduc du chemin de fer, haut de 58 mètres, long de 284.

Au XVe et au XVIe siècle, Morlaix fut la principale ville du comté de Léon. De cette époque datent quelques vieilles maisons en bois, bordant des ruelles très pittoresques. Eglises Saint-Melaine, Saint-Mathieu. Ancien couvent de dominicains actuellement transformé en caserne; église (XIIIe-XVe s.), occupée par un musée et une bibliothèque. Attaquée en 1522 par les Anglais, Morlaix repoussa ses agresseurs puis ajouta pour supports à ses armes (*de gueules à une nef équipée d'argent et habillée d'hermine voguant sur une mer d'azur*) un lion faisant face à un leopard bicéphale représentant l'Angleterre, et prit cette devise imagée : « S'ils te mordent, mords-les. » François Ier autorisa les Morlaisiens à construire pour leur défense (1542) le fort du Taureau, que Louis XIV transforma en prison d'Etat.

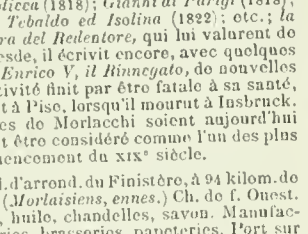

Armoiries de Morlaix.

— L'arrondissement a 10 cant., 60 comm. et 140.745 hab.; le canton, 5 comm. et 24.106 hab.

MORLAND (sir Samuel), diplomate et mécanicien anglais, né à Sulhamstead Bannister en 1625, mort à Londres en 1695. Il se jeta avec ardeur dans la cause du Parlement, et fut employé à diverses missions, notamment en Savoie, où il recueillit les matériaux d'un ouvrage important : *the History of the Evangelical Churches of the valleys of Piedmont* (1658). De retour en Angleterre, renonçant à ses convictions antérieures, il se mit à intriguer en faveur de Charles II, qui ne le récompensa guère. Il se remit aux mathématiques et construisit des machines hydrauliques qui lui valurent une grande renommée. Mais, ruiné par sa femme, il mourut presque aveugle et misérable. Parmi ses principales inventions, il faut mentionner une pompe à feu, qui l'a fait considérer longtemps comme l'inventeur de la machine à vapeur, le porte-voix, des baromètres perfectionnés, etc. Il a laissé, entre autres ouvrages : *a New Method of criptography* (1666); *the Doctrine of interest* (1679); *Hydrostutics* (1697).

MORLAND (George), peintre anglais, né à Londres en 1763, mort à Clerkenwell (Londres) en 1804. Ce peintre bien doué fut la victime de la misère et de l'ivrognerie. Il excellait à peindre des paysages, des animaux, des scènes familières. On regarde comme son chef-d'œuvre un extérieur d'étable qu'il exposa en 1791.

MORLAND (François-Louis), officier français, né à Souilly (Meuse) en 1771, tué à Austerlitz en 1805. Engagé volontaire en 1791, il devint colonel en 1805. Après sa mort, son corps fut donné en 1814 au musée de l'Ecole de médecine de Paris, où il figura jusqu'en 1818 comme *momie*.

MORLANWELZ, comm. de Belgique (Hainaut [arrond. de Thuin]), sur la Haine; 7.895 hab. Charbonnages, laminoirs, fonderies, matériel de chemins de fer.

MORLAQUES ou **MORLAKS**, population vivant dans le nord de la Dalmatie. — *Un, Une* MORLAQUE ou MORLAK. — Adjectiv. : *Population* MORLAQUE ou MORLAK.

— ENCYCL. Les *Morlaques* résultent du mélange des Slaves avec des Roumains et peut-être avec quelques Huns. De très grande taille, ils ont un type facial assez variable. Leur langue est serbe. Pasteurs pour la plupart, ils fournissent cependant à la marine autrichienne d'excellents matelots. Quelques-uns ont embrassé le catholicisme ou la religion grecque-unie; mais ils n'ont pas abandonné pour cela les superstitions de leurs ancêtres.

MORLAQUIE (*ki*), petit pays de l'Europe méridionale, sur l'Adriatique, enclavé entre les provinces autrichiennes de Dalmatie et de Croatie et l'empire ottoman. Les villes principales sont Zeng et Carlopago. Le *détroit de Morlaquie* sépare de la terre les îles de Veglia Pago.

MORLETTE (*lèt'*) n. f. Nom vulgaire du beccfigue.

MORLEY (Thomas), musicien anglais, né vers le milieu du XVIe siècle, mort en 1604. Elève de William Bird, il fut admis en 1592 dans la chapelle de la reine Elisabeth. Compositeur élégant et fécond, il a laissé des recueils de canzonnettes, de madrigaux, de ballets, d'airs, ainsi que des pièces de clavecin et d'épinette, et édité la collection célèbre connue sous ce titre : *le Triomphe d'Oriane*, madrigaux composés à la louange de la reine Elisabeth. Son *Traité de musique*, publié sous le titre : *Introduction complète et facile à la musique pratique en forme de dialogue* (1597), est remarquable, pour le temps.

MORLEY (John), publiciste et homme politique anglais, né à Blackburn (Lancashire) en 1838. D'abord avocat, puis journaliste, il dirigea successivement la « Literary Gazette », la « Fortnightly Review » (1867-1882), la « Pall Mall Gazette » (1880-1883), le « Macmillan's Magazine » (1883-1885) et fit campagne en faveur du *home rule*. Disciple de Stuart Mill et néo-positiviste, esprit pénétrant et ferme, écrivain brillant, il devint un des chefs du parti radical, fut élu député en 1883, fit partie comme chef-secrétaire pour l'Irlande du cabinet Gladstone (1886) et prit une grande part à l'élaboration et à la discussion des bills sur le *home rule*. Tombé du pouvoir, il continua sa campagne en faveur de l'Irlande, combattit le cabinet Salisbury, se sépara de son ancien ami Chamberlain, et fut de nouveau secrétaire pour l'Irlande dans le cabinet Gladstone, d'août 1892 à mars 1894. Non réélu en 1894, il revint bientôt au Parlement comme représentant de Moorose en Ecosse. Depuis cette époque, soit au Parlement, soit dans le pays, il a fait campagne pour l'évacuation de l'Egypte, le *home rule*, les réformes libérales, et il s'est prononcé contre l'impérialisme et la guerre du Transvaal. Nous citerons de lui : *Edmond Burke* (1867); *Mélanges critiques* (1871 et 1877); *Voltaire* (1872); *Rousseau* (1876); *Diderot et les Encyclopédistes* (1878); *Vie de Richard Cobden* (1881); *Walpole* (1889); *Etudes sur la littérature* (1891); *Cromwell* (1900); etc.

MORLEY (Henry), professeur et écrivain anglais, né à Londres en 1822, mort à Carisbrooke (île de Wight) en 1894. D'abord médecin, il écrivit à ce titre un livre d'hygiène : *Comment rendre sa maison malsaine* (1850); il s'occupa ensuite de méthodes d'enseignement, s'engagea dans le journalisme, devint professeur d'anglais à King's College (1857), de langue et de littérature anglaises à l'université de Londres (1869), et enfin examinateur à la même université (1870). Il a laissé, outre un recueil de vers politiques : *le Soleil levant en Italie* (1848) et deux volumes de *Contes de fées* (1859-1860); des biographies; le *Journal d'un habitué des théâtres* (1866); une *Première esquisse de la littérature anglaise* (1873), et un important ouvrage intitulé *les Ecrivains anglais*, resté inachevé.

MORLHON, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 6 kilom. de Villefranche; 1.034 hab. Gisements de cuivre et plomb argentifère. Château du XVe siècle.

MORLOT (François-Nicolas-Madeleine), prélat français, né à Langres en 1795, mort à Paris en 1862. Fils d'un simple artisan, il fit de brillantes études au séminaire de Dijon. En 1830, il devint vicaire général et, en 1833, chanoine de cette ville. Elevé sur le siège d'Orléans (1839), puis transféré à l'archevêché de Tours (1842), il reçut le chapeau de cardinal en 1853. Malgré ses résistances, il dut accepter, en 1857, le siège de Paris et devint grand aumônier de l'empire et primicier du chapitre de Saint-Denis. On a de lui, outre des *Mandements*, une édition des *Heures choisies de la marquise d'Andelarre* (1853).

MORMAISON, comm. de la Vendée, arrond. et à 29 kilom. de La Roche-sur-Yon; 1.064 hab.

MORMANDI (Jean-François), architecte italien, né probablement à Florence, mort à Naples en 1522. Il exécuta à Rome, puis à Naples, d'importants travaux. Ferdinand le Catholique l'appela en Espagne et lui demanda les dessins d'un palais et d'une église. Malgré la faveur dont il jouissait auprès de ce prince, il revint à Naples et y passa le reste de sa vie. Parmi les édifices qu'on lui doit, nous citerons la belle église de San-Soverino, le palais du duc de Vietri, le palais de Cantalupo, au Pausilippe, la petite église de Santa-Maria della Stella, à Naples.

MORMANNO, ville d'Italie (Calabre Citérieure [prov. de Cosenza]); 5.932 hab.

MORMANT, ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne, arrond. et à 20 kilom. de Melun, au-dessus d'un affluent de l'Yères; 1.377 hab. Ch. de f. Est. Fabrique d'alcool de betteraves. Eglise des XIIIe et XVe siècles. Le 17 février 1814, défaite du duc de Bellune et du comte de Valmy par le comte de Pahlen. — Le canton a 24 comm. et 10.233 hab.

MORME n. m. Nom vulgaire d'un poisson du genre pagel (*pagellus mormyrus*), propre à la Méditerranée.

MORMO n. m. Antiq. gr. Monstre à figure de femme, espèce de loup-garou dont les nourrices grecques menaçaient les enfants. ‖ On écrit aussi MORMONE.

MORMO, prince gaulois, fondateur de la ville de Lyon, d'après certaines légendes.

MORMODES (*dèss*) n. m. Genre d'orchidées vandées, comprenant des plantes épiphytes, à belles fleurs groupées en grappes, dont on connaît plus de quinze espèces des deux Amériques. (Plusieurs sont cultivées dans les serres.)

MORMOIRON, ch.-l. de cant. de Vaucluse, arrond. et à 13 kilom. de Carpentras, sur le Saint-Laurent, affluent droit de l'Auzon; 1.387 hab. Mine de houille. Argile réfractaire, gypse, fer. Fabrique de plâtre, poterie, fabrique d'ocre, minoteries. — Le canton a 10 comm. et 7.582 hab.

MORMOLYCE (*liss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant cinq espèces propres à la Malaisie.

— ENCYCL. Les *mormolyces* sont des thyréoptéridés remarquables par l'allongement de leur tête et de leur thorax et par le développement de leurs élytres en largeur, qui ressemblent à des feuilles sèches, gaufrées et vernies; leur taille atteint 10 centimètres de long. Ils vivent dans les forêts, sur les gros arbres, abrités sous les champignons ligneux fixés aux écorces. Ces insectes singuliers sont appelés par les Javanais *insectes-violons* (bibiola-hann). Le plus commun est le mormolyce feuille-morte (*mormolyce phyllodes*), qui se trouve à Malacca et dans les îles de la Sonde.


Mormolyce (réd. 3 fois).

MORMOLYCE (*liss* — du gr. *mormolukeion*, même sens) n. m. Antiq. gr. Masque d'une forme effrayante, à l'usage des acteurs qui représentaient des ombres. ‖ Sorte de mannequin à tête de monstre, épouvantail des enfants.

MORMON n. m. Mamm. Genre de singes cynocéphales, comprenant deux espèces de l'Afrique occidentale.

— Ornith. Ancien nom scientifique des macareux et des guillemots nains (*alca* et *arctica*) actuels.

— ENCYCL. Mamm. Les *mormons* sont de grands cynocéphales à museau saillant, tronqué et boursouflé : le mandrill (*mormon maimon*) est répandu de la Sénégambie au Congo et commun dans les ménageries. Le drill (*mormon leucophæus*) est beaucoup plus rare. V. DRILL, et MANDRILL.

MORMON, ONE n. Membre d'une secte américaine qui s'appelle aussi l'*Eglise des saints des derniers jours*.

— ENCYCL. Hist. relig. La secte des *mormons* fut fondée en 1827, aux Etats-Unis, par Joseph Smith. Se réclamant des révélations d'un ange, complétées par la découverte et la lecture de plaques d'or portant des caractères mystérieux, Smith affirma que les Indiens d'Amérique étaient les descendants dégénérés du peuple d'Israël, que Jésus voulait fonder parmi eux la Nouvelle-Jérusalem. Ces théories, publiées sous le titre de *Livre de Mormon*, furent attribuées à un prophète juif de ce nom, autrefois réfugié en Amérique; mais on y reconnut bientôt un roman, resté manuscrit, du ministre Salomon Spaulding (1761-1816). L'Eglise des saints des derniers jours n'en fut pas moins fondée en 1830, et elle prit rapidement un développement considérable. Chassés du Missouri, les mormons s'installent dans l'Illinois et y bâtissent la grande ville de Nauvoo. Assassiné en 1844, Smith eut pour successeur Brigham Young qui, lors de nouvelles persécutions, émigra auprès du grand lac Salé, sur les confins de la Californie. Il y fonda une nouvelle colonie florissante qui, sous le nom d'Utah, fut, en 1849, organisée en territoire. C'est l'apogée de la puissance des mormons, qui comptent environ 300.000 adhérents dans le monde entier.

La doctrine mormone est un mélange étrange d'éléments bouddhiques, gnostiques, mahométans et chrétiens. Dieu n'étant que le plus puissant des hommes, tout homme peut aspirer à devenir dieu à son tour. Le Christ, né de l'union matérielle de Dieu et de la Vierge Marie, doit revenir pour régner sur la terre pendant mille ans. La vie future n'est que le prolongement de celle-ci. Les mormons reconnaissent deux grands devoirs : le patriotisme et le payement des dîmes; pour le reste, leur ambition se borne à s'enrichir et à multiplier le nombre de leurs femmes. Ils promulguèrent en effet, en 1852, sous le nom de « loi céleste du mariage », une loi autorisant la polygamie.

La mort de Brigham Young (1877) semble avoir mis un terme à la prospérité des mormons. Un décret du 10 octobre 1888 a dissous l'Eglise mormone comme corporation et a confisqué ses propriétés. N'existant plus en droit, le mormonisme n'existera bientôt plus en fait, par suite de l'immigration dans le territoire de l'Utah de nombreux « gentils » ou Américains non mormons.

MORMONISER v. a. Donner le caractère mormon.

MORMONISME (*nissm'*) n. m. Secte et doctrine des mormons.

MORMOPINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères chéiroptères de la famille des phyllostomidés, comprenant les genres *chilonycteris* et *mormops*. — *Un* MORMOPINÉ.

MORMOPS (*mopss*) n. m. Genre de mammifères chéiroptères, type de la tribu des *mormopinés*, comprenant deux espèces de l'Amérique centrale et méridionale. (Les mormops sont de curieuses chauves-souris, à museau très saillant, avec de vastes expensions foliacées, hérissées de poils raides, à oreilles très larges.)

MORMYRE n. m. Genre de poissons physostomes, comprenant dix-huit espèces des fleuves de l'Afrique.

— ENCYCL. Les *mormyres* sont des poissons oblongs aplatis, couverts d'écailles; ils sont munis d'un appareil

pseudo-électrique. Le mormyre rume (*mormyrus caschive*) est assez commun dans les eaux du Nil, ainsi que le *mormyrus oxyrhynchus*. On a donné le nom spécifique de *mormyre* à une espèce de pagelle (*pagellus mormyrus*), poisson de la Méditerranée, vulgairement appelé *morme* par les pêcheurs.


Mormyre.

MORMYRIDÉS n. m. pl. Famille de poissons physostomes, renfermant les genres *mormyre* et voisins. — *Un* MORMYRIDÉ.

MORMYROPS (*ropss*) n. m. pl. Genre de poissons physostomes, comprenant quatre espèces propres aux fleuves de l'Afrique tropicale.

MORNAND (Félix), publiciste et littérateur français, né à Mâcon en 1815, mort à Paris en 1867. Secrétaire de la commission d'enquête en Algérie (1833), employé à la guerre (1834-1844), secrétaire du gouvernement provisoire (1848), commissaire à Grenoble, puis en Savoie, il collabora ensuite à divers journaux, et fut rédacteur en chef du « Courrier de Paris ». Nous citerons de lui : *la Belgique* (1853); *Tableau de la Turquie et de la Russie* (1854); *la Vie de Paris* (1855); *la Vie arabe* (1856); *Voyage dans les deux mondes* (1865), avec Vilbert; etc.

MORNANT, ch.-l. de canton du Rhône, arrond. et à 21 kilom. de Lyon, au-dessus d'un affluent du Garon; 2.053 hab. Ch. de f. de Lyon-Saint-Just à Mornant. Restes de l'aqueduc du mont Pilat, un de ceux qui alimentaient Lyon. — Le canton a 12 comm. et 10.365 hab.

MORNAS, comm. de Vaucluse, arrond. et à 11 kilom. d'Orange, près du Rhône, sur le canal d'irrigation de Pierrelatte; 1.237 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de lignite. Restes d'un château fort des XIIe et XIIIe siècles. Église du XIe siècle. Patrie du connétable d'Albert de Luynes.

MORNAY (Pierre DE), chancelier de France, né au château de Morvay, en Nivernais, mort en 1306, au château de Regonnes (comm. d'Appoigny [Yonne]). Chanoine d'Orléans et archidiacre de Sologne, clerc du roi sous Philippe le Bel (1826), il fut nommé évêque d'Orléans en 1288 et évêque d'Auxerre en 1296. En 1295, il représenta le roi et Charles de Valois à Anagni, pour la conclusion du traité entre la France et l'Aragon; en 1302, il était envoyé auprès du pape Boniface VIII, pour l'engager à renoncer au concile qu'il voulait réunir à la suite de l'arrestation de l'évêque de Pamiers, Bernard de Saisset. On croit qu'il fut nommé chancelier en 1304.

MORNAY (Philippe DE), seigneur DU PLESSIS-MARLY, dit communément **du Plessis-Mornay**, né à Buhy (Eure) en 1549, mort à La Forêt-sur-Sèvre en 1623. Converti par sa mère au calvinisme, il fit de très fortes études, et voyagea à travers la Suisse, l'empire d'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas. Coligny le chargea de la rédaction du fameux mémoire concluant, à l'intérieur, à la politique de tolérance religieuse et, à l'extérieur, à la guerre contre l'Espagne. Du Plessis-Mornay faillit être une des victimes du terrible massacre. Réfugié en Angleterre, il fut appelé en 1576 par le roi de Navarre, dont il devint le compagnon et le conseiller le plus écouté. Sectateur ardent de la Réforme, opposé à la conversion du roi, il n'en continua pas moins à le servir avec le plus entier dévouement. Sa ferveur religieuse l'entraîna seulement à une controverse religieuse assez maladroite avec le cardinal du Perron. A l'avènement de Louis XIII, il se retira dans son gouvernement de Saumur, qu'il possédait depuis 1589, mais il dut résigner ses fonctions en 1620. On l'avait surnommé le *Pape des huguenots*.


Mornay.

Sous le titre de *Mémoires de Mornay*, a été imprimée une collection de lettres de ce personnage et surtout des lettres à lui adressées. Elle a paru en deux états : 1° de 1624 à 1651 en 4 vol., allant de 1572 à 1623; 2° en 1824, par les soins de Auguis et La Fontenelle-Vaudoré, en 12 vol., plus complète, mais très incorrecte et s'arrêtant en 1614. — Dans ces deux éditions, l'ouvrage débute par une biographie de Mornay, écrite par sa femme.

MORNAY-SUR-ALLIER, comm. du Cher, arrond. et à 46 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, au-dessus de la vallée de l'Allier; 909 hab. Patrie de Pierre de Mornay, chancelier de France.

MORNE (goth. *maurnan*, angl. *to mourn*; être triste) adj. Abattu, sombre : *Un homme* MORNE. ‖ Empreint d'une sombre tristesse : *Un* MORNE *silence. Un regard* MORNE.

— Par ext. Triste et désolé, en parlant d'un lieu ou d'un objet : *Ce* MORNE *univers. Une* MORNE *cité.* ‖ Sombre et triste, en parlant du temps : *Un temps, Un ciel* MORNE. ‖ Terne, sans éclat : *Couleur* MORNE. *Soleil* MORNE.

— ALLUS. LITTÉR. :

L'œil *morne*... et la tête baissée,
Semblaient se conformer à sa triste pensée,

Vers de Racine dans *Phèdre*. V. ŒIL.

— SYN. Mélancolique, sombre.

MORNE (mot créole, altér. de l'espagn. *morro*, même sens) n. m. Nom que l'on donne, en Amérique, à de petites montagnes de forme arrondie.

MORNE n. f. Archéol. Anneau, bague épaisse dont on habillait le fer de la lance de joute. SYN. MORNETTE.

— Techn. Chez les forgerons, Gros anneau plat en fer forgé, que l'on appelle mieux FRETTE.

— ENCYCL. Archéol. L'usage de la *morne*, très ancien, fut remplacé avant le XVe siècle par les fers en fleuron, ou *rochets*. Aussi confondit-on dans la suite sous le nom de *morne* et de *rochet* le fer à pointes multiples, obtuses, en manière de crénéaux ou de pétales de fleur, qui terminait la lance de joute.

MORNE-À-L'EAU, ville des Antilles françaises (Guadeloupe), sur la côte ouest de la Grande-Terre, à la rive de la vaste baie du Grand-Cul-de-Sac; 7.000 hab.

MORNELLE (*nèl'*) ou **MORNILLE** (*ll* mll.) n. f. Pêche usitée en Espagne, et qui se pratique avec plusieurs nasses, par un seul pêcheur monté sur un batelet.

MORNEMENT adv. D'un air, d'une manière morne.

MORNEN (*nin*) n. m. Variété de cépage rouge, cultivée dans le Rhône et la Loire, et qui donne un vin agréable, mais léger et de mauvaise garde. Syn. : MORNEN NOIR, MORNERAIN NOIR, CHASSELAS NOIR. (Il existe une variété blanche, dite encore MORLANCHE.)


Casque morné.

MORNER v. a. Garnir d'une morne : MORNER *une lance.* ‖ Rabattre le tranchant : MORNER *une épée.* (Peu usité.)

Morné, ée part. pass. du v. Morner. ‖ Fig. Inoffensif.

— Blas. Qui n'a ni dents, ni bec, ni langue, ni ongles, ni griffes, ni queue, en parlant des bêtes : lion, aigle, etc. ‖ Se dit aussi des casques à visière complètement close.

MORNÉ (de *mort*, et *né*) adj. ‖ Pop. *Viande mornée*, Viande qui n'est pas fraîche.

MORNET (*nè* — dimin. de *morne*) n. m. Petit morne.

MORNETTE n. f. Archéol. Syn. de MORNE.

MORNIE (*nî*) n. f. Chair d'animal mort de maladie. (Vx.)

MORNIFLE (orig. inconn.) n. f. Au jeu, Réunion de quatre cartes semblables. (Vx.)

— Pop. Revers de main sur la face : *Donner une* MORNIFLE *à quelqu'un.* ‖ Fig. Raillerie piquante. (Peu us.)

— Arg. Monnaie.

MORNIFLEUR n. m. Arg. Faux monnayeur.

Morning Chronicle (THE) [*la Chronique du matin*], grand journal anglais, fondé en 1769 et dirigé de 1774 à 1789 par William Woodfall, qui le premier donna les comptes rendus presque *in extenso* des débats parlementaires. Cet organe fut acheté en 1789 par James Perry et par James Gray, qui en firent l'organe du parti whig. Après la mort de Perry, le *Morning Chronicle* déclina, puis disparut.

Morning Post (THE) [*le Courrier du matin*]. Ce journal, le plus ancien des quotidiens de Londres, fut fondée en 1772. Après avoir défendu les idées libérales, il devint l'organe du parti tory et de la haute Eglise, et n'a cessé de défendre les idées conservatrices. C'est l'organe de l'aristocratie, du grand monde et du monde élégant, et c'est à lui que s'adressent d'ordinaire les représentants des puissances à Londres pour faire démentir une nouvelle ou publier un document.

Morning Star (THE) [*l'Etoile du matin*], journal politique anglais, fondé en 1856. Organe de l'école de Manchester et l'un des premiers journaux à bon marché qui furent créés après l'abolition des droits de timbre, il eut un grand succès, dû surtout au brillant exposé des théories économiques de Cobden et Bright. Il a disparu, et son nom a été pris par un magazine.

MORNINGTON, comté d'Australie (Etat de Victoria); 15.000 hab. Elevage.

MORNINGTON, ville de la Nouvelle-Zélande, île du Sud (prov. d'Otago [comté de Taieri]); 3.460 hab.

MORNITE n. f. Silicate naturel, appartenant à la famille des feldspaths. Variété ferreuse de labradorite.

MORNONDEMAVIE (*vî* — de *mort non de ma vie*) interj. Juron de l'ancienne comédie.

MORNY (Charles-Auguste-Louis-Joseph, comte, puis duc DE), homme politique français, né et mort à Paris (1811-1865). Il était le fils naturel du général de Flahaut et de la reine Hortense, et par suite le frère utérin de Napoléon III. Elevé par sa grand'mère paternelle, Mme de Souza, il prit dans son entourage des manières élégantes qui devaient contribuer à sa fortune. Nommé officier pour sa conduite pendant les journées de Juillet, il passa deux années à l'Ecole d'état-major, devint, en 1832, sous-lieutenant au 1er lanciers, à Fontainebleau, et partit ensuite pour l'armée d'Afrique. En 1838, il donna sa démission, regagna la France et mêla aux distractions de la vie mondaine les préoccupations des affaires. Il acheta près de Clermont-Ferrand une fabrique de sucre, fut élu député du Puy-de-Dôme en 1842, se tint un instant à l'écart après les journées de Février, mais rentra dans la vie publique en 1849, comme député du Puy-de-Dôme. Il travailla avec ardeur à la restauration bonapartiste, et il reçut au 2-Décembre le portefeuille de l'intérieur. Il donna d'ailleurs sa démission deux mois après (1852), à la suite du décret sur les biens de la famille d'Orléans, mais sa fortune politique n'en fut point arrêtée. Président du Corps législatif depuis 1854, il remplit ces délicates fonctions avec succès, et ne les interrompit que pour occuper, de 1856 à 1857, l'ambassade de Russie. En même temps, il se livrait à de fructueuses spéculations, et recevait de l'empereur le titre de duc (1862). — Sous le pseudonyme de SAINT-REMY, il avait écrit des opérettes et vaudevilles, entre autres : *Monsieur Choufleury restera chez lui le 24 janvier 1833* (1861).

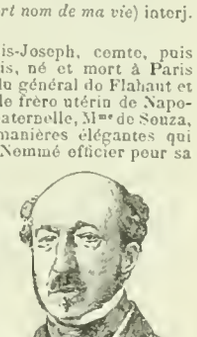
Morny.

MORO n. m. Ichtyol. Syn. de MORA.

Moro (Cristoforo), doge de Venise, mort en 1471. Il fut élu doge (1462) après la mort de Pasquale Malipiero. Partisan de la croisade contre les Turcs, il commença en Morée une longue guerre, et forma une ligue contre les Ottomans. Mais, dès 1468, le sultan Mahomet menaçait Négrepont et s'en emparait en 1470, et les Vénitiens ne faisaient que commencer à exercer contre lui d'efficaces représailles, lorsque mourut le doge Moro.

MOROCHITE (*kit'*) n. f. Terre douce et savonneuse, employée par les anciens pour nettoyer les étoffes.

MOROEDJE (*èdj'*) n. m. Monnaie d'argent des Perses.

MOROGES, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 17 kilom. de Chalon-sur-Saône, non loin des sources de la Guye, affluent de la Grosne; 841 hab. Vins ordinaires.

MOROGUES, comm. du Cher, arrond. et à 22 kilom. de Bourges, sur le Colin, affluent de l'Yèvre; 1.290 hab. Mine d'ocre, carrières. Eglise des XIIIe et XVe siècles. Château de *Maupas*, des XVe et XVIe siècles.

MOROGUES (BIGOT DE). Biogr. V. BIGOT DE MOROGUES.

MORON n. m. Bot. Nom vulgaire de la morgéline moyenne.

MORON (l'anc. *Arunci*), ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Séville]), non loin de la Guadaira; 15.000 hab. Fabrication de chapeaux, savon, poteries, huiles. Fours à chaux. Huiles très estimées. Ancienne place forte.

MORONE (Jérôme), diplomate italien, né dans le Milanais vers le milieu du XVe siècle, mort en 1529. Vice-chancelier du duc de Milan, Maximilien Sforza, il se réfugia, lors de la déchéance prononcée contre son maître par Louis XII, auprès de Francesco Sforza, à Trente. C'est dans cette ville qu'il machina l'alliance entre Léon X et Charles-Quint pour le rétablissement de Fr. Sforza dans le duché. Il ne tarda pas à se repentir de ce qu'il avait fait, et parvint à former une nouvelle ligue entre le pape, Venise et François Ier, contre l'empereur (1525). Traîtreusement arrêté par le marquis de Pescara, il fut emprisonné et ne fut délivré que l'année suivante par le connétable de Bourbon (1526), qu'il accompagna dans sa marche sur Rome (1527). Devenu ensuite secrétaire de Philibert de Chalon, prince d'Orange, il conduisit les négociations de paix entre Clément VII et Charles-Quint. — Son fils, GIOVANNI, né à Milan en 1509, mort à Rome en 1580, fut évêque de Modène (1529), nonce (1536) du pape Paul III en Allemagne et cardinal en 1542. Après avoir assisté à la diète de Spire (1544), il devint légat de Bologne (1545) et évêque de Novare en 1553. Arrêté par Paul IV en 1557 et emprisonné au château Saint-Ange, il rentra en grâce sous Pie IV, et fut évêque de Palestrina, Frascati, Porto et Ostie. On a publié quelques-unes de ses lettres diplomatiques et le discours qu'il prononça au concile de Trente.

MORONGUE (*rongh'*) n. f. Art culin. Mets indien, composé de viande ou de poisson cuits avec des feuilles de bea.

— Bot. *Morongue mariage*, Erythrine des Indes, dont les fleurs s'offrent en bouquet le jour du mariage.

MORONOBÉE n. f. Genre de clusiacées, comprenant des arbres à feuilles opposées, à grandes fleurs terminales, dont on connaît trois espèces tropicales. (La *moronobea coccinea* a un beau bois dur et fournit la résine de Manil.)

MORONOLITE n. f. Minér. Variété de jaresite.

MOROPHORE n. m. Nom scientifique donné quelquefois au mûrier.

MOROPUS (*puss*) n. m. Genre de mammifères tilledontiens, fossiles dans les terrains tertiaires de l'Amérique du Nord. (Ce sont des chalicothéridés de forte taille, dont le squelette rappelle celui des carnivores, la dentition et les extrémités celles des édentés.)

MOROSAGLIA, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 38 kilom. de Corte; 1.039 hab. Ch. de f. Mine de cuivre. Au hameau de la Stretta, maison où naquit et où est enterré Paschale Paoli. — Le canton a 7 comm. et 3.825 hab.

MOROSAURE (*sôr'*) n. m. Genre de reptiles sauriens, fossiles dans le jurassique de l'Amérique du Nord.

— ENCYCL. Les *morosaures* étaient de grands animaux à tête petite, à mâchoires munies de dents nombreuses; ils ressemblaient à d'énormes lézards. Le *morosaurus robustus* mesurait plus de 10 mètres.

MOROSAURIDÉS (*só*) n. m. pl. Paléont. Famille de reptiles sauriens sauropodes, comprenant les *morosaures* et genres voisins. — *Un* MOROSAURIDÉ.

MOROSE (du lat. *morosus*) adj. Linguist. Bourru, chagrin, bizarre : *Vieillard* MOROSE. ‖ Empreint d'une tristesse chagrine : *Air* MOROSE. ‖ Qui inspire la tristesse : *Le poids des ans* MOROSE.

— Théol. *Délectation morose*, Plaisir qu'on goûte dans la pensée d'une chose défendue, quoiqu'on n'ait pas le désir de la mettre à exécution. [C'est une pensée dans laquelle l'esprit *s'attarde* volontairement (du lat. *mora*, retard), au lieu de la repousser tout de suite. C'est ce qu'on nomme ordinairement le péché de pensée.]

MOROSÉ, ÉE adj. Rendu, devenu morose. (Inus.)

MOROSI (Joseph), mécanicien italien, né à Ripafratta (Toscane) en 1772, mort à Cocombola en 1810. Il se fit connaître en construisant la machine qui sert à démontrer physiquement la parabole résultant du mouvement horizontal combiné avec le mouvement vertical, en exécutant un automate joueur d'échecs, etc., et fut nommé professeur suppléant de physique expérimentale à l'université de Pavie. Après un voyage en France, il devint, en 1801, professeur de mécanique à Milan, où il fonda une filature de coton, fut chargé par le gouvernement d'une mission scientifique en France, en Allemagne, en Hollande, en Suisse (1807), et prit sa retraite en 1832.

MOROSIF, IVE (du lat. *morosus*; de *mora*, retard) adj. Dr. anc. Tardif, négligent : *Débiteur* MOROSIF.

MOROSINI, nom d'une famille patricienne de Venise, originaire des colonies romaines de Mantoue selon les uns, d'Illyrie ou de Morée selon les autres, entrée dans l'histoire vénitienne au moins dès le Xe siècle. Nous en donnons les principaux membres :

Morosini (Domenico), doge de Venise, mort en 1156. Il fut élu doge, après la mort de Pietro Polani. Son dogat fut particulièrement glorieux : il continua heureusement la guerre contre Roger de Sicile, et conclut avec son fils Guillaume une paix avantageuse (1152).

Morosini (Marie), doge de Venise, mort en 1252. Il succéda, en 1249, à Jacopo Tiepoli, qui s'était retiré. Louis IX lui envoya de Chypre le comte de Bar et le sieur de Beaujeu pour obtenir de la République des renforts contre les musulmans; il ne lui fut accordé que des vivres.

Morosini (Michele), doge de Venise, mort en 1382. Il fut élu doge en 1382, après la mort d'Andrea Contarini. Ses richesses lui ont valu des calomnies dont plus d'un historien s'est fait l'écho. Il fut victime de la peste, quelques semaines après son élection.

Morosini (Antonio), historien vénitien de la seconde moitié du XIVe siècle et du commencement du XVe. Il a composé un ouvrage historique considérable, dont le manuscrit, conservé à la Bibliothèque impériale de Vienne, comprend deux parties : 1° une *Chronique*, qui s'étend des origines de la ville jusqu'en 1401 ; 2° un *Journal*, qui va de 1403 à 1433 et contient une collection de mentions de toute provenance intéressant Venise, l'Italie, l'Europe et l'Orient.

Morosini (Andrea), historien italien, né à Venise en 1558, mort en 1618. Il fut nommé historiographe de la République en 1598 et siégea au conseil des Dix. Il est l'auteur des ouvrages suivants : *Historia Veneta ab anno 1521 ad annum 1615* (1623 et 1719) ; *Opusculorum et epistolarum pars prima* (1625) ; *Impresæ ed espeditioni di Terra Santa e l'acquisto fatto dell' imperio di Costantinopoli dalla repubblica di Venetia* (1627).

Morosini (Francesco), doge de Venise, surnommé **le Peloponnésiaque**, né en 1618, mort en 1694. Il était capitaine général de la flotte dès 1651. Il perdit momentanément son commandement en 1661, après l'échec de l'attaque combinée des troupes vénitiennes et françaises contre les Turcs de Candie. Redevenu capitaine général en 1666, il fut chargé de frapper un grand coup en Crète, s'enferma dans Candie, s'opposa aux inutiles et sanglantes sorties du duc de La Feuillade et des ducs de Beaufort et de Noailles, et parvint, à conclure un traité honorable avec les Turcs (1669). Les accusations les plus lâches l'accueillirent à son retour à Venise ; mais son innocence fut solennellement reconnue. En 1687, il conquérait Patras, Lépante et Corinthe ; on plaça dans la salle du conseil des Dix l'image du vainqueur avec cette inscription :

FRANCISCO. MAUROCENO. PELOPONNESIACO. ADHUC. VIVENTI. SENATUS.

Ces succès furent suivis de la prise de Sparte et d'Athènes, qui fut bombardée : une bombe tomba sur le Parthénon. En 1688, Morosini fut élu doge. Il organisa la Morée, sa nouvelle conquête, entreprit contre Négrepont une expédition qui échoua, assiégea Malvoisie (1689). Forcé par la maladie de rentrer à Venise, il s'embarqua de nouveau en 1693, mais, après une laborieuse campagne, il mourut à Napoli de Romanie.

MOROSITÉ n. f. Caractère morose.

MORO-SPHINX n. m. Nom vulgaire d'un papillon de France, le *macroglossa stellatarum*, appelé aussi *sphinx du caille-lait*. V. MACROGLOSSE.

Morot (*Aimé*-Nicolas), peintre français, né à Nancy (Meurthe) en 1850. Prix de Rome en 1873, il débutait la même année au Salon, avec *Daphnis et Chloé*. Le *Printemps* (1876) lui valait une médaille de 3e classe et le portrait de *Mlle d'Epinay* et *Médée* une médaille de 2e classe en 1877. Vinrent ensuite : *Episode de la bataille des Eaux sextiennes* [musée de Nancy] (1879) ; *le Bon Samaritain*, qui obtint la médaille d'honneur en 1880 ; *la Tentation de saint Antoine* (1881) ; *le Martyre de Jésus de Nazareth* (1883) ; *Bravo toro* et *Dryade* (1885) ; *Toro colante* (1885) ; *Rezonville*, *le 16 août 1870* (1886), au musée du Luxembourg ; *la Bataille de Reichshoffen*, destinée à la salle d'honneur du 3e cuirassiers (1887). Morot a aussi pratiqué la peinture décorative et le portrait : *Décoration de l'hôtel de ville de Nancy* ; plafond à l'Hôtel de ville de Paris, les *Dames françaises à travers les âges*, etc. Parmi ses portraits, justement recherchés, nous citerons ceux du peintre *Gérome* (beau-père de l'artiste), du *prince d'Arenberg*, de *M. Bamberger*, de *M. Bianchi*, d'*Edouard Detaille*, d'*Edouard Dumont*, architecte (1900) ; deux portraits au Salon de 1901 ; etc. Aimé Morot est entré à l'Institut en 1898 et a été nommé professeur à l'Ecole des beaux-arts en 1900.

MOROTHÉRIUM (*ri-om'*) n. m. Genre de mammifères édentés, voisins des mégathériums, fossiles dans les terrains quaternaires de l'Amérique du Nord.

Morou, monastère bouddhique de Lhassa, célèbre par sa riche bibliothèque, son imprimerie et surtout par sa faculté de *Sciences occultes*, où la plupart des lamas sorciers et astrologues ou tchai-tchangs prennent leurs grades.

MOROXALIQUE adj. Chim. Syn. peu usité de MORIQUE.

MOROXITE n. f. Minér. Variété d'apatite.

MOROXYLATE n. m. Chim. Syn. de MORATE.

MOROXYLIQUE adj. Chim. Syn. de MORIQUE.

Morozofka, nom de plusieurs bourgades de la Russie : la plus grande, dans le gouvernement de Potava, sur la Soula, tributaire du Dniépor ; 4.000 hab.

Morpeth, ville d'Angleterre (comté de Northumberland, sur la Wansbeck ; 7.000 hab. Hôtel du XVIIIe siècle, pont suspendu sur la rivière.

Morpeth, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), sur le fleuve côtier Hunter ; 8.000 hab. Port fluvial, desservant les houillères de Maitland.

MORPHÉE (*fé*) n. f. Pathol. Dermatose dans laquelle la peau et le tissu cellulaire sous-cutanés sont épaissis et indurés, sous forme d'un placard nacré, arrondi, entouré d'un anneau caractéristique de couleur lilas ou rose. Syn. SCLÉRODERMIE EN PLAQUES.

— Bot. V. MORÉE.

Morphée. Myth. Dieu des songes, fils du Sommeil et de la Nuit. Il avait pour frères Phantasos et Phobetor. C'est lui qui est chargé d'endormir les hommes et de repaître de songes leur imagination. Il excelle à revêtir mille formes différentes (de là son nom, du grec μορφή, forme), et à prendre la démarche, le visage, l'air et le ton de voix de ceux qu'il veut représenter. On représentait Morphée tenant à la main une poignée de pavots, avec lesquels il touchait ceux qu'il voulait endormir, et on lui donnait des ailes de papillon pour exprimer sa légèreté.

Les poètes le désignent souvent par une périphrase qui rappelle quelqu'un de ses attributs : le **Dieu des songes**, le **Fils de la Nuit**, le **Dieu des pavots**, le **Ministre du Sommeil**, le **Dieu du repos**, etc.

— Linguist. (fam.) *Etre dans les bras de Morphée*, Dormir. ‖ *Les pavots de Morphée*, Le sommeil.

— Iconogr. Charles Le Brun a représenté Morphée, dans une des peintures de la voûte de la galerie d'Apollon, sous les traits d'un vieillard ailé, caché sur des nuages et tenant des pavots. Un tableau de François Marot représente le *Sommeil de Morphée* (Louvre). Au même musée est un tableau du Primatice, qui représente la *Terre réveillant Morphée*. Houasso a peint pour Trianon un *Morphée s'éveillant à l'approche d'Iris*. Le musée de Vienne possède un tableau de Fr. Gessi qui représente *Morphée apparaissant à Alcyone sous la figure de Céyx*. Citons enfin un terme sculpté d'après un dessin de Poussin et qui décore le bouquet de la Girandole, à Versailles, et la statue que Houdon exécuta pour son admission à l'Académie de peinture et de sculpture.



Morphée, d'après Houdon.

MORPHÉIQUE (*fé-ik'*) n. et adj. Pathol. Se dit d'une personne atteinte de la morphée : *Un* MORPHÉIQUE.

MORPHÉTINE n. f. Chim. Substance brune, amorphe, à réaction acide, soluble dans l'eau et dans l'alcool, qu'on prépare en faisant réagir l'oxyde pur de plomb sur un mélange de sulfate de morphine et d'acide sulfurique étendu.

MORPHIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères rhopalocères, voisins des nymphalidés, comprenant les *morphos* et genres voisins. — *Un* MORPHIDÉ.

Morphil ou **Morfil**, île formée par le fleuve le Sénégal et le marigot de Dané, placée définitivement sous la domination française après l'expédition du « Fouta » (1862).

MORPHIMÉTRIE (*tri* — du gr. *morphè*, forme, et *métron*, mesure) n. f. Détermination de la forme à l'aide de mesures.

MORPHIMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui a rapport à la morphimétrie : *Procédé* MORPHIMÉTRIQUE.

MORPHINE (du n. de *Morphée*, fils du Sommeil) n. f. Chim. Alcali végétal, qui donne à l'opium sa vertu narcotique : *La* MORPHINE *est un poison très énergique*.

— ENCYCL. Chim. La *morphine* a été découverte par Séguin en 1816 et caractérisée la même année par Sertürner ; sa formule est $C^{17}H^{19}AzO^3$. On l'extrait de l'opium, qui en renferme le dixième de son poids environ.

Préparation. Le procédé le plus usité aujourd'hui est celui de Roberton, modifié par Robiquet et Grégory. On fait macérer l'opium dans de l'eau à 38°, de manière à en extraire tous les principes solubles ; la solution obtenue, additionnée de carbonate de calcium pour la neutraliser, est évaporée au bain-marie, puis traitée par une solution concentrée de chlorure de calcium. Il se forme un abondant précipité de méconate de calcium, qui entraîne avec lui une grande partie de la matière colorante ; les bases restent dissoutes à l'état de chlorhydrate. La liqueur, concentrée de nouveau et abandonnée au repos, laisse déposer d'abord du méconate de calcium, puis des cristaux de chlorhydrate, de morphine et de codéine (sel de Grégory). On purifie ces sels en les soumettant à plusieurs cristallisations et en décolorant à chaque fois la solution au noir animal. On dissout une dernière fois dans l'eau et on précipite la morphine par l'ammoniaque, qui laisse la codéine en dissolution.

Propriétés. La morphine, lévogyre, cristallise en prismes orthorhombiques incolores. Elle est inodore, de saveur amère, et très vénéneuse. Elle est peu soluble dans l'eau, un peu plus dans l'alcool et presque insoluble dans l'éther.

Réactions. La morphine est très oxydable : elle réduit les acides iodique et periodique, le chlorure d'or, l'azotate d'argent ammoniacal et les sels ferriques. L'acide azotique la colore en rouge, le chlore en orangé. L'iode la transforme en un produit condensé, l'*iodomorphine*. En vase clos à 140°, l'acide chlorhydrique donne l'*apomorphine* $C^{17}H^{17}AzO^2$ avec perte d'eau. Par addition d'eau de chlore et d'ammoniaque, une solution de morphine à 1 p. 100 donne une coloration rouge qui passe bientôt au brun.

Sels de morphine. La morphine est alcaline et donne des sels cristallisables par dissolution dans les acides. Ceux qui sont le plus usités sont le chlorhydrate, l'acétate et le sulfate. Ils sont tous les trois solubles dans l'eau.

Le chlorhydrate de morphine, traité à chaud en solution aqueuse par le nitrite d'argent, donne la *déhydromorphine* $C^{34}H^{34}Az^2O^6.3H^2O$ ou *pseudomorphine*, que l'on rencontre aussi dans l'opium. C'est une base qui donne des sels cristallisables.

Les recherches de Grimaux ont montré que la morphine $C^{17}H^{18}(OH)AzO^3$ contient un noyau de phénanthrène, associé à un noyau propylique. Elle présente, de plus, une fonction phénolique dont la codéine est l'éther méthylique.

— Physiol. et thérap. La *morphine* est un puissant modérateur nervin. Si, à dose faible (moins de 1 centigr.), elle détermine de l'agitation et de l'excitation, à dose plus forte (2 centigr. et au-dessus jusqu'à 6 centigr., dose mortelle minimum pour l'homme), elle produit rapidement un sommeil profond, avec insensibilité et résolution complètes, puis le coma survient. Sous l'influence de la morphine, la pupille est rétrécie, la pression artérielle s'abaisse, le rythme cardiaque, la respiration, les échanges nutritifs sont ralentis, les sécrétions urinaires et bronchiques diminuées, mais les sueurs augmentent, et cette diaphorèse est fréquemment accompagnée d'éruptions exanthémateuses. Enfin, la morphine cause généralement des nausées et des vomissements, quelquefois des hallucinations et des troubles sensoriels ; elle diminue la sécrétion gastrique, abolit la faim et les mouvements de l'estomac et de l'intestin, et rend ainsi la digestion difficile ; elle empêche d'ailleurs l'action dialytique des purgatifs salins.

En raison de ses propriétés, la morphine est indiquée dans les affections mentales par excitation, dans l'épilepsie et le tétanos réflexes, dans l'asthme, la coqueluche, le tic douloureux de la face, dans le délire alcoolique, les névralgies, dans la gastralgie, les douleurs et les coliques hépatiques, dans les diarrhées (mais l'opium est préférable) et certains vomissements, dans les coliques néphrétiques, la cystite, la blennorragie, dans certaines affections respiratoires et l'hémoptysie, dans les affections de l'orifice aortique, la dyspnée, l'angor pectoris, enfin dans certaines fièvres inflammatoires. Elle est contre-indiquée dans la folie dépressive (sauf à très faible dose), dans les néphrites, dans les lésions mitrales, etc.

Dans l'empoisonnement aigu par la morphine, il faut recourir aux évacuants, aux vomitifs, à la pompe stomacale, au tanin pour neutraliser le poison, à l'alcool, au café, aux injections d'éther pour lutter contre le coma, aux diurétiques et aux sudorifiques pour favoriser l'élimination. On a aussi préconisé l'atropine ; mais, comme l'a indiqué Bing, il ne faut l'employer qu'à doses réfractées.

Parmi les dérivés récents de la morphine, il faut citer l'*héroïne*, diacétate de morphine, antidyspnéique ; la *dionine*, éthyl-morphine, analgésique non constipant, et la *péronine*, chlorhydrate de benzoylmorphine, analgésique antispasmodique, etc.

— Pharm. La *morphine* entre dans diverses préparations officinales (sirop de morphine, 50 centigr. de chlorhydrate par kilogramme ; solution de chlorhydrate de morphine à 1/50 pour injections hypodermiques). Elle s'emploie aussi pour l'usage externe, dans des pommades (1/20 à 1/50), ou bien on l'applique sous forme de vésicatoires morphinés (dose, 2 centigr. sur un vésicatoire pièce de 2 francs). En potion, elle se donne à la dose de 2 à 5 centigrammes par vingt-quatre heures ; en injections hypodermiques, les doses habituelles sont de 1 à 2 centigr., mais dépendent beaucoup de l'accoutumance du sujet. Certains *morphinomanes* en consomment jusqu'aux doses effrayantes de 1gr,50 à 2 grammes par jour.

MORPHINÉ, ÉE adj. Imprégné de morphine.

MORPHINISME (*nissm'*) n. m. Intoxication chronique par la morphine.

— ENCYCL. Le *morphinisme* s'observe, non seulement chez les fumeurs d'opium, mais aussi chez les personnes qui usent pendant trop longtemps ou qui abusent de la morphine ou de ses sels. L'apparition des accidents du morphinisme est généralement lente, mais l'âge ou la tolérance particulière du sujet peuvent en hâter la venue. Le morphinisme, qui ressemble beaucoup à l'alcoolisme, se caractérise par l'amaigrissement progressif, la perte de l'appétit et des forces, la constipation, par des vertiges, de la céphalalgie, même des paralysies locales, et enfin une diminution de la mémoire et des facultés intellectuelles. V. MORPHINOMANIE.

MORPHINOMANE (de *morphine*, et du gr. *mania*, folie) adj. Personne qui s'adonne à la morphinomanie. ‖ On dit aussi MORPHIOMANE.

MORPHINOMANIE (*nî* — rad. *morphinomone*) n. f. Habitude morbide de l'usage de la morphine.

— ENCYCL. La *morphinomanie* résulte la plupart du temps de l'administration prolongée de la morphine dans un but thérapeutique, mais certaines personnes y cherchent aussi des sensations particulières, analogues à celles que procure l'alcool. La morphinomanie détermine le *morphinisme* et peut d'ailleurs en être aussi la conséquence. Cette impulsion est très difficile à combattre et à guérir ; il faut diminuer progressivement les doses et user, si besoin en est, de substitutifs (chloral, bromures, etc.) appropriés. L'isolement, la cure de climat, les toniques et une diététique reconstituante sont souvent nécessaires. Un bon moyen prophylactique contre la morphinomanie est l'obligation de faire renouveler l'ordonnance du médecin, quand la dose prescrite a été épuisée.



Morphnus.

MORPHIQUE (*fik'* — rad. *Morphée*) adj. Ling. Ennuyeux, somnifère. (Vx.)

— Chim. Se dit des sels de morphine : *Sels* MORPHIQUES.

MORPHIUM n. m. Chim. Syn. de MORPHINE.

MORPHNOS (*fnoss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant de grandes et belles féronies d'Australie.

MORPHNUS (*fnuss*) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, comprenant deux espèces propres à l'Amérique du Sud.

— ENCYCL. Les *morphnus* appartiennent au groupe des buses (buténoninés). De taille médiocre, ils ont une huppe dirigée en arrière, une queue longue arrondie au bout ; leur livrée, noirâtre en dessus, est grise en dessous, avec des bandes noires qui se continuent à la queue.

MORPHO n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, comprenant une trentaine d'espèces, des régions tropicales de l'Amérique.

— ENCYCL. Les *morphos*, type de la famille des *morphidés*, sont de grands et superbes papillons de couleurs métalliques ou éclatantes ; souvent, les femelles ont une livrée uniformément sombre. Ces papillons volent dans les forêts, parfois à une grande hauteur.

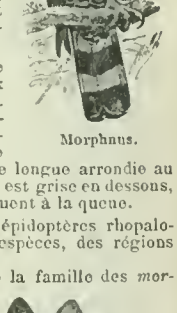

Morpho (réd. 3 fois).

MORPHOCÉRAS (*sé-rass*) n. m. Sous-genre de stéphanocéras, comprenant des formes fossiles dans l'oolithe.

MORPHOGÈNE (*jèn'* — du gr. *morphè*, forme, et *gennân*, produire) adj. Se dit des actions et des agents qui influencent la forme et la structure des organismes.

MORPHOGÉNÈSE (*jé*) ou **MORPHOGÉNIE** (*jé-ni* [du gr. *morphè*, forme, et *génésis*, production]) n. f. Connaissance des causes qui déterminent la forme et la structure des organismes et des lois qui les résument.

MORPHOGRAPHE (du gr. *morphè*, forme, et *graphein*, décrire) n. m. Celui qui s'occupe de morphographie.

MORPHOGRAPHIE (*fi* — rad. *morphographe*) n. f. Art de figurer exactement, par le dessin linéaire et la perspective, les formes et apparences des solides.

MORPHOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la morphographie : *Méthode* MORPHOGRAPHIQUE.

MORPHOGRAPHIQUEMENT (*ke*) adv. Par la morphographie, par les procédés morphographiques.

MORPHOÏDE n. m. Genre de coléoptères tétramères, comprenant une quinzaine d'espèces, d'Amérique. (Les morphoïdes sont des insectes à tête petite, à labre peu saillant, qui se tiennent sur les agarics et les bolets.)

MORPHOLOGIE (*ji* — du gr. *morphê*, forme, et *logos*, discours) n. f. Biol. Étude de la forme extérieure des êtres vivants et de la forme de leurs organes intérieurs.

— Gramm. Histoire de la forme des mots et de leurs transformations.

— Encycl. Biol. La *morphologie* est une branche de la biologie. On a admis que, parallèlement à la physiologie qui s'occupe des fonctions, elle étudie les êtres et les organes qui les constituent dans leurs éléments (histologie), dans leur structure et leur forme (anatomie) et dans leur développement (embryologie). Toutefois, depuis Darwin et les travaux de l'école allemande (Haeckel surtout), on désigne plus particulièrement sous le nom de « morphologie » l'ensemble des données synthétiques qui résultent des recherches de l'embryologie, de l'histologie et de l'anatomie comparées, lesquelles, à l'aide de la méthode comparative, cherchent l'explication des phénomènes relatifs à la forme et à la structure — et à leur évolution et leurs modifications.

Ainsi envisagée, la morphologie a proposé un certain nombre de lois, dont les principales sont :

1° La loi de l'assimilation fonctionnelle (Le Dantec), qui comprend et étend le principe de l'excitation fonctionnelle (W. Roux) et que traduit en partie la formule : « la fonction fait l'organe. » On dit qu'une excitation donnée ne favorise que certains groupements chimiques de la cellule, et que, si elle se répète, elle augmente, aux dépens des autres, la valeur et l'importance de ces groupements ; elle devient ainsi *excitation fonctionnelle*. W. Roux explique de cette façon la disposition et la structure des organes passifs et des organes actifs.

2° La loi de la division du travail physiologique (H. Milne-Edwards) et de la corrélation des formes (Cuvier).

3° Enfin, la loi biogénétique (Serres et F. Muller), que l'on peut exprimer brièvement sous cette forme : « L'ontogénie est la répétition brève et rapide de la phylogénie. »

— Bibliogr. : W. Gœthe, *Zur Morphologie* (trad. franç. Paris, 1837) ; Haeckel, *Generelle Morphologie der Organismen* (Berlin, 1866) ; Cope, *the Mechanical Causes of the development of the hard parts of the mammalia* (Chicago, 1889) ; Houssay, *la Forme et la Vie* (Paris, 1901).

— Gramm. La *morphologie* est la partie de la grammaire qui traite des changements de *forme* que subissent les mots, suivant les relations à exprimer. La morphologie diffère de la *phonétique* en ce qu'elle étudie les changements de sons non en eux-mêmes, mais par rapport à leur signification grammaticale. Que le mot français *roi* vienne d'une forme plus ancienne *rei*, c'est là un phénomène d'ordre phonétique. Mais, si nous constatons que le pluriel de *rei* ou de *roi* se forme par l'addition de la lettre *s*, nous sommes dans le domaine de la morphologie. Ainsi entendue, la morphologie comprend à la fois l'étude de la formation des mots par voie de dérivation et de composition et celle des modifications désinentielles que subissent les thèmes pour devenir des noms, des verbes, etc. La première de ces deux études a reçu le nom d'*étymologie*, et celui de *morphologie* est souvent réservé à la seconde. Dans les langues indo-européennes, la morphologie est essentiellement la science des formes de déclinaison et de conjugaison. Cette science est loin d'avoir la rigueur de la phonétique : elle n'établit point de lois générales, mais découvre seulement des tendances plus ou moins habituelles, que contrarient perpétuellement des actions analogiques. La morphologie a pour objet non seulement de constater les variations de forme correspondant aux variations de fonction, mais aussi d'expliquer ces variations en les rattachant à des phénomènes antérieurs. C'est ainsi que la déclinaison française s'explique par celle du latin, et celle-ci par celle de la langue indo-européenne, telle qu'on peut la restituer par la méthode comparative. Mais l'induction linguistique ne peut guère aller plus loin. Remarquons que, dans les langues *isolantes* ou *monosyllabiques*, qui n'expriment point les relations grammaticales, la morphologie n'existe pas et que la grammaire se réduit à la phonétique et à la syntaxe.

MORPHOLOGIQUE (*jik'*) adj. Biol. Qui a rapport à la morphologie : *Études* MORPHOLOGIQUES.

— Gramm. Qui a rapport à la forme des mots et à leurs transformations : *Différences* MORPHOLOGIQUES *des langues congénères*.

MORPHOLOGIQUEMENT (*ji-ke*) adv. Au point de vue de la forme.

MORPHOPLASMA (*sma* — du gr. *morphê*, forme, et *plasma*, formation) n. m. Dans la conception de Weismann, Protoplasma du corps cellulaire, jouissant de la propriété de se nourrir, de s'accroître, de se diviser, mais ne pouvant se modifier par ses propres forces. (C'est l'opposé du protoplasma nucléaire ou *idioplasma*, lequel joue au contraire le rôle directeur et détermine tous les changements qui se produisent dans la cellule.)

MORPHOPLASTIQUE (*stik'* — rad. *morphoplasma*) adj. Qui a rapport au développement de la forme des organes.

MORPHOSCOPIE (*sko-pi* — du gr. *morphê*, forme, et *skopein*, examiner) n. f. Méthode divinatoire, basée sur l'étude des formes humaines.

MORPHOZOAIRE (*zo-er'*) n. m. Animal qui a une forme nettement déterminée, par opposition à ceux dont la masse ne présente que des formes incertaines et variables.

MORPION (du lat. *mordere*, mordre, et du bas lat. *pedio*, pour *pedis*, pou) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de pou, parasite sur l'homme.

— Pop. et triv. Gamin à qui l'on veut reprocher sa petite taille et son importunité : *Va-t'en*, MORPION.

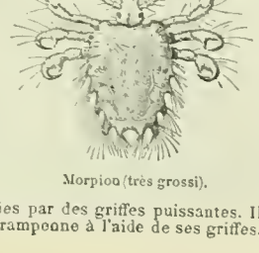
Morpion (très grossi).

— Encycl. Le *morpion* (phthirius pubis) est un hémiptère dégradé de la famille des pédiculidés, court et ramassé, avec de fortes pattes terminées par des griffes puissantes. Il vit sur la peau où il se cramponne à l'aide de ses griffes, enfonçant son suçoir profondément dans la peau. Chez les individus sales, il pullule, gagne les poils de la poitrine, s'implante dans la barbe et jusque dans les sourcils, mais il ne vit jamais sur le cuir chevelu. Ses œufs, allongés en poire, sont fixés aux poils par un liquide gommeux. On détruit ces parasites avec des lotions de sublimé corrosif très étendues, traitement préférable aux onctions mercurielles (onguent napolitain et onguent gris).

MORPLAMER (de *mort*, et *plain*) v. a. Techn. Mettre une peau pelée dans un plain mort, afin de la disposer à recevoir le plain neuf. V. PLAIN.

MORRA ou **MORRE** n. f. Autres formes de MOURRE.

MORRA Ispino, comm. d'Italie (Principauté Ultérieure [prov. d'Avellino]) ; 3.026 hab.

MORREN (Charles-François-Antoine), naturaliste belge, né à Gand en 1807, mort à Liége en 1858. Professeur à Gand, puis à Liége, il dirigea le jardin botanique et agronomique de cette dernière ville. On peut citer de lui : *Recherches physiologiques sur les hydrophytes de la Belgique* (1838-1841) ; *Dordonæa, fuchsia, lobelia, clusia, recueils d'observations d'anatomie et de tératologie végétale* (1841-1874) ; etc. — Son fils Edouard (1833-1886), professeur à l'université de Liége et rédacteur en chef de la « Belgique horticole », a laissé également de bons travaux de botanique, parmi lesquels nous citerons : *l'Énergie de la végétation* (1876), et *les Serres du château royal de Laeken* (1883).

MORRENE n. m. Bot. Nom vulgaire des hydrocharis.

MORRIS (*mo-riss*) n. m. Nom donné, dans la région anglo-normande, aux leptocéphales ou larves des congres.

MORRIS, nom de plusieurs comtés et villes des Etats-Unis d'Amérique : comté de l'Etat de Kansas, aux sources du Neosho ; 12.000 hab. Ch.-l. *Council-Grove*. — Comté de l'Etat de New-Jersey, sur le Panaïc ; 67.000 hab. Ch.-l. *Morristown*. Mines de fer, métallurgie. — Comté de l'Etat de Texas ; 6.000 hab. Ch.-l. *Dangerfield*. — Ville de l'Etat d'Illinois, ch.-l. du comté de Grundy, sur le canal Illinois (Michigan) ; 4.000 hab. Grand commerce de grains. — Ville de l'Etat de New-York, sur le Batternut, affluent de la Susquehanna orientale ; 3.000 hab. ; etc.

MORRIS (Robert), financier et homme politique américain, né en 1734, mort à Philadelphie en 1806. Il prit part au mouvement de l'indépendance américaine, et fut député. En 1781, il était élu surintendant des finances. Il s'attacha à rétablir le crédit de l'Amérique, créa la Banque de l'Amérique du Nord, etc. Mais le mauvais vouloir des Etats de l'Union l'obligea à démissionner en 1783. Morris fut encore membre de la Convention de 1787 et du premier Sénat des Etats-Unis (1788). Il s'occupa ensuite d'affaires de commerce avec Gouverneur Morris. Vers la fin de sa vie, il se ruina dans des spéculations de terrains et mourut en prison pour dettes.

MORRIS (Gouverneur), homme politique américain, né et mort à Morrisania (Etat de New-York) (1752-1815). Avocat, il fit partie du premier Congrès de New-York, joua un rôle actif dans la conclusion de l'alliance avec la France et fut un des principaux rédacteurs de la constitution. En 1788, il alla en France, attiré surtout par des questions d'intérêt personnel, puis il entreprit, sans doute dans le même but, un voyage en Angleterre, en Allemagne et en Hollande. En 1792, Washington le nomma ministre des Etats-Unis en France. Il eut quelques démêlés avec le gouvernement révolutionnaire et fut même arrêté comme suspect, en 1793. Remplacé dans ses fonctions en 1794, il parcourut alors l'Europe jusqu'en 1799. De retour en Amérique, il se fit élire sénateur (1800). Gouverneur Morris a écrit des lettres et rédigé un *Journal* (trad. franç., 1901), précieux pour l'histoire de l'Europe pendant la Révolution.

MORRIS (George P.), publiciste et littérateur américain, né à Philadelphie en 1802, mort à New-York en 1864. Il fonda plusieurs journaux ; entre autres, *the Home Journal*, dont la vogue fut considérable. On a de lui plusieurs volumes de poésies, devenues très populaires. Morris est l'auteur de la célèbre chanson : *Woodman, spare that tree* (Bûcheron, épargne cet arbre), et d'un drame : *Brier Cliff*.

MORRIS (William), poète, peintre et écrivain d'art anglais, né à Walthamstow (Essex) en 1834, mort à Hammersmith (Londres) en 1896. Sorti d'Oxford, où il se lia avec Burne-Jones, il étudia la peinture, mais céda bientôt à son goût pour la poésie. Il débuta par des poésies d'une forme élégante et harmonieuse : *la Défense de Guinevere, et autres poèmes* (1858). Vinrent ensuite : *la Vie et la Mort de Jason* (1867) ; *le Paradis terrestre*, en trois parties (1868-1870) ; *L'amour suffit* (1873) ; une traduction de l'*Énéide* (1876) ; *Sigurd le Volsung* (1876), et *la Chute des Niblungs* (1877) ; un chant socialiste, *Le jour vient* (1881), et une traduction de l'*Odyssée* (1887) ; des traductions de l'islandais ; puis *la Maison des Wolfings* (1889) ; *les Racines des Montagnes* (1890) ; *la Plaine brillante ; Nouvelles de nulle part* (1891) ; *Poèmes chemin faisant ; le Bois au delà du monde* (1895). Il contribua aussi puissamment au mouvement qui a renouvelé l'art décoratif en Angleterre. Il écrivit : *les Arts décoratifs, leur relation avec la vie moderne* (1878) ; *Espérances et craintes pour l'art* (1862). Il avait fondé, dès 1863, une fabrique d'objets d'art et particulièrement de papiers à tentures, à laquelle il fournissait lui-même les dessins, et il possédait à Kelmscott, près de Lechdale (Gloucestershire), où il habita quelque temps avec Dante-Gabriel Rossetti, une imprimerie d'où sortirent des éditions à petit nombre, illustrées de gravures sur bois. W. Morris s'était senti de plus en plus attiré vers les questions sociales. Il contribua à organiser une ligue socialiste démocratique, fonda le journal *Commonwealth* et publia : *Le jour vient* (1884) ; *les Signes de changement* (1888), et, avec Bax : *le Socialisme, son développement et ses conséquences* (1893).


W. Morris.

MORRIS (Lewis), poète anglais, né à Carmarthen (pays de Galles) en 1833. Après une remarquable carrière de jurisconsulte à Lincoln's-Inn, il s'occupa de questions d'éducation et fut un des promoteurs de la création d'une université galloise. Nommé juge de paix pour le Carmarthenshire, il devint vice-président du comité du Reform-Club. On a de lui un grand nombre d'œuvres poétiques : *les Chants des Deux Mondes* (1871-1875) ; *l'Epopée du Hades* (1876-1877 ; *Gwen*, drame en monologue 1878 ; *l'Ode de la Vie* 1880 ; *Chants non chantés* 1883 ; *Gycia*, tragédie 1886) ; *Chants de Grande-Bretagne* 1887, recueil formé de légendes galloises et de poésies officielles. Depuis, L. Morris a publié : *une Vision des saints* 1890 ; *Chants sans notes* 1891, et *Idylles et poésies lyriques* 1896 ; etc.

MORRISON, comté des Etats-Unis, dans l'Etat de Minnesota, sur le Mississipi ; 6.500 hab. Ch.-l. *Little-Falls*.

MORRISTOWN, ville des Etats-Unis d'Amérique (New-Jersey), ch.-l. du comté de Morris ; 8.000 hab. Papeteries, fonderies de fer, fabriques de machines.

MORRONE del Sannio, comm. d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]) ; 3.548 hab.

MORROPE, bourg du Pérou (départ. de Lambayèque), dans la vallée de la rivière du même nom ; 3.100 hab.

MORROVALLE, comm. d'Italie (Marches [prov. de Macerata]) ; 5.917 hab.

MORRUDE (*mo-rud'*) n. f. Nom vulgaire d'une espèce de trigle ou grondin, le *trigla cucullus*, appelé *barbarin* sur les côtes de Vendée, *galinetta*, *orgue* et *linole* par les pêcheurs de la Méditerranée.

MORRUOL n. m. Pharm. et thérap. Extrait alcoolique d'huile de foie de morue. (Il renferme une partie du phosphore, du brome, de l'iode et des alcaloïdes de l'huile de foie de morue ; mais il ne peut remplacer le médicament naturel, qui est un véritable extrait d'organe.)

MORS (*mor'* — du lat. *morsus*, preprem. « morsure », tiré de *mordere*, mordre) n. m. Manège. Levier qu'on place dans la

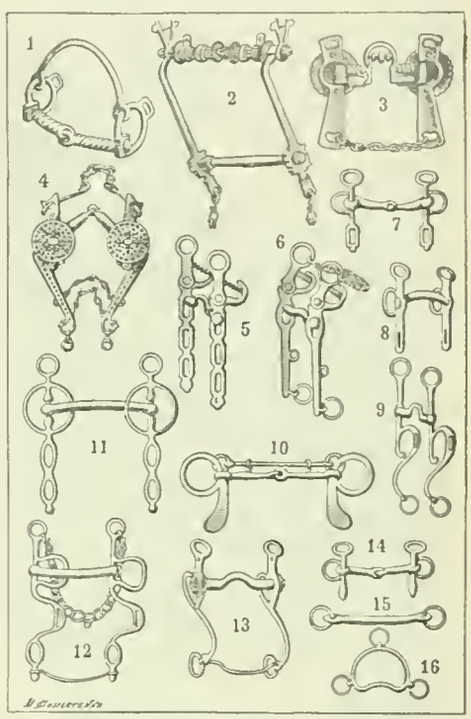

Mors : 1 et 2. Romains. — 3. Du XIVe siècle. — 4. De la monture de Louis XI (XVe s.). — 5. Chaverondier pour voiture. — 6. Pour selle. — 7. De chasse. — 8. De conduite en guides. — 9. De selle. — 10. Américain pour chevaux ayant les barres dures. — 11. A ballons pour voiture. — 12. Wellington pour voiture. — 13. Artillerie et train. — 14. De sous-verge. — 15. De mulet. — 16. Anticabreur.

bouche du cheval pour le gouverner : *Cheval insensible au* MORS. ‖ *Mors à canon simple*, Mors dont le canon, sans être figuré, diminue de grosseur en approchant vers son pli. ‖ *Mors à berge*, Mors dont l'embouchure est composée d'olives d'une seule pièce, formant à son pli une demi-gorge de pigeon. ‖ *Mors à sous-barbes* ou *à branches tournées*, Mors dont les branches sont arrondies et contournées en divers sens. ‖ *Mors à la turque*, Mors à branches droites. ‖ *Mors à miroir*, Mors à embouchure droite et tournant en liberté. ‖ *Mors à pas d'âne*, Mors dont l'embouchure est pliée en forme de pas d'âne, et dont le gros canon est façonné en olive. ‖ *Mors à porte*, Mors dont l'embouchure forme vers son milieu une sorte de porte cintrée. ‖ *Mors à tire-bouchon* ou *à la Nestier*, Mors dont les branches sont terminées par un anneau aplati et percé en tire-bouchon dans sa partie inférieure. ‖ *Mors d'Allemagne*, Instrument dont on se sert pour châtier les chevaux vicieux, ou pour les contenir en détournant leur sensibilité, pendant qu'on les ferre ou qu'on les opère. (C'est proprement un *torche-nez* ou *tord-nez*. V. ces mots).

— Fig. Frein ; moyen de contenir, de diriger à sa volonté : *La raison est le* MORS *de nos passions.*

> L'homme, en ses passions toujours errant sans guide,
> A besoin qu'on lui mette et le *mors* et la bride.
> BOILEAU.

— Antref. Morsure : *Le* MORS *du serpent.* (Ians.)

— Loc. div. *Prendre le mors aux dents.* Au propre, Se dit du cheval qui saisit les branches du frein avec les incisives, ce qui met le cavalier ou le conducteur hors d'état de lui faire sentir le mors et de le gouverner. Par ext. S'emporter, en parlant d'un cheval. — Fig. et fam. S'emporter, montrer subitement de l'ardeur, de l'énergie. ‖ *Hocher le mors à un cheval*, Le secouer avec la bride pour l'exciter. — Fig. *Hocher le mors à quelqu'un*, S'efforcer de l'exciter, s'opposer à ce qu'il veut, le contredire.

— Archéol. *Mors de chape,* Fermail ou agrafe servant à réunir les bords de la partie supérieure d'une chape. (Le mors de chape est formé de deux pièces separées qui se juxtaposent ou s'éloigeont à volonté.)

— Bot. *Mors du diable,* Nom vulgaire de la scabieuse et de la bryone. ‖ *Mors de grenouille,* Espèce d'hydrocharide, dite aussi MORSURE DE GRENOUILLE.

— Physiq. *Mors électrique,* Appareil imaginé par Trouvé et Sidos en 1886, et basé sur l'action physiologique d'un courant d'induction sur le système nerveux. (Il est composé de deux parties métalliques isolées, et communique aux deux pôles d'une petite bobine d'induction actionnée par une pile à renversement. Le mors électrique donne un moyen commode d'arrêter un cheval emporté et de corriger certains animaux atteints de tics rongeurs.)

— Techn. Chacune des mâchoires d'un étau, d'une tenaille, d'une pince. (On écrit également *mords,* en ce sens.) ‖ Extrémité de la canne d'un souffleur de verre qui est plongée dans le creuset ou pot, pour en tirer une certaine quantité de pâte et la souffler. ‖ Sorte de gouttière que l'on forme sur le bord du premier et du dernier cahier d'un volume, du côté du dos, afin d'y loger le carton de la couverture. ‖ Bord rogné du carton qui se loge dans cette gouttière. ‖ Espèce de charnière que forme au même endroit la peau qui recouvre le carton. ‖ *Mors d'âne,* Syn. de MORDÂNE. V. ce mot.

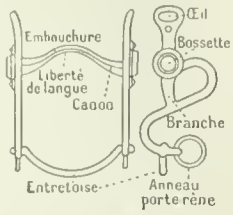

Mors (face et profil).

— ENCYCL. Manèg. Le *mors* est, en résumé, un levier du second genre qui, agissant sur les barres du cheval, sert à le dompter et à le diriger au moyen de la sensibilité des gencives. Il est bien prouvé que les barres du cheval sont assez sensibles pour que le mors le plus léger et le plus doux soit assez actif, quand on n'a pas gâté la bouche de l'animal. Le mors moderne se compose des pièces suivantes : les deux branches montant le long des joues et le mors proprement dit ou embouchure, composé de trois parties, deux latérales appelées *canons,* une centrale, de forme cintrée, nommée *liberté de la langue.* Une chaîne, dite *gourmette,* fixe l'appareil en embrassant la lèvre inférieure. Les rênes sont attachées par des anneaux à la partie inférieure des branches. Le mors est d'autant plus actif que ces branches sont plus longues, puisqu'elles agissent comme des bras de levier. Quant à la largeur du mors, il faut la mesurer avec soin sur celle de la bouche du cheval, car il est important de ne pas lui scier les barres par des mouvements latéraux.

MORS, île du Danemark, dans le Jutland, au N.-O. de cette presqu'île, dans le fjord de Lym, garanti de la mer du Nord par un cordon littoral, qu'ébraolent et coupent parfois les tempêtes; 383 kilom. carr. et 20.000 hab. Sol fertile. Principal bourg : *Nykjöbing.*

MORS ULTIMA RATIO (*La mort est la raison finale de tout*), Adage latin qui se passe de commentaire : *La haine, l'envie, tout s'efface au trépas :* MORS ULTIMA RATIO.

MORSANG-SUR-ORGE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 17 kilom. de Corbeil, sur l'*Orge;* 980 hab. Carrière.

MORSANO al Tagliamento, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]); 2.791 hab.

MORSBACH, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne], sur la Wisse; 4.505 hab. Mine de plomb.

MORSE (du finnois *mursu,* même sens) n. m. Zool. Genre de mammifères pinnipèdes, comprenant deux espèces des mers arctiques et deux fossiles dans le tertiaire de l'Europe du Nord.

— Techn. Rangée de pavés aboutissant aux bordures, en traversant le chemin.

— ENCYCL. Zool. Les *morses* sont les géants des pinnipèdes. Type de la famille des trichécidés, ils se caractérisent par leurs membres en nageoire très courts et assez dégagés du corps, leur queue rudimentaire, leur corps lourd, leur cou assez mince, leur tête petite, à lèvre supérieure gonflée en mufle et hérissée de gros crins ou vibrissos; chez les mâles, les canines supérieures descendent en énormes défenses. Le corps est couvert d'une fourrure rase et brune. Les morses vivent en troupes sur les bancs de glace des solitudes polaires et se nourissent de coquillages. Les grands individus atteignent jusqu'à 7 mètres de long. On les chasse pour leur cuir, leur graisse et l'ivoire de leurs dents. Ce sont des animaux courageux et redoutables, surtout dans l'eau; ils se soutiennent entre eux pour détruire les embarcations et noyer les pêcheurs. Le morse commun ou cheval marin (*trichecus rosmarus*) est répandu dans la région orientale arctique; il descend dans l'Atlantique jusqu'en Ecosse, et en Amérique jusqu'au Labrador. Le morse épais (*trichecus obesus*), espèce presque éteinte, vit dans l'hémisphère arctique occidental.

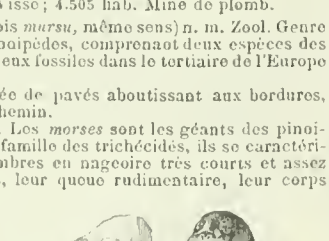
Morse.

MORSE (Samuel Finlay Breese), peintre américain, inventeur du télégraphe électrique, né à Charlestown (Massachusetts) en 1791, mort à Poughkeepsie, près de New-York, en 1872. Il accompagna en Angleterre son premier maître W. Allston. En 1813, il obtint la médaille d'or de la Société des arts Adelphi, avec un *Hercule mourant.* Il retourna aux Etats-Unis en 1815; en 1820, il se rendit à Washington pour décorer la nouvelle salle du Congrès, mais, lorsque son travail fut terminé, on le trouva insuffisant et on refusa de le lui payer. Morse retourna alors à New-York (1822). Il y rencontra La Fayette, dont il fit le portrait, et il organisa, en 1824, une Société des beaux-arts, qui donna naissance à l'Académie nationale de dessin. Morse en fut élu le premier président. En 1829, il visita de nouveau l'Europe. C'est lors de son second retour d'Europe aux Etats-Unis (1832), qu'il conçut l'idée de son télégraphe électro-magnétique (1832). Mais il dut d'abord se contenter d'un grossier appareil qui fut soumis à plusieurs expériences publiques, de 1835 à 1836. En 1837, Morse, après avoir modifié son appareil, en fit la démonstration devant les membres de l'université de New-York. De nouvelles expériences eurent lieu, à l'invitation du Congrès des Etats-Unis (1837), en présence d'une commission de l'Institut de Philadelphie et d'un comité pris dans le sein du Congrès. L'affaire, cependant, resta sans conclusion.


Morse.

En 1839, Morse s'embarqua pour l'ancien continent; mais ses démarches en Angleterre et en France ne furent pas plus heureuses. Enfin, en 1843, le Congrès et le Sénat des Etats-Unis lui accordèrent une somme de 30.000 dollars pour se livrer à d'autres expériences, et son télégraphe fut mis en œuvre en 1844, par l'établissement de la ligne télégraphique de Washington à Baltimore. Mais, pendant ces douze années de démarches, la même idée était venue à d'autres physiciens, qui se trouvèrent prêts en même temps que lui. Le télégraphe de Morse, d'abord adopté en Autriche, en Prusse et en Suisse, a été adopté en 1856 par l'administration des télégraphes français. En 1858, les gouvernements de l'Europe se sont entendus pour donner à l'inventeur une récompense de 400.000 francs. Morse s'installa en Amérique, sur les bords de l'Hudson, où il reprit les pinceaux. En 1868, il fit un nouveau voyage en France. Vers la fin de sa vie, il s'occupa beaucoup, dit-on, de trouver le moyen de guérir la surdi-mutité au moyen de l'électricité et d'instruments de son invention.

MORSURE (lat. pop. *morsura*) n. f. Action de mordre : *Porter les marques de la* MORSURE *d'un chien.* ‖ Lésion faite en mordant : *Cautériser la* MORSURE *d'un serpent.* ‖ Blessure analogue à cette lésion :

Les glaives dentelés font d'affreuses *morsures.*
TH. GAUTIER.

— Par ext. Effet nuisible quelconque : *Les* MORSURES *de la flamme, de la gelée.*

— Fig. Attaque violente : *Les* MORSURES *de la calomnie.*

— Chir. *Morsure simple,* Morsure non venimeuse. ‖ *Morsure compliquée,* Morsure accompagnée de l'introduction dans la plaie d'un virus appartenant à l'animal qui l'a faite.

— Jardin. *Morsure du diable.* V. MORS.

— ENCYCL. Méd. Les *morsures* sont des plaies contuses, produites par les dents de l'homme et des animaux. On désigne aussi quelquefois de ce nom, mais à tort, les petites plaies faites par l'aiguillon ou les mandibules des invertébrés et spécialement des insectes. (V. PIQÛRE.) Le danger des morsures réside surtout dans l'inoculation qui se fait de principes toxiques ou virulents (infections diverses, rage, venin des serpents). Aussi faut-il se préoccuper d'abord d'assurer l'antisepsie de la plaie à l'aide de grands lavages à l'eau phéniquée, formolée, sublimée et de pansements à l'iodoforme ou au traumatol. Quand il s'agit de la morsure d'une bête enragée, il faut pratiquer la cautérisation et la compression sur la circulation de retour, puis recourir à la vaccination antirabique (V. RAGE); enfin, si la morsure a été faite par un serpent venimeux, on peut utiliser le sérum antivenimeux de Calmette.

MORSZTYN (Jérôme DE RACINORSK), poète polonais, né à la fin du XVIe siècle, mort en 1655. Il voyagea en France, en Italie, en Allemagne. Il introduisit dans la poésie polonaise le charme et l'élégance de la poésie française. Son chef-d'œuvre, dans le genre léger qu'il avait importé en Pologne, est : *la Fameuse Histoire de la princesse Banialuca.* On a encore de lui des *Poésies lyriques* (1650); *Plaisir mondain,* ouvrage curieux sur la vie domestique des Polonais d'autrefois.

MORT (*mor'* — du lat. *mors, mortis,* même sens) n. f. Cessation complète et définitive de la vie d'un animal ou d'un végétal : *Tous les jours vont à la* MORT, *le dernier y arrive.* (Montaigne.) ‖ Manière de mourir, circonstances qui accompagnent la mort : *Une belle* MORT *honore toute la vie.* (Prov. ital.) ‖ Peine capitale : *Etre condamné* À MORT. ‖ Cause de mort; danger de mort : *Que sais-je si vous ne portez pas déjà la* MORT *dans votre sein ?* (Fléch.)

— Par exagér. Altération profonde de l'être, diminution considérable des forces : *La maladie est une* MORT *partielle.* (Raspail.) ‖ Mal violent; grand ennui : *Souffrir mille* MORTS. ‖ Profond chagrin : *La honte est une* MORT *lente. Avoir la* MORT *dans l'âme.*

— Par anal. Immobilité, défaut de vie, d'animation : *Un désert qui n'est que silence et* MORT. ‖ Fin, cessation : *La corruption amène la* MORT *des empires.* ‖ Cause certaine ou probable de destruction : *La philosophie allemande porte la* MORT *dans son sein.* (Ott.)

Fam. Cause de grande consommation : *Les épinards sont la* MORT *du beurre.*

— Poétiq. Squelette nu ou vêtu d'un linceul, par lequel on figure la mort. (Dans ce sens, prend une majuscule) : *La* MORT *est armée d'une faux.*

— Fig. Perte, anéantissement de certaines facultés morales ou intellectuelles : *Le découragement est la* MORT *morale.* (La Rochef.-Doud.)

— Elipt. Imprécation par laquelle on ordonne ou l'on demande la mort de quelqu'un : MORT *aux despotes !*

— Loc. div. *Cris de mort,* Cris par lesquels on demande la mort de quelqu'un, on menace quelqu'un de la mort. ‖ *Silence de mort,* Silence morne et profond. ‖ *Etre à la mort, malade à la mort, à son lit de mort, au lit de la mort, à deux doigts de la mort,* Etre sur le point de mourir. ‖ *Etre entre la vie et la mort,* Etre dans un état voisin de la mort, sans qu'il soit certain que l'on mourra. — Etre dans un péril dont la mort peut résulter. ‖ *Voir la mort de près,* Etre bien près de mourir et sortir de ce danger. ‖ *Avoir la mort entre les dents,* N'avoir que peu de temps à vivre. ‖ *Ce n'est pas la mort d'un homme,* Ce n'est pas chose bien terrible, bien difficile. ‖ *Mourir de sa belle mort,* Mourir de mort naturelle, et non de mort accidentelle ou violente. ‖ *Vouloir mal de mort à quelqu'un, Se vouloir mal de mort,* Etre très irrité contre quelqu'un, contre soi-même. ‖ *Souffrir mort et passion,* Etre dans un très grand embarras mêlé d'impatience. ‖ *Affaire qui va à la mort,* Procès criminel qui a la mort de l'accusé pour résultat probable. ‖ *Testament de mort,* Actes, paroles ou écrit qui précèdent de peu la mort de quelqu'un et qui ont quelque rapport avec sa mort. ‖ *Pâle comme la mort, Plus pâle que la mort,* Extrêmement pâle. ‖ *Avoir la mort sur les lèvres, sur la bouche, sur le visage,* Avoir des lèvres, un visage pâles comme ceux d'un mourant. ‖ *Petite mort,* Sorte de frisson nerveux.

— Loc. poétiq. *Souffle de la mort,* Signes avant-coureurs d'une mort prochaine.

— Loc. adv. *A mort,* Mortellement, au point d'en mourir : *Etre blessé* À MORT. (Jusqu'à complète destruction : *Guerre* À MORT *au mensonge.* — En état de mort : *Mettre* À MORT *un condamné.* — Extrêmement, beaucoup : *Travailler* À MORT. *Etre fatigué* À MORT.) ‖ *A la mort,* Au moment, à l'époque de la mort : À LA MORT, *tous les hommes sont égaux.* — Beaucoup, extrêmement (en mauv. part) : *Compagnie fastidieuse qui m'ennuie* À LA MORT. (Mme du Deffant.) ‖ *A la vie et à la mort,* Pour toujours, et jusqu'au plus entier dévouement. ‖ *Ni à la vie, ni à la mort,* Jamais.

— Loc. interj. *Par la mort,* Juron dont on se servait pour menacer. ‖ *Par la mort Mahom* ou *Mort Mahom,* littéralem. *Par la mort de Mahomet,* Juron du temps des croisades. ‖ *Mort de ma vie,* Juron vieilli qui exprime la colère.

— Astrol. *Maison de la mort,* Huitième maison du ciel.

— Biol. V. la partie encycl.

— Bot. *Mort au chanvre,* Orobanche rameuse, plante qui fait périr le chanvre. ‖ *Mort au loup,* Nom vulgaire de l'aconit lycoctonum. ‖ *Mort au safran,* Maladie due à un champignon parasite dans les racines du safran et fait périr les plantes atteintes. ‖ *Mort aux chiens,* Nom vulgaire du colchique d'automne. (On dit aussi MORT-CHIEN.) ‖ *Mort aux poules,* Nom vulgaire de la jusquiame noire. ‖ *Mort aux poux,* Nom vulgaire de la staphisaigre. ‖ *Mort aux vaches,* Nom vulgaire de la renoncule scélérate.

— Dr. *Sentence, Arrêt de mort,* Jugement qui condamne quelqu'un à être exécuté. ‖ *Mort civile,* Perte légale des droits de citoyen. ‖ *L'eine de mort.* V. la partie encycl.

— Econ. dom. *Mort aux rats,* Préparation empoisonnée, destinée à la destruction des rats. (Par plaisant. Poison quelconque.) ‖ *Mort aux mouches,* Cobalt, arsenic pulvérisé et délayé, etc., pour la destruction des mouches.

— Hist. milit. *Hussards de la mort,* Régiment allemand, créé par le duc de Brunswick-Oëls pendant la campagne de 1809. (Ces volontaires avaient un uniforme noir à parements bleus, et portaient des shakos où était représentée une tête de mort, supportée par deux os en sautoir.)

— Hist. relig. *Pères de la mort,* Nom donné autrefois aux religieux augustins qui se vouaient à la mission d'assister les mourants. (On les appelait aussi *petits Pères.*)

— Jeux. *Jouer à la mort d'une somme,* Jouer jusqu'à ce que cette somme ait été perdue.

— Méd. lég. V. la partie encycl.

— Mythol. Déesse, fille de l'Erèbe et de la Nuit; mort personnifiée; divinité des Romains, qui correspondait au *Thanatos* des Grecs. (Dans ce sens, prend une majuscule.)

— Relig. *Mort de l'âme, Mort éternelle,* Privation de la vie bienheureuse. — *Mort de l'âme,* se dit aussi de la perte, de la grâce ici-bas, causée par le péché mortel. ‖ *La mort au monde,* Le renoncement au monde.

— Typogr. *Alphabet de la mort.* V. ALPHABET.

— Vêner. *A la mort, chiens !* Cri par lequel on appelle les chiens quand le cerf est pris.

— PROV. et LOC. PROV. : **La mort n'a point d'amis, le malade n'en a qu'un demi,** On oublie ses amis morts, on néglige ceux qui sont malades. ‖ **De toutes les douleurs on ne peut faire qu'une mort,** On ne peut mourir qu'une fois, quelles que soient les peines que l'on souffre. ‖ **Dieu ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive,** Dieu est indulgent pour les faiblesses des hommes et diffère de les punir (texte de l'*Ecriture*). ‖ **On trouve remède à tout, excepté à la mort,** Tout peut se réparer, excepté la mort. ‖ **La mort, assise à la porte des vieux, guette les jeunes,** La mort prochaine est certaine pour les vieux et possible pour les jeunes. ‖ **Après la mort le médecin,** Cela arrive justement après le mal que cela aurait empêché. ‖ **La mort n'en a pas faim,** Cette personne devait mourir, tant elle a été malade, ou tant elle est vieille; et cependant, elle continue à vivre. ‖ **Il a fait un pet à la mort,** Il s'est tiré d'une maladie qui paraissait mortelle. ‖ **Etre bon à aller querir la mort,** Etre fort lent à faire les commissions dont on est chargé.

— ALLUS. HIST. : **La mort sans phrase.** Ce mot a été attribué à Sieyès, qui l'aurait prononcé lors du procès de Louis XVI. Sieyès, en effet, ne motiva pas son vote sur la peine à infliger au roi, et dit simplement : « *La mort.* » Pour expliquer comment l'opinion s'était accréditée qu'il avait ajouté : *sans phrase,* on a dit que le sténographe pouvait bien avoir mis ces deux mots entre parenthèses à la suite du vote de Sieyès, comme une remarque personnelle. Il est probable que la réflexion fut faite par un journaliste qui, rendant compte du procès, aura dit que Sieyès et quelques autres avaient voté la mort, sans phrase, par opposition à ceux qui avaient motivé leurs votes.

— SYN. **Mort, décès, fin,** etc.

— ANTON. **Vie. — Naissance. — Animation.**

— ENCYCL. Biol. La *mort* est la cessation de la vie; mais il y a, entre le cadavre ou l'être mort et l'être vivant, la même différence, au point de vue chimique, qu'entre la matière brute et la matière vivante. On ne peut donc savoir ce qu'est la mort que si l'on sait ce qu'est la *vie.*

La vie est un phénomène qui ne se produit que si certaines conditions sont réalisées; quand ces conditions cessent d'être, la matière vivante ou bien passe à l'état d'indifférence chimique, et, si cet état n'est pas trop prolongé, la réapparition de l'activité vitale est possible, comme on l'observe chez les animaux reviviscents : par exemple, il y a *vie latente* ou *mort apparente* (V. REVIVISCENCE), ou bien se détruit, et alors la réapparition de l'activité vitale est impossible, parce que la nature des corps, comme dans toute réaction chimique, a changé; dans ce cas, la mort est définitive.

Chez les organismes unicellulaires, la mort n'est pas nécessairement fatale si les conditions favorables à la vie élémentaire manifestée ne cessent pas d'être réalisées; mais il n'en est pas de même chez les êtres complexes, pluricellulaires. Ici, la mort est la conséquence inéluctable du fonctionnement vital, qui accumule dans les tissus les produits accessoires insolubles de l'assimilation, lesquels, encroûtant les organes et arrêtant leur activité, finissent par rompre définitivement la coordination. (V. VIEILLESSE.)

On disait autrefois que l'homme ne peut mourir que par le cerveau, le cœur ou le poumon; en fait, qu'il s'agisse d'une embolie ou d'une asphyxie, d'une intoxication, d'une hémorragie ou d'un traumatisme, c'est toujours la discontinuité nerveuse qui intervient. Or la rupture de la synergie coïncide avec la suppression de l'unité psychologique, de l'intégrité et de la persistance du *moi* conscient; elle précise donc le moment de la mort.

— Bot. *Mort au safran.* Le champignon qui cause cette maladie est le *rhizoctone violacé;* il se présente sous la forme de filaments groupés en cordons ou en minces membranes et se développe entre l'écorce et le bois des racines de safran; le mycélium se pelotonne parfois en petits tubercules rougeâtres ou violacés, réunis par de fins filaments.

L'attaque des racines ne permettant plus à la plante de se nourrir suffisamment, les écailles des bulbes dépérissent, et le bulbe pourrit.

Quand une culture a été ainsi attaquée, il reste toujours dans le sol, avec les débris des plantes mortes, des filaments du champignon; toute nouvelle culture de safran est donc fort exposée à être attaquée à son tour. Il faut, en conséquence, sitôt la maladie reconnue, arracher non seulement les plantes atteintes, mais en outre celles qui les entourent, jusqu'à une certaine distance, puis brûler tout ce que l'on n'arrache pas, et ensuite ne plus planter de safran sur tout le terrain occupé, pendant plusieurs années.

Le rhizoctone violet n'attaque pas seulement le safran, mais aussi les racines du trèfle, de la luzerne, de l'asperge, de la pomme de terre et de quelques autres plantes.

— Méd. lég. Au point de vue de la médecine légale, il faut distinguer la *mort naturelle* de la *mort violente* et de la *mort subite*. Cette dernière est bien aussi une mort naturelle, résultant de la rupture brusque et inattendue de la continuité nerveuse par suite d'une embolie, d'une congestion, de la rupture d'un anévrisme, etc.; mais elle s'en distingue par l'état du cadavre qui ne présente généralement pas les signes extérieurs d'épuisement caractéristiques de la mort survenant à la suite d'une maladie ou par l'effet de l'âge. La mort violente peut être accidentelle ou criminelle, mais dépend toujours de violences et de traumatismes (parfois d'empoisonnements), qui laissent des traces visibles sur le cadavre ou à l'autopsie.

Enfin, la mort peut être *apparente*, comme dans la syncope prolongée, à l'état léthargique ou cataleptique, à la congélation et sous le chloroforme et, plus rarement, dans l'ivresse et la maladie du sommeil. Les enfants à la naissance sont parfois en état de mort apparente. C'est le cas de rechercher les *signes* de la mort, dont les principaux sont : l'abaissement de la mâchoire inférieure, la lividité, l'absence de la contractilité musculaire, sous l'influence de l'électricité, la rigidité cadavérique, l'abaissement de la température du corps au-dessous de 27° à 25° C., la flaccidité du globe oculaire et l'aspect glaireux de la cornée, l'immobilité de l'iris, la coagulation étendue du sang et, enfin, la putréfaction. En l'absence de ces signes, il faut recourir à tous les moyens capables de réveiller l'activité vitale, aux révulsions, aux frictions énergiques et particulièrement à la respiration artificielle et aux tractions rythmées de la langue.

— Dr. *Peine de mort.* La légitimité de la peine de mort est un des plus graves problèmes du droit pénal. Cette pénalité extrême produit une intimidation salutaire. Mais elle frappe sans rémission, d'une manière irrévocable, malgré les erreurs judiciaires possibles.

La question de son maintien ou de son abrogation a été agitée par les philosophes du XVIIIe siècle. Robespierre, à l'Assemblée constituante, et Condorcet, à la Convention, demandaient l'abrogation de la peine de mort en matière ordinaire, mais en voulaient le maintien en matière politique. En 1830 et 1848, le problème reparut à l'ordre du jour des préoccupations publiques.

La loi qui, en 1832, revisa le Code pénal de 1810, supprima, en matière ordinaire, l'application de la peine de mort en plusieurs cas, en même temps qu'elle donnait au jury le pouvoir de l'écarter, par une déclaration de circonstances atténuantes. En matière politique, la constitution du 4 novembre 1848 (art. 5) abolit la peine de mort, et la loi du 8 juin 1850 (art. 1er) la remplaça par la déportation dans une enceinte fortifiée. Enfin, différents pays d'Europe ont renoncé à appliquer la peine de mort. Citons notamment l'Italie, la Suisse, la Belgique, etc.

En France, depuis 1792, la peine de mort consiste à avoir la tête tranchée. Les militaires, condamnés pour fautes militaires, sont fusillés. Le mode d'exécution varie d'ailleurs avec les pays. En Allemagne a subsisté l'ancienne décapitation par la hache. La pendaison est pratiquée en Angleterre, en Russie, en Turquie, etc. En Espagne, les condamnés à mort sont étranglés par la *garrote*. En Serbie, ils sont fusillés. Enfin, les États-Unis d'Amérique ont adopté l'exécution par l'électricité, ou *électrocution*. V. ce mot.

Mort civile. Autrefois, par une fiction de la loi, tout individu condamné à la peine de mort, aux travaux forcés à perpétuité ou à la déportation, était, au point de vue de sa condition civile, réputé mort aux yeux de la société : il était frappé de *mort civile*.

Tout d'abord, une loi du 8 juin 1850 supprima la mort civile en cas de déportation, puis une loi du 31 mai 1854 l'abolit dans tous les cas. Elle a été remplacée par les peines accessoires suivantes : 1° l'incapacité de disposer ou de recevoir par donation ou testament; 2° la dégradation civique; 3° l'interdiction légale; 4° la nullité du testament du condamné.

— Iconogr. Dans les *Danses macabres* (v. DANSE), les artistes ont montré le désespoir de l'homme en présence de son ennemie. Parmi d'autres estampes retraçant des scènes où la *Mort* intervient, nous citerons : *l'Oiselleric de la Mort*, de Torbido del Moro; *la Mort faisant tomber les mortelz dans ses filets*, de Cimerlini; *la Mort surprenant une femme mondaine qui se regarde dans son miroir*, de Daniel Hopfer; *la Mort sur un cheval ailé, tirant un coup de pistolet sur un cavalier qui fuit devant elle*, par H. Hondius le jeune; *Soldat vaincu par la Mort*, d'Al. Claas; *la Mort de l'avare*, de M.-T. Martin le jeune; *la Mort de l'usurier*, de B. Clowes; *la Mort et les trois Sorcières*, de Bart. Beham; *le Chevalier, la Mort et le Diable*, d'Albert Dürer, compositions justement célèbres (v. CREVALIER); etc.

Cornelis Galle le jeune a gravé, d'après Nicolas Van der Horst, *le Temps* tirant un rideau et montrant un miroir où l'on voit *la Mort;* Philippe Brinckmann a gravé une *Tête de mort embouchant une trompette;* Giorgio Ghisi de Mantoue, un *Cimetière* où des squelettes sortent de leurs tombeaux; Stefano della Bella, des estampes représentant *la Mort qui enlève les humains de tout âge* et *la Mort à cheval* (1663); Schelte a Bolswert, *la Mort du juste* et *la Mort du pécheur;* Valentin Green, un *Vieillard pleurant la mort de son âme* (sujet tiré de Sterne), d'après G. de Carter; etc.



La Mort (fig. allégorique).

Un peintre espagnol, Juan de Valdes Leal, a peint pour la chapelle de l'hospice de la Charité, à Séville, un tableau des plus étranges, les *Deux cadavres.* En face de cette composition, il y en a une autre du même peintre, qui représente *la Mort* sous la figure d'un squelette apportant sur un papier déployé une sentence sinistre et foulant aux pieds sceptres, couronnes. *Une seconde après la mort*, par Wiertz, est une page saisissante. Une composition célèbre est le *Triomphe de la Mort*, peinture à fresque d'Orcagna, au Campo-Santo de Pise. Sous le même titre, on désigne diverses compositions du Titien, Palma le jeune, Andrea del Sarto, etc. Un groupe de marbre, sculpté par Thorwaldson pour le tombeau du duc Eugène



La Mort et le Bûcheron, d'après Lhermite.

de Leuchtenberg, dans l'église de Saint-Michel, à Munich, représente *la Mort et l'Immortalité* se tenant enlacées.

Les compositions relatives à la mort, dont les sujets sont tirés de la réalité, sont nombreuses. Un tableau du Louvre, qui a été attribué à Alexandre Véronèse, représente la *Mort d'une jeune femme.* Goya a peint *la Mort d'un picador.* Lhermite a représenté *la Mort et le Bûcheron.*

Mort (ORDRE DES **Frères de la**) ou **Ermites de Saint-Paul.** Cet institut, établi, en France, à Rouen, par le P. Guillaume Callier, en 1620, et approuvé, la même année, par le pape Paul V, renfermait deux classes de religieux : des anachorètes vivant dans des ermitages, et des hospitaliers soignant les malades dans les villes. Ils portaient une robe de gros drap gris, avec un capuchon de même couleur et un scapulaire sur lequel était représentée une tête de mort. Urbain VIII les supprima, en 1632.

Mort (CONFRÉRIES DE **la Bonne**), associations religieuses très répandues dans l'Eglise catholique et ayant pour but la préparation à une mort chrétienne. La première fut établie à Munich, en 1620.

Mort des persécuteurs (DE LA). Ce traité, composé en latin, probablement entre les années 312 et 315, est mentionné, par saint Jérôme, parmi les œuvres de Lactance. Perdu pendant douze siècles, il a été retrouvé, en 1650, dans l'abbaye de Moissac, et imprimé, en 1679, avec des notes de Baluze. Dom Lenourry, religieux bénédictin, qui le réédita en 1710, tenta d'en enlever la paternité à Lactance, pour l'attribuer à un certain *Lucius Cœlius.* Cette thèse, reproduite au XIXe siècle par J.-V. Leclerc, n'a pas été généralement admise. Le livre de Lactance a pour but de démontrer la divinité de l'Eglise par le châtiment de ses persécuteurs : Néron, Domitien, Dèce, Valérien, Aurélien, Dioclétien, etc. La première traduction française en a été faite par Maucroix (1680); la dernière est celle de l'abbé Guépratte (1854).

Mort de Pompée (LA), tragédie. V. POMPÉE.

MORT, E (part. pass. du v. Mourir). S'emploie adjectiv. pour Privé d'animation, de commerce, d'industrie : *Pays* MORT. ‖ Qui manque de feu, d'ardeur, de vie : *Parler un langage* MORT *et décoloré.* ‖ Sans couleur ou sans éclat : *Des lèvres* MORTES. ‖ Lourd, accablant : *Une chaleur lourde et* MORTE. (Lamart.) ‖ Privé de mouvement : *Le flot était sans mouvement et absolument* MORT. (Chateaubr.) ‖ Silencieux : *Je ne sais quoi nous disait que la* MORTE *forêt était vivante.* (Michelet.)

— Qui n'est plus en relation avec les autres parties du corps, qui ne participe plus à la nutrition : *Des chairs* MORTES. ‖ Chez qui les fonctions de la végétation sont abolies définitivement ou momentanément : *Un arbre* MORT. *Des feuilles* MORTES. *Du bois* MORT. ‖ Insensible : *Des organes* MORTS.

— Qui est placé dans un péril de mort, ou menacé d'être tué : *Quiconque s'alcoolise est un homme* MORT.

— Fig. Oublié : *C'est en musique surtout que les morts sont bien* MORTS. (Jouvin.)

— Loc. div. : *Être plus mort que vif,* Éprouver une frayeur mortelle. ‖ *Être mort pour,* N'avoir plus de relation avec : *Mon fils* EST MORT POUR *moi; je ne le verrai plus.* ‖ *Avoir la gueule morte,* Être réduit au silence. ‖ *Mort ivre* ou *Ivre mort; Morte ivre* ou *Ivre morte.* V. IVRE. ‖ *Main morte.* V. MAINMORTE. ‖ *Eau morte,* Eau stagnante, eau qui ne coule pas. ‖ *Saison morte,* Temps pendant lequel une industrie est peu active. (On dit mieux MORTE-SAISON. V. ce mot.]) ‖ *Balle morte, Langue morte, Lettre morte.* V. BALLE, LANGUE, LETTRE. ‖ *Porter quelqu'un à la vache morte, à la chèvre morte,* Le porter les jambes pendantes sur son dos, en tenant ses mains par devant. ‖ *Frapper comme sur une vache morte,* Frapper rudement sur quelqu'un. ‖ *La mère en est morte,* C'est une chose qui ne se voit, qui ne se fait plus.

— Chim. *Tête morte,* Résidu fourni par une opération. (Fig. Ce qui est inutile, de nulle valeur.) ‖ On dit plus souvent CAPUT-MORTUUM.

— Chir. *Chair morte,* Chair insensible, comme il en est dans les escarres des plaies.

— Comm. *Papier mort.* Papier qui n'est pas timbré. ‖ *Argent mort,* Argent qu'on garde sans le faire valoir.

— Féod. *Droit de morte main,* Droit que les seigneurs perçevaient sur les ladres, en promettant de leur en faire remise s'ils revenaient à la santé. ‖ *Se faire mort d'un fief,* Le délaisser à son plus proche héritier en avancement d'hoirie.

— Fortif. *Angle mort,* Angle qui forme un flanc inutile à la défense.

— Hist. relig. *Cote morte,* Avoir qu'un religieux laissait à sa mort.

— Mar. *Bois mort d'un mât,* Partie du mât entre le dernier capelage et la pomme. ‖ *Eau morte,* Etale de la mer. (On dit aussi MORT DE L'EAU.) ‖ *Œuvres mortes,* Accastillage d'un navire. ‖ *Eaux mortes,* Masse d'eau qui semble accompagner l'arrière pendant la marche. ‖ *Navire à morte charge,* Navire chargé autant que possible. ‖ *Tour mort,* Simple tour d'un cordage sur un appui. ‖ *Corps morts,*

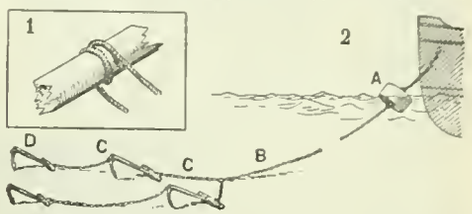

1. Tour mort; 2. Corps mort (A, bouée; B, itague; C, ancres du corps mort; D, ancres d'empennelage).

Fortes ancres, au nombre minimum de deux, réunies par des chaînes, et servant à fixer les navires dans les rades.

— Chaînes de ces ancres.

— Mécan. *Point mort,* Endroit de la course d'un organe où, ne recevant plus aucune impulsion du moteur auquel il est relié, il ne continue à se mouvoir qu'en vertu de la vitesse acquise. ‖ Position qu'à chaque course du piston occupe la manivelle qui se trouve être dans le prolongement même de la bielle avec laquelle elle s'articule. ‖ *Point mort haut,* Extrémité du cylindre par laquelle sort la tige. ‖ *Point mort bas,* Extrémité opposée au fond du cylindre. ‖ *Poids mort,* Poids propre des divers organes d'une machine qui diminue d'autant le travail utile de la machine, puisqu'une partie de la force développée est absorbée par la résistance de ces organes.

— Peint. *Nature morte,* Peinture représentant des objets inanimés autres que le paysage et les cadavres humains. ‖ *Couleur morte,* Couleur terne, sans éclat.

— Physiq. anc. *Force morte,* Force qui n'a qu'une action instantanée et qui est aussitôt détruite qu'engendrée.

— Techn. *Chardon mort,* Chardon à bonnetier, employé au peignage du drap et dont les pointes se sont émoussées par ce travail. ‖ *Point mort,* Endroit d'une lame de scie où finissent les dents.

— Théol. *Œuvres mortes,* Bonnes œuvres accomplies sans une vraie foi, et sans mérite devant Dieu.

— PROV. : **Morte la bête, mort le venin.** V. BÊTE. ‖ **Gratis est mort,** Personne ne donne plus rien pour rien. (V. CRÉDIT.) ‖ **Un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort.** V. CHIEN. Voltaire a modifié comme il suit ce proverbe : **Un lion mort ne vaut pas un moucheron qui respire.** ‖ **Un homme mort n'a ni parents ni amis,** Tout le monde oublie ceux qui sont morts.

— ALLUS. HIST. **Le roi est mort, vive le roi!** V. ROI.

— D. Personne morte : *Honorer les* MORTS. ‖ Cadavre : *Ensevelir les* MORTS.

— Par exagér. Personne privée d'une partie de ses facultés corporelles ou spirituelles : *Un paralytique est un* MORT *qui souffre.* (Boil.)

— Loc. div. *Tête de mort,* Tête humaine dépouillée de toutes ses chairs. ‖ *Faire le mort,* Faire semblant d'être mort. — Garder le silence, ne pas manifester sa présence.

— Poétiq. *Rivage des morts, Séjour des morts,* Enfers mythologiques, lieu où sont réunies les âmes des morts. ‖ *Descendre chez les morts, au rivage des morts,* Mourir.

— D. m. Archéol. *Livre des morts,* Recueil religieux de l'ancienne Egypte, appelé parfois aussi *Rituel funéraire,* dont on mettait un exemplaire dans le cercueil des morts.

— Dr. *Le mort saisit le vif,* Maxime contumière exprimant cette règle que l'héritier est de droit possesseur des biens de son auteur, dès l'heure de la mort de celui-ci. (Par la fiction « le mort saisit le vif », on prétendait éviter la participation des seigneurs à la transmission de la propriété et, par suite, l'exigence de droits. Sur le sens de la fiction en droit actuel, v. SAISINE.)

— Jeux. Au whist et à quelques autres jeux de cartes, Jeu qu'on étale sur la table et qui représente un partenaire imaginaire. ‖ Au ramis, Jeu supplémentaire distribué par le donneur, et que chaque partenaire a le droit de prendre à son tour, s'il n'est pas satisfait de son jeu. ‖ Dans divers jeux, Nom donné au joueur qui est momentanément ou définitivement mis hors de la partie.

— Liturg. *Fête ou Jour des morts,* Deuxième jour de novembre, spécialement consacré, chez les catholiques, à des prières pour les morts. ‖ *Messe des morts,* Messe célébrée pour le repos des âmes du purgatoire. ‖ *Rouleaux des morts,* Feuilles de parchemin conservées autrefois dans les sacristies et portant les noms des morts pour lesquels on devait prier.

— Techn. Eau de chaux dans laquelle le tanneur a déjà plongé un certain nombre de peaux, et qui ne peut plus servir. ‖ L'un des compartiments d'un marais salant.

— Prov. : **Les morts ont toujours tort**, On rejette volontiers le tort sur ceux qui ne peuvent plus se défendre. ‖ **Qui court après les souliers d'un mort risque souvent d'aller nu-pieds**, Fonder ses calculs sur la mort d'une personne dont on doit hériter, c'est s'exposer à des mécomptes.

— Allus. littér. : **Laissez les morts ensevelir les morts.** Un disciple, avant de suivre Jésus, lui demanda la permission de retourner chez lui pour ensevelir son père ; Jésus, voyant dans cette demande une hésitation à prendre une détermination et un prétexte à la reculer, répondit : « Laisse les morts ensevelir les morts ; mais toi, va, et annonce le règne de Dieu. » (S. Luc, *Evang.*, IX, 59-60.) On rappelle quelquefois ces paroles pour signifier qu'il faut s'occuper des vivants, de la chose actuelle, sans s'attarder inutilement à ce qui n'est plus.

— Allus. hist. : **Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas**, Phrase fameuse qui est attribuée à divers personnages de la Révolution, et qui a été réellement prononcée par Barère, mais non dans le sens odieux qu'on y attache communément. Elle s'appliquait, en effet, non aux ennemis de l'intérieur, mais à certains étrangers qu'il considérait comme les ennemis héréditaires de la France, aux Anglais. (*Rapport* du 7 prairial an II *sur les crimes de l'Angleterre envers le peuple français.*)

— Allus. littér. : **Les morts vont vite**, Mots qui reviennent souvent sur les lèvres du funèbre amant de Lénore, dans la ballade de ce nom. (V. Lénore.) [Ces mots s'emploient souvent pour caractériser les ravages que la mort semble parfois se plaire à exercer coup sur coup dans les rangs des hommes distingués.]

— **Il est des morts qu'il faut qu'on tue.** V. Desnoyers.

— Encycl. Liturg. *Fête des morts.* Cette fête est d'origine assez récente dans l'Église. Grégoire le Grand avait déclaré que les vivants, par le sacrifice de la messe, viennent en aide aux morts retenus dans le purgatoire. Amalaire, diacre de Metz, plaça l'office des *morts* dans son ouvrage des *Offices ecclésiastiques*, dédié à Louis le Débonnaire, en 827 ; mais cet office ne se disait encore, semble-t-il, que pour les particuliers. Ce fut Odilon, abbé de Cluny, qui, en 998, institua dans tous les monastères de sa congrégation la fête de la commémoration de tous les fidèles défunts. Approuvée par les papes, cette dévotion se répandit bientôt dans tout l'Occident.

L'usage d'aller, à la fête des morts, visiter et fleurir les tombes s'est perpétué jusqu'à maintenant, en dehors même de toute croyance positive. L'Église protestante a tenté, en plusieurs endroits, de donner une consécration religieuse à cette coutume.

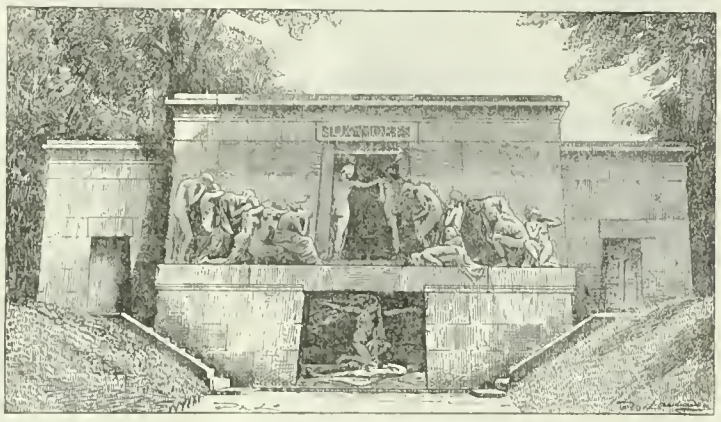

Monument aux morts, d'après Bartholomé.

Morts (monument aux). Mausolée symbolique dû au sculpteur français Bartholomé. Les dessins et différents morceaux en furent exposés au Salon de 1895 ; le monument, acquis par la Ville de Paris, fut placé, trois ans plus tard, dans l'avenue principale du cimetière du Père-Lachaise. Les lignes en sont sombres, sévères, et les groupes de personnages, figurés en haut relief, simples et d'un bel effet. Un couple vient de franchir le seuil du mausolée ; des deux côtés l'humanité gémit et se lamente. Mais plus bas, en un geste large, réconfortant, une femme étend les bras au-dessus des époux couchés côte à côte : « Sur ceux qui habitent le pays de l'ombre et de la mort, une lumière resplendit ! »

Morta, l'une des Parques, chez les Romains. Elle présidait à la mort, comme son nom l'indique, et remplaça Parca. V. ce nom, et Parques.

Mortadelle (*dèl'* — ital. *mortadella*) n. f. Sorte de gros saucisson d'Italie, dont la ville de Bologne s'est fait une réputation.

— Encycl. La *mortadelle* se fabrique avec du porc et du bœuf mélangés de lard, qu'on laisse pendant quelque temps dans la saumure et que l'on fume ensuite pendant six à huit jours. Les mortadelles varient de 15 jusqu'à 40 et 50 centimètres de diamètre. On donne aussi le nom de « mortadelle », en Italie, à un pâté fait avec de la volaille et du lard, qui est d'un goût assez délicat.

Mortagne, rivière des Vosges françaises (dép. des Vosges et de Meurthe-et-Moselle), sous-affluent de la Moselle par la Meurthe. Elle naît à 15 kilomètres environ de Saint-Dié, au pied du Noirmont, sous le nom de Rouges-Eaux, et coule vers le N.-O., grossie par de petits affluents forestiers et fournissant la force motrice à de multiples scieries mécaniques, forges, papeteries, féculeries, etc. Elle arrose Rambervillers, puis Gerbeviller, entre dans la plaine élargie de Lunéville, et atteint la Meurthe en amont de Blainville. Cours 70 kilom. environ.



Armes de Mortagne

Mortagne, ch.-l. d'arrond. de l'Orne, à 37 kilom. d'Alençon, 4.277 hab. (*Mortagnais, aises.*) Ch. de f. Ouest. Commerce de chevaux, courses importantes, établissement hydrothérapique, source froide. Église paroissiale (1494-1555). A Loisé, église avec vitraux, boiseries des XVe et XVIe siècles. Mortagne, fondée au Xe siècle par les comtes de Corbon, fut prise par les Anglais (1421), brûlée par les huguenots (1588), occupée momentanément par les Vendéens de Stofflet (1791). — L'arrondissement a 11 cant., 150 comm. et 89.431 hab. ; le canton, 14 comm. et 11.072 hab.

Mortagne ou Mortagne-sur-Sèvre, ch.-l. de cant. de la Vendée, arrond. et à 50 kilom. de La Roche-sur-Yon, au-dessus de la Sèvre Nantaise ; 2.198 hab. Ch. de f. Etat. Sources minérales ; carrières. Ruines remarquables du château. Église des XIIe et XVe siècles. — Le canton a 14 comm. et 19.157 hab.

Mortagne-du-Nord, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 21 kilom. de Valenciennes, au confluent de l'Escaut et de la Sambre ; 1.173 hab. Ch. de f. Nord.

Mortagne-sur-Gironde, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 33 kilom. de Saintes ; 1.657 hab. Ch. de f. Etat. Construction de bateaux. Tonnellerie. Commerce de grains, vins et eaux-de-vie, cuirs. Port sur la Gironde. Station de torpilleurs.

Mortaillable (*ta-ill* [*ll* mll.] — rad. *mortaille*) n. et adj. Dr. féod. Se disait de celui qui était serf du seigneur de père en fils, qui restait serf dans ses enfants et, pour ainsi dire, après sa mort. (Les mortaillables étaient dits aussi serfs d'héritage. S'ils décédaient sans enfants légitimes, le seigneur s'emparait de leurs biens.)

Mortaille (*ta-ill* [*ll* mll.] — de *mort*, et *tailler*) n. f. Dr. féod. Droit de certains seigneurs à l'héritage de leur serf mort sans héritier naturel.

Mortailler (*ta-ill* [*ll* mll.]) n. m. Dr. féod. Serf sujet à la mortaille. ‖ Juge, receveur, procureur préposé par le seigneur pour recevoir la mortaille.

Mortain n. m. Comm. Syn. de Moraine.

Mortain, ch.-l. d'arrond. de la Manche, à 62 kilom. de Saint-Lô, sur la Cance, affluent de la Sélune ; 2.411 hab. (*Mortainais, aises.*) Ch. de f. Ouest. Église Saint-Évroult, de la première moitié du XIIIe siècle, avec tour du XIVe et porche latéral de la fin du XIe. A 2 kilomètres, petit séminaire de l'Abbaye-Blanche, ancienne abbaye de religieuses bénédictines. Église et cloître du XIIe siècle. Cascade de la Cance (20 m.). — L'arrondissement a 8 cant., 71 comm. et 60.640 hab ; le canton, 11 comm. et 9.315 hab.



Armes de Mortain.

Mortaisage (*tè-zaj'*) n. m. Action de mortaiser.

Mortaise (*tèz'* — orig. inconn.) n. f. Techn. Trou généralement de forme ou de section rectangulaire, pratiqué dans une pièce de bois ou de métal pour recevoir le tenon d'une autre pièce assemblée avec la première. ‖ Trou long et rectangulaire, qui reçoit les clavettes, dans l'assemblage des pièces de grosses horloges. ‖ Ouverture carrée, pratiquée dans une gâche pour recevoir le pêne. ‖ Ouverture pratiquée en tête du madrier des plombiers pour y suspendre les moules à tuyaux. ‖ Pièce de bois, de très faibles dimensions, percée de trous par lesquels passent les sautereaux des clavecins et des épinettes.



Mortaise et son tenon.

— Mar. Vide d'une moufle où l'on place le réa. ‖ Trou pratiqué dans la caisse d'un mât pour le passage de sa clef. ‖ Trou carré du gouvernail et d'un cabestan, destiné à recevoir la barre.

— Encycl. Techn. Les *mortaises*, dans les assemblages de charpentes en bois ou en fer, se font au moyen du maillet et du ciseau, ou de la machine à mortaiser.

Parmi les assemblages dans lesquels on emploie la mortaise, il faut citer : 1° l'assemblage droit à tenon et mortaise, dans lequel la pièce qui porte le tenon s'assemble à angle droit avec la pièce dans laquelle est creusée la mortaise (on donne généralement à cette dernière la largeur tiers de l'épaisseur des pièces à assembler) ; 2° l'assemblage oblique à tenon et mortaise, qui reçoit toujours un embrèvement ; 3° l'assemblage à plusieurs tenons et à plusieurs mortaises. Il existe également, en menuiserie, des *mortaises obliques*.

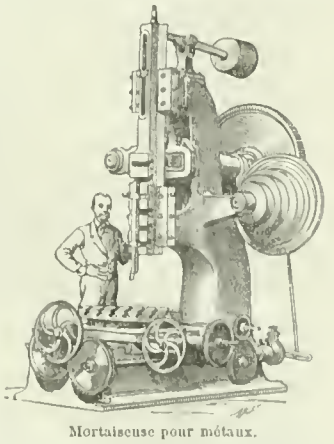

Mortaiseuse pour métaux.

Mortaiser (*tè-zé*) v. a. Faire une mortaise dans : Mortaiser *un montant*. ‖ Absolum. : *Machine à* mortaiser.

Mortaiseur, euse adj. Qui sert à faire des mortaises : *Un outil* mortaiseur, *Une machine* mortaiseuse. — Substantiv. Machine à mortaiser.

— Encycl. La machine à mortaiser s'emploie pour le bois et pour les métaux. Quand il s'agit de pièces métalliques, on donne à l'outil *mortaiseur* des vitesses diverses,

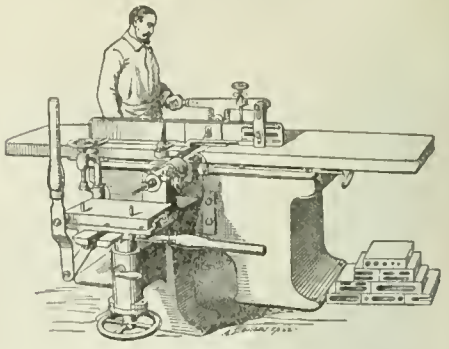

Mortaiseuse pour bois.

suivant la nature du métal à travailler. Cette machine consiste généralement en un chariot horizontal mobile sur lequel on ajuste les pièces à mortaiser. Le mouvement de ce chariot est rectiligne, circulaire alternatif ou circulaire continu. Au-dessus du chariot se trouvent le *porte-outil* et l'outil dont la forme rappelle celle du *bédane* du menuisier. Les mortaiseuses destinées au travail du bois présentent une disposition analogue.

Mortalité (du lat. *mortalitas*) n. f. Condition d'un être sujet à la mort : *Il ne dompte pas seulement la mort, mais il dompte encore la* mortalité. (Boss.) ‖ Ensemble des morts survenues dans tel espace de temps : *Épidémie pendant laquelle la* mortalité *est effrayante.* ‖ Rapport entre le nombre des décès et celui d'une population donnée, dans un temps donné (l'année, en général).

— Mathém. *Tables de mortalité*, Tables dressées pour faire connaître approximativement le nombre de morts par année, sur un nombre donné de vivants de chaque âge.

— Encycl. Démogr. Le plus ordinairement, dans les statistiques grossières, on se contente d'indiquer la *mortalité générale*, qui répond à cette question : sur 1.000 vivants de tout âge combien de décès de tout âge ? Mais un pareil rapport ne signifie à peu près rien, attendu que la mortalité varie avec les âges, les sexes, les races, les lieux et les temps. Ce sont donc des facteurs dont il faut tenir compte, principalement quand on cherche à déterminer les conditions de salubrité d'un pays.

En règle générale, la mortalité, très élevée à la naissance, diminue de la naissance jusque vers quinze ans, puis augmente ensuite d'une manière lente jusqu'à soixante ans, pour s'accélérer ensuite assez rapidement.

— Mathém. Pour tous les calculs relatifs aux diverses compagnies d'assurances, on utilise des formules qui, pour être d'un usage commode, doivent être réduites en *tables* ; ainsi, par exemple, pour établir un *tarif* d'assurance de survie, un excellent moyen consiste à employer la méthode des *valeurs successives*, après avoir calculé la *valeur initiale* au moyen de la formule de Milne. Ici, les compagnies pourront employer la *Table de Duvillard*, parce qu'elles considèrent la rente de survie comme une assurance en cas de décès, le payement étant déterminé par le décès d'une personne désignée à l'avance.

Cependant, pour faire usage de formules et de tables, nous allons voir qu'il est indispensable de bien établir les valeurs initiales de toutes les opérations.

Une erreur commune est de penser que les calculs sont basés sur la *vie moyenne* que *doit* atteindre l'individu sur lequel repose l'opération. Cet élément, tout comme celui de la *vie probable*, n'a pas d'utilité absolue ; sans doute, on peut les utiliser l'un et l'autre dans les questions de statistique, de population, mais les formules empiriques cessent alors d'être valables de l'une à l'autre table. L'espérance égale, ou *curtate expectation of life*, se trouve ainsi de 32 ans, 49 dans la *Table* de Deparcieux et de 32,62 dans celle de Carlisle. D'ailleurs, le calcul de la vie moyenne à un âge donné n'offre aucune difficulté, mais il peut être long et pénible, si la table employée repose sur un grand nombre de vivants.

La vie probable présente encore moins d'applications que la vie moyenne ; ainsi, d'après Deparcieux, on peut parier à égalité qu'une personne de cinquante-sept ans atteindra soixante-treize ans. Avec une loi régulière de mortalité, la vie probable reste généralement supérieure à la vie moyenne jusqu'à ce que le nombre absolu des décès commence à décroître.

La rente viagère est la seule opération basée sur la durée de la vie humaine qui soit explicitement autorisée et définie par le Code civil ; ce n'est donc pas un privilège des compagnies d'assurances, et elle prête cependant à bien des abus, tandis que, par ailleurs, des motifs d'ordre public ont engendré des gênes et des restrictions légales pour bien d'autres opérations. Quant aux rentes à jouissance différée, elles constituent la base des retraites et pensions, et ont pris une importance énorme depuis la création de toutes les caisses privées et sociétés de secours.

Jusqu'en 1877, la *Table* de Deparcieux servit de base aux tarifs français ; puis les compagnies adoptèrent la *Table d'expérience* de 1860, et leurs tarifs *à primes fixes* furent unifiés de la sorte. La caisse nationale des retraites de l'État, depuis 1889, utilise une nouvelle *Table*, basée sur sa propre expérience, et connue sous le nom de *Table C. R.*

Comme exemple de table réduite, nous indiquerons celle de la mortalité en France.

Age.	Survivants Hommes.	Survivants Femmes.	Age.	Survivants Hommes.	Survivants Femmes.
0 an	500	500	40 ans	272	285
1 —	401	416	50 —	238	254
5 —	348	372	60 —	191	212
10 —	347	360	70 —	123	136
20 —	330	340	80 —	43	56
30 —	301	316	90 —	5	7

— Econ. rur. La *mortalité* du bétail résulte principalement des maladies contagieuses. V. Épizootie.

Les pertes que les épizooties causent à la production agricole sont encore considérables. L'assurance est le meilleur moyen d'en atténuer les effets. Longtemps cette assurance, contre la mortalité du bétail fut considérée comme impraticable. Les compagnies commerciales ne pouvaient réussir, étant données la facilité des fraudes et la difficulté de contrôle. Il en fut de même pour les *mutuelles générales*, dont les frais considérables firent exiger des primes élevées (35 à 60 p. 100). Les *mutuelles locales* ont résolu le problème. Elles consistent dans l'association d'un certain nombre de cultivateurs habitant la même commune ou le même canton, et supportant en commun les pertes d'animaux. L'administration est faite gratuitement par les membres associés. Quelques-unes d'entre elles sont à *prime fixe*, les autres sont à *prime variable* avec fixation d'un maximum; le taux de ces cotisations oscille entre 3 et 18 p. 100 du capital assuré.

La loi du 4 juillet 1900 autorise la constitution de ces sociétés sous la forme de syndicats professionnels, à la condition qu'elles se consacrent exclusivement à l'assurance mutuelle agricole. Elle les affranchit des droits de timbre et d'enregistrement.

MORTARA, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]); 8.076 hab. Rizières. Victoire de Charlemagne sur les Lombards, en 774. Défaite des Piémontais par les Autrichiens, le 21 mars 1849.

MORT-BOIS n. m. Eaux et for. Broussailles, ronces et autres bois sans valeur, comme les bruyères, les genêts, les troènes, etc., qui embarrassent les forêts.

MORTCERF, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 15 kilom. de Coulommiers, sur un affluent du Grand Morin, à la lisière de la forêt de Crécy; 990 hab. Ch. de f. Est. Gypse, fours à chaux, tuilerie.

MORT-CHIEN n. m. Bot. V. MORT AUX CHIENS (au mot MORT n. f.).

MORT-DE-FROID n. f. Nom vulgaire de l'agaric élevé.

MORT-DE-SANG n. m. Nom donné par les parcheminiers à des taches d'un noir verdâtre, que présentent les peaux des moutons morts d'un coup de sang.

MORT-DIEU (abrév. des mots *mort à Dieu* ou *mort de Dieu*) interj. Juron qui s'écrit plus souvent *mordieu*. ‖ On dit *Par la mort-Dieu*, dans le même sens.

MORTE (MER) ou **ASPHALTITE** (LAC), petite mer fermée de l'Asie occidentale (Palestine), occupant une dépression très allongée du N. au S. et prolongeant la vallée du Jourdain, cuvette très fortement déprimée (392 m.), au-dessous du niveau des eaux océaniques. Au total, une superficie de 926 kilom. carr., pour une largeur de 17 kilom. en moyenne et une longueur de 76. La fracture volcanique qu'occupe la mer Morte, le *Ghor*, paraît avoir été le siège d'éruptions fréquentes et de séismes. Ainsi s'expliquent les récits bibliques, selon lesquels la région qu'elle occupe aujourd'hui a été couverte de villes détruites par une pluie de feu et de soufre. La ligne de plus grandes profondeurs qui ne dépassent nulle part 400 mètres est plus rapprochée du littoral est que de la côte occidentale; les eaux du lac restent encore chargées de bitume. Malgré le nombre de cours d'eau qu'elle reçoit (le Jourdain en première ligne, puis l'Ouadi-el-Modjib, le Nahr-Zerka-Main, etc.), la quantité d'eau douce apportée à la mer Morte ne paraît pas compenser tout à fait l'évaporation, d'où un abaissement lent, mais continu, du niveau, et une salure et une causticité remarquables des eaux chargées de chlorures et de bromures, impropres à la vie, d'où le nom donné à la mer. Leur densité aussi est remarquable : elle varie entre 1,227 et 1,257. Il est difficile de plonger dans la mer Morte; il est presque impossible de s'y noyer. On rapporte que Titus y fit jeter des esclaves enchaînés, qui flottèrent à la surface.

MORTEAU, ch.-l. de cant. du Doubs, arrond. et à 31 kilom. de Pontarlier, sur le Doubs; 3.576 hab. (*Mortuociens, ennes* ou *Mortuassins, ines.*) Ch. de f. P.-L.-M. Source ferrugineuse. Brasserie, fonderies, horlogerie. Eglise avec autel du XVIe siècle. Hôtel de ville du XVIIe siècle. — Le canton a 7 comm. et 11.233 hab.

MORTEAUX-COULIBŒUF, ch.-l. de cant. du Calvados, arrond. et à 10 kilom. de Falaise; 657 hab. Ch. de f. Ouest. Eglise du XIIIe siècle. — Le canton a 23 comm. et 6.727 hab.

MORTE-EAU n. f. Mar. Basse marée, entre la nouvelle et la pleine lune : *Etre en* MORTE-EAU. ‖ Époque de ces marées : *Partir à la* MORTE-EAU.

— Fig. Personne flegmatique, peu bruyante. (Vieux.)

MORTEFONTAINE ou **MORFONTAINE**, comm. de l'Oise, arrond. et à 13 kilom. de Senlis, près de la forêt d'Ermenonville; 470 hab. Beau château datant de 1890, remplaçant un château du XVIIIe siècle, possédé par Joseph Bonaparte et par le dernier Condé. Parc magnifique.

MORTEGLIANO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]); 4.072 hab.

MORTEL, ELLE (*tèl'* — du lat. *mortalis*, même sens) adj. Sujet à la mort : *Nous sommes tous* MORTELS. ‖ Qui finit par la mort : *Tout notre temps est pris par les besognes de notre destinée* MORTELLE. (J. Sim.) ‖ Par anal. Sujet à finir, à périr : *Ce qui est humain est* MORTEL. (Vinet.)

— Qui appartient à l'homme, humain : *Les dieux homériques oublient souvent la race* MORTELLE. (B. Const.)

— Qui donne ou est propre à donner la mort : *Coup* MORTEL. *Maladie* MORTELLE. ‖ Qui amène la destruction de quelque chose : *Gelée* MORTELLE *aux fleurs.*

— Par exagér. Très fatigant, très fastidieux : *Un ennui* MORTEL. ‖ Funeste : *L'alcool est* MORTEL *à l'homme.* ‖ Douloureux, cruel : *De* MORTELS *regrets.* ‖ Acharné, qui va jusqu'à désirer la mort : *Un ennemi* MORTEL.

— Poétiq. *Dépouilles mortelles, Restes mortels*, Cadavre. ‖ *Quitter sa dépouille mortelle*, Mourir.

— Loc. fam. *Chanter à quelqu'un ses sept péchés mortels*, Lui reprocher tous ses défauts.

— Théol. *Péché mortel*, Grave offense à Dieu, qui fait perdre la vie de l'âme, c'est-à-dire la grâce, et mérite l'enfer.

— n. Poétiq. Homme ou femme : *Trop de préjugés garrottent encore les* MORTELS. (Mirab.)

— Fam. Homme considéré à quelque point de vue particulier : *Un heureux* MORTEL. *Un terrible* MORTEL.

— ALLUS. LITTER. :

Les mortels sont égaux ; ce n'est point la naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur différence,

Vers de Voltaire dans *Mahomet*. V. ÉGAL.

MORTE-LAINE n. f. Comm. V. MORAINE.

MORTELLE (*tèl'*) n. f. Nom vulgaire de la *loche franche*.

MORTELLEMENT (*tè-le*) adv. A mort : *Etre blessé* MORTELLEMENT. ‖ Avec un acharnement qui va jusqu'à souhaiter la mort : *Haïr quelqu'un* MORTELLEMENT.

— Par exagér. Extrêmement : *Un homme* MORTELLEMENT *ennuyeux.*

— Théol. De façon à perdre la vie de l'âme : *Pécher* MORTELLEMENT.

MORTELLERIE (*tè-le-rî*) n. f. Métier, travail du mortellier.

MORTELLIER (*tè-li-é*) n. m. Ouvrier qui autrefois concassait à la main certaines pierres dures pour en faire du ciment et qui, aujourd'hui, surveille et alimente les *broyeurs*, lesquels réduisent ces pierres en poudre.

MORTEMART, branche de la famille de Rochechouart, qui tire son nom du *village de Mortemart* (Haute-Vienne), et qui remonte à Aimery Ier, sénéchal de Toulouse (1351). En 1650, le *marquisat de Mortemart* fut érigé en duché-pairie. Des Mortemart sont sortis les seigneurs de Montpipeau et de Tonnay-Charente.

MORTEMART (René, baron DE), homme de guerre français, né en 1528, mort en 1587. Il assista aux sièges de Perpignan (1542) et d'Epernay (1544) et à la défense de Metz (1552). Pendant les guerres de Religion, il combattit contre les protestants et prit part aux batailles de Saint-Denis (1567), de Jarnac et de Moncontour (1569). Le roi Charles IX le fit chevalier de son ordre (1570), et Henri III lui donna en 1580 le collier du Saint-Esprit.

MORTEMART (Gabriel, duc DE), né en 1600, mort à Paris en 1675. Favori de Louis XIII, qui le nomma en 1630 gentilhomme de sa chambre, il vit son marquisat érigé en duché-pairie, en 1650. En 1669, il eut le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France. C'est le père du maréchal, duc de Vivonne, de Mme de Montespan, de Mme de Thianges et de l'abbesse de Fontevrault. V. ROCHECHOUART.

MORTEMART (Louis DE ROCHECHOUART, duc DE), général français, né en 1681, mort en 1746. Il porta le titre de prince de Tonnay-Charente jusqu'à la mort de son père (1688). En 1699, il entra dans les mousquetaires et fut fait colonel en 1702. Brigadier en 1708, maréchal de camp en 1710, gouverneur du Havre (1714), il devint lieutenant général (1720) et chevalier des ordres (1724). Il se distingua à Oudenarde, à Malplaquet et à la défense de Douai, pendant la guerre de la succession d'Espagne.

MORTEMART (Victurnien-Jean-Baptiste-Marie DE ROCHECHOUART, duc DE), général français, né à Everly (Seine-et-Marne) en 1752, mort à Paris en 1812. Il entra en 1768 à l'école d'artillerie de Strasbourg et fut nommé colonel du régiment du Lorraine-infanterie en 1774. Il devint maréchal de camp en 1788. Député de la noblesse aux états généraux, il émigra en 1791, et servit à l'armée des princes, puis commanda un corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre. A la paix d'Amiens, il rentra en France. En 1812, Napoléon le nomma conseiller général de la Seine. — Son frère, VICTURNIEN BONAVENTURE-VICTOR, né à Everly en 1753, mort à Paris en 1823, suivit aussi la carrière militaire, fut député de la noblesse aux états généraux, puis émigra et ne rentra en France qu'en 1799. Il devint lieutenant général et pair de France, en 1815.

MORTEMART (Victurnien-Henri-Elzéar DE ROCHECHOUART, vicomte DE), marin français, né à Paris en 1757, mort en 1783. Nommé lieutenant de vaisseau en 1779, il se distingua dans la guerre d'Amérique. En 1781, il captura deux navires anglais : l'« Iris » et le « Richmond », dans la baie de Chesapeake ; fit preuve d'un grand courage dans le combat de 1782, où de Grasse fut vaincu par Rodney, et fut promu capitaine de vaisseau.

MORTEMART (Victor-Louis-Victurnien DE ROCHECHOUART, marquis DE), né à Colmesnil (Seine-Inférieure) en 1783, mort à Paris en 1834, fils de Victurnien-Bonaventure-Victor, émigra avec son père. Rentré en France en 1799, il devint en 1808 gouverneur du palais impérial de Rambouillet, et sa femme, née Montmorency, fut dame d'honneur de l'impératrice. Il se rallia aux Bourbons en 1814, devint pair de France en 1823, en remplacement de son père, et prêta serment au gouvernement de Juillet.

MORTEMART (Casimir-Louis-Victurnien DE ROCHECHOUART, prince DE TONNAY-CHARENTE, duc DE), général et diplomate français, né à Paris en 1787, mort à Neauphle (Seine-et-Oise) en 1875. Napoléon Ier le nomma, en 1806, lieutenant de dragons; il fit les principales campagnes de l'empire, devint officier d'ordonnance de Napoléon, mais, après la chute de ce dernier, se rallia à Louis XVIII, qui le nomma colonel des Cent-Suisses et pair de France. Aux Cent-Jours, il suivit le roi à Gand ; sous la seconde Restauration, il fut nommé major général de la garde nationale de Paris et maréchal de camp (1815), ambassadeur à Saint-Pétersbourg et lieutenant général (1828). De retour à Paris en 1830, il fut chargé par Charles X, au début de la révolution de Juillet, de former un cabinet autorisé à rapporter les ordonnances et à convoquer les Chambres. Mais il était trop tard. La révolution finie, Mortemart adhéra au gouvernement de Louis-Philippe; il rentra à la Chambre des pairs et fut de nouveau envoyé comme ambassadeur en Russie (1831-1833). Après la révolution de Février, Mortemart se rallia à Louis-Bonaparte, qui lui donna le commandement de la division militaire de Bourges, puis l'appela en 1852 au Sénat. La révolution du 4-Septembre le rendit à la vie privée.

MORTEMART (Anne-Victurnien-René-Roger DE ROCHECHOUART, duc DE), homme politique français, fils du marquis Victor-Louis-Victurnien, né en 1804, mort à Paris en 1893. D'abord officier, il devint en 1847 député de Villefranche (Rhône), puis en 1848 représentant du Rhône à la Constituante, où il vota avec la droite. Rallié à l'Empire, il siégea au Corps législatif de 1852 à 1863, puis fut député du Rhône à l'Assemblée nationale (1871) et fit partie du groupe légitimiste. — Son frère, ANNE-VICTURNIEN-HENRI, vicomte **de Mortemart**, né en 1806, mort en 1885, fut page de Louis XVIII, officier, représentant du peuple à l'Assemblée législative, où il a voté avec la majorité réactionnaire, et membre du Corps législatif de 1852 à 1856.

MORTE-PAYE n. m. Soldat ordinaire et perpétuel, entretenu en temps de paix comme en temps de guerre. (Vx. (Le mot devint ensuite féminin. On a confondu avec ces soldats payés, par l'ordinaire des guerres, les invalides recueillis dans les abbayes pour diverses raisons, mais qui n'y rendaient aucun service.) ‖ Pl. *Des* MONTES-PAYES.

— n. f. Par ext. Vieux domestique qui était gardé et entretenu dans une maison sans y travailler, etc.

— Fig. Celui qui ne peut payer ses contributions : *Il faut tenir compte des* MORTES-PAYES.

MORTER ou **MURTER**, île adriatique d'Austro-Hongrie (Dalmatie), tout près du continent; 12 kilom. sur une moyenne de 2 kilom.; 3.000 hab. Vins et huiles.

MORTERILLE n. f. Vitic. Syn. de CINSAUT.

MORTE-SAISON n. f. Temps de relâche pour un commerce ou une industrie : *L'hiver est la* MORTE-SAISON *du paysan.* ‖ Pl. *Des* MORTES-SAISONS.

MORT-FLAT n. m. Séricic. Syn. de MORFLAT.

MORT-GAGE n. m. Dr. V. GAGE. ‖ Pl. *Des* MORTS-GAGES.

MORTICAL n. m. Métrol. Monnaie du royaume de Fez.

MORTICOLE du lat. *mors, mortis*, mort, et *colere*, honorer) n. m. Epithète injurieuse que l'on donne quelquefois aux médecins.

Morticoles (LES), par Léon Daudet (1894). — Pour étudier les mœurs médicales, l'auteur emploie le procédé des voyages de Gulliver et imagine un marin, Félix Canelon, que les hasards d'un voyage amènent en Morticolie. Or ce pays est habité par les Morticoles, « sortes de maniaques et d'hypocondriaques qui ont donné aux docteurs une absolue prééminence. Les seuls monuments sont des hôpitaux, et chacun y suit un régime ». Sur cette donnée, avec son héros Canelon, Daudet étudie les services sanitaires, l'hôpital tant comme malade que comme apprenti docteur; il montre les passe-droits, les faveurs obtenus grâce à de savants *lèchements de pieds*. Dans ce livre, Daudet fait une critique virulente et assez exagérée de la profession médicale; tout docteur, suivant lui, oubliant sa mission humanitaire, ne verrait que le pot-de-vin; les chirurgiens châtreraient les femmes enceintes, les médecins enfermeraient dans les asiles les gens sains d'esprit pour de l'argent. Toutes les manifestations enfin de la vie médicale sont passées minutieusement en revue, et il n'en est pas une qui ne donne à l'écrivain l'occasion d'une page accusatrice ou d'un trait sanglant de satire. Les initiés peuvent reconnaître çà et là, non pas des portraits, mais des accumulations et des grossissements de défauts qui suggère le nom de tel ou tel praticien de leurs contemporains. Heureusement l'auteur a introduit parmi ses morticoles deux docteurs honnêtes, un médecin et un chirurgien, en qui les intéressés pourront toujours se reconnaître.

MORTIER (*ti-é* — du lat. *mortarium*, mortier à construire et mortier où l'on pile) n. m. Sable mélangé avec la chaux ou du ciment et délayé dans de l'eau, dont on se sert pour lier les pierres d'une construction. ‖ Mélange d'argile et de sable, qu'on emploie dans la construction des fourneaux. ‖ Mélange d'argile, de sable et de foin ou de bourre, qu'on emploie pour lier les briques crues ou les bois couverts de paille tordue, dans certaines constructions. ‖ Bassin ou trou creusé en terre, dans lequel on éteint la chaux. ‖ Enduit de chaux et de sable dont on couvre les murs qu'on veut peindre à fresque. ‖ *Mortier gras*, Mortier qui contient de la chaux en excès. ‖ *Mortier maigre*, Mortier qui contient du sable en excès. ‖ *Mortier blanc*, Mortier fait avec de la chaux de mauvaise qualité. ‖ *Mortier bâtard*, Mortier fait avec un mélange de bonne et de mauvaise chaux.

— Par anal. Matière pâteuse et épaisse : *Soupe qui est un vrai* MORTIER.

— Archéol. Bonnet en manière de haute calotte, formant coiffe à la couronne royale. ‖ Coiffure de velours, que portaient les clercs et les gradués, sous Philippe le Bel. ‖ Coiffure de certains magistrats. V. la partie encycl.



Mortier de veille.

— Cout. anc. Ancien terme de la maison du roi. ‖ *Mortier de nuit* ou *de veille*, Petit vase en forme de mortier, plein d'eau, sur laquelle surnageait un morceau de cire jaune portant un lumignon que l'on allumait lorsque le roi était couché.

— Electr. *Mortier électrique*, Instrument servant à démontrer le pouvoir calorifique d'une décharge électrique en enflammant, au moyen d'une étincelle, une goutte d'éther placée au fond d'un mortier sur l'orifice duquel est mise une bille en os ou en ivoire qui est lancée dans l'air par l'expansion subite des gaz.

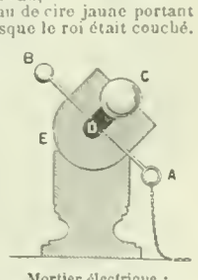

Mortier électrique : E, mortier; A, B, conducteurs permettant de faire jaillir l'étincelle dans la cavité; D, où se trouve l'éther; C, bille d'ivoire.

— Fr.-maçonn. *Etre du mortier*. Etre franc-maçon.

— Milit. Bouche à feu très courte, relativement à son calibre. (Elle sert à lancer sous de grands angles des projectiles le plus souvent explosifs, mais qui agissent aussi par leur vitesse de chute pour détruire les abris dont se recouvrent les troupes ou le matériel, et qui ne peuvent être atteints que par en haut.)

— Techn. Vase en bois, porcelaine, verre ou métal, dans lequel on écrase avec un pilon des matières qu'on veut réduire en pâte ou en poudre. ‖ Grosse pièce de bois creusée de trous, dans lesquels on pile les matières dont se compose la poudre de guerre ou de chasse. ‖ Bougie de miel que les ciriers fondent dans les moules ordinaires.



Mortiers avec pilons : 1. En acier poli; 2. D'agate; 3. En porcelaine; 4. En bronze.

— PROV. PROVENÇAL : Le mortier sent toujours l'ail. Un homme a toujours quelques restes de ses anciennes habitudes, quelque trace de son ancien état. (En Provence, le mortier sert fréquemment à piler de l'ail pour l'ayoli.)

— Encycl. Constr. L'application des *mortiers* a lieu à l'état de pâte gâchée à l'eau; par le temps, la masse se solidifie pour acquérir une très grande dureté. Les mortiers sont *simples* ou *composés*.

I. *Mortiers simples*. Ils sont formés de terre ou plâtre gâchés à l'eau en ayant soin d'augmenter la cohésion par l'introduction de corps filamenteux : paille (*pisés, torchis* des constructions rurales), étoupe dans le plâtre (*staff*). Les mortiers argileux usités dans la construction des fours se rattachent à ce groupe : la *terre à four* (sable 1, terre argileuse 2, terre calcaire 2) en est le meilleur type. Le mastic d'asphalte sert parfois de mortier pour agglomérer des pierres (assises de machines, constructions sous-marines); naturellement, celui-ci est appliqué à chaud par pilonnage.

II. *Mortiers composés*. Ils sont formés soit de chaux grasses ou hydrauliques, soit de ciments, soit de pouzzolanes gâchés avec du sable selon l'application; ces mélanges se divisent en deux groupes : les *mortiers de chaux grasse*, essentiellement aériens, et les *mortiers hydrauliques*.

a) *Mortiers de chaux grasse*. Très anciennement employés, mais de résistance assez faible, ils croissent de 50 à 230 parties de gros sable pour 100 parties de chaux. La solidification a lieu par formation de carbonate calcique englobant les molécules sableuses et dessiccation par perte d'eau : une faible épaisseur, l'accès de l'air, sont donc indispensables.

b) *Mortiers hydrauliques*. Ce sont les plus usités actuellement, grâce à leur résistance (en moyenne égale à celle des pierres calcaires tendres), jointe à la propriété de durcir et de résister à l'eau. L'hydraulicité s'acquiert de deux manières : soit par calcination de marnes (calcaires argileux) donnant des chaux plus ou moins argileuses, partant plus ou moins hydrauliques; soit à froid par addition à une chaux grasse de substances argileuses calcinées, dites *pouzzolanes*; de là les subdivisions suivantes :

Mortiers ordinaires. 1,8 à 3 volumes de sable pour 1 volume de chaux hydraulique (constructions souterraines).

Mortiers pouzzolaniques. 100 kilogrammes de pouzzolanes pour 12 à 18 kilogrammes de chaux grasse (travaux de mer toujours immergés). On emploie quelquefois comme substances pouzzolaniques des *laitiers*, des *scories*, des *cendres*; ces mortiers sont en général médiocres.

Mortiers bâtards. Ciment et chaux grasse; le ciment agit comme les pouzzolanes (constructions solides).

Mortiers de ciment. 2 à 400 kilogrammes de ciment de Portland par mètre cube de sable (constructions dans les zones chargées, parties étanches : canalisations, dallages, etc.; travaux maritimes). On augmente beaucoup la solidité en coulant ces mortiers sur des armatures de fer (*ciment armé*). Les constructions ainsi obtenues sont mauvaises conductrices de la chaleur, résistent à l'incendie, et sont très hygiéniques. Le temps de prise varie; mais, en général, plus la prise est lente, plus la dureté acquise est considérable; à ce moment, la cohésion est obtenue par formation de silicate double de chaux et d'alumine et d'aluminate de chaux. Tous ces mélanges se préparent en éteignant au préalable la chaux, soit par aspersion, soit par immersion (100 kilogr. de chaux grasse égalent 2 décim. cubes de chaux en pâte) et incorporant soit au rabot, soit à la malaxeuse, les pouzzolanes et le sable; l'eau doit être assez pure, exempte de matières déliquescentes (sel marin); le sable à grains anguleux est préférable. Dans le cas où l'on incorpore au mortier des pierres, la masse prend le nom de *béton*.

— Archéol. Le *mortier* était l'emblème de la puissance souveraine; les seigneurs hauts justiciers le mettaient au-dessus de leurs armoiries, et les barons l'y ont conservé, muni de filets de perles. Les présidents des parlements portaient également le mortier, ainsi que les chanceliers, ceux-ci avaient le mortier de toile d'or, avec le bord et le rebras en hermine; les premiers présidents l'avaient de velours noir, cerclé de deux larges galons d'or; les autres, dits *présidents à mortier*, le portaient avec un seul galon étroit. Ces mortiers surmontent les armoiries des magistrats; celui du garde des sceaux est posé en cimier sur son casque; ils sont toujours de sable. Aujourd'hui, le mortier, légèrement modifié, est porté par les magistrats de la Cour des comptes et de la Cour de cassation.

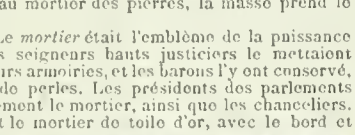

Mortiers. 1. De président au Parlement (XVIIe s.); 2 De conseiller à la Cour des comptes (actuel).

— Milit. Les *mortiers* semblent avoir été très anciennement employés. Les premiers projectiles des mortiers furent des pierres : d'où le nom de *pierriers* donné à certains types de ces bouches à feu, dont le tir fut tout d'abord très incertain pour que leur emploi se généralisât. C'est au premier tiers du XVIIe siècle que remonte l'adoption, en France, d'un système régulier de mortiers comprenant les calibres de 8, 10, 12 et 14 pouces. Les bombes étaient séparées de la charge par une couche de terre, ce qui fit croire à la nécessité de mettre d'abord le feu à la fusée de la bombe avant de faire partir le coup. Mais, si le départ de celui-ci se trouvait accidentellement retardé, la bombe pouvait éclater dans l'âme. Gomer modifia ce dispositif dans les mortiers auxquels il donna son nom et montra que les gaz de la charge suffisaient à enflammer la fusée de la bombe. Ce dispositif fut appliqué aux mortiers de 8, 10 et 12 pouces (22, 27 et 32 centim.) du système Gribeauval. Plus tard, il y fut ajouté un mortier léger de 0m,15, destiné à être utilisé dans les tranchées, et, pour la défense des côtes, un mortier de 0m,32, dont l'angle de tir était une fois pour toutes fixé à 45°. C'est toujours sous cet angle — ou sous celui de 60°, quand on veut faire du tir vertical — que l'on pointe les mortiers lisses au moyen d'un coin de pointage. Pour faire varier la portée, on modifie la charge de la pièce. La distance où peuvent atteindre les mortiers lisses va de 2.000 à 4.000 mètres, mais le tir à ces grandes distances est peu précis.

Aussi a-t-on essayé d'appliquer aux mortiers les rayures des bouches à feu ordinaires. On commença par essayer des *canons courts*, puis des pièces dites *obusiers-mortiers*, plus courtes encore eu égard à leur calibre. Puis, enfin, la dénomination de *mortiers rayés* fut appliquée à des bouches à feu se chargeant par la culasse, et dont l'âme a environ sept ou huit calibres de longueur, tandis que celle des mortiers lisses n'en avait généralement pas même deux. En France, le nom de « mortier rayé » s'applique officiellement aux bouches à feu de 220 et 270 millimètres, établis d'après le système de Bange, et dont les projectiles, chargés à la mélinite, pèsent jusqu'à 228 kilogrammes, tandis que ceux des mortiers lisses de même calibre ne pesent que 23 et 51 kilogrammes, la bombe de 0m,32 ne pesant que 75 kilogrammes pour le mortier ordinaire et 94 pour le mortier à plaque. En outre, ces mortiers rayés sont montés sur des affûts analogues à ceux des canons, et auxquels on peut appliquer, pour le transport, des roues, qu'au moment du tir on remplace par des roulettes. Le pointage s'effectue au moyen d'une hausse, au lieu d'un fil à plomb comme dans les mortiers lisses.

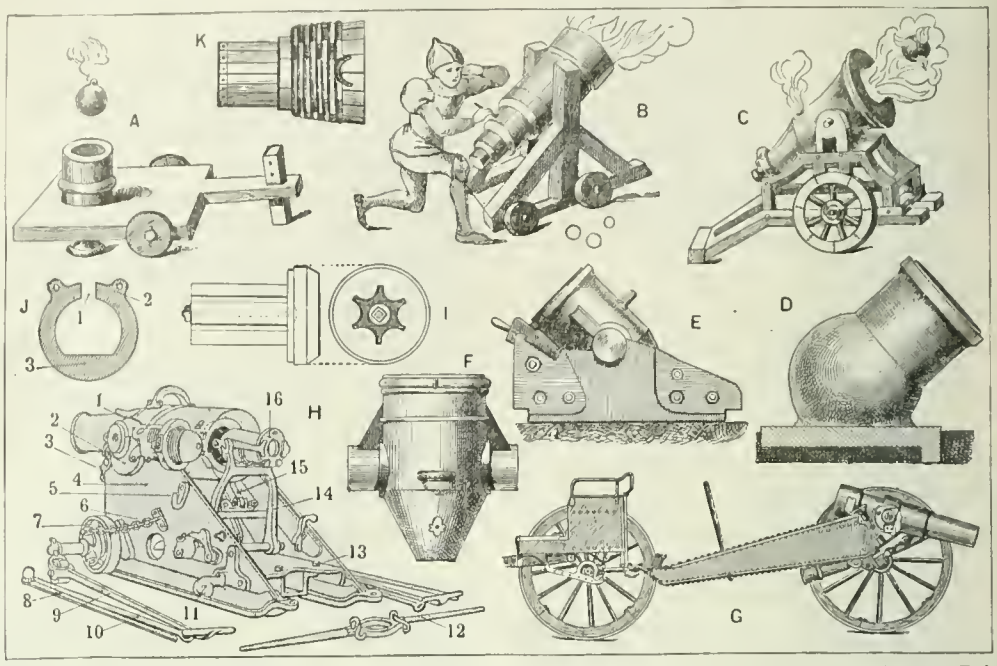

Mortiers (milit.) : A, du commencement du XIVe siècle. — B, de la fin du XIVe siècle. — C, du XVIIe siècle. — D, à plaques. — E, de 32 cent. — F, à la Gomer. — G, de campagne. — H, mortier de 220 sur son affût (1. Vis de frein; 2. Support de tourillon; 3. Crochet de levage d'avant; 4. Flasque; 5. Crochet de levage d'arrière; 6. Chaîne d'arrêt; 7. Roulette; 8. Levier de pointage; 9. Levier à galet; 10. Levier de soulèvement; 11 Tenon de manœuvre; 12. Levier à lunette; 13. Butoir; 14. Support de lanterne de chargement; 15. Support de culasse; 16. Lanterne de chargement.) — I, appareil à tige cannelée pour boulets pleins. — J, bombe sphérique (1. Œil; 2. Mentonnet; 3. Culot). — K, appareil Moisson, pour lancer plusieurs obus d'un seul coup.

La facilité de déplacement dont jouissent les mortiers rayés a conduit à établir des mortiers de campagne, destinés à permettre l'exécution du tir courbe avec des projectiles de gros calibre. La Russie, par exemple, a adopté un mortier de campagne de 15 centimètres, monté sur un affût Engelhardt et un mortier de siège de 9 pouces (0m,23), démontable en plusieurs parties.

Mortier-éprouvette. On nomme ainsi un appareil destiné à éprouver la puissance balistique des poudres au salpêtre. C'est un mortier de petites dimensions, fixé sur une semelle à l'angle invariable de 45°. Un projectile sphérique plein, nommé globe, en fonte, et lesté au moyen de plomb coulé à l'intérieur, dont le poids total est exactement connu, est placé au-dessus d'une charge déterminée de la poudre à éprouver. La distance à laquelle ce globe est lancé par la charge permet d'apprécier la puissance balistique de la poudre.

Mortier (Edouard-Adolphe-Casimir-Joseph), duc de Trévise, maréchal de France, né au Cateau en 1768, mort à Paris en 1835. Fils d'Antoine Mortier, député aux états généraux, il fut élu, en 1791, capitaine au 1er bataillon des volontaires du Nord, fit ses premières armes au combat de Quiévrain (1792), combattit à Jemmapes, Hondschoote, où il fut nommé adjudant général, à Wattignies (1793), où il fut blessé, et à Fleurus (1794). Chef de brigade en 1795, il servit à l'armée de Sambre-et-Meuse, contribua à la victoire d'Altenkirchen, prit Gemünden, et chassa Wartensleben de Wurtzbourg. Général de brigade en février 1799, il était divisionnaire sept mois après et se signalait à l'armée d'Helvétie. En 1803, il conquit le Hanovre et fut élevé en 1804 à la dignité de maréchal. En 1805, à la tête de 4.000 hommes, il osa attaquer, près de Leoben, une armée de 30.000 Russes et l'écrasa. Pendant la campagne de 1806, il commandait le 8e corps de la Grande Armée : il prit Cassel et Hambourg. En 1807, il battit les Suédois à Anklam et se distingua à Friedland. A la paix de Tilsit, il fut créé duc de Trévise. Passé en Espagne l'année suivante, il assiégea Saragosse, gagna les batailles d'Ocaña (1809) et de Gévora (1811). En 1812, mis à la tête de la Jeune Garde, c'est lui qui, resté le dernier dans Moscou, fut chargé de faire sauter le Kremlin. En 1813, il combattit encore à Lutzen, Bautzen, Dresde, Leipzig et Hanau. En 1814, il contribua dans la plaine Saint-Denis à la défense de Paris contre les Alliés. Louis XVIII lui donna le commandement de la 16e division militaire à Lille et le nomma pair de France. Sous la seconde Restauration, il refusa de siéger dans le conseil de guerre chargé de juger le maréchal Ney : il fut destitué. Mais, en 1816, il fut élu député du Nord, puis réadmis à la Chambre des pairs. Après la révolution de Juillet, il devint grand chancelier de la Légion d'honneur (1831), ministre de la guerre et président du Conseil (nov. 1834-mars 1835). Il fut tué, aux côtés de Louis-Philippe, lors de l'explosion de la machine de Fieschi, boulevard du Temple, à Paris.



Mortier.

Mortier (Arnold Mortié, dit), journaliste et auteur dramatique français, né à Amsterdam en 1843, mort à Croissy (Seine-et-Oise) en 1885. Il se fixa à Paris en 1865 et entra dans le journalisme; il écrivit au « Gaulois », avec Gouzien, des causeries théâtrales sous le nom de Frou-Frou, fonda la *Veilleuse*, le *Grelot*, et entra en 1873 au « Figaro », où, sous le pseudonyme de un Monsieur de l'orchestre, il rédigea une chronique quotidienne de théâtre, qu'il réunit en volumes sous le titre de *les Soirées parisiennes* (1876-1885). Au théâtre, il a donné en collaboration des ballets : *Fedda* (1879); *la Farandole* (1883); des opéras-comiques et opérettes : *Lakmé*; *le Manoir de Pic-tordu* (1875); *le Docteur Ox* (1877); *Madame le Diable* (1882); un vaudeville : *le Train de plaisir* (1884); etc.

Mortièrelle (*rèl'*) n. f. Genre de champignons de la famille des mucorinées, dont le sporange, sphérique, est séparé de son pédicelle par une cloison plane.

Mortifère (du lat. *mors, mortis*, mort, et *ferre*, porter) adj. Qui donne la mort : *Plante* mortifère.

Mortifiant (*fi-an*), **ante** (rad. *mortifier*) adj. Qui humilie, qui rend confus : *Reproche, Refus* mortifiant.

Mortification (*si-on* — rad. *mortifier*) n. f. Impression pénible, résultant de quelque chose d'humiliant : *Plus on a d'amour-propre, plus on éprouve de* mortifications.

— Alchim. Opération pendant laquelle le soufre et le mercure, après leur sublimation, étaient laissés en repos dans le creuset.

— Art culin. Commencement de décomposition que l'on attend pour employer certaines viandes ou certains fruits : *La* mortification *est favorable au gibier, à la nèfle.*

— Chir. État d'une partie du corps dans laquelle la circulation est interrompue, et qui se gangrène ou se paralyse : *Dans la sphacèle, il y a* mortification *entière.*

— Chim. anc. Destruction de la qualité essentielle et caractéristique d'un corps.

— Relig. Privation, souffrance volontaire que l'homme s'impose à lui-même : *Le jeûne est une* mortification. || Souffrance qui arrive indépendamment de la volonté, mais qui est considérée comme pénitence méritoire : *Les maladies sont des* mortifications *que Dieu nous envoie.*

— Encycl. Chir. La *mortification* est déterminée, d'une part, par les agents extérieurs qui détruisent les cellules, comme le froid, la chaleur, l'électricité, les caustiques, les toxiques, les traumatismes; d'autre part, par l'insuffisance ou la suppression des conditions favorables du milieu intérieur, comme l'embolie, l'arrêt de la circulation.

On désigne généralement la mortification des tissus résistants, solides (os, cartilages), sous le nom de *nécrose* et celle des tissus mous sous le nom de *gangrène*. Quand le tissu atteint est situé profondément et conserve une sorte de vitalité obscure, la mortification prend le nom de *nécrobiose*. Les territoires mortifiés se laissent facilement envahir par les microbes de la putréfaction. Le traitement est subordonné à la cause, comme on l'indique aux mots *gangrène, nécrose*; mais, la plupart du temps, il faut se contenter de hâter l'élimination ou de réséquer les parties mortifiées.

— Relig. La *mortification* peut être *intérieure* ou *extérieure, spirituelle* ou *corporelle*, selon qu'elle s'applique à l'âme ou au corps. Les moralistes chrétiens la regardent d'abord comme une expiation, puis comme un préservatif contre les défaillances à venir. Elle apparaît surtout, aux yeux de ses partisans, comme un excellent moyen d'éducation pour la volonté.

L'Église catholique prêche aux fidèles la mortification intérieure. Quant à la mortification corporelle, elle en fait l'objet, à la fois, de *préceptes* et de *conseils*. Les *préceptes* ont pour but d'en fournir des occasions et d'en offrir des modèles dans les abstinences et les jeûnes, commandés à certaines époques. Les *conseils* s'adressent aux âmes d'élite qui aspirent à la perfection morale : ils leur proposent, sous la forme d'austérités plus rigoureuses, une série d'exercices ascétiques, propres à les affranchir, dans les limites du possible, des exigences de la chair. L'Église conseille surtout les mortifications aux religieux et aux

religieuses, que des règles minutieuses défendent contre les abus. Abstinences, jeûnes, brièveté du sommeil, réveil dans la nuit, grossièreté de la nourriture, pauvreté des vêtements, fustigation volontaire, prières prolongées, telles sont les principales austérités que l'usage a introduites et que l'Eglise catholique approuve dans les monastères.

L'Eglise grecque séparée professe la même doctrine, et le protestantisme même regarde la mortification comme une obligation morale, souvent rappelée par l'Ecriture.

MORTIFIER (lat. *mortificare*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous mortifiions. Que vous mortifiiez*) v. a. Causer une humiliation ou un vif déplaisir : *On trouve une maligne joie à* MORTIFIER *les personnes vaines.* (Saint-Evrom.)

— Art culin. Soumettre à un commencement de décomposition : *Battre de la viande pour la* MORTIFIER.

— Chim. anc. Détruire le caractère spécifique de : MORTIFIER *un corps.* ‖ Affaiblir par un mélange : MORTIFIER *des esprits.*

— Chir. Faire périr, soustraire à l'action de la nutrition : *La gangrène* MORTIFIE *la chair.*

— Relig. Affliger par des pénitences : MORTIFIER *son corps.* ‖ Dompter, réprimer par des privations volontaires : MORTIFIER *ses sens, ses passions.*

Se mortifier, v. pr. Se soumettre à quelque mortification. ‖ Se soumettre à des pénitences volontaires : SE MORTIFIER *pour faire son salut.* ‖ S'humilier l'un l'autre.

— Art culin. Devenir plus tendre en subissant un commencement de décomposition.

— SYN. Macérer, mater.

MORTIFIEUR, EUSE n. Personne qui mortifie.

MORTILLAGE (*till-aj'* [*ll* mll.]) n. m. Assemblage de chardons à laiuer qui sont déjà en partie usés et dont on fait encore usage pour commencer à laiuer les draps.

MORTILLET (Gabriel DE), archéologue français, né à Meylan, près de Grenoble, en 1821, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1898. Il s'est attaché aux études préhistoriques, a été président de la Société d'anthropologie. Maire de Saint-Germain-en-Laye, puis député de Seine-et-Oise (1885), il se signala par son intransigeance anticléricale. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *le Préhistorique; antiquité de l'homme* (1882); *Musée préhistorique* (1882) et un recueil important fondé par lui (1864) sous le titre de *Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme*, dont il a publié les quatre premiers volumes et qui a été continué par Cartailhac.

MORTIMER (Roger DE, baron DE WIGMORE, comte DE MARCH de), homme d'Etat anglais, né vers 1286, mort en 1330. Fils d'Edmond Mortimer et de Marguerite de Fiennes, apparentée à Eléonore de Castille, il accrut encore son influence par son mariage avec Jeanne de Geuville, de la famille des Lusignan. Mortimer, nommé en 1316 lieutenant d'Irlande par Edouard II, y exerça une véritable royauté jusqu'en 1321. A cette date, il se joignit aux barons révoltés contre Edouard. Emprisonné à la Tour en 1322 et condamné à la prison perpétuelle, il réussit à s'échapper en 1324 et passa en France. A Paris, il devint l'amant d'Isabelle de France, femme d'Edouard II. (V. ISABELLE.) Après le succès d'une invasion en Angleterre et l'assassinat d'Edouard II, Mortimer gouverna le royaume; mais il se montra si despote et si insolent qu'il s'aliéna tout le monde. La noblesse se révolta, d'abord sans succès; Mortimer obligea le comte de Lancastre à se soumettre et envoya à l'échafaud le comte de Kent, oncle du roi. Mais un jour Edouard III, pénétrant dans le château de Nottingham par un passage secret, arrêta Mortimer de ses propres mains, et le fit condamner à mort par le Parlement. Mortimer, tout de noir habillé, fut conduit à Tyburn, pendu et écartelé.

MORTIMER (Roger DE), comte DE MARCH et D'ULSTER, homme d'Etat anglais, né à Usk en 1374, mort en 1398. Fils d'Edmond, comte de March, et de Philippa de Clarence, il fut vice-roi d'Irlande en 1382, et fut proclamé en 1385, par Richard II, héritier de la couronne. Il accompagna le roi dans l'expédition d'Irlande de 1394 et redevint vice-roi en 1397. Il périt à Keles, dans un combat contre un clan du Leinster. Une de ses filles, Anne, fut mère de Richard d'York.

MORTIMER (Thomas), littérateur anglais, né et mort à Londres (1730-1809). Il remplit pendant plusieurs années les fonctions de vice-consul dans les Pays-Bas, puis s'adonna à la littérature. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages utiles, bien qu'écrits d'une façon trop prolixe. On peut citer : *le Plutarque français* (1762), traduit en français par Mme de Vasse (1785-1786); *les Eléments du commerce, de la politique et des finances* (1772); etc.

MORTIMER (John). Biogr. V. CADE.

MORTIMER (Pierre), savant et musicographe, né à Putenham (Angleterre) en 1750, mort à Dresde en 1828. Il appartenait à la secte des frères moraves, et, comme tel, fut professeur dans diverses villes d'Allemagne et d'Alsace. On lui doit un excellent ouvrage sur *le Chant choral au temps de la Réformation* (1821).

MORTIMER'S CROSS, localité d'Angleterre (comté de Hereford), sur les bords du Lug. Victoire d'Edouard, duc d'York, sur Henri VI de Lancastre, le 1er février 1461.

MORTINATALITÉ (du lat. *mors, mortis,* mort, et de *natalité*) n. f. Etat des enfants mort-nés. Rapport des naissances de cette nature avec les naissances ordinaires.

MORTINE n. f. Feuilles de myrte et autres plantes employées dans la tannerie.

MORTIZZA, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Plaisance]), sur le Pô; 2.925 hab.

MORTLAKE, ville d'Australie (Etat de Victoria), sur le Hopkins, tributaire du l'océan Indien; 3.400 hab. Actif marché de bêtes à cornes.

MORT-NÉ, E adj. Qui était mort en sortant du sein de sa mère : *Un enfant* MORT-NÉ. *Un agneau* MORT-NÉ.

— Fig. Qui échoue dès son commencement : *Livre* MORT-NÉ. *Projet* MORT-NÉ.

— n. m. Enfant mort-né : *Les théologiens envoient les* MORT-NÉS *aux limbes.*

— Gramm. Dans cet adjectif composé, *né* est le seul mot variable, d'après l'Acad. : *Une brebis* MORT-NÉE.

— ENCYCL. Méd. et dr. Chez l'homme, on compte dans les villes 1 *mort-né* sur 15 ou 16 accouchements et, dans les campagnes, ne peu moins, c'est-à-dire 1 sur 18 accouchements. Il n'est pas toujours possible de dire si l'enfant en naissant était déjà mort; mais on peut reconnaître si un enfant a respiré ou n'a pas respiré avant de mourir. Si l'on coupe le poumon en petits morceaux, ceux-ci surnagent sur l'eau, dans le cas où l'enfant a respiré; ils vont au fond dans le cas contraire. La loi veut que les enfants mort-nés soient inscrits au registre des décès. Lorsque le cadavre d'un enfant dont la naissance n'a pas été enregistrée sera présenté à l'officier de l'état civil, celui-ci doit mentionner seulement qu'il lui a été présenté sans vie, afin de ne pas préjuger la question de savoir s'il a eu vie ou non. L'inhumation ne peut avoir lieu sans l'autorisation prescrite par l'article 77. Le médecin même qui désirerait conserver un fœtus présentant quelque particularité remarquable doit en demander l'autorisation au préfet de police, à Paris, ou au maire de la commune, dans les départements. Ordinairement, les embryons (au-dessous de trois mois) ne sont pas déclarés.

MORTO da Feltro, peintre. V. FELTRO.

MORTODE n. f. Perle fausse, employée dans le commerce que l'on fait avec les nègres d'Afrique.

MORTON n. m. Nom vulgaire du lactaire vénéneux.

MORTON (John), prélat anglais, né vers 1420, mort à Knowle (Kent) en 1500. Il fut, dès le début de la guerre des Deux-Roses, un des plus zélés partisans de la maison de Lancastre et fut employé dans diverses négociations, particulièrement à celles du traité de Picquigny (1475). Richard III le fit enfermer à la Tour, puis le confia à la garde de Buckingham, qu'il entraîna dans un complot contre le roi. Après l'échec de cette conspiration, Morton passa en Flandre, où il continua à s'occuper de politique. On peut attribuer à ses conseils le triomphe définitif de la maison de Lancastre. De retour en Angleterre après le couronnement de Henri VII (1485), il devint archevêque de Cantorbéry (1486), lord chancelier et cardinal (1493). On lui attribue l'*History of Richard III,* parue sous le nom de Thomas Morus.

MORTON (James DOUGLAS, comte DE), régent d'Ecosse, mort en 1581. Il prit part dès sa jeunesse aux luttes contre l'Angleterre. Membre du conseil privé de Marie Stuart, lord chancelier en 1564, il fut un des promoteurs du mariage de la reine avec Darnley, trempa dans le meurtre de Rizzio et, pour échapper à la colère de Marie, se réfugia en Angleterre. Rappelé, grâce à l'influence de Murray, il ne tarda pas à conspirer de nouveau contre Marie Stuart. Après la mort de Murray (1570), il accueillit les ouvertures d'Elisabeth d'Angleterre; ses ennemis, conduits par Claude Hamilton, incendièrent sa maison et faillirent le tuer. Sauvé par le laird de Buccleugh, il devint lord général du royaume lorsque Mar eut été élevé à la régence, et il lui succéda en 1572. Morton mit fin à la guerre civile et, pendant cinq ou six ans, gouverna le royaume avec fermeté et sagesse; mais sa politique intérieure lui aliéna à la fois la noblesse et l'Eglise, tandis que sa déférence pour Elisabeth excitait contre lui le sentiment national. Après avoir résisté avec la dernière énergie, il fut contraint de céder. On avait imaginé de l'accuser du meurtre de Darnley. Enfermé au château de Dumbarton, il fut jugé à la hâte par une cour dérisoire, condamné à mort et exécuté.

MORTON (Thomas), auteur dramatique anglais, né dans le comté de Durham en 1764, mort à Londres en 1838. Il fit jouer des pièces qui, presque toutes, obtinrent de grands succès. Il possédait une remarquable entente de la scène. Nous citerons de lui : *Colomb* (1792); *les Enfants dans les bois* (1793); *Zorinski* (1795); *la Manière de se marier* (1796); *l'Art de guérir les peines du cœur* (1797); *un Roland pour un Olivier* (1819); *les Invincibles* (1828); etc. — Son fils, JOHN MADISON, né à Pangbourne en 1811, mort à Londres en 1891, fut également auteur dramatique. Il débuta, en 1835, par une comédie : *My first fit of the Gout,* et, jusqu'en 1885, écrivit près d'une centaine de farces, dont la plus connue, *Box and Cox* (1847), eut un vif succès.

MORTON (Samuel George), naturaliste américain, né et mort à Philadelphie (1799-1851). Il se fit connaître, en 1834, par sa remarquable étude de paléontologie : *Synopsis des restes organiques du groupe crétacé des Etats-Unis.* Professeur au collège de Pensylvanie en 1839, il publia à ce moment son œuvre capitale : *Crania Americana* (1839), et un peu plus tard ses *Crania Ægyptiaca* (1844). Dans ces ouvrages, il se prononça pour la multiplicité d'origine de l'espèce humaine.

MORTON (William T. Green), chirurgien dentiste américain, né à Boston vers 1815. Il est connu pour avoir le premier, sur les indications du docteur Ch. T. Jackson, utilisé les puissances anesthésiques de l'éther.

MORTONIE (*ni*) n. f. Genre d'oursins clypéastroïdes, fossiles dans le tertiaire américain.

MORTONVAL (Alexandre-Furcy GUESDON, connu sous le nom de), romancier et historien français, né à Paris vers 1780, mort à Saint-Cloud en 1856. Payeur aux armées, il donna sa démission au retour des Bourbons, fit dans les colonies des entreprises commerciales qui ne réussirent pas, suivit le duc d'Albe dans divers voyages, et se fixa à Paris en 1823. Il a publié, entre autres ouvrages historiques, sous le pseudonyme de MORTONVAL : *Histoire des campagnes de France en 1814 et en 1815* (1826); *Histoire des campagnes d'Allemagne de 1807 à 1809* (1827); *Histoire des guerres de la Vendée de 1792 à 1796* (1828); *Histoire de la guerre de Russie* (1829); etc., et des romans; *Mon ami Norbert* (1834); *une Sombre Histoire* (1845); etc. En outre, il a donné, sous divers pseudonymes, de 1800 à 1807, quelques vaudevilles et collaboré à des journaux libéraux.

MORT-PLAIN n. m. Techn. Eau de chaux qui a servi. V. PLAIN.

MORTRÉE, ch.-l. de cant. de l'Orne, arrond. et à 15 kilom. d'Argentan; 1.120 hab. Elevage de chevaux, briqueterie, moulins. Restes du château d'O, fondation d'Isabeau de Bavière, œuvre en majeure partie de l'époque de François Ier. — Le canton a 13 comm. et 5.225 hab. V. O.

MORTSEL, comm. de Belgique (Anvers [arrond. d'Anvers]); 3.663 hab. Tisseranderies; scieries.

MORTS-MURS n. m. pl. Nom donné aux parois d'un four de fusion destiné à l'affinage de certains métaux.

MORT-TERRAIN n. m. Dans les mines, Terrain qui ne contient aucune matière utile.

MORTUAGE (*tu-aj'* — du lat. *mortuus,* mort) n. m. Droit que les curés prélevaient en Bretagne sur la succession de ceux qui mouraient sans avoir laissé de biens à l'Eglise. (On appelle aussi ce droit *neufme,* parce qu'il était du neuvième du bien. On le réduisit, au XVIe siècle, au neuvième du tiers des meubles de la communauté du décédé.)

MORTUAIRE (*tu-ér'* — du lat. *mortuarius*) adj. Qui concerne les morts, les cérémonies par lesquelles on les honore, etc. ‖ *Drap mortuaire,* Drap ordinairement noir, que l'on étend sur un cercueil. ‖ *Lettre mortuaire,* Lettre imprimée annonçant un décès. ‖ *Acte mortuaire,* Acte authentique certifiant un décès. ‖ *Registre mortuaire.* Recueil des actes mortuaires d'une même localité. ‖ *Extrait mortuaire,* Copie d'un acte extrait du registre mortuaire. ‖ *Droits mortuaires,* Droits perçus pour la cérémonie des funérailles. ‖ *Dépôt mortuaire,* Petit édifice dans le cimetière communal, destiné à recevoir, avant la sépulture, les corps des personnes dont le décès n'a pas été causé par une maladie contagieuse. ‖ *Chambre mortuaire.* Chambre dans laquelle il y a un ou plusieurs morts. ‖ *Domicile, Maison mortuaire,* Domicile, Maison où une personne est décédée.

— Cout. anc. *Droit mortuaire.* Portion de biens que l'église paroissiale prélevait sur certaines successions.

— n. m. Revenu d'une commanderie de Malte, depuis la mort du titulaire jusqu'au 1er mai suivant, et qui était dévolu au grand maître.

— n. f. Maison où il y a un mort. (Vx. — On dit aujourd'hui *la maison mortuaire.*) ‖ Tableau des décès dans un pays, une localité : *La* MORTUAIRE *de Paris.*

MORT-VOLANT n. m. Techn. V. MORVOLANT.

MORUAU (*ru-o*) n. m. Pêch. Petite morue.

MORUE (*rû*) n. f. Ichtyol. Poisson du genre gade, qui peut atteindre jusqu'à un mètre et demi de long.

— Pop. Prostituée de bas étage.

— Fam. *Baptisé d'eau de morue,* Né avec la mauvaise chance. ‖ *Eau queue de morue.* Dont les pans sont longs et effilés. — Substantiv. n. f. *Queue de morue,* Habit noir : *Mettre sa* QUEUE DE MORUE.

— Comm. *Morue ronde,* Morue sèche et salée, ouverte, mais non aplatie. ‖ *Morue plate,* Morue ouverte, séchée et aplatie. ‖ *Morue verte,* Morue salée, mais non séchée. ‖ *Morue blanche,* Morue séchée rapidement et qui conserve une couche blanche de sel. ‖ *Morue noire.* Morue séchée lentement et tachée de noir par endroits. ‖ *Morue pinnée,* Morue à laquelle on a fait subir un commencement de putréfaction, avant de la saler. ‖ *Poignée de morues,* Deux morues attachées ensemble.

— Pêch. *Morue franche,* Morue fraîche, cabillaud.

— ENCYCL. Ichtyol. Les *morues* sont de gros poissons voraces, qui vivent de toutes sortes d'animaux marins, voire de grands coquillages. Les jeunes individus ont été souvent décrits comme constituant une espèce particulière (*gadus callarias*).



Morue.

La chair de la morue fraîche constitue le cabillaud; salée, c'est la morue verte; séchée, c'est le *stockfisch* ou *morue sèche,* ou *merluche.* Ce poisson est appelé vulgairement *morue franche, cabeliau, cabillaud, moulue;* quand il est jeune, *narvaga, dorse.* Mais on donne le nom de « morue » à d'autres poissons du groupe des gades : la *morue capelan* est le gade capelan (*gadus minutus*), la *morue noire* ou de *Saint-Pierre* est l'églefin (*gadus æglefinus*), espèce plus petite et plus méridionale. La *grande morue barbue* ou *morue longue* est la molve ou lote lingue (*lota molva*).

La morue est essentiellement un poisson arctique, vivant à plus de 1.300 mètres de profondeur, en hiver, au voisinage des courants chauds inférieurs. En été, dès le mois de mai, même, elle remonte à la surface par bandes et se dirige vers l'Amérique, sans dépasser Terre-Neuve, et l'Europe, sans guère dépasser l'Islande et la mer du Nord. Les bandes voyagent en ordre régulier; les mâles, occupant la face inférieure de la colonne, fécondent les œufs que pondent les femelles placées au-dessus.

La morue est un des poissons les plus recherchés, et pour sa chair, dont se nourrissent des peuples entiers, et pour l'huile qu'on tire de son foie (huile de foie de morue, *oleum jecoris aselli* des vieux droguistes), huile employée en pharmacopée, mais qui est un aliment pour les populations boréales et aussi un produit d'importance première pour le corroyage fin des pelleteries.

La pêche française a deux stations principales : l'Islande et Saint-Pierre et Miquelon, avec un droit sur les côtes est et ouest de Terre-Neuve. Les équipes de pêcheurs, bretons et normands, se divisent donc en Terre-Neuvas et Islandais.

— Art culin. Quelle que soit la préparation, la *morue* doit être préalablement dessalée, en la baignant pendant un jour ou deux dans de l'eau fraîche que l'on renouvelle.

La morue se mange principalement bouillie, frite, à la *béchamelle,* à la *lyonnaise,* en *brandade,* au *fromage,* au *beurre noir,* à la *provençale,* en *croquettes,* aux *câpres,* à la *sauce blanche,* etc., et l'on fait aussi avec des tomates et des pommes de terre une excellente *bouillabaisse.*

— Thérap. et pharm. *Huile de foie de morue.* V. HUILE.

MORULA (mot lat., signif. « petite mûre ») n. f. Phase de la segmentation de l'œuf, dans laquelle tous les blastomères, plus ou moins semblables entre eux, se réunissent en une masse sphérique, d'aspect framboisé ou mûriforme, et dépourvue de cavité de segmentation.

MORULE (du lat. *mora,* retard) n. f. Court intervalle : *Si le mouvement est interrompu de* MORULES. (Boss.) (Inus.

MORULE n. f. Sous-genre de pentadactyles (mollusques gastéropodes), comprenant quelques espèces du Pacifique.

MORUS (Samuel-Frédéric-Nathanaël), théologien allemand, né à Lauben en 1736, mort à Leipzig en 1792. Après avoir enseigné la philosophie et les langues classiques à

Leipzig (1768-1771), il fut nommé professeur de théologie, lors de la mort de son maître Ernesti. Nous citerons de lui : *Epitome theologiæ christianæ* (1789); *Akademische Vorlesungen über die theologische Moral* (1794-1795); *Dissertationes theologicæ et philologicæ* (1787-1794); *Super hermeneutica Novi Testamenti acroases academicæ* (1797-1802).

MORUS. Biogr. V. MORE.

MORUTIER *(ti-é)* n. m. et adj. Se dit des navires et des hommes qui font la pêche de la morue : *Des* MORUTIERS. *Des bâtiments* MORUTIERS. ‖ On dit aussi MORUYER.

MORUYER adj. m. et n. Syn. de MORUTIER.

MORVAN (MALADIE DU). [V. PANARIS *analgésique*.]

MORVAN (MASSIF DU), massif prolongeant le Massif central de France dans la direction du N., par delà le fleuve de la Loire. Jadis, en Nivernais et en Bourgogne, aujourd'hui dans les départements de Nièvre, Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Yonne, il a 82 kilom. de long, 50 de largeur extrême, 2.700 kilom. carr. Il est fait de gneiss, de granits, « avec innombrables coulées de porphyre », manifestations volcaniques qui ont laissé d'autres témoins, les sources thermales de Montreuillon, Saint-Honoré, Bourbon-Lancy. Il a 500 mètres de moyenne altitude; pour culmen, une cime de 902 mètres, le Bois-du-Roi ou Haut-Folin : pour mont le plus célèbre, le Beuvray (810 m.), qui porta la cité gauloise de *Bibracte*. L'Yonne y naît au pied du Prénelay (850 m.), ainsi que la Cure, affluent de l'Yonne, et des tributaires de l'Arroux, de l'Aron, rivières qui se versent à la Loire. Etangs nombreux, vallées pittoresques. Vastes forêts fournissant des bûches, du charbon à Paris; grands pâturages, élevage, engraissement.

MORVAN, roi des Bretons, mort vers 818. Il était comte de Léon lorsque, après l'abdication de Jarnithin, il fut élu chef des Bretons, vers 818. Il refusa de continuer à payer le tribut que Charlemagne avait imposé à ces derniers. Louis le Pieux dirigea une armée vers la basse Bretagne. Morvan périt dans une rencontre, et les Bretons firent, pour quelque temps, leur soumission.

MORVANDEAU, ELLE *(dô, dèl')*, personne née dans le Morvan ou qui habite cette région. — *Les* MORVANDEAUX. ‖ On dit aussi MORVANDIAU, et MORVANDIOT, OTE.

— Adjectiv. : Qui appartient au Morvan ou à ses habitants : *Mœurs* MORVANDELLES.

— n. m. Linguist. Patois parlé dans le Morvan.

MORVE (peut-être de même orig. que *gourme*) n. f. Humeur visqueuse, sécrétée par la muqueuse du nez : *Avoir la* MORVE *au nez.*

— Art vétér. Maladie infectieuse, propre aux équidés, mais transmissible à l'homme par inoculation, et qui est caractérisée par des suppurations et une inflammation des fosses nasales, accompagnée de *jetage*.

— Hortic. Pourriture qui attaque la laitue et la chicorée. ‖ Maladie qui attaque les oignons de diverses plantes bulbeuses, principalement ceux de la jacinthe. (On distingue la *morve blanche*, due probablement à une bactérie, et qui réduit complètement en bouillie les bulbes atteints, et la *morve noire*, causée par un champignon parasite.)

— ENCYCL. Art vétér. On a vu longtemps dans la *morve* une affection locale de la muqueuse du nez, puis une affection tuberculeuse. Après l'avoir regardée comme contagieuse au XVIIe et au XVIIIe siècle, on lui avait dénié cette propriété au commencement du XIXe. Le Dr Rayer la démontra de nouveau au milieu dudit siècle, et enfin sa nature microbienne est aujourd'hui absolument établie par le professeur Babès, à Budapest, puis par Lœffler et Schutz, de Berlin, Bonchard, Capitan et Charrin, à Paris.

La morve peut se présenter sous quatre formes : la *forme aiguë*, la *forme chronique*, la *forme latente* et la *forme cutanée*.

A. *Morve aiguë*. La morve aiguë marque son invasion par un état fébrile général : inappétence, frissons, poils ternes, flanc creux, pouls petit et rare, muqueuses et particulièrement la pituitaire rouge jaunâtre, battements du cœur forts et retentissants. Vingt-quatre à quarante-huit heures après, on voit apparaître un écoulement nasal séreux jaunâtre, un gonflement douloureux des ganglions sous-glossiens (*glandage*), des pustules de la grosseur d'un grain de millet à celle d'une lentille sur la pituitaire. Ces pustules agglomérées forment des élevures blanchâtres, qui gênent la respiration et la rendent sifflante. A peu près en même temps, apparaissent de la lymphangite et des tumeurs lymphatiques (*boutons de farcin*) qui deviennent bientôt fluctuantes et dégénèrent en ulcères. Ceux-ci, qui n'ont aucune tendance à se cicatriser, sont entourés d'une zone d'un rouge vif et ont une marche envahissante en tous sens jusqu'à perforer la cloison nasale. La terminaison de la morve aiguë est la mort, souvent très rapide.

B. *Morve chronique*. La morve, sous la forme chronique, se développe avec une très grande lenteur. Ce n'est souvent qu'après plusieurs semaines, même des mois, que l'on voit réunis les caractères pathognomoniques de cette forme : *glandage, jetage, chancre*.

La morve chronique est dite *confirmée* quand les trois symptômes ci-dessus sont réunis, et l'animal est dit *suspect* ou *douteux* quand les chancres font défaut.

La morve chronique, peut-être moins contagieuse que la précédente, peut rester stationnaire de longs mois et même des années. Elle peut revêtir facilement et temporairement la forme aiguë à la suite d'une course ou de l'administration d'un purgatif drastique, ou encore d'une opération chirurgicale douloureuse.

C. *Morve latente*. Chez certains chevaux, réellement morveux, on ne voit apparaître aucun des symptômes caractéristiques de cette affection, et ils transmettent la maladie aux voisins sans qu'on puisse s'expliquer le phénomène : c'est qu'ils en ont les lésions, soit dans les sinus, soit dans un organe profond. Les injections de *malléine* font reconnaître, par les réactions fébriles qui en résultent, si la morve existe ou non. L'injection, dans le péritoine du cobaye, d'un liquide suspect de morve latente donne lieu aussi à une péritonite du bassin qui fixe le diagnostic.

D. *Morve cutanée*. V. FARCIN.

Contagion. C'est surtout par le jetage ou le pus farcineux, contaminant les abreuvoirs, les mangeoires, les fourrages, les pièces de harnachement, etc., que la contagion s'opère. La durée de l'incubation est très irrégulière.

Traitement et mesures sanitaires. On ne connaît aucun traitement contre la morve; aussitôt qu'une bête est reconnue morveuse, on s'empresse de l'abattre, selon les prescriptions de la loi de police sanitaire du 21 juillet 1881; on opère ensuite la désinfection des locaux et on applique aux animaux suspects les prescriptions contenues dans les articles 13, 44, 45, 46, 67 et 70 du règlement d'administration publique rendu pour l'exécution de la loi ci-dessus.

— Méd. Les hommes qui approchent les chevaux, maquignons, palefreniers, équarrisseurs, écuyers, sont naturellement les plus exposés à contracter la *morve*, qui présente ici deux formes principales.

Dans la *morve aiguë*, on observe les mêmes symptômes que dans le farcin aigu, angioleucite, engorgements ganglionnaires douloureux, fièvre, douleurs articulaires et musculaires, abcès multiples, éruption pustuleuse caractéristique, mais bientôt accompagnée de douleurs dans les fosses nasales et d'un écoulement mucopurulent ou *jetage*. Il y a tuméfaction des parotides et parfois œdème de la glotte et engouement pulmonaire. La fièvre est intense; on observe du délire, et les malades meurent dans un état convulsif ou comateux. Dans la *morve chronique*, ces symptômes sont atténués. L'évolution est fort lente, mais elle aboutit ordinairement à la cachexie et à la mort. La thérapeutique a jusqu'ici à peu près complètement échoué contre la morve. On a utilisé, sans grand succès, l'ouverture des abcès et les lavages antiseptiques, les médications iodées et sulfureuses.

MORVEAU *(vo)* n. m. Pop. Amas de morve épaisse : *Jeter un* MORVEAU. ‖ On dit aussi MORVIAU, et MORVIOT.

— Fig. *Lécher le morveau*, Flatter servilement.

MORVER v. n. Ling. Laisser tomber sa morve : *Il* MORVAIT *dedans sa soupe.* (Rabelais.)

— Hortic. Être attaqué de la morve. Syn. POURRIR.

MORVERN, montagne d'Ecosse (comté d'Argyle), près du détroit de Mull, célèbre par les exploits de Fingal, racontés dans le poème d'Ossian.

MORVEUX *(veû)*, **EUSE** adj. Qui a de la morve au nez : *Un enfant sale,* MORVEUX.

— Art vétér. Attaqué de la morve : *Cheval* MORVEUX.

— Hortic. Qui a la morve : *Laitue* MORVEUSE. ‖ *Amande morveuse*, Amande fraîche dans laquelle la chair est remplacée par une sorte de gelée visqueuse.

— PROV. **Qui se sent morveux se mouche,** Que celui qui comprend que l'on parle de lui s'applique ce que l'on vient de dire. ‖ **Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez,** Il faut souffrir un mal plutôt que de lui appliquer un remède plus fâcheux que le mal lui-même. ‖ **Les morveux veulent moucher les autres,** Ceux-là reprennent les autres qui méritent d'être repris.

— Substantiv. Personne qui a de la morve au nez : *Un petit* MORVEUX.

— Fam. Petit bambin, petit garçon ou petite fille : *Voyez donc ce* MORVEUX, *comme il est joli en fille!* (Beaumarch.) ‖ Personne qui mérite d'être traitée en petit garçon : *Ce sont de beaux* MORVEUX. (Mol.)

— PROV. **Le morveux emporte le foireux,** On tombe plutôt sur le nez, sur la face, que sur le derrière.

MORVI, principauté de l'Inde occidentale (presqu'île de Katch [Kattiavar]), enclavée dans la présidence de Bombay, tributaire de l'empire anglais; 2.700 kilom. carr. et 91.000 hab. Capit. *Morvi*, sur le Matchou, à proximité du golfe de Katch; 15.300 hab.

MORVILLIERS (Jean DE), homme d'Etat français, né à Blois en 1507, mort à Tours en 1577. Il fut lieutenant général de Bourges en 1536, conseiller au grand conseil et, en cette qualité, l'un des juges du chancelier Poyet (1545), maître des requêtes. Ambassadeur à Venise, il obtint à son retour l'évêché d'Orléans (1552). Nommé garde des sceaux en 1568, il les conserva deux ans et trois mois. Après sa démission, il garda sa place au conseil et ne cessa d'y défendre les idées de tolérance.

MORVIS *(viss)* n. m. Métrol. Monnaie d'or, frappée par Alphonse le Sage.

MORVOLANT *(lan)* ou **MORT-VOLANT** n. m. Soie mêlée qui tombe dans le déchet, pendant le dévidage des cocons.

MORVONNAIS (Hippolyte MICHEL **de LA**), poète français, né à Saint-Malo en 1802, mort au Bas-Champ, près de cette ville, en 1853. Il a passé la plus grande partie de sa vie au val de l'Arguenon, dans la commune de Plancoët (Côtes-du-Nord). Doué d'une imagination vive et poétique, animé d'un véritable amour pour les classes souffrantes, il publia en 1822 ou 1823 un premier volume de poésies, contenant un drame lyrique, *Sapho*, des élégies et des imitations de poètes latins, et, en 1838, un recueil plein d'une originalité poétique, *la Thébaïde des grèves*, où il peignait la nature agreste et sauvage qui l'entourait. Les *Larmes de Madeleine*, poème qu'il publia plus tard, furent moins bien accueillies. Il avait préparé une vaste étude sur les *Harmonies sociales*, restée manuscrite.

MORZINE, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 34 kilom. de Thonon, au confluent de la Dranse de Dessous-le-Saix et de la Dranse du Biot; 1.554 hab. Ardoises. Séjour d'été fréquenté.

MOSAÏQUE *(za-ik'* — du lat. *Moses*, Moïse) adj. Hist. Qui appartient à Moïse. *Loi* MOSAÏQUE.

— Loc. *Coiffé à la mosaïque*, Cornu, cornard [parce qu'il est dit dans la Bible qu'après sa descente du Sinaï, Moïse avait deux rayons sur le front]. (Peu usité.)

MOSAÏQUE *(za-ik'* — de l'ital. *mosaica;* du lat. du moyen âge *musaicum* [lat. class. *musivum* ou *musæum*, du gr. *mouseion*, musée et mosaïque]) n. f. Ouvrage composé de pièces rapportées de pierres, d'émail, de verre, de bois, de diverses couleurs, formant par leur assemblage une sorte de peinture : *Pavé, Table en* MOSAÏQUE. ‖ Art de faire des mosaïques : *Les Romains empruntèrent aux Grecs la* MOSAÏQUE.

— Par anal. Surface quelconque, divisée en compartiments nombreux et variés : *D'innombrables petits jardins formant comme une immense* MOSAÏQUE.

— Par ext. Œuvre composée de pièces de rapport, de morceaux différents : *Une collection de journaux forme une* MOSAÏQUE *assez curieuse.*

— Adjectiv. Fait en mosaïque : *Pavés* MOSAÏQUES.

— Fr.-maçonn. Figure tracée sur un dallage en mosaïque, qui symbolise l'union entre les frères.

— Pyrotechn. Pièce d'artifice composée d'une file de poteaux espacés d'un mètre environ et portant des fusées ou des chandelles romaines, inclinées quatre par quatre les unes vers les autres et dont les jets se croisent.

— Techn. Nom donné à certains assemblages de bois en grume. ‖ *Panneau en mosaïque*, Ouvrage de serrurerie à jour, constitué par des tringles plates ou cylindriques en fer, que l'on place au haut d'une porte cochère et qui, au lieu et place d'un panneau plein en tôle, forme la partie qui ne s'ouvre pas avec les battants.

— ENCYCL. Techn. Il existe deux procédés différents pour l'exécution de la *mosaïque :* la *méthode directe* et celle au *carton*. Ces procédés n'ont pas sensiblement varié depuis que l'art du mosaïste existe.

La matière première employée est formée de petits cubes de marbre de toutes couleurs, de dés de terre cuite diversement colorés, de *smalte* ou émail. Celui-ci est surtout utilisé pour la production ou la reproduction d'œuvres d'art. Il a une composition qui ne change pas : 1.300 parties de sable siliceux, 600 de minium de plomb, 400 de carbonate de soude, 500 de graisil ou déchets d'émail en poudre, 300 de fluate de chaux, et enfin 60 parties d'azotate de potasse. Lors de sa fusion, cet émail est coloré au moyen d'oxydes métalliques, parmi lesquels ceux d'*urane* donnent le jaune ou le noir, ceux de *cuivre* le rouge ou le vert, ceux de *nickel* le brun, ceux de *platine* le gris, ceux de *manganèse* le violet, etc. Dans les mosaïques en *smalte* apparaissent souvent des fonds d'or ou d'argent. On les obtient en appliquant sur l'émail une feuille de ces métaux précieux que l'on recouvre ensuite d'un émail incolore ou de verre blanc.

Quel que soit celui des deux procédés énumérés ci-dessus, on commence par composer le modèle à grandeur d'exécution. Dans le premier mode, le mosaïste creuse l'aire ou le mur qui doit recevoir l'ornementation d'une entaille superficielle et continue dans laquelle il coule une mince couche de plâtre qu'il lisse et rend bien plane. Dès que la couche est sèche, l'artiste reproduit sur cette surface le dessin qu'il a à exécuter en mosaïque et lui donne les colorations exactes du modèle. Il découpe ensuite le plâtre et remplace chacun des cubes ainsi enlevés par un autre de marbre, de terre cuite ou de smalte ayant une couleur identique et le noie dans un bain de *ciment à la chaux* ou de *mastic à l'huile;* il procède ainsi de proche en proche jusqu'à l'achèvement du panneau. Le *ciment à la chaux* a, en général, la composition suivante : 520 parties de pouzzolane, 420 de chaux éteinte, 220 de brique pilée, 70 d'eau. Le *mastic à l'huile* est constitué par : 480 parties de pierre calcaire pulvérisée, dite *travertin*, 200 de chaux éteinte, 80 d'huile de lin ordinaire et 50 d'huile de lin cuite.

Le second procédé, celui au *carton*, plutôt industriel qu'artistique, consiste à exécuter le dessin sur un carton. Chaque cube de marbre, de terre cuite ou d'émail est successivement collé suivant sa face sur le carton. Quand celui-ci est complètement couvert, on le retourne muni de tous ses cubes dont la queue est alors noyée dans du ciment à la chaux ou du mastic à l'huile recouvrant la surface à décorer. Le carton est ultérieurement enlevé lorsque la prise du ciment ou du mastic est chose faite.

— B.-arts. La *mosaïque* est l'art de composer des tableaux ou des carrelages à l'aide de pierres, de morceaux de verre ou d'émail diversement colorés.

La première mosaïque dont il soit fait mention chez les Romains est celle que Sylla fit faire à Préneste, environ 170 ans avant Jésus-Christ : elle formait en partie le dallage du temple de la Fortune. Cet usage de paver en pierres de diverses couleurs les temples, les palais ou les riches habitations des particuliers, se répandit rapidement parmi les Romains; on dallait d'ordinaire en mosaïque les édifices publics destinés aux assemblées des gens de lettres et appelés *musea*.

On peut diviser les mosaïques en quatre catégories : 1° le *pavimentum scetile*, dallage composé de marbres de couleurs variées dont les morceaux sont coupés en segments de formes diverses, mais d'après des lignes géométriques; — 2° le *pavimentum tessellatum* ou *tesseris structum*, dallage dont tous les fragments sont taillés en forme cubique; — 3° le *pavimentum vermiculatum*. [Ce genre de mosaïque a pour but de reproduire les effets de la peinture. Les fragments de marbre, de pierre ou d'émail sont disposés en lignes qui serpentent et ondulent en suivant tous les contours du dessin qui fait le sujet du tableau]; 4° le *pavimentum scalpturatum*. [Cette sorte de mosaïque se composait, comme les autres, de pierres aux couleurs variées, mais dont les dessins, au lieu d'être sur une surface plane, se trouvaient tracés en creux : ces lignes étaient ensuite remplies d'une sorte de mastic blanc ou noir, destiné à marquer les différentes teintes du tableau. C'est par ce système qu'a été exécuté le célèbre plan de Rome (Capitole). Le marbre avait été d'abord employé dans la confection des mosaïques, mais bientôt on songea à tirer parti d'autres matières, précieuses ou communes; car on rencontre des mosaïques formées à l'aide de cubes de terre cuite : c'est ce qu'on appelle l'*opus figlinum*. Sous Auguste, on préféra le verre coloré.]

Les mosaïques, employées d'abord presque exclusivement au dallage, furent utilisées ensuite pour l'ornementation des lambris; elles servirent soit à composer des tableaux originaux, soit à reproduire les œuvres de maîtres. L'œuvre la plus importante qui nous ait été ainsi conservée est l'admirable mosaïque trouvée dans la maison du Faune à Pompéi, et qui représente la *bataille d'Issus*.

L'art chrétien, même dans l'antiquité, nous fournit de nombreux et curieux exemples de l'emploi de la mosaïque. La basilique de Saint-Pierre fut la première église de Rome qui reçut des décorations de ce genre. Constantin orna de la même manière les temples chrétiens de Constantinople et de Jérusalem.

L'art de la mosaïque passa de l'Italie dans les Gaules. La célèbre église de la Daurade, à Toulouse, *Sancta Maria Deaurata*, dut ce nom à une magnifique mosaïque qui faisait scintiller de reflets dorés son sol et ses murs. Cette mosaïque, exécutée au Ve siècle, fut détruite au XVIIIe siècle. Théodulfe, évêque d'Orléans, a chanté, dans une pièce de poésie, l'admirable mosaïque de Germigny-des-Prés, près de Saint-Benoît-sur-Loire, qui existe encore en partie. La pierre tombale de Frédégonde, maintenant à Saint-Denis, est incrustée de minces lames de métal destinées à figurer la coupe et les plis du vêtement.

Au VIIIe siècle, le concile de Nicée, qui condamna l'hérésie des iconoclastes, désigna les mosaïques parmi les monuments qu'il entendait placer sous la protection de l'Eglise. Jusqu'au IXe siècle, les mosaïques dues à l'art romain et à son influence dans les provinces occidentales demeurèrent étrangères aux défauts qui se manifestaient dans les mosaïques de l'Orient.



Mosaïques : 1. Pavement gallo-romain. — 2. Mosaïque romaine à appareil régulier (*opus sectile*). — 3. Pavement avec bordure à compartiments triangulaires (*triyonum*). — 4. Mosaïque romaine à appareil irrégulier (*opus vermiculatum*). — 5. Mosaïque romaine (ensemble). — 6. Byzantine (Ve s.). — 7 et 8. Du IXe siècle. — 9. Du XIe siècle. — 10. Revêtement de muraille (XIIIe s.). — 11. Détail de pavement (XIIIe s.). — 12. Mosaïque du XIIIe siècle. — 13. Du XIVe siècle. — 14. Mosaïque moderne.

Une des causes de décadence pour la mosaïque, au moyen âge, fut l'usage qui s'établit peu à peu de daller les églises et les palais avec des pavés émaillés, qui exigeaient moins d'habileté de la part de l'artiste et étaient d'un prix moins élevé.

La Renaissance vint relever tout à coup l'art de la mosaïque. Il s'était conservé à Venise une école de mosaïstes, fondée, lors de la décoration de l'église Saint-Marc, par Andrea Tafi ; Clément VIII appela à Rome les artistes les plus célèbres de cette école qui, au siècle précédent, avaient exécuté pour diverses églises du nord de l'Italie de remarquables copies de tableaux ; il leur confia la décoration de la coupole de Saint-Pierre de Rome. Sous son pontificat et sous ceux de ses successeurs, la plupart des chefs-d'œuvre de la Renaissance, les meilleures pages de Lanfranc, de Pellegrin, de Sacchi, de Romanelli, de Raphaël, du Dominiquin et du Guerchin furent copiées en mosaïque. Ces admirables travaux, qui eurent pour auteurs Rozotti, Zucchi et Calandra, ne sont pas les moindres ornements de l'immense basilique. Paolo de Cristophoris et son école, au commencement du XVIIIe siècle, suivirent fidèlement ces traditions. Ces mosaïques italiennes des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles sont les plus parfaites qui aient jamais été exécutées ; certaines d'entre elles ont jusqu'à dix mille nuances et présentent un fini tel qu'on les distingue à peine d'une peinture à l'huile.

La vogue et la fabrication des mosaïques qui, au cours du XIXe siècle, avaient subi une dépréciation et un notable ralentissement, a depuis peu reconquis les faveurs du public. Elles s'emploient aujourd'hui pour la décoration des murailles intérieures des habitations riches ou princières, pour celle du sol des vestibules précédant les escaliers monumentaux, etc.

MOSAÏQUISTE (*kisst'*) n. et adj. Syn. de MOSAÏSTE.

MOSAÏSME (*sa-issm'* — du lat. *Moses*, Moïse) n. m. Hist. relig. Législation de Moïse.

— ENCYCL. Le *mosaïsme* est l'ensemble des institutions que le peuple d'Israël reçut de Moïse, qui déclara les lui donner de la part de Dieu. Il comprend, avec des doctrines théologiques qui n'ont rien d'éphémère, des prescriptions de diverse nature : les unes durables comme la morale même dont elles sont l'expression, les autres passagères comme la nation pour qui elles ont été faites et le but qui les a inspirées. On peut ramener l'ensemble à trois chefs ; en voici le résumé :

1° *Dogme* et *morale*. Le dogme de l'unité de Dieu est le premier article et le fondement de la foi d'Israël. Invisible et incorporel, Dieu est l'Etre par excellence, éternel, tout-puissant, présent en tous lieux, souverainement juste et miséricordieux. Créateur du ciel et de la terre, il est à la fois le maître de l'univers et le protecteur particulier du peuple d'Israël, qu'il a choisi pour être son témoin parmi les nations. Le premier homme, représentant à ses yeux toute l'humanité, a commis une faute, dont tous ses descendants subissent la peine ; mais le Messie, qui doit sortir un jour du peuple de Dieu, réconciliera l'humanité avec le ciel. La loi enseignait la distinction de l'âme et du corps et supposait la croyance à la vie future, sans toutefois en faire un dogme précis. Les dix commandements, promulgués au Sinaï et connus sous le nom de *Décalogue*, résument toute la morale mosaïque. Moïse assignait à la morale une sanction temporelle immédiate dès cette vie.

2° *Cultes* et *lois cérémonielles*. Les prescriptions liturgiques composent la plus grande partie de la *Loi*. Leur but était de tenir le peuple israélite éloigné du contact des nations idolâtres. Dans le désert, le centre de la religion mosaïque était le tabernacle, qui contenait l'arche d'alliance et les tables de la loi ; plus tard, ce fut le temple, dont Moïse avait prévu la construction. La tribu de Lévi fournissait les ministres du culte : prêtres et simples lévites. Le grand prêtre avait l'administration générale de tout ce qui se rapportait à la liturgie. Les simples lévites portèrent et défendirent le tabernacle, tant qu'Israël resta au désert. Dans la suite, David les chargea de la musique et du chant, Salomon les attacha au service du temple et remit entre leurs mains la gestion de ses revenus. V. LÉVI.

Les sacrifices *sanglants* et *non sanglants* étaient, par excellence, les grandes actions liturgiques. Dans les premiers, on immolait des animaux : mouton, chèvre, colombe, bœuf ou taureau. Les sacrifices *non sanglants* consistaient en libations de vin et en offrandes de fleur de farine mélangée d'huile, d'épis et de gâteaux. Tous les jours, matin et soir, un holocauste était offert au nom du peuple. La loi consacrait au culte de Dieu le samedi, ou *sabbat*, de chaque semaine, la *néoménie*, ou premier jour de chaque nouvelle lune, et, dans l'année, les fêtes de la *Pâque*, de la *Pentecôte* ou des Prémices, des *Tabernacles* ou des Vendanges, de l'*Expiation* et des *Trompettes*. Le jour du sabbat, on devait s'abstenir de toute œuvre servile.

Certaines années étaient aussi réservées à Dieu : c'étaient l'année *sabbatique* et l'année *jubilaire*. La première revenait tous les sept ans, comme le sabbat revenait le septième jour de chaque semaine. Pendant toute sa durée, on devait laisser reposer la terre ; le payement des dettes était suspendu, et les fruits nés du sol sans culture appartenaient de droit aux pauvres. L'année *jubilaire* suivait chaque période de sept fois sept ans : elle était donc célébrée tous les cinquante ans. On y rendait la liberté à tous les esclaves d'origine hébraïque ; toute dette était éteinte ; les ventes de terrains effectuées à la campagne depuis le jubilé précédent devenaient caduques et les biens-fonds qui en avaient fait l'objet retournaient à leurs anciens propriétaires. La loi empêchait ainsi l'appauvrissement de certaines familles et l'envahissement du sol national par quelques autres.

Outre ces préceptes liturgiques, un grand nombre de prescriptions individuelles servaient à faire pénétrer la pensée de Dieu dans les moindres détails de la vie, ou à assurer l'hygiène publique, ou enfin à créer des usages particuliers qui, en séparant les Israélites des peuples voisins, les empêchaient de subir la contagion de leurs erreurs. Telles étaient celles qui concernaient la *circoncision*, la défense de manger la graisse et le sang, la chair du porc et des animaux réputés impurs ou morts de maladie, et enfin les *impuretés légales*. On nommait ainsi certains accidents ou certaines souillures extérieures, comme la rencontre ou le contact soit d'un cadavre, soit d'un lépreux, qui imposaient à l'Israélite l'obligation de s'abstenir de tout rapport, religieux ou civil, avec ses frères, jusqu'à ce qu'il eût été purifié par une ablution et par un sacrifice.

3° *Droit civil et criminel*. La loi attribuait au père une autorité presque illimitée sur ses enfants, tout en lui refusant le droit de vie et de mort. Dans les héritages, l'aîné recevait double part. Quand il y avait des fils, les filles étaient exclues de la succession. Les mariages se réglaient entre les parents des deux fiancés ; ceux de la jeune fille recevaient du mari une certaine somme nommée *mohar*. La loi défendit les unions entre proches parents et avec les Chananéennes. Elle maintint l'antique coutume du *lévirat*, d'après laquelle une veuve, demeurée sans enfants, devait épouser son beau-frère : le premier fils né de ce mariage était considéré comme l'enfant légal du défunt. La polygamie était tolérée et aussi le divorce. L'idolâtrie, le blasphème, la violation du sabbat et l'adultère entraînaient la peine de la lapidation. Quiconque avait mutilé son prochain était condamné à subir, dans son propre corps, une mutilation analogue (peine du *talion*). La flagellation et l'amende punissaient les fautes moins graves, comme le vol, la diffamation et le faux témoignage.

Admirablement adaptée au caractère aussi bien qu'au rôle religieux du peuple à qui elle était destinée, pénétrant dans tous les détails de sa vie, la législation mosaïque lui donna cette cohésion et cette force de résistance qui lui ont permis de traverser toutes les fortunes sans se dissoudre, et de porter jusqu'au christianisme l'héritage des traditions primitives : la croyance en un Dieu unique et l'espérance au Rédempteur.

MOSAÏSTE (*isst'* — rad. *mosaïque* n. f.) n. et adj. Se dit de celui qui fait des mosaïques : *Artiste* MOSAÏSTE. *Un habile* MOSAÏSTE.

MOSAMBÉ (*san*) n. f. Genre de plantes, de la famille des capparidées : MOSAMBÉ *icosandre*.

MOSANDRITE n. f. Silicotitanate de cérium et de calcium, que l'on trouve près de Brevig, en Norvège.

MOSANDRUM (*drom'*) n. m. Métal nouveau du groupe du cérium, signalé en 1877 par Smith dans la samarskite de la Caroline du Nord et qui a été isolé par le chimiste Mosander, dont il porte le nom.

MOSARABE et **MOSARABIQUE** adj. V. MOZARABE et MOZARABIQUE.

MOSASAURE (*sôr'*) n. m. Genre de reptiles sauriens, fossiles dans le crétacé de l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *mosasaures*, type de la famille des *mosasauridés*, étaient de grands animaux mesurant 7 et 8 mètres de long, très allongés, et dont les mâchoires, garnies de nombreuses dents aiguës, indiquent le régime carnassier. L'espèce type du genre (*mosasaurus camperi*) est le *saurien de la Meuse*, des vieux auteurs ; découvert en 1780 par Hofman dans la craie de la montagne de Saint-Pierre, près de Maëstricht, le seul crâne de ce mosasaure, long de 1m,20, fut déposé dans cette ville ; mais, l'armée française y étant entrée en 1795, on le cacha dans les fortifications. Un receleur le vendit aux Français, et il fut envoyé au Muséum de Paris, où il est encore. Le *mosasaurus gracilis*, plus petit, se trouve dans le même gisement et dans le crétacé de Norfolk, en Angleterre ; d'autres espèces, très grandes, ont été découvertes en Amérique.

MOSASAURIDÉS (*só*) n. m. pl. Paléont. Famille de reptiles sauriens pythonomorphes, renfermant les *mosasaures* et genres voisins. — *Un* MOSASAURIDÉ.

MOSBACH, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade), ch.-l. du cercle de même nom, dans l'Odenwald, sur l'Elz, affluent du Neckar ; 3,500 hab. Antique hôtel de ville, avec de riches archives ; château. Collège et école professionnelle. Vignoble. Tannerie, haut fourneau.

MOSBAH (*sbâ*) n. f. Lampe à huile, usitée chez les Algériens.

MOSCA (Giuseppe), compositeur italien, né à Naples en 1772, mort à Messine en 1839. A dix-neuf ans, il fit représenter à Rome son premier opéra : *Silvia e Nardone*. On cite comme son chef-d'œuvre : *Pretendenti delusi*. En 1823, Mosca fut nommé directeur de musique au théâtre de

Messine. — Son frère, Luigi, né et mort à Naples (1775-1821), dirigea longtemps la musique au théâtre Nuovo de Naples, puis devint professeur de chant au conservatoire de San Sebastiano et second maître de chapelle du roi de Naples. Il a fait représenter, sur divers théâtres de cette ville, une quinzaine d'opéras, des oratorios, des messes, etc.


Moscatelle.

MOSCATEL (*ska-tèl'* — mot espagn.) n. m. Nom espagnol des vins muscats.

MOSCATELLE (*ska-tèl'*) n. f. Bot. Nom vulgaire de l'adaxe. ‖ On dit aussi MOSCATELLINE.

— Encycl. La *moscatelle* ou *moscatelline* est une jolie petite plante, à tige simple, très grêle et peu élevée, portant des feuilles trilobées, d'un vert gai, et des fleurs blanc verdâtre, très odorantes ; le fruit est une baie globuleuse. Elle est répandue dans presque toute l'Europe, surtout dans le Nord ; elle croît au bord des ruisseaux, le long des haies, dans les lieux humides et couverts et fleurit au printemps.

MOSCATEO (*ska-té*) n. f. Variété de raisin muscat, des Pyrénées-Orientales.

MOSCH (*mossk'*) n. m. Bot. Ketmie dont les semences ont une odeur de musc.

MOSCHABÉEN n. m. Relig. musulm. V. MOUSHABIHA.

MOSCHARIE (*ska-rî*) n. f. Genre de plantes, de la famille des composées, établi pour des herbes du Chili. ‖ On dit aussi MOSCHAIRE.

MOSCHÉLÉON (*ské* — du gr. *moskhos*, musc, et *élaion*, huile) n. m. Pharm. Huile aromatique, contenant du musc.

MOSCHELÈS (Ignace), pianiste et compositeur tchèque, né à Prague en 1794, mort à Leipzig en 1870. Il parcourut les grandes villes d'Europe où il fit applaudir son talent, puis il accepta à Leipzig une place de professeur de piano au Conservatoire. Ses nombreuses œuvres sont surtout remarquables par l'intérêt de l'harmonie, la franchise et la netteté du rythme. Moscheles a traduit en anglais et publié à Londres *la Vie de Beethoven*, de Schindler (1841). Sa veuve a publié *la Vie de Moscheles racontée par sa veuve* (1872).

MOSCHEROSCH (Jean-Michel), littérateur allemand, né à Willstædt, près de Strasbourg, en 1601, mort à Wormis en 1669. Il fut secrétaire et fiscal de la république de Strasbourg et conseiller de la cour de Hanau. Son ouvrage le plus connu porte le titre de : *Singulières et véritables visions de Philander de Sittevalt* (1644-1650). C'est une satire de toutes les classes de la société, dont la forme est imitée de l'Espagnol Quevedo.

MOSCHIANO Sant'Angelo, comm. d'Italie (Abruzzo Ultérieure Ire [prov. de Teramo,]) ; 6.854 hab. Tanneries.

MOSCHIFÈRE (*ski* — du lat. *moskhus*, musc, et *ferre*, porter) adj. Qui porte ou qui produit du musc : *Chevrotain* MOSCHIFÈRE. *Appareil* MOSCHIFÈRE.

— Encycl. L'appareil *moschifère* des chevrotains n'existe que chez les mâles ; il est situé sous le ventre, dans une poche glandulaire, grosse comme le poing, et placée entre cuir et chair. Cette poche s'ouvre par une fente entre le nombril et les organes génitaux.

MOSCHINÉS (*ski*) n. m. pl. Tribu de mammifères ruminants, de la famille des corvidés, comprenant le genre *chevrotain* (moschus). — *Un* MOSCHINÉ.

MOSCHION, poète dramatique athénien (fin du Ve s. av. J.-C.). Il avait composé des comédies et des tragédies, et, entre autres, des pièces historiques intitulées *Thémistocle* et *les Habitants de Phères*.

MOSCHION, écrivain médical, qui vivait en Grèce au IIe siècle de notre ère. Sous le titre *Des maladies des femmes*, il a écrit en latin, pour les sages-femmes qui n'entendaient pas le grec, un traité d'obstétrique, le plus ancien qui nous soit connu. On en possède une traduction grecque et une version en latin.

MOSCHO, héroïne grecque du XVIIIe siècle, née à Souli. Elle était femme du chef souliote Tzavella, qui avait été livré par trahison à Ali, pacha de Janina (1792). Il avait laissé son fils en otage, et, aidé de sa femme, il se défendit vaillamment. Les femmes de Souli, Moscho à leur tête, rencontrèrent l'armée ennemie près du mont Bogorizza, et mirent en déroute les troupes d'Ali-pacha. Le pacha avait fait crier à Moscho, dans la mêlée, qu'il ferait tuer son fils si elle allait plus avant ; la vaillante femme, s'il faut en croire la légende, répondit « qu'elle saurait en faire un autre ».

MOSCHOS, poète grec, né à Syracuse (IIe s. av. J.-C.). Il fut élève d'Aristarque et paraît avoir composé, en prose, des traités sur des questions philologiques. Nous avons, sous son nom, huit poèmes ou fragments qui sont des imitations de Théocrite ou de Bion. Les plus intéressants de ces poèmes sont le *Chant funèbre en l'honneur de Bion*, la jolie pièce sur l'*Amour fugitif*, qui a été souvent imitée par les modernes ; le fragment sur *Europe*, où est spirituellement raconté l'enlèvement de cette jeune fille par Zeus changé en taureau, etc. Mosch s est un poète érudit, spirituel et gracieux, un véritable alexandrin.

MOSCHOS (Jean [surnommé **Eucratès**, c'est-à-dire *modéré*]), hagiographe grec, né et mort en Palestine vers 550-620). Moine au monastère de Saint-Théodose à Jérusalem, puis compagnon des anachorètes des bords du Jourdain, il visita tous les établissements monastiques de l'Orient et même de l'Italie. A son retour en Palestine, devenu chef des chantres du couvent de Saint-Saba, il réunit, dans une vaste compilation qui fut plus tard intitulée *Prairie* et *Nouveau Paradis*, les traditions qu'il avait recueillies dans ses voyages sur la vie des saints moines. Arnauld d'Andilly a fait une traduction française de cet ouvrage.

MOSCHOS, poète et littérateur grec. Il vivait au XVe s. S'étant rendu en Italie après la prise de Constantinople par les Turcs, il ouvrit à Venise une école d'éloquence. Moschos avait composé des odes, des épigrammes, des élégies, des comédies, etc. Il ne reste de lui qu'un *Commentaire* sur le poème d'Orphée, *De lapidibus*, et un petit poème grec sur l'*Enlèvement d'Hélène*.

MOSCHOSME (*skossm'*) n. f. Genre de labiées, comprenant des herbes à fleurs disposées en épis ou en grappes, qui poussent dans les régions tropicales de l'ancien monde.

MOSCHOPULE (Manuel), grammairien grec, né en Crète. Il vivait à la fin du XIVe siècle, sous l'empereur Manuel Paléologue ; il est auteur d'une *Grammaire* (1540), et de *Scholies* sur Hésiode. — Son cousin, Manuel **Moschopule,** né à Byzance, se réfugia en Italie, après la prise de Constantinople. Il a laissé : *Choix de mots attiques* (1524) ; *Vie d'Euripide* ; *Peri Schedôn*, traité de grammaire, d'orthographe et de prononciation.

MOSCHUS (*skuss*) n. m. Nom scientifique des mammifères du genre chevrotain.

MOSCISKA, ville d'Austro-Hongrie (Galicie) ; 4.314 hab. Ch.-l. de district. Vinaigrerie. Marché de chevaux.

MOSCOSQUE (*skossk'*) n. f. Métrol. Ancienne petite monnaie de Russie. ‖ Monnaie de compte du même pays.

MOSCOU (russe *Moskva*), ville de la Russie centrale, seconde capitale de l'empire, ch.-l. du gouvernement de même nom, sur la Moskova, sous-affluent du Volga par l'Oka ; 1.035.664 hab. (*Moscovites.*) La ville, bâtie dans une plaine onduléo, présente la forme d'un parallélogramme assez régulier, d'une superficie d'environ 40 kil. carr., dont la majeure partie se développe sur la rive gauche de la Moskova ; dans cette agglomération, on peut

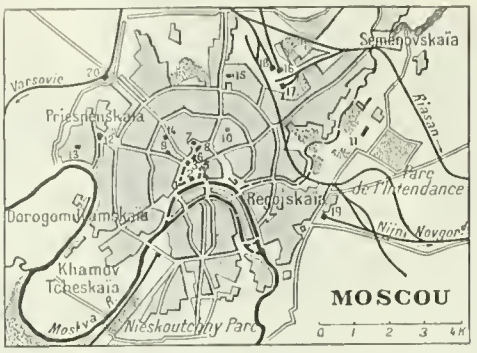

Moscou : 1. Kremlin ; 2. Palais Nicolas ; 3. Musée historique ; 4. Cathédrale de l'Archange ; 5. Cathédrale Saint-Basile ; 6. Cathédrale de Kazan ; 7. Grand-Théâtre ; 8. Petit Théâtre ; 9. Université ; 10. Musée Roumiantzov ; 11. École militaire Alexandre ; 12. Jardin zoologique ; 13. Observatoire ; 14. Palais du gouvernement général ; 15. Jardin botanique ; 16. Gare d'Iaroslav ; 17. Gare de Riazan ; 18. Gare de Saint-Petersbourg ; 19. Gare de Nijni-Novgorod ; 20. Gare de Varsovie.

distinguer au moins cinq quartiers — cinq villes — de date, de destination et d'aspect notablement différents :

1° Tout au centre de la ville, au N. de la boucle de la Moskova, qu'il domine d'une trentaine de mètres, le *Kremlin*. V. KREMLIN.

2° Le *Kitaï-Gorod*, ou ville chinoise, à l'E. du Kremlin, est le centre du commerce moscovite. Son principal monument est l'église Vassili-Blajennoy, dédiée à saint Basile (XVIe s.), dont les coupoles en forme de fruits va-


Eglise Saint-Basile, à Moscou.

riés (artichaut, melon, pomme de pin), et recouvertes de porcelaines aux couleurs criardes, présentent l'aspect le plus étrange. Dans les vastes magasins et bazars de Kitaï-Gorod s'accumulent les produits les plus variés de l'industrie russe, cuirs travaillés, armes, bibelots, et, au premier rang, les pelleteries de prix venues du nord et de l'est du grand empire. L'industrie de la ville même comprend surtout des filatures de coton et de laine, des fabriques de drap, gazes, rubans, soieries, des papeteries, des fabriques d'objets religieux, des ateliers de carrosserie, de fabrication de machines, etc. Comme le Kremlin, le Kitaï-Gorod est entouré d'une muraille particulière.

3° Les quartiers de *Bielïy-Gorod*, ou Ville-Blanche, se développent en demi-cercle autour du Kremlin et de la ville chinoise. Ce sont les quartiers *libéraux* de Moscou, habités par l'aristocratie et la population intellectuelle de la ville. Là se trouvent la célèbre université de Moscou, fondée en 1753, le *musée de Roumiantzof*, les théâtres, l'immense *maison des Orphelins* (1762), fondée par Catherine II, enfin le temple colossal de Saint-Sauveur, érigé en souvenir des désastres français de 1812.

4° Plus à l'extérieur, et s'étendant sur la rive droite de la sinueuse Moskova, la Ville-de-Terre, ou *Zemlianoï-Gorod*, développe ses quartiers mal bâtis, aux rues peu distinctes, un grand nombre de maisons étant entourées de jardins. Elle est entourée par une ligne de boulevards, qui ont remplacé les anciens remparts de terre d'où cette partie de la cité avait tiré son nom. Là aboutissent, à proximité d'usines nombreuses, les voies ferrées qui mettent Moscou en communication avec toutes les parties de l'empire russe. La disposition en éventail de ces voies ferrées et la position centrale de la ville au cœur de la Russie d'Europe font de Moscou le lieu de transit obligatoire de la plus grande partie du commerce russe.

5° Enfin, dépassant, surtout au N., ces différentes agglomérations, s'étendent, dans des terrains bas et marécageux, de larges faubourgs ouvriers, coupés de couvents, d'hôpitaux, et entourés par un mur d'enceinte peu élevé, que borde un fossé. Plus loin encore, dans la campagne plus sèche ou sur les hauteurs qui dominent la ville (monts des Moineaux, etc.), sont les vastes parcs, les jardins, les maisons de plaisance ou les palais de la haute aristocratie russe, qui y réside l'hiver, de préférence à Saint-Pétersbourg (parc *Petrovsky*, au N.-O. de la ville ; *Sokolniky Rostcha*, au N.-E. ; parc de l'Intendance, à l'E., etc.).

— *Histoire.* Les avantages de la position de Moscou, à la lisière de la zone forestière russe, sur la route directe entre le bassin supérieur du Don et celui du Volga, et en dehors de la route habituelle des invasions venues de l'Est, lui ont assuré, dès l'abord, un développement rapide. Sa première histoire, cependant, reste obscure, la plupart des documents anciens ayant disparu dans les incendies qui ont dévasté la ville. La première mention de Moscou dans les annales date de 1147, et la fondation de la ville est attribuée à un prince, Jouro Dolgorouki. Dévastée à plusieurs reprises par les princes de Riazan (1176), par les Tatars (1237), rivale de Tver à la fin du XIIIe siècle, elle acquiert dans la Russie centrale une prépondérance incontestée à partir du jour où elle échoit à Alexandre Nevsky (1261), grand-duc de Vladimir, dont le neveu, le prince I. Kalita, y transporte, de même que le métropolite de Vladimir, sa résidence. Dimitri Ivanovitch fortifie le Kremlin (1367), mais les Mongols pillent encore une fois la ville en 1382. Au XVe siècle, ses princes, les premiers « rassembleurs de la terre russe », en font le centre de la résistance contre les Tatars ; Ivan III et Ivan IV, qualifiés de « tsars de Moscou », enrichissent la ville, qui continue à se développer au XVIe et au XVIIe siècle, malgré de terribles incendies (1493, 1547, etc.) et malgré l'occupation des Polonais. De Moscou part contre ces derniers le soulèvement de Minine et de Pojarski, d'où date (1613) la puissance des Romanof. Déchue de son titre de capitale politique à la fondation de Saint-Pétersbourg par Pierre le Grand, Moscou reste néanmoins la ville sainte où les tsars vont recevoir la couronne impériale. En 1812, c'est le but de la campagne de Napoléon, qui entre dans la ville après la sanglante bataille de la Moskova, mais est bientôt contraint d'en sortir par le célèbre incendie de Moscou, qui est le dernier épisode de l'histoire de cette ville.


Armes de Moscou.

MOSCOU (GOUVERNEMENT DE) [en russe **Moskovskaïa Goubernia**], un des gouvernements de la Russie centrale (Grande-Russie), limité par les gouvernements de Tver au N. et au N.-O., de Smolensk à l'O., de Kalouga et de Toula au S., de Riazan au S. E., de Vladimir à l'E. Superf. 33.304 kilom. carr. ; pop. 2.133.356 hab. Ch.-l. *Moscou*. Sol plat ou accidenté de faibles collines argileuses, coupé par les vallées des tributaires directs ou indirects du Volga : l'Oka, la Sostra, la Lama, la Khazma, etc., et surtout la Moskova. Marécages et forêts d'une superficie considérable. Climat rude et inégal. Hiver neigeux et glacial, printemps court, été chaud et assez sec, permettant la venue parfaite des céréales, blé et seigle, qui constituent, avec l'élevage, la richesse principale du pays. Industrie active, cuirs, métallurgie, filatures.

Moscou (OCCUPATION ET INCENDIE DE). Après la bataille de la Moskova, la Grande Armée, réduite à 100.000 hommes, poursuivit sa marche sur Moscou, y entra le 14 septembre 1812, et trouva la ville abandonnée par ses habitants. Napoléon s'installa avec sa garde au Kremlin, d'où il envoya à Alexandre des propositions de paix. La nuit suivante, quelques incendies éclatèrent. Aussitôt éteints, ils se multiplièrent dans la journée du 15, et surtout dans la nuit du 15 au 16. Le lendemain, activées par le vent, les flammes ravagèrent les quartiers de l'Ouest, les plus riches. Moscou ne fut bientôt plus qu'un brasier. Dans la nuit du 16 au 17, la Grande Armée dut camper dans la banlieue, et Napoléon se réfugia au château de Petrofskoï, à une lieue de là. L'incendie continua toute la journée du 17. Il s'arrêta enfin après avoir détruit les quatre cinquièmes de la ville, et une pluie abondante vint noyer les ruines fumantes. L'armée rentra alors dans Moscou. Dans cet incendie de cinq jours, 15.000 blessés russes avaient péri.

On a accusé Rostopchine, gouverneur de Moscou, de l'avoir fait allumer par les forçats, relâchés à cet effet ; l'enlèvement préalable des pompes, le départ forcé des habitants, constituent de graves présomptions. Mais Rostopchine s'en est toujours défendu, et ses historiens ont imputé le désastre à l'imprudence et à l'indiscipline des envahisseurs. En réoccupant Moscou, les Français trouvèrent dans les caves des quantités prodigieuses de vivres, de quoi nourrir l'armée pendant six mois, dit Larrey. Mais l'hiver approchait, le tsar ne répondait pas aux avances de Napoléon, qui quitta la ville le 19 octobre. Mortier, resté en arrière avec 10.000 hommes, fit sauter le Kremlin.

Moscou (DÉCRET DE), décret impérial sur l'organisation du Théâtre-Français, ainsi nommé parce qu'il fut signé par Napoléon Ier, au quartier impérial de Moscou, le 15 octobre 1812. Il consacrait les principales dispositions de l'acte social passé devant notaire entre les comédiens français le 27 germinal an XII (17 avr. 1804). Il fut en vigueur pendant près de quarante ans, et, malgré d'importantes modifications, reste encore la charte organique de la Comédie-Française. Le décret de Moscou plaçait le Théâtre-Français sous la surveillance et la direction du surintendant des spectacles et d'un commissaire impérial, déterminait le nombre des parts et leur mode de distribution, réglait les pensions de retraite, le fonctionnement du comité d'administration et du comité de lecture, etc. Le décret du 30 avril 1850 lui a porté une rude atteinte en donnant à un administrateur général les pouvoirs jusque-là

dévolus au comité. Le décret présidentiel du 12 octobre 1901 a supprimé le comité de lecture, sans le vote duquel aucune pièce ne pouvait être reçue ni représentée à la Comédie-Française.

MOSCOUADE (*skou*) ou **MOSCOVADE** (*sko*) [du portug. *mazcabado*, part. de *mazcabar*, déprécier] n. f. Sucre brut, coloré par la présence de la mélasse ou d'autres corps étrangers et qui n'a pas encore subi le passage aux turbines.

MOSCOVA. Géogr. V. MOSKOVA.

MOSCOVIEN, ENNE (*sko-vi-in, è-n'*) adj. Qui concerne l'étage géologique caractérisé par le calcaire à *spirifer Mosquensis* de Moscou.

— n. m. : *Le* MOSCOVIEN. (Il est synonyme de l'étage *westphalien* du système carbonifère.)

MOSCOVITE (*sko*) n. f. Minér. Syn. MUSCOVITE.

MOSCOVITE (*sko*), personne née à Moscou ou qui habite cette ville. — *Les* MOSCOVITES. || Habitant de la Moscovie, c'est-à-dire de la Russie.

— Adjectiv. Qui appartient à Moscou, à la Moscovie ou à ses habitants : *Les monuments* MOSCOVITES.

MOSDOK. Géogr. V. MOZDOK.

MOSELLAN, ANE, habitant des bords de la Moselle, ou encore du département de la Moselle. — *Les* MOSELLANS. — Adjectiv. : *Région* MOSELLANE.

MOSELLE (lat. *Mosella*), rivière de l'est de la France et de l'Allemagne occidentale, affluent gaucho du Rhin. La Moselle naît en France, dans les Vosges méridionales, au pied du mont Drumont, qui domine le col de Bussang. A quelques kilomètres de sa source, elle prend la direction N.-O., coulant dans une étroite vallée boisée, arrose Remiremont, Épinal, se grossit de la Vologne, quitte les granits et les schistes des Vosges pour entrer dans le trias du plateau lorrain. Après Bayon, elle pénètre dans l'oolithe des côtes de Lorraine, comme pour atteindre la Meuse ; elle l'atteignait certainement jadis par le *Val de l'Ane*, près Toul. Captée vraisemblablement par un affluent de la Meurthe, attirée vers l'E., elle franchit à nouveau la crête jurassique, reçoit la Meurthe près de Frouard et coule au N. en longeant la Woevre. Elle quitte la France après Pont-à-Mousson, entre dans la Lorraine annexée, traverse le camp retranché de Metz, reçoit l'Orne française, passe à Thionville, sert quelque temps de limite entre le Luxembourg et l'Allemagne, et enfin arrive à Trèves, après avoir recueilli un peu en amont son affluent le plus important, la Sarre. Déjà l'aspect de sa vallée s'est modifié : c'est par une série de profonds méandres qu'elle traverse le plateau schisteux rhénan, traçant son industrieuse vallée au milieu d'une région forestière et pauvre. Elle atteint le Rhin à Coblentz (*Confluentes*). Elle est navigable à partir de Frouard, mais les méandres de la dernière partie de son cours la rendent difficilement utilisable à la batellerie. Cours 514 kil.

MOSELLE (DÉPARTEMENT DE LA), ancienne division administrative de la région nord.-est de la France. Elle tirait son nom de la rivière de la Moselle, qui la traverse du S. au N. Le département comprenait quatre arrondissements : *Metz*, chef-lieu ; Briey, Thionville et Sarreguemines ; 27 cant., 629 comm. et 452.157 hab. (*Mosellans, anes.*) Le traité de Francfort (10 mai 1871) n'a laissé à la France que l'arrondissement de Briey, qui fait partie aujourd'hui du département de Meurthe-et-Moselle.

Moselle (la), poème descriptif d'Ausone (378 apr. J.-C.). — Le poète avait accompagné Valentinien et Gratien dans leur campagne contre les Alamans, et il entreprit de chanter la Moselle en souvenir de cette expédition. Il décrit le cours du fleuve, ses eaux, ses rives, ses habitants, sans nous faire grâce d'un poisson. Malgré l'excès de cette description lassable, ce poème renferme des vers gracieux et une agréable harmonie. Au point de vue historique et géographique il constitue un document assez important. La ville de Trèves en particulier y est décrite en détail. Deux siècles plus tard, le poète Venantius Fortunatus a également chanté la Moselle avec facilité et agrément.

MOSEN (Julius), poète allemand, né à Marieney, dans le Vogtland saxon, en 1803, mort à Oldenbourg en 1867. Fils d'un instituteur, il put terminer ses études grâce à de puissants protecteurs, et s'établit comme avocat à Dresde en 1831. Le grand-duc d'Oldenbourg le nomma dramaturge du théâtre royal et conseiller à la cour en 1844. Ses lieder : *le Trompette de la Katzbach, les Dix derniers du quatrième régiment*, sont devenus populaires.

MOSENTHAL (Salomon-Hermann, chevalier DE), auteur dramatique allemand, né à Cassel en 1821, mort à Vienne en 1877. Il fut précepteur dans la maison d'un grand banquier de Vienne, puis obtint une place au ministère de l'instruction publique d'Autriche. Après un recueil de *Poésies lyriques*, qui passa inaperçu, un premier drame, *Déborah* (1849), obtint le plus grand succès : l'héroïne personnifie la race juive persécutée et malheureuse. Citons encore de lui les drames rustiques : *la Ferme du solstice* (1857), la plus connue de ses œuvres, et *le Maire d'Altenbüren* (1868) ; les drames historiques : *Cécile d'Albano* (1851) ; *Pietra* (1865) ; *Isabelle Orsini* (1870) ; *Parisina* (1875), dont les sujets sont empruntés à l'histoire de l'Italie aux XVe et XVIe siècles, et enfin *Maryna* (1871), drame russe.

MOSER (Jean-Jacques), publiciste allemand, né et mort à Stuttgart (1701-1785). Il occupa des postes variés dans la haute administration, à Stuttgart notamment, et il enseigna le droit à Tubingue, à Hanau, etc. Il est surtout connu par ses ouvrages de droit, dont il écrivit environ cinq cents volumes. Le plus important est son *Droit public de l'Allemagne* (30 vol., 1737-1754).

MOSER (Georges-Michel), peintre en émail et orfèvre suisse, né, suivant les uns, à Selbertiug en 1698, suivant d'autres à Schaffhouse (Suisse) en 1704, mort à Londres en 1783. Il se rendit en Angleterre en 1726, et y acquit une grande réputation par ses montres, ses médaillons et ses tabatières enrichies de peintures en émail d'une élégance et d'un fini d'exécution admirables. Il a composé aussi des sceaux (le grand sceau royal) ; plus tard, il fit des portraits à l'émail sur des boîtiers de montre (portrait des deux fils de Georges III). — Sa fille, MARIE, née en 1741, devint un habile peintre de fleurs et fut chargée de décorer divers appartements du palais de Windsor.

MOSETTE ou **MOZETTE** (*zèt'* — ital. *mozetta*, peut-être *almozetta*, petite aumusse) n. f. Camail que portent les cordeliers et certains dignitaires ecclésiastiques (évêques, chanoines, etc.).



Mosette.

MOSHEIM (Jean-Laurent DE), historien et théologien protestant allemand, né à Lübeck en 1694, mort à Gœttingue en 1755. Il devint professeur de théologie à Helmstedt (1723), puis à Gœttingue (1747), où il fut également chancelier de l'Université. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages (plus de 160) : *Institutiones historiæ ecclesiasticæ* (1755, trad. en allem., 1769) ; *Institutiones historiæ christianæ majores* (1763) ; *De rebus christianorum ante Constantinum Magnum commentarii* (1753) ; *Essai d'une histoire impartiale et approfondie des hérétiques* (1746 ; *Morale de l'Écriture sainte* (1753, continuée par Miller) ; *Sermons* (1765).

MOSKA (*ska*) n. f. Sorte de hautbois en usage dans l'Inde, à tuyau en bois et pavillon en bronze.



Moska.

MOSKEN ou **MOSKENESÖ**, île montagneuse de la Norvège, la plus méridionale des grandes îles de la traînée des Lofoden, dans la mer du Nord ; 210 kilom. carr. ; 1.365 hab., pêcheurs, marins. Quelques bouleaux, des herbes. Devant sa côte sud, le Malström, bras de mer périlleux pour les bateaux de pêche, s'appelle aussi *Moskenström*.

MOSKONISIA ou **MOUSKO** (ÎLES), petit archipel de la Turquie d'Asie (prov. de Kodavendikiar), à l'entrée sud du golfe d'Edremid ; 5.500 hab. Outre la pêche, fort active, les îles produisent quelques céréales et exportent un peu de vin. La principale, *Moskonisia*, renferme le petite ville du même nom, avant-port d'Aïvali. C'est l'archipel *Hekatonnesoi* « des cent îles » des anciens.

MOSKOVA ou **MOSCOVA** (russe *Moskva*), rivière de la Russie centrale, sous-affluent du Volga par l'Oka. La Moskova naît dans le gouvernement de Smolensk, au milieu de hauteurs boisées et marécageuses, entre dans le gouvernement de Moscou, arrose Mojaïsk, puis continue à couler vers l'E. en décrivant, aux environs de Moscou, qu'elle traverse, une longue suite de méandres. Cours 491 kilom. La navigation, pendant les mois d'été seulement (mai-oct.), commence à Moscou. Au confluent de la Moskova et de la Kalouga, eut lieu la bataille du 7 septembre 1812. V. l'art. suiv.

Moskova (BATAILLE DE LA) ou **de Borodino** pour les Russes, gagnée par Napoléon Ier sur Kutusof, le 7 septembre 1812. Pendant la première partie de la campagne, les Russes, commandés par Barclay de Tolly, avaient, systématiquement, reculé pas à pas devant la Grande Armée. Mais Kutusof, ayant remplacé Barclay, décida de livrer bataille en avant de Moscou. Il s'établit sur le plateau de Gorki, son centre à Borodino et Semenofskoïé, sa droite, sous Barclay, appuyée à la Kolcza, sa gauche, sous Bagration, se repliant vers le bois d'Outitza. Ce front immense était protégé par une série d'ouvrages, dont la « grande redoute », au S. de Borodino, et trois « flèches » couvrant l'armée de Bagration. Les deux armées avaient à peu près le même effectif : 120.000 à 125.000 hommes. Le 7 septembre, au point du jour, Napoléon ouvrit un violent feu d'artillerie contre les ouvrages



russes. A 7 heures, Eugène de Beauharnais, qui commandait la gauche, prit Borodino, mais ne put aborder la grande redoute. Pendant ce temps, Ney et Murat se muaient sur les trois flèches de Bagration. Ils les prirent, les perdirent, et les reprirent enfin vers 11 heures, au prix de pertes énormes. Puis ce fut le tour du village de Semenofskoïé, où Ney pénétra à midi. Les Russes se reformèrent alors et tentèrent un retour offensif. Une seconde bataille commença : Ney s'y jeta avec sa fougue ordinaire et, à 2 heures, il forçait l'ennemi à reculer sur toute la ligne. Puis Murat se tourna contre la grande redoute : la cavalerie de Montbrun s'élança, suivie des cuirassiers de Caulaincourt, qui réussirent à pénétrer dans l'ouvrage par la gorge, tandis que les divisions Morand et Gérard l'attaquaient de front. A 3 heures, les Français en étaient maîtres. Cependant, les Russes, bien qu'écrasés par toute l'artillerie de réserve, les tinrent en échec pendant deux heures encore. Enfin, vers 6 heures, Kutusof se retira sur Moscou. Il avait perdu 60.000 hommes. Les Français eurent 30.000 hommes tués ou blessés, dont 43 généraux ; parmi ces derniers, Montbrun et Caulaincourt, mortellement frappés à l'assaut de la grande redoute.

MOSKOVA (prince DE la). V. NEY.

MOSLAVINA, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat de Belovar-Kreutz]) ; 9.000 hab. Vignobles.

MOSLEM (de l'ar. *mouslim* ou *mousellem*, participes de la racine *salamo*, « se confier à Dieu ») n. m. Nom que prennent les sectateurs de Mahomet, et dont le pluriel *moslémin* se rencontre quelquefois dans les ouvrages occidentaux, sous la forme *moslamin*. (Le mot *musulman* dérive du pluriel persan de *moslem, mosleman.*)

MOSNES, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 33 kilom. de Tours, dans le val de Loire, près de la Loire ; 1.003 hab.

MOSON (allem. *Wieselburg*), ville d'Austro-Hongrie (Hongrie), ancienne capitale du *comitat de Moson*, sur un bras du Danube, près du confluent de la Leitha ; 6.000 hab. Le *comitat de Moson*, confrontant à la Basse-Autriche, a 2.041 kilom. carr. ; 90.000 hab. Ch.-l. : *Magyar Ovar* (Ungarisch Altenburg).

MOSONYI Michel BRANDT, dit), compositeur hongrois, né à Boldogasszony en 1814, mort à Budapest en 1870. Élève, à Presbourg, de J. Turanyi, il se fixa ensuite à Pest et publia, sous son nom de Brandt, un recueil de *lieder*. Il écrivit en même temps un opéra, *Maximilien au rocher de Saint-Martin*, qui ne fut point représenté. A partir de ce moment, sous le pseudonyme de Mosonyi, il publia un grand nombre de compositions d'un caractère essentiellement national. Élu chef d'orchestre de la Société des amis de la musique de Pest, il fit représenter au Théâtre-National un opéra, *la Belle Ilka*. Signalons encore des mélodies vocales et des chœurs, etc.

MOSQUÉE *ské* — de l'arabe *mesdjid*, prononcé en Égypte *mesquid* ; littéralem. « lieu où l'on se prosterne ») n. f. Temple musulman.

— ENCYCL. Les *mosquées* ne demandent pas une affectation spéciale, et, dans beaucoup de centres peu importants, sont placées dans un bâtiment quelconque ; dans les grandes villes, ce sont, au contraire, les édifices les plus somptueux, surtout les mosquées *djami*, où l'on fait le prône du vendredi et où l'on récite au cours de l'office la *khotba* ou allocution dans laquelle se trouve, après la louange de Mahomet et des premiers califes, celle du prince régnant. Dans ces grandes mosquées, mosquées-cathédrales, une place est réservée au sultan ; elle se trouve quelquefois sur une estrade, mais, de crainte des attentats, elle est souvent reléguée dans un coin et grillée par un rideau de fer (*shébak*). Il n'y a, d'ailleurs, absolument rien dans les mosquées que des tapis, le *menber*, chaire où monte l'*imam* qui fait la prière, et quelquefois des lustres. Les mosquées les plus célèbres sont celles de La Mecque et de Médine, de Constantinople, du Caire, la grande mosquée de Kairouan et la mosquée des Ommiades de Damas.



Mosquée de Kalt-Bey, au Caire.

MOSQUERA (don Ruy Garcia), navigateur espagnol, né en 1501, mort à Buenos-Ayres au milieu du XVIe siècle. Parti en 1526 de Cadix avec Sébastien Cabot, il remonta avec lui le fleuve la Plata jusqu'au delà de son affluent avec le Paraguay. A son départ pour l'Espagne, Cabot confia à Mosquera et Nuño de Lara la garde de la colonie qu'il avait fondée (1530). Mosquera échappa avec soixante de ses compagnons au massacre ordonné par un chef cacique, redescendit le fleuve de la Plata jusqu'à la mer, construisit un fort sur le cap Santa-Maria, puis battit avec l'aide des Indiens les Portugais qui voulaient lui faire prêter serment de fidélité à leur souverain (1534), et transporta sa petite colonie dans l'île de Sainte-Catherine. Il se rendit ensuite à Buenos-Ayres avec ses hommes, et s'y fixa.

MOSQUERUELA, ville d'Espagne (Aragon [prov. de Téruel]), dans la sierra de Gador ; 3.500 hab. Vieilles murailles, percées de quatre portes.

MOSQUILLON (*skill* [*ll* mll.]) n. m. Nom vulgaire de la bergeronnette grise.

MOSQUITOS (*ski-toss*), population de la côte du Nicaragua, qui a pris naissance à la suite du croisement d'Indiens avec des nègres. — *Un, Une* MOSQUITO.

— Adjectiv. : *Population* MOSQUITO.

— n. m. Idiome polysynthétique, parlé par les Mosquitos. [Il a été étudié par L. Adam, qui en a donné une grammaire avec textes et vocabulaire (1891.)]

— ENCYCL. Les *Mosquitos* ont été renommés pour leur piraterie et leurs nombreux vices. Abâtardis, misérables, ils ne vivent que de chasse et de pêche et ne songent qu'à se procurer de l'eau-de-vie pour s'enivrer ; cependant, quand ils le veulent, ils montrent une véritable habileté pour la fabrication des canots, qu'ils dirigent d'une façon remarquable. Les Mosquitos sont polygames et n'ont guère accepté du christianisme que la croyance au diable.

MOSQUITOS (CÔTE DES) ou **MOSQUITIE**, territoire de la république de Nicaragua, occupant sur le versant atlantique une superficie de 20.620 kilom. carr. et nourrissant une population de 20.000 Indiens, divisés en tribus dont la principale est celle des Mosquitos. Pays chaud, humide, malsain. La Mosquitie, arrosée par de nombreux cours d'eau (rivière Blewfields, rio Grande, est couverte d'épaisses forêts. Elle est administrée par le roi des Mosquitos, qui est sujet du Nicaragua et réside à Blewfields (1.000 hab.).

MOSS n. m. Métrol. Mesure allemande pour les boissons. || Bière contenue dans cette mesure.

Moss, ville de Norvège (prov. de Christiania), à la rive gauche du golfe de Christiania; 8.500 hab. Port d'hiver de Christiania, quand les glaces empêchent l'accès de la capitale. Convention de 1814, qui facilita la réunion de la Norvège à la Suède.

Mossailima, hérésiarque musulman, né à Honaïsa vers l'année 600, mort près de Médine en 632. Il se prétendit prophète au même titre que Mahomet, à qui il proposa un partage de l'autorité spirituelle. Mahomet ayant refusé, Mossailima souleva le nord de l'Arabie, pendant que sa femme Sedja faisait révolter le sud et l'est de la péninsule. Abou-Bekr dut envoyer contre les rebelles une armée, qui eut beaucoup de peine à les réduire, et la secte foudroyée par Mossailima ne disparut qu'en 662.

Mossalsk, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Kalouga), sur une hauteur dominant la Mojaïka; 2.650 hab. Ch.-l. d'un district qui a 4.000 kilom. carr.; 161.000 hab.

Mossamba, massif montagneux de l'Afrique méridionale, sur les confins orientaux de la colonie portugaise d'Angola, formant faîte de séparation entre les eaux du Couanza et celles du Couango, du Kassai et du Coubango. Environ 2.000 mètres d'altitude moyenne.

Mossamédès, ville de la côte occidentale d'Afrique, chef-lieu d'une province de la colonie portugaise d'Angola, sur la baie de Angra do Negro; 6.000 hab. Climat très égal et salubre, mais exceptionnellement sec. Excellent mouillage. Le port fait avec l'Europe un commerce actif d'huile de palme, café, etc. Mossamédès fut fondée, en 1840, par le major Garcia. La province, limitée au S. par la rivière Cunéné, au N. par la province de Benguéla, est peuplée de 25.000 hab. environ, et paraît recéler d'abondants gisements métallifères.

Mossi, Môchi ou **Moré**, contrée du Soudan français, au S. de la boucle du Niger, et limitée par le Yatenga, le Bousseoumo, le Gourounsi et le Kippirsi. Visitée par le capitaine Binger, le Dr Crozat, le commandant Monteil, par les lieutenants Voulet et Chanoine, elle fut placée sous le protectorat français en 1897. Ch.-l. *Ouagadougou*. Pays plat, bien arrosé; on y cultive le sorgho, le riz, le tabac, le coton, l'indigo; élevage de chevaux et moutons.

mossimagon n. m. L'une des fêtes purificatoires des Hindous brahmanistes et çivaïstes du sud de la Péninsule.

Mössingen, village d'Allemagne (roy. de Würtemberg [cercle de la Forêt-Noire]), sur la Steinlach, affluent du Neckar; 2.700 hab. Aux environs, sources sulfureuses.

mosso (*mo-so* — mot ital.) adj. Musiq. Emu, animé : *Andantino* MOSSO. ‖ S'emploie presque toujours dans la locution *Più mosso*, Plus rapide : *Allegro* PIU MOSSO.

Mossö, lac du Danemark (Jutland), formé par le Gudenaa, tributaire du Kattegat; 1.500 hectares. Sites gracieux, entre les plus hautes collines du Danemark.

Mosso (Angelo), physiologiste italien, né à Turin en 1846. A l'aide de son plethysmographe, il a étudié les mouvements de vaisseaux sanguins, sous l'influence d'excitations psychiques. Il a aussi étudié les variations du pouls et les phénomènes physiologiques qui constituent la fatigue, à l'aide d'instruments ingénieux : l'hydrosphygmographe, l'ergographe, etc. Il a enfin étudié les variations du système circulatoire sous l'influence du sommeil et de l'activité cérébrale. Mosso a fondé, en 1882, les *Archives italiennes de biologie*. Il a écrit : *la Peur; la Fatigue; la Température du cerveau; l'Education physique de la jeunesse*.

Mossos, peuplade du Yunnan (S.-O. de la Chine), qui a formé jadis un empire florissant, et qui a conservé une demi-indépendance. Ses membres présentent des traits tout à fait mongoliques. Ils vivent d'ailleurs à la façon des Chinois, tout en parlant une langue particulière.

mossottite (*mo-so-tit'*) n. f. Minér. Variété d'aragonite.

Mossoul, ville de la Turquie d'Asie (Kurdistan), ch.-l. du vilayet du même nom, en face du confluent du Tigre et du Hassertchai; 61.000 hab., dont 10.000 chrétiens. Centre de propagande chrétienne. Importance économique décroissante; la muraille de 10 kilomètres de tour qui enserre la ville est devenue trop grande. Célèbre par la fabrication de ses « mousselines », Mossoul n'a plus guère aujourd'hui que quelques tanneries. Sources thermales sulfureuses. Sur la rive gauche du Tigre, en face la ville, s'élève le plateau où fut Ninive. (V. ce nom.) Apparue dans l'histoire au moment de la conquête musulmane (636 apr. J.-C.), Mossoul fut, au déclin du califat, une capitale indépendante, puis elle fut conquise ou assiégée par les Syriens, les Seldjoukides, les Mongols, les Turcs et les Persans. — Le district est peuplé de 159.680 hab.

Mossoul, vilayet de la Turquie d'Asie (Kurdistan), sur la frontière de Perse, entre les provinces de Van et de Diarbekir au N., le district de Zor à l'O., la prov. de Bagdad au S.; 91.000 kilom. carr. et 351.000 hab. environ, dont 90.000 Arabes nomades. Elle est divisée en trois districts : Mossoul, Chehrizor, Souleïmanieh. C'est, au Nord et à l'Est, une région montagneuse (avant monts du Kurdistan); au centre, la vallée du Tigre; à l'Ouest, la plaine déserte de la Mésopotamie septentrionale. Productions : mines de cuivre, plomb argentifère; gisements de houille; extraction de soufre, asphalte, marbre, salines; élevage du bétail, céréales. L'industrie est déchue; elle fabrique encore des tamages, cotonnades, et prépare des cuirs.

Moss-side, ville d'Angleterre (comté de Lancastre); 13.000 hab. Filatures.

Mostadi-biamr-allah Abou-Mohammed Hasan II, **el-**, calife abbasside de Bagdad, né et mort à Bagdad (1111-1180). Il succéda en 1170 à son père el Mostandjed, dont il vengea la mort en faisant assassiner le Turc Kaïmaz, son meurtrier. Sous son règne, l'atabek d'Alep et de Damas, Nour-ed-Din, lutta avec succès contre les Francs; le sultan Saladin fit rentrer l'Egypte sous l'autorité des Abbassides.

Mostaert (Jean), peintre hollandais, né et mort à Haarlem (1474-1555 ou 1556). Il devint l'artiste préféré de l'archiduchesse d'Autriche Marguerite, tante de Charles-Quint, qui le retint pendant dix-huit ans attaché à sa personne. Les compositions de ce peintre sont pleines d'animation; les personnages, aux figures d'une grande expression, y sont groupés avec goût; un grand nombre ont péri dans l'incendie de Haarlem, en 1571. Nous citerons le tableau de Haarlem : la *Naissance de Jésus-Christ*, une de ses meilleures œuvres; un *Ecce Homo*; *la Discorde jetant sa pomme dans le festin des dieux*; *le Bon et le Mauvais Ange devant le Seigneur*; des *Vues des Indes* d'une grande couleur locale; à La Haye : *Abraham et Sarah*; *Agar et Ismaël*; *Saint Christophe*; à Amsterdam : *Sainte Anne et sa famille*; etc. — Ses deux fils jumeaux, Franz et Gilles, nés à Hulst, près d'Anvers, en 1534, morts à Anvers : le premier en 1560, le second en 1598, pratiquèrent également la peinture avec succès.

Mostaganem ou **Mostaghanem**, ville d'Algérie, ch.-l. d'arrond. du départ. d'Oran, à 72 kilom. de cette ville, près de la Méditerranée, qui forme à cet endroit le golfe d'Arzew; chemin de fer se reliant à la ligne Alger-Oran; service de bateaux régulier avec Marseille; 17.353 hab. Commerce de laines, de figues, de raisins, de vins, produits, autour de la ville, dans la fertile *vallée des Jardins*, ou dans la plaine de la Mina.

Mostaganem, peut-être la *Murustuga* de l'ancienne Afrique romaine, fut, sous la domination arabe, avec ses faubourgs de Tigdit et de Mazagran, une cité commerçante et prospère dont les Turcs ruinèrent depuis la prospérité. Elle fut occupée par les Français, en 1833. — L'arrondissement de Mostaganem a 7 cant., 20 comm. de plein exercice, 6 comm. mixtes et 270.674 hab.

mostaige (*stèj'*) ou **moustage** (*staj'*) [du lat. *mustum*, moût, vin doux] n. m. Dr. anc. Redevance en vin doux. ‖ Epoque de l'année où l'on payait cette redevance.

Mostanser-billah ou **Montaser-billah** (Aboul-Hasan-Hakem II, **el-**), calife ommiade d'Espagne, né et mort à Cordoue (910-976). Il succéda en 961 à son père Abd-ur-Rahman III, conquit une grande partie de l'Algérie, le Maroc, et institua la célèbre académie de Cordoue, ainsi que la première bibliothèque et les premières archives arabes d'Espagne.

Mostanser-billah (Abou-Témim-Maad, **el-**), calife fatimite du Caire, né et mort dans cette ville (1029-1094). Il succéda, en 1036, à son père Daher, sous la tutelle de sa mère, qui était une esclave nubienne. Les généraux s'emparèrent d'abord de la Syrie (1049) et du Yémen (1052); pour soumettre le nord de l'Afrique, Mostanser lança sur le Maghreb les tribus du désert. En 1057, son meilleur général, Bessassiri, s'empara de Bagdad. Mais, bientôt, les revers vinrent fondre sur l'Egypte. Les nègres et les Turcs se disputèrent le pouvoir que Mostanser laissait à ses vizirs, et réduisirent le calife à une telle misère qu'il dut mendier son pain. Il réussit cependant à rétablir son autorité et à rendre un peu de tranquillité à l'Egypte, dans les vingt dernières années de son règne.

Mostanser-billah (Abou-Djafar-el-Mansour II, **el-**), calife abbasside de Bagdad, né et mort dans cette ville (1191-1242). Il succéda à son père, le calife el-Daher, en 1226. Il ramena l'Espagne et l'Afrique du Nord sous son autorité, et infligea, en 1240, une sanglante défaite aux Mongols.

Mostanser-billah (Aboul-Kasim-Ahmed, **el-**), le premier calife de la seconde dynastie des Abbassides d'Egypte, né à Bagdad, vers 1200, mort près de cette ville en 1250. Il était le neveu de l'avant-dernier calife de Bagdad, el-Mostanser-Billah, et échappa au sac de la ville par les Mongols. Il chercha à s'emparer de la souveraineté de l'Egypte; mais le sultan Bélbars Ier parvint à s'en débarrasser en lui fournissant une petite armée pour l'aider à reconquérir l'Irak. Après quelques succès, le calife se heurta aux Mongols, et périt dans la mêlée.

Mostanser-billah (Mohammed **el-**), souverain de Tunis, de 1249 à 1276. C'est lui que saint Louis alla assiéger dans Tunis, en 1270. La mort du roi de France lui permit de traiter avec Philippe le Hardi, à des conditions avantageuses. On connaît mal l'histoire de son règne.

Mostar, ville d'Austro-Hongrie (Bosnie-Herzégovine), autref. capitale de l'Herzégovine, chef-lieu de cercle et de district, sur la Narenta; 15.000 hab. Beau pont sur la Narenta. Belles mosquées. Commerce de grains, de quincaillerie, de cuirs ouvrés, de raisins secs et de vin. La ville, peut-être l'ancienne *Andetrium* romaine, a eu beaucoup à souffrir des troubles et des révoltes qui l'ont fait passer, en 1878, au traité de Berlin, de la domination turque, qui datait de la conquête de l'Herzégovine par le sultan Bajazet II (1483), à la tutelle autrichienne. — Le *cercle de Mostar*, pour une superficie de 9.119 kilom. carr., est peuplé de 219.500 hab., à peu près également catholiques-grecs, romains et musulmans. — Le district a 45.696 hab.

Mostasem-billah (Abou-Ahmed-Abd-AllahVII, **el-**), le dernier calife de la première dynastie des Abbassides, né à Bagdad en 1221, mort en 1258. Il succéda à son père el-Mostanser-Billah en 1242 et s'aliéna tout le monde par son orgueil. Attaqué par l'armée mongole d'Houlagou, le calife se rendit sans conditions (1258). Le kan mongol le fit mourir avec ses fils, en le faisant fouler aux pieds des chevaux, cousu dans un sac de cuir; d'autres historiens prétendent qu'Houlagou le fit murer dans une tour, avec des monceaux d'or pour toute nourriture.

Mostéaïn-billah (Aboul-Abbas Ahmed Ier, **el-**), calife de Bagdad, de la dynastie abbasside, né à Bagdad en 835, mort près de Wasit en 866. Il succéda à son cousin el-Montaser-Billah en 862. Il ne put reconquérir la Perse, et ses armées furent battues par les Grecs, qui s'avancèrent jusqu'à Tarse. L'insurrection de la garde turque le força à abdiquer en faveur d'el-Motazz-Billah, qui le fit mourir sous les verges.

Mostéali-billah (Aboul-Kasem Ahmed **el-**), calife fatimite d'Egypte, né et mort au Caire (1074-1101). Il succéda, à son père el-Mostanser-Billah en 1094, au détriment de son frère Nizar, qu'il fit mourir de faim. Il abandonna toute l'autorité à son vizir; el-Afdal s'empara en 1098 de Jérusalem, qui tomba aux mains des croisés, en 1099. Il mourut en pleine guerre contre les Francs.

Mostellaria (c'est-à-dire *la pièce aux revenants*), comédie de Plaute, jouée en 200 av. J.-C. — Profitant de l'absence de son père Théropide, un jeune homme, Philolachès, passe son temps à faire la débauche et se ruine gaiement, en compagnie de quelques amis. Soudain, le père est de retour. L'esclave Tranion, le Scapin de la pièce, l'aperçoit. Il s'agit de l'empêcher de pénétrer dans sa propre maison, où sont réunis les joyeux compagnons. Tranion persuade à Théropide que cette maison est hantée, et que son fils l'a abandonnée. Sur ces entrefaites, arrive un usurier qui réclame de l'argent prêté à Philolachès. Tranion explique au vieillard que son fils a en effet emprunté, mais pour faire un excellent marché. Il a acheté à vil prix la maison du voisin Simon; seulement, il n'en faut pas parler à celui-ci, désolé du marché qu'il a fait. C'est chose entendue, et Théropide visite la maison du voisin, sous un prétexte inventé par Tranion; les deux vieillards ne peuvent se comprendre et se quittent en se traitant de fous. Mais voici que les esclaves viennent frapper à la porte de la prétendue maison hantée, ce qui amène une explication avec Théropide. Celui-ci s'aperçoit qu'il a été dupé. Il pardonne, cependant. Cette pièce, aussi gaie qu'invraisemblable, a été imitée par Regnard dans *le Retour imprévu*, par Destouches dans *le Dissipateur*.

Mostki, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Kharkov [distr. de Starobielsk]); 4.000 hab.

mosto n. m. Œnol. V. MADÈRE.

Mosto. Biogr. V. Ca'da-Mosto.

Mostowski (le comte Thadée), patriote polonais, né à Varsovie en 1766, mort à Paris en 1842. Sous le règne de Stanislas Auguste, il fut castellan de Racionz, et, chargé par lui de diverses missions après l'insurrection de Kosciuszko, il fut arrêté par ordre de Catherine et détenu jusqu'à l'avènement de Paul Ier. Nommé ministre du grand-duché de Varsovie, il dut résigner ses fonctions après la campagne de Russie. En 1815, lorsque l'empereur Alexandre réorganisa le royaume de Pologne, il appela Mostowski aux fonctions de ministre de l'intérieur et de la police; en 1830, le vieux patriote s'associa au mouvement insurrectionnel, et dut s'exiler en France.

Mosyneques, Mosynes ou **Mossynes**, ancien peuple de l'Asie Mineure, qui habitait sur la côte septentrionale du Pont-Euxin, près des villes grecques de Nicopolis et de Cerasus. Ce sont les hommes les plus barbares que les Dix mille aient rencontrés dans leur retraite.

Mosyr ou **Mozyr**, ville de la Russie occidentale, chef-lieu d'un district du gouvernement de Minsk, sur le Pripet, affluent du Dniéper; 10.000 hab. Tanneries. Commerce de cuirs, de laine. Foires importantes. — Le district est peuplé de 87.495 hab.

Moszkowski (Moritz), pianiste et compositeur d'origine polonaise, né à Breslau en 1854. Elève des conservatoires de Dresde et de Berlin (il fut un instant professeur dans ce dernier), il obtint, à partir de 1873, de sérieux succès de pianiste. Tout en vivant à Berlin, il fit de fréquents voyages artistiques, en Allemagne, à Varsovie et à Paris. Comme compositeur, il a fait preuve de talent, sinon toujours d'originalité. Outre un opéra, *Boabdil*, représenté à Berlin en 1892, et un ballet, *Laurin*, on connaît de lui un assez grand nombre d'œuvres : *Jeanne d'Arc*, poème symphonique; une série de charmantes *Danses espagnoles* pour piano, des *lieder*, etc.

MOT (*mo* — du lat. *muttum*, grognement) n. m. Son ou réunion de sons correspondant à une idée : MOT *de plusieurs syllabes*. ‖ Caractère ou ensemble de caractères qui figurent un mot : MOT *illisible*.

— Par ext. Parole vaine, vide de sens ou considérée indépendamment du sens qu'elle a : *Se payer de* MOTS. ‖ Petit nombre de paroles prononcées ou écrites : *Je n'ai qu'un* MOT *à vous dire*. ‖ Billet, courte lettre : *Ecrire un* MOT *à un ami*. — Ellipt. *Un mot, Deux mots*, Je veux vous parler ou vous écrire brièvement.

— Sentence, apophtegme, principe ou avis énoncé brièvement : *Montaigne a des* MOTS *qui valent des livres*. ‖ Parole qui a quelque chose de remarquable ou de piquant : *Le* MOT *de Cambronne à Waterloo*.

— Loc. div. *Gros mot*, Juron, parole rude ou grossière : *Le mot propre est souvent* GROS MOT. (H. Taine.) ‖ *Grand mot*, Expression qui a quelque chose de pompeux : *Les* GRANDS MOTS *masquent souvent l'absence de raisons*. — Parole capitale, décisive : *L'autorité, voilà le* GRAND MOT *en France*. (P.-L. Courier.) ‖ *Mots gras*, Paroles qui choquent la décence. ‖ *Mots de gueule*, Paroles libres qu'on prononce dans un repas lorsqu'on est échauffé par la boisson. ‖ *Bon mot* ou simplem. *Mot*, Parole qui a quelque chose de piquant ou d'ingénieux : *Faire des* MOTS. ‖ *Mot fin*, Parole qui a un sens délicat et spirituel. ‖ *Fin mot* ou simplem. *Mot*, Secret, raison ou sens caché : *Si nous connaissions le* MOT *du passé, nous connaîtrions le* MOT *de l'avenir*. (Lacord.) ‖ *Mot de la fin*, Trait spirituel ou parole profonde que l'on amène adroitement à la fin d'un article, d'un discours, etc. ‖ *Mot trouvé*, Parole, pensée, expression ingénieuse et naturelle. ‖ *Dernier mot* ou simplem. *Mot*, Prix auquel on ne veut rien ajouter ni retrancher : *Cent francs, c'est mon* DERNIER MOT. — Point suprême, dernier degré : *Le progrès n'a pas dit son* DERNIER MOT. ‖ *Avoir le dernier mot*, L'emporter dans une discussion, dans un conflit. ‖ *Premier mot*, Premières paroles prononcées : « *Où suis-je ?* » *est souvent le* PREMIER MOT *des personnes évanouies qui reviennent à elles*. — Les premiers, les plus simples éléments : *Ignorer le* PREMIER MOT *d'une science*. ‖ *Mots couverts*, Termes qui voilent la pensée. *Parler à* MOTS COUVERTS. ‖ *Mot pour rire*, Saillie parole plaisante. — Occasion de plaisanter, de rire : *Trouver toujours le* MOT POUR RIRE. ‖ *Mot à double sens, à double entente*, Mot susceptible de deux interprétations. ‖ *Au bas mot*, En évaluant au plus bas prix la chose dont il s'agit. ‖ *Dire un mot, deux mots, quatre mots* : 1° *à quelqu'un*, Le tancer vivement; 2° *à quelque chose*, En manger, en boire; etc. : DIRE DEUX MOTS *à une bouteille, à un pâté*. ‖ *Dire, Mettre son mot*, Prendre la parole, donner sa manière de voir. ‖ *Ne dire mot, Ne sonner mot, Ne souffler mot* ou le *mot*, Garder le silence. ‖ *Sans mot dire*, Sans prononcer aucune parole. ‖ *N'avoir pas le mot à dire*, Ne savoir que répliquer, ne rien trouver à objecter. ‖ *Avoir des mots, quelques mots*, Se quereller un peu. ‖ *Compter ses mots, Peser ses mots*, Parler avec lenteur, avec circonspection. ‖ *Trainer ses mots*, Parler lentement et lourdement. ‖ *Manger ses mots, la moitié de ses mots*, Prononcer incomplètement ou indistinctement. ‖ *Trancher le mot*, Prononcer une parole décisive. — Parler sans ambage. ‖ *Entendre à demi-mot*, Comprendre sans une complète explication. ‖ *Avoir le mot*, Etre dans le secret, être averti de ce qu'il faudra dire ou faire. ‖ *Se donner le mot*, S'entendre, s'accorder, convenir de ce qu'il faut dire ou faire. ‖ *Prendre quelqu'un au mot*, Accepter sur-le-champ une proposition qu'il a faite. ‖ *Jouer sur les*

mots, Faire volontairement des équivoques. ‖ *Dire les mots et les paroles,* Parler crûment, ne pas ménager les termes. ‖ *Il n'y a qu'un mot qui serve,* Il faut laisser les paroles inutiles pour aborder la véritable question.

— Loc. adv. *A ce mot* ou *A ces mots,* Au moment où ce mot, où ces mots furent dits. ‖ *En un mot, En deux mots, En quatre mots; En un mot comme en cent, comme en mille,* En résumé, pour en finir. — Brièvement. ‖ *En peu de mots,* Brièvement. ‖ *Mot pour mot. Mot à mot,* Littéralement, sans changer un mot ni l'ordre d'aucun mot. — Chaque mot isolément : *Eplucher un texte* MOT À MOT. — En rendant chaque mot par un mot équivalent dans une autre langue : *Traduire Cicéron* MOT À MOT. [n. m. *Mot à mot,* Traduction faite mot à mot : *Faire le* MOT À MOT.]

— Blas. Inscription d'une devise héraldique. (Dans toute devise régulière, il y a le *corps,* qui est la figure, et le *mot* qui, appelé aussi *âme,* en est les paroles. La devise de Louis XIV est un soleil, le mot en est : *Nec pluribus impar,* etc. Le mot est écrit sur une banderole placée au-dessus ou au-dessous de l'écu. V. DEVISE.)

— Fr.-maçonn. *Mot de passe,* Sorte de mot d'ordre qui se donne à l'entrée du temple par un nouvel arrivant qui entre en loge après l'ouverture des travaux et qui doit le dire à l'oreille du frère expert. ‖ *Mot secret,* Mot que chaque rit impose à ses adeptes, et que l'on épelle lettre par lettre, celui qui est interrogé donnant la première lettre, l'interrogateur la seconde, et ainsi de suite. ‖ *Mot de semestre,* Double mot analogue aux mots d'ordre et de ralliement usités dans l'armée.

— Gramm. *Mot simple,* Mot dans la formation duquel il n'entre pas plusieurs mots : « Saison », « faire », « chanter » *sont des* MOTS SIMPLES. ‖ *Mot composé,* Mot formé de plusieurs autres, comme *assaisonner, contrefaire, enchanter.* ‖ *Mot primitif,* Mot qui a existé dès le commencement dans la langue dont il fait partie, qui n'est pas emprunté à une autre langue. ‖ *Mot dérivé,* Mot qui est formé d'un autre qui lui sert de racine, tels que *brutal* formé de *brute; printanier,* formé de *printemps;* etc. ‖ *Mot hybride,* Mot formé de racines empruntées à des langues différentes, comme *pluviomètre,* formé du grec et du latin. ‖ *Mot artificiel,* Mot qui n'a pas de sens, mais dont les lettres sont combinées pour servir de moyen nnémotechnique, comme les mots usités dans l'ancienne logique, *barbara, celarent, ferii, dario,* etc. ‖ *Mot factice,* Mot qui n'appartient pas à la langue, mais dont on se sert avec le sens que lui donne la manière dont on le dérive d'un autre. (Tel serait le mot *défermer,* auquel on donnerait le sens d'*ouvrir.*) ‖ *Mot forgé,* Mot créé par l'écrivain suivant ou contre les règles de la dérivation. ‖ *Mot consacré,* Mot spécialement et exclusivement employé pour traduire une idée, comme *consubstantiel,* ou un grand nombre de mots de science, tels que *densité, équivalent* (en chimie), *polynôme,* etc. ‖ *Mot sacramentel,* Mot employé dans une formule, comme sont ceux dont le prêtre se sert en conférant un sacrement. ‖ *Espèces de mots,* Mots classés suivant la nature du rôle qu'ils jouent dans le discours : *On reconnait, en général, dix* ESPÈCES DE MOTS.

— Jeux. Jeu qui consiste à deviner, d'après les réponses des partenaires, des mots choisis par eux et intercalés dans leurs réponses.

— Littér. Vers français répété dans toutes les stances d'un poème. (Vieux.) ‖ *Mot propre,* Mot qui traduit exactement la pensée. ‖ *Mot impropre,* Mot employé dans un sens qui ne lui appartient pas, ou qui manque de justesse. ‖ *Jeu de mots,* Equivoque fondée sur des mots à double entente. ‖ *Mot d'une énigme, d'une charade, d'un logogriphe,* Mot que l'on donne à deviner dans une énigme, etc. — Fig. *Mot de l'énigme,* Ce qui explique une chose que l'on n'aurait pas comprise sans cela. ‖ *Mots carrés.* V. CARRÉ adj.

— Mar. *Mots du guet,* Mots d'ordre et de ralliement signalés chaque jour à midi et permettant, au besoin, les communications de nuit des navires avec l'arsenal. ‖ Fig. *Manger le mot,* Se sauver sans permission.

— Milit. Ensemble de deux noms dont le premier, qui forme le *mot d'ordre,* est le nom d'un grand homme, d'un général célèbre ou d'un brave mort au champ d'honneur; le second, qui est le *mot de ralliement,* est le nom d'une bataille, d'une ville, d'une vertu civique ou guerrière.

— Vénerie. Notes prolongées que le veneur tire de la trompe en cas de besoin urgent et qui consistent en deux ou trois sons successifs.

— PROV. : **Qui ne dit mot consent,** Garder le silence, c'est accepter ou avouer. ‖ **Quand les mots sont dits, l'eau bénite est faite,** Le marché conclu, il faut l'exécuter.

— ALLUS. HIST. : **Mot de Cambronne,** Euphémisme qui remplace un mot grossier. V. CAMBRONNE, et MERDE.

— ALLUS. LITTÉR. : **Et de Caron, pas un mot,** Trait philosophique qui termine le dialogue de Lucien : *Caron* ou *les Contemplateurs.* Caron, le nocher des enfers, a obtenu de Jupiter la faveur de venir passer un jour sur la terre. Guidé par Mercure, il voit les hommes commettre une foule d'actions ridicules. Il s'étonne de leur oubli de la mort, qui les menace à chaque instant, et il termine ainsi : « Ce que c'est que les malheureux humains! on n'entend parler chez eux que de rois, de briques d'or, d'hécatombes, de combats, *et de Caron pas un mot!* » On rappelle ce trait à propos de ceux qui, dans une affaire quelconque, négligent la considération principale. ‖ **Des mots! des mots! des mots!...** Dans l'*Hamlet* de Shakspeare (II, 2), Hamlet, en s'entretenant avec Polonius, feuillette un volume. « Que lisiez-vous là, monseigneur? demande le courtisan. — *Des mots! des mots! des mots!...* » répond le prince. Cette appréciation peut s'appliquer à beaucoup de livres dont les pages sont vides de sens. V. SUNT VERBA ET VOCES.

— SYN. **Mot, parole.** 1° *Parole* seul désigne la faculté de parler : *Muet qui recouvre la* PAROLE. 2° *Parole* seul peut s'entendre de tout ce qui concerne un sujet déterminé : *La* PAROLE *de Dieu.* 3° *Mot* se dit des sons qui rendent la pensée quand on les considère uniquement comme sons émis ou représentés : un *mot* est long, court, masculin, féminin, etc.; *parole* se rapporte plutôt au sens exprimé : une parole est *humble, audacieuse,* etc. Quelquefois, cependant, les deux termes se confondent; on dit également : *Un* MOT *profond. Une* PAROLE *profonde.*

— **Mot, expression, terme.** V. EXPRESSION.

— ENCYCL. Philol. Le *mot* est un élément du discours. Cependant, la division d'une phrase en mots, moins artificielle que celle d'un mot en syllabes ou d'une syllabe en phonèmes, est due également à une analyse consciente du sujet parlant. « Un mot n'a d'individualité pour nous que du jour où nos maîtres nous ont enseigné à l'abstraire. Ce ne sont pas des mots que nous apprenons d'abord à prononcer, mais des phrases. » (BERGSON, *Matière et mémoire.*) — Les habitudes analytiques des grammaires usuelles et le maniement des dictionnaires font croire à tort à une existence réelle et indépendante des mots. L'abstraction du mot une fois admise pour la commodité des études, remarquons que cet élément du discours peut être considéré soit dans sa forme (phonétique et morphologie), soit dans sa signification (sémantique). L'histoire des changements de sens subis par les mots est la partie la plus philosophique de la science du langage.

— Jeu de soc. Les joueurs ayant choisi un *mot* à plusieurs sens (*poste,* par exemple), le devineur demande à chacun : « Comment l'aimez-vous? où le placez-vous? qu'en faites-vous? », et il est remplacé par celui dont la réponse le fait deviner.

Un autre jeu de société est le *mot placé.* On choisit un proverbe ou une locution connue, et chacun des mots de la phrase choisie est attribué à un joueur dans un ordre déterminé. Le devineur, suivant ce même ordre qu'on lui indique, pose à chaque personne une question sur un sujet quelconque; la personne interrogée doit glisser dans sa réponse le mot qui lui a été attribué, et il incombe ensuite au questionneur de reconstituer la phrase choisie.

— Milit. Le *mot,* donné par l'autorité supérieure, est transmis par l'adjudant-major de semaine aux chefs de poste et aux sous-officiers de ronde et de piquet. Le plus généralement, le mot d'ordre et le mot de ralliement commencent par une même lettre (*Turenne, Tours*). Le mot est employé comme signe de reconnaissance dans le service des places en temps de paix et dans le service en campagne pendant la guerre. C'est grâce au mot qu'une troupe chargée d'une mission qui l'oblige à circuler peut se faire reconnaître comme troupe amie des chefs de poste, ou d'une autre troupe circulant comme elle.

Mot d'ordre (LE), journal politique, fondé par Henri Rochefort, à Paris, le 1er février 1871. Son programme était le même que celui de la « Marseillaise ». Supprimé par le général Vinoy, il reparut le 1er avril. Rochefort y attaqua vivement l'Assemblée nationale et parfois la Commune. Il cessa de paraître le 20 mai 1871. Un nouveau *Mot d'ordre* parut le 9 juillet 1877, avec Duportal pour rédacteur en chef. Dès le mois d'octobre suivant, il fut remplacé par le « Réveil ». Le 10 novembre 1879, Valentin Simond ressuscita le « Mot d'ordre », dont il prit la direction, et qui resta républicain. En 1888, Rane en devint le rédacteur en chef. En 1892, il fusionna avec la « Bataille », sous le titre de la « Marseillaise ».

Mota del Cuervo, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Cuenca]); 4.000 hab. Fabrication de poteries, toiles, draps et lainages.

MOTACILLA (*sil'*) n. f. Nom scientifique des bergeronnettes, oiseaux de la famille des *motacillidés.*

MOTACILLIDÉS (*sil'*) n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant les bergeronnettes, pipis, etc. (Les motacillidés se divisent en trois tribus : *motacillinés, énicocichlinés, anthinés.*) — *Un* MOTACILLIDÉ.

MOTACILLINÉS (*sil'*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux, famille des *motacillidés,* renfermant les bergeronnettes (*motacilla*), les *grallina, enicurus* et *ephthianura,* tous oiseaux de torrents ou cours d'eau propres à l'ancien monde, surtout à l'Asie et à l'Australie. — *Un* MOTACILLINÉ.

MOTAGE (*taj'* — rad. *motte* ou *mote*) n. m. Pr. anc. Droit de prendre des mottes de terre pour réparer les chaussées. ‖ Obligation de réparer les fossés du château seigneurial. ‖ Droit payé pour le rachat de cette obligation. ‖ Obligation pour le vassal d'assister aux plaids du seigneur, sur la motte seigneuriale.

MOTAL, ALE, AUX adj. Gramm. Qui concerne les mots : *Confusion* MOTALE. (Peu us.)

Motala, fleuve de la Suède méridionale, dans la province d'Ostergotland. Sorti du lac Vetter, il arrose la ville de *Matala,* forme les lacs Boren et Norrby, traverse le lac Roxen, puis le lac de Glan, arrose Norrköping et atteint la Baltique dans l'anse de Braviken. Cours 86 kilom.

Motala, ville de la Suède méridionale (lan d'Ostergotland), sur le lac Vetter et la rivière *Motala*; 8.000 hab. Grandes usines métallurgiques fondées en 1822; fabrication de machines, ponts en fer, armes, canons.

Motanebbi (Aboul-Tayyib AHMED **el-**), poète arabe, né à Koufa en 915, mort à Nomaniyya, près de Bagdad, en 965. Il étudia à Damas et voulut tout d'abord se faire passer pour prophète, d'où son surnom de **Motanebbi**; ces prétentions le firent emprisonner (940), mais il fut rendu à la liberté en 949, et il vécut successivement à la cour du prince hamdanite d'Alep, Saïf ed-Daulah; de Kafour el-Ikhshidi, sultan d'Egypte, et du souverain bouyyide Adad ed-Daulah. Il fut assassiné en retournant à Koufa par des Arabes asadites. Son *divan,* traduit par Hammer (1823), est l'un des plus répandus de la poésie arabe.

Motasem-billah (Abou-Ishak-Mohammed III **el-**), calife abbasside de Bagdad, né à Zapétra en 794, mort à Samara en 842. Il était le quatrième fils d'Haroun al-Rashid, et succéda en 833 à son frère Mamoun; c'est sous son règne que fut instituée la célèbre milice turque, qui devait plus tard tenir le califat dans une si étroite dépendance. Motasem est le fondateur de Samara, où il transféra la capitale politique de l'islamisme.

Motavakkel-billah (Aboul-Faal-Djaafer Ier **el-**), calife de Bagdad, de la dynastie abbasside, né à Bagdad en 821, mort à Samara en 861. Son règne fut une époque glorieuse pour le califat : il s'empara de l'Arménie, battit les Byzantins et fit prisonnier l'empereur Michel III (857). Très cruel, il fut assassiné par le général de la milice turque, à l'incitation de son fils el-Moutasir.

MOTAZALES n. m. pl. Nom donné, par les musulmans, aux disciples de Wasil-ibn-Atha-el-Ghazal, qui fonda une secte hétérodoxe de l'islamisme. (Les motazales enseignent qu'Allah n'a point d'attributs indépendants de son essence et qu'il connaît par son essence et non par sa science; ils croient que le Coran a été créé et, par conséquent, qu'il n'est pas éternel.) — *Un, Une* MOTOZALE.

Motazz-billah (Abou-Abd-Allah-Mohammed V **el-**), calife abbasside de Bagdad, né et mort à Samarra (847-869). Il était fils du calife el-Motavakkel, et il succéda en 866 à son cousin Mostaïn-Billah. Son règne fut troublé par les révoltes de la milice turque, qui finit par le déposer; il fut empoisonné dans sa prison. Sous son règne, les Toulounides s'emparèrent de l'Egypte et de la Syrie.

MOTE n. f. Féod. V. MOTTE.

Motecallemin. Théol. musul. V. MOUTEKALLEMIN.

MOTELET (*lè* — dimin. de *mot*) n. m. Petit mot, courte réflexion : *Cela mérite bien qu'en oyez un* MOTELET. (Satire Ménippée.) [Vx.]

MOTELLE (*tèl'*) n. f. Genre de poissons anacanthines, comprenant six espèces, dont cinq habitent les mers d'Europe et une celle du Japon.

— ENCYCL. Les *motelles* motella sont des gadidés à corps oblong, arrondi en avant, comprimé en arrière, couvert d'écailles lisses, leur tête est aplatie en dessus, écailleuse; leur mâchoire porte trois barbillons, dont un sous le menton.

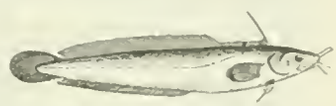

Motelle.

Ces poissons se plaisent dans les fonds rocailleux où abondent les varechs, comme la *motelle mustele ou loche de mer.*

MOTET (*tè* — rad. *mot*) n. m. Musiq. Morceau de musique religieuse vocale, écrit sur des paroles latines tirées de la liturgie (psaumes, hymnes, antiennes, etc.), et destiné à être exécuté dans une cérémonie religieuse.

— ENCYCL. La forme du *motet* dépend absolument de la volonté et de l'inspiration du compositeur. Il est à une ou à plusieurs voix, avec ou sans accompagnement d'orgue ou d'orchestre. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, surtout à l'époque du Concert spirituel, les compositeurs français ont écrit un grand nombre de motets. Pour nous en tenir aux seuls noms français, il faut citer Lulli, Lalouette, Collasse, Moreau, Charpentier, Campra, Bernier, Goupillet, Gilles, Minoret, Colin de Blamont, Boismortier, d'Auvergne, Mondonville, et enfin, le plus grand de tous, Rameau. Au XIXe siècle, il faut rappeler les noms de Lesueur, de Cherubini, de Martini, de Gounod.

MOTEUILLE (*teu-ill'* [*ll* mll.]) n. f. Nom vulgaire d'un poisson, la loche franche. ‖ On dit aussi MOTEULLE.

MOTEUR, TRICE (du lat. *motor, trix*) adj. Qui donne le mouvement : *Force* MOTRICE.

— Par anal. Qui donne de l'impulsion : *La justice est pour l'humanité force* MOTRICE. (Proudh.)

— Anat. Qui transmet le mouvement : *Les muscles* MOTEURS *de l'œil. Nerf moteur oculaire commun. Nerf moteur oculaire externe. Plaques motrices.* V. la partie encycl. ‖ *Nerfs moteurs.* Se dit des nerfs centrifuges qui, des centres nerveux, se rendent aux fibres musculaires.

— Ch. de f. *Roues motrices,* Roues de locomotive sur lesquelles agit, par l'intermédiaire d'une bielle, le piston. ‖ *Bielle motrice,* Bielle qui transmet à l'essieu moteur le mouvement de la tige du piston.

— Philos. *Faculté motrice,* Faculté que possède l'âme de mettre le corps en mouvement.

— Véloc. *Roue motrice,* La roue de derrière d'une bicyclette, par opposition à la *roue directrice,* qui est la roue de devant.

— n. m. Mécan. Force qui engendre ou qui transmet le mouvement : MOTEURS *animés.* MOTEURS *inanimés.* ‖ Appareil qui engendre l'énergie : MOTEUR *à pétrole.*

— Par anal. Personne qui gouverne, qui régit : *Dieu est le premier principe et le* MOTEUR *universel de toutes les créatures.* (Boss.) ‖ Instigateur : *Le* MOTEUR *d'un complot.*

— Fig. Cause d'action, motif déterminant : *L'émulation, l'enthousiasme, tous ces* MOTEURS *de l'âme.* (Mme de Staël.) [En parlant d'une femme, on dira : *Elle fut le* MOTEUR (ou *la* MOTRICE) *de cette affaire.*]

— Philos. *Premier moteur,* Argument qui est une des preuves classiques de l'existence de Dieu. Aristote soutenait que le mouvement dans la nature supposait un premier moteur, qui fût lui-même immobile.

— Techn. En T. d'horlog., Nature de la force qui détermine le mouvement : MOTEUR *à ressort.* MOTEUR *à poids.*

— ENCYCL. Mécan. Tout corps en mouvement peut transmettre à d'autres la quantité de mouvement qu'il possède et devenir ainsi un *moteur.* L'eau, l'air en mouvement sont des moteurs. Un gaz ou une vapeur peuvent devenir des moteurs par l'acquisition d'une certaine quantité de calorique, parce qu'il s'y développe une force expansive. L'homme, le cheval, etc., sont des moteurs animés.

Dans l'industrie, on donne plus particulièrement le nom de *moteur* à des machines de puissance moyenne et dans lesquelles on fait usage, non plus de la vapeur d'eau comme pour les machines à vapeur, mais de certains fluides : le gaz d'éclairage, l'air chaud, les vapeurs de pétrole, les gaz pauvres, les vapeurs d'alcool. Les types de moteurs généralement employés dans nombre d'industries peuvent se classer comme suit : *Moteurs à gaz, moteurs à pétrole, moteurs à air chaud, moteurs à alcool.*

Moteurs à gaz. On appelle ainsi des machines qui produisent la force motrice, grâce à la puissance d'expansion d'un mélange d'air et de gaz d'éclairage. Ce mélange est enflammé quand il pénètre dans le cylindre, et le piston se meut sous l'action de l'explosion qui se produit. La majeure partie de ces moteurs sont à double effet. D'autres sont dits « moteurs à explosion sans compression » et « moteurs à explosion avec compression ».

Le plus ancien moteur à gaz date de 1791 et est dû à l'Anglais J. Barbier. Vinrent ensuite, par ordre chronologique, ceux de Ph. Lebon en 1800, de Brown en 1822, de l'Américain Drahé en 1842, et, plus récemment, les moteurs à gaz de Hugon, de Lenoir, d'Otto, de Niel, etc.

Moteurs à alcool. Le mélange détonant est fait d'air et de vapeurs d'alcool. Ces dernières remplacent le gaz ou l'hydrocarbure dans la combinaison du mélange détonant. Ces moteurs sont utilisés pour l'agriculture et l'industrie, actionnant des locomobiles, de petites locomotives routières, des automobiles, des cycles, etc.

Moteurs à air chaud. Les premiers moteurs à air chaud datent des premières années du XIXe siècle. Bresson, puis Eresson sont les premiers qui aient songé à utiliser l'air atmosphérique en appliquant la chaleur pour obtenir par la force expansive que l'élévation de température détermine sur ce fluide un travail moteur. Pratiquement, ces types ne sont guère utilisés que par de petites industries.

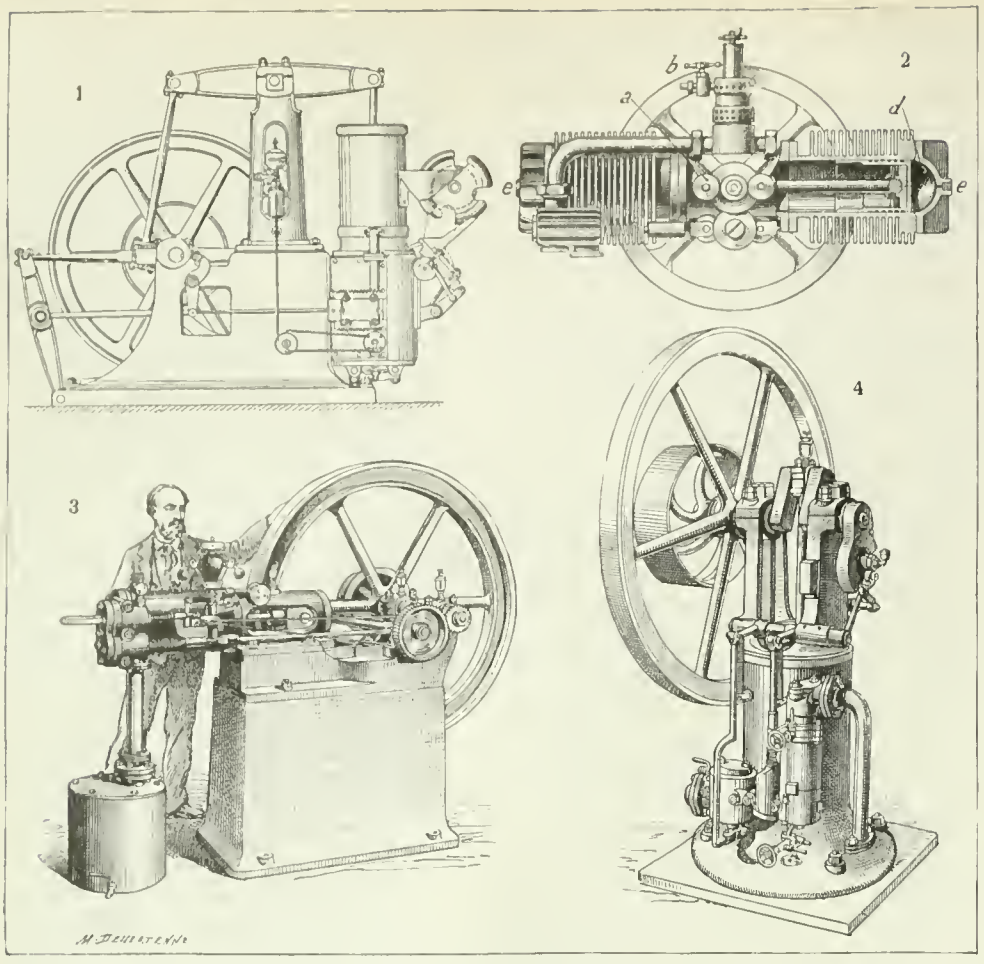

Moteurs : 1. A air chaud. — 2. A alcool (*a*, tête de bielle; *b*, carburateur spécial; *d*, chambre de compression du mélange gazeux; *e*, échappement). — 3. A gaz. — 4. A pétrole.

Moteurs à pétrole. Les moteurs à pétrole sont construits sur le même principe que les moteurs à gaz; le mélange détonant est constitué par de l'air et des hydrocarbures

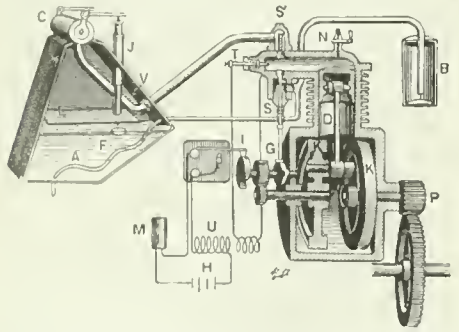

Moteur à pétrole (pour voiture de Dion-Bouton) : A, serpentin; B, appareil amortissant le bruit de l'échappement; C, carburateur; D, cylindre; F, flotteur; G, came du clapet d'échappement; H, pile sèche; I, trembleur d'allumage; J, admission d'air au carburateur; K, volants; L, toit au-dessus de l'essence; M, poignée de contact; N, robinet de compression; P, pignon de commande; S, clapet d'admission; S', clapet d'échappement; T, Bougie d'allumage; U, bobine d'induction; V, chambre de sûreté.

légers s'enflammant dans le cylindre, successivement de chaque côté du piston. Citons, parmi les types principaux, ceux de Lenoir, de Denifer, appliqués par Panhard et Levassor, G. Richard, de Dion-Bouton, etc., aux voitures automobiles.

Moteur électrique ou *électromagnétique*. V. ÉLECTROMAGNÉTISME.

— Anat. *Moteur oculaire externe* (norf). Appelé encore nerf crânien de la sixième paire, ce nerf a son origine apparente dans le sillon qui sépare la protubérance du bulbe, et son origine réelle dans la substance grise du quatrième ventricule. De ce point, le nerf de la sixième paire pénètre dans l'orbite et innerve le muscle droit externe. Les signes de sa paralysie sont le strabisme interne avec diplopie.

Moteur oculaire commun (norf). Ce nerf, dit encore nerf crânien de la troisième paire, a son origine apparente à la base de l'encéphale et son origine réelle dans un noyau situé au-dessous de l'aqueduc de Sylvius, au niveau du *locus niger*. De ce point, le nerf de la troisième paire se dirige en avant et pénètre dans l'orbite par la fente sphénoïdale. Il innerve tous les muscles de l'œil, sauf le grand oblique et le grand externe. Les signes de sa paralysie sont : le ptosis, le strabisme externe, etc.

— *Motrices* (plaques). Se désignent ainsi les terminaisons des nerfs moteurs dans les muscles. On les observe facilement en faisant macérer des fragments de muscles dans de l'acide chlorhydrique à 2 p. 100 d'eau; on constate alors, au moment où le *cylindre axe* pénètre dans le muscle, un renflement conique de substance granuleuse avec noyau : c'est la plaque motrice.

MOTHE (LA). Biogr. V. LA MOTHE.

MOTHE-ACHARD (LA), ch.-l. de cant. de la Vendée, arrond. et à 18 kilom. des Sables-d'Olonne, sur l'Auzance; 961 hab. Ch. de f. Etat. — Le canton a 12 comm. et 12.175 hab.

MOTHE-MONTRAVEL (LA), ou mieux **LAMOTHE-MONTRAVEL**, comm. de la Dordogne, arrond. et à 40 kilom. de Bergerac, sur la Dordogne; 989 hab. Ch. de f. Orléans. Vignobles. Vieux château.

MOTHERWELL, ville d'Ecosse (comté de Lanark) et près de la Clyde; 20.000 hab. Ville nouvelle, qui doit son développement à ses mines de fer et de charbon. Fonderies, grande fabrication de machines.

MOTHE-SAINT-HÉRAYE (LA), ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres, arrond. et à 18 kilom. de Melle, sur la Sèvre Niortaise; 2.346 hab. (*Mothais, aises.*) Ch. de f. Etat. Restes du château, acheté par Murat en 1801 et cédé à Napoléon, qui en dota le comte Lobau. — Le canton a 8 comm. et 8.351 hab.

MOTIF, IVE (du lat. *motivus*, qui meut) adj. Philos. Qui détermine l'action : *Cause* MOTIVE.

MOTIF (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Raison d'agir : *Le* MOTIF *seul fait le mérite des actions.* (La Bruy.)

— Fam. *Pour le bon motif*, Avec l'intention de se marier : *Courtiser une fille* POUR LE BON MOTIF. ‖ *L'autre motif*, Le mauvais, celui qui va sans intention de mariage.

— B.-arts. Sujet de composition, intention générale d'un sujet : MOTIF *de sculpture.*

— Dr. *Motifs d'une loi*, Raisons qui ont décidé à la porter et à lui donner telle rédaction : *Les* MOTIFS D'UNE LOI *sont connus par les procès-verbaux de sa discussion.* ‖ *Motifs d'un jugement, d'un arrêt*, Raisons qui ont déterminé à le porter : *Les* MOTIFS D'UN JUGEMENT *sont précédés de la formule « attendu que »*. V. JUGEMENT.

— Musiq. Phrase musicale qui se reproduit avec des modifications dans un morceau et lui donne son caractère.

— Philos. et théol. *Motif de crédibilité*, Raison qui, sans être une preuve démonstrative, peut déterminer à croire ou justifier une croyance.

— SYN. Motif, mobile, raison. V. MOBILE.

— ENCYCL. Philos. V. LIBERTÉ.

— Musiq. Toute idée musicale qui a une forme arrêtée, qui représente un sens mélodique, constitue ce qu'on appelle un *motif*. Les motifs ne doivent pas se succéder avec trop de rapidité, sous peine de dérouter l'auditeur. Il importe, au contraire, le motif une fois choisi, de le varier, de le modifier, soit dans le dessin, soit dans le rythme, soit dans la tonalité, à l'aide de la modulation.

MOTIHARI, ville de l'empire anglais de l'Inde (Béhar [prov. de Patna]), près du Bâhr, affluent du Gange; 10.300 hab. Entrepôt d'indigo.

MOTILITÉ (du lat. *motus*, mouvement) n. f. Faculté de se mouvoir. *La* MOTILITÉ *appartient à toute substance vivante, car elle est une des manifestations de l'irritabilité.*

— Pathol. *Maladie de la Motilité* ou *Motilité suppléée de Letiérant*, Mouvements exécutés par des muscles ou des groupes musculaires voisins de muscles paralysés et dont l'action remédie ainsi en partie à l'inactivité des muscles paralysés. Ces mouvements peuvent faire croire, à tort, à une paralysie incomplète.)

MOTILLA del Palancar, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Cuenca]), près du Jucar; 3.000 hab. Toiles et lainages.

MOTIN (Pierre), poète français, né à Bourges en 1566, mort à Paris en 1610. Il suivit les cours de sa ville natale et y reçut les leçons de Cujas, puis se rendit à Paris et compta parmi les disciples et amis de Régoier, qui lui dédia sa *IVe Satire*. Il est surtout connu par le vers de Boileau :

... *Motin* se morfond et nous glace,

dans lequel le satirique oppose sa prétendue froideur à l'audace de Cyrano de Bergerac. Très estimé de son temps, Motin composa quantité de *stances, odes, élégies*, poésies qui ne manquent pas d'une certaine verve. Ses *Epigrammes* furent publiées dans le « Cabinet satirique » et dans les « Muses gaillardes ». Ses œuvres ont été recueillies en volume par Paul d'Estrée (1883).

MOTINE (du lat. *motus*, mis en mouvement) n. f. Machine que l'on employait à soulever des fardeaux.

MOTION (*si-on* — lat. *motio*, même sens) n. f. Action de mettre en mouvement et, par ext., Mouvement. (Vx.)

— Proposition faite par un membre, dans une assemblée délibérante : *Faire, Appuyer, Repousser une* MOTION. ‖ *Motion d'ordre*, Motion concernant l'ordre à établir dans la série des questions à discuter.

— Gramm. Signe voyelle, dans plusieurs langues sémitiques : *Les* MOTIONS *arabes sont le fatha, le dhamma et le kesra.*

— Art milit. anc. Evolution, avant le XVIIIe siècle.

— Techn. Dans les manufactures de tulle, Mouvement alternatif que possède le métier servant à fabriquer ce tissu.

— Théol. Grâce efficace.

MOTIONNAIRE (*si-o-nèr'*) n. m. Membre d'une assemblée délibérante qui fait une motion.

MOTIONNER (*si-o-né*) v. n. Faire une motion : *O'Connell préside, lit, rédige,* MOTIONNE. (Cormen.)

MOTIONNEUR (*si-o-neur'*) n. m. Membre d'une assemblée politique qui fait fréquemment des motions. (Peu usité.)

MOTIVAL, ALE, AUX adj. Qui se rapporte aux motifs d'un arrêt : *Clause* MOTIVALE.

MOTIVER v. a. Donner les motifs de : MOTIVER *un arrêt.*

— Par ext. Servir de motif à : *Troubles qui* MOTIVENT *une intervention armée.*

— Art dram. *Motiver les entrées, les sorties*, Avoir soin que les personnages entrent et sortent pour des raisons naturelles, et non pour le seul besoin de l'action.

Motivé, ée part. pass. ‖ *Conclusions motivées*, Conclusions signifiées par les avoués des parties, dans le cours d'une instance, et accompagnées de moyens sommaires.

Se motiver, v. pr. Etre motivé.

MOTLEY (John Lothrop), historien américain, né et mort à Dorchester (Massachusetts) [1814-1877]. Il voyagea en Europe, fut secrétaire de légation à Saint-Pétersbourg (1841-1842), ambassadeur à Vienne (1861-1867), ambassadeur à Londres (1869-1871). Après avoir publié quelques romans, il trouva sa voie dans l'histoire et donna les ouvrages justement renommés : *History of the Rise of the Dutch Republic* (1856); *History of the United Netherlands from the death of William the Silent to the synod of Dort* (1860-1864) et *the Life of John of Barneveld* (1873), etc. Il fut élu, en 1876, correspondant de l'Institut de France. On a publié sa *Correspondance avec Curtis* (1889).

MOTO (mot ital., signif. *mouvement*) n. m. Musiq. Usité seulement dans l'expression *Con moto*, Avec mouvement, avec animation.

MOTOCYCLE (de *moteur*, et *cycle*) n. m. Cycle sur lequel on a adapté un moteur, à pétrole, à alcool ou électrique, dans le but de suppléer à l'effort que le vélocipédiste doit produire, avec les jambes, sur le pédalier

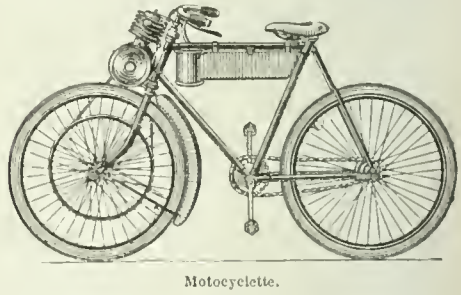

Motocyclette.

MOTOCYCLETTE (*klèt'* — de *moteur*, et *bicyclette*) n. f. Bicyclette munie d'un moteur.

MOTOGRAPHE n. m. Electr. Syn. de ÉLECTROMOTOGRAPHE.

MOTOORI MORINAGA, écrivain japonais, né en 1730, mort en 1801. Il est souvent considéré comme le véritable fondateur de la littérature du Japon. Il voulut réagir en faveur des idées et des traditions nationales contre l'invasion des choses chinoises, et aborda les sujets les plus variés : la politique (*Tamakushigé*), la critique historique (commentaires du *Man-yo-siou*, du *Kokin-siou* et du *Genzi monogatari*), l'archéologie et surtout l'histoire des traditions religieuses (*Kojiki-den*). Il contribua à préparer la résurrection du shintoïsme et la révolution de 1868.

MOTOYER ou **MOTOIER** (*toi-ié* — rad. *mote*) n. m. Féod. Possesseur d'une terre roturière; serf ou mortaillable.

MOTRICITÉ (*si* — du lat. *motus*, mouvement) n. f. Physiol. Propriété que possèdent certains neurones de déterminer la contraction musculaire.

MOTRICO, ville d'Espagne (Provinces basques [prov. de Guipuzcoa]), à l'embouchure du rio Deva; 3.500 hab. Port de cabotage et de pêche.

MOTRIL (autref. *Firmium Julium*), ville d'Espagne (Grenade [prov. de Grenade]), au centre d'une petite vallée débouchant sur la Méditerranée; 17.200 hab. Mines de plomb et salines. Culture de la canne à sucre, du coton, du mûrier et de la vigne. Eglise fortifiée.

MOTTA di Livenza, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]); 5.998 hab. Industrie des toiles, chapeaux. Victoire des Français sur les Autrichiens (11 mars 1797).

Motta Sant' Anastasia, ville du royaume d'Italie (île de Sicile [prov. de Catane]), sur le versant de l'Etna; 3.687 hab. Vieux donjon; vins estimés.

Motta San Giovanni, comm. d'Italie (Calabre Ultérieure Ire [prov. de Reggio di Calabria]); 4.103 hab.

Motta Visconti, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), sur le Tessin; 2.866 hab.

motte (orig. incoan.) n. f. Morceau de terre compacte, comme on en détache avec la charrue, etc. : *Le hersage laisse souvent des* MOTTES *à la surface du sol.*

— Butte, éminence naturelle ou artificielle : *Raser une* MOTTE. *La* MOTTE *d'un moulin, d'un château.*

— *Motte à brûler* ou simplem. *Motte,* Petite masse cylindrique de tan, de tourbe, de marc d'olives ou de raisins, etc., que l'on emploie comme combustible : *Brûler des* MOTTES.

— Anat. Nom vulgaire du mont de Vénus.

— Comm. *Motte de beurre,* Masse de beurre que les marchands détaillent dans les boutiques et les marchés.

— Econ. rur. En Provence, Quantité d'olives qui doit former une mouture : *La* MOTTE *varie selon les moulins.*

— Fauconn. Petit banc de gazon disposé devant chaque perchoir (ceux-ci étaient sous une galerie), et sur lequel on posait les oiseaux pour leur faire prendre l'air et le soleil. ‖ *Prendre motte,* Se poser sur une motte de terre au lieu de se percher sur une branche, en parlant de l'oiseau.


Motte (fauconn.).

— Féod. Butte élevée près d'un château, comme insigne de la puissance seigneuriale. ‖ Château féodal. ‖ Principal manoir d'un fief : *La* MOTTE *du seigneur.* ‖ Cour judiciaire ou plaid du seigneur. ‖ *Motte terme,* Tènement roturier donné à de certaines conditions, pour être cultivé (d'où les détenteurs ont été appelés *motoiers*).

— Hortic. Terre qu'on laisse adhérente aux racines d'une plante pour conserver leur fraîcheur. ‖ *Planter en motte,* Planter avec la motte, en parlant d'un arbre.

— Techn. Massif de pierre qui fait partie de la machine à pilons, dans un moulin à poudre. ‖ Masse de terre prête à mettre sur le tour à potier. ‖ Nom donné à la houille en gros morceaux, dans les bassins du Gard.

— ENCYCL. Agric. Les *mottes* résultent de la division du sol, lors des labours. Avant l'hiver, on conseille de ne pas les briser : elles garantissent du froid les jeunes tiges des céréales, facilitent la pénétration de l'eau dans le sol, et se délitent par l'alternance des gels et dégels, si bien qu'au printemps, en faisant passer, suivant le cas, soit un rouleau, soit une herse, on mettra la surface du champ en parfait état. Mais, en temps ordinaire, il est indispensable d'ameublir soigneusement la surface du sol et de réduire les mottes le plus possible, au moyen de herses ordinaires, herses articulées, rouleaux *Croskil,* etc.

— *Plantation en mottes.* La plantation en mottes facilite la reprise. A l'arrachage, qui se fait soit à l'aide du transplantoir, soit à l'aide de la bêche, on conservera le plus de racines possible. Quelquefois, on transplante ainsi des arbres adultes, au moyen d'instruments spéciaux.

Motte (LA), ch.-l. de cant. des Basses-Alpes, arrond. et à 22 kilom. de Sisteron, au-dessus du confluent des torrents de Saignon et du Grand-Valon; 652 hab. Culture de poiriers. — Le canton a 13 comm. et 3.687 hab.

Motte (LA), comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 7 kilom. de Loudéac, près la forêt de Loudéac; 2.711 hab. Ch. de f. Ouest.

Motte (LA). Biogr. V. LA MOTTE.

motteau (*mo-to*) n. m. Ilot formé dans une rivière par un amoncellement de détritus, de branchages.

Motte-Broon (LA), patrie de Du Guesclin. V. BROONS.

Motte-Chalançon (LA), ch.-l. de cant. de la Drôme, arrond. et à 47 kilom. de Die, sur l'Aiguebelle, près de son confluent avec l'Oule; 824 hab. Vins renommés. Source minérale alcaline, utilisée contre les maladies cutanées. Soie. — Le canton a 17 comm. et 4.835 hab.

Motte-d'Aveillans (LA), comm. de l'Isère, arrond. et à 26 kilom. de Grenoble, non loin du Drac, au-dessus de la plaine de la Mathoysine; 2.495 hab. Ch. de f. de Saint-Georges-de-Commiers à La Mure. Distilleries; fabrique d'agglomérés; mines d'anthracite; dolmens.

mottée (*mo-té*) n. f. En Vendée, Pièce de terre isolée par un fossé, dont on a rejeté les terres sur la pièce même.

Motte-Feuilly (LA), comm. de l'Indre, arrond. et à 9 kilom. de La Châtre, près de la source de l'Igneray; 130 hab. Eglise des XVe et XVIe siècles. Le château, des XIVe et XVe siècles, appartint à Charlotte d'Albret, épouse de César Borgia.

Motteggiana, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue]), sur le Pô; 3.043 hab.

motter (*mo-té* — rad. *motte*) v. a. Lancer avec la houlette des mottes de terre à des brebis, pour les faire obéir : *Un berger qui* MOTTE *ses brebis.*

Se motter, v. pr. Se cacher derrière les mottes, en parlant d'un animal : *La perdrix* SE MOTTE.

mottereau (*mo-te-ro*) n. m. Nom vulgaire de l'hirondelle de rivage.

Motte-Saint-Jean (LA), comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 28 kilom. de Charolles, sur la Loire, au confluent de l'Arroux; 1.630 hab. Houille.

Motte-Saint-Martin (LA), comm. de l'Isère, arrond. et à 26 kilom. de Grenoble; 772 hab. Ch. de f. de Saint-Georges-de-Commiers à La Motte-d'Aveillans. Eaux minérales. Mines d'anthracite. Cascade du ruisseau de Vaulx. Etablissement thermal.

Motte-Servolex (LA), ch.-l. de cant. de la Savoie, arrond. et à 5 kilom. de Chambéry, près de la Laisse; 2.870 hab. Mines de lignite. Château des XIVe et XVIe siècles. — Le canton a 9 comm. et 8.677 hab.

motteur (*mo-teur*) n. m. Ouvrier qui fabrique les mottes à brûler.

motteux (*mo-teû*) n. m. Nom vulgaire d'un oiseau du genre traquet (*saxicola œnanthe*), qui vit sur le sol et se pose sur les pierres et les mottes de terre. V. TRAQUET.


Motteux.

Motteville, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 8 kilom. d'Yvetot; 512 hab. Ch. de f. Ouest. Château bâti sous Henri IV et possédé au temps de la Fronde par Mme de Motteville. Eglise des XIIe et XVIe siècles.

Motteville (Françoise BERTAUT, dame LANGLOIS **de**), mémorialiste, née à Paris vers 1621, morte en 1689. Elle était fille de Pierre Bertaut, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII, frère de l'évêque-poète, et d'une Espagnole, femme de chambre de la reine Anne d'Autriche. En 1639 et tandis que sa mère était en Normandie, elle épousa, à l'âge de dix-huit ans, Nicolas Langlois, seigneur de Motteville, premier président de la cour des comptes de Rouen, âgé alors de quatre-vingts ans. Veuve en 1641, elle mena, au milieu des dangers de la cour, une vie irréprochable. Elle passa, sous le nom de **Mélise,** au dire de Saumaize, « pour une des plus raisonnables prétieuses de l'isle de Delos ». Sage, discrète, spirituelle, d'une curiosité amusée et d'un coup d'œil sagacement observateur, amie de Mme de La Fayette, elle prit, en 1643, auprès de la reine Anne d'Autriche, la fonction qu'avait occupée sa mère durant plusieurs années. Elle se fit remarquer par son dévouement pour sa maîtresse, et resta en charge jusqu'à la mort de la souveraine (1666). Elle passa dès lors dans la retraite, le reste d'une vie modeste et noble, s'occupant d'œuvres de piété et de la rédaction de ses *Mémoires.*


Mme de Motteville.

Motteville (MÉMOIRES DE Mme DE). On nomme généralement ainsi les *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche depuis 1615 jusqu'en 1666,* dont Mme de Motteville a traité la première partie par ouï-dire, et la seconde, à partir de la Régence (1643), en notant *de visu* « la comédie de la cour » selon sa propre parole. Cette deuxième partie forme, pour ainsi dire, le contrôle des *Mémoires* de Retz. Tandis, en effet, que ceux du cardinal nous initient aux agitations du dehors, ceux de Mme de Motteville nous montrent les mouvements de la chambre de la reine et du cabinet de Mazarin. Très discutés, à cause de leur caractère apologétique, de leur allure négligée et de leur prolixité, par le « Journal de Trévoux », le « Journal des savants » et Voltaire, ils ont été, par contre, vantés et placés à côté de ceux de Mme de La Fayette par Marmontel. La postérité y a reconnu de la grâce spirituelle, des expressions vigoureuses, d'agréables métaphores, de beaux portraits, des caractères bien tracés, des anecdotes curieuses. Edités à Amsterdam en 1723, F. Réaux en a donné, en 1855, une édition définitive.

Mottez (Victor-Louis), peintre français, né à Lille en 1809, mort à Bièvres (Seine-et-Oise) en 1897. Il débuta au Salon de 1835 par deux portraits et, dans les Expositions suivantes, s'engagea franchement dans la voie académique. Il mérite d'être signalé pour les peintures archaïques qu'il exécuta, de 1846 à 1864, à Saint-Germain-l'Auxerrois, à Saint-Séverin et à Saint-Sulpice. Les fresques à fond d'or du perche de Saint-Germain-l'Auxerrois, la décoration de la chapelle Saint-Martin à Saint-Sulpice, attestent une grande science de praticien. Mottez a aussi laissé des portraits fins, distingués : *Guizot, Mlle Judith* (1853); *Pie IX* (1863); *Reber* (1870); etc. Il a traduit le *Traité de la peinture,* de Cennino Cennini (1858).

mottière (*mo-ti*) adj. f. Se dit, dans la Loire-Inférieure, de la tourbe employée à faire des mottes.

Mottl (Félix), chef d'orchestre autrichien, né à Unter-Saint-Veit, près Vienne, en 1856. Elève du Conservatoire de Vienne, il fut nommé, en 1881, chef d'orchestre du théâtre grand-ducal à Carlsruhe. Il s'est produit aussi comme compositeur et a fait représenter deux opéras : *Agnès Bernauer* (1880) et *Prince et chanteur,* ainsi qu'une pièce de circonstance, *Eberstein* (1881). — Sa femme, Mme MOTTL-STANDHARTNER, s'est montrée cantatrice remarquable et s'est fait plusieurs fois entendre à Paris.

mottois (*mo-toi*) n. m. Bœuf du Cantal, d'une race particulière, que l'on élève sur les montagnes. ‖ On l'appelle aussi ŒUF DU HAUT CRU, et BOUBRITI.

Mottola (anc. *Mateola*), comm. d'Italie (Terre d'Otrante [prov. de Lecce]); 6.824 hab. Victoire de Curius Dentatus sur Pyrrhus (274 av. J.-C.).

motton (*mo-ton* — rad. *motte*) n. m. Petite boule que forme la farine délayée dans un liquide trop abondant.

Mottram-in-Langdendale, ville d'Angleterre (comté de Chester); 3.000 hab. Filatures.

mottramite (*mo-tra*) n. f. Vanadate naturel de plomb.

motu proprio ou **de motu proprio** (mots lat., signif. *de son propre mouvement*), loc. adv. Spontanément, sans y être poussé : *Faire quelque chose* MOTU PROPRIO.

— Substantiv. Acte volontaire et que l'on fait avec pleine liberté : *Un* MOTU PROPRIO. ‖ Pl. *Des* MOTU PROPRIO ou *Des* MOTUS PROPRII. (S'emploie spécialem. pour désigner certaines bulles du pape.)

— ENCYCL. Dr. can. Les *motus proprii* sont ainsi appelés parce que le pape les délivre de son propre mouvement, comme l'exprime la clause *motu proprio* qu'on y trouve toujours. Ils ne sont scellés ni en cire ni en plomb, mais seulement revêtus de la signature du pape. On attribue à Innocent VIII cette forme des lettres. Plus tard, les *motus proprii* ont été réservés pour les affaires d'administration ou de politique intérieure des Etats de l'Eglise.

Motul, petite ville du Mexique (Etat de Yucatan). Ruines imposantes.

Motupe, bourg du Pérou (dép. de Lambayèque), dans la vallée du rio Morrope; 7.000 hab. Belles cultures.

motus (*tuss* — rad. *mot,* avec une terminaison lat.) interj. Fam. Silence là-dessus : MOTUS! *il ne faut pas dire que vous m'ayez vu sortir de là.* (Mol.)

Motye, ville de la Sicile ancienne, sur la côte occidentale, au S. du cap Drepanum et du mont Eryx, dans une île unie à la terre ferme par une chaussée. Fondée par les Phéniciens, elle fut prise et pillée par Denys l'Ancien, en 392 av. J.-C. Le Carthaginois Himilcon s'en étant emparé, en transporta les habitants à Lilybée.

mou ou **mol** [devant un mot commençant par une voyelle], **molle** (du lat. *mollis,* même sens) adj. Qui cède facilement à la pression, soit en perdant définitivement sa forme : *Cire* MOLLE; soit en la perdant, puis en la reprenant avec élasticité : *Un fauteuil* MOU.

— Par anal. Doux, léger au toucher : *De* MOLLES *fourrures.*

— Chaud et humide : *Un temps* MOU.

— Par ext. Qui manque de vigueur : *Un cheval* MOU.

— Fig. Qui cède sans résistance : *Une* MOLLE *défense.* ‖ Qui est sans énergie, qui a des habitudes efféminées : *Les Asiatiques, en général, sont* MOUS. ‖ Qui fait perdre l'énergie : *Il y a dans la rêverie une* MOLLE *volupté.*

— Loc. fam. *Pâte molle, Cire molle,* Personne dont on fait aisément tout ce qu'on veut. ‖ *Ne pas promettre poires molles,* Se montrer fort menaçant. ‖ *Mou comme une chiffe,* ou *comme une chique.* Se dit d'un homme de peu de vigueur, de peu d'énergie.

— Anat. *Parties molles,* Ensemble des chairs, par opposition aux os.

— Comm. *Fromage mou,* Fromage provenant du lait caillé, que l'on mange frais et avant qu'il soit durci.

— Hortic. *Fruits mous,* Fruits qui ont perdu la fermeté qui faisait une de leurs qualités. ‖ *Pêches molles,* Nom donné à plusieurs variétés de pêches, à chair molle et juteuse.

— Littér. et b.-arts. Qui manque de vigueur, de fermeté : *Style* MOU. *Contours* MOUS. *Touche* MOLLE.

— Mar. *Brise molle,* Brise faible. ‖ *Mer molle,* Mer étale. ‖ *Navire mou,* Bâtiment qui tient mal le vent, par eppes. à *ardent.* ‖ *Fond mou,* Fond de vase molle.

— Méd. *Pouls mou,* Pouls dont les battements ne sont pas nettement frappés.

— Métall. *Bronze mou,* Bronze malléable, qu'on obtient en éteignant dans l'eau froide du bronze ordinaire chauffé au rouge.

— Musiq. Epithète que donnent Aristoxène et Ptoléméo à une espèce du genre diatonique et à une espèce du genre chromatique. ‖ Epithète donnée à la note *si,* qu'on représentait par un B, quand elle figurait un ton supérieur au *la* d'un demi-ton seulement, d'où sont venus B *mol,* puis *bémol,* par opposition au B carré ou B dur, aujourd'hui *si* naturel.

— PROV. : **Mai mou est signe d'une bonne année,** Un mois de mai humide présage des récoltes abondantes.

— n. m. Ce qui est mou : *Le* MOU *et le* DUR. (Fait toujours *mou,* même devant une voyelle.)

— Mar. *Le mou,* Battant d'une voile ou d'un cordage. ‖ *Donner du mou,* Donner du battant à une manœuvre. ‖ *Prendre le mou* ou *Faire rendre le mou.* Embarquer, raidir. ‖ *Prendre du mou,* Se larguer, se mollir.

— Mécan. *Avoir du mou.* Se dit d'une courroie dont les deux brins ballottent sur les poulies et dans l'intervalle, par suite d'un défaut de tension.

— Télégr. électr. *Mou d'un câble,* Longueur d'un câble télégraphique en plus de la distance à parcourir entre deux points et calculée suivant le profil des profondeurs, à 10 p. 100 en moyenne.

— Loc. PROV. : **Quand l'un veut du mou, l'autre demande du dur,** L'un veut une chose, l'autre une autre.

— n. f. Pêch. *Molle salée,* Morue à laquelle on n'a pas donné assez de sel.

mou (de *mou* adj.) n. m. Nom vulgaire du poumon d'un animal de boucherie : MOU *de veau. On prépare le* MOU *de veau à la poulette, au roux,* etc.

Moualitch ou **Mihalitch,** ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Khodaveodikiar]), sur le Sousourlou-tchaï; 7.780 hab. Vignobles, arbres fruitiers, sériciculture. C'est l'ancienne *Milétopolis.*

Mouans-Sartoux, comm. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 8 kilom. de Grasse, près de la Mourachone; 981 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de fleurs et d'huiles. Distilleries d'essences. Château féodal de Mouans.

Mouata-Yamvo (EMPIRE DU). Géogr. V. LOUNDA.

Moubarikpour ou **Mobarakpour,** ville de l'empire anglais de l'Inde (vice-gouv. des Provinces-du-Nord-Ouest [prov. de Bénarès]), sur la Tons (bassin du Gange); 14.000 hab.

Moubarraz ou **El-mebarrez,** ville d'Arabie, dans le Haça, non loin de la côte occidentale du golfe Persique; 16.000 hab. Sources thermales.

moucenna ou **mousenna** (*sè-na*) n. m. Genre de légumineuses mimosées, comprenant des arbustes d'Abyssinie. (On emploie comme anthelminthique l'écorce du *moucenna anthelminthica* à la dose de 60 grammes; il est nécessaire, en outre, d'administrer une purgation.)

moucet (*sè*) n. m. Nom vulgaire de la fauvette d'hiver. ‖ Nom vulgaire jadis donné au moineau commun.

Mouch, ville de la Turquie d'Asie (prov. de Bitlis), non loin du Kara-Sou, affluent du Mourad, branche sud de l'Euphrate; 27.000 hab. Vignobles; céréales; tabac. Carrières. Au village voisin de Khoren, naquit Moïse de Khorène. Ch.-l. d'un district peuplé de 398.000 hab.

mouchache n. f. Comm. Syn. de MOUSSACHE.

mouchailler (*cha-ill-é* [*ll* mll.]) v. n. Pop. Regarder.

mouchailleur (*cha-ill* [*ll* mll.]) n. m. Pop. Agent de police.

MOUCHAMPS, comm. de la Vendée, arrond. et à 32 kilom. de La Roche-sur-Yon, au-dessus du Petit Lay ; 3.113 hab. Château du parc Soubise (XVIe et XVIIe s.).

MOUCHARABY ou **MOUCHARABIEH** n. m. Constr. Sorte de grillage en bois, placé en avant d'une fenêtre sur la rue, et d'où l'on peut voir sans être vu.

— Fortif. Sorte de balcon, garni d'un parapet élevé et offrant par le bas une grande ouverture pour lancer des projectiles, que l'on établissait au moyen âge au-dessus des portes et des fenêtres sujettes à l'escalade.



Mouchara by.

MOUCHARD (*char'*), **ARDE** [rad. *mouche*] n. Fam. Espion de police ; espion en général ; rapporteur : *Ne voilà pas de mes* MOUCHARDS, *qui prennent garde à ce qu'on fait ?* (Mol.)

— Arg. Portrait (parce qu'il vous dénonce). ‖ *Mouchard à bec*, Réverbère.

— n. f. La lune. ‖ La police.

MOUCHARDAGE (*daj'*) n. m. Action de moucharder.

MOUCHARDER v. n. Fam. Faire le mouchard.

— v. a. Espionner : *Les commères aiment à* MOUCHARDER *les voisins.*

Se moucharder, v. pr. S'espionner l'un l'autre.

MOUCHE (du lat. *musca*) n. f. Zool. Insecte diptère, appartenant au genre musca : *Cheval tourmenté par les* MOUCHES. ‖ Nom donné abusivement à un grand nombre d'insectes diptères, et même à quelques-uns qui n'appartiennent pas à cette famille. ‖ *Mouche araignée*, *Mouche à chien*, Hippobosque. ‖ *Mouche armée*, Stratyomide. ‖ *Mouche d'automne*, Stamoxe. ‖ *Mouche du cerisier* ou *du chardon*, Téphrite. ‖ *Mouche cornue*, *Mouche taureau volant*, Scarabée. ‖ *Mouche éphémère*, Éphémère. ‖ *Mouche d'Espagne* ou *Mouche cantharide*, Cantharide. ‖ *Mouche à faux*, Raphidie. ‖ *Mouche ichneumon*, Ichneumon. ‖ *Mouche des chevaux*, Hypoderme, œstre. ‖ *Mouche à ordure* ou *Mouche à merde* ou *Stercoraire*, Scatophage. ‖ *Mouche vibrante*, Ichneumon. ‖ *Mouche à bœufs*, Hippobosque, œstre, taon. ‖ *Mouche des cadavres*, Lucilie. ‖ *Mouche des céréales*, Oscine. ‖ *Mouche des fleurs*, Anthomyie. ‖ *Mouche tsétsé*, Glossina morsitans. ‖ *Mouche des urinoirs*, Teichomysa fusca. ‖ *Mouche de la viande*, Sarcophaga. ‖ *Mouche bleue de la viande*, Calliphora vomitoria. ‖ *Mouche à miel*, Abeille. ‖ *Mouche dorée*, Chrysis. ‖ *Mouche à scie*, Tenthrède. ‖ *Mouche à feu*, Cucuyo ou pyrophore, etc.

— Par ext. Tache de couleur sombre, moucheture : *Pas une* MOUCHE *de crotte sur leurs petits habits.* (E. Legouvé.)

— Par anal. Agent secret de police ; parasite ; importun :

Nomme-t-on pas aussi *mouches* les parasites ?
LA FONTAINE.

— Fig. Impatience, colère :

La *mouche* tout d'un coup à la tête vous monte !
MOLIÈRE.

— Arg. Laid, mauvais.

— Arg. des écoles. *Mouche à miel*, Candidat à l'École centrale (les élèves ont une abeille sur leur képi).

— Loc. div. : *Pattes*, autref. *Pieds de mouche*, Écriture peu lisible. ‖ *Mouches d'hiver*, Neige. ‖ *Dru comme mouches, comme les mouches*, En grand nombre, en abondance. ‖ *Fine mouche*, Personne fort rusée. (Se dit surtout des femmes.) ‖ *Être courageux comme un homme qui a avalé une mouche*, Faire quelque action téméraire. (Vx.) ‖ *Faire querelle sur un pied de mouche*, Disputer pour un rien. (Vx.) ‖ *Gober des mouches*, Perdre son temps dans l'oisiveté. ‖ *Prendre la mouche*, S'emporter. ‖ *Être piqué de quelque mouche*, S'emporter sans motif connu. ‖ *Faire d'une mouche un éléphant*, S'exagérer les choses. ‖ *Être tendre à la mouche, aux mouches*, Être sensible à de petites incommodités. — Au fig. S'offenser pour un mince sujet. ‖ *Tuer les mouches à quinze pas*, Avoir l'haleine fétide. ‖ *Abreuvoir à mouches*, Plaie étendue et allongée.



Mouche de fleuret.

— Agric. *Tourner en mouche*, Se dit de l'épi qui reste très petit et ne contient que quelques grains.

— Antiq. rom. Convive importun, parasite.

— Escr. Morceau de peau dont on garnit le bouton d'un fleuret pour le rendre inoffensif.

Chasser les mouches, Parer au hasard, par des mouvements irréguliers.

— Jeux. Au billard, Nom des petites marques circulaires qui indiquent sur le tapis l'endroit où doivent se placer les billes. ‖ Sorte de jeu de cartes qui se joue à trois, quatre, cinq ou six personnes, et qui est une variété du pamphile. (On l'appelle aussi BÊTE, MISTIGRI.) V. la partie encycl.

— Manèg. Petit crampon qu'on met au fer de derrière d'un cheval, pour le forcer à relever le talon.

— Mar. *Mouche d'escadre*, Petit bâtiment, contre-torpilleur ou torpilleur, chargé de transmettre les ordres de l'amiral, répéter les signaux et faire des reconnaissances.

— Mécan. Engrenage qui, dans quelques machines à vapeur à balancier, servait au même usage que le parallélogramme de Watt.

— Méd. Premières douleurs de la parturition. ‖ *Mouche de Milan* ou simplem. *Mouche*, Vésicatoire de cantharides. ‖ Topique de petite dimension qu'on applique aux tempes derrière l'oreille, etc., dans les congestions, hémorragies, etc. ‖ *Mouche volante*, Points noirs, obscurs ou brillants qui passent devant la vue dans les endroits bien éclairés et qui sont les ombres sur la rétine de petits corpuscules flottant dans le corps vitré. Les mouches volantes s'observent à l'état de santé, mais sont surtout un prodrome de la cataracte ou d'une inflammation du fond de l'œil.)



A, mouche (barbe).

— Modes. Petite touffe de poil qu'on laisse croître au-dessous de la lèvre inférieure : *La* MOUCHE *est moins longue que l'impériale.* ‖ Petit morceau de taffetas noir, que les femmes collaient sur leur visage, soit pour cacher quelque défaut, soit pour relever la blancheur de la peau : *Mettre des* MOUCHES. [Cette mode de rehausser la pâleur du teint semble ancienne ; d'Italie, elle passa en France au XVIe siècle. C'est sous Louis XV que les mouches firent fureur ; les dames en mettaient toujours au moins trois : deux au-dessus de l'œil gauche, une au-dessus de l'œil droit, sans compter celles des joues. Les mouches longues et étroites s'appelaient alors des *assassins* (mouche assassine).]



Visage orné de deux mouches (XVIIIe s.).

— Musiq. Bourdon de vielle, cordo servant de pédale.



Mouche (bateau).

— Navig. Bateau à vapeur, faisant le service d'omnibus.

— Pêch. *Mouche artificielle*, Appât composé d'insectes



Mouches artificielles : 1. A viande ; 2. De mai ; 3. A saumon.

artificiels que l'on met à l'hameçon d'une ligne volante. ‖ *Double mouche*, Variété de saumon.

— Techn. Point coloré plus ou moins large, semé sur le fond d'une étoffe. ‖ Petite pièce de peau que les parcheminiers, les mégissiers, les chamoiseurs collent, pour les boucher, sur les trous que les peaux présentent quelquefois. ‖ Outil servant à polir l'intérieur des canons de fusil et de pistolet. ‖ En T. d'ardoisier, Syn. de LAMPROIE. ‖ *Couteau à mouche*, Couteau qu'on ne peut fermer qu'en soulevant un ressort avec les doigts.



M, mouche de couteau de chasse.

— Tir. Point noir placé au centre d'une cible. ‖ *Faire mouche*, Frapper ce point noir avec sa balle.

— PROV. : **On prend, on attrape plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre ; avec une cuillerée de miel qu'avec cent tonneaux de vinaigre.** V. MIEL. ‖ **Mange bien des mouches qui n'y voit pas**, Les personnes peu clairvoyantes commettent bien des bévues. ‖ **A chevaux maigres vont les mouches**, C'est aux misérables que l'on s'attaque, plutôt qu'aux hommes puissants.

— ALLUS. LITTÉR. **Mouche du coche**, Personne qui fait l'empressée, se donne beaucoup de mouvement sans rien faire en réalité. [C'est une allusion à une des plus jolies fables de La Fontaine, *le Coche et la Mouche* (VII, 9).] ‖ **Tuer l'homme avec la mouche**, Allusion à une fable de La Fontaine, *l'Ours et l'Amateur des jardins* (VIII, 10). V. PAYÉ.

— ENCYCL. Entom. Le genre *mouche* proprement dit (*musca*) appartient aux diptères brachycères de la famille des muscidés et comprend un très grand nombre d'espèces, répandues surtout dans les pays tempérés. La mouche commune (*musca domestica*) est devenue cosmopolite et pullule en été dans les habitations. Les mouches aiment la chaleur et la lumière ; aussi le meilleur moyen de s'en débarrasser est-il de fermer rideaux et persiennes pendant la journée, au moins durant une heure, en laissant seulement un étroit passage pour que les insectes puissent s'enfuir. On emploie, pour les détruire, des papiers imprégnés de matières toxiques et de sucre ou des carafes contenant de l'arséniure de cobalt et dont on garnit l'orifice de miel ou de sucre, etc. On a remarqué qu'un filet à larges mailles, tendu devant une fenêtre ouverte, empêchait les mouches de pénétrer dans la pièce ainsi défendue.



Mouche à viande (gr. nat.).

— Jeux. La *mouche* a de grandes ressemblances avec l'écarté. L'ordre des cartes est le même, chaque joueur reçoit aussi cinq cartes, et il y a un atout déterminé par la carte qui soit la dernière distribuée. Chaque joueur peut demander des cartes s'il n'est pas satisfait de son jeu, ou s'y tenir, ou passer ; dans ce cas, il doit, sans prononcer une parole, glisser son jeu sous le talon. On joue par levées comme à l'écarté, chaque joueur étant tenu de forcer, de fournir, de couper avec l'atout, ou de surcouper. Au début du jeu, celui qui donne met au panier autant de jetons qu'il y a de joueurs. Celui qui renonce en met autant, ainsi que celui qui ne force pas ou ne coupe pas quand il peut le faire ; la mouche peut être ainsi simple, double, triple, etc. Celui qui fait une levée prend un, deux ou trois jetons, selon que la mouche est simple, double ou triple. Cinq cartes de la même couleur font une mouche. Il peut y en avoir plusieurs : celle d'atout l'emporte ; à défaut, on en compte les points ; et, en cas de points égaux, la mouche qui compte est celle du joueur qui a la main. Cette mouche de distribution emporte le contenu de la corbeille. S'il y a plus de trois joueurs, on ajoute au jeu les six, les cinq, etc., de façon qu'après la donne, il reste au moins au talon trois cartes par joueur pour les écarts. Celui qui ne fait pas de levées paye également une mouche.

On donne aussi le nom de mouche à une variété du jeu de mère Garuche. V. GARUCHE.

Mouche à miel (ORDRE DE LA), ordre fantaisiste, fondé à Sceaux par la duchesse du Maine en 1703. Les paroles de l'*Aminte* du Tasse : *Piccola si, fa ma pur gravi le ferite* (Elle est petite, il est vrai, mais elle fait de profondes blessures), dont on avait fait la devise de la duchesse lors de son mariage en 1692, furent l'origine de cette parodie des ordres de chevalerie. Le nombre des membres était de trente-neuf. L'insigne était une médaille d'or à l'effigie de la duchesse du Maine, attachée à un ruban jaune citron.

MOUCHE, nom d'une petite constellation boréale, située au-dessus du Bélier, dont la principale étoile est une étoile double, n° 41, de quatrième grandeur. — Nom d'une petite constellation australe, appelée aussi *Apis* ou *Abeille*, située sous les pieds du Centaure, entre le Caméléon et la Croix, et comprenant treize étoiles, dont la principale, α, est de quatrième grandeur.

MOUCHER (du lat. fictif *muccare* ; de *mucus*, morve) v. a. Vider, nettoyer, en le pressant, le nez de : MOUCHER *un enfant.* ‖ Rendre par le nez en le pressant, en en chassant l'air par les fosses nasales : MOUCHER *du sang.*

— Couper le lumignon, la mèche brûlée de : MOUCHER *une chandelle, une lampe.*

— Loc. div. : *Moucher la chandelle comme le diable mouche sa mère*, Éteindre la chandelle en la mouchant. ‖ Fig. *Moucher quelqu'un, Moucher le quinquet à quelqu'un*, Lui appliquer une correction. — L'interloquer par une vive répartie. ‖ *Mouche ton nez*, Occupe-toi de ce qui te regarde.

— v. n. Chasser de son nez, avec l'air, les matières qu'il contient : *Le tabac à priser fait* MOUCHER.

— Mar. *Moucher le chanvre*, Couper les extrémités des fils du chanvre. ‖ *Moucher un cordage*, Racler avec un outil tranchant les fibres qui s'écartent. Syn. RAFRAÎCHIR.

Se moucher, v. pr. Moucher son nez.

— Loc. div. : *N'avoir pas le temps de se moucher*, Être fort occupé. ‖ *Il ne se mouche pas du pied*, C'est un homme considérable, ou qui a de hautes prétentions, ou qui ne se prive pas. (Cette locution viendrait de ce qu'un des tours d'agilité familiers aux anciens saltimbanques consistait à se saisir le pied à deux mains et à se le passer vivement sous le nez.) ‖ *Il ne se mouche pas du pied, il y paraît sur sa manche.* Se dit d'une personne que d'autres donnent pour distinguée et dont on nie la distinction. ‖ *Ne pas se moucher sur sa manche*, N'être pas simple, être avisé. (Il n'y a guère que les petits enfants qui se mouchent sur leur manche.) ‖ *Du temps qu'on se mouchait sur la manche*, Au temps où l'on était fort simple, avant l'invention des mouchoirs. ‖ *Cela est droit comme mon bras quand je me mouche.* Se dit d'une chose qui est tout de travers.

— PROV. : **Qui se sent morveux se mouche.** V. MORVEUX.

MOUCHER (rad. *mouche*) v. a. Syn. de MOUCHARDER. (Inus.)

— v. n. Aller çà et là, à la façon des mouches.

Se moucher, v. pr. S'espionner réciproquement.

MOUCHERIE (*ri*) n. f. Fam. Action de se moucher : *L'hiver est une* MOUCHERIE *générale.*

MOUCHEROLLE ou **MOUCHEROLE** n. f. (masc. dans l'Acad.). Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, répandus dans l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. On réunit sous le nom commun de *moucherolles* les tyrannidés des genres *muscivora* et *myiobius*, oiseaux de taille médiocre, de couleurs vives et variées, à tête ornée souvent d'une huppe dressée. Le type est la moucherolle huppée [*muscivora cristata*] vulgairement *roi des gobe-mouches, gobe-mouches royal.*



Moucherolle.

MOUCHERON (rad. *mouche*) n. m. Nom vulgaire de tous les petits insectes diptères, tels que les *simulies*, les *cousins*, les *chironomes*, etc. : *Un lion mort ne vaut pas un* MOUCHERON *qui respire* (Volt.). *Où la guêpe a passé, le* MOUCHERON *demeure* (La Font.). V. GUÊPE.

— Pop. Gamin, petit garçon. (Le fém. MOUCHERONNE est parfois employé.) ‖ Homme sans importance, sans valeur.

Moucheron (le) [lat. *Culex*], petit poème attribué à Virgile. C'est une œuvre de début, quel qu'en soit l'auteur, mais pleine de vers gracieux et empreinte d'une aimable sensibilité. Un berger s'est endormi au bord d'une fontaine ; un serpent va le piquer, un moucheron le réveille par une piqûre légère. Irrité, le berger l'écrase, sans se douter du service, puis il voit le serpent et le tue. La nuit suivante, l'ombre de l'insecte vient reprocher au berger son ingratitude et lui raconte sa descente aux enfers et ses rencontres avec les héros d'Homère et les Romains illustres. Le berger élève au moucheron un monument funéraire pour apaiser ses mânes.

MOUCHERON, ONNE adj. Qui a rapport aux mouches ou aux moucherons : *La gent* MOUCHERONNE. (Peu usité)

MOUCHERON (rad. *moucher*) n. m. A signifié bout de chandelle. ‖ Bout de mèche qui charbonne dans une chandelle allumée. ‖ Bout de mèche qui reste rouge dans une chandelle qu'on vient d'éteindre. (On dit aussi MOUCHON.)

MOUCHERON (Frédéric DE), peintre hollandais, né à Emden en 1633, mort à Amsterdam en 1686. Il descendait d'une famille française protestante, qui avait émigré pendant les guerres de religion. S'étant rendu en France pour compléter ses études, il s'y fit connaître par de charmants paysages, puis retourna se fixer à Amsterdam. Le musée du Louvre a de lui : *Vue d'un parc en terrasse, avec un escalier orné de deux grands vases.* — Son fils, ISAAC, né et mort à Amsterdam (1670-1741), acquit beaucoup de réputation par de grands paysages et des travaux de décoration pour différents hôtels particuliers d'Amsterdam.

MOUCHERONNE n. f. Jeune truite, dans le pays d'Avranches.

MOUCHERONNER (*ro-né* — rad. *moucheron*) v. n. Pêch. Se dit de la truite, du saumon, ou du chevesne, lorsqu'ils bondissent hors de l'eau pour saisir au vol des insectes.

MOUCHET (*chè*) n. m. Nom vulgaire d'un petit oiseau, le pégot, appelé aussi *fauvette des haies* ou *fauvette d'hiver*, qui est un accenteur (*accentor modularis*). V. PÉGOT.

— Fauconn. Nom vulgaire de l'épervier mâle ou tiercelet. V. ÉMOUCHET.

— Vitic. Nom donné, dans les environs d'Orléans, aux sarments qui sortent du sommet des ceps.

MOUCHETER (rad. *mouche*. — Double le *t* devant un *e* muet : *Je mouchette. Nous mouchetterons*) v. a. Marquer de petits points, de petits dessins isolés disposés symétriquement : MOUCHETER *du satin.*

— *Moucheter de l'hermine*, Y coudre de distance en distance de petits morceaux de fourrure noire. ‖ *Moucheter une coiffe*, La garnir de petites mouches de soie.

— Salir de petites taches : *Habits que la boue* A MOUCHETÉS.

— Escr. *Moucheter une arme*, En garnir la pointe d'un morceau de cuir, de peau, pour la rendre inoffensive.

— Mar. *Moucheter un croc*, Fermer l'ouverture de ce croc au moyen d'un fil de carot fortement amarré.

— Techn. Attacher les écheveaux de soie avec des fils de couleurs diverses.

— v. n. Hortic. Se dit des fleurs qui se couvrent de plusieurs petites taches de différentes couleurs.



D'azur, à la face mouchetée d'hermine, accompagnée de trois coquilles d'or.

Moucheté, ée part. pass. du v. Moucheter.

— Agric. *Blé moucheté*, Blé malade, qui a une poussière noire dans les barbes de ses balles. V. MOUCHETURE.

— Blas. Se dit des pièces honorables et des meubles qui sont chargés de mouchetures d'hermine. ‖ S'emploie également comme syn. de MARQUETÉ.

— Bot. Nom de deux champignons tachetés. ‖ Nom donné à la fausse orange.

— Manèg. *Balzane mouchetée*, Balzane tachetée de noir.

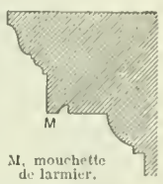

M, mouchette de larmier.

MOUCHETIS (*ti*) n. m. Sorte de crépi que l'on fait au balai, sur la surface extérieure d'un mur pour le préserver des intempéries.

MOUCHETTE (*chè't* — rad. *moucher*) n. f. Archit. Partie saillante du larmier d'une corniche, qui empêche l'eau de couler on dessous. ‖ *Mouchette pendante*, Bord d'un larmier refouillé. ‖ *Mouchette saillante*, Plinthe ou listel placé au-dessus d'un quart de rond.

— Constr. Résidu du plâtre passé au sas, et que l'on mélange avec d'autre plâtre, du noir de fumée, du charbon pulvérisé ou de l'ocre pour faire des crépis mouchetés.

— Techn. Sorte de rabot, avec lequel le menuisier fait et arrondit les baguettes. Il existe des mouchettes *sans joues*, *à joues*, *à lumière dessus*, *à joue tarabiscot*, etc.

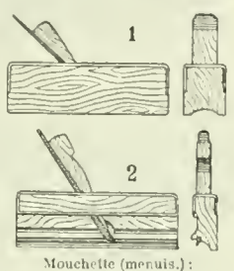

Mouchette (menuis.) : 1. A. lumière dessus, fer simple; 2. A joue tarabiscot.

‖ Partie la plus grossière d'un ciment employé par les lapidaires en faux, tandis que la partie la plus fine se nomme *fleur*.

— n. f. pl. Instrument à deux branches, avec lequel on mouche les chandelles : *Une paire de* MOUCHETTES.



Mouchettes.

MOUCHETURE rad. *moucheter*) n. f. Tache naturelle qui se trouve en grand nombre sur le corps de certains animaux : *Les* MOUCHETURES *du léopard*.

— Ornement qu'on fait sur une étoffe en la mouchetant.

— *Mouchetures d'hermine*, Petits morceaux de fourrure noire que l'on coud de distance en distance sur l'hermine.

— Agric. Spores de divers champignons qui s'attachent aux grains.

— Archit. Nom donné à des ornements de fantaisie dont on remplit les espaces vides des ouvrages de sculpture.

— Blas. Chacune des petites marques de l'hermine entant que fourrure héraldique. ‖ Ensemble de ces marques par rapport au fond. Lorsque le champ de l'écu est d'argent semé de mouchetures de sable, on le dit simplement « d'hermine ». Quand les mouchetures et le champ sont d'un autre émail, il faut le spécifier. Quand les mouchetures sont en petit nombre, elles doivent être comptées : *d'argent, à trois mouchetures d'hermine de sable*, etc.



D'argent, à une moucheture d'hermine posée en pal.

— Hortic. Petites taches de différentes couleurs sur les pétales de certaines fleurs.

— Méd. Scarification très superficielle et très répétée, faite dans le but de provoquer l'écoulement de la sérosité des œdèmes.

MOUCHEUR, EUSE n. Personne qui, dans un théâtre, était chargée de moucher les chandelles. (Vx.)

— Fam. Personne qui se mouche souvent : *Un sonore* MOUCHEUR.

MOUCHEZ (Amédée-Ernest-Barthélemy), marin et savant français, né à Madrid de parents français en 1821, mort à Wissous (Seine-et-Oise) en 1893. Admis à l'École navale en 1837, il devint capitaine de vaisseau en 1868, et se fit connaître par d'importants travaux d'hydrographie, qu'il exécuta sur les côtes de l'Amérique du Sud. Lors de la guerre franco-allemande de 1870, il mit Le Havre en état de défense. Après la guerre, il fut chargé de relever les côtes de l'Algérie. En 1874, il fut mis à la tête de l'expédition envoyée à l'île Saint-Paul par le gouvernement pour observer le passage de Vénus. Membre de l'Académie des sciences (1875), il fut nommé directeur de l'Observatoire de Paris en 1878. Il quitta le service en 1880, comme contre-amiral On lui doit la fondation d'un musée d'astronomie, qui comprend notamment des dessins, des gravures et photographies représentant les corps célestes ou les phénomènes astronomiques tels qu'on les voit dans les plus puissants instruments, etc. C'est lui qui a fondé l'observatoire de Montsouris (Paris). On lui doit l'invention d'un astrolabe perfectionné. Mouchez a publié les ouvrages suivants : *Nouveau manuel de la navigation dans le rio de la Plata* (1862); *les Côtes du Brésil, description et instructions nautiques* (1864-1871); *Recherches sur la longitude de la côte orientale de l'Amérique du Sud* (1867); *Rio de la Plata, description et instructions nautiques* (1873); *Instructions nautiques sur les côtes de l'Algérie* (1879); *la Photographie astronomique à l'Observatoire de Paris et la Carte du ciel* (1887).



Mouchez

MOUCHÉZIE (*zi*) n. f. Genre de mollusques céphalopodes, comprenant une espèce de l'océan Indien. (Ce sont des ommastréphidés de très grande taille, atteignant 7 et 8 mètres, allongés, étroits, avec les bras sessiles courts et les bras tentaculaires très longs.)

MOUCHILONGOS. Ethnol. V. MOUSSORONGOS.

MOUCHIN, comm. du Nord, arrond. et à 21 kilom. de Lille, dans la plaine de Flandre, sur l'Elnon, qui la sépare de la Belgique; 1.486 hab. Brasserie, sucrerie.

MOUCHOIR n. m. Petite pièce de linge dont on se sert pour se moucher : MOUCHOIR *de poche*. ‖ Pièce de linge ou d'étoffe servant à divers usages de toilette; fichu, foulard : *Un* MOUCHOIR *de cou. Paysanne coiffée d'un* MOUCHOIR.



Paysanne coiffée d'un mouchoir.

— Pop. *Mouchoir d'Adam*, Les doigts.

— Fam. *Jeter le mouchoir à une femme*, La choisir parmi plusieurs autres. (Se dit par allusion au sultan qui, prétendait-on, désignait par ce moyen celle de ses femmes qu'il voulait honorer de ses faveurs.)

— Arg. *Faire le mouchoir*, Voler des mouchoirs dans les poches. ‖ En T. de coulisses, *Obtenir un succès de mouchoirs*, Faire couler les larmes des spectateurs.

— Constr. *Refaire un mur en mouchoir*, Le refaire en conservant toute la maçonnerie en bon état, la maçonnerie nouvelle formant une ligne oblique du pied au sommet.

— Jeux. *Mouchoir*. V. la partie encycl.

— Mar. Remplissage des membrures des navires. ‖ Bordages faisant la courbure de la fesse ou de la joue : MOUCHOIRS *de fesses*. MOUCHOIRS *de joues*. ‖ *Mouchoir de cabestan*, Placage triangulaire remplissant les intervalles des taquets du cabestan. ‖ *Mouchoirs d'étambrai*, Grains d'orge garnissant les mâts aux étambrais.

— ENCYCL. Jeux. Un des joueurs court autour du cercle formé par ses camarades et laisse tomber son mouchoir derrière l'un d'eux, qui doit aussitôt le ramasser et courir à la poursuite de l'autre en suivant tous ses détours pour le frapper avant qu'il ait pris la place qu'il occupait lui-même. Le joueur pris est mis en pénitence au milieu du cercle jusqu'à ce qu'un autre, pris à son tour, le délivre. Celui qui ne voit pas le mouchoir jeté derrière lui est poursuivi par celui qui s'en saisit à sa place et mis en pénitence.

MOUCHON n. m. Petite mouche (Vx.) ‖ Filament enflammé de la mèche, que l'on nomme vulgairement *voleur*, parce qu'il fait couler le suif d'une chandelle. ‖ Tison, dans quelques provinces.

MOUCHOT (A.), physicien français, né à Semur en 1825. Mouchot fut professeur au lycée de Tours; il est surtout connu par ses expériences sur l'emploi de la chaleur solaire. Il a construit et perfectionné notamment des réflecteurs, des générateurs, etc.; en 1876, il fut chargé d'une mission en Algérie. Il a publié : *la Chaleur solaire et ses applications* (1869); *la Réforme cartésienne étendue aux diverses branches des mathématiques pures* (1877).

MOUCHURE n. f. Bout du lumignon d'une chandelle qu'on a mouchée.

— Ce qu'on ôte de son nez en se mouchant.

— Mar. Parties trop dures qu'on retire du chanvre destiné à faire des cordes.

— Techn. Morceau que les charpentiers enlèvent à l'extrémité d'une pièce de bois trop longue.

MOUCHY (Antoine DE), plus connu sous le surnom grec de **Democharès**, théologien catholique, né à Ressons-sur-Matz (Oise) en 1494, mort à Paris en 1574. Après avoir professé au collège de Bourgogne, il devint recteur de l'université de Paris (1539), docteur en Sorbonne et professeur de théologie, enfin chanoine et pénitencier de la cathédrale de Noyon (1545). S'étant décerné de sa propre autorité le titre d'*inquisiteur de la foi en France*, il contribua aux poursuites dirigées contre les protestants. Après une courte apparition au concile de Trente, à la suite du cardinal de Lorraine, il cita, en qualité de syndic de la Sorbonne, tous les commerçants qui avaient des traités avec l'Université, et fit fermer les magasins de ceux qui ne purent établir leur orthodoxie. Son meilleur ouvrage est un traité latin, *Du sacrifice de la messe*.

MOUCHY (Philippe DE NOAILLES, duc DE), maréchal de France, né et mort à Paris (1715-1794). Second fils d'Adrien de Noailles, maréchal de France, et de Françoise d'Aubigné, nièce de Mme de Maintenon, il fut nommé tout enfant gouverneur et capitaine des chasses des villes, châteaux et parcs de Versailles, Trianon, Marly et dépendances. Mousquetaire à quatorze ans, capitaine à seize, il fut colonel en 1734, maréchal de camp en 1744, lieutenant général en 1748. Pendant la guerre de Sept ans, il commanda l'arrière-garde à Crefeld (1758) et l'avant-garde à Minden (1759). En 1775, il obtint le bâton de maréchal. Arrêté en 1793, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et exécuté. — Sa femme, *Anne-Louise* D'ARPAJON, née en 1719, morte en 1794, dame d'honneur de Marie Leczinska, puis de Marie-Antoinette, qui l'avait surnommée *Madame l'Etiquette*, fut exécutée le même jour que son mari.

MOUCHY Louis-Philippe), sculpteur français, né et mort à Paris 1734-1801). Parent et élève de Pigalle, il devint, en 1768, membre de l'Académie de peinture et sculpture, où il remplit l'office de professeur, en 1784. On cite de lui un *Berger assis* (Louvre); *Harpocrate*, *Sully*, le *Duc de Montausier*, etc.

MOUCHY-LE-CHÂTEL, comm. de l'Oise, arrond. et à 19 kilom. de Beauvais; 164 hab. Ch. de f. Nord. Église des XIIe, XIIIe et XVe siècles, avec le cœur du cardinal de Noailles mort en 1729 et les tombeaux de la famille. Sur un plateau dominant le Thérain, château de la Renaissance, relié à un donjon ancien, remanié de nos jours. Bibliothèque riche en manuscrits précieux. Mouchy (jadis *Monchy*) fut érigé en duché sous Louis XV, pour une branche cadette des Noailles.

MOUCLE n. f. Pêch. Nom vulgaire de la moule commune.

— Minér. Partie dure qu'on rencontre dans une ardoise, et que l'on nomme aussi LAMPROIE.

MOUCLIER *klié*, n. m. Nom vulgaire d'une variété de canard sauvage, appelé aussi *canard morillon*.

MOUÇON n. f. Autre orthogr. de MOUSSON.

MOUCOUISSOS ou **MUCUISSES**, population de l'Angola, entre le Benguéla et le Mossamédès (côte occidentale d'Afrique). Quoiqu'ils aient des traits nigritiques, ils sont d'un teint assez clair. Ils sont nomades, et se débarrassent, en les assommant, des vieillards et des infirmes qui les gênent dans leurs déplacements.

MOUCRE (espagn. *almocrey*; de l'ar. *al*, le; *mocâri*, muletier [rad. *earn*, louer]) n. m. Muletier, loueur de mulos, de bêtes de somme.

MOUCTI n. m. Absorption dans la divinité, qui est, d'après la religion de Brahma, la récompense des justes

MOUDANIÈH, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Khodavendikiar]), sur la baie d'Indjir (mer de Marmara); 5.900 hab. Bains de mer. Ville industrielle (soieries, toiles, huileries, centre sériciole). C'est proprement le port de Brousse, à qui la relie un chemin de fer. Ancienne *Myrlea*, détruite par Philippe V de Macédoine, reconstruite sous le nom d'*Apamée*, appelée par les croisés *Montagnac*, d'où, par corruption, son nom actuel.

MOUDHOL ou **MUDHOL**, principauté mahratte de l'Inde, tributaire de l'empire anglais, enclavée dans la province du Deccan (présid. de Bombay); 938 kilom. carr. et 58.900 hab. Ch.-l. *Moudhol*, ville de 6.000 hab.

MOUDIR ou **MOUDHIR** n. m. Fonctionnaire égyptien, placé à la tête d'une moudirièh. (D'abord investis de l'autorité militaire, judiciaire, administrative, les moudirs exercent aujourd'hui des fonctions analogues à celles des préfets en France.)

MOUDIRIÈH n. f. Province égyptienne, administrée par un moudir.

MOUDON, ville de la Suisse occidentale, ch.-l. d'un district du canton de Vaud, au confluent de la Mérine et de la Broye, tributaire du lac de Neuchâtel; 2.500 hab. Au-dessus de la ville, château des d'Estavayer, édifié par Berthold de Zæhringen. Fabriques de drap, fromageries, scieries mécaniques. Nombreux restes d'antiquités romaines

MOUDOURLY, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Kastamouni]), sur le Moudournou-Sou, affluent du Sakaria; 4.300 hab. Jaspe. C'est l'ancienne *Modrene*

MOUDRÂ (hind. *mudrâ*, sceau, cachet) n. f. Geste mystique et magique que font les brahmanes et les prêtres bouddhistes, dans certaines cérémonies de leur culte. (La moudrâ est une prière muette, une représentation matérielle de la prière et de la formule mystique.)

MOUDRE du lat. *molere*; de *mola*, meule : *Je moud, tu mouds, il moud, nous moulons, vous moulez, ils moulent. Je moulais, nous moulions. Je moulus, nous moulûmes; Je moudrai, nous moudrons. Je moudrais, nous moudrions. Mouds, moulons, moulez. Que je moule, que nous moulions. Que je moulusse, que nous moulussions; Moulant; Moulu, ue*) v. a. Réduire en poudre par le moyen d'un moulin : MOUDRE *du blé, du café, du poivre*.

— Fam. Accabler de coups : *On* MOULUT *plusieurs fois le pauvre Don Quichotte*.

— Fig. Produire surtout par un travail en quelque sorte mécanique : MOUDRE *des articles*. (Dider.)

— Pop. *Moudre un air*, L'exécuter en tournant la manivelle d'un orgue mécanique.

— Mar. *L'horloge moud*, Le sable passe.

— Métall. *Moudre du minerai*, Le concasser en le passant au moulin.

— Techn. *Moudre en grosse*, Moudre des grains avec des meules serrées, qui donnent de la farine par une seule opération. ‖ *Moudre à façon* ou *par parcelles*, Moudre en employant des trémies qui ne fouruissent le grain que par intervalles.

— PROV. : **Il n'est que d'être à son blé moudre**, Il n'y a rien de tel, pour qu'une affaire réussisse, que de la suivre soi-même. (Vx.)

Moulu, ue part. pass. Techn. Se dit de quelques métaux réduits en parcelles très fines : *Argent* MOULU. *Cuivre* MOULU.

— *Or moulu*, Parcelles ténues d'or en feuilles que l'on emploie dans la dorure, en amalgame avec le mercure.

— Fam. Endolori; rompu de fatigue : *Être* MOULU.

— Vénor. *Fumées mal moulues*, Fumées de cerf mal digérées.

MOUE (*mou* — orig. incert.) n. f. Grimace qui consiste à rapprocher et allonger les lèvres, en signe de dérision ou de mécontentement : *Faire une vilaine* MOUE, *une jolie petite* MOUE. ‖ *Faire la moue*, Bouder, témoigner de la mauvaise humeur par son silence et par son air.

MOUÉE (orig. inconn.) n. f. Vénor. Mélange de sang, de lait et de pain coupé, qui sert de soupe aux chiens courants.

— Métrol. Ancienne mesure agraire pour les vignes, en usage dans la Moselle, et valant 4 ares 4. ‖ Mesure agraire, dans laquelle on pouvait mettre un muid de semailles.

MOUET (*mou-é*) n. m. Techn. Mesure de capacité, employée dans les salines.

MOUETTE (*mou-ètt'* — de *mauve*) n. f. Nom vulgaire sous lequel on réunit les petites espèces d'oiseaux palmipèdes de la tribu des larinés.

— Encycl. Ces oiseaux, dont la taille égale à peu près celle du canard, ont le cou court, le plumage épais; leur démarche est légère et précipitée; ils nagent bien et volent presque continuellement. Ils nichent sur le sable ou dans le creux des rochers. Ils sont lâches, voraces et criards; ils se nourrissent de poissons, mais ils recherchent aussi les cadavres de toute sorte qui flottent sur la mer et les matières animales en décomposition (poissons, vers, mollusques, etc.), ce qui les a fait surnommer les *corbeaux* ou les *vautours de la mer*. Ils sont répandus sur tout le globe, où ils couvrent les plages et les rochers; on les trouve aussi dans certains fleuves et lacs. Leur chair, coriace a une odeur désagréable. On distingue la mouette blanche ou sénateur, la mouette à pieds bleus, la mouette tridactyle, la mouette à capuchon noir, la mouette à capuchon plombé, la mouette rieuse ou mouette à capuchon brun, la mouette à masque brun, la mouette pygmée, etc.


Mouette à capuchon noir.

Le *goéland* est le plus grand oiseau du groupe des mouettes; il habite les contrées septentrionales, mais on le trouve plus souvent sur les mers de l'Orient que sur les côtes de l'Océan. On distingue le goéland bourgmestre ou goéland à manteau gris, le goéland à manteau noir, à manteau bleu, à pieds jaunes, à front gris. V. GOÉLAND.

MOUETTE (Germain), voyageur français, né et mort à Bonnelles, près de Rambouillet (1652-vers 1691). Fait prisonnier par des corsaires algériens, Mouette demeura au Maroc jusqu'en 1681, et fut racheté, après douze ans de captivité, par les religieux de la Merci. On a de lui : *Histoire des conquêtes de Mouley-Archy*, etc. (1683). Il a aussi fourni les matériaux d'un ouvrage sur sa captivité.

MOUETTES (*mou-ètt'*) n. f. pl. T. rur. Tenailles en bois à mors plats, et à longs manches, qu'on emploie pour échardonner les champs. ‖ On dit également MOITTES.

MOUFÉTIQUE ou **MOUFFÉTIQUE** (*tik'*) adj. Qui tient de la moufette : *Exhalaison* MOUFÉTIQUE.

MOUFETTE (*fèt'*) n. f. Mamm. V. MOUFFETTE.
— Bot. Nom vulgaire du thlaspi bourse-à-pasteur.

MOUFFE (forme provenç. du mot *mousse*) n. f. Maladie de l'olivier, sur laquelle les auteurs ne sont pas d'accord.

MOUFFETTE, MOUFETTE (*mou-fèt'*) ou **MOFETTE** (*fèt'*) n. f. Genre de mammifères carnassiers, comprenant vingt espèces d'Amérique.

— Encycl. Les *mouffettes* sont des mustélidés, de la tribu des mélinés. On les distingue en mouffettes proprement dites (*mephitis*), conépates et spilogales. Ce sont de petits animaux vifs, à pelage soyeux, à large queue très fournie, à livrée brune variée de blanc, et remarquables par le liquide empesté qu'ils peuvent lancer à plusieurs mètres par leurs glandes analos. Ce liquide, à l'odeur suffocante et tenace, leur permet de se défendre contre les animaux les plus puissants. Les vraies mouffettes comptent cinq espèces du nord et du centre de l'Amérique. La *mephitis mephitica* est commune aux Etats-Unis.


Mouffette.

MOUFLARD (*flar'*), **ARDE** [de *moufle*, anc. forme de *mufle*] n. Pop. Personne qui a le visage gros et rebondi.

MOUFLE D'ANGERVILLE, littérateur français, mort en 1794. D'abord avocat, il publia avec Rochon de Chabanne *les Caneras de la Pâris* ou *Mémoires pour servir à l'histoire de l'hôtel du Roule* (1750), qui valurent aux auteurs leur envoi à la Bastille. On lui doit encore : *Journal historique de la révolution opérée dans la constitution de la monarchie française par le chancelier de Maupeou* (1774-1776), en collaboration avec Pidansat de Mairobert; *Mémoires pour servir à l'histoire*, avec Rochon; *Vie privée de Louis XV* ou *Principaux événements, particularités et anecdotes de son règne* (1781), ouvrage anonyme, réimprimé sous le titre de *Siècle de Louis XV* (1796); etc.


Moufle.

MOUFLE (du lat. du moy. âge *muffula*, mot dérivé du bas allem.) n. f. [masc. d'après quelques-uns]. Gros gant de cuir ou de laine, où il n'y a de séparation que pour le pouce. ‖ Sorte d'ornement qu'on plaçait autrefois au bas de la manche d'un habit.
— Archéol. Syn. de MITAINE.
— Archéol. milit. Appareil à poulies servant à tendre les arbalètes, et que l'on employa de la fin du XIVe siècle jusqu'au milieu du XVe. (V. ARBALÈTE.) ‖ On écrit aussi MOUFFLE.
— Chir. Assemblage de poulies employé autrefois pour pratiquer l'extension ou pour vaincre de fortes résistances.
— Maçonn. Barre de fer noyée dans la maçonnerie et servant à empêcher l'écart de deux murs. ‖ On dit aussi CHAÎNE.
— Serrur. *Assemblage à moufle*, Enfourchement qui réunit deux barres de fer bout à bout mais non d'une manière rigide, ce qui permet aux deux barres de se déplacer dans des plans différents, suivant les besoins.

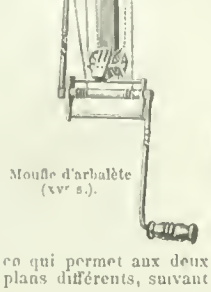
Moufle d'arbalète (XVe s.).

— Techn. Assemblage de plusieurs poulies dans une chape commune, qui sert à élever les tardeaux. ‖ *Moufle serrée*, Moufle garnie de poulies de cuivre, de boulons et de cordages, dont on se sert pour monter les pièces d'artillerie. ‖ Assemblage de deux morceaux de bois creusés dans le milieu de leur largeur, avec lequel les fontainiers saisissent la tige du fer à souder. ‖ Assemblage employé pour rallonger une pièce de fer.
— Encycl. Mécan. L'appareil représenté ci-dessous est composé de deux *mouffles*, dont l'une est fixe et l'autre mobile. Une corde tirée par une puissance P embrasse chacune des poulies 4, 3, 2, 1 d'une chape à l'autre; enfin, la moufle mobile porte le poids Q, qu'il s'agit d'élever. Soient t_1, t_2, t_3, t_4 les tensions des cordes; il est clair que, si l'on coupait tous les cordons, on ne pourrait soutenir la moufle inférieure qu'en appliquant à ces cordons des forces égales à ces tensions; c'est-à-dire que l'on devrait avoir

(1) $\quad Q = t_1 + t_2 + t_3 + t_4.$

D'un autre côté, si l'on n'a pas égard au frottement,

$$P = t_1 = t_2 = t_3 = t_4.$$

Si donc on nomme n le nombre de poulies ou de brins, moins celui sur lequel s'applique P, on a

$$nP = Q, \text{ d'où } P = \frac{Q}{n}.$$

Ainsi, *la puissance est égale à la résistance divisée par le nombre des poulies, ou par le nombre des brins moins un.*

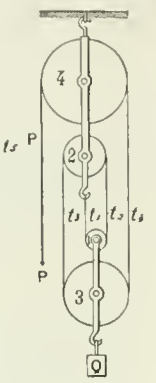

Moufle (mécan.).

En observant le jeu de cette machine, on reconnaît facilement que la longueur du cordon sur lequel est appliquée la puissance P augmente de la somme de tous les raccourcissements des autres cordons partiels, et que chacun de ces derniers est égal à la montée du poids Q. Par conséquent, s'il y a quatre cordons en sus de celui auquel est appliquée la puissance, le chemin parcouru par le point d'application de la résistance sera $\frac{1}{4}$ de celui que décrit le point d'application de la puissance; il en sera $\frac{1}{6}$, si le nombre des cordons est 6, etc. L'équilibre est donc soumis à cette condition, que le travail de la puissance soit égal au travail de la résistance, d'où il résulte que la puissance est $\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{6}$, etc., de la résistance.

Avec ces appareils, il y a économie de force motrice à soulever de grandes charges, et il est avantageux d'employer de petits tourillons et des poulies d'un grand rayon.

Dans ce qui précède, nous avons supposé les poulies pleines les unes au-dessous des autres dans chaque moufle; elles peuvent aussi être assemblées sur le même axe. La théorie reste, d'ailleurs, la même; toutefois, les rayons des poulies d'une même moufle sont alors habituellement égaux.

— *Moufle de White*. Dans cet appareil, qui se rapproche par l'aspect d'une moufle composée de poulies fixées à un même axe, les parties deviennent solidaires, ou plutôt la moufle n'est plus formée que d'un seul arbre sur lequel sont pratiquées différentes gorges.


Moufle de White.

En raison même de la solidarité des différentes poulies qui composent la moufle de White, les rayons de ces poulies ne sont plus arbitraires; en effet, la vitesse angulaire étant commune à toutes, les longueurs des portions de corde qui passent sur elles sont proportionnelles à leurs rayons; mais, si le fardeau monte d'une quantité h, chaque brin se raccourcit de h, et la longueur de corde qui passe sur chaque poulie est proportionnelle au nombre des brins qui la précèdent.

MOUFLE n. m. (quelques-uns le font fém.) Chim. Vaisseau de terre dont on se sert pour soumettre des corps à l'action du feu, sans que la flamme y touche immédiatement.
— Techn. Petit arc de terre, sous lequel l'émailleur fait fondre ses émaux. ‖ Petit four qu'on place en travers dans un fourneau, et qui contient les matières destinées à la coupellation. ‖ Four dans lequel on fait cuire la porcelaine. ‖ Nom que les peintres-verriers donnent à un manche en bois qui leur sert à saisir le fer à souder les lames de plomb d'un vitrail, lorsque ce fer est trop chaud.

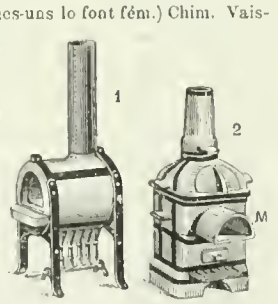

Fourneaux à moufle pour Incinération : 1. Avec brûleur à gaz, moufle à l'intérieur; 2. Avec fourneau ordinaire; M, moufle.

MOUFLE (anc. forme de *mufle*) n. m. Pop. Visage gras et rebondi.

MOUFLER (rad. *moufle*, forme anc. de *mufle*) v. a. Tirer quelqu'un par le nez et par les joues à la fois, de manière à lui élargir le visage : *Vos dames de Montélimar sont assez bonnes à* MOUFLER. (Mme de Sév.) [Vieux.]
Se moufler, v. pr. Se tirer le nez et les joues.

MOUFLER (rad. *moufle*, n. m.) v. a. Mettre en moufle.
— *Moufler un mur*, Y appliquer des barres de fer pour l'empêcher de s'écarter.
Moufflé, ée part. pass. Mécan. *Poulie mouflée*, Celle qui agit concurremment avec une ou plusieurs autres assemblées sur la même chape.

MOUFLET ou **MOUFFLET** (*mou-flè*) n. m. Sorte de bonnet fourré : *Sa tête était coiffée d'une sorte de casquette ou de* MOUFLET *en laine écossaise, qu'il ne songea pas d'abord à retirer.* (Ad. Brisson.)

MOUFLETTE (*flèt'*) n. f. Mécan. Syn. de MOUFLE.
— n. f. pl. Techn. Moufle de fontainier servant à saisir le fer à souder.
‖ En carross. Montures métalliques que l'on fixe, au moyen de boulons, aux extrémités des brancards d'une voiture ou aux timons des chariots. (On écrit aussi MOUFFLETTE.)

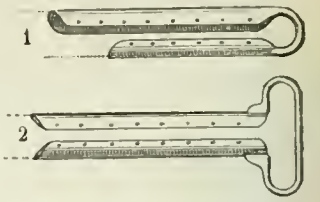
1. Moufflette de brancard; 2. De timon.

MOUFLON (mot d'orig. sarde) n. m. Genre de mammifères ruminants, famille des ovidés, comprenant de nombreuses espèces de l'hémisphère nord.
— Encycl. Les *mouflons* sont de grands moutons dont les mâles portent les cornes recourbées en volute; les femelles les ont ou nulles ou courtes, peu arquées. Ils vivent par troupeaux, sous la conduite des vieux béliers. Une première division comprend les mouflons à manchettes (*ammotragus*), remarquables par les crinières pendant du cou et des jambes de devant, comme chez le mouflon de l'Atlas (*ammotragus tragelaphus*), répandu du Maroc à l'Egypte, et comme chez le *nahoor* de l'Asie centrale, du Thibet à l'Himalaya. Les mouflons proprement dits (*ovis*) comptent dix-neuf espèces, dont deux d'Europe (*ovis musimon*, de Corse et Sardaigne, et *ovis ophion*, de Chypre). Les autres sont de l'Asie occidentale (*ovis ammon*, Altaï et Sibérie) et de l'Amérique du Nord (*ovis cervina*); certains, comme le mouflon de Polo ou *kachgar* (*ovis sculptorum*, du Pamir) et l'*argali* (*ovis arkal*, de l'Asie occidentale), atteignent presque à la taille d'un cerf. Le mouton domestique (*ovis aries*) appartient à ce groupe. V. MOUTON.



Mouflons : 1. De Corse; 2. Argali; 3. A manchettes.

MOUFLU, UE adj. Rebondi. (T. normand.)

MOU-FÔ, nom sous lequel est adorée en Chine Mâyâdévî, la mère du bouddha Çâkya-mouni. Son culte est surtout répandu en Mongolie. V. MÂYÂ-DÉVÎ.

MOUGAN ou **MOGAN**, steppe de la Russie méridionale (Transcaucasie [distr. de Bakou]), près de la mer Caspienne, au pied du massif de l'Elbourz; 4.400 kilom. carr.

MOUGEOTTIE (*jô-ti*) n. f. Bot. Genre de conjuguées, comprenant des algues à articles filamenteux recourbés. (On en connaît une dizaine d'espèces des eaux douces, dont plusieurs très communes dans les mares.)

MOUGGAR n. m. Grande foire marocaine, qui se tient environ tous les trois mois dans les grandes villes.

MOUGHLA ou **MOGHLA**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. d'Aïdin]), dans les montagnes du Boz-Dagh; 15.000 hab.

MOUGINS, comm. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 10 kilom. de Grasse, au-dessus du canal de la Siagne; 1.657 hab. Bons vins. Alun. Distillerie, parfumerie.

MOUGON, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 14 kilom. de Melle; 1.356 hab.

MOUGOU n. m. Nom méditerranéen du mulet de mer ou mulet sauteur.

MOUGRI n. m. Genre de crucifères de Java, dont les gousses ont le goût du radis, et sont mangées en salade.

MOUGUERRE, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 6 kilom. de Bayonne, près de l'Adour; 1.217 hab.

MOUHET, comm. de l'Indre, arrond. et à 46 kilom. du Blanc, sur l'Anglen; 1.330 hab. Kaolin. Château de Rhodes (XVe et XVIe s.).

MOUHOT (Henri), voyageur français, né à Montbéliard en 1826, mort près de Louang-Prabang, dans l'Indo-Chine orientale, en 1861. Entré au service de l'Angleterre, il partit de Bangkok et explora le Mékong jusqu'à Louang-Prabang. Il mourut près de cette ville, des suites de ses fatigues. Ses notes ont été publiées sous le titre de *Voyages dans les royaumes de Siam, de Laos, de Cambodge et d'autres parties centrales de l'Indo-Chine* (1864).

MOUHOTIA (*si-a*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant trois espèces de l'Indo-Chine. (Les *mouhotia* sont de magnifiques pasimachinés noirs, luisants, avec les élytres largement cerclés de rouge ou de vert métallique.)

MOUHY (Charles DE FIEUX, chevalier DE), romancier français, né à Metz en 1701, mort à Paris en 1781, neveu du baron de Longepierre. Sans fortune, mais exempt de scrupules, il se mit aux gages de Voltaire comme solliciteur de ses procès et « chef de meute au parterre », puis du maréchal de Belle-Isle, pour des services peu avouables. Ecrivain médiocre, il chercha surtout les succès dans l'actualité, imitant les ouvrages en vogue. C'est ainsi qu'il écrivit *la Paysanne parvenue* (1635), pour faire pendant au *Paysan parvenu*, de Marivaux. Dans l'abondant, mais

médiocre bagage littéraire de cet auteur, nous citerons seulement : les *Mémoires posthumes du comte de ***, avant son retour à Dieu* (1735) ; *Mémoires d'une fille de qualité qui ne s'est pas retirée du monde* (1747) ; etc.

MOUILLADE (*ll* mll. — rad. *mouiller*) n. f. Action d'humecter les feuilles de tabac, pour les rendre plus souples, avant l'opération du hachage ou celle du râpage.

MOUILLADOIR n. m. Techn. Syn. de MOUILLOIR.

MOUILLAGE (*ll* mll., et *aj*') n. m. Action de mouiller : *Le* MOUILLAGE *des tabacs.* ‖ Action d'ajouter de l'eau aux boissons dans un but frauduleux.

— Mar. Lieu où mouillent les navires. ‖ Manœuvre pour jeter l'ancre. ‖ *Postes de mouillage,* Postes donnés à chacun des hommes du bord, par le rôle, pendant les opérations du mouillage. ‖ *Mettre une ancre au mouillage,* La disposer pour qu'on puisse la mouiller. ‖ *Plan de mouillage,* Carte sur laquelle on place les navires dans la position qu'ils occupent ou qu'ils devront occuper. ‖ *Manquer son mouillage,* Faire une fausse manœuvre en venant mouiller. ‖ *Ordre de mouillage,* Ligne que prend une escadre pour arriver au mouillage.

— Techn. Action de mouiller l'orge pour la faire germer. ‖ Façon qu'on donne aux cuirs en les mouillant pour certains apprêts. ‖ Opération consistant à humecter les mauvaises chaînes de soie avec de la vieille bière ou quelque autre liquide, afin d'en faciliter le tissage.

— ENCYCL. *Mouillage des vins.* La loi du 5 mai 1855, en déclarant applicable aux boissons les dispositions de la loi du 27 mars 1851, a permis d'atteindre les falsifications dont le vin peut être l'objet, notamment le mouillage, c'est-à-dire l'addition d'eau ; elle a été complétée par les lois du 11 août 1889 et du 11 juillet 1891, tendant à réprimer les fraudes dans la vente des vins. Mais cet ensemble de dispositions législatives avait pour objet de garantir l'acheteur contre les fraudes dont il pouvait être victime *à son insu;* elles étaient inapplicables lorsque l'acheteur ou le consommateur avait été prévenu par le débitant de la falsification. Pour couper court à une telle pratique, est intervenue la loi du 24 juillet 1894, qui a inséré dans la loi du 5 mai 1855 une disposition additionnelle, aux termes de laquelle le mouillage est punissable, lors même qu'il a été connu par l'acheteur ou par le consommateur.

MOUILLE (*ll* mll. — rad. *mouiller*) n. f. Agric. Source qui ne fait que suinter dans une prairie.

— Navig. fluv. Endroit le plus profond d'une rivière.

MOUILLE-BOUCHE (*ll* mll.) n. f. invar. Nom donné à un grand nombre de poires fondantes.

MOUILLÉE (*ll* mll.) n. f. Papet. Quantité de chiffons qu'on introduit dans le pourrissoir, et que l'on arrose de temps en temps. ‖ Quantité de poignées ou paquets de feuilles dont l'ouvrier charge la presse de la chambre du colle, dans le collage à la main.



Mouille-étiquettes : 1. En caoutchouc ; 2. A éponge.

MOUILLE-ÉTIQUETTES (*ll* mll.) n. m. Ustensile employé pour humecter le dos des étiquettes gommées.

MOUILLEMENT (*ll* mll., et *man*) n. m. Action de mouiller.

— Gramm. Action de mouiller certaines lettres.

— Art culin. Arrosement léger. ‖ Liquide employé comme nécessaire à la cuisson.

MOUILLER (*ll* mll. — du lat. pop. *molliare,* proprem. « rendre mou ») v. a. Humecter, tremper, rendre moite, humide : *Pavé, Habits, Voyageur que la pluie* A MOUILLÉS. — Absolum. : *Le brouillard* MOUILLE *comme la pluie.*

— Arroser, baigner : *L'Océan* MOUILLE *les côtes de la Bretagne.* ‖ Mêler, étendre d'eau : MOUILLER *son vin.* ‖ *Mouiller ses lèvres,* Tremper légèrement ses lèvres sans boire ou en buvant à peine.

— Art culin. Ajouter pendant la cuisson des mets de l'eau, du bouillon, du vin, etc., pour composer la sauce.

— Gramm. Prononcer mouillé : MOUILLER *un* gn *qu'il fallait prononcer dur.*

— Mar. *Mouiller une ancre,* La laisser tomber à la mer à l'endroit choisi en filant la longueur de chaîne suffisante. ‖ *Mouiller un navire,* Le conduire au mouillage. ‖ *Mouiller une bouée,* La laisser tomber à la mer avec une gueuse et un orin pour indiquer un point important.

— Phys. *Corps mouillés* et *non mouillés.* V. la partie encycl.

— Techn. Tremper dans de la terre délayée claire : MOUILLER *du drap.* ‖ *Mouiller de la soie,* L'humecter avec de la bière ou quelque autre liquide, pour en faciliter le tissage. ‖ *Mouiller l'orge,* L'imbiber d'eau pour la faire germer.

— v. n. Pop. Boire : *Ouvrier qui* MOUILLE *du matin au soir.*

— Mar. *Mouiller sur une ancre, deux ancres,* Laisser tomber une ou deux ancres pour se tenir sur le fond. ‖ *Mouiller en croupière,* Mouiller une ancre de l'arrière en plus de l'ancre de l'avant. ‖ *Mouiller en barbe,* Mouiller sur l'avant d'une autre navire. ‖ *Mouiller en barbe de chat,* Laisser tomber les deux ancres de telle façon que les chaînes soient parallèles.

Mouillé, ée part. pass. du v. Mouiller.

— Fig. et fam. *Poule mouillée,* Personne qui manque de courage, d'énergie. ‖ *Se couvrir d'un drap, d'un sac mouillé,* Se dit d'une sorte de pénitence. — Fig. Donner, pour pallier une faute, une mauvaise excuse.

— *Papier mouillé,* Etoffe qui n'a aucune consistance.

— PROV. : **De pavé sec et bois mouillé, Libera nos, Domine,** Dieu nous préserve du pavé sec, parce qu'il est glissant, et du bois mouillé, parce qu'il ne brûle pas.

— Jeux. *Doigt mouillé,* Jeu qui consiste à mouiller un de ses doigts secrètement et à faire deviner lequel. (On emploie ce procédé comme un moyen de tirer au sort.)

— Sculpt. *Draperie mouillée,* Vêtement de statue qui adhère sur le corps comme feraient des habits mouillés.

— n. m. Temps humide ; sol ou endroit mouillé : *Les poules n'aiment pas le* MOUILLÉ.

Se mouiller, v. pr. Etre, devenir mouillé.

— Mouillor, humecter à soi : SE MOUILLER *la tête.*

— *Se jeter à l'eau crainte de se mouiller,* Prendre, pour échapper à un inconvénient, un parti par lequel cet inconvénient est aggravé.

— Gramm. Etre prononcé mouillé : *L* SE MOUILLE *généralement après* i.

— ENCYCL. Physiq. L'expérience montre, d'accord avec la théorie des phénomènes capillaires, que la surface libre d'un liquide, parfaitement plane sur la plus grande partie de son étendue, se relève ou se déprime au voisinage immédiat d'un solide. C'est ainsi que l'eau se relève le long de la paroi du vase de verre qui la renferme : on dit que l'eau *mouille* le verre (*fig.* 2). La surface libre du mercure, au contraire, s'abaisse le long de la même paroi de verre : on dit que le mercure ne *mouille pas* le verre (*fig.* 1).



La considération de corps ainsi *mouillés* et *non mouillés* par les liquides permet de condenser en une loi générale des phénomènes d'attraction et de répulsion qui s'observent entre corps solides placés à la surface d'un liquide, et que la considération de la tension superficielle permet d'interpréter aisément : deux corps flottants placés à la surface d'un liquide, dont l'un est *mouillé* et l'autre *non mouillé,* se *repoussent* toujours ; au contraire, deux corps flottants placés à la surface d'un liquide, étant tous deux *mouillés* ou tous deux *non mouillés,* s'*attirent* toujours.

MOUILLÈRE (*ll* mll. — rad. *mouiller*) n. f. Agric. Partie de champ ou de pré habituellement humide.

— Géol. Variété altérée et perméable de lignite.

— Navig. Fissure, endroit par lequel l'eau pénètre dans un bateau.

MOUILLERON (Adolphe), lithographe français, né et mort à Paris (1820-1881). Il débuta au Salon de 1846 par l'envoi de l'*Auto-da-fé* et de trois autres sujets d'après Robert-Fleury. Vinrent ensuite : *André Vésale, l'Incendie du quartier juif; la Marguerite* et *le Tasse,* d'après Eugène Delacroix ; *un Coin de jardin,* d'après K. Bodmer ; *Art et liberté; le Bourgmestre Six chez Rembrandt.* En 1854, il fut chargé par l'Etat de reproduire la *Ronde de nuit,* de Rembrandt. Ses peintures, représentant des jeux d'enfants ou des paysages, sont presque toutes en Hollande. On a exposé en 1881 sa lithographie fort remarquable de la *Mort de Léonard de Vinci,* d'après Jean Gigoux.

MOUILLERON-EN-PAREDS, comm. de la Vendée, arrond. et à 25 kilom. de Fontenay ; 1.713 hab. Enceinte fortifiée, dite *le Châtelier-Portault.* Retranchements antiques.

MOUILLERON-LE-CAPTIF, comm. de la Vendée, arrond. et à 6 kilom. de La Roche-sur-Yon, sur l'Amboise, une des branches mères de l'Ornay, dans le Bocage ; 1.074 hab.

MOUILLET (*mou-ill-è* [*ll* mll.]) n. m. Réunion de deux jantes fermant un ovale pour placer les rais.

MOUILLETTE (*mou-ill-ète* [*ll* mll.] — rad. *mouiller*) n. f. Petit morceau de pain long et mince, qu'on trempe dans les œufs à la coque ou dans un liquide : *Tremper des* MOUILLETTES *dans son chocolat.*

— Techn. V. MOUILLOIR.

MOUILLEUR (*ll* mll.) n. m. Mar. Appareil qui facilite le mouillage des ancres.

— Arg. Marchand de vin.

— Techn. Appareil servant à mouiller les feuilles de tabac, dans les manufactures. ‖ Récipient contenant de l'eau et où ploogo un pinceau (ou une spatule de caoutchouc) servant à humecter les feuilles d'un copie de lettres. ‖ Appareil employé pour humecter le dos des étiquettes, des timbres-poste, etc., que l'on veut coller.

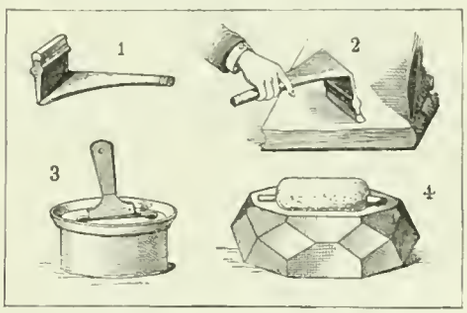

Mouilleurs : 1, 2. Pour copie de lettres (à spatule) ; 3. Pour copie de lettre (à pinceau) ; 4. Pour timbres-poste.

— ENCYCL. Mar. Le *mouilleur* se compose d'une tige en fer portée par deux pitons, dans lesquels elle tourne librement ; les chaînes qui suspendent l'ancre en mouillage sont capelées sur deux doigts, aux extrémités de cette tige. Un levier fixé au milieu de la tige permet, au moyen d'un amarrage fait sur le bout, de rendre le mouilleur absolument fixe. Pour mouiller, on coupe l'aiguilletage ; le mouilleur tourne, les chaînes décapèlent des doigts, et l'ancre tombe. Le mouilleur est horizontal ou vertical, suivant l'ancre à laquelle il appartient.

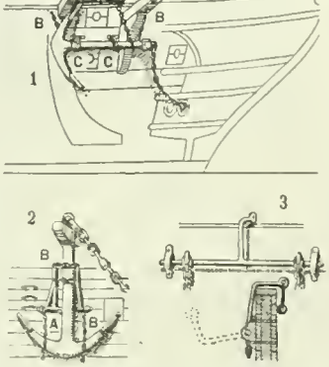

Mouilleurs (mar.) : 1. Horizontal pour ancre de bossoir ; 2. Vertical ; 3. Horizontal (face et profil). A, mouilleur ; B, chaînes du mouilleur ; C, saisines pour la mer.

MOUILLOIR (*ll* mll. — rad. *mouiller*) n. m. Cuve qui renferme la solution de gélatine dans laquelle l'ouvrier plonge le papier pour le coller, dans l'opération du collage à la main. ‖ Cuve dans laquelle on fait tremper les chiffons avant de les envoyer au pourrissoir. ‖ Sorte de petit godet rempli d'eau, dans lequel les fileuses mouillent le bout de leurs doigts. (On dit aussi MOUILLETTE.) ‖ Sébille dont on se sert pour mouiller les tenailles avec lesquelles on sépare les dragées blanches, dans les fabriques de bonbons.


Mouilloir.

MOUILLOIRE (*ll* mll. — rad. *mouiller*) adj. f. ‖ *Cuve mouilloire,* Cuve où on fait tremper l'orge avant de l'envoyer au germoir. V. MALTERIE.

MOUILLURE (*ll* mll.) n. f. Action de mouiller ; son résultat ; trace laissée par l'humidité : *Draperie qui a des* MOUILLURES.

— Agric. Arrosement léger.

— Imprim. Action d'humecter d'eau le papier, avant de le soumettre à l'impression. ‖ On dit plutôt TREMPAGE.

MOUISSEAU (*i-so*) n. m. En T. de mar., Corde avec laquelle on lie aux aurails ou anneaux les caps qui servent à amarrer.

MOUISSONE (*i-son'*) n. f. Variété de figue violette, hâtive, très délicate, dont on fait deux récoltes.

MOUJIK n. m. En Russie, Nom donné au serf, au paysan.


Moujiks (Petite-Russie).

MOUKDEN, TSIN ou KING, ville de la Chine (Mandchourie, prov. de Ching-King), sur le Houn-ho, affluent du Liao-ho. Industrie et commerce de la soierie et des pelleteries. De Moukden est issue la famille mandchoue qui règne en Chine ; aussi cette ville a-t-elle conservé de son ancien rang de capitale de nombreux privilèges. Aux environs, cimetières sacrés des ancêtres impériaux : le *Pé-ling* et le *Tou-ling.*

MOUKERE (de l'espagn. *mujer,* auquel l'arabe l'a emprunté) n. f. Arg. Femme. ‖ Maîtresse. ‖ Prostituée.

MOUKHTAR ou MOUKTAR, bourgade de la Tripolitaine, au fond du golfe de la grande Syrte. Le site semble correspondre à la position des Autels des Philènes, qui avaient déjà disparu à l'époque de Strabon.

MOUKHTAR-PACHA, général et diplomate turc, né à Brousse en 1832, mort à Constantinople en 1899. Il passa par l'Ecole militaire de Constantinople. En 1860, il fut attaché, comme capitaine d'état-major à Omer-pacha, à l'armée du Monténégro. Il fut successivement professeur d'astronomie et d'art militaire à l'école militaire de Constantinople (1863), chef de la division militaire d'Alexandrette (1863), tuteur de Yousouf-Izz-ed-Din, fils d'Abd-el-Aziz, qu'il accompagna en Europe, et commissaire pour la rectification de la frontière turco-monténégrine (1868). Il commanda l'expédition de l'Yemen, d'abord sous les ordres de Redif-pacha, et, en 1871, il devint maréchal et gouverneur du Yémen. En 1873, il fut nommé coup sur coup ministre des travaux publics, gouverneur de la Crète, commandant de corps à Choumla, puis à Erzeroum (1874). Durant la guerre russo-turque, il défendit Erzeroum et Kars contre les Russes, et reçut le surnom de *ghazi* (victorieux). En 1878, il devint grand maître de l'artillerie et fut envoyé, en 1883, à Berlin pour négocier l'entrée de la Turquie dans la triple alliance ; en 1885, il fut nommé haut-commissaire ottoman en Egypte, et il occupa ces fonctions jusqu'en 1896.


Moukhtar-Pacha.

MOUKO n. m. Enfant, bébé japonais : *Des* MOUKOS *commençaient a piauler.* (F. Champsaur.)

MOUKTI n. m. Relig. hind. V. MOKCHA.

MOULAC (Vincent-Marie), marin français, né à Lorient en 1780, mort à Lima (Pérou) en 1836. Il fit, comme coseigne de vaisseau, l'expédition de Saint-Domingue, puis passa dans la marine de commerce, servit sous Robert et Nicolas Surcouf, et fut quelque temps prisonnier des Anglais. Rentré dans la marine de l'Etat comme lieutenant de vaisseau, il se signala dans les luttes contre les Anglais, au cours desquelles il fut deux fois fait prisonnier. Capitaine de frégate en 1822, capitaine de vaisseau en 1828, il commandait l' « Algésiras » dans l'escadre qui força l'entrée du Tage en 1831. Mis en 1835 à la tête de la division des mers du Sud, il arriva devant le Callao au moment où la guerre civile éclatait au Pérou. Il sauva la vie à une centaine de femmes et d'enfants en les recueillant à son bord. Il succomba peu après. Les Péruviens l'inhumèrent au Panthéon de Lima.

MOULAGE (*laj'* — rad. *mouler*) n. m. Opération qui consiste à verser dans des moules les métaux en fusion ou d'autres matières propres à s'y solidifier.

— Arts. Opération par laquelle on applique sur des sculptures une substance propre à en retenir l'empreinte et à servir de moule. ‖ Reproduction faite à l'aide d'un moule ainsi obtenu.

— Comm. Action de mesurer du bois avec le moule. ‖ Droit qui était dû aux mesureurs de bois.

— Pyrotechn. Moule cylindrique des cartouches.

— Techn. Façon que le potier donne à la terre glaise, en la plaçant dans des moules pour en faire des carreaux. ‖ Carreau moulé. ‖ Action de faire des chandelles au moule.

— Encycl. Les procédés de *moulage* varient selon la nature de l'objet que l'on veut obtenir et la matière même du moule employé.

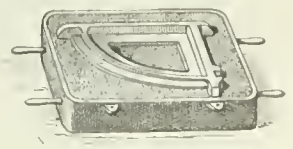

Moulage au sable.

Pour le moulage des métaux ou alliages fusibles, on utilise tantôt des moules de terre, faits d'une pâte consistante où entrent de l'eau, de la terre grasse argileuse, parfois de la paille ou du crottin de cheval; tantôt des moules de sable (*sable ordinaire*, dans lequel on figure en creux, au moyen d'un modèle de bois, l'objet à reproduire, ou *sable d'étuve*, la surface du moule étant alors enduite d'une bouillie faite d'eau, d'argile et de charbon en poudre); tantôt, enfin, des moules de fer ou de cuivre, quand on veut donner à l'objet moulé une surface parfaitement polie. Quand la complication des contours des sujets à reproduire l'exige, les moules sont formés de plusieurs parties, ou *coquilles*, que l'on ajuste ensemble.

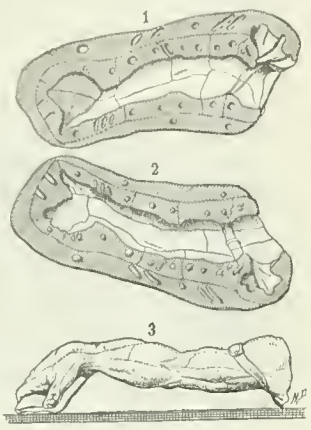

1, 2. Moulage au plâtre d'un bras; 3. Bras moulé.

Le moulage au plâtre peut s'obtenir de deux manières : la première, lorsque le relief à mouler ne présente pas de saillies accentuées à angles rentrants, s'exécute en lubrifiant la surface à reproduire au moyen d'une substance, généralement de l'huile de lin lithargée, destinée à empêcher l'adhérence du plâtre, que l'on coule ensuite sur la surface. La seconde méthode consiste à établir d'abord des moules partiels que l'on juxtapose ensuite avant de couler, par couches successives, le plâtre dans l'intérieur. C'est ainsi que l'on procède pour le moulage du corps humain, d'une statue équestre, etc. Il subsiste alors, à la jonction des différents moulos que l'on retire successivement, des coutures ou balèvres que l'on enlève ensuite. Les mêmes procédés s'emploient pour le moulage au soufre, au ciment, au carton-pâte, etc.

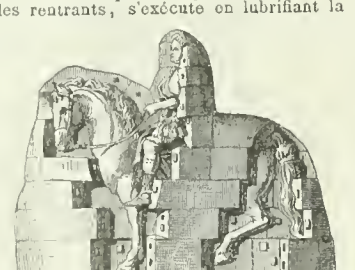

Moulage au plâtre pour la reproduction d'une statue équestre.

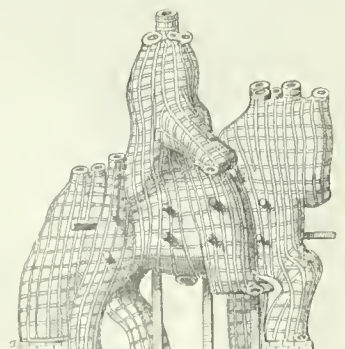

Moulage d'une statue équestre à cire perdue (vue extérieure).

On appelle moulage à cire perdue celui dans lequel on prend un surmoulé en plâtre, que l'on recouvre de gélatine à demi pâteuse. Dans ce moule de gélatine, on coule de la cire fondue, on démoule et l'on achève les opérations par les procédés ordinaires. Le moulage en gélatine sert longtemps et en cas de détérioration, le surmoulé en plâtre permet d'obtenir un autre moule.

MOULAGE (*laj'* — rad. *moudre*) n. m. Cout. Farine que le meunier prélève pour son payement, dans les contrées où il est d'usage de le solder en nature. ‖ Action de moudre les grains. ‖ Mécanisme qui fait tourner les meules d'un moulin.

Dr. féod. Droit que les vassaux payaient au seigneur pour faire moudre leur grain au moulin banal.

MOULAH n. m. Prêtre guerrier arabe.

MOULANT (*lan* — rad. *moudre*) n. m. Client du meunier. ‖ Meunier, garçon meunier occupé à la mouture. ‖ Meule à moudre le grain. (Vieux.)

— Denier d'eau calculé sur la quantité de liquide nécessaire au travail d'un moulin ordinaire.

MOULARD (*lar'*) n. m. Dépôt qui se forme au fond de l'auge d'une meule à repasser. ‖ On dit aussi MOULARDE, et MOULÉE n. f.

MOULART (*lar'* — rad. *mou*) n. m. Fondrière. (Vieux.)

MOULE (du lat. *modulus*) n. m. Appareil creux dans lequel on introduit une matière en fusion ou pâteuse pour qu'elle prenne, en se solidifiant, la forme de cet appareil : MOULE *à balles*. ‖ Modèle plein sur lequel on applique une matière flexible pour qu'elle en prenne les contours.

— Fig. Type, forme, modèle : *Les Grecs et les Latins ont coulé toute leur œuvre dans le même* MOULE. (H. Taine.)

— Loc. div. : *Être fait au moule*, Être très bien fait. ‖ *Avoir été jetés dans le même moule*, Avoir des rapports surprenants de ressemblance physique ou morale. ‖ *Cela ne se jette pas en moule*, Cet ouvrage ne peut se faire qu'avec beaucoup de soins et de temps. ‖ Fam. *Le moule en est rompu, en est perdu, brisé, cassé*, Se dit en parlant des personnes ou des choses uniques dans leur genre.

— Pop. *Moule de gant*, Soufflet, coup appliqué avec la main sur le visage. ‖ *Moule du bonnet*, Tête. ‖ *Moule du pourpoint*, Corps. ‖ *Conserver le moule du pourpoint*, Ne point s'exposer, se ménager dans quelque péril. (Vieux.) ‖ *Moule à pipes*, *Moule à gambier*, Figure grossière. ‖ *Moule à gaufres* ou *à pastilles*, Visage grêlé. ‖ *Moule à melon*, Bossu.

— Art culin. Ustensile en fer-blanc ou en cuivre étamé,



Moules (art culin.) : 1. A charlotte; 2. A bombe; 3. A biscuit; 4. A crème; 5. A gelée; 6. A bordure; 7. A pâté rond; 8, 9. A beurre; 10. Pour la fabrication des rouleaux de beurre; 11. A mottes de beurre; 12. A fromage blanc.

de forme variable, servant à la confection ou à la cuisson de certains plats ou de pièces de pâtisserie.

— Bot. *Moule de bouton* ou *Grand moule de bouton*, Petit agaric qui croît dans les environs de Paris.

— Chim. Vase appelé aussi MOUFLE.

— Géol. *Moule externe*, Empreinte laissée dans une pierre par un corps fossile qui a disparu après son enfouissement. ‖ *Moule interne*, Masse pierreuse qui s'est moulée dans l'intérieur d'un corps fossile.

— Métrol. anc. Mesure de capacité usitée dans la traite avec les indigènes de la Sénégambie, et qui variait entre 1 litre et 1lit,50. ‖ Ancienne mesure pour le bois à brûler, équivalant à deux stères. ‖ *Bois de moule*, Bois à brûler de moyenne grosseur et d'une longueur déterminée.

— Pêch. *Moule de filet*, Petit cylindre dur d'un diamètre variable, autour duquel, avec la navette, on lie les mailles d'un filet de pêche.

— Techn. Chez les treillageurs, Morceau cylindrique de bois avec encoche vers l'une de ses extrémités et qui est destinée à maintenir temporairement la latte que l'on veut cintrer. ‖ Chez les plombiers, Sorte de cylindre métallique creux, avec noyau central, dans lequel on coule le plomb fondu qui occupe l'espace annulaire laissé libre par le noyau et les parois intérieures du cylindre. ‖ Calibre dont font usage les tailleurs de pierre, pour tailler sur les pierres les profils des moulures. ‖ Vase dans lequel

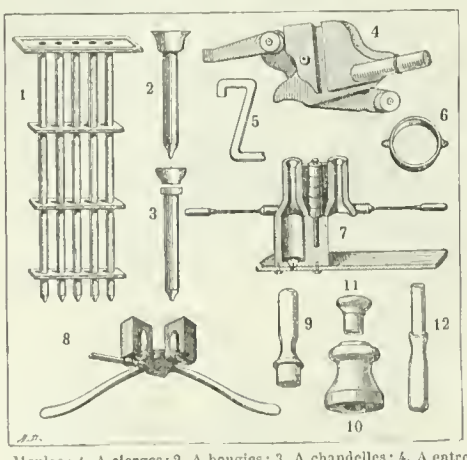

Moules : 1. A cierges; 2. A bougies; 3. A chandelles; 4. A entretoise; 5. Entretoise moulée; 6. A mottes; 7. A bouteilles; 8. A balles; 9, 10, 11, 12. A cartouches de chasse.

les fromagers versent le lait caillé destiné à la fabrication des fromages. ‖ Cylindre creux, dans lequel s'introduit une douille, pour la fabrication des cartouches de chasse. ‖ Morceau de bois, d'os, etc., qu'on recouvre d'étoffe pour en faire un bouton. ‖ *Moule perçoir*, Outil du boutonnier lui servant à percer les moules des boutons ou rondelles, qui sont recouverts d'étoffe. ‖ Chez les épingliers, Tige de laiton constituant le corps de l'épingle et autour de laquelle, à l'extrémité opposée à la pointe, l'ouvrier enroule et assujettit la tête de cette épingle, formée d'un autre petit morceau de laiton. ‖ Cadre de l'ouvrier mouleur pour la fabrication des briques, tuiles, etc. ‖ Cuve du maroquinier, dans laquelle il met les peaux en couleur. ‖ Planche gravée des cartes à jouer. ‖ Morceau de coton cardé, employé par les ouvrières fleuristes pour former la base de leurs fleurs. ‖ Nom ancien d'un poisson de la Méditerranée, la molle ou tanche de mer (*physis Mediterranea*).

MOULE (du lat. *musculus*) n. f. Zool. Genre de mollusques lamellibranches, type de la tribu des mytilinés. ‖ *Moule aux perles*, Huître perlière.

— Pop. Imbécile, ignorant : *Quelle* MOULE!

— Techn. Cahier formé de morceaux de baudruche, dans lequel le batteur d'or place les feuilles de métal, au sortir du chaudret, pour en terminer l'extension. ‖ *Moule du peintre*, Coquille de moule contenant les couleurs d'or et d'argent.

— Encycl. Zool. Les *moules* comprennent soixante-dix espèces répandues dans toutes les mers du globe, surtout dans les régions froides, et de nombreuses espèces fossiles à partir du trias. Ce sont des animaux à pied allongé, dont le manteau a ses bords épais frangés; leur coquille, à valves égales, épidermée, est triangulaire et bombée; un byssus solide sert à la fixation; les moules vivent soit attachées aux rochers par leur byssus, soit par bancs sur les fonds sablonneux ou vaseux, en se tenant unies entre elles ou aux débris. La moule commune (*mytilus edulis*), est un des mollusques les plus importants pour la consommation; son élevage constitue la *mytiliculture*. Les premiers parcs à moules furent établis, au XIIIe siècle, par un Irlandais, Patrice Walton, naufragé en 1235 à la Pointe de l'Escale, près du port d'Esnandes (Charente-Inférieure). C'est à lui qu'on attribue l'invention des *bouchots* ou palissades clayonnées, dont la disposition en W rappelait, paraît-il, la première lettre de son nom, et celle de l'*acon* ou *pousse-pied*, tonc à fond plat qui permet de circuler sur les vasières. La baie d'Aiguillon (Vendée) fut donc le premier point de cette industrie. Les moules prospèrent sur les côtes françaises de l'Atlantique et sur quelques points de la côte méditerranéenne.



Moule commune.

Les moules, outre les coups de mer qui détruisent les parcs, ont beaucoup d'ennemis parmi les gros poissons : les pastéonagues, les crénilabres, les squales, etc. Les pinnothères, petits crabes parasites, habitent dans la coquille des moules, mais sans leur nuire.

— Pêch. La pêche des *moules* est autorisée du 1er mars au 31 octobre dans le premier arrondissement maritime; du 1er septembre au 30 avril dans le second, le troisième et le quatrième arrondissement. Elle est interdite avant le lever et après le coucher du soleil; elle n'est permise que sur les moulières dont le préfet maritime a accordé l'exploitation et à l'aide de trois instruments, dont les dimensions sont réglementées, et qui sont : le couteau, le râteau et la drague. V. MOULIÈRE.

— *Empoisonnement par les moules*. Les moules déterminent parfois des accidents analogues à une indigestion; on observe alors, trois à quatre heures après leur ingestion, du malaise, de l'épigastralgie, des étouffements, des vomissements, de la diarrhée, parfois des lipothymies et des syncopes. Le pouls, fréquent au début, devient petit et dur, la peau se couvre d'éruptions analogues à celles de l'urticaire. Ces symptômes, d'abord alarmants, s'atténuent peu à peu, et il est rare qu'ils entraînent la mort.

On a incriminé, pour expliquer ces accidents, la présence dans les moules de crabes ou de sels de cuivre provenant de la carcasse de vieux navires; on pense maintenant à une maladie de foie de ces mollusques. Quoi qu'il en soit, on devra, dès le début de l'empoisonnement, administrer un vomitif énergique, un lavement purgatif et faire, en cas de syncope, une injection sous-cutanée d'éther.

MOULE (LE), ville de la Guadeloupe, sur la côte nord-est de la Grande-Terre; 12.000 hab. Port médiocre; belles cultures; industrie sucrière.

MOULE n. m. Nom que, dans les fabriques de draps, on donne au drap dont la trame possède une moulure.

MOULEAU (*lo*) n. m. Chez les fabricants de bougies et de cierges, Petit pain de cire, fait de la quantité nécessaire pour que, mis en moule, on obtienne une bougie ou un cierge. ‖ Appareil employé, dans les stéarineries, pour le coulage des acides gras.

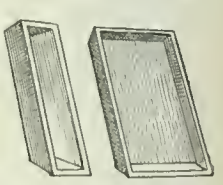

Mouleaux pour acide gras.

MOULE-BEURRE n. m. Cuiller de bois ou appareil quelconque propre à donner au beurre des formes et dessins variés, quand il doit figurer sur la table. ‖ Pl. *Des* MOULE-BEURRE. V. MOULE, BEURRE.

MOULÉE (*lé* — de *meule*) n. f. Techn. Syn. de MOULARD et de MOULARDE.

— Econ. dom. Bois de chauffage qu'on mesure au moule.

MOULE-FILTRE n. m. Instrument destiné à confectionner régulièrement et avec rapidité les filtres en papier. ‖ Pl. *Des* MOULE-FILTRE.

MOULER v. a. Jeter en moule, faire au moule : MOULER *des bas-reliefs*. ‖ Prendre l'empreinte de, exécuter un moule sur : MOULER *une statue*. ‖ *Mouler à creux perdu*, Couler du plâtre dans un moule, sans le soutenir par une garniture intérieure. ‖ *Mouler à bon fond, à bon creux*, Prendre la précaution négligée dans le cas précédent.

— Par ext. Suivre exactement les contours, accuser les formes de : *Corsage qui* MOULE *le buste*.

— Fig. Reproduire avec une grande exactitude : *Brantôme, raconteur cynique,* MOULAIT *les vices des grands*.

— Fam. Imprimer : *Faire* MOULER *ses discours*. (Vx.)

— Arboric. Donner une taille régulière (souvent sphérique), qui semble moulée : MOULER *des ifs, des orangers*.

— Métrol. anc. *Mouler du bois*, Le mesurer au moule.

— Pêch. *Mouler le hareng*, Le faire glisser entre les doigts pour en détacher les écailles et les corps étrangers.

— Techn. Introduire de la terre plastique gâchée dans le moule du potier. ‖ Chez les fabricants de cartes à jouer, Appliquer la feuille de carton sur le moule ou planche gravée. ‖ *Pot à mouler*, Sorte de vase qu'emploient les fabricants de chandelles pour verser le suif fondu dans les moules. ‖ *Mouler une pierre de taille*, Tracer des panneaux de taille sur la surface de la pierre. ‖ Repasser un instrument tranchant sur la meule à aiguiser.

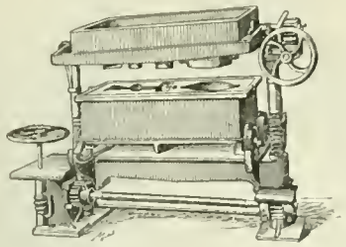

Mouler (Machine à).

— *Machine à mouler*, Sorte de presse employée pour opérer le moulage des briques, tuiles, cire, etc. ‖ Machine spéciale que les fabricants de chandelles, de bougies, etc., emploient pour obtenir ces produits avec la forme qu'ils doivent avoir. V. BOUGIE.

Moulé, ée part. pass. du v. Mouler.

— Fam. Bien fait, bien proportionné : *Un homme* MOULÉ.

MOULEUR (de *moudre*) n. m. Féod. Celui qui était tenu de faire moudre son blé au moulin banal.

MOULEY ou **MULEY** (de l'ar. *Maulai* [mon maître], titre porté par tous les sultans shérifs du Maroc. Transcrit Muley dans les histoires occidentales.)

MOULEY ABD-ER-RAHMAN. V. MULEY ABD-ER-RAHMAN.

MOULEYDIER, comm. de la Dordogne, arrond. et à 9 kilom. de Bergerac, sur la Dordogne ; 1.011 hab. Grès et pierres lithographiques. Source abondante formée des eaux qui se perdent dans des avens crayeux de la forêt de Liorac, par la sextuple écluse de Tbuilière, amorce du canal de Lalinde sur la Dordogne.

MOULÎ, principauté de l'Inde occidentale, tributaire de l'empire anglais, dans le Djalavar Kattiavar, au N.-E. de la presqu'île de Katch). Exportation de coton et céréales. — La capitale, du même nom, a 6.360 hab.

MOULIER (*li-é*), **ÈRE** (rad. *moule* n. f.) adj. Qui se rapporte à l'élevage des moules : *L'industrie* MOULIÈRE.

MOULIER (*li-é* — rad. *moule* n. m.) n. m. Fabricant de moules de boutons.

MOULIÈRE (rad. *mou*) n. f. Agric. Terre marécageuse. — Techn. Veine tendre dans une pierre à aiguiser.

MOULIÈRE (rad. *moule* n. f.) n. f. Etablissement, au bord de la mer, dans lequel on cultive les moules comestibles. — ENCYCL. L'industrie *moulière* se rencontre dans toutes les parties du littoral vaseux de l'Océan et dans les étangs salés qui longent la Méditerranée. Une moulière est divisée en un certain nombre de compartiments ou *bouchots*, échelonnés les uns derrière les autres. Le *bouchot d'aval* est le plus éloigné du rivage ; il est constitué par des perches enfoncées dans le sol marin et non réunies par des claies. C'est là qu'on dépose le naissain des moules. Ce naissain est enlevé chaque année, au mois de juillet, et déposé dans un autre compartiment, le *bouchot bâtard*, plus proche de la rive. Les pieux qui constituent ce bouchot sont clayonnés entre eux. Le naissain stationne dans ce compartiment, étant enfermé dans des bouts de vieux filets qu'on y laisse pourrir pendant que les moules se développent, en poussant leur byssus qui les retient. On transporte ensuite les moules dans les *bouchots millouins*, qui se découvrent en partie à chaque marée basse. Enfin, le mollusque passe dans le *bouchot d'amont*, où il acquiert sa grosseur marchande, au bout de dix ou douze mois d'élevage. C'est dans le bouchot d'amont, à marée basse, que le pêcheur appelé *bouchoteur*, fait la récolte des mollusques adultes. Assis sur un petit bateau plat dit *acon*, il détache les moules des clayonnages au moyen d'un crochet à manche et les reçoit dans un panier. Il progresse ainsi peu à peu, maintenu sur la surface molle de la vase, grâce à son acon.

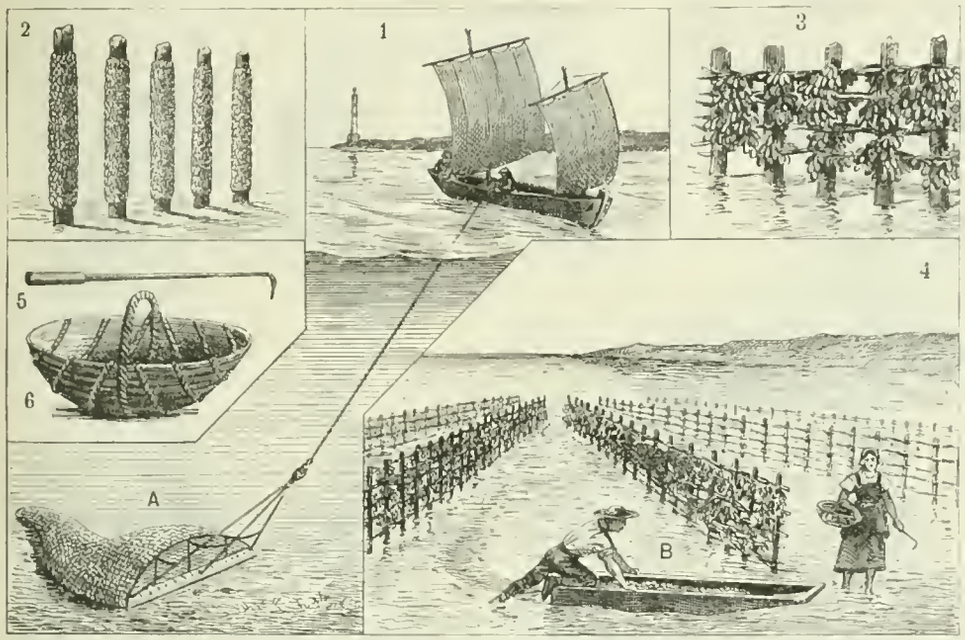

MOULIÈRE : 1. Bateau traînant la drague pour la pêche des moules en pleine mer (A, drague). — 2. Bouchot d'aval dans une moulière. — 3. Bouchot d'amont. — 4. Vue d'une moulière en exploitation (B, boucholeur poussant son *acon*, pour la récolte des moules). — 5. Crochet ou pêchoir. — 6. Panier pour la récolte des moules.

MOULIETS-ET-VILLEMARTIN, comm. de la Gironde, arrond. et à 18 kilom. de Libourne ; 831 hab. Bons vins rouges et blancs ; principaux crus : *Château de la Jarre, au Sept, aux Bary, Château-Rigaud*, etc.

MOULIHERNE, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 13 kilom. de Baugé, au-dessus de la Riverole, affluent du Lathan ; 1.732 hab. Fours à chaux. Eglise des XIIe et XVIe siècles. Ancien manoir des évêques d'Angers (XIIe et XVIe s.). Dans le cimetière, ancienne crypte ou ossuaire.

MOULIN (du lat. *molinum*, même sens) n. m. Techn. Machine à moudre du grain ou d'autres substances : MOULIN *à farine*. MOULIN *à vent, à eau, à bras, à vapeur*, etc. ‖ Edifice où cette machine est installée. ‖ Machine servant à broyer, à triturer une matière quelconque : MOULIN *à sucre, à huile, à papier, à tan*. ‖ Nom donné à un grand nombre de machines qui sont ordinairement mues par des cours d'eau, comme le sont un grand nombre de moulins à farine : MOULIN *à foulon*. MOULIN *à filer la soie*.

— Arg. Magasin de recéleur. ‖ *Moulin à vent*, Derrière. ‖ Arg. milit. *Moulin à café*, Nom donné aux anciennes mitrailleuses du système de Reffye, utilisées en 1870. ‖ Arg. judic. La police correctionnelle.

— *Moulin à café*, Petit moulin à manivelle dont on se sert pour moudre le café. ‖ *Moulin à poivre*, Appareil semblable au précédent, servant à moudre le poivre. ‖ *Moulin à caillé*, Moulin servant à rendre homogène la pâte donnée par le lait caillé. *Moulin à sucre*, Petit moulin au moyen duquel on obtient du sucre en poudre. ‖ *Moulin à sel*, Ustensile employé pour moudre le sel en trémie ou le gros sel gris. ‖ *Moulin à fromage*, Moulin à l'aide duquel on réduit en poudre le fromage de gruyère.

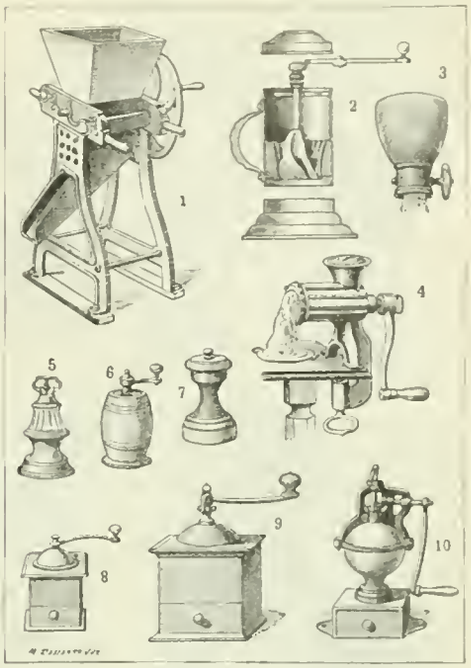

Moulins : 1. A caillé ; 2. A sucre (coupe) ; 3. A sel ; 4. A fromage ; 5, 6, 7, 8. A poivre ; 9, 10. A café.

— Fam. *Moulin à paroles* ou *Moulin*, Langue, organe de la voix : *La Buci fait aller joliment son* MOULIN À PAROLES. (Mme de Sév.) ‖ Personne extrêmement loquace : *Bien des femmes sont des* MOULINS À PAROLES.

— Loc. div. : *Jeter son bonnet par-dessus les moulins*. V. BONNET. ‖ *Faire venir l'eau au moulin, à son moulin*. V. EAU. ‖ *Ressembler à quelqu'un, à quelque chose comme à un moulin à vent*, Ne pas lui ressembler du tout. ‖ *Renvoyer quelqu'un à son moulin*, L'engager à se mêler de ce qui le regarde. ‖ *Maison où l'on entre comme dans un moulin*, Maison où entre qui veut. ‖ *Être vêtu comme un moulin à vent*, Etre vêtu de toile blanche ou grise.

— Cout. *Moulin à choisel*, Celui qui est mû par l'eau d'une écluse.

— Féod. *Moulin banal*, Moulin où tous les habitants d'une seigneurie devaient venir moudre leur blé moyennant une redevance au seigneur. V. BANALITÉ.

— Géol. Nom donné à des puits naturels qui existent dans certains glaciers, et dans lesquels les eaux d'ablation se précipitent en produisant un bruit comparable à celui de la chute d'eau d'un moulin. (Les *moulins glaciaires* traversent l'épaisseur des glaciers ; ils résultent de l'élargissement des fissures de la glace par les eaux de fusion.)

— Mar. *Moulin à bitord*. V. MOULINET à bitord.

— Relig. hiud. *Moulin à prières*. V. CYLINDRE à prières.

— Techn. *Moulin à beurre*, Syn. de BARATTE. ‖ *Moulin à blanc*, Moulin à blé dans lequel on ne fabrique que des farines de premier choix, c'est-à-dire blanches. ‖ *Moulin à bis*, Moulin qui ne produit que des farines bises. ‖ *Moulin pendu*, Moulin à foulon ou autre installé sur un bateau et dont la roue reçoit son mouvement directement du courant de l'eau. ‖ *Vêtir un moulin à vent*, Garnir ses ailes de leurs voiles. ‖ *Moulin pastelier*, Celui qui sert à moudre le pastel ou la guède.

— PROV. et LOC. PROV. : **Il vaut mieux aller au moulin qu'au médecin**, Même sens que le proverbe donné au mot BOULANGER. ‖ **Va bien au moulin qui y envoie sa poche** (ou **son âne**), Ce qu'on fait faire est comme si on le faisait soi-même, entraîne la même responsabilité. ‖ **On ne peut être à la fois au four et au moulin**, On ne peut être en plusieurs endroits, s'occuper de plusieurs affaires à la fois. ‖ **Le four appelle le moulin « brûlé »**. Se dit quand quelqu'un qui a un vice le reproche à une personne qui ne l'a pas. ‖ **Laissez-le faire, il viendra moudre à notre moulin**, Il aura besoin de nous à son tour.

— ENCYCL. Les anciens n'avaient pour moudre leurs grains que des mortiers, des cylindres roulant sur des pierres plates. Plus tard, ils se servirent de deux meules de pierre dure superposées, dont l'une, la meule inférieure, était fixe. Depuis cette époque d'enfance, la meunerie a suivi les progrès des arts mécaniques. Tout en conservant le même dispositif des meules horizontales, dont l'une est fixe et l'autre mobile, on l'a complété par divers appareils pour nettoyer les grains et séparer les farines de différentes espèces.

Dans le système américain ou moulin *à mouture américaine*, toutes les opérations, depuis l'arrivée du blé dans le moulin jusqu'à la sortie des farines, se font mécaniquement sans discontinuité. Le blé, d'abord versé dans une trémie, est amené par des chaînes à godets ou des vis d'Archimède dans des appareils de nettoyage qui leur enlèvent les pailles, la terre et la poussière et séparent les petites graines, petits blés, qui doivent être moulus séparément. En sortant du cribleur, le bon blé est amené par des conduits jusque dans les distributeurs, placés directement à l'étage au-dessus de celui des meules. Quelquefois, on soumet le grain à des cylindres comprimeurs, où elle est concassée avant de se rendre aux meules. (V. ce mot.) Le blé écrasé par celles-ci produit une mouture composée de farines, de sons et de résidus qui tombent dans un récipient, où une vis sans fin les conduit à une chaîne à godets, au moyen de

— *Lettre moulée*, Lettre imprimée. ‖ Lettre exécutée à la main, mais de la même forme qu'un caractère imprimé. ‖ *Ecriture moulée*, Ecriture très nette, qu'on dirait gravée.

— Pop. Imprimé : *Le moyen de contester ce qui est* MOULÉ? (Mol.) ‖ Substantiv. n. m. Caractères imprimés : *Lire le* MOULÉ, *dans le* MOULÉ.

— Constr. *Colonne moulée*, Colonne faite avec du gravier et des cailloux de diverses couleurs, liés avec un ciment ou mastic qui durcit aisément et acquiert le poli du marbre. ‖ *Marches moulées*, Marches qui ont une mouluro avec un filet au bord de leur giron.

— Méd. *Matières moulées*, Excréments consistants qui, après l'expulsion, gardent la forme cylindrique du rectum. (Les matières moulées, fréquentes dans la constipation, sont quelquefois le signe d'un rétrécissement du rectum.)

Se mouler, v. pr. Etre moulé. ‖ S'appliquer exactement sur le corps, de façon à en reproduire les formes.

— Fig. Se modeler, se régler : *Les grands, en toutes choses, se forment et* SE MOULENT *sur de plus grands*. (La Bruy.)

MOULERIE (*ri*) n. f. Atelier où l'on jette en moule des ouvrages de fonte.

MOULET (*lè* — rad. *moule*) n. m. Calibre de bois qui sert aux menuisiers pour régler l'épaisseur des languettes des panneaux qui entrent dans les rainures.

MOULETTE (*lèt'*) n. f. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, Tulipe printanière d'un orangé tirant sur le brique et blanc.

— Sculpt. Sorte de petite coquille blanche, dont on se sert pour former des figures de relief.

— Techn. Partie d'un clou de ciseaux.

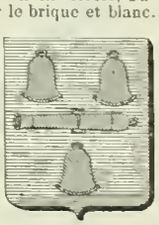

Armes de la corporation des fondeurs et *mouleurs* en sable (au XVIIIe s.).

MOULETTO (*lè-to*) n. m. Nom vulgaire, sur les côtes de Provence, du callioayme tacheté (*callionymus maculatus*).

MOULEUR (de *mouler*) n. m. Techn. Ouvrier qui moule des ouvrages de sculpture. ‖ Briquetier qui bat la terre argileuse dans le cadre servant de moule.

—*Mouleurs en sable, en terre*. Nom ancien des fondeurs en métaux. ‖ *Mouleur de bois*. Officier de police qui surveillait la vente du bois et qui le mesurait avec le moule.

— Adjectiv. : *Ouvrier* MOULEUR.

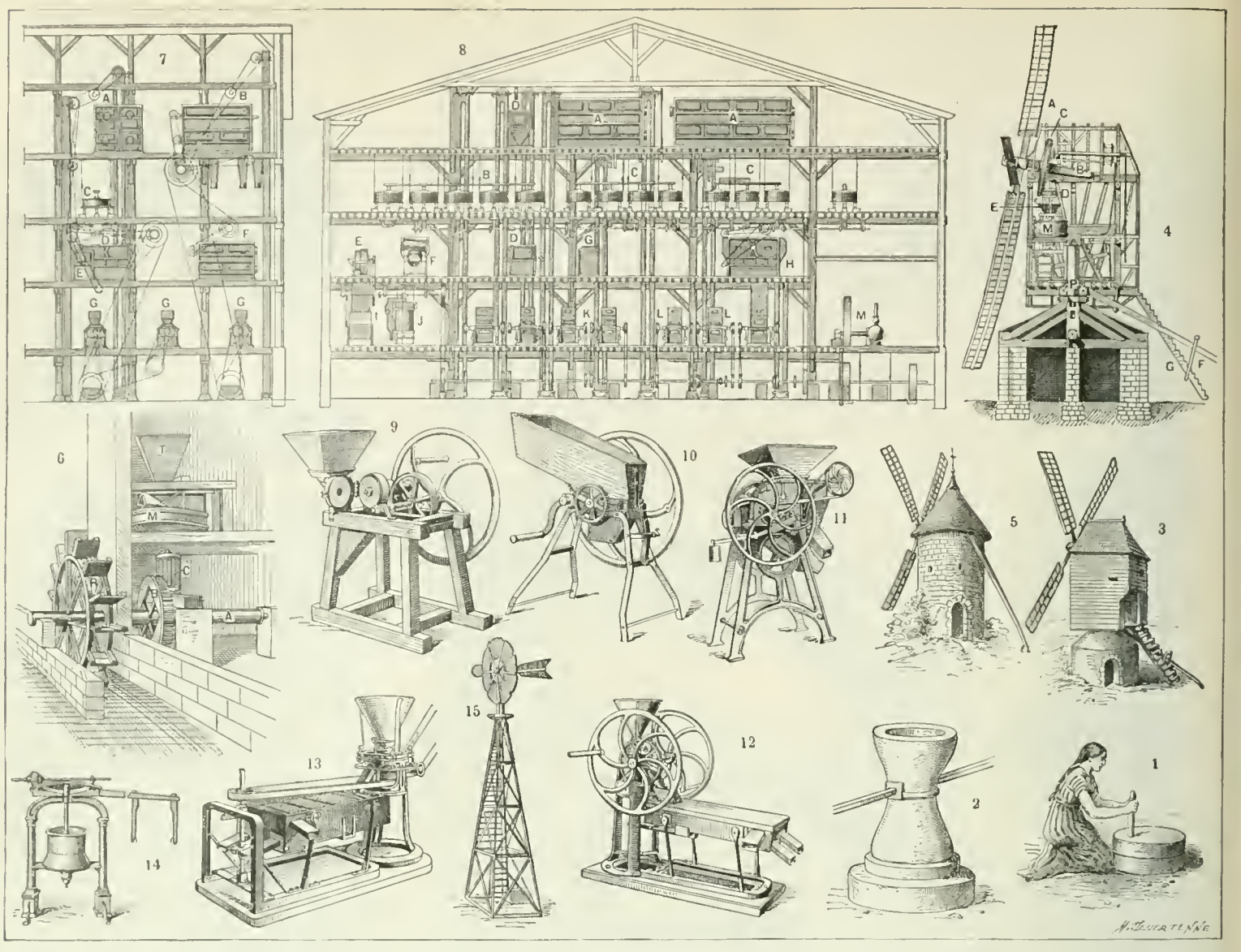

Moulins : 1. Egyptien. — 2. Romain. — 3. A vent, à corps tournant. — 4. Coupe verticale d'un moulin à vent (A, ailes; B, arbre moteur; C, roue d'engrenage actionnant la lanterne D; E, trémie; M, meules; P, pivot autour duquel tourne le corps du moulin; F, poutre inclinée faisant tourner le corps; G, escalier). — 5. En pierre, à toit tournant. — 6. A eau (R, roue à palettes; A, arbre moteur; B, roue dentée, actionnant la lanterne C; M, meules; T, trémie). — 7. Moulin moderne (coupe transversale : A, bluterie à tambours; B, bluterie centrifuge et diviseur; C, plansichters; D, sasseur à gruau; E, brosse à son; F, bluterie du broyage; G, G, G, appareils à cylindres). — 8. Moulin moderne (coupe longitudinale : A, A, bluterie quadruple; B, plansichter de broyage; C, C, plansichters de convertissage; D, brosse à son; E, brosse à blé; F, trieur; G, sasseur à semoule; H, sasseur à gruau; I, tarare; J, eurêka; K, broyeurs à cylindres; L, L, convertisseurs à cylindres; M, moteur à vapeur). — 9. Dégermeur. — 10. A pommes. — 11. Concasseur. — 12. Agricole à main. — 13. Agricole à moteur. — 14. A tan. — 15. Dit aéromoteur.

laquelle ils sont élevés jusqu'au dernier étage de l'usine, dans une chambre où un ramasseur les remue lentement pour les refroidir et les projeter par petites quantités dans les bluteries. Ces appareils séparent les farines des sons et recoupettes; les premières sont reçues dans une chambre spéciale dite *à mélange*, d'où l'on peut aisément les mettre en sac. Les sons et les gruaux sont blutés à part et reçus dans des cases spéciales ou des sacs.

La communication du mouvement dans un moulin se fait ordinairement par engrenages; quelquefois, on remplace ceux-ci par des courroies; le mouvement est alors plus compliqué et plus coûteux, mais plus régulier. Dans nombre d'installations importantes, on a remplacé les meules par des cylindres lisses ou à surface cannelée. Dans d'autres, les meules en pierre sont supprimées, et on leur substitue des meules en acier en forme de couronnes parfois cylindro-coniques.

— *Moulins à eau.* Les moulins à eau se divisent, suivant leur importance, en deux classes : le *moulin au petit sac, de pays* ou *à façon*, est le plus commun; ne possède généralement que deux ou trois paires de meules, avec de rares appareils de nettoyage. Les moulins dits *de commerce*, possèdent, par contre, les appareils les plus perfectionnés; ils ont de six à vingt paires de meules et, le plus souvent, leurs propriétaires se livrent à la spéculation des grains et farines.

— *Moulins à vent.* Les moulins à vent se rencontrent surtout dans les pays de plaine, aux abords des villes. Ils sont constitués par des tours en maçonnerie dont le toit est mobile de manière à diriger les grands bras ou *ailes* destinés à emmagasiner le vent dans les voiles dont ils sont garnis dans la direction du vent; souvent, aussi, le moulin à vent est un bâtiment parallélépipédique en bois, juché à une certaine hauteur, sur un pivot au moyen duquel il est possible d'orienter convenablement l'ensemble. Ces moulins n'ont guère plus de trois paires de meules, qui produisent ce que l'on nomme la *mouture à la grosse*.

— *Moulins à vapeur.* Dans les moulins dits « à vapeur », c'est une machine à vapeur qui remplace les moteurs à eau ou à vent; il n'y a aucun chômage à redouter ce qui permet d'avoir les appareils les plus perfectionnés.

— *Moulin à huile.* Les moulins à broyer les graines oléagineuses se composent de deux meules verticales en granit, montées sur un même axe qui les traverse au centre; elles roulent sur une troisième meule fixe et horizontale qui repose sur un massif en pierre de taille. V. HUILE.

— *Moulin horizontal à écraser la canne à sucre.* Les premiers moulins qui furent employés pour extraire le sucre de la canne étaient composés de cylindres verticaux en bois, montés sur des pivots. Leur arbre était entaillé en forme de dents pour communiquer le mouvement qu'il recevait d'un manège, d'un moulin à vent ou d'un autre moteur. Ces appareils primitifs ont été remplacés par des espèces de laminoirs à trois, cinq ou six cylindres horizontaux, entre lesquels passe la canne à sucre.

— *Moulins à pilons*, dits *moulins à battes*. Ils s'emploient en filature, pour battre les fils retors. Ils possèdent de dix à vingt pilons, qu'un arbre horizontal soulève alternativement et laisse retomber ensuite sur les pièces de fil.

— *Moulins à noix.* On les emploie principalement en exploitation de mines de houille. Ils servent au broyage du charbon destiné à la fabrication des *agglomérés* et aussi à celui réservé pour la fabrication du coke. Ces moulins se composent essentiellement de cylindres broyeurs.

— *Moulin à poudre.* V. POUDRE.

Moulin (Antoine du), littérateur français, né à Mâcon vers 1510. Après avoir étudié la médecine à Toulouse, il devint valet de chambre au service de Marguerite de Navarre, sœur de François Ier. Il fut accusé de favoriser les nouvelles idées religieuses, et emprisonné pendant quelque temps. Ami de Bonaventure Despériers et de Clément Marot, dont il publia les œuvres (1544 et 1546), il publia à Lyon presque tous ses ouvrages : *Panégyrie des damoyselles de Paris, sur les neuf muses* (1545); *Déploration de Vénus sur la mort du bel Adonis* (1545); *De diversa hominum natura* (1549), traduit en français et en italien, etc.

Moulin (Jean-François-Auguste), général français, né à Caen en 1752, mort à Pierrefitte (Seine) en 1810. Fils d'un épicier, il s'engagea en 1768 au régiment de Bretagne, puis entra comme géographe aux ponts et chaussées (1770). Volontaire de la garde nationale de Paris en 1789, il y devint adjudant général en 1792. Il se signala en Vendée, fut nommé général de brigade, puis général de division, et mis à la tête de l'armée des côtes de Brest, puis de l'armée des Alpes. En 1795, il battit les Piémontais dans plusieurs rencontres. En 1799, il fut appelé à faire partie du Directoire. Après le coup d'État du 18-Brumaire, Bonaparte le fit mettre en réforme. Mais il le rappela au service en 1804. Il servait à l'armée du Danube en 1809, lorsque la maladie l'obligea de quitter le service. — Son frère, Jean-Baptiste, général français, né à Caen en 1754, mort à Cholet en 1794, le suivit en Vendée et devint général de brigade; attaqué dans Cholet par Stofflet, blessé et se voyant sur le point d'être pris, il se brûla la cervelle.

Moulin (Hippolyte-Julien), sculpteur français, né et mort à Paris (1832-1884). Sa première exposition, portrait de *M. J. D.*, date de 1861. Puis vinrent : *Piété filiale*, groupe (musée du Havre); *un Vilain; Aristide et le Paysan; une Trouvaille à Pompéi* (musée du Luxembourg). Citons encore : le portrait de *Leconte de Lisle*; *Faune et fauvesse*, groupe en bronze; *l'Enlèvement de Ganymède*; *le Secret d'en haut*, représentant Mercure accoudé auprès d'un Terme, qui éclate de rire en écoutant les confidences narquoises du messager de Jupiter; un remarquable buste de *L.-A. Barye*, pour le tombeau élevé par la famille; etc.

MOULINAGE (*naj*) n. m. Action de mouliner. ‖ Opération que, dans les filatures, on fait subir au fil de soie provenant des cocons, ou *soie grège*, dans le but de le consolider, et qui comprend trois manutentions : le *purgeage* ou *tavetage*, consistant en un dévidage de la soie grège; le *doublage*, qui a pour but de réunir deux des fils purgés ou tavetés; enfin, le *retordage* ou *moulinage* proprement dit, qui consiste à réunir quatre à quatre les fils déjà doublés, en leur donnant un léger retors.

— Pop. Bavardage.

MOULIN-À-VENT, vignoble situé dans la comm. de Romanèche-Thorins, cant. de La Chapelle-de-Guinchay (Saône-et-Loire), et qui fournit un vin rouge remarquable par sa finesse, sa légèreté et son bouquet.

— n. m. Par métonymie : *Boire du* MOULIN-À-VENT.

MOULINER (rad. *moulin*) v. a. Moudre : MOULINER *du blé*. (Vieux.)

— Spécialem. Faire subir le moulinage à la soie grège.

— Se dit des vers qui rongent le bois et le réduisent en poussière menue ou qui creusent la terre : *Armoire, Jetée, que les vers sont en train de* MOULINER.

— Pop. Bavarder.

— Techn. *Mouliner le marbre*, Le polir avec le *martin* ou une autre plaque de marbre en interposant entre les deux surfaces du grès mouillé.

Mouliné, ée part. pass. ‖ *Pierre moulinée*, Pierre de construction qui se désagrège sous l'action d'une simple

manipulation. ‖ *Cire moulinée,* Cire fondue sous forme de menus fragments non adhérents les uns aux autres.

MOULINERIE (*ri*) n. f. Usine où l'on mouline la soie.

MOULINES-CAMPES n. f. pl. Comm. Sorte de laine avec laquelle on fait des draps.

MOULINET (*né*) n. m. Petit moulin. (Vx.)

— Sorte de tourniquet, formé de deux pièces de bois croisées et tournant horizontalement sur un pied, que l'on place à l'entrée de certains chemins dont l'accès est réservé aux piétons.

— Machine dont on se servait autrefois pour travailler à la monnaie : *Écu d'or au* MOULINET. ‖ Sorte de tourniquet dont on se sert pour enlever ou pour traîner des fardeaux : MOULINET *d'un treuil.* ‖ Nom donné quelquefois au treuil, particulièrement chez les pêcheurs.

— Mouvement très rapide de rotation, exécuté avec le bras ou avec un objet que l'on tient en main : *Faire le* MOULINET *avec sa canne.*

— Archéol. Petite croix de bois montée sur un pivot et se manœuvrant comme un treuil, qui servait à serrer la corde (tourtouse) pour étrangler le patient sur la roue quand celui-ci n'était pas condamné à y mourir sans aide. Cet instrument de supplice avait quelque analogie avec la garrotte. (V. ce mot.) ‖ Guindeau mobile, servant à monter et à démonter le timon des galères, du XVe au XVIIIe siècle. ‖ Au XVIIIe siècle, Coques de soie ou nœud de rubans qui rehaussait les fichus et les palatines.

— Art milit. anc. Nom d'une évolution ou conversion.

— Chass. Bâton garni de traverses, qu'on lance pour dresser un chien d'arrêt à rapporter.

— Chorégr. Danse que les derviches tourneurs exécutaient dans les mosquées pour célébrer la fête de Ménélaüs, leur fondateur. (Beethoven a peint cette danse dans son chœur des derviches des *Ruines d'Athènes.*) ‖ Figure dans laquelle les danseuses d'un quadrille, réunies par la main droite et donnant la main gauche à leurs cavaliers, font un tour complet ou un demi-tour (*demi-moulinet*) ou balancent en même temps. ‖ *Moulinet sur place,* Tour de main que fait chaque couple, à la place qu'il occupe dans le quadrille. ‖ Chez les danseurs de corde, Mouvements exécutés en avant et en arrière pour se donner le branle.

— Hydraul. Appareils imaginés par Dubuat, Baumgarten et Woltmann, pour mesurer la vitesse des cours d'eau.

— Impr. Morceaux de bois en croix dont les bras servent à donner le mouvement aux presses en taille-douce et lithographiques à bras. ‖ *Faire le moulinet,* Abattre la frisquette sur le tympan, après avoir placé la feuille de papier sur ce dernier.

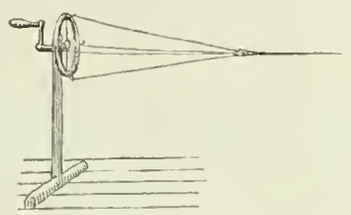

Moulinet à bitord.

— Mar. *Moulinet* ou *Moulin à bitord,* ou *Retorsoir,* Sorte de moulin sur lequel on enroule le bitord. ‖ Pièce de bois en forme d'olive, mise dans la jaumière du gouvernail et à travers laquelle passe la manivelle.

— Pêch. Syn. de GANGUI. ‖ Sorte de petit tambour que l'on fixe sur le pied de la canne à pêche, et dans lequel se meut une bobine avec encliquetage, autour de laquelle s'enroule le fil de la ligne, ce qui permet au pêcheur de laisser dérouler la ligne et de fatiguer le gros poisson avant de le sortir de l'eau.

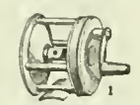

1

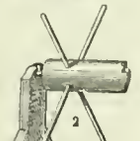

2



3

Moulinets : 1. De canne à pêche ; 2. De treuil ; 3. De barrière.

— Techn. Machine tournante que l'on place dans la hotte d'une cheminée, pour agiter l'air et empêcher la fumée de pénétrer dans l'appartement. ‖ Sorte de vis qui fait mouvoir une barre servant de point d'appui à la tête des ondes, dans un métier à bras. ‖ Espèce de broche percée dans toute sa longueur et recouverte de bois, que les tireurs d'or emploient pour empêcher que l'or ou l'argent ne se coupent. ‖ Bâton servant à serrer une corde. ‖ Petit bâton qui sert à remuer le chocolat. ‖ Partie de l'établi à fondre des tuyaux de plomb sans soudure, où est attachée la sangle avec laquelle on tire le boulon hors du moule, après que le tuyau est fondu. ‖ Petite roue d'un moulin à vent.

— ENCYCL. Hydraul. Le *moulinet* de Dubuat, qui mesure la vitesse à la surface de l'eau, se compose d'une petite roue à palettes, mobile sur son axe. On le dispose au-dessus du courant, de manière que l'eau vienne choquer les ailettes. Si l'on admet que les frottements sont sensiblement nuls, la vitesse de l'eau sera égale à celle des aubes, au centre de la surface frappée par le courant, vitesse que l'on déduira du nombre de tours accomplis. Le moulinet de Woltmann, plus perfectionné, se compose d'un arbre portant deux ou quatre ailettes planes, mais obliques et tournant sur deux appuis fixes. Cet arbre porte une vis sans fin, communiquant par un système de roues dentées avec un compteur qui donne le nombre de tours accomplis. On plonge l'appareil dans le courant, au point où l'on veut connaître la vitesse, en dirigeant l'arbre parallèlement au fil de l'eau et dans le même sens, et on le maintenant dans cette position par un piquet fixe, le long duquel il peut glisser. Un système d'embrayage permet de mettre en marche et d'arrêter le compteur à l'instant où l'on veut. Le moulinet de Baumgarten a des ailes hélicoïdales se prolongeant jusqu'à l'arbre, et sa sensibilité en est accrue.



Moulinet (hydraul.).

MOULINET. Biogr. V. MOLINET.

MOULINEUR, EUSE ou **MOULINIER** (*ni-é*), **ÈRE** n. Ouvrier, ouvrière qui opère le moulinage de la soie.

— n. m. Ouvrier qui, dans les mines de houille, charge au jour le charbon amené du fond. ‖ Ouvrier potier qui conduit le moulin servant à broyer les matières premières. ‖ Foulon.

MOULINS, ch.-l. du départ. de l'Allier, à 313 kilom. de Paris, sur l'Allier, affluent gauche de la Loire ; 21.635 hab. (*Moulinois, oises.*) Ch. de f. P.-L.-M. et Orléans. Évêché suffragant de Sens. La ville, agréablement bâtie dans une plaine fertile, se développe surtout sur la rive droite de l'Allier, que traverse un beau pont de pierre. Belle cathédrale (Notre-Dame) du XVe siècle, achevée seulement au XIXe, dont l'intérieur est orné de magoïfiques vitraux, où se dessinent les portraits de plusieurs membres de la famille de Bourbon. Églises Saint-Pierre et Saint-Jean, toutes deux de la dernière période du style ogival. Beffroi carré du XVe siècle. Dans la chapelle de l'ancien collège, tombeau élevé à la mémoire du connétable de Montmorency par sa veuve.

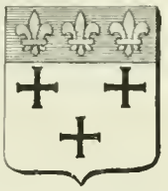

Armes de Moulins.



Beffroi de Moulins.

Industrie assez active ; fabrication de coutellerie estimée, bonneterie, ébénisterie, tanneries ; commerce de sel, graines, bois, bestiaux, houille, etc.

— *Histoire.* Moulins, la *Boia Gergovia* des Romains, appelée *Molinæ* au moyen âge, d'où son nom actuel, représenterait pour quelques archéologues l'ancienne Gergovia des Boïens. L'origine de la ville actuelle ne paraît pas, toutefois, remonter au delà du Xe siècle. Affranchie en 1232 par le duc de Bourbon Archambaud VIII, elle fut, à partir du retour d'Angleterre du duc Louis II de Bourbon, la résidence des ducs de cette famille (1368), à qui elle dut sa prospérité. Catherine de Médicis y tint, en 1566, une assemblée de notables. Patrie du duc de Berwick, du maréchal de Villars et du sculpteur Regnaudin.

— L'arrondissement a 9 cant., 85 comm. et 121.320 hab. ; le canton Est, 6 comm. et 20.957 hab. ; le canton Ouest, 10 comm. et 17.434 hab.

MOULINS, comm. de l'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 20 kilom. de Vitré ; 1.017 hab. Château de Monbonan (XVIIe s.).

MOULIN-SAQUET, coteau situé dans le département de la Seine, près du fort d'Ivry, qu'il domine. Sur ce coteau fut élevée une redoute, dont le rôle fut considérable pendant les deux sièges de Paris, en 1870-1871.

MOULINS-ENGILBERT, ch.-l. de cant. de la Nièvre, arrond. et à 16 kilom. de Château-Chinon, au confluent des ruisseaux des Garats et de Guignon ; 3.214 hab. Marbre ; poteries, briques. Commerce de cuirs, bois, bestiaux. Eglise du XVIe siècle, chapelle souterraine du XVe, restes des fortifications du XVe, ruines d'un château des comtes de Nevers, des XIIIe et XVe siècles. Non loin, lac du Lieutmer. La ville fut prise par Charles le Téméraire en 1474, reprise par Louis XI en 1475, brûlée par Coligny en 1570. — Le canton a 10 comm. et 13.835 hab.

MOULINSIE (*si*) n. f. Genre d'oursins clypéastroïdes, du genre *encope,* établi sur des formes jeunes de scutellidés.

MOULINS-LA-MARCHE, ch.-l. de cant. de l'Orne, arrond. et à 17 kilom. de Mortagne ; 1.044 hab. Commerce de bétail, de chevaux. Retranchements du XIIe siècle, dits *Fossés-le-Roi.* — Le canton a 17 comm. et 5.544 hab.

MOULIS, comm. de la Gironde, arrond. et à 34 kilom. de Bordeaux, près de la Jalle de Castelnau dans le Médoc ; 1.522 hab. Ch. de f. du Médoc. Eglise romane. Bons vins rouges. Crus principaux : châteaux *Chasse-Spleen, Gastebois, Brillette, Mauvezin, Gressier-Grand-Poujeaux, Fomeys, Duplessis-Hauchecorne-Haut-Vignoble, Bouqueyran,* etc.

MOULIS, comm. de l'Ariège, arrond. et à 5 kilom. de Saint-Girons, sur le Lez ; 1.941 hab. Marbre. Près d'Aubert, le Trou del Debremberi, caverne préhistorique. A Luzenac, église des XIIe et XVe s., à clocher dodécagonal.

MOULISMES, comm. de la Vienne, arrond. et à 12 kilom. de Montmorillon, sur un plateau dominant la Petite Blourd ; 986 hab.

MOULISTE (*lisst'*) n. m. et adj. Se dit du ferblantier qui fabrique des moules à pâtisseries et autres.

MOULLE, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 7 kil. de Saint-Omer, non loin de l'Aa ; 1.110 hab. Château.

MOULMEIN, MAULMAIN ou **MAOULMEIN,** ville de l'empire anglais de l'Inde (Basse-Birmanie), dans l'Indo-Chine occidentale, ch.-l. de la prov. de Ténassérim, au confluent de la Salouen et de l'Attaran, en face de l'île Bbilou-Gaioun ; 56.000 hab. Exportation de bois de tek, riz, coton, plomb, cuivre, laque.

MOULON (de *meule*) n. m. Tas, monceau. (Vx.)

MOULON, comm. de la Gironde, arrond. et à 12 kilom. de Libourne, sur la Dordogne et près du confluent de la Canodonne ; 974 hab. Ancienne tour, motte féodale. Bons vins rouges ; principaux crus : *Château-Montlau, côtes Charpas, aux Arromans, domaine de la Martinette, à Lauriol,* etc.

MOULOUÏA ou **MOLOUYA** ou **MALOUÏA,** fleuve du Maroc septentrional. La Moulouïa naît au cœur de l'Atlas, dans le massif et un peu au N. du djebel Ayatchin. Elle passe à Ghersif, arrose la large plaine des Angad, et atteint la Méditerranée, à l'E. de Melilla, par une brèche profonde à travers la chaîne côtière. Cours 450 kilomètres.

MOULSEY ou **EAST-MOULSEY,** bourg d'Angleterre (comté de Surrey), sur la Tamise, au confluent du Mole, en face de Hampton ; 3.500 hab.

MOULT (du lat. *multum,* même sens) adv. Beaucoup, très. (Vx. N'est plus employé qu'en style marotique.)

MOULTAN n. m. Toile peinte, que l'on tire de Moultan.

MOULTAN, ville de l'empire anglais de l'Inde (Pendjab), non loin du Tchinab (bassin de l'Indus) ; 74.500 hab. Ch.-l. de district. Dans la citadelle, ruines du Patalpouri, grand temple de Vichnou. Par Cher-Chah, qui est son port sur le Tchinab, exportation de sucre, coton, indigo, laines, soies filées. Mentionnée par Hérodote, capitale des Mallis vaincus par Alexandre, l'une des premières conquêtes arabes, cette ville, après avoir été de nouveau indépendante au Xe siècle, fut conquise en 1004 par Mahmoud le Ghaznévide et devint, de 1739 à 1818, la capitale d'un royaume afghan indépendant. Elle tomba, en 1849, aux mains des Anglais. — Le district est peuplé de 551.000 h.

MOULTANI n. m. Linguist. Dialecte néo-hindou, parlé dans le district de Moultan ou Multan.

MOULTON (Paul), ami de J.-J. Rousseau, né à Montpellier vers 1730, mort à Coinsins (Vaud) en 1787. Pasteur à Genève, il renonça ensuite à l'état ecclésiastique. J.-J. Rousseau laissa ses manuscrits à Moulton, qui publia une édition complète de ses œuvres en 1782. Moulton donna asile à la famille de Calas.

MOULURE (rad. *mouler*) n. f. Archit. Saillie faisant partie d'une ornementation d'architecture, d'ébénisterie, de menuiserie, de serrurerie. ‖ *Moulure creuse,* Ornement uniforme en creux. ‖ *Moulures plates,* Listel, larmier. ‖ *Moulures rondes,* Tore, ove, etc. ‖ *Moulures inclinées,* Moulures dont la face est inclinée en arrière par le haut. ‖ *Moulure lisse,* Celle qui est dépourvue d'ornements. ‖ *Moulure ornée,* Celle dans laquelle on a taillé des ornements en creux ou en relief. ‖ *Moulure rapportée,* Celle que l'on applique après coup sur la surface d'un mur, d'une boiserie. ‖ *Moulures à grand cadre,* Celles qui, taillées dans une pièce de bois, forment une saillie plus ou moins prononcée sur un panneau avec lequel elles s'assemblent. ‖ *Moulures à petit cadre,* Moulures qui affleurent par leurs saillies le panneau et font corps avec lui. ‖ *Moulures simples,* La bande, le filet, le tore, le listel, l'astragale, le quart de rond. ‖ *Moulures composées,* La doucine, la scotie, le talon, etc. ‖ *Moulure couronnée,* Moulure accompagnée d'un filet.

— Milit. Dans les bouches à feu en bronze, Parties saillantes de la volée et des deux renforts, comme le bouton de culasse, le cul-de-lampe, le bourrelet en tulipe, etc., qui formaient prétexte à ornementation.

— Pep. Excrément. On dit aussi MOULTE.

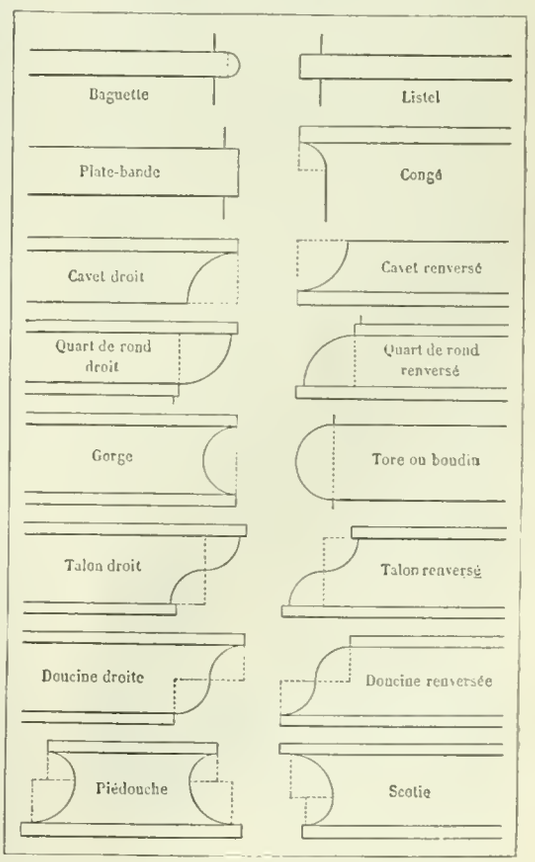

Moulures.

MOULURER v. a. Orner de moulures : Moulurer *le bois*. — Techn. *Outil à moulurer*, Outil dont se servent les ébénistes et les menuisiers pour faire des moulures, et qui consiste en une sorte de ciseau à lame creuse et entaillée du profil de la moulure. ‖ *Machine à moulurer*, Machine servant à obtenir tous les genres de moulures sur bois pour l'ornementation des bâtiments et pour le meuble.

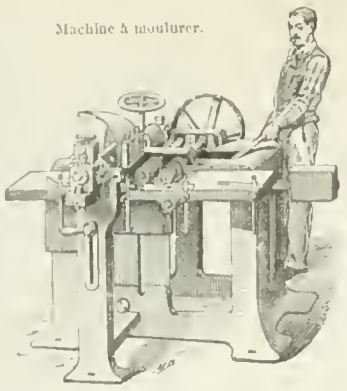
Machine à moulurer.

MOULURIER (*ri-é*) n. m. Menuisier qui exécute les moulures.

MOULY Joseph, prélat français, né à Figeac vers 1803, mort à Pékin en 1868. Missionnaire lazariste en Mongolie, il devint évêque de Fessulah, administrateur apostolique de Pékin, puis visiteur supérieur du Pétchéli. En 1860, il accompagna l'expédition française jusqu'à Pékin, prit possession de la cathédrale de cette ville. L'année suivante, il se rendit à Paris et à Rome, puis retourna en Chine, avec des religieuses et des missionnaires.

MOULY (François-Jean-Joseph), sculpteur français, né à Clermont-Ferrand en 1816, mort à Lisbonne en 1886, élève de Jouffroy. Il débuta au Salon de 1876. On cite de lui : *Faune dansant*, statue bronze (Jardin Lecoq à Clermont), et une vigoureuse statue de *Vercingétorix* (1886).

MOUMDJI n. m. A l'origine, Arquebusier ottoman, soldat armé d'un fusil à mèche. ‖ Officier du corps des bostandjis, chargé de la police de la ville.

MOUMOUT (*mout'*) n. m. ou **MOUMOUTE** n. f. Dans le langage enfantin, Chat, chatte. ‖ Nom de tendresse familière.

— n. f. Pop. Faux toupet : *Perdre sa* MOUMOUTE *dans la bataille*.

MOUN, NAM-MOUN (le), rivière de l'Indo-Chine, dans le Laos siamois, dans la zone d'influence française. Elle naît à l'E. du faîte entre Ménam et Mékong, coule vers l'E.-N.-E., en des biefs tranquilles séparés par des rapides, et se perd dans le Mékong, à 270 kilom. à vol d'oiseau O.-S.-O. de Hué ; Cours 700 à 800 kilomètres.

MOUNA-LOA. Géogr. Autre orthogr. de MAUNA-LOA.

MOUNANT (*nan'*) n. m. Dr. féod. Celui qui devait moudre son blé au moulin du seigneur.

MOUND (mot angl. signif. *tertre*) n. m. Archéol. Nom de tertres artificiels gigantesques, en terre souvent mêlée de pierres, construits dans les temps préhistoriques par les peuples de l'Amérique du Nord, que les archéologues appellent *mounds-builders* bâtisseurs de mounds).

— ENCYCL. Les *mounds* atteignent parfois jusqu'à mille pieds de diamètre ; ce sont peut-être des tertres de *tumuli* à incinération. Tantôt isolés, tantôt réunis par groupes, assez souvent arrondis ou circulaires, quelquefois elliptiques, parfois ils reproduisent dans leurs contours la forme de certains animaux, quelquefois aussi celle de l'homme et même celle de plusieurs objets inanimés. Les uns semblent avoir été des forteresses, d'autres des enceintes vouées au culte, d'autres encore des observatoires, d'autres enfin des tombeaux. On y trouve des armes et des outils en silex taillé et non poli, associés à des objets en pierre polie et en cuivre.

MOUNDAKA-OUPANICHAD n. m. Traités de philosophie ésotérique, adjoints, de même que les brahmanas, à chacun des quatre Védas, dont ils sont considérés comme partie intégrante, bien que de composition plus récente.

MOUNDARIS ou **MOUNDAS**, tribu du Tchota-Nagpour (N.-E. de l'Inde), du groupe kholarien, comptant environ 100.000 individus, agriculteurs et forgerons ambulants *Angarias*. — *Un* MOUNDARI ou MOUNDA.

MOUNDIR (Aboul-Hakem Ibn-Yahya-ibn-Hoseïn **el-**), premier roi arabe de Saragosse, de la dynastie des Todjibites, né vers 980, mort en 1039. Il était gouverneur de Saragosse au nom du calife ommiade Soleïman, quand il se déclara indépendant (1001) ; il s'empara de l'Aragon, fut battu par don Sanche le Grand en 1015 et par Richard II de Normandie en 1018. Il dut se reconnaître vassal des comtes de Barcelone et fut assassiné par son cousin Abd-Allah Ibn el Hakem, qui commandait ses armées.

MOUNDS-BUILDERS (*mounds-bil' deurs*) — mot angl. signif. *constructeurs de tertres* n. m. Archéol. Nom donné aux populations préhistoriques de l'Amérique, qui ont construit les *mounds*. V. ce mot.

MOUNÉE n. f. Cout. anc. Grain qu'on porte au moulin pour le faire moudre. Quantité de blé à moudre en une fois.

MOUNET Jean Sully Mounet, dit **Mounet-Sully**, tragédien français, né à Bergerac en 1841. Il fit ses études dans sa ville natale, puis à Toulouse. S'étant rendu à Paris pour y faire son droit, il prit des leçons de Ballande et entra au Conservatoire, dans la classe de Bressant ; il en sortit en 1868, avec un premier accessit de tragédie et un deuxième prix de comédie. Cette même année, il avait débuté à l'Odéon dans *le Roi Lear*. Lieutenant des mobiles de la Dordogne à l'armée de la Loire 1870-1871), il parut, après la guerre, aux Matinées-Bahande, où il fut très remarqué dans *une Famille au temps de Luther*. Emile Perrin l'engagea à la Comédie-Française (1872) et l'y fit débuter avec éclat dans Oreste d'*Andromaque* et Rodrigue du *Cid*. En 1873, il créa Didier de *Marion Delorme*, et, l'année suivante, il était sociétaire. Depuis lors, Mounet-Sully a compté autant de succès que de rôles : Hippolyte, Achille, Polyeucte, Néron, Joad, Orosmane, Jean de Thommeray ; *la Fille de Roland*, *l'Etrangère*, *Hernani*, *Ruy Blas*, *Par le glaive*, *Antigone*, *le Fils de l'Arétin*, *la Martyre*, *Othello*, *les Burgraves*. Mais Oreste, Hamlet et surtout *Œdipe-roi* resteront ses créations les plus hautes. Mounet-Sully a fait de fort jolis vers, ébauché des drames et prononcé plusieurs beaux discours. Il devint le doyen de la Comédie, après la retraite de Got (1894). — Son frère JEAN-*Paul*, né à Bergerac (Dordogne) en 1847, débuta à l'Odéon, après avoir conquis le grade de docteur en médecine, dans le jeune Horace de la tragédie de Corneille (1880), et se plaça bientôt au premier rang dans les rôles du répertoire. Il fut engagé à la Comédie-Française, en 1889, et y débuta par don Salluste, de *Ruy Blas*. Nommé sociétaire au bout de dix-huit mois, Paul Mounet a fait de nombreuses créations, parmi lesquelles il faut citer Charlemagne, de *la Fille de Roland*, *Jean Baudry*, *Par le glaive*, *Antigone*, *le Juif polonais*, Latro de *la Martyre*, *la Conscience de l'enfant*, Hercule d'*Alkestis*, etc. Dans l'Hugo d'*Othello*, il s'est montré tout à fait supérieur. Paul Mounet a fait admirer une voix profonde, qui convient aux vieillards de Corneille et de Victor Hugo. Il est devenu professeur au Conservatoire de déclamation.


Paul Mounet.

MOUNGANG n. m. Instrument de percussion javanais, formé de deux gongs suspendus par des cordes et placés sur un châssis très bas.

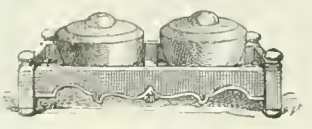
Moungang.

MOUNGO, fleuve de la côte occidentale d'Afrique, tributaire de l'océan Atlantique, au cours encore assez mal connu. Il paraît venir du Nord, après avoir contourné à l'E. le massif même du Cameroun, avant d'atteindre l'Atlantique dans l'estuaire du Cameroun.

MOUNI (*mu*) n. m. Nom sanscrit le plus habituel du religieux, de l'ascète indien.

MOUNIER (*ni-é*) n. m. Nom vulgaire du martin-pêcheur.

MOUNIER (Jean-Joseph), homme politique français, né à Grenoble en 1758, mort à Paris en 1806. Fils d'un marchand drapier, il fut reçu avocat (1779), mais dut renoncer à plaider, à cause de la faiblesse de sa voix. En 1783, il acheta une charge de juge royal et consacra ses loisirs à l'étude des sciences politiques. Elu, en 1788, secrétaire des états du Dauphiné, il leur fit réclamer la double représentation du tiers état. En 1789, le Dauphiné le choisit pour député. Après la fermeture de la salle des Etats, il insista pour la réunion du tiers dans la salle du Jeu de Paume. Ce fut lui qui proposa aux députés « de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France ». Nommé membre du comité de constitution, il fit voter une adresse réclamant le rappel des ministres disgraciés. Elu président de l'Assemblée, il fit preuve de beaucoup de courage pendant les journées des 5 et 6 octobre. Après le 10 octobre, il démissionna et retourna en Dauphiné. Obligé, en 1790, de se réfugier en Suisse, il y publia (1792) : *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français d'être libres*. En 1794, il partit pour Weimar, où il fonda des cours de philosophie et de droit, rentra en France en 1801, fut nommé préfet de l'Ille-et-Vilaine, et conseiller d'Etat (1805). On lui doit ; *Considérations sur les gouvernements et principalement sur celui qui convient à la France*, et *Adolphe* ou *Principes élémentaires de politique*. — Son fils, CLAUDE-PHILIBERT-EDOUARD, né à Grenoble en 1784, mort à Paris en 1843, suivit sous l'Empire la carrière administrative, fut secrétaire du cabinet de l'Empereur (1809), maître des requêtes (1810) et intendant des bâtiments de la couronne (1813). Il se rallia pourtant aux Bourbons, et fut nommé, en 1816, conseiller d'Etat. Il reçut, en 1818, le poste de directeur général de l'administration départementale et de la police, mais démissionna en même temps que le ministère Richelieu. Pair de France en 1819, il rentra au conseil d'Etat, sous le ministère Martignac.


Mounier.

MOUNIN-SIMA. Géogr. V. BO-NIN-SIMA.

MOUNTAIN-ASH, ville d'Angleterre (comté de Glamorgan), sur le Taff, 18.000 hab. Importants charbonnages.

MOUNT-AIRY, bourg des Etats-Unis (Caroline du Nord [comté de Surry]), à la source d'une branche supérieure du Roanoke ; 3.300 hab. Sources minérales.

MOUNT-BETHEL, bourg des Etats-Unis (Pensylvanie [comté de Northampton], près du Delaware ; 3.900 hab.

MOUNT-CARMEL, nom de plusieurs villes des Etats-Unis : ville de l'Etat de Connecticut ; 4.000 hab. Filatures de soie. — Ville de l'Etat d'Illinois, ch.-l. du comté de Wabash ; 3.500 hab. Filatures, fabriques de draps. — Ville de l'Etat de Pensylvanie (comté de Northumberland) ; 6.700 hab. Houille.

MOUNT-CAROLL, bourg des Etats-Unis (Illinois), ch.-l. du *comté de Caroll* ; 3.700 hab. Minoterie.

MOUNT-CLEMENS, ville des Etats-Unis (Michigan [comté de Macomb]), près de l'embouchure du Clinton dans le lac Saint-Clair ; 4.000 hab. Hauts fourneaux, construction de bateaux.

MOUNT-GAMBIER, volcan de l'Australie méridionale, sur la rive droite du Glenelg. Un lac d'eau douce occupe son cratère.

MOUNT-GAMBIER, ville australienne, à la base du volcan de ce nom et portant aussi celui de *Gambiertown* ; 3.000 hab. Elève du mouton ; culture de la vigne.

MOUNT-HOLLY, ville des Etats-Unis (New-Jersey), ch.-l. du comté de Burlington ; 5.000 hab. Filatures, fabriques de machines, fonderies de fer.

MOUNT-LOFTY, système montagneux de l'Australie méridionale, constitué par des croupes granitiques de 500 mètres d'altitude moyenne, dominant la rive droite du Murray inférieur et se prolongeant vers la mer du Sud jusqu'au cap Jervis. Gisements cuprifères.

MOUNTMELLICK, bourg d'Irlande (Leinster [comté de Queen]) ; 5.000 hab.

MOUNT-MORGAN, ville d'Australie (Queensland), sur le versant nord du *mont Morgan* ; 5.000 hab.

MOUNT-MORRIS, ville des Etats-Unis (New-York [comté de Livingstone]), dans la vallée du Genesee ; 5.000 hab. Fonderies, fabriques de machines.

MOUNT-PLEASANT, ville des Etats-Unis (Iowa), ch.-l. du comté de Henry, près du Skunk, affluent du Mississipi ; 7.000 hab. — Ville des Etats-Unis (Pensylvanie [comté de Westmoreland]) ; 6.000 hab. Mines de houille. Grains.

MOUNT-STERLING, ville des Etats-Unis (Illinois), ch.-l. du comté de Brown, près du Crooked-Creek (bassin du Mississipi) ; 3.700 hab. Houillères. — Ville de l'Etat de Kentucky, ch.-l. du comté de Montgomery ; 4.000 hab.

MOUNT-VERNON, nom de plusieurs villes des Etats-Unis d'Amérique : ville de l'Etat d'Illinois, ch.-l. du comté de Jefferson, sur le Casey, sous-affluent du Mississipi ; 4.500 hab. Minoteries. — Ville de l'Etat d'Indiana, ch.-l. du comté de Posey, sur l'Ohio ; 5.000 hab. Fonderies, minoteries. — Ville de l'Etat de New-York (comté de Westchester), sur le Broux, affluent de la rivière de Haarlem ; 5.500 hab. — Ville de l'Etat d'Ohio, ch.-l. du comté de Knox, sur le *Vernon* ; 7.000 hab. Grains et farines ; filatures de laine, fonderies. — Ville de l'Etat de Virginie (comté de Fairfax), sur le Potomac ; 3.000 hab. Tombeau de Washington, dont Mount-Vernon fut la résidence favorite.

MOUPHTI n. m. S'écrit quelquef. pour MUFTI.

MOU-PIN, région de la Chine centrale, sur les confins de la province du Sé-Tchouen et du Thibet, dans le haut bassin du Yang-tsé-Kiang. C'est un pays très montagneux : le chef-lieu, *Mou-Pin*, serait à une altitude de 2.130 mètres. Le sous-sol passe pour être très riche en fer et cuivre. Les indigènes cultivent riz et sarrasin.

MOUQUETTE (*kèt'*) n. f. Cylindre en os, d'une roue de tourneur.

MOUR n. m. Métall. Museau, partie d'une tuyère qui pénètre dans le fourneau.

MOURA, ville du Portugal méridional (Alemtejo (distr. de Beja)) ; 5.200 hab. Eaux minérales, carbonatées sodiques.

MOURA (Cristoval, marquis DE), homme d'Etat espagnol, né vers 1526, mort en 1613. Il accompagna à Lisbonne Philippe II qui fit de lui son conseiller intime et, plus tard, son exécuteur testamentaire. Philippe III le nomma marquis et vice-roi de Portugal. Sa correspondance avec Philippe II a été publiée dans la collection des *Documents inédits relatifs à l'histoire d'Espagne*.

MOURA (Bento DE), physicien portugais, né à Moimenta-da-Beira en 1702, mort en 1776. Son génie inventif lui fit donner le surnom de **Newton portugais**. Le ministre Pombal, dont il ne partageait pas les idées, le fit emprisonner en 1760 au fort de la Junqueira, où il mourut. Il reste de lui : *Inventos e varios planos de melhoramentos para este reino, escriptos nas prisoes do Junqueira* (1821).

MOURACHKINO-BOLCHOÏÉ, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Nijégorod) ; 4.500 hab. Tanneries ; fabrication de savon, gants, orfèvrerie.

MOURAD-BEY, chef des mamelouks de l'Egypte, né vers le milieu du XVIIIe siècle en Circassie, mort près de Talsta en 1801. Il fut acheté en 1763 par un mamelouk nommé Ali-bey-el-Kébir, qui devint plus tard *sheikh-el-beled* et qui le fit entrer dans la milice, où il eut un avancement rapide ; il se lia ensuite avec Ibrahim-bey, l'ennemi mortel d'Ali-bey, et se prononça contre ce dernier pour son gendre Mohammed-bey (1773). Après de longues luttes, Ibrahim s'empara du pouvoir, laissant à Mourad le titre important d'émir du pèlerinage. Quand, en 1798, les Français débarquèrent à Alexandrie, Mourad organisa la résistance et lutta avec opiniâtreté sans pouvoir entamer l'armée républicaine ; vaincu aux Pyramides, il se retira dans la Haute-Egypte, et ne retourna dans le Nord que pour se concerter avec le grand vizir Mustapha. Blessé par l'insolence du pacha, Mourad ne prit aucune part à la bataille d'Héliopolis (mars 1800) et, quelques jours après, il s'allia avec Desaix contre les Turcs. Menou reçut mal ses avis, mais le bey resta fidèle à la France, et il mourut de la peste en marchant sur Le Caire pour débloquer l'armée française.


Mourad-bey.

MOURAD-KHAN (Ali), shah de Perse, de la dynastie zende, né à Ispahan vers 1746, mort à Mourtécha-Kourch en 1785. Il fut nommé gouverneur de la Perse septentrionale (1775) par son oncle Zéki-khan, à la mort duquel éclata une terrible anarchie ; en 1781, il s'empara de Kazvin, d'Ispahan et de Shiraz, et attaqua l'eunuque Agh Mohammed, qui s'était déclaré indépendant dans la Perso


Mounet-Sully.

du Sud; après quelques victoires remportées par son fils Weïs-khan, Mourad se mit en campagne (1781), mais il mourut en retournant à Ispahan, où Djaafar-khan s'était révolté contre son autorité.

MOURAD-KHAN V, sultan ottoman, né en 1841. Fils du sultan Abd-ul-Medjid, il succéda en 1876 à son oncle Abd-ul-Aziz, qui avait, contrairement aux règles, désigné son fils pour lui succéder. Mourad V était disposé à seconder les réformes désirées par Midhat-pacha et les « Jeunes-Turcs », mais ces intentions déplaisaient au parti vieux-turc et, sous prétexte que le nouveau sultan était atteint d'une affection mentale, le *sheikh-ul-islam* le déclara déchu de ses droits à la couronne et proclama son frère le sultan Abd-ul-Hamid II. Depuis lors, Mourad V a vécu enfermé dans un palais de Constantinople.

MOURADITE n. m. Membre d'un ordre mystique musulman, fondé par Mourad Schamy en 1719.

MOURANT (*ran*), **ANTE** [rad. *mourir*] adj. Ling. Qui se meurt, qui va mourir : *Un homme* MOURANT. ‖ Affaibli, éteint par l'agonie : *Ouvrir des yeux* MOURANTS. — Au fig. *Yeux, Regards mourants,* Yeux, Regards tendrement languissants. ‖ *Voix mourante,* Voix langoureuse et traînante.

— Par exagér. Souffrant, abattu : *Être* MOURANT *de soif.*

— Par ext. Languissant, qui s'achemine vers la mort : *Traîner une vie* MOURANTE. (Le Sage.)

— Fig. Qui est en train de périr, de succomber, qui est sur son déclin : *La liberté* MOURANTE. ‖ Extrêmement pâle : *Fleurs d'un bleu* MOURANT. — *Tons mourants,* Tons dégradés insensiblement. ‖ Qui est très affaibli, à peine perceptible : *Les bruits* MOURANTS *de la ville.* ‖ Qui s'efface, qui disparaît peu à peu : *Une plage* MOURANTE.

— Substantiv. Personne qui se meurt : *La pâleur des* MOURANTS. ‖ A signifié, dans le langage précieux : Amoureux.

— Féod. *Homme vivant et mourant,* Personne désignée par des gens de mainmorte au seigneur du fief, et à la mort duquel ils devaient le droit de relief.

— SYN. Mourant, moribond. V. MORIBOND.

MOURASTEL n. m. Vitic. Syn. de MORASTEL.

MOURATA (FUSIL), fusil employé dans l'armée japonaise et ainsi nommé du nom de son inventeur. (Le premier *fusil Mouratu*, adopté en 1880, était une arme à verrou du calibre de 11 millimètres, d'un modèle dérivant des fusils Gras et Mauser. Il a été remplacé, en 1894, par un autre, dû au même inventeur, du calibre de 8 millimètres, à répétition, et d'un type analogue au fusil Lebel.)

MOURAUD (*ró*) n. m. Variété de cépage noir, cultivé dans le Lot. Syn. PLANT DE SOUILLAC, MOURET, MOURE.

MOURAVIEF (Nicolas-Nicolaievitch), général russe, né à Riga en 1768, mort à Moscou en 1840. Il fit les campagnes de 1812 à 1814, comme chef d'état-major du comte Tolstoï, conclut avec le général français Dumas la capitulation de Dresde, et prit, peu après, part au siège de Hambourg. Il dirigea, avec le grade de général major, une école militaire qu'il avait fondée à Moscou, laquelle fut érigée, en 1816, en école impériale. Pendant les dernières années de sa vie, il s'occupa d'agriculture.

MOURAVIEF (Alexandre-Nicolaievitch), fils du précédent, né en 1792, mort à Moscou en 1861, servit dans l'armée, prit part à la grande conspiration des « Dékabristes », et fut exilé en Sibérie. Il reprit du service à l'époque de la guerre d'Orient, et devint lieutenant général et membre du Sénat de Moscou.

MOURAVIEF Karski (Nicolas-Nicolaievitch, prince), général russe, frère du précédent, né et mort à Saint-Pétersbourg (1794-1867). Il fit, comme officier d'état-major, les campagnes de 1812 à 1815. En 1817, il exécuta dans les territoires à l'E. de la mer Caspienne, une expédition dont il publia, sous ce titre : *Voyage dans la Turcomanie et dans l'Etat de Khiva* (1822), une relation détaillée. Il prit une part brillante à la guerre contre les Turcs, et reçut, en 1831, en récompense, le grade de lieutenant général après la répression de l'insurrection de la Pologne. Vers la fin de l'année 1832, il fut envoyé en Egypte pour y décider Méhémet-Ali à entamer les hostilités contre la Turquie, réussit dans sa mission et commanda ensuite l'armée de débarquement du Bosphore. Tombé en disgrâce en 1838, il fut rappelé en 1848 au service actif. Il reçut, en 1854, le commandement de l'armée expéditionnaire du Caucase. S'étant emparé, en 1855, de Kars, il fut autorisé à joindre à son nom l'épithète de **Karski**, qui rappelait son triomphe. Il a laissé d'intéressants mémoires. Sa fille a publié après sa mort un ouvrage sur la guerre du Caucase.

MOURAVIEF (Michel-Nicolaievitch), général russe, frère des précédents, né en 1795, mort à Syrès, près de Luga, en 1866. Il devint général major en 1830, puis gouverneur militaire de Grodno et s'acquit, dans la répression de l'insurrection de la Pologne, une réputation d'excessive sévérité. Appelé, en 1850, au conseil d'Etat, il fut élu plus tard président de la Société russe de géographie. Il fut nommé général d'infanterie en 1857, puis ministre des domaines de l'Etat et président du conseil d'administration des apanages de l'empire en 1858. Il fonda une académie agronomique à Petrovski, près de Moscou. Lors des mouvements qui éclatèrent parmi les étudiants en 1861, il prit contre eux des mesures d'une rigueur outrée et dut résigner bientôt sa situation. L'insurrection polonaise de 1863 le rappela à l'activité. Nommé gouverneur général de Vilna, il réprima l'insurrection avec une impitoyable rigueur. Les Polonais l'avaient surnommé **le Pendeur.** En 1866, il reçut la présidence de la commission chargée de rechercher et de punir les complices de Karakasov, qui avait tenté d'assassiner Alexandre II. — Son petit-fils, MICHEL-NICOLAIEVITCH, a publié des mémoires.

MOURAVIEF (André-Nicolaievitch), littérateur russe, frère des précédents, né à Moscou en 1798, mort à Kiev en 1874. Il visita à diverses reprises l'Orient, particulièrement la Terre sainte, sur laquelle il a écrit de nombreux ouvrages. On lui doit aussi une *Histoire de l'Eglise russe* et un travail sur *les Relations de la Russie et de l'Orient.*

MOURAVIEF Amurski (Nicolas-Nicolaievitch), général russe, parent des précédents, né à Saint-Pétersbourg en 1810, mort à Paris en 1881. Il servit longtemps au Caucase et devint général major. Nommé, en 1847, gouverneur général de la Sibérie orientale et lieutenant général, il conquit à la Russie tout le territoire de l'Amour et conclut, en 1858, le traité d'Aigoun, par lequel ce territoire fut définitivement enlevé à la Chine. Il reçut, en récompense, le grade de général d'infanterie et l'autorisation d'ajouter à son nom l'épithète d'**Amourski.** En 1859, il se rendit au Japon, où il conclut un traité favorable à la Russie. A son retour, il soumit au gouvernement des plans destinés à développer la prospérité de la province confiée à son administration; mais, ces plans ayant échoué, il demanda sa retraite, qui lui fut accordée, en 1861.

MOURCHIDABAD, ville de l'Inde anglaise (Bengale [prov. de Calcutta]), sur une branche de l'Hougli, dans le delta du Gange; 35.000 hab. Soieries. Cité déchue, fondée sous l'empereur Akbar, et qui fut la capitale du Bengale, de 1704 à 1760, année où elle céda ce rang à Calcutta.

MOURDIA, ville de l'Afrique occidentale (Grand-Bélédougou), ancienne forteresse d'el-Hadj-Omar. Visitée de 1883 à 1887 par les missions Bayol et Quinquandon, Audéoud, elle fut placée sous la domination française en 1887, par le commandant Vallière. Aujourd'hui, ch.-l. de cant. du cercle de Goumbou, actif centre commercial entre le Sahel et la boucle du Niger; 2.000 hab.

MOUREANOU n. f. Variété de figue, qui est blanche en dedans et peu agréable au goût.

MOUREAU (*ro*) n. m. Arboric. *Moureau des Languedociens,* Nom d'une variété d'olive.

— Ornith. Nom vulgaire du rouge-gorge.

MOUREILLER (*ré-i-é*) n. m. Bot. Nom vulgaire des malpighies, à la Guyane.

MOURELLE (*rèl*) n. f. Nom vulgaire de la morelle noire.

MOURÈRE n. f. Genre de podostémonacées, comprenant des herbes à tige épaisse, à feuilles déchiquetées, rouges, à fleurs en épis. (On en connaît trois espèces, qui croissent dans les rivières de la Guyane et du Brésil.)

MOURET (*ré*) n. m. Fruit de l'airelle, en Normandie.

MOURET, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 23 kilom. de Rodez, au-dessus du Dourdou, affluent du Lot; 1.268 h.

MOURET (Jean-Joseph), compositeur français, né à Avignon en 1682, mort à Charenton en 1738. Il se rendit à Paris et devint musicien de la chambre du roi, surintendant de la musique de la duchesse du Maine, compositeur de la Comédie-Italienne et directeur du Concert spirituel. Il écrivit pour les « nuits de Sceaux » de la duchesse du Maine la musique de plusieurs divertissements et d'un opéra-ballet, *les Amours de Ragonde,* et fit représenter plusieurs ouvrages à l'Opéra : *les Fêtes de Thalie* (1714 ; *Ariane* (1717) ; *Pirithoüs* (1723 ; *les Amours des dieux* (1727) ; etc. Il composa, pour la Comédie-Italienne et la Comédie-Française, la musique de plus de soixante vaudevilles ou divertissements de danse. Après la mort de Mouret, on représenta encore à l'Opéra un petit ouvrage de lui, *le Temple de Gnide* (1741), ainsi que *les Amours de Ragonde* (1742). L'éducation musicale de Mouret manquait de solidité ; mais sa facilité était prodigieuse. On l'avait surnommé **le Musicien des Grâces.**

MOURETIER (*ti-é*) n. m. En Normandie, Nom vulgaire de l'airelle.

MOUREY (Gabriel), littérateur français, né à Marseille en 1866. Il a débuté par des recueils de vers : *l'Oix éparses* (1884) ; *Flammes mortes* (1888) ; s'est essayé au théâtre avec *Lawn-Tennis* (1891), *l'Automne* (1893), *Trois cœurs* (1897), et a publié des romans et des nouvelles où la sensibilité est mêlée d'ironie : *l'Embarquement pour ailleurs* (1893) ; *Monada* (1894) ; *l'Œuvre nuptiale* (1896) ; *les Brisants* (1896) ; *Cœurs en détresse* (1898) ; *Jeux passionnés* (1901). Admirateur de Swinburne, dont il a traduit les *Poèmes et ballades* 1891), il s'est pris d'un goût très vif pour l'art contemporain anglais, le préraphaélisme et l'esthétique de Ruskin, qu'il s'est attaché à faire connaître en France, notamment dans *Passé le détroit, la Vie et l'Art à Londres* (1895), et dans le « Studio », dont il dirigea depuis 1899 l'édition française. Il a publié, en outre : *les Arts de la vie et le Règne de la beauté* (1899), et *Des hommes devant la nature et la vie* (1901), recueil d'études sur les artistes du temps.

MOURGAIN n. m. Nom vulgaire de l'anguille blanche.

MOURGHAB, rivière de l'Asie centrale (Afghanistan septentrional et Turkestan russe). Elle naît dans les montagnes du Gardjistan, extrémité orientale du Séfid-Koh, et coule fort encaissée vers l'O. Au sortir des montagnes, elle arrose Meroutchak, reçoit à gauche le Kachan, venu des montagnes au N. de Hérat, puis le Kouchk, fertilise les oasis de Pendé et de Merv; à 50 kilom. plus loin, affaiblie par les emprunts des canaux d'irrigation, elle va se perdre dans les sables du Kara-Koum. On suppose qu'elle se jetait jadis, par delà ce désert, dans l'Amou-Daria. Sa longueur actuelle est d'environ 800 kilom. La vallée du Mourghab est la voie d'accès qui mène les Russes de Merv sur le plateau afghan.

MOURGON n. m. Nom donné, sur les côtes de la Méditerranée, à celui qui fait le métier de plongeur.

MOURGOULA, ville de l'Afrique occidentale, ch.-l. de cant. du cercle de Bammako, déchue de son ancienne splendeur, ex-capitale du Birgo.

MOURIÈS, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 21 kilom. d'Arles, dans une plaine basse, près de canaux de desséchement; 1.680 hab. Ch. de f. d'Arles à Salon. Commerce d'amandes, huileries.

MOURINE n. f. Ichtyol. V. MYLIOBATE.

MOURIOUX, comm. de la Creuse, arrond. et à 21 kilom. de Bourganeuf, au-dessus de l'Ardour; 1.403 hab.

MOURIR (du lat. pop. *morire*, class. *mori*, même sens : *Je meurs, tu meurs, il meurt, nous mourons, vous mourez, ils meurent. Je mourais, nous mourions. Je mourus, nous mourûmes. Je mourrai, nous mourrons. Je mourrais, nous mourrions. Meurs, mourons, mourez. Que je meure, que nous mourions. Que je mourusse, que nous mourussions. Mourant ; Mort, morte*) v. n. Cesser de vivre, perdre la vie : MOURIR *de maladie, de vieillesse, de mort violente.* ‖ Subir des altérations qui conduisent à la mort : *Chacun de nous* MEURT *insensiblement tous les jours.* (Fén.)

— Vivre misérablement : *La médecine nous fait* MOURIR *plus longtemps.*

— Par exagér. Souffrir beaucoup, être vivement pressé : MOURIR *de peur, de regret, de faim, de froid.*

— Par anal. Perdre son activité, son mouvement : *Laisser* MOURIR *le feu. Plage où le flot vient* MOURIR. ‖ S'affaiblir graduellement et s'effacer : *Voix qui* MEURT *à la fin de chaque phrase.* ‖ Se perdre : *Que de bonnes choses vont tous les jours* MOURIR *dans l'oreille d'un sot!* (Fonten.)

— Fig. Périr, succomber, disparaître : *L'ambition ne* MEURT *qu'avec l'ambitieux.* (Mlle de Scudéry.)

— Loc. div. : *A mourir,* A un point extrême : *Souffrir à* MOURIR. ‖ *Mourir de sa belle mort,* Mourir de mort naturelle. ‖ *Mourir tout entier,* Ne laisser après soi aucune renommée. ‖ *Mourir d'envie de,* Avoir un désir très vif de. ‖ *Mourir d'amour pour quelqu'un,* Avoir un amour très vif pour lui. ‖ *Mourir de rire,* Rire aux éclats. ‖ *Mourir au champ d'honneur,* Mourir en combattant. ‖ *Mourir à la peine,* Succomber par suite des fatigues qu'on se donne, succomber avant d'avoir achevé ce qu'on avait entrepris. ‖ *Mourir dans sa peau,* Garder jusqu'au bout le même caractère, les mêmes habitudes. ‖ *Mourir pour une personne, pour une chose,* Leur sacrifier sa vie. ‖ *Mourir en l'air,* Etre pendu. ‖ *Mourir tout en vie,* Mourir en pleine santé, sans maladie préalable. ‖ *Mourir martyr.* Proprem., Mourir pour sa foi religieuse; par extens., Mourir en souffrant de violentes douleurs. ‖ *Bien mourir,* Faire une mort chrétienne. ‖ *Mourir comme un chien,* Mourir sans se réconcilier avec l'Eglise. ‖ *Mourir sur le coffre.* A signifié Mourir au service d'un grand (les gens de service couchaient autrefois sur des coffres). ‖ *Se laisser mourir,* Ne rien faire pour conserver sa vie. ‖ *Faire mourir quelqu'un,* Le mettre à mort, le faire tuer. — Fig. Impatienter ou inquiéter beaucoup. ‖ *Faire mourir quelqu'un à petit feu,* Prolonger cruellement ses inquiétudes, ses chagrins. ‖ *Faire mourir quelqu'un sous le bâton, Le battre à mourir,* Le battre avec violence. ‖ *En mourant,* En s'affaiblissant, en s'amoindrissant, en diminuant : *Son qui va* EN MOURANT. ‖ *On aurait le temps de mourir.* Se dit à quelqu'un qui est fort lent. ‖ *Il en mourra quitte,* Je m'en vengerai. ‖ *Il ne mourra que de ma main,* Je le tuerai. ‖ *Je veux mourir, Que je meure si...,* Formule de serment usitée dans la conversation : JE VEUX MOURIR SI *j'ai jamais eu l'intention de vous gronder.* (Mme du Deffand.) ‖ *Je mourrai à la peine,* Rien ne me fera renoncer à ce que j'ai entrepris, j'y persisterai jusqu'à la mort. ‖ *Les paroles lui meurent dans la bouche,* Il laisse tomber sa voix, il traîne ses paroles. ‖ *Il ne mourra que les plus malades,* Le danger n'est pas grave.

— Pop. *Tu t'en feras mourir!* Tu en demandes trop, je refuse.

— Impersonnell. : IL MEURT *un homme par seconde.* (Chateaubr.)

— Charpent. *Scier en mourant,* Scier une pièce de bois de telle sorte que son épaisseur aille en diminuant.

— Cout. anc. *Mourir sans langue,* Sans avoir eu le temps de se confesser ni de faire ses dernières dispositions.

— Gramm. Le verbe *mourir* prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés. Quand on l'emploie pour exprimer un désir violent, il doit toujours être suivi du complément *d'envie* ou de quelque autre équivalent. On ne doit pas dire : *Il meurt de venir avec nous,* mais *il meurt d'envie de venir avec nous.* On meurt de faim, de peur, de douleur, d'un coup de canon; mais on ne meurt pas d'un boulet de canon, d'une épée; la chose dont on meurt est toujours une chose ressentie et ne peut être un objet matériel.

— Jeux. Au billard et à plusieurs autres jeux, Etre mis hors du jeu comme perdant.

— Relig. *Mourir au péché, au vice, à Satan, au monde,* Y renoncer à jamais.

— n. m. Action ou manière de mourir : *Ce n'est pas la mort que je crains, c'est* MOURIR. (Montaigne.)

— PROV. **On ne sait qui meurt ni qui vit,** L'heure de la mort est toujours incertaine. ‖ **Un lièvre va toujours mourir au gîte,** Après de longs voyages on aime à revenir dans son pays. ‖ **Autant meurt veau que vache,** Les jeunes gens sont sujets à la mort comme les vieillards. ‖ **Il faut vieillir ou jeune mourir,** La vieillesse est un mal inévitable. ‖ **En France, le roi ne meurt pas,** Au roi mort succède immédiatement son héritier.

— ALLUS. HIST. : **Un empereur doit mourir debout,** Mot de l'empereur Vespasien. Il conserva jusqu'au bout sa sérénité et il tournait en plaisanterie l'apothéose qui allait lui être décernée en disant gaiement : « Je m'aperçois que je commence à devenir dieu. » A la minute suprême, il fit un effort pour se lever : *Il faut,* dit-il, *qu'un empereur meure debout* (Decet imperatorem stantem mori); puis, s'étant fait habiller, il expira entre les bras de ses officiers.

— **Frère, il faut mourir,** Phrase qu'échangeraient entre eux les trappistes, lorsqu'ils se rencontrent, si l'on en croit une légende rapportée par Chateaubriand dans *le Génie du christianisme* (4e partie, liv. III, ch. VI). En réalité, ce détail est inexact : les trappistes ne parlent jamais.

— **Mourir en vue de la terre promise.** V. MOÏSE mourant.

— **Ceux qui vont mourir te saluent.** V. AVE CÆSAR.

— **La garde meurt et ne se rend pas.** V. CAMBRONNE.

— ALLUS. LITTÉR. : **Qu'il mourût!** Mot de Corneille, dans *Horace* (III, 6). Julie raconte au vieil Horace les premières péripéties du combat auquel elle vient d'assister du haut des remparts. Quand elle est partie, l'aîné des trois fils, resté seul, fuyait. A cette nouvelle, le sang bout dans les veines du vieux Romain, qui ne sait pas qu'Horace agissait ainsi pour séparer ses trois adversaires inégalement blessés; il s'indigne, et, lorsque Julie lui demande :

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois?
— *Qu'il mourût!*

Ou qu'un beau désespoir alors le secourût.

Ce trait sublime est le cri du devoir sorti instantanément d'une grande âme.

— . . . . . Avant l'affaire,
Le roi, l'âne ou moi, nous *mourrons.*

Dans la fable de La Fontaine, intitulée *le Charlatan* VI, 19e, c'est la réponse que fait aux courtisans étonnés le charlatan qui s'est engagé à rendre un âne d'sert en dix ans. On rappelle ce vers pour faire entendre qu'on ne craint point de se compromettre dans un engagement à longue échéance, si difficile à tenir qu'il soit.

— Ils ne *mouraient* pas tous, mais tous étaient frappés.

Vers de la fable *les Animaux malades de la peste.* V. ANIMAL.

— Hélas! que j'en ai vu *mourir* de jeunes filles!

Premier vers des *Fantômes,* un des morceaux les plus touchants des *Orientales,* de V. Hugo. Dans l'application, ce vers se dit de toute personne ou de toute chose dont on déplore la fin prématurée.

— Je ne veux point *mourir* encore.

Fin de la première strophe de *la Jeune Captive,* belle et

touchante poésie qu'André Chénier composa pour Mlle de Coigny. V. COIGNY.

— **On ne meurt qu'une fois.** Ce mot si souvent répété est un hémistiche de Molière. C'est Mascarille qui dit, dans le *Dépit amoureux* (acte V, sc. IV) :

On ne meurt qu'une fois, et c'est pour si longtemps!

— Il en coûte bien cher pour *mourir* à Paris,

Vers des *Etourdis*, d'Andrieux.

Se mourir, v. pr. Etre sur le point de mourir.

— Par anal. S'éteindre, se dissiper.

— Par exagér. Souffrir un tourment continuel.

— ALLUS. LITTÉR. : **Madame se meurt! Madame est morte!** un des plus beaux mouvements d'éloquence de Bossuet, dans l'oraison funèbre de Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, morte soudainement à la fleur de l'âge. (Ces mots, qui montrent avec énergie le passage subit de la vie à la mort, s'appliquent par allusion tantôt à des personnes et tantôt à des choses.)

Mort (*mor'*), *morte* part. pass. du v. Mourir. V. MORT, E.

MOURIRI n. m. Genre de mélastomacées, comprenant des arbustes de l'Amérique tropicale. On utilise les feuilles et les fruits comme astringents.)

MOURLON (Claude-Etienne-Frédéric), jurisconsulte français, né à Chambon (Creuse) en 1811, mort en 1866. Avocat à la Cour d'appel de Paris, professeur libre de droit, il fut, en 1856, l'un des fondateurs de la *Revue pratique de jurisprudence* et écrivit un manuel longtemps classique : *Répétitions écrites sur le Code civil* (1846-1851). Il a écrit aussi des *Répétitions écrites sur le Code de procédure civile*; un *Traité des subrogations personnelles*; un *Traité de la transcription* (1862); etc.

MOURLONIE (*ni*) n. f. Sous-genre de *pleurotomaria* (mollusques gastéropodes), comprenant des formes fossiles dans les terrains carbonifères, et dont le type est la *mourlon a carinata*, du houiller de l'Europe boréale.

MOURMAISTRE ou **MOREMAISTRE** (*mèsstr'*) n. m. Cout. anc. Gardien chargé du soin des étangs et des digues.

MOURMANIE, MOURMANE (CÔTE) [en russe *Mourmanskii-Béreg*], nom donné au littoral septentrional de la presqu'île de Kola, dans la Laponie russe, depuis la frontière lapone jusqu'au cap Sacré. Nue, déserte, battue des vents, elle est stérile sur ses roches primitives; mais la mer y est franche de glaces toute l'année; aussi la Russie y a-t-elle créé le port d'Iekatérininsk, dans la baie d'Iékatérininskaia.

MOURMELON-LE-GRAND, comm. de la Marne, arrond. et à 21 kilom. de Châlons-sur-Marne, sur le Cheneu, affluent de la Vesle, dans la Champagne Pouilleuse; 7.078 h. Brasserie, quincaillerie. C'est sur le territoire des communes de Mourmelon-le-Grand et de Mourmelon-le-Petit qu'est établi le camp de Châlons. Restes de retranchements appelés *camp d'Attila*. Au centre, pavillon où sont déposées les antiquités trouvées au camp.

MOURMELON-LE-PETIT, comm. de la Marne, arrond. et à 21 kilom. de Châlons, sur le *ruisseau de Mourmelon*, affluent de la Vesle; 1.329 hab. Ch. de f. Est. Fromagerie.

MOUROM, ville de Russie (gouv. de Vladimir), près du confluent de l'Oka et de la Tioucha; 11.000 hab. Tanneries, fabriques d'amidon. Commerce de céréales, de bois, de suif. Port sur l'Oka. Très ancienne ville, qui fut, au XIe siècle, la capitale d'une principauté indépendante. — Ch. l. d'un district peuplé de 101.000 hab.

MOURON (orig. inconn.) n. m. Bot. Nom vulgaire de diverses primulacées : *mouron rouge* ou *mouron bleu* ou *mouron des champs*, l'anagallis arvensis; *mouron des oiseaux*, l'alsine media; *mouron d'eau*, espèce de samole; *mouron de fontaine*, nom vulgaire de la montie.



Mouron des oiseaux. *a*, fleur; *b*, coupe de la fleur.

— Arg. paris. *Avoir du mouron sur la cage*, Avoir des cheveux sur la tête.

— Zool. Nom normand d'une sorte de petit lézard gris, qui s'appelle aussi *salamandre terrestre*.

— ENCYCL. Le *mouron des oiseaux* ou *alsine media* est une petite annuelle, à racine fibreuse, à tiges grêles, rameuses, portant des feuilles opposées, aiguës, et des fleurs blanches pédonculées, solitaires à l'aisselle des feuilles. Il fleurit presque toute l'année. Son principal usage est de servir de nourriture aux petits oiseaux de cage et de volière. V. MORGELINE.

MOURONNET (*ne*) n. m. Variété de pomme, dont la peau est grisâtre.

MOÛROU, nom que les rédacteurs de l'Avesta donnent à la troisième des contrées que les Iraniens habitèrent après leur séjour dans l'Aryanem-Vaêdjô. Moûrou est la Margiane des écrivains greco-romains.

MOUROUX, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 4 kilom. de Coulommiers, sur le Grand-Morin; 1.582 hab. Ch. de f. Est. Eglise du XIIIe siècle.

MOURRE (ital. *morra*) n. f. Jeu que deux personnes jouent en se montrant rapidement les doigts d'une main, les uns élevés et les autres fermés. Les joueurs crient en même temps un nombre, qui doit être, pour avoir gagné, égal à la somme des doigts levés. Ce jeu était pratiqué à Rome, où il existait dans l'antiquité sous le nom de *micatio*.

MOÛRTI n. f. Corps, forme subtile ou matérielle que, selon les données indiennes, les dieux revêtent pour se manifester à leurs adorateurs.

MOURVÈDRE n. m. Variété de cépage noir, vigoureux, cultivé dans tout le midi de la France : Provence, Languedoc, les départements de la Drôme, de l'Ardèche, l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Portugal. Syn. BALZAC, CATALAN, CLAIRETTE NOIRE, ESPAR, FLOURON, MATAO, MATARO, MOURVÈDE, MOURVÈQUE, MOURVES, POUGUET, TINTO.

MOURZOUK, ville de la Tripolitaine, capitale du Fezzan, à l'extrémité orientale de la Hofra, 6.000 hab. environ. Ville mal bâtie, en terre salifère, habitée par des représentants d'à peu près toutes les races du Sahara : Berbères, Arabes, Touareg, nègres même; commerce de sel, légumes, dattes. La dépression de la *Hofra*, autour de la ville, est marécageuse et malsaine, coupée de plantations de dattiers et de jardins. Au nord-ouest de l'oasis se développe la sauvage *hamada de Mourzouk*.

MOUSA IBN-NASER (Abou-Abd-er-Rahman), général arabe, né et mort à La Mecque (640-718). Le calife ommiade Wélid Ibn-Abd-el-Mélik le nomma, en 703, gouverneur de l'Afrique. C'est ce général qui conquit l'Espagne avec l'aide de son lieutenant, le célèbre Tarik. A l'avènement de Soleïman, successeur de Wélid, Mousa rentra à Damas et fut disgracié. Soleïman poussa même la cruauté jusqu'à faire assassiner son fils, Abd-el-Aziz (718).

MOUSA, prince osmanli, né à Brousse vers 1376, mort à Tchamlidja, près de Constantinople, en 1413. Il fut investi par Tamerlan du gouvernement de l'Asie Mineure (1403). Reconnu comme sultan après la mort de Soleïman, il battit le roi de Hongrie (1411), enleva à l'empereur grec Manuel la Thessalie et assiégea Constantinople (1412). Mais, abandonné par ses troupes, il tomba aux mains de Mohammed, qui le fit étrangler.

MOUSART (*zar'*) n. m. Dans l'Anjou et la Vendée, Chêne étêté que l'on conserve dans les haies de clôture.

MOUSCRON, ville de Belgique (Flandre-Occid. [arrond. de Courtrai]); 18.926 hab. Manufacture de tabac, savonnerie, fabrique de tissus et de couvertures de coton.

MOUSE-MILL n. m. Electr. Appareil servant à régler la charge d'un condensateur dont le niveau est indiqué par une jauge électrométrique.

— ENCYCL. Cet appareil est constitué par de longues lames de cuivre mobiles, disposées comme les douves d'un tonneau. Des inducteurs de surface encadrent circulairement les lames mobiles. La moindre charge sur un des inducteurs suffit pour amorcer l'appareil, mais il est impossible de maintenir le même potentiel sur les inducteurs.

MOUSET (*zé* — du lat. *mus*, rat, souris) n. m. Petite souris qui se tient toujours cachée dans des trous.

MOUSHABBIHA n. m. Partisan d'une théorie hétérodoxe de l'islamisme, suivant laquelle Allah a une figure identique à celle de l'homme et telle qu'on en trouve la description dans certains passages du Coran. (C'est une des sectes les plus inférieures de l'islamisme.)

MOUSKES (Philippe), chroniqueur français, né à Gand vers 1215, mort à Tournay en 1283. Il fut chanoine, puis (1274) évêque de cette dernière ville. Il est l'auteur d'une immense *Chronique* (en vers octosyllabiques), où il raconte l'histoire de France, de la guerre de Troie à 1242. Cette chronique a été publiée par le baron de Reiffenberg (1836-1838).

MOUSKO. Géogr. V. MOSKONISIA.

MOUSMÉ ou **MOUSMÉE** (*smé* — mot japon.) n. f. Au Japon, Femme, en général. || Par ext. Danseuse, femme galante.

MOUSQUET (*skè* — de l'ital. *moschetto*, même sens) n. m. Arme à feu portative, plus lourde que l'arquebuse et d'un plus fort calibre. || *Mousquet à biscaïen*, Gros mousquet dont on se servit primitivement. || *Mousquet à fourquine*, Gros mousquet qu'on ne pouvait manœuvrer qu'en le soutenant avec une fourche ou fourquine. || *Mousquet à mèche*, Celui dont la charge était enflammée à l'aide d'un mèche adhérente au chien de l'arme. || *Mousquet à rouet*, Mousquet à pierre qui faisait feu à l'aide d'un rouet d'acier. || *Fusil-mousquet*, Arme inventée par Vauban, et qui avait un chien de fusil ou à pierre, et un chien de mousquet ou à mèche.

— Loc. div. *A une portée de mousquet*, Aussi loin qu'un mousquet peut porter. || *Porter le mousquet*, Etre soldat d'infanterie. || Fam. *Crever comme un vieux mousquet*, Mourir de quelque excès, de quelque débauche.

— Comm. Nom commercial d'une variété de tapis d'Orient, qui se vend principalement à Smyrne.

— ENCYCL. Archéol. Le *mousquet* apparaît vers 1525, mais ne devient d'un usage courant qu'après 1550. Beaucoup plus pesant que l'arquebuse, d'une portée plus grande, il

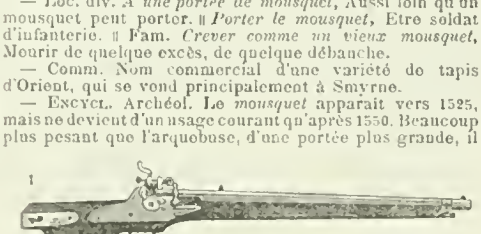

Mousquets du XVIIe siècle : 1. De guerre, à rouet; 2. De guerre, à mèche; 3. De chasse, à pierre.

ne se tirait pas à bras libre, mais s'appuyait sur la *fourquine* fichée en terre, la crosse appuyée contre le côté droit du mousquetaire. C'était une arme à mèche, dont la balle pesait de un dixième à un huitième de livre, et qui se chargeait avec une baguette en bois; le mousquetaire portait son fourniment en bandoulière. Le poids du mousquet et de sa fourquine était d'environ 16 livres. Au milieu du XVIIe siècle, l'abandon presque complet des armures fit réduire le calibre des mousquets et supprimer la fourquine. Le fusil-mousquet préconisé par Vauban et importé d'Allemagne est le dernier modèle de ces armes; il avait une batterie à silex et un serpentin à mèche, si la batterie faisait long feu. La portée moyenne des mousquets était de 100 mètres.

MOUSQUETADE (*ske*) n. f. Décharge d'un ou de plusieurs mousquets : *Etre blessé d'une* MOUSQUETADE.

MOUSQUETAIRE (*ske-tèr'*) n. m. Soldat d'infanterie armé d'un mousquet. || Soldat d'un corps de cavaliers formant dans la maison du roi deux compagnies distinguées l'une de l'autre par la couleur de leurs chevaux : MOUSQUETAIRES *gris*, MOUSQUETAIRES *noirs*.

— Par plaisant. *Mousquetaires à genoux*, Ancien sobriquet des apothicaires.

— Loc. fam. *Boire comme un mousquetaire*, Boire beaucoup et de bons vins.

— Adjectiv. Fanfaron, déluré : *Des façons* MOUSQUETAIRES.

— Métrol. anc. Nom familier d'une ancienne monnaie en cours aux XVIIe et XVIIIe siècles.

— Modes. Au XVIIIe siècle, Partie de la coiffure des femmes appelée aussi FRIPON.

— Pop. *Mousquetaire gris*, Pou.

— Théâtr. Nom qu'on donnait autrefois, dans les théâtres espagnols, à la partie la plus pauvre, la plus nombreuse et la plus bruyante du public.

— ENCYCL. Hist. On donna d'abord le nom de *mousquetaires* aux soldats qui furent armés du mousquet dans les compagnies de piquiers. Pendant toute la seconde moitié du XVIe siècle, il y eut à peu près un mousquetaire pour trois piquiers. A partir de 1560 environ, les mousquetaires existent dans toutes les armées; leur arme était si lourde, que chacun d'eux avait un valet pour la porter en marche. Ces mousquetaires portaient ordinairement un morion, un cabasset ou une bourguignote, une cuirasse à tassettes ou un corselet, des manches de mailles, l'épée et la dague. Charles IX supprima les valets des mousquetaires, qui durent désormais porter leurs mousquets. En 1600, Henri IV créa pour le service de sa garde une compagnie de gentilshommes armés de carabines, qui pour cela furent appelés les *carabins* du roi. En 1622, Louis XIII, ayant donné le mousquet à cette compagnie, lui fit prendre le nom de



Mousquetaires : 1. Sous Henri IV; 2. Du roi, sous Louis XIII et Louis XIV; 3. Du roi, sous Louis XV.

mousquetaires. Cette compagnie fut supprimée en 1646 et rétablie en 1657 par Louis XIV, qui voulut qu'on n'y reçût désormais que des gens de condition. En 1660, Mazarin ayant fait présent au roi de sa garde personnelle, composée aussi de mousquetaires, Louis XIV en fit une compagnie organisée sur le modèle de la première (1661). Il y eut dès lors deux compagnies de mousquetaires, distinguées d'après la robe de leurs chevaux : les mousquetaires gris ou blancs et les mousquetaires noirs. Chacune d'elles était forte de deux cent cinquante hommes. Chaque mousquetaire s'équipait à ses dépens; le roi ne donnait que la soubreveste ou casaque, un mousquet pour Paris, un fusil pour la campagne. La soubreveste était une espèce de dalmatique bleue, galonnée d'or ou d'argent, suivant la compagnie, et ornée par devant et par derrière d'une croix fleurdelisée de velours blanc. Quand Louis XIV allait à l'armée, les deux compagnies de mousquetaires logeaient au plus près de lui. Sur le drapeau de la 1re compagnie, on voyait une bombe tombant sur une ville, avec la légende : « *Quo ruit, et lethum.* » Le drapeau de la seconde avait un faisceau de douze dards empennés, la pointe en bas, et la devise : « *Alterius Jovis altera tela.* » Sous Louis XIV, les deux compagnies de mousquetaires formèrent comme une sorte d'école militaire pour la jeune noblesse. Supprimés par le comte de Saint-Germain en 1775, les mousquetaires furent réorganisés en 1789. Licenciés en 1792, ils reparurent en 1814, mais furent définitivement supprimés en 1815.

— Métrol. anc. Le *mousquetaire*, ou pièce de 6 blancs, était une pièce d'argent valant 30 deniers. On l'appelait ainsi parce qu'elle était timbrée d'une croix ressemblant à celle brodée sur les casaques des mousquetaires. La valeur de cette monnaie varia de 5 sols à 18 deniers (dernier cours d'août 1738). Le *demi-mousquetaire* était une autre pièce divisionnaire, valant seulement 15 deniers.

Mousquetaires (LES TROIS), roman d'Alexandre Dumas (1844). — L'action se déroule sous le règne de Louis XIII. Athos, de son vrai nom le comte de La Fère, type du gentilhomme accompli; Porthos, ou M. du Vallon, personnification de la force physique et de la bonhomie naïve; Aramis, chevalier d'Herblay, qui a fait son noviciat pour entrer dans les ordres, et qui cache la finesse du jésuite sous le manteau du soldat : tels sont les trois mousquetaires. Il faut bien vite ajouter à leurs noms celui de d'Artagnan, cadet de Gascogne et aspirant mousquetaire, brave et rusé comme son illustre compatriote Henri IV et le plus redoutable escrimeur qui se puisse voir. Unis par une amitié à toute épreuve, ces quatre hommes accomplissent des prodiges d'audace et d'habileté, et tiennent tête à Richelieu lui-même. L'épisode principal de leur épopée si captivante et si amusante, dont les étapes se marquent par de furieux coups d'épée, est celui-ci : Anne d'Autriche, dans un moment de faiblesse, a donné à Buckingham des ferrets de diamants qui étaient un présent de son royal époux. Louis XIII, sur le conseil de Richelieu, ordonne à la reine de montrer cette parure dans un bal, et les quatre amis, dévoués à la reine, partent pour aller chercher les ferrets en Angleterre. Trois restent en chemin, car Richelieu a semé leur route d'embûches et d'ennemis; mais d'Artagnan surmonte tous les obstacles, parvient jusqu'au duc, rapporte la parure et sauve la reine. L'adversaire le plus dangereux contre lequel les quatre amis ont à lutter est une femme, Milady, agent secret de Richelieu, et type achevé de la perversité. Bigame, elle se défait de son second mari, l'anglais lord Winter, séduit par sa beauté tous ceux qui peuvent servir ses vengeances, tente plusieurs fois de faire assassiner d'Artagnan, met le poignard à la main du fanatique Felton, qui tue Buckingham, et enfin empoisonne Mme Bonacieux,

la maîtresse de d'Artagnan. Tant de forfaits reçoivent leur châtiment. Tombée au pouvoir des quatre amis, elle s'entend condamner à mort par ce tribunal secret, sans espoir de pardon ; car elle a reconnu son premier mari, le comte de La Fère, sous l'uniforme d'Athos.

Jamais roman de cape et d'épée n'obtint un plus colossal succès et ne le mérita mieux. Alexandre Dumas a puisé de précieux renseignements dans les *Mémoires de d'Artagnan*, qui sont eux-mêmes une sorte de roman historique de Courtilz de Sandraz. Mais, ce qui lui appartient en propre, c'est la verve, l'esprit, l'entrain merveilleux, c'est l'art de ne pas laisser un instant languir l'intérêt, enfin le naturel avec lequel les héros créés par l'imagination du romancier sont mêlés aux événements réels.

Les *Trois Mousquetaires* ont pour suite *Vingt ans après*.

Mousquetaires au couvent (LES), opérette en trois actes, paroles de Paul Ferrier et Jules Prével, musique de Louis Varney, représentée aux Bouffes-Parisiens le 16 mars 1880. — La pièce est une sorte d'adaptation lyrique d'un ancien vaudeville de Paul Duport et Saint-Hilaire, intitulé *L'habit ne fait pas le moine*. Il s'agit de deux jeunes mousquetaires qui, déguisés en moines, s'introduisent dans le couvent où sont enfermées deux jeunes filles qu'ils aiment et qu'ils veulent enlever. Le hasard leur fait découvrir une conspiration ; si bien qu'au lieu d'être punis de leur escapade, ils en sont récompensés en obtenant la main de leurs maîtresses. La pièce, amusante, a obtenu un grand succès auquel n'a pas été étrangère la musique aimable et distinguée de Varney. On y remarque de jolies romances, une ronde de paysans franche et bien venue et un chœur de jeunes filles très harmonieux.

Mousquetaires de la reine (LES), opéra-comique en trois actes, paroles de Saint-Georges, musique de F. Halévy (Opéra-Comique, 3 févr. 1846).

La scène se passe à Poitiers, sous Louis XIII, un mois avant le siège de La Rochelle. Le sujet du livret roule sur les amours candides de deux jeunes officiers des mousquetaires de la reine Anne d'Autriche, Olivier d'Entragues et Hector de Biron, et de deux demoiselles d'honneur de la souveraine, Athénaïs de Solanges et Berthe de Simiane. L'intérêt de l'action se concentre surtout sur les deux figures d'Olivier et d'Athénaïs, dont la passion, entravée par toute une série d'incidents, finit par aboutir à un mariage. La musique, élégante, d'une inspiration abondante et variée, constitue l'une des œuvres les plus charmantes d'Halévy. Du premier acte se détache d'abord le bel air d'Athénaïs : *Bocage épais, légers zéphyrs*, chef-d'œuvre de grâce émue et chaste, au dessin mélodique plein de fraîcheur et d'élégance, puis l'ariette coquette de Berthe : *Parmi les guerriers ;* l'acte se termine par la ronde mystérieuse des mousquetaires. On trouve au second l'air caractéristique du capitaine Roland : *C'est à la cour du roi Henri*, puis, dans la scène du bal, le délicieux quatuor des masques : *Nuit charmante !* Enfin, au troisième, il faut citer la jolie romance d'Olivier : *Enfin, un jour plus doux se lève*, son duo très pathétique avec Athénaïs, et le duo bouffe de la provocation, entre Hector et le capitaine Roland, ancien officier de l'armée de Henri IV.

MOUSQUÈTE (*skèt'* — rad. *mousquet*) n. f. Espèce d'arbalète.

MOUSQUETER (*ske* — rad. *mousquet*. Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Je mousquète. Il mousquète*) v. a. Tirer des coups de mousquet sur.

MOUSQUETERIE (*ske-te-ri*) n. f. Décharge de mousquets, de fusils tirés en même temps ou continûment : *Un feu de* MOUSQUETERIE.

— Art milit. anc. Maniement du mousquet.

— Mar. Nom donné aux détachements armés de fusils : MOUSQUETERIE *des gaillards*.

MOUSQUETIER (*ske-ti-é*) n. m. Nom primitif des mousquetaires.

MOUSQUETON (*ske* — de *mousquet*, d'après l'ital. *moschettone*) n. m. Armur. Arme analogue au mousquet, mais plus courte et plus légère, destinée à la cavalerie.

— Techn. Se dit abusivement pour PORTE-MOUSQUETON.

— ENCYCL. Armur. Le *mousqueton* était muni d'une tringle sensiblement parallèle à son canon avec un anneau glissant d'un bout à l'autre et par lequel l'arme pouvait être accrochée à une courroie. Les mousquetons de la cavalerie française se modifièrent, quant à leur mécanisme, en même temps que les armes de l'infanterie, et furent successivement à mèche, à vent, à silex, et enfin à percussion (1841). A dater de 1866, où le mousqueton fut abandonné, l'arme à feu de la cavalerie prit le nom de *carabine*.



Mousqueton d'artillerie (système Lebel).

La seule troupe ayant gardé le mousqueton est l'artillerie, qui en avait été dotée en 1859. Plus tard, l'arme subit des transformations parallèles à celles du fusil de l'infanterie. Dans le mousqueton actuel, du même calibre que le fusil Lebel, le sabre-baïonnette a été remplacé par une arme plus courte, de 0m,40 de longueur.



Soldat armé du mousqueton.

MOUSQUETS (*skè*) n. m. pl. Nom donné, au XVIIIe siècle, aux tapis turcs et persans qui arrivaient à Marseille par la voie de Smyrne.

MOUSSA n. m. Farine que les nègres tirent du petit mil et qui leur sert d'aliment.

MOUSSAC, comm. de la Vienne, arrond. et à 23 kilom. de Montmorillon, sur la Vienne ; 1.203 hab. Ch. de f. Orléans. Ruines du château de la Messelière.

MOUSSACHE (*mou-sach'*) n. f. Aux Antilles françaises, Syn. de AMIDON. ‖ *Farine de moussache*, Sorte de farine tirée du manioc, et de laquelle on n'a pas extrait les principes qui constituent l'amidon.

MOUSSAGES, comm. du Cantal, arrond. et à 16 kilom. de Mauriac ; 1.014 hab. Fromages. Eglise. Ruines du château de Valans, avec portail du XIe siècle.

MOUSSAILLON (*mou-sa-ill* [*ll* mll.]) n. m. Par dénigr. Petit mousse.

MOUSSAN, comm. de l'Aude, arrond. et à 8 kilom. de Narbonne, près de l'Aude ; 1.176 hab. Ch. de f. Midi. Vins estimés. Usine de Férioles, pour l'alimentation de Narbonne en eau potable. Eglise romane.

MOUSSANT (*mou-san*), **ANTE** adj. Qui mousse, qui jette de la mousse : *Bière* MOUSSANTE.

— n. f. Pop. Bière.

MOUSSE dérivé de l'ital. *mozzo*, et du provenç. *mous* adj. Qui est émoussé, qui n'est pas aigu ou tranchant : *Pointe* MOUSSE. *Lame* MOUSSE.

— *Chèvre mousse*, Chèvre qui n'a pas de cornes.

— Fig. Emoussé, affaibli, usé, obtus : *Ma pénétration est naturellement très* MOUSSE. (J.-J. Rouss.)

MOUSSE (de l'espagn. *moço*, ital. *mozzo*) n. m. Mar. Jeune marin de moins de seize ans : *Une école de* MOUSSES. — Ironiq. Marin novice dans son métier. ‖ Petit palan servant à raidir les manœuvres courantes après les exercices, ou à faire des efforts peu importants.

— Admin. Employé du bagne, dont la fonction est de fouiller les forçats à leur entrée et à leur sortie.

— Archéol. A bord des galères, Forçat chargé du soin des volailles, de la cuisine, du service des cambuses, etc.

— ENCYCL. Mar. Les *mousses* n'existent plus sur les navires de l'Etat. Les enfants désirant embrasser le métier de marin sont versés sur un navire-école, la « Bretagne », jusqu'à l'âge de dix-huit ans, âge nécessaire pour devenir apprentis marins. On les embarque alors sur les bâtiments, ou bien on les envoie aux écoles de spécialités.

A bord des bâtiments de commerce, on trouve encore des mousses ; ils conservent ce nom jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de seize ans, et on peut les engager à partir de dix. Ils font, en général, le service de domestiques du commandant et du carré des officiers, transmettent les ordres et servent de timoniers.

MOUSSE (du lat. *muscus*) n. f. Bot. Une des deux classes de l'embranchement des muscinées ou bryophytes. ‖ *Mousse de Corse*, Médicament vermifuge, composé d'un mélange d'algues recueillies sur les côtes de la Corse et de Provence, parmi lesquelles se trouvent surtout des floridées. ‖ *Mousse d'Irlande*, Nom vulgaire d'une floridée des côtes françaises, le *chondrus crispus*. ‖ *Mousse d'Islande*, Nom vulgaire du lichen d'Islande (*cetraria Islandica*). ‖ *Mousse aquatique*, Végétation qui se forme sur les eaux stagnantes.

— *Lit, Tapis de mousse*, Espace couvert de mousse offrant un siège moelleux.

— ENCYCL. Les *mousses* vivent dans les conditions les plus diverses (eaux courantes, stagnantes ou marécageuses ; lieux secs, tels que toits et rochers ; terre humide, écorce des arbres, etc.). Ce sont des plantes délicates, dont la tige feuillée, fixée au sol par de simples rhizoïdes, ordinairement simple et courte, toujours plus ou moins grêle, est quelquefois formée d'un parenchyme homogène, tandis que, le plus souvent, en y peut distinguer une écorce scléreuse dans sa partie externe, et une sorte de cylindre central à éléments allongés, pourvus de membranes minces, capables de conduire l'eau.



Mousse : *a*, Polytric mâle ; *b*, femelle ; *c*, urne jeune ; *d*, urne mûre. — *e*, Bryum ; *f*, urne mûre. — *g*, Hypnum ; *h*, urne jeune ; *i*, urne mûre. — *j*, Splacnum ; *k*, urne jeune ; *l*, urne mûre.

Les mousses peuvent se multiplier par marcottage naturel ou par la formation de *propagules*, petites masses pluricellulaires qui se développent sur la tige ou sur les feuilles et qui, mises en liberté, se comportent comme des boutures naturelles.

Les mousses se reproduisent par *œufs*. A l'extrémité de la tige principale (espèces *acrocarpes*) ou de rameaux latéraux (espèces *pleurocarpes*), tantôt sur le même pied (espèces *monoïques*), tantôt sur des pieds différents (espèces *dioïques*), se développent des anthéridies et des archégones, protégés par des involucres spéciaux, souvent colorés en rouge. L'anthéridie, organe mâle, met en liberté un grand nombre d'anthérozoïdes à deux longs cils vibratiles. L'archégone, organe femelle, contient une oosphère. Fécondée par un anthérozoïde, l'oosphère devient un œuf. L'œuf, en germant sur place, à l'intérieur de l'archégone, donne naissance à un embryon sporifère ou sporogone, qui, en se développant, produit les spores. Sur un milieu favorable, la spore germe en donnant un appareil filamenteux et pluricellulaire, dit *protonéma*, sur lequel bourgeonneront de nouvelles tiges. Ainsi se manifeste une alternance morphologique entre la forme feuillée et sexuée et la forme dépourvue de feuilles et asexuée, qui est greffée sur elle ; entre cette forme asexuée et la nouvelle forme sexuée qui lui succède, la continuité est établie par des spores de passage.

La classe des mousses comprend deux ordres : les *sphaginées*, à sporogone sessile, porté par l'extrémité de la tige tardivement allongée (*pseudopode*) et les *bryinées*, à sporogone pédicellé. Au premier appartiennent les deux familles des *sphagnacées* et les *andréacées ;* au second les deux familles des *phascacées* et des *bryacées*.

Quelques variétés de mousses envahissent le sol des prairies inondées ou en mauvais état. On les détruit en passant une herse à chaînons ou en répandant du sulfate de fer (100 à 300 kilogr. par hectare).

MOUSSE (de l'anc. haut allem. *mos*, allem. mod. *moos*, apparentés au lat. *muscus*) n. f. Sorte d'écume qui se forme sur certains liquides lorsqu'on les bat, qu'on les verse de haut ou qu'ils sont en fermentation : Mousse *de la bière*.

— Fig. Objet vain, sans consistance : *La plaisanterie de société est une* MOUSSE *légère*. (Didier.) ‖ Esprit pétillant : *La* MOUSSE *d'une chanson*.

— Arg. paris. *La haute mousse*, Le monde élégant et frivole qui mène une vie de plaisirs.

— Pop. *De la mousse !* Non ; rien. ‖ *Faire de la mousse*, Faire des embarras. ‖ *Se faire de la mousse*, Avoir des soucis, du chagrin.

— Art culin. Espèce de crème fouettée, légère et mousseuse : MOUSSE *à la Chantilly*.

— Chim. *Mousse de platine*, Platine spongieux obtenu par calcination du chloroplatinate d'ammonium et qui peut condenser des masses considérables de gaz.

— Mar. Nom donné aux herbes de la carène. ‖ Ecume que produit la laine en déferlant ou en se brisant.

— Ornith. *Mousse en haie*, Nom vulgaire de la fauvette babillarde.

— Pêch. Espèce de végétation qui vient sur la tête des vieilles carpes.

— Teint. Nom donné à des sortes de taches blanchâtres qui se montrent parfois sur les soies teintes en noir et qui sont dues à l'humidité et à la chaleur.

— Prov. **Pierre qui roule n'amasse pas mousse**, On ne s'enrichit pas en changeant souvent d'état, d'habitation.

— ENCYCL. Art culin. Les *mousses* constituent d'excellents entremets. La *mousse au chocolat* se prépare en battant en neige très ferme quatre ou cinq blancs d'œufs auxquels on incorpore deux tablettes de chocolat dissous dans du lait et refroidi. On saupoudre de sucre fin et on cuit à four doux. La mousse peut se servir seule ou avec une saucière de crème double. On prépare la *mousse au café* en remplaçant le chocolat par du café ; la *mousse à la russe* en y substituant de la marmelade d'abricots, de prunes ou de pommes ; la *mousse à la Chantilly* en mêlant aux œufs de la crème et du sucre vanillé.

MOUSSEAU ou **MOUSSOT** (*mou-so*) adj. m. Se dit d'un pain fait avec de la farine de gruau : *Du pain* MOUSSEAU.

MOUSSELINAGE (*mou-se, naj'*) n. m. Opération ayant pour objet d'orner le verre de dessins imitant la broderie sur mousseline.

MOUSSELINE (*mou-se* — de l'ital. *mussolina* ou *mussolino* ; de *mussolo*, dérivé de *Mossoul*, n. géogr.) n. f. Comm. Toile de coton claire et très fine. ‖ *Grosse mousseline*, Tissu plus gros employé pour la confection des patrons, pour envelopper les cataplasmes, etc. ‖ *Mousseline de laine*, Etoffe légère de laine, fabriquée comme la mousseline de coton. ‖ *Mousseline de soie*, Etoffe de soie très légère. — Adjectiv. : *Velours* MOUSSELINE.

— Bot. Nom employé, dans quelques régions de la France, pour désigner la chanterelle comestible.

— Parfum. Essence à odeur pénétrante. ‖ Adjectiv. : *Odeur* MOUSSELINE.

— Art culin. Sorte de pâte composée de gomme adragante fondue et mêlée de jus de citron, qu'on fait sécher à l'étuve. ‖ *Bastion de mousselines*, Rouleaux de mousselines assemblés avec du sucre au caramel ‖ Adjectiv. Se dit de différentes préparations et de différents entremets : *Crème* MOUSSELINE. — *Gâteau mousseline*, Sauce hollandaise dans laquelle on a ajouté de la crème double, très fraîche et fouettée.

— Techn. *Verre mousseline* ou simplem. *Mousseline*, Verre excessivement mince ; verre dépoli, orné de dessins transparents qui imitent la mousseline. ‖ Sorte de verre opaque obtenu en ajoutant à la pâte en fusion de l'émail blanc et que l'on emploie pour vitrer des châssis de portes, de fenêtres.



Mousseline (verre).

— ENCYCL. La *mousseline* est un tissu de coton à fils peu serrés, souple et léger, transparent et solide. Habituellement, la mousseline est unie, c'est-à-dire sans ornement ; cependant, elle est parfois ornée de broderies élégantes, exécutées tantôt pendant le tissage sur le corps même de l'étoffe, tantôt à la main et après le tissage. Cette opération, qui est précédée, comme pour les autres étoffes, du bobinage, de l'ourdissage, de l'encollage, de la mise en carte, etc., des fils de chaîne et de trame, nécessite certaines préparations. En général, les fils de trame sont dix fois plus fins que ceux de la chaîne et souvent aussi, dans le but d'obtenir un tissu plus beau, la trame contient un fil de plus que la chaîne, au centimètre.

Il existe diverses sortes de mousseline : les *unies*, les *lancées et découpées ensuite*, les *brochées* et les *brodées*. Après le tissage, la mousseline subit les opérations suivantes : lavage, grillage, blanchiment et apprêt. V. TISSAGE.

MOUSSELINER (*mou-se*) v. a. Orner le verre de dessins qui imitent la broderie sur mousseline.

MOUSSELINETTE (*mou-se*) n. f. Mousseline très fine.

MOUSSELINIER (*mou-se, ni-é*), **ÈRE** n. Personne qui fabrique ou vend de la mousseline.

MOUSSER (*mou-sé*) v. a. Former, produire de la mousse : *Le champagne, la bière, le cidre* MOUSSENT.

— Pop. Ecumer de rage, se livrer à une grande colère.

— Fam. *Faire mousser*, Faire valoir, montrer sous un jour très favorable.

Moussé, ée part. pass. du v. Mousser. Qui est couvert de mousse : *Des ruisseaux de chocolat* MOUSSÉ. (FÉR.)

MOUSSERON (*mou-se* — rad. *mousse*) n. m. Nom donné à plusieurs champignons.

— ENCYCL. On compte trois espèces de *mousserons* comestibles : l'une, le vrai mousseron, est le *tricholome de la Saint-Georges*, champignon très délicat, qui a environ 10 centimètres de diamètre, le chapeau blanc, jaunâtre ou rosé, et qui pousse au printemps, dans les bois ou les prairies. Un second, le faux mousseron ou mousseron go-daille, mousseron d'armas, mousseron pied-dur, est plus petit, a le chapeau couleur cuir et vient à l'automne, surtout dans les clairières des bois ; son vrai nom est *marasme d'oréade*. Enfin, une troisième espèce est le *clitopile petite-prune*, à chapeau jaunâtre, à feuillets descendant un peu sur le pied. On l'appelle mousseron



Mousserons

gris, mousseron d'Italie, mousseron d'automne » ; il a une odeur de farine accentuée, et vient surtout dans les bois.

MOUSSERONNE (*mou-se*) n. f. Variété de laitue précoce.

MOUSSERONNIÈRE (*se-ro-ni-è*re) n. f. Couche à mousserons.

MOUSSETTE (*mou-sèt'*) n. f. Arboric. Variété de pomme.

MOUSSEUX (*mou-seû*), **EUSE** adj. Qui mousse, qui jette de la mousse : AU MOUSSEUX.

— Abusiv. Moussu, couvert de mousse.

Sur le trône *mousseux* des ormeaux,
La vigne avec grâce s'appuie.
LAMARTINE

— Fam. n. m. Vin mousseux : *Boire du* MOUSSEUX.

— Hist. *Général mousseux*, Sobriquet donné à Santerre, par allusion à son état de brasseur.

— Hortic. Se dit des plantes dont certaines parties ressemblent à des mousses. ‖ *Rose mousseuse*, Rose dont le calice et la tige sont garnis d'une sorte de mousse.

— Minér. *Agates mousseuses*, Agates qui renferment des arborisations en forme de mousses et dues à la présence de l'oxyde de manganèse.

MOUSSEY, comm. des Vosges, arrond. et à 26 kilom. de Saint-Dié, dans une belle vallée, sur le Rabodeau ; 2.039 hab. Pierre calcaire ; scieries.

MOUSSIER (*mou-si-é*) n. m. Herbier qui ne renferme que des mousses.

MOUSSILLON (*mou-sill* ‖ *ll* mll.) n. m. Petite herbe qui vient au fond des parcs d'huîtres et que l'on garde pour la conservation et le développement des naissains et des mollusques adultes.

MOUSSINE (*mou-sin'*) n. f. Pop. Diarrhée.

MOUSSOIR (*mou-soir'*) n. m. Ustensile dont on se sert pour faire mousser les liquides et qui se compose d'un faisceau de fils de fer cintrés et attachés par leurs bases. ‖ Appareil pour le savonnage du linge fin. ‖ Instrument employé, dans les Vosges, pour la fabrication du fromage. ‖ Cylindre dont on se sert pour délayer la pâte à papier.

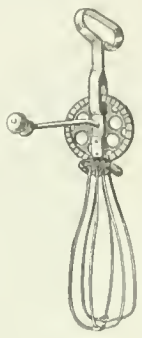
Moussoir.

MOUSSOLE (*mou-sol'* n. f. Agric. Variété de froment qui n'est plus cultivée.

MOUSSON (*mou-son* — du portug. *monção* ; espagn. *monzon*, de l'ar. *mausim*, saison) n. f. Nom d'un vent particulier qui souffle principalement dans le voisinage des côtes asiatiques du Sud et du Sud-Est, et des côtes du golfe de Guinée. ‖ On écrivait aussi MOUÇON.

— ENCYCL. La bande d'échauffement maximum de l'atmosphère est, à la suite du soleil, parallèle à l'équateur ; cependant, elle va s'infléchir à la rencontre d'une côte, car le sol s'échauffe plus vite que la mer en été, et se refroidit plus vite qu'elle en hiver. Alors, il y aura inflexion des alizés, vents de retour qui soufflent vers le maximum d'échauffement, suivant une direction qui dépend de l'importance du continent ; les terres échauffées paraîtront attirer perpendiculairement à leurs côtes, et c'est ainsi que l'Australie semble appeler de tous côtés vers elle les vents environnants. Ces inflexions, qui peuvent devenir aussi puissantes et aussi régulières que les alizés, qu'elles arrivent à masquer, ont reçu le nom de *moussons*.

Ainsi, on doit chercher les moussons au voisinage des côtes. La Guinée, parallèle à l'équateur et plus au nord, constitue une inflexion de la zone la plus échauffée ; aussi, douze heures par jour, il y souffle, perpendiculairement à la côte, un vent de S. ou S.-O. En janvier seulement, pendant trois semaines, l'alizé du N.-E. reprend la prépondérance, apportant les poussières du désert. Au Venezuela, il y a également des moussons d'avril à novembre : le phénomène est inverse ici et la côte dévie l'alizé vers l'E. Les moussons les plus remarquables sont celles de l'océan Indien, la mousson d'été étant directement opposée à celle d'hiver et l'établissement d'une nouvelle mousson entraînant souvent de terribles tempêtes.

MOUSSON, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 25 kilom. de Nancy ; 170 hab. Ruines d'un château, qui fut longtemps la résidence des comtes souverains de Bar.

MOUSSORGSKY (Modesto-Petrovitch), compositeur russe, né à Karevo (gouv. de Pskov) en 1839, mort à Saint-Pétersbourg en 1881. Ses compositions, qui témoignent d'une inspiration riche et savoureuse, sont pour la plupart d'une incorrection flagrante. Si son opéra de *Boris Godounow* a pu paraître à la scène 1874), c'est qu'il avait été retouché et mis au point par Rimsky-Korsakov. Il en fut de même du poème symphonique : *une Nuit sur le Mont Chauve*, qui ne fut exécuté qu'après sa mort, en 1886. Moussorgsky laissa un second opéra inachevé : *Khovantchina*, qui fut encore terminé et orchestré par Rimsky-Korsakov. On connaît encore de lui un chœur avec orchestre : *la Défaite de Sennachérib* ; *Scènes d'enfants* ; recueil de mélodies ; etc.

MOUSSORONGOS, MOUCHILONGOS ou **MUSSURUNGOS**, peuplade de l'Etat libre du Congo, sur la rive gauche du bas Ogowe. Braves et pillards, ils attaquaient à chaque instant les embarcations qui parcouraient le Zaire. — *Un* MOUSSORONGO, MOUCHILONGO ou MUSSURUNGO.

MOUSSU (*mou-su*), **UE** adj. Qui est couvert de mousse : *Une roche* MOUSSUE.

— Hortic. *Rose moussue* ou *mousseuse*. V. MOUSSEUX.

MOUSSURE (*mou-sur'*) n. f. Barbe herbacée, qui se forme autour des pots de terre.

MOUSSY, comm. de la Marne, arrond. et à 5 kil. d'Epernay ; 831 hab. Vignoble compris dans la *côte d'Epernay*.


Moustac.

MOUSTAC (*stak'*) n. m. Nom vulgaire d'un singe du genre cercopithèque, qui habite l'Afrique occidentale.

— ENCYCL. La guenon *moustac* (cercopithecus cephus) appartient au sous-genre *rhinostictus*. Voisine des mones, elle a le pelage gris verdâtre, avec la face noire encadrée par un bandeau frontal, des houppes aux joues, et une bande au museau, d'un blanc pur. Le moustac, voisin des *blancs-nez*, vit dans les forêts du Congo.

MOUSTACHE (*mouss* — de l'ital. *mostaccio*, dérivé du gr. *mustax* ou *mastax*) n. f. Partie de la barbe qui croît


Moustaches : 1. En crochet ; 2. En brosse ; 3. A la russe ; 4. A la mousquetaire ; 5. A la gauloise ; 6. A la hongroise.

au-dessus de la lèvre supérieure : *Porter* MOUSTACHE. ‖ Chacune des deux moitiés de cette partie de la barbe : *Brûler une de ses* MOUSTACHES.

— Fam. Soldat : *Comme je n'ai pas dans ce monde-ci cent cinquante mille* MOUSTACHES *à mon service.* (Volt.)

— Loc. div. *Brûler la moustache à quelqu'un*, Lui tirer à bout portant un coup d'arme à feu. ‖ *Se brûler la moustache*, Echouer dans quelque entreprise. ‖ *Sur* ou *Sous la moustache de*, A la barbe de, sous le nez, au su et au vu de.

— Pop. *Donner sur la moustache à quelqu'un*, Le frapper au visage.

— Anat. Fossette verticale, située au-dessous de la cloison du nez.

— Bot. *Hugonie à moustache*, Espèce de hugonie dont la tige produit de distance en distance des rejetons courts et garnis de barbes ligneuses, contournées en spirale et imitant des moustaches.

— Hist. *Général Moustache*, Surnom donné à Custine, qui avait des moustaches énormes.

— Mar. Suspentes fixes ou petites balancines de la civadière. ‖ Nom des haubans de martingale.

— Mod. Se disait jadis des boucles de cheveux qu'hommes et femmes laissaient pendre sur les joues.

— Pêch. Se dit vulgairement des barbillons des silures et de ces poissons eux-mêmes. (Peu us.)

— Techn. Manivelle du tireur d'or, lui servant à tirer et dévider le fil de soie et d'or. ‖ Pince à longues branches, avec laquelle le doreur retire les pièces du feu.

— Zool. *Mésange à moustaches*, Espèce de mésange du genre panure.

— n. f. pl. Zool. Nom vulgaire des grandes soies tactiles ou vibrisses que beaucoup de mammifères, notamment les carnassiers et les pinnipèdes, portent sur leur mufle ou mieux sur leur lèvre supérieure.

— ENCYCL. Mod. La mode des boucles de cheveux pendants appelées *moustaches* date du règne de Louis XIII ; elle se continua sous celui de Louis XIV et dura longtemps, surtout en Flandre. On attachait à ces boucles un nœud de rubans ; le comte d'Harcourt (Henri de Lorraine) attacha à la sienne (car on n'en porta d'abord qu'une, à gauche) une grosse perle, ce qui le fit surnommer « le cadet à la Perle » (1640 environ). On appela aussi cette boucle unique une *cadenette*, parce qu'Honoré de Cadenet, duc de Chaulnes, en possédait une qui faisait l'admiration de la cour. Les dames en portaient toujours deux, et c'était une marque de qualité.


A, moustache (XVIIe s.).

MOUSTACHU, UE (*sta*) adj. Qui porte une forte moustache : *Un soldat* MOUSTACHU. ‖ Qui a de la moustache : *Une femme* MOUSTACHUE. (On dit quelquef. MOUSTACHÉ, ÉE.)

MOUSTAPHA (*sta* — du n. d'un général turc) n. m. Pop. Homme gros et barbu.

MOUSTAPHA. Biogr. V. MUSTAPHA.

MOUSTARDIER (*star'-di-é*) n. m. Variété de cépage noir, cultivé dans le département du Gard.

MOUSTELLE (*stèl'*) n. f. En Bourgogne et en Champagne, Noix de la loche franche.

MOUSTÉRIEN, ENNE (*sté-ri-in, è-n'* — de *Moustier*, n. géogr.) adj. Paléont. Qui appartient à la période paléolithique du Moustier.


Période moustérienne : 1. Type humain ; 2. Pointes de flèches ; 3. Haches.

— ENCYCL. On entend par période *moustérienne* une phase de la période paléolithique pendant laquelle l'homme quaternaire se servait d'instruments en silex taillé sur une seule face et souvent façonnés en outils servant à racler ou à gratter, tels qu'on les a retrouvés dans la grotte du Moustier (Dordogne). Les animaux contemporains de l'époque moustérienne seraient le mammouth (*elephas primigenius*), le cerf des tourbières au bois gigantesque (*megaceros*) et le rhinocéros à narines cloisonnées (*rhinoceros tychorhinus*). La période moustérienne est immédiatement antérieure à la période dite de « Saint-Acheul ».

MOUSTÉRUS, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 9 kilom. de Guingamp ; 1.190 hab. Ch. de f. Ouest.

MOUSTEY, comm. des Landes, arrond. et à 57 kilom. de Mont-de-Marsan ; 1.068 hab.

MOUSTIER (François-Melchior, comte DE), général français, d'abord connu sous le nom de **Bermond,** né vers 1740, mort à Paris en 1828. Entré dans les gardes du corps en 1769, il accompagna le roi dans sa fuite. Après l'arrestation de Varennes, il fut enfermé à l'Abbaye et mis en liberté seulement lorsque Louis XVI eut accepté la Constitution. Il se réfugia alors à Mittau, auprès du comte de Provence, puis servit en Russie avec le grade de colonel. Il retourna en France avec les Bourbons, rentra aux gardes du corps (1815), puis fut nommé maréchal de camp. Il a laissé une *Relation du voyage de S. M. Louis XVI lors de son départ pour Montmédy et son arrestation à Varennes.*

MOUSTIER (Eléonore-François-Elie, comte, puis marquis DE), général et diplomate français, né à Paris en 1751, mort en 1817. Sous-lieutenant en 1767, mestre de camp en 1778, il fut nommé, la même année, ministre plénipotentiaire près l'électeur de Trèves. Chargé d'une mission à Londres (1783), puis ambassadeur aux Etats-Unis (1787) et à Berlin (1790), il prépara en Prusse, en 1791, une intervention armée pour soutenir Louis XVI. Chargé par les princes émigrés de les représenter auprès des coalisés, il entretint en France une correspondance qui fut surprise. Louis XVIII lui donna le grade de maréchal de camp, puis celui de lieutenant général. — Son fils, CLÉMENT-EDOUARD, né à Coblentz en 1779, mort à Paris en 1830, prit part, à la fin de la Révolution, aux journées du 1er prairial et du 13 vendémiaire, puis se réfugia en Angleterre. De retour en France, il servit, sous l'Empire, dans la diplomatie, se rallia aux Bourbons dès 1814, et devint ambassadeur à Berne, puis en Espagne, après avoir siégé un an à la Chambre comme député du Doubs.

MOUSTIER (Lionel-Desle-Marie-François-René, marquis DE), diplomate et homme d'Etat, fils de CLÉMENT-EDOUARD, né en 1817, mort à Paris en 1869. Député du Doubs à la Législative (1849), il devint, en 1852, membre de la commission consultative, puis ministre plénipotentiaire en Prusse (1853), ambassadeur à Vienne, puis à Constantinople (1861) et ministre des affaires étrangères (1866-1868). Comme tel, il eut à régler la très délicate question du Luxembourg (1867), et réussit à éviter un conflit armé avec l'Allemagne. Il devint sénateur en 1868.

MOUSTIERS-SAINTE-MARIE, ch.-l. de cant. des Basses-Alpes, arr. et à 27 kilom. de Digne, au-dessous de terrasses plantées d'oliviers ; 1.001 hab. Moustiers fut célèbre au XVIIe et au XVIIIe siècle par ses faïences. Eglise Notre-Dame (XIIe et XVIe s.). Grottes. Patrie de Hugues-Raymond, évêque de Riez ; de Jean de Penna et du marin Bertet de La Clue. — Le canton a 5 comm. et 2.206 hab.


Faïence de Moustiers (XVIIe s.).

MOUSTIER-SUR-SAMBRE, comm. de Belgique (Namur [arrond. de Namur] ; 1.485 hab.

MOUSTIER-VENTADOUR, comm. de la Corrèze, arrond. et à 30 kilom. de Tulle ; 959 hab. Ruines du château de Ventadour.

MOUSTILLE (*still* ‖ *ll* mll.] — du lat. *mustum*, moût) n. f. Qualité d'un vin pétillant : *Vin qui a de la* MOUSTILLE.

— Chez les pelletiers, Fouine ou putois. (Vieux.)

MOUSTILLIER n. m. Syn. peu us. de MOUSTIQUAIRE.

MOUSTIQUAIRE (*sti-kèr'*) n. f. Rideau de gaze ou de mousseline claire, dont on entoure les lits pour se préserver des moustiques. ‖ *Moustiquaire portative*, Sorte de masque de gaze, qui entoure la tête et qui s'attache au cou.

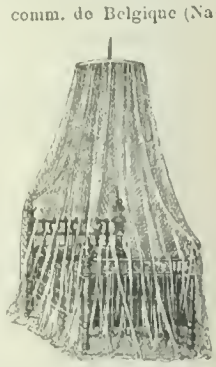
Moustiquaire de lit.

MOUSTIQUE (*stik'* — de l'espagn. *mosquito* ; de *mosca*, mouche) n. m. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des culicidés, y compris les cousins.

— ENCYCL. En général, les *moustiques* sont de petite taille, mais leur piqûre est très douloureuse et provoque souvent un œdème passager. Ces insectes, qui se rencontrent depuis les régions chaudes jusqu'aux marécages de la Laponie, se développent à l'état de larve dans les eaux stagnantes ; pour les détruire, on recommande de verser du pétrole à la surface des mares. On se préserve des atteintes de ces insectes par les moustiquaires ou des enduits, sur les parties découvertes, de graisse, d'essence de girofle, d'absinthe. Pour calmer la douleur, on touche le point lésé avec de l'ammoniaque.


Moustiquaire portative.

Les moustiques des pays chauds dits *maringouins* sont

du genre *simulie*. Les moustiques du genre *anophèle* transmettent le parasite de la fièvre paludéenne.

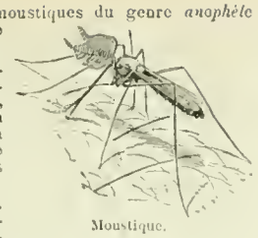
Moustique.

MOUSTOIR (LE), comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 51 kilom. de Guingamp, près du canal de Nantes à Brest; 911 hab. Ruines d'un couvent d'augustins. Eglise avec vitrail (XVIe s.). Traces d'un aqueduc romain.

MOUSTOIRAC, comm. du Morbihan, arrondissement et à 27 kilom. de Pontivy; 1.855 hab. Monuments mégalithiques, sur la lande du Resto; vestiges de camp romain.

MOUSTOIR-REMUNGOL, comm. du Morbihan, arrond. et à 10 kilom. de Pontivy; 957 hab. Eglise moderne, avec fragments de vitraux anciens. Chapelle N.-D.-des-Fleurs (XVIe s.), avec beaux vitraux Renaissance.

MOÛT (*moû* — pour *moust*, du lat. *mustum*) n. m. Jus de raisin qui n'a point encore fermenté. ‖ Nom que les brassours donnent au jus sucré obtenu dans la cuve-matière en faisant agir de l'eau bouillante sur le malt broyé.

— Par anal. Suc de certains végétaux, avec lequel on fait des liqueurs alcooliques.

— ENCYCL. Œnol. L'observation et l'expérience fournissent des données très sérieuses pour juger du degré de maturation d'un raisin; mais le seul moyen vraiment précis pour apprécier la qualité de ce raisin est la détermination de sa richesse en sucre et en acide. On détermine la richesse en acide par la méthode acidimétrique, et la richesse en sucre par la méthode saccharimétrique, soit à l'aide d'un densimètre (mustimètre), soit à l'aide de la méthode chimique (liqueur de Fehling).

Un moût peut contenir de 65 à 300 grammes de sucre par litre; mais la moyenne, en France, est de 130 à 175 grammes et ne s'élève guère au delà de 225. Quant à l'acidité (acides tartrique, tannique, acétique), elle varie de 3 à 10 grammes par litre, et elle est évaluée par comparaison avec l'acide sulfurique. Il appartient au viticulteur de n'opérer la cueillette de sa vendange qu'au moment où il a, par la détermination précise de ces deux agents (sucre et acide), acquis la conviction que son raisin est à parfaite maturité. Après les opérations de la cueillette, de l'égrappage (en certaines régions), du foulage, la vendange est mise à cuver et la transformation d'une partie du sucre en alcool s'opère; mais il convient, là encore, d'apporter des soins, soit qu'il faille procéder à l'adjonction de certains produits qui se trouvent en faible quantité (sucre, acide, phosphates, tanin), soit qu'il faille aérer les moûts pour activer la fermentation, les réchauffer quand la température est trop basse ou les refroidir, comme cela se pratique en Algérie, par exemple, où les cuves sont, presque toujours, munies de réfrigérants. Les difficultés que rencontre la fermentation dans les pays chauds ont, d'ailleurs, donné naissance à l'industrie des mistellos. (V. MISTELLE). La température la plus favorable à la fermentation est comprise entre 25° et 32°. Inférieure, elle ralentit trop la fermentation; supérieure, elle enlève le bouquet au vin, en favorisant l'acescence et en permettant à des ferments étrangers de se développer; si elle atteint 42°, la fermentation cesse.

MOUT ou **MAOUT** (littéralem. « la mère »), nom de la déesse que les Thébains assignaient comme femme à leur dieu Amon. Elle est la mère du troisième membre de la Triade, Khonsou. Son principal temple s'élevait dans le bourg d'Asheourou, au S. de Thèbes-Karnak.

MOUTA n. f. Comm. Espèce de soie crue du Bengale.

MOUTABÉE n. f. Bot. Genre de polygalacées, de l'Amérique tropicale. ‖ On écrit aussi MONTABÉE.

— ENCYCL. Les *moutabées* sont des arbrisseaux souvent épineux, à rameaux sarmenteux, portant des feuilles alternes, coriaces, luisantes, à fleurs réunies en petits bouquets. Le fruit est une baie arrondie, anguleuse, à cinq loges. Les fruits de la *moutabée* de la Guyane, appelée par les indigènes *aymontabou*, sont alimentaires.

MOUTAGE (*taj'* — rad. *moudre*) n. m. Dr. féod. Droit en nature, que le seigneur propriétaire d'un moulin banal percevait par son meunier.

MOUTAN n. m. Nom vulgaire d'une pivoine de la Chine.

MOUTARD (*tar*), **ARDE** n. Fam. Petit garçon, petite fille : *Taisez-vous*, MOUTARDS! (Le fém. est peu usité.)

MOUTARD (Théodore-Florentin), né à Soultz en 1827, mort à Paris en 1901. Elève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des mines en 1849, il fut rayé du cadre des ingénieurs en 1852, pour avoir refusé de prêter serment à l'Empire; il n'y fut réintégré qu'en 1870. En 1875, il devint professeur du cours de mécanique à l'Ecole préparatoire des mines et, en 1883, examinateur et répétiteur à l'Ecole polytechnique; il fut nommé ingénieur en chef (1878), puis inspecteur général des mines (1886). On lui doit d'assez importants travaux de mathématiques, en particulier sur la théorie des couches et surfaces anallagmatiques et sur le système de cyclides orthogonales.

MOUTARDE (rad. *moût*) n. f. Bot. Nom donné à diverses crucifères, qui fournissent le condiment du même nom.

— Art culin. Assaisonnement fait avec de la graine de moutarde broyée et de l'eau, du verjus, du vinaigre, des aromates, etc. : MOUTARDE *de Dijon*.

— Pop. Excrément. ‖ *Baril à moutarde*, Derrière.

— Loc. div. : *S'amuser à la moutarde*, S'arrêter à des bagatelles, à des choses accessoires. ‖ *Sucrer la moutarde*, Modérer l'expression de sa colère, dire avec ménagement des choses pénibles à entendre. ‖ *Fin comme moutarde*. S'est dit d'un homme fort rusé. ‖ *La moutarde lui monte au nez*, Il commence à s'impatienter, à se fâcher. ‖ *C'est de la moutarde après dîner*, Cela vient lorsqu'on n'en a plus besoin. ‖ *Les enfants en vont à la moutarde*. So dit d'une affaire tout à fait ébruitée. ‖ *Et le reste en moutarde*. Se dit des comptes dont les articles sont mal justifiés.

— PROV. : **A Paris on sifflait la moutarde, à Rouen on la criait**, Chaque pays a ses manières et ses usages.

— ENCYCL. Bot. La *moutarde noire* (brassica nigra) est une herbe annuelle d'Europe et d'Asie, à tige rameuse, haute parfois de 1 mètre, poilue et rude au toucher, à feuille alternes, pétiolées, les supérieures sessiles et entières, à grappes de fleurs jaunes, à siliques courtes, tétragones, dont les valves convexes sont munies sur leur dos d'une seule nervure carénée, à graines noires, parfois recouvertes d'un enduit blanchâtre. Cultivée surtout dans le Nord-Est de la France, cette plante est employée à divers usages. Broyées en présence de l'eau, ses graines développent une essence très âcre, dite *essence de moutarde*, qui est un *cyano-sulfure d'allyle*; elle est produite par le dédoublement d'une sorte de glucoside alcalin, le *myronate de potassium*, sous l'action d'un ferment, la *myrosine*; le myronate et la myrosine, contenus dans des cellules distinctes, ne réagissent qu'à la condition que les membranes de ces cellules aient été détruites.


Moutarde : *a*, fleur.

Mises à macérer dans du sel, du vinaigre, et diverses plantes aromatiques, les graines de moutarde, pulvérisées servent à confectionner un condiment qui fait l'objet d'un commerce assez important à Bordeaux et à Dijon.

Les autres moutardes font partie du genre *sinapis*. La *moutarde blanche* (sinapis alba) est une plante annuelle, à tige dressée, rameuse, à feuilles toutes pétiolées et profondément découpées. Elle peut faire l'objet d'une culture spéciale et s'emploie également comme engrais réel et comme fourrage. Broyées avec de l'eau tiède, ses graines fournissent un principe âcre et onctueux.

— Art culin. La *moutarde* ne s'emploie pas seulement avec les viandes froides; elle entre dans la confection de nombreuses sauces et de diverses conserves. Dans le commerce, on trouve deux sortes de moutardes préparées : l'une, foncée et tirant sur le brun, est la moutarde de Bordeaux; l'autre, la moutarde de Dijon, est plus piquante et plus claire, d'une couleur jaune *sui generis*.

— Thérap. La farine de *moutarde* s'emploie pour confectionner les sinapismes, ou dans la préparation des pédiluves. Dans ces deux cas, on n'oubliera pas que l'eau très chaude, le vinaigre, les alcalis, etc., gênent l'action révulsive.

MOUTARDELLE (*dèl'*) n. f. Nom vulgaire d'une espèce de raifort, qu'on mange quelquefois râpé en guise de moutarde. ‖ Nom vulgaire de la moutarde cultivée.

MOUTARDIER (*di-é*) n. m. Econ. dom. Petit vase dans lequel on sert la moutarde : *Un* MOUTARDIER *de porcelaine*.

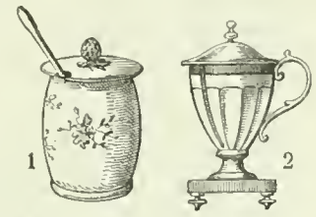
Moutardiers : 1. En faïence; 2. En verre.

— Comm. Celui qui fait ou vend de la moutarde.

— Fam. Sobriquet des habitants de Dijon.

— Fig. et fam. *Il se croit le premier moutardier du pape*. Se dit d'un homme qui a une très haute opinion de lui-même. (On raconte que le pape avignonnais Jean XXII raffolait de la moutarde; il en mettait dans tous les mets. Il créa, pour un de ses neveux, la charge de premier moutardier. De là le dicton appliqué aux sots vaniteux de *premier moutardier du pape*.)

— Zool. Nom ancien donné par les vieux auteurs du XVIe siècle au martinet commun.

MOUTARDIN ou **MOUTARDON** n. m. Nom vulgaire de la moutarde sauvage (*sinapis arvensis*), mauvaise herbe, à végétation rapide, qui nuit aux cultures, particulièrement aux avoines de printemps.

MOUTASSEN (*ta-sèn'*) n. m. Sorte de coton de Smyrne.

MOUTCHALINDA, roi des serpents nâgas qui, par dévotion pour le bouddha Çâkya-mouni, l'entoura des replis de son corps, et le protégea ainsi pendant sept jours contre un orage, tandis qu'il méditait au pied de l'arbre Bô.

MOUTE (abrév. de *moumoute*) n. f. Fam. Chatte : *J'ai retrouvé mon abbé, ma* MOUTE, *ma chienne*. (Mme de Sév.)

MOUTE n. f. Forme anc. de MOUTURE.

— Dr. féod. *Droit de moute*, Droit perçu par le seigneur bannier pour le blé qu'on faisait moudre à son moulin, en sus du droit de moulage. ‖ *Moute sèche*, Mouture ordinaire en Normandie. — *Moute verte*. Dans la même province, Droit payé par le vassal qui engrangeait hors du fief le grain récolté sur les terres banales.

MOUTEKALLEMIN n. m. Nom donné dans la philosophie musulmane aux partisans du *kalam*, c'est-à-dire de la théologie dogmatique, l'une des parties les plus importantes de la science de l'islam.

MOUTERRE-SILLY, comm. de la Vienne, arrond. et à 5 kilom. de Loudun, non loin de la Briande; 978 hab. Débris romains. Ruines de la chapelle Saint-Mesmin (XIe s.).

MOUTHE, ch.-l. de cant. du Doubs, arrond. et à 30 kilom. de Pontarlier, à la source du Doubs; 910 hab. Fromages. Dans l'église, intéressantes stalles sculptées. Près de la ville, abîme de la Baume de la Grand'Combe. — Le canton a 24 comm. et 7.818 hab.

MOUTHIER-EN-BRESSE, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 33 kilom. de Louhans, sur la Brenne; 1.617 hab. Tumulus.

MOUTHIERS-SUR-BOËME, comm. de la Charente, arrond. et à 10 kilom. d'Angoulême, sur le ruisseau du Gouffre de la Forge et la *Boëme*; 1.331 hab. Ch. de f. Orléans. Tourbière, carrière. Papeteries. Grotte préhistorique de la Roche-Chandry. Eglise des XIe, XIIe et XIIIe siècles. Château de la Roche-Chandry, reconstruit en 1885 sur un rocher, d'après l'ancien château des XVe et XVIe siècles.

MOUTHOUMET, ch.-l. de cant. de l'Aude, arrond. et à 31 kilom. de Carcassonne, près de l'Orbieu; 296 hab. Mines de fer. Corderie. — Le canton a 18 comm. et 4.007 hab.

MOUTIER (*ti-é* — pour *moustier*; du lat. *monasterium*) n. m. Forme ancienne du mot MONASTÈRE.

— Loc. anc. : *Mener la mariée au moutier*. La mener à l'église. ‖ *Mener une fille au moutier*, L'épouser

— PROV. : **Il faut laisser le moutier où il est, Il ne faut rien changer aux usages reçus.**

MOUTIER-MALCARD, comm. de la Creuse, arrond. et à 27 kilom. de Guéret, au-dessus d'un affluent de la Petite Creuse; 1.700 hab.

MOUTIERS, comm. de l'Yonne, arrond. et à 41 kilom. d'Auxerre, près du Loing; 1.009 hab. Argile, grès. Poterie, tuilerie, briqueterie. Eglise des XIIe et XVe siècles.

MOUTIERS, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 18 kilom. de Vitré, sur la Seiche et l'étang de Carcraon; 978 hab. Moulin. Eglise du XVe siècle. Ruines de deux châteaux.

MOÛTIERS ou **MOÛTIERS-EN-TARENTAISE**, ch.-l. d'arrond. du départ. de la Savoie, à 49 kilom. de Chambéry, sur l'Isère, qui reçoit à cet endroit le Doron de Bozel; bassin du Rhône; 2.189 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Bestiaux; fromages. Cathédrale romane du XIe au XVe siècle, avec une crypte probablement du Ve, et contenant un *trésor* remarquable. Mine d'anthracite. Moutiers est le siège de l'évêché du Tarentaise, suffragant de celui de Chambéry. Ville fort ancienne, bâtie autour d'un monastère du Ve siècle, où fut établi, dès cette date, un évêché qui s'est maintenu depuis. — L'arrondissement a 4 cant., 56 comm. et 33.715 hab.; le canton, 25 comm. et 12.716 hab.


Armes de Moûtiers.

MOUTIERS, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 15 kilom. de Bressuire; 1.026 hab. Dolmen.

MOUTIERS-AU-PERCHE, comm. de l'Orne, arrond. et à 31 kilom. de Mortagne; 1.112 hab. Balais de bouleau et de bruyères. Restes d'une ancienne abbaye.

MOÛTIERS-LES-MAUXFAITS (LES), ch.-l. de cant. de la Vendée, arrond. et à 29 kilom. des Sables-d'Olonne; 963 hab. Fontaine salée froide, fontaine thermale. Eglise dont la façade et les trois nefs sont romanes, souterrains refuges. Aux environs, château de la Cantaudière, des XVe et XVIe siècles. — Le canton a 13 comm. et 12.992 hab.

MOUTIERS-SOUS-CHANTEMERLE, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 36 kilom. de l'Arthenay; 1.371 hab. Fabrique de mollctons et flanelles. Tour de Picadorot du XVe siècle, bâtie sur de vastes souterrains.

MOUTIERS-SUR-LE-LAY (LES), comm. de la Vendée, arrond. et à 28 kilom. de La Roche-sur-Yon, sur le Lay; 1.112 hab. Lignite.

MOUTIMIR, grand joupan de Serbie, mort en 899. Fils aîné du grand joupan Vlastimir, il partagea, en 880, l'héritage paternel avec ses deux frères. En 886, avec le concours des Bulgares, il s'empara des territoires de ses frères et resta, jusqu'à sa mort, seul souverain.

MOUTON (du bas lat. *multo, onis*) n. m. Genre de mammifères cavicornes ruminants, caractérisé par les cornes obliques et annelées, contournées en spirale. (Se dit particulièrem. du mâle châtré, que l'on engraisse pour la boucherie, les autres s'appelant *béliers* : *Côtelette de* MOUTON.) ‖ *Mouton du Pérou*, Ancien nom du lama.

— Viande de mouton : *Manger du* MOUTON.

— Peau de mouton préparée : *Une reliure en* MOUTON.

— Fig. et fam. Personne d'humeur douce ou simple, crédule, facile à duper ou à mener, ou encore portée à une imitation irréfléchie.

— Amas de poussière qui se forment sous les meubles.

— *Pain de mouton*, Très petit pain, dont la surface était couverte de grains de blé, et que l'on donnait autrefois aux enfants comme friandise.

— Pop. Matelas. ‖ Se dit de grosseurs qui se forment, chez les ouvriers, sur les parties de leur corps soumises à un effort musculaire violent et continu.

— Arg. Compagnon que l'on donne à un prisonnier, avec mission de capter sa confiance, de découvrir son secret et de le livrer à la justice.

— Loc. div. : *Chercher cinq pieds à un mouton* ou *Chercher un mouton à cinq pattes*, Essayer de tirer d'une chose plus qu'elle ne peut fournir. ‖ *Etre bien loin de ses moutons*. Se dit d'un homme qui n'obtient pas la récompense qu'il attendait. ‖ *Sentir l'épaule de mouton*. Puer des aisselles. ‖ *Revenons à nos moutons*, Reprenons notre conversation, revenons à notre sujet. (Allusion à un passage de *l'Avocat Pathelin*.) ‖ *Il ressemble aux moutons du Berry, il est marqué sur le nez*. V. MARQUER.

— Arboric. Nom normand d'une variété de poire bonne à manger et très précoce.

— Archit. *Queue de mouton*, Ornement, en forme de grosse guirlande, placé autour d'un médaillon.

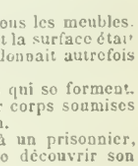
De gueules, au mouton d'argent

— Archit. hydraul. Eaux qui tombent rapidement dans des rigoles, et qui, étant arrêtées par un obstacle prévu ou non, se relèvent en flocons d'écume.

— Blas. Figure héraldique, représentant un mouton (toujours passant) et qui diffère du bélier en ce qu'il n'a pas de cornes

— Bot. Nom donné à deux espèces de champignons, dont l'un, simplement nommé *mouton*, est l'*hydne bosselé*, champignon comestible, à chair un peu âcre quand elle est crue, l'autre, nommé *mouton zoné*, est le *lactaire vénéneux*, facile à reconnaître aux bandes orangées concentriques qu'il a sur le chapeau, et surtout aux longs poils laineux qui existent sur le bord de ce chapeau.

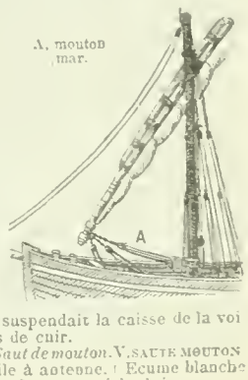
A, mouton marin.

— Carross. anc. Nom donné à des pièces de bois posées d'aplomb sur l'essieu, et auxquelles, avant l'invention des ressorts, on suspendait la caisse de la voiture au moyen de courroies de cuir.

— Jeux. *Saute-mouton* ou *Saut de mouton*. V. SAUTE MOUTON

— Mar. Amure d'une voile à antenne. ‖ Ecume blanche qui se forme sur la crête des lames par jolie brise.

— Mécan. Masse de fer ou grosse pièce de bois armée de fer, qu'on élève et qu'on laisse retomber brusquement sur des pieux pour les enfoncer en terre. ‖ Masse métallique surmontant le couperet de la guillotine pour ajouter à son poids.


Mouton (mécan.).

— Numism. Nom donné à des monnaies d'or frappées sous le roi Jean, et qui étaient, avec un type semblable, plus fortes d'échantillon que les *agnels*, frappés sous les rois précédents. (Elles portaient au revers un agneau avec la légende *Ecce agnus Dei*. Elles eurent cours jusqu'au XVe s.).

— Pêch. Petit tas de morues ayant déjà reçu quatre ou cinq soleils.

— Pyrotechn. Machine munie d'une sorte de mandrin qui sert à tasser la charge des fusées.

— Techn. Pièce qui descend avec la vis de la presse à papier. ‖ Grosse pièce de bois dans laquelle sont engagées les anses d'une cloche, pour la tenir suspendue. ‖ Pièce de fer dont se servent les bijoutiers estampeurs.

— Zool. *Mouton du Cap*, Nom vulgaire de l'albatros.

— Prov. **Chair de mouton, manger de glouton.** Se disait à une époque où la viande de mouton était peu estimée. ‖ **Bœuf saignant, mouton bêlant, veau brûlant, porc pourri, tout n'en vaut rien s'il n'est bien cuit.** Se dit en parlant du degré de cuisson que demandent ces différentes viandes, pour exprimer qu'on doit manger le bœuf peu cuit, le mouton presque cru, le veau très cuit, le porc longtemps bouilli. ‖ **A l'Ascension, gras mouton,** C'est à l'époque de l'Ascension que les moutons sont le plus chargés de graisse. ‖ **Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes.** V. Champenois.

— Allus. littér. : **Les moutons de Panurge,** par allusion à la vengeance que Panurge, dans Rabelais, tire du marchand de moutons Dindenaut, qui l'a injurié. (Panurge lui achète le plus beau de ses moutons et le jette en pleine mer, « criant et bellant ». Tous les autres moutons suivirent le premier. Dindenaut lui-même, et ses aides, en cherchant à les retenir, périrent dans les flots. Se dit des gens qui suivent aveuglément l'exemple des autres.)

— Encycl. Zool. Le *mouton* domestique (*ovis aries*) appartient au genre mouflon (*ovis*). Il est voisin de l'argali de


4 5 6


1 2 3

Moutons : 1. Gascon ; 2. Du Lot ; 3. Mérinos ; 4. Southdown ; 5. Suffolk ; 6. Leicester. V. mammifère.

l'Asie occidentale et du mouflon de Perse (*ovis Gmelini*), encore plus que du mouflon de Sardaigne (*ovis musimon*). Il semblerait que sa domestication ait été faite dans l'Inde occidentale ; cependant, on a trouvé des restes de moutons, sans doute domestiques, dans les stations lacustres de la Suisse. Au reste, le mouton se modifie si facilement par l'élevage qu'il est impossible de savoir quelles sont les races primitives les plus anciennes.

— Zootechn. C'est dans les départements de la Creuse, de l'Aveyron, de la Corrèze, de l'Indre, et dans les plaines de la Brie et de la Beauce que l'on rencontre en France le plus de moutons. On remarque que les régions pauvres en moutons sont les plus riches en gros bétail (Normandie, Bretagne). Les races et variétés de moutons sont très nombreuses. D'après Sanson, on les groupe en trois catégories :

1° *Races brachycéphales.* Les animaux de cette classe sont caractérisés par un front large ; les deux diamètres, longitudinal et transversal, du crâne, sont presque égaux. Les principaux types de cette catégorie sont ceux du *Dishley*, du *New-Kent*, du *Southdown* et du *Limousin* ;

2° *Races dolichocéphales.* Dans ce groupe sont rangées les types ayant la boîte crânienne plus longue que large ; le front est relativement étroit. On y trouve les variétés suivantes : *cotswold, flamande, berrichonne, solognote, du Larzac, mérinos, barbarine* et leurs dérivées ;

3° *Races métisses.* Les métis ont des caractères individuels fort variables. Ils représentent une population ovine nombreuse. Les *dishley-mérinos*, les *new kent berrichons*, les moutons de la *Charmoise*, etc., sont issus de métissages.

Les moutons contribuent à fournir de la viande, de la laine et du lait. Ce sont les variétés précoces qui conviennent le mieux à produire de la viande. Les reproducteurs auront la poitrine ample, la croupe large, la tête pas trop grosse. Ce sont principalement les mois d'octobre et de novembre que l'on choisira pour l'accouplement afin de faire correspondre l'agnelage avec la nouvelle saison, la gestation étant d'une durée de 150 jours. C'est pendant l'allaitement que l'agneau subit deux opérations : l'*amputation de la queue* et l'*émasculation*.

Les agneaux peuvent être livrés à la consommation avant le sevrage ; ils fournissent alors une viande très blanche *agneau de lait*). Vers la cinquième semaine, on procède à un sevrage progressif. Les animaux sont alors nourris très abondamment sur la base des rations dites « de précocité ». L'engraissement est terminé à l'âge de dix mois, et les agneaux donnent alors la viande de luxe *agneau gras*. L'engraissement des ovidés adultes peut être *extensif* ou *intensif*. Il est pratiqué au pâturage, à la bergerie en stabulation, ou par un mode mixte. L'engraissement au pâturage a lieu dans les régions de cultures céréales. Les moutons nourris au voisinage de la mer prennent le nom de *prés-salés*, à cause de la saveur agréable que possède leur viande. Pour les animaux *fins gras*, on remplace les aliments humides par des farineux et des concassages.

— *Production de la laine.* La production de la laine est une source importante de bénéfices. La tonte a lieu en mai ou juin, suivant les climats. Elle est quelquefois précédée du lavage des toisons. Les *laines lavées à dos* se vendent plus cher que les *laines en suint*.

— *Production du lait.* La production du lait de brebis est d'une médiocre importance. Les moutons du Larzac sont à peu près les seuls dont les qualités laitières sont exploitées. Leur lait sert à fabriquer les fromages de Roquefort.

— *Maladies.* Parmi les nombreuses maladies auxquelles les moutons sont sujets, il convient de citer plus spécialement : la *distomatose*, le *tournis*, le *muguet*, le *charbon symptomatique* et la *fièvre aphteuse*.

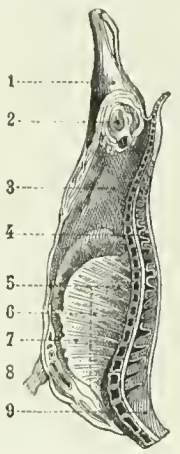
Mouton (boucherie) : 1. Gigot ; 2. Noix de gigot ; 3. Flanchet ; 4. Filet ; 5. Côtelette de noix ; 6. Côtelettes couvertes ; 7. Poitrine ; 8. Epaule ; 9. Collet.

— Art culin. La qualité de la viande du mouton tient à plusieurs causes : sexe, âge, état d'engraissement, etc. A Paris, il est convenu d'admettre trois catégories : 1° gigot, filet, côtelettes couvertes ; 2° épaules, côtelettes découvertes ; 3° collet, poitrine. Enfin, le rendement en viande nette varie de 55 à 72 p. 100 du poids vif. La chair du mouton doit être foncée, et il faut la laisser mortifier, surtout le gigot, afin qu'elle soit tendre : un gigot n'est pas bon avant trois jours ; l'hiver, on peut aller à cinq.

— Numism. Il y eut des *moutons* d'or à la grande laine, et des moutons d'or à la petite laine ou deniers d'or à l'agneau. Ces pièces étaient d'or fin, du poids de 3 deniers 5 grains trébuchants, et valaient 12 sous 6 deniers tournois ; les sous étaient d'argent fin et pesaient environ autant que le mouton d'or, ce qui donnait aux moutons une valeur de 10 fr. 39 c. de monnaie française actuelle.

— Iconogr. Le *mouton* a été donné pour attribut à l'Innocence, à la Douceur à la Virginité. L'art chrétien a fait de l'agneau la figure symbolique, par excellence, du Fils de Dieu, immolé pour les péchés du monde. Il a été donné pour attribut au Bon Pasteur, à sainte Agnès, etc.

MOUTON, ONNE adj. Qui est de la nature des moutons ; qui leur est propre : *La douceur* MOUTONNE.

— Fig. et fam. Doux, facile à mener : *Dites que j'ai l'âme tendre et* MOUTONNE. (Piron.) ‖ Porté à l'imitation : *La race humaine est essentiellement* MOUTONNE.

MOUTON (Jean de Hollingue), musicien français, né dans la seconde moitié du XVe siècle, mort à Saint-Quentin en 1522. Il fut chantre de la chapelle de Louis XII et de celle de François Ier. On connaît de lui de nombreuses compositions religieuses.

MOUTON (Gabriel), mathématicien et astronome français, né et mort à Lyon (1618-1694). Il suivit la carrière ecclésiastique. Il est principalement connu par ses *Observationes diametrorum solis et lunæ apparentium* (1670), et par son invention de la méthode des différences pour le calcul des tables de toutes sortes. Cette méthode, purement instinctive chez Mouton, attira l'attention de Newton, qui en fit la théorie. C'est notre méthode d'interpolation.

MOUTON (Georges), comte de Lobau. V. Lobau.

MOUTON (Eugène), littérateur français, né à Marseille en 1823, mort en 1902. Avocat, puis magistrat sous l'Empire, il a écrit, entre autres ouvrages, soit sous son nom, soit sous le pseudonyme de Mérinos : *les Lois pénales en France* (1868) ; *Traité de l'expression* (1835) ; *Histoire et théorie du droit de punir* (1887) ; *l'Art d'écrire un livre, de le publier et de l'imprimer* (1896). Il est surtout connu par des écrits humoristiques, pleins de verve, auxquels il préluda par son amusante fantaisie, *l'Invalide à la tête de bois*, réédité en 1887. Citons, entre autres : *Nouvelles et fantaisies humoristiques* (1873-1876) ; *Voyages et aventures du capitaine Marius Cougourdin* (1879) ; *Zoologie morale* (1881) ; *Chimère* (1886) ; *l'Affaire Scapin* (1888) ; *Aventures et mésaventures de Joël Kerbarbu* (1892) ; *les Vertus et les Grâces des bêtes* (1894) ; *le Supplice de l'opulence* (1895) ; etc.

MOUTON-BLANC (en turc *Ak-koniounlou*), dynastie de princes turcomans qui portaient un mouton blanc sur leur étendard, et qui, vers la fin de l'empire fondé en Perse par les descendants d'Houlagou khan, régnèrent en Arménie et dans la Mésopotamie. Elle comprend treize princes, auxquels les historiens persans ne donnent pas tous les mêmes noms, et qui furent en lutte constante avec leurs voisins et avec les Timourides.

MOUTON-DUVERNET (Régis-Barthélemy, baron), général et homme politique français, né au Puy (Haute-Loire) en 1769, fusillé à Lyon en 1816. Il s'engagea en 1785, et se distingua dans les campagnes de la Révolution et de l'Empire. Général de brigade en 1811, général de division en 1813, il fut nommé gouverneur de Valence à la première Restauration ; mais, lorsque Napoléon regagna la France, Mouton-Duvernet alla au-devant de lui. Il devint alors gouverneur de Lyon et représentant à la Chambre des Cent-Jours. Après Waterloo, il soutint les droits de Napoléon II. Compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1814, il resta un an caché chez un royaliste, de Meaux. Fatigué de cette vie, il se constitua prisonnier, fut jugé par le conseil de guerre de Lyon, condamné à mort et exécuté, malgré tous les efforts de sa famille.

MOUTONNADE (*to-nad'* — rad. *mouton*) n. f. Par plaisant. Ton de la pastorale ; style fade et ennuyeux.

MOUTONNAGE (*to-naj'* — rad. *mouton*) n. m. Dr. féod. Droit que devaient au seigneur ceux qui vendaient ou achetaient des bêtes à laine sur son fief.

MOUTONNAILLE (*to-na-ill* [*ll* mll.]) n. f. Troupeau de moutons, au pr. et au fig. :

Le monde n'est que franche *moutonnaille*.
La Fontaine.

MOUTONNANT (*to-naa*), **ANTE** adj. Qui moutonne : *Le sommet* MOUTONNANT *des vagues*. (Renan.)

MOUTONNE (rad. *mouton*) n. f. Econ. rur. Brebis châtrée, qu'on engraisse pour la boucherie.

— Archéol. Coiffure de femme où les cheveux étaient ramenés sur le front, en touffes épaisses et frisées. (Cette mode, très répandue du moyen âge au XVIe s., disparaît complètement au commencement du XVIIIe.)


Coiffure à la moutonne (XVIIe s.).

MOUTONNEMENT (*to-ne-man*) n. m. Action de moutonner : *Le* MOUTONNEMENT *des vagues*.

MOUTONNEMENT (*to-ne-maa*) adv. Comme un mouton, à la manière des moutons : *Se copier* MOUTONNEMENT.

MOUTONNER (*to-né*) v. a. Rendre frisé, annelé comme la toison d'un mouton : MOUTONNER *une perruque*.

— Arg. Chercher, pour le compte de la police, à faire parler un prisonnier, en se donnant comme camarade : *Certains détenus sont chargés de* MOUTONNER *les autres*.

— En Normandie, *Moutonner une prairie*, Y mettre des moutons à l'engrais.

— v. n. Se couvrir d'écume, de vapeurs blanchissantes : *Mer qui* MOUTONNE. ‖ Par anal. S'agiter comme des vagues : *Toutes les têtes* MOUTONNERENT *comme les vagues sous un coup de vent*. (V. Hugo.)

Moutonné, ée part. pass. du v. Moutonner.

— *Nuages moutonnés*, Nuages blancs et floconneux, formés en petites masses pressées.

— Géol. *Roche moutonnée*, Roche dont la surface offre des aspérités usées en forme de mamelons, après le passage d'un glacier. V. glacier.

— Manèg. Se dit de la tête d'un cheval ayant le profil de celle du mouton, c'est-à-dire quand elle forme une ligne convexe depuis les yeux jusqu'au bout du nez.

— Prov. : **Temps (ou ciel) moutonné et femme fardée ne sont pas de longue durée,** La femme fardée perd rapidement sa beauté, comme les nuages moutonnés annoncent un prompt changement de temps.

Se moutonner, v. pr. Se couvrir de petits nuages blancs, en parlant du ciel.

MOUTONNERIE (*to-ne-ri*) n. f. Caractère mouton, esprit d'imitation : *De là cette* MOUTONNERIE *qu'on appelle si volontiers dans le monde bon sens*. (Turgot.)

— Fam. Fadeur de certaines poésies pastorales :

Puis bergers, auteur, lecteur, chien,
S'endorment de *moutonnerie*.
Lebrun.

MOUTONNET (*to-nè*) n. m. Archéol. Ancienne monnaie du XVe siècle, frappée sous Charles VI.

— Carross. Sorte de pièce de bois recourbée et généralement sculptée, dont on orne le prolongement des brancards à l'arrière d'une voiture de luxe.


Moutonnets (carross.).

MOUTONNET-CLAIRFONS (Julien-Jacques), littérateur français, né au Mans en 1740, mort à Paris en 1813. Il devint un helléniste distingué. On lui doit : *les Baisers*, de Jean Second (1772) ; une traduction d'Anacréon, Sapho, Bion et Moschus (1773) ; *l'Enfer*, de Dante (1776) ; quelques ouvrages d'imagination : *la Fille bien née* (1772) ; *les Iles Fortunées* (1778) ; *De l'influence de Boileau sur la littérature* (1786) ; *le Véritable Philanthrope*, panégyrique de Jean-Jacques Rousseau.

MOUTONNEUX (*to-neû*), **EUSE** adj. Qui se couvre de vagues blanchissantes ou de nuages qui semblent moutonner : *Mer* MOUTONNEUSE.

MOUTONNIER (*to-ni-è*), **ÈRE** adj. Qui est de la nature du mouton : *La race* MOUTONNIERE.

— Fam. Aveuglément, sottement imitateur : *La multitude est* MOUTONNIÈRE.

MOUTONNIÈREMENT (*to-ni-è*) adv. D'une façon moutonnière.

MOUTS. Géogr. V. Rikouco.

MOUTSOU-HITO, empereur du Japon, né en 1852. Fils de l'empereur Komeï, il lui succéda en 1867 et épousa, l'année suivante, la princesse Harouko, fille du noble Tadaka, de la cour de Kioto. Après avoir inauguré la révolution de 1868, ce prince énergique abolit le shogounat, restaura le gouvernement impérial, ouvrit aux puissances étrangères les ports de son empire, transporta sa capitale de Kioto à Yédo, auquel il donna le nom de Tokio, et supprima le régime féodal. Des savants, des militaires, des juristes d'Europe et des Etats-Unis furent chargés de réorganiser les services publics, l'armée, les finances, le système monétaire, etc. L'empereur, rompant avec les traditions, donna au peuple, en 1889, une constitution qui introduisait la loi salique au Japon. Les principaux événements du règne de Moutsou-hito sont la guerre sino-japonaise, qui se termina, en 1895, par le traité de Simonoséki, l'intervention militaire en Chine lors des troubles de Pékin et de Tien-Tsin (1900), enfin, la conclusion de l'accord anglo-japonais (1902).

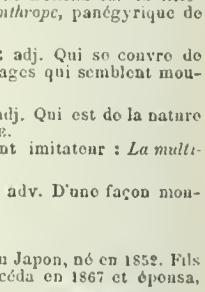
Moutsou-hito.

MOUTTADAR n. m. Fermier de l'impôt, dans l'Indo.

MOUTURE (du lat. *molitura*, même sens) n. f. Techn. Action ou manière de moudre du blé. ‖ *Mouture à la grosse*, Mouture unique donnant la farine brute et suivie d'un blutage en dehors du moulin. ‖ *Mouture du riche*, Mouture à la grasse, suivie d'un blutage fait avec un bluteau très fin. ‖ *Mouture pour le bourgeois*, Mouture à la grasse, suivie d'un blutage mi-fin. ‖ *Mouture rustique*, Celle dans laquelle la farine est blutée grossièrement. ‖ *Mouture économique* ou *à blanc*, Celle dans laquelle on sépare complètement les sons, après avoir parfaitement écrasé les grains. ‖ *Mouture à la lyonnaise*, Série de moutures successives, qui donnent en dernier résultat une farine bise, incomplètement isolée du son. ‖ *Mouture en son gros* ou *de Melun*, Celle après laquelle le boulanger doit séparer le son du gruau. ‖ *Blé mouture*, Mélange de froment, de seigle, d'orge, par parties égales. ‖ *Mouture marchande*, Celle qui se fait en grand dans les minoteries.

— Par ext. Salaire d'un meunier.

— Fam. *Tirer d'un sac deux moutures*, Tirer double profit dans une même affaire.

— Dr. cout. Taxe prélevée par un particulier, le seigneur ou l'Etat, propriétaire d'un moulin, sur ceux qui y faisaient moudre leurs grains. ‖ On appelait *franc-moudre* l'exemption du droit de mouture.

— Encycl. Techn. L'opération de la *mouture* consiste à séparer, sans les altérer, les différentes parties qui constituent le blé ou les autres céréales. Pour obtenir le meilleur résultat possible, il faut que la farine soit tout au plus tiède en sortant des meules, que le son soit large, parfaitement évidé et conserve la même couleur qu'il avait sur le grain. Les procédés, très variés, peuvent se ramener à deux principaux, savoir : la mouture économique ou à blanc, et la mouture à la grasse. Dans cette dernière, il suffit d'un seul moulage, et l'opération est terminée dès que le grain est broyé et que la farine sort d'entre les meules. Dans l'autre, au contraire, elle ne fait alors que commencer, car il faut moudre et remoudre.

MOUVAGE (*vaj'*) n. m. Action de meuver le sucre dans la forme pour donner de l'homogénéité à la masse.

MOUVAISON (*vè-zon* — rad. *mouver*) n. f. Premier binage donné à la vigne, après la taille du printemps et l'échalassement.

MOUVANCE (*vanss* — rad. *mouvant*) n. f. Etat de dépendance d'un domaine par rapport au fief dont il relevait. ‖ Fief mouvant d'un autre. ‖ *Droit de mouvance*, Droit d'un fief sur le domaine qui en relevait. ‖ *Mouvance active*, Droits du fief sur les domaines mouvants de lui. ‖ *Mouvance passive*, Dépendance des domaines mouvants d'un fief.

— Encycl. On distinguait, relativement au degré plus ou moins éloigné par lequel elles tenaient aux fiefs, les *mouvances immédiates*, marquant l'état d'un domaine qui relevait directement d'un fief, et les *mouvances médiates*, dans lesquelles la dépendance n'existait que par l'intermédiaire d'un autre fief. Au point de vue de la nature du lien qui unissait la mouvance au fief, on distinguait la mouvance noble ou féodale, qui astreignait le possesseur du domaine à la fidélité envers le suzerain, et la mouvance roturière qui était proprement la censive. V. ce mot.

MOUVANT (*van*), **ANTE** adj. Qui a la puissance, la faculté de mouvoir : *L'eau est une force* MOUVANTE.

— Remnant : *Un enfant* MOUVANT. (Vieux.)

— Qui se meut, qui s'agite : *Des flots* MOUVANTS. ‖ Qui a peu de stabilité, de consistance, qui s'affaisse sous les pas : *Des terrains, Des sables* MOUVANTS.

— Fig. Mobile, instable, changeant.

— *Tableau mouvant*, Tableau où il y a des figures qui se meuvent au moyen d'un mécanisme. ‖ Point de vue animé par un passage fréquent de gens, de voitures, etc.



D'azur à trois tourteaux d'or, parti de gueules à une demi-molette d'argent mouvante de la partition.



D'azur à une montagne d'or, et un aquilon d'argent mouvant de l'angle dextre du chef.

— Blas. Attribut d'une pièce ou d'une figure qui semble sortir de l'un des flancs ou de l'un des angles de l'écu. ‖ Attribut d'une pièce qui en touche une autre et paraît en sortir.

— Cout. anc. *Tableau mouvant*, Tableau qui figurait dans les bureaux des communautés d'arts et métiers, et contenait, tenue à jour, la liste des gardes et jurés vivants.

— Féod. Se disait d'un fief, d'une terre qui relevait d'un autre fief : *La Flandre était* MOUVANTE *de la couronne.*

— n. m. Nom landais des portions du sol qui s'enfoncent sous la pression du pied.

— Chass. Oiseau captif, qu'on emploie pour en attirer d'autres dans un piège. Syn. MOUVETTE n. f.

Mouvaux, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 9 kilom. de Lille ; 5.786 hab. Distilleries ; filatures.

MOUVE-CHAUX n. m. invar. Bouloir de raffineur de sucre.

MOUVEMENT (*man* — rad. *mouvoir*) n. m. Déplacement d'un corps ou de quelqu'une de ses parties : *La mer a un* MOUVEMENT *de flux et de reflux.*

— Geste, manière de mouvoir son corps : *Avoir des* MOUVEMENTS *gracieux, naturels.* ‖ Exercice qu'on donne à son corps ou à quelques-unes de ses parties : *Le* MOUVEMENT *est un puissant auxiliaire de la santé.* (A. Rion.)

— Circulation, agitation de gens, de véhicules, etc., qui suivent diverses directions : *Il y a dans Paris un* MOUVEMENT *qui étourdit les provinciaux.*

— Changement continuel qui s'opère dans un personnel, une population, une masse d'objets : *Le* MOUVEMENT *d'un port, d'une administration, des valeurs de la Banque.*

— Agitation, fermentation dans les esprits qui s'échauffent et s'agitent : *Un* MOUVEMENT *populaire.* ‖ Action qui modifie la manière d'être : *Un* MOUVEMENT *de fièvre.*

— Fig. Activité ; évolution, succession d'actions, de changements progressifs : *Le* MOUVEMENT *des idées.* ‖ Impulsion de la passion, acte de l'âme qui se porte vers un objet : *Un* MOUVEMENT *de colère, d'orgueil.*

— *Mouvements de terrain*, Dispositions d'un sol coupé de nombreux accidents.

— Fam. *Etre dans le mouvement*, Suivre les évolutions de la mode, des idées.

— Loc. div. : *Se donner du mouvement*, Agir avec beaucoup d'empressement et d'ardeur ; se montrer actif, remuant, intrigant. ‖ *Etre en mouvement*, Etre en action, être sur pied, déployer son activité.

— Admin. *Bureau du mouvement, des mouvements*, Bureau spécial d'une grande administration, où se fait tout le travail concernant le personnel.

— Archit. *Mouvement d'un édifice*, Variété qui se montre dans les genres de décoration de cet édifice.

— Art milit. Evolutions, manœuvres d'une troupe.

— Astron. Marche réelle ou apparente des corps célestes : *Le* MOUVEMENT *des astres.* ‖ *Mouvement direct*, Mouvement d'un corps céleste qui se porte d'occident en orient. ‖ *Mouvement rétrograde*, Mouvement d'un corps céleste qui se porte d'orient en occident. ‖ *Mouvement diurne.* V. DIURNE. ‖ *Mouvement de rapt*, Ancien nom du mouvement diurne et apparent des astres, que l'on supposait produit par l'action d'un ciel supérieur qui entraînait tous les autres. ‖ *Mouvement de trépidation* ou *de vibration*, Mouvement attribué par Ptolémée à un ciel qu'il avait imaginé entre le firmament et le premier mobile.

— B.-arts. Animation, entrain qui règne dans une composition : *Le groupe de la* Danse *de Carpeaux est remarquable par le* MOUVEMENT. ‖ Attitude : *Le* MOUVEMENT *des statues antiques est généralement calme et noble.* ‖ Ondulation, ensemble de directions variées : *Le* MOUVEMENT *d'une draperie.*

— Ch. de f. Circulation des trains, réglée pour les besoins du service : *Le chef du* MOUVEMENT.

— Comm. Variation dans le prix des denrées, des valeurs n'ayant pas un cours fixe : *Un* MOUVEMENT *de Bourse.*

— Dr. anc. *Arrêts de propre mouvement*, Nom donné à certains arrêts du conseil qui étaient rendus sans que les parties eussent été entendues.

— Dr. can. *De notre propre mouvement.* V. MOTU PROPRIO.

— Horlog. Ensemble du mécanisme qui fait mouvoir les aiguilles d'une horloge ou d'une montre.

— Littér. Vivacité, rapidité, animation d'un récit : *Il y a, dans les œuvres de Dumas père, beaucoup de* MOUVEMENT. ‖ Manière de grouper les pensées ou les expressions : *Le style n'est que l'ordre et le* MOUVEMENT *que l'on met dans ses pensées.* (Buff.) ‖ *Mouvement oratoire, Mouvement d'éloquence*, Tour passionné qu'un sentiment véhément inspire à l'orateur.

— Manèg. Action de plier les jambes de devant. ‖ Liberté de l'avant-train.

— Mar. Evolution, déplacement des navires. ‖ *Bureau des mouvements*, Partie de l'administration du ministère de la marine chargée de diriger les opérations des navires en France et à l'étranger. ‖ *Mouvements du port*, Direction d'un arsenal chargée de tout ce qui intéresse les déplacements des navires de guerre en rade et dans le port.

— Mécan. *Mouvement absolu*, Mouvement d'un corps considéré en lui-même ou par rapport à des points fixes. ‖ *Mouvement relatif*, Mouvement d'un corps considéré relativement à d'autres corps qui ont aussi leur mouvement. ‖ *Mouvement d'entraînement*, Mouvement d'ensemble de plusieurs corps qui se meuvent à la fois. ‖ *Mouvement rectiligne*, Celui dans lequel le mobile se déplace en ligne droite. ‖ *Mouvement curviligne*, Celui dans lequel le mobile se déplace suivant une ligne courbe. ‖ *Mouvement oscillatoire*, Celui d'un corps qui subit des déplacements alternatifs de part et d'autre d'une position fixe. ‖ *Mouvement vibratoire*, Ensemble des mouvements périodiques et alternatifs qu'exécute un corps de part et d'autre de sa position moyenne d'équilibre. ‖ *Mouvement simple*, Celui qui est produit par une seule force : *Mouvement composé*, Celui qui est produit par plusieurs forces agissant suivant des directions différentes. ‖ *Mouvement de rotation*, Celui d'un corps dont tous les points décrivent des cercles autour d'un point ou d'un axe. ‖ *Mouvement angulaire*, Mouvement circulaire dans lequel on considère non le chemin absolu parcouru par le mobile, mais l'ouverture de l'angle décrit par chacun des rayons du cercle. ‖ *Mouvement de translation*, Mouvement d'un corps qui change tout entier de place. ‖ *Mouvement uniforme*, Celui par lequel un corps se meut toujours avec une même vitesse. ‖ *Mouvement varié*, Celui dont la vitesse varie, le mobile parcourant des distances inégales dans des temps égaux. ‖ *Mouvement uniformément varié*, Celui dont la vitesse croît ou décroît de quantités proportionnelles aux temps. ‖ *Mouvement accéléré*, Celui qui reçoit continuellement de nouveaux accroissements de vitesse. ‖ *Mouvement uniformément accéléré*, Celui dans lequel les accroissements de vitesse dans des temps égaux sont égaux. ‖ *Mouvement retardé*, Celui dont la vitesse diminue continuellement. ‖ *Mouvement uniformément retardé*, Celui dont la vitesse décroît proportionnellement aux temps. ‖ *Mouvement périodique*, Mouvement d'un corps qui repasse périodiquement par les mêmes points de l'espace, dans les mêmes conditions de vitesse pour les mêmes lieux. ‖ *Mouvement perpétuel*, Mouvement d'un appareil qui conserverait indéfiniment l'impulsion donnée par la force motrice : *Le* MOUVEMENT PERPÉTUEL *est impossible.* — Se dit familièrem. de l'agitation d'une personne qui se remue sans cesse, qui ne garde pas un instant de repos : *Cet enfant est dans un vrai* MOUVEMENT PERPÉTUEL. ‖ *Quantité de mouvement*, Produit de la masse mobile par sa vitesse actuelle.

— Comptab. *Mouvements extérieurs*, Nom donné aux opérations économiques effectuées par les personnes entre elles (échanges de matières, règlements de ces échanges, rectifications, virements, etc.). ‖ *Mouvements intérieurs*, Nom donné aux opérations purement comptables effectuées par les personnes chez elles.

— Musiq. Degré de vitesse ou de lenteur que l'on doit donner à l'exécution d'un morceau. ‖ En harmonie, Progression des sons du grave à l'aigu ou de l'aigu au grave entre les parties qui participent à la même exécution. ‖ *Mouvement direct, contraire, oblique.* V. la partie encycl. ‖ *Air de mouvement.* Air dont la mesure est fortement marquée. ‖ *Presser, Ralentir le mouvement*, Accélérer ou Ralentir la mesure. ‖ *Chanter, Jouer de mouvement*, Bien observer la mesure en chantant ou en jouant. ‖ Morceau d'une œuvre qui en comprend plusieurs : *Le premier* MOUVEMENT *d'une symphonie.*

— Physiol. Acte mécanique qui comporte le déplacement des membres les uns par rapport aux autres, ou celui du corps par rapport aux objets environnants.

— Physiq. *Mouvement brownien*, Mouvement de vibration découvert par le botaniste Brown, dont sont animés les corps solides extrêmement petits, tenus en suspension dans un liquide.

— Sylvic. *Mouvement des arbres*, Direction que prend naturellement le tronc ou la frondaison d'un arbre, ou sous l'effort constant de vents persistants.

— Techn. Pièce motrice ou assemblage des pièces motrices d'un appareil quelconque : *Le* MOUVEMENT *d'une montre, d'un tourne-broche.* ‖ Fil de fer qui sert à presser la languette des tuyaux d'anche, dans les orgues, pour les accorder. ‖ Levier coudé et tournant sur un clou fiché dans le mur, qui sert à changer la direction du fil moteur d'une sonnette.

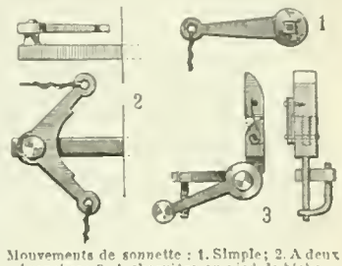

Mouvements de sonnette : 1. Simple ; 2. A deux branches ; 3. A charnière ou pied de biche.

(Le *mouvement simple* est constitué par une simple bascule articulée sur un crampon à pointe droite ; le *mouvement à deux branches* peut s'adapter soit à l'extrémité d'un crampon rectiligne ou curviligne ; on le nomme aussi *mouvement à ailes.* Nous mentionnerons encore : les *mouvements à congé, à supports, à pattes, à scellement, à sous-platine, entaillés, à charnière*, etc.) ‖ *Mouvement en blanc*, Mouvement de montre qui n'est qu'ébauché.

— Prov. : **Le premier mouvement est toujours le meilleur**, Maxime qui suppose, à tort ou à raison, que l'homme est porté au bien par son instinct.

— Syn. **Animation, effervescence.**

— Anton. **Immobilité, lenteur, statu quo.**

— Encycl. Philos. Les *mouvements* des êtres, les changements dans leur position ou dans celle des éléments qui les constituent ont frappé dès l'origine l'attention de l'homme et l'ont amené à réfléchir et sur lui et sur la nature. Le premier problème que se soient posé les philosophes grecs est celui du mouvement. Héraclite affirme avec une force extraordinaire le mouvement universel, le perpétuel devenir. Parménide répond que l'être est un et immuable. Son disciple Zénon s'efforce de justifier sa thèse en niant, à l'aide d'arguments d'une infinie subtilité, la possibilité même du mouvement. L'effort des philosophes grecs qui viennent après tend à concilier Héraclite et Parménide, le devenir et l'être, le multiple et l'un. Aristote cherche surtout la cause du mouvement : il la voit dans un premier moteur immobile, qui meut toute la nature par le désir qu'il suscite en elle. Dans la philosophie moderne, la question change d'aspect, sous l'influence du progrès scientifique. Pour la science, tout est mouvement : sous la multiplicité variée des qualités des phénomènes, elle ne voit que des mouvements plus ou moins rapides, plus ou moins compliqués. Le problème essentiel des sciences n'est plus de connaître la cause du mouvement, mais d'en déterminer les lois.

— Mécan. L'étude du *mouvement* constitue la cinématique. Le mouvement d'un point matériel est dit curviligne ou rectiligne, suivant que la trajectoire de ce point est une courbe, d'ailleurs quelconque, ou une droite. Parmi les mouvements rectilignes, on distingue le mouvement uniforme et le mouvement uniformément varié ; les autres mouvements rectilignes prenant la qualification générale de variés.

Mouvement uniforme. Un mouvement rectiligne est dit uniforme lorsque le mobile parcourt constamment des espaces proportionnels aux temps écoulés. Si e désigne l'espace parcouru, v le chemin fait dans l'unité de temps et t le temps employé à parcourir la distance e, la formule du mouvement uniforme est $e = vt$; v est la vitesse du mouvement.

Mouvement uniformément varié. Un mouvement rectiligne est dit « uniformément varié » lorsque la vitesse croît ou diminue de quantités proportionnelles aux temps écoulés. Le mouvement est dit accéléré ou retardé, suivant que la vitesse croît ou diminue avec le temps. L'accélération, positive ou négative, est la quantité dont la vitesse croît ou diminue dans l'unité de temps. Si v_0 désigne la vitesse à l'origine du temps, γ l'accélération, t le temps compté depuis l'origine choisie et v la vitesse à l'époque t,

$$v = v_0 + \gamma t.$$

La vitesse étant, d'ailleurs, la dérivée de l'espace par rapport au temps, il en résulte que la formule de celui-ci est

$$e = e_0 + v_0 t + \gamma \frac{t^2}{2},$$

e_0 désignant la distance des espaces au point où se trouvait le mobile à l'origine des temps.

Parmi les mouvements curvilignes d'un point, on peut distinguer le mouvement *circulaire* ou de *rotation*, dans lequel la trajectoire est une circonférence de cercle, et le mouvement *hélicoïdal*, où la trajectoire est une hélice. Dans ces deux cas, la trajectoire est partout égale à elle-même, comme dans le mouvement rectiligne ; on peut donc y concevoir jusqu'à un certain point l'uniformité ; mais, pour pouvoir attribuer les qualifications d'uniformes ou d'uniformément variés à des mouvements circulaires ou hélicoïdaux, il faut rapporter ces mouvements non plus au mobile lui-même, mais au rayon mené du mobile au centre du cercle dans le premier cas, normalement à l'axe dans le second. Alors, il s'agit de mouvements angulaires. Dans de pareils mouvements, le rayon décrit est un angle ; la vitesse est la première dérivée de cet angle, par rapport au temps, et l'accélération la seconde.

Le mouvement d'un solide est de translation lorsqu'à un instant quelconque, les droites qui joignent les positions initiales des points du solide à leurs positions finales sont toutes égales et parallèles. Cela ne signifie pas que les trajectoires de ces points soient droites ; elles peuvent être courbes, mais elles sont toutes égales, parallèles et parcourues de telle sorte que tous les points mobiles se trouvent simultanément aux points homologues de leurs trajectoires respectives.

Le mouvement d'un solide est dit « de rotation » lorsqu'il se fait autour d'un axe fixe. Le mouvement d'un seul point règle alors ceux de tous les autres, et l'on confond souvent dans le langage le mouvement du solide avec celui d'un de ses points.

Lorsque le solide n'a qu'un point fixe, son mouvement est à chaque instant un mouvement de rotation autour d'un

axe passant par ce point. Cet axe varie en général à chaque instant de direction dans l'espace et prend le nom d'*axe instantané de rotation* du corps.

Le mouvement observé d'un mobile est dit « absolu » lorsqu'il a été rapporté à des repères fixes. Lorsque les repères auxquels on a rapporté le mouvement sont eux-mêmes animés d'un mouvement d'ensemble, le mouvement observé n'est plus qu'un mouvement relatif. On donne le nom de « mouvement d'entraînement » à celui du système des repères, et l'on dit que le mouvement absolu du mobile se compose du mouvement d'entraînement et du mouvement relatif.

— *Quantité de mouvement.* On nomme *quantité de mouvement* d'un point matériel le produit de sa masse par sa vitesse. On démontre, en dynamique, des théorèmes très importants sur les moments des quantités de mouvement.

— *Théorème de la conservation du mouvement du centre de gravité.* $\Sigma m \frac{dx}{dt}$ représentant la somme des produits de la masse totale m du système par la vitesse aux époques t du mouvement du centre de gravité projeté sur l'axe des x, si les forces extérieures se trouvent telles que la somme de leurs projections reste constamment nulle, $\Sigma m \frac{dx}{dt}$ conservant la valeur constante $\Sigma_0 m \frac{dx}{dt}$, le centre de gravité se mouvra en ligne droite et d'un mouvement uniforme. Dans tout autre cas, le mouvement de ce point sera celui d'un point de masse égale à celle du système, sollicité par la résultante des forces extérieures transportées parallèlement à elles-mêmes en un même point de l'espace.

— *Composition des mouvements.* V. COMPOSITION.

— *Mouvement perpétuel.* On sait depuis longtemps que le travail résistant ne peut pas dépasser le travail moteur. D'autre part, toute force qui cesse son action ne produit plus de travail, et on pourra tout au plus conserver intégralement celui que l'on a obtenu. Le travail des résistances passives viendra toujours s'ajouter au travail utile, et, plus on multipliera les combinaisons, moins il restera de travail utile accompli. En d'autres termes, une machine ne crée point de travail, elle ne fait que transformer celui qui lui est communiqué, tout en utilisant pour elle-même une partie de ce travail, en raison des frottements qui se produisent.

— *Mouvement périodique.* On nomme ainsi le mouvement d'un corps qui repasse aux mêmes lieux de l'espace et dans les mêmes conditions, à des intervalles égaux de temps. Soit θ la période ou le temps que le mobile met à revenir à une quelconque de ces positions, il se trouvera dans les mêmes conditions et à la même place aux époques o, θ, 2θ, etc., quelle que soit d'ailleurs l'origine à partir de laquelle on commence à compter le temps.

Par exemple, un mouvement circulaire uniforme est périodique; les projections de ce mouvement sur un plan ou une droite quelconques sont également périodiques. Le mouvement d'un pendule serait rigoureusement périodique si l'isochronisme était parfait.

— *Mouvement oscillatoire.* On désigne de la sorte le mouvement d'un corps qui subit une série de déplacements autour de sa position moyenne, en se portant alternativement d'un côté et de l'autre de cette position moyenne. Les déplacements, dans les deux sens, peuvent être égaux et isochrones, alors, le mouvement est symétrique. Le type des mouvements oscillatoires est le mouvement pendulaire.

— *Mouvement vibratoire.* On appelle ainsi l'ensemble des mouvements périodiques et alternatifs qu'exécute un corps autour de sa position moyenne d'équilibre, lorsqu'une cause quelconque est venue y mettre en action les forces moléculaires. Le mouvement vibratoire d'un corps est composé de l'ensemble des mouvements oscillatoires de toutes ses molécules autour de leurs positions moyennes.

— Astron. *Mouvements propres des étoiles.* V. ÉTOILE.

— Bot. *Mouvements chez les plantes.* On décrit quelquefois comme des *mouvements* chez les plantes certains changements de forme dus à des inégalités de croissance, tels que la *nutation* des feuilles, la *circumnutation* du sommet des tiges, qui est particulièrement marquée dans les tiges volubiles; les flexions dues au *géotropisme*, au *phototropisme*, au *thermotropisme*, à l'*hydrotropisme*, etc. Mais on observe aussi, dans certains organes adultes, des mouvements très nets et assez rapides, provoqués ou spontanés.

Les feuilles d'un grand nombre de légumineuses affectent des dispositions très différentes, suivant qu'elles sont exposées à la lumière (position diurne ou de veille) ou à l'obscurité (position nocturne ou de sommeil). A la lumière, les folioles sont étalées; à l'obscurité, elles se rapprochent soit par leurs faces supérieures (trèfle, luzerne, vesce), soit par leurs faces inférieures (lupin, haricot). Les mouvements des feuilles de la sensitive sont plus complexes. Ces mouvements ont pour effet de déterminer la surface totale de l'appareil foliaire, par laquelle la plante rayonne et perd de la chaleur. A la base des pétioles et des folioles mobiles, on observe des renflements, dits *moteurs*, qui ont leurs cellules tantôt flasques, tantôt gonflées d'un liquide sucré; c'est l'afflux de ce liquide qui fait passer l'organe de la position diurne à la position nocturne : la suppression brusque de la lumière amène, en effet, un arrêt soudain de la chlorovaporisation; l'eau, qui se rendait dans la feuille pour être transpirée, s'arrête dans le renflement, attirée et retenue par la matière sucrée.

Des contacts peuvent produire des effets de même ordre. (V. SENSITIVE.) On peut citer les mouvements des feuilles de plantes carnivores (*dionæa, drosera*, etc.).

Le sainfoin ou trèfle oscillant offre des mouvements qu'on peut qualifier de *spontanés*, puisqu'on ne leur connaît aucune cause extérieure. V. DESMODIE.

— Musiq. On indique les *mouvements* par des mots italiens, le plus souvent écrits ou abrégés; ces mots sont écrits au commencement du morceau, et sont eux-mêmes souvent altérés par d'autres mots italiens, qui indiquent qu'il faut accélérer, ralentir, etc. D'une manière plus précise, le mouvement d'un morceau est fixé par un numéro placé en tête, et qui correspond à l'échelle du métronome.

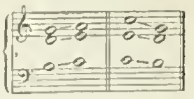

Mouvement direct.

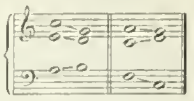

Mouvement contraire.

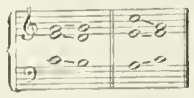

Mouvement oblique.

En harmonie, le mot *mouvement* indique la nature et la marche des différentes parties entre elles. On reconnaît trois espèces de mouvements : le *mouvement direct ou semblable*, lorsque deux ou plusieurs parties se meuvent dans le même sens, soit en montant, soit en descendant; le *mouvement contraire*, où les parties se meuvent en sens opposé; enfin, le *mouvement oblique*, qui se produit lorsqu'une partie reste en place, tandis que les autres se meuvent dans des sens divers.

De ces trois sortes de mouvement harmonique, le moins bon est le mouvement direct, qui manque de variété, et amène presque forcément des quintes ou des octaves cachées, dont l'effet est déplorable.

— Physiol. Les *mouvements* du corps sont produits par les muscles agissant sur les os; ils sont limités par la disposition des articulations et prennent le nom de mouvement de *flexion, adduction, abduction, rotation, extension*, etc. La contraction des muscles se produit sous l'influence des excitations nerveuses et, par suite, on distingue les mouvements *volontaires, involontaires, réflexes*, ou encore les mouvements *associés*, coordonnés. En outre des mouvements des grosses masses musculaires, on distingue les mouvements des anses intestinales (v. PÉRISTALTIQUE et ANTIPÉRISTALTIQUE); les mouvements vibratiles de certaines épithéliums, etc.

Mouvement littéraire au XIXe siècle (LE), par Georges Pellissier (1889). — Ce livre, où abondent les aperçus intéressants, présente un tableau général de la littérature du XIXe siècle, considérée dans ses tendances les plus caractéristiques. Après un regard jeté sur le *Classicisme* et sur les *Précurseurs*, l'auteur montre dans *Mme de Staël et Chateaubriand* les grands initiateurs de la pensée et de l'art modernes, auxquels s'opposent vainement les *Pseudo-classiques*, représentants dégénérés du passé. La deuxième partie est consacrée au premier des deux mouvements, au *Romantisme*, où l'auteur voit surtout un admirable réveil spiritualiste et un élan d'affranchissement : il étudie successivement la *Rénovation de la langue et de la métrique*, du *lyrisme*, du *drame*, de l'*histoire*, de la *critique* et du *roman*. Mais voici (dans la troisième partie) un second mouvement : l'*Evolution réaliste*, c'est-à-dire « le triomphe de la science sur l'imagination et le sentiment ». Tout entraîne les esprits vers l'expression des réalités positives. Poésie, critique, roman, théâtre subissent cette influence : la poésie y a perdu en éclat, mais les autres genres sont devenus de puissants instruments d'observation. L'avenir semble au réalisme, « viril et loyal effort vers le vrai », « seule conception d'art qui soit en accord avec l'esprit de critique et de science qui est celui de notre temps ». L'auteur a donné une suite à cet ouvrage dans le *Mouvement littéraire contemporain*.

MOUVEMENTER (*man*) v. a. Donner du mouvement, de l'animation à : MOUVEMENTER *une action scénique*.

MOUVER v. a. Pop. Mouvoir, remuer : MOUVER *la tête en parlant*.

— Agric. Remuer la terre à la surface, y donner une espèce de petit labour. (Se dit plus spécialem., en horticulture et lorsqu'il s'agit de la terre des pots ou des caisses de fleurs.)

— Techn. Agiter, remuer, en parlant d'un liquide ou d'un corps en fusion : MOUVER *le sucre dans les formes.* ‖ *Couteau à mouver.* V. MOUVERON.

— v. n. *Mouver du fond.* Se dit d'une rivière quand l'eau du fond coule plus vite qu'à l'ordinaire.

Se mouver, v. pr. Être mouvé, remué.

MOUVERON (rad. *mouver*) n. m. Spatule de bois de hêtre avec laquelle on agite le sirop, dans une forme à sucre,

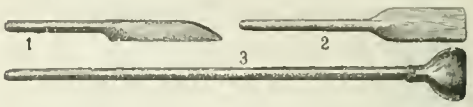

Mouverons : 1. D'épicier; 2. De tueur de bestiaux; 3. De maçon.

pour empêcher celui-ci de s'attacher aux parois de la forme. On dit aussi COUTEAU À MOUVER.) ‖ Spatule qui sert à brasser le sang de bœuf. ‖ Instrument de fer, avec lequel on brasse la chaux lorsqu'elle est éteinte.

MOUVET n. m. Techn. Syn. de MOUVOIR n. m.

MOUVETTE (vèt') n. f. Techn. Syn. de MOUVOIR n. m. — Chass. V. MOUVANT.

MOUVOIR n. m. Outil de bois dont les chandeliers se servent pour remuer le suif liquide. ‖ Objet servant à agiter un liquide quelconque.

MOUVOIR (du lat. *movere*, même sens : *Je meus, tu meus, il meut, nous mouvons, vous mouvez, ils meuvent. Je mouvais, nous mouvions. Je mus, nous mûmes. Je mouvrai, nous mouvrons. Je mouvrai, nous mouvrions. Meus, mouvons, mouvez. Que je meuve, que nous mouvions. Que je musse, que nous mussions. Mouvant. Mû, mue*) v. a. Mettre en mouvement, faire changer de place : MOUVOIR *une pierre, un meuble, un chariot. La sensitive* MEUT *ses feuilles.*

— Fig. Exciter, faire agir, donner l'impulsion à : *Dieu est le souverain qui* MEUT *les cœurs.* (Boss.)

— Dr. *Procès mus et à mouvoir,* Procès présents et futurs.

— Philos. *L'objet meut la puissance,* Principe d'Aristote, d'après lequel la présence de l'objet suffit pour déterminer à l'action.

— v. n. S'agiter, être en mouvement :

L'ours s'acharne...
Sur un corps qui ne vit, ne *meut* ni ne respire.
LA FONTAINE.

— Féod. *Mouvoir de,* Relever, dépendre.

Se mouvoir, v. pr. Être mû, mis en mouvement; changer de place : *Les planètes* SE MEUVENT *d'est en ouest.*

— Fig. Agir, se porter vers un but : *La pensée* SE MEUT *quand elle travaille.* (Lacord.)

— Avec suppression du pronom réfléchi, *Faire mouvoir,* Mettre en mouvement : FAIRE MOUVOIR *une armée.*

Mouvements.

EXPRESSIONS italiennes	Abréviations	SIGNIFICATIONS	Mouvement métronomique	EXPRESSIONS italiennes	Abréviations	SIGNIFICATIONS	Mouvement métronomique
GRAVE	»	Grave	♩ = 44	ANDANTINO	*Andno*	Moins lentement	♩ = 66
LARGO	»	Large, avec ampleur	♩ = 48	MODERATO	*Modto*	Modéré	♩ = 80
LARGHETTO	»	Un peu moins large	♩ = 50	ALLEGRETTO	*Allegto*	Un peu gai	♩ = 100
LENTO	»	Lent	♩ = 52	ALLEGRO	*Allo*	Gai et un peu vite	♩ = 116
ADAGIO	*Adgio*	Posément	♩ = 54	VIVACE	»	Vif, rapide	♩ = 126
ANDANTE	*Andte*	Aisé, sans presser	♩ = 60	PRESTO	»	Vite	♩ = 144
				PRESTISSIMO	»	Très vite	♩ = 184

Indication d'altérations de mouvements.

EXPRESSIONS italiennes	Abréviations	SIGNIFICATIONS	EXPRESSIONS italiennes	Abréviations	SIGNIFICATIONS
RALLENTANDO	*Rall.*	En ralentissant.	TEMPO PRIMO	*Temp. pr.*	Reprendre le premier mouvement après un changement de mesure ou de mouvement.
RITARDANDO	*Ritard*	En retardant.			
RITENUTO	*Rit.*	En retenant le mouvement.			
ACCELERANDO	*Accel.*	En pressant le mouvement.	A TEMPO	*A t.* ou *A tem.*	Reprendre le mouvement après une altération de mouvement.
STRINGENDO	*String.*	En serrant.			
A PIACERE	»	A plaisir.	TEMPO DI MARCIA	»	Mouvement de marche.
AD LIBITUM	*Ad. lib.*	A volonté.	T^o DI POLACCA	»	Mouvement de polonaise.
POCO A POCO	»	Peu à peu.	TEMPO DI VALZA	»	Mouvement de valse.
MENO PRESTO	»	Moins vite.			
PIU MOSSO	»	Plus vite.			

Mouzaffarnagar, ville de l'Hindoustan (vice-gouv. des Provinces du Nord-Ouest [prov. de Mirât]), sur la Kalinadi, tributaire du Gange, par le Hindan et la Djemma, et le canal du Gange. Ch.-l. d'un district peuplé de 760.000 hab.

Mouzaffarpour, ville de l'Hindoustan (Béhar [prov. de Patna]), sur le Bour, affluent du Gange; 42.000 hab. Temples de Râma et de Çiva. Entrepôt de commerce. Ch.-l. d'un district peuplé de 2.582.000 hab.

Mouzafférides, Mouzaffériens ou **Modhaffériens**, dynastie persane qui régna au XIVe siècle, après l'effondrement du premier empire mongol, et qui fut renversée par Tamerlan. Les Mouzafférides descendent d'un Mongol; le dernier mouzafféride, Shah-Mansour, fut tué à Patila en luttant contre les troupes de Timour (1393.) — *Un* MOUZAFFÉRIDE, MOUZAFFÉRIEN ou MODHAFFÉRIEN.

Mouzaïa, tribu berbère de l'Algérie, dans le départ. d'Alger, au pied du *mont Mouzaïa* (1.629 m.), qui domine les gorges de la Chiffa et le *col de Mouzaïa*, célèbre par le combat qu'y soutinrent, en 1833, les Français en marche sur Médéa. Environ 4.000 hab., agriculteurs et nomades.

Mouzaïaville, bourg de l'Algérie, départ. et à 47 kilom. d'Alger, en Metidja, au pied du *massif du Mouzaïa* et à l'issue des défilés de la Chiffa; 4.000 hab. Belles cultures industrielles : oliviers, vignobles, céréales. Restes de la cité romaine de *Taramusa Castra*. Ville fondée en 1849, mais détruite en 1867 par un tremblement de terre. — Non loin de la ville, à Mouzaïa-les-Mines, qui est le *Velisci* des Romains, gisements métallifères (fer et cuivre) et source thermale alcaline et assez fortement gazeuse.

Mouzasi, Mousasi, Mouzachi ou **Mousachi**, province de l'empire du Japon (île de Nippon), partagée entre les kens de Saïtama et de Kanagava, sur la baie de Tokio; 2.200.000 hab. Pays plat (la seule plaine proprement dite du Japon), qui s'incline vers la baie de Tokio. Sol fertile, industrie active. Cette province enclave le *fou* de Tokio, et renferme le port de Yokohama.

Mouzay, comm. de la Meuse, arrond. et à 16 kilom; de Montmédy, près de la Meuse, sur le canal de l'Est. 1.352 hab. Ancienne église fortifiée.

Mouzeil, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 17 kilom. d'Ancenis; 1.505 hab. Mine de houille. Fours à chaux. Chapelle *Sainte-Émérance*, pèlerinage fréquenté.

Mouzeuil, comm. de la Vendée, arrond. et à 14 kilom. de Fontenay-le-Comte, dans la Plaine; 1.101 hab. Ch. de f. Etat. Ruines du château de la Tour. Eglise du XIIe ou du XIIIe siècle. Ancien prieuré, en partie de la Renaissance.

Mouzillon, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 22 kilom. de Nantes, sur la Sanguèse, au confluent de la Logne; 1.435 hab. Vins. Fabrique de futailles.

Mouzin (Pierre-Nicolas, dit **Édouard**), compositeur français, né à Metz en 1822, mort à Paris en 1891. Il fut directeur du conservatoire de Metz. Il a donné au théâtre de cette ville un opéra-comique en un acte : *les Deux Vaises* (1866) et fait exécuter diverses cantates : *Spartacus, Metz, Sébastopol, Hommage à la mémoire d'Halévy, les Eaux de Metz*, des morceaux religieux, de nombreux chœurs, une symphonie, etc. En 1871, il obtint une classe de solfège au Conservatoire de Paris.

Mouzon, ch.-l. de cant. des Ardennes, arrond. et à 14 kilom. de Sedan, sur la Meuse; 1.750 hab. (*Mouzonnais, aises.*) Ch. de f. Est. Belle église ogivale du XIIIe siècle, remaniée au XVe. Filature de laines, foulerie de draps. La ville (*Mosomagus* à l'époque gallo-romaine) s'est constituée autour d'une importante abbaye fondée par les archevêques de Reims au Xe siècle, et dont l'église actuelle est le dernier reste. Plusieurs conciles s'y tinrent, et Mouzon fut même un moment, au XIIIe siècle, le siège d'un évêché. — Le canton a 14 comm. et 1.746 hab.

Mouzonnat n. m. Métrol. Syn. de Morzouna.

Mouzouna n. m. Monnaie d'argent du Maroc, valant 0 fr. 0395. ‖ On dit aussi Mouzonnat.

Mouztagh-ata, l'un des plus hauts reliefs du globe, en Asie centrale, dominant à l'O. le « Toit du monde », le Pamir, et à l'E. les plaines du Turkestan oriental; 7.860 mètres au pic de Tagharma, séparé du Mouztagh-Ata proprement dit par le glacier de Prjevalsky. Vastes glaciers : le nom tare du soulèvement signifie « le Père des montagnes de glace ». — On appelle aussi Mouztagh l'immense chaîne du Karakoram ou Karakoroum.

Movibilité n. f. Forme ancienne du mot amovibilité.

Moville, nom de deux villes d'Irlande (Ulster [comté de Donegal]), dont la première, **Lower-Moville**, sur la rive occidentale du laugh Foyle, a 5.000 hab. et possède des bains de mer fréquentés. La seconde, **Upper-Moville**, située à 8 kilom. de la précédente, a 3.500 hab.

Mowaffik-billah (Abou-Ahmed-Talhah-Nasir-lidin-Allah, **el-**), prince de la dynastie abbasside de Bagdad, né et mort à Samara (819-891). Fils du calife Motavakkel, il fut exilé du trône au profit d'el-Motazz-Billah (866), qui dès son avènement le fit enfermer. En 870, son frère Mohammed, étant arrivé au pouvoir, lui confia le soin des affaires : Mowaffik releva le califat, battit le Saffaride Yakoub Ibn-Leïs en 876, et triompha de l'insurrection des Zendjes. Il mourut de la lèpre, en 891.

Moxa (mot chinois) n. m. Chir. Cautérisation, par la combustion d'un corps facilement inflammable; corps employé à cette opération.

— Encycl. En Chine, le *moxa* se pratique avec le parenchyme desséché des feuilles d'une espèce d'armoise qu'on roule en cône. On l'applique par la base sur le point à cautériser, etou allume la pointe. Le moxa est un mode de cautérisation des plus douloureux. Les anciens en connaissaient l'usage et se servaient d'une espèce d'agaric. On a préparé des moxas avec la moelle de l'hélianthe (moxa de Percy), avec du papier sans colle imprégné d'acétate de plomb (moxa de Marmoral), avec de la poudre de lycopode additionnée de nitre et d'alcool (moxa de Larrey). Pour cautériser, on maintient en place le moxa avec une pince et on l'allume, en ayant soin de protéger les parties voisines avec un linge mouillé. L'usage des moxas est devenu assez rare. On les remplace quelquefois par le *marteau de Mayor* ou *marteau à moxas*. V. marteau.

Moxos. Ethnol. V. Mojos.

Moxostome (*stom'*) n. m. Genre de poissons physostomes, comprenant deux espèces des eaux douces des Etats-Unis.

Moy, ch.-l. de cant. de l'Aisne, arrond et à 13 kilom. de Saint-Quentin, sur la rive droite de l'Oise; 1.005 hab. Débris d'un château des XIVe et XVe siècles. — Le canton a 19 comm. et 9.501 hab.

Moya n. m. Argile sulfureuse volcanique, qu'on trouve en Amérique.

Moya, bourg d'Espagne (Catalogne [prov. de Barcelone]); 3.000 hab. Fabrication de poteries et de tuiles, d'étoffes de laine et de coton; vins.

Moya (don Pedro de), peintre espagnol, né et mort à Grenade (1610-1666). Il prit du service dans les Flandres, et fit une étude approfondie des maîtres flamands. Lorsque le temps de son engagement fut expiré, il se rendit à Londres, suivit de près Van Dyck jusqu'à la mort de celui-ci, puis retourna à Séville, et se fixa enfin à Grenade, où il exécuta de nombreuses commandes pour le chapitre de la cathédrale de Grenade. Parmi ses œuvres, citons surtout une grande *Apparition de la Vierge à un saint évêque* (cathédrale de Grenade), et six tableaux de l'*Histoire de Joseph* au musée du Prado.

Moyau (*moi-i-o* ou *moi-io*) n. m. Techn. Poutre qu'on met sur le marc, pour le soumettre à l'action du pressoir.

Moyaux, comm. du Calvados, arrond. et à 12 kilom. de Lisieux; 915 hab. Cidre. Eglise (XIIe-XVe s.), avec belle tour romane; château (XVIIe s.); belles tapisseries.

Moyaux (Constant), architecte français, né à Aezin (Nord) en 1835. Il remporta le prix de Rome en 1861. Inspecteur des travaux du Louvre, de la Cour des comptes, du ministère des affaires étrangères, de l'Ecole des ponts et chaussées et du palais de l'Institut, dont il restaura le dôme, il construisit l'observatoire de Meudon. Il a été nommé professeur à l'Ecole des beaux-arts en 1890 et membre de l'Institut en 1898. Citons de lui : *Etudes d'architecture à Venise et en Sicile*. Parmi les monuments de Moyaux, on remarque le *Tombeau de Léon Cogniet* au Père-Lachaise; le *Monument de l'astronome Laplace* à Saint-Martin de Mailloc (Calvados); le nouveau *Palais de la Cour des comptes*; etc.

Moycullen, comm. d'Irlande (Connaught [comté de Galway]), près du lough Corrib; 4.500 hab.

Moye n. f. Techn. Syn. de moie.

Moye, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 18 kil. d'Annecy, au-dessus d'un affluent du Fier; 1.245 hab.

Moyen, enne *moi-i-in* ou *mo-i-in* — du lat. *medianus*, même sens) adj. Qui tient le milieu entre deux extrêmes : *Une stature* moyenne. ‖ Qui tient le milieu entre deux personnes ou deux choses de nature différente : *Les inventeurs sont d'une nature* moyenne *entre les hommes et les dieux*. (Platon.)

— Médiocre, ordinaire : *Des esprits* moyens.

— Se dit des parties calculées en faisant la moyenne : *La température* moyenne *d'une contrée*.

— Loc. div. : *Classe moyenne*, Classe intermédiaire entre le peuple et les hautes classes; bourgeoisie. ‖ *Moyen terme*, Parti qu'on prend pour éviter deux inconvénients extrêmes, pour concilier des prétentions opposées, et qui est également éloigné de ces inconvénients ou de ces prétentions. ‖ *Âge moyen*, Age intermédiaire entre la jeunesse et la vieillesse. ‖ *Vie moyenne*, Moyenne de la vie humaine.

— Anat. *Moyen adducteur*, Muscle situé à la partie interne et un peu antérieure de la cuisse.

— Astron. *Jour moyen*. V. jour. ‖ *Temps moyen*, Temps calculé sur le jour moyen. ‖ *Lieu moyen d'une planète*, Lieu où devrait se trouver cette planète, si elle n'éprouvait pas de perturbations dans son mouvement. ‖ *Mouvement moyen d'un astre*, Celui que l'on considère indépendamment des inégalités qui l'accélèrent ou qui le retardent à certains moments. ‖ *Anomalie moyenne d'une planète*, Distance angulaire de la planète à l'aphélie et au périhélie, en supposant qu'elle se meuve dans un cercle. ‖ *Longitude moyenne du soleil*, Lieu de l'écliptique où le soleil se trouverait à chaque instant si, à partir de son passage à l'apogée, il marchait d'un mouvement uniforme.

— Comm. et banq. *Cours moyen*, Somme du plus haut et du plus bas cours cotés sur une valeur divisée par deux : *Donner un ordre au cours* moyen. ‖ *Découvert moyen*, Moyenne arithmétique entre le plus fort et le plus faible découvert et qui sert souvent de base au prélèvement d'une commission. ‖ *Échéance moyenne*. V. la partie encycl.

— Dr. abc. *Moyenne justice*. V. justice.

— Gramm. *Verbe moyen*, Celui qui, dans quelques langues, participe de l'actif et du passif, soit pour le sens, soit pour les terminaisons. ‖ *Voix moyenne*, Forme de verbes grecs qui implique généralement une idée de réflexion, de retour direct ou indirect de l'action sur le sujet.

— Hist. *Moyen âge*. V. âge. ‖ Qui est propre à cette époque, qui la rappelle : *Style* moyen âge.

— Log. *Moyen terme*, Terme d'un syllogisme qui sert à unir les deux autres, et qui se répète dans les deux prémisses, comme dans l'exemple suivant : Tout *mensonge* est honteux; or, l'adulation est un *mensonge*...

— Mar. *Moyen parallèle*, Petit cercle parallèle à l'équateur, passant par la latitude d'un point du méridien qui tient le milieu entre deux points donnés de ce méridien. ‖ *Courant moyen*, Force moyenne du courant en vingt-quatre heures. ‖ *Hauteur moyenne*, Moyenne des séries de hauteurs provenant d'observations au sextant.

— Math. *Base moyenne d'un trapèze*, La droite qui joint les milieux des deux côtés non parallèles du trapèze, et dont la longueur est la moyenne arithmétique des longueurs des deux bases.

— Numism. *Médailles de moyen bronze* ou simplem. *Moyen bronze*. Médailles de bronze de grandeur moyenne.

— Philol. *Moyen français*, *Moyen allemand*, Période de la langue française, de la langue allemande, comprise entre la période primitive et la période moderne. ‖ *Moyenne latinité*, Période comprenant les auteurs qui ont écrit depuis le temps de Sévère jusqu'à la décadence de l'empire.

— Tir. *Point moyen*. V. tir.

— Zool. *Moyen duc*. V. duc.

— n. m. Ce qui est moyen, intermédiaire, également éloigné des extrêmes : *Prendre du gros, du* moyen *et du fin*.

— Calligr. Ecriture intermédiaire entre la grosse et la fine : *Écrire en* moyen. *Exemple de* moyen.

— Gramm. Voix moyenne : *La langue française n'a pas de* moyen.

— Mathém. *Moyen proportionnel*, Chacun des termes intermédiaires entre les extrêmes d'une progression par quotient ou par différence. ‖ *Moyens arithmétiques*, Moyens proportionnels d'une progression arithmétique ou par différence. ‖ *Moyens géométriques*, Moyens proportionnels d'une progression géométrique ou par quotient.

— n. f. Math. *Moyenne*, Nombre exprimant la valeur qu'aurait chacune des parties d'une somme, si, la somme restant la même, toutes les parties étaient égales entre elles : *La* moyenne *s'obtient en divisant la somme par le nombre des parties*. ‖ Quantité moyenne, obtenue en compensant les différences en sens inverses. ‖ *Moyenne proportionnelle entre deux longueurs*, Longueur qui peut occuper la place des deux moyens dans une proportion où les deux longueurs données occupent la place des extrêmes.

— *En moyenne*, En compensant les unes par les autres les différences en sens opposés : *Une botte de foin se compose* en moyenne *d'une trentaine de plantes différentes*.

— Artill. anc. Nom de deux petits canons que l'on plaçait sur la cenille des galères.

— Typogr. *Moyenne de fonte*, Nom donné anciennement à un caractère usité pour les affiches, dont la force de corps est d'environ cent points typographiques.

— Syn. Intermédiaire.

— Anton. Extrême.

— Encycl. Comm. et banq. *Échéance moyenne*. En banque, lorsqu'on présente à l'escompte plusieurs effets ayant des échéances différentes, on détermine parfois quelle devrait être l'échéance du billet unique égal à leur somme pour que l'escompte soit le même. Cette échéance, ainsi déterminée, se nomme échéance moyenne. Soient trois effets de valeurs nominales : a_1, a_2, a_3, payables respectivement dans n_1, n_2, n_3 jours. On veut les remplacer par un billet unique égal à leur somme; quelle sera son échéance x, le diviseur correspondant au taux d'escompte étant D ?

Ecrivons que l'escompte du billet unique est égal à la somme des escomptes des billets partiels.

$$\frac{(a_1+a_2+a_3)\,x}{D} = \frac{a_1 n_1}{D} + \frac{a_2 n_2}{D} + \frac{a_3 n_3}{D}$$

$$x = \frac{a_1 n_1 + a_2 n_2 + a_3 n_3}{a_1 + a_2 + a_3} = \frac{\Sigma a_1 n_1}{\Sigma a_1}.$$

Telle est la formule qui donne l'échéance moyenne.

— Gramm. Le *moyen* ou *voix moyenne* est un système de formes verbales communes à un certain nombre de langues indo-européennes par exemple, le sanscrit et le grec, et indiquant que l'action du verbe s'exerce, non point à l'égard d'autrui (voix active, mais à l'égard du sujet lui-même. Il faut d'ailleurs reconnaître que, dans certains emplois, les formes moyennes ne se distinguent pas, pour la signification, des formes actives correspondantes. D'autre part, un grand nombre de formes dites *passives* sont empruntées au moyen. Il semble donc que la distinction des voix ait été assez peu précise dans la langue commune indo-européenne. En grec, le moyen s'emploie : 1° quand le sujet fait une chose pour lui-même ou dans son propre intérêt (moyen indirect); 2° quand l'action du verbe s'exerce directement sur le sujet (moyen direct); 3° pour indiquer que le sujet contribue de son énergie à l'action du verbe (moyen dynamique). En latin, les formes moyennes primitives ont disparu; les verbes dits *déponents* offrent une certaine ressemblance de fonction avec les moyens grecs ou sanscrits.

— Math. Dans une proportion géométrique $\frac{a}{b} = \frac{b}{c}$ dont les *moyens* sont égaux, le terme moyen b est une moyenne proportionnelle entre les deux autres a et c. La moyenne arithmétique entre plusieurs quantités est l'expression que l'on obtient en divisant leur somme par leur nombre; si a, b, c ... l sont n quantités, leur moyenne arithmétique est :

$$\frac{a+b+c+\ldots+l}{n}.$$

La moyenne géométrique de plusieurs quantités $a, b, c \ldots l$ en nombre n est :

$$\sqrt[n]{a.b.c\ldots l}.$$

On donne encore le nom de *moyens* aux nombres intermédiaires des progressions arithmétiques et géométriques. On est souvent amené à traiter le problème suivant : *Insérer entre deux nombres donnés un nombre déterminé de moyens, de façon que la suite tout entière forme une progression arithmétique* ou *géométrique*. Dans un cas comme dans l'autre, on détermine la raison de la progression qui doit en résulter.

En hydraulique, on appelle rayon moyen d'une conduite en un point le quotient de la section transversale d'un cours d'eau par le périmètre mouillé.

On nomme *moyenne* une *construction géométrique permettant d'obtenir une longueur qui soit moyenne proportionnelle entre deux longueurs données.*

Soient a et b, deux longueurs données. Pour obtenir la longueur cherchée, il suffira d'effectuer l'une ou l'autre des trois constructions suivantes :

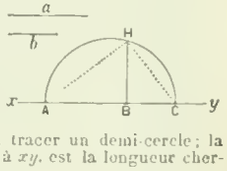

1° Sur une droite indéfinie xy, porter bout à bout les longueurs $AB = a$, $BC = b$; sur AC pris comme diamètre, tracer un demi-cercle; la longueur BH, perpendiculaire à xy, est la longueur cherchée. En effet, dans le triangle rectangle AHC, la hauteur HB est moyenne proportionnelle entre les deux segments déterminés sur l'hypoténuse.

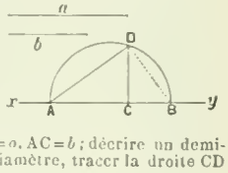

2° Sur une droite indéfinie xy, porter, à partir d'un même point A et dans le même sens, les deux longueurs $AB = a$, $AC = b$; décrire un demi-cercle avec AB pris comme diamètre, tracer la droite CD perpendiculaire à AB. La longueur AD est la longueur cherchée, car, dans le triangle rectangle ADB, le côté AD est moyenne proportionnelle entre l'hypoténuse entière et sa projection sur l'hypoténuse.

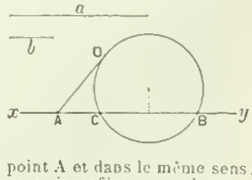

3° Sur une droite indéfinie xy, porter, à partir du point A et dans le même sens, $AB = a$, $AC = b$; faire passer une circonférence quelconque par les points A et B, lui mener du point A une tangente AD. La longueur AD est la longueur cherchée, car, d'après un théorème connu, elle est moyenne proportionnelle entre la sécante entière AB et la partie extérieure AC.

Moyenne harmonique. V. harmonique.

Moyen (*moi-i-in* ou *mo-i-in* — du lat. *medium*, milieu) n. m. Ce qui sert pour parvenir à une fin : *Se servir de* moyens *détournés*.

— Entremise, aide, secours : *C'est par votre* moyen *que j'ai pu pénétrer dans la place*.

— Autref. Intermédiaire. ‖ *Sans moyen*, Directement.

— Possibilité : *Il n'y a pas* moyen *de contenter tout le monde*.

— Elliptiq. *Le moyen ? Quel moyen ?* Comment cela est-il possible, faisable ?

— Loc. prépos. : *Au moyen de, Par le moyen de*, Avec, par, en faisant usage de.

— n. m. pl. Richesses, facultés pécuniaires : *Chacun doit assister les pauvres selon ses* moyens. ‖ Fam. *Avoir des moyens*, Etre riche. ‖ Fam. Facultés naturelles : *Écrivain qui n'a pas de grands* moyens. ‖ *Moyens d'action*, Ressources pour agir, pour exercer une influence : *Chaque jour enlève à l'intolérance ses* moyens d'action.

— Loc. div. : *Les petits moyens*, Ceux qui n'ont que peu d'efficacité. ‖ *Les grands moyens*, Ceux dont l'effet doit être définitif.

— Arg. de théâtr. *Donner des moyens* En parlant d'un acteur, Réciter avec énergie, avec âme. ‖ *Retenir ses moyens*, Comprimer l'élan dramatique : *On* retient ses moyens *dans les six premiers vers d'un couplet, et l'on* donne des moyens *à la chute, au trait*. (Du Mersan.)

— Biol. *Moyens de défense*, Moyens dont l'organisme dispose pour se protéger contre les conditions défavorables, soit du milieu cosmique et biologique extérieur, soit du milieu intérieur.

— Dr. Raisons de droit appertées pour établir le bien-fondé des conclusions qu'on a posées : *Produire ses* MOYENS. ‖ Juridiction intermédiaire : *L'appel de telle justice ressortissait autrefois au parlement sans* MOYEN.

— Dr. anc. *Succéder par moyen*, Succéder par l'intermédiaire d'une personne interposée décédée.

— Jeux. Au trictrac, Coup servant à obtenir un avantage déterminé : MOYEN *pour remplir*.

— Relig. *Nécessité de moyen*. Nécessité absolue, indépendamment de tout commandement. (Se dit par opposition à *nécessité de précepte*) : *Le baptême est nécessaire d'une* NÉCESSITÉ DE MOYEN.

— PROV. : **Qui veut la fin veut les moyens.** ‖ **La fin justifie les moyens.** V. FIN.

— SYN. Voie.

— ENCYCL. Biol. *Moyens de défense*. L'existence des moyens de défense a été soupçonnée de bonne heure ; la *natura medicatrix* des anciens et, plus tard, l'*instinct de conservation de l'individu* des naturalistes plus récents, ne sont autre chose que la mise en œuvre des défenses organiques, encore inconnues dans leur mécanisme, contre les causes morbifiques. Mais ce n'est que vers la fin du XIXe siècle que la question a été étudiée et précisée.

Dans l'établissement des défenses naturelles, le fait essentiel et primordial est l'adaptation, c'est-à-dire la variation, qui, si elle est favorable, est maintenue par la sélection. Les défenses naturelles réagissent donc puissamment non seulement sur la conservation de l'individu, mais aussi conséquemment sur la conservation de l'espèce. Mais, tandis que les unes sont individuelles, occasionnelles, transitoires (au moins dans leurs manifestations sensibles) et ne conduisent qu'à des modifications de courte durée (vaccination), les autres sont permanentes, spécifiques, héréditaires. On ne peut ici qu'énumérer simplement les principales :

1° Les défenses organiques (physiologiques) sont les moyens de la lutte que la *coordination* entraîne contre toute cause de trouble ou d'altération du fonctionnement normal ; on peut dire que chaque organe en est pourvu pour son compte. Les défenses organiques, généralement actives, sont dirigées : *a*) contre les traumatismes et la pénétration des corps étrangers (peur, douleur, vertige, odeur, sécrétions, mouvements des cils vibratiles, toux, éternuement, vomissement, diarrhée, larmes, cicatrisation, autotomie, régénération) ; *b*) contre les variations thermiques (vaso-motricité, sudation, évaporation pulmonaire, frisson ; *c*) contre les auto-intoxications (rôle antitoxique du foie, des glandes vasculaires sanguines, rôle éliminatoire des reins, des poumons, de la peau, de la bile, des foies, des règles, etc.) ; *d*) contre les microbes et leurs toxines (diapédèse, phagocytose, rôle protecteur des ganglions lymphatiques, des glandes closes, du sang, des humeurs, accoutumance, vaccination, immunité).

2° Les défenses spécifiques (morphologiques) sont généralement passives. Elles consistent : *a*) à revêtir l'aspect du milieu (homochromie) ou des êtres mieux défendus (mimétisme) ; *b*) à protéger l'individu tout entier ou des parties importantes de l'individu par des moyens mécaniques (cuirasses, piquants, enveloppes résistantes ou solides du cerveau, de la moelle, des testicules, peau, etc.), chimiques (odeur, venins, poisons, peche au noir), électriques (organes électriques), etc. ; *c*) à s'associer avec des espèces mieux défendues (symbiose, commensalisme).

Moyen de parvenir (LE), ouvrage de Béroalde de Verville. — C'est une suite d'anecdotes et de contes libres ou obscènes, narrés par un certain nombre d'illustres personnages anciens ou modernes, que l'auteur suppose réunis dans un banquet. Le titre est insuffisamment justifié par une facétieuse dissertation, où Blaise de Vigenère donne comme le meilleur moyen de parvenir, c'est-à-dire apparemment de faire fortune, l'argent lui-même. Cet ouvrage, publié d'abord anonyme, sans lieu ni date, du XVIe siècle, a été souvent réimprimé, notamment par La Monnoye (1732) et P.-L. Jacob (1841).

Moyen, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 17 kilom. de Lunéville, sur la Mortagne ; 901 hab. Briqueterie, four à chaux. Ruines d'un château fort du XVe siècle.

MOYENÂGEUX ou **MOYENAGEUX** (*moi* [ou *mo*]-*iè-na-jeû*, EUSE adj. Fam. Qui appartient au moyen âge : MOYENÂGEUX *a été créé par des écrivains qui trouvaient trop pédantesques* « médiéval » *et* « médiéviste ». ‖ Qui est enthousiaste du moyen âge : *Nous étions simplement* MOYENÂGEUX. E. de Goncourt.)

MOYENÂGISTE ou **MOYENAGISTE** (*moi* [ou *mo*]-*iè-na-jist'*), n. Qui appartient au moyen âge : *Le drame* MOYENÂGISTE.

— Substantiv. Partisan du moyen âge : *La secte littéraire des* MOYENÂGISTES. (Balz.)

MOYEN-FILE n. m. Sorte de tabac qui provenait anciennement du Bordelais. ‖ En Guyenne, Seconde espèce de tabac qui se file avec les feuilles sans côtes.

MOYENMOÛTIER, comm. des Vosges, arrond. et à 14 kilom. de Saint-Dié, sur la Rabodeau, 4.179 hab. Ch. de f. Est. Pierre à aiguiser, filatures, tissage de toffes de coton, scierie mécanique. Restes d'une abbaye fondée en 671 par Saint Hydulphe, évêque de Nevers. Chapelle de Malfosse, lieu de pèlerinage.

MOYENNANT (*moi* [ou *mo*]-*iè-nan* — rad. *moyenner*, prép. Au moyen de : *Le serf a le droit de propriété* MOYENNANT *redevance*. E. Pelletan.

— Loc. conj. *Moyennant que*, A condition que.

MOYENNEMENT (*moi* [ou *mo*]-*iè-ne-man*), adv. Ni peu ni beaucoup : *Être* MOYENNEMENT *riche*. En moyenne : *Objets vendus de cinq à dix francs*, MOYENNEMENT.

MOYENNER (*moi* [ou *mo*]-*iè-né* — rad. *moyen*), v. a. Procurer quelque chose par son entremise : *Henri IV* MOYENNA *bien le mariage du capitaine avec Mlle d'Espard*. (Balz.)

— Tenir le milieu, faire le milieu. (Vieux.)

— Pop. *Il n'y a pas moyen de moyenner*. Il est impossible de réussir, de faire la chose proposée.

MOYENNEUR (*moi* [ou *mo*]-*iè-neur'*), n. m. Médiateur. Vx.

MOYENNEVILLE, ch.-l. de cant. de la Somme, arrond. et à 8 kilom. d'Abbeville, 876 hab. Atelier de constructions mécaniques. Eglise des XIVe et XVIe siècles, avec clocher du XVIIe siècle. — Le canton a 14 comm. et 10.537 hab.

MOYER (*moi* [ou *mo*]-*ié* — du lat. *mediare*), v. a. Scier en deux parties égales une pierre de taille. ‖ Scier suivant la moye, suivant le lit.

Moyé, ée part. pass. du v. Moyer. ‖ Adjectiv. Qui contient des moyes ou moies, des parties tendres, en parlant d'une pierre dure. ‖ *Pierre moyée*, Pierre de taille sciée en deux parties égales. — Pierre dont on a fait disparaître la moye.

MOYÈRE (*moi* [ou *mo*]-*i-ère*), n. f. Marais couvert de roseaux. ‖ Tas d'échalas, en Champagne.

MOYETTAGE (*moi* [ou *mo*]-*iè-taj'*), n. m. Action de mettre en moyettes.

MOYETTE (*moi* [ou *mo*]-*i-ète*), n. f. Ensemble de plusieurs gerbes de blé dressées sur le champ et appuyées les unes contre les autres. ‖ On dit aussi MOIE.

— ENCYCL. Les *moyettes* sont faites dans le but de soustraire les céréales à l'action des pluies et de permettre l'achèvement de leur maturation. Mises sur des lignes



Moyettes : 1. Normande ; 2. Picarde ; 3. Flamande.

parallèles pour faciliter leur enlèvement, elles se composent le plus généralement de cinq à six gerbes dressées les unes contre les autres, de façon à former un cône (épis en haut) à large base et coiffées d'une forte gerbe (épis en bas) formant toiture.

MOYETTER (*moi* [ou *mo*]-*i-è-té*), v. a. Disposer en moyettes : MOYETTER *de l'avoine*.

MOYEU (*moi* [ou *mo*]-*i-eu* — du lat. *modiolus*, même sens), n. m. Milieu de la roue, formé d'une grosse pièce dans laquelle s'emboîtent les rais et qui est traversée par l'essieu.



Moyen en bois.

— MÉCAN. Pièce centrale sur laquelle sont assemblées les pièces qui doivent tourner autour d'un axe : *Le* MOYEU *d'un volant*.

— TECHN. Nom que les treillagistes donnent à un morceau de bois servant à contenir les tiges des fleurs.

— ENCYCL. Mécan. Les *moyeux* sont en bois, en fer ou en fonte, suivant la nature des pièces auxquelles ils appartiennent. Ils consistent en un anneau cylindrique ou prismatique, suivant la section de l'arbre à la portée d'assemblage. Les moyeux des poulies, des volants, etc., doivent résister à l'effort de la force centrifuge qui tend à les rompre dans les deux sections correspondantes.

MOYEU (*moi* [ou *mo*]-*i-eu* — peut-être du lat. *mediolus*, dérivé de *medius*, qui est au milieu), n. m. Jaune d'œuf.

— ECON. DOM. Sorte de prune confite : *Un pot de* MOYEUX. ‖ Dans l'ouest de la France, Noyau de fruits.

MOYEUSE (*moi* [ou *mo*]-*i-euz'*), adj. f. Se dit d'une pierre de taille qui contient trop de moye et doit être débitée en moellons : *Une pierre* MOYEUSE.

— n. f. : *Une* MOYEUSE.

MOYEUVRE-LA-GRANDE, bourg d'Allemagne (Alsace-Lorraine [Lorraine]) ; 3.158 hab. Forges, filature, carrières, mine de fer. Ancien ch.-l. de canton du département français de la Moselle.

MOYO (*moi* [ou *mo*]-*io*), n. m. Mesure de capacité usitée dans la Galice, et valant 61 lit.,991.

MOYOBAMBA, ville de la république du Pérou (départ. de Libertad), sur un plateau dominant la rivière de *Moyobamba* ; 13.000 hab. Ch.-l. de la *province de Moyobamba*. Métallurgie. Commerce de riz, maïs, café, paille tressée pour chapeaux, quinquina, etc.

MOYON, comm. de la Manche, arrond. et à 12 kilom. de Saint-Lô ; 1.205 hab.

MOYRAZÈS, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 19 kilom. de Rodez, au-dessus de l'Aveyron ; 2.242 hab.

MOYRUS, comm. d'Irlande (comté de Galway [prov. de Connaught]), près de l'Atlantique ; 9.000 hab.

MOYTON n. m. Métrol. Ancienne mesure pour les grains.

MÔ-YUI n. m. Instrument de musique en bois creusé, sur lequel on frappe avec un maillet recouvert de peau pour accompagner la psalmodie des prières, dans les temples chinois.

MOZAC, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 2 kilom. de Riom, sur l'Ambène, dans la Limagne ; 1.087 hab. (*Mozadaires.*) Exploitation des laves de Volvic. Fabriques d'émail, de couvertures de laine. Eglise de la fin du XIe et du XVe siècle. Dans un jardin, jolie porte du XVIe siècle.

MOZAMBIQUE (GOUVERNEMENT DE), nom donné à l'ensemble des possessions portugaises de la côte orientale d'Afrique. Ces possessions s'étendent sur le littoral de l'océan Indien (canal de Mozambique), depuis le cap Delgado, à l'embouchure du Rovouma au N., jusqu'au delà de la baie de Lourenço-Marquès au S. Dans l'intérieur, la limite est assez difficile à établir, sauf dans la vallée du Zambèze, où la domination portugaise se fait sentir jusqu'aux rapides de Zumbo, pour s'arrêter ensuite entre le Zambèze et la baie de Delagoa, à la hauteur du 30e degré de longitude est de Paris. Entre le cap Delgado et l'embouchure du Zambèze, la côte seule est occupée effectivement. Au total, une superficie de 1.300.000 kilom. carr. environ, peuplée de 300.000 hab., de races très diverses : Makouas, Cafres, Zoulous, Hindous, Arabes, métis, etc. La colonie est partagée en 9 districts ; elle a pour capitale *Mozambique* et pour villes principales Ibo, Quilimané, Sofala et Lourenço-Marquès.

Climat tropical, avec une « saison des pluies » qui dure sept mois, d'avril à octobre, et auquel peu d'Européens résistent ; productions naturelles très variées : riz, sucre, millet, coton, tabac, ricin, jalap, séné, café, caoutchouc, indigo, etc. Toute la région paraît assez riche en gisements aurifères. Le commerce de la colonie comprend surtout l'indigo, le caoutchouc, la gomme copal et l'ivoire.

Occupée par les Portugais dès le commencement du XVIe siècle, la colonie s'étendit un moment jusqu'à Zanzibar et à Mombaz, avant que les conquêtes de l'iman de Mascate, au milieu du XVIIe siècle, n'eussent fait reculer la domination portugaise jusqu'au S. du cap Delgade.

MOZAMBIQUE, ville maritime de l'Afrique orientale, capitale des possessions portugaises de la côte orientale d'Afrique, sur un îlot rocheux, un peu au S. du cap Mélamo ; 9.000 hab. Entre l'île et la côte, belle et vaste rade, sûre et profonde, fréquentée par les bâtiments de plusieurs compagnies de navigation. Commerce d'ivoire, de gomme. La ville est protégée par trois forteresses, dont celle de *Saint-Sébastien* est la plus considérable.

C'est en 1498 que Vasco de Gama jeta l'ancre devant Mozambique, prospère déjà et dépendant du sultan de Quiloa ; mais il occupa la ville seulement à son second voyage (1502), établissant la suzeraineté du Portugal sur ses sultans. Albuquerque, puis Tristan da Cunha visitèrent Mozambique, qui fut brûlée, en 1607, par l'amiral hollandais Van Caerden, et de nouveau attaquée l'année suivante par l'amiral Verhoeven, qui ne put davantage s'emparer de la forteresse. Il en fut de même, à la fin du siècle des Arabes de l'Oman, et les Portugais sont restés, depuis ce temps, les maîtres incontestés de Mozambique.

MOZAMBIQUE (CANAL DE), détroit de l'océan Indien, entre la côte sud-est de l'Afrique et l'île de Madagascar, large de 900 kilom. Des écueils rendent l'entrée septentrionale assez difficile. Deux mousseons règnent dans ce canal : celle du S.-O., d'avril en novembre, et celle du N.-E., marquée par de violents ouragans, le reste de l'année.

MOZAN n. m. Petit fruit de la vinée mecanère de Ténériffe, d'où l'on extrait une sorte de miel.

MOZARABE (de l'arabe *mostéarab*, arabisé, par opposition à *arab*, qui désigne l'arabe pur) n. Chrétien d'Espagne, soumis à la domination des Maures.

— n. m. Langue arabe vulgaire, mélangée d'éléments espagnols, dont quelques dialectes persistèrent dans toute la Péninsule jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

MOZARABIQUE (*bik'*) adj. Qui appartient aux mozarabes : *Culte* MOZARABIQUE.

— ENCYCL. *Culte mozarabique*. A part quelques apostasies, les Espagnols, même ceux qui reconnurent les souverains arabes, conservèrent intacte la religion chrétienne et leur liturgie, qu'ils continuèrent à observer même après l'expulsion des Maures. Au XIe siècle, ils durent adopter, sur les instances répétées d'Alexandre II, Grégoire VII et Urbain II, et malgré la résistance du cardinal Ximenès, la liturgie romaine.

MOZART (Johann-Georges-*Léopold*), violoniste et compositeur allemand, né à Augsbourg en 1719, mort à Salzbourg en 1787. On lui doit une méthode de violon (*Essai d'une école fondamentale de violon*), qui, pendant un demi-siècle, a joui d'un succès mérité.

MOZART (Marie-Anne), fille du précédent et sœur aînée de l'illustre compositeur (v. l'art. suiv.), née et morte à Salzbourg (1751-1829). Précoce musicienne, elle obtint de vifs succès dans les voyages qu'elle fit avec lui. Mariée en 1784 à un conseiller aulique de Salzbourg, le baron Berchtold de Sennenberg, et devenue veuve, elle continua d'habiter Salzbourg comme professeur de piano. Elle était aveugle depuis neuf ans, lorsqu'elle mourut.

MOZART (Wolfgang-Amédée), musicien illustre, fils de Johann-Georges-Léopold, né à Salzbourg en 1756, mort à Vienne en 1791. Il présenta, tout enfant, un exemple merveilleux, et sans doute unique, de précocité musicale. A six ans, il se montrait déjà si extraordinaire sur le clavecin que son père résolut d'entreprendre un voyage avec lui et sa sœur, qui elle-même était fort habile. Il les conduisit à Munich et à Vienne, et le succès qu'ils obtinrent auprès des souverains l'engagea à recommencer l'année suivante et à pousser jusqu'à Paris, en passant par le Wurtemberg, Mayence, Francfort, Coblentz, Aix-la-Chapelle et Bruxelles. Les deux enfants firent fureur à la cour de France, et le petit Mozart publia à Paris ses premières compositions. Ils visitèrent ensuite l'Angleterre, la Hollande, la Suisse, partout choyés et fêtés. En 1767, dans un nouveau voyage à Vienne, Mozart écrivit deux petits opéras : *la Finta simplice* et *Bastien et Bastienne*, ainsi qu'une messe solennelle dont il dirigea l'exécution. En 1769, Mozart, avec son père, alla visiter l'Italie. Les plus grands artistes et les princes les plus éclairés lui firent fête, et il ne quitta ce pays qu'après avoir fait représenter à Milan son opéra de *Mitridate, re di Ponte*, dont le succès fut éclatant. De retour à Salzbourg, il y devint maître de concert de l'archevêque, dont il n'eut jamais à se louer. Néanmoins, il écrivit à Salzbourg un oratorio, *Betulia liberata*, un opéra, *il Sogno di Scipione*, des symphonies, des messes, des concertos, de la musique de chambre, etc., ce qui ne l'empêcha pas, au cours de deux nouvelles excursions en Italie, d'écrire encore une sérénade théâtrale, *Ascanio in Alba*, et pour Milan un opéra, *Lucio Silla*.



Mozart

Un différend avec l'archevêque de Salzbourg lui fit bientôt donner sa démission, et Mozart entreprit encore un grand voyage, cette fois avec sa mère. Il se rendit de

nouveau à Paris, où il fit exécuter une symphonie au Concert spirituel et composa pour l'opéra la musique d'un petit ballet intitulé *les Petits Riens* (1778). Mozart, ayant eu la douleur de perdre sa mère, reprit, désolé, le chemin de Salzbourg, et de cette époque date surtout sa carrière active de compositeur. Après avoir donné à Munich son *Idomeneo*, il alla s'établir à Vienne, où, malgré son génie, il eut à lutter contre des jalousies de toute sorte. L'année même de son mariage avec Constance Weber (1781), il fit représenter un opéra-comique délicieux, *l'Enlèvement au sérail*, et, en 1785, il donnait l'un de ses plus beaux chefs-d'œuvre, *les Noces de Figaro*, qui faillit sombrer, par suite du mauvais vouloir des interprètes. Mais cet ouvrage ayant obtenu à Prague le succès qu'il méritait, Mozart écrivit pour le théâtre de cette ville son admirable *Don Juan* (1787), dont le succès fut éclatant, mais qui ne fut pas mieux accueilli à Vienne que ses *Noces de Figaro*. C'est à cette époque que le maître entreprit un voyage à Berlin, à Dresde et à Leipzig, et qu'il se fit entendre à Potsdam devant le roi Frédéric-Guillaume II, qui lui offrit les fonctions de maître de sa chapelle, avec un traitement de 3.000 thalers. Mais Mozart refusa, aimant trop sa patrie autrichienne, et, lorsqu'il retourna à Vienne, il dut se contenter d'accepter de l'empereur le titre de compositeur de la chambre, avec 800 florins d'appointements. En 1790, il donna à Vienne son *Cosi fan tutte*; en 1791, à Prague, *la Clémence de Titus*; en 1791 encore, à Vienne, *la Flûte enchantée*, et il mourait la même année, miné par la phtisie, en léguant au monde son admirable *Requiem*.

Mozart a touché à tous les genres, marquant chacune de ses compositions de l'empreinte de son incomparable génie. La force et la grâce, la puissance et l'émotion, le pathétique, l'humour, l'élégance la plus exquise, se sont réunis pour faire de lui l'artiste en son genre le plus accompli peut-être qui ait jamais existé. Si l'on parle seulement de théâtre, qui oserait dire que quelque chose a vieilli, soit sous le rapport de la forme, soit au point de vue de l'inspiration, dans *les Noces de Figaro*, dans *Don Juan*, dans *Cosi fan tutte*, ou *la Flûte enchantée*, ou *l'Enlèvement au sérail*? Mais le théâtre ne forme que la moindre partie de son opulent héritage, bien que l'on doive ajouter aux ouvrages que nous avons cités : *Apollon et Hyacinthe*, comédie latine en musique; *la Finta Giardiniera, il Re pastore, Zaïde* et *Thamos*. Pour l'église, il a écrit 15 messes, un *Te Deum*, 9 offertoires, un *De profundis*, plusieurs cantates, sans compter le *Requiem* et 7 sonates d'orgue. Pour l'orchestre, un grand nombre de symphonies, de marches, de danses, de divertissements ou sérénades et divers autres morceaux. Pour la chambre, des quintettes, des quatuors, des trios, des duos, etc. Pour instruments avec orchestre, des concertos et un rondeau pour piano, un concerto pour deux pianos, un concerto pour trois pianos, des concertos et des morceaux pour violon, pour basson, pour flûte, pour cor, pour clarinette, etc. Pour le chant, des airs avec orchestre, des *lieder*, des canons à vingt voix, des duos, trios, quatuors, etc. Et cet admirable artiste mourut dans un état voisin de la misère et fut enterré dans la fosse commune. La postérité a vengé son génie. On lui a élevé des monuments dignes de lui; un musée a été formé dans sa ville natale (le *Mozarteum*) pour recueillir tous les objets se rapportant à sa personne ou à sa mémoire; des écrits importants lui ont été consacrés dans toutes les langues; sa gloire, enfin, est universelle.



Mozart enfant, d'après Barrias.

Mozart (MONUMENT DE), par Schwanthaler et Stiglmaier, sur la place Saint-Michel, à Salzbourg (1842). Le monument se compose d'un piédestal surmonté d'une statue de 4 mètres de hauteur. Mozart est représenté couvert en partie de son manteau, les yeux levés vers le ciel. Au Conservatoire de musique de Paris est le buste en bronze de Mozart, par L.-A. Eude (1844). Des bustes en marbre de Mozart décorent la façade du nouvel Opéra de Paris, l'orchestre de l'Odéon de Munich, etc. Le *Mozart enfant* de Barrias (bronze, au musée du Luxembourg) est aimable. Le grand tableau de Munckaczy, le *Requiem de Mozart*, fit l'objet d'une exposition particulière, vers 1890, pendant les séances de laquelle un orchestre invisible jouait l'œuvre dont Munckaczy avait figuré les circonstances.

Mozart (Wolfgang-Amédée), fils de l'illustre compositeur (v. plus haut), né à Vienne en 1791, mort à Carlsbad en 1844. Pianiste distingué, il passa la plus grande partie de sa vie à Lemberg comme professeur et comme directeur d'une société de musique (*Cæcilienverein*) fondée par lui. On a publié de lui un certain nombre de compositions pour piano, d'une valeur médiocre.

Mozdok ou **Mosdok**, ville de Russie (Ciscaucasie [gouv. du Térek]), à la lisière du steppe, sur le Térek, tributaire de la Caspienne; 12.000 hab.

Mozé, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 15 kilom. d'Angers, à 3 kilom. de l'Aubance; 1.241 hab. Minoterie. Ruines de plusieurs châteaux.

Mozena (*zé*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, comprenant une douzaine d'espèces, de l'Amérique tropicale et centrale. (Les *mozena* sont des coréidés de la tribu des mictinés. Le *mozena lineolata* s'étend de la Californie jusqu'au Mexique.)

Mozette n. f. Archéol. V. MOSETTE.

Mozyr ou **Mosyr**, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Minsk), sur le Pripet; 11.000 hab. Cb.-l. de district. Port sur le Pripet; commerce de blé, sel, bois.

M'pongoués ou **Pongoï**, peuplade du Gabon.

— Encycl. Les *M'Pongoués* sont les Gabonais proprement dits. Ils offrent les caractères nigritiques les plus accentués et, cependant, leur physionomie n'est pas trop désagréable. Leurs femmes, de vertu peu farouche, ont même une certaine réputation de beauté. Vaniteux à l'excès, les M'Pongoués déploient dans le commerce une extraordinaire roublerie. Ils font aussi un peu d'agriculture et un peu d'élevage. La religion est le fétichisme; les missionnaires chrétiens ont cependant fait des adeptes au Gabon.



Types de M'pongoués.

Mr (angl.), abréviation de *mister*, monsieur.

Mridanga n. m. Tambour en usage dans l'Inde. (On en joue en frappant avec les mains, et on l'emploie dans l'accompagnement de la musique religieuse.)



Mridanga.

Mritchtchhakatiâ, « *le Chariot de terre cuite* », le drame le plus parfait, peut-être aussi le plus ancien du théâtre indien. On lui donne pour auteur le roi Çoûdraka, du IIe s. de notre ère.

Mrityou (mot sanscr., signif. « la mort ») n. m. Terme employé dans le Rig-Véda comme un des noms d'Yama, le dieu qui préside à la région demeure des morts.

Mrs (*miss-iz*'), abréviation de l'angl. *mistress*, madame.

M'sila ou **Msilah**, comm. mixte d'Algérie (départ. de Constantine [arrond. de Sétif]), au S. des monts qui séparent la Medjana du bassin du Hodna; 35.098 hab. Sources abondantes, irriguant un sol fertile.

Msta, rivière de Russie, dans les gouvernements de Tver et de Novgorod. Elle sort du lac Mstino, rempli par la rivière Tzna, et va se perdre dans l'Ilmen, lui-même tributaire du lac Ladoga. Cours 368 kilom.

Mstislavl, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Mohilev), sur la Vékbra, affluent du Soj; 8.467 hab. Cb.-l. de district. Commerce de chanvre et de blé. — Le district a 2.500 kilom. et 96.000 hab.

Mszczonow, ville de Russie (Pologne [gouv. de Varsovie]); 6.000 hab. Brasserie, distillerie, tannerie; fabrique d'allumettes. Elle a été deux fois détruite par le feu, en 1800 et en 1862.

M'tésé, roi de l'Ouganda, dans l'Afrique orientale, né vers 1842, mort en 1881. Il régnait vers 1860, sur les pays situés à l'O. du Victoria Nyanza. Il est surtout connu par l'accueil bienveillant qu'il fit aux différentes missions européennes qui visitèrent le pays : Chaillé-Long (1874), Linant de Bellefonds (1875), Stanley, puis Emin-bey (1877), ainsi qu'aux missionnaires chrétiens.

Mtzensk ou **Amtchensk**, ville de Russie, ch.-l. d'un district du gouvernement d'Orel, sur la Zoucha, sous-affluent du Volga par l'Oka, à son confluent avec la *Mtzenka*; 17.000 hab. Belle cathédrale, lieu de pèlerinage fréquenté. Commerce de céréales et de bestiaux; savonnerie, tanneries, fabriques de dentelles, port de rivière. — Le district est peuplé de 85.000 hab.

Mu n. m. Gramm. Nom de la douzième lettre de l'alphabet grec (μ), correspondant à notre *m*. (Comme chiffre, il vaut 40.)

— Math. La lettre μ s'emploie comme abréviation pour désigner le micromillimètre.



Mu : 1. Majuscule; 2. Minuscule.

Mû, ue part. pass. du v. Mouvoir.

Muabilité n. f. Caractère de ce qui est muable : *La* MUABILITÉ *des institutions humaines.*

Muable (du lat. *muabilis*, même sens) adj. Sujet au changement, variable, inconstant :

Le jeu de dame Fortune
Est *muable* comme la lune.
LA FONTAINE.

Muage (*aj*' — rad. *muer*) n. m. Cout. anc. Changement, mutation. (Vx.)

Muance (*anss* — rad. *muer*) n. f. Musiq. anc. Changement d'une note en une autre pour aller au delà des six anciennes notes de musique, soit en montant, soit en descendant. ‖ *Système des muances*, Manière d'appliquer aux notes du clavier les noms ou les différentes syllabes en usage depuis Guido, de façon à toujours faire tomber les syllabes *mi, fa* sur les deux degrés formant un demi-ton. ‖ *Table des muances*, Table dans laquelle étaient rangés en trois colonnes tous les changements de nom que subissent les notes du clavier, suivant les muances *b* mol ou *b* naturel, etc.

— Physiol. Etat d'une voix d'enfant, quand elle mue, à l'époque de la puberté.

— Encycl. Musiq. V. SOLMISATION.

Muant (*an*') n. m. Nom donné, dans plusieurs contrées de l'Ouest, au premier des bassins par où pénètre l'eau de mer dans une saline. ‖ On dit ailleurs VASIÈRE.

Muard (*ar*') n. m. Celui dont la voix mue. (Vieux.)

Muçalla (de l'ar. *mousalla*) n. m. Oratoire où les musulmans font la prière. (Les muçallas sont des constructions quelconques, ou même de simples places, comme le mouçalla de Bokhara.)

Mucate n. m. Sel dérivant de l'acide mucique.

Mucédine n. f. Chim. Syn. de MUCINE.

Mucédiné, ée (*sé* — du lat. *mucedo, inis*, moisissure) adj. Bot. Qui ressemble à une moisissure ou se rapporte aux moisissures.

Mucédinées (*sé*) n. f. pl. Nom scientifique des champignons, désignés habituellement sous le nom de *moisissures*. — *Une* MUCÉDINÉE.

Mucéliomycetes n. m. pl. Bot. Syn. de MYCÉLIOMYCETES.

Much, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne]), sur la Wahn; 6.300 hab. Rubanerie. Papeterie.

Mucha (Alphonse-Marie), peintre, dessinateur et lithographe tchèque, né à Ivanice (Moravie) en 1860. Elève de l'académie de Munich, il se fixa de bonne heure à Paris. C'est surtout un illustrateur et un décorateur, qui s'est fait une place dans l' « art nouveau ». Son art, gracieux et inventif, s'est montré dans des affiches illustrées, des étoffes imprimées, des panneaux décoratifs, etc. Il a donné les dessins des *Scènes et épisodes d'Allemagne*, et collabora à divers journaux illustrés. Il a figuré à l'Exposition universelle de 1900 avec des aquarelles, des dessins (*les Mois*), et un panneau décoratif (*la Femme*).

Muchamiel, bourg d'Espagne (Valence [prov. d'Alicante]), sur la rivière de Castalla; 4.000 hab. Récolte et commerce de bons vins. Fabrication de tissus de chanvre.

Muche adj. Pop. Excellent, parfait.

— n. m. Jeune homme timide.

Mucher v. a. Pop. Cacher.

Muchetenpot [*tan-po*] **(à la)** [forme picarde des mots *musse ton pot*, c'est-à-dire « cache ton pot », par allusion à la précaution que prennent de cacher leur pot ceux qui veulent acheter du vin en cachette] adv. Pop. En cachette. ‖ On dit aussi à MUCHE-POT, et à MUSSE-POT.

Muchwa (*much-ou-a*) n. f. Bateau de pêche hindou.

Mucia (GENS), maison plébéienne de l'ancienne Rome, dont le surnom de **Scævola** rappelle le jeune Romain qui, en 256, pénétra dans le camp de Porsenna. Elle parvint au consulat en 579. On connaît surtout, outre Scævola déjà cité : P.-M. **Scævola**, ami des Gracques et ennemi du second Africain; Q. **Mucius Scævola**, grand pontife, mari de Lélia; Q. **Mucius Scævola**, jurisconsulte, grand pontife, homme d'Etat, dont l'administration laissa en Asie un souvenir durable.

Mucianus (P. Licinius Crassus Dives), jurisconsulte et grand pontife romain, mort en 130 av. J.-C. Il était fils du consul Mucius Scævola, et fut adopté par Licinius Crassus. Bon orateur, savant jurisconsulte, il devint consul en 131, et fit la guerre à Aristonicus, qui voulait s'emparer du royaume de Pergame; mais il fut battu et tué.

Mucianus ou **Mucien** (Licinius Crassus), général et consul romain, favori de l'empereur Vespasien. Consul en 52, il se ruina, et Claude l'envoya en Orient avec un commandement subalterne. Il rentra en faveur sous Néron et commandait en Syrie à l'avènement de Vitellius. Il engagea Vespasien à revendiquer le trône et marcha contre Vitellius, mais fut devancé par Antonius Primus, qui mit à mort ce dernier. Il alla alors combattre les Daces, puis se rendit à Rome, où il gouverna en attendant l'arrivée de Vespasien. La reconnaissance de l'empereur lui permit de donner un libre cours à ses excès d'autorité et à ses exactions. Il fut encore consul en 70 et en 74. C'est de lui que Tacite a dit : « Il aima mieux donner l'empire que l'obtenir. »

Mucien, enne (*si-in, èn*') adj. Hist. rom. Qui appartient à la gens Mucia.

— Dr. rom. *Caution mucienne*, Sorte de caution admise au VIIe siècle de Rome et qui devait son nom à Quintus Mucius Scævola, sous l'influence de qui son usage fut introduit. (Elle était fournie par l'héritier institué sous une condition potestative dont l'événement ne devait être connu qu'à sa mort : cet héritier pouvait accepter immédiatement la succession, s'engageant à la rendre si la condition venait à faire défaut.)

— n. f. pl. Fête qu'on célébrait, dans l'Asie Mineure, en mémoire du préteur Q. Mucius Scævola, qui avait gouverné la contrée vers 95 av. J.-C.

Muciforme (*si* — de *mucus*, et *forme*) adj. Qui présente la forme du mucus.

Mucilage (*si-laj*' — lat. *mucilago*) n. m. Substance visqueuse qui se trouve dans les racines, les fleurs et les graines de certains végétaux. ‖ Liquide visqueux, formé par la solution d'une gomme dans l'eau.

— Encycl. Pour préparer les *mucilages*, on concasse les matières qui les contiennent (graines de lin, de psyllium, semences de coings, racines de guimauve, fleurs d'ortie blanche, etc.), et on les met pendant vingt-quatre heures dans l'eau, puis on passe à travers un linge, en exprimant fortement. Le mucilage de gomme arabique contient 100 parties de gomme pour 100 d'eau, celui de gomme adragante, 10 parties pour 100 d'eau. Les mucilages sont employés pour maintenir en suspension les médicaments insolubles, pour émulsionner les huiles, d'autres (lin, guimauve) comme émollients. Ils ne doivent être préparés qu'au moment du besoin.

Mucilagineux (*ji-neû*), **euse** adj. Chim. Qui contient du mucilage : *Une plante* MUCILAGINEUSE.

— Pharm. Se dit des boissons contenant une grande quantité de principe gommeux. ‖ n. m. : *Un* MUCILAGINEUX.

Mucine (*sin*') n. f. Substance mal définie qui se trouve dans le mucus, la bile, certaines urines, les mucosités des escargots, les limaces. (On l'a signalée dans les cultures microbiennes, etc. Pour la préparer, on la précipite de ses solutions par de l'alcool, de l'acide acétique, du sel marin; sa composition est analogue à celle de la chitine. C'est un antiseptique faible, qui joue un rôle dans la protection des muqueuses vis-à-vis des agents microbiens.)

Mucipare adj. Anat. Syn. de MUQUEUX.

Mucique (*sik*') adj. Se dit d'un acide $C^6H^{10}O^8$, produit par l'oxydation des gommes, de la dulcite, de la lactose et de la galactose.

— Encycl. L'acide mucique $C^6H^8(OH)^4(CO^2H)^2$ est un acide bibasique qui se présente en poudre blanche cristalline insoluble dans l'alcool, soluble dans 50 parties d'eau bouillante. Il donne par distillation sèche un composé isomère, l'*acide isopyromucique*; lorsqu'on le chauffe modérément, il donne l'*acide dihydromucique* $C^4H^2O(CO^2H)^2$.

Mucius Scævola. Biogr. V. SCÆVOLA.

MUCKE (Henri-Charles-Antoine), peintre allemand, né à Breslau en 1806, mort à Dusseldorf en 1891. Il voyagea en Italie de 1833 à 1834; en 1840, il devint professeur à l'académie de Dusseldorf. On lui doit les fresques de la *Vie de Barberousse*, au château Heltorf; *Sainte Catherine* (1836), *Sainte Elisabeth* (1841), à la Galerie nationale de Berlin; les fresques de l'hôtel de ville d'Elberfeld (1842); etc.

MUCOBROMATE n. m. Sel dérivant de l'acide mucobromique.

MUCOBROMIQUE (*mik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^5H^4Br^2O^4$, qui se produit quand on ajoute du brome à de l'acide pyromucique. ‖ Se dit d'une aldéhyde $C^5H^2Br^2O^2$, que l'on obtient en traitant à froid l'acide dibromopyromucique $C^5H^2Br^2O^3$ par l'eau.

MUCOCELE (*sèl'* — de *mucus*, et du gr. *kêlê*, tumeur) n. m. Tumeur formée par du mucus.

MUCOCHLORATE (*klo*) n. m. Sel dérivant de l'acide mucochlorique.

MUCOCHLORIQUE (*klo-rik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^5H^4Cl^2O^3$, produit en saturant de chlore à 0° l'acide pyromucique, puis, après avoir porté à l'ébullition, en laissant refroidir et saturant de nouveau de chlore, et ainsi de suite.

MUCOL n. m. Pharm. Excipient formé par du mucilage.

MUCOLITIQUE (*tik'*) adj. Pharm. Se dit des médicaments ayant pour excipient un mucilage.

MUCONATE n. m. Sel dérivant de l'acide muconique.

MUCONIQUE (*nik'* — rad. *mucus*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^6H^6O^4$, que l'on obtient en traitant l'acide dibromadipique par l'oxyde d'argent.

— Encycl. On a désigné trois corps sous le nom d'acide *muconique* : l'un, qui s'obtient en traitant l'acide dichloromuconique par l'amalgame de sodium, est l'*acide hydromuconique* $C^6H^8O^4$; l'acide hydromuconique, traité par le brome, donne un acide monobromé $C^6H^7BrO^4,H^2O$, que l'oxyde d'argent transforme en acide *oxyhydromuconique* $C^6H^6O^5$; enfin, un excès de brome transforme l'acide hydromuconique en acide dibromadipique, que l'oxyde d'argent transforme en *acide muconique* $C^6H^4O^4$.

MUCO-PURULENT, ENTE adj. Méd. Qui laisse suinter un mucus mêlé de pus.

MUCO-PUS n. m. Mucus renfermant de nombreux leucocytes, qui lui donnent l'apparence du pus.

MUCOR n. m. Genre de champignons, type de la famille des *mucorinées*. (Les *mucors* sont caractérisés par ce fait que la membrane de leur sporange se dissout totalement dans l'eau à la maturité et qu'en outre la cloison qui sépare le sporange de son pédicelle fait fortement saillie à l'intérieur de ce sporange, constituant ce qu'on appelle la columelle.)

MUCORÉ, ÉE adj. Qui ressemble à un mucor ou se rapporte aux mucors.

— n. f. pl. Tribu de la famille des *mucorinées*, ayant pour type le genre *mucor*. — *Une* MUCORÉE.

MUCORIFÈRE (du lat. *mucor, oris*, moisissure, et *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte des moisissures.

MUCORINÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de MUCEDINÉ, ÉE.

MUCORINÉES ou MUCORACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de champignons vivant généralement sur des matières animales ou végétales en décomposition et formant, à la surface des objets sur lesquels ils se développent, ce que, dans le langage ordinaire, on appelle des *moisissures*. — *Une* MUCORINÉE ou MUCORACÉE.

— Encycl. Les *mucorinées* se reproduisent par spores ou par œufs. Çà et là sur le thalle se forment des filaments dressés, qui se terminent par un renflement généralement sphérique. Cette sphère, isolée du pédicelle par une cloison, est le sporange, et à son intérieur se constituent un grand nombre de spores, arrondies ou ovoïdes. V. MOISISSURE.



Type de mucorinée (*mucor mucedo*), montrant le rapprochement de deux ramifications du thalle : 1. Rencontre des deux rameaux et séparation des cellules qui vont former l'œuf; 2. Fusion des cellules; 3. Zygospore mûre enveloppée par la membrane des cellules conjuguées; 4. Zygospore germant en un tube sporangifère.

Dans des conditions défavorables de végétation, il se forme des œufs. Deux ramifications du thalle s'avancent l'une vers l'autre, séparent par une cloison leurs extrémités, qui se renflent et s'accolent l'une à l'autre; les membranes se détruisent dans les parties en contact, et les contenus se mêlent. L'œuf ainsi formé s'arrondit et s'entoure d'une membrane épaisse et cutinisée; c'est ce qu'on appelle la zygospore. A la germination, la membrane cartilagineuse se déchire, et le protoplasme, enveloppé par une fine membrane de cellulose, s'allonge en tube au dehors.

MUCOROÏDE (de *mucor*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui ressemble à une moisissure.

MUCOSINE n. f. Chim. Substance particulière, qu'on trouve dans les sécrétions muqueuses. ‖ On dit mieux MUCINE.

MUCOSITÉ (du lat. *mucus*, morve) n. f. Physiol. Fluide visqueux, sécrété par les membranes muqueuses. ‖ Par ext. Substance de fluidité visqueuse.

— Bot. Suc contenu dans certaines plantes et qui n'est ni fluide ni visqueux.

MUCOSO-SÉREUX (*zé*), **EUSE** adj. Qui tient de la nature du mucilage et de celle de la sérosité. *Les larmes sont une liqueur* MUCOSO-SÉREUSE. (Richerand.)

MUCOSO-SUCRÉ, ÉE adj. Qui tient de la nature du mucilage et de celle du sucre. ‖ On dit aussi MUCOSO-SACCHARIN, INE.

— n. m. Sorte de sucre imparfait, plus connu sous le nom de *sucre incristallisable*.

MUCRON (*kron'* — du lat. *mucro, onis*, pointe) n. f. Petite pointe qui termine certains organes végétaux, et qui paraît n'être que le prolongement de la nervure médiane.

MUCRONÉ (même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Se dit d'une arme terminée par une pointe aiguë.

— Bot. Muni d'un mucron, d'une petite pointe.

— Ichtyol. *Odontognathe mucroné*, Espèce d'odontognathe qui a la poitrine et le ventre garnis d'aiguillons.

MUCRONIFÈRE (du lat. *mucro, onis*, pointe, et *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte des pointes droites et raides.

MUCRONIFOLIÉ, ÉE (du lat. *mucro, onis*, pointe, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles mucronées.

MUCRONIFORME (du lat. *mucro, onis*, pointe, et de *forme*) adj. Zool. Allongé, pointu comme une lame de glaive : *Prolongement* MUCRONIFORME. *Pointe* MUCRONIFORME.

MUCRONULÉ, ÉE (rad. *mucron*) adj. Bot. Qui est garni d'une ou plusieurs petites pointes.

MUCRONULE (dimin. de *mucron*) n. m. Bot. Petite pointe que présentent certaines feuilles ou certaines tiges.

MUCUISSES. Ethnol. V. MOUCOUISSES.

MUCUNE n. f. Genre de légumineuses papilionacées.

— Encycl. Les *mucunes* sont des herbes ou des arbrisseaux grimpants ou dressés, à feuilles trifoliolées, à fleurs grandes, pourpres rouges ou verdâtres. Leurs gousses, longues, sont couvertes de piquants, dont le contact avec la peau détermine une irritation insupportable : ce sont les *pois à gratter* ou *pois pouilleux*. On en connaît environ vingt-cinq espèces, des régions chaudes. Le *gros pois pouilleux* provient du *mucuna urens* des Antilles et de l'Amérique du Sud; ses graines ont reçu le nom d'*œil de bourrique*, à cause d'une certaine ressemblance avec un œil d'âne.


Mucune : *a*, fruit.

MUCUS (*kuss*) n. m. Physiol. Mucosité, sécrétion des muqueuses et des glandes qui s'ouvrent à leur surface.

— Encycl. Le *mucus* est constitué par la desquamation des épithéliums des membranes muqueuses, par le pus qui se forme lors de l'inflammation superficielle de ces membranes; il constitue la sécrétion normale des glandes muqueuses; enfin, on le rencontre dans les liquides provenant de culture microbienne. Le mucus ou les liquides qui en contiennent sont gluants; ils ont une teinte grisâtre, parfois jaune. Les propriétés du mucus sont mal connues; d'après les recherches de Charrin et Moussu, il coagule le sang et serait doué d'un faible pouvoir antiseptique.

MUDALIE (*li*) n. f. Sous-genre d'*ancylotus*, propres aux eaux douces de l'Amérique du Nord. (Les *mudalies* sont des mollusques gastéropodes, de la famille des pleurocéridés, qui vivent sur les rochers submergés des torrents. L'espèce type est la *mudalia dissimilis*, des Etats-Unis.)

MUDAR n. m. Nom vulgaire, dans l'Inde, du calotropis gigantesque. ‖ Nom de l'écorce de la racine du même arbre. (Cette écorce, en fragments courts, brunâtres à l'intérieur, de saveur âcre et nauséeuse, possède des propriétés toniques, diaphorétiques et, à fortes doses, vomitives [2 à 4 gr.]. En général, on l'emploie sous forme de poudre, à la dose de 0gr,20 à 0gr,60.)

MUDARINE n. f. Substance amère, non cristallisable, trouvée dans l'écorce de la racine du mudar.

MUDDE n. f. Mesure de capacité, usitée dans les Pays-Bas, et qui, à Amsterdam, valait 111lit,256; à Groningue, 91lit,028. ‖ Nom que l'on donne actuellement à l'hectolitre, dans les Pays-Bas.

MUDE n. f. Sorte d'étoffe faite avec l'écorce d'un arbre de Chine.

MUDEJARE n. m. Arabe d'Espagne, sujet des chrétiens.

MUDER v. a. Mar. Changer les voiles à antennes, dans un virement de bord.

MUDJELLID (*djèl'-lid'*) n. m. Rôleur musulman, qui fabrique les étuis destinés à renfermer le Coran. (On croit généralement que le second calife Rachedi-Omar, l'un des beaux-pères du Prophète, est l'inventeur de l'art du *mudjellid*, qui fut introduit à Constantinople vers l'an 1500.)

MUDT n. m. Ancienne mesure d'Aix-la-Chapelle pour les grains, valant 231lit,9162.

MUE (*mû* — subst. verb. de *muer*) n. f. Zool. Renouvellement partiel ou total des téguments d'un animal qui s'opère sous l'influence de la croissance, de l'âge et des conditions de milieu : *Les poules pondent indifféremment toute l'année, excepté pendant la* MUE. ‖ Dépouille de l'animal qui a mué : MUE *de serpent*.

— Physiol. Changement qui s'opère dans le timbre de la voix humaine, au moment de la nubilité.

— Econ. rur. Sorte de grande cage circulaire, sans fond, et à claire-voie, dans laquelle on enferme en plein air, pendant le jour, une poule avec ses poussins. ‖ Lieu étroit et obscur, où l'on place les volailles que l'on destine à l'engraissement ou les oiseaux qu'on veut faire chanter. On dit aussi SÉMINAIRE, en ce sens.)

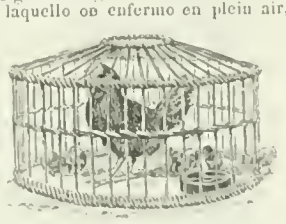
Mue.

— Fam. Prison, lieu de détention. ‖ *Tenir une femme en mue*, Entretenir une femme comme maîtresse, la mettre en chambre. ‖ *Etre propre à garder les oisons en mue*. Se dit d'un homme tout à fait incapable.

— Fauconn. Sorte de grande cage où l'on renferme un oiseau de proie quand il mue. ‖ *Autour de trois mues*, Autour qui a trois ans, qui a mué trois fois.

— Magnan. Chacun des changements de peau que subit le ver à soie avant de filer son cocon.

— Pratiq. *Mue de plaid*, Commencement de procès.

— Vénor. Bois des cerfs, des daims et des chevreuils, abandonnés par l'animal au premier printemps. ‖ *Mettre les chiens à la mue*, Cesser de les faire chasser.

— Encycl. Zool. Chez les mammifères et les oiseaux, ce sont les poils et les plumes qui tombent pour être remplacés par d'autres. Chez les reptiles, c'est l'épiderme entier qui se détache, comme un fourreau d'où sort l'animal. Les animaux articulés éprouvent des mues semblables; les crustacés continuent à changer de peau pendant leur âge adulte, comme beaucoup d'araignées, tandis que les insectes ne muent qu'à l'état de larve. L'acte de muer s'appelle *ecdysis* ou *exuviation*; le tégument de l'articulé se fend sur le dos, et la bête se dégage peu à peu de sa dépouille, après laquelle reste fixé le revêtement extérieur du tube digestif. En fait, la première *mue* coïncide avec la naissance; chez les araignées, les suivantes, rapprochées les unes des autres, se passent dans le cocon; les mues qui viennent ensuite sont plus espacées et moins nombreuses. Les larves d'insectes ont un nombre limité de mues, variable suivant les groupes. Ainsi, les chenilles des lépidoptères rhopalocères ont généralement trois mues, celles des hétérocères quatre. Toujours les poils tombent avec la peau; ils sont remplacés par d'autres qui attendaient, couchés sous cette peau, le moment de se redresser; il en est de même des revêtements extérieurs de la tête, des pièces buccales, des pattes, du cadre des stigmates et de l'enveloppe des troncs trachéens les plus rapprochés de ceux-ci.

— Physiol. Chez l'homme, la *mue* est le changement qui s'opère dans le timbre et la hauteur de la voix, au moment de la nubilité. Ce changement, dont l'époque et la durée varient avec les races, se produit généralement, dans les pays tempérés, vers treize ou quatorze ans chez la fille, vers quinze ans chez le garçon; il tient aux modifications anatomiques qui s'accomplissent dans le larynx et les organes susglottiques, et est en rapport avec l'évolution des organes génitaux; mais on ignore la raison de ce rapport.

MUE (*mû* — du lat. *muta*) adj. f. Muette. (Ne s'emploie que dans l'expression *rage mue*, Espèce d'hydrophobie dans laquelle le chien malade n'aboie point.)

MUEHLENBECKIE (*mu-lèn'-bè-ki*) n. f. Genre de polygonacées, comprenant des arbustes grimpants, à feuilles alternes, à fleurs en grappes, dont on connaît 15 espèces de l'Océanie et de l'Amérique du Sud.

MUEHLENBERGIE (*mu-lèn'-bèr'-ji*) n. f. Genre de graminées agrostidées, comprenant des herbes caractérisées par des glumes égales ou glumelles. (On en connaît 60 espèces, répandues sur tout le globe.)

MUEL, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 16 kilom. de Montfort; 1.695 hab.

MUENIER (Jean-Marie-Alexis), peintre français, né à Lyon en 1863. Elève, à l'Ecole des beaux-arts, de Gérome et de Dagnan, il débuta au Salon de 1887 par une œuvre intéressante, *le Bréviaire*, qui lui valut une bourse de voyage. Vinrent ensuite : *Femmes d'Alger sur les terrasses* (1889); *Alger ou crépuscule* (1889); *le Catéchisme* (1891), au Luxembourg; *l'Abreuvoir* (1892); une *Vue de la rade de Villefranche* (1893); *les Orphelins* (1894); *les Chemineaux* (1897), au Luxembourg; *Bain du soir* (1900); etc. Artiste de valeur, à la facture sobre et chaude, Muenier est titulaire d'une première médaille à l'Exposition universelle de 1900.

MUER (du lat. *mutare*, changer : *Je mue, tu mues, il mue, nous muons, vous muez, ils muent. Je muais, nous muions, vous muiez. Je muerai, nous muerons. Je muerais, nous muerions. Mue, muons, muez. Que je mue, que nous muions. Que je muasse, que nous muassions. Muant. Mué, ée*) v. n. Subir la mue : *C'est ordinairement vers la fin de l'été et en automne que les oiseaux* MUENT.

— Devenir plus grave, en parlant de la voix des jeunes gens arrivés à l'âge de puberté.

— v. a. Changer : MUER *l'eau en vin*. (Vx.)

— Vénor. *Muer sa tête*. Se dit d'un cerf qui quitte son bois.

Mué, ée part. pass. du v. Muer. ‖ *Voix muée*, Voix altérée au moment de la puberté. ‖ *Oiseau mué*, Oiseau qui a dépouillé son plumage.

— Fauconn. *Autour, Faucon mué*. Oiseau de proie qui vient de subir la mue.

— Dr. anc. *Loi, Coutume muée*, Loi ou Coutume ancienne modifiée.

MUESON (*mû-zon* — dériv. de *mesure*) n. m. Dr. cout. Droit sur le vin. ‖ On disait aussi MOISON.

MUET, ETTE (*mu-è, èt'* — du lat. *mutus*, même sens) adj. Privé de l'usage de la parole : *Homme* MUET.

— Par ext. Se dit des personnes qu'une raison quelconque empêche momentanément de parler : *La peur, la honte, etc., rendent* MUET.

— Qui n'écrit plus ou point : *Auteur* MUET.

— Qui ne se manifeste point par des cris ou des paroles : *La douleur est souvent* MUETTE. ‖ Qui a, sans se manifester par la parole, une signification déterminée : *Une protestation* MUETTE. ‖ Qui ne décide ou n'exprime rien : *Quand la loi est* MUETTE, *les juges n'ont pas le droit de condamner*.

— Qui ne rend aucun son, qui ne fait entendre aucun bruit : *Ville, autrefois bruyante, et maintenant* MUETTE.

— Loc. div. *Carte muette*, Carte de géographie sur laquelle il n'y a aucun nom d'écrit. ‖ Fam. *N'être pas muet*, Parler avec facilité. ‖ *Etre muet comme un poisson, comme une carpe*, Garder un silence complet.

— Gramm. *Lettres muettes* ou substantiv. *Muettes*, Lettres qui ne se prononcent pas : T *final est presque toujours* MUET. ‖ Consonnes grecques qu'on ne peut prononcer sans les faire précéder ou suivre d'une voyelle, et qui sont au nombre de neuf : β, π, φ, δ, τ, θ, γ, κ, χ. ‖ *H muet*, Celui qui n'est point aspiré et ne se prononce pas, comme dans *histoire, homme*. ‖ *E muet*, E qui ne se prononce pas ou qui n'a qu'un son sourd, comme dans *joie, patrie, homme, lyre*.

— Liturg. *Semaine muette*, Semaine sainte, pendant les derniers jours de laquelle on ne sonne pas les cloches. (Peu usité.) ‖ *Dimanche muet* (dimanche du). Se dit, dans les anciennes chartes, du troisième dimanche de carême, parce que l'évangile de la messe de ce jour raconte l'histoire du démon muet chassé par Jésus-Christ (S. Luc, XI).

— Numism. *Monnaie, Médaille muette,* Monnaie ou Médaille qui ne porte point, c'est-à-dire qui est dépourvue de légende. (On se sert aussi, dans le même sens, des mots ANÉPIGRAPHE et INANIMÉ.)

— Œnol. *Moût muet,* Moût qui n'est pas encore en fermentation. ‖ Moût dont on a arrêté la fermentation. (En ce sens, est syn. de MUTÉ.)

— Théâtr. *Jeu muet,* Partie du jeu d'un acteur, par laquelle il exprime, sans parler, ses sentiments. ‖ *Personnage muet,* Personnage accessoire nécessaire à l'action, mais qui n'a rien à dire. ‖ *Scène muette,* Action d'un ou de plusieurs personnages qui ne parlent pas, mais qui expriment leurs sentiments par le geste, le maintien, etc. ‖ *Rôle muet,* Rôle d'un personnage muet.

— Vénor. *Chien muet,* Celui qui quête et suit la voie sans crier.

— ALLUS. LITTÉR. :

... Voilà pourquoi votre fille est *muette.*

Dans *le Médecin malgré lui,* de Molière (II, 6), Sganarelle vient d'être appelé en qualité de médecin auprès de Géronte, dont la fille feint d'être muette. Sganarelle, qui voit l'ignorance de Géronte, se livre aux raisonnements les plus bouffons avant d'arriver à la conclusion précitée. Dans l'application, ces mots servent à caractériser les explications prétentieuses, et qui n'expliquent rien.

— n. Personne privée de l'usage de la parole : *Instruire des* MUETS. ‖ Par ext. Personne qui ne parle pas, pour une raison quelconque : *L'or fait bien des* MUETS.

— Ironiq. *Muette des halles,* Harengère, poissarde.

— *Sourd-muet, Sourde-muette,* Personne privée depuis sa naissance de l'usage de l'ouïe et qui, n'ayant jamais entendu parler, n'a pu apprendre à parler elle-même.

— n. f. *La grande muette,* Périphrase par laquelle on désigne quelquefois l'armée, parce qu'il lui est interdit, en principe, de manifester des opinions quelconques.

— Arg. *La muette.* La conscience. ‖ *Avoir des puces à la muette,* Éprouver des remords.

— Loc. adv. *A la muette,* Sans parler, sans faire de bruit : *Se saluer* A LA MUETTE.

— Jeux. *Jouer à la muette,* Jouer sans compter les points que l'on fait, en punition d'une faute commise.

— Littér. *Pièces à la muette,* Sorte de farces dont l'usage s'introduisit dans les foires de Paris vers 1710 et où le dialogue était remplacé par un langage baroque, dit jargon.

— n. m. pl. Hist. ottom. Serviteurs particuliers du sultan, dont la plupart sont muets de naissance et dont les autres, qui peuvent parler, ne s'expliquent que par signes. (C'étaient les muets qui, dans l'ancienne monarchie osmanlie, étaient chargés de mettre à mort, généralement en les étranglant, les personnages dont le sultan voulait se débarrasser.)

— ENCYCL. V. SOURD-MUET.

Muette de Portici (LA), opéra en cinq actes, paroles de Scribe et Germain Delavigne, musique d'Auber, représenté à l'Opéra le 29 février 1828. — Le livret offre le spectacle de la révolte du peuple napolitain, sous la conduite du pêcheur Masaniello, contre la tyrannie des Espagnols. Masaniello a une sœur, Fenella, la muette, qui a été séduite par le fils du duc d'Arcos, vice-roi de Naples, et qu'on a emprisonnée arbitrairement. L'enfant s'échappe de sa prison au moment où l'on célèbre le mariage d'Alphonse d'Arcos avec la jeune Elvire, et dans l'époux elle reconnaît son séducteur, dont elle ignorait la condition. Le désespoir l'envahit et elle va se précipiter dans la mer, quand la voix de son frère la rappelle à elle-même. Masaniello, qui a déjà organisé la conspiration dont le résultat doit être la délivrance de son pays, jure de venger sa sœur. Sous ses ordres, la révolte éclate, et bientôt les conjurés sont victorieux. Mais ceux-ci veulent se livrer à des représailles, tandis que Masaniello prétend seulement chasser les tyrans et se refuse à faire couler le sang inutilement. Alphonse et Elvire, poursuivis, sont sauvés par Fenella et son frère. Cette générosité leur sera fatale. Masaniello, considéré comme un traître, tombe sous les coups des siens, et Fenella se précipite dans la lave du Vésuve.

Sur ce livret pathétique, Auber a écrit une très belle partition, au style vif et varié. La *Muette* est le premier ouvrage représenté à l'Opéra qui ait été conçu dans les vastes proportions de l'opéra moderne. Tous les mélodrames qui accompagnent les scènes de pantomime de la jeune fille, non seulement présentent un intérêt symphonique incontestable, mais sont d'une vérité expressive et d'un sentiment dramatique remarquables. Dans l'ensemble, d'ailleurs, la partition de *la Muette,* avec une inspiration abondante et généreuse, décèle la sûreté de main et l'habileté d'un grand artiste. L'ouverture, originale et brillante, est restée célèbre. Au premier acte, citons le grand air d'Elvire, *Plaisirs du rang suprême;* les ballets (*Guarache* et *Bolero*). Au second acte, la délicieuse barcarolle de Masaniello, *Amis, la matinée est belle;* le duo fameux, *Amour sacré de la patrie,* chanté par Masaniello et son camarade Pietro ; le chœur des pêcheurs et le finale. Au troisième acte, la scène vivante du marché et la prière en chœur, d'un sentiment profond et touchant. Au quatrième acte, l'air exquis du sommeil, de Masaniello, *Du pauvre, seul ami fidèle :* la cavatine d'Elvire, *Arbitre d'une vie,* et le chœur final. Enfin, au cinquième, la jolie barcarolle de Pietro, *Voyez du haut de ces rivages.*

Rappelons qu'une représentation de la *Muette de Portici* au théâtre de Bruxelles (25 août 1830) fit éclater la révolution qui se termina par l'expulsion des Hollandais et la proclamation de l'indépendance de la Belgique.

MUETTE (*èt'* — suivant les uns, pour *muete,* anc. forme *meute;* suivant d'autres, de *muc*) n. f. Vénor. et fauconn. Petite maison bâtie dans un parc pour conserver les mues des cerfs ou pour y mettre les faucons pendant la mue et quelquefois les chiens de meute en traitement. ‖ Pavillon servant de rendez-vous de chasse.

— Chass. Gîte où le lièvre fait ses petits. ‖ Dans ce sens on écrivait aussi MEUTTE.

— Hist. Petite maison de rendez-vous galants, pendant la Régence. ‖ A signifié Tour, donjon.

Muette (PAVILLON DE LA), pavillon situé à l'extrémité d'une longue avenue partant de Saint-Germain-en-Laye, au delà du chemin de fer de Mantes, entre Maisons-Laffitte et Achères. Il a remplacé, au XVIIe siècle, un château flanqué de tourelles, construit par François Ier.

Muette (CHÂTEAU DE LA), à Paris. Ce château, construit vraisemblablement au XVIe siècle sur l'emplacement d'un rendez-vous de chasse, était en ruine quand le Régent le fit reconstruire et y installa sa fille, la duchesse de Berry. Louis XV, ensuite, se plut beaucoup dans ce domaine, qu'il embellit considérablement. Peu avant la Révolution, en 1783, la pelouse de la Muette servit à l'expérience d'as-



Château de la Muette, au XVIIIe siècle.

cension en ballon de Pilâtre de Rozier, et ce fut là que, le 14 juillet 1790, fut servi le banquet de la Fédération. Le château de la Muette fut acquis comme bien national par le facteur d'orgues Erard, et est resté la propriété de ses héritiers. Il a donné son nom à un des quartiers du XVIe arrondissement.

MUÉTISER v. a. Gramm. Rendre muet : *On muétise l'r dans « Aller ».*

MUÉTISME (*tissm'*) n. m. Etat d'une personne muette.

MUETTEMENT (*è-te*) adv. D'une manière muette.

MUÉZIN ou **MUEZZIN** (*é-zin*) [de l'ar. *mouazzin*] n. m. Membre du clergé musulman, dont les fonctions consistent à monter à l'heure des cinq prières canoniques sur les minarets des mosquées et à appeler les fidèles à la prière.



Muézin.

— ENCYCL. Les *muézins* parcourent lentement la galerie circulaire qui entoure chaque minaret, en psalmodiant d'une voix nasillarde des phrases arabes qui signifient : « Allah est le plus grand! (3 fois). J'atteste qu'il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah! (2 fois). J'atteste que Mahomet est l'envoyé d'Allah! (2 fois). Venez à la prière! (2 fois). Venez à la meilleure des œuvres! (2 fois). Allah est le plus grand! (2 fois). Il n'y a d'autre divinité qu'Allah! » L'office de muézin fut institué par Mahomet, qui ne dédaigna pas quelquefois d'appeler lui-même les fidèles à la prière.

MUFF ou **MUFFE** (*muf'*) n. m. Forme populaire du mot *mufle,* dans le sens de Sot, grossier ou malhonnête.

MUFFÉE (*mu-fé* — probabl. par corrupt. de *muflée*) n. f. Pop. Bombance.

— *Avoir la muffée* ou *En avoir une muffée,* Etre tout à fait ivre.

MUFFETÉE (*mu-fe* — de *muff,* pour MUFLE) n. f. Pop. Prise de tabac.

MUFFETON (*mu-fe* — rad. *muffe*) n. m. Fig. et pop. Petit muff.

MUFFIN (*mu-fin*) n. m. En Angleterre, Petit pain de luxe, de forme circulaire, à croûte très mince, pâle et molle, pour les rôties bourrées.

MÜFFLING (Frédéric-Ferdinand-Charles, baron DE), feld-maréchal prussien, né à Halle en 1775, mort à Erfurt en 1851. Il fit en 1792-1794 la campagne de France. Il appartint ensuite, en qualité de capitaine, à l'état-major général (1805), à l'armée du duc de Weimar (1806) et fut nommé membre du conseil secret de Weimar (1808). Il rentra en 1813 dans l'armée prussienne comme lieutenant-colonel. Après Leipzig, il fut nommé général major. En 1815, il combattit dans l'armée anglaise, et prit part (1818) au congrès d'Aix-la-Chapelle. Il commanda ensuite (1820) l'état-major de l'armée prussienne. Il fut enfin gouverneur de Berlin (1837) et président du conseil d'Etat (1841). Nous citerons de lui : *Histoire de la campagne de l'armée anglo-hanovrienne-néerlandaise et de l'armée du Brunswick sous le duc de Wellington et de l'armée prussienne sous le prince de Blücher en 1815* (1815); *Stratégie de Napoléon en 1813* (1827). — Son fils a édité ses mémoires : *Aus meinem Leben* (1855).

MUFLANDE n. f. Bot. Nom que l'on donne quelquefois aux scrofulariées.

MUFLE (orig. germ. : allem. *moffel, muffel,* chien à grosses lèvres pendantes) n. m. Partie nue et muqueuse qui termine le museau de certains mammifères, particulièrement des carnassiers, des rongeurs et surtout des ruminants : MUFLE *de veau, de rat, d'hippopotame.*

— Pop. Gros et laid visage. ‖ Personne désagréable, sotte : *Quel* MUFLE ! ‖ Adjectiv. : *Etre un peu* MUFLE.

— *Donner sur le mufle à quelqu'un,* Le frapper au visage.

— Jardin. *Mufle de veau, Mufle de bœuf, Mufle de chien,* Noms vulgaires du muflier des jardins.

— Sculpt. Ornement représentant un mufle d'animal.

— Techn. Orifice de la buse d'un soufflet. ‖ Bande de fer, soudée sous le bout d'un ressort.

— ENCYCL. Zool. Le *mufle* est formé par la partie la plus saillante de la face, c'est-à-dire par le nez et les lèvres. Ordinairement nue, riche en papilles tactiles, qui lui donnent une apparence veloutée, la peau du mufle est parfois garnie de forts poils tactiles ou *vibrisses.* Quand le mufle présente la disposition en museau (ruminants), on l'appelle *rhinarium,* tandis que, chez les singes et autres animaux à nez plus ou moins détaché des lèvres, il prend le nom de *chilome.* Le mufle, chez les mollusques phytophages, est la partie antérieure de la tête située de la base des tentacules jusqu'à l'ouverture de la bouche. Quand le mufle est allongé, proboscidiforme, il s'appelle *rostre,* mais diffère toujours de la *trompe* en ce qu'il est extensible, mais non invaginable.

MUFLEAU (*flo*) n. m. Nom vulgaire du muflier des jardins.

MUFLÉE (rad. *mufle*) n. f. Quantité considérable : *Une* MUFLÉE *de plats.*

MUFLERIE (*ri* n. m. Pop. Caractère, action, parole de l'individu qui est « mufle ».

MUFLIER (*flié* — rad. *mufle,* allusion à la forme de la corolle) n. m. Bot. Genre de scrofulariacées.



Muflier : *a,* coupe de la fleur; *b,* fruit.

— ENCYCL. Les *mufliers* (antirrhinum) sont des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles supérieures alternes; les inférieures opposées, à fleurs solitaires ou en grappes terminales, purpurines, jaunâtres ou blanchâtres. La corolle, bossue à la base, offre un peu l'aspect d'une gueule de loup ou de lion; ses deux lèvres sont normalement appliquées l'une contre l'autre, et la corolle est close; elle s'ouvre quand on la presse latéralement; le fruit est une capsule à déhiscence poricide. On en connaît environ vingt-cinq espèces, de l'hémisphère nord. On cultive dans les jardins le *muflier à grandes fleurs* (antirrhinum majus), dit vulgairement *gueule-de-loup, gueule-de-lion;* on en a obtenu de nombreuses variétés, aux coloris les plus divers. On trouve dans les champs le *muflier tête de mouton* (antirrhinum orontium), à fleurs roses ou pourpres.

MUFLIÈRE n. f. Forte toile garnie de pointes, qu'on suspend aux cornes des vaches pour les empêcher de se teter entre elles, et à la tête des veaux pour les empêcher de teter les vaches.



Muflière.

MUFLISME (*flissm'* — rad. *mufle*) n. m. Etat d'esprit contraire à tout ce qui est grand, généreux, artistique : *Paganisme, christianisme,* MUFLISME, *voilà les trois grandes évolutions de l'humanité.* (G. Flaubert.)

MUFTI (de l'ar. *moufti,* qui délivre un fetva) n. m. Admin. ottom. Membre du clergé musulman chargé du maintien de la loi religieuse. ‖ On écrit aussi MUPHTI.

— ENCYCL. C'est le *mufti* qui règle en dernier ressort toutes les questions importantes touchant à la religion, c'est-à-dire presque toutes les questions qui peuvent se poser dans l'islamisme. Il répond simplement aux questions de doctrine, ou aux cas de conscience qu'on lui propose, par « cela se peut » ou « cela ne se peut pas ». (V. FETVA.) Les muftis, qui font partie du corps des *oulémas,* sont de droit juges dans le tribunal des cadis. Ils portent le turban blanc.

MUGE (*muj'*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant plus de soixante-dix espèces du globe.

— ENCYCL. Les *muges,* type de la famille des *mugilidés,* sont des poissons allongés, cylindriques, couverts de grandes écailles arrondies, que l'on appelle vulgairement *mulets* ou *meuilles* sur les côtes françaises de l'Atlantique et *mujons* sur celles de la Méditerranée. D'assez grande taille, argentés ou dorés, ils se plaisent surtout dans les eaux saumâtres et remontent les fleuves assez haut en été. Sept espèces habitent les côtes de France et sont comestibles; leurs œufs fournissent une sorte de caviar (*boutargue* ou *poutargue*). Le muge à grosse tête (*mugil cephalus*), *cabot* de Rondelet, atteint 70 centimètres; il est commun dans la Méditerranée.



Muge.

MUGELN, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Leipzig]), sur la Döllnitz, affluent de l'Elbe; 2.520 hab.

MUGGIA, ville d'Austro-Hongrie (Istrie [distr. de Capo-d'Istria]), sur le *Valle di Muggia,* enfoncement oriental du golfe de Trieste; 7.651 hab. Château fortifié; villa de l'archiduc Louis Salvator. Carrières. Vignobles. Pêcheries. Port important. Chantiers pour la marine impériale (San Rocco). C'est l'ancienne ville romaine *Mugla,* détruite en 1354 par Doria Paganino, amiral génois.

MUGGINS (*meu-ghin's*) n. m. Jeux. Variété du jeu de domino. (Dans le *muggins,* la pose doit toujours, par son point additionné avec celui de l'autre bout, faire un total de cinq ou d'un multiple de cinq.)

MUGGLETON (Lodowicke), théologien et sectaire anglais, né à Londres en 1609, mort en 1698. D'abord puritain, il se sépara de l'Eglise en 1647, et prétendit avoir des révélations. Il prêchait sa doctrine avec John Reeve, ce qui les fit emprisonner en 1653. Il fut de nouveau incarcéré en 1676, et mis au pilori. Ses *Œuvres,* recueillies en 1756, contiennent une doctrine voisine de celle de l'illuminé Swedenborg.

MUGGLETONIEN (*ni-in*) n. m. Membre d'une secte fondée au XVIIe siècle par le théologien anglais Muggleton.

MUGHO n. m. et adj. Se dit d'un pin d'Europe, que l'on regarde comme une variété naine du pin sylvestre.

MUGILIDÉS (*ji*) n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, comprenant les *muges* et genres voisins. — *Un* MUGILIDÉ.

MUGIONIENNE (*ji, èn'* — lat. *Mugionia* ou *Mugonia porta*, ou *Mugionis*) adj. f. Antiq. rom. Porte de la plus ancienne enceinte de Rome, au pied du Palatin. Elle se trouva plus tard dans l'intérieur de Rome.

MUGIR (*jir'* — du lat. *mugire*, v. n. En parlant des animaux de race bovine, Pousser le cri prolongé et sourd qui leur est propre : *Vache qui* MUGIT *après son veau.*

— Par anal. Pousser des cris semblables à celui du taureau : *Des bêtes fauves qui* MUGISSENT.

— Produire un bruit comparable à un mugissement : *Les flots de la mer* MUGISSENT. *Le vent* MUGIT *dans les arbres.*

— Fig. Se révolter, s'indigner : *L'orgueil révolté monte et* MUGIT *dans son cœur comme la vague.* (Dupanloup.)

— v. a. Faire entendre comme en mugissant : *Orateur qui* MUGIT *des invectives.*

MUGISSANT (*ji-san*), **ANTE** adj. Qui mugit : *Des bœufs* MUGISSANTS.

— Qui produit des sons comparables à des mugissements : *Les vagues* MUGISSANTES.

— Gramm. *Lettre mugissante*, Nom par lequel Quintilien désigne la lettre *m*, le *mu* des Grecs.

MUGISSEMENT (*ji-se-man* — rad. *mugir*) n. m. Cri sourd et prolongé des animaux de race bovine : *Le* MUGISSEMENT *des taureaux.*

— Par anal. Voix ou sons qui ressemblent à ce cri : *Les* MUGISSEMENTS *d'un orateur, de la tempête.*

MÜGLITZ (en tchèque *Mohelnice*), ville d'Austro-Hongrie (Moravie [distr. de Hohenstadt], près de la Morava; 1.400 hab. Raffinerie, amidonnerie, étoffes de laine.

MUGNANO del Cardinale, comm. d'Italie (Principauté Ultérieure [prov. d'Avellino]); 3.152 hab.

MUGNANO di Napoli, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Naples]); 4.491 hab.

MUGOT (*go* — orig. incert.) n. m. Trésor caché. (Vieux.)

— Econ. rur. Dans l'ouest de la France, Fruits à pépins que l'on cueille encore verts et qu'on laisse mûrir dans le fruitier, comme provision d'hiver.



Muguet : *a*, coupe de la fleur.

MUGRON, ch.-l. de cant. des Landes, arrond. et à 16 kilom. de Saint-Sever, près de l'Adour, dans l'ancien pays de Chalosse; 1.995 hab. Commerce de vins, eaux-de-vie et bétail. Vieux château de Candale. — Le canton a 12 comm. et 8.672 hab.

MUGUET (*ghè* — mot apparenté à *musc*) n. m. Bot. Genre de liliacées, de la tribu des asparagées.

— Linguist. Jeune élégant, parfumé d'essence de muguet. (Vx.)

— Encycl. Bot. Le genre *muguet* ne comprend qu'une espèce, le *muguet de mai* ou *des bois* (convallaria maialis), herbe vivace à rhizome grêle, dont la tige aérienne porte deux feuilles ovales lancéolées, d'un vert clair, entre lesquelles s'élève une hampe portant une grappe de petites fleurs blanches, en forme de clochette et très odorantes. Indigène d'Europe, d'Asie tempérée, de Virginie et de Caroline, le muguet est très commun dans les bois d'Europe; on peut aussi le cultiver en serre. Depuis longtemps on l'emploie, sous forme d'extrait aqueux, comme diurétique et cardiaque; aujourd'hui, on le considère comme sédatif et tonique du système nerveux : il régularise les battements du cœur, aussi bien que la digitale. On en extrait un glucoside, la *convallamarine*, qui jouit des mêmes propriétés, et aussi la *convallarine*, légèrement purgative.

MUGUET (*ghè* — à cause de la ressemblance avec la fleur de ce nom) n. m. Maladie des muqueuses, produite par le développement de l'*oïdium albicans*.

— Encycl. Pathol. Le *muguet*, appelé aussi *stomatite crémeuse* ou *millet*, ou encore *blanchet*, est une maladie parasitaire caractérisée par le développement sur les muqueuses, et spécialement sur la muqueuse buccale et sur le pharynx, de plaques blanches crémeuses contenant une moisissure, l'*oïdium albicans* ou *saccharomyces albicans*. Cette affection, qui est accompagnée de la réaction acide de la salive, s'observe principalement quand la nutrition est profondément troublée, d'une part, chez l'enfant, dans les affections gastro-intestinales, l'entéro-colite, l'athrepsie; d'autre part, chez l'adulte ou le vieillard, dans les affections graves ou bien dans les états cachectiques consécutifs à l'évolution du cancer, de la tuberculose, des longues suppurations ou enfin chez les vieux urinaires. Les plaques de muguet sont quelquefois étendues et affectent une forme aphtéroïde; elles peuvent déterminer des ulcérations et, dans les cas graves, quand elles gagnent l'estomac, des vomissements, de la diarrhée et de la fièvre. Le pronostic est plus sombre chez l'adulte que chez l'enfant; dans les formes sérieuses, la thérapeutique doit viser l'infection et les troubles nutritifs, et se contenter de lavages et de badigeonnages des parties atteintes avec un liquide alcalin (eau de Vichy, bicarbonate de soude, etc.), lavages et badigeonnages qui suffisent dans les cas bénins.

— Art vétér. Le *muguet*, chez les animaux, produit les mêmes symptômes que chez l'homme. Le traitement consiste dans des lavages de la bouche au moyen d'un gros pinceau imbibé d'une solution de sel marin, qui détache les plaques de muguet, mais on doit surtout changer de nourrice, ou bien donner à boire un lait plus riche.

MUGUET, ETTE (*ghè, èt'* adj. Qui appartient aux muguets (personnes) : *Des manières* MUGUETTES. (Vx.)

MUGUETER (rad. *muguet*. — Double le *t* devant un *e* muet : *Je muguette, Nous muguetterons*) v. a. Faire le muguet, le galant auprès de : *Il* MUGUETTE *toutes les femmes.* — Absolum. Faire le muguet : *Il fait toujours qu'il* MUGUETTE.

— Convoiter, briguer : MUGUETER *leurs faveurs.* (Pasq.)

MUGUETTERIE (*ghè-te-ri*) n. f. Action de mugueter, de faire le muguet.

MUHARREM (*mu-a-rèm'*) n. m. Premier mois de l'année arabe.

MUHLAU, bourg d'Allemagne (Saxe [cercle de Leipzig]), 2.786 hab. Filature de laine, bonneterie.

MUHLBERG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Merseburg]), sur l'Elbe; 3.450 hab. Victoire de Charles-Quint sur l'électeur Jean-Frédéric le Magnanime, chef de la coalition protestante de l'Allemagne du Nord (1547).

MUHLDORF, ville d'Allemagne (Bavière [présid. de la Haute-Bavière], sur l'Inn, affluent du Danube; 2.950 hab. Ch.-l. de district. Hauts fourneaux et forges. Victoire de Louis V de Bavière sur Frédéric le Beau (1322).

MUHLENBURG, comté des Etats-Unis d'Amérique (Etat de Kentucky); 21.000 hab. Ch.-l. *Greenville*. Grande production de tabac. Fer et houille.

MUHLFELDTIE (*fèl'-ti*) n. f. Genre de mollusco'des brachiopodes des mers chaudes et tempérées, ou fossiles du jurassique au tertiaire.

MUHLFELDTIINÉS (*fel'-ti*) n. m. pl. Tribu de térébratulidés (mollusco'des brachiopodes), renfermant les genres *muhlfeldtie, kraussine* et *platidie*. — *Un* MUHLFELDTIINÉ.

MUHLHAUSEN, ville d'Autriche-Hongrie (Bohême), sur une branche de la Smutna, sous-affluent de la Moldau par la Luschnitz; 2.823 hab. Fabrication de peluche.

MUHLHAUSEN-IN-THURINGEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Erfurt]), sur l'Uostrut, affluent de la Saale (bassin de l'Elbe); 33.450 hab. Ch.-l. de cercle. Cotonnades, machines à coudre, cuirs, etc. Ville libre impériale, elle devint en 1200 un des centres de l'ordre Teutonique. Münzer, chef des anabaptistes, y fut exécuté.

MUID (*mu-i* — du lat. *modius*) n. m. Ancienne mesure de capacité, dont la valeur variait suivant les pays et la matière. ‖ Futaille de la capacité d'un muid : *Percer un* MUID.

— *Muid de plâtre*, Trente-six sacs de plâtre contenant chacun deux boisseaux et demi. ‖ *Muid de chaux*, Valeur de six futailles. ‖ *Muid de terre*, Mesure agraire évaluée sur l'étendue de terrain ensemencé avec un muid de grain.

— Fam. *Etre gros comme un muid*, Etre très gros.

— Pop. *Il vaut mieux que vous fuyiez qu'un muid de vin.* Se dit à quelqu'un qui s'en va, en jouant sur les mots *fuir*, s'en aller, et *fuir*, perdre du liquide.

— Encycl. Le *muid* de Paris valait 18 hectolitres; le muid d'avoine contenait un peu plus de 37 hectolitres; le muid de sel équivalait à un plus de 24 hectolitres; le muid de charbon de bois valait 41 hectolitres, etc. En Belgique, le muid valait en général 2 à 3 hectolitres; en Suisse, 13 hectolitres. Le muid de vin était, à Paris, d'environ 268 litres. En province, sa contenance variait de 270 à 700 litres.

MUIDEN, ville des Pays-Bas (de la Hollande-Septent.), sur le Zuyderzée, à l'embouchure de la Vecht; 2.000 hab. A côté, bains de mer assez fréquentés.

MUIÉE (*mu-ié*) n. f. Ce que contient un muid : *Une* MUIÉE *de blé.*

MUIER (*mu-ié*), **ÈRE** adj. Fauconn. Qui a subi la mue : *Faucon* MUIER.

MUIN n. m. Gramm. Huitième lettre de l'alphabet gaélique, qui correspond à notre M.

MUIÑOS, bourg d'Espagne (Galice [prov. d'Orense]), sur le versant nord de la Raya Seca; 4.500 hab.

MUIR (John), philologue anglais, né à Glasgow en 1810, mort à Edimbourg en 1882. Attaché au service civil des Indes au Bengale en 1828, il devint juge civil de l'arrondissement de Futtehgur. Son principal ouvrage est : *Textes sanscrits originaux sur l'origine et l'histoire des peuples de l'Inde, leur religion et leurs institutions* (1858-1870).

MUIRE (du lat. *muria*, saumure) n. f. Eau salée concentrée par l'évaporation. ‖ En Franche-Comté, Eau salée qu'on extrait des puits pour en retirer le sel.

MUISON n. m. Nom vulgaire du méteil.

MUJON n. m. Pêch. Un des noms vulgaires du mulet.

MUL n. m. Archéol. Tissu du genre des mousselines, qui provenait de l'Inde.

MULA, ville d'Espagne (Murcie); 10.000 hab. Fabrication d'eau-de-vie, savon. Aux environs, eaux thermales.

MULAR n. m. Un des noms vulgaires du cachalot commun (*physeter* ou *catodon macrocephalus*). [Sur les côtes de Provence, on appelle aussi ce cétacé *pèi mular.*]

MULARD (*lar'*), **ARDE** n. Nom vulgaire du produit bâtard du canard musqué avec la cane commune, ou inversement.

MULASSE n. f. Jeune mule.

MULASSERIE (*la-se-ri*) n. f. Industrie ayant pour objet la production du mulet.

MULASSIER (*la-si-é*), **ÈRE** [rad. *mulasse*] adj. Qui produit des mulets, qui a rapport à cette production : *Pays* MULASSIER. ‖ *Jument mulassière*, Jument employée à la production du mulet.

MULATIER, ÈRE adj. Syn. de MULASSIER, ÈRE.

MULÂTRE (de l'espagn. *mulato*, dérivé de *mulo*, mulet) adj. Se dit des métis de blanc et de nègre, possédant moitié de sang de chacune des races qui lui ont donné naissance : *Serrante* MULÂTRE.

— n. : *Un* MULÂTRE. *Une* MULÂTRE (quelques-uns disent MULÂTRESSE [v. pl. bas]).

— Encycl. Si le *mulâtre* se croise avec une des races parentes, le produit sera un *tiercéron;* le métis au troisième degré deviendra un *quarteron*, etc. Le mulâtre offre des caractères intermédiaires entre ceux du blanc et ceux du nègre : la peau est généralement grisâtre, les lèvres un peu fortes, les cheveux crépus, tout en acquérant une certaine longueur, le nez est un peu large, mais saillant. Presque toujours le père est blanc, la mère noire. Certains anthropologistes ont soutenu que les mulâtres ne pourraient jamais donner naissance à une race capable de se propager par elle-même. A l'appui de cette opinion, on a cité l'exemple des mulâtres de la Jamaïque, de Java, etc., qui se montrent peu féconds et meurent fréquemment en bas âge; mais, dans ces contrées, les deux races parentes ont à subir l'action du milieu, à s'*acclimater*, et il est alors naturel que les métis se montrent peu résistants. En revanche, dans les circonstances normales, les mulâtres sont robustes. Si, parfois, leurs descendants semblent retourner de plus en plus au type nègre, comme on le voit, par exemple, chez les *Griquas*, issus du croisement des Hottentots avec les Boërs, le fait s'explique par l'apport incessant de sang nègre qu'on

MULÂTRESSE (*trèss'*) n. f. Femme mulâtre : *Une jolie* MULÂTRESSE.

MULAZZANO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]); 2.859 hab.

MULAZZO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Massa e Carrara]); 5.393 hab.

MULCIBER (*si-bèr'* — mot lat. signif. *forgeron*) adj. m. Mythol. lat. Epithète de Vulcain.

MULCTER (*kté* — du lat. *mulctare*) v. a. Dr. Condamner à quelque peine, proprem. à une amende; punir.

— Par ext. Maltraiter, offenser, vexer.

MULDANE n. f. Minér. Syn. de ORTHOSE.

MULDE, rivière d'Allemagne, en Saxe. Elle descend du versant nord de l'Erzgebirge (1.214 m.), baigne Zwickau, reçoit la Mulde de Freiberg, arrose Grimma, Wurzen, Eilenburg, Duben, Dessau et gagne la rive gauche de l'Elbe, à l'O. et en aval de Wittenberg. Cours 252 kilom.

MULDER (Gérard-Jean), chimiste hollandais, né et mort à Utrecht (1802-1880). Il fut professeur à Amsterdam, puis à Rotterdam, enfin à Utrecht. Ses recherches ont porté sur la chimie animale et sur les corps albumineux auxquels il assigna, comme matière fondamentale, une substance qu'il appelle protéine, mais dont l'existence a été niée par les chimistes de l'école de Liebig.

Mulder a publié, entre autres ouvrages : *Essai d'une chimie physiologique générale* (1843-1846); *la Chimie du vin* (1856); *la Chimie de la bière* (1856); *Dissertations et expériences de chimie* (1857); *la Chimie de la terre végétale* (1861-1861); etc. Depuis 1842, il fit paraître les *Expériences de chimie faites dans le laboratoire de l'université d'Utrecht.*

MULE (lat. *mula*) n. f. Zool. Produit femelle de l'accouplement de l'âne avec la jument ou du cheval avec l'ânesse : *Une* MULE *ombrageuse. Aller à* MULE.

— *Etre fantasque, Etre têtu comme une mule*, Avoir beaucoup de caprices, d'entêtement. ‖ *Ferrer la mule.* V. FERRER. ‖ *Il n'a ni cheval ni mule.* Se dit d'un homme qui n'a aucun équipage. ‖ *C'est l'ambassade de Viaron, trois chevaux et une mule.* Se dit d'un équipage ridicule. ‖ *Elle est coiffée comme la mule à Robespierre.* Se dit, en Lorraine, d'une femme coiffée de travers.

— Techn. Nom donné, dans la fabrication manuelle du papier, à une planche que l'on place entre les jumelles de la presse de cuve et sur laquelle le leveur ou son apprenti dépose les feutres ou flôtres que le coucheur y prend à mesure qu'il en a besoin.

— Prov. : **A vieille mule, frein doré,** Il faut parer une vieille bête pour la mieux vendre, une femme âgée pour la rendre plus séduisante. ‖ **La mule du pape ne mange qu'à ses heures,** Quoique l'on vive dans la plus grande abondance, on ne peut manger avec plaisir que lorsqu'on a faim.

MULE (du lat. *mulleus*) n. f. Pantoufle laissant le talon découvert. ‖ Spécialem. Pantoufle blanche du pape, sur laquelle est brodée une croix : *Baiser la* MULE *du pape.*

— Antiq. Sorte de brodequin de couleur pourpre, que portaient les empereurs romains.

— Archéol. Chaussure de dessus, que l'on mettait pour se garantir de la boue.

— Art vétér. Affection eczémateuse chronique, qui se montre sur le derrière du boulet de l'âne, de la mule ou du cheval, et d'où suinte une sérosité fétide. (Se traite par des frictions de pommade mercurielle et iodurée ou par un traitement interne dépuratif à base arsenicale.) On dit aussi MULE TRAVERSIÈRE ou TRAVERSINE.

— n. f. pl. Pathol. Engelure aux talons.

— Encycl. Archéol. Sous le nom de *mule*, on entendait d'abord une chaussure aisée, ordinairement sans quartier, n'ayant que la semelle et l'empeigne et qui servait à recouvrir la chaussure ordinaire quand on sortait. On mettait jadis des mules, comme on met aujourd'hui des caoutchoucs. On les chaussait ordinairement par-dessus les escarpins, et on vendait ceux-ci avec leurs mules. A partir du XVIIe siècle, quand on se mit à porter des chaussures à talons, les mules furent évidées en arrière pour laisser le passage du talon. Au XVIIIe siècle, la mule devient une pantoufle, toujours sans quartier, et munie d'un haut talon.

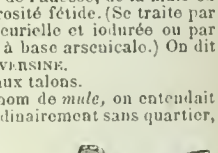

Mule (XVIIIe s.).

MULE (orig. inconn.) n. f. Estomac. (Vx.) ‖ *Franche mule*, Quatrième estomac du bœuf.

MULE-JENNY ou **MULL-JENNY** n. f. Techn. Métier employé dans le filage du coton et de la laine. ‖ Pl. *Des* MULE ou MULL-JENNYS. (Quelques-uns font ce mot masc.)

— Encycl. La *mule-jenny*, métier renvideur remplaçant le métier continu, se compose de deux parties : l'une fixe, l'autre mobile. Généralement, ce métier est à mouvement automatique. La torsion des fils de coton ou des brins de laine s'effectue aussi bien quand le métier est en mouvement que lorsqu'il est arrivé au bout de sa course.

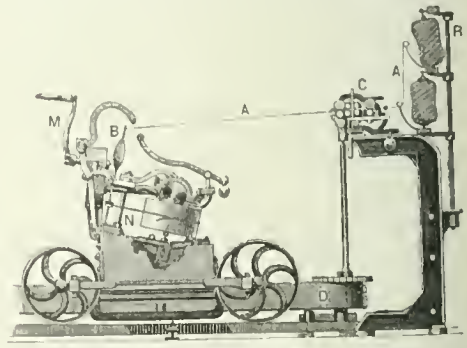

Mule-jenny ou Mull-jenny : R, râtelier portant les bobines des rubans; C, cylindre étireur des rubans A, A; B, bobine sur laquelle s'enroule le ruban après qu'il a été étiré; D, chariot portant les bobines B et doué d'un mouvement rectiligne de va-et-vient d'avant en arrière et inversement, M, manivelle faisant manœuvrer le chariot; N, ensemble du mécanisme pour lier et retordre le ruban.

MULET (*lè* — du lat. *mulus*) n. m. Mamm. Animal engendré d'un âne et d'une jument (l'inverse est plutôt nommé BARDOT) : *Le* MULET *est plus sobre et plus résistant que le cheval. Les* MULETS *sont employés dans l'armée comme animaux de bât, pour le service des troupes dites « de montagne ».* ‖ Métis, animal quelconque provenu de deux animaux de différente espèce. ‖ *Grand mulet*, Mulet proprement dit, né d'un âne et d'une jument. ‖ *Petit mulet*, Bardot. ‖ *Mulet fécond de Daourie*, Solipède du genre cheval.



Mulet de Marius.

— Fam. *Etre chargé comme un mulet*, Etre chargé d'un fardeau très lourd. ‖ *Etre têtu comme un mulet*, Etre fort têtu. ‖ *Etre rembourré comme un bât de mulet*, Etre extrêmement vêtu. ‖ *Garder le mulet*. V. GARDER. ‖ *Il lui arrivera comme aux mulets, il périra par les jambes*. Se dit d'un homme qui a de mauvaises jambes.

— Antiq. rom. *Mulets de Marius* (muli Mariani). Sobriquet donné aux légionnaires romains, parce que, pour diminuer les bagages de l'armée, Marius avait obligé les soldats à porter leurs effets au bout d'un bâton, qui leur faisait, disait-on, comme un bât. (On voit des représentations de cet attirail sur la colonne Trajane.)

— Arg. typogr. Compositeur aide-metteur en pages.

— Bot. Plante qui est le produit d'une semence fécondée par le pollen d'une plante d'une autre espèce.

— Mar. *Mulet* ou *Vit de mulet*, Système de suspension des basses vergues remplaçant les drosses. (Le mulet se compose d'un collier embrassant le mât et terminé par un œil qui vient se loger dans la manille fixée à la vergue. Un boulon traversant la manille et l'œil complète l'assemblage et permet le brasseyage de la vergue.) ‖ Bâtiment portugais, portant trois mâts très inclinés sur l'avant et gréant des voiles latines. ‖ Fam. Surnom ancien de l'enseigne de vaisseau.

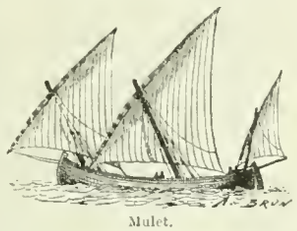

Mulet.

— Vénor. Cerf qui a mis bas son bois et qui n'a pas encore de refait.

— Zool. Femelle stérile appelée ordinairement *ouvrière*, chez les hyménoptères sociaux, tels que les fourmis et les abeilles. (Peu employé.)

— ALLUS. HIST. : **Mulet chargé d'or de Philippe.** Le roi de Macédoine disait qu'il n'existait pas de forteresse imprenable là où pouvait monter un mulet chargé d'or. On rappelle le mot de Philippe pour exprimer d'une manière pittoresque la puissance irrésistible de l'or.

— ENCYCL. Le *mulet* (equus asino-caballus), connu depuis la plus haute antiquité, est surtout recherché dans les pays méridionaux, à cause de sa force, de sa patience et de sa sobriété. Il en existe deux types principaux (*mulet de bât* ou type léger et *mulet de trait* ou type étoffé), qui dépendent principalement des races mises en contact et des localités de production. Cette production, ou *industrie mulassière*, est florissante en France, dans le Poitou, les montagnes de l'Est et du Centre, la Gascogne, les Pyrénées et la Corse.



Mulet du Poitou.

Le mulet, bien qu'on en consomme la viande dans les villes importantes, est essentiellement destiné au travail. Son aspect et ses formes, malgré leur variabilité, se rapportent assez bien à la description suivante : beaucoup plus grand que l'âne, il atteint souvent la taille du cheval. Le polage est noir ou alezan brûlé. La tête est longue et volumineuse, avec des naseaux peu dilatés, des arcades sourcilières proéminentes, des oreilles longues, rarement dressées. A l'encolure, qui est droite et mince et pourvue d'une courte crinière, font suite un garrot bas, un dos convexe, une croupe étroite. La poitrine est resserrée, tandis que le ventre est trop ample. La queue est dépourvue de crins à la base. Les membres sont secs, le sabot étroit, aplati latéralement. Les châtaignes n'existent le plus souvent qu'à l'avant-main. Le tempérament des mulets rappelle celui des ânes; ils sont sobres, patients et restent robustes jusqu'à l'extrême vieillesse. Ils ont le pied solide et sont propres aux rudes travaux. La fécondité des mules est indiscutable, celle des mulets, très contestée, n'a pas été méthodiquement expérimentée.

Les juments mulassières sont, pour la plupart, de race poitevine ou bretonne. Après le sevrage, qui se fait à la fin de l'été, c'est-à-dire vers le huitième ou le neuvième mois, les *muletons* sont engraissés pour la vente, qui a lieu vers la fin de leur première année. Ils sont alors nommés *gitons* ou *gitonnes;* lorsqu'on ne peut les vendre dans cet état, on les garde un an de plus, et ils deviennent alors des *doublons* ou *doublonnes*.

MULET (*lé* — du lat. *mullus*, même sens) n. m. Nom vulgaire des poissons du genre muge. ‖ On écrit aussi MULLET. V. MUGE.

MULETA n. f. Mar. V. MULETTE.

MULETA (*mou-lé*) n. f. Morceau d'étoffe écarlate attaché sur un bâton, dont les matadores se servent pour exciter le taureau.



A, muleta.

MULETIER (*ti-é*) n. m. Conducteur de mulets.

— *Brutal comme un muletier*, Très brutal.

— *Muletier de chiens*, Ancien officier de la maison du roi.

Muletier (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Paul de Kock, musique d'Herold, représenté à l'Opéra-Comique le 12 mai 1823. — La partition exquise du *Muletier* souffrit d'abord des gravelures du livret, dont Paul de Kock avait emprunté le sujet à un conte de La Fontaine. Mais la musique s'imposa bientôt à l'attention. Il faut citer d'abord l'ouverture, qui est charmante; le boléro du *Muletier*, d'une allure pleine de franchise; le duo de Rodrigue et d'Inezia; les couplets de Flandrinos, d'une forme particulièrement originale; les couplets d'Inezia, qui sont d'un sentiment délicieux; etc. Tout cela est vivant et coloré.

MULETIER (*ti-é*), **ÈRE** adj. Propre aux mulets : *Chemin* MULETIER.

MULETIÈRE n. f. Femme qui conduit des mulets. ‖ Femme d'un muletier.

MULETIÈRES n. f. pl. Filet de mer dont on se sert pour prendre les muges ou mulets.

MULETON, ONNE n. Jeune mulet, jeune mule.

MULETTE (*lèt'*) ou **MULETA** (*mou-lé*) n. f. Bateau de



Mulette : A, sous sa voilure de route; B, en pêche, sous sa voilure à dériver.

pêche portugais à fond plat et à un seul mât, gréant une voile latine.

MULETTE (*lèt'* — rad. *meule*) n. f. Dans certaines parties de la France, Très petite meule de blé en gerbes.

MULETTE (*lèt'* — rad. *mule*) n. f. Fauconn. Estomac des oiseaux de proie.

— ENCYCL. Le double de la *mulette* est la mue, la dépouille de la tunique externe de cet estomac. Pour débarrasser les faucons, sacres et laniers de ce double, on recourait à divers artifices, notamment à des pilules de sel ammoniac et de sucre candi, qui souvent tuaient l'oiseau.

MULETTE (*lèt'*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, de la famille des unionidés, comprenant près de mille espèces des eaux douces du globe.

— ENCYCL. Les *mulettes* (unio) sont parfois appelées *moules d'eau douce;* leur coquille ovale, à valves égales, est épidermée et garnie en dedans d'une nacre plus ou moins épaisse, employée en industrie pour faire des boutons. Beaucoup produisent des perles, comme les espèces du sous-genre *margaritana*. La mulette des peintres (*unio pictorum*), type du sous-genre *limnium*, est celle dont la coquille sert encore aux marchands de couleurs à contenir l'or moulu préparé à la gomme (coquille d'or). On donne le nom de « mulette » à des lamellibranches du genre anodonte, comme la mulette perlière de Chine (*anodonta plicata*). V. MARGARITANA.

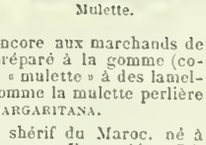

Mulette.

MULEY-ABD-ALLAH, sultan shérif du Maroc, né à Marrakesh en 1694, mort à Fez en 1757. Il succéda à Dehébi, son frère, en 1729, grâce à l'influence de sa mère Lélia, et fut renversé cinq fois de suite. Son règne n'est qu'une suite de révoltes des Berbers (1730), des tribus du Draa (1731), d'insurrections de la milice noire et de luttes malheureuses contre les Espagnols.

MULEY-ABD-EL-MÉLIK, sultan du Maroc, né au commencement du XVIe siècle, mort à Alcaçar-Quivir en 1578. Il renversa en 1574 son neveu Muley-Mohammed, et fut presque aussitôt attaqué par le roi de Portugal. Il se fit porter en litière à la tête de ses armées et défit les Portugais. Il mourut d'épuisement, le soir de la bataille.

MULEY-ABD-EL-MÉLIK, sultan shérif du Maroc, fils de Muley-Zidan, né à Maroc dans les premières années du XVIIIe siècle, mort en 1635. Il succéda à Zidan en 1630 et prit le titre d'empereur. Sa cruauté lui aliéna ses sujets, et il dut lutter contre les révoltes de ses frères. Il fut tué d'un coup de pistolet, par un esclave.

MULEY-ABDERRAHMAN, sultan du Maroc, né en 1778, mort en 1859. Il était fils du shérif Muley-Soleïman. Son règne débuta par des révoltes des Berbers (1823-1824), de la milice noire (1826), et par la grave insurrection religieuse du marabout Sidi-Mohammed Ibn-Tayyeb, qu'il dut assiéger dans Fez. En 1828, l'Autriche envoya devant Tanger une escadre avec mission de forcer le sultan à renoncer au tribut qu'elle lui payait pour se garantir contre les pirates. L'occupation d'Alger par la France (1830) parut à Abderrahman une occasion favorable d'occuper une partie de l'Algérie; mais il fut battu à l'Isly par le maréchal français Bugeaud (1844), pendant que le prince de Joinville bombardait Tanger et Mogador. Le shérif signa un traité à Tanger avec la France et traita, la même année avec l'Espagne. En 1847, il dut réprimer l'insurrection des provinces de l'est du Maroc, qui s'étaient déclarées pour Abd-el-Kader et rejeta l'émir sur la Mulaïa, où il fut capturé par le général français Lamoricière. Il laissa le trône à son fils Sidi-Mohammed.

MULEY-AHMED, sultan shérif du Maroc, né vers le milieu du XVIe siècle, mort en 1603. Il succéda en 1578 à son frère Muley-Mohammed. En 1594, il fut attaqué par un de ses parents, Muley-Nour, soutenu par le roi d'Espagne Philippe II. Ahmed envoya son fils Muley-Scheikh contre l'usurpateur, qui fut battu.

MULEY-ALI, sultan shérif du Maroc, fondateur de la dynastie aujourd'hui régnante, né à Yambo vers 1610, mort à Tafilet vers 1655. Sa famille prétendait descendre de Fatma, fille de Mahomet, et il se rendit au Maroc sur les instances de gens de ce pays, qui s'étaient rendus au pèlerinage. Proclamé sultan à Tafilet 1650), son autorité ne tarda pas à être reconnue dans tout le Maroc, sauf à Marrakesh.

MULEY-HASAN, souverain hafside de Tunis, proclamé en 1533, mort en 1545. Détrôné par Barberousse, il fut replacé par Charles-Quint sur son trône; mais ses sujets, indignés, se révoltèrent sous le commandement de son fils Homaïda. Fait prisonnier (1543), Hasan fut aveuglé et jeté en prison, puis on le laissa libre de se retirer en Italie, où il mourut.

MULEY-HASAN-PACHA, prince égyptien, fils du khédive Ismaïl, né au Caire en 1853. Il devint ministre de la guerre, chef de l'expédition d'Abyssinie et, en 1877-1878, il commanda le contingent égyptien qui prit part à la guerre russo-turque. En 1879, il quitta l'Egypte avec Ismaïl-pacha et fut, en 1885, autorisé à rentrer dans sa patrie.

MULEY-HOMAIDA, fils de Muley-Hasan, dernier sultan de Tunis, de la dynastie hafside. Il renversa son père Hasan en 1543, fut à son tour renversé par son oncle Abd-el-Mélik, qui était soutenu par les Espagnols, reconvra sa couronne en 1560 et régna jusqu'en 1570. Attaqué par le dey d'Alger, Kilidj-Ali (1570), Homaïda fut détrôné, et perdit définitivement Tunis (1573). Il se retira en Sicile, où il mourut dans l'obscurité.

MULEY-ISMAEL, sultan shérif du Maroc, frère de Muley-Arshid, né et mort à Fez (1646-1727). Il fut proclamé sultan à Fez, pendant que son frère Hasan prenait ce titre à Tafilet, et son neveu Ahmed à Marrakesh. En 1675, Ahmed, noyen d'Ismaël, s'empara de Marrakesh et força son oncle à lui céder la souveraineté du Draa. Mais Ismaël triompha de l'insurrection de Mohammed-el-Hadjdj Ibn-abd-Allah, qui était soutenu par les Turcs; il le vainquit. En 1684, il enleva Tanger aux Anglais, le fort de Mamore (1685) et El-Arisch (1689) aux Espagnols, mais il échoua devant Ceuta (1691). Il conclut avec Louis XIV un traité de commerce et créa la célèbre milice des nègres.

MULEY-MOHAMMED, sultan shérif de Fez et de Maroc, mort en 1557. Il était le troisième fils de Mohammed Ibn-Ahmed. Il servit d'abord Mohammed-el-Watas, roi de Fez, puis se déclara indépendant (1536), dépouilla son frère Ahmed, battit le roi de Fez, Muley-el-Watas, dont il prit la capitale, et mit ainsi fin à la dynastie des Mérinides (1541). Il envoya ses trois fils conquérir Tlemcen et Oran; mais les trois princes, jaloux les uns des autres, se firent battre et tuer par les Algériens (1545-1556). Mohammed vengea leur mort en faisant massacrer Watas et son fils Zidan, qui étaient détenus à Maroc (1550). Attaqué par le dey d'Alger, Salah-Reïs, Muley-Mohammed le vainquit, mais il fut assassiné à l'instigation du dey d'Alger, Hussein, en allant soumettre les tribus de l'Atlas.

MULEY-MOHAMMED, le Nègre, sultan shérif du Maroc, mort en 1578. Il succéda à son père, Muley-abd-Allah, en 1574 et fut détrôné par son oncle, Muley-abd-el-Mélik. Il se réfugia à Lisbonne et persuada au roi don Sébastien de s'emparer du Maroc. Don Sébastien partit de Lisbonne en 1578, débarqua à Arzilla, mais fut écrasé et tué à Alcaçar-Quivir. Mohammed se noya en fuyant.

MULEY-SOLEÏMAN ou **SLIMAN**, sultan du Maroc, né à Maroc en 1760, mort en 1822. Il succéda en 1792 à Muley-Yézid, son frère. Il eut une politique extérieure assez adroite, félicita Napoléon Ier de son avènement et conclut des traités avec les Etats-Unis (1795), avec Hambourg (1802) et la Sardaigne (1820), mais il ne put arrêter la décadence de son empire.

MULEY-YÉZID, sultan shérif du Maroc, petit-fils d'Abd-Allah, né en 1750, mort en 1792. Il fut proclamé sultan en 1779 par la milice noire, mais son père Mohammed le soumit et l'envoya à La Mecque. De retour du pèlerinage, il se fixa à Tétuan, où lui fut annoncée la mort de son père (1790), et il se fit proclamer à Rab'at. Il traita ses sujets avec barbarie, déclara en 1791 la guerre à l'Espagne et périt en livrant bataille à ses frères révoltés.

MULGRAVE (ILES), archipel de la Micronésie, dans la partie orientale (*Ratak*) de l'archipel des Marshall. Il se compose d'un long récif circulaire, enfermant à moitié vingt à trente petits îlots. Le banc de corail lui-même offre quelques bons ancrages; entre autres, celui de *Rheinhofen*.

MULHEIM-AM-RHEIN, ville d'Allemagne (Prusse (présid. de Cologne)), sur le *Rhin;* 45.085 hab. Ch.-l. de cercle. Cathédrale moderne (style goth.). Industrie importante (soieries, rubans, forges et fonderies, mégisserie). Active navigation fluviale. Ville depuis 1322, elle fut détruite en 1614 par le capitaine espagnol Spinola.

MULHEIM-AN-DER-RUHR, ville d'Allemagne (Prusse (présid. de Dusseldorf)), sur la *Ruhr;* 38.292 hab. Ch.-l. de cercle. Eglise du XIIe siècle. Industrie surtout métallurgique (fonte et travail du fer). Nombreuses usines; grand établissement Friedrich-Wilhelmshütte.

MULHOUSE (allem. **Mülhausen**), ville de l'Alsace-Lorraine, jadis ch.-l. d'un arrondissement du Haut-Rhin français, aujourd'hui ch.-l. d'un cercle du district de Haute-Alsace, sur l'Ill, affluent gauche du Rhin, et sur le canal du Rhône au Rhin; 89.000 hab. (*Mulhousiens, ennes.*) La ville ancienne, longtemps étranglée par une enceinte aujourd'hui disparue, aux rues étroites et tortueuses, est limitée par les deux bras de l'Ill; les nouveaux quartiers, larges et spacieux, se sont développés entre la ville ancienne et le canal du Rhône au Rhin; vers la Doller s'étalent de larges cités ouvrières. Peu de monuments anciens : l'hôtel de ville, du XVIe siècle, la Bourse, l'église principale (de style gothique) sont de



Armes de Mulhouse.

date très moderne. Grandes filatures et tissages de coton; impression d'étoffes, papeteries, fabriques de produits chimiques, fonderies de fer, forges, fabriques de machines à vapeur; commerce de vins, de céréales, d'objets manufacturés.

— *Histoire.* Mulhouse, ville fort ancienne, mentionnée déjà sous le nom de *Mulenhusen* dans une charte du commencement du VIIIe siècle, fut ville impériale à la fin du XIIe. Mais, en lutte continuelle avec les seigneurs belliqueux et pillards de la Haute-Alsace, elle crut bon de s'allier aux villes suisses et entra, en 1526, dans leur confédération. Elle se donna volontairement à la France au lendemain de la paix de Bâle (1798); c'était le moment où commençait à se créer l'industrie cotonnière qui lui a donné son plein essor. En 1872, après l'annexion de l'Alsace à l'Allemagne par le traité de Francfort, la plus grande partie des habitants optèrent pour la nationalité française. Mulhouse est la patrie du mathématicien Lambert. — Le *district de Mulhouse*, pour une superficie de 329 kilom. carr., est peuple de 151.000 hab.

MULICYMNIS (*sim'-niss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des drassidés, propres à l'Inde.

MULIÈBRE (lat. *muliebris*; de *mulier*, femme) adj. Ling. Qui a rapport aux femmes.

— Méd. *Flux mulièbre*, Ecoulement des règles.

MULIER n. m. Pêch. Syn. de MULETIÈRES.

MULIERCULE (*li-èr'* — du lat. *mulier*, femme) n. f. Petite femme : *Les alchimistes prétendaient créer à volonté des* HOMONCULES *et des* MULIERCULES. (P. de St-Victor.)

MULINE n. m. Genre d'ombellifères hydrocotylées, comprenant des sous-arbrisseaux rameux, à feuilles rigides, à fleurs en ombelles simples, dont on connaît quatre espèces de l'Amérique du Sud.

MULINÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à un muline.

— n. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, ayant pour type le genre *muline*. — *Une* MULINÉE.

MULINIE (*ni*) n. f. Sous-genre de mactres (mollusques lamellibranches), des côtes de l'Amérique. Les mulinies (*mulinia*) sont des coquilles en triangle ovalaire, avec la dent cardinale de la charnière très forte. Elles sont comestibles.)



Mulion (gr. 2 fois).

MULION n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, propres à l'Europe méridionale. Les mulions sont des anthracidés de taille moyenne, à livrée sombre, à ailes à demi enfumées. Les *mulio obscurus* et *infuscatus* se trouvent dans le midi de la France.)

MULL, île écossaise de l'océan Atlantique, dans le groupe des Hébrides; 850 kilom. carr.; 5.000 hab. Côtes découpées, bordées d'îlots. Intérieur montagneux et pauvre. Excellents pâturages.

MULLE n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant trois espèces des mers d'Europe.

— ENCYCL. Les *mulles*, type de la famille des *mullidés*, sont de beaux poissons roses ou rouges, couverts de grandes écailles, à très grands yeux ronds, à museau arrondi. On les nomme souvent *rougets* (comme certains trigles, *rougets barbarins*, etc. Le mulle surmulet (*mullus surmuletus*), répandu dans l'Atlantique et la Méditerranée, est célèbre par la finesse de sa chair. C'est le *barbarin barberin* des côtes normandes et vendéennes, le *rouge d'Yport*, *rouget* de Cette, *streglia de rocca* de Nice, etc.; il ne dépasse guère vingt centimètres. Le mulle rouget (*mullus barbatus*), *petit barbarin* du Poitou, *streglia de canga* de Nice, s'en distingue par son corps plus haut, son profil presque vertical et non convexe, son œil argenté et non rougeâtre, ses écailles plus petites. C'est cette espèce que les Romains estimaient spécialement. Le mulle brun *mullus fuscatus* est propre à la Méditerranée. Le *mulle imberbe* est un poisson d'un autre groupe, l'*apogon imberbis*, de la famille des percidés, qui habite la Méditerranée et est vulgairement appelé *roi des rougets*.

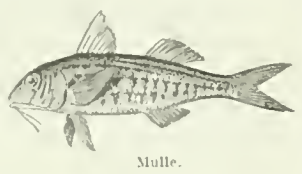

Mulle.

MULLE n. f. Anat. Ancien nom de l'estomac des ruminants, appelé aujourd'hui *caillette*.

— Comm. Garance de qualité inférieure. || Adjectiv. : *Garance* MULLE.

MULLEN (*leu'n*) n. m. Variété de basanite ou quartz lydien.

MULLENHOFF (Charles-Victor), philologue allemand, né à Marne (Holstein) en 1818, mort à Berlin en 1884. Il fut professeur à l'université de Kiel. La tâche de son existence fut la préparation de son *Archéologie allemande* (1870), qui est un des monuments les plus importants de la philologie germanique.

MULLEQUIN n. m. Autre forme du mot MOLEQUIN.

MULLEQUINERIE *mu-le-ki, ri* n. f. Profession de mullequinier.

MULLEQUINIER *mu-le-ki-nié* n. m. Fabricant de mullequin ou molequin.

MULLER (Jean). V. REGIOMONTANUS.

MULLER (Jean-Henri), physicien et astronome allemand, né à Nuremberg en 1671, mort en 1741. Il fut professeur de physique et de mathématiques à Altdorf, où l'on construisit sous sa direction un observatoire. Nous citerons, parmi ses écrits : *De sperandis matheseos incrementis* (1710); *De celebribus solis annularibus* (1716); *Paradoxorum geographicorum semicenturia* (1718); *Observationes astronomicæ Altdorfinæ ab anno 1711 usque ad 1723 habitæ* (1723); *De scientiæ cometicæ fatis et progressu* (1730); etc. — Sa femme, MARIE CLAIRE, était fille de l'astronome Eimmart (1676-1705). Elle aida son père et son mari dans leurs observations astronomiques.

MULLER (Chrétien), facteur d'orgues renommé, vivait à Amsterdam, où, pendant un demi-siècle, de 1720 à 1770, il construisit les plus beaux instruments de la Hollande; entre autres, le grand orgue célèbre de Haarlem, les orgues de Leuwarden, de Rotterdam, d'Arnheim, etc.

MULLER ou **MILLER** (Jean-Sébastien), peintre et graveur allemand, né à Nuremberg vers 1720, mort après 1780. Il a exécuté des paysages et divers tableaux, où il a délibérément contrefait Murillo et d'autres grands artistes. Mais ce fut surtout comme graveur qu'il acquit une réputation méritée. Parmi ses planches, nous mentionnerons : *la Continence de Scipion*, d'après Van Dyck; *Néron aux funérailles de Britannicus*, d'après Le Sueur; *le Passe-temps* et *la Réjouissance des flamands*, d'après Teniers, etc. C'est lui qui a gravé les magnifiques planches de l'*Illustratio systematis sexualis Linnæi* (1777).

MULLER (Jean Gotthard DE), graveur allemand, né à Bernhausen (Wurtemberg) en 1747, mort à Stuttgart en 1830. Il partit pour Paris, fut nommé membre de l'académie de peinture de cette ville (1776) et retourna ensuite à Stuttgart, où il dirigea l'école de gravure. En 1785, il retourna à Paris pour y graver le portrait de Louis XVI. Parmi les trente-trois planches qu'on lui doit, nous citerons : *la Vierge à la chaise*, d'après Raphaël; *Sainte Catherine*, d'après Léonard de Vinci; etc.

MULLER (Frédéric), poète, peintre et graveur allemand, né à Kreuznach en 1749, mort à Rome en 1825. Il vécut assez longtemps à Mannheim, puis à Rome (1778). Muller s'adonna d'abord à la peinture de paysage et de genre, puis à la peinture d'histoire et à la gravure. Mais ce fut surtout comme poète qu'il se fit un nom. Ses idylles sont des tableaux d'une agréable réalité. Au théâtre, il donna la *Niobé* (1778), *Faust* (1778), *Golo et Geneviève*, etc.

MULLER (Jean DE), historien suisse, né à Schaffhouse en 1752, mort à Cassel en 1809. Elève de l'université de Gœttingue, il fut nommé, à son retour à Schaffhouse, professeur de langue grecque au collège. Il fut ensuite précepteur à Genève de 1774 à 1778, et quelque temps titulaire de la chaire de statistique au *Carolinum* de Cassel. Bibliothécaire de l'évêque de Mayence, il fut envoyé en mission diplomatique à Rome, puis se rendit à Vienne et à Berlin, fut appelé à Fontainebleau par Napoléon, qui lui offrit une place de ministre secrétaire d'Etat dans le nouveau royaume de Westphalie. Il accepta (1807), mais démissionna l'année suivante, ne se trouvant pas à la hauteur de sa tâche. Il fut nommé directeur de l'instruction publique, et rendit en cette qualité de grands services. Malgré son existence agitée, Muller a produit un nombre étonnant d'ouvrages historiques d'une ordonnance claire et harmonieuse. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Histoires des Suisses* (1780); l'ouvrage remanié, sous le titre : *Histoires de la Confédération suisse* (1786), fut continué par des historiens suisses et traduit en langue française par Labaume (1840-1846); *Voyages des papes* (1782); *Essai sur la chronologie de l'antiquité*; *Commentaires sur la paix de Bâle*; *Sur l'histoire de Frédéric II de Prusse* (1805); *Sur la perte de la liberté chez les anciens*. Consulter sur Muller ses *Lettres* à Bonnstelleu : *Lettres d'un jeune savant à son ami*, en français (1810); *Lettres de Muller à son plus vieil ami*, éditées par Fussli (1812).



Jean de Muller.

MULLER (Wenzel), compositeur allemand, né à Tyrnau en 1767, mort à Baden, près de Vienne, en 1835. Chef d'orchestre à Vienne, au théâtre de Léopoldstadt, il a écrit une foule d'opérettes et de pantomimes, dont la musique facile, parfois un peu triviale, mais souvent aimable, lui valut une étonnante popularité, surtout : *le Nouvel Enfant du dimanche*, *la Foire de Grunewald*, *la Fête du soleil des Bramines*, *Pizzighi*, *le Moulin du diable*, etc.

MULLER (Adam-Henri), publiciste allemand, l'un des représentants typiques du romantisme, né à Berlin en 1779, mort à Vienne en 1829. Né de parents protestants, il se rendit à Vienne en 1805 et s'y convertit au catholicisme. A l'exemple de son ami Gentz, il consacra sa plume à défendre la politique réactionnaire de Metternich. Il fut, de 1816 à 1828, consul général d'Autriche à Leipzig, et fut nommé conseiller à Vienne. Le plus grand nombre de ses œuvres traitent d'économie politique : *Théorie de l'économie politique et de ses progrès en Allemagne et en Angleterre depuis Adam Smith* (1812); etc.

MULLER (Iwan), clarinettiste allemand, né à Reval (Russie) en 1786, mort à Buckebourg en 1854. Il inventa la clarinette à treize clefs et la clarinette-alto destinée à remplacer l'ancien cor de basset. Il a publié, outre deux méthodes pour les deux instruments inventés par lui, six concertos de clarinette, des fantaisies et airs variés, etc.

MULLER (Guillaume), poète allemand, né et mort à Dessau (1794-1827). Il quitta l'université de Berlin pour participer à la guerre d'indépendance contre Napoléon, puis alla reprendre ses études à Berlin, y entra en relation avec un groupe de poètes romantiques, avec lesquels il publia les *Fleurs de l'union* (1815). Après avoir fini ses études, il fit un voyage en Italie, puis fut appelé à Dessau aux fonctions de professeur et de bibliothécaire. Muller a publié une *Bibliothèque des poètes allemands du* XVIIIe *siècle* (1822-1827), qui est une édition des poètes principaux de cette époque. C'est surtout comme poète lyrique qu'il occupe une place honorable dans la littérature allemande. Ses poésies en faveur de la Grèce révoltée contre les Turcs firent une grande impression en Allemagne. Il est le père de l'orientaliste Max Muller.

MULLER (Karl Otfried), érudit allemand, né à Brieg (Silésie) en 1797, mort à Athènes en 1840. Il fut élève de Boeckh et, plus tard, il entretint avec son maître une correspondance régulière qui a été publiée et qui est fort intéressante (*Briefwechsel zwischen Boeckh und Otfried Muller*, 1883). Professeur d'archéologie à Breslau, puis à Gœttingue, il voyagea ensuite en Italie et en Grèce. Il entreprit des fouilles à Delphes, y prit des fièvres dont il mourut. Otfried Muller fut un écrivain de talent, et un savant de premier ordre, d'une curiosité et d'une compétence presque universelles. Il débuta par un livre sur les antiquités d'Egine (*Ægineticorum liber*, 1818) où il fut le premier à montrer l'importance des légendes locales. Il donna ensuite une série d'études approfondies sur plusieurs des peuples primitifs du monde classique, sur *Orchomène et les Minyens* (1820), sur les *Doriens* (1824), sur les *Etrusques* (1828). En 1830, il publia son *Manuel de l'archéologie de l'art*, qui constitua définitivement la science archéologique. Il a laissé encore de savantes éditions d'auteurs classiques, notamment de Varron et de Festus, et une belle *Histoire de la littérature grecque*, malheureusement inachevée, où il a débrouillé les origines du théâtre (1840). Dans tous ces domaines, Otfried Muller a été un maître. On a pu contester telle ou telle de ses conclusions; mais ses recherches ont été très fécondes, et il a contribué plus que personne aux progrès de l'archéologie et de la critique érudite.

MULLER (Jean), physiologiste allemand, né à Coblentz en 1801, mort à Berlin en 1858. Docteur à Bonn en 1822, il alla étudier à Berlin, puis retourna à Bonn, où il fut successivement privat-docent en 1824, professeur extraordinaire en 1826 et professeur ordinaire en 1830. Rappelé à Berlin, l'année suivante, pour succéder à Rudolphi, son ami, il devint ensuite recteur de l'université.



Jean Muller.

Muller fut le plus grand physiologiste de son temps; bien que vitaliste, il s'efforça de donner une explication mécanique des phénomènes vitaux. Esprit judicieux et profond, véritablement encyclopédiste, il opéra des découvertes importantes; par sa découverte capitale de l'énergie spécifique des nerfs, il a essayé de fonder la psychologie sur une base exclusivement physiologique, conformément à l'idée qu'il défendait déjà dans sa thèse inaugurale : *Psychologus nemo, nisi physiologus*. Son ouvrage le plus remarquable est le *Handbuch der Physiologie* (1831-1833), traduit en français par Jourdan.

Muller (CANAUX DE), organes embryonnaires, formés à côté du corps de Wolff et par une invagination de l'épithélium péritonéal. Doubles et symétriques, ces organes forment, quand l'embryon évolue suivant le type femelle, les trompes, l'utérus et le vagin; quand, au contraire, l'embryon évolue suivant le type mâle, ils s'atrophient en partie, et leurs vestiges forment antérieurement le *corps de Morgagni* et, d'autre part, l'*utricule prostatique*.

Muller (FIBRES ou CELLULES DE), cellules de soutien, qui occupent toute l'épaisseur de la rétine et entre les ramifications et les indentations desquelles sont maintenus d'une part les éléments épithéliaux différenciés, *cônes* et *bâtonnets*, d'autre part les différentes parties des neurones rétiniens. (Les deux extrémités des cellules de Muller, en s'étalant et se joignant aux cellules voisines, forment les membranes limitantes externe et interne de la rétine.)

Muller (LOI DE), loi formulée par Jean Muller, suivant laquelle tout tissu qui forme une tumeur a son analogue dans l'organisme normal, ou bien au cours de son développement embryonnaire, ou bien dans son état de complet développement. (Cette loi est encore aujourd'hui généralement admise, au moins dans son idée maîtresse.)

MULLER (Adolphe SCHMID, dit), compositeur, né à Tolna (Hongrie) en 1802, mort à Vienne en 1886. Artiste précoce, il fut chef d'orchestre à Vienne, au théâtre An der Wien, et au théâtre de Léopoldstadt. Il a écrit la musique d'environ 600 pièces : opéras-comiques, opérettes, farces ou vaudevilles; des *lieder*, etc., le tout de valeur médiocre. — Son fils, ADOLPHE, né à Vienne en 1839, fut d'abord chef d'orchestre à Posen, puis à Magdebourg, où il fit représenter son premier opéra, *Henri l'Orfèvre*. Il passa en la même qualité à l'Opéra-Comique de Vienne (1872), et plus tard à l'Opéra allemand de Rotterdam. Il a fait jouer un assez grand nombre d'opéras : *Waldmeisters Brautfahrt*, *Van Dyck*, *das Gespenst in der Spinnstube*, *der Kleine Prinz*, *der Liebeshof*, *des Teufels Weib*, etc.

MULLER (Charles-Louis), peintre français, souvent désigné sous le nom de **Muller de Paris**, né et mort à Paris (1815-1892). Il débuta au Salon de 1837 par le *Lendemain de Noël*, tableau composé sur les données de la jeune école qui surgissait alors, puis il exposa successivement : *le Martyre de saint Barthélemy*, *l'Assassinat d'Arthur de Bretagne*, *le Diable transportant Jésus sur la montagne*, *l'Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem* (1844, vaste composition qui fut très discutée : *Fanny*, *le Sylphe endormi*, *le Lutin Puck*, *Primavera*, *la Ronde de mai*, *la Folie d'Haydée*, *Lady Macbeth*; mais l'artiste est surtout connu par son tableau : *Appel des dernières victimes de la Terreur*, qui a figuré au musée du Luxembourg, puis au musée de Versailles. Citons encore : *la Reine Marie-Antoinette à la Conciergerie*, une *Messe sous la Terreur*, *Lanjuinais à la tribune*. Il a décoré la salle des Etats au Louvre. Muller avait remplacé H. Flandrin à l'Institut, en 1861.

MULLER (Otto), journaliste et romancier allemand, né à Schotten am Vogelsberg (Hesse) en 1816, mort à Stuttgart en 1894. De 1836 à 1843, Muller fut bibliothécaire de la cour à Darmstadt, puis il rédigea successivement divers journaux ou revues. Il est surtout connu grâce à son roman biographique : *Burger, vie d'un poète allemand* (1845). Citons encore de lui les romans : *Marlo* ou *les Méditations* (1848); *le Professeur de Heidelberg* (1870); *le Seigneur du majorat* (1873); *Monique* (1877); *Autel et prison* (1881).

MULLER de Kœnigswinter (Wolfgang), poète allemand, né à Kœnigswinter-sur-le-Rhin en 1816, mort à Neunahr en 1873. Fils d'un médecin, il étudia la médecine à Bonn et à Berlin, et exerça sa profession à Dusseldorf, ensuite à Cologne. Mais, peu après s'être établi dans cette dernière ville, il renonça à sa profession, afin de se livrer exclusivement à la littérature. Muller est un néo-romantique, attaché au conte féerique, noni des traditions

anciennes. Il se fit connaître par sa *Reine de mai* (1852), histoire villageoise en vers. Puis il publia *le Prieuré de Saint-Goar* (1857); etc. Avant son premier succès, il avait écrit *le Voyage du Rhin* (1846), auquel s'ajoutèrent plusieurs *Guides* de voyages. Il composa aussi à diverses époques des poésies, dont les plus connues se trouvent dans le recueil intitulé : *Mon cœur est sur les bords du Rhin* (1857). Enfin, on lui doit plusieurs pièces de théâtre, parmi lesquelles la comédie *Elle a découvert son cœur* (1865); etc.

MULLER (Guillaume), historien allemand, né à Giengen (Wurtemberg) en 1820, mort à Ravensbourg en 1892. Il devint en 1865 professeur au gymnase de Tubingue. Il a laissé : *Histoire de la guerre franco-allemande* (1873); *la Guerre russo-turque de 1877-1878* (1878); *l'Empereur Guillaume* (1888); *le Prince de Bismarck* (1890); *l'Empereur Frédéric* (1888); *les Guerres pour l'unité allemande 1864-1871* (1889). Il a publié une revue sous le titre d'*Histoire politique contemporaine* (1867-1891).

MULLER (Fritz), naturaliste allemand, né près d'Erfurt en 1821, mort à Blumenau (Brésil) en 1897. Il étudia la médecine à Berlin et à Greifswald, émigra en 1852 au Brésil, où il s'occupa d'abord d'agriculture, puis devint professeur de mathématiques à Desterro. Dès lors, il se consacra à l'étude de la faune marine, et, après l'apparition du livre de Darwin, des crustacés. Ses travaux sur l'évolution (*Pour Darwin*, 1864) contribuèrent à la diffusion de la théorie darwinienne en Europe. Il a formulé le premier la grande loi biogénétique qui porte son nom : *L'ontogénie, ou développement de l'individu, est la récapitulation brève et rapide de la phylogénie ou développement généalogique de l'espèce à laquelle il appartient.* Lorsque les jésuites pénétrèrent dans le collège de Desterro, Muller retourna à Blumenau comme naturaliste de la province de Santa-Catharina et publia une série de travaux scientifiques, notamment sur les insectes.

MULLER (Eugène), littérateur français, né à Vernaison (Rhône) en 1823. Tour à tour dessinateur, graveur et photographe, il se tourna vers les lettres et devint bibliothécaire, puis conservateur à l'Arsenal à Paris. On doit à cet agréable conteur, qui a beaucoup écrit pour la jeunesse, un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *la Mionette* (1858), récit villageois; *Véronique* (1860); *Contes rustiques* (1863); *les Mémoires d'un franc-tireur* (1872); *Récits champêtres* (1873); *la Forêt* (1877); *Ambroise Paré* (1880); *le Jour de l'an et les étrennes* (1880); *Scènes villageoises* (1887); *Voyage à travers l'histoire et le langage* (1889); *Curiosités historiques et littéraires* (1897); etc.

MULLER (Frédéric Max), linguiste, orientaliste et mythologue allemand, né à Dessau en 1823, mort à Oxford en 1900, fils du poète Guillaume Muller. Élève de l'université de Leipzig, il étudia l'hébreu, l'arabe et le sanscrit (avec Brockhaus) et se fit recevoir docteur à vingt ans. En 1844, il publiait une traduction allemande de l'*Hitopadesa*. Il alla ensuite à Berlin, où il entendit Bopp et Ruckert et connut Bœckh et Alexandre de Humboldt. Un an après, il suivait à Paris le cours de sanscrit d'E. Burnouf, qui le détermina à poursuivre la publication du *Rig-Véda*, suspendue depuis la mort de Rosen (1837). Il passa en Angleterre en 1846 et, en 1848, se fixa à Oxford, où il accepta, en 1850, les fonctions de professeur de langues et littératures modernes. En 1858, il fut nommé *fellow* de l'*All Soul's College*. Enfin, en 1869, on créa pour lui une chaire de grammaire comparée. Après un court passage à Strasbourg, en 1872, il revint à Oxford et reprit sa chaire, qu'il abandonna en 1876. L'Académie des inscriptions et belles-lettres de France l'avait nommé correspondant en 1858 et associé en 1869.

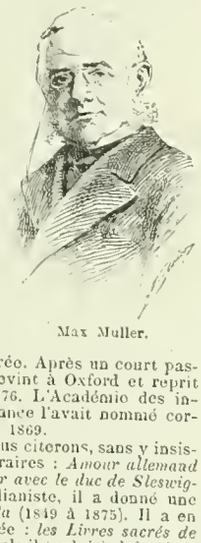
Max Muller.

Son œuvre est considérable. Nous citerons, sans y insister, ses œuvres proprement littéraires : *Amour allemand* (1857); *Correspondance de Schiller avec le duc de Sleswig-Holstein* (1875); etc. Comme indianiste, il a donné une édition remarquable du *Rig-Véda* (1849 à 1875). Il a en outre dirigé la collection intitulée : *les Livres sacrés de l'Orient* (1879 et suiv.), dans lesquels il traduisit lui-même les hymnes védiques. — Son œuvre linguistique, plus connue du grand public, a eu le mérite de vulgariser l'étude scientifique des langues. Citons, en particulier : *Leçons sur la science du langage* (1861; trad. franç. par Harris et Perrot, 1864); *Nouvelles leçons sur la science du langage* (1864; trad. franç., 1867); etc. — L'œuvre du mythologue a trouvé pendant longtemps des admirateurs enthousiastes (J. Darmesteter, Bréal, V. Henry, etc.). Max Muller attribue l'origine des mythes à une « maladie du langage », à une personnification abusive de termes métaphoriques ayant désigné d'abord des phénomènes naturels. A cette catégorie appartiennent : *Introduction à la science comparée des religions* (1874); *Leçons sur l'origine et le développement de la religion étudiés à la lumière des religions de l'Inde* (1879); *la Religion physique* (1891); *la Religion anthropologique* (1892); *Contributions à une mythologie scientifique* (1897; trad. franç. par Job en 1898); etc.

MULLER (J.-W., baron DE), voyageur allemand, né dans le Wurtemberg en 1824, mort en 1866. Après avoir (de 1843 à 1847, en 1848-1849) exécuté deux voyages dans l'intérieur de l'Afrique, il rentra en Europe, où il demeura jusqu'en 1853, puis se rendit dans l'Amérique du Nord et au Mexique, où il exécuta le premier l'ascension de l'Orizaba et du Popocatepetl (1859-1863). Nous citerons de lui : *les Causes de la coloration de la peau et des différences dans les formes du crâne au point de vue de l'unité du genre humain* (1853); une *Description des nouveaux oiseaux d'Afrique* (1853-1854); *Voyages dans les Etats-Unis, le Canada et le Mexique* (1864-1865); etc.

MULLER (Ferdinand DE), botaniste allemand, né à Rostock en 1825, mort à Melbourne en 1896. Il explora l'Australie méridionale et recueillit un grand nombre de plantes nouvelles. C'est à lui qu'on doit en grande partie l'acclimatation des eucalyptus dans la région méditerranéenne. Nous citerons de lui : *Flora australiana*, avec Bentham (1867-1870); *Plants indigenous to the colony of Victoria* (1860-1865); *Eucalyptographia* (1879-1882); *Iconography of Australian species of Acacia und cognate genera* (1887-1888); etc.

MULLER (Philippe-Jacques), botaniste français, né à Wissembourg (Alsace) en 1832, mort à Nyon en 1889. Il s'est fait un nom dans l'étude de genres difficiles, comme les rubus. Son principal ouvrage est un *Essai monographique sur les ronces gallo-germaniques* (1859).

MULLER (Frédéric), linguiste allemand, né à Jemnik (Bohême) en 1834, fut attaché à la bibliothèque de l'université de Vienne (1858), puis à la bibliothèque impériale (1861), enfin devint professeur libre de linguistique comparée et de sanscrit à l'université. En 1869, il entra à l'Académie impériale des sciences. Son œuvre capitale est un *Précis de linguistique* (1876-1887). Citons aussi son *Ethnographie générale* (1873).

MULLER (Georg Elias), philosophe allemand, né à Grimma en 1850. Il fit ses études à Leipzig, Berlin et Gœttingue, où il se fit recevoir privatdocent. Il devint, en 1881, professeur ordinaire à Gœttingue. Muller se fit connaître par une critique pénétrante des lois psychologiques de Fechner et par une méthode personnelle et reposant sur des bases mathématiques pour traiter les questions fondamentales de la psychophysique. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Fondements de la psychophysique* (1879); *Théorie de la contraction musculaire* (1891).

MULLÉRIE (*ri*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, propres aux eaux douces de l'Amérique tropicale. (Les mullénies [*mulleria*] sont des unionidés de forme irrégulière, à valves inégales, recouvertes d'un épiderme épais.)

MULLÉRINE n. f. Minér. Syn. de KRENNÉRITE.

MULLET (*mu-lè*) n. m. Nom vulgaire du muge à grosse tête.

MULLETTE n. f. Faucon. Syn. de MULETTE.

MULLHEIM, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Lœrrach]), au pied du Blauenberg; 3.187 hab. Ch.-l. de district. Source minérale et établissement de bains. Filature de coton. Aux environs, bons vignobles qui produisent entre autres vins le markgræfler, dont Mullheim fait un grand commerce.

MULLIDÉS n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, renfermant les genres *mulle, mulloide, upeneus*. — *Un* MULLIDÉ.

MULLINGAR, ville d'Irlande (Leinster), ch.-l. du comté de West-Meath, sur la Brosna et le Grand-Canal; 5.000 hab. Tanneries, brasseries, commerce de bétail et de blé.

MULL-JENNY n. f. Techn. V. MULE-JENNY.

MULLNER (Amand-Godefroi-Adolphe), poète allemand, né et mort à Langendorf, près de Weissenfels (1774-1829). Il débuta par un roman, *l'Inceste*, paru sans nom d'auteur (1799), et inspiré peut-être par une circonstance de sa vie. Mullner était passionnément épris d'une jeune fille destinée à son frère, et que la mort de ce dernier lui permit d'épouser. Avocat à Weissenfels, il publia des comptes rendus d'ouvrages intéressant le droit. La campagne de 1806 lui fut une occasion d'apprendre et d'étudier la littérature et le théâtre français. Il traduisit la *Mérope* de Voltaire, publiée plus tard sous le titre de *Madame Mérope* (1826), et mit une anecdote d'Andrieux sous forme de drame, *le Chat angora* (1815), qui fut représenté sur un théâtre d'amateurs à Weissenfels. Sa pièce *la Faute* (1813) fut le modèle de nombre de pièces dans lesquelles la fatalité joue un rôle essentiel (*Schicksalsdramas*, drames fatalistes). Les autres drames de Mullner, parmi lesquels *le Roi Yngurd* (1817) et *l'Albanaise* (1820), n'offrent qu'un médiocre intérêt.

MULLOÏDE n. m. Genre de poissons acanthoptères, voisins des mulles, comprenant quelques espèces des mers tropicales.

MULM n. m. Minerai décomposé, friable ou en poudre.

MULON n. m. Techn. Syn. de MEULON. ‖ On dit aussi MULOT, MULOTIN.
— Agric. V. MEULON.
— Pêch. Tas de morues ayant reçu de dix à douze soleils.

MULOT (*lo* — du bas allem. *mul*, taupe) n. m. Espèce de petit rat, qui vit dans les bois et les champs.
— LOC. PROV. : **Endormir le mulot**, Amuser quelqu'un de belles paroles. (Vieux.)
— ENCYCL. Zool. Le *mulot* (mus sylvaticus) est répandu dans toute l'Europe et la région circaméditerranéenne. Un peu plus grand que la souris, il est gris fauve, avec le ventre blanc; la teinte est plus pâle chez les individus des régions septentrionales; la taille totale du museau à la pointe de la queue est d'environ 24 centimètres. On distingue facilement à sa queue nue et écailleuse ce petit rat des campagnols, dont la queue est poilue. Le mulot ou rat des champs ne pénètre guère dans les villes; dans les campagnes, il attaque les céréales, les fruits; il pille les poulaillers, brise les œufs, mange les poussins.


Mulot.

MULOT n. m. Techn. Syn. de MULON.

MULOTER v. n. Se dit du sanglier lorsqu'il creuse des trous en terre pour enlever aux mulots les graines amassées par eux dans des sortes de magasins, et des chiens d'arrêt encore inexpérimentés lorsqu'ils grattent la terre sur les trous des taupes et des mulots.

MULOTIN n. m. Techn. Syn. de MULON.

MULREADY (William), peintre anglais, né à Ennis (Irlande) en 1786, mort à Londres en 1863. Il entra, à l'âge de quatorze ans, à l'Académie royale, et se fit connaître par des petits tableaux d'un dessin ferme, correct, et exécutés avec beaucoup d'esprit. Nous citerons de lui : une *Boutique de charpentier; la Sablonnière; Auberge sur la route; le Combat interrompu; le Messager insouciant; le Loup et l'Agneau; le But; le Choix de la robe de noce; Discussion sur les principes du docteur Whiston;* etc. Mulready est, avec Wilkie, le meilleur peintre de genre anglais. — Son second fils, WILLIAM, né en 1805, fut peintre et élève de son père.

MULSANT (Martial-Etienne), naturaliste français, né à Marnand (Rhône) en 1797, mort à Lyon en 1880. Il était professeur d'histoire naturelle au lycée de Lyon et sous-bibliothécaire de la ville, et devint membre correspondant de l'Institut. Nous citerons de lui : *Histoire naturelle des coléoptères de France* (1839-1871), ouvrage très estimé des entomologistes; *Histoire naturelle des oiseaux-mouches* (1874-1876), en collaboration avec Verreaux.

MULSION (du lat. *mulsio*; de *mulgere*, traire) n. f. Action de traire une femelle.

MULSUM (*som'* — mot lat.) n. m. Vin miellé que les Romains buvaient au commencement du repas, moins par gourmandise que par hygiène. Comme Auguste demandait à Pollion, âgé de plus de cent ans, comment il avait conservé sa vigueur dans un âge si avancé, le vieillard répondit : « *Intus mulso, foris oleo.* » [Au dedans par le *mulsum*, au dehors par l'huile.]

MULT ou MULTI, préfixe qui signifie *beaucoup* et qui vient du lat. *multus*, beaucoup.

MULTANGULAIRE (du préf. *mult*, et de *angulaire*) adj. Hist. nat. Qui a beaucoup d'angles.
— Bot. *Cierge multangulaire*, Espèce de cierge dont la tige offre un grand nombre de plans.

MULTANGULÉ, ÉE adj. Syn. de MULTANGULAIRE.

MULTA PAUCIS (*pô-siss* — mot lat. signif. *beaucoup de choses en peu de mots*), adage qui s'applique à tous les écrivains ou orateurs concis, dont Tacite est le type.

MULTELEA (*té-lé*) n. f. Genre de bryozoaires cyclostomes, fossiles dans le crétacé d'Europe.

MULTI, préf. V. MULT.

MULTIARTICULÉ, ÉE (du préf. *multi*, et de *articulé*) adj. Zool. Qui est composé de nombreux articles : *Antenne* MULTIARTICULÉE. ‖ Sens majoratif de PLURIARTICULÉ, ÉE.

MULTIAXIFÈRE (du préf. *multi*, et du lat. *axis*, axe et *ferre*, porter) adj. Qui a plusieurs axes.
— Bot. Se dit de l'inflorescence, lorsqu'elle présente plus de trois axes de végétation.

MULTIBULBEUX, EUSE (du préf. *multi*, et de *bulbeux*) adj. Bot. Qui produit beaucoup de bulbes.

MULTICAPSULAIRE (du préf. *multi*, et de *capsulaire*) adj. Se dit d'un fruit formé de nombreuses capsules.

MULTICARÉNÉ, ÉE (du préf. *multi*, et de *caréné*) adj. Qui est muni d'un grand nombre de côtes saillantes.

MULTICAUDE (*kôd'* — du préf. *multi*, et du lat. *cauda*, queue) adj. Bot. Qui a de nombreux prolongements.

MULTICAULE (*kôl'* — du préf. *multi*, et du lat. *caulis*, tige) adj. Bot. Qui a des tiges nombreuses.
— n. m. Mûrier des îles Philippines, appelé aussi MÛRIER PERROTET.

MULTICELLULAIRE (du préf. *multi*, et de *cellulaire*) adj. Qui est composé de plusieurs cellules.

MULTICOLORE (du préf. *multi*, et du lat. *color*, couleur) adj. Qui a un grand nombre de couleurs : *Bannière* MULTICOLORE.

MULTICOQUE (du préf. *multi*, et de *coque*) adj. Bot. Qui porte un grand nombre de coques.

MULTICUSPIDÉ, ÉE (du préf. *multi*, et de *cuspidé*) adj. Hist. nat. Qui possède beaucoup de saillies pointues : *Dent* MULTICUSPIDÉE. ‖ On dit aussi MULTICUSPIDE.
— Bot. Qui a un grand nombre de pointes.

MULTIDENTÉ, ÉE (du préf. *multi*, et de *denté*) adj. Zool. Qui présente de nombreuses saillies en denticules : *Aile* MULTIDENTÉE. (Se dit pour les papillons : *Abdomen à dernier segment* MULTIDENTÉ.)

MULTIDIGITÉ, ÉE (du préf. *multi*, et de *digité*) adj. Bot. Se dit d'une feuille qui a beaucoup de divisions en forme de doigts.

MULTIDIGITÉ-PENNÉ, ÉE (de *multidigité*, et *penné*) adj. Bot. Se dit des feuilles découpées dans lesquelles le sommet du pétiole commun produit plus de quatre pétioles secondaires, sur les côtés desquels s'attachent les folioles.

MULTIEMBRYONNÉ, ÉE (du préf. *multi*, et de *embryonné*) adj. Bot. Se dit d'une graine qui renferme plusieurs embryons.

MULTIEN, pays de l'ancienne France, aujourd'hui compris dans les départ. de l'Oise et de Seine-et-Marne; plateau bordé au S. par la Marne, à l'E. par l'Ourcq. Meaux en était la principale ville, et le nom de Multien se retrouve aujourd'hui dans celui de quelques communes : Rosoy-en-*Multien*, May-en-*Multien*, Acy-en-*Multien*.

MULTIFASCIÉ, ÉE (du préf. *multi*, et de *fascié*) adj. Zool. Qui porte de nombreuses bandes transversales ou fascies : *Un élytre* MULTIFASCIÉ.

MULTIFÈRE (du préf. *multi*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui porte plusieurs fois des fruits pendant l'année.

MULTIFIDE (du préf. *multi*, et du lat. *findere*, fendre) adj. Bot. Se dit des parties fendues à peu près jusqu'à leur moitié en lanières étroites. ‖ On dit aussi MULTILOBÉ.

MULTIFLORE (du préf. *multi*, et de *flore*) adj. Bot. Se dit d'une inflorescence qui renferme un grand nombre de plantes.

MULTIFOLIOLÉ, ÉE (du préf. *multi*, et de *foliolé*) adj. Bot. Se dit d'une feuille divisée en nombreuses folioles.

MULTIFORÉ, ÉE (du préf. *multi*, et de *foré*) adj. Hist. nat. Qui est percé d'un grand nombre de trous.

MULTIFORME (du préf. *multi*, et de *forme*) adj. Qui affecte un grand nombre de formes différentes, d'états différents : *La misère est* MULTIFORME. (Baudelaire.)

MULTIFORMITÉ n. f. État, caractère de ce qui est multiforme : *Gall enseigne et soutient la* MULTIFORMITÉ *des organes du cerveau*. (Brill.-Sav.)

MULTIJUGUÉ (*ghé*), **ÉE** (du préf. *multi*, et du lat. *jugum*, paire) adj. Bot. Se dit d'une feuille composée d'un grand nombre de paires de folioles.

MULTILABRE (du préf. *multi*, et du lat. *labrum*, lèvre) adj. Hist. nat. Qui a plusieurs lèvres ou des levres très plissées.

MULTILATÉRAL (du préf. *multi*, et de *latéral*) n. m. et adj. Nom donné à un système de segments situés dans un même plan et respectivement équipollents aux côtés d'un polygone fermé.

MULTILATERE (du préf. *multi*, et du lat. *latus, eris*, côté) adj. Geom. Qui a beaucoup de côtés. Peu usité.)

MULTILOBÉ, ÉE (du préf. *multi*, et de *lobé*) adj. Hist. nat. Qui a beaucoup de lobes.

MULTILOCAL, ALE, AUX du préf. *multi*, et de *local*, adj. Qui se manifeste en plusieurs points à la fois.

MULTILOCULAIRE (du préf. *multi*, et de *loculaire* adj. Bot. Se dit d'un ovaire divisé en un grand nombre de loges.
— Zool. Qui possede un certain nombre de loges, de cellules ou d'alvéoles : *Coquille* MULTILOCULAIRE.

MULTIMAMME (du préf. *multi*, et du lat. *mamma*, mamelle) adj. et n. Qui a plus de deux mamelles. Syn. de POLYMASTE.

MULTIMAMMIE (*mi* — rad. *multimamme*) adj. Mythol. Epithete de Diane d'Ephèse.

MULTINERVÉ, ÉE (du préf. *multi*, et de *nervé* adj. Bot. Se dit des feuilles et des folioles dont la surface est rayée de nombreuses nervures. On dit aussi MULTINERVIE, ÉE.

MULTINERVIE (*nèr'-vi* — rad. *multinervé*) n. f. Bot. Ancien nom du plantain.

MULTINÔME (du préf. *multi*, et du gr. *nomos*, division) n. m. Mathém. Se dit, mais rarement, pour POLYNÔME.

MULTINUCLÉÉ, ÉE (du préf. *multi*, et du lat. *nucleus*, noyau) adj. Qui renferme plusieurs noyaux.

MULTIONGULÉ, ÉE du préf. *multi*, et de *ongulé*, adj. Zool. Qui possede plus de deux sabots aux pieds. (Ne s'emploie qu'en parlant des mammifères ongulés.)
— n. m. pl. Ancienne division des mammifères ongulés, qu'on appelait aussi pachydermes, et dans laquelle on réunissait les *damans*, les *éléphants*, les *rhinocéros*, etc. — *Un* MULTIONGULÉ.

MULTIOVULÉ, ÉE (du préf. *multi*, et de *ovulé*) adj. Bot. Se dit des loges qui renferment un grand nombre d'ovules.

MULTIPARE (du préf. *multi*, et du lat. *parere*, enfanter) adj. Zool. Qui met bas un grand nombre de petits en une seule portée : *Les rongeurs sont* MULTIPARES. ‖ Qui a eu plusieurs enfants : *Femme* MULTIPARE.
— Substantiv. : *C'est une* MULTIPARE.

MULTIPARITÉ n. f. Zool. Condition des espèces multipares : *La* MULTIPARITÉ *est un fait presque universel dans la nature; les plus grands animaux y font seuls exception.*

MULTIPARTI, IE (du préf. *multi*, et de *parti*) adj. Bot. Se dit des parties d'une plante qui sont divisées en un grand nombre de lanieres étroites. ‖ On dit aussi MULTIPARTITE.

MULTIPÉTALÉ, ÉE (du préf. *multi*, et de *pétale*) adj. Bot. Se dit d'une corolle composée d'un grand nombre de pétales.

MULTIPLE (lat. *multiplex*; de *multum*, beaucoup, et *plicare*, plier, adj. Arithm. Se dit d'un nombre qui en contient un autre un certain nombre de fois exactement : *27 est* MULTIPLE *de 9.*
— Dans le langage ordinaire, Nombreux, varié : *Donner des raisons* MULTIPLES. *L'erreur est* MULTIPLE. (F. Bastiat.)
— Bot. Se dit des ovaires, quand il y en a plusieurs dans une même fleur, et de plusieurs autres parties de la plante qui sont dans le même cas.
— Géom. *Point multiple*, Point commun par lequel passent plusieurs branches d'une même courbe.
— Gramm. *Sujet multiple*, Sujet exprimé par plusieurs mots : LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE *enrichissent un pays. Attribut multiple*, Celui qui exprime plusieurs manières d'être du sujet : *L'ours est* CARNIVORE *et* HERBIVORE.
— Mécan. *Poulie multiple*, Assemblage de plusieurs poulies en un seul système. V. MOUFLE, PALAN.
— Physiq. *Echo multiple*, Celui qui répète le même son deux ou plusieurs fois de suite. V. ÉCHO.
— n. m. Arithm. Nombre qui en contient un autre un certain nombre de fois exactement : *9 est un* MULTIPLE *de 3.*
ENCYCL. Arithm. Une quantité est *multiple* d'une autre lorsqu'elle est égale à cette autre multipliée par un nombre entier. Ainsi, 21 est un multiple de 7, parce que $7 \times 3 = 21$. Quand une quantité est multiple d'une autre, on dit que celle-ci est sous-multiple de la première. La somme de plusieurs multiples d'une même quantité est un multiple de cette quantité. La différence de deux multiples d'une même quantité est un multiple de cette quantité.
Un *multiple commun* à plusieurs nombres est un nombre multiple à la fois de tous les nombres considérés. Plusieurs nombres étant donnés, il existe une infinité de multiples communs à ces nombres; parmi ces multiples, le plus petit est appelé le *plus petit commun multiple* des nombres considérés.
On démontre, en arithmétique, que le *plus petit commun multiple de deux nombres peut s'obtenir en divisant le produit de ces nombres par leur plus grand commun diviseur.*
Le plus petit commun multiple de plusieurs nombres entiers, premiers entre eux deux à deux, est égal à leur produit. Pour trouver le plus petit commun multiple de plusieurs nombres, on cherche le plus petit commun multiple des deux premiers nombres; puis celui de ce plus petit commun multiple et du troisième nombre, et ainsi de suite, le dernier plus petit commun multiple trouvé est celui des nombres proposés. On opère plus généralement de la façon suivante : *On décompose les nombres en leurs facteurs premiers, puis on fait le produit de tous les facteurs premiers différents qui se trouvent dans les décompositions, ces facteurs étant affectés du plus fort des exposants qu'ils ont dans les décompositions.*
Lorsque l'on divise le plus petit commun multiple de plusieurs nombres par chacun de ces nombres, les quotients obtenus sont premiers entre eux; réciproquement, lorsqu'un nombre est tel qu'en le divisant par plusieurs autres on obtient des quotients premiers entre eux, ce nombre est le plus petit commun multiple de tous les autres.

MULTIPLEMENT adv. D'une façon multiple : *Question* MULTIPLEMENT *résolue.* (Peu usité.)

MULTIPLEX (*plèkss* — mot lat., signif. *multiple*) adj. ‖ *Télégraphe multiplex*. So dit de tout appareil télégraphique permettant de transmettre simultanément plusieurs dépêches par un même fil dans un sens unique ou en sens contraire. (On dit aussi MULTIPLE.)

MULTIPLIABLE adj. Qui peut être multiplié.

MULTIPLIANT (*an*), **ANTE** adj. Qui multiplie.
— Fig. Grossissant, qui exagere : *Les sectes, les partis ont des yeux* MULTIPLIANTS. (Boiste.)
— Bot. *Figuier multipliant* ou substantiv. *Multipliant*, Figuier des banians.
— Physiq. *Verre multipliant* ou substantiv. *Multipliant*, Verre à facettes qui fait voir les objets répétés.
— n. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'après laquelle Dieu a fait à tous les hommes une loi formelle de la multiplication de l'espèce.

MULTIPLICANDE (lat. *multiplicandus*, qui doit être multiplié; de *multiplicare*, multiplier) n. m. L'un des deux facteurs constituant un produit. V. MULTIPLICATION.

MULTIPLICATEUR, TRICE adj. Se dit de la quantité qui multiplie : *Instrument, Appareil* MULTIPLICATEUR.

MULTIPLICATEUR (lat. *multiplicator*; de *multiplicare*, multiplier) n. m. Mathém. L'un des deux facteurs constituant un produit. (V. MULTIPLICATION.) ‖ *Méthode des multiplicateurs*, Méthode imaginée par Bezout pour éliminer $n-1$ inconnues dans un système de n équations du premier degré à n inconnues. ‖ *Multiplicateurs intégrants* ou *Facteurs intégrants*, Fonctions M, telles que P et Q étant des fonctions de x et y, le produit M $(P\,dx + Q.\,dy)$ soit une différentielle exacte. (On démontre que P et Q étant donnés, il existe une infinité de facteurs M satisfaisant à cette condition.) ‖ *Dernier multiplicateur*, Théorie due à Jacobi, et qui permet, connaissant $m-1$ intégrales d'une équation linéaire et homogène aux dérivées partielles du premier ordre à m variables, d'en trouver une nouvelle, et, par là, d'achever l'intégration.
— Electr. Galvanomètre, parce que cet instrument augmente l'action du courant sur l'aiguille aimantée. ‖ *Multiplicateur de Varley*, Instrument constitué des conducteurs métalliques fixés sur une roue en ébonite qui peut tourner entre deux surfaces métalliques jouant le rôle d'inducteurs.
— Photogr. *Multiplicateur* ou *Châssis multiplicateur*, Châssis d'appareil photographique permettant à l'opérateur d'obtenir en deux poses, sur la même plaque, deux portraits. V. PHOTOGRAPHIE.

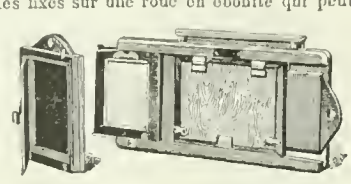
Châssis multiplicateur.

— ENCYCL. Electr. V. GALVANOMÈTRE.

MULTIPLICATIF, IVE adj. Qui multiplie, qui concourt à multiplier : *Cause* MULTIPLICATIVE.

MULTIPLICATION (*si*-on — rad. *multiplicatif*) n. f. Augmentation en nombre : *La* MULTIPLICATION *des êtres, des espèces.*
— Bot. Production d'organes surnuméraires qui s'ajoutent accidentellement aux organes normaux.
— Hist. relig. *Multiplication des pains*, Double miracle de Jésus-Christ qui, d'après le texte évangélique, nourrit, une première fois, plus de 5.000 hommes avec cinq pains et deux poissons (*S. Matth.*, XIV, 15-21; *S. Jean*, VI, 5-14) et, une seconde fois, plus de 4.000 hommes, avec sept pains et plusieurs petits poissons (*S. Matth.*, XVII, 32-38; *S. Marc*, VIII, 1-9).
— Mathém. Opération par laquelle on cherche une quantité qui soit composée d'une quantité donnée, comme celle-ci est composée de l'unité : MULTIPLICATION *des entiers.* MULTIPLICATION *des fractions.* ‖ *Table de multiplication* ou *Table de Pythagore*, Tableau des produits des neufs premiers nombres entre eux. V. PYTHAGORE.
— ENCYCL. Arithm. La *multiplication* est une opération qui a pour but, étant donnés deux nombres, l'un appelé *multiplicande*, l'autre *multiplicateur*, d'en trouver un troisième appelé *produit*, qui soit formé avec le multiplicande comme le multiplicateur a été formé avec l'unité.
— *Multiplication des nombres entiers.* D'après la définition, multiplier 25 par 12 c'est former un nombre composé avec 25 comme 12 est composé avec l'unité; or 12 a été composé en groupant 12 unités; le produit cherché sera donc formé en réunissant 12 nombres égaux à 25; en résumé, multiplier 25 par 12 revient à additionner 12 nombres égaux à 25. L'opération pratique a pour but de simplifier des additions qui, la plupart du temps, ne pourraient être effectuées avec rapidité. Nous donnons seulement la règle générale : Pour multiplier un nombre quelconque par un autre, on place le multiplicateur sous le multiplicande, comme si on voulait les additionner, on tire au-dessous du multiplicateur une ligne horizontale; puis on multiplie le multiplicande successivement par chacun des chiffres du multiplicateur, en ayant soin d'écrire le premier chiffre de droite, à chaque produit partiel, sous le chiffre par lequel on multiplie.
— *Multiplication des fractions.* Le produit de deux fractions $\frac{3}{7}$ et $\frac{2}{5}$, par exemple, devra être, d'après la définition, les deux cinquièmes ou deux fois le cinquième du multiplicande $\frac{3}{7}$, puisque le multiplicateur est les deux cinquièmes ou deux fois le cinquième de l'unité; on en déduit que le produit est une fraction ayant pour numérateur le produit des numérateurs des fractions proposées, et pour dénominateur le produit de leurs dénominateurs.
— *Multiplication des nombres décimaux.* Les nombres décimaux peuvent être assimilés à des fractions ordinaires, et les règles établies pour les opérations à effectuer sur ces derniers nombres se transportent aisément aux opérations à faire sur les premiers; on en conclut que le produit, sous forme décimale, sera donc représenté par le produit des nombres proposés, abstraction faite des virgules, sur la droite duquel produit on aurait séparé autant de chiffres décimaux qu'il y en avait dans le multiplicande et dans le multiplicateur.
— *Principes relatifs à la multiplication.* Quels que soient les facteurs d'un produit, entiers ou fractionnaires, la multiplication peut toujours être modifiée, lorsqu'il y a lieu, d'après les principes suivants :
1° Dans un produit de plusieurs facteurs, on peut intervertir à volonté l'ordre de ces facteurs.
2° Pour multiplier un produit par un produit, on peut multiplier les facteurs de l'un par ceux de l'autre, en les groupant à volonté.
3° Pour multiplier une somme par un nombre, on peut en multiplier les parties par le nombre, en ajoutant les produits obtenus.
4° Pour multiplier une somme par une somme, on peut multiplier séparément toutes les parties de l'une par les parties de l'autre, et ajouter les produits obtenus.
5° Pour multiplier deux puissances d'un même nombre, on peut ajouter les exposants de ces puissances.
— Algebr. La *multiplication* repose sur la *convention des signes*, qui est la suivante : *le produit de deux facteurs de même signe est positif; le produit de deux facteurs de signes contraires est négatif.*
— *Multiplication des monômes.* La multiplication des monômes est simplement fondée sur ces principes d'arithmétique que, pour multiplier un produit par un produit, on peut multiplier les facteurs de l'un par ceux de l'autre, en les groupant à volonté, et que, pour multiplier deux puissances d'un même nombre, il suffit d'ajouter les exposants de ces puissances. D'après ces principes, on trouvera que $2a^2b^3 \times 3ab^2c = 6a^3b^5c$.
— *Multiplication des polynômes.* On montre que le produit de deux polynômes se compose de tous les produits deux à deux des termes du multiplicande par les termes du multiplicateur, chacun de ces produits partiels portant le signe + ou le signe —, suivant la convention faite.
— *Multiplication des radicaux.* La multiplication de deux radicaux de même indice se fait en multipliant les quantités placées sous ces radicaux. Ainsi :

$$\sqrt[m]{a} \times \sqrt[m]{b} = \sqrt[m]{ab}.$$

Pour vérifier cette égalité, il suffit d'en élever les deux membres à la puissance m : on obtient une identité $ab = ab$.
Lorsque les radicaux qu'on veut multiplier l'un par l'autre n'ont pas le même indice, on les y réduit d'après ce principe que l'on peut multiplier l'indice d'un radical par un nombre entier quelconque, pourvu qu'en même temps on élève à la puissance marquée par ce nombre la quantité placée sous le radical.
— *Multiplication des arcs.* On peut calculer successivement les lignes trigonométriques du double, du triple, etc., d'un angle en fonction des lignes trigonométriques de cet angle au moyen des formules qui donnent les lignes trigonométriques de la somme de deux angles $a + b$; il suffit pour cela de faire successivement b égal à a, $2a$, $3a$, etc., dans les formules qui donnent les lignes trigonométriques de $a + b$.
Ces formules sont :

$$\sin(a+b) = \sin a \cos b + \cos a \sin b,$$
$$\cos(a+b) = \cos a \cos b - \sin a \sin b,$$
$$\operatorname{tang}(a+b) = \frac{\operatorname{tang} a + \operatorname{tang} b}{1 - \operatorname{tang} a \operatorname{tang} b}.$$

— Agric. Par *multiplication*, on comprend la production de nouveaux individus à l'aide d'un fragment de la plante à conserver. Elle se distingue de la *reproduction*, qui a nécessairement pour origine un œuf (graine, spore). La multiplication est naturelle : fraisier (stolons), ou artificielle : vigne (provignage). Dans les deux cas, les caractères de la plante mère sont fidèlement transmis (hérédité complète). La multiplication joue un grand rôle en horticulture et en viticulture pour la propagation artificielle des espèces. Elle s'opère par *bouturage*, par *marcottage* ou par *greffage*. V. ces mots.
— Biol. La *multiplication* est une des formes de la génération; elle a lieu par *scission* ou *bourgeonnement*, intéressant, sans différenciation préalable, une partie plus ou moins considérable de la masse du parent. Le bourgeon, qui évolue sur place, se transforme en un individu nouveau, et ce n'est qu'à ce moment qu'il se détache du parent pour mener une vie indépendante. On rattache à ces formes des multiplications la *sporulation* et la *conjugaison*, cette dernière conduisant à la *reproduction sexuelle*.
— Véloc. L'espace que parcourt une bicyclette, pour un rapport donné de dents du petit pignon de la roue motrice et de celles du grand pignon, se nomme *multiplication*. Il faut exercer un plus grand effort pour faire tourner un pignon à grande multiplication, c'est-à-dire celui dont le nombre des dents est grand par rapport à celui des dents du petit : mais, par contre, le nombre des coups de pédale est moindre.

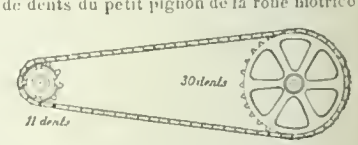

Multiplication (véloc.).

Si l'on désire calculer la multiplication d'une bicyclette, on multiplie le diamètre de la roue motrice par le nombre de dents du grand pignon, et on divise par le nombre des dents du petit. Exemple : diamètre de la roue motrice, $0^m,70$; nombre de dents du grand pignon, 30; nombre de dents du petit pignon, 11.

$$0^m,70 \times 30 = 21.$$
$$21 : 11 = 1^m,91 \text{ de multiplication.}$$

MULTIPLICITÉ (*si* — rad. *multiple*) n. f. Très grand nombre : *La* MULTIPLICITÉ *de nos besoins.*

MULTIPLIER (du lat. *multiplicare*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous multipliions. Que vous multipliiez*) v. a. Augmenter le nombre ou la quantité de : *L'industrie* MULTIPLIE *les prodiges.*
— Fam. *Multiplier les armes du roi*, Faire de la fausse monnaie, parce que le revers des monnaies portait les armes du souverain. (Vx.)
— Mathém. Effectuer une multiplication : MULTIPLIER *un nombre par un autre, une fraction par un entier*, etc.
— v. n. Produire des êtres semblables à soi et de plus en plus nombreux : *Les lapins* MULTIPLIENT *facilement.*
— Crescite et multiplicamini (*Croissez et multipliez-vous*), paroles qui se trouvent plusieurs fois dans les premiers chapitres de la Genèse, où Dieu les adresse ici à Noé et ses fils, après le déluge, là aux premiers êtres

vivants sortis de ses mains (les animaux qui peuplent la mer et l'air), et puis particulièrement au premier couple de l'humanité : « Dieu, dit le texte (Genèse, I, 27), créa l'homme à son image ; il les créa mâle et femelle, et il les bénit et leur dit : Croissez et multipliez-vous et remplissez la terre. » On applique parfois cette parole particulièrement à des époux, d'une façon familière et en souriant.

Multiplié, ée part. pass. du v. Multiplier.

— Bot. Se dit des fleurs qui deviennent doubles par l'accroissement du nombre des rangées de verticilles floraux, ou par l'accroissement de ces rangées et leur transformation en pétales.

Se multiplier, v. pr. Etre multiplié, augmenté en nombre ou en quantité. ‖ Se reproduire ou augmenter en nombre par voie de génération.

— Fig. Agir sur plusieurs points à la fois, montrer une extrême activité : *Un bon chef doit* SE MULTIPLIER.

MULTIPLIEUR, EUSE n. Personne qui multiplie, qui augmente. (Peu us.)

MULTIPOLAIRE (du préf. *multi,* et de *polaire*) adj. Physiq. Qui a plus de deux pôles : *Dynamo* MULTIPOLAIRE. — Biol. *Cellule multipolaire,* Cellule nerveuse qui présente de nombreux prolongements.

MULTIPONCTUÉ, ÉE (du préf. *multi,* et de *ponctué*) adj. Hist. nat. Qui est marqué d'un grand nombre de points.

MULTIRÈME (du préf. *multi,* et du lat. *remus,* rame) adj. Archéol. Mot appliqué par quelques antiquaires aux vaisseaux anciens à plusieurs rangs de rames.

MULTISÉCULAIRE (du préf. *multi,* et de *séculaire*) adj. Qui a duré plusieurs siècles : *Des chênes* MULTISÉCULAIRES.

MULTISÉQUÉ (*ké*), **ÉE** [du préf. *multi,* et du lat. *secare,* couper] adj. Hist. nat. Qui est divisé en un grand nombre de segments.

MULTISÉRIÉ, ÉE (du préf. *multi,* et de *sérié*) adj. Hist. nat. Se dit de parties qui sont disposées en un grand nombre de séries.

— Bot. Se dit des écailles du périanthe des fleurs de la famille des composées, lorsqu'elles sont disposées sur plusieurs rangées concentriques.

MULTISOC (du préf. *multi,* et de *soc*) adj. Se dit des instruments de labourage qui sont pourvus de plusieurs socs. Syn. POLYSOC.

— n. m. : *Un* MULTISOC.

MULTISONORE (du préf. *multi,* et de *sonore*) Qui rend beaucoup de sons divers.

MULTISPIRÉ, ÉE (du préf. *multi,* et de *spire*) adj. Zool. Se dit des coquilles de nombreux tours de spire.

MULTISTRIÉ, ÉE (du préf. *multi,* et de *strié*) adj. Zool. Qui porte un grand nombre de stries.

MULTI SUNT VOCATI, PAUCI VERO ELECTI (Il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus). Ecrit. sainte et théol. Cette parole se trouve deux fois dans l'Evangile, et deux fois à la fin d'une parabole. Dans la première parabole (*S. Math.,* XX, 1-17), le père de famille, ayant envoyé des ouvriers à sa vigne, le soir venu donne à ceux de la dernière heure le salaire qu'il avait promis à ceux de la première, et, voyant ceux-ci mécontents, il leur reproche leurs sentiments d'envie et leur dit : « Les premiers seront les derniers et les derniers seront les premiers ; car il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus. » La seconde parabole (*S. Math.,* XXII, 2-15) est celle du roi qui donne un festin de noces. Les invités ayant allégué des raisons diverses pour ne pas s'y rendre, le roi fait entrer en foule les premiers venus ; mais un des convives est trouvé sans la robe nuptiale, jeté dehors, dans les ténèbres, et le roi dit : « Il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus. »

C'est à ces textes que se rattache l'opinion du petit nombre des élus, si remarquablement traitée par Massillon dans un discours célèbre. Il faut remarquer que c'est une question controversée et restée libre en théologie. L'Evangile ne la tranche pas : car le mot cité peut être interprété dans un autre sens ; de plus, les paraboles ne sont pas des expositions dogmatiques. Quant à l'Eglise catholique, elle ne s'est jamais prononcée sur ce point, et le fameux discours de Massillon, que l'influence janséniste et les préoccupations oratoires ont rendu beaucoup trop sévère, a failli être mis par elle à l'*Index.*

MULTITUDE (lat. *multitudo;* de *multi,* nombreux) n. f. Très grand nombre : *Il y a dans le monde une* MULTITUDE *de malheureux.*

— Peuple, foule, généralité des hommes : *L'art de commander à la* MULTITUDE.

— ALLUS. HIST. : La « vile multitude », Expression dont Thiers se servit à la tribune de l'Assemblée nationale, le 21 mai 1850, pour désigner une catégorie de citoyens qu'il s'agissait d'éliminer du nombre des électeurs par une modification à la loi électorale du 15 mars 1849.

— SYN. **Affluence, concours, foule, presse.** V. AFFLUENCE.

MULTIVALVE (du préf. *multi,* et de *valve*) adj. Zool. Qui a sa coquille ou son enveloppe composée de nombreuses pièces : *Les crustacés cirripèdes ont une carapace* MULTIVALVE. ‖ Substantiv. : *Un* MULTIVALVE.

— n. m. pl. Division des mollusques gastéropodes, comprenant les oscabrions et formes voisines, appelés aussi polyplacophores, et qui ont un test formé de lames calcaires articulées.

MULTIVOLIPRÉSENCE (du préf. *multi ;* du lat. *volo,* je veux, et de *présence*) n. f. Faculté que certains théologiens protestants attribuent au Christ glorifié d'être présent en même temps en des lieux divers, selon sa volonté.

MULTIVOLIPRÉSENT (*zan*), **ENTE** adj. Qui a la multivolipresence.

MULTNOMAH, nation peau-rouge de l'Etat d'Orégon (N.-O. des Etats-Unis). V. PEAUX-ROUGES.

MULTOMAH, comté maritime des Etats-Unis d'Amérique (Etat d'Orégon), étroite bande de terre le long du littoral du Pacifique ; 32.000 hab. Ch.-l. *Portland.* Grandes exploitations de bois et minoteries.

MULTOPORINE n. f. Genre de bryozoaires chilostomés, fossiles dans les terrains tertiaires.

MUMBLE (*monbl'*) n. m. Dr. féod. Droit que le seigneur levait sur les bêtes tuées.

MUMÉ n. m. Abricotier du Japon, dont les fruits servent, avant leur maturité, à faire des boissons rafraîchissantes.

MUMIE (*mi* — de l'ar. *mumia,* qui a donné *momie ;* du persan *moum,* cire) n. f. Méd. anc. Un des noms du baume ne momie. ‖ Chair humaine, putréfiée en plein air. ‖ Matière éthérée qu'on supposait se former dans les cadavres ou dans les parties du corps malades, et à laquelle on attribuait des propriétés tantôt utiles, tantôt nuisibles. ‖ Liquide qu'on obtenait en condensant dans une fiole l'haleine d'un homme sain, et qu'on supposait jouir de vertus curatives.

MUMMIUS (Lucius), consul romain (146 av. J.-C.). Ce fut un homme de guerre de valeur, mais brutal et ignorant. Si l'anéantissement de la ligue Achéenne lui valut le surnom d'**Achaïcus,** le sac de Corinthe reste une tache ineffaçable sur sa mémoire. Comme il faisait embarquer, pour les transporter à Rome, les chefs-d'œuvre de sculpture dont Corinthe était pleine, il menaça les matelots de les obliger à les refaire s'ils les détérioraient.

MUMMOLE (Ennius), célèbre homme de guerre du VIe siècle, mort en 585. Il était fils du comte d'Auxerre Picenius, qu'il supplanta dans son gouvernement ; le roi Gontran le nomma patrice. Il justifia ces honneurs en repoussant de Bourgogne les invasions des Lombards et des Saxons. Plus tard, il reprit à Chilpéric, pour le compte du roi Sigebert, la Touraine et le Poitou, et fit une guerre heureuse à Didier, duc de Toulouse, chef des armées de Chilpéric. Plus tard, il s'enfuit, on ne sait pourquoi, de la cour de Gontran et se retira à Avignon. Vers 584, il s'entendit avec l'évêque Sagittaire et Didier pour proclamer roi le fils de Clotaire, Goudovald ; mais, quand celui-ci eut été vaincu, Mummole, de concert avec Sagittaire, le livra alors aux Bourguignons ; il n'en fut pas moins mis à mort par le chef de l'armée, Leudégésile.

MUN (Adrien-*Albert*-Marie, comte DE), homme politique français, né à Lumigny (Seine-et-Marne) en 1841. Elève de Saint-Cyr, il devint capitaine de cuirassiers, et prit, après 1871, une part prépondérante à la fondation des cercles catholiques d'ouvriers, où il prononça des conférences religieuses et politiques. Le ministre de la guerre ayant voulu l'éloigner de Paris, il donna sa démission (1875). Elu député de Pontivy en 1876, il fut invalidé, puis réélu, appuya la politique de Broglie, fut de nouveau réélu en 1877, invalidé en 1878, et il échoua en 1879. Il fonda alors une revue, *l'Association catholique,* et continua à faire des conférences à Paris et en province. En 1881, il retourna à la Chambre comme député de Pontivy, et, depuis, son mandat lui a été renouvelé dans le Morbihan en 1885 et 1889. Ayant échoué aux élections de 1893 à Pontivy,



Albert de Mun.

il se présenta avec succès aux élections de 1894 à Morlaix (Finistère) et fut réélu en 1898 et 1902. Doué d'éminentes facultés oratoires, il a prononcé de nombreux discours, soit sur la politique, soit sur son système de socialisme chrétien et le retour à l'ancien régime des corporations, soit surtout pour la défense de l'Eglise. En 1881, il voulut fonder un groupe dit « de l'Alliance catholique » ; mais, désavoué par le pape, il y renonça. Lorsqu'en 1892 Léon XIII conseilla aux catholiques d'adhérer à la République, de Mun déclara qu'il laisserait désormais de côté les questions politiques pour se consacrer aux questions sociales et à la défense de l'Eglise. Il a été élu, en 1897, membre de l'Académie française. Il a publié un recueil de ses discours et de ses conférences.

MUNASYCHITE (*chit'*) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte mahométane qui croit à la métempsycose.

MUNATIUS PLANCUS (L.), orateur et général romain, né à Tibur, lieutenant de César en Gaule, consul avec Lépide, proconsul en Gaule, censeur sous Auguste (22 av. J.-C.). Ce fut sur sa proposition que le sénat décerna à Octave le titre d'Auguste. Il restaura la ville de Lyon.

MUNCH (Ernest-Hermann-Joseph DE), historien suisse, né et mort à Rheinfelden, dans le canton d'Argovie (1798-1841). Après s'être destiné à la carrière ecclésiastique, puis à celle du droit, il se tourna vers l'étude des sciences historiques, qu'il alla professer à l'école cantonale d'Aarau, puis à Fribourg-en-Brisgau. Il revint aux études ecclésiastiques et alla professer à Liége l'histoire de l'Eglise et le droit canon ; il fut, en 1829, bibliothécaire à La Haye, puis, en 1831, à Stuttgart. D'un activité prodigieuse, il a écrit (en allemand) un nombre considérable d'ouvrages d'histoire, parmi lesquels : *les Expéditions des chrétiens contre les Osmanlis* (1822-1826) ; *Histoire des Cortès espagnoles* (1824-1827) ; *Histoire de la maison et du pays de Fürstenberg* (1829-1832) ; *Histoire de la maison de Nassau-Orange* (1831-1833) ; *le Grand-Duché de Luxembourg* (1831) ; *Recueil complet des concordats anciens et modernes* (1831-1833) ; *Histoire générale des temps modernes* (1833-1835) ; etc. Il a écrit aussi des *Poésies* (1819).

MUNCH (Peter Andreas), philologue norvégien, né à Christiaoia en 1810, mort à Rome en 1863. Il fut nommé, en 1841, professeur à l'université de Christiania. Son œuvre principale est une *Histoire du peuple norvégien* (1851-1861), allant jusqu'à l'Union de Kalmar. Il a, en outre, édité de nombreux textes médiévaux.

MUNCH (Andreas), poète norvégien, né à Christiania en 1811, mort à Vedbœk, près Copenhague, en 1884, parent du précédent. Fils de l'évêque de Christiansand, Johan Storm Munch (1778-1832), il obtint en 1830 une place à la bibliothèque de Christiania. On a de lui des recueils de vers : *Poésies vieilles et nouvelles* (1848) ; *Nouvelles poésies* (1850) ; un volume de sonnets : *Deuil et consolation* (1852) ; une pièce de théâtre : *la Jeunesse du roi Sverre ;* des drames : *Salomon de Caux* (1851) ; *Lord William Russell* (1857) ; etc.

MUNCH-BELLINGHAUSEN (Eligius-Francis-Joseph, baron DE), auteur dramatique allemand, plus connu sous le pseudonyme de FRÉDÉRIC **Halm,** né à Cracovie en 1806, mort à Vienne en 1871. Il fut conseiller de gouvernement, administrateur de la bibliothèque de Vienne, puis intendant général des théâtres impériaux. Sa première pièce, *Griseldis,* eut au théâtre de la Hofburg, à Vienne, un succès retentissant (1835). Vinrent ensuite : *l'Adepte,* peut-être son chef-d'œuvre ; *le Fils du désert* (1842) ; *le Gladiateur de Ravenne* (1854), qui fut très applaudi. Il écrivit aussi des comédies, dont l'une, *Défense et ordre* (1848), est restée au répertoire. On lui doit encore des poésies et des nouvelles d'un style vigoureux et concis.

MUNCHBERG, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Haute-Franconie]), sur la Pulschnitz, affluent de la Saale ; 4.151 hab. Ch.-l. de district. Filatures.

MUNCHEBERG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Francfort-sur-l'Oder]) ; 3.900 hab. Sirops et liqueurs.

MÜNCHEN. Géogr. V. MUNICH.

MUNCHENGRÆTZ, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Jung-Bunzlau], sur l'Iser, affluent de l'Elbe ; 3.645 hab. Ch.-l. de district. Château du comte Waldstein et église contenant son tombeau. Sucrerie.

MUNCHHAUSEN (Charles-Frédéric-Jérôme, baron DE), officier allemand, né et mort en Hanovre, dans ses propriétés de Bodenwerder (1720-1797). Il servit, dans l'armée russe, contre les Turcs (1740-1741). Il est surtout connu par les fanfaronnades qu'on lui attribue et qui sont devenues proverbiales sous le nom de *munchhausiades.* Les *Aventures du baron de Munchhausen* (*le Monsieur de Crac,* allemand), furent relatées, d'abord en langue anglaise, par Raspe (1785). Le livre fut ensuite traduit en allemand (1786) avec de nombreuses additions, par Burger. Elissen a montré que ces fables se trouveraient déjà en partie dans des ouvrages plus anciens (comme les *Facéties* de Bebel et les *Delicix academicæ* de Lange).

MUNCHHAUSEN (Alexandre, baron DE), homme d'Etat hanovrien, né à Apelern (Schaumbourg en 1813, mort à Gœttingue en 1886. En 1847, il devint conseiller de cabinet du roi Ernest-Auguste. Il prit, en 1850, la direction du gouvernement et quitta le pouvoir à l'avènement du roi Georges V (1851). Elu membre de la seconde Chambre en 1856, il conseilla vainement, en 1866, au ministère une stricte neutralité entre la Prusse et l'Autriche. Après l'annexion du Hanovre, il s'opposa violemment à la politique prussienne de Bismarck. En 1870, ayant adressé une proclamation à la population, il fut arrêté sur l'ordre du général de Falckenstein et emprisonné quelque temps.

MUNCIE, ville des Etats-Unis d'Amérique (Etat d'Indiana), ch.-l. du comté de Delaware, sur le White-River, sous-affluent de l'Ohio par le Wabash ; 7.000 hab. Fabriques de toiles à sacs. Minoterie, commerce de bestiaux.

MUNCY, ville des Etats-Unis d'Amérique (Etat de Pensylvanie), près de la Susquehanna occidentale ; 3.000 hab. Fonderies, minoteries, tanneries.

MUNDA, ville de l'Espagne ancienne (Bétique), chez les Bastules carthaginois ; auj. le bourg de *Ciudad-Rondo.* — En l'an 45 av. J.-C., victoire de César sur les fils de Pompée. Cneius et Sextus, qui, après la défaite de leur père, étaient restés maîtres de l'Afrique. La victoire fut longtemps indécise, et César courut de grands dangers. Il disait plus tard « que, dans toutes les occasions il avait combattu pour la gloire, mais qu'à Munda il avait combattu pour la vie ». Cneius tomba sur le champ de bataille, et Sextus s'enfuit dans les montagnes de la Celtibérie.

MUNDAT n. m. Dr. anc. Syn. de MAINBOURNIE.

MUNDAY (Anthony), écrivain anglais, né et mort à Londres (1553-1633). Après des voyages en Italie et en France, il débuta par une moralité en vers, *le Miroir de la mutabilité* (1579). On lui doit différents pamphlets contre les jésuites, et de nombreuses pièces de théâtre très inégales, mais où éclate par endroits un vigoureux talent. Celles qui eurent le plus de succès sont : *la Chute de Robin Hood* ou *la Mort de Robert, comte de Huntingdon* (1599 et 1601) ; *Campbell* (1609) et *les Triomphes de la Toison d'or* (1623) ; etc.

MUNDEN (allem. *Hannoverisch-Munden*), ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Hildesheim]), au confluent de la Fulda et de la Werra, qui forment le Weser ; 7.227 hab. Ch.-l. de cercle. Industrie active (tannerie, fabrication de bateaux, de toile, d'engrais, cuir). Munden fut, au XIIIe s., un des principaux entrepôts de la Hanse.

MUNDENHEIM, bourg d'Allemagne (Bavière [cercle du Palatinat-Rhénan]), près du Rhin ; 4.089 hab. Poterie.

MUNDER, bourg d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Hanovre]), sur la Hamel, affluent du Weser ; 2.566 hab. Mine de houille, carrière, verrerie.

MUNDICK (*mon*) n. m. Min. Poussière de minerai stannifère, qui ne contient que très peu d'étain, et que l'on rejette parce qu'elle est constituée en majeure partie par de l'arsenic décomposé.

MUNDILFARE. Dans la mythologie du Nord, Le père des deux enfants *Maune* et *Sol,* la lune et le soleil. Ils étaient si beaux que les Ases les enlevèrent et leur donnèrent à conduire le char des deux astres d'après lesquels leur père les avait nommés

MUNDIUM (*mon-di-om'* — du mot allem. *mund,* bouche) n. m. Dr. germ. anc. Droit de puissance ou de tutelle, appartenant au mari sur sa femme ou au père sur ses enfants.

— ENCYCL. L'idée dominante, dans le *mundium,* paraît avoir été d'abord celle d'autorité, car le mundium impliquait des droits successoraux. C'était une valeur qui pouvait se vendre. La femme était toujours sous le mundium de quelqu'un : père, mari ou parent. L'enfant était sous le mundium du père ou d'un parent. La tutelle d'un mineur donnait au *mainbour* la jouissance des revenus du pupille et, à l'origine, il ne le représentait pas en justice. Le mundium a pris peu à peu, surtout sous l'influence de l'Eglise, les caractères d'un pouvoir protecteur. Il est ainsi devenu la *mainbournie.* V. ce mot.

MUNDT (Théodore), littérateur allemand, né à Potsdam en 1808, mort à Berlin en 1861. Il participa au mouvement « de la Jeune-Allemagne » et publia plusieurs revues, qui furent interdites par la censure. Schelling lui fit attribuer une place de privatdocent à la faculté de philologie de Berlin. En 1848, il fut nommé professeur d'histoire et de littérature à l'université de Breslau. En 1850, il fut

rappelé à Berlin, où il abandonna bientôt ses cours pour s'adonner à ses fonctions de conservateur de la bibliothèque de l'université, jusqu'à ce qu'une querelle avec Pertz l'eut fait mettre en disponibilité. Mundt est un littérateur plein de chaleur et de verve. Il excelle dans les portraits, dans le récit de voyage, et ses écrits sont pleins d'aperçus ingénieux. Outre de très nombreux romans, il a publié des études littéraires et historiques : *Histoire de la littérature actuelle*, *l'Art de la prose allemande*, *Dramaturgie*, etc. — Sa femme, née *Clara* MULLER, romancière allemande, connue sous le pseudonyme de **Louise Mühlbach**, née à Neubrandenburg en 1814, morte à Berlin en 1873. Dans ses très nombreux romans, dont le sujet est très souvent tiré de l'histoire, elle traite de l'émancipation de la femme et de questions morales et politiques.

MUNDUALDE (*mon*) n. m. Tuteur d'une femme, chez les Lombards.

MUNDULÉE (*mon*) n. f. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbustes à feuilles imparipennées, à gousse plate, dont on connaît quelques espèces, d'Asie et d'Afrique.

MUNDUS (*mon-duss* — mot lat.) n. m. Antiq. rom. Tout l'attirail de toilette et de parure d'une femme. ‖ Le monde infernal, l'enfer, dont l'ouverture était, croyait-on, à Rome en plein, *comitium*. (Cette ouverture était couverte par une pierre, que l'on soulevait trois fois l'an, pour jeter dans la fosse des mets qui devaient apaiser les mânes.)

MUNÉRAIRE (*rèr'* — lat. *munerarius*; de *munus*, *eris*, charge) n. m. Antiq. rom. Celui qui donne à ses frais une représentation et des jeux. ‖ *Libelle munéraire*, Affiche, programme d'une représentation de gladiateurs.

MUNEVILLE-LE-BINGARD, comm. de la Manche, arrond. et à 11 kilom. de Coutances, dans la vallée de l'Ay ; 937 hab.

MUNFORDSVILLE, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Kentucky, chef-lieu du comté de Hart, sur le Green-River ; 5.000 hab.

MUNGO (*mon*) n. m. Bot. Genre d'ombellifères de l'Inde. — Comm. Sorte de laine obtenue par le défibrage des chiffons et déchets de draps foulés. ‖ Tissu fait avec cette laine. V. RENAISSANCE.

— Zool. Nom vulgaire de diverses espèces de mangoustes asiatiques. (V. MANGOUSTE.) ‖ On écrit aussi MUNGOZ.

— ENCYCL. Bot. Le *mungo* est une plante vivace, à tige peu élevée, portant des feuilles opposées, ovales-lancéolées ; les fleurs, petites, sont groupées en épis, dont la réunion constitue des cymes ombelliformes terminales ; le fruit est une capsule comprimée. Sa racine, désignée sous les noms vulgaires de *mungo*, *mangouste*, *racine d'or*, etc., est la plus estimée de toutes celles qu'on emploie contre la morsure des serpents venimeux, des scorpions ou des chiens enragés. Elle entre dans la composition des *pierres de Goa*, sortes de bézoards artificiels, très recherchés autrefois contre de nombreuses maladies. La décoction de cette racine est usitée, en Chine, comme vomitive. On prétend que le mungo (mangouste) recherche cette racine pour se guérir ou se préserver des atteintes des serpents.

MUNGO ou mieux **KENTIGERN** (saint), évêque de Glasgow, né chez les Pictes vers 500, mort à un âge très avancé, en 600 selon les uns, ou 608 selon les autres. Sa mère, fille d'un roi barbare, fut violentée par un inconnu. Après l'avoir mis au jour, elle fut recueillie par les moines du monastère de Mungo, qui la baptisèrent, avec son fils. Celui-ci embrassa plus tard la vie monastique et fut élu évêque, à l'âge de vingt-quatre ans. Il était l'ami de saint Columban, qui l'aida à fonder le couvent de Caerléon. — Fête le 13 janvier.

MUNGO-PARK, voyageur écossais, né à Fowlshiels (Ecosse) en 1771, mort en 1806. Il exerçait la médecine quand, poussé par la passion des voyages, il se rendit à Sumatra, d'où il revint à la nouvelle de la mort du major Houghton, pour se mettre à la disposition de la Société africaine de Londres. Celle-ci ayant agréé ses offres, Mungo Park se rendit en Gambie en 1795, pénétra jusqu'au Niger et descendit le fleuve, qu'il était le premier Européen à contempler, jusqu'à Sansanding et Silla, et, par Bamako, regagna Pisania en juin 1797.



Mungo-Park.

Après un assez long séjour en Angleterre, où il publia le récit de son exploration, Mungo Park repartit pour l'Afrique et, de Pisania, atteignit le Niger à Bamako. A Sansanding, il s'embarqua sur un bâtiment à fond plat et descendit le fleuve jusqu'aux rapides de Boussa, où son bateau se brisa. On a de Mungo-Park un volume intitulé : *Voyages dans l'intérieur de l'Afrique, accomplis sous la direction et le patronage de l'Association africaine, pendant les années 1795, 1796 et 1797* (1798 ; trad. franç. par Castera 1800).

MUNIA (PIC DE LA), sommet de la frontière franco-espagnole (Hautes-Pyrénées), situé à 3.150 mètres d'altitude, au fond du cirque de Troumouse.

MUNICH (*nik'*) (allem. **München**), ville d'Allemagne, capitale du royaume de Bavière, ch.-l. du cercle de Haute-Bavière, sur l'Isar, affluent droit du Danube ; 499.932 hab. Nœud important de chemins de fer. La ville, bâtie dans une plaine basse et marécageuse, se développe surtout sur la rive gauche de l'Isar : c'est là la vieille ville, *Altstadt*, qui a souvent conservé les rues tortueuses et les maisons à pignon du moyen âge, mais qu'ont coupée et éclairée de larges rues modernes et belles places publiques (*Hauptplatz*, *place d'Armes*, *place des Tilleuls*, etc.) et où se trouvent les monuments les plus remarquables de la ville : le *Palais royal*, une très belle *Glyptothèque*, contenant un riche musée de sculpture, le *Musée-école* ou *Maximilianeum*, l'*Académie des sciences*, ancien collège des jésuites, l'*Université*, qui est l'ancienne université d'Ingolstadt, transférée en 1800 à Landshut et en 1826 à Munich ; les *Propylées*, beau portique de style grec, etc. Sur la rive droite de l'Isar se développent les faubourgs de *Au*, *Bogenhausen*, *Haidhausen*, où s'est concentrée l'activité industrielle de la ville. Belle cathédrale (XVe s.), contenant le mausolée de l'empereur Louis de Bavière ; *basilique de Boniface*, construite au XIXe siècle sur le modèle de Saint-Pierre de Rome, etc.

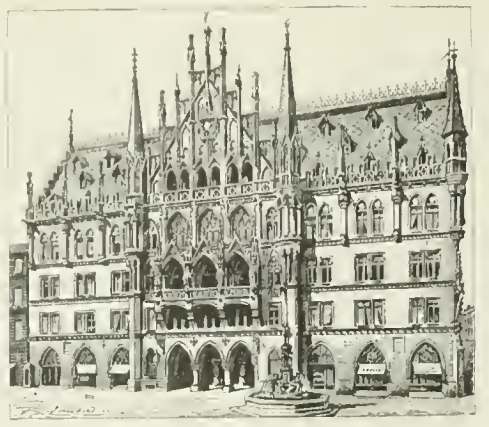

Hôtel de ville de Munich.

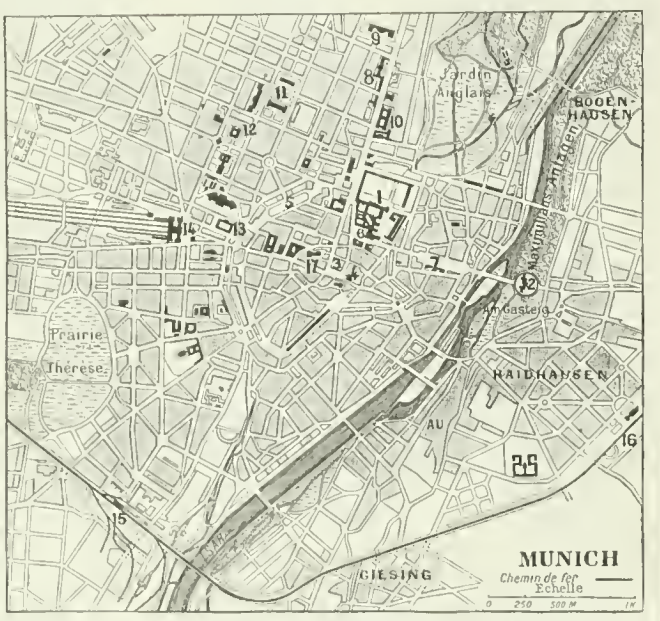

1. Résidence royale. — 2. Maximilianeum. — 3. Nouvel hôtel de ville. — 4. Ancien hôtel de ville. — 5. Place Maximilien. — 6. Théâtre de la cour. — 7. Musée national. — 8. Université. — 9. Académie des Beaux-arts. — 10. Bibliothèque nationale. — 11. Ancienne et nouvelle pinacothèque. — 12. Glyptothèque. — 13. Palais de justice. — 14. Gare centrale. — 15. Gare du sud. — 16. Gare de l'est. — 17. Eglise Notre-Dame.

Munich, depuis longtemps centre littéraire et artistique au tout premier rang en Allemagne, avec de riches musées, de nombreuses écoles, une immense bibliothèque, un Institut géographique, est en même temps une ville d'industrie et de commerce : grands marchés de grains et de bestiaux, brasseries renommées, surtout grandes industries d'art ou de luxe ; manufactures de porcelaine, fabriques d'instruments de précision, de fleurs artificielles, de cuirs gaufrés, de bijouterie, d'horlogerie, broderies sur étoffes, ateliers de peinture sur verre, ébénisterie de luxe, etc. Munich est, dans ce genre particulier d'industrie, la première ville de l'Allemagne.

— *Histoire*. Munich, dont on rapporte la fondation au duc Henri de Bavière, aurait tiré son nom d'un cloître voisin (lat. *Monachium*). Fortifiée par le duc Othon IV vers le milieu du XIIIe s., elle devint, en 1253, la résidence des ducs de Bavière, et fut réédifiée, après un incendie, par l'empereur Louis II. Elle eut à souffrir particulièrement de l'occupation suédoise pendant la guerre de Trente ans (1631), et, au XVIIIe s., elle fut occupée encore à deux reprises par les Autrichiens au cours de la guerre de succession d'Espagne (1704) et de la guerre de succession d'Autriche (1741). Devenue, en 1806, capitale du royaume de Bavière institué par Napoléon Ier, elle a dû, depuis cette date, la plus grande partie des embellissements qui ont fait d'elle une des plus agréables entre les capitales, au roi Maximilien-Joseph et à son fils, le roi Louis Ier.



Armes de Munich.

MUNICIPAL, ALE, AUX (*si*) adj. Qui appartient, qui a rapport aux municipalités : *Les libertés* MUNICIPALES.

— Antiq. Qui appartient à un municipe.

— Admin. *Corps municipal*, *Officiers municipaux*, Magistrats, fonctionnaires qui administrent une municipalité. ‖ *Conseil municipal*, Corps généralement électif, qui règle, sous la présidence du maire, toutes les questions relatives à l'administration de la commune. ‖ *Agent municipal*, Nom donné aux administrateurs des communes de plus de 5.000 âmes. ‖ *Maison municipale*, Mairie. ‖ *Garde municipale*, Garde spécialement chargée de la police militaire de Paris. (V. GENDARMERIE.) ‖ *Garde municipal* ou fam. *Municipal* n. m. Soldat de la garde municipale.

— ENCYCL. *Organisation municipale*. V. COMMUNE.

MUNICIPALEMENT (*si*) adv. Selon les formes municipales : *Villes gouvernées* MUNICIPALEMENT.

MUNICIPALISER (*si*) v. a. Soumettre au régime municipal : MUNICIPALISER *un pays*.

Se municipaliser, v. pr. Être municipalisé ; se mettre sous le régime municipal.

MUNICIPALISME (*si*, *lissm'*) n. m. Système de gouvernement basé sur l'administration municipale.

MUNICIPALITÉ (*si*) n. f. Ville soumise à l'organisation municipale : *Les* MUNICIPALITÉS *sont la base de l'état social*. (Mirab.)

— Corps des officiers municipaux : *Recevoir la* MUNICIPALITÉ. ‖ Lieu de réunion du conseil municipal, mairie : *Etre appelé à la* MUNICIPALITÉ.

MUNICIPE (*sip'* — lat. *municipium* ; de *munia*, équivalent de *munera*, fonctions, emplois, offices, charges, et *capere*, prendre, tenir) n. m. Antiq. rom. Titre donné aux villes soumises à l'autorité de Rome, dont les habitants participaient au droit de bourgeoisie romaine, sans qu'elles cessassent de s'administrer elles-mêmes. ‖ Bourgeois d'une ville qui avait le titre et les droits de municipe.

— ENCYCL. Les villes municipes nommaient elles-mêmes leurs magistrats et leur assemblée communale. Suivant Cicéron, la première ville constituée en municipe fut Tusculum. Insensiblement, les municipes reçurent le droit intégral de cité romaine. Sous l'empire, un municipe est simplement une commune quelconque, autre que Rome. Les magistrats n'étaient pas partout les mêmes, ni en nombre égal ; en général, il y avait quatre magistrats, partagés souvent en deux collèges de *duo viri*. Le sénat municipal ou curia est organisé à peu près comme le sénat de Rome. Peu à peu, dès le IIIe siècle, l'administration municipale subit l'influence romaine du pouvoir central.

MUNIER (*ni-é*) n. m. Nom vulgaire du chevesne commun ou meunier, appelé aussi *musnier*.

MUNIFICE (*fiss* — du lat. *munificus* ; de *munus*, charge, et *facere*, faire) n. m. Antiq. rom. Soldat qui, ne jouissant d'aucune exemption, apportait dans le camp l'eau et le bois et remplissait toutes les corvées.

MUNIFICENCE (*sanss* — lat. *munificentia* ; de *munus*, proprem. « fonction », « office » et, par dériv., « don », et de *facere*, faire) n. f. Vertu qui porte à faire de grandes libéralités.

MUNIFICENT, ENTE (*san, ant'*) adj. Qui a, qui montre de la munificence. (Vx.) ‖ On a dit aussi MUNIFIQUE.

MUNILLA, bourg d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Logroño]), sur le Manzanarès ; 2.500 hab. Draps.

MUNIMENT (*man* — lat. *munimentum*, moyen de défense ; de *munire*, fortifier) n. m. Pièce justificative. (Vx.)

MUNIN. Dans la mythologie du Nord, Nom d'un des deux corbeaux qui sont perchés sur l'épaule d'Odin, et qu'il envoie tous les jours dans l'univers pour savoir ce qui s'y passe. (L'autre corbeau s'appelle Hugin.)

MUNIR (du lat. *munire*) v. a. Garnir, pourvoir des choses nécessaires à la défense : MUNIR *une place de guerre*. ‖ Pourvoir, garnir, en général : MUNIR *des voyageurs de provisions*. MUNIR *sa canne d'un bout de fer*.

— Ecclés. *Munir des sacrements*. Administrer à un mourant les sacrements de l'extrême-onction et de l'eucharistie.

Se munir, v. pr. Se pourvoir.

— Fig. S'armer : SE MUNIR *de patience*.

MUNITION (*si-on*) n. f. Action de munir. ‖ Ensemble des moyens de défense et de subsistance dont on approvisionne une place, une armée, etc. ‖ *Pain de munition*, Pain du soldat. ‖ *Fusil de munition*, Fusil du soldat d'infanterie. (Vx.) ‖ *Munitions de bouche*, *de guerre*, Ce qui sert à la subsistance, à l'armement. ‖ Absolum. *Des munitions*, Poudre, projectiles, cartouches, etc.

— ENCYCL. En temps de guerre, l'approvisionnement en *munitions* d'une armée constitue un problème rendu difficile par l'emploi des armes à tir rapide. Dans l'infanterie, le ravitaillement en munitions s'effectue d'abord au moyen des voitures de compagnie, puis au moyen des caissons des sections de munitions. Ces munitions sont ensuite apportées sur la ligne de feu par des hommes.

Les sections de munitions sont elles-mêmes des unités spéciales, attelées et commandées par le personnel de l'artillerie. Elles prennent, selon leur rôle, le nom de *sections de munitions d'artillerie* ou d'*infanterie*. Dans les batteries mêmes, le ravitaillement en munitions s'effectue par la subdivision des caissons en plusieurs échelons, dont les uns fournissent directement des munitions aux pièces, tandis que les autres remplissent leurs coffres vides en puisant dans ceux des sections de munitions. Celles-ci, à leur tour, se réapprovisionnent aux différents parcs.

MUNITIONNAIRE (*si-o-nèr'*) n. m. Milit. Nom de certains agents chargés de fournir et de distribuer aux troupes, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, les vivres et les fourrages.

— ENCYCL. L'histoire mentionne une fourniture de ce genre sous Philippe le Bel, en 1311. Louis XI créa, pour assurer le service des subsistances militaires, alors à la charge des provinces, deux commissaires généraux des vivres, remplacés, en 1574, sous Henri III, par un munitionnaire général. Cette fonction fut maintenue, lorsque l'Etat prit en main, en 1648, la charge de l'approvisionnement, et fut réorganisée par Louvois. Les malversations des munitionnaires furent fréquentes, et, au XVIIIe siècle, Pâris-Duvernay remania le système des munitionnaires qui disparut entièrement avec l'Empire.

MUNITIONNER (*si-o-né*) v. a. Approvisionner de munitions : MUNITIONNER *une ville, une armée.* (Peu us.)

MUNJAK n. m. Espèce de bitume qui est rejeté par la mer dans la baie de Campêche, au Mexique.

MUNJEESTINE ou **MUNJISTINE** (*meun'-ji-stin'*) n. f. Matière colorante de couleur orangée, qu'on trouve, en même temps que la purpurine, dans le munjeet. Syn. ORANGE DE GARANCE, ACIDE PURPUROXANTHINE, CARBONIQUE.

— ENCYCL. Chim. La *munjeestine*, $C^{14}H^{8}O^{3}(OH)^{2} - CO^{2}H$, est une substance colorante jaune, découverte par Stenhouse dans le munjeet ou garance des Indes orientales, où elle coexiste avec la purpurine. On la retire aussi de la garance ordinaire. Elle se présente en aiguilles, d'un aspect jaune orangé, fusibles à 231°, et se dédoublant aussitôt fondues vers 232° en *purpuroxanthine* et gaz carbonique. Elle est assez soluble dans l'alcool, la benzine, l'acide acétique ; elle teint les mordants dans l'eau distillée ; les couleurs sont d'ailleurs peu stables et disparaissent au savonnage.

MUNJEET (*meun'-jit'*) n. m. Garance de l'Inde. (Elle est inférieure à la garance d'Europe, car elle ne contient pas d'alizarine, mais un mélange de purpurine et d'une substance orangée, la *munjeestine*. Elle produit des teintes plus brillantes, mais moins solides que celles de la garance ordinaire.)

MUNK ou **MUNCK** (Jean), navigateur danois, né vers 1589, mort en 1628. Chargé par Christian IV, en 1619, d'une expédition dans les régions polaires, pour chercher un passage vers les Indes, Munk pénètra dans la baie d'Hudson, et passa l'hiver dans le golfe de Chesterfield, où le froid, le manque de vivres et le scorbut firent périr son équipage, et c'est avec deux hommes seulement qu'il regagna la Norvège en 1620. Employé par le roi Christian en 1624, 1625 et 1627, dans la mer du Nord et sur l'Elbe, il fut, raconte-t-on, mis en 1628 à la tête d'une nouvelle expédition pour les régions polaires, et le roi lui recommanda d'être plus prudent que dans son premier voyage. Munk, blessé, répondit avec une telle vivacité que Christian le frappa de sa canne. Peu après, il s'embarqua, mais mourut en mer du chagrin que lui avait causé cet outrage. Munk a publié : *Relation de la navigation et du voyage au Nouveau-Danemark* (1623).

MUNK (Salomon), orientaliste allemand, né à Glogau (Basse-Silésie) en 1803, mort à Paris en 1867. Juif d'origine, il étudia à Bonn les langues orientales, puis se rendit à Paris. Il fut attaché en 1835 au département des manuscrits de la Bibliothèque royale et finit par en devenir conservateur (1842). En 1860, il entra à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il devint aveugle en 1852, et dut résigner ses fonctions. On peut citer de lui : *la Palestine* (1845) ; *la Philosophie chez les Juifs* (1848) ; *Notice sur Abou'l Walid Merwan* (1851) ; des *Mélanges de philosophie juive et arabe* (1857-1859) ; traduction du *Guide des égarés*, de Maimonide (1856-1861) ; etc.

MUNKACS, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie), ch.-l. d'un district du comitat de Bereg, sur la Latorcza, affluent de la Theiss ; 9.700 hab. Evêché. Métallurgie, salines. Ancienne citadelle de Munkacs où Hélène Zrinyi, veuve de Tœkœly, soutint un siège de trois ans contre les armées de l'empereur (1696). C'est aujourd'hui une prison. Patrie du peintre *Munkacsy*. — Le district est peuplé de 41.000 hab.

MUNKACSY (Michel LIEB, dit **Mihaly**), peintre hongrois, né à Munkacs (Hongrie) en 1844, mort à Bonn en 1900. Demeuré de très bonne heure orphelin, placé en apprentissage chez un menuisier d'Arad, il prit quelques leçons de dessin d'un peintre allemand nommé Fischer et devenait le compagnon d'un portraitiste et copiste de tableaux anciens, du nom de Szamossy. On le vit, en 1868, à Dusseldorf. C'est de là qu'il se rendit à Paris, en 1872, après avoir peint son premier tableau sérieux : *le Dernier Jour d'un condamné à mort en Hongrie*, exposé la même année au Salon et dont le succès fut retentissant. Sa carrière s'est entièrement déroulée à Paris. Voici la liste de ses principales productions. Salon de 1870 : *le Dernier Jour d'un condamné* ; 1874 : *le Mont-de-Piété* et *les Rôdeurs de nuit, Scène hongroise* ; 1875 : *le Héros de village, Scène hongroise* ; 1876 : *Intérieur d'atelier* (portrait de l'artiste et de sa femme) ; 1877 : *Récit de chasse* ; 1878 : *Milton aveugle dictant le* Paradis perdu *à ses filles* (médaille d'honneur). Aux années suivantes, Munkacsy s'écarta des expositions publiques. Il montra seulement, dans des conditions d'éclairage dioramique, d'immenses compositions religieuses, qui firent le plus grand bruit : *le Christ devant Pilate* (1880), et *le Calvaire* (1883). Puis vint, en 1886, *Mozart mourant se faisant chanter sa messe de Requiem*. Le peintre reparut, enfin, au Salon et y donna successivement : 1890 : *Allégorie de la Renaissance italienne*, plafond pour le musée de l'histoire de l'art à Vienne ; 1891 : l'*Air favori* et *Portrait de Mme B...* ; 1892 : *Portrait de femme* ; 1893 : *le Héros Arpad fondant la puissance hongroise*, panneau destiné au palais du Parlement de Budapest ; 1894 : *le Récit* ; 1895 : *les Saintes Femmes au tombeau du Christ*, et *Avant la grève*. On doit encore à Munkacsy un *Ecce homo* (1897), des portraits, des scènes de genre, etc. L'Exposition universelle de Paris, en 1889, contenait son *Jésus devant Pilate*. En 1900, le palais des Beaux-Arts ne possédait de lui qu'un petit paysage : *le Champ de maïs*. L'œuvre de Munkacsy apparaît inégale et tourmentée, mais les grands dons du peintre sont incontestables.



Munkacsy.

MUNNA (*mu-na*) n. f. Genre de crustacés isopodes, comprenant quelques espèces répandues surtout dans les mers du nord. (Les *munna* sont des asellidés de taille médiocre, aplatis, à large tête munie d'yeux très saillants.)

MUNNERSTADT, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Basse-Franconie]), sur la Lauer, tributaire de la Saale franconienne ; 2.270 hab. Vignobles.

MUNNICH ou **MUNICH** (Burkhardt-Christophe), général russe, né à Oldenbourg (Allemagne) en 1683, mort à Saint-Pétersbourg en 1767. Il servit d'abord en France et en Allemagne. En 1721, il entra dans l'armée russe comme officier du génie ; il construisit des routes et des canaux. Sous le règne d'Anna Ivanowna, il devint le favori de l'impératrice et s'éleva au grade de feld-maréchal. Il prit part au siège de Dantzig (1734), à la campagne de Crimée (1736-1739), s'empara d'Otchakov et de Khotin. A la mort de l'impératrice Anna, il soutint d'abord Biron dans ses prétentions à la régence, puis se brouilla avec lui et fut disgracié et condamné à mort. Gracié sur l'échafaud, il fut exilé à Selim, en Sibérie. Pierre III le rappela en 1762. Frédéric II l'appelait « le prince Eugène des Moscovites ». Il a laissé un ouvrage posthume : *Ebauche pour donner une idée de la forme du gouvernement de l'empire de Russie* (1774).



Munnich.

MUNNOPSIDÉS (*mu-no*) n. m. pl. Famille de crustacés isopodes, dont le genre *munnopsis* est le type. — *Un* MUNNOPSIDE.

MUNNOPSIS (*mu-no-psiss*) n. m. Genre de crustacés isopodes, propres aux mers arctiques. (Les *munnopsis* sont des animaux aveugles, de petite taille, dont l'abdomen est composé d'un seul anneau cintré.

MUNO, comm. de Belgique (Luxembourg [arrond. de Virton]) ; 1.589 hab. Clouteries, scieries, carrières.

MUÑOZ (Gilles Sancho DE), antipape, né à Teruel (Aragon) vers 1380, mort à Majorque en 1446. Chanoine de Barcelone, il fut élu pour succéder à Benoît XIII (Pierre de Luna) par quelques cardinaux, et prit le nom de Clément VII suivant les uns, de Clément VIII suivant les autres (1424). Le roi d'Aragon, Alphonse V, qui, seul, l'avait reconnu, lui donna pour asile le château de Paniscola en Valence, mais, en 1429, ce prince fit sa soumission au pape légitime, Martin V, élu depuis 1417, par le concile de Constance. Muñoz reçut l'évêché de Majorque.

MUÑOZ (Sébastien), peintre espagnol, né à Naval-Carnero en 1654, mort à Madrid en 1690. Il compléta en Italie son éducation artistique, avec Carlo Maratta, puis, de retour en Espagne, devint peintre de Charles II (1668), et mourut d'une chute qu'il fit en restaurant une voûte dans l'église d'Atocha. On cite son *Martyre de saint Sébastien*, *Psyché et l'Amour*, au musée royal de Madrid ; huit sujets tirés de la vie de *saint Eloi*, à l'église de Sao Salvador, dans la même ville ; la *Chapelle de Saint-Thomas*, de Villa-Nova ; *les Aventures d'Angélique et de Médor*, dans le cabinet de la Seine, au Palais-Royal, à Paris.

MUÑOZ (Fernando). Biogr. V. RIANZARÈS.

MUNRO (Hugh), philologue écossais, né à Elgin en 1839, mort à Rome en 1885. Fellow (1844), puis professeur de latin (1868-1871) au Trinity College de Cambridge, il est connu par son édition critique de *Lucrèce* (1864). Il a publié encore l'*Ætna* (1867) ; *Horace* (1868) ; etc.

MUNROÉ n. m. Genre de graminées festucées, comprenant des herbes annuelles, à tiges rampantes, à épillets triflores, dont on connaît quatre espèces d'Amérique.

MUNSTER (*stèr'* — mot allem.) n. m. Grande église d'un monastère, et, par ext., vieille cathédrale gothique.

MUNSTER (*stèr'*) n. m. Fromage à pâte molle, qui se fabrique dans la vallée de Munster (Alsace) et dans les vallées avoisinantes. (Il a la forme d'un disque de 0m,15 de diamètre et 0m,05 de hauteur.)

MUNSTER, ville d'Allemagne (Alsace-Lorraine [distr. de Haute-Alsace]), sur la Fecht ; 5.664 hab. Filatures et tissage de coton ; fromages et industrie laitière. L'origine de la ville remonte à une abbaye de bénédictins fondée en 624, et qui disparut au XVIe siècle. Au moyen âge, Munster devint ville libre impériale. Patrie du savant Depping.

MUNSTER, ville d'Allemagne (Prusse [Westphalie]), ch.-l. de la présidence et du cercle du même nom, sur l'Aa, affluent de l'Ems ; 63.776 hab. Nombreuses églises catholiques (cathédrale, la Liebfrauenkirche, XIVe s.), églises Saint-Ludgerus, Saint-Maurice, etc. Hôtel de ville gothique (XIVe s.). Château de 1767 ; musée contenant des peintures de la vieille école allemande. Siège d'un évêché catholique, d'une université (philosophie et théologie). Industrie active : cotonnade, papeterie, ornements en zinc, émaux, forges et fonderies.



Armes de Munster

— *Histoire*. Munster s'est développée depuis le VIIIe siècle autour du monastère (en allem. *Münster*), siège de l'évêché des Saxons. En 1180, la ville reçut une charte municipale et fut fortifiée. Au XIIIe siècle, elle adhéra à la Ligue hanséatique. En 1532, malgré la résistance du chapitre, elle prit parti pour la Réforme, et, en 1535, elle devint le centre des anabaptistes (Jean de Leyde). Leur répression arrêta le développement du protestantisme. En 1648, la paix qui termina la guerre de Trente ans y fut signée.

Munster (CONGRÈS ET TRAITÉ DE). V. WESTPHALIE.

Munster (LE CONGRÈS DE), un des chefs-d'œuvre de Terburg. — Ce tableau célèbre représente la réunion des plénipotentiaires qui signèrent à Munster, le 30 janvier 1648, le traité particulier entre les Provinces-Unies et le roi d'Espagne. L'instant choisi par l'artiste est celui où l'assemblée tout entière est levée, et où les plénipotentiaires jurent la paix. Bien que les figures soient des portraits peints d'après nature, il est impossible de s'apercevoir qu'elles ont posé devant l'artiste, tant chacune d'elles est tout entière à la solennité de l'acte qui s'accomplit. La touche est moelleuse, bien qu'elle accuse avec précision les méplats de la chair et qu'elle accentue les ressemblances

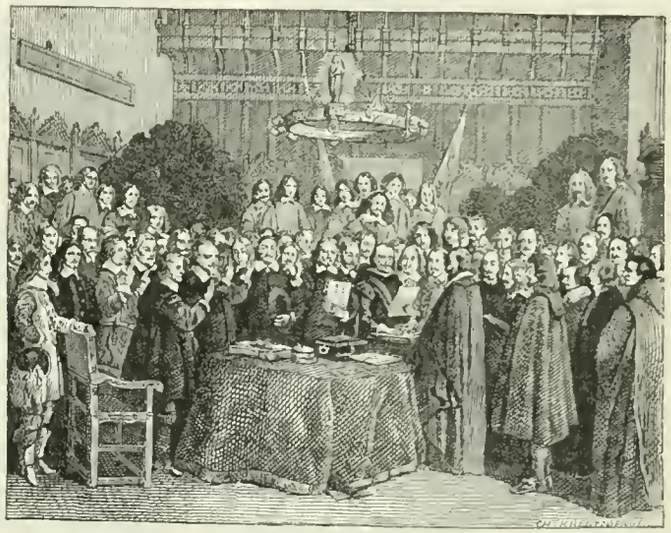

Le Congrès de Munster, d'après Terburg.

MUNSTER (ÉVÊCHÉ DE), ancienne principauté souveraine de l'empire germanique, qui comprenait 900 kilom. carr. et 350.000 hab. et 12 villes. L'évêque était directeur du cercle de Westphalie. L'origine en remonte à Charlemagne, qui y établit, au VIIIe siècle, à Mimigardevord, un évêché de Saxons, dont le titulaire reçut d'Othon IV le rang de prince d'empire. L'évêque Bernard de Galen (1650-1678) transporta à Munster la résidence épiscopale, autrefois sise à Kœsfeld. Depuis 1719, l'archevêque de Cologne est évêque de Munster. L'évêché fut sécularisé en 1803. La plus grande partie du territoire fut annexée à la Prusse. En 1807, elle fut incorporée au grand-duché de Berg et retourna en 1815 à la Prusse, qui rétablit l'évêché en 1821.

MUNSTER, une des grandes provinces de l'Irlande, occupant la partie sud-occidentale de la grande île. Elle est bornée, au S. et à l'O., par la Manche ; au N. par la province de Connaught ; à l'E. par la province de Leinster. Superf. 24.556 kilom. carr. ; pop. 1.390.000 hab. Sol montagneux, particulièrement au S.-O. Au N., le pays s'abaisse, devient marécageux et lacustre. Des richesses minérales (cuivre, plomb argentifère, etc.) existent dans les régions montagneuses du Sud-Ouest ; l'élevage est la grande richesse du centre et du nord de la province, qui est partagée en six cantons.

MUNSTER (Sébastien), mathématicien et hébraïsant allemand, né à Ingelheim en 1489, mort à Bâle en 1552. Il était entré dans l'ordre des cordeliers ; mais, ayant embrassé les opinions de Luther vers 1519, il se retira à Bâle, où il professa la géographie, les mathématiques et l'hébreu avec succès. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels il faut mentionner son *Horologiographia* ou *Gnomonique*, qui est le premier traité où l'art des cadrans solaires prenne la forme moderne.

MUNSTERBERG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau]), sur l'Ohlau, affluent de l'Oder ; 6.162 hab. Sources sulfureuses. Ce fut la capitale d'une ancienne principauté comprise entre Brieg, Neisse, Schweidnitz et Glatz (770 kilom. carr. et 52.000 hab.), annexée à la Bohême au XVIe siècle et vendue à la Prusse en 1791.

MUNSTERBUSCH, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Aix-la-Chapelle]) ; 5.827 hab. Mines de houille ; plomberie et zinguerie. Fabrique de produits chimiques. Carrière.

MUNSTERIE (*ste-ri*) n. f. Genre de coralliées, comprenant des algues fossiles, très nombreuses dans les schistes à fucoïdes de l'époque tertiaire oligocène.

MUNSTÉRIEN (*stè-ri-in*) n. m. Disciple de Jean de Leyde, dont la secte avait Munster pour centre principal.

MUNSTER-LEDENBOURG (Ernest-Frédéric-Herbert, comte DE), homme d'Etat hanovrien, né à Osnabrück en 1766, mort en 1839. Il fut, de 1801 à 1804, ambassadeur du Hanovre à la cour de Russie, puis à Londres et siégea au congrès de Vienne ; la création du royaume de Hanovre fut son œuvre. Il reçut la tutelle du duc Charles de Brunswick. Lorsque ce dernier prit en main le gouvernement, il accusa Munster d'une mauvaise gestion des affaires. Celui-ci se défendit dans deux brochures. Il prit sa retraite en 1831.

MUNSTER-LEDENBOURG (Georges-Herbert, baron DE GROTTHAUS, prince DE DERNEBOURG, comte DE), homme d'Etat allemand, fils du précédent, né à Londres en 1820, mort à Hanovre en 1902. Il fut, de 1857 à 1865, ministre du Hanovre à Saint-Pétersbourg. Lors de la guerre de 1866, il s'efforça en vain d'amener le roi George V à une politique favorable à la Prusse. Après l'annexion du Hanovre, il se rangea du côté de la Prusse, devint, en 1867, membre héréditaire de la Chambre des seigneurs et membre du Parlement de l'Allemagne du Nord. Il fut partie

ensuite du Reichstag. Il fut ambassadeur d'Allemagne à Londres (1873) et à Paris 1885). Il quitta ce dernier poste, où il n'avait cessé de montrer un tact très apprécié et des dispositions sincèrement pacifiques, en novembre 1000, et fut alors nommé prince d'Empire. Il publia en allemand plusieurs ouvrages : *Esquisses politiques sur la situation de l'Europe depuis le congrès de Vienne jusqu'aux temps présents* (1867) ; *Ma participation aux événements de 1866 en Hanovre* (1867) ; *le Passage de la Confédération de l'Allemagne du Nord à l'Empire allemand* (1868) ; *Avenir de l'Allemagne, l'empire allemand* (1870).

MUNTANER (Ramon), historien catalan, né à Peralada en 1265, mort en 1336. Il quitta la Catalogne en 1285, guerroya en Sicile et en Asie Mineure, défendit Gallipoli contre les Génois, gouverna l'île de Gerbes pour Frédéric de Sicile, et retourna se fixer à Xiluella, près de Valence. Il écrivit alors sa *Chronique et description des gestes et exploits du noble roi Jacques Ier et de plusieurs de ses descendants*, qui est regardée comme l'un des chefs-d'œuvre de la prose catalane. Buchon en a publié une traduction française.

MUNTINGIE (*ji*) n. f. Genre de tiliacées, comprenant des arbustes à fruits charnus polyspermes, qui croissent dans l'Amérique tropicale. (La *muntingia calabura* est mucilagineuse et émolliente.)



Muntjac.

MUNTJAC (*meun'-tjak'*) n. m. Espèce de cervule répandue du nord de l'Inde jusqu'en Chine et dans les îles de la Sonde. (Le muntjac [*cervulus muntjac*] est de la taille d'un chevreuil, brun jaunâtre avec deux taches plus claires sur la gorge, le mâle a les canines très saillantes ; ses bois courts recourbés en dedans à la pointe, n'ont qu'un andouiller court, placé très bas.) V. CERVULE.

MUNTOK, ville de la Malaisie néerlandaise (île de Banka), sur le détroit de Banka ; 3.000 hab. Ch.-l. de résidence, place forte et petit port fluvial. Mines d'étain.

MUNTZ (Eugène), historien d'art français, né à Soultz-sous-Forêts (Alsace) en 1845. Membre de l'École française de Rome, il fut nommé, en 1876, sous-bibliothécaire et, en 1878, bibliothécaire à l'École des beaux-arts. En 1893, il était élu membre de l'Académie des inscriptions. Il a multiplié les travaux d'érudition, fouillant en tous sens le domaine de l'art italien et de la Renaissance. Nous citerons, parmi ses travaux : *Holbein d'après ses derniers historiens* (1869) ; *Notes sur les mosaïques de l'Italie* (1874-1882) ; *les Arts à la cour des papes pendant le XVe et le XVIe siècle* (1878-1898) ; *les Précurseurs de la Renaissance* (1881) ; *Raphaël, sa vie, son œuvre et son temps* (1881) ; *Études sur l'histoire de la peinture et de l'iconographie chrétiennes* (1882) ; *la Tapisserie* (1882) ; *les Historiens et les Critiques de Raphaël* (1881) ; *Donatello* (1885) ; *la Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VIII* [avec le duc de Chaulnes] (1885) ; *le Château de Fontainebleau au XVIe siècle* [avec Molinier] (1886) ; *les Collections des Médicis au XVe siècle* (1887) ; *la Bibliothèque du Vatican au XVe siècle* avec P. Fabre] (1887) ; *les Antiquités de la ville de Rome aux XIVe, XVe et XVIe siècles* (1887) ; *Histoire de l'art pendant la Renaissance* (1890-1895), bel ouvrage, qui est son œuvre maîtresse ; *Études iconographiques et archéologiques sur le moyen âge* (1888) ; *Florence et la Toscane* (1897) ; *Léonard de Vinci* (1898) ; *Pétrarque, ses études d'art, etc.* [avec le prince d'Essling] (1902) ; etc. — Son frère, ACHILLE-CHARLES, né à Soultz-sous-Forêts (Alsace) en 1846, chimiste distingué, a été successivement chef du laboratoire des contributions indirectes, chef des travaux chimiques à l'Institut agronomique, enfin membre de l'Institut (Académie des sciences) en 1896. On lui doit d'intéressantes recherches *sur l'alimentation du cheval, sur les engrais, sur la nutrition des végétaux, sur les moyens de reconnaître les fraudes des huiles et des beurres*, etc.

MUNTZÉRIEN n. m. Hist. relig. Disciple de Munzer ou Muntzer. V. MUNZER.

MUNYCHIE *ki* — lat. *Munychium*), un des trois ports de l'ancienne Athènes. Il tirait son nom d'une colline située entre Athènes et la mer. Une citadelle bâtie sur cette colline défendait Munychie, le Pirée et Phalère, et des fortifications appelées les *Longs murs* la joignaient à la ville. Le sol de Munychie était creusé de grottes naturelles, dans lesquelles se trouvaient des arsenaux pour la marine. Les Lacédémoniens détruisirent ses ouvrages défensifs en 404 av. J.-C. ; réédifiés, ils furent occupés plus tard durant quelques années par les Macédoniens, et définitivement rasés par Sylla, en 87 avant notre ère. C'est aujourd'hui un village appelé *Pacha-Limani* ou *Stratiotiki*. Munychie renfermait un théâtre et un temple de Diane (*Artemis Munychia*), où l'on célébrait des fêtes commémoratives de la bataille de Salamine.

MUNYCHIES *kî* n. f. pl. Antiq. gr. Fête qu'on célébrait dans l'Attique, en souvenir de la défaite des Perses et en l'honneur d'Athéna ou d'Artémis Munychia.

MUNYCHION *ki-on* n. m. Chron. Dixième mois de l'année athénienne, primitivement le quatrième, pendant lequel on célébrait les munychies.

MUNZER, MUNCER ou **MUNTZER** Thomas, l'un des chefs de l'anabaptisme au XVIe siècle, né à Stolberg près le Harz, en 1490, mort à Frankenhausen en 1525. Après une jeunesse assez vagabonde, il fut nommé prédicateur à Zwickau. Il se rattacha aux doctrines de Luther, puis les trouva insuffisantes, ameuta le petit peuple et fut renvoyé en 1521. Après un séjour à Prague, il se rendit à Wittemberg, où les « prophètes de Zwickau » semblaient triompher. Mais, Luther ayant repris le dessus, il quitta la ville et se fixa un instant à Alstedt en Thuringe, en qualité de pasteur. On découvrit bientôt qu'il fondait en divers lieux des imprimeries secrètes, d'où sortaient des pamphlets d'une virulence extrême, et qu'il organisait une société secrète ayant pour but l'extirpation du catholicisme et l'abolition de tout pouvoir civil. Chassé d'Alstedt, il se rendit à Muhlhausen en Thuringe, y établit un gouvernement démocratique, alla à Bâle, où il fut reçu par Œcolampade (1524), noua des relations avec les anabaptistes de Suisse, puis parcourut l'Allemagne méridionale en prêchant la révolte. Il fut bientôt à la tête de 40.000 hommes, mais ses bandes furent écrasées par l'armée des princes, à Frankenhausen, en 1525. Munzer fut reconnu, arrêté, mis à la question et décapité avec vingt-quatre de ses complices.

MUNZINGER (Werner), voyageur suisse, né à Olten en 1832, mort dans le pays des Gallas en 1875. Parti pour l'Égypte en 1852, il fut chargé, en 1854, de conduire à la mer Rouge une expédition commerciale et séjourna à Massaoua, puis entreprit une excursion dans l'Afrique orientale (1855-1861). Adjoint, en 1861, à l'expédition de Théodore de Heuglin dans l'intérieur de l'Afrique, il en devint le chef à la mort de celui-ci, et visita le Kordofan. Munzinger publia : *Lettres écrites de la mer Rouge* (1855) ; *Les Mœurs et le droit des Bogos* (1859) ; *Études sur l'Afrique orientale* (1864) ; *De l'expédition allemande dans l'Afrique orientale* (1865), et un *Vocabulaire de la langue tigré* (1865). En 1872, il fut nommé gouverneur général, pour le khédive, du Soudan oriental. Il fut tué en 1875 près d'Aoussa, dans le pays des Gallas, au cours d'un nouveau voyage.

MUONGS, population du Tonkin et du nord de l'Annam, qui vit dans les montagnes et se rattache au grand groupe des *Moïs*. — *Un, Une* MUONG.

— Adjectiv. : *Population* MUONG.

— ENCYCL. Divisés en une multitude de tribus, les *Muongs* parlent une langue spéciale, mais se servent, lorsqu'ils viennent sur les marchés, de la langue des Annamites, dont ils étaient les ennemis irréconciliables. Jadis, ils avaient une constitution toute féodale ; aujourd'hui, ils s'administrent eux-mêmes sous le contrôle d'un résident français. Ils sont plus grands et plus vigoureux que les Annamites, avec un teint un peu moins foncé.



Muongs.

MUONIO-ELF, rivière de l'Europe septentrionale, en Laponie, qui forme, de sa source à son embouchure, la frontière entre la Russie (rive gauche) et la Suède (rive droite). Né sous le 69e degré, le Muonio-Elf se brise en cascades et se perd dans la rive gauche du Tornea. Cours 350 kilom.

MUPHTI n. m. Relig. mahom. V. MUFTI.

MUQUEUX (*keû*), **EUSE** [du lat. *mucosus*, même sens] adj. Qui a rapport aux mucosités : *Sécrétion* MUQUEUSE. ‖ *Membranes* MUQUEUSES ou substantiv. *Muqueuses*, Membranes qui tapissent la cavité interne de différents organes et qui ont habituellement leur surface humectée d'un fluide dit *muqueux*. ‖ *Système muqueux*, Ensemble des membranes muqueuses. ‖ *Glandes muqueuses*, Glandes qui sécrètent du mucus. (Parfois syn. de FOLLICULES ou PLAQUES DE PEYER. [V. PLAQUE].)

— Chim. *Corpuscules muqueux*, Principes constituants du mucus. ‖ *Saveur muqueuse*, Saveur douce et fade, semblable à celle de la gomme.

— Pathol. *Fièvre muqueuse*, Fièvre typhoïde légère. (V. TYPHOÏDE.) ‖ *Râle muqueux*, Bruit ou râle qui, à l'auscultation, s'entend lorsque l'air, à sa sortie des poumons, traverse des amas de matière visqueuse. ‖ *Papules muqueuses*, Petites éruptions de la syphilis secondaire. ‖ *Plaques* ou *Pustules muqueuses*, Ulcération des papules muqueuses. ‖ *Polypes muqueux*, Polypes mous dont la pression fait sortir un liquide gluant comme du mucus.

— Vitic. *Fermentation muqueuse*, Fermentation vineuse incomplète.

— n. m. Gomme, mucilage : MUQUEUX *végétal*. (Peu us.)

— ENCYCL. Pathol. *Membranes muqueuses*. Toute *muqueuse* est une membrane assez épaisse, rouge, hérissée de papilles nombreuses et d'orifices glandulaires, composée d'une trame (chorion) et d'un épithélium pavimenteux ou prismatique. Les muqueuses tapissent tout le tube digestif, les fosses nasales, les bronches, etc.

Râle muqueux. Ce râle, dit encore *sous-crépitant* ou *râle bronchique humide*, peut être comparé au bruit qui se produit lorsque l'on souffle avec un chalumeau dans de l'eau de savon. On l'entend dans la seconde période de la bronchite, les catarrhes de la muqueuse pulmonaire, la dilatation des bronches, la tuberculose pulmonaire au moment de la fonte des tubercules, etc.

— Biol. *Tissu muqueux*. Ce tissu dérive du tissu conjonctif embryonnaire par fixation des cellules qui perdent leur amiboïsme et anastomoses de leur prolongement ; ces cellules, en outre, sécrètent et accumulent dans les mailles circonscrites par leurs prolongements une substance transparente, hyaline, semi-liquide, où domine la mucine ; c'est la substance intercellulaire fondamentale muqueuse. Ce tissu s'observe dans la queue du têtard et il forme la masse du corps de certains invertébrés, notamment des méduses ; il s'observe aussi dans le cordon ombilical (galerie de Wharton) et dans le corps vitré de l'œil. D'ailleurs, le tissu conjonctif adulte peut faire accidentellement retour à la forme muqueuse, comme dans le *myxœdème*.

MUR du lat. *murus*, même sens) n. m. Ouvrage de maçonnerie, d'une épaisseur variable, formé de matériaux superposés et généralement liés avec du mortier de chaux, de plâtre, de ciment, quelquefois de terre : Mur *de moellon, de briques*. MUR *en pisé*. ‖ *Gros murs*, Ceux qui forment l'enceinte d'un bâtiment et qui portent les combles ou la voûte. ‖ *Mur droit*, Celui dont les deux parements sont des plans verticaux. ‖ *Mur biais*, Celui dont les deux parements ne sont pas parallèles. ‖ *Mur latéral*, Celui qui forme l'un des côtés d'un bâtiment. ‖ *Mur mitoyen*, Celui qui est commun à deux propriétés. ‖ *Mur orbe*, Mur où l'on a percé ni porte ni fenêtre. ‖ *Mur planté*, Celui qui est établi sur un pilotage ou sur une grille de charpente. ‖ *Mur bouclé*, Celui qui a perdu son aplomb et qui fait un ventre. ‖ *Mur soufflé*, Celui dont le parement ne tient plus à la masse intérieure de la maçonnerie. ‖ *Mur de face*, Gros mur qui forme l'une des principales faces d'un bâtiment. ‖ *Mur de refend*, Celui qu'on élève entre les gros murs pour diviser l'intérieur du bâtiment. ‖ *Mur de pignon*, Mur qui s'élève jusqu'au-dessous du toit, le supporte et en a le profil. ‖ *Mur de dossier* ou *Mur dosseret*, Celui qui s'élève au-dessus d'un toit et auquel sont adossés les tuyaux de cheminée. ‖ *Mur d'appui* ou *de parapet*, Celui qui ne s'élève qu'à hauteur d'appui. ‖ *Mur de soubassement*, Celui qui suit immédiatement le mur de fondation. ‖ *Mur de clôture*, Mur qui enferme extérieurement un espace découvert, comme cour, jardin, etc. ‖ *Mur de parpaing*, Mur formé de pierres qui occupent toute l'épaisseur de la construction. ‖ *Mur de terrasse, de soutènement, de revêtement*, Mur destiné à soutenir des terres. ‖ *Mur de douve*, Mur intérieur d'un réservoir, qui est séparé du vrai mur par de la terre glaise. ‖ *Mur en ailes*, Celui qui sert à arc-bouter le mur de face ou le pignon d'un corps de logis. ‖ *Aile d'un mur*, Partie d'un mur de dossier qui dépasse l'emplacement occupé par les tuyaux de cheminée. ‖ *Mur en l'air*, Celui qui ne porte pas de fond, mais à faux, et qui s'élève sur un vide pratiqué pour quelque sujétion ou percé après coup. ‖ *Mur en décharge*, Celui dont le poids est diminué par des arcades. ‖ *Mur en retour*, Celui qui forme équerre à l'angle d'une culée de pont. ‖ *Mur en prolongement*, Celui qui suit la direction d'une culée de pont. ‖ *Mur en surplomb* ou *déversé*, ou *forjeté*, Celui qui penche en dehors. ‖ *Mur de fondation*, Celui qui a à supporter le poids entier de la construction. ‖ *Mur extérieur*, Mur formant enceinte, au-dessus du sol, de la construction. (On dit aussi MUR DE POURTOUR.) ‖ *Mur d'allège*, Le mur formant l'appui d'une croisée. ‖ *Mur en décharge*, Mur dont le poids se trouve soulagé par des arcs en maçonnerie appelés *arcs de décharge*. ‖ *Mur de barrage*, Celui qui maintient en place un barrage contre la poussée des eaux. ‖ *Contre-mur*, Mur servant à consolider un second mur déjà construit. ‖ *Mur de cloison*, Mur de très faible épaisseur qui, dans l'intérieur d'un appartement, le divise en chambres.

— Par anal. Objet qui forme une enceinte ou une séparation : *Un* MUR *de planches. Les Pyrénées sont un* MUR *qui nous sépare de l'Espagne*.

— Fig. Défense, appui, soutien ; ce qui isole, sépare : *Le* MUR *de la vie privée*. V. pl. bas.

— Arg. Compère de voleur à la tire.

— Loc. div. *Mur d'airain*, Obstacle insurmontable. ‖ Par plaisant. *Mur qui crève de rire*, Mur qui menace ruine ‖ *Entre quatre murs*, Dans un logement ou, dépourvu de meubles. — En prison. ‖ *Ne laisser que les quatre murs*. Enlever tout d'une maison, d'un logement. ‖ *Battre les murs*. Vaciller d'un côté à l'autre de la rue, comme un homme ivre. ‖ *Se donner la tête, donner de la tête contre un mur*. Tenter une entreprise dans laquelle il n'est pas possible de réussir. — Se désespérer. ‖ *Mettre quelqu'un au pied du mur*. Au prop. Le pousser, l'épée à la main, jusqu'à un mur qui l'empêche de rompre davantage. — Fig. Lui enlever toute échappatoire. — *Mettre quelqu'un au mur*, Le fusiller.



De gueules à un mur d'or, maçonné de sable et posé en fasce.

— Antiq. *Mur* ou *Muraille médique, Mur de l'Isthme, Mur d'Adrien, Mur de Sévère*. V. MURAILLE.

— Blas. Meuble qui représente un mur occupant toute la largeur de l'écu. ‖ *Pan de mur*, Mur qui occupe la largeur de l'écu, mais en y laissant quelques vides. (Le mur est dit *maçonné*, quand les interstices de ses pierres sont d'un émail particulier ; il peut aussi être soutenu. Flanqué d'une tour, il devient un AVANT-MUR.)

— Dr. cout. *Mur sans moyen*, Mur de maison seigneuriale ou de monastère, qui, par un privilège spécial, ne pouvait jamais avoir de mitoyenneté.

— Escr. *Tirer au mur*, S'escrimer contre un mur pour s'exercer. (Pousser de tierce et de quarte à quelqu'un qui ne fait que parer.) ‖ *Parer au mur*, Parer les coups de celui qui tire au mur. ‖ *Faire le mur*, Exercice qui consistait à ne pas rompre, et appellation qu'on a donnée à tort, depuis, au salut des armes.

— Fortif. Travail de maçonnerie, qui forme l'enceinte d'une ville : *Une ville ceinte de* MURS. ‖ Au pl. Ville ceinte de murs : *Habiter hors des* MURS.

> Dans les *murs*, hors des *murs*, tout parle de sa gloire.
> CORNEILLE.

— Géol. Éponte inférieure d'un filon incliné.

— Jeux. À la paume, *Grand mur*, Celui contre lequel il n'y a pas de toit.

— Législ. *Mur mitoyen*. V. MITOYENNETÉ.

— Manèg. *Gratter le mur*, S'approcher trop du mur pendant une leçon d'équitation.

— Min. Partie inférieure d'une galerie de mine, par opposition au toit qui est sa partie supérieure.

— Techn. *Morts murs*, Parois d'un four de fusion.

— Loc. PROV. : **On tirerait plutôt de l'huile d'un mur.** Se dit en parlant d'un homme dur, dont on ne peut rien obtenir. ‖ **Cet homme tirerait de l'huile d'un mur,** Par son adresse et son industrie, il tirerait de l'argent, des secours d'où les autres n'en pourraient jamais tirer. ‖ **Les murs ont des oreilles, des yeux,** On peut être écouté, surveillé, sans qu'on s'en doute.

— ALLUS. HIST. : **Mur de la vie privée.** Ce mot, qui a été attribué par Stendhal (*Correspondance inédite*, Ire série, *Lettre à M. Colomb*) et par d'autres après lui, à Talleyrand, et que plus souvent encore on attribue à de Guilloutet, au point de lui donner comme synonyme le « mur Guilloutet », a été dit en réalité par Royer-Collard. On plutôt, il n'a été dit formellement par personne ; mais l'idée que *la vie privée doit être murée*, c'est-à-dire que toute allégation malveillante à la vie privée, par la voie de la presse, doit être interdite et punie, se trouve exprimée pour la première fois d'une manière officielle dans le discours prononcé par Royer-Collard en 1810, lorsque de Serre, ministre de Louis XVIII, présenta un important projet de loi relatif à la poursuite des délits de presse.

— SYN. **Mur, muraille.** *Mur*, en général, désigne un ouvrage de maçonnerie en particulier, sans rien de plus. *muraille* éveille une idée : 1° de pluralité ; 2° de grandeur,

d'étendue; 3° de protection. On dira : *Un* MUR *mitoyen, La grande* MURAILLE *de Chine*. Cependant, on dit indifféremment : *Les* MURS *ou Les* MURAILLES *d'une ville*.

— ENCYCL. Constr. Les *murs* de fondation devant résister aux pressions de la construction tout entière, on ne saurait trop soigner cette partie. Les murs de face se construisent parfaitement d'aplomb sur un sol incompressible et résistant naturellement ou rendu tel par des procédés artificiels. Les matériaux que l'on doit choisir de préférence sont : la pierre meulière, qui, faisant très bien prise avec le mortier, est un excellent obstacle à l'humidité; la brique très cuite, qui, par cela même, a perdu sa porosité naturelle. Ces murs sont, en général, enterrés dans les fondations et ont une épaisseur plus grande que celle des murs qui émergent du sol. Ils prennent le nom de *murs de soubassement* lorsqu'on les continue jusqu'à une certaine hauteur au-dessus du sol. Intérieurement, on diminue leur épaisseur à chaque étage, en pratiquant des retraites qui

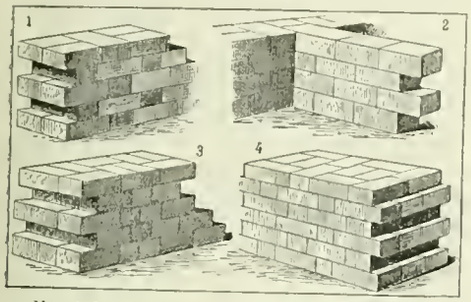

Mur : 1. De refend; 2. De cloison; 3. Gros mur de 0m,33; 4. Gros mur de 0m,44.

faciliteot la pose des planchers. Les murs de refend se construisent ordinairement d'aplomb sur les deux faces et, ils diminuent graduellement en épaisseur depuis les fondations jusqu'au sommet. Les murs qui forment les cages d'escalier ont des retraites correspondantes à celles des murs de face.

Les murs de clôture n'ont ordinairement aucune charge à supporter; aussi ne leur donne-t-on que des fondations de faible profondeur et de petits empattements en plus de l'épaisseur du mur lui-même. Ces murs sont couronnés par un chaperon à un ou deux égouts, destinés à empêcher l'eau pluviale de s'infiltrer dans la maçonnerie. Ils se font en mortier de chaux, en tuiles ou en faîtières à recouvrement en terre, en paille.

— *Murs de soutènement*. Ces murs, destinés à s'opposer à la poussée des terres, se construisent le plus souvent en talus à l'extérieur et ils offrent, à l'intérieur, des retraites successives de la base au sommet; quelquefois, des contreforts intérieurs ou extérieurs augmentent leur résistance. De plus, le long du parement extérieur, sont pratiquées des ouvertures plus hautes que larges (*barbacanes*), traversant toute l'épaisseur de la maçonnerie et qui servent à laisser les eaux intérieures au mur s'écouler jusqu'à l'extérieur.

Mur du diable (allem. *Pahlagraben*), palissade construite en Allemagne au temps d'Adrien par les Romains, pour servir de défense au camp des Décumates. Elle commençait près de Francfort et s'étendait jusqu'au Neckar. Vers l'an 276, l'empereur Probus fit construire le long de cette palissade une muraille élevée et garnie de tours. Quelques restes en subsistent encore près de Blankenburg (Brunswick), au N. d'Aschaffenbourg (Hesse), près d'Abensberg et d'Ellingen (Bavière), et enfin près de Cologne.

MÛR, E (du lat. *maturus*) adj. Se dit des fruits qui, ayant atteint tout leur développement, sont à point pour être mangés, cueillis ou semés : *Poire* MÛRE. *Raisin* MÛR.

— Se dit du vin quand il a perdu sa verdeur et qu'il est bon à boire.

— Fig. Formé, préparé, consommé par le temps, par l'expérience, la nature, par le travail : *Un esprit* MÛR.

— Fam. Se dit d'un vêtement qui est vieux, usé, facile à déchirer et d'une personne qui n'est plus jeune.

— Loc. div. *Age mûr*, Age qui suit la jeunesse; personnes arrivées à cet âge : *Un homme d'un* ÂGE MÛR. ‖ *Mûre délibération*, Délibération où tout a été examiné longtemps et avec la plus grande attention. ‖ *La poire est mûre*, L'affaire en est au moment précis où il convient de s'en occuper. ‖ *Etre mûr pour quelque chose*, Etre arrivé au point qu'il faut pour être propre à quelque chose.

— Chir. Se dit d'un abcès bien collité, qu'il est temps d'ouvrir.

— Relig. *Etre mûr pour le ciel, pour l'éternité*, Se dit d'une personne qui a acquis de grands mérites propres à assurer son salut.

— PROV. : **Il faut attendre à cueillir la poire qu'elle soit mûre**, Il ne faut point précipiter une affaire, mais attendre qu'elle soit arrivée à un état de préparation qui en assure le succès. ‖ **Entre deux vertes, une mûre**, Entre deux choses mauvaises, il en faut une bonne.

MÛR ou **MÛR-DE-BRETAGNE**, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 20 kilom. de Loudéac, non loin du Blavet; 2.489 hab. Menhirs. Chapelle Sainte-Suzanne (XVIe s.). — Le canton a 5 comm. et 6.142 hab.

MUR, rivière d'Austro-Hongrie, qui a presque tout son cours en Styrie (Autriche) et finit en Hongrie. Née dans la province de Salzbourg, elle baigne Gratz et gagne la rive gauche de la Drave, affluent du Danube; 416 kilom.

MURAGE (*raj*) n. m. Action de murer; état de ce qui est muré.

— Dr. anc. Impôt levé pour l'entretien des murs d'une ville et de ses édifices publics, ou d'un château.

MÛRAIE (*ré*) n. f. Plantation de mûriers.

MURAILLE (*ra-ill* [*ll* mll.] — rad. *mur*) n. f. Mur haut et épais; mur d'enceinte d'une ville.

— Loc. div. *Muraille qui pousse*, Muraille qui bombe et menace ruine. ‖ *Couleur muraille* ou *de muraille*, Couleur grise qui, dans un lieu un peu obscur, se confond facilement avec celle des murs. ‖ *Il n'y a que les quatre murailles*, Se dit d'un logement où il n'y a pas de meubles. ‖ *Entre quatre murailles*, Dans un logement dépourvu de meubles. — En prison. ‖ *A moi, muraille!* Cri supposé des ivrognes qui, se voyant près de tomber, appelleraient à eux les murailles pour les soutenir. ‖ *Etre comme une muraille devant l'ennemi*, Se dit d'une troupe en bataille qui ne se laisse point entamer par l'ennemi.

— Loc. fam. *Avoir sauté les murailles*, Se dit quelquefois d'un moine qui a jeté le froc.

— Archéol. Nom donné à d'anciens murs élevés, sur de grands espaces de terrain, pour la défense d'une contrée.

— Art vétér. Partie du sabot d'un cheval qui en constitue le pourtour extérieur.

— Blas. Meuble de l'écu, qui se distingue du mur en ce qu'il est toujours plus haut et occupe en général les deux tiers du champ.



D'azur à une muraille d'argent crénelée et maçonnée de sable.

— Escr. *Tirer à la muraille*. V. MUR.

— Manèg. Nom donné aux murs du manège appelés aussi les *dehors*. ‖ *Passager la tête à la muraille*, Mener son cheval de côté, en lui faisant regarder la muraille.

— Mar. Coque des flancs du navire : *Bâtiment à* MURAILLES *droites*.

— Pêch. Enceinte des pêcheries, en Provence.

— Zool. Enveloppe calcaire qui, chez les madrépores et autres anthozoaires, circonscrit les palis dont les bords se soudent à sa paroi. V. POLYPIER.

— PROV. : **Les murailles sont le papier des sots**, C'est une sotte habitude que d'écrire sur les murs.

— ENCYCL. Les *murailles* les plus célèbres sont : le mur de Sésostris, qui s'étendait d'Héliopolis à Péluse, pour préserver l'Egypte des invasions des Arabes; le mur de l'Isthme, qui barrait l'isthme de Corinthe; le mur Médique, qui s'étendait de l'Euphrate au Tigre et séparait la Babylonie de la Mésopotamie; le rempart que Trajan fit élever du Danube à la mer Noire, et dont on retrouve encore des débris; le mur d'Adrien, entre la Bretagne romaine (Angleterre) et la Calédonie (Ecosse), sur une longueur de 125 kilomètres; le mur de Septime-Sévère, également dans la Grande-Bretagne, à 130 kilomètres au

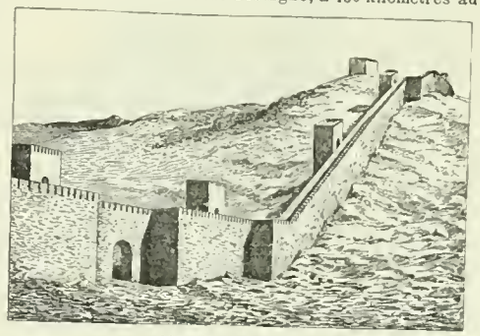

Muraille de la Chine.

N. de celui d'Adrien, sur une longueur de 45 kilomètres; enfin, la *grande muraille* de la Chine septentrionale, qui s'étend sur une longueur de 600 lieues, et qui fut construite par l'empereur Tsin-chi-Hoang-ti vers 247 av. J.-C., pour arrêter les invasions des Tatars Mandchoux.

MURAILLEMENT (*ra-ill-e-man* [*ll* mll.]) n. m. Constr. Action de murailler; construction de murs ayant pour but de soutenir un ouvrage : *Le* MURAILLEMENT *d'un canal*. ‖ Murs construits dans ce but : *Un* MURAILLEMENT *solide*.

— Métall. Enveloppe extérieure d'un fourneau. ‖ On dit le plus souvent DOUBLE MURAILLEMENT dans ce sens.

MURAILLER (*ra-ill* [*ll* mll.]) v. a. Soutenir par des murs : MURAILLER *un talus, une terrasse, un puits de mine*.

MURAIRE (Honoré, comte), jurisconsulte et homme politique français, né en 1750, mort à Paris en 1837. Avocat en 1789, député à l'Assemblée législative, il obtint l'établissement du divorce, la défense faite au clergé de tenir les registres de l'état civil, etc. Elu président de l'Assemblée en 1792, déclaré suspect sous la Terreur, il fut sauvé par la chute de Robespierre. Il fit ensuite partie du conseil des Anciens (1795), fut arrêté le 18-Fructidor et interné à l'île d'Oléron. Mis en liberté après le 18-Brumaire, il devint successivement juge au tribunal de cassation (1800), chef du même tribunal (1801), premier président de la Cour de cassation (1804), conseiller d'Etat (1808). Après la chute de Napoléon, il alla au-devant du comte d'Artois pour le complimenter. Il fut pourtant remplacé.

MURAL, ALE, AUX (du lat. *muralis*) adj. Qui a rapport au mur. (N'est usité que dans quelques locutions.)

— *Carte murale*, Grande carte géographique destinée à être étalée sur un mur.

— *Couronne murale*, Couronne d'or crénelée donnée à celui qui était monté le premier à l'assaut d'une ville. ‖ Couronne de Cybèle, en forme de murailles et de tours. ‖ Ornement extérieur de l'écu, qui se place en cimier dans les armoiries des villes. Dans l'armorial de l'Empire, les villes de premier ordre avaient pour cimier une couronne murale à sept créneaux d'or; les villes de second ordre avaient une couronne murale à cinq créneaux d'argent.) ‖ Couronne en forme de muraille crénelée et flanquée de tours, dont on coiffe les statues représentant des villes.

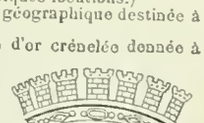

Couronne murale.

— Antiq. rom. *Javelot mural*, Trait de rempart que lançaient les machines de guerre. ‖ *Faux murale*, Faux avec laquelle on sapait les murs.

— Art milit. anc. *Machines murales*, Béliers, balistes et autres machines de guerre, dont on se servait pour attaquer ou défendre les places.

— Astron. *Cercle mural* ou substantiv. *Mural*. V. CERCLE.

— B.-arts. *Peinture murale*, Peinture faite sur un mur.

— Bot. *Plantes murales*, Celles qui croissent sur les murs.

MÛRAL, ALE, AUX (rad. *mûre*) adj. ‖ Pathol. *Calculs mûraux*, Calculs vésicaux dont la surface est hérissée comme celle d'une mûre.

MURALI n. m. Flûte traversière en bois de bambou, percée de six trous, et en usage dans l'Inde.



Murali.

MURALTIE (*ti*) n. f. Genre de polygalées, comprenant des arbustes ou sous-arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs en épis ou en grappes, croissant dans l'Afrique australe.

MURANO ville d'Italie (Vénétie [prov. de Venise]), dans une île au milieu des lagunes; 3.756 hab. Superbe basilique du Xe siècle, restaurée au XIXe, contenant de précieuses mosaïques. Ce fut, du XIIIe au XVIe siècle, le centre de la fabrication des *verres de Venise*, que l'on y transporta par crainte des incendies.

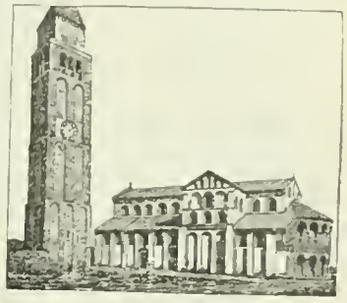

Basilique de Murano.

MURAS, localité d'Espagne (Galice [prov. de Lugo]), près du petit fleuve côtier l'Eume; 3.800 hab.

MURASSON, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 35 kilom. de Saint-Affrique, sur le Liamon, affluent du Rance; 1.014 h.

MURAT, ch.-l. d'arrond. du Cantal, à 39 kilom. d'Aurillac; 3.391 hab. Commerce de bestiaux, de fromages et de chapeaux; gâteaux dits *cornets de Murat*. Eglise Notre-Dame-des-Oliviers (XVe s.); vieilles maisons. Aux environs, prismes basaltiques dits « orgues de Murat », et beaux panoramas du rocher de Bonnevie; église romane, aux sculptures en bois des plus curieuses, de Bredons; château d'Anterroche (XVe-XVIe s.), agrandi récemment dans le style du temps; église romane de Chastel-sur-Murat. — L'arrondissement a 3 cant., 36 comm. et 33.279 hab.; le canton, 15 comm. et 13.816 hab.



Armes de Murat.

MURAT (Henriette-Julie DE CASTELNAU, comtesse DE), femme auteur française, née à Brest en 1670, morte au château de la Buzardière (Maine) en 1716. Elle était fille du marquis Michel de Castelnau, gouverneur de Brest, et petite-fille du maréchal de Castelnau. Elle épousa le comte de Murat, brigadier des armées du roi (1686). Douée de beaucoup d'esprit et d'une figure charmante, la comtesse de Murat se jeta dans les aventures galantes, Mme de Maintenon, s'étant trouvé blessée, dit-on, par certains libelles, la comtesse de Murat fut exilée à Loches. Après la mort de Louis XIV, son amie, la marquise de Parabère, obtint du régent son rappel (1715). Elle a composé des vers gracieux et faciles et des romans. Nous citerons : *Mémoires de Mme la comtesse de M*** avant sa retraite* (1697); *Nouveaux contes des fées* (1698), écrits avec beaucoup d'esprit; *Voyage de campagne par la comtesse de M**** (1699); *Histoires sublimes et allégoriques de l'année 1699, par la comtesse D**** (1699); etc.

MURAT (Joachim), maréchal de France, roi de Naples, né en 1771 à La Bastide-Fortunière (Lot), fusillé au Pizzo en 1815. Fils d'un laboureur, il fut élevé au petit séminaire de Cahors et destiné à l'état ecclésiastique. Mais une ardente vocation l'attira vers les armes. De la garde constitutionnelle de Louis XVI, il passa à un régiment de chasseurs à cheval, devint aide de camp de Bonaparte en 1796, se distingua à Dego, Ceva et Mondovi, et, fait général de brigade, se couvrit de gloire à Bassano, à Mantoue, à Rivoli. Son intrépidité et son audace firent de ses soldats des cavaliers incomparables. Il suivit Bonaparte en Egypte et se signala encore à Alexandrie, aux Pyramides, à Saint-Jean d'Acre, à Aboukir. Il retourna en France général de division, et contribua au succès du 18-Brumaire. Commandant de la garde consulaire, il épousa Caroline, sœur de Bonaparte. Il passa les Alpes avec le Premier Consul et se distingua à Marengo. Président de la république Cisalpine, puis député au Corps législatif, gouverneur de Paris, maréchal de l'Empire, grand-duc de Clèves et de Berg, grand amiral, il prit les allures fastueuses d'un souverain. En 1804, chargé du commandement de la cavalerie de la Grande Armée, il parut avec éclat à Iéna, à Eylau et à Friedland. En 1808, il fut envoyé en Espagne et réduisit l'émeute de Madrid. Il se croyait déjà roi d'Espagne, quand il dut céder le pouvoir à Joseph, pour recevoir en échange le trône de Naples (1808). Sous le nom de *Joachim-Napoléon*, il dirigea le royaume avec énergie et habileté. Poussé par sa femme, qui avait pris sur son faible esprit un grand empire, il voulut prendre son rôle au sérieux et secouer la tutelle de Napoléon. De graves dissentiments éclatèrent alors entre l'Empereur et Murat. Cependant, lors de la guerre de Russie, ce dernier oublia tout pour se conduire avec une nouvelle valeur et décida la victoire à la Moskova (1812). Pendant la retraite, il se hâta de rentrer à Naples, où il négocia secrètement avec l'Autriche. Toutefois, il rejoignit Napoléon en 1813 et combattit à Dresde et à Leipzig. Puis



J. Murat.

il abandonna l'Empereur et signa, en 1814, avec l'Angleterre et l'Autriche, un traité d'alliance, qui cependant ne sauva pas sa fortune. Après des vicissitudes diverses, il dut quitter son royaume et céder le pouvoir à Ferdinand IV. Abandonné par les Alliés, il essaya encore de lutter et débarqua, le 8 octobre 1815, au Pizzo, où il fut arrêté. Jugé sommairement et condamné à mort, il mourut bravement, laissant le souvenir d'un prodigieux soldat, mais d'un politique médiocre. Murat aimait le luxe, l'apparat; les richesses de costume, la pompe des cérémonies. Au moment d'une bataille, il se revêtait de son plus brillant uniforme et il implantait dans son panache une aigrette étincelante de diamants. Il n'eut pas comme Hoche, Desaix et Lannes, ce génie stratégique qui prépare une campagne, mais nul mieux que lui ne sut mouvoir des masses de cavalerie.

Murat (Napoléon-Achille, prince), écrivain français, fils du précédent, né à Paris en 1801, mort à Jefferson-Country (États-Unis) en 1847. Il se rendit aux États-Unis à sa majorité, se fixa dans la Floride, où il devint directeur des postes et épousa, en 1826, une petite-nièce de Washington, Catherine Dudley. On a de lui : *Lettres d'un citoyen des États-Unis à un de ses amis d'Europe* (1830); *Esquisse morale et politique des États-Unis* (1832); etc.

Murat (Napoléon-*Lucien*-Charles, prince), homme politique français, frère du précédent, né à Milan en 1803, mort à Paris en 1878. Il passa son enfance à Naples, puis résida à Trieste, à Venise, fut pendant quelque temps emprisonné en Espagne, et gagna enfin les États-Unis. Après avoir inutilement tenté, en 1839 et 1841, de résider en France, il arriva à Paris après 1848, fut député du Lot à la Constituante, de la Seine à la Législative, soutint la politique de l'Élysée et devint, en 1849, ministre plénipotentiaire à Turin. Après le coup d'État de 1851, il devint sénateur, se porta inutilement, en 1861, prétendant au trône de Naples, et fut pendant quelques années grand maître du Grand Orient de France. De son mariage (1827) avec miss Fraser, il avait eu deux filles : Caroline-Lætitia, née en 1832; Anna, née en 1841 et mariée au duc de Mouchy, et trois fils : 1° Joseph-Joachim-Napoléon, né à Bordentown en 1834, mort à Chambly (Oise) en 1901. Il entra dans l'armée, devint aide de camp de Napoléon III, colonel des guides et général de brigade (1870)]; 2° Achille Napoléon, né à Bordentown en 1847, mort à Zougdidi (Mingrélie) en 1895. [Il fut pendant quelque temps officier de chasseurs]; 3° Louis-Napoléon, né à Paris en 1851.

Murat (*Joachim*-Joseph-André, comte), homme politique et diplomate français, né à Paris en 1828. Il descend d'André Murat, frère aîné du roi de Naples. Il entra d'abord dans la diplomatie, puis fut député du Lot au Corps législatif (1854-1870). Député du Lot à l'Assemblée nationale (1871), il fut réélu en 1876, 1877, 1881 et 1885. Il échoua en 1889 et rentra dans la vie privée.

muratistes (*tisst*) n. m. pl. Partisans de Joachim Murat, dans le royaume de Naples. — *Un* muratiste.

Murato, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 24 kilom. de Bastia; 1.072 hab. Trois églises de construction pisane : Saint-Michel, Sainte-Césaire et Saint-Nicolas. — Le canton a 4 comm. et 2.327 hab.

Muratori (Luigi Antonio), archéologue italien, né à Vignola, dans le Modenais, en 1672, mort à Modène en 1750. Prêtre et docteur en théologie (1692), il entra, par l'influence du comte Charles Borromée, à la bibliothèque Ambrosienne de Milan (1695). Il puisa dans ses manuscrits la matière de ses deux premiers volumes d'*Anecdotes*. En 1700, le duc de Modène lui confia les archives et la bibliothèque de sa maison. Il entreprit dès lors la grande publication des *Rerum italicarum scriptores*, qui a immortalisé son nom. Une accusation d'hérésie, contre laquelle il se défendit avec succès auprès du pape Benoît XIV, puis la cécité vers la fin de sa vie, troublèrent seules sa laborieuse quiétude.



Muratori

Parmi ses soixante-quatre ouvrages, nous citerons : *Anecdota quæ ex Ambrosianæ bibliothecæ codicibus eruit Muratorius* (1697); *Anecdota græca* (1709, 1710, 1713); *Anecdota latina*; *Rerum italicarum scriptores præcipui ab anno 500 ad annum 1500* (1723-1738), immense et précieuse compilation; *Antiquitates italicæ medii ævi* sive *Dissertationes de moribus italici populi* (1738-1742); *Novus thesaurus veterum inscriptionum* (1739-1743); *Annali d'Italia dal principio dell' era volgare fino all' anno 1500* (1744-1749). Ses *Œuvres italiennes et latines* ont été réunies et publiées à Arezzo (1767-1780). La dernière édition de ses *Œuvres* est celle de Venise (1790-1810).

Murat-sur-Vèbre, ch.-l. de cant. du Tarn, arrond. et à 62 kilom. de Castres, sur le plateau de l'Espinouse, au bord de la *Vèbre*; 2.502 hab. Chaux. Église du XIVe s. Église gothique de 1631, à Canac. — Le canton a 2 comm. et 3.873 hab.

Muravera, comm. du roy. d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Cagliari]), 2.798 hab.

Murazzano, comm. d'Italie (Piémont, prov. de Coni), près du Tanaro; 2.506 hab. Magnaneries.

Murbach, village d'Allemagne (Haute-Alsace [cercle de Guebwiller]), sur le *Murbach*, affluent de la Lauch, au pied du ballon de Guebwiller; 317 hab. Célèbre couvent de bénédictins, fondé au bord d'un étang (*Lacus peregrinorum*) vers 729 par saint Firmin et détruit en 929 par les Hongrois. L'abbaye, reconstruite, fut dévastée pendant la guerre de Trente ans, et sécularisée en 1764. Elle est aujourd'hui en ruine.

Murchison, rivière de l'Australie occidentale. Elle naît au versant occidental de la chaîne de Kimberley, et atteint la baie de Gantheaume, dans l'océan Indien, après un cours d'environ 600 kilomètres.

Murchison (sir Roderick Impey), géologue anglais, né à Tarradale en 1792, mort à Londres en 1871. Il a étudié toutes les contrées de l'Europe, et écrit, entre autres ouvrages : *the Silurian System* (1839); *Geology of Russia* (1846); *Siluria, histoire des plus anciennes roches connues* (1854), souvent réédité.

murchisonie (*ni*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, fossiles dans les formations paléozoïques de l'hémisphère boréal. (Les murchisonies [*murchisonia*] sont des pleurotomariidés, dont les coquilles allongées, à nombreux tours de spire anguleux ou carénés, apparaissent dans les terrains cambriens.)



Murchisonie

murchisonielle (*ni-èl'*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, de petite taille, comprenant quelques espèces de la mer des Antilles, ou fossiles dans le tertiaire français.

murchisonite n. f. Substance minérale, appartenant à la famille des feldspaths. (C'est une variété d'orthose.)

Murcia ou **Murtia**, déesse de la paresse et de la mollesse, identifiée avec Vénus par les habitants du Latium. Elle avait un temple à Rome, au pied de l'Aventin.

Murcie, ville d'Espagne (Murcie), ch.-l. de la *prov. de Murcie*, en amont du confluent du Sangonera et du rio Segura, fleuve côtier; 108.408 hab. (*Murciens, ennes.*) La campagne ou *huerta* de Murcie, fertilisée, depuis l'époque musulmane, par les irrigations empruntées au rio Segura, est parmi les plus fécondes de l'Espagne (mûriers, orangers, citronniers, oliviers, vignobles, céréales, etc.). Belle cathédrale (XIVe-XVIIIe s.), dominée par une tour de six étages (XVIe-XVIIIe s.), et contenant, dans une urne d'argent, le cœur d'Alphonse X de Castille. Agréable promenade dite *Paso de Florida Blanca*. Commerce très actif de vins, d'oranges, de citrons, de raisins et de fruits secs. Magnaneries, filatures de soie. Murcie, probablement l'antique *Vergilia*, appartint aux Arabes du VIIIe au XIVe s. et fut la capitale d'un des royaumes musulmans les plus prospères de la Péninsule.



Cathédrale de Murcie.

Murcie (royaume de), province du sud-est de l'Espagne, limitée au S. par la mer Méditerranée, à l'E. par la province d'Alicante, au N. et au N.-O. par celle d'Albacete, à l'O. par les provinces d'Almeria et de Grenade; 11.537 kilom. carr.; 518.263 hab. (*Murciens, ennes.*) Sol généralement montagneux, surtout dans la partie nord-ouest de la province, que parcourent la sierra de Sagra, la sierra de Espuña, la sierra de Salinas, etc. C'est seulement dans la vallée du Segura avec la *huerta* de Murcie, ou sur la côte, aux environs de Carthagène, que l'agriculture (céréales, blé, riz, maïs, mûriers, oliviers, orangers, vignobles) peut se développer par les irrigations. Le régime torrentiel des rivières est pour elle une menace constante. Par contre, le sous-sol produit le plomb, l'argent, le fer, l'amiante, exportés à l'état de minerai par les ports de Mazarron et surtout de Carthagène.

murcien (*si-in* — lat. *murcus*) n. m. Se disait d'un homme qui s'était mutilé pour ne pas être soldat.

Mur-de-barrez, ch.-l de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 69 kil. d'Espalion, au-dessus de la Bromme; 1.579 hab. Lainages. Chaux. Grottes préhistoriques. Patrie du jurisconsulte Piales. — Le canton a 5 comm. et 6 789 hab.

Mur-de-sologne, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 13 kilom. de Romorantin, près d'étangs qui contribuent à alimenter la Croisne, affluent de la Sauldre; 1.190 hab. Château de *la Morinière*, des XVe et XVIIe s.

mure n. f. Techn. Syn. de muraie.

— Comm. Fourrure l'hermine. (Vieux mot.)

mûre (du lat. *morum*) n. f. Bot. Fruit du mûrier. || Se dit aussi, à cause de la ressemblance de forme et de propriétés alimentaires, du fruit de la ronce.

— Poétiq. Ronce qui produit des mûres : *Sentier voilé de* mûre *sauvage*. (Lamart.)

— Bot. *Mûre à poux*, Nom vulgaire du fruit des ronces.

— Méd. Excroissance charnue, fongueuse et rouge, qui se montre entre la paupière et le globe de l'œil.

— Pnov. et loc. prov. : **Aller aux mûres sans crochet**, Commencer une entreprise sans moyens d'action suffisants. || **Autant en dit le renard des mûres**. Se disait jadis comme on dit aujourd'hui : *Les raisins sont trop verts*.

— Encycl. Art culin. et pharm. On confit les *mûres*, soit au liquide, soit à sec; elles servent à colorer plusieurs sortes de liqueurs et de confitures. Quelques personnes en font même une espèce de vin. D'autres s'en servent pour donner une couleur plus foncée au vin rouge.

Les mûres, mangées à jeun, dans leur maturité, sont un fruit rafraîchissant, apéritif, fondant et réputé sain.

Le fruit du mûrier est utile en pharmacie; on en prépare un rob et un sirop simple; l'un et l'autre sont préconisés comme gargarismes contre les inflammations, les légères érosions, les gonflements de gorge, les glandes de la bouche. Le sirop de mûres est employé quelquefois dans les juleps rafraîchissants, contre les diarrhées. V. mûrier.

Mure (La), ch.-l. de cant. de l'Isère, arrond. et à 32 kilom. de Grenoble, sur un plateau au-dessus de la Jonche; 3.384 hab. (*Murois, oises.*) Ch. de f. de Saint-Georges-de-Commiers à La Mure. Mines d'anthracite. Marbre. Scieries. Ancien château de Beaumont, transformé en maison d'éducation. Les réformés soutinrent à La Mure, en 1580, un siège héroïque contre le duc de Mayenne. Une femme, surnommée *la Cotte-Rouge*, y lutta jusqu'à la mort. — Le canton a 20 comm. et 13.201 hab.

mureau (*ro* — dimin. de *mur*) n. m. Maçonnerie qui protège la tuyère d'un fourneau de forge.

Mureaux (Les), comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 26 kilom. de Versailles, près de la Seine, en face de Meulan; 2.214 hab. Ch. de f. Ouest.

mûrement adv. Avec maturité, après de longues réflexions : *Peser* mûrement *une résolution*.

Murena (L. Licinius), général romain. Lieutenant de Sylla, il contribua à la victoire de Chéronée (82 av. J.-C.), puis s'empara de Comane, en Cappadoce, malgré le traité fait avec Mithridate. Ayant été battu, il cessa la guerre par ordre de Sylla, et retourna à Rome célébrer un triomphe peu mérité. — Son fils, *Licinius* Murena, lieutenant de Lucullus, se distingua contre Mithridate. Accusé de brigue, il fut défendu par Cicéron et acquitté.

Murena (Discours pour), l'un des chefs-d'œuvre oratoires de Cicéron, prononcé l'an 62 av. J.-C. Murena venait d'être élu consul désigné avec Decimus Silanus contre Catilina et Servius Sulpicius. Celui-ci intenta contre Murena une accusation de brigue. Cicéron, bien que consul, accepta, avec Hortensius et Crassus, la défense de Murena. La situation du grand orateur était délicate. En effet, il venait lui-même de faire passer une loi contre la brigue; de plus, les accusateurs, outre Sulpicius, son ami, étaient Caton et Ca. Postumius. Cicéron se tira d'affaire à force d'esprit. Ne pouvant nier les faits de brigue, il se rejette sur la sévérité du stoïcisme de Caton. Il laisse entendre que les lois sur la brigue sont une arme dont on ne doit user que contre les citoyens dangereux. « Nous avons un plaisant consul », disait Caton, au sortir de l'audience où il avait été si finement raillé. Murena fut acquitté.

Murena (A. Terentius Varro), général romain, fils du précédent, mort en 22 av. J.-C. Il fut adopté par Terentius Varron. Auguste l'envoya soumettre des peuplades des Alpes. Consul en 23, il fut accusé l'année suivante de complicité dans la conspiration de Fannius, et exécuté.

Murena (Carlo), architecte italien, né en 1713, mort en 1764. Il alla construire, en 1739, l'église de l'université à Pérouse. Il éleva ensuite l'église des religieuses de la Sainte-Trinité à Foligno, puis se rendit à Rome, où il construisit le couvent des chartreux, la chapelle Bagni à Saint-Alexis, la chapelle de la famille Sampayo, dans l'église Saint-Antoine-des-Portugais; etc.

murène (lat. *muræna*, gr. *muraina*) n. f. Genre de poissons physostomes, type de la tribu des *murénines*, répandus surtout dans les mers chaudes.

— Encycl. Les *murènes* sont de grosses anguilles atteignant parfois plusieurs mètres de long. Ce sont des poissons voraces et féroces, à peau nue, marbrée de teintes

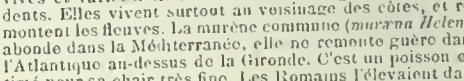

Murène.

vives et variées. Leurs mâchoires sont garnies de fortes dents. Elles vivent surtout au voisinage des côtes, et remontent les fleuves. La murène commune (*muræna Helena*) abonde dans la Méditerranée, elle ne remonte guère dans l'Atlantique au-dessus de la Gironde. C'est un poisson estimé pour sa chair très fine. Les Romains l'élevaient dans de grands viviers; on a prétendu que V. Pollion les nourrissait avec des esclaves, fait peu probable.

murénésoce (*soss*) n. m. Genre de poissons physostomes, comprenant quatre espèces propres aux mers tro-



Murénésoce.

picales. (Les murénésoces [*muræsox*] sont des anguilles de taille moyenne, à tête très longue.)

murénésocinés (*si*) n. m. pl. Tribu de poissons physostomes, de la famille des *murénidés*, renfermant les genres *murénésoce* et voisins. — *Un* murénésociné.

murénidés n. m. pl. Famille de poissons physostomes, renfermant les *anguilles*, *murènes* et formes voisines. (Les murénidés se subdivisent en nombreuses tribus : *némichthyines*, *saccopharyngiués*, *anguillinés*, *hétérocongérinés*, *myrinés*, *muréninés*, etc.) — *Un* murénidé.

muréninés n. m. pl. Tribu de poissons physostomes, de la famille des *murénidés*, renfermant les genres *murène* et voisins. — *Un* muréniné.

murer (*ré*) n. m. Nom vulgaire de la giroflée de muraille.

murer v. a. Entourer de murailles : Murer *une ville* || Boucher par la construction d'un mur : Murer *une fenêtre*. || Enfermer dans un édifice dont on bouche ensuite les ouvertures : Murer *un cadavre dans une cave*.

— Enfermer dans un cloître : *L'usage permettait autrefois de* murer *ses filles*.

— Fig. Cacher aux regards, enfermer : *Le despotisme* murе *les citoyens dans la vie privée*. (De Tocqueville.)

— Mar. anc. Amurer.

— Pop. Tuer. || Battre.

Se murer, v. pr. Pop. Se battre.

mûreraie (*ré*) n. f. Plantation de mûriers

muret (*ré* — dimin. de *mur*) n. m. Petit mur autour des viviers destinés à l'ostréiculture. || Mur peu élevé fait de pierres sèches, séparant deux héritages voisins.

Muret, ch.-l. d'arrond. de la Haute-Garonne, à 20 kil. de Toulouse, au confluent de la Louge et de la Garonne;

4.064 hab. (*Muretains, aines.*) Ch. de f. Midi. Minoteries. Mégisserie. Fabrique de chandelles. Briqueteries. Fonderies. Commerce de cuirs, grains et farines. Eglise avec clocher octogonal du XVe siècle, de style ogival toulousain, à flèche dentelée. Muret doit son origine au château bâti au XIIe siècle par les comtes de Comminges. Durant la guerre des albigeois, Pierre II d'Aragon, les comtes de Comminges et de Foix et le comte de Toulouse furent vaincus par Simon de Montfort, un peu au N. de cette ville, le 12 septembre 1213, et le roi d'Aragon fut tué. En 1799, Muret fut le centre du soulèvement royaliste du comte de Paulo. Patrie du compositeur Dalayrac et du maréchal Niel. — L'arrondissement a 10 cant., 127 comm. et 76.838 hab.; le canton, 20 comm. et 12.511 hab.

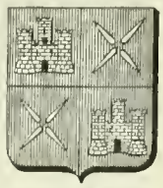

Armes de Muret.

MURET (Marc-Antoine DE), philologue et poète français, né à *Muret*, près Limoges, en 1526, mort à Rome en 1585. Il professa à Auch, à Bordeaux, à Paris (au collège du Cardinal-Lemoine) et à Toulouse. Une affaire de mœurs, restée obscure, le contraignit à passer les Alpes, et il se réfugia à Venise (1554), puis à Padoue. En 1560, le cardinal de Ferrare, Hippolyte d'Este, l'appela à Rome. Muret y commença aussitôt des leçons sur l'*Ethique* d'Aristote et sur le droit civil. En 1576, il entra dans les ordres. Ses œuvres latines ont été recueillies par deux fois (1727-1729; 1789). On a encore de lui un discours qui lui a été très reproché : *Oraison prononcée devant le pape Grégoire XIII, touchant l'heureux succès de Charles IX en la punition des chefs hérétiques rebelles* (1573). Une de ses œuvres les plus curieuses est le commentaire des *Amours* de Ronsard (1553).

MURET (Théodore-César), littérateur français, né à Rouen en 1808, mort à Soisy-sous-Etiolles en 1866. Il collabora à des journaux légitimistes et écrivit des pièces de théâtre, des romans, des pamphlets politiques, des ouvrages d'histoire. Parmi ses pièces, nous citerons : *Corneille à Rouen* (1829); *les Droits de la femme* (1837); *Michel Cervantes* (1856); *les Dettes* (1859). Parmi ses romans : *Jacques le chouan* (1833) et *Mademoiselle de Montpensier* (1836). Parmi ses autres ouvrages : *Histoire de Paris* (1837); *Histoire de l'armée de Condé* (1844), et *l'Histoire par le théâtre* (1864-1865), ouvrage très estimé.

MURETTE (*rèt'*) n. f. Pop. Crotte.

MURETTE (LA), comm. de l'Isère, arrond. et à 37 kilom. de Saint-Marcellin; 921 hab. Fabrique de soieries.

MUREUX (*reû*), **EUSE** adj. Destiné à la construction des murs : *Pierre* MUREUSE.

MUREX (*rèkss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, type de la tribu des *muricinés*, comprenant de nombreuses espèces des mers chaudes ou tempérées, ou fossiles depuis le crétacé.

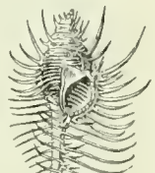

Murex.

— ENCYCL. Les *murex*, vulgairement appelés *rochers*, sont remarquables par leur coquille à large bouche, se continuant en un canal étroit, et les grandes épines plus ou moins courbes et déliées qui le hérissent de toutes parts. C'est de ces mollusques que les anciens tiraient la pourpre; celle de Tyr était fournie par le *murex trunculus* et celle de Grèce par le *murex brandaris*, espèces communes dans la Méditerranée.

MUREXANE (*rè-kssan'*) n. m. Substance dérivée de l'acide urique ou encore que l'on obtient en traitant la murexide par l'acide nitrique.

MUREXIDE (*rè-kssid'*) n. f. Chim. Nom donné communément au purpurate d'ammoniaque.

— ENCYCL. La *murexide* ou purpurate d'ammoniaque, $C^8H^4(AzH^4)Az^2O^6$, est une matière colorante pourpre, qui prend naissance : 1° par l'oxydation de la dialuramide par l'oxyde de mercure ou d'argent; 2° par l'action de l'ammoniaque sur l'alloxantine ou sur l'alloxane; 3° par la distillation sèche de l'alloxane. La murexine cristallise en prismes quadrilatères d'un beau vert doré. Sa poudre est rouge; insoluble dans l'alcool et l'éther peu soluble à froid dans l'eau, plus soluble dans l'eau chaude, elle se dissout dans les eaux alcalines, en leur communiquant une belle nuance bleue; mais, sous l'influence de la chaleur, cette nuance disparaît, par suite de la décomposition de la murexide. L'acide purpurique n'a pas été isolé.

On peut préparer la murexide en pâte et en poudre ou encore cristallisée.

La murexide a été beaucoup employée comme matière colorante; mais la difficulté de son emploi et son peu de solidité l'ont empêchée de lutter contre le rouge d'aniline.

MUREXOÏNE (*rè-kso*) n. f. Substance qui ressemble à la murexide et que Gerhardt considère comme la *tétraméthylmurexide*. (C'est un composé produit par l'action de l'air et de l'ammoniaque sur le tétraméthylalloxantine.)

MURFREESBOROUGH, ville des Etats-Unis (Tennessee), ch.-l. du comté de Rutherford, sur le Stone (bassin du Mississipi); 5.000 hab. En 1863, défaite des confédérés par l'armée fédérale, après trois jours de lutte.

MURG, rivière d'Allemagne, dans le Wurtemberg et le duché de Bade. Elle descend des sapinières de la Forêt-Noire, passe à Rastatt et se perd dans le Rhin, rive droite, après un cours de 82 kilomètres.

MURGER n. m. Agric. V. MERGER.

MURGER (Henri), littérateur français, né et mort à Paris (1822-1861). Fils d'un concierge tailleur, il devint secrétaire du comte Tolstoï et, pris de la passion des lettres, il se mit à écrire des vers et des articles. Réfugié dans une mansarde, il mena pendant plusieurs années, en compagnie de quelques amis, cette existence de misère et de dilettantisme littéraire qu'il a rendue fameuse sous le nom de « vie de bohème ». Arsène Houssaye l'accueillit à l'« Artiste », puis il publia, en 1848, au « Corsaire », les *Scènes de la vie de Bohème*, qui firent sa réputation, et collabora, à partir de ce moment, à l'« Evénement », au « Dix-Décembre », à la « Revue des Deux Mondes » (1851-1854). Il connut alors une sorte d'aisance relative, mais sa santé était ruinée. En 1855, il se réfugia à Marlotte, puis alla mourir à l'hospice Dubois. Le talent de Murger était fait de réalisme et de fantaisie, d'observation et de lyrisme, d'esprit original et de sensibilité. Lorsque, dans ses dernières œuvres, il voulut sortir du champ habituel de ses observations, il devint terne et languissant. On lui doit, comme romancier : *le Pays latin* (1851); *Scènes de la vie de Bohème* (1851); *Scènes de la vie de jeunesse* (1851); *Propos de ville et propos de théâtre* (1853); *Scènes de campagne* (1854); *le Roman de toutes les femmes* (1854); *les Buveurs d'eau* (1855); *le Dernier rendez-vous* (1856), et des œuvres posthumes : *le Roman d'un capucin* (1868); *le Souper des funérailles* (1873); *Dona Sirène* (1874); *les Roueries d'une ingénue* (1874); comme poète : *Ballades et fantaisies* (1854); *les Nuits d'hiver* (1864); comme auteur dramatique : *la Vie de Bohème*, avec Barrière (1849), dont le succès a été très vif; *le Bonhomme jadis* (1852); *le Serment d'Horace* (1861). Son buste, par Bouillon, a été érigé au jardin du Luxembourg, en 1895.



Henri Murger.

MURIACITE n. f. Minér. Syn. de ANHYDRITE.

MURIAHÉ (RIO), rivière du Brésil (Etat de Rio-Janeiro). Née sur le versant oriental de la muraille côtière, elle n'a qu'une faible longueur. Ses eaux se mêlent, en amont de la ville de Campos, à celles du rio Parahyba.

MURIAS de Paredes, localité d'Espagne (Léon [prov. de Léon]), dans les montagnes des Asturies; 3.300 hab.

MURIATE (du lat. *muria*, saumure) n. m. Chim. Syn. CHLORHYDRATE OU HYDROCHLORATE. || *Muriates secs*, Nom donné autrefois aux sels appelés aujourd'hui *chlorures*.

MURIATÉ, ÉE adj. Se dit d'une base combinée avec l'acide muriatique. || On dit auj. CHLORHYDRATÉ, ÉE.

MURIATIFÈRE (lat. *muria*, saumure, et *ferre*, porter) adj. Se dit des corps qui contiennent du chlore ou un composé de chlore.

MURIATIQUE adj. m. Chim. Syn. CHLORHYDRIQUE, HYDROCHLORIQUE.

MURICACANTHA n. m. Sous-genre de murex (mollusques gastéropodes), comprenant de nombreuses espèces des mers chaudes et dont l'espèce type est le *muricacantha radix*, de l'océan Indien.

MURICALCITE (*sit'* — de *muriate*, et *calcite*) n. f. Variété de chaux carbonatée magnésifère.

MURICIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, comprenant les *murex* et genres voisins. (Les *muricidés* sont des animaux marins essentiellement carnassiers, armés d'une forte trompe à radule cornée, avec laquelle ils percent les coquilles de toutes sortes de mollusques. On les divise en deux tribus : *muricinés* et *purpurinés*.) — *Un* MURICIDÉ.

MURICIER (*si-é*) n. m. Moll. Animal qui habite les murex. (Vieux.)

MURICINÉS (*si*) n. m. pl. Tribu de *muricidés* renfermant les genres *murex* et voisins. — *Un* MURICINE.

MURICULÉ, ÉE (du lat. *murica*, petite pointe) adj. Bot. Qui est garni de petites pointes mousses.

MURIDE (du lat. *muria*, saumure, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. Chim. Nom primitif du brome.

MURIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, comprenant les *rats*, les *hamsters*, les *gerbilles*, etc. (Ses nombreux genres sont répartis en douze tribus : *hydromyinés, rhynchomyinés, phlæomyiaés, gerbillinés, otomyinés, dendromyinés, murinés, lophomyinés, cricétinés, néotominés, microtinés, siphnéinés.*) — *Un* MURIDÉ.

MURIDISME (*dissm'* — de l'ar. *mourid*, novice) n. m. Réforme politique et sociale introduite à différentes époques dans l'islamisme et à laquelle se rallièrent les tribus du Caucase, dans la première moitié du XIXe siècle.

— ENCYCL. Le *muridisme* n'est autre chose que l'application pure et simple des théories du soufisme (v. ce mot) et de l'ésotérisme. Les adeptes de cette doctrine, qui ne sont que des soufis, prétendent jouir d'extases qui leur permettent d'avoir la vision du monde surnaturel et la prescience de l'avenir. A cette théorie métaphysique répond une doctrine politique qui consiste dans l'égalité des hommes jusqu'à un certain point, dans un communisme qui frise souvent l'anarchie.

MURIEL (André), littérateur espagnol, né à Abeser, près de Soria (Vieille-Castille) en 1776, mort à une date inconnue. Il entra dans les ordres, et accepta du roi Joseph Bonaparte les fonctions d'archidiacre de l'église métropolitaine de Séville. Après la chute du roi Joseph, il se réfugia à Paris. Nous citerons de lui : les *Afrancesados* (1820); *le Gouvernement de Charles III* ou *Instruction politique pour la junte de l'Etat créée par ce prince* (1838), en espagnol et en français; des traductions, etc.

MÛRIER (*ri-è* — rad. *mûre*) n. m. Bot. Genre d'urticacées, type de la tribu des morées. || *Mûrier à papier*, Nom vulgaire d'une espèce de broussonétie. || *Mûrier tinctorial*, Nom donné parfois au *maclura aurantiaca*. V. MACLURE.

— ENCYCL. Les *mûriers* (morus) sont de beaux arbres laticifères, dont l'épiderme renferme souvent des cystolithes; les feuilles sont isolées, distiques; les fleurs sont unisexuées, portées sur le même pied, mais réunies en épis séparés; le fruit est une drupe dont le calice charnu se soude aux voisins pour constituer la *mûre*. On connaît plus de vingt-cinq espèces de mûriers, qui croissent presque toutes dans les régions tropicales, mais dont plusieurs ont été acclimatées en France. Le *mûrier noir*, qui nous vient d'Asie Mineure, atteint souvent 10 mètres de hauteur; ses branches, fort longues, lui forment une tête très touffue, sphérique; ses feuilles, d'un vert foncé, sont rudes au toucher; ses fruits, d'un rouge noirâtre, possèdent une saveur acidulée fraîche et agréable. On emploie l'écorce de sa racine comme purgative et vermifuge, et ses fruits servent à faire le sirop de mûres, excipient très employé pour les gargarismes.

Le *mûrier blanc* (morus alba), originaire de la Chine, mais cultivé en France depuis Charles VIII, fournit les meilleures feuilles pour l'élevage des vers à soie. On le



Mûrier sauvage : *a*, mûre.



Mûrier noir : *a*, mûres.

reproduit généralement par semis; il préfère les terrains légers orientés vers le midi; dans les terrains humides et forts, la feuille est plus abondante, mais de moins bonne qualité. On peut, sur certains arbres, recueillir jusqu'à 100 kilogrammes de feuilles par an; il est bon de n'effectuer l'effeuillage que par les temps secs, qui permettent aux plaies pétiolaires de se cicatriser rapidement; de plus, sauf dans les pays chauds, on doit laisser un mûrier se reposer une année sur deux. Le *mûrier des Philippines* ou *mûrier multicaule*, introduit dans le midi de la France, sert aux mêmes usages que le mûrier blanc.

Le *mûrier rouge*, de l'Amérique du Sud, atteint jusqu'à 25 mètres de hauteur; il fournit un bois jaunâtre estimé pour les constructions navales.

On désigne souvent, et très improprement, sous le nom de *mûrier sauvage*, la ronce, qui est une rosacée de la tribu des fragariées. V. RONCE.

MÛRIFORME (de *mûre*, et *forme*) adj. Qui est en forme de mûre : *Calcul* MÛRIFORME.

MURILLO [*ll* mll.] (Bartolome ESTEBAN, dit), peintre espagnol, né et mort à Séville (1617-1682). Le nom de Murillo lui venait d'une aïeule de sa mère. Son père, simple ouvrier, étant mort, le chirurgien Antonio Lagarès, son oncle par alliance, fut son tuteur. On s'aperçut bientôt des dispositions de l'enfant pour le dessin, et on le fit entrer à l'atelier de Juan del Castillo. Le départ de son maître, quittant Séville pour Cadix, le laissa sans direction. Sur ces entrefaites, son ancien condisciple Pedro de Moya, revenant de Flandre et d'Angleterre, où il avait fréquenté Van Dyck, lui inspirait le désir d'aller étudier chez les Flamands. Murillo se mettait alors en route, mais se fixait presque aussitôt à Madrid, auprès de Velasquez.



Murillo.

Le peintre est de retour à Séville en 1645. Les franciscains lui commandent une série de tableaux pour leur cloître. Il peint alors le *San Diego avec les pauvres* (Académie de San Fernando, à Madrid), la *Cuisine des anges* (Louvre), la *Mort de sainte Claire*, etc. Ces premiers tableaux gardent, avec des particularités déjà originales et un sentiment poétique et personnel, des traces d'influences différentes, celles notamment de Ribera et de Van Dyck. Tantôt, le peintre se distingue dès ce moment par l'emploi simultané des éléments de la vie la plus ordinaire et des éléments du surnaturel, réalisés par le pinceau le plus souple. Dans la seconde période de sa carrière, à partir de 1652, son harmonie se fait de plus en plus franche et sa facture de plus en plus libre. Ses chefs-d'œuvre, à cette époque, sont : *l'Extase de saint François* (Académie de San Fernando), *l'Adoration des bergers* (musée de Madrid), *la Vierge au chapelet* (Louvre) et, par contraste, quelques figures tirées de la plus humble existence, comme le fameux *Petit mendiant*, du Louvre.

De 1656 à 1680, le maître produisit sans relâche. Il dota la chapelle Saint-Georges de la Caridad de vastes et superbes peintures : *Moïse frappant le rocher. Multiplication des pains, Saint Jean de Dieu portant un pauvre malade, Sainte Elisabeth de Hongrie soignant des teigneux*, etc. La chapelle du couvent des Capucins hors les murs lui doit aussi un magnifique ensemble, aujourd'hui en grande partie dispersé : *le Christ en croix se penchant pour embrasser saint François d'Assise, Saint Thomas de Villeneuve faisant l'aumône*, etc. En 1665, il peignait, toujours à Séville, pour l'église Santa-Maria-Blanca, deux de ses toiles les plus admirées : *le Songe du patricien* et *la Révélation du songe*. En 1680, comme il était en train d'exécuter, à Cadix, un *Mariage mystique de sainte Catherine de Sienne* pour les capucins, il semble qu'il ait été frappé d'une attaque et renversé de son échafaudage. Il retourna à Séville pour y végéter deux ans et y mourir.

On trouvera un essai de répertoire de l'œuvre de Murillo, intéressant quoique incomplet, à la fin du *Murillo et ses élèves*, de Paul Lefort (1893).

MURILLO (don Juan BRAVO-). V. BRAVO-MURILLO.

MURIN, INE adj. Zool. Qui est gris de souris ou de rat, qui a l'aspect d'un rat. (Le vespertilion *murin* est une chauve-souris répandue dans toute l'Europe, dont on a fait le type du sous-genre *leuconoë*.) [V. VESPERTILION.]

MURINAIS, comm. de l'Isère, arrond. et à 7 kilom. de Saint-Marcellin; 597 hab. Vins estimés.

MURINE n. f. Sous-genre de mammifères chiroptères vespertilionidés, comprenant trois espèces d'Asie et de

Malaisie. Ce sont des chauves-souris de montagnes, répandues du Thibet aux îles de la Sonde.)

MURINDO n. m. Variété de résine fossile.

MURINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères rongeurs, de la famille des *muridés*, comprenant les rats, souris et genres voisins : *mieromys, leggada, nesokia, cricetomys, saccostome, acomys*, etc. — *Un* MURINE.

MURIOSULFURIQUE (*rik'*) adj. Teint. Se dit d'une solution d'étain dans l'acide sulfurique et l'acide muriatique, qui sert pour la teinture écarlate. ‖ On dit auj. CHLOROSULFURIQUE.

MURIQUÉ [*ké*], **ÉE** (du lat. *murex, icis*, pointe) adj. Qui est garni de pointes courtes à base large.

MÛRIR v. n. Devenir mûr, arriver à maturité : *Des fruits qui* MÛRISSENT *au soleil.*
— En parlant du vin, Perdre sa verdeur.
— Fig. Acquérir de l'expérience, atteindre son complet développement : *C'est par le cœur que les femmes* MÛRISSENT *ou se gâtent.* (Latena.) ‖ *Laisser mûrir une affaire*, Attendre que les événements prennent une tournure qui puisse amener un résultat favorable.
— PROV. : **Avec le temps et la paille, les nèfles mûrissent**, Le temps et les soins mènent toutes choses à bien.
— v. a. Rendre mûr : *Le soleil* MÛRIT *les moissons.*
— Fig. Former, rendre sage, expérimenté : *L'infortune* MÛRIT *les hommes.* Pythagore.)
— Agric. *Mûrir la terre*, La retourner, la labourer, pour exposer à l'action de l'air les parties profondes.
Se *mûrir*, v. pr. Devenir mûr.
— Fig. Se développer, devenir réfléchi, expérimenté.

MURIS (Jean DE), musicographe et mathématicien français, né dans les dernières années du XIIIe siècle, mort vers le milieu du XVe. Il fut docteur et professeur en Sorbonne. Les plus célèbre de ses ouvrages est un *Speculum musicæ*, vaste encyclopédie de l'art. Trois autres ouvrages qui paraissent très justement attribués à Jean de Muris lui sont cependant aujourd'hui contestés; ce sont ceux qui ont pour titre : *De musica practica, De musica speculativa* et *Ars discantus*. Ce dernier, qui est un Traité de contrepoint ou du chant sur le livre, est ce qui existe de plus satisfaisant pour l'époque.

MÛRISSANT (*ri-san*), **ANTE** adj. Qui est en voie de mûrir : *Des fruits* MÛRISSANTS. ‖ Qui produit la maturité : *Des chaleurs* MÛRISSANTES.

MURITY n. m. Comm. Fibre textile, provenant d'un arbrisseau du Brésil.

MURITZ (LAC), lac de l'Allemagne septentrionale, dans le Mecklembourg-Schwerin. Superf. 139 kilom. carr. C'est le plus grand bassin lacustre de l'Allemagne. Il émet l'Elde, tributaire de l'Elbe.

MURIUM (*ri-om'*) n. m. Chim. Nom donné au radical présumé de l'acide muriatique, avant qu'on eût reconnu la véritable nature de ce corps.

MURLO, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Sienne]); 3 000 hab.

MURMIDIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des histéridés, renfermant le seul genre *murmidius*. — *Un* MURMIDIINÉ.

MURMIDIUS (*di-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *murmidiinés*, comprenant une espèce d'Europe et une d'Amérique. (Le *murmidius ovalis* est un petit histéridé brun et rougeâtre, luisant, à corselet court et transversal. On le trouve dans les riz avariés.)

MURMURANT (*ran*), **ANTE** adj. Qui murmure; qui fait entendre des bruits semblables à un murmure : *Assemblée* MURMURANTE. *Le flot* MURMURANT.

MURMURATEUR, TRICE adj. Qui murmure habituellement, qui fait entendre souvent des plaintes :

> Ce peuple, dont un voile obscurcissait les yeux,
> *Murmurateur*, volage, amateur des faux dieux...
> L. RACINE.

— Substantiv. Personne qui murmure, qui se plaint. (Vx.)

MURMURATION (*si-on*) n. f. Action de murmurer; murmure. Vx.

MURMURE (lat. *murmur*) n. m. Bruit sourd produit par plusieurs personnes qui parlent bas en même temps ou qui font entendre des sons inarticulés : *Un* MURMURE *de voix.* ‖ Action de se plaindre; plaintes de personnes mécontentes : *Les* MURMURES *du peuple.*
— Par anal. Grognement sourd et prolongé d'un animal : *La marmotte a la voix et le* MURMURE *d'un petit chien.* (Buff.) Bruissement prolongé : *Le* MURMURE *des flots.*
— Fig. Mouvement d'une passion qui se révolte, d'un sentiment contraire : *Les* MURMURES *de l'orgueil humilié.*
— Méd. *Murmure respiratoire*, Bruit léger que l'on entend en appliquant l'oreille sur la poitrine (v. AUSCULTATION), quand les organes thoraciques sont sains.

MURMUREMENT (*man*) n. m. Action de murmurer. (Vx.)

MURMURER (rad. *murmure*) v. n. Faire entendre un bruit de voix sourd et prolongé, des plaintes articulées à voix basse : *Une foule qui* MURMURE.
— Témoigner sa désapprobation :

> Du rouge qu'on y voit, on a droit *de murmurer.*
> BOILEAU.

— Par anal. Faire entendre un bruit sourd et prolongé : *Le vent* MURMURE *dans le feuillage.*
— v. a. Prononcer à voix basse : MURMURER *un secret.*
Se murmurer, v. pr. Être murmuré, être dit à voix basse. *Nouvelle qui* SE MURMURE *partout.* Échanger en murmurant : *Propos qui* SE MURMURENT *de tristes nouvelles.*
— ALLUS. LITTER. : **Se taire sans murmurer.** C'est dans *Michel et Christine*, vaudeville de Scribe et Dupin (Gymnase, 1821), que se trouve cette fin de couplet légendaire :

> Un bon soldat sait souffrir et *se taire*
> *Sans murmurer.*

MURO, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 23 kilom. de Calvi, au centre de la région appelée Balagne; 1.201 hab. — Le canton a 9 comm. et 5.393 hab.

MURO, ville du roy. d'Espagne (prov. des Baléares [île de Majorque]); 5.000 hab. Fabrication de poteries.

MURO LECCESE, comm. d'Italie (Terre d'Otrante [prov. de Lecce]); 2.445 hab.

MURO LUCCANO, ville d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]); 9.170 hab. Évêché. Située sur une colline abrupte, la ville a été détruite par des tremblements de terre en 1694 et 1857, et rebâtie entièrement.

MUROLS, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 18 kilom. d'Issoire; 700 hab. Ruines de l'un des plus beaux châteaux forts du centre de la France. Murols repose sur la puissante coulée basaltique et les scories sorties du cratère du Tartaret, qui domine le village à l'O.

MUROMONTITE n. f. Silicate hydraté naturel. Variété d'orthite.

MURON n. m. Pop. Sel.

MÛRON n. m. T. rur. Mûre, fruit de la ronce. ‖ Framboisier sauvage.

MURON, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 16 kilom. de Rochefort, à 2 kilom. du canal de Charras; 933 hab. Chaux. Beurre.

MUROS (EXTRA), loc. adv. V. EXTRA-MUROS.

MUROS (INTRA), loc. adv. V. INTRA-MUROS.

MUROS, ville d'Espagne (Galice [prov. de la Corogne]), sur la petite *baie de Muros*, formée par l'Atlantique; 9.000 hab. Petit port. Pêche abondante, cabotage.

MURPHY (Arthur), littérateur et poète dramatique anglais, né à Clooniquin (comté de Roscommon) en 1727, mort en 1805. Après avoir fondé une revue : *the Gray's Inn*, et un journal politique : *the Test*, Murphy se mit à écrire pour le théâtre des pièces imitées de Voltaire et de Crébillon : *l'Apprenti* (1756); *le Tapissier* (1758); *l'Ecole des tuteurs; la Vieille Fille*, etc. On a encore de lui : *les Abeilles*, poème en quatre chants; *la Vie de Garrick*; etc.

MURPHY (John), patriote et prêtre irlandais, né à Tincurry (Wexford) vers 1753, mort en 1798. Il s'était rendu populaire par sa charité lorsque, indigné des excès commis par les soldats anglais, il se mit à la tête d'une révolte dans le comté de Wexford (1798). Il obtint d'abord des succès, prit Wexford, puis il dut battre en retraite, et fut battu et pris par le général Asgill, qui le fit pendre.

MURPHY (Patrick), physicien et météorologiste anglais, mort à Londres en 1847. Il essaya, en vain d'ailleurs, de donner une base scientifique aux prétentions de ceux qui veulent prédire pour toute l'année la température de chaque jour; ses almanachs n'en obtinrent pas moins un grand succès. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *la Météorologie considérée dans ses rapports avec l'astronomie* (1836); *Almanach des saisons d'après des principes scientifiques* (de 1838 à 1848); etc.

MURPHYSBOROUGH, ville des Etats-Unis (Illinois), ch.-l. du comté de Jackson, sur le Big Muddy, affluent du Mississipi; 4.700 hab.

MURR (Chistophe-Théophile), historien allemand, né et mort à Nuremberg (1733-1811). Il acquit dans ses voyages à travers l'Europe une prodigieuse érudition. En 1770, il fut nommé directeur des douanes dans sa ville natale. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Histoire des jésuites en Portugal sous l'administration du marquis de Pombal* (1787-1789); *Sur la véritable origine des rose-croix et des francs-maçons* (1803); *Essai sur les prétendus faiseurs d'or* (1805); *les Juifs en Chine* (1807).

MURRAY ou **GOOLWA**, fleuve d'Océanie, la plus grande artère de l'Australie intérieure. Il naît sur le territoire de l'Etat de Victoria, au S.-O. du massif de Kosciuszko (Alpes australiennes), et se dirige d'abord du S. au N., pour tourner assez brusquement à l'O. A Albury, où passe la voie ferrée de Melbourne à Sydney, il sort de la zone montagneuse, et devient navigable pour les petits vapeurs. A Echuca, il s'infléchit vers le N.-O., avec mille sinuosités. A Morgan, un contrefort des monts Lofty l'incline vers le S., jusqu'au lac Alexandrina, en communication avec l'océan Austral par une passe étroite. Cours 1.630 kilom. Affluents principaux : le *Murrumbidgee* et le *Darling*. Mais tous ces tributaires traversent beaucoup de steppes, et, comme la branche maîtresse elle-même sont appauvris par l'évaporation.

MURRAY, division administrative de l'Australie, occupant l'angle nord-est de la colonie de Victoria, entre le fleuve *Murray* au N. et à l'E., les Alpes australiennes au S. et le fleuve Goulburn à l'O. Très accidenté, c'est un pays d'élevage, à population très clairsemée.

MURRAY, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis d'Amérique : comté de l'Etat de Georgie; 11.000 hab. Ch.-l. *Spring Place*. Gisements métallifères. — Comté de l'Etat de Minnesota; 7.000 hab. Ch.-l. *Currie*. Elevage.

MURRAY (COMTÉ DE). Géogr. V. ELGIN.

MURRAY ou **MORAY** (GOLFE DE), estuaire (*firth*) du littoral nord-est de l'Ecosse, débouchant sur la mer du Nord par un écartement de 26 kilom. Il pénètre à 40 kilom. dans les terres et se relie, à gauche, au firth de Cromarty, tandis qu'au S. il se prolonge par le firth d'Inverness.

MURRAY ou **MORAY** (James STUART, comte DE MAR ET DE), régent d'Ecosse, né en 1531, mort à Linlithgow en 1570. Fils naturel de Jacques V et de lady Marguerite Erskine, par conséquent demi-frère de Marie Stuart, il accompagna celle-ci en France, en 1548. D'esprit très délié et très intrigant, ardent calviniste, il ne tarda pas à se poser en adversaire de la politique de la reine et devint, en même temps que le chef du parti des mécontents, l'agent le plus actif de l'Angleterre. Dès 1558, il était le leader des lords de la congrégation et, en 1559, il entrait en triomphateur à Edimbourg. Mais, ayant échoué à Leith, il signait en 1560 le traité de Berwick, qui lui assurait l'aide effective de l'Angleterre. En 1561, sans titre bien défini, il gouvernait réellement l'Ecosse. Il s'entendit assez bien, d'abord, avec Marie Stuart; mais, lorsqu'elle eut épousé Bothwell, son ennemi juré, il se hâta de passer en France, et y noua des intrigues qui aboutirent à la chute de sa sœur et à sa propre élévation à la régence (1567). Il négociait avec Elisabeth afin d'obtenir que Marie Stuart lui fût remise, lorsqu'il fut assassiné par James Hamilton, qu'il avait offensé.

MURRAY (Lindley), littérateur américain, né à Swetara, près de Lancaster, en 1745, mort en 1826. Après avoir acquis dans le commerce une belle fortune, il se retira en Angleterre; c'est là qu'il rédigea sa célèbre *Grammaire anglaise* (1795), qui a eu près de cent éditions et fut suivie, en 1797, d'*Exercices*. On a encore de lui : *le Pouvoir de la religion sur l'esprit* (1787), et *le Devoir et les Avantages de lire les Ecritures* (1817).

MURRAY (John), éditeur anglais, né à Londres en 1778, mort en 1843. Il fonda la *Quarterly Review*, revue trimestrielle, destinée à défendre les idées tories. Cette publication obtint un grand succès. — Son fils, JOHN, prit la direction de la librairie et s'est occupé de la publication d'une collection de *Guides du voyageur*.

MURRAY (Eustace-Clare GRENVILLE). V. GRENVILLE.

MURRAY (sir Robert). V. MORAY.

MURRAYA (*mu-ra-ia*) ou **MURRAYE** (*mu-rè*) n. m. Genre d'hespéridées, de l'Asie centrale, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes, imparipennées, à fleurs disposées en panicules ou en corymbes terminaux.

MURRAYÉTINE (*mu-rè-é*) n. f. Chim. Produit obtenu par le dédoublement de la murrayine au moyen de l'acide chlorhydrique et de l'acide sulfurique.

MURRAYINE (*mu-rè-in'*) n. f. Chim. Glucoside $C^{28}H^{34}O^{15}$, extrait du *murraya*, constituant une poudre légère, formée de petites aiguilles blanches, d'une saveur légèrement amère et dédoublée en glycose et *murrayétine* par les acides sulfurique ou chlorhydrique à chaud.

MURRAYSBURG, ville de la colonie du Cap, ch.-l. du district de même nom; 3.800 hab.

MURRHARDT, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar]), sur la *Murr*, sous-affluent du Rhin par le Neckar, et au milieu de la petite chaîne boisée du *Murrhardtswald*; 5.000 hab. Forges.

MURRHE (*mur'* — lat. et gr. *murrha*) n. f. Antiq. Matière avec laquelle on faisait les vases murrhins (sans doute, fluate de chaux ou fluorine). ‖ Myrrhe, résine odorante que produisait un arbre.

MURRHIN (*mu-rin*), **INE** adj. Antiq. Se dit de certains vases de très grand prix, fabriqués avec la murrhe. ‖ *Verre murrhin*, Verre qui imitait la murrhe ou les vases murrhins par la couleur ou le dessin. ‖ *Vin murrhin*, Vin dans lequel on avait infusé de la myrrhe.
— n. m. Vase de porcelaine, qui se fabriquait en Orient avec la murrhe. (Pompée en trouva dans les bagages de Mithridate, et les fit connaître à Rome. Très recherchés sous l'empire, ils atteignaient des prix fabuleux. Suivant Pline, ils étaient de diverses nuances : blancs, rouges, couleur de feu, avec des reflets.)
— n. f. Vin doux aromatisé avec de la myrrhe. ‖ Boisson amère dans laquelle entrait de la myrrhe, et que les Juifs donnaient aux criminels que l'on allait exécuter.

MURRICIE (*mu-ri-si*) ou **MURRICIA** (*mu-ri-si*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des hersilidés, propres à l'Inde. (Les murricies sont des araignées de taille médiocre, grises, très vives et à longues pattes fines.)

MURRONITE n. f. Minér. Syn. de PARISITE.

MURRUMBIDGEE (le), fleuve de l'Australie intérieure (1.800 à 2.000 kilom.). Il naît au versant oriental des Alpes australiennes, coule vers le N., puis vers le N.-O., et, après avoir arrosé Waga-Waga, Narrundera, Hay et Babranald, se jette dans le Murray. En grandes eaux, il est accessible pendant 800 kilom. aux petits vapeurs.

MÛRS, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 8 kilom. d'Angers, entre l'Aubance et le Louet; 1.259 hab. Vignobles. Sur un rocher surplombant le Louet, monument commémoratif érigé à la mémoire de 600 volontaires parisiens, morts dans un combat contre les Vendéens (juill. 1793).

MURSIE (*si*) n. f. Genre de crustacés décapodes brachyures, de l'océan Pacifique et de l'Afrique australe.

MURTAS, localité d'Espagne (Grenade [prov. de Grenade]), dans les Alpujarras; 4.000 hab.

MURTOLA (Gaspard), poète italien, né à Gênes à la fin du XVIe siècle, mort à Rome en 1624. Secrétaire du cardinal Serra, puis de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, il vivait à la cour de ce prince, lorsqu'il publia un poème descriptif en seize chants, intitulé : *Della creazione del mondo* (1608), lequel fut vivement critiqué par le poète Marini. De vifs démêlés s'ensuivirent, au cours desquelles Murtola tira sur son rival un coup de pistolet, fut arrêté et obtint d'être rendu à la liberté, grâce à l'intervention de Marini. On doit, en outre, au poète génois des poésies italiennes, et deux poèmes latins : *Janus* (1598, et *Nutriciarum sive næniarum libri III* (1602).



Murucuia.

MURUCUIA n. f. Genre de passiflorées.
— ENCYCL. Le genre *murucuia* comprend des plantes grimpantes, herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles alternes. Le fruit est baccifome, charnu, et renferme des graines munies d'une arille comestible. Ce genre comprend plusieurs espèces des Antilles. La murucuia ponctuée, à fleurs rouge feu, est cultivée dans les serres

MURVIEDRO ou **SAGUNTO**, ville de l'Espagne orientale (Valence prov. de Valence), sur le Palencia, appelé quelquefois *rio de Murviedro*, dont les dérivations arrosent une plaine ou *sega* merveilleusement fertile; 6.300 h. Huileries. Commerce de vins, de fruits, d'oranges exportés par le petit *grao de Murviedro*. C'est l'antique Sagonte, prise en 216 av. J.-C. par Annibal, après un mémorable siège, et dont il subsiste encore d'importantes ruines.

MURVIEL ou **MURVIEL-LÈS-BÉZIERS**, ch.-l. de cant. de l'Hérault, arrond. et à 13 kilom. de Béziers; 2.491 hab. Fabrique d'eaux-de-vie. Huileries. Plâtrerie. Eglise gothique. — Le canton a 11 comm. et 10.396 hab.

MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, comm. de l'Hérault, arrond. et à 12 kilom. de Montpellier, entre coteaux plantés de vignes; 520 hab. Bons vins ordinaires. Distilleries de plantes aromatiques. Ruines romaines.

MURZSTEG, bourg d'Austro-Hongrie (Styrie [distr. de Bruck-an-der-Mur]), sur la *Murz*, tributaire de la Mur, affluent gauche de la Drave ; 2.874 hab. Carrières de marbre ; métallurgie.

MURZUPHLE. Biogr. V. ALEXIS DUCAS.

MURZZUSCHLAG, ville d'Austro-Hongrie (Styrie), au confluent de la Froschnitz et de la *Murz* ; 3.650 hab. Métallurgie.

MUS (*muss*) n. m. Nom scientifique des mammifères rongeurs vulgairement appelés rats et souris.

MUS (Decius), général romain. V. DECIUS.

MUSA n. f. Nom scientifique latin du genre bananier.

MUSA (Antoine), médecin romain, qui vivait au Ier siècle avant notre ère. Il était affranchi de la famille Pomponia et frère d'Euphorbe, médecin du roi Juba. Il fut ami d'Horace et de Virgile. Ayant guéri l'empereur Auguste d'une maladie de foie, il fut fait chevalier. Sa statue fut érigée dans le temple d'Esculape, et les médecins furent, à perpétuité, exemptés d'impôts. On attribue à Musa un petit traité : *De la bétoine*, publié par Humelberg.

MUSACÉES n. f. pl. Bot. Syn. de MUSÉES.

MUSÆUS (Jean-Charles-Auguste), littérateur allemand, né à Iéna en 1735, mort à Weimar en 1787. Il fut ministre protestant à Eisenach, précepteur des pages du duc de Saxe-Weimar et professeur au gymnase de Weimar. Après avoir publié quelques romans, il fit paraître ses *Contes populaires des Allemands*. Cette œuvre lui a valu le titre de **Perrault de l'Allemagne** ; il y a réuni et transcrit avec beaucoup d'esprit et dans un style humoristique tous les contes populaires de l'Allemagne. Un certain nombre de ces contes ont été traduits en français par Ch.-Paul de Kock (1826), et par A. Materne (1848). Musæus a publié en outre : *le Second Grandisson ; Voyages physiognomoniques ; les Images de la mort à la manière de Holbein* ; etc.

MUSAGÈTE. Myth. gr. Surnom d'Apollon, coryphée du chœur des Muses. (V. APOLLON.) — Surnom d'Héraklès qui, en détruisant les monstres et en rétablissant partout l'ordre, avait préparé le règne des Muses, c'est-à-dire des arts.

MUSANGÈRE (*jèr'*) n. f. Nom vulgaire des mésanges d'Europe et en particulier de la grande mésange.

MUSARAIGNE (*règn'* [*gn* mll.] — du lat. *musaranæus*, rat-araignée) n. f. Petit mammifère insectivore, dont la morsure passait jadis, à tort, pour venimeuse.

— ENCYCL. On enveloppe sous le nom général de *musaraignes* tous les petits insectivores de la famille des soricidés. En ne considérant que les musaraignes proprement dites (*sorex*), on compte trente-quatre espèces réparties sur le globe, surtout dans l'hémisphère nord. Ces animaux, petits, sveltes, à pelage doux et soyeux, à tête longue et fine, ressemblent au premier abord à des rongeurs ; mais ce sont des carnassiers résolus, qui attaquent toutes sortes d'animaux : souris, petits oiseaux, insectes, vers de terre, etc. A ce titre, ils rendent de grands services à l'agriculture. De mœurs plutôt nocturnes, ils vivent dans des terriers, les trous des vieux murs, les creux d'arbres, et fréquentent volontiers aux environs des habitations. La musaraigne commune ou musette (*sorex araneus*) est commune dans l'hémisphère nord. La petite musaraigne (*sorex minutus*) est également commune en France ; sa taille n'égale pas celle de la souris. Les musaraignes indiennes, ou rats musqués, des genres *crocidure*, *pachyure*, etc., exhalent une odeur forte et tenace.


Musaraigne.

MUSARD (*zar'*), **ARDE** [rad. *muser*] n. et adj. Fam. Se dit d'une personne qui perd son temps à des bagatelles : *Une* MUSARDE. *Tous les enfants sont plus ou moins* MUSARDS.

— Se disait autrefois de certains bateleurs provençaux, chanteurs, joueurs d'instruments ou qui récitaient des vers.

MUSARD (Philippe), musicien français, né en 1793, mort à Paris en 1859. Il fit d'abord partie de l'orchestre de divers bals publics. Puis il partit pour Londres, où il s'associa avec un autre artiste pour exploiter les bals de la cour. C'est là qu'il publia ses premières compositions dansantes. De retour à Paris, il devint chef d'orchestre des bals des Variétés. Son succès fut tel qu'on organisa sous sa direction, aux Champs-Elysées, un établissement de concerts et de bals, le Concert Musard. On vit ensuite Musard au Jardin-Turc, puis à la salle Valentino, à la salle Vivienne, enfin aux bals masqués de l'Opéra-Comique, puis de l'Opéra. Il écrivit de nombreux morceaux sur des airs populaires ou des motifs d'opéras en vogue, mais il en écrivit aussi beaucoup d'originaux, qui renfermaient souvent de jolies idées, habilement traitées.

MUSARDER v. n. Fam. Faire le musard : *Perdre son temps à* MUSARDER.

MUSARDERIE (*ri*) n. f. Action de musarder : *La* MUSARDERIE *est une des plaies des grandes villes.* || On dit aussi MUSARDISE. (On disait autref. MUSARDIE.)

MUSC (*mussk'* — du lat. *muscus*, et gr. *moskos*, qui viennent du persan *mosq*) n. m. Mamm. Espèce de chevrotain (v. ce mot), qu'on appelle aussi PORTE-MUSC.

— Par ext. Matière odorante que porte le musc dans une poche sous l'abdomen : *Sentir le* MUSC.

— *Musc artificiel*, Résine jaune qui a l'odeur du musc. || Par plaisant. *Musc indigène*, Fiente de vache séchée. || *Peau de musc*, Peau parfumée de musc.

— *Couleur de musc*, Sorte de couleur brune : *Gants* COULEUR DE MUSC. || *Drap musc* ou simplem. *Musc*, Ancienne sorte de drap de couleur de musc.

— Arboric. *Musc d'été*, Poire peu délicate. || *Gros musc d'hiver*, Grosse poire pierreuse d'hiver très parfumée, de forme allongée et de coloration verte.

— Bot. *Herbe au musc*. Nom vulgaire de l'ambrette.

— Comm. V. la partie encycl.

— Pharm. *Musc végétal*, Huile végétale, tirée de la moscatelline de la mauve musquée (*malva moschata*), du *minutus moschatus*, et qu'on emploie, en médecine, à la dose de 2 à 4 gouttes en vingt-quatre heures comme antispasmodique, en remplacement du *musc*.

— Zool. Le *musc* ou *porte-musc* est un cervidé appartenant au genre chevrotain et qui habite l'Asie. Il vit au milieu des taillis de bouleaux, escalade les rochers et franchit les précipices avec une rapidité qui rend sa chasse difficile. Le mâle possède une glande, en forme de sac et du volume d'une petite orange, placée sous la peau de l'abdomen et dont l'orifice débouche en avant de celui de l'organe génital. Une sécrétion brune, de consistance huileuse quand elle est fraîche, dure et cassante quand elle est sèche, s'y accumule et constitue le musc.

— Comm. Le *musc* se trouve dans le commerce sous deux formes : *musc en vessie* ou *en poche*, c'est-à-dire enfermé encore dans la glande que l'on a fait sécher tout entière, et *musc hors vessie*, se présentant en grumeaux d'un brun noirâtre, et provenant du produit extrait de la glande et séché ; il a moins de valeur que le premier. Le musc en vessie le plus estimé est le musc dit « de Nankin », puis celui du Tonkin ; après ces variétés viennent les sortes du Yunnan, de l'Assam ou du Bengale, enfin le musc Kabardin ou de Russie. On utilise le musc en pharmacie et surtout en parfumerie, où il sert, dans les parfums composés, à fixer les autres éléments.

MUSCA (*ska*) n. f. Nom scientifique des insectes diptères du genre mouche.

MUSCADE (*skad'* — du prov. *muscada*, bas lat. *muscata*, musquée) n. f. Bot. Graine du muscadier.

— *Beurre de muscade*, Substance qu'on obtient en mettant à la presse de la muscade broyée et mouillée.

— Prestidig. Petite boule dont les escamoteurs se servent pour leurs tours de gobelets : *Passez*, MUSCADE !

— Vitic. Se disait autref. pour Raisin muscat.

— Zool. Sous-genre de mélongènes (mollusques gastéropodes), comprenant des formes propres aux mers de l'Inde et de la Chine. (Les muscades [*myristica*] ont leur coquille en poire arrondie, couverte de tubercules.)

— Adjectiv. : *Noix* MUSCADE. || *Rose muscade*, Variété de rose dite aussi *rouge de Hollande* et dont le parfum rappelle le musc.

— ALLUS. LITTÉR. :

Aimez-vous la *muscade* ? On en a mis partout.

Vers de Boileau (sat. III, *le Repas ridicule*), que l'on emploie pour exprimer la banalité d'une chose que l'on rencontre continuellement et la satiété qu'elle fait éprouver. Presque toujours, on substitue au mot « muscade » celui qui fait l'objet de l'application.

— ENCYCL. Bot. La *muscade* ou *noix de muscade* n'est que l'amande du fruit du muscadier ; elle est enveloppée par une arille de couleur rouge, brunâtre ou orangée, à surface irrégulièrement laciniée, qu'on désigne sous le nom de *macis*. Dans le commerce, on distingue la *muscade mâle* ou *sauvage*, qui provient d'arbres non cultivés, et la *muscade femelle*, plus petite, mais plus aromatique. Cette amande a une saveur huileuse, un peu âcre ; distillée en présence de l'eau, elle donne une essence volatile, excitante à faible dose et narcotique à haute dose. On emploie la muscade dans la cuisine comme condiment ; elle entre dans la confection de l'*élixir de Garus*, *vinaigre des quatre voleurs*, etc. On retire encore de la muscade, par expression à chaud, le *baume* ou *beurre de muscade*, de couleur jaune orangé, qui contient de la *myristicine* et s'emploie dans la confection d'emplâtres, de pommades, etc.

MUSCADELLE (*ska-dèl'* — rad. *musc*) n. f. Poire d'hiver ayant un léger parfum de musc. Syn. PETIT MUSCAT.

MUSCADELLE (*ska-dèl'* — rad. *muscat*) n. f. Cépage blanc assez vigoureux et fertile, que l'on cultive surtout dans la Gironde et la Dordogne. Syn. AMBROISIE, ANGELICAN, GASCON, GUILLAN MUSQUÉ, MALVOISIE, MUSCADE, MUSCAT FOU, MUSCAT GASCON, MUSCADELLE DU BORDELAIS, RAISINETTE, SAUVIGNON À GROS GRAINS, VESPARO.

MUSCADET (*ska-dè* — rad. *muscat*) n. m. Vitic. Syn. de GAMAY BLANC. || Sorte de vin qui a un léger goût de muscat.

— Arboric. Petite pomme douce dont on fait du cidre.

MUSCADIER (*ska-di-é*) n. m. Bot. Genre unique de la famille des myristicées.

— ENCYCL. Les *muscadiers* (myristica) sont des arbres ou des arbustes à feuilles isolées, à limbe penninervé, à fleurs régulières, dioïques, à fruit drupacé, qui renferme une graine dressée (muscade). On en connaît plus de quatre-vingts espèces, des régions tropicales. Les muscadiers préfèrent les terrains humides, un peu abrités du soleil ; ils laissent échapper par les fentes de leur écorce un suc résineux jaunâtre qui rougit à l'air. Les espèces les plus connues sont le *muscadier aromatique*, des îles de la Sonde, cultivé aux Antilles, à la Guyane, etc. ; il fournit la muscade la plus estimée ; le *muscadier de Cayenne*, dont les fruits donnent une cire employée pour l'éclairage ; le *muscadier des Moluques*, qui fournit la *muscade mâle* ; le *muscadier de Madagascar*, le *muscadier officinal*, etc.


Muscadier : *a*, baie déhiscente montrant sa graine arillée ; *b*, graine (*muscade*) revêtue de son arille.

MUSCADILLE (*ska-dill'* [*ll* mll.]) n. f. Petite muscade.

MUSCADIN (*ska* — de l'ital. *moscardino*) n. m. Linguist. Petite pastille parfumée au musc. [Sous Louis XIV, l'Académie française, appelée à décider si l'on devait dire *muscardin* ou *muscadin*, se décida pour cette dernière forme.]


Muscadins (1793).

— Nom que l'on donnait, dans le Lyonnais, aux commis de magasins de denrées coloniales.

— Hist. Nom donné aux royalistes qui affectaient, en 1793, une mise soignée contrastant avec le costume débraillé des sans-culottes, et dont le musc était un des parfums favoris.

MUSCADIN, INE (*ska*) adj. Qui est propre aux muscadins : *Mœurs* MUSCADINES.

— n. Homme ou Femme d'une élégance outrée et ridicule.

MUSCADINE (*ska*) n. f. Variété de vigne du Canada || Vin que produit cette vigne.

MUSCADIVORE (*ska*) n. f. Nom vulgaire des pigeons du genre *myristicivora*.

MUSCARDIN (*skar'*) n. m. Petit rongeur de la famille des myxides, tribu des myoxinés. (Répandu dans toute l'Europe, il vit dans les haies, surtout de noisetiers. Ce petit loir, de la grosseur d'une souris, a le pelage jaune rougeâtre, la queue longue et peu fournie. Il s'apprivoise facilement.)


Muscardin.

MUSCARDINE (*skar'*) n. f. Maladie particulière des vers à soie, attribuée au développement d'une cryptogame.

— ENCYCL. La *muscardine* est une maladie des vers à soie, causée par le *botrytis bassiana*. Pour les auteurs modernes, ce champignon serait la forme conidienne d'un *cordiceps* qui ne se développerait qu'en Chine.

Cette moisissure, après avoir pénétré l'enveloppe chitineuse des vers, se ramifie dans les tissus et dans la masse sanguine. L'animal prend alors une teinte rosée, perd sa turgescence et meurt. Après sa mort, il durcit, en conservant sa forme, et, si l'air est humide, se reconvre d'une efflorescence farineuse (*filaments fructifères*). Cet aspect cotonneux de la muscadine lui a valu le nom vulgaire de *dragée*. Le mal se répand par dissémination des spores ; c'est donc au moment où le ver a *blanchi* qu'il est dangereux pour ses voisins. On doit prévenir la maladie en assainissant parfaitement les locaux d'élevage.

MUSCARDINIQUE (*skar', nik'*) adj. Econ. rur. Qui appartient, qui a rapport à la muscardine : *Contagion* MUSCARDINIQUE.

MUSCARI (*ska*) n. m. Bot. Genre de liliacées.

— ENCYCL. Les *muscaris* sont des plantes herbacées bulbeuses, à feuilles linéaires, radicales, à fleurs d'un bleu violacé ou rougeâtre, groupées en grappes simples et qui sont caractérisées par la concrescence des quatre verticilles externes formant un tube globuleux. On en connaît plus de quarante espèces de l'Europe tempérée et des régions méditerranéennes. Le *muscari chevelu* (muscari comosum), dit encore vulgairement *vaciet*, *ail* ou *jacinthe à toupet*, et le *muscari odorant* (muscari racemosum) ou *jacinthe musquée* sont communs en France. On les recherche dans les jardins comme plantes d'ornement en particulier certaines variétés chez lesquelles les étamines avortent chez toutes les fleurs de la même plante, qui forment alors des grappes plameuses fort élégantes. Les bulbes de ces plantes ont été employés comme antispasmodiques.


Muscari : *a*, coupe de la fleur.

MUSCARINE (*ska*) n. f. Alcaloïde $C^5H^{16}AzO^3$, extrait des champignons vénéneux (fausse oronge et agaric frais).

— ENCYCL. Elle est soluble dans l'eau et l'alcool, peu dans l'éther. Ses effets physiologiques sont analogues à ceux de la fève de Calabar ; elle excite les sécrétions salivaire et lacrymale, abaisse le pouls, contracte la pupille, tétanise l'intestin, l'estomac et la vessie. Son action est antagoniste de celle de l'atropine. Ses propriétés peuvent être utilisées en thérapeutique ; on emploie pour cela la teinture et l'extrait des champignons qui la produisent.

MUSCARIUM (*ska-ri-om'* — mot lat., signif. *houssoir*) n. m. Bot. Corymbe lâche et irrégulier.

MUSCAT (*ska* adj. m. Se dit de certains fruits qui ont un léger parfum de musc : *Du raisin* MUSCAT. || Se dit aussi du vin produit avec du raisin muscat : *Du vin* MUSCAT.

— n. m. Nom donné à de nombreuses variétés de cépages françaises et étrangères et dont les principales sont : le *muscat blanc de Frontignan*, cultivé dans le Languedoc, particulièrement à Frontignan et à Lunel, l'Italie, l'Espagne et la colonie du Cap (syn. MUSCAT BLANC COMMUN, MUSCAT BLANC, MUSCAT DE LUNEL) ; le *muscat d'Espagne*, cépage blanc (syn. MUSCAT CAMINADA, MUSCAT ADMIRABLE) ; le *muscat de Rivesaltes*, cépage blanc cultivé principalement dans les jardins (syn. MUSCAT DE JESUS, MUSCAT CROQUANT, MUSCAT FLEUR D'ORANGER MUSCAT PRIMAVIS, etc.) ; le *muscat d'Alexandrie*, cépage blanc cultivé dans le midi de la France, l'Italie et l'Espagne (syn. PANSE MUSQUÉE, RAISIN DE MALAGA) ; le *muscat blanc hâtif*, cultivé surtout en Auvergne ; le *muscat noir*, cépage rouge donnant surtout des raisins de table et que l'on cultive un peu dans toute la France (syn. CAILLABA, BLACK FRONTIGNAN, MUSCAT NOIR DU JURA) ; le *muscat rouge de Frontignan*, cépage rouge cultivé dans le midi de la France, surtout dans les jardins (syn. MUSCAT GRIS) ; le *muscat fou*, *muscadet gascon* (syn. de MUSCADELLE) ; etc. || Vin obtenu avec ces cépages : MUSCAT *de Frontignan*. MUSCAT *rouge de Cassis*.

— Arboric. Nom donné à plusieurs poires : MUSCAT *royal*. MUSCAT *vert*. *Petit* MUSCAT.

— Encycl. Les *muscats* (vins) s'obtiennent généralement de la façon suivante : le raisin, laissé longtemps sur la souche, même après la maturité, n'est cueilli que lorsque son moût marque 18° Baumé. Après foulage et pressurage, le moût est recueilli dans des tonneaux, où la fermentation commence à s'accomplir ; mais on mute ce moût par trois ou quatre additions successives d'alcool, de façon à retarder, sinon à arrêter la fermentation et à conserver la plus grande partie du sucre. Un premier soutirage est effectué au début de l'hiver. En février, on colle le vin et on le soutire de nouveau. On égalise les qualités par des mélanges et, selon la saveur du mélange, on ajoute de l'alcool ou du sucre. Après deux ans de fût et deux soutirages par an, le muscat est mis en bouteilles. Les muscats les plus estimés proviennent du midi de la France (Frontignan, Lunel, Rivesaltes), de l'Algérie (Staouéli), de l'Espagne, de l'Italie et des îles de l'Archipel (Samos, Chypre), etc.

MUSCATELLINE ou **MOSCATELLINE** n. f. Bot. V. MOSCATELLE.

MUSCATINE ou **BLOOMINGTON**, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat d'Iowa, ch.-l. de comté, sur le Mississipi ; 11.000 hab. Commerce actif de grains, porc salé, graisses, etc. Port sur le Mississipi. Scieries. — Le *comté de Muscatine* est peuplé de 29.000 hab.

MUSCEL ou **MOUCHTCHEL**, département de Roumanie (Valachie), d'une superficie de 2.970 kilom. carr. et d'une population de 113.500 hab. Montagneux dans sa partie septentrionale, il est formé au sud par une plaine descendant vers la rive gauche de l'Ardjich, qui forme la limite du département. Ch.-l. *Campu-Lungu*. La partie nord est riche en pâturages et bois ; la partie méridionale possède des champs de céréales et des vignobles.

MUSCHELKALK (*chèl'-kalk'*) n. m. Géol. L'une des divisions du système triasique. (C'est le trias moyen et le *conchylien* de d'Orbigny.) V. TRIAS.

MUSCICAPE (*muss-si*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, tribu des *muscicapinés*, comprenant de nombreuses espèces des régions tempérées et surtout chaudes de l'ancien monde.



Muscicape.

— Encycl. Les muscicapes (*muscicapa*) sont les gobe-mouches des anciens auteurs. On les a divisés en nombreux sous-genres, tels que butalis (type *butalis grisecla*, gobe-mouches gris de France ; hedymela (*hedymela atricapilla*, gobe-mouches à tête noire, de l'Europe centrale) ; etc.

MUSCICAPIDÉS (*muss-si*) n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant les gobe-mouches et genres voisins. (Les muscicapidés se subdivisent en trois tribus : *muscicapinés, myiagrinés, campéphaginés.*) — *Un* MUSCICAPIDE.

MUSCICAPINÉS (*muss-si*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des *muscicapidés*, renfermant les gobe-mouches proprement dits (*muscicapa*) et genres voisins. — *Un* MUSCICAPINE.

MUSCICOLE (*muss-si* — du lat. *muscus*, mousse, et *colere*, habiter) adj. Hist. nat. Qui vit ou végète dans les mousses.

MUSCIDA, nom d'une étoile qui occupe la bouche de Pégase.

MUSCIDÉS (*muss-si*) n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères, renfermant les mouches proprement dites (*musca* et genres voisins. — *Un* MUSCIDÉ.

MUSCIFORME (*muss-si* — du lat. *musca*, mouche, et de *forme*) adj. Entom. Qui a la forme d'une mouche.

MUSCINÉES (*muss-si* — du lat. *muscus*, mousse) n. f. pl. Embranchement du règne végétal qui renferme les cryptogames cellulaires dont l'appareil végétatif est ordinairement différencié en tige et feuilles, sans qu'il y ait traces de racines. (Cet embranchement comprend la classe des *mousses* et celle des *hépatiques*.) || On dit encore BRYOPHYTES. — *Une* MUSCINÉE.

MUSCIPHAGE (*muss-si-faj'*) n. m. Sous-genre de passereaux todirostres, de la famille des tyranoïdés, comprenant trois espèces de l'Amérique tropicale.

MUSCIPULE (*muss-si* — du lat. *muscipula*, piège à rats) adj. Se dit de quelques plantes qui prennent les insectes, soit en les engluant, soit en repliant leurs feuilles : *Silène* MUSCIPULE. *Dionée* MUSCIPULE.

MUSCITES (*muss-it'*) n. m. pl. Classe de l'embranchement des cryptogames cellulaires, fossiles dans les terrains tertiaires. — *Un* MUSCITE.

MUSCIVORA (*muss-si*) n. f. Ichtyol. Nom scientifique du genre *moucherolle*. V. MOUCHEROLLE.

MUSCLE n. m. Archéol. V. MUSCULE.

MUSCLE (*musskl'* — lat. *musculus* n. m. Anat. Organe fibreux, irritable, dont les contractions produisent les mouvements des animaux. || *Muscles simples*, Ceux qui n'ont qu'un seul corps et dont toutes les fibres suivent la même direction. || *Muscles composés*, Ceux qui se divisent à l'une de leurs extrémités en plusieurs tendons ou qui sont rayonnés. || *Muscles extérieurs* ou *de la vie animale*, Ceux qui font mouvoir les organes extérieurs du corps. || *Muscles intérieurs* ou *de la vie organique*, Ceux qui sont destinés aux organes intérieurs ou aux fonctions végétatives.

— Pop. Vigueur, force musculaire : *Avoir du* MUSCLE.

— *Etre tout nerfs et muscles*, Etre d'une très grande force, d'une vigueur extraordinaire : *Le lion est tout nerfs et muscles.* (Buff.)

— Encycl. Anat. et physiol. Les *muscles* sont constitués par des associations de fibres striées ou de fibres lisses, groupées en faisceaux, qu'entoure le *périmysium*, fine enveloppe de tissu conjonctif, entre les mailles duquel rampent les vaisseaux et les nerfs, sensitifs ou moteurs ; ces derniers aboutissant à la *plaque motrice*. Quant aux lymphatiques, leur origine dans le muscle est encore obscure. Les muscles renferment 72 à 74 p. 100 d'eau, de la fibrine, du myosinogène et de la myosine, de l'albumine, des nucléines, de la créatine, de la créatinine, de l'urée, du glycogène, de l'acide lactique, des matières grasses et des substances minérales, parmi lesquelles l'acide phosphorique et la potasse tiennent la première place. Viennent ensuite la soude, la magnésie, la chaux et enfin le fer, ce dernier sous forme d'hémoglobine ou de *myohématine*.

Au point de vue de leur constitution et de leur rôle, les muscles se partagent en : *muscles à fibres striées*, rouges ou pâles (Ranvier), constituant des masses charnues, soumis à l'action de la volonté et qui, fixés aux pièces et aux leviers du squelette, sont les agents actifs des mouvements volontaires ou de relation ; les *muscles à fibres lisses*, en couches minces dans les parois des viscères, dont les réactions sont généralement lentes, réflexes, involontaires et qui interviennent surtout dans le métabolisme ; enfin, le *muscle cardiaque à fibres ramifiées*, qui se rapproche par sa structure du muscle strié et par ses fonctions du muscle lisse. Les muscles, striés principalement, présentent une partie renflée, le corps charnu, et des extrémités blanches, nacrées, ou *tendons*, qui s'insèrent aux os et représentent les cordes au moyen desquelles la partie charnue, seule contractile, agit sur les leviers osseux. La forme du corps charnu et ses rapports avec les tendons permettent de distinguer des muscles longs, larges, courts, fusiformes, etc. ; quant à leurs dénominations, elles sont tirées de leurs formes, de leur direction, de leur constitution, de leur situation, etc. Les masses musculaires sont enfin isolées les unes des autres par des *aponévroses*, entre lesquelles courent les gros troncs vasculaires et nerveux. V. les noms des muscles au mot HOMME (planche en couleurs).

Le muscle est élastique et contractile. Son élasticité est faible, mais parfaite. Normalement, il tend à se rétracter sous l'influence d'un état de contraction faible et permanent (*tonus musculaire*), ou à des excitations motrices réflexes. La contractilité se traduit par un changement de forme, mais non de volume, qui naît à la plaque motrice et se propage comme une onde (*onde contractile*) ; elle résulte d'une modification dans l'arrangement moléculaire de la fibre, car les segments clairs ou *isotropes* s'amincissent, tandis que les segments obscurs ou *anisotropes* semblent déborder sur les premiers. La contractilité, manifestant l'irritabilité du muscle, est indépendante des connexions nerveuses, bien que, normalement, l'influx nerveux soit le seul excitant physiologique. Certaines conditions, l'irrigation sanguine, une température convenable, conservent la contractilité, mais ne la déterminent pas, ce que font les excitants physiologiques (influx) ou artificiels (électricité, chaleur, lumière, agents chimiques, etc.). Tous les excitants donnent lieu à un même phénomène, la *contraction*, quand ils atteignent l'intensité minimum (et variable avec les conditions) à laquelle le muscle puisse répondre (seuil de l'excitation). La contraction est accompagnée de phénomènes chimiques, électriques, thermiques, mécaniques.

MUSCLÉ (*sklé*) n. m. Nom provençal de la moule comestible.

MUSCLEAU (*sklo*) n. m. Nom de l'hameçon, dans les départements du Midi. || On dit aussi MOUSCLEAU.

MUSCLER (*sklé*) v. a. Développer les muscles de : *L'exercice* MUSCLE *les membres*. (Peu us.)

Musclé, ée part. pass. Qui est pourvu de muscles ; qui a des muscles saillants : *Les statues de Michel-Ange sont puissamment* MUSCLÉES.

MUSCO-FUNGUS (*sko-fon-guss* — du lat. *museus*, mousse, et *fungus*, champignon) n. m. Bot. Nom de plusieurs espèces de lichens membraneux ou foliacés.

MUSCOGEE, comté des Etats-Unis d'Amérique (Etat de Georgie), sur le Chattahoochee ; 23.000 hab. Ch.-l. *Columbus*. Industrie active.

MUSCOÏDE (*sko* — du lat. *muscus*, mousse, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui ressemble à une mousse : *Hépathiques* MUSCOÏDES.

— Minér. Se dit d'un corps affectant la forme d'une mousse.

MUSCOLOGIE (*sko, jî* — du lat. *muscus*, mousse, et du gr. *logos*, discours) n. f. Partie de la botanique qui traite des mousses.

MUSCOLOGIQUE (*sko, jik'*) adj. Bot. Qui a rapport à la muscologie : *Etudes* MUSCOLOGIQUES.

MUSCOLOGISTE (*sko, jisst'* — rad. *muscologie*) n. m. Bot. Celui qui s'occupe spécialement de l'étude des mousses.

MUSCOPHILE (*sko* — du lat. *muscus*, mousse, et du gr. *philos*, ami) adj. Bot. Qui se plaît parmi les mousses.

MUSCOVITE (*sko*) n. f. Genre et espèce de la famille des micas.

— Encycl. Le genre *muscovite* comprend les micas blancs, riches en potasse, alumine et eau. Il renferme les espèces : *muscovite, lépidolite, damourite, paragonite, wilachérite, margarodite, sériclte*. L'espèce *muscovite* ou *verre de muscovie* est un silicate hydraté naturel d'alumine et de potasse ; sa formule est $H^4K^2Al^6Si^6O^{24}$, son poids spécifique 2,76 à 3,1, sa dureté 2 à 3. La muscovite abonde en paillettes comme élément des granits ; elle est commune aussi en lamelles empilées dans les pegmatites. Les grandes lames, jadis employées comme vitres, sont encore utilisées pour la fermeture transparente de certains poêles.

MUSCULAIRE (*sku-lèr'* — du lat. *musculus*, muscle) adj. Anat. Qui a rapport aux muscles, qui leur est propre : *Force* MUSCULAIRE. || *Système musculaire*, Ensemble des muscles du corps.

— Encycl. V. MUSCLE.

— *Fibre, Cellule musculaire*. Cet élément histologique du tissu musculaire se présente sous une forme plus ou moins allongée, rarement bifurquée (fibre cardiaque), possédant un (fibre lisse) ou plusieurs noyaux (fibre striée), au centre (fibre lisse) ou à la périphérie (fibre striée ; un protoplasma qui, dans la fibre lisse, est finement granuleux et strié, et, dans la fibre striée, est seulement granuleux autour des noyaux et à la plaque motrice et au pourtour des colonnes de Leydig, et est ailleurs complètement différencié en fibrilles contractiles, entouré enfin d'une membrane d'enveloppe ou *sarcolemme*.

— *Sens musculaire*. Il se manifeste par la conscience que l'on a de l'état de contraction et de fatigue des muscles, de l'effort et de la coordination qui aboutissent aux mouvements voulus et exécutés. Ce sens a été mis en évidence par les travaux de Bell, de Gerdy, de Cl. Bernard, qui l'attribuent aux filets nerveux sensitifs que l'on observe dans les muscles. Les lésions de ces nerfs entraînent des troubles de la locomotion, l'incoordination des mouvements, car, ainsi que l'a indiqué Duchenne (de Boulogne), la suppression de cette sensibilité empêche de proportionner les efforts au but à atteindre. L'exercice de ce sens, indépendant de la vue, paraît aidé par la sensibilité tactile de la peau.

MUSCULARITÉ (*sku* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Etat de ce qui est formé ou pourvu de muscles.

MUSCULATION (*sku, si-on* — même étymol. qu'aux deux art. précéd.) n. f. Physiol. Fonctionnement général des muscles.

MUSCULATURE (*sku*) n. f. Ensemble et disposition des muscles du corps humain : *Une puissante* MUSCULATURE.

MUSCULE (*skul'* — du lat. *musculus*, petite souris) n. m. Art milit. anc. Machine de guerre qui, dans les sièges, facilitait aux assiégeants l'approche des places, et protégeait les soldats occupés à creuser une tranchée. || Navire à voiles, très court.

— Encycl. D'après les descriptions détaillées de César et de Végèce, le *musculc* était une galerie en charpente, couverte d'un toit à deux pentes. Il était bâti sur quatre poutres disposées en carré, et sa couverture était construite avec des lattes et des briques et protégée par des cuirs et des matelassures. Cette machine était traînée sur des cylindres ou rouleaux. Les Normands en connaissaient l'usage et Abbon, moine de Saint-Germain-des-Prés, en parle dans sa description du siège de Paris en 886. Le musculc fut employé jusqu'à la découverte de l'artillerie.

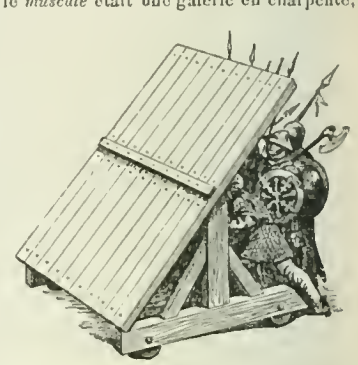

Musculc.

MUSCULEUX (*sku-leû*), **EUSE** [du lat. *musculosus*, même sens] adj. Qui a des muscles puissants ou très saillants : *Un athlète* MUSCULEUX.

— Anat. Qui est de la nature des muscles : *Tissu* MUSCULEUX. || *Membrane musculeuse*, Membrane mince, composée de fibres musculaires placées les unes à côté des autres.

— n. f. Couche de fibres musculaires : *La* MUSCULEUSE *de l'intestin, de l'utérus*.

MUSCULINE n. f. Chim. Syn. de SYNTONINE.

MUSCULO-CUTANÉ adj. et n. m. Se dit de nerfs qui se terminent partie dans les muscles, partie dans la peau.

— Encycl. Le nerf *musculo-cutané* du bras, branche du plexus brachial, innerve le coraco-brachial, le biceps et le brachial antérieur, la peau de l'avant-bras (partie antéro-externe) et se termine à la peau de l'éminence thénar. Les nerfs musculo-cutanés interne et externe de la cuisse sont deux branches du plexus lombaire. Le nerf musculo-cutané de la jambe, rameau de la branche externe du sciatique poplité externe, innerve les péroniers latéraux et se termine aux orteils.

MUSCULO-MEMBRANEUX, EUSE adj. Se dit des membranes où il entre des éléments musculaires.

MUSCULOSITÉ (*sku*) n. f. Caractère, nature de ce qui est musculeux : *La* MUSCULOSITÉ *des membres du lion*.

MUSE (lat. *Musa* ; du gr. *Mousa*) n. f. Myth. Chacune des neuf déesses sœurs qui, selon les anciens, présidaient aux arts libéraux : *Etre inspiré par les* MUSES. || Se dit principalement de celle de ces déesses qui préside à la poésie : O MUSE, *inspire-moi*.

— Par ext. Belles-lettres, poésie, en général. (Dans ce sens et les suivants, s'écrit avec une minuscule) : *Cultiver les* MUSES, *la* MUSE. || Littérature ou poésie spéciale à un peuple, à une langue : *Les* MUSES *grecques*. || Genre de talent, inspiration, productions poétiques d'un homme : *La* MUSE *de Corneille*. || Genre particulier de poésie : *La* MUSE *tragique*. || Source d'inspiration : *Le malheur est une* MUSE (Ch. Nodier.) || *Culte des muses*, Poésie, beaux-arts.

— Loc. div. *Favori, Nourrisson, Amant des Muses*, Poète. || *Faveurs des Muses*, Talent poétique, inspiration. || *Dixième Muse*, Nom donné à un certain nombre de femmes auteurs

— Comm. Nom donné par les commerçants en fruits à une variété de figue récoltée en Egypte et qui a un goût très délicat. (Elle est très sucrée.)

— Econ. rur. Dans certaines parties de la France et notamment dans le Lyonnais, Variété de chèvre sans cornes.

— Encycl. Mythol. Les *Muses* étaient, chez les Grecs, les divinités de l'inspiration poétique et des arts. On en comptait parfois trois (Mélété, Mnémé, Aoidé ; à Delphes : Nété, Mésé, Hypaté), ou quatre (Thelxioné, Mélété, Aoidé, Arché ; ou encore, cinq ; ou six ; ou sept : ou huit. Mais ordinairement l'on admettait l'existence de neuf Muses, dont chacune présidait à un art déterminé : Calliope, à la poésie épique et à l'éloquence ; Melpomène, à la tragédie ; Thalie, à la comédie ; Polymnie, à la poésie lyrique ; Erato, à la poésie érotique ; Clio, à l'histoire ; Euterpe, à la musique ; Terpsichore, à la danse ; Uranie, à l'astronomie. On faisait des Muses les filles de Zeus et de Mnémosyne, ou d'Ouranos et de Gæa, ou de Piéros et d'Antiope. Dans l'*Odyssée* et chez Hésiode, elles habitent l'Olympe où elles ont Apollon pour coryphée. Plus tard, on les montrait en lutte avec Pyrène, roi de Daulis, avec Thamyris, avec les filles de Piéros, avec les Sirènes et les filles d'Achéloos. On leur prêta même bien des faiblesses, jusqu'à des amours terrestres. Ces divinités étaient originaires de Thrace ou de Piérie, d'où leur culte se répandit en Béotie, puis en Attique et dans la plupart des pays grecs. Leurs principaux sanctuaires étaient celui de l'Hélicon, dont il subsiste quelques ruines, celui de Thespies, etc. Dans plusieurs pays, en Béotie, à Sicyone, à Delphes, on célébrait en leur honneur des fêtes appelées *Mouseia*. De Grèce, le culte des Muses passa en Italie ; à Rome, on les identifia avec la déesse Camena.

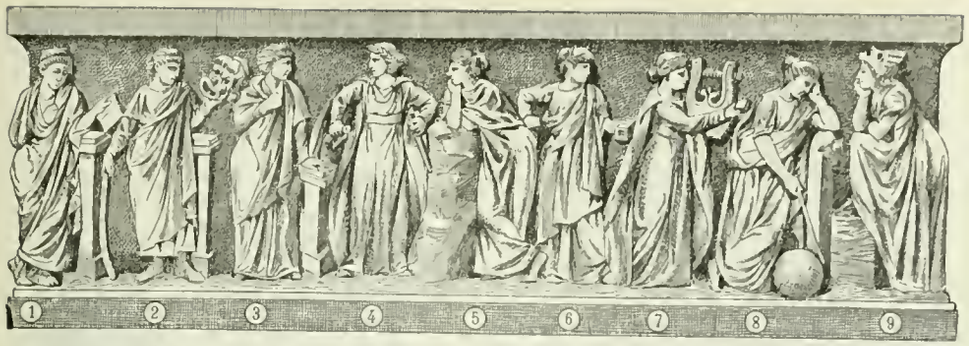

MUSES : 1. Clio ; 2. Thalie ; 3. Erato ; 4. Euterpe ; 5. Polymnie ; 6. Calliope ; 7. Therpsichore ; 8. Uranie ; 9. Melpomène. (D'après un sarcophage, au Louvre.)

— *Dixième muse.* Ce nom fut donné à un grand nombre de femmes auteurs de tous les pays, entre autres : aux Italiennes Avegrado, Fedele, au XVe siècle ; Bertani, au XVIe siècle ; Cicci, Sulgher-Fantastici, Fenaroli, au XVIIIe siècle ; aux Anglaises Catherine Philips et Anne Killigrew, à la Portugaise Violante do Ceo, au XVIIIe siècle ; aux Françaises Pernette du Guillet, au XVIe siècle, laquelle chantait ses vers en s'accompagnant du luth, et, au XVIIe siècle, à Claudine Colletet, qui venait réciter à table, comme étant d'elle, des vers faits par son mari ; puis à Mme Deshoulières, Mlle de Gournay, Marie-Jeanne Lhéritier de Villandon, qui fit en vers *le Triomphe de Mme Deshoulières, reçue dixième muse ;* Mme des Loges, et Anne de Lavigne. Au XVIIIe siècle, nous rencontrons Mlle de Bermann, Charlotte Bonrette, la *muse limonadière*, qui tint, pendant trente-six ans, un café dit *allemand*, rue Croix-des-Petits-Champs, rendez-vous de plusieurs hommes de lettres. Au XIXe siècle, Mme Emile de Girardin a mérité le surnom de *dixième muse.* On a désigné également ainsi plusieurs femmes poètes de la Grèce : Myro, Myrtis, Télésille, Erinne, Nossis, Praxille, Anita, Sapho et Corinne, etc.

Muse française (LA), revue littéraire, fondée sous la Restauration et qui fit quelque bruit, comme organe de la nouvelle école désignée dès lors sous le nom de romantique (1823-1824). Elle paraissait le 1er de chaque mois par cahiers de trois feuilles d'impression, et avec cette brillante épigraphe virgilienne, qui promettait une ère nouvelle à la littérature :

Jam redit et virgo, redeunt Saturnia regna :
Jam nova progenies cœlo demittitur alto.

(Voici que revient la vierge, que revient le règne de Saturne. Déjà une race nouvelle nous est envoyée du haut des cieux.)

Ses collaborateurs étaient V. Hugo, alors âgé de vingt et un ans, Alex. Soumet, Ch. Nodier, Alfred de Vigny, Emile Deschamps, Alex. Guiraud, Jules de Rességuier, Ancelot, etc. La « Muse française » était, comme les poésies d'alors de V. Hugo, monarchique et quelque peu dévote. Elle cessa de paraître en 1824.

Muse historique (LA), de Jean Loret V. MUZE.

Muses (REPRÉSENTATIONS FIGURÉES DES). Les représentations des Muses sont nombreuses, sur les vases peints, les monnaies, les bas-reliefs, les fresques de Pompéi, sans parler des statues de Muses isolées. Tantôt on les montrait au nombre de trois (coffre de Cypselos ; groupe de Praxitèle, transporté de Thespies à Rome par Lucullus) ; tantôt au nombre de six (bas-reliefs de Mantinée, où l'on voit la lutte de Marsyas et d'Apollon, en présence de six Muses) ; tantôt au nombre de neuf (vase François et nombreux monuments figurés). Depuis l'époque alexandrine, chacune des Muses fut toujours représentée avec ses attributs propres.



Les Muses, d'après Eust. Le Sueur.

L'Athénien Cléomène avait exécuté pour la ville de Thespies les statues des Muses (*Thespiades*), qui furent transportées à Rome par Mummius. Philiscus de Rhodes sculpta, à Rome même, les neuf Muses, qui furent placées dans le portique d'Octavie. Un beau bas-relief, appartenant au Louvre, qui décorait autrefois les trois faces apparentes d'un sarcophage, représente les neuf Muses.

L'art moderne nous offre de nombreuses représentations des Muses. Le *posticum* d'un temple dédié à ces déesses, dont l'architecte Hittorf avait exposé le modèle au Salon de 1859, était décoré d'une peinture d'Ingres ayant pour sujet la *Naissance des Muses.* L'assemblée des Muses sur le Parnasse, présidée par Apollon, a été représentée par le Tintoret. Les neuf Muses ont été représentées encore par Eustache Le Sueur, dans cinq tableaux qui sont aujourd'hui au Louvre. Un autre tableau du Louvre, peint par Stella, nous fait voir *Minerve venant visiter les Muses.* Rosso del Rosso a représenté la *Dispute des Muses et des Piérides* (Louvre). Au palais Pitti, à Florence, est un petit tableau de Jules Romain, *la Danse des Muses.* Bouguereau a exécuté une vaste peinture destinée à orner le plafond de la salle des concerts au Grand-Théâtre de Bordeaux et représentant *Apollon et les Muses dans l'Olympe.*

En sculpture, nous citerons les figures de stuc modelées par Coysevox pour soutenir le plafond du grand salon du palais du cardinal de Fürstenberg, à Saverne ; un bas-relief (*les Muses présentées à Minerve*) de J.-G. Moitte ; la *Muse comique* et la *Muse sérieuse,* statues de Pradier, pour la décoration de la fontaine Molière, à Paris ; etc. Deux statues de pierre représentant aussi la *Muse comique* et la *Muse grave* ont été exécutées par Chatrousse : la première pour la façade du théâtre du Châtelet (Paris), la seconde pour la décoration d'un des guichets des Tuileries. Citons enfin *la Muse d'André Chénier*, par Louis Noël (musée d'Angers), sujet repris par Denys Puech (Luxembourg).

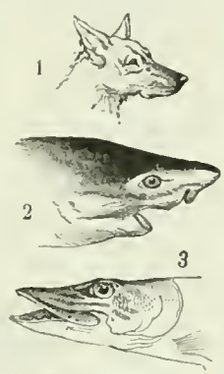

Museaux : 1. De chien ; 2. De requin ; 3. De brochet.

MUSE (subst. verb. de *muser*) n. f. Amusement (Vieux.)

MUSER (rad. *muser*) n. f. Vêner. Commencement du rut, chez les cerfs.

MUSEAU (*zo* — d'un primitif *mus*, d'orig. inconn. On trouve dans le bas lat. *musus*, même sens]) n. m. Partie saillante, allongée et plus ou moins pointue de la face de certains mammifères, de certains poissons : MUSEAU *de chien, de loup, de requin.*

— Pop. Face, visage : *Faire tant de dépense pour vous graisser le* MUSEAU ! (Mol.) ‖ Personne : *Approche, vilain* MUSEAU !

— Anat. *Museau de tanche,* Orifice vaginal de l'utérus.

— Archéol. Accoudoir d'une stalle, sur lequel on sculptait des museaux ou mufles d'animaux. V. ACCOUDOIR.

— Armur. *Lame en museau de brochet,* Lame d'épée dont la pointe est fournie par deux lignes convexes qui s'unissent à cette pointe en un arc brisé. (Cette disposition, fréquente dans beaucoup d'estramaçons indiens, notamment dans les épées à sacrifice des rhadjpoutes, s'observe dans quelques modèles de sabres du premier Empire [contingents polonais, italiens]. La lame en museau de brochet, très bonne pour la taille, en raison de son poids, qui s'augmente du talon vers la pointe, fournit aussi un coup de pointe terrible par la largeur de la blessure.)



Lame en museau de brochet.

— Econ. rur. *Voir museau* ou *Faux museau,* Maladie du mouton appelée aussi BARBUQUET.

— Navig. Devant, nez d'un bateau foncet. (V. NEZ.) ‖ Corde attachée à cette partie.

— Techn. Partie externe du panneton d'une clef, entaillée pour laisser passer les dents du râteau.

— Zool. *Museau de brochet,* Nom vulgaire d'un caïman de l'Amérique du Nord (*alligator lucius*).

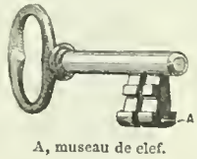

A, museau de clef.

MUSÉE (*zé* — du gr. *mouseion,* proprem. « temple des Muses » [de là est provenu le latin *museum,* cabinet d'homme de lettres]) n. m. Antiq. Temple des Muses.

— Petite colline d'Athènes, consacrée aux Muses. ‖ La portion du palais d'Alexandrie où Ptolémée Ier avait rassemblé les savants et les philosophes les plus célèbres, pour leur permettre de se livrer à la culture des sciences et des lettres, et où était placée la célèbre bibliothèque qui fut incendiée plus tard. (Dans ces deux sens, s'écrit avec une majuscule.)

— Lieu d'études littéraires, scientifiques ou artistiques ; grande collection d'objets d'art ou de science : MUSÉE *de peinture.* MUSÉE *d'artillerie.* MUSÉE *d'histoire naturelle.*

— Fig. Collection, recueil destiné à l'étude : *Un dictionnaire, avec ses nombreux exemples, est un* MUSÉE.

— Philol. Titre de plusieurs ouvrages descriptifs d'un musée.

— SYN. **Musée, muséum.** *Musée* est le terme général ; *muséum* se dit de certains établissements dont la spécialité est indiquée par quelques mots qui accompagnent *muséum.*

— ENCYCL. Les anciens eurent l'idée de former des collections publiques d'objets d'art. A Athènes, on avait réuni dans la jolie salle de marbre qui formait une des ailes des Propylées des œuvres de plusieurs peintres célèbres ; Pausanias nous apprend qu'on avait donné à cette salle le nom de Pinacothèque (galerie de tableaux). A Rome, plusieurs des chefs-d'œuvre enlevés à la Grèce furent placés dans des lieux ouverts au public. Auguste enrichit de peintures l'intérieur de plusieurs temples et d'autres édifices publics de Rome. Au moyen âge, il n'y eut pas de musée dans le sens propre du mot ; mais les églises et les puissantes abbayes possédèrent dans leurs trésors beaucoup d'objets d'art d'origine païenne et qui nous ont été ainsi conservées. Les rois et les grands eurent aussi des collections plus ou moins précieuses qui ont été les noyaux de la plupart des grands musées de notre temps. Le Louvre, par exemple, comprend les collections de François Ier, de Louis XIV et de plusieurs autres souverains. Mais ce n'est guère que depuis la Révolution que les musées sont devenus de véritables institutions publiques. Le Louvre a été le premier musée national qu'il y ait eu en Europe, et il est aussi le plus riche en objets d'art. Paris possède encore : le musée du Luxembourg, où sont réunis les chefs-d'œuvre des artistes vivants, et qui a fait une place à l'art décoratif ; le musée de Cluny, collection d'objets du moyen âge ; le musée Carnavalet, réunion d'objets relatifs aux mœurs, aux usages, à l'histoire de Paris ; le musée des Gobelins, qui permet de suivre l'histoire de la tapisserie ; le musée de l'Ecole des beaux-arts, où l'on trouve une riche collection de plâtres d'après les chefs-d'œuvre de la sculpture antique et de la Renaissance, la suite des peintures, des sculptures, des gravures et des projets d'architecture ayant remporté les grands prix de Rome, de nombreuses copies exécutées par les pensionnaires de la villa Médicis, etc. ; le musée monétaire, à l'hôtel des monnaies ; le Cabinet des estampes ; le Cabinet des médailles et antiques, dépendant, comme la collection précédente, de la Bibliothèque nationale ; le musée d'artillerie ; etc.

Tous les gouvernements ont tenu à honneur d'attacher leur nom à la création de collections nouvelles. Au commencement du XIXe siècle, le Louvre, enrichi d'une foule de chefs-d'œuvre enlevés par les armées de la République et de l'Empire dans les collections européennes et que la coalition de 1815 reprit, s'appelait *musée Napoléon.* La Restauration donna le nom de ses princes à quelques-unes des collections nationales (la galerie d'Angoulême, le musée Charles-X) ; le gouvernement de Juillet créa le musée historique de Versailles ; Napoléon III donna son nom aux collections acquises de l'Italien Campana ; en 1872, enfin, le gouvernement de Thiers fonda, sous le titre de musée Européen, un musée de copies de chefs-d'œuvre exposés à l'étranger, qui fut dispersé en 1874.

Sous le Directoire, vingt-deux musées départementaux avaient été créés et reçurent de nombreuses toiles provenant de l'ancien cabinet du roi, des églises de Paris et des conquêtes. Depuis lors, de fréquents envois ont été faits par l'Etat aux musées de province, dont quelques-uns présentent un réel intérêt.

En Italie, des musées existent dans les principales villes : à Rome, les musées du Capitole, de l'académie de Saint-Luc, de Latran. Naples possède le musée des Etudes. Le musée des Offices, à Florence, est le plus riche de l'Europe en peintures de maîtres de toutes les écoles. Un autre musée considérable, riche surtout en peintures de l'école italienne, occupe les galeries du palais Pitti. Un troisième, comprenant principalement des tableaux de l'ancienne école florentine, dépend de l'Académie des beaux-arts. Les autres musées les plus remarquables de l'Italie sont : la pinacothèque de Bologne ; le musée de l'Académie des beaux-arts de Venise ; le musée de Parme, le musée Brera et la galerie Ambrosienne, à Milan ; les musées de Turin, de Modène, de Padoue, de Ferrare, de Brescia, de Pérouse ; les galeries des académies des beaux-arts de Sienne, de Pise, etc. Des musées d'antiquités existent encore à Palerme, à Ravenne, à Volterra, etc.

En Allemagne, les musées les plus importants sont ceux de Munich (Pinacothèque et Glyptothèque), Berlin et Dresde ; viennent ensuite les musées de Cologne, Francfort-sur-le-Mein, Ratisbonne, Weimar, Gotha, Darmstadt. Le Musée artistique et historique, à Vienne, est un des plus riches qui existent. Le musée de Prague contient quelques œuvres intéressantes.

En Russie, les principaux musées sont la galerie de tableaux de l'Ermitage et la galerie des antiques du palais de Tauride, à Saint-Pétersbourg.

Nous citerons enfin le musée Thorwaldsen, à Copenhague ; les musées de Bruxelles, d'Anvers, de Bruges, de La Haye, de Rotterdam ; la National Gallery et le British Museum, à Londres ; la galerie d'Hampton-Court ; le musée de Dublin ; le musée de la République (ancien Museo del Rey), et le musée national del Fomento, à Madrid ; les musées de Valence, de Valladolid, de Séville, de Grenade, etc. Des articles spéciaux sont consacrés par nous aux plus importants de ces musées.

On désigne aussi sous le nom de « musées » des collections de diverses sortes. Tels sont, par exemple, à Paris : le *musée instrumental* du Conservatoire de musique, fondé par Clapisson ; le *musée de machines et de modèles* du Conservatoire des arts et métiers ; le *musée Dupuytren,* superbe collection d'anatomie pathologique, près de l'Ecole de médecine ; le *musée Orfila,* cabinet d'anatomie qui fait partie de cette école ; le *musée d'histoire naturelle* du Jardin des Plantes (v. PLANTES [Jardin des]) ; le *musée paléographique* des Archives nationales, comprenant les documents originaux les plus curieux de l'histoire de France depuis 625.

— Admin. *Administration générale des musées nationaux.* Un décret du 4 mars 1874 institue un directeur, un secrétaire général, des conservateurs et des conservateurs adjoints. Le directeur administre, sous l'autorité du ministre des beaux-arts, le musée du Louvre, le musée du Luxembourg, le musée de Versailles, le musée de Saint-Germain et toutes les collections d'objets d'art placés dans des immeubles de l'Etat et inventoriés au Louvre. Chacun des départements du musée du Louvre et chacun des trois autres musées est confié à un conservateur et à un attaché ; les départements du Louvre, sauf celui de l'ethnographie et de la marine, ont en outre un conservateur adjoint.

Les musées de province sont placés sous la surveillance des inspecteurs de l'enseignement du dessin et des musées et de deux inspecteurs généraux des musées.

— Comm. *Musées commerciaux.* Le grand commerce d'importation et d'exportation ne peut faire d'opérations fructueuses qu'autant qu'il est bien renseigné sur les marchandises que produisent les pays avec lesquels il est en relations et sur celles qu'ils consomment. Les musées commerciaux sont destinés à satisfaire à ce double *desideratum.* Ils forment comme une exposition permanente. Ces institutions ont pris, dans certains pays, un sérieux développement.

— Instr. publ. *Musées cantonaux.* Les musées cantonaux ont pour but de propager les connaissances utiles et spéciales à l'industrie, à l'agriculture, à l'hygiène, à la vie domestique. Ils sont de création récente. Le premier a été fondé à Bagnols (Gard) par le peintre Allègre en 1854 ; le musée type a été installé à Lisieu, en 1876, par Ed. Groult. Des musées cantonaux, complétés par une bibliothèque, un jardin botanique, se sont depuis créés en France.

Musée Decaen. Ce musée, ouvert en 1889 et installé dans une des ailes du palais de l'Institut, à Paris, est destiné à recevoir les œuvres produites par les grands prix de peinture, de sculpture et d'architecture, dans les trois années qui suivent leur retour de la villa Médicis. Par son testament, la comtesse Decaen, morte en 1870, a légué à l'Institut une partie de sa fortune, sur laquelle une somme est prélevée pour le payement d'une pension de 4.000 francs pendant trois ans aux peintres, sculpteurs et architectes qui reviennent de passer à Rome leurs trois années d'école. La donatrice n'a imposé à ces artistes que la seule obligation de contribuer, par une œuvre librement choisie, à la décoration du musée qui porte son nom. Lorsque l'œuvre a une importance particulière, l'Institut est autorisé à voter une somme de 5.000 francs en faveur de son auteur. Le musée contient un assez grand nombre d'œuvres intéressantes. Il renferme le portrait de la bienfaitrice, par Yvon.

Musée des Arts décoratifs (le). Ce musée, fondé par la société de l'Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie, en 1864, renferme des spécimens de sculptures sur bois, de ferronnerie, de vitraux, d'orfèvrerie, etc., mis à la portée des ouvriers d'art. Installé d'abord place des Vosges (Paris), puis au Pavillon de Flore, au Palais de l'Industrie, le musée, important et riche, a reçu pour destination définitive le pavillon de Marsan, au Louvre.

Musée des Collections d'art de la Ville de Paris (le). Ce musée, installé à Auteuil, dans les magasins de la Ville (9, rue La Fontaine), a été transporté en 1894 dans le Pavillon de la Ville, aux Champs-Elysées. Ce pavillon ayant été détruit en même temps que le Palais de l'Industrie, le musée fut de nouveau relégué à Auteuil, puis installé, en 1901, dans le Petit Palais des Champs-Elysées (Palais des beaux-arts).

Musée des familles (le), recueil littéraire illustré, fondé en 1833 par E. de Girardin, Boutmy et Cleeman sur le type des magazines anglais. Il avait pour objet de devenir une encyclopédie récréative pour les gens du monde, de la jeunesse et des femmes, et de développer un plan complet d'éducation contemporaine. Pendant de longues années, il eut un vif succès, puis sa vogue déclina, et il cessa de paraître le 30 décembre 1900.

Musée historique de l'armée. Créé par décret du 31 octobre 1896, ce musée est installé à Paris, à l'*hôtel des Invalides*. L'Exposition universelle de 1889 avait donné l'idée de rétablir à titre permanent la collection de souvenirs et reliques militaires qui avait figuré au palais de la Guerre. Sous la présidence du peintre Meissonier, puis de son élève E. Detaille, se constitua une société de militaires et d'artistes qui prit le nom de *Sabretache*; et c'est grâce à ses démarches que fut créé le *Musée historique de l'armée*. Complété par une bibliothèque, le Musée de l'armée est d'un caractère plus général que le Musée d'artillerie.

Musée international de la guerre et de la paix, fondé à Lucerne par Jean de Bloch et inauguré le 7 juin 1902. Collection d'armes, engins et documents de toute espèce, destinée à démontrer que les progrès de la technique et l'extension constante des armements tendent à rendre la guerre impossible, ce qui contraindra les nations à régler leurs différends par arbitrage international et amènera le règne de la paix entre les peuples civilisés.

Musee pédagogique. Ce musée a été créé rue Gay-Lussac, 41, à Paris, en 1879, pour aider dans leurs recherches toutes les personnes qui s'occupent d'enseignement primaire. Elles y trouvent tous les livres ou documents qui peuvent les intéresser, les objets de mobilier et de matériel scolaire, les instruments scientifiques, etc. Une section de la bibliothèque, désignée sous le nom de *bibliothèque circulante*, se compose de livres destinés à être prêtés par toute la France et même en Algérie et en Tunisie. Elle est formée en vue de la préparation aux brevets supérieurs de l'ordre primaire.

Musée social, fondé en 1894 à Paris, 5, rue Las-Cases, par une donation du comte de Chambrun, et reconnu la même année d'utilité publique. Sa destination première fut de mettre à la disposition du public un certain nombre de documents relatifs à l'économie sociale : tableaux de statistique des institutions de prévoyance et d'assurance, des associations coopératives, etc., qui avaient paru à l'Exposition universelle de 1889, ainsi qu'une bibliothèque des sciences sociales. Par une libéralité nouvelle, le comte de Chambrun assura, chaque année, l'organisation de missions d'étude et d'enquête sociologiques, de concours, de récompenses à de vieux ouvriers, enfin un service de consultations sur les différentes questions d'économie sociale intéressant aussi bien les ouvriers que les patrons : le tout afin d'assurer l'amélioration de la situation matérielle et morale des classes travailleuses.

Musées d'Europe (les), par Louis Viardot (Paris, 1860), comprenant sous ce titre général les cinq ouvrages suivants, antérieurement publiés : *les Musées d'Italie* (1842); *les Musées d'Espagne* (1843); *les Musées d'Angleterre, de Belgique, de Hollande et de Russie* (2e édit., 1852); *les Musées d'Allemagne* (1844); *les Musées de France* (1854). C'est le résultat des nombreux voyages artistiques que ce critique judicieux et cet observateur distingué avait accomplis dans toute l'Europe. Ces ouvrages sont encore bons à consulter.

Musées scolaires. Collections d'objets les plus divers réalisées dans les écoles primaires, le plus souvent par l'instituteur, avec l'assistance de ses élèves et comprenant en grande partie des produits du pays où est située l'école. Ces musées sont l'accessoire indispensable de la *leçon de choses*. De création moderne, leur rôle est important dans notre système d'enseignement; aussi obtiennent-ils souvent de l'Etat, du département ou de la commune, des dons soit en nature, soit en argent, qui permettent aux maîtres de compléter les séries les plus intéressantes pour leur enseignement.

Musée, poète et musicien légendaire des temps héroïques de la Grèce. On lui donnait pour mère Séléné, ou Ménô, ou une Muse, et, pour père, soit Orphée, soit Linos ou Eumolpe. On le considérait ordinairement comme un disciple d'Orphée. Il s'était fixé en Attique, et avait été, disait-on, le premier prêtre des mystères d'Eleusis; on montrait son tombeau à Athènes, sur le *Mouseion* ou colline des Muses. Dès le VIe siècle avant notre ère, on lui attribuait de nombreux ouvrages apocryphes, qui furent réunis par Onomacrite, au temps des Pisistratides : des *Hymnes*, notamment un *Hymne à Déméter*; des poèmes sur les *Oracles*, les *Remèdes*, les *Initiations* et *Purifications*, une *Théogonie*. De tout cela, il reste seulement quelques vers.

Musée, poète grec, d'époque incertaine, peut-être du VIe siècle de notre ère. Il est l'auteur du joli poème, en trois cent quarante hexamètres, intitulé *Histoire d'Héro et de Léandre*, qui a été souvent imité ou traduit : édition de Passow (1810), de Lehrs (1839), de Dilthey (1874).

MUSÉES (*zé*) n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des scitaminées, à laquelle appartiennent les *musa* (bananiers), les *heliconia* et les *strelitzia*. — *Une* MUSÉE.

MUSÉES (*zé*) n. f. pl. Fêtes instituées en l'honneur des Muses, dans quelques villes de l'ancienne Grèce.

MUSELER (rad. *museau*. — Double la consonne *l* devant un *e* muet : *Je muselle, Nous muselerons*) v. a. Mettre à un animal un appareil ou un lien qui l'empêche de mordre : MUSELER *un chien, un furet*.

— Fig. et fam. Empêcher de parler, réduire au silence : MUSELER *la presse*. || Dompter, soumettre : *Louis XI terrassa l'aristocratie; Richelieu la* MUSELA. (Mich. Chev.)

— ANTON. *Démuseler.*

MUSELET (*lè*) n. m. Armature de fil de fer dont on coiffe le bouchon des bouteilles de vin mousseux et qui est serrée au goulot de la bouteille.

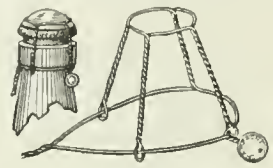

Muselet.

MUSELIÈRE n. f. Appareil que l'on met au museau de certains animaux pour les empêcher de mordre, de paître, de téter : *Mettre une* MUSELIÈRE *à un chien*.

— Bride qui passe sur le nez du cheval et qui est attachée à la têtière. || On dit mieux MUSEROLE, dans ce sens.

— Fig. Loi restrictive; ensemble de moyens pris pour gêner la liberté de la parole.

— ENCYCL. Les *muselières* sont faites d'osier, de fer ou de cuir. La muselière du cheval a pour but de l'empêcher de mordre. Elle est faite généralement de bandes de cuir, quelquefois elle est métallique. On muselle les veaux pour les empêcher de téter. Leur muselière est généralement en osier. Mais le chien est l'animal auquel la muselière est le plus fréquemment appliquée. Le muselle-ment des chiens est prescrit par mesure de police pour les empêcher de mordre et prévenir le terrible accident de la rage. Les muselières sont tantôt en cuir et rappellent comme dispositif celles mises aux chevaux méchants, tantôt en fil de fer et même en une sorte de petit treillage. Les chasseurs emploient, pour les furets, une muselière, sorte d'anneau en ressort, pour empêcher les furets de saigner les lapins.

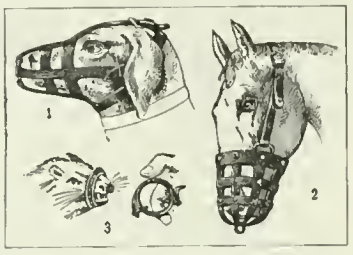

Muselières : 1. Pour chien ; 2. Pour cheval ; 3. Pour furet.

MUSELLEMENT (*zè-le-man*) n. m. Action de museler : *Le* MUSELLEMENT *des chiens*.

MUSÉNINE n. f. Matière amorphe, d'une saveur forte, trouvée dans le *musenna*.

MUSÉNITE n. f. Minér. Syn. de SIEGÉNITE et de LINNÉITE.

MUSENNA (*zé-na*) ou **MUSENION** n. m. Genre d'ombellifères, comprenant des herbes vivaces, cespiteuses, à feuilles décomposées-pennées, à fleurs jaunes ou blanches en ombelles composées. (On en connaît trois espèces, de l'Amérique du Nord.)

MUSÉOGRAPHE (du gr. *mouseion*, musée, et *graphein*, décrire) n. m. Auteur de la description d'un musée.

MUSÉOGRAPHIE (*fi* — rad. *muséographe*) n. f. Description de musées.

MUSÉOGRAPHIQUE (*fik*) adj. Qui appartient à la muséographie.

MUSEQUIN (*kin* — dimin. de *museau*) n. m. Petit museau. (Vx.) || Partie postérieure d'une cuirasse. (Vx.)

MUSER (orig. dout.) v. n. Perdre son temps à des bagatelles : MUSER *le long du chemin*.

— En parlant des chiens, Rester inactif, sans chercher à reprendre la voie, à rompre le défaut.

— PROV. : **Qui refuse muse,** Souvent, à refuser une offre on perd une occasion qui ne se retrouvera plus.

MUSERIE (*ri*) n. f. Action de muser.

MUSEROLE ou **MUSEROLLE** (de l'ital. *museruola*, dérivé de *muso*, museau) n. f. Manèg. Partie de la bride d'un cheval qui se place au-dessus du nez. || Sottise, niaiserie, futilité. (Vieux.)



A, muserole.

— ENCYCL. Archéol. Les grandes *muserales* de fer ouvragé des XVIe et XVIIe siècle que l'on voit dans les musées d'armes sont, en général, allemandes. La simplicité de certaines indiquerait que ces espèces de paniers à claire-voie étaient destinés, cependant, à protéger les naseaux et la bouche du cheval contre les coups de taille, sans doute aussi à empêcher les bêtes de se mordre entre elles.

MUSET (Colin), ménestrel français, de la première moitié du XIIIe siècle. Il jouit en son temps d'une grande renommée, fut plus tard attaché au service de Thibaut IV, comte de Champagne et roi de Navarre, et se fixa auprès de ce prince. Il a laissé une douzaine de pièces, où il se met constamment en scène.

MUSETTE (*zèt'* — de l'anc. franç. *muse*) n. f. Instrument de musique à vent, composé d'un ou deux tuyaux appelés chalumeaux, d'un ou deux autres tuyaux, plus grands, nommés bourdons, d'une outre en peau qui contient l'air et le communique aux chalumeaux, enfin d'un petit tuyau qui sert à introduire l'air dans l'outre.

— Par ext. Air fait pour la musette, ou dont le caractère convient à cet instrument : *Jouer une* MUSETTE.

— Fam. *Jouer de la musette,* Boire. (Allusion à l'outre contenant du vin.)

— *Bal musette,* Bal où l'on danse au son de la musette.

— ENCYCL. La *musette* jouit d'une grande vogue en France pendant presque tout le XVIIIe siècle. Elle était en usage d'ailleurs dès Lulli, à l'orchestre de l'Opéra. On peut croire que cet instrument était pratiqué par de nombreux et riches amateurs, car on rencontre des musettes construites avec un véritable luxe. Tandis que les tuyaux de la musette commune étaient en buis, on en trouve dont les tuyaux sont en palissandre ou en ivoire garnis de clefs en argent, l'outre étant recouverte de velours ou de soie de couleur brochée, portant souvent de riches broderies et garnie de glands nombreux et coquets.



Musette.

— *Musette* ou *Hautbois pastoral*. Cet instrument, qu'on ne doit pas confondre avec le précédent, est une sorte de petit hautbois, avec ou sans clefs, percé de six trous d'un côté et d'un septième de l'autre. L'anche n'est généralement pas à découvert; elle est le plus souvent cachée sous une



Musette.

capsule dont l'extrémité, taillée en biseau, est embouchée par l'exécutant. Certaines de ces musettes sont en *sol*, d'autres en *si* bémol. Leur étendue est d'une octave pleine.

L'air de danse appelé *musette* était très en usage au XVIIIe siècle. Elle s'écrivait tantôt à quatre temps, tantôt à deux temps, tantôt à trois temps, tantôt même à six-huit, dans un mouvement modéré. On en trouve dans plusieurs opéras de Rameau, notamment dans *la Guirlande*, puis dans *les Amours de Tempé*, de d'Auvergne; dans *les Fêtes de l'Eté*, de Montéclair; etc.

Voici la gentille musette des *Fêtes de l'Eté* (1716) :

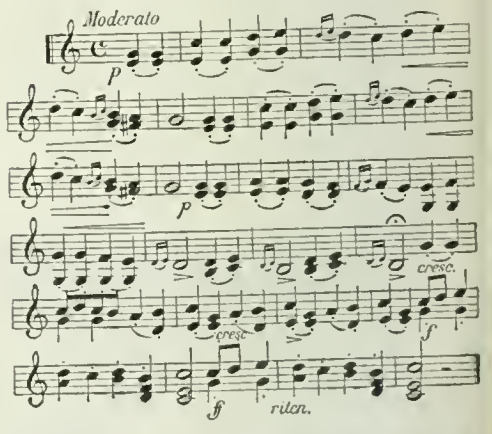

MUSETTE (*zèt'* — par analogie avec l'instrument de ce nom) n. f. Techn. Sac en toile qu'on suspend à la tête du cheval pour lui servir de mangeoire ambulante. || Petite boursoufflure occasionnée par l'air comprimé entre le feutre et la feuille de papier, lorsque celle-ci n'adhère pas exactement au feutre dans toutes ses parties. || Assemblage de quarante fils de chaîne réunis par un seul et même lien. (On dit aussi DEMI-PORTÉE, dans ce dernier sens.)

— Sac de cuir, de toile cirée, etc., de forme plus ou moins carrée, que les écoliers portent en bandoulière, et où ils serrent leurs cahiers, leurs livres, etc.

— Pop. *Ce n'est pas dans une musette.* Se dit d'une chose très apparente ou très remarquable en son genre.

— Arboric. Variété de poire.

— Milit. *Etui-musette* ou *Musette*, Sac en toile de nuance cachou, porté par les soldats en bandoulière de droite à gauche, et qui sert à renfermer les vivres individuels. || *Musette de pansage*, Sac servant aux cavaliers à mettre leurs effets de pansage, c'est-à-dire l'étrille, la brosse, l'éponge, etc. || *Musette à pansement*, Sac en toile gou-dronnée renfermant divers objets de pansement, et qui est portée en bandoulière par les infirmiers.

— Modes. Sac qui contient les cheveux roulés dans la coiffure dite *catogan*.



Musettes : 1 Dite *musette mangeoire*; 2. A pansement; 3. De fantassin; 4. De pansage.

MUSETTE (*zèt'*) n. f. Nom vulgaire de la musaraigne commune (*sorex araneas*). V. MUSARAIGNE.

Musette, type féminin créé par H. Murger. C'est une sœur de Manon Lescaut, aimant les dentelles, les cachemires, les bijoux, aimant aussi son poète pauvre, mais mettant trois jours à venir de la rue Taithout à la rue des Canettes, parce qu'en route elle a rencontré un Anglais.

Musette (*ô* MA TENDRE), romance populaire, dont les couplets, écrits par La Harpe pendant sa captivité au Fort-Lévêque, eurent une grande vogue vers la fin du XVIIIe siècle. La musique de cette romance est attribuée à Mousigny.

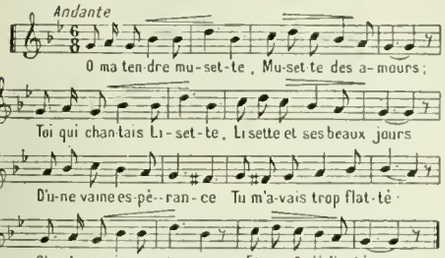

C'est l'amour, c'est sa flamme
Qui brille dans ses yeux :
Je croyais que son âme
Brûlait des mêmes feux.
Lisette à son aurore
Respirait le plaisir.
Hélas ! si jeune encore,
Sait-on déjà trahir ?

Sa voix, pour me séduire,
Avait plus de douceur.
Jusques à son sourire,
Tout en elle est tromperie ;
Tout en elle intéresse ;
Et je voudrais, hélas !
Qu'elle eût plus de tendresse,
Et qu'elle eût moins d'appas.

O ma tendre musette,
Console ma douleur ;
Parle-moi de Lisette,
Ce nom fait mon bonheur.
Je la revois plus belle,
Plus belle tous les jours :
Je me plains toujours d'elle,
Et je l'aime toujours.

Muséum (*zé-om'* — du gr. *mouseion*), école d'Alexandrie, fondée par Ptolémée Ier. ‖ On dit aussi MUSÉON.
— n. m. Musée, collection destinée à l'étude : *Le* MUSÉUM *d'histoire naturelle.*
— SYN. **Muséum, musée.** V. MUSÉE.

Muséum d'histoire naturelle. V. PLANTES (Jardin des).

MUSEUR, EUSE n. Fam. Personne qui a l'habitude de muser. ‖ Adjectiv. : *Un enfant* MUSEUR.

MUSGRAVE (Guillaume), médecin et antiquaire anglais, né à Carlton-Musgrave (comté de Somerset), en 1657, mort à Exeter en 1721. Ses écrits qui concernent la médecine sont : *Dissertatio de arthritide symptomatica* (1703) ; *De arthritide primigenia et regulari* (1714) ; etc. Ses ouvrages relatifs à l'archéologie ont été publiés à Exeter (1720).

MUSGRAVE (sir Richard), écrivain politique irlandais, né vers 1757, mort à Dublin en 1818. Membre du parlement irlandais à partir de 1778, il s'y montra partisan de l'union avec l'Angleterre, ce qui lui valut le titre de baronnet (1782) et la fort lucrative situation de collecteur de l'excise à Dublin. Ecrivain de talent, mais très partial, il a donné un certain nombre d'ouvrages politiques, qui lui ont valu une réprobation presque universelle. C'est ce Musgrave qui, étant shérif de Waterford en 1786, pendit de sa main un de ses compatriotes condamné pour révolte, personne n'ayant voulu exécuter la sentence.

MUSICAL, ALE, AUX adj. B.-arts. Qui a rapport à la musique : *Art* MUSICAL.
— Où l'on fait de la musique : *Soirée* MUSICALE.
— *Echelle musicale,* Série des sons successifs renfermés dans une octave.
— *Ecrivains musicaux,* Auteurs qui écrivent sur la musique.
— Méd. *Bruits musicaux,* Degré le plus élevé des bruits de souffle perçus par l'auscultation.

MUSICALEMENT adv. Au point de vue de la musique : *Etre doué* MUSICALEMENT.

MUSICASTRE (*kasstr'*) et **MUSICÂTRE** (de *musique*, avec la finale péjorat. *astre* ou *âtre*] n. m. Mauvais musicien.

MUSICIEN, ENNE (*si-in, èn'* — du lat. *musicus*) n. Personne qui possède l'art de la musique : *Les* MUSICIENS *ont l'oreille conformée d'une façon particulière.* (G. Sand.) ‖ Personne dont la profession est de composer ou d'exécuter de la musique : *Les* MUSICIENS *d'un orchestre.* — Adjectiv. : *Artiste* MUSICIEN.
— Poétiq. Oiseau chanteur : *Le serin est le* MUSICIEN *de la chambre.* (Buff.) ‖ Poète, écrivain harmonieux.
— Pop. Haricot, à cause des propriétés venteuses de ce légume : *Une salade de* MUSICIENS. ‖ Délateur. ‖ Celui qui fait « chanter » quelqu'un.
— Hist. *Musiciens du roi,* Chanteurs et instrumentistes qui faisaient partie de la musique de la chambre ou de la chapelle du roi de France.
— Milit. Soldat qui fait partie de la musique.
— Zool. Nom vulgaire d'un oiseau américain, le tangara jaune et noir, appelé aussi *organiste.* V. EUPHONE.
— ENCYCL. Milit. Les *musiciens* comptent au petit état-major du régiment. Ils sont nommés par le général commandant la brigade ou la subdivision, d'après les propositions du chef de musique approuvées par le chef de corps. Ils peuvent rengager ou être commissionnés. L'insigne distinctif des musiciens est une lyre, portée sur chaque manche. Autrefois, ils portaient, au collet et aux parements, des galons d'or ou d'argent. Ces galons ne subsistent plus que dans la garde républicaine.


Insigne des musiciens militaires.

MUSICO (rad. *musique*) n. m. Petit musicien professionnel. ‖ En Belgique et en Hollande et autref. à Paris, Café chantant fréquenté par le bas peuple. ‖ Autref. en Italie, Chanteur qui, par le fait de la castration, avait acquis une voix plus aiguë que sa voix naturelle.

MUSICOGRAPHE (de *musique*, et du gr. *graphein*. décrire) n. m. Auteur qui écrit sur la musique. ‖ Instrument à l'aide duquel on écrit de la musique.

MUSICOMANE (de *musique*, et du gr. *mania*, fureur) n. Personne qui pousse l'amour de la musique jusqu'à une exagération ridicule.

MUSICOMANIE (*nî* — rad. *musicomane*) n. f. Goût exagéré pour la musique.

MUSIF, IVE adj. Autre orthogr. de MUSSIF, IVE.

MUSIGNY, vignoble de la Côte-d'Or (comm. de Chambolle-Musigny), divisé en Musigny proprement dit et Petits Musigny et donnant des vins rouges classés parmi les premiers vins de la Côte-d'Or.
— n. m. Par métonymie : *Boire du* MUSIGNY.

MUSIMON n. m. Ancien nom scientifique des mammifères ruminants du genre mouflon.

MUSIQUE (*zik'* — lat. *musica* ; gr. *mousikè*) n. f. Art de combiner les sons d'une manière agréable à l'oreille ; science des sons considérés sous le rapport de la mélodie, du rythme et de l'harmonie : *La* MUSIQUE *est une architecture des sons.* (Mme de Staël.)
— Genre des compositions musicales : MUSIQUE *italienne.* MUSIQUE *d'église.*
— Ensemble de caractères au moyen desquels on traduit les conceptions musicales ; feuilles, cahiers, papiers, sur lesquels ces caractères sont écrits ou imprimés : *Ecrire, Lire de la* MUSIQUE. *Marchand de* MUSIQUE.
— Corps de musiciens qui exécutent ensemble de la musique : *La* MUSIQUE *d'un régiment.*
— Par ext. Suite de sons considérés au point de vue de l'effet qu'ils produisent sur l'oreille : *La voix est une vraie* MUSIQUE. ‖ Ensemble harmonieux : *L'architecture est une véritable* MUSIQUE *de l'étendue.*
— Arg. paris. Plainte, récrimination bruyante, tapage. ‖ Chantage.
— Pop. Ruse, tricherie.
— Loc. div. : *Musique vocale,* Musique écrite expressément pour les voix. ‖ *Musique instrumentale,* Musique écrite exclusivement pour des instruments. ‖ *Musique mécanique,* Celle qui s'exécute automatiquement au moyen d'un mécanisme renfermé dans un instrument ou un meuble. ‖ *Musique grise,* Celle qui est faite pour des instruments qui ne donnent qu'un son fondamental. ‖ *Musique colorée,* Celle qui est écrite pour des instruments produisant des sons pleins et larges. ‖ *Musique d'église,* Musique adaptée à des paroles liturgiques, ou destinée à être exécutée pendant les offices religieux. V. ÉGLISE. ‖ *Musique de chambre,* Nom donné, aux XVIe et XVIIe siècles, à la seule musique en usage pour les voix (madrigaux et chansons à plusieurs voix). — Celle qui est écrite pour un petit nombre d'instruments et destinée à être exécutée dans des réunions intimes. (V. CHAMBRE.) ‖ *Musique scénique,* Musique destinée à être exécutée à la scène, ou adaptée aux paroles d'un livret dramatique. ‖ *Musique de scène,* Musique, généralement écrite en demi-teinte, et destinée à souligner, à certains moments pathétiques d'une action dramatique, les sentiments, les paroles ou les gestes de l'acteur qui est en scène. SYN. MÉLODRAME. ‖ *Musique descriptive,* Celle qui essaie de rendre par des combinaisons de voix ou, le plus souvent, par des artifices d'instrumentation différents phénomènes sensibles. On dit encore dans ce sens *musique imitative.* ‖ *Musique chiffrée,* Système dans lequel la musique est écrite au moyen de chiffres et de quelques autres signes accessoires, tels que points, tirets, etc. ‖ *Musique enragée, Musique de chiens et de chats,* Musique discordante et qui déchire l'oreille. ‖ *Musique des saints Innocents,* Mauvaise musique. ‖ *Instrument de musique,* Instrument avec lequel on exécute de la musique. ‖ *Notes de musique,* Signes dont on se sert pour indiquer les divers tons. ‖ *Livre, Cahier, Papier de musique,* Livre, Cahier, Papier où il y a des airs de musique écrits ou imprimés. ‖ *Etre réglé comme un papier de musique,* Etre exact et ponctuel dans tout ce que l'on fait (parce que le papier de musique est *réglé*). ‖ *Mettre en musique,* Composer de la musique sur des paroles données. ‖ *Lire la musique,* La déchiffrer. ‖ Fam. *C'est une autre musique,* C'est autre chose, une autre manière de parler ou d'agir.
— *Chef de musique,* Musicien qui dirige une fanfare ou une harmonie civile ou militaire. ‖ *Sous-chef de musique,* Musicien qui dirige en second une fanfare ou une harmonie.


Boîte à musique (à manivelle).

‖ *Boîte à musique,* Boîte ou coffret renfermant un mécanisme qui, sous l'action d'une manivelle ou d'un ressort tendu par une clef extérieure, reproduit des mélodies ou d'autres effets musicaux. (Les notes sont produites par la vibration de lamelles d'acier, mises en mouvement par de fines pointes qui hérissent un cylindre tournant. On fait des boîtes à musique très compliquées avec accompagnement de timbres, tambourin, castagnettes, avec cylindres interchangeables, etc. ; on en fait également de minuscules que l'on dissimule dans divers objets [coffrets, boîtes à cigares, carafes même] qui sont dits « à musique ». La Suisse et les villages de la Forêt-Noire se sont fait une spécialité de la fabrication de ces petits objets.)


Boîte à musique (à remontoir).

— Antiq. Nom que donnèrent les Grecs à l'ensemble de tous les arts auxquels président les Muses.
— Constr. *Faire de la musique,* Mélanger du plâtre et du poussier pour garnir les intervalles des lambourdes d'un plancher.
— Techn. *Faire de la musique, Etre brochés en musique.* Se dit des clous qui tiennent un fer de cheval, quand ils sortent sur la corne à des hauteurs inégales.
— ENCYCL. Antiq. L'art de la *musique* a été fort en honneur chez les anciens peuples. C'est ce que montrent les récits de la Bible, les peintures des tombeaux égyptiens, les bas-reliefs de Nimroud et de Khorsabad, où sont représentés des musiciens, des chanteurs, des instruments : flûtes, trompettes, cymbales, harpes, sistres, etc. ; mais toute la technique de cet art primitif nous échappe.
Chez les Grecs, le mot musique (μουσική) avait un sens plus étendu que chez les modernes ; il désignait tout « commerce avec les Muses » et, suivant Platon, toute l'éducation de l'âme. Même au sens plus restreint du mot, la musique comprenait tout un ensemble d'arts : l'harmonique, l'organique ou fabrique des instruments, l'orchestique ou la danse, la rythmique, la métrique, etc. D'autre part, sauf de rares exceptions, les Grecs n'ont guère conçu la musique comme un art indépendant de la poésie. En revanche, la musique se mêlait à toutes les manifestations de la vie hellénique : guerres, fêtes, cérémonies religieuses, épopée, lyrisme, théâtre, etc.
On distingue plusieurs périodes dans l'histoire de la musique grecque : 1° *Période archaïque.* C'est le temps des chanteurs légendaires, nombreux surtout en Thrace et en Phrygie : Orphée, Musée, Amphéon, Lénos, Eumolpe, aèdes et rapsodes homériques, pour qui la musique n'était que l'accompagnement nécessaire de la poésie ; 2° *Période* dite « *spartiate* » (VIIIe-VIIe s. av. J.-C.). Tout en restant aussi intimement unie à la poésie, la musique crée des formes rythmiques nettement définies ; elle se constitue et se développe rapidement, mais en divers sens, avec Terpandre, Thalétas et Aleman, avec Collinos et Tyrtée, avec Archiloque, avec Alcée et Sapho. Elle tend même à devenir un art indépendant, dans les concours musicaux de Delphes ; 3° *Période athénienne* ou *classique* (VIe-Ve s.). C'est alors que la musique atteint son apogée, avec les grandes odes de Stésichore, de Simonide, de Bacchylide et de Pindare, avec les chansons d'Anacréon, avec les chœurs des tragédies et des comédies ; 4° *Période hellénistique* (depuis le IVe s.). La musique, maîtresse désormais de tous ses moyens, cherche à s'affranchir de la poésie. Elle inaugure les concerts, se complique et se raffine de plus en plus, dans ses *Odéons* ou théâtres de musique. Le plus célèbre représentant de cet art nouveau est Timothée, contemporain d'Alexandre.
Les Romains n'ont guère fait que suivre les traditions des Hellènes, surtout de la période alexandrine. Ils ont eu également des théâtres de musique, qu'ils appelaient de même des *Odéons.* Au temps de l'empire appartiennent la plupart des théoriciens de la musique.
Les créations de l'art musical, dans l'antiquité classique, paraissent avoir été très variées : nomes, hymnes, pœans, dithyrambes, marches guerrières, grandes odes, chansons, airs de danse, chœurs dramatiques, etc. Les instruments, aussi, étaient fort nombreux ; mais presque tous se ramenaient aisément à un petit nombre de types. Les divers instruments à cordes n'étaient que des variétés de la cithare ou de la lyre. La plupart des instruments à vent étaient d'origine orientale : flûtes, trompettes, etc. D'Orient aussi vinrent les tambours, cymbales, tambourins, sistres, etc. L'orgue hydraulique fut inventé ou perfectionné par Ctésibios d'Alexandrie.
Il nous reste de l'antiquité une assez riche littérature musicale : traités d'Aristote, d'Aristoxène, d'Euclide, de Théon, de Nicomaque, d'Alypius, du pseudo-Plutarque, de Bacchius, d'Aristide Quintilien, de Vitruve, d'Augustin, de Martianus Capella, de Boèce, etc. Quelques morceaux de musique nous ont été conservés par des manuscrits, des papyrus d'Egypte ou des marbres : les trois *Hymnes* à Calliope, à Némésis et à Phœbus, qu'on attribue à Mésomède, musicien du temps d'Hadrien ; des *Exercices de musique instrumentale,* dans *l'Anonyme* de Bellermann ; la musique du début de la Ire *Pythique* de Pindare, d'une authenticité douteuse ; des fragments de la partition de l'*Oreste* d'Euripide ; une inscription trouvée à Tralles ; enfin, sur des marbres de Delphes, un *Hymne à Apollon,* avec notation musicale, et un autre *Hymne,* avec notation instrumentale. V. GENRE, MODE, MÉTRIQUE, GAÏCE, etc.
C'est l'Eglise qui fut, au moyen âge, l'héritière de l'art antique de la musique, dont elle conserva, en les simplifiant, les procédés essentiels. A l'origine du culte chrétien, inspiré du culte israélite, il semble qu'on ait chanté dans les églises, comme on chantait dans le Temple de Jérusalem. Dès le IVe siècle, saint Ambroise, évêque de Milan, donnait ses premières règles à la musique sacrée, en décidant de conserver quatre des anciens modes grecs, qui furent appelés modes *authentiques* (dorien, phrygien, lydien, mixolydien), en même temps qu'il simplifiait la mélodie liturgique, et lui imposait un certain rythme. Deux siècles plus tard, le plain-chant était constitué dans sa forme essentielle par l'addition, due à saint Grégoire le Graad, des modes *plagaux* (éolien, hypophrygien, hypolydien et hypomixolydien) et par une épuration nouvelle des motifs chantés, dont une partie au moins était jusque-là de source profane. Ce *chant grégorien,* d'abord exclusivement mélodique et homophone, écrit dans le système rudimentaire des *neumes,* devait se compliquer et se perfectionner peu à peu, du VIIIe au XIVe siècle, d'abord par des tentatives barbares de polyphonie, l'*organum* et la *diaphonie,* aux harmonies aujourd'hui inacceptables, faites de suites de quintes et de quartes, ensuite par la pratique du *déchant,* premier essai de contrepoint à deux ou trois parties, avec de nombreuses consonances, moins désagréables, de tierces et de sixtes ; enfin, au XIVe siècle, par l'introduction du système du *faux-bourdon.* V. ce mot.
Vers la fin du XIIIe siècle, cette évolution est à peu près complètement achevée. Le contrepoint, déjà connu sous son nom, est en possession de ses règles fondamentales, que l'on enseigne, dans les *écoles de ménestrandie* et dans les *scholæ mimorum,* non seulement aux clercs, mais aussi, de plus en plus, aux ménestrels et aux trouvères, qui, sur des thèmes populaires, s'essayent déjà à bâtir des développements compliqués. L'usage de l'orgue, dont la création datait du Xe siècle, se généralise dans les églises à partir du règne de saint Louis, mettant les compositeurs sur la voie de nouvelles ressources harmoniques. La musique profane dispose d'un orchestre nombreux, quoiqu'elle l'utilise encore mal : elle connaît — la plupart de ces instruments venus de l'antiquité — plusieurs sortes de flûtes, le hautbois, la cornemuse et la musette, le cor, le cornet, l'olifant, la trompe et la trompette, et, dans une autre famille, le rebec, la viole et la violette, la gigue, le luth, la mandore, la harpe, la guitare, le psaltérion, etc. Enfin et surtout l'invention ou tout au moins l'utilisation systématique par Gui d'Arezzo d'un nouveau système de solmisation rend plus accessible à tous les formes déjà compliquées du nouvel art.

Aussi est-ce dès ce moment, au XVe et au XVIe siècle, qu'apparaissent les premiers véritables compositeurs, originaires, pour la plupart, de la Flandre ou de la France du nord : Guillaume Dufay, un des créateurs de la fugue, Joachim Desprez, Arcadelt, Roland de Lassus, Goudimel, Gilles Binchois, Villaert, Jannequin, musiciens savants, virtuoses du contrepoint, parfois au détriment de la mélodie proprement dite. Quelques-uns vont passer en Italie, où ils menaceront un instant de troubler les traditions de la musique religieuse, en prenant trop librement pour thèmes de leurs compositions sacrées les motifs parfois licencieux de chansons populaires, où toute la science du musicien ne réussit pas à sauver l'irrévérence de la gageure. En 1560, le concile de Trente veut interdire à la musique l'accès de l'Eglise, et il faudra tout le génie de Palestrina, fait autant de piété que de science, pour sauver la musique religieuse en lui rendant son caractère véritable de simplicité grandiose, et en créant pour elle un style sévère et sobre, dont les grands maîtres n'ont jamais tenté depuis de s'écarter.

En même temps que la musique sacrée, l'art profane, représenté par les menestrels, les trouvères, les minnesinger (Clemens *non papa*, Hans Sachs, etc.), s'était développé depuis Adam de La Halle, dans des formes déjà arrêtées : le canzone, la ballade, la villanelle, le jeu-parti, et surtout le madrigal, d'où paraît sortir, vers le milieu du XVIe siècle, l'opéra moderne. Un nom domine cette transformation : c'est celui de l'Italien Monteverde. A Monteverde est dû, par l'emploi des dissonances doubles et triples, des accords diminués et altérés, un système d'harmonie plus varié et plus libre que le contrepoint, et par là même infiniment plus propre à exprimer les mouvements de la passion dramatique. Il est à noter que cette transformation de l'harmonie coïncide d'une part avec la disparition du système compliqué des *muances*, et d'autre part avec l'introduction dans l'orchestre d'éléments nouveaux : la famille des violons, perfectionnés par les grands luthiers : les Amati, les Stradivarius, les Guarnerius, etc. ; la *viola di braccia*, la *viola di yamba*, prototypes de l'alto et du violoncelle, la trompette marine, l'épinette, qui deviendra le clavecin, etc. Après Monteverde, le XVIIe et le XVIIIe siècle, seront, en Italie et en France, comme l'âge d'or de la musique dramatique et de la musique de chambre. Il suffit de citer, en Italie, les noms de Scarlatti, Vinci, Galilée, Perpora, Durante, Marcello, Leo, Pergolèse, Guglielmi, Piccini, Sacchini, Salieri, etc., et, en France, ceux de Cambert, Lulli, Campra, Destouches, Charpentier, Rameau, Gluck ; enfin les créateurs de l'opéra-comique français : Philidor, Grétry, Monsigny, Gossec, Dalayrac, etc.

Nous atteignons ici presque au début du XIXe siècle ; mais, dès lors, l'étroite affinité qu'il était possible de constater entre les différents groupes de musiciens disparaît, tandis que s'accentuent entre divers pays des tendances parfois contradictoires, chaque nation tendant à posséder son école. Cette opposition des systèmes se manifeste déjà dès la fin du XVIIIe siècle, dans la querelle célèbre de Gluck et de Piccini. C'est à l'étude particulière des beaux-arts qui est faite pour chaque pays que nous devons renvoyer, en nous contentant d'indiquer brièvement ici les caractères généraux de chacune des grandes écoles allemande, italienne et française.

L'école allemande, d'abord nettement classique, de 1780 à 1830, est caractérisée par son vif souci de la forme, dont elle a hérité des anciens contrepointistes, par la profondeur et le sérieux de son inspiration, enfin par le soin qu'elle donne à la partie orchestrale. Un peu gênée à la scène, elle triomphe dans la musique de chambre, dans la symphonie. Il suffit de citer les noms de Bach, le grand maître de la fugue, Hændel, Haydn, Mozart, Beethoven, Hummel, etc. Après 1830, elle subit profondément l'influence romantique, montrant plus de liberté dans l'harmonie et dans l'emploi de l'orchestre, affirmant une inspiration plus mélancolique, parfois douloureuse et tourmentée, avec Weber, Mendelssohn, Schubert, Chopin, Schumann, Liszt, etc. L'œuvre de Richard Wagner, qui peut être discutée en certaines de ses tendances, résume, toute la science de l'harmonie et de l'orchestration modernes, qui souvent prennent ici le pas sur la partie vocale.

L'école italienne, au contraire, qui fut surtout heureuse au théâtre dans l'opéra bouffe et dans l'opéra mi-sérieux, est restée, depuis Piccini, l'école de la mélodie et du *bel-canto* ; l'orchestre s'efface devant la voix ; la virtuosité prime quelquefois l'émotion. Il faut citer les noms de Paesiello, de Cimarosa, de Salieri, de Clementi, de Paer, de Spontini, de Pergolèse, de Carafa, de Mercadante, de Bellini, et ceux, surtout, de Rossini et de Verdi.

Quant à la musique française, il semble qu'elle ait pris soin de rester à l'écart de tous les excès, préoccupée surtout de la pureté et de la clarté de la forme, et de la vérité dans l'expression dramatique. Dans la première partie du XIXe siècle, Méhul, Cherubini, Berton, Boieldieu, Nicolo, Auber, Adam, Halévy, Donizetti, Herold, Victor Massé, Flotow, Maillart, Félicien David, Ambroise Thomas, etc., parfaitement à l'aise dans un genre éminemment français, l'opéra comique, se rapprochent des musiciens italiens par leur sens très vif de la mélodie vocale claire et colorée, mais les dépassent par le souci de l'orchestration, chez eux à la fois travaillée et légère. Les mêmes tendances prédominent chez les musiciens belges de ce temps, dont quelques uns au moins, tels que Grisar et Gevaërt méritent une mention. Le nom de Gounod marque l'apogée de cette école. Vers le milieu du XIXe siècle, Meyerbeer fut un musicien dramatique merveilleusement doué et puissant. Après lui, sans nous attacher à marquer les différences individuelles, il semble que les tendances allemandes aient quelque peu réagi sur les musiciens français, surtout avec Berlioz, Lalo, Delibes, Bizet, et, pour nous arrêter aux contemporains, Reyer, Paladilhe, Massenet, Saint-Saëns, etc., chez qui, sans que la mélodie perde ses droits, l'orchestre paraît prendre une part de plus en plus large.

BIBLIOGR. : *Histoire de la musique*, par le P. Martini (1757-1781) ; *Histoire de la musique d'église*, par l'abbé Gerbert (1774) ; *Histoire de la musique religieuse*, par Félix Clément (1860) ; *Histoire générale de la musique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par J.-F. Fétis (1869-1873), ouvrage capital ; *Dictionnaire de musique*, par Hugo Riemann (1900), etc.

Musique chiffrée. Différents essais ont été depuis longtemps tentés, dans l'enseignement de la musique, pour remplacer la notation habituelle sur une portée de cinq lignes par un système plus simple, utilisant des signes déjà connus de l'élève. Tel est l'objet, en particulier, de la *musique chiffrée*, dont l'idée première, due vraisemblablement à Souhaitty, développée ensuite par J.-J. Rousseau, a été mise en pratique par l'école Galin-Paris-Chevé. Le principe essentiel en est la représentation par des chiffres des trois séries de sept sons qui forment l'étendue des voix humaines. La série intermédiaire, ou gamme normale, est figurée par les chiffres 1234567. Dans la gamme supérieure, ces chiffres sont surmontés d'un point : $\dot{1}\ \dot{2}\ \dot{3}\ \dot{4}\ \dot{5}\ \dot{6}\ \dot{7}$; dans la série inférieure, le point se trouve en dessous : $\underset{\cdot}{1}\ \underset{\cdot}{2}\ \underset{\cdot}{3}\ \underset{\cdot}{4}\ \underset{\cdot}{5}\ \underset{\cdot}{6}\ \underset{\cdot}{7}$. En tête de chaque morceau, l'expression *ton de* (*do, sol, ré*, etc.) indique à quelle hauteur de l'échelle musicale doit être prise la note figurée par le chiffre 1. — Les notes diésées ou bémolisées sont représentées par des chiffres traversés d'une barre, montante, de gauche à droite, dans le premier cas, descendante dans le second. Le bécarre est inutile.

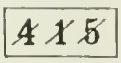

Notes diésées.

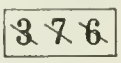

Notes bémolisées.

Les mesures sont séparées par des barres verticales. Dans l'intérieur de chaque mesure, tout chiffre isolé vaut une unité de temps. La prolongation du son est indiquée par un point mis à la droite du chiffre. Le silence s'exprime par un 0. D'autre part, si un temps de la mesure comprend plusieurs notes, les chiffres correspondants sont placés sous une barre commune. Il en est de même, dans l'intérieur du temps, des subdivisions binaires ou ternaires qu'il peut comporter. Ainsi la mesure à quatre temps suivante correspond à :

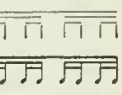

Pour donner une idée de l'emploi de ces différentes conventions, et sans insister sur les différents détails d'enseignement, nous transcrivons ici, sous sa notation habituelle et sous sa notation chiffrée, la même phrase musicale :

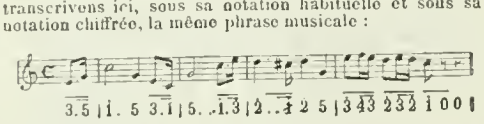

— Milit. L'usage des instruments de *musique* dans les armées remonte à la plus haute antiquité. Mais longtemps on ne se servit guère que de ceux plus ou moins analogues aux tambours, clairons ou trompettes d'aujourd'hui. C'est seulement à la suite des guerres d'Italie que l'on commença d'employer dans les troupes françaises des instruments de musique proprement dits et même la première constitution régulière de musique n'eut lieu qu'en 1763, dans les régiments des gardes françaises et des gardes suisses. Il en fut ensuite constitué dans les autres régiments d'infanterie, puis dans ceux des autres armes. Les musiques de cavalerie, supprimées sous le Consulat, avaient été rétablies en 1827. Elles furent supprimées de nouveau en 1867, et même, après 1870, toutes les musiques disparurent. Mais la loi des cadres de 1875 les rétablit : dans l'infanterie et le génie, à raison d'une par régiment ; dans l'artillerie, à raison d'une par brigade, outre la musique de la garde républicaine. Cette dernière a une composition spéciale. Son personnel se recrute à la fois parmi les soldats élèves et parmi les artistes civils : les uns et les autres étant, après concours, commissionnés par le ministre de la guerre ou, en son nom, par le commandant de la garde. Les musiques d'infanterie (ligne, zouaves, légion étrangère), du génie et d'artillerie, se composent uniformément d'un chef, d'un sous-chef et de trente-huit musiciens, outre des élèves formés par l'école de musique régimentaire et dont le nombre ne doit pas dépasser vingt-quatre. Dans les bataillons de chasseurs à pied, les bataillons d'infanterie légère et les régiments de cavalerie, il n'existe que des fanfares.

Les musiques militaires d'infanterie comportent réglementairement comme instruments : 1 petite flûte, 1 grande flûte métallique en *ut*, 1 hautbois en *ut*, 2 petites clarinettes en *mi bémol* et 6 grandes en *si bémol*, 1 saxophone soprano en *si bémol*, 2 saxophones altos en *mi bémol*, 2 saxophones ténors en *si bémol*, 2 saxophones barytons en *mi bémol*, 1 trompette à pistons en *ut*, 2 cornets à pistons, 1 trombone alto en *mi bémol*, 2 trombones en *ut*, 1 saxhorn soprano en *mi bémol*, 2 saxhorns contraltos en *si bémol*, 3 saxhorns altos en *mi bémol*, 1 saxhorn baryton en *si bémol*, 4 saxhorns basses en *si bémol*, 1 contrebasse en *mi bémol*, 1 contrebasse en *si bémol*, 1 caisse claire, 1 grosse caisse et une paire de cymbales. V. MUSICIEN.

Les sous-chefs des musiques militaires sont choisis dans un concours qui a lieu à Paris tous les deux ans, parmi les musiciens régimentaires. Ils doivent justifier d'une certaine somme de connaissances techniques, en même temps que de la bonne pratique d'un instrument. Ils peuvent à leur tour concourir pour l'emploi de chefs. Les chefs de musique, en possession de l'état d'officier, sont répartis en trois classes correspondant aux grades de sous-lieutenant, de lieutenant et de capitaine.



La Musique, d'après Delaplanche.

— Iconogr. D'ordinaire, les artistes personnifient la *musique* sous les traits d'une jeune femme, couronnée de laurier et ayant une lyre en main. Nous citerons : diverses peintures du Guide (*le Génie de la musique*), de Carle Vanloo, de Gio-B. Cipriani, du Guerchin (palais Pallavicini, Gênes), etc. Le groupe sculpté par Guillaume pour le nouvel Opéra est la contrepartie du groupe de la *Danse*, de Carpeaux. La *Musique*, de Guillaume, est un génie aux ailes déployées, debout, tenant une lyre de la main gauche et levant la main droite, comme pour marquer la mesure. Une œuvre d'un grand charme est la statue de la *Musique*, par Delaplanche. La *Muse de la musique* qui, dans le tableau d'Ingres, couronne Cherubini, est couronnée de laurier, et tient une lyre.

La musique et les musiciens, envisagés au simple point de vue de la réalité, ont fourni d'intéressants sujets de composition aux artistes. Parmi les compositions qu'on a désignées sous ce simple titre *la Musique*, nous citerons : deux tableaux de Valentin, dont un est au musée de Montauban ; un tableau de Fragonard, faisant partie de la collection La Caze, au Louvre ; des compositions de F. Boucher, et une de L. Ducis, gravée par Alph. Boilly ; *la Musique champêtre*, de Lancret, en 1758 ; un charmant tableau d'Adrien Van Ostade, sous ce titre : *un Musico hollandais*. Des *Sociétés* ou *Réunions musicales*, des *Parties de musique* ont été peintes par le Giorgione, Pieter de Hooch, Jordaens (musée de Madrid), Frans Francken le Jeune (musée de Rotterdam), Gaspard Netscher (musées de Dresde et de Munich), le Pordenone (Pinacothèque de Munich), D. Teniers, Gérard Terburg, etc. Des *Musiciens de village* ont été peints par Isaac Van Ostade (musée de Madrid), Cornélis Bega, Brauwer, Teniers, etc. ; des *Musiciens ambulants* par Dietrich (National Gallery, à Londres), C. Bega, Adrien Van Ostade.

Eugène Delacroix a peint des *Musiciens juifs à Mogador* ; Théodore Frère, des *Musiciens algériens* ; Watteau, un *Musicien chinois* (château de la Muette), gravé par Michel Aubert ; Alb. Pasini, des *Musiciens au Caire* ; etc.

— Arts industr. *Impression et gravure de la musique.* La première notation en caractères mobiles de la *musique* date de 1490 ; elle est due à P. Schoffer et exécutée à la main. C'est vers 1526 que Pierre Attaignant grava les premiers poinçons pour l'impression de la musique. J. de Sanlecque substitua les notes rondes aux anciennes, qui avaient des formes carrées, mais toujours avec les notes et les parties d'une seule pièce. C'est grâce à l'invention de la lithographie que l'on obtint des reproductions bien lisibles. Vers 1825, un typographe, Duverger, imagina un nouveau procédé, grâce auquel il devenait possible de former des planches moulées en plâtre et donnant une continuité complète. Ces planches constituaient de véritables clichés. Tantenstein et Cordel, puis Derriey, Curmer, etc., ont perfectionné ce genre de travail.

On s'est ensuite servi au lieu de plâtre, pour la gravure de la musique, de planches de cuivre ; mais, depuis longtemps, on a remplacé ce métal par l'étain. On fait usage de poinçons et de burins en cuivre. Chacun des poinçons dont se sert l'ouvrier porte gravé en relief l'un des nombreux signes dont la figure est adoptée dans la langue musicale, ou l'un des signes de l'alphabet.

Lorsque le poinçon a accompli sa tâche, vient le tour du burin, avec lequel l'ouvrier trace les queues des notes, les barres de mesure, les crochets des croches, les liaisons ; puis, avec une onglette, marque les barres qui réunissent les différents groupes de croches, etc. L'ouvrier plane ensuite la planche au marteau et la polit à l'aide d'un brunissoir.

MUSIQUER (*kè*) v. n. Faire de la musique : *Nous* MUSIQUÂMES *tout le jour au clavecin du prince.* (J.-J. Rouss.) — v. a. ou tr. Mettre en musique : *Lemaire fut choisi pour* MUSIQUER *Esther et Athalie.* (Castil-Blaze.)

MUSIQUETTE (*kèt'* — dimin. de *musique*) n. f. Petite musique sans valeur artistique.

MUSKAU, ville d'Allemagne (présid. de Liegnitz), sur la Neisse ; 3.356 hab. Métallurgie. Verrerie. Lignite. Source minérale et établissement thermal.

MUSKEGON, ville des Etats-Unis (Michigan), ch.-l. du comté, sur l'estuaire du *Muskegon* dans le lac Michigan ; 17.000 hab. Port actif, exportant des bois débités, des farines, des grains, des viandes salées. Métallurgie. — Le *comté de Muskegon*, très boisé, est peuplé de 40.000 hab.

MUSKINGUM, comté des Etats-Unis (Ohio), sur la rivière *Muskingum*, sous-affluent du Mississipi par l'Ohio ; 57.000 hab. Ch.-l. *Zanesville*. Gisements houillers.

MUSKOGHIS, MUSKOGIES. Ethnol. V. CREEKS.

MUSO ou **MUZO**, village des Etats-Unis de Colombie (dép. de Santander), qui fut autrefois une vaste et riche cité, à l'époque où les carrières de ses environs donnaient les plus belles émeraudes du monde ; 4.000 hab.



A, musoir.

MUSOCCO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]) ; 4.835 hab.

MUSOIR (de *museau*) n. m. Extrémité d'une jetée, d'une digue.

MUSONE, fleuve de l'Italie septentrionale, qui n'a d'autre importance que d'avoir donné son nom, sous le premier Empire, au département français qui avait pour ch.-l. *Macerata*. Il descend de l'Apennin et tombe dans l'Adriatique, près d'Ancône. Cours 80 kilomètres.

MUSONIUS RUFUS (Caïus), philosophe latin, stoïcien, né à Vulsinium (Etrurie) vers 20 ou 30 apr. J.-C., mort sous Galba ou sous Titus. Il avait ouvert à Rome une école célèbre, quand il fut impliqué dans une conjuration contre Néron et banni. Il retourna à Rome sous Vitellius. Il était de ces stoïciens qui, tout en répétant la logique et la physique de l'école, s'attachaient surtout à la morale. Son enseignement se rapproche de celui d'Epictète. Les lettres de lui que Philostrate présente dans sa *Vie d'Apollonius de Tyane* sont apocryphes. Les fragments de ses ouvrages ont été publiés à Haarlem, en 1832, sous ce titre : *C. Musonii Rufi reliquiæ et apophthegmata.*



Musophage.

MUSOPHAGE (*faj'*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux, comprenant deux espèces de l'Afrique occidentale. (Les musophages sont de beaux oiseaux à bec fort, haut, jaune, denté, prolongé en une plaque sur le

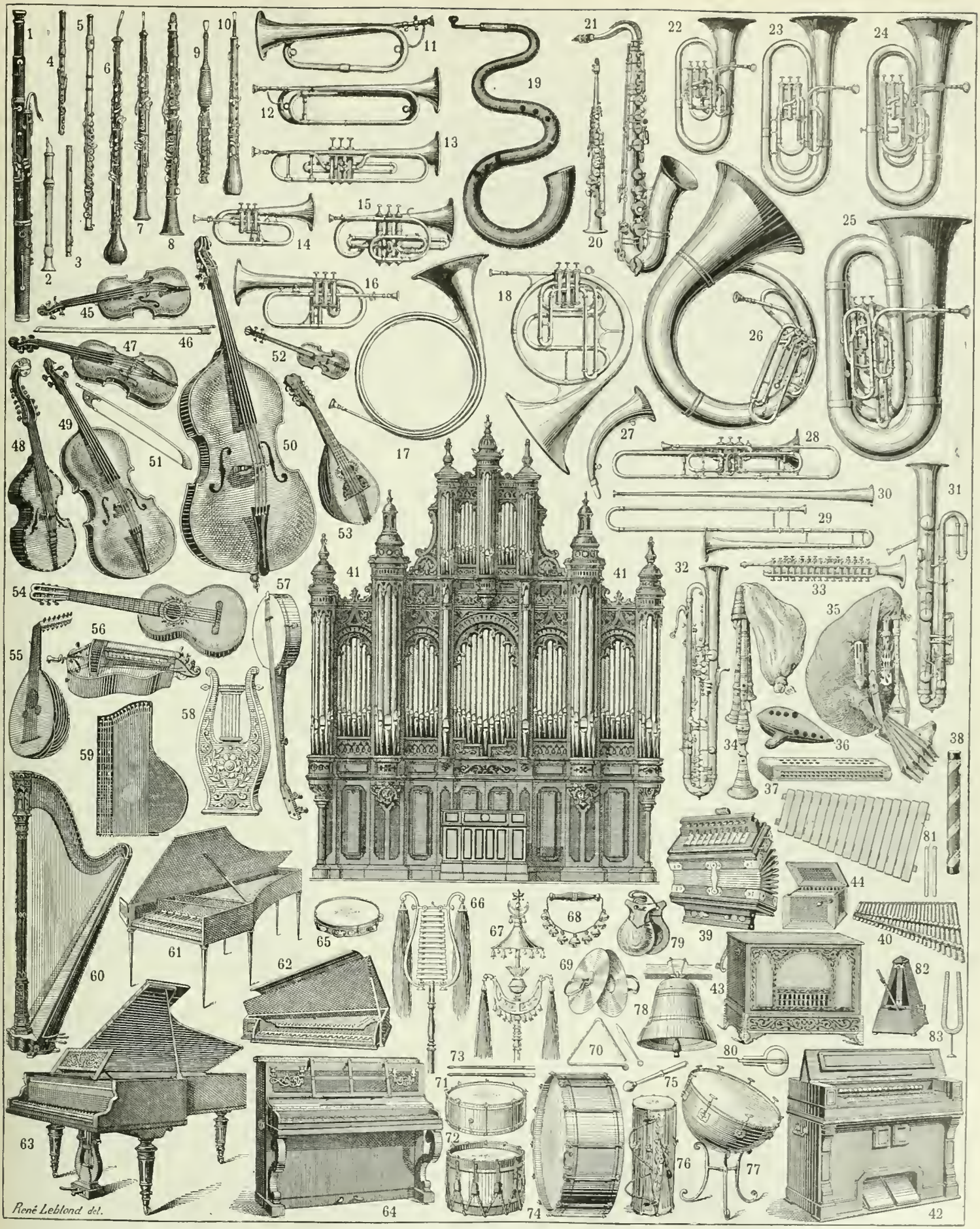

Musique (*Instruments de*). — Instruments a vent : 1. Basson. — 2. Galonbet. — 3. Fifre. — 4. Petite flûte. — 5. Grande flûte. — 6. Cor anglais. — 7. Hautbois. — 8. Clarionette. — 9. Flageolet. — 10. Musette ou hautbois pastoral. — 11. Clairon. — 12. Trompette. — 13. Trompette d'harmonie. — 14. Petit bugle. — 15. Cornet à pistons. — 16. Grand bugle. — 17. Cor de chasse. — 18. Cor à pistons. — 19. Serpent. — 20. Saxophone soprano. — 21. Saxophone ténor. — 22. Saxhorn alto. — 23. Barytoo. — 24. Basse, quatre cylindres. — 25. Contrebasse. — 26. Hélicoo. — 27. Cornet d'appel. — 28. Trombone à pistons. — 29. Trombone à coulisse. — 30. Trompette de mail coach. — 31. Ophiclélide. — 32. Sarrussophone. — 33. Harmonicor, dit aussi harmonica. — 34. Corneamose. — 35. Musette. — 36. Ocarina. — 37. Harmonica. — 38. Mirliton. — 39. Accordéon. — 40. Flûte de Pan. — 41. Grand orgue (de Cavaillé-Coll, palais de l'Industrie, à Amsterdam). — 42. Harmonium. — 43. Orgue de Barbarie. — 44. Serinette. — Instruments a cordes : 45. Violon. — 46. Archet de violon. — 47. Violon alto. — 48. Viole d'amour. — 49. Violoncelle. — 50. Contrebasse. — 51. Archet de contrebasse. — 52. Pochette de maître à danser. — 53. Mandoline. — 54. Guitare. — 55. Luth. — 56. Vielle. — 57. Banjo. — 58. Lyre (style Empire). — 59. Cithare. — 60. Harpe. — 61. Clavecin. — 62. Epinette. — 63. Piano à queue. — 64. Piano droit. — Instruments a percussion et accessoires : 65. Tambour de bnsque. — 66. Carillon de fanfare. — 67. Chapeau chinois. — 68. Collier de grelots. — 69. Cymbales. — 70. Triangle. — 71. Caisse claire. — 72. Caisse roulante. — 73. Baguette de tambour. — 74. Grosse caisse. — 75. Mailloche de grosse caisse. — 76. Tambourin provençal. — 77. Timbale. — 78. Cloche. — 79. Castagnettes. — 80. Guimbarde. — 81. Xylophone. — 82. Metronome. — 83. Diapason.

front ; leur queue est longue et large, leur livrée est violette.

MUSOPHAGIDÉS (*ji*) n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant les touracos et les musophages. (Les musophagidés ont été longtemps rangés parmi les grimpeurs. — *Un* MUSOPHAGIDE.

MUSPELHEIM, partie méridionale de l'univers, dans la mythologie du Nord. Surtur en est le maître; il est l'ennemi des Ases, et, quand la fin du monde arrivera, Surtur avec ses compagnons ira combattre les grands dieux.

MUSPRATT (James), chimiste et industriel anglais, né à Dublin en 1793, mort à Seaforth-Hall en 1886. Il fonda plusieurs fabriques de produits chimiques et, en 1816, une fabrique d'engrais minéraux dont le type fut souvent imité. — Son fils, *James* SHERIDAN, né à Dublin en 1821, mort à Liverpool en 1871, fonda en 1848 le « College of chemistry » de Liverpool, dont il resta le directeur. On lui doit d'importantes études, publiées dans différents recueils. Il a publié à part : *Outlines of qualitative analysis* (1849) ; *Dictionary of chemistry* (1853-1860), traduit en plusieurs langues.

MUSQUER (*ské*) v. n. Parfumer avec du musc : MUSQUER *sa barbe, son mouchoir.*

Musqué, ée part. pass. du v. Musquer.

— Dont l'odeur a quelque rapport avec celle du musc, ou le goût avec celui du muscat : *Poire* MUSQUÉE.

— Plein d'affèterie, d'élégance féminine : *Poète, Style* MUSQUÉ. || Flatteur avec recherche : *Paroles* MUSQUÉES.

— Loc. div. : *Fantaisies musquées*, Fantaisies bizarres, selon l'Académie ; petits objets inutiles et coûteux, comme en ont les personnes élégantes, d'après Furetière. (La locution est inusitée dans l'un ou l'autre sens.) || *Messe musquée*, Dernière messe du dimanche, à laquelle assistent ordinairement les gens du grand monde. || *Envoyer une chose musquée* (ou *toute musquée*). Se disait autrefois pour signifier qu'on faisait cet envoi franc de port et en l'accompagnant de compliments.

— Hortic. *Rosier musqué*, Variété de rosier cultivé pour l'obtention de l'essence de rose.

Se musquer, v. pr. Se parfumer avec du musc.

MUSQUINIER (*ski-ni-é*) n. m. Ouvrier tisserand qui abrique la batiste, le linon, dans l'Artois.

MUSSÆNDOPSIS (*mu-sin, psiss*) n. m. Genre de rubiacées cinchonées, comprenant des arbres glabres, à feuilles opposées, à fleurs petites, disposées en cymes axillaires. (Les espèces connues croissent à Bornéo.)

MUSSAF (mot hébr.) n. m. Prière que font les Juifs modernes, le premier jour de chaque mois, le jour du sabbat et le premier jour de l'année.

MUSSATO (Albertino), poète et historien italien, né à Padoue en 1261, mort en exil à Chiozza en 1330. En 1311, sa ville natale l'envoya négocier auprès de l'empereur Henri VII le maintien de ses privilèges : il échoua, et son échec fut sévèrement jugé. Il n'en prit pas moins les armes contre Cane della Scala, et fut capturé par le célèbre condottiere, qui le traita avec égards. De retour à Padoue, il s'occupait à rédiger l'histoire de son temps, lorsqu'en 1325 il fut impliqué dans un procès politique, qui coûta la vie à un de ses frères, et lui-même fut exilé. Son ouvrage historique porte les titres suivants : 1° *Historiæ Augustæ de rebus gestis Henrici VII Cæsaris libri XVI* ; 2° *De gestis Italicorum post Henricum VII libri XII*, et a été publié dans le t. X du recueil de Muratori. Mais il doit surtout sa renommée à ses deux tragédies en vers latins, intitulées : *Achilleis* et *Eccerinis* ; à la dernière, dont le héros est le tyran de Padoue Ezzelino, et qui constitue l'un des premiers essais de drame d'histoire contemporaine.

MUSSBACH, bourg d'Allemagne (Bavière [cercle du Palatinat-Rhénan]), sur la *Mussbach*, sous-affluent du Rhin par le Rech ; 2.473 hab. Vignobles.

MUSSCHENBROEK (Pierre VAN), physicien hollandais, né et mort à Leyde (1692-1761). Il devint, à Londres, le disciple de Newton. De retour en Allemagne, il professa à Duisbourg-sur-le-Rhin, puis à l'université d'Utrecht, ensuite dans sa ville natale, où il occupa une chaire de philosophie. Il était membre des Académies des sciences de Paris, de Saint-Pétersbourg, de Berlin, etc. On lui doit la découverte de la loi de la réfraction de la lumière, l'invention du premier pyrometre connu, des travaux considérables sur la cohérence des corps et les aimants. On lui doit, ainsi qu'à son élève Cuneus, l'appareil appelé depuis *bouteille de Leyde*. (V. BOUTEILLE.) — Son frère, JEAN, né en 1687, mort à Leyde en 1748, devint un excellent mécanicien, puis fut professeur de philosophie à Leyde. Il travailla avec S'Gravesande. On a de lui : *Description de nouvelles sortes de machines pneumatiques, tant doubles que simples* (1765).

MUSSCHIE (*muss chi*) n. f. Genre de campanulacées, comprenant des herbes vivaces, à fleurs jaunes, caractérisées par un grand calice. (On en connaît deux espèces, de Madère, souvent cultivées dans les serres.)

MUSSE n. f. Cachette. (Vx.)

— Chass. Passage étroit d'un fort ou d'une haie, pour les lièvres, les lapins et autre gibier.

— Econ. rur. Sorte de chambre basse, qui sert d'habitation aux oies et aux canards.

MUSSELBURGH, ville d'Ecosse (comté d'Edimbourg), sur l'estuaire du Forth, à l'embouchure de l'Esk ; 9.000 hab. Marais salants. Toiles, cuirs, poteries. Bains de mer.

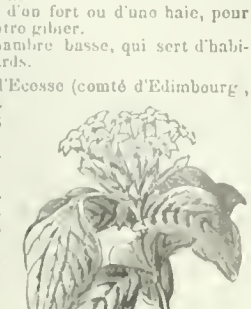

Mussende.

MUSSENDE (*mu-sind'*) ou **MUSSÆNDA** (*mu-sin'*) n. f. Bot. Genre de rubiacées gémipées.

— ENCYCL. Le genre *mussende* comprend des arbrisseaux à feuilles opposées, à fleurs groupées en corymbes terminaux ; le fruit est une baie globuleuse, à deux loges. On en connaît cinquante espèces, des régions tropicales de l'ancien monde. L'écorce du *mussænda luteola*, d'Egypte, est comprise parmi les faux quinquinas, elle a une saveur astringente et passe à tort pour fébrifuge. Les feuilles des *mussænda* sont réputées antiulcéreuses, et les fleurs sont usitées comme béchiques, pectorales et vulnéraires.

MUSSE-POT (À), loc. adv. V. MUCHETENPOT.

MUSSER (*mu-sé* — pour *mucer, mucier ;* du lat. pop. *mucciare*, d'orig. dout.) v. a. Cacher : *Il faut* MUSSER *ma faiblesse.* (Montaigne.) [Vx.]

— v. n. Pop. Sentir.

Se musser, v. pr. Se cacher.

MUSSET (Victor-Donatien DE), plus connu sous le nom de **Musset-Pathay**, littérateur et administrateur français, né en 1768, mort à Paris en 1832. Après la Terreur, qui l'avait fait emprisonner, Musset-Pathay entra dans l'administration de la guerre, puis fut nommé chef de bureau au ministère de l'intérieur et enfin destitué en 1818. Il s'occupa alors de politique et de littérature et rentra en 1830 au ministère de la guerre. Il eut pour fils PAUL et ALFRED de Musset. On a de Musset-Pathay un certain nombre d'ouvrages de mérite. Le plus célèbre est l'*Histoire de la vie et des ouvrages de Jean-Jacques Rousseau* (1821). L'auteur y montre pour le philosophe de Genève un enthousiasme sans bornes. Citons encore : *Vie militaire et privée de Henri IV, d'après ses lettres inédites* (1803) ; *Recherches historiques sur le cardinal de Retz* (1807) ; *Chronique amoureuse de la cour de France* (1826) ; etc.

MUSSET (*Paul*-Edme DE), fils du précédent et frère aîné d'Alfred de Musset, né et mort à Paris (1804-1880). Ecrivain élégant, sobre et châtié, assez fin observateur, on lui doit, outre deux pièces de théâtre qui ne réussirent pas, des romans et des nouvelles : *la Table de nuit* (1832) ; *Samuel* (1833) ; *la Tête et le Cœur* (1834) ; *Lauzun* (1835) ; *Anne de Boulen* (1836) ; *Mignard et Rigaud* (1839) ; *Guise et Riom* (1840) ; *les Femmes de la Régence* (1841) ; *Mme de Laguette* (1842) ; *Course en voiturin* (1845) ; *Originaux du XVIIIe siècle* (1850) ; *les Nuits italiennes* (1848) ; *Voyage en Italie* (1851) ; *le Maître inconnu* (1852) ; *Livia* (1852) ; *Paylaurens* (1856) ; *Lui et Elle* (1860), où il prit la défense de son frère contre George Sand qui avait écrit *Elle et Lui* ; *Extravagants et originaux du XVIIIe siècle* (1863) ; *Nouvelles italiennes* (1870) ; *Histoire de trois maniaques* (1876) ; etc.

MUSSET (Louis-Charles-*Alfred* DE), poète français, né et mort à Paris (1810-1857). Il était le second fils de Musset-Pathay. Il fut élève au collège Henri-IV et condisciple du duc d'Orléans. Après avoir hésité entre le droit, la médecine, le dessin, la musique, il se jeta dans le mouvement littéraire. A dix-huit ans, il fut introduit dans le cénacle romantique, chez Nodier, et il donna, dès 1830, les *Contes d'Espagne et d'Italie*, qui eurent un grand succès (*Don Paëz, l'Andalouse*, la *Ballade à la lune*, etc.). Tout plut dans cette printanière éclosion d'un beau génie : l'élégant dandysme du jeune auteur, ses gageures de versification, son imagination voluptueuse et sombre. Musset est alors l'enfant gâté de la « grande bontique romantique », qu'il renia plus tard.

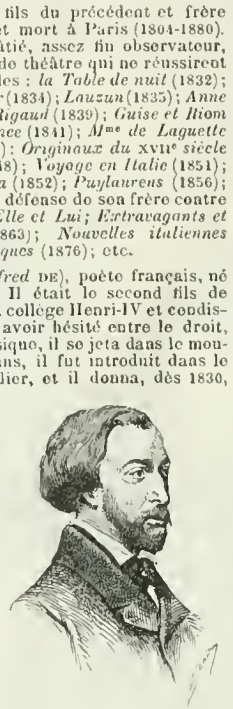

Alfred de Musset.

Il donne ensuite à la « Revue de Paris » des pièces où l'on sent plus de sincérité (*les Vœux stériles, Octave, les Secrètes Pensées de Rafaël*). Après un malheureux essai théâtral (*la Nuit vénitienne*), il publie son second recueil : *un Spectacle dans un fauteuil* (1832), comprenant un noir et poétique drame (*la Coupe et les Lèvres*), une délicate comédie (*A quoi rêvent les jeunes filles*), une élégie (*le Saule*) et un poème d'un tour ironique et fantaisiste (*Namouna*), où il évoquait l'énigmatique figure de don Juan. Malgré de beaux cris de passion, Musset sacrifio encore trop à la mode et surtout au byronisme. A cette même inspiration il faut rapporter *Rolla* (1833), d'une déclamation émouvante et théâtrale, où l'auteur exalte l'amour-folie, seule forme de passion qui reste accessible à une génération flétrie avant l'âge.

Alors survient dans la vie de Musset la crise qui va transformer son génie. Pendant l'hiver de 1833, Musset partit avec George Sand pour l'Italie : ils visitèrent Gênes, Florence, Bologne, Ferrare, s'arrêtèrent à Venise. C'est là qu'à la suite d'orageux et cruels incidents eut lieu la rupture (cf. *Elle et Lui*, 1859, de G. Sand, *Lui et Elle*, 1869, de Paul de Musset, et surtout *Lettres d'A. de Musset et de George Sand*, publiées en 1897 par Rocheblave). Musset rentra seul à Paris en avril 1834. Il fut quelque temps brisé par cette épreuve : mais il en sortit grand poète :

> L'homme est un apprenti, la douleur est son maître,
> Et nul ne se connaît, tant qu'il n'a pas souffert.

En 1835 et 1836 paraissent les chefs-d'œuvre, ces admirables cris de souffrance, de doute ou de consolation, qui sont : *la Nuit de mai, la Nuit de décembre*, la *Lettre à Lamartine, la Nuit d'août*, les *Stances à la Malibran, la Nuit d'octobre, l'Espoir en Dieu*. En même temps, dans un grand roman en prose, *la Confession d'un enfant du siècle* (1836), le poète, à demi guéri, racontait le mal dont il avait souffert. Cependant, il s'était remis à écrire des poésies d'une inspiration plus douce (*une Bonne Fortune*) et à composer des pièces de théâtre, qu'il ne destinait pas à la scène : un drame, *Lorenzaccio* (1834), joué pour la première fois en 1896 ; de charmantes comédies où la grâce de Marivaux se tempère d'un grain de fantaisie shakspearienne : *Fantasio* (1833) ; *les Caprices de Marianne* (1833) ; *On ne badine pas avec l'amour* (1834) ; *Barberine* (1835) ; *le Chandelier* (1835) ; *Il ne faut jurer de rien* (1836) ; *un Caprice* (1837). En même temps, Musset rompait avec le romantisme par la publication, dans la « Revue des Deux Mondes » des piquantes *Lettres de Dupuis et de Cotonet* (1836-1837).

Pendant les dix années qui suivirent (1837-1847), il continua à publier les œuvres les plus diverses : des *Contes et nouvelles* ; quelques comédies (*Louison, On ne saurait penser à tout, Carmosine, Bettine, l'Habit vert*, cette dernière avec Em. Augier) ; des contes en vers (*Simone, Silvia*), un dialogue satirique (*Dupont et Durand*), des chansons (*le Rhin allemand*), de jolies fantaisies morales (*Sur la paresse, une Soirée perdue, Après une lecture*), un fin pastiche du XVIIIe siècle (*Sur trois marches de marbre rose*), des sonnets, des impromptus, etc. Il faut mettre à part la belle pièce du *Souvenir*, son dernier chef-d'œuvre.

Mais le poète, las et malade, usé par les excès, était devenu inférieur à lui-même. En 1852, il est reçu à l'Académie française ; mais il avait déjà perdu « sa force et sa vie » et les plus beaux dons de son esprit.

Malgré ses défauts, Alfred de Musset qui, par son génie spirituel, ironique, éminemment clair, est Français de bonne race, doit être mis au rang des grands poètes du XIXe siècle. Nous n'aimons plus ce qui plaisait jadis en lui : ce masque d'impertinence un peu irritante, cette rhétorique juvénile, ce dédain de la rime. Mais Musset demeure, en France, le plus grand « poète de l'amour », le plus spontané, le plus sincère, le plus émouvant.

— BIBLIOGR. : Paul de Musset, *Biographie d'Alfred de Musset* (1877) ; Arvède Barine, *A. de Musset*, dans les « Grands Ecrivains français » (1893).

MUSSIDAN (en lat. *Mulcedonum*), ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 26 kilom. de Ribérac, sur la rive gauche de l'Isle, au confluent de la Crempse ; 2.284 hab. Ch. de f. Orléans. Mines de fer. Carrières de sables réfractaires. Patrie de Duranthon, ministre de la justice, et du général Beaupuy. — Le canton a 11 comm. et 8.648 h.

MUSSIF (*mu sif'* — du bas lat. *aurum musivum*, or de mosaïque) adj. m. Chim. *Or mussif*, Bisulfure d'étain, dont l'éclat rappelle celui de l'or. (V. ÉTAIN.) || On écrit aussi, mais moins, MUSIF.

MUSSIPONTAIN, AINE (*mu-si, tin, tèn'*) personne née à Pont-à-Mousson ou qui habite cette ville. — *Les* MUSSIPONTAINS.

— Adjectiv. : *Région* MUSSIPONTAINE.

MUSSITATION (*mu-si, si-on* — lat. *mussitatio*, même sens ; de *mussitare*, parler à voix basse) n. f. Méd. Altération, faiblesse de la voix, difficulté d'articuler.

MUSSITE (*mu-sit'*) n. f. Minér. Variété de diopside.

MUSSOLENTE, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]) ; 2.646 hab. Fabrique de draps.

MUSSOMELI, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Caltanisetta]) ; 9.783 hab. Beau château (XIVe s.) ruiné, mines de soufre et de sel.

MUSSON, comm. de Belgique (Luxembourg [arrond. de Virton]) ; 1.844 hab.

MUSSY-SUR-SEINE, ch.-l. de cant. de l'Aube, arrond. et à 19 kilom. de Bar-sur-Seine ; 1.390 hab. Ch. de f. Est. Carrière de marbre ; vins et eaux-de-vie. Eglise avec vitraux des XVe-XVIe siècles. — Le canton a 8 comm., et 6.001 hab.

MUSTABET (*sta-bè*) n. m. Etoffe de prix qui était employée en Europe pendant le moyen âge, mais dont on ne connaît ni l'origine, ni la nature.

MUSTANG (*stan*) n. m. Cheval sauvage des pampas de l'Amérique du Sud.

MUSTAPHA (*sta*) n. m. Pop. Petit garçon joufflu : *Quel gros* MUSTAPHA !

MUSTAPHA ou **MOUSTAPHA** (de l'ar. *Moustafa*), participe de la dixième forme du verbe *safa* « élu », nom propre arabe que les musulmans donnent souvent à Mahomet, mais qui n'est guère usité que dans l'onomastique turque.

MUSTAPHA (Jean-Armand), voyageur mahométan, né en Turquie vers la fin du XVIe siècle, mort près de Paris vers 1660. Après avoir parcouru la Grèce, l'Asie Mineure, la Perse, l'Egypte, il se rendit en France, où il se fit catholique, et fut employé comme interprète par le cardinal de Richelieu. A deux reprises il accompagna Razilly sur la côte du Maroc. Il a laissé : *Voyages d'Afrique, où sont contenues les navigations des Français entreprises en 1629 et 1630 ès côtes des royaumes de Fez et de Maroc* (1632).

MUSTAPHA, fils ou prétendu fils de Bajazet Ier, mort vers 1422. Les historiens turcs croient que Mustapha, fils de Bajazet, fut tué à la bataille d'Ancyre (1401) et que les trente individus qui, sous le règne de Mohammed Ier et de Mourad II, prétendirent être Mustapha, étaient des imposteurs. Celui qui fit courir le plus de dangers à la monarchie osmanlie parut en 1415, s'empara de la Valachie, et fut battu en 1416 par Mohammed Ier. Il se réfugia chez l'empereur grec. A la mort de Mohammed Ier (1421), Mustapha chercha à s'emparer de la Thrace, mais il fut livré par les Byzantins à Mourad II, qui le fit pendre.

MUSTAPHA Ier, sultan des Osmanlis, né et mort à Constantinople (1591-1639). Il était le second fils du sultan Mohammed III, et il succéda en 1617 à son frère Ahmed Ier ; il fut renversé après trois mois de règne, en 1618, remonta sur le trône en 1622 après la chute d'Osman II, dont ses ministres firent massacrer les assassins (1623). Il abandonna le gouvernement à un certain Méré-Huseïn, mari de sa nourrice, qui était cuisinier de son état. Révoltés par l'incapacité du favori, les janissaires exigèrent la retraite d'Huseïn, qui fut remplacé par Kémankesh-Ali-pacha (1623). Quelques jours plus tard, Mustapha fut relégué dans le sérail ; il fut étranglé par ordre de Mourad IV.

MUSTAPHA II, sultan osmanli, né et mort à Constantinople (1664-1703). Il était le fils du sultan Mohammed IV et succéda en 1695 à son oncle Ahmed II. Le nouveau sultan se décida à gouverner lui-même, écrasa une révolte des janissaires, pendant que ses généraux battaient les Vénitiens et les Impériaux. L'année de son avènement, il vainquit les Autrichiens à Lugos sur la Theiss, et força Pierre le Grand à lever le siège d'Azof ; en 1696, il battit de nouveau les Impériaux à Olash, près de Témesvar, mais il ne put empêcher Azof de tomber aux mains des Russes. En 1697, il fut complètement défait par le prince Eugène à Peterwardein. En 1699, il dut signer le traité de Carlovitz, qui faisait perdre à l'empire la Transylvanie, Kamieniec, Azov et la Morée. Le mauvais vouloir du parti turc l'empêcha d'opérer les sérieuses réformes qu'il projetait, et une révolte du *djébédjis* et des janissaires le força d'abdiquer en faveur de son frère Ahmed III (1703).

MUSTAPHA III, sultan ottoman, né et mort à Constantinople (1717-1774). Il était le fils du sultan Ahmed III et succéda en 1757 à son cousin Osman III. Aidé par son grand vizir Raghib-pacha, il conclut des traités avec les rois de Naples, de Danemark, de Suède, de Toscane et de Prusse. Des troubles qui éclatèrent à Bagdad, l'insurrection des Wahhabites et la révolte du mameluk Ali-bey,

qui chercha à s'emparer de l'Egypte, le forcèrent à garder une attitude réservée à l'égard de la Russie ; mais, en 1768, une incursion de cavaliers russes à Balta le détermina à déclarer la guerre à Catherine II. Il perdit la Moldavie, la Valachie (1709) et la Crimée. Les affaires commençaient à prendre une meilleure tournure lorsqu'il mourut laissant la couronne à son frère Abd-ul-Hamid.

MUSTAPHA IV, sultan ottoman, né et mort à Constantinople (1779-1808). Fils du sultan Abd-ul-Hamid, il succéda à Sélim III en 1807. Il abolit toutes les réformes de Sélim et recommença la guerre contre la Russie. Mais les pachas de Bagdad, de Damas, de Tripoli se rendaient indépendants, et Mustapha-Baïraktar, pacha de Routschouk, entreprenait de renverser Mustapha et de restaurer Sélim (1808). Mustapha fit étrangler Sélim ; mais il fut renversé par Baïraktar, qui proclama Mahmoud II ; quelques mois après, le nouveau sultan le fit mettre à mort.

MUSTAPHA-BAÏRAKTAR. Biogr. V. BAÏRAKTAR.

MUSTAPHA-DALTABAN, grand vizir de l'empire ottoman, né vers le milieu du XVIIe siècle, mort à Constantinople en 1703. Aga des janissaires, puis pacha de Silistrie, sérasckier et gouverneur d'Anatolie (1692), il fut exilé en Bosnie en 1697, mais rappelé au service en 1698, quand les Autrichiens envahirent ce pays. Il les en chassa et fut nommé par Mustapha II gouverneur de Bagdad (1700), de Kutaya (1702) et devint en 1703 grand vizir. Il fut destitué et condamné à mort pour avoir conspiré contre le mufti.

MUSTAPHA-FADIL-PACHA, prince égyptien, né au Caire en 1830, mort à Constantinople en 1875. Il était fils d'Ibrahim-pacha. Saïd-pacha le nomma membre du conseil d'Etat et, en 1862, il fut chargé par le sultan du ministère de l'instruction publique, puis de celui des finances, où il réforma de nombreux abus. Il voyagea en France en 1865-1867, restant ministre sans portefeuille et chef du parti de la Jeune-Turquie ; il laissa ses droits à la vice-royauté d'Egypte à Tewfik-pacha.

MUSTAPHA-IBN-ISMAÏL, émir arabe et général français, né à El-Amriyya, près de Tlemcen, vers 1769, mort en 1843. Il était chef de la milice des *makhzen* à l'époque de la prise d'Alger (1838) et refusa le titre de dey que lui offrait le général Clausel. Fait prisonnier par les Marocains, qui voulaient s'emparer de la province d'Oran, Mustapha ne fut rendu à la liberté que lorsque le Maroc fut contraint de renoncer à ses prétentions. Rentré à Oran, Mustapha devint l'ennemi mortel d'Abd-el-Kader, et, en 1836, il entra au service de la France ; il fut nommé en 1837 général de brigade. Il parvint à détacher d'Abd-el-Kader les tribus de Tlemcen ; il fut assassiné au retour d'une expédition contre la tribu des Flittas.

MUSTAPHA-LALA-PACHA, vizir de l'empire ottoman, né près de Constantinople en 1535, mort près de Tiflis en 1580. Il fut précepteur des princes Bayézid et Sélim et embrassa le parti de ce dernier quand Soliman II envoya Sélim contre son frère (1557). A son avènement, Sélim II le nomma grand maréchal de la cour (1566), puis l'envoya avec Ezdémir-Oghlou (1569). Destitué pour son incapacité, il devint cependant, en 1570, sérasckier et s'empara de l'île de Chypre, qu'il livra au pillage. Le sultan le relégua dans une province éloignée de l'empire, et il ne revint en faveur qu'à l'avènement de Mourad III, qui lui donna le commandement d'une armée destinée à combattre les Persans ; mais Mustapha se fit battre et s'empoisonna.

MUSTAPHA-MOUKHLISI, prince osmanli, né à Constantinople vers 1520, mort à Héraclée en 1553. Il était le fils du sultan Soleïman II et l'héritier présomptif de la couronne. La sultane Roxelane profita de son influence sur le vieux monarque pour obtenir que le jeune prince fût étranglé par les muets ; il a laissé des poésies délicates, un commentaire sur le Coran, etc.

MUSTAPHA-NOUR-ED-DIN-BEY, homme politique turc, né à Lesbos en 1815, mort à Constantinople en 1860. Il accompagna en Egypte son frère Osmao-Nour-ed-Din-bey, major général de l'armée du khédive. Il fut envoyé en France, en 1830, par Méhémet-Ali et entra, grâce à la protection de Khosrev-pacha, au ministère des affaires étrangères (1851). Il siégea au congrès de Paris (1856), et fut nommé, en rentrant à Constantinople, conseiller d'Etat aux affaires étrangères.

MUSTEL (Charles-Victor), facteur d'instruments de musique français, né au Havre en 1815, mort à Paris en 1890. D'abord menuisier, il devint ouvrier, puis contremaître dans la fabrique d'harmoniums d'Alexandre, s'établit en 1853, se fit remarquer aussitôt par de nouvelles inventions appliquées à ces instruments. Ses créations du *typophone*, de l'*anche euphonique*, de la *partition Mustel*, du *célesta* (v. ce mot), lui ont valu une renommée légitime.

MUSTELA (*stél'*) n. f. Nom scientifique des fouines et des martes.

MUSTÈLE (*stèl'*) n. f. Nom vulgaire des poissons du genre motelle.

MUSTÉLIDÉS (*sté*) n. m. pl. Mamm. Famille de mammifère carnassiers, comprenant les fouines, putois, blaireaux, etc. (La famille se subdivise en trois tribus : *lutrinés, mélinés, mustélinés.*) — *Un* MUSTELIDÉ.

— Ichtyol. Famille de poissons plagiostomes, du sous-ordre des squales, comprenant les *émissoles, triænodons* et *leptocarcharias.* — *Un* MUSTÉLIDÉ.

MUSTÉLINÉS (*sté*) n. m. pl. Tribu de mammifères carnassiers, de la famille des *mustélidés,* divisée en deux tribus : *gulonés* (gloutons) et *mustélés* (fouines, belettes, putois, etc.). — *Un* MUSTÉLINÉ.

MUSTELLE (*stèl'*) n. f. Comm. Etoffe de soie rayée et d'une grande richesse, dont l'invention fut faite par un fabricant de Nîmes, nommé Paulet.

MUSTELUS (*sté-luss*) n. m. Zool. V. ÉMISSOLE.



Mustimètre.

MUSTIMÈTRE (*sti* — du lat. *mustum,* moût, et du gr. *métron,* mesure) n. m. Sorte d'aréomètre, destiné à donner la proportion de sucre que contient un moût.

— ENCYCL. Le *mustimètre* ou densimètre de Gay-Lussac est plongé dans le moût à essayer. On lit le chiffre correspondant au point d'affleurement. D'autre part, la température du liquide est prise à l'aide d'un thermomètre. On consulte une table de rectification des températures (la normale étant 15°), puis une seconde table qui donne la richesse en sucre par litre d'après le chiffre obtenu.

MUSTOXIDIS (André), historien et écrivain grec, né et mort à Corfou (1787-1860). Reçu docteur à Padoue en 1807, il publia : *Notizie per servire alla storia Corcyreze dei tempi eroici al secolo XII* (1804), et fut nommé historiographe des îles Ioniennes. Cette place lui ayant été enlevée en 1820 par lord Maitland pour la publication anonyme d'un *Exposé des faits qui précédèrent et suivirent la cession de Parga* (1819), il se rendit à Turin, où l'ambassadeur russe, le comte Mocenigo, l'attacha à sa maison. Lors de la présidence de Capo d'Istria, il retourna en Grèce et fut nommé directeur de l'instruction publique. Mustoxidis était membre correspondant de l'Institut de France. Nous citerons encore de lui : *Recueil des fragments inédits des auteurs grecs* (1816-1817), et *Illustrazione Corcyrese* (1811-1819).

MUSULMAN, ANE (de l'ar. *moslem,* vrai fidèle) n. Sectateur de la religion de Mahomet.

— Adjectiv. Qui appartient aux musulmans ou à leur religion : *Religion* MUSULMANE.

MUSULMANISME (*nissm'*) n. m. Religion musulmane. (Peu us.) ‖ On dit ISLAMISME ou MAHOMÉTISME.

MUSURGIE (*ji* — du gr. *mousourgia*) n. f. Musiq. Art d'employer les consonances et les dissonances.

MUSURGUE (*zurgh'* — du gr. *mousa,* muse, et *ergon,* ouvrage) n. f. Titre, en Grèce, de toute femme exerçant un art libéral.

MUSURUS (Markos), helléniste, né vers 1470 à Retimo (Crète), mort en 1517, archevêque de Malvoisie, à Rome, où il avait été appelé en 1516 par le pape Léon X. Elève de Jean Lascaris, il fut lui-même professeur à Padoue en 1503 et en 1509 à Venise, où il travailla pour les Aldes.

MUSURUS-PACHA (Constantin), diplomate ottoman, né et mort à Constantinople (1807-1891). D'abord secrétaire du prince Vogoridès, il fut envoyé comme commissaire du gouvernement à Samos (1834), qu'il réussit à pacifier. En 1840, il devint plénipotentiaire à Athènes (1840), puis à Vienne, à Londres (1851), où il fut élevé au rang d'ambassadeur (1856) et conserva ce poste jusqu'en 1885.

MUTA ou **TACITA,** déesse du silence chez les Romains, sans doute la même que Lara.

MUTABILITÉ (rad. *mutable*) n. f. Caractère de ce qui est sujet à changer : *Tout change sur la terre, parce que tout suit la* MUTABILITÉ *de son origine.* (Mass.)

MUTABLE (lat. *mutabilis*) adj. Qui est sujet au changement. (Peu us.)

MUTACISME (*sissm'* — du lat. *mutacismus;* do *mutus,* muet) n. m. Méd. Vice de prononciation, qui consiste dans la substitution des lettres *m, b* et *p* à d'autres lettres.

MUTAGE (*taj'* — rad. *muter*) n. m. Action d'entraver la fermentation alcoolique dans les moûts de raisins.

— ENCYCL. Le *mutage* s'opère quand on veut soit entraver, soit arrêter complètement la fermentation des moûts (qui, suivant l'expression populaire, deviennent *muets*) et s'exécute de diverses manières. On peut faire usage du procédé qui consiste à ajouter de l'alcool, comme dans l'obtention des mistelles, et, dans ce cas, il arrive que l'excès d'alcool rend toute fermentation impossible ; ou bien employer le mutage à l'acide sulfureux dans le cas où il s'agit seulement d'enrayer pour un temps la fermentation.

Dans la vinification en blanc, la fermentation, qui n'a lieu qu'après le pressurage, dure un certain temps, et il arrive souvent que les moûts doivent être rapidement expédiés au loin : il convient donc d'en arrêter la fermentation, et l'on fait usage, à cet effet, d'un appareil appelé *muteuse,* sorte de caisso *M,* munie de plans inclinés *P,* qui se contrarient. La muteuse est disposée au-dessus d'une cuve *D,* qui servira de débourbeuse ; un tuyau V amène à la partie inférieure de la muteuse des vapeurs d'acide sulfureux, formées en *T,* qui montent lentement, et dont l'excès s'échappe en *S ;* d'autre part, un récipient *A* contenant le moût déverse, à la partie supérieure de la caisse, son contenu sur le premier plan incliné, de sorte que le moût, divisé dans sa chute, rencontre le gaz sulfureux dont il se charge. Le liquide muté est soutiré en *E.*

Quand on opère en petit, on peut brûler de la mèche soufrée dans un tonneau où l'on agite ensuite le moût, que l'on y verse par petites quantités ; à chaque addition de moût on brûle un peu de mèche.



Lorsqu'il s'agit de moûts provenant de raisins rouges et destinés à fournir des vins blancs, le mutage a, en outre, l'avantage de jouer le rôle de décolorant.

Quand le moût, arrivé à destination, doit être mis à fermenter, on le débarrasse de l'acide sulfureux qu'il contient en le faisant tomber en cascade mince ou mieux en pluie d'une certaine hauteur, à l'air libre.

MUTANDE (du lat. *mutandus,* devant être changé) n. m. Caleçon que portent les capucins et divers religieux.

MUTATION (*si-on* — lat. *mutatio;* de *mutare,* changer) n. f. Changement : *Les grandes* MUTATIONS *de l'histoire.* ‖ Remplacement d'une personne par une autre : *Faire des* MUTATIONS *dans une administration.*

— Antiq. rom. Relais de poste.

— Dr. Passage de la propriété d'une tête sur une autre.

— Féod. *Droits de mutation,* Redevances que prélevait le seigneur chaque fois que des héritages censuels ou des fiefs changeaient de possesseur.

— Fin. *Droits de mutation,* Impôt que l'Etat perçoit sur la transmission de la propriété d'un bien, d'une personne à une autre. ‖ *Mutation de cote,* Substitution du nom d'une personne à celui d'une autre sur les rôles des contributions directes.

— Milit. Changement dans la situation d'un militaire dont il est tenu compte, pour établir les droits de l'intéressé à la solde ou à certaines indemnités, etc.

— Musiq. anc. Passage d'un mode, d'un rythme à un autre. (Syn. MUANCE.) ‖ *Jeux de mutation,* Jeux d'orgue, qui ne sont pas un ton d'octave des fonds de l'orgue, mais qui en forment la quinte ou la tierce.

— ENCYCL. Enregistr. Les *mutations* de propriété, d'usufruit ou de jouissance de meubles ou d'immeubles s'opèrent, soit en vertu de la loi, soit par l'effet des conventions. A ce point de vue, on distingue les *mutations par décès* ou successions, et les *mutations entre vifs.* Parmi ces dernières, les unes procèdent de contrats *à titre onéreux* (ventes, échanges, baux et concessions), les autres ont lieu *à titre gratuit* (donations et legs).

Toute mutation de biens est assujettie à un droit proportionnel d'enregistrement ; mais, tandis que certaines transmissions (mutations par décès de meubles et d'immeubles, transmissions d'immeubles, cessions de fonds de commerce et de clientèles) doivent être enregistrées ou déclarées dans un délai de rigueur, indépendamment de l'existence d'un écrit, d'autres (les transmissions entre vifs de valeurs mobilières) ne sont passibles de l'impôt qu'à raison de la forme authentique de la convention, ou de l'usage qui est fait en justice, ou par acte public du contrat qui les constate. V. ENREGISTREMENT.

On a fait connaître, au mot ENREGISTREMENT, les tarifs des droits applicables aux mutations à titre onéreux ; ceux établis (sans addition de décimes) par la loi du 25 février 1901, pour les mutations à titre gratuit, sont donnés dans le tableau qui précède.

— *Mutations foncières.* Les mutations sur le rôle foncier et la matrice cadastrale sont opérées, soit d'office

Mutations par décès

INDICATION des DEGRÉS DE PARENTÉ	(1) TAUX APPLICABLES À LA FRACTION DE PART NETTE COMPRISE ENTRE								**Mutations ENTRE VIFS** DROIT proportionnel p. 100 DONATIONS	
	1 fr. et 2.000 fr.	2.001 fr. et 10.000 fr.	10.001 fr. et 50.000 fr.	50.001 fr. et 100.000 fr.	100.001 fr. et 250.000 fr.	250.001 fr. et 500.000 fr.	500.001 fr. et 1 million.	Au-dessus de 1 million.	Par contrat de mariage.	Hors contrat de mariage.
	p. 100 fr. c.	p. 100 fr. c.	p. 100 fr. c.	p. 100 fr. c.	p. 100 fr. c.	p. 100 fr. c.	p. 100 fr. c.	p. 100 fr. c.	fr. c.	fr. c.
1° Ligne directe . .	1,00	1,25	1,50	1,75	2,00	2,50	2,50	2,50	2,00	3,50 (2)
2° Entre époux . .	3,75	4,00	4,50	5,00	5,50	6 00	6,50	7,00	3,50	5,00
3° Entre frères et sœurs	8,50	9,00	9,50	10,00	10,50	11,00	11,50	12,00	7,00	9,00
4° Entre oncles ou tantes et neveux ou nièces	10,00	10,50	11,00	11,50	12,00	12,50	13,00	13,50	8,00	10,00
5° Entre grands-oncles ou grand'tantes, petits-neveux ou petites-nièces, et entre cousins germains	12,00	12,50	13,00	13,50	14,00	14,50	15,00	15,50	9,00	11,00
6° Entre parents au 5e et au 6e degré.	14,00	14,50	15,00	15,50	16,00	16,50	17,00	17,50	10,00	12,00
7° Entre parents au delà du 6e degré et entre personnes non parentes	15,00	15,50	16,00	16,50	17,00	17,50	18,00	18,50	11,00	13,50 (3)

(1) Le tarif est à la fois gradué d'après le degré de parenté de l'héritier avec le défunt et progressif d'après l'importance de la part revenant à chaque ayant-droit dans l'ensemble de la succession.
(2) Le droit est de 1 fr. 70 p. 100 pour les donations portant partage faites conformément aux art. 1075 et 1076 (C. civ.).
(3) Le droit est de 9 p. 100 pour les dons et legs de bienfaisance ou d'assistance faits aux départements, communes, établissements hospitaliers, sociétés de secours mutuel et d'instruction populaire gratuites.

par l'administration d'après les relevés faits au bureau de l'enregistrement des actes translatifs de propriété et de jouissance, soit sur la déclaration des parties appuyée d'un extrait de l'acte de transmission ou d'un certificat du receveur de l'enregistrement. Les contrôleurs et les percepteurs se transportent, chaque année, dans les communes et reçoivent les déclarations de mutation, qu'ils consignent sur des états, dits *feuilles de mutation*.

MUTATIS MUTANDIS, proverbe latin qui signifie : *En changeant ce qui doit être changé.*

MUTATO NOMINE, loc. lat. qui signifie : *Le nom étant changé.*

MUTE (du lat. *muta*, muette) n. f. Gramm. Consonne muette. (Vx.)

MUTÉ, ÉE (du lat. *mutatus*, changé) adj. Qui a changé de propriétaire.

MUTÉ, ÉE part. pass. Œnol. V. MUTER.

MUTEAU Etienne-François-Jules), magistrat français, né à Dijon en 1795, mort à Terpes (Doubs) en 1869. Il fit les campagnes du Rhin et de Paris pendant les Cent-Jours. Premier président (1849-1864) de la cour de Dijon, député (1834-1848) et président du conseil général de la Côte-d'Or, il fonda, à Dijon, une Société de jurisprudence, affiliée à l'Athénée de Paris. — Son fils, CHARLES, né à Dijon en 1824, entra dans la magistrature en 1849 et prit sa retraite en 1894 comme conseiller à la cour d'appel de Paris. Il a donné, entre autres ouvrages : *les Clercs à Dijon* (1857) ; *Galerie bourguignonne* (1858-1861) ; *la Bourgogne à l'Académie française de 1665 à 1727* (1862) ; *les Capitaines de la Sainte Union, souvenirs de la Ligue en Bourgogne* (1883) ; *De la prescription* (1898) ; etc. — ALFRED **Muteau**, fils de *Charles*, littérateur et homme politique, né à Dijon en 1850, fit la campagne de 1870-1871 et prit part au siège de Paris. Entré dans le commissariat de la marine, il quitta le service actif pour se consacrer à la littérature ; il fut élu député de la Côte-d'Or en 1898 et 1902. On lui doit : *le Niger et la Guinée* (1878) ; *une Société secrète en Indo-Chine* (1887) ; *la Lettre de cachet au XIXe siècle* (1893) ; *Colonisation et enfants assistés* (1893) ; *De Paris à Paris par Lisbonne, le Sénégal et le Soudan* (1897) ; *l'Enquête parlementaire sur l'enseignement* (1899) ; etc.

MUTÉFÉRIKA (de l'ar. *moutafarika*) n. m. Admin. ott. Corps de spahis pourvus d'un fief militaire et environ au nombre de deux cents cavaliers, commandés par un *mutéférika-baschi*, et qui servaient de garde au sultan.

MUTEL (*tèl*) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, famille des unionidés, comprenant plusieurs espèces des eaux douces de l'Afrique tropicale.

MUTÉLINÉS n. m. pl. Tribu de mollusques lamellibranches, de la famille des unionidés, renfermant les genres *mutel, hyria, castalia* et *iela*. — *Un* MUTELINÉ.

MUTELLINE (*tèl'-lin'*) n. f. Bot. Nom officinal de l'athamante.

MUTÉOSE (du lat. *mutus*, muet) n. f. Langage muet, comme jeu de la physionomie, gestes, etc.

MUTER v. a. Soumettre à l'opération du mutage.
Muté, ee part. pass. du v. Muter : *Moût* MUTÉ.
Se muter, v. pr. Etre muté.

MUTEUSE n. f. Appareil destiné à opérer le mutage. V. MUTAGE.

MUTHUL, rivière de l'Afrique ancienne (Numidie orientale). Sur ses bords, Metellus battit Jugurtha.

MUTIEL (le). Biogr. V. MUZIANO.

MUTILATEUR, TRICE (lat. *mutilator, trix*) n. et adj. Se dit de celui, de celle qui opère une mutilation d'un genre quelconque : *La plupart des traducteurs sont* MUTILATEURS. || On a dit aussi MUTILEUR, EUSE.

MUTILATION (*si-on* — rad. *mutiler*) n. f. Retranchement d'un membre ou de quelque autre partie du corps : *On voit des jeunes gens commettre sur eux des* MUTILATIONS *pour éviter le service militaire.*
— Par ext. Retranchement d'une ou de plusieurs parties d'une œuvre d'art ; dégradation : *La* MUTILATION *d'un poème, d'une statue.*
— Fig. Suppression de choses essentielles, amoindrissement : *L'erreur est une* MUTILATION *de la vérité.*
— Biol. Perte sans régénération d'un organe ou d'une partie d'organe.
— ENCYCL. Dr. La *mutilation* fait l'objet de diverses dispositions répressives. Ainsi, la mutilation des arbres est punie par les articles 446 et 448 du Code pénal et par l'article 11 du titre II de la loi des 28 septembre-6 octobre 1791, suivant qu'elle doit ou non amener la perte de l'arbre.
Ainsi, encore, la mutilation survenue à un enfant ou à un incapable exposé ou délaissé en un lieu solitaire fait encourir, aux termes de l'article 351 du Code pénal modifié par la loi du 19 avr. 1898, aux auteurs de l'abandon ou du délaissement la peine de la réclusion.
— Milit. Tout homme reconnu coupable de s'être rendu impropre au service militaire, soit d'une manière permanente par *mutilation* proprement dite, soit temporairement par l'absorption de drogues ou boissons spéciales, peut être puni d'emprisonnement d'un mois à un an. A l'expiration de sa peine, il est incorporé dans une *compagnie de discipline*. Les hommes qui se mutilent volontairement après leur incorporation sont également envoyés à la 4e compagnie de fusiliers de discipline, mais seulement après avis conforme du *conseil de discipline* de leur corps.

MUTILER (du lat. *mutilare*, même sens) v. a. Priver d'un membre ou de quelque partie importante du corps : *On* MUTILAIT *les parricides avant de les exécuter.*
— Par ext. Priver d'une partie importante une œuvre de la nature ou de l'art ; dégrader : MUTILER *une statue.*
— Fig. Amoindrir, priver de quelque qualité nécessaire : *Refuser la liberté religieuse, c'est* MUTILER *l'âme humaine.* (E. Laboulaye.)
Mutilé, ée part. pass. du v. Mutiler.
— Astrol. *Signes mutilés*. Nom par lequel on désigne certains signes du zodiaque : le Taureau, qui est considéré comme boiteux ; le Scorpion, considéré comme sans bras ; le Cancer, qui est aveugle, et le Sagittaire, qui n'a qu'un œil ; les autres signes sont dits *signes entiers*.
— Techn. Se dit d'une surface pelle, dont quelques parties sont dégradées.
— Substantiv. Personne mutilée : *De glorieux* MUTILÉS.
Se mutiler, v. pr. Mutiler son propre corps.
— Fig. S'amoindrir, se dépouiller de quelque qualité essentielle : *La raison humaine ne consentira jamais à* SE MUTILER *elle-même.* (Renan.)

MUTILEUR, EUSE n. et adj. V. MUTILATEUR, TRICE.

MUTILLE (*ll* mll.) n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, type des *mutillides*, comprenant plus de 1.600 espèces du globe.


Mutille (gr. 2 fois).

— ENCYCL. Les *mutilles* sont de taille rarement grande, allongées, bigarrées de teintes vives et tranchées, avec bandes soyeuses. Elles vivent surtout dans les lieux arides et sont parasites, à l'état de larves, de toutes sortes d'hyménoptères nidifiants. Les mâles sont ailés ; les femelles, aptères, portent un long aiguillon acéré. Leur livrée rappelle souvent celle des hyménoptères, aux dépens de qui elles vivent. Aux environs de Paris, se trouve la *mutilla mauva*, parasite des ammophiles.

MUTILLIDÉS (*ti-li*) n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant les *mutilles* et formes voisines. — *Un* MUTILLIDÉ.

MUTILLINÉS (*ti-li*) n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, de la famille des *mutillidés*, renfermant les *mutilles* et les *myrmoses*. — *Un* MUTILLINE.

MUTILUS (C. Papius), général samnite du Ier siècle av. J.-C. Lors de la guerre Sociale, il s'empara de plusieurs villes de la Campanie, mais fut ensuite vaincu par le consul Sextius César (90), puis par Sylla.

MUTIN, INE (de l'anc. franç. *meute* ou *muete*, trouble, insurrection) adj. Insoumis, porté à la révolte : *Un enfant* MUTIN.
— Fam. Vif, éveillé, piquant : *Un air* MUTIN.
— Substantiv. Personne mutine : *Faire le* MUTIN. || Rebelle, révolté : *Mettre aux fers des* MUTINS.

MUTINEMENT (*man*) n. m. Action de se mutiner.

MUTINER (rad. *mutin*) v. a. Pousser à la résistance, à la révolte : *Rien ne* MUTINE *les enfants comme l'injustice.*
Se mutiner, v. pr. S'obstiner dans la résistance : *Enfant porté à* SE MUTINER. || Se révolter : *Le peuple est lent à* SE MUTINER.
— Poétiq. Sévir avec fureur, en parlant des éléments :

La mer en un moment *se mutine* et s'élance.
CRÉBILLON.

— Avec suppression du pronom réfléchi : *L'injustice fait* MUTINER *tous les cœurs généreux.*

MUTINERIE (*ri*) n. f. Habitude de se mutiner, caractère de mutin : *Enfant d'une* MUTINERIE *insupportable.* || Tournure vive et piquante : *Un minois d'une* MUTINERIE *charmante.*
— Sédition de gens mécontents : *Un acte de* MUTINERIE.

MUTINÉS (de l'espagn. *amotinado*, même sens) n. m. pl. Nom donné, dans les Pays-Bas, pendant les guerres du XVIe siècle, aux soldats espagnols qui se révoltaient pour obtenir le payement de leur solde arriérée. — *Un* MUTINÉ.
— ENCYCL. Les révoltes des *mutinés* étaient de véritables grèves militaires. Les soldats se refusaient à obéir à leurs chefs et choisissaient un des leurs pour les commander. C'était l'élu (*electo*) qui négociait avec les autorités et disparaissait lorsque les mutins étaient rentrés dans le devoir. Bientôt les mutins voulurent s'indemniser de leurs propres mains, comme le fit, en 1576, la garnison d'Anvers. Les Flamands finirent par acheter leur retraite au prix de 400.000 écus (1606). Les paysans des environs de Cologne en massacrèrent un grand nombre.

MUTIQUE (*tik'* — du lat. *muticus*, qui n'a pas de barbe) adj. Hist. nat. Qui n'a ni pointes ni épines, en parlant des animaux articulés : *Cuisses* MUTIQUES. Syn. INERME.
— Bot. Se dit de la paillette ou glume des graminées, lorsqu'elle est dépourvue de soies et d'arêtes.

MUTIR (du lat. *mutus*, muet) v. n. Gronder sourdement, grogner comme peut faire un muet.
— Vénér. Se dit des oiseaux de proie qui déchargent leurs intestins.

MUTISIACÉ (*sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble à une mutisie. || On dit aussi MUTISIÉ, EE.
— n. f. pl. Bot. Syn. de MUTISIÉES.

MUTISIE (*zi*) n. f. Genre de composées, comprenant des arbrisseaux grimpants, à feuilles alternes, dont la nervure médiane est prolongée en vrille. (Les fleurs, purpurines ou rosées, plus rarement jaunes, sont groupées en capitules solitaires et pédonculés. Ce genre comprend une trentaine d'espèces, de l'Amérique du Sud.)


Mutisie.

MUTISIÉES (*zi-é*) ou **MUTISIACÉES** (*sé*) n. f. pl. Groupe de composées, caractérisé par des capitules homogames ou hétérogames, des fleurs bilabiées. (Ce sont, en général, des plantes ligneuses ou herbacées, souvent grimpantes, à feuilles alternes.) — *Une* MUTISIÉE ou MUTISIACÉE.

MUTISME (*tism'* — du lat. *mutus*, muet) n. m. Pathol. Etat de celui qui est muet : *L'apoplexie amène souvent le* MUTISME.
— Par ext. Etat de celui qui ne veut ou ne peut exprimer sa pensée : *Réduire un peuple au* MUTISME.
— Gramm. Nature d'une lettre muette : *L'E perd souvent son* MUTISME.
— ENCYCL. Pathol. Sous le nom de *mutisme*, on a groupé des phénomènes d'origines très différentes : le mutisme des enfants atteints de vice de conformation, ou celui qui survient par arrêt du développement cérébral chez les crétins, les idiots, etc. ; le mutisme temporaire des sourds auxquels on apprend à parler ; enfin, le mutisme hystérique, qui est une aphasie motrice, laissant subsister l'ouïe et la faculté d'écrire. Celui-ci est le seul guérissable, soit spontanément, soit par le traitement de la maladie générale.

MUTITATION (*si-on*) n. f. Antiq. rom. Série de repas que des convives se donnaient successivement les uns aux autres.

MUTITÉ (du lat. *mutitas* ; de *mutus*, muet) n. f. Syn. de MUTISME.

MUTIUS. Biogr. V. MUZIO.

MUTOISE n. f. Techn. Syn. de MUTEUSE.

MUTSU (comte), homme d'Etat japonais, né en 1844, mort en 1897. Il fit, en 1871, un voyage en Europe, et devint, après son retour au Japon, gouverneur de Kanagawa, où il fit d'importantes réformes. Membre du Sénat en 1875, il fut compromis dans l'insurrection de Satzuma, et condamné à cinq ans de prison (1878). Gracié en 1882, il voyagea jusqu'en 1885 aux États-Unis et en Europe, fut nommé alors ministre plénipotentiaire à Washington, et conclut avec le Mexique un traité avantageux. En 1890, il retourna dans son pays pour prendre le portefeuille de l'agriculture et du commerce. Ministre des affaires étrangères dans le cabinet Ito (1892-1896), il négocia le traité de paix de Simonoséki avec la Chine.

MUTT n. m. Métrol. Mesure de capacité usitée autrefois dans la Suisse allemande, et qui n'est autre chose que le muid de la Suisse française.

MUTTERSHOLZ, bourg d'Alsace-Lorraine (Alsace [distr. de Basse-Alsace, cercle de Schlestadt]), sur un affluent de l'Ill ; 2.129 hab. Fabrique de cotonnades.

MUTTERSTADT, bourg d'Allemagne (Bavière [cercle du Palatinat-Rhénan]) ; 3.708 hab. Culture du tabac et du chanvre. Vignobles.

MUTUALISME (*lism'*) n. m. Etat des animaux de nature différente qui vivent les uns avec les autres dans un but d'intérêt commun et sans exploitation réciproque.
— ENCYCL. Beaucoup d'insectes et d'acariens habitent la fourrure des mammifères ou le plumage des oiseaux pour enlever aux poils et aux plumes les pellicules et autres débris qui les entourent. C'est au naturaliste belge Van Beneden que l'on doit le départ exact entre les parasites, les commensaux et les mutualistes.

MUTUALISTE (*lisst'*) n. Membre d'une société d'assurance mutuelle, de secours mutuel, etc.

MUTUALITÉ n. f. Caractère de ce qui est mutuel.
— Système de solidarité, de services mutuels. V. ASSURANCE, MUTUELLISME, SECOURS MUTUEL.

MUTUEL, ELLE (*tu-èl'* — du lat. *mutuus*) adj. Réciproque, entre deux ou plusieurs personnes, entre deux ou plusieurs choses : *Se rendre des services* MUTUELS.
— *Assurance mutuelle*, Société dont les membres s'assurent réciproquement contre certaines éventualités.
— *Enseignement mutuel*, Système d'enseignement par lequel les élèves s'instruisent les uns les autres sous la direction de l'instituteur (les élèves les plus avancés, ou *moniteurs*, répétant aux autres ce qu'ils viennent d'apprendre eux-mêmes). || Instruction réciproque : *Dans ce vaste* ENSEIGNEMENT MUTUEL *des peuples.* (Ph. Chasles.)
— n. f. Fam. Compagnie d'assurance mutuelle : *S'assurer à la* MUTUELLE. || Ecole où se pratique l'enseignement mutuel : *Envoyer son enfant à la* MUTUELLE.
— SYN. **Mutuel, réciproque**. *Mutuel* exprime simplement l'action d'échanger ; *réciproque*, l'action de rendre selon qu'on reçoit.

MUTUELLEMENT (*è-le*) adv. Réciproquement, l'un l'autre : *S'accuser* MUTUELLEMENT.

MUTUELLISME (*è-lism'*) n. m. Système de mutualité. || Association de mutuellistes.
— ENCYCL. Le *mutuellisme* est la doctrine économique que Proudhon opposait à l'économisme de Frédéric Bastiat d'une part, et, d'autre part, au socialisme autoritaire de Louis Blanc. Proudhon rattachait le mutuellisme à la fameuse maxime : « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît ; faites constamment aux autres ce que vous voudriez en recevoir. » Sur les idées de mutualité, réciprocité, échange, il construisait un système égalitaire d'équilibrations entre forces libres, où chacune devait être assurée de jouir des mêmes droits, à la condition de remplir les mêmes devoirs. Il appliquait l'idée mutuelliste aux assurances, au commerce, aux transports, à l'association ouvrière, aux services publics et surtout à l'institution du crédit gratuit, au moyen d'une banque organisant la circulation sans numéraire.

MUTUELLISTE (*è-lisst'*) n. m. Membre d'une société mutuelle.
— Enseign. Partisan de l'enseignement mutuel.
— Hist. Membre d'une corporation des maîtres et des chefs d'atelier, à Lyon. || Partisan d'un système d'association entre patrons et ouvriers.
— adj. Qui appartient, qui est propre au mutuellisme : *Société* MUTUELLISTE.
— ENCYCL. Hist. L'association ouvrière lyonnaise des *mutuellistes*, fondée en 1828, n'avait d'abord d'autre but que l'union, l'assistance mutuelle entre les ouvriers, le prêt des instruments de travail. Mais, vers 1833, elle songea à utiliser ses forces pour lutter contre l'avilissement croissant des salaires. Au moment de la crise dont la fabrique lyonnaise fut victime en 1834, ce fut la société des mutuellistes qui, après de longues délibérations, décida la suspension générale des métiers. Cette formidable grève fut l'un des préludes de l'insurrection d'avril. (V. AVRIL 1831 [journées et procès d'].) La société des mutuellistes, condamnée par la justice, cessa alors d'exister.

MUTUELAIRE (*lèr'*) adj. Archit. Qui se rapporte à la mutule, qui contient des ornements de ce genre.

MUTULE (du lat. *mutulus*, pour *mytilus*; gr. *mutilos*, moule, coquille) n. f. Archit. Ornement qui, dans l'entablement dorique, est placé sous le larmier et qui correspond au triglyphe dont il a la largeur. (La mutule est le *modillon* des autres ordres d'architecture.) V. MODILLON.

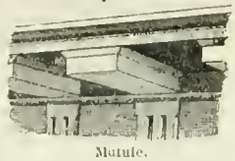
Mutule.

MUTUUM (*tu-om'*) n. m. Dr. rom. Contrat dans lequel l'un des contractants, ayant reçu de l'autre la propriété d'une certaine quantité de choses (monnaies, denrées), est tenu de lui rendre, après un certain temps, une même quantité de choses de même qualité. (Pour que des intérêts fussent dus, il fallait une convention spéciale. Le prêteur avait une action de droit strict contre l'emprunteur [*condictio certi ex mutuo*].)

MUTYCA n. f. Sous-genre de mitres (mollusques gastéropodes), comprenant quelques espèces d'Océanie. (L'espèce type est la *mutyca Barclayi*.)

MUTZIG, ville d'Allemagne (Alsace-Lorraine [distr. de Basse-Alsace]), sur la Bruche, affluent de l'Ill; 2.518 hab. Vinaigreries, brasseries; vins blancs.

MUY (LE), comm. du Var, arrond. et à 14 kilom. de Draguignan, près du confluent de l'Argens et de la Naturby; 2.953 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Melons et prunes renommés. Plantations de mûriers. Moulins à huile. Tour du XIIe siècle, où s'enfermèrent sept gentilshommes provençaux qui voulaient tuer Charles-Quint, lorsqu'il envahit la Provence. Aux environs, sur l'Argens, Notre-Dame-de-la-Roquette, située près d'un ancien couvent de trinitaires.

MUY (Louis-Nicolas-Victor DE FÉLIX, comte DE), maréchal de France, né à Marseille en 1711, mort à Paris en 1775. Entré dans l'armée à quinze ans, il était maréchal de camp à Fontenoy (1745). En 1741, il reçut le grade de lieutenant général, et, pendant la guerre de Sept ans, se distingua en Westphalie, à Hastenbeck, Crevelt, Minden. En 1771, lorsque Choiseul eut été renvoyé, Louis XV offrit à de Muy le ministère de la guerre, qu'il refusa. En 1774, il accepta ce même poste de Louis XVI. Il fut nommé maréchal de France, en 1775.

MUY (Jean-Baptiste-Louis-Philippe DE FÉLIX SAINT-MAIME, comte DE), général français, né à Ollières (Var) en 1751, mort à Paris en 1820. Entré aux chevau-légers, il était colonel du Soissonnais-Infanterie en 1776, servit en Amérique (1780-1783) sous Rochambeau, et devint maréchal de camp (1788). Sous la Révolution, il reçut le gouvernement de la Provence, et devint lieutenant général en 1792. La Convention le destitua. Rappelé sous le Directoire, il partit pour l'Egypte, où il organisa la légion nautique. Il fut fait prisonnier à son retour en France. En 1806, il fit la campagne de Prusse et devint gouverneur de la Silésie. Il acclama les Bourbons en 1815, et rendit la liberté aux prisonniers du château d'If. Louis XVIII le fit pair de France, en 1816.

MUYART DE VOUGLANS (Pierre-François), criminaliste français, né à Moirans, près de Saint-Claude, en 1713, mort à Paris en 1781. Avocat au parlement de Paris depuis 1741, membre du parlement Maupeou, il fut nommé, en 1774, conseiller au grand conseil. Fort instruit, mais d'esprit rétrograde, il attaqua Beccaria et Montesquieu dans deux écrits intitulés : *Réfutation des principes hasardés dans le* « Traité des délits et des peines » (1767); *Lettres sur le système de l'auteur de* « l'Esprit des lois » (1785). Son principal ouvrage est un traité sur *les Lois criminelles de la France dans leur ordre naturel* (1780).

MUYOCOPRON (*mu-io*) n. m. Genre de sphériacées, comprenant des champignons à petits périthèces noirs, semblables à des excréments de mouche. (On en connaît douze espèces, de l'Europe méridionale, de Ceylan et de Cuba.)

MUYSCAS, MUISCAS, MOCZAS, ou mieux **CHIBCHAS**, ancien peuple de Colombie, qu'à l'époque de la conquête les Espagnols trouvèrent groupé sur le plateau de Bogota. Les Muyscas se fondirent avec les Espagnols.

MUYSEN-SUR-DYLE, comm. de Belgique (Brabant [arrond. de Bruxelles]), sur la *Dyle*; 3.153 hab.

Muze historique (LA), gazette en vers, par Jean Loret (12 mai 1650-28 mars 1665), journal hebdomadaire sous forme de lettre, paraissant le samedi. — Loret, poète trivial plus que comique, de forme négligée, mais impartial et renseigné, était aux gages de Mlle de Longueville, belle-fille de la duchesse de ce nom, à qui il racontait à sa façon tous les petits événements du jour. D'abord manuscrite, puis, à partir du 29 septembre 1652, imprimée chez Charles Chonault, la « Muze historique » renferme des faits, des allusions, des particularités de tout ordre, qui sont une mine précieuse de renseignements pour l'histoire anecdotique du XVIIe siècle. Le style et la manière rappellent le burlesque de Scarron; le vers est de huit syllabes, à rimes plates; chaque *Lettre* porte un titre plus ou moins bizarre. La meilleure édition a été publiée, de 1857 à 1878, sous la direction de Ch. L. Livet, Navenel et de La Pelouze. Elle est complétée par un *Index alphabétique des noms* (1891).

MUZIANO ou **MIZIANI** (Girolamo), peintre italien, également désigné sous les noms de **Girolamo Bressano**, de **Brescianino**, de **le Mutien**, né à Aquafredda (territoire de Brescia) en 1530, mort à Rome en 1590. Il s'adonna d'abord au paysage, puis se tourna vers la grande peinture. Sa *Résurrection de Lazare* (Louvre) mérita les éloges de Michel-Ange. Muziano inventa l'art de travailler la mosaïque à l'huile. C'est à lui qu'on doit la fondation de l'académie de Saint-Luc (Rome). Le plus grand nombre de ses tableaux se trouvent dans les églises et dans les palais de Rome. Nous citerons : *Saint Jérôme* et une *Descente de croix*, au palais Borghèse; *Saint Jérôme*, au palais Doria; *Saint François*, au palais Mattei; une *Cène*, au palais Alfieri; *Nativité de Jésus-Christ*, à la Madonna de Monti; *Jésus-Christ donnant les clefs à saint Pierre* et une *Flagellation*, dans la sacristie de Saint-Pierre; etc. Parmi les fresques de cet artiste, qu'on voit également à Rome, citons : la *Descente du Saint-Esprit*, au Vatican. Les paysages de Muziano sont généralement reconnaissables aux châtaigniers qui y dominent.

MUZILLAC, ch.-l. de cant. du Morbihan, arrond. et à 22 kilom. de Vannes, au déversoir de l'étang de Pémur, dans l'estuaire de la Vilaine; 2.594 hab. Haras. Dolmen, église romano-ogivale de Bourg-Péaule, chapelle des Templiers de Pénesclus. — Le canton a 7 comm. et 10.604 hab.

MUZIO ou **MUTIO** (Girolamo NUZIO, dit), controversiste, diplomate et littérateur italien, né à Padoue en 1496, mort près de Florence en 1576. Il latinisa son nom en **Mutius** et y ajouta l'épithète **Justinopolitanus**, c'est-à-dire de Capo d'Istria, ville adoptive de sa famille. Il fut reçu docteur en droit à l'université de Padoue. On le rencontre successivement à la cour de Maximilien Ier, à Rome, où Léon X le fait chevalier, en France même. Il se fixe quelque temps à la cour de Ferrare, puis il entre au service de Pierpaolo Vergerio, évêque de Capo d'Istria. En 1543, il est en Piémont avec le marquis del Vasto, qu'il suit en Allemagne. Un peu plus tard (1546), il est attaché à don Ferrante Gonzaga, gouverneur du Milanais. Vers 1570, il se réfugia à Rome, où il vécut, pendant deux ou trois ans, d'une petite pension de Pie IV, puis de Pie V. C'est grâce au cardinal Ferdinand de Médicis qu'il ne mourut pas dans le dénuement. On consulte encore ses polémiques contre Vergerio et Bernardino Ochino, importantes pour l'histoire de la Réforme en Italie : *Delle Vergeriane libri quattro* (1550); *le Mentite Ochiniane* (1551); le recueil de ses *Lettere* (1551; 1590), et son *Istoria sacra* (1570), dirigée contre les centuriateurs de Magdebourg.

MUZZARELLI (Alphonse), jésuite et théologien italien, né à Ferrare en 1749, mort à Paris en 1813. Après avoir dirigé le collège des Nobles à Parme, il devint théologien de la pénitencerie à Rome et se fixa à Paris en 1809. On lui doit un grand nombre d'écrits, livres de dévotion, traités sur l'autorité temporelle des papes, contre les philosophes, particulièrement Jean-Jacques, etc. Ses principaux sont : *J.-J. Rousseau accusateur des nouveaux philosophes* (1798), et *De l'autorité du pontife romain dans les conciles généraux* (1815).

M'VOUTAN N'ZIGHÉ. Géogr. V. ALBERT-NYANZA.

MY n. m. Gramm. Nom de la douzième lettre de l'alphabet grec moderne.

MYA ou **MIA** (OUED), rivière temporaire ou, plus exactement, ligne d'eau du Sahara algérien. L'oued Mya commence au N.-E. de la région d'In-Salah, au versant septentrional du plateau de Tademaït, et se dirige vers le N.-E., à travers une région de plateaux calcaires dénudés et sans eau, passe à Hassi-Inifel, laisse au N.-O. El-Goléa pour venir s'achever dans les bas-fonds, entre Ouargla et Touggourt. La large vallée de l'oued Mya, jalonnée de puits nombreux et conduisant de l'Algérie orientale et de la Tunisie au Touat, est une des lignes stratégiques les plus importantes du Sahara français.

MYA. Myth. gr. Héroïne aimée d'Endymion et rivale d'Artémis. Elle réveillait le beau berger par ses chants et ses caresses. Artémis la transforma en mouche.

MYACANTHE n. m. Bot. Nom donné autrefois à la chausse-trape et à l'asperge sauvage.

MYACÉS (*sé*) n. m. pl. Sous-ordre de mollusques lamellibranches. (Les myacés sont des animaux marins ou d'eaux saumâtres, rarement fluviatiles, répartis en six familles : *mésodesmatidés, mactridés, cardiliidés, myidés, glycyméridés, gastrochénidés.*) — *Un* MYACÉ.

MYACITE (*sit'*) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, fossiles dans les terrains secondaires et tertiaires.

MYAGRE n. m. Genre de crucifères, comprenant des plantes herbacées annuelles, à feuilles alternes, entières, à fleurs petites, d'un jaune pâle brièvement pédonculées, disposées en longues grappes terminales. (Ce genre ne comprend qu'une seule espèce, le *myagre perfolié*, qui croît dans les moissons du midi et de l'est de l'Europe.)


Myagre.

MYALGIE (*ji* — du gr. *mus*, muscle, et *algos*, douleur) n. f. Douleur musculaire.

— ENCYCL. On observe la *myalgie* dans les myosites et dans le rhumatisme musculaire aigu (torticolis aigu, lumbago aigu) ou chronique. Dans le premier cas, il faut recourir au salicylate de soude; dans le second, à l'antipyrine. On peut aussi employer les frictions au baume de Fioravanti et au menthol.

MYALINE n. f. Genre de mollusques lamellibranches, fossiles du dévonien au trias.

MYALINODONTE n. m. Genre de mollusques lamellibranches, fossiles dans le dévonien de l'hémisphère boréal.

MYANDRA n. m. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des clubionidés, propres à l'Australie. (Ce sont de petites araignées brunes, à céphalothorax ovale, convexe, à pattes ayant leurs fémurs épais et les autres articles grêles et longs.)

MYAS (*ass*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant quatre espèces propres à l'Europe orientale et à l'Amérique du Nord. (Ce sont de belles féronies larges et épaisses, luisantes, d'un beau violet foncé.)


Myas (gr. d'un quart).

MYASTHÉNIE (*sté-ni* — du gr. *mus*, muscle, *a* priv., et *sthénos*, force) n. f. Sensation accusée de fatigue, éprouvée à l'occasion d'un effort musculaire considérable. (La myasthénie paraît dépendante, le plus souvent, d'une lésion ou, tout au moins, d'une hyperesthésie des nerfs sensitifs des muscles.)

MYCALE, auj. **SAMSOUN**, montagne de l'ancienne Asie Mineure (Ionie), entre Éphèse et Priène, prolongement du mont Messagis, séparant les bassins du Méandre et du Caystre et se terminant, sur les bords de la mer Egée, par le cap Posidion ou *Mycale*, appelé actuellement *Sainte-Marie*. Défaite des Perses à Mycale, par Xantippe et Léotychide (479 av. J.-C.).

MYCALESIS (*lé-ziss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, comprenant une centaine d'espèces propres aux régions tropicales de l'ancien monde. (Les *mycalesis* sont des satyres de taille moyenne, à livrée très sombre.)

MYCE (*mèss* — du gr. *mukés*, champignon) n. m. Méd. Fongosité. (Peu usité.)

MYCÉDION (*sé*) n. m. Genre de madrépores, répandus dans les mers chaudes, ou fossiles dans les terrains tertiaires.

MYCÉLIAL, ALE, AUX (*sé*) adj. Bot. Qui se rapporte au mycélium; qui est de la nature du mycélium. || On dit aussi MYCÉLIEN, ENNE.

MYCÉLIEN, ENNE (*sé li-in, èn'*) adj. Qui appartient au mycélium ou se forme sur le mycélium. (On appelle quelquefois *spores mycéliennes* celles qui naissent sur des filaments issus directement du mycélium, ou qui se forment sur le trajet même des filaments de ce mycélium, par opposition aux spores nées sur des appareils reproducteurs, très différenciés comme forme et développement.)

MYCÉLIOÏDE (*sé* — de *mycélium*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui ressemble au mycélium.

MYCÉLIOMYCÈTES (*sé, sèt'*) n. m. pl. Groupe de champignons pourvus d'un mycélium.

MYCÉLIOPHORES (*sé*) n. m. pl. Champignons à mycélium, par opposition à ceux à plasmode. — *Un* MYCÉLIOPHORE.

MYCÉLIOPHTORE n. m. Genre de champignons du groupe des hyphomycetes, caractérisé par ses filaments tertiles dressés, simples ou peu rameux, portant à l'extrémité de chaque ramification une spore unique, ovoïde. (Cette moisissure vit aux dépens du mycélium des champignons de couche et produit la maladie appelée *vert-de-gris*.)

MYCÉLIUM (*sé. om'*) ou **MYCÉLION** (*sé'*) n. m. Partie végétative des champignons, née directement de la germination des semences (spores ou œufs) et produisant les fructifications : *Ce que l'on appelle le blanc de champignon est le* MYCÉLIUM *du champignon de couche.*

— ENCYCL. Le *mycélium* est formé de filaments grêles, parfois groupés en cordons plus épais ou en plaques légères. Il est le plus souvent souterrain, et les fructifications seules (cèpes, morilles, etc.) s'élèvent au-dessus du sol. Parfois, il se développe à la surface de substances organiques en décomposition : feuilles tombées, etc., et forme à leur surface des plaques veloutées de couleurs variées, sur lesquelles se dressent les filaments fructifères (moisissures). Chez les champignons parasites, le mycélium se développe généralement dans les tissus des êtres attaqués, traversant les cellules pour se nourrir de leur contenu, ou bien circulant entre ces cellules et envoyant seulement à leur intérieur de petits suçoirs (péronosporées). Diverses espèces de champignons développent, sur une hauteur de plusieurs mètres, de longs cordons mycéliens entre le bois et l'écorce des arbres, et, çà et là, produisent à l'extérieur sur le tronc les fructifications. Quelquefois, à la fin d'une période végétative, le mycélium se pelotonne en petits tubercules appelés *sclérotes*, protégés par une partie périphérique dure et noirâtre. Au retour de la végétation, ces sclérotes donnent un nouveau mycélium filamenteux, ou directement des fructifications.

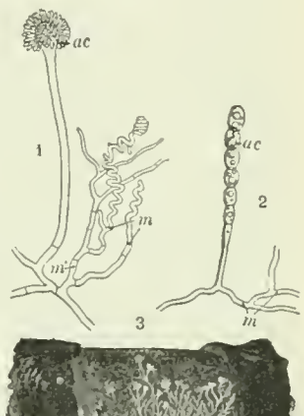

1. Mycélium d'aspergille rampant; 2. De sphérothèce (*m*, mycélium; *ac*, appareil conidiophore) [très grossis]; 3. Fragment de branche morte dont l'écorce est enlevée pour laisser voir les filaments du mycélium d'un champignon.

MYCÈNE (*sèn'*) n. m. Champignon de la famille des agaricinées, caractérisé par ses spores blanches, la forme généralement conique du chapeau et ses lames, qui remontent s'insérer très haut au sommet du pied. (Les mycènes poussent sur les troncs d'arbres, les brindilles tombées; les plus grands viennent à terre.)

MYCÈNES, ville de la Grèce méridionale (Péloponèse [prov. d'Argolide-et-Corinthie]), près du fleuve côtier Panitsa, tributaire du golfe de Nauplie; 2.200 hab. Vignobles, oliviers. Huileries.

— *Histoire.* Connue jusqu'au début du XIXe siècle sous le nom de *Koutsopodi*, la localité a reçu naguère le nom de *Mycènes* en raison des ruines de l'antique cité grecque de ce nom (*Mukénai*), située environ à 8 kilom. de l'agglomération actuelle, entre les deux pics du mont Saint-Élie. Mycènes, dont la fondation était rapportée soit à Persée, soit à Mycène, fille d'Inachus, appartint successivement, à en croire la légende, aux successeurs de Danaüs, puis aux Pélopides. Rivale d'Argos, elle appartenait, au moment de la guerre de Troie, au roi Agamemnon. Après la destruction de la famille d'Agamemnon, les Héraclides s'en emparèrent, en firent une dépendance d'Argos, et, en 468 av. J.-C., les habitants de cette dernière ville, alliés aux Tégéens et aux gens de Cléone, détruisirent la ville après en avoir chassé les habitants. Les ruines de Mycènes, décrites par les géographes anciens, notamment par Pausanias et Strabon, et fouillées, au XIXe siècle, par Schliemann (1876-1877), sont parmi les plus intéressantes de l'ancienne Grèce, et ont permis de reconstituer une partie de l'art hellène, antérieur à la période proprement classique.

MYCÉNIEN, ENNE (*sé-ni-in, èn'*) adj. Qui appartient à Mycènes : *Les constructions* MYCÉNIENNES.

— *Art mycénien.* Nom donné à l'art qui s'est développé dans les pays grecs pendant l'âge héroïque, et dont Mycènes a été l'un des centres.

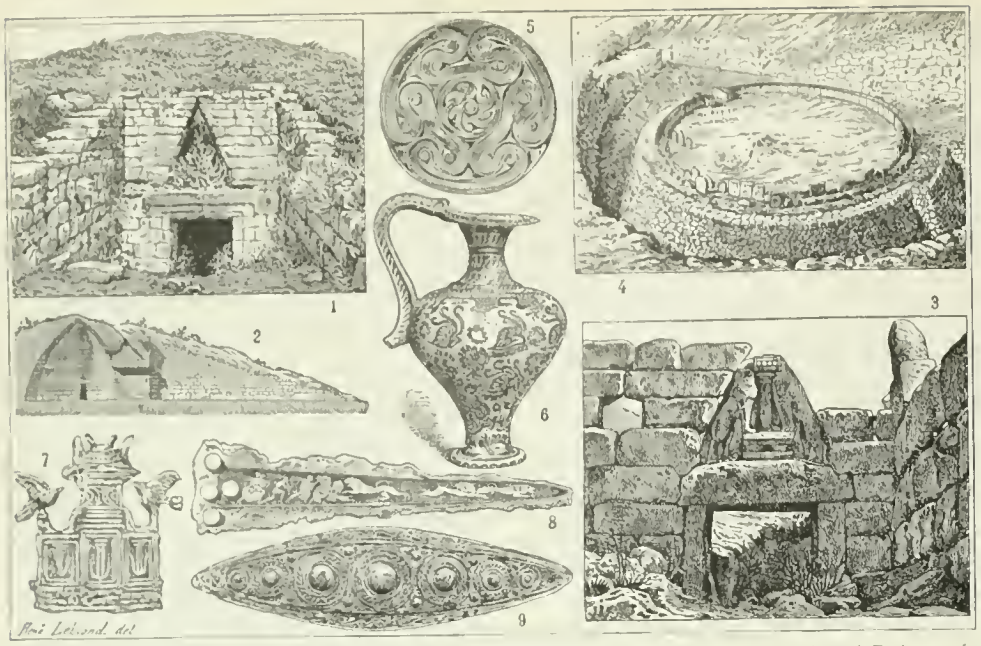

Art mycénien : 1. Tombeau dit « Trésor d'Atrée » ; 2. Coupe longitudinale du Trésor d'Atrée ; 3. Porte des Lions ; 4. Enclos sacré et Agora ; 5. Plaque d'or ; 6. Aiguière ; 7. Plaque en or représentant un temple ; 8. Poignard ; 9. Diadème en or.

— Encycl. L'art dit *mycénien*, à moitié oriental, a rayonné tout autour de la mer Égée ; on le retrouve en Attique et en Béotie, en Thessalie, en Troade, dans les Cyclades, à Rhodes, en Crète, à Chypre. Il nous est connu par de nombreux monuments : vases et terres cuites, armes, bijoux, pierres gravées, bronzes et ivoires ; enceintes dites *pélasgiques* ; porte des lions à Mycènes ; tombeaux-trésors de Mycènes, d'Orchomène, d'Attique, de Thessalie ; ruines de palais homériques à Tirynthe, à Mycènes, à Troie, en Crète ; débris de fresques et de sculptures trouvés à Tirynthe, à Mycènes, et, tout récemment, dans le palais dit *de Minos*, près de Gnosse.

Mycérinus ou **Mécherinus**, roi d'Égypte, fils de Chéops ou de Chemnis. Il vivait, croit-on, dix générations avant la guerre de Troie. Il construisit la troisième des grandes pyramides, où l'on a découvert sa momie.

MYCETÆA (*sé-té*) n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant quelques espèces du globe.

MYCÈTE (*sèt'*) n. m. Nom employé quelquefois comme synonyme de champignon : *Les* mycètes.

MYCÉTÉINÉS (*sé*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des endomychidés, renfermant los genres *mycetæa* et voisins. — *Un* mycétéiné.

MYCÈTES (*sèt'*) n. m. pl. Genre de singes. (V. hurleur.) — *Un* mycète.

MYCÉTIDE (*sé*) n. f. Substance extraite des champignons et qui se présente sous forme de plaques brillantes noires, solubles dans l'eau.

MYCÉTINE (*sé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal. (Les mycétines [*mycetina*] sont des endotrychiidés de la tribu des dapsinés, de taille moyenne, ovales, bombés, qui vivent dans les champignons des vieux arbres.)



Mycétine (gr. 4 fois).

MYCÉTOBIE (*sé, bi*) n. f. Genre d'insectes diptères némoceres, famille des mycétophilinés, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal.

MYCÉTOCHARE (*sé, kar'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant une vingtaine d'espèces, de l'hémisphère boréal.

Encycl. Les *mycétochares* sont des allécultides de taille médiocre, qui vivent dans les arbres vermoulus où se développent leurs larves, surtout lorsqu'il y existe des champignons.



Mycétochare (gr. 3 fois).

MYCÉTOGÉNÈSE (*sé, jè* — du gr. *mukès*, champignon, et *genesis*, génération) n. f. Origine et développement des champignons.

MYCÉTOGRAPHE n. m. Syn. de mycographe.

MYCÉTOGRAPHIE n. f. Syn. de mycographie.

MYCÉTOGRAPHIQUE adj. Syn. de mycographique.

MYCÉTOIDE (*sé* — du gr. *mukès*, *étos*, champignon, et *eidos*, aspect) n. f. Qui se rapporte aux champignons ou qui ressemble à un champignon : *Végétation* mycétoïde.

MYCÉTOLOGIE n. f. Bot. Syn. de mycologie.

MYCÉTOLOGIQUE (*sé, jik'*) adj. Qui a rapport à la mycétologie : *Études* mycétologiques.

MYCÉTOLOGUE (*sé, log'* — rad. *mycétologie*) n. m. Auteur d'un traité sur les champignons. || On dit aussi mycologiste.

MYCÉTOMA (*sé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant une espèce propre à l'Europe, le *mycetoma suturalis*, qui vit dans les bolets des vieux arbres.

MYCÉTOPHAGE (*sé, faj'* — du gr. *mukès*, *étos*, champignon, et *phagien*, manger) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant une trentaine d'espèces de l'hémisphère nord, et de la région des Andes. (Les mycétophages [*tritoma*] sont des tritomidés de taille médiocre, qui vivent dans les bolets et autres champignons de bois.)

MYCÉTOPHILE (*sé* — du gr. *mukès*, *étos*, champignon, et *philos*, ami) n. m. Fam. Amateur de champignons.

MYCÉTOPHILE (*sé*) n. f. Genre d'insectes diptères némocères, comprenant une quarantaine d'espèces de l'hémisphère boréal. (Les mycétophiles [*mycetophila*] sont des tipules de la tribu des *mycétophilinés*, dont les larves vivent dans les champignons.)



Mycétophile (gr. 3 fois).

MYCÉTOPHILINÉS (*sé*) n. m. pl. Tribu d'insectes diptères némocères, de la famille des tipulidés, comprenant les *mycétophiles* et autres nombreux genres. — *Un* mycétophiliné.

MYCÉTOPORE (*sé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, comprenant une quarantaine d'espèces, de l'hémisphère boréal. (Les mycétopores [*mycetoporus*] sont des petits staphylins de la tribu des tachyporinés, allongés, fusiformes, vivant dans les débris végétaux, les mousses et les champignons.)



Mycétopore (gr. 4 fois).

MYCETOPUS (*sé, puss*) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, propres aux eaux douces de l'Amérique du Sud. (Les *mycetopus* sont des anodontes à coquille très allougée, à valves égales.)

MYCÉTOZOAIRE (*sé, zo-èr'* — du gr. *mukès*, *étos*, champignon, et *zoon*, animal) n. m. Champignon qui, à une certaine époque de son développement, est susceptible de mouvements et qui, par suite, a été comparé à un animal. || Nom donné quelquefois au groupe des myxomycètes.

MYCÉTULES (*sé*) n. m. pl. Classe des cryptogames, comprenant les *champignons* et les *lichens*. — *Un* mycétule.

MYCINULINE (*si* — du gr. *mukès*, champignon, truffe, et de *inuline*) n. f. Chim. Composé analogue à l'inuline et trouvé dans la truffe.

MYCOAMIBE ou **MYXOAMIBE** n. f. Bot. Syn. de myxamibe.

MYCOCÉCIDIE (*sé-si-di*) n. f. Galle produite chez les végétaux par un champignon parasite.

MYCOCELLULOSE (du gr. *mukès*, champignon, et de *cellulose*) n. f. Substance que l'on trouve dans la membrane des cellules chez beaucoup de champignons, et qui possède certaines propriétés de la cellulose. (Dans le même sens, on a parfois employé le mot de *fongose*. En réalité, il n'y a pas de cellulose propre aux champignons ; mais, chez eux comme chez les autres plantes, la cellulose première peut éprouver des modifications très variées ou être mélangée à de nombreuses substances.)

MYCODERME (du gr. *mukès*, champignon, et de *derme*) n. m. Production cryptogamique qui se développe à la surface des boissons fermentées et des jus sucrés.

— Encycl. Les *mycodermes*, que l'on avait d'abord classés parmi les algues, sont des saccharomyces (levures dépourvus, à l'inverse des ferments alcooliques (comme les *saccharomyces apiculatus, ellipsoideus, cerevisiæ*, etc.), de la propriété de s'accroître à l'abri de l'air et qui, placés en de telles conditions dans un liquide contenant de l'alcool ou du sucre, n'y provoquent qu'une faible décomposition, corrélative de l'asphyxie de toute cellule. Si, au contraire, un mycoderme comme le *mycoderma vini* par exemple très répandu), se développe sur le vin, la bière ou tout autre liquide fermenté, il y vit aux dépens de l'alcool (transformé en eau et acide carbonique) ou du sucre et des matières extractives. Ce dernier cas est celui des vins jeunes et non encore dépouillés. Dans ces conditions, le ferment empêche non seulement l'amélioration et le vieillissement des vins, mais il leur communique un goût d'évent. Le *mycoderma vini* se développe en chapelets de cellules ovales, qui constituent à la surface du liquide attaqué une pellicule blanche, que l'on appelle *fleur* (V. ce mot.) Le

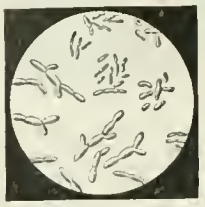

Mycoderma vini.



Mycoderma aceti.

mycoderma aceti, qui succède généralement au précédent, se présente en cellules isolées et en chapelets de cellules qui se réunissent, quand la marche de ce ferment n'est pas entravée, pour former une sorte d'amas, de consistance gélatineuse (mère de vinaigre). Sous l'action de ce mycoderme, les vins (particulièrement les vins faibles en extrait sec) contractent la maladie appelée acescence et deviennent aigres ; aussi le *mycoderma aceti* joue-t-il un rôle prépondérant dans la fabrication du vinaigre. V. ce mot.

MYCODERMIQUE (*mik'*) adj. Qui se rapporte aux mycodermes : *Végétations* mycodermiques.

MYCOGÉNIE (*jé-ni* — du gr. *mukos*, mucosité, et *génos*, naissance) n. f. Bot. Production des moisissures.

MYCOGÉNIQUE (*jé-nik'*) adj. Bot. Qui a rapport à la mycogénie : *Théorie* mycogénique.

MYCOGONE n. m. Champignon filamenteux, présentant des spores bicellulaires et à membrane épineuse, et qui vivent en parasites sur les champignons supérieurs. (Une espèce, le *mycogone perniciux*, pousse dans les carrières sur le champignon de couche et y produit la *môle*.

MYCOGRAPHE (du gr. *mukès*, champignon, et *graphein*, décrire) n. m. Personne qui décrit ou qui classe les champignons. || On dit aussi mycétographe.

MYCOGRAPHIE (*fi* — rad. *mycographe*) n. f. Art de décrire ou de classer les champignons. || On dit aussi mycétographie.

MYCOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui se rapporte à la mycographie, à la description, à la classification des champignons. || On dit aussi mycétographique.

MYCOÏDÉACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille d'algues chlorophycées, caractérisée par la forme discoïde du thalle. (La reproduction se fait par zoospores à deux cils vibratiles, ou par œufs dus à l'union de deux gamètes ayant également deux cils vibratiles.) — *Une* mycoïdéacée.

MYCOÏDÉE n. f. Genre d'algues, type de la famille des *mycoïdéacées*, parasite sous la cuticule de l'épiderme des feuilles de diverses plantes (orange, camélia, orchidées), vivant sous les tropiques, ou dans les serres d'Europe.

MYCOLOGIE (*ji* — du gr. *mukès*, champignon, et *logos*, discours) n. f. Partie de la botanique relative aux champignons. || On dit aussi mycétologie.

— Encycl. Les anciens ne connaissaient qu'un petit nombre d'espèces de champignons et savaient que les unes étaient comestibles, les autres vénéneuses. Pendant le moyen âge, la *mycologie* ne fit aucun progrès. C'est seulement à l'époque de la Renaissance que cette science commença à progresser. En 1601, de Lécluse, dans son *Historia rariorum plantarum*, donna des descriptions et même des figures d'un assez grand nombre d'espèces. Ray, dans son *Synopsis methodica* (1686-1696), ébauche une classification. Tournefort, Vaillant s'occupèrent de ce groupe de végétaux. Micheli le premier, en 1729, donna une classification des agarics. Mais il faut attendre, pour constater de sérieux progrès, les travaux de Bulliard (*Histoire des champignons de la France*, 1780-1793), et de Paulet (*Traité des champignons*, 1793).

On peut fixer à peu près à cette époque le début d'une seconde phase du développement de la mycologie. Les productions, telles que rouilles, moisissures, etc., dont le microscope seul peut permettre l'examen, sont étudiées avec soin, et le cadre des classifications comprend dès lors l'ensemble complet des champignons. Persoon, dans son *Synopsis methodica fungorum* (1801) ; Elias Fries, dans le *Systema mycologicum* (1823), groupent les champignons aussi naturellement qu'on pouvait le faire d'après l'état des connaissances à cette époque. En 1837, Léveillé fit connaître la manière dont naissent les spores des agarics sur les cellules productrices, qu'il appela *basides*. On put bientôt définir nettement deux grands groupes : les *basidiomycètes*, et les *ascomycètes*.

Deux grands mycologues français, les frères Charles et René Tulasne, ouvrirent des horizons nouveaux dans leur *Selecta fungorum carpologia* (1851). Ils montrèrent qu'une même espèce de champignons pouvait présenter plusieurs formes fructifères. De Bary, dans une étude sur la rouille des végétaux, mettait en évidence un fait de même ordre. Bien plus, une même espèce parasite pouvait vivre sur deux plantes différentes et produire sur chacune plusieurs formes de spores.

Une dernière phase du développement de la mycologie est la phase actuelle. Elle est caractérisée par ce fait que l'on ne se borne plus à l'observation seule, mais que l'on expérimente. On est arrivé aujourd'hui à bien séparer les différentes espèces, à les cultiver et à les multiplier à volonté. Les ressources de la technique ont également permis de bien étudier les maladies des plantes causées par les champignons. Il suffit de citer les recherches de Millardet de P. Viala, de Prunet sur le mildiou, le pourridié, l'oïdium, le blackrot, etc.

En dehors des travaux ci-dessus mentionnés, nous citerons, parmi les nombreux ouvrages qui ont été composés en France pour décrire toutes les espèces de champignons : *les Hyménomycètes de France* et le *Synopsis des hyménomycètes*, de Gillet ; la *Flore mycologique*, de Quelet ; la *Nouvelle flore des champignons*, de Costantin et Dufour, etc. A l'étranger, l'ouvrage le plus étendu est le *Sylloge fungorum omnium hucusque cognitorum*, commencé par Saccardo, continué par ses collaborateurs. V. champignon.

MYCOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui se rapporte à la mycologie : *Flore* mycologique.

MYCOLOGUE (*logh'*) n. m. Syn. de MYCÉTOLOGUE. ‖ On dit quelquef. MYCOLOGISTE.

MYCOMÉLATE n. m. Sel dérivant de l'acide mycomélique.

MYCOMÉLIQUE (*lik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^{6}H^{7}Az^{3}O^{2}$, que l'on obtient en chauffant du mélange d'alloxane et d'ammoniaque caustique. Syn. ALLOXAMIDE.

MYCOMYCÈTES n. m. pl. Bot. V. MYXOMYCÈTES.

MYCONE ou **MYKONO**, île grecque de l'Archipel, ou mer Égée (archipel des Cyclades, arrond. de Syra), à l'E. des deux Délos, séparée de Tino par un canal de 8 kilom. Superf. 86 kilom. carr.; pop. 4.500 hab. La ville de *Mycone*, chef-lieu, est sur le golfe du même nom (bonne rade et petit port assez actif).

MYCONOÏDE (du gr. *mukon*, aoriste de *mukaomai*, mugir, et de *eidos*, aspect) adj. Pathol. Se dit des ulcères fistuleux dans lesquels on entend le gargouillement du fluide contenu.

MYCOPHAGE (*faj'* — du gr. *mukés*, champignon, et *phagein*, manger) n. f. Personne qui mange des champignons.

MYCOPHILE (du gr. *mukés*, champignon, et *philos*, ami) adj. Bot. Qui croît sur les champignons secs.

MYCOPROTÉINE (du gr. *mukés*, champignon, et de *protéine*) n. f. Bot. Matière albuminoïde composant la membrane cellulaire des schizomycètes.

MYCORHIZES n. m. pl. Champignons que l'on rencontre généralement associés à des racines de végétaux. — *Un* MYCORHIZE.

— ENCYCL. Un grand nombre d'arbres (chêne, noisetier, pin, etc.) ont très souvent l'extrémité de leurs racines entourée d'un feutrage de filaments appartenant à des champignons. Ces filaments remplacent, pour leur rôle absorbant, les racines qu'ils enveloppent; ils sont soit extérieurs à la plante (*exomycorhizes*), soit à l'intérieur des racines, dans des cellules appartenant à l'écorce (*endomycorhizes*). Ces champignons, qu'on rapporte au genre fusarium, ne semblent pas faire tort aux plantes qui les abritent.

On a observé un parallélisme complet entre la marche progressive de la contamination de diverses plantes tuberculeuses par les endomycorhizes et le développement des tubercules. Ceci explique pourquoi, dans un terrain neuf, les pommes de terre ne donnent que peu de tubercules; c'est que ce sol n'est que peu et accidentellement occupé par des fusarium. Au contraire, dans un terrain livré depuis longtemps à la culture, il existe en quantité des spores de fusarium; dès lors, la contamination des pieds nouvellement poussés est facile et la récolte en tubercules abondante.

MYCOSE (du gr. *mukés*, champignon) n. f. Pathol. Nom par lequel on désigne toutes les affections provoquées par des champignons.

— Chim. Nom d'un sucre extrait du seigle ergoté.

— ENCYCL. Pathol. Des champignons qui produisent les *mycoses*, les uns sont de simples saprophytes, qui ne déterminent qu'accidentellement une infection, comme le *penicillium glaucum*, qui provoque parfois le développement d'une pseudo-tuberculose; les autres sont véritablement des agents pathogènes. Parmi les principales mycoses, il faut citer : l'*actinomycose*, produite par l'*actinomyces*; la *botryomycose*, par le *botryomyces*; le *pied de Madura*, par le *streptothrix Maduræ*; l'*aspergillose*, par l'*aspergillus*; le *muguet*, par l'*oïdium albicans*, et enfin les *dermatomycoses* : pityriasis, pelade, favus, teignes, etc.

MYCOSIS (*ziss* — du gr. *mukés*, champignon) n. m. Affection caractérisée par des excroissances, des tumeurs fongueuses de la peau.

— ENCYCL. Aujourd'hui, on désigne sous le nom de *mycosis fongoïde* une dermatose de nature encore inconnue, présentant d'abord des éruptions érythémateuses ou eczématiformes, puis des plaques lichénoïdes et enfin des tumeurs rouges, non pédiculées et qui parfois s'ulcèrent. Cette affection conduit à la cachexie et se termine souvent, au bout de quelques années, par la mort; on la traite, sans grand succès, par l'arsenic.



Myctère (gr. 2 fois).

MYCTÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, type de la tribu des *mycterines*, comprenant sept espèces de l'hémisphère boréal. (Les mycters sont de taille médiocre, cylindriques, avec une tête allongée, qui les fait ressembler à des charançons. Le *mycterus curculionoides* se trouve en France.)

MYCTERIA (*kté*) n. f. Nom scientifique des oiseaux du genre jabiru. V. JABIRU.

MYCTÉRISME (*rissm'* — du gr. *muktêr*, nez) n. m. Littér. Sorte d'ironie insultante et prolongée, parce que, disaient les anciens rhéteurs, on lève le nez pour regarder de haut en bas et avec dédain ceux qu'on veut humilier.

MYDAS (*das*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant quelques espèces propres aux régions chaudes du globe. (Les mydas, type de la famille des *mydasidés*, sont remarquables par leur taille, qui en fait les géants des diptères. Allongés, velus, ils sont carnassiers et attaquent toutes sortes d'insectes.)



Mydas (réd. d'un tiers).

MYDASIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères, comprenant les *mydas* et genres voisins. — *Un* MYDASIDÉ.

MYDAÜS (*da-uss*) n. m. Genre de mammifères carnassiers, comprenant deux espèces propres à la Malaisie.

— ENCYCL. Les *mydaüs* sont des mustélidés de la tribu des mélinés. Petits, trapus, avec la queue réduite à un moignon, ils ont les mœurs des blaireaux et peuvent lancer par leurs glandes anales un liquide infect à plus de 1 mètre sur l'ennemi qui les poursuit.



Mydaüs.

MYDÉSE (du gr. *mudésis*, pourriture) n. f. Pathol. Écoulement de pus par le bord des paupières. ‖ On dit aussi MYDOSE. (Vx mot.)

MYDORGE (Claude), géomètre et physicien, né et mort à Paris (1585-1647). Il appartenait à une illustre famille de robe (sa mère était une Lamoignon). Il fut d'abord conseiller au Châtelet, puis trésorier de la généralité d'Amiens. Ami de Descartes et passionné pour les sciences, il a composé, entre autres ouvrages : *Examen du livre des Récréations mathématiques* (1630); *Prodromi catoptricorum et dioptricorum, etc.* (1639).

MYDRIASE (gr. *mudriasis*, même sens) n. f. Dilatation anormale et persistante de la pupille.

— ENCYCL. La *mydriase* résulte soit de la paralysie du moteur oculaire commun qui innerve le sphincter irien, soit du spasme des fibres longitudinales de l'iris sous l'influence d'une irritation du sympathique (nécrose, hydrophtalmie, affection vermineuse), soit enfin de l'abolition du réflexe irien (amaurose, amblyopie). L'atropine ou l'extrait de belladone produit artificiellement la mydriase. On l'utilise pour prévenir les adhérences iriennes, en cas d'inflammation.

MYDRIATIQUE (*tik'*) adj. Qui concerne la mydriase; qui en est affecté.

— n. m. : *Un* MYDRIATIQUE, Médicament qui produit la mydriase, comme l'atropine.

MYDROS (*dross* — gr. *mudros*) n. m. Méd. anc. Balle de fer ou caillou que l'on éteignait dans l'urine après l'avoir fait rougir au feu, et qui était employé ensuite pour opérer des fomentations.

MYE (*mî*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, propres aux mers de l'hémisphère nord.

— ENCYCL. Les *myes* sont des animaux de taille médiocre, remarquables par leurs siphons très longs, réunis, terminés par une couronne de tentacules. Leur coquille, oblongue, blanche, a ses valves disjointes aux deux extrémités et inégales, la droite étant la plus grande. Ces mollusques, comestibles, vivent enfoncés dans le sable ou la vase des côtes.



Mye.

MYÉLASTHÉNIE (*sté-ni* — du gr. *muélos*, moelle, *a* priv., et *sthénos*, force) n. f. Forme de la neurasthénie, dans laquelle prédominent certains symptômes des affections médullaires, comme la faiblesse et l'engourdissement des membres inférieurs, les courbatures lombaires, etc.

MYÉLATÉLIE (*lî* — du gr. *muélos*, moelle, et *otélès*, incomplet) n. f. Développement incomplet de la moelle épinière.

MYÉLENCÉPHALE (du gr. *muélos*, moelle, et de *encéphale*) n. m. Ensemble du système nerveux central, comprenant l'encéphale et la moelle épinière.

MYÉLINE n. f. Anat. Substance molle, réfringente, qui entoure le cylindre-axe et est contenue dans la gaine de Schwann.

— Micér. Substance minérale, appartenant au genre argile. (Variété d'halloysite.)

— ENCYCL. Anat. La *myéline*, dite encore *moelle nerveuse*, n'existe pas dans toutes les fibres nerveuses; d'où la division de celles-ci en fibres à myéline et fibres sans myéline. La myéline peut sortir de sa gaine par suite de déchirures, et elle se présente alors sous la forme de pelotons arrondis, de gouttelettes ressemblant à de la graisse. Elle est insoluble dans l'eau et paraît formée de graisses, de lécithine, de cérébrine, de cholestérine et d'albuminoïdes.

MYÉLINIQUE (*nik'*) adj. Qui se rapporte à la myéline.

MYÉLINISATION (*si-on*) n. f. Formation de la gaine de myéline des nerfs pendant les premiers temps de la vie.

MYÉLIQUE (*lik'* — du gr. *muélos*, moelle) adj. Qui se rapporte à la moelle épinière.

MYÉLITE (du gr. *muélos*, moelle) n. f. Pathol. Inflammation de la moelle épinière.

— ENCYCL. La caractéristique des inflammations de la moelle est que les lésions ont tendance à se limiter à certains faisceaux de la substance blanche ou à des portions de la substance grise. Ces lésions donnent lieu à un ramollissement de la substance blanche ou à une atrophie des cellules de la substance grise. Suivant la rapidité de l'évolution de la maladie, on divise encore les *myélites* en chroniques et aiguës. Laveran dresse le tableau suivant :

Myélites aiguës. — Systématiques ou parenchymateuses : paralysie infantile, myélite antérieure ascendante; non systématiques ou interstitielles : myélite diffuse, paralysie ascendante.

Myélites chroniques. — Systématiques : ataxie locomotrice progressive, sclérose latérale amyotrophique, tabes spasmodique, atrophie musculaire progressive, syringomyélie; non systématiques : sclérose en plaques, myélites diffuses.

Renvoyant pour chaque myélite bien caractérisée ou systématisée au mot correspondant, nous ne traiterons que les myélites diffuses aiguës et chroniques.

Myélite diffuse aiguë. Les causes les plus fréquentes sont : le refroidissement, les fatigues, les maladies toxiques et infectieuses, les affections de la vessie, les névrites ascendantes. Le début est rapide, presque toujours avec fièvre; les malades se plaignent de douleurs en ceinture, de fourmillements aux jambes; la moelle épinière est douloureuse au niveau du point siège de l'affection. On observe en outre de la paraplégie, de l'anesthésie pour toutes les parties sous-jacentes à la lésion; les réflexes, exagérés au début, disparaissent ensuite. La myélite aiguë présente quelques variations dans les symptômes avec la précédente description qui appartient à la myélite dorso-lombaire la plus fréquente, et cela suivant le siège de la lésion; dans la myélite cervicale, il y a contracture des muscles du cou, hoquet, syncopes, etc.; dans la myélite cervico-dorsale, des crises gastriques avec mydrase et myosis. Le pronostic est grave; le traitement consiste en révulsions sur la colonne vertébrale (cautère, ventouses scarifiées, sangsues, en purgations répétées; on fera prendre des bains tièdes, et l'on administrera les iodures à haute dose, si l'on soupçonne la syphilis.

Myélite diffuse chronique. Elle reconnaît pour causes la myélite aiguë, le froid, les excès vénériens et alcooliques; elle est presque toujours localisée à la portion dorso-lombaire et se caractérise, soit par de la sclérose avec induration grisâtre, soit par du ramollissement. On observe de la faiblesse dans les jambes, puis la marche devient impossible, le malade éprouve des fourmillements dans les membres inférieurs, des troubles des fonctions génitales et des sphincters. On distingue quelques variétés au point de vue clinique : la *myélite hémilatérale* avec hémiparaplégie d'un côté du corps et anesthésie du côté opposé; la *myélite centrale*, avec atrophie musculaire; la *myélite périphérique*, etc. La marche est lente; le traitement consistera en révulsifs (pointes de feu de préférence), l'électricité sous forme de courants continus le long du rachis, et surtout on s'astreindra à des soins minutieux de propreté pour prévenir les escarres.

— Art vétér. La *myélite* n'a été observée que chez le cheval (très rarement), le mouton et le chien. La *tremblante* du mouton, dite *ladéac*, peut être considérée comme une myélite diffuse. Elle est caractérisée par de l'agitation, une démarche vacillante, des bêlements tremblants, des convulsions épileptiformes, une paralysie de l'arrière-train. La mort est la terminaison habituelle.

La myélite est plus fréquente chez le chien que chez tous les autres animaux; elle succède souvent à la maladie du jeune âge.

MYÉLOCARPE (du gr. *muélos*, moelle, et *karpos*, fruit) adj. Qui est pourvu d'un nucléus : *Fruit* MYÉLOCARPE.

MYÉLOCÈLE (*sèl'* — du gr. *muélos*, moelle, et *kèlé*, hernie) n. m. Hernie de la moelle épinière en dehors de la colonne vertébrale. V. SPINA BIFIDA.

MYÉLOCYTE (*sit'* — du gr. *muélos*, moelle, et *kutos*, cellule) n. m. Leucocyte à un seul noyau volumineux et dont le protoplasma présente des granulations neutrophiles. (On rencontre surtout ces éléments dans la moelle des os.)

— n. f. Cellule des centres nerveux de 5 à 7 μ de diamètre, qui se rencontre dans la substance grise du cervelet et de la moelle.

MYÉLOÏDATE n. m. Sel dérivant de l'acide myéloïdique.

MYÉLOÏDE (du gr. *muélos*, moelle, et *eidos*, aspect) adj. Qui ressemble à la moelle des os : *Tumeur* MYÉLOÏDE.

MYÉLOÏDINE (du gr. *muélos*, moelle) n. f. Produit extrait de la masse cérébrale à l'aide de l'alcool absolu vers 35°.

MYÉLOÏDIQUE (*dik'*) adj. Se dit d'un acide qui reste en dissolution lorsqu'on traite la masse cérébrale par l'alcool absolu vers 35°.

MYÉLOMALACIE (*si* — du gr. *muélos*, moelle, et *malakos*, mou) n. f. Ramollissement de la moelle épinière.

MYÉLOME (du gr. *muélos*, moelle, et *óma*, suffixe qui s'applique aux tumeurs néoplasiques) n. m. Tumeur composée de tissu conjonctif adénoïde, dans laquelle prédominent les myélocytes. ‖ Tumeur médullaire.

MYÉLO-MÉNINGITE (du gr. *muélos*, moelle, et de *méningite*) n. f. Inflammation des méninges de la moelle épinière.

MYELOPHILUS (*mi-é. luss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hynchophores, comprenant deux espèces propres à l'Europe. (Les *myelophilus* ou blastophages sont des hylésines vivant sous les écorces des pins.)

MYÉLOPLAXE (du gr. *muélos*, moelle, et *plax*, plaque) n. m. Cellule géante dans la moelle osseuse, et que l'on rencontre aussi dans certaines tumeurs.

MYÉLOPLAXOME n. m. Tumeur formée par la prolifération exagérée des *myéloplaxes*. ‖ On dit mieux TUMEUR MYÉLOÏDE.

MYÉLOSARCOME (du gr. *muélos*, moelle, et *sarkoma*, excroissance charnue) n. m. Sarcome de la moelle osseuse.

MYÉLOSCLÉROSE (*sklé* — du gr. *muélos*, moelle, et *sklérosis*, durcissement) n. f. Sclérose en plaques, limitée plus spécialement à la moelle, par opposition avec la *sclérose du cerveau, parencéphalie, sclérose lobaire*, et qui présente des symptômes en rapport avec la localisation des lésions.

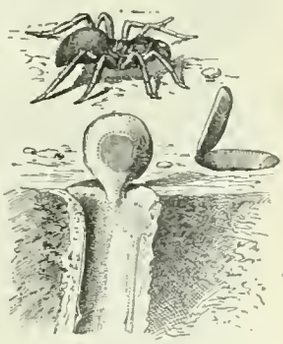

Mygale de France (réd. d'un tiers) et coupe de son nid.

MYGALE n. f. Terme général sous lequel on désigne les araignées de la famille des aviculariidés ou théraphoses des vieux auteurs.

— ENCYCL. Les *mygales* sont les plus grandes de toutes les araignées et les plus intéressantes peut-être par l'art avec lequel elles construisent leurs habitations. Les unes se creusent des terriers. Ce mode de nid est propre aux *cténizes* et genres voisins constituant les *mygales maçonnes*. Les autres filent une toile serrée en nappe, avec un tube qui leur sert de retraite; ce sont les *diplurinés*. Enfin, certaines habitent dans les creux des arbres, sous les pierres, dans une loge soyeuse. Les mygales sont répandues dans les régions chaudes du globe; beaucoup sont d'une taille gigantesque et couvertes de poils hérissés, rouges fauves ou bruns. Telles sont les mygales de la tribu des aviculariinés, répandues surtout dans l'Amérique du Sud, et dont on a exagéré la férocité, jusqu'à dire qu'elles attaquaient parfois les passants ou les dormeurs. On a exagéré également la force de leur venin; mais il est certain que leur morsure est très douloureuse.

Une des plus grosses est la mygale de Leblond (*theraphosa Leblondi*) de la Guyane. La mygale aviculaire (*theraphosa avicularia*), répandue dans toute l'Amérique chaude, n'est guère moindre. Les mygales comprennent plusieurs centaines d'espèces, réparties en de nombreux genres.

MYGDONIE, nom de trois contrées du monde ancien : 1° province de la Macédoine, correspondant à la partie nord de la province actuelle de Thessalonique ; 2° contrée de l'Asie Mineure, entre la Propontide au N., le mont Olympe au S., le Rhyndacus à l'O. et le lac Askania à l'E. ; 3° province de la Mésopotamie, entre le Tigre et le Chaboras. Ville principale *Nisibis*.

MYGINDE (*jind'*) n. f. Genre de rhamnées, comprenant des arbrisseaux à rameaux tétragones, portant des feuilles opposées ou ternées, simples. On en connaît une douzaine d'espèces des Antilles et des régions chaudes de l'Amérique du Sud.)

MYIAGRE n. m. Genre d'oiseaux passereaux, répandus de l'Afrique et l'Inde à l'Australie. (Les myiagres sont des gobe-mouches, abondants surtout dans la région néo-guinéenne et l'Australie.

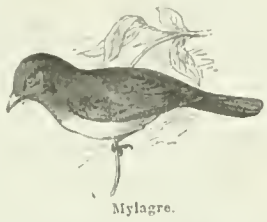
Myiagre.

MYIAGRINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des muscicapidés, dont le genre *myiagre* est le type. — *Un* MYIAGRINÉ.

MYIAGROS ou **MYIODÈS**. Myth. gr. Héros qu'on invoquait pendant les fêtes d'Athéna, pour qu'il chassât les mouches attirées par les viandes sur l'autel.

MYIARCHUS (*kuss*) n. m. Sous-genre de pyrocéphales, comprenant une douzaine d'espèces de l'Amérique tropicale. — ENCYCL. Les *myiarchus* sont des oiseaux de taille médiocre, à livrée ordinairement roussâtre ; leurs mœurs sont celles des autres tyrannidés. Le *myiarchus semirufus* vit au Pérou.


Mylarchus.

MYIASIS (*ziss* — du gr. *muia*, mouche) n. f. Affection causée par la larve de certains diptères.

— ENCYCL. De ces larves, les unes sont cuticoles (*dermatobia, ochromya, anthropophaga*), les autres cavicoles (*tucilia, sarcophaga*). Les œufs, déposés sur les plaies ou dans les cavités naturelles (fosses nasales, oreilles), donnent naissance à des larves qui, en se développant, peuvent pénétrer jusqu'aux sinus frontal et maxillaire et déterminer des accidents irrémédiables. Le plus souvent, ces larves donnent seulement lieu à des accidents inflammatoires, à des suppurations, contre lesquelles on ne peut lutter que par l'extirpation et le débridement même. En général, le meilleur moyen prophylactique contre ces parasites est d'éviter de s'endormir dans les campagnes.

MYIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches myacés, renfermant les genres *mye* et voisins. — *Un* MYIDÉ.

MYITIS (*tiss* — du gr. *mus*, muscle) n. f. Inflammation du tissu musculaire avec, ou non, sclérose ou ossification. V. MYOSITE.

MYKONO. Géogr. V. MYCONE.

MYLABRE n. m. Genre d'insectes coléoptères vésicants, famille des méloïdés, comprenant environ trois cents espèces des régions chaudes et tempérées du globe.


Mylabre (gr. nat.).

— ENCYCL. Les *mylabres* (hycleus) sont de taille moyenne, allongés, cylindriques, poilus, en général noirs, avec les élytres jaunes ou rouges tachés de noir. Leurs larves se développent dans les pontes des criquets, dont elles dévorent les œufs. Les mylabres sont également utiles par leurs propriétés vésicantes. Les grandes espèces asiatiques (*hycleus sidæ, sexmaculata, diminuta*, etc.) sont particulièrement usitées pour la fabrication des vésicatoires.

MYLABRIS (*briss*) n. m. Ancien nom scientifique des coléoptères du genre bruche, aujourd'hui abandonné et remplacé par celui de *tarsa*.

MYLACÉPHALE (du gr. *mulê*, môle, et de *acéphale*) n. m. Térat. Monstre qui n'a pas de tête et dont le corps est imparfait.

MYLACÉPHALIE n. f. Térat. Conformation des mylacéphales.

MYLACÉPHALIEN, ENNE (*li-in, èn'*) adj. Térat. Se dit des monstres par mylacéphalie : *Monstre* MYLACÉPHALIEN. — n. m. : *Un* MYLACÉPHALIEN.

MYLASSA ou **MYLASA**, ville de la Carie intérieure (Asie Mineure). Ancienne capitale des rois de Carie, elle fut prise et pillée par Labienus, à l'époque des guerres civiles. Auj. *Melassa*.


Mylésinus.

MYLÉENNE (*lé-èn'* — du gr. *mulos*, mâchoire) adj. f. Se dit de l'apophyse de la mâchoire.

MYLÉSINUS (*lé, nuss*) n. m. Genre de poissons physostomes, comprenant une espèce des fleuves de la Guyane et du Brésil.

MYLÈTE n. m. Genre de poissons physostomes, des cours d'eau de l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. Les *myletes* (myletes) sont des characinidés de la tribu des serrasalmoninés. De taille moyenne, à corps haut et comprimé, très voraces, ils sont redoutés des pêcheurs guaranis, dont ils coupent les filets et les lignes ; ce sont les *pirais* des Guaranis.

MYLIOBATE n. m. Genre de raies, comprenant sept espèces répandues de l'Europe à l'Australie.

— ENCYCL. Les *myliobates*, vulgairement appelés *mourines*, sont de grandes raies, de la tribu des *myliobatinés*, à longue queue en fouet, munie d'aiguillons dentés à la base. On en trouve deux espèces dans les mers d'Europe. Le *myliobatis aquila*, mourine commune, *glorieuse* de Rondelet, *ratepenade* des vieux auteurs, est appelé *terre* ou *tare* en Vendée, *mudame* à La Rochelle, *terre bauche* à Ré, *ferrara* à Nice ; son allure singulière ressemble plutôt à un vol qu'à un mouvement de nage. Le *myliobatis bovina* (mourine vachette), plus petit, habite également les côtes de France.

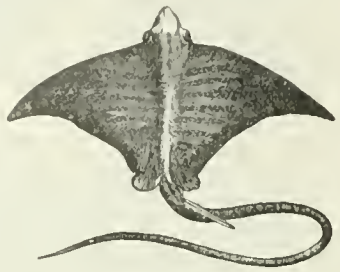
Myliobate.

MYLIOBATIDÉS n. m. pl. Famille de poissons plagiostomes, du sous-ordre des raies, renfermant les mourines et autres genres répartis dans les deux tribus des *myliobatinés* et des *cératoptérinés*. — *Un* MYLIOBATIDÉ.

MYLIOBATINÉS n. m. pl. Tribu de poissons plagiostomes, de la famille des *myliobatidés*, comprenant les *myliobates* et genres voisins. — *Un* MYLIOBATINÉ.

MYLITTA, déesse assyrienne. Elle est nommée dans Hérodote et dans Strabon, et paraît être, à l'origine, une sorte de déesse mère, avec quelques traits de l'Aphrodite grecque et de l'Astarté phénicienne.

MYLLOS, poète comique athénien (commencement du ve s. av. J.-C.). Il fut l'un des plus anciens représentants de la comédie attique. D'après Eustathe, il était en même temps acteur et auteur. Dans une de ses pièces, il représentait un sourd qui, malgré son infirmité, entendait ce qu'on disait devant lui ; de là vint le proverbe grec : *Myllos entend tout.*

MYLOHYOÏDIEN, ENNE (*di-in, èn'* — du gr. *mulos*, mâchoire, et de *hyoïde*) adj. Se dit du muscle qui s'étend de la face interne du maxillaire inférieur à l'os hyoïde.

— *Ligne mylohyoïdienne*, Ligne rugueuse située à la face interne du maxillaire suivant laquelle s'insère le muscle mylohyoïdien.

— n. m. : *Le* MYLOHYOÏDIEN. (Muscle abaisseur de la mâchoire inférieure et suspenseur de l'hyoïde. Les deux mylohyoïdiens, réunis par un raphé médian, forment le plancher de la bouche.)

MYLOPHARODON n. m. Genre de poissons physostomes, des eaux douces de l'Amérique du Nord. (Ce sont des cyprinidés de taille moyenne, à bouche horizontale, à ligne latérale atteignant le milieu du tronçon caudal.)

MYMAR n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type de la tribu des *mymariués*, comprenant quatre espèces de l'ancien monde. (Les mymars sont remarquables par leur tête large, leur abdomen à long pédicule, leurs ailes supérieures très étroites et terminées par une partie ciliée.)

MYMARINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des proctotrupidés, renfermant les genres *mymar* et voisins. — *Un* MYMARINÉ.

MYNDOS, auj. **MENTECH**, colonie grecque fondée par les Doriens de Trézène, en Asie Mineure, sur le golfe d'Ianos et au N.-O. d'Halicarnasse.

MYOBLASTE (*blasst'* — du gr. *mus, muos*, muscle, et *blastos*, germe) n. m. Cellule, d'origine mésodermique, de la couche corticale des prévertèbres ou lames musculaires, et qui se transformera en fibre musculaire striée.

MYOCARDE n. m. Partie musculaire du cœur. Syn. fréquent, CŒUR.

MYOCARDITE (du gr. *mus, muos*, muscle, et de *cardite*) n. f. Pathol. Inflammation du myocarde.

— ENCYCL. L'inflammation du muscle cardiaque peut être aiguë ou chronique. Aiguë, la *myocardite* est rarement *primitive* ; elle succède alors à un traumatisme ou à l'action du froid. On l'observe au contraire fréquemment au cours des endocardites, des péricardites ou des états infectieux généralisés (typhus, variolo, scarlatine, etc.). Au point de vue anatomique, on constate soit un état suppuratif (abcès), soit une dégénérescence diffuse. Le diagnostic des abcès est presque impossible ; au contraire, la myocardite diffuse se caractérise par une période d'*excitation* cardiaque, suivie d'une phase de dépression avec souffles valvulaires et parfois du délire, des convulsions, des syncopes. Le traitement consiste en stimulants, caféine surtout. La guérison, rare dans les abcès, s'observe dans 50 p. 100 des cas de la myocardite diffuse.

Chronique, la myocardite est toujours secondaire ; elle succède à une myocardite aiguë, produite par des maladies pyohémiques. Le diagnostic devient net lorsque la dilatation cardiaque commence ; on observe alors de la congestion pulmonaire, de l'albumine dans les urines, de l'arythmie cardiaque, etc. ; enfin, l'*asystolie* apparaît.

La thérapeutique consistera à prévenir l'asystolie. On interdira le tabac, les repas copieux, l'alcool, etc. ; on conseillera une vie calme, puis on proscrira l'usage régulier des iodures alcalins ; on utilisera ensuite les bromures, la valériane, parfois la caféine et la spartéine, en réservant la digitale pour la crise aiguë asystolique.

MYOCÈLE (*sèl'* — du gr. *mus, muos*, muscle, et *kèlé*, tumeur) n. f. Pathol. Tumeur musculaire. (Peu us.)

MYOCHAME n. f. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant cinq ou six espèces d'Australie. (Les myochames [*myochama*] sont des pandoridés de petite taille, à coquille irrégulière, ordinairement rose, nacrée en dedans. Libres dans le jeune âge, elles se fixent ensuite sur d'autres coquilles.)

MYOCHRONOSCOPE (*kro, skop'* — du gr. *mus, muos*, muscle, *khronos*, temps, et *skopein*, examiner) n. m. Instrument inventé par Czermak et destiné à mesurer la vitesse de propagation de l'influx dans les nerfs moteurs et jusqu'aux muscles qu'ils actionnent.

MYOCLONIE (*nî* — du gr. *mus, muos*, muscle, et *klonos*, agitation) n. f. Affection nerveuse, caractérisée par des contractions cloniques des muscles.

— ENCYCL. Les contractions de la *myoclonie*, dite encore *chorée électrique*, sont brusques, très fréquentes (quelquefois près de cent par minute), involontaires et semblables à celles que produit le choc électrique ; mais elles ne sont pas accompagnées de lésions ni de troubles de la sensibilité. On distingue la *dimyoclonie*, l'*hémyelonie*, la *myoclonie croisée*, la *paramyoclonie*, suivant les régions qu'elle affecte. On l'observe comme symptôme principal dans le *paramyoclonus* de Friedreich et la chorée de Bergeron. Les antispasmodiques, le chloral, l'électricité améliorent la myoclonie, dont le pronostic est généralement bénin.

MYOCOPTE n. m. Genre d'acariens, comprenant quelques espèces parasites sur les petits mammifères d'Europe.

MYOCTONIQUE (*nik'* — rad. *myoctonon*) adj. Se dit d'un composé acido extrait du *palicourea Marcgrafii*, en même temps que la *palicourine*, l'*acide palicourique* et l'*acide palicouriatannique*. (C'est une huile à odeur enivrante ; quelques gouttes suffisent pour tuer un oiseau.)

MYOCTONON (du gr. *mus, muos*, rat, et *ktonos*, meurtre) n. m. Ancien nom de l'aconit, dont la racine passait pour avoir la propriété de faire périr les rats par sa seule odeur.

MYODÉMIE (*mî* — du gr. *mus, muos*, muscle, et de *dêmas*, graisse) n. f. Nom qui servait à désigner l'état du muscle qui se charge de graisse.

MYODISOPIE n. f. Pathol. Syn. de MOUCHES VOLANTES.

MYODITE n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, répandus dans l'hémisphère nord et dont une seule habite l'Europe. (Les myodites [*myiodes*] sont des rhipiphoridés de la tribu des rhipidiinés, remarquables par leurs élytres très courts, laissant dépasser les ailes.)


Myodite (gr. 3 fois).

MYODOCARPE n. m. Genre d'ombellifères, comprenant des arbres et des arbustes à fleurs en grappe, dont on connaît six espèces, de la Nouvelle-Calédonie.

MYODYNAMIE (*mî* — du gr. *mus, muos*, muscle, et *dunamis*, force) n. f. Force de la contraction musculaire, mesurée à l'aide de poids et indépendamment de l'excitation nerveuse. (On désigne aussi quelquefois sous ce nom la résistance passive du muscle tétanisé. [Peu usité.]

MYODYNIE (*nî* — du gr. *mus, muos*, muscle, et *odunê*, douleur) n. f. Douleur musculaire, que l'on observe dans le rhumatisme musculaire, dans certaines névralgies et surtout dans les crampes. V. ce mot, et MYALGIE.

MYOFIBROME n. m. Pathol. Syn. de FIBROMYOME.

MYOFORCEPS (*sèpss*) n. m. Zool. Sous-genre de lithodomes des mers chaudes. V. LITHODOME.

MYOGALE n. m. Zool. Nom scientifique des desmans.

MYOGALINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères insectivores, de la famille des talpidés, comprenant les desmans et genres voisins. — *Un* MYOGALINÉ.

MYOGÈNE (*jèn'* — du gr. *mus, muos*, muscle, et *gennân*, engendrer) adj. Se dit des éléments mésodermiques qui se transforment en fibres musculaires.

MYOGÉNOSE n. f. Méd. Syn. de MYIASIS.

MYOGÉNIE (*jé-nî* — du gr. *mus, muos*, muscle, et *gennân*, engendrer) n. f. Ensemble des processus à l'aide desquels certains éléments différenciés du mésoderme se transforment en fibres musculaires striées ou lisses.

MYOGNATHE (du gr. *mus, muos*, muscle, et *gnathos*, mâchoire) n. m. Térat. Monstre double, dans lequel la tête surnuméraire a une mâchoire distincte, et n'adhère que par les muscles et la peau.

MYOGRAPHE (du gr. *mus, muos*, muscle, et *graphein*, décrire) n. m. Appareil enregistreur qui inscrit en les amplifiant, pour en faciliter l'étude, les contractions musculaires. (Cet appareil, imaginé par Helmholtz, a été perfectionné par Marey. On en distingue deux types primitifs : le myographe explorateur du raccourcissement, et le myographe explorateur du gonflement ou de l'épaississement musculaire.)

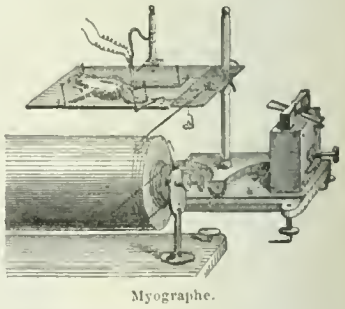
Myographe.

MYOGRAPHIE (*fi* — rad. *myographe*) n. f. Partie de la myologie qui s'occupe de la description des muscles. (On désigne encore sous le nom de *myographie* le graphique de la contraction musculaire obtenu à l'aide du *myographe*.)

MYOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui appartient à l'étude de la contraction musculaire par le myographe.

— *Pince myographique*, Appareil que l'on emploie pour étudier la contraction des muscles superficiels et transmettre leurs mouvements à un enregistreur.

MYOHÉMATINE (du gr. *mus, muos*, muscle, et *haima, atos*, sang) n. f. Hémoglobine spéciale, que l'on rencontre

dans les muscles des insectes, lesquels n'ont pas de globules rouges dans le sang, d'hémeglobine vraie.

MYOÏDE (du gr. *mus, muos,* muscle, et *eidos,* forme) adj. Qui ressemble à un muscle. — *Tumeur myoïde,* Tumeur formée de tissu musculaire lisse. V. FIBROMYOME.

MYOKIMIE (*mi* — du gr. *mus, muos,* muscle, et *kuma,* ondulation) n. f. Contractions musculaires ondulateires, que l'on observe dans certaines affections neuro-musculaires. (Ces ondulations rappellent la *myoclonie,* mais s'en distinguent par leur caractère ondulatoire et par la coexistence de troubles de la sensibilité.)

MYOLEMME (*lèm'* — du gr. *mus, muos,* muscle, et *lemma,* enveloppe) n. m. Membrane d'enveloppe de la cellule musculaire, renfermant les fibrilles primitives, le sarcoplasma et les noyaux. Syn. de SARCOLEMME.

MYOLOGIE (*ji* — du gr. *mus, muos,* muscle, et *logos,* discours) n. f. Partie de l'anatomie qui traite des muscles.

MYOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui concerne la myelogie.

MYOLOGISTE (*jisst'* — rad. *myologie*) n. m. Savant qui s'occupe de l'étude des muscles. ‖ On dit aussi MYOLOGUE.

MYOMALACIE (*si* — du gr. *mus, muos,* muscle, et *malakia,* mollesse) n. f. Ramollissement musculaire.

— ENCYCL. Ce ramollissement paraît tenir non seulement à l'inactivité fonctionnelle du muscle, mais aussi à une déminéralisation des éléments musculaires. Il s'observe souvent dans la neurasthénie d'origine gastrique.

MYOMANCIE (*si* — du gr. *mus, muos,* rat, et *mantcia,* divination) n. f. Divination fondée sur le cri des souris et des rats ou sur leur manière de manger, leur effroi ou leur familiarité, la rapidité de leur fuite, etc.

MYOMANCIEN, ENNE (*si-in, èn'*) n. Personne qui pratiquait la myomancie.

MYOME (du gr. *mus, muos,* muscle, et *óma,* suffixe qui s'applique aux tumeurs néoplasiques) n. m. Tumeur constituée par du tissu musculaire.

— ENCYCL. On distingue deux types de *myome :* le premier est formé par des fibres musculaires lisses (*leiomyome*); le second par des fibres musculaires striées (*rhabdomyome*). Le premier, qui ressemble beaucoup aux corps fibreux, est assez fréquent; on l'observe dans les régions où se montre la fibre lisse, surtout dans l'utérus (*hystérome, fibromyome*). Il se présente sous forme de tumeurs grisâtres, tendineuses, dures, qui, au microscope, paraissent constituées par des fibres lisses et des fibres conjonctives. On doit les considérer comme résultant d'une néoformation et non d'une hyperplasie des cellules préexistantes. Ces tumeurs s'accroissent lentement, et leur pronostic est assez bénin. Les myomes striés ou rhabdomyomes, généralement congénitaux, sont extrêmement rares; ils récidivent souvent, et leur pronostic est plus grave. Dans tous les cas, il convient de recourir à l'intervention chirurgicale.

MYOMÈRE (du gr. *mus, muos,* muscle, et *méros,* partie) n. m. Segment mésodermique, que l'on observe le long et de chaque côté du canal médullaire chez l'embryon. (Ce segment donne naissance aux muscles striés que l'on observe entre deux vertèbres définitivement constituées.)

MYOMICE (*miss*) n. m. Groupe d'agarics solitaires, dont le chapeau est bombé ou pointu.

MYONIME n. f. Genre de rubiacées, comprenant des arbres et des arbrisseaux à feuilles opposées, à fleurs solitaires ou groupées par deux ou trois, à l'extrémité de pédoncules axillaires. (Les espèces connues sont africaines.)

MYONTE, ville de l'ancienne Asie Mineure, la plus petite des douze cités de la confédération ionienne, près de l'embouchure du Méandre. Pausanias prétend que les habitants furent contraints d'abandonner la ville envahie par une quantité considérable de moucherons.

MYOŒDÈME (du gr. *mus, muos,* muscle, et *oidêma,* gonflement) n. m. Contraction brusque d'un muscle sous l'influence d'une irritation locale.

MYOPARON n. m. Antiq. Vaisseau léger dont se servaient les pirates ; brigantin.

MYOPATHIE (*ti* — du gr. *mus, muos,* muscle, et *pathos,* maladie) n. f. D'une manière générale, Affection du système musculaire, conduisant à l'atrophie des muscles.

— ENCYCL. La *myopathie* peut être primitive ou secondaire, suivant que l'on ne constate pas ou que l'on constate, au contraire, des lésions médullaires. Le type le plus remarquable des myepathies primitives est la *myopathie progressive,* d'origine héréditaire ou familiale, caractérisée par l'affaiblissement progressif et l'atrophie de masses musculaires ; les lésions sont limitées au muscle lui-même, sans lésions constatables du système nerveux. Cette myopathie, qui ne se distingue des amyotrophies d'origine médullaire à marche progressive que par l'absence de lésion de la moelle, présente plusieurs variétés : les myopathies progressives facie-scapulo-humérales (type de Landouzy-Déjerine) auxquelles se rattachent les myopathies scapulo-humérales (type de Zimmerlein et Immermann); les myopathies fémoro-tibiales (type de Charcot-Marin), et les paralysies pseudo-hypertrophiques de Duchesne, fémore-tibiales (type de Leyden-Mebius) et scapulo-humérales (type d'Erb). Le traitement des myopathies musculaires progressives est assez incertain; on a obtenu parfois de bons résultats par le massage, la gymnastique méthodique, les douches froides, les bains sulfureux, l'électrisation, les frictions, les eaux chlorurées. Il faut éviter la fatigue dans le traitement. A l'intérieur, de la strychnine et de l'ergotine, à faibles doses.

MYOPATHIQUE (*tik'* — rad. *myopathie*) adj. ‖ *Facies myopathique,* Aspect dû à l'atrophie des muscles du visage chez certains sujets atteints de la myopathie primitive progressive, dans le type facie-scapulo-huméral de Landouzy-Déjerine. (La figure est immobile, la bouche élargie, les paupières ne se ferment plus et le malade ressemble à un idiot, sans que l'intelligence soit atteinte.)

MYOPE (du gr. *muóps,* même sens) adj. et n. Se dit au propre d'une personne qui ne voit distinctement que les objets peu éloignés et, au fig., d'une personne peu perspicace : *Un homme, Un œil* MYOPE. *Les* MYOPES *politiques.*

MYOPE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, répandus sur l'hémisphère nord. (Les myopes, type de la famille des *myopidés,* sont des mouches de taille médiocre; les larves de la *myopa ferruginea,* espèce très commune partout en été, se trouvent dans le nid des bourdons.)

MYOPHONE (du gr. *mus, muos,* muscle, et *phônê,* voix) n. m. Instrument imaginé pour étudier les bruits musculaires. (C'est une sorte de microphone, composé de deux charbons, dont l'un est monté sur une tige à pisten destinée à s'appliquer sur le muscle à étudier, et dont l'autre est porté par une potence dont on peut régler la hauteur à l'aide d'une vis micrométrique. Les deux charbons sont légèrement pressés l'un sur l'autre par un ressort en papier.)



Myophone.

MYOPHONE n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, des régions chaudes de l'Asie et ses îles. (Les myophones [*myophoneus*] appartiennent au groupe des merles [turdinés]. De taille moyenne, ils ont une livrée sombre, métallique, et le bec jaune.)

MYOPIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères, comprenant les genres *myope* et voisins. — *Un* MYOPIDÉ.

MYOPIE (*pi* — rad. *myope*) n. f. Etat d'un œil qui ne peut plus voir distinctement les objets éloignés.

— ENCYCL. L'œil pouvant être assimilé à une lentille (cristallin) dont le foyer se trouve sur la rétine, il sera dit myope lorsque ce foyer se trouvera en avant de cette rétine. Par suite, la myopie existera lorsque l'axe antéro-postérieur de l'œil sera trop long (myopie axile), et c'est le cas le plus fréquent, ou lorsque la courbure de la lentille sera trop forte (en général c'est la cornée qui est atteinte). On distingue les myepies en faibles, moyennes et fortes, mais la distinction la plus importante est celle de *stationnaire* ou *progressive.*

La myopie apparaît vers dix ans et tient à : l'*hérédité,* la race (dolichocéphale), l'habitat (ville), le sexe (garçon), et surtout aux conditions défectueuses dans lesquelles les enfants sont placés à l'école (éclairage, livres mal imprimés). Le diagnostic est facile, et l'infirmité se corrige par l'emploi de verres concaves, qui doivent être déterminés dans chaque cas par un oculiste (v. OPTOMÈTRE), mais surtout en surveillera le travail des enfants. Dans la myopie progressive, il y a une sclérochoroïdite, et il faut s'abstenir de tout travail et soigner les lésions.

MYOPIQUE (*pik'*) adj. Qui concerne la myepie.

MYOPISME (*pissm'*) n. m. Se dit quelquef. dans le même sens que MYOPIE.

MYOPLASMA (*plass* — du gr. *mus, muos,* muscle, et *plasma;* de *plassein,* former, donner une forme) n. m. Protoplasma qui entoure le noyau de la cellule musculaire.

MYOPLASTIQUE (*stik'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Physiol. Qui sert à la formation des muscles.

— *Corps myoplastique,* Cellule embryonnaire dans laquelle commence à se différencier la substance musculaire striée. V. MYOBLASTE.

MYOPORE n. m. Genre de scrofulariacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes, plus rarement opposées, entières ou dentées, à fleurs blanches ou rougeâtres, généralement groupées en bouquets à l'aisselle des feuilles. (Le fruit est une baie renfermant quatre graines. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces, des régions tempérées de l'Australie, la Malaisie, la Chine et le Japon. Plusieurs sont cultivées dans les jardins d'Europe; particulièrement le *myopore à petites feuilles,* arbrisseau diffus, à nombreuses fleurs blanches.)



Myopore à petites fleurs : *a,* fleur grandie.

MYOPORINÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à un myopore.

— n. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre *myopore.* — *Une* MYOPORINÉE.

— ENCYCL. Les *myoporinées* ou *myoporacées* sont des arbrisseaux généralement glabres et munis de glandules résineuses aromatiques. Leurs feuilles sont alternes ou rarement opposées, simples, visqueuses. Les fleurs, solitaires ou réunies en cymes à l'aisselle des feuilles, ont un calice libre, persistant, à cinq divisions. Le fruit est une baie ou un drupe.

MYOPOTAME (du gr. *mus, muos,* rat, et *potamos,* fleuve) n. m. Genre de mammifères rongeurs, propres à l'Amérique du Sud.



Myopotame.

— ENCYCL. Les *myopotames* (myocaster) sont des octodontidés de la tribu des capromyinés. Ils sont répandus du Brésil jusqu'au détroit de Magellan. Le coypou atteint 1 mètre de long et vit dans les marécages, où il se creuse des terriers; sa fourrure est estimée sous le nom de *castor du Canada.*

MYOPRESBYTE (*prèss* — de *myope,* et *presbyte*) n. et adj. Se dit d'une personne qui est myope d'un œil et presbyte de l'autre.

MYOPSIDÉS n. m. pl. Division des mollusques céphalopodes décapides, comprenant ceux dont l'œil a sa cornée entière. — *Un* MYOPSIDÉ.

MYOPTÈRE n. m. Sous-genre de melosses, comprenant trois espèces de chauves-souris de l'Amérique du Sud.

— Bot. Ancien nom du thlaspi.

MYORAMA (du gr. *muein,* cligner, et *orama,* vue, spectacle) n. m. Nom donné à des vues d'optique, que l'on forme à volonté à l'aide de petites figures mobiles en carton peint.

MYORRHINE (*o-rin'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant des charançons de petite taille qui habitent l'Europe orientale et les régions limitrephes.

MYORRHININÉS (*o-ri*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des curculionidés, dont le genre *myorrhine* est le type. — *Un* MYORRHININE.

MYOSALGIE (*ji* — du gr. *mus, muos,* muscle, et *algos,* douleur) n. f. Pathol. Douleur musculaire. V. MYALGIE.

MYOSALGIQUE (*jik'*) adj. Qui concerne la myosalgie.

MYOSCHILE (*skil'*) n. m. Genre de loranthacées, comprenant des arbustes du Chili. (Ses feuilles, purgatives, sont connues sous le nom de *folia Sennæ Chilensis.*)

MYOSCLÉROSE (*sklé* — du gr. *mus, muos,* muscle, et de *sclérose*) n. f. Induration pathologique du muscle. (Cette induration est due à une prolifération du tissu conjonctif qui entre dans sa constitution, et que l'on observe principalement dans la *myopathie primitive progressive* et dans certaines myosites [myosite scléreuse], à la suite de traumatismes répétés.)

MYOS-HORMOS, ville de l'Egypte ancienne, sur les bords du golfe Arabique, fondée par Ptolémée Philadelphe. Elle fut l'entrepôt du commerce de l'Egypte avec l'Arabie et l'Inde. Il en subsiste des ruines près de Cesséir.

MYOSINE n. f. Matière albuminoïde, que l'on trouve dans le tissu musculaire des cadavres.

MYOSIS (*ziss* — du gr. *muein,* cligner des yeux) n. m. Pathol. Contraction permanente de la pupille de l'œil.

— ENCYCL. Le *myosis* est unilatéral ou bilatéral. Il peut être spasmodique : il est dû alors à l'empoisonnement par la morphine, le tabac, l'aconit, à la paralysie générale, à la méningite, aux accès convulsifs de l'hystérie, à l'action de l'ésérine ou de la pilocarpine; quelquefois à un simple défaut de rétraction (hypermétropie, presbytie).

Le myosis paralytique (paralysie des faisceaux mydriatiques du grand sympathique) s'observe dans l'ataxie locomotrice, dans la chloroformisation, ou apparaît sous l'influence d'une inflammation oculaire (kératite, iritis).

MYOSITE (du gr. *mus, muos,* muscle) n. f. Inflammation du tissu musculaire.

— ENCYCL. La *myosite* peut être primitive ou secondaire. Primitive, elle reconnaît pour cause le froid, la fatigue, et se caractérise par la douleur, la tuméfaction des muscles, une sorte d'œdeme qui rend les mouvements difficiles et douloureux. En même temps, il y a frisson et hyperthermie, rarement formation d'abcès. Parmi les formes de la myosite primitive, il faut citer : la *myosite infectieuse,* à marche aiguë, fébrile, qui s'accompagne d'abcès musculaires multiples, coïncidant avec de l'ostéomyélite, de la périostite, et la *myosite scléreuse* et *ossifiante progressive,* caractérisées par la sclérose ou l'ossification progressive des muscles atteints. Cette dernière affection est très rare. Le traitement comporte l'iodure et l'emploi des eaux thermales arsenicales et sulfureuses.

La myosite secondaire est due à la propagation d'une inflammation ou à une infection ; cette dernière circonstance est la plus fréquente. Le traitement est alors celui de la maladie générale (typhoïde, diphtérie); mais, dans certains cas, il faut recourir au débridement, à l'antisepsie locale et à la médication iodurée.

MYOSOTIDIEN (*di-in*) n. m. Genre de borraginacées, voisin des myosotis, et qui croissent en Nouvelle-Zélande.

MYOSOTIS (*tiss* — du gr. *mus, muos,* souris, rat, et *ous, ôtos,* oreille) n. m. Bot. Genre de borraginées.

— ENCYCL. Les *myosotis* sont de petites herbes vivaces ou annuelles, à feuilles isolées, simples, à fleurs bleues, quelquefois blanches ou roses, réunies en cymes bipares. On en connaît quarante espèces des régions tempérées, presque toutes européennes. Citons le *myosotis annuel,* vulgairement *oreille de souris,* qui croît dans les endroits secs des champs; le *myosotis lupula,* à feuilles velues, qui se rencontre sur les vieux murs; le *myosotis scorpioïde* ou *scorpione,* dit aussi *gremillet,* très commun en France et en Italie. Plusieurs autres espèces, souvent bisannuelles, sont recherchées pour l'ornementation des jardins, où on les emploie en massifs ou en plates-bandes; tels sont le *myosotis alpestris,* le *myosotis rupicola,* etc. Enfin une autre espèce, le *myosotis apula* ou *myosotis des marais,* est le véritable *Ne m'oubliez pas* des Allemands. Le myosotis est en effet la fleur du souvenir. Une vieille légende allemande raconte à ce sujet que deux fiancés se promenaient sur les bords du Danube. Une fleur, d'un bleu céleste, se balance sur les vagues. La jeune fille admire son éclat et plaint sa destinée. Aussitôt le fiancé se précipite, saisit la tige fleurie et tombe dans les flots. On dit que par un dernier effort, il jeta la fleur sur le rivage, et cria en disparaissant pour jamais : « Ne m'oubliez pas! »



Myosotis : *a,* coupe d'une fleur.



Myospalax.

MYOSPALAX (*lakss*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, aujourd'hui supprimé, répondant en partie aux rats-taupes des anciens auteurs (*ellobius*) et aux *sypheus.*

MYOSPECTROSCOPE (*spèk', skop'* — du gr. *mus, muos,* muscle, et de *spectroscope*) n. m. Spectroscope avec lequel on observe les tissus musculaires.

MYOSURANDRE n. f. Genre de saxifragacées, comprenant des arbrisseaux résineux de Madagascar.

MYOSURE (du gr. *mus, muos,* souris, et *oura,* queue) n. m. Genre de renonculacées, de l'hémisphère boréal, comprenant de petites herbes à feuilles isolées, linéaires, à fleurs jaune verdâtre solitaires ou terminales, dont le réceptacle figure assez bien une *queue de rat,* d'où leur nom.

MYOTIQUE (*tik'* — du gr. *muosis,* contraction de la pupille) adj. Se dit des médicaments (ésérine, calabarine, opium) ayant la propriété de provoquer les myosis.

MYOTOME (du gr. *mus, muos*, muscle, et *tomê*, section) n. m. Bistouri dont on se sert pour inciser certains muscles : Myotome *conjonctival*. V. TÉNOTOME.

MYOTOME (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Segment du système musculaire propre à un métamère ou anneau d'un animal articulé ou d'un ver. V. MYOMÈRE.

MYOTOMIE (*mi* — rad. *myotome*, bistouri) n. f. Anat. Partie de l'anatomie qui concerne la dissection des muscles. — Art vétér. *Myotomie coccygienne*, Opération qu'on fait subir à la queue d'un cheval, pour en modifier le port. — Chir. Incision de certains muscles.

— Encycl. Art vétér. La *myotomie coccygienne* ou *opération de la queue à l'anglaise* est pratiquée chez le cheval, dans le but de donner à la queue la direction et le port qu'elle a chez les chevaux de race. Elle consiste à exciser une partie des muscles abaisseurs de la queue, de sorte que les muscles releveurs, agissant seuls, maintiennent la queue redressée. La myotomie coccygienne est presque abandonnée, parce qu'elle produit souvent un effet exagéré, et qu'elle laisse des cicatrices qui sont une tare.

MYOTOMIQUE (*mik'*) adj. Qui appartient à la myotomie.

MYOXIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, comprenant les *loirs* et genres voisins. (Les myoxidés se subdivisent en deux tribus : *myoxinés* et *platacanthomyinés*.) — *Un* MYOXIDÉ.

MYOXINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères rongeurs, de la famille des *myoxidés*, comprenant les *loirs*, *lérots*, *muscardins* et *graphiures*. — *Un* MYOXINÉ.

MYOXUS (*kuss*) n. m. Zool. Nom scientifique des loirs.

MYRA. Géogr. V. DEMRE.

MYRACANTHE n. m. Ancien nom du panicaut.

MYRCIE (*si*) ou **MYRCIA** (*si-a*) n. m. Genre de myrtacées, comprenant des arbres et des arbustes, à feuilles opposées, à fleurs en cymes composées. (On en connaît trois cents espèces, de l'Amérique tropicale.)

MYRE n. m. Ichtyol. Genre de poissons physostomes comprenant deux espèces des mers d'Europe et du Japon.

— Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, comprenant sept ou huit espèces de petite taille, à carapace carénée terminée en arrière par trois pointes, à pinces courtes et fortes, à pattes aplaties.

— Encycl. Ichtyol. Les *myres*, type de la tribu des *myrinés*, sont des poissons nus, allongés, à tête étroite, à museau pointu, à bouche bien fendue et à narines tubuleuses. Le myre commun (*myrus vulgaris*) est une anguille de taille moyenne, verdâtre ou rougeâtre, plus claire en dessous, avec la tête violacée, rayée de blanc. Rare dans l'Atlantique, il n'abonde pas sur les côtes méditerranéennes ; on le nomme *morao*, *mourua* à Nice, *demonieizela* à Cette.

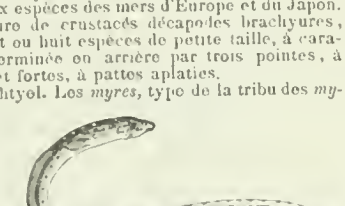

Myre.

MYRE DE VILERS (Charles-Marie, LE), administrateur et homme politique français, né à Vendôme en 1833. Enseigne de vaisseau, il donna sa démission (1861), fut nommé sous-préfet, puis préfet d'Alger (1869), servit à Paris pendant le siège et devint ensuite préfet de la Haute-Vienne (1873), directeur des affaires civiles et financières de l'Algérie (1875) et gouverneur civil de la Cochinchine (1879). A la suite d'un conflit administratif, il quitta ces fonctions et prit sa retraite (1883). Il était depuis 1886 résident de France à Madagascar, lorsqu'il fut élu en 1889 député de la Cochinchine. Il ne s'est pas représenté en 1902.



Le Myre de Vilers.

MYRI, MYRIA ou **MYRIO** (du gr. *murias*, même sens), préfixe qui signifie *dix mille fois*. Il figure également dans la composition de certains mots où il a le sens de *un très grand nombre*, sans que ce nombre soit déterminé. Ex. : MYRIA*pode*, qui a un très grand nombre de pieds.)

MYRIACANTHE (du préf. *myria*, et du gr. *akantha*, épine) adj. Bot. Qui a un très grand nombre d'épines.

MYRIADE (du gr. *murias, ados*, dizaine de mille) n. f. Antiq. Nombre de dix mille.

— Par ext. Quantité innombrable, indéfinie de personnes ou d'objets : *Des* MYRIADES *de mouches*.

MYRIAGRAMME (du préf. *myria*, et de *gramme*) n. m. Poids de dix mille grammes. (Peu usité.)

MYRIALITRE (du préf. *myria*, et de *litre*) n. m. Mesure de dix mille litres. (Peu usité.)

MYRIAMÈTRE (du préf. *myria*, et de *mètre*) n. m. Mesure itinéraire de dix mille mètres. (Peu usité.)

MYRIANTHE (du préf. *myri*, et du gr. *anthos*, fleur) adj. Bot. Qui porte un très grand nombre de fleurs.

— n. m. Genre d'ulmacées artocarpées, comprenant des arbres à feuilles alternes, entières, à inflorescence racémiforme. (On en connaît quatre espèces de l'Afrique tropicale.)

MYRIAPODES ou **MYRIOPODES** n. m. pl. Classe d'animaux articulés ou arthropodes. — *Un* MYRIAPODE ou MYRIOPODE.

— Encycl. Les *myriapodes* comprennent les animaux qui, comme les mules et les scolopendres, sont composés de nombreux anneaux semblables, portant chacun une ou deux paires de pattes. Les myriapodes sont tous des animaux terrestres qui respirent par des trachées ; ils subissent de légères métamorphoses de la sortie de l'œuf à l'état adulte. On les divise en deux ordres suivant qu'ils portent deux paires de pattes à leurs anneaux (chilognathes) ou une seule (chilopodes). C'est à ces derniers que se rapportent les espèces venimeuses, dont le régime est carnassier. Les myriapodes sont répandus sur toute la terre ; dans les pays tropicaux habitent les plus grandes formes.

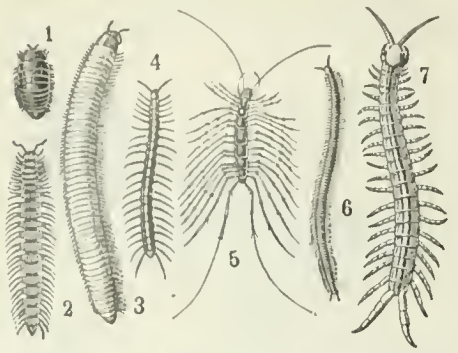

Myriapodes : 1. Glomeris bordé ; 2. Polydesme aplati ; 3. Iule des sables ; 4. Cryptops des jardins ; 5. Scutigère araneide ; 6. Geophile de Walkenaer ; 7. Scolopendre mordante.

MYRIARE (du préf. *myri*, et de *are*) n. m. Mesure de superficie de dix mille ares. (Peu us.)

MYRIARQUE (*ark'* — du préf. *myri*, et du gr. *arkhos*, chef) n. m. Antiq. Commandant d'un corps de dix mille hommes, notamment chez les Perses.

MYRIASTÈRE (*stèr'* — du préf. *myria*. et de *stère*) n. m. Mesure de dix mille stères. (Peu us.)

MYRICA n. m. Genre de myricacées.

— Encycl. Les *myricas* sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, entières ou dentées, à fleurs petites, verdâtres, disposées en épis ; le fruit est un petit drupe monosperme. On en connaît plus de trente espèces des régions tempérées et chaudes. Citons le *myrica gale*, dit *myrte bâtard*, *galé*, etc., dont les feuilles dégagent une forte odeur aromatique ; aussi les emploie-t-on pour parfumer le linge et préserver les étoffes des insectes. Le *myrica cirier* croît en Amérique ; ses fruits sont couverts d'une cire blanche que l'on recueille en les faisant bouillir dans l'eau et qui sert à l'éclairage. Le *myrica à fruits comestibles*, petit arbre chinois, de 5 à 6 mètres de hauteur, a des fruits d'un rouge foncé ou jaunes, assez semblables aux arbouses, mais plus gros. Le *myrica cordifolia*, du Cap, donne une cire de couleur verdâtre, qui peut servir à faire des bougies, et que les Hottentots recherchent comme aliment.



Myrica : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle ; *c*, chaton mâle ; *d*, chaton femelle.

Les myricas croissent rapidement dans les terrains humides, et sont utilisés souvent pour assainir les régions marécageuses.

MYRICACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de plantes, à laquelle appartient le genre *myrica*. — *Une* MYRICACÉE.

MYRICINE (*sin'*) n. f. Chim. Nom donné au *palmitate de myricyle*, qui se trouve dans la portion de la cire d'abeille insoluble dans l'alcool bouillant.

MYRICIQUE (*sik'*) adj. Se dit d'un alcool $C^{30}H^{61}O$, appelé encore *alcool mélinique*, que l'on retire de la cire des abeilles. (On l'appelle aussi *hydrate de myricyle*.)

MYRICYLE (*sil'*) n. m. Radical $C^{30}H^{61}$, qui entre dans certaines combinaisons : *Chlorure de* MYRICYLE.

MYRINE n. f. Entom. Genre d'insectes lédidoptères rhopalocères, des régions chaudes de l'Afrique. (Ce sont des lycénidés à ailes supérieures tronquées vers le sommet, à ailes inférieures terminées par une longue queue.)

— Moll. Sous-genre de modioles (mollusques lamellibranches), comprenant des formes pélagiques des mers du sud.

MYRINE, anciennem. *Myrina*, auj. *Stalimène* ou *Lemno*, ancienne ville de l'île de Lesbos, tirant son nom de *Myrine*, fille de Crétée et femme de Thoas.

MYRINE, ancienne ville de l'Asie Mineure (Elide), qui porta aussi le nom de *Sebastopolis*. De 1880 à 1882, la nécropole qui fait partie des ruines de cette ville a été explorée par Pottier et Reinach. De nombreuses et intéressantes figurines y ont été, en particulier, retrouvées, représentant tantôt des divinités du panthéon grec, tantôt des reproductions d'œuvres célèbres. Une grande partie de la collection se voit au musée du Louvre, à Paris.



Objets trouvés dans la nécropole de Myrine : 1, 2. Jouets d'enfants ; 3, 4. Statuettes (terre cuite).

MYRINÉS n. m. pl. Tribu de poissons physostomes, de la famille des *murenidés*, renfermant les genres *myre* et voisins. — *Un* MYRINE.

MYRINGE (*rinj'*) n. m. Anat. Membrane du tympan. (Vx.)

MYRINGITE (*jit'*) n. f. Pathol. Inflammation de la myringe. (Vx mot.)

MYRIO, préfixe. V. MYRI.

Myriobiblion, extraits d'ouvrages recueillis par Photius. V. BIBLIOTHÈQUE.

MYRIOCHILE (*kil'*) n. f. Sous-genre de cicindèles, caractérisé par un miroir placé au milieu de l'élytre, chez les mâles. (L'espèce type est la *cicindela melancholica*, répandue de l'Europe méridionale jusqu'au Sénégal et de la Barbarie à l'Inde occidentale.)

MYRIOGONE (du préf. *myrio*, et du gr. *gônia*, angle) n. m. Géom. Polygone de dix mille côtés : *Si je pensais à un* MYRIOGONE... (Desc.)

MYRIOLOGUE (*logh'* — du gr. *murioi*, dix mille, et *logos*, discours) n. m. Chant de deuil que, dans la Grèce moderne, les femmes improvisent sur les corps de leurs parents. ‖ On dit aussi MYRIOLOGIES. V. MIROLOGUE.

MYRIONÈME n. m. Bot. Genre de cordariées. (Les *myrionèmes* sont de petites algues filamenteuses, caractérisées par une fronde gélatineuse, formée de filaments courts, articulés, en massue, redressés et le plus souvent simples. Ils vivent dans les eaux salées et sont ordinairement parasites sur la fronde d'autres algues.)

MYRIONYME (du gr. *murioi*, dix mille, et *onoma*, nom) adj. Mythol. Se disait des divinités adorées sous un grand nombre de noms différents.

MYRIOPHYLLE (du préf. *myrio*, et du gr. *phullon*, feuille) n. m. Bot. Genre d'haloragées.

— Encycl. Les *myriophylles* sont des plantes herbacées à feuilles opposées divisées en lanières filiformes, à fleurs petites, formant un épi terminal qui s'élève au-dessus des eaux. Le fruit est formé de quatre coques dures (tétrakène). On en connaît quinze espèces des régions tempérées et froides. On trouve en France, dans les eaux stagnantes, le *myriophylle à épis* ou *volant d'eau* et le *myriophylle verticillé*, qui sont très abondants et que l'on peut donner au bétail ; le dernier a été employé comme antiphlogistique sous le nom d'*herbe mille-feuille* ; il pousse bien dans les aquariums.



Myriophylle : *a*, fleur grossie.

MYRIOPODES n. m. pl. Zool. V. MYRIAPODES.

MYRIOTROCHUS (*kuss*) n. m. Genre d'holothuries apodes, du groupe des apneumones, propres aux mers arctiques.

MYRIOZOUM (*zo-om'*) n. m. Genre de bryozoaires chilostomés, comprenant plusieurs espèces répandues dans les mers françaises, ou fossiles depuis l'époque crétacée.

MYRIPRISTIS (*stiss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant quelques espèces des mers chaudes. (Ce sont de beaux poissons de couleurs vives et tranchées, rouges, roses ou vermeils, tachées de brun à l'opercule et aux nageoires, avec une grande tête aux larges yeux ronds.)



Myripristis.

MYRISTATE (*stat'*) n. m. Sel dérivant de l'acide myristique.

MYRISTICA (*sti*) n. m. Nom latin du muscadier.

MYRISTICACÉES (*sti-sé*) n. f. pl. S'emploie quelquefois comme syn. de MYRISTICÉES. — *Une* MYRISTICACÉE.

MYRISTICATION (*sti, si-on* — rad. *myristica*) n. f. Anat. Aspect de muscade que prend le foie, quand les conduits sont engorgés de bile jaune et les capillaires congestionnés de sang.

MYRISTICÉES (*sti-sé*) n. f. pl. Bot. Petite famille, encore mal apparentée, que Van Tieghem range dans les dicotylédones dialypétales supérovariées, du type polystémone, et qui ne renferme que le genre muscadier. — *Une* MYRISTICÉE.

MYRISTICINE n. f. Chim. Syn. de MYRISTICOL.

MYRISTICIVORA (*sti-si*) n. f. Genre de pigeons de la tribu des carpophaginés, comprenant cinq espèces de Malaisie et de la Nouvelle-Guinée. (Les *myristicivora* sont de gros pigeons de couleurs peu brillantes, qui passent pour se nourrir de muscades.)

MYRISTICOL (*sti*) n. m. Isomère du camphre bouillant vers 215°, que l'on extrait de la muscade. Syn. MYRISTICINE.

MYRISTILE n. m. Chim. ‖ *Hydrure de myristile*, Carbure $C^{14}H^{29}$, que l'on rencontre dans les pétroles d'Amérique. (Il bout vers 238°).

MYRISTINE (*stin'*) n. f. Nom donné au trimyristate de glycérine $C^3H^5(C^{14}H^{27}O)^3$. V. MYRISTIQUE.

MYRISTIQUE (*stik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{14}H^{28}O^2$, que l'on retire du beurre de muscade ou du spermacéti. Syn. SÉRICIQUE.

— Encycl. *Acide myristique*. Du beurre de muscade on retire à l'aide de l'éther bouillant la *myristine*. La saponification de cet éther donne l'acide myristique pur, fusible à 53°, bouillant à 218° sous la pression de 100 mm. de mercure.

Aldéhyde myristique. On désigne ainsi un aldéhyde $C^{14}H^{28}O$, que l'on obtient en distillant dans le vide un mélange de myristate de calcium, de formiate de calcium et de carbonate calcique.

Alcool myristique. Cet alcool existe dans le blanc de baleine, à côté d'autres alcools.

MYRISTONE (*ston'*) n. f. Acétone de l'acide myristique.

MYRMÉCIAS (*si-ass*) n. m. Espèce de pierre qui, suivant les anciens, ressemblait à une verrue.

MYRMÉCIOPHILE (*si-o*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des aviculariidés ou mygales, comprenant quelques espèces propres à l'Amérique du Nord. (Ce sont des araignées d'assez grande taille, dont les chélicères sont munies d'un prolongement denté.)

MYRMÉCIUM (*si-om'* — du gr. *murmex, ékos*, fourmi) n. m. Pathol. Démangeaison, prurit. (Vx mot.)

— Zool. Genre d'arachnides aranéides, de la tribu des micarinés, comprenant une dizaine d'espèces répandues dans l'Amérique méridionale tropicale.

MYRMECIZA n. m. Ornith. V. MONARQUE.

MYRMÉCOBIE (*bi*) n. m. Genre de mammifères marsupiaux, type de la tribu des *myrmécobiinés*, ne comptant qu'une espèce d'Australie.



Myrmécobie.

— Encycl. Le *myrmécobie* à bandes (*myrmecobus fasciatus*) est de la taille d'un écureuil. Il en a la queue longue et touffue ; sa livrée est gris fauve, avec des bandes transversales jaunâtres. Il se nourrit de fourmis qu'il capture à l'aide de sa langue, très allongée, couverte d'une humeur visqueuse.

MYRMÉCOBIINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères marsupiaux, de la famille des péramélidés, comprenant le seul genre *myrmécobie*. — *Un* MYRMÉCOBIINÉ.

MYRMÉCOCYSTE (*sisst'*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des formicidés, comprenant une douzaine d'espèces des régions chaudes de l'ancien monde. (Ce sont des fourmis élancées, à livrée noire et rouge.)

MYRMECODIA (*mé*) n. m. Genre de rubiacées, comprenant des arbustes épiphytes, à tige courte rugueuse, à feuilles opposées, à fleurs axillaires solitaires ou en cymes. (On en connaît six espèces, habitant l'Océanie tropicale. Une espèce remarquable est le *myrmecodia Beccarii*.)

MYRMÉCOPHAGE (*faj'*) adj. Zool. Qui se nourrit de fourmis : *Certains édentés sont exclusivement* MYRMÉCOPHAGES.

— n. m. Nom scientifique des tamanoirs. (L'ancien genre myrmécophage ou *myrmecophaga* des vieux auteurs comprenait les *cycloturus* et les *tamandua*.)

MYRMÉCOPHAGIDÉS (*fa-ji*) n. m. pl. Famille de mammifères édentés vermilingues, comprenant les *tamanoirs* et les *cycloturus*, animaux vulgairement appelés *fourmiliers*. — *Un* MYRMÉCOPHAGIDÉ.

MYRMÉDONIE (*ni*) n. f. Genre de staphylins, type de la tribu des *myrmédoniinés*, comprenant plus de cent espèces répandues surtout sur l'hémisphère nord. (Ce sont des staphylins, hôtes des fourmis, et qui vivent des détritus.)

MYRMÉDONIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères brachélytros, de la famille des staphylinidés, renfermant les *myrmédonies* et genres voisins. — *Un* MYRMÉDONIINÉ.

MYRMELEO (*mé-lé*) n. m. Nom scientifique des fourmilions, insectes névroptères. Syo. MYRMECOLEO.

MYRMÉLÉONIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes névroptères planipennes, comprenant les *fourmis-lions* et genres voisins. — *Un* MYRMÉLÉONIDÉ.

MYRMEX. Myth. gr. Jeune fille à qui Athéna enseigna l'usage de la charrue, et qui s'en attribua ensuite l'invention. La déesse, irritée, la métamorphosa en fourmi et, sous cette forme, elle devint mère d'une multitude de fourmis qu'à la prière d'Eaque, Zeus changea en hommes.

MYRMICIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, du groupe des fourmis, renfermant les *myrmiques* et genres voisins. — *Un* MYRMICIDÉ.

MYRMIDON (du gr. *Murmidones*, n. d'un ancien peuple de la Thrace dont Achille était le roi) n. m. Homme de très petite taille, et au fig. Personne de peu d'importance ou de peu de talent.

— Sobriquet qu'on donne, en Angleterre, aux sergents et huissiers.

— Hist. *Guerre des myrmidons* ou *des marmousets*. V. MARMOUSET.

— Syn. **Myrmidon, nain, pygmée**. *Nain* est le seul de ces trois termes qui appartienne au langage courant. *Myrmidon* enchérit sur *pygmée*. V. PYGMÉE.

— Ant. **Géant, colosse**.

MYRMIDONS ou **MIRMIDONS**, peuple de la Thessalie méridionale, souvent mentionné dans les poèmes homériques. — *Un* MYRMIDON ou MIRMIDON.

— Encycl. Les *Myrmidons* étaient de race achéenne et passaient pour originaires de l'île d'Egine ; mais ils occupaient surtout une partie de la Phthiotide, dans la vallée du Sperchios. Leurs principaux chefs, devant Troie, étaient Achille et Ajax. D'après une légende, née de l'analogie avec le mot *murmex* (fourmi), les premiers Myrmidons étaient les fils de Myrmex. (V. ce nom.) Pour Strabon, le nom de Myrmidons avait été donné aux anciens habitants de l'île d'Egine, à cause de leur activité, digne des fourmis, dans les travaux de l'agriculture.

MYRMIQUE (*mik'*) n. f. Genre de fourmis, type de la famille des *myrmicidés*, comprenant une quinzaine d'espèces de l'hémisphère boréal.

MYRO n. m. Genre d'arachnides, comprenant deux espèces du Cap de Bonne-Espérance et de l'île Kerguelen.

MYRO ou **MŒRO**, poétesse grecque, née à Byzance (IIIe s. av. J.-C.). Elle épousa Andronicos le philologue et fut la mère d'Homère le tragique. Elle avait composé un poème intitulé *Mnémosyne*, des *Elégies*, des *Imprécations*, des *Epigrammes*. Deux de ces épigrammes sont conservées dans l'*Anthologie grecque* : l'une, sur une vigne consacrée à Aphrodite ; l'autre est une prière aux nymphes.

MYROBALAN ou **MYROBOLAN** (du gr. *muron*, parfum, et *balanos*, gland) n. m. Bot. Fruit de diverses espèces de badamiers.

— *Myrobalan emblic*, Fruit d'une euphorbiacée, l'*emblica officinalis Gaertner*. ‖ *Myrobalan d'Egypte*, Fruit non mûr du *balanites Roxburghii*. ‖ *Myrobalan d'Amérique*, Fruit du *chrysobalanus Icaco*.

— Encycl. Bot. et pharm. Les *myrobalans*, aujourd'hui totalement oubliés, sont produits par diverses combrétacées et euphorbiacées. Les myrobalans citrins, produits par le *terminalia citrina*, sont fusiformes, de la grosseur d'une forte amande, mais à section transversale arrondie à cinq côtes. Le péricarpe, astringent et assez amer, recouvre un noyau dur, dont l'amande est huileuse. Les *myrobalans chébules* (terminalia chebula) et les *myrobalans bellerics* (terminalia bellerica) ressemblent beaucoup au citria ; ils n'existent plus guère dans le commerce.

MYROBALANIER (*ni-é*) n. m. Bot. Nom donné à différentes espèces d'arbres qui portent des *myrobalans*.

MYROBROME (du gr. *muron*, parfum, et *brómos*, aliment) n. m. Un des noms de la vanille.

MYROCONGER (*jèr'*) n. m. Genre de poissons physostomes, propres à l'Atlantique sud. (Les myrocongers sont des murénidés à corps écailleux, comprimé, à museau aplati, à bouche très fendue.)

MYROLÉ (du gr. *muron*, parfum, et du lat. *oleum*, huile) n. m. Médicament dont l'excipient est une huile volatile.

MYRON, sculpteur grec, né à Eleuthères, sur les confins de l'Attique et de la Béotie. Il vivait au Ve siècle avant notre ère. Il eut pour maître Agéladas et exécuta un grand nombre d'ouvrages, presque tous en bronze, parmi lesquels Pline cite : *Persée tuant Méduse*, qu'au temps de Pausanias on voyait encore sur l'Acropole ; *un Satyre admirant une flûte ; Athéna ; Héraklès ; Apollon ; des Pentathlètes de Delphes ; des Pancratiastes ;* les statues colossales de *Zeus, Héra, Heraklès ;* un *Dionysos sur l'Hélicon*, une *Hécate*, en bois ; une *Vieille femme ivre ;* un *Discobole*, chef-d'œuvre dont plusieurs statues en marbre passent pour être des copies. V. DISCOBOLE.

Myron s'adonna avec un égal succès à la reproduction des animaux. On cite de lui un *Chien* et surtout une *Vache*, devenue fameuse, qui se trouvait, du temps de Cicéron, au centre de la plus grande place d'Athènes, et qu'on admirait encore à Rome en 550 de notre ère.

MYRONATE n. m. Sel dérivant de l'acide myronique.

MYRONIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide dont le sel de potassium se trouve dans la graine de moutarde noire.

MYROSINE n. f. Chim. Ferment particulier qui se trouve dans les graines de moutarde blanche et de moutarde noire. V. MOUTARDE.

MYROSPERME (*spèrm'* — du gr. *muron*, parfum, et *sperma*, semence) n. m. Genre de légumineuses papilionacées, ne comprenant qu'une espèce, le *myrosperme frutescent*, arbre de petite taille, inerme, à feuilles imparipennées, à fleurs blanches disposées en grappes au sommet des rameaux. Le fruit est une gousse plate en forme de couteau. Cet arbre croît dans les régions chaudes de l'Amérique du Sud ; il donne un suc résineux d'odeur forte et désagréable. ‖ Syn. aussi de MYROXYLE.

MYROSPERMINE (*spèr'*) n. f. Substance extraite du baume du Pérou et qui n'est autre chose que la *cinnaméine*.

MYROXOCARPINE n. f. Chim. Substance blanche et cristallisable, que Stenhouze a extraite du baume du Pérou.

MYROXYLE n. m. Bot. Genre de légumineuses papilionacées.



Myroxyle.

— Encycl. Les *myroxyles* (myroxylon) sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles imparipennées, marquées de ponctuations ou de lignes transparentes, à fleurs blanches ou roses, réunies en grappes axillaires et terminales ; le fruit est une gousse. On en connaît six espèces des régions chaudes de l'Amérique du Sud ; les plus connues sont le *myroxyle du Pérou* (myroxylon Peruviæ), résineux dans toutes ses parties, qui donne le *baume du Pérou*, et le *myroxyle de Tolu*, qui diffère du précédent par ses folioles moins nombreuses, minces et lancéolées, et dont le tronc laisse échapper un suc oléagineux dit *baume de Tolu*. V. BAUME.

MYROXYLIQUE (*lik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu en faisant réagir une solution de potasse sur la cinnaméine. ‖ On l'appelle aussi acide CARBOBENZOÏQUE.

MYRRHA. Mythol. gr. Fille de Cinyras, roi de Chypre. Elle devint amoureuse de son père, profita d'une absence de sa mère pour se glisser *incognito* dans sa couche, et, voyant l'inceste découvert, s'enfuit en Arabie, où elle fut mère d'Adonis. Ovide a tiré de cette aventure un conte licencieux, où il prête à Myrrha quelques-uns des traits de Phèdre. Alfieri a osé mettre ce sujet sur la scène (1791).

MYRRHE (lat. *myrrha*, gr. *murrha*) n. f. Bot. Gomme-résine produite par le *balsamodendron myrrha*.

— Encycl. La *myrrhe* s'écoule de toute blessure faite au *balsamodendron myrrha* ; c'est un suc laiteux, âcre, qui, en s'évaporant, donne des masses d'un jaune rougeâtre à cassure huileuse, contenant des stries blanches. On la trouve dans le commerce, sous les noms de *myrrhe en larmes* et de *myrrhe en sorte*, cette dernière moins odorante et souvent très impure. L'usage de la myrrhe est très ancien ; on la brûlait dans les temples, et les chrétiens ont emprunté cet usage aux juifs. On se sert de la myrrhe pour parfumer les cosmétiques, les eaux dentifrices, les pastilles, etc. ; on l'emploie comme stimulante, tonique, antispasmodique, à la dose maximum de 2 grammes ; elle entre dans la composition de la thériaque, du baume de Fioravanti, de l'élixir de Garus, etc.

MYRRHÉ, ÉE adj. Parfumé avec de la myrrhe : *Du vin* MYRRHÉ.

MYRRHIDE n. f. Bot. Syn. de MYRRHIS.

MYRRHINE n. f. Résine de la myrrhe, soluble dans l'alcool. (Elle fond vers 90° et donne à 168° un liquide acide, l'*acide myrrhique*.)

MYRRHIQUE (acide). V. MYRRHINE.

MYRRHIS (*riss*) n. m. Bot. Genre d'ombellifères.

— Encycl. Les *myrrhis* sont des herbes vivaces, voisines de la ciguë, qui croissent dans les pays tempérés de l'ancien monde et sur les hauts sommets des Andes. L'espèce la plus connue, est le *myrrhis odorant*, cerfeuil d'Espagne ou cerfeuil musqué, dont l'odeur rappelle celle de l'anis ; il entre dans la liqueur de la Chartreuse et on le cultive dans les jardins.



Myrrhis : *a*, ombellule.

MYRRHITE n. f. Substance pierreuse, mentionnée par les anciens comme ayant une couleur et une odeur analogues à celles de la myrrhe. (C'est sans doute une variété brunâtre de succin.)

MYRRHOÏDE (de *myrrhe*, et du gr. *eidos*, aspect) n. f. Gomme-résine servant à la falsification de la myrrhe.

MYRRHOÏDINE n. f. Chim. Principe analogue à la gomme arabique, trouvé dans la myrrhoïde.

MYRRHOL (de *myrrhe*, et du lat. *oleum*, huile) n. m. Huile essentielle jaune, sirupeuse, extraite de la myrrhe.

MYRRHOLOGIE (*ji* — de *myrrhe*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Traité sur la myrrhe.

MYRSILOS, historien grec, né à Méthymne (île de Lesbos). Il vivait, croit-on, au IIIe siècle avant notre ère. Il avait composé, entre autres ouvrages, des *Lesbiaca*, ou chronique de Lesbos, et des *Histoires étranges*. Denys d'Halicarnasse lui a emprunté divers renseignements sur les Pélasges. Nous avons de lui quelques fragments.

MYRSINE (du gr. *mursiné*, myrte) n. f. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des *myrsinées*. (Les myrsines sont des arbrisseaux tropicaux, dont quelques espèces sont cultivées dans les serres. Le plus connu est la *myrsine d'Afrique*, semblable au myrte.)

MYRSINÉES n. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones gamopétales supérovariées, comprenant des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes. (Les fleurs, petites et régulières, sont tantôt hermaphrodites, tantôt unisexuées par avortement. Le fruit est un drupe ou une baie comestible chez les ardisies. On connaît plus de cinq cents espèces de myrsinées, répandues dans les régions tropicales.)

MYRSITE (du gr. *mursiné*, myrte) n. m. Pharm. Vin dans lequel on a fait macérer des feuilles de myrte.

MYRTACÉ (*sé*), **ÉE** adj. Qui ressemble ou se rapporte au myrte.

MYRTACÉES (*sé*) n. f. pl. Bot. Famille de dicotylédones dialypétales inférovariées, ayant pour type le genre myrte. — *Une* MYRTACÉE.

— Encycl. Les *myrtacées* sont des arbres, des arbrisseaux et des arbustes, à feuilles simples, ordinairement opposées, généralement parsemées de points glanduleux oléifères. Les fleurs, diversement groupées et de couleurs très variées, sont régulières, ordinairement pentamères, les pétales sont en même nombre que les sépales et alternent avec eux ; les étamines, très nombreuses, ont des filets doubles ou soudés. Le fruit est une baie. On connaît près de mille huit cents espèces de myrtacées, originaires des pays tropicaux, quelques-unes de la région méditerranéenne ; elles sont réparties en quatre-vingts genres et cinq tribus : *chamélauciées* (pileanthe, chamélancier, bartlingie) ; *leptospermées* (eucalyptus, mélaleuque, leptosperme, metrosidéros) ; *myrtées* (myrte, eugénier, jambosier) ; *lécythidées* ou *barringtoniées* (barringtonie, lécythis, couroupita) ; *punicées* (goyavier). Les myrtacées fournissent presque toutes des médicaments toniques et astringents, des huiles volatiles ; plusieurs ont des fruits comestibles, très estimés dans les pays chauds ; d'autres sont utilisés comme bois industriels ; enfin, beaucoup se recommandent comme végétaux d'ornement.

MYRTE (du lat. *myrtus*, gr. *murtos* ; de *muron*, parfum) n. m. Bot. Genre de myrtacées.

— Pharm. *Feuille de myrte*. Instrument qui sert à étaler les onguents sur les bandes à pansement.

— Encycl. Les *myrtes* sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles opposées, entières, à fleurs blanches, quelquefois purpurines ; le fruit est une baie noire ou rouge. On en connaît plus de soixante espèces. Le plus connu est le *myrte commun*, grand arbrisseau à tige rameuse, à feuilles petites, nombreuses, aiguës et persistantes, à petites fleurs blanches et dont le fruit, quelquefois blanc, est le plus souvent noir. Il est répandu dans tout le bassin de la Méditerranée et croît dans les lieux pierreux, exposés au midi ; on en fait des tonnelles et des palissades, ou on le taille en boules ou en buissons ; dans le Nord, on le place généralement dans des caisses et il demande beaucoup d'eau. On emploie son bois pour l'ébénisterie et la marqueterie ; ses fleurs, ses feuilles renferment une essence très odorante qui, au moyen âge, jouissait d'une grande réputation pour les soins du corps et du visage, sous le nom d'*eau d'ange* ; ses fruits servaient d'aromates et de condiments avant l'introduction du poivre et, aujourd'hui encore, on emploie à cet usage ceux du *myrte piment*, dit aussi *poivre de la Jamaïque*, *piment des Anglais*. De nos jours, ses feuilles sont employées en infusion comme toniques et stimulantes. Au Chili croît le *myrte camphré* ; qui fournit une huile très aromatique et dont les fruits servent aux indigènes à préparer une liqueur ayant le goût du vin muscat. Au Mexique, les boutons à fleur de quelques espèces remplacent les clous de girofle.



Myrte : *a*, coupe de la fleur.

Le myrte est connu depuis la plus haute antiquité; on l'avait consacré à Vénus; chez les Grecs, il était l'emblème de la gloire et on en couronnait les statues des héros.

MYRTÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble au myrte.
— n. f. pl. Tribu de la famille des *myrtacées*. — *Une* MYRTÉE.

MYRTIDANE n. m. Econ. rur. Fruit du myrte. ‖ Vin fait avec le fruit du myrte.

MYRTIFÈRE (du lat. *myrtus*, myrte, et *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte des bractées en forme de feuilles de myrte.

MYRTIFOLIÉ, ÉE (du lat. *myrtus*, myrte, et *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du myrte.

MYRTIFORME (du lat. *myrtus*, myrte, et *forma*, forme) adj. Bot. Qui ressemble au myrte.
— Anat. *Caroncules myrtiformes*, Saillies de l'ouverture vulvaire du vagin que l'on regarde comme des lambeaux rétractés de l'hymen détruit. (V. HYMEN.) ‖ *Fosse myrtiforme*, Dépression de la face antérieure du maxillaire supérieur donnant insertion au muscle myrtiforme. ‖ *Muscle myrtiforme*, Muscle situé à la face, au-dessous de l'aile du nez, innervé par le facial. (Il abaisse l'aile du nez et rétrécit l'orifice des narines.)

MYRTILE n. m. Nom vulgaire d'un papillon appartenant au genre satyre. (Le satyre myrtile *satyrus Janira*, est commun dans les bois en juin et juillet.)

MYRTILE ou **MYRTILOS**. Myth. gr. Fils d'Hermès et de Phaetuse, ou de Cléobule, ou de Clyméne, ou de Clytia, ou de l'amazone Myrto, suivant diverses traditions. Il conduisait le char d'Œnomaos, roi d'Elis; mais il se laissa séduire par les promesses de Pélops, et trahit son maître dans la course de chars entre les deux héros. Après la mort d'Œnomaos, il réclama le prix de sa trahison. Pélops l'en récompensa en le précipitant dans la mer. Son cadavre avait été poussé par le flot sur la côte de Pheneos, où l'on montrait plus tard son tombeau, et où l'on célébrait en son honneur une fête. Myrtilo fut transporté au ciel par Hermès et placé dans la constellation du Cocher.

MYRTILLE (*til'* — rad. *myrte*) n. f. Nom vulgaire de l'airelle. (On écrit aussi MYRTIL.)

MYRTIN, INE adj. Qui tient du myrte, qui appartient au myrte.

MYRTIS, poétesse grecque, née à Anthédon (VIe s. av. J.-C.). Elle donna des leçons de poésie à Pindare, puis lui disputa, mais en vain, la palme poétique. Il ne reste d'elle que quelques vers.

MYRTO-BALANE (du gr. *murtos*, myrte, et *balanos*, gland) n. m. Bot. Un des noms du myrobalan emblic.

MYRTOÏDE (du gr. *murtos*, myrte, et *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui a le port du myrte.

MYRTOMÉLIDE (du gr. *murtos*, myrte, et *méli*, miel) n. m. Bot. Un des noms de l'amélanchier.

MYRTOS, île de la mer Egée, au S.-E. de l'Eubée, au large du cap Caphareée. Petite, montagneuse, peu fertile, elle était renommée, dans l'antiquité, par les dangers que présentait la navigation dans ses parages, et les poètes font souvent allusion, en ce sens, au *Myrtoum mare*.

MYSCELOS. Myth. gr. Héros, fils d'Alemon et fondateur de Crotone, en Italie.

MYSI n. m. Substance corrosive, que l'on croit être un sulfate de fer.

MYSIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés schizopodes, renfermant les *mysis* et genres voisins. — *Un* MYSIDE.

MYSIE, région de l'Asie Mineure ancienne, dans le nord-ouest de la Péninsule, entre la Propontide au N., l'Hellespont et la mer Egée à l'O., la Lydie au S. et à l'E., avec des limites physiques qui varièrent souvent. On distinguait la *Grande-Mysie*, au S., correspondant à la Troade et à l'Eolide. Dardanos, Sigée, Larissa, Scepsis, Pergame étaient ses principales cités; et la *Petite Mysie* ou *Mysie Hellespontienne*, s'étendant sur la côte même de la Propontide, avec Cyzique, Lampsaque, Abydos, Apollonie, etc., comme villes principales. Les Mysiens, de race pélasgique, voisins des Thraces, furent les alliés de Troie contre les Grecs. Leur pays, ou les Ioniens fondèrent, au VIIe siècle avant notre ère, d'importantes colonies, fut conquis par les Perses au VIe siècle.

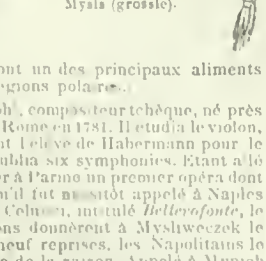
Mysis (grossie).

MYSIS (*zis* n. f. Genre de crustacés schizopodes, comprenant de nombreuses espèces des mers du nord. Les *mysis*, type de la famille des *mysidés*, sont des petits crustacés allongés, ressemblant un peu à des crevettes, et qui apparaissent souvent en bandes énormes. Ce sont un des principaux aliments des baleines, dans les régions polaires.

MYSLIWECZEK Joseph, compositeur tchèque, né près de Prague en 1737, mort à Rome en 1781. Il étudia le violon, se rendit à Prague, devint l'élève de Habermann pour le contrepoint, et, en 1760, publia six symphonies. Etant allé en Italie, il fit représenter à Parme un premier opéra dont le succès fut si brillant qu'il fut aussitôt appelé à Naples pour en écrire un second. Celui-ci, intitulé *Bellerofonte*, le rendit célèbre. Les Italiens donnèrent à Mysliweczek le nom de **Venatorini**. A neuf reprises, les Napolitains le chargèrent d'écrire l'opéra de la saison. Appelé à Munich en 1773, il y fit représenter une *Ériphile*, qui ne répondit pas à ce qu'on attendait de lui. Il retourna en Italie, donna encore à Naples, en 1778, une *Olympiade*, qui excita des transports d'admiration. Son œuvre comprend, outre un certain nombre d'œuvres diverses, une trentaine d'opéras.

MYSLOWITZ, ville d'Allemagne (Prusse présid. d'Oppeln); 9.400 hab. Mines de houille. Métallurgie.

MYSON, philosophe grec, laboureur du bourg de Khen (Péloponèse). Platon, dans son *Protagoras*, le compte au nombre des sept sages de la Grèce. Il était contemporain de Solon, et on lui attribue la célèbre maxime : « Connais-toi toi-même. »

MYSORE ou **MAÏSSOUR**, ville de l'Inde méridionale, l'une des deux capitales de l'Etat du même nom, dans la province d'Achtagram, près de la Cavéry; 74.000 hab. Le district est peuplé de 943.000 hab.

MYSORE ou **MAÏSSOUR**, état de l'Inde méridionale, tributaire de l'empire anglais, borné au N.-O. par la présidence de Bombay; au N.-E., à l'E. et au S. par la présidence de Madras; à l'O., par l'Etat de Kourg et la présidence de Madras (prov. de Canara du Sud); 72.351 kilom. carr.; 5.538.482 hab. Ce plateau ondulé et coupé de rocs isolés, compris entre les Ghâtes occidentales à l'O., les Ghâtes orientales à l'E., les monts Nilgiri au S., appartient tout entier au bassin du golfe du Bengale. Il est arrosé par la Cavéry, et ses autres rivières coulent, au N., vers la Krichna; à l'E., vers les deux Penner. Boisé dans sa lisière montagneuse, il produit : dans le Nord, coton et millet; dans l'Ouest et dans le Sud, canne à sucre, riz, cocotiers et aréquiers; dans l'Est, millet noir. Fonderies de fer; mines de cuivre; travail du cuivre, de l'acier. Deux capitales : *Achtagram* et *Maissour* ou *Mysore*. La défaite de Tipoo-Sahib (1799) livra le pays aux Anglais, en 1831; en 1881, ils en confièrent l'administration à un prince indigène.

MYSORINE (de *Mysore*, n. géogr.) n. f. Carbonate hydraté naturel de cuivre. Variété impure de malachite.

MYSTACINE (*sta-sin*) n. f. Mamm. Chauve-souris, qui est une variété de molosse.

MYSTAGOGIE (*sta, ji* — du gr. *mustagôgia*; de *mustès*, initié, et *agein*, conduire) n. f. Antiq. gr. Initiation aux mystères. ‖ Fonctions du mystagogue.

MYSTAGOGIQUE (*sta, jik'*) adj. Qui appartient à la mystagogie.

MYSTAGOGUE (*sta-gogh'* — rad. *mystagogie*) n. m. Antiq. Prêtre qui initiait aux mystères sacrés. ‖ Parrain des nouveaux initiés.
— Fam. Homme qui se livre à des pratiques mystiques.

MYSTE (*misst'* — du gr. *mustès*, initié) n. m. Antiq. gr. Homme initié aux petits mystères de Cérès.

MYSTÈRE (*stèr'* — du lat. *mysterium*; gr. *mustérion*; de *mustès*, initié) n. m. Ensemble de doctrines ou de pratiques que doivent seuls connaître les initiés : *Les* MYSTÈRES *de Cérès* ‖ Dogme ou fait religieux inaccessible à la raison : *Le* MYSTÈRE *de la Trinité*.
— Ce qui est tenu secret : *Les* MYSTÈRES *de la politique*.
— Secret; discrétion que l'on impose ou que l'on s'impose, détours que l'on prend pour cacher quelque chose, pour empêcher que cette chose ne soit connue ou divulguée : *Faire* MYSTÈRE *de tout. Parler avec* MYSTÈRE. *Le* MYSTÈRE *rend suspectes les actions les plus innocentes. La femme a naturellement l'instinct du* MYSTÈRE. (Chateaub.)
— Objet inaccessible à la raison d'un homme ou des hommes : *Les* MYSTÈRES *de la nature*.
— Liturg. Cérémonies du culte : *Les* MYSTÈRES *sacrés*. ‖ *Les saints mystères*, Le sacrifice de la messe : *Assister à la célébration des* SAINTS MYSTÈRES.
— Art dram. Nom donné à des pièces de théâtre du moyen âge, dont le sujet était religieux et où l'on faisait intervenir Dieu, les saints, les anges et les diables : *Jouer un* MYSTÈRE.
— ENCYCL. Antiq. Les *mystères* étaient des cultes secrets, réservés aux dévots qui avaient reçu une initiation spéciale. Ils étaient fort anciens dans le monde grec. Les idées de purification et d'expiation apparaissent déjà dans les poèmes homériques; et aussi, dans l'*Odyssée*, la croyance à une existence ultérieure, croyance qui contribua beaucoup au développement du culte des divinités chthoniennes. Des légendes faisaient remonter aux temps héroïques l'origine des principaux mystères; cependant, l'existence de ces cultes secrets n'est certaine que depuis le début du VIe siècle avant notre ère. Les plus importantes de ces religions secrètes étaient les mystères des Cabires, dans l'île de Samothrace; les mystères de Zeus de l'Ida, en Crète; les mystères de Dionysos, en Béotie et en Attique; ceux de Déméter, à Andanie; d'Hécate, à Egine, etc.; surtout les mystères orphiques et les mystères d'Eleusis. Les mysteres orphiques, dont on attribuait l'institution à Orphée, paraissent avoir été célébrés dès la fin du VIIIe siècle avant notre ère. (V. ORPHISME.) L'orphisme et le culte secret d'Eleusis ont exercé, au VIe et au Ve siècle, une action puissante sur la pensée et la littérature grecques. La plupart des mystères de ce temps, organisés ou autorisés par l'Etat, surveillés par des magistrats, avaient un caractère officiel; et cependant ils étaient secrets, en ce sens qu'ils étaient ouverts aux seuls initiés. Les mystères que nous connaissons le mieux, ou le moins mal, sont ceux d'Eleusis. (V. ÉLEUSINIES, ÉLEUSIS.) Ces cérémonies d'Eleusis comprenaient diverses purifications par l'eau ou par le feu, des bains mystiques, des prières, des jeûnes, toutes sortes de pratiques secrètes, et aussi des enseignements ésotériques, donnés surtout sous forme dramatique : drames symboliques, tantôt effrayants, tantôt rassurants, voyage du mort aux enfers, retour à la lumière et résurrection, formules mystiques commentées par les prêtres, exhibition d'objets sacrés. D'après ce que nous savons des cérémonies d'Eleusis, on peut se faire quelque idée de l'organisation et de la signification des mystères grecs aux VIe et Ve siècles. Ces cultes secrets ont duré jusqu'à la fin du paganisme et au delà. Mais, à partir du IVe siècle av. J.-C., on vit s'introduire en Grèce bien d'autres mystères d'origine orientale. Tels furent les mystères de Cybèle, de Bendis, de Sabazios, de Cotytto, d'Isis, d'Adonis, de Mithra, etc., qui mêlèrent aux vieilles traditions les orgies et folies orientales, et qui n'en eurent pas moins beaucoup de succès.
Comme la Grèce, Rome a eu ses mystères : d'abord, les mystères de la Bonne Déesse, les plus anciens; puis les mystères de Bacchus ou bacchanales, qui donnèrent lieu à bien des scandales, et qui furent interdits par le sénat en 167 av. J.-C.; enfin, presque tous les mystères d'origine grecque ou orientale, qui trouvèrent à Rome de nombreux et enthousiastes adhérents. Il est prouvé que, même après la victoire du christianisme, les plus grands personnages se faisaient encore initier à ces cultes secrets.
— Théol. Les théologiens catholiques définissent le *mystère* une vérité, inaccessible à la raison, que les fidèles doivent croire sur le témoignage de Dieu, qui l'a révélée. Les principaux mystères de la religion chrétienne concernent la nature intime de Dieu ou ses relations surnaturelles avec l'humanité : la Trinité des personnes dans l'Unité de la nature divine, l'Incarnation du Fils de Dieu, la Rédemption du monde accomplie par sa mort et appliquée aux âmes par la grâce et les sacrements, l'exercice infini de sa justice et de sa miséricorde dans la vie qui doit suivre celle-ci. Quand on dit que ces vérités sont incompréhensibles, on n'entend pas qu'elles soient déraisonnables, c'est-à-dire qu'elles choquent quelqu'un des principes nécessaires de la raison. « La foi dit bien ce que les sens ne disent pas, écrivait Pascal, mais non pas le contraire de ce qu'ils voient. Elle est au-dessus et non pas contre. » Les vérités surnaturelles sur Dieu sont pour notre raison comme certains objets pour nos yeux : elles sont trop loin et trop haut pour en être perçues, elles dépassent la portée de son regard.
Mais y a-t-il des vérités de ce genre? Poser cette question, disent les théologiens, c'est demander si l'homme est Dieu. Enfermé dans un coin de l'univers, borné de tous côtés, l'homme ne saisit qu'une faible partie des choses : il aperçoit quelques-uns de leurs rapports, mais leur nature intime lui échappe. Peut-il définir, dans leur essence, la lumière qui l'éclaire, le pain qui le nourrit, la vie qui l'anime? « Je connais les lois de l'attraction, disait Newton, qui les a découvertes; mais, si on me demande ce que c'est que l'attraction, il m'est impossible de répondre. » S'il en est ainsi du monde des corps qui frappe nos yeux, que dire de celui des esprits? Plus on monte dans l'échelle des êtres, plus le nombre et la gravité des problèmes augmentent, jusqu'à ce qu'on arrive enfin à Dieu, qui, étant le plus grand des êtres, en est naturellement le plus incompréhensible à l'intelligence bornée de ses créatures. C'est notre raison même qui nous en avertit, et Pascal a pu dire encore : « La dernière démarche de la raison est de reconnaître qu'il y a une infinité de choses qui la dépassent »; et ailleurs : « Il n'y a rien de si conforme à la raison que ce désaveu de la raison. »
Pourtant, l'intelligence ne reste pas inactive à l'égard des mystères : si elle est incapable de les approfondir en eux-mêmes, il lui appartient de savoir sur quelle autorité s'appuie l'enseignement qui les propose. De même que la plupart des hommes croient aux faits scientifiques sur le témoignage des savants, dont ils sont impuissants à contrôler l'exactitude, c'est sur la parole de Dieu que le chrétien croit aux mystères. Mais où, quand, à qui cette parole s'est-elle fait entendre? Quels témoins a eus la révélation divine? Quels livres la contiennent? Quels dépositaires la gardent? Autant de questions qui relèvent de l'intelligence de l'homme et qui rendent sa foi raisonnable. Aussi a-t-on pu dire que les mystères ressemblent aux abîmes : ils en ont l'obscurité parce qu'ils en ont la profondeur, mais les chemins qui y mènent sont pleins de lumière. A la raison aussi il appartient de coordonner les mystères en corps de doctrine, de les éclairer par les analogies qu'ils présentent avec les vérités naturelles, d'en tirer les conséquences et de profiter des lumières qu'ils projettent souvent sur les questions qui sont de son domaine. La théologie n'est pas autre chose que l'ensemble de ces efforts.
— Littér. Le mot *mystère*, qui désigne, à la fin du moyen âge, une vaste composition dramatique sur un sujet religieux, n'est pas antérieur au XVe siècle. Jusque-là, les drames religieux s'appelaient *jeux* ou *miracles*. (V. ces mots.) Ils différaient, du reste, profondément du mystère. Jusqu'au XIVe siècle, les représentations, organisées par les clercs, données d'abord dans les églises, puis sous les porches, avaient pour objet l'enseignement et, pour ainsi dire, la démonstration des dogmes : celles qui se rattachaient au cycle de la Nativité faisaient défiler devant les spectateurs les prophètes annonçant la venue du Christ (*les Prophètes du Christ*, en latin, XIe s.; *le Drame d'Adam*, XIIe s.); celles qui formaient le cycle de Pâques plaçaient sous leurs yeux, non la résurrection même, mais des scènes qui la préparaient ou en montraient l'accomplissement (*Jeu de la Résurrection*, XIIIe s.); les personnes divines, Jésus-Christ, Dieu le Père, la Vierge n'y apparaissaient point. Vers la fin du XIVe siècle, on prit l'habitude, dans certaines circonstances solennelles, de représenter, sous forme de tableaux vivants, des scènes religieuses comportant un grand nombre de personnages (*la Passion*, *le Jugement dernier*) : c'est à ces tableaux muets que s'appliqua d'abord le mot de *mystère*. Enfin, il vint un jour où l'on eut l'idée de faire dialoguer les personnages : le « mystère » dramatique était dès lors créé (milieu du XVe s.). Ce genre nouveau obtint tout de suite une vogue extraordinaire : dans toutes les grandes villes, des associations se formèrent en vue des représentations, et quelques-unes, comme celles des Confrères de la Passion à Paris, eurent un caractère permanent, et on déploya dans la mise en scène une magnificence inouïe. Les plus anciens mystères conservés (*Mystères inédits du XVe siècle*, publiés par A. Jubinal, 1834), sont relativement courts et d'une grande simplicité de style; bientôt les dimensions s'allongèrent : la *Passion*, d'Arnoul Gréban (vers 1450) a 35.000 vers; le *Mystère des Actes des Apôtres*, d'Arnoul et Simon Gréban, 62.000. On se mit à découper en scènes presque tous les événements de l'histoire sacrée (de là la division en trois cycles : de l'Ancien Testament, du Nouveau Testament et des Saints); on dramatisa même quelques grands événements de l'histoire nationale ou ancienne (*le Siège d'Orléans*, c'est-à-dire sa délivrance par Jeanne d'Arc; *la Destruction de Troie*, par J. Milet, vers 1450). Le mérite littéraire des mystères est assez mince : ils sont déparés par la prolixité, un mélange choquant d'enflure et de bouffonnerie : l'élément comique, en effet, y tenait une grande place, et certains rôles (ceux des fous, des bourreaux, etc.) étaient purement grotesques. C'est l'envahissement progressif du comique qui causa en grande partie la ruine du genre. Les excès furent tels, les discussions si passionnées, qu'un arrêt du parlement (1548) interdit aux Confrères de la Passion de jouer la *Passion* « et autres mystères sacrés ». Cette décision était l'arrêt de mort du théâtre religieux; la province, il est vrai, lui restait ouverte; mais, bientôt, la vogue des drames imités de l'antiquité lui porta le dernier coup.
— BIBLIOGR. : Petit de Julleville, *les Mystères* (Paris, 1880); G. Paris, *la Poésie du moyen âge* (1895); M. Sepet, *les Origines catholiques du théâtre moderne* (1901).

Mystères de Paris (LES), roman d'Eugène Sue (1842-1843). — L'Écossaise Sarah, maîtresse du prince Rodolphe de Gérolstein, met au monde, pendant une absence de celui-ci, une petite fille. Pour sauvegarder sa réputation, elle fait disparaître l'enfant. Celle-ci, *Fleur-de-Marie*,

abandonnée au coin d'une borne, devient la proie de deux abominables mégères : la *Chouette*, d'abord, qui l'envoie mendier et la martyrise ; plus tard, l'*Ogresse*, tenancière d'un « tapis franc » de la Cité, qui en fait une fille de joie. Cependant, Fleur-de-Marie reste pure, moralement, au sein de la pire dépravation, poétique au milieu de la misère la plus horrible. Sa voix harmonieuse lui a valu le surnom de la *Goualeuse* (la Chanteuse). Rodolphe de Gérolstein, pour retrouver sa fille, remue ciel et terre. Il rencontre la Goualeuse sans savoir qui elle est, se prend d'amitié pour cette pauvre créature et l'arrache à l'abjection. Instruit de la vérité, il emmène la jeune fille dans sa principauté et l'y fait reconnaître sous le nom de *princesse Amélie*. Aimée, Fleur-de-Marie pourrait enfin être heureuse ; mais le souvenir du passé la torture : elle entre en religion et meurt. Sur cette intrigue principale se greffent de multiples épisodes qui amènent en scène de nombreux personnages pris sur le vif et magistralement dessinés : le *Chourineur*, forçat libéré qui a conservé de bons sentiments ; le *Maître d'école*, redoutable bandit ; *Jacques Ferrand*, notaire voleur, assassin, satyre aussi, qui meurt d'amour pour l'infernale *Cécily* ; *Tortillard*, le gamin de Paris vicieux ; *Rigolette*, une grisette, riche d'esprit et de cœur ; *Pipelet* et « son épouse » *Anastasie*, portiers parisiens que tourmente le peintre *Cabrion*, etc.

Dans tous ces personnages, Eugène Sue incarne une misère ou un vice : il entend dénoncer les défauts de l'organisation sociale et provoquer des réformes. Les *Mystères de Paris* pèchent par la forme : leur style est peu châtié, parfois incorrect. Ils n'en obtinrent pas moins un succès immense ; l'auteur déploie, outre l'imagination, de l'habileté dans la mise en scène et de l'éloquence. — En collaboration avec Dinaux, Eugène Sue a tiré de son œuvre un drame en cinq actes (Porte-Saint-Martin, 1843), qui fit autant de bruit que le roman.

Mystères (Élévations à Dieu sur tous les), ouvrage de Bossuet. V. Élévation.

MYSTÉRIEUSEMENT (*sté*) adv. D'une façon mystérieuse ; avec mystère : *Parler* MYSTÉRIEUSEMENT *à l'oreille de quelqu'un. Les femmes font un sot calcul en cachant* MYSTÉRIEUSEMENT *le jour de leur naissance.* (G. Sand.)

MYSTÉRIEUX (*sté-ri-eû*), **EUSE** adj. Qui contient quelque mystère : *Le sens* MYSTÉRIEUX *d'un symbole.*

— Qui fait un secret de choses qui n'en valent pas la peine : *Un homme par trop* MYSTÉRIEUX.

— Fig. Qui a quelque chose de vague : *Une* MYSTÉRIEUSE *rêverie. Les bruits* MYSTÉRIEUX *de la forêt.*

— Substantiv. Personne qui fait, qui a l'habitude de faire des mystères : *Le* MYSTÉRIEUX *est rarement discret, le curieux ne l'est jamais.* (La Rochef.)

— n. m. Caractère de ce qui est mystérieux : *Le* MYSTÉRIEUX *séduit toujours les hommes.*

Mystic, agglomération de villages industriels du Connecticut (États-Unis [comté de New-London]), sur l'estuaire du *Mystic*, tributaire de l'Atlantique ; ensemble 9.000 hab. Industrie active : constructions navales, filatures de laine, fenderies, fabriques de machines.

MYSTICÈTES (*sti-sèt'*) n. m. pl. Division des mammifères cétacés, comprenant ceux qui sont munis de fanons, par opposition aux odontocètes ou denticètes qui ont des dents. (Le type des mysticètes est le genre *baleine.*)

MYSTICISME (*sti-sissm'* — du lat. *mysticus*, mystique) n. m. Doctrine philosophique, religieuse, d'après laquelle la perfection consiste en une sorte de contemplation qui va jusqu'à l'extase et unit mystérieusement l'homme à Dieu.

— Encycl. Philos. et théol. Le *mysticisme* appartient à l'histoire de la philosophie et à celle de la religion. Il consiste essentiellement dans le sens du mystère et le besoin de communier avec lui. Son nom se rattache au mot grec μύειν, qui signifie « fermer la bouche », être muet, et dont dérive le mot *mystère* lui-même. On pourrait donc le définir « la connaissance intuitive qui s'accomplit dans le silence des opérations discursives de l'entendement ».

Le mysticisme ne joue pas un rôle considérable dans les commencements de la philosophie européenne. On en relève parfois des traces dans ce que l'on croit connaître du pythagorisme ; mais les documents sont rares, peu authentiques et peu explicites. Socrate et Platon ont peut-être un fond de mysticisme, qui s'accuse, chez l'un, par la croyance à son « démon », et, chez l'autre, par la théorie des Idées. Le stoïcisme d'Épictète et de Marc-Aurèle en a une certaine teinte. Mais le mysticisme ne se constitue à l'état de doctrine que dans le néo-platonisme ; il est développé et systématisé par Ammonius Saccas, Plotin, Jamblique, Numénius, Porphyre, Proclus, etc. Dès lors, toute réapparition du mysticisme en philosophie est une restauration plus ou moins fidèle du néo-platonisme. Il y a une certaine part de mysticisme dans la réaction des philosophies sentimentales ou fidéistes contre l'intellectualisme ou le rationalisme.

En religion, on pourrait dire que le sentiment mystique se confond avec le sentiment religieux : mais il lui arrive souvent de ne pas se contenter des dogmes définis et du culte public. Dans l'Inde, il inspire la doctrine sankhya de Patandjali et le Bhagavad-Gita. En Grèce, il a été, à côté de la religion populaire, la religion des initiés aux « mystères ». Deux siècles avant notre ère, il a donné naissance à la kabbale juive, et, dans les premiers siècles du christianisme, il a provoqué le gnosticisme.

Dans l'Église chrétienne, il y a eu bien des courants mystiques. L'un d'eux, aisément hétérodoxe ou même hérétique, se rattache au néo-platonisme. Il débute avec le pseudo-Denys l'Aréopagite et Scot Erigène ; il est continué par Amaury de Benne, David de Dinant, Eckhart, les Frères du libre esprit, les Béghards, etc. L'autre est plutôt une réaction contre la théologie scolastique et ses procédés surtout intellectualistes ; il est représenté par saint Bernard, Hugues de Saint-Victor, saint Bonaventure, Gerson ; il n'est pas l'adversaire de la connaissance rationnelle, mais en blâme les abus et réclame une large place pour la piété. Au XVIIe siècle, le mysticisme, qui n'a jamais disparu, s'affirme à nouveau avec Molinos, donne lieu aux débats sur le quiétisme (Fénelon, Mme Guyon). Un mouvement mystique s'est produit, vers la fin du XVIIIe siècle, dans l'Église luthérienne d'Allemagne. Spener se proposa de faire prédominer la piété sur le dogmatisme, tout en se tenant en garde contre les extravagances de la théosophie : c'est le piétisme.

— Syn. **Mysticisme, mysticité.** Le *mysticisme* est un mystère, la *mysticité* n'est qu'une qualité. Toute chose qui se rapporte aux mystères se présente nécessairement avec le caractère de la *mysticité* ; pour qu'il y ait *mysticisme*, il faut qu'on y reconnaisse une tendance décidée à rapporter aux mystères non seulement cette chose-là même, mais tout en général.

MYSTICITÉ (*sti-si*) n. f. Caractère de ce qui est mystique ; raffinement de dévotion : *Fénelon était porté à la* MYSTICITÉ *par l'ardeur de la piété, la tendresse de son âme et la vivacité de son imagination*

MYSTIFIABLE (*sti*) adj. Qui peut être mystifié : *Tout homme, en fait d'espérance, est* MYSTIFIABLE.

MYSTIFICATEUR, TRICE (*sti*) n. Personne qui mystifie : *Un* MYSTIFICATEUR. *Le rôle de* MYSTIFICATEUR *est toujours celui d'un méchant ou d'un sot.* (Boitard.)

MYSTIFICATION (*sti, si-on*) n. f. Action de mystifier ; résultat de cette action : *Une* MYSTIFICATION *est toujours une méchanceté.*

— Chose vaine, trompeuse : *Toute révolution politique est une* MYSTIFICATION. (Proudh.).

MYSTIFIER (*sti* — composé avec le suffixe *fier* et un rad. incertain. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous mystifiions. Que vous mystifiiez*) v. a. S'amuser de la crédulité de quelqu'un : MYSTIFIER *un conscrit.*

MYSTIQUE (*stik'* — du lat. *mysticus* ; gr. *mustikos*) adj. Figuré, symbolique, en parlant des choses religieuses : *L'Église est le corps* MYSTIQUE *de Jésus-Christ.*

— Par ext. Qui raffine sur les matières de dévotion, sur la spiritualité, ou seulement qui s'en occupe *ex professo* : *Un livre, Un écrivain* MYSTIQUE.

— Qui s'adresse au sentiment, à l'enthousiasme : *Cette adoration sombre et* MYSTIQUE *de la nature.* (Sainte-Beuve.)

— Dr. *Testament mystique*, Celui qui est signé du testateur et remis clos et scellé entre les mains d'un notaire en présence de six témoins. V. TESTAMENT.

— Gramm. *Lettres mystiques*, Lettres grecques υ, θ, τ, α et ω.

— Substantiv. Personne qui se livre à des idées mystiques, à des pratiques d'une dévotion raffinée, ou qui écrit sur ces matières : *Les* MYSTIQUES *ont souvent des extases.*

— n. f. Science de la dévotion mystique.

MYSTIQUEMENT (*sti-ke*) adv. D'une manière mystique.

MYSTIQUERIE (*sti-ke-ri* — rad. *mystique*) n. f. Fam. Mysticisme ridicule.

MYSTRUM (*strom'*) n. m. Ancienne mesure de capacité, usitée chez les Athéniens, pour les liquides. (Le grand mistrum valait 0^lit^,0153 ; le petit mystrum, 0^lit^,0115.)

Mysunde, Midsunde ou **Missunde**, golfe du Slesvig. Victoire des Danois sur les Slesvig-Holsteinois insurgés (1850). Près de Mysunde, fut assassiné le roi de Danemark Erik Plovpenning, en 1250 ; là encore, les Prussiens rempertèrent un facile succès sur les Danois, en 1864.

MYTACISME n. m. Ling. V. MUTACISME.

MYTHE (du gr. *muthos*, fable) n. m. Trait, particularité de la Fable, de l'histoire héroïque ou des temps fabuleux : *Les* MYTHES *de la Grèce.*

— Par anal. Chose fabuleuse, et, fam., Chose si rare qu'elle en paraît fabuleuse : *Le lièvre est devenu un* MYTHE *dans certains cantons.*

— Antiq. Tradition qui, sous la figure de l'allégorie, laisse voir une grande généralité historique, physique ou philosophique : *L'histoire de Prométhée est un* MYTHE.

— Encycl. V. MYTHOLOGIE.

MYTHIQUE (*tik'*) adj. Qui appartient à un mythe, qui a les caractères d'un mythe : *Récits* MYTHIQUES.

MYTHISME (*tissm'* — rad. *mythe*) n. m. Esprit mythique, amour du merveilleux.

Mytho, ville de l'Indo-Chine française (Cochinchine), sur la rive gauche du Tien-Giang, ou fleuve Antérieur, branche orientale du delta du Mékong ; 15.000 hab. Ch. de fer pour Saïgon ; ch.-l. d'arrond. Entrepôt pour le riz ; port fluvial. Mytho, fortifiée, à la fin du XVIIIe siècle, par l'officier français Ollivier, fut prise par les Français en 1861. — L'arrondissement (1.500 kilom. carr., et 230.000 hab. environ) est formé de terres d'alluvion, qui produisent surtout du riz ; mûriers, indigotiers. Pêche active.

MYTHOCRATE (de *mythe*, et du gr. *kratos*, force) n. m. Mot créé par Ballanche, pour désigner les chefs, les monarques des temps fabuleux.

MYTHOGRAPHE (de *mythe*, et du gr. *graphein*, décrire) n. m. Auteur qui écrit sur les mythes des anciens.

MYTHOGRAPHIE (*fi* — rad. *mythographe*) n. f. Science des mythes, exposition des fables anciennes.

— Encycl. V. MYTHOLOGIE.

MYTHOLOGIADE (*ji*) n. f. Sujet emprunté à la mythologie : *Les* MYTHOLOGIADES *des peintres classiques.*

MYTHOLOGIE (*ji* — de *mythe*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Histoire fabuleuse des divinités des peuples antiques ou sauvages : *Aucune* MYTHOLOGIE *n'égale la fécondité de celle de l'Inde.* || Science, interprétation de l'histoire fabuleuse des dieux : *La* MYTHOLOGIE *comparée.*

— Par anal. Ensemble de faussetés : *Dans l'imagination populaire, la politique, de même que la morale, est une* MYTHOLOGIE. (Proudhon.)

— Encycl. Le mot *mythologie* s'applique à deux objets distincts, quoique très voisins : 1° à l'ensemble des divinités et des légendes qui les concernent, adoptées par une race d'hommes ou une nation : *mythologie indo-européenne, mythologie scandinave*, etc. ; 2° à la science des mythes, c'est-à-dire aux recherches consacrées à l'origine des mythes, à leur signification et à leur développement. Le premier point de vue a été traité dans des articles spéciaux de ce dictionnaire, relatifs à chaque race, chaque peuple, chaque religion et divinité des peuples antiques ou sauvages. Nous ne pouvons nous occuper ici que du second.

Remontant pour la plupart à la plus haute antiquité et prenant leur racine dans des esprits incultes, l'origine des mythes est forcément obscure. Par suite, il s'est produit parmi les savants un certain nombre de systèmes sur leur genèse et leur mécanisme originel. Le premier est celui du philosophe grec Evhémère, du IVe siècle avant notre ère, qui voyait dans les mythes des récits imagés d'événements historiques et dans les dieux et autres personnages mythiques des rois ou des héros qui avaient laissé des souvenirs de gratitude ou de terreur. Ce système a été repris, en partie au moins, au XIXe siècle par le philosophe anglais Herbert Spencer. Les Pères de l'Église l'adoptèrent complètement, parce qu'il leur permettait de soutenir que les dieux du paganisme n'étaient en réalité que des hommes, indignes d'être adorés. Au IIIe siècle de notre ère, Plotin et Porphyre ont considéré les mythes comme des symboles qui recélaient des dogmes philosophiques et des notions morales. Cette réalité initiale fut oubliée avec le temps, et les mythes se développèrent alors sous la forme historique. Ainsi, l'aventure d'Ulysse et des Sirènes signifie les dangers du vice attrayant et le soin que le sage doit mettre à les éviter.

Le moyen âge négligea la question ou adopta l'opinion des Pères de l'Église. Pour les savants du XVIIe siècle et du commencement du XVIIIe, croyants en général, sinon toujours orthodoxes, les mythes étaient des déformations de la vraie tradition divine, qui, d'abord commune à tous, n'avait été conservée intacte que par les Juifs. Ce système est encore enseigné. Il n'est pas d'ailleurs exclusif des autres. A la fin du XVIIIe siècle, Dupuis et Emeric David affirment que tous les dieux et les héros du paganisme avaient leur origine dans le culte du soleil et que les mythes ne sont que des allégories cachant cette origine.

Au XIXe siècle, Max Müller en Angleterre, A. Kuhn en Allemagne, Michel Bréal en France, s'étayant des progrès de la linguistique générale, cherchèrent à démontrer que les mythes avaient leur origine dans le langage. Comme mythographe, Max Müller a, sinon découvert, du moins exposé avec éclat la méthode d'interprétation, dite philologique, et y a attaché son nom. « Penser, dit Job, traducteur des *Nouvelles études de mythologie de Max Müller*, que les mythes indo-européens ne sont le plus souvent, de par leur origine, que des descriptions poétiques des grands spectacles de la nature, les dieux, les agents mystérieux des principaux phénomènes physiques et les noms des dieux des épithètes qui désignent ces phénomènes ; demander, par conséquent, à l'analyse, à l'étymologie et à la comparaison des noms mythologiques l'explication des légendes communes aux différents rameaux de la grande famille aryenne ; s'adresser enfin au Véda pour retrouver les croyances et le langage de cette famille sous l'aspect le plus ancien et le plus pur qu'il nous soit donné d'atteindre, c'est être de l'école de Max Müller ou *école philologique.* »

Cette école cherche donc l'origine de la mythologie, non dans la pensée humaine, mais dans le mode d'expression de cette pensée par le langage. Clermont-Ganneau, remarquant que cette pensée pouvait se traduire par des représentations figurées aussi bien que par des mots, a proposé le *système iconographique*. Les Grecs tentèrent d'expliquer par des mythes ou légendes les statues, bas-reliefs et autres monuments religieux qu'ils reçurent des peuples avec lesquels ils furent en rapport dès le début : Phéniciens, Chaldéo-Assyriens, Égyptiens et autres.

Un autre système, représenté par Bérard, fait naître les mythes des rits, des formules des invocations ; le matériel lui-même des sacrifices et cérémonies donne naissance à des mythes et à des légendes. C'est ce qu'on a nommé le *système religieux*. L'un des derniers mythographes anglais, A. Lang, trouve l'origine des mythes dans l'imagination de l'homme lui-même ; comme l'horizon de l'esprit humain était alors borné, les mythes qu'il a produits sont matériels et grossiers. C'est le *système anthropologique*. Regnaud (*le Rig-Véda et les Origines de la mythologie indo-européenne*) attribue la naissance des mythes à un état psychologique de l'homme primitif, qui, n'étant entravé ni par l'expérience, ni par les habitudes logiques de l'esprit, s'en rapportait volontiers au témoignage immédiat des sens et en affirmait le résultat, quel qu'il fût. La vie, par exemple, so traduisait surtout par le mouvement ; tout ce qui se mouvait, comme le soleil, était doué de vie. Il n'y a qu'un pas à faire pour passer de là à l'idée d'un être plus ou moins anthropomorphe. Là se trouvent les *origines psychologiques* du mythe.

Le mythe, une fois né, ne reste pas sans variation. Il se développe oralement d'abord, puis il est fixé par l'écriture ; il suit les peuples dans leurs migrations. Il se propage de mythologie à mythologie, de religion à religion, fait des emprunts aux cultes déjà existants, s'allie à des *survivances* de cultes disparus et s'adapte au milieu où ils est transplanté. Même dans les lieux où il a pris naissance, le mythe évolue sur place, trouvant dans le langage, les représentations figurées, les cérémonies du culte, etc., matière aux transformations. Les météores, les astres, la nature physique des lieux où le mythe est né fournissent encore des éléments importants à l'élaboration de la fable. Ainsi, il n'est plus douteux que les mythes scandinaves ont la même source que les mythes védiques ; mais ils donnent au froid et à la glace la part que les autres accordent au soleil et à la chaleur. Dans l'interprétation des mythes, on doit tenir compte de toutes ces circonstances. On est, du reste, amené à conclure qu'on doit considérer les différents systèmes dont nous avons parlé pour cette interprétation comme trop exclusifs : qu'ils soient théologiques, allégoriques, symboliques, anthropologiques, etc. : c'est en appliquant simultanément et avec discernement chacun d'eux qu'on peut approcher de la vérité, autant que faire se peut, dans une question qui reste très obscure.

— Bibliogr. : Max Müller, *Essais sur la mythologie comparée*, trad. franç. de Perrot (Paris, 1873) ; Bréal, *Hercule et Cacus*, étude de mythologie (Paris, 1863) ; Andrew Lang, *la Mythologie*, trad. franç. de Parmentier (Paris, 1886) ; de Milloué, *Histoire des religions de l'Inde* (Paris, 1890) ; Hovelacque, *l'Avesta, Zoroastre et le Mazdéisme* (Paris, 1880) ; Decharme, *Mythologie de la Grèce antique* (Paris, 1879) ; Oreller, *les Dieux de l'ancienne Rome*, mythologie romaine, trad. de Dietz (1885).

MYTHOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la mythologie : *Abrégé* MYTHOLOGIQUE.

MYTHOLOGIQUEMENT (*ji-ke*) adv. D'une manière mythologique ; au point de vue de la mythologie.

MYTHOLOGISER (*ji* — rad. *mythologie*) v. a. Interpréter une fable, en tirer la moralité. (Vieux.)

MYTHOLOGISME (*jissm'*) n. m. Explication mythologique.

MYTHOLOGISTE (*jisst'* — rad. *mythologie*) n. m. Mythologue. (Vx.)

MYTHOLOGUE (*logh'*) n. m. Celui qui s'occupe de mythologie ; qui est versé dans cette science : *Un* MYTHOLOGUE *très érudit.* (On dit quelquef. MYTHOLOGISTE.)

— Adjectiv. : *Un esprit* MYTHOLOGUE.

MYTILACÉS (*sé* n. m. pl. Sous-ordre de mollusques lamellibranches, comprenant les moules, les avicules, etc. Le sous-ordre des mytilacés hétéromyaires des anciens auteurs, se divise en trois importantes familles : *prasinidés, aviculidés, mytilidés.*) — *Un* MYTILACÉ.

MYTILÈNE n. m. Nom vulgaire d'un bruant.

Mytilène ou **Mytilini** ou **Metelin**, île turque de la mer Egée, dépendance administrative du vilayet des Iles, séparée de la côte d'Anatolie, en face du golfe d'Edremid, par le canal de Mousselim. Superf. 1.750 kilom. carr., avec 125.000 hab. environ. Ch.-l. *Mytilène* ou *Mételin*, sur la côte orientale de l'île. Sol rocheux, au milieu duquel le golfe profond de Kalonı divise en deux corps presque distincts la masse triangulaire de l'île. Climat sec, relativement tempéré. Sources nombreuses. Cultures d'oliviers, de figuiers, de vignobles assez prospères. Elevage de moutons, de bœufs, de mulets. Magnaneries. Commerce d'huile d'olive, de cocons, de soies brutes, de vins, par les petits ports de Mytilène, Kalonia, Sigri, etc.


Monnaie de Mytilène.

Mytilène est l'antique *Lesbos*, colonie éolienne, inféodée plus tard à la confédération de Délos, puis occupée successivement par la Macédoine, les Romains, l'empire grec, enfin donnée aux Génois en 1355, et prise un siècle plus tard par les Turcs (1462), qui l'ont gardée, pendant la guerre de l'indépendance hellénique. Les Français y ont effectué, en 1901, une démonstration navale.

Mytilène, Mételin ou **Castro**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), vilayet des Iles, ch.-l. d'un sandjak comprenant la grande *île de Mytilène;* 20.000 hab. Petit port très actif, mais inaccessible aux bâtiments de fort tonnage. Commerce d'huile d'olive, de vins, de soies.

MYTILICULTEUR n. m. Celui qui s'occupe de mytiliculture, qui fait profession de cette occupation.

MYTILICULTURE (du lat. *mytilus,* moule, et de *culture*) n. f. Elevage des moules. V. MOULE, et MOULIÈRE.

MYTILIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches mytilacés, comprenant les moules et formes voisines. — *Un* MYTILIDE.

MYTILIFORME adj. Zool. Syn. de MYTILOÏDE.

MYTILINÉS n. m. pl. Tribu de mollusques lamellibranches, de la famille des *mytilidés,* dont le genre moule est le type. — *Un* MYTILINÉ.

MYTILOIDE (du lat. *mytilus,* moule, et du gr. *eidos,* aspect) adj. Qui présente la forme, l'aspect d'une moule : *Coquille* MYTILOIDE. *Animal* MYTILOÏDE. Syn. MYTILIFORME.

MYTILOTOXINE (du lat. *mytilus,* moule, et de *toxine*) n. f. Ptomaïne des moules vénéneuses.

— ENCYCL. Extraite par Brieger en 1889, la *mytilotoxine* est amorphe, d'odeur désagréable. Son chlorydrate cristallise en tétraèdres. Des traces de ce toxique produisent les phénomènes de l'empoisonnement par les moules.

MYTILUS (*luss*) n. m. Nom scientifique des moules.

MYURE (du gr. *mus,* souris, et *oura,* queue) adj. Bot. Qui ressemble à une queue de souris.

— Pathol. *Pouls myure,* Pouls dont les pulsations vont en s'affaiblissant. ‖ *Pouls myure réciproque,* Pouls dont les pulsations remontent progressivement comme elles ont descendu.

— n. m. Bot. Espèce de fétuque.

MYXA (du gr. *muxai,* narines) n. f. Zool. Pointe de la mandibule inférieure chez les oiseaux, formée par les deux branches du maxillaire soudées en avant.

— Bot. Fruit du sébestier.

— Pathol. Mucus nasal, chez quelques auteurs.

MYXAMIBE ou **MYXOAMIBE** n. f. Cellule provenant de la germination de la spore des champignons myxomycètes, formée d'une masse protoplasmique nue, sans membrane de cellulose, et douée de mouvements amiboïdes. On dit aussi MYCOAMIBE.

MYXASTRUM (*strom*) n. m. Genre de protozoaires du groupe des monères, dont l'espèce type a été découverte et étudiée par Haeckel aux îles Canaries.

MYXINE n. f. Genre de poissons *myxinoïdes,* comprenant trois espèces qui vivent en diverses mers.

— ENCYCL. Les *myxines,* type de la famille des *myxinidés,* sont des animaux vermiformes, de taille médiocre, aveugles, ons, glutineux, qui pénètrent dans le corps d'autres poissons, dont ils perforent les tissus, les organes.

MYXINIDÉS (*ksi*) n. m. pl. Famille de poissons myxinoïdes, renfermant les deux genres *myxine* et *bdellostome.* — *Un* MYXINIDE.

MYXINOÏDES n. m. pl. Ordre de poissons cyclostomes, comprenant ceux dont la nageoire dorsale est bien développée et dont le canal nasal a un orifice en arrière. — *Un* MYXINOÏDE.

MYXOCHONDROME (*kon* — du gr. *muxa,* mucosité, *khondros,* cartilage, et *óma,* suffixe qui s'applique aux tumeurs néoplasiques) n. m. Tumeur formée de tissu cartilagineux et de tissu muqueux.

MYXŒDÈME (du gr. *muxa,* mucosité, et *oidêma,* gonflement) n. m. Affection caractérisée par un œdème et une coloration jaunâtre de la peau, l'infiltration muqueuse des téguments, des troubles intellectuels et liée à l'insuffisance, l'atrophie, l'absence du corps thyroïde.

— ENCYCL. Les altérations du corps thyroïde déterminent parfois de la tétanie, le plus souvent, chez l'homme, un trouble trophique profond et l'infiltration mucoïde des tissus; en outre, l'intelligence est tantôt indemne, tantôt atteinte, et, dans ce dernier cas, on constate de la paresse cérébrale et un état entnoïde. Cette différence, au point de vue de l'action mentale, serait due, suivant Brissaud, à ce que, dans le premier cas, les glandes thyroïdes sont seules atteintes, tandis que, dans le second, les parathyroïdiennes le seraient aussi. Suivant l'état des glandes ou les causes de leurs lésions, on distingue trois variétés de myxœdème : 1° le myxœdème spontané des adultes ou *cachexie pachydermique ;* 2° le myxœdème congénital ou *idiotie myxœdémateuse;* et 3° enfin le myxœdème opératoire ou *cachexie strumiprive.*

Le traitement rationnel du myxœdème consiste dans la la restitution en matière on sous forme d'extrait de la glande altérée ou détruite. Le myxœdème est donc du ressort de l'*opothérapie.* On administre le suc thyroïdien en injections hypodermiques ou bien par la glande thyroïde fraîche de mouton par la voie gastrique. Cette médication doit être surveillée, car des doses trop fortes du remède peuvent produire des troubles cardiaques graves.

MYXOGASTRES n. m. pl. Nom employé quelquefois pour désigner le groupe des champignons myxomycètes. — *Un* MYXOGASTRE.

MYXOGÈNE adj. Anat. Syn. de MUCIPARE.

MYXOÏDE (du gr. *muxa,* mucosité, et *eidos,* apparence) adj. Qui a l'aspect du mucus.

MYXOME (du gr. *muxa,* mucosité) n. m. Tumeur constituée par du tissu muqueux.

— ENCYCL. Le *myxome* est gélatiniforme, *colloïde,* comme on disait autrefois, et, à l'incision, il s'en écoule parfois un liquide gluant, épais, comparable à de la gelée de fruits. Ce liquide renferme des cellules fusiformes et anastomosées; en outre, ces tumeurs présentent un réseau vasculaire et même des cellules adipeuses et des fibres élastiques. Le myxome présente plusieurs variétés : le myxome pur, à fibres élastiques, lipomateux, télangiectasique et hémorragique, kystique, polypiforme et hydatiforme du placenta, et, d'autre part, le myxome fibreux ou *fibro-myxome,* cartilagineux ou *myxo-chondrome,* le *sarcomyxome,* etc. Les myxomes se rencontrent à la région ombilicale, chez les nouveau-nés, dans le placenta, le tissu cellulaire sous-cutané, les muscles, les nerfs, le cerveau, les glandes, etc. Les myxomes purs ont un pronostic généralement bénin, et ils ne récidivent guère. Les myxomes associés, au contraire, tendent à la généralisation et leur pronostic est en conséquence beaucoup plus grave. Le seul traitement est l'intervention radicale.

MYXOMYCÈTES (*sèt*) n. m. pl. Ordre de champignons qui se présentent comme des amas mous, gélatineux, sans forme déterminée. — *Un* MYXOMYCÈTE.


Plasmode de myxomycète (la fig. de gauche montre le plasmode ouvert pour répandre ses spores).

— ENCYCL. Ces masses vivantes sont dépourvues de membrane de cellulose et douées de mouvement. Pour se déplacer, elles émettent des *pseudopodes,* c'est-à-dire des prolongements grêles d'abord, puis s'épaississant, augmentant de volume, et dans lesquels passe progressivement l'être tout entier. Les *myxomycètes* rampent de la sorte à la surface du sol, des feuilles, etc. Ils englobent dans leur masse les corps étrangers qu'ils rencontrent, et les digèrent quand ce sont des objets susceptibles de leur servir de nourriture.

La semence ou *spore* qui, elle, est entourée de cellulose, germe en émettant au dehors, par une déchirure de sa membrane, son contenu, qui devient ainsi nu et mobile; par comparaison avec d'autres êtres, également nus et mobiles, appelés amibes et doués du mouvement dit amiboïde, les myxomycètes, à cet état jeune, sont appelés *myxamibes.* Ces myxamibes se nourrissent, grandissent, et bientôt s'étranglent en leur milieu et se divisent en deux, puis progressivement en un plus grand nombre, qui vivent un certain temps indépendants les uns des autres. Plus tard, les myxamibes se rapprochent, et, dans la plupart des espèces, se fusionnent en une seule masse appelée *plasmode.* Les plasmodes acquièrent des tailles parfois considérables. Ainsi, le *fuligo septique,* qui vit sur le tan, et que l'on appelle « fleur de tan », peut arriver à former de grandes plaques de plusieurs décimètres carrés et de plusieurs centimètres d'épaisseur. A la fin, le plasmode s'entoure d'une membrane de cellulose, et son contenu se fragmente en un grand nombre de masses arrondies, qui sont les spores. La membrane extérieure se déchire, et les spores mises en liberté sont l'origine des êtres nouveaux.



Myxomycète (*physarum leucopus*) : 1. Deux myxamibes après la division ; 2. Jeune plasmode issu de la fusion d'un grand nombre de myxamibes avec corps étrangers incorporés (grossi).

MYXOMYOME (du gr. *muxa,* mucosité, et *mus, muos,* muscle) n. m. Tumeur mixte, formée de tissu muqueux et de tissu musculaire.

MYXOPYRUM (*rom*) n. m. Genre d'oléacées, comprenant des arbustes grimpants, qui croissent à Java.

MYXOSARCOME n. m. Pathol. Syn. de SARCOMYXOME.

MYXOSPONGIÉS (*spon-ji*) n. m. pl. Ordre d'éponges, comprenant les formes gélatineuses, sans fibres cornées ni charpente de nature minérale, ou possédant parfois des corpuscules siliceux. — *Un* MYXOSPONGIE.

MYZINE n. f. Genre d'hyménoptères porte-aiguillon.

— ENCYCL. Le genre *myzine* comprend plus de deux cents espèces répandues sur tout le globe, notamment dans les régions chaudes. Ce sont des scoliidés de taille médiocre, allongés, à livrée plus ou moins bariolée. Les femelles, très différentes des mâles par leur taille plus petite, leur coloration et leurs ailes plus courtes, souvent même rudimentaires, ont été décrites jadis dans d'autres genres (*meria, tiphia, bethylus*). La *myzine tripunctata* est commune sur le littoral circaméditerranéen.


Myzine (gr. d'un tiers).

MYZOBDELLE (*bdèl*) n. f. Genre d'annélides hirudinées, famille des branchiobdellidés, vivant en parasites sur les crabes des mers chaudes.

MYZOMÈLE n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, comprenant une quinzaine d'espèces, répandues de l'Australie à l'Océanie. (Les myzomèles [*myzomela*], type des myzomélinés, sont de petits oiseaux de couleurs vives et variées, qui ont les mœurs des souimangas.)


Myzomèle.

MYZOMÉLINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux ténuirostres, renfermant les genres *myzomèle* et voisins. — *Un* MYZOMELINÉ.

MYZOSTOME (*stom*) n. m. Genre de vers, comprenant quelques espèces des mers d'Europe. (Les myzostomes [*myzostoma*] sont rapportés aux annélides polychètes.)

Mzab, confédération berbère et groupe d'oasis du Sahara septentrional, au S. de l'Algérie proprement dite (prov. d'Alger), sur un plateau rocheux et coupé de profonds ravins, où circulent, entre autres cours d'eau temporaires : l'oued Nessa, l'oued Zegouir, l'oued Metlili et l'*oued Mzab,* qui coule au S.-E. dans la direction de la Sebkha Safroun. Environ 30.000 hab., Berbères, Arabes, nègres, parlant un dialecte (*mzabia*) très voisin du kabyle et cultivant le dattier, l'orge, le blé, ou émigrant vers les grandes villes de la côte méditerranéenne : Alger, Tunis. Les oasis de Guerrara, sur l'oued Zegouir; de Metlili, sur l'oued du même nom; de Berrian, sur l'oued Bir; enfin et surtout de Ghardaïa (v. ce nom), sur l'*oued Mzab,* sont les groupements les plus importants du Mzab, placé depuis l'occupation de Ghardaïa (1853) sous la surveillance de la France.



N

(*èn'* dans l'anc. épellation, *ne* dans la nouvelle) n. m. (anc. épellation, parfois n. f.) Quatorzième lettre et onzième consonne de l'alphabet français, ainsi que des alphabets de toutes les langues néo-latines et germaniques, correspondant au *nu* des Grecs et au *nun* ou *noun* des Phéniciens: *Un grand* N. *Un petit* n.

— Paléogr. En passant de l'hiératique égyptien au grec par l'intermédiaire du phénicien, cette lettre a subi une modification assez profonde. Le côté supérieur de l'angle primitif s'est infléchi en une ligne brisée; mais, une fois obtenue une forme très analogue à l'N actuel, ce caractère est resté essentiellement le même à travers les âges. Ce n'est pas qu'il n'y ait à relever quelques anomalies, comme l'usage du caractère M dans certaines inscriptions étrusques. Le raccourcissement de la transversale de l'N, qui se produit dans l'onciale grecque et qui se développe plus tard, donne naissance au caractère rasse absolument semblable à notre H. Dans l'écriture latine, dès le IXe siècle, et surtout dans l'écriture diplomatique du XIIe, une forme analogue se rencontre, tandis que l'onciale latine, en arrondissant la transversale, aboutit aussi à une presque confusion avec la lettre H. L'on notera encore dans la cursive romaine la représentation de cette lettre par trois traits ||| . La forme majuscule de l'N s'emploie dans la minuscule assez tard. On remarquera encore, surtout dans le haut moyen âge, la conjugaison d'N avec d'autres lettres, notamment E et T. Plus tard, N précédé d'un A et joint à lui prend presque la figure d'un M. En grec, la forme actuellement adoptée pour la minuscule est d'origine relativement récente; la forme plus ancienne se rapproche beaucoup plus de l'N cadméen. Enfin, il faut noter l'emploi d'un signe diacritique pour marquer l'N mouillé; en espagnol le ~ (ñ), en tchèque, etc., la v (ň) et l'N accentué du polonais.

DÉRIVATION DES FORMES DE L'N GREC

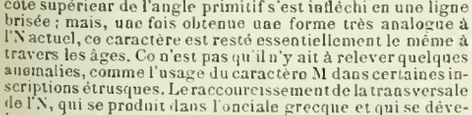

hiératique égyptien. phénicien grec cadméen. éolo-dorien.

DÉRIVATION ET FORMES DE L'N DES ÉCRITURES LATINES

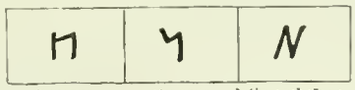

étrusque. etrusque. latin archaïque.

L'N DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN AGE

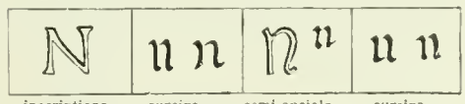

inscriptions antiques. cursive antique. semi-onciale (Ve siècle). cursive (Ve siècle).

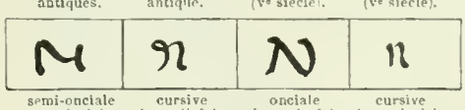

semi-onciale (VIe siècle). cursive (VIIe siècle). onciale (VIIIe siècle). cursive (VIIIe siècle).

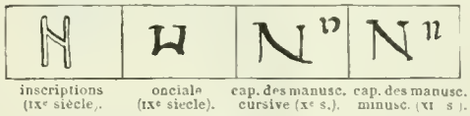

inscriptions (IXe siècle). onciale (IXe siècle). cap. des manusc. cursive (Xe s.). cap. des manusc. minusc. (XIe s.).

DIVERSES FORMES DE L'N DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES



inscriptions (XIIe siècle). minusc. et curs. inscript. et curs. (XIIIe siècle). minuscules

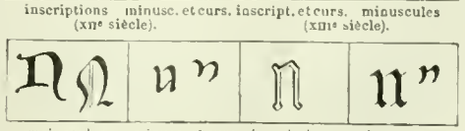

majuscules (XIVe siècle). minusc. et curs. inscriptions. (XVe siècle). minusc. et curs.

L'N DANS LES ÉCRITURES DITES « NATIONALES »



méroving. lombarde. wisigothiq. irlandaise. anglo sax.

ÉCRITURES MODERNES



anglaise. ronde. bâtarde.

N tilde, N espagnol surmonté d'un signe nommé *tilda* (ñ), qui en fait un *n* mouillé, a une articulation semblable à celle que nous marquons par le signe composé *gn* : *España*.

Gn, dans la plupart des cas, est une articulation spéciale, dite *gn* mll. V. la lettre G.

— Abrév. Dans les manuscrits et dans les anciennes éditions, la lettre *n* marquant un son nasal était remplacée par un trait mis sur la voyelle précédente : *amas* pour *amans*; *aisémẽt* pour *aisément*. ‖ En grammaire, *n* est le signe abréviatif de *neutre* : *v. n.*, verbe neutre. ‖ Dans les livres de piété, N.-S. signifie Notre-Seigneur, en parlant de Jésus-Christ. ‖ N.-S. J.-C., Notre-Seigneur Jésus-Christ. ‖ N.-D., Notre-Dame. ‖ Dans l'astronomie et la marine, N. marque le nord : *Lat. N.*, latitude nord; *vent N.-N.-E.*, vent nord-nord-est. ‖ Dans les livres, *N* est employé souvent pour désigner quelqu'un dont on ignore le nom ou le prénom. (On rencontre fréquemment cette initiale dans les comptes rendus des débats des assemblées nationales pendant la Révolution.) ‖ N. ou N. B. signifient *Nota* ou *Nota bene*. ‖ N simple ou surmonté d'une couronne, sur les monnaies ou les édifices, signifie *Napoléon*.

— Algèbr. *n* sert à désigner un rang, un coefficient entier, ou un degré entier, lorsque *m* a déjà été employé

— Chim. N désignait le *nitre* ou le *nitrogène*, avant que ce corps eût reçu le nom d'azote.

— Epigr. N, employé seul dans les inscriptions et les manuscrits latins, signifie *Neronianus*, qui appartient aux Nérons; *Noricum*, *Numidia*, *Numerius*, noms propres. *natalis*, natal, *natus*, né, *nepos*, petit-fils, *nomine*, au nom

de, *nonæ*, les nones, *numerat*, compte, *numero*, *numerus*, au nombre de, le nombre, *nummi*, pièce d'argent (s'écrit aussi ℵ); NA. signifie *natus*, *natione*, né, de nation; NARB. *Narbonensis*, de Narbonne; N.A.S., *numini Augusti sacrum*, consacré à la divinité d'Auguste; NAV., *nauta*, matelot; NÉG., NÉGOT., *negociator*, marchand; NEP., *nepos*; N.LIC., *non licet*, il n'est pas permis; N.M.V. *nobilis memoriæ vir*, homme d'illustre mémoire; NOB. CAES., *nobilissimus Cæsar*; NOB. FEM., *nobilissima femina*, femme très noble; NOV., *november*, novembre; NOT., *notarius*, notaire; NP., *Neptunus*; N.P., *nobilissimus puer*, enfant très illustre; NRS., *nostris*, nôtres; N.S., *nomine suo*, en son nom; N.S.S., *numeras supra scriptus*, le nombre inscrit ci-dessus; NVB., *numinibus*, aux divinités; NYMP., *Nymphæum*, Nymphée; PN., *pridie nonas*, la veille des nones; N., *nefastus*, néfaste; NP., *nefastus prima parte*, néfaste dans la première partie; N.V., *ne varietur*.

— Gramm. comp. L'*n* est commun à presque toutes les langues. L'indo-européen préhistorique en possédait les principales variétés, depuis l'*n* consonne dental, palatal ou vélaire, jusqu'à l'*n* voyelle long, en passant par les diverses sortes de l'*n* voyelle bref. C'est sans doute à un *n* voyelle bref que répondent les préfixes négatifs *a* du sanscrit et du grec, *in* du latin, *un* de l'allemand et de l'anglais. Quant à l'*n* consonne indo-européen, il s'est généralement maintenu dans les langues dérivées : cf. le sanscrit *navas* (nouveau), le gr. *néos*, le latin *novus*, le gothique *niujis*, le lithuanien *naujas* et le paléoslave *noru*. Même persistance dans le passage du latin aux langues romanes : latin *nova*, français *neuve*, italien *nuova*, espagnol *nueva*, etc. — La voisinage de l'*n* consonne a parfois retardé la diphtongaison des voyelles ou en a provoqué la nasalisation (v. ce mot, surtout en français et en portugais. — En français, *n* est tombé devant *s* (*mensem* = *mois*) et à la finale après consonne (*furnum* = *four*). N français provient aussi de *m* devenu final (*meum* = *mon*; *homo* = *on*).

— Méd., *n°*, sur les ordonnances, est mis pour *numéro*, et signifie au nombre de : *Ether gouttes* N° XX, 20 gouttes d'éther.

— Numér. Comme lettre numérale, le *noun* hébreu valait, sous sa forme ordinaire et sous la forme particulière qu'il prenait à la fin des mots, 700. ‖ Le *nu* grec valait 50; avec un accent placé à sa gauche et au-dessous, il valait 50.000. ‖ Il y a deux opinions sur la valeur numérale de l'*n* chez les Romains et au moyen âge. Selon Ugution, cette lettre ne vaut que 90, d'où le vers :

N. nonaginta capit, quæ sic caput esse videtur,

mais, selon Baronius, elle vaudrait 900 :

N. quoque nongentos numero demonstrat habendos.

Surmontée d'une ligne horizontale, elle vaudrait, selon les systèmes, 90.000 ou 900.000. ‖ Comme lettre d'ordre, *n* désigne le quatorzième objet d'une série : *Le casier* N.

— Numism. N était la marque de l'ancienne monnaie de Montpellier.

— Phonét. La lettre *n* représente un phonème, tantôt consonne, tantôt voyelle, de la catégorie des nasales. On produit un *n* lorsque, le voile du palais étant baissé et la bouche fermée par la langue, le courant d'air venant du poumon ne sort plus que par les narines, où il résonne. Suivant que la langue s'appuie, pour fermer la bouche, contre les dents, le palais dur ou le voile du palais, l'*n* est dit dental (ou alvéolaire), palatal ou vélaire. L'*n* français est dental. On trouve la nasale palatale en allemand (*ding*, *denken*) et en anglais (*thing*, *to think*) devant des consonnes gutturales, d'où l'appellation, fréquemment employée, de nasale gutturale. Mentionnons aussi l'*n* cacuminal (improprem. dit cérébral), qui se prononce comme l'*n* dental, mais en relevant la langue vers le haut du palais. — *N* peut être sonore ou sourd, suivant qu'il est accompagné ou non d'une légère vibration des cordes glottales. Dans le premier cas, ce phonème peut parfois constituer une véritable voyelle. En français, on peut entendre un *n* voyelle dans certains groupements phonétiques de la conversation, par exemple dans la première syllabe de la locution *je ne sais pas* prononcée rapidement *jusépa*. — *N* est susceptible de nasaliser la voyelle qui le précède. (V. NASALISATION.) Enfin, *n* suivi de *i* semi-voyelle peut se fondre avec lui en *n* mouillé, transcrit ñ en espagnol, en français *gn* (mignon). On peut se rendre compte de la différence entre *n* mouillé et *n* suivi de *yod* en comparant la seconde syllabe des deux mots *régner* et *renier*.

— Typogr. *n* signifie lettre moyenne, la lettre *n* ayant été adoptée comme moyenne pour évaluer le nombre des lettres : *Une ligne de 45* N.

NA n. m. Consonne nasale, dans l'alphabet sanscrit.

NA. Chim. Symbole du sodium.

NAAB, NAB, rivière du sud-ouest de l'Allemagne, en Bavière. Elle se forme de trois rivières, nées dans le Fichtelgebirge et le Bohmerwald : la Naab des Forêts, la Naab des Pins, la Naab des Landes, coule vers le S., baigne Nabburg et se perd dans le Danube, rive gauche, en amont de Ratisbonne. Cours 165 kilomètres.

NAALIEN (*li-in* n. m. Membre d'une secte gnostique, voisine par ses opinions des valentiniens.

NAAMAN, général de Bénadab ou Benhadad, roi de Damas. Il vivait au IXe siècle av. J.-C. Guéri de la lèpre par Elisée et converti à la religion mosaïque, Naaman demanda au prophète s'il pouvait, ou non, continuer à accompagner le roi son maître au temple de Remmon, idole des Syriens. Elisée lui répondit affirmativement (IV. *Rois*, V), après avoir constaté la sincérité de sa foi.

NAAMUTÉLAHI n. m. Hist. relig. Membre d'un ordre mahométan répandu en Perse.

NAARDEN, ville et place forte des Pays-Bas (prov. de Hollande-Septentrionale), sur le canal de l'Eem, non loin du Zuyderzée; 3.200 hab. Fabrication de velours, draps, indiennes, etc. Eglise avec fresques anciennes. Naarden, ou plus exactement Nieuw-Naarden, s'élève non loin de l'emplacement d'une cité plus ancienne, submergée au XIIe siècle par les eaux du Zuyderzée, et fut relaite par le roi de Hollande Guillaume V. Prise et pillée par les Espagnols en 1572, enlevée par les Français en 1672, elle fut de nouveau prise par les Alliés en 1815, après cinq mois de blocus.

NAAS, ville d'Irlande (Leinster [comté de Kildare]), près de Liffey, tributaire de la baie de Dublin; 4.000 hab. Fabriques de toiles. Autrefois capitale des rois du Leinster.

NAAS, roi des Ammonites, au XIe siècle av. J.-C. On lit dans la Bible (*I. Rois*, XI) qu'ayant attaqué la ville israélite de Jabès, il menaçait ses habitants de leur crever à chacun un œil. Saül réunit une armée et battit les Ammonites. Ce fut sa première victoire.

NAAST, ville de Belgique (Hainaut [arrond. de Soignies]), sur la Senne; 2.263 hab. Fabrique de pannes.

NABAB (*bab'* — de l'ar. *nouooub*, plur. de *naïb*, lieutenant) n. m. Titre donné dans l'Inde musulmane aux grands officiers de la cour des sultans timouridos et aux gouverneurs de province. (Ce titre était également porté par les gouverneurs généraux des possessions anglaises.)

— Fam. Personne revenue de l'Inde, ou d'autres contrées lointaines, avec de grandes richesses, et, en général, Personne très riche : *Les* NABABS *de la finance*.

Nabab (LE), roman, par A. Daudet (1878). — Jansoulet, revenu de Tunis avec une fortune de 25 millions, est la proie d'une bande de faméliques : le journaliste Moessart; le docteur Jenkins, fondateur de l'Asile de Bethléem, où les enfants meurent comme mouches; le marquis de Monpavon, vieux beau ruiné; etc. Il a aussi des ennemis déclarés : notamment, le banquier Hamerlingue, dont la femme est en rivalité avec la sienne. Hamerlingue le supplante dans la faveur du bey, qui prétend lui confisquer la moitié de sa fortune. Appuyé par le premier ministre, le duc de Mora, Jansoulet soutient la lutte et se fait nommer député en Corse. Mais le duc meurt avant la validation; Jansoulet, invalidé, succombe à une attaque d'apoplexie.

Comme la plupart des romans d'A. Daudet, *le Nabab* manque de cohésion; c'est une succession de scènes groupées autour d'un centre commun : visite à l'Asile de Bethléem, élections en Corse, suicide de Monpavon, séance de la Chambre, etc. Il y a dans ce livre des physionomies bien vivantes : Monpavon, le duc de Mora, viveur élégant et homme d'Etat sceptique, sous le nom duquel l'auteur a peint Morny; Jansoulet lui-même, admirablement rendu dans son mélange de naïveté cordiale et de « roublardise ». Transporté au théâtre, le *Nabab*, drame en cinq actes (Vaudeville, 1880), eut moins de succès que le roman.

NABABIE (*bi*) n. f. Dignité de nabab. ‖ Territoire gouverné par un nabab.

NABATHÉENS (lat. *Nabathæi*), peuple de l'ancienne Arabie Pétrée, au S.-E. des Iduméens. (Descendant, croyait-on, de Nabath, fils d'Ismaël, il donna son nom au pays qu'il habitait et dont Pétra était la capitale. En Arabie, le nom de Nabathéen est synonyme de Babylonien.)

— *Un* NABATHÉEN, *Une* NABATHÉENNE.

— Adjectiv. Qui appartient aux Nabathéens : *Langue* NABATHÉENNE.

— n. m. Linguist. Dialecte araméen de l'Arabie Pétrée.

NABÉE (de *Mac Nab*, sav. angl.) n. f. Genre d'éricacées d'Amérique, comprenant des arbustes à feuilles ternées, à fleurs situées au sommet des rameaux.

NABEUL, ville de Tunisie, près de la Méditerranée; 8.000 hab. Beaux jardins plantés d'orangers, citronniers, mandariniers, grenadiers. Fabrication de tissus et de poteries renommées. Distilleries d'essences. Siège d'un caïdat. Tête de ligne d'un chemin de fer sur Tunis.

NABHA, NABBAO ou **NARBA**, principauté sikhe de l'Inde, dans le Sirhind (Pendjab), tributaire de l'empire anglais; 2.403 kilom. carr., et 261.800 hab. Le chef-lieu, du même nom, compte 17.000 hab.

NABINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des réduviidés, comprenant les genres *nabis* et voisins. — *Un* NABINÉ.

NABIROP n. m. Nom vulgaire de l'étourneau doré, que l'on appelle encore *nabouroup*.

NABIS (*biss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, type de la tribu des *nabinés*, comprenant soixante-sept espèces réparties sur le globe. (Ce sont des réduves de taille médiocre, à livrée sombre ou claire.)

NABIS, tyran de Sparte (206-192 av. J.-C.). Il succéda à Machanidas, mis à mort par Philopœmen. Il enrôla de nombreux mercenaires, régna par la violence. Il s'allia d'abord avec Philippe de Macédoine, puis avec Rome. Il attaqua les Achéens (201), s'empara de Messène; mais il en fut chassé par Philopœmen (200). Plus tard, il ravagea le territoire de Megalopolis et occupa Argos; Flamininus et le congrès de Corinthe lui déclarèrent la guerre. Nabis dut abandonner ses conquêtes, payer 500 talents et livrer aux Romains sa flotte (195). Après le départ de Flamininus, Nabis reprit Gythion; mais il fut encore vaincu par Philopœmen. Il appela les Etoliens et fut tué par leur chef Alexamène (192). Après sa mort, Sparte chassa les Etoliens et s'unit à la ligue Achéenne.

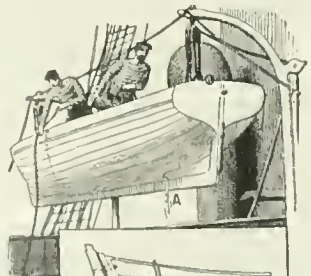

A, nable.

NABKA ou **NABQUAH** n. m. Espèce de jujubier d'Orient : *Selon toute apparence, le* NABKA *a fourni la couronne que l'on mit sur la tête de Notre-Seigneur.* (Chateaubr.)

NABLE (pour *nagle*, du holl. *nagel*, cheville) n. m. Trou percé dans le fond d'un canot et servant à l'écoulement des eaux quand le canot est hissé. ‖ *Bouchon de nable* ou *Nable*, Chevillo enfoncée dans le trou pour empêcher le canot de faire eau quand on le met à la mer.

NABLONIE (*ni*) n. f. Genre de composées inulées, comprenant de petites herbes à fleurs en capitules solitaires, qui croissent en Australie. ‖ On dit aussi NABLONIEN n. m.

NABO, NABOU, NÉBO, nom du dieu que, chez les Assyro-Chaldéens, représentait notre planète Mercure. D'abord considéré comme un dieu sans famille, on lui adjoignit par la suite un père et une mère, Mardouk et Zirbanit, puis une femme, qui tantôt fut Tashmit, la déesse des lettres, tantôt Ishtar, l'Aphrodite Euphratéenne. C'est à lui qu'on attribuait l'invention de l'écriture et des tablettes d'argile. Il comptait pour dix dans la série des nombres, et, à cause de cela, on l'appelait le *dieu Dix*. Son culte, de tout temps populaire en Chaldée, ne paraît s'être développé en Assyrie que vers le IXe s. Rammânnirari III lui éleva une statue, conservée aujourd'hui au British Museum.


Nabo.

NABONASSAR, forme grécisée du nom **Nabounazir**, que portait un roi chaldéen du VIIIe siècle av. J.-C. Il régna à Babylone de 747 à 734, d'abord indépendant, puis, à partir de 745, sous la suzeraineté de Tiglatphalazar III, roi d'Assyrie. Le choix que l'astronome Ptolémée fit de lui pour marquer le point de départ d'un canon astronomique (*ou de Nabonassar*) l'a rendu célèbre. L'astronome Lenormant pense que ce prince substitua l'année solaire à l'année lunaire et que, pour cette raison, Ptolémée commença à son règne la série des observations astronomiques certaines.

NABONASSARÉEN, ENNE (*ré-in, èn'*) adj. Chronol. Qui appartient à l'ère de Nabonassar : *Année* NABONASSARÉENNE.

NABONITÊS, NABONNÊDOKHOS, formes grécisées du nom Nabounahid. V. NABOUNAHID.

NABOPOLASSAR, forme grécisée du nom de **Naboubalouzour, Naboupalouzour**, que portait le fondateur du second empire chaldéen. De vieille famille chaldéenne, il semble avoir été établi comme gouverneur de Babylone par Assourbanabal, vers 645 ou 640 av. J.-C. A la mort d'Assourbanabal, en 625, il prit le titre de roi, mais en reconnaissant encore la suzeraineté de l'Assyrie : ce ne fut que douze ou treize ans plus tard, vers 612, qu'il se rendit indépendant. Il s'allia avec Cyaxare, roi des Mèdes, et, pour cimenter l'alliance, il maria son fils Nabuchodorosor à l'une des filles de Cyaxare, Amytis. Ninive succomba en 608 sous l'effort des Chaldéens et des Mèdes, et Nabopolassar obtint, pour sa part, la plaine d'Elam, les districts euphratéens de la Mésopotamie, la Syrie et la Palestine. Toutefois, le pharaon d'Egypte Néchaô II avait profité de cette guerre pour mettre la main sur la Syrie (608). En 605, Nabopolassar envoya son fils Nabuchodorosor contre les Égyptiens : Néchaô II fut vaincu à Carchemish, la Syrie réunie à l'empire chaldéen. Nabopolassar mourut avant même que la guerre fût terminée (605), laissant le trône à Nabuchodorosor.

NABOT (*bo*), **OTE** [orig. inconn.] n. Personne de très petite taille : *Une petite* NABOTE.

— Adjectiv. : *Une fée* NABOTE *et rechignée*. (Ch. Monselet.)

— n. f. Hotte. (Vieux.)

— SYN. **Nabot, ragot, trapu.** Le *nabot* est très petit et faible; le *ragot*, en plus de ces deux défauts, a quelque chose de ridicule dans sa conformation; le *trapu*, ramassé sur lui-même, est gros, et, en général très robuste.

NABOT (*bo*) n. m. Fausse maille raccordant les tronçons d'une chaîne.

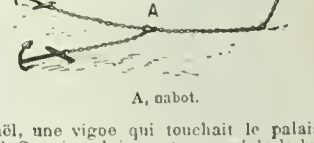

A, nabot.

NABOTH (*bot'*), Israélite, dont l'histoire est racontée dans la Bible. Il possédait, sur le territoire de Jezraël, une vigne qui touchait le palais d'Achab, roi d'Israël. Ce prince lui ayant proposé de la lui acheter, Naboth refusa, la Loi défendant toute aliénation des biens matrimoniaux. Pour satisfaire le caprice de son époux, la reine Jézabel subornu de faux témoins, qui accusèrent Naboth de blasphème et le firent condamner à mort (899 av. J.-C.). Au moment où Achab prenait possession de la vigne convoitée, le prophète Elie survint et prédit aux deux époux, complices du crime, qu'ils payeraient leur faute de leur vie et de la ruine de leur dynastie. La Bible montre l'accomplissement de la prophétie, et Racine a rendu ces passages célèbres en les résumant dans *Athalie* (acte Ier).

NABOTH (ŒUFS DE), petits kystes des glandes du col de l'utérus et qui ont été pris longtemps pour des œufs.

NABOUNAHÎD, NABONAÎD, nom du dernier roi indépendant du second empire chaldéen. Il fut choisi par les grands en 555. Il profita de la chute de l'empire mède, en 550, pour reprendre la ville de Harrân, où les Scythes s'étaient maintenus. Après l'avènement de Cyrus, il songea à s'allier avec les Lydiens et les Egyptiens contre la Perse, mais il laissa écraser Crésus (546). Dès lors, la chute de son royaume n'était plus qu'une question de temps; il ne songea qu'à se rendre les dieux favorables par des fondations pieuses et par de grands travaux de construction. Lorsqu'en 538, les Perses l'attaquèrent, il fut battu sur les bords de la Salsalât, se réfugia à Babylone et se rendit au satrape Gobryas. Son fils Balthazar, qui tenait encore, fut surpris et tué bientôt après. La tradition veut que Cyrus ait exilé Nabounahîd en Carmanie, où il mourut.

NABUA, bourg de Malaisie (archipel des Philippines [île de Luçon, prov. de Camarines du Sud]), sur le fleuve Buhi, affluent du Vicol. Avec le *pueblo* (canton), Nabua comptait, avant l'annexion américaine, 11.600 hab.

NABUCHODONOSOR, forme courante du nom que portait le plus célèbre des rois du second empire chaldéen, Nabounkoudourousour II : elle provient d'une confusion très ancienne entre les deux lettres hébraïques ר (R) et נ (N). Le texte hébreu original avait la forme réelle, comme le prouve la transcription *Nabouchodorossor* des Septante.

NABUCHODONOSOR ou **NABUCHODOROSOR Ier**, roi de l'empire de Chaldée. Dès le début de son règne, vers 1240 av. J.-C., il reconquit le Namar sur les Elamites. Il attaqua ensuite l'Assyrie; mais, la seconde année de la guerre, ayant pénétré presque sous les murs d'Assour, il fut battu par le roi d'Assyrie Assourrishiskî. Il mourut peu après.

NABUCHODONOSOR (*ko*) ou **NABUCHODOROSOR II**, le Nabuchodonosor de la Bible, fils de Nabopolassar, avait épousé du vivant de son père, vers 612, la fille de Cyaxare, roi des Mèdes. Envoyé en 605 contre Néchaô II, pharaon d'Égypte, il le battit à Carchemish, lui enleva la Syrie et venait d'établir sa suzeraineté sur le royaume de Judée, lorsque son père mourut soudain. Il retourna à Babylone. Son règne fut prospère et relativement pacifique. L'alliance avec la Médie lui assurait la paix du côté de l'Est et du Nord-Est. Tout son effort porta donc sur l'Égypte et sur la Syrie méridionale. Dès 601, Néchaô avait si bien travaillé les Juifs que Nabuchodonosor dut venir en personne rétablir l'ordre à Jérusalem : la révolte n'en éclata pas moins, en 597. Jérusalem ne succomba qu'après un long siège : une partie de la population fut déportée en Chaldée, et Sédécias proclamé roi à la place de Joiachîn (596). Vers 590, à l'instigation de Psammétique II, une ligue se forma, dans laquelle entrèrent Tyr, Ammon, Moab, Édom, et, malgré l'opposition du prophète Jérémie, Juda courut de nouveau aux armes en 589. Nabuchodonosor s'établit à Riblah, sur l'Oronte, et, après avoir soumis les rebelles du Liban, se porta contre Jérusalem. L'apparition d'une armée égyptienne dans la plaine philistine l'obligea un moment à lever le siège; mais Apriès, qui avait succédé à Psammétique II, se retira sans combattre, et les Chaldéens prirent Jérusalem en 587, la détruisirent, emmenèrent en exil le roi Sédécias et ce qui subsistait de la population. L'Égypte, cependant, reprit de plus belle ses intrigues en Phénicie. Tyr, soutenue par elle, résista pendant treize ans contre les forces de l'empire chaldéen (587-574); puis, quand, de guerre lasse, elle eut reconnu la suprématie babylonienne, Apriès, descendant en Phénicie sur sa flotte, la conquit et y établit des garnisons (571). Nabuchodonosor profita des troubles qui accompagnèrent la chute d'Apriès pour en finir avec l'Égypte : il l'envahit en 568, mais sans réussir à l'abattre. Il fut grand surtout par les travaux de la paix, et Babylone lui dut le meilleur de sa prospérité. Il l'entoura de murailles énormes et en reconstruisit les temples. Il cura les vieux canaux, et, remania tout le système d'irrigation. Il mourut en 562, après avoir régné trente-cinq ans. On lit dans la Bible qu'il fut, pendant sept ans, frappé d'une folie extraordinaire, qui le fit vivre parmi les animaux et à leur manière.

— ALLUS. HIST. : **Statue de Nabuchodonosor.** La Bible rapporte que Nabuchodonosor vit en songe une statue colossale : la tête en était d'or, la poitrine et les bras d'argent, le ventre d'airain, les jambes de fer, les pieds partie de fer et partie d'argile. Une pierre détachée de la montagne la frappa aux pieds; elle tomba et fut réduite en poussière. Dans le style élevé, on fait allusion au colosse de Nabuchodonosor, quand on veut exprimer que les génies les plus sublimes se rattachent par quelque endroit aux côtés vulgaires de l'humanité, que la puissance qui paraît le mieux établie n'a souvent qu'une base fragile, etc.

NABUCHODONOSOR (*ko*) ou **NABUCHODOROSOR III** est le nom que prit un Babylonien de famille noble, Nadintavbel, qui prétendit être un fils de Nabounahîd et qui souleva Babylone contre les Perses en 521, à la mort du pseudo-Smerdis. Darius le battit deux fois et alla assiéger Babylone. La ville ne se rendit qu'au printemps de 519 : c'est pendant ce siège que la légende recueillie par Hérodote plaçait l'épisode du dévouement de Zopyre. Nabuchodonosor III fut pris et mis à mort par les Perses.

NABUSSEAU (*bu-so* — du lat. *napus*, navet) n. m. Espèce de navet, cultivé dans la Loire-Inférieure.

NAC ou **NAQUE** (*nak'*) n. m. Tissu de provenance orientale, rentrant dans la catégorie des brocarts, en usage au moyen âge. (Les nacs étaient des draps d'or en tout ou partie; on les appelait aussi *draps de la Turquie*.)

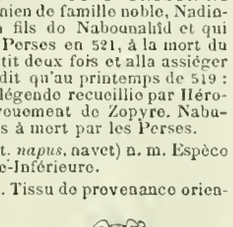

Nacaires (XVIIIe s.).

NACAIRE (*kèr'* — autre forme de NAGAERE; de l'ital. *gnaccara*, qui est d'orig. ar.) n. f. Timbale de cavalerie au moyen âge.

— ENCYCL. Ces timbales, en usage parmi les Sarrasins, étaient de métal et assez petites. Il y a dans les vieux auteurs une confusion continuelle entre les timbales et les trompettes sous le même terme de *nacaires*, *naquaires* et *nachères*.

NACARAT (*ra* — de l'espagn. et portug. *nacarado*, nacré; de *nacara*, nacre) n. m. Couleur rouge clair, entre le cerise et le rose.

— *Nacarat du Portugal*. Crépon ou linon très fin, teint en nacarat, dont on se sert pour se farder, après l'avoir légèrement imbibé d'eau.

— Adjectiv. Qui est d'un rouge clair, entre le cerise et le rose : *Une robe* NACARAT. *Des rubans* NACARAT.

NACCAIRE (*na-kèr'*) ou **NACCARIE** (*na-ka-rî*) n. f. Bot. Genre de floridées gigartinées, comprenant des algues dont on connaît plusieurs espèces, des mers françaises.

NACELLE (*sèl'* — du lat. *navicella*; dimin. de *navis*, vaisseau) n. f. Petit bateau à rames, sans mât : *Une frêle* NACELLE.

— Panier ou autre appareil suspendu au-dessous d'un aérostat, et dans lequel se placent les aéronautes.



Nacelle. V. AÉROSTAT.

— Fig. Barque métaphorique, sur laquelle on est censé traverser les vicissitudes de la vie comparée à une mer.

— Anat. Cavité située à l'extrémité du canal de l'urètre. On dit plus communément FOSSE NAVICULAIRE.

— Archit. Moulure dont le profil est un demi-cercle. On dit également NANCELLE, dans le même sens.

— Bot. Partie de la corolle des fleurs papilionacées, qui est formée par le rapprochement des deux pétales inférieurs, et qu'on appelle plus généralement CARÈNE.

— Milit. Embarcation légère, qui fait partie du matériel des équipages de pont. (Elle sert au transport des hommes, des cordages, pour mouiller les ancres, etc.)

— Zool. Sous-genre de patelles, comprenant quelques espèces du sud de l'Amérique méridionale. (Les nacelles [*naecella*] vivent sur les fucus; leur coquille ovale, mince, transparente, a son sommet placé près du bord antérieur.)

NACERDE (*sèrd'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des œdémérides, comprenant une cinquantaine d'espèces répandues sur le globe et dont vingt habitent l'Europe. (Le *nacerdes melanura* vit sur les pins et se plaît surtout dans les troncs roulés par la mer.)

NACH n. m. Quatorzième lettre de l'alphabet slavon et russe, qui a la figure de l'H et la valeur de l'N français.

NACHA (mot ar.) n. m. Syn. de HACHISCH.

NACHBAUR (Franz), chanteur allemand, né en 1835 au château de Gresson, près Friedrichshafen (Wurtemberg), mort à Munich en 1902. Engagé au théâtre royal de Munich, il y demeura de 1866 à 1890. Favori du roi Louis II de Bavière, très admiré de Wagner, il créa, à Munich, le rôle de Walter Stoltzing des *Maîtres chanteurs de Nuremberg*, tout en se faisant applaudir dans *Lohengrin*, *Guillaume Tell*, *le Vaisseau fantôme*, etc.

NACHE (du lat. *natica*; de *nates*, fesse) n. f. Fesse. (Vx.)

— Techn. Chez les corroyeurs, Partie de la peau qui va de la patte à la queue. || Chez les bouchers normands, Fesse du bœuf. || A Paris, Tranche dite *au petit os*.

NACHIMOV (Paul-Stéphanovitch), amiral russe, né dans le gouvernement de Smolensk en 1803, mort en 1855. Il assista à la bataille de Navarin, puis coopéra au blocus des Dardanelles. En 1845, il prit part à une campagne dans le Caucase et fut fait contre-amiral. Il commanda la flotte russe et détruisit une flotte turque au sanglant combat naval de Sinope. Pendant le siège de Sébastopol, il prit part à toutes les opérations de la défense, et fut élevé au grade d'amiral. Il fut tué le 10 juillet suivant.

NACHOD, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Kœniggrætz]), sur la Mettau, affluent de l'Elbe; 4.500 hab. Source minérale. Château du Wallenstein. Victoire des Prussiens sur les Autrichiens (juin 1866).

NACHON, ONNE (probablem. dérivé du rouchi *nac*, *naque*, flair, odorat) adj. Qui a du flair, de la pénétration. (Vx.)

NACHTIGAL (Gustavo), voyageur et médecin allemand, né à Eichstedt, près de Stendal, en 1834, mort en mer, à la hauteur du cap Palmas, en 1885. Il abandonna la carrière de médecin militaire, pour se rendre dès 1863 dans l'Afrique du Nord, où il suivit les troupes du bey de Tunis dans une expédition contre des tribus révoltées. En 1869, il part de Tripoli, gagne le Fezzan et accomplit un remarquable voyage au Tibesti, que n'avait encore visité aucun Européen. De là il gagne Kouka et s'y acquitte de la mission dont il avait été chargé en 1868 par le roi de Prusse pour le sultan du Bornou, explore les rives du Tchad et les pays voisins (Bornou, Baguirmi), puis, par le Ouadaï, le Darfour et le Kordofan, gagne l'Égypte, enfin l'Europe en 1875. Honoré de la grande médaille d'or par la Société de géographie de Paris, le Dr Nachtigal fut envoyé en 1882 à Tunis comme consul général d'Allemagne, et en 1884 chargé de délimiter les territoires acquis par l'Allemagne dans l'Afrique occidentale. Il mourut en se rendant sur le terrain où il allait s'acquitter de cette mission. Sous le titre de *Sahara und Sudan*, a paru à Berlin, de 1879 à 1889, une importante relation du voyage de Nachtigal.



Nachtigal.

NACIBÉ n. m. ou **NACIBÉE** n. f. Bot. Syn. de MANETTIE.

NACKENHEIM, village d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [Hesse-Nassau]), au-dessus du Rhin; 1.500 hab. Vignobles donnant des produits estimés (*nackenheimer*).

NACOLEA, ville de l'ancienne Asie Mineure (Phrygie). Procope, prétendant à l'empire après la mort de Julien l'Apostat, y fut mis à mort, par ordre de Valens.

NACQUET n. m. Ling. V. NAQUET.

NACRE (du persan *nakar*) n. f. Comm. Matière blanche, à reflets irisés, qui forme l'intérieur de certaines coquilles et s'emploie en tabletterie : *De la* NACRE *de perles*.

— Moll. *Nacre de perles*, Un des noms de l'avicule pintadine ou mère perle.

— ENCYCL. Comm. La *nacre*, produite par l'épithélium externe du manteau qui, chez les mollusques est en contact avec la coquille, à l'exception du bourrelet palléal, est formée d'assises parallèlement superposées de lamelles membraneuses et de lamelles calcaires, et la surface est couverte de sillons très fins répondant à l'ondulation des couches. Aussi a-t-on pu donner l'éclat de la nacre à des plaques d'acier gravées de manière à reproduire ces stries, et, quand on imprime une plaque de nacre sur de la cire à cacheter noire ou rouge, on donne à cette cire une coloration irisée.

Les mollusques producteurs de nacre sont tout d'abord l'huître perlière (*meleagrina margaritifera*), des océans Indien et Pacifique, et celle de Ceylan (*avicula fucata*). La mulette de nos pays fournit une nacre utilisée pour la bimbeloterie commune, les boutons, etc.; celle de Chine et du Japon (*dipsas plicatus*) en produit une recherchée pour les camées; la nacre de la *tridonia pectinata* d'Australie est très belle, mais la coquille est petite, celle des nautiles (*nautilus dompilius*) est assez estimée pour faire des camées. Les gastéropodes tels que les *haliotides*, les *turbo*, fournissent les nacres irisées, vertes ou bleues, de la catégorie des *burgaus*. Mais la plus belle nacre est celle de la *meleagrina margaritifera*, dont les valves sont souvent grandes comme une assiette. La nacre se travaille facilement, est susceptible de se manier à la chaleur, et se colle admirablement par plaques minces assemblées en biseau. Ce sont surtout les éventaillistes qui savent faire des assemblages de plaquettes. Les morceaux de nacre brute sont débités à la scie, les boutons sont détachés à la fraise, puis les pièces sont travaillées à la râpe, polies au tour ou à la meule, passées à l'acide chlorhydrique, puis brunies avec de l'acide sulfurique et du tripoli ou du sulfate de fer calciné. Les Japonais et les Chinois excellent en ce genre de travail.

La France possède de vastes bancs d'huîtres perlières dans ses colonies d'Océanie (Tahiti, la Nouvelle-Calédonie); l'Indo-Chine, Madagascar, la Guyane produisent aussi de la nacre. Les sortes les plus estimées sur le marché français sont les coquilles de Sydney, Tahiti et Bombay. Mais le plus grand marché est à Londres, et ce sont les nacres d'Australie qui atteignent le plus haut prix.

NACRER v. a. Donner l'éclat, le brillant, l'aspect de la nacre aux fausses perles de verre.

Nacré, ée part. pass. du v. Nacrer.

— Qui a l'éclat, l'apparence de la nacre : *Teint* NACRÉ.

— n. m. Zool. Nom vulgaire des papillons du genre argynne, ainsi nommés à cause des taches argentées que portent leurs ailes en dessous. V. ARGYNNE.

Se nacrer, v. pr. Prendre l'éclat de la nacre.

NACRIER (*kri-é*), **ERE** adj. Zool. Qui se rapporte à la nacre : *Les gisements* NACRIERS.

— Techn. : *Industrie* NACRIÈRE.

— n. Ouvrier, ouvrière qui travaille la nacre.

NACRITE (rad. *nacre*) n. f. Silicate naturel d'alumine appartenant au groupe du kaolin. Variété de mica muscovite. (Elle se présente en écailles blanches et nacrées et se trouve en Saxe et à Lodève [Hérault].)

NACRO-CULTURE n. f. Culture de la nacre; procédés employés pour la produire.

NACRURE n. f. Blancheur semblable à celle de la nacre : *La* NACRURE *de ses épaules*. (J. Claretie.) [Peu us.]

NACTAGE (*taj'*) n. m. Opération qui se fait à la main pour débarrasser le duvet de cachemire et les laines fines des impuretés que le peignage n'a pu enlever.

NADAB, transcription européenne défectueuse du mot persan *mobed*, qui désigne le grand prêtre des parsis.

NADAB, fils de Jéroboam Ier, roi d'Israël, succéda à son père, vers 905 av. J.-C. Il faisait la guerre aux Philistins, et il avait mis le siège devant Gibbéthon, une de leurs places fortes, lorsqu'un de ses généraux, Baëshа, le tua dans sa tente et se proclama roi à sa place, en 903.

NADAILLAC (Jean-François-Albert DU POUGET, marquis DE), homme politique et archéologue français, né à Paris en 1818. Préfet des Basses-Pyrénées (1871), puis d'Indre-et-Loire (1876), il fut révoqué après le 16-Mai, en 1877. Il s'est livré depuis à l'archéologie. Parmi ses nombreux travaux, d'une lecture attrayante et facile, on peut citer : *les Premiers Hommes et les Temps préhistoriques* (1880); *l'Amérique préhistorique* (1882); *l'Homme tertiaire* (1885); *De la période glaciaire* (1884); *Mœurs et monuments des peuples préhistoriques* (1888); etc.

NADAL (du lat. *natalis*, sous-entendu *dies*, jour natal) n. m. Fête de la Noël, de la nativité de Jésus. (Vx.)

NADAL ou **NADAULT** (Augustin), auteur dramatique français (1659-1740). Secrétaire du duc d'Aumont, ambassadeur en Angleterre, il obtint l'abbaye de Doudeauville. Sa réputation littéraire commença par la tragédie de *Saül* (1705), suivie de *Hérode* (1709); *les Macchabées* (1722 : *Marianne* (1725); *Arlequin au Parnasse* ou *la Folie de Melpomène* (parodie du *Zaïre*, 1737). Citons encore *le Nouveau Mercure*, recueil de dissertations, poésies, nouvelles, publié avec Piganiol de La Force (1708-1711); une *Histoire des Vestales*, suivie d'un *Traité du luxe des dames romaines* (1725); *le Paradis terrestre*, imité de Milton (1736); etc.

NADAR (Félix TOURNACHON, dit), artiste et littérateur français, né à Paris en 1820. Tout en étudiant la peinture et en faisant des caricatures et des dessins, il publia des articles et des nouvelles sous le pseudonyme de **Nadar**, qu'il garda, fonda la *Revue comique* (1849), collabora à divers journaux amusants, ouvrit un atelier de photographie et commença, en 1854, à publier, sous le titre de *Panthéon Nadar*, une piquante galerie de célébrités contemporaines. S'étant passionné pour le problème de la navigation aérienne, il fit construire un immense ballon, « le Géant », et se livra à des ascensions dans l'une desquelles il faillit périr avec sa femme (1863). Pendant le siège de Paris, il fut le chef d'une compagnie d'aérostiers. On lui doit, entre autres écrits : *Quand j'étais étudiant* (1856); *le Miroir aux alouettes* (1859); *les Mémoires du « Géant »* (1864); *les Ballons en 1870* (1871); *Histoire buissonnière* (1877); *l'Hôtellerie des Coquecigrues* (1880); *Sous l'incendie* (1882); *le Général Frieassier* (1882); *le Monde où l'on patauge* (1883); *Quand j'étais photographe* (1900); etc.

NADASDI, nom d'une ancienne famille hongroise, qui a joué un rôle important dans l'histoire politique et militaire depuis le XVIe siècle. A cette famille appartiennent : THOMAS **Nadasdi**, surnommé *le Grand Palatin*, né en 1498, mort en 1562. Il entra dans la chancellerie de Louis II. Après la bataille de Mohacs (1526), il défendit Bude contre les Turcs, en 1529. Il fut nommé palatin de Hongrie en 1554. Nadasdi protégea les lettres et les sciences. — FRANÇOIS-LÉOPOLD, général hongrois, né à Radkersburg (Styrie) en 1708, mort à Karlstadt en 1783. Il se distingua dans la guerre de la succession d'Autriche, lors du passage du Rhin (1744) et dans la guerre de Sept ans. Gouverneur de Bude en 1754, ban de Croatie en 1756, il contribua à la victoire de Kollin (1757). Peu de temps après, il battit le général prussien Winterfeld et s'empara de Schweidnitz. — FRANÇOIS-SÉRAPHIN, homme politique, né en 1801, mort à Vienne en 1883. Partisan déclaré du système de Bach, pendant la réaction qui suivit la révolution de 1848, Nadasdi était « le plus détesté des Hongrois ». Il accepta le portefeuille de ministre de la justice dans le cabinet autrichien (1857-1860), devint président du Reichsrat et, finalement, directeur de la chancellerie aulique de la Transylvanie (1861-1865). Il rentra dans la vie privée, en 1867.

NADAUD (Joseph), érudit français, né et mort à Limoges (1712-1775). Il entra dans les ordres en 1736, devint curé de campagne, fit de profondes recherches sur les

antiquités du Limousin. Son meilleur ouvrage est le *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges; Poullié du diocèse de Limoges*, publié en 1859, etc. — Son frère, Léonard **Nadaud**, né à Limoges en 1714, mort en 1764, devint archiviste de l'évêché de Limoges. C'était un paléographe distingué, dont l'ouvrage le plus notable est l'*Inventaire raisonné des titres de l'évêché de Limoges* (1760).

Nadaud (Martin), homme politique français, né et mort à Lamartinesche (Creuse) (1815-1898). Il était maçon à Paris, lorsqu'il fut élu, en 1849, député de la Creuse à la Législative, où il vota avec la Montagne. Proscrit en 1851, il passa en Angleterre. Après la révolution de 1870, il fut préfet de la Creuse, puis conseiller municipal à Paris (1871), député de Bourganeuf en 1876, et vota avec l'extrême gauche. Réélu en 1877 et en 1881, il devint questeur de la Chambre (1882), fut de nouveau réélu en 1885, mais échoua en 1889. Républicain avancé, il s'était beaucoup occupé des questions ouvrières. Outre des articles dans divers journaux, il a publié : *Histoire des classes ouvrières en Angleterre* (1872) et *les Sociétés ouvrières* (1873).

Nadaud (Gustave), chansonnier français, né à Roubaix en 1820, mort à Paris en 1893. Il entra dans le commerce, mais, peu apte aux affaires, s'en dégoûta rapidement. Il avait, pour se distraire, écrit quelques chansons qui lui avaient valu certains succès de société; il poursuivit cette veine, et, pour un peu « bourgeois » qu'il fût, devint un maître en son genre.


Nadaud.

Les *Chansons* de Nadaud, publiées en 1857, avaient déjà fait le tour de la France lorsque l'impression permit d'en étudier l'ensemble. On y trouve des négligences, des incorrections même, qui se pardonnent dans l'improvisation; mais les qualités sont nombreuses. Quelquefois, Nadaud s'élève jusqu'au lyrisme, comme dans son *Ballade*. Il a aussi trouvé par moments des accents énergiques, comme dans *le Vieux Mendiant de Lazare*, ou patriotiques dans *la Jeune Fille en deuil* et *la Grande Blessée*. La note amoureuse ou sentimentale n'est pas absente (*le Ménage*, *la Valse des Adieux*, *les Deux merles*); mais la chanson badine, gouailleuse, d'un style naturel, voilà son élément; c'est à elle qu'il doit sa popularité et ses meilleurs succès. Le plus souvent, il ne se propose que d'égayer, et il manque rarement son but. Citons *les Deux notaires*, *le Docteur Grégoire* et le chef-d'œuvre du genre, *les Deux gendarmes*, dont le refrain « Brigadier, vous avez raison ! » est devenu proverbe.

Nadaud a écrit plus de 300 chansons, dont il n'a pas toujours composé la musique lui-même. On lui doit encore trois opérettes de salon : *Porte et Fenêtre*, *le Docteur Vieuxtemps* et *la Volière*. Il a fait jouer au Gymnase (1874) *Dubois d'Australie*, comédie en deux actes.

Nadault (Jean), magistrat français, né et mort à Montbard (1701-1779). Maire perpétuel de Montbard en 1719, il acheta en 1736 la charge d'avocat général à la chambre des comptes de Bourgogne, mais ne cessa de se livrer à son goût pour les sciences, surtout pour l'histoire naturelle. Il fut élu membre de l'académie de Dijon et correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Après avoir imité Buffon aux premiers éléments de la science, il devint plus tard l'un de ses collaborateurs pour la théorie de la terre et l'histoire des minéraux. On a de lui un *Mémoire sur les sels de chaux*, une *Histoire de Montbard* (en manuscrit), etc. — Son fils, Benjamin-Edme, épousa la sœur de Buffon, et ajouta le nom de sa femme au sien. Il fut conseiller au parlement de Dijon.

Nadault ou Nadaud. Biogr. V. Nadal.

nâdeçvara-vînâ n. m. Instrument de musique à cordes pincées, en usage au Bengale. (La caisse est semblable à celle du violon, mais les ouïes sont absentes. Le manche, très long, porte seize divisions. L'instrument est monté de cinq cordes métalliques.)

Nadejinskaia, bourg de Russie (gouv. de Stavropol), sur la Mamaika; 3.500 hab.

nadelle (*del'*) n. f. Nom vulgaire et ancien des melettes et athérines, poissons des côtes de France.

Nadendal, bourg de la Russie occidentale (Fiolande); 600 hab. Bains de mer.

nader (*dèr'*) n. m. Chef des eunuques, à la cour du Grand Mogol.

Nadermann (François-*Joseph*), harpiste français, né et mort à Paris (1773-1835). Fils d'un facteur de harpes, virtuose habile et compositeur fécond, il fut nommé, en 1815, harpiste de la chapelle et de la chambre de Louis XVIII, et, en 1825, professeur au Conservatoire. On lui doit de nombreuses compositions pour la harpe.

nadhèr (*dèr'*) n. m. Fonctionnaire chargé, au Maroc, de la conservation des biens des mosquées.

Nadi, fleuve de l'enfer bouddhique. Il est décrit tantôt comme le dernier des quatre enfers secondaires, tantôt comme entourant l'enfer d'une ceinture intranchissable.

nadieu n. m. Bure de qualité grossière, qui se fabriquait encore au XVIIIe siècle dans la région de Montpellier.

nadinel n. m. Nom vulgaire de l'orvet dans le sud-ouest de la France.

nadir (de l'ar. *nadhir*, opposé; du v. *nadhara*, regarder, être situé vis-à-vis) n. m. Astron. Point du ciel situé sur la verticale du lieu, du côté de la terre opposé à celui où se trouve placé l'observateur : *Le* nadir *est le point directement opposé au zénith.* — *Nadir du soleil*, Nom donné anciennement au point du ciel opposé à celui qu'occupait le centre du soleil.

nadiral, ale, aux adj. Qui a rapport au nadir : *Point* nadiral. *Situation* nadirale *d'une étoile.* Peu us.

Nadir-shah (Tahmasp-kouli khan), roi de Perse, né à Meshed, dans le Khoraçan, en 1688, mort à Fethabad en 1747. Il était d'une famille pauvre et fut enlevé, à dix-sept ans, par les Uzbeks. Devenu libre, il se fit chef de brigands, assassina son beau-frère et son oncle. En 1726, il entra au service du souverain séfévi Shah-Tahmasp II, et s'engagea, moyennant une amnistie complète, à le débarrasser des Afghans. Il réussit dans son œuvre et fut récompensé par le don de quatre provinces. Le roi de Perse ayant cédé aux Turcs les provinces situées sur la rive gauche de l'Araxe (1731), Nadir le détrôna, mit sur le trône son fils Abbas III et prit la régence; il refoula les Turcs, auxquels il enleva la Géorgie, le Shirvan, l'Arménie, et força les Russes à lui céder Derbend et Bakou. A la mort d'Abbas III (1736), il se proclama roi de Perse, envahit l'Afghanistan, puis l'Hindoustan, pilla Delhi (1734), et, au retour, il soumit le Kaboulistan (1740). Sa cruauté révolta contre lui ses sujets, et les officiers de sa garde le massacrèrent. Il eut pour successeur son neveu Ali-kouli-khan.


Nadir-Shah.

Nadjah, fondateur de la dynastie des Nadjahides de l'Yémen, né en Abyssinie vers la fin du Xe siècle, mort à Zébid en 1060. Il fut acheté comme esclave par Merdjan, régent de l'Yémen, pendant la minorité du dernier prince zéiamide, et il se révolta contre le vizir Keïs, qui avait usurpé le trône en 1016. Vainqueur de Keïs, Nadjah se proclama souverain de l'Yémen (1021) et soumit l'Arabie méridionale et une partie de l'Abyssinie. Il fut empoisonné par une de ses concubines.

Nadjibabad, ville de l'Hindoustan (vice-gouv. des Provinces-du-Nord-Ouest [Rohilkand]), sur la Malin Nadi, affluent du Gange; 17.750 hab. Cotonnades; métallurgie. Tombe de Nadjib-oud-Daoula, qui la fonda en 1755.

nadorite (de *Nador*, n. de localité) n. f. Oxychlorure naturel de plomb avec antimoine.

Nadson (Semion Jakovlevitch), poète russe, né à Saint-Pétersbourg en 1862, mort à Ialta en 1886. D'origine israélite, il fit des études militaires et devint officier. Il débuta fort jeune dans la poésie. Il n'avait ni idées, ni formes bien personnelles, mais de la chaleur, un rythme souple, un bel accent de sincérité. Pessimiste, souvent monotone, Nadson fut apprécié de la jeunesse contemporaine. Il mourut, encore jeune, de la phtisie.

Nadudvar, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat des Haïdûques]); 7.835 hab. Ch.-l. de district. Vignobles. — Bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Pest]), dans la Puszta; 2.419 hab.

Nadworna, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie), sur la Bystrica, affluent du Dniester; 7.341 hab.

Nadya, Nadiya ou **Naddia,** ville de l'Hindoustan (Bengale [prov. de Calcutta]), sur la Baghirati, en face du confluent de la Djalanghi; 8.900 hab. Port fluvial important. Ce fut la capitale du dernier roi hindou du Bengale. — Le *district de Nadya* est peuplé de 2.500.000 hab. Capit. *Krichnagar*.

Næfels, ville de Suisse (cant. de Glaris), sur la Linth, tributaire du lac de Wallenstadt; 2.423 hab. Victoire des Suisses sur les Autrichiens, en 1388.

Nægeli (Johann Georg), musicographe suisse, né et mort à Zurich (1768-1836). Il fonda à Zurich, en 1792, une maison d'édition. En même temps, il se produisait comme compositeur avec des chansons allemandes qui obtinrent un vif succès, des toccates pour piano et des chœurs pour l'église et l'école. Enfin, il fondait la grande Association suisse pour les progrès de la musique. Partisan des principes pédagogiques de Pfeiffer et de Pestalozzi, il publia, pour les défendre : *Méthode de chant pestalozzienne, d'après l'invention de Pfeiffer* (1809), et *Méthode de chant disposée par Michel Traugott Pfeiffer et rédigée méthodiquement par J. G. Nægeli* (1810); *Plan d'éducation complète pour toutes les écoles populaires* (1832). Esprit élevé, artiste laborieux et désintéressé, Nægeli a rendu des services à l'enseignement de la musique en Suisse.

Nægeli (Charles-Guillaume de), botaniste allemand, né à Kilchberg en 1817, mort en 1891. On lui doit la découverte des anthérozoïdes des fougères, des travaux importants sur la cellule, sur la marche des faisceaux libéro-ligneux, sur l'origine des variétés, les ferments, etc. On peut citer de lui : *le Microscope* (1865-1867); *Recherches de physiologie botanique* (1855-1858); *les Hieraciums de l'Europe centrale* (1885), ouvrage où il explique la transmutation des espèces.

nævus (*nuss* — mot lat., signif. *tache*) n. m. Lésion de la peau, ordinairement congénitale, qui modifie la couleur et la texture et occupe une étendue plus ou moins grande du tégument externe. (Syn. tache de vin, envie, couenne.) ‖ *Nævus maternel*, Tache sur la peau qu'un enfant a en naissant.

— Encycl. On distingue les *nævus pigmentaires*, hypertrophiques ou non, qui s'observent sur la face, le cou, les mains et dont la surface peut être recouverte de poils ou former une saillie plus ou moins marquée, et les *nævus vasculaires*, presque toujours hypertrophiques, et occupant la région sous-épidermique; ce sont ces nævus que l'on désigne sous le nom de *taches de vin*, d'*envies*, parce qu'on les attribuait à un violent désir éprouvé par la mère durant la grossesse. Quand la dilatation des capillaires qui cause ces nævus devient proéminente, ils se rapprochent des tumeurs érectiles ou *anyiomes caverneux*.

Les nævus pigmentaires ne sont habituellement justiciables d'aucune médication. Les nævus vasculaires, qui sont sujets à s'étendre, peuvent être traités par des injections de chlorure de zinc, par l'électrolyse ou l'extirpation. Chez les enfants, on peut recourir à l'inoculation vaccinale par scarifications rapprochées sur la tumeur.

nafé (ar. *nafaha*, mot signif. proprem. *salutaire*) n. m. Fruit de la ketmie, dont on compose une pâte et un sirop pharmaceutiques employés contre le rhume.

naffe (espagn. *nafa*; de l'ar. *nafha*, odeur agréable, souffle embaumé) n. f. Usité seulement dans l'expression *Eau de naffe*, Eau de fleurs d'oranger distillées.

nâga n. m. Mythol. hind. Nom d'une classe de démons ou plutôt de génies à corps de serpents.

— Encycl. Les *nâgas*, dont le nom désigne en réalité le serpent nommé *naja* ou *cobra capello* (serpent à lunettes), habitent le Pâtala, monde intermédiaire entre la terre et les enfers, ou bien les profondeurs de l'Océan. Leurs femmes, les *nâgis*, ont une réputation de beauté merveilleuse; beaucoup d'entre elles ont épousé des hommes, surtout des sages et des rois. Dans le djaïnisme et le bouddhisme, les nâgas ont en général un rôle bienveillant.

Nagano, ken du Japon (île de Nippon [prov. de Sinano]). Superf. 13.168 kilom. carr.; pop. 1.174.000 hab. Ch.-l. *Zenkôzi*.

Nagano, ville du Japon (île de Nippon, prov. de Sinano [ken de *Nagano*]), près du confluent du Sai-Gava et du Tsikouma-Gava, qui forment le Sinano-Gava, tributaire de la mer du Japon; 30.620 hab. Célèbre temple bouddhiste.

Nagaoka, ville du Japon (Nippon [prov. d'Etsigo]), près du Sinano-Gava; 20.000 hab.

Nagar, province de l'Inde (roy. de Mysore), tributaire de l'empire anglais. Superf. 30.177 kilom. carr.; pop. 1.200.000 hab. Ch.-l. *Chikmagalour*.

Nagara-bouroun, cap de la Turquie d'Asie, vers le milieu et au point le plus resserré du détroit des Dardanelles, au N.-E, des ruines de l'ancienne Abydos.

Nâgârdjouna (*Nâya-arjuna*), bouddhiste ancien, considéré généralement comme le fondateur du système mahâyâna. La tradition thibétaine le fait mourir vers 194 dans le monastère de Çriçaila, sur les bords de la Krichnâ.

nagaret (*rè* — rad. *nagar*) n. m. Espèce de timbale, en usage en Abyssinie.

nagas ou **naghas** (*gass*) n. m. Nom du *mesua ferrea* et bois de cet arbre. ‖ On dit aussi nagassarium, nagassarion, nagassari et nagassi. V. mésua.

Nagas, nom donné à l'ensemble des tribus qui vivent dans le nord-est de l'Assam (Inde). — *Un, Une* Naga. — Adjectiv. : *Tribu* naga.

— n. m. Nom de la langue en usage chez les Nagas. (Cet idiome se divise en huit principaux dialectes et appartient à la même famille que le thibétain et le birman; il a emprunté pas mal de mots au chinois.)

— Encycl. Les *Nagas*, au nombre de 100.000 individus environ, se diviseat en tribus, dont les principales sont : Rengmâ, Katchâ et Angami. Ils sont solidement bâtis, ont le teint olivâtre, le nez peu saillant et les pommettes proéminentes. Leurs armes sont la lance et une sorte de piqo à crochet, qui sert aussi d'instrument aratoire. Ces peuplades cultivent le riz, quelques céréales, des légumes, du coton. Elles sont à peu près indépendantes.

Nagasaki ou **Nangasaki,** ken du Japon, dans l'île de Kiou-Siou. Superf. 3.627 kilom. carr.; pop. 769.000 hab. Il comprend la province de Hizen et les îles Iki-Sima et Tsou-Sima.

Nagasaki, ville et grand port du Japon (île de Kiou-Siou [prov. de Hizen]), ch.-l. du ken de son nom, située sur la côte occidentale (Mer de Chine); 107.422 hab. Ch. de f. Port très sûr, protégé par plusieurs forts. Arsenal maritime. La ville fabrique vases et porcelaines, objets de nacre, poteries. Exportation de poissons, riz, thés, tabac, camphre, cire végétale. Aux environs, mines de houille.

nagate n. m. Nom donné aux astrologues de Ceylan.

Nagato, prov. du Japon (île de Nippon); 347.000 hab. Baignée par la mer du Japon, le détroit de Coréo, le détroit de Simonosôki et la mer Intérieure. Les villes principales sont : Hagi, port sur la mer du Japon, et Simonosôki, sur le détroit de ce nom.

Nagayou-oirou (le *Très caqueteur*), nom que les Egyptiens donnaient à l'oie gigantesque qui avait pondu l'œuf : les uns disaient du monde, les autres du soleil. (C'est une des formes du dieu Qêb ou Seb.)

Naggarlan, bourg de l'archipel des Philippines (prov. de la Laguna de l'île de Luçon), dans une plaine alluviale, dominée par le volcan Majayjay; 10.000 hab.

nage (*naj'*) n. f. Action, art de nager : *Etre habile, rapide, léger à la* nage.

— *A la nage*, En nageant : *Traverser une rivière à la* nage. (On disait autref. à nage.) ‖ *Se jeter à la nage*, Se jeter à l'eau pour nager. V. natation.

— Fam. *Etre en nage*, Etre trempé de sueur. (Quelques-uns, trouvant trop exagérée la comparaison entre un homme trempé de sueur et un homme qui nage, ont donné de cette locution l'explication suivante : on aurait dit d'abord *être en age*, parce que *age* signifiait alors *eau*.)

— Mar. et canot. Action de ramer, c'est-à-dire de faire effort sur les avirons. ‖ *Chef de nage*, Rameur placé le plus près de l'arrière et qui dirige le mouvement. ‖ *Bancs de nage*, Bancs sur lesquels sont assis les rameurs. ‖ *Tente de nage*, Toile rectangulaire tendue au-dessus des rameurs. ‖ *Allonger la nage*, Faire effort dans l'eau le plus longtemps possible. ‖ *Sabords de nage* ou *Galayeres*, Sabords par lesquels passent les avirons de galère. ‖ *Chaloupe bonne de nage*, Chaloupe facile à manier. ‖ *Canot léger de nage*, Canot qui obéit facilement à la rame. ‖ *Donner la nage*, Diriger une embarcation, régler la vitesse de sa marche. ‖ Nom donné, par les canotiers de Paris, à la partie du canot où pose la platine de l'aviron, lorsque l'anneau de ce dernier est au touret. ‖ *Nager en couple, en pointe*, etc. V. nager.

— Techn. Nom donné, dans les fabriques de papier à la main, à une espèce d'excavation ou de petite fosse pratiquée en avant et à côté de la cuve, pour que l'ouvreur puisse s'approcher de celle-ci pour l'exécution des manœuvres. ‖ Morceau de bois plat qu'on place sur des seaux pleins, pour empêcher l'eau de ballotter ou de jaillir. ‖ Nom d'une des parties d'un train de bois de flottage qui se trouve au-dessus ou tout au moins au niveau de l'eau. ‖ *Carde nageante*, Carde dont les dents cèdent aisément.

— Encycl. Mar. et canot. Pour être bonne et faire avancer rapidement le canot, la *nage* doit être longue, régulière, sans temps d'arrêt, et l'aviron doit avoir sa pelle lancée avant de plonger dans l'eau et ramenée ensuite dans un effort continu. Les chefs de nage dirigent le mouvement. La nage des chaloupes s'appelle la *pompe*; il est impossible, en effet, de nager avec élégance en se servant

des avirons lourds à ersiau de ces embarcations ; mais, dans les canots et baloinières, on *plume*, c'est-à-dire qu'on trévire l'aviron à plat à chaque coup, en le ramenant sur l'arrière. Le canotage, dont le goût se développe en France, est loin, cependant, d'y avoir acquis l'importance qu'il a de l'autre côté de la Manche.

NAGEANT (*jan*), **ANTE** adj. Qui nage, qui a l'habitude de nager, qui est fait pour nager : *Les animaux* NAGEANTS.

— Blas. Se dit 1° d'un poisson figuré de profil et posé en fasce ; 2° du cygne figuré sur l'eau.

— Bot. Se dit des feuilles et des plantes qui se soutiennent à la surface de l'eau, ces dernières sans tenir au sol par les racines : *Le nénufar a des feuilles* NAGEANTES.



De gueules à un poisson nageant d'argent.



D'azur à un cygne d'argent nageant sur une mer du même.

NAGÉE (*jé*) n. f. Espace parcouru en nageant, à chacune des impulsions que l'on donne à son corps : *Traverser une rivière en quelques* NAGÉES.

NAGELFLUH (*ghèl'* — de l'allem. *nagel*, clou, et *fluhe*, roche) n. m. Conglomérat tertiaire, que l'on trouve en Suisse et en particulier au Righi. (Ses éléments paraissent avoir été empruntés à certaines parties maintenant rasées des Alpes.)

NAGEMENT (*je-man*) n. m. Action de nager ; faculté de se mouvoir dans l'eau : *Le vol des oiseaux, le* NAGEMENT *des poissons.* (Volt.) [Inus.]

NAGEOIR (*joir'* — rad. *nager*) n. m. Lieu où l'on peut sans danger se livrer à la natation. (Vx.)

— Arg. Poisson.

NAGEOIRE (*joir'* — rad. *nager*) n. f. Appendice d'un animal aquatique servant à la natation.

— Par ext. Objet qui aide à se soutenir sur l'eau quand on apprend à nager. ‖ Appareil analogue à des nageoires : *Les palettes des bateaux a vapeur sont leurs* NAGEOIRES.

— Arg. Bras.

— Modes. Autref. Parties de la barbe appelées aujourd'hui *favoris*.

— Techn. Sorte de petite fosse creusée en avant de la cuve du fabricant de papier à la main, pour faciliter le travail de l'ouvrier. ‖ Planchette arrondie, posée sur un seau plein d'eau pour empêcher celle-ci de s'épandre.

— Encycl. Les poissons sont les animaux les mieux pourvus de *nageoires*. Celles-ci sont soit des membres modifiés, soit des appendices particuliers qui s'insèrent sur le dos, le ventre, etc. Quand elles sont des membres modifiés, elles dépendent des os du bassin et de l'épaule et répètent plus ou moins la forme du membre. Chez les mammifères carnassiers adaptés à la vie aquatique (phoques et autres pinnipèdes), on observe nettement cette transformation des quatre membres en nageoires ; les moignons laissent voir les doigts armés de griffes et unis par une peau coriace. Mais ce sont seulement les membres postérieurs qui servent à l'animal pour nager. Chez les cétacés, c'est la queue qui s'épanouit en une nageoire horizontale : les membres postérieurs sont atrophiés, les antérieurs sont modifiés en nageoires ioarticulées extérieurement, mais le squelette possède les os fondamentaux de tout membre thoracique. En outre, chez beaucoup de ces mammifères, il existe une nageoire dorsale, repli de la peau muni de muscles et de tissu élastique. Chez beaucoup d'oiseaux marins du groupe des manchots, les ailes deviennent de véritables nageoires



Nageoires : 1. Poisson type montrant la disposition ordinaire des nageoires (*a*, dorsale ; *b*, pectorale ; *c*, ventrale ; *d*, anale ; *e*, caudale) ; 2. Phoque ; 3. Cétacé ; 4. Ichtyosaure ; 5. Perche, 6. Squale ; 7. Manchot.

écailleuses (manchots). Certains reptiles fossiles comme les ichtyosaures avaient leurs membres disposés en nageoires. C'est chez les poissons que ces appendices atteignent la perfection : ils constituent tout un appareil locomoteur qui permet au corps en fuseau de se projeter avec une rapidité extraordinaire dans toutes les directions, suivant que ces palettes membraneuses, soutenues par des nervures plus ou moins rigides, agissent isolément ou d'ensemble. Ce sont les membres modifiés (nageoires ventrales et pectorales) qui jouent le rôle le moins important : ils servent surtout à donner la direction, mais les nageoires impaires (dorsale, caudale et anale), qui, dans certains types, n'en forment qu'une seule se continuant de la nuque jusque sous le ventre, sont, au contraire, de première importance. Elles sont, comme les autres, constituées par une membrane souple, disposée à la manière d'une feuille d'éventail, sur des rayons complètement osseux.

NAGEOTER (*jo* — rad. *nager*) v. n. Fam. Nager un peu ; nager avec difficulté.

NAGER (*jé* — du lat. *navigare*, même sens. Prend un *e* muet après le *g* devant A ou O : *Je nageai. Nous nageons*) v. n. Se soutenir et avancer sur l'eau par le mouvement de certaines parties du corps : *L'art de* NAGER *est une source perpétuelle de plaisir.* (B. de St-P.)

— Par anal. S'avancer comme on nageant : *Les oiseaux* NAGENT *dans l'air.*

— Par ext. Surnager, flotter au-dessus d'un liquide on être immergé dans ce liquide : *L'huile* NAGE *sur l'eau.*

— *Nager dans*, Etre complètement immergé dans : *Des légumes qui* NAGENT DANS *l'eau.* ‖ Vivre pleinement au milieu de : NAGER DANS *l'abondance.* ‖ Etre comme noyé, plongé dans ; devenir vague, incertain : *Sentir ses yeux, son regard* NAGER DANS *un brouillard.* ‖ Flotter, être fort au large dans : *Souliers* DANS *lesquels les pieds* NAGENT.

— Loc. div. *Nager dans le sang*, Etre couvert de sang, plongé dans le sang. ‖ *Nager comme un poisson*, Nager très bien. ‖ *Nager comme un chien de plomb, comme une meule de moulin*, Ne savoir pas nager du tout. ‖ *Nager entre deux eaux*, S'avancer dans l'eau, la tête et le corps immergés. — Fig. Se conduire, entre deux partis opposés, de façon à les ménager tous deux. — Eviter les extrêmes, garder la modération. ‖ *Nager en grande eau*, Nager dans un endroit où il y a beaucoup d'eau. — Au fig. Etre dans l'opulence, posséder une grande fortune ou être dans un haut emploi. ‖ *Nager contre le courant*, Nager dans le sens opposé au cours de l'eau. — Au fig. Lutter contre le cours des choses. ‖ *Nager dans les eaux de quelqu'un*, Au fig. Suivre son parti, se mettre à sa remorque. ‖ *Etre à nage pataud*. Se dit d'un homme ou d'un animal tombé dans l'eau et se débattant pour en sortir.

— Fauconn. *Nager entre les nuées*, Planer, en parlant du faucon ou de l'autour.

— Mar. Ramer pour faire avancer une embarcation au moyen des avirons. ‖ *Nager de l'avant*, Faire effort de façon que l'embarcation aille de l'avant. ‖ *Nager de l'arrière, a culer* ou *à scier*, Ramer de façon que le canot aille en arrière. ‖ *Nager de long*, Faire effort dans l'eau le plus longtemps possible. ‖ *Nager en douceur*, Faire un effort modéré. ‖ *Nager ensemble*, Faire en sorte que les avirons tombent ensemble dans l'eau. ‖ *Nager ferme*, Ramer avec vigueur. ‖ *Nager a couple*, Nager avec les avirons symétriques et montés à couple. ‖ *Nager en pointe*, Ramer dans une embarcation armée en pointe. ‖ *Nager à sec*, Dans un endroit étroit, Avancer en faisant effort sur la terre avec les avirons. ‖ *Nager au vent, Nager debout*, Se tenir debout au vent. ‖ *Nager tribord... bâbord*, Faire effort d'un bord ou de l'autre, quand on est à la position de lève-rames. ‖ *Nager tribord* ou *bâbord meilleur*, Faire un effort plus considérable d'un bord que de l'autre, dans une évolution, par exemple. (L'expression opposée est : *Endurer bâbord* ou *tribord.*) ‖ *Nager sec*, Ne pas faire jaillir de l'eau en sortant son aviron de l'eau ou en l'y faisant entrer. ‖ *Nager à l'embellie*, Faire un effort plus violent quand, par mauvais temps, la mer se calme un peu. ‖ *Nager sur le fer*, Faire effort sur les avirons pour tenir à poste une embarcation mouillée qui chasserait sans cela. ‖ *Nager à bord*, Ordre à un patron de faire rentrer l'embarcation à bord.

— Manèg. Jeter les pieds en dehors, en parlant du cheval. ‖ *Nager à sec*, Marcher sur trois pieds, le quatrième étant lié.

— Prov. : **Le monde est rond ; qui ne sait nager va au fond**, Celui qui ne sait pas se conduire, se diriger habilement dans le monde n'arrivera à rien.

— v. a. Mar. Faire avancer à force de rames ; remorquer à force de rames : NAGER *la chaloupe à bord.*

— n. m. Action ou manière de nager : *Avoir un* NAGER *très rapide.*

NAGERET (*je-rè*) n. m. Chass. Petit bateau plat dont le bordage est souvent garni d'une froudaison dissimulant



Nageret.

ceux qui le montent, et dont on se sert pour approcher le gibier d'eau.

— Navig. duv. et canot. Rameur.

NAGES, comm. du Tarn, arrond. et à 57 kilom. de Castres, au-dessus du Viau ; 1.524 hab.

NAGEUR (*jeur'*), **EUSE** n. Personne qui nage : *Poursuivre un* NAGEUR. ‖ Personne qui sait nager : NAGEUR *attaché à un établissement de bains froids.* — Adjectiv. Qui nage, qui est conformé pour la nage : *Oiseaux* NAGEURS.

— Fig. Personne qui va, qui marche, qui progresse dans un certain sens : *Il y a dans les révolutions des* NAGEURS *à contre-courant.* (V. Hugo.)

— Mar. et canot. Rameur. ‖ *Nageur de l'arrière*, Chef de nage. ‖ *Nageur de l'avant*, Brigadier. ‖ *Bancs des nageurs*, Bancs sur lesquels sont assis les nageurs.

— Techn. Nom donné, dans les brasseries à fermentation basse, à des instruments métalliques en forme d'entonnoirs, dans lesquels on met de la glace et que l'on fait flotter dans les cuves guilloires avant l'entonnage.

— Encycl. V. NATATION.

NAGEURS (*jeur'*) n. m. pl. Zool. Division des crustacés copépodes, dite aussi des *gnathostomes*. (V. ce mot.) ‖ Ordre d'oiseaux répondant aux palmipèdes. — *Un* NAGEUR.

NÂGÎ n. f. Myth. hind. V. NÂGA.

NAGOLD, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle de la Forêt-Noire]), au confluent de la Waldach avec la *Nagold*, affluent de l'Enz ; 3.540 hab. Ch.-l. de district. Filature de laine et fabrique de drap ; minoterie.

NAGOR n. m. Nom ancien des antilopes africaines du genre *elcotragus*. (Inus.)

NAGOS, peuplade de 250.000 individus environ, qui vit dans l'ancien royaume de Porto-Novo, à l'E. du Dahomey. — *Un, Une* NAGO.

— Adjectiv. : *Tradition* NAGO.

— Encycl. Les *Nagos* sont des nègres offrant tous les traits des Dahoméens ; et, pour s'en distinguer, ils se tracent sur chaque joue trois tatouages transversaux. Assez pacifiques, ils cultivent le sol, font des nattes, des poteries, tissent des étoffes, fabriquent des bijoux en cuivre et en argent, etc. Ils sont polygames et fétichistes.

NAGOYA ou **AITSI-KEN**, ville du Japon (île de Nippon [prov. d'Ovari]), à peu de distance de la baie d'Ovari ; 244.145 hab. Ch.-l. du ken d'Aitsi. Fabrication de porcelaines d'Ovari, émaux cloisonnés. Jadis capitale du Japon, elle fut ensuite la capitale des princes d'Ovari (sépultures dans le monastère de Kentchion-dji). *Yokkaitsi* (à 35 kilom.) lui sert de port sur la baie.

NAGPA n. m. Nom donné à des lamas thibétains, astrologues et devins, qui appartiennent aux sectes les moins rigides des lamas rouges. (Ils peuvent se marier et ne jouissent que d'un médiocre crédit.)

NAGPO-TCHEMPO, dieu bouddhiste thibétain, à l'aspect terrible et démoniaque, l'un des principaux personnages du groupe de Dragçeds.

NAGPOUR, prov. de l'Hindoustan (gouv. des Provinces-Centrales). C'est un vaste triangle, mesurant 96.088 kilom. carr., et que peuplent 2.954.000 hab. La province est arrosée, du N. au S., par le Waina-Ganga, qui, réuni au Wardha, forme le Pranhita, affluent du Godavéry (lequel coule à la frontière sud). Le plateau, d'une altitude de 65 à 300 mètres, est dominé par le Gadalgeutta (1.000 m.). Houille dans le Tchanda.

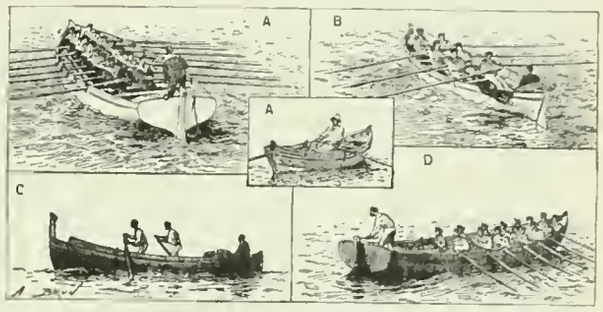

A, nager à couple ; B, nager en pointe ; D, nager à culer ; C, nager debout.

NAGPOUR, ville de l'Hindoustan, capitale du gouvernement des Provinces-Centrales et chef-lieu de la prov. du même nom ; 98.000 hab. Le siège administratif est à Sitabaldi, au pied d'une colline fortifiée. Grands cantonnements de Kampti, à 14 kil. Tombes des rois maharattes. Fabrique de cotonnades ; commerce de céréales, étoffes, soie ; exportation de coton. Nagpour a été bâtie par Tchand Soultan, au commencement du XVIIIe siècle.

NAGUÈRE ou **NAGUÈRES** (*ghèr'* — contract. des mots *n'a guère*, il n'y a guère) adv. Il n'y a pas longtemps, il y a peu de temps. ‖ *Depuis naguère*, Tout récemment. (Inus.)

NAGUILIAN, bourg de Malaisie (archipel des Philippines [île de Luçon, prov. de la Union]) ; 4.200 hab., avec le *pueblo* ou canton dont il est centre.

NAGY (Ignace), écrivain hongrois, né à Keszthely en 1810, mort à Budapest en 1854. Il rédigea les *Eletképez* et, après la révolution, le *Hölgyfutar*, où il groupa les meilleurs écrivains du temps. Petöfi et Jokai débutèrent dans la première de ces revues. Journaliste alerte, humoriste, Nagy donna une longue série de nouvelles et de romans et quelques pièces de théâtre. Parmi les romans, nous mentionnerons : *Caricatures* (1844) ; *Mystères hongrois* (1844), écrits sous l'influence d'Eugène Sue ; *Jadis et maintenant* (1845) ; *Ciel et enfer* (1846). Parmi les comédies, la plus célèbre est : *Election des fonctionnaires* (1842), où il fustige les abus commis lors du renouvellement des mandats.

NAGY, mot magyar signif. *grand*, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms géographiques. V. aussi le mot principal.

NAGYAG, village d'Austro-Hongrie (Hongrie méridionale [Transylvanie, comitat de Hunyad]), sur un affluent du Maros ; 1.756 hab. Mines d'or et d'argent ; minerais précieux (tellure, améthyste, manganèse, arsenic).

NAGYAGITE n. f. Minér. Syn. de ÉLASMOSE.

NAGY-BANYA, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Szatmar]), sur un affluent du Szamos (bassin de la Theiss) ; 1.500 hab. Mines d'argent, cuivre, or.

NAGY-ENYED, bourg d'Austro-Hongrie (Transylvanie [comitat de Karoly-Fejervar]), sur le Maros, affluent de la Theiss ; 6.000 hab. Ch.-l. du district. Vignobles. Papeterie

NAGY-KALLO, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie centrale [comitat de Szabolcs]) ; 5.632 hab. Ch.-l. de district.

NAGY-KAROLY. Géogr. V. KAROLY.

NAGY-KATA, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Pest]) ; 6.028 hab.

NAGY-KIKINDA, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Torontal]) ; 22.800 hab. Commerce de bestiaux.

NAGY-LAK ou **NAGYLAK**, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Csanad]), près du Maros ; 12.800 hab. Ch.-l. de district. Agriculture et élevage de bestiaux.

NAGY-MAROS, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Hont]), sur la rive gauche du Danube ; 3.508 hab. Vignobles et culture du tabac.

NAGY-SURANY, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Neutra]), sur la Neutra, affluent du Danube ; 5.000 hab. Sucrerie.

NAGY-SZALONTA, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Bihar]), sur le Bagdupatak, ruisseau qui se perd dans les terres; 12.050 hab. Ch.-l. de district. Commerce de céréales et de bois; élevage de porcs. Patrie du poète Janos Arany.

NAGY-SZÖLLÖS, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie), ch.-l. du comitat d'Ugocsa, près d'un affluent de la Theiss; 5.187 hab. Vignobles.

NAGY-VARAD ou **NAGYVARAD**, ou **GROSSWARDEIN**, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie), ch.-l. du comitat de Bihar, sur la branche septentrionale du Körös, sous-affluent du Danube par la Theiss; 33.000 hab. Évêchés catholique, grec-uni et orthodoxe. Belle cathédrale latine (XIe s., remaniée au XVIIIe). Industrie assez active : soieries et poteries. Commerce de bestiaux, de grains et de vins, ceux-ci très estimés et produits sur les coteaux qui dominent la ville. Eaux thermales à Hajó. Ville jadis très forte, commandant une des principales routes d'accès dans la Transylvanie, Nagy-Varad fut une des dernières villes occupées par les Turcs en Hongrie.

NAHARAÎNA (littéralem. le *Pays des deux rivières*), nom que les Égyptiens donnaient aux régions de la Syrie septentrionale comprises entre l'Euphrate et l'Oronte.

NAHARRO (Bartolomé TORRES), auteur dramatique espagnol, né à la Torre-de-Miguel-Sexmero, près de Badajoz, mort vers 1530. Après être entré dans les ordres, il fut pris par des pirates algériens, racheté, et vécut en Italie, à Rome, où il se trouvait dès 1513, et à Naples. Sa *Propaladia*, recueil de ses œuvres dramatiques, fut publiée en 1517, à Naples. Ses comédies, en cinq *jornadas* et en vers octosyllabiques : *la Tinellaria, la Trofea, la Serafina, la Aquilana, la Himenea, la Calamita, la Jacinta, la Soldadesca*, lui donnent, entre Juan del Encina et Gil Vicente, une place importante dans l'histoire du théâtre espagnol.

NAHARVALES, peuplade germanique du groupe des Lygiens, qui, au temps de Tacite, habitait entre la Warna et la Vistule (auj. gr.-duché de Posen). Ils adoraient une divinité nommée Alcis, dont le culte était célébré dans un bois par un prêtre habillé en femme.

NAHASH, roi des Ammonites. Il alla, du temps de Samuel, mettre le siège devant Jabès de Galiad; mais Saul, fils de Kish, délivra la ville. Il entretint plus tard des rapports amicaux avec David.

NAHASI ou **NAHSI**, nom que les Égyptiens appliquaient aux nations noires de l'Afrique, issues d'Horus.

NAHE, rivière de l'Allemagne occidentale. Elle commence, par 414 mètres, à 32 kilom. de Trèves et coule vers le N.-E., puis l'E., « d'abord sur un plateau stérile, puis dans une vallée escarpée aux grandioses roches de porphyre » et plantée de vignobles. Elle baigne Kreuznach et se perd dans le Rhin, rive gauche, à Bingen. Cours 110 kilom.

NAHHAR (*na-ar'*) n. m. Chronol. Dernier jour du mois de l'année turque, où se fait le sacrifice à La Mecque.

NAHL (Jean-Auguste) **l'Ancien**, sculpteur allemand, né à Berlin en 1710, mort à Cassel en 1785 ou en 1781. Élève de son père, JEAN-SAMUEL (1644-1727), qui fut un sculpteur distingué, et de Schlutter, il s'établit, en 1735, à Strasbourg, retourna à Berlin, en 1741, exécuter de grandes commandes confiées par le gouvernement prussien, alla habiter la Suisse en 1746, puis enfin se fixa à Cassel en 1755. On lui doit : le *Monument funéraire de la femme du ministre Langhans*, dans l'église de Hindelbank (cant. de Berne), le *Modèle en plâtre de la statue du landgrave Frédéric II*, etc. Mais il est surtout connu par ses travaux de décoration aux châteaux de Potsdam, de Sans-Souci, ainsi qu'au château et au parc de Cassel. — Son fils, SAMUEL, né à Berne en 1748, mort en 1813, fut professeur, puis directeur de l'Académie des beaux-arts de Cassel. On cite, parmi ses œuvres : *Statue monumentale du landgrave Frédéric II; Enfant pleurant la mort d'un oiseau*; des bas-reliefs dans la salle de marbre de Wilhelmshœhe, le *Buste du landgrave Frédéric II*, en albâtre; etc.

NAHL (Jean-Auguste) **le Jeune**, peintre allemand, frère de Samuel, né à Tanne, près de Berne, en 1752, mort à Cassel en 1825. Après différents voyages en France, en Italie, en Hollande, il retourna à Cassel en 1792; il fut nommé professeur à l'Académie et, en 1815, directeur de la classe de peinture. Ce fut un peintre original, qui excella dans le genre gracieux. Nous citerons de lui : l'*Offrande à Vénus*, son chef-d'œuvre; *Ariane à Naxos*; *Narcisse*; *Olinthe et Sophronie*; *l'Amour enlevant une épine du pied de Vénus*; *Castor et Pollux*.

NAHMAN n. m. Stigmate que les vichnouites portent sur le front. Il consiste en deux traits perpendiculaires blancs de la racine des cheveux aux sourcils et réunis à la naissance du nez par une barre horizontale.

NAHR n. m. Mot arabe signifiant « rivière », et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots géographiques.

NAHR-EL-KÉBIR, fleuve de la Turquie d'Asie, en Syrie. Il descend du Liban septentrional, là où cette chaîne atteint sa plus haute altitude (3.067 m.), et se perd en Méditerranée non loin de Tripoli. Débit abondant, à cause des grandes fontaines que lui amènent les cavernes de calcaire. C'est l'antique *Eleutheros*.

NAHR-EL-KELB (la *Rivière du chien*), le *Lycus* des anciens, fleuve entier de la Turquie d'Asie (Syrie pachalik de Beyrouth), descendu du Liban et se jetant dans la Méditerranée, non loin de Beyrouth.

NAHR-EL-OUASSEL, rivière de l'Algérie, née près de Tiaret, se renforce du ruisseau des Sept-Aïoun ou des Soixante-dix Sources, coule vers l'E.-N.-E., puis l'E., et s'unit au Chélif. Cours 180 kilomètres. Peu d'eau.

NAHUAS, population du Mexique établie, avant l'arrivée des Européens, dans l'Anahuac, et dont les membres sont plus généralement désignés sous le nom d'Aztèques.

NAHUATL adj. Langue parlée par les Nahuas et qui a donné naissance au mexicain moderne et à ses dialectes. V. ANAHUAC, et AZTÈQUES.

NAHUBAS (*bass*) n. m. Bot. Nom indigène du cirier, au Brésil.

NAHUEL-HUAPI, lac de la république Argentine, sur le versant oriental des Andes. Emplissant une ancienne vallée glaciaire, il se trouve à environ 600 mètres d'altitude. Sa longueur est de 45 kilomètres, sa plus grande largeur de 15. Ses eaux vont au rio Negro par la rivière Limay.

NAHUM (en hébr. *consolation*), le septième des douze petits prophètes, vivant au VIIe siècle av. J.-C. Né à Elqôsch, petit village de Galilée, il déclare lui-même avoir prophétisé, peu après la ruine d'une grande ville d'Égypte, qu'il appelle No-Amon, et qui n'est autre que Thèbes, saccagée en 665. L'objet de ses prédictions est la chute de Ninive, qui arriva en 606. La prophétie de Nahum est écrite dans un hébreu très pur.

NAÏ n. m. Instrument de musique à vent, en usage dans l'orchestre des tziganes roumains. (C'est une sorte de flûte de Pan, dont les tuyaux, en bois de sureau, ne sont pas disposés à plat, comme dans celle-ci, mais groupés de façon à former dans leur ensemble un arc de cercle dont le côté concave fait face à l'exécutant. Le naï est appelé aussi *muscal*.)

NAÏADACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de monocotylédones, à laquelle appartient le genre *naïade*. — *Une* NAÏADACÉE.

— ENCYCL. La famille des *naïadacées* comprend treize genres (avec une centaine d'espèces) de plantes aquatiques, à fleurs hermaphrodites ou unisexuées, dont le fruit est assez variable (akène, follicule ou baie). Elle comprend huit tribus : *naïadées, zostérées, cymodocées, posidoniées, zannichelliées, aponogétées, potamées, juncaginées*.

NAÏADE (du lat. *naias, adis*; gr. *naïas, ados*) n. f. Mythol. gr. Divinité féminine inférieure, présidant à une fontaine ou à une rivière : *Tout ruisseau avait sa* NAÏADE. (Nisard.) ‖ Poétiq. L'eau elle-même.

— PROV. ANC. : **Bacchus aime les naïades, Il faut mettre de l'eau dans son vin.**

— ENCYCL. Mythol. Les *naïades* étaient les nymphes des eaux courantes, des fleuves, des ruisseaux, des sources. Elles sont mentionnées déjà dans les poèmes homériques. La légende les fait filles de Zeus, mères des silènes et des satyres. Elles avaient élevé Hermès, Dionysos et d'autres dieux; elles attiraient à elles les beaux jeunes gens, comme Hylas. On les considérait quelquefois comme des prêtresses de Dionysos. D'après Ovide, des naïades furent changées en îles par le dieu fleuve Achéloos, qu'elles avaient négligé d'inviter à une fête. On les représentait comme de belles jeunes filles, couronnées de fleurs, passionnées pour les jeux, la musique, et elles étaient, dans tous les pays grecs, l'objet d'un culte.

— Iconogr. Au musée Pio Clementino (Vatican) est une statue de marbre antique qui représente une *Naïade* couchée et appuyant sa main sur une urne, d'où s'échappe de l'eau. Une autre statue antique du même musée, découverte dans le jardin des Mendicanti, représente une des naïades qui présidaient à la fontaine de l'Aqua-Appia.



Naïades, d'après Jean Goujon. (Fontaine des Innocents, à Paris.)

Les *Naïades* sculptées par Jean Goujon pour la fontaine des Innocents à Paris, et qui ont été transportées au Louvre, sont admirables d'élégance et de grâce. On cite aussi des *Naïades* de Bouchardon. Canova a sculpté une *Naïade se réveillant au son de la lyre de l'Amour*. Une statue de *Naïade versant de l'eau*, sculptée en marbre par Brion pour les serres du Jardin des Plantes, à Paris, a été exposée au Salon de 1838. Une autre statue de marbre, par Renaudet, a paru au Salon de 1872. En peinture, nous citerons un tableau de Du Fresnoy (*les Naïades*), qui est au Louvre, et qui a été gravé par Landon; une composition de Gérard de Lairesse; un tableau de Lucas Cranach. N'oublions pas la *Source*, l'une des plus pures créations d'Ingres et la *Naïade* de Henner (1875). V. NYMPHE.

NAÏADE n. f. Annél. Syn. de NAÏS.

— Bot. Genre de plantes aquatiques, type de la tribu des *naïadées*. ‖ On dit aussi NAÏAS.

— Entom. Nom vulgaire de la punaise tipule.

— ENCYCL. Bot. Le genre *naïade* comprend des plantes à tiges rameuses, charnues et fragiles, portant des feuilles minces et transparentes; les fleurs, dioïques, sont solitaires à l'aisselle des feuilles. La fleur mâle consiste en une seule étamine, la fleur femelle est réduite à un ovaire entouré. On connaît une dizaine d'espèces de ces plantes, qui croissent dans les eaux douces et les étangs de l'Europe centrale. La naïade fluviatile sert de nourriture aux carpes.

NAÏADÉES n. f. pl. Tribu de plantes monocotylédones, de la famille des *naïadacées*, et dont le genre *naïade* est le type. — *Une* NAÏADÉE.

NAÏADINE n. f. Genre de mollusques lamellibranches, fossiles dans le crétacé d'Europe.

NAIADITE n. f. Genre de mollusques lamellibranches, fossiles dans le carbonifère de l'Amérique du Nord.

NAÏAS n. m. Bot. Syn. de NAÏADE.

NAÏBA (de l'ar. *naibat*, tour de rôle) n. f. Capitation personnelle perçue au Maroc, en général lors des trois principales fêtes de l'année.

NAIC ou **NAÏG**, bourg de Malaisie (archipel des Philippines [prov. de Cavite, île de Luçon]), près de la baie de Manille; 5.300 hab.

NAIDÉS n. m. pl. Famille d'annélides oligochètes limicoles, renfermant les *nais* et genres voisins. — *Un* NAÏDÉ.

NAIE ou **NAYE** (*nè*) n. f. En Belgique (Hainaut), Partie inférieure d'une couche de charbon de terre.

NAÏF, IVE (du lat. *nativus*, même sens) adj. Nature, ingénu : *Les grâces* NAÏVES *de l'enfance.* ‖ Qui retrace la vérité, la nature, sans aucun artifice : *Un style, Un récit* NAÏF.

— Autref. S'est dit pour *natif* :

Rehausser de son teint la *naïve* blancheur.
LA FONTAINE.

— Inexpérimenté, crédule, en parlant des personnes; dépourvu de finesse, en parlant des actes ou des paroles : *Jeune homme* NAÏF, *Réponse* NAÏVE.

— Techn. *Pointe naïve*, Diamant qui, naturellement et sans taille, offre une forme pyramidale.

— n. m. Ce qui est naïf, genre naïf : *Les anciens ont atteint le sublime du* NAÏF. (De Bonald.)

— Arg. des typogr. *Le naïf*, Le patron. (Vieux.)

— Féod. Serf de naissance. ‖ On trouve aussi NEIF.

— SYN. **Naïf, naturel.** Ce qui est *naïf* naît du sujet sans aucun effort : c'est l'opposé de *réfléchi*; c'est le sentiment qui l'inspire. Ce qui est *naturel* naît aussi du sujet, mais n'éclôt que par la réflexion : c'est l'opposé de *recherché*.

NAIGEON (Jacques-André), littérateur et philosophe français, né et mort à Paris (1738-1810). Il commença à étudier les beaux-arts, puis se lia avec d'Holbach et Diderot, dont il poussa à l'exagération les doctrines. La Harpe l'appelait **le singe de Diderot.** Admirateur de la Révolution, il ne pardonnait pas à Robespierre d'avoir institué le culte de l'*Être suprême*. Nommé membre de l'Institut en 1795, il a donné une édition des *Essais* de Montaigne (1802), faite sur un manuscrit original avec notes autographes de l'auteur, et rétablit la plupart des passages qu'avaient omis à dessein Mlle de Gournay et les autres éditeurs.

Citons encore : *le Militaire philosophe* (1768); *Recueil philosophique* ou *Mélange de pièces sur la religion et la morale* (1770); *Notice sur La Fontaine* (1795); *Théologie portative* (1768), sous le pseudonyme du COLONEL DE SAINT-HYACINTHE; *Dictionnaire de philosophie ancienne et moderne* (1791), faisant partie de l'*Encyclopédie méthodique*. Il a publié aussi une édition fautive de Diderot (1798) et des *Mémoires sur la vie et les œuvres de Diderot*, insérés en 1823 dans l'édition des *Œuvres de Diderot*, de Brière.

NAIGEON (Jean-Claude), peintre français, parent du précédent, né à Dijon en 1753, mort à Paris en 1832, élève de Devosge et de Louis David. Il prit part au Salon de 1791 et fut peu après chargé, avec Peyron et Benvoisin, de l'inventaire des œuvres d'art et des monuments d'archéologie trouvés dans les couvents supprimés. Ces richesses furent déposées provisoirement à l'hôtel de Nesle, et Naigeon en fut créé conservateur. En 1812, il fut nommé directeur du musée du Luxembourg. — Son fils et élève, JEAN-GUILLAUME-ELZIDON, né à Paris en 1797, mort en 1867, lui succéda en 1832 comme conservateur du musée du Luxembourg, puis remplit, à partir de 1861, les mêmes fonctions au musée Egyptien. Citons de lui : *Madeleine dans le désert; Napolitaine priant la Vierge pour son enfant* (1833); *Glaneuse des environs de Naples*; etc., et de nombreux portraits.

NAÏHATI, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. du Bengale [prov. de Calcutta]), sur l'Hougli (delta du Gange); 21.500 hab.

NAÏKADAS, NAÏKDAS ou **NAÏKERS**, peuplade à caractères nigritiques, répartie dans les jungles d'Aznaad (Inde) et dans les provinces de Bengale, de Bombay, de Bareda, etc. — *Un, Une* NAÏKADA, NAÏKDA ou NAÏKER.

— Adjectiv. : *Mœurs* NAÏKADAS, NAÏKDAS, NAÏKERS.

— ENCYCL. Petits et minces, les *Naïkadas*, avec leurs cheveux crépus, leur peau foncée, leur nez épaté, leurs lèvres fortes, rappellent complètement, s'ils ne sont pas métissés, les traits des Négritos des Philippines. Rangés dans les dernières castes, les Naïkadas labourent rarement le sol; la plupart se contentent d'incendier les broussailles après avoir abattu les arbres et de jeter les semences au milieu des cendres. Ils croient aux esprits et aux revenants et fabriquent des idoles composées de pieux, dont le sommet est sculpté en forme de tête humaine.

NAIL (*nèl*) n. m. Métrol. Mesure de longueur, usitée en Angleterre et qui équivaut à 57^mm,15. ‖ Poids employé dans le commerce des laines, et valant 3 kil. 175. (On l'appelle aussi CLOVE.)

NAILHAC, comm. de Dordogne, arrond. et à 34 kilom. de Périgueux; 979 hab. Grès. Château.

NAILLAC (Philibert DE), grand maître de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, né vers 1340, mort en 1421. Il fut élu grand maître, en 1396, après la mort de Jean-Ferdinand de Hérédia. Son gouvernement fut en grande partie consacré à l'organisation de la lutte contre les Turcs. Il prit part à la désastreuse bataille de Nicopolis; mais, profitant des divisions qui troublèrent les Ottomans après la mort de Bajazet, il put prendre l'offensive en Asie Mineure et établit un château fort sur la côte de Carie. Il s'efforça d'amener l'union des chrétiens contre les Turcs, dirigea avec le maréchal Boucicaut une expédition en Syrie et obtint du Soudan d'Égypte des avantages importants pour la religion chrétienne.

NAILLAT, comm. de la Creuse, arrond. et à 22 kilom. de Guéret, au-dessus de la Brézentine; 2.047 hab. Moulins. Tumulus de *Champfrier*. Menhir.

NAILLOUX, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 11 kilom. de Villefranche; 1.157 hab. Église avec un maître-autel en marbre et des stalles du XVIIIe siècle provenant de l'abbaye de Boulbonne. Fontaine et chapelle de Saint-Méen, pèlerinage. — Le canton a 10 comm. et 6.987 h.

NAÏM, ville de la Palestine ancienne (Galilée), tribu d'Issachar, au pied du mont Thabor et près du torrent de Cison. Jésus-Christ y ressuscita le fils d'une veuve.

NAIN, NAINE (*nin, nèn'* — du lat. *nanus*; gr. *nanos*, même sens) n. Personne dont la taille est de beaucoup au-dessous de la taille ordinaire : *La taille du* NAIN *Bébé était de 70 centimètres.* (L.-J. Larcher.)

— Par exagér. Personne de très petite taille : *Le gamin de Paris, c'est le* NAIN *de la géante.* (V. Hugo.)

— Fig. Personne sans mérite : *Les* NAINS *qui barbotent aujourd'hui dans la littérature et la politique.* (Chateaubr.

— Arboric. *Nain d'Amérique, Nain flageolet*, Variétés du haricot remarquables par leur petitesse. ‖ *Arbre nain*, Arbre qui reste très petit relativement aux individus de même espèce ou de même genre.

— Comm. *Nain londrin*, Drap fin qui se fabrique à Londres avec les laines d'Espagne.

— Jeux. *Nain jaune*, Jeu de cartes. V. la partie encycl.

— Mythol. scandin. Sorte de génie jouissant de pouvoirs surnaturels.

— adj. Qui est d'une taille de beaucoup inférieure à la taille ordinaire : *Homme* NAIN, *Femme* NAINE.

— Ecen. rur. *Œuf nain*, Œuf de poule qui ne contient point de jaune.

— Fig. Infime, très petit, presque nul : *A talent* NAIN, *amour-propre géant.* (Petit-Senn.)

— SYN. **Myrmidon, pygmée.** V. MYRMIDON.

— ENCYCL. Biol. On doit entendre par *nain* un être chez lequel toutes les parties du corps ont subi une diminution, et dont la taille se trouve ainsi de beaucoup inférieure à la moyenne de son espèce ou de sa race, mais qui a conservé la perfection des formes de l'adulte.

Nous devons donc séparer des nains, chez l'homme, les individus de petites races (Beschimans, Esquimaux, Minicopées, Akkas, Obongos, Lapens, Fuégiens, Ostiaques, Sameyèdes, Pappeus, dont la taille est généralement inférieure à 1m,50); les sujets atteints d'une courbure vertébrale (ou d'une atrophie totale ou partielle des membres). De même, chez les animaux, les bœufs dits *natos*, du Chili, de la république Argentine et du Mexique, les chèvres de Guinée et Yuida, les moutons ancons ne sont pas à proprement parler des nains : ce sont des individus petits par le fait de leurs conditions de race.

Le nanisme ainsi compris comporte chez l'homme deux espèces d'individus encore distincts. Dans l'une, les individus frappés de déchéance organique (intelligence bornée, accès d'irritabilité, infantiles, décrépits à vingt ans, mourant jeunes, stériles); dans l'autre, les individus petits et parfaits dans leur forme, intelligents, susceptibles de vivre longtemps et de procréer.

Les nains furent longtemps recherchés des princes; mais c'est en vain que Catherine de Médicis aussi bien que Pierre le Franc essayèrent, en mariant ensemble des individus de toute petite taille, d'obtenir artificiellement, de fabriquer des nains. Ceux-ci n'ont jamais été que de curieuses exceptions physiologiques. Nous citerons, parmi les plus connus, outre le nain du roi de Pologne Stanislas, Bébé, qui pesait 12 onces à sa naissance pour une taille de 0m,21 (v. BÉBÉ) : son contemporain Borulawski (0m,72), qui atteignit l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans et qui eut des enfants; le célèbre nain de Charles Ier, Jeffery Hudsen (v. JEFFERY); Tom Pouce (0m,57), et, plus récemment, Adrien Esmilaire (0m,69 à seize ans); Victor Still (0m,80), et la petite reine Mab, qui atteignait, à l'âge de dix-neuf ans, 0m,70, etc.

— Bot. Chez les *végétaux*, mêmes restrictions pour le nanisme. Les Japonais créent chez les végétaux un *nanisme artificiel* ou *provoqué* en rapport avec certaines conditions de végétation (climat, altitude, sécheresse, froid, défaut de nourriture, etc.) ou certains procédés horticoles (bouturage, greffage), qu'il ne faut pas confondre avec le *nanisme constitutionnel* ou *pygméisme*. Les nains végétaux ainsi définis ont des caractères spéciaux (réduction de l'appareil végétatif, par rapport à l'appareil floral, sclérose des éléments anatomiques).

— Jeux. Le *nain jaune* ou *lindor* se joue avec un tableau de ferme carrée ou rectangulaire. Au centre est figuré un nain vêtu de jaune, qui tient un sept de carreau; l'angle supérieur de droite est occupé par une dame de pique, celui de gauche par un roi de cœur; l'angle inférieur de droite par un dix de carreau, celui de gauche par un valet de trèfle. On emploie un jeu de cinquante-deux cartes. Le roi est la plus forte, et l'as la plus faible. Le nombre des joueurs est de trois au moins et de huit au plus, et chacun prend une certaine quantité de jetons, auxquels on attribue une valeur de convention. On garnit le tableau, afin de former la mise du jeu. A cet effet, chaque joueur met un jeton sur le dix, deux sur le valet, trois sur la dame, quatre sur le roi et cinq sur le nain jaune. Le donneur distribue les cartes trois par trois, autant que possible. Chacun en reçoit quinze, si l'on est trois joueurs; douze, si l'on est quatre; neuf, si l'on est cinq; huit, si l'on est six; sept, si l'on est sept; et, enfin, six, si l'on est huit. Suivant le cas, le talon se compose de trois, de quatre ou de sept cartes. La distribution terminée, le premier en cartes ouvre le jeu en jetant telle de ses cartes que bon lui semble, en essayant de se défaire de toutes ses cartes en une série croissante et ininterrompue : as, deux, trois, etc. Arrivé au roi, le joueur a le droit de reprendre la série à la carte qui lui est le plus avantageuse. Dès que l'absence d'une carte l'oblige à interrompre sa série, celle-ci est reprise au même point par le joueur de droite et ainsi de suite. Si aucun des partenaires ne peut la continuer, le dernier joueur a le droit de reprendre où bon lui semble. Le jeu s'arrête quand un joueur a épuisé toutes les cartes qu'il avait en main; les autres joueurs étalent leur jeu et payent au gagnant un jeton par chaque carte qu'il leur reste, ou autant de jetons qu'ils ont de points en main, les figures valant dix et les autres cartes le nombre porté. Quand un joueur se défait de toutes ses cartes sans qu'un joueur venant après lui ait pu en abattre une seule, il fait *grand-opéra :* il ramasse alors les mises du tableau.

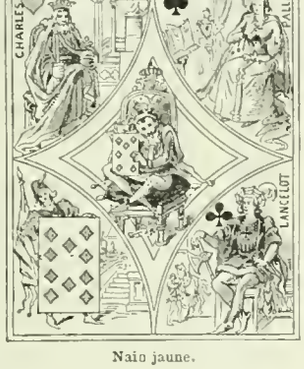

Nain jaune.

Quand on joue une *belle-carte*, c'est-à-dire une carte figurée sur le tableau, on enlève la mise déposée sur cette carte : si, au contraire, l'une ou plusieurs de ces cartes restent en main, les joueurs qui les ont doivent doubler la mise qui s'y trouve déjà.

— Mythol. scand. Les *nains* jouent un rôle capital dans les traditions et les épopées du Nord sous les noms de *trolls, hulders, lutins*, nous les représentent comme les génies de la terre. On retrouve les nains à peu près partout où on trouve des fées. D'après les croyances bretonnes, il existe des génies de la taille des pygmées : les *teuz*, favorables à l'homme; les *elfes, korrigans, kornikaneds, korils, poulpikans,* qui dansent au clair de la lune et cherchent à égarer et à faire mourir les passants. Ils gardent des trésors et sont habiles dans l'art de travailler les métaux; c'est au fond des grottes, dans les flancs des montagnes, qu'ils cachent leurs ateliers, où ils fergent, trempent, damasquinent ces armes redoutables dont ils ont doté les dieux et parfois les mortels. C'est ainsi que l'un d'eux, nommé Wieland en Allemagne et Galant en Gaule, a fabriqué Durandal, l'épée de Charlemagne.

— Iconogr. *Le Nain de Charles-Quint*, peinture d'Antonis Meor ou Moro, qui a fait partie de la collection de Louis XIV, est aujourd'hui au Louvre.


Le Nain de Philippe IV, d'après Vélasquez.

Le Nain de Philippe IV, par Vélasquez, compte parmi les plus belles œuvres du maître. Ce tableau se trouve au musée du Prado, à Madrid.

Nain jaune (LE) ou *Journal des arts, des sciences et de la littérature*, fondé le 15 décembre 1814 par Cauchois-Lemaire. — Cette feuille aristophanesque, dont le succès fut très vif, cribla de traits piquants et d'épigrammes les hommes de l'ancien régime, y joignit des caricatures et fut supprimée le 15 juillet 1815. Cauchois-Lemaire se réfugia alors en Belgique et y fit paraître, de mars à novembre 1816, *le Nain jaune réfugié*, par une société d'anti-éteignoirs. Le *Nain jaune* fut ressuscité le 13 décembre 1857 par Adolphe Jalabert, mais il n'eut qu'une existence éphémère. Il parut de nouveau, de 1863 à 1865, sous la direction d'Aurélien Scholl. En 1867, Grégory Ganesco fit reparaître le *Nain jaune*, dont il devint le rédacteur en chef. D'abord littéraire et hebdomadaire, il fut transformé, peu après, en journal politique et bihebdomadaire, qui fit de l'opposition au gouvernement et eut un très vif succès. Mais, bientôt, Ganesco se rapprocha du gouvernement, et le « Nain jaune », ayant perdu ses abonnés, s'éteignit obscurément.

NAIN (LES FRÈRES **LE**). V. LE NAIN.

NAIN DE TILLEMONT (le). V. TILLEMONT.

NAINITAL, ville de l'empire anglais de l'Inde (Provinces du Nord-Ouest [prov. de Koumaoun]), au bord du petit *lac de Naïnatal* (consacré à la déesse Naïni, la Vénus de l'Inde); 6.500 hab. En été, les bureaux du gouvernement des Provinces-du-Nord-Ouest (en hiver à Allahabad) s'y transportent.

NAINTRÉ, comm. de la Vienne, arrond. et à 8 kilom. de Châtellerault, près du Clain; 2.745 hab. Ch. de f. Orléans. Minoteries, coutelleries. Menhir. Eglise des XIIe et XVe siècles. Donjon carré à tourelles (XIVe s.).

NAÏQUE (*ik*) n. m. Nom que l'on donnait au prince ou roi de Gingi, dans l'Hindoustan.

NAIRANGIE (*né, ji* — de l'ar. *nairani*, duel de *nair*, lumière, qui, à ce nombre, signifie le soleil et la lune) n. f. Espèce de divination astrologique, usitée parmi les Arabes, et qui consiste dans des observations du soleil et de la lune.

NAIRN, ville d'Ecosse, ch.-l. du comté de ce nom, à l'embouchure du *Nairn*, sur le golfe de Moray; 5.500 hab. Petit port de pêche et de cabotage. Carrières, fabriques de cordages, pêcheries de saumon. Bains de mer. A quelque distance de la ville, château de Cawdor, qui aurait appartenu à Macbeth. — Le *comté de Nairn* comprenant, outre sa masse principale, quelques enclaves dans les comtés d'Inverness, de Ross et de Cromarty, a une superficie de 517 kilom. carr., peuplée de 10.500 hab.

NAIRNE (Edward), médecin et physicien anglais, né et mort à Londres. Membre de la Société royale depuis 1776, il est surtout connu par l'invention de la première machine électrique permettant de recueillir à la fois les deux électricités. Parmi ses ouvrages, citons : *Expériences d'électricité faites dans le but de montrer l'avantage des conducteurs pointus* (1783); *Description et usage de la machine électrique* (1787). Il mourut en 1806.

NAÏRS ou **NAYARS**, tribu de la côte de Malabar (Inde méridionale), formant une caste aristocratique, qui comprend 335.000 individus. Jadis guerriers, les *Naïrs* se prétendent issus de la noble caste de kchatriyas, quoique les brahmanes les classent parmi les Çoudras. Relativement civilisés à l'heure actuelle, ils ont conservé cependant le matriarcat. Les Naïrs se font remarquer par leur extrême propreté.

NAÏS (*na-iss*) ou **NAIDE** n. f. Zool. Genre d'annélides, type de la famille des *naïdés*, comprenant de nombreuses espèces des régions tempérées. (Ce sont de petits vers annelés, transparents, qui vivent parmi les herbes des ruisseaux. On a observé chez eux les phénomènes de la multiplication asexuée, par division.)

NAISAGE (*né-zaj*) n. m. Dr. cout. Droit que l'on payait, dans la Bresse, pour faire rouir le chanvre dans un étang.

NAISER v. a. Techn. Syn. de ROUIR.

NAISSAIN (*nè-sin*) n. m. Jeunes huîtres des huîtrières ou jeunes moules des moulières.

NAISSANCE (*nè-sanss* — du lat. *nascentia ;* de *nascens, entis,* naissant) n. f. Sortie de l'enfant ou de l'animal du sein de sa mère : *La* NAISSANCE *d'un fils.*

— Par ext. Extraction : *Homme d'une illustre* NAISSANCE, *d'une* NAISSANCE *obscure.* || Noblesse : *Etre de* NAISSANCE.

— Point, endroit où commence une chose qui se prolonge à partir de là : *La* NAISSANCE *de l'épine dorsale.*

— Fig. Commencement, origine : *La* NAISSANCE *d'une ville, d'un empire.*

— Loc. div. : *Une heureuse naissance*, Le fait d'être né avec d'heureuses dispositions. || *De naissance*, Depuis ou avant la naissance : *Etre aveugle* DE NAISSANCE. || *Jour de naissance*, Jour anniversaire de la naissance. || *Naissance du jour*, Moment où le jour point. || *Devoir sa naissance à*, Etre le fils de. || *Prendre naissance*, Naître, commencer à exister; tirer son origine. — Avoir son commencement : *Incendie qui a pris naissance dans les caves.*

— Archit. Pierre d'attente, harpe. || *Naissance d'une colonne*, Commencement du fût de la colonne. || *Naissance d'une voûte*, Endroit de la voûte où commence sa courbure. (On dit aussi PLAN DE NAISSANCE.)

— Art vétér. Parties sexuelles d'une femelle : *La* NAISSANCE *d'une jument, d'une vache.* (Peu usité.)

— Dr. V. la partie encycl. || *Acte de naissance, Déclaration de naissance.* V. ÉTAT CIVIL.

— Techn. *Naissance d'enduit*, Plate-bande en plâtre, présentant un léger relief, au pourtour d'une croisée. || Bande en forme de raccord, faite après qu'on a pratiqué une saignée dans l'enduit qui recouvre un mur.

— Théol. Commencement de la vie de grâce, entrée au nombre des fidèles : *C'est par notre* NAISSANCE *selon la foi que nous devenons héritiers d'un royaume éternel.* (Mass.) || Se dit aussi et plus fréquemment du commencement de la vie de la gloire dans le ciel, et sert, dans ce sens, à désigner le jour de la mort des saints : *Le 7 mars,* NAISSANCE *(au ciel) de saint Thomas d'Aquin.* V. NATAL (Liturg.).

— ALLUS. LITTÉR. :

> Et par droit de conquête et par droit de *naissance,*

Vers de la *Henriade.* V. CONQUÊTE.

> Les mortels sont égaux; ce n'est point la *naissance,*
> C'est la seule vertu qui fait leur différence,

Vers de Voltaire dans *Mahomet.* V. ÉGAL.

— SYN. **Commencement, origine,** etc. V. COMMENCEMENT.

— ANTON. **Mort, fin.**

— ENCYCL. Dr. La *naissance* détermine pour chaque individu son état, sa situation dans une nation et une famille. Au point de vue de la capacité juridique et de la personnalité, elle joue un très grand rôle. Sans doute, dans la limite où son intérêt l'exige, l'enfant simplement conçu est considéré parfois, en vertu d'une fiction de la loi, comme déjà né et, provisoirement, jouit d'une certaine capacité juridique; mais les effets définitifs de cette capacité sont subordonnés à la naissance, avec vie et viabilité. Il en est ainsi, notamment, au point de vue des qualités requises pour succéder et pour recevoir par donation ou par testament (C. civ., art. 725, 906).

— Iconogr. Dans le tableau de Rubens, *la Naissance de Marie de Médicis* (Louvre), la déesse Lucine tient un flambeau, emblème de la vie, et remet la petite princesse dans les mains de la ville de Florence; dans un autre


Naissance de Henri IV, d'après Devéria.

tableau de la même galerie, *la Naissance de Louis XIII*, la Justice confie le prince nouveau-né au Génie de la santé. Au Grand Trianon est une peinture allégorique de Ch. Natoire, relative à la *Naissance d'une fille du Dauphin* (1750). Alexandre Fragonard a fait, sur la *Naissance du duc de Bordeaux*, une composition du même genre; mais l'allégorie n'entre pour rien dans le remarquable tableau d'Eugène Devéria représentant la *Naissance de Henri IV.*

Il y a dans la mythologie des *Naissances* que les artistes ont retracées souvent; les principales œuvres figurent aux noms des personnages mythologiques. V. NATIVITÉ.

NAISSANT (*nè-san*), **ANTE** adj. Qui naît, qui vient de naître : *Un enfant* NAISSANT. *Des plantes* NAISSANTES.

— Fig. Qui commence à être, à exister, à se former, à se montrer : *Le jour* NAISSANT. *Une ville* NAISSANTE.

— Blas. Syn. de ISSANT, ANTE. (Deux animaux naissants opposés l'un à l'autre, sont dits *contre-naissants.*)

— Chim. Se dit des corps considérés au moment où ils s'isolent de leurs combinaisons.

— Dr. anc. *Propre naissant*, Héritage venu du père ou de l'aïeul et transmis pour la première fois à titre successif. || *Propre naissant conventionnel*, Héritage acquis avec les deniers dotaux, en vertu d'une clause du contrat de mariage.

— Modes. *Cheveux naissants.* Cheveux qui flottent en liberté comme ceux des enfants, ou qui sont frisés en long, comme l'étaient autrefois ceux des magistrats. || *Perruque naissante*, Celle qui imite les cheveux naissants. || *Tête naissante*, Tête nouvellement rasée, dont les cheveux commencent à repousser.

— Physiq. *Rouge naissant*, Première teinte rouge qui commence à se montrer dans les corps que l'on chauffe.

NAISSUS, ville de l'ancienne Mésie supérieure. L'empereur Claude II y défit les Goths, en 269. Patrie de Constantin. Auj. *Nissa*, en Bulgarie.

NAÎTRE du bas lat. *nascere*, dérivé du lat. *nasci*, même sens : *Je nais, tu nais, il naît, nous naissons, vous naissez, ils naissent. Je naissais, nous naissions. Je naquis, nous naquîmes. Je naîtrai, nous naîtrons. Je naîtrais, nous naîtrions. Nais, naissons, naissez. Que je naisse, que nous naissions. Que je naquisse, que nous naquissions. Naissant. Né, née*) v. n. Sortir du sein de sa mère, ou sortir de l'œuf, en parlant des animaux ovipares : *Petit poulet qui vient de* NAÎTRE. ‖ Venir au monde dans certaines conditions spéciales : NAÎTRE *pauvre.* NAÎTRE *aveugle.* ‖ Sortir de terre, commencer à pousser, en parlant des végétaux : *Les bluets qui* NAISSENT *dans les blés.* ‖ Avoir son commencement : *La Seine* NAÎT *en Bourgogne.*

— Fig. Commencer, prendre son origine, se produire : *L'astronomie est* NÉE *dans la Chaldée.* (Fonton.)

— Loc. div. *Naître de*, Etre fils ou descendant de : NAÎTRE *d'un blanc et d'une négresse.* ‖ Provenir, résulter de : *L'oppression* NAÎT DE *l'inégalité.* (B. Const.) ‖ *Faire naître*, Donner l'être, l'existence à : *Les grands hommes que la nature* FAIT NAÎTRE *à propos.* — Assigner la naissance de : *On* FAIT NAÎTRE *Homère dans plusieurs villes différentes.* ‖ *Etre innocent comme l'enfant qui vient de naître ou qui est à naître*, Etre tout à fait innocent en général, ou d'un fait particulier. ‖ *Je l'ai vu naître*, Je l'ai connu très jeune. — Signifie aussi J'ai vu son début, le commencement de sa fortune. ‖ *Il ne fait encore que de naître*, Il en est au début de ses affaires, de sa fortune. ‖ *Son pareil est à naître*, Il n'y a personne semblable à lui. ‖ *Il est à naître que*, Il n'est jamais arrivé que : IL EST À NAÎTRE QU'*un fils en ait jamais si mal usé avec son père.*

— Poétiq. *Les fleurs naissent sous ses pas.* Se dit d'une personne très gracieuse, si gracieuse que l'on suppose que la terre, frappée elle-même d'admiration, produit devant elle des fleurs à mesure qu'elle marche. ‖ *Naître sous les pas de*, Se produire en grande quantité pour : *Les plaisirs* NAISSENT SOUS LES PAS DES *riches.*

— Gramm. Ce verbe prend toujours l'auxiliaire *être* dans ses temps composés, et le participe s'accorde toujours avec le sujet.

Né, ée part. pass. du v. Naître. ‖ Destiné par sa naissance, par sa nature, par ses qualités, par les circonstances : *Etre* NÉ *pour les armes.* ‖ Doué : *Mademoiselle Corneille est très heureusement* NÉE. (Volt.)

— S'emploie avec certains substantifs auxquels on le joint par un trait d'union et sert alors à indiquer que la qualité ou l'état indiqué par le substantif est inhérent à la personne ou à la chose dont il s'agit : *Les* ENNEMIS-NÉS *de l'instruction.* ‖ Se dit de certaines personnes à qui certains dignités ou certaines fonctions sont dévolues en vertu même de leur titre; si le mot *né* suit immédiatement le nom qui exprime la dignité, il doit être joint à ce nom par un trait d'union : *L'archevêque de Reims était légat-*NÉ *du saint-siége.* ‖ *Dernier-né* doit prendre un trait d'union, comme *premier-né*, d'après l'Académie (éd. de 1877).

— Loc. div. *Bien né*, Né d'une famille honorable. — Qui a de bonnes inclinations naturelles. ‖ *Mal né*, Qui a des inclinations vicieuses : *Enfant* MAL NÉ. ‖ *Une personne qui n'est pas née*, Personne qui n'est pas d'extraction noble.

— ALLUS. LITTÉR. :

Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas *né?*

Vers de la fable de La Fontaine, *le Loup et l'Agneau.* (Se dit pour se disculper d'une faute qu'on s'est trouvé dans l'impossibilité matérielle de commettre.)

NAÏVEMENT adv. D'une manière naïve, avec naïveté : *Une histoire populaire* NAÏVEMENT *écrite.*

— A signifié Naturellement, avec une grande vérité : *Un qui contrefaisait* NAÏVEMENT *le rossignol.* (Amyot.)

NAÏVETÉ n. f. Caractère de celui ou de ce qui est naïf. V. NAÏF.

— Par dénigr. Crédulité, inexpérience excessives, bêtise : *La* NAÏVETÉ *des goyas.*

— Propos candide, ingénu, ou, par dénigr., un peu sot : *Il ne faut pas confondre la* NAÏVETÉ, *qui est une qualité, avec une* NAÏVETÉ, *qui est une bêtise.*

— Syn. **Candeur, ingénuité**, etc. V. CANDEUR.

NAIZIN, comm. du Morbihan, arrond. et à 14 kilom. de Pontivy; 2.321 hab. Minoteries, beurre, chanvre.

NAJA n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, comprenant une dizaine d'espèces répandues dans les régions chaudes de l'Afrique et de l'Asie.

— ENCYCL. Le *naja*, vulgairement appelé *cobra, serpent à lunettes, à coiffe*, est un proteroglyphe de la famille des élapidés et compte parmi les plus terribles serpents venimeux. Sa morsure cause la mort de milliers de personnes, chaque année, surtout dans l'Inde. Jadis il était adoré et ses figurations abondent sur les monuments de l'ancienne Egypte (v. HAJE) et de l'Inde.



Naja.

Les najas sont des serpents de taille parfois considérable (l'ophiophage dépasse 4 mètres), à livrée très variable, mais ou dominent le roux, le brun et le jaunâtre; ils peuvent dilater les côtes de leur région cervicale et étaler la peau de leur cou en manière de raquette. Nocturnes ou crépusculaires, aux yeux vifs, ils se nourrissent surtout de petits mammifères, de grenouilles et aussi de poissons; ils n'attaquent guère l'homme, mais ne s'enfuient pas devant lui. Ils vivent volontiers dans les maisons, ou ils trouvent des rats, et pullulent souvent dans le chaume des toits. On commence à combattre les cas de mort, grâce aux virus préparés dans les instituts sérothérapiques.

Les espèces de najas d'Afrique sont réunies au nombre de sept : de l'Egypte et Nubie *naja haje* ou serpent à coiffe jusqu'au Sud *naja flava*, à l'Est *naja nigricollis*, et dans tout le Centre tropical *melanoleuca*. En Asie, c'est d'abord le terrible *naja tripudians* (cobra di capello), serpent à lunettes, qui part de la Transcaspienne et s'étend jusqu'à Ceylan, en Malaisie et en Chine, avec d'innombrables variétés. La deuxième espèce est l'hamadryas ou ophiophage (*naja Bungarus*), le géant des toxicophidiens, répandu dans toute l'Asie tropicale; enfin, le *naja Samarensis* s'étend jusqu'aux Philippines.

NAJAC, ch.-l. de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 17 kil. de Villefranche, au dessus de l'Aveyron; 1.771 hab. Ch. de f. Orléans. Gisements de cuivre, plomb, zinc, argent. Jambons renommés; serges, toiles, etc. Eglise du XIIIe siècle, avec clocher hexagonal. Très belles ruines d'un ancien château fortifié vers en 1110 par le comte de Toulouse, Bertrand, et réédifié en grande partie, au milieu du XIIIe s., par Alphonse de Poitiers. — Le canton a 8 comm. et 10.488 hab.



Ruines du château de Najac.

NAJAC (Emile DE), auteur dramatique français, né à Lorient (Morbihan) en 1828, mort à Paris en 1889. Ecrivain spirituel, fin, aux libres allures, il a écrit un grand nombre de comédies, de vaudevilles, de livrets d'opérettes, souvent en collaboration avec About, Grangé, Decourcelle, Delacour, Sardou, etc. Parmi ses pièces qui ont eu le plus de succès, nous citerons : *le Capitaine Bitterlin* (1860); *la Beauté du diable* (1861); *Frontine* (1872); *Nos maîtres* (1873); *Nany* (1872); *Léa* (1875); *Bébé* (1877); *Nounou* (1878); *les Noces de Fernande* (1880); *Divorçons* (1880), dont le succès fut éclatant; *la Bonne Aventure* (1882); *le Fiacre 117* (1886); *la Noce à Nini* (1887); etc. Il a publié aussi : *le Théâtre des gens du monde* (1872). — Son fils, RAOUL, né à Paris en 1859, s'est fait connaître par des livres d'une fantaisie aimable et légère : *Contes à mon perroquet* (1879); *Lettres d'oiseaux* (1881); *les Sept péchés capitaux* (1888); *les Exploits d'un arlequin* (1888), etc.; par un *Petit Traité de pantomime* (1887); par des pantomimes : *Barbe Bleuette, J'attends Colombine, le Retour d'Arlequin*; par des pièces de théâtre : *Maître Grelot* (1878), opérette; *le Perroquet* (1888); *les Provinciales à Paris* (1890); *l'Art de tromper les femmes* (1890), comédies; etc.

NAJERA ou **NAGERA**, ville de l'Espagne septentrionale (Vieille-Castille [prov. de Logrôno]), sur le rio *Najerilla*, affluent de l'Ebre; 2.700 hab. Najera fut, au XIIIe s., la capitale de la Navarre. Dans l'église de Santa-Maria, tombeaux de trente-cinq des membres de la famille royale. Près de la ville, restes d'un monastère bénédictin.

NAJERAN. Géogr. V. NEDJRAN.

NAKATSOU, ville du Japon (île de Kiou-Siou [prov. de Bouzen]), sur le Takasé-Gava, près de son embouchure dans la mer Intérieure; 15.450 hab. Ch. de f.

NAKEL, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Bromberg]), sur la Netze (bassin de l'Oder) et le canal de Bromberg; 6.766 hab. Brasserie, minoterie, fonderie de fer et fabriques de machines, de sucre et de saucisses. Nakel fut, au moyen âge, une forteresse considérable.

NAKHCHIBENDITE (*bin*) n. m. Membre d'un ordre de derviches, fondé en Turquie au XIVe siècle par Pir Béhaed-Din Mohammed Nakhchibend. (Cet ordre, dont le chef prétendait se rattacher à Ali, gendre de Mahomet, est le plus important en Turquie, après celui des mévlévis.)

NAKHITCHÉVAN ou **NAKCHIVAN**, ville de Russie (Transcaucasie [gouv. d'Erivan]), près de l'Aras; 5.400 hab. environ. Evêché arménien. Carrières, gisements de sel gemme. Ville jadis florissante, qui eut une population de 200.000 hab., mais fut à plusieurs reprises saccagée par les tremblements de terre et dévastée par les Perses, puis par les Russes au cours de leurs guerres contre les Turcs. Elle correspond à la *Naxuana* de Ptolémée, et une partie des ruines de l'ancienne ville a servi à édifier la ville nouvelle. Ch.-l. d'un district peuplé de 70.000 hab., où l'on cultive le coton, le froment, la vigne et les arbres fruitiers.

NAKHITCHÉVAN-SUR-LE-DON ou **KATCHÉVAN**, ville de Russie (gouv. d'Iékatérinoslav), sur la rive droite du Don; 20.000 hab. Siège d'un patriarcat arménien. Fabriques de chaudelles, de cotonnades, de soieries, cuirs, maroquins. Commerce d'articles de Perse et des Indes, trafic important avec les Tatars Nogaïs et les Circassiens. Ville fondée en 1780 par une colonie d'Arméniens, que Catherine II y fit transporter de Crimée, sur leur demande, lors de la conquête de leur pays par les Russes.

NAKHL n. f. Pyramide d'osier ornée de banderoles, qui fait partie du trousseau des jeunes mariées turques.

NAKHOR-VAT, NAKHOR-THÔM. Géogr. V. ANGKOR

NAKIB (mot ar., signif. *chef*) n. m. Admin. ott. Chef des shérifs descendant du Prophète, personnage le plus important du corps des oulémas.

NAKKÂRAH n. m. Instrument de musique, en usage en Egypte. (Les nakkârahs sont des timbales dont le bassin est en cuivre rouge. Elles sont surtout jouées à dos de chameau, et l'exécutant en place une de chaque côté de la selle.)

NAKODAR, ville de l'Hindoustan (Pendjab [prov. de Dialandar], dans la plaine du Sefid-Bon, affluent du Sutlej; 9.000 hab. Commerce de grains, sucre, tabac. C'est une ancienne ville, occupée autrefois par des Radjpouts mahométans, auxquels succédèrent les Sikhs.

NAKSKOV, ville du Danemark, au bord d'un fjord de la côte occidentale de l'île de Laaland; 6.000 hab. Industrie et commerce actifs.

NALÈCHE (Louis BANDY de), littérateur français, né à Aubusson en 1828, mort en 1879. Petit-fils d'un général, il a été avocat au conseil d'Etat et à la Cour de cassation. Il a publié : *la Moldo-Valachie* (1856); *les Maçons de la Creuse* (1859); etc.

NALEUDE n. f. Variété de châtaigne du Périgord.

NALEUN n. m. Sabot dont les Orientaux font spécialement usage dans le bain : *Les* NALEUNS *sont ordinairement en bois d'orme.*

NALIM n. m. Vieux nom patois de la lotte commune.

NALIMÉ n. m. Nom vulgaire du merlan charbonnier (*merlangus carbonarius*), poisson des mers du nord.

NALINNES, ville de Belgique (Hainaut [arrond. de Thuin]); 2.596 hab. Tuiles, tuyaux de drainage.

NALLIERS, comm. de la Vendée, arrond. et à 17 kilom. de Fontenay-le-Comte; 2.542 hab. Ch. de f. Etat. Immenses dépôts de cendres. Pierre coquillière. Fabrique de noir animal. Eglise du XIIe ou XIIIe siècle, restaurée au XVIIe siècle. Ruines des prieurés de Chevrette et de Saint-Martin. Manoir de Montreuil, ayant appartenu à Brantôme.

NALON, fleuve de l'Espagne septentrionale, dans la province d'Oviedo (Asturies). Le Nalon prend sa source au Pico de Ventaniella, dans les montagnes entre Léon et Asturies, coule vers le N.-O. en arrosant Tarna, Campo de Caso, Langreo, reçoit le Caudal, le rio Trubia, le rio Nora et surtout le rio Narcea, qui double presque son volume; enfin, il atteint l'Atlantique à San Esteban, dans un *ria* très élargi (*ria de Pravia*). Cours 120 kilom.

NALOUS, peuplade musulmane de la Guinée française (Rivières du Sud), qui vit sur les deux rives du rio Nuñez. — *Un* NALOU, *Une* NALOUE.

— Adjectiv. : *Population* NALOUE.

— ENCYCL. Les *Nalous* possèdent une certaine aisance, qu'ils doivent dans bien des cas au vol ou au pillage. Dans les cases des chefs se trouvent des lits, des tables, des chaises, des glaces à cadres dorés et des buffets remplis de faïences françaises. Un grand nombre d'enfants sont élevés dans des écoles. Les Naleus prennent leurs femmes en dehors de leur tribu.

NAM, mot des dialectes chans, siamois et laotiens, signif. *eau*, et qui entre dans la composition d'un certain nombre de noms géographiques.

NAMA n. m. Genre d'hydrophyllées de l'Amérique tropicale, comprenant des herbes annuelles ou vivaces, à fleurs solitaires ou réunies en cymes.

NAMA n. m. Nom d'un des trois principaux dialectes hottentots. (Il offre cette curieuse particularité de posséder huit genres. Des grammaires de ce dialecte ont été publiées par Hahn [1870]; Schils [1891] et Seidel [1892].)

NAMANGÂN ou **NAMENGÂN**, ville de la Russie d'Asie (Turkestan [prov. de Ferghana, anc. khanat de Kokan], près du Naryn ou Syr-Daria supérieur; 16.000 hab. Filature de coton; bazar fréquenté. Commerce de bestiaux, peaux et feutres. Dans les environs, houille et naphte.

NAMAQUALAND. Géogr. V. SUD-OUEST AFRICAIN.

NAMAQUALITE (*ka*) n. f. Aluminate hydraté naturel de cuivre, magnésie et chaux, que l'on trouve dans le sud de l'Afrique.

NAMAQUAS ou **NAMAKOUAS**, peuple de l'Afrique australe, qui forme une des fractions les plus pures de la race *khoï-khoï* ou hottentote. (Ce peuple se divise en *Grands-Namaquas*, au N. de l'Orange, et en *Petits-Namaquas*, au S. de ce fleuve. Les premiers sont au nombre de 20.000 à 30.000; les seconds ne dépassent pas le chiffre de 3.000. [V. HOTTENTOTS].) — *Un, Une* NAMAQUA ou NAMAKOUA.

NAMAQUE (*mak*') n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant cinq espèces répandues dans l'Amérique tropicale et centrale.

NAMATIANUS ou **NUMATIANUS.** Biogr. V. RUTILIUS.

NAMAZ n. m. Prière que les musulmans sont obligés de faire cinq fois par jour et que les Arabes nomment *salat.*

NAMBOURY (*nan*) n. m. Hist. orient. Grand prêtre du Malabar. ‖ Membre d'une caste brodone.

NAM-DINH, prov. de l'Indo-Chine française (Tonkin). Elle occupe une grande partie du delta du Song-Koï, qui s'y jette dans le golfe du Tonkin par trois bouches : le Cua-Lac, le Cua-Balat, et le Cua-Lan. C'est un pays plat, coupé de canaux et d'arroyes et très fertile. Grande exportation de riz; salines; canne à sucre et jonc marin (pour l'ameublement); sériciculture. Commerce fluvial actif. Préfectures de Xuan-Truong, Nghia-hung, Nghia-hungphan; 600.000 hab.

NAM-DINH, NAMDÎNH ou **NAM-DÎN**, ville de l'Indo-Chine française (Tonkin), ch.-l. de la prov. du même nom, situé sur le Daï, près de son confluent avec le Song-Koï, 31.000 hab. Entrepôt du riz et de la soie de la province, du coton du sud du Tonkin, de l'indigo, du sel, incrustations de nacre recherchées; étoffes de soie; fabrique d'alumine. Ch. de f. de Hanoï. La citadelle fut prise d'assaut, en 1883, par le commandant français Rivière.

NAMÈCHE (Alexandre-Joseph), historien belge, né à Perwez en 1811, mort près de Louvain en 1893. Recteur de l'université catholique de Louvain, puis retiré pendant les douze dernières années de sa vie dans une abbaye, il a écrit notamment un *Cours d'histoire nationale* (1853-1891), vaste narration entrecoupée de documents, œuvre consciencieuse, mais peu synthétique.

NAM-HOU, NAM-OU, rivière de l'Indo-Chine française. Elle naît sur les frontières du Yunnan (Chine), coule vers le S., dans le Laos, se perd dans le Mékong, en amont de Louang-Prabang; 400 à 450 kilom. Cours accidenté nombreux rapides.

NAMNETES, peuple de l'ancienne Gaule, au N. et près de l'embouchure du Liger (Loire), entre les Redones au N., les Andecavi à l'E., les Pictones au S., et l'Océan à l'O. Après la conquête romaine, ils firent partie, dans l'empire, de la Lyonnaise IIIe. Leur ville principale, au temps de Jules César, était *Condivicnum* ou *Namnetes* (Nantes).

NAMPS (*nanpss*) n. m. Dr. cout. Gage, nantissement, dans l'ancienne coutume de Normandie.

NAMSLAU, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau], sur la Weida, affluent de l'Oder; 6.167 hab.; ch.-l. de cercle. Brasseries.

NAM-TCHO ou **TENGRI-NOR**, lac de l'empire chinois (Thibet méridional [prov. d'Ouï]), au N. de la chaîne de

Gangri, qui le sépare de Lhassa, à une altitude de 4.630 mètres. C'est un quadrilatère de 80 kilomètres de long et de 20 à 40 de large. Il reçoit le Tarkou-tchou et a pour émissaire le Nak-tchou, au cours inconnu. Sur ses bords, nombreux monastères, qui attirent des milliers de pèlerins. De là vient son nom de *Lac Céleste*.

NAMUÉLITE n. m. Hist. hébr. Descendant de Ruben par Namuel.



Armes de Namur (province).

NAMUR (PROVINCE DE), prov. de Belgique, entre la France à l'O. et au S., le Luxembourg belge et la prov. de Liége à l'E., le Brabant et le Hainaut au N. Pays terminant au N. le massif des Ardennes, avec petits monts, coteaux de schiste, terrain houiller, mines diverses, de fer surtout, vastes forêts. Culmen, 500 mètres. Belle vallée de la Meuse, dite « la Petite Suisse », vallée de la Lesse et grotte célèbre de Han, vallée de la Sambre. Houillères, métallurgie, industrie active. La province est divisée en trois arrondissements : Namur, Dinant et Philippeville ; 3.660 kilom. carr., 352.271 hab. Capit. *Namur*.



Armes de Namur (ville).

NAMUR (en flam. **Namen**), ville de Belgique, ch.-l. de la province du même nom, au confluent de la Sambre et de la Meuse ; 33.031 hab. (*Namurois, oises.*) Evêché, tribunal de première instance, athénée. Ecole des cadets. Coutellerie fine, fonderies, clouteries, distilleries, tanneries, etc. Cathédrale Saint-Aubin, renfermant le tombeau de don Juan d'Autriche ; église Saint-Loup, palais de justice, ancienne résidence des comtes de Namur, citadelle aujourd'hui déclassée. Riche musée archéologique ; belles promenades, notamment celle de la Plante ; statue du géologue d'Omalius d'Halloy.

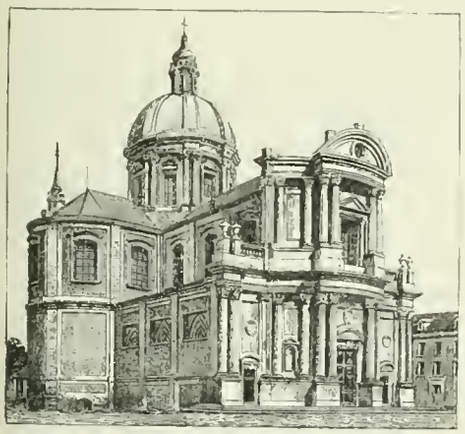

Cathédrale de Namur.

— *Histoire*. Namur, place fort importante, eut un rôle militaire considérable, pendant les guerres du XVIIe et du XVIIIe siècle. En 1692, Louis XIV, assisté de Vauban, prit la ville et la citadelle, défendue par Cohorn, après un mois de tranchée. Trois ans après, Guillaume d'Orange et Cohorn revinrent assiéger la ville qui, énergiquement défendue par Boufflers, mais abandonnée par l'armée de Villeroi, dut se rendre après une résistance héroïque. Un demi-siècle plus tard, pendant la guerre de succession d'Autriche, le maréchal de Saxe emporta la ville, après trois semaines de tranchée. Enfin, en 1792, un nouveau siège de quinze jours livra la place au général Dumouriez.

Namur fut ensuite, jusqu'en 1814, le chef-lieu du département français de Sambre-et-Meuse. Réunie en 1815 à la Hollande, elle fit ensuite partie de la Belgique, constituée en royaume indépendant.

NAMUR (COMTÉ DE), une des dix-sept provinces de l'ancien cercle de Bourgogne. L'histoire des anciens comtes de Namur, dont le premier aurait été Béreneger, comte de Lomme (vers 908), manque d'authenticité. A la fin du XIIe siècle, le comté fut rattaché à la maison de Hainaut par le mariage de Baudouin IV, comte de Hainaut, et d'Alix de Namur. Baudouin V, devenu comte de Flandre (Baudouin VIII), laissa la Flandre à son fils aîné, Baudouin IX ; son second fils, Philippe, obtint, en 1199, le comté de Namur, érigé en marquisat par l'empereur Henri VI. A la fin du XIIIe siècle, le comté de Namur revint à la maison de Dampierre. Enfin, Jean II de Namur vendit, en 1421, son territoire à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et le comté de Namur suivit désormais les vicissitudes de la maison de Bourgogne.

NAN, mot chinois qui signifie *sud* et entre dans la composition d'un grand nombre de noms géographiques.

NAN n. m. Mouche commune en Laponie, et que les habitants portent comme une amulette.

Nana, roman d'Emile Zola (1879). C'est le neuvième tome des *Rougon-Macquart*. — Nana a pour père l'alcoolique Coupeau et pour mère la blanchisseuse Gervaise, personnages principaux de l'*Assommoir*. Admirablement belle et de chair superbe, ainsi qu'une plante poussée en plein fumier, Nana, entretenue d'abord par un banquier véreux, se met avec un comédien, qui la rosse et finit par la lâcher. Alors, elle se décide à faire dûment son métier de courtisane, à ruiner tour à tour ceux qui l'aiment : le comte Muffat, chambellan de l'empereur ; l'élégant Vandœuvres ; La Faloise, viveur niais et prétentieux ; le capitaine-trésorier Hugon, qui, pour elle, puise dans la caisse du régiment ; le petit Georges Hugon, frère du capitaine, qui se tue de désespoir. Et, de toutes les fortunes qui passent entre ses doigts, rien ne lui reste. C'est dans une chambre d'hôtel qu'elle meurt, horriblement. — *Nana* est une œuvre brutale, mais puissante, où triomphe le naturalisme de Zola. On peut regretter certaines obscénités, sans oublier la portée du livre. Zola nous représente Nana comme vengeant le peuple sur l'aristocratie. Lui-même l'appelle un ferment de destruction, un instrument de décomposition sociale, « une force de la nature ». Il a fait d'elle une figure symbolique, celle de la femelle, en essayant de relever l'obscénité de cette conception par quelque chose d'inconscient et de fatal.

NÂNA (chez les écrivains grecs **Nannæa**), nom d'une déesse chaldéenne et élamite, qui était ou devint, au cours des âges, une des formes d'Ishtar. La statue que de très vieux souverains lui avaient consacrée dans son temple d'Ourouk fut enlevée vers 3300 av. J.-C. par les Elamites, et transportée à Suse ; elle y demeura seize siècles, jusqu'au jour où Assourbanabal, ayant pris Suse, la ramena dans sa patrie primitive. Le culte persista, malgré cela, en Susiane, et, sous les Séleucides, Antiochus II ayant pillé le temple de Nannæa, la crédulité populaire attribua sa mort, qui survint peu après, à la colère de la déesse.

NANAÏMO, ville de l'Amérique anglaise (Colombie britannique [île de Vancouver]), à la rive du détroit de Georgie ; 10.000 hab. Importantes mines de houille.

NÂNAK, sectaire indien, fondateur du nanékisme ou religion des Sikhs, né à Talvandi (Lahore) en 1469, mort en 1538. La doctrine qu'il a exposée dans son code religieux, ou *Adi-Granthia*, est une fusion du brahmanisme et de l'islamisme et admet les *Védas* et le Coran. D'après lui, tous les corps, hommes et dieux, ne sont que les ombres, sans réalité, de l'Etre suprême. Révérer un Dieu unique, aimer les hommes, faire des ablutions fréquentes, telles sont les principales règles de conduite de l'homme.

NANAN (peut-être simple onomatopée) n. m. Chose bonne à manger, et spécialem. Friandise, dans le langage des enfants : *Avoir du* NANAN. *Demander du* NANAN.

— Fig. et fam. Chose exquise, précieuse, recherchée : *Un billet pour l'Opéra, c'est du* NANAN.

NANANTHÉE n. f. Bot. Syn. de COTULE.

NANAO ou **TATSOUROUHAMA**, ville du Japon (Nippon [prov. de Noto]), à l'extrémité de la baie qui porte le nom de *golfe de Nanao* (baie de Toyama) ; 8.300 hab.

NANARIS (*riss*) n. m. Genre de térébinthacées, comprenant de grands arbres de la Cochinchine, à feuilles imparipennées, à fleurs en grappes. (L'écorce des nanaris laisse écouler un suc résineux, et l'amande des fruits fournit une huile vulnéraire et résolutive à odeur ambrée.)

NANAS ou **HAJDU-NANAS**, ville libre d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat des Haïduques]), dans une plaine marécageuse ; 14.500 hab. Ruches.

NANA-SAHIB ou **NANA-SAÏB** (de son vrai nom **Dandhou Panth**), prince indien, né en 1825, mort à une date inconnue. Fils adoptif du dernier peichva des Mahrattes, Baji-Rhâo, il ne put obtenir des Anglais la continuation de la pension qu'ils servaient au prince dépossédé. Il garda pourtant une fortune suffisante pour tenir son rang dans la société européenne. Quand éclata l'insurrection de 1857, Nana-Sahib, qui avait mené jusque-là une vie de plaisirs, se retira dans son château de Bithour et encouragea secrètement les mutins. Il prit même bientôt le commandement d'une troupe de cipayes qui marchait sur Delhi, et fut proclamé peichva. Bientôt maître de Cawnpour, il grossit sa petite armée en délivrant les prisonniers et assiégea l'hôpital, où s'était réfugié le général Wheeler avec quelques soldats, des femmes et des enfants. Victorieux, Nana-Sahib fut impitoyable. Il fit fusiller tous les fugitifs qui se risquaient du côté de Cawnpour. Ayant conclu avec le général anglais une trêve qui permettait aux troupes anglaises de se retirer jusqu'à Allahabad, il donna l'ordre de fusiller et de noyer tous ceux qui s'embarqueront, confiants dans ses promesses ; quatre seulement en réchappèrent. Plus tard, voyant que ses troupes étaient incapables de résister aux soldats du général Havelock, et forcé d'abandonner Cawnpour, il fit auparavant égorger tous les Européens qui s'y trouvaient, puis on les jeta pêle-mêle, sur son ordre, dans le « Puits de Cawnpour ». Obligé de se réfugier dans le Népaul, il essaya, mais sans succès, de recommencer la lutte. En 1859, les journaux publièrent la nouvelle de sa mort, mais le fait fut aussitôt déclaré inexact. On ignore ce qu'il devint.



Nana-Sahib.

NANCAS (*kass*) n. m. Genre de pêche à la nasse, en usage sur les côtes d'Espagne.

NANÇAY, comm. du Cher, arrond. et à 30 kilom. de Bourges, en Sologne, sur le Colonet, affluent de la Rère ; 1.367 hab. Fabrique de toiles, tuileries. Château du XVIe s.

NANCE n. f. Pêch. Syn. de NASSE.

NANCÉ, comté des Etats-Unis d'Amérique (Etat de Nebraska, sur la rivière Loup ; 3.000 hab. Ch.-l. *Fullerton*. C'est une ancienne réserve d'Indiens Pawnies.

NANCÉATE (*sé*) n. m. Chim. S'employait autrefois pour LACTATE.

NANCÉIQUE (*sé-ik*) adj. Chim. Se disait autrefois pour LACTIQUE : *Acide* NANCÉIQUE.

NANCELLE (*sèl*) n. f. Archit. Concavité entre les deux tores de la base d'une colonne et que l'on appelle également SCOTIE ou NACELLE.

NAN-CHÂN ou **NAN-LING** (c'est-à-dire *monts du Midi*), ensemble de montagnes, de plateaux de la Chine méridionale, vaste pays de plus de 800.000 kilom. carr., « véritable dédale de reliefs aussi peu variés de forme que de hauteur ». Les Nan-Chân montent rarement à 2.000 mètres ; leurs torrents forment des affluents de droite du Yang-Tsé-Kiang et des tributaires du gauche du Si-Kiang.

NANÇOISE (*soize*) n. f. Pêch. Nom de la grande nasse qui est adaptée à l'extrémité de la poche du vanel.

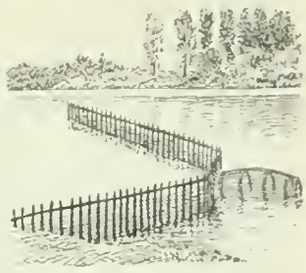

Nançoise.

NANCY lat. *Nancianum, Nanceium*), ch.-l. du dép. de Meurthe-et-Moselle, sur la Moselle et sur le canal de la Marne au Rhin ; 102.559 h. (*Nancéiens, ennes.*) Ch. de f. Est, à 353 kil. de Paris. Evêché suffragant de Besançon. Eglise et synagogue consistoriale. Cour d'appel. Université. Ecole forestière nationale. Ecole d'agriculture Mathieu-de-Dombasle. Conservatoire de musique ; école des beaux-arts. Institut agronomique, institut de sourds-muets et de jeunes aveugles. Institut chimique. Ch.-l. du 20e corps d'armée. Manufacture de tabacs.

Mines de fer. Carrières, chaux hydraulique. Brasseries, choucroute, dragées, pâtes alimentaires. Instruments agricoles, scieries ; lainages, verreries d'art, imprimeries. Grand marché au blé, commerce de bois, de grains, de houblon, de vin, d'alcool, de produits chimiques. Port sur le canal de la Marne au Rhin.



Armes de Nancy.

On distinguait dans Nancy la vieille ville et la ville neuve. Cette division devient factice. La ville neuve attaque l'ancienne et s'étend de plus en plus. Elles sont séparées par le parc de la Pépinière (statue de Claude Lorrain, par Rodin 1892) et par le cours Drouot (statue du général Drouot, par David d'Angers). La merveille de Nancy est la place Stanislas, bâtie par Stanislas Leczinski, de 1752 à 1757, sur les plans de l'architecte Héré. Elle forme un rectangle de 126 mètres sur 106, entouré d'hôtels (hôtel de ville, théâtre, évêché, ornés de balustrades et de colonnes corinthiennes. Les pans coupés sont décorés d'admirables grilles en fer forgé rehaussé d'or. Au centre de la place s'élève la statue de Stanislas, par Jacquot (1831). De même les façades de la place de la Carrière ont été bâties par Stanislas.

La cathédrale du XVIIIe siècle, bâtie par Hardouin Mansart, présente une belle façade, surmontée de deux dômes. Elle renferme de belles œuvres et un riche trésor. L'église Saint-Epvre est une basilique moderne, de style gothique ; la flèche de pierre s'élève à 87 mètres. L'église des Cordeliers (fin du XVe s. est intéressante par l'annexe, la chapelle ducale (XVIIe et XVIIIe s.) et par les tombeaux des princes de la maison de Lorraine (mausolées de René II et de Philippe de Gueldre, sa femme, par Ligier Richier, des comtes de Vaudémont, etc.). L'église de Boo-Secours, enrichie par Stanislas, renferme son tombeau et celui de sa femme, Catherine Opalinska.

Parmi les édifices civils, il faut citer : l'aile restante du palais ducal, dans le style flamboyant du XVIe siècle, avec la salle des Fêtes ou galerie des Cerfs et le musée très riche des antiquités lorraines ; l'Hôtel de Ville, sur la place Stanislas, avec les grilles admirables de Jean Lamour, et le musée, le palais du gouvernement, par Héré, sur la place de la Carrière ; beaucoup de belles maisons du XVIIIe siècle.

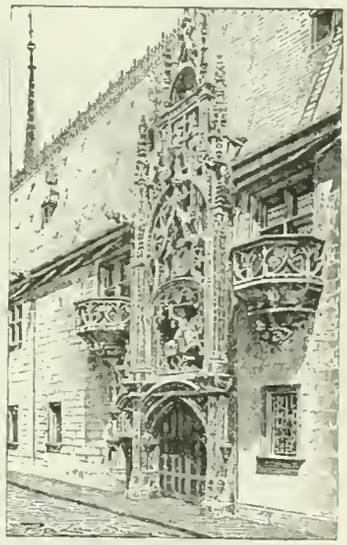

Palais ducal de Nancy.

On voit autour de la ville les restes de vieux remparts et quelques belles portes : la porte de la Craffe (1463-1643), la porte Désilles (1786), etc.

Nancy a vu naître : le roi René II, le graveur Callot, les sculpteurs Florent Drouin, Bagard, Adam, Clodion, le peintre Isabey, le caricaturiste Gérard, dit Grandville, l'architecte Héré, le prédicateur et historien Maimbourg, les écrivains Saint-Lambert, Pixérécourt, dramaturge, le duc de Choiseul, Mathieu de Dombasle, le général Drouot, le général Hugo, Eug. Schneider, fondateur du Creusot, Edmond de Goncourt, d'Arbois de Jubainville.

L'arrondissement a 9 cant., 189 comm. et 238.200 hab. : le canton Est, 12 comm. et 34.637 hab. ; le canton Nord, 10 comm. et 39.608 hab. ; le canton Ouest, 12 comm. et 46.148 hab. ; le canton Sud, 13 comm. et 34.259 hab.

— BIBLIOGR. : Lepage, *Histoire de Nancy, monographies* (de 1833 à 1866).

— *Histoire*. Nancy tire son nom d'une petite forteresse du IXe siècle. Elle fut choisie, au XIIe, comme résidence ordinaire par les ducs de Lorraine, qui l'entourèrent de murs. Elle eut plusieurs sièges à soutenir, dont le plus dramatique fut celui de 1477, sous le bon roi René, contre Charles le Téméraire, duc de Bourgogne.

Ce fut le dénouement de la lutte entreprise contre le Téméraire par les États rhénans, inquiets des progrès de la Bourgogne. Devant l'attaque de Charles le Téméraire (oct. 1476), le jeune duc René ne s'enferma pas dans la ville, mais alla demander des secours à ses alliés, le roi de France, et surtout les Suisses. L'armée du duc de Bourgogne, éprouvée par le froid et les privations, échoua dans plusieurs assauts contre la ville, tandis que René levait une solide armée de 20.000 Suisses, Alsaciens, Lorrains, Français, et se portait en toute hâte au secours de sa capitale. Prises entre la ville et l'armée de secours, tournées sur leur droite, effrayées par les mugissements du *taureau d'Uri* et de la *vache d'Unterwalden*, qui leur rappelaient les souvenirs de Granson et de Morat, les troupes bourguignonnes se débandèrent. Charles le Téméraire essaya en vain d'arrêter la panique et périt, dit-on, de la main du châtelain de Saint-Dié. C'est trois jours après qu'on retrouva son cadavre nu, à demi dévoré par les loups.

Les murs de Nancy furent détruits au XVIIIe s. La ville fut embellie au XVIIIe par les ducs Léopold et François, et surtout par Stanislas, roi déchu de Pologne. Après 1871, Nancy a bénéficié de l'émigration alsacienne et lorraine, qui a accru sa population et son industrie.

Nancy (AFFAIRE DE), révolte de la garnison de Nancy (août 1790). Cette garnison se trouvait composée du régiment royal Maistre-de-camp-Cavalerie et des Suisses de Châteauvieux. Les troupes réclamèrent leur solde, mais les Suisses ne furent pas écoutés. Bouillé voulut réprimer les mécontents et marcha sur Nancy avec les mercenaires allemands. Les régiments français se rendirent, mais les Suisses s'enfermèrent dans la ville, soutenus par quelques soldats français et les gardes nationaux. Les insurgés allaient tirer sur les assiégeants, lorsqu'un jeune lieutenant de chasseurs au régiment du Roi-infanterie, Désilles, se plaça devant les canons pour empêcher ses compagnons de faire feu; il fut blessé mortellement. Cependant, Bouillé entra dans Nancy. La répression fut sévère : vingt-trois Suisses furent condamnés à mort, quarante aux galères. Le roi félicita Bouillé de son zèle, mais, en 1792, l'Assemblée législative gracia les Suisses déportés. V. CHÂTEAUVIEUX.

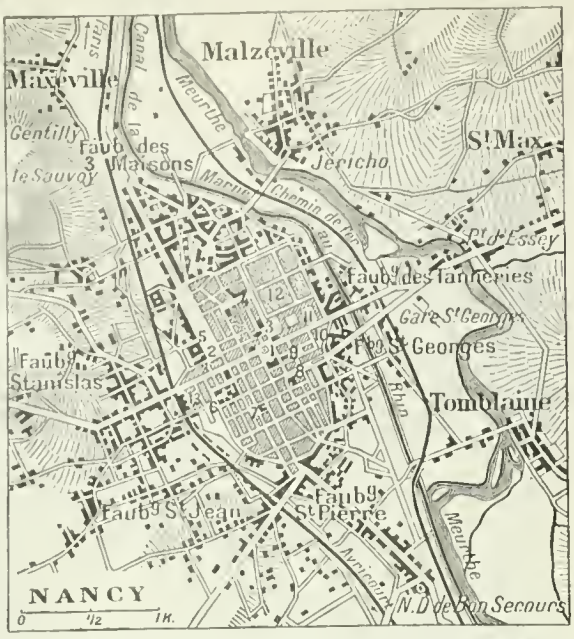

PLAN DE NANCY : 1. Place Stanislas, musée, théâtre; 2. Place Carnot et cours Léopold; 3. Palais de Justice; 4. Ancien palais ducal (palais du gouvernement); b. Palais des facultés; 6. Lycée; 7. Marché; 8. Cathédrale; 9. Préfecture; 10. Jardin botanique; 11. Casernes; 12. Pépinière; 13. Gare.

Nanda, roi des serpents nâgas, fréquemment cité dans les légendes bouddhiques.

Nandaime, ville du Nicaragua, dans une vallée s'ouvrant entre le lac de Nicaragua et la côte du Pacifique; 2.500 hab. Centre de riches plantations de cacaoyers.

Nandair, ville de l'Inde (roy. du Nizam ou de Haïderabad [Dekhan]), sur la rive gauche du Godavery; 14.000 hab. Ch. de f. Anciennes fortifications. Ch.-l. d'un district peuplé de 753 000 hab.


Nandhirobe : *a*, fruit; *b*, fleur mâle; *c*, fleur femelle.

NANDHIROBE n. f. Genre de cucurbitacées, comprenant des arbustes grimpants à feuilles alternes, de l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. La *nandhirobe*, nommée encore *noix de serpent*, croît surtout aux Antilles. Ses feuilles sont cordiformes et acuminées. Son fruit est assez semblable à une coloquinte, mais un peu plus gros. Ses graines fournissent une huile que l'on utilise en Amérique pour l'éclairage.

NANDHIROBÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre nandhirobe.

— n. f. pl. Tribu de la famille des cucurbitacées, ayant pour type le genre *nandhirobe*. — *Une* NANDHIROBÉE.

Nandi, taureau sacré, qui sert de monture à Çiva. (Roi de tous les quadrupèdes, il est de couleur blanche.)

NANDINE (du japon. *nandin*, même sens) n. f. Bot. Genre de berbéridées.

— ENCYCL. Le genre *nandine* comprend des arbrisseaux glabres, à feuilles alternes, composées de nombreuses folioles ovales lancéolées, à fleurs blanches, groupées en panicules terminales, les fruits sont des baies rouges. Le type de ce genre est la *nandine* domestique, très répandue dans l'Inde, en Chine et au Japon, et importée en France. On la cultive dans l'enceinte des villes, au voisinage des habitations, à cause de l'odeur suave de ses fleurs.

NANDINÉS n. m. pl. Tribu de poissons acanthoptères, renfermant les genres *nandus* et voisins. — *Un* NANDINE.

NANDINIE *nf* n. f. Genre de mammifères carnivores, de la famille des viverridés, comprenant deux espèces de l'Afrique tropicale. (Les nandinies remplacent en Afrique les hémigales malais et les arctogales indiens, la *nandinia binotata* habite la côte occidentale; elle est remplacée dans la région orientale par la *nandinia Gerrardi*.)


Nandou.

NANDOD, ville de l'Inde occidentale (Rewa Kantah), capitale de la principauté radjpoute de Radjpipla, au S. de la Nerbuddah; 10 780 hab.

NANDOU n. m. Genre d'oiseaux coureurs, de la famille des rhéidés, comprenant trois espèces d'Amérique du Sud.

— ENCYCL. Les *nandous* (rhea) sont de grands oiseaux qui ont l'aspect et les mœurs des autruches. Leurs pieds vigoureux n'ont que trois doigts, leur tête et leur cou ne sont emplumés qu'en partie. Ce sont des animaux de plaine, vivant par troupes, courant admirablement. Sauvages et stupides, ils s'apprivoisent mal et sont toujours dangereux, dans les ménageries, pour leurs gardiens. Leurs plumes, longues et molles, sont très estimées pour faire des plumeaux.

Le nandou commun (*rhea Americana*), gris et brunâtre, mesure 1m,65 de haut; il est commun dans tout le Brésil central et l'Argentine. Dans le nord du Brésil, il est remplacé par une espèce plus petite (*rhea macrorynecha*) et en Patagonie par le *rhea Darwini*.

NANDUS (*duss*) n. m. Genre de poissons, type de la tribu des *nandinés*, comprenant une espèce répandue dans les eaux de l'Asie tropicale et de ses archipels. (Les *nandus* [nandus marmoratus] sont des poissons ressemblant beaucoup aux perches; leur livrée brun métallique est marbrée de noir.)

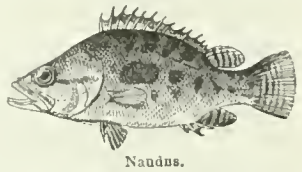
Nandus.

NANDYÂVARTA n. m. Sorte de grecque, modification du svastika.

— ENCYCL. Comme le svastika, le *nandyâvarta* est probablement un symbole du feu ou du soleil et, en tout cas, une marque d'heureux augure symbolisant le bonheur et la bonne chance. On le trouve fréquemment dans l'Inde, sur des vases ou autres ustensiles, sur les monuments religieux, ou même sur les statues de certains dieux.

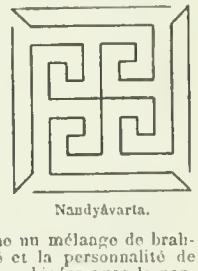
Nandyâvarta.

NANEK. Biogr. V. NANAK.

NANÉKISME (*kissm'* — du n. du fondateur) n. m. Doctrine religieuse que professent les Sikhs de l'Inde et qui se présente comme un mélange de brahmanisme et d'islamisme. (L'unité et la personnalité de Dieu, sous le nom de Vichnou, combinées avec le panthéisme, le cercle sans fin des émigrations des âmes, l'égalité des castes, forment le fond du nanékisme.)

NANGA n. f. Instrument de musique à cordes pincées. (C'est une sorte de petite harpe à cinq cordes, en usage parmi les peuplades du Congo; ses cordes sont en fibres végétales, et leur tension se fait à l'aide de nœuds coulants qui entourent les cordes et se serrent par la rotation de chevilles.)


Nanga.

NANGA-PARBAT (*Montagne nue*), haute montagne de l'Inde, faisant partie du massif de l'Himalaya, au-dessus des gorges de l'Indus. Haute de 8.116 mètres et cuirassée d'énormes glaciers, elle laissa s'écrouler sur l'Indus, en 1881, un pan de 600 millions de mètres cubes qui arrêta net le cours du fleuve, pour donner naissance plus tard à une formidable débâcle d'eau.

NANGASAKI Géogr. V. NAGASAKI.

NANGIS, ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne, arrond. et à 22 kilom. de Provins, 3.027 hab. Ch. de f. Est. Pierre à plâtre, tourbières; commerce de grains, bestiaux, chevaux. Église du XIVe siècle. Restes du château féodal (XIIIe-XVe s.), aujourd'hui hôtel de ville. La *seigneurie de Nangis* fut érigée en marquisat (1612). Napoléon y remporta une victoire sur les Autrichiens, pendant la campagne de France (1814). — Le canton a 18 comm. et 9.921 hab.

NANGIS (Louis Armand DE BUTCHANTEAU, marquis DE), maréchal de France, né en 1682, mort à Versailles en 1742. Colonel à huit ans du régiment de Royal-Marine, il fut mis en 1700 à la tête du régiment de Bourbonnais et assista aux batailles de Friedlingen et de Hochstedt (1703). Brigadier en 1704, maréchal de camp en 1708, il se distingua à Oudenarde, à Malplaquet, à Denain. Lieutenant général en 1718, directeur général de l'infanterie en 1721, il assista en 1734 au siège de Philippsbourg. Il devint maréchal de France en 1741. Très élégant, bien fait, Nangis, dans sa jeunesse, plaisait beaucoup aux dames de la cour; la duchesse de Bourgogne, elle-même, ne resta peut-être pas insensible à ses charmes.

NANGIS (Guillaume DE). Biogr. V. GUILLAUME.

NANGO, village du Soudan français, en amont de Ségou. La mission du capitaine Gallieni y fut retenue (dans une sorte de captivité), du 1er juin 1880 au 21 mars 1881, par le sultan Ahmadou, qui finalement signa un traité par lequel il acceptait le protectorat de la France.

NANGUER (*ghé*) n. m. Nom ancien de la gazelle marocaine (*gazella mohr*), qui a la taille du chevreuil, la livrée ordinaire des gazelles : fauve en dessus, blanche en dessous, et les cornes, assez courtes, recourbées en avant.

NAN-HIOUNG, ch.-l. de dép. de l'empire chinois (prov. du Kouang-Toung), sur un affluent du Pei-Kiang (bassin du Si-kiang ou rivière de Canton), sur la route de Canton à Pékin; port fluvial.

Nan-hoa-king (*le Livre sacré de la Fleur du midi*), titre donné par l'empereur Hiuen-Tsong, de la dynastie des Tang, en 742 de notre ère, à l'ouvrage du philosophe chinois Tchouang-Tchéou qui vivait au IVe siècle av. J.-C. Dans cet ouvrage, sont exposées les doctrines du taoïsme primitif, sous forme de paraboles et d'anecdotes.

NANI (Jean Baptiste-Félix-Gaspard), historien et homme d'État italien, né et mort à Venise (1616-1678). Il fut envoyé à Paris en 1643, en qualité d'ambassadeur de Venise. Il y resta cinq ans. Mazarin l'avait en grande estime. Historiographe de la République en 1652, il fut chargé de diverses missions diplomatiques et mêlé aux négociations de la paix des Pyrénées. Il obtint de la France un secours pour la guerre de Candie. Procurateur de Saint-Marc, capitaine général de la mer en 1663, il mourut bibliothécaire de Saint-Marc. On a de lui une *Histoire de Venise de 1613 à 1671*.

Nanine ou *le Préjugé vaincu*, comédie de Voltaire, en trois actes et en vers (16 juin 1749). — Voltaire y sacrifie au genre, qu'il avait raillé, mais que le succès de La Chaussée avait mis à la mode, de la comédie larmoyante. Le comte d'Olban s'est épris d'une jeune paysanne, Nanine, aussi vertueuse que belle et douce. Foulant aux pieds le préjugé contre les mésalliances, il finit par l'épouser, avec l'agrément même de la vieille marquise d'Olban.

Voltaire avait pris l'idée de la pièce dans le roman de *Paméla*, de Richardson. Trop de maximes et de déclamations philosophiques affadissent cette comédie, où manque presque totalement la verve. La nouveauté de l'emploi du vers de dix syllabes ne compense pas cette faiblesse. La versification est facile et brillante, quoique un peu négligée. On a souvent cité le vers malheureux :

Non, il n'est rien que Nanine n'honore,

que Voltaire a corrigé ainsi :

Non, il n'est rien que sa vertu n'honore.

Nanini (Giovanni Maria), compositeur italien, né vers 1540 à Vallerano selon les uns, à Tivoli selon d'autres, mort à Rome en 1607. Maître de chapelle de l'église de Sainte-Marie-Majeure en 1571, il ouvrit une école de composition et devint quelques années plus tard maître de la chapelle Sixtine. Il fut l'un des plus nobles représentants du style palestrinien. — Son neveu ou frère, GIOVANNI BERNARDINO, né à Vallerano vers 1560, mort à Rome en 1624, fut maître de chapelle de Saint-Louis-des-Français, et remplit ensuite les mêmes fonctions à San Loreozo di Damasso.

NANISER (du lat. *nanus*, nain) v. a. Soumettre une plante à des procédés qui la rendent naine.

NANISME (*nissm'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Ensemble des caractères que présentent les nains.
— ENCYCL. V. NAIN.

NAN-KANG, ch.-l. de dép. de l'empire chinois (prov. du Kiang-Si), sur le bord occidental du lac Poyang.

NANKIN, NANKING ou **KIANG-NING**, ville de Chine, capit. de la vice-royauté de Kiang-Nan (prov. de Kiang-Sou et de Ngan-Hoei) et de la prov. de Kiang-Sou, sur le Yang-tsé-Kiang; 300.000 hab. environ, dont un quart de mahométans. Ce fut la capitale de l'empire d'où son nom : *Résidence du Sud*, opposé à celui de Pékin (Pé-king : *Résidence du Nord*), sous la dynastie des Ming, de 1638 à 1644, jusqu'à l'arrivée des empereurs mandchoux. Ce fut l'époque de sa splendeur; 800.000 hab. peut-être occupaient son enceinte de 35 kilom. de tour. Prise d'assaut par les Taïpings, en 1853, reprise par les impériaux en 1864, elle n'est plus aujourd'hui qu'un amoncellement de décombres, et sa population se blottit dans l'angle sud du rempart. Ruines de la fameuse « Tour de porcelaine », haute de 165 mètres, et datant de 633 av. notre ère. Ruines, à l'E. de la ville, des tombes de la nécropole des Ming. Cependant, Nankin est redevenue, grâce à sa situation sur le grand fleuve, à proximité de la mer, un centre militaire, industriel (étoffes de coton portant son nom, satins, encre de Chine) et littéraire.

NANKIN n. m. Toile de coton d'un jaune chamois, qui se fabriqua d'abord à Nankin et fut employée longtemps à la confection de pantalons, de gilets et même de paletots. (L'armure du nankin est en taffetas, à trente fils de chaîne et trente passées de trame par centimètre.)
— Adjectiv. Se dit d'un jaune particulier, voisin du chamois : *Des pantalons* NANKIN. *Robe* NANKIN.

NANKINETTE (*nèt'*) n. f. Toile de coton plus légère que le nankin, mais tissée comme lui et de même couleur.

Nanna, femme du dieu scandinave Baldor, fille de Nep et mère du pacifique et conciliant Forsete. Elle aimait tant son époux, qu'en apprenant sa mort, elle mourut de chagrin, son corps fut placé sur le bûcher avec celui de Baldor. — Déesse babylonienne.

NAN-NGAN, ch.-l. de dép. de l'empire chinois (prov. du Kiang Si), sur le Tchang-Chou, affluent du Tchang-Kiang, branche du Kia-Kiang, tributaire du lac Poyang (Yang-Tsé-Kiaog). Située au pied nord de la passe de Meling, qui mène, à travers les monts Nan-Chan, vers Canton; marché important. Port couvert original.

NANNI (Jean). V. ANNIUS DE VITERBE.

NANNI DI BANCO, sculpteur italien, né et mort à Florence (1383-1430). Élève de Donatello, il jouit d'une grande notoriété. Il ne nous reste de lui que l'un des frontons, de forme ovale, de la cathédrale de Florence faisant face à la via del Cocomero. Soutenue par quatre anges, la composition tout entière est encore flanquée, à gauche, d'un saint Thomas prosterné; à droite, d'un ours qui grimpe sur le tronc d'un chêne. Dans ce travail, la tendance vers l'observation, vers l'étude du nu est manifeste, et la composition a un charme extrême.

NANNI RICAMATORE (Giovanni). V. JEAN D'UDINE.

NAN-NING, NANNING-FOU ou **NAM-NING**, ch.-l. de dép. de l'empire chinois (prov. du Keuang-Si), sur le Pe-Kiang ou You-Kiang, affluent du Si-Kiang; 35.000 à 40.000 hab. Port fluvial; commerce actif : opium, tabac, thé, sucre, métaux (plomb, fer, cuivre, mercure). Dans les environs, mines de fer.

NANNISQUE (*na-nissk'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, du groupe des rutélides, propres à l'Afrique australe. (L'espèce type du genre est le *nanniscus oulicarius*, le plus petit des rutélides.)

NANNONI (Angelo), chirurgien italien, né à Jussa, près Florence, en 1715, mort à Florence en 1790. Il a perfectionné la méthode de la taille latérale pour la pierre. Son principal ouvrage est : *Trattato chirurgico sopra la simulicita del medicare* (1770).

NANNOSCIURINÉS (*na-no-si*) n. m. pl. Tribu de mammifères rongeurs, de la famille des sciuridés, renfermant le seul genre *nannosciurus*. — *Un* NANNOSCIURINÉ.

NANNOSCIURUS (*na-no-si-u-russ*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, tribu des *nannosciurinés*, comprenant quelques espèces de l'Asie et de l'Afrique tropicales.

NANOCÉPHALE (*sé* — du gr. *nanos*, nain, et *képhalè*, tête) n. m. Qui a la tête extrêmement petite.

NANOCÉPHALIE (*si, lî* — rad. *nanocéphale*) n. f. Extrême petitesse de la tête, accompagnée d'idiotisme.

NANOCORME (du gr. *nanos*, nain, et *kormos*, tronc) n. m. Qui a le tronc extrêmement petit.

NANOCORMIE (*mi* — rad. *nanocorme*) n. f. Extrême petitesse du tronc.

NANOCRINE n. m. Genre d'échinodermes crinoïdes, de la famille des gastérocomidés, fossiles dans les terrains dévoniens. (Ce sont des encrines à calice petit, muni de tubercules et d'un opercule à plaquettes épaisses.)

NANODÉE n. f. Genre de santalacées, comprenant de petites herbes des terres magellaniques.

NANOMÈLE (du gr. *nanos*, nain, et *mélos*, membre) n. m. Qui a les membres extrêmement petits.

NANOMÉLIE (*lî* — rad. *nanomèle*) n. f. Extrême petitesse des membres.

NANOPHYE (*fî*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des curculionidés, comprenant une quarantaine d'espèces de l'ancien monde. (Ce sont de très petits charançons jaunes ou roussâtres, dont une espèce, le *nanophyes Siculus*, du midi de la France, produit des galles sur les bruyères arborescentes.)

NANOPHYTE n. m. Genre de chénopodiacées salsolées, comprenant des sous-arbrisseaux à feuilles petites et alternes, originaire des bords de la mer Caspienne.

NANOSAURE (*sôr*) n. m. Genre de reptiles dinosauriens, de taille médiocre, type de la famille des *nanosauridés*, fossiles dans le jurassique supérieur.

NANOSAURIDÉS (*só*) n. m. pl. Paléont. Famille de reptiles dinosauriens ornithopodes, ayant pour seul représentant le genre *nanosaure*. — *Un* NANOSAURIDE.

NANOSOME (du gr. *nanos*, nain, et *sóma*, corps) n. m. Qui a le corps extrêmement petit.

NANOSOMIE (*mi* — rad. *nanosome*) n. f. Petitesse du corps. Syn. de NANISME.

NANS n. m. Dr. cout. Syn. de NAMPS.

NANSEMOND, comté des Etats-Unis d'Amérique (Virginie), sur la rivière *Nansemond* (bassin du James); 18.000 hab. Ch.-l. *Suffolk*. Forêts. Tourbières.

NANSEN (Fridtjof), naturaliste et explorateur norvégien, né à Christiania en 1861. Après s'être, par de sérieuses études scientifiques et des exercices corporels continus, préparé à son rôle d'explorateur arctique, il fit, en 1882, une campagne de pêche sur un baleinier entre le Spitzberg, l'île Jean Mayen et le Groenland, puis, tout en administrant le musée de Bergen et en poursuivant ses études zoologiques, préluda par de pénibles excursions à la traversée du Groenland, qu'il exécuta en 1888 d'Umivik, sur la côte orientale, par 64° lat. N., au fjord d'Ameralik, sur la côte occidentale, au S. de Godthaab, après avoir parcouru un plateau de 3.000 mètres d'altitude sous une température de — 50°. A son retour en Norvège, il forma le plan d'un voyage dans les régions arctiques, appuyé sur des déductions tirées de la découverte d'épaves de la « Jeannetto », puis, sur un navire construit spécialement, le « Fram », gagna l'archipel de la Nouvelle-Sibérie et se laissa entraîner par la banquise dans la direction du N.-O. (1893-1896). Il atteignit ainsi la latitude de 84° 4', d'où il gagna sur la glace, en compagnie de Johansen, la latitude de 86° 14', la plus haute atteinte jusqu'alors (8 avr. 1895). Il regagna ensuite sur la glace l'archipel François-Joseph, d'où il fut rapatrié à Hammerfest, tandis que le « Fram », continuant sa dérive vers le N.-O. d'abord, puis vers le S., arrivait à Tromsö. En 1900, Nansen, a encore fait des observations océanographiques entre la Norvège et le Groenland. Outre d'intéressants mémoires sur l'histoire naturelle, on doit à Nansen des relations de ses voyages au Groenland et dans les mers arctiques, qui ont été traduites en français par Ch. Rabot, sous les titres de : *A travers le Groenland* (1891), et *Vers le pôle* (1897;); Nansen a en outre publié avec le Dr Mohn, dans un numéro des *Ergänzungen* de Petermann, les résultats scientifiques de son premier voyage (1899), et met actuellement en valeur les nombreux matériaux accumulés par la glorieuse expédition du « Fram », matériaux qui sont publiés avec les ressources spéciales du *fonds Nansen*, constitué par la Norvège pour subventionner les grandes entreprises scientifiques honorables pour le pays.



Nansen.

NANSOUK ou **NANZOUK** n. m. Tissu de coton, du même genre que le jaconas, mais un peu plus fin, et que l'on emploie pour la confection d'objets de lingerie ou pour les applications de broderie.

NANSOUTY (Etienne-Marie-Antoine CHAMPION, comte DE), général français, né à Bordeaux en 1768, mort en 1815. Élève de l'Ecole de Brienne, il devint général de brigade en 1799, général de division en 1803, et premier écuyer de l'Empereur en 1808. En 1814, l'Empereur créa pour lui le grade de colonel général des dragons, puis lui confia le commandement de la garde. Nansouty se surpassa dans la campagne de France. Après la déchéance de Napoléon, il se rallia aux Bourbons.

NANSOUTY (Charles-Marie-Etienne CHAMPION-DUBOIS **de**), général français, neveu du précédent, né à Dijon en 1815, mort à Dax en 1895. Engagé en 1837, il servit dans la cavalerie, devint général de brigade en 1869, commanda en 1870 une brigade de cavalerie dans l'armée de Mac-Mahon. Après la guerre, il fut mis en non-activité, et prit sa retraite en 1879. C'est à lui que l'on doit, avec la collaboration de l'ingénieur Vaussenat, l'observatoire du Pic du Midi, dont il devint directeur. V. MIDI DE BIGORRE (*Pic du*). — Son neveu, *Max* CHAMPION **de Nansouty**, né à Dijon en 1854, ingénieur civil, directeur du « Génie civil », rédacteur au « Temps », a publié depuis 1886 *l'Année industrielle*. On lui doit : *la Crémation* (1885); *la Télégraphie optique* (1885); *la Tour Eiffel* (1889), *les Canons, les Obus de la Compagnie des Hauts-Fourneaux* (1894); etc.

NANT, NANS, NAN (*nan*), mot d'origine celtique signifiant « ruisseau », « rivière », employé surtout dans le Jura et en Savoie. Il entre dans la composition d'une foule de noms géographiques.

NANT (*nan*), ch.-l. de cant. de l'Avoyron, arr. et à 34 kilom. de Millau, au-dessus de la Dourbie; 2.103 hab. Lignite, fabrique de chaux. Eglise Saint-Pierre du XIIe siècle. Nombreuses grottes. — Le canton a 6 comm. et 6.501 hab.

NAN-TCHANG, ville de Chine (prov. de Kiang-Si), sur le Kia-Kiang, à la tête du Delta que forme ce fleuve à son entrée dans le lac Poyang. C'est une ville bâtie dans une plaine fertile et qui est l'entrepôt des porcelaines fabriquées dans la vallée du Kia-Kiang.

NANTERRE (*tèr'*) n. f. Sorte de peignoir que les femmes portaient en déshabillé, vers la fin du XVIIIe siècle.

NANTERRE (lat. *Namnetodurum*), comm. de la Seine, arrond. et à 13 kilom. de Saint-Denis, à 12 kilom. de Paris; 14.140 hab. (*Nanterrois, aises.*) Ch. de f. Ouest et tramway à vapeur. Fabrique de colle forte et de produits chimiques. A 3 kilom., maison départementale de Nanterre, prison et dépôt de mendicité pour condamnés, vagabonds ou vieillards impotents. Eglise des XIIIe-XIVe siècles, remaniée au XVIIe. Puits miraculeux de Sainte-Geneviève. Nanterre, patrie de sainte Geneviève, patronne de Paris (Ve s.), fut successivement un sanctuaire druidique, une villa mérovingienne, une propriété de l'abbaye de Sainte-Geneviève à Paris. Dévastée par les Anglais (1346), par les Armagnacs (1411), Nanterre fut enrichie par Anne d'Autriche, qui y fonda un couvent (1642) en l'honneur de sainte Geneviève. Nanterre est encore célèbre par le couronnement de sa rosière, chaque année, le lundi de la Pentecôte.



Puits miraculeux de Sainte-Geneviève, à Nanterre.

NANTES, ch.-l. de la Loire-Inférieure, à 397 kilom. de Paris, en amphithéâtre sur la rive droite d'un bras de la Loire, qui y reçoit deux ruisseaux : le Sail et la Chésine; une rivière, l'Erdre, et en plaine, sur les îles du fleuve divisé en plusieurs branches. La plus large reçoit à gauche la Sèvre Nantaise; 132.990 hab. (*Nantais, aises.*) Ch. de f. Orléans, Etat et Ouest. Evêché suffragant de Tours. Chef-lieu du 11e corps d'armée. Ecole de médecine et de pharmacie, école préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres, école nationale professionnelle, école d'hydrographie, conservatoire de musique, institution de sourds-muets.

— Le port de Nantes favorisé par la création, à la fin du XIXe siècle, d'un chenal maritime accessible aux bâtiments de fort tonnage, et par la suppression, à l'entrée des bassins, de l'île Lemaire (île Mabon), est un des sept ports français dont le mouvement dépasse un million de

PLAN DE NANTES : 1. Préfecture; 2. Bourse; 3. Palais de Justice; 4. Hôtel de Ville; 5. Baoque de France; 6. Château; 7. Musée des Beaux-Arts; 8. Musée d'histoire naturelle; 9. Musée Thomas Dobrée; 10. Grand Théâtre; 11. Jardin des Plantes; 12. Hôtel-Dieu; 13. Cathédrale; 14. Gare d'Orléans; 15. Gare de l'Ouest et de l'Etat; 16. Gare de la Bourse; 17. Gare de la ligne de Nantes à Légé.

tonnes. Le chenal maritime, long de 15.064 mètres, a son origine à La Martinière, village situé à 2 kilomètres en aval du Pellerin, et débouche à la sortie au bras du Carnet, à 7 kilomètres en amont de Paimbœuf. A chaque extrémité, une écluse à sas rétablit la communication avec le fleuve. Ainsi l'arrivage des houilles et des matières destinées à la transformation a été singulièrement facilité par l'aménagement de ce canal, et l'on a vu se multiplier les établissements industriels sur la rive droite du fleuve.

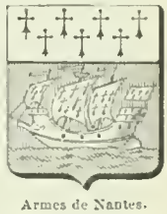

Armes de Nantes.

Manufactures et ateliers sont très nombreux dans les différents quartiers de la ville, particulièrement dans le faubourg industriel de Chantenay-sur-Loire. Les spécialités les plus importantes sont : les constructions navales, les constructions mécaniques et métallurgiques, la raffinerie, la biscuiterie, la fabrication des conserves alimentaires, la savonnerie, l'huilerie, la rizerie, la filature et le tissage, les fabriques de meubles, les scieries sont nombreuses et actives. Manufacture de tabac. Une des singularités de Nantes est une ligne de quais de 4 kilomètres environ, bordés de maisons du XVIIIe siècle, et suivis par le chemin de fer de Saint-Nazaire. Les îles, nombreuses et occupées par autant de quartiers, sont reliées aux deux rives par une longue série de ponts.

La cathédrale Saint-Pierre, commencée au XVe siècle par Jean V, duc de Bretagne, a été achevée de nos jours; le transept, le chœur, bâtis aux XIXe siècle, en font une cathédrale gothique complète et la plus vaste de la Bretagne. Les croisillons renferment deux chefs-d'œuvre : le tombeau de François II, duc de Bretagne, exécuté, de 1503 à 1507,

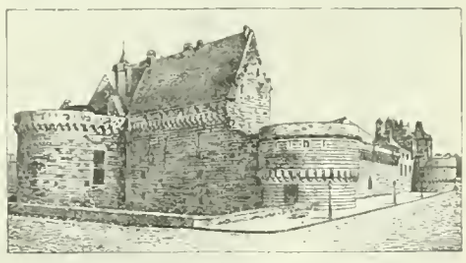

Château des ducs de Bretagne, à Nantes.

par Michel Colomb, et le tombeau du général Lamoricière par l'architecte Boitto et le sculpteur Paul Dubois (1879). Saint-Nicolas, église gothique bâtie au XIXe s. La Madeleine (XIXe s.), bâtie dans le style du XIIIe siècle. Saint-Clément est moderne et du même style. Saint-Donatien est une église moderne, style roman. L'église saint-Similien, style du XIIIe siècle, a été achevée en 1896. Notre-Dame-de-Bon-Port et Sainte-Croix sont de style gréco-romain. Saint-Jacques, sur la rive gauche, date du XIIe siècle et renferme de belles voûtes de style gothique angevin. Le château des ducs de Bretagne, commencé en 1466 par François II, remanié et mutilé aux XVIIe et XVIIIe siècles, offre une enceinte de remparts bien construite, mais très basse, et, sur la cour intérieure, une belle et haute façade de style gothique breton. La Bourse (1792-1812), et le Grand-Théâtre (1785-1788), par Mathurin Crucy. La préfecture, l'Hôtel de ville et le Palais de justice sont ornés de statues mythologiques ou allégoriques. Beau musée.

Patrie des martyrs saint Donatien et saint Rogatien, de saint Martin, dit « de Vertou », de la duchesse Anne de Bretagne, des généraux de Lamoricière et Mellinet, de Jacques Cassard, d'Elisa Mercœur et Mélanie Waldor, femmes de lettres; des littérateurs Demolière, Charles Monselet et Jules Verne, des architectes Errard et Boffrand; des peintres A. Debay, Luminais, Delaunay et Toulmouche, du sculpteur Ducommun du Locle. — L'arrondissement de Nantes a 17 cant., 71 comm. et 299.246 hab. Le 1er canton a 1 comm. et 26.903 hab.; le 2e, 1 comm. et 27.776 hab.; le 3e, 1 comm. et 11 591 hab.; le 4e, 2 comm. et 25.197 hab.; le 5e, 1 comm. et 19.856 hab.; le 6e, 4 comm. et 44.052 hab.

— *Histoire.* Capitale de l'ancien peuple gaulois des Namnètes, qui lui ont laissé leur nom, Nantes fut la résidence ordinaire des rois de Bretagne de la fin de l'époque romaine et de l'époque mérovingienne. Pendant la Révolution, les Vendéens, sous Cathelineau et Charette, entreprirent (29 juin 1793) de s'emparer de Nantes. Cathelineau y fut mortellement blessé. Charette y fut fusillé, le 29 mars 1796. En 1832, la duchesse de Berry s'y cacha pendant six mois, après avoir essayé de soulever la Vendée; elle y fut découverte et arrêtée.

Nantes (ÉDIT DE), édit promulgué par Henri IV pour régler la condition légale, dans l'Etat, de l'Eglise réformée et de ses membres (13 avr. 1598). Cet édit proclamait amnistie pleine et entière pour le passé et libre exercice de la religion réformée pour l'avenir. Le culte pouvait être célébré dans les villes et lieux où il avait été organisé par les précédents édits, et, de plus, dans le faubourg d'une ville ou dans un village par bailliage. De ce libre exercice étaient exceptées les résidences royales et la Ville de Paris avec un rayon de 5 lieues. Il était, en outre, permis aux réformés de bâtir des temples, et ceux dont ils avaient été dépossédés devaient leur être rendus. Il leur était accordé quatre universités ou académies (Montauban, Montpellier, Sedan et Saumur). Pour leur garantie judiciaire, une chambre particulière, dite « chambre de l'Edit », devait être érigée dans le Parlement de Paris et comprendre un conseiller protestant parmi quinze catholiques; des chambres mi-parties étaient créées à Bordeaux, Grenoble et Castres. Enfin, il leur était accordé des places de sûreté, c'est-à-dire des lieux où ils pouvaient exercer librement leur culte. L'édit de Nantes ne fut vérifié à Paris et à Grenoble qu'en 1599; à Dijon, Toulouse, Bordeaux, Aix et Rennes qu'en 1600, et à Rouen qu'en 1609. L'exécution n'en fut jamais complète, même sous le règne de Henri IV. Cependant, il fut proclamé *perpétuel* et *irrévocable* à la paix d'Alais (1629): les places de sûreté étaient seules supprimées. Mais, dès 1631, les restrictions recommencèrent. Anne d'Autriche, au début de la minorité de son fils (1643) et pendant les troubles de la Fronde (1649-1652), confirma l'édit. En 1656, cependant, la politique de rigueur fut reprise. Entre 1661 et 1685, chaque année fut marquée par une nouvelle restriction. L'un après l'autre, tous les droits reconnus ou naturels furent niés ou supprimés. Ces mesures de rigueur firent éclater la guerre civile sur différents points du territoire. (V. DRAGONNADES.) Le 17 octobre 1685, Louis XIV révoqua l'édit de Nantes, donnant pour principal motif qu'il n'y avait plus de huguenots. Malgré les lois qui frappaient sévèrement toute tentative de fuite, plus de 100.000 protestants quittèrent la France. La marine, l'armée, les arts, les lettres, les sciences fournirent leur contingent à cette émigration qui eut surtout pour but l'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne. Dans ce dernier pays notamment, les souverains de la Saxe et surtout de la Prusse eurent soin d'attirer les réfugiés, qui portèrent ainsi à l'étranger quelques-uns des secrets de l'industrie française. La lourde faute politique que marquait la révocation de l'édit eut ainsi son contre-coup économique. On a souvent rappelé que la capitale de la monarchie prussienne naissante, Berlin, avait dû aux exilés français sa première prospérité.



Médaille commémorative de la révocation de l'édit de Nantes.

Nantes à Brest (CANAL DE), voie navigable des départements de la Loire-Inférieure, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Finistère. Ce canal, ouvert en 1838, part de la Loire (rive droite) à Nantes et remonte le cours de l'Erdre jusqu'au lac dit « plaine de Mazerolle ». Il remonte le Quheix et atteint le bief de partage du Bout-de-Bois. Il descend ensuite vers la Vilaine par la dérivation du Thenot. De Redon à Brest, le canal emprunte successivement le cours du Blavet, de son affluent le Doré, du Kergoat, de l'Hière et de l'Aune. Les principales villes qu'il traverse sont : Sucé, Redon, Malestroit, Josselin, Rohan, Châteauneuf-du-Faou, Châteaulin. La pente du canal est rachetée par 237 écluses; son trafic consiste surtout en matériaux de construction et minéraux, bois à brûler, produits agricoles, denrées alimentaires, engrais, combustibles.



Nanteuil, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 17 kil. de Niort, près de la Sèvre Niortaise; 1.267 hab. Minerai de fer. Four à chaux. Dolmens.

Nanteuil ou **Nanteuil-en-vallée,** comm. de la Charente, arrond. et à 10 kilom. de Ruffec, sur l'Argentor; 1.152 hab. Pisciculture. Huileries, chaux hydraulique. Mégisserie et tannerie. Source pétrifiante.

Nanteuil Robert), graveur français, né à Reims en 1623, mort à Paris en 1678. S'étant rendu à Paris vers 1648, Nanteuil étudia beaucoup d'après nature, mettant partout un accent de vérité qu'il devait à ce goût prononcé de réalité vivante. Telle est la cause de l'originalité saisissante des fameux *portraits* de Nanteuil.



Robert Nanteuil.

Sa réputation fut vite établie. En 1658, il reçut le brevet de graveur et dessinateur du roi, et une pension. On trouve au bas de ses portraits des quatrains ou sixains, qu'il faisait, dit-on, lui-même, et qui attestent tout au moins sa bonne volonté.

Tous les hommes célèbres de son temps voulurent avoir leur portrait gravé par Nanteuil. Bientôt, jusqu'au moindre grimaud de lettres voulut être, suivant le vers piquant de Boileau :

Couronné de lauriers par la main de Nanteuil.

L'artiste était d'ailleurs doublé d'un galant homme. Il fit le portrait (aujourd'hui perdu) de Mlle de Scudéri, dont il admirait beaucoup le talent, mais qui était fort loin d'être belle. L'auteur du *Cyrus* lui ayant envoyé une bourse pleine de louis pour le payer de son travail, Nanteuil lui renvoya l'argent et garda la bourse : procédé d'autant plus aimable que Madeleine de Scudéri n'était pas riche.

Dépassé aujourd'hui, Robert Nanteuil conserve la gloire d'avoir ouvert et tracé la route à nos maîtres. Dans son œuvre considérable, se trouvent cependant des morceaux qui soutiennent encore la comparaison avec les chefs-d'œuvre modernes. Son œuvre complet (243 planches) se trouve à la Bibliothèque nationale. C'est un des beaux monuments de l'art français sous Louis XIV. Signalons, parmi ses plus belles planches, ses portraits de *Louis XIV*, de *Mazarin*, de *Colbert*, de *Le Tellier*, du *président de Bellièvre*, de *Turenne*, d'*Anne d'Autriche*, etc. Toute la cour y revit, ainsi qu'une partie de l'armorial de France.

Nanteuil (GAUGIRAN de), auteur dramatique français, né à Toulouse en 1778, mort après 1830. Il se rendit à Paris en 1800, devint l'ami et le collaborateur d'Etienne, et tous d'eux firent paraître, entre autres pièces de théâtre : *la Confession du vaudeville* (1801); *les Deux mères* (1802); *le Pacha de Suresnes* ou *l'Amitié des femmes* (1802); etc.

Nanteuil (Charles-François LEBŒUF, dit), statuaire, né et mort à Paris (1792-1865). Prix de Rome en 1817, il débuta au Salon, en 1822, par son *Eurydice mourante*, qui fonda sa réputation. Citons, en outre : le fronton de l'église Notre-Dame-de-Lorette; les bas-reliefs qui décorent le dessus des portes du péristyle du Panthéon; le buste de Prud'hon (au Louvre). Nanteuil devint membre de l'Académie des beaux-arts, en 1831.

Nanteuil (Célestin), peintre, dessinateur et lithographe français, né à Rome en 1813, de parents français, mort à Marlotte en 1873. Elève de Langlois, il eut des débuts difficiles. Il débuta par une *Sainte Famille* (1833). Vinrent ensuite : un *Mendiant*, figure d'étude (1834); *le Christ guérissant les malades* (1837). A cette époque, il entra dans l'atelier d'Ingres, s'occupant toujours de lithographie. De 1840 à 1856, il exécuta de très nombreuses et justement célèbres illustrations (frontispices, scènes, encadrements, etc.) pour les œuvres de Victor Hugo, d'Alexandre Dumas, de Théophile Gautier, et pour certains romans de Petrus Borel et d'Alphonse Royer. En 1854, il collabora très activement au recueil des « Artistes anciens et modernes ».

En 1848, Nanteuil présida un comité chargé de réorganiser les Beaux-Arts. A cette même époque, il reparut au Salon, et donna : *la Source*, *Dans les vignes*, un *Rayon de soleil* (1848); *Tentation* (1851); *la Vigne* (1853). Au retour d'un voyage en Espagne, il envoya à l'Exposition universelle de 1855 (Paris) : *Souvenirs du passé*, dessin fort réussi; *le Baiser de Judas*, d'après un Van Dyck du musée de Madrid; *Phœbé*, paysage; des lithographies, etc. Il exposa encore : *Séduction*, *Perdition*, *Ivresse* (1859); *la Charité*, *le Printemps ramène les amours* (1863); *Apollon gardant les troupeaux du roi Admète* (1869); *le Dernier Soleil* (1870); deux aquarelles : *Don Quichotte armé chevalier par l'hôtelier* et *la Lecture de Don Quichotte* (1873). Nanteuil fournit également de nombreuses eaux-fortes aux *Saints Evangiles*, de Bida. Quelque temps avant la chute de l'Empire, il avait été nommé conservateur du musée et directeur de l'Ecole des beaux-arts de la ville de Dijon. Nanteuil vaut surtout comme graveur. Ses lithographies, toutes vivantes du mouvement romantique, charmantes de fantaisie et de grâce, lui assureront toujours une place très distinguée parmi les artistes du XIXe siècle.



Nanteuil.

Nanteuil-le-Haudouin, ch.-l. de cant. de l'Oise, arrond. et à 20 kilom. de Senlis, aux sources de la Nonette; 1.498 hab. Ch. de f. Nord. Marbre. Grains et farines. Eglise du XIIIe siècle, dont le portail (XVe et XVIe s.) est flanqué de deux tourelles polygonales; plusieurs pierres tombales du XIVe siècle sont encore visibles dans l'église. Le château, où résida le duc de Guise, passa au prince de Condé et fut démoli en 1795. — Le canton a 19 comm. et 8.392 hab.

Nanteuil-lès-Meaux, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 4 kilom. de *Meaux*, près de la Marne; 1.358 hab. Fabrique de plâtre.

Nantheuil ou **Nanteuil,** comm. de la Dordogne, arrond. et à 35 kilom. de Nontron, au-dessus d'un sous-affluent de l'Isle; 1.147 hab. Papeterie.

Nantiat, ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne, arrond. et à 19 kilom. de Bellac, au-dessus du Vincou, affluent de la Gartempe; 1.836 hab. Ch. de f. Orléans. Fabriques de papier paille. — Le canton a 11 comm. et 11.596 hab.

Nantigny (Louis CHASOT de). V. CHASOT.

Nantilde ou **Nantechilde,** reine de France, morte en 642. Elle était une des suivantes de la reine Gomatrude, femme de Dagobert, et devint reine elle-même en 629, lorsque Gomatrude eut été répudiée. Après la mort de Dagobert, au début du règne de son fils Clovis II, elle gouverna le royaume avec le concours des maires du palais Æga, puis Erkinoald; en 641, elle fit nommer Flachaut maire du palais de Burgondie.

NANTIR (de l'anc. franç. *nant*, gage) v. a. Munir de gages pour l'assurance d'une dette : *Prêteur que l'on* NANTIT *par une hypothèque.* || Par ext. Munir, pourvoir : *Voyageurs que l'on* NANTIT *de provisions.*

Se nantir, v. pr. Prendre des gages pour l'assurance d'une dette. || Se munir, se pourvoir : SE NANTIR *d'un parapluie.* — Absolum. et fam. Amasser du bien.

— Dr. anc. *Nantir une hypothèque.* En faire l'inscription.

— Dr. *Se nantir des effets d'une succession,* Commencer par en prendre possession comme y ayant droit.

NANTISSEMENT (*ti-se-man*) n. m. Action de nantir; contrat par lequel un débiteur remet une chose à son créancier pour sûreté de la dette. || Hypothèque. (Vx.) || Objet remis en nantissement : *Des* NANTISSEMENTS *de grande valeur. Prêter sur* NANTISSEMENT.

— Cout. anc. *Pays de nantissement,* Celui où la coutume voulait que, pour avoir privilège sur les biens d'un débiteur, on fît inscrire sa créance sur le registre public.

— Féod. Acte judiciaire par lequel on prenait civilement possession d'un héritage.

— ENCYCL. Dr. anc. Les pays dits de *nantissement*, qui comprenaient certaines provinces du Nord-Est (Pays-Bas, Picardie, Vermandois), se distinguaient en ce que les aliénations immobilières n'étaient pas clandestines, comme dans le reste de la France. Les formalités usitées étaient une transformation de l'ancienne solennité de *vest* et de *dévest*, usitée pour assurer au seigneur le payement de ses profits, lors de l'investiture du nouveau vassal. Le vendeur donnait au seigneur un fétu de paille représentant la chose et se dessaisissait ainsi; et le seigneur, transmettant le fétu à l'acheteur, l'investissait. Cette formalité s'est convertie, tant pour la vente que pour la constitution d'hypothèque, en une simple inscription sur le registre du greffe. C'était une garantie utile pour les tiers, qui avaient de la sorte le moyen de connaître le nom du véritable propriétaire. L'hypothèque était ainsi rendue publique. A diverses reprises, en 1581, 1657, 1673, le pouvoir royal essaya en vain de généraliser le système de publicité. En 1771, un édit ramena, en matière d'hypothèque, les pays de nantissement au droit commun de la France; néanmoins, la publicité subsista pour les actes d'aliénation. Le décret du 19 septembre 1790 substitua aux anciennes formalités, dans les pays de nantissement, la transcription au greffe des actes contenant hypothèque ou aliénation.

— Dr. mod. Le *nantissement* est une sûreté réelle; lorsqu'il porte sur une valeur mobilière, il prend le nom de *gage*, et, quand il a pour objet une valeur immobilière, on le désigne sous le nom d'*antichrèse*. Dans le commerce, le nantissement a lieu fréquemment. Les banquiers ne consentent fréquemment à faire des prêts à leurs clients que contre nantissement de titres d'une valeur au moins égale au montant de la somme prêtée (avance sur titres). Les connaissements, les effets de commerce, les warrants, etc., sont souvent endossés à titre de nantissement.

NANTOKITE n. f. Chlorure naturel de cuivre, qui a été trouvé en masses incolores à Nantoko (Chili). [Son poids spécifique est de 3,93; sa dureté varie de 2 à 2,5.]

NANTON n. m. Bot. Nom vulgaire du cresson alénois.

Nanton, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 21 kilom. de Chalon-sur-Saône, près du Grison, affluent de la Grosne; 971 hab. Carrières. Bons vins ordinaires, rouges et blancs.

NANTOUILLET, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 19 kilom. de Meaux, sur un coteau dominant la Biberonne, sous-affluent de la Seine par la Marne; 249 hab. Râperie de betteraves. Eglise avec beau portail de la Renaissance; châsse limousine du XIIIe siècle. Château de la Renaissance, bâti vers 1525 par le cardinal-chancelier Duprat.



Château de Nantouillet.

NANTUA (lat. *Nantuacum*), ch.-l. d'arrond. de l'Ain, à 30 kilom. de Bourg, dans un val du Jura et à l'extrémité orientale du *lac de Nantua*; 2.989 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Belle église romane, vestige d'une abbaye de l'ordre de Cluny, dans laquelle les restes de Charles le Chauve furent ensevelis jusqu'à leur translation à Saint-Denis. Statue du député Baudin, né à Nantua. Fabriques de machines agricoles, de draps. Papeteries, scieries hydrauliques. Commerce de vins et de grains avec la Suisse. Nantua doit son origine à un monastère fondé en 671 par saint Amand. La ville dépendit longtemps du Bugey, et ne fut réunie à la couronne de France qu'au commencement du XVIIe siècle. — L'arrondissement de Nantua a 6 cant., 74 comm. et 48.581 hab.; le canton a 12 comm. et 8.222 hab.



Armes de Nantua.

NANTUA (LAC DE), lac s'étendant, à 475 kilom. d'altitude, entre les escarpements abrupts des monts d'Ain. Il a 2 kilom. 500 de long, 400 à 700 mètres de largeur; sa profondeur est de 43 mètres au plus. Il reçoit les rivières la Doye et le Merloz. A chacune des extrémités, se trouvent Nantua et le bourg industriel de La Cluse.

NANTUATES, peuple de l'ancienne Gaule (prov. des Alpes-Pennines-et-Grées), et qui avait pour ville principale *Tarnadæ* (auj. Saint-Maurice).

NANTUCKET, île des Etats-Unis (Massachusetts), sur la côte de l'Atlantique, à 20 kilom. de la presqu'île du cap Cod. Diminuée de peut-être moitié par la mer, elle a 116 kilom. carr. Sol bas, sablonneux. Lagunes et étangs poissonneux.

NANTUCKET, ville déchue des Etats-Unis (Massachusetts), dans l'*île de Nantucket*; 4.000 hab., en majorité quakers. Elle eut jadis, au milieu du XIXe siècle, 10.000 hab.

NANTWICH, ville d'Angleterre (comté de Chester), sur la Weaver; 8.000 hab. Cordonnerie; fromages. Aux environs, sources salées et mines de sel-gemme.

NAN-YANG, ville de Chine (prov. de Ho-Nan), près d'un affluent du Han-Kiang. Ch.-l. de département.

NAO (CAP DE LA), cap du sud-est de l'Espagne (prov. d'Alicante), s'avançant en Méditerranée, à 75 kilom. N.-E. d'Alicante, à près de 100 kilom. S.-S.-E. de Valence, à 91 kilom. O.-S.-O. d'Ibiza, l'une des îles Baléares.

NAOALGARH ou **NAWALGARH**, ville de l'Inde septentrionale, dans la principauté de Djaïpour (Radjpoutana); 18.000 hab.

NAOALGOND ou **NAWALGUND**, ville de l'Inde méridionale, chef-lieu d'un sous-district de la province de Dekhan, sur le Bennihalla, branche du Malprabha, affluent du Krichna; 8.000 hab. Tapis de coton.

NAOCHÊHRA ou **NOWSHERA**, ville du nord-ouest de l'Inde anglaise (prov. de Peichaver), sur le Dobr, sous-affluent de l'Indus par le Siran; 5.000 hab. Commerce d'étoffes. — Ville de la province de Peichaver (distr. de Peichaver), sur la rivière de Caboul, affluent de l'Indus; 13.000 hab.

NAONAGAR, NOVANANAGAR ou **NAWANAGAR**, principauté radpoute de l'Inde anglaise, dans le Hallar, sur le littoral méridional du Rann de Katch; superf. 8.787 kilom. carr.; pop. 290.847 hab. Ch.-l. *Naonagar*. La principauté, tributaire du navab de Djounagarh, du Gaïkovar de Baroda et de la présidence de Bombay, produit des céréales, du coton, possède quelques mines de fer et tisse des étoffes de soie.

NAONAGAR, NOVANAGAR ou **NAWANAGAR**, ville maritime de l'Inde anglaise, dans le Kattivar (prov. de Bombay), non loin de la côte méridionale du lac de Katch; 4.000 hab. C'est la capitale de la principauté du même nom. Sur la côte, pêcheries de perles.



Naos.

NAOPHORE (gr. *naophoros*; de *naos*, temple, et *phoros*, qui porte) adj. Antiq. Se dit des statues égyptiennes qui portent des figures de temples : *Statuette* NAOPHORE.

NAOS (*oss* — mot gr. se rattachant à la racine *na*, d'où vient *naiein*, habiter, le temple étant l'*habitation* du dieu) n. m. Antiq. gr. Habitation d'un dieu, temple, chapelle. ‖ Partie intérieure et principale du temple. ‖ Niche portative où était placée la statuette d'un dieu. ‖ Dans les églises grecques modernes, Partie de l'édifice où se tiennent les fidèles. — ENCYCL. V. TEMPLE.

NAOURS (*nór'*), comm. de la Somme, arrond. et à 15 kilom. de Doulleos; 1.223 hab. Brasseries. Vastes carrières.

NAOURSKAÏA, village de la Russie (prov. de Térek), sur le Térek; 4.000 hab. C'est une stanitza de Cosaques.

NAPA, nom d'un comté des Etats-Unis (Californie), dans la vallée de la rivière *Napa*; 17.000 hab.

NAPA, ville des Etats-Unis (Californie), ch.-l. du comté du même nom, sur le *Napa*, tributaire de la baie de San-Francisco; 7.000 hab. Sources sulfureuses, veines de mercure, au pied du mont Sainte-Hélène (1.122 m.).

NAPACÉ (*sé*), **ÉE** [du lat. *napus*, navet] adj. Bot. Qui a la forme du navet.

NAPAJEDL, bourg d'Austro-Hongrie (Moravie [cercle de Ungarisch-Hradisch]), sur la Morava; 3.601 hab. Château. Brasserie. Vignoble. Source sulfureuse.

NAPARIS, rivière de l'ancienne Dacie, affluent du Danube, peut-être la moderne Ialomnitza.

NAPATA, NAPITA, ville d'Ethiopie, sur la rive droite du Nil, au pied du Gebel Barkal. Prospère sous la domination de l'Egypte, elle fut brûlée en l'an 24 av. J.-C. par le préfet d'Egypte Ælius Gallus. Ruines étendues; temple d'Ammon et pyramides royales, visitées pendant la première moitié du XIXe siècle par Cailliaud et par Lepsius.

NAPÉE (du gr. *napé*, vallée boisée) n. f. Mythol. gr. Nom donné aux nymphes qui présidaient aux forêts et aux prairies.

NAPÉEN (*pé-in* — du gr. *napaios*; de *nnpé*, vallée boisée) adj. m. Mythol. gr. Surnom d'Apollon, qu'on adorait avec les nymphes dans beaucoup de vallons boisés.

NAPÉES n. m. pl. Genre de malvacées, comprenant des plantes vivaces, à feuilles alternes, pétiolées, palmées, à fleurs disposées en corymbes axillaires et terminaux. — *Une* NAPÉE.

— ENCYCL. Le genre *napée* comprend deux espèces principales, qui croissent dans l'Amérique du Nord, notamment dans la Virginie. La *napée lisse* a les fleurs blanches; la *napée rude* a les fleurs blanches ou carnées. Les racines sont riches en mucilage. Les tiges rouies fournissent une filasse souvent très fine, et on en retire un fil très délié, qui peut servir à la fabrication des dentelles.

NAPEL (*pél'*) n. m. Bot. Espèce d'aconit qui croît dans les régions montagneuses.

NAPELLINE (*pél'-lin'*) n. f. Alcaloïde tiré de l'aconit napel. V. ACONITINE.

NAPEOCLES (*pé, klèss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, comprenant des formes de la région des Amazones. (Ce sont de grands et beaux papillons noirs tachés de bleu en dessus, gris jaunâtre foncé en dessous. Tel est le *napeocles jucunda*, du Brésil.)

NAPEOGENES (*pé, jé-nèss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, de la tribu des danaïnés, comprenant plusieurs espèces de l'Amérique centrale et tropicale.

NAPHE n. f. Orthogr. anc. du mot NAFFE.

NAPHTACÉTÈNE n. m. Chim. Syn. de ACÉNAPHTÈNE.

NAPHTADIL n. m. Cire fossile ou carbure d'hydrogène trouvé dans une île de la Caspienne. Variété d'ozocérite.

NAPHTALATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide naphtalique.

NAPHTALÈNE n. m. Chim. Syn. de NAPHTALINE.

NAPHTALHYDRURE n. m. Hydrocarbure liquide, $C^{16}H^{10}$, bouillant à 200-210°, accompagnant la naphtaline dans le goudron de houille. (Sa synthèse a été effectuée en réduisant la naphtaline par l'acide iodhydrique.) Syn. HYDRURE DE NAPHTALINE, NAPHTYDRÈNE.

NAPHTALIDAM n. m. Chim. Syn. de NAPHTYLAMINE.

NAPHTALINE n. f. Hydrocarbure solide $C^{10}H^8$, extrait du goudron de houille. Syn. NAPHTALÈNE, ALBO-CARBON.

— ENCYCL. Découverte en 1820 par Garden dans le goudron de houille, étudiée successivement par Faraday et par Laurent, la *naphtaline* prend naissance dans la pyrogénation des matières organiques. Industriellement, on l'extrait des goudrons de gaz ou des volumineux amas abandonnés dans les canalisations et gazomètres. Les huiles lourdes distillées du goudron, vers 150-200°, privées de la majeure partie des phénols par un lavage alcalin, sont abandonnées au froid durant 8 à 10 jours; le carbure cristallisé déposé est séparé par turbinage. Ce produit brut, souillé de phénols, purifié par lavage à l'eau alcaline, puis à l'acide sulfurique, redistillé avec 5 p. 100 de bioxyde de manganèse et d'acide sulfurique, est condensé dans de vastes chambres. Quelques industriels entraînent le carbure directement par la vapeur d'eau, d'autres se contentent de recueillir le distillatum entre 220° et 230°. La naphtaline pure se prépare en sublimant lentement à 110° le produit commercial.

Propriétés. Solide blanc, en lamelles brillantes, d'odeur goudronneuse, de saveur âcre, de densité 1.158, fusible à 78° 2, bouillant à 218°, mais sublimable dès 100°, combustible avec une flamme fuligineuse, la *naphtaline* distille par entraînement avec la vapeur d'eau ou les huiles de naphte. Insoluble dans l'eau froide, très peu dans l'eau chaude, soluble dans l'alcool bouillant, dans l'éther, les essences. Fondue, la naphtaline dissout le phosphore, le soufre.

Le chlore, le brome se combinent en formant des dérivés d'addition $C^{10}H^8Cl^2$, $C^{10}H^8Cl^4$, puis des composés substitués analogues à ceux obtenus avec le benzène; les oxydants donnent l'acide phtalique $C^8H^6O^4$; les réducteurs, divers carbures : l'hydrure de naphtaline $C^{10}H^{12}$, l'hydrure d'hexyle C^6H^{14}. Tandis que les alcalis sont sans action, l'acide sulfurique attaque le carbure, le transformant en dérivés sulfonés acides (acides naphtylsulfureux) $C^{10}H^7.SO^3H$; l'acide azotique réagit sur la naphtaline donnant l'*α*-nitronaphtaline, prismes jaunes fusibles à 58° 6, générateur de l'*α*-naphtylamine.

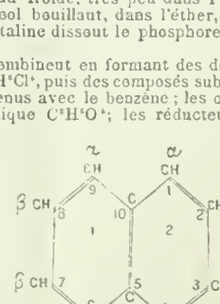

Schema de la naphtaline.

Constitution. La naphtaline hydrocarbure, en chaîne fermée, peut être considérée comme constituée par deux noyaux benzéniques soudés par deux atomes de carbone communs. Du fait de cette constitution, les hydrogènes peuvent se grouper en deux séries désignées sur le schéma par les lettres α et β : selon le remplacement de ces hydrogènes par des radicaux organiques, les dérivés seront en α ou en β (*α-napthol*, *β-naphtylamine*); la substitution des hydroxyles (OH) conduit aux naphtols, celle des amidogènes ($Az\,H^2$) aux naphtylamines.

Applications. La naphtaline permet la fabrication des naphtols, naphtylamines et des nombreuses couleurs qui en dérivent; elle sert à préparer l'acide phtalique et, par suite, l'indigo synthétique. L'industrie l'utilise pour fabriquer des noirs de fumée; ses dérivés nitrés entrent dans la composition des explosifs de sûreté Favier.

Dans l'économie domestique, quelques lampes utilisent ce carbure sous le nom d'*albo-carbon* pour carburer le gaz d'éclairage; il sert d'agent de conservation des collections, des vêtements contre les mites, les insectes. Dans ce cas, on l'associe parfois au camphre pour masquer sa désagréable odeur; ces mêmes propriétés antiseptiques le font employer en tannerie, pour conserver les peaux. Ce carbure a été préconisé en médecine contre les affections des bronches et contre les maladies de peau.

NAPHTALIQUE (*lik'*) adj. Se dit de deux acides dont l'un est l'*oxynaphtoquinone* $C^{10}H^4O^2(OH)^2$, et l'autre un acide *naphtylène dicarbonique* $C^{10}H^4(CO^2H)^2$.

NAPHTALOL n. m. Chim. Syn. de BÉTOL ou SALICYLATE DE NAPHTOL. V. NAPHTOL.

NAPHTAMÉINE n. f. Matières colorantes violettes, résultant de l'oxydation des sels de naphtylamine, peu employées à cause du faible éclat des teintes.

NAPHTASE n. f. Substance jaune $(C^{10}H^7)^3Az^3$, insoluble dans l'eau, fusible à 275°, dérivée de la réaction de la chaux sur la nitronaphtaline. Syn. AZONAPHTALINE.

NAPHTAZARINE n. f. Matière colorante constituée par la dioxy-α-naphtoquinone $C^{10}H^6O^2(OH)^2$, préparée en réduisant par le zinc la dinitronaphtaline disulfonée. (Elle se présente en lamelles rouges, soluble dans les alcalis, teignant les étoffes en teintes médiocres à l'aide de laques assez semblables à celles d'alizarine.)

NAPHTE (gr. *naphtha*; du chaldéen *nephet* ou *nephta*, désignant une espèce de bitume) n. m. Corps liquide résultant du mélange de divers hydrocarbures.

— ENCYCL. Les alchimistes désignaient sous le nom de *naphte* divers liquides mobiles, inflammables, reconnus aujourd'hui comme des éthers alcooliques (*naphta nitri*, azotate d'éthyle), etc. L'acceptation de ce mot a été restreinte aux hydrocarbures dégagés du sol; enfin, actuellement, cette désignation a de nouveau été étendue à la plupart des liquides inflammables résultant de la décomposition pyrogénée des matières organiques.

Naphte minéral ou *natif* (dit aussi *pétrole, huile de roche*). D'après les minéralogistes, le *naphte* proprement dit est un liquide légèrement coloré, volatil au-dessous de 100°, issu du sol, le pétrole constituant les liquides bruns plus visqueux et moins volatils. Communément, dans l'industrie, le nom de « naphte » est appliqué à tous les pétroles liquides, à toutes les huiles minérales qui se rencontrent en divers points du globe, notamment en Pensylvanie, en Russie, dans la région du Caucase, amassées dans des poches à divers étages géologiques. Leur origine est encore discutée : pour les uns, ces liquides seraient formés par la décomposition d'animaux et de végétaux d'origine marine; pour d'autres, causés par la distillation pyrogénée de la houille. Enfin, une troisième hypothèse admet l'action de l'eau sur des carbures métalliques.

Les naphtes sont variables de composition selon l'origine : l'américain, fluorescent, de densité moyenne de 0,798 à 800, riche en paraffine, fournit surtout des huiles lampantes; il contient des hydrocarbures saturés du groupe forménique. Le russe, de densité plus élevée (0,830), donne un excellent rendement en huile lourde pour le graissage; peu chargé en paraffine, ce naphte contient des hydrocarbures en chaîne fermée. Outre les carbures d'hydrogène, les huiles renferment de petites quantités d'azote, d'oxygène et de soufre combinés. Pour l'extraction, le traitement et le raffinage, V. PÉTROLE.

Commercialement, on désigne sous le nom de « naphte » le produit distillé des pétroles de densité 0,67 à 0,72, compris entre les gazolines et les benzines. L'*essence minérale* bouillant entre 80° et 110°; la *ligroïne*, dissolvant en pharmacie, de densité 0,73, bouillant de 80° à 120°, sont des variétés de ce naphte commercial; le pétrole brut distillé directement abandonne au-dessous de 150° des essences volatiles; celles-ci, purifiées par agitation avec un peu d'acide sulfurique, puis de soude, sont redistillées en séparant les produits d'après les points d'ébullition. Les usages de ce naphte sont nombreux : carburation du gaz, chauffage, éclairage par lampes à éponges, force motrice, dissolution des essences, des vernis, du caoutchouc, d'où l'usage dans la peinture, les fabriques de vernis, de toiles cirées, le dégraissage, etc.

Naphte de schistes. Les schistes d'Autun, le boghead d'Ecosse, distillés lentement vers 400°, abandonnent des huiles fluides, de densité 0,85, qui, distillées et lavées aux acides, se scindent en deux groupes : des huiles légères destinées aux mêmes usages que l'essence minérale, une partie lourde servant à l'injection des bois, à la fabrication du phénol, du noir de fumée, au graissage. Les dernières portions lourdes sont riches en paraffine.

Naphte d'os (dit aussi *huile animale de Dippel* [V. HUILE]). *Naphte de charbon* (ou *huile de houille*). Ces produits de la distillation du goudron de houille ont acquis aujourd'hui une grande importance comme matière première des phénols, carbures aromatiques, parfums, couleurs, etc. Le goudron distillé abandonne au-dessous de 150° des huiles légères riches en benzine, du phénol de 150° à 200°, de la naphtaline de 200° à 230°, laissant du brai gras comme résidu. Si la distillation est poussée plus loin jusqu'au brai sec, vers 300°, il passe des huiles vertes très chargées en anthracène et phénanthrène.

NAPHTÉINE n. f. Cire fossile. Variété de ozocherite.

NAPHTÈNE n. m. Groupement $(C^{10}H^6)''$, diatomique contenu dans les diamines, la naphtaline bichlorée ou chlorure de naphtène $(C^{10}H^6.Cl^2$, la naphtoquinone ou oxyde de naphtène $C^{10}H^6O^2$, etc.

NAPHTÈNEDIAMINE n. f. Amines du type $C^{10}H^6(AzH^2)^2$, dérivées par réduction des dinitronaphtalines. (Si la réduction a lieu en présence d'alcalis, une matière colorante violette prend naissance; ce violet de naphtènediamine, assez solide, teint très bien les étoffes.)

NAPHTÉNIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un alcool $C^{10}H^{7}(OH)$, cristaux solubles dans l'éther préparés par l'action de l'acide hypochloreux sur la naphtaline.

NAPHTÉSIQUE (*zik'*) adj. Se dit d'un acide isolé par Laurent en oxydant la naphtaline, reconnu aujourd'hui comme identique avec l'acide phtalique.

NAPHTIONATE n. m. Sel dérivant de l'acide naphtionique.

NAPHTIONIQUE (*nik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide de formule $C^{10}H^{6}(AzH^{2})(SO^{3}H)$, dérivé sulfoné de l'α-naphtylamine, préparé industriellement en chauffant l'amine avec un excès d'acide sulfurique. (Cet acide, en cristaux blancs, peu solubles dans l'eau, sert principalement, sous forme de sel sodique alors soluble, à préparer des couleurs azoïques.) Syn. ACIDE AMIDONAPHTYLSULFUREUX.

NAPHTOATE n. m. Sel dérivant de l'acide naphtoïque.

NAPHTOÏQUE (*ik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{6}H\,CO^{2}H$, dérivé de la naphtaline.

NAPHTOL n. m. Nom donné aux phénols $C^{10}H^{7}(OH)$ dérivés de la naphtaline, et qu'on désigne sous les lettres α ou β, selon la place de substitution de l'hydroxyle (OH), caractéristique du phénol. V. NAPHTALINE.

— ENCYCL. *Préparation.* Les deux *naphtols* prennent naissance par l'attaque du sel sodique de l'acide naphtylsulfureux correspondant par les alcalis caustiques à 300°. Le phénol, mis en liberté par addition d'acide, est purifié par cristallisation dans l'eau chaude.

Propriétés. L'α-naphtol se présente en aiguilles brillantes, fusibles à 94°, bouillant à 279°, très peu solubles dans l'eau froide (25 centigr. par litre), très solubles dans l'alcool, l'éther. Le β-naphtol est en lamelles micacées, fusibles à 123°, bouillant à 285°; très peu soluble dans l'eau, ce phénol se distingue de son isomère en ce qu'il n'est pas entraînable par la vapeur d'eau.

Applications. Les naphtols ont d'importantes applications comme générateurs de matières colorantes. Parmi celles-ci, l'*α-binitronaphtol* $C^{10}H^{5}(AzO^{2})^{2}(OH)$ et le *binitronaphtol sulfoné* jaune d'or) teignent sans mordant la laine et la soie en jaune intense; les crocéines, tropéolines, ponceaux, orangés, etc., couleurs azoïques et diazoïques, dérivent des dérivés *sulfonés du β-naphtol*

$$C^{10}H^{6}\beta.OH\,\alpha\,SO^{3}H,$$

l'*indophénol* (bleu de naphtol) résultant de la réaction de l'α-naphtol sur le produit de réduction du nitrosodiméthylaniline.

La médecine utilise le β-naphtol à l'intérieur pour combattre les fermentations anormales du tube digestif à la dose de 0gr,50 à 2 gr., en cachets et en pilules. On emploie aussi aux mêmes doses : le *benzonaphtolbétol* ou benzoate de β-naphtol $C^{6}H^{5}.CO(OC^{10}H^{7})$, aiguilles fusibles à 110°, insolubles dans l'eau, solubles dans le chloroforme; le *salol* ou salicylate de β-naphtol; l'*abrastol* ou β-naphtosulfonate de calcium; l'*alphol* (salicylate d'α-naphtol); etc.

La parfumerie utilise le *méthyl β-naphtol* $C^{10}H^{7}.OCH^{3}$ sous le nom de *yara-yara* ou *nérotine*, paillettes fusibles à 70°, à odeur d'orangor, employées en savonnerie et comme succédané du néroli dans les eaux de Cologne grossières.

NAPHTOQUINOLÉINE (*ki*) n. f. Composé $C^{13}H^{9}Az$, que l'on obtient en traitant au réfrigérant ascendant un mélange de nitronaphtaline, de naphtylamine, de glycérine et d'acide sulfurique.

NAPHTOQUINONE (*ki*) n. f. Quinone $C^{10}H^{6}(O)^{2}$ dérivée de la naphtaline. (Le dérivé α en aiguilles jaunes fusibles à 125° s'obtient en oxydant l'amido-α-naphtol; le dérivé β, moins stable, se détruit sans fondre à 115°.)

NAPHTOUHIM, nom que la Bible donne à l'un des fils de Mizraïm (*Genèse*, X, 13), de qui la population de l'Égypte descendait selon la tradition hébraïque. On l'a expliqué par l'égyptien *Na-phtah*, la ville de Phtah Memphis, si bien que les Naphtouhim auraient été les Memphites, les habitants de l'Égypte du Nord.

NAPHTOXALIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un acide de formule $C^{6}H^{5}(OH)^{2}(CO^{2}H)^{2}$, dérivé, par oxydation, de l'alcool naphténique.

NAPHTULMINE n. f. Colorant bleu, variété de naphtameine, dérivé de la naphtylamine par oxydation, solide à la lumière, mais sans brillant ni éclat.

NAPHTYDRENE n. m. Chim. Syn. de NAPHTALHYDRURE.

NAPHTYL, préfixe indiquant dans un composé la présence du radical *naphtyle*.

NAPHTYLACRYLIQUE adj. Se dit d'un acide de formule $C^{10}H^{7}-CH=CH-CO^{2}H$, que l'on obtient en chauffant au réfrigérant ascendant de l'aldéhyde naphtoïque avec de l'acétate de sodium et de l'anhydride acétique.

NAPHTYLAMINE n. f. Amine dérivée de la naphtaline $C^{10}H^{7}AzH^{2}$, formant deux isomères α et β, selon la place occupée par le groupe fonctionnel AzH^{2}. (V. NAPHTALINE.) Syn. NAPHTALIDAM.

— ENCYCL. L'*α-naphtylamine* s'obtient industriellement, dans des appareils analogues à ceux usités dans la fabrication de l'aniline, par réduction de l'α-nitronaphtaline, soit avec le fer et l'acide sulfurique, soit avec le chlorure stanneux. Ce corps se présente en aiguilles blanches, d'odeur fécale accentuée, fusibles à 50°, bouillant vers 300°.

L'isomère en β ne prend pas naissance par réduction du dérivé nitré, on fait réagir le chlorure de calcium saturé de gaz ammoniacal sur le β-naphtol; cette amine fond et bout à 294°.

Ces bases, insolubles dans l'eau, sont solubilisées en se dissolvant après leur conversion en sel par union avec un acide, ou en sels de dérivés sul ones $C^{10}H^{7}.SO^{3}H.AzH^{2}$) (*acide amidonaphtylsulfureux, acide naphtionique, naphtionates*). Sous ces formes, ces composés permettent la préparation d'un grand nombre de couleurs azoïques brillantes par réaction entre un nitrite, un phénol ou une amine. L'α-naphtylamine donne par oxydation directe une série de couleurs violettes (*naphtaméines*), peu employées par suite de leur manque d'éclat.

NAPHTYLCARBAMIDE n. f. Chim. Syn. de NAPHTYLURÉE.

NAPHTYLE n. m. Radical hypothétique, $C^{10}H^{7}$, monoatomique, contenu dans les dérivés de la naphtaline. La naphtaline $C^{10}H^{7}.H$, représente l'hydrure de naphtyle, le naphtol : $C^{10}H^{7}.OH$, l'hydrate, etc. Le *dinaphtyle* $C^{10}H^{7}-C^{10}H^{7}$ est un carbure solide fusible à 154°, obtenu en traitant la naphtaline par le mélange oxydant d'acide sulfurique et de bioxyde de manganèse.)

NAPHTYLENE n. m. Chim. Syn. anc. de NAPHTÈNE.

NAPHTYLIQUE (*lik'*) adj. Chim. Se dit des combinaisons contenant le radical naphtyle.

NAPHTYLSULFUREUX adj. Se dit des acides, dérivés sulfonés de la naphtaline, matière première de fabrication des naphtols.

— ENCYCL. La naphtaline chauffée avec l'acide sulfurique se transforme en acide *naphtylsulfureux* $C^{10}H^{7}.SO^{3}H$. α ou β, selon la température d'action, α en grande quantité à 80°, β à 160. Industriellement, l'opération donne des mélanges d'α et de β; ces acides sont séparés par cristallisation de leurs sels de chaux, les sels β étant en général moins solubles et moins stables que les sels α. L'acide α fond à 90°, l'acide β à 170°; le sel sodique fondu avec de la potasse caustique se transforme en un naphtol.

NAPHTYLURÉE n. f. Chim. Urée composée, de formule $CO(AzH^{2})(AzH.C^{10}H^{7})$, préparée en faisant réagir l'acide cyanique sur la naphtylamine. Syn. NAPHTYLCARBAMIDE.

— Lithol. Variété de marbre gris rosé, que l'on trouve dans le Boulonnais, et qui appartient aux formations du système carbonifère.

NAPIAS (Henri), hygiéniste et administrateur français, né à Sézanne (Marne) en 1842, mort à Paris en 1901. Un des fondateurs de la Société de médecine et d'hygiène (1877), il devint inspecteur du travail des enfants, inspecteur général des services administratifs et directeur de l'Assistance publique (1898). On lui doit, entre autres ouvrages estimés : *le Mal de misère* (1876); *Manuel d'hygiène industrielle* (1882); *l'Etude et les Progrès de l'hygiène en France* (1882); *Hygiène des écoles primaires et des écoles maternelles* (1884); *le Mal qu'on a dit des médecins* (1885); *l'Assistance publique dans le département de Sambre-et-Loire* (1890), où il montre comment cette assistance doit être organisée; *De l'organisation des crèches* (1897); etc.

NAPIER (on mnori, *Ahuriri*), ville d'Océanie, dans la Nouvelle-Zélande, sur la côte orientale de l'île du nord. Ch.-l. de la province de Hawke's Bay; port d'accès difficile, exportant les laines, les viandes, le bétail; 8.500 hab.

NAPIER (Jean). V. NEPER.

NAPIER (sir Charles James), général anglais, né à Londres en 1782, mort en 1853. Il appartenait à une famille écossaise, dont un des membres fut l'inventeur des logarithmes, Jean Neper. Il se distingua en Espagne, et devint en 1821 gouverneur de Céphalonie. Envoyé dans l'Inde en 1841, il reçut le commandement en chef des armées du Siode et du Beloutchistan. Ses victoires à Meanee et à Hyderabad domptèrent les Beloutchis, et sa campagne contre les montagnards de la rive droite de l'Indus acheva, en 1845, la conquête de la contrée. Rappelé en 1847, il fut, de 1849 à 1851, commandant des forces militaires de l'Inde. — Son frère, sir WILLIAM **Napier** (1785-1860), officier et écrivain militaire distingué, a fait paraître, en 1857, *la Vie et les Opinions de sir Charles James Napier*.

NAPIER (sir Charles), amiral anglais, cousin des précédents, né à Merchiston-Hall (Strlingshire) en 1786, mort en 1860. Il se signala dans les croisières contre les vaisseaux français, devint capitaine de vaisseau. Envoyé dans la péninsule Ibérique en 1810, il assista aux combats de Busaco et de Torres-Vedras, puis il captura des navires du commerce dans la Méditerranée (1811-1814), et prit part à la guerre contre les États-Unis (1814). En 1833, il rendit un signalé service à la cause de dona Maria, reine de Portugal, en battant la flotte de dom Miguel au cap Saint-Vincent, ce qui lui fit donner le titre de vicomte de Saint-Vincent. En 1840, il seconda la flotte turque dans l'expédition de Syrie, bombarda Sada, Beyrouth, Saint-Jean d'Acre, et signa le traité imposé par l'Angleterre à Méhémet-Ali. Contre-amiral en 1846, vice-amiral en 1853, il reçut en 1854, pendant la guerre d'Orient, le commandement de la flotte de la Baltique. On lui doit plusieurs ouvrages : *Histoire de la guerre de succession en Portugal; la Guerre de Syrie* (1842); *la Marine, son passé, son présent* (1851), et une autobiographie, *Ma vie* (1856).

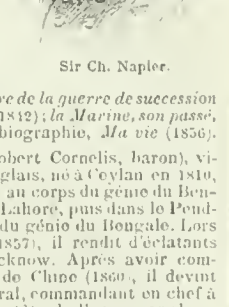

Sir Ch. Napier.

NAPIER DE MAODALA (Robert Cornelis, baron), vicomte DE BRIDPORT, général anglais, né à Ceylan en 1810, mort à Londres en 1890. Attaché au corps du génie du Bengale, il dirigea le génie dans le Lahore, puis dans le Pendjab, et devint directeur en chef du génie du Bengale. Lors de l'insurrection des Cipayes (1857), il rendit d'éclatants services en s'emparant de Lucknow. Après avoir commandé en second l'expédition de Chine (1860), il devint major général, lieutenant général, commandant en chef à Bombay (1865). Mis en 1867 à la tête de l'armée anglaise chargée de délivrer les Anglais retenus en captivité par le negus Théodoros, Napier arriva en avril 1868 devant Magdala, où se trouvait Théodoros, qui se tua, s'empara de la ville après un court siège, et ramena en Angleterre les enfants du negus. Il reçut alors un siège à la Chambre des pairs, le titre de baron Napier de Magdala, celui de vicomte de Bridport, puis il fut nommé commandant en chef de l'armée des Indes (1870-1872), gouverneur de Gibraltar (1876), feld-maréchal (1882) et gouverneur de la Tour de Londres.

NAPIFORME (du lat. *napus*, navet, et de *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'un navet. (Ne se dit guère que de certaines racines.)

NAPIMOGE (*moj'* — du gr. *napê*, vallée, et *mogos*, travail n. m. Genre d'arbres, de la famille des rosacées, dont l'espèce type croît à la Guyane.

NAPIONE DE COCCONATO (Gian Francesco GALEANI, comte), littérateur italien, né et mort à Turin (1748-1830). Sa mère était Madeleine de Maistre, tante des célèbres écrivains français de ce nom. En 1776, il entra dans l'administration des finances. Après la réintégration de la maison de Savoie, il reçut le titre de surintendant des archives royales. Esprit original, il s'est évertué à prouver, contre toute vraisemblance, que l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, le fondateur de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, Pierre Gérard et Christophe Colomb, étaient d'origine piémontaise. On cite, parmi ses nombreux écrits : *Dissertation sur la patrie de Christophe Colomb* (1805); *Dissertation sur le manuscrit de l'Imitation de Jésus-Christ, dit manuscrit Arona* (1810); *Origine de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem* (1809); *Monuments de l'architecture antique* (1820, 7 vol.).

NAPISTE (*pisst'*) n. m. Nom donné au parti orthodoxe, soutenu par la Russie, pendant les révolutions de Grèce du milieu du XIXe siècle.

NAPLES (en ital. **Napoli**, anciennem. *Parthénope*, puis *Neapolis*), ville d'Italie, ch.-l. de province, au pied du Vésuve, sur le bord du golfe qui porte son nom; 491.314 hab. (*Napolitains, aines.*) Tête de chemins de fer. Archevêché, université; industrie très prospère; grand port de commerce et de guerre.

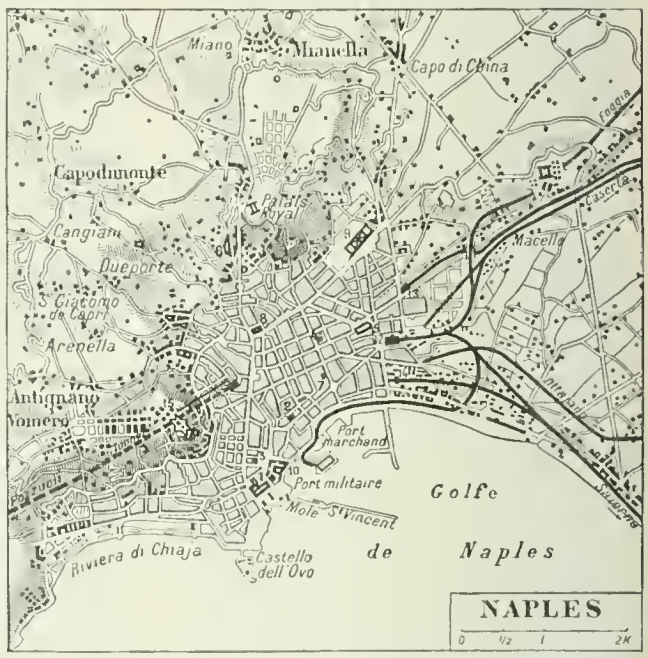

PLAN DE NAPLES : 1. Palais royal et théâtre S. Carlo; 2. Bourse; 3. Municipe; 4. Cathédrale, archevêché; 5. Castel Capuano (tribunaux); 6. Catacombes; 7. Musée civique Filiangeri; 8. Musée national; 9. Albergo dei povero; 10. Castel nuovo; 11. Villa nazionale; 12. Gare centrale; 13. Gare de Nola Bajano; 14. Gare d'Ottajano; 15. Castel S. Elmo (funiculaire).

La situation de Naples est à bon droit célèbre. Voir *Naples et mourir*, le proverbe italien, bien qu'exagéré, s'explique facilement : « Des hauteurs de Capodimonte au Vomero et des autres collines, couvertes de villas et de bosquets, le spectacle est admirable; ces îles éparses au profil varié, ces promontoires qui s'avancent au loin dans l'eau bleue, ces villas blanches qui s'allongent à la base des collines verdoyantes..., tout l'ensemble de cette merveilleuse baie que les Grecs avaient désignée sous le nom de cratère ou de coupe forme un panorama vraiment enchanteur. » (E. Reclus.)



Armes de Naples

L'intérieur de Naples ne répond pas absolument à la beauté de sa situation. On y distingue plusieurs quartiers différents : 1° la vieille ville, autour du port, naguère encore un dédale de petites rues étroites, bordées de hautes maisons malpropres. (Les ravages du choléra de 1884 y ont fait percer quelques larges et belles voies); 2° à l'O., derrière l'éperon rocheux qui réunit le château Saint-Elme au château de l'Œuf, s'étend, au bord de la mer, le quartier élégant de Chiaja, avec ses superbes promenades; 3° au N.-O., enfin, derrière le château Saint-Elme, c'est le quartier ouvrier du Vomero.

Les monuments intéressants sont rares. Les trois cent cinquante églises, en général de mauvais goût, contiennent de belles peintures. La cathédrale est San-Gennaro (Saint-Janvier), bâtie au XIIIe siècle, restaurée aux XVe et XVIIIe; la basilique Santa Restituta (ancienne cathédrale), construite par Constantin, contenant le Trésor où s'opère le miracle de la liquéfaction du sang de saint Janvier l'église Santa Chiara, avec les tombeaux des rois de la famille d'Anjou, sont les plus intéressantes. Parmi les monuments civils, il faut citer les quatre châteaux du moyen âge : le Castel Nuovo, le Castel dell' Ovo (château de l'Œuf), le Castel Capuano (Palais de justice) et le

Castel Sant'Elmo, citadelle des rois. Le palais royal est moderne, le théâtre de San Carlo (XVIIIe s.) est un des plus grands de l'Italie.

Les musées sont moins intéressants que ceux de Rome ou de Florence; il faut cependant faire exception en

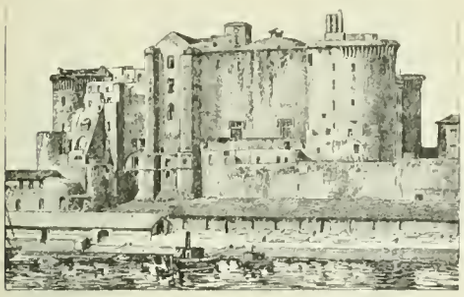

Le Castel Nuovo (XIIIe s.) à Naples.

faveur de la collection d'objets d'art, mosaïques, peintures, etc., trouvés à Pompéi et à Herculanum.

Naples est devenue une ville industrielle : l'arsenal et la fonderie de canons de l'État occupent plusieurs milliers d'ouvriers. On y fabrique en outre des pâtes alimentaires, des soieries, des cordes d'instruments de musique, des vases « antiques »; on y taille et polit le corail, etc.

Le commerce est actif. Naples est le second port de l'Italie. Les importations portent surtout sur le fer, la houille, le pétrole, les tissus de toutes sortes; les exportations sont alimentées par les produits de l'agriculture de la Campanie : vin, huile, chanvre, lin, etc.

— *Histoire.* Naples a été fondée sans doute par des Grecs venus de Cumes, sous le nom de Parthénope; elle s'élevait alors au Pausilippe. De nouveaux colons, parmi lesquels des Athéniens, s'établirent sur l'emplacement de la ville actuelle, la « nouvelle ville », Neapolis. Elle appartint aux Samnites, fut prise en 327 par les Romains et devint, sous l'empire, le rendez-vous des Romains riches. Les Ostrogoths, puis les Grecs de Byzance (344) la possédèrent, puis les Sarrasins s'en emparèrent; mais, après leur expulsion, elle se constitua en république indépendante. En 1130, prise par Roger II, elle devint la capitale du royaume des Deux-Siciles. Son histoire se confond dès lors avec celle de cet État. Charles VIII y entra le 22 février 1495; en 1647, s'y produisit la révolte de Masaniello; le général français Championnet s'en empara le 23 janvier 1799. Enfin, le 7 septembre 1860, Garibaldi en chassait les Bourbons, et le plébiscite du 21 octobre 1861 la réunissait au royaume d'Italie.

Patrie des poètes Stace, Velleius Paterculus, Sannazar (mort en 1530); des peintres Luca Giordano (1705), Salvator Rosa (1699); du philosophe Vico (1744), du physicien Porta (1615), du légiste Filangieri (1787), etc.

NAPLES (PROVINCE DE). Bornée par les provinces de Caserte au N. et au N.-O., d'Avellino à l'E., de Salerne au S.-E., la mer à l'O., elle a une superficie de 907 kilom. carr. et une population de 1.200.000 hab. Elle comprend 4 circondarii et 68 comm. Le sol, volcanique, est hérissé de cônes, dont celui du Vésuve (1.269 m.) est le plus célèbre et le plus actif. Le climat, des plus doux, les pluies assez abondantes permettent aux plantes les plus variées d'y réussir, depuis l'oranger et le cotonnier jusqu'aux fruits des régions tempérées.

NAPLES (GOLFE DE), magnifique golfe de la Méditerranée, sur le rivage ouest de l'Italie méridionale. Commandé à l'E. par le Vésuve (1.301 m.), il s'ouvre par 30 kilomètres d'entrée, sur 22 d'enfoncement, en arrière d'Ischia, Procida, Capri. A sa rive se mirent des villes fameuses : Naples d'abord, Pouzzoles, Portici, Torre del Greco, Torre Annunziata, Castellamare, Meta, Sorrente, etc.

Naples (MAL DE). Ancien nom de la syphilis, que les Français prétendirent avoir apportée de Naples, après l'expédition qui eut lieu sous Charles VIII. ‖ *Aller à Naples sans passer les monts*, Contracter la syphilis.

NAPLOUSE, NABLOUS ou NABOULOUS, ville de l'empire ottoman (Turquie d'Asie [prov. de Damas]), sur des collines entre le Jourdain et la mer, et dominée par le mont Garizim; 16.000 hab. environ. Importante colonie chrétienne, dont quelques membres appartiennent à la secte des samaritains. Restes d'une ancienne église de la Passion (XIIe s.). Commerce de céréales, d'huiles, d'amandes, de savon, etc. Naplouse est la *Sichem* des Ecritures. Le nom actuel de la ville, corruption du grec *Neapolis*, souvent dévastée au cours des croisades, lui vient de l'empereur Vespasien, qui contribua à la restaurer.

NAPO (RIO), grande rivière de l'Amérique du Sud, qui arrose l'Equateur, la Colombie, le Pérou. Elle descend des Andes du Cotopaxi, coule vers le S.-E. à travers l'immense forêt vierge et se perd dans l'Amazone, rive gauche, après 1.300 kilom. Le Napo est navigable par les vapeurs pendant plus de 500 kilomètres.

NAPOLÉON n. m. Pièce d'or de vingt francs, à l'effigie de Napoléon.

— Conquérant (Dans ce cas, prend une majuscule) : *Il est temps d'en finir avec les* NAPOLÉON *au petit pied.* (E. de Gir.)

NAPOLÉON, ville des États-Unis (Ohio), ch.-l. du comté de Henry, sur le Maurice; 5.000 hab.

NAPOLÉON (saint). L'histoire de ce saint est fort obscure. Parmi les hagiographes, les uns l'identifient avec le martyr d'Alexandrie, *Néopolis ou Néopolus*; les autres le confondent avec le jeune gentilhomme du nom de *Napulcon*, qui, sauvé miraculeusement de la mort par saint Dominique, vers 1209, mena depuis une vie sainte. Ce qui est certain, c'est qu'à partir du règne de Napoléon Ier, on trouve la fête de saint Napoléon inscrite dans les calendriers français à la date du 15 août. Une tradition, généralement reçue en France, veut que cette insertion ait été autorisée, au moins verbalement, par le pape Pie VII, désireux d'être agréable à l'Empereur.

NAPOLÉON Ier (Napoléon BONAPARTE), premier consul de la République française, puis empereur des Français et roi d'Italie, né à Ajaccio en 1769, mort à Sainte-Hélène en 1821, second fils de Charles Bonaparte et de Lætizia (ou Lætitia) Ramolino. [V. BONAPARTE.] Son père, avocat besogneux et chargé de famille, rallié à l'occupation française, se soucia peu de son éducation : il laissa ce soin à sa mère, plus ferme et plus intelligente; à son oncle Fesch, qui lui apprit à lire; à Lucien Bonaparte, son grand-oncle, archidiacre d'Ajaccio en 1778. Ayant obtenu, en même temps que son frère aîné, Joseph, une bourse à l'École préparatoire d'Autun, il y apprit le français, mais sans parvenir à se désitalianiser. Le 23 mars 1779, il passa à l'école de Brienne. Brimé à cause de sa nationalité corse, de sa pauvreté et de son aspect bizarre, il se fit remarquer par la fermeté et l'âpreté de son caractère, son avidité de lectures et de réelles aptitudes pour les mathématiques. Outre plusieurs notes d'inspecteurs qui constatent au point de vue moral, un caractère dominant, impérieux, entêté, et, au point de vue intellectuel, des aptitudes pour la marine, il faut retenir surtout celle d'un de ses professeurs de Brienne : « Corse de nation et de caractère, il ira loin, si les circonstances le favorisent. » Envoyé à l'École supérieure militaire de Paris (1784), correspondant de sa sœur Anne-Elisa Bonaparte, élevée gratuitement à Saint-Cyr, il souffrit de l'attitude impertinente des jeunes nobles, et, bien que pauvre, devenu chef de famille par suite de la mort de son père (1785), il passa un examen assez ordinaire, à la suite duquel il fut envoyé à La Fère, comme lieutenant en deuxième dans l'artillerie. Sa santé s'était améliorée, bien qu'il soit resté toute sa vie sous le coup d'une affection de foie et d'une diathèse nerveuse. Aigri par le sentiment de sa pauvreté, exaspéré contre le privilège, il était prêt à accepter un bouleversement social dont il profiterait. Envoyé à Valence (1785), il lut beaucoup les grands écrivains et les philosophes, approfondit les mathématiques et la géographie, s'occupa de droit et de politique, tout



Napoléon Bonaparte, premier consul, d'après Isabey.

en se jetant dans des aventures galantes qui l'habituèrent au mépris des femmes. La misère le poursuivit à Lyon (1786), à Douai (1787) et à Auxonne, où il se trouvait quand éclata la Révolution; il l'accueillit avec ferveur. A son retour d'un voyage en Corse, où il avait vainement essayé de se mettre à la tête d'un mouvement d'indépendance, il retourna à Auxonne, où il vécut pauvrement avec Lucien. Il écrivit un dialogue sur l'amour et des *Réflexions sur l'état de nature*, inspirées par la lecture de J.-J. Rousseau. Nommé lieutenant en premier à Valence, il y fit de la propagande révolutionnaire et signa, après la fuite du roi à Varennes, un serment de fidélité à la Constitution. En même temps, il concourait à l'académie de Lyon sur cette question : « Quels sont les sentiments qu'il est bon d'inculquer aux hommes pour leur bonheur? » Son discours fut classé le dernier. Après un second congé en Corse, où il se compromit avec les partisans de l'indépendance, il regagna Paris, assista aux journées du 20 juin et du 10 août 1792, partit de nouveau pour la Corse, et, de nouveau compromis, s'enfuit avec sa famille, qu'il établit à Toulon. Puis il prit le commandement de la compagnie dont il venait d'être nommé capitaine (juin 1793). Envoyé à Avignon, puis à Toulon, où il se lia avec Robespierre jeune, Saliceti, Barras, Gasparin, Fréron, il publia *le Souper de Beaucaire*, contre les girondins. Nommé chef de bataillon, mis à la tête de l'artillerie, il fut chargé par le général Dugommier, qui commandait le siège de Toulon, de l'attaque du Sud-Ouest et, sans avoir le premier rôle, comme on l'a dit, contribua fortement à la prise du fort. Nommé général de brigade et chef de l'artillerie de l'armée d'Italie, il s'établit à Nice avec sa famille, prit part à une tentative de Masséna pour déborder l'armée piémontaise par les crêtes des Alpes; c'est alors qu'il ébaucha un roman avec Désirée Clary, belle-sœur de Joseph, qui lui préféra Bernadotte. Dénoncé par Saliceti, il fut emprisonné un moment, après le 9-Thermidor, puis destitué, et refusa de reprendre du service. Attaché par Carnot au bureau topographique, très pauvre, mais très intrigant, il se fit recevoir chez Mme Tallien, étonna toute la société thermidorienne par ses bizarreries. Quand les royalistes firent une tentative contre la Convention (13-Vendémiaire), il demeura neutre jusqu'à ce que Barras lui eut confié le commandement de l'armée de Paris. Il sut habilement disperser les émeutiers et se fit nommer général en chef de l'armée d'Italie (29 févr. 1796). Le 9 mars, il épousait, par amour, Joséphine Tascher de La Pagerie, veuve d'Alexandre de Beauharnais, plus âgée que lui, autrefois maîtresse de Barras, qui sortait ainsi de la position difficile où elle se trouvait avec son fils Eugène et sa fille Hortense. Il arriva à l'armée d'Italie le 27 mars 1796, entouré d'aides de camp dévoués (Junot, Marmont, Muiron, Murat). Il triompha du mauvais vouloir de ses lieutenants, gagna les soldats en faisant appel à leurs sentiments de patriotisme comme à leurs instincts de pillage, encouragea son entourage à s'enrichir tout en restant lui-même incorruptible, envoya au gouvernement, pour faire accepter ses abus de pouvoir, des sommes importantes et des objets d'art. Il se conduisit en dictateur dans le Piémont, à Parme, à Gênes, en Toscane, auprès du pape, et dirigea les opérations de guerre en dehors du plan imposé par Carnot, mais avec une supériorité devant laquelle on dut s'incliner. Partout victorieux (Montebello, Dégo, Millésimo, Mondovi, Lodi, Pavie), maître de la Lombardie (mai 1796), vainqueur à Castiglione (août 1796), à Arcole (nov. 1796), il prit Mantoue (févr. 1797) et envahit l'Autriche. Prétextant l'insuccès de la campagne d'Allemagne, il signa avec l'empereur les préliminaires de Léoben et retourna à Milan. Il y fit venir sa femme et ses sœurs pour y tenir sa cour, contribua par l'intermédiaire d'Augereau au coup d'État du 18-Fructidor, pourvut ses frères et ses amis. Il avait conquis un grand prestige sur l'armée. La légende du « petit caporal » était déjà populaire. On s'attendait dès lors à ce qu'il jouât un rôle prépondérant dans la politique. Après la signature du traité de Campo-Formio (17 oct. 1797), il retourna en France pour le congrès de Rastadt, où il prit peu au sérieux son rôle de plénipotentiaire. A Paris, où la discorde existait déjà entre sa femme et les Bonapartes, il devint rapidement populaire et suspect au Directoire. Il fut élu membre de l'Institut, et son hôtel de la rue Chanteresne devint un foyer d'intrigues, en attendant que « la poire fût mûre ». Sur sa proposition, le Directoire le chargea d'une expédition en Égypte, pour ruiner l'influence anglaise. Il organisa en secret une armée de 35.000 hommes, à laquelle il annexa des littérateurs et des savants (mai 1798). Il s'y montra habile général, administrateur intelligent, politique adroit. Rappelé le 8 octobre 1799 par les embarras et les défaites du Directoire et la conduite plus que légère de sa femme, il laissa son armée à Kléber, débarqua à Fréjus, partit en poste pour Paris et se réconcilia avec Joséphine, que les prières de ses enfants sauvèrent du divorce. Puis il ne songea plus qu'à se prêter aux projets des directeurs, Sieyès et Roger Ducos, et de son frère Lucien, contre les autres directeurs, Barras, Gohier et Moulin. Feignant d'entrer entièrement dans les vues de Sieyès et conspirant presque ouvertement avec lui, il s'assura le concours des chefs de l'armée de Paris. Le 18 brumaire an VIII, le conseil des anciens, gagné à la politique des conjurés, mit l'armée de Paris, sous prétexte d'une conspiration contre la République, sous le commandement de Bonaparte et décida de transférer les conseils à Saint-Cloud. Bonaparte s'y rendit le lendemain, fut accueilli par les Cinq-Cents aux cris de : « A bas le dictateur! » et dut faire évacuer la salle. Entouré de quelques députés dévoués, il fit rédiger par Sieyès, Roger Ducos et Boulay de la Meurthe un acte qui remettait le pouvoir à trois consuls provisoires : Bonaparte, Sieyès et Roger Ducos. Il se hâta de le transformer en une constitution définitive, la constitution de l'an VIII (12 nov. 1800), qui, s'appuyant à la base sur le plébiscite en tirant du corps électoral trois listes de notabilités choisies par le gouvernement, confiait le pouvoir à trois consuls : Bonaparte, Cambacérès et Lebrun; le premier avait seul toute la substance du pouvoir.

La France, selon une expression du temps, « s'abandonnait aux vertus d'un grand homme ». Bonaparte érigea désormais en système le césarisme plébiscitaire qui déléguait au chef de l'État, par le suffrage plus ou moins conscient de la majorité des votants, l'autorité dictatoriale. Il conserva d'abord les formes républicaines et ne marcha que graduellement vers la monarchie. Passionné pour l'ordre et la réglementation, il introduisit au conseil d'État tous les hommes influents qui s'étaient révélés pendant la Révolution; il exigea d'eux un travail considérable et une soumission absolue. Peu scrupuleux sur les moyens, il fit en peu de temps régner l'ordre en France (v. CADOUDAL, FROTTÉ, COMPAGNONS DE JÉHU) et se montra impitoyable pour l'opposition et la presse (censure), tout en attirant à lui les partis royalistes et républicains. Mais il réorganisa les départements (création des préfets), la justice (nomination des juges par le gouvernement), les finances, l'enseignement, dans lequel il introduisit le « caporalisme » en lui sacrifiant l'enseignement primaire et supérieur (suppression de la classe des sciences morales de l'Institut qu'il jugeait propre à faire des idéologues), mais il encouragea les sciences. Par l'ordre de la Légion d'honneur, il récompensa à la fois le mérite militaire et le mérite civil et réhabitua les Français à la hiérarchie sociale. Il voulut enfin rétablir la religion, « sans laquelle les hommes se battraient pour la meilleure poire » (avr. 1802) [v. CONCORDAT] et maintint la liberté des cultes. Il ne poursuivit pas son chemin sans lutte. L'opposition partit du Tribunat (Carnot, Benjamin Constant), qu'il épura, puis supprima (1807) et des partis extrêmes (v. MACHINE INFERNALE, CADOUDAL), qui furent exterminés ou conquis. Bonaparte y gagna le Consulat pour dix ans (1802) puis à vie (1803). Ici se place une nouvelle conspiration royaliste, qui fut suivie de l'emprisonnement de Pichegru, de l'exil de Moreau et de l'assassinat du duc d'Enghien. Bonaparte, qui venait, malgré la perte de Saint-Domingue, de Malte et de Haïti (v. LECLERC), d'ajouter encore à sa gloire par la campagne de Marengo et les traités de Lunéville et d'Amiens (1802), résolut de rétablir la monarchie à son profit. La cour de Saint-Cloud était déjà quasi royale. Joséphine y donnait de brillantes fêtes; Bonaparte cherchait à attirer les écrivains, les artistes, les célébrités, mais sans leur permettre l'indépendance. Ses colères, son égoïsme, ses prétentions à l'infaillibilité, ses caprices pour des maîtresses de passage, dont la plus célèbre fut Mlle George, du Théâtre-Français, commençaient à lui donner l'attitude d'un tyran aussi redoutable pour ses amis que pour ses ennemis. Après avoir sondé l'opinion publique, qui n'en fut pas surprise, il obtint que le Tribunat et le Sénat proposeraient la transformation du Consulat en Empire. Le plébiscite, qui déclarait le trône impérial héréditaire dans la famille légitime ou adoptive de Napoléon, fut voté le 25 décembre 1804, à la presque unanimité des votants. Il prit aussi le titre de roi d'Italie, dont Eugène fut vice-roi.

L'empereur se hâta d'organiser sa cour sur le modèle de celle des Bourbons, créa des sinécures et rétablit l'étiquette. Un peu plus tard, il distribua ses conquêtes aux membres de sa famille et s'entoura d'une nouvelle noblesse, dont les titulaires (princes, ducs) portèrent le nom d'une victoire française. Le 2 décembre 1804, il fit venir le pape pour la cérémonie du couronnement, qui eut lieu en grande pompe à Notre-Dame. Napoléon ne resta pas longtemps en paix avec l'Europe. Brouillé en 1803 avec l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse (ligue du Rhin), il forma contre les Anglais le camp de Boulogne, mais dut bientôt porter ses efforts sur le continent (3e COALITION, v. ULM, TRAFALGAR, AUSTERLITZ, PRESBOURG). Victorieux, il réorganisa la Petite-Allemagne (avr. 1806), maria une Beauharnais à un prince de Bade et crut ainsi avoir jeté les fondements de son système continental. Mais l'Allemagne n'était pas résignée; une 4e coalition réunit la Prusse et l'Angleterre contre la France. Vainqueur à Iéna, à Auerstedt (13 oct. 1806), maître de Berlin, Napoléon, pour écraser l'Angleterre, répondit au Blocus maritime par le

Blocus continental (décret de Berlin, 21 nov. 1806), tentative chimérique pour interdire le continent aux marchandises anglaises. Puis il marcha contre les Russes en Pologne et resta indifférent au sort des Polonais, malgré les prières de la femme qu'il a le plus aimée (Maria Walewska). Après Eylau et Friedland, il eut à Tilsit, avec le tsar, une entrevue qui se termina par un traité avantageux pour la Russie, bien que les conquêtes de Napoléon fussent garanties. C'était l'apogée du système napoléonien. Fontainebleau, où l'empereur tenait sa cour, devint le rendez-vous des princes de l'Europe; mais les hommes de génie y étaient rares, bien que ce ne fût pas, comme Napoléon le prétendait, la faute du ministre de l'intérieur. Déjà les prudents (Talleyrand, Fouché) commençaient à se séparer d'un homme qui allait compromettre sa popularité par un divorce, des abus de pouvoir toujours croissants et des conquêtes chimériques. L'affaire d'Espagne, trop immorale, selon son expression, fut la pierre de touche de sa fortune (1808-1812). Les armées françaises, victorieuses au Nord, furent battues au Sud (1808, v. BAYLEN), et, à Lisbonne, Wellington chassa Junot. Joseph, roi d'Espagne, dut quitter Madrid. Cependant, l'Autriche avait formé la 5e coalition. La victoire de Wagram (6 juill. 1809) donna à Napoléon de nouveaux avantages, et il continua son système d'annexions : la Hollande fut réunie en 1810; les frontières de la France reculèrent jusqu'à l'Elbe. Il provoqua l'opinion catholique en faisant enlever le pape, accusé de connivence avec l'Angleterre, et réunit les Etats de l'Eglise à l'empire, qui compta en 1811 cent trente départements. Les esprits clairvoyants le jugèrent alors perdu. Il s'obstina, voulut des héritiers, obtint le divorce et épousa la fille de l'empereur d'Autriche, Marie-Louise, ce qui le faisait le petit-neveu de Louis XVI. Malade du foie et de l'estomac, sujet à des crises nerveuses, il conçut des plans de plus en plus inexécutables, surtout après la naissance de son fils, le roi de Rome (1811). Il s'obstina dans le blocus continental, cause de misère et de ruine, et, sentant partout la résistance, rendit le joug plus dur que jamais. Ce fut alors qu'éclata la rupture avec la Russie (1812), qui n'avait pas scrupuleusement maintenu le blocus continental; l'armée, harassée, mal entretenue, composée à moitié d'étrangers, parvint péniblement à Moscou, dont l'incendie l'obligea à une longue et désastreuse retraite en plein hiver. Frappé moralement et physiquement, Napoléon retourna à Paris (20 déc. 1812), apprit la conspiration de Malet (v. ce nom), et put se convaincre que les institutions n'étaient rien, que l'homme était tout. Il dut immédiatement faire face à la 6e coalition, qui venait de se former entre la Prusse, l'Angleterre, la Russie, et, éventuellement, l'Autriche. Sur son refus de céder une partie de ses conquêtes, les alliés, d'abord battus (mai 1813), s'acharnèrent sur son armée épuisée et la repoussèrent en France (oct. 1813). Il y trouva une opposition illégitime cette fois, qui paralysa son action. Malgré ses efforts souvent couronnés de succès (févr. 1814), il fut accablé par le nombre. Ses exigences irritèrent ses adversaires (v. CHÂTILLON [CONGRÈS DE] et CHAUMONT), et les alliés entrèrent à Paris le 31 mars 1814.

Le 10 avril, il signa son abdication à Fontainebleau et partit pour l'île d'Elbe, dont on lui laissait la souveraineté. Marie-Louise retourna à Vienne avec le roi de Rome, et l'oublia. Il se reposa quelque temps; mais, craignant pour sa vie et sollicité par les bonapartistes mécontents des Bourbons, il s'échappa, débarqua au golfe Juan (mars 1815), avec un bataillon de la garde. Reçu triomphalement par l'armée, il rentra à Paris, abandonné précipitamment par les royalistes, et se résigna à signer l'acte additionnel à la Constitution de l'empire. Mis hors la loi par le congrès de Vienne, il battit Blücher en Belgique, mais fut définitivement vaincu à Waterloo par les Anglo-Prussiens (18 juin 1815). Il était complètement atteint dans sa santé et dans sa pensée. De retour à Paris, il ne put obtenir une armée, partit pour Rochefort, et se livra au commandant du vaisseau anglais le « Bellérophon ». Après quatorze ans de guerres, il avait coûté à la France 2 millions d'hommes et perdu la frontière du Rhin, acquise par la Convention; il laissait à la France une forte organisation administrative et l'égalité civile. On ne lui permit pas de se retirer en Angleterre. Il fut envoyé dans l'île de Sainte-Hélène, dont le climat devait lui être pernicieux. Il y écrivit le *Mémorial de Sainte-Hélène* et passa son temps à lire, à faire de l'exercice, à lutter avec le gouverneur de l'île, Hudson Lowe. Atteint de douleurs d'estomac qui devinrent intolérables, il mourut le 5 mai 1821.

Napoléon n'a pas vécu cinquante deux ans. Peu d'hommes ont exercé sur leur temps une influence à la fois plus profonde et plus durable que lui. L'homme de guerre fut incomparable, jugeant avec une rapidité qui paraissait divinatoire les situations tactiques les plus embrouillées, se décidant sur le champ, et frappant à coup sûr des « coups de tonnerre » comme ceux d'Austerlitz et de Wagram. — en réalité faisant preuve partout d'un merveilleux sens pratique, travaillant sans cesse, la carte à la main, voyant tout, se servant de tout, secondé par un état-major de premier ordre qu'il avait créé, et, surtout, sachant parler au soldat français dont il connut plus que personne l'esprit et le moral, et sur lequel il posséda jusqu'au bout un ascendant admirable fait du crainte, de confiance et d'affection.

L'homme politique, plus discutable quant au but qu'il poursuivit, reste éminent aussi, par la variété de son génie et de ses aptitudes, sa puissance incroyable de travail et d'assimilation. Napoléon Ier organisa la révolution française en soldat épris d'unité et d'ordre, fortifiant ses résultats sociaux par l'établissement définitif de l'égalité civile, mais allant à l'encontre de ses tendances politiques en rétablissant, en fait, l'absolutisme gouvernemental de l'ancien régime, parce qu'il voyait dans le pouvoir absolu la meilleure garantie de l'ordre social. Surtout, homme de génie hors de mesure avec son milieu, il eut le tort de trop mépriser la pensée autour de lui et même de vouloir l'étouffer, la jugeant inférieure à la sienne, ou nuisible à son œuvre. Son orgueil, fait de la conscience de ses qualités éminentes, devait être la cause de ses fautes et de ses revers, en lui laissant croire qu'il pourrait jusqu'au bout maîtriser l'Europe coalisée par la seule force de son génie militaire, et à l'intérieur que l'activité et la volonté intelligente d'un seul homme pourraient tenir lieu d'institutions politiques solides.

Rien enfin ne fait mieux connaître l'Empereur que ses propres écrits; et ceux-ci sont nombreux. Il faut placer en première ligne sa *Correspondance*, éditée sur l'initiative de l'empereur Napoléon III (1858-1859), et complétée dans les deux volumes de *Lettres inédites* (1897), publiées par Léon Lecestre. Viennent ensuite les *Commentaires de Napoléon Ier*, publiés également sous le second Empire (1867), enfin, le recueil des bulletins, proclamations, discours, messages, etc., de Napoléon. Les *Mémoires*, dictés par l'Empereur à Sainte-Hélène, méritent une mention toute spéciale. V. plus loin.

— BIBLIOGR. : A. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire* (1845-1862); Lanfrey, *Histoire de Napoléon* (1867-1875); H. Taine, *les Origines de la France contemporaine* (1887); Seeley, *Courte histoire de Napoléon Ier* [trad. de l'angl.] (1887); F. Masson, *Napoléon Ier et les Femmes* (1894); F. Masson, *Napoléon chez lui* (1893); A. Lévy, *Napoléon intime* (1893); F. Masson, *Napoléon inconnu*, papiers inédits (1895); A. Chuquet, *la Jeunesse de Napoléon*; P. Bondois, *Napoléon Ier* (1895); John Holland Rose, *the Life of Napoleon I* (Londres, 1902); Marcaggi, *la Genèse de Napoléon* (Paris, 1902).

— Iconogr. Nous avons signalé au mot BONAPARTE un certain nombre d'œuvres remarquables inspirées aux peintres et aux sculpteurs par le général républicain ou le Premier Consul. Nous rappellerons ici les représentations peintes ou sculptées plus spécialement relatives à la période impériale (1804-1815). Louis David, Gros, Robert Lefèvre ont été les peintres officiels de cette période. David, premier peintre de l'Empereur, reçut la commande de quatre grands tableaux destinés à la décoration de la salle du trône : 1° *le Couronnement*; 2° *la Distribution des aigles au Champ-de-Mars*; 3° *Intronisation de Napoléon dans l'église de Notre-Dame*; 4° *l'Entrée de Napoléon à l'Hôtel de Ville*. David employa trois ans à l'exécution du *Couronnement de Napoléon*. L'œuvre est au Louvre. Le musée de Versailles renferme un nombre considérable de tableaux retraçant les victoires ou les épisodes les plus saillants du règne. Ils sont dus au pinceau de David, Rouget, Debret, Hue, F. Leroy de Liancourt, Demarne, Dunouy, Serangeli, Goubaud, Bertin, Watelet, Gautherot, Thévenin, Callet, Taunay, Girodet, Carle Vernet, Gros, Ponce-Camus, H. Lecomte, Meynier, Berthon, Mulard, Gosse, Tardieu, Roehn, H. Vernet, Bergeret, Latond, Mougin, Appiani, Rouget, I. Van Brée, etc.



Napoléon Ier, d'après David.



Le Couronnement de Napoléon. (Composition centrale du tableau de David.)



Napoléon Ier, d'après le buste de Houdon.

Dans la statuaire, rappelons les œuvres de Canova à Londres et à Milan), Chaudet, Seurre (statue de Napoléon autrefois sur la colonne de la place Vendôme, de 1803 à 1863, époque où Napoléon III la fit remplacer par le Napoléon en César romain, de Dumont); Le Véel (Cherbourg, Frémiet (Grenoble), Rude, Fixin (Côte-d'Or), Bougron (Boulogne-sur-Mer), Pajol (Montereau), Ramey, Rutxhiel et Vela (musée de Versailles), etc. Citons encore les statues, bustes ou médailles à l'honneur de l'Empereur signés de J.-P. Lesueur, André Galle, Espercieux, A. Malgrati, Mansion, Jaley, A. Taunay, Gayrard, Cartellier, Brunot, Duret, Fortin, E. Guillaume, Roland, Caveler, Houdon, Delaistre et cent autres. Quant à l'illustration par la lithographie ou la gravure sur bois, les sujets traités défient toute nomenclature. Raffet et Charlet occupent toutefois le premier rang parmi les maîtres du crayon qui se sont occupés de Napoléon.



Statue de Napoléon, par Seurre (autrefois sur la colonne Vendôme).

Parmi les œuvres d'art destinées à rappeler la gloire de Napoléon, nous ne saurions omettre de mentionner ici les arcs de triomphe de l'Etoile et du Carrousel, la colonne Vendôme et la colonne du Châtelet, à Paris, l'arc de triomphe de la porte d'Aix, à Marseille. Le tombeau des Invalides offre lui-même une glorification, une apothéose de l'homme dont il renferme la dépouille. (V. INVALIDES.) Une statue de Napoléon, en costume impérial, de Simart, est placée dans la *cella* du tombeau.

Napoléon (MÉMOIRES POUR SERVIR À L'HISTOIRE DE FRANCE SOUS), écrits à Sainte-Hélène par les généraux qui ont partagé la captivité de l'Empereur. — Ces *Mémoires* ont été publiés en 1823 par le duc de Las Cases et par le général Gourgaud; en 1823-1825, par le général Montholon; en 1836, par Marchand, valet de chambre de Napoléon; en 1847, par le général Bertrand. Une édition officielle a paru sous le second Empire. Napoléon Ier a lui-même dicté une partie de ces *Mémoires*. C'est surtout de l'histoire politique et militaire de son règne qu'il traite. Lorsqu'il parle de ses campagnes, surtout de celles d'Italie, il se plaît à décrire le pays, à expliquer ses plans, les conséquences de ses victoires. Dans cet exposé des idées napoléoniennes, on peut noter chez lui, en même temps qu'une certaine largeur d'idées, une imagination trop féconde, trop chimérique. Le style de Napoléon, quoique souvent trop sec, a été admiré par Sainte-Beuve, qui trouve que « Pascal, dans les immortelles *Pensées* qu'on a trouvées chez lui à l'état de notes, rappelle, par la brusquerie même, le caractère des dictées et des lettres de Napoléon ».

Napoléon en Égypte, poème de Barthélemy et Méry (1828). — Dans la *préface*, les auteurs déclarent qu'ils ont traité le sujet « suivant l'histoire » et qu'ils ont « dégagé leur poème de tous les accessoires de l'antique épopée. » Le vers employé est l'alexandrin, « ramené aux principes de l'école du XVIe siècle ». En fait, c'est une tentative intéressante, mais médiocrement heureuse, d'une épopée moderne. Elle obtint en son temps un immense succès, dû en grande partie à des causes politiques. L'œuvre est divisée en huit chants : *Alexandrie, Mourad-Bey, les Pyramides, Le Caire, le Désert, Ptolémaïs, la Peste, Aboukir*. Certains tableaux ou épisodes furent particulièrement admirés : le sérail de Mourad, l'aurore sur les plaines de Ghizé, le repas oriental, la danse des almées, l'inondation du Nil, le mirage, la peste, etc. L'épilogue déraule la destinée impériale depuis le départ d'Egypte jusqu'au rocher de Sainte-Hélène. Signalons la belle édition, avec nombreuses illustrations d'Horace Vernet et d'H. Bellangé et notice de Tissot, donnée par le libraire Bourdin, à Paris. *Napoléon en Egypte* est suivi de deux autres poèmes des mêmes auteurs : *Waterloo* et *le Fils de l'Homme*.

Napoléon, poème, par Edgar Quinet (Paris, 1836). — « Napoléon, c'est le peuple! », telle est l'idée inspiratrice du poème d'Edgar Quinet, qui a voulu personnifier en Napoléon la dernière phase que, selon lui, l'art a encore à parcourir. Ce n'est plus le Napoléon historique, mais un Napoléon « plus grand que nature », transfiguré par les légendes de sa lutte titanique contre l'Europe. Ce ne sont pas les faits que raconte Edgar Quinet, mais les sentiments que lui inspirent l'héroïsme et le courage de ceux qui moraient pour l'Empereur. Tout est, pour Edgar Quinet, matière à développements lyriques. Gustave Planche a dit assez justement de ce poème : « Il est impossible de méconnaître, dans les chants du poète, la puissance et l'animation; mais cette puissance étonne plutôt qu'elle ne charme! »

Napoléon Ier (HISTOIRE DE), par P. Lanfrey (1867); s'arrête en 1812]. — Lanfrey a été un des premiers historiens qui aient montré un autre Napoléon que celui de la légende. Il a étudié le génie de l'Empereur avec impartialité et loyauté, cherchant à expliquer les mobiles de sa conduite. Ce n'est pas, comme dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, un hommage que Thiers a été forcé de rendre à la vérité, et que de trop nombreuses adulations effacent; Lanfrey, philosophe et moraliste, a peint l'Empereur sous son véritable aspect, celui d'un homme ambitieux et passionné, que rien n'arrêtait quand il s'agissait de réaliser ses désirs. L'*Histoire de Napoléon Ier* a commencé la destruction de la légende napoléonienne.

NAPOLÉON II (François-Charles-Joseph-Bonaparte), né au château des Tuileries en 1811, mort au château de Schœnbrunn en 1832. Le fils de Napoléon et de Marie-Louise porta à sa naissance le nom superbe de « roi de Rome ». Salué avec enthousiasme non seulement par le peuple français, mais par l'Europe, qui croyait voir en lui un gage de paix, appelé, semblait-il, aux plus hautes destinées, il allait ajouter un nom de plus à la liste de ces enfants de douleur nés sur les marches du trône. Les désastres de l'Empire et l'abdication de l'Empereur le forcèrent à quitter, en avril 1814, la France qu'il ne devait plus revoir. Le jeune prince, confié par les Alliés à la garde de son grand-père François II, porta d'abord le titre de prince de Parme, puis, en 1818, celui de duc de Reichstadt, avec lequel il est mort. La Chambre des Cent-Jours, le 23 juin 1815, le reconnut empereur sous le nom de Napoléon II; mais ce nom, comme le pouvoir qu'il désignait, n'eut que la durée la plus éphémère. Malgré les supplications de Napoléon à l'île d'Elbe, puis à Sainte-Hélène, jamais l'Autriche ne consentit à lui rendre son enfant. On a dit que le jeune prince avait été élevé sans une éducation sérieuse. On a même affirmé qu'on

avait étiolé et défloré par les manœuvres les plus coupables sa naïve adolescence. Il n'y a, dans ces affirmations, pas un mot de vrai. Sans aucun doute, le duc de Reichstadt fut éloigné de tous ceux qui auraient pu le mettre en rapports directs avec la France; mais son éducation fut aussi étendue, aussi soignée, et, au témoignage des contemporains, aussi efficace que celle des autres archiducs. Contrairement à une légende aussi fausse que tenace, il put lire tout ce qui de son vivant fut écrit sur son père et ses campagnes. Il en conçut un véritable culte pour lui et ne désira plus qu'une chose : lui ressembler. Ne pouvant être empereur des Français, il aurait volontiers accepté, comme il en fut un instant question, le trône de Grèce ou de Pologne. Le grade de colonel d'un régiment autrichien ne devait pas suffire à son ambition. Si une maladie incurable détermina sa fin, on peut assurer qu'elle fut aggravée par l'impossibilité de donner satisfaction aux plus grands et aux plus ardents désirs. Ses dernières années furent consolées par l'archiduchesse Sophie, mère de l'infortuné Maximilien, et par un ami fidèle, le comte de Prokesch-Osten. Le 22 juillet 1832, il mourut à Schœnbrunn en appelant une dernière fois sa mère, qui était revenue de son duché de Parme pour assister à son agonie. Sa vie si touchante a inspiré à Edmond Rostand, un de ses drames les plus émouvants, *l'Aiglon*.



Le roi de Rome (1812).



Le duc de Reichstadt (1832).

— Bibliogr. : de Montbel, *le Duc de Reichstadt;* Prokesch-Osten, *Mes relations avec le duc de Reichstadt.* Henri Welschinger, *le Roi de Rome* (Paris, 1898).

Napoléon III (Charles-Louis-Napoléon Bonaparte), empereur des Français, né à Paris, au château des Tuileries, en 1808, mort à Chislehurst (Angleterre) en 1873. Il était le troisième fils de Louis Bonaparte, roi de Hollande, frère de Napoléon Ier, et de Hortense de Beauharnais. La mésintelligence qui régnait entre ses parents fit longtemps soupçonner sa naissance et attribuer sa paternité à l'amiral hollandais Verhuell. Ses deux frères aînés moururent : l'un, Napoléon-Charles (1802-1807) à cinq ans; l'autre, Napoléon-Louis (1805-1831), à vingt-cinq ans. En 1815, il quitta la France avec sa mère, qui vécut séparée de son mari, sous le nom de duchesse de Saint-Leu, et, en 1819, il se fixa comme elle au château d'Arenenberg, sur le lac de Constance; il ne devait s'en éloigner que pour étudier trois ans au gymnase d'Augsbourg ou suivre les cours de l'École d'artillerie de Thun. Cette vie solitaire, une éducation étrangère, un caractère tranquille, jusqu'à l'apathie, une certaine timidité d'allures semblaient devoir l'éloigner de la vie publique, mais sa mère sut lui inspirer une foi aveugle en l'étoile napoléonienne. En 1831, il alla prendre part au soulèvement des Romagnes contre le pape et perdit son frère dans cette aventure. Resté ainsi chef de sa famille, il se considéra, après la mort du duc de Reichstadt (1832), comme le véritable représentant des Napoléons. Il exposa d'abord ses doctrines dans deux opuscules, où il se déclarait au dehors pour la politique des nationalités, au dedans pour l'amélioration du sort des masses. Il se persuada qu'il n'aurait qu'à paraître en France pour rallier le peuple et l'armée, et tenta un coup de main malheureux sur Strasbourg (oct. 1836). Arrêté, transporté en Amérique, retourné à Arenenberg pour y recevoir le dernier soupir de sa mère (1837), fixé à Londres, où il publiait, sous le titre d'*Idées napoléoniennes*, un programme dont il attribuait la première inspiration à son oncle, il revint à la charge, mais sans plus de succès que précédemment. Descendu avec une poignée d'hommes sur la plage de Boulogne, il fut arrêté, condamné à la détention perpétuelle et enfermé à Ham (1840). Il s'en échappa en mai 1846 et retourna à Londres. Bientôt la révolution de 1848 lui rendit, avec l'accès de son pays, le moyen de laisser agir sur les masses le prestige de son nom; élu député dans quatre départements (sept. 1848), il profita de l'immense besoin d'autorité qu'avaient fait naître les journées de Juin pour se faire nommer, en décembre, président de la République par le peuple (10 déc.). Après avoir écrasé le parti républicain, de concert avec la majorité monarchique de l'Assemblée nationale, il entama contre cette majorité, issue comme lui du suffrage universel, un conflit qui ne pouvait se terminer que par une solution violente. Les principaux incidents en furent : les manifestations à la revue de Satory (oct. 1850) et le rejet par l'Assemblée d'une demande d'augmentation de la dotation présidentielle (févr. 1851), d'un projet de revision de la Constitution, soutenu par les napoléoniens, enfin d'un projet d'abrogation de la loi électorale de 1850. Le président trancha le conflit par le coup d'Etat du 2 décembre 1851, et se fit proclamer chef du pouvoir exécutif pour deux ans. L'année suivante (10 déc. 1852), il fit rétablir en sa faveur, par un plébiscite, la dignité impériale héréditaire. L'opinion avait été préparée par de nombreux voyages en province du prince président. A ceux qui craignaient, en France et au dehors, que l'avènement d'un Napoléon ne fut le signal d'une politique agressive contre l'Europe et une ère nouvelle de guerre, Louis Napoléon avait fait, dans son discours de Bordeaux, cette promesse solennelle : « l'Empire, c'est la paix! »



Napoléon III.

Au début, le nouveau souverain, qui prit le nom de Napoléon III, s'attacha avant tout à consolider son pouvoir. Au dehors, il rassura l'Europe et divisa les puissances du Nord, en entreprenant une guerre conservatrice, la guerre de Crimée (1854-1855) et en la terminant par un traité (de Paris, avr. 1856), où il ne revendiquait pour la France aucun avantage direct, mais où il semblait faire d'elle l'arbitre de l'Europe. Au dedans, il essaya de faire oublier au pays la perte de ses libertés en développant sa prospérité matérielle par la création d'un réseau serré de chemins de fer et par l'embellissement de Paris. En 1857, commença une nouvelle période, pendant laquelle, se sentant mieux affermi, il poursuivit son grand projet, le triomphe du principe des nationalités; mais ses tentatives n'aboutirent qu'à des demi-résultats, parce que les résistances qu'il rencontrait l'empêchèrent de les pousser à fond. En 1859, après l'attentat d'Orsini (1858), qui avait amené une courte recrudescence de sévérité de la part du gouvernement impérial (loi de sûreté générale), il fit la guerre d'Italie pour délivrer ce pays du joug autrichien, mais dut s'arrêter à Villafranca devant l'hostilité de l'Allemagne, et laissa les révolutionnaires italiens consommer sans lui et bientôt contre lui l'unité politique de toute la Péninsule; il y gagna du moins la Savoie et Nice. En 1863, il soutint de son influence morale la révolte des Polonais contre la Russie, mais ne put se résoudre à une intervention, et s'aliéna le tsar. De 1862 à 1867, il envoya ses troupes fonder un empire catholique au Mexique, mais il dut l'évacuer devant l'attitude franchement hostile des États-Unis. Affaibli par cette longue et coûteuse expédition, il dut laisser, en 1864, la Confédération germanique écraser le Danemark; en 1866, la Prusse écraser l'Autriche. La dernière période de son règne fut celle des expédients. Depuis 1860, il avait tenté à l'intérieur de ramener l'opinion par des concessions aux doctrines parlementaires et l'établissement de l'*Empire libéral;* à l'extérieur, il liquida péniblement les difficultés héritées de la période précédente (affaires du Luxembourg et de Mentana, 1867) et se prépara, d'ailleurs fort mal, à une guerre contre la Prusse, qui semblait inévitable. Elle éclata le 15 juillet, et Napoléon III y perdit sa liberté et sa couronne. Fait prisonnier à Sedan, détrôné par la révolution du 4-Septembre, puis par un vote de l'Assemblée nationale (mars 1871), interné pendant la guerre à Wilhelmshœhe, il se réfugia après la paix en Angleterre, à Chislehurst. Il y mourut le 9 janv. 1873, d'une maladie de vessie. Il s'était marié, le 29 janvier 1853, avec une Espagnole, Eugénie de Montijo, qui exerça sur lui un sérieux ascendant. Il n'en eut qu'un fils, Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph. V. Bonaparte.

— Bibliogr. : Duval, *Napoléon III, enfance, jeunesse;* F. Giraudeau, *Napoléon III intime;* Pierre de La Gorce, *Histoire du second Empire;* Emile Ollivier, *l'Empire libéral.*

— Icenogr. Les images de Napoléon III sont extrêmement nombreuses. Nous citerons les bustes de Carrier-Belleuse (marbre, 1865; bronze, 1870); le buste de Carpeaux (1873), fait en Angleterre, œuvre d'une vérité saisissante, qui nous montre le Napoléon de la défaite, déjà malade; le portait équestre d'Horace Vernet (1850); le portrait en pied de Winterhalter (Exp. univ. de 1855); le portrait en pied, en costume de général, par Hip. Flandrin (1863); le portrait en pied par Al. Cabanel (1866); et, parmi les œuvres à sujets historiques : l'*Education du prince Louis Napoléon* groupe en plâtre par Chatrousse (1853); *Napoléon III recevant Abd-el-Kader à Saint-Cloud,* bas-relief par Carpeaux (1853); *Visite de Napoléon aux inondés de Tarascon,* tableau par Bouguereaux (Musée de Marseille); *Napoléon III et son état-major à la bataille de Solférino,* tableau de Meissonier (1864) au Musée du Luxembourg, collection de petits portraits équestres d'une exécution raffinée.

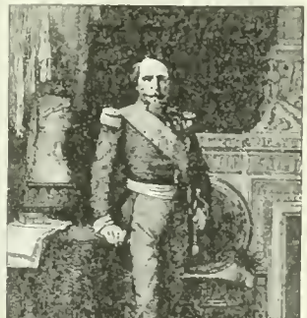

Napoléon III, d'après H. Flandrin.

Napoléon le Petit, par Victor Hugo (Bruxelles, 1852). — Ce nom de Napoléon le Petit, Victor Hugo l'avait lancé à la tribune de l'Assemblée sur la tête du Président à la veille du coup d'Etat; il le reprit ensuite pour en faire le titre d'un livre dans lequel éclate sa colère contre le crime accompli. *Napoléon le Petit* se divise en huit parties. La première fait connaître l'homme; la seconde expose les traits essentiels de la nouvelle Constitution; les deux suivantes racontent l'attentat. Dans la cinquième, l'auteur défend, en termes magnifiques, la liberté de la tribune; et enfin, dans les trois dernières, il examine ce que vaut l'absolution que Napoléon III prétendait tenir du suffrage populaire. Le livre de Hugo est proprement une œuvre de protestation virulente et comme de vindicte. Mais, parmi les violences et les injures, qui traduisent l'indignation généreuse du poète, se trouvent maintes pages d'une haute inspiration.

Napoléon (Napoléon Bonaparte, plus connu sous le nom de **prince**). V. Bonaparte.

Napoléone n. m. de *Napoléon Ier* n. f. Genre de myrtacées, ne contenant qu'une espèce de l'Afrique tropicale. C'est un arbrisseau à feuilles alternes, dont les fleurs solitaires ont une corolle d'un beau bleu d'azur, doublée en dedans de deux collerettes pétaloïdes de couleur rose.)



Napoléone : *a*, coupe de fleur; *b*, coupe de fruit.

Napoléonien, enne (*ni-in, en'*) adj. Qui appartient à Napoléon Ier ou aux Napoléons, ou à leurs partisans : *La dynastie* napoléonienne. — Substantiv. Partisan de Napoléon : *La Restauration traqua les* napoléoniens. || On a dit napoléoniste.

Napoléonisme (*nissm'*) n. m. Système politique de Napoléon Ier, des Napoléons. || Attachement à la personne ou au système politique de Napoléon Ier, des Napoléons.

Napoléoniste (*nisst'*) adj. et n. m. V. napoléonien, enne.

Napoléonite n. f. Minér. Nom par lequel on désigne quelquefois la diorite orbiculaire de Corse.

Napoléon-Saint-Leu. Géogr. V. Saint-Leu-Taverny.

Napoléon-Vendée. Géogr. V. Roche-sur-Yon (La).

Napoléonville, bourg des Etats-Unis (Louisiane), ch.-l. du comté d'Assomption; 4.000 hab. Sucreries.

Napoléonville. Géogr. V. Pontivy.

Napoli di Malvasia. Géogr. V. Malvasia.

Napoli di Romagna. Géogr. V. Nauplie.

Napolier (*li-é*) n. m. Bot. Nom vulgaire de la bardane.

Napolitain, aine (*tin, tèn'* — du lat. *Neapolitanus*), personne née à Naples, dans le royaume ou la province de Naples, ou qui habite le pays ou la ville. — *Les* Napolitains. — Adjectiv. Qui appartient à Naples, à l'ancien royaume ou à la province de Naples, ou à leurs habitants : *Les mœurs* napolitaines. — B.-arts. *École napolitaine,* Groupe de peintres qui se distinguèrent à Naples, du XVIe au XVIIIe siècle.



Napolitains.

— Milit. *Soulier* ou *Brodequin napolitain,* Nom de la chaussure qui, depuis 1881, a été adoptée en France, pour les troupes à pied, comme chaussure de marche, en remplacement du soulier à guêtre.

— Pharm. *Onguent napolitain,* Pommade mercurielle, contenant poids égaux de mercure et d'axonge, et qui est ainsi nommée à cause de son emploi en frictions contre la syphilis ou *mal de Naples.*

— Encycl. B.-arts. L'école *napolitaine* ne se distingue pas aussi nettement que les autres écoles de l'art en Italie cependant, si, au cours de la Renaissance et même au XVIe siècle, il n'y eut véritablement pas d'école napolitaine, au XVIIe siècle, le grand nombre de maîtres appelés à Naples concourut à faire de cette ville un centre artistique important.

Quelques maîtres napolitains apparaissent au XIVe et au XVe siècle : Tommaso de Stefani, surnommé *il Giottino,* qui avait peut-être reçu à Naples des leçons du grand artiste florentin; Antonio Solario, surnommé *il Zingaro,* Bohémien, d'abord forgeron, puis peintre, qui peignit à fresque, avec un grand talent, le cloître de Saint-Séverin. Sa manière, appelée « zingaresque », subsista longtemps après lui dans toute une lignée d'élèves. Cette petite école, toute réaliste, tombe parfois dans le grotesque et la caricature. Andrea Sabattini de Salerne (1480-1545), qui travailla beaucoup à Naples, fit une heureuse réaction en y important le style et le goût de ses maîtres, Pérugin et Raphaël. Ses élèves, surtout Polydore de Caravage (mort en 1543), fondèrent une brillante école, que l'on peut surtout rattacher à ce dernier; il eut pour disciples à Naples l'Espagnol Francesco Ruviale, Marco Cardisco, dit « le Calabrese », etc., avant d'aller fonder à Messine une école encore plus renommée. Léonard, surnommé « le Pistoja », Francesco Curia, Hipp. Borghese, Giov. Corse, Francesco Imparate suivirent, au contraire, les traces de Gio. Francesco Penni, dit « le Fattore », et de Perino del Vaga, ces grands admirateurs de Raphaël : Marc de Sienne et Angiolo Criscuolo imitèrent la manière de Michel-Ange, importée à Naples par Vasari. Antonio Amate, Pirro Ligorio, Giuseppe Valeriani, Matteo de Lecce et Pietro Negrone marquent la fin de cette période.

Michel-Ange de Caravage, réfugié à Naples en 1606, à la suite d'un homicide, peut être considéré comme le chef de la véritable école napolitaine, celle du XVIIe siècle; Corenzio, Ribera et le Caracciolo tinrent de lui. Ces trois artistes, dont un seul eut un grand talent, formèrent une association dont le but était d'empêcher quiconque n'était pas eux, leurs élèves ou leurs amis, d'exercer la peinture à Naples. Excellents spadassins, ne reculant devant aucun coup de force, ils restèrent, en effet, maîtres du terrain. Annibal Carrache, le Josépin, le Guide, Ge si furent obligés de fuir précipitamment; le Dominiquin fut en butte à toutes sortes de menaces et de mauvais traitements; il

finit par mourir empoisonné. Ribera seul a laissé à Naples de nombreux chefs-d'œuvre. A côté de cette tapageuse coterie, Santafede, Lanfranc et Stanzioni, plus connu sous le nom de chevalier Massimo, faisaient le moins de bruit possible; ils héritèrent de la suite des travaux lorsque le Caracciolo fut mort, que Coronzio se fut tué en tombant d'un échafaudage, et que Ribera renonça à peindre. Massimo Stanzioni, élève du Caracciolo, artiste ingénieux et aboudant, est regardé comme le maître en qui s'incarnent le mieux les qualités et les défauts de l'école napolitaine. Ses élèves continuèrent ses traditions; l'un d'eux, Andrea Vaccaro, l'égala presque par sa facilité; mais ce n'est là qu'un art de décadence.

Avant de s'éteindre, l'école napolitaine jeta un vif éclat avec Aniello Falcone, Salvator Rosa, Luca Giordano et Solimène. Salvator Rosa, compromis dans l'insurrection de Masaniello avec Falcone, s'enfuit à Rome, tandis que son ami se sauvait en France. Si l'on peut le compter dans l'école napolitaine, c'est le plus grand artiste de cette école. La grande peinture parut renaître un moment avec Luca Giordano (seconde moitié du XVIIe s.), élève de Pierre de Cortone à Rome et de Ribera à Naples; mais la décadence se précipite avec ses disciples, dont le meilleur est P. de Matteis. Ses élèves ne furent plus guère que ses copistes. Son école se perpétua jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

NAPOLITAINE (*tèn'*) n. f. Comm. Etoffe de laine cardée, chaîne et trame pure laine, lisse, rase et non foulée, employée surtout pour les vêtements de femmes.

— Jeux. Au trè-sept, Réunion, dans une main, du trois, du deux et de l'as d'une même couleur : NAPOLITAINE *en cœur*.

— Musiq. Espèce d'orgue de Barbarie.

NAPOULE (LA) hameau des Alpes-Maritimes, comm. de Mandelieu, arrond. et à 13 kilom. de Grasse, sur le *golfe de la Napoule*; 214 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Le golfe, qui forme une rade médiocre et mal abritée, s'ouvre au S.-E., entre la pointe de l'Aiguillon et la pointe de la Croisette; largeur d'environ 8 kilom.

NAPPAGE (*na-paj'*) n. m. Ensemble des nappes et des serviettes nécessaires pour le service de la table.

NAPPE (du lat. *mappa*, même sens) n. f. Linge dont on couvre la table pour prendre ses repas : NAPPE *ouvrée, damassée. Chez les Romains, il n'y avait point de* NAPPE *sur la table. Sous Henri III, la* NAPPE *était plissée et frisée comme les collerettes depuis François Ier.*

— Par anal. Couche plane : *Mine de fer déposée en* NAPPES. ‖ Vaste étendue superficielle : *Une* NAPPE *d'eau.*

— Loc. div. *Mettre la nappe,* Donner à dîner. (Fournir pour un repas la salle, le couvert et certaines parties des consommations, les convives se chargeant d'ailleurs de fournir les mets. — Fig. *Servir, Fournir la nappe à quelqu'un,* Lui préparer le succès.) ‖ *La nappe est toujours mise dans cette maison,* On y trouve, à toute heure, à boire et à manger. ‖ *Trouver la nappe mise,* Dîner chez les autres. (Se dit surtout d'un homme sans fortune, qui a fait un riche mariage.)

— Constr. Large table de plomb, employée dans la toiture et la construction des bâtiments pour mettre certaines surfaces à l'abri de la pluie.

— Econ. rur. *Nappe de blé* ou simplem. *Nappe,* Large surface de blé sur pied recouvrant un ou plusieurs champs.

— Electr. *Nappe de feu,* Aspect particulier de la lumière électrique, sous forme d'une surface éclairée vivement.

— Géol. *Nappes éruptives,* Masses éruptives qui se sont épanchées à la surface du sol. (Syn. de COULÉES.) ‖ *Nappes d'infiltration,* Eaux souterraines résultant de l'infiltration des eaux superficielles à travers les terrains perméables. (Quand une nappe est insérée entre deux couches imperméables disposées en cuvettes, comme les formations du bassin parisien, en forant la couche supérieure, on obtient des eaux jaillissantes. [V. ARTÉSIEN.])

— Géom. Nom que l'on donne habituellement à une portion indéfinie d'une surface courbe : *Les* NAPPES *d'un hyperboloïde de révolution.* (Se dit quelquef. d'une portion fermée de surface.)

— Hist. *Trancher la nappe.* Se disait de l'action d'un héraut qui, pendant un banquet solennel, venait couper la nappe devant l'un des convives, pour lui reprocher un acte déloyal ou le faire rougir de son oisiveté. (Suivant Alain Chartier, Du Guesclin aurait répandu cette coutume.)

— Hydraul. *Nappe d'eau,* Espèce de cascade, dont l'eau tombe en s'étendant sans se diviser.

— Liturg. *Nappe d'autel,* Linge dont on couvre l'autel. ‖ *Nappe de communion,* Linge placé devant les communiants.

— Ornith. Filet qui sert à prendre les alouettes, les ortolans. ‖ Pièce de filet à tissu uni.

— Pêch. *Nappe de tramail,* Filet à petites mailles à l'intérieur du tramail. ‖ *Nappe de filet,* Certaine étendue de filet simple, que l'on tend à plat.

— Techn. *Nappe en étain,* L'enduit d'étain qui recouvre le comptoir d'un marchand de vin. ‖ Morceau de toile blanche contre lequel les bouchers suspendent leurs grands quartiers de viande. ‖ Nom donné, dans les filatures de coton, au coton sortant de la première carde sous la forme d'une large étoffe lâchée et d'égale épaisseur.

— Topogr. *Nappe d'eau,* Niveau général des eaux d'un canton.

— Vener. Peau de cerf qu'on étend par terre, quand on veut donner la curée aux chiens.

— PROV. Celui qui met la nappe est toujours le plus foulé, La plus grande dépense et la plus grande peine sont pour celui qui donne à dîner.

— ENCYCL. Econ. dom. L'usage des *nappes* remonte, suivant quelques historiens, à Louis le Débonnaire. Selon Ermold le Noir, poète contemporain de Louis Ier, les nappes dont on couvrait la table de ce monarque étaient velues et peluchées. Au XIIe et au XIIIe siècle, on les nommait *doublers,* parce qu'elles étaient doubles. A cette époque et jusqu'à l'emploi des serviettes, lesquelles, suivant Montaigne, ne commencèrent à être en usage que de son temps, chaque convive s'essuyait avec la portion de nappe qui pendait devant lui.

— Liturg. Les autels servant à la célébration de la messe doivent être recouverts de trois *nappes* de toile blanche. La nappe supérieure descend à terre de chaque côté; les deux nappes inférieures peuvent être remplacées par une seule, pliée en deux. L'usage des nappes de soie et de tissus d'or ou d'argent est aujourd'hui interdit. Cette défense n'existait pas au commencement du moyen âge. Au VIIIe siècle, le pape Zacharie disait la messe à l'autel de Saint-Pierre de Rome sur une tapisserie enrichie de pierreries. L'usage des nappes d'autel est probablement antérieur au VIe siècle. Dans l'Eglise grecque, on fixe d'abord aux quatre coins de l'autel quatre morceaux de drap appelés les *évangélistes,* parce qu'ils portent généralement le nom et l'image des quatre évangélistes. C'est sur cette première que l'on étend ensuite deux nappes d'autel; l'une et l'autre sont en toile, mais celle de dessus doit être plus fine que l'autre.

NAPPERIE (*na-pe-ri* — rad. *nappe*) n. f. Lieu où l'on serre le linge de table. (Vieux; on dit auj. LINGERIE.)

NAPPERON (*na-pe*) n. m. Petite nappe ou serviette qu'on étend sur la nappe pour la garantir des taches.

NAPPER-TANDY (James), agitateur irlandais, né à Dublin en 1740, mort à Bordeaux en 1803. Il fut, encore jeune, un des orateurs populaires les plus en vogue à Dublin. Partisan exalté des principes de la Révolution française, il installa en 1791, à Dublin, sous Wolfe Tone et Thomas Russell, la section de la Société des Irlandais unis. Arrêté en 1792, Napper-Tandy, acquitté par une cour martiale, poursuivit à son tour le comte de Westmorland pour arrestation arbitraire, et bientôt, se mit à organiser des corps armés. Dénoncé, il réussit à passer en Amérique (1795), puis en France, où il reçut du Directoire une commission de général et fut chargé du commandement de la corvette « Anacréon » dans l'expédition d'Irlande. Après l'échec de cette tentative, il se réfugia à Hambourg, où il fut arrêté par ordre du gouvernement anglais (1800). Condamné à mort, il fut sauvé grâce à l'intervention de la France (1801). Il se rendit alors à Bordeaux, où il reçut un accueil enthousiaste (1802) et fut promu général de division. Il mourut d'une attaque de dysenterie.

NAPPISTE (*na-pisst'*) n. m. Oiseleur qui chasse avec le filet appelé *nappe*.

NAPRAÎ ou **NEPRA**, le dieu du blé, chez les Egyptiens, tantôt l'un des génies qui accompagnent Osiris, tantôt l'une des formes secondaires d'Osiris.

NAPRAVNIK (Edouard), musicien tchèque, né à Bejst, près Kœniggratz, en 1839. Chef d'orchestre à l'Opéra russe du théâtre Marie, à Saint-Pétersbourg, il a écrit la musique de trois opéras, représentés avec succès à ce théâtre : *les Bourgeois de Nijni-Novogorod* (1868); *Harold* (1886) et *Doubrowsky* (1895). On connaît beaucoup d'autres compositions de Napravnik : trois symphonies, une *Fantaisie russe* pour piano et orchestre, des *lieder,* des chœurs, etc.



Napura.

NAPTZ (*napz'*) n. m. Forme ancienne du mot NAVET.

NAPURA n. m. Instrument de musique, employé par les danseurs de l'Inde pour rythmer la cadence des pas. (Il se compose d'anneaux creux, en cuivre, dans lesquels glissent des boules de métal.)

NAPUS (*puss* — mot lat.) n. m. Nom scientifique du navet.

NAQUET (*kè*) n. m. Garçon de jeu de paume, et, par ext., Laquais en général, ou Homme de peu, méprisable. (Vx.) [On écrit aussi NACQUET.]

NAQUET (Alfred-Joseph), savant et homme politique français, né à Carpentras (Vaucluse) en 1834. Reçu docteur en médecine en 1859, il s'adonna à la chimie et devint professeur agrégé à Paris en 1863, puis alla professer la chimie à Palerme (1863-1865). De retour à Paris, il fut condamné à quinze mois de prison pour délit de société secrète (1867) et à quatre mois pour son livre *Religion, propriété, famille* (1869). Il partit alors pour l'Espagne, retourna en France lors de la révolution du 4 septembre 1870 et suivit la délégation du gouvernement à Tours et à Bordeaux comme membre de la commission des moyens de défense. Elu député de Vaucluse en 1871, il vota avec l'extrême gauche, se prononça en 1873 pour l'appel au peuple, et combattit la politique de Gambetta. Réélu à Apt en 1876, il forma le groupe des intransigeants, demanda pour la première fois le rétablissement du divorce (1876), fit partie des 363, échoua en octobre 1877, mais retourna à la Chambre en avril 1878. Réélu député en 1881, il fut élu sénateur de Vaucluse en 1882. Il parvint, en 1884, à faire voter par le Sénat la loi du divorce, adoptée en 1882 par la Chambre. En 1888, il devint un des plus ardents promoteurs du boulangisme. Il fut réélu en 1893 député à Paris, demanda en 1894 la revision de la Constitution, fut poursuivi en cour d'assises pour l'affaire du Panama, obtint un acquittement (3 mars 1808) et rentra dans la vie privée. En 1900, il fit adhésion aux doctrines collectivistes. Ses principaux ouvrages sont, en dehors d'une collaboration active au « Grand Dictionnaire Larousse » : *Application de l'analyse chimique à la toxicologie* (1859); *De l'allotropie et de l'isomérie* (1860); *Principes de chimie* (1865); *De l'atomicité* (1868); *Précis de chimie légale* (1872); *la République radicale* (1873); *le Divorce* (1877); *Questions constitutionnelles* (1883); *Socialisme collectiviste et socialisme libéral* (1890); *Temps futurs* (1900); *l'Humanité et la Patrie* (1901); etc.



Naquet.

NAQUETER (*ke*) v. n. Atteindre longtemps à la porte de quelqu'un, comme ferait un naquet. (Vx.)

— A signifié Valeter, se conduire comme un valet.

— v. a. Flatter bassement. (Vx.)

NAQUIGNOGNEIS. Ethnol. V. CHIQUITOS.

NAR n. m. Ancien nom de l'iris d'Egypte, qui était employé comme parfum.

NAR. Géogr. anc. V. NERA.

NARA, ken du Japon (Nippon), occupant une superficie de 3.107 kilom. carr. et peuplé de 511.900 hab.

NARA, ville du Japon (Nippon [prov. de Yamato]; 29.300 hab. L'un de ses faubourgs est l'ancienne *Asivara,* résidence présumée de Zinmou, le fondateur de la monarchie japonaise (660 av. notre ère). La ville fabrique de l'encre de Chine renommée.

NARA ou **NARRA**, nom de deux cours d'eau de l'Inde anglaise, dans le bassin de l'Indus. Le *Nara oriental* naît probablement dans la principauté de Bhavalpour, coule droit au S., et vient tomber dans l'angle méridional du Rann de Katch. Cours 400 kilom. Régime très inégal. — Le *Nara occidental* est, à proprement parler, une importante dérivation de l'Indus, d'un cours total de 220 kilom. et détachant autour d'elle un grand nombre de canaux.

NARA, l'Homme, le Mâle, le type primitif de l'homme, l'un des mille huit noms de Vichnou.

NARA, esprit divin et éternel qui pénètre l'univers entier, dans la théologie postérieure à l'époque védique.

NARAINGANDJ ou **NARAYANGANDJ**, ville de l'Hindoustan (présid. du Bengale [prov. de Dacca]), sur le Lakhaia; 10.900 hab. Avec Madaugandj en face, c'est proprement le port de Dacca (à 25 kilom. en amont). Commerce de thé, riz, coton.

NARAKA, nom de l'enfer indien, usité également chez les brahmanes, les djains et les bouddhistes. (V. ENFER *indien.*) [C'est aussi le nom d'un démon Asoura, tué par Krichna, et d'un roi mythique de l'Inde, expert en magie, qui commit les crimes les plus abominables.]

NARAMSIN, roi d'Agadé, fils de Sargon l'Ancien, et qui régna sur la Chaldée vers 3750 av. J.-C. Il soumit les tribus révoltées de l'Elam, fit campagne en Syrie et pénétra jusque dans la péninsule du Sinaï et dans le nord de l'Egypte. Comme son père, il fut un constructeur très actif. Ceux de ses monuments qui nous sont parvenus, le bas-relief de Diarbékir et la stèle de Suse, sont conçus dans un style égyptisant. Naramsin est une des figures les plus considérables de la Chaldée primitive.



Nârâsimha. (Fragment du char de Karikal.)

NARANIO n. m. Genre de mollusques lamellibranches, répandu dans les mers de l'Inde et de l'Australie. (L'espèce type du genre est le *naranio divaricata,* qui vit dans les coraux.)

NÂRÂSIMHA ou **NARASIMHÂVATÂRA**, quatrième avatâr de Vichnou ou incarnation de ce dieu en *hommelion* dans le but de mettre à mort Hiranya-Kaçipou, roi des Daityas, qui opprimait le monde.

NARAVÉLIE (*lî*) n. f. Genre de renonculacées clématidées, comprenant des sous-arbrisseaux grimpants, de l'Asie tropicale. ‖ On dit aussi NARAWAEL n. m.

NÂRÂYANA (*Qui se meut dans les eaux*), nom attribué primitivement au Brahmâ créateur, parce que c'est dans les eaux de l'océan chaotique qu'il s'est manifesté en premier lieu avec son énergie d'activité, puis appliqué à Vichnou dans différents livres de l'hindouisme.

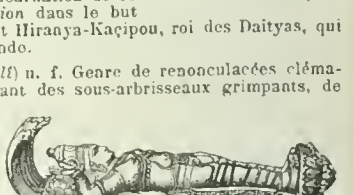

Nârâyana.

Narbonnais (LES), chansons de geste qui se rattachent au cycle épique de Guillaume au Court-Nez. Aimeri de Narbonne est, dans ce cycle, le père du héros. Ce sont (dans l'ordre chronologique des événements) : *Girart de Vienne* et *Aimeri de Narbonne* (par Bertrand de Barsur-Aube), *le Département des enfants d'Aimeri* et *le Siège de Narbonne* (formant ensemble *les Narbonnais*), *Guibert d'Andrenas* et *la Mort d'Aimeri.* Elles racontent l'histoire de Girart, père d'Aimeri, les exploits de jeunesse de celui-ci, la façon dont il conquit Narbonne; comment, assiégé dans cette ville par les Sarrasins, il fut délivré par ses fils, et le début de la carrière de quelques-uns de ceux-ci. Ces chansons, dont le fond traditionnel est très pauvre, se recommandent par des qualités de forme assez rares dans les chansons de geste. C'est des deux premières que V. Hugo a tiré le sujet du *Mariage de Roland* et d'*Aymerillot.*

NARBONNAISE (lat. *Narbonensis*), province de la Gaule romaine, constituée par Auguste en l'an 27 av. J.-C., par le démembrement de l'ancienne *Provincia* des bords de la Méditerranée, à laquelle on enleva, momentanément d'ailleurs, le pays des *Convenæ* et des *Helvii.* Valence, Vienne, Aix, Fréjus, Marseille, Nîmes, Narbonne, Béziers, Carcassonne, Agde, Toulouse en faisaient partie. Cette région fut une des plus prospères de toute la Gaule, comme en témoignent le grand nombre de monuments qui ont été conservés, et surtout la persistance des constitutions municipales romaines qui s'y étaient développées. En 314, sous le règne de Constantin, la partie nord-est de la Narbonnaise en fut détachée pour constituer la *Viennoise,* et la province elle-même fut, en 371, divisée en deux portions : la *Narbonnaise Ire,* à l'O. du Rhône, avec Nîmes, Toulouse, Narbonne, Carcassonne, Uzès; et la *Narbonnaise IIe,* avec Aix, Apt, Fréjus, Antibes, etc.

NARBONNE n. f. Arboric. Variété de pêche.

— Hortic. Paillasson que l'on place devant les espaliers et devant les plantes, pour les garantir contre le froid.

NARBONNE, ch.-l. d'arrond. de l'Aude, à 55 kilom. de Carcassonne, à quelque distance de l'étang de Sigean, sur la Robine, dérivation navigable de l'Aude; 28.852 hab. (*Narbonnais, aises.*) Ch. de f. Midi. Miel renommé. Grand commerce des vins de la région fournis par l'arrondissement de Narbonne : Fitou, Lapalme, Leucate, Sigean, Lézignan, Gruestas et très estimés), de trois-six, tartre, amandes, cuirs, sel; fabriques de vert-de-gris, d'appareils

viaicoles; fonderies, raffineries de soufre; distilleries, tonnelleries; scieries, carrelages de céramique. Église Saint-Just, commencée au XIIIe siècle et dont les arcs-boutants se terminent par des culées en forme de tourelles reliées au palais fortifié des anciens archevêques; palais archiépiscopal dont une partie est affectée à l'Hôtel de ville; musée d'art et d'archéologie; églises Saint-Paul-Serge et Saint-Sébastien; Lamourguier (*le Monastère*), chapelle d'une ancienne abbaye de bénédictins, fondée au XVe siècle.

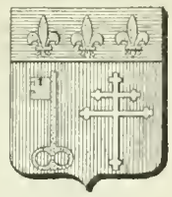
Armes de Narbonne.

— *Histoire. Narbo* ou *Narbo-Martius*, capitale des Volsques Tectosages et qui devait donner son nom à toute une région de la Gaule (Narbonnaise), était, aux époques gauloise et romaine, située au fond d'un golfe de la Méditerranée. Pour éviter l'ensablement de ce golfe, les Romains détournèrent le cours de l'Aude, et, jusqu'au moyen âge (1320), Narbonne resta une cité maritime. Depuis la bataille de Vouillé jusqu'aux invasions sarrasines, Narbonne fut la capitale des Visigoths, qui la fortifièrent. Pépin le Bref s'en empara après sept ans de siège. Charlemagne érigea Narbonne en capitale du duché de Gothie et la divisa en trois seigneuries, dont l'une, la *Cité*, resta aux mains de l'archevêque; la seconde, le *Bourg*, fut donnée à des vicomtes bénéficiaires vassaux, tantôt des comtes de Toulouse et tantôt des comtes de Barcelone; la troisième, enfin, la *Ville-Neuve*, fut abandonnée aux juifs.

Narbonne échappa aux désastres de la croisade contre les albigeois. En 1216, Simon de Montfort, ayant attaqué l'archevêque de Narbonne, reçut l'investiture de la vicomté, en même temps que le comté de Toulouse. En 1447, cette vicomté fut vendue au comte de Foix, dont l'un des titulaires, Gaston, l'échangea en 1507 contre le duché de Nemours. Depuis lors, elle resta unie à la couronne de France. Dans ses murs se dénoua (1642) la conspiration de Cinq-Mars. L'archevêché de Narbonne, supprimé en 1790, ne fut pas rétabli. — Patrie de Marcus Cornelius et de trois empereurs : Carus, Carin et Numérien, de saint Sébastien, martyr, des troubadours Jean Estève et Girard Riquier. — L'arrondissement a 6 cant., 73 comm. et 109.125 hab.; le canton, 10 comm. et 38.521 hab.

Narbonne (COLLÈGE DE), collège fondé à Paris en 1317 par Bernard de Farges, archevêque de Narbonne, dans une maison qu'il avait à Paris, rue de La Harpe, pour neuf écoliers de son diocèse, étudiants en arts ou en théologie. Clément VI y fut élevé, et, plus tard, ajouta à ses ressources. A la fin du XIVe siècle, il contenait vingt boursiers. En 1599, l'exercice public des basses classes y fut introduit. Au XVIIe siècle, il n'y avait plus de boursiers; au XVIIIe, il devint collège de l'Université.

Narbonne-Lara (Louis, comte), lieutenant général, diplomate et ministre français, né à Colorno (duché de Parme) en 1755, mort en 1813. Il descendait d'une branche des Lara de Castille; son père était gentilhomme de la chambre du duc de Parme, et sa mère dame d'honneur de la duchesse Elisabeth de France, fille de Louis XV. Il fut mené en France après la mort de la duchesse de Parme (1760); sa mère devint alors dame d'honneur de Madame Adélaïde. Colonel à vingt-cinq ans, il se prononça, en 1789, pour une Révolution modérée, et fut l'un des chefs du parti de la monarchie constitutionnelle. Il escorta Mesdames Adélaïde et Victoire, quand elles quittèrent la France, en 1791 Promu maréchal de camp après son retour à Paris, il prit (6 déc. 1791), le portefeuille de la guerre. Mais bientôt, suspecté par le parti avancé et par le parti de la cour, il résigna ses fonctions (10 mars 1792), et se rendit à l'armée du Nord. Rentré à Paris trois jours avant le 10-Août, il essaya de sauver la monarchie. Décrété d'accusation, il put se soustraire aux recherches, grâce à Mme de Staël, qui le fit partir pour l'Angleterre, d'où il adressa à la Convention un mémoire justificatif en faveur de Louis XVI. En 1793, il gagna la Suisse, puis l'Allemagne, et reparut en France après le 18-Brumaire. Nommé général de division en 1809, gouverneur de Raab, puis de Trieste, il est envoyé en 1810 à la cour de Bavière et, la même année, devient aide de camp de l'Empereur. Ambassadeur à Vienne au début de l'année 1813, il mourut du typhus, à Torgau, dont il avait été fait gouverneur.

Narcao ou **Narcau**, comm. du roy. d'Italie (île de Sardaigne [prov. d'Iglesias]); 2.979 hab. Culture du blé.

Narcéenne (*sé-èn'* — du gr. *narkaia*; de *narkê*, assoupissement, à cause de la tête de Méduse que la déesse portait sur son égide, et qui frappait de stupeur ceux qui la regardaient) adj. f. Mythol. gr. Surnom d'Athéna.

Narcéine (*sé* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Chim. Alcaloïde extrait de l'opium.

— ENCYCL. La *narcéine* $C^{23}H^{29}AzO^{9}$ diffère de la narcotine par $2H^{2}O$ qu'elle renferme en plus. Elle cristallise en aiguilles soyeuses alloagées. Elle est inodore, possède une saveur amère et styptique, se dissout peu dans l'eau froide, plus facilement dans l'eau bouillante et facilement dans l'alcool. Les solutions de narcéine dévient légèrement à gauche le plan de polarisation de la lumière.

La narcéine fond à 92° et se prend, par le refroidissement, en une masse cristalline. Elle jaunit à 110° et se décompose si la température s'élève davantage. Elle est décomposée par l'eau à 140°. Les acides énergiques la décomposent; étendus, les mêmes acides se combinent avec elle pour former des sels.

Narcétine (*sé* — même étymol. qu'aux deux art. précéd.) n. f. Chim. Alcali dérivé de la narcotine, et que l'on obtient en traitant cette dernière substance par un mélange d'acide sulfurique et d'oxyde de plomb.


Narcine.

Narcine (*sin'*) n. f. Genre de poissons plagiostomes, de la famille des torpédinidés, comprenant cinq ou six espèces, répandues dans les mers tropicales. (Ce sont des torpilles caractérisées par leurs orifices branchiaux situés sous les yeux, leur queue plus longue que le corps. La *narcine lingula* est commune dans les mers de Chine.)

Narcisino, type de Jocrisse de la comédie italienne. Ce personnage a été créé, vers le milieu du XVIIe siècle, par l'acteur Ricconi. Il parle un affreux patois bolonais.


Narcisino.

Narcisse (*siss*) n. m. Bot. Genre d'amaryllidacées.

— ENCYCL. Bot. Les *narcisses* (narcissus) sont des plantes bulbeuses, à feuilles radicales et linéaires, à fleurs solitaires ou en ombelles au sommet d'une hampe nue, et protégées avant la floraison par des spathes membraneuses. Leur périanthe, à six divisions étalées et réfléchies, est doublé d'une *couronne*, bulbeuse ou campanulée. On en connaît une vingtaine d'espèces, la plupart de la région méditerranéenne et de l'Europe moyenne. Le *narcisse des poètes*, *jeannette* ou *herbe à la Vierge* (narcissus poeticus), à fleurs blanches avec une couronne jaune et le *narcisse sauvage* (narcissus pseudo-narcissus), à fleurs entièrement jaunes, sont indigènes et se rencontrent assez fréquemment. On cultive les espèces indigènes et, aussi des espèces exotiques, par exemple : la *jonquille* (narcissus jonquilla), fleurs jaunes, très odorantes; le *narcisse incomparable* (narcissus incomparabilis), d'Espagne et du Tyrol; le *narcisse à bouquets* ou *de Constantinople* (narcissus tazetta); etc.


Narcisse des poètes : *a*, coupe d'une fleur; *b*, bulbe.

— Pharm. Le *narcisse* renferme un principe toxique narcotino-âcre, encore mal connu. On a employé jadis les fleurs comme antispamodiques, dépuratives, purgatives, etc. Dangereux et inusité.

Narcisse. Myth. gr. Personnage légendaire, célèbre par sa beauté; personnification de la fleur appelée *narcisse*. Suivant la légende, c'était un Béotien de Thespies, fils de Céphise et de la nymphe Liriope. Il gagnait tous les cœurs par sa beauté merveilleuse, mais il dédaignait les avances des belles. La nymphe Echo, méprisée par lui, se dessécha d'amour, fut changée en rocher, et ne conserva que la voix. Ses victimes invoquèrent enfin la vengeance des dieux. Un jour, à la chasse, Narcisse s'étendit près d'une fontaine; en buvant, il aperçut son image et tomba en extase. Désespéré de ne pouvoir saisir cet autre lui-même, il se frappa et mourut. Il fut changé en la fleur qui porte son nom. On montrait, près de Thespies, la *Fontaine de Narcisse*.

— Littér. n. m. Par antonomase, S'emploie pour désigner un homme amoureux de sa personne, épris de sa propre beauté : *C'est un* NARCISSE.

— Iconogr. On a souvent donné le nom de *Narcisse* à diverses statues qui représentent un jeune homme dans une attitude mélancolique. La plus connue est le célèbre bronze de Naples, où d'autres archéologues voient un Bacchus. Narcisse figure sur des fresques de Pompéi : l'une

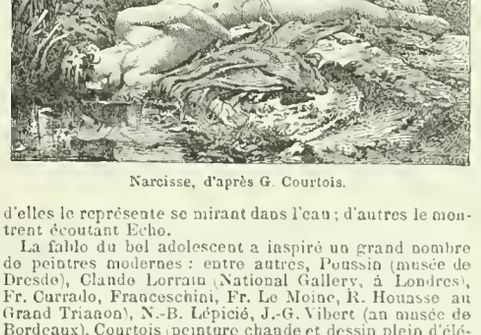
Narcisse, d'après G. Courtois.

d'elles le représente se mirant dans l'eau; d'autres le montrent écoutant Echo.

La fable du bel adolescent a inspiré un grand nombre de peintres modernes : entre autres, Poussin (musée de Dresde), Claude Lorrain (National Gallery, à Londres), Fr. Currado, Franceschini, Fr. Le Moine, R. Houasse au Grand Trianon), N.-B. Lépicié, J.-G. Vibert (au musée de Bordeaux), Courtois (peinture chaude et dessin plein d'élégance), etc. — Des statues de Narcisse ont été sculptées par Caldorari (au Louvre), Gaetano Manfredini, Paul Dubois, Jean Gautherin, Hiolle, etc. V. ECHO.

Narcisse (saint), évêque de Jérusalem, né probablement en Palestine, vers l'an 106, mort à Jérusalem vers 222, à l'âge d'environ cent seize ans. D'après Eusèbe, Narcisso fut le quinzième évêque de Jérusalem, sous le règne d'Adrien. Elu vers 189, il présida le concile de Césarée, (197) et signa, le premier, la lettre que les évêques de Palestine écrivirent au pape saint Victor Ier pour approuver l'usage suivi par l'Eglise romaine. Vers 199, il se retira dans le désert de Nitrie, où il vécut caché durant huit années. Sorti de sa retraite en 207, il trouva l'évêque Gordius installé sur son siège épiscopal et partagea avec lui le gouvernement de son diocèse. Après la mort de Gordius, il appela auprès de lui Alexandre, évêque de Flaviade, qui devint son successeur. — Fête le 29 octobre.

Narcisse, affranchi de l'empereur Claude, mis à mort par ordre de l'impératrice Agrippine en 54 apr. J.-C. Secrétaire du prince, plus intelligent que scrupuleux, il gouverna véritablement l'empire avec quelques autres favoris, tels que Pallas, et, quelle que soit la réputation que l'histoire lui ait faite, il ne fut pas toujours pour l'empereur un mauvais guide. De grands travaux, tels que le port d'Ostie et le desséchement du lac Fucin, surtout toute grosse faute politique évitée à un prince maladroit et sans prestige, sont des titres à mettre en regard de justes griefs. Narcisse traitait, du reste, son maître avec un sans-gêne incroyable. Il s'entendit d'abord fort bien avec l'impératrice Messaline; mais il finit par craindre son alliée. Il profita donc du scandaleux mariage de celle-ci avec son amant Silius pour la perdre. Ennemi d'Agrippine, la nouvelle épouse du prince, Narcisse poussait à la désignation de Britannicus comme héritier du trône. La crainte de voir ce projet réussir détermina Agrippine à agir. Elle écarta Narcisse sous un prétexte et empoisonna Claude. Puis, dès que Néron eut été proclamé, elle fit tuer le vieil affranchi. De mœurs plutôt graves, Narcisse était d'une cupidité insatiable. Il laissa, dit-on, en mourant une fortune équivalant à 80 millions de notre monnaie.

Narcissé (*si-sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au narcisse. || On dit aussi NARCISSOÏNE.

— n. f. pl. Tribu de la famille des amaryllidacées, ayant pour type le genre narcisse. || Selon d'autres, Syn. de AMARYLLIDÉES, famille de plantes bulbeuses. (Sing. *Une* NARCISSÉE.)

Narcissiflore (*si-si* — de *narcisse*, et du lat. *flos, oris*, fleur) adj. Dont les fleurs ressemblent à celles du narcisse.

Narcissine (*si-sin'*) n. f. Nom donné par Caventou à la matière colorante jaune des fleurs de narcisse.

Narcissisme (*si-sissm'* — de *Narcisse*, n. mythol.) n. m. Infatuation de soi-même. (Peu us.)

Narcitine (*si*) n. f. Principe actif de plusieurs espèces de narcisse.

Narcogénine (*jé* — du gr. *narkê*, engourdissement, et *génos*, génération) n. f. Alcaloïde très instable, que l'on rencontrerait dans l'un des chloroplatinates obtenus en traitant la narcotine par le bichlorure de platine.

Narcolepsie (*lé-psi* — du gr. *narkê*, assoupissement, et *leptikê*; de *lambanein*, prendre) n. f. Tendance morbide et irrésistible au sommeil. (La narcolepsie se produit en général brusquement; elle s'observe dans le diabète, la goutte, l'obésité, l'hystérie et quand il y a des troubles circulatoires graves. Son traitement est subordonné à celui de la cause.)

Narcomanie (*nî* — du gr. *narkê*, assoupissement, et *mania*, folie) n. f. Penchant morbide pour les substances narcotiques, éther, chloroforme, cocaïne, morphine.

— ENCYCL. Ce penchant peut être spontané et constitue parfois une véritable vésanie; le plus souvent, il est consécutif à l'emploi thérapeutique des narcotiques. (V. MORPHINOMANIE.) Le traitement consiste essentiellement, non dans la suppression brusque du narcotique, mais dans la diminution progressive des doses, l'emploi des substitutifs, d'une diététique hygiène appropriée.

Narcose (du gr. *narkê*, assoupissement) n. f. Méd. Sommeil provoqué artificiellement par l'emploi de certaines substances narcotiques.

— Pathol. Etat de stupeur ou de torpeur.

— ENCYCL. Méd. La *narcose* est incomplète quand, malgré le sommeil, la sensibilité subsiste (chloral, sulfonal); elle est complète, quand l'excitabilité nerveuse et surtout la sensibilité sont abolies. en même temps que survient le sommeil (opium, éther, chloroforme). Cette dernière est utilisée dans les interventions douloureuses chirurgicales. V. ANESTHÉSIE, CHLOROFORMISATION, ÉTHÉRISATION, NARCOTISME.

Narcotico-âcre adj. Se dit des poisons qui, comme l'aconit, l'ellébore, le principe actif du narcisse, produisent à la fois le narcotisme et l'inflammation du tube digestif.

— n. m. *Un* NARCOTICO-ÂCRE.

Narcotine (du gr. *narkê*, engourdissement) n. f. Chim. Alcaloïde contenu dans l'opium, dans lequel il existe à la dose de 6 p. 100. Syn. SEL DE DEROSNE, SEL D'OPIUM.

— ENCYCL. La *narcotine* s'extrait soit en épuisant l'opium par l'éther et faisant cristalliser la dissolution, soit en attaquant le marc d'opium (opium déjà épuisé par l'eau pour extraire la morphine) par l'acide acétique, précipitant la dissolution par l'ammoniaque. L'alcaloïde brut est purifié par plusieurs cristallisations dans l'alcool et décoloration par le noir animal.

Pure, la narcotine, de saveur amère, se présente en prismes rhomboïdaux incolores, insolubles dans l'eau froide, très peu dans l'eau chaude. Les dissolvants sont l'alcool, l'éther et la benzine; les cristaux fondent à 176° et se décomposent à 200°. Tandis que les bases étendues sont sans action, les acides neutralisant les propriétés basiques de l'alcaloïde se combinent, donnent des sels acides cristallisés, doués de la propriété de dévier à droite la lumière polarisée; la base libre, au contraire, est lévogyre. Chimiquement, sa formule $C^{23}H^{29}AzO^{7}$ peut être envisagée comme résultant de la combinaison de deux autres alcaloïdes : la *méconine* et la *cotarnine*, fait prouvé par le dédoublement en ces deux substances sous l'influence des oxydants.

La narcotine, découverte en 1803 par Derosne, est très peu toxique; le manque de propriétés analgésiques, soporifiques, stupéfiantes, l'empêche d'être employée en médecine; dans les laboratoires, c'est un excellent réactif de l'acide azotique, sous la moindre trace de ce composé : la base devient rouge sang. Inusitée en France, elle est employée aux Indes et en Angleterre contre les fièvres intermittentes (dose 0gr,50 de sulfate).

Narcotinique (*nik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de la narcotine en attaquant l'alcaloïde par une dissolution chaude et concentrée de potasse. || On dit aussi NARCOTIQUE.

Narcotique (*tik'* — du gr. *narkê*, engourdissement) adj. Qui produit une sorte de torpeur : *Remède* NARCOTIQUE. || Fig. Ennuyeux, endormant : *Ecrivain au style* NARCOTIQUE.

— n. m. Médicament agissant sur les centres nerveux, en produisant une sorte de torpeur momentanée. *L'opium est un* NARCOTIQUE. || Fig. Ce qui produit l'ennui, la torpeur intellectuelle : *On peut ranger certaine musique parmi les* NARCOTIQUES.

— ENCYCL. Méd. Adroitement maniés, les *narcotiques* constituent les plus précieux agents contre l'élément douleur et les plus efficaces modificateurs des fonctions sécrétoires, ce qui tient à l'effet vaso-constricteur ou vaso-dilatateur que possèdent les uns et les autres. On a donné plusieurs classifications des narcotiques. Voici celle de Pereira

« STUPÉFIANTS » contraction de la pupille, diminution de l'irritabilité, paralysie, sommeil [ex. : *codéine, laitue vireuse, haschisch, morphine, narcéine, opium*]; — *b*) DÉLIRANTS = dilatation de la pupille, dysphagie, délire [ex. : *belladone, jusquiame, datura, morelle* et leurs alcaloïdes]; — *c*) NAUSÉEUX = nausées, vomissements, irrégularité du pouls, syncope [ex. : *arnica, digitale, tabac, ciguë* et leurs préparations].

A. Bouchardat divise les narcotiques en : *a*) OPIACÉS = contraction de la pupille, sommeil [*opium* et ses alcaloïdes, *haschisch*]; — *b*) SOLANÉES VIREUSES = dilatation de la pupille, délire [*belladone, jusquiame, morelle, tabac*]; — *c*) OMBELLIFÈRES VIREUSES [*ciguë, œnanthe, phellandrie*]; — *d*) TÉTANIQUES *noix vomique* et ses alcaloïdes, *curare*]; — *e*) ELLÉBORES OU NARCOTICO-ÂCRE = effets à la fois narcotiques et violemment purgatifs *ellébore, aconit* et leurs alcaloïdes]; — *f*) CYANIQUES [*acide prussique, amandes amères, laurier cerise*].

Dans l'emploi thérapeutique de ces agents, on ne doit pas perdre de vue que l'organisme s'y accoutume à la longue, et que certains tempéraments réagissent violemment avec des doses même très faibles. Aussi faut-il, surtout au début, surveiller l'emploi. Si l'on soupçonne un empoisonnement par les narcotiques, on peut, à l'aide des symptômes ci-dessus, diagnostiquer la nature du toxique. Dans tous les cas, il faut combattre les accidents de la manière suivante : 1° *précipiter à l'état insoluble les alcaloïdes qui peuvent exister dans le tube digestif* (administrer une décoction de substances tannifères, telle que tan, noix de galle, quinquina, etc.); 2° *faire évacuer le poison ainsi neutralisé* vomitifs, lavements, purgatifs); 3° *administrer des excitants pour combattre la narcose* (café fort, vin, éther par la bouche ou en injections hypodermiques, frictions).

NARCOTISER v. a. Mêler un narcotique dans : NARCOTISER *une potion*.

NARCOTISME (*tissm'*) n. m. Ensemble des troubles causés par l'usage des narcotiques.

— ENCYCL. Le *narcotisme* est le résultat d'une intoxication. Quand celle-ci n'est que légère, le sommeil produit est calme; on n'observe, au réveil, que des troubles insignifiants. Quand elle est grave, le sommeil ressemble à la torpeur des fièvres adynamiques ou au coma. Quand le réveil survient, il y a de la céphalalgie, des nausées, des vomissements, des hallucinations, du délire; la pupille est resserrée (opium) ou dilatée (belladone). Le traitement du narcotisme varie dans chaque cas; il est celui de l'empoisonnement par le narcotique employé.

Le *narcotisme des nègres* est une maladie spéciale à la côte occidentale d'Afrique, qui est caractérisée par des accès de sommeil avec hypothermie, et que l'on désigne sous le nom de *maladie du sommeil*, d'*hypnosie* ou de *nélavan*.


Nard.

NARCY, comm. de la Nièvre, arrond. et à 26 kilom. de Cosne, près du Mazou; 990 hab. Eglise du XIIe siècle.

NARD (*nar'*) n. m. Genre de graminées. ‖ Rhizoïde et racine de plusieurs valérianes. ‖ *Nard celtique*, Nom vulgaire de la valériane celtique. ‖ *Nard des montagnes*, Nom vulgaire de la valériane tubéreuse. ‖ *Nard d'Italie*, Nom vulgaire de la lavande aspic. ‖ *Nard sauvage*, Nom vulgaire de l'asaret ou cabaret d'Europe. ‖ *Nard bâtard*, Espèce de chiendent à chaume très grêle.

— ENCYCL. Bot. Une espèce de nard, le *nardus stricta*, est commune dans les prés : c'est une herbe vivace à épillets uniflores, qui constitue, à cause de sa dureté, un fourrage médiocre. (On désigne sous le nom de *nard indien* un parfum pénétrant, extrait d'une espèce de valérianacée, la *nardostachyde*.)

NARDET (*dè* — dimin. de *nard*) n. m. Nom vulgaire d'une variété de chiendent, dite NARD BÂTARD.

NARDI (François), prélat et journaliste italien, né à Vazzola en 1808, mort en 1877. Professeur à l'université de Padoue, il collabora à plusieurs journaux. Parmi ses écrits, nous citerons : *le Christianisme, cause première de la civilisation moderne* (1851); *Rome et ses ennemis* (1862); *Saint Bernard, sainte Catherine de Sienne et Charlemagne sur le pouvoir temporel du pape* (1862); etc.

NARDINÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble au nard.

NARDINI (Pietro), violoniste italien, né à Fibiana (Toscane) en 1722, mort à Florence en 1793, l'un des représentants les plus accomplis de l'école italienne. Il a donné pour cet instrument de remarquables compositions.

NARDO en lat. *Neri'um*), ville d'Italie (Terre d'Otrante [prov. de Lecce]); 10.562 hab. Evêché, culture du coton, de la vigne et de l'olivier; manufactures d'étoffes de laine et de coton. Belle cathédrale (XVe s.).

NARDOA n. m. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des boïdes, propre à la Nouvelle-Irlande. Le *nardoa boa* est un python brun annelé de noir, et qui est parfois entièrement brun, la tête seule restant noire. Ce serpent, qui n'est pas venimeux, atteint 1^m^,20 de long.)

NARDOSMIE (*smi* — du gr. *nardos*, nard, et *osmé*, odeur) n. f. Genre de composées astérées, comprenant des herbes vivaces, qui habitent l'Europe, l'Asie et l'Amérique.

— ENCYCL. La *nardosmie odorante*, appelée aussi *tussilage odorant*, et improprement *héliotrope d'hiver*, atteint 0^m^,35 au plus. Ses feuilles sont arrondies, renformées, dentées, longuement pétiolées; les fleurs sont groupées en capitules blanc pourpré ou rougeâtres. Elles s'épanouissent en plein hiver et exhalent une odeur douce et agréable. Originaire de l'Italie et du midi de la France, cette plante est depuis longtemps cultivée dans les jardins.

NARDOSTACHYDE (*sta-kid'*) n. f. Genre de valérianacées, comprenant des herbes vivaces rhizomateuses, à feuilles opposées, à fleurs réunies en cymes. On en connaît deux espèces de l'Himalaya, dont l'une, la *nardostachys Jatamansi*, fournit le nard indien.)

NARDUS (*duss*) n. m. Nom scientifique du genre *nard*.

NARÉGAMIE (*mi*) n. f. Genre de méliacées, comprenant de petits arbustes de l'Inde.

NARENTA, fleuve de l'Herzégovine et de la Dalmatie, tributaire de la mer Adriatique, née au pied du plateau calcaire de la Deumoch-Planina. Elle coule dans une vallée profonde et escarpée, et, après avoir reçu la Neretvitza, ou *Petite Narenta*, modifie sa direction, jusque-là S.-S.-E. et N.-N.-E., pour couler, à l'O., en une série de cluses profondes, arroser Mostar, et décrire un grand arc de cercle convexe vers le S. avant d'atteindre l'Adriatique par le *canal de Narenta*, fjord étroit et peu profond, s'ouvrant entre la côte dalmate et la presqu'île de Sabioncello. Cours 260 kilom. environ, dont les trente derniers navigables.

NARENTA ou **OPUS**. Géogr. V. FORT-OPUS.

NARES (sir George Strong), marin et explorateur anglais, né en 1831. Il débuta par servir à bord de la *Resolute* dans les mers arctiques (1852-1854), puis, après avoir voyagé dans différentes mers, commanda, de 1872 à 1874, la célèbre expédition océanographique du « Challenger ». Chargé, en 1875, de commander une nouvelle expédition dans les mers arctiques, il poussa, avec l' « Albert » et la « Discovery », jusqu'au delà du 82° degré de latitude, et un de ses lieutenants, Markham, s'avança en traîneau jusqu'au delà du 83° degré, au printemps de 1876. Nares a publié : *le Guide du cadet de marine* (1860); *Rapports sur les sondages et la température de l'Océan* (1874-1875); *Rapport sur l'expédition arctique* (1876), et une relation détaillée de ce dernier voyage, qui a paru en français sous le titre de : *un Voyage à la mer Polaire* (1880).

NARGEOT (Pierre-Julien), musicien français, né et mort à Paris (1799-1891). Second prix de Rome en 1828, à l'Institut, il fit, à Paris, successivement partie des orchestres de l'Opéra-Comique, du Théâtre-Italien et de l'Opéra. En 1839, il devint premier chef d'orchestre au théâtre des Variétés. Il a fait représenter un assez grand nombre d'opérettes, entre autres : *les Trois sultanes* (1853); *un Monsieur bien servi* (1856); *i Pifferari* (1858); *le Docteur Frontin* (1861); *la Volonté de mon oncle* (1862); *les Exploits de Sylvestre* (1865); *un Vieux Printemps* (1865); *Dans le pétrin* (1866); *Jeanne, Jeannette et Jeanneton* (1876).

NARGUE (*nargh'* — subst. verb. de *narguer*) n. f. Dédain, mépris. (N'est guère usité que dans les locutions suivantes : *Faire nargue* ou *la nargue à*, Braver avec mépris : *Cavaliers qui* FONT NARGUE AUX *piétons.*) ‖ Etre très supérieur à : *Les vins de France* FONT NARGUE AUX *autres.* ‖ *Dire nargue de*, Montrer le peu de cas qu'on fait de : *Que de renards qui* DISENT NARGUE DES *raisins!*

— Interjectiv. *Nargue de* ou *pour*, Je me moque ou Moquons-nous de : *Faites bien, et* NARGUE DES *mécontents!*

NARGUER (*ghé* — du lat. *naricare*, froncer le nez) v. a. Fam. Faire nargue à : NARGUER *quelqu'un : Je* NARGUE *l'histoire.* (Chateaubr.)

NARGUILÉ (*ghi-lé*) ou **NARGHILEH** (mot persan) n. m. Pipe turque, persane ou indienne, composée d'un flacon rempli d'eau parfumée, que la fumée traverse avant d'arriver à la bouche : *Des* NARGUILÉS *d'or, d'argent.*

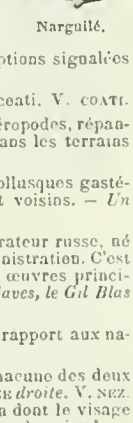
Narguilé.

— ENCYCL. Le flacon à parfums du *narguilé* est fermé par un bouchon percé de deux trous; le premier porte un tuyau terminé par un fourneau de terre cuite rouge de Smyrne ou d'une autre matière plus précieuse; le second porte un autre tuyau, qui ne pénètre pas dans l'eau, et sur lequel est fixé un long tube flexible, terminé par un boaquin d'ambre. On met dans le fourneau du tabac en feuilles froissées et mouillées, que l'on recouvre de charbons ardents et de cendres, et l'aspiration fait passer la fumée ainsi produite par l'eau parfumée du vase, où elle se débarrasse de la nicotine et des essences volatiles. En Perse, cet instrument porte spécialement le nom de *kalioun*.

NARIA, déesse de l'Helvétie gauloise. Son nom a été conservé dans des inscriptions signalées par Mommsen.

NARICA n. m. Nom spécifique d'un coati. V. COATI.

NARICA n. f. Genre de mollusques gastéropodes, répandus dans les mers chaudes, ou fossiles dans les terrains secondaires et tertiaires.

NARICIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, renfermant les genres *narica* et voisins. — *Un* NARICIDÉ.

NARIEJNY (Vasili Tvofimovitch), littérateur russe, né en 1780, mort en 1825. Il servit dans l'administration. C'est le véritable créateur du roman russe. Ses œuvres principales, d'allure réaliste, sont : *les Soirées slaves, le Gil Blas russe, le Boursier* et *les Deux Ivan*.

NARINAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui a rapport aux narines. (Peu us.)

NARINE (lat. pop. *narina*) n. f. Anat. Chacune des deux cavités du nez ou fosses nasales : *La* NARINE *droite*. V. NEZ.

— *Enfler ses narines*. Se dit de quelqu'un dont le visage exprime orgueilleusement le contentement de soi-même.

— Art vétér. *Fausse narine*, Sorte de cul-de-sac, de repli de la peau, qui se trouve, chez les solipèdes, à l'entrée et en haut de la narine.

— ENCYCL. Anat. Les *narines*, constituées par un squelette cartilagineux mobile et mues par des muscles peauciers, contribuent à donner au visage sa physionomie propre et à exprimer les différentes passions affectives.

NARINO (don Antonio), homme d'Etat colombien, né à Santa-Fé-de-Bogota en 1769, mort à Cadix en 1822. Epris des idées libérales, il excita, au moment de la Révolution française, les colons à la révolte. Arrêté avant l'exécution du complot, il fut déporté en Espagne. Il s'évada et se réfugia en Angleterre, puis retourna en Amérique, mais fut arrêté à peine débarqué. Il recouvra la liberté quand les armées françaises eurent envahi l'Espagne. Secrétaire, puis président du congrès qui proclama et organisa l'indépendance de la Nouvelle-Grenade, il fut nommé dictateur en 1813; mais son pouvoir lui fut bientôt contesté. Assiégé dans Bogota, il réussit quelque temps à repousser ses adversaires. Battu et pris devant Pasto, il fut envoyé en Espagne, et mourut en prison.

NARJOUX (Félix), architecte français, né à Chalon-sur-Saône en 1835, mort à Sèvres en 1891. Il a construit à Nice, où il fut nommé architecte de la ville en 1861, la douane, les abattoirs, le lycée, le pont des Anglais, le quai Saint-Jean-Baptiste. Architecte de la ville de Paris en 1870, il a publié : *Architecture communale* (1869-1879); *Écoles primaires et salles d'asile* (1879); *les Écoles publiques en Suisse* (1879); *les Écoles normales primaires, construction et installation* (1880); etc.

NARNI, comm. d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]), sur une colline dominant la gorge de la Nera, affluent du Tibre; 11.410 hab. Source thermale. Cathédrale du XIIIe siècle, avec portail du XVe. Ruine d'un pont romain, sur lequel passait la voie Flaminienne. Les environs donnent récoltent des raisins sans pépins (*uva-passa* et *uva-passerina*), analogues à ceux de Corinthe, et que l'on fait sécher, puis des vins ordinaires. Patrie de l'empereur Nerva et du pape Jean XIII.

NARNIA n. f. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant trois espèces propres à l'Amérique tropicale et centrale. (Les *narnia* sont des coréidés de la tribu des anisoscélinés; elles sont répandues du Texas au Mexique.)

NARNOUL ou **NARNAOUL**, ville de l'Hindoustan (Sirhind [principauté de Patiala]), tributaire de l'empire anglais; 20.000 hab. Carrières de marbre; mines de cuivre.

NARO, ville d'Italie (île de Sicile [prov. de Girgenti]), au-dessus du *Naro*; 10.384 hab. Mine de soufre; commerce de vins, huiles. Catacombes.

NARON, comm. d'Espagne (Galice [prov. de la Corogne]); 8.000 hab., répartis en plusieurs hameaux.

NAROPE n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, de la famille des nymphalidés, comprenant six ou sept espèces de l'Amérique centrale et tropicale.

NAROVA, fleuve de la Russie occidentale, tributaire du golfe de Finlande par la *baie de Narva*. La Narova sort du lac Péipous, coule vers le N.-E., reçoit la Plionssa, arrose Narva, et atteint le golfe de Finlande par un estuaire assez indécis qui se confond avec celui de la Louga. Cours 80 kilom. A Kranholm, une chute de la rivière meut une puissante usine de tissage du coton.

NAROVTCHAT, ville de Russie (gouv. de Penza), au confluent du Cheldais et de la Lapijevka; 5.000 hab. Ch.-l. de district.

NARQUOIS (*koi*), **OISE** [de *narguer*] adj. Malicieux, rusé avec dissimulation : *Les paysans sont souvent* NARQUOIS. ‖ Qui exprime la ruse et la moquerie, ou qui est inspiré par elle : *Un air, Un ton* NARQUOIS.

— Substantiv. Personne narquoise, rusée et railleuse : *Un* NARQUOIS. *Une* NARQUOISE.

— A signifié Voleur, filou. ‖ Nom qu'on donnait surtout à des mendiants qui contrefaisaient les soldats estropiés et les gens de qualité ruinés ou dévalisés. (On les appelait aussi GENS DE LA PETITE FLAMBE OU DE LA COURTE ÉPÉE, à cause des ciseaux qu'ils portaient pour couper les bourses.)

— n. m. Jargon, argot, employé par des complices.

NARQUOISEMENT (*koi-ze*) adv. D'une manière narquoise.

NARQUOISERIE (*koi-ze-ri*) n. f. Caractère narquois, langage narquois.

NARRAGANSETTS, tribu d'Indiens, aujourd'hui à peu près éteinte, qu'un roman de F. Cooper a rendue célèbre. Les Narragansetts vivaient dans les îles situées au S.-E. du Massachusetts, notamment dans Rhode-Island.

NARRAGANSETTS (BAIE DES), baie des Etats-Unis, s'ouvrant par l'Atlantique sur une entrée de 20 kilom., s'avançant à 46 kilom. dans les terres et baignant la ville de Providence. Parmi ses îles, la plus grande (130 kilom. carr.), l'île de Rhode, a donné son nom à l'Etat.

NARRATEUR, TRICE (du lat. *narrator, trix*) n. Personne qui narre, qui raconte : *Joinville, comme Homère et comme les* NARRATEURS *primitifs, dit tout.* (Sainte-Beuve.)

NARRATIF, IVE adj. Qui appartient, qui convient à la narration : *Poème* NARRATIF. *Style* NARRATIF.

— *Narratif de*, Qui fait connaître, qui expose en détail : *Procès-verbal* NARRATIF DU *fait.*

— n. f. Art de raconter : *Donner carrière à sa* NARRATIVE. (Vieux.)

NARRATION (*si-on* — lat. *narratio*) n. f. Récit historique, oratoire ou poétique : *Soyez vif et pressé dans vos* NARRATIONS. (Boileau.)

— Simple récit fait en conversation : *Causeur interrompu dans sa* NARRATION.

— Enseign. Récit dont le sujet est donné à des écoliers, et qu'ils s'exercent à développer : NARRATION *française*. NARRATION *latine*.

— Rhétor. Partie du discours qui contient l'exposé des faits et qui précède la confirmation : *La* NARRATION *de la Milonienne est un modèle de clarté et de vraisemblance.*

NARRER (du lat. *narrare*, même sens) v. a. Exposer, faire connaître par un récit : NARRER *une bataille.* ‖ Absolum. : *Peut-on mieux* NARRER *que M. Pellisson?* (D'Olivet.)

Narré, ée part. pass. du v. Narrer.

— Substantiv. n. m. Récit : *Faire le* NARRÉ *d'un duel.*

— SYN. Narrer, raconter. Proprement, *raconter* serait rendre compte, et *narrer* seul signifierait faire une narration. Mais l'usage a mis entre ces deux mots la nuance que *narrer* éveille, plus que *raconter*, l'idée d'un récit fait avec art et contenant de nombreux détails.

NARREY (Charles), littérateur et auteur dramatique français, d'origine irlandaise, né à Becques (Nord) en 1825, mort à Paris en 1892. Il fut adjoint à Royer dans la direction de l'Odéon, puis passa à celle de l'Opéra. On lui doit des pièces de théâtre, pour la plupart en collaboration; entre autres : *les Notables de l'endroit* (1847); *la Dame de trèfle* (1850); *les Tribulations d'une actrice* (1857); *la Bohème d'argent* (1862); *Comme elles sont toutes* (1868); etc., et divers romans. Citons aussi de lui : *Voyage autour du dictionnaire* (1892), recueil de remarques fantaisistes; etc.

NARSÈS, roi sassanide de Perse, né vers le milieu du IIIe siècle de l'ère chrétienne, mort en 303. Il succéda, en 294, à son frère Vahram III et soumit le roi d'Arménie Tiridate,

vassal jusque-là do Dioclétien. Attaqué par le général romain Galérius, Narsès écrasa l'armée de Dioclétien (296), mais il fut défait l'année suivante et dut restituer l'Arménie et céder aux Romains la Mésopotamie. Narsès abdiqua en faveur d Ormazd II.

NARSÈS, général byzantin, né vers 472, mort à Rome en 568. Arménien d'origine et eunuque, il devint, grâce à la faveur de Théodora, grand chambellan. Il contribua par son habileté à l'avortement de la sédition Nika (532). Depuis lors, il fut fréquemment chargé par Justinien de missions do confiance et triompha, dans l'esprit de l empereur, de l'hostilité do Bélisaire. Justinien l'investit, en 550, du commandement suprême contre les Goths. Actif, énergique, populaire, il acheva en peu do temps la conquête de l'Italie en battant Totila (552) et son successeur (535) ; il chassa également de la Péninsule les Francs de Leutharis et de Buccelin (554). Chargé, avec le titre do *patrice*, du gouvernement de l'Italie, il réorganisa l'administration byzantine, mais fit durement sentir au pays sa légendaire avidité. La mort de Justinien ébranla son crédit. On conte que l'impératrice Sophie, femme do Justin II, le fit outrageusement destituer et que, pour se venger, Narsès appela les Lombards dans la Péninsule (567). Narsès, en tout cas, mourut à Rome, et probablement en possession de sa charge.

NARSÈS ou **NERSÈS**, nom qui a été porté par un grand nombre do patriarches d'Arménie, dont les plus célèbres sont : NARSÈS *le Grand* (vers 310-374). [Issu de la race royale des Arsacides, il devint patriarche en 340. Il combattit les Perses, résista aux tentatives de l'empereur Valens pour introduire l'arianisme en Arménie et mourut empoisonné] ; — NARSÈS (480-538), qui présida le fameux concile de Thévin (537), lequel consomma la rupture des Eglises arménienne et grecque ; — NARSÈS *Glaietsi* ou *le Gracieux*, né et mort à Irhomgla, en Cilicie (1098-1173). [Il no cessa de travailler à l'union de l'Eglise d'Arménio avec l'Eglise grecque et à l'extinction, parmi ses compatriotes, de l'hérésie monophysite ; mais ses efforts demeurèrent sans succès. On a de lui des *Cantiques*, des *Hymnes* et des *Poèmes sacrés*, écrits en vers rimés.]

NARSINGARH, petite principauté radjpoute de l'Inde (Malva), au N. des monts Vindyas. Feudataire de la principauté maharate de Holkar, elle relève do l'agence de Bhopal ; son territoire, très déchiqueté, mesure 1.612 kil. carr. et compto 112.400 hab. Le chef-lieu, *Narsingarh*, s'élève sur une colline, non loin de la Parbati, affluent du Tchambal ; 11.400 hab.

NARSINGHPOUR, ville de l'empire anglais de l'Inde (Provinces-Centrales [prov. do Nerbuddah]), sur la Singri ; 11.000 hab., avec Kandeli, où est l'administration anglaise. Ch. de f. Ch.-l. de district. Ancienne capitale (Gâdaria Kherâ) d'un empiro maharate. Commerce de grains et de coton. — Le district est peuplé de 365.000 hab.

NARTHÉCATE n. m. Sel dérivant de l'acide narthécique.

NARTHÈCE (*tèss*) n. m. Bot. Nom spécifique d'une férule. V. FÉRULE.

NARTHÉCIE (*si*) n. f. Genre de plantes, de la famille des liliacées. (Les narthécies [*nnrthecium*] ont des feuilles distiques et équitantes, rapprochées à la base des tiges. Leurs fleurs sont groupées en une grappe spiciforme et terminale. On en connaît quatre espèces, de l'hémisphère boréal.)

NARTHÉCINE (*sin'*) n. f. Chim. Substance cristalline extraite des narthécies, fusible à 35°.

NARTHÉCIQUE (*sik'*) adj. Se dit d'un acide que l on trouvo dans les narthécies, à côté de la *nnrthécine*.

NARTHÉCOPHORE (gr. *narthékophoros* ; de *narthèx*, *ékos*, férule, et *phoros*, qui porte) adj. m. Myth. et antiq. gr. Qui porte une tige de férule : *Dieux* NARTHÉCOPHORES. *Prêtres* NARTHÉCOPHORES. ‖ Surnom de Dionysos, dont les initiés portaient des tiges ou baguettes de férule. ‖ Nom donné aux initiés des mystères dionysiaques, parce qu'ils portaient des baguettes de férule pendant les fêtes.

NARTHEX (*tèkss* — mot gr., signif. *boite*) n. m. Sorte de vestibule qui, dans l'architecture chrétienne primitive, précédait la basilique, et où se tenaient les catéchumènes, les énergumènes, les pénitents.

— ENCYCL. Le plus souvent, à l'origine, la basilique était précédée d'une grande cour, entourée de portiques, au

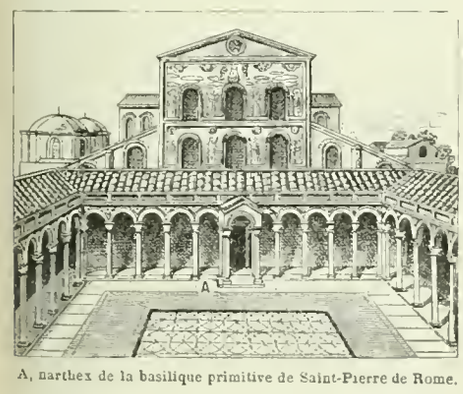

A, narthex de la basilique primitive de Saint-Pierre de Rome.

milieu de laquelle était un bassin. C'est l'*atrium* de la maison romaine. En ce cas, un premier *narthex* donnait accès de l'extérieur dans cette cour : c'est le *narthex extérieur*. L'autre portait alors le nom de *narthèx intérieur*. On peut encore voir cette disposition architecturale dans plusieurs des plus anciennes basiliques italiennes.

NARTIQUE (*tik'*) adj. Se dit d'un acido $C^{15}H^{16}Az^2O^6$, que l'on obtient en traitant vers 130° la bromotarconine par l'acide chlorhydrique concentré.

NARUSZEWICZ (Adam-Stanislas), jésuite et historien polonais, né en 1733, mort en 1796. Il fut chargé par Michel Czartoryski d'une mission politique à l'étranger. Après la destruction de l'ordre des jésuites, il devint évêque de Smolensk. Ses œuvres poétiques renferment des morceaux remarquables. Mais son œuvre capitale est son *Histoire de la nation polonaise*. Citons encore une *Histoire de Chodkiewicz* ; un livre sur la Crimée intitulé *Taurica* (1787) ; un *Journal du voyage du roi Stanislas en Ukraine en 1762* ; etc.

NARVA, ville de la Russie (gouv. de Saint-Pétersbourg), sur la Narova, dans la *baie de Narva* ; 11.200 hab. La ville, place forte déclassée seulement en 1864, fut longtemps enserrée dans son enceinte et a gardé son aspect ancien. Cathédrale de la Transfiguration (XVe s.) ; hôtel do ville du XVIe siècle. Industrie et commerce assez actifs. Grandes pêcheries. Port de rivière fréquenté. Narva, fondée en 1223 par les Danois, fut longtemps disputée, à son grand dommage, entre les rois de Suède, les chevaliers Porte-Glaive, puis les tsars de Russie. Ivan IV s'en empara en 1558, mais ne put la garder. En 1700, Pierre le Grand, malgré la supériorité numérique do son armée, fut battu sous ses murs, par Charles XII ; quatre ans plus tard, il s'empara de la ville, qui fut pillée et partiellement incendiée.

NARVACAN, ville d'Océanie (île do Luçon [archipel des Philippines]), sur le tronçon septentrional de l'île, près do la mer ; 20.000 hab. Centre d'un *pueblo* ou district.

NARVAEZ (Panfilo DE), capitaine espagnol, né à Valladolid vers 1470, mort en Floride en 1529. Il aida Diégo Velazquez de Léon à conquérir Cuba, et fut chargé par lui d'aller au Mexique combattre Cortez, que Velazquez considérait comme un rebelle. Narvaez, devant Saint-Jean-d'Ulloa (1520), fut attaqué par Cortez auprès de Cempoal et blessé dès le premier choc ; son armée passa tout entière au service de Cortez. De retour à Cuba, Narvaez obtint, en 1528, le commandement d'une expédition destinée à conquérir la Floride et la Géorgie actuelle. Après une expédition infructueuse dans l'intérieur, il regagna la côte, construisit quelques bateaux d'écorce, et côtoya le rivage jusqu'à l'embouchure du Mississipi ; mais une tempête le rejeta en pleine mer, où il périt.

NARVAEZ (Ramon Maria), duc DE VALENCE, général et homme d'Etat espagnol, né à Loja (Andalousie) en 1800, mort à Madrid en 1868. Il se distingua par sa bravoure en combattant, en 1823, sous Mina, contre les Français, quitta l'armée, où il rentra en 1834 comme capitaine, et fit campagne contre les carlistes. Ayant reçu d'Espartero le commandement d'une division, il remporta une éclatante victoire sur le chef carliste Gomez, à Majaceite (1838), et fut nommé capitaine général de la Vieille-Castille. Devenu le rival d'Espartero, il se montra favorable à l'insurrection de Séville, et, après l'échec du mouvement, passa en France, où la reine Marie-Christine le rejoignit en 1840. Deux ans plus tard, il retourna en Espagne, se mit à la tête des christines, renversa Espartero et fut nommé, en 1844, président du conseil et duc de Valence. Au pouvoir, il s'attacha à supprimer les libertés publiques, comprima des émeutes et dut quitter le ministère, en 1846. Il fut successivement ambassadeur à Paris, président du conseil pour peu de temps (1847), de nouveau président du conseil (1849-1850), ambassadeur à Vienne et à Paris, président du conseil do 1856 à 1857, de 1864 à 1865, enfin de 1866 jusqu'à sa mort. Par sa politique de réaction inconsidérée, il contribua à précipiter la chute de la reine Isabelle.



Narvaez.

NARVAL n. m. Genre de mammifères cétacés, dont la seule espèce habite les mers arctiques.

— ENCYCL. Le *narval* (monodon monoceros), vulgairement *unicorne, licorne de mer*, est un dauphin jaunâtre, marbré de brun, remarquable par les deux canines de sa

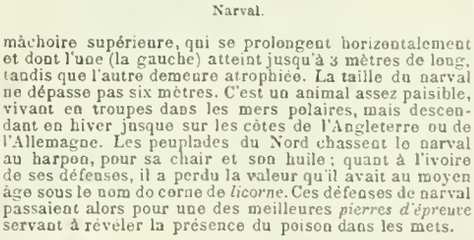

Narval.

mâchoire supérieure, qui se prolongent horizontalement et dont l'une (la gauche) atteint jusqu'à 3 mètres de long, tandis que l'autre demeure atrophiée. La taille du narval ne dépasse pas six mètres. C'est un animal assez paisible, vivant en troupes dans les mers polaires, mais descendant en hiver jusque sur les côtes de l'Angleterre ou de l'Allemagne. Les peuplades du Nord chassent le narval au harpon, pour sa chair et son huile ; quant à l'ivoire de ses défenses, il a perdu la valeur qu'il avait au moyen âge sous le nom do corne de *licorne*. Ces défenses de narval passaient alors pour une des meilleures *pierres d'épreuve* servant à révéler la présence du poison dans les mets.

NARVALINE n. f. Genre de composées bélianthées, comprenant des plantes ligneuses, à feuilles opposées, à fleurs en capitules, qui croissent à Saint-Domingue.

NARYCHKINE ou **NARICHKINE**, grande famille russe. Sa notoriété date du XVIIe siècle. Le tsar Alexis Mikhaïlovitch épousa une Nathalie Narychkine, qui mourut en 1694. C'était la fille d'un modeste gentilhomme de Moscou. Elle fut la mère de Pierre le Grand. — Le frère de cette princesse, Lev KYRILLOVITCH **Narychkine**, né en 1668, mort en 1705, fut membre du conseil de l'empire, régent en l'absence de l'empereur et directeur du bureau des ambassadeurs ; autrement dit, ministre des affaires étrangères. — SEMEN GRIGORIWITCH, mort en 1747, remplit des fonctions diplomatiques. [Compromis et disgracié comme partisan du tsarévitch Alexis, il fut, sous le règne d'Elisabeth, ambassadeur à Londres.] — ALEXANDRE LIOVITCH, né en 1694, mort en 1745, fut directeur de l'artillerie, sous Pierre le Grand. [Disgracié par Pierre II, il rentra en faveur sous Anna Ivanovna.] — SEMEN KYRILLOVITCH (1710-1775), ambassadeur en Angleterre, grand veneur de Catherine II, fut célèbre par son esprit et sa magnificence.

NARYCIE ou **NARYX**, ville de la Grèce antique (Locride Epicnémidienne). Patrie d'Ajax, fils d'Oïlée.

NARYCIEN, ENNE (*si-in, èn*), personne née à Narycie, ou qui habitait cette ville. — *Les* NARYCIENS.

— Nom donné aux Locriens d'Italie, parce que Naryx était la métropole de la ville de Locres, en Italie.

— Adjectiv. : *Antiquité* NARYCIENNE.

— Mythol. *Le héros narycien*, Ajax, fils d'Oïlée, parce que ce héros était de Naryx.

NARYCIUS (*si-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, du groupo des cétoines, comprenant quelques espèces propres à l'Inde. (Les *narycius* sont de beaux goliaths ; leur livrée vert doré a de splendides reflets d'opale, surtout chez le *narycius opalus*, du Coromandel.)

NARZOLE, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Cuni], sur le Tanaro, affluent du Pô ; 4.063 hab.

NASAL, ALE, AUX (du lat. *nasalis*, même sens) adj. Anat. Qui appartient au nez : *Os* NASAUX. ‖ *Nerf nasal*, Rameau inférieur de la branche ophtalmique du *trijumeau*. ‖ *Os nasal*, Os propre du nez. ‖ *Fosses nasales*, Les deux cavités anfractueuses qui, en arrière du nez, servent a l'olfaction et livrent passage à l'air do la respiration. ‖ *Canal nasal*, Canal étendu du sac lacrymal au méat inférieur des fosses nasales et qui sert de déversoir aux larmes. (Son obstruction ou son rétrécissement amène le *larmoiement* et la *dacryocystite*.)

— Ling. Se dit de tout phonème, consonne ou voyelle, prononcé pendant que le voile du palais est baissé, ce qui permet à l air expiré de vibrer dans les narines.

— n. m. Archéol. Avance verticale fournie par le timbre d'un casque et destinée à préserver le nez. ‖ Par ext. Partie de la visière des salades fermées, placée entre la vue et la ventaille. (On écrit aussi NAZAL.) ‖ Nom donné parfois au chanfrein protégeant la face du cheval bardé. (L'ancienne forme du mot est NAZEL.)

— ENCYCL. Archéol. Le *nasal* est une pièce extrêmement ancienne, qu'on observe dans les défenses do tête les plus antiques. Il est très développé dans le grand casque de l'hoplite grec (type béotien). Dans les barbutes et petits bassinets du moyen âge, il affecte diverses dispositions dont une des plus caractéristiques est la *bretèche*, nasal

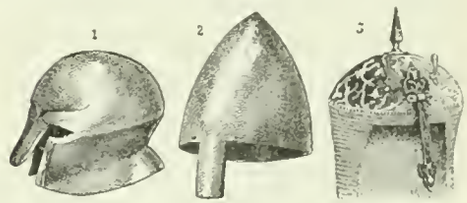

Casques à *nasal*. 1. Béotien ; 2. Du IXe siècle ; 3. Oriental (XVIIe s.)

mobile fixé par une charnière au gorgerin de mailles et se rattachant à volonté au droit du bassinet par un bouton tournant. Dans les casques orientaux, le nasal est une barre d'acier courbe glissant dans une bielle de la région frontale et qu'une vis permet de tenir relevée ou abaissée à volonté, système qui fut adopté en Europo pendant le XVIIe siècle dans les *capelines* à la polonaise.

Le nasal des salades fermées est la seconde des pièces du mézail. V. ARMET, SALADE, et CASQUE.

— Linguist. Tout son peut devenir *nasal*, et c'est le phénomène qu'on observe chez les personnes qui « parlent du nez ». Mais il y a des consonnes et voyelles proprement nasales. Citons, parmi les consonnes, *m* et *n*, et, parmi les voyelles, *a* nasal (*an*), e nasal (*in*), o nasal (*on*) et *eu* (*ö* allemand) nasal (*un*) du français. Le portugais est très riche en voyelles nasales. (V. NASALISATION.) Les consonnes nasales peuvent se vocaliser dans certains cas et devenir des *m* et *n* voyelles, brefs ou longs. Les phonéticiens les appellent alors des nasales *sonnantes*.

NASALEMENT adv. Avec un son nasal : *Voyelle prononcée* NASALEMENT.

NASALIS (*liss*) n. m. Nom scientifique des singes du genre *nasique*.

NASALISATION (*si-on*) n. f. Ling. Action de nasaliser, état d'un son nasalisé.

— ENCYCL. Le phénomène de *nasalisation*, c'est-à-dire d'émission d'un son ou d'une articulation avec résonance nasale, peut être étudié tout particulièrement dans le vocalisme du français et du portugais. Soit la voyelle pure *a* ; on peut la prononcer en la faisant suivre de la consonne nasale *n* : on a alors la syllabe *an* que l'on entend à l'initiale du verbe *annoncer*. Pour articuler l'*a*, le voile du palais so baisse et laisse pénétrer l'air dans la cavité des narines ; mais, si le voile du palais retombe avant la production de l'*a*, cette voyelle vibre à la fois dans les deux cavités de la bouche et du nez, et l'on a un *a* nasal, transcrit *an* dans les mots français *an, plan*, etc. C'est ce qui explique comment toute voyelle suivie d'une nasale s'est nasalisée en portugais : *campo, tempo, cinco, onda, nunca*. Le français actuel ne possède que quatre voyelles nasales : celles de *a* (transcrit *an, en*), de e (*in, im, ein, ein en*), de o (*on, un, um*) et de *eu* (*un, um*). Les voyelles nasales du français peuvent être longues (*enfance, feinte, monde défunte*) ou moyennes (*enfant, pain. bon, commun*). Elles proviennent de voyelles pures du latin, dont le vocalisme ne possédait point de nasales. *A* s'est nasalisé le premier, vers le XIe siècle, devant *m* ou *n* suivi de consonne. *E* dans la même position est d'abord devenu e nasal en dans chrétien), puis s'est confondu avec *a* nasal, sauf dans le groupe *ien*, vers le XIIe siècle. *O* nasal est également apparu au XIIe siècle. *I* no s'est nasalisé qu'au milieu do XVIe siècle, et, après avoir eu le son de *i* nasal, conservé dans certains patois, il s'est transformé en e nasal. Vers la même époque, *u* s'est nasalisé en devenant *eu* nasal, sans doute apres une prononciation intermédiaire de *u* nasal.

NASALISER v. a. Donner un son nasal à : NASALISER *une voyelle, une syllabe*. ‖ On a dit NASALER.

NASALITÉ n. f. Qualité d'un son nasal : *N, à la fin d'une syllabe, est ordinairement le signe de la* NASALITÉ.

NASAMONS (lat. *Nasamones*), peuple nomade et pasteur de l'Afrique ancienne, sur la côte de la Libye, établi le long de la Grande Syrte. (Il servait d'intermédiaire entre Carthage et l'Égypte.) — *Un* NASAMON.

NASARD (*zar'*), **ARDE** [du lat. *nasus*, nez] adj. S'est dit pour NASILLARD, ARDE.

— n. m. Musiq. Instrument à vent, voisin du cornet. (Vx.) ‖ Jeu de mutation de l'orgue, à son flûté, qui se combine avec le jeu de cornet pour lui enlever son timbre nasillard.

NASARDE (du lat. *nasus*, nez) n. f. Chiquenaude sur le nez : *Donner, Recevoir une* NASARDE.

— Fig. Camouflet, trait piquant : *Tout homme public est exposé aux* NASARDES.

NASARDER v. a. Donner des nasardes à : NASARDER *un masque*.

— Fig. Bafouer, railler, avec des marques de mépris.

Se nasarder, v. pr. Se donner mutuellement des nasardes; se bafouer l'un l'autre.

NASBINALS, ch.-l. de cant. de la Lozère, arrond. et à 29 kilom. de Marvejols, sur un affluent du Bès; 1.215 hab. Fromages. Église gothique du XIVe siècle. — Le canton a 5 comm. et 2.888 hab.

NASCA ou **NAZCA**, village du Pérou (prov. d'Ica), dans une vallée de la Cordillère de la Côte, tributaire du rio Grande; 3.000 hab. Restes d'un aqueduc de l'époque des Incas. La vallée, très fertile, produit du coton et du vin.

NASCIMENTO (Francisco Manoel do), connu aussi sous les surnoms de **Filinto Elysio** et de **Nicéno**, écrivain portugais, né à Lisbonne en 1734, mort à Paris en 1819. Ses fonctions ecclésiastiques ne l'empêchèrent pas d'être dénoncé à l'Inquisition comme partisan des idées philosophiques. Il s'enfuit en France (1778). De 1792 à 1797, il vécut en Hollande, puis retourna en France. Les plus remarquables de ses œuvres originales sont des *Poésies* (1797). Une partie a été traduite en français, par Sané (1808).

NASCIO (*na-si*) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, de la famille des buprestidés, comprenant quelques espèces propres à l'Australie. (L'espèce type est le *nascio vetustus*.)

NASCOSTO (*skoss* — mot ital., signif. *caché*) n. m. Hist. littér. Membre d'une académie de Milan : *L'Académie des* NASCOSTI.

NASCUNTUR POETÆ, FIUNT ORATORES, adage latin qui signifie *On naît poète, on devient orateur*. (On peut devenir orateur en travaillant, l'on ne saurait être poète si l'on n'a pas reçu en naissant le don de la poésie.)

NASE (du lat. *nasus*, même sens) n. m. Arg. Nez.

— Ichtyol. Nom spécifique du chondrostome blen. V. CHONDROSTOME.

NASEAU (*zo* — du lat. *nasus*, nez) n. m. Ouverture des narines de certains animaux : cheval, grands quadrupèdes herbivores, etc. · *Les anciens Hongrois fendaient les* NASEAUX *de leurs chevaux pour les empêcher de hennir.*

— Fam. Narine, nez. ‖ *Fendeur de naseaux*, Bravache fanfaron.

— n. m. pl. Syn. de NARINES. (Se dit en parlant du cheval.)

— ENCYCL. Zootechn. Les beaux *naseaux* sont grands et bien ouverts, comme chez le cheval arabe ou ses descendants.

Les naseaux peuvent avoir les ailes agitées comme les flancs, en cas d'accélération de la respiration. En cas de maladie, ils peuvent être le siège d'un écoulement (*jetage*), qui guidera dans l'établissement du diagnostic.

NASEBY, village d'Angleterre (comté de Northampton), sur la Nen et l'Avon. Victoire de Cromwell et Fairfax sur Charles Ier, le 14 juin 1645.

NASÉE (*zé* — rad. *nase*) n. f. Pop. Prise de tabac.

NASEUS n. m. Ichtyol. V. NASON.

NASH, comté des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Caroline du Nord, sur le Tar; 21.000 hab. Ch.-l. *Nashville*. Culture de la vigne et du coton.

NASH (John), architecte anglais, né à Londres en 1752, mort à East Cowes (île de Wight) en 1835. La persistance avec laquelle il préconisa l'emploi du fer pour la construction des ponts le mit en évidence. En 1815, il devint inspecteur des bâtiments de la couronne. Nash a donné le plan de *Regent's park* et de *Regent's street*, a embelli *Saint-James's park* et a élevé le théâtre de *Hay-Market*, l'église de *Langha-Palace*, le pavillon de *Brighton*, etc.

NASH (Joseph), peintre et dessinateur anglais, né à Great-Marlow en 1809, mort à Bayswater (Londres) en 1878. Il s'est surtout adonné à l'aquarelle et à la peinture d'architecture. On cite, parmi ses meilleures œuvres, la *Galerie des cartons de Knowle*, *Abbeville*, *Dieppe* (églises), un *Escalier monumental*, des tableaux de genre, dont, pour la plupart, les sujets sont tirés de Shakspeare et de Walter Scott, etc.

NASHE Thomas), dramaturge et satirique anglais, né à Lowestoft en 1567, mort à Londres vers 1600. Il se signala, jeune encore, par de violents pamphlets qui lui valurent le surnom de « Jeune Juvénal ». Il prit une part active aux controverses religieuses et attaqua particulièrement Gabriel Harvey. Ses satires sociales les plus connues sont : *Pierce Sans-le-sou et Marchandise de carême*. Son *Voyageur malheureux* (1594) est le type du roman picaresque; on sait enfin qu'il collabora à la *Didon* de Marlowe et qu'il composa deux pièces : *le Testament de Summer*, joué en 1592 et publié en 1600, et *l'Île des Chiens*, qui ne fut jamais imprimée. Il mena une vie de dissipation et fut à diverses reprises emprisonné pour dettes; mais il a laissé la réputation d'un excellent prosateur et d'un satirique plein de verve et d'humour.

NASHUA, ville des Etats-Unis (New-Hampshire), un des chefs-lieux du comté de Hillsborough, sur la rivière *Nashua*; 19.500 hab. Filatures de coton; métallurgie, marbreries, fabriques de machines-outils.

NASHVILLE, ville des Etats-Unis, capitale de l'Etat de Tennessee et chef-lieu du comté de Davidson, sur une falaise dominant le Cumberland; 80.865 hab. Cité monumentale, datant de 1779, avec superbe capitole en granit. Industries variées.

NASICA, surnom que portèrent plusieurs membres de la famille des Scipion et de la famille Cornelia.

NASICE, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat de Verovitic]), 9.160 hab. Verreries. Fabrique de potasse.

NASICORNE n. m. Nom spécifique d'un insecte coléoptère, l'*oryctes nasicornis*. V. ORYCTES.

NASIELSK, ville de Russie (Pologne [gouv. de Lomza]); 3.200 hab. Le 25 décembre 1806, combat entre Français et Russes, où ceux-ci furent battus.

NASIÈRE n. f. Sorte de pince que l'on passe dans les naseaux des bœufs, afin de les conduire.

NASILLANT (*zill-an* [*ll* mll.]), **ANTE** adj. Qui nasille, qui a l'habitude de nasiller : *Des canards* NASILLANTS.

NASILLARD (*zill-or'* [*ll* mll.]). **ARDE** adj. Qui nasille : *Un orateur* NASILLARD. *Une chanteuse* NASILLARDE. *Ton* NASILLARD. *Voix* NASILLARDE. ‖ Semblable à la voix d'une personne qui nasille : *La vibration de la musette est rauque et* NASILLARDE. (G. Sand.)

— Substantiv. Personne qui nasille : *Un* NASILLARD.

NASILLARDEMENT (*ll* mll.) adv. D'une voix nasillarde, en nasillant. (Peu usité.)

NASILLARDISE (*ll* mll.) n. f. Défaut d'une personne qui nasille; nasillement. (Inus.)

NASILLEMENT (*ll* mll., et *man*) n. m. Action de nasiller; défaut de celui qui nasille.

— Par anal. Son imitant la voix d'une personne qui nasille : *Au* NASILLEMENT *d'une musette*. (Chateaubr.)

NASILLER (*ll* mll. — du lat. *nasus*, nez) v. n. Ling. Parler avec le nez bouché, ou comme s'il l'était : *On* NASILLE *lorsqu'on se pince le nez ou qu'on est enrhumé.*

— Par anal. Imiter une voix nasillarde : *La musette* NASILLE.

— Transitiv. Prononcer en nasillant : NASILLER *une chanson*. ‖ Exécuter en imitant une voix nasillarde :

L'orgue du Savoyard *nasille* une sonate.
BARTHÉLEMY.

— Chass. et vén. Se dit du sanglier qui enfonce ses naseaux dans la fange ou fouille le sol pour extraire des racines, et du chien de chasse qui quête le nez à terre.

NASILLEUR, EUSE (*ll* mll.) n. Celui, celle qui nasille, qui a l'habitude de nasiller.

NASILLONNEMENT (*ll* mll., et *o-ne-mon*) n. m. Fam. Action de nasillonner : *Le* NASILLONNEMENT *d'un prédicateur.*

NASILLONNER v. n. Syn. de NASILLER.

NASILLONNEUR, EUSE n. Syn. de NASILLEUR.

NASINI (Giuseppe Niccolo), peintre italien, né à Castel del Piano, près de Sienne, en 1657, mort à Sienne en 1736. Il se révéla dès 1698 dans les fresques de la Sainte-Trinité de Sienne; puis vinrent successivement *Bartolomeo Soccino haranguant Alexandre VI*, grande page d'histoire qui orne encore le Palais public, et les sept médaillons de l'église des Servites, représentant les *Mystères du Rosaire*. Giuseppe alla ensuite visiter les grandes villes d'Italie, et exécuta à Rome son chef-d'œuvre, le *Saint Antoine aux pieds de la Vierge* (église des Saints-Apôtres). Citons encore : *Saint Augustin expliquant le mystère de la Trinité*, fresque de l'église Saint-Barthélemy, à Pistoia; *la Mort de saint Philippe*, dans l'église de ce nom; *la Madone et les saints* (1695), dans la cathédrale de Cagli; à Saint-Laurent de Florence, un *Saint Jérôme*, et, dans le musée, un beau *Portrait de Nasini* par lui-même. Rentré dans son pays, il peignit encore : *la Bienheureuse Julienne*, à la Conception; *la Descente du Saint-Esprit*, à la Tribune de San-Spirito. — Son frère aîné, ANTONIO (1641-1716), fut aussi un peintre de talent, à qui l'on doit différentes fresques de la cathédrale de Sienne et de bons portraits.

NASIQUE (*zik*) n. m. Mamm. Genre de singes, du groupe des semnopithèques, comprenant une seule espèce propre à l'île de Bornéo.

— Erpét. Nom vulgaire de serpents de l'Inde, appartenant au genre *drymus*. V. ce mot.


Nasique.

— ENCYCL. Mamm. Le *nasique* (nasalis larvatus), ou *kahau* des Malais, est le plus remarquable de tous les semnopithèques, autant par sa grande taille que par le développement extraordinaire de sa région nasale, qui forme une sorte de boudin érectile, très saillant surtout chez les vieux mâles. Le nasique atteint 1 mètre de haut, et sa queue mesure une pareille longueur; la livrée, jaune et brune, variée de brun foncé et de roux, est jaunâtre et blanche en dessous. A l'encontre des autres semnopithèques, le nasique n'a pas d'abajoues. Il vit dans la région nord-ouest de Bornéo. Aux nasiques se rattachent deux curieux singes du Thibet, à nez retroussé : *rhinopithecus Roxellanæ* et *Bieti*.

NASITERNE (*tèr'*) n. f. Genre d'oiseaux grimpeurs, type de la tribu des *nasiternines*, comprenant une douzaine d'espèces propres à la région néo-guinéenne.


Nasiterne.

— ENCYCL. Les *nasiternes*, répandues depuis le nord de la Nouvelle-Guinée (*nasiterna pygmæa*) jusqu'aux îles Salomon (*nasiterna Finschi*), sont les plus petits des perroquets; leur livrée est verte, variée de bleu, avec des taches ocellées sur les pennes rigides et anguës de la queue.

NASITERNE (*tèrn'* — lat. *nasiterna*; de *nasus*, nez, bec) n. f. Antiq. lat. Vase à long bec, qui était employé aux mêmes usages que l'arrosoir moderne.

NASITERNINÉS (*ter*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux grimpeurs, de la famille des psittacidés, ayant pour seul représentant le genre *nasiterna*. — *Un* NASITERNINÉ.

NASITOR ou **NASITORT** (*tor'* — du lat. *nasus*, nez, et *tortus*, tordu, l'odeur de cette plante faisant froncer le nez) n. m. Nom vulgaire du cresson alénois.

— ENCYCL. Le *nasitor*, appelé aussi *passerage cultivée, cresson alénois* ou *des jardins* (lepidium sativum), est une plante annuelle, à tige haute de 30 à 40 centimètres, glabre et glauque, ainsi que les feuilles, qui sont pennatiséquées au collet et linéaires sur la tige. Les fleurs, blanches, très petites, sont réunies en grappes spiciformes à l'extrémité des rameaux. Originaire de l'Orient, il est aujourd'hui cultivé dans tous les jardins potagers de l'Europe et s'est même naturalisé dans quelques localités.


Nasitor.

Le nasitor a une saveur un peu âcre, chaude, piquante, mais assez agréable, tout à fait analogue à celle du cresson de fontaine, mais en général plus énergique.

NASKAPI, NASKOUAPI ou **NASQUAPEE**, fleuve du Dominion canadien (Labrador). Il sort du grand lac Michikoumau, court de lac en lac, de rapide en rapide, et se perd dans l'Hamilton-Inlet, golfe de l'Atlantique; 400 kilom.

NASKAPIS ou **NASKOUAPIS**, Indiens de l'intérieur du Labrador, vivant de chasse et de pêche. — *Un* NASKAPI ou NASKOUAPI.

NASMI, poète turc, né à Andrinople vers l'année 1520, mort à Constantinople en 1588. Il fut d'abord janissaire, puis il se livra à des études théologiques et entra dans le corps des mollahs. Il est plus connu comme poète et surtout comme compilateur d'une anthologie turque qui comprend quatre mille extraits d'environ cent soixante-quinze poètes. Il a laissé lui-même un divan, composé pour la plus grande partie de ghazels.

NASMYTH (Alexandre), peintre écossais, fondateur de l'école d'Edimbourg, né et mort dans cette ville (1758-1840). Il fut d'abord élève d'Allan Ramsey, puis il alla se perfectionner à Rome. C'est durant son séjour en Italie que Nasmyth se fit remarquer par de petits portraits au crayon, d'une finesse exquise. En quittant l'Italie, Nasmyth s'établit à Edimbourg. Une des meilleures œuvres de cette époque est le fameux *Portrait de Robert Burns*, popularisé par la gravure. Nasmyth exposa aussi une longue série de *Vues d'Ecosse*. — Son fils, PETER, né à Edimbourg en 1787, mort à Lambeth (Londres) en 1831, a beaucoup produit. Il avait perdu tout jeune la main droite, et peignait de la main gauche.

NASO, comm. d'Italie (île de Sicile [prov. de Messine]); 9.173 hab. Source ferrugineuse.

NASOLINI (Sebastiano), compositeur italien, né à Plaisance en 1768, mort, croit-on, vers 1810. Il donna à Trieste son premier opéra, *Niteti* (1788), suivi, à Milan, de : *Adriano in Siria*. Il fut appelé à Londres pour écrire *Andromaca*, puis à Vienne, pour faire représenter *Teseo*. De retour en Italie, il donna successivement une vingtaine d'opéras, parmi lesquels on cite, comme l'un des meilleurs, *la Morte di Semiramide*.

NASON n. m. Genre de poissons acanthoptères, répandus dans les mers chaudes de l'ancien monde. (Les nasons [*naseus*]) sont de curieux poissons dont le front porte un prolongement qui, parfois horizontal comme dans le *naseus brevirostris*, donne à la bête un profil humain véritable, en simulant un nez.)

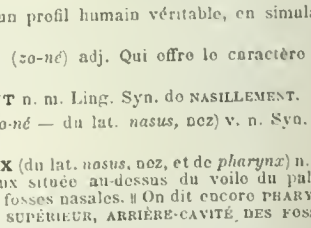
Nason.

NASONNÉ, ÉE (*zo-né*) adj. Qui offre le caractère du nasonnement.

NASONNEMENT n. m. Ling. Syn. de NASILLEMENT.

NASONNER (*zo-né* — du lat. *nasus*, nez) v. n. Syn. de NASILLER.

NASOPHARYNX (du lat. *nasus*, nez, et de *pharynx*) n. m. Partie du pharynx située au-dessus du voile du palais et en arrière des fosses nasales. ‖ On dit encore PHARYNX NASAL, PHARYNX SUPÉRIEUR, ARRIÈRE-CAVITÉ, DES FOSSES NASALES ou *carum*.

— ENCYCL. Le *nasopharynx* est limité en haut par l'apophyse basilaire de l'occipital, en arrière par les premières vertèbres cervicales. En avant, il se continue par les *choannes* avec les fosses nasales. En bas, il se continue également avec le pharynx buccal, sauf quand le voile du palais se tend et se relève au moment de la déglutition. Sur les faces latérales, en haut et en avant, on aperçoit la trompe d'Eustache. Le nasopharynx est constitué par la partie la plus élevée du muscle constricteur supérieur; il est tapissé d'une muqueuse riche en tissu adénoïde, revêtue d'un épithélium cylindrique.

Le nasopharynx donne passage à l'air de la respiration, qui va des fosses nasales dans le pharynx. Il joue un rôle important dans la phonation en renforçant les harmoniques du son glottique.

Le nasopharynx peut être le siège de deux classes de tumeurs assez fréquentes et bien connues aujourd'hui : les *végétations adénoïdes* et les *polypes nasopharyngiens*.

NASOPHARYNGIEN, ENNE (du lat. *nasus*, nez, et de *pharyngien*) adj. Anat. et pathol. Qui appartient au nasopharynx : *Polypes* NASOPHARYNGIENS.

NASOSOURCILIER (du lat. *nasus*, nez, et de *sourcilier*) adj. et n. m. Anat. Se dit d'un petit muscle peaucier, s'étendant du cartilage latéral du nez à la région intersourcilière. (On le nomme encore muscle *pyramidal*. Sa contraction abaisse la peau du front; elle exprime la douleur concentrée [Darwin] et l'agression [Duchenne].)

NASOTRANSVERSAL (du lat. *nasus*, nez, et de *transversal*) adj. et n. m. Anat. Se dit du muscle *transverse du nez*. (C'est un petit muscle peaucier, placé transversalement

sur la partie moyenne du nez. Sa contraction retrousse les narines et exprime la sensualité [Duchenne].)

NASSAR ou **NASSER**, tribu nomade des monts Soleïman (Afghanistan). (Les Nasser nomment un chef uniquement pour changer de campement.)

NASSARE (Pablo), religieux cordelier et organiste espagnol, né en 1664. Aveugle de naissance, il prononça ses vœux, à vingt-deux ans, dans le couvent de Saint-François-le-Grand, à Saragosse, et devint organiste de ce couvent. Il publia, en 1693, un traité de plain-chant, de musique mesurée, de contrepoint et de composition, et, plus tard, un véritable traité général de la musique : *Escuela musica segun la practica moderna, dividida en primera y segunda parte* (1723-1724), qui est son œuvre maîtresse.

NASSARI (*na-sa*) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte dont les opinions sont empruntées aux mahométans, aux guèbres et aux chrétiens.

NASSAU (DUCHÉ DE), ancien duché qui faisait partie de la Confédération germanique jusqu'en 1866, époque à laquelle il fut annexé à la Prusse. Il était borné au N. et à l'O. par la Prusse rhénane ; au S. par le territoire de la ville de Francfort et la Hesse-Darmstadt ; à l'E. par la Hesse-Darmstadt, la Prusse rhénane, la Hesse-Hambourg, la Hesse électorale et le territoire de la ville de Francfort. Il est aujourd'hui compris dans la province de Hesse-Nassau. Ville principale *Nassau*.

NASSAU (famille DE), maison ducale, princière et royale d'Allemagne. On la fait remonter aux comtes de Laurenbourg. Deux frères, le comte Dudo et Drutwin de Laurenbourg, construisirent, au commencement du XIIe siècle, sur la rive gauche de la Lahn, la forteresse de Nassau, sur une possession déjà mentionnée vers 915 (*curtis Nassowa*). Le comte Henri, mort en 1247, laissait deux fils, qui se partagèrent ses possessions (1255). Walram II obtint les terres situées sur la rive gauche de la Lahn, et fonda la branche de Walram ; Othon Ier obtint les terres situées sur la rive droite et fonda la branche d'Othon.

I. BRANCHE CADETTE OU D'OTHON. Othon Ier, mort en 1290, laissait trois fils, d'où sortirent les lignes de NASSAU-SIEGEN, de NASSAU-DILLENBOURG, et l'ancienne ligne de HADAMAR, dont les possessions retournèrent, en 1394, aux Nassau-Dillenbourg. En 1343, avait été fondée la ligne secondaire de NASSAU-BEILSTEIN (éteinte en 1561) par un descendant des Nassau-Dillenbourg, Henri. Son petit-neveu, Engelbert Ier de Nassau-Dillenbourg, acquit par un mariage des possessions étendues aux Pays-Bas (Breda). Par le partage de 1495, Engelbert II reçut les possessions des Pays-Bas, et Jean V les possessions de Nassau. Le fils de Jean V, Guillaume le Riche (1516-1559), introduisit la Réforme dans les Pays-Bas. Le frère de Guillaume le Riche, Henri III, hérita des possessions de son oncle Engelbert II dans les Pays-Bas ; le fils de Henri III, René, hérita par sa mère de la principauté d'Orange. Mort sans enfant (1544), les biens de René passèrent à son cousin, Guillaume Ier le Taciturne, fils aîné de Guillaume le Riche, qui fonda la première ligne des ORANGE-NASSAU (éteinte en 1702 avec Guillaume III). Le cadet de Guillaume le Riche, Jean VI, régna en Nassau-Dillenbourg jusqu'en 1606. Jean VI eut quatre fils : 1° Jean, qui fonda une nouvelle ligne de NASSAU SIEGEN (laquelle se scinda plus tard en une branche catholique et une branche réformée, et s'éteignit en 1743) ; 2° Georges, fondateur d'une nouvelle ligne de NASSAU-DILLENBOURG (éteinte en 1739) ; 3° Ernest-Casimir, stathouder de la Frise et Groningue, qui fonda en 1606 la ligne de NASSAU DIETZ (ou deuxième ligne des Orange-Nassau. [Son descendant, Jean-Guillaume le Frison, hérita des possessions de la maison d'Orange, situées aux Pays-Bas. Guillaume IV, fils du précédent, réunit sous son pouvoir (1743) toutes les possessions de la maison d'Orange et devint (1748) stathouder héréditaire des Pays-Bas. Son fils, Guillaume V, perdit cette dignité en 1795 ; Guillaume IV, fils du précédent, perdit en 1806 son patrimoine originaire du Nassau (branche d'Othon), après son refus d'adhérer à la Confédération du Rhin. Il reçut en dédommagement le grand-duché de Luxembourg, lorsqu'il devint, en 1815, roi des Pays-Bas sous le nom de Guillaume Ier. Son arrière-petite-fille, Wilhelmine, est devenue, en 1899, reine des Pays-Bas] ; 4° Louis-Jean, fondateur de la nouvelle ligne de HADAMAR, éteinte en 1711.



Armes de la maison de Nassau.

II. BRANCHE AÎNÉE OU DE WALRAM. Walram eut deux fils : 1° Diether, archevêque de Trèves, 2° Adolphe, empereur d'Allemagne (1292-1298). Les descendants d'Adolphe fondèrent (1355) : 1° la ligne d'IDSTEIN (éteinte en 1605) ; 2° la ligne de WEILBOURG. De la ligne de Weilbourg sortirent plusieurs lignes secondaires (les NASSAU-OTTWEILER, les NASSAU-SAARBRUCK, les NASSAU-USINGEN), qui toutes s'éteignirent, de sorte qu'en 1816, par la mort de Frédéric-Auguste, dernier membre de la famille Nassau-Usingen, Guillaume de Nassau-Weilbourg devint duc de tout le Nassau. Son fils, Adolphe, lui succéda en 1839.

NASSAU, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Wiesbaden]), sur la Lahn, affluent du Rhin ; 1.825 hab. Mines de plomb. Ruines du château de Nassau, berceau des comtes de cette famille. Patrie du baron de Stein.

NASSAU, ville des Antilles anglaises, ch.-l. de l'archipel des Bahamas ou Lucayes, dans l'île de New-Providence ; 10.000 hab. Petit port, peu profond.

NASSAU, comté des Etats Unis (Floride), sur le littoral de l'Atlantique et la rivière Saint-Mary ; 7.500 hab. Ch.-l. *Fernandina*. Riz et canne à sucre.

NASSAU (Adolphe DE), empereur. V. ADOLPHE.

NASSAU (Guillaume Ier, prince D'ORANGE, comte DE). V. GUILLAUME Ier *le Taciturne*.

NASSAU (Guillaume-Charles-Auguste-Frédéric-*Adolphe*, duc DE), grand-duc souverain de Luxembourg, dernier souverain du duché de Nassau. V. ADOLPHE.

NASSAU-SIEGEN (Charles-Henri-Nicolas-Othon, prince DE), célèbre aventurier, né en 1745, mort en 1808. Il servit d'abord dans l'armée française, et parvint au grade de capitaine de dragons. Il accompagna ensuite Bougainville dans son voyage autour du monde (1766-1769), et reprit ensuite du service dans l'armée avec le grade de colonel. Après la paix de 1783, il se rendit en Russie. Catherine II lui donna le commandement d'une flottille avec laquelle il défit, sur la mer Noire, une flotte turque (1788). En 1789, à la tête de la flotte russe de la mer Baltique, il défit deux fois l'escadre suédoise, commandée par Gustave III (1789 et 1790). Après la paix conclue avec les Suédois, l'impératrice l'envoya sur les bords du Rhin, où il devait contribuer à organiser la guerre contre la France. Il rentra en France, après la paix d'Amiens.

NASSAUVIE (*na-sô-vi* — de *Nassau*, n. pr.) n. f. Genre de composées, type de la tribu des *nassauviées*, comprenant des plantes cespiteuses, à fleurs en capitules solitaires, dont on connaît vingt-cinq espèces, des parties froides de l'Amérique du Sud. ‖ On dit aussi NASSAVIE, et NASSAUVE.

NASSAUVIÉ, ÉE (*na-sô*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *nassauvie*. ‖ On dit aussi NASSAUVIACE et NASSAVIÉ, ou NASSAVIACÉ, ÉE.

— n. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des composées, ayant pour type le genre *nassauvie*. — *Une* NASSAUVIÉE.

NASSAUVIEN, ENNE (*na-sô-vi-in, èn'*), personne née dans la ville de Nassau (et aussi dans l'ancien duché de Nassau), ou qui l'habite. — *Les* NASSAUVIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *La population* NASSAUVIENNE.

NASSE (lat. *nassa*) n. f. Panier conique d'osier, de jonc, de fil de fer galvanisé, servant à prendre du poisson. ‖ Partie principale du filet nommé *aissangue*.

— Fig. Piége, situation fâcheuse, d'où l'on ne peut se tirer aisément : *Etre dans la* NASSE. *Tomber dans la* NASSE.

— Archéol. Corbeille. *Nasse jonchée*, Corbeille de jonc.

— Chass. Sorte de filet, rond à son ouverture et terminé en pointe, avec lequel on prend les petits oiseaux.

— Chim. Fourneau particulier, employé en chimie.

— Métall. Sorte de petite niche ou de berceau pratiqué dans le fond d'un fourneau de fonderie.

— Zool. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *nassidés*, répandus dans les mers du globe et fossiles dans les terrains tertiaires.



Nasse (zool.).

— ENCYCL. Pêch. La *nasse* est une sorte de panier muni à son entrée d'un goulot se terminant en pointe à l'intérieur comme un entonnoir. Le poisson entre dans la nasse en sens direct en remontant le courant ; il écarte avec son museau la pointe flexible de l'entonnoir. Une fois enfermé, il ne lui est plus possible de sortir.

Les pêcheurs de profession posent la nasse dans les profonds d'eau tournants, têtes de fonderies, fosses de pertuis ou de déversoir, et l'y laissent séjourner plusieurs jours. Il faut, avant de la placer, déposer au fond un morceau de pain de chènevis, qui s'émiette dans l'eau.

Afin de permettre, quand on lève les nasses, la sortie du poisson, la partie la plus pointue de l'engin est munie d'une sorte de bouchon amovible, que l'on enlève en le sortant de l'eau. Il existe des nasses qui ont plusieurs entrées latérales. On fait usage de la nasse surtout pour la pêche de l'anguille, aussi pour celle de l'écrevisse, celle de la langouste, du homard, etc.

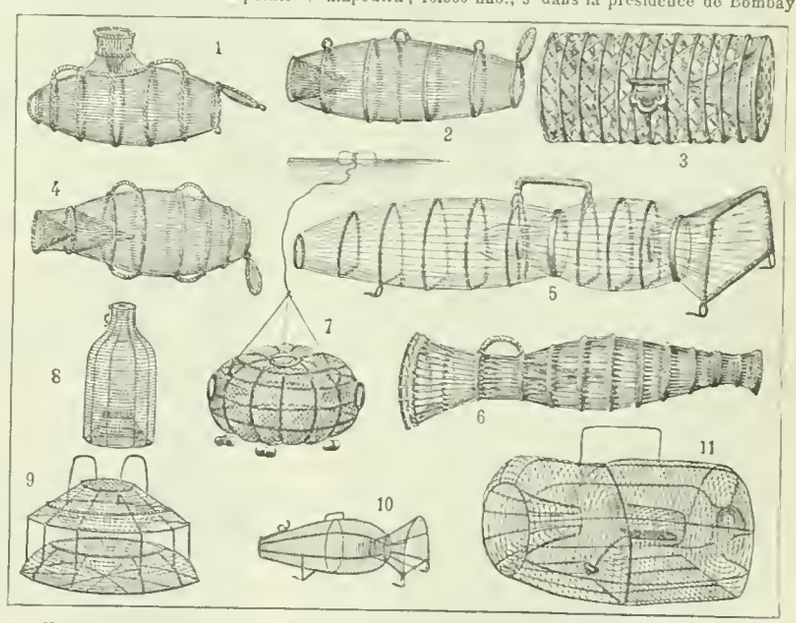

Nasse : 1. A goulet latéral ; 2. Longue, à lamproie ; 3. Type usité dans le Midi ; 4. A double goulet, à anguille ; 5. Double, pour gros poissons ; 6. En osier ; 7. De mer, à poissons de fond ; 8. A goujons ; 9. Circulaire, à écrevisses ; 10. Simple, pour vérons ; 11. A rats.

NASSE, fleuve de la Colombie britannique (Dominion), descendant d'un chaînon occidental des Rocheuses. Il coule dans une vallée au climat humide et se perd dans un long estuaire du Pacifique ; 350 kilom.

NASSELLE (*na-sèl'*) n. f. Petite nasse de jonc. ‖ On dit aussi NASSETTE.

NASSER. Ethnol. V. NASSAR.

NASSER-ED-DIN-SHAH, shah de Perse, de la dynastie turque des Kadjars, né à Téhéran en 1831, assassiné près de cette ville en 1896. Il succéda à son père, Mohammed-shah Kadjar, en 1848, et faillit quelques jours après être assassiné par un fanatique. Plus instruit que ses prédécesseurs, il entra dans la voie du progrès ; il eut à lutter contre la résistance du vieux parti national et surtout contre la terrible insurrection du *bab* Ali-Mohammed, qui ébranla sérieusement le trône du shah. Nasser-ed-Din laissa la Russie prendre une très grande influence dans ses Etats et signa en 1855 avec Nicolas Ier un traité qui le mit aux prises avec l'Angleterre ; le général anglais Outram menaçait déjà Téhéran, quand la convention de Paris, du 4 mars 1857, mit fin à cette guerre. Le shah s'occupa dès lors de l'administration de son royaume, fit appel à la France en 1860 pour lui envoyer des instructeurs, visita la Russie, l'Allemagne, la Belgique, la France, la Suisse, l'Italie, et se rendit, en 1873 et en 1889, aux Expositions universelles de Paris. Ces voyages furent suivis d'améliorations sensibles dans l'administration de la Perse. Cependant, tout en se donnant comme libéral, le shah ne voulut jamais tolérer dans ses conseils d'autre opinion que la sienne, et, malgré sa réelle intelligence, il s'exagéra souvent ses qualités. Il fut assassiné par un babi. Il eut pour successeur (1896) son fils Mozaffer-ed-Din.



Nasser-ed-Din-Shah.

NASSÉRI (*na-sé*) n. m. Monnaie de Syrie et d'Egypte, sous le règne de Saladin.

NASSÉRIE (*na-sé-ri*) ou **NASSARIE** (*na-sa-ri*) n. m. Hist. relig. Nom donné à des sectaires du XVIIe siècle.

— ENCYCL. Les *nasséries* sont cités par Pline comme formant dans la Célésyrie une tétrarchie comprise entre Laodicée au N., la Méditerranée à l'O., Tortose au midi et le fleuve Marathus à l'E. Plusieurs missionnaires, en particulier le P. Besson, jésuite (*la Syrie sainte*, Paris, 1660), ont de nouveau signalé leur existence au XVIIe s. ; ils étaient alors regardés comme musulmans ; mais ils avaient conservé quelques pratiques chrétiennes.

NASSETTE n. f. Pêch. V. NASSELLE.

NASSIB (*na-sib'* — de l'ar. *nasib*, part donnée à chacun) n. m. Dans la théologie musulmane, Loi du destin écrite dans le Coran qui se trouve dans le ciel et dont le Coran de Mahomet n'est qu'un seul feuillet.

NASSIDÉS (*na-si*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, comprenant les *nasses* et genres voisins. — *Un* NASSIDÉ.

NASSIER (*na-si-é* — rad. *nasse*) n. m. Pêcherie. (Vx.)

NASSIK, ville de l'Hindoustan (présid. de Bombay [prov. du Deccan]), sur le Godavery supérieur ; 27.000 hab. Ch.-l. de district. La ville neuve, au Nord, date du XVIIIe s. Beau quartier de Paotchavati, habité par les Brahmanes. Pèlerinage très fréquenté. Fabrication de papier ; tissages ; fonte de vases en cuivre. C'est la *Nasika* de Ptolémée. — Le district a 15.383 kilom. carr. et 781.000 hab.

NASSIRABAD, nom de trois villes de l'empire anglais de l'Inde : 1° dans les Provinces du Nord Ouest (prov. d'Adjmir), au pied occidental des monts Aravalis ; 21.300 hab. Importants cantonnements militaires ; 2° dans la présidence du Bengale (prov. de Maimasinh), sur le vieux Brahmapoutra ; 10.560 hab. ; 3° dans la présidence de Bombay (prov. du Deccan [distr. du Kandech]), près de la Tapti ; 10.240 hab. Fabrication de pendants d'oreilles en verre.

NASSIR-EDDYN, astronome et mathématicien persan, né à Thous en 1201, mort à Bagdad en 1274. Comblé de biens par le petit-fils de Gengis-Khan, il fut chargé de construire un observatoire à Maragha, près de Tauris. Nassir composa une théorie des mouvements célestes et un traité de l'astrolabe. Ses tables, dites *Tables ilkhanennes*, furent longtemps célèbres en Orient.

NASSODONTE (*na-so*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, voisins des nasses, propres aux cours d'eau de la Chine.

NASSONE (*na-son'*) n. f. Nasse à prendre les langoustes, homards, etc.

NASSULE (*na-sul'*) n. f. Genre d'infusoires holotriches, comprenant six ou sept espèces des eaux douces d'Europe.

NASTASOW, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [cercle de Tarnopol]), à la source d'un affluent du Seretb, tributaire du Dniester ; 2.915 hab.

NASTOSENEN ou **NASTOSEN**, nom d'un roi d'Ethiopie, peut-être celui que Cambyse attaqua sans succès. Il battit divers peuples du désert ; entre autres, les Maxi, qui sont peut-être les Mèdes, alors maîtres de l'Egypte.

NASTURCE (*stursse* — du lat. *nasturtium*, nasitor) n. m. Genre de crucifères, tribu des arabidées, comprenant une cinquantaine d'espèces aquatiques, ou vivant dans les sols très humides. (La plus remarquable est le nasturce officinal [*nasturtium officinale*], ou *cresson de fontaine*.)

NASTURCIOLE (*stur'-si* — dimin. du lat. *nasturtium*, nasitor) n. m. Genre de crucifères thlaspidées, comprenant de petites herbes annuelles à feuilles en rosette, à fleurs en grappes, qui croissent dans les pays tempérés.

NASTURTIUM (*stur'-si-om'*) n. m. Bot. V. NASTURCE.

NASTUS (*stuss*) n. m. Bot. Genre de bambusées, comprenant des plantes à feuilles de bambou, à fleurs disposées en grappes courtes ou en capitule, dont on connaît trois espèces de Madagascar et des îles voisines.

— Entom. n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la région indo-caspienne. (Ce sont des charançons courts, bombés, gris et blanchâtres.)

NASUA n. m. Mamm. V. COATI.

NASZOD, bourg d'Austro-Hongrie (Transylvanie [comitat de Bistritz-*Naszod*]), sur le Nagy-Szamos, affluent de la Theiss; 2.697 hab.

NÂT ou **NÂTH** (du sanscrit *nâtha*) n. m. Nom collectif des divinités secondaires et des démons du bouddhisme, populaire en Birmanie, au Siam et au Cambodge.

NÂTA n. m. Indien rejeté des castes, sans être cependant tout à fait considéré comme un hors-caste, objet de mépris et cause de souillure pour les Hindous de castes pures, né d'un kchatriya excommunié (vrâteja) faute d'avoir reçu l'initiation en temps utile.

NATA, ville de la Colombie (dép. de Panama), sur le rio Chico, près de son embouchure dans la baie de Parita; 6 000 hab. Elevage. Fabrication de poterie et de « chapeaux de Panama ».

NATABILITÉ (lat. *natabilis*, capable de surnager) n. f. Qualité de ce qui peut surnager : *La* NATABILITÉ *des plantes aquatiques.* (Peu us.)

NATAL, ALE (lat. *natalis*) adj. Qui a rapport à la naissance; où la naissance a lieu : *Jour, Pays* NATAL.

— Relig. *Eau natale*, Eau du baptême, qui nous fait naître à la vie de l'âme. ‖ *Maison natale*. Se disait, chez certains religieux, de la maison où ils avaient prononcé leurs vœux.

— n. m. Liturg. anc. Nom donné au jour anniversaire de la mort d'un saint, choisi généralement pour la célébration de la fête, et ensuite, par extension, à toutes les fêtes en général. ‖ Présent qu'on faisait au prêtre le jour du baptême d'un enfant, c'est-à-dire le jour où il *naissait* à la grâce. ‖ *Natal d'une église*, Anniversaire de sa dédicace. ‖ *Les quatre nataux* ou *natals*, Les fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et de la Toussaint.

— Antiq. rom. *Jeux nataux* ou *natals*, Jeux qu'on célébrait annuellement en mémoire de la naissance d'un empereur. ‖ *Anneau natal*, Celui qu'on ne portait que le jour anniversaire de sa naissance.

NATAL, colonie anglaise de la côte sud-est de l'Afrique australe. La partie de la côte qu'elle occupe fut découverte par Vasco de Gama, le jour de Noël de l'an 1497; de là son nom de *Terra Natalis* (Terre de Noël), dont on a fait Natal. Les Boers émigrés du Cap y fondèrent, en 1840, la république de *Natalia*. Mais le gouvernement du Cap refusa de reconnaître l'indépendance des Boers et s'empara du Natal, en 1845. Le pays fut érigé en colonie de la couronne, en 1856. La colonie du Natal est bornée au N. par le Zoulouland (qui a été incorporé au Natal en 1897) et par le Transvaal, à l'E. par la république d'Orange, au S. par la Cafrerie, à l'O. par l'océan Indien, sur lequel son littoral s'étend depuis l'embouchure de la Tugela au N. jusqu'à celle de l'Umtamfuna au S. Superf. 70.890 kilom. carr.; pop. 929.970 hab. Gouvernement représentatif. Capit. *Pietermaritzburg*, dont le port est *Durban*. Villes principales : Verulam, Isipingo, Richmond, Ladysmith.

NATAL, ville du Brésil, capit. de l'Etat de Rio-Grande-do-Norte, à l'embouchure du rio Grande del Norte; 7.000 hab. Port peu profond, exportant du sucre.

NATAL ou **NATAR**, ville d'Océanie (Malaisie), sur la côte occidentale de l'île de Sumatra et à l'embouchure du fleuve *Natal*. Ch.-l. de district de la province de Tapanoli; port médiocre. Exportation du camphre.

NATALICOLE n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant quelques espèces propres à l'Afrique tropicale, qui sont de grandes punaises larges et massives, agiles, jaunes ou verdâtres. Telles sont les *natalicola Burmeisteri* de Cafrerie et *pallidus* de Guinée.)

NATALIE, ex-reine de Serbie, fille du colonel russe Kreszko et de la princesse roumaine Pulchérie Stourdza, née en 1859; elle épousa, en 1875, Milan, prince de Serbie, proclamé roi en 1882. De ce mariage naquit, en 1876, le prince, puis roi Alexandre. Les infidélités de Milan amenèrent la rupture entre les deux époux; elle devint publique en 1888. La reine était à Wiesbaden avec son fils, lorsque le roi le lui fit enlever et obtint que le métropolite prononçât leur divorce. Après l'abdication de Milan (1889), la reine Nathalie rentra à Belgrade pour voir son fils Alexandre, devenu roi, mais elle le vit peu, et en 1891, elle fut expulsée de Serbie. En 1894, son divorce ayant été annulé, elle retourna à Belgrade auprès de son fils, oubliant l'ascendant de Milan, se détacha de celui-ci, en 1898, elle se convertit au catholicisme.

NATALINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères chiroptères, de la famille des phyllostomidés, comprenant le seul genre *natalus*. — *Un* NATALINÉ.

NATALIS (*liss* n. m. Mamm. Genre de chauves-souris, type de la tribu des *natalinés*, dont les trois espèces connues habitent l'Amérique tropicale et les Antilles.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, de la famille des clérides, comprenant six espèces des régions chaudes du globe.

NATALIS (Michel), graveur belge, né à Liège en 1606 ou 1609, mort dans la même ville, probablement en 1670. Fils d'un graveur de monnaies, il étudia avec son père, puis avec R. de Mallery, afin de compléter son éducation à Paris, et enfin se rendit à Rome, où il concourut à l'exécution des planches de la galerie Giustiniani. Après un assez long séjour dans cette ville, il retourna dans son pays, et, vers 1648, reçut le titre de graveur de l'électeur de Cologne. On lui doit un grand nombre de gravures d'après Titien, Rubens, Poussin, Philippe de Champaigne, etc.

NATALITÉ (rad. *natal*) n. f. En démographie, Rapport entre le nombre des naissances et le chiffre de la population totale pendant un temps donné. ‖ Étude démographique des naissances.

— ANTON. : Mortalité.

— ENCYCL. Démogr. La *natalité* évolue avec l'état économique et moral des populations. En France, c'est un ralentissement continu que l'on constate. La natalité qui est, avant 1789, d'environ 37 à 39 naissances par 1.000 hab., tombe à 32,2 (1801 à 1810), à 26,2 (1851-1860) et à 22,4 (1891 à 1896). A l'étranger, le taux de la natalité est plus élevé, même si elle est en décroissance, comme en Angleterre, en Belgique et en Suède. La natalité subit aussi le contre-coup des événements qui affectent momentanément l'état des populations : guerres, disettes, prospérité industrielle, récoltes abondantes. Le chiffre des naissances le plus faible du XIXe siècle, en France, est, en 1871, de 826.821; le plus fort, en 1859, de 1.017.896. Les naissances masculines sont plus nombreuses que les naissances féminines : 101 à 112 naissances masculines, suivant les pays, en Europe, contre 100 féminines.

NATALITIES (*si* — lat. *natalitia*; de *natalis*, natal) n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes et jeux célébrés en l'honneur des dieux qui présidaient à la naissance

NATALOÏNE n. f. Chim. Principe cristallisé, retiré de l'aloès du Natal à l'aide de l'alcool.

NATANT (*tan*), **ANTE** [lat. *natans, antis*] adj. Bot. Qui s'étale au-dessus de l'eau : *Feuille* NATANTE. (Rare.)

NATÂPUTTA, chef d'une secte d'ascètes nirgranthas ou djains, que les livres bouddhiques représentent comme un rival et un adversaire acharné de Çâkya-mouni.

NATATION (*si-on* — lat. *natatio*; de *natare*, nager) n. f. Art ou action de nager : *Apprendre la* NATATION. *Se livrer à la* NATATION.

— ENCYCL. Nager consiste à se maintenir sur l'eau et à s'y diriger en tous sens. Cette faculté n'est pas naturelle chez l'homme, tandis que la plupart des animaux savent nager sans avoir appris. On a dit que la bête n'a pas le sentiment du danger et que son instinct seul fait mouvoir ses membres, tandis que, chez l'homme, la connaissance du danger paralyse les mouvements. Quelle que soit la vraisemblance de cette explication, il est permis de croire que, chez les animaux, l'habitude de tenir le corps dans une position horizontale doit contribuer à rendre pour eux la natation plus facile et en quelque sorte plus naturelle. Une des grandes difficultés de la natation, en effet, c'est de prendre une attitude qui permette de tenir la tête hors de l'eau. L'homme, dont la tête est dans la même direction que le corps, ne peut la rejeter en arrière que par un effort assez violent et se trouve ainsi dans des conditions très mauvaises pour nager. L'homme qui se noie revient souvent à plusieurs reprises sur l'eau, par les seuls mouvements instinctifs qu'il exécute, mais ne réussit pas à tenir sa tête hors du liquide; l'animal atteint ce résultat en vertu même de la conformation de son corps.

Le poids spécifique du corps de l'homme est un peu supérieur à celui de l'eau : il ne peut se maintenir à la surface qu'en s'agitant; mais la différence entre le poids du corps et celui du volume d'eau déplacé est si faible que, dans les profondes inspirations, l'air qui dilate la poitrine diminue assez le poids spécifique du corps pour qu'il devienne plus léger que l'eau. L'homme n'a donc besoin que de faibles mouvements pour se maintenir à la surface, et encore ces mouvements ne sont-ils nécessaires qu'au moment de l'expiration.

Les positions qui conviennent le mieux à la natation sont celles où le corps est allongé plus ou moins horizontalement dans les couches supérieures du liquide.

Les apprentis nageurs s'affublent de corps flottants pour se maintenir sur l'eau. Ils se servent de bottes de jonc, de planches, de vessies ou de morceaux de liège attachés à distance par une corde sur laquelle repose la poitrine. On a imaginé aussi des ceintures, des cuirasses ou gilets en liège. Mais tous ces instruments, fort bons pour faire flotter un homme sur l'eau, nuisent beaucoup à la natation; il vaut mieux apprendre à nager sans se servir de ces sortes d'auxiliaires.

Il existe une méthode, suivie dans les régiments, qui consiste à enseigner les mouvements sur un chevalet, à sec. L'homme, couché à plat ventre sur le chevalet, apprend à faire fonctionner, d'abord alternativement, ensuite simultanément, les bras et les jambes. Quand il possède les connaissances suffisantes, il est mis à l'eau, avec brassières sous les aisselles et sangle sous l'abdomen. L'instructeur tient la brassière d'une main et la sangle de l'autre; il a soin de laisser plonger le corps dans l'eau de manière que la tête et le cou émergent. L'homme nage ainsi jusqu'à ce qu'il ait acquis assez d'assurance pour ne plus être soutenu que par la sangle. Alors, on lui ôte les brassières et il est conduit à la sangle jusqu'à ce qu'il puisse nager librement.



La brasse: 1er mouvement, les membres dans la flexion.

On distingue parmi les diverses manières de nager : la *brasse*, la *coupe*, la *planche*, la *nage sur le dos*, la *nage en chien*, la *marinière*, etc.

La brasse. C'est la méthode classique. L'homme, étant sur le ventre, place ses membres dans la flexion; les talons sont rapprochés du corps, la pointe des pieds tournée en dehors; les mains, appliquées l'une contre l'autre par leur face palmaire, sont rapprochées en avant, à la partie antérieure de la poitrine. Par un mouvement rapide, le nageur allonge les bras en avant en donnant un coup de jarret et en écartant le plus possible les jambes, la pointe des pieds en dehors et relevée vers le cou-de-pied. Le corps est poussé en avant. Au mouvement d'impulsion succède



La brasse: 2e mouvement.

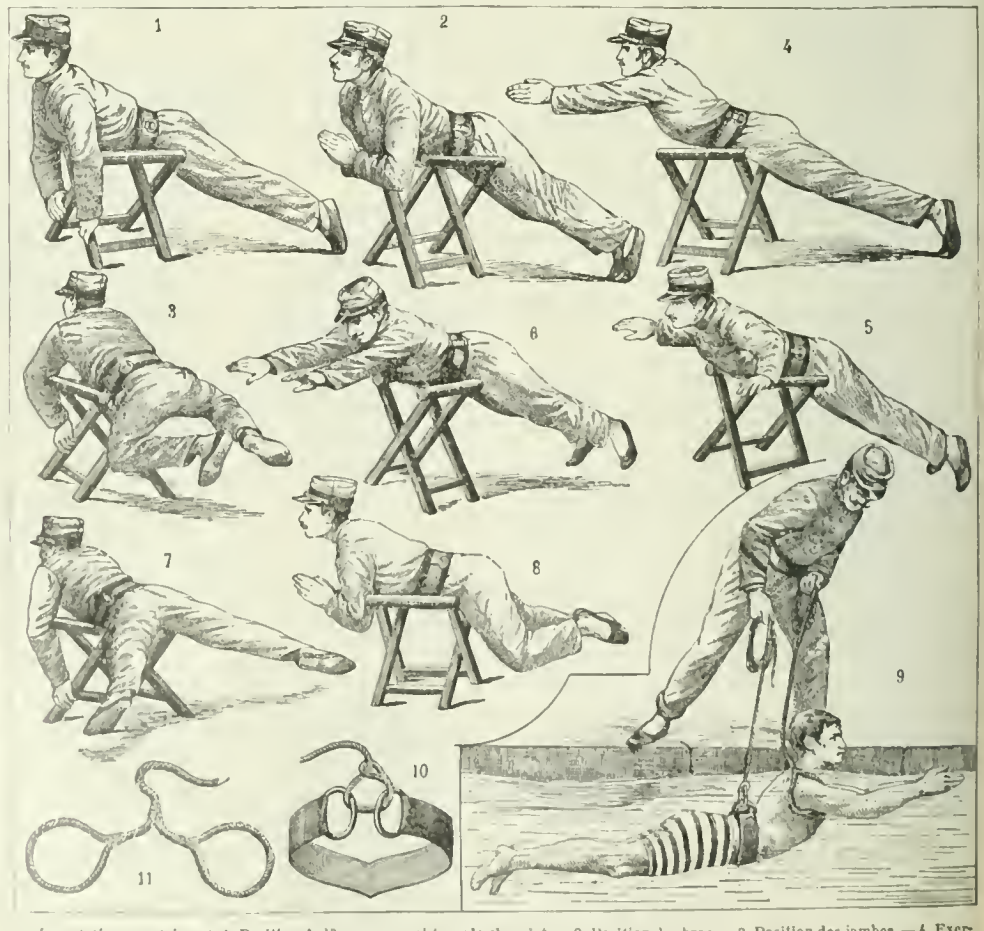

La natation au régiment: 1. Position de l'homme couché sur le chevalet. — 2. Position des bras. — 3. Position des jambes. — 4. Exercice des bras (1er temps). — 5. Exercice des bras (2e temps). — 6. Exercice des bras (3e temps). — 7. Exercice des jambes. — 8. Exercice simultané des bras et des jambes. — 9. Exercices dans l'eau avec sangle et brassière. — 10. Sangle. — 11. Brassière

celui de flexion. On écarte les bras en sentant obliquement de haut en bas la résistance de l'eau avec le plat de la main, qui fait alors office de rame; pendant ce temps, on replie les jarrets; les mains, continuant leur mouvement circulaire, viennent se rejoindre sous la poitrine. Les membres ayant enfin repris leur position initiale, on recommence et on continue régulièrement les mêmes mouvements.

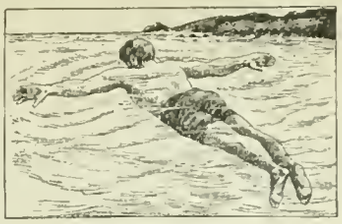

La brasse: 3e mouvement.

La planche. Faire la planche, c'est se maintenir sur le dos, les jambes allongées, jointes et immobiles. Il est des personnes — en général d'assez forte corpulence — qui possèdent la faculté de rester dans cette position, sans faire le moindre mouvement; mais la plupart des nageurs



La planche.

font exécuter aux deux mains le double mouvement de la godille; cette manière de nager permet de laisser reposer un instant les membres fatigués.

Nager sur le dos. C'est faire la planche en ajoutant l'action des jambes pour avancer plus rapidement. Certains nageurs quittent le mouvement de la godille pour lancer les bras en arrière et hors de l'eau, afin de les ramener vivement le long du corps; ils effectuent ainsi le mouvement de l'aviron. Faire la planche et nager sur le dos sont deux façons de nager fort utiles pour franchir les endroits où il y a peu d'eau et pour éviter les herbes.

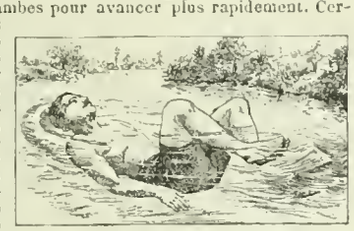

Nager sur le dos.

A la marinière. Quand on nage à la marinière, le corps est penché sur le côté, le bras inférieur tendu en avant, pour mieux couper l'eau et soulever la tête par un mouvement de godille, pendant que le bras supérieur aide à l'impulsion des jambes en se portant chaque fois avec force le long du corps et d'avant en arrière. Cette manière de nager, qui n'est qu'une modification de la brasse, permet d'avancer plus rapidement.



A la marinière.

La coupe est la natation la plus difficile, mais la plus élégante. Chaque bras fait alternativement les mêmes mouvements que dans la marinière. Cet exercice est une fantaisie qui exige une grande dépense de force, sans produire beaucoup d'effet utile. Néanmoins, la coupe, de même que la marinière, est recommandée pour agir avec promptitude, mais momentanément.



La coupe.

Quelques conseils. Plonger. On ne doit jamais se mettre à l'eau quand on est en sueur, et il faut attendre trois ou quatre heures après le repas. Pour éviter la sensation désagréable de la fraîcheur de l'eau, on s'immerge subitement, mais avec prudence, si l'on ne connaît pas l'endroit, afin d'éviter tout choc dangereux. On se jette à l'eau de diverses manières. Si l'eau est assez profonde, on *pique une tête*: on aspire fortement et l'on plonge en se lançant la tête la première, les bras en avant, les jambes tendues et rapprochées; on donne un *pied-devant*, c'est-à-dire qu'on saute dans l'eau le corps droit, les pieds réunis et la tête penchée en arrière, etc.

Pour explorer le fond de l'eau en nageant, *on plonge*, on fait la bascule, la tête la première et les jambes en l'air, ou bien *on coule à pic*: on lève les bras en l'air, on réunit les pieds et on se laisse enfoncer. Une fois au fond de l'eau, on *nage entre deux eaux* comme à l'ordinaire, en se dirigeant au moyen des bras et en cherchant à résister contre l'effort de poitrine, qui tend constamment à redresser le corps. Il est bon qu'on s'exerce à roster le plus longtemps possible sous l'eau. Le temps pendant lequel un homme peut demeurer sous l'eau dépend de son tempérament et de l'habitude qu'il a pu contracter. C'est beaucoup de rester une minute privé d'air; cependant, quelques personnes séjournent au fond de l'eau deux ou trois minutes. Pour remonter à la surface, on lève alternativement les jambes et les bras, comme si l'on montait à une échelle. Si l'on se trouve au fond de l'eau, on remontera facilement à la surface en frappant fortement le sol du pied.

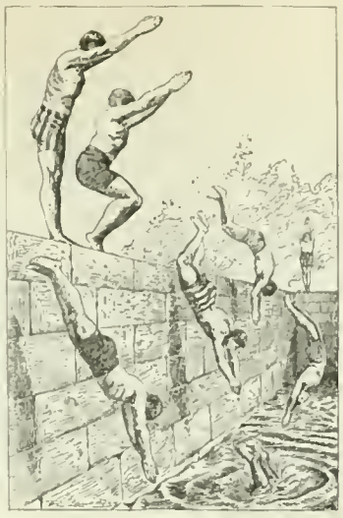

Plonger.

Le nageur doit s'habituer à plonger pour s'accoutumer à l'eau et n'être jamais effrayé ou désagréablement impressionné s'il y tombait par mégarde. Il ne doit pas craindre d'ouvrir les yeux au fond de l'eau pour y distinguer les objets. La légère cuisson qu'il ressentira en arrivant à l'air se dissipe presque aussitôt; il en est de même du bourdonnement occasionné par l'eau qui s'introduit dans les oreilles. V. PLONGEUR.



A, pour se laisser couler; B, pour remonter à la surface.

Porter secours à une personne en danger. Un nageur qui se porte au secours d'une personne qui se noie doit agir avec sang-froid et prudence; il doit surtout éviter de se laisser appréhender. Il tient le large et ne s'approche que par intervalles tant que la personne en danger lui paraît posséder encore de la vigueur. Si elle disparaît, il plonge et, par une poussée énergique, la fait émerger, la soutient, la pousse vers la rive en la saisissant par les cheveux ou par derrière, sous les aisselles, paralysant ainsi l'action des bras. Si la personne se retourne, le nageur la lâche momentanément, pour la ressaisir de la même manière. V. NOYÉ.



Pour porter secours à une personne en danger.

La natation est le sport le plus indispensable et le plus pratique; elle a toujours été l'un des grands amusements de la jeunesse; elle est, de plus, un des exercices les plus utiles pour la santé. Aucun autre ne favorise mieux le développement des muscles et l'extension de la poitrine.

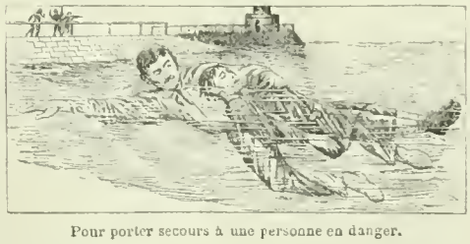

Pour porter secours à une personne en danger.

Par l'habitude l'homme peut acquérir une grande habileté à la nage et devenir supérieur aux animaux, qui ne sont pas spécialement organisés pour ce genre de locomotion. L'art de nager était très en honneur chez la plupart des peuples anciens. Les Égyptiens, les Phéniciens, les Grecs et les Carthaginois s'y montraient fort habiles. Les Romains, qui, pour caractériser un homme mal éduqué, avaient coutume de dire: « Il ne sait ni lire ni nager », attachaient à ce sport la plus grande importance. Les Gaulois, les Germains, les Francs surtout excellaient dans cet exercice, et il fut en grande estime en France jusqu'au milieu du XVIe siècle. Les Péruviens, les Brésiliens, les indigènes d'Océanie ont de tout temps été

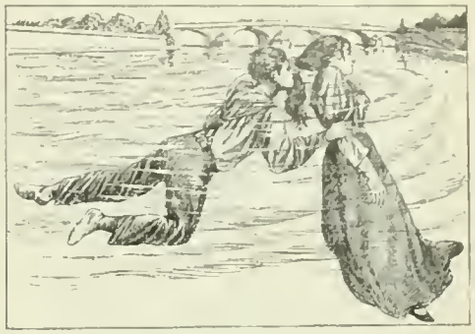

Pour porter secours à une personne en danger.

des nageurs intrépides. Les pêcheurs de perles du golfe Persique et de l'île de Ceylan, les femmes de Java et les Indiens de l'Amérique du Sud sont des nageurs incomparables.

Quelques hommes se sont rendus célèbres dans l'art de nager. On connaît l'aventure de Léandre qui, pour aller voir son amante, traversait chaque nuit l'Hellespont à la nage, d'Abydos à Sestos. On sait que le célèbre poète anglais lord Byron, malgré son pied bot, exécuta une fois la même traversée. Parmi les nageurs contemporains, citons: Andrew Webb, Frédérick Cavill, Davis Dalton, Gustavo Akej, John Lincoln Soules, Boyton, Fowler, etc.

— Milit. L'enseignement de la *natation*, considéré comme complément du cours de gymnastique, est donné au régiment par des maîtres nageurs, sous la direction du capitaine, et un médecin du corps doit toujours assister aux séances.

NATATOIRE (du lat. *natatorius*) adj. Sport. Qui concerne la natation: *L'exploit* NATATOIRE *de Léandre.* (Th. Gaut.) ‖ Qui sert, qui aide à la natation: *Une ceinture* NATATOIRE.

— Zool. *Vessie natatoire*, Sac membraneux rempli d'air que beaucoup de poissons possèdent dans leur cavité générale.

— ENCYCL. Zool. La *vessie natatoire* est placée au-dessus de l'intestin contre la colonne vertébrale et se continue avec un canal aérien qui débouche dans l'œsophage, et parfois dans l'intestin; parfois, aussi, elle est complètement close. Ordinairement aménagée en un simple sac, elle porte quelquefois des prolongements en manière de cæcums. Sa tunique externe peut être munie de muscles; l'interne est de nature muqueuse, vascularisée par des vaisseaux sanguins.



vn, Vessie natatoire de carpe.

La vessie natatoire est parfois considérée comme un appareil hydrostatique, grâce auquel le poisson change à volonté son poids spécifique pour se mouvoir plus aisément. Cependant, beaucoup de poissons très agiles n'en possèdent point; on penche plus généralement vers l'opinion que la vessie natatoire est un organe régulateur qui avertit le poisson pour qu'il ne sorte pas de la zone, en profondeur, où le confinent ses dispositions spécifiques. Ainsi, on a remarqué que les poissons des grands fonds, lorsqu'ils sont amenés de quelque manière à la surface, sont extraordinairement gonflés et que leur estomac est projeté en hernie hors de leur bouche, sous la poussée des gaz inclus dans la vessie natatoire, poussée que ne compense plus la pression de l'eau du fond. La vessie natatoire de certains grands poissons, comme les esturgeons, est employée pour fournir l'ichtyocolle ou colle de poisson.

NATCHE n. f. Nom d'une danse de l'Inde, agitée et violente.

Natchez (LES), poème en prose de Chateaubriand, publié seulement en 1826, mais composé longtemps auparavant, à Londres, pendant l'exil de l'auteur. La première partie, divisée en chants, rappelle la forme et les images de la poésie homérique; la seconde, partagée en chapitres, a l'allure plus simple d'un roman. René et Chactas en sont les principaux personnages, et l'on trouve en René une peinture du caractère même de Chateaubriand. — L'Européen René arrive au village des Natchez dans la Louisiane, où il est accueilli par un vieillard aveugle, Chactas, qui, dans sa jeunesse, a fait en France un voyage, dont il se plaît à raconter les détails à René. Celui-ci s'éprend d'une jeune Indienne, Céluta, nièce de Chactas: il excite ainsi la jalousie et la vengeance de l'un des chefs des Natchez, Ondouré, qui assassine René, outrage Céluta et périt à son tour, sous les coups du frère de la jeune fille. Telle est la rapide analyse de cette œuvre étrange, mais parfois puissante, où Chateaubriand se plaît à opposer l'ancien et le nouveau monde, l'homme de la civilisation, René, et l'homme de la nature, Chactas. Bien que le style soit quelquefois emphatique, il offre cependant ces qualités d'imagination et d'originalité qui allaient transformer et renouveler la langue du XIXe siècle.

NATCHEZ, ville déchue des États-Unis (Mississipi), sur une falaise de la rive gauche du Mississipi; 12.000 hab. Coton. Grand commerce fluvial. Elle rappelle par son nom la *tribu des Natchez*, aujourd'hui éteinte.

NATCHITOCHES, bourg des États-Unis (Louisiane), sur la rivière Rouge; 4.500 hab. Culture de la canne à sucre et du riz. Ch.-l. du *comté de Natchitoches*, peuplé

do 24.000 hab., et qui tire son nom de la tribu indienne du même nom, aujourd'hui à peu près complètement éteinte.

NATES (*tèss* — mot lat.) n. m. pl. Anat. Nom des tubercules quadrijumeaux supérieurs du cerveau.

NATHALIS *liss* n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, de la famille des piéridés, comprenant quelques espèces de l'Amérique tropicale. (Les *nathalis* sont des piérides de petite taille, jaunes tachées de noir en dessus, gris jaunâtre variées de blanc en dessous.)

NATHAN, prophète israélite du XIe siècle av. J.-C. Conseiller de David, il détourna ce roi du projet de commencer la construction du temple, en l'assurant que Dieu réservait cette gloire à son fils. Il le décida plus tard à faire pénitence du crime qu'il avait commis en envoyant à la mort Urie, pour épouser sa femme Bethsabée. C'est lui qui persuada aussi au roi de léguer la couronne à Salomon. Il écrivit les annales des règnes de David et de Salomon.

NATHAN (Isaac), compositeur anglais, né à Cantorbéry en 1792, mort victime d'accident à Sydney, en 1864. Fixé à Londres comme professeur de chant, il essaya sans succès de débuter au théâtre Covent Garden. Il écrivit pour ce théâtre et pour celui de Drury Lane la musique de quelques opéras et pantomimes ; mais sa production la meilleure et la plus intéressante est le recueil de *Mélodies hébraïques* qu'il publia en 1822. Comme écrivain, on lui doit un *Essai sur l'histoire et la théorie de la musique et sur les qualités, les ressources et la direction de la voix humaine* (1823) et une *Vie de Mme Malibran de Bériot* (1836).

Nathan le Sage, drame en vers de Lessing (1779). — A l'époque des croisades, un juif de la Palestine, Nathan, a vu périr sous les coups des chrétiens sa femme et ses sept fils. Loin de songer à la vengeance, il accepte d'élever une jeune chrétienne encore au berceau, et dont les parents ont disparu. Il l'adopte sous le nom de Récha. Des années se passent. Pendant une absence de Nathan, Récha est sauvée dans un incendie par un jeune templier, qui s'éprend d'elle et demande sa main. Le sultan Saladin favorise les desseins du templier, lorsqu'on apprend que ce dernier et Récha sont les enfants du frère de Saladin.

Le but de Lessing, en écrivant cette pièce, était de faire un plaidoyer en faveur de la tolérance religieuse. Il s'est inspiré d'un conte de Boccace, *les Trois anneaux*, et ses trois personnages principaux, le juif, le chrétien et le musulman, sont doués d'une égale largeur d'esprit, d'une égale noblesse d'âme. L'action est quelque peu languissante, mais la pensée toujours élevée, et la langue belle et sévère.

NATHANAEL. Hagiogr. V. BARTHÉLEMY.

NATHINÉEN, ENNE (*né-in, èn'*) n. Hist. hébr. Forme francisée du nom Néthinim, que l'on donnait aux Israélites voués aux services les plus bas et les plus pénibles du temple, et aux peuples soumis aux Israélites.

— ENCYCL. Les *nathinéens* étaient probablement ceux des Chananéens auxquels les Juifs avaient donné la vie sauve, après les avoir réduits en esclavage. Après leur disparition, les Juifs instituèrent la fête de la *xylophorie* (du grec *xulon*, bois, et *phérein*, porter), dans laquelle le peuple, remplissant l'office des nathinéens éteints, portait lui-même au temple le bois nécessaire, pour toute l'année, à l'entretien du feu qui brûlait sur l'autel des holocaustes.

NATHUSIUS (Hermann-Engelhardt DE), naturaliste allemand, né à Magdebourg en 1809. On lui doit des travaux botaniques assez estimés et d'intéressantes études sur l'économie rurale. Citons de lui : *Études préparatoires pour l'histoire et l'élève des animaux domestiques* (1861).

NATICE (*tiss*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *naticidés*, répandus dans toutes les mers où fossiles dans le jurassique, le crétacé et le tertiaire. (Les *natices* sont des animaux carnassiers, vivant dans le sable et la vase, et dont la coquille, ovale, est polie, de couleurs vives et variées, rehaussées de ligues sombres.)

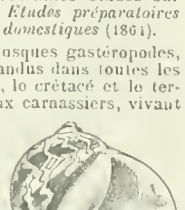

Natice.

NATICIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, renfermant les *natices* et genres voisins. — *Un* NATICIDE.

NATICIFORME (*si* — de *natice*, et *forme*) adj. Qui a la forme, l'aspect d'une natice : *Coquille* NATICIFORME.

NATICOPSIS (*psiss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des néritopsidés, fossiles dans les terrains paléozoïques et secondaires.

NATICK, ville des États-Unis (Massachusetts (comté de Middlesex), sur la rivière Concord, affluent du Merrimac ; 9.100 hab. Petite ville assez commerçante et industrielle, fondée en 1650 par l'« apotre des Indiens », John Eliot.

NATIF, IVE (du lat. *nativus*, même sens) adj. Qui est né dans un lieu déterminé : *Poète* NATIF *de Toulouse*.

— Naturel, apporté en naissant : *Un penchant* NATIF.

— Pop. *Né natif*. Pléonasme à éviter qui signifie simplement « né » : *Il est* NÉ NATIF *de Rouen*.

— *Américains natifs*. Parti politique, formé aux États-Unis, qui se propose de faire accorder que la naturalisation fût accordée aux étrangers qui n'auraient pas séjourné au moins pendant vingt et un ans aux États-Unis.

— Féod. *Esclaves natifs*, Ceux qui, par la naissance, étaient attachés à la glèbe seigneuriale.

— Métall. Qui est naturellement à l'état de pureté, en parlant de certains métaux comme le fer, l'or, etc.

— Substantiv. Personne née dans un pays déterminé. *Les* NATIFS *de Chine*.

Le natif n. m. Ce qui est natif : *C'est* LE NATIF *qui est opposé à l'art, et non* LE NATUREL. (De Bonald)

— SYN. **Natif, né**. On dit de celui qui naît dans un endroit par suite de circonstances fortuites, qu'il y est né ; si, au contraire, il y est né parce que ses parents y font leur résidence habituelle, il est natif de cet endroit.

NATION (*si-on* — du lat. *natio*) n. f. Réunion d'hommes habitant un même territoire, et ayant une origine commune ou des intérêts depuis longtemps communs, des mœurs semblables et, le plus souvent, une langue identique : *La* NATION *russe. La* NATION *française*.

— Ensemble des personnes originaires d'une même contrée, qui se trouvent dans le même pays étranger. *Dans l'ancienne université de Paris, on distinguait quatre* NATIONS : *celle de France, celle de Picardie, celle de Normandie et celle d'Allemagne.* || *Collège des Quatre-Nations*. V. QUATRE-NATIONS.

— Fig. Classe d'individus unis par leurs opinions, leurs intérêts ou leur profession : *La* NATION *des poètes*.

— Hist. Chacune des divisions de l'ordre de Malte, plus ordinairement appelées LANGUES.

— Mar. *Pavillon de nation*, Signe distinctif de la nationalité qu'on hisse à la corne, sur les navires.

— n. f. pl. Ecrit. sainte. Peuples infidèles et idolâtres : *Donner dans tous les excès des* NATIONS. (Mass.) || *Docteur, Maître, Apôtre des nations*, Noms par lesquels les prédicateurs ont souvent désigné saint Paul, qui s'attacha principalement à la conversion des païens.

— SYN. **Nation, peuple**. En général, le mot *nation* s'applique à une réunion d'hommes envisagée sous le rapport de leur communauté d'origine, de langue, de conformation, etc., et le mot *peuple* s'applique à cette même réunion considérée au point de vue de son gouvernement et de ses rapports politiques. Plusieurs *nations* peuvent ne former qu'un seul *peuple*. A un autre point de vue, *peuple* s'emploie pour désigner une classe particulière à la nation : on peut, par exemple, opposer le *peuple* à la noblesse, à la bourgeoisie, au clergé.

— ENCYCL. L'identité d'origine est manifeste chez les *nations* de l'antiquité, issues de la tribu, elle-même dérivée de la famille. Elle est plus rare chez les nations modernes, qui résultent souvent de la fusion de peuples divers. La possession d'un territoire a fait défaut à certaines nations : telle la nation israélite après sa dispersion. La communauté de sentiments caractérise les nations modernes, qui s'enorgueillissent chacune de traditions et d'aspirations propres. Outre le lien du sang et le lien territorial, les événements qui ont le mieux éveillé parmi les populations une conscience commune sont : les guerres, comme la guerre de Cent ans, qui opposa Français et Anglais, les guerres des Maures et des Espagnols, celles des Hongrois et des Turcs ; le lien dynastique qui, en France, a créé l'unité nationale, et dont l'action est apparente dans la Russie contemporaine ; la religion, la langue, etc. La nation est une unité historique distincte de l'État, qui implique l'idée d'une puissance publique organisée, d'une souveraineté, d'un territoire. Enfin, une nation n'est pas nécessairement constituée en État : la nation polonaise survit à l'État polonais.

Nations (THÉÂTRE DES). C'est le nom que prit, en 1871, le Théâtre-Historique, installé, après 1870, dans les bâtiments reconstruits de l'ancien Théâtre-Lyrique, place du Châtelet, à Paris (v. LYRIQUE), et cédé (1874) par Castellano à Jean-Gustave Bertrand. Celui-ci, après des alternatives de succès et de revers, mourut en 1880, et eut pour successeur Ballande. Le drame historique et le drame à spectacle firent le fond du répertoire. En 1886, le théâtre des Nations devint le théâtre de Paris, qui n'eut lui-même qu'une existence éphémère ; l'Opéra-Comique, après le désastre de la rue Favart, devait, en 1887, prendre possession de la salle, qui devint, en 1899, le Théâtre Sarah-Bernhardt.

NATIONAL, ALE, AUX (*si*) adj. Qui concerne toute une nation, qui appartient à une nation : *Pavillon* NATIONAL. *Mœurs* NATIONALES. || Qui est attaché au pays par la nature de ses sentiments ou de ses actes : *Poète* NATIONAL.

— *Garde nationale*, Troupe formée de citoyens qui n'appartiennent pas à l'armée, et qui sont, généralement, destinés à servir à l'intérieur. || *Garde nationale mobile*, Troupes établies en France sous le second Empire, et qui se composaient de citoyens ne faisant par un service actif habituel, mais pouvant être organisés en corps et mobilisés. || *Garde national*, Citoyen faisant partie de la garde nationale.

— Hist. *Assemblée nationale*, Nom donné aux assemblées françaises de 1789, de 1848 et de 1871. V. ASSEMBLÉE.

— Relig. *Concile national*, Celui auquel sont appelés tous les évêques d'un État. || *Cardinal national*, Cardinal attaché à une couronne par sa naissance et par un engagement personnel.

— n. m. pl. Totalité des citoyens qui composent une nation ; concitoyens : *Les consuls doivent défendre les intérêts de leurs* NATIONAUX *à l'étranger*.

— ANTON. **Antinational.** || **Etranger.**

National (LE), journal politique, fondé à Paris le 3 janvier 1830 par Thiers, Mignet, Carrel et Sautelet. Au début, sa politique, inspirée par Thiers, avait pour mot d'ordre : « Enfermer les Bourbons dans la charte, fermer exactement les portes, et les forcer à sauter par la fenêtre. » Le « National » attaqua avec une grande vigueur le ministère Polignac. Lorsque parurent les ordonnances du 26 juillet 1830, les journalistes de l'opposition se réunirent dans ses bureaux. Carrel rédigea une protestation collective, et Thiers exigea des signatures, « des têtes au bas ». Après la révolution qui renversa Charles X, Carrel devint le maître du journal, soutint d'abord le gouvernement de Louis-Philippe, puis lui fit une vive opposition à partir de 1832. Lorsqu'il mourut (1836), le « National » devint républicain avec Thomas, Trélat, Bastide, Armand Marrast, qui en fut le rédacteur en chef jusqu'en 1848. Cette feuille fut supprimée après le coup d'État de 1851.

National (LE), journal politique, fondé à Paris le 18 janvier 1869, par I. Rousset. Il combattit d'abord l'Empire, puis soutint le gouvernement de la Défense nationale et celui de Thiers, et redevint une feuille d'opposition après le 24 mai 1873. A la mort de Rousset (1878), il eut pour directeur Pessard, qui le quitta en 1885, après avoir soutenu la politique opportuniste. Paul Foucher en fut alors le rédacteur en chef. En 1887, J.-B. Gérin en prit la direction et, en 1888, y défendit le boulangisme. Depuis, le « National » a eu pour directeurs : Delnas-Montaud (1892), André Vervoort (1896), Paul-Emile (1897), Castelin (1901).

National (THÉÂTRE). Ce théâtre, construit à l'époque de la Révolution, fut fondé par la Montansier et élevé, d'après les dessins de l'architecte Louis, sur une portion de l'ancien hôtel de Louvois, rue de Richelieu, et sa façade principale donnait sur cette rue. On devait y jouer tous les genres. Le théâtre fit son inauguration le 15 août 1793. Mais son existence devait être courte, sous sa première forme. La Commune de Paris s'empara du Théâtre-National, pour y installer l'Opéra, après avoir fait arrêter la Montansier. Ce fut la cause d'un procès qui ne dura pas moins de dix années. L'Opéra devait y rester jusqu'au 18 février 1820, jour où le duc de Berry, sortant de la représentation, était assassiné par Louvel. L'archevêque de Paris exigea que le théâtre fût démoli. L'Opéra fut en effet transporté dans la salle Favart. Quelques années plus tard, le gouvernement de la Restauration fit commencer, sur l'emplacement du théâtre, la construction d'une chapelle expiatoire ; mais, après la révolution de 1830, on y aménagea la petite place Louvois. V. Louvois (place.)

NATIONALEMENT (*si*) adv. D'une manière nationale. || Par ordre de la nation : *Terre vendue* NATIONALEMENT.

National Gallery (Galerie Nationale), célèbre musée de peintures de Londres, situé au N. de Trafalgar-Square. Fondée en 1824 par décision du Parlement, cette collection compte environ 1.100 œuvres de peintres de toutes les écoles ; mais elle est particulièrement riche en primitifs italiens. La galerie, construite en 1832 dans le style classique, sur les plans de Wilkins, a été agrandie en 1876 et en 1885-1887. Non loin se trouve la *Galerie Nationale de portraits*, collection fondée en 1856, installée dans un édifice de style italien qui a été construit de 1890 à 1896.

NATIONALISATION (*si-o, si-on*) n. f. Action de nationaliser ; état de ce qui est nationalisé.

NATIONALISER (*si*) v. a. Rendre national : NATIONALISER *des colons*. || Donner la qualité nationale : NATIONALISER *des produits étrangers*.

Se nationaliser, v. pr. Prendre les mœurs nationales : *Les Arabes soumis ne tiennent pas à* SE NATIONALISER. || Passer dans les usages, dans les mœurs de la nation : *Mode étrangère qui s'est* NATIONALISÉE.

NATIONALISME (*si, lissm'* — rad. *national*) n. m. Préférence déterminée pour ce qui est propre à la nation à laquelle on appartient.

— Revendications politiques des nationalités opprimées : *Le* NATIONALISME *polonais*. || Parti qui considère comme mauvaise toute doctrine dont le fondement n'est pas la tradition nationale.

NATIONALISTE (*si, lisst'* — rad. *national*) n. et adj. Se dit des partisans, des revendications du nationalisme : *Affirmation* NATIONALISTE.

— ENCYCL. Il existe, à l'étranger, des partis qui soutiennent la cause de leur nationalité assujettie ; ainsi, en Autriche et en Allemagne, le parti nationaliste polonais ; en Angleterre, le parti nationaliste irlandais ; en Autriche, les Tchèques, etc. En France, un parti se forma sous cette dénomination dans un but différent, au début de 1897, lors de l'affaire Dreyfus. Il s'agissait de protester contre les influences étrangères, particulièrement contre celles des israélites. En 1898, ce parti se signala par la réorganisation de la Ligue des Patriotes, de Déroulède, par ses manifestations aux procès se rattachant à l'affaire Dreyfus (Esterhazy et Zola), par l'obtention de dix sièges aux élections législatives (8-22 mai), par sa campagne contre la revision du procès Dreyfus. En 1899, il organisa, sous la direction de J. Lemaître et Coppée, la Ligue de la Patrie française, combattit le président Loubet et le cabinet Waldeck-Rousseau et, finalement, groupa toutes les nuances de l'opposition antiministérielle et antiparlementaire, y compris le parti catholique, opposé ici aux protestants, aux juifs et aux francs-maçons. La fraction déroulédiste du parti avait tenté un mouvement insurrectionnel aux funérailles du président F. Faure (23 févr. 1899) ; ses chefs, Déroulède, Habert, etc., furent condamnés par la haute cour de justice (4 janv., 23 févr. 1900). En 1900, 45 nationalistes furent élus au conseil municipal de Paris (6-13 mai), mais le parti n'eut, sauf dans la capitale, que peu de succès aux élections législatives de 1902. A la suite du procès de la haute cour, Déroulède s'était séparé des orléanistes ; à la suite des élections de 1902, François Coppée se retira de la « Patrie française », association qui était l'organe du nationalisme.

NATIONALITÉ (*si*) n. f. Caractère de ce qui est national ; état de ce qui est constitué en corps de nation : *C'est le souvenir du passé qui constitue la* NATIONALITÉ *d'un peuple*. (De Barante.)

— Nation considérée dans sa vie propre et individuelle : *Les guerres internationales sont filles des* NATIONALITÉS. (Colins.) || Ensemble des caractères qui distinguent une nation déterminée entre les autres nations et marquent sa place particulière dans la civilisation générale.

— Caractère de national, état qui résulte pour chacun du pays auquel il appartient : *Établir sa* NATIONALITÉ.

— Mar. *Reconnaître la nationalité d'un navire*, L'obliger à hisser ses couleurs ou pavillon national et, à l'occasion, s'en assurer par une visite. (Ce droit est réservé aux navires de guerre, en temps de guerre ou de blocus.)

— ENCYCL. Dr. *Nationalité des personnes*. Toute personne a une nationalité. Il arrive cependant, par suite de législations différentes de chaque pays en matière de nationalité, que des gens soient sans patrie. Par la même cause, il peut arriver aussi que des personnes aient plusieurs nationalités ; c'est un résultat non moins fâcheux.

On distingue la nationalité d'origine et la nationalité acquise. La première se détermine, suivant les législations des divers États, tantôt par la filiation, tantôt par le lieu de la naissance, tantôt, à la fois, par la filiation et le lieu de la naissance. C'est à ce dernier système que se sont rattachées les lois françaises des 26 juin 1889 et 22 juillet 1893. Quant à la nationalité acquise, elle a plusieurs causes : le mariage, la naturalisation, l'annexion ou le démembrement d'un territoire ; dans ce dernier cas, à la différence des deux premiers, le changement de nationalité est collectif.

Nationalité des navires. Tout navire, pour jouir de la liberté des mers et ne pas encourir le soupçon de se livrer à la piraterie, doit avoir une nationalité. Il est bon aussi que les navires n'aient qu'une seule nationalité. La nationalité des navires de guerre consiste à faire partie de la marine militaire de tel ou tel État. En ce qui concerne la nationalité des navires de commerce, on envisage, selon les États, la construction et l'origine du navire, la qualité des propriétaires, la nationalité du capitaine et des officiers de bord, la composition de l'équipage, etc.

Principe des nationalités. Le droit des nationalités à s'organiser en États procède des déclarations de la Révolution française sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il est affirmé, sous le premier Empire, par les peuples qu'opprime le despotisme impérial. Il reçoit, au cours du XIXe siècle, de fréquentes applications : les Grecs se soulèvent contre les Turcs (1821 à 1830), les

Belges se séparent des Hollandais (1830, 1831), les Polonais (1830-1831), les Hongrois (1848) se révoltent. Napoléon III, désireux d'effacer les traités de 1815, oppose au principe de la légitimité le principe des nationalités, au droit des rois le droit des peuples. Il aide à la formation de l'unité italienne (1859) et laisse s'accomplir l'unité allemande (1866 à 1870.) De puissants États concluent de la similitude de langue à l'identité de nationalité et prétendent à des annexions nouvelles (pangermanisme, panslavisme). De minuscules communautés réclament, en regard, une constitution propre, et le principe préterait à la formation, en Hongrie et aux Balkans, de nombre de petits Etats querelleurs et débiles.

NATIONAL-MILITARY-HOME, ville des États-Unis (Ohio), dans le val du Grand-Miami, sous-affluent du Mississipi par l'Ohio ; 5.000 hab. Hôtel d'invalides.

NATIVEMENT adv. De nature, par sa nature : *L'homme est* NATIVEMENT *barbare.* ‖ Primitivement : *Des éléments créateurs,* NATIVEMENT *dissous dans la mer.* (Michelet.)

NATIVETÉ (du lat. *nativitas*, nativité) n. f. Qualité de ce qui est à l'état natif : *La* NATIVETÉ *des métaux.* (Peu usité.)

NATIVISME (*vissm'* — rad. *natif*) n. m. Théorie psychologique, d'après laquelle la représentation de l'étendue est donnée immédiatement avec la sensation visuelle ou tactile et non acquise par un travail de l'esprit sur les données primitives de cette sensation.

— ENCYCL. Cette théorie dérive surtout de Kant, et ses principaux représentants sont Stumpf, Panum et Hering. Elle a contre elle la théorie *empirique*, préparée par Locke, exposée par Berkeley, développée par Stuart Mill, Bain, Spencer, Wundt et Helmholtz. Elle ne se présente pas absolument identique chez tous ses défenseurs. Les uns, comme Stumpf, soutiennent que nous avons une connaissance innée des trois dimensions ; les autres, les plus nombreux, n'attribuent au sens de la vue qu'une seule donnée primitive, la perception de la *surface* ou de l'étendue à deux dimensions, et considèrent comme un résultat de l'expérience la perception de la troisième dimension. La principale objection de Helmholtz contre le nativisme est la nécessité où sont les partisans de cette théorie de supposer des sensations *originelles* d'espace qui doivent être ensuite améliorées et remplacées continuellement par les connaissances tirées de l'expérience. Les nativistes répondent en distinguant la représentation générale de l'étendue et les notions d'étendues déterminées. Celles-ci peuvent être plus ou moins exactes ; elles se corrigent peu à peu ; mais la représentation générale de l'étendue ne change pas de caractère et elle est impliquée par le travail de l'expérience.

NATIVISTE (*visst'*) adj. Qui se rapporte au nativisme : *Théorie* NATIVISTE.

— n. m. Partisan du nativisme.

NATIVITÉ (lat. *nativitas*) n. f. Naissance considérée au point de vue de l'époque où elle a eu lieu ; anniversaire de la naissance : *Célébrer sa* NATIVITÉ. (Ne s'emploie guère qu'en parlant de Jésus, de sa mère et de quelques saints : *La* NATIVITÉ *de la Vierge, de saint Jean-Baptiste.*) ‖ S'emploie absolum. pour désigner la naissance de Jésus ou la fête de Noël (Dans ce sens, prend une majuscule) : *Le jour de la* NATIVITÉ.

— Astrol. Etat du ciel, des astres, au moment de la naissance d'une personne. ‖ *Thème de la nativité.* Détermination de la situation des astres au moment de la naissance d'une personne dont on veut tirer l'horoscope.

— B.-arts. Représentation de la nativité de Jésus : *Qui n'a cent fois admiré les* NATIVITÉS, *les* Vierge et l'Enfant, *les* Fuites dans le désert ? (Chateaubr.)

— Chronol. *An de la nativité*, Année qui commençait au 25 décembre, jour de la nativité de Jésus-Christ.

— Liturg. Dans le rit mozarabique, Nom donné à la seconde des neuf fractions de l'hostie.

— ENCYCL. Liturg. *Nativité de Notre-Seigneur.* V. NOËL. *Nativité de la Sainte Vierge* ou *de Notre-Dame.* Cette solennité se célèbre le 8 septembre : elle fait partie des fêtes dont la célébration publique est, en France, d'après l'indult de Pie VII qui suivit le Concordat (1802), reportée au dimanche suivant. Elle est destinée à rendre hommage à la naissance de Marie, qui, préservée du péché originel, fut, dès l'aube de sa vie, agréable à Dieu. La *Nativité de la Sainte Vierge* est inscrite dans le calendrier de l'Eglise latine depuis le règne du pape saint Léon le Grand (440-461). Le concile *in Trullo* (691-692) l'admit officiellement dans celui de l'Eglise grecque.

— Iconogr. La représentation des épisodes évangéliques qui ont accompagné la naissance de Jésus-Christ a tenté un très grand nombre d'artistes de toutes les écoles. Leurs œuvres sont dénommées de diverses façons : *Naissance, Nuit, Crèche,* etc. Nous les groupons sous le titre général de *Nativité.* Les artistes du moyen âge et des temps modernes ont traité le sujet de la *Nativité* avec parfois une grande liberté.



Nativité de Jésus-Christ, d'après Varallo Sesia.

Parmi les maîtres de l'école italienne qui ont peint des *Nativités*, nous citerons : Raphaël, le Corrège, et Jacopo da Bassano (le Bassan) dont les nombreux tableaux sont au Louvre, au Belvédère, à Madrid, etc. Le Baroche (musées de Madrid et du Belvédère), Fra Bartolommeo (musée des Offices), L. Cambiaso (tableaux à la cathédrale et dans l'église Saint-François, à Gênes, au musée Brera, à Milan, et à la pinacothèque de Bologne), Ann. Carrache (tableaux au Louvre), Augustin Carrache (tableau de l'église Saint-Barthélemy, à Bologne), Louis Carracho (au Louvre), Giotto (cathédrale de Chiusi), Francia (pinacothèque de Bologne), Beo. Castiglione (au Louvre), etc. Rappelons encore : Luca Giordano (coll. La Caze, au Louvre, et musée du Belvédère), le Giorgione (galerie de Dresde), le Josépin (autrefois au palais de Versailles), le Pérugin (Louvre, pinacothèque de Pérouse, palais Mozzi, à Florence), Varallo Sesia (Bergame), etc.

Dans l'école française, nommons : Ch.-A. Coypel (musée de Dijon), J.-F. Faure, F. Fayet, Brisset (musée de Toulouse), Le Brun (au Louvre), Le Sueur (à La Rochelle), Natoire (autrefois dans le célèbre cabinet Lempereur, à Paris), Nic. Poussin (musée de Munich), etc.

Dans les écoles d'Allemagne et des Pays-Bas : Altdorfer (galerie d'Augsbourg), Gilles Backereel (musée de Bruxelles), Dietrich (musées de Dresde et de Vienne), Albert Dürer (pinacothèque de Munich), Van Dyck (église de Termonde, en Belgique), F. Floris (galerie de Dresde), Rembrandt (pinacothèque de Munich), etc.

Dans l'école espagnole : Ant. del Castillo (musée de Madrid), Murillo (musée de Madrid), P. Orrento (musée de Madrid), Pantoja de La Cruz (musée de Madrid), Ribera, Vélasquez, etc.

Dans l'école anglaise : J. Reynolds, J.-S. Copley, etc. *Nativité de la Vierge.* V. VIERGE.

— Hist. relig. Deux congrégations de femmes portent, en France, le vocable de la *Nativité* : la première est celle des *Sœurs de la Nativité de Notre-Seigneur*, fondée en 1813 à Crest (Drôme) par le P. Enfantin et Mme de Saint-Alyre de Fransu, pour la direction des écoles gratuites et aussi des pensionnats de jeunes filles ; la maison mère est actuellement à Valence. La seconde est la congrégation des *Religieuses de la Nativité de Notre-Dame*, instituée en 1818, à Saint-Germain-en-Laye, par Mlle Anne Perrier, sous la direction de l'abbé Pourchon. Elles suivent la règle de saint Augustin, et leurs constitutions ont été calquées sur celles que saint François de Sales a données à l'ordre de la Visitation. Elles font les trois vœux de religion pour un an et les renouvellent chaque année, le jour de la fête de la Nativité de la Sainte Vierge. Elles se consacrent à l'éducation des jeunes filles. Leur maison mère est située à Saint-Germain. Vêtues de noir, elles ont un voile de même couleur et une guimpe blanche.

NATIVITÉ (Jeanne LE ROYER, en religion **sœur de la**), née à La Chapelle-Janson en 1732, morte à Fougères (Ille-et-Vilaine) en 1798. Entrée, comme sœur converse, chez les clarisses de Fougères, elle écrivit, par l'ordre de son confesseur, l'abbé Genet, le récit des apparitions et des révélations dont elle se crut favorisée. La publication de sa *Vie*, à laquelle étaient joints des extraits de ses manuscrits (1817-1819), eut un certain retentissement.

NATOIRE (Charles-Joseph), peintre et graveur français, né à Nîmes en 1700, mort à Castel-Gandolfo, près de Rome, en 1777. Son père, Florent Natoire, était architecte et sculpteur ; lui-même remporta, en 1721, le prix de Rome avec un *Sacrifice de Manoah*. A Rome, il obtint le premier prix de l'académie de Saint-Luc avec un *Moïse apportant les tables de la loi*. Après un long séjour dans cette ville, il retourna en France et fut reçu membre de l'Académie de peinture (1734), avec *Vénus demandant à Vulcain des armes pour Enée*. Natoire, comme les Vanloo, est un maniériste académique, plus soucieux du joli que du beau. Comme décorateur, il n'est pas sans mérite ; ses meilleures œuvres en ce genre sont : la décoration d'un salon de l'hôtel de Soubise (Paris), les peintures des panneaux entre les fenêtres du cabinet des médailles, à la Bibliothèque nationale, et celles des appartements du premier étage, au palais de Versailles ; entre autres, le plafond de la chambre à coucher de la reine : *la Jeunesse et la Vertu présentant deux princesses à la France.*



Natoire.

Dès 1737, Natoire avait été nommé professeur à l'Académie de peinture ; en 1751, il fut envoyé à Rome pour remplacer De Troy en qualité de directeur de l'Académie de France. Il exécuta, dans cette période de sa vie, la voûte principale de l'église Saint-Louis-des-Français. Natoire conserva ses fonctions jusqu'en 1774.

Outre les ouvrages mentionnés plus haut, on peut encore citer de Natoire, au Louvre : *Junon* et *les Trois Grâces* ; une *Flore*, une *Agar*, au musée de Compiègne ; d'autres morceaux à Montpellier, Nîmes, Rouen, etc. — Sa sœur, pastelliste distinguée, a vécu près de lui, à Rome.

NATORP (Bernard-Christian-Louis), musicien et théologien allemand, né à Werden en 1774, mort à Munster en 1846. Il s'est rendu fameux par de nombreux écrits sur la théologie et aussi sur l'enseignement du chant. Sa théorie était une combinaison du chiffre et des divers signes de la notation usuelle. Citons de lui : *Introduction à l'enseignement du chant, à l'usage des professeurs des écoles populaires,* 1er cours (1813-1820) ; *Livre de mélodies pour le chant paroissial dans les églises évangéliques* (1822) ; *Sur les préludes de Rink* (1834).

NATORP (Paul-Gérard), philosophe allemand, né à Dusseldorf en 1854. Il a publié, en allemand, entre autres ouvrages à tendance néo-kantienne : *Théorie de la connaissance chez Descartes* (1882) ; *Recherches pour l'histoire du problème de la connaissance dans l'antiquité* (1884) ; *Introduction à la psychologie d'après la méthode critique* (1888) ; *la Religion dans les limites de l'humanité* (1894).

NATRIUM (*om'* — rad. *natron*) n. m. Chim. Ancien nom du sodium.

NATRO-CALCITE n. f. Minér. Syn. de GAY-LUSSITE.

NATROLITE (de *natron*, et du gr. *lithos*, pierre) n. f. Espèce de zéolithe sodique. (C'est la *pierre de soude* que l'on trouve dans le Wurtemberg.)

NATROMÈTRE (de *natron*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Instrument servant à évaluer la quantité de soude ou de potasse pure contenue dans les produits du commerce et qui repose sur l'accroissement de densité que le sulfate de sodium produit dans une solution de sulfate de potassium.

NATRON et **NATRUM** (*trom'* — de l'espagn. *natron*, venu de l'ar. *nathroun*) n. m. Carbonate hydraté natural de soude, $H^{10}Na^2CO^{13}$. (Sa densité varie de 1,42 à 1,50 et sa dureté de 1 à 1,5 ; il existe à l'état de dissolution et d'efflorescences dans les lacs de Natron, en Egypte, et dans presque toutes les eaux thermo-minérales alcalines.)

NATRON (LACS DU) ou **OUADI-EL-NATROUN**, groupe de lacs de la Basse-Egypte, répartis dans une vallée parallèle au Bahr-Belama, et longue de 35 kilom. environ pour une largeur de 5 à 8, déserte, sauf quelques couvents de moines coptes. Les principaux de ces lacs, alimentés probablement par des infiltrations venues du Nil, sont ceux de *Mellahat oum-Richeh*, *Mellalat el-Ghan-fandih*, *Mellalat el-Gar*, etc. Leurs eaux, d'un rouge sombre au moment des crues, sont chargées de sel, de carbonate de soude, de sulfate de soude ; elles ont fourni, de toute antiquité, des quantités considérables de natron, que les caravanes d'Alexandrie ou du Caire viennent chercher régulièrement.

NATRONALUN n. m. Minér. Syn. de MENDOZITE.

NATRONITE n. f. Nitrate naturel de soude, abondant au Pérou.

NÂTS, tribu du nord de l'Inde, vivant principalement dans le Bengale. (On donne aussi ce nom à la caste des jongleurs, montreurs d'animaux, diseurs de bonne aventure, qui sont nombreux dans l'Hindoustan.) — *Un* NÂT.

NATSIATE n. m. Genre de térébinthacées, comprenant des lianes de l'Inde.

NATTAGE (*na-taj'*) n. m. Techn. Action de natter ; état de ce qui est natté.

— Mar. Paillet ou sangle disposés au portage des manœuvres pour prévenir l'usure du frottement. ‖ *Voiles en nattes,* Voiture faite avec des nattes, bandes plates formées de végétaux secs tressés.

NATTAIRE (*na-tèr'*) n. m. Solitaire moine, qui n'avait pour lit qu'une natte de jonc.

— Adjectiv. : *Moine* NATTAIRE.

NATTALAH (*na-ta*) n. m. Machine d'épuisement, consistant en une sorte d'écope sans contre-poids, qui est manœuvrée par deux hommes.



Natte.

NATTE (du lat. *matta*) n. f. Tissu de paille, de jonc, de roseau, fait de brins entrelacés, et servant ordinairement à couvrir les planchers ou à revêtir les murailles : *Coucher sur une* NATTE *de jonc.*

— Par ext. Objet quelconque, fait de brins tressés comme ceux d'une natte : *Une* NATTE *d'or, d'argent, de fil.* ‖ Cheveux tressés en forme de natte : *Fillette qui porte des* NATTES *dans le dos.*

— Archit. Ornement architectural en forme de tresse horizontale, que l'on employait principalement dans les églises byzantines.

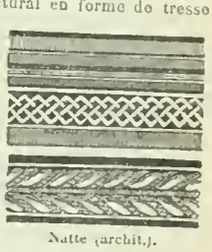

Natte (archit.).

— Bot. Syn. de NATTIER.

— Pêch. *Natte de liège*, Nom donné, en Provence, aux morceaux de liège qu'on attache à la tête du filet pour maintenir cette partie à la surface de l'eau.

— Techn. Petit pain formé de trois brins de pâte tressés ensemble. ‖ Petit gâteau ayant une forme analogue.

— ENCYCL. Archéol. Jadis, le commerce des *nattes* ou paillassons était une branche très importante d'industrie à laquelle se rattachait le corps de métier des nattiers. Jusqu'au XVIIIe siècle, cette industrie demeura florissante, car tous les murs des habitations aisées étaient tapissés de nattes. Mais, sous le règne de Louis XV, on ne se servait plus de nattes que pour couvrir les planchers. Les belles nattes venaient du Levant. Autrefois, la ville de Pontoise était un grand centre de production.



Natte : 1. De litière (A, litière ; B, natte) ; 2. De tour de poteau ; 3. De plancher.

NATTER (*na-té*) v. a. Tresser en nattes : NATTER *de la paille, ses cheveux.* ‖ Tresser en natte les cheveux ou les crins de : NATTER *une dame.* NATTER *un cheval.* (Vx.)

— Couvrir de nattes : NATTER *une chambre, un mur.*

Natté, ée, part. pass. du v. Natter.

— Pêch. *Morue nattée*, Morue qui a été endommagée par les nattes avec lesquelles se font les premiers lits sur le plancher où l'on établit la pile.

Se natter, v. pr. Etre natté. ‖ Tresser en nattes ses propres cheveux.

NATTER (Johann Lorenz), graveur allemand, né à Biberach en 1705, mort à Saint-Pétersbourg en 1763. Il se rendit en Italie et s'adonna à la gravure sur pierres fines. Sa réputation commençant à s'établir, il voyagea en divers pays, et fut mandé à Londres pour y composer la médaille du *Couronnement de George III*, puis à Saint-Pétersbourg, où il succomba aux souffrances d'une maladie de cœur. Natter a laissé des ouvrages d'un fini remarquable et d'un grand prix, et publié : *Traité de la méthode antique de*

graver en pierres fines comparée avec la méthode moderne (1754) ; *Catalogue des pierres gravées tant en relief qu'en creux du comte de Bessborough* (1761).

NATTERER (Jean), naturaliste allemand, né à Laxenbourg en 1787, mort à Vienne en 1843. Conservateur du musée géologique de cette ville, il fit partie de l'expédition scientifique envoyée par le gouvernement autrichien dans l'Amérique du Sud. Il recueillit de précieuses collections zoologiques et géologiques. Parmi ses ouvrages, on peut citer la *Faune des mammifères du Brésil* (1840).

NATTIER (*na-ti-é*), **ÈRE** a. Personne qui fait ou vend des nattes.

— n. m. Hist. relig. Membre d'une secte manichéenne, qui affichait une grande austérité, et qui ne permettait pas d'autre couchette que des nattes de jonc.

— Bot. Arbre de la famille des sapotacées, du genre imbricaire, appelé aussi NARBOTTIER et BOIS DE NATTES.

— ENCYCL. Féod. La communauté des maîtres *nattiers* demeura florissante jusqu'au milieu du XVIIe siècle; elle comptait alors plus de cent maîtres. Dès 1718, ce nombre tombait à douze, qui étaient sous la discipline de deux jurés. Ils avaient le droit de faire toute espèce d'ouvrages de paille, mais non point celui de travailler la paille torse, ce qui était besogne de tourneur.

NATTIER (les), famille de peintres français du XVIIe et du XVIIIe siècle. Elle est représentée par les artistes suivants : MARC **Nattier** *père*, portraitiste, né et mort à Paris (1642-1705). [Il paraît être sorti de l'atelier de Claude Le Fèvre, et fut reçu à l'Académie en 1676. Ses peintures sont rares et mal identifiées ; — JEAN-BAPTISTE **Nattier**, peintre d'histoire, fils du précédent, né à Paris en 1684, mort par suicide à la Bastille en 1726. [Il fut reçu membre de l'Académie en 1712 ; compromis dans une scandaleuse affaire de mœurs, il se coupa la gorge en prison. Selon Mariette, Jean-Baptiste Nattier avait dessiné une partie des Rubens de la galerie du Luxembourg pour la grande entreprise de son frère, autorisé avant 1705 à les reproduire et à les faire graver. Ses œuvres sont consciencieuses, mais froides] ; — JEAN-MARC **Nattier**, portraitiste, fils de Marc, né et mort à Paris (1685-1766). [Il se fit agréer à l'Académie en 1715. On lui demanda pour sa réception un plafond d'*Apollon protecteur des arts* dont il peignit et présenta l'esquisse, mais la compagnie se ravisa. Son élection ne put avoir lieu qu'en 1718, après l'exécution de son médiocre tableau, à la manière de Raoux, de *Phinée changée en pierre* (musée de Tours). Dans l'intervalle, le tsar Pierre le Grand l'avait appelé en Hollande pour y peindre divers portraits de son entourage et une *Bataille de Pultawa*. Des invitations pressantes à se rendre en Russie lui furent adressées en vain par le souverain russe, en 1717, après son séjour à Paris. Une note du « Mercure de France » (1721) nous le montre, sans doute à court d'argent, associé à Watteau pour dessiner les plus beaux tableaux du roi et du régent, à l'intention d'un vaste recueil préparé par Crozat le jeune. En 1731, le chevalier d'Orléans, fils du régent et grand prieur du Temple, lui accorda la succession de Jean Raoux, son peintre, avec un logement au Temple. Dès lors, le succès lui resta fidèle, sauf en son extrême vieillesse. L'œuvre de Jean-Marc Nattier est considérable, mais incomplètement connue. On a des raisons de croire qu'il avait produit des tableaux de batailles mêlées d'allégories ; ils sont perdus ou égarés. Beaucoup de ses portraits ne nous sont connus que par des estampes ou de simples mentions. Il avait exposé, en 1725, à l'exposition en plein vent de la place Dauphine (Paris), une effigie de Maurice de Saxe. Au Salon du Louvre en 1737, on voyait de lui une allégorie de *la Justice*, empruntée à une suite de figures allégoriques décorant la grande salle du Temple. Au Salon de 1738, c'était le *Grand prieur commandant sur un port de mer*. Puis viennent en nombre infini des portraits de grandes dames, de princesses, de favorites, etc., représentées sous des costumes mythologiques. La grâce et la distinction font le prix de ces peintures, mais la fadeur n'en est pas toujours absente. Jean-Marc Nattier a donné aussi, quelquefois, des portraits non mythologiques ; par exemple, l'admirable Marie Leczinska en négligé, et son propre portrait avec sa famille, autour d'un clavecin, peinture datée de 1730. L'artiste, atteint d'hydropisie en 1762, dut vendre son cabinet de curiosités et connut toutes les amertumes de la décrépitude. Il était professeur à l'Académie depuis 1752 ; — N. **Nattier**, fils de Jean-Marc. [Après quelques succès à l'école académique, son père l'envoyait à Rome en 1753, et il s'y rendait avec la suite de Madame infante. N. Nattier fit preuve d'un assez mauvais caractère et de peu d'assiduité au travail. Il se noya en se baignant dans le Tibre (1754). On n'a aucune œuvre de lui.]



Jean-Marc Nattier.

NATU-MAJORITÉ [u lat. *natu major*, l'aîné, le premier par la naissance] n. f. Qualité d'aîné. (Peu us.)

NATURAL BRIDGE, ville des États-Unis (Virginie), sur le Cedar, affluent gauche du fleuve James ; 5.000 hab. Pont naturel, sous lequel passe le Cedar.

NATURALISATION (*sion*) n. f. Action de naturaliser. || Action de transporter un mot, une locution d'une langue dans une autre.

— Acte par lequel un État admet un étranger au nombre de ses nationaux ou régnicoles. *Les conditions de* NATURALISATION *varient avec les législations des différents États. Grande naturalisation.* Autref. Celle qui conférait à la fois les droits civils et les droits politiques.

— Hist. nat. Acclimatation *durable* d'une espèce animale, végétale, dans une contrée qui lui était étrangère.

— Techn. Art, action de donner à un animal mort l'apparence de la vie. || Préparation qu'on fait subir à une plante pour lui conserver sa forme et son apparence.

— SYN. **Acclimatation**. V. la partie encycl. (Hist. nat.).

— ENCYCL. Dr. Les lois qui règlent les conditions auxquelles est attachée la qualité d'indigène ont varié selon les temps et selon les pays. Deux systèmes ont toujours été en présence : l'un qui fait dépendre la nationalité du lieu du naissance, *jure soli*; l'autre de la filiation, *jure sanguinis*. C'est le dernier qui a été suivi par la législation française. C'est par suite d'une transaction entre ces deux systèmes que les articles 9 et 10 du Code civil ont offert aux étrangers et à leurs descendants la nationalité française.

La *naturalisation* était connue sous l'ancienne jurisprudence. Elle était accordée par des lettres du *grand sceau*, appelées *lettres de naturalité*; anciennement, elles portaient le nom de *lettres de bourgeoisie*.

Législation actuelle. C'est la loi du 26 juin 1889 qui règle en France l'acquisition, la perte et le recouvrement de la qualité de Français. Les dispositions de ses articles 1 à 8 (§§ 1, 2, 3 et 4) sont relatives aux conditions des Français. (V. NATIONALITÉ.) Aux termes de l'article 8, § 5, peuvent être naturalisés : 1° les étrangers qui ont obtenu l'autorisation de fixer leur domicile en France, après trois ans de domicile en France, à dater de l'enregistrement de leur demande au ministère de la justice; 2° les étrangers qui peuvent justifier d'une résidence non interrompue pendant dix années; 3° les étrangers admis à fixer leur domicile en France, s'ils ont rendu des services importants à la France ou s'ils ont été attachés, à un titre quelconque, au service militaire dans les colonies et les protectorats français; 4° l'étranger qui a épousé une Française, après une année de domicile autorisé.

Tout individu né en France d'un étranger et qui n'y est pas domicilié à l'époque de sa majorité peut, jusqu'à l'âge de vingt-deux ans accomplis, faire sa soumission de fixer en France son domicile et, s'il l'y établit dans l'année à compter de l'acte de soumission, réclamer la qualité de Français par une déclaration qui est enregistrée au ministère de la justice (art. 9). S'il est mineur, la déclaration doit être faite par ses représentants légaux. Il devient également Français si, ayant été porté sur le tableau de recensement, il prend part aux opérations de recrutement sans opposer son extranéité (même article).

Les enfants mineurs du naturalisé deviennent de plein droit Français, en même temps que leur père (art. 12).

Le décret du 13 août 1889 porte règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 26 juin 1889.

Après trois ans de service militaire, ou même un an, en cas de services exceptionnels, les indigènes d'Algérie, Tunisie, Annam, Tonkin, peuvent demander la naturalisation et être admis à jouir des droits de citoyen français.

— Hist. nat. La *naturalisation* se distingue de la simple *acclimatation* en ce que l'espèce naturalisée se reproduit dans son nouvel habitat et s'y perpétue sans perdre ses attributs essentiels. On distingue quelquefois la *naturalisation complète*, dans laquelle l'espèce naturalisée se maintient d'elle-même sans l'aide de l'homme, à la manière d'une espèce indigène, et la *naturalisation incomplète*, dans laquelle l'espèce naturalisée a besoin du secours de l'homme pour se maintenir; mais cette dernière sorte de naturalisation est, à proprement parler, la *domestication* ou la *culture*. On verra, aux articles DISSÉMINATION et MIGRATION, les divers procédés qu'emploie la nature pour faciliter la diffusion des espèces loin de leur lieu d'origine. La naturalisation est d'autant plus facile qu'il y a plus de ressemblance entre les conditions de milieu et de climat des contrées d'exportation et celles d'importation. L'intervention de l'homme peut la favoriser et la hâter par la sélection artificielle.

NATURALISER (du lat. *naturalis*, naturel) v. a. Elever au rang des citoyens, des naturels du pays : NATURALISER *un étranger*.

— Acclimater un animal ou une plante, au point qu'ils se comportent entièrement dans le pays d'adoption comme dans le pays d'origine.

— Par ext. Introduire, faire adopter : *Les Français* ONT NATURALISÉ *un grand nombre de mots anglais*.

— Rendre conforme à la nature. (Vx.)

— Techn. Empailler un animal, lui mettre des yeux, des dents, le préparer de façon à lui donner l'aspect d'un animal vivant. || Préparer une plante de telle façon qu'elle conserve indéfiniment son feuillage, son port et son aspect naturel : NATURALISER *un palmier, un chamérops*.

Naturalisé, ée part. pass. du v. Naturaliser.

— Substantiv. Personne naturalisée : *Les* NATURALISÉS *jouissent des mêmes droits que les* NATIONAUX.

Se naturaliser, v. pr. Obtenir des lettres de naturalisation : *L'Amérique est le pays du monde où il* SE NATURALISE *le plus d'étrangers*. || S'acclimater. || S'habituer.

— Fig. S'implanter, être introduit.

NATURALISME (*lissm'* — rad. *naturalis*) n. m. Qualité de ce qui est produit par une cause naturelle; conformité à la nature : *Le* NATURALISME *d'un prétendu prodige*.

— B.-arts. Réalisme, imitation naïve de la nature : *Le* NATURALISME *d'Albert Dürer*.

— Littér. Ecole littéraire dont Emile Zola est le chef, et qui se propose de reproduire la nature, la réalité, aussi exactement que possible.

— Méd. Système d'après lequel la nature est l'unique ou, du moins, la principale cause curative des maladies.

— Philos. Système de ceux qui attribuent tout à la nature comme premier principe, et nient l'existence d'une substance spirituelle comme cause des êtres. || Religion de la nature.

— ENCYCL. Philos. Le *naturalisme* ne représente pas, dans l'histoire de la philosophie, une doctrine bien définie. Il est parfois synonyme presque rigoureux de *matérialisme*. Cependant, on peut dire que le matérialiste s'occupe surtout de l'essence des êtres et nie l'existence d'une substance spirituelle, et que le naturaliste s'occupe surtout de la cause des êtres et nie l'existence d'une cause en dehors de la nature. Cette distinction permet de comprendre que le naturalisme, au lieu d'être matérialiste, puisse s'identifier avec le *panthéisme*.

Au lieu de porter sur l'origine des choses, le naturalisme peut porter sur la marche des événements dans l'univers. Il est alors la doctrine qui rejette l'intervention de Dieu dans le monde. Son contraire est le surnaturalisme ou supranaturalisme. A un autre point de vue, qui est plus théologique encore, le naturalisme est la négation de l'intervention divine dans l'œuvre du salut; il consiste à affirmer la bonté de la nature humaine et à nier d'une façon absolue la nécessité de la grâce. L'Eglise l'a condamné comme hérétique.

— Littér. Le *naturalisme* a lancé le théâtre dans une voie nouvelle en le rapprochant le plus possible de la vie, en le libérant de toutes les conventions qui ne sont pas inhérentes au genre : là, son principal représentant fut Henry Becque, l'auteur des *Corbeaux* (1882). Mais c'est surtout le roman que cultivèrent les naturalistes. Il ne faut pas ranger parmi eux des romanciers tels que les Goncourt et Alphonse Daudet, dont l'impressionnisme est directement contraire au naturalisme. Zola lui-même, qui a défini la méthode naturaliste, ne s'y est jamais astreint : son imagination incoercible, son tempérament de poète et de visionnaire déforment la nature. Guy de Maupassant est sans doute, parmi tous les romanciers modernes, celui qui mérite le mieux le nom de « naturaliste », parce qu'aucune théorie, aucun système, aucune sollicitation philosophique et morale n'altèrent en son « moi » les images de la réalité. Si l'on voulait définir le naturalisme aussi brièvement que possible, on pourrait le ramener tout entier à l'application des procédés scientifiques dans l'œuvre littéraire. Pour en exposer la discipline, Zola n'a guère fait, lui-même le déclare, que transcrire l'*Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, par Claude Bernard, en substituant au mot de médecin celui d'artiste. Et, sans doute, il ne saurait y avoir de naturalisme absolu, car ce qui fait la différence de la nature et de l'art, c'est justement la modification que l'art imprime à la nature. Mais un écrivain est plus ou moins naturaliste, suivant qu'il reproduit les choses avec plus ou moins d'exactitude. Nous devons dégager le naturalisme de violences et de crudités gratuites, d'un matérialisme et d'un pessimisme systématiques, qui lui cachèrent trop souvent une moitié de la vie, une moitié de l'homme. Quand on parle de sa « banqueroute », il ne s'agit que de l'école naturaliste. A la chute de l'école, survit ce que le naturalisme avait en soi de bon et de sain, ce qui assura jadis sa victoire contre un « idéalisme » conventionnel.

NATURALISTE (*lisst'* — du lat. *naturalis*, naturel) n. m. Celui qui s'applique particulièrement à l'étude de l'histoire naturelle : *Un savant* NATURALISTE. || Celui qui prépare les animaux pour être conservés dans les collections, etc.

— Adjectiv. Qui se livre à l'étude de l'histoire naturelle : *Un philosophe* NATURALISTE.

— Qui pratique en littérature le naturalisme : *Un écrivain* NATURALISTE.

— Qui appartient au naturalisme : *Des intuitions religieuses essentiellement* NATURALISTES. (Renan.)

— Philos. Celui qui n'admet d'autre puissance créatrice et conservatrice que celle de la nature.

NATURALITÉ (lat. *naturalitas*) n. f. Caractère de ce qui est à l'état naturel : *La* NATURALITÉ *d'un produit*. || Caractère de ce qui est produit par les seules forces de la nature : *La* NATURALITÉ *d'un fait réputé pour un miracle*.

— Etat de celui qui est naturel d'un pays, ou qui s'est fait naturaliser : *Obtenir des lettres de* NATURALITÉ. (Vx.)

NATURA NON FACIT SALTUS (aphorisme lat. signif. *La nature ne fait pas de sauts*), c'est-à-dire La nature ne crée ni espèces ni genres absolument tranchés; il y a toujours entre eux quelque intermédiaire qui les relie l'un à l'autre.

NATURANTE adj. f. Philos. Se dit, dans la philosophie de Spinoza, de la nature considérée comme cause de ses phénomènes, par opposition à la *nature naturée* qui représente l'ensemble de ses manifestations.

NATURE (lat. *natura*) n. f. Ensemble des choses qui existent naturellement : *Dans la* NATURE, *l'équilibre s'établit par la destruction*. (Proudh.) || Puissance, force active, et soumise à certaines lois, de cet ensemble : *Etudier les lois de la* NATURE. || Puissance créatrice considérée au point de vue de ses œuvres; œuvres mêmes de cette puissance, mises en opposition avec les produits de la volonté humaine : *L'art ajoute à la* NATURE..... (St-Evrem.)

— Ce qui est naturel, sans art, sans détour : *Il y a peu d'esprits qui ne fardent point la* NATURE. (Vauven.)

— Essence d'un être; manière d'être propre et nécessaire : *La* NATURE *humaine. La* NATURE *de l'âme est de penser*.

— Personne considérée au point de vue de ses qualités naturelles, de ses sentiments : *Les* NATURES *énergiques sont ambitieuses*. || *Bonne nature, Mauvaise nature*. Fam. Personne naturellement bonne, mauvaise. — Naturel, caractère : *Celui qui n'aime ni le vin, ni la musique, ni la femme, est une* MAUVAISE NATURE. (Luther.) || Penchant inné résultant de l'organisation même des êtres : *Combattre la* NATURE. *Céder à la* NATURE. || Conscience, sens intérieur du bien et du mal : *Etouffer les sentiments de la* NATURE.

— Constitution des corps organisés, principe de vie qui les anime et les conserve : *L'art de la médecine consiste à aider, à soulager la* NATURE. || Complexion, tempérament de chaque individu : NATURE *sanguine, bilieuse*.

— Parties qui servent à la génération, surtout chez les femelles : *Il la fit empaler par sa* NATURE, ce *dont elle mourut*. (Brantôme.)

— Poétiq. *Œil de la nature, Père de la nature*, Le soleil, qui éclaire et vivifie le monde.

— Loc. div. *De nature*, Que l'on tient de la nature, qui est inné : *Un vice de* NATURE. || *De* ou *Par sa nature*, Naturellement, originellement : *L'orgueil est immense* DE SA NATURE. (J. de Maistre.) || *Contre nature*, Contre l'honnêteté naturelle ou contre le vœu de la nature. — *Crime, Péché contre nature*, Sodomie. || *Nature humaine*, Genre humain, hommes considérés au point de vue de la constitution, des instincts, des lois de leur être : *Tant de tentations accablent la* NATURE HUMAINE! (Boss.) || *Jeux de la nature*, Phénomènes inexpliqués, que l'on considérait autrefois comme des espèces de miracles : *Les prétendues pluies de soufre, de sang, de crapauds, étaient appelées* JEUX DE LA NATURE. || *Merveilles de la nature*, Phénomènes, sites naturels, dont la beauté ou l'étrangeté excitent l'admiration. || *Loi de nature*, Loi morale fondée sur l'essence même des choses et indépendante de la volonté de tout législateur.

> Il se faut entr'aider, c'est la loi de *nature*.
> LA FONTAINE.

Homme de la nature, Homme tel que la nature le fait, en dehors de toute civilisation et de toute éducation. || *Etat de nature, de pure nature*, Etat de l'homme tel qu'on le suppose antérieurement à toute civilisation : L'ETAT DE NATURE, *dans la philosophie de J.-J. Rousseau, apparaît comme supérieur à l'état de société*. Etat des animaux avant d'être réduits en domesticité. || *Etre dans l'état de nature, de pure nature*, Etre tout nu. (On cite généralement la locution sous sa forme latine, *in naturalibus*.) || *Dons de la nature*, Biens, avantages que nous apportons en naissant. || *Enfant gâté de la nature*, Celui qui possède de grands dons naturels. || *Nature des choses*, Conditions naturelles de ce qui existe; règles auxquelles l'universalité des choses est soumise. || *Forcer la nature*, Faire ou tenter des choses auxquelles la nature s'oppose. || *Payer le tribut à la nature*, Mourir.

— Adjectiv. Fam. Naturel, reproduisant exactement la nature : *Un portrait bien* NATURE. ‖ Cuit sans apprêt ou servi sans accompagnement : *Bœuf* NATURE.

— Adverbialem. D'une manière naturelle, qui reproduit exactement les objets : *Peindre* NATURE. *Faire* NATURE.

— Alchim. *Nature fuyante au feu,* Mercure ordinaire, qui est volatil. ‖ *Changer les natures,* Rendre subtil ce qui est épais et grossier, rendre sec ce qui est humide. ‖ *Les natures diverses ne s'amendent point,* Aphorisme d'après lequel on ne peut jamais unir parfaitement des substances tout à fait différentes. ‖ *Nature se joint par nature, Nature contient nature, Nature est contenue par nature, La nature aime la nature, La nature surmonte la nature, La nature retient la nature,* Adages par lesquels on exprimait l'union fixe du volatil du soufre et du mercure.

— B.-arts. Objet naturel que le peintre ou le sculpteur a sous les yeux pour l'imiter : *Peindre d'après* NATURE. ‖ *Nature vivante,* Hommes ou animaux vivants : *La reproduction de la* NATURE VIVANTE *offre une suprême difficulté: la vie.* ‖ *Nature morte,* Animaux représentés morts, et, par ext., Fruits, fleurs, légumes, objets inanimés. ‖ *Figures plus grandes, plus petites que nature,* Celles qui ont des proportions plus grandes, plus petites que les proportions naturelles. ‖ *Figures de demi-nature,* Celles qui n'ont que la moitié des proportions naturelles.

— Comm. Valeurs propres, objets naturels, par opposition à l'argent monnayé et au papier, qui sont des valeurs représentatives ou fiduciaires : *Certains curés de campagne touchent leur casuel moitié en numéraire, moitié en* NATURE. ‖ *Payer en nature,* Payer avec les productions naturelles du sol. — Fam. Se dit d'une femme qui reconnaît par des faveurs les services qu'elle a reçus.

— Econ. rur. *Bœufs de nature,* Bœufs propres à l'engraissement.

— Manèg. *Cheval de bonne nature,* Cheval docile et aussi Cheval auquel peu de nourriture suffit pour se maintenir en bon état. ‖ *Cheval de mauvaise nature,* Cheval rétif et aussi Cheval à qui la nourriture profite peu.

— Méd. *Nature médicatrice,* Ensemble des actions par lesquelles les organes lésés tendent à revenir à la santé.

— Métall. *Prendre nature.* Se dit de l'acier qui devient rouge et poreux, dans les fours à puddler.

— Musiq. *Chanter par nature.* Signifiait autref. Passer de bémol en bécarre, parce que la note affectée d'un bécarre revient à son ton naturel.

— Physiq. *La nature a horreur du vide,* Aphorisme de l'ancienne physique. V. VIDE.

— Prosod. *Syllabe longue ou brève par nature,* Celle qui a une quantité propre, par opposition à celle dont la quantité dépend de la position.

— Techn. *Diamant de nature,* Diamant qui, n'ayant pas son fil dirigé uniformément, ne peut être bien poli. ‖ *Nature de la baleine,* Nom donné par quelques auteurs au spermaceti ou blanc de baleine.

— Théol. *Etat de nature* ou simplem. *Nature,* Etat naturel de l'homme, par opposition à l'état de grâce.

— ALLUS. LITTÉR. :

Un frère est un ami donné par la *nature.*

V. FRÈRE.

— LOC. PROV. :

Est un âne de *nature*
Qui ne sait lire son écriture.

V. ÉCRITURE. ‖ **Nourriture passe nature,** L'éducation a plus de pouvoir sur nous que la nature même. ‖ **L'habitude est une seconde nature.** V. HABITUDE. ‖ **Nature ne peut mentir,** On ne peut agir contrairement à ses instincts naturels.

— ENCYCL. Philos. La philosophie de la *nature* date des débuts mêmes de la pensée. La philosophie est même conçue, à l'origine, comme étant la science universelle et n'est, à ce titre, qu'une philosophie de la nature, surtout sensualiste en Ionie, surtout rationaliste dans la Grande-Grèce. Socrate réagit contre cette tendance et prend l'homme comme point de départ et même comme unique objet de la réflexion. La plupart de ses disciples s'arrêtent, comme lui, sur le seuil des sciences physiques. Platon réintègre dans ses préoccupations la philosophie de la nature, qui est chez lui purement métaphysique et spéculative. Aristote essaye de constituer la physique pour elle-même sur l'observation aidée de la raison. Après lui, Epicure renouvelle le mécanisme de Démocrite, et les stoïciens le dynamisme d'Héraclite. Les néo-platoniciens sont de purs spéculatifs. Le moyen âge néglige, comme eux, l'étude scientifique de la nature ; sa philosophie est un mélange confus d'aristotélisme, de platonisme et de métaphysique chrétienne. A la Renaissance ressuscitent les anciens systèmes et commence, en même temps, l'étude scientifique des phénomènes. La physique se fonde peu à peu comme une discipline distincte. Elle est encore associée à la métaphysique chez Descartes, Spinoza, Leibniz. Sous l'influence des écoles expérimentales, elle devient une science positive. Schelling et Hegel, au XIXe siècle, essayent encore des constructions à priori. Mais la science s'est réservé l'étude des connexions nécessaires des phénomènes, et la métaphysique celle des questions de cause et de fin.

— B.-arts. *Nature morte.* L'expression de *nature morte* est tout à fait moderne ; mais le genre est des plus anciens. On trouve sur les parois des hypogées d'Egypte, sur les coffres des momies et sur les papyrus, des ustensiles, des vases de toute forme, des armes et d'autres objets peints avec un soin extrême. On a découvert, à Pompéi et à Herculanum, beaucoup de peintures et de mosaïques représentant des *obsonia* (provisions de bouche) ; la maison à laquelle on a donné le nom de Caster et Pollux, dans la première de ces villes, était toute pleine de représentations de ce genre.

Les maîtres italiens des grands siècles n'ont pas estimé que des fleurs, des fruits, des vases fussent assez dignes d'intérêt pour faire le sujet d'un tableau ; mais beaucoup d'entre eux, surtout parmi les Vénitiens, ont introduit des objets de ce genre dans leurs compositions historiques ou religieuses et les ont peints avec un soin et une habileté consommés : on peut en juger par certains tableaux de Bellini, de Paul Véronèse et du Bassan. Le Génois Castiglione traita avec succès des sujets du même genre. Parmi les autres peintres de nature morte de l'école italienne, nous citerons Paolo Paoletti, Carl Antonio Procaccini, Cittadini, Maderno, Jacopo Crivelli, Pietro Paolo Bonzi, P. Ant. Barbieri, Manzini, Scacciati, Simone del Tintore, Sinibaldo Scorza, etc. En Espagne, Murillo ; après lui, il faut citer Menendez, B. Montalvo, Recco et un moderne, Séb. Gessa.

L'école flamande et l'école hollandaise ont produit les maîtres les plus habiles et les plus nombreux dans la peinture de nature morte ; il nous suffira de citer : Frans Snyders, Jan Fyt, Cornelius de Heem, Jan-David de Heem, J. Weenix, qui se placent en première ligne, et, après eux : Van Aelst, A. Van Beecke, A. Adriaenssen, J.-B. Boel, P.-L. Bossus, J. Van Es, N. Bernaert, Elias Van den Broeck, Fr. Eyckens, J. Gallé, Heda, Houdekoeter, W. Kalf, J. Van Kessel, J. Mierevelt, Abraham Mignon, Gertrude Pieters, Pieter Poter, H. Rokes Sorgh, J. Vonck, Jacob Gillig, etc. Quelques grands maîtres néerlandais ont peint ou gravé des tableaux de nature morte excellents : Rembrandt a gravé une *Coquille* bien connue des amateurs ; Gérard Dov a peint une *Aiguière d'argent,* qui est au Louvre, et une *Montre* suspendue à un ruban bleu, près d'un chandelier de cuivre, qui est au musée de Dresde ; Cuyp a exécuté aussi quelques merveilles du même genre.

En France, les meilleurs peintres de nature morte sont : Desportes, Oudry, Chardin, Roland de La Porte, Blain de Fontenay, Monnoyer, etc., au XVIIIe siècle. Chardin est particulièrement célèbre. Au XIXe siècle, Philippe Rousseau, Blaise Desgoffe, Alex. Couder, Eug. Appert, Mouginot, Ribot, Vollon, etc.

Nature des choses (DE LA) [*De natura rerum*], ou mieux **De la Nature,** poème didactique où Lucrèce expose, en les modifiant parfois, les principes du système d'Epicure. — L'ouvrage est divisé en six livres. Le premier, qui s'ouvre par une brillante invocation à Vénus, principe de la fécondité, chante la nature et les premiers éléments, ou *atomes,* puis réfute le paganisme et, pour mettre en relief la sottise et la cruauté des peuples, raconte le supplice d'Iphigénie. Dans le deuxième livre, le poète traite des mouvements de la matière et de l'infinité du monde. Le troisième est consacré à l'âme humaine, composée d'éléments destructibles dans leur union, mais éternels dans leur essence. Dans le quatrième, l'homme physique, les sens, l'amour, sont chantés avec puissance. Dans le cinquième, le poète nous fait assister aux premiers âges de la terre, aux mille essais de la nature encore bouillonnante pour créer des formes viables ; l'apparition des animaux, celle de l'homme enfin, mais tout proche encore de l'animal, puis ses progrès. Le sixième enfin a pour objet les phénomènes naturels, pluie, vents, arc-en-ciel, volcans, tremblements de terre. Les explications de ces phénomènes, dont Lucrèce propose parfois plusieurs simultanément, sont souvent enfantines, mais ce qui ne l'est pas, ce sont les principes scientifiques et philosophiques qui constituent le fond du poème. Ils ont été exposés au mot LUCRÈCE. La principale qualité du style de ce poème est la vigueur et la logique. C'est une langue presque scientifique, géométrique. Mais en même temps Lucrèce est plein de passion. Les descriptions sont d'une grande richesse. Le poème de *la Nature* est sans contredit l'œuvre la plus puissante de la littérature latine. Il a été traduit en vers et en prose par de Pongerville. Sully Prudhomme a donné une belle traduction du premier livre. L'abbé de Polignac a tenté de le réfuter dans l'*Anti-Lucrèce,* poème en six chants, où sont exposés les principes de Descartes (1746).

Nature des dieux (DE LA) [*De natura deorum*], traité philosophique de Cicéron en trois livres, composé en 45 av. J.-C. et dédié à Brutus. — Trois philosophes : un épicurien, Velleius, un stoïcien, Balbus, un académicien, Cotta, y discutent sur la nature des dieux ; les deux premiers exposent leurs dogmes et le troisième les critique tour à tour. Cicéron, qui est censé assister à l'entretien, n'intervient à la fin que pour dire que la vraisemblance est du côté de Balbus. Un prétendu quatrième livre, publié à Bologne en 1811, est l'œuvre d'un faussaire. La meilleure édition est celle de J.-B. Mayor (Cambridge, 1880, 1883).

Nature (DES SECRETS DE LA), dialogues philosophiques, en latin, par Vanini (1616). Le titre complet de l'ouvrage est : *De admirandis naturæ reginæ deæque mortalium arcanis lib. IV.* (Des admirables secrets de la nature, reine et déesse des mortels, IV livres.) Malgré des protestations de soumission à l'Eglise, c'est un traité complet de naturalisme panthéiste. Vanini n'admet ni un Dieu créateur et Providence, ni l'immortalité de l'âme ; il enseigne que les vertus et les vices dépendent du tempérament et que la seule morale est celle d'Epicure. Ce livre a été traduit par Rousselot, dans les *Œuvres philosophiques* de Vanini (1841).

Nature humaine (TRAITÉ DE LA), par David Hume. Commencée en 1737, cette œuvre ne fut terminée qu'à la fin de 1739. Elle a pour but de reprendre en sous-œuvre toutes les recherches des philosophes, d'assimiler la méthode des études morales à celle des investigations scientifiques et de donner à la philosophie un fondement certain. Hume y reprend et applique à tout le principe de Locke, que la sensation est le principe de toutes nos connaissances. Ce livre n'attira d'abord l'attention que d'un petit nombre d'esprits curieux. Il fit peu à peu son chemin et fut l'objet de quelques réfutations. Il eut pour double effet de détacher Reid du système de Locke et de réveiller Kant de son « sommeil dogmatique ».

Nature (SYSTÈME DE LA), traité de philosophie matérialiste du baron d'Holbach, dont le titre exact a été donné d'autre part. (V. HOLBACH.) — Le *Système de la nature* est un essai d'explication exclusivement matérialiste de l'univers. Ce qui est sensible a seul une existence. Toute idée d'être spirituel n'a aucune base et est, par conséquent, sans valeur. Pas de Dieu. Les êtres animés, comme les corps bruts, sont le produit de la matière et de ses lois. Le déterminisme régit les actions des hommes, comme il régit tous les mouvements de l'univers. La seule morale fondée en raison est celle de l'intérêt. Dans le second volume, d'Holbach examine l'origine et la valeur de nos idées sur Dieu. C'est le mal qui existe en ce monde qui est cause de l'invention de Dieu. L'homme a inventé Dieu pour que Dieu le délivrât du mal. « S'il n'existait point de mal dans ce monde..., l'homme n'aurait point eu de motifs pour rechercher les causes inconnues des choses. » La science restreindra de plus en plus le domaine de la divinité. — Le livre de d'Holbach, écrit « d'une manière fausse, pédantesque, abstraite et violente tout à la fois » (Villemain), serait oublié s'il ne se rattachait à l'histoire des idées au XVIIIe siècle.

Nature (PREMIÈRE ESQUISSE D'UN SYSTÈME DE PHILOSOPHIE DE LA), par Schelling (1799). L'ouvrage comprend trois parties :

1° *La nature dans ses produits les plus primitifs est organique.* Le premier postulat de toute philosophie de la nature est le *productif* absolu, qui ne se confond avec aucun produit et qui les engendre tous. Sans cesse en activité, ce principe développe la progression dynamique de la nature, progression que la philosophie de la nature a pour tâche générale de déduire à priori. L'univers forme un vaste organisme, au sein duquel l'activité lutte contre la passivité. Cette dernière est le principe du monde inorganique.

2° *Déduction des conditions d'une nature inorganique.* La juxtaposition et l'extraposition supposent une tendance à la pénétration réciproque : c'est la gravitation universelle. Des deux systèmes en présence pour l'expliquer, système mécanique et système métaphysique, aucun n'y réussit complètement. Il faut les réunir dans un troisième, celui de l'attraction physique. De la gravitation découlent l'intussusception, considérée comme un fait général physique, l'action chimique, la lumière, la combustion et l'électricité.

3° *Détermination réciproque des deux natures, organique et inorganique.* La notion la plus haute qui exprime la liaison entre ces deux mondes est celle d'excitabilité, d'où se déduisent toutes les fonctions organiques particulières : la sensibilité, l'irritabilité, la force productrice avec ses variétés : nutrition, sécrétion, croissance, instinct artistique, métamorphose, génération. Il y a en définitive au sein des deux natures une même hiérarchie dynamique, qui peut s'exprimer par un même schéma.

Nature et science (*Etudes critiques et mémoires*), par Louis Büchner, publié en allemand en 1862. C'est un recueil de trente quatre études sur des sujets divers, mais inspirées par la préoccupation de défendre le matérialisme. Büchner critique vivement Schopenhauer, reproche à Darwin d'avoir exagéré le rôle de la sélection naturelle et méconnu trop souvent celui des circonstances extérieures. Le travail intitulé : *Matière, organisation et esprit* contient l'exposé d'un panthéisme matérialiste, qui permettrait cependant d'admettre l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme.

Nature (LA), revue hebdomadaire qui, depuis 1872, se publie à Paris, et enregistre les progrès de la science. Des gravures agrémentent le texte, d'une lecture facile et attrayante. Ce recueil, fondé par Gaston Tissandier, est aujourd'hui dirigé par H. de Parville.

NATURÉ p. m. Vitic. Syn. de SAVAGNIN.

NATURÉE adj. f. Philos. ‖ *Nature naturée* (par oppos. à la *nature naturante*), La nature considérée à l'état passif.

NATUREL, ELLE (*rèl*') adj. Qui appartient à la nature, qui est conforme à l'ordre ordinaire de la nature : *Les phénomènes* NATURELS.

— Conforme à la nature particulière d'un être, d'une espèce, d'un individu : *L'esprit d'imitation est* NATUREL *aux hommes.* ‖ Conforme à la raison ou à l'usage commun : *Il est* NATUREL *qu'un enfant obéisse à ses parents.*

— Qui se fait en vertu des lois de la nature : *La mort est un fait* NATUREL. ‖ Que l'on tient de la nature, qui n'est point acquis : *Une infirmité* NATURELLE. ‖ Qui n'est point factice ou emprunté : *Les cheveux* NATURELS *ne suffisent plus à la coiffure des femmes.* ‖ Qui n'est pas dû à l'industrie des hommes : *Prairie* NATURELLE.

— Qui est facile, aisé, sincère, point apprêté, point recherché : *Un style* NATUREL. ‖ Qui est déduit sans effort, qui n'est point torturé : *Trouver l'explication* NATURELLE *d'un fait.* ‖ Qui a une aisance, une facilité sans apprêt : *Rien n'empêche tant d'être* NATUREL *que l'envie de le paraître.*

— Qui est né hors mariage, par opposition à légitime : *Fils* NATUREL. ‖ Qui est né de la personne même, par opposition à adoptif : *Fils légitime et* NATUREL. ‖ *Père naturel,* Celui qui a engendré, par opposition à *père adoptif.*

— Loc. div. *Homme naturel,* Se disait autrefois d'un homme en âge de se marier. ‖ *Mort naturelle,* Mort qui résulte d'une maladie ou de l'âge. ‖ *Loi naturelle,* Loi qui résulte de la nature même des choses, et qui n'a été établie par personne : *La loi humaine viole quelquefois la* LOI NATURELLE. ‖ *Droit naturel,* Ensemble des lois naturelles : *La liberté est un* DROIT NATUREL. ‖ *Juges naturels,* Ceux que la loi assigne aux accusés, aux parties, suivant leur qualité et l'espèce de la cause : *Nul ne peut être distrait de ses* JUGES NATURELS. — Personne plus apte que toute autre à juger d'une chose : *Les gens de goût sont les* JUGES NATURELS *des productions littéraires.* ‖ *Religion naturelle,* Ensemble de croyances et de préceptes relatifs à Dieu, à la morale, et basés sur les seules données de la raison. ‖ *Peuples naturels ou primitifs,* Peuples à l'état de nature, non civilisés. ‖ *Couleur naturelle,* Couleur propre des objets qui n'ont pas été teints. — *Couleurs naturelles,* Couleurs des chairs telles qu'elles sont ordinairement dans l'état de santé. ‖ *Vin naturel,* Vin qui est le produit de la fermentation du pur jus de raisin. ‖ *Parties naturelles,* Organes externes de la génération. ‖ *Sciences naturelles,* Sciences qui traitent de la nature et de ses productions. ‖ *Histoire naturelle,* Science qui a pour objet la description et la classification des êtres organisés et inorganiques. — Ouvrage traitant de cette science : *L'*HISTOIRE NATURELLE *de Buffon.* ‖ *Caractères naturels,* Caractères distinctifs pris parmi les attributs constants et essentiels des êtres qu'ils servent à classifier. ‖ *Classification naturelle,* Celle qui est fondée sur les caractères naturels. ‖ *Philosophie naturelle,* Chez les Anglais, Science qui a pour objet l'étude des lois et des causes des phénomènes naturels, l'ensemble des sciences naturelles.

— Arithm. *Suite naturelle de nombres,* Suite de nombres entiers. ‖ *Logarithmes naturels* ou *hyperboliques,* syn. de *logarithmes népériens.* V. LOGARITHME.

— Astron. *Horizon naturel,* Celui qui est déterminé par l'intersection de la voûte céleste avec un plan passant par le centre de la terre et perpendiculaire à la verticale du lieu d'observation.

— Gramm. *Ordre naturel, logique ou analytique,* Ordre des mots, calqué sur celui de la dépendance des idées.

— Hist. *Sujets naturels,* Ceux qui sont nés dans l'Etat.

— Mar. *Ordre naturel,* Ligne de file en de front dans lesquelles les navires ou divisions sont rangés dans leur ordre naturel de numérotage : l'amiral en tête pour la ligne de file, sur la droite pour la ligne de front.

— Musiq. *Note naturelle,* Celle qui n'est affectée ni d'un dièze, ni d'un bémol. ‖ *Ton naturel,* Celui dont la tonique n'est modifiée par aucun accident. ‖ Ainsi, avec quatre dièzes à la clef on est en *mi* naturel majeur ; le *mi* en effet étant dans son état naturel, tandis qu'avec trois

bémols à la clef, on est en *mi* bémol majeur, le *mi* étant baissé d'un demi-ton par l'effet du second bémol.)

— Mythol. rom. *Dieux naturels*, Parties de l'univers personnifiées et adorées comme dieux : *Le soleil, la lune, l'air, la terre, le feu étaient des* DIEUX NATURELS.

— Théol. Qui appartient à l'homme déchu. (Se dit par opposition à l'ordre de la grâce : *Désirs trop naturels.* [Bourd.].)

— n. Personne qui habite un pays et qui en est originaire : *Les* NATURELS *de Java.* (Ne se dit guère que des habitants d'un pays plus ou moins sauvage ou, par plaisanterie, des habitants de quelque province.)

— n. m. Propriété inhérente à la nature d'une personne ou d'une chose : *C'est le* NATUREL *de l'homme d'être sociable.* ‖ Caractère, inclinations, humeur : NATUREL *jaloux.*

— Bonté de caractère ; facilité à s'émouvoir, à sentir : *Il faut être sans* NATUREL *pour ne pas soulager un malheureux quand on le peut.* ‖ Tempérament, constitution physique : *Avoir un* NATUREL *vigoureux.*

— Absence d'affectation dans les sentiments, le langage, les manières : *Le simple* NATUREL *vaudra toujours mieux qu'une sottise prétentieuse.* (P. Janet.)

— Forme réelle de chaque chose : *Peindre, Dessiner d'après le* NATUREL.

— Loc. adv. : *Au naturel*, D'après nature. (Avec une exacte ressemblance : *Portrait peint* AU NATUREL. — Dans la réalité des choses : *L'illusion se dissipera, vous verrez tout* AU NATUREL. (Mass.)]

— Art culin. Sans apprêt, sans accompagnement : *Bœuf* AU NATUREL.

— Blas. *Au naturel.* Se dit des figures (animaux, végétaux, etc.), représentées sur l'écu avec leurs couleurs naturelles. (Les figures au naturel ne sont pas soumises à la loi héraldique qui interdit de mettre émail sur émail ou métal sur métal, et l'on n'a pas à en blasonner les couleurs, qui sont censées être connues.)

— SYN. Naturel, naïf, simple. V. NAÏF. ‖ **Naturel, complexion, constitution,** etc. V. COMPLEXION.

— ALLUS. LITTER. :

Chassez le *naturel*, il revient au galop,

Vers que l'on attribue quelquefois par erreur à Boileau ou à La Fontaine et qui est dans le *Glorieux* (III, 5), de Destouches. Ce trait est lancé par Lisette au comte de Tufière, type de vanité et d'orgueil.

NATURELLEMENT (*ré-le* ‖ adv. Parnature, par caractère : *Le lièvre est* NATURELLEMENT *timide.* ‖ Par les seules forces de la nature : *Un mort ne peut être ressuscité* NATURELLEMENT.

— Sans le secours de l'art : *Cheveux bouclés* NATURELLEMENT.

— Par les moyens ordinaires, sans raison secrète : *Gagner, cela n'arrive pas* NATURELLEMENT.

— Comme il est naturel, comme on doit s'y attendre : *Nous mourrons tous un jour.* — NATURELLEMENT !

— Sans être cherché ou provoqué : *Selon les occasions qui viennent* NATURELLEMENT. (Fen.)

— D'une manière naturelle, sans recherche, sans affectation : *Écrire* NATURELLEMENT.

— D'une manière qui imite exactement la nature : *Artiste qui rend le paysage très* NATURELLEMENT.

— Avec franchise : *Répondre* NATURELLEMENT.

NATURE-MORTIER n. m. Mot burlesque, imaginé pour désigner un peintre de nature morte. (V. NATURE morte.) ‖ Pl. *Des* NATURE-MORTIERS.

NATURISME (*rissm'* — rad. *nature*) n. m. Philos. Syn. peu usité de NATURALISME.

— Méd. Système ou opinion de ceux qui attendent tout des seules forces de la nature.

— ENCYCL. Méd. Le mot *naturisme* a été consacré pour désigner la doctrine médicale d'Hippocrate. Deux principes essentiels dominent toute la doctrine médicale d'Hippocrate : 1° le ἡ φύσις, ou nature médicatrice, 2° le τὸ θεῖον (*divinum quid*), ou puissance divine. « La nature médicatrice régit l'organisme, le protège contre l'invasion des maladies. Dans son essence intime, ce principe conservateur est le τὸ ἔνφρον, le *calidum omnisciun, impetum faciens*, le feu intelligent, la chaleur innée, pénétrant toutes les parties de cet organisme. » Nous trouvons plus tard la reproduction de cette entité sous les noms d'*archée*, d'*âme*, de *principe vital*, etc. « La puissance divine domine la nature médicatrice, et, dans les maladies de l'ordre surnaturel, paralyse en même temps ses efforts et ceux de l'art. » Dans cette doctrine, les maladies sont, en général, envisagées comme des phénomènes anomaux, offrant cependant une marche plus ou moins régulière, avec des phases de « préparation, d'invasion, d'augmentation, de décroissement, de terminaison ». Hippocrate voyait dans cette marche ce qu'il nommait un *jugement*, et distinguant les trois périodes principales de cette révolution complète, par les termes : *crudité, coction, crises.* « La nature était l'arbitre de ce jugement... Les terminaisons funestes étaient le résultat, soit de la supériorité de la violence du mal aux réactions de la nature, soit des crises accidentelles soit enfin de l'influence absolue du τὸ θεῖον. » — « Les terminaisons régulières s'effectuaient à des jours plus ou moins précis, dits *jours critiques*, se comptant ordinairement par septénaires, mais dont les principaux étaient le quatrième, le septième, le onzième, le quatorzième et le vingtième. » Le naturisme ne remonte point à la recherche des causes premières, de l'essence des maladies ; tout il s'attache à la connaissance positive des influences morbides et des symptômes appréciables par nos sens. Le traitement des maladies y est ordinairement simple, rationnel. On a beaucoup d'égards pour les désirs instinctifs des malades.

Le naturisme, tel qu'Hippocrate l'a fondé, présente un grand nombre d'éternelles vérités médicales, mais il pèche par le défaut complet de base anatomique et physiologique. Il donne à la *nature médicatrice* une trop forte puissance, en réduisant le plus ordinairement l'art médical à l'état de *médecine expectante*. Il généralise trop la marche des maladies. V. HIPPOCRATE.

— Philos. Le mot *naturisme* est d'ordinaire réservé pour désigner, parmi les religions primitives, celles qui s'adressent à des objets naturels personnifiés : ciel, soleil, lune, montagnes. Le naturisme, à l'état presque pur, est très répandu en Afrique. Mais on en saisit encore des traces dans les religions supérieures, notamment dans la mythologie hellénique.

NATURISTE (*risst'*) n. m. Méd. et philos. Partisan du naturisme.

— B.-arts. S'est dit quelquefois pour réaliste.

— Adjectiv. Philos. Qui procède du naturisme : *Croyance* NATURISTE.

NAU (*nô* — du lat. *navis*, même sens) n. f. Navig. Forme ancienne du mot NEF.

— P. et chauss. Grande pièce de bois creuse, qui sert à l'égout des étangs. (Vieux mot.)

NAU (Michel), missionnaire et écrivain jésuite, né et mort à Paris (1631-1683). Après avoir passé douze années dans le professorat, il fut envoyé dans les missions d'Orient, visita la Terre sainte, la Mésopotamie, la Perse et l'Arménie, et acquit une profonde connaissance des diverses sectes chrétiennes et aussi de la religion musulmane. Il a laissé deux ouvrages remarquables : l'un en latin : *Véritable idée des Eglises grecque et latine et de leur accord merveilleux* (1680) ; l'autre en français : *l'Etat présent de la religion mahométane* (1684).

NAU (Maria Dolorès Benedicta Josephina), cantatrice française d'origine espagnole, née à New-York en 1818, morte à Levallois en 1891. Elle fut, après sa sortie du Conservatoire, engagée à l'Opéra, où elle débuta en 1836 dans le page des *Huguenots*. Jolie, élégante, douée d'une voix claire, pure et légère, elle fut très favorablement accueillie. Elle se fit également applaudir à Londres, à Bruxelles et en Amérique. C'est elle qui créa à l'Opéra de Paris *Lucie de Lammermoor.*

NAUBERT (Christine-Bénédicte-Eugénie HERENSTREIT, dame), femme de lettres allemande, née et morte à Leipzig (1757-1819). Elle publia, sous le voile de l'anonyme, des romans, des nouvelles, des romances, des fables, etc. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Walther de Montbarry* (1786) ; *Théclu* (1788) ; *Hermann d'Unna* (1788) ; *Elisabeth* (1789), ouvrages traduits en français ; *Nouveaux contes populaires de l'Allemagne* (1789-1792) ; etc.

NAUCADE (*nô*) n. f. Mélange de son, d'herbes et d'eau, qu'on donne aux cochons dans le sud-ouest de la France.

NAUCELLE, ch.-l. de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 24 kilom. de Rodez, au-dessus de la source de l'Escudelle, affluent du Lézert ; 1.532 hab. Clouterie. Eglise de Saint-Martial des XIIe, XVe et XIXe siècles. — Le canton a 7 comm. et 9.501 hab.

NAUCK (Auguste), philologue allemand, né à Auerstedt (Thuringe) en 1822, mort à Terijoki, près de Saint-Pétersbourg, en 1892. Il partit en 1859 pour Saint-Pétersbourg, en qualité de membre extraordinaire de l'Académie des sciences, dont il devint membre ordinaire en 1861. De 1869 à 1883, il occupa les fonctions de professeur titulaire de littérature grecque à l'Institut historique et philologique de Saint-Pétersbourg. Nauck a publié d'excellents commentaires sur Homère et les tragiques grecs. Citons ses éditions de l'*Iliade* (1877-1879) et de l'*Odyssée* (1874), d'Euripide (1854) et des fragments d'Euripide (1869) ; de Sophocle (1867), des *Fragments des tragiques grecs* (1856) ; enfin, ses *Etudes sur Euripide* (1859-1862) et ses *Mélanges gréco-romains* (1860-1880).



Nauclée : *a*, fleur.

NAUCLÉE (*nô*) n. f. Genre de rubiacées cinchonées, comprenant des arbres ou arbustes grimpants, dont on connaît une cinquantaine d'espèces de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie tropicales. (L'écorce du *nauclea mermis* est connue au Sénégal sous le nom de *koss*, où elle est employée comme fébrifuge.)

NAUCLÈRE (*nô*) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, du groupe des milans, comprenant deux espèces de l'Afrique et de l'Amérique.

— ENCYCL. Les *nauclères*, appelés aussi *milans-hirondelles*, sont de jolis oiseaux à grandes ailes falquées, à queue fourchue très longue. Ils ont pour type le *nauclerus Riocouri*, de l'Afrique moyenne, Sénégambie et Darfour. Les nauclères américains (*elanoides*) ont pour type le milan de la Caroline (*elanoides furcatus*), à livrée blanche et noire.


Nauclère.

NAUCORE (*nô*) n. f. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, type de la tribu des *naucorinés*, répandus dans l'ancien monde.

— ENCYCL. Les *naucores* sont des punaises d'eau, larges, courtes, plates, verdâtres ou jaune brun. Leur piqûre venimeuse est sans danger pour l'homme. La naucore tachetée (*naucoris maculatus*) et la naucore cimicoïde (*ilyocoris cimicoides*), plus grande, sont communes.


Naucore (gr. d'une quart).

NAUCORIDÉS (*nô*) n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères hétéroptères, du groupe des hydrocorises, comprenant les *naucores* et genres voisins. — *Un* NAUCORIDÉ.

NAUCORINÉS (*nô*) n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères, de la famille des corisidés, dont le genre *naucore* proprement dit est le type. — *Un* NAUCORINÉ.

NAUCRARE (*nô* — gr. *naukraros* ; de *naus*, navire, et *kras*, tête) n. m. Antiq. gr. Magistrat athénien, président d'une *naucrarie*.

NAUCRARIE (*nô, rî* — rad. *naucrare*) n. f. Antiq. gr. Subdivision de la tribu attique.

— ENCYCL. Les quatre tribus primitives de l'Attique étaient divisées chacune en trois phratries, et chacune des douze phratries en quatre *naucraries*. Photius attribue la création des naucraries à Solon ; mais Hérodote mentionne à une date antérieure des magistrats athéniens qu'il appelle « prytanes des naucraries ». Les naucraries servaient de base pour le recouvrement des impôts et le recrutement de l'armée. Chaque naucrarie avait son conseil particulier et son chef, le naucrare ou prytane. Clisthène porta le nombre des naucraries de quarante-huit à cinquante, cinq pour chacune des dix tribus nouvelles. Mais, dans l'organisation politique, les dèmes remplacèrent en grande partie les naucraries, qui restèrent seulement des circonscriptions financières et militaires.

NAUCRATIS, nom que les Grecs donnèrent à la bourgade égyptienne de Pamarait, lorsqu'ils obtinrent des rois d'Égypte l'autorisation de la coloniser. Elle était située dans le nome Saïte, sur le canal d'Anou, qui la reliait à la branche canopique du Nil. La ville fut prospère sous la domination perse, mais la fondation d'Alexandrie lui porta un coup mortel. A partir du Ve siècle apr. J.-C., elle fut le siège d'un évêché, qui relevait d'Alexandrie : la conquête arabe acheva de la ruiner.

NAUDÉ (Gabriel), bibliographe et historien français, né à Paris en 1600, mort à Abbeville en 1653. Il avait commencé ses études de médecine avec Gui Patin, sous le Dr René Moreau, lorsque le président de Mesmes lui confia le soin de sa bibliothèque (1620). Ce choix devait décider de sa carrière, bien qu'il soit allé encore terminer ses études à l'université de Padoue (1626). Rappelé à Paris par la mort de son père, il fut mis en relations, par son ami Pierre Dupuy, avec le cardinal Bagni, qui en fit son bibliothécaire. Après la mort de celui-ci, il remplit les mêmes fonctions au service du cardinal Barberini, puis de Richelieu, enfin de Mazarin. L'acquisition des livres du chanoine J. Descordes de Limoges (1643), des manuscrits de Loménie de Brienne, des débris de la bibliothèque de Philippsbourg (1647), deux voyages en Italie et en Angleterre, lui permirent de constituer pour le cardinal-ministre une magnifique collection. Malheureusement, en 1651, la bibliothèque, saisie dès 1649, fut mise en vente par le Parlement et dispersée, malgré l'éloquente protestation de Naudé. Désespéré, il prêta l'oreille aux propositions de la reine Christine de Suède et se rendit à Stockholm ; mais, dès qu'il sut que Mazarin, rentré à Paris (1653), avait l'intention de reconstituer sa bibliothèque, il prit le parti de regagner la France. Ce voyage acheva d'affaiblir sa santé, et il mourut avant d'avoir revu son ancien maître. Instruit, sensé, quelque peu malicieux, Naudé a laissé des livres fort curieux, écrits avec une facilité souvent un peu verbeuse, dont les principaux sont : *Apologie pour les grands hommes accusés de magie* (1625) ; *Advis pour dresser une bibliothèque* (1627) ; *Addition à l'histoire de Louis XI* (1630) ; *Bibliographia politica* (1633) ; *Considérations politiques sur les coups d'Etat* (1639) ; *Jugement de tout ce qui a esté imprimé contre le cardinal Mazarin*, connu sous le nom de *Mascurat* (1650).


Naudé.

NAUDET (Jean-Baptiste-Julien-Marcel), acteur français, né à Champlitte (Franche-Comté) en 1743, mort à Passy en 1830. Il quitta la carrière des armes pour le théâtre, et débuta au Théâtre-Français, en 1784, dans les rôles d'Auguste, de *Cinna*, et de Philippe, de *Xanine*. Deux ans après, il était reçu sociétaire. Il paya de sa personne dans les émeutes soulevées par les représentations du *Charles IX* de Chénier. Les comédiens ayant été décrétés d'accusation après l'apparition de l'*Ami des lois*, de Laya, et de la *Paméla* de François de Neufchâteau, Naudet se réfugia en Suisse et ne rentra en France qu'après le 9-Thermidor.

NAUDET (Joseph), érudit français, né et mort à Paris (1786-1878). Il fut maître de conférences à l'Ecole normale supérieure (1816), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1817), professeur de poésie latine au Collège de France (1821). En 1832, l'Académie des sciences morales et politiques l'admit au nombre de ses membres ; puis il devint directeur de la Bibliothèque de la rue de Richelieu (1840), et enfin secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions (1852). On lui doit de nombreux ouvrages d'érudition, entre autres : *Histoire de l'établissement, des progrès et de la décadence de la monarchie des Goths en Italie* (1811) ; *la Conjuration d'Etienne Marcel contre l'autorité royale* (1815) ; *Des changements opérés dans toutes les parties de l'administration de l'empire romain sous Dioclétien et Constantin jusqu'à Julien* (1817) ; des éditions savantes et de nombreux mémoires.

NAUDIN (Charles-Victor), botaniste français, né en 1817 à Autun (Saône-et-Loire), mort à Antibes en 1899. Membre de l'Académie des sciences en 1863, il devint directeur du jardin botanique de la villa Thuret, à Antibes. On lui doit de beaux travaux monographiques sur les mélastomacées, les cucurbitacées ; mais, ce qui lui a valu surtout sa réputation, ce sont ses travaux sur les hybrides, sur la conception de l'espèce, sur l'acclimatation et la culture des plantes utiles. Citons, parmi ses ouvrages : *Mémoire sur les hybrides du règne végétal* (1861), qui lui valut le grand prix de physiologie végétale.

NAUDIN (Emilio), chanteur scénique italien, d'origine française, né à Parme en 1823. Il débuta comme ténor à Crémone. Après avoir conquis dans son pays une renommée éclatante, il se fit applaudir sur les grandes scènes de l'Europe. Meyerbeer, par son testament, voulut qu'il créât, à Paris, dans *l'Africaine* le rôle de Vasco de Gama. Son succès y fut complet, malgré ses graves défauts de comédien et un accent dont il ne put jamais se défaire. Lorsque le succès de nouveauté de *l'Africaine* eut été épuisé, Naudin quitta l'Opéra.

NAUDJIA (*nô-dji*) n. m. Sacrifice humain qui a lieu chez les insulaires de l'archipel Tonga, quand on craint pour la vie d'un chef malade, ou quand ce chef a offensé les dieux par mégarde.

NAUE (Jean-Frédéric), musicien allemand et docteur en philosophie, né et mort à Halle (1787-1858). Il publia deux ouvrages intéressants : *Essai d'un agenda musical* ou *Chants du service divin à l'usage des églises protestantes* (1818), et *Livre choral évangélique universel en mélodies rétablies d'après les sources primitives, avec des harmonies à quatre parties* (1829). Comme compositeur, Naue a publié une *Cantate pour l'anniversaire des nobles morts*, à quatre voix et chœur ; une *Marche triomphale* pour chœur et instruments à vent ; etc.

NAUEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]), ch.-l. du cercle d'Osthavelland, sur le canal de la Havel ; 8.450 hab. Raffinerie de sucre.

NAUFRAGE (*nô-fraj'* — lat. *naufragium* ; de *navis*, vaisseau, et de *frangere*, briser) n. m. Perte d'un navire, d'une embarcation, causée par un accident de navigation. — Fig. Perte, ruine, malheur, échec complet et définitif : *Fortune, Vertu qui fait* NAUFRAGE.

— *Faire naufrage au port*, Voir tous ses projets ruinés, renversés au moment où l'on était près de réussir.

— ENCYCL. Navig. Si l'on s'en réfère à l'étymologie, un *naufrage* suppose la rupture du bâtiment qui navigue, mais l'usage a étendu le sens du mot à tout accident de mer qui entraîne la perte totale d'un navire, soit qu'il coule au fond, soit que sa situation à la côte ou sur un récif le mette dans l'impossibilité d'être renfloué.

Aujourd'hui, les naufrages sont moins nombreux qu'autrefois ; les moyens d'y échapper sont devenus plus sûrs. Ce dernier résultat est dû à l'organisation sur les côtes de moyens de sauvetage (V. SAUVETAGE). Le commandant d'un navire naufragé doit faire immédiatement, s'il le peut, un procès-verbal, prendre les papiers de bord, quitter le navire le dernier, et, s'il est officier de la marine de guerre, il est livré au conseil de guerre, qui examine sa conduite.

— Législ. Le *naufrage* est, aux yeux de la loi, la perte, totale ou partielle, par une fortune de mer, d'un navire ou de son chargement. Dans tous les cas, le naufrage proprement dit s'opère par un fait de force majeure, étranger à la volonté de l'homme ; s'il est occasionné par la faute volontaire du capitaine ou de toute autre personne, il n'y a plus naufrage, mais *baraterie*.

Il existait anciennement, sur toutes les côtes de la mer, un droit barbare, qu'on appelait *droit de naufrage*, en vertu duquel on s'emparait des effets de ceux qui avaient le malheur de faire naufrage. L'usage en a été définitivement aboli en France par l'ordonnance de 1681, sur la marine et le commerce de mer. Certaines des dispositions de cette ordonnance assurèrent protection et sauvegarde aux vaisseaux, à leur équipage et chargement qui auraient été jetés par la tempête sur les côtes du royaume ou y auraient autrement échoué, et, en général, à tout ce qui aurait échappé au naufrage ; elles déterminèrent un ensemble de mesures pour le sauvetage des objets naufragés.

L'ordonnance de 1681 a été complétée par une ordonnance du 10 janvier 1770, un arrêté du 27 thermidor an VII et un arrêté du 17 floréal an IX. Ces divers textes ont accordé des droits aux personnes qui opèrent le sauvetage. Ces droits varient selon les circonstances dans lesquelles le sauvetage a eu lieu ; ils peuvent se diviser en prime d'avertissement, part des objets sauvés et taxe de sauvetage.

L'article 475, n° 12, du Code pénal édicte une amende de 6 à 10 francs contre toute personne qui, le pouvant, a refusé ou négligé, lors d'un naufrage, de prêter le secours dont elle était requise.

— Iconogr. Nous avons cité à l'article MARINE les artistes des diverses écoles qui se sont rendus célèbres dans ce genre de peinture. Nous mentionnerons ici le *Naufrage* (1763) du peintre français Joseph Vernet (musée du Louvre), belle composition, d'une touche vive et piquante, une des plus célèbres de l'auteur.

NAUFRAGÉ, ÉE adj. Qui a fait naufrage : *Equipage* NAUFRAGÉ.

— Fig. Ruiné, qui a subi un échec complet : *Une entreprise* NAUFRAGÉE.

— Substantiv. Personne qui a fait naufrage : *Les* NAUFRAGÉS *de la Méduse*.

— Fig. Personne qui a subi un malheur, qui a succombé, échoué complètement : *Les* NAUFRAGÉS *politiques*.

NAUFRAGER (*nô, jé*), **ÈRE** adj. Sujet à faire naufrage : *Nef* NAUFRAGÈRE. (Vieux.)

NAUFRAGER (*nô, jé* — Prend un *e* après le *g* devant les voyelles A ou O : *Il naufragea. Nous naufrageons*) v. n. Faire naufrage. (Vieux.)

NAUFRAGEUR (*nô, jeur*), **EUSE** n. Habitant des côtes qui, par de faux signaux, provoquait les naufrages, pour s'emparer des épaves. V. NAUFRAGE.

NAUFRAGEUX (*nô, jeû*), **EUSE** adj. Fécond en naufrages : *Rive* NAUFRAGEUSE. (Vieux.)

NAUGARD, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Stettin]), ch.-l. de cercle, sur un petit lac qui s'écoule vers la Baltique par la Volster ; 5.110 hab. Ateliers de réparation pour les chemins de fer. Tuilerie.

NAUGATUCK, ville des Etats-Unis (Connecticut), sur le *Naugatuck*, tributaire du Housatonic ; 5.000 hab.

NAUHEIM, ville d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [prov. de la Hesse-Supérieure]), sur l'Usa, sous-affluent de la Nidda (bassin du Rhin), au N.-E. du Taunus ; 3.500 hab. Eaux minérales salines.

NAUJAC-SUR-MER, comm. de la Gironde, arrond. et à 10 kilom. de Lesparre, sur un ruisseau qui se perd dans les dunes ; 914 hab. Vins rouges ordinaires ; principaux crus *a Lapoyère, à La Brusquette, à Poumeyrelle*, etc.

NAUJAN-ET-POSTIAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 17 kilom. de Libourne, sur l'Engrapne, tributaire de la Dordogne ; 561 hab. Vins. Fontaine intermittente.

NAUKYDÈS, sculpteur grec, né à Argos (fin du Ve s.-commence. du IVe av. J.-C.). Il appartenait à l'école d'Argos. Elève de Polyclète l'Ancien, il fut le maître de Polyclète le Jeune et d'Alypos de Sicyone. On citait parmi ses œuvres diverses statues d'athlètes ; entre autres, celles des Olympioniques Choimon et Enklès ; un *Discobole*, dont il existe peut-être une copie au Vatican ; un *Hermès* ; un *Homme immolant un bélier* ; un statue d'*Hébé*, en or et ivoire, qui était placée dans l'Heraion d'Argos.

NAULAGE, NAULIS, NAULISATEUR, NAULISER. V. NOLAGE, NOLIS, NOLISATEUR, NOLISER.

NAULE (*nôl'* — du gr. *naulon*) n. m. Antiq. gr. Frais de passage ou de transport par eau. || Fret d'un navire. || Pièce de monnaie que l'on mettait dans la bouche des morts, pour qu'ils pussent payer le passage du Styx.

NAULETTE (CAVERNE OU LA), située sur la commune de Furfooz, près de Dinant (Belgique). Elle doit sa célébrité à la découverte qu'y fit le géologue belge Ed. Dupont. Il y trouva une mâchoire et quelques restes humains fossiles, ayant appartenu à un individu du sexe féminin, à caractères simiens.

NAULOQUE (lat. *Naulochus*), ville et port de la Sicile ancienne, sur la côte nord-est, près du cap Pélore. La flotte d'Octave, commandée par Agrippa, y défit celle de Sextus Pompée, l'an 717 de Rome, 36 av. J.-C.

NAULTINUS (*nô-ti-nuss*) n. m. Genre de reptiles sauriens, du groupe des geckos, propres à la Nouvelle-Zélande.

NAUMACHIE (*nô, chi* — gr. et lat. *naumachia* ; de *naus*,

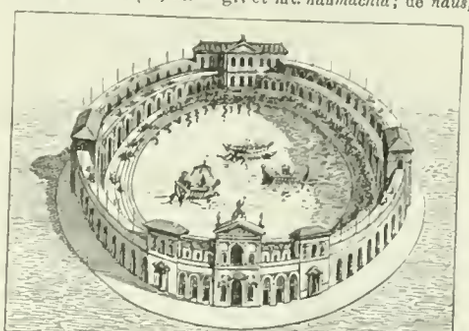

Naumachie (construite au bord du Tibre, par ordre de Domitien).

nef, et *makhestai*, combattre) n. f. Simulacre de combat naval, dans les jeux des anciens. || Piscine creusée dans un cirque pour permettre le combat naval.

— ENCYCL. C'est à Jules César qu'on attribue l'invention des *naumachies*. En l'an 46 av. J.-C., il fit creuser la première naumachie au delà du Tibre, dans un endroit appelé Codetas. Les gravures anciennes représentent les naumachies dans les cirques, et les combats qui s'y livrèrent furent souvent d'une excessive cruauté. Du temps de Titus, il existait encore une naumachie et, d'après Suétone, c'est dans ce bassin que Domitien fit livrer le fameux combat qui mit en ligne 3.000 combattants.

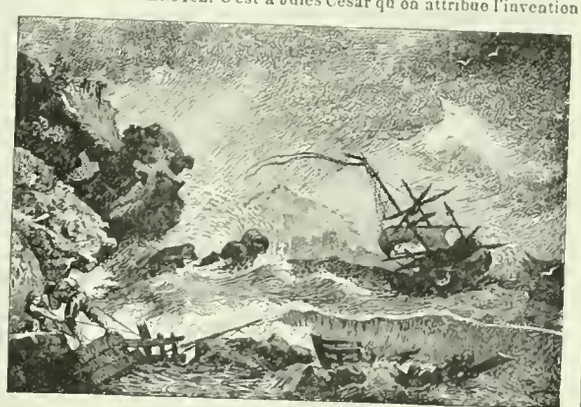

Le Naufrage, d'après J. Vernet.

NAUMACHIEN (*nô, chi-in*) n. m. Antiq. rom. Celui qui combattait dans les naumachies.

NAUMANN (Jean-André), naturaliste allemand, né près de Cœthen en 1744, mort en 1826. Agronome distingué, il s'occupa particulièrement des oiseaux, et il est l'auteur d'une *Histoire naturelle des oiseaux de terre et d'eau de l'Allemagne du Nord* (1795-1804) qui a fait autorité. Son fils, JEAN-FRÉNÉRIC, né près de Cœthen en 1780, mort en 1857, fut aussi un ornithologiste distingué à qui l'on doit une *Histoire naturelle des oiseaux de l'Allemagne* (1822-1824).

NAUMANN (Charles-Frédéric), minéralogiste allemand, né et mort à Dresde (1797-1873). Il fut nommé, en 1825, professeur de cristallographie à l'université de Freiberg, puis devint inspecteur des études et professeur de géognosie (1835). Depuis 1842, il fut professeur de minéralogie et de géognosie à Leipzig. On a de lui : *Documents sur la Norvège* (1824) ; *Traité de cristallographie pure et appliquée* (1830) ; *Commentaire de la carte géognosique du royaume de Saxe* (1836-1845) ; etc.

NAUMANN (Johann Gottlieb), compositeur allemand, né à Blasewitz, près Dresde, en 1741, mort à Dresde en 1801. Artiste bien doué et fécond, mais dont la renommée fut quelque peu excessive, il n'a pas écrit moins de vingt-trois opéras : *Achille in Sciro. Alessandro nell' Indie, la Clemenza di Tito, il Villano geloso, l'Isola disabitata, Amphion, Orphée, Cora, Gustave Wasa*, etc., et un ballet, *Medea*. Il a fait exécuter dix oratorios, écrit des psaumes, des messes, un *Te Deum*, des motets, etc.

NAUMANN (Maurice-Ernest-Adolphe), médecin et physiologiste allemand, né à Dresde en 1798, mort à Bonn en 1871. Il fut professeur à l'université de Bonn (1828), directeur de l'Institut clinique de cette ville (1851), et jouit d'une grande réputation en Allemagne. Nous citerons de lui : *Théorie de la science médicale pratique* (1827) ; *Manuel de clinique médicale* (1829-1839), ouvrage très estimé ; *Problèmes de physiologie* (1835) ; *Pathogénie* (1841-1846) ; *la Métaphysique dans la physiologie* (1848) ; *Pathologie et thérapeutique générale* (1851 et suiv.) ; *Etudes sur les cas qui se sont présentés à la clinique de Bonn* (1858).

NAUMANN (Emile), compositeur et musicographe allemand, né à Berlin en 1827, mort à Dresde en 1888. Il se fit d'abord connaître comme compositeur par plusieurs œuvres importantes : *Judith*, opéra (1858) ; *le Christ messager de paix*, oratorio ; *Jérusalem*, cantate ; *la Sorcière du moulin*, pièce à ariettes ; des psaumes et des recueils de *lieder*, etc. Collaborateur de la « Nouvelle Gazette musicale de Berlin », il publia aussi de nombreux écrits, dans lesquels il montra toujours une grande indépendance touchant le courant ultra-wagnérien. Parmi ses ouvrages, on en rencontre surtout deux dirigés contre Wagner : *Drame musical et opéra* (1873) et *Musique de l'avenir et musique dite de l'avenir* (1877). Signalons encore : *Musiciens allemands depuis Jean-Sébastien Bach jusqu'a nos jours* (1871) ; *Musiciens italiens depuis Palestrina jusqu'à nos jours* (1876). Son opéra, *Lorcley*, fut représenté un an après sa mort.

NAUMANNITE (*nô-man'-nit'*) n. f. Séléniure naturel d'argent, dont la formule est Ag^2Se, le poids spécifique 8, et la dureté de 2,5.

NAUMBURG-AM-BOBER, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Liegnitz]) ; 1.042 hab. Poterie. Bains sulfureux.

NAUMBURG-AN-DER-SAALE, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Merseburg]), ch.-l. de cercle ; 21.202 hab. Industrie importante (peignes, brosses, cigares, cuirs, cartes à jouer). Vignobles donnant de bons produits. Cathédrale du XIe siècle. Naumburg, fondé vers l'an 1000, a été jusqu'en 1554 le siège de l'évêché de Zeitz. — Patrie de l'égyptologue Lepsius.

NAUNDORFF ou **NAUNDORF** (Charles-Guillaume), l'un des faux dauphins, celui qui sut jouer le plus habilement son rôle, mort à Delft en 1845. On croit qu'il était né à Berlin, d'une famille juive. En 1812, il était établi horloger à Spandau. Lorsqu'il se maria, en 1818, il fut admis à produire un simple acte de notoriété, au lieu d'un acte d'état civil. Il se fonda plus tard sur ce fait pour affirmer qu'il avait confié tous ses papiers au lieutenant de police, qui les avait confisqués comme étant de nature à troubler l'ordre public européen. Vers 1824, après avoir longtemps préparé le terrain, il prit ouvertement le titre de duc de Normandie. Sa physionomie offrait quelques-uns des traits du type bourbonien, et il racontait avec abondance des souvenirs de Versailles, du voyage à Varennes, de la détention au Temple. En 1831, il fit paraître les *Mémoires du duc de Normandie, écrits par lui-même*, et un peu plus tard : *Révélations sur l'existence de Louis XVII* (1832). Il y prétendait qu'après le 9-Thermidor et la mort du geôlier Simon, avec la complicité de Barras, de Reverchon et de Fouché, on lui avait substitué un enfant rachitique et scrofuleux, puis un muet du même âge et aussi malade, pendant que lui-même, caché dans les combles du Temple, attendait une occasion favorable d'évasion. L'enfant substitué étant mort, on l'aurait enterré clandestinement dans les fossés du Temple, tandis que le vrai Dauphin, bien vivant, était transporté dans le cercueil au cimetière Sainte-Marguerite et rendu à la liberté. A partir de cette fausse inhumation, Naundorff ne pouvait plus rien préciser ; il disait seulement qu'on l'avait pendant des années promené de ville en ville, de prison en prison. En 1834, il intervint dans le procès intenté par le gouvernement de Louis-Philippe à un autre faux Dauphin, le prétendu comte de Richemont, au moyen d'une protestation, signée Charles-Louis, duc de Normandie, dans laquelle il accusait d'imposture son compétiteur au trône. L'année suivante, il réclama judiciairement la possession d'état et assigna devant le tribunal civil le comte de Chambord et les duchesses d'Angoulême et de Parme. On se borna à l'expulser comme étranger. Il se réfugia à Londres, où, deux enfants lui étant nés, il les fit inscrire comme fils de Charles-Louis, duc de Normandie. Dans l'intervalle, il n'avait cessé par lui-même ou par la plume de ses adhérents d'essayer d'agiter l'opinion publique en faisant paraître : *Lettre adressée au roi des Français par le duc de Normandie* (1836) ; *Abrégé des infortunes du duc de Normandie*, par Gruau de La Barre (1836) ; *Pétition a la Chambre des pairs par le duc de Normandie, connu sous le nom de Naundorff* (1837) ; etc. De retour en Hollande, il continua de porter le titre qu'il revendiquait ; lorsqu'il mourut, son acte de décès fut rédigé comme s'il était réellement Louis XVII, roi de France et de Navarre, duc de Normandie, inscription que porte également sa tombe dans le cimetière de Delft. Sous la république de 1848 et en 1874, ses héritiers essayèrent de se le faire attribuer légalement en France ; ils échouèrent, malgré l'éloquente parole de Jules Favre, leur défenseur. L'ouvrage le plus considérable en faveur des prétentions de Naundorff est : *Intrigues dévoilées* ou *Louis XVII, dernier roi légitime de France, décédé à Delft en 1845*, par Gruau de La Barre (1846).

NAUNTON (sir Robert), homme politique anglais, né à Alderton (comté de Suffolk) en 1563, mort à Letheringham en 735. Il servit dans la diplomatie, devint membre du Parlement en 1606, grand favori de George Villiers et secrétaire d'Etat en 1618. Il fit partie de la commission chargée d'examiner Walter Raleigh. Il s'occupa activement des négociations relatives à une intervention en Bohême (1619) et du mariage du prince Charles avec Henriette-Marie (1620). Maître de la cour des gardiens, il exerça cette charge avec une scrupuleuse intégrité. Il a laissé des *Fragmenta regalia* (1641), traduits en français sous le titre de : *la Vie d'Elisabeth, reine d'Angleterre* (1703).

NAUPACTE (*nô*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des curculionidés, comprenant de nombreuses espèces de l'Amérique tropicale. (Ce sont des charançons de taille forte ou moyenne, écailleux, souvent variés de jaune, de gris et de vert.)

NAUPACTE (lat. *Naupactum*, gr. *Naupaktos*), ville de l'ancienne Grèce, à l'entrée du golfe de Corinthe, détruite presque entièrement, sous le règne de Justinien, par un tremblement de terre. V. LEPANTE.

NAUPACTIEN, ENNE (*nô-pak'-ti-in, èn'*), personne née à Naupacte ou qui habitait ce pays. — *Les* NAUPACTIENS. — Adjectiv. Qui se rapporte à Naupacte ou à ses habitants : *Mœurs* NAUPACTIENNES.

— Littér. anc. *Poésies naupactiennes*. Satires contre les femmes, ainsi appelées parce que le vieux poète Karkinos, de Naupacte, avait inauguré ce genre dans ses *Chants de Naupacte*.

NAUPATHIE n. f. Syn. inus. de MAL DE MER.

NAUPHÈTE n. f. Genre d'insectes orthoptères coureurs, de la famille des blattidés, comprenant quelques espèces répandues dans les régions chaudes du globe.

NAUPHYLAX (*nó, lakss* — du gr. *naus*, vaisseau, et *phulax*, gardien) n. m. Antiq. gr. Gardien des ports, des vaisseaux. ‖ Officier subalterne à bord d'un vaisseau.

NAUPLIE, NAUPLIA ou **ANAPOLI**, ville de la Grèce méridionale (Péloponèse), ch.-l. de la province d'Argolide-et-Corinthie, au fond du *golfe de Nauplie*, sur une colline dominant la plaine d'Argos; 9.000 hab. Ch. de f. vers Athènes. Port profond et bien abrité. Citadelle et fortifications déjà anciennes, dues au Vénitien Morosini. Archevêché grec, école de navigation. Ancien château, qui fut le palais du gouvernement sous la dictature de Capo d'Istria. Près de la ville, restes de l'ancienne acropole de Palamède. Commerce d'éponges, tabac, peaux, miel, cire, raisins dits *de Corinthe*.

Longtemps une des principales places vénitiennes dans le Péloponèse, Nauplie (*Napoli di Romagna*) fut prise en 1715 par les Turcs. En 1822, elle fut occupée par les Grecs révoltés, résista aux efforts d'Ibrahim-pacha et resta jusqu'en 1834 la capitale du nouveau royaume hellénique.

NAUPLIOS. Myth. gr. Roi légendaire de l'île d'Eubée, fils de Poseidon et d'Amymone, l'une des Danaïdes. Pour venger son fils Palamède, tué par Ulysse devant Troie, il alluma pendant la nuit des feux sur les écueils dont son île était entourée. La flotte grecque vint s'y briser; mais Ulysse parvint à s'échapper, et Nauplios se noya de désespoir.



Larve de nauplius.

NAUPLIUS (*nó-pli-uss*) n. m. Première forme larvaire des crustacés au sortir de l'œuf.

— ENCYCL. Le *nauplius* est un petit animal ovale, sans trace de segmentation, avec six pattes ou appendices en tenant lieu et servant aussi bien à palper, à prendre les aliments, qu'à se mouvoir. Mais cette sorte de larve n'existe guère que chez les crustacés inférieurs; les autres sortent ordinairement de l'œuf sous la forme de *zoea*, larve munie de sept paires de membres.

NAUPRESTIDE (*nó-près* — du gr. *nauprestis, idos*; de *naus*, navire, et *prêthein*, brûler) n. f. Hist. gr. Surnom des filles de Laomédon, qui brûlèrent les vaisseaux de Protésilas pour l'empêcher de se rembarquer.

NAUROPOMÈTRE (*nó* — du gr. *naus*, navire, *ropé*, inclinaison, et *métron*, mesure) n. m. Mar. Instrument qui sert à mesurer les amplitudes du tangage et du roulis.

NAUROS (*nó-ross*) n. m. Fête du premier de l'an, chez les Indiens.

NAUROUZE (COL DE), seuil ouvert à 189 mètres d'altitude, à la frontière de l'Aude et de la Haute-Garonne, entre le versant de l'Atlantique par Garonne et Gironde et celui de la Méditerranée par l'Aude. Là passent route de terre, canal du Midi, chemin de fer de Bordeaux à Cette. Obélisque à la mémoire de Riquet, auteur du canal du Midi.

NAUROY, comm. de l'Aisne, arrond. et à 14 kilom. de Saint-Quentin, à 1 kilom. et demi du canal de Crozat; 1.211 hab. Betteraves à sucre. Chaux.

NAUROY (Charles), littérateur français, né à Metz en 1816. Il se fit surtout connaître par d'intéressantes recherches sur la famille des Bourbons. Nous citerons de lui: *le Premier Mariage du duc de Berry* (1880); *les Secrets des Bourbons* (1882); *les Derniers Bourbons* (1883); *la Duchesse de Berry* (1889); *les Secrets des Bonaparte* (1889); *Révolutionnaires* (1891); etc. Il collabore activement à l' « Intermédiaire des chercheurs et des curieux ».

NAUSCOPE (*nó-skop'* — du gr. *naus*, vaisseau, et *skopein*, observer) n. m. Mar. Instrument à l'aide duquel on peut découvrir les vaisseaux à de grandes distances.

NAUSE (*nóz'*) n. f. Fossé large et profond, servant à l'écoulement des eaux.

NAUSEA (Frédéric UNRATH, ou, en lat.), archevêque de Vienne, né à Weissenfeld, près de Wurtzbourg (Bavière), vers 1480, mort à Trente en 1550. Il professa le droit à Francfort (1523-1525), puis la théologie et l'Écriture sainte à Mayence (1526-1533). Ferdinand le nomma prédicateur de la cour, et, en 1538, coadjuteur de l'archevêque de Vienne, Jean Fabri, auquel il succéda en 1541. Envoyé, en qualité d'ambassadeur de Ferdinand, au concile de Trente, il mourut dans cette ville. De ses nombreux ouvrages latins, les plus remarquables sont: *Du dernier jour de ce monde et du jugement dernier* (1551); *Homélies sur les évangiles de l'année liturgique* (1534).

NAUSÉABOND (*nó, bon*, ONDE du lat. *nauseabundus*, même sens) adj. Qui cause des nausées: *Aliment* NAUSÉABOND. *Odeur* NAUSÉABONDE.

— Fig. Robutant, propre à inspirer le dégoût: *Drame* NAUSÉABOND. *Vices* NAUSÉABONDS.

NAUSÉE (*nó-zé* — lat. *nausea*; gr. *nausia*, mal de mer) n. f. Envie de vomir: *Avoir des* NAUSÉES. ‖ S'est dit d'abord exclusivement du mal de mer.

— Fig. Profond dégoût moral, inspiré par des choses rebutantes, insipides, honteuses.

— ENCYCL. Les *nausées* sont annoncées par un malaise général et s'accompagnent d'une contraction involontaire des muscles du pharynx, de l'œsophage, des parois abdominales, etc., donnant la sensation d'un vomissement avorté. Elles s'observent au début de diverses maladies fébriles, dans les maladies de l'estomac, du système nerveux, dans les empoisonnements, le mal de mer, etc. Le traitement est celui des vomissements: boissons froides, glace, potion de Rivière, etc.

NAUSÉEUX (*nó zé-eû*), **EUSE** adj. Méd. Qui provoque des nausées: *Remèdes* NAUSEEUX. *Odeur* NAUSÉEUSE. ‖ *Dose nauséeuse*, Dose suffisante pour produire la nausée sans provoquer le vomissement.

— n. m. Pharm. et thérap. Médicament qui provoque la nausée.

— ENCYCL. Administrés d'une certaine façon, ces médicaments provoquent simplement la nausée, et, donnés d'une autre manière, ils sont vomitifs (*ipéca, apomorphine, émétique, kermès, sulfate de cuivre* et *de zinc*). Il faut les distinguer des « narcotiques nauséeux », dont l'action n'est jamais mise à profit. Les doses nauséeuses produisent souvent des effets spéciaux. L'ipéca à dose nauséeuse est expectorant; l'émétique à dose nauséeuse a été employé contre les fièvres intermittentes, et le kermès contre certaines hémoptysies.

NAUSIBIUS (*nó, bi-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des cucujidés, comprenant deux espèces: l'une cosmopolite, l'autre propre aux États-Unis.

NAUSICAA. Myth. gr. Fille d'Alcinoos, roi des Phéaciens. Elle est l'héroïne d'un des plus gracieux épisodes de l'*Odyssée*. Ulysse, après avoir quitté l'île de Calypso, est poursuivi par la tempête qu'a déchaînée la haine de Poseidon. Brisé de fatigue, il aborde à la nage sur une côte de l'île des Phéaciens. Il s'endort sur le rivage. Il est réveillé par les cris de Nausicaa et de ses compagnes, qui sont venues laver leurs vêtements, et qui, leur tâche finie, jouent à la balle. La jeune princesse a pitié de l'étranger, lui donne des vêtements, et le conduit au palais de son père, mais en lui recommandant de la suivre de loin, de peur d'exciter la médisance. Plus tard, quand Ulysse quitte Alcinoos, elle vient saluer gracieusement le héros. La douce figure de Nausicaa est un admirable mélange de raison naïve, de bonté simple et touchante.

NAUSICAA (n. mythol.), planète télescopique, n° 192, découverte en 1879, par Palisa.

NAUSICRATÈS ou **NAUCRATÈS**, poète comique grec (IVe s. av. J.-C.). Il appartenait à la comédie moyenne. Les fragments qu'on possède de lui sont réunis dans les « Fragmenta comicorum græcorum », de Meineke.

NAUSIOSIS (*nó, ziss*) n. m. Phénomène qui a lieu dans certaines hémorragies veineuses et qui consiste en ce que le sang s'échappe par secousses.

— S'emploie aussi comme syn. de NAUSÉE.

NAUSIPHANÈS de Teos, philosophe grec du IIIe s. av. J.-C. Il était de l'école de Démocrite et faisait des emprunts aux sceptiques. Il fut quelque temps le maître d'Épicure, qui affecta dans la suite de mépriser son enseignement.

NAUSITHOË (*nó, to-é*) n. f. Genre de méduses, type de la famille des *nausithoïdés*, comprenant quelques espèces des mers tempérées. (Ce sont de petites méduses discoïdes, longtemps considérées comme des larves d'*ephyra*.)

NAUSITHOÏDÉS n. m. pl. Famille de méduses acalèphes discophores, du groupe des monostomées, comprenant le seul genre *nausithoë*. — *Un* NAUSITHOÏDÉ.

NAUTA (*nó*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant de nombreuses espèces répandues dans l'hémisphère boréal, ou fossiles dans les terrains tertiaires.

NAUTACTIS (*nó, tiss*) n. f. Zool. Genre d'actinies, de la tribu des myniadinés, comprenant des formes répandues surtout dans les mers d'Australie. (Les *nautactis* sont des actinies nageuses, dont l'espèce type du genre est la *nautactis purpurea*.)

NAUTE (*nôt'*) n. m. Ling. Navigateur. (Vieux.)

— Natat. Ceinture de sauvetage en toile imperméable, qui fut longtemps réglementaire à bord et a été remplacée par la ceinture en liège.

NAUTÈS. Myth. anc. Prêtre troyen, gardien du Palladion, qu'il laissa enlever par Ulysse et Diomède. Il suivit Énée en Italie, et fut l'ancêtre de la famille romaine des *Nautii*, qui eut la garde du Palladion apporté par Énée.

Nautical Almanac (THE), publication annuelle de l'Amirauté anglaise, créée par Maskelyne, après son observation du passage de Vénus à Sainte-Hélène, en 1761. Il reconnut l'utilité de la méthode de Halley pour déterminer la longitude par les distances de la lune au soleil et aux étoiles, perfectionna cette méthode, la fit expérimenter et obtint enfin l'autorisation de faire paraître ces éphémérides nautiques, avec l'impression des tables de la lune de Tobie Mayer. Le *Nautical Almanac* paraît sans interruption depuis 1766. Il donne des positions d'étoiles fondamentales. Depuis 1834, le *Nautical* se publie sous une nouvelle forme, avec substitution du temps moyen au temps solaire apparent, addition de coordonnées horaires pour la lune, coordonnées fréquentes des planètes, distances lunaires, étoiles fondamentales, sous la direction de Strafford, Flind, etc., et il est soigneusement tenu à jour. V. CONNAISSANCE DES TEMPS.

NAUTIER (*nó-ti-é*) n. m. Couteau avec lequel les pêcheurs de morue ôtent les nouets ou entrailles du poisson.

NAUTILE (*nó* — du gr. *nautilos*; de *naus*, navire) n. m. Natat. Sorte de ceinture gonflée d'air, qui sert à se soutenir sur l'eau.

— Archéol. Sorte de lampe ou de veilleuse en terre, dont la forme rappelait celle du mollusque appelé *nautile*.

NAUTILE (*nó*) n. m. Genre de mollusques céphalopodes, répandus dans les mers chaudes, ou fossiles depuis le silurien.



Nautile.

— ENCYCL. Les *nautiles* sont d'assez grands animaux, à nombreux tentacules lamelleux et rétractiles, à mandibules très fortes. Ces céphalopodes nagent à la surface de l'eau ou rampent au fond; ils sont friands de crustacés. Le nautile flambé (*nautilus pompilius*), commun dans les mers de l'Inde, possède une belle coquille blanche à bandes rousses, qui sert à fabriquer des camées, des vases, et dont on faisait jadis des lampes. — Le nautile des vieux auteurs est l'*argonaute*.

NAUTILIDÉS (*nó*) n. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes tétrabranchiaux, comprenant les *nautiles* proprement dits (*nautilus*) et de nombreux genres, tels que *cyrtoceras, lituites, mesoceras*, etc. — *Un* NAUTILIDÉ.

NAUTILOCORYSTE (*nó, risst'*) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des corystidés, comprenant des formes de l'Afrique australe. (Les crabes du genre nautilocoryste ont la carapace allongée, les pattes aplaties, celles de la cinquième paire terminées par une large palette. L'espèce type du genre est le *nautilocorystes ocellatus*, des côtes du Cap.)

NAUTILOGRAPSE (*nó*) n. m. Genre de crustacés, dont le véritable nom est PLANES. V. ce mot.

NAUTILUS (*nó, luss* — n. lat. du *nautile*) n. m. Sorte de cloche à plongeur.

NAUTIQUE (*nó-tik'* — gr. *nautikos*; de *naus*, vaisseau) adj. Mar. Qui a rapport à la navigation: *Science* NAUTIQUE.

— Hist. *Légion nautique*, Légion formée à la fin du XVIIIe siècle, pendant l'expédition d'Égypte, par les matelots de Bonaparte.

Nautique (L'ALMANACH). V. NAUTICAL ALMANAC.

Nautique (THÉATRE). Ce théâtre, dont l'existence fut éphémère, s'installa dans la salle Ventadour (Paris), restée libre en 1832 après la débâcle de l'Opéra-Comique, pour qui elle avait été construite. Destiné au ballet, à la pantomime et, comme l'indiquait son titre, à des spectacles nautiques, le Théâtre-Nautique, fondé par un nommé Van Esteban, ouvrit ses portes le 10 juin 1834, et les ferma dès les premiers jours de 1835. L'un des éléments de son trop court succès avait été son orchestre excellent, que dirigeait Girard.

NAUTIQUEMENT (*nó, ke*) adv. D'une manière nautique. (Peu us.)

NAUTODICE (*nó, diss* — du gr. *nautodikès*; de *nautès*, marin, et *dikê*, justice) n. m. Antiq. gr. Juges des tribunaux maritimes, à Athènes. ‖ On dit aussi NAUTODIQUE.

— ENCYCL. Les *nautodices* paraissent avoir joué un rôle actif dans la seconde moitié du Ve siècle, à l'époque du grand développement de l'empire et du commerce athéniens. Leur juridiction s'étendait sur les affaires relatives à la navigation et au commerce. Plus tard, on ne leur laissa, semble-t-il, que l'instruction des procès de ce genre. Peut-être n'existaient-ils plus au temps de Démosthène.

NAUTOMÈTRE (*nó* — du gr. *nautès*, marinier, et *métron*, mesure) n. m. Mar. Instrument servant à mesurer les distances en mer.

NAUTONIER (*no, ni-é*), **ÈRE** [du gr. *nautès*; de *naus*, navire] n. Celui, celle qui fait marcher un navire, une barque: *Un* NAUTONIER *prudent. De hardis* NAUTONIERS.

— Poétiq. *Le nautonier des enfers*, Caron.

— SYN. Nocher. Le *nocher* conduit, dirige; le *nautonier* travaille à la manœuvre. Les deux mots n'appartiennent qu'au style poétique, relevé.

NAUVE (*nôv'*) n. f. Vallon marécageux et insalubre, dans le département de la Charente-Inférieure. Syn. de NOUE.

NAUVOO, ville des États-Unis (Illinois), sur le Mississipi, près des rapides de Keokuk; 2.500 hab., au lieu des 18.000 qui la peuplèrent un moment, quand elle fut, de 1838 à 1847, la ville sainte des mormons.

NAVA, bourg d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviedo]); 6.000 hab. Houille. Source sulfureuse, où les Romains avaient un établissement.

NAVA del Rey, bourg d'Espagne (prov. de Valladolid); 5.000 hab. Fabrication de draps, toiles, eaux-de-vie, chocolat. Bon vin blanc.

NAVAGA n. m. Nom de pays donné dans les mers du nord aux jeunes individus de la morue franche, le *gadus callarias* des anciens auteurs. V. MORUE.

NAVAGERO ou **NAVAGERIO** (André), homme politique italien, né à Venise en 1483, mort à Blois en 1529. Il se consacra d'abord aux lettres latines et grecques. En 1506, il succéda à Sabellico dans la garde de la bibliothèque de Saint-Marc et fut chargé d'écrire l'histoire de Venise, commencée par Sabellico. En 1523, il fut chargé par le Sénat d'une ambassade auprès de Charles-Quint. Il exerça à Madrid une influence considérable au point de vue littéraire, notamment sur le poète espagnol Boscan. De retour à Venise, il fut chargé d'une mission auprès de François Ier, mais il mourut peu après son arrivée à Blois. Ses œuvres, publiées à Venise en 1540, comprennent les *Dédicaces* des discours de Cicéron à Léon X, à Bembo et à Sadolet; des poésies latines, etc.

NAVAHERMOSA ou **NAVA-HERMOSA**, bourg d'Espagne (prov. de Tolède); 3.000 hab. Lainages.

NAVAILLES (Philippe DE MONTAULT DE BÉNAC, duc DE), maréchal de France, né en 1619, mort à Paris en 1684. Page du cardinal Richelieu en 1635, il abjura le protestantisme et commença à servir, en 1638, dans la marine; il fit les dernières campagnes de la guerre de Trente ans en Catalogne, en Italie et en Flandre. En 1658, il eut le commandement de l'armée d'Italie et le titre d'ambassadeur extraordinaire auprès des princes italiens. Gouverneur du Havre en 1661, il eut le gouvernement de La Rochelle et de l'Aunis en 1665. En 1669, il commanda l'armée auxiliaire envoyée à Candie. Il obtint le bâton de maréchal en 1675 et le commandement de l'armée de Catalogne de 1676 à 1678. Il était, à sa mort, gouverneur du duc de Chartres. Il avait été créé duc et pair en 1650. Accusé, à tort, d'avoir dénoncé à Marie-Thérèse la passion de Louis XIV pour Mlle de La Vallière (v. l'art. suiv.), Navailles fut un moment disgracié, en 1664; mais il fut rappelé en 1665. Il a laissé des *Mémoires relatifs aux principaux événements, depuis 1688 jusqu'en 1683*.

NAVAILLES (Suzanne DE BEAUDÉAN DE NEUILLANT, duchesse DE), femme du précédent, née en 1625, morte à Paris en 1700. Fille d'honneur d'Anne d'Autriche, dame d'honneur de la reine Marie Thérèse, fonction qui lui imposait la surveillance des filles d'honneur, elle osa faire murer la porte qu'on avait percée secrètement dans leur chambre et par laquelle Louis XIV y pénétrait pendant la nuit (1664). Le roi, furieux, la disgracia, ainsi que son mari. Elle fut rappelée, en 1666.

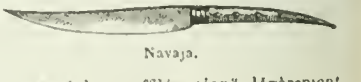

Navaja.

NAVAJA (*nâ-ra-kra*) n. f. Sorte de long couteau à lame effilée, aiguë, légèrement recourbée, très usité en Espagne, en Portugal et dans les pays latins de l'Amérique.

NAVAJOS, Peaux-Rouges appartenant à la même famille que les Apaches et cantonnés aujourd'hui dans une réserve située entre le Nouveau-Mexique, l'Arizona, l'Utah et le Colorado. Jadis chasseurs et nomades, ils font maintenant un peu d'agriculture, et exercent de petits métiers industriels. — *Un* NAVAJO.



Couronne navale.

NAVAL, ALE, ALS (du lat. *navis*, vaisseau) adj. Qui regarde, concerne les vaisseaux ou la navigation : *Force* NAVALE. *Des combats* NAVALS.

— Antiq. rom. *Couronne navale*, Couronne ornée de proues de vaisseaux, qu'on donnait à ceux qui, dans un combat naval, montaient les premiers sur un vaisseau ennemi. ‖ On dit aussi COURONNE ROSTRALE.

— Mythol. gr. Surnom d'Apollon.

NAVALCA ou **NAVAL-CARNERO**, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Madrid]), non loin du Guadarrama ; 3.700 hab. Vignobles. Patrie du peintre Séb. Manoz.

NAVALMORAL de la Mata, bourg d'Espagne (Estrémadure [prov. de Cacerès]) ; 4.000 hab. Ch.-l. de juridiction civile. Toiles, draps, cuirs, savon.

NAVALORAMA (de *naval*, et du gr. *orama*, vue) n. m. Tableau représentant avec une exactitude qui fait illusion une vue de la mer, des vaisseaux, un combat naval, etc.

NAVALUCILLOS (LAS), bourg d'Espagne (prov. de Tolède), sur le rio Pusa, affluent du Tage ; 3.500 hab. Mines de fer. Fonderie.

NAVALVILLAR de Pela, bourg d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz]), au pied de la serra *Pela* ; 3.200 hab.

NAVAN, ville d'Irlande (comté de Meath), au confluent de la Boyne et du Blackwater ; 4.000 hab. Distilleries.

NAVANG LOZANG GYÉTSO (1617-1682), cinquième dalaï-lama, mais en réalité le premier des souverains spirituels et temporels du Thibet, ses quatre prédécesseurs n'ayant été que les chefs religieux de la secte jaune ou Gélougpa. On lui attribue l'invention du dogme de l'incarnation perpétuelle de Tchanrési, le bodhisattva protecteur du Thibet, dans la personne des dalaï-lamas.

NAVARCHIE (*chi* — rad. *navarque*) n. f. Antiq. gr. Commandement d'un vaisseau ou d'une flotte ; charge, fonctions de navarque. ‖ Flotte. ‖ Suprématie maritime.

NAVARETTE ou **NAVARRETE**, bourg d'Espagne, dans la province de Logroño, près de l'Ebre ; 2.500 hab. Poteries renommées. Fabrication d'eaux-de-vie. Grand commerce de vins. Victoire remportée par le prince Noir et Pierre le Cruel sur Henri de Transtamare et Du Guesclin, qui y fut fait prisonnier, en 1367. Ruines d'un château fort.

NAVARIN n. m. Ragoût de mouton, préparé avec des pommes de terre ou des haricots.

NAVARIN ou **NÉO-CASTRO**, ville maritime de la Grèce méridionale (Péloponèse [prov. de Messiee]), sur la côte occidentale du Péloponèse ; 2.000 hab. Ch.-l. de l'éparchie de Pylia. Belle rade, mais peu fréquentée. Elle est couverte, du côté de la mer, par l'île de Sphagia, qui est l'ancienne Sphactérie, et dominée par les ruines de Pylos, dont le Vieux-Navarin (*Paléo Castro*) occupait l'emplacement. La ville nouvelle doit sa fondation aux Vénitiens, qui y construisirent un château détruit au cours de la guerre de l'indépendance hellénique, et remplacé par une citadelle très forte, dont on a fait depuis une prison. Elle doit son nom aux *Navarrais*, qui possédèrent, du XIe au XVe siècle, toute cette partie de la côte du Péloponèse. Dans la rade de Navarin eut lieu le célèbre combat naval du 20 octobre 1827. V. l'art. suiv.

Navarin (BATAILLE DE), gagnée par la flotte anglo-franco-russe sur la flotte turco-égyptienne, le 20 octobre 1827. Les trois puissances alliées, pour arrêter le conflit entre la Grèce révoltée et la Turquie, avaient imposé aux deux armées un armistice qui ne fut pas observé par la Turquie. Les escadres anglaise (Codrington), française (de Rigny) et russe (de Heyden), reçurent l'ordre d'intervenir auprès de la flotte turque, grossie de la flotte égyptienne, pour les engager à évacuer la rade de Navarin, où elles s'étaient groupées sous Ibrahim. Une intervention pacifique ayant complètement échoué, la flotte alliée dut répondre aux attaques répétées des vaisseaux turcs. Malgré la supériorité de l'artillerie ennemie, la valeur des marins français et anglais triompha de l'inexpérience des Turcs, dont les pertes furent énormes. Du côté des alliés, aucun bâtiment ne fut détruit.

NAVARQUE (*vark'* — gr. *nauarkhos* ; de *naus*, navire, et *arkhein*, commander) n. m. Antiq. gr. Commandant général d'une flotte. ‖ Capitaine d'un navire de guerre.

NAVARRAIS, AISE (*va-rè, èz'*), personne née en Navarre ou qui habite ce pays. — *Les* NAVARRAIS. ‖ On dit aussi NAVARROIS, OISE.

— Adjectiv. : *Population* NAVARRAISE.

Navarraise (LA), épisode lyrique en deux actes ; livret de Jules Claretie et Henri Cain (tiré d'une nouvelle de Claretie, la *Cigarette*), musique de J. Massenet (Londres, théâtre de Covent-Garden, le 20 juin 1894 ; Paris, Opéra-Comique, le 3 octobre 1895). C'est pendant la guerre carliste de 1874, dans un village basque, Anita, la Navarraise, aime Araquil, qui l'adore. Mais le père de ce dernier la méprise, parce qu'elle n'a point de dot. Folle de passion, elle veut s'en procurer une même au prix d'un crime, et assassine le chef carliste pour toucher la prime promise par le général royaliste. Mais Araquil est blessé, et, comme il croit qu'elle s'est vendue, il meurt en la maudissant. La pauvre Anita perd la raison. La musique a la couleur tragique qui convient à ce drame rapide.

NAVARRE (ROYAUME DE), ancien Etat de la péninsule Hispanique et du midi de la Gaule, dans le pays des Vascons, souche des Basques en Espagne et des Gascons en France. Les origines du royaume de Navarre sont assez obscures, les traditions et parfois les textes ayant été faussés par l'amour-propre national. Il paraît probable, toutefois, que le premier roi de Pampelune, qui d'ailleurs ne commandait pas à toute la Navarre, Enego Arista, élu vers 835, descendait du duc de Vasconie Loup II. L'union du pays navarrais fut faite, vers 852, par son petit-neveu et successeur, Garcia Ier Semen, qui défit ses trois cousins germains, maîtres du reste de la Navarre. Garcia Ier régna jusqu'en 860. Viennent ensuite : Garcia II Eneco, mort en 882 ; Fortun Garcia, qui se fait moine en 905 ; son frère Sanche Ier, mort en 926 ; Garcia III Sanchez, Sanche II Abarca, Garcia IV, Sanche III le Grand, Garcia V Sanchez de Najera, après la mort duquel les rois de Castille et d'Aragon envahissent la Navarre et s'en emparent. C'est l'Aragon qui garde la plus grosse part de la conquête, et l'histoire de la Navarre se confond dès lors avec la sienne depuis le règne de Sanche Ramirez (1076-1094) jusqu'à celui d'Alphonse le Batailleur, mort sans postérité en 1134. La Navarre, redevenue indépendante, est alors gouvernée par Garcia Ramirez le Restaurateur, auquel succèdent Sanche le Sage et Sanche le Fort (1194-1234), qui réussissent péniblement à défendre leur couronne contre les entreprises de la Castille. Après eux, c'est une branche française, issue du comte de Champagne Thibaut Ier, qui hérite de la Navarre, celle-ci s'unissant de plus en plus à la monarchie française avec Thibaut II (1253-1270), Henri (1270-1273), enfin Jeanne, dont le mariage avec le roi de France Philippe le Hardi assure la réunion des deux couronnes jusqu'au règne de Charles IV.

Après la mort de ce dernier, les Cortès de Navarre, hostiles à la loi salique, appellent au trône la princesse Jeanne fille de Louis X le Hutin, et son mari Philippe d'Evreux (1328-1343), auxquels vont succéder Charles II le Mauvais (1343-1387) et Charles III le Noble (1387-1425), qui rend sa prospérité au pays. Mais après lui l'anarchie recommence. Ses deux enfants mâles meurent jeunes, et leurs droits passent à l'aînée des filles, Jeanne, puis à sa sœur Blanche, épouse de Jean II d'Aragon et dont le fils Carlos de Viane est supplanté par son propre père et ne réussira jamais à reconquérir la couronne. Il meurt en 1461, laissant son héritage encore imaginaire à sa sœur aînée Blanche et, après la mort de celle-ci, à la cadette Eléonore, mariée à Gaston IV de Foix. Mais c'est seulement en 1479 que la mort de Jean d'Aragon permet à Eléonore de jouir, seulement quelques jours, de son titre de reine. Après la mort prématurée et mystérieuse de son petit-fils François Phœbus (1479-1483), la couronne vient aux mains de sa sœur Catherine, femme de Jean d'Albret, dont la neutralité pendant le conflit entre Louis XII et Ferdinand le Catholique fournit à la Castille l'occasion longtemps désirée d'occuper la Navarre (1511) que Jean d'Albret, malgré l'appui de Louis XII, et plus tard de François Ier, ne pourra jamais se faire restituer. Seule, la basse Navarre ou Navarre française (v. pl. bas) devait rester à la maison d'Albret, pour être réunie, par l'avènement de Henri IV, à la couronne de France.

NAVARRE (espagn. *Navarra*), province de l'Espagne septentrionale, comprise, au S. des Pyrénées, entre la France au N., l'Aragon à l'E. et au S.-E., la Vieille-Castille au S., les provinces basques à l'O. Superf. 10.506 kilom. carr. ; pop. 302.978 hab. Ch.-l. *Pampelune*.

Sol montagneux, couvert, au N., par le versant méridional de la principale arête pyrénéenne. Deux gradins successifs d'avant-monts déboisés, calcaires, descendent vers la vallée de l'Ebre, où la *Ribera* succède à la *Montana* ; l'Aragon et l'Ega y sont les affluents les plus considérables du grand fleuve. Climat dur et inégal, plus sec et chaud dans la vallée de l'Ebre. Même opposition dans les ressources économiques de la *Montana* (carrières, gisements de fer, plomb, cuivre, houille, pou exploités ; élevage du mouton, travail de la laine et des peaux) et de la *Ribera*, pays surtout agricole, enrichi par les irrigations de l'Ebre et de ses affluents, et produisant les céréales, le vin, l'huile, les fruits ; en somme, unité géographique médiocre, que souligne l'opposition entre les populations navarraises de la montagne, apparentées aux Basques, et les habitants de la plaine, d'allures, de tempérament, de mœurs castillanes.


Armes de Navarre.

— *Histoire*. L'histoire de la Navarre espagnole se confond jusqu'en 1512 avec celle du royaume de Navarre (v. NAVARRE [royaume de]). Depuis lors, la Navarre s'est signalée par son attachement à ses anciens privilèges, sa résistance, de 1808 à 1814, aux troupes françaises, et, au XIXe siècle, par son dévouement au carlisme.

NAVARRE FRANÇAISE ou **BASSE-NAVARRE**, pays de l'ancienne France, au nord des Pyrénées, compris au S. entre la ligne de faîte du massif, à l'O. le pays de Labourd, au N. le Béarn, à l'E. la vallée de la Soule. Capit. *Saint-Jean-Pied-de-Port*.

La Navarre française comprenait les pays de Cize, d'Arberoue et de Mixe, les vallées de Baïgorry et d'Ossès et le pays d'Ostabarès. Détachée en 1512 de la Navarre espagnole, elle appartint à la maison d'Albret jusqu'à l'avènement de Henri IV, fils de Jeanne d'Albret (1593). Réunie au Béarn en 1607, elle forma avec lui un des grands gouvernements de l'ancienne France, et conserva ses Etats particuliers ; en 1791, ses députés se retirèrent de l'Assemblée nationale, quand celle-ci décida la division de la France en départements et la suppression des anciennes provinces. L'ancienne Basse-Navarre constitue, dans le département des Basses-Pyrénées, une partie des arrondissements de Mauléon et de Bayonne.

Navarre (COLLÈGE DE), célèbre collège de l'université de Paris, fondé en 1304, par testament de la reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, et situé sur la colline de Sainte-Geneviève. Là devaient être réunis soixante-dix écoliers pauvres. Le nombre des élèves augmenta, d'abord par la création de nouvelles bourses, puis par l'admission d'élèves payants. Le duc d'Anjou (Henri III) et Henri de Navarre (Henri IV), etc., y étudièrent. Parmi les maîtres du collège de Navarre, on cite : Pierre d'Ailly, Clémengis, Jean Gerson. Ce collège fut fermé en 1792 ; l'Ecole polytechnique y fut installée en 1805.

NAVARRE ou **NAVARRO** (don Pedro DE), capitaine et ingénieur espagnol, né en Biscaye, mort à Naples en 1528. Il fut d'abord matelot, puis alla s'enrôler en Italie dans des bandes génoises. De retour en Espagne, il prit part aux guerres contre les Maures, et se distingua à la prise de Velez-Malaga, dont il fut nommé gouverneur. En 1503, il s'empara du château de l'Œuf, près de Naples, jugé imprenable ; le roi Ferdinand l'anoblit et lui donna le comté d'Alveto. Fait prisonnier à Ravenne (1512), il ne put obtenir de Ferdinand le payement de sa rançon. Il passa alors au service de François Ier (1514). Dans une tentative sur Gênes, il fut pris (1522) et resta trois ans captif. Il ne fut pas plus heureux dans la campagne que dirigea Lautrec, et tomba de nouveau entre les mains des Espagnols. Il semble, d'ailleurs, qu'il ait été bien traité par le prince d'Orange, général des armées impériales, quoique Brantôme affirme qu'il fut, par ordre impérial, « estouffé entre deux coittes ». Il ne tarda pas à mourir de vieillesse et de chagrin.

NAVARRENX, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 22 kilom. d'Orthez, sur le gave d'Oloron ; 1.288 hab. Vins blancs ordinaires. Pont et tour du XVe siècle. Le roi de Navarre, Henri d'Albret, fit rebâtir la ville actuelle, qui resta place de guerre jusqu'en 1867. — Le canton a 23 comm. et 9.075 hab.

NAVARRETE. Géogr. V. NAVARETTE.

NAVARRETE (Domingo Hernandez), missionnaire espagnol, né à Peñafiel en 1610, mort à Haïti en 1698. Après avoir été chargé de l'enseignement de la philosophie et de la théologie, ce dominicain fut envoyé en 1646 comme missionnaire en Chine, où il fut investi, en 1659, du titre de préfet apostolique pour la province de Tché-Kiang. Il ne put s'entendre avec les jésuites, et alla se plaindre à Rome de leur tolérance pour les cérémonies païennes des indigènes. Le saint-siège lui donna raison, mais Navarrete ne put retourner en Chine, tous les missionnaires ayant été pendant son absence expulsés de ce pays. Navarrete reçut alors de Charles II l'évêché de Santo-Domingo. On lui doit, entre autres ouvrages : *Tratados historicos, politicos, ethicos y religiosos de la monarchia de China* (1676) ; etc.

NAVARRETE (Martin Fernandez DE), marin et historien espagnol, né à Abalos en 1765, mort à Madrid en 1844. Il commença par servir dans la marine, il assista au siège de Toulon par les Anglais, reçut le titre de capitaine de frégate et devint fiscal du conseil suprême d'amirauté, puis, lors de l'invasion de l'Espagne par les Français, refusa de servir le roi Joseph et se retira à Cadix jusqu'en 1814. Ferdinand VII remonté sur le trône, il se mit à publier les travaux dont, depuis 1785, il recueillait les matériaux. Il devint directeur du dépôt hydrographique de Madrid. Nous citerons de lui : *Coleccion de los viajes y descubrimientos que hicieron los Espanoles desde fines del siglo* XV (1825), traduit en français ; *Coleccion de documentos ineditos para la historia de Espana* ; *Vie de Cervantes* (1819) ; etc.

NAVARRETO ou **NAVARRETE** (Juan Fernandez), dit **el Mudo**, *le Muet*, peintre de l'école espagnole, né à Logroño en 1526, mort à Tolède en 1579. Il voyagea en Italie, où il aurait reçu les leçons du Titien. En 1568, Philippe II l'appela pour décorer l'Escurial. On cite parmi ses meilleures œuvres, remarquables par le coloris : *l'Assomption*, *le Martyre de saint Jacques le Majeur*, *Saint Jean écrivant l'Apocalypse*, etc.

NAVARRIN (*va-rin*), INE n. et adj. Géogr. Forme ancienne du mot NAVARRAIS, AISE.

— Econ. rur. *Race navarrine*, Race de chevaux de la Navarre, du Béarn et du Roussillon.

NAVARRO, comté des Etats-Unis d'Amérique (Texas), sur le haut Trinity. Pop. 27.000 hab. Ch.-l. *Corsicana*.

NAVAS, ville d'Océanie (archipel des Philippines), dans l'île de Samar, ch.-l. d'un district administratif ; 3.200 hab.

NAVAS del Marques (LAS), bourg d'Espagne (Vieille-Castille [prov. d'Avila]), au pied de la sierra de Guadarrama ; 2.500 hab. Corderie.

NAVAS de Madrono (LAS), bourg d'Espagne (Estrémadure [prov. de Cacerès] ; 3.700 hab. Fabrication de toiles, savon. Commerce de vins.

NAVAS de San Juan, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen]), près du rio Guadarrizas ; 4.500 hab.

NAVAS de Tolosa (LAS), hameau d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen]), célèbre par la victoire qu'y remportèrent sur les Maures (16 juill. 1212) les rois d'Aragon, de Castille et de Navarre. Cette bataille mit fin à la puissance des Almohades en Espagne et arrêta les progrès des musulmans dans la Péninsule.


Nave (1320).

NAVE (lat. *navis*) n. m. Navire du moyen âge, aux formes arrondies, analogue à la nef.

NAVE DE (en lat. *Navarus*), nom illustré par deux théologiens belges, dont l'un, MICHEL, né à Warnant en 1539, mort à Tournai, en 1620, fut chanoine d'Arras, puis vicaire général de Tournai, et écrivit en latin de curieuses *Chroniques des apparitions de l'archange saint Michel* (1633) ; l'autre, MATHIAS, neveu du précédent, né à Warnant en 1590, mort à Tournai en 1660, fut curé à Douai, puis chanoine à Seclin et enfin à Tournai. Il publia l'ouvrage de son oncle cité plus haut, et composa de nombreux traités latins ; notamment, un *Commentaire sur les principales difficultés de l'Ecriture sainte* (1640).

NAVE, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia]), sur la Garza, sous-tributaire du Pô, par la Mella et l'Oglio ; 2.859 hab. Forges.

NAVEAU (*vo*) n. m. Un des noms vulgaires du navet, dans quelques provinces.

NAVÉE (du lat. *navis*, vaisseau) n. f. Charge d'un chaland : *Une* NAVÉE *de charbon*. ‖ En Normandie, Chargement de poisson salé.

— A signifié Flotte, armée navale, navire, barque.

NAVEIL, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 3 kilom. de Vendôme, près du Loir ; 967 hab. Château de Prépatour où Henri IV récoltait son « vin de surin ». Restes romains.

Navelli, bourg d'Italie (Abruzze Ultérieure IIe [prov. d'Aquila]); 2.671 hab.

Navenne, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 2 kilom. de Vesoul, près du Durgeon; 591 hab. Vins ordinaires. Moulins; camp présumé romain. Fontaine. Ferme.

naver v. a. Anc. syn. de naviguer.

Navery (Marie de Saffron, dame Davin, plus connue sous le pseudonyme de **Raoul de**), femme de lettres française, née près de Ploermel (Morbihan) en 1831, morte à La Ferté-sous-Jouarre en 1885. Elle compléta son instruction en voyageant à l'étranger. Après avoir publié des recueils de vers et un recueil de pièces et de mystères, intitulé *Souvenirs du pensionnat*, elle fit paraître un nombre considérable de romans et de récits, empreints du catholicisme le plus ardent.

Naves, comm. de la Corrèze, arrond. et à 4 kilom. de Tulle; 2.367 hab. Châtaignes et noix. Eglise du XIVe siècle. Ruines d'un théâtre romain; arènes de Tintignac.

navet (*nè* — du lat. *napus*) n. m. Espèce de chou, à racine alimentaire. ‖ Racine de la même plante. ‖ *Navet du diable, Navet galant*, Nom vulgaire de la bryone.

— Arg. Naïf. Dupe. (Dans la partie de bonneteau, le *navet* est un complice, un faux naïf.) ‖ Arg. des peintres, Mauvais tableau.

— Pop. *Des navets!* Se dit pour refuser en se moquant, en indiquant qu'on n'est pas dupe.

— Encycl. Les *choux-navets* et les *navets* appartiennent au genre chou (*brassica*): les premiers, à l'espèce *brassica napus*, à feuilles glabres, qui renferme aussi le colza; les seconds, à l'espèce *brassica rapa*, à feuilles poilues, qui renferme aussi la navette. Les *choux-navets* et les *rutabagas* constituent d'excellents légumes-racines. Leur saveur est plus prononcée et plus délicate que celle des raves. Ils conviennent fort bien aux bestiaux, particulièrement aux ruminants.

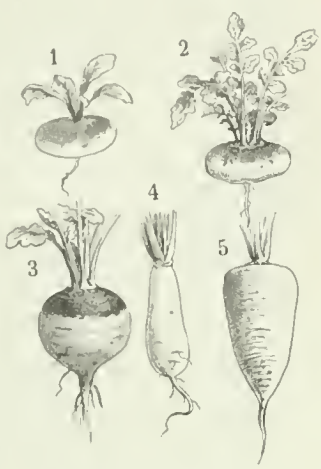

Navet : 1. De Milan (rouge hâtif); 2. De Malte (jaune); 3. De Norfolk; 4. Long des vertus; 5. Blanc dur d'hiver.

Le navet recherche de préférence un climat humide et un terrain sec. Semé, vers le mois de juin, en lignes distantes de 40 centimètres, il demande à être éclairci de façon que les pieds soient espacés de 20 centimètres. Les soins culturaux sont à peu près les mêmes que pour la betterave et la carotte. La récolte se fait en novembre.

D'après leur consistance, on distingue : des *navets secs*, qui ne se délaient pas à la cuisson (*navets de Freneuse, de Berlin, de Meaux*, etc.), ce sont les plus estimés; des *navets tendres*, moins recherchés, mais plus précoces (*navet des Vertus, gros long d'Alsace, rose du Palatinat*, etc.); des *navets demi-tendres* (*navet jaune de Hollande, jaune d'Ecosse, long noir d'Alsace*, etc.). La variété dite *des Sablons* serait celle qui aurait la valeur relative la plus élevée dans tous les terrains; la variété *martot* est la plus estimée pour la nourriture de l'homme.

navetier (*ti é*) n. m. Ouvrier qui fait des navettes.

navetière n. f. Agric. Champ de navets.

— Arboric. Sorte de carie qui attaque le bois des arbres.

navette (*vèt'* — du bas lat. *naveta*, petite barque, dimin. du lat. *navis*, nef) n. f. Petit vase où l'on met l'encens destiné à être brûlé à l'église.

— Petit vase de table ou autre, en forme de navette d'église, dont on se servait au moyen âge: Navette *à sel*.

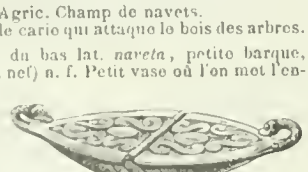
Navette liturgique (XIIe s.).

— Mar. Poulie allongée, au corps à demi estropé. ‖ Progno des Indes. Bateau qui, dans les ports de guerre, conduit les ouvriers de l'arsenal aux navires sur rade et inversement. ‖ *Navette de mer*. Autref. Brûlot à vapeur.

— Techn. Instrument de tisserand, qui sert à porter et à faire courir les fils de la trame entre les fils de la chaîne. ‖ Petit instrument en matière précieuse, dont les femmes élégantes se servaient autrefois pour faire des nœuds ou du filet. ‖ Morceau de plomb en forme de navette, appelé plus ordinairement saumon. ‖ Instrument employé par les pêcheurs pour la fabrication des filets. ‖ Sorte de rabot de menuisier dont le fût a une forme analogue à celle d'une navette de tisserand. ‖ *Navettes volantes*, Navettes mécaniques, animées d'un mouvement continu de va-et-vient. ‖ *Grande navette*, Fabrication des étoffes de grande largeur. ‖ *Petite navette*, Fabrication des rubans et autres étoffes de petite largeur. ‖ *Ouvrier de la petite navette*, Rubannier. (Vx.) ‖ *Ouvrier de la grande navette*, Ouvrier tissant les grandes étoffes.

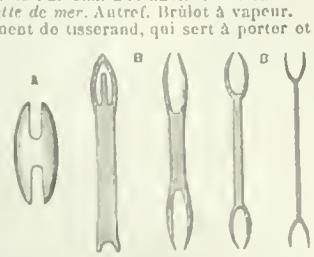

Navettes : A, à sangles; B, à filets de pêche.

— Loc. div. et prov. : *Faire la navette*, Faire beaucoup d'allées et de venues, aller et venir. ‖ *La langue lui va comme la navette d'un tisserand*. Se dit d'une personne très babillarde.

— Encycl. La *navette* des tisseurs est un morceau de bois étroit, en forme de bateau. En son milieu est pratiquée une cavité nommée *chasse*, dans laquelle est placée la canette, bobine chargée du fil de trame, tournant librement sur deux tourillons. La navette à main lancée directement par l'ouvrier s'appelle aussi « navette cintrée », parce que ses extrémités sont cintrées, afin que, par suite de la courbe qu'elle décrit, sa pointe ne puisse heurter les dents du peigne. On distingue encore la navette à roulettes ou sans roulettes. Le système à roulettes est toujours employé pour la fabrication des étoffes de laine ou de coton; le système sans roulettes est adopté pour les tissus de soie peu larges.

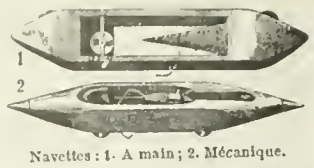

Navettes : 1. A main; 2. Mécanique.

La navette volante, dite encore « navette droite » en raison de sa forme, est lancée par un mécanisme. Elle est toujours à roulettes.

La navette à défiler est droite ou cintrée. Elle est disposée pour l'emploi des trames qui ne peuvent être tissées par le déroulement, comme celles de laine.

La navette à dérouler est aussi droite ou cintrée. Elle est disposée pour l'emploi des trames qui peuvent être tissées par le déroulement, comme celles de soie.

La navette double, également droite ou cintrée, diffère des autres en ce que, ayant une chasse double, il est possible d'y placer deux canettes à la fois; on en fait usage pour les étoffes tissées à deux trames de couleur différente.

La navette à tension rétrograde est une navette droite ou cintrée, disposée de manière qu'un ressort fait faire à la pointicelle un certain nombre de tours rétrogrades, toutes les fois que la trame ne fait pas de résistance.

navette (*vèt'*) n. f. Bot. Variété de navet à graines oléagineuses.

— Comm. Huile extraite de la navette.

— Encycl. Bot. La *navette* (brassica rapa, variété *oleifera*), ressemble beaucoup au colza. On la reconnaît cependant à sa racine fusiforme, à sa tige rameuse, qui peut atteindre 1 mètre de haut, à ses feuilles glabres et glauques, à ses fleurs odorantes, à ses siliques allongées et presque cylindriques. Probablement originaire des côtes maritimes du nord de l'Allemagne, elle est cultivée en grand dans le centre et le nord de l'Europe. On sème la variété d'été en avril et juin, celle d'hiver en août ou au commencement de septembre. On en extrait de 30 à 33 pour 100 d'une huile qui, fraîche et bien préparée, peut servir aux usages culinaires, mais qu'on emploie surtout pour l'éclairage, le graissage des mécanismes, etc. La navette d'hiver constitue un fourrage vert précoce, que l'on coupe en pleine floraison.



Navette : *a*, feuille; *b*, fruit.

Navez (François-Joseph), peintre belge, né à Charleroi en 1787, mort en 1869. Elève de François de Bruxelles, il remporta, au concours ouvert à Gand en 1812, le premier grand prix de peinture avec son *Virgile lisant l'Enéide à Auguste*. Il alla à Paris étudier dans l'atelier de David. A son retour à Bruxelles, il devint chef de l'école académique. Directeur de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles, correspondant des Instituts de France, il donna, entre autres œuvres : le *Portrait de David*; le sien propre; le groupe de la *Famille de Hemptinne*; le *Professeur Van Meenen*, portraits excellents; *Agar dans le désert* (musée de Bruxelles) et *les Fileuses de Fundi* (Pinacothèque de Munich.)

Navia, fleuve côtier de l'Espagne septentrionale. Il descend de monts de 2.000 mètres, coule au N. et se perd dans l'Atlantique par une ria au bord de laquelle est bâti le petit port de *Navia*. Cours 125 kilomètres.

Navia ou **Santa-Maria de Navia**, comm. d'Espagne (Gabie [prov. d'Oviedo]); 7.000 hab. Petit port. Tanneries. Etablissements métallurgiques.

Navia de Luarna, comm. d'Espagne (Galice [prov. de Lugo], près du *Navia*; 5.300 hab.

naviat (*vi-a*) n. m. Nom vulgaire des foulques et des mouettes.

naviau (*vi-o*) n. m. Forme ancienne du mot navet, encore usitée dans quelques provinces.

navicelle (*sèl'* — lat. *navicella*, dimin. de *naris*, vaisseau) n. f. Archéol. Bassin de fontaine antique, en forme de barque.

naviculaire (*lèr'* — du lat. *navicula*, nacelle, dimin. de *navis*, vaisseau) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une nacelle : *Os* naviculaire.

— Anat. *Fosse naviculaire*, Partie élargie du canal de l'urètre, immédiatement au-dessus du méat. ‖ Dépressine de la partie postérieure de la vulve, entre la fourchette ou commissure des grandes lèvres et l'orifice du vagin. ‖ Dépression qui sépare les deux racines de l'hélice du pavillon de l'oreille.

— Art vétér. *Os naviculaire*. Chez le cheval, Le petit sésamoïde qui complète la troisième phalange du pied, parce qu'il a la forme d'une petite nacelle. ‖ *Maladie naviculaire*, Inflammation de la gaine sésamoïdienne.

— n. m. Antiq. rom. Propriétaire ou capitaine d'un navire. ‖ *Préfet des naviculaires*, Chef de la corporation des naviculaires, à Rome.

— Encycl. Art vétér. La *maladie naviculaire* est une maladie du pied antérieur du cheval, dans laquelle la surface de glissement de l'os naviculaire est érodée, cariée, ainsi que l'expansion tendineuse qui glisse sur cette surface. C'est une sorte d'arthrite chronique du centre de la boîte cornée, ou plutôt de *synovite*. Cette affection ne se voit guère que chez les chevaux à grande allure, les steepers, et elle est caractérisée par une boiterie, intense au départ et s'atténuant ensuite, par une position particulière du membre, qui est porté en avant pour être contraint à l'appui, position que le vulgaire exprime en disant que *le cheval montre le chemin de Saint-Jacques*.

La maladie est incurable; mais on peut en faire disparaître les manifestations, par l'opération de la *névrotomie plantaire*, qui enlève toute la sensibilité du pied et, par suite, toute boiterie. Il faut bien s'assurer, par la constatation de l'existence de la petite cicatrice que laisse l'opération, si celle-ci n'a pas été faite, afin de se garder d'acheter un cheval ayant un vice caché, bien qu'on puisse briser le marché en s'appuyant sur l'article 164 du Code civil.

navicule (lat. *navicula*, nacelle) n. f. Genre d'algues de la famille des diatomées, dont les valves ressemblent à une carène de bateau. (On en compte de neuf cents à mille espèces, répandues dans les eaux douces, saumâtres ou marines.)

navie (*vi* — lat. *navis*) n. f. Navire. ‖ Flotte. (Vx.)

Navier (Louis-Marie-Henri), ingénieur français, né à Dijon en 1785, mort à Paris en 1836. Elève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées, il se fit connaître par de nouvelles éditions des ouvrages de Gauthey et de l'*Architecture hydraulique* de Bélidor. Il entra à l'Académie des sciences en 1824 et fut, bientôt après, nommé professeur d'analyse et de mécanique à l'Ecole polytechnique. Navier avait étudié en Angleterre la construction des ponts suspendus, et à son retour il construisit sur la Seine le pont qui est aujourd'hui remplacé par le pont de l'Alma. On a de lui : *Mémoire sur les canaux de navigation* (1816); *Sur les ponts suspendus* (1823); *Cours d'analyse et de mécanique à l'Ecole polytechnique*; etc.

Navières (Charles de), littérateur français, né à Sedan en 1544, mort à Paris en 1616. Issu d'une famille noble et pauvre, il devint écuyer du duc de Bourbon. A la mort de ce prince, il fit de la littérature et présenta à Henri IV un poème médiocre, intitulé *la Henriade*; mais l'assassinat de ce roi mit fin à cette haute protection. Il tomba dans une gêne extrême et fut recueilli par Jean Morel, son compatriote et principal du collège de Reims. On peut citer de lui : *la Renommée, poème historial en V chants* (1571); *les Cantiques saints mis en vers français* (1579); *les Douze heures du jour artificiel* (1595).

naviforme (du lat. *navis*, vaisseau, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'un bateau.

navigabilité n. f. Etat d'une eau navigable. ‖ Etat d'un navire lui permettant de tenir la mer.

navigable (lat. *navigabilis*) adj. Où l'on peut naviguer : *Rivière* navigable. ‖ Capable de naviguer, et parlant d'un bâtiment : *Vaisseaux non* navigables *sans réparations*.

navigant (*ghan*), **ante** adj. Qui navigue : *Escadre* navigante.

— n. m. Celui qui navigue : *Les* navigants.

navigateur, trice (lat. *navigator, trix*; de *navigare*, naviguer) n. Homme qui s'est consacré au métier de la mer. ‖ Marin habile dans la conduite d'un navire.

— Par anal. Celui qui conduit un aérostat.

— adj. Qui s'adonne particulièrement à la navigation : *Peuple* navigateur. *Nation* navigatrice.

— Qui nage ou flotte sur les eaux : *Les oiseaux* navigateurs *ont les pieds palmés*.

Navigateurs (îles des). Géogr. V. Samoa.

navigation (*si-on*) n. f. Action de naviguer, de voyager sur l'eau. ‖ Science du navigateur ou de la conduite du navire : *La pratique de la* navigation *ne s'acquiert pas dans les cours, si bien faits qu'ils soient*. ‖ *Navigation au commerce*, Voyages accomplis sur les navires de commerce. ‖ *Navigation côtière* ou *au cabotage*, Navigation dans laquelle on ne s'écarte que très peu des côtes. ‖ *Navigation au long cours* ou *Navigation hauturière*, Navigation dans laquelle on perd de vue les côtes pour longtemps. ‖ *Navigation à l'Etat*, Navigation sur les navires de guerre. ‖ *Navigation intérieure*, Celle qui a lieu sur les cours d'eau, fleuves et lacs. ‖ *Navigation sous-marine*, Art de diriger les navires sous-marins et de s'en servir sous les eaux. ‖ *Routes de navigation*, Routes suivie en général par les navires sur la surface des mers. ‖ *Navigation fluviale*, Celle qui intéresse les fleuves. ‖ *Navigation estimée*, Direction du navire au moyen de l'estime. ‖ *Navigation observée*, Navigation astronomique. ‖ *Navigation orthodromique*, Navigation par l'arc du grand cercle. ‖ *Journal de navigation*, Journal spécial tenu par le capitaine d'un navire. ‖ *Traité de navigation*, Livre donnant la solution des problèmes intéressant la conduite du navire. ‖ *Ecoles de navigation*, Syn. de écoles d'hydrographie. V. ce mot.

— *Navigation aérienne*, Action, art de voyager en aérostat.

— Hist. *Acte de navigation*. V. la partie encycl.

— Encycl. Hist. L'histoire de la *navigation* est essentiellement liée à l'histoire de la civilisation humaine et aux découvertes géographiques. Les documents anciens qu'on possède sont trop vagues pour qu'on puisse en tirer des conclusions. On a bien quelques renseignements sur les Argonautes, les voyages des Egyptiens dans la mer Rouge, mais ce furent les Phéniciens et les Carthaginois qui donnèrent le plus grand essor à la navigation. En 800 av J.-C., nous trouvons le périple d'Hannon, en 616 (av. J.-C.) le périple d'Eudoxe. Les découvertes du monde se multiplient; on trouve le passage au sud de l'Afrique, et le navigateur Pythéas remonte jusqu'en Islande en 330 (av. J.-C.). Toutes ces navigations se faisaient sans doute à la rame seule. Les Romains ne firent faire à la navigation aucun progrès nouveau; mais, à partir du moyen âge, on peut suivre pas à pas les progrès de la navigation : la voile, bien mieux utilisée, aide à remplacer les rames, et les Normands, les Vénitiens, les Génois s'élancent à la recherche de nouveaux pays pour fonder leurs comptoirs. La découverte de la boussole, le besoin de trouver une route pratique pour arriver aux Indes, au pays des épices, déterminèrent les voyages fameux de Christophe Colomb et de Vasco de Gama. En 1520, Magellan découvrit le passage entre l'océan Atlantique et l'océan Pacifique et fit

NAVIGATION

CODE INTERNATIONAL
et signification de quelques pavillons lorsqu'ils sont hissés seuls

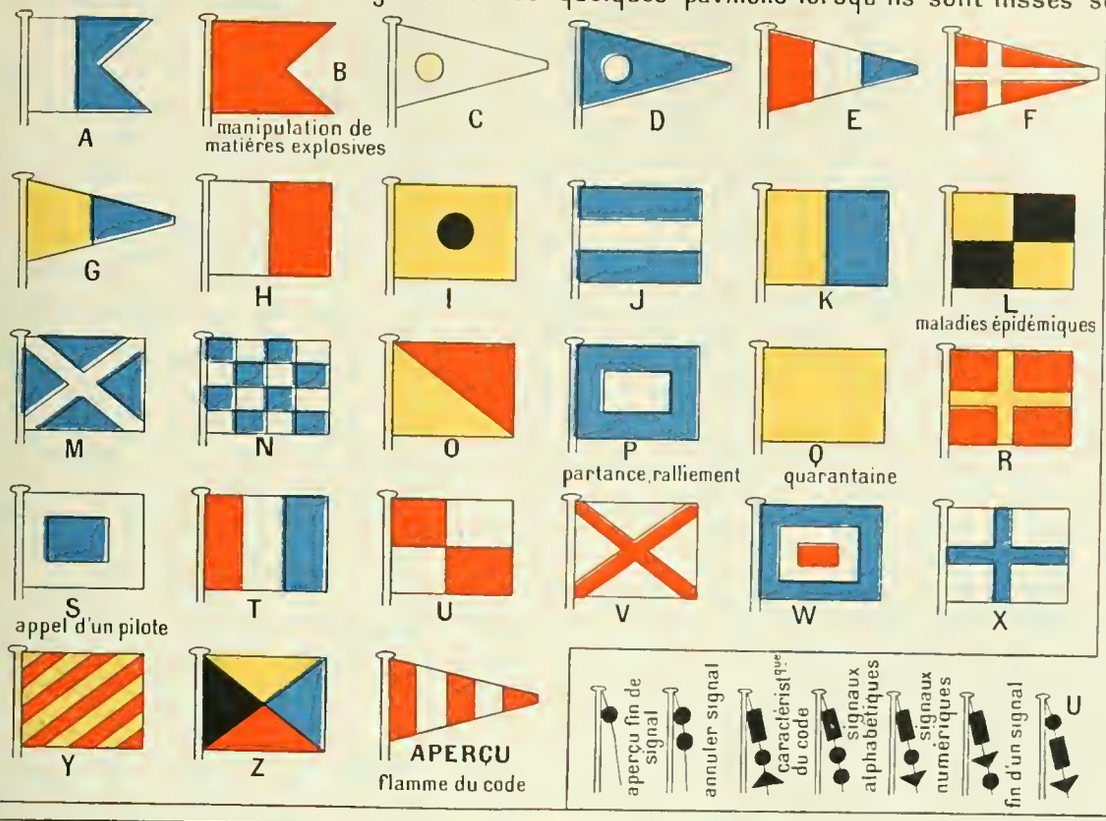

SIGNAUX DE GRANDE DISTANCE
cônes, boules cylindres

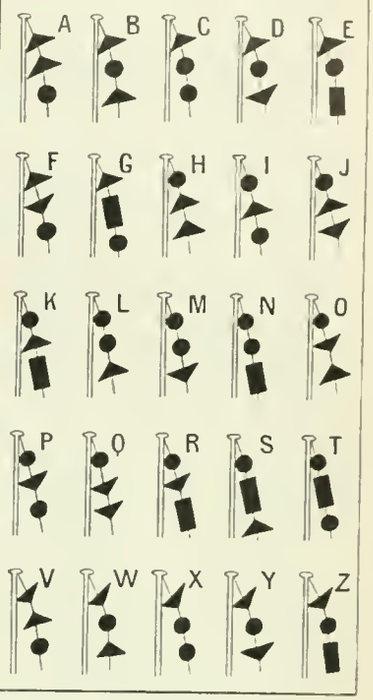

SIGNAUX DE JOUR DE LA FLOTTE FRANÇAISE

PAVILLONS 1re SÉRIE

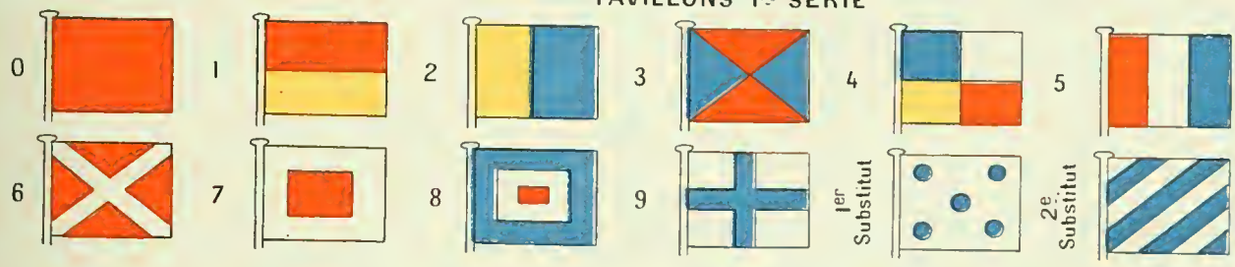

SIGNAUX DE Gde DISTANCE
boules, pavillons & flammes dont la couleur est indifférente



TRAPÈZES 2e SÉRIE

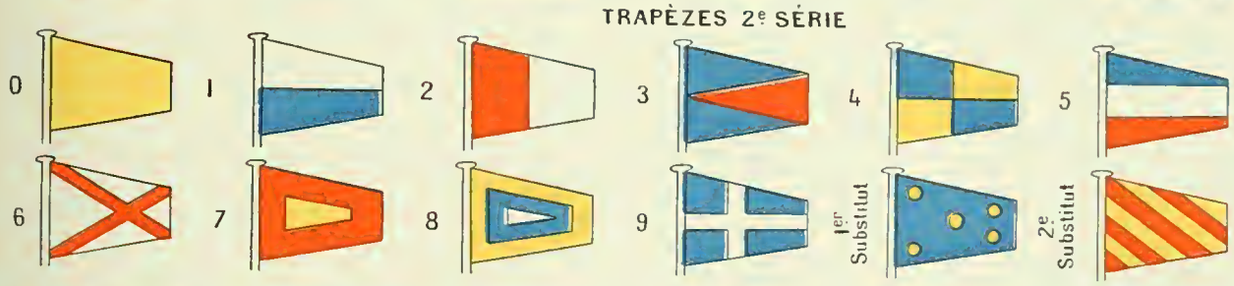

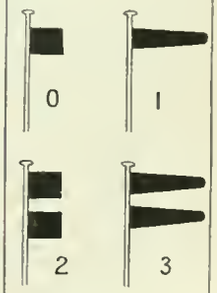

FLAMMES, TRIANGLES ET PAVILLON DE RECTIFICATION

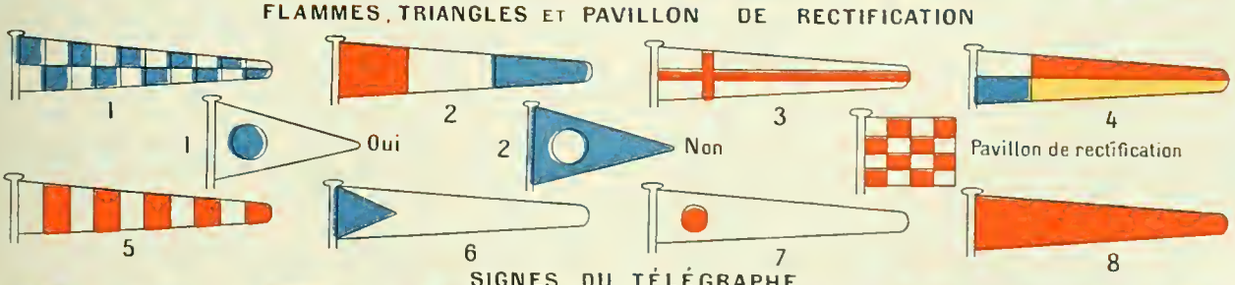

SIGNES DU TÉLÉGRAPHE

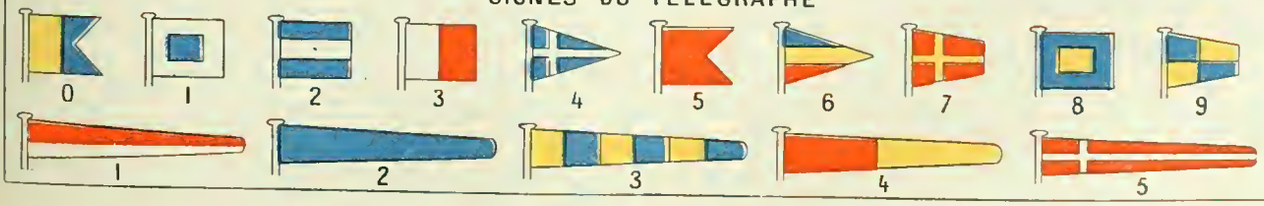

Voir : MARINE, PAVILLONS, NAVIRE, MARÉE, ETC.

SIGNAUX A BRAS

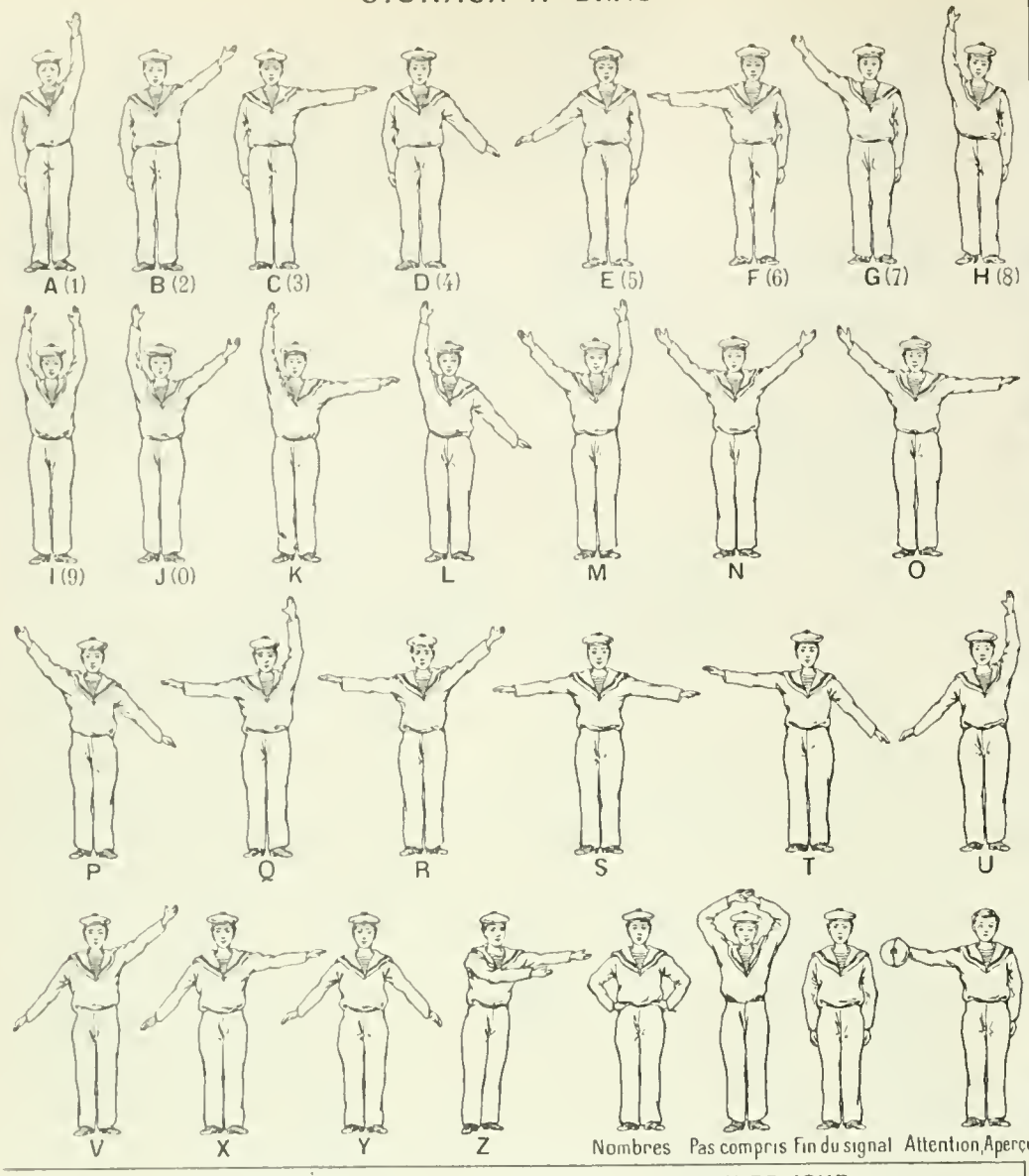

CARACTÉRISTIQUE DES SIGNAUX INTERNATIONAUX DE GRANDE DISTANCE

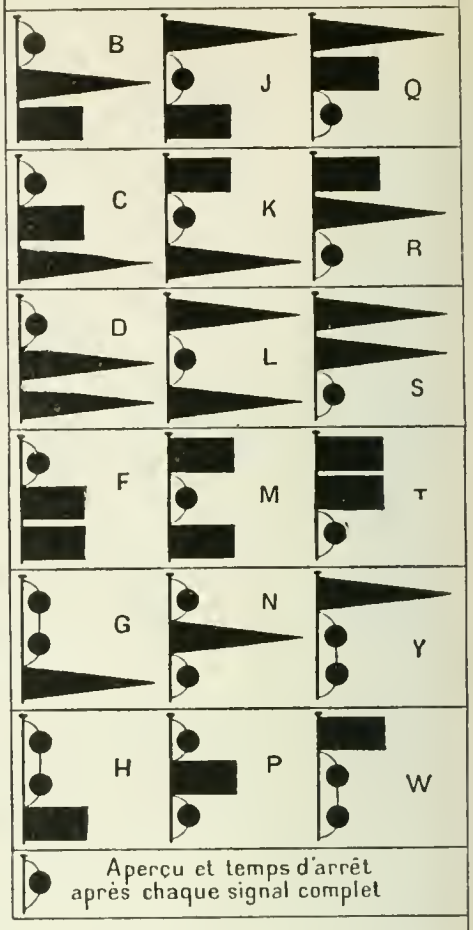

Aperçu et temps d'arrêt après chaque signal complet

FEUX COSTON
Signification et numérotage

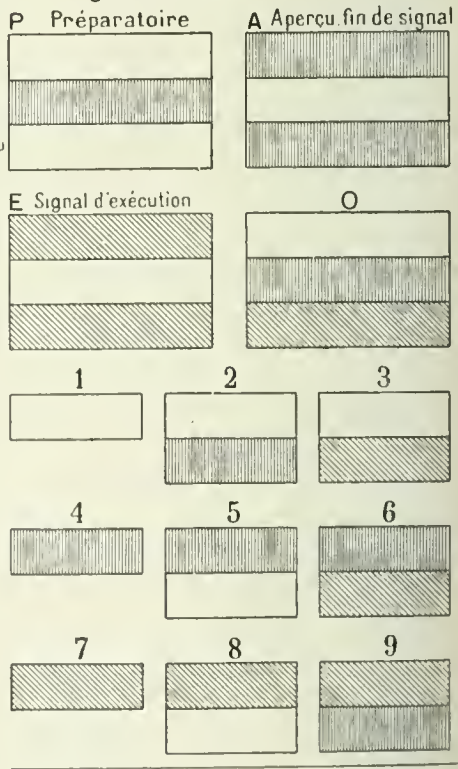

CARACTÉRISTIQUE DE QUELQUES SIGNAUX DE JOUR

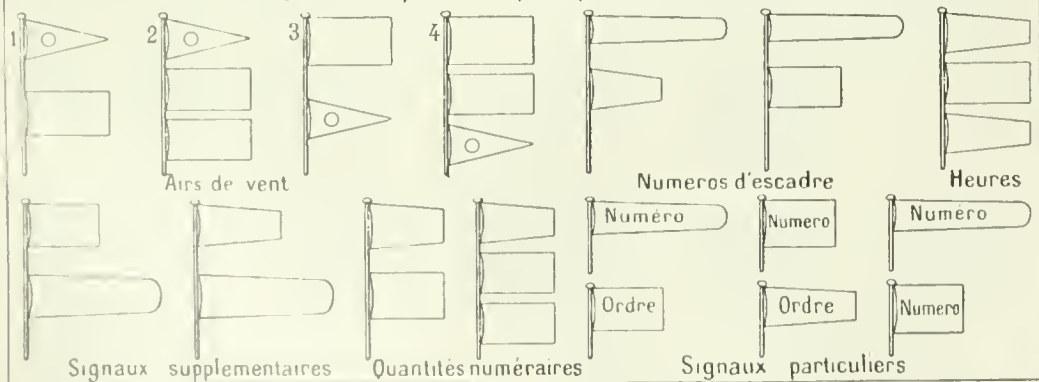

Disposition des signaux de jour

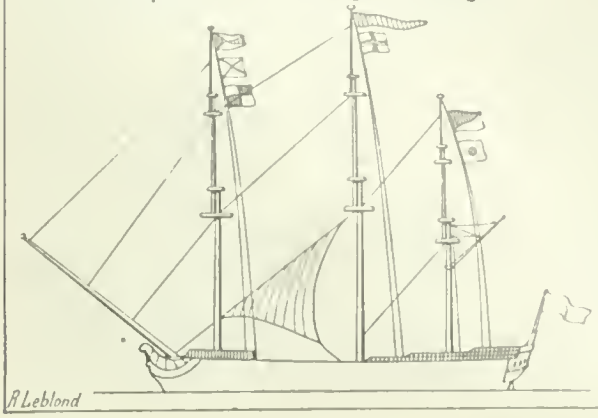

R. Leblond

Disposition des Signaux de grande distance

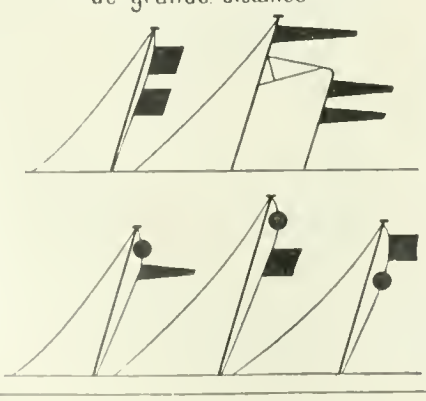

Signaux Géographiques

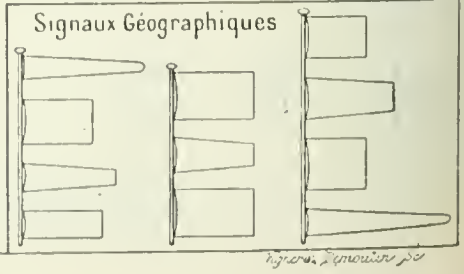

la première navigation connue dans cet immense océan. Peu à peu les cartes se perfectionnèrent, ainsi que les instruments d'observation, les procédés de navigation et l'art de construire les navires. Sous Louis XIV et l'illustre Colbert, le dernier pas fut franchi, et la navigation à voiles atteignit son apogée. Le XIXe siècle devait, par la découverte de la vapeur et son application aux machines marines, l'invention de l'hélice et les admirables progrès de la construction en fer et en acier, donner à la navigation un développement merveilleux.

— *Art nautique.* Un navire qui va en mer doit pouvoir se diriger. Il faut envisager deux cas : 1° la navigation au cabotage, en vue des côtes ; 2° la navigation au long cours, au large de toute terre. Dans le premier cas, la connaissance de la côte sur laquelle on navigue, l'étude des cartes marines et les amers naturels ou artificiels, balises, points remarquables, phares, etc., permettent à un marin de se retrouver et de se diriger de jour comme de nuit en se servant du compas et de points pris par relèvements. Dans le second cas, il faut avoir fait des études toutes spéciales pour arriver à une solution rapide et rigoureuse du problème. En quittant la rade, le navire prend un point de départ quand les dernières terres vont disparaître à l'horizon ; son compas bien réglé lui donne la route initiale, mais il sera nécessaire de déterminer la position qu'il occupera plus tard par des points successifs, en même temps que le compas sera sans cesse vérifié. Si l'on a affaire à un compas Thomson, il faudra le compenser à chaque déplacement important du navire. L'estime donne au moyen du loch une position approximative ; mais, pour savoir exactement la place occupée par le navire sur la surface du globe, il faudra observer le soleil ou des astres, et, par ces observations astronomiques, on obtiendra l'assurance que la route suivie est bonne ou on se verra dans l'obligation de la modifier pour se diriger sur le point choisi comme but de la navigation. On aura dans tous les cas, pour l'heure de l'observation, la position exacte du bâtiment, ce qui est le problème le plus important de la navigation. Les instruments nécessaires pour obtenir ces résultats sont le sextant, le loch, les montres marines, le compas. Les calculs à exécuter sont donnés par les traités de navigation ou de calculs nautiques, en même temps que la Connaissance des temps fournit les éléments astronomiques des astres observés nécessaires pour le jour et l'heure de l'observation.

En général, le point est donné à midi, mais les méthodes de calcul permettent de l'obtenir pour une heure quelconque du jour ou de la nuit. La navigation par l'estime ne pourra se faire que pendant un temps très court, sous peine de grossières erreurs et, pour une longue navigation, il faudra avoir recours aux observations astronomiques. De même, quand ce sera possible, il faudra prendre la navigation orthodromique ou par l'arc de grand cercle, qui est plus courte que la navigation loxodromique.

— *Compagnies de navigation.* (Voir à TERRE la carte du *planisphère terrestre*). Avec la marine à vapeur, le commerce du monde a pris un développement considérable, et des services réguliers relient entre eux les points importants du globe. Les navires effectuant ces voyages sont la propriété de compagnies puissantes.

Les compagnies françaises ont comme points de départ de leurs paquebots ou navires les grands ports maritimes du Havre, Saint-Nazaire, Bordeaux, Marseille. Nantes est resté le plus grand port d'armement des navires à voiles. Il serait trop long de nommer toutes les compagnies de navigation du monde entier, nous ne citerons que les principales : En France, la Compagnie générale transatlantique assure les services avec l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale, l'Algérie. La Compagnie des Messageries maritimes dessert l'extrême Orient, l'Amérique du Sud, la Méditerranée orientale. La Compagnie des Chargeurs-réunis fait les voyages d'Amérique du Sud et de la côte ouest d'Afrique. La Compagnie nationale se rend assez régulièrement en extrême Orient et en Amérique. La Compagnie Havraise péninsulaire va dans le Levant et à Madagascar.

Enfin, citons, sans nous y attarder, la Compagnie des bateaux à vapeur du Nord, la Compagnie Caillol et Saint-Pierre, la Compagnie Fraissinet, la Compagnie de navigation mixte, la Société générale des transports maritimes, la Compagnie Cheviotte et la Compagnie Postel. Parmi les compagnies de navigation à voiles, les plus importantes sont les maisons Bordo et Cie et Tandonnet.

En Angleterre, nous trouvons les grandes compagnies : Peninsular, Cunard, Orient line, Star line, Blue fanal, Inman line, Anchor line, Pacific steam-ship Company.

En Allemagne : le Nordentscher Lloyd, le North German Lloyd, le Lloyd de Brême, la Compagnie hambourgeoise, etc.

En Italie : le Lloyd italien, la société Florio-Rubattino, la Veloce, la Trinacria.

En Russie : la Compagnie russe de navigation à vapeur.

En Autriche : le Lloyd austro-hongrois.

En Amérique : China Traospacific.

— Dr. On distingue deux sortes de *navigations :* la navigation *maritime* ou *extérieure*, qui a lieu sur mer ; la navigation *fluviale* ou *intérieure*, qui a lieu, sans sortir du territoire continental, sur les fleuves, les rivières et les canaux. Chacune de ces navigations est soumise à des règles particulières.

La navigation maritime a, en France, été réglementée d'abord par des ordonnances, dont la principale, rendue par Louis XIV en 1681, a longtemps formé le Code maritime français. Aujourd'hui, la législation sur la matière se compose du livre IIe du Code de commerce (art. 190 à 436) et de divers textes législatifs, notamment la loi du 10 avril 1825. La loi du 11 juin 1854 répute voyages au long cours tous ceux qui se font en dehors des limites ci-après : au sud 30° de latitude nord, au nord 72° de latitude nord, à l'ouest 15° de longitude du méridien de Paris, à l'est 44° de longitude du même méridien.

Les documents relatifs aux transports maritimes sont :

1° Le *connaissement* qui est l'état détaillé des marchandises chargées par un affréteur. Il constitue la lettre de voiture des transports maritimes.

2° La *charte partie* ou contrat d'affrètement est l'acte par lequel le fréteur met son navire à la disposition de l'affréteur, qui prend l'engagement d'effectuer le chargement.

3° Le *manifeste*, qui est l'état détaillé de l'ensemble de la cargaison. C'est une pièce de douane importante.

La navigation fluviale est soumise au droit commun au point de vue des rapports des voituriers, des voyageurs et des expéditeurs de marchandises. Quant au régime général de cette navigation, il est actuellement réglementé par une loi du 5 août 1879. Cette loi a divisé en deux classes, suivant la nature des besoins qu'elles desservent, les voies navigables du territoire : 1° les lignes principales ; 2° les lignes secondaires. Les premières sont administrées par l'État ; les autres peuvent être concédées, avec ou sans subvention, pour un temps limité, à des associations ou à des particuliers.

Longtemps, pour subvenir aux frais d'entretien et de correction des fleuves, rivières et canaux, il a été perçu au profit de l'État un droit spécial, dit *droit de navigation intérieure*, sur les marchandises transportées par eau. Une loi du 19 février 1880 a prononcé la suppression de ce droit. L'immunité ainsi accordée à la batellerie a eu pour but d'amener, par la concurrence, une réduction dans les tarifs de transport par les chemins de fer.

Un décret du 15 février 1902 a institué, près le ministère des travaux publics, un *Comité consultatif de la navigation intérieure et des ports,*

— Hist. *Acte de navigation,* Cette loi sur la navigation et le commerce maritime de l'Angleterre, votée par le Long-parlement, sous l'administration de Cromwell, le 6 octobre 1651, assurait à la marine marchande britannique le monopole du cabotage sur les côtes de Grande-Bretagne, le monopole du commerce de la métropole avec les colonies et des colonies entre elles, le monopole du commerce avec l'Afrique, l'Amérique et l'Asie, à laquelle étaient assimilées la Moscovie et la Turquie. Elle réservait l'importation de tous les produits d'Europe (1651) au pavillon anglais et aux pavillons des seuls pays de production et de provenance. En 1660, cette clause fut restreinte à l'importation de dix-neuf produits, pris parmi les plus importants. Cet acte contribua puissamment au développement de la marine britannique. Dès lors, le parlement et le gouvernement anglais se rallièrent au principe de la liberté commerciale, apportèrent une série de dérogations à l'acte de navigation (1815 à 1847) et l'abrogèrent (1849).

NAVIGER (*jé*) v. n. Forme anc. du mot NAVIGUER.

NAVIGUER (*ghé* — lat. *navigare*) v. n. Se déplacer, voyager sur les eaux. ‖ Diriger la marche d'un navire. ‖ Se comporter à la mer : *Bateau qui* NAVIGUE *bien.* ‖ *Naviguer en latitude,* Se diriger en suivant un parallèle. ‖ *Naviguer en longitude,* Faire route sur un méridien. ‖ *Naviguer de conserve,* Aller ensemble en suivant la même route. ‖ *Naviguer à la sonde,* Faire route, par temps couvert ou la nuit, ou sur des fonds incertains, en se servant de la sonde. ‖ *Naviguer à l'Etat,* Servir à bord des navires de guerre. ‖ *Naviguer au commerce,* Servir sur les navires de commerce. ‖ *Naviguer au voyage, au mois, à la part,* Conditions de navigation faites entre les commandants des navires de commerce et les matelots qu'ils recrutent.

— Par ext. Diriger sa marche ou un véhicule de nature quelconque : NAVIGUER *à travers Paris.*

— Fig. Diriger sa conduite ou ses affaires, tendre vers un but : NAVIGUER *sur la haute mer du mariage.* (H. Heine.)

— v. a. Manœuvrer à la rame : NAVIGUER *une embarcation.* ‖ Se livrer à la navigation sur : *Une mer qu'on n'a pas encore* NAVIGUÉE.

Navigué, ***ée*** part. pass. Manœuvré, en parlant d'un navire : *De bonnes doubles chaloupes* NAVIGUÉES *par douze rames.* (De Croissy.) ‖ Où l'on se livre à la navigation : *Une mer très* NAVIGUÉE.

NAVIGLIO n. m. Nom de petits canaux d'irrigation en Lombardie. (Le plus connu est le *Naviglio-Grande,* dérivé du Tessin et passant par Milan ; il date probablement de la fin du XIIe s.)

NAVILLE (François-Marc-Louis), philosophe et pédagogue suisse, né à Genève en 1784, mort à Vernier (cant. de Genève) en 1846. Pasteur à Chancy en 1811, il fonda dans cette localité, puis à Vernier, en 1819, un pensionnat modèle. Il devint membre du conseil d'instruction publique du canton. Il avait, en philosophie, les idées de Maine de Biran, qu'il contribua à faire connaître. On lui doit : *De l'éducation publique considérée dans ses rapports avec le développement des facultés, la marche progressive de la civilisation et les besoins de la France* (1832) ; *Fragments inédits de Maine de Biran* (1845-1846) ; *la Charité légale* (1836) ; etc. — Son fils, JULES-ERNEST, né à Chancy en 1816, enseigna l'histoire de la philosophie à l'académie de Genève de 1844 à 1848. Il y fit encore un cours en 1860-1861. Ses ouvrages principaux sont : *Maine de Biran, sa vie et ses pensées* (1857) ; *Œuvres inédites de Maine de Biran* (1859) ; *la Vie éternelle* (1861) ; *Madame Swetchine* (1864) ; *le Problème du mal* (1868) ; *le Christ* (1878) ; *l'Eglise romaine et la Liberté des cultes* (1878) ; *la Logique de l'hypothèse* (1880) ; *la Physique moderne* (1883) ; *le Libre Arbitre* (1890) ; *la Science et le Matérialisme* (1891) ; etc.

NAVIPÈDE (du lat. *navis,* navire, et *pes, pedis,* pied) n. m. Navig. Sorte d'embarcation portative, composée de deux nacelles parallèles, d'une sellette et de deux rames.

NAVIRE (du bas lat. *navirium,* dérivé du lat. *navis*), n. m. Bâtiment destiné à la navigation sur mer. ‖ Autref. Flotte, réunion de vaisseaux : *Et si avaient* NAVIRE *de deux cents nefs.* (Chronique de Saint-Denis.)

— Fig. Objet exposé à des vicissitudes comparées aux tempêtes qui assaillent les navires :

> Un homme dans la tombe est un *navire* au port.
> MALHERBE.

— *Navire de guerre,* Bâtiment destiné au combat. ‖ *Navire de commerce* ou *Navire marchand,* Celui qui est spécialement affecté au commerce. ‖ *Navire mixte,* Navire moitié en bois, moitié en fer ; navire qui utilise les voiles et la vapeur. ‖ *Navire charbonnier, baleinier, pénitencier, pétrolier,* etc. Noms que prend le navire suivant ses usages spéciaux. ‖ *Navire de charge,* Bâtiment pouvant porter beaucoup de marchandises. ‖ *Navire à voiles, à vapeur,* Qui se sert de la voile, de la vapeur pour avancer. ‖ *Navire de course,* Bateau armé ou pouvant être armé en course. ‖ *Navire de mer,* Navire tenant bien la mer. ‖ *Navire armé,* Bâtiment qui est disposé pour prendre la mer. ‖ *Navire bien* ou *mal armé,* Qui est muni d'une forte ou d'une faible artillerie. ‖ *Navire de registre,* Nom donné, en Espagne, aux navires qui obtenaient, moyennant redevance, l'autorisation d'aller commercer aux Indes. ‖ *Navire!* Cri poussé par l'homme de vigie apercevant un bâtiment à l'horizon. ‖ *Petit navire.* Autref. Le loch.

— Antiq. *Navires sacrés,* Bâtiments consacrés aux dieux, spécialement les vaisseaux sacrés qui transportaient aux grands sanctuaires les théories ou ambassades sacrées, comme la galère *Paralienne,* et la *Salaminienne* d'Athènes.

— Astron. *Navire Argo,* Constellation de l'hémisphère austral, qu'on appelle aussi NAVIRE, VAISSEAU, NAVIRE DE JUNON, CHARIOT DE MER. V. ARGO.

— PROV. : A navire brisé tous vents sont contraires, Tout nuit à un corps usé ; les gens ruinés ne trouvent plus aucune chance favorable.

— SYN. Navire, bâtiment, vaisseau. Etymologiquement, *bâtiment* se rapporte à la construction ; *vaisseau,* à la contenance ; *navire,* à la navigation. Dans le langage courant, *bâtiment* est le terme général ; *vaisseau* se dit plutôt des bâtiments de guerre, et *navire* des bâtiments de commerce.

— ENCYCL. Dans les anciens historiens, on retrouve le mot *navire* employé pour celui de *flotte,* mais ce vocable ne tarda pas à désigner les bâtiments de commerce, puis à généraliser l'idée. De nos jours, le mot « navire » est employé indistinctement pour les bateaux de commerce et de guerre, mais il évoque la pensée d'un bâtiment d'un assez fort tonnage et il a été choisi tout particulièrement quand il s'est agi des sujets et des points théoriques intéressant les flotteurs destinés à transporter passagers et marchandises.

Les navires furent, au début de la navigation, de simples troncs d'arbres ou des radeaux privés de tout moyen de direction, mais nous n'avons de renseignements précis que depuis l'époque où l'écriture et le dessin nous ont permis de retrouver des traces parfaitement certaines de la construction navale ancienne. D'abord, les navires furent à rames ; mais, quand la navigation se développa, la voilure fit son apparition : les coques des navires, de fines et élancées, s'arrondirent pour résister aux grosses mers des océans, et, dans les mers du nord, on vit apparaître les nefs, dont le tonnage s'accrut rapidement. Sous le règne de Louis XIV, les navires atteignirent une perfection de formes et un luxe qui ne furent pas dépassés. Avec les navires à vapeur, la beauté des lignes anciennes disparut ; le fer, par sa rigidité, permit d'atteindre des longueurs que ne soupçonnèrent pas les ingénieurs du temps passé. Les mâts lourds, encombrants et inutiles, furent supprimés, et les navires devinrent les immenses machineries qu'on voit de nos jours, atteignant jusqu'à 15.000 tonneaux de déplacement.

Les navires sont construits en bois, en fer, mixtes, en acier ; suivant leur mode de locomotion, ils sont à voiles, à vapeur, à roues, à hélice. On les distingue les uns des autres par des qualificatifs qui les classent par catégories ; ainsi, on trouve les navires de guerre, qui se subdivisent en navires cuirassés à réduit ou à tourelles, navires légers, navires d'escadre, navires de croisière, navires-transports, navires-hôpitaux, et les navires de commerce, qui comprennent les navires au long cours et au cabotage, navires de rivière, navires de charge, navires postaux, etc

Les navires ont tous le même système général de construction, et les essais tentés de nos jours pour bouleverser les anciens procédés sont loin d'avoir donné des résultats satisfaisants. Dans l'ensemble, la règle de construction d'un navire est la suivante : une quille supporte les couples et se termine par l'étrave et l'étambot ; des ponts divisent les couples en plusieurs parties, et la liaison des ponts et des couples se fait au moyen des baux ; un bordé extérieur se fixe sur les couples, un bordé intérieur ou vaigrage renforce la membrure, le bordé des ponts recouvre les baux, et c'est dans le coffre ainsi construit que vont se loger les machines, les soutes, l'artillerie, en un mot tout ce qui se rapporte au navire.

Les navires de guerre diffèrent essentiellement des navires de commerce. Dans les premiers tout est sacrifié au combat, à la protection par la cuirasse, aux appareils moteurs, aux soutes à charbon et à munitions. Dans le navire de commerce, un but tout autre a été atteint : on a cherché à obtenir de grandes vitesses au moyen de machines puissantes, mais on a eu soin de réserver de grandes cales de chargement et des batteries larges, bien aérées, donnant aux passagers la facilité d'existence qu'on ne trouve pas à bord des navires de l'Etat. De nos jours, le fer ou l'acier sont universellement employés pour la construction des navires à vapeur ; les navires à voile sont partie en fer, partie en bois, selon les richesses minières ou forestières des pays auxquels ils appartiennent ; ainsi l'Angleterre construit en fer, la Suède et la Norvège en bois. Les formes extérieures des navires sont essentiellement variables, mais il est toujours très facile de reconnaître le navire de guerre du navire de commerce. Sur le navire de guerre on remarque, en effet, outre les pièces de canon et les mâts militaires, un nombre considérable d'embarcations aux porte-manteaux, des œuvres mortes, n'existant pas ou très chargées, un avant presque toujours à éperon. Sur le navire de commerce, une construction simple a supprimé tout ce qui déborde à l'extérieur ; les mâts sont insignifiants, et les cheminées sont loin d'avoir les proportions de celles des navires de guerre. Les lignes d'eau sont très fines, l'avant est droit, l'arrière rond. Le tirant d'eau, le tonnage, les dimensions des navires sont essentiellement variables, mais il existe une proportion entre la longueur et la largeur rarement dépassée, le maximum atteint étant dans le rapport de 1 à 11.

— *Gréement.* Le gréement d'un navire dépend le plus souvent de sa destination et de ses dimensions. En Europe, on a adopté partout pour les grands navires des systèmes de gréements à peu près identiques qui peuvent se classer ainsi, d'après l'ordre dans lequel ils ont été employés : gréement *aurique,* gréement *carré,* gréement *carré-aurique,* gréement *barque.* Pour le petit cabotage et la pêche, il existe un nombre considérable de types de gréements : le gréement *au tiers* ou *à bourcet,* type des barques de pêche : lougres, chasse-marées du nord de l'Europe, le gréement *latin* du bassin méditerranéen, le gréement *à livarde* des cahoteurs de Hollande, Angleterre, le gréement *arabe* employé dans tout l'océan Indien, le gréement *indo-chinois,* spécial aux mers de Chine, le gréement *à honori* des petites embarcations, enfin toute une série de gréements primitifs des pirogues, amphisdromes, etc.

Le plus simple de tous les gréements est le gréement aurique, qui a donné naissance aux cotres, dundees et goélettes. Son grand avantage est dans la facilité avec laquelle on change les amures, on cargue les voiles et on réduit leur dimension ; son inconvénient est une grande dérive, conséquence de l'effet du vent sur ses voiles ; il utilise d'autre part très mal le vent arrière. C'est pour remédier à ces défauts qu'on a employé le gréement carré,



NAVIRE. — *La rame et la voile*. 1. Radeau primitif; 2. Monoxyle préhistorique; 3. Baris égyptien; 4. Pentécontore grec; 5. Birème romaine; 6. Drakkar scandinave; 7. Chélande byzantine (900); 8. Nef normande (1066); 9. Nef de l'Océan (1230,); 10. Nef marseillaise (1248 « Roche Forte »); 11. Kogge (1380 de la Ligue hanséatique); 12. Saette (1400); 13. Fuste (1450); 14. Brigantin (1450); 15. Frégate (1450); 16. Caravelle (1490) « Santa-Maria »; 17. Caraque (1498) « Sao-Gabriel »; 18. Ramberge; 19. Grande caraque (1520) « Great-Herry »; 20. Galéasse vénitienne (1571); 21. Grande nave (1600); 22. Galion (1620); 23. Flûte hollandaise (1640); 24. Galiote à bombes (1683); 25. Vaisseau à trois ponts (1670 « Soleil Royal »; 26. Galère (1700) « La Capitane »; 27. Vaisseau à deux ponts (1780); 28. Lougre corsaire (1800); 29. Brick de 18 canons (1840); 30. Goélette de 8 canons (1840); 31. Vaisseau de 120 canons (1840); 32. Vaisseau de 90 canons (1840); 33. Cutter de 6 caronades (1840); 34. Frégate de 60 canons (1840); 35. Corvette de 24 canons (1840); 36. Clipper (1853) « Great-Republic ».

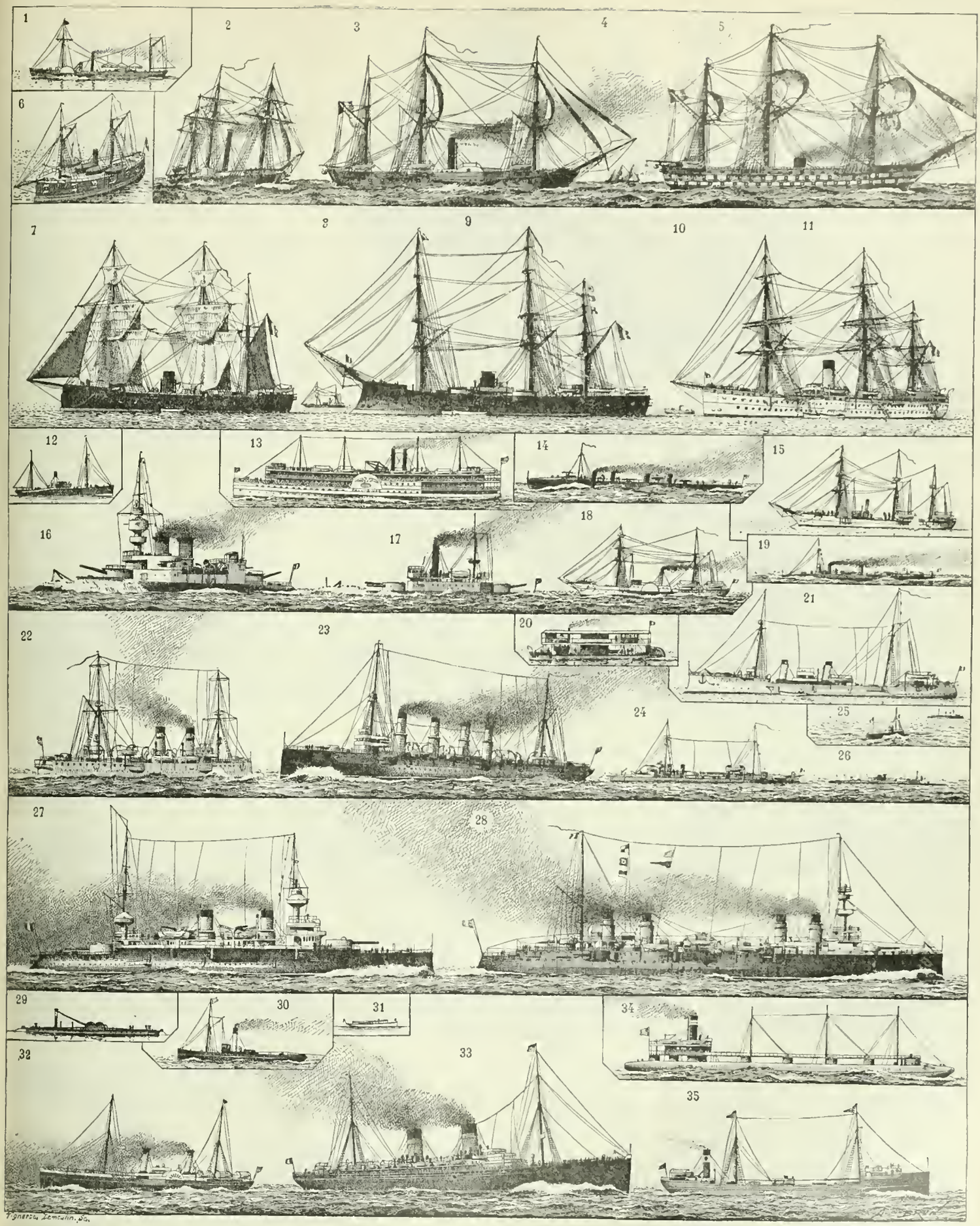

NAVIRE. — *Vapeur, électricité et moteur à explosions :* 1. Premier navire à vapeur (1807) « Clermont »; 2. Corvette à roues de 160 chevaux (1830) « Sphinx »; 3. Frégate à roues de 450 chevaux (1845) « Asmodée »; 4. Paquebot-poste à hélice (1860) « Pélusе »; 5. Vaisseau mixte de 900 chevaux (1853) « Algésiras »; 6. Batterie flottante cuirassée (1855) « Embuscade »; 7. Frégate cuirassée à batterie (1856) « Normandie »; 8. Canonnière à hélice à mâture tripode (1868) « Hyène »; 9. Cuirassé à tourelles (1869) « Océan »; 10. Canot à vapeur; 11. Transport-hôpital de 1re classe (1876) « Annamite »; 12. Chalutier à vapeur; 13. Ferry-boat américain; 14. Contre-torpilleur anglais à turbines (1900) « Viper »; 15. Canonnière à hélice (1884) « Comète »; 16. Garde-côtes cuirassé (1892) « Valmy »; 17. Monitor américain (1892) « Monterey »; 18 Aviso à roues (1883) « Brandon »; 19. Torpilleur de haute mer (1899) « Cyclone »; 20. Canonnière de rivière monotorpe (1895) « Espiègle »; 21. Aviso-torpilleur (1895) « Casabianca »; 22. Croiseur de 3e classe (1897) « Lavoisier »; 23. Croiseur de 1re classe (1900) « Châteaurenault »; 24. Contre-torpilleur (1900) « Epée »; 25. Torpilleur sous-marin (1899) « Morse »; 26. Torpilleur submersible (1899) « Narval »; 27. Cuirassé d'escadre (1902) « Iéna »; 28. Croiseur cuirassé (1902) « Montcalm »; 29. Toueur à chaîne; 30. Remorqueur à hélice; 31. Yacht automobile (moteur à explosions); 32. Paquebot à roues; 33. Grand paquebot transatlantique (1902) « Lorraine »; 34. Cargo-boat, type à dos de baleine (1902) « Whale-Back »; 35. Cargo-boat (1902).

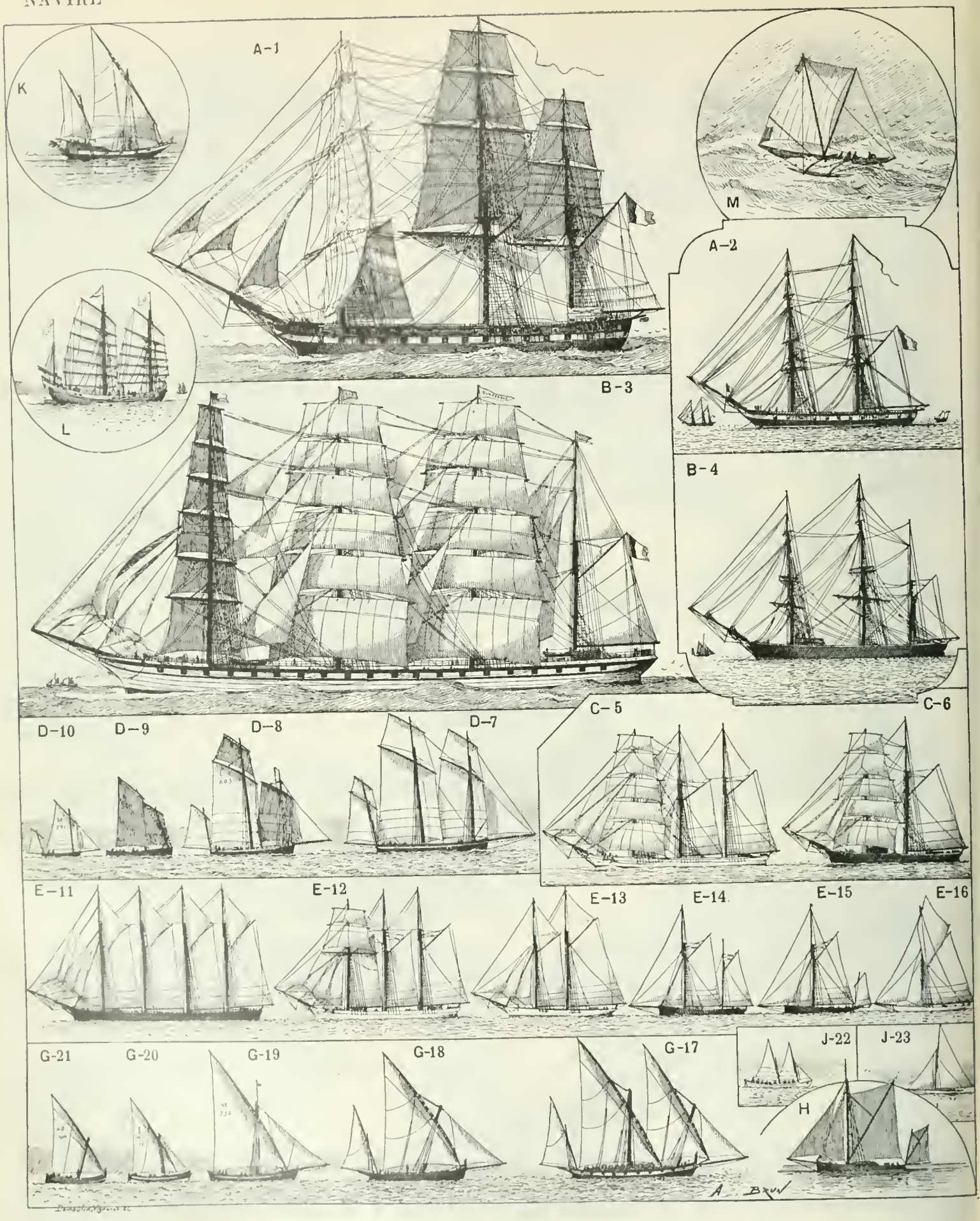

NAVIRE. — *Gréement :* A, Gréement carré (A-1. Trois-mâts carré; A-2. Brick). — B, Gréement carré barque (B-3. Quatre-mâts barque à doubles huniers et doubles perroquets; B-4. Trois-mâts barque à doubles huniers). — C, Gréement mixte carre-aurique (C-5. Trois-mâts goélette; C-6. Brick-goélette). — D, Gréement au tiers ou à bourcet (D-7. Chasse-marée, lougre; D-8. Chaloupe, bisquine; D-9. Sardinier breton; D-10. Canot, picoteux.. — E, Gréement aurique (E-11. Goélette à quatre mâts; E-12. Goélette à trois mâts; E-13. Goelette; E-14. Ketch, dundee; E-15. Yawl ou cotre dandy; E-16. Cotre, sloop). — G, Gréement latin (G-17. Chebec, felouque; G-18. Balancelle, paranzella, G-19. Tartane; G-20. Bateau provençal; G-21. Bateau catalan). — H, Greement à livarde. — J, Gréement à houari (J-22. Baleinière; J-23. Houari). — K, Gréement arabe (beggels, loutre). — L, Gréement chinois. — M, Gréement océanien et indien (amphidrome) ne virant pas de bord, avant et arrière s'intervertissant.

Voir MATURE, VOILURE.

qui permet d'utiliser une surface de voilure bien plus considérable. Les bricks et trois-mâts carrés sont nés de cette conception.

En combinant les deux gréements, aurique et carré, on a obtenu des navires présentant les qualités de ces deux genres, grande surface de voilure, manœuvres relativement simples. D'après la dimension et le nombre de mâts des bâtiments, on obtint le brick-goélette, le trois-mâts-barque, le quatre-mâts-barque, les clippers américains, avec division plus ou moins grande des vergues, pour réduire chacune des voiles carrées et en faciliter la manœuvre.

— *Théorie du navire.* L'étude complète du navire à la mer est longue et difficile, car les efforts auxquels il est soumis sont presque aussi complexes que les dangers qu'il court. Elle envisage les conditions d'équilibre et de stabilité des corps flottants; elle calcule le déplacement et la stabilité du navire, les mesures et les variations de la stabilité dans les divers cas particuliers, l'action du roulis et du tangage et l'effet du gouvernail. C'est une des branches les plus délicates et les plus importantes de la science de l'ingénieur et du marin.

— Dr. Les *navires* sont soumis à des droits d'entrée et de séjour dans les ports. A la sortie, ils doivent être pourvus de certaines pièces justifiant la nationalité et la propriété du navire, la composition de l'équipage et celle du chargement, ainsi que l'état sanitaire du bâtiment.

Les navires sont considérés comme *meubles* au point de vue légal; mais, à raison de leur importance, ils échappent à certaines règles qui régissent les meubles. La propriété ne disparait pas par simple tradition; la saisie et la vente sont soumises à des règles spéciales, enfin les navires sont, comme les immeubles, susceptibles d'hypothèque.

— Dr. intern. La condition juridique internationale des *navires*, qui peuvent appartenir à des nationalités diverses, varie suivant qu'il s'agit de navires de guerre ou de navires de commerce, de navires se trouvant en pleine mer ou dans les eaux territoriales d'un Etat étranger.

1° *Navires en pleine mer.* Les navires de guerre ou de commerce qui se trouvent en pleine mer sont sous la juridiction de l'Etat dont ils portent le pavillon.

2° *Navires de guerre dans les ports, rades et eaux littorales d'un Etat étranger.* Le principe est que ces navires, qui représentent l'Etat auquel ils appartiennent, restent sous la souveraineté de cet Etat; ils sont inviolables, et les personnes qui les montent sont exemptes de la juridiction civile et criminelle du pays où ils mouillent.

3° *Navires de commerce dans les ports, rades et eaux littorales d'un Etat étranger.* Les navires de commerce, à la différence des navires de guerre, ne font pas partie de la puissance publique de l'Etat dont ils portent le pavillon. Néanmoins, ils se rattachent à cet Etat par la façon dont leur équipage est composé. La jurisprudence anglaise et américaine admet que les navires marchands sont soumis à la juridiction locale du pays dans les ports duquel ils viennent mouiller. La jurisprudence française fait une distinction : les actes de discipline intérieure du navire et les conflits, même entre gens de l'équipage, sont soumis à la juridiction de l'Etat du pavillon lorsque la tranquillité du port n'est pas compromise ou que son secours n'est pas réclamé; en dehors de ces cas, ils tombent sous la juridiction du pays où se trouve le navire.

4° *Règles spéciales à certains navires.* Les navires qui, n'appartenant pas à la marine militaire, ont à bord des souverains étrangers ou des envoyés diplomatiques et qui sont exclusivement affectés au service de ces personnes, sont assimilés aux navires de guerre. Il en est de même des navires qui transportent des troupes, sous le commandement d'officiers de la marine militaire. Il en est autrement des navires employés au service postal; certaines immunités leur sont toutefois reconnues par des conventions internationales.

5° *Admission des navires de guerre et de commerce en temps de guerre dans les eaux d'un Etat belligérant ou dans celles d'un Etat neutre.* Les principes du droit de la guerre et de la neutralité soumettent à des règles particulières l'entrée des navires dans les eaux étrangères.

La condition juridique des navires, en temps de paix et en temps de guerre, a fait l'objet d'un règlement de la part de l'Institut de droit international voté à Copenhague et à La Haye, en 1897 et en 1898.

Navire (ORDRE DU), ordre institué par saint Louis, en 1269, pour récompenser les principaux seigneurs qui prirent part à la croisade de Tunis. ‖ Ordre appelé aussi *ordre de la Nef* ou *des Argonautes de Saint-Nicolas*, créé en 1382 par le roi de Naples, Charles de Duras, à l'occasion du couronnement de sa femme, la reine Marguerite. Il se composait de 300 chevaliers, qui étaient soumis à la règle de saint Basile. Sa décoration consistait en un navire d'or, suspendu à une chaîne formée de coquillages en or.

Navire (Il était un petit), premières paroles et titre d'une chanson très populaire. On ignore le nom des auteurs des paroles et de la musique; on peut seulement conjecturer que celle-ci date de la fin du XVIIIe siècle ou du commencement du XIXe. Le petit navire est dépourvu de vivres. On tire à la courte paille pour savoir qui sera mangé. Le sort désigne « le plus jeune ». En vain le pauvre mousse invoque sainte Barbe, sa patronne : il est croqué à la sauce blondette. Cependant, une autre version veut qu'il soit sauvé, grâce à des petits poissons qui dans le navire « sautèrent par milliers ». Voici le premier couplet :

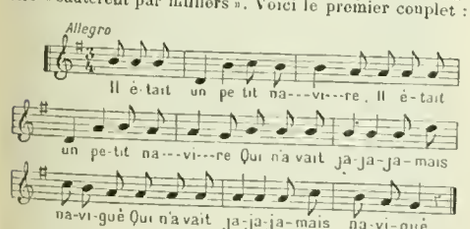

NAVOIGILLE (Guillaume-Julien, dit), musicien français, né à Givet vers 1745, mort à Paris en 1811. Chef d'orchestre du théâtre de Monsieur (1789), puis du théâtre de la Cité, il écrivit là la musique de divers ouvrages : *l'Orage* ou *Quel guignon!* opéra comique (1793); *les Honneurs funèbres* ou *le Tombeau des sans-culottes*, drame lyrique (1793); etc. En 1805, il entra dans la chapelle du roi de Hollande et retourna à Paris, après la réunion de ce pays à la France. On lui doit différentes œuvres pour violon et violoncelle.

NAVOTAS ou **NABOTAS**, ville d'Océanie, dans l'île de Luçon, archipel des Philippines, au bord de la baie de Manille. Ch.-l. de *pueblo*; 12.000 hab.

NAVRANCE (*vranss*) n. f. Chose navrante; état d'une personne navrée : *Les faces impassibles des Parisiens cachent des angoisses, des joies, des* NAVRANCES. (P. Adam.)

NAVRANT (*vran*), **ANTE** [rad. *navrer*] adj. Qui cause une vive affliction : *Un spectacle* NAVRANT.

NAVRER (de l'anc. haut allem. *narwe*; allem. mod. *narbe*, cicatrice) v. a. Affliger profondément : *Le spectacle des misères humaines* NAVRE *l'âme.* (Guizot.)

— Signifiait primitivement Blesser.

— Faire, à la serpe, une entaille dans une latte tordue, afin de la redresser.

NAVUCE (*vuss*) n. f. Nom vulgaire de la moutarde.

NAW-MU n. m. Arbre chinois dont le bois est incorruptible, et sert à la construction des tombeaux impériaux.

NAXIAS (*ksi-ass*) n. m. Pierre qu'on tirait de Naxos ou Naxia, et d'Arménie, et dont les anciens se servaient pour polir les pierres fines. ‖ On dit aussi NAXIUM.

NAXIEN, ENNE (*ksi-in, èn'*), personne née à Naxos, ou qui habite l'île ou l'une des villes de ce nom. — *Les* NAXIENS. ‖ On dit aussi NAXIOTE.

— Adjectiv. : *Productions* NAXIENNES.

NAXOS, NAXO ou **NAXIA**, île grecque de la mer Egée, la plus importante du groupe des Cyclades, au S.-E. de Syra. Superf. 448 kilom. carr.; pop. 12.000 hab. environ. (*Naxiens, ennes.*) De forme à peu près circulaire (les anciens l'avaient surnommée *la Ronde* [« Strongyle »]), l'île est essentiellement montagneuse, avec plusieurs massifs granitiques (mont Zia, 1.007 m.), coupés de vallées riantes et fertiles (orangers, figuiers, grenadiers, oliviers, vignes, mûriers.) Le commerce de l'île consiste en émeri, soie, vins, coton, huiles, bestiaux et peaux. Les carrières de marbre blanc, jadis célèbres, ne sont plus guère exploitées. Villes principales : *Naxos*, capitale; Panormo, Potamidès, Apollona, Saint-Jean-Triangata; etc.

Naxos, habitée au XIe siècle par des Cariens, reçut une colonie ionienne, étendit son autorité sur Andros et Paros au VIe siècle, fut alliée, puis soumise à Athènes, et entra dans la confédération de Délos. La victoire d'Ægos-Potamos la donna aux Spartiates, et elle entra en même temps que la Grèce dans l'empire romain, puis dans l'empire d'Orient. Après la prise de Constantinople par les croisés, elle forma avec les îles voisines un duché vassal de Venise, détenu par les maisons de Sanudo et de Crispo (1207-1566), dont le despotisme fit accepter à ses habitants la domination du sultan Sélim II. Après la guerre de l'Indépendance, elle devint, avec Paros, Antiparos, Stragylo, Pantro, etc., une éparchie du nome des Cyclades.

NAXOS, ville de Grèce, dans l'île homonyme dont elle est l'agglomération principale, à l'extrémité nord-ouest de la plaine de Livadie; 2.200 h. environ. Petit port assez actif. Restes du palais des anciens *ducs de l'Archipel*, détruit en 1535 par le corsaire Barberousse. Résidence d'un métropolitain grec et d'un archevêque catholique.

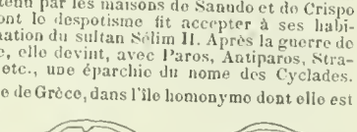

Monnaie de Naxos (Archipel).

NAXOS, ville grecque de Sicile, fondée par des Chalcidiens établis dans l'île de Naxos, à une date fort ancienne et que l'on fixe à la IIe olympiade (736 av. J.-C.). Elle s'élevait non loin de l'emplacement actuel du petit village de Schisso. Denys de Syracuse détruisit la ville en 366, et ses habitants durent se réfugier sur le mont Tauros et y bâtir Tauromenium. V. TAORMINE.

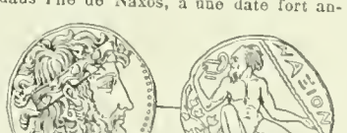

Tétradrachme de Naxos (Sicile).

NAY ou **NAY CHÂCH** n. m. Instrument de musique à vent, usité chez les peuples orientaux, et particulièrement en Egypte.

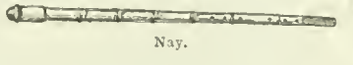
Nay.

— ENCYCL. Le *nay* est une sorte de flûte, formée d'un simple tuyau de roseau percé de sept trous : six d'un côté, un seul de l'autre. L'extrémité du tuyau, servant de bouche, est faite de corne, et souvent mobile.

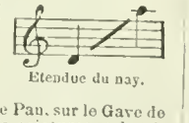
Etendue du nay.

NAY, ch.-l. de deux cantons (Basses-Pyrénées), arrond. et à 18 kilom. de Pau, sur le Gave de Pau; 3.670 hab. Fabrique de bérets, de ceintures et de tricots de laine. Eglise du XVe siècle. Maison de la reine Jeanne d'Albret. — Le canton de l'Est a 15 comm. et 12.537 hab.; celui de l'Ouest 10 comm. et 18.772 hab.

NAYA (*na-ia* — mot ar., signif. *frère*) n. m. Nom que les Kabyles donnent à ceux avec qui ils ont contracté une alliance intime et indissoluble.

NAYAGARH, petite principauté radjpoute de l'Inde orientale (Orissa), au S. du cours inférieur du Mahanadi, entre le Khaadpara au N., le Ranpour à l'E., le Daspalla à l'O. Superf. 1.523 kilom. carr.; pop. 114.620 hab.

NAYARIT, nom d'un ancien pays du Mexique, compris dans les Etats de Jalisco et de Zacatecas, traversé par la *sierra de Nayarit*.

NAYE (*nè-i* n. f. Techn. Veine de matières étrangères, dans un lit d'ardoise. ‖ Veine supérieure de houille.

NAZAIRE (lat. *Nazarius*), rhéteur gallo-romain du IVe siècle. On a de lui un *Panégyrique de Constantin*; on lui attribue un *Panégyrique de la victoire de Constantin sur Maxence* (313). Sa fille l'égalait, dit-on, en éloquence.

NAZARÉAT n. m. Hist. hébr. V. NAZIRÉAT.

NAZARÉEN, ENNE (*ré-in, èn'*), personne née à Nazareth, ou qui habite ce pays. — *Les* NAZARÉENS.

— Surnom donné à Jésus par les juifs.

— Adjectiv. : *Légende* NAZARÉENNE.

— Peint. *Ecole nazaréenne*, Ecole moderne de peinture en Allemagne, représentée par Overbeck, Schadow, Veit, Schnorr, etc., qui en 1812 fondèrent à Rome la Confrérie de San Isidoro, et qui, par un effort comparable à celui des préraphaélites en Angleterre, tentèrent de faire revivre l'idéalisme naïf des peintres italiens des XIVe et XVe siècles (Giotto, Fra Angelico, Pérugin, etc.).

— n. m. Hist. relig. Nom donné aux premiers chrétiens. ‖ Membre d'une secte chrétienne de Jérusalem, qui alliait le mosaïsme à la doctrine évangélique. (On les appelle aussi NAZARÉISTES.) ‖ Se dit encore pour NAZIRÉEN.

— ENCYCL. Hist. relig. Le nom de *Nazaréen* était, dans les cinq premiers siècles de notre ère, employé à la fois par les juifs et les chrétiens. Les premiers s'en servaient pour désigner Jésus-Christ lui même et, en général, tous ceux qui croyaient en lui. Les seconds l'appliquaient à des judéo-chrétiens moins éloignés de l'orthodoxie que les *ébionites*, mais qui, cependant, sont mis par les premiers Pères au nombre des hérétiques.

NAZARÉISME (*ré-ism'*) n. m. Doctrine des nazaréens ou nazaréistes. V. NAZARÉEN.

NAZARÉISTE n. m. Hist. relig. V. NAZARÉEN.

NAZARETH (*rè* — du lat. *nasus*, nez, par assimilation de forme avec le nom de la ville de *Nazareth*) n. m. Pop. Nez.

NAZARETH ou **EN-NACIRA** ou **NASRA**, ville de la Turquie d'Asie (Palestine), dans la Galilée, au N. de la plaine d'Esdraélon, et à la source d'un petit affluent du Nahr-el-Mokrat; 7.500 hab. environ, musulmans, grecs-orthodoxes, grecs-unis, latins, maronites et même protestants, répartis en trois quartiers principaux. Evêché métropolitain grec. Cathédrale de l'Annonciation (XVIIIe s.), bâtie sur l'emplacement d'une basilique édifiée anciennement par l'impératrice d'Orient Hélène. Les environs de la ville produisent l'huile, le vin, un tabac renommé.

Nazareth a dû toute son importance aux souvenirs religieux que son nom éveille. Ce fut en effet, jusqu'au baptême de Jésus, la résidence de la Sainte famille, et on y montre encore la maison de Joseph. Au temps des croisades, Tancrède fit de Nazareth le siège de l'évêché de Scythopolis. Prise par Saladin, elle reçut néanmoins, en 1250, la visite de saint Louis, avant d'être détruite, treize ans plus tard, par le soudan d'Egypte Bibars Boudoukhar. Relevée de ses ruines par des moines franciscains, à la fin du XVIIIe siècle, elle a bénéficié depuis lors d'une immigration continue de la population chrétienne. En 1799, Junot et Murat battirent dans les environs une petite armée turque. — Le peintre Gros a reproduit le *Combat de Nazareth* (1803) [Musée de Nantes].

Nazareth (CONGRÉGATIONS et ASSOCIATIONS DE). On en compte trois principales : 1° les *Dames de Nazareth*, instituées à Marseille en 1820. [Elles font des vœux, mais ne portent pas l'habit religieux; elles se vouent à l'éducation des petites filles pauvres et à l'assistance des enfants abandonnés]; 2° la *Société des dames de Nazareth*, fondée à Montmirail, en 1822, par la duchesse de Doudeauville, Mlle Rollat et le P. Roger, jésuite. [Elle a pour but la direction des pensionnats de jeunes filles. Cette congrégation possède une maison à Nazareth, en Galilée, depuis 1853]; 3° la *Congrégation de la sainte famille de Nazareth*, établie en 1851, dans le diocèse de Toulouse, pour la direction des écoles de filles. [La maison mère est au Plan (Haute-Garonne); le costume consiste en une large robe noire avec un voile de même couleur, une coiffe blanche et un petit col de toile.]

NAZARETH, comm. de Belgique (Flandre-Orient. [arrond. de Gand]); 4.943 hab. Dentelles, tabac.

NAZARETH, ville des Etats-Unis du Brésil (Etat de Pernambuco); 15.000 hab. Industrie sucrière.

NAZARETH, ville du Brésil (Etat de Bahia), sur le Jaguaripe; 8.000 hab. Commerce de manioc.

NAZARIEN (*ri-in*) n. m. Membre d'une secte mahométane, qui croit que Dieu s'est uni corporellement à Ali.

NAZAS, ville du Mexique (Etat de Durango), sur les bords du rio *Nazas*; 6.525 hab. Mines d'argent.

NAZAS, torrent du Mexique, descendant de la sierra Madre, arrosant une vallée de l'Etat de Durango et se jetant dans la lagune del Muerto (Etat de Coahuila); 600 kilom.

NAZE n. f. Se dit pour NASSE, dans certaines provinces.

NAZEL n. m. Archéol. Syn. de NASAL.

NAZELLES, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 20 kilom. de Tours, au-dessus de la Cisse, affluent de la Loire; 1.211 hab. Vins blancs.

NAZIANZE, ancienne ville de l'Asie Mineure (Cappadoce), patrie de saint Grégoire de Nazianze.

NAZIE n. f. Bot. Syn. de LAPPAGO ou BARDANETTE.

NAZIÈRE n. f. Pêch. Lieu où l'on tend des nazes ou nasses.

NAZIR n. m. Cour souveraine de Perse. ‖ A Constantinople, Chef d'un département ministériel. ‖ Fonctionnaire musulman, dont le rôle répond à peu près à celui de gouverneur d'un grand district. ‖ Dans l'Inde, Présent que l'on est tenu de faire aux personnes chez qui l'on se rend en visite, et que les courtisans faisaient chaque matin à leur souverain. — En Judée, on appelait *nazir* celui ou celle qui avait été l'objet de la consécration dite *naziréat*.

NAZIRÉAT (*ré-a*) n. m. Condition de naziréen ou nazir. ‖ Temps pendant lequel on restait dans cette condition. (On dit aussi NAZARÉAT.)

— ENCYCL. D'après la loi de Moïse (*Nombres*, VI, 1-21), un Israélite pouvait se consacrer à Dieu pour une période dont il fixait lui-même la durée. Cette consécration était appelée *naziréat*, et l'homme ou la femme qui en avait été

l'objet prenait le nom de *nazir*. Le nazir s'engageait à s'abstenir de vin et de tout breuvage provenant du raisin, et à laisser croître ses cheveux. Dans la suite, outre le naziréat temporaire, réglé par la Loi, il y eut un naziréat perpétuel, auquel tantôt des Israélites adultes s'engageaient eux-mêmes, tantôt des parents vouaient leurs enfants. Samson, Samuel, saint Jean-Baptiste sont des exemples de ce dernier cas.

NAZIRÉEN (*ré-in* — de l'hébr. *nazir*, séparé, parce que ces hommes se séparaient de la vie commune) n. m. Hébreu qui se vouait au *naziréat*. ‖ On dit aussi NAZARÉEN. V. NAZIRÉAT.

NAZIRIE (*ri*) n. f. Fonctions du nazir; district soumis à sa juridiction.

NAZLÈH-HANUM, princesse égyptienne, fille de Méhémet-Ali-pacha, née en Roumélie vers 1800, morte à Constantinople en 1860. Mariée au defterdar Méhemet bey, elle se retira à la mort de son mari dans son harem, où elle s'occupa activement des affaires de l'État (1835). A la mort de Méhémet-Ali, Abbas-pacha ayant confisqué les biens de toute la famille khédiviale, Nazlèh-Hanum (1849) lui fit une telle opposition qu'elle dut quitter Le Caire pour aller se fixer à Constantinople. Les Turcs la connaissaient sous le nom de *Buyuk-Hanum* (la Grande Princesse).

NAZLI ou **NAZLU**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. d'Aïdin]), non loin du Méndéréh; 21.680 hab. Grand marché de figues dites « de Smyrne ».

N.-D., abréviation de **Notre-Dame**, en parlant de la Vierge : *N.-D. de Lorette*.

N'DAR-TOUT, faubourg de Saint-Louis (capit. du Sénégal, situé sur la langue dite « pointe de Barbarie », entre le petit bras du fleuve et la mer.

NDRIS ou **NDIS**, population nègre du Congo, divisée en plusieurs tribus, dont une vit sur la haute Sangha et les autres au N. de l'Oubanghi. — *Un, Une* NDRIS ou NDIS.

— ENCYCL. Les *Ndris* sont de beaux nègres, très noirs, grands et robustes; les femmes, surchargées de travaux, deviennent rapidement d'une laideur peu commune. Ces gens sont à peine vêtus. En revanche, les deux sexes font usage de nombreux objets de parure en quartz, en étain ou en cuivre. Les Ndris se taillent les dents en pointe et se tatouent. Ils sont assez industrieux, connaissent le tissage, travaillent les métaux, font de la poterie, de la vannerie et sculptent le bois. Ils pratiquent l'agriculture, et se livrent à de grandes chasses en mettant le feu aux herbes pour en déloger les animaux. Ils sont polygames et fétichistes.

NE (du lat. *nec*) conj. S'est dit autrefois pour ni : NE *plus* NE *moins que la statue de Memnon*. (Mol.)

NE (du lat. *non*, non. — On écrit *n'* devant une voyelle ou un *h* muet) particule que l'on joint au verbe, le plus souvent pour rendre la proposition négative; en ce cas, on l'accompagne ordinairement des mots *pas, point, rien, aucun, nul, personne* ou autres mots équivalents : *Je* NE *veux* PAS. *On* N'*y comprend* RIEN. *Nous n'avons* AUCUN *espoir. Je n'ai vu* PERSONNE. *N'acceptez* QUOI QUE CE SOIT. ‖ *Ne* s'emploie seul, avec la signification négative, après *cesser, oser, savoir, avoir garde, pouvoir, importer* impersonnel : *Elle* N'A CESSÉ *de pleurer. Je* N'OSE *y aller. Je* NE SAIS *s'il viendra. Il* N'AVAIT GARDE *de le dire. Je* NE PUIS *vous refuser.* N'IMPORTE, *vous devez être content.* ‖ Il s'emploie de même avec quelques autres verbes, mais cet emploi a quelque chose d'archaïque : *N'en* AYEZ *cure.* NE BOUGEZ *d'ici.* ‖ Dans les phrases négatives ou interrogatives, *ne* faisant partie d'une proposition subordonnée s'emploie seul avec le sens négatif : *En est-il un seul qui* NE *soit mécontent ?* ‖ *Ne* s'emploie seul dans les phrases qui commencent par *que* et qui expriment un reproche, un désir, un regret, une imprécation : *Que* NE *répondiez-vous plus tôt ! Que n'ai-je su que vous étiez là !* ‖ On supprime également *pas* ou *point* lorsque le verbe, à un temps passé, exprime une action qui n'a pas été faite depuis un temps déterminé : *Il y a six mois que je* NE *l'ai vu*; mais on dirait : *Il y a six mois que je* NE *le vois* PAS, avec le temps présent. ‖ Après *si*, il est plus élégant de supprimer *pas* ou *point* dans les phrases négatives : *Je n'irai pas s'il* NE *m'invite.* ‖ *Pas* ou *point* se supprime de même, quand deux propositions négatives sont jointes par *ni* ou quand *ni* est répété : *Je* NE *l'aime* NI NE *le hais.* ‖ Dans la locution *si ce n'était pas...*, si l'on retranche *si ce*, comme l'usage le permet, on retranche aussi *pas* : N'ÉTAIT *qu'il est trop riche pour moi... N'eût été son grand âge...*

— *Ne*, après les verbes qui expriment une crainte, n'a pas un sens négatif, il peut être considéré comme explétif : *Je* CRAINS *qu'il* NE *pleuve. Je* TREMBLE *qu'on* NE *nous voie.* ‖ Avec les verbes *douter, nier, désespérer* et autres semblables, accompagnés d'une négation, ou exprimant une interrogation, on emploie généralement *ne* devant le verbe suivant : *Je ne* DOUTE *pas que vous* NE *soyez heureux. Je ne* NIE *pas que vous n'ayez raison. Je ne* DÉSESPÈRE *pas qu'il* NE *réussisse.* ‖ Toutefois, on admet que, si la certitude impliquée par la forme négative était absolue, ou si l'interrogation équivalait, en réalité, à une affirmation, il faudrait supprimer le NE : DOUTEZ-*vous que je sois sincère ?* ‖ On emploie *ne* explétif après un comparatif d'inégalité suivi de QUE : *Il est meilleur qu'on* NE *croit.* ‖ Mais, si le premier verbe est négatif, plusieurs grammairiens n'expriment pas *ne* devant le second : *Il n'écrit pas mieux qu'il parle* ou *qu'il* NE *parle.* — En tout cas, il faudrait exprimer le *ne* s'il y avait dans la pensée une vraie idée d'égalité : *Il n'est pas plus habile qu'il n'est prudent*, pour dire Il est aussi inhabile qu'imprudent.

— Dr. anc. *Se mettre en ne*, Nier, S'inscrire en faux.

— ALLUS. HIST. : **Ne touchez pas à la hache.** V. HACHE.

— **Ne touchez pas à la reine.** V. REINE.

— ENCYCL. Gramm. Bien que la valeur propre de l'adverbe *ne* soit de rendre négative la signification du verbe qu'il modifie, cependant, l'usage veut qu'il s'emploie, mais sans être complété par aucun autre mot négatif, dans certaines propositions complétives qui restent affirmatives dans la plupart des langues vivantes et qui sont réellement plutôt affirmatives que négatives dans la pensée. Cet emploi a lieu principalement après les verbes *empêcher, éviter*; après *s'en falloir peu, prendre garde, craindre, trembler, appréhender*, etc., quand ils sont affirmatifs; après *plus, mieux, moins, pis, plutôt, moindre, meilleur, pire, autre, autrement* dépendant d'une proposition affirmative; après *ne pas nier, ne pas désespérer, ne pas disconvenir, ne pas se dissimuler, ne pas contester, ne pas douter, ne s'en fallait guère, il ne tient pas à, à quoi tient-il.*

Quand la proposition principale est interrogative, on fait comme si elle était négative ou comme si elle était affirmative, selon que l'un ou l'autre point de vue paraît plus probable, plus souhaitable ou attire plus l'attention.

NÉ, ÉE part. pass. du v. Naître.

NE, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]), dans le Val Reppia; 4.503 hab., dispersés en sept villages.

NÉÆRA, courtisane athénienne (IVe s. av. J.-C.). Sa vie est connue grâce au curieux plaidoyer *Contre Néæra*, inséré dans la collection des œuvres de Démosthène, mais qui est probablement d'Apollodore. Ce plaidoyer est un tableau piquant des mœurs du demi-monde à Athènes.

NEAGH (LOUGH), lac du nord-est de l'Irlande, le plus grand de l'île, à une trentaine de kilomètres de la mer; 397 kilom. carr., 12 mètres de profondeur moyenne, 32 au maximum. Le fleuve Bann est son déversoir.

NEANDER (Johann August Wilhelm), théologien protestant allemand, né à Gœttingue en 1789, de parents israélites, mort à Berlin en 1850. Avant son baptême, il s'appelait David Mendel; il était parent de Moïse Mendelsohn. Après des études brillantes à Hambourg, il se convertit au protestantisme, et prit le nom de **Neander** (« homme nouveau »). Il fut appelé pour enseigner l'histoire ecclésiastique, en 1812, à Heidelberg, et, en 1813, à Berlin. De 1824 à 1845, il a publié son ouvrage capital, qu'il n'a pu pousser plus loin que la fin du XVe siècle : *Allgemeine Geschichte der christlichen Religion und Kirche.* En 1837, au milieu des discussions soulevées par l'ouvrage de Strauss, il a publié une *Vie de Jésus*, traduite en français par Goy. On lui doit encore un assez grand nombre d'études d'histoire religieuse.

NEANDERTHAL, vallée du bassin de la Dussel, affluent du Rhin. C'est dans une grotte de cette vallée qu'en 1856 le Dr Fühlrott trouva le crâne humain fossile devenu célèbre sous le nom de *crâne de Neanderthal*. Peu volumineuse, aplatie, renflée en arrière, cette curieuse pièce, réduite malheureusement à la voûte, est en outre caractérisée par une dolichocéphalie remarquable et le volume tout à fait exceptionnel des arcades sourcilières. L'étude de crânes analogues a conduit de Quatrefages et Hamy à en faire le type d'une race qui aurait vécu en Europe dans la première moitié de l'époque quaternaire. Les découvertes faites depuis en divers endroits, notamment à Spy, en Belgique, sont en faveur de cette conception. Ce serait bien là le type de la plus ancienne race humaine que nous connaissions jusqu'à ce jour, race qui présente des analogies avec le *pithécanthrope*, rencontré à Java par le Dr Dubois. V. SPY, et PITHÉCANTHROPE.

NÉANMOINS (*moin* — de *néant*, et de *moins*, pour dire Rien de moins) adv. Toutefois, pourtant, cependant : *Galilée avait raison;* NÉANMOINS, *il dut se rétracter.*

— SYN. **Cependant, pourtant.** V. CEPENDANT.

NÉANT (*an* — du lat. *ne* ou *nec*, non, et *ens, entis*, être) n. m. Non-être, état de ce qui n'est pas; absence absolue de tout : *Tout nous échappe, tout fuit, tout court rapidement se précipiter dans le* NÉANT. (Mass.)

— Aucun motif, aucun résultat : *On n'a pas mis cet homme en prison pour* NÉANT. (Vieux.) ‖ Fam. Rien du tout; point : *On ne connaît de la matière que ses formes; quant à la substance,* NÉANT. (Proudh.)

— Par exagér. Peu de valeur, extrême petitesse : *Le* NÉANT *des choses humaines.* ‖ Manque de naissance, d'élévation, de dignité, de mérite, dans une personne : *Les pontifes* (juifs) *font passer Jésus-Christ pour un homme de* NÉANT. (Mass.)

— *Mettre, Réduire à néant, au néant*, Anéantir, mettre, réduire à rien.

— Dr. *Mettre une appellation à néant*, Débouter une partie de son appel. ‖ *Mettre l'appellation et ce dont est appel au néant*, Annuler et l'appel et la sentence dont il est appelé. ‖ *Mettre néant sur une requête, sur un article de compte*, Mettre le mot *néant* au bas d'une requête, d'un article de compte, pour marquer qu'on repousse cette demande, cet article.

— Relig. Vide de l'âme, sentiment de sa propre nullité.

NÉANT, comm. du Morbihan, arrond. et à 12 kilom. de Ploërmel, sur les bords du Livet; 1.545 hab. Ch. de f. Ouest. Ruines du château du Bois-de-la-Roche.

NÉANTHÈS, historien grec, né à Cyzique (fin du IIIe s.-commenc. du IIe s. av. J.-C.). Il fut l'élève de Philisces de Milet. Il composa de nombreux ouvrages d'histoire ou de critique : des *Helléniques;* une *Histoire d'Attale;* des *Panégyriques;* des traités sur les *Limites de Cyzique*, sur les *Hommes illustres* et les *Pythagoriciens*, sur les *Mythes locaux*, sur les *Mystères*, sur l'*Affectation oratoire.* Nous avons de lui quelques fragments, réunis dans les « Fragmenta historicorum græcorum » de C. Müller, t. III.

NÉANTISE (rad. *néant*) n. f. Nullité, absence de facultés. ‖ Paresse extrême : *Nos rois commencèrent par leur* NÉANTISE *à s'abâtardir.* (Ét. Pasquier.) [Vieux.]

NEAPOLI ou **NEAPOLITANO** (Francesco), peintre espagnol, né à Valence en 1476, mort à Madrid vers 1536. Élève, puis collaborateur de Léonard de Vinci, il retourna en Espagne vers 1506, et peignit, en 1506, à Valence, le retable qui surmonte le maître-autel de la cathédrale. C'est l'unique peinture qui nous reste de Neapoli; mais elle est fort remarquable, et eut une influence décisive sur l'école espagnole. Il est probable que Neapoli eut pour collaborateur dans cette œuvre Pablo Arigio.

NEAPOLIS, ville de la Palestine ancienne. (V. SICHEM.) — Nom latin de Naples et d'un quartier de Syracuse.

NÉAPOLITAIN, AINE n. et adj. Syn. anc. de NAPOLITAIN, AINE.

NÉAPOLITE n. m. Pharm. anc. Topique employé contre la goutte et la névralgie sciatique.

NEARCHI, peuple de la Gaule ancienne, habitant le terrain compris entre la branche occidentale du Rhône et Marseille. Ville princip. *Bergine*, dans la Crau.

NÉARQUE (*ark'*) n. m. Antiq. gr. Commandant d'un navire ou d'une flotte. V. NAVARQUE.

NÉARQUE, navigateur crétois, amiral d'Alexandre le Grand. Il vivait au IVe siècle av. J.-C., et il est surtout connu par le voyage de cinq mois que, sur les indications d'Alexandre, il effectua de l'embouchure de l'Hydaspe à l'Euphrate, en longeant les côtes de la Gédrosie, de la Caramanie et de la Perside. C'était la première fois qu'une flotte grecque naviguait sur l'océan Indien (326 av. J.-C.). La mort surprit Alexandre, au moment où il allait confier à Néarque, qu'il avait reçu, au retour de son premier voyage, avec de grandes démonstrations d'amitié, une nouvelle mission. Sur le périple de Néarque, Arrien nous a conservé, dans ses *Indica*, un certain nombre de détails qu'il dit extraits du journal de Néarque, et qui sont, pour la plupart, en parfaite conformité avec ceux que fournissent sur ces régions les navigateurs modernes.

NÉARQUE, un des personnages secondaires du *Polyeucte*, de Corneille. C'est un jeune seigneur arménien, ami de Polyeucte et déjà chrétien. Il conduit Polyeucte au baptême, mais tente ensuite, inutilement, de calmer l'ardeur du nouveau chrétien qui veut renverser les idoles et, après l'avoir aidé à mettre son projet à exécution, il périt le premier sur l'ordre de Félix, qui espère ainsi détourner Polyeucte de sa foi.

NÉARTHROSE (du gr. *néos*, nouveau, et *arthron*, articulation) n. f. Articulation de nouvelle formation, qui se développe parfois quand il y a défaut de consolidation d'un os fracturé, et qui peut permettre des mouvements plus ou moins étendus. (Syn. PSEUDARTHROSE). [Dénucé réserve le nom de « néarthrose » aux cas où l'articulation nouvelle se produit après une résection articulaire.]

NEATH, ville de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Glamorgan]), sur la rivière *Neath*, tributaire de la baie de Swansea; 14.000 hab. Centre d'un district minier (houille) important. Hauts fourneaux, fonderies; exportation de houille. Ruines d'une abbaye cistercienne, fondée par Richard de Granville. Neath est probablement le *Nidus* des géographes romains.

NEAUFLES-SAINT-MARTIN, comm. de l'Eure, arrond. et à 24 kilom. des Andelys, sur l'Epte; 895 hab. Ch. de f. Ouest. Fabriques de chaussures et de lacets.

NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 25 kilom. de Rambouillet; 1.303 hab. Ch. de f. Ouest. A quelque distance, se trouve la petite commune de Neauphle-le-Vieux (500 hab.).

NÉBALIE (*li*) n. f. Genre de crustacés, type de la famille des *nébaliidés*, comprenant quelques espèces des mers tempérées. (Ce sont de curieux crustacés très comprimés, à carapace bivalve, avec une plaque rostrale mobile; ils abondent dans les mers du nord.)

NÉBALIIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés leptostracés, renfermant les genres *nébalie* et *paranébalie*. — *Un* NÉBALIIDÉ.

NEBBIA (César), appelé parfois **Cesare d'Orvieto**, peintre italien, né à Orvieto vers 1536, mort à Rome vers 1614. Sixte V le chargea de diriger les travaux d'art qu'il fit exécuter au Vatican, au Quirinal, à Saint-Jean de Latran, à Monte-Cavallo, etc. Nous citerons, parmi ses tableaux : *l'Adoration des mages, le Couronnement de la Vierge, Sainte Suzanne*, dans des églises de Rome; *la Descente du Saint-Esprit*, à Pérouse, *l'Adoration des mages*, à Viterbe.

NEBBIO, région de la Corse septentrionale, à la rive du golfe de Saint-Florent, au versant nord de monts de 1.200 à plus de 1.500 mètres. Pays de maquis, d'olivettes, de cultures, de vergers, parcouru par l'Aliso.

NEBBIOLO n. m. Nom de différents cépages d'Italie, cultivés principalement dans le Piémont.

NÉBEL (*bèl'*) n. m. Métrol. anc. Mesure de capacité pour les grains, usitée chez les Hébreux et les Égyptiens, et contenant 3 éphas ou 54 litres 264. (Après la réforme philétérienne, le nébel valut 105 litres.)

NEBEL (*bèl'*) n. f. Sorte de harpe successivement en usage chez les Hébreux, les Égyptiens, les Assyriens, et plus tard chez les Grecs et chez les Romains. ‖ On l'appelait aussi NABLA, NADLE, NADLIA, NAULIA.

NEBESKY (Vaclac), écrivain tchèque, né en 1818 à Novy-Dvor, mort à Prague en 1882. Il débuta par des poésies où se fait sentir l'influence de Mickiewicz, de Lenau et de Heine. A dater de 1841, il s'adonna surtout à l'histoire littéraire et publia, dans la « Revue du musée de Prague », des travaux encore estimés. Il a traduit en tchèque un certain nombre de classiques grecs et latins.

NÈBLE (du lat. *nebula*, brouillard) n. m. ou f. Brouillard, dans le Midi.

— Art vétér. Un des noms de la pourriture des moutons, appelée aussi NÈBLADURE.

NÉBO. Mythol. assyr. V. NABO.

NÉBO, montagne de Palestine (Pérée), à l'E. du Jourdain. Sur cette montagne, serait mort Moïse, en contemplant de loin la terre promise, dans laquelle Dieu lui avait prédit qu'il n'entrerait pas. Là aussi Jérémie cacha le tabernacle pour le soustraire au pillage.

NÉBOUZAN, pays de l'ancienne France (prov. de Gascogne), aujourd'hui dans les Hautes-Pyrénées et la Haute-Garonne. *Saint-Gaudens* en était le chef-lieu.

NEBRA, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Merseburg]), sur l'Unstrut, affluent de la Saale; 2.800 hab. Carrières. Construction de bateaux.

NEBRASKA, rivière des États-Unis, dite aussi la *Platte* ou *Plate*. Elle coule dans le Wyoming, le Colorado, le *Nebraska*. Elle se forme, à Platte City, de la Platte du Nord (900 kilom.) et de la Platte du Sud (600 kilom.), torrents nés dans les Rocheuses. Elle court vers l'E., en un pays sec et aride, et se perd dans le Missouri, rive droite, en aval d'Omaha. Cours 1.450 kilom.

NEBRASKA, l'un des États-Unis de l'Amérique du Nord, entre le Missouri et l'Iowa à l'E., le Dakota au N., le Wyoming et le Colorado à l'O. et le Kansas au S. Superf. 200.740 kilom. carr.; pop. 1.066.300 hab. Capit. *Lincoln*, mais la principale ville est *Omaha*, anciennement capitale. On peut distinguer deux régions très différentes : l'une à l'Est, composée de roches carbonifères et de

terrains crétacés, cultivée, a reçu la majeure partie de la population ; l'autre, à l'Ouest, s'étend jusqu'aux avant-monts du Front-Range ; steppe herbeux ou désert de sable, elle est conquise lentement à la culture. Cette plaine finit brusquement sur la rive droite du Mississipi par des falaises à pic ; elle est traversée d'O. en E. par de longues et monotones ondulations. L'hydrographie comprend de longs cours d'eau inconstants, à maigre débit. Le climat est essentiellement continental et très sain. Agriculture active : maïs, blé, avoine, orge. L'industrie est représentée par d'importantes minoteries, des fabriques de conserves de viande. De belles carrières de marbre, de grands bassins salins pourraient fournir d'abondants revenus.

NEBRASKA-CITY, ville des Etats-Unis (Nebraska), sur le Missouri ; 12.000 hab.

NÉBRIDE (du gr. *nébris, idos*, peau de faon ; de *nébros*, faon) n. f. Antiq. gr. Peau de faon que portaient les chasseurs, les prêtres de Déméter aux mystères d'Eleusis, les bacchantes et les initiés du culte de Dionysos. ‖ Attribut de Dionysos et des divinités de son cortège.



Nébrie (gr. nat.).

NÉBRIE (*bri*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, comprenant cent vingt-cinq espèces de l'hémisphère boréal. (Les nébries sont de taille médiocre, allongées, de couleur ordinairement brune ou rousse, parfois métallique. Elles vivent au bord des eaux, surtout dans les montagnes. Une seule espèce de ce genre, type de la tribu des *nébriinés*, se trouve aux environs de Paris : c'est la *nebria cursor* ou *brevicollis.*)

NÉBRIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnivores, de la famille des carabidés, renfermant les *nébries* et genres voisins. (On divise quelquefois cette tribu en deux sous-tribus : *nébriens* et *notiophiliens.*) — *Un* NÉBRIINÉ.



Nebris.

NEBRIS (*nébriss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des sciénidés, comprenant une seule espèce de la Guyane. (Le *nebris microps* est un beau poisson argenté, oblong, aux yeux petits, de taille moyenne.)



Fascé nébulé d'argent et de gueules de six pièces.

NÉBRITE (gr. *nébritès* ; de *nébris*, vêtement de Bacchus) n. f. Pierre précieuse qui était consacrée à Bacchus.

NÉBRODA, nom par lequel les manichéens désignent le démon de l'impureté, qui, selon eux, créa Adam et Eve.

NÉBRODES (MONTS), chaîne de montagnes du nord de la Sicile ancienne, à l'O. des monts Héréens.

NÉBULÉ, ÉE (du lat. *nebula*, nuage) adj. Blas. Se dit d'une surface dont les bords sont découpés en lignes sinueuses et parallèles, rappelant ainsi les ondulations des nuages.

NÉBULES n. f. pl. Ornements d'architecture en forme de festons pendants, arrondis et ondulés.

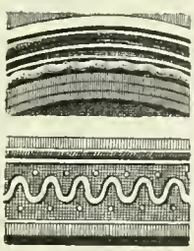

Nebules (archit. romane).

NÉBULEUSE (du lat. *nebula*, nuage) n. f. Masse de lumière diffuse, d'étendue variable, et ressemblant à un nuage.

— ENCYCL. Après les étoiles multiples et les amas d'étoiles, la *nébuleuse* est ce qui nous apparaît comme *non résoluble.* Celle d'Andromède, visible à l'œil nu, fut découverte en 1612 par Simon Marius et couvre un degré carré de la sphère céleste. Celle d'Orion, découverte en 1656 par Huygens, couvre plusieurs milliers de fois la surface contenue dans l'orbite de Neptune. Halley connaissait 16 nébuleuses ; Messier dressa une liste de 103 ; W. Herschel en catalogua 2.500 ; son fils, 2.000 nouvelles. On en connaît aujourd'hui plus de 10.000.

Sont-ce des amas d'étoiles, résolubles avec des instruments plus puissants, ou bien un fluide lumineux, matière diffuse, capable d'entourer d'autres étoiles et constituant des nébuleuses proprement dites ? Ce furent les deux opinions successives d'Herschel. Laplace a imaginé la théorie de la condensation d'une nébuleuse en rotation pour arriver à la constitution tardive de notre système solaire.



Nébuleuse spirale, des Chiens de chasse.

L'analyse spectrale fournit ici les plus utiles indications : le spectre de certaines nébuleuses est continu, avec des raies obscures si les étoiles sont assez distinctes : alors, comme pour celle d'Andromède, la nébuleuse peut être dite résoluble, composée d'étoiles très serrées. Au contraire, comme pour Orion, le spectre sera discontinu, avec un petit nombre de raies brillantes ; la nébuleuse est irrésoluble avec une substance composée en grande partie d'hydrogène. Parfois, par suite de cataclysmes internes, une étoile pourra se transformer en nébuleuse, comme dans le cas de la *Nova de Persée.*

Cette distinction des nébuleuses en deux classes est d'ailleurs entièrement confirmée par leur distribution sur la voûte céleste : les amas sont plutôt répartis dans la voie lac-



Nébuleuse spirale, du Triangle.



Nébuleuse de la Dorade.

tée ; les nébuleuses proprement dites, généralement extérieures à la voie lactée, paraissent se condenser aux deux pôles de la voie lactée.

NÉBULEUSEMENT adv. D'une manière nébuleuse : *La clarté des astres... descendait* NÉBULEUSEMENT. (Méry.)

— Fig. D'une façon peu intelligible : *Parler* NÉBULEUSEMENT.

NÉBULEUX (*leû*), **EUSE** [du lat. *nebulosus* ; de *nebula*, nuage] adj. Obscurci par des nuages ou par des vapeurs épaisses : *Ciel* NÉBULEUX.

— Par anal. Dont la transparence est troublée : *Liqueur* NÉBULEUSE. ‖ Troublé, en parlant de la vue : *Vue* NÉBULEUSE.

— Fig. Triste, sombre : *Ce jour* NÉBULEUX *qu'on appelle la vie.* (Volt.) ‖ *L'horizon est nébuleux,* L'avenir est incertain et menaçant. ‖ Qui exprime le trouble, l'inquiétude : *Front, Air, Visage* NÉBULEUX. ‖ Obscur, peu intelligible : *Le panthéisme* NÉBULEUX *de Fichte.* (Le P. Ventura.)

— Fig. Problématique, obscur, peu avouable : *Existence, Condition* NÉBULEUSE.

— Blas. Se dit quelquef. pour NÉBULÉ, ÉE. V. ce mot.

NÉBULIFÈRE (du lat. *nebula*, nuage, et *ferre*, porter) adj. Hist. nat. Qui est marqué de taches nébuleuses.

NÉBULOSITÉ (lat. *nebulositas*) n. f. Nuage ou obscurcissement très léger, matière nébuleuse : *Les* NÉBULOSITÉS *qui environnent les comètes.* (Laplace.)

— Fig. Obscurité, manque de clarté : *La* NÉBULOSITÉ *des idées.*

— ENCYCL. Météor. On désigne, par *nébulosité*, ou *degré de nébulosité*, la fraction de ciel couverte par des nuages, quels qu'ils soient, à un moment donné. La nébulosité se compte de 0 à 10 pour un ciel entièrement couvert), de sorte que les résultats sont comparables dans divers pays, l'erreur d'estime de deux observateurs étant inférieure à une unité. On mesure couramment dans les observatoires un élément analogue : le nombre d'heures pendant lesquelles le soleil est apparu, grâce à l'*héliographe ;* le plus simple, et très employé, de ces instruments est celui de Campbell. Cet héliographe se compose d'une boule de verre formant lentille, exposée au soleil, et derrière laquelle on dispose une feuille de papier sur une sphère concentrique : un soleil continu laissera une trace noire, brûlée et continue, tandis que les alternances seront indiquées par les parties intactes du papier. Avec un papier sensible à la lumière ou aura, en principe, l'héliographe de Jordao ; la photographie des étoiles circumpolaires, la nuit, permettra de même l'appréciation de la nébulosité. Ainsi définie, la *fraction d'insolation,* retranchée de l'unité, puis multipliée par 10, conduit sensiblement au résultat de la nébulosité.

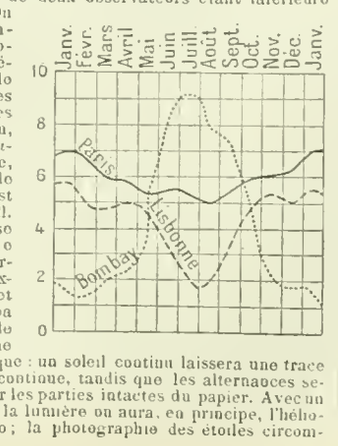

La variation diurne de la nébulosité est parfois complexe, à cause des variations des diverses espèces de nuages ; le minimum a toujours lieu le soir et, en général, on est en présence d'un maximum important au milieu de la journée. Pour les variations annuelles, elles seront liées, en général, au régime local des pluies ; cependant, aussi, l'altitude intervient : ainsi, en été, avec des nuages élevés, la nébulosité est la même pour la vallée et la montagne, tandis qu'elle augmente pour la vallée avec les nuages bas de l'hiver.

Si l'on trace à la surface de la terre des *isonèphes* ou courbes d'égale nébulosité, on constate que la nébulosité se répartit en zones parallèles à l'équateur, avec une région d'intensité maximum suivant l'équateur, deux zones plus faibles entre 15° et 35° de latitude N. et S., deux zones de nébulosité de 40° à 60°, puis une zone de très faible intensité vers les pôles. D'ailleurs, ces zones suivent le soleil en déclinaison dans son mouvement annuel. La nébulosité moyenne de toute la surface terrestre est de 5 environ. D'excellentes cartes mensuelles ont été tracées par L. Teisserenc de Bort, pour figurer la distribution et les variations de la nébulosité.

NÉCANÉE n. f. Comm. Toile rayée de bleu et de blanc, qui se fabrique dans l'Inde.

NEC DEUS INTERSIT, NISI DIGNUS VINDICE NODUS (*Ne faites intervenir un dieu que si le drame est digne d'être dénoué par un dieu*), précepte d'Horace, dans l'*Art poétique,* vers 191, à propos de la tragédie. Il recommande par là aux auteurs tragiques d'user avec prudence, dans leurs dénouements, du *Deus ex machina.*

NÉCESSAIRE (*sè-sèr'* — du lat. *necessarius*) adj. Dont on ne peut se passer : *La respiration est* NÉCESSAIRE *à la vie.* ‖ Qui est extrêmement utile : *La certitude d'être* NÉCESSAIRE *à un être aimé empêche quelquefois le suicide.*

— Inévitable, forcé, qu'on ne peut empêcher : *La douleur est la compagne* NÉCESSAIRE *de tout excès.* (Helvét.)

— Loc. fam. *Cela n'est pas nécessaire au salut.* Se dit d'une chose non obligatoire, ou de peu d'importance.

— Philos. Qui ne peut pas ne pas être, par opposition à contingent : *Il n'y a que Dieu seul qui soit* NÉCESSAIRE. (Boss.) ‖ *Causes nécessaires, Agents nécessaires,* Causes et Agents qui n'agissent pas librement et produisent infailliblement leurs effets : *Le soleil est la* CAUSE NÉCESSAIRE *du jour.* ‖ *Effet nécessaire,* Effet qui résulte infailliblement de ces causes : *La lumière est un* EFFET NÉCESSAIRE *du soleil.* ‖ *Vérité nécessaire,* Vérité qui ne peut pas ne pas être, dont le contraire est impossible logiquement.

— Substantiv. Personne qui s'entremet d'une manière importune. ‖ *Faire le nécessaire, Trancher du nécessaire,* Se donner des airs d'importance, se mêler avec un empressement importun aux affaires d'autrui. ‖ A signifié Domestique, dans le langage des précieuses.

— n. m. Ce dont on ne peut se passer : *Il faut s'occuper du* NÉCESSAIRE *avant de songer à l'*AGRÉABLE. ‖ Ce qui est indispensable ou presque indispensable pour les besoins de la vie : *Manquer du* NÉCESSAIRE.



Nécessaire d'armes : 1. Ouvert ; 2. Fermé, muni de son tourne-vis.

— Econ. dom. Boîte, étui, etc., qui renferme des ustensiles pour divers usages, divers travaux : *Un* NÉCESSAIRE *de voyage. Un* NÉCESSAIRE *d'armes.* ‖ Coffret renfermant les objets nécessaires pour les travaux d'aiguille. ‖ Objets contenus dans le nécessaire : *Un* NÉCESSAIRE *d'or.* ‖ Assortiment de tout ce qui est nécessaire pour préparer, servir et prendre le café, le thé, le chocolat. ‖ A signifié anciennem. Garde-robe.

— Philos. Ce qui est nécessaire, ce qui ne peut pas ne pas être : *Le* NÉCESSAIRE *s'oppose au* CONTINGENT.

— ENCYCL. V. NÉCESSITÉ.

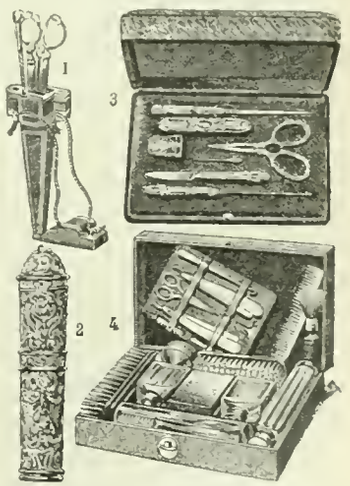

Nécessaires : 1. De toilette (XVIe s.) ; 2. A ouvrage (XVIIe s.) ; 3. A ouvrage (moderne) ; 4. De toilette (moderne).

NÉCESSAIREMENT (*sè-sè*) adv. Par besoin absolu : *Il faut* NÉCESSAIREMENT *manger pour vivre.* ‖ Infailliblement : *Lorsque le soleil luit,* NÉCESSAIREMENT *il fait jour.*

— Philos. D'une façon nécessaire, non libre : *Si l'homme pèche* NÉCESSAIREMENT, *il n'y a pas de morale.*

NÉCESSARIEN (*sé-sa-ri-in* — rad. *nécessaire*) adj. et n. Membre d'une secte chrétienne qui affirmait que les êtres moraux agissaient par nécessité, et non librement.

NÉCESSITANT (*sè-si-tan*), **ANTE** [rad. *nécessité*] adj. Théol. Se dit d'une grâce qui ôte la liberté de faire le mal.

— Fam. *De nécessité nécessitante,* De nécessité absolue.

— A été employé dans le sens de Nécessiteux : *Toutes les muses* NÉCESSITANTES. (Mol.) [Inus.]

NÉCESSITATION (*sè-si-ta-si*) n. f. Philos. Action de nécessiter, de déterminer nécessairement : *La détermination dont il s'agit ici n'est pas une* NÉCESSITATION. (Leibn.)

NÉCESSITÉ (*sè-si* — du lat. *necessitas*) n. f. Caractère de ce qu'on ne peut éviter ou dont on ne peut se passer : *La*

NÉCESSITÉ *de la mort.* ‖ Absolum. Force invincible de ce qui s'impose inévitablement : *Céder à la* NÉCESSITÉ. ‖ Chose extrêmement utile : *La liberté de la presse est une* NÉCESSITÉ *sociale.* (Royer-Collard.)

— Indigence, détresse, dénuement : *Être réduit à la plus extrême* NÉCESSITÉ.

— Loc. div. *Nécessités de la vie*, Ensemble des choses nécessaires à l'existence. ‖ *Objets de première nécessité*, Objets dont il est très difficile ou impossible de se passer. ‖ *Faire de nécessité vertu*, Se donner le mérite de faire de bonne grâce ce dont on ne peut se dispenser.

— Loc. adv. : *De nécessité, De toute nécessité*, Nécessairement. ‖ *Par nécessité*, A cause d'un besoin présent. ‖ *Sans nécessité*, Sans qu'il soit nécessaire.

— Féod. *Nécessité jurée*, Serment par lequel le vassal qui voulait aliéner ou engager un fief déclarait que l'aliénation ou l'engagement avait lieu par nécessité, et non pour faire tort à ses héritiers.

— Theol. *Nécessité de moyen*, Se dit d'une vertu ou d'une pratique sans laquelle un homme ne peut être sauvé : *Le baptême est de* NÉCESSITÉ DE MOYEN. ‖ *Nécessité de précepte*, Se dit d'une œuvre imposée par un commandement, et qui n'est d'une pratique nécessaire qu'autant que le commandement est possible à observer : *La confession et la communion ne sont que de* NÉCESSITÉ DE PRÉCEPTE.

— n. f. pl. Besoins naturels : *Faire ses* NÉCESSITÉS. *Aller à ses* NÉCESSITÉS.

— PROV. : **Nécessité n'a point de loi.** V. LOI. ‖ **Les avares font nécessité de tout,** Ils ne font aucun usage de leur bien et manquent toujours du nécessaire. ‖ **Nécessité est mère d'industrie,** Dans un cas pressant on devient ingénieux.

— ENCYCL. Philos. Dans l'ordre logique, le *nécessaire* est tout ce dont le contraire implique contradiction. Le type en est fourni par le principe d'identité : ce qui est, est; $A = A$. En général, les vérités mathématiques sont nécessaires, car le contraire de ces vérités impliquerait contradiction. Le caractère de *nécessité* leur vient de ce qu'elles consistent en des jugements analytiques, dans lesquels le concept du sujet contient le concept de l'attribut. Outre la nécessité logique, Kant soutient une autre nécessité, qui est celle des jugements synthétiques *à priori* (principe de causalité, etc.). Cette nécessité se rattache aux conditions de l'unité synthétique de la pensée.

En métaphysique, on distingue deux sortes de nécessités : la nécessité *physique* ou *causale*, qui s'exprime par la formule « un effet déterminé vient nécessairement d'une cause déterminée », et la nécessité *morale*, qui a ses fondements, d'après Leibniz, dans le principe du « meilleur ». Celle-ci, toujours d'après Leibniz, est téléologique et elle incline sans contraindre. Dans la morale de Kant, la nécessité morale devient synonyme d'*obligation* : le nécessaire proprement dit ne dépasse pas la sphère des phénomènes physiques et des idées logiques; l'obligatoire régit des volontés libres; partant, le nécessaire dans l'ordre moral ne s'impose pas fatalement comme dans l'ordre physique; il ne s'impose que par le respect qu'il inspire.

NÉCESSITÉ lat. *Necessitas*). Mythol. anc. Divinité allégorique, fille de la Fortune. C'était la déesse de la fatalité; elle fut identifiée par les Romains avec l'*Ananké* des Grecs. On la représentait tenant dans ses mains de bronze des chevilles et des coins de fer. Platon lui donne un fuseau de diamant dont les deux extrémités touchent la terre et le ciel et qui est tourné par les Parques.

NÉCESSITER (*sé-si*) v. a. Contraindre, obliger : *Le législateur peut* NÉCESSITER *les hommes à la pratique des vertus.* (Helvét.) [Vx.] ‖ Rendre nécessaire : *L'industrie* NÉCESSITE *de nombreuses machines.* ‖ Impliquer, entraîner comme conséquence nécessaire : *L'antiquité d'un mal n'en* NÉCESSITE *point l'éternité.* (Bignon.)

— Philos. Contraindre par nécessité invincible : *La grâce ne* NÉCESSITE *point la volonté.*

— SYN. Contraindre, forcer, etc. V. CONTRAINDRE.

NÉCESSITEUX (*sé-si-teû*), **EUSE** rad. *nécessité*] adj. Indigent, pauvre manquant des choses nécessaires : *La classe* NÉCESSITEUSE. ‖ Où l'on manque des choses nécessaires : *Une vie* NÉCESSITEUSE.

— Fig. Peu fécond, stérile : *La langue écrite ne laisse pas d'être indigente et* NÉCESSITEUSE. (Marmontel.)

— Substantiv. Personne nécessiteuse : *Soulager les* NÉCESSITEUX.

— SYN. Gueux, indigent, etc. V. GUEUX.

NÉCHAO Ier, fils du Saïte Néchepsô. Il régnait sur Saïs et sur Memphis vers 671 et fut d'abord le vassal de Taharkou, pharaon éthiopien de la XXVe dynastie. Lorsqu'en 670 le roi d'Assyrie, Asarhaddon, conquit l'Égypte, Néchao passa sous la suzeraineté de Ninive. En 667, il noua des intrigues avec Taharkou, à l'effet de chasser les Assyriens; découvert, il fut envoyé prisonnier à Ninive. Il fut remis en possession de ses États par Assourbanabal. Il disparut en 666, mis à mort par les Éthiopiens.

NÉCHAO II, fils de Psammétique Ier et petit-fils de Néchao Ier, onzième pharaon de la XXVIe dynastie. Il succéda à Psammétique Ier en 611 av. J.-C., au moment où la révolte de Nabopolassar et l'invasion mède menaçaient l'empire ninivite. Lorsqu'il vit l'Assyrie perdue, il réclama sa part des dépouilles, et, au printemps de 608, il envahit l'Asie, battit et tua, dans la plaine de Mageddo, Josias, roi de Juda, puis poussa jusqu'à l'Euphrate et rétablit sur la Syrie la domination des pharaons. Mais, attaqué par les Chaldéens en 605, il fut battu à Carchemish par Nabuchodorosor. Il refit sa flotte et son armée et profita du mécontentement des peuples de la Syrie méridionale, pour les exciter à la rébellion contre Babylone. Il n'osa pas pourtant soutenir Joachim, lorsque celui-ci prit les armes (597). Il mourut lui-même en 595. Deux de ses actions le rendirent célèbre : sa tentative de percement de l'isthme de Suez et le voyage de découvertes qu'il entreprit autour de l'Afrique.

NÉCHÉRÔPHÎS, fondateur de la IIIe dynastie memphite. Il vivait entre le quatrième et le cinquième millénaire av. J.-C. Selon Manéthon, il aurait fait la guerre aux Libyens révoltés. Une nuit, les deux armées étant en présence, le disque de la lune sembla s'accroître démesurément, au grand effroi des Libyens, qui prirent ce phénomène pour un signe de la colère céleste, et se soumirent.

NÉCHIN, comm. de Belgique (Hainaut arrond. de Tournai); 1.848 hab. Lin; huile.

NÉCIPARE (*si* — du lat. *nex, necis*, mort violente, et *parere*, engendrer) adj. Qui occasionne la mort, la destruction : *Les locustaires, etc., sont moins morbipares que* NÉCIPARES *pour les plantes.* (Raspail.) [Inus.]

NECKAR, rivière du sud-ouest de l'Allemagne, commençant à 697 mètres d'altitude, sur un plateau qui relie la Forêt-Noire au Jura souabe. Il coule en moyenne vers le N., par ou près Tubingue, Esslingen, Cannstadt, faubourg de Stuttgart, Ludwigsbourg, Heilbronn, Heidelberg et tombe dans le Rhin, rive droite, à Mannheim. Cours 360 kilom. Affluents principaux : à gauche l'Enz, à droite le Kocher et la Jagst.

NECKAR (CERCLE DU), un des quatre cercles du royaume de Wurtemberg. Situé au N.-O., borné au N. et à l'O. par le grand-duché de Bade, à l'E. par le cercle de la Jagst, au S.-E. et au S. par ceux du Danube et de la Forêt-Noire, il a une superficie de 3.327 kilom. carr. et compte 697.291 hab. Ch.-l. *Stuttgart*. Un des anciens cercles du grand-duché de Bade portait le même nom.

NECKARAU, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle du Mannheim]), près du Rhin; 7.629 hab. Culture du tabac. Fabriques de machines et d'articles en caoutchouc. Combat des 18 septembre et 2 décembre 1799 entre les Français et les Autrichiens.

NECKARGARTACH, bourg d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar]), au confluent du *Neckar* et de la Lein; 3.000 hab. Fabrique de produits chimiques. Fonderies.

NECKARSULM, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar], ch.-l. du district de ce nom, au confluent de la *Sulm* et du *Neckar*; 3.115 hab. Château, jadis commanderie de l'ordre Teutonique. Vignobles.

NECKER, NEGKER, DIENECKER ou encore **DENEKER** (Jobst [*Joos, Josse*]), graveur-imprimeur sur bois du XVIe siècle, né à Anvers, mort probablement avant 1561. Vers 1510, il se rendit à Augsbourg comme l'un des maîtres d'œuvres chargés de tailler et graver en bois les dessins de Burgkmair et de Schäuffelein pour l'empereur Maximilien (son cortège triomphal, etc.). Plus tard, il grava ainsi le portrait de H. Baumgartner et fit des copies de la *Danse des morts* de Holbein. Son chef-d'œuvre est la grande estampe de l'*Enfant prodigue*. — Un autre NECKER (*David*), graveur sur bois, son contemporain, vivait en 1552 à Augsbourg, imprima et grava à Leipzig et à Vienne entre 1572 et 1579.

NECKER (Noël-Joseph), botaniste allemand, né en Flandre en 1729, mort en 1793. On lui doit d'intéressantes recherches sur les cryptogames. Son principal ouvrage, *Physiologica muscorum* (1774), a été traduit en français sous le titre de *Physiologie des corps organisés* (1775).

NECKER (Jacques), financier et homme d'État français, né à Genève en 1732, mort à Coppet (Suisse) en 1804. Il entra d'abord comme employé dans la maison de banque fondée, à Paris, par Vernet. Le financier genevois s'étant retiré en 1762, laissant à Necker le soin de gérer une partie de ses capitaux, Necker put créer, avec Chêlusson frères, une banque qui prit une rapide extension. Il prêta de l'argent au Trésor, spécula sur les blés, fut administrateur de la compagnie des Indes, amassa en quelques années une grande fortune, se retira des affaires, et fut accrédité comme ministre de Genève. Il était d'ailleurs préoccupé de l'idée d'entrer dans les fonctions publiques, comme il apparaît dans son *Éloge de Colbert*, couronné par l'Académie française en 1773, et dans sa brochure *Sur la législation et le commerce des blés*, où il critique quelques-unes des idées de Turgot (1775). Sur la recommandation de Maurepas, il fut adjoint à Taboureau des Réaux avec le titre de directeur général du trésor royal (oct. 1776), et, le 29 juin 1777, il fut nommé *directeur général*, mais il refusa tout traitement. Financier habile et désintéressé, mais sans vues originales ou vraiment réformatrices, homme de talent plutôt que grand homme, il s'efforça de réduire les dépenses en supprimant un grand nombre de charges et d'offices, en établissant une comptabilité simple et claire. Il fit reviser les cotes des vingtièmes pour arriver à une répartition plus équitable et supprima les vingtièmes d'industrie dans les bourgs et villages. Il établit pour les manufactures un régime intermédiaire entre la liberté illimitée et l'exécution stricte des règlements. Enfin, il fit un premier essai des assemblées provinciales dans les généralités de la Haute-Guyenne, du Bourbonnais et du Berry. La guerre d'Amérique obligea Necker à emprunter. La confiance qu'il inspirait lui permit de se procurer facilement les 530 millions dont il eut besoin. En 1781, il crut devoir publier son célèbre *Compte rendu*, qui initiait le public à la gestion des finances. Maurepas saisit cette occasion pour s'unir aux nombreux ennemis que Necker s'était attirés à la cour par sa politique d'économies. Necker ayant demandé l'entrée au conseil, Maurepas y mit comme condition qu'il abjurerait le protestantisme. Necker refusa et donna sa démission (1781). Joseph II et Catherine II lui offrirent la direction de leurs finances. Il n'accepta pas et se retira à Saint-Ouen, où il travailla pendant quatre ans à son *Traité de l'administration des finances de la France* (1784). Devant l'assemblée des notables de 1787, Calonne ayant attaqué l'administration de Necker, celui-ci répondit dans plusieurs brochures, mais il fut exilé à vingt lieues de Paris. Il fut rappelé aux affaires après Loménie de Brienne (1788), en qualité de *directeur général des finances* avec l'entrée au conseil. Il fit décider la réunion des états généraux, accorda au tiers état le doublement de ses représentants. Lorsque la cour songea à préparer un coup de force contre les états, son premier soin fut de se débarrasser de Necker. Celui-ci fut disgracié le 11 juillet, se retira à Bruxelles, puis à Bâle, d'où il fut rappelé quelques jours après la prise de la Bastille, et il rentra à Paris au milieu des acclamations populaires. Mais il ne tarda pas à redevenir suspect à la cour. Il dut de nouveau quitter le pouvoir en septembre 1790. Il se retira à Coppet, où il écrivit une apologie de son ministère sous ce titre : *Sur l'administration de M. Necker, par lui-même* (1791). Son dernier ouvrage, *De la Révolution française*, est encore une apologie personnelle. Ses œuvres complètes (17 vol.) ont été publiées en 1822 par son petit-fils, le baron de Staël.



Necker.

— BIBLIOGR. : P. Bondois, *Necker* (1885).

NECKER (Suzanne CURCHOD, dame), femme de lettres et moraliste, née à Crassier (pays de Vaud) en 1739, morte près Lausanne en 1794. Fille d'un ministre protestant, elle reçut une instruction remarquable. Après avoir failli épouser l'érudit Gibbon, elle devint, en 1764, la femme du banquier Necker. Ce fut une union parfaite. Mme Necker, qui avait été fort étonnée en entrant dans la société du temps, si corrompue, si « stérile en amitiés », sut cependant se faire des amitiés illustres. Elle eut un salon rival de ceux de Mme Geoffrin et de Mme du Deffand. On y voyait Buffon, Marmontel, l'abbé Raynal, Morellet, Diderot, Thomas, Suart, Saint-Lambert, La Harpe, Rulhière, Chastellux. Très bienfaisante, elle visitait les hôpitaux, où un même lit servait à plusieurs malades; elle écrivit à ce sujet un *Mémoire sur l'établissement des hospices*, et fonda elle-même un hôpital (1778), qu'elle administra pendant dix ans.



Mme Necker.

Elle a laissé divers écrits : *les Inhumations précipitées* (1790); *Réflexions sur le divorce* (1794); *Mélanges extraits des manuscrits de Mme Necker* et *Nouveaux mélanges* (1798 et 1802). Elle fut la mère de Mme de Staël.

Necker (HÔPITAL). L'hôpital Necker, qui s'est appelé d'abord hospice des Paroisses et du Gros-Caillou, puis hospice de l'Ouest, a été fondé en 1776 par Mme Necker, à laquelle Louis XVI avait donné 42.000 francs pour faire l'essai d'un hôpital de 120 lits. Il prit en 1820 le nom de sa fondatrice. Il contient actuellement près de cinq cents lits et est encore, avec ses larges fenêtres donnant sur de vastes cours, l'un des mieux disposés parmi les anciens hôpitaux. Outre les services généraux de médecine et de chirurgie, on y trouve un service spécial des voies urinaires, aménagé et outillé par le professeur Guyon.

NECKER DE SAUSSURE (Albertine-Adrienne DE SAUSSURE, dame), femme de lettres et éducatrice française, fille du naturaliste Benedict de Saussure et cousine de Mme de Staël, née à Genève en 1766, morte en 1846. On lui doit un certain nombre de traités fort estimables : *Notice sur le caractère et les écrits de Mme de Staël* (1820); *Cours de littérature dramatique*, trad. de W. Schlegel (1804 et 1814), et *l'Éducation progressive*, son œuvre essentielle (1828). Elle a porté dans ses conceptions pédagogiques une haute philosophie de la vie. Elle voulut faire de la femme un être pensant et libre, capable de remplir une mission domestique et sociale. — Son fils, Louis-Albert **Necker**, né à Genève en 1786, fut professeur de sciences à l'académie de cette ville. On lui doit des *Études géologiques dans les Alpes* (1841), qui sont estimées.

NECKÈRE (*né-kèr'*) ou **NECKERA** (*né-ké*) n. f. Bot. Genre de bryacées, comprenant des mousses vivaces. (Ces mousses sont caractérisées par une coiffe en capuchon, un sporange latéral, un opercule conique, souvent acuminé; un péristome double, la capsule dimidiée. On en connaît une trentaine d'espèces des régions chaudes et tempérées du globe.)

NECKÉRIE n. f. Bot. Syn. de CORYDALE.

NEC MORTALE SONANS (*Dont la voix n'a pas l'accent des mortels*), hémistiche de Virgile (*Énéide*, ch. VI, v. 50). Virgile exprime ainsi l'effet de l'enthousiasme qui saisit la sibylle au moment où elle est animée de l'esprit prophétique; sa voix change et devient plus qu'humaine. On rappelle cette expression à propos des grands orateurs, des grands poètes, etc.

NEC PLURIBUS IMPAR (*Non inégal à plusieurs soleils même*, c'est-à-dire *supérieur à tout le monde, ou-dessus du reste des hommes*), orgueilleuse devise de Louis XIV.

NEC PLUS ULTRA ou **NON PLUS ULTRA** (*Rien au delà*), inscription gravée, selon la Fable, par Hercule, sur les monts Calpé et Abyla, qu'il sépara pour joindre l'Océan à la Méditerranée. C'étaient là pour lui les limites du monde et le terme de ses gigantesques travaux : nul mortel ne pouvait aller au delà. Aujourd'hui, le « nec plus ultra » sert à désigner un terme qui n'a pas été ou ne saurait être dépassé.



Nécrobie (gr. 3 fois).

NÉCRO (du gr. *nékros*, mort), préfixe qui signifie Mort.

NÉCROBIE (*bi*) n. f. Genre d'insectes coléoptères térédiles. (Les nécrobies sont de petits clérides qui vivent dans les matières en décomposition. Elles sont ordinairement bleu luisant, comme la *necrobia rufipes*, espèce cosmopolite, qui infeste les pelleteries, ou bleues et rouges, comme la *necrobia ruficollis*, commune en France sur les cadavres desséchés.)

NÉCROBIOSE (du préf. *nékro*, et du gr. *biosis*, action de vivre) n. f. Ensemble des processus qui, commençant par une atteinte irréparable à la vie normale, conduisent plus ou moins vite à la mort définitive.

— ENCYCL. La *nécrobiose* est déterminée, localement, par une abolition de la circulation, sans infection; le tissu atteint subit, dans sa structure, des modifications régressives croissantes, mais il peut être toléré par les parties voisines (nécrobiose du rein, de la rate, par infarctus, etc.). Elle affecte deux modes principaux; dans le premier, l'activité vitale s'éteint progressivement sans altération : ce sont les *processus histolytiques* (v. NECROSE); dans le second, elle est altérée et dégénère avant de disparaître : ce sont les *processus métamorphotiques* ou *de dégénérescence*.

NÉCROBIOTIQUE (*tik'*) adj. Méd. Qui a rapport à la nécrobiose. ‖ *Transformation* NÉCROBIOTIQUE *des tissus.*

NÉCROBORE n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des silphidés, propres à l'Amérique du Nord.

— Encycl. Les *nécrobores* sont des silphes larges, orbiculaires, à corselet lobé à la base, à élytres tronqués en rond à leur extrémité. L'espèce type du genre, de grande taille, est la *necrobora peltata*, des Etats-Unis.



NÉCROCOME (du préf. *nécro*, et du gr. *komein*, soigner) n. m. Sallo où l'on expose les cadavres en attendant l'apparition des signes certains de la mort.

NÉCRODE n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des sylphidés.

— Encycl. Les *nécrodes* (asbolus) sont voisins des nécrophores, dont ils ont les mœurs; mais ils vivent surtout dans les cadavres de gros animaux. Le nécrode littoral (*asbolus littoralis*), assez commun dans les charniers d'équarrisseurs, est répandu jusqu'au Japon.

Nécrode (gr. natur.).

NÉCRODOULIE (*li* — du préf. *nécro*, et du gr. *doulia*, servitude) n. f. Culte des morts.

NÉCROGÈNE (*jèn'* — du préf. *nécro*, et du gr. *gennân*, engendrer) adj. Bot. Qui naît sur un végétal mourant ou mort.

NÉCROGRAPHE (*graf'* — du préf. *nécro*, et du gr. *graphein*, décrire) n. m. Celui qui étudie ou décrit les cadavres.

NÉCROGRAPHIE (*fi* — rad. *nécrographe*) n. f. Etude, description des corps morts.

NÉCROGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui appartient à la nécrographie : *Etudes* NÉCROGRAPHIQUES.

NÉCROGRAPHISME (*fissm'* — rad. *nécrographie*) n. m. Abus que le médecin fait de l'étude des cadavres, en la substituant à l'étude des êtres vivants.

NÉCROLÂTRE (du préf. *nécro*, et du gr. *latreia*, culte) n. Personne qui rend un culte exagéré aux morts.

NÉCROLÂTRIE (*trî* — rad. *nécrolâtre*) n. f. Culte des morts. ‖ Faiblesse, folie du nécrolâtre.

NÉCROLÂTRIQUE (*trik'*) adj. Qui appartient à la nécrolâtrie : *Culte* NÉCROLÂTRIQUE.

NÉCROLOGE (*loj'* — du préf. *nécro*, et du gr. *logos*, discours) n. m. Livre, registre sur lequel on inscrit les noms des morts : *On trouve le nom de cet évêque dans le* NÉCROLOGE *de son église.*

— Ouvrage consacré à la mémoire des hommes célèbres morts récemment.

— Par ext. Longue série de décès : *Un triste* NÉCROLOGE.

— Encycl. Lorsqu'au VIe siècle les diptyques cessèrent d'être en usage, ils furent remplacés par les *nécrologes*. On appela ainsi des livres rédigés en latin, où, dans les églises et monastères, on inscrivait les noms des défunts, évêques, dignitaires du chapitre, abbés, moines et bienfaiteurs laïques, dont on faisait mémoire dans l'office. Souvent le nécrologe renfermait, avant la liste des défunts, le martyrologe du diocèse et la règle du monastère; il portait également les noms d'*Obituaire*, de *Livre des morts*, de *Calendrier* et quelquefois de *Livre de vie*. Un grand nombre de nécrologes du moyen âge ont été conservés. Le plus ancien paraît être celui de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés de Paris, recueilli vers 860 par Usuard.

Vers le XVIIIe siècle, on donna le titre de *Nécrologe* à des ouvrages destinés à la biographie, presque toujours élogieuse, d'hommes d'un certain mérite morts récemment. L'un des plus anciens et des plus curieux de ce genre est le *Nécrologe de Port-Royal* (1723), dont l'éditeur fut le bénédictin dom Rivet de La Grange. Citons aussi le *Nécrologe des plus célèbres confesseurs et défenseurs de la vérité au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle* (1760-1778), par l'abbé Cerveau; le *Nécrologe des hommes célèbres de France de 1764 à 1789*, qui eut pour rédacteurs principaux Palissot, Poinsinet de Sivry, Lalande, François de Neufchâteau; et, parmi les nombreux nécrologes de notre siècle, l'*Annuaire nécrologique* de Mahul (1821-1826); le *Nécrologe* commencé en 1853 par Acquier, Breton et Combes; le *Nécrologe allemand*, commencé en 1790 par Schlichtegroll, interrompu après 1806 et repris en 1823.

NÉCROLOGIE (*ji* — rad. *nécrologe*) n. f. Ecrit consacré à la mémoire d'une ou plusieurs personnes défuntes.

NÉCROLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui appartient à une nécrologie : *Un article* NÉCROLOGIQUE.

NÉCROLOGUE (*log'*) n. m. Auteur de nécrologies.

NÉCROMANCIE ou **NÉGROMANCIE** (*si* — du préf. *nécro*, et du gr. *manteia*, divination) n. f. Evocation des morts pour apprendre d'eux l'avenir ou une chose cachée.

— Par ext. Magie, en général.

— Encycl. La plupart des peuples anciens croyaient, sinon à l'immortalité de l'âme, du moins à l'existence du *double* ou *ombre*, c'est-à-dire d'une effigie, d'une matière impalpable, que le défunt laissait après lui, et qui errait autour du tombeau ou çà et là perpétuellement dans l'espace, si on ne lui avait pas rendu les devoirs qui lui étaient dus. On pouvait apaiser par des offrandes les doubles négligés et hostiles, par suite les évoquer et les interroger sur les choses de l'au-delà où ils étaient entrés. Aujourd'hui encore, certains spirites prétendent évoquer et interroger les âmes des morts. V. SPIRITISME.

NÉCROMANCIEN, ENNE (*si-in, èn'*) n. Personne qui fait de la nécromancie. ‖ On dit aussi quelquef. NEGROMANCIEN, ENNE. — Par ext. Magicien.

NÉCROMANT ou **NÉGROMANT** n. m. Syn de NÉCROMANCIEN.

Nécromant (LE), comédie en cinq actes, en vers, de l'Arioste, une de ses œuvres les mieux conçues. — Un jeune homme marié secrètement s'est vu pousser si rapidement par sa famille, qui ignorait ce premier lien, à un nouveau mariage, que, ne sachant où donner de la tête, il s'est laissé enchaîner de nouveau, ce qui en fait un bigame malgré lui. Pour faire casser ce second mariage, il imagine un singulier moyen : il feint d'être impuissant. Désolation de la jeune fille et de toute la maison. On appelle un magicien de passage dans la ville, un savant homme qui, ayant le pouvoir d'évoquer les esprits, saura bien conjurer le sort jeté sur ce pauvre jeune homme. Le magicien ne sait que tendre les mains et recevoir des doublons; il en reçoit du père pour qu'il guérisse son gendre, il en reçoit du gendre pour que l'infirmité persiste. C'est un imbroglio parfait, qu'égayent la mine sérieuse du nécromant, esprit toujours alerte et fertile, et les ruses de son valet.

NÉCROMANTIQUE (*tik'*) adj. Qui tient aux pratiques des nécromants : *Le magnétisme animal sort à peine de sa coque* NÉCROMANTIQUE. (Proudh.)

NÉCRONITE n. f. Variété fétide de feldspath orthose.

NÉCROPATHIE (*ti* — du préf. *nécro*, et du gr. *pathos*, maladie) n. f. Disposition à la nécrose et spécialement à la nécrose des os. V. NÉCROSE.

NÉCROPHAGE (*faj'* — du préf. *nécro*, et du gr. *phagein*, manger) adj. Zool. Qui vit de cadavres : *Les insectes* NÉCROPHAGES. ‖ Substantiv. : *Les dermestes et nécrobies sont presque tous* NÉCROPHAGES.

— Encycl. Les insectes *nécrophages* sont aussi bien ceux qui vivent sur les cadavres à tous leurs états que ceux qui s'y développent seulement à l'état de larves. On peut les répartir en catégories distinctes, suivant qu'ils se tiennent sur les cadavres pour dévorer les larves des mouches qui y vivent, comme le font les staphylins et la plupart des histéridés; suivant qu'ils y pondent leurs œufs (dermestes, nécrophores, etc.); suivant qu'ils se nourrissent de la matière putréfiée (omosités, etc.). V. CADAVRE.

NÉCROPHILE n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, répandus dans l'Europe et l'Asie occidentale. (Les nécrophiles sont des silphidés de taille médiocre, roux ou bruns, qui habitent les régions montagneuses et vivent surtout d'escargots morts. Le *necrophilus subterraneus* se trouve, en France, dans les forêts des Vosges.)



Nécrophile (gr. 3 fois).

NÉCROPHILIE (*li* — du gr. *nécro*, mort, et *philos*, ami) n. f. Perversion génitale en vertu de laquelle certaines personnes recherchent de préférence à pratiquer l'acte sexuel avec des cadavres. Syn. VAMPIRISME.

NÉCROPHOBE (du préf. *nécro*, et du gr. *phobos*, crainte) adj. Qui a peur des morts, et, abusivement, de la mort.

NÉCROPHOBIE (*bi* — rad. *nécrophobe*) n. f. Crainte morbide de la mort, qui s'observe spécialement dans certaines neurasthénies dépressives.

NÉCROPHOBIQUE (*bik'*) adj. Qui a rapport à la nécrophobie.

NÉCROPHORE n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, répandus surtout dans l'hémisphère boréal et dont huit se trouvent en France.

— Par plaisant. Employé des pompes funèbres.

— Encycl. Les *nécrophores* sont des silphidés de taille souvent grande, trapus, rectangulaires, qui vivent sur les charognes. En général, ils se réunissent par troupes pour fouir la terre autour des cadavres et les enterrer assez profondément, puis ils pondent leurs œufs. Quand l'animal

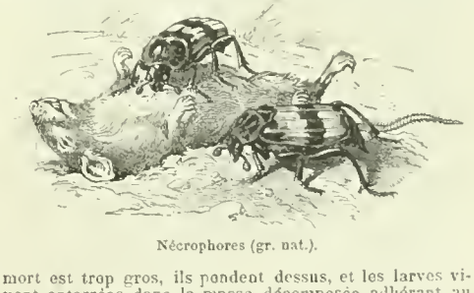

Nécrophores (gr. nat.).

mort est trop gros, ils pondent dessus, et les larves vivent enterrées dans la masse décomposée adhérant au sol. Les nécrophores exhalent une odeur musquée très violente, surtout chez les grandes espèces noires (*necrophorus Germanicus* et *humator*). Les espèces à élytres tachés de jaune orangé recherchent plutôt les petits cadavres (*necrophorus vespillo, vestigator, fossor*) ou même les champignons décomposés (*necrophorus mortuorum*).

NÉCROPOLE (gr. *nékropolis*, ville des morts; de *nékros*, mort, et *polis*, ville) n. f. Antiq. Grand cimetière, à ciel ouvert ou souterrain, situé près d'une ville, et contenant d'ordinaire des groupes de tombes monumentales.

— Par ext. Grand cimetière orné de monuments funéraires : *Les grandes* NÉCROPOLES *parisiennes.*

— Encycl. Le terme de *nécropole* désigne plus spécialement, en archéologie, les cimetières antiques importants, surtout ceux qui présentent un caractère monumental. Ce sont, tantôt des cimetières à inhumation ou à incinération, à ciel ouvert ou souterrains, tantôt des tumulus, dolmens, fosses ou caveaux creusés dans le roc, stèles, cippes, hypogées à peintures ou à façades monumentales, puits, pyramides, mausolées, etc. Les nécropoles antiques les plus célèbres sont : en Egypte, la nécropole de Memphis, où se dressent les pyramides et les hypogées à fresques de la vallée des rois, près de Thèbes; en Asie, les nécropoles royales de la Perse, qui ont été récemment explorées, les tombeaux, creusés dans le rocher, de la Syrie, de la Phénicie et de la Judée, les belles tombes à façades sculptées de la Lycie et de la Phrygie; en Afrique, les nécropoles monumentales de Cyrène, les innombrables hypogées puniques de Carthage, et tous les cimetières puniques, libyques, romains ou chrétiens qu'on a fouillés en Tunisie ou en Algérie; en Grèce, les nécropoles de Rhodes, de Milo, de Tanagra, de Corinthe, les tombeaux de Mycènes, d'Orchomène et de la Thessalie méridionale, le *Céramique* d'Athènes; les nécropoles grecques de Crimée, de Macédoine ou de Thrace; en Italie, la voie des tombeaux à Pompéi, la voie Appienne à Rome, les catacombes chrétiennes de Rome et de Naples, etc. Chez les modernes, on réserve ordinairement le nom de « nécropole » aux grands cimetières d'aspect monumental, comme le Campo Santo de Pise, ou le cimetière du Père-Lachaise, à Paris. V. CATACOMBES, CIMETIÈRES, HYPOGÉES, etc.

NÉCROPSIE (*psi* — du préf. *nécro*, mort, et du gr. *opsis*, vue) n. f. Ouverture et examen d'un cadavre, autopsie. ‖ On dit aussi NÉCROSCOPIE, mais les deux mots sont peu usités.



Nécroscie (réd. d'un quart)

NÉCROPSIQUE (*psik'*) adj. Qui appartient à la nécropsie : *Méthode* NÉCROPSIQUE. ‖ On dit aussi NÉCROSCOPIQUE. (L'un et l'autre sont peu usités.)

NÉCROSCIE (*kro-si*) n. f. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des phasmidés, répandus de l'Inde à la Malaisie.

— Encycl. Les *nécroscies* sont des phasmes de taille grande ou moyenne, allongés, cylindriques, rarement munis d'expansions ou d'épines. On les rencontre depuis Ceylan jusqu'à Bornéo.

NÉCROSE (du gr. *nékrosis*; de *nékros*, mort) n. f. Pathol. Mortification des tissus et spécialement des os et des cartilages.

— Agric. Maladie des grains, dite plus souvent NIELLE.

— Arboric. Sorte de carie produite par un champignon ascomycète, la nectrie, et qui attaque le bois des arbres. V. NECTRIE.

— Encycl. Biol. La *nécrose* est un des processus histolytiques de la *nécrobiose* (v. ce mot); elle résulte souvent des mêmes causes que les *anémies*, mais sa marche est généralement plus aiguë; les brûlures, les inflammations graves des muqueuses (diphtérie), les caustiques, etc., peuvent aussi la déterminer. On distingue trois formes de nécrose : la *gangrène sèche*, la *nécrose de coagulation* et la *colliquation*.

— Pathol. La *nécrose* osseuse est caractérisée par la disparition de l'activité vitale, le travail d'inflammation expulsive qui se fait autour du point atteint, l'élimination du fragment nécrosé par suppuration, enfin l'ossification consécutive du périoste irrité par le contact du séquestre. La nécrose osseuse s'observe dans les déchirures et les soulèvements du périoste par des abcès, les périostites chroniques, certaines affections de la moelle et spécialement les ostéomyélites, dans les contusions, les fractures comminutives ou par coup de feu, les ostéites, les scrofules, la tuberculose, la syphilis, l'intoxication par le phosphore (nécrose phosphorée). Les parties atteintes peuvent s'éliminer par fragments (séquestres parcellaires), être mobiles, invaginées; il subsiste alors des trajets fistuleux et une suppuration intarissable. La thérapeutique comporte le débridement des abcès, le recollement sur l'os des lambeaux du périoste, le traitement des ostéites, des fractures, des infections, le lavage et les pansements antiseptiques. Quand le séquestre tend à s'invaginer, il faut inciser les parties molles, et, avec la gouge et le maillet, briser les parties osseuses qui l'englobent et empêchent son élimination.

NÉCROSER v. a. Produire la nécrose de : *Les vapeurs de phosphore* NÉCROSENT *les os de la mâchoire.*

Se nécroser, v. pr. Être atteint par la nécrose : *Les dents* SE NÉCROSENT *plus fréquemment que les autres os.*

NÉCROSIQUE (*zik'*) adj. Qui concerne la nécrose, qui la détermine.

NÉCROTOMIE (*mi* — du préf. *nécro*, et du gr. *tomê*, section) n. f. Dissection d'un cadavre.

NÉCROTOMIQUE (*mik'*) adj. Qui a rapport à la nécrotomie : *Méthode* NÉCROTOMIQUE.

NECTAIRE (*nèk' tèr'*) n. m. Organe glanduleux, faisant partie de la fleur et sécrétant ordinairement un liquide sucré dit *nectar*.

— Encycl. On rencontre des *nectaires* soit sur les feuilles (laurier-cerise, ricin, etc.), soit sur l'une des pièces florales (pétales des renoncules, par exemple), soit sur le réceptacle floral, où ils se présentent ordinairement sous l'aspect d'une émergence appelée *disque*. Les sucres localisés dans les nectaires sont recherchés par les insectes, et leur présence joue un grand rôle dans la pollinisation.

NECTAIRE ou **NECTARIUS** (saint), patriarche de Constantinople, né à Tarse, en Cilicie, au début du IVe siècle, mort en 397. Quoique déjà avancé en âge et investi de hautes fonctions à la cour impériale, il n'avait pas encore été baptisé lorsqu'en 381, l'empereur Théodose le désigna pour le siège patriarcal de Constantinople, dont venait de se démettre saint Grégoire de Nazianze. Nectaire reçut alors le baptême et les ordres sacrés. Sa modération ramena la concorde parmi le clergé de son diocèse. Les Grecs l'honorent comme saint. Fête le 11 octobre.

NECTAIRE, patriarche schismatique de Jérusalem, né à Candie vers 1605, mort à Jérusalem en 1674. Moine au mont Sinaï, il fut élu évêque de la région sinaïtique (1660) et, aussitôt après, patriarche de Jérusalem. Il parcourut la Moldavie, la Hongrie, la Turquie d'Europe et l'Asie Mineure pour recueillir des aumônes (1661-1665), et put rebâtir ensuite l'abside du Saint-Sépulcre et fonder, à Rama, un hospice pour les pèlerins grecs. En 1672, il se retira au couvent de l'Archange. On lui doit divers ouvrages contre les catholiques et contre ceux de ses coreligionnaires qui penchaient pour la Réforme.

NECTANDRE (*nèk'*) n. m. Genre de lauracées.

— Encycl. Les *nectandres* sont des arbres ou arbustes, à fleurs généralement alternes, à fleurs hermaphrodites ou dioïques, dont on connaît 70 espèces, de l'Amérique tropicale. Le bois de *nectandra concinna*, de la Martinique, connu sous le nom de *laurier marbré*, est utilisé dans l'industrie. Les *fèves pichurim*, aromatiques, toniques, sont les cotylédons des *nectandra puchury major* et *minor*.

NECTANDRÉ, ÉE (*nèk'*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre nectandre.
— n. f. pl. Tribu de la famille des laurinées, ayant pour type le genre *nectandre*. — *Une* NECTANDRÉE.

NECTANDRINE n. f. Alcaloïde extrait du bois de nectandra.

NECTANÉBO, la plus usitée des transcriptions grecques (*Naktonabo, Nectenèbis, Nactanabis*, etc.), des noms que portèrent deux des derniers pharaons indigènes de l'Égypte. — NECTANÉBO Ier (*Nakhtharhabi*) était, à l'origine, le prince de Sebennytos, et, en 379 av. J.-C., à la mort de Néphéritès II, il fut porté au trône d'Égypte par le parti militaire et inaugura la XXXe dynastie Sebennytique. Il fortifia les côtes du Delta et la frontière de l'isthme, avec le concours du général athénien Chabrias. En 374, il repoussa les Perses de Pharnabaze. Il mourut en 361. — NECTANÉBO II (*Nakhounabout*) était fils d'un prince de Sébennytos, à qui Tachos avait confié la régence pendant ses campagnes contre Artaxerxès; il se souleva contre le pharaon et se proclama roi. Le talent du roi de Lacédémone, Agésilas, qui commandait ses mercenaires grecs (359), lui permit de se maintenir au pouvoir. Attaqué une première fois par le grand roi Ochus, ses deux généraux, Diophante d'Athènes et Lamius de Sparte, repoussèrent les Perses (357). Il fut moins heureux quelques années plus tard, et, après une vigoureuse résistance, il fut forcé de s'enfuir en Éthiopie (342). On prétendit que, réfugié en Macédoine, à la cour de Philippe, il avait fait croire à Olympias que Zeus Ammon était tombé amoureux d'elle, que lui-même était venu de nuit rejoindre la reine, et qu'Alexandre était né de cette visite clandestine.

NECTAR (*nèk'-tar'* — mot gr.) n. m. Mythol. Breuvage des dieux, qui donne l'immortalité à ceux qui en boivent : *Hébé et Ganymède versaient le* NECTAR *aux dieux.* ‖ Par ext. Boisson délicieuse.
— Fig. Objet qui cause une sensation, une impression extrêmement agréable.

Du *nectar* idéal sitôt qu'elle a goûté,
La nature répugne à la réalité.
LAMARTINE.

— Antiq. Vin récolté autrefois dans l'île de Chio et qui était vanté comme le meilleur vin de la Grèce antique.
— Bot. Liquide sucré que sécrètent les *nectaires*.

NECTARADENE (*nèk'* — de *nectar*, et du gr. *adèn*, glande) n. f. Nom donné par quelques botanistes aux glandes qui secrètent le nectar.

NECTARÉ, ÉE adj. Qui ressemble au nectar; qui produit le nectar : *La rose entr'ouvre les glandes* NECTARÉES *de son sein.* (B. de St-P.) ‖ On dit aussi NECTARÉEN, ENNE.

NECTARIFÈRE (de *nectaire*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte un nectaire : *Fleurs* NECTARIFÈRES. ‖ Qui sécrète du nectar : *Glandes* NECTARIFÈRES.

NECTARIFIQUE (*fik'* — de *nectar*, et du lat. *facere*, faire) adj. Se dit de certains animaux dont le corps laisse exsuder une liqueur sucrée : *Les pucerons sont* NECTARIFIQUES. ‖ On dit aussi NECTARIPARE.

NECTARILYME (de *nectaire*, et du gr. *eluein*, envelopper) n. m. Organe qui couvre et protège le nectaire des fleurs.

NECTARINE n. f. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des vespididés. (Les nectarines (*nectarina*), voisines des guêpes, sont noires, avec l'anus



Nectarine (grossie 2 fois).

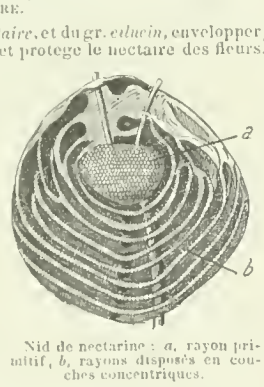

Nid de nectarine : *a*, rayon primitif, *b*, rayons disposés en couches concentriques.

jaune; elles construisent des nids énormes, formés d'une série de sphères concentriques.)

NECTARINIE (*ni*) n. f. Genre d'oiseaux passereaux, type de la tribu des *nectarinnés*, comprenant une cinquantaine d'espèces, des régions chaudes de l'Afrique.
— ENCYCL. Les *nectarinies* sont des soulmangas à livrée brillante; ils représentent en Afrique les oiseaux mouches américains. La *nectarinia Habessinica* se trouve en Éthiopie jusqu'à Obock.



Nectarinie.

NECTARINIEN, ENNE (*nèk', ni-in, è-n*) adj. Zool. Qui ressemble à une nectarinie.

NECTARINIINÉS (*nè-ni-i-né*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux tenuirostres, de la famille des proméropidés, dont le genre *nectarinie* est le type. — *Un* : NECTARINIINÉ.

NECTARITE (*nèk'* — gr. *nektar*, *tos*, d'ambre, de *nectarion*, aunée) n. m. Antiq. Vin aromatisé d'aunée.

NECTAROTHÈQUE (*nèk', tè-k'* — de *nectaire*, et du gr. *thèkè*, boîte) n. m. Bot. Partie d'une fleur qui enveloppe les nectaires.

NECTIQUE (*nèk' tik'* — du gr. *nektès*, nageur) adj. Qui a la propriété de surnager : *Sidex* NECTIQUE.



Nectogale.

NECTOGALE (*nèk'* n. m. Genre de musaraignes du groupe des crocidures, dont l'espèce type habite le Thibet. Le *nectogale elegans* est une musaraigne d'un gris foncé uniforme, avec la tête rousse et la queue blanchâtre, le dessous du corps est jaunâtre.

NECTOMYS (*nèk', miss*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, propres à l'Amérique tropicale. Les nectomys sont des rats [muridés] que leurs mœurs aquatiques rapprochent de certains campagnols.)



Nectomys.

NECTOPODE (*nèk'* — du gr. *nektès*, qui nage, et *pous, podos*, pied) adj. Zool. Qui a les pieds conformés pour la natation.

NECTRIE (*nèk'-tri*) n. f. Genre de champignons ascomycètes, dont les fructifications forment de petites masses rondes, généralement d'un rouge vif, et présentent au sommet une ouverture par où s'échappent les spores.
— ENCYCL. Le mycélium de ces champignons vit en parasite dans les troncs d'arbres et y produit la nécrose. Très voisine des chancres, cette maladie est extrêmement répandue sur les arbres vivants dont le bois est profondément envahi. Le point de départ est généralement une blessure du tronc, sur laquelle ont germé les spores du parasite. D'où la nécessité de toujours recouvrir de goudron les blessures des arbres, qu'elles soient accidentelles ou voulues, telles que celles dues à l'élagage.
Une espèce extrêmement commune est la *nectrie couleur cinabre*, qui cause souvent le *chancre du pommier*, et dont on rencontre fréquemment les fructifications, de la grosseur d'une noisette, sur les brindilles tombées.

NECTURE (*nèk'*) n. m. Genre de batraciens urodèles, de la famille des protéidés, comprenant une espèce de l'Amérique du Nord.
— ENCYCL. Le *necture tacheté* (necturus maculatus), ménobranche des vieux auteurs, est voisin du protée de Carniole, mais il possède des yeux qui sont très petits. Cet animal allongé, cylindrique, grêle, avec la queue comprimée et les quatre membres courts terminés chacun par quatre doigts, atteint 30 à 35 centimètres de long; il est brun taché de noir. On le trouve dans les eaux douces du l'est des États-Unis, au Canada. Certains naturalistes voient en lui une forme larvaire du *batrachoseps*.



Necture.

NÉCUNE n. f. Métrol. Monnaie des Indes orientales.

NÉCYDALE (*si*) n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la famille des cérambycidés, répandus surtout dans l'hémisphère boréal.
— ENCYCL. Les *nécydales* sont de grands et beaux insectes allongés, cylindriques, à élytres très courts, à livrée rousse et brune. Deux espèces se trouvent en France : la *necydalis ulmi*, longue de 3 centimètres, vivant dans les hêtres et les ormes et la *necydalis major*, qui vit dans les poiriers, saules, peupliers et maroniers d'Inde.



Nécydale, (réduit d'un sixième).

NÉCYOMANCIE (*si-o, sî* — du gr. *nekus*, mort, et *manteia*, divination) n. f. Art de deviner l'avenir par l'examen des os et des nerfs des morts et par celui des cordes qui avaient servi au supplice des condamnés. ‖ S'est dit pour NÉCROMANCIE.

NECYRIA (*nè-si*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, comprenant une quinzaine d'espèces de l'Amérique du Sud. (Les *necyria* sont de jolis papillons à ailes courtes et larges, variées de teintes vives et tranchées.)

NÉCYSIEN (*si-zi-in*) n. m. Antiq. gr. Nom donné à ceux qui figuraient dans les nécysies ou fêtes des morts. ‖ On dit aussi NÉCYSÉEN.

NÉCYSIES (*si-zi* — du gr. *nèkusia*; de *nèkus*, mort) n. f. pl. Antiq. gr. Sacrifices en l'honneur des morts. ‖ Fêtes des morts qui se célébraient en beaucoup d'États grecs : à Athènes, le 5 du mois de boédromion; en Crète, en Chaldée, etc. (Ces fêtes s'appelaient aussi *némésies*, à cause des sacrifices qu'on offrait alors à Némésis.)

NEDA (*nè*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des pleurobranchidés, propres à la Méditerranée (*neda lunicep*s).

NEDA, bourg d'Espagne (Galice [prov. de la Corogne]); 4.500 hab.

NEDDE, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 46 kilom. de Limoges, au-dessus de la Vienne; 2.022 hab.

NEDENAES ou **NEDENÄS**, prov. de la Norvège méridionale, faisant front au midi sur le Skagerrak par un littoral très indenté. Superf. 9.348 kilom. carr.; pop. 80.000 hab. environ. Montagnes basses et moyennes; climat humide, assez égal; forêts; riches mines de fer. Ch.-l. *Arendal*.

NEDER, mot flamand qui signifie *bas, inférieur*, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms géographiques des Pays-Bas (NEDER*land*, etc.).

NEDERBRAKEL, comm. de Belgique (Flandre-Orient. arrond. d'Audenarde), sur la Zwalm, affluent de l'Escaut; 1.680 hab. Dentelles, gaats.

NEDER-OVER-HEEMBEEK, comm. de Belgique (Brabant, arrond. de Bruxelles); 2.362 hab. Produits chimiques.

NEDJATI (Sa'i), l'un des plus grands poètes lyriques de l'empire ottoman, né vers le milieu du XVe siècle, mort à Constantinople en 1509. Il fut vendu comme esclave à Andrinople, à une dame turque, qui lui fit donner de l'instruction. Bajazet II l'attacha au service de ses deux fils Abd Allah et Mahmoud, à la mort de Mahmoud, Nedjati se retira à Constantinople, où il se livra à la poésie. En plus d'un *Divan*, il a laissé une traduction turque de la *Kimia-i Saadet* de Ghazali et du recueil d'histoires persanes intitulé *Djami et-hikayat*.

NEDJDI n. m. Cheval arabe d'une race particulière : *Le* NEDJDI *est l'arabe pur sang.* (J.-J. Marcel.)
— Adjectiv. *Les muscles du cheval* NEDJDI *sont très apparents.* (J.-J. Marcel.)

NEDJED, région de l'Arabie centrale. D'une manière générale, le terme de Nedjed, proprement *haut pays*, embrasse, par opposition aux régions littorales du Hedjaz et de l'Yémen à l'O., et du Haça à l'E., les plateaux gréseux et granitiques de l'Arabie centrale compris entre le désert de Roba el-Khaly au S. et le désert de Chammar au N. C'est, par conséquent, le noyau géologique de la péninsule arabique, où s'élèvent des collines et parfois des chaînes de 1.800 à 2.000 mètres d'altitude (djebels Adja, Chomer, Temana, Selman, etc.), sous un climat que le relief adoucit. L'agriculture est possible (dattiers, céréales, pâturages), les villes nombreuses, la population, parmi laquelle s'est développée la secte wahabite, active et industrieuse : tissage de la laine, travail du cuivre, des peaux, fabrique des armes. Commerce de toiles, épices, café, etc. Au point de vue politique, le Nedjed est partagé entre le royaume de Chomer au N., et le royaume wahabite de Riad, dont le Kacim est vassal. Au souverain de ce dernier royaume est réservé par les Arabes le titre d'*émir el-Nedjed*.

NEDJEF ou **MECHED-ALI**, ville de la Turquie d'Asie (Mésopotamie [prov. de Bagdad]), sur la mer de *Nedjef*, ou Cheriet Ibn-Haddal (lac marécageux, que traverse le Hindièh, bras occidental de l'Euphrate); 5.000 hab. C'est la ville sainte des mahométans chiites. Tombeau d'Ali, dans une mosquée à coupole d'or; pèlerinage fréquenté. Fabrication de tissus en poil de chameau; commerce de linceuls sacrés et de briques de terre.

NEDJRAN ou **NAJERAN**, localité de la Turquie d'Asie (Syrie orientale), au N.-O. du djebel Haouran, non loin de l'oued Kanaouat (bassin du Jourdain), peuplé de Druses et de chrétiens. Tours de l'époque chrétienne.

NÉDOGARKI, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Poltava [distr. de Krementchoug]); 3.500 hab.

NEDRE KALIX, ville de la Suède septentrionale (prov. de Norrbotten), située à l'embouchure du *Kalix*, dans le golfe de Botnie; 12.000 hab.

NEDRIGALOF ou **NÉDROGAILOF**, ville de Russie (gouv. de Karkoï), sur la Soula, affluent du Dniepr; 7.200 hab. Savonneries.

NEDROMA, comm. mixte de l'Algérie (prov. d'Oran [arrond. de Tlemcen]), au versant nord-ouest du Filaoussen (1.136 m.); 30.572 hab.

NÉDULAIRE (*lèr'*) ou **NÉDULARIE** (*ri*) n. f. Genre de champignons, caractérisé par sa fructification arrondie, contenant à l'intérieur des petites masses sessiles, discoïdes, dans lesquelles se forment les spores. (Ces champignons poussent quelquefois à terre, le plus souvent sur des brindilles ou des troncs d'arbres en voie de décomposition.)

NÉDUSIENNE (*zi-èn'*) adj. Mythol. gr. Surnom de Minerve, adorée sur les rives du Néda.

NÉE (François-Denis), graveur français, né et mort à Paris (1732-1818). Élève de Lebas, il se fit connaître par la restauration des cuivres du *Recueil des peintures antiques*. En collaboration avec Masquelier, il exécuta les illustrations des *Métamorphoses d'Ovide* et de l'*Essai sur la musique* de Laporte, 430 planches des *Tableaux pittoresques de la Suisse*. Un peu plus tard, seul cette fois, Née entreprit les gravures du *Voyage en Grèce* de de Choiseul-Gouffier, du *Voyage de Naples et de Sicile* de l'abbé de Saint-Non, du *Voyage pittoresque de la France*. Son œuvre capitale est le *Voyage de Constantinople et des rives du Bosphore*.

NEEDE, ville des Pays-Bas (prov. de Gueldre), près de la frontière d'Allemagne, dans une vaste plaine; 4.000 hab.

NEEDHAM, ville des États-Unis (Massachusetts), dans la banlieue de Boston, près du Charles-River; 10.000 hab.

NEEDHAM (Jean TURBERVILLE), physicien anglais, né à Londres en 1713, mort à Bruxelles en 1781. Il alla faire ses études à Douai, se fit ordonner prêtre, professa la rhétorique au collège anglais de cette ville, enseigna ensuite en Angleterre, à Lisbonne et fut appelé en Belgique, où on le pourvut du canonicat de Soignies. Il fonda l'Académie des sciences de Bruxelles et en resta le directeur.
Dans son premier ouvrage : *Nouvelles observations microscopiques, avec des observations sur la composition et la décomposition des corps organisés* (1745; trad. par Lavirotte, 1750), il soutint que des animalcules, comparables à de petites aiguilles, peuvent être formés spontanément dans du jus de citron et de la farine mis en fermentation. Son esprit parodoxal ne se manifestait pas seulement dans les sciences : il voulut aussi établir que les caractères d'écriture en usage en Chine sont les mêmes dont se servaient les Égyptiens, et il a publié à ce sujet : *De inscriptione quadam xgyptiaca Taurini inventa et characteribus olim xgyptiacis et Sinis communibus exarata, epistola* (1761). Nous citerons encore de lui : *Recherches physiques et métaphysiques sur la nature et la religion* (1769), qui l'engagèrent dans une vive polémique avec Voltaire; *Principes d'électricité* (1781); etc.

NÉÉE n. f. Genre de nyctaginées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, à fleurs grandes et solitaires, dont on connaît onze espèces, toutes américaines.

NEEFE (Christian Gottlob), musicien allemand, né à Chemnitz en 1748, mort à Dessau en 1798. Il fit représenter un certain nombre d'opéras : *la Pharmacie, l'Optique de l'amour, l'Opposition, le Barbier de village, Henri et Lyda, Zémire et Azor, Adélaïde de Veltheim, Sophonisbe, le Nouveau Propriétaire*. Il écrivit aussi la musique de plusieurs drames et traduisit en allemand divers opéras de Grétry, Dalayrac, etc. Cet artiste honorable fut l'un des premiers maîtres de Beethoven.

NEEFS (Pieter), dit **le Vieux**, peintre flamand, né à Anvers en 1578, mort dans cette ville après 1656. Élève de Hendrick Steenwyck, il s'est spécialement occupé de représenter des intérieurs d'église. Breughel et Teniers ont peint souvent les figurines de ses tableaux. Le musée

du Louvre possède de lui : *Saint Pierre délivré de prison*, et huit *Intérieurs d'église*. — Son fils, PIETER, surnommé *le Jeune*, a fait de ces intérieurs quelques copies assez médiocres. D'autres peintures du même genre, datées de 1646 et 1648, sont signées F. LUDWIG **Neefs** et appartiennent probablement à un autre fils de Pieter Neefs, né à Anvers en 1617, et qui était moine.

NEENAH, ville des Etats-Unis (Wisconsin), au lieu où le Fox River sort du lac Winnebago ; 10.000 hab. Papeteries, minoteries, scieries, fonderies.

NÉER. Géogr. Syn. de NEDER.

NEER (Aart ou Arthus VAN DER), peintre hollandais, né et mort à Amsterdam (1603-1677). Il s'est fait un renom par ses effets de clair de lune, de soleil couchant et ses paysages d'hiver. Le musée du Louvre possède de lui les *Bords d'un canal en Hollande* et le *Village traversé par une route*. Un *Clair de lune* et deux *Paysages* se voient au musée de Bordeaux ; une *Marine*, au musée de Nancy ; des *Patineurs*, au musée d'Amsterdam. Citons enfin un *Paysage* du plus charmant effet, surtout par les teintes claires de l'eau, à la pinacothèque de Munich ; etc.

NEER (*Eglon*-Hendrick VAN DER), peintre hollandais, fils du précédent, né à Amsterdam en 1635 ou 1636, mort à Dusseldorf en 1703. Élève de son père, puis de Van Loo, il vécut à Rotterdam de 1663 à 1669 ; en 1670, il travaillait à La Haye. Il alla ensuite à Bruxelles et enfin à Dusseldorf, où il fut peintre de la cour du prince Jean-Guillaume. Il fut aussi peintre de la cour du roi Charles II d'Espagne. Il peignit avec un égal talent le portrait, le tableau de genre, le tableau d'histoire et d'excellents paysages.

Parmi les plus célèbres de ses tableaux, que la gravure a répandus, nous signalerons : *un Seigneur et une Dame à table* et une *Dame lisant ; le Petit Tambour et ses Camarades ; Dame en robe de satin blanc accordant son luth ; le Goûter ; Baigneurs ;* la fameuse *Marchande de poisson*, au Louvre. Une *Femme consultant un médecin sur la maladie de son enfant*, une des plus belles pages du célèbre Hollandais, se trouve à Montpellier ; la pinacothèque de Munich possède une *Dame accordant son luth* et une *Dame évanouie*, qui rappellent la manière de Mieris et de Netscher.

NÉÈRE, nom donné par Tibulle à l'une de ses maîtresses. Tout un livre des *Amours*, le troisième, lui est consacré. Les poésies qu'il lui adresse sont remarquables par la pureté du sentiment et le ton mélancolique.

NEERHEYLISSEM, comm. de Belgique (Brabant [arr. de Louvain]) ; 1.720 hab. Fécularie.

NÉERLANDAIS, AISE (*èr', dè, èz'*), personne née dans les Pays-Bas (Néerlande) ou qui habite ce pays. — *Les* NÉERLANDAIS.

— Adjectiv. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *La population* NÉERLANDAISE. V. PAYS-BAS.

— n. m. Ling. Langue parlée dans les Pays-Bas.

— ENCYCL. La *langue néerlandaise* (« nederlandsche taal » en hollandais) est proprement la langue parlée dans les Pays-Bas et plus souvent appelée en France le hollandais. (V. PAYS-BAS.) Mais, au sens large du mot, le *néerlandais* comprend tous les dialectes bas franconiens parlés sur les territoires de la Hollande et de la Belgique actuelles. Le flamand est donc un dialecte néerlandais, comme le hollandais, parlé jadis dans l'unique province de Hollande et devenu la langue usuelle des gens cultivés, ou comme le franconien occidental, qui a donné naissance à la langue littéraire des Pays-Bas. Le néerlandais, appelé aussi bas franconien (allem. *niederfränkisch*), appartient au rameau occidental des langues germaniques.

NÉERLANDE, forme francisée du mot *Nederland*. V. PAYS-BAS.

NEERLINTER, comm. de Belgique (Brabant [arrond. de Louvain]), sur la Grande Geete, tributaire de l'Escaut ; 2.713 hab. Carreaux.

NEEROETEREN, comm. de Belgique (Limbourg [arr. de Maeseyck]), sur le canal Zuid-Willems ; 2.214 hab. Huile, filatures.

NEERPELT, comm. de Belgique (Limbourg (arrond. de Maeseyck]), sur le Dommel, affluent de la Meuse ; 2.681 hab. Impression sur étoffes.

NEERWINDEN ou **NERVINDE**, comm. de Belgique (prov. de Liége [arrond. de Waremme]) ; 600 hab. Deux batailles importantes ont été livrées à Neerwinden. Le 29 juillet 1693, le maréchal de Luxembourg y emporta d'assaut les retranchements qui protégeaient l'armée de Guillaume d'Orange, roi d'Angleterre, après plusieurs furieuses et sanglantes attaques qui arrachèrent à Guillaume ce cri fameux de rage et d'admiration : « Oh ! l'insolente nation ! » En 1793 (18 mars), Dumouriez y attaqua l'armée de Cobourg et de Clerfayt, mais dut battre en retraite sur Louvain, après avoir perdu 4.000 hommes.

NEES VON ESENBECK (Chrétien-Godefroi), botaniste allemand, né près d'Erlaeb en 1786, mort à Breslau en 1858. Il professa la botanique à Erlangen (1818), à Bonn (1819) et à Breslau (1831), et perdit sa chaire (1853) à la suite de sa participation aux agitations politiques. Il fut président de la célèbre académie des *Curieux de la nature* de Bonn. Citons, parmi ses ouvrages, son *Système des champignons* (1817) et sa *Bryologia germanica* (1823-1851). On a donné le nom de *neesia* à un genre de malvacées. — Son frère, THÉODORE-FRÉDÉRIC-LOUIS, également botaniste, né près d'Erbach en 1787, mort à Hyères en 1837, fut professeur de pharmacie à Bonn et s'occupa surtout de botanique descriptive. On lui doit : *Plantæ medicinales* (1821-1831) et un travail important, intitulé : *Genera plantarum floræ germanicæ* (1833-1838).

NÉÉSIE (*zi*) n. f. Genre de malvacées, comprenant de beaux arbres à feuilles entières, qui croissent à Java.

NEF (*nèf* — du lat. *navis*, vaisseau) n. f. Mar. anc. Navire du moyen âge aux formes arrondies, destiné à naviguer sur les grands océans. ‖ Navire, embarcation quelconque. (Vieux mot qui est resté dans la langue poétique.)

— *Nef de Condé*, Sorte d'allège employée sur les rivières du Nord.

— Archéol. Meuble de table, employé au moyen âge, et qui avait la forme d'un navire.

— Archit. Espace compris entre deux rangées de piliers qui soutiennent une voûte d'église : *La* NEF *principale*. ‖ *Nefs latérales*. Ne se dit plus guère des nefs latérales, qu'on appelle généralement aujourd'hui BAS CÔTÉS ou COLLATÉRAUX.

— Hydraul. *Moulin à nef*, Moulin à eau construit sur un bateau.

— PROV. ANC. : **Qui entre en nef n'a pas vent à gré**, Les commencements d'une entreprise sont souvent pénibles.

— ENCYCL. Mar. Les *nefs* de Bretagne et d'Angleterre se livrèrent des combats fameux et, auparavant, saint Louis s'en était servi pour débarquer en Terre sainte. Les nefs de l'Océan des XIIIe, XIVe et XVe siècles atteignirent jusqu'à 800 tonneaux de déplacement. Les nefs précédèrent les vaisseaux de ligne, qui les remplacèrent, ainsi que les galères, dans la Méditerranée et l'Océan.

— Archéol. La *nef*, dans le service de table, était une grande pièce d'orfèvrerie qui servait à renfermer le couvert du seigneur (V. CADENAS), et qui affectait ordinairement la forme d'une nef, mais on en trouve aussi construites en façon de château fort, de bahut, etc. Certains de ces curieux objets se compliquaient d'une boîte à musique et d'automates. Le musée de Cluny possède une de ces nefs, datant du XVIe siècle.



Nef (XVe s.).

Nef des fous (LA) [*das Narrenschiff*], poème satirique de l'Alsacien Sébastien Brand, paru à Strasbourg en 1494. Brand réunit en une suite de petits tableaux, précédés de gravures dessinées par l'auteur, les divers genres de folie. La *Nef des fous* eut un succès considérable, fut traduite en diverses langues, et suscita de nombreuses imitations, dont les plus célèbres sont la *Conjuration des fous* de Murner et la *Nef des folles* de Josse Badius (1501). La forme est assez grossière. La langue est la langue de transition du moyen haut allemand au haut allemand moderne et renferme mainte forme dialectale alsacienne.

Nef (ORDRE DE LA). V. NAVIRE (*ordre du*).

NÉFASTE (*fasst'* — du lat. *nefastus*) adj. Antiq. rom. Qualification donnée, dans le calendrier romain, aux jours où il était défendu par la religion de vaquer aux affaires publiques. ‖ Se disait aussi des jours de fêtes solennelles qui étaient accompagnées de sacrifices et de spectacles et, plus ordinairement, des jours de deuil et de tristesse, regardés comme funestes en mémoire de quelque événement malheureux.

— Par anal. Fatal, malheureux, en parlant d'une époque : *La journée* NÉFASTE *de la Saint-Barthélemy*. ‖ Fatal, funeste en général : *Action* NÉFASTE.

— ENCYCL. Antiq. rom. Certains jours étaient demi-fastes et demi-*néfastes*, c'est-à-dire que les tribunaux et les autres services vaquaient soit avant, soit après midi. Les Grecs et les Egyptiens avaient aussi des jours néfastes. Chez les Romains, le nombre de jours néfastes alla toujours en augmentant, et les empereurs durent à plusieurs reprises les restreindre.

NEFATH, NEFET ou **NFAT**, tribu arabe du sud de la Tunisie (près de Sfax), comptant 6.000 à 8.000 individus, mais ayant joué un rôle politique considérable, à cause de l'influence que sut acquérir un de ses membres, Ali-ben-Khalifa. Les Nefath font le commerce de laines et de dattes.

NÈFE n. f. Partie renflée du bec d'un oiseau de proie.

NEFFTZER (Auguste), publiciste français, né à Colmar (Haut-Rhin) en 1820, mort à Bâle en 1876. Il étudia la théologie protestante, puis se fit journaliste. S'étant rendu à Paris, il entra en 1844 à la « Presse » d'Emile de Girardin, et en devint le directeur politique (1856-1857). En 1858, il entra à la « Revue germanique », retourna à la « Presse » (1859-1861), et fonda en 1861 le « Temps », dont il fut le directeur et le rédacteur en chef, jusqu'en 1871. Nefftzer fut un journaliste d'une haute honorabilité, aux vues larges et élevées. Un recueil choisi de ses œuvres a paru sous le titre d'*Œuvres de Nefftzer* (1885).

NEFIACH, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 19 kilom. de Perpignan, sur la Têt ; 1.062 hab. Source thermale du Mas-de-la-Juliane, chlorurée sodique, utilisée dans les maladies de l'appareil digestif.

NÉFLE n. f. Fruit du néflier : *Manger des* NÈFLES. ‖ *Bois de nèfle*, Nom donné, à la Réunion, à une espèce de jambosier, à cause de la ressemblance de son fruit avec la nèfle. ‖ *Nèfle d'Inde*, Fruit du métel.

— Loc. fam. : *On vous donnera des nèfles*, et, plus souvent, interjectiv. et par ellipt., *Des nèfles !* (Cette dernière forme est populaire. — Se dit à une personne qui demande une chose trop belle ou trop chère.) ‖ *Je ne l'ai pas eu pour des nèfles*, Cela m'a coûté cher.

— PROV. : **Avec le temps et la paille les nèfles mûrissent**, On vient à bout de tout avec du temps et des soins.



Néflier : *a*, coupe d'une fleur ; *b*, nèfle.

NÉFLIER (*fli-é* n. m. Genre de rosacées, tribu des pirées. ‖ *Néflier du Japon*, Nom vulgaire d'une espèce de bibassier.

— ENCYCL. Le genre *néflier* (mespilus) ne comprend qu'une espèce, le néflier commun (*mespilus Germanica*), arbre qui croît dans les bois d'une grande partie de l'Europe. Son tronc, très rameux, tortu et difforme, est résineux. Ses feuilles sont oblongues, entières ou denticulées, vertes à la face supérieure, pubescentes à la face inférieure. Ses fleurs sont blanches ou rosées. Son fruit (nèfle) est volumineux, presque sphérique ; il diffère de la poire par la consistance osseuse de son endocarpe, qui forme cinq noyaux, et par les grandes dimensions de l'« œil » que forme le calice persistant. Acerbe et astringent quand il est frais, il devient sucré et comestible quand il est blet. Le néflier se cultive en buisson ; on greffe les variétés à gros fruits sur poirier, cognassier et surtout aubépine ; recueillies à l'époque des premières gelées blanches, les nèfles achèvent de mûrir sur un lit de paille. Le bois du néflier est susceptible d'un beau poli.

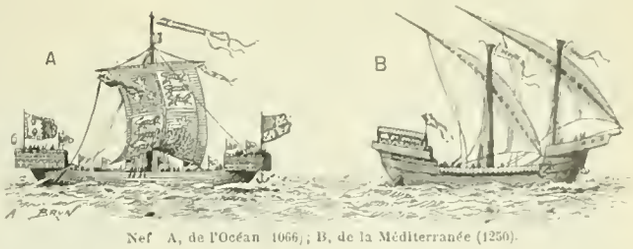

Nef A, de l'Océan 1066 ; B, de la Méditerranée (1250).

NEFOROCHTCHA, bourg de Russie (gouv. de Poltava), sur l'Orel, affluent du Dniéper ; 5.000 hab.

NEFOUD, désert de sable de l'Arabie centrale, compris entre la dépression du Djôf au N. et, au S., les montagnes du Chomer, et se rattachant par l'O. au grand désert de Roba-el-Khalil. C'est une surface rocheuse, granitique ou calcaire, uniquement couverte de sables purs, creusés çà et là d'immenses excavations demi-elliptiques, les *fouldj*, sans eaux superficielles, presque sans pluies, mais que l'existence d'une végétation rudimentaire empêche d'être absolument inhospitalière.

NÉFRO n. m. Bouillie abyssinienne faite avec du blé, de l'orge, des fèves et des haricots.

NEFTA ou **NAFTA**, oasis du Sud tunisien, à 25 kilom. au S. O. de Tozour, entre le chott Djerid et le chott Gharsa ; environ 10.000 hab. Dattes et céréales.

NEFZA, tribu tunisienne, qui vit dans les montagnes, à 90 kilom. environ à l'O. de Tunis. Depuis sa soumission (1881), cette tribu a tant progressé que beaucoup d'hommes doivent se louer comme métayers dans les autres tribus. Ce sont de bons éleveurs et d'excellents agriculteurs.

NEFZAOUA ou **NIFZAOUÏA**, groupe d'oasis du Sud tunisien, entre le pays des Matmata et le chott Djerid. Centre principal *Kebili*, siège du caïdat des Nefzaoua ; 5.000 hab. Le sol est fertile, mais insuffisamment cultivé.

NEGAPATAM ou **NAGAPATNAM** (la *Ville du Serpent*), ville de l'Hindoustan (présid. de Madras), sur la côte de Coromandel (golfe du Bengale), à l'embouchure du Vennar, bras central du delta de la Cavéry ; 57.000 hab. (avec Nagar). Port assez actif. *Nigamos* des Grecs, *Cidade do Choramandel* des Portugais, dont elle fut un des premiers établissements dans l'Inde, elle fut prise en 1660 par les Hollandais et, en 1781, par les Anglais.

NÉGATEUR, TRICE (du lat. *negator, trix*) adj. Qui nie, qui est porté à nier : *Je n'ai pas l'esprit* NÉGATEUR. (E. de Gir.)

— Substantiv. Personne qui nie, qui a l'habitude de nier : *Un* NÉGATEUR *de toutes choses*.

— n. m. Hist. relig. Nom donné par les premiers chrétiens à celui qui reniait le Christ au milieu des tourments.

NÉGATIF, IVE (du lat. *negativus* ; de *negare*, nier) adj. Qui exprime une négation : *Proposition* NÉGATIVE.

— Qui exprime ou caractérise le non-être, l'absence d'un fait : *L'absence de la douleur est un plaisir* NÉGATIF.

— Qui refuse, qui a l'habitude de refuser : *Un homme* NÉGATIF. (VX.)

— *Avoir voix négative*, Avoir le droit de s'opposer à une chose, sans pouvoir en imposer une autre.

— Bot. *Caractères négatifs*, Caractères d'une plante consistant dans l'absence de certaines parties.

— Chim. Se dit quelquef. pour ÉLECTRONÉGATIF. ‖ *Travail négatif*, Fermentation avec augmentation de chaleur.

— Dr. *Loi négative*, Celle qui défend de faire une chose. ‖ *Peines négatives*, Celles par lesquelles on exclut certaines personnes d'honneurs ou de dignités. ‖ *Conflit négatif*, Incident de procédure provenant d'une déclaration d'incompétence de l'autorité judiciaire et de la juridiction administrative dans la même cause.

— Gramm. *Verbe négatif*, Une des formes du verbe turc, dans laquelle, au moyen de l'insertion d'une lettre, le sens du verbe devient négatif. ‖ *Particule négative*, Particule exprimant une négation, comme *non, ne, point*.

— Hist. *Droit négatif*, Droit que s'attribuait le petit conseil de Genève de rejeter les représentations faites par les citoyens pour interpréter des lois obscures ou maintenir des lois enfreintes. ‖ *Citoyen négatif* ou substantiv. *Négatif*, Un partisan du droit du petit conseil de Genève.

— Math. Se dit d'une quantité retranchée de zéro, c'est-à-dire que l'on compte dans un sens opposé à celui dans lequel sont comptées les quantités positives : *Le produit de deux quantités* NÉGATIVES *est positif*.

— Photogr. *Epreuve négative*, Epreuve dans laquelle les noirs du modèle sont remplacés par des blancs et les blancs par des noirs : *Les épreuves* NÉGATIVES *sur verre servent à tirer des épreuves positives*.

— Physiq. *Electricité négative*. V. ÉLECTRICITÉ. ‖ *Eléments négatifs*, Disques de cuivre d'une pile galvanique. ‖ *Pôle négatif*. V. PÔLE. ‖ *Etat négatif*, Etat d'un corps dans lequel se manifeste seulement l'électricité négative. ‖ *Foyer négatif*. Se dit quelquefois du foyer d'une lentille situé du côté opposé à la source de la lumière.

— Théol. *Commandement négatif*, Commandement qui défend de faire une chose, tandis que les préceptes *positifs* ordonnent de faire certains actes. ‖ *Schisme négatif*, Celui dans lequel on rejette certains dogmes ou certaines pratiques d'une Eglise, sans se séparer d'elle. ‖ *Hérétique négatif*, Celui qui refusait d'avouer les opinions qu'on lui prêtait.

— n. f. Proposition qui nie : *L'*AFFIRMATIVE *et la* NÉGATIVE *de presque toutes les opinions ont leur probabilité*. (Pasc.) ‖ Par ext. Refus : *Sa Majesté demeurant toujours*

dans une NÉGATIVE *absolue.* (La Rochef. ‖ *Se tenir sur la négative,* Refuser constamment; persistor dans un refus. — Gramm. Mot qui sert à nier : Non, ni, ne *sont des* NÉGATIVES.

— ENCYCL. Gramm. *Phrase négative.* Les phrases contenant une négation comportent, dans plusieurs langues, une syntaxe spéciale. Citons notamment, en français, l'emploi du subjonctif dans les propositions incidentes ou complétives dépendant de principales négatives : *Ce n'est pas un homme dont on* PUISSE *mépriser les avis.* D'autre part, l'emploi de la particule *ne* dans les propositions subordonnées : *Je crains qu'il* NE *vienne ; Je crains qu'il* NE *vienne pas ; Il est moins riche qu'on* NE *croit,* etc., est soumis, dans les grammaires usuelles, à une foule de règles subtiles, et que l'on tend aujourd'hui à simplifier.

— Math. V. POSITIF.

NÉGATION (*si-on* — lat. *negatio* : de *negare,* nier) n. f. Action de nier : *Toute proposition contient* AFFIRMATION *ou* NÉGATION. ‖ Par ext. Action de refuser, de dire non à quelqu'un qui demande quelque chose : *Répondre par une* NÉGATION.

— Gramm. Mot qui sert à nier : *En latin, deux* NÉGATIONS *valent une* AFFIRMATION.

— ENCYCL. Gramm. Les mots exprimant une *négation* sont classés parmi les adverbes ou les particules. Dans certaines langues, par exemple le finnois, la négation se conjugue comme un verbe, tandis que le mot désignant l'action mée ne change point de forme ; c'est ce qu'on appelle la *conjugaison négative.* Dans les langues indo-européennes, la négation *ne* peut affecter une *phrase* (*Je ne mange pas de viande*), ou un mot (*indigne, non-valeur,* etc.). La négation peut aussi avoir une valeur prohibitive : *Ne sortez pas.* La langue commune indo-européenne possédait des particules correspondant à ces trois emplois : 1° *Ne,* d'où dérivent, avec ou sans l'addition de suffixes, les négations *ne* et *non* du français, *nein* de l'allemand et *no* de l'anglais ; 2° *n* (vocalisé, qui a donné les préfixes négatifs *a* ou *an* du grec, *in* du latin et du français, *un* de l'allemand et de l'anglais ; 3° *mē,* particule prohibitive, conservée en grec (*mḗ*), en sanscrit *mâ* et en arménien *mi.* Remarquer qu'en français on tend à considérer comme de vraies négations les mots *pas, point, rien, personne, aucun,* qui ont par eux-mêmes un sens positif (*un pas, un point, une chose,* etc.) et n'avaient primitivement de valeur négative que dans une phrase contenant le mot *ne.* Deux négations ne valent pas toujours une affirmation, du moins en grammaire : cela dépend des fantaisies de l'usage. Enfin, mentionnons l'usage explétif de la négation dans des phrases telles que : *Je ne doute pas que la chose* NE *soit vraie.* V. NÉGATIF.

NÉGATIVEMENT adv. D'une façon négative. ‖ *Répondre négativement,* Dire non, refuser. ‖ Par l'absence de la chose opposée, non par l'existence de la chose elle-même : *Les Français sont libres* NÉGATIVEMENT. (P. Leroux.)

NÉGATIVITÉ n. f. Physiq. Etat d'un corps qui manifeste les phénomènes d'électricité négative.

NÉGATOIRE (du lat. *negare,* nier) adj. Qui sert à nier, à refuser : *Formule* NÉGATOIRE.

NEGAUNEE, ville des Etats-Unis (Michigan), entre les lacs Supérieur et Michigan, dans l'immense bassin de fer de Marquette ; 10.000 hab. Métallurgie.

NÈGE (*nèj'*) n. m. Nom du plus fort chantier d'un train de bois.

NÉGLIGEABLE (*jabl'*) adj. Qui peut être négligé : *Détail* NÉGLIGEABLE.

— Math. Que l'on peut négliger, en restant dans les limites de l'approximation : *Un facteur* NÉGLIGEABLE.

NÉGLIGEMENT (*je-man*) n. m. Action de négliger. (Inus.)

NÉGLIGEMMENT (*ja-man*) adj. Avec négligence : *Travailler* NÉGLIGEMMENT. ‖ Avec indifférence : *Répondre* NÉGLIGEMMENT.

NÉGLIGENCE (*janss* — rad. *négligent*) n. f. Défaut de soin, d'application : *Toute* NÉGLIGENCE *peut être fatale à une petite fortune.* (Coudorcet.) ‖ Au plur. Fautes résultant du défaut de soin : *Des* NÉGLIGENCES *de style.*

— Action de ne pas tenir compte de quelque chose : *Réparer une* NÉGLIGENCE.

— Mise négligée : *L'excès de la* NÉGLIGENCE *étouffe la beauté,* Mme de Sév.)

NÉGLIGENT, ENTE (*jan, ant'* — du lat. *negligens, entis*) adj. Qui a de la négligence : *Employés* NÉGLIGENTS. ‖ Qui est fait avec négligence : *Une administration* NÉGLIGENTE.

— Substantiv. Personne négligente : *Les* NÉGLIGENTS *sont haïs.*

NÉGLIGER (*jé* — lat. *negligere.* Prend un *e* après le *g,* devant les voyelles A ou O : *Il négligea. Nous négligeons*) v. a. Traiter avec peu de soin : NÉGLIGER *ses affaires, son style.* ‖ Ne pas cultiver, ne pas développer : NÉGLIGER *ses dispositions naturelles.* ‖ Ne pas tenir compte de, ne pas user de : NÉGLIGER *les avis, les occasions.*

— Ne pas voir assez assidûment, laisser de côté : NÉGLIGER *ses amis.* ‖ Ne pas traiter avec assez d'égards ou de soins, ne pas s'occuper assez de : NÉGLIGER *ses convives.* ‖ Ne pas aider, ne pas secourir : *Tel soulage les misérables qui* NÉGLIGE *sa famille.* (La Bruy.)

— Manég. *Négliger son corps,* Prendre une mauvaise attitude à cheval.

— Math. Omettre dans le calcul, comme ne pouvant influer beaucoup sur le résultat : NÉGLIGER *les fractions.*

Négligé, ée part. pass. de v. Négliger.

— Substantiv. n. m. Absence d'apprêt, de recherche, de fini, genre négligé : *Le* NÉGLIGÉ *est à la tribune,* Cormenin.

— Costume d'intérieur sans aucun apprêt, état de l'homme ou de la femme qui n'a pas encore fait sa toilette : *Surprendre quelqu'un en* NÉGLIGÉ.

Se négliger, v. pr. Être, pouvoir être négligé : *Il est des devoirs qui ne peuvent* SE NÉGLIGER.

— N'avoir pas soin de sa personne, de sa mise, de sa santé : *Plus on vieillit, moins on doit* SE NÉGLIGER.

— S'occuper moins exactement de son devoir, de son travail : *Ecolier qui commence à* SE NÉGLIGER.

— Se refroidir dans les relations que l'on a ensemble : *Des amis qui commencent à* SE NÉGLIGER.

NEGO (mot lat. signif. *Je nie*), Formule de l'ancienne argumentation scolastique, que l'on emploie quelquefois sur le ton de la plaisanterie.

NÉGOCE (*goss* — du lat. *negotium*) n. m. Ensemble des opérations d'un commerçant : *Le petit* NÉGOCE.

— Affaire : *Serf de mes* NÉGOCES. (Montaig.) [Vx.] ‖ Entremise, négociation : *Le* NÉGOCE *de la paix.* (D'Aub.) [Vx.]

— SYN. Commerce, trafic. V. COMMERCE.

NÉGOCIABILITÉ (*si* n. f. Qualité de ce qui est négociable : *La* NÉGOCIABILITÉ *d'un billet.*

NÉGOCIABLE (*si*) adj. Qui peut être négocié : *Billet* NÉGOCIABLE.

NÉGOCIANT (*si-an*), **ANTE** [rad. *négocier*] n. Personne qui fait le commerce en grand : *Un* NÉGOCIANT *en produits chimiques.* (Le féminin est peu usité.)

— Par ext. Personne qui se livre à un certain trafic : *Ces* NÉGOCIANTS *d'idées qu'on appelle aujourd'hui des écrivains.* (De Custine.)

— Pop. Homme très riche. ‖ *Négociant au petit crochet,* Chiffonnier.

NÉGOCIANTISME (*si, tissm'* — rad. *négociant*) n. m. Esprit mercantile, qui fait préférer les intérêts de son propre commerce à ceux de l'Etat. (S'est dit surtout pendant la Révolution.)

NÉGOCIATE (*si*) n. m. Fr.-maçonn. Franc-maçon du rit des *sublimes maîtres de l'univers lumineux.* Ce rit, fondé en 1780 en France par Grand et disparu depuis, tendait à faire revivre l'école de Pythagore.)

NÉGOCIATEUR, TRICE (*si*) n. Personne qui s'occupe de quelque négociation : *Mazarin fut un habile* NÉGOCIATEUR. *La* NÉGOCIATRICE *d'un mariage.*

— Chargé d'affaires d'un négociant. (Vx.)

NÉGOCIATION (*si-a-si* — rad. *négocier*) n. f. Art, action de mener à bonne fin les grandes affaires, les affaires publiques : *Saint Louis était appliqué, modéré, droit et ferme dans les* NÉGOCIATIONS. (Fén.) ‖ Affaire que l'on traite, que l'on tâche de faire aboutir : *Peu de* NÉGOCIATIONS *s'achèvent sans argent.* (Volt.) ‖ Action de vendre ou de transmettre à un autre les effets de commerce ou les lettres de change. ‖ Autref. Action de faire du commerce.

— Diplom. Rapports de deux ou de plusieurs Etats qui veulent traiter d'un acte ou d'une affaire.

— ENCYCL. Diplom. Tous les Etats souverains possèdent le droit de négocier. Les *négociations* ont lieu soit directement entre un agent diplomatique et le souverain auprès duquel il est accrédité, soit entre cet agent et le ministre des affaires étrangères, soit entre diplomates délégués *ad hoc* par chacun des Etats intéressés. Elles peuvent s'effectuer aussi par l'entremise de puissances médiatrices. Les négociations se font par communications verbales ou écrites. Quand elles ont une certaine importance, elles ont lieu dans des congrès ou dans des conférences.

NÉGOCIER (*si-é* — lat. *negotiari.* Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous négocions. Que vous négociiez*) v. n. Faire le commerce, le trafic en grand : NÉGOCIER *dans toute l'Amérique.* ‖ Faire un acte purement commercial ; ne se préoccuper, dans une affaire, que des intérêts d'argent : *Epouser une femme pour son bien, ce n'est pas se marier, c'est* NÉGOCIER. (St-Évrem.)

— v. a. Traiter, discuter pour arriver à un accord : NÉGOCIER *la paix.* NÉGOCIER *une vente, un mariage.*

— Passer à un tiers, en parlant d'un effet de commerce : NÉGOCIER *un billet à ordre.*

Se négocier, v. pr. Être négocié : *Le papier à plus de trois mois* SE NÉGOCIE *difficilement.*

NÉGOCIEUX (*si-eû*), **EUSE** [rad. *négocier*] adj. Qui demande de l'adresse, de la présence d'esprit : *Chose* NÉGOCIEUSE *et soucieuse.* (Montaigne.) [Vieux.]

NEGO CONSEQUENTIAM (mots lat. signif. *Je nie la conséquence*), Formule de l'argumentation scolastique que l'on rappelle quelquefois par plaisanterie. Angélique dit de Thomas Diafoirus que, s'il est honnête homme, il ne doit point accepter une personne qui serait à lui par contrainte. Et Thomas de répliquer : « *Nego consequentiam,* mademoiselle ; je puis être honnête homme et vouloir bien vous accepter des mains de monsieur votre père. »

NEGOMBO ou **NIGAMBO,** comm. de l'île de Ceylan (prov. de l'Ouest), à 35 kilom. de Colombo, sur un long marigot qui communique avec l'océan Indien. La commune, dont Negombo est le chef-lieu, a 125.840 hab. Grande culture de cannelliers et de cocotiers.

NÉGONDO n. m. Bot. V. NÉGUNDO.

NÉGORE n. m. Espèce de bonze du Japon.

NÉGOTIN, ville de Serbie, ch.-l. du cercle de Kraïna, près du Danube ; 5.000 hab. Ch.-l. de district, évêché. Important commerce des vins de la région ; ces vins, très colorés, et fortement alcoolisés, sont employés à des coupages.

NEGOTIORUM GESTOR (mots lat. signif. *Gérant d'affaires*), Mandataire : *Agir en qualité de* NEGOTIORUM GESTOR.

NÉGRAILLE (*gra-ill* [*ll* mill.]) n. f. Par dénigr. Race des nègres, troupe de nègres.

NEGRAR, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]), sur le Progno, affluent de l'Adige ; 3.047 hab. Vins estimés.

NÈGRE (du lat. *niger,* noir) adj. Qui appartient à la race noire : *Tribu* NÈGRE.

— Techn. *Couleur tête de nègre,* Brun très foncé.

NÈGRE, ESSE (*nègr', né-grèss* — du lat. *niger,* noir) n. Personne appartenant à la race noire : *Les* NÈGRES *africains.* ‖ *Nègre blanc,* Nom donné quelquefois aux albinos de race noire. ‖ *Nègre pie,* Albinos de race noire, dont l'albinisme est incomplet.

— Esclave noir, qui était employé aux travaux des colonies : *Les* NÈGRES *d'une habitation.* ‖ Par anal. Personne qui vit dans la misère et l'assujettissement : *Les pauvres sont les* NÈGRES *de l'Europe.* (Chamfort.)

— Loc. div. : *Traite des nègres,* Achat et vente de nègres destinés, comme esclaves, aux travaux des colonies. ‖ *Nègre marron,* Esclave nègre qui s'est enfui de chez son maître. ‖ *Travailler quelqu'un comme un nègre,* Le traiter avec dureté. ‖ *Travailler comme un nègre,* Travailler sans relâche.

— n. f. Pop. Puce, punaise. ‖ Boule noire qui sert à des examinateurs pour exprimer qu'ils rejettent le candidat. ‖ Bouteille de vin. — *Etouffer, Eventrer une négresse, Eternuer sur une négresse,* Boire une bouteille de vin.

— Adjectiv. Qui appartient à la race noire : *Des esclaves* NÈGRESSES. (On dit plus souvent NÈGRE aux deux genres.)

— SYN. Nègre, noir. *Nègre* se dit particulièrement des peuples noirs d'Afrique ou qui en sont originaires. *Noir* s'applique à tous les peuples de couleur noire.

— ENCYCL. Anthrop. L'élément *nègre* peuple toute l'Afrique (à part la zone septentrionale), l'Australie, la Mélanésie et les îles Andaman ; on le retrouve disséminé dans quelques îles de la Malaisie, en Asie (depuis la presqu'île de Malacca jusqu'au golfe Persique) et en certaines contrées de l'Amérique, où il a été transporté par les Européens. D'après d'Omalius d'Halloy, le chiffre total des nègres atteindrait 136.150.000 individus. Ils se divisent en deux groupes : les nègres occidentaux ou africains, auxquels se rattachent ceux d'Amérique, et les nègres orientaux, qui comprennent ceux d'Asie et d'Océanie. Les nègres occidentaux se subdivisent en Négrilles, nègres africains proprement dits, Boschismans et Hottentots ; les nègres orientaux sont les Négritos, les Papouas, les Australiens et les Tasmaniens. Dans chaque groupe on rencontre des races de petite taille (Négrilles et Boschismans en Afrique, Négritos en Orient) et des races de taille élevée.



Nègres : 1. Ethiopien ; 2. Soudanais ; 3. Papou ; 4. Australien ; 5. Négrito (Mincopie) ; 6. Hottentot ; 7. Des îles Gilbert ; 8. Boschiman.

Les caractères généraux des nègres sont : une coloration foncée de la peau, qui varie du brun au noir d'ébène ; une chevelure et une barbe noires : celle-ci rare et crépue, celle-là courte, fine et également crépue ; un crâne dolichocéphale, avec un front fuyant ; une face longue et étroite, avec de grands yeux fendés, un nez écrasé et très large ; une grande bouche, de grosses lèvres, des mâchoires et des dents projetées en avant et un menton fuyant. Le membre supérieur est très long, par suite du développement exagéré de l'avant-bras ; l'ombilic est placé très haut. Toutefois, ces caractères ne se trouvent pas toujours réunis ; les Boschismans et les Hottentots, par exemple, ont la peau d'un jaune sale ; les Négritos et beaucoup de Négrilles ont la tête brachycéphale, etc.

— Linguist. On a coutume de réserver le nom de *langues des nègres* à un certain nombre d'idiomes du centre et de la côte occidentale de l'Afrique, propres à la race nègre, qui ne se rattachent ni à la famille sémitique, ni à la famille chamitique, ni au groupe *bantou,* ni aux langues de l'Afrique méridionale, non plus qu'au peul ou au nubien. Fr. Muller range sous cette dénomination vingt-quatre langues ou groupes de langues. Citons : le *ouolof,* le plus important ; le groupe *mandé,* le groupe *feloup,* le *sonrai,* le *haoussa,* le groupe *bornou,* le groupe *krou,* le groupe *eghé,* l'*ibo,* le *mitchi,* le groupe *mosgou,* le *baghirmi,* le *maba* et les langues du haut Nil. Tous ces idiomes ont un caractère franchement agglutinant ; mais on ne saurait leur attribuer une origine commune.

NÈGRE n. m. Nom vulgaire de plusieurs espèces de singes, qui sont : 1° un macaque malais (*cynopithecus niger*) ; 2° un sajou du Brésil (*cebus niger*) ; 3° un saki de l'Amérique tropicale (*pithecia nigra*) ; 4° un hurleur des mêmes régions (*myeetes* ou *alouata nigra*).

NÈGRE (CAP). V. NEGRO.

NEGRE (COMPAGNIE DU CAP), compagnie française constituée en 1686 pour le commerce du cap Nègre (Tunisie), où la France avait depuis 1604 un établissement. Elle fut absorbée, en 1719, par la grande compagnie des Indes.

NEGREIRA, bourg d'Espagne (Galice [prov. de la Corogne], au confluent du Nanton et du Tambre ; 6.000 hab.

NÈGREPELISSE n. m. Sorte de cotonnade, fabriquée à Nègrepelisse.

NÈGREPELISSE, ch.-l. de cant. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 17 kilom. de Montauban, sur l'Aveyron ; 2.396 hab. Ch. de f. Orléans. Clocher octogonal fortifié (XIVe s.). Le bourg, fondé en 1074 par les moines de Moissac, s'appela d'abord Sieurac, puis Nègrepelisse (*Nigrum Palatium*), lors de la construction du château. Au commencement du XVIIIe siècle, cette ville était, avec Montauban, une des places les plus importantes des réformés dans le Languedoc occidental. Louis XIII, après son premier échec devant Montauban (1622), prit la ville et la livra aux flammes. — Le canton a 7 comm. et 7.745 hab.

NÉGREPONT. Géogr. V. EUBÉE.

NÉGRERIE ou **NÈGRERIE** (*rî*) n. f. Lieu où l'on renfermait les nègres dont on faisait commerce. ‖ Lieu où l'on faisait travailler les nègres. (Vx.)

NÈGRES-CARTES n. f. pl. Jouill. Nom d'émerandes de très peu de valeur et de celles de rebut.

NÉGRESSE n. f. Linguist. V. NÈGRE.

NÉGRET n. m. Vitic. Syn. de MAUZAC NOIR.

NÉGREVILLE, comm. de la Manche, arrond. et à 6 kilom. de Valognes ; 940 hab. Filature.

NEGRI (Ada), poétesse italienne, née à Lodi en 1870. Elle fut d'abord institutrice. Sa première poésie, intitulée *Nenia*, parut en 1887 dans la revue « Marghierita ». Son premier volume, *Fatalità* (1893), la mit hors de pair. Il fut bientôt suivi d'un second, *Tempeste* (1896), où l'on retrouva les mêmes qualités et les mêmes défauts. Ada Negri est le poète des humbles, des déshérités, des vaincus de la vie. Un critique italien l'a appelée « le saint Jean du socialisme ».

NEGRI (Virginie), en religion *sœur* **Angélique-Paule-Antoinette,** religieuse italienne, née et morte à Milan (1508-1555). Ayant contribué à fonder le nouveau monastère des *Angéliques de saint Paul converti*, à Guastalla, elle y fit profession. Elle entreprit différentes missions dans le nord de l'Italie, et opéra, entre autres conversions, celle du marquis Alphonse de Guast, gouverneur du Milanais pour Charles-Quint. Virginie Negri ne fut cependant pas épargnée par la calomnie, et ses ennemis parvinrent à la faire enfermer pendant trois ans (1513-1516) dans le couvent des clarisses de Milan. Elle mourut vénérée comme une sainte. Soixante-seize de ses lettres, écrites en italien, ont été publiées, sous le titre de : *Lettres spirituelles de la dévote et pieuse Angélique-Paule-Antoinette Negri* (1576). On lui attribue également : *Exercices particuliers d'une servante du Seigneur* (1577).

NEGRI (Giovanni Francesco), surnommé **Francesco de' Ritratti** (ou *François des Portraits*), peintre et architecte italien, né et mort à Bologne (1593-1659). Il devint un remarquable peintre de portraits, d'où son surnom. En 1639, il construisit à Bologne l'église du Bon-Jésus, démolie vers 1809. Negri s'est aussi livré avec passion à la numismatique et à l'archéologie. Il fonda deux Académies (1640) : celle des *Indomiti* et celle des *Indistinti*, traduisit en dialecte bolonais la *Jérusalem délivrée*, etc. Il laissa en manuscrit l'*Histoire de la ville de Bologne*. — Son fils, DOMINIQUE **Negri,** fut sculpteur de talent.

NÉGRICHON, ONNE adj. Qui appartient, qui a rapport aux nègres : *Une de ces bonnes et naïves physionomies* NÉGRICHONNES. (A. de Lavergne.)

NÉGRIER (*gri-é*), **ÈRE** n. et adj. Se dit de la personne qui fait la traite des nègres, du bâtiment qui sert à ce commerce, du marin qui le conduit : *Un* NÉGRIER.

— adj. Qui a rapport à la traite des nègres : *Nantes était un centre* NÉGRIER *très actif.*

— ENCYCL. V. TRAITE.

NÉGRIER (François-Marie-Casimir), général français, né au Mans en 1788, tué à Paris en 1848. Il prit part à la guerre d'Espagne et fut cinq fois blessé à Waterloo. Maréchal de camp en 1836, il passa en Algérie, où il fut gouverneur par intérim (1837), et fut promu général de division (1841). Elu député du Nord à la Constituante (1848), dont il devint questeur, il reçut un commandement pendant l'insurrection de Juin et fut tué à l'entrée du faubourg Saint-Antoine (Paris). Sa statue a été érigée à Lille. — Son fils, FRANÇOIS-MARIE-ÉLIE-GUILLAUME-ÉLZÉAR DE **Négrier,** né à Périgueux en 1828, mort à Paris en 1889, s'engagea en 1847, servit dans l'infanterie, devint général de brigade en 1886 et prit sa retraite en 1888.

NÉGRIER (François-Oscar DE), général français, parent du précédent, né à Belfort en 1839. Elève de Saint-Cyr, il entra dans l'infanterie, devint capitaine en 1868, se distingua à Saint-Privat (1870), s'échappa lors de la capitulation de Metz, rejoignit l'armée de Faidherbe, commanda un bataillon, se distingua à diverses reprises et fut deux fois blessé. Envoyé en Algérie, il se signala dans des expéditions contre les Arabes révoltés, devint lieutenant-colonel en 1875, colonel en 1879, et, pendant une expédition dans le Sud oranais, détruisit la kouba d'El-Abiod, rendez-vous des prêcheurs de guerre civile. Promu général de brigade en 1883, il fut envoyé au Tonkin (1884). Il s'empara de Bac-Ninh, de Hong-Hoa, de Kep, surprit le camp de Nui-Bop (1885), prit les forts de Dong-Song, la citadelle de Lang-Son, combattit à la Porte de Chine et attaqua le 23 mars le camp de Bang-Bo. Forcé, après cette marche hardie, de battre en retraite devant des forces très supérieures, il fut grièvement blessé le 28 et remit le commandement au lieutenant-colonel Herbinger, qui évacua précipitamment Lang-Son. Le 29 mars, il était promu général de division. Guéri de sa blessure, il regagna la France en 1886. Depuis, il fut commandant du 11e corps d'armée (1889), puis du 7e corps (1890), membre du conseil supérieur de guerre et inspecteur d'armée (1891). Relevé en 1899, par le général de Galliffet, de ses fonctions de membre du conseil supérieur de guerre, il y fut réintégré en 1900.



Négrier.

NÉGRIL n. m. Nom vulgaire, dans le midi de la France, d'un insecte coléoptère (le *colaspidema atra*), très nuisible aux luzernes. V. COLASPIDÈME.

NÉGRILLES, peuplades naines qui vivent dans l'Afrique équatoriale, entre 5° de latitude S. et 5° ou 6° de latitude N. — *Un, Une* NÉGRILLE.

— ENCYCL. Ces petits nègres ont été signalés depuis le Gabon jusque dans la région des grands lacs. Ce sont les *Pygmées* des anciens, et ils représentent en Afrique les Négritos de l'Asie. Quand ils sont purs, leur taille atteint rarement 1m,40 ; elle peut tomber à un chiffre bien inférieur. Les Négrilles ont un teint tirant sur le chocolat, les cheveux crépus, les traits négritiques. La plupart ont la tête courte, mais quelques-uns sont dolichocéphales. Assujettis aux grands nègres sur les territoires desquels ils vivent, ils chassent l'éléphant pour le compte de ceux-ci. Lorsqu'on leur témoigne quelque intérêt, ils se montrent dévoués et fidèles. Stanley lui-même reconnaît que les Pygmées donnent, « par leur conduite, une preuve de leur proche parenté avec les plus nobles parmi l'espèce humaine ».

NÉGRILLON, ONNE (*ll* mll. — dimin. de *nègre*) n. Petit nègre, petite négresse : *Des* NÉGRILLONS *naissants.*

— Fam. Enfant barbouillé de noir. || Personne d'un teint très brun : *Epouser une* NÉGRILLONNE.

— n. m. Nom donné à une altération particulière de l'argent rouge ou du cuivre argentifère, par laquelle ces métaux se réduisent en une poudre noire.

NÉGRIO n. m. Variété de figue brune. || Maladie du ver à soie, qui lui donne une couleur noire.

NÉGRITE n. Petit nègre, enfant nègre. || On dit plus ordinairem. NÉGRITO au m. et NÉGRITA au f.

NÉGRITOS, nom donné par les Espagnols à des nègres de très petite taille, que les populations malaises avaient refoulés dans les montagnes de l'intérieur des îles Philippines. — *Un* NÉGRITO. *Une* NÉGRITA.

— ENCYCL. La race des *Négritos* a été retrouvée à l'intérieur de la Nouvelle-Guinée, dans plusieurs îles de l'archipel Malais, à l'intérieur de la presqu'île de Malacca, aux îles Andaman, sur plusieurs points du versant méridional de l'Himalaya et jusque dans l'Inde. Il semble que les Négritos aient formé jadis un grand ensemble s'étendant depuis les Philippines, peut-être même depuis le sud du Japon, jusqu'au centre de l'Hindoustan. Vaincus et traqués par des ennemis de plus grande taille, ces petits nègres se sont réfugiés dans les forêts des régions montagneuses. Ainsi, les *Aetas*, de Luçon ; les *Mincopies*, des îles Andaman ; les *Sakaus* ou *Orang Sakkayes* et les *Semangs*, de la péninsule Malaise. Les Négritos se font remarquer par une taille souvent inférieure à 1m,45, par une tête globuleuse, avec un front bombé, de grands yeux arrondis, des pommettes saillantes, un teint plus ou moins noir et des cheveux crépus.



Négritos.

Les Négritos ne font guère de culture. Toutefois, aux Philippines, Montano en a rencontré qui possédaient des plantations soignées. En général, ils vivent de chasse. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, les Négritos de l'Est ignoraient l'usage des métaux ; aujourd'hui, encore, c'est par le moyen des échanges qu'ils se procurent le fer qui leur sert à armer l'extrémité de leurs flèches. En revanche, les Mincopies fabriquaient des poteries, des filets, des canots creusés dans des troncs d'arbres. La plupart des peuplades du groupe négrito sont monogames.

On a représenté les Négritos sous les couleurs les plus sombres ; mais on les a sûrement calomniés. Certes, ils sont d'une ignorance extraordinaire : les Andamanais, entre autres, ne connaissent que deux noms de nombre (un et deux). Mais ils poussent très loin le respect de la propriété ; ils se montrent polis avec leurs semblables et ils accueillent chaleureusement les étrangers eux-mêmes, lorsqu'ils leur sont présentés par des amis.

On ne connaît guère les croyances des Négritos. Il semble cependant que ceux des îles Andaman croient à une vie future. Ils entourent leurs morts de toute sorte de soins.

Les idiomes des Négritos sont encore mal connus. Leur structure paraît être celle des langues agglutinantes. Certains linguistes rattachent les dialectes des Aetas au malais. On a aussi rapproché les langues des Négritos de la famille kolarienne.

Ce curieux groupe humain représente à notre époque une des plus vieilles races de l'Asie. La découverte d'un groupe similaire dans les régions équatoriales de l'Afrique (v. NÉGRILLES) et de squelettes de pygmées dans les vieilles sépultures du Schweizersbild, en Suisse, pourrait faire supposer qu'à une époque ancienne, une race naine s'est répandue sur une grande partie de l'ancien monde.

NÉGRO n. m. Pop. Nègre.

NÉGRO n. m. Sobriquet donné, en Espagne, aux modérés, qui représentaient le parti ministériel aux Cortes de 1820, par les « exaltés », qui avaient amené la révolution provinciale.

NEGRO, cap de la côte occidentale d'Afrique (Benguela), au S. de Mossamédès. — Cap de la Tunisie, près de l'île de Tabarka. (C'est l'éperon d'une chaîne de montagnes de la Khroumirie.) Pêcheries de corail.

NEGRO (RIO), fleuve de la république Argentine. Il se forme du Limay, sorti du lac Nahuel-Huapi, et du Neuquen, descendu des Andes, court vers l'E.-S.-E. Sur un plateau très sec, stérile, il baigne Viedma, Carmen de Patagones et se perd dans l'Atlantique, au golfe de San Matias. Cours 1.137 kilom. Il donne son nom à un vaste territoire.

NEGRO (RIO), rivière du Brésil et de l'Uruguay, dans le rio Grande do Sul. Il coule vers le S.-E. et atteint l'Uruguay, rive gauche. Cours 700 kilom.

NEGRO (RIO), grande rivière de l'Amérique du Sud (Colombie, Venezuela, Brésil). Il réunit le Cassiquiaré, branche détournée du fleuve Orénoque, le Guainia, le Uaupes (1.100 à 1.200 kilom.), issu des Andes, et coule dans l'immense forêt sans habitants, vers le S.-E. Il reçoit le rio Blanco, et se verse dans l'Amazone, rive gauche, à Manaos, jadis *Barra do rio Negro*. Cours 2.500 kilom., dont 726 navigables pour les vapeurs.

NEGRO ou **NEGRI** (François), philologue et réformateur italien, né à Bassano en 1500, mort vers 1560. Il était bénédictin lorsque, ayant adopté les principes de la Réforme, il se rendit en Allemagne, se lia avec Zwingle et assista à la diète d'Augsbourg 1530). Il mena ensuite une vie errante en Allemagne, en Suisse et en Italie. Nous citerons de lui : *Rudimenta grammaticæ* (1541) ; *Tragedia de libero arbitrio* (1546), allégorie dramatique, traduite en français sous le titre de la *Tragédie du roi Franc Arbitre* (1559) ; *De Fanini Faventini ac dominici Bassanensis morte* (1550), opuscule curieux.

NÉGROÏDE (de *nègre*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui tient de la race nègre : *Des tribus* NÉGROÏDES.

NEGROLI, famille d'armuriers italiens du XVIe siècle. Les Negroli de Milan, alliés et successeurs des Missaglia d'Ello travaillèrent pour les souverains d'Europe, surtout pour Charles-Quint. C'est à Jacques et Philippe Negroli (1500 à 1550 environ) que sont dus ces chefs-d'œuvre que l'on peut encore admirer à l'Armeria de Madrid, entre lesquels le bouclier ou rondache de la Méduse (1541), chef-d'œuvre de la grande toreutique du XVIe siècle.

NÉGROMANCIE n. f. Mag. V. NÉCROMANCIE.

NÉGROMANCIEN, ENNE n. Mag. V. NÉCROMANCIEN, ENNE.

NÉGRO-MALAIS, AISE n. et adj. Se dit des nègres de la Malaisie et de ce qui les concerne : *Le type* NÉGRO-MALAIS.

NÉGROMANT n. m. Mag. V. NÉCROMANT.

NÉGROPHAGE *faj'* — de *nègre*, et du gr. *phagein*, manger) n. Partisan outré de l'esclavage des nègres, ennemi de la race noire. (Peu usité.)

NÉGROPHAGIE (*ji* — rad. *négrophage*) n. f. Système de ceux qui veulent que le nègre soit réduit en esclavage, haine de la race noire. (Peu us.)

NÉGROPHILE (de *nègre*, et du gr. *philos*, ami) n. Ami des nègres, partisan de l'abolition de l'esclavage des nègres : *Un club de* NÉGROPHILES.

— Adjectiv. Qui appartient aux négrophiles ou à leurs opinions : *Journaux* NÉGROPHILES.

NEGROS ou BOUGLAS, île d'Océanie, dans l'archipel des Philippines, groupe des Vizayas, entre Panay et Cébu. Superf. 8.705 kilom. carr. ; pop. 197.000 hab. Terre montagneuse et volcanique (volcan très actif de la *Malaspina*), riche en forêts et fertile, mais cultivée seulement sur les côtes (riz et cacao. Capit. *Bucolor*, sur la côte ouest.

NEGRUZZI (Constantin), poète moldave, né et mort à Jassy (1809-1866). Il suivit, en 1821, son père en Bessarabie, où il connut le poète Pouchkine, puis retourna dans son pays (1824), et fut chargé de diverses fonctions administratives. Envoyé à l'Assemblée nationale, il reçut un portefeuille dans le ministère de juin 1861, sous l'administration du prince Conza. Negruzzi a puissamment contribué à l'éclosion d'une littérature nationale. Outre des traductions de Pouchkine et de Victor Hugo, on a de lui : *Aprode Purice*, poème épique ; *Nouvelles et scènes historiques*, dont l'une, *Alexandre Lapusneano*, est un petit chef-d'œuvre ; *Péchés de jeunesse*, recueil de morceaux en vers et en prose. — Son fils, JACQUES, né à Jassy en 1813, devint professeur à l'université de Jassy, puis à celle de Bucharest (1885). Il fonda, en 1867, la revue *Convorbiri literare*, publia l'idylle *Miron si florica* ; des nouvelles : *Copies d'après nature* ; un roman : *Mihaiu Vereanu.*



Nègue-chien.

NÈGUE-CHIEN (*nègh'-chi-in* — du provenç. *négar*, noyer, et de *chien*, à cause du danger de se noyer que l'on court en montant un de ces bateaux) n. m. Petit batelet dont on se sert, comme du *nageret*, pour chasser le gibier d'eau. (Pl. *Des* NÈGUE-CHIENS.) On dit aussi NÈGUE-FOL, NOIE-CHIEN.

NÉGUNDO (*gon*) ou **NÉGONDO** (du malais *negundi*) n. m. Bot. Genre d'acérinées. On dit aussi NEGUNDIUM.) || Nom vulgaire d'une espèce de gattilier de Chine.



Négundo.

— ENCYCL. Le genre *négundo* comprend des arbres caractérisés par des feuilles imparipennées, des fleurs dioïques ; les mâles fasciculées, les femelles en grappes. Le négundo à feuilles de frêne, appelé aussi *érable négundo*, est un arbre de 12 à 15 mètres, originaire de l'Amérique du Nord, presque naturalisé en France. Son bois n'est pas très dur, mais il a un grain fin et uni ; sa couleur est jaunâtre, veinée de violet. On l'emploie surtout pour les ouvrages de marqueterie. Cet arbre est aussi recherché pour l'ornement des jardins.

NÉGUS (*guss*), **NÉGOUS** ou **NÉGOUSCH** (*gouss*) n. m. Titre porté, de toute antiquité, par les souverains d'Abyssinie, qui prétendent descendre de Salomon et de la reine de Saba. (Le titre complet est *négousch négheshti*, roi des rois.)

NEHAVEND (*Ville de Noé*), ville de Perse (prov. d'Irak-Adjemi, dans le bassin de la Kerkha, affluent du Chatt el-Arab ; 5.000 hab. Pâturages renommés. Victoire du calife Omar sur Yezdidjerd, le dernier des Sassanides.

NEHEIM, ville d'Allemagne (Prusse, présid. d'Arnsberg), au confluent de la Mœhne avec le Ruhr ; 7.463 hab. Fabriques de produits chimiques.

NÉHEL n. m. Métrol. anc. Mesure pour les liquides, en usage chez les Hébreux, et valant environ 90 litres.

NÉHÉMIAS ou NÉHÉMIE, restaurateur, avec Esdras, de la nationalité juive, au Ve siècle av. J.-C. Il exerçait, à Suse, auprès du roi des Perses, Artaxerxès Longue-Main, les fonctions d'échanson. Avec la permission de ce prince, il se rendit à Jérusalem (445) pour y porter secours à Esdras dans l'œuvre de restauration que ce dernier avait entreprise. Investi par Artaxerxes du titre et des fonctions de gouverneur de la ville, il réforma les mœurs des habitants, et leur fit prêter solennellement le serment d'observer fidèlement la loi. De retour, en 433, à la cour de Suse, il la quitta une seconde fois, pour reprimer les abus qui commençaient déjà à s'établir à Jérosalem. Le *IIe livre des Macchabées* atteste qu'il avait formé à Jérusalem « une bibliothèque, en rassemblant de divers pays les livres des prophètes et de David, les lettres des rois et le catalogue des dons faits au temple » (II, 13). Un livre de l'Ancien Testament porte son nom.

NEHER (Michel), peintre allemand, né et mort à Munich (1798-1876). Elève de l'académie de Munich, il fit un séjour de six ans en Italie. Il retourna, en 1825, dans sa ville natale et y exposa une foule de scènes de genre, paysages et morceaux d'architecture. La réputation que lui valurent ces diverses œuvres s'accrut encore après

s... peintures décoratives du château d'Hohenschwangau. Neher s'est, depuis cette époque, entièrement consacré à la peinture décorative. Il a décoré les cathédrales de Magdebourg, de Prague, etc.

NEHER Bernard, peintre allemand, né à Biberach en 1806, mort à Stuttgart en 1886. Il étudia en Italie, habita Munich, Weimar, et, en 1841, fut directeur de l'académie de Leipzig, en 1846, professeur, puis, en 1851, directeur de l'École des beaux-arts de Stuttgart. On lui doit, notamment : *l'Entrée de l'empereur Louis de Bavière*, fresque peinte à l'Isarthor, à Munich ; soixante-deux sujets tirés de Goethe et de Schiller, peints sur les murailles du château de Weimar ; etc.

NEHRI, ville de la Turquie d'Asie (prov. de Van), sur le Nehil, affluent du Grand-Zab ; 2.900 hab.

NÉI (*né-i* — du persan *nai* n. f. Flûte traversière en roseau, usitée en Perse et en Turquie. Quelques-uns de ces instruments se composent de plusieurs tuyaux de longueur inégale et accordés, comme la flûte de Pan.)

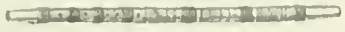

Néi

NÉIDE n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des bérytidés, répandus dans l'hémisphère boréal et la Nouvelle-Zélande.

NEIDENBURG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Kœnigsberg], sur la *Neide* (bassin de la Vistule) ; 4.588 h. Ch.-l. du cercle. Distillerie. Fabrique de machines.

NEIF n. m. Féod. V. NAIF.

NEIGE (*nèj*) n. f. Eau congelée qui tombe du ciel en flocons blancs et légers : *Toits couverts de* NEIGE. *Lorsque la terre est dépouillée de* NEIGE, *le froment et le seigle courent des dangers quand le thermomètre s'abaisse.*

Voici l'hiver, voici la *neige*,
Penser à tant d'infortunés,
Et puisque le ciel vous protège,
Voici l'hiver, riches, donnez
BARTHÉLEMY.

— Poétiq. Extrême blancheur ; objet extrêmement blanc : *Un sein de* NEIGE. || Cheveux blancs : *La* NEIGE *qui couronne le front des vieillards.* || Hiver : *Les Ostiaks comptent par* NEIGES. (Chateaubr.)

— Loc. div. *De neige*, Méprisable, sans valeur : *Ah ! le beau médecin* DE NEIGE. (Destouches.) [Vx.] || *Neiges perpétuelles*, Celles qui ne fondent jamais. || *Neige fondue*, Petite pluie froide qui tombe en hiver. || *Blanc comme neige*, Extrêmement blanc : *Du linge* BLANC COMME NEIGE. — Fig. Tout à fait innocent. || *Où sont les neiges d'antan ?* V. ANTAN. || *Boule de neige*. V. BOULE.

— Alchim. Mercure des sages. || *Cuire la neige*, Soumettre le mercure hermétique à l'action du feu.

— Art culin. *Œufs à la neige*, Blancs d'œufs battus de manière à former une mousse semblable à de la neige, et jetés ensuite quelques minutes dans du lait bouillant.

— Chim. anc. *Neige d'antimoine*, Oxyde d'antimoine blanc sublimé.

— Econ. dom. Glace faite avec du sucre et le jus de certains fruits.

— Météor. *Neige rouge*, Neige colorée en rouge, dont on attribue la couleur à des hydrophytes qui se développeraient parfois en grande quantité sur la neige.

— ENCYCL. Météor. Lorsqu'une masse d'air très froid rencontre une masse d'air chaud et humide, la vapeur se condense à l'état solide ; de même, si un nuage se refroidit au-dessous de 0°, les fines gouttelettes qui le constituent peuvent se congeler et tombent sur le sol sous forme de *neige*, à moins qu'elles ne fondent de nouveau en totalité ou en partie (pluie mêlée de neige) en traversant des couches d'air plus chaudes. La neige formée dans une atmosphère calme est constituée par de petits cristaux, étoiles



Cristaux de neige.

hexagonales aux bras ramifiés. Ces ramifications s'abaissent toujours ou le même angle de 60°. Des chocs, une fusion partielle, la congélation à leur contact de gouttelettes d'eau surfondue hâtent ou au passage, l'agglomération de plusieurs cristaux par une action de ce genre, altèrent cette forme et donnent naissance aux flocons.

La neige est la forme normale de précipitations atmosphériques aux hautes latitudes, et sous les hauts niveaux sous toutes les latitudes. Lorsque la quantité de neige tombée dépasse celle que peut fondre l'action du soleil ou de l'adoucissement de la température, la terre reste couverte d'une croûte glacée, qui peut atteindre une grande épaisseur. La limite des neiges éternelles, qui reste voisine de 5.000 mètres sous l'équateur, s'abaisse à 2.700 mètres dans les Alpes, et descend jusqu'à la mer dans les régions circumpolaires ; les conditions locales influent d'ailleurs sur sa position. Le seul moyen à peu près exact d'évaluer la quantité de neige tombée est de la recueillir dans un pluviomètre, de la fondre et de mesurer la hauteur d'eau qu'elle fournit. Sa densité varie en effet de 0,14 à 0,3, et elle ne forme qu'exceptionnellement par temps calme et sur les larges plaines, une couche régulière.

La fusion superficielle de la neige au soleil, l'infiltration et le regel de l'eau de fusion dans les couches sous-jacentes la durcissent assez pour lui permettre de supporter les plus lourds fardeaux ; c'est par une action analogue, favorisée par la pression, que le *névé* des hautes cimes engendre la glace des glaciers. La neige durcie est assez peu conductrice pour permettre des communications télégraphiques au moyen de fils simplement posés à la surface du sol.

— Dr. *Enlèvement des neiges*. La coopération à l'enlèvement des neiges peut être imposée aux habitants par l'autorité municipale. Au cas où la chute de la neige a le caractère d'une calamité publique par son abondance et sa soudaineté, l'autorité municipale peut même obliger les habitants à fournir des chevaux et des voitures pour l'enlèvement de la neige.

— B.-arts. *Effets de neige*. Beaucoup de peintres ont essayé, avec un succès inégal, de rendre les principaux effets de la neige, dans la nature. L'école italienne a produit très peu de peintres d'*Effets de neige*, même dans les contrées du nord de la Péninsule, où l'hiver sévit parfois avec rigueur. Le Louvre a un tableau de ce genre par le Bolonais Foschi (XVIIIe s.). En Hollande, par contre, les peintres de l'hiver ont toujours été nombreux : Beerstraaten, Van der Neer, Isaac Van Ostade, Van Goyen se sont distingués parmi les anciens ; Schelfhout, Waldorp et Nüyen parmi les modernes. Au XIXe siècle, la peinture de paysage a fait de grands progrès. Il nous suffira de citer les *Effets de neige* d'Aivasovski et de Metschersky, peintres russes, et de Gustave Rydberg, peintre suédois (Exp. univ. de 1867 [Paris]). En France, les maîtres du genre sont Courbet, Emile Breton, Daubigny, Emile Michel.

Parmi les nombreux artistes, tant anciens que modernes, auxquels on doit des *Effets de neige*, nous signalerons : Jacob Van Artois (musée de Bruxelles), H. Van Avercamp, Berghem, J. Berkheyden (musée de Berlin), Beerstraaten (musée Van der Hoop, à Amsterdam), G. Bodeman, Breughel le Vieux (*le Massacre des innocents*, dans un village couvert de neige), Breughel de Velours (musée de Dresde et musée du Belvédère), A. Cuyp (musée Van der Hoop), R. Van der Hoecke (musée du Belvédère), B.-C. Koekkoek (Rotterdam), Van der Neer (musée d'Amsterdam), Isaac Van Ostade (musée du Louvre), etc.



La neige, d'après Daubigny.

NEIGER (*né-jé* — rad. *neige*. Prend un *e* après le *g* devant A : *Il neigeait*) v. unip. Se dit pour exprimer la chute de la neige : *Il* NEIGE. *Il* NEIGEAIT. *Il* NEIGEA. *Il* NEIGERA, etc.

— Par anal. Tomber comme de la neige : *Au printemps, il* NEIGE *des fleurs de cerisier.*

— Poétiq. *Neiger sur*, Blanchir les cheveux de :

Les ans font-ils *neiger sur nous*,
A nos yeux tout se décolore.
BÉRANGER.

— PROV. : **Quand il neige sur les montagnes, il fait froid dans les vallées**, Le malheur des grands retombe sur les petits.

— v. a. Répandre comme de la neige : *La lune* NEIGE *sa lumière sur la couronne gothique de la tour.* (Chateaubr.)

Neigé, ée part. pass. du v. Neiger. Couvert de neige : *Une longue suite de cimes* NEIGÉES. (Saussure.)

Manèg. Se dit des chevaux dont la robe est couverte de petites taches semblables à des flocons de neige.

— n. m. Bot. *Petit neigé*, Agaric blanc.

NEIGEUX (*nè-jeû*), **EUSE** adj. Couvert de neige : *Des cimes, Des plaines* NEIGEUSES.

— Ayant l'aspect de la neige : *Un tapis de mousse* NEIGEUSE. (H. Taine.)

— Bot. Se dit d'une plante qui croît dans les neiges ou près des neiges éternelles.

— Minér. Se dit d'une pierre transparente, mais légèrement floue.

NEILL, général anglais de la Compagnie des Indes, né vers 1812, mort à Lucknow en 1857. Colonel à Bénarès au moment de la révolte des cipayes, il étouffa avec une sauvage énergie (juin 1857) les tentatives de soulèvement qui se produisirent dans cette ville même et à Allahabad, puis marcha, avec Havelock, sur Cawnpour, où les prisonniers européens de Nana-Saïb avaient été massacrés la veille. La férocité que Neill déploya dans la circonstance lui valut le surnom de **terrible Neill** et de **vengeur de Cawnpour** par la presse européenne. Resté dans la ville après le départ d'Havelock, Neill y fut bloqué par un retour offensif de Nana-Saïb ; une fois dégagé, il contribua à la prise de Lucknow, où il fut tué.

NEILLE *nè-ill* [*ll* mll.]) n. f. Chanvre tiré d'une grosse ficelle décordée, servant à boucher les fentes d'un tonneau.

NEILLIE (*nè-ill-i* [*ll* mll.]) n. f. Genre de rosacées, comprenant des arbustes à feuilles entières, dont on connaît SIX espèces d'Asie et d'Amérique.

NEILSTON, bourg d'Ecosse comté de Renfrew) ; 3.000 h. Fabrication de cotonnades. Impressions sur étoffes.

NEIPPERG (Guillaume-Reinhard, comte DE), feld-maréchal allemand, né en 1684, mort en 1774. Il se signala dans l'armée autrichienne par sa bravoure pendant la guerre contre les Turcs (1718), et fut chargé de l'instruction militaire de François de Lorraine, le futur empereur François Ier. Il fit campagne en Italie (1733), en Hongrie (1737), signa, avec les Turcs, le traité désavantageux de Belgrade (1739), et fut, pour ce motif, condamné à la prison par un conseil de guerre. Rentré en grâce, il fut encore battu par Frédéric II de Prusse à Mollwitz, en 1741. François Ier le nomma pourtant comte et président du conseil supérieur de guerre (1755). — Son fils, LEOPOLD, né en 1728, mort en 1792, fut ambassadeur à Naples et inventa une machine à écrire. Il a publié : *Histoire fondée sur les documents originaux de toutes les transactions relatives à la paix conclue en 1739 entre l'empereur Charles VI, la Russie et la Porte* (1790).

NEIPPERG (Adam Adalbert, comte DE), né à Salzbourg en 1775, mort à Parme en 1829. Il servit dans l'armée autrichienne et se distingua à Jemmapes et à Neerwinden. A Dego, en 1794, il eut un œil crevé et fut fait prisonnier. Remis en liberté, il fut appelé à l'armée d'Italie, devint général major, et se signala, au cours des nouvelles campagnes de 1805 à 1809, dans l'armée de l'archiduc Ferdinand. Ambassadeur d'Autriche en Suède, il entraîna Bernadotte dans la coalition contre la France. Il conquit à Leipzig, en 1813, le grade de feld-maréchal. Envoyé à Naples pour négocier avec Murat, il amena le beau-frère de Napoléon à signer avec les alliés un traité secret contre l'empereur. Après la chute de Napoléon, en 1814, l'empereur d'Autriche, François II, le chargea de circonvenir Marie-Louise et de lui faire oublier son époux en empêchant entre eux toute correspondance. Neipperg accompagna l'impératrice aux eaux d'Aix, en Savoie, dans un voyage d'agrément en Suisse, et se rendit ensuite au congrès de Vienne, où il obtint pour elle la souveraineté des États de Parme, Plaisance et Guastella. Il lui fit publier, après le retour de l'île d'Elbe, une déclaration



Neipperg.

par laquelle elle protestait être étrangère à cet événement. Neipperg prit part à la campagne de 1815 et devint ensuite cavalier d'honneur et grand maître de la cour de Marie-Louise, qu'il épousa plus tard morganatiquement. Il en eut trois enfants, dont l'aîné devint le comte de Montenuovo (1821-1895). Mme de Staël appelait Neipperg « le Bayard allemand » et Chateaubriand « l'homme qui osa déposer ses œufs dans le nid de l'aiglon ». Marie-Louise eut plus de regrets de la perte de Neipperg que de celle de Napoléon.

NEIR (*nèr*) adj. Ling. Forme ancienne du mot NOIR.

NEIRA, cité des Etats-Unis de Colombie (départ. d'Antioquia) ; environ 10.000 hab.

NEIRA de Jusa, bourg d'Espagne (Galice [prov. de Lugo]), sur le *Neira*. Fromageries, forges.

NEIRA DE MOSQUERA (Antonio), littérateur espagnol, né à Santiago en 1823, mort en 1853. Avocat dans sa ville natale en 1841, il débuta dans la littérature par des articles insérés dans différents journaux et recueils. Parmi les ouvrages qu'il a publiés séparément, nous citerons : *les Foires de Madrid*, poème satirique ; *la Marquise de Camba*, nouvelle ; *Tableaux historiques ; Episodes politiques, traditions et légendes ; Mœurs populaires ; Etudes historiques sur l'instruction publique en Espagne.*

NEIRONE, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes] ; 1.218 hab.

NÉIS (*iss* — du lat. *niveus*, blanc comme neige) n. f. Cout. anc. Servitude consistant dans l'obligation de nettoyer certains endroits ou certains objets.

NEISSE, nom de deux rivières d'Allemagne, affluents gauches de l'Oder : la Neisse de Silésie ou Neisse de Glatz commence au Schneeberg ; elle baigne Glatz, Neisse et s'achève à 55 kilom. de Breslau. Cours 195 kilom. La Neisse de Görlitz ou Neisse de Bohême et Lusace naît en Bohême, baigne Görlitz, entre dans la grande plaine de l'Allemagne du Nord, arrose Forst, Guben et s'achève à 35 kilom. de Francfort-sur-l'Oder. Cours 225 kilom.

NEISSE, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln], sur la *Neisse* de Glatz ; 24.359 hab. Ch.-l. de cercle. Place forte importante. Ancien palais épiscopal, transformé en couvent. Ecole militaire.

Fondée au Xe siècle, Neisse a été la capitale d'une principauté qui, jusqu'en 1810, dépendit de l'évêché de Breslau. Agrandie et fortifiée par Frédéric II. Entrevue de Joseph II et de Frédéric (25 août 1769). Prise d'assaut par Vandamme, en 1807. De cette principauté la majeure partie est passée à la Prusse (1742). Sur la partie autrichienne, le prince-évêque de Breslau a conservé ses droits.

NEÎTH, NEÎT ou **NÎT**, déesse, probablement d'origine libyenne, qui fut adorée d'abord dans la portion du Delta qui confine à la Libye. Les Grecs l'identifièrent à Athénè. Elle se présente à nous sous deux formes principales : comme guerrière et comme maîtresse des arts domestiques de la femme. Elle passait pour être la mère des dieux en général, et, de préférence, la mère de Râ, le dieu Soleil d'Héliopolis. Elle était la protectrice des morts, lorsqu'elle se mêla au culte osirien et qu'elle se confondit avec Isis.

NEITHARDT (Auguste-Henri), musicien allemand, né à Schleiz en 1793, mort à Berlin en 1861. Chef de musique d'un bataillon de chasseurs de la garde, auteur d'un opéra, *Juliette*, représenté en 1834, Neithardt a publié de nombreuses compositions : duos, trios, quatuors et quintettes ; sonates, variations, divertissements, *lieder*, etc. Neithardt est aussi l'auteur du chant prussien : *Ich bin ein Preusse. Kennt ihr meine Farben ?*

NEITHROP, ville d'Angleterre (comté d'Oxford), sur le Cherwell, affluent de la Tamise ; 7.000 hab.

NEITSCHUTZ (Madeleine-Sibylle DE), comtesse DE ROCHLITZ, maîtresse de Jean-Georges IV, électeur de Saxe, née en 1675, morte en 1694. D'une grande beauté, elle inspira à Jean-Georges, à peine âgé de quinze ans, une vive passion. Quand il eut épousé, pour des raisons politiques, la veuve du margrave d'Anspach, il continua ses relations avec sa maîtresse et la fit nommer comtesse du Saint-Empire. Madeleine accompagna son amant dans la guerre contre la France, et mourut de suites de couches (1694). Jean-Georges mourut de douleur. Son frère et son successeur accusa la mère de Madeleine d'avoir ensorcelé Jean-Georges, la fit torturer et bannir de la Saxe.

NEIT-SOAK (*nèt'-sôk'*) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de phoque de l'Atlantique, appelé aussi *neitser soak, nettsik siak*. V. PHOQUE.

NEITZEL (Otto), compositeur et musicographe allemand, né à Falkenbourg en 1852. Il fut élève du conservatoire Kullak à Berlin, et devint, en 1878, professeur au conservatoire de Strasbourg et chef d'orchestre au théâtre de cette ville. Quelques années plus tard, il alla remplir les mêmes fonctions de professeur au conservatoire de Moscou, puis à celui de Cologne. Il a fait représenter, sans grand succès, quelques opéras : *Angelu* (1887) ; *Didon* (1888) et *der Alte Dessauer* (1889). On lui doit aussi un ouvrage important : *Voyage à travers l'Opéra*.

NEIVA, rivière de la Russie orientale (gouv. de Perm). Elle descend de l'Oural, coule vers l'E. dans une riche vallée agricole et minière, et s'unit au Riej pour former la Nitza (bassin de l'Obi). Cours 270 kilom.

NEIVA, ville de Colombie, ch.-l. du dép. de Tolima, sur le Magdalena ; 15.000 hab. Belles plantations de cacao.

NEIVE, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Coni]) ; 3.327 h.

NEIVO-CHAITANSKI, établissement métallurgique dans le gouvernement de Perm (Russie), district et à 200 kilom. de Verkhoturié, fondé en 1777 ; 3.000 hab.

NEKHABÎT, capitale du IIIe nome de la Haute-Égypte, celui des Deux-Plumes, ainsi appelée d'après la déesse qu'on y adorait, l'Eileithyaspolis ou Eileithyia des Grecs. C'était l'une des cités les plus anciennes de l'Égypte, celle qui marquait la limite méridionale au temps où le royaume s'arrêtait aux défilés du djebel Silsileh. Son enceinte rectangulaire, en briques, a subsisté presque intacte. On y voyait au début du XIXe siècle les restes de deux temples qui furent démolis en 1829 ; le plus ancien, consacré à Nekhabît, avait été restauré par les deux Papi de la VIe dynastie et par les pharaons de la XIIe, puis rebâti sous la XVIIIe dynastie, décoré sous la XIXe. La plaine sablonneuse qui borde les remparts au N.-E. contient des nécropoles des âges préhistoriques et memphites. Les montagnes voisines sont couvertes par endroits de *graffiti* tracés par les pèlerins, et trois temples subsistent encore sur la lisière des terres cultivées. Vers les débuts de la domination ptolémaïque, Nekhabît-Eileithyia fut remplacée par Esnèh comme capitale du nome ; elle fut abandonnée complètement après la chute du paganisme, et le village d'El-Kab, situé à quelque distance des ruines, conserve à peine l'écho de son nom.

NEKRASSOV (Nicolas-Alexandrovitch), poète russe, né dans le gouvernement de Podolie en 1821, mort à Saint-Pétersbourg en 1876. Après avoir passé une année à l'école des Cadets de Saint-Pétersbourg, Nekrassov entra à l'Université. Jusqu'en 1845, il lutta contre la misère ; mais, en 1846, son recueil *Physiologie de Saint-Pétersbourg* lui attira une appréciation élogieuse de Bielinsky, qui fut le point de départ de sa gloire. En 1856, Nekrassov devint directeur du *Sovremennik* (« Contemporain »), revue fondée par Pouchkine, et qui fut interdite en 1866. En 1868, il fut nommé corédacteur (avec Saltykov) des « Annales de la Patrie », revue supprimée en 1884.

Nekrassov est le poète populaire russe par excellence. L'idée principale qui domine ses œuvres est l'affranchissement des serfs. Publiciste autant que poète, Nekrassov est un esprit positif et athée. Ses meilleurs poèmes sont : *Qui est heureux en Russie ? les Malheureux ; le Chemin de fer ; les Enfants du village ; la Troïka ; le Gel au nez rouge*. La plus complète édition de ses œuvres a paru à Saint-Pétersbourg, en 1889.

NÉLATON (Auguste), chirurgien français, né et mort à Paris (1807-1873). Professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de Paris en 1851, membre de l'Académie de médecine en 1856, il fut appelé auprès de Garibaldi blessé à Aspromonte (1862), et le succès de son intervention lui valut une célébrité européenne, qui s'accrut encore en 1867, lorsqu'il eut à soigner d'une coxalgie le prince impérial. Ne pouvant plus suffire aux soins de sa clientèle, il se démit de sa chaire à la Faculté (1867), et fut nommé membre de l'Académie des sciences, puis sénateur.


Nélaton.

Nélaton était un très bon professeur et un très remarquable patricien. On lui doit l'invention d'une opération pour l'extraction immédiate de la pierre, en dehors des procédés de lithotritie. Le plus important de ses ouvrages : *Eléments de pathologie chirurgicale* (1844-1860), réédité en 1866, a été rédigé d'après ses leçons, par plusieurs de ses élèves, notamment Jamin et Péan.

NELAVAN n. m. Maladie du sommeil, hypnosie ou narcotisme des nègres.

— ENCYCL. Cette maladie s'observe surtout sur la côte occidentale d'Afrique, chez les nègres. Elle est caractérisée par un mal de tête plus ou moins vif, suivi d'engourdissement et de sommeil, dont les accès se montrent de plus en plus rapprochés. La léthargie est progressive, et le malade peut succomber à des attaques convulsives. On tend à considérer cette maladie comme d'origine bactérienne. Mais le traitement rationnel est inconnu.

NÉLE n. f. Ancienne petite monnaie qui valait 15 deniers. || *Gros de nèle*, Monnaie qui valait 30 deniers.

NÉLÉE. Myth. gr. Fils de Poseidon et de Tyro, et roi légendaire de Pylos en Messénie. Exposé par sa mère, il fut élevé par un berger, avec son frère Pélias. Plus tard, il disputa vainement à Pélias le trône d'Iolcos, quitta le pays et alla fonder Pylos en Messénie. Il prit part à l'expédition des Argonautes. Il refusa de purifier Héraklès après le meurtre d'Iphitos. Héraklès se vengea en tuant Nélée et ses douze fils, sauf Nestor, qui, étant absent, échappa au massacre.

NÉLÉE, fils de Codros, roi d'Athènes. Après la mort de Codros, il fut chassé d'Athènes par son frère Médon, qui gouverna l'Attique avec le titre d'archonte à vie. Nélée conduisit en Asie Mineure une colonie d'Ioniens. On lui attribuait la fondation de plusieurs cités d'Ionie.

NÉLÉE de Scepsis, philosophe grec, qui vivait au IIIe siècle av. J.-C. Son maître, Théophraste, lui confia la garde des manuscrits d'Aristote. Nélée de Scepsis les cacha si soigneusement qu'ils ne furent retrouvés qu'au temps de Sylla, par Andronicus de Rhodes.

NÉLÉIDE adj. f. Mythol. gr. Surnom d'Artémis, protectrice de Nélée.

— n. Fils ou descendant de Nélée, roi de Pylos ; surtout Nestor.

NÉLÉIDIES (*di*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes instituées par Nélée, roi de Pylos, en l'honneur d'Artémis.

NÉLITRIS (*triss*) n. m. Genre de rubiacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles verticillées, à fleurs solitaires et peu nombreuses, qui croissent aux Moluques.

NÉLITTE n. f. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des herbes à fleurs blanches ou tachetées, qui croissent en Asie.

NELLI (sœur Plautilla), femme peintre italienne, née et morte à Florence (1523-1588). Fille et élève de Piero Nelli, elle s'inspira aussi de Fra Paolina de Pistoie. Elle devint prieure du couvent de Sainte-Catherine de Sienne, à Florence. Citons d'elle une *Adoration des mages* (à Parme) ; *Sainte Cène* (Sainte-Marie-Nouvelle) ; *le Christ chez Marthe* (Berlin) ; etc.

NELLORE ou **NELLOUR**, district de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras), sur la côte du Coromandel, entre les districts de Kistna au N. et d'Arcot au S. ; 22.631 kil. carr. et 1.230.000 hab. C'est une plaine qui s'incline des Ghâtes orientales vers la mer, et que parcourt le Pennar du Nord.

NELLORE ou **NELLOUR**, ville de l'Hindoustan (présid. de Madras), capitale du district du même nom, sur le Pennar du Nord ; 27.500 hab. Bel hôpital, vieux fort. C'est une ville antique (Sinhapour), et la capitale littéraire de la langue telougou. Soumise par les Anglais en 1759, elle fut annexée par eux en 1801.

NELMA n. m. Espèce de saumon propre à la région orientale extrême de l'Europe et de la Sibérie. (Le nelma de Pallas [*luciotrutta leucichthys*] est un grand saumon dépassant 1 mètre de long, à museau obtus et très large.)

NÉLOMBO ou **NÉLUMBO** (*lon*) n. m. Bot. Genre de nymphéacées.

— ENCYCL. Les *nélombos* ont une fleur assez semblable à celle des *nymphæa* ; mais, au-dessus de l'androcée, le réceptacle prend la forme d'un cône renversé. Sa surface supérieure, plane, supporte de nombreux carpelles indépendants et uniovulés, dont chacun est encastré dans une petite cavité ; plus tard ce réceptacle, devenu ligneux, porte, dans autant d'alvéoles, de nombreux akènes à graines exalbuminées. Ce sont des plantes aquatiques, dont on connaît deux espèces : le *nelombium luteum*, à fleurs jaunes, des régions tropicales de l'Amérique du Sud, et le *nelombium speciosum*, à fleurs blanches ou roses, des régions chaudes de l'ancien monde. Ce dernier, ou *nélombo d'Orient*, est le *lotus de l'Inde* ou *lotus sacré*. De ses rhizomes grêles se détachent des pétioles, longs et dressés, portant au-dessus de l'eau, à une hauteur qui peut atteindre 1 mètre, des limbes orbiculaires, peltés, d'un éclat métallique. Cette espèce croît dans les lacs et les marais de la Chine, du Japon, de l'Indo-Chine ; les Indiens en considèrent la fleur comme sacrée ; ses fruits, dits *fèves d'Egypte*, passent pour un mets excellent.



Nélombo : *a*, fruit.

NELSON, fleuve du Dominion canadien, déversoir du lac Winnipeg, tributaire de la baie d'Hudson. Cours 650 kilom.

NELSON, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis d'Amérique : comté de l'Etat de Kentucky, dans la vallée de l'Ohio ; 19.000 hab. Ch.-l. *Bardtown*. — Comté de l'Etat de Virginie, entre les montagnes Bleues et la rivière James ; 20.000 hab. Ch.-l. *Lovingston*. Culture du tabac. — Comté du Territoire de Lincoln, sur la Cheyenne ; 5.000 hab.

NELSON, ville d'Océanie (Nouvelle-Zélande), sur la côte septentrionale de l'île du Sud, au fond de la Blind-Bay ; ch.-l. de province et de comté ; 10.000 hab. Assez bon port.

NELSON, ville d'Angleterre (comté de Lancastre) ; 12.000 hab. Houille.

NELSON (Horace), amiral anglais, né à Burnham-Thorpe en 1758, mort à Trafalgar en 1805. A douze ans, il entra dans la marine, servit aux Indes, prit part à une expédition au pôle nord et devint enseigne de vaisseau, puis lieutenant (1778). Il obtint alors le commandement d'un bâtiment de guerre, combattit contre d'Estaing et fit plusieurs croisières sur les côtes du Danemark, du Canada et de Saint-Domingue. En 1787, il épousa mistress Nisbet et retourna en Angleterre. Rappelé au service en 1792, il servit dans l'escadre de la Méditerranée sous l'amiral Hood, prit part aux sièges de Bastia et de Calvi, où il perdit un œil (1794), et au blocus de Gênes (1796). Il fut mis en relief par sa belle conduite à la bataille du cap Saint Vincent 1797, où il prit deux vaisseaux espagnols à l'abordage. Nommé contre-amiral, il coopéra au bombardement de Cadix. Il dirigea, peu de temps après, une expédition contre Ténériffe et perdit le bras droit à l'assaut de Santa-Cruz. A peine guéri, il fut chargé d'arrêter la flotte française qui transportait Bonaparte en Égypte. Il la laissa échapper, mais il sut réparer cet échec, quelques semaines plus tard, en la détruisant à Aboukir (1798). Cette brillante victoire lui valut les titres de baron et de pair d'Angleterre. Il défendit ensuite les côtes napolitaines (1799), et c'est pendant cette période de sa carrière qu'il eut avec l'ambassadrice d'Angleterre à Naples, lady Hamilton, une liaison célèbre. Après avoir repris Malte, il regagna l'Angleterre, où il fut l'objet d'ovations indescriptibles. En 1801, il bombarda Copenhague et brûla la flotte danoise. En 1805, il détruisit dans les eaux de Trafalgar la flotte franco-espagnole, mais il fut mortellement atteint d'une balle. Il fut inhumé à Westminster.


Nelson.

NELSONIE (*nèl', ni*) n. f. Genre d'acantacées, comprenant des herbes à feuilles opposées, à fleurs en épis, à fruit capsulaire, qui croissent en Asie et en Australie.

NELSONIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la nelsonie.

— n. f. pl. Tribu de la famille des acanthacées, ayant pour type le genre *nelsonie*. — *Une* NELSONIÉE.

NÉLUMBIACÉ, ÉE (*lon*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au nélumbo. || On dit aussi NELUMBONÉ, ÉE.

— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones aquatiques, renfermant le seul genre *nélumbo*. — *Une* NÉLUMBIACÉE.

NELUMBIUM (*né-lon-bi-om'*) n. m. Bot. Nom scientifique latin du genre nélumbo.

NÉLUMBO n. m. Bot. V. NÉLOMBO.

NÉMACONIE n. f. Bot. Syn. de PONÈRE.

NEMAGRAPTUS (*né, ptuss*) n. m. Genre de graptolithes, de la famille des leptograptidés, fossiles dans les formations siluriennes de l'hémisphère nord.

NEMAHA, nom de deux comtés des Etats-Unis d'Amérique : dans l'Etat de Kansas, sur les confins de l'Etat de Nebraska. Pop. 13.000 hab. ; ch.-l. *Seneca*. Dans l'Etat de Nebraska, sur la *Petite Nemaha*. Pop. 11.000 hab. ; ch.-l. *Brownville*.

NÉMALIÉES n. f. pl. Bot. Famille de floridées, comprenant des algues ayant pour type le genre *nemalion*. (On les divise en trois tribus : *batrachospermées, helminthocladiées* et *gélidiées*.) — *Une* NÉMALIÉE

NÉMALION n. m. Genre de némaliées helminthocladiées, comprenant des algues gélatineuses, à fronde arrondie, pleine, qui se rencontrent dans les chutes d'eau, les barrages des écluses, etc. || On dit aussi NÉMALE.

NÉMALITE n. f. Minér. Variété de brucite.

NÉMANIA ou **NÉMAGNA**, nom d'une dynastie de princes serbes, qui finirent par se rendre indépendants des empereurs d'Orient. Le fondateur de la dynastie fut ETIENNE **Nemania** (1159-1195). Il travailla à réunir sous sa domination toutes les tribus serbes. Il obtint de l'empereur Manuel, en 1159, le titre de *grand joupan* et se conduisit à partir de ce moment en souverain indépendant. En 1171, il prit Pristina pour capitale et groupa autour de la Serbie l'Herzégovine, le Monténégro et plusieurs villes de l'Adriatique. La religion orthodoxe devint religion d'Etat. Némania abdiqua en 1196 et se fit moine sous le nom de Siméon. Il fonda un monastère au mont Athos et y mourut en 1199, âgé de quatre-vingt-six ans. — Son fils aîné, ETIENNE TIHOMIL, **Némania II** (1196-1227), prit le titre de roi en 1220. — Le fils cadet de **Némania**, RASTDO, se fit moine à dix-sept ans, devint le père de l'Eglise serbe, la rendit autocéphale en 1219 et fut installé archevêque de Gitcha en 1221, sous le nom de Sava. Pendant plus d'un siècle, la monarchie resta héréditaire dans la famille de Némania. Tous les rois se faisaient couronner au monastère de Gitcha et ajoutaient à leur nom de baptême ou de famille celui d'Etienne ou Stéphan (στέφανος, couronne). Le plus grand prince de la dynastie fut ETIENNE DOUCHAN OUROCH IV, **Nemania IX** (1331-1355), qui prit le titre de tsar des Serbes (1345) et ajouta à son royaume l'Albanie, l'Epire, l'Etolie, l'Acarnanie, la Thessalie, la Macédoine et une partie de la Thrace ; mais la décadence commença aussitôt après la mort d'Etienne Douchan. — Son fils OUROCH V, **Némania X** (1355-1371), ne put contenir ses vassaux ; beaucoup d'entre eux se rendirent indépendants, et cette division facilita la conquête des Tares. La dynastie de Némania s'éteignit avec Ouroch V, en 1371.

NÉMASTYLIS (*sti-liss*) n. m. Genre d'iridacées, comprenant des herbes bulbeuses, dont on connaît six espèces, toutes américaines.

NÉMATANTHE n. m. Genre de gesnéracées, comprenant des arbustes grimpants, dont on connaît quatre espèces, du Brésil, et que l'on cultive dans les serres.

NÉMATE n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des tenthrédinidès, répandus surtout dans l'hémisphère nord.


Némate (gr. 2 fois).

— ENCYCL. Les *némates* sont des tenthrèdes ou mouches à scie de taille médiocre, à livrée noire, souvent variée de jaune. Les larves du némate du groseillier (*nematus ventricosus*) se rendent nuisibles en dépouillant les groseilliers au mois de mai.

NÉMATHÉCIE (*sî*) n. f. Plexus spongieux, formé par les filaments d'où naissent, chez les algues, les sphérospores.

NÉMATHELMINTHES n. m. pl. Classe de vers renfermant les vers ronds, tubuleux ou filiformes, à segmentation plus ou moins nette, à sexes séparés. — *Un* NÉMATHELMINTHE.

ENCYCL. Cette classe de vers, qui contient les nématodes acanthocéphales, renferme les formes chez lesquelles la segmentation, purement extérieure, est souvent nulle. Les organes extérieurs manquent presque toujours. La plupart des *némathelminthes* vivent en parasites pendant toute leur existence. Quelques naturalistes les rangent parmi les gephyriens, à cause de la structure de leur appareil musculaire.

NÉMATOBLASTE (*blasst'*) — du gr. *nêma, atos*, fil, et *blastos*, germe n. m. Cellule de Kollike. Réunies par groupe, ces cellules, qui dérivent par cytodiérèse des cellules de Heule, aboutissent aux spermatoblastes. Dans la théorie d'Altmann, Bioblaste oriente en files, par opposition aux *monoblastes* ou granules isolés.

NÉMATOCÉPHALE (*sé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des brenthidés, propres à l'Amérique tropicale.

NÉMATOCYSTE n. m. Zool. Syn. de CNIDOBLASTE.

NÉMATODE n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, répandus surtout dans l'Amérique chaude. (Les nématodes sont des cucujidés allongés, de taille médiocre, ressemblant à première vue à des taupins. La seule espèce d'Europe est le *nematodes filum*, d'Autriche.)



Nématode (gr. 4 fois).

NÉMATODES n. m. pl. Ordre de vers ronds ou némathelminthes, comprenant ceux qui, comme les ascarides et les strongles, sont allongés, cylindriques, fusiformes ou filiformes, avec un canal digestif distinct et une bouche apparente. Les nématodes jadis appelés *nématoïdes* sont ordinairement parasites; beaucoup cependant vivent librement dans l'eau douce ou la mer; certains même sont terrestres. On les diviso en : *ascaridés, strongylidés, trichotrachélidés, filaridés, mermithidés, gordiidés, anguillulidés, énoplidés.*) — *Un* NÉMATODE.

NÉMATOGLOSSA (*né*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, propre au Chili.

NEMATOGMUS (*né, muss* n. m. Genre d'arachnides aranéides, renfermant une seule espèce d'un beau rouge orangé, commune sur les buissons, et répandue de l'Europe au Japon.

NÉMATOGONE ou **NEMATOGONION** (*né*) n. m. Champignon du groupe des hyphomycètes, dont les filaments fructifères, irrégulièrement ramifiés, donnent naissance à des spores isolées, ovoïdes ou globuleuses, incolores et qui vit généralement sur les matières en décomposition.

NÉMATOÏDE (du gr. *nêma, atos*, fil, et *eidos*, aspect) adj. Zool. Qui est fin, délié et allongé comme un fil : *Appendice* NÉMATOÏDE. ‖ On dit plutôt FILIFORME.

— n. m. Bot. Ensemble formé par le plexus délié produit par le gonflement de l'endospore des mousses. ‖ Syn. de PROTHALLE, de PROTONEMA, de PROEMBRYON FILAMENTEUX.

n. m. pl. Zool. Syn. ancien de NÉMATODES.

NÉMATOLITE n. f. Silicate naturel de magnésio.

NÉMATOMYCE (*miss* — du gr. *nêma, atos*, filament, et *mukes*, champignon) adj. Se dit des champignons filamenteux.

NÉMATOPE n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, répandus dans l'Amérique centrale et tropicale.

NEMATOPEZA (*né, pé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, propres à l'Afrique tropicale.

NÉMATOPHORE n. m. Individu qui, dans une colonie de polypes hydraires, se distingue des autres par sa structure grêle, filiforme.

NÉMATOSTOME *stom'*) n. m. Genre d'arachnides phalangiens, comprenant quelques espèces répandues sur l'hémisphère boréal. Ce sont des opilionnés de taille médiocre, ramassés, trapus. On en peut prendre comme exemple le *nematostoma lugubre* d'Europe.)

NEMATOTARSUS (*né, suss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des carabidés, propres à l'Amérique tempérée et tropicale.

NEMATOXYS (*né, ke sis*) n. m. Genre de vers nématoïdes, de la famille des ascarides, comprenant des espèces qui vivent dans le tube digestif de divers batraciens. Le *nematoxys commutatus* vit dans les grenouilles et les crapauds.

NEMAUSA (*né mo-za* — mot lat., signif. *Nimoise*) n. m. Planète télescopique, n° 51, découverte par Laurent (1858).

NEMBRO, comm. d'Italie Lombardie (prov. de Bergame), 4.685 hab. Carrières d'albatre et filatures de soie.

NEMBROSI (*non*) n. m. Archéol. Variété de safran, de provenance égyptienne.

NEMBROTHA (*no*) n. f. Sous-genre de trévélyanies, répandues dans les océans Pacifique et Indien.

NEMCOVA (Mme Bozena), écrivain tchèque, née à Vienne en 1820, morte à Prague en 1862. Née Paukel, elle épousa en 1837 un fonctionnaire appelé Nemec, dont elle prit le nom (Nemcova est la forme féminine de Nemec). Ses *Contes populaires* (1845-1847), ses tableaux de la vie des paysans, de la vie des Slovaques, constituent de précieux matériaux pour l'ethnographie slave. Parmi ses romans de mœurs villageoises, on estime surtout *Babicka* (la Grand'Mère), traduit en français par E. Thierot (1900).

NÉMÉE (lat. *Nemea*), vallée de l'ancienne Grèce (Péloponèse), dans l'Argolide, sur la route de Corinthe à Argos, entre Cléones et Phlionte. Célèbre par les jeux qui s'y célébraient. La commune de *Nemea* (Argolide-et-Corinthe), 3.500 hab., en porte le nom aujourd'hui.

NÉMÉEN, ENNE (*mé'in, è'n'*) — du gr. *nêma*, fil adj. Bot. Se dit des végétaux dont les corpuscules reproducteurs s'allongent en fil par la germination.

NÉMÉEN, ENNE (*mé'in, è'n'*), personne née dans la vallée de Némée ou qui habite cette vallée. — *Les* NÉMÉENS.

— Adjectiv. : Qui se rapporte à Némée ou à ses habitants : *Lion* NÉMÉEN.

Jeux. Antiq. gr. *Jeux néméens*, Jeux qui se célébraient tous les deux ans dans le vallon de Némée, en l'honneur de Zeus Néméen.

— Mythol. gr. Surnom de Jupiter et d'Hercule.

— ENCYCL. Suivant la tradition, le vallon de Némée, situé en Argolide, sur le territoire de Cléones, avait été le théâtre de la victoire d'Hérakles sur le lion de Némée. Tous les deux ans, on y célébrait en souvenir de cet exploit des jeux, présidés par les magistrats de Cléones. Ils avaient lieu dans le bois sacré de Némée. Il reste quelques traces du théâtre et du stade; trois colonnes du temple, d'ordre dorique, sont encore debout. Près de là, un rocher bizarrement taillé représente, suivant la légende locale, la silhouette du lion de Némée.

Némeennes (les), odes triomphales de Pindare V. ÉPINICIES.

NEMEMCHAS. Tribu de l'Algérie orientale, dans le département de Constantine, sur les hauts plateaux et sur le versant méridional de l'Aurès. L'effectif de la tribu est aujourd'hui de 20.000 individus environ, berbères de race *hawara*, et parlant un dialecte voisin du kabyle. Ils cultivent les céréales et sont pour la plupart sédentaires. Les Mememchas peuvent être subdivisés en trois groupes principaux, eux-mêmes partagés en nombreux douars : ce sont les *Brarcha*, le groupe le plus nombreux; les *Oaled-Rèchaich*, enfin les *Allouxa*.



Néméobie (gr. nat.).

NÉMÉOBIE (*bî*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères, type de la tribu des *néméobiinés*, comprenant une seule espèce de l'Europe occidentale et centrale, le néméobie fauve (*nemeobius Lucina*), petit papillon fauve, qui vole en été dans les forêts humides.

NÉMÉOBIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes lépidoptères rhopalocères, de la famille des lémoniidés, renfermant les *néméobies*. — *Un* NÉMÉOBIINE.

NÉMÉOPHILE n. f. Genre d'insectes lépidoptères bombycicns, de la famille des arctiidés, comprenant quatre ou cinq espèces d'Europe.



Néméophile (réd. d'un tiers).

— ENCYCL. Les *néméophiles*, voisins des écailles, sont de jolis papillons, représentés aux environs de Paris par deux espèces : la *nemeophila plantaginis*, qui vole en été dans les forêts humides, et la *nemeophila russula*, un peu plus grande, et dont la chenille vit sur les pissenlits, les seneçons, les plantains.

NÉMERTE (*mèrt'*) n. f. ou **NEMERTES** (*mèr-tèss*) n. m. Genre de vers *némertiens*, type de la famille des *némertidés*, comprenant de nombreuses espèces qui vivent dans les mers du globe. (Les némertes sont des vers très allongés, à trompe courte et armée de stylets. Certaines espèces sont communes dans les mers d'Europe [*nemertes Neesi* et *gracilis*, de la Manche; certaines sont parasites dans les crabes, comme le *nemertes carcinophila* de la Méditerranée).

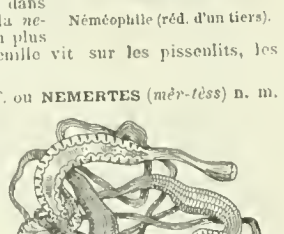

Némerte.

NÉMERTIDÉS (*mèr'*) n. m. pl. Famille de vers némertiens énoples, renfermant les *némertes* et genres voisins. (Syn. AMPHIPORIDÉS.) — *Un* NÉMERTIDÉ.

NÉMERTIENS (*mèr'-si-in*) n. m. pl. Ordre de vers plats (plathelminthes), comprenant ceux qui ont le corps allongé, le plus souvent aplati en ruban, la bouche allongée en trompe, un tube digestif droit, etc. — *Un* NÉMERTIEN.

— ENCYCL. Les *némertiens* ont des sexes séparés; beaucoup subissent des métamorphoses; leurs larves affectent une forme singulière (*pilidium*). Ce sont, pour la plupart, des animaux marins, dont certains atteignent une taille considérable; ils sont carnassiers; certains mènent une existence parasite. On les divise, suivant que leur trompe est armée ou non de stylets, en énoples et anoples.



Partie supérieure du nid de la némésie.

NÉMERTINS n. m. pl. Zool. Syn. de NÉMERTIENS.

NÉMÉSIE (*zî*) n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant des herbes annuelles ou vivaces, dont on connaît près de vingt espèces, du cap de Bonne-Espérance.



Némésie (gr. nat.).

— Entom. Genre de mygales, type de la tribu des *némésiés*, comprenant une trentaine d'espèces, de la région méditerranéenne. (La *nemesia suffusa* se trouve dans le midi de la France.)

NÉMÉSIEN (Marcus Aurelius Olympius Nemesianus), poète latin du IIIe siècle, né à Carthage. Il fut en faveur auprès de l'empereur Carus et de son fils Numérien. On possède de lui le début d'un poème, intitulé : *les Cynégétiques*, sur la chasse, et quatre églogues, jointes ordinairement à celles de Calpurnius. Ces dernières renferment de jolis détails réalistes (*Poeta latini minores*, de Bæhrens).

NÉMÉSIES (*zî*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Némésis et des morts. ‖ On les appelait aussi NEKYSIA.

NÉMÉSIÉS n. m. pl. Tribu de mygales, renfermant les *néméses* et genres voisins. — *Un* NÉMÉSIE.

NÉMÉSIS n. f. Planète télescopique, n° 128, découverte en 1872, par Watson.

NÉMÉSIS. Mythol. gr. Déesse de la vengeance et de la justice distributive. Pour Hésiode, elle était fille de la Nuit; suivant d'autres, fille de l'Érèbe, ou de l'Océan, ou de la Justice, ou de la Nécessité, ou de Zeus. D'après une légende, elle était la mère d'Hélène. Némésis paraît avoir été simplement, à l'origine, la déesse de la vengeance. Depuis le VIe siècle avant notre ère, elle fut surtout une divinité morale, gardienne de l'ordre universel, instrument de la justice divine. Son culte fut très populaire en Grèce et en Asie Mineure. Son temple le plus célèbre était celui de Rhamnonte, en Attique. Sur les monnaies de Smyrne, Némésis est représentée comme une femme au visage calme et sévère, vêtue d'une ample robe, avec des ailes, la main droite sur sa bouche. Les Romains l'ont souvent confondue avec la Fortune et lui ont élevé une statue au Capitole. Pour les modernes, Némésis est restée la personnification de la vengeance fondée sur la justice.



Némésis (musée du Vatican).

Némésis (LA), pamphlet satirique en vers, par Barthélemy (1831-1832). Le poète marseillais, aidé de son compatriote Méry, après avoir dirigé de violentes invectives contre les ministres de Charles X (*Villéliade*, etc.), inaugura contre le gouvernement de Louis-Philippe une série de pamphlets hebdomadaires, dont la verve passionna la France entière. Cinquante-deux satires parurent successivement, du dimanche 27 mars 1831 au 1er avril 1832 (réunies en un vol. en 1832) : *le Ministre, A Casimir-Perier, A Lamartine, A Chateaubriand, l'Archevêché et la Bourse, Lyon, Varsovie, le Luxembourg, la Conférence de Londres, Au pape, Aux expiateurs du 21 janvier*, etc. La forme en est purement classique et d'une belle facture; le fond en est extrêmement violent. Une *Nouvelle Némésis* (21 numéros) parut en 1844, mais n'eut pas le succès de la première.

NÉMÉSIUS, évêque d'Émèse en Syrie, ou d'Émisie en Phénicie, philosophe chrétien du Ve siècle. On a de lui un traité grec intitulé *De la nature de l'homme*. Quelques critiques, notamment Tillemont, l'identifient avec un païen du même nom qui, après avoir été préfet de la Cappadoce, fut converti par saint Grégoire de Nazianze. La meilleure édition du texte grec du traité *De la nature de l'homme* est celle de Matthæi (1802).



Némestrine (réd. d'un tiers).

NÉMESTRINE (*mèss*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, type de la famille des *némestrinidés*, répandus en Afrique. (Les némestrines sont de grandes mouches bigarrées, remarquables par la longueur excessive de leur trompe.)

NÉMESTRINIDÉS (*mèss*) n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères, renfermant les genres *némestrine* et voisins. — *Un* NÉMESTRINIDÉ.

NEMESTRINUS (*né-mèss, nuss*) n. m. Sous-genre de macaques. (Les *nemestrinus* ont pour type le *maimon* des vieux auteurs, qui est le *macaque à queue de cochon* de Buffon [*nemestrinus nemestrinus*], répandu du Tenasserim jusque dans les îles de la Sonde.)

NEMET, mot magyar qui signifie « allemand » et qui entre dans un certain nombre de noms géographiques.

NÉMÈTES, peuple de la Gaule (Germanie Ire), entre le Rhin et les Vosges. Ville principale *Noviomagus* ou *Nemetes* (Spire).

NEMET-KERESZTUR ou **DEUTSCH-KREUTZ**, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat d'Odenbourg]), non loin du lac Fertö; 3.119 hab. Eaux minérales alcalines ferrugineuses.

NEMET-SZENT-MIKLOS, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Torontal]), sur l'Aranka; 10.340 hab. Vignobles. On y a découvert, en 1799, des pièces d'or qualifiées du nom de Trésor d'Attila (musée de Vienne).

NEMI, comm. d'Italie (prov. de Rome), sur le lac de ce nom; 930 hab. Le lac de Nemi (*Nemorensis lacus*), à 338 mètres d'altitude, remplit un cratère des monts Albains. On a retrouvé en 1885, dans le village, les ruines du temple célèbre de Diane.

NÉMICHTHYS (*kliss*) n. m. Genre de poissons physostomes apodes, dont l'espèce type vit dans les régions chaudes de l'océan Atlantique.

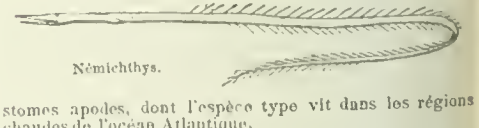

Némichthys.

NEMINE CONTRADICENTE (*né-mi-né, sin-tè*), mots latins qui signifient *Personne ne contredisant*, et qui sont usités dans les tribunaux pour exprimer un commun accord.

NEMINE DISCREPANTE (*né-mi-né-di-skré-pan-tè*), locution latine qui signifie *Nul n'étant d'avis différent* et que l'on emploie pour dire que telle est l'opinion générale, ou qu'une décision a été prise d'un commun accord.

NEMIROV, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Podolie); 6.000 hab.

NEMITZ, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Stettin]); 3.165 hab. Établissement hydrothérapique d'Eckerberg.

NÉMOBIE (*bi*) n. m. Sous-genre de grillons, répandus surtout dans l'hémisphère nord.

— Encycl. Les *némobies* sont de petite taille; leurs élytres sont courts, leurs ailes rudimentaires ou nulles. Ils vivent dans les bois, à terre, parmi les feuilles sèches, où ils sautent en troupes nombreuses et causent souvent un bruissement rappelant celui des gouttes de pluie. L'espèce type est le grillon sylvestre (*nemobius sylvestris*), brun salo, avec la tête noire.


Némobie.

NÉMOBLASTE (*blasst'* — du gr. *néma*, fil, et *blastos*, germe) adj. Bot. Qui a des embryons filiformes.

NÉMOCÈRES (*sèr'*) n. m. pl. Sous-ordre d'insectes diptères, comprenant tous ceux qui possèdent de longues antennes filiformes ou plumeuses, un corps allongé, comme les tipules, cousins, etc. — *Un* NÉMOCÈRE.

NEMOCON, ville de Colombie (départ. de Cundinamarca, près d'un affluent du Bogota); 1.500 hab. Riches salines, exploitées au profit du gouvernement colombien.

NEMO DAT QUOD NON HABET, proverbe latin qui signifie *Nul ne donne ce qu'il n'a pas*.

NEMŒCUS (*né-mé-kuss*) n. m. Sous-genre de *phyllobius*, dont l'espèce type est répandue dans toute l'Europe. (Le *nemœcus oblongus* est un charançon brun, avec les élytres roux fauve, garnis de poils fins clairsemés, qui vit sur les pommiers et autres arbres fruitiers.)


Némognathe (gr. 4 fois).

NÉMOGNATHE n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères vésicants, des régions chaudes du globe.

— Encycl. Les *némognathes* sont des méloïdés du groupe des cantharides; de taille médiocre, jaunes et rousses avec des bandes brunes. Leurs mœurs sont celles des mylabres. La *nemognatha chrysomelina*, du midi de la France, est la seule espèce européenne.

NÉMOLITHE (du gr. *némos*, bois, et *lithos*, pierre) n. f. Pierre arborisée.

NEMONIEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Kœnigsberg]), sur le *Nemonien*, formé de la réunion de plusieurs cours d'eau dans le delta du Memel, traversé par le canal de Seckenburg et le Gross-Friedrichsgraben et se jetant dans le Kurisches-Haff; 3.355 hab. Pêcheries.

NÉMONYCHIDÉS (*ki*) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères rhynchophores, renfermant les genres *némonyx* et voisins. — *Un* NÉMONYCHIDE.

NÉMONYX (*nikss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, répandus dans l'hémisphère nord. (L'espèce type du genre [*nemonyx lepturoides*], allongée, noire, pubescente, vit sur le *delphinium consolida*.)

NÉMOPANTHE n. m. Genre d'ilicinées, formé aux dépens des houx, comprenant des arbustes à feuilles alternes, oblongues, à fleurs axillaires et solitaires, qui croissent dans l'Amérique du Nord.

NÉMOPHILE n. f. Bot. Genre de boraginacées hydrophyllées, comprenant plusieurs espèces américaines.

— Encycl. Les *némophiles* sont de jolies plantes à feuilles alternes et remarquables par le nombre et la beauté de leurs fleurs. On cultive dans les jardins d'Europe : 1° la *némophile remarquable*, à variétés à fleurs blanches, à fleurs bleues bordées de blanc, à fleurs blanches panachées; 2° la *némophile ponctuée*, originaire de la Californie, à fleurs blanches, ponctuées de brun; 3° la *némophile à disque noir*, etc.

NÉMOPHORE n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, de la famille des tinéidés, comprenant une dizaine d'espèces d'Europe. (Ce sont des teignes de petite taille, à livrée jaunâtre, dorée ou grise.)

NÉMOPODE n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, répartis sur l'hémisphère nord. (L'espèce type de ces mouches est le *nemopoda cylindrica*, commun en France.)

NÉMOPTÈRE ou **NÉMATOPTÈRE** n. m. Genre d'insectes névroptères planipennes, répandus surtout dans la région circaméditerranéenne.

— Encycl. Les *némoptères* sont des hémérobiidés, de taille assez grande, remarquables par leurs ailes inférieures allongées, linéaires, dilatées en spatule à l'extrémité. Le *nemoptera Lusitanica*, d'Espagne, se trouve aussi dans les Pyrénées-Orientales.


Nématoptère (gr. d'un tiers).

NÉMORAL, ALE, AUX (du lat. *nemoralis*; de *nemus*, *oris*, forêt) adj. Qui habite ou croît dans les forêts.

— n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes qu'on célébrait en l'honneur de Diane, dans les bois d'Aricie.

NÉMORÉE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, répartis sur l'hémisphère boréal. (La némorée des chrysalides [*nemorœa puparum*], brune avec l'abdomen gris rayé de noir, est commune en France.)

NÉMORÉEN, ENNE (*ré-in, èn'* — du lat. *nemoreus*; de *nemus*, *oris*, forêt) adj. Antiq. rom. Qui a rapport aux némorales : *Fêtes* NÉMORÉENNES. ‖ *Roi némoréen*, Prêtre qui présidait aux némorales.

— Mythol. rom. Surnom de Diane.

NÉMORICOLE (du lat. *nemus*, *oris*, forêt, et *colere*, habiter) adj. Ornith. Qui habite les forêts.

NÉMORO ou **NÉMOURO**, province de l'empire du Japon, formant l'angle nord-est de l'île d'Yéso. Elle est bornée par les provinces de Kitami au N.-O. et de Kousiro au S.-O. — Le chef-lieu, sur la *baie de Némoro*, n'est qu'un village de pêcheurs; 1.325 hab.

NEMORHŒDUS (*né, ré-duss*) n. m. Genre de mammifères ruminants, de la famille des antilopidés, propres à l'Asie. (Les *nemorhœdus* sont des chamois, qui habitent les grandes altitudes, dans les massifs de l'Himalaya.)


Nemorhœdus.

NEMOSCOLUS (*né, sko-luss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, comprenant de nombreuses espèces répandues en Europe, en Afrique et jusqu'à Madagascar. (Ce sont des argiopidés, du groupe des épeires. Ces araignées, courtes, massives, ont l'abdomen noir ou brun rougeâtre, rehaussé de taches blanches.)

NÉMOSIE (*zi*) n. f. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, de la famille des tanagridés, comprenant une dizaine d'espèces de l'Amérique. (Les némosies sont des tangaras à livrée brillante, qui habitent en général les parties tropicales de l'Amérique : *nemosia albigularis*, Nouvelle-Grenade; *nemosia auricollis*, Pérou et Guyane.)


Némosie.

NÉMOSOME n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, type de la tribu des *némosominés*, comprenant six espèces, de l'hémisphère boréal. (Le *nemosoma elongatum* vit en France dans les ormeaux, aux dépens des larves des hylésines, et se rend ainsi utile.)

NÉMOSOMINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des trogositidés, dont le genre *nemosoma* est le type. — *Un* NÉMOSOMINÉ.

NÉMOTÈLE n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant quelques espèces d'Europe. (L'espèce type de ces petites mouches, noires ou grises, variées de blanc, qui vivent dans les lieux humides, est le *nemotelus frontalis*, commun aux environs de Paris.)

NÉMOTOÏS (*iss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, de la famille des tinéidés, comprenant une vingtaine d'espèces, répandues en Europe. (Ce sont de jolies teignes, du groupe des adèles. Le *nemotois Dumerilliellus* se trouve aux environs de Paris.)

NE M'OUBLIE PAS ou **NE M'OUBLIEZ PAS** n. m. Bot. Nom vulgaire des myosotis.

NEMOURE n. f. Genre d'insectes orthoptères pseudonévroptères, répandus surtout dans l'hémisphère boréal. (Ce sont de petits insectes gris ou noirâtres, vivant au bord des eaux. La némoure variée [*nemura variegata*] est commune en France.)

NEMOURS (lat. *Nemosium*), ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne, arrond. et à 16 kilom. de Fontainebleau, dans la vallée du Loing; 4.681 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Canal du Loing. Carrières, fours à chaux, commerce de bois, charbon. Eglise des XIIIe, XVe et XVIe siècles; château du XIIe, hôtel-Dieu de 1179. Beau pont de 1803. Ancienne capitale du Gâtinais, Nemours, érigé en comté par Charles V, appartint au captal de Buch, fut donné avec le titre de duché à Charles III de Navarre (1404), puis à Jacques d'Armagnac, décapité sous Louis XI. Il passa ensuite aux maisons de Savoie et d'Orléans. Un traité fut conclu à Nemours, pendant les guerres de religion (1585). — Le canton a 16 comm. et 11.731 hab.


Armes de Nemours.

NEMOURS, comm. d'Algérie (départ. d'Oran), arrond. et à 62 kilom. de Tlemcen, au bord de la Méditerranée; 3.331 hab. Mines.

NEMOURS (Jacques d'ARMAGNAC, duc DE), gouverneur de Paris, né en 1437, décapité à Paris en 1477. Fils de Bernard d'Armagnac, gouverneur du Dauphin, plus tard Louis XI, il épousa la fille du duc de Nemours (1462). Chargé, comme lieutenant du roi, de pacifier le Roussillon (1463), il ne se crut pas suffisamment récompensé de ses services et entra dans la *Ligue du bien public* (1465). Après la paix de Conflans, il obtint le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France. Il intrigua de nouveau avec le frère de Louis XI, Charles de France, puis avec le roi d'Angleterre (1471). Louis XI le fit alors assiéger dans son château de Carlat par Pierre de Beaujeu, qui se saisit de lui avec toute sa famille. Louis XI ne lui promit ni la vie, ni la liberté, comme on l'a affirmé, mais le traita avec la dernière rigueur. Enfermé à Pierre-Encize, mis dans une cage de fer à la Bastille, il fut déclaré par le Parlement criminel de lèse-majesté et décapité. Il n'est pas vrai que ses enfants aient été conduits sous l'échafaud pour y être souillés par le sang de leur père.

NEMOURS (Louis d'ARMAGNAC, duc DE), capitaine français, fils du précédent, né en 1472, mort en 1503. Enfermé à la Bastille pour les méfaits de son père, il n'en sortit qu'en 1483. En 1492, il fut rétabli par Charles VIII dans tous ses biens et honneurs. D'abord comte de Gnise, il devint duc de Nemours, à la mort de son frère Jean (1500). Il accompagna Charles VIII en Italie et se distingua par sa bravoure. Sous Louis XII, il fut nommé vice-roi de Naples (1501). Mais l'armée lui obéit mal en 1503, dans sa lutte contre Gonzalve de Cordoue; il fut vaincu et tué à Cérignoles. Avec lui finit la maison d'Armagnac.

NEMOURS (Philippe DE SAVOIE, duc DE, chef de la seconde branche des ducs de Nemours, né en 1490, mort en 1533. Il était frère de Louise de Savoie, mère de François Ier. Nommé, à cinq ans, évêque de Genève, il quitta son évêché en 1510 et reçut en apanage le comté de Genevois. Il soutint d'abord la cause de Charles-Quint. Pour l'attirer à lui, François Ier lui donna, en 1528, le duché de Nemours et lui fit épouser Charlotte d'Orléans, fille de Louis, duc de Longueville.

NEMOURS (Jacques DE SAVOIE, duc DE), l'un des grands capitaines du XVIe siècle, fils du précédent, né à l'abbaye de Vauluisant (Champagne) en 1531, mort à Annecy en 1585. Il obtint, à quinze ans, de François Ier une compagnie de chevau-légers. Il fit ses premières armes au siège de Lens (1552), assista à la bataille de Renty (1554), commanda l'infanterie dans les guerres du Piémont et obtint enfin la charge de colonel général de la cavalerie légère. Très dévoué aux Guises, il assista à la bataille de Saint-Denis (1567) et arrêta le duc des Deux-Ponts, qui amenait des renforts aux protestants français. En récompense de ses services, il obtint le gouvernement du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais. Son esprit, sa galanterie étaient célèbres. En 1566, il avait épousé sa maîtresse, Mlle de Guise, bien qu'il eût déjà un enfant de Mlle de Rohan.

NEMOURS (Charles-Emmanuel DE SAVOIE, duc DE), fils du précédent, né en 1567, mort en 1595. Du vivant de son père, il porta le titre de PRINCE DE GENEVOIS. Apparenté aux Guises, il fut gouverneur de Paris assiégé par Henri IV (1590) et passa ensuite dans son gouvernement du Lyonnais. Mais l'archevêque de Lyon, Pierre d'Epinac, le fit enfermer à Pierre-Encize (1593), au moment où il songeait à se constituer une principauté indépendante avec le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais, le Mâconnais et le Dauphiné. Il s'échappa l'année suivante et il préparait, avec l'aide des Espagnols, une expédition contre Lyon, quand il mourut.

NEMOURS (Henri DE SAVOIE, duc DE), frère du précédent, né à Paris en 1572, mort en 1632. Jusqu'à la mort de son frère, il fut connu sous le titre de MARQUIS DE SAINT-SORLIN. Entraîné par les Guises, il s'engagea dans le parti de la Ligue et devint gouverneur du Dauphiné (1591). Il se réconcilia avec Henri IV en 1596, assista au siège d'Amiens (1597), puis il se retira dans son château d'Annecy. Il reparut à la cour en 1616 et épousa, en 1618, Anne de Lorraine, fille unique du duc d'Aumale. Il fit représenter à la cour un grand nombre de ballets.

NEMOURS (Charles-Amédée DE SAVOIE, duc DE), fils du précédent, né en 1624, mort en 1652. Il servit comme volontaire aux sièges de Gravelines (1645), de Béthune, de Lens. En 1646, il commanda la cavalerie au siège de Courtrai. Il se laissa entraîner dans la Fronde par sa maîtresse, la duchesse de Châtillon, et prit part aux combats du Bléneau et du faubourg Saint-Antoine, où il reçut neuf blessures (1652). Il fut tué quelque temps après d'un coup de pistolet dans un duel avec son beau-frère, le duc de Beaufort.

NEMOURS (Henri II DE SAVOIE, duc DE), frère du précédent, né à Paris en 1625, mort en 1659. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut nommé archevêque de Reims en 1651, mais, à la mort de son frère (1652), il se fit relever de ses vœux, entra dans le monde et se maria en 1657 avec Marie d'Orléans-Longueville. Il mourut sans enfant.

NEMOURS (Marie d'ORLÉANS, duchesse DE), femme du précédent, née en 1625, morte en 1707. Elle fut connue jusqu'à son mariage sous le nom de MADEMOISELLE DE LONGUEVILLE. Mariée en 1657 avec son cousin, le duc de Savoie-Nemours, elle devint veuve deux ans après. En 1699, elle recueillit la principauté de Neufchâtel. Ses mémoires, très partiaux, mais pleins de grâce et d'esprit, ont été publiés en 1709 et réimprimés dans la collection Petitot.

NEMOURS (Louis-Charles-Philippe-Raphaël D'ORLÉANS, duc DE), deuxième fils de Louis-Philippe et de la reine Amélie, né à Paris en 1814, mort à Versailles en 1896. Charles X le nomma, en 1826, colonel du régiment de chasseurs qui prit le nom de chasseurs de Nemours. En 1831, le congrès belge l'ayant élu roi, Louis-Philippe refusa cette couronne pour son fils, pour ne pas mécontenter l'Europe. En 1832, le duc assista au siège d'Anvers et fut nommé maréchal de camp en 1834. Il partit pour l'Algérie en 1836, se distingua, l'année suivante, à la prise de Constantine et fut nommé lieutenant général. En 1840, au moment de son mariage avec la duchesse Victoire-Auguste-Antoinette de Saxe-Cobourg-Gotha, la Chambre refusa de lui voter une donation de 500.000 francs. En 1841, Nemours retourna en Algérie, lutta contre Abd-el-Kader et contre les Kabyles. Après la mort de son frère aîné, le duc d'Orléans (1842), la Chambre vota un projet qui le nommait régent du royaume pendant la minorité de son neveu, le comte de Paris, en cas de mort de Louis-Philippe. Cette loi fut mal accueillie. Nemours était en effet le plus impopulaire des fils de Louis-Philippe : il passait pour partisan de l'ancien régime. Pendant les dernières années du règne de son père, il prit une part active aux travaux de la Chambre des pairs. Après la révolution de 1848, il se retira en Angleterre. Il rentra en France en 1871 et se montra favorable à la réconciliation de sa famille avec le comte de Chambord. Il passa en 1879 dans le cadre de réserve comme général de division et fut rayé des cadres, par suite de la loi de 1886. Le duc de Nemours eut deux fils : Ferdinand-Gaston, comte d'Eu, né à Neuilly en 1842, marié en 1864 à la fille de l'empereur du Brésil; Philippe-Marie, duc d'Aleuçon, né à Neuilly en 1844.


Duc de Nemours.

NEMOURS (Gaston DE FOIX, duc DE). V. FOIX.

NEMROD, fils de Chus et petit-fils de Cham, fondateur, croit-on, de l'empire babylonien. Un passage de la *Genèse* (X, 8-13) le donne comme un homme violent, *robuste*

chasseur devant l'Eternel, et le premier qui exerça la tyrannie sur les autres hommes. Des historiens anciens ont ajouté des détails dont quelques-uns sont évidemment légendaires : Bérose fait de Nemrod le premier roi de la seconde dynastie babylonienne, remontant à 33.000 ans av. J.-C., et Josèphe lui attribue la coastruction de la tour de Babel.

— n. m. Par métonymie, on appelle un Nemrod un homme qui aime beaucoup la chasse, qui est très habile chasseur.



Nemura.

NÉMUARON n. m. Genre de monimiacées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, à fleurs en cymes axillaires, qui croissent à la Nouvelle-Calédonie. (On utilise parfois les feuilles comme stomachiques.)

NEMURA (*né*) n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant six ou sept espèces du nord de l'Inde. (Les *nemura* sont voisins des rossignols et habitent la région de l'Himalaya: *nemura hyperhytra*), le Japon *nemura cyanura*. Une seule espèce habite l'Afrique.)

NEN, fleuve côtier d'Angleterre, qui baigne Northampton et Peterborough, et tombe dans le Wash, estuaire de la mer du Nord, 110 kilomètres.

NENAGH, ville d'Irlande (Munster [comté de Tipperary], près de la rivière homonyme; 6.000 hab. Commerce de grains et de beurre.

NENDAZ, village de Suisse (cant. du Valais [distr. de Conthey], près du Rhône supérieur; 2.130 hab. Source minérale. Le *col de Nendaz* a 2.439 mètres d'altitude.

NÉNET (*né-nè*) n. m. Pop. Sein : *Petite maman s'est fait des* NÉNETS *avec du coton*. Gavarni. || On écrit aussi NÉNÉ.

NENGO (*nèn'*) n. m. Dénomination des années ou ères japonaises.

— ENCYCL. Les empereurs du Japon empruntèrent à ceux de la Chine (VIIe s.) l'usage de donner une épithète aux années de leurs règnes. Ces épithètes sont changées non seulement à l'avènement d'un empereur, mais souvent aussi à l'occasion d'un fait important. V. MEINJI.

NÉNIE n. f. ou **NÉNIES** (*nî*) n. f. pl. [lat. *nænia*, gr. *nénia*. Antiq. rom. Chants funèbres.

— ENCYCL. L'usage était, à Rome, que des pleureuses à gage figurassent aux obsèques des personnages de marque. Elles chantaient l'éloge du mort. Horace (t. II, ode XX) demandait que l'on écartât de ce convoi tout ce deuil hypocrite. On donnait aussi parfois le nom de *nénies* à des poésies élégiaques d'un caractère pathétique et aussi aux chants des nourrices.

NENNDORF (GROSS-), village d'Allemagne (Hesse-Nassau [présid. de Cassel]); 859 hab. Bains sulfureux.

NENNI et quelquef., pour donner plus de force, **NENNIDA** (*na-ni* — de *nen*, forme affaiblie de *non*, et de *il*, sans doute abréviation de *illud*, non cela) partic. nég. Pop. Non, non pas :

> Pour avoir des amis qui sont de vrais Judas,
> *Nenni, nenni*, mordie, je ne m'y frotte pas.
> BOURSAULT.

— Loc. prov. : *Dites toujours nenni, vous ne serez jamais marié*, il ne faut pas toujours refuser.

— n. m. Refus, action de dire nenni :

> Un doux *nenni* avec un doux sourire
> Est tant honnête! Il le faut vous apprendre.
> MAROT.

NENNIUS, historien anglais du IXe siècle. Il existe sous son nom une *Historia Britonum*, dont la première édition a été donnée par Gale en 1691; la meilleure est celle de Joseph Stevenson (1838). On a attribué cette antique chronique à Gildas et aussi à Marc l'anachorète, évêque irlandais, et Nennius ne serait qu'un copiste.

NENNOCK, NENNOQUE ou **NINNOC** (sainte), morte vers 468, fondatrice d'un monastère de femmes, près de Vannes. Elle était femme d'un prince de la Cambrie. — FÊTE le 1 juin.

NÉNOT (Henri-Paul), architecte français, né à Paris en 1853. Prix de Rome en 1877, Nénot remporta, en 1882, le premier prix au concours ouvert pour la reconstruction de la Sorbonne, et fut chargé de la direction des travaux. Il est entré à l'Académie des beaux-arts en 1895. Citons, parmi ses œuvres exposées : *Restauration du temple de Vesta à Tivoli, la Cour du palais Pitti à Florence, Perspective du Palais ducal de Venise, Restauration du Téménos d'Apollon à Délos* et des *Détails de la façade de la Chartreuse de Pavie, Monument commémoratif à élever à Rome à la mort du roi Victor-Emmanuel*, etc.

NÉNUPHAR ou, suivant l'Acad., **NÉNUFAR** n. m. Genre de plantes aquatiques, de la famille des nymphéacées, croissant surtout dans les régions chaudes et tempérées de l'hémisphère nord : *Le* NÉNUPHAR *jaune a la racine mince*. Bosc. || *Nénuphar blanc*, Nom vulgaire du nymphéa.

— ENCYCL. Les *nénuphars* comprennent les genres *nuphar* et *nymphæa*, qui, à eux deux, renferment vingt-cinq espèces, dont les plus communes sont le *nénuphar jaune* ou *lis jaune des étangs* (nuphar luteum) et le *nénuphar blanc* ou *lis blanc des étangs* (nymphæa alba). Ce sont des herbes rhizomateuses, dont les feuilles, longuement pétiolées, viennent étaler à la surface de l'eau leur limbe arrondi, échancré en cœur à sa base. Les fleurs, qui paraissent en été, sont nageantes comme les feuilles. Chez les *nymphæa*, la disposition des pièces florales est spiralée et l'on y observe tous les passages entre les sépales, les pétales et les étamines. Chez les *nuphar*, le réceptacle floral est convexe et l'ovaire est nettement supère; le calice comprend cinq pièces seulement; le fruit, qui mûrit à l'air, est une sorte de baie à paroi lisse, qui s'ouvre par la séparation des carpelles, mettant en liberté les graines, plongées dans un mucus gommeux.

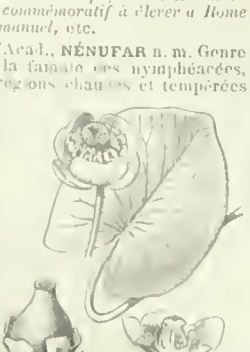

Nénuphar : *a*, coupe de la fleur; *b*, fruit.

Les nénuphars servent surtout à l'ornement. On a acclimaté en France, surtout dans la région méditerranéenne, quelques espèces exotiques : le *nénuphar odorant*, de l'Amérique du Nord, à feuilles rouges en dessous, et dont les fleurs, quelquefois roses, ont une odeur de vanille; le *nénuphar géant*, le *nénuphar rouge de l'Inde*.

Une des espèces exotiques les plus célèbres est le *nénuphar blanc d'Egypte*, ou *lotus*. V. LOTUS.

— Thér. et pharm. Le rhizome du *nénuphar nymphæa*, fourni par le nénuphar jaune, est employé quelquefois comme astringent. Les graines des nénuphars blanc et jaune passaient jadis pour antiaphrodisiaques.

NÉO (du gr. *néos*, nouveau) préfixe qui signifie Nouveau. (Outre les mots dans lesquels l'usage a introduit ce préfixe, on peut en former *ad libitum* une foule d'autres, composés de ce préfixe et d'un substantif ou d'un adjectif. Parmi les mots usités, les uns prennent le trait d'union, les autres le rejettent; l'usage fait loi.)

NEOBALÆNA (*né, lè*) n. f. Genre de mammifères cétacés, dont l'espèce type habite les régions antarctiques. (Les *neobalæna* sont des rorquals voisins des mégaptères; la *neobalæna marginata*, vulgairement *baleine des antipodes*, est répandue dans le Pacifique sud.)

NÉOBORE n. m. Genre de poissons physostomes, dont l'espèce type est propre aux eaux douces du Congo.

— ENCYCL. Les *néobores* sont des poissons allongés, à museau en rostre long et étroit, avec dents très fortes en avant; très carnassiers, ils vivent dans les herbes des lacs. Le *neoborus ornatus*, des lacs Tumba et Kutu, est gris violacé, avec les flancs argentés ou verdâtres, rayés en long de vert olive, et le ventre blanc.



Néobore.

NÉO-CALÉDONIEN, ENNE (*ni-in, èn'*), personne née en Nouvelle-Calédonie ou qui habite cette île. — *Les* NÉO-CALÉDONIENS. V. NOUVELLE-CALÉDONIE.

— Adjectiv. : *La race* NÉO-CALÉDONIENNE.

NÉO-CATHOLICISME (du préf. *néo*, et de *catholicisme*) n. m. Nom que Buchez donna à la doctrine philosophique qu'il essayait de répandre, et qui était un mélange de ses propres idées philosophiques avec certaines tendances catholiques. || D'une manière plus générale, Doctrine qui tend à introduire dans le catholicisme certaines idées modernes en apparence opposées à ses traditions.

NÉO-CATHOLIQUE adj. Qui a rapport au néo-catholicisme : *Opinions* NÉO-CATHOLIQUES.

— Substantiv. Partisan du néo-catholicisme.

NEOCATTARUS (*né, ka-la-russ*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de l'Amérique tropicale.

NÉO-CELTIQUE adj. Linguist. Se dit des langues vivantes dérivées des langues celtiques. (Ce sont : le *gallois*, le *cornique*, le *breton* [groupe *breton* ou *cymrique*] et l'*irlandais, l'erse* ou *gaélique* et le *mannois* [groupe *guélique*].)

NÉO-CÉSARÉE, ancienne ville de l'Asie Mineure, dans le Pont, sur l'Iris. Elle fut la métropole du Pont-Polémoniaque. Deux conciles y furent tenus au IVe siècle. Patrie de saint Grégoire le Thaumaturge. Auj. *Niksar*.

NÉO-CHRÉTIEN, ENNE adj. Qui appartient, qui a rapport au néo-christianisme : *Opinions* NÉO-CHRÉTIENNES.

— Substantiv. Partisan du néo-christianisme.

NÉO-CHRISTIANISME (du préf. *néo*, et de *christianisme*) n. m. Sorte de philosophie chrétienne, que quelques écrivains ont essayé de substituer aux croyances catholiques.

NÉOCHRYSOLITE (*kri*) n. f. Minér. Variété de péridot.

NÉOCOMIEN, ENNE (*mi-in, èn'* — de *Neocomum*, n. lat. de Neuchâtel [Suisse]) adj. Se dit d'un étage géologique qui constitue la base du système crétacé et qui, en France, forme le sol du couvent de la Grande-Chartreuse (Isère), le rocher du château de Beaucaire (Gard), etc. : *Etage* NÉOCOMIEN.

— n. m. : *Le* NÉOCOMIEN.

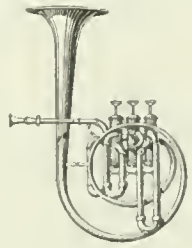

Néo-cor.

NÉO-COR n. m. Instrument de musique à vent. C'est un cornet-alto, à pistons, avec tons de rechange, dont le pavillon revient en avant.)

NÉOCORAT (*ra*) n. m. Antiq. gr. Charge, emploi, titre de néocore.

NÉOCORE (du gr. *neókoros*; de *naos*, temple, et *korein*, nettoyer) n. m. Antiq. gr. Gardien d'un temple. || Prêtre chargé de l'administration d'un sanctuaire. || Titre honorifique, accordé à des personnes ou à des villes. || Titre officiel de nombreuses cités d'Asie Mineure romaine, qui possédaient des temples consacrés aux empereurs.

HIST. eccl. Sacristain d'une église grecque.

NÉOCORIQUE (*rik'*) adj. Antiq. Qui concerne le néocore ou le néocorat : *Fonctions* NÉOCORIQUES.

NÉO-CRITICISME (du préf. *néo*, et de *criticisme*) n. m. Doctrine philosophique renouvelée du kantisme.

— ENCYCL. Philol. Le terme *néo-criticisme* n'a pas le même sens en France et en Allemagne. Dans ce dernier pays, il désigne une réaction contre l'idéalisme absolu qui prétendait reconstruire *a priori* et dans le détail les lois de la nature. Le mot d'ordre « revenir à Kant » fut donné, en 1862, dans une célèbre leçon d'Edouard Zeller sur la théorie de la connaissance. Toute une école de philosophes estima que la pensée de Kant avait été faussée par ses continuateurs et qu'il y avait lieu de reprendre les choses au point où le maître les avait laissées. Les principaux représentants de cette tendance sont : A. Lange, H. Cohen, O. Liebmann, Bonna Meyer, Fr. Paulsen, A. Krause, A. Stadler, A. Riehl, Windelband. Ils insistent surtout sur la *critique de la raison pure*. La plupart d'entre eux laissent au second plan la partie morale et religieuse du kantisme. Au contraire, le néo-criticisme français, représenté par Renouvier et Pillon, met l'accent sur la morale et sur les postulats de la raison pratique. Il montre sur quels points peut s'étendre, au delà de la certitude scientifique, la croyance métaphysique et, au delà de celle-ci, la croyance religieuse.

NÉO-CRITICISTE adj. Qui a rapport au néo-criticisme. — Substantiv. Partisan du néo-criticisme.

NEOCTENUS (*né, ktè-nuss*) n. m. Genre d'arachaides aranéides, propre à l'Amérique tropicale.

NÉOCTÈSE n. f. Minér. Syn. de SCENODITE.

NÉOCYCLIQUE (*si-klik'* — du préf. *néo*, et du gr. *kuklos*, cercle) adj. Qui a lieu au commencement d'un cycle, d'une certaine période de temps. || *Fête néocyclique*, Celle qui commence un nouveau cycle.

NÉOCYTE (*sit'* — du gr. *néos*, nouveau, et *kutos*, cavité) n. m. Cellule de nouvelle formation.

NÉODAMODE (du préf. *néo*, et du gr. *damos*, pour *démos*, peuple) n. m. Antiq. gr. Nom donné, à Lacédémone, aux ilotes affranchis et à leurs descendants, qui avaient le droit de cité, sans la plénitude des droits politiques.

NÉO-DARWINISME (du préf. *néo*, et de *darwinisme*) n. m. Théorie transformiste qui nie l'hérédité des caractères acquis, et explique par la sélection seule l'accroissement des organes utiles.

— ENCYCL. Les anciens transformistes avaient généralement admis l'hérédité des caractères acquis. Vers 1883, Weismann, sous l'empire de considérations théoriques, nia absolument cette hérédité, accordant à la sélection une importance au moins exagérée. Le néo-darwinisme estime que la sélection peut, sans que les caractères acquis soient transmissibles, expliquer l'accroissement des organes utiles et l'atrophie des inutiles, et à croire que le germe est immortel (continuité du plasma germinatif), alors que les éléments somatiques sont fatalement condamnés à la mort. Cette doctrine, combattue par H. Spencer, Emery, Cope, W. Roux, est aujourd'hui de moins en moins en faveur.

NÉO-DARWINISTE adj. Qui a rapport au néo-darwinisme.

— Substantiv. Partisan du néo-darwinisme.

NÉŒNIES (*é-nî* — du gr. *néos*, nouveau, et *oinos*, vin) n. f. pl. Antiq. gr. Fête qu'on célébrait en l'honneur de Dionysos, la première fois qu'on buvait le vin nouveau.

NÉOFIBRINE (du préf. *néo*, et de *fibrine*) n. f. Fibrine de formation nouvelle.

NÉOFORMATION (*si-on* — du préf. *néo*, et de *formation*) n. f. Nouvelle formation d'un organe ou d'une partie d'organe.

NÉOGÈNE (*jèn'* — du préf. *néo*, et du gr. *gennân*, engendrer) adj. Se dit de l'un des deux systèmes entre lesquels certains géologues ont divisé l'ère tertiaire, et qui comprend les séries *miocène* et *pliocène*.

— n. m. : *Le* NÉOGÈNE.

NÉOGÉNÈSE (*jé* — du préf. *néo*, et du gr. *génésis*, génération) n. f. Théorie en vertu de laquelle tous les éléments figurés de la cellule, non seulement le noyau, mais aussi les microsomes et les chromoleucites, les amyloplastes, le tonoplaste des vacuoles, la membrane, etc., dérivent par différenciations successives du cytoplasma.

NÉOGÉNÉTIQUE (*jé, tik'*) adj. Qui se rapporte à la néogénèse : *Théorie* NÉOGENÉTIQUE.

NEOGRAD, NOGRAD ou **NEUGRAD**, comitat du nord-ouest de la Hongrie (empire austro-hongrois), borné par les comitats de Pest, de Heves, de Gömör, de Zolyom et de Hont. Superf. 4.367 kilom. carr.; pop. 192.000 hab. Climat sain, sol montagneux et peu fertile, récoltant cependant des céréales et fournissant des vins renommés.

NÉOGRAPHE (du préf. *néo*, et du gr. *graphein*, écrire) adj. Qui veut introduire ou qui admet une orthographe nouvelle, contraire à l'usage : *Ecrivain* NÉOGRAPHE.

— Substantiv. : *Les* NÉOGRAPHES *ont quelquefois de bonnes raisons a donner*.

NÉOGRAPHIE (*fi* — rad. *néographe*) n. f. Nouveau système d'orthographe : *Le XVIe siècle n'a pas manqué d'oseurs en* NÉOGRAPHIE. (Ch. Nod.)

NÉOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui concerne la néographie, qui a rapport à la néographie : *Méthode* NÉOGRAPHIQUE.

NÉOGRAPHISME (*fissm'* — rad. *néographie*) n. m. Action ou manière nouvelle d'orthographier les mots.

NÉOGRAPHISTE n. m. Syn. de NÉOGRAPHE.

NÉO-GREC, ECQUE adj. Qui appartient, qui a rapport au grec moderne : *Langue, Littérature* NÉO-GREQUE.

NÉO-HÉBRIDAIS, AISE, Personne née aux Nouvelles-Hébrides ou qui habite ces îles. — *Les* NÉO-HÉBRIDAIS.

— Adjectiv. : *Mœurs* NÉO-HÉBRIDAISES.

NÉOJURASSIQUE adj. Se dit de la partie supérieure du système jurassique.

NÉO-LAMARCKISME n. m. Théorie transformiste, qui accorde une influence prépondérante aux effets de l'usage, aux causes mécaniques, au détriment de la sélection. (Cette manière de voir a été soutenue par Cope.)

NEOLAMPAS (*né, lan-pass*) n. m. Genre d'oursins spatangoïdes, de la famille des cassidulidés, comprenant des formes propres aux mers d'Amérique.

NÉO-LATIN, INE adj. Se dit des langues modernes dérivées du latin : *L'italien, l'espagnol et le français sont des langues* NÉO-LATINES.

NÉOLITE n. f. Substance minérale, appartenant au genre serpentine et voisine du talc. Variété de stéatite.

NÉOLITHIQUE (*tik'* — du préf. *néo*, et du gr. *lithos*, pierre) adj. Se dit de la période la plus récente dans l'âge de pierre.

NÉOLOGIE (*ji* — rad. *néologue*) n. f. Invention, emploi de mots nouveaux ou de mots anciens avec un sens nouveau.

— Théol. Doctrine nouvelle.

— ENCYCL. V. NÉOLOGISME.

NÉOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui appartient à la néologie ou au néologisme : *Une expression* NÉOLOGIQUE.

NÉOLOGIQUEMENT (*ke*) adv. Par néologisme : *Mot qui se dit figurément et* NÉOLOGIQUEMENT.

NÉOLOGISME (*jissm'* — rad. *néologie*) n. m. Emploi de mots nouveaux ou de mots anciens dans un sens nouveau : *Le vocabulaire de la bohème est l'enfer de la rhétorique et le paradis du* NÉOLOGISME. (H. Murger.)

— Par ext. Mot nouveau, ou mot existant pris avec un sens nouveau : *Votre temps est fécond en* NÉOLOGISMES.

— ENCYCL. Un *néologisme*, au sens large du mot, est une innovation linguistique, pouvant affecter soit le lexique, soit la sémantique, soit la syntaxe d'une langue. Ainsi, le mot *polyglottie* est un néologisme de vocabulaire ; *écriture*, pris comme synonyme de *style*, est un néologisme de signification ; la tournure *se rappeler d'une chose*, au lieu de *se rappeler une chose*, est un néologisme de syntaxe. Le mot *néologisme* s'emploie surtout dans les deux premières acceptions. — En dehors des néologismes scientifiques, rendus nécessaires par les découvertes nouvelles des sciences, il y a lieu de distinguer le néologisme *littéraire* et le néologisme *populaire*. Ce dernier a naturellement plus de chances de durée et répond d'ordinaire à un besoin réel. Il est bon de le combattre quand il ne fait qu'exprimer autrement un fait ancien. Rien ne justifie, par exemple, l'emploi de *émotionner* au lieu de *émouvoir*. Le respect de la tradition littéraire doit tempérer l'instinct de renouvellement. Le néologisme *littéraire* est l'œuvre de l'écrivain qui hasarde un mot ou un sens nouveau à ses risques et périls. Il faut que sa création ne soit pas l'effet d'une fantaisie passagère, mais la traduction la plus précise et la plus pittoresque de l'idée à exprimer. — Le néologisme, soit de mot, soit de signification, peut n'être qu'une création factice de la mode, qui le rejette au bout de quelques années. Il peut aussi avoir une fortune considérable et faire bientôt partie du fond même de la langue : tels le mot *bienfaisance*, retrouvé au XVIIIe siècle par l'abbé de Saint-Pierre, ou le mot *patriote*, dû à Saint-Simon parlant de Vauban. Ces deux mots avaient, il est vrai, existé dans l'ancienne langue, mais leur résurrection constituait un véritable néologisme.

NÉOLOGISTE n. et adj. V. NÉOLOGUE.

NÉOLOGUE (*logh'*) ou quelquef. **NÉOLOGISTE** (*jisst'*) (du préf. *néo*, et du gr. *logos*, discours) n. Personne qui pratique le néologisme. ‖ Adjectiv. : *Les drames bourgeois du* NÉOLOGUE *Marivaux*. (Volt.)

NÉO-LUTHÉRANISME (du préf. *néo*, et de *luthéranisme*) n. m. Doctrine qui a pris naissance, dans le protestantisme allemand, à la suite de la révolution de 1848.

— ENCYCL. Le *néo-luthéranisme* se développa surtout dans les pays où l'union décrétée, en 1817, entre les luthériens et les réformés, n'avait pas été officiellement introduite : dans le Mecklembourg, en Saxe, dans le Hanovre, en Bavière. Il se répandit plus tard en Prusse. Hostile au mouvement libéral, il voulut fonder un réalisme ecclésiastique, qui mettait un accent nouveau sur le sacrement, insistait sur l'autorité, transformait presque le pastorat en un sacerdoce. Ses doctrines, préparées par Hengstenberg, ont été systématisées par Julius Stahl, dont les idées, malgré la différence des religions, rappellent souvent celles de Joseph de Maistre.

NÉO-LUTHÉRIEN, ENNE n. et adj. Partisan du néo-luthéranisme : *Doctrine* NÉO-LUTHÉRIENNE.

NÉOMEMBRANE (du préf. *néo*, et de *membrane*) n. f. Nom de membranes de nouvelle formation, à réseau vasculaire, présentant les mêmes caractères que les membranes qu'elles recouvrent ou naissent, ce qui les distingue des *fausses membranes* et des *pseudo-membranes*. (Elles constituent les adhérences péritonéales, pleurales, et apparaissent surtout sur les séreuses.)

NÉOMÉNIASTE ou **NOUMÉNIASTE** (*asst'* — rad. *néoménie*) n. m. Antiq. gr. Celui qui prenait part à la célébration de la fête de la néoménie. ‖ Membre d'une des confréries qui fêtaient la *nouménie* ou premier jour du mois.

NÉOMÉNIE ou **NOUMÉNIE** (*ni* — du gr. *néos*, nouveau, et *ménè*, mois) n. f. Antiq. gr. Jour de la nouvelle lune, premier jour du mois, qu'on fêtait par des sacrifices, surtout dans les confréries de neuméniastes. ‖ A Rome, Les calendes.

— Astron. Nouvelle lune.

— ENCYCL. Astron. Les calendriers grecs ayant pour base une année lunaire, la *néoménie* était le premier jour du mois. A Athènes, les affaires publiques étaient suspendues ; des prières avaient lieu sur l'Acropole ; on ornait de guirlandes les statues d'Hermès et d'Hécate. C'était aussi l'occasion de nombreux banquets, notamment dans les confréries de *nouméniastes*, instituées à cet effet.

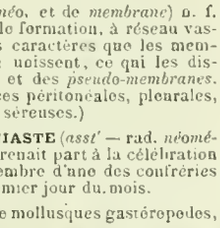

Néoménie : *a*, vue par sa face ventrale ; *b*, vue de profil.

NÉOMÉNIEN (*ni-in*) adj. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon, qui présidait aux fêtes des *néoménies*.

NÉOMÉNIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes solénogastres, renfermant les genres *néoménie* et voisins. — *Un* NÉOMÉNIDÉ.

NÉOMÉRIDE ou **NÉOMÉRIS** (*riss*) n. m. Bot. Petite algue, de 1 à 2 centimètres de longueur, de l'ordre des algues vertes.

— ENCYCL. La *néoméride* est formée d'une tige principale, portant des expansions latérales, comparables à des feuilles. Ces feuilles se bifurquent à leur extrémité et dans la bifurcation naît le sporange porté par un pédicelle et contenant une seule spore. Ces algues s'incrustent de calcaire et ont parfois été prises pour un polypier ; elles vivent dans la mer des Antilles, sur les côtes de Madagascar, ou aux îles des Amis.

NEOMORPHASTER (*né, stèr'*) n. m. Zool. Genre d'échinodermes stellérides, dont l'espèce type habite les grandes profondeurs. (Les *neomorphaster* sont de belles étoiles de mer orangées, à disque petit, à longs bras. Le *neomorphaster Talismani* a été découvert au voisinage des Açores.)

NEOMORPHUS (*né, fuss*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, de la famille des cuculidés, comprenant quatre espèces de l'Amérique centrale et tropicale. (Les *neomorphus* sont des coucous [coccyzinés], voisins des coccyzes, qui se trouvent depuis le Mexique jusqu'au Brésil.)



Neomorphus.

NÉOMPHALE (*on*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des trochidés, comprenant quelques espèces des mers chaudes d'Amérique.

NÉON (du gr. *néos*, nouveau) n. m. Chim. Elément constitutif de l'atmosphère, découvert en 1898 par Ramsay et Travers.

— ENCYCL. Le *néon*, contenu dans l'air en infime proportion, s'extrait des gaz non condensables après quelques instants de marche des pompes à liquéfier l'air. Ces gaz évacués sont liquéfiés par le froid intense produit par l'évaporation de l'air liquide et distillés par fraction ; les premières portions, purifiées par une série de liquéfactions et de distillations, fournissent de l'hélium et du néon ; le néon, finalement, est séparé en le solidifiant par l'hydrogène liquide. Ce nouveau corps simple, de poids moléculaire 20 environ, monoatomique, est gazeux et caractérisé par une faible densité 9,97 (par rapport à l'hydrogène), un spectre chargé de raies jaunes et rouges et la facilité de son absorption par l'aluminium au rouge.

NÉONI n. m. Prêtre du Congo qui exerce la médecine.

NEONINUS (*né, nuss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, propres à l'Amérique centrale. (Ce sont des coréidés de la tribu des cyninés.)

NÉOPHOBE (du préf. *néo*, et du gr. *phobos*, crainte) n. Personne qui a horreur des innovations, particulièrement de la néologie.

NÉOPHOBIE (*bî* — rad. *néophobe*) n. f. Horreur de la nouveauté, et particulièrement de la néologie.

NEOPHRON (*né*) n. m. Nom scientifique des vautours du genre percnoptère. V. PERCNOPTÈRE.

NÉOPHRON, poète tragique grec, né à Sicyone (milieu du Ve s. av. J.-C.). Il était contemporain de Sophocle. Il avait écrit cent vingt drames, tous perdus. Son œuvre la plus célèbre était une *Médée*, qu'Euripide imita, en 431, et dont nous possédons trois fragments, insérés dans les *Tragicorum græcorum fragmenta* de Wagner et de Nauck.

NÉOPHYSME (*fissm'*) n. m. Ardeur à faire des néophytes. ‖ On écrit aussi NÉOPHISME.

NÉOPHYTE (lat. *neophytus* ; gr. *néophutos*, nouvellement planté) n. Personne nouvellement convertie. ‖ Nouveau clerc ; novice dans un monastère.

— Par ext. Personne nouvelle dans ce qu'elle fait : *En politique comme en religion, les* NÉOPHYTES *ont quelquefois une ferveur indiscrète*. (De Bonald.)

— Adjectiv. : *Chrétien* NÉOPHYTE.

— ENCYCL. Dans la primitive Église, les chrétiens nouvellement baptisés étaient appelés *néophytes*. Ils revêtaient après leur baptême une aube ou robe blanche, qu'ils devaient porter pendant huit jours. Les néophytes ne pouvaient régulièrement être ordonnés d'aucune fonction, ni d'aucun ordre ecclésiastique. Cette défense souffrait cependant des exceptions, comme on le voit dans l'histoire de saint Ambroise, élu évêque de Milan avant même d'avoir reçu le baptême.

Par extension, durant le moyen âge, le nom de « néophytes » fut donné aux laïques élevés aux ordres sacrés sans avoir reçu les ordres mineurs. Quelquefois, même, il figure, dans les inscriptions, comme synonyme de *catéchumène*. Les missionnaires modernes s'en servent souvent pour désigner les païens qu'ils viennent de baptiser.

NÉOPHYTIQUE (*tik'* — du préf. *néo*, et du gr. *phuton*, plante) adj. Géol. Se dit de l'ère qui commence avec les formations de la série supra-crétacée et présente des fossiles végétaux ayant un caractère plus récent que ceux du reste du groupe secondaire.

NÉOPLASE n. f. Minéral. Syn. de NOTRYOGÈNE.

NÉOPLASIE (*zî* — du préf. *néo*, et du gr. *plasis*, formation) n. f. Formation d'un tissu nouveau physiologique et surtout pathologique (tumeur).

— ENCYCL. Abstraction faite des processus néoplasiques de l'état physiologique, qui s'observent dans les phénomènes de développement, de cicatrisation, de régénération, on peut grouper les néo-formations pathologiques en hyperplasies inflammatoires, en malformations, vices de développement et tumeurs embryogéniques, et en *néoplasies* vraies. Bazin et Verneuil croyaient que les tumeurs ne sont que l'aboutissement extrême de la diathèse arthritique. Plus tard, on a invoqué, surtout pour les tumeurs épithéliales, une origine parasitaire. On regarde aujourd'hui, comme la cause la plus probable des néoplasies, l'excitation déterminée par des traumatismes, des lésions, des irritations locales, etc. Les néoplasies produisent aussi les *néoplasmes*.

NÉOPLASIQUE (*zik'*) adj. Qui a rapport à la néoplasie.

NÉOPLASME (*plassm'* — du préf. *néo*, et du gr. *plassein*, former) n. m. Tissu pathologique, qui résulte du processus néoplasique. ‖ Plus généralement, Tumeur.

— ENCYCL. Les *néoplasmes* s'observent dans tous les tissus ou, du moins, en présentent la constitution histologique. Il y a des néoplasmes fibreux, conjonctifs, adipeux, muqueux, lymphatiques, vasculaires, cartilagineux, osseux, musculaires, nerveux, épithéliaux. Leur fréquence augmente avec l'âge, et elle est plus grande chez les femmes que chez les hommes ; l'utérus, l'estomac, le sein sont le plus fréquemment atteints. L'hérédité intervient aussi, de même que la cohabitation, sur la fréquence, et cette circonstance a été invoquée en faveur de l'origine infectieuse des néoplasmes. V. CANCER, NÉOPLASIE, TUMEUR.

NÉOPLASTE (*plasst'* — du préf. *néo*, et du gr. *plastos*, formé) n. m. Variété terreuse d'oxyde de nickel.

NÉO-PLATONICIEN, ENNE n. et adj. Se dit d'une personne qui est partisan du néo-platonisme. V. ce mot.

NÉO-PLATONISME (du préf. *néo*, et de *platonisme*) n. m. Système philosophique, qui se développa du IIIe au VIe s. apr. J.-C., à Alexandrie.

— ENCYCL. Après les conquêtes d'Alexandre, la ville d'Alexandrie était devenue le point de rencontre des civilisations grecques et des civilisations orientales. Les doctrines philosophiques de Pythagore, d'Aristote et surtout de Platon, jointes à des aspirations mystiques d'origine hindoue et juive, fournirent les matériaux du *néo-platonisme*, que l'on appela aussi *éclectisme*. Le système méritait cette double appellation, parce qu'il cherchait dans la partie supérieure du platonisme le principe d'union des nombreux systèmes qui constituaient ses parties.

Les principaux néo-platoniciens furent Ammonius Saccas (fin du IIe s. apr. J.-C.), qui semble avoir été le fondateur de la doctrine ; Plotin, qui exposa les théories de l'école dans des œuvres que publia son disciple Porphyre, sous ce titre : *les Ennéades* ; Jamblique, qui poussa le mysticisme de Plotin jusqu'aux pires extravagances.

D'après les néo-platoniciens, le principe de tout ce qui est est l'unité absolue, dans laquelle n'existe aucune distinction, pas même celle du connu et du connaissant. Ce dieu ne reste pas concentré dans son unité solitaire ; il crée par *émanation* une série d'êtres qui lui doivent leur perfection et leur existence. Le premier être ainsi créé est le *Logos*, le Verbe, l'Intelligence, qui renferme toutes les idées des choses possibles. Par une nouvelle procession, l'intelligence engendre l'âme, principe du mouvement, force expansive qui tend nécessairement à produire au dehors les idées et qui produit pour cela aussi la matière, sujet dans lequel existent les idées ou les formes. L'Un, l'Intelligence, l'Âme sont les trois hypostases de la Trinité néo-platonicienne.

L'être engendré s'efforce de remonter vers la perfection dont il émane. C'est la *conversion* vers Dieu. De là une théorie profondément optimiste : tout vient du Bien et tend vers le Bien. L'âme humaine a d'abord habité le monde supra-sensible ; elle avait alors une intuition des idées, de l'intelligence ; elle s'est unie à un corps, à une âme inférieure. Elle doit s'affranchir le plus possible de toute inclination sensible et, rendue à elle-même, elle se retrouve dans l'intelligence et arrive à l'intuition de la pensée divine. Mais l'un est supérieur à l'intelligence ; pour que l'âme s'unisse au premier principe, il faut qu'elle dépasse la pensée et que, par l'*extase*, elle se confonde avec Dieu et perde toute conscience d'elle-même. Plotin était convaincu d'être arrivé, deux ou trois fois dans sa vie, à cette union intime avec la plus haute hypostase.

Telle est, dans ses traits essentiels, la doctrine du néo-platonisme qui, avec Porphyre et Jamblique, lutte contre le christianisme et attribue de plus en plus d'importance aux procédés pratiques destinés à provoquer le ravissement de l'extase. L'école a encore une certaine valeur philosophique avec Proclus (412-485) ; mais ses successeurs se consacrent à des commentaires subtils, à des récits merveilleux. En 529, l'édit de Justinien mit fin au néo-platonisme en prescrivant l'enseignement.

NEOPLINTHUS (*né, tuss* n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des curculionidés, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal.

NÉOPTOLÈME Ier, roi d'Épire, mort vers 360 av. J.-C. Il était fils d'Alcétas et fut le père d'Olympias, mère d'Alexandre le Grand. Il régna avec son frère Arrymbas ou Arrybas.

NÉOPTOLÈME II, roi d'Épire, petit-fils du précédent, mort en 295 av. J.-C. Il était fils d'Alexandre Ier. Il mécontenta ses sujets par sa tyrannie, et dut partager le trône avec Pyrrhos. Il chercha à empoisonner Pyrrhos, qui découvrit la trahison et le fit assassiner.

NÉOPTOLÈME, lieutenant d'Alexandre le Grand. En 323, il reçut la satrapie d'Arménie. Peu après, il fut vaincu par Eumène, qui le fit tuer.

NÉOPTOLÈME, fils d'Achille. V. PYRRHOS.

NÉOPTOLÉMÉES n. f. pl. Antiq. gr. Fête qu'on célébrait, à Delphes, en l'honneur de Néoptolème, fils d'Achille, qui, suivant une tradition locale, avait été tué au moment où il cherchait à piller le temple de Delphes.

NÉO-PYTHAGORICIEN, ENNE n. et adj. Se dit d'une personne qui est partisan du néo-pythagorisme.

NÉO-PYTHAGORISME n. m. Système philosophique alexandrin, imité de celui de Pythagore.

— ENCYCL. Sous l'influence des aspirations mystiques de l'Orient, on donna une importance considérable aux rêveries et aux pratiques de l'ancienne philosophie de Pythagore, et l'on fabriqua une multitude d'ouvrages que des faussaires ingénieux donnaient pour d'anciens livres de Pythagore. Le représentant du néo-pythagorisme fut Apollonius de Tyane, qui, au Ier siècle de l'ère chrétienne, combattit l'influence du christianisme par les miracles qu'on lui attribuait et par l'austérité de ses mœurs. Du pythagorisme primitif on n'avait retenu que les prescriptions morales et disciplinaires. Le néo-pythagorisme, joint à la philosophie de Philon, le Juif, allait contribuer à constituer le *néo-platonisme*. V. ce mot.

NEORINA (*né*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, de la famille des satyridés, propres à l'Inde.

NEOSHO, rivière du sud des États-Unis (Kansas et Territoire indien). Elle a pour principale origine le Cottonwood, né de collines peu élevées, coule vers le S.-E., puis le S., et se perd en aval de Fort-Gibson dans la rive gauche de l'Arkansas. Cours 650 kilom. Eaux peu abondantes.

NÉOSSINE (*o-sin'* — du gr. *néossion*, petit oiseau) n. f. Chim. Substance organique gélatiniforme, trouvée dans les nids de salanganes.

— ENCYCL. La *néossine* ressemble à la chondrine donnée par le squelette des plagiostomes. Chaque nid en contient 96 pour 100. Elle est sécrétée par l'oiseau, d'après Everard Home ; mais d'autres naturalistes pensent que cette matière est constituée par des fucus, et quelques-uns la croient formée par les parties molles de mollusques et de polypes, auxquelles les salanganes font subir un commencement de déglutition.

NÉOSTOME (*stom*) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des sternoptychidés, comprenant deux espèces abyssales. (Les néostomes ont la peau nue, la mâchoire sans barbillons, la bouche très fendue, la nageoire anale très allongée. Le *neostoma quadriocellatum* se trouve du nord de l'Atlantique au golfe de Gascogne, le *neostoma bathyphilum* dans la mer des Açores.


Néostome.

NÉOTÉNIE (*ni*) n. f. Terme créé par Kollmann pour caractériser la continuation du développement des organes génitaux chez les êtres qui subissent un arrêt dans les métamorphoses sous l'influence de certaines conditions de milieu, telles par exemple que l'animal ait plus d'avantage à conserver sa forme larvaire.

— Encycl. La *néoténie* s'observe chez beaucoup de batraciens, et certains auteurs considèrent les pérennibranches comme des formes néoténiques de batraciens revenus à la vie aquatique, parce qu'elle leur offre plus d'avantages (néoténie totale). Chez certains insectes, notamment chez les papillons (*hétérogynis*), la néoténie ne se montre que chez un seul sexe (femelle), l'autre atteignant la forme adulte complète. Enfin, Grassi et Sandias ont montré que, chez les termites, des formes néoténiques apparaissent quand les sexués (rois et reines) ont disparu (formes royales substituées ou sont incapables de remplir leurs fonctions (formes royales complémentaires).

NÉOTÉNIQUE (*nik*) adj. Qui se rapporte à la néoténie.

NÉOTÉRIQUE (*rik*) — du gr. *néôteros*, comparat. de *neos*, nouveau) adj. Qui est nouveau, moderne. Peu usité.)

NÉOTHERMES (*term*) — du préf. *néo*, et du gr. *thermos*, chaud) n. m. pl. Nom donné à des bains chauds établis d'après un système nouveau.

NÉOTOKITE n. f. Substance minérale, résultant de l'altération de la rhodonite.

NÉOTOME n. m. Genre de mammifères rongeurs, type de la tribu des *néotominés*, comprenant vingt-cinq espèces, des régions désertiques de l'Amérique.


Néotome.

NÉOTOMINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères rongeurs, de la famille des muridés, comprenant les genres *néotome* et voisins. — *Un* NÉOTOMINÉ.

NÉOTRAGUE (*tragh*) n. m. Genre de mammifères ruminants, de la famille des antilopidés, comprenant une espèce, de l'Afrique tropicale.

— Encycl. Le *néotragus nain* (neotragus pygmœus) est une petite antilope fauve doré, avec la gorge et le ventre blancs, le front gris avec deux bandes noires confluentes sur le nez. Ses cornes, très courtes et menues, sont aiguës en façon de dague.

NÉOTTIE (*o-ti*) n. f. Genre d'orchidées. (Les néottiées sont des herbes terrestres, sans chlorophylle, à feuilles rudimentaires, vivant en saprophytes, sur les matières végétales en décomposition. La néottie nid d'oiseau (*neottia nidus avis*) est commune dans les bois d'Europe.)

NÉOTTIÉES (*o-tti-é*) n. f. pl. Tribu de la famille des orchidées, ayant pour type le genre *néottie*.

NÉOTTIGLOSSA (*o-ti-*) n. f. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, propres à l'hémisphère boréal. (La *neottiglossa inflexa* se trouve en France dans les prairies.)

NÉOUVIEILLE MASSIF DE, massif des Pyrénées françaises, faite de partage entre les bassins de l'Adour et de la Garonne (Hautes-Pyrénées), dont le point culminant, appelé *pic de Néouvielle* ou *pic d'Aubert*, atteint 3.092 m. d'altitude. Le massif, formé en majeure partie de granit, est entouré de lacs dont quelques-uns ont été convertis en réservoirs d'alimentation.

NÉO-VITALISME n. m. Théorie suivant laquelle l'activité des facteurs physiques et chimiques, qui est la condition des phénomènes vitaux, s'exerce en vertu d'un mécanisme spécial, différent de celui du monde extérieur.

— Encycl. V. VITALISME.

NÉOVOLCANIQUE (*nik*) adj. Se dit des roches éruptives d'émission tertiaire.

NÉO-ZÉLANDAIS Ethnol. V. MAORI.

NÉOZOÏQUE (*zo-ik*) — du préf. *néo*, et du gr. *zôon*, être vivant) adj. Geol. Se dit de l'ère tertiaire, à cause de la différenciation remarquable des organismes qui se produit durant cette période.

NÉOZONZE n. f. Fête que célébraient les Perses, à l'équinoxe du printemps.

NÉPÂL ou **NÉPAUL**, royaume indépendant de l'Inde du Nord, dans l'Himalaya, entre le Tibet (Chine au N., et l'empire anglais de trois autres côtés : Sikkim et Bengale à l'E. ; Behar, province de Lucknes et Aoudh au S. ; Rohilkand au S.-O. et Kourmaoun à l'O. ; 151.000 kilom. carr. et environ 3 millions d'hab. C'est un rectangle long, qui se dessine sur l'Himalaya et le Terai, de la trouée de la Sarda (bassin du Gange) à l'O., au mont Kosi (bassin du Brahmapoutra) à l'E. Trois régions naturelles : 1° le Népal tempéré, qui s'appuie, au N.-O., au Trans-Himalaya ; au S.-E., à l'Himalaya méridional. C'est un pays imposant, sauvage, forestier, que surmontent les plus hauts sommets de l'Himalaya ; 2° la région des vallées, entre 3.000 et 1.200 m., presque toutes gorges étroites, à l'exception de celle de Khatmandou ou du Népaul, sans doute fond d'ancien lac ; 3° les terres basses, marécageuses, malsaines du Terai. Les rivières, toutes appartenant au bassin du Gange, forment trois groupes, qui sont : d'O. en E., celui de la Kournali, branche est de la Gogra et de la Raptu ; celui du Gandak et de ses sept branches, celui de la Kosi, dont les sept branches se réunissent en deux puissantes rivières : la Bhotia-Khosi et l'Aroun. Le climat ne se tempère que dans la vallée de Khatmandou. Les richesses du sous-sol sont grandes : cuivre exploité, fer, soufre, jaspe, marbre, cristal de roche, ardoise, indices de houille, nombreuses sources minérales. Le sol produit : arbres à thé, cerisiers, pêchers, oliviers, ananas, canne à sucre, tabac, cardamome, gingembre, orge, millet, lin, céréales, riz ; mais l'agriculture est encore primitive. Pour les races, très variées, les deux principaux types sont : les Gourkhas, tribus militaires, brahmanistes, et les Nevârs, tribus pacifiques, bouddhistes. Villes : *Khatmandou*, capit. ; Patang, Gourkha, Djoumla. Au XVIIIe siècle, les conquêtes des Gourkhas agrandirent l'ancien royaume de Khatmandou, qui voulut aussi déborder sur le Thibet ; mais les Chinois l'envahirent en 1792, les Anglais en 1814 et 1816. Le Népaul dut rentrer dans ses limites actuelles et accepter la présence d'un ambassadeur anglais, le seul Européen qui ait le droit de pénétrer sur son territoire.

NÉPÂLAIS, AISE (*lè, èz*), personne née au Népâl ou Népaul, ou qui habite ce pays. — *Les* NÉPÂLAIS.

Adjectiv. Qui se à rapporte au Népal ou ses habitants : *Territoire* NÉPÂLAIS.

— n. m. Idiome néo-hindou, parlé dans le Népâl. (Il possède un alphabet qui lui est propre et une littérature assez riche, composée surtout de traductions.)

NÉPAUL. Géogr. V. NÉPÂL.

NÉPAULITE (*pô*) n. f. Carbonate hydraté naturel de bismuth. Variété de bismuthite.

NÈPE n. f. Genre d'insectes hémiptères, comprenant une vingtaine d'espèces, répandues sur le globe.

— Encycl. Les *nèpes*, type de la famille des *népidés*, vulgairement appelées *scorpions d'eau*, sont des punaises aquatiques assez allongées, dont le corps se termine en deux longs filets formant un tube respiratoire. Leur piqûre, venimeuse, est sans danger. La nèpe cendrée (*nepa cinerea*) est commune en France.


Nèpe (gr. nat.).

NÉPENTHACÉES (*pin, sé*) n. f. pl. Genre de plantes dicotylédones apétales superovariées, qui ne renferme que le genre *népenthès*. — *Une* NÉPENTHACÉE.

NÉPENTHE n. m. Bot. Syn. de NÉPENTHÈS.

NÉPENTHÈS (*pin-tèss* — du gr. *népenthes* ; de *nè*, sans, et *penthos*, douleur) n. m. Antiq. gr. Boisson magique, remède contre la tristesse et la colère, dont il est parlé dans Homère. ‖ Surnom d'une plante que les anciens considéraient comme un remède contre la douleur.

— Bot. Genre unique de la famille des *népenthacées*.

— Pharm. *Nepenthes opiacé*. Dans la pharmacopée de Grey, Médicament administré sous forme de pilules contenant de la jusquiame, de la myrrhe et de l'opium.


Népenthès : *a*, ascidie.

— Encycl. Bot. Les *népenthès* sont des herbes ou des arbrisseaux grimpants, à fleurs apétales dioïques, les femelles renfermant un ovaire supère et pluriloculaire, à loges multiovulées ; leurs graines ont un albumen charnu. Leurs feuilles ont une forme étrange : le limbe, sessile, se prolonge par une sorte de cordon, que termine une *urne*, de couleur verte ou brillante, sac allongé, dressé, muni d'un couvercle ou *opercule*. Ainsi transformée en *ascidie*, la feuille renferme toujours dans son urne un liquide à la surface duquel flottent de nombreux cadavres d'insectes attirés par ce liquide sucré et de réaction acide, qui est, au moins en partie, sécrété par des glandes que contiennent les parois de l'urne. On en connaît une trentaine d'espèces, de l'Asie orientale et de l'Australie.

NEPER ou **NAPIER** (Jean, baron DE MERCHISTON, mathématicien écossais, inventeur des logarithmes, né en 1550, mort en 1617. Il paraît avoir eu une existence très tranquille, car on n'en connaît aucun détail. L'ouvrage où il expose son invention a été intitulé : *Logarithmorum canonis descriptio* seu *Arithmeticarum supputationum mirabilis abbreviatio, ejusque usus in utraque trigonometria, ut etiam in omni logistica mathematica amplissimi, facillimi et expeditissimi explicatio, autore ac inventore Joanne Nepero barone Merchistonii, Scoto* (1614).

Voici le procédé qu'employa Neper pour former la progression géométrique dont les termes devaient occuper l'une des colonnes de sa table. La raison de cette progression, qu'il faisait décroissante, étant supposée $1 - \frac{1}{n}$, chaque terme devait être égal au précédent, diminué de sa n^e partie ; le calcul n'exigeait donc que de simples soustractions. Les progressions de Neper sont

0, 1, 2, 3....,

pour la progression par différence, et

$$10^7,\ 10^7\left(1-\frac{1}{10}\right)\ 10^7\left(1-\frac{1}{10}\right)^2, \text{etc.},$$

pour la progression par quotient, de sorte que le logarithme croissait quand le nombre augmentait. On voit que le module du système était = 1.

Pour former la table des logarithmes sinus, Neper démontrait que log. sin A est compris entre (1 — sin A) et cosée A — 1. En conséquence, pour calculer log. sin A, il prenait les moyennes arithmétique et géométrique entre (1 — sin A) et (cosée A — 1), pour s'assurer qu'elles différaient peu l'une de l'autre, et gardait dans ce cas la moyenne géométrique pour la valeur de log sin A. Cette moyenne géométrique est

$$\frac{1-\sin A}{\sqrt{\sin A}},$$

elle n'exigeait donc pas un calcul bien long.


Neper.

Neper paraît être le premier savant qui ait substitué le calcul décimal au calcul des fractions ordinaires. On connaît les analogies (proportions) qui portent son nom et qui servent à calculer les cinq extrêmes de cinq parties consécutives d'un triangle sphérique, connaissant les trois intermédiaires.

Neper eut le plaisir de voir son invention adoptée par Briggs, professeur de mathématiques à l'université d'Oxford, qui fit exprès le voyage d'Edimbourg pour lui soumettre ses idées pour l'établissement des tables des logarithmes vulgaires. Les calculs projetés devaient exiger des extractions de racines cinquièmes ; Neper indique le moyen de tout ramener à des racines carrées.

Neper (BÂTONS DE), Appareil ayant pour objet de faciliter les opérations arithmétiques en remplaçant les multiplications par des additions et les divisions par des soustractions.

— Encycl. Les *bâtons de Neper* sont constitués par une série de petites règles figurant les colonnes verticales de la table de Pythagore ; seulement dans chaque case indiquant le produit, le chiffre des unités occupe le triangle de droite, le chiffre des dizaines le triangle de gauche.

1	5	9	7	8
2	1/0	1/8	1/4	1/6
3	1/5	2/7	2/1	2/4
4	2/0	3/6	2/8	3/2
5	2/5	4/5	3/5	4/0
6	3/0	5/4	4/2	4/8
7	3/5	6/3	4/9	5/6
8	4/0	7/2	5/6	6/4
9	4/5	8/1	6/3	7/2

Bâtons de Neper.

Soit à multiplier 5978 par 937 ; on réunit l'une à côté de l'autre les règles 5, 9, 7 et 8 et on place à la gauche la *règle index*[1] ; cette dernière est destinée à indiquer dans quelle ligne horizontale il faut chercher le produit ; pour former le produit partiel par 7, on part de la colonne horizontale correspondante, on écrit à part le 6, qui occupe le triangle de droite de la dernière de ces cases ; on additionne ensuite le 5 du triangle de gauche de cette même case avec le 9 de la case précédente, ce qui donne 14 : on pose 4 à la gauche du 6 déjà écrit, et l'on retient 1. Cet 1, ajouté au 4 de la même case et au 3 de la case précédente, donne 8, que l'on pose à la gauche du 4. Ajoutant alors le 6 de la même case au 5 de la case précédente, on obtient 11. On pose 1 à la gauche du 8, et l'on retient 1, qui, ajouté au 3 de la même case, fournit 4, que l'on pose à la gauche de 1. Tous les chiffres écrits à côté les uns des autres forment ainsi le produit partiel 41846. Passant au second chiffre 3 du multiplicateur, on opère de la même manière, on trouve le second produit partiel 17934. Enfin, la neuvième colonne horizontale donne le troisième produit partiel 53802, c'est-à-dire celui de tous les chiffres du multiplicande par le chiffre des centaines du multiplicateur. Pour avoir le produit total, il ne reste plus qu'à disposer les trois produits partiels comme à l'ordinaire et à en faire l'addition :

41846
17934
53802
5601386

On obtient ainsi le produit cherché.

La division se fait tout aussi simplement.

NÉPÉRIEN, ENNE (*ri-in, èn*) adj. Math. Qui a été inventé par Neper : *Logarithmes* NÉPÉRIENS. ‖ *Baguette népérienne*, Sorte de règle à calcul. V. NEPER (*bâtons de*).

NEPETE ou **NEPETUM** (anc. *Nepi*), ancienne ville du sud de l'Etrurie, entre Véies et Falerties, prise sous l'empereur Justinien Ier par Narsès après sa victoire sur Totila, roi des Ostrogoths.

NÉPÈTE n. f. Genre de labiées. (Les népètes sont des plantes annuelles ou vivaces, odorantes, dont on connaît plus de cent espèces de l'hémisphère boréal et de l'Afrique australe ; la principale est la cataire (*nepeta cataria*).)


Népète.

NÉPÉTÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la népète.

— n. f. pl. Tribu de la famille des labiées, ayant pour type le genre *népète*. — *Une* NEPETÉE.

NÉPHALIE (*lî* — du gr. *néphalios*, sobre) n. f. Fête célébrée par une société de tempérance. (Inus.)

NÉPHALIEN, ENNE (*li-in, èn*) — du gr. *néphalios*, sobre) adj. Antiq. Se disait de certains sacrifices où, au lieu de vin, on offrait de l'eau, du lait ou du miel, comme dans les libations aux Nymphes ou aux Euménides. ‖ Qui a rapport aux sociétés dites de tempérance : *Fêtes* NÉPHALIENNES.

NÉPHALISME (*lissm'* — rad. *néphaliste*) n. m. Abstinence absolue d'alcool, de toute boisson, de tout aliment contenant de l'alcool.

NÉPHALISTE (*lisst'* — du gr. *néphalios*, sobre) n. m. Partisan du néphalisme.

NÉPHÉLAPHYLLE n. m. Genre d'orchidées épidendrées, comprenant des herbes rampantes, à fleurs en grappes, qui sont originaires de Java.

NÉPHÉLÉGÉRÈTE (*jé* — gr. *néphélégérata*; de *néphélé*, nuage, et *ageirein*, rassembler) adj. Myth. gr. Epithète de Zeus, dieu de l'air et des nuages, de la foudre.

NÉPHÉLIBATE (du gr. *néphélé*, nuage, et *batés*, qui marche) adj. Mot créé par Rabelais, et appliqué à un peuple imaginaire qui marche à travers les nues.

NÉPHÉLIM (*lim'*) n. m. pl. Nom donné dans la Bible (*Gen.* VI, 4), aux géants nés des unions contractées entre les *fils de Dieu*, descendants de Seth, avec les *filles des hommes*, c'est-à-dire les femmes issues de la tribu de Caïn.

NÉPHÉLINE n. f. Substance minérale, appartenant au genre feldspathoïde. (C'est un silicate d'alumine de soude et de potasse, cristallisé en prismes hexagonaux.)

NÉPHÉLINIQUE (*nik'*) adj. Qui renferme de la néphéline.

NÉPHÉLION (mot gr., signif. *petit nuage*) n. m. Légère opacité de la cornée transparente, consécutive à une ophtalmie. V. TAIE.

— Bot. Genre de sapindacées, qui a été rattaché au genre litchi. V. ce mot.

— Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des perliens.

NÉPHÉLIS (*liss*) n. f. Genre de sangsues, famille des gnathobdellidés, vivant dans les eaux douces d'Europe. (La *nephelis vulgaris* est commune dans les marais.)

NÉPHÉLOCOCCYGIE (c'est-à-dire *Ville des coucous dans les nuées*), ville imaginaire dont parle Aristophane dans sa comédie des *Oiseaux*. V. OISEAUX.

NÉPHÉLOÏDE (du gr. *néphélé*, nuage, et *eidos*, aspect) adj. Qui a l'apparence d'un nuage.

NÉPHÉLOMANCIE (*si* — du gr. *néphélé*, nuage, et *manteia*, divination) n. f. Art de prédire l'avenir par l'inspection des nuages.

NÉPHERKHERIS, transcription grecque de deux noms égyptiens portés : le premier, Neferkerî, par deux pharaons égyptiens, l'un de la IIe, l'autre de la IIIe dynastie; le second, Nefererkera, par un pharaon de la Ve dynastie.

NÉPHILE n. f. Genre d'araignées, comprenant une soixantaine d'espèces, des régions chaudes du globe.

— Encycl. Les *néphiles*, type de la tribu des *néphilés*, sont remarquables par leur grande taille, leur livrée brillante, où dominent le jaune, le rouge et le noir. On a fait des essais pour employer leur soie dans l'industrie, en Louisiane (*nephila clavipes*), à Madagascar (*nephila Madagascariensis*), en Chine (*nephila clavata*, du Yunnan). Cette soie est souvent d'une magnifique couleur jaune. Les mâles sont, en général, de proportions minuscules. La néphyle à ventre doré (*nephila chrysogaster*) de Malaisie est une des plus belles espèces du genre.



Néphile (réd. 2 fois).

NÉPHILÉS n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, de la famille des argiopidés, renfermant le seul genre *néphile*. — *Un* NÉPHILÉ.

NÉPHODE n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionidés, comprenant cinq ou six espèces de l'extrême sud de l'Europe et de Barbarie.

— Encycl. Les *néphodes* sont des hélopinés de taille médiocre, allongés, bronzés ou cuivreux, couverts d'un fin duvet blanchâtre. Le *nephodes rilliger* est propre au sud de l'Espagne, le *nophodes subdepressus*, à l'Algérie.

NÉPHORÎTÈS ou **NÉPHÉRITÈS**, transcription grecque du nom Neferîtou, que portèrent deux pharaons de la XXIXe dynastie. — **Nephorîtès Ier**, le fondateur de la dynastie, succéda à Amyrtros le Saïte en 399 av. J.-C., et consolida l'indépendance de l'Égypte contre les Perses par des alliances avec les principaux Etats grecs; mais une flotte qu'il envoyait au roi Agésilas ayant été prise par Conon en 396, il garda désormais la neutralité. Menacé par une attaque d'Artaxerxès II, il fortifia la côte du Delta, et il assembla une armée vers Péluse; il mourut en 393, avant que les Perses eussent terminé leurs préparatifs contre lui. — **Néphorîtès II** ne régna que quatre mois, en 379; la XXIXe dynastie s'éteignit avec lui.

NÉPHOSCOPE (*skop'* — du gr. *néphos*, nuage, et *skopein*, examiner) n. m. Physiq. Instrument dont on se sert pour étudier la marche des nuages.

NÉPHRADÉNIE (*ni*) n. f. Genre d'asclépiadacées, comprenant des herbes vivaces, à feuilles opposées, dont on connaît cinq espèces américaines.

NÉPHRALGIE (*jî* — du gr. *néphros*, rein, et *algos*, douleur) n. f. Douleur rénale, d'origine nerveuse. (C'est une maladie rare, dont le diagnostic se fait par exclusion. On donnera au malade, qui est souvent hystérique, du bromure à forte dose, de la valériane, etc.)

NÉPHRALGIQUE (*jik'*) adj. Qui tient de la néphralgie : *Douleur* NÉPHRALGIQUE.

NÉPHRECTOMIE (*frè-kto-mî* — du gr. *néphros*, rein, et *tomé*, section) n. f. Extirpation totale ou partielle du rein.

— Encycl. La *néphrectomie* est indiquée dans les suppurations du rein, les tumeurs de cet organe (kystes, hydronéphrose, etc.), la tuberculose rénale, les ruptures de l'uretère, etc. On peut aborder le rein soit par les lombes (méthode lombaire), sans ouvrir le péritoine, soit directement par l'abdomen (méthode intrapéritonéale). La première méthode paraît la meilleure.

NÉPHRÉLITHE n. f. Variété de serpentine.

NÉPHREMPHRAXIE (*an-fra-ksî* — du gr. *néphros*, rein, et *emphraxis*, obstruction) n. f. Engorgement, obstruction des reins.

NÉPHRÉTIE n. f. Pathol. Syn. de NÉPHRITE.

NÉPHRÉTIQUE (*tik'*) adj. Qui appartient aux reins : *Douleur* NÉPHRÉTIQUE. *Colique* NÉPHRÉTIQUE.

— Bot. *Bois néphrétique*, Nom vulgaire du bois de bon.

— Pharm. Qui est employé contre les coliques néphrétiques : *Remède* NÉPHRÉTIQUE.

— Substantiv. Qui est atteint de colique néphrétique : *Un, Une* NÉPHRÉTIQUE.

— n. m. Remède contre les coliques néphrétiques : *Employer les* NÉPHRÉTIQUES.

— n. f. Minér. Jade oriental, considéré autrefois comme une amulette contre les coliques néphrétiques.

— Encycl. Méd. *Coliques néphrétiques*. Les coliques néphrétiques proviennent du passage à travers l'uretère de calculs volumineux. Elles surviennent chez les sujets atteints de lithiase urinaire particulièrement vers l'âge de cinquante à soixante ans, et de préférence chez les hommes. Souvent, l'accès de colique néphrétique est précédé de malaises, pesanteur et douleur lombaires, envies d'uriner, gonflement abdominal, etc. Cependant, il peut éclater brusquement à la suite d'un mouvement violent; la douleur lombaire, extrêmement vive, s'irradie vers le rectum, le scrotum, le long de l'uretère; le visage pâlit, des sueurs surviennent, mais la température reste normale. Au bout de quelques heures ou plusieurs jours, l'accès se calme et le malade urine abondamment. L'existence peut être compromise par une syncope, une déchirure du bassinet ou de l'uretère, par l'anurie et l'urémie, enfin par de la pyélite ou une hydronéphrose. Il est rare qu'il n'y ait point de récidive.

Le diagnostic est parfois difficile; le pronostic est sérieux et le traitement long. Ce traitement consiste, pendant l'accès, en injections de morphine, bains tièdes, diurétiques et régime lacté et bicarbonaté. En dehors des crises, on suivra un régime alimentaire rigoureux : on s'abstiendra de charcuterie, de viandes noires, de crustacés, d'oseille, d'asperges, de tomates, etc.; on cessera l'usage du café, du thé, de l'alcool. On boira de temps à autre de l'eau de Vichy ou de Contrexéville, ou l'on ira faire chaque année une cure dans une de ces villes d'eaux, ou à Évian. Enfin, on prendra avant les repas des sels de lithine.

NÉPHRHELMINTHIQUE (*frèl', tik'* — du gr. *néphros*, rein, et *helmins, inthos*, ver) adj. Qui est causé par des vers contenus dans les reins.

NÉPHRIDION (du gr. *néphros*, rein) n. m. Graisse qui entoure les reins.

NÉPHRINE n. f. Chim. Syn. de CYSTINE.

NÉPHRITE (du gr. *néphros*, rein) n. f. Inflammation du rein.

— Encycl. Méd. Les *néphrites* se divisent en *aiguës* et *chroniques*. A l'état aigu, elles sont provoquées par des microbes spécifiques des maladies infectieuses, par les toxines microbiennes ou encore par les microbes pyogènes. Comme les microbes peuvent arriver au rein par les canaux d'excrétion ou par le sang, on peut encore distinguer les néphrites par voie ascendante consécutives à une urétrite : orchite, prostatite, cystite, et celles par voie descendante ou néphrites infectieuses proprement dites, qui se produisent dans diverses maladies pyrétiques.

Les néphrites par voie ascendante s'observent surtout à l'âge adulte et dans la vieillesse. On constate de la fièvre, des troubles digestifs avec vomissements et diarrhée; les urines sont abondantes, troubles, contiennent de l'albumine et du pus. Le pronostic est grave; cependant, parfois, les accidents s'amendent après quarante-huit heures, huit ou neuf jours au plus; sinon, le malade se cachectise (phtisie rénale) et succombe. Le traitement consistera en émissions sanguines abondantes, en purgatifs *drastiques*; le régime lacté sera institué d'une manière absolue; on fera prendre quelques antiseptiques (acide benzoïque, acide salicylique); enfin, si le pus tend à se faire jour au dehors, on aura recours au chirurgien.

Les néphrites consécutives aux fièvres infectieuses sont fréquentes : on les observe dans la fièvre typhoïde, la scarlatine, la variole, la grippe, etc. Les symptômes sont tout d'abord peu apparents : céphalée, augmentation légère de l'hyperthermie, puis les urines deviennent rares; elles sont troubles, foncées et contiennent de l'albumine. L'on constate ensuite de l'œdème malléolaire, parfois de l'anasarque; le cœur permet souvent d'entendre le bruit de galop. Le pronostic dépend surtout de l'intensité des œdèmes; il est bénin lorsque la néphrite apparaît au début de la maladie. Le traitement consiste en bains tièdes, purgatifs légers, révulsion, régime lacté.

Les néphrites chroniques, ou *mal de Bright*, caractérisées par une albuminurie permanente et durant longtemps, ont été souvent divisées en néphrite parenchymateuse et néphrite interstitielle, suivant la nature des lésions. On a tendance à réunir ces deux formes.

L'étiologie de la maladie comprend des causes fort diverses : les changements brusques de température, les professions qui s'exercent dans des lieux humides, la grossesse, le saturnisme, la syphilis, la goutte, etc., puis l'hérédité neuro-arthritique, les auto-intoxications. Tantôt le rein est augmenté de volume (*gros rein blanc* de la néphrite parenchymateuse) avec altération des glomérules, tantôt il est petit, rouge, parsemé de productions kystiques et scléreuses; enfin, parfois, il conserve sa grosseur moyenne; mais, chaque fois, on observe un cœur hypertrophié, surtout le ventricule gauche, et des lésions d'artériosclérose.

Le début est souvent long et insidieux; des douleurs sourdes au niveau des reins, des céphalées persistantes sont les seuls prodromes. On note encore de la polyurie et de la pollakyurie, des bourdonnements d'oreilles, des crampes, la sensation de doigt mort, de la cryesthésie, etc. Mais les phénomènes caractéristiques sont : l'œdème, les modifications urinaires (albuminurie) et l'altération du sang. (V. URÉMIE.) Le diagnostic est facile par la recherche de l'albuminurie; le pronostic est grave; le traitement sera donné au mot URÉMIE; cependant, avant que la personne malade arrive à cette période ultime, on interdira la grossesse, le froid et les fatigues, l'alcool. Le régime lacté sera rigoureusement suivi : il amène parfois la guérison.

— Art vétér. La *néphrite* est rare chez les animaux domestiques. Elle peut être due à un empoisonnement cantharidien, conséquence de l'abus de vésicatoires ou à la consommation de jeunes feuilles astringentes au printemps (*mal de Brou*). Enfin, elle peut dépendre de certaines maladies infectieuses ou parasitaires du sang. Elle a pour symptômes des douleurs de reins, qui se manifestent par des coliques sourdes, par la diminution de l'urine et la difficulté d'uriner, par la présence de l'albumine dans l'urine, enfin par l'*hématurie*.

On combattra l'empoisonnement cantharidique par l'administration de breuvages camphrés (10 gr. pour le cheval). On calmera la néphrite par l'administration de diurétiques calmants (pilocarpine 10 centigr., en injections sous-cutanées), nitrate de potasse en boisson (10 gr. au cheval), la térébenthine en électuaire.

Le chien a un parasite nématoïde, le *strongle géant*, dont le lieu d'élection est le bassinet des reins, et qui, par son développement, arrive quelquefois à détruire le rein jusqu'à le réduire à son enveloppe fibreuse. Le chien ne peut échapper à la mort que grâce à l'expulsion de ce parasite par les voies naturelles avant l'altération irrémédiable du rein. On peut aider à cette expulsion par des pilules de térébenthine de 10 centigrammes, 5 à 6 par jour.

NÉPHRITE (du gr. *néphros*, rein) n. f. Substance minérale, appartenant au genre amphibole. ‖ *Néphrite de Chine*, *Néphrite de Sibérie*, Variétés de jade.

NÉPHROCÈLE (*sil'* — du gr. *néphros*, rein, et *kèlé*, tumeur) n. f. Chir. Hernie du rein. (On a employé aussi ce terme pour désigner le *rein mobile*; mais on dit plutôt NÉPHROPTOSE.)

NÉPHROCYTE (*sit'*) n. m. Genre de palmellacées, comprenant des algues à zoospores éphémères, inclus dans les membranes mères.

NÉPHRODIE (*dî*) n. f. Genre de fougères, de la famille des polypodiacées. Les néphrodies (*nephrodium*) sont des plantes vivaces, à rhizomes traçants, à frondes pennées et découpées, à indusie réniforme. Plusieurs espèces sont cultivées dans les serres. On a parfois rattaché à ce genre la *fougère mâle*.) V. FOUGÈRE, et POLYSTRICHUM.

NÉPHROGRAPHE (du gr. *néphros*, rein, et *graphein*, écrire) n. Personne qui fait des études sur les reins.

NÉPHROGRAPHIE (*fi* — rad. *néphrographe*) n. f. Description des reins.

NÉPHROGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la néphrographie : *Étude* NÉPHROGRAPHIQUE.

NÉPHROÏDE (du gr. *néphros*, rein, et *eidos*, aspect) adj. Qui a la forme d'un rein : *Glande* NÉPHROÏDE. ‖ On dit aussi RÉNIFORME.

NÉPHROLÉPIDE n. f. Genre de fougères, de la tribu des polypodiées, croissant dans les régions tropicales.

NÉPHROLITHE (du gr. *néphros*, rein, et *lithos*, pierre) n. m. Calcul du rein.

NÉPHROLITHIASE (rad. *néphrolithe*) n. f. Maladie causée par les calculs rénaux. Syn. COLIQUE NÉPHRÉTIQUE.

NÉPHROLITHIQUE (*tik'* — rad. *néphrolithe*) adj. Qui est dû à la présence de calculs dans le rein : *Ischurie* NÉPHROLITHIQUE.

NÉPHROLITHOTOMIE (*mi* — du gr. *néphros*, rein, *lithos*, pierre, et *tomé*, section) n. f. Opération qui consiste à ouvrir le rein pour en extraire les calculs.

NÉPHROLITHOTOMIQUE (*mik'*) adj. Qui a rapport à la néphrolithotomie.

NÉPHROLOGIE (*jî* — du gr. *néphros*, rein, et *logos*, discours) n. f. Traité sur les reins.

NÉPHROLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la néphrologie : *Études* NÉPHROLOGIQUES.

NÉPHROLOGISTE (*jisst'* — rad. *néphrologie*) n. m. Médecin qui s'occupe spécialement des maladies des reins. ‖ On dit aussi NÉPHROLOGUE.

NÉPHROME ou **NEPHROMA** (*mé*) n. m. Genre de lichens foliacés, dont les fructifications naissent dans les parties qui constituent les lobes du thalle et à leur face inférieure, et qui vivent sur les rochers ou les troncs d'arbres.

NÉPHROMÉES n. f. pl. Famille de lichens, comprenant les deux genres *néphrome* et *nephromium*. — *Une* NÉPHROMÉE.

NEPHROMIUM (*mi, om'*) n. m. Genre de *néphromées*, comprenant des lichens fragiles, à apothécies couleur brique, originaires des pôles, mais se rencontrant parfois dans les régions tempérées.

NÉPHRONÉVROSE (du gr. *néphros*, rein, et *neuron*, nerf) n. f. Trouble urinaire d'origine nerveuse, que l'on observe presque exclusivement dans l'hystérie, et qui est caractérisé par des alternatives d'anurie et de polyurie.

NÉPHROPHLEGMASIE (*flèg', zî* — du gr. *néphros*, rein, et *phlegma*, inflammation) n. f. Inflammation du rein. V. NÉPHRITE.

NÉPHROPHLEGMATIQUE (*flèg', tik'* — rad. *néphrophlegmasie*) n. f. Qui est dû à l'inflammation du rein.

NÉPHROPNEUSTES (*pneusst'*) n. m. pl. Sous-ordre de mollusques gastéropodes pulmonés, plus ordinairement appelés STYLOMMATOPHORES. — *Un* NÉPHROPNEUSTE.

NEPHROPS (*né-fropss*) n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, de la famille des astacidés.

— Encycl. Les *nephrops* ressemblent à des homards grêles et allongés, avec des pinces fines et presque quadrangulaires, des antennes longues. Beaucoup plus petit que le homard commun, le *nephrops Norvegicus* ou homard de Norvège ne dépasse jamais un pied de long; répandu dans la mer du Nord et la Méditerranée, il abonde sur les marchés d'Algérie.

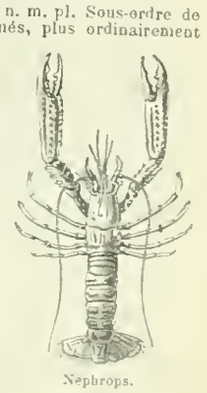

Nephrops.

NEPHROPTERIS (*né, ptér-riss*) n. m. Bot. foss. Genre éteint, comprenant des expansions foliacées, dépourvues de pétiole, insérées directement sur différents pieds de fougères houillères : *cyclopteris, nevropteris*, etc.

NÉPHROPTOSE (du gr. *néphros*, rein, et *ptósis*, chute) n. f. V. REIN mobile.

NÉPHROPYIQUE (*ik'* — rad. *néphropyose*) adj. Qui a rapport à la suppuration des reins.

NÉPHROPYOSE (du gr. *néphros*, rein, et *puon*, pus) n. f. Suppuration du rein. V. NÉPHRITE aiguë.

NÉPHRORRAGIE (*fro-ra-ji* — du gr. *néphros*, et *rhagé*, écoulement) n. f. Écoulement du sang provenant des reins. — ENCYCL. L'hématurie d'origine rénale se caractérise par des urines uniformément colorées et surtout par l'analyse des commémoratifs : traumatisme, calculs rénaux. On prescrira un repos absolu et, lorsque le diagnostic se précisera, on aura recours à la néphrectomie.

NÉPHRORRAGIQUE (*fro-ra-jik'*) adj. Qui a rapport à la néphrorragie.

NÉPHRORRAPHIE (*fro-ra-fi* — du gr. *néphros*, rein, et *raphé*, couture) n. f. Fixation d'un rein mobile. — ENCYCL. Le rein mobile ou flottant est susceptible d'être maintenu dans une position fixe par la *néphrorraphie*. Cette opération consiste à fixer le rein à la douzième côte et aux aponévroses profondes par des fils de catgut ou de soie. Encore peu employée, cette intervention donne 5 p. 100 de mortalité.

NÉPHROSTOME (*stom'* — du gr. *néphros*, rein, et *stoma*, bouche) n. m. Orifice qui, chez l'embryon, au stade du *mésonéphros*, fait communiquer les tubes du corps de Wolff avec la cavité pleuro-péritonéale. Chez les mammifères et les oiseaux, les néphrostomes s'oblitèrent ; chez les batraciens, où le corps de Wolff représente l'appareil rénal, ils restent au contraire ouverts.)

NÉPHROTOME n. f. Genre d'insectes diptères némocères, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal. (L'espèce type de ces tipules [*nephrotoma dorsalis*] est commune dans les prairies de France.)

NÉPHROTOMIE (*mi* — du gr. *néphros*, rein, et *tomé*, section) n. f. Incision du rein. — ENCYCL. La *néphrotomie* est indiquée dans la suppuration du rein, dans les hydronéphroses, enfin pour enlever un calcul rénal volumineux. On aborde en général le rein par la voie lombaire. Le rein une fois nettoyé, on réunit partiellement la plaie des parties molles et l'on met un drain ; souvent, il persiste une fistule.

NÉPHROTOMIQUE (*mik'*) adj. Qui a rapport à la néphrotomie.

NEPHTALI (en hébr. *Naphtali*), fils de Jacob et de Béla, servante de Rachel, et ancêtre de la tribu d'Israël qui porta son nom. Cette tribu reçut en partage un vaste et fertile territoire, s'étendant, au N., jusqu'au pied de l'Anti-Liban et borné, à l'E., par le Jourdain, au S. et à l'O., par les domaines d'Asser et de Zabulon. Ses villes principales étaient Emath, Magdalel et Bethsamès (*Josué*, XX, 32-39). Le roi d'Assyrie, Tiglathphalasar, envahit la tribu sous le règne de Phacée et emmena ses habitants en captivité, vers l'année 736 ou 739 av. J.-C. Après le retour de la captivité, son territoire forma la plus grande partie de la Galilée.

NEPHTALITE, Israélite de la tribu de Nephtali. — Adjectiv. : *Femme* NEPHTALITE.

NEPHTHYDIDÉS n. m. pl. Zool. Famille d'annélides néréides, renfermant les *nephthys* et genres voisins. — *Un* NEPHTHYDIDE.

NEPHTHYS (*nèf'-tiss*) n. f. Zool. Genre d'annélides, type de la famille des *nephthydidés*, comprenant de nombreuses espèces, répandues surtout dans les mers froides. (La *nephthys Hombergi* est répandue de la mer du Nord dans la Méditerranée.)

NEPHTHYS, transcription grecque du nom égyptien *Nebthât*, que porte l'une des déesses du mythe osirien. Elle est devenue la femme de Set-Typhon, et l'on opposait au couple Osiris Isis le couple Set-Nephthys ; mais, dans la lutte entre Set et Osiris, elle prend parti contre son mari.

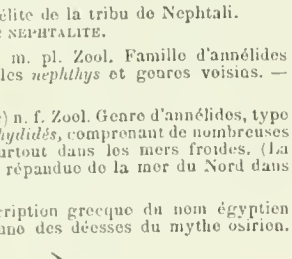

Nephtys du Nil.

NEPHTYS (*néf-tiss*) n. m. Petit dahabieh, à faible tirant d'eau, à un seul mât et une seule voile, dont on se sert sur le Nil.

NEPI (*Nepete*, *Nepetum* des Romains), bourg d'Italie (prov. de Rome ; 2.279 hab. Siège de l'évêché de Viterbe. Ce fut une des forteresses des Étrusques et une des premières colonies romaines. Sa cathédrale occupe l'emplacement d'un temple de Jupiter.

NÉPIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères hétéroptères, du groupe des hydrocorises, renfermant les genres *nèpe* et voisins. — *Un* NEPIDE.

NÉPOIDE n. f. Genre d'insectes hémiptères, comprenant cinq espèces, de l'Amérique centrale et tropicale. (L'espèce type est la *nepoidea Vian Volxemi*, du Brésil.)

NÉPOMUCÈNE (saint Jean), chanoine de Prague, patron de la Bohême, né à Nepomuk vers 1330, mort en 1383. Il était aumônier de l'empereur Wenceslas et confesseur de l'impératrice Jeanne. L'empereur, ayant conçu des soupçons sur la fidélité de son épouse, voulut contraindre Népomucène à lui révéler la confession de la princesse. Le prélat s'y refusa. Wenceslas le fit torturer et noyer dans la Moldaw. — L'Église l'honore le 15 mai.

NEPOMUK, ville d'Autriche-Hongrie (Bohême [cercle de Pilsen]), sur la Rakow ; 2.215 hab. Patrie de saint Jean Népomucène, patron de la Bohême.

NÉPOS (Flavius Julius), avant dernier empereur d'Occident, né en Dalmatie. Il régna de 474 à 480. Choisi comme Auguste par l'empereur Léon, il battit son rival Glycérius et acheta la paix aux Wisigoths en leur cédant l'Auvergne. Puis il fut chassé d'Italie par le patrice Oreste et se maintint encore quelques années en Dalmatie, où il fut enfin assassiné. Sidoine Apollinaire parle de Népos dans les termes les plus élogieux.

NÉPOS, évêque égyptien et écrivain grec, qui vivait entre 220 et 300. Il est connu principalement par la notice que lui consacre l'évêque Denis d'Alexandrie dans un fragment conservé par Eusèbe (*Hist. eccl.*, VII, 24). D'après ce document, Népos avait écrit, sous le titre de *Défense des allégoristes*, une apologie de la doctrine des *millénaires*. Saint Fulgence, évêque de Ruspo au Ve s., dit qu'on trouvait encore, de son temps, des millénaires se donnant le nom de *népotiens*.

NÉPOS (Cornélius). V. CORNÉLIUS NEPOS.

NÉPOTIEN (*si-in*) n. m. Hist. relig. Millénaire du IIIe s., disciple de Népos, évêque égyptien.

NÉPOTIEN (Flavius Popilius Nepotianus), neveu de Constantin, empereur en 350. Après la mort de son oncle, il marcha sur Rome à la tête d'une troupe de gladiateurs, se fit proclamer, et, après vingt-huit jours de règne, fut détrôné et tué par Marcellin, lieutenant de Magnence.

NÉPOTISME (*tissm'* — ital. *nepotismo*, tiré du lat. *nepos*, *otis*, neveu) n. m. Faveur dont jouissaient auprès de certains papes leurs neveux, leurs parents. ‖ Par ext. Abus qu'un homme en place fait de son pouvoir pour caser avantageusement ou faire avancer ses créatures.

NEPTICULA (*nèp'*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, type de la famille des *nepticulidés*, comprenant plus de cent cinquante espèces du globe. (Les *nepticula* sont les plus petites des teignes. Ces papillons minuscules sont ordinairement bruns, avec des lignes et des points métalliques. De nombreuses espèces habitent la France.)

NEPTICULIDÉS (*nèp'*) n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères microlépidoptères, renfermant les *nepticula* et genres voisins. — *Un* NEPTICULIDE.

NEPTIS (*nèp'-tiss*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, des régions chaudes de l'ancien monde. (Les *neptis* sont des nymphalinés de taille moyenne, à ailes arrondies, les inférieures à peine dentelées. La neptis de l'érable [*neptis aceris* ou *lucilla*] se trouve depuis l'Autriche jusqu'en Malaisie et en Chine.)

NEPTUNALIES (*nèp'*, *li* — lat. *neptunalia* ; de *Neptunus*, Neptune) n. f. pl. Fêtes qui se célébraient à Rome, le 23 juillet, en l'honneur de Neptune. (Elles consistaient surtout en festins et en régates, car les neptunalies étaient spécialement la fête des mariniers du Tibre.)

NEPTUNE (*nèp'* — n. mythol.) n. m. Poétiq. Mer, océan. — Bibliogr. Recueil de cartes marines, par opposition à *atlas*, recueil de cartes terrestres. (Peu us.) — Bot. *Petit neptune*, Espèce de champignon.

NEPTUNE n. m. Astron. Planète située au delà d'Herschel ou Uranus. — Conchyl. *Char de Neptune*. Nom vulgaire d'une espèce du genre volute. — ENCYCL. Astron. *Neptune* est une planète de 8e grandeur, qui décrit une orbite presque circulaire à la distance 30,0 du Soleil. L'excentricité de l'orbite, supérieure à celle de Vénus, est encore au-dessous de 1/100 ; la durée de révolution est 165 ans, presque le double de celle d'Uranus, et, depuis sa découverte (1846), Neptune a parcouru à peine un tiers de son orbite ; son rayon vaut 4 fois celui de la Terre, sa masse 16 fois celle de la Terre, sa densité étant 3 fois plus petite, son inclinaison de 2° environ sur l'écliptique.

La masse de Neptune fut déduite par Newcomb des observations du satellite ; le diamètre a été déterminé par Lassel et Marth. Mais le disque a seulement un diamètre de 2″1/3 ; on n'y distingue donc aucun détail, et la durée de la rotation reste obscure. On voit par là qu'Uranus et Neptune sont presque égales entre elles, comme la Terre et Vénus. Enfin, Neptune a un satellite, découvert par Lassel le 10 octobre 1846, qui circule sur une orbite assez inclinée, dans le sens rétrograde, à une distance de la planète égale à 11 fois son rayon, et effectue sa révolution en 5 j. 21 h. ; les anomalies de son mouvement permettent de penser que la planète est sensiblement aplatie.

Lassel et Challis ont cru voir un anneau autour de Neptune ; mais le fait n'est pas établi. De Neptune, pour des yeux comme les nôtres, le Soleil paraît 1.300 fois plus petit, c'est-à-dire comme une étoile de 2e grandeur, et les étoiles sont constamment visibles.

— *Découverte de Neptune*. C'est par l'étude des perturbations jusque-là inexpliquées d'Uranus que les astronomes furent amenés à leur supposer comme cause un astre encore à découvrir. En 1843, Adams se mit à en rechercher les éléments et lui assigna finalement une position qui devait se trouver erronée de 2°. Leverrier avait entrepris la même étude en 1845 avec les conseils d'Arago. Après une longue série de calculs, il écrivit à l'astronome Galle le 18 septembre 1846, pour lui demander de rechercher l'astre dont il venait de communiquer les éléments à l'Académie des sciences ; Galle reçoit la lettre le 23 et, le soir même, ayant heureusement sous les yeux une carte récente de la région, il observe Neptune. L'erreur était de 52′, la moitié de celle d'Adams, mais, en revanche, l'écart sur l'axe était plus considérable.

NEPTUNE (du lat. *Neptunus*), dieu de la mer, chez les Romains. Connu chez les Grecs sous le nom de *Poseidon*, il fut identifié, à Rome, avec Neptune (de *nare*, nager). Il eut pour épouse *Salacia* (lat. *sal*, sel). Ses fêtes, en Grèce comme à Rome, étaient accompagnées de courses de chevaux et de chars. On en donnait en Béotie ; à l'isthme de Corinthe, dans l'enceinte de son temple, et les jeux *Isthmiques* étaient parmi les Grands Jeux de la Grèce. A Rome, il remplaça dans la présidence des courses de chevaux le vieux dieu italique Census, sous le nom de *Neptunus equester*. Le premier temple à Neptune fut élevé par les Romains, après la victoire navale d'Actium (31 av. J.-C.). On célébrait aussi en son honneur les *neptunalies*. V. POSEIDON. — Iconogr. Des statues de *Neptune* ont été sculptées par Jean Bologne (bronze), pour une fontaine qui décore une des places de Bologne ; par l'Ammanati, pour la fontaine de la place du Grand-Duc, à Florence.

Une statue colossale de *Neptune*, par Jacopo Sansovino, décore l'escalier des Géants, au palais des doges, de Venise. A. Coysevox a sculpté, pour la décoration du bassin de la pièce des Vents, à Marly, un *Neptune* monté sur un cheval marin. Une statue de *Neptune*, exécutée en pierre par Buyster, décore l'un des balcons du château de Versailles, du côté de la grande cour. Le bassin dit « de Neptune », dans les jardins du même palais, est orné d'un groupe colossal en métal bronzé, exécuté sur les dessins d'Adam l'aîné, et qui représente *Neptune et Amphitrite* entourés de néréides, de tritons, de chevaux et de monstres marins. Un *Neptune* et une *Amphitrite*, statuettes de bronze, par Michiel Anguier, ont figuré à la vente de Pontchartrain, en 1717. Un *Neptune menaçant les vents*, sculpté en marbre par Pajou, se voyait, au XVIIIe siècle, dans la galerie du duc de Choiseul. Au musée de Bruxelles est un groupe de marbre, par Gabriel de Grupello, représentant *Neptune et Tethys* et un cheval ailé, portant un génie. Un bas-relief de Vassé, *Neptune sur son char*, décorait, à la même époque, la galerie de l'hôtel de Toulouse, à Paris. De Bay père a fait une statue colossale de *Neptune* pour le jardin botanique de La



Neptune et Amphitrite, d'après Rubens.

Havane. Sous ce titre : la *Métamorphose de Neptune en cheval*, Fremiet a exposé, au Salon de 1868, une statue équestre, commandée par le ministère des beaux-arts.

Un dessin de Raphaël (Dresde) représente Neptune sur son char. Cette belle composition représente le *Triomphe de Neptune*, sujet qui a été souvent traité, notamment par Poussin (Ermitage), Marco Angelo del Moro (estampe), Charles Le Brun (galerie d'Apollon, au Louvre), Ezquerra (Madrid), Frans Franck (Offices), Abraham Van Diepenbeek (Dresde), Rubens, etc. Dans la plupart de ces compositions, Amphitrite est associée au triomphe de son époux. Le Titien a peint *Neptune et Amphitrite* assis au pied d'un gros arbre, contre lequel le dieu a déposé son trident. D'autres tableaux relatifs à *Neptune et Amphitrite* ont été peints par Corn. Schut (Dresde), Blanchard, Gérard de Lairesse (Belvédère), Rubens (Berlin), etc. Au Grand Trianon (Versailles) est un tableau de Boucher (1764), représentant *Neptune qui délivre Amymoné des poursuites d'un satyre*. Granger a peint *Mélanthe enlevée par Neptune transformé en dauphin*. La *Dispute de Neptune et de Minerve*, pour savoir qui des deux donnerait son nom à la ville d'Athènes, a été peinte par Rosso de' Rossi, Jordaens (Offices), etc. Le Garofalo a représenté André Doria sous les traits de *Neptune* ayant près de lui Pallas (Dresde). P. Mignard a peint pour Versailles un *Neptune* sur son char offrant ses richesses à la France.

Un sujet que les artistes ont fréquemment retracé est l'épisode du premier livre de l'*Énéide* de Virgile : *Neptune menaçant les Vents*, que l'on a continué de désigner par les mots fameux : *Quos ego...* Il a été traité par Raphaël, Rubens, Salvator Rosa (Toulouse), l'Albane, Cornelis Bos, N.-B. Lepicié, Giulio Bonasone, etc. V. POSEIDON.

NEPTUNIDE, descendant de Neptune.

NEPTUNIE (*nèp*, *ni* n. f. Genre de légumineuses mimosées, comprenant des herbes et des sous-arbrisseaux, dont on connaît huit espèces tropicales.

NEPTUNIEN, ENNE (*nèp'*, *ni-in*, *èn'* — de *Neptune*, dieu des eaux) adj. Se dit des terrains qui doivent leur origine à l'eau. ‖ Se dit d'un système qui explique la formation de toutes les roches par l'action des eaux. — n. m. Partisan du neptunisme. ‖ On dit plus ordinairem. NEPTUNISTE.

NEPTUNISME (*nèp'*, *nissm'* — rad. *neptunien*) n. m. Hypothèse qui attribue à l'action de l'eau la formation de toutes les roches qui constituent la croûte du globe. (Se dit par opposition au PLUTONISME, qui attribue cette formation à l'action du feu.)

NEPTUNISTE (*nèp'*, *nisst'*) n. m. Partisan du neptunisme ; *Les* NEPTUNISTES *et les* PLUTONIENS.

NEPVEU ou **NEVEU** (Pierre), dit **Trinqueau**, architecte et sculpteur français de la Renaissance, né dans la seconde moitié du XVe siècle, mort à Amboise vers 1542. On est assez peu renseigné sur sa vie ; on sait seulement qu'il vécut assez longtemps à Amboise et qu'il prit une part assez active à la construction des principaux châteaux de la vallée de la Loire, notamment des châteaux d'Amboise, de Chenonceaux et de Chambord. Il aurait, en particulier, construit l'escalier central de ce dernier édifice.

NEPVEU (Eugène-Charles-Frédéric), architecte français, né à Paris en 1777, mort à Versailles en 1861. Il fut attaché, dès 1807, à différents châteaux du domaine : Fontainebleau, Rambouillet, et nommé enfin (1832) architecte de Versailles et de Trianon, où il exécuta de nombreuses et méritoires restaurations et transformations intérieures. Il remplit les mêmes fonctions d'architecte au château de Compiègne et à la manufacture de Beauvais.

NEQUE SEMPER ARCUM TENDIT APOLLO (*Apollon ne tend pas toujours son arc*). Ce membre de phrase d'Horace (II, 10) est précédé de celui-ci : « Parfois Apollon, prenant sa lyre, réveille la muse silencieuse. » Horace a donc entendu dire : Apollon ne dirige pas toujours ses flèches contre les hommes, alluson au passage d'Homère

où le dieu irrité, sous forme de flèches brûlantes, envoie la peste aux Grecs. Ce sens particulier a disparu dans l'application que l'on fait du vers isolé ; *Apollon ne tend pas toujours son arc* est considéré comme signifiant que le dieu lui-même se repose quelquefois et que, par conséquent, le repos est nécessaire.

NE QUID NIMIS (mot lat., signif. *Rien de trop*), Sentence proverbiale qui se trouve dans Horace et dans Térence, et que les Latins avaient empruntée aux Grecs.

NÉQUITIS (*ku-i-tiss*) n. m. Nom donné à des sectaires du Congo qui tiennent des assemblées secrètes.

NERA (*Var* des Romains), rivière d'Italie (Ombrie), affluent du Tibre. Elle naît dans les monts Sibyllins et tombe dans le Tibre, après un cours tourmenté et pittoresque de 135 kilom.

NÉRAC, ch.-l. d'arrond. de Lot-et-Garonne, à 26 kilom. d'Agen, sur la Baïse ; 6.435 hab. (*Néracais, aises*, ou *Néracois, oises.*) Ch. de f. Midi. Minoteries, fabrique de liqueurs, brasseries, amidonnerie. Filature de laine, fabrique de draperies, de bouchons et d'objets de liège ; ateliers de constructions mécaniques. Commerce de vins, eaux-de-vie, bière renommée, grains et chanvre ; terrines de perdrix renommées. Château dit « de Henri IV », dont il subsiste une aile du XVIe siècle. Restes du palais des Mariannes (style Renaissance), attribué à Henri d'Albret ; pavillon des bains du roi de Navarre. Promenade de la Garenne, ornée de deux belles fontaines ; au delà, ruines du château féodal de Nazareth. A 2 kilomètres, château du Tasta (XVe s.), dont le parc renferme des tombes mérovingiennes.



Armes de Nérac.

Les sires d'Albret furent maîtres de Nérac en 1306. Au XVIe siècle, Marguerite, sœur de François Ier, Jeanne d'Albret et Marguerite de Valois, femme de Henri IV, y tinrent une cour brillante. La ville fut dotée par Henri IV de la chambre de l'édit de Guyenne, d'une chambre des comptes, mais perdit tout cela après le siège de Louis XIII en 1621. Elle fut ruinée par la révocation de l'édit de Nantes. — L'arrondissement a 7 cant., 62 comm. et 52.154 hab. ; le canton a 8 comm. et 9.747 hab.

NERATIUS PRISCUS, jurisconsulte romain, mort au commencement du IIe siècle. Il jouit de la faveur des empereurs Trajan et Adrien, et fut consul sous Adrien. Il composa plusieurs traités : *Libri septem membranarum ; Libri XV regularum ; Responsorum libri III ; Epistolarum libri IV ; De nuptiis liber ; Ex Plautio libri decem ; Quæstionum libri III*, etc. Il est souvent cité au *Digeste*.

NERBADA, NERBUDDAH, NARBADA, et, réellement, **NARMADA**, grande rivière de l'Inde centrale. Elle commence dans les monts Maïkal et, coulant vers l'O. un peu S., passe à 10 kilom. S. de Djabalpour, traverse le fameux défilé des Roches de Marbre, et se jette dans le golfe de Cambay (mer d'Oman) ; 1.289 kilom.

NERBUDDAH ou **NERBADA**, prov. de l'empire anglais de l'Inde (gouv. des Provinces-Centrales), entre le Kandech au S.-O., le Malva au N. et à l'O., le Djabalpour au N. et à l'E., le Nagpour et le Bérar au S. Superf. 45.912 kilom. carr. ; pop. 1.779.800 hab. La vallée de la Nerbada est riche en céréales ; le plateau de Nagpour produit du riz. Dans les hauts Satpouras (au S.-O.), sont cultivés le pavot à opium et la canne à sucre ; forêts de teck presque complètement dévastées. Mines de fer et de houille de Mopani. La principale tribu aborigène est celle des Gonds.

NERCIAT (André-Robert ANDREA **de**), littérateur français, né à Dijon en 1739, mort à Naples vers 1800. Son père était trésorier au parlement de Bourgogne. Il était devenu lieutenant colonel aux gendarmes de la garde, quand il se mit alors à voyager en Europe. De 1780 à 1782, il fut conseiller et sous-bibliothécaire à Cassel, puis directeur des bâtiments au service du prince de Hesse-Rotheabourg. A l'époque de la Révolution, Nerciat émigra à Naples, et gagna la sympathie de la reine Caroline, qui le chargea d'une mission auprès du pape. Mais il arriva à Rome en même temps que les troupes républicaines, fut arrêté, emprisonné, et resta enfermé au fort Saint-Ange jusqu'à l'évacuation de Rome, en 1800. On lui doit un grand nombre d'ouvrages licencieux, notamment : *Félicia* ou *Mes fredaines* (1778) ; *Monrose*, suite de *Félicia* ; etc.

NÈRE n. m. Chronol. anc. Période de six cents ans, qui était en usage chez les Chaldéens.

— Pharm. Ancienne espèce de pastille.

NÉRÉ, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 26 kilom. de Saint-Jean-d'Angély, à l'abondante source de la Nie ; 1.034 hab. Commerce de beurres et de vins.

NÉRÉE n. f. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant des formes propres à l'océan Indien.

NÉRÉE n. m. Poétiq. Mer, océan :

> Seul et loin de tout bord, intrépide et flottant,
> Aller sonder les flancs du plus lointain *nérée*.
> A. CHÉNIER.

NÉRÉE (R.-J.), littérateur français, qui vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle et au commencement du XVIIe. On ne sait rien de sa vie. Il écrivit, pour servir la cause de Henri IV, une tragédie, intitulée *le Triomphe de la Ligue* (1607), dont certaines parties ont de la vigueur, dont d'autres offrent de l'intérêt, et à laquelle Racine a fait quelques emprunts pour son *Athalie*.

NÉRÉE. Myth. gr. Dieu marin, fils de Ponthos et de Gæa, ou d'Okeanos et de Téthys, ou de Poseidon. Il épousa l'Océanide Doris, dont il eut cinquante filles, les Néréides. Il habitait ordinairement la mer Egée. Il avait le don prophétique et le privilège de prendre toutes les formes. Héraklès le trouva endormi sur les bords de l'Eridan ; il l'enchaîna et le força de lui révéler le séjour des Hespérides. Nérée est fréquemment représenté sur les monuments figurés : c'est, le plus souvent, un vieillard calme et doux, qui tient un sceptre ou un trident.

NÉRÉIDE n. f. Zool. Genre d'annélides de la famille des *néréidés*, répartis dans presque toutes les mers.

— ENCYCL. Les *néréides* sont des vers très longs, formés de nombreux anneaux ; leur tête porte deux paires d'antennes charnues, quatre yeux de couleur noire. Ces annélides vivent sur les fonds vaseux. On a reconnu que les *hétéronéréides* et *nérélépas* sont des formes particulières des néréides, qui représentent les individus sexués nageant à la surface de la mer, tandis que les vraies néréides sont les individus asexués. Ainsi, la *nereis Dumerili*, de la Méditerranée, est la forme asexuée de l'*heteronereis fucicola*.



Néréide.

NÉRÉIDES. Myth. gr. Nymphes de la mer, filles de Nérée et de Doris. Elles étaient au nombre de cinquante, formaient le cortège de Téthys ou d'Amphitrite. (Elles personnifient le mouvement des vagues, leur couleur, etc. Elles sont appelées la bleue, Glaucé ; la verdoyante, Thalia ; la houleuse, Cymodocé ; la pressante, Dynaméné ; etc.

Les *Néréides* étaient l'objet d'un culte en bien des pays. Elles sont représentées par les artistes sous forme de belles jeunes filles, aux cheveux ornés de perles, montées sur des dauphins ou des chevaux marins. Quelquefois, ce sont des êtres fantastiques, moitié femmes et moitié poissons.

Il existe, au musée de Naples, plusieurs peintures de ce genre, trouvées à Pompéi, à Herculanum et à Stabies. Au musée de Florence est une *Néréide montée sur un hippocampe*, qui a été gravée par Masquelier. Le bas-relief d'un sarcophage au musée du Capitole renferme quatre *Néréides* entourées de tritons, d'Amours et de monstres marins. Parmi les représentations modernes, nous citerons un bas-relief en pierre de J. Goujon (*Triton et Néréide*), qui est au Louvre ; un bas-relief de David d'Angers en 1815, et qui appartient au musée d'Angers (*Néréide apportant le casque d'Achille*) ; une statue de marbre, par A. Croisy (*Néréide couchée sur les flots et accoudée sur un dauphin*), etc. Théodore Chassériau a peint les *Néréides enchaînant Andromède*.



Néréide.

NÉRÉIDÉS n. m. pl. Famille d'annélides néréides, renfermant les genres *lycastis*, *néréide*, *ocratocephalus*, etc. (Syn. LYCORIDÉS). — *Un* NÉRÉINÉ.

NÉRÉILÉPAS n. f. Zool. V. NÉRÉIDE.

NEREKHTA, ville de Russie (gouv. de Kostroma), sur la *Nerekhta* ; 3.000 hab. Ch.-l. de district.

NERESHEIM, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle de la Jagst]), dans le Hartfeld, sur l'Egau ; 1.250 hab. Ch.-l. du district supérieur (même nom). Combats du 11 août 1796 entre Moreau et l'archiduc Charles, du 17 octobre 1805 entre les Français et le général autrichien Werneck, qui y fut battu.

NÉRET (*nè* — pour *noiret*, diminin. de *noir*) adj. m. Métrol. anc. Se disait d'une petite monnaie de billon, c'est-à-dire d'une monnaie *noire*, par opposition à la monnaie blanche ou d'argent : *Soixante sous* NÉRETS *valaient trente-six sous parisis*.

NERETO, comm. d'Italie (Abruzze Ultérieure IIe [prov. de Teramo]) ; 2.854 hab. Vignes, oliviers et bestiaux.

NERF (*nèrf'* au sing., sauf dans *nerf de bœuf*, où l'on ne fait pas sentir le *f*, et *nèr'* au plur., suivant l'Acad. — du lat. *nervus*, même sens) n. m. Anat. Nom des cordons blanchâtres conducteurs des incitations réflexes ou volontaires du cerveau aux différents organes : NERFS *de la face*.

— Par ext. Impressionnabilité attribuée à la constitution nerveuse : *La colère qui vient des* NERFS *est courte et capricieuse*. (Mme Monmarson.)

— Anciennem., et auj. encore, dans le langage vulgaire, Tendon ou ligament : *De la viande pleine de* NERFS. ‖ S'est dit et se dit encore poétiquement, pour Corde d'un instrument quelconque : *Le* NERF *d'une arbalète*.

— Fig. Force, puissance : *Un caractère sans* NERF.

— *Nerf de bœuf*, Ligament cervical postérieur du bœuf ou du cheval, desséché et arrondi par l'industrie.

— Fam. *Avoir ses nerfs*, Être dans un état d'agacement, d'irritabilité. ‖ *Donner sur les nerfs à*, Agacer, mettre dans un état d'impatience, de surexcitation désagréable.

— Archit. Nervure. ‖ *Nerfs d'ogives*, Corps saillants qui soutiennent les pendentifs.

— Géol. Petit banc d'argile schisteuse, intercalé dans les couches de houille. ‖ On dit aussi BARRE.

— Mar. Bout de cordage, qui sert à renforcer la ralingue de chute d'une voile latine.

— Métallurg. Nom donné à des filaments allongés, qui déterminent et constatent la ténacité et la malléabilité d'un métal.

— Pathol. *Attaque de nerfs*, Spasme nerveux, crise hystérique.

— Pêch. Corde attachée au bout de l'épervier et servant à le fermer quand le poisson s'y trouve engagé.

— Techn. Nom donné aux ficelles sur lesquelles on fait passer le fil qui sert à coudre les feuilles d'un volume, ainsi dites parce qu'elles ont remplacé les cordes à boyau ou les bandes de parchemin dont on se servait autrefois. ‖ *Couture à nerfs tendus*. Méthode de couture des livres, dans laquelle on emploie deux nerfs qui se touchent, et dont chacun reçoit un cahier. ‖ *Nerf postiche*, Façon donnée au dos d'un livre sans qu'il y ait de nerf. (On dit aussi FAUX NERF.)

— Vénér. Membre génital du cerf.

— PROV. : **L'argent est le nerf de la guerre**, On ne soutient la guerre qu'avec beaucoup d'argent.

— LOC. PROV. : **Le nerf de la guerre**, L'argent.

— ENCYCL. Anat. Les *nerfs* qui, avec les ganglions nerveux, constituent le système nerveux, sont des cordons cylindriques blanchâtres, reliant les centres nerveux aux différents organes. Ils sont constitués par des *fibres nerveuses* ou *tubes nerveux* réunis par du tissu conjonctif ; ces fibres sont tantôt parallèles avec un aspect opaque (fibres à myéline), ou tantôt s'anastomosent et sont pâles et transparentes (*fibres sans myéline* ou *de Remak*). Les premières de ces fibres donnent dans les nerfs de la vie de relation, les autres dans le système du grand sympathique ou nerfs de la vie végétative. La fibre à myéline est composée d'une tige centrale (cylindre-axe), d'une enveloppe de myéline recouverte d'un manchon ou *gaine de Schwann*, qui possède de distance en distance des étranglements n'intéressant pas le cylindre-axe.

Les nerfs naissent de l'encéphale, du bulbe et de la moelle épinière ; ceux qui naissent de l'encéphale sont au nombre de douze paires, qui sortent du crâne par divers trous situés à sa base ; ce sont les nerfs : olfactifs (1re paire), optiques (2e paire), moteur oculaire commun (3e paire), pathétique (4e paire), trijumeau (5e paire), moteur oculaire externe (6e paire), facial (7e paire), auditif (8e paire), glosso-pharyngien (9e paire), pneumogastrique (10e paire), spinal (11e paire), grand hypoglosse (12e paire). Les nerfs issus de la moelle épinière sont au nombre de trente et une paires, sans noms particuliers.

— Pathol. V. NÉVRALGIE, NÉVRITE, NÉVROSE, etc.

NERFÉRER (SE) [change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Il se nerfère. Qu'ils se nerfèrent*], v. pr. Manèg. et art vétér. Se faire une nerf-férure.

NERF-FÉRURE (de *nerf*, et du v. franç. *férir*, frapper) n. f. Atteinte qu'un cheval a reçue sur le tendon de la partie postérieure d'une jambe de devant. ‖ Pl. *Des* NERF-FÉRURES.

— ENCYCL. Le mot *nerf-férure* veut dire *tendon frappé*. Il ne devrait s'appliquer qu'à des contusions des tendons des membres antérieurs par les sabots des membres postérieurs, mais il s'applique surtout aux *efforts* de ces mêmes tendons et surtout à ceux de la bride carpienne, qui se manifestent par un gonflement de ces organes par une boiterie plus ou moins forte et par la rétraction, qui fait porter le boulet en avant, d'une manière plus ou moins prononcée (bouleture).

Pour traiter cette affection, le repos est indispensable et l'on débutera par des douches froides répétées, puis par des frictions vésicantes. Enfin, on arrivera à la cautérisation en pointes et même en raies. Au début, entre les douches ou les applications, on entourera la partie malade du membre, soit de flanelles, soit de bas en caoutchouc ou en peau de chien.

NERF-FOULURE n. f. Nom vulgaire de la contusion du tendon d'Achille. ‖ Pl. *Des* NERF-FOULURES.

NERGAL ou **NERGEL**, dieu assyrien, à qui les Cuthéens, établis à Samarie par Salmanazar, roi des Assyriens, élevèrent une statue (II, *Rois*, XVII, 30). Il paraît avoir été à l'origine le dieu de la mort, ou peut-être seulement le dieu de la guerre, qui détruit les hommes, et de la peste. Comme dieu stellaire, il était la planète Mars.

NÉRI (saint Philippe DE), fondateur de la congrégation de l'Oratoire en Italie, né à Florence en 1515, mort à Rome en 1595. Ses parents, qui le destinaient au commerce, l'avaient placé chez un de ses oncles, négociant de Naples ; mais, en 1533, il quitta Naples et alla faire ses études à Rome. Cinq ans après, il vendit ses livres pour se consacrer au service des malades et des pauvres. En 1548, il établit la confrérie et l'hôpital de la Sainte-Trinité pour l'assistance des indigents. Entré dans les ordres en 1551, Philippe se joignit d'abord à quelques prêtres qui vivaient ensemble dans la maison dite « de saint Jérôme » ; mais, bientôt, il réunit de jeunes ecclésiastiques, qu'il chargea de faire des prédications publiques dans les rues de Rome. Le peuple les appela les oratoriens. Le fondateur ratifia le nom et appela sa congrégation l'Oratoire de Rome : il n'y admit que des prêtres qui s'engageaient à vivre pauvrement dans l'étude et la pratique de la charité, sans toutefois faire aucun vœu. Le pape Grégoire XIII, en approuvant l'institution des oratoriens, leur donna la maison et l'église de Sainte-Marie-de-la-Vallicelle à Rome. Béatifié par Paul V en 1615, Philippe de Néri fut canonisé par Grégoire XV en 1622. — Fête le 26 mai.



Néri.

NÉRICAULT DESTOUCHES. Biogr. V. DESTOUCHES.

NÉRICIE (en suéd. **Nerike**). Géogr. V. ŒREBRO.

NÉRIE (*rf*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, répandus dans l'Amérique tropicale.

NERIENE (*né-ri-é-nè*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, répandus surtout dans l'hémisphère boréal. (Ce sont des argiopidés, du groupe des érigonées.)

NERIENES (*né-ri-é-nèss* — mot lat., formé du mot sabin *nerio*, force, puissance) adj. m. Mythol. lat. Surnom de Mars, dieu des Sabins.

NÉRIETTE (*ri-èt'*) n. f. Bot. Nom vulgaire de quelques espèces d'épilobe, et plus particulièrement de l'épilobe à épi ou laurier de Saint-Antoine.

NÉRIGEAN, comm. de la Gironde, arrond. et à 8 kilom. de Libourne, près de la Soulaire, affluent de la Dordogne ; 624 hab. Vins rouges et blancs ; principaux crus : *Château-Martouret*, *Château-de-Gautheys*, *Château-de-Faurens*, etc.

NÉRIINE n. f. Chim. Syn. de CONESSINE.

NÉRIJA n. m. Bot. Syn. de ÉLÉODENDRON.

NERIN n. m. Variété de cépage rouge, cultivée dans les départements de la Drôme et de l'Isère. Syn. DUBIF, PAREUX NOIR, PINOT DE L'ERMITAGE, etc.

NÉRINDE n. f. Archéol. Espèce de cotonnade de provenance indienne, en usage au XVIIIe siècle.

NÉRINE n. f. Zool. Genre d'annélides polychètes tubicoles, de la famille des spionidés, répandus dans les mers tempérées. L'espèce type du genre est la *nerine cirratulus*, de la Méditerranée.

— Bot. Genre d'amaryllidées, comprenant des plantes bulbeuses, à feuilles planes assez longues, à fleurs en ombelles sur une hampe assez haute. (On en connaît huit espèces, de l'Afrique du Sud et du Japon.)

NÉRINÉE n. f. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *nérinéidés*, propres aux terrains secondaires. (Les nérinées [*nerinea*] sont des coquilles allongées, ressemblant à des cérithes.)

NÉRINÉIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, renfermant les genres *nérinée* et voisins. — *Un* NÉRINÉIDE.

NÉRION ou **NERIUM** (*né-ri-om*) n. m. Nom scientifique du laurier-rose. V. LAURIER-ROSE.

NÉRIS ou **NÉRIS-LES-BAINS**, comm. de l'Allier, arrond. et à 8 kilom. de Montluçon, au-dessus d'un petit affluent du Cher; 2.821 hab. Exploitation de houille. Station thermale : eaux bicarbonatées sodiques de 25 à 53° C., utilisées pour le traitement des maladies utérines, des affections de l'estomac et du système nerveux. — Les Romains y avaient construit, dès le IIIe siècle de notre ère, des thermes et un théâtre dont il subsiste des ruines.

NÉRISINE n. f. Chim. Syn. de BARÉGINE.

NÉRITE n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *néritidés*, comprenant plus de deux cents espèces des mers chaudes du globe.


Nérite.

— ENCYCL. Les *nérites* sont des animaux littoraux, à coquille globuleuse, épaisse, ordinairement rehaussée de lignes sombres sur un fond clair, comme dans la *nerita ustulata* de l'océan Indien. Certaines remontent les rivières assez loin de leur estuaire et vivent sur le sable ou la vase des palétuviers (*nerita lineata* [Cochinchine]).

NÉRITIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, renfermant les *nérites* et genres voisins. — *Un* NÉRITIDE.

NÉRITINE n. f. Genre de mollusques gastéropodes, voisins des *nerites*, comprenant plus de 150 espèces, des régions chaudes. (La *neritina zebra* habite l'océan Pacifique.)

NÉRITODOME n. m. Genre de mollusques gastéropodes, fossiles dans les terrains secondaires.

NÉRITOMOPSIS (*psiss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, fossiles dans les terrains houillers.

NÉRITOPSIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, renfermant les genres *néritopsis* et voisins. — *Un* NÉRITOPSIDÉ.

NÉRITOPSIS (*psiss*) n. m. Genre de mollusques gasteropodes, type de la famille des *néritopsidés*, répandus dans les mers de l'Inde et d'Océanie. (Les néritopsis ont leur coquille naticiforme, uniformément blanche, striée ou côtelée; leur bouche, demi-circulaire, se clôt par un opercule.)


Néritopsis.

NERJA, ville d'Espagne (Grenade [prov. de Malaga]), dans une plaine fertile, bien abritée des vents; 5.500 hab. Petit port. Fabrication de drap, de papier et de sucre.

NERLI (Filippo DEI), historien italien, né à Florence en 1485, mort en 1556. Il devint un des chefs des palleschi (1528), fut emprisonné en 1529, pendant le régime de la terreur. Il avait été gouverneur de Modène pour le pape et, en 1530, il fit partie de la grande Balie. Clément VII l'appela, en 1532, à Rome pour le consulter sur la réforme de Florence. Nerli fut un des quarante-huit fidèles qui formèrent le nouveau sénat. Il a laissé des *Commentari de' fatti civili occorsi dentro la citta di Firenze* (1728), qui témoignent d'un esprit généralement clair et net.


Nérocile.

NÉROCILE (*sil*) n. m. Genre de crustacés isopodes, répandus surtout dans les mers chaudes. (Les nérociles [*nerocila*] sont de petits animaux ovales, parasites des poissons, remarquables par les grands prolongements épineux de leurs segments.)

NÉROLI du n. d'une princesse italienne, *Neroli*, qui aurait inventé ce parfum. n. m. Nom commercial de la fleur d'oranger. — *Essence de néroli*, Huile volatile fournie par les pétales de différentes variétés d'amantiacées.

— ENCYCL. Le *néroli* ou *essence de néroli* s'obtient par enfleurage, et le plus recherché provient des fleurs du *citrus vulgaris*. Il possède une odeur agréable et pénétrante. Incolore quand il est frais, il rougit, puis devient brun à la lumière. Lorsqu'on mélange de l'essence de néroli avec de l'alcool à 90°, il se dépose une substance solide, fusible à 50°. Il est probable que c'est un hydrocarbure et que l'oxygène tient à ses impuretés. Ce camphre de néroli a reçu le nom d'*aurade*.

Le néroli est souvent falsifié à l'aide d'autres essences, et surtout à l'aide de l'essence de *néroli petit grain*, qui, elle, provient des feuilles et des fruits. Quand le néroli est mélangé d'essence de petit grain, on le reconnaît en en versant un peu sur du sucre et en faisant dissoudre le sucre dans l'eau. L'eau devient amère si le néroli est falsifié.

NÉROLINE n. f. Chim. V. NAPHTOL.

NÉRON, surnom d'une branche de la famille romaine de Claudius. (Le mot *nero* signifie, en sabin, *fort, guerrier*.)

NÉRON (Caius Claudius), général romain du IIIe siècle av. J.-C. Il fut lieutenant de Marcellus (216 av. J. C.), préteur en Espagne, consul avec Livius Salinator, son ennemi mortel. Tous deux se réconcilièrent pour que leur inimitié ne nuisît pas aux intérêts de la république. Quand Asdrubal arriva en Italie au secours de son frère Annibal, Néron, qui opérait dans le Midi, joignit par une marche rapide l'armée de Livius Salinator, et tous deux battirent les Carthaginois au Métaure. Puis il revint en toute hâte et fit jeter dans les retranchements d'Annibal la tête de son frère. Néron fut censeur quelques années plus tard.

NÉRON (Tiberius Claudius), premier époux de Livia et père de Tibère. Il servit sous César en qualité de questeur (47), fut du parti de Brutus après le meurtre du dictateur, mais finit par se réconcilier avec Octave. Il consentit à répudier sa femme, dont le neveu de César était épris. Octave adopta, en épousant Livie, Tibère, fils de celle-ci, ainsi que Drusus, dont elle était enceinte.

NÉRON (Lucius Domitius Nero Claudius), empereur romain, né à Antium en 37 de notre ère, mort près de Rome en 68. Il était fils de Domitius Ænobarbus et d'Agrippine, et le père disait avec justesse : « Comment rien de bon pourrait-il naître de nous? » Agrippine, devenue la femme de Claude, sut lui persuader d'adopter Néron, au mépris des droits de Britannicus. Burrhus, brave soldat, et le grand philosophe Sénèque furent chargés de l'éducation du jeune Néron. Reconnu empereur en 54, il parut d'abord avoir profité des leçons de ses maîtres. Les cinq premières années de son règne furent marquées par de sages mesures. « Que je voudrais ne pas savoir écrire! », s'écria-t-il un jour qu'il lui fallait signer une sentence de mort. Mais les mauvais instincts d'une nature extraordinairement complexe, favorisés par le sentiment de la toute-puissance, ne tardèrent pas à prendre le dessus. Il avait légitimement secoué la tutelle impérieuse de sa mère. Celle-ci le menaça de faire reconnaître les droits de Britannicus. Néron fit empoisonner le jeune prince (55); ce fut son premier crime. En 59, exaspéré par les intrigues continuelles d'Agrippine, il ne recula pas devant le parricide. La lâcheté du sénat ne sut, il est vrai, trouver que des félicitations pour l'assassin. Puis il répudia son épouse Octavie, qu'il ne méritait pas de garder, tua d'un coup de pied sa concubine Poppée. Il n'est nullement prouvé que Néron soit l'auteur de l'incendie de Rome (64); mais, quand la ville brûla, on le vit, la lyre à la main, entonner un hymne sur l'incendie de Troie. Alors, la rumeur populaire l'accusa; pour détourner les soupçons, il rejeta le crime sur les chrétiens. Un grand nombre furent jetés aux bêtes; d'autres, enduits de poix, servirent de torches pour éclairer pendant une fête les jardins de Néron. Ce fut la première persécution (64-68). Cependant, il s'adonnait à des débauches innommables; il scandalisait tout ce qui restait de probe et de sensé à Rome, en montant sur les planches comme un histrion. Une conspiration fut enfin formée par Pison. Elle fut découverte, et une foule de victimes périrent, parmi lesquelles Pétrone, Thraséas, Corbulon, Lucain, Sénèque. Enfin, le signal de la délivrance partit des Gaules. Vindex, gouverneur de la Celtique, et Galba, gouverneur de l'Espagne, entraînèrent leurs provinces dans une révolte. Une partie de l'empire reconnut Galba comme empereur. Le sénat, les prétoriens suivirent cet exemple; Néron, proscrit par un décret, s'enfuit dans la campagne et, sur le point d'être saisi, se fit donner la mort par un affranchi : « Quel artiste le monde va perdre! », s'écria-t-il au moment de périr. Chose incroyable, peu d'empereurs furent autant que Néron regrettés du peuple et des provinces. A plusieurs reprises, il parut de faux Néron, qui se firent acclamer en Asie, en Grèce, et que l'on eut de la peine à réduire. A Rome même, sa tombe fut pendant de longues années sans cesse couverte de fleurs. C'est que Néron, il faut en convenir, fut loin d'être un mauvais administrateur. Ses vices capitaux furent la vanité, ensuite la lubricité, puis la peur. Quand aucune de ces passions n'était en jeu, Néron, intelligent et instruit, gouvernait bien. Il adoucit le sort des esclaves, introduisit plus de justice et d'humanité dans les lois sur les affranchis et les débiteurs. Il était doué des dons les plus variés, et il cultiva successivement tous ses goûts avec une sorte de fureur. Mais il ne s'élevait en rien au-dessus du médiocre; il le sentait, et son amour-propre en souffrait.



Néron, conducteur de char (camée du Ve s.).


Néron (buste antique).

A défaut des œuvres de génie qu'il était impuissant à réaliser, Néron se rejeta sur l'énorme, sur l'impossible. Telle fut cette *Maison dorée*, qu'il édifia après l'incendie de Rome et qui, en pleine ville, outre la magnificence extravagante des bâtiments, contenait des parcs, des métairies, des pâturages, des étangs. C'est du médecin alléniste autant que de l'historien que relève Néron.

— n. m. Le nom de Néron est passé dans la langue pour désigner un prince cruel : *L'ambition a fait des* NÉRONS. *Le roi Christian II, roi de Danemark et de Suède, mérita le titre de* NÉRON DU NORD.

Néron. Iconogr. Néron, dans sa jeunesse, avait une physionomie aimable et douce, comme on peut en juger d'après divers portraits de lui que le temps a épargnés; notamment, d'après un buste que possède le musée des Offices et d'après une statue du Louvre qui représente ce prince vainqueur aux courses de chars, au concours de cithare et de flûte. Devenu empereur, Néron conserva un visage souriant, mais son air de bienveillance a quelque chose d'affecté. Des bustes de Néron couronné se voient dans les musées du Capitole, du Vatican, des Études, du Louvre, etc. Au musée Pio Clementino est une statue de Néron, assis et ayant les attributs d'*Apollon Citharède*. Le Louvre possède un tableau de Domenico Feti, représentant l'empereur Néron debout, couronné de lauriers et tenant un bâton de commandement. G. Lethière a peint *Néron faisant enlever Junie* (musée de Montpellier). Sylvestre a peint *Néron et Locuste essayant des poisons sur un esclave*. V. LOCUSTE.

Un tableau du peintre allemand Piloty, exposé à Londres en 1862 et représentant la *Marche de Néron à travers Rome incendiée*, est d'un effet dramatique saisissant.


Marche de Néron à travers Rome incendiée, d'après Carl Piloty.

Néron, opéra en quatre actes, paroles de Jules Barbier, musique d'A. Rubinstein, représenté sur une traduction allemande au théâtre municipal de Hambourg, le 1er novembre 1879. C'est l'une des plus belles et des plus puissantes œuvres du compositeur. Après avoir parcouru l'Allemagne, il fut joué en italien à Saint-Pétersbourg, en 1884, puis fut représenté pour la première fois en français à Anvers, en 1885, et enfin à Rouen en 1894.

NÉRONDE, ch.-l. de cant. de la Loire, arrond. et à 31 kilom. de Roanne, non loin de la Loire; 1.270 hab. Broderies. Restes de fortifications. Patrie du P. Coton. — Le canton a 10 comm. et 11.664 hab.

NÉRONDES, ch.-l. de cant. du Cher, arrond. et à 48 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, à la source d'un affluent du Cher; 2.207 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise du XIIe siècle. Château de *Verrières*, des XIIIe, XVe et XVIIe s. Manoir du *Briou* (Renaissance). — Le canton a 13 comm. et 10.363 hab.

NÉRONIEN, ENNE (*ni-in, è-n'*) adj. Qui appartient, qui est propre à Néron; qui est digne de Néron : *Folie, Cruautés* NÉRONIENNES.

— Antiq. rom. *Jeux Néroniens*, Jeux publics institués par Néron et rétablis par Domitien, qui leur donna le nom de JEUX CAPITOLINS.

— Méd. anc. *Saignées néroniennes*, Saignées répétées plusieurs fois en un même jour.

NÉROPHINÉS n. m. pl. Tribu de poissons lophobranches, de la famille des syngnathidés, renfermant les genres *nerophis* et *entelurus*. — *Un* NÉROPHINÉ.

NEROPHIS (*né, fiss*) n. m. Genre de poissons lophobranches, type de la tribu des *nérophinés*.

— ENCYCL. Les *nerophis* sont des syngnathes de taille moyenne, allongés, filiformes, à nageoire caudale nulle, à

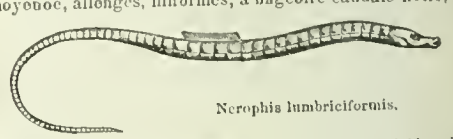
Nerophis lumbriciformis.

dorsale placée très en arrière. Le *nerophis lumbriciformis*, gris verdâtre, est répandu de la Manche au golfe de Gascogne; il est remplacé dans la Méditerranée par une espèce plus grande, *nerophis annulatus*, appelée vulgairement *caran* ou *bissa*.

NÉROS (*ross*) n. m. Astron. Période astronomique en usage chez les anciens.

NERPIO, bourg d'Espagne (Murcie [prov. d'Albacete]), auprès de la sierra de Taibilla; 3.500 hab.

NERPRUN (mot à mot : *noire prune*, à cause de l'aspect des fruits) n. m. Bot. Genre de rhamnées.

— ENCYCL. Les *nerpruns* (rhamnus) sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, pétiolées, entières ou dentées, caduques ou persistantes, pourvues de petites stipules caduques, et dont les fleurs, réunies en grappes ou en cymes, sont hermaphrodites ou dioïques, actinomorphes, pentamères ou tétramères, parfois apétales. On en connaît plus de soixante espèces des régions chaudes et tempérées d'Europe, d'Asie et d'Amérique. Le *nerprun purgatif* (rhamnus catharticus) est un arbrisseau épineux, commun en France, à feuilles finement dentées et à fleurs jaunâtres; les fruits sont des drupes noirâtres (baies de nerprun), qui constituent un violent purgatif, et qu'on emploie à la fabrication du *sirop de nerprun*, utilisé surtout par la médecine vétérinaire. Le suc de ces fruits est violet et verdit en présence des alcalis, tandis qu'il rougit en présence des acides, ce qui en fait un précieux réactif chimique; le *vert de vessie*, employé par les peintres, résulte du traitement de ce suc par la chaux. L'écorce de la tige fournit une matière colorante jaune. Le *nerprun des teinturiers* (rhamnus infectorius), des lieux stériles de la Provence et du Languedoc, est un arbuste peu élevé, dont les fruits (graines d'Avignon) fournissent une belle couleur


Nerprun : *a*, fleur.

jaune. La *teinture de nerprun* s'emploie pour les laines et les cotons; en faisant bouillir les graines jaunes avec de la céruse, on obtient le *stil de grain*, sorte de laque jaune. Le *vert de Chine* est une laque que les Chinois fabriquent avec les fruits et surtout les écorces de divers nerpruns. L'*alaterne* et la *bourdaine* sont aussi des nerpruns.

NERRE n. m. Variété de cépage rouge des départements du Doubs et du Jura. Syn. ENFARINÉ, GOUAI NOIR, GAILLARD, LOMBARD, CHINEAU.

NERSAC, comm. de la Charente, arrond. et à 10 kilom. d'Angoulême, près de la Charente; 1.454 hab. Ch. de f. Etat. Pierre de taille; papeteries. Vins et eaux-de-vie. Eglise du XIe siècle. Château de Fleurac (XVIe s.).

NERSÈS, NIERSÈS ou **NORSESÈS Ier**, surnommé **le Grand et le Saint**, patriarche d'Arménie au IVe siècle. Il régna vingt-quatre ans, assista au premier concile œcuménique de Constantinople (381) et résista aux sollicitations de l'empereur Valens, qui cherchait à lui faire adopter l'hérésie d'Arius. Le roi d'Arménie, Para, le fit empoisonner, parce qu'il s'opposait à ses exactions. Il est honoré comme saint par l'Eglise d'Arménie.

NERSÈS II, patriarche d'Arménie, dans la première moitié du VIe siècle. Il régna neuf ans et présida le synode de Thévin (535), qui adopta l'hérésie des monophysites et décréta la rupture de l'Eglise d'Arménie avec l'Eglise grecque.

NERSÈS III, patriarche d'Arménie, surnommé **le Fondateur** (*Schinogh*). Il régna, dans la seconde moitié du VIIe siècle, durant vingt ans. Il s'efforça de ramener l'Arménie à la foi catholique.

NERSÈS Lampronetsi, évêque de Tarse, au XIIe s. Il siégea au concile de Tarse (1178) et y prononça un remarquable discours, qui nous est parvenu, en faveur de l'union des Arméniens avec les Grecs. Il traduisit en arménien la *Règle de saint Benoît*. Il est honoré comme saint par les Arméniens.

NERTCHA, rivière de la Russie d'Asie (Sibérie orientale). Elle se forme dans les monts Jablonnoï et se perd dans la Chilka, à *Nertchinsk*. Cours 425 kilom.

NERTCHINSK, ville de la Russie d'Asie (Transbaïkalie), sur la Chilka, au confluent de la *Nertcha*; 7.000 hab. Commerce de pelleteries; mines de plomb, or, argent, mercure, où le gouvernement fait travailler les condamnés à mort dont la peine a été commuée.

NERTCHINSKITE n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine, appartenant au genre argile. Variété d'halloysite.

NERTE (*nèrt'*) n. f. Nom vulgaire du myrte, dans la basse Provence.

NERTÈRE (*nèr'* — du gr. *nertéros*, bas) n. f. Genre de rubiacées, comprenant des herbes grêles, rampantes, dont on connaît cinq espèces, des Andes et des terres arctiques.

NERTHE ou **NERTE**, hameau des Bouches-du-Rhône, comm. des Pennes, arrond. et à 24 kilom. d'Aix; 50 hab. Le *tunnel de la Nerthe*, long de 4.638 mètres, traverse à plus de 200 mètres de profondeur la chaîne de l'Estaque, livrant passage au chemin de fer de Lyon à Marseille.

NERUDA (Jean-Népomucène), littérateur tchèque, né et mort à Prague (1834-1891). Il débuta en 1854 par des poésies et fut attaché à la rédaction de divers journaux. Il dirigea la revue « Kvêty », publia des poésies très remarquées et fit jouer quelques pièces de théâtre. Ses œuvres complètes ont été recueillies en 12 volumes (Prague).

NÉRUSES (lat. *Nerusii*), ancien peuple de la Gaule, habitant un territoire correspondant au département des Alpes-Maritimes. Capit. *Vintia* (auj. *Vence*).

NERVA (Marcus Cocceius), empereur romain, né en 22 de notre ère, mort en 98. Il appartenait à une famille consulaire, d'origine crétoise, et passa sa jeunesse dans l'étude des lettres et des lois. Il fut consul en 71 et en 90, et le sénat le proclama empereur après la mort de Domitien, en 96. Son règne, trop court, fut plein de modération et d'équité. Il fit cesser la persécution contre les chrétiens, mais livra aux prétoriens soulevés les meurtriers de Domitien. Avant de mourir, il adopta Trajan. On lui a reproché trop de penchant pour le vice et ses excès d'indulgence. La conversation étant un jour tombée sur Messalinus, l'agent le plus odieux des crimes du dernier empereur, tous les convives s'accordèrent pour flétrir sa scélératesse. « Que pensez-vous qu'il lui arrivât, s'il vivait encore, dit Nerva? — Je crois, répondit l'un des interlocuteurs, proscrit du dernier règne, qu'il souperait avec nous! » Et, en effet, à la même table, était assis le célèbre délateur Vejento.



Nerva (statue antique du musée du Vatican).

NERVA (Cocceius). Biogr. V. COCCEIUS.

NERVAL, ALE, AUX (*nèr'* — du lat. *nervus*, nerf) adj. Anat. Qui a rapport, qui appartient aux nerfs. ‖ *Os nervaux*, Ancien nom des os pariétaux et des os temporaux. (Peu us.)

— Bot. Qui est ou rapport avec les nervures des plantes ou qui en provient : *Vrilles* NERVALES. ‖ Se dit de champignons qui croissent le long des nervures des feuilles.

— Thérap. et pharm. *Baume nerval*, Pommade antirhumatismale, composée de moelle de bœuf, huile d'amandes douces, beurre de muscade, essences de girofle et de romarin, baume de tolu, camphre et alcool à 80°.

NERVAL (Gérard DE). V. GÉRARD.

NERVATION (*nèr', si-on* — du lat. *nervus*, nerf) n. f. Art vétér. Névrotomie. ‖ On dit plus exactem. ÉNERVATION.

— Bot. Disposition des nervures dans une feuille. V. NERVURE, et FEUILLE.

NERVATO-VEINÉ, ÉE (*nèr'* — du lat. *nervus*, nerf, et de *veiné*) adj. Se dit d'une feuille dont les nervures se subdivisent plusieurs fois et se terminent par des veines.

NERVER (*nèr'*) v. a. Techn. Garnir, couvrir de nerfs de bœuf battus et réduits en filasse : NERVER *les arçons d'une selle*. ‖ *Nerver un livre*, Dresser les nerfs ou les cordelettes sur lo dos d'un livre, et les fortifier avec de la colle forte et de la toile ou du parchemin. ‖ *Nerver les panneaux*, Consolider, par des barres ou de grands nerfs de bœuf, les panneaux des grandes portes.



De gueules à une feuille de vigne d'argent nervée de sable.

Nervé, ée part. pass. du v. Nerver. Blas. Se dit des feuilles dont les nervures sont d'un émail particulier.

— Bot. Se dit des organes végétaux qui sont munis de nervures : *Feuilles* NERVÉES.

NERVESA, ville d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]); 3.762 hab.

NERVEUSEMENT (*nèr'*) adv. D'une manière nerveuse, par les nerfs : *Hystérique* NERVEUSEMENT *agitée*. ‖ Par une contraction nerveuse : *S'accrocher* NERVEUSEMENT *à un appui*.

— Fig. Vigoureusement, avec nerf : *Un style* NERVEUSEMENT *conçu*.

NERVEUX (*nèr'-veû*), **EUSE** [lat. *nervosus*; de *nervus*, nerf] adj. Physiol. Qui appartient aux nerfs, qui provient des nerfs : *Tissu* NERVEUX. ‖ *Système nerveux*, Masse encéphalique, ensemble des nerfs de la moelle épinière et du cerveau. ‖ *Fluide nerveux*, Fluide que l'on supposait autrefois en circulation dans les nerfs, et que l'on regardait comme l'agent de la sensibilité et du mouvement.

— Qui a les nerfs irritables : *Une femme* NERVEUSE.

— Qui est plein de nerfs, de tendons : *Le pied est la partie du corps la plus* NERVEUSE. ‖ Qui a de bons nerfs, qui a beaucoup de force musculaire : *Les chevaux sauvages sont plus* NERVEUX *que la plupart des chevaux domestiques*. (Buff.) ‖ Par ext. Solide, résistant, tenace : *Le fer en bandes plates est toujours plus* NERVEUX *que le fer en barreaux*. (Buff.) — Fig. Qui a de la fermeté, de la vigueur : *Les vers* NERVEUX *de Corneille*.

— Bot. Se dit des feuilles qui ont des nervures très saillantes.

— ENCYCL. Physiol. *Système nerveux*. Le système nerveux de l'homme et des vertébrés supérieurs apparaît de bonne heure chez l'embryon; il dérive de l'ectoderme. On peut le considérer comme formé de deux parties : le système *cérébro-spinal* ou *central* et le système *nerveux sympathique*. Le premier occupe le crâne et la cavité rachidienne par le cerveau et la moelle épinière et envoie dans toutes les parties du corps des *nerfs* qui mettent la partie centrale en communication avec tous les organes et tous les tissus de l'organisme. Le système nerveux sympathique ou de la vie végétative ou encore *système nerveux splanchnique* comprend une partie centrale composée d'une série de ganglions placés de chaque côté de la colonne vertébrale, reliés par des *cordons intermédiaires*. C'est la *chaîne ganglionnaire*, d'où naissent les nerfs qui se rendent dans les viscères ou dans les parois des divers vaisseaux.

Il n'y a pas indépendance absolue entre les deux systèmes nerveux, et le système central a une influence sur tous les organes.

L'élément caractéristique du système nerveux est la cellule nerveuse ou *neurone*, dont les prolongements (cylindre-axe) relient les organes des sens, aux organes moteurs ou sécréteires; on distingue par suite les nerfs *sensitifs* ou *centripètes* et *moteurs* ou *centrifuges*. Ces cellules sont indépendantes les unes des autres, séparées par la *névroglie*, et la transmission d'une excitation nerveuse de l'une d'elles à une autre se fait par contact des prolongements.

Le système nerveux dans son ensemble est, par suite, à la fois l'excitateur et le régulateur de tous les mouvements; la respiration, les sécrétions s'accomplissent sous sa direction. Le nerf sensitif transmet l'impression aux centres et ceux-ci, par un nerf moteur, provoquent une contraction musculaire ou une sécrétion.

Comment cette transmission s'effectue-t-elle? Quelle est sa nature? Il est encore impossible de le préciser; tout au plus peut-on dire que l'*influx nerveux* est plus ou moins comparable au fluide électrique. A l'état physiologique, les excitations partent soit des centres nerveux, soit des organes périphériques (organes des sens et muqueuses), mais on peut, en outre, faire agir sur eux des excitants divers comme pression, piqûre, écrasement, chaleur, électricité, qui ont permis d'expérimenter et d'étudier l'*excitabilité* du système nerveux.

— Anat. comp. Le *système nerveux* est d'autant plus compliqué, et ses éléments plus différenciés que l'on s'élève dans la série animale. Il n'existe pas chez les animaux inférieurs et commence à apparaître chez les cœlentérés. Il présente trois dispositions caractéristiques : le *type disséminé*, le *type rayonné* et le *type bilatéral*.

Le *type disséminé* se présente sous forme d'un réseau disposé sous les téguments et qui fait communiquer les cellules nerveuses *disséminées* dans ce réseau. Ce type s'observe chez les cœlentérés et commence à se compliquer chez les méduses et les hydres, où il a tendance à se diviser en système moteur et sensitif.

Le *type rayonné* se rencontre chez les échinodermes, chez qui les cordons nerveux ou nerfs ambulacraires partent d'un anneau qui entoure l'œsophage, ou collier œsophagien.

Le *type bilatéral* présente deux formes : l'une ventrale, l'autre dorsale. La première est propre aux vers et aux arthropodes. Elle est caractérisée par une masse ganglionnaire (ganglion cérébroïde, placée au-dessus de l'œsophage et une autre placée au-dessous du même organe (ganglion œsophagien). Ces deux ganglions sont reliés par des fibres nerveuses, formant collier autour de l'œsophage.

Le ganglion œsophagien est le premier d'une série de ganglions qui forment une série simple affectant la forme d'un chapelet ou une série double en forme d'échelle; ces ganglions sont réunis entre eux et émettent des filets nerveux sensitifs ou moteurs. Enfin, chez les annélides, les crustacés, etc., on rencontre une ébauche d'un système nerveux viscéral.

La seconde forme du type bilatéral ou forme dorsale est caractéristique des chordés; elle est constituée par une partie centrale, le névrax, placée au-dessus de la chorde dorsale. Chez les entéropneustes, c'est un simple cordon; chez les tuniciers, une moelle tubulaire d'où s'échappent des nerfs segmentaires, etc. Puis la différenciation se complique. C'est ainsi que chez les poissons outre la moelle, on observe souvent un ganglion caudal, d'où naissent les nerfs de la nageoire terminale.

— Pathol. Les maladies du système nerveux sont fort nombreuses; on peut les diviser en maladies à lésions organiques (méningites, myélites) et en maladies à lésion organique nulle ou inconnue, comme les névroses et les maladies mentales. Toutes ces maladies du système nerveux se caractérisent par des troubles de la motilité, de la sensibilité et de l'intelligence, consistant soit en disparition, soit en exagération de la fonction. L'étiologie de ces maladies est parfois difficile à déterminer; mais dans tous les cas, l'hérédité tient une large place.

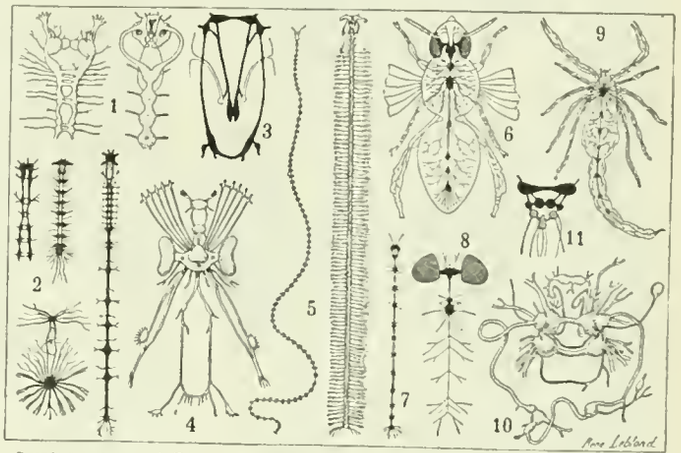

SYSTÈME NERVEUX : 1. Des vers; 2. Des crustacés; 3. Des lamellibranches; 4. Des céphalopodes; 5. Des myriapodes; 6. De l'abeille; 7. Du thysanoure; 8. D'une mouche, 9. Du scorpion; 10. Des mollusques; 11 D'une limnée.

NERVEZE (Antoine DE), littérateur français, né vers 1570, mort vers 1625. Il fut l'ami de Scévole de Sainte-Marthe et secrétaire de la chambre de Henri IV. Nous citerons de lui : *les Amours de Filandre et de Marizée* (1603); *les Amours d'Olympe et de Byrène* (1605 : *Essais poétiques* (1605); *les Aventures guerrières et amoureuses de Léandre* (1608); *les Aventures de Lidior* (1610); etc.

NERVI (*nèr'* — du lat. *nervus*, nerf) n. m. Arg. marseillais. Portefaix, et, par ext., Homme sans aveu, vaurien.

NERVI, ville d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]); 6.026 hab. Station hivernale.

NERVIANO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]); 4.774 hab. Filatures de soie.

NERVIÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de NERVÉ, ÉE.

NERVIEN, ENNE (*nèr'-vi-in, ène* — du pays des *Nervii*, qui est le Hainaut actuel] adj. Terme par lequel certains auteurs désignaient un poudingue d'âge néocomien.

NERVIENS (*nèr'-vi-in* — lat. *Nervii*), peuple de la Gaule, de la famille celte des Belges ou Kymris. Leur pays était limité par les Ménapiens au N., les Atrébates à l'O., les Morins à l'E., les Véromanduens et les Rèmes au S. Il était baigné par la Manche (*Nervicanus tractus*) et avait pour villes principales : Cambrai, Tournay et Bavay. Soumis avec peine par les Romains, ils méritèrent par leur résistance le titre et les privilèges de « peuple libre ».

NERVIEUX, comm. de la Loire, arrond. et à 26 kilom. de Montbrison, près de la Loire; 1.156 hab. Belle source de Saint-Autelige. Château de la Salle (XVIIIe et XIXe s.).

NERVIFOLIÉ, ÉE (*nèr'* — du lat. *nervus*, nerf, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a les feuilles garnies de nervures saillantes.

NERVILITÉ n. f. Physiol. V. NÉVRILITÉ.

NERVIMOTEUR, TRICE (*nèr'* — du lat. *nervus*, nerf, et de *moteur*) adj. Physiq. Se dit des agents capables de produire la nervimotion. ‖ On dit aussi NERVOMOTEUR.

NERVIMOTILITÉ (*nèr'*) n. f. Physiq. Propriété en vertu de laquelle a lieu la nervimotion.

NERVIMOTION (*nèr', si-on* — rad. *nervimoteur*) n. f. Physiq. Phénomène du mouvement que les agents extérieurs produisent dans les sens, et que les nerfs transmettent aux muscles.

NERVIN (*nèr'* — du lat. *nervus*, nerf) adj. Pharm. et thérap. Se dit des médicaments stimulants agissant spécialement sur le système nerveux : *Baume* NERVIN.

— n. m. : *Un* NERVIN. (On emploie les nervins dans les spasmes, les syncopes, l'épilepsie. On peut citer comme types : le camphre, les labiées aromatiques (menthe, lavande, etc.), la camomille, les caféiques (café, thé, kola), la vanille, le valérianate d'ammoniaque, etc.)

NERVION ou **NERVA**, fleuve côtier de l'Espagne septentrionale, dans les Provinces Basques; c'est l'*Ibaizabal* des Basques. Il descend de monts de 1.000 à 1.500 mètres, baigne Orduña, Bilbao et tombe dans la *ria* de Bilbao ou de Portugalete, estuaire de l'Atlantique. Cours 60 kilom.

NERVO (Jean-Baptiste, baron DE), administrateur et historien français, né et mort à Paris (1804-1897). Il quitta l'armée et devint receveur général. On lui doit, entre autres ouvrages : *les Finances sous l'ancienne monarchie, la République, le Consulat et l'Empire* 1855 ; *les Finances françaises sous la Restauration* (1865-1868 : *l'Espagne en 1867, ses finances, son administration, son armée* (1867); *la Monarchie espagnole, ses origines, sa fondation* (1869); *Histoire générale d'Espagne* (1870-1873), ouvrage estimé;

Souvenirs de ma vie (1872) ; *Gustave III, roi de Suède, et Ankarstroem* (1876), etc. — Son fils, ROBERT, né en 1835, mort à Paris en 1883, fut secrétaire du prince Napoléon, sous-préfet vers la fin de l'Empire, puis, en 1873, préfet de l'Allier et de la Haute-Loire (1874-1877), et se rendit fameux par ses excès de pouvoir. Rendu à la vie privée, il a publié quelques ouvrages.

Nervoir de relieur.



NERVOIR (*nèr'* — rad. *nerver*) n. m. Techn. Outil avec lequel le relieur détache les nerfs de l'encollage sur le dos d'un livre. ‖ Instrument qui sert, dans quelques métiers, pour imiter des nervures de feuilles.

NERVOSISME (*nèr'* — *zissm'*) n. m. Système qui attribue toutes les maladies à des aberrations de la force nerveuse. Trouble du système nerveux. V. NÉVROPATHIE, NÉVROSE.

NERVOSITÉ (*nèr'* — du lat. *nervus*, nerf) n. f. Caractère, état de la personne ou de la chose qui est nerveuse.

NERVULE (*nèr'*) n. f. Zool. Petite trabécule qui réunit les nervures des ailes des insectes.

— Bot. Nom des filets que produisent, en se séparant, les vaisseaux conducteurs des sucs nourriciers, qui constituent la partie essentielle du placentaire des péricarpes.

NERVULEUX (*nèr', leû*, EUSE [du lat. *nervus*, nerf] adj. Bot. Qui porte des nervures saillantes.

NERVURE (*nèr'* — du lat. *nervus*, nerf) n. f. Ligne saillante sur une surface, imitant plus ou moins un tendon ou nerf qui fait saillie sous la peau.

— Archéol. Ganse ou passement très étroit d'or, d'argeot, de soie, sorte de galon ou de passe-poil destiné à être cousu sur les coutures des habits.

— Archit. Moulure ronde saillante : *Les* NERVURES *d'une voûte gothique.*

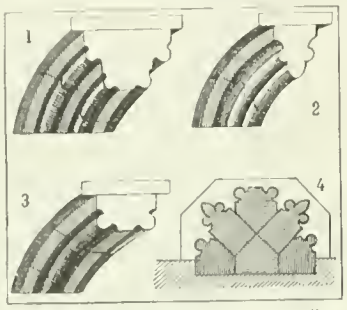

1, 2, 3. Types de nervures; 4. Plan d'un pilier formé de nervures.

— Bot. Nom donné aux faisceaux libéro-ligneux qui parcourent le limbe d'une feuille et en forment en quelque sorte le squelette. (V. FEUILLE.) ‖ Lamelles des agaricacés.

— Techn. Nom donné aux saillies que forment les nerfs sur le dos d'un volume, quand ils ne sont pas noyés dans les greques. ‖ Feuillure triangulaire pratiquée, en menuiserie, dans un poteau de remplissage. (On dit aussi ARRACHEMENT.) ‖ *Assemblage à nervure*, Celui qui est formé par une nervure et une rainure qui le reçoit. ‖ En serrurerie, Filet saillant réservé sur une pièce pour augmenter sa résistance. ‖ *Pêne à nervure*, Pêne de serrure dont le chanfrein a été renforcé de deux filets.

— Zool. Filet de nature cornée, qui soutient la membrane de l'aile chez les insectes.



Nervures (*bot.*): *a*, laurier; *b*, ouvirandra.

— ENCYCL. Zool. Les *nervures* des ailes des insectes sont de véritables tubes, contenant des nerfs et des trachées; le sang circule aussi bien dans leur intérieur qu'entre les deux membranes de l'aile. V. AILE.

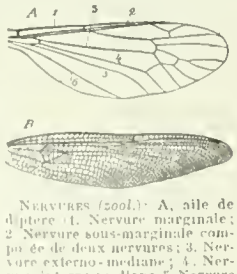

NERVURES (*zool.*): A, aile de diptère (1, Nervure marginale; 2 Nervure sous-marginale composée de deux nervures; 3, Nervure externo-médiane; 4, Nervure interno-médiane; 5, Nervure anale; 6, Nervure axillaire). — B, nervation de l'aile supérieure d'une libellule.

NÉSARNAK n. m. Nom vulgaire d'un dauphin des mers européennes, le souffleur (*tursiops tursio*), qui descend parfois jusque dans la Méditerranée. On a aussi donné ce nom au dauphin commun.

NÉSAWY (Mohammed Ibn-Ahmed-el-Mounshi.el-), historien musulman, né à Nesa, dans le Khoraçan, au début du XIIIe siècle, mort vers 1260. Il fut gouverneur du Nésa et secrétaire du sultan kharizmien Djélal ed-Din-Mankoubirti. Il a laissé une histoire de ce prince, traduite en français par O. Houdas; c'est une des meilleures sources de l'histoire de Gengis-Khan.

NESCHERS, comm. du Puy-le Dôme, arrond. et à 11 kilom. d'Issoire ; 816 hab. A l'extrémité de la coulée quaternaire du Tartaret chaîne. Beaux vignobles.

NESCIEMMENT (*né si-a-man'*) adv. Sans le savoir ; imprudemment. (Vx.)

NESCIENT, ENTE (*né-si an, ant'* — du lat. *nescius, entis*; de *nescire*, ne pas savoir, adj. Ignorant. ‖ Imprudent. (Vx.)

NESCIENCE (*né-si-anss* — rad. *nescient*) n. f. Etat de celui qui ne sait pas.

NESCIO VOS (*Je ne vous connais pas*), mots qui, dans une parabole de l'Evangile, sont répondus aux convives arrivant trop tard. Cette locution s'emploie familièrement par forme de refus : *Adressez-vous à d'autres*, NESCIO VOS.

NESCIT VOX MISSA REVERTI (*La parole, une fois émise, ne peut être rappelée*), Vers d'Horace (*Art poétique*, p. 390). Ce proverbe ne contredit pas le dicton : *Verba volant, scripta manent*; car Horace entend la parole écrite. Il conseille aux écrivains de garder neuf ans un ouvrage avant de le faire paraître, car on rature à loisir, dit-il, la page inédite, mais le mot publié échappe sans retour.

NÉSÉE ou **NESÆA** (*né*) n. f. Genre de lythrariacées, comprenant des plantes herbacées, dont on connaît douze espèces d'Amérique et d'Afrique.

NESKHY ou **NESKI** (*nèss-ki*) n. m. L'une des sortes les plus usitées de l'écriture arabe dérivant du koufique, qui fut employée dans les premiers siècles de l'hégire. (Les Arabes ne se servent guère que de cette écriture, que les Persans ont modifiée en *talik* et *nestalik*, et les Turcs en *divani, rikaa, soulous*, etc.)

NESLE (*nèl'*) ou **NÈLE** n. f. Petite monnaie de billon, en usage au milieu du XVIIe siècle. (Les nesles, ainsi appelées de la tour de Nesle, où on les frappait, valaient 15 deniers. Les doubles nesles valaient 30 deniers ou 6 blancs. Ces monnaies furent promptement décriées.)

NESLE (en lat. *Nigella*), ch.-l. de cant. de la Somme, arrond. et à 22 kilom. de Péronne, sur l'Logon ; 2.436 hab. Ch. de f. Nord. Distillerie ; corroirie. Eglise du XIIe siècle à crypte. Salle capitulaire d'une abbaye de bénédictins (XIIIe s.). La seigneurie, qui faisait partie du Vermandois, appartint aux Clermont. Après la mort de Raoul de Nesle à Courtrai (1302), elle passa aux Sainte-Maure, puis qui elle fut érigée en comté en 1466 et en marquisat en 1545 ; puis elle fut successivement aux Laval, aux Momby, aux de Mailly. En 1200, un concile national y releva Philippe Auguste de l'excommunication qu'il avait encourue. La ville fut saccagée par Charles le Téméraire, en 1472. Patrie du trouvère Blondel. — Le canton a 23 comm. et 9.633 hab.

NESLE, nom d'une branche de la maison de Clermont. Les principaux représentants de cette famille sont : SIMON **de Nesle**, mort en 1288. (Lorsque saint Louis partit pour la croisade en 1270, il le désigna pour administrer le royaume, en qualité de régent) ; — RAOUL **de Nesle**, fils du précédent, connétable de France en 1285. (Il conquit la Guyenne pour le roi de France, après en avoir chassé le lieutenant du roi d'Angleterre (1293). En 1297, il dirigea une expédition contre les Flamands qu'il battit, mais il fut tué à Courtrai en 1302) ; — GUI III **de Nesle**, conseiller et chambellan du roi Charles VI, grand maître de l'hôtel de la Reine en 1413, tué à Azincourt en 1415.

NESLE (Pauline-Félicité, marquise DE VINTIMILLE, mais plus généralement connue sous le nom de **demoiselle de**), une des nombreuses maîtresses de Louis XV.

NESLE (Pauline-Félicité DE MAILLY **de**), marquise de Vintimille. V. VINTIMILLE.

NESLE (Marie-Anne DE MAILLY **de**), duchesse de Châteauroux. V. CHÂTEAUROUX.

NESLE (Louise-Julie DE MAILLY **de**), maîtresse de Louis XV. V. MAILLY.

Nesle (HÔTEL DE), à Paris. Cet hôtel, qui occupait sur la rive gauche de la Seine, non loin de la tour qui prit son nom, un vaste emplacement, avait été construit au commencement du XIIIe siècle, par Jean, seigneur de Nesle, qui, en 1232, le donna à Louis IX et à sa mère Blanche de Castille. Il appartint par la suite au duc de Berry, oncle de Charles V, au duc François de Bretagne, au comte de Charolais, au duc de Nivernais, à Guénégaud, et enfin à la famille de Conti, en 1670, qui le joignit à son hôtel. Les deux édifices disparurent sous Louis XV, pour faire place à l'hôtel des Monnaies et aux maisons qui s'élèvent entre les rues Guénégaud et Dauphine.

Nesle (TOUR DE), à Paris. A l'origine, c'était une des tours de l'enceinte méridionale de Paris, construite par Philippe Auguste; le voisinage de l'hôtel fit qu'on la nomma *tour de Nesle*. Haute de 25 mètres environ, ronde et massive, elle faisait face à la tour du Louvre. Quant à la légende qui l'a rendue célèbre, elle n'est appuyée par aucun témoignage. Rien ne vient démontrer que Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, ou que l'une des princesses de Bourgogne, Jeanne, Blanche, Marguerite, toutes trois sœurs, aient attiré dans ce sombre lieu des passants de leur choix pour s'y livrer à la débauche et les faire jeter ensuite dans la rivière.

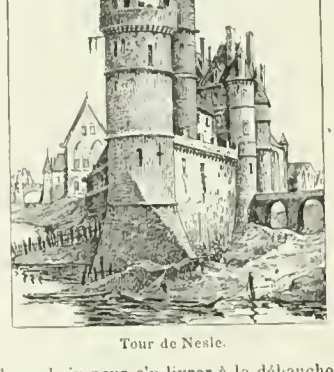

Tour de Nesle.

La fondation, par Mazarin, du collège des Quatre-Nations, amena la démolition de la tour de Nesle en 1663. Son emplacement exact est représenté par le pavillon est du palais de l'Institut, occupé par la bibliothèque Mazarine.

Nesle (LA TOUR DE), drame en cinq actes et en prose, par Al. Dumas et Gaillardet (Porte-Saint-Martin, 1832). — Buridan a été l'amant de Marguerite de Bourgogne, qui lui a donné deux fils. Pour cacher son déshonneur, elle a fait exposer les enfants, et elle croit avoir fait assassiner le père. Buridan, qui est allé guerroyer, regagne Paris après vingt ans d'absence. Durant ce long intervalle, Marguerite est devenue reine de France; les deux enfants exposés jadis sont deux beaux cavaliers, Philippe et Gaultier d'Aulnay. Buridan ignore qu'ils sont ses fils, et l'intérêt de la pièce réside dans la lutte entre la reine qui veut se débarrasser de Buridan par Gaultier, et Buridan qui veut se débarrasser de Gaultier par la reine. Arrestations, guet-apens, coups de poignards, etc., marquent les étapes. Il est facile de reprocher à la pièce, quant au fond, son manque de vérité historique et, quant à la forme, son style peu châtié ; mais il est impossible de ne pas y reconnaître une science consommée de l'effet, qui entraîne le spectateur à travers des émotions grandissantes, une remarquable vivacité de dialogue.

NESLIE (*nè-li*) n. f. Bot. Genre de crucifères, tribu des isatidées, comprenant des herbes annuelles, à feuilles entières, à petites fleurs jaunes réunies en grappes. (La *neslia paniculata* se rencontre en France dans les champs.)

NESMOND (Henri DE), archevêque de Toulouse, né à Bordeaux en 1644, d'une famille originaire d'Irlande, mort à Toulouse en 1727. Prédicateur renommé, il fut successivement abbé de Chézy (1682), évêque de Montauban (1687), archevêque d'Albi (1703), archevêque de Toulouse en 1715. Louis XIV l'écoutait toujours avec plaisir. Un jour que l'orateur était resté court dans une de ses harangues, le roi lui dit : « Je suis bien aise que vous me donniez le temps de goûter les belles choses que vous me dites. » Henri de Nesmond fut élu académicien, à la mort de Fléchier (1710). Il tournait agréablement le vers français. On a publié ses *Discours et sermons* (1734).

NESMY, comm. de la Vendée, arrond. et à 10 kilom. de La Roche-sur-Yon ; 1.415 hab. Ch. de f. Etat. Poterie et tuilerie.

NÉSODON n. m. Genre de mammifères ongulés, type de la famille des *nésodontidés*, fossiles dans le tertiaire de l'Amérique du Sud. (Les nésodons sont remarquables par les plis d'émail de leurs dents, disposés en façon de plates-formes.)



Nésodon (squelette de la tête)

NÉSODONTIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de mammifères ongulés toxodontes, comprenant les genres *nesodon* et voisins. — *Un* NÉSODONTIDÉ.

NESOKIA (*né*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, comprenant huit espèces, de l'Inde et des régions voisines.

— ENCYCL. Les *nesokia* sont de gros rats (murinés), dont le pelage du dos est hérissé de grandes soies. Dans le sud de l'Inde et à Ceylan, abonde le *nesokia bandicota*, ou *rat perchal*, qui mesure 75 centimètres de long. Courageux et féroce, le perchal sort la nuit et pousse des cris très bruyants; il ne craint que les forts chiens ; sa morsure est redoutée.



Nesokia.

NÉSOMYINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères rongeurs, de la famille des muridés, comprenant les *nesomys* et genres voisins. — *Un* NESOMYINÉ.

NESOMYS (*né, miss*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, propres à Madagascar. (Ce sont de petits animaux qui font le passage entre les hamsters et les spalax.)

NÉSOPITHÉCIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille de singes fossiles, renfermant le seul genre *nésopithèque*. — *Un* NÉSOPITHECIDÉ.

NÉSOPITHÈQUE (*tèk'*) n. m. Genre de singes fossiles, type de la famille des *nésopithécidés*, découvert, en 1896, dans les terrains néozoïques de Madagascar. (Le *nesopithecus Roberti* semble former le passage entre les singes de l'ancien continent et ceux du nouveau.)



Mâchoire de nésopithèque Roberti.

NESS (LOCH), lac d'Ecosse (Glenmore), dans une faille très profonde qui sépare, de mer à mer, le nord-ouest de l'Ecosse du reste de la Grande-Bretagne. Longueur, 42 kilom. ; largeur, 2 à 3 ; 240 mètres de profondeur moyenne. Le Ness (11 kilom.), son déversoir, se verse dans le fjord de Murray (mer du Nord).

NESSELRODE (Charles-Robert, comte DE), homme d'Etat russe, né à Lisbonne en 1780, mort en 1862. D'origine saxonne, il quitta l'armée pour suivre la carrière diplomatique et débuta comme attaché d'ambassade à Berlin (1802), puis à Stuttgart. En 1805 et 1807, il fut chargé d'affaires à La Haye. Conseiller d'ambassade en 1807, il signala à son gouvernement les armements secrets que faisait alors Napoléon et fut alors attaché au département des affaires étrangères et mêlé à toutes les négociations importantes. Il signa en 1813 la convention de Breslau. Au congrès de Prague, il réussit à gagner Metternich à la coalition. Il participa, le 1er mars 1814, au traité de Chaumont avec les ministres de toutes les puissances. Après l'entrée des Alliés à Paris, il contribua à la restauration des Bourbons. Il siégea au congrès de Vienne, et reçut, en 1816, la direction des affaires étrangères, qu'il partagea quelque temps avec le comte Capo d'Istria. Plus tard, le traité d'Andrinople et celui d'Unkiar-Skelessi, qui consacrèrent, avec l'asservissement de la Pologne, l'influence de la Russie sur le nouveau royaume de Grèce, et le traité du 15 juillet 1840, qui brisait l'alliance anglo-française, furent son œuvre. A la nouvelle de la révolution de Juillet, Nicolas avait eu la pensée de marcher sur Paris; Nesselrode l'en dissuada.



Nesselrode.

En 1848, cependant, la diplomatie russe porta un coup fatal à la révolution européenne par l'intervention de Hongrie. Vers 1853, Nesselrode parut vouloir suivre une politique pacifique et modérée, et il usa de toute son influence pour provoquer, après la guerre de Crimée, la réunion du

congrès de Paris. Très souple et fin, il a toujours représenté en Russie le parti allemand, par opposition au prince Menchikow, qui représentait le parti russe.

Nessir-khan, sultan du Béloutchistan, né au commencement du XVIIIe siècle, mort en 1795. Il succéda en 1749 à son frère, Mohammed, qu'il avait assassiné. A la mort de Nadir-shah, souverain de la Perse (1747), Nessir se reconnut vassal du souverain de Kaboul, Ahmed-shah-Abdali et, en 1769, le soutint contre la Perse.

Nessler (Victor), né à Baldenheim (Alsace) en 1841, mort à Strasbourg en 1890. Il se fit expulser de la faculté de théologie de Strasbourg, où il était étudiant, pour avoir fait représenter un opéra-comique intitulé *Fleurette* (1864). Il se consacra alors à la musique, alla terminer son éducation artistique à Leipzig, devint chef des chœurs au théâtre de cette ville et, bientôt, fit représenter en Allemagne une série d'opéras-comiques, notamment : *le Trompette de Säckingen* (1884), ouvrage banal, mais dont le succès fut colossal, grâce surtout à un livret extrêmement amusant ; *Othon le Franc-Tireur* (1886) ; *la Rose de Strasbourg* (1890). Nessler a écrit de nombreux *lieder*, des chansons comiques, une ballade, des chœurs, etc.

Nesson (Pierre de), poète français, de la première moitié du XVe siècle. Secrétaire de Jean Ier, duc de Bourbon, il composa des poésies très goûtées de son temps et dont quelques fragments ont été publiés. Nous citerons de ce poète : *le Lay de guerre*, dont on trouve des fragments publiés dans les « Œuvres d'Alain Chartier » (1617) ; *Paraphrases ou Leçons de Job*, espèce de commentaire en vers français ; *Oraison à Notre-Dame* (1484).

Nessonvaux, comm. de Belgique (prov. et arrond. de Liége), sur la Vesdre ; 1.275 hab. Tanneries ; filatures.

nessorhine (*né-so*) n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des membracidés, propres à l'Amérique tropicale.

Nessos ou **Nessus**. Myth. gr. Un des Centaures, fils d'Ixion et de Néphélé. Il assista aux noces sanglantes d'Hippodamie et de Pirithoos. Plus tard, Aphrodite lui inspira une violente passion pour Déjanire. Quand Héraklès, vainqueur du dieu-fleuve Achéloos, voulut traverser le torrent de l'Evenos, Nessos tenta de lui enlever Déjanire. Mais Héraklès le perça d'une de ses flèches trempées dans le sang de l'hydre de Lerne. Blessé mortellement, le Centaure retira sa tunique, teinte de son sang déjà empoisonné, et il remit cette tunique à Déjanire. Puis il se traîna dans un coin de la Locride, où il mourut ; son corps infecta tellement le pays que de là vint le nom d'*Ozoles* (de *ozein*, avoir de l'odeur) donné à cette région. Plus tard, quand Déjanire vit Héraklès l'abandonner, elle lui envoya la tunique de Nessos. Héraklès l'eut à peine revêtue, qu'il se sentit consumé ; pour échapper à la douleur, il se brûla lui-même sur l'Œta. La mort de Nessos est souvent représentée sur les monuments, et sa tunique est restée le symbole des passions qui déchirent l'âme.

Neste, nom générique du glossaire topographique pyrénéen, qui signifie « rivière ou torrent rapide ».

Neste d'Aure ou **Grande Neste**, torrent de France (Hautes-Pyrénées). Sa source principale sort du cirque et du pic de Tronmouse. Cette Neste arrose la vallée d'Aure, reçoit à gauche le Badet, la Neste de Couplan, le ruisseau de Lavedan, etc. ; à droite, la Neste de Moudang, le Rieumajou et la Neste de Louron. Elle alimente le canal de Sarrancolin, qui sert à régulariser le débit des rivières, issues du plateau de Lannemezan, et atteint la Garonne, vis-à-vis de Montréjeau.

nestées (*nèss* — du gr. *nesteiai* ; de *nesteia*, jeûne) n. f. pl. Antiq. gr. Jour de jeûne (spécialement, à Athènes, le jeûne qu'on célébrait le troisième jour des thesmophories, au mois de Pyanepsiou). ‖ Fête qu'on célébrait à Tarente par un jour de jeûne.

nesticés (*nèss. sé*) n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, de la famille des argiopidés, renfermant le seul genre *nesticus*. — *Un* nesticé.

nesticurus (*nèss. russ*) n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des téjidés, propres à l'Amérique tropicale. (Les *nesticurus* ont le museau pointu, la queue longue et comprimée ; ils sont brun olive ou verts, tachés de brun, avec des bandes longitudinales sombres. Le *nesticurus bicarinatus* habite le Brésil.)

nesticus (*nèss, kuss*) n. m. Genre d'araignées, type de la tribu des *nesticés*, répandus en Europe et en Amérique. (Les *nesticus* sont des animaux lucifuges, habitant les cavernes, les caves, les galeries de mines. Leur livrée blanchâtre est marbrée de brun.)

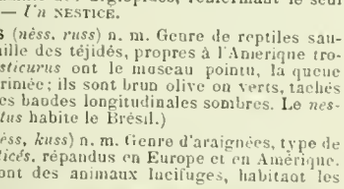
Nestis.

nestis (*nèss-tiss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des mugilidés, comprenant une dizaine d'espèces des eaux douces tropicales. (Les nestis (*agonostoma*) ont la forme de gros cyprins, avec la tête aplatie des muges.


Nestor.

Nestor (*nèss*) n. m. Genre de perroquets, type de la tribu des *nestoriés*, comprenant quatre espèces néo-zélandaises. (Les nestors sont de curieux perroquets à long bec crochu, à queue moyenne, à pieds courts, à plumage dur et serré, gris et brun varié de rouge.)

Nestor, Myth. gr. Roi légendaire de Pylos en Messénie, fils de Nélée et de Chloris. Il était le plus jeune des douze fils de Nélée. Seul, il échappa au massacre de tous les siens par Héraklès. Il succéda à Nélée dans la royauté de Pylos. Il épousa Eurydice ou Anascibia, dont il eut de nombreux enfants. Il prit part à la chasse de Calydon, à l'expédition des Argonautes, à la guerre de Troie. Dans l'*Iliade*, il apparaît comme le plus âgé des chefs grecs, prodiguant ses conseils dans de longs discours. L'*Odyssée* nous le montre de retour à Pylos, accueillant Télémaque. D'après une autre légende, adoptée par Fénelon dans son *Télémaque*, Nestor, en quittant Troie, serait allé s'établir dans l'Italie méridionale, où il aurait fondé Métaponte.

— n. m. Par antonomase, désigne un vieillard plein de sagesse et d'éloquence : *Il faut des* Nestors *à ces jeunes Achilles.* (Fléch.)

Nestor, moine russe, qui vivait au XIe et au XIIe s., dans le monastère des cryptes de Kiev, où l'on montre encore ses reliques. Il a écrit quelques travaux d'hagiographie, notamment un recueil de Vies des Pères, intitulé *Paterik*. On lui a attribué, à tort, la chronique qui porte son nom, et qui est le premier monument de l'historiographie russe. Cette chronique a été évidemment rédigée dans le monastère auquel Nestor appartenait. Imprimée au XVIIIe siècle, la *Chronique*, dont il existe plusieurs variantes, a eu en Russie, au XIXe siècle, plusieurs éditions. Les meilleures sont celles de Bielowski, dans les *Monumenta historica Poloaux* (1884) et de la Commission archéographique (1871). Elle a été traduite en français par Louis Léger (1884).

nestorianisme (*nèss, nissm'*) n. m. Hist. relig. Doctrine et secte de Nestorius : *La culture hellénique se répandit en Syrie avec le* nestorianisme. (Renan.)

— Encycl. Aux yeux de Nestorius, Jésus-Christ n'était qu'un homme, en qui le Verbe de Dieu avait résidé comme dans un temple ; il lui donnait, en conséquence, non le titre d'homme-Dieu, mais celui de *Théophore* (porte-Dieu), et distinguait en lui deux personnes : l'une divine et l'autre humaine. La Vierge Marie, ayant été mère de l'humanité et non de la divinité, devait être appelée, non pas Mère de Dieu, mais simplement Mère du Christ. Cette doctrine fut condamnée par le concile d'Éphèse (431). Le concile définit que les deux natures, divine et humaine, étaient, en Jésus-Christ, unies *hypostatiquement*, c'est-à-dire de manière à ne constituer qu'une seule personne, qui réunissait en elle et les attributs de la divinité et ceux de l'humanité. La Vierge Marie, bien que mère de l'homme, avait réellement le droit d'être appelée mère de Dieu, étant mère d'une personne divine. V. Marie (*sainte*).

La plupart des nestoriens persévérèrent dans leur doctrine et se retirèrent à Edesse ; ils y trouvèrent des protecteurs dans l'évêque Rabulas et son successeur Ibas. Mais, en 489, un édit de Zénon ordonna la fermeture de l'école d'Edesse. Des lors, le nestorianisme dut se réfugier en Perse, où l'évêque de Nisibe, Barsumar, le propagea, avec l'appui du roi Balash. En 498, les évêques nestoriens de la Perse se réunissaient en concile à Séleucie et s'y constituaient en Eglise indépendante, sous la suprématie d'un patriarche, qui prit le titre de *catholicos*.

nestorien, enne (*nèss, ri-in, ène*) adj. Hist. relig. Qui est partisan de la doctrine de Nestorius : *Un peuple* nestorien. ‖ Qui appartient à Nestorius ou à sa doctrine : *L'hérésie* nestorienne.

— Substantiv. Sectateur de Nestorius : *Les* nestoriens.

— Encycl. V. nestorianisme.

nestorinés (*nèss*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux grimpeurs, de la famille des psittacidés, ayant pour seul représentant le genre *nestor*. — *Un* nestoriné.

Nestorius, patriarche de Constantinople et hérésiarque, né à Germanicie (Syrie) vers 380, mort en Libye vers 440. Disciple de Théodore de Mopsueste, il entra d'abord au couvent de Saint-Euprèpre, près d'Antioche. Théodose II le nomma patriarche de Constantinople, en 428. Il se signala d'abord par ses violences contre les ariens ; mais, bientôt, on le vit soutenir qu'il y a en Jésus-Christ deux personnes aussi bien que deux natures. (V. nestorianisme.) Après la condamnation de sa doctrine, l'empereur, d'abord favorable à Nestorius, finit par consentir à sa déposition. Il lui permit de se retirer au monastère de Saint-Euprèpre. Plus tard, fatigué de ses intrigues, il l'exila dans une oasis du désert de Libye (435).

Nestroy (Jean-Népomucène), auteur comique autrichien, né à Vienne en 1802, mort en 1862. Fils d'un avocat, il commença ses études de droit, mais sa vocation l'entraîna vers le théâtre. Il s'est fait un nom surtout comme comique, créant lui-même le rôle principal dans ses nombreuses farces ou comédies. Il fit pendant de longues années la joie des Viennois, d'abord au théâtre *An der Wien* (1831-1845), puis au théâtre de *Leopoldstadt* (1845-1860).

Nestved ou **Nastved**, ville du Danemark (île de Seeland), non loin de la mer ; 6.000 hab. Vieilles maisons en bois, curieusement sculptées.

ne sutor ultra crepidam (*Que le cordonnier ne juge pas au delà de la chaussure*), mot, devenu proverbial, du peintre Apelle. Apelle venait de terminer un tableau. Il l'exposa aux regards du public, se tenant caché derrière une toile pour écouter les observations des visiteurs. Un cordonnier critique la sandale d'un des personnages ; le peintre retouche cette partie de son œuvre ; mais, lorsque le cordonnier veut parler du reste de l'ouvrage, il l'arrête par ces mots : *Ne sutor ultra crepidam !* Leçon à l'adresse de ceux qui veulent parler des choses qui leur sont étrangères.

Nesvij, ville de Russie (gouv. de Minsk), sur la Lipa, affluent du Niémen ; 8.500 hab.

Neswadba (Joseph), musicien tchèque, né à Vysker (Bohême) en 1824, mort à Darmstadt en 1876. Dès 1841, il faisait représenter à Prague un opéra intitulé *Barbe-Bleue*. Il fut successivement chef d'orchestre dans différentes villes d'Allemagne, enfin au théâtre de la cour, à Darmstadt. Outre diverses compositions pour l'orchestre, plusieurs ballets, Neswadba a écrit nombre de *lieder*, dont plusieurs sont populaires.

net, nette (*nèt'* — du lat. *nitidus*, brillant, poli, net) adj. Propre, sans souillure : *Des chemins bien* nets. *Des assiettes* nettes. ‖ Qui n'est pas broudlé, qui est uni, poli, sans tache : *Un teint* net. *Une glace* nette. *Une pierre précieuse bien* nette. ‖ Clair, transparent : *Vin devenu bien* net *depuis qu'on l'a soutiré.* ‖ Pur, sans mélange de matières étrangères : *Du froment. Du riz très* net.

— En parlant d'un bien, d'un revenu, Exempt de charges : *Jouir de six mille livres de rente bien* nettes.

— Qui n'est point confus, qui est distinct : *Livre dont l'impression est fort* nette.

— Qui est bien marqué, point baveux, point irrégulier : *Une cassure* nette.

— Vide : *Faire place* nette.

— Clair et pur, en parlant d'un son : *Une voix* nette.

— Qui saisit bien, qui distingue bien, en parlant de la vue : *Avoir la vue* nette.

— Fig. Qui conçoit clairement, en parlant de l'esprit : *Un esprit grand et* net *aime avec ardeur.* (Pasc.) ‖ Qui est clairement conçu ou exprimé : *Des idées* nettes. *Un style* net. ‖ Qui est exempt d'embarras, d'ambiguïté : *Une situation* nette. ‖ Qui ne donne lieu à aucun doute, à aucun soupçon : *Sortir bien* net *d'un procès.* ‖ Exempt de souillure morale : *Avoir la conscience* nette.

— Loc. div. *Poids net*, Poids propre d'un objet, déduction de ce qui l'enveloppe ou le contient. ‖ *Prix net*, Prix sur lequel on ne peut faire porter aucune réduction. ‖ *Produit net, Bénéfice net*, Produit ou Bénéfice calculé en défalquant tous les frais qui ont grevé l'opération. ‖ *Être net comme une perle, comme un denier, comme torchette*, Être fort propre. ‖ *Faire les plats nets*, Les vider, ne laisser rien dedans. ‖ *Faire maison nette*, V. maison. ‖ *Avoir les mains nettes*, V. main. ‖ *Avoir les mains nettes de quelque chose*, Ne s'en être pas mêlé, n'y avoir pris aucune part. ‖ *En avoir le cœur net*, V. cœur. ‖ *Son cas n'est pas net*, Il n'est pas sans reproche. ‖ *Atelier net*, Atelier mis en interdit par les ouvriers.

— Jeux. *Faire tapis net*, Gagner tout l'argent qui est sur la table de jeu.

— Manég. *Cheval sain et net*, Celui qui n'a aucun défaut, aucun vice rédhibitoire. ‖ *Faire net*, Nettoyer la mangeoire du cheval.

— Mar. *Patente nette*, Attestation légale qu'un bâtiment est sorti d'un pays exempt de maladies contagieuses.

— Techn. *Pierre nette*, Pierre équarrie et atteinte jusqu'au vif.

— n. m. Copie qu'on exécute pour avoir un écrit ou un dessin propre, sans rature : *Mettre un plan, un écrit au* net.

— Adverbial. Uniment et tout d'un coup : *Objet qui s'est cassé* net. Fig. Clairement, sans ambages : *Parler* net. *Voir* net *dans une affaire.* ‖ Tous frais déduits : *Commerce qui rapporte* net *vingt mille francs par an.*

— Loc. adv. *Tout net*, Sans déguisement, sans détour : *Refuser* tout net.

— Syn. **Net, blanc, propre.** V. blanc.

— Anton. **Sale.** ‖ **Trouble.** ‖ **Impur.** ‖ **Brut.** ‖ **Confus.**

nété (du gr. *nétos*, dernier) n. f. Musiq. anc. Quatrième et la plus aiguë des cordes de chacun des trois tétracordes, dans le système grec.

Nèthe, rivière de Belgique, formée près de Lierre par la réunion de la Petite Nèthe et de la Grande Nèthe. La Grande Nèthe (140 kilom.) prend sa source dans le Limbourg, et se termine à Lierre. Réunie à la Dyle, elle forme le Ruppel. La Petite Nèthe (64 kilom.), née dans la province d'Anvers, se joint à la Grande Nèthe, de même que la Mothe-Nèthe. Petite et Grande Nèthe donnèrent leur nom, sous l'Empire, au département des Deux-Nèthes, ch.-l. *Anvers*.

Nethen, comm. de Belgique (Brabant [arrond. de Nivelles], près de la Dyle ; 1.559 hab.

Nèthou, Anethou ou **Aneto**, pic des Pyrénées, dans le massif de la Maladetta (3.404 m.). C'est le pic le plus élevé de la chaîne des Pyrénées. V. Maladetta.

nétoïde (de *nété*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Musiq. anc. Se dit des sons les plus aigus, dans le système musical des Grecs.

Netolitz, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Pisek]), sur un affluent de la Moldau ; 2.805 hab.

nétrocoryne n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, de la famille des hespérides, comprenant quelques espèces propres à l'Australie.

netrodera (*né, dé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, propres à l'Afrique méridionale et australe.

Netscher (Gaspard), peintre hollandais, né à Heidelberg en 1639, mort à La Haye en 1684. Il séjourna en France, où il peignit les portraits de *Mme de Montespan* et du *duc du Maine*, aujourd'hui au musée de Dresde. Netscher a peint avec habileté des portraits, des sujets d'histoire, des scènes de société, etc. ; mais il reste quelque peu froid et dur. Nous citerons parmi ses œuvres, au musée de La Haye : *Netscher et sa femme causant avec un personnage ; Portrait de la princesse d'Orange* (Marie II, reine d'Angleterre) ; *Seigneur montrant à deux dames un médaillon d'or ; Nymphe nue et endormie surprise par un satyre ; la Femme du peintre donnant à teter à un de ses enfants* ; portrait de *Marie Stuart*. A Rotterdam, la fameuse *Dame donnant à manger à un perroquet*, tableau dont l'exécution est prodigieuse de fini, malgré son ampleur. Le Louvre possède la *Famille du peintre*, sa femme, sa fille, qui chantent pendant qu'il les accompagne avec la guitare. Citons encore : la *Leçon de musique vocale*, la *Mauvaise nourrelle*, le *Portrait chéri*, etc. Les deux fils de Netscher : Théodore (1661-1732) et Constantin (1668-1722), élèves de leur père, furent l'un et l'autre très goûtés de leurs contemporains.

nettapus (*nèt', puss'*) n. m. Genre de palmipèdes de la famille des anséridés, et dont on connaît plusieurs espèces de l'hémisphère austral. L'espèce type est l'oie naine de Madagascar (*nettapus auritus*).


Nettastome.

nettastome (*né-ta-stomm'*) n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des murénidés. (Les nettastomes sont des anguilles à corps arrondi en avant, se continuant en une longue queue grêle, leur museau est allongé, leur bouche très fendue. Le *nettastoma melanura* de la Méditerranée, qui atteint 80 centimètres de long, est rare sur les côtes de France.)

nettement (*né-te*) adv. D'une manière nette, dans les différents sens de ce mot, au pr. et au fig.

NETTEMENT (*Alfred* François), littérateur et publiciste français, né à Paris en 1805, mort en 1869. Catholique fervent et non moins fervent légitimiste, il devint, en 1858, directeur de la « Semaine des familles », et défendit ses opinions à l'Assemblée législative avec zèle et désintéressement. Parmi une soixantaine de volumes auxquels il mit la main, nous signalerons : *Histoire de la révolution de Juillet* (1833 ; *Histoire de la littérature française sous la Restauration* (1852 ; *Sous la royauté de Juillet* (1851), et *Histoire de la Restauration* (1860-1866). Comme critique, Nettement porta dans l'histoire littéraire des idées nobles et généreuses. En sa manière d'écrire, il visa trop à la solennité, devenant parfois lourd et banal.

NETTETÉ (*nè-te*) n. f. Qualité de ce qui est net, dans les différents sens de ce mot.

NETTOIEMENT (*nè-toi-man*) n. m. Opération par laquelle on nettoie : *Le* NETTOIEMENT *d'une bicyclette.*

— Agric. *Nettoiement des grains*, Action de purger les grains des matières étrangères qui s'y trouvent mêlées. ‖ *Nettoiement des terres*, Destruction des herbes ou des plantes nuisibles.

— Sylvic. Opération consistant à débarrasser une coupe des ronces, épines, genêts, etc., et, en général, de tout ce qui pourrait nuire au développement des pieds de bonne venue. ‖ Enlèvement des bois provenant d'une coupe. (En ce sens, on se sert souvent du mot VIDANGE.)

— SYN. Nettoyage.

NETTOYABLE (*nè-toi-i-abl'* ou *nè-to-i-abl'*) adj. Qui peut être nettoyé.

NETTOYAGE (*nè-toi-i aj'* ou *nè-to-i-aj'*) n. m. Action de nettoyer : *Le* NETTOYAGE *d'une machine.*

— Agric. et sylvic. Syn. de NETTOIEMENT.

— SYN. Nettoiement.

NETTOYER (*nè-toi-i-é* ou *nè-to-i-é* — rad. *net*. Change *y* en *i* devant un *e* muet : *Je nettoie. Tu nettoieras.* — Prend un *y* et un *i* de suite aux deux premières personnes du plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous nettoyions. Que vous nettoyiez*) v. a. Rendre net : NETTOYER *un tableau, une cour.* ‖ Débarrasser de tout élément étranger : NETTOYER *du blé.*

— Arg. Condamner. ‖ Tuer : NETTOYER *un pante.*

— Purger, débarrasser de ce qui infestait : NETTOYER *les chemins de voleurs.* ‖ Débarrasser de ce qui obstruait ou occupait : NETTOYER *le pont d'un navire.*

— Fig. Rétablir, ranger, débarrasser de ce qui obérait : NETTOYER *les affaires d'une famille.* ‖ Dégager de tout embarras, de tout obstacle : NETTOYER *son esprit.* ‖ Purifier, purger de tout vice : *Le baptême nous* NETTOIE. (Boss.)

— Fam. Vider complétement : *Les cambrioleurs* NETTOIENT *journellement quelques maisons.* ‖ Ruiner, dépouiller : *Les procès* NETTOIENT *vite un homme. Nettoyer les plats, les broes, les bouteilles*, Manger, boire tout ce qu'il y a dedans. ‖ *Nettoyer un homme sans vergettes*, Le battre vigoureusement.

— Alchim. *Nettoyer le laiton*, Le faire blanchir par l'action du feu.

— Peint. *Nettoyer les contours*, Les rendre plus purs.

Se nettoyer, v. pr. Être nettoyé. ‖ Nettoyer son corps : *Prendre un bain pour* SE NETTOYER. ‖ Nettoyer à soi : SE NETTOYER *la tête.*

— Fig. Purifier son âme, sa conscience.

— Hortic. Se dit d'une fleur panachée, pour exprimer que ses couleurs deviennent moins brouillées.

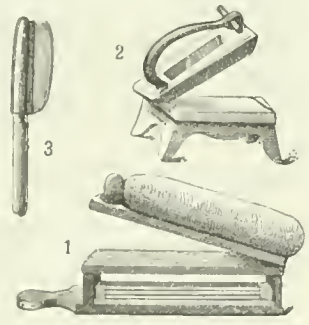

Nettoyeur. 1. A argenterie ; 2. A couteaux ; 3. A fourchettes.

NETTOYEUR, EUSE (*nè-toi-i-eur'* ou *nè-to-i-eur'*) n. Celui, celle qui nettoie : *Un* NETTOYEUR *de bicyclettes.*

— n. f. Machine servant à nettoyer *Les cribleurs, tarares, débourreurs de cardes*, etc., *sont des* NETTOYEUSES. (V. TARARE, TRIEUR, VAN.) ‖ Machine à nettoyer les cacaos servant à la fabrication du chocolat. ‖ Nom d'ostensiles divers employés, en économie domestique, pour le nettoyage des pièces d'argenterie, des couteaux, etc.

NETTOYURE (*nè-toi i-ur'* ou *nè-to-i-ur'*) n. f. Ordure, ce qu'on enlève en nettoyant.

NETTUNO, comm. d'Italie prov. de Rome, sur le bord de la mer ; 2.710 hab. C'est l'ancien port d'*Antium*. Près de la mer, ruines d'un temple de Neptune.

NETZE, rivière du nord est de l'Allemagne (Prusse), mais avec source et cours supérieur en Pologne. Elle remplit les lacs de Gopło, de Trłong, de Rartschau, puis tourne vers l'O.-S. O. Elle finit dans la Wartha, rive droite. Cours 110 kilom. ; vallée marécageuse.

NETZER (Joseph), compositeur autrichien, né à Imst (Tyrol en 1808, mort à Gratz en 1861. Il fit représenter à Vienne son premier opéra : *le Siège de Gothenbourg*. Vinrent ensuite : *Mara* 1841), *la Conquête de Grenade* (1844) ; *un Mariage extraordinaire* 1846), et *la Reine de Castille*. Après avoir été, en même temps que Lortzing, chef d'orchestre du théâtre municipal de Leipzig et directeur des concerts de l'*Euterpe*, Netzer remplit à Vienne les mêmes fonctions au théâtre An der Wien. Il a publié un certain nombre de *lieder*, devenus populaires.

NETZIN (*nèt'*) n. m. Mets prussien, que l'on apprête avec des sardines et du brochet.

NETZKÉ (mot japon. n. m. Au Japon, Petite breloque sculptée, de bois, d'ivoire, de métal, etc., attachée à un cordonnet de soie servant à suspendre à la ceinture différents objets : étui à pipe, blague à tabac, etc.).

NETZSCHKAU, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau], près de la Goltzsch (bassin de l'Elbe), 7.538 hab. Manufactures de cotons et de laines.

NEU, mot du glossaire géographique, qui est soit le mot allemand *neu* signifiant « nouveau », soit l'abréviation du mot français *neuf*, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms : *Neuberg*, *Neu-Bistritz*. (V. aussi au mot principal.)

NEUBERG, bourg d'Austro-Hongrie (Styrie [distr. de Bruck-an-der-Mur]), sur la Murz (bassin du Danube) ; 2.871 hab. Métallurgie. Aux environs, château impérial.

NEUBLE n. f. Econ. rur. Syn. de NÈBLE.

NEUBOURG (LE), ch.-l. de cant. de l'Eure, arrond. et à 21 kilom. de Louviers ; 2.437 hab. Ch. de f. Ouest. Hospice, école pratique d'agriculture, champ de courses. Source ferrugineuse froide. Scieries. Commerce de chevaux. Église du XVIe siècle ; restes d'un château construit par Philippe Auguste. Patrie de Dupont de l'Eure. A 4 kilomètres, château du Champ-de-Bataille (XVIIe s.). — Le canton a 24 comm. et 8.529 hab.

NEUBOURG (PRINCIPAUTÉ DE), ancienne principauté immédiate de l'empire d'Allemagne, bornée à l'O. et au N. par le Palatinat, à l'E. par la Bavière, au S. par la Souabe. Elle s'étendait sur une superficie de 2.750 kilomètres, avec 100,000 hab. environ. A l'issue de la guerre de succession palatine (1503-1507), elle fut cédée à Philippe, électeur palatin. Elle passa en 1557 à Wolfgang des Deux-Ponts et revint, en 1799, à la Bavière. Depuis 1837, elle forme le cercle de Souabe du royaume de Bavière.

NEUBOURG, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Souabe]), sur le Danube ; 8.201 hab. Ch.-l. de district. Elle fut prise par Tilly, en 1623.

NEU-BRANDENBURG. V. BRANDENBURG (NOUVEAU-).

NEUCHÂTEL (LAC DE), lac de la Suisse occidentale, entre le revers oriental du Jura et le front nord-ouest des Alpes. De forme très allongée (39 kilom. de longueur pour 3 à 8 de largeur moyenne), il occupe une superficie de 230 kilom. carr. environ, avec une profondeur d'eau relativement considérable : 70 à 150 mètres. Neuchâtel, Yverdon, Concise, Estavayer, Auvernier, etc., sont les principales localités bâties sur ses rives, basses, marécageuses, du côté valaisan, plus hautes, boisées ou couvertes de vignobles, du côté du Jura. Alimenté, au S.-O., par la Thiele (cours inférieur de l'Orbe) qui l'atteint près d'Yverdon (d'où le nom de *lac d'Yverdon* qu'il porte parfois), et à l'E. par la Broye, qui lui vient du lac de Morat, le lac de Neuchâtel s'écoule par la Thiele vers le lac de Bienne, et de là vers le Rhin par l'Aar.

NEUCHÂTEL (CANTON DE), un des cantons de la Confédération helvétique, limité à l'E. par le Jura, au N. par le canton de Berne, à l'E. par les cantons de Berne, de Fribourg et de Vaud. Superf. 808 kilom. carr. environ ; pop. 125.804 hab. (*Neuchâtelois, oises.*) Ch.-l. *Neuchâtel.*

Le canton de Neuchâtel est compris tout entier sur le versant oriental, le plus rapide du massif jurassique, où vallées et crêtes se succèdent en gradins rapides, boisés, coupés de clises. Ce sont les massifs du *Chasseral*, de *Rau*, du *Larmont*. Entre ces deux derniers massifs, s'ouvre la dépression du val de Travers.


Armes du canton de Neuchâtel.

Sous un climat inégal et rigoureux, à hivers redoutables, la région montagneuse est toute en forêts, pâturages maigres ou tourbières. Peu d'agriculture ; l'industrie, par contre (surtout à domicile), est prospère : scieries, travail du bois, horlogerie, dentelles. A des altitudes moyennes, les vallées produisent les céréales (seigle, blé, pommes de terre). La zone basse, exposée à l'E., produit du blé, des fruits, et nourrit surtout des vignobles (Cortaillod, Faverge, Boudry, Saint-Aubin, Corcelles, Auvernier, Saint-Blaise), qui fournissent des vins blancs et rouges très estimés.

Le canton est organisé sous forme de démocratie représentative. Le pouvoir exécutif est représenté par un conseil d'État de cinq membres, nommés pour trois ans par le grand conseil ; celui-ci est élu au suffrage universel. La population est, en grande majorité, de langue française.

— *Histoire.* V. l'art. suiv.

NEUCHÂTEL (allem. *Neuenburg*), ville de Suisse, ch.-l. du canton et du *district de Neuchâtel*, sur le lac du même nom, qui reçoit à cet endroit le Seyon ; 20.916 hab. La ville, agréablement bâtie sur une basse colline et sur des terrains conquis aux dépens du lac, est dominée par un château du XIVe siècle. Collégiale du XIIe siècle, Hôtel de ville. Musée de peinture, musée ethnographique et historique. Observatoire. Académie formée des quatre facultés des *Lettres, Sciences, Théologie, Droit*. Faculté libre de théologie. Industrie assez active. Horlogerie, appareils électriques, Papeteries, chocolateries, etc. — Le *district de Neufchâtel* est peuplé de 25.000 hab.

— *Histoire.* Les origines de Neuchâtel sont obscures. On a, sans aucune preuve, voulu y voir la colonie romaine de *Nodenolex*. La ville fut fortifiée par Conrad II en 1035, et devint le siège d'une seigneurie vassale du royaume de Bourgogne, puis de l'empire d'Allemagne. Les *comtes de Neuchâtel*, qui ne gardèrent qu'une partie de cette seigneurie primitive, s'éteignirent en 1573, et eurent comme successeurs les comtes de Valangin, puis la maison française d'Orléans-Longueville, enfin, en 1707, Frédéric Ier de Prusse. Érigée, de 1806 à 1814, en une principauté dont le maréchal Berthier fut titulaire, Neuchâtel entra, l'année suivante, dans la Confédération helvétique, sans cesser d'être gouverné par le roi de Prusse. La république y fut proclamée au lendemain de la révolution française de 1848 ; mais c'est seulement au traité de Paris (1857 que le roi de Prusse consentit à renoncer à ses prétentions.

NEUDAMM, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Francfort-sur-l'Oder]), sur la Mietzel, affluent de l'Oder ; 7.109 hab. Fabriques de drap, d'amidon.

NEUDEK, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle d'Eger] ; 3.600 hab. Tôlerie, papeterie.

NEUDORF. Géogr. V. IGLO.

NEUDORF, faubourg et port de Strasbourg (Alsace-Lorraine), sur le Rhin ; 13.926 hab. Sucrerie. Métallurgie.

NEUDORF, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau], sur la Selma (bassin de l'Elbe) ; 2.839 hab.

NEUDORF, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]), 3.899 hab.

NEUDORF-KÖNIGLICH, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]) ; 3.157 hab. Fabrique de ciment.

NEUENAHR, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Coblentz]), sur l'Ahr, affluent du Rhin ; 2.265 hab. Vignobles. Établissement thermal.

NEUENBOURG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Marienwerder]), au confluent de la Montau et de la Vistule ; 5.080 hab. Vieux château du l'ordre Teutonique, à qui la ville appartint de 1308 à 1465. Métallurgie.

NEUENDORF, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]), sur la Nuthe, affluent de la Havel (bassin de l'Elbe) ; 3.283 hab. Filatures.

NEUENSTADT-AN-DER-LINDE, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar]), au confluent de la Brettach avec le Kocher (bassin du Rhin) ; 1.361 hab. De 1619 à 1712, ce fut la capitale des ducs de Wurtemberg-Neuenstadt. Elle tire son nom du tilleul sous lequel siégeait autrefois le tribunal.

NEUF (*neuf* quand ce mot est final ; *neu* devant les consonnes et devant *h* aspiré ; *neuv'* devant les voyelles et devant *h* muet — du lat. *novem*) adj. numér. Huit plus UN : *La grossesse dure normalement* NEUF *mois.*

— Neuvième : *Charles* NEUF. *Page* NEUF.

— Poétiq. *Les neuf sœurs*, Les Muses.

— Prov. chinois. : *Quand on a dix pas à faire, neuf font la moitié du chemin.* Le dernier pas semble toujours le plus pénible.

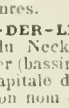

— n. m. Nombre neuf : *Le produit de* NEUF *multiplié par quatre est trente-six.* ‖ Chiffre neuf : *Un* NEUF *mal fait.*

— Neuvième jour du mois : *Partir le* NEUF.

— Fam. Neuvième mois de la grossesse : *Cette femme est entrée dans le* NEUF, *dans son* NEUF. ‖ Neuvième jour d'une maladie.

— Jeux. Carte qui est marquée de neuf points : *Le* NEUF *de cœur.*

— Techn. *Neuf en huit*, Nom donné par les dessinateurs de tissus au papier de mise en carte, afin d'indiquer que chaque carré moyen de papier quadrillé doit avoir neuf petites cases en travers et huit cases en hauteur, ce qui représente neuf fils en chaîne pour huit duites.

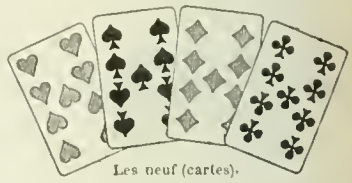
Les neuf (cartes).

— ENCYCL. Arithm. *Neuf* est, dans la numération décimale, le dernier et le plus grand des nombres exprimés par un seul chiffre. Le rang qu'il occupe dans notre échelle de numération, où il précède immédiatement le chiffre 10, lui donne plusieurs propriétés remarquables. V. DIVISIBILITÉ.

— *Preuve de la multiplication par neuf.* Pour faire la preuve de la multiplication par *neuf*, on trace deux barres se coupant diagonalement, de manière à former quatre angles. Dans l'angle supérieur, on écrit le reste obtenu en retranchant autant de fois qu'il est possible le nombre « neuf » de la somme des chiffres du multiplicande ; dans l'angle inférieur, le reste obtenu en effectuant sur le multiplicateur la même opération. On multiplie alors entre eux les deux chiffres, on divise par neuf la somme des chiffres du produit ainsi obtenu, et on écrit le reste dans l'angle de gauche. Ceci posé, on fait l'addition des chiffres du produit de la multiplication à vérifier, en retranchant neuf aussi souvent qu'on le peut, et on écrit le reste dans l'angle de droite de la croix. Si la multiplication est exacte, les deux chiffres latéraux seront identiques.

Soit par exemple la multiplication suivante : 5.321 × 251, dont le produit trouvé est 1.335.571. La somme des chiffres du multiplicande est 11 ; ôtons 9, il reste 2. La somme des chiffres du multiplicateur est 8 : nous écrivons ce chiffre tel quel. En multipliant 8 par 2, nous obtenons un produit, 16, dont la somme des chiffres est 7. Enfin, la somme des chiffres du produit de la multiplication à vérifier nous donne 25, d'où nous pouvons retrancher deux fois 9, en obtenant, comme reste, le nombre 7. Notre multiplication est donc exacte. — La preuve par neuf, avec des procédés un peu plus compliqués, s'applique également à la division. Il est bon d'ajouter qu'elle n'est qu'approximative. Elle ne saurait déceler une erreur commise si celle-ci est égale à neuf, ou à un multiple de neuf.

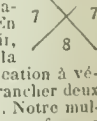

Neuf Pierres (ORDRE DES), très ancien ordre siamois, réservé aux prêtres de Bouddha et divisé en deux classes : la première classe portant un médaillon en or avec pierreries ; la deuxième classe portant le médaillon en argent. Cette décoration se porte en sautoir par un ruban jaune à lisérés d'or et d'argent.

NEUF, NEUVE (*neuf'* devant les consonnes et devant *h* aspiré ; *neuv'* devant les voyelles et devant *h* muet — du lat. *novus*, même sens) adj. Qui n'a pas ou presque pas servi : *Une plume* NEUVE.

— Fig. Qui n'a pas été dit, traité : *Un sujet* NEUF. ‖ Inexpérimenté, novice ; qui n'a pas encore éprouvé certaines sensations : *Un jeune homme bien* NEUF. ‖ Inconnu, dont on n'avait pas jusque-là l'idée ou la connaissance : *Des fruits qui ont une saveur tout à fait* NEUVE. (Ste-Beuve.)

— *De neuf*, Avec des vêtements, des objets neufs : *Être vêtu* DE NEUF. *Appartement meublé* DE NEUF.

— *A neuf*, De façon que l'objet réparé soit comme neuf : *Remettre une maison* À NEUF.

— Loc. fam. *Tout battant neuf*. V. BATTANT. ‖ *Être neuf comme un fifre*. V. FIFRE. ‖ *Faire balai neuf*. V. BALAI. ‖ *Faire maison neuve*. V. MAISON. ‖ *Faire corps neuf*. V. CORPS. ‖ *Cela arrivera plutôt que robe neuve*. Se dit d'une chose qu'on redoute, et qu'on regarde comme probable. ‖ *Faire peau neuve*. V. PEAU.

— Admin. *Homme neuf*. Dans les administrations sanitaires, Homme qui n'a point encore voyagé dans les pays sujets à être infestés par les maladies contagieuses.

— PROV. : *Un vieux four est plus facile à chauffer qu'un neuf*, Il est plus facile d'émouvoir une personne qui a déjà éprouvé beaucoup de sensations qu'une autre dont la vie a toujours été calme.

— n. m. Ce qui est fait depuis peu ; ce qui n'a jamais servi : *Coudre le* NEUF *avec le* VIEUX.

— Fig. Ce qui n'a pas encore été dit, traité : *Trouver du* NEUF *devient difficile.* ‖ Ce qui ne s'était pas encore vu, ce qui est arrivé récemment : *Il y a toujours du* NEUF.

— *Faire le neuf et le vieux.* Se dit de certains ouvriers, particulièrement des cordonniers et des tailleurs, qui confectionnent des objets neufs et réparent les vieux.

— SYN. Moderne, nouveau, etc.

NEUFAHRWASSER, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dantzig]), à l'embouchure du bras occidental de la Vistule dans la Baltique; 7.285 hab. C'est le vrai port de Dantzig. Construction de bateaux.

NEUF-BERQUIN, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 16 kilom. d'Hazebrouck, près de la Lys; 1.274 hab. Eglise du XVIIe siècle.

NEUF-BRISACH, ville d'Alsace-Lorraine (Haute-Alsace [cercle de Colmar, dans la plaine de la rive gauche du Rhin, en face de Vieux-Brisach », sur le canal du Rhône au Rhin; 3.471 hab. Huileries. Ecole de sous-officiers. Place forte. Neuf-Brisach fut fondé en 1699 par Louis XIV pour remplacer Vieux-Brisach, cédé à l'Allemagne; Vauban fut chargé de le fortifier.

NEUFCHÂTEAU, ch.-l. d'arrond. du départ. des Vosges, sur la Meuse, à son confluent avec le Mouzon; 3.963 hab. (*Néocastriens, ennes.*) Ch. de f. Est. Fabrication de meubles, quincaillerie, filature de laine; pâtes alimentaires. Eglise Saint-Christophe (mon. hist.), incendiée à la fin du XIe siècle, reconstruite et plusieurs fois remaniée. Saint-Nicolas (fin du XIe s.) offre une belle entrée romane et contient d'intéressants vitraux. Ancien château, où les états de Lorraine s'assemblèrent en 1545. Neufchâteau (peut-être la station romaine de *Neomagus*) était autrefois une seigneurie possédée depuis le XIIe siècle par les ducs de Lorraine, sous la suzeraineté des comtes de Champagne. C'est seulement sous le règne de Louis XIII que la ville fit retour à la couronne de France. — L'arrondissement a 5 cant., 131 comm. et 47.887 hab.; le canton 28 comm. et 11.605 hab.

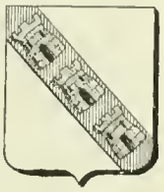

Armes de Neufchâteau.

NEUFCHÂTEAU, ville de Belgique (Luxembourg), ch.-l. d'arrond.; 2.189 hab. Carrières d'ardoises.

NEUFCHÂTEAU (François DE). V. FRANÇOIS.

NEUFCHÂTEL n. m. Fromage de Neufchâtel-en-Bray : *Des* NEUFCHÂTELS *frais.*

— ENCYCL. On distingue deux espèces de neufchâtel : le *fromage à tout bien,* obtenu avec le lait entier additionné ou non de crème, et le *fromage maigre,* préparé avec du lait écrémé. Après la traite, le lait est coulé à chaud dans des pots de grès. On y ajoute de la présure, de manière à obtenir une coagulation très lente (24 à 36 heures). Après égouttage, le caillé est pétri de façon à obtenir une masse fine et homogène. La pâte est alors introduite dans les moules (petits cylindres en fer-blanc ouverts aux deux extrémités de 5 cent. de diamètre et 7 cent. de hauteur); puis les fromages (appelés également BONDONS) sont saupoudrés de sel fin. Après un égouttage de 24 heures, ils sont portés à la cave d'affinage, où ils séjournent un temps plus ou moins long.

Un litre de lait fournit habituellement deux fromages de Neufchâtel, d'un poids moyen de 125 grammes.

NEUFCHÂTEL ou NEUFCHÂTEL-EN-BRAY, ch.-l. d'arrond. de la Seine-Inférieure, à 50 kilom. de Rouen, sur la Béthune; 4.179 hab. (*Neufchâtelois, oises.*) Ch. de f. Ouest. Fabrication de fromages dits *neufchâtels;* beurre, cidre, volaille et bétail. Vannerie.

Eglise Notre-Dame (XIIe s.) avec chœur (XIIIe s.), remaniée aux XVe-XVIe siècles. Restes des églises Saint-Pierre, Sainte-Radegonde, Saint-Thomas. Ancienne abbaye, où est installé l'hôtel de ville.

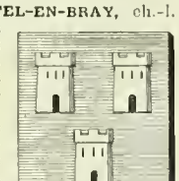

Armes de Neufchâtel

Neufchâtel date de l'époque mérovingienne et tire son nom d'un château rebâti par Henri Ier d'Angleterre. Après avoir été pris par le duc de Parme (1592), ce château fut rasé par l'ordre de Henri IV. — L'arrondissement a 8 cant., 142 comm. et 73.183 hab.; le canton 22 comm. et 11.773 hab.

NEUFCHÂTEL, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 14 kilom. de Boulogne, non loin de la Manche; 1.514 hab. Ch. de f. Nord.

NEUFCHÂTEL (Henri DE), évêque de Bâle, né vers 1200, mort en 1274. Prévôt de l'église de Bâle, puis coadjuteur de l'évêque Berthold de Ferrete, il lui succéda en 1262. Il entreprit contre Rodolphe de Habsbourg, son cousin, une guerre qui dura dix ans, et pendant laquelle il s'illustra par de nombreuses victoires.

NEUFCHÂTEL (prince DE). V. BERTHIER.

NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS, comm. de la Sarthe, arrond. et à 10 kilom. de Mamers, près de la Bienne; 1.103 hab. Scierie mécanique. Eglise des XIIIe et XVe siècles.

NEUFCHÂTEL-SUR-AISNE, ch.-l. de cant. de l'Aisne, arrond. et à 31 kilom. de Laon, au confluent de l'Aisne et de la Retourne; 657 hab. — Le canton a 28 comm. et 8.902 hab.

NEUF-DEUX n. m. Musiq. Dénomination d'une mesure à trois temps, très peu usitée, composée de neuf blanches. On la marque à la clef par la fraction $\frac{9}{2}$.

— Par ext. Morceau dont la musique est à neuf-deux.

NEUFFOSSÉ (CANAL DE), voie navigable des départements du Nord et du Pas-de-Calais, reliant la Lys à l'Aa. Ce canal, d'une longueur de 18 kilomètres, commence à Aire et s'achève à Saint-Omer. Trafic assez considérable : produits agricoles, denrées alimentaires, combustibles minéraux, matériaux de construction, etc.

NEUF-GERMAIN (Louis DE), poète français de la première moitié du XVIIe siècle. C'était un gentilhomme de petite noblesse, qui devint, tant par sa vie bizarre que par ses œuvres étranges, le jouet de la cour. « Pauvre bère, portant une grande barbasse » (TALLEMANT DES RÉAUX), il eut de nombreuses et fâcheuses aventures d'amour, et épousa, déjà âgé, une jeune et belle fille qui se gaussait de lui. Ce « vieux badin », comme l'appelait Ménage, a laissé de nombreux vers médiocres et souvent grotesques, publiés sous le titre de *Poésies extraordinaires et irrégulières conceptions* (1630-1637).

NEUF-HUIT n. m. Dénomination d'une mesure à trois

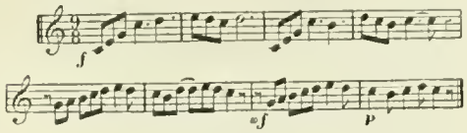

Morceau à neuf-huit.

temps, qui a la noire pointée pour unité de temps. On la marque à la clef par la fraction $\frac{9}{8}$.

— Par ext. Morceau dont la musique est à neuf-huit.

NEUFMANIL, comm. des Ardennes, arrond. et à 7 kilom. de Mézières; 1.535 hab. Fonderie de cuivre.

NEUFME n. m. Forme anc. du mot NEUVIÈME.

— Cout. anc. *Droit de neufme,* Neuvième portion des meubles, que le curé prenait, en Bretagne, dans la succession des personnes décédées, pour frais de sépulture et d'inhumation. ‖ On disait aussi MORTUAGE.

NEUF-MESNIL, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 18 kilom. d'Avesnes; 2.007 hab. Ch. de f. Nord.

NEUF-QUATRE n. m. Dénomination d'une mesure à trois temps, très peu usitée, composée de neuf noires. On la marque à la clef par la fraction $\frac{9}{4}$.

— Par ext. Morceau dont la musique est à neuf-quatre.

NEUF-SEIZE n. m. Dénomination d'une mesure à trois temps, très peu usitée, composée de neuf doubles croches. On la marque à la clef par la fraction $\frac{9}{16}$.

— Par ext. Morceau dont la musique est à neuf-seize.

NEUFVILLE, comm. de Belgique (Hainaut [arrond. de Mons]), sur la Senne; 2.212 hab. Distillerie.

NEUGERSDORF, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Bautzen]), à la source de la Sprée; 3.966 hab.

NEUHALDENSLEBEN, ville d'Allemagne (Prusse), ch.-l. du cercle du même nom, sur l'Ohre; 9.615 hab. Fabriques de chaussures, de gants. Sucrerie.

NEUHAUS (en tchèque *Hradec-Jindrichuv*), ville d'Autro-Hongrie (Bohême [cercle de Budweis]), sur la Nozarka, sous-affluent de la Moldau; 8.502 hab. Ch.-l. de district. Soieries et lainages.

NEUHAUSEL (en hongr. *Ersekujvar*), ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Neutra]), sur la Neutra, affl. du Danube; 11.299 hab. Chevaux et grains. Vignoble.

NEUHAUSEN, bourg d'Allemagne (Wurtemberg [cercle de la Forêt-Noire]), sur l'Erms, affluent du Neckar; 2.514 hab. Vignobles.

NEUHEIDUK, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]); 4.862 hab. Mines de houille.

NEUHOF, bourg d'Alsace-Lorraine (Basse-Alsace [cercle de Strasbourg]); 2.541 hab.

NEUHOF (Théodore-Antoine, baron DE), roi de Corse. V. THÉODORE.

NEUILLAC, comm. du Morbihan, arrond. et à 7 kilom. de Pontivy, sur le Blavet canalisé; 1.899 hab.

NEUILLAY-LES-BOIS, comm. de l'Indre, arrond. et à 17 kilom. de Châteauroux; 1.020 hab.

NEUILLÉ-PONT-PIERRE, ch.-l. de cant. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 21 kilom. de Tours, dans la Gâtine Tourangelle; 1.617 hab. Ch. de f. Orléans. Minerai de fer; fabrique de chaises. Dolmen de *Marcilly;* menhir de la *Grange-Martin.* — Le canton a 10 comm. et 8.671 hab.

NEUILLY-EN-THELLE, ch.-l. de cant. de l'Oise, arrond. et à 26 kilom. de Senlis, près d'un affluent de l'Esches; 1.681 hab. Ch. de f. de Hermes à Beaumont. Ruines gallo-romaines. Eglise des XIVe-XVIe siècles. — Le canton a 15 comm. et 10.850 hab.

NEUILLY-LE-RÉAL, ch.-l. de cant de l'Allier, arrond. et à 13 kilom. de Moulins; 1.921 hab. Etangs poissonneux. Anciens châteaux de Lécluse, du Frêne et des Vayots. — Le canton a 10 comm. et 8.999 hab.

NEUILLY-LE-VENDIN, comm. de la Mayenne, arrond. et à 37 kilom. de Mayenne, au-dessus de la Mayenne; 893 hab. Ch. de f. Ouest.

NEUILLY-L'ÉVÊQUE, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne, arrond. et à 12 kilom. de Langres, sur le Valdegris; 921 hab. Ch. de f. Est. — Le canton a 18 comm. et 6.707 hab.

NEUILLY-PLAISANCE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 32 kilom. de Pontoise; 5.609 hab. Carrière de plâtre; poterie. Monument commémoratif des combats livrés autour du plateau d'Avron, en 1870-1871.

NEUILLY-SAINT-FRONT, ch.-l. de cant. de l'Aisne, arrond. et à 24 kilom. de Château-Thierry, sur le ru des Mégissiers; 1.439 hab. Ardoises. — Le canton a 34 comm. et 9.616 hab.

NEUILLY-SUR-MARNE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 46 kilom. de Pontoise, sur la Marne; 4.118 hab. Eglise des XIIe-XIIIe s. Asile public d'aliénés à Ville-Evrard; asile de Maison-Blanche pour les femmes aliénées. J.-B. du Hamel, au XVIIe siècle, fut curé de Neuilly. Combats entre Français et Allemands (nov. et déc. 1870).



Armes de Neuilly-sur-Marne.

NEUILLY-SUR-SEINE (lat. *Neivillium*), ch.-l. de cant. de la Seine, arrond. et à 10 kilom. de Saint-Denis, sur la *Seine,* près du bois de Boulogne; 37.493 hab. Fabrique d'automobiles, gants, jouets, parapluies. Commerce fluvial : briques, meules, bois, fers. Ancien gué sur la Seine (*Portus Lulliaci*). En 1224, un bac fut établi par les moines de Saint-Denis, puis remplacé par un pont sous Henri IV. Dès lors, Neuilly s'accrut aux dépens de Villiers. Le château, bâti en 1668 par Gontaut-Biron, appartint au duc d'Orléans, fils de Louis-Philippe. Chapelle Saint-Ferdinand (1843), sur la route de la Révolte, à la mémoire du duc d'Orléans, mort en cet endroit le 13 juillet 1842. Maison de retraite Galignani. — Neuilly est, en même temps que le chef-lieu, la seule commune du canton.



Armes de Neuilly-sur-Seine.

NEUKIRCHEN, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]), près de la Wurschnitz; 4.475 hab. Bonneterie.

NEUKIRCHITE n. f. Minér. Variété ferreuse d'acerdèse.

NEULE n. f. Ancienne sorte de pâtisserie légère, qui était analogue aux oublies.

NEU-LISA, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [distr. de Jungbunzlau; 4.137 hab. Château, possession ancienne du prince de Rohan. Sucrerie, brasserie.

NEULISE, comm. de la Loire, arrond. et à 20 kilom. de Roanne, non loin de la Loire; 2.051 hab. Fabrique de mousselines et de soieries.

NEUMANN (Gaspard), orientaliste allemand, né et mort à Breslau (1648-1715). Il suivit la carrière ecclésiastique et, après avoir occupé plusieurs postes éminents dans sa ville natale, il se fit remarquer par son éloquence. Les livres de théologie et les cantiques qu'il composa eurent une grande vogue. Ses travaux comme orientaliste sont oubliés depuis longtemps.

NEUMANN (Gaspard), chimiste allemand, né et mort à Berlin (1683-1737). Ses recherches ont surtout porté sur la chimie organique. Ainsi, il a étudié avec soin le camphre, qu'il était parvenu à extraire de l'huile essentielle du thym. Il fit des recherches sur le sel ammoniac, le soufre, le tartre, le vin, la bière, le café, les fourrois, etc. Ses principaux écrits ont été réunis et publiés sous le titre de : *Chimie médicale complète* (1749-1755).

NEUMANN (Johann-Balthazar), architecte allemand, né à Eger (Bohême) en 1687, mort à Würtzbourg en 1753. C'est un des maîtres du style baroque allemand au XVIIIe s. Il construisit un grand nombre d'églises et de palais, notamment l'église de Meresheim, le château de Schonborn, près de Coblentz; mais son œuvre la plus caractéristique, dans le genre rococo, est le château de Wurtzbourg avec la célèbre cage d'escalier (1720-1741).

NEUMANN (Charles-Frédéric), orientaliste allemand, né à Reichmansdorff, près de Bamberg, en 1798, mort à Berlin en 1870. Il fut, en 1822, nommé professeur à Spire; mais ses opinions libérales le firent destituer; il partit alors pour Venise et y apprit l'arménien, au couvent des lazaristes. Puis il fut chargé par le gouvernement bavarois d'une mission en Chine. Devenu professeur à l'université de Munich, il fut destitué, en 1852, pour sa participation active aux événements politiques de 1848 en Allemagne. Parmi ses très nombreux ouvrages, nous citerons : *Essais historiques* (1826); *Mémoires sur la vie et les ouvrages de David, philosophe arménien* (1829); *Pèlerinages de prédicateurs bouddhistes, chinois et hindous* (1833); *Essai d'une histoire de la littérature arménienne* (1833); *Histoire de l'émigration de quarante mille Arméniens* (1834); *Etudes asiatiques* (1837).

NEUMANN (François-Ernest), physicien allemand, né à Joachimsthal, près de Berlin, en 1798, mort à Kœnigsberg en 1895. Professeur à l'université de Kœnigsberg, il a laissé de nombreux travaux sur la réfraction de la lumière, sur la lumière polarisée, les courants d'induction, etc. Parmi ses ouvrages, citons sa thèse : *Vorlesungen über die Theorie des Magnetismus* (1881); *Einleitung in die theoretische Physik* (1883); *Über elektrische Strome* (1884); *Theoretische Optik* (1885); *Theorie des Potentials* (1887); etc.

NEUMANN (Charles), historien allemand, né à Kœnigsberg en 1823, mort à Breslau en 1880. Il a professé à l'université de Breslau. Il n'a paru que le premier volume de son ouvrage capital : *les Hellènes en Scythie* (1855). On publia, après sa mort : *Histoire de Rome pendant la chute de la république* (1881); *l'Epoque des guerres puniques* (1883); *Géographie physique de la Grèce* (avec Partsch [1885]).

NEUMANN (Charles-Godefroy), mathématicien allemand, né à Kœnigsberg en 1832. Professeur aux universités de Halle, Bâle, Tubingue, Leipzig, il a publié, entre autres ouvrages : *la Rotation magnétique du champ de polarisation de la lumière* (1863); *la Conversion des intégrales d'Abel* (1863); *le Principe de Dirichlet dans son application aux surfaces de Riemann* (1865); *Théorie des fonctions de Bessel* (1876); *Théorie des forces électriques* (1876); *Recherches sur le potentiel logarithmique et le potentiel de Newton* (1877); *Recherches hydrodynamiques* (1883); etc.

NEUMARK, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Marienwerder]), ch.-l. du cercle de Loban, sur la Drowenz, affluent de la Vistule; 2.900 hab. Scieries.

NEUMARKT, ville d'Allemagne (Bavière [cercle du Haut-Palatinat]), sur la Sulz et le Ludwig's Kanal (du Danube au Rhin); 5.865 hab. Ch.-l. de district. Fabriques de machines. Scieries. Combat du 22 août 1796, entre l'archiduc Charles et Bernadotte. Sources sulfureuse et ferrugineuse.

NEUMARKT (polon. *Nowytarg*), ville d'Austro-Hongrie (Galicie), à la jonction du Donajec Blanc et du Donajec Noir; 5.878 hab. Ch.-l. de district.

NEUMARKT, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau]), sur un affluent de l'Oder; 5.668 hab. Ch.-l. de cercle. Manufacture de tabac.

NEUMATIQUE (*tik*') adj. Qui a rapport aux neumes : *Notation* NEUMATIQUE.

NEUME (lat. et gr. *neuma*; du gr. *pneuma*, souffle, ou, d'après plusieurs, *neuma*, signe) n. m. Musiq. Signe de notation, usité autrefois en plain-chant. ‖ Partie de phrase, dans le plain-chant.

— n. f. Courte mélodie qui suit l'*alléluia* de la messe ou certaines antiennes : *La* NEUME *de l'alléluia. Chanter l'antienne avec sa* NEUME. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Le mot *neume* s'entend d'abord des signes autrefois en usage pour noter le chant. A leur origine, les signes neumatiques sont simplement les accents qui, en grammaire, marquent les inflexions de la voix dans le discours : l'aigu, quand la voix monte; le grave, quand elle descend. Pour représenter un son isolé, l'aigu conserve sa forme et se nomme *virga*, le grave s'écourte en forme de point et s'appelle *punctum*. Les sons liés s'expriment par des accents diversement combinés, constituant divers groupes ou neumes, dont chacun a sa figure et son nom. Les principaux sont les suivants :

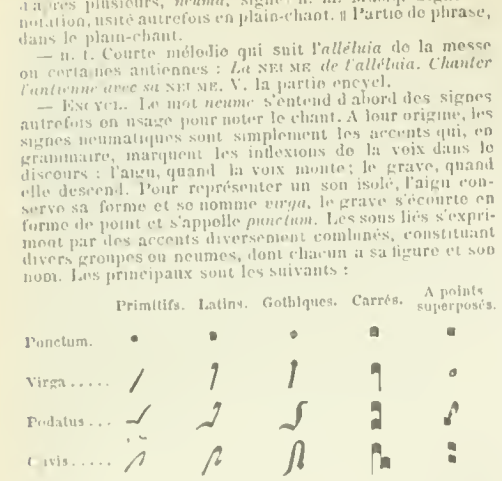

La graphique des neumes a subi les mêmes phases que l'écriture en général. Les formes, d'abord cursives et déliées, sont devenues plus larges, plus anguleuses, plus carrées. Par eux-mêmes, les neumes, comme les accents dont ils sont dérivés, indiquent que la voix doit monter, descendre ou se tenir à l'unisson; mais pas plus qu'eux ils ne font connaître la note d'unisson, ni le degré précis de descente ou d'ascension. La mélodie est supposée connue par l'*usage*. De là le nom d'*usus* donné à ce genre de notation, dont le but était de prémunir le chantre contre les défaillances de sa mémoire et contre la tentation de supprimer, d'ajouter des notes, ou de les grouper autrement qu'il ne faut.

Pour suppléer à l'insuffisance de la notation usuelle ou neumatique, Gui d'Arezzo, au XIe siècle, introduisit l'usage de la portée, sur laquelle il échelonna les neumes, mettant à l'une des lignes une lettre-clef empruntée à la notation alphabétique. Avant lui, on n'avait, en dehors de la mémoire ou de l'usage, pour fixer les sons, que la notation alphabétique : A, B, C, D, E, F, G, c'est-à-dire *la, si, ut, re, mi, fa, sol*, seule ou placée au-dessus ou au-dessous des neumes. Déjà, cependant, on avait essayé, avant l'usage de la portée, d'écrire les neumes à des hauteurs respectives permettant d'apprécier les intervalles. Pour cela, la *virga* était remplacée par le *punctum*. De là les *neumes à points superposés*, en usage surtout dans le midi de la France. V., ci-dessus, ces neumes spéciaux figurés à la suite de chacun des neumes ordinaires.

Le mot « neume » désigne également une partie de phrase dans le chant (*pars cantilenæ*), ce qui s'émet d'une seule haleine (*uno pneumate*). Il s'applique aussi à la vocalise qui à la messe suit l'*alléluia* (vocalise appelée primitivement *sequentia* : thème mélodique des premières *séquences*) ou à la tirade mélodique par laquelle, au moyen âge, on avait coutume de terminer certaines antiennes de l'office. Dans ces deux cas, le mot est féminin.

NEUMÉ, ÉE adj. Musiq. Noté en neumes : *Antiphonaire* NEUMÉ. *Graduel* NEUMÉ.

NEUMER v. a. Noter en neumes : NEUMER *un graduel*.

NEUMUNSTER, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Schleswig], entre les deux branches supérieures de la Stor, affluent de l'estuaire de l'Elbe; 22.182 hab. Fabriques de drap, de toile, de papier. Fonderies de fer. Entrepôt de commerce pour les produits agricoles.

NEUNDORF, bourg d'Allemagne (duché d'Anhalt [cercle de Bernbourg]), 3.286 hab. Produits chimiques.

NEUNG-SUR-BEUVRON, ch.-l. de canton de Loir-et-Cher, arrond. et à 19 kilom. de Romorantin, sur le *Beuvron*, qui y reçoit la Tharonne; 1.512 hab. Ch. de f. de Lamotte-Beuvron à Blois. Retranchements préhistoriques celtiques. — Le canton a 8 comm. et 6.883 hab.

NEUNKIRCHEN, bourg d'Austro-Hongrie (Basse Autriche [cercle d'Unter-Wienerwald], sur la Schwarza, sous-affluent du Danube; 8.735 hab. Ch.-l. de district. Fabriques d'armes. Filature de coton.

NEUÖTTING, ville d'Allemagne (roy. de Bavière [cercle de Haute Bavière]), près de l'Inn; 2.715 hab. Fonderie de fer. Filature de laine; fabrique de draps.

NEU-PEST (hongr. *Ujpest*), bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie centrale [comitat de Pest]), sur le Danube; 23.521 hab. Nombreuses fabriques (bateaux, tissages, tuilerie). Vignobles.

NEUQUEN, territoire de la république Argentine (Patagonie), au versant est des Andes; 109.081 kilom. carr.; 20.000 hab. Capit. *Chosmalal*.

NEURADE n. f. Genre de rosacées *neuradées*, comprenant des herbes laineuses, à feuilles alternes, à fleurs axillaires, qui croissent dans les endroits sablonneux de l'Afrique méditerranéenne.

NEURADÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre neurade.

— n. f. pl. Tribu de la famille des rosacées, ayant pour type le genre *neurade*. — *Une* NEURADÉE.

NEURAL, ALE, AUX (du gr. *neuron*, nerf) adj. Zool. Qui se rapporte au système nerveux. ‖ *Canité neurale*, Celle qui contient le système nerveux central; chez les vertébrés, Les arcs vertébraux et le crâne, etc. (On dit aussi CANAL NEURAL.)

NEURANÉMIE (*mi* — du gr. *neuron*, nerf, et de *anémie*) n. f. Anémie des centres nerveux, provenant d'un défaut de la circulation et constituant une des formes de la *neurasthénie*.

NEURAPOPHYSE (du gr. *neuron*, nerf, et de *apophyse*) n. f. Chacun des deux arcs supérieurs d'une vertèbre qui entourent la moelle épinière.

NEURASTHÉNIE (*sté-ni* — du gr. *neuron*, nerf; *a* priv., et *sthénos*, force) n. f. Affaiblissement durable, sans lésion, de la force nerveuse. Syn. MAL DE BEARD.

— ENCYCL. La *neurasthénie* paraît causée par une intoxication du système nerveux, due elle-même soit au surmenage, soit à l'arthritisme (neuro-arthritisme), soit à l'anémie de croissance, soit enfin à des troubles gastro-intestinaux. On a incriminé aussi certains traumatismes, la trépidation répétée (railway-brain, railway-spine), etc. C'est cette intoxication, cause de l'épuisement nerveux, qui entrave la fonction d'inhibition du cerveau et augmente le pouvoir réflexe de la moelle.

La neurasthénie affecte des caractères multiples et variables, dont les principaux sont : la céphalée, la dyspepsie gastro-intestinale, la rachialgie, l'asthénie névro-musculaire (sensation de fatigue, épuisement physique et mental), l'insomnie et parfois des troubles cérébraux plus ou moins graves et l'impuissance. La thérapeutique est subordonnée à la cause, mais trois indications subsistent en tout cas : un régime sévère, capable de restreindre et d'entraver les fermentations gastro-intestinales et de favoriser l'élimination des toxines; le repos et l'isolement, les distractions, la gymnastique méthodique dans la dépression, enfin les médicaments aptes à combattre les divers symptômes : acide phosphorique, phosphoglycérates, lécithine, bromures, etc.

NEURE n. m. Petit bateau hollandais, employé à la pêche du hareng.


Neure.

NEURÉPINE n. f. Chacune des apophyses épineuses des arcs vertébraux supérieurs ou neurapophyses.

NEUREUTHER (Eugène-Napoléon), dessinateur et graveur allemand, né et mort à Munich (1806-1882). Il se fit connaître en décorant d'arabesques et de fleurs les frises de la salle troyenne de la Glyptothèque. Pendant un voyage qu'il fit à Paris en 1830, il illustra les « Nouveaux chants populaires » et fit, notamment sur la « Parisienne », des dessins très goûtés. De retour à Munich, il entreprit d'illustrer des œuvres des grands poètes nationaux, puis, en 1838, il se rendit en Italie. De 1848 à 1856, il dirigea la manufacture royale de porcelaine à Nymphenbourg. En 1868, il fut nommé professeur de l'académie des beaux-arts de Munich. Neureuther a encore illustré l'*Oberon*, de Wieland; le *Cid*, de Herder; le *Chant du Rhin*, de Becker; des *Chansons de Kobell*; les *Niebelungen*; la *Vierge de la forêt*, de Zedlitz, etc. Citons encore : *Pierre Cornélius et ses contemporains* (1867); etc.

NEURILITÉ (du gr. *neuron*, nerf) n. f. Physiol. Propriété que possèdent les fibres nerveuses de transmettre les sensations et la volonté. (Vieux mot.)

NEURINE n. f. Syn. de NÉVRINE.

NEURISME (*rissm'* — du gr. *neuron*, nerf) n. m. Méd. Système ancien qui admettait un fluide nerveux comme cause de tous les phénomènes de la vie organique.

NEURITE (du gr. *neuron*, nerf, parce que cette pierre passait pour fortifier les nerfs) n. f. Un des noms du jade.

NEURITIQUE adj. Pharm. V. NÉVRITIQUE.

NEURO-ARTHRITISME (du gr. *neuron*, nerf, et *arthron*, articulation) n. m. Arthritisme compliqué de névropathie et particulièrement de neurasthénie.

— ENCYCL. On observe souvent le *neuro-arthritisme* chez les arthritiques surmenés au point de vue mental. Le traitement est celui de la neurasthénie.

NEUROBALISTIQUE adj. V. NÉVROBALISTIQUE.

NEUROBASIS (*ziss*) n. f. Genre d'insectes orthoptères pseudonévroptères, de la famille des agrionidés, comprenant des formes propres aux régions indo-chinoises. (La *neurobasis Chinensis*, de l'Asie orientale, est un des plus beaux agrions qui existent.)

NEUROBATE (du gr. *neuron*, nerf, et *batès*, marcheur) n. m. Antiq. rom. Funambule.

NEUROBATIQUE (*tik'*) adj. Antiq. rom. Qui concerne les neurobates : *Exercices* NEUROBATIQUES.

— n. f. Art des neurobates.

NEUROBLASTE (*blasst'* — du gr. *neuron*, nerf, et *blastos*, germe) n. m. Cellule nerveuse embryonnaire, *myéloeyte* de Ch. Robin. V. NEURONE.

NEURODE, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau], sur le Walditz; 7.100 hab. Ch.-l. de cercle. Chromolithographie. Mines de houille.

NEUROGLIE n. f. Syn. de NÉVROGLIE.

NEUROGRAPHE, NEUROGRAPHIE, NEUROGRAPHIQUE. Chir. V. NÉVROGRAPHE, NEVROGRAPHIE, NÉVROGRAPHIQUE.

NEUROÏDE (du gr. *neuron*, nerf, et *eidos*, aspect) n. f. Bot. Espèce de laitue sauvage.

NEUROLOGIE (*ji* — du gr. *neuron*, nerf, et *logos*, traité) n. f. Partie de l'histologie, de l'anatomie et de la physiologie, qui a trait aux nerfs. ‖ On dit aussi NÉVROLOGIE.

NEUROME n. m. Chir. V. NÉVROME.

NEURONE (du gr. *neuron*, nerf) n. m. Cellule nerveuse adulte, comprenant la cellule, ses prolongements protoplasmiques et son cylindre-axe.

— ENCYCL. Le *neurone* dérive des cellules germinatives du canal neural embryonnaire. Les cellules prolifèrent, se divisent, jusqu'au moment où elles cessent de pouvoir se subdiviser, formant alors un *neuroblaste*. Le neuroblaste s'allonge et donne naissance à un prolongement cylindraxile, qui peut atteindre 1 mètre de longueur, le *neurone* est alors constitué. Le neurone est l'intermédiaire des sensations et des mouvements. Le neurone sensitif a son corps cellulaire en dehors du névraxe. Au contraire, le corps cellulaire du neurone moteur appartient aux centres nerveux. La transmission d'une sensation à un mouvement se fait par un simple contact de ces prolongements. Outre ces deux grandes classes de neurones, il y a lieu de distinguer encore les neurones d'association, qui établissent des relations entre les différents territoires cérébraux.

Comme le système cérébro-spinal, le grand sympathique possède des neurones situés dans les ganglions.


Neuronie (réd. d'un tiers).

NEURONIE (*nî*) n. f. Genre d'insectes névroptères trichoptères, répandus dans l'hémisphère nord. (Les neuronies sont de grandes phryganes, dont l'espèce type [*neuronia reticulata*] vit dans le nord de l'Europe.)

NEURONOPHAGIE (*ji* — du gr. *neuron*, nerf, et *phagein*, manger) n. f. Pénétration de la cellule nerveuse par des éléments névrogliques jeunes. (Ce phénomène a été observé par Marinesco, dans les lésions aiguës du système nerveux.)

NEUROPATHOLOGIE (*ji* — du gr. *neuron*, nerf, et de *pathologie*) n. f. Etude des maladies du système nerveux. ‖ On dit aussi NÉVROPATHOLOGIE.

NEUROPTÈRE adj. Zool. Syn. de NÉVROPTÈRE.

NEUROSPASTE (*spasst'* — gr. *neurospaston*; de *neuron*, nerf, et *spân*, tirer) n. m. Antiq. gr. Nom donné à des espèces de marionnettes, dont parlent Xénophon, Lucien, Athénée, Aulu-Gelle ou autres auteurs, et dont les membres étaient mus par des fils, comme ceux des pantins actuels. ‖ Sorte de mannequin à phallus mobile, que l'on promenait dans les rues, aux fêtes de Dionysos.

NEUROTACTISME (*tissm'* — du gr. *neuron*, nerf, et *taxis*, arrangement) n. m. Chimiotaxie positive, que les prolongements cylindraxiles des neurones exercent, au cours de leur développement, sur les cellules mésodermiques qui viennent se grouper autour d'eux pour constituer la gaine de Schwann.

NEUROTHERUS (*té-russ*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, répandus surtout dans l'hémisphère boréal. (Les *neurotherus* sont de petits cynips, dont l'espèce type [*neurotherus baccarum*], commune en France, développe des galles sur les feuilles du chêne.)

NEUROTRICHE n. m. Genre de mammifères insectivores, du groupe des desmans, dont l'espèce type est propre aux montagnes occidentales de l'Amérique du Nord.

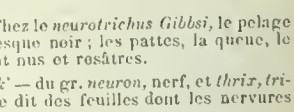
Neurotriche.

— ENCYCL. Les *neurotriches* sont de petits desmans dont les pattes antérieures, courtes et élargies, fouisseuses, ont des ongles puissants. Chez le *neurotrichus Gibbsi*, le pelage est d'un vert doré presque noir; les pattes, la queue, le museau en trompe sont nus et rosâtres.

NEUROTRIQUE (*trik'* — du gr. *neuron*, nerf, et *thrix, trikhos*, poil) adj. Bot. Se dit des feuilles dont les nervures sont velues.

NEUROTROPIS n. m. Bot. Syn. de THLASPI.

NEUSALZ, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Liegnitz], au confluent de l'Oder et du Siegesbach; 10.851 h. Forges. Vignobles.

NEUSATZ (*Narisod* ou *Ujvidek*), ville d'Austro-Hongrie (Hongrie), dans le comitat de Bacs-Bodrog, sur le Danube, en face de la forteresse de Peterwardein; 25.000 hab., en majorité serbes et allemands. Commerce de céréales et de vins. Transit important avec la Turquie d'Europe. Résidence de l'évêque grec de Bacs. — Ch.-l. d'un district peuplé de 51.000 hab.

NEUSE, fleuve de l'est des Etats-Unis (Caroline du Nord). Il coule vers le S.-S.-E., passe à 12 kilom. de Raleigh, et, arrivé à New-Bern, se déploie dans un estuaire de 40 kilom. de long, qui s'ouvre sur la lagune littorale de Pamplico; 500 kilom., bassin de 18.500 kilom. carr.

NEUSIEDL (LAC DE), lac de la Hongrie occidentale, le *Ferté Tava* des Hongrois, miroitant à 115 mètres d'altitude. De forme allongée, il varie extrêmement suivant la sécheresse de l'année, de 400 kilom. carr. jusqu'à disparaître, à l'exception de quelques flaques. A l'E., « une digue de 7.586 mètres le sépare d'un immense marais à demi desséché, le Hansag ».

NEUSIEDL-AM-SEE, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Wieselburg]), à l'extrémité septentrionale du *lac de Neusiedl*; 2.899 hab. Papeterie. Vignobles.

NEUSOHL, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie), ch.-l. du comitat de Sohl, au confluent du Gran et de la Bistritza; 7.185 hab. Evêché catholique. Hôtel des Mines, qui fut la résidence de Mathias Corvin. Fonderie de cuivre. Fabriques de papiers, draps.

NEUSS, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), sur le canal du Nord, près du Rhin; 25.032 hab.

Ch.-l. de cercle. Industrie active (papiers, fonderies de fer, soieries et cotonnades, minoteries et huileries). Neuss tire son origine d'un camp romain (*Novesium*); elle fut assiégée en 1474 par Charles le Téméraire, et détruite en 1586 par le duc de Parme, prise par Bernadotte en 1794. De 1794 à 1813, elle fut une ville française.

NEUSSARGUES-MOISSAC, comm. du Cantal, arrond. et à 10 kilom. de Murat; 905 hab. Ruines de plusieurs châteaux. Grotte curieuse. Cascade. Ch. de f. P.-O. et du Midi.

NEUSTADT, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dantzig]), sur la Rheda, tributaire de la mer Baltique; 5.925 hab. Ch.-l. de cercle. Fabriques de ciment. Scieries.

NEUSTADT, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Dresde]), sur la Polenz, affluent de l'Elbe; 4.365 hab. Fabrique de fleurs artificielles; coutellerie. Eaux minérales.

NEUSTADT (WIENER-). Géogr. V. WIENER-NEUSTADT.

NEUSTADT-AN-DER-AISCH, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Moyenne-Franconie]); 3.755 hab. Ch.-l. de district. Bibliothèque riche en incunables.

NEUSTADT-AN-DER-HAARDT, ville d'Allemagne (Bavière [cercle du Palatinat-Rhénan]), sur le Speierbach, affluent du Rhin, au pied du versant oriental du Haardt; 16.000 hab. Fabriques de drap, de meubles, de papiers. Vignoble. Commerce de vins blancs et mousseux et de fruits. Papeterie; brasserie; distillerie.

NEUSTADT-AN-DER-HEIDE, ville d'Allemagne (duché de Saxe-Cobourg-Gotha), sur la Roden (bassin du Rhin); 5.451 hab. Fabrique de porcelaine.

NEUSTADT-AN-DER-METTAU, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Königgrätz]); 2.700 hab. Ch.-l. de district. Fabrique de draps. Sources minérales.

NEUSTADT-AN-DER-ORLA, ville d'Allemagne (gr.-duché de Saxe-Weimar); 6.030 hab. Ch.-l. de district. Fabriques de drap, de meubles, de ciment; quincaillerie.

NEUSTADT-AN-DER-SAALE, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Basse-Franconie]), au confluent de la Brend avec la *Saale* franconienne; 2.071 hab. Ch.-l. de district. Vignobles. Grand marché de bestiaux. Sur la rive opposée de la Saale, station d'eaux minérales de Neuhaus.

NEUSTADT-BEI-MAGDEBOURG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Magdebourg]); 27.110 hab. Cette ville, autrefois indépendante, a été incorporée à *Magdebourg*. Sucreries; chocolat. Port sur l'Elbe.

NEUSTADT-BEI-PINNE, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Posen]), à la source d'un tributaire de l'Obra (bassin de l'Oder); 2.600 hab. Fonderie de fer.

NEUSTADT-EBERSWALDE, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]), au confluent du canal Finow et de la Schwärze; 16.114 hab. Ateliers de constructions de chemins de fer; fonderie de fer. Aux environs, fabriques de papier. Eaux minérales.

NEUSTADTEL, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]); 4.316 hab. Fabriques de dentelles, de meubles. Mines d'argent, de cobalt, de bismuth et de nickel.

NEUSTADT-IN-OBERSCHLESIEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]), sur la Prudnik; 19.244 hab. Ch.-l. de cercle. Toile damassée.

NEUSTADTL, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Bunzlau]), sur la Wittig (bassin de l'Oder); 4.500 hab. Fabriques de porcelaines et de cachemires.

NEUSTADTL-AN-DER-WAAG (en hongr. *Ujhely-Vag*), ville d'Austro-Hongrie (Hongrie), ch.-l. du comitat de Zemplin; 13.017 hab. Industrie très active (manufacture de tabac, brasserie, minoterie).

NEU-STETTIN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Köslin]), entre les lacs Streitzig et Vilm, qui s'écoulent dans la Netze; 9.226 hab. Ch.-l. de cercle. Fonderie de fer et fabrique de machines.

NEU-STRELITZ, ville d'Allemagne, capitale du grand-duché de Mecklembourg-Strelitz, entre les lacs de Glambeck et de Zierk; 11.344 hab. Château ducal. Fonderie de fer; fabriques de machines, de drap.

NEUSTRIE, un des Etats de la France mérovingienne. Son nom signifie proprement le *royaume de l'Ouest, ce qui n'est pas l'Austrasie*. La Neustrie fut constituée par le partage de 567, survenu entre les fils de Clotaire, à la suite de la mort de l'un d'entre eux, Caribert, roi de Paris, dont les domaines furent répartis entre Sigebert, roi de Metz, et Chilpéric, roi de Soissons. L'opposition entre la Neustrie et l'Austrasie, nettement marquée dans la géographie, l'était encore plus dans le caractère des populations, par suite de la prédominance, en Neustrie, de l'élément gallo-romain, au contact duquel les barbares saliens s'étaient policés peu à peu, tandis que l'Austrasie, en contact perpétuel avec les peuplades germaniques, restait rebelle à toute culture. Le premier roi de Neustrie, Chilpéric, fut un véritable barbare romanisé, qui songea un moment à restaurer dans ses Etats l'administration et la fiscalité impériales : il en fut détourné par le conflit avec l'Austrasie, causé par le meurtre de Galeswinthe, lutte qui se termina, après son propre assassinat et la rivalité de Frédégonde et de Brunehaut, par le triomphe des Neustriens, à qui les grands d'Austrasie, mécontents de leur vieille reine autoritaire, livrèrent Brunehaut. — Réunie à l'Austrasie sous les règnes de Clotaire II et de Dagobert Ier, la Neustrie en fut disjointe de nouveau, en 638, au profit de Clovis II, et elle s'accrut de la Bourgogne. C'était le moment où se fortifiait la mairie du palais, avec Ega, puis Erkinoald et surtout Ebroïn, qui lui donna un caractère nettement antiaristocratique, dépouillant les leudes et les évêques et faisant enfin emprisonner, puis mutiler cruellement le chef des seigneurs et des prélats révoltés, saint Léger (678). Deux ans après, éclatait un nouveau conflit avec l'Austrasie, où s'étaient réfugiés nombre de seigneurs neustriens, mécontents. La lutte, d'abord favorable à la Neustrie (bataille de Latofao, en 680), changea de face après l'assassinat d'Ebroïn, en 681. Le nouveau maire du palais, Bertaire, fut battu dans la bataille de Testry, qui marque la fin de l'existence politique de la Neustrie, où ne règnent plus que des fantômes de rois. Clovis II (638-657), Clotaire III (657-660), Childéric II (660-675), Thierry III (675-691), Clovis III (691-695), Childebert III (695-711), Dagobert III (711-715), Chilpéric II (717-722), souverains nominaux plutôt que réels, s'étaient succédé, pendant cette dernière période, sur le trône de Neustrie, le gouvernement effectif appartenant à la puissante maison des Pépin.

NEUSTRIEN (*stri-in*) n. m. Nom spécifique d'un poisson du genre labre.

NEUSTRIEN, ENNE (*stri-in, ène*), personne née en Neustrie ou qui habitait ce pays. — *Les* NEUSTRIENS. ‖ On dit aussi NEUSTRASIEN, ENNE.

— Adjectiv. : *Royaume* NEUSTRIEN ou NEUSTRASIEN.

— Poétiq. Normand :

> Du pommier *neustrien* ainsi le jus brillant
> Prodigue aux moissonneurs son nectar pétillant.
> DELILLE.

NEUTEICH, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dantzig]), sur la Schwente, petit fleuve côtier qui s'écoule dans le Frische-Haff; 2.639 hab. Sucrerie, malterie.

NEU-TITSCHEIN (en tchèque *Nowy-Jicin*), ville d'Austro-Hongrie (Moravie), sur la *Titsch*, affluent de l'Oder; 11.562 hab. Ch.-l. de cercle. Lainages.

NEUTRA, NYITRA ou **NYTRA**, rivière du nord-ouest de la Hongrie, tributaire du Danube. La Neutra naît au cœur de la partie occidentale des Karpathes, au mont Fatskof, et coule, dans une profonde et tortueuse vallée, dans la direction générale du S.-S.-O. Elle arrose Nagy-Tapolesany, *Neutra*, Ersek-Ujvar, reçoit la Zitva, et atteint le Danube, rive gauche, en aval de son confluent avec le Vag. Cours 180 kilom. environ.

NEUTRA ou **NYITRA**, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie), chef-lieu du comitat du même nom, sur la *Neutra*; 9.000 hab. Commerce de céréales; vins. Ch.-l. d'un district peuplé de 43.000 hab.

NEUTRA ou **NYITRA**, comitat du nord-ouest de la Hongrie, compris entre les provinces de Moravie et de Basso-Autriche et les comitats hongrois de Turocs, de Bacs, de Komarom, de Preshourg, et formé par la vallée supérieure de la *Neutra*. Superf. 5.750 kilom. carr.; pop. 375.000 hab. Ch.-l. *Neutra*. Sol montagneux et fertile.

NEUTRALEMENT adv. Gramm. Au neutre; comme verbe neutre : *Verbe employé* NEUTRALEMENT.

NEUTRALISANT (*zan*), **ANTE** adj. Qui neutralise : *Inertie* NEUTRALISANTE.

— Chim. Qui neutralise, qui est propre à neutraliser : *Substance* NEUTRALISANTE.

— Substantiv. n. m. : *Un* NEUTRALISANT.

NEUTRALISATION (*si-on*) n. f. Action de neutraliser : *La* NEUTRALISATION *des forces opposées produit l'équilibre.*

— Chim. Action par laquelle les réactions propres aux bases et aux acides sont détruites, lorsque ces éléments viennent à se combiner de façon à former certains sels, dits « sels neutres ».

— Dr. intern. Situation faite à certaines personnes (ambulanciers) ou à certaines choses (maisons, terrains) que des belligérants s'engagent à respecter. ‖ Action de déclarer neutre un territoire, une ville, etc.; son résultat.

NEUTRALISER (de *neutre*) v. a. Détruire, affaiblir par une action contraire : NEUTRALISER *les efforts de quelqu'un.*

— Chim. Rendre neutre : *L'eau zinguée* NEUTRALISE *les liquides mercurialisés.* (Raspail.)

— Polit. Déclarer neutre un territoire, une ville; etc.

Se neutraliser, v. pr. S'annihiler réciproquement : *Deux forces égales* SE NEUTRALISENT *par la rivalité.* (E. de Gir.) ‖ Se rendre neutre en se combinant : *Lorsqu'un acide et un oxyde se combinent, ils* SE NEUTRALISENT *en totalité ou en partie.*

NEUTRALITÉ n. f. Etat de celui qui reste neutre, qui ne se déclare pour aucun parti : *Garder une stricte* NEUTRALITÉ. ‖ Spécialem. Etat de ceux qui ne prennent point parti entre des belligérants. ‖ *Neutralité armée*, Etat d'une puissance qui, sans prendre parti entre des belligérants, met sur pied des forces suffisantes pour faire respecter sa neutralité.

— Chim. et physiq. Etat, qualité d'un corps neutre.

— ENCYCL. Chim. La notion de *neutralité* dérive de celles d'acidité et de basicité; mais il est difficile d'en donner une définition absolue. Théoriquement, on devrait obtenir une liqueur neutre en mélangeant un équivalent d'acide (p. ex. : $36^{gr},6$ HCl) avec une molécule de soude, soit 40 grammes de NaOH; mais les réactifs ne se combinent pas en totalité, et l'équilibre n'atteint pas toujours sa position théorique, la solution aqueuse restant acide ou basique. Pratiquement, on définit la neutralité à l'aide de substances qui présentent vis-à-vis des bases ou des acides des colorations différentes, et qu'on appelle « indicateurs », comme, par exemple, le tournesol, la phtaléine du phénol, le méthylorange, le bleu CBBBB, etc.; mais cette définition comporte plus d'une indécision. Le tournesol, par exemple, entre ses deux nuances extrêmes rouge et bleu, prend une série de colorations intermédiaires, lesquelles exigent le choix d'une nuance étalon, dite « de virage », qui définira la cessation de l'état d'acidité.

En outre, les divers indicateurs ne sont nullement comparables entre eux : ainsi, par exemple, si l'on prend trois portions égales d'une même solution d'acide phosphorique PO^4H^3 et qu'on les colore respectivement en rouge par méthylorange, rouge par tournesol ou blanc par bleu CBBBB, puis qu'on y ajoute graduellement des quantités égales d'une même solution de soude, la première solution virera au jaune, c'est-à-dire passera par la neutralité avant la seconde, et celle-ci virera à son tour au bleu en passant par la neutralité bien avant la troisième. A un moment donné, une même solution serait donc, suivant l'indicateur employé, acide, neutre ou alcaline; il est, en conséquence, de toute nécessité, pour définir la neutralité comme état intermédiaire entre l'acidité et la basicité, de spécifier l'indicateur employé et même la nuance de virage. Sous ces réserves, la notion de neutralité rend de grands services dans les dosages alcalimétriques avec indicateurs.

A côté de cette neutralité relative, il en existe une autre absolue : c'est celle des corps qui, n'étant ni acides, ni basiques, sont toujours sans action sur les indicateurs; ainsi les carbures d'hydrogène gras ou aromatiques, les éthers oxydes, les éthers sels, etc.

— Dr. intern. On distingue deux sortes de *neutralités* : une neutralité *extraordinaire et perpétuelle*, et la neutralité *temporaire*.

1° *Neutralité extraordinaire et perpétuelle.* — La neutralité perpétuelle assure à un Etat des relations pacifiques avec les autres pays; elle lui défend de faire des guerres offensives. C'est par des conventions internationales que cette situation est octroyée à un Etat; en général, elle est garantie par les puissances qui l'ont établie. Pareille situation est celle de la Suisse, de la Belgique, du grand-duché de Luxembourg.

2° *Neutralité ordinaire et temporaire.* — Les Etats qui, au début d'une guerre, veulent demeurer neutres, publient généralement une déclaration de neutralité. L'Etat neutre doit s'abstenir de tout acte hostile. Il doit s'opposer aux actes que les belligérants voudraient commettre sur son territoire. Il ne doit pas, d'autre part, commettre d'ingérence directe dans les hostilités : il ne saurait fournir à un des belligérants des armes de guerre et autres choses susceptibles de servir aux usages militaires, ni lui permettre d'enrôler des troupes sur son territoire. Il ne peut pas non plus autoriser, sur son propre territoire terrestre, le passage des armées d'un belligérant; s'il lui est permis de laisser passer des navires de guerre dans ses eaux territoriales, il ne doit admettre le séjour de ces navires que dans des conditions spéciales. Il doit veiller à ce que l'un des belligérants n'arme dans ses ports aucun bâtiment de guerre, ni aucun corsaire.

Les neutres ont droit au respect de leur territoire par les belligérants; la personne et les biens des sujets neutres doivent être protégés sur le territoire des belligérants; enfin, le commerce des neutres entre eux et même avec les belligérants est libre, en tant qu'il ne doit pas constituer une aide pour les Etats ennemis.

NEUTRE (du lat. *neuter*, ni l'un ni l'autre) adj. Qui ne se prononce point entre des personnes ou des partis opposés : *Un dictionnaire est un livre* NEUTRE. (E. de Gir.)

— Qui n'est ni bon ni méchant, ou mauvais : *Une nature* NEUTRE.

— Biol. Se dit des individus asexués, que l'on observe surtout chez les espèces sociales (abeilles, fourmis, etc.). ‖ Substantiv. : *Un* NEUTRE.

— Bot. Se dit des fleurs privées d'organes sexuels, et par conséquent réduites aux seules enveloppes florales.

— Chim. *Sel neutre*, Sel qui n'est ni acide ni basique. V. NEUTRALITÉ.

— Géol. S'applique aux roches intermédiaires entre les acides et les basiques. (Elles sont caractérisées par une teneur en silice de 55 à 65 p. 100.)

— Gramm. Se dit, dans certaines langues, d'un troisième genre qui n'est ni masculin, ni féminin, et des mots qui ont ce genre, ou, plus exactement, qui n'ont pas de genre : *Genre* NEUTRE. *Nom, Adjectif* NEUTRE. ‖ Se dit de certains verbes dont l'action ne sort pas du sujet, et qui, par conséquent, ne peuvent avoir de régime direct : Vivre, aller, marcher *sont des verbes* NEUTRES. (Syn. INTRANSITIF.) ‖ *Verbes neutres passifs*, Verbes pronominaux ayant un sens passif, comme *se vendre*, pour *être vendu*. — Verbes neutres qui se conjuguent avec l'auxiliaire *être*, comme *aller, venir, tomber*, etc., et plus exactement de certains verbes pronominaux dont l'action ne sort pas du sujet, et qui n'ont qu'un régime direct apparent, comme *se repentir, se souvenir*, etc. Verbes latins neutres, de forme active aux temps simples et passive aux temps composés, comme le verbe *gaudere*, qui fait au parfait *gavisus sum*.

— Politiq. Qui ne prend point parti entre les puissances belligérantes : *Etat, Prince* NEUTRE. ‖ Se dit d'une ville, d'un territoire qui appartient à un Etat neutre, ou dont les belligérants reconnaissent la neutralité.

— Physiq. Se dit des corps qui ne présentent aucun phénomène électrique. ‖ *Ligne neutre*, Ligne qui, dans un corps dont les fluides électriques ou magnétiques occupent les pôles, ne présente aucun phénomène d'électricité ou de magnétisme. V. AIMANT.

— n. m. Gramm. Genre neutre : *Adjectif au* NEUTRE.

— Politiq. Nation neutre : *Protéger les* NEUTRES. ‖ *Droit des neutres*. Droit que les belligérants reconnaissent aux Etats qui ne prennent aucune part à la guerre.

— ENCYCL. Gramm. Le genre *neutre* ne se trouve guère que dans les langues indo-européennes, où il est d'ailleurs d'origine relativement récente. Il résulterait de la généralisation analogique d'un accident phonétique. Soit un nom de chose appartenant aux thèmes en *-o-* : ce mot, étant plus souvent employé comme objet (régime) que comme sujet, apparaissait d'ordinaire sous la forme en *-om*; d'où l'habitude, de plus en plus tyrannique, d'user seulement de la forme en *-om* partout ailleurs qu'aux cas obliques. Il est presque impossible, dans les langues indo-européennes qui possèdent le neutre (sanscrit, grec, latin, allemand, etc.) d'expliquer pourquoi tel mot est du neutre plutôt que du masculin ou du féminin. Il y a toutefois des cas où le neutre semble n'être pas seulement formel, mais logique. Par exemple, dans la phrase, *hoc te precor*, « je te demande ceci », le neutre *hoc* est réellement un indéterminé. En français, le neutre a disparu, et les substantifs neutres sont devenus en général masculins. Le français a d'ailleurs le neutre logique, mais il l'exprime tantôt par le masculin (*il pleut* : cf. l'allemand *es regnet*), tantôt par le féminin : *c'est une* chose *monstrueuse* (en grec *ti*); *les* affaires *vont bien* (en grec *ta pragmata*). L'élimination du neutre avait déjà commencé en latin populaire, qui disait *cælus, collus, dorsus*, etc.

— Les verbes neutres français qui se conjuguent toujours avec l'auxiliaire *être* dans leurs temps composés sont : *aller, arriver, décéder, devenir, éclore, intervenir, mourir, naître, parvenir, provenir, rester, revenir, survenir, venir*. Parmi les autres, ceux qui marquent toujours l'action ne prennent que l'auxiliaire *avoir*; ceux, au contraire, qui marquent tantôt l'action seule, tantôt l'action et l'état, prennent *avoir* dans le premier cas, *être* dans le second.

— Zool. Les *neutres* sont des femelles stériles. On les rencontre chez les guêpes, abeilles, bourdons et fourmis, et aussi chez les termites (orthoptères pseudo-névroptères). Ils forment toujours la plus nombreuse population des nids, ruches et fourmilières. H. Spencer, Emery et O. Hertwig pensent que leur apparition est liée à une nourriture insuffisante et spéciale, les dispositions organiques particulières à ces neutres (aiguillons, pinces des termites soldats, par exemple) étant des caractères ataviques de l'ancêtre non social qui ont disparu chez l'individu sexué. Ce sont les neutres qui construisent, entretiennent, défendent

et approvisionnent la demeure commune, qui élèvent les larves, s'occupent de tous les travaux. Les anciens auteurs appelaient ces neutres des *mulets*. On les nomme ordinairement *ouvrières*; mais, chez les fourmis et les termites, on en distingue plusieurs formes, notamment les *soldats*, individus grands, à forte tête garnie de puissantes mandibules.

NEUTREMENT adv. S'est dit pour NEUTRALEMENT.

NEUTRIFLORE (du lat. *neuter, neutri*, neutre, et *flos, oris*, fleur) adj. Bot. Dont les fleurs sont neutres : *Calathide* NEUTRIFLORE.

NEUTROPHILE (du lat. *neuter*, neutre, et du gr. *philos*, ami) adj. || *Granulation neutrophile*, Granulation que l'on observe presque exclusivement chez certains leucocytes polynucléaires de l'homme, et qui ne se colorent que par des mélanges de couleurs d'aniline acides et basiques mélange d'Ehrlich. || Par ext. Se dit des polynucléaires, qui présentent des granulations neutrophiles.

NEU-ULM, ville d'Allemagne roy. de Bavière (cercle de la Souabe), sur le Danube, en face d'Ulm; 8.684 hab.

NEUVAIN (*vin*) n. m. Strophe de neuf vers. (On y trouve un arrêt du sens ordinairement après le quatrième vers et souvent après le septième.)

NEUVAINE (*vène* — rad. *neuf*) n. f. Relig. Série de prières, souvent accompagnée d'actes de dévotion ou de pratiques de pénitence, que l'on continue durant neuf jours, dans l'intention d'obtenir une grâce particulière : *Faire une* NEUVAINE *à Notre-Dame.*

— Autref. Réunion de neuf personnes, de neuf choses :

> Des Muses conduisant la *neuvaine* céleste.
> RONSARD.

— Métrol. Ancienne mesure lyonnaise pour le blé.

NEUVE-ÉGLISE, comm. de Belgique (Flandre-Occident.) (arrond. d'Ypres); 2.319 hab. Cordages.

NEUVÉGLISE, comm. du Cantal, arrond. et à 20 kilom. de Saint-Flour; 1.865 hab.

NEUVEMENT adv. D'une manière neuve. (Vieux.)

NEUVES-MAISONS, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 10 kilom. de Nancy, près de la Moselle; 2.396 hab. Mine de fer; forges. Port sur le canal de l'Est.

NEUVETÉ (rad. *neuf*) n. f. Droit que payait un bateau, la première fois qu'il entrait à Paris. (Vieux.)

NEUVEVILLE allem. *Neuenstadt*), ville de Suisse (cant. de Berne), sur le lac de Bienne; 2.368 hab. Industrie de l'horlogerie, culture de la vigne.

NEUVEVILLE-LÈS-RAON (LA), comm. des Vosges, arrond. et à 17 kilom. de Saint-Dié, sur la Meurthe, en aval de son confluent avec la Plaine; 2.704 hab. Boisselleries, lainages, papeterie. Roche et grotte de Fancompierre.

NEUVIC, ch.-l. de cant. de la Corrèze, arrond. et à 21 kilom. d'Ussel, près de l'endroit où la Vionsonne (affl. de la Dordogne) s'enfouit dans de profondes grottes; 3.081 hab. Belle église du XIIe siècle. Restes de fortifications et de deux châteaux. — Le canton a 10 comm. et 11.152 hab.

NEUVIC, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 29 kilom. de Limoges, près de la forêt de Châteauneuf; 2.023 hab.

NEUVIC (en lat. *Novus Vicus*), ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 23 kilom. de Ribérac, près de l'Isle; 2.381 hab. Ch. de f. Orléans. Terre réfractaire. Fabrique de chaussures. Eglise en partie du XIIe siècle. Beau château de la Renaissance. — Le canton a 11 comm. et 8.019 hab.

NEUVIEME (rad. *neuf*) adj. Qui vient immédiatement après le huitième : *Septembre est notre* NEUVIÈME *mois.*

— Substantiv. Personne qui occupe le neuvième rang, la neuvième place : *Être la* NEUVIÈME *de sa classe.*

— n. m. Neuvième jour : *Le* NEUVIEME *de la lune. Le* NEUVIÈME *d'avril.* || Neuvième mois de la grossesse : *Femme qui entre dans son* NEUVIÈME. (Sens vieillis.) || Neuvième régiment : *Un sergent du* NEUVIEME *de ligne.*

— Neuvième partie d'un tout : *Avoir un* NEUVIEME *dans une affaire.*

— n. f. La neuvième classe d'un lycée : *Un élève de* NEUVIEME.

— Musiq. Intervalle de neuf degrés d'une note à une autre.

— ENCYCL. Musiq. La *neuvième* n'est autre chose que le redoublement de la seconde à l'octave supérieure. Au point de vue de l'harmonie, elle forme dissonance, qu'elle soit majeure ou mineure, et, comme toute dissonance, elle doit faire sa résolution en descendant d'un degré, à moins que, selon l'enchaînement harmonique, elle reste en place en devenant consonance sur l'accord suivant. Mais, en aucun cas, elle ne saurait monter.



Accord de neuvième.

L'accord de neuvième est formé de quatre tierces superposées, comme ci-contre :

NEUVIEMEMENT adv. En neuvième lieu.

NEUVILLE, ch.-l. de cant. de la Vienne, arrond. et à 12 kilom. de Poitiers; 3.142 hab. Ch. de f. Etat. Huileries, vins. Domaine de Mavault, vieux manoir du Furigny. — Le canton a 11 comm. et 11.017 hab.

NEUVILLE, comm. du Calvados, arrond. et à 4 kilom. de Vire; 1.082 hab. Eglise romane, tour du XVIIe siècle, tombes anciennes. Château du XVIe siècle, avec tours et pont-levis, ruines du château de Tracy.

NEUVILLE ou **NEUVILLE-LE-POLLET**, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 3 kilom. de Dieppe; 2.161 h. *Oppidum* gaulois dit la *cité de Limes* et station de bains de mer de Puys-sur-la-Manche, célèbre par le séjour des deux Alexandre Dumas.

NEUVILLE (Charles FREY de), prédicateur jésuite, né à Mesnil-Hue (Manche) en 1693, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1774. Prédicateur distingué, il obtint, après l'expulsion des jésuites, de rentrer en France. Il a publié, outre les *Oraisons funèbres* du cardinal Fleury et du maréchal de Belle Isle, le recueil de ses *Sermons* (1777), plusieurs fois réédités.

NEUVILLE (HYDE de). V. HYDE DE NEUVILLE.

NEUVILLE (*Alphonse*-Marie DE), peintre français, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) en 1836, mort à Paris en 1885. Elève de Picot et d'Eugène Delacroix, il débuta au Salon de 1859 avec le *5e Bataillon de chasseurs à la batterie Gervais* (siège de Sébastopol). En 1861, il présenta au Salon ses *Chasseurs de la garde à l'attaque du Mamelon-Vert*, morceau peint solidement, qui lui valut une seconde médaille. Le tableau le plus populaire du peintre est les *Dernières cartouches*, composition mouvementée et poignante. *Une surprise aux environs de Metz*; *Attaque, par le feu, d'une maison barricadée et crénelée*; *Combat sur une voie ferrée*, sont des œuvres très personnelles, d'un tempérament puissant. De Neuville, peintre militaire de grande valeur, vaut surtout par des qualités de mouvement et de couleur, plutôt que de dessin. Citons encore : *la Passerelle de la gare de Styring*; *la Bataille de Forbach le 6 août 1870*; *le Cimetière de Saint-Privat* et *le Porteur de dépêches*. De Neuville a composé avec Detaille le panorama de Rezonville, qui a compté parmi les meilleures œuvres de ce genre.



A. de Neuville.

NEUVILLÉ (Didier-Pierre CHICANAU de), littérateur français, né à Nancy en 1720, mort à Toulouse en 1780. Il servit dans les gardes du roi Stanislas, puis se rendit à Paris, exerça pendant quelque temps la profession d'avocat et fut ensuite inspecteur de librairie à Nîmes. Il entra plus tard dans les ordres et obtint une chaire d'histoire à Toulouse. Neuvillé a publié, sans nom d'auteur, diverses compilations : *Considérations sur les ouvrages d'esprit* (1748); *Dictionnaire philosophique* ou *Introduction à la connaissance de l'homme* (1751); etc.

NEUVILLE-AU-PONT (LA), comm. de la Marne, arr. et à 6 kilom. de Sainte-Menehould, sur l'Aisne; 885 hab. Ch. de f. Est. Briqueterie. Eglise des XIVe, XVe et XVIe s.

NEUVILLE-AUX-BOIS, ch.-l. de cant. du Loiret, arr. et à 20 kilom. d'Orléans, près de la forêt d'Orléans et de la Laye; 2.519 hab. Ch. de f. Orléans. Elève de mérinos; apiculture. Commerce de cire. Eglise du XVe siècle. — Le canton a 10 comm. et 8.273 hab.

NEUVILLE-AUX-JOÛTES (LA), comm. des Ardennes, arrond. et à 24 kilom. de Rocroi; 902 hab.

NEUVILLE-CHAMP-D'OISEL (LA), comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 12 kilom. de Rouen; 937 hab.

NEUVILLE-EN-FERRAIN, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 14 kilom. de Lille, dans la plaine de Flandre; 4.274 hab. Distillerie de grains, fabrique de navettes, de tapis, d'étoffes pour ameublement.

NEUVILLE-LES-DAMES ou **NEUVILLE-SUR-RENON**, comm. de l'Ain, arrond. et à 32 kilom. de Trévoux, dans la Bresse, sur le *Renon*, affluent de la Veyle; 1.507 hab.

NEUVILLE-SAINT-RÉMY, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 2 kilom. de Cambrai, sur l'Escaut; 1.588 hab. Huileries, briqueteries, sucreries.

NEUVILLE-SAINT-VAAST, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 6 kilom. d'Arras, entre la Scarpe et la Souchez; 1.239 hab. Brasseries. Eglise du XVIIe siècle.

NEUVILLE-SUR-AIN, comm. de l'Ain, arrond. et à 19 kil. de Bourg, au-dessus de l'Ain; 1.351 hab.

NEUVILLE-SUR-L'ESCAUT, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 15 kilom. de Valenciennes, sur l'Escaut canalisé; 1.577 hab. Mines de houille; sucrerie; fours à chaux.

NEUVILLE-SUR-SAÔNE, ch.-l. de cant. du Rhône, arrond. et à 11 kilom. de Lyon, sur la rive gauche de la Saône; 3.257 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Sources froides ferrugineuses, bicarbonatées. Manufactures de foulards, de coton filé, impressions sur étoffes; minoterie, fabrique de produits chimiques. Ancienne capitale du Franc-Lyonnais. — Le canton a 14 comm. et 23.089 hab.

NEUVILLE-SUR-SARTHE, comm. de la Sarthe, arrond. et à 8 kilom. du Mans, sur la *Sarthe*; 1.266 hab. Ch. de f. Ouest. Fabrique de conserves alimentaires. Eglise des XIIIe et XVe siècles. Ancien manoir.

NEUVILLY, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 21 kilom. de Cambrai; 2.568 hab. Ch. de f. Nord. Brasseries, sucrerie; fabrique de chicorée.

NEUVIZYEN (*zi-in*) adj. Se dit du sous-étage géologique formant la partie inférieure de l'étage oxfordien.

— n. m. : *Le* NEUVIZYEN.

NEUVY, comm. de l'Allier, arrond. et à 4 kilom. de Moulins, entre deux affluents de l'Allier; 879 hab. Eglise en partie du XIe siècle. Château de *Toury-sur-Allier* (XVe s.). Château moderne, style Renaissance.

NEUVY-BOUIN, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 18 kilom. de Parthenay; 992 hab. Granit.

NEUVY-EN-MAUGES, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 27 kilom. de Cholet, au-dessus d'un affluent du Jou; 1.028 hab. Fabrication du cholet.

NEUVY-GRANDCHAMP, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 37 kilom. de Charolles, au-dessus du Blandean; 1.392 hab. Mines de fer et de cuivre. Forges, hauts fourneaux. Eglise du XIe au XVe siècle.

NEUVY-LE-ROI, ch.-l. de cant. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 24 kilom. de Tours, sur un plateau, près du Long; 1.179 hab. Ch. de f. de Port-Boulet à Châteaurenault. Eglise des XIIe, XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles. Dolmen au *Brouillard*. — Le canton a 11 comm. et 8.702 hab.

NEUVY-PAILLOUX, comm. de l'Indre, arrond. et à 13 kilom. d'Issoudun, sur la Palnetto; 1.045 hab. Ch. de f. Orléans. Etablissement d'apiculture. Clocher roman.

NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE, ch.-l. de cant. de l'Indre, arrond. et à 15 kilom. de La Châtre, sur la Bouzanne; 2.776 hab. Culture de céréales; fours à chaux, tuileries et briqueteries; extraction de phosphate de chaux. Eglise du milieu du XIIe siècle, bâtie sur le modèle de l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem. Au XIIIe siècle, on y a ajouté une nef. — Le canton a 12 comm. et 12.414 hab.

NEUVY-SAUTOUR, comm. de l'Yonne, arrond. et à 28 kilom. de Tonnerre; 1.169 hab. Ch. de f. E. Commerce de bestiaux. Vins ordinaires. Fours à chaux, huilerie, fabrique de poteries. Eglise remarquable, avec portail du XVIe s.

NEUVY-SUR-BARANGEON, comm. du Cher, arrond. et à 28 kilom. de Bourges, en Sologne, sur le *Barangeon*; 1.431 hab. Eglise en partie du XIIe siècle. Ruines romaines.

NEUVY-SUR-LOIRE (lat. *Noviodunum*), comm. de la Nièvre, arrond. et à 14 kilom. de Cosne, au confluent de la Vrille et de la Loire; 1.429 hab. Fabrique d'ocre; poteries. Eglise des XIIIe et XVIe siècles.

NEUWEDELL, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Francfort]), sur la Drage (bassin de l'Oder); 2.884 hab.

NEUWERK, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), près de la Niers, affluent de la Meuse; 7.159 hab. Filature de coton; tissage.

NEUWIED, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Coblentz]), sur le Rhin, un peu en amont du confluent de la *Wied*; 10.609 hab. Ch.-l. de cercle. Château des princes de Wied. Métallurgie; forges. Combats des 12 août et 15 septembre 1795, entre les Autrichiens et les Français qui passent le Rhin. Victoire du général Hoche sur l'Autrichien Werneck (avr. 1797).

NEUWIED (Alexandre-Philippe-Maximilien, prince DE), naturaliste allemand, né à Neuwied en 1782, mort en 1867. Il fit un voyage d'exploration au Brésil et dans l'Amérique du Nord, et revint avec de riches collections. Il a publié : *Voyage au Brésil* (1819-1820) et *Voyage à travers l'Amérique du Nord* (1838-1843). Son nom a été donné aux orchidacées du genre *neuwiédie.*

NEUWILLER ou **NEUWEILLER**, ville d'Allemagne (Alsace-Lorraine [Basse-Alsace]), dans les Vosges septentrionales; 1.401 hab. Vins rouges estimés. Tire son origine d'une abbaye de bénédictins, fondée au VIIIe siècle et supprimée en 1789. Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul du XIIe siècle, à laquelle est accolée une chapelle à deux étages, avec crypte (Xe s.).

NEUZEN, ville des Pays-Bas (prov. de Zélande), sur le Hont, l'un des estuaires de l'Escaut, à l'embouchure du canal de Gand; 6.000 hab.

NÉVA (la), fleuve de la Russie d'Europe (gouv. de Saint-Pétersbourg), tributaire du golfe de Finlande. Elle sort de la partie occidentale du lac Ladoga, en deux émissaires, qui se réunissent bientôt près de Schlusselbourg et coulent vers le S.-O. La Néva oblique ensuite peu à peu vers le N.-O., traverse Saint-Pétersbourg, où son cours se ramifie en deux bras : la Grande et la Petite Néva, puis en un nombre plus considérable de chenaux, avant d'atteindre la *baie de la Néva*, par une embouchure embarrassée de bancs de sables. Approfondie à 5 mètres, doublée par un canal qui part de Cronstadt, la Néva est devenue la grande voie d'accès du commerce maritime vers Saint-Pétersbourg. Cours 75 kilom. environ. Eaux abondantes, sans grande pente, donnant lieu à de terribles inondations.

NÉVACHE (MASSIF DE), massif des Alpes dauphinoises, à la frontière d'Italie, entre le col du mont Genèvre (1.854 m.) et le Thabor (3.205 m.). Pics de 2.500 à plus de 3.000 mètres; beaucoup de petits lacs, torrents descendant à la Clairée, branche mère de la Durance.

NEVADA (SIERRA), massif montagneux de l'Espagne méridionale, formant le faîte de partage des eaux entre le Guadalquivir et les petits fleuves côtiers tributaires de la Méditerranée, le rio de Almeria, le Guadalfeo, etc. Faite de schistes et de calcaires, elle dessine un arc concave vers le S., depuis le détroit de Gibraltar jusqu'au cap de Palos. Son principal sommet, le pic de Mulahacen, s'élève à 3.534 mètres d'altitude. Le *Cerro de la Alcazaba*, le *Cabello* dépassent encore 3.000 mètres, environnés de neiges et, dans les endroits bien abrités, de quelques glaciers minuscules. Au flanc méditerranéen de la sierra Nevada, assez arrosé, s'étagent les formes de végétation les plus variées : champs d'oliviers et d'orangers, vignes, forêts, prairies, et jusqu'aux lichens des régions alpines.

NEVADA (SIERRA), chaîne de l'est des Etats-Unis, en Californie, à 200-300 kilom. du littoral du Pacifique. Fort peu neigeuse, malgré son nom, longue de 800 à 900 kilom., elle se dresse entre les plateaux inhospitaliers du grand bassin d'Utah à l'E., et les vallées de la Californie à l'O., haute de 2.000 à 4.575 mètres. Pluies rares. Vastes forêts, gigantesques séquoias. Culmen, le Whitney (4.575 m.).

NEVADA, l'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, qui « paraît devoir rester une solitude, vu la hauteur de ses plateaux, la stérilité de ses rochers et de ses argiles ». Superf. 286.700 kilom. carr.; pop. 42.335 hab. Borné, au N., par l'Oregon et l'Idaho, à l'E., par l'Utah et l'Arizona, à l'O., par la Californie, il tire son nom de la sierra *Nevada*, dont il possède les contreforts orientaux. Le Nevada se compose de plateaux et de dépressions, avec lagunes saumâtres ou salines, de roches et de terres arides, de champs de lave, de cañons aux torrents presque toujours sans eau, dont l'un, tout au sud du territoire, est des plus extraordinaires du monde. Sauf un dixième du pays, incliné au N. vers la Colombie, au S. vers le fleuve Colorado, le peu d'eau qui y coule se perd dans des bassins fermés. Climat rigoureux, très brusque. Végétation du steppe. Richesse minérale énorme : or, argent, cuivre, plomb; houille, sel, etc. Capit. *Carson-City.*

NEVADA-CITY, ville des Etats-Unis (Californie), au versant ouest de la sierra Nevada, dans le bassin du Sacramento : 6.000 hab. Mines d'or; vignobles.

NE VARIETUR, mots lat. signifiant « qu'il ne soit rien changé ». On les emploie en librairie : *Edition* NE VARIETUR; et aussi au Palais, pour indiquer qu'on appose sur un acte un parafe empêchant une substitution de pièce.

NÉVÂRS ou **NÉVÂRIS** (corrupt. du mot *Népâlis*), tribus agricoles, formant le fond de la population du Népâl ou Népaul. — *Un, Une* NEVÂR ou NEVÂRI.

— ENCYCL. Mêlés de Thibétains et d'Hindous, les *Nevârs* se rapprochent surtout des premiers. Jadis ils étaient autonomes et construisaient des villes, dont les monuments

étaient couverts de sculptures ; aujourd'hui encore, ils sont restés artistes. On trouve chez eux des traces d'un ancien matriarcat. Ils sont en majorité bouddhistes. Leur langue est un dialecte thibétain, mélangé de sanscrit.

NÈVE adj. Forme anc. du mot NOUVEAU.
— *Pâques nèves*, Expression par laquelle on désignait la fête de Pâques, quand elle marquait le commencement de l'année, ce qui eut lieu jusqu'en 1565.

NÈVE (Félix-Jean-Baptiste-Joseph), orientaliste belge, né à Ath (Hainaut) en 1816, mort à Louvain en 1893. Il professa à l'université de Louvain (1853). Nous citerons de lui : *Etudes sur les hymnes du Rigveda* (1842) ; *Introduction à l'histoire générale des littératures orientales* (1845) ; *Revue des sources nouvelles pour l'étude de l'antiquité chrétienne en Orient* (1852) ; *le Bouddhisme, son fondateur* (1851) ; *les Pouranas* (1855) ; *Calidasa* (1861) ; *les Époques littéraires de l'Inde* (1883) ; etc.

NÉVÉ (du lat. *nix, nivis*, neige) n. m. Couche de neige durcie près d'un glacier.

NEVEL (*vèl'*) n. m. Petite monnaie de bas aloi, dont on se sert sur la côte de Coromandel.

NÉVEL, ville de Russie (gouv. de Vitebsk), sur le *lac Nével*, à la sortie de l'Emenka ; 10.000 hab. Tanneries, fabriques de chandelles.

NEVELE, comm. de Belgique (Flandre-Orient. [arrond. de Gand]) ; 3.308 hab. Dentelles, tabac, bonneterie.

NEVERS (en lat. *Noviodunum*), ch.-l. du dép. de la Nièvre, à 234 kilom. de Paris, au confluent de la Nièvre et de la Loire ; 27.673 hab. (*Nivernais, aises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Evêché suffragant de Sens. Usines métallurgiques (La Pique) ; confiserie, fabriques de porcelaine et de faïence. Commerce de vins, bois, grains, bestiaux. La vieille ville,



Palais ducal de Nevers.

pittoresque, grimpe le long d'un coteau autour de la cathédrale ; la nouvelle s'étend sur le plateau, hors de l'antique enceinte. Quelques monuments intéressants : cathédrale Saint-Cyr, originale avec ses deux absides opposées sans façade (style roman, gothique, Renaissance) ; tour-clocher du XVIe siècle ; peintures romanes et du XVe siècle. Eglise Saint-Etienne (1063-1097), de pur style roman. Ancien couvent de la Visitation (célèbre par Gresset). Palais ducal construit par les Clèves et Gonzague, élégant spécimen de la Renaissance française. Beffroi du XVe siècle. Porte du Croux (XIVe s.). Porte de Paris, arc de triomphe de 1746 (vers de Voltaire).



Armes de Nevers.

Cité gauloise, place éduenne, puis romaine, importante comme point de passage de la Loire ; évêché franc au VIe siècle, puis capitale du comté (IXe s.), indépendant depuis 987. En 1191, Pierre de Courtenay accorda à la ville une charte communale (confirmée en 1231) et commença l'enceinte fortifiée dont il reste des débris. Anglaise au traité de Troyes (1420), Nevers eut beaucoup à souffrir de la guerre de Cent ans et des guerres de religion. Siège de la ville par Montigny, en 1617 (interrompu par la mort de Concini). Capitale de duché depuis 1538 (Clèves, Gonzague) ; possession des Mazarin depuis 1659 ; réunie à la France en 1789. (V. NIVERNAIS.) Patrie d'Adam Billaut, de Chaumette, du général Ducrot. — L'arrond. a 8 cant., 93 comm., 126.454 hab. ; le canton 12 comm. et 38.808 hab.

NEVERS (CANAL DE), voie navigable du département de la Nièvre, embranchement du canal latéral à la Loire. Sa longueur est de 3 kilomètres.

NEVERS (Guillaume II, comte DE), capitaine français, né vers 1080, mort en 1148. Fils de Renaud II, il fut longtemps sous la tutelle de son grand-père, Guillaume Ier. En 1101, il se rendit en Palestine. Ce pèlerinage, qu'il fit avec une armée de 15.000 hommes, fut une véritable croisade ; l'armée fut décimée dans sa marche à travers l'Asie Mineure par la maladie et par les Turcs. De retour en France, Guillaume s'attacha à Louis le Gros, roi de France. A la mort de Louis VI (1137), le parlement d'Etampes voulut l'associer à Suger, pour exercer la régence ; mais Guillaume entra en religion et mourut chartreux.

NEVERS (Charles Ier DE BOURGOGNE, comte DE), capitaine français, né en 1414, mort en 1464. Il était fils de Philippe II de Bourgogne et petit-fils du duc Philippe le Hardi. Sa mère, Bonne d'Artois, se remaria en 1424 avec Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Charles contribua, en 1435, à détacher le duc de Bourgogne de l'alliance anglaise. Il servit fidèlement Charles VII.

NEVERS (Jean II DE BOURGOGNE, comte DE), capitaine français, né à Clamecy en 1415, mort en 1491. Il porta d'abord le titre de « comte d'Etampes », puis, à la mort de son frère, Charles Ier, en 1464, devint duc de Nevers. Il eut à souffrir des violences de Charles le Téméraire, et ne recouvra la liberté, en 1466, qu'après avoir promis de renoncer à ses biens ; mais il se fit relever de ce serment par la cour des pairs. En 1472, il hérita du comté d'Eu. — Sa fille aînée, ELISABETH, épousa Jean Ier, duc de Clèves, dont le fils Engilbert devint, en 1491, duc de Nevers.

NEVERS (François Ier DE CLÈVES, duc DE), capitaine français, né à Cussy-sur-Loire en 1516, mort à Nevers en 1562. Il fut le premier duc de Nevers. Il fit ses premières armes sous la direction du maréchal de Montmorency en Piémont (1537). Sous Henri II, il commanda l'armée envoyée en Lorraine, concourut à la défense de Metz, fit la campagne de Picardie (1553), celle de Flandre (1554), repoussa, en 1555, le prince d'Orange de la Champagne, et, en 1557, ce fut à lui que la défaite de Saint-Quentin dut de n'être pas un irrémédiable désastre. Il fit échouer, en la dévoilant au roi, la conjuration d'Amboise. Il était, à sa mort, gouverneur de Champagne et de Brie.

NEVERS (Louis DE GONZAGUE, duc DE), capitaine français, né en 1539, mort en 1595. Fils de Frédéric II, duc de Mantoue, il fut élevé à la cour de Henri II, qui le fit naturaliser. En 1565, il épousa Henriette de Clèves, héritière du duché de Nevers et du comté de Rethel. Il se signala à la bataille de Saint-Quentin ; dans les guerres de religion, il combattit les huguenots, mais sauva la vie au prince de Condé, lors de la Saint-Barthélemy, et empêcha de nouveaux massacres (1572). Il prit part au siège de La Rochelle (1573). Gagné à la Ligue par son beau-frère, le duc de Guise, il ne tarda pas à s'en détacher, et fut un des premiers à reconnaître Henri IV, qui le chargea d'aller négocier son absolution à Rome. On a de lui des *Mémoires* (publiés par Gomberville, en 1665). — Sa femme, *Henriette* DE CLÈVES, qui mourut en 1601, avait pour amant le comte piémontais de Coconas, un des chefs des « malcontents ». — Son petit-fils, *Charles* DE GONZAGUE, duc de Rethelois, devint, en 1627, duc de Mantoue. V. GONZAGUE.

NEVERS (Philippe-Julien MANCINI, duc DE), littérateur français, né à Rome en 1641, mort à Paris en 1707. Grâce à la protection de son oncle Mazarin, qui avait acheté au duc de Mantoue le duché de Nevers, dont Philippe bénéficia, il fut accueilli favorablement à la cour. Ses principales œuvres sont : *Abrégé de l'histoire de France depuis la troisième race, mis en chansons* (1694) ; des *Epîtres* ; *le Parfait Cocher* (1714) ; *Défense du poème héroïque, avec quelques remarques sur les œuvres satiriques du sieur D.*, pamphlet en vers écrits contre Boileau, etc. Disciple de l'hôtel de Rambouillet, ami de Saint-Evremond et partisan de Corneille, le duc fut un des plus actifs agents de la cabale montée contre *Phèdre*. Sainte-Beuve, qui a constaté que « cette méchante affaire pèse encore sur son nom », ajoute « qu'il valait mieux que cela ». C'était, en effet, un véritable homme du monde, doublé d'un versificateur bizarre, mais souvent facile et parfois énergique.

NEVERS (Louis Ier et Louis II DE), comtes de Flandre. V. LOUIS.

NEVEU (du lat. *nepos*, même sens) n. m. Fils du frère ou de la sœur : *Napoléon III était le* NEVEU *de Napoléon Ier.* ‖ *Petit-neveu.* V. à son ordre alphab. ‖ *Neveu à la mode de Bretagne*, Fils du cousin germain ou de la cousine germaine. ‖ *Neveu à la mode du Marais*, Bâtard. (Cette locution, aujourd'hui inusitée, venait d'un fils naturel qu'une sœur de Scarron, logée au Marais, avait eu d'un grand seigneur.)
— *Cardinal neveu*, Cardinal qui est le neveu du pape vivant.
— Hist. Titre donné par les empereurs d'Allemagne aux électeurs séculiers de l'empire.
— n. m. pl. Descendants : *Nos* NEVEUX *verront des choses étranges.* ‖ *Arrière-neveux.* V. à son ordre alphab.

Neveu de Rameau (LE), par Diderot. — Ce livre étrange, qui tient de la satire et du roman, sous la forme d'un dialogue philosophique, fut composé par Diderot vers 1762, revu sans doute en 1773, mais non publié. Il ne fut connu qu'en 1805, par une traduction allemande de Gœthe. En 1821, Brière le retraduisit en français. Le texte original n'a été restitué d'après le manuscrit qu'en 1891 par Monval, dans la Bibliothèque elzévirienne.
Le *Neveu de Rameau*, intitulé *satire*, contient de très vives attaques contre le musicien Rameau, Palissot, Piron, l'abbé de La Porte, d'Olivet, Batteux et tous les ennemis de Diderot. Cette partie de l'œuvre a vieilli. Mais le roman, ou plutôt le portrait de mœurs que l'auteur nous présente, est d'une verve et d'une couleur incomparables. Ce neveu de Rameau, que Diderot nous dit avoir rencontré certain jour au café de la Régence, est un personnage bien réel. Mercier et Cazotte nous ont peint aussi ce bohème débraillé, ce parasite éhonté, ce philosophe cynique. Mais Diderot en a fait un type inoubliable, une caricature énorme, débordante de vie. Glorieux de ses vices, naïvement impudique, abject sans être méchant, ce misérable avait conservé un sentiment qui, parfois, transfigurait sa laideur physique et morale : il aimait son art, l'art des Rameau, d'une passion ardente ; c'étaient alors des accès de fureur inspirée, un délire de notes et d'harmonies, une crise informe de génie. Diderot nous le montre, dans son dialogue effréné, entre-choquant avec fracas toutes les opinions et tous les préjugés du temps. Mais la plus grande originalité de ce livre est dans le style, dans le déchaînement de sons et d'images où s'est complu le grand manieur de mots qu'était Diderot.

NÉVEZ, comm. du Finistère, arrond. et à 25 kilom. de Quimperlé ; 2.818 hab. Château du Poulgue, donjon du château de Hénan (XVe s.) ; grand dolmen.

NÉVIAN, comm. de l'Aude, arrond. et à 10 kilom. de Narbonne, sur un affluent de l'Aude ; 1.115 hab. Bons vins rouges. Eglise du XIVe siècle.

NEVIANSKII-ZAVOD, ville de Russie (gouv. de Perm), sur la Neïva ; 16.000 hab. Forges et fonderies.

NÉVIANSKITE (*skit'* — de *Neviansk*, ville de Russie) n. f. Osmiure naturel d'iridium, dont la formule est Ir^2Os ; son poids spécifique est de 19,4 et sa dureté de 7.

NÉVIÉJA, rivière de la Russie occidentale (gouv. de Kovno), baigne Ponéviej et tombe dans le Niémen, rive droite, à 7 kilom. en aval de Kovno. Cours 203 kilom.

NEVIGES, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), sur le Dill, affluent de la Ruhr ; 4.658 hab. Fonderie de fer. Lieu de pèlerinage.

NÉVILLE, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 26 kilom. d'Yvetot ; 1.071 hab. Dans l'église, fragment d'une Passion en bois (XVIe s.) ; croix de cimetière (1582).

NEVIS ou **NIEVES**, l'une des petites Antilles, possession anglaise, au S.-E. de Saint-Christophe, au N.-O. de Montserrat, à l'O. d'Antigua ; 118 kilom. carr., avec 12.000 à 15.000 hab. en majorité nègres. C'est une montagne conique de 1.052 mètres, sous un climat salubre. Découverte par Colomb, défrichée par les Anglais à partir de 1628. Capit. *Charlestown*.

NÉVIS BEN, montagne d'Ecosse (comté d'Inverness), à l'altitude de 1.457 mètres.

NEVIUS (Attius), augure toscan du VIe siècle av. J.-C. Tarquin l'Ancien lui ayant demandé, pour l'éprouver, si l'acte auquel il pensait était possible, Nevius répondit que oui. Or il s'agissait de couper une pierre avec un rasoir. Nevius la coupa, en effet. Tarquin lui fit élever une statue, devant laquelle on prêtait serment.

NÉVRAGMIE (*mi* — du gr. *neuron*, nerf, et *agmos*, fracture) n. f. Arrachement ou sectionnement d'un nerf, chez un animal, pour déterminer sa dégénérescence périphérique et étudier ainsi le trajet des fibres nerveuses.

NÉVRAGMIQUE (*m, k'*) adj. Qui a rapport à la névragmie.

NÉVRALGIE (*ji* — du gr. *neuron*, nerf, et *algos*, douleur) n. f. Douleur vive, lancinante, continue ou paroxystique, qui est ressentie sur le trajet des nerfs.
— ENCYCL. Les *névralgies* s'observent dans l'anémie, la neurasthénie, l'arthritisme, dans certaines affections viscérales et, chez les femmes, dans les maladies des organes génitaux, dans l'hystérie, à la suite de blessures des nerfs, de contusions ou de lésions des centres nerveux, et enfin dans les infections et les intoxications. Suivant le trajet du nerf atteint, on distingue des névralgies *faciale, intercostale, sciatique*, lombaire et lombo-abdominale, *mammaire, plantaire, viscérale*, etc.
Les progrès de la technique histologique ont permis de constater dans les névralgies des modifications dans la structure des neurones, dans les dispositions des arborisations protoplasmiques et des fibrilles cylindraxiles.
Le traitement varie suivant qu'on a affaire à des névralgies symptomatiques ou idiopathiques ; dans le premier cas, il faut traiter la maladie générale. Dans le second, l'opium, la morphine, la belladone, l'aconitine, le chloroforme, le menthol, la cocaïne, la quinine, les salicylates et tous les analgésiques sont indiqués ; une hygiène appropriée, les révulsifs, l'hydrothérapie, le massage méthodique, les cures thermales donnent également des résultats très satisfaisants. Enfin, quand la névralgie se montre rebelle à tout traitement, on peut recourir à l'élongation du nerf ou à la névrotomie.

NÉVRALGIQUE (*jik'*) adj. Qui appartient à la névralgie ; qui est de la nature de la névralgie : *Douleur* NÉVRALGIQUE.

NÉVRAMPHIPÉTALE (*vran* — du gr. *neuron*, nervure, *amphi*, autour, et *pétalon*, pétale) adj. Se dit des fleurs dont les pétales sont entourés d'une nervure.
— n. m. pl. Syn. peu usité de SYNANTHÉRÉES. — *Un* NÉVRAMPHIPÉTALE.

NÉVRAXE (*vraksss* — du gr. *neuron*, nerf, et de *axe*) n. m. Anat. Ensemble des centres nerveux, comprenant l'encéphale et la moelle épinière.

NEVREKOP, ville de Turquie, ch.-l. d'un kasa du vilayet de Salonique, sur la rive droite du Karajou (Nestus) ; 10.000 hab. Commerce de blé, tabac, coton. Archevêché grec, évêché bulgare.

NÉVRILÉMATIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport au névrilème.

NÉVRILÈME (du gr. *neuron*, nerf, et *eilêma*, membrane) n. m. Sorte de gaine qui enveloppe les nerfs. ‖ On écrit aussi NÉVRILEMME.
— ENCYCL. Le *névrilème* est une gaine de tissu lamineux, qui forme l'enveloppe de chaque nerf. Il se prolonge autour de chaque fibre nerveuse et y amène les vaisseaux nourriciers. Le névrilème du tronc nerveux se continue avec la pie-mère ; il disparaît à l'extrémité des nerfs.

NÉVRILÉMITE n. f. Inflammation du névrilème, affection secondaire ou qui se confond avec la *névrite*.

NÉVRILITÉ (du gr. *neuron*, nerf) n. f. Propriété inhérente aux cellules nerveuses. ‖ On dit aussi NERVILITÉ.
ENCYCL. La *névrilité* ou *neurilité* est la propriété des nerfs d'agir, soit pour percevoir les impressions, soit pour imprimer des mouvements ; c'est l'analogue de la propriété musculaire, qui est la *contractilité*. Comme cette dernière, la névrilité persiste un certain temps après l'excision de la cellule nerveuse, ainsi que l'on peut le constater par les agents chimiques, physiques, ou l'électricité.

NÉVRINE ou **NEURINE** (du gr. *neuron*, nerf) n. f. Chim. Base organique qu'on appelle aussi *choline* et qui s'extrait de la bile du porc, du cerveau de bœuf, etc.

NÉVRITE (du gr. *neuron*, nerf) n. f. Toute lésion des nerfs, inflammatoire ou dégénérative, à l'exception des lésions néoplasiques.
— ENCYCL. La *névrite* résulte d'un traumatisme, d'une compression par une tumeur ou une inflammation ; parfois, elle est spontanée (refroidissements), ou encore elle apparaît dans l'alcoolisme, le saturnisme ou à la suite de maladies infectieuses.
La névrite peut être aiguë : la douleur survient brusquement ; elle se termine souvent par une myélite ascendante, ou elle passe à l'état chronique. Dans ce dernier cas, le nerf atteint est augmenté de volume, la pression est douloureuse sur *tout le trajet* ; il existe des douleurs lancinantes ou cuisantes, puis, souvent, l'hyperesthésie se transforme en *anesthésie*. On observe en outre tantôt des éruptions, tantôt un simple érythème, des sueurs, etc. ; enfin, toujours, on constate des atrophies des muscles innervés par le nerf atteint. Le traitement consiste en des émissions sanguines, des révulsifs et, pour calmer les douleurs, des injections de morphine ; lorsque les douleurs ont disparu, on fera usage du courant continu ascendant, de la faradisation, mais de faible durée et du massage. Enfin, quand il y a paralysie du voile du palais et anesthésie du larynx, il est nécessaire de pratiquer l'alimentation artificielle, à l'aide de la sonde œsophagienne.

NÉVRITIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport à la névrite.

NÉVROBALISTIQUE (*stik'* — du gr. *neuron*, nerf, et de *balistique*) adj. f. Se dit d'une machine de jet mise en mouvement par la force de torsion de câbles faits de tendons d'animaux ou de fibres végétales. ‖ On dit aussi NEUROBALISTIQUE.

NÉVRODERMIE (*dèr'-mi* — du gr. *neuron*, nerf, et *derma*, peau) n. f. Neuro-dermatose, dans laquelle on constate un prurit intense, mais pas ou peu de réaction cutanée.

NÉVRODERMITE (*dèr'* — du gr. *neuron*, nerf, et *derma*, peau) n. f. Neuro-dermatose dans laquelle on observe une réaction cutanée intense, éruptions lichéniformes ou ortiées, lésions papuleuses, prurigineuses, etc.

NÉVROGLIE (*gli* — du gr. *neuron*, nerf, et *glia*, glu) n. f. Substance qui remplit les espaces intercellulaires du système nerveux.

— Encycl. La *névroglie*, ou *tissu connectif des centres nerveux*, se présente tantôt sous forme de filaments formant des réseaux serrés (substance grise), tantôt sous forme de lamelles réticulées (substance blanche), ou encore sous forme de gelée. Parfois, elle constitue des cellules à nombreux prolongements, dites *cellules en araignées*.

NÉVROGRAPHIE du gr. *neuron*, nerf, et *graphein*, décrire) n. m. Celui qui s'occupe de névrographie. ‖ On dit aussi NEUROGRAPHE.

NÉVROGRAPHIE (*fi* — rad. *névrographe*) n. f. Anat. Description des nerfs. ‖ On dit aussi NEUROGRAPHIE.

NÉVROGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui appartient à la névrographie. ‖ On dit aussi NEUROGRAPHIQUE.

NÉVROHYPNOLOGIE (*ji* — du gr. *neuron*, nerf, et *hupnos*, sommeil) n. f. Physiol. Théorie nerveuse de l'hypnotisme.

NÉVROKÉRATINE (du gr. *neuron*, nerf, et *kéras, atos*, corne) n. f. Substance albuminoïde de la pulpe nerveuse, réfractaire à l'action dissolvante des alcalis et des sucs digestifs. Elle forme de 15 à 20 pour 100 de la substance cérébrale épuisée par l'alcool et séchée.)

NÉVROLIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un acide rougeâtre et visqueux, analogue à l'acide oléophosphorique, qui se forme quand on décompose la myélorline par la chaleur.

NÉVROLOGIE n. f. Anat. V. NEUROLOGIE.

NÉVROLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui appartient à la névrologie : *Études* NÉVROLOGIQUES.

NÉVROME (du gr. *neuron*, nerf) n. m. Nom donné aux tumeurs développées sur le trajet d'un nerf. ‖ On dit aussi NEUROME.

— Encycl. Certaines de ces tumeurs sont formées par un autre tissu que le tissu nerveux ; ce sont des *myxomes*, des *fibromes*, des *sarcomes* développés sur un cordon nerveux. (On les appelle *pseudo-névromes*.)

Les névromes proprement dits sont formés de tubes nerveux, pourvus ou non de myéline. Ils sont donc *fasciculés*. Quelquefois, des fibres nerveuses sans myéline du tissu fibreux se forment entre les tubes d'un nerf périphérique. Ce nerf augmente de volume, mais reste cylindrique (*névrome cylindrique plexiforme*).

Les névromes déterminent de violentes douleurs spontanées, des crises névralgiques atroces, avec secousses musculaires au moindre contact. A la douleur s'ajoutent souvent des troubles vaso-moteurs et trophiques.

Le névrome suit souvent la plaie traumatique d'un nerf périphérique, si la plaie est infectée. On en rencontre parfois dans les moignons d'amputation, lorsque l'opérateur n'a pas réséqué les cordons nerveux assez loin.

Comme traitement, on a conseillé la médication antinévralgique, la compression forcée du névrome. Le plus souvent, il faut se résigner à l'exturpation de la tumeur, à la résection du cordon nerveux atteint. Quelquefois, il faut même recourir à l'amputation du membre.

NÉVROMYÉLITE (du gr. *neuron*, nerf, et *muélos*, moelle) n. f. Inflammation de la moelle épinière. V. MYÉLITE.

NÉVROPATHE (du gr. *neuron*, nerf, et *pathos*, souffrance) adj. et n. Qui souffre des nerfs. (Désigne plus ordinairement les personnes qui manifestent certains troubles psychiques en rapport avec une faiblesse générale du système nerveux central, et spécialement les neurasthéniques.) V. NEVROPATHIE, et NEURASTHÉNIE.

NÉVROPATHIE (*ti* — rad. *névropathe*) n. f. Etat nerveux, caractérisé par le trouble et l'affaiblissement des fonctions du système nerveux central, particulièrement au point de vue psychique.

— Encycl. Les symptômes de la *névropathie* sont multiples et changeants : céphalée, névralgies, fatigue, dépression mentale, insomnie, asthénie musculaire, troubles sensoriels, circulatoires et surtout gastro-intestinaux. Pourtant, ces troubles ne répondent à aucune lésion ; ils apparaissent et disparaissent parfois brusquement, sous les influences les plus diverses. Toutefois, les femmes y sont plus sujettes, particulièrement au moment de la ménopause ; chez les hommes, on l'observe surtout après les excès, les revers de fortune, le surmenage mental, les fortes émotions. La névropathie complique aussi fréquemment certaines maladies générales, surtout l'arthritisme, l'anémie, la syphilis, les affections uro-génitales et gastro-intestinales. Dans ces derniers cas, le traitement est en grande partie subordonné à celui de la cause ; quand la névropathie est idiopathique, le traitement est celui de la *neurasthénie*.

NÉVROPATHIQUE (*tik'*) adj. Qui se rapporte à la névropathie. *Etats névropathiques*. Formes de la névropathie, telles que la *neurasthénie*, la *neurosthénie*, l'*hystérisme*, les *vapeurs*, le *nervosisme*, etc.

NÉVROPATHOLOGIE n. f. Pathol. V. NEUROPATHOLOGIE.

NÉVROPHONIE (*ni* — du gr. *neuron*, nerf, et *phônê*, voix) n. f. Pathol. Sorte d'aboiement caractéristique, que l'on observe dans l'hystérie et la chorée. (C'est le *délire des aboyeurs*.)

NÉVROPROSOPALGIE (*ji* — du gr. *neuron*, nerf ; *prosôpon*, face, et *algos*, douleur) n. f. Pathol. Tic douloureux de la face. (Peu us.)

NÉVROPTÈRE (du gr. *neuron*, nerf, et *ptéron*, aile) adj. Entom. Dont les ailes sont transparentes et traversées de veines croisées en réseau. ‖ On dit parfois NEUROPTÈRE.

— n. m. pl. Ordre d'insectes, comprenant ceux qui, comme les fourmis-lions, les panorpes et les phryganes, possèdent quatre ailes membraneuses, réticulées et ont des métamorphoses complètes. — *Un* NÉVROPTÈRE.

— Encycl. Jadis, on réunissait, sous le nom commun de *névroptères*, toutes sortes d'insectes ayant les caractères les plus différents et qui présentaient, comme les libellules, des métamorphoses incomplètes, ou, comme les phryganes, des métamorphoses complètes. Aujourd'hui, on range les termites, les psoques, les libellules et les éphémères parmi les orthoptères (pseudo-névroptères), et on a limité l'ordre des névroptères aux formes qui n'ont



NÉVROPTÈRES : 1. Fourmilion ; 2. Sa larve ; 3. Phrygane ; 4. Sa larve ; 5. Mantispe. 6. Sa larve ; 7. Raphidie ; 8 Sa larve.

pas le thorax fondu en une seule masse et qui possèdent un appareil buccal propre à broyer et à sucer, etc. On divise les névroptères en deux grands groupes ou sous-ordres : *planipennes* (panorpes, fourmis-lions, hémérobes, etc.), et *trichoptères* (phryganes). Les névroptères sont, au moins à l'état larvaire, toujours carnassiers ; les larves vivent souvent dans l'eau, les adultes sont essentiellement aériens.

NÉVROPTÉRIDÉES ou **NEUROPTÉRIDÉES** n. f. pl. Famille de fougères, fossiles surtout dans les terrains primaires. — *Une* NÉVROPTÉRIDÉE ou NEUROPTÉRIDÉE.

NÉVROPTÉROLOGIE (*ji* — de *névroptère*, et du gr. *logos*, traité) n. f. Partie de la zoologie qui traite des névroptères. (Les naturalistes qui s'adonnent à la névroptérologie sont appelés *névroptérologistes*. [Peu us.] La forme latine *nevropterologia* l'est d'avantage.)

NÉVROPTÉROLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la névroptérologie.

NÉVROSE (du gr. *neuron*, nerf) n. f. Maladie apyrétique, caractérisée par des troubles du système nerveux, sans lésion anatomique appréciable.

— Encycl. Les maladies groupées sous le nom de *névroses*, extrêmement complexes, sont ordinairement caractérisées par des troubles de l'intelligence, de la sensibilité et de la motilité. Par l'ignorance actuelle des causes des névroses, on a réuni sous ce titre diverses maladies que l'on peut classer ainsi, d'après Laveran et Teissier :

1° *Spasmes fonctionnels, crampes des écrivains, tétanie*, caractérisés par des contractions ;

2° *Hystérie, épilepsie*, caractérisées par des attaques convulsives ;

3° *Chorée, paralysie agitante*, caractérisées par des tremblements ;

4° *Maladie de Ménière*. V. VERTIGE.

5° *Migraine, asphyxie locale, gangrène symétrique des extrémités* ;

6° *Neurasthénie, manie, monomanie, typémanie*.

Nous étudions ces maladies à leur ordre alphabétique.

NÉVROSÉ, ÉE n. et adj. Se dit, proprement, d'une personne atteinte de névrose : *Un enfant* NÉVROSÉ. *Une* NÉVROSÉE.

NÉVROSIQUE (*zik'*) adj. Pathol. Qui a le caractère d'une névrose ; qui se rapporte à la névrose.

NÉVROSPASTE (*spasst'* — du gr. *neurospasta*, marionnette, ou *neurospastês*, montreur de marionnettes) n. m. Marionnette, figure qu'on fait mouvoir avec des cordes. ‖ Montreur de marionnettes. (On dit aussi NEUROSPASTE.)

NÉVROSTHÉNIE (*sté-ni* — du gr. *neurón*, nerf, et *sthénos*, force) n. f. Etat névropathique, caractérisé par la surexcitation nerveuse, l'hypersensibilité aux causes les plus légères de joie ou de douleur. (On l'observe particulièrement chez les enfants et les femmes.)

NÉVROSTHÉNIQUE (*sté-nik'*) adj. Pathol. Qui se rapporte à la névrosthénie ; qui produit la névrosthénie : *La strychnine est un poison* NÉVROSTHÉNIQUE.

NÉVROTECTOMIE (*tèk', mi*) n. f. Résection d'un nerf. V. NÉVROTOMIE.

NÉVROTIQUE (*tik'*) adj. Se dit des médicaments qui ont une action spéciale sur les nerfs.

— Substantiv. : *Un* NÉVROTIQUE. (S'emploie quelquefois comme syn. de NÉVROSIQUE.)

NÉVROTOME (du gr. *neuron*, nerf, et *tomê*, section) n. m. Anat. Scalpel à deux tranchants, long et étroit, utilisé pour la dissection des nerfs.

NÉVROTOMIE (*mi* — rad. *névrotome*) n. f. Anat. Dissection des nerfs.

— Chir. Section d'un cordon nerveux. ‖ On dit aussi NEUROTOMIE.

— Encycl. Chir. La *névrotomie* d'un nerf sensitif est indiquée pour combattre les névralgies rebelles à l'action des médicaments analgésiques ; en particulier, certaines formes graves de névralgies du trijumeau et le tic douloureux de la face. Aujourd'hui, on ne se contente pas de faire une section, mais on résèque le nerf sur la longueur de 1 ou 2 centimètres : c'est la *névrotectomie*. On s'efforce même de réséquer ou de détruire les ganglions nerveux.

— Art vétér. La *névrotomie* est très pratiquée en médecine vétérinaire sur les nerfs de la région digitale (*nerf plantaire*) pour faire disparaître les claudications, conséquence des maladies chroniques de la région phalangienne : resserrement des sabots, formes exostosos digitales, maladie naviculaire, écrasement du doigt.

On la pratique au-dessus ou au-dessous du boulet. Dans le premier cas, le tronc du nerf plantaire est coupé avant qu'il se soit divisé et, alors, toute la région phalangienne est rendue insensible. Dans le second cas, on n'intéresse que l'une ou l'autre des divisions du nerf.

NÉVROTOMIQUE (*mik'*) adj. Qui a rapport à la névrotomie.

NEVROUZ (*né-vrouz'* — mot pers. signif. « printemps », et qui est formé de deux racines persanes : *new*, nouveau, et *rouz*, jour) n. m. Premier jour de l'année des anciens Perses. ‖ On écrit aussi NEUROUZ ou NEWROUZ, NEURUZ ou NEWRUZ.

— Encycl. Quoique les Persans soient actuellement mahométans et qu'ils aient adopté l'usage de l'année lunaire avec les autres coutumes de l'islam, ils continuent à célébrer la fête du *Nevrouz*, instituée, dit-on, par Djemschid, ancien roi persan. Quelquefois, on distingue deux *nevrouz* : le *Nevrouzi Hamal*, le nevreuz du Bélier, jour où le soleil entre dans le signe du Bélier, et le *Nevrouzi Mizan*, le nevrouz de la Balance, jour où le soleil entre dans la Balance. Le Nevreuzi Hamal correspond à l'équinoxe du printemps, et le Nevrouzi Mizan à l'équinoxe d'automne.

Au nevrouz, on a coutume de se donner des étrennes portant le nom de *névrouziéh*.

On remarquera qu'il existe deux nevrouz du printemps : l'un adopté par le vulgaire et tombant le premier jour du mois de fervardin, et le nevrouz réel ou astronomique (*Nevrouzi Soulthani*), coïncidant avec le sixième jour de ce même mois. Cette différence augmente chaque année, les Persans n'ayant pas d'années bissextiles.

NEWAIGO, comté des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Michigan, sur le Muskegon ; 16.000 hab. Ch.-l. *Newaigo*. Commerce de bois.

NEW-ALBANY, ville des Etats-Unis (Indiana), sur l'Ohio, presque en face de Louisville ; 25.000 hab. Point de départ du grand bief navigable de l'Ohio.

NEW-AMSTERDAM, ville de la Guyane anglaise, sur la rive droite de la rivière Berbice ; 9.000 hab.

NEWARK, ville des Etats-Unis (New-Jersey), dans la banlieue de New-York, sur le Passaïc, au bord de la *baie de Newark*, qui s'ouvre sur la baie de New-York ; 250.000 hab. environ. Nombreuses industries. Fondée en 1666 par trente familles de puritains, son nom, tout à fait biblique, signifie la Nouvelle Arche (d'alliance).

NEWARK, ville des Etats-Unis (Ohio), sur un sous-affluent du Mississipi par le Muskingum et l'Ohio, et sur le canal Erié-Ohio ; 12.000 hab.

NEWBATTLE, comm. d'Ecosse (comté d'Edimbourg), sur l'Esk, tributaire du golfe du Forth ; 3.500 hab.

NEW-BEDFORD, ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur la baie de Buzzard ; 50.000 hab., dont beaucoup de Canadiens français. Port baleinier. Industrie cotonnière.

NEW-BERN, ville des Etats-Unis (Caroline du Nord), au confluent du Trent et de la Neuse ; 10.000 hab. Cabotage, bois, résine, térébenthine. Fondée en 1701 par des Suisses ; capitale de l'Etat jusqu'en 1793.

NEWBERRY, bourg des Etats-Unis (Carolino du Sud), 4.000 hab. Culture du coton.

NEWBERRYE (*neu-bé-ri*) n. f. Genre de monotropées, comprenant des herbes glabres parasites, à fleurs en capitule, qui croissent en Californie.

NEWBOLD, village d'Angleterre (comté de Derby) ; 6.200 hab. (avec Dunstan). Charbon ; fonderie de fer.

NEWBOROUGH (Maria Stella Petronilla, comtesse DE), baronne DE STERNBERG, aventurière, née en 1773, morte en 1843. Fille d'un geôlier toscan, nommé Chiappini, elle épousa, après une jeunesse assez orageuse, le baron de Newborough. Devenue veuve, elle convola avec le baron de Sternberg. Elle est l'auteur de *Mémoires* (1829), qui ont eu une grande vogue, à cause de leur caractère romanesque et surtout parce que les partis politiques y cherchèrent des armes. Elle se prétendait fille de Philippe-Egalité, qui l'aurait échangée contre le fils du geôlier, afin d'avoir un héritier mâle. En conséquence, Louis-Philippe d'Orléans aurait été, en réalité, un petit Chiappini.

NEWBOTTLE, ville d'Angleterre (comté de Durham) ; 5.000 hab. Mines de houille ; industrie sidérurgique.

NEWBRIDGE, bourg d'Irlande (Leinster [comté de Kildare], sur le Liffey, tributaire de la mer d'Irlande ; 3.370 h.

NEW-BRIGHTON, bourg d'Angleterre (comté de Chester), dans la presqu'île de Wirral ; 5.000 hab. Bains de mer.

NEW-BRIGHTON, ville des Etats-Unis (New-York), en réalité faubourg de New-York ; 15.000 hab. Hôpital des invalides de la marine.

NEW-BRIGHTON, ville des Etats-Unis (Pensylvanie), sur un affluent de l'Ohio ; 5.000 hab.

NEW-BRITAIN, ville des Etats-Unis (Connecticut) ; 18.000 hab.

NEW-BRUNSWICK, ville des Etats-Unis (New-Jersey), sur le Raritan, tributaire de la baie de New-York ; 25.000 hab. Métallurgie.

NEWBURG, ville des Etats-Unis (New-York), sur l'Hudson ; 25.000 hab. Grand commerce, industries variées. Fondée en 1709 par des Allemands du Palatinat. C'est là que Washington licencia son armée.

NEWBURGH, ville d'Ecosse (comté de Fife), port sur la Tay ; 3.000 hab. Fabrication de toiles ; grains et charbon.

NEWBURN, ville d'Angleterre (comté de Northumberland), sur la Tyne ; 6.500 hab. Houille ; métallurgie.

NEWBURY, ville d'Angleterre (comté de Berks), sur le Kennet ; 7.000 hab. Fabrication de rubans. En 1643, bataille indécise entre les armées de Charles Ier et du Parlement. — En 1644, une seconde bataille mit aux prises, à Newbury, les royalistes, tentant un coup de main sur Londres, et les vainqueurs de Marston Moor : les parlementaires se jetèrent sur les canons qu'ils avaient perdus et réussirent à les reprendre.

NEWBURY ou **NEWBURGH** (William DE), historien anglais, né en 1136, mort vers 1198. Il est encore connu sous le nom de **Gulielmus Parvus** (Guillaume Petit). C'était un moine d'un prieuré d'augustins établi en 1145 à Newburgh, dans le Yorkshire. Il est l'auteur d'une *History of the english Affairs*, qui s'étend de 1066 à 1198. Cette œuvre est très importante par son caractère philosophique. Hearne a donné la seule édition complète des travaux de Guillaume de Newburgh, qui comportent aussi des Sermons : *Historia rerum Anglicarum* (1709).

NEWBURYPORT, ville des Etat-Unis (Massachusetts), à l'embouchure du Merrimac; 18.000 hab. Cabotage; pêche; filage et tissage de coton. Fondée en 1635.

NEW-CASTLE, comté des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Delaware; 87.000 hab. Ch.-l. *New-Castle*. Elevage actif. Industrie développée : filatures, métallurgie.

NEWCASTLE ou **NEWCASTLE-UPON-TYNE**, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Northumberland, sur le *Tyne*, à 12 kilom. de son embouchure dans la mer du Nord; 214.800 hab. Ruines d'un ancien château élevé par Henri II et qui donna son nom à la ville. Belles églises, notamment la cathédrale de Saint-Nicolas. Vastes parcs. Pont sur le Tyne. (*Highlevel-Bridge*). Newcastle est surtout une ville industrielle et charbonnière, que sa situation sur une rivière navigable, à proximité d'un des districts houillers les plus importants du Royaume-Uni, a particulièrement favorisée. Exportation de charbon de terre, fer, plomb, poterie. Toute la longueur des rives du Tyne, jusqu'à la mer, est un dock continu. L'industrie est également active : métallurgie, fabriques de machines, filatures, papeteries, fabriques d'armes.

Newcastle est l'ancienne station romaine de *Pons Ælii*, établie près du mur d'Adrien. Ravagée par les Danois, détruite par Robert le Conquérant, rebâtie par Robert Courte-Heuse, elle fut souvent disputée entre Ecossais et Anglais; Edouard Ier la fortifia. En 1648, le roi Charles Ier y fut quelque temps détenu par les Écossais, avant d'être livré aux Anglais. Patrie de George Stephenson.

NEWCASTLE, ville maritime d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), ch.-l. du comté de Northumberland, sur la rive droite et à l'estuaire du fleuve Hunter; 24.000 hab. Exportation de céréales; mine de houilles. Grands chantiers de constructions navales. Commerce de viande de mouton. Station du ch. de f. de Sydney à Brisbane.

NEWCASTLE, bourg d'Irlande (Munster [comté de Limerick]), sur un affluent du Deel, tributaire du Shannon; 3.000 hab. Toiles et lainages.

NEWCASTLE, bourg de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Glamorgan]), sur l'Ogmor, tributaire du canal de Bristol; 5.000 hab.

NEWCASTLE, ville du Dominion canadien (Nouveau-Brunswick), ch.-l. du comté de Northumberland, sur le Miramichi; 4.000 hab.

NEWCASTLE, ville des Etats-Unis (Pensylvanie), sur un affluent de l'Ohio; 12.000 hab. Métallurgie.

NEWCASTLE (William CAVENDISH, duc DE), général anglais, né en 1592, mort à Londres en 1676. Fils de sir Charles Cavendish et de Catherine Ogle, il fut dès sa jeunesse comblé de faveurs par la cour et devint, en 1638, gouverneur du prince de Galles et membre du conseil privé. Au début de la rébellion d'Ecosse, il leva une troupe de volontaires; mais, malgré cette preuve de loyalisme, il fut un moment disgracié, à cause de la haine que lui portaient Essex et Holland. Mais Charles Ier fut fort heureux de recourir à lui quand éclata la guerre civile. Newcastle battit les parlementaires à Piercebridge (1642), força le blocus d'York, obligea Fairfax à battre en retraite. Repoussé de Bradford, puis de Leeds et de Sheffield (1643), il réussit à reprendre l'offensive et soumit presque tout le comté d'York, pénétra dans le Lincolnshire et mit le siège devant Hull. Dépêché contre les Ecossais en 1644, il ne put les empêcher de passer le Tyne et se laissa ensuite enfermer dans York. Rupert vint à son secours, mais perdit la bataille de Marston Moor. Désespéré, Newcastle passa aussitôt sur le continent. Il ne put rentrer en Angleterre qu'à la Restauration. Charles II le nomma membre du conseil privé, le créa duc (1665) et lui confia de hautes fonctions judiciaires. Newcastle employa ses loisirs à écrire des traités sur le dressage des chevaux et des comédies qui ne manquent pas d'esprit. Il traduisit aussi l'*Etourdi* de Molière (1668) et encouragea les poètes et les dramaturges. Il était grand admirateur de Gassendi et de Descartes. — Sa femme, *Margaret* LUCAS, née à Saint-John, près de Colchester, vers 1624, morte à Londres en 1674, fut demoiselle d'honneur de Henriette-Marie d'Angleterre. Elle a écrit en vers et en prose avec une fécondité déplorable. Quelques-unes de ses poésies sont charmantes, mais ses drames sont d'une lecture insoutenable. Sa philosophie est nébuleuse. Citons, parmi ses œuvres : *Philosophical fancies* (1653); *Poems and fancies* (1653); *Philosophical and physical opinions* (1655); *Plays* (1662), et la biographie de son mari.



Duc de Newcastle.

NEWCASTLE (Thomas PELHAM-HOLLES, duc DE), homme d'Etat anglais, né en 1693, mort à Londres en 1768. A la mort de la reine Anne, il se déclara pour la maison de Brunswick, et reçut le titre de duc. Parent par alliance de Robert Walpole, gendre de Godolphin, et richissime, il jouit d'une influence considérable. Chambellan de la maison royale en 1717, gouverneur de la Charterhouse (1721), il devint secrétaire d'Etat dans le ministère de Walpole (1724). Au début de la guerre de succession d'Autriche, il se déclara pour Marie-Thérèse, réussit à se glisser dans le cabinet Wilmington, qui succéda à Walpole, et chercha à ruiner Carteret, ce à quoi il réussit en 1741. Il se fit nommer en 1754 premier lord de la Trésorerie. Comme il n'avait aucune qualité d'homme d'Etat, il commettait, quand il n'était pas dirigé par un esprit supérieur comme Walpole ou Pitt, les pires extravagances. Aussi les affaires extérieures ayant encore empiré, il fut forcé de démissionner (1756). Il reparut bientôt à la tête du gouvernement (1757), mais Pitt était là pour le guider et, lorsque Pitt mourut, Bute l'obligea à se retirer (1762). Son génie de l'intrigue le ramena une dernière fois au pouvoir en 1765 comme ministre du sceau privé.

NEWCASTLE (Henri PELHAM FIENNES PELHAM, duc DE), homme politique anglais, né et mort à Londres (1811-1864). Entré au Parlement en 1832, lord de la Trésorerie de 1834 à 1835, premier commissaire des bois et forêts (1841-1846), secrétaire en chef pour l'Irlande (1846), il obtint en 1852 le portefeuille des colonies dans le cabinet Aberdeen et devint ministre de la guerre en 1854. Il eut à organiser les préparatifs de la guerre de Crimée. Démissionnaire en 1855, il redevint secrétaire d'Etat aux colonies en 1859 et conserva ces fonctions jusqu'en avril 1864. Il mourut peu après, des suites du surmenage qu'il s'était imposé pendant la guerre de Crimée.

NEWCASTLE-UNDER-LYME, ville d'Angleterre (comté de Stafford), sur la *Lyme*, un des bras du Trent; 20.000 hab. Houillères, fonderies.

NEWCASTLIE (*neu, stli*) n. f. Genre de verbénacées chloanthées, comprenant des arbustes dont on connaît trois espèces de l'Australie.

NEWCHURCH, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur un affluent de l'Irwell, affluent de la Mersey; 30.000 hab. Fabrication de lainages et de cotonnades.

NEWCOMB (Simon), astronome américain, né à Wallace (Nouvelle-Écosse) en 1835. S'étant rendu aux Etats-Unis, il devint, en 1857, calculateur pour le « Nautical Almanac » de Washington; en 1861, professeur de mathématiques dans la marine; en 1877, surintendant de l'« American Ephemeris and Nautical Almanac office »; en 1884, professeur de mathématiques et d'astronomie à Baltimore. Comme astronome, il s'est fait connaître par la construction du télescope géant de Washington. Parmi ses nombreux ouvrages, citons : *the Orbit of Neptune* (1866); *the Orbit of Uranus* (1873); *Researches on the motion of the Moon* (1878); *Astronomical papers* (1882-1892); *the Elements of the four inner planets* (1893).

NEWCOMMEN (Thomas), mécanicien anglais, né à Dartmouth (Devonshire) vers la fin du XVIIe siècle; on ignore la date de sa mort. Il s'est rendu illustre par l'invention de la machine à vapeur qui porte son nom. V. l'art. suiv.

Newcommen (MACHINE DE). Le principe en est celui auquel Papin avait été conduit, de son côté, un peu auparavant : c'est le principe des machines qu'on a nommées atmosphériques. La tige du piston est reliée par une chaîne à l'extrémité d'un balancier mobile autour d'un axe horizontal et terminé par un arc de cercle, dont la tangente verticale est dans le prolongement de cette tige; l'autre extrémité du balancier est reliée à la tige d'une pompe aspirante. Lorsque le piston est également pressé des deux côtés, la tige de la pompe descend de son propre poids, et le piston remonte dans le cylindre. Mais, si l'on vient à faire le vide au-dessous du piston, la pression atmosphérique détermine sa descente et, en même temps, la tige de la pompe est soulevée par le balancier. La vapeur, amenée au-dessous du piston, établit l'équilibre, et la condensation de cette vapeur, par l'injection d'une petite quantité d'eau froide, produit ensuite le vide. La chaudière ne communiquait avec le cylindre que par un tuyau muni d'un robinet, qu'on devait ouvrir ou fermer, selon que le piston était au bas ou au haut de sa course.

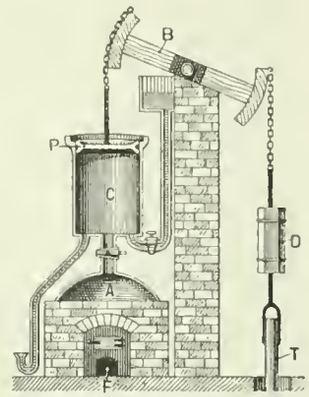

Machine de Newcommen : A, chaudière; F, fourneau; C, cylindre; P, piston; B, balancier; T, tige; D, poids additionnel.

NEWENT, paroisse d'Angleterre (comté de Glocester); 3.000 hab. Toiles; clouteries.

NEWGATE, une des rues les plus fréquentées de Londres, tirant son nom d'une ancienne barrière fortifiée, construite à la fin du XIe siècle. La prison de Newgate, qui est située à l'une de ses extrémités ouest, fut jadis prison pour dettes; elle est actuellement destinée aux criminels.

NEW-GLARUS, ville des Etats-Unis (Wisconsin); 5.000 hab. Foudée en 1845 par des Suisses du canton de Glaris.

NEW-GLASGOW, ville du Dominion canadien (Nouvelle-Ecosse [comté de Pictou]); 4.500 hab. Houille.

NEW-HAMPSHIRE, l'un des Etats-Unis d'Amérique, entre le Maine à l'E., l'océan au S.-E., le Massachusetts au S., le Vermont à l'O. et au N.-O., le Canada (prov. de Québec) au N.-O. et au N. Superf. 24.100 kilom. carr.; pop. 111.588 hab. Villes principales : Manchester, Nashua, Concord, Dover, Portsmouth. Capit. *Concord*. En dehors d'une zone littorale large de 30 à 50 kilom., le New-Hampshire est essentiellement montagneux. La masse principale est constituée par les *White Mountains* (montagnes Blanches). On peut y rattacher les massifs du *Sunapee* (1.193 m.) et du *Monadnock* (1.133 m.). Hydrographie abondante. Le Connecticut, le Merrimac, le Piscataqua, le Saco, l'Androscoggin sont des rivières limpides et poissonneuses, dont le cours est marqué par de fréquentes dénivellations; l'industrie a su les utiliser. Climat rude et inégal. Le sous-sol fournit une grande variété de richesses : granits, silicates, fer magnétique, plomb, graphite, mais l'exploitation est encore bien imparfaite. Grandes forêts; le pays n'est fertile qu'au fond des vallées. Un peu plus du tiers seulement de l'Etat est mis en culture. Les principales productions sont : la pomme de terre, le maïs, l'avoine, le froment, le sarrasin, l'orge, le seigle, le tabac, le houblon. Les industries sont représentées par des filatures et des tissages de coton, de laine, des fabriques de draps, etc.

NEWHAVEN, ville d'Angleterre (comté de Sussex), à l'embouchure de l'Ouse dans la Manche; 5.000 hab. Petit port, défendu par la batterie de Castle Hill, en relations quotidiennes avec Dieppe. Exportation de houille, de bois de construction. Importation de grains, beurre, œufs, volailles venues de la côte normande française. Chantiers de construction de bateaux. Bains de mer.

NEWHAVEN, bourg d'Ecosse (comté d'Edimbourg), sur le golfe du Forth; 4.700 hab. Port de pêche.

NEWHAVEN, comté de l'Etat de Connecticut (Etats-Unis d'Amérique), sur la rive septentrionale du Long-Island-Sound; 107.000 hab. Ch.-l. *Newhaven*. Commerce et industrie très actifs (métallurgie, filatures).

NEWHAVEN, ville des Etats-Unis (Connecticut), sur la *baie de Newhaven*, 108.000 hab. Grand commerce, cabotage, ostréiculture. Industrie active. Collège de Yale, un des plus fameux de la Confédération (bibliothèque de 200.000 volumes). Belle cité, remarquable par les avenues d'énormes ormeaux centenaires qui lui ont valu le surnom d'*Elm City*, « la Ville aux ormes ».

NEWHILLS, bourg d'Ecosse (comté d'Aberdeen), sur le Don, affl. de la mer du Nord; 6.000 hab. Pêche du saumon.

NEW-JERSEY, Etat de la région orientale des Etats-Unis. Superf. 20.240 kilom. carr.; pop. 1.883.669 hab. Ch.-l. *Trenton*. Il est situé entre les Etats de New-York au N.-E. et au N., de Pensylvanie à l'O., de Delaware au S.-O. L'Atlantique le borde sur les quatre cinquièmes de la limite orientale. Le New-Jersey, resserré entre l'Océan et le cours inférieur du Delaware, est une longue presqu'île sillonnée par une série de chaînons rocheux : les Palissades, les monts Kittatiny, que le Delaware franchit par la célèbre *Water Gap* (porte d'eau). Point culminant le High Point (540 m.). Les eaux se réunissent pour former un grand nombre de rivières; le Raritan, le Passaïc, le Hackensack sont les principales. Le Delaware est le principal élément de la navigation intérieure et de la pêche. Mines de fer et de zinc importantes; on exploite, en outre, un très beau sable pour verreries, des grès, des granits, des ardoises. Les cultures fruitières et maraîchères sont prospères. Les cultures les plus importantes sont : le maïs, l'avoine, les pommes de terre, le froment, le seigle. Industrie métallurgique active; industrie du ciment, de la poterie, de la porcelaine, fabrication des conserves, raffinerie de sucre, soieries, filature, tissage. La marine et la pêche sont actives.

NEW-KENT n. m. Econ. rur. Nom donné, après son amélioration, à l'ancienne variété de mouton de Romney (comté de Kent, sud-est de l'Angleterre).

— ENCYCL. Le *new-kent* est voisin du *dishley*; néanmoins, ses gigots sont plus volumineux, et il est, comme on dit, plus près de terre. Après avoir servi à Malingié pour la création des moutons de la *charmoise* (v. ce mot), il a presque complètement disparu en France.

NEW-KENT, comté des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Virginie, sur le York-River; 6.000 hab. Ch.-l. *New-Kent*, petit village.

NEWLAND, bourg d'Angleterre (comté de Glocester), sur le Wye, affluent du Severn; 5.100 hab. Houille et fer.

NEW-LONDON, comté des Etats-Unis d'Amérique (Connecticut), sur le rivage du Long-Island-Sound; 87.000 hab. Ch.-l. *New-London* et *Norwich*. Agriculture et industrie.

NEW-LONDON, ville des Etats-Unis (Connecticut), sur la rive droite du fleuve Thames, à 4 kilom. de son embouchure dans la baie de Long-Island; 16.000 hab. « Port le plus vaste, le mieux abrité, le plus profond de la côte », rarement pris de glace. Pêche du hareng, du maquereau, de la sardine; ostréiculture. Fondée en 1646, c'est une des plus vieilles cités des Etats-Unis.

NEWMAN (Jean-Henri), cardinal et théologien anglais, né à Londres en 1801, mort à Edgbaston en 1890. Né dans le protestantisme, il passa la première partie de sa vie à Oxford. Ses relations avec le Dr Pusey, fondateur de la *haute Eglise* et, plus encore, l'étude qu'il fit de la patrologie latine et grecque, le conduisirent insensiblement au catholicisme. S'étant démis de sa cure en 1843, il abjura l'anglicanisme deux ans après, et, en 1846, reçut à Rome le sacerdoce catholique. A la fin de 1847, il institua à Birmingham une congrégation de prêtres, affiliée à l'oratoire de saint Philippe de Néri. Recteur de l'université catholique de Dublin (1854-1858), il fut créé cardinal en 1879. Parmi ses nombreux ouvrages, citons : *les Ariens du IVe siècle* (1831); *Développement de la doctrine chrétienne* (1847); *De l'anglicanisme au catholicisme* (1865); *Apologie de ma vie* (1864), rééditée en 1865 sous le titre de *Histoire de mes opinions religieuses; le Pape et la Révélation* (1867). *Cantiques spirituels* pleins de poésie; etc. Le cardinal Newman a donné lui-même une édition revue et annotée de ses *Œuvres* (1868-1888).



Newman.

NEWMARKET (pron. angl. *nioun-mar-kèt'* — n. d'une ville angl.) n. m. Habit d'homme importé d'Angleterre : *Le sportsman est revêtu d'un* NEWMARKET *vert foncé*. (D'Ornano.) [Vx.]

NEWMARKET, ville d'Angleterre, dans le comté de Suffolk, avec quelques agglomérations dans le comté de Cambridge; 5.500 hab. Haras, écuries, établissements d'entraînement. Vaste champ de courses. Les courses de Newmarket sont, avec celles de Lioton, les plus célèbres de l'Angleterre; elles datent du règne de Charles II. Eglise gothique, restaurée au XIXe siècle.

NEWMARKET, ville des Etats-Unis (New-Hampshire), près de l'Atlantique; 4.000 hab. Cotonnades.

NEW-MILLS, ville d'Angleterre (comté de Derby); 7.000 hab. Fonderies de fer, filatures de coton.

NEW-ORLÉANS. Géogr. V. NOUVELLE-ORLÉANS (LA).

NEW-PHILADELPHIA, petite ville industrielle des Etats-Unis (Ohio), dans le bassin houiller du Tuscarawas; 4.000 hab. Métallurgie.

NEW-PLYMOUTH, ville de la Nouvelle-Zélande (île du Nord), ch.-l. de la province et du comté de Taranaki; 6.500 hab. Le port, à 5 kilom., se nomme *Moturoa*.

NEWPORT, ville d'Angleterre (comté de Hants), et capitale de l'île de Wight, dont elle occupe à peu près le centre, dans une vallée délicieuse, parsemée de bosquets et de jardins, sur la Médina; 9.000 hab. Eglise Saint-Thomas-Becket. A Newport fut signé un traité entre Charles Ier et les membres du Long parlement.

NEWPORT, ville d'Angleterre (comté de Monmouth), sur l'Usk, non loin de son embouchure dans la Severn; 67.300 hab. Fonderies, forges, aciéries. Fabrication de machines, matériel de chemins de fer, constructions navales.

NEWPORT, paroisse d'Angleterre (comté de Shrop; 3 100 hab. Mines de fer et de charbon. Carrières. Fabrication de machines.

NEWPORT, ville des Etats Unis (Rhode-Island), sur un isthme de l'île de Rhode, devant un port superbe accessible aux grands vaisseaux; 25.000 hab. Dans une île de la baie, station principale des torpilles de l'Union et école de torpilleurs. Bains de mer fréquentés; la « Société » de Newport constitue le cercle aristocratique le plus fermé des Etats-Unis. Grandes régates.

NEWPORT, ville de la région orientale des Etats-Unis (Kentucky), en réalité faubourg de Cincinnati, sur la rive opposée de l'Ohio; 30.000 hab. Métallurgie du fer.

NEWPORT (George), naturaliste anglais, né dans le comté de Kent en 1803, mort en 1854. Il est connu par de belles études sur les insectes. Il fut à deux reprises président de la Société entomologique. Son principal ouvrage: *Sur les habitudes et l'économie de l'athalia centifolia*, est considéré comme un chef-d'œuvre d'observation.

NEWPORT-PAGNELL, bourg d'Angleterre (comté de Buckingham), sur l'Ouse; 4.000 hab. Dentelles.

NEW-PROVIDENCE, une des îles Bahama ou Lucayes, la plus importante, mais non la plus étendue. Son port, *Nassau*, est la capitale de l'archipel. Découverte par Colomb en 1492, puis colonisée par les Anglais en 1629 et reprise par les Espagnols et les boucaniers, elle devint définitivement anglaise en 1783.

NEW-RICHMOND, ville des Etats-Unis (Ohio), sur la rive droite de l'Ohio; 4.000 hab.

NEW-ROCHELLE, ville des Etats-Unis (Etat et banlieue de New-York), sur le détroit de Long-Island; 10.000 hab. Résidence d'été d'un grand nombre de New-Yorkais. Fondée à la fin du XVIIe siècle par des protestants français, fugitifs de La Rochelle.

NEW-ROSS, ville d'Irlande (Leinster [comté de Wexford], sur le Barrow; 7.000 hab.

NEWRY, ville d'Irlande (Ulster [comté de Down]), sur le canal de son nom et le lac de Carlingford, sur la Newry; 15.000 hab. Port assez actif. Fabrication de toiles et de cordes; distilleries; commerce de grains, de lin.

NEWSKI (Pierre CORVIN DE KROUKOVSKOY, dit **Pierre**), littérateur russe, né à Nijni-Novgorod en 1844, mort à Asnières en 1899. Ancien capitaine de lanciers en Russie, il alla se fixer à Paris. En 1876, il fit représenter à l'Odéon avec succès, grâce à la collaboration d'A. Dumas fils, une comédie en quatre actes, *les Danicheff*, puis il écrivit seul: *la Princesse Borowska*, drame (1878); *le Fauteuil fatal* (1888), roman; *le Théâtre en Russie depuis ses origines* (1890); *le Petit Moujik*, opérette (1896).

NEWTON, nom d'un certain nombre de comtés des Etats-Unis d'Amérique: comté de l'Etat d'Arkansas, sur le Buffalo, affluent du White-River; 7.000 hab. Ch.-l. *Jasper*. — Comté de l'Etat de Georgie, arrosé par le Yellow, branche de l'Ocmulgee; 16.000 hab. Ch. l. *Covington*. — Comté de l'Etat d'Indiana, sur les confins de l'Illinois; 10.000 hab. Ch.-l. *Kentland*. — Comté de l'Etat de Mississipi; 15.000 hab. Ch.-l. *Newton*. — Comté de l'Etat de Missouri, sur les confins du Kansas; 21.000 hab. Ch.-l. *Neosho*. — Comté de l'Etat du Texas, sur la rivière Sabine; 5.500 hab. Ch.-l. *Newton*.

NEWTON, nom d'un certain nombre de villes et bourgs des Etats-Unis d'Amérique: bourg de l'Etat de Caroline, ch.-l. du comté de Catawba, près d'un sous-affluent du Santee; 2.700 hab. — Bourg de l'Etat d'Iowa, ch.-l. du comté de Jasper, sur un affluent du Shunk (bassin du Mississipi); 4.000 hab. Houille. — Bourg de l'Etat de Kansas, ch.-l. du comté de Harvey, sur le Sand-Creek, sous-affluent de l'Arkansas; 3.700 hab. Minoteries. — Ville de l'Etat de Massachusetts, dans le comté de Middlesex, non loin de la rivière Charles; 20.000 hab., partagés en un certain nombre de petites localités industrielles. — Ville de l'Etat de New-Jersey, ch.-l. du comté de Sussex, près des sources du Pequest (bassin du Delaware); 2.900 hab.

NEWTON, bourg de Grande Bretagne (pays de Galles [comté de Montgomery]), sur la Severn; 3.500 hab. Ch.-l. de district. Fabrication de flanelles, de poteries et de cuirs.

NEWTON, bourg de la Grande-Bretagne (comté de Chester), 7.500 hab. Manufactures de calicot.

NEWTON (John), mathématicien anglais, né à Oundle en 1622, mort à Ross en 1678. Il devint chapelain du roi Charles II, puis obtint la cure de Ross. On lui doit, entre autres ouvrages scientifiques: *Astronomia britannica* (1656), *Help to calculation of the tables of declination, ascension, etc.* (1657); *Mathematical elements* (1660).

NEWTON (*neu*; pron. angl. *nioutonn*) (Isaac), mathématicien anglais, né à Woolsthorpe (comté de Lincoln) en 1642, mort à Londres en 1727. Il commença son instruction dans les écoles des villages, puis fut envoyé, à douze ans, à l'école de Grantham, et à quinze ans, au collège de la Trinité, à Cambridge. Il y suivit les leçons de Barrow et se familiarisa avec la *Géométrie* de Descartes et l'*Arithmétique des infinis* de Wallis. C'est vers cette époque qu'il paraît avoir découvert la formule des coefficients du *binôme*, qui a gardé son nom, et les premiers éléments de la *Méthode des fluxions*.

En 1669, il succéda comme professeur de mathématiques à Barrow. Il exposa sa théorie de la composition de la lumière blanche dans ses leçons à Cambridge, des 1669, 1670 et 1671, et compléta l'explication des phénomènes de l'arc-en-ciel, qu'avait donnée Descartes. Dans la même année 1671, il exécuta de ses propres mains son télescope à réflexion.

L'ouvrage qui commença sa réputation est son *Arithmétique universelle*, qui n'a été publié qu'en 1707, par G. Whiston.

Nommé, en 1672, membre de la Société royale de Londres, Newton communiqua à cette société, en 1675, son explication des couleurs différentes des corps exposés à la lumière blanche. Il donna également sa théorie des couleurs produites par la superposition des lames minces. Les observations sur l'inflexion de la lumière (diffraction), découverte par Grimaldi, n'ont été publiées qu'en 1704, dans la première édition du *Traité d'optique*.



Newton.

En 1675, le roi Charles II accorda à Newton les dispenses nécessaires pour qu'il pût conserver sa place de professeur au collège de la Trinité, sans entrer dans les ordres. Plus tard, il fut chargé par ses collègues de les représenter au Parlement de 1688 à 1705; mais sa carrière politique n'eut aucun éclat.

C'est probablement vers l'année 1683 que Newton composa ses *Principes mathématiques de philosophie naturelle*, où il dévoile pour la première fois la doctrine de l'attraction universelle; il y rend compte, à l'aide de sa théorie, de la plupart des phénomènes astronomiques des marées, de la précession des équinoxes, etc. Il était sans doute depuis longtemps en possession de ces principes; car c'est à l'époque de sa retraite momentanée, en 1666, que l'on rapporte l'anecdote de cette chute d'une pomme qui aurait attiré son attention sur les lois de la pesanteur. V. ATTRACTION.

La valeur attribuée alors au rapport du rayon terrestre à la distance de la terre à la lune n'étant pas exacte, Newton en expliquant la loi d'attraction, trouva que le poids de l'unité de masse, à la distance de la lune, surpassait d'un sixième la force qui, d'après la loi connue du mouvement de notre satellite, devait être réellement appliquée à cette unité de masse, pour la maintenir dans son orbite. D'après cela, Newton crut d'abord la loi fausse et abandonna son travail; mais, en 1682, les résultats obtenus en France par Picard ayant été communiqués à la Société royale, Newton revint à son idée première. Cette fois, l'accord fut parfait. Le manuscrit des *Principes mathématiques de philosophie naturelle* fut présenté à la Société royale en 1686. La publication n'eut lieu qu'en 1687. Lord Halifax, qui avait été son élève, le fit nommer, en 1695, inspecteur de la Monnaie; il en devint directeur en 1699. En 1703, la Société royale le choisit pour son président; elle le réélut ensuite tous les ans jusqu'à sa mort. L'*Optique* (*Treatise on the Reflexions, Refractions, Inflexions and Colours of light*) avait paru en 1704, accompagnée de deux opuscules en latin, sans doute depuis longtemps composés: *Tractatus de quadratura curvarum* et *Enumeratio linearum tertii ordinis*. Dans son énumération des lignes du troisième ordre, Newton n'a aucune occasion d'appliquer l'analyse transcendante; il n'emploie d'autre méthode que celle de l'ancienne géométrie, ni d'autre analyse que celle de Descartes. L'ouvrage n'en est pas moins admirable. Newton trouva dans l'équation du troisième degré soixante-douze espèces différentes de courbes. Il résume cette classification dans cette prodigieuse assertion, vérifiée plus tard, et qui là est énoncée sans preuves: *Ainsi que le cercle, étant présenté à un point lumineux, donne par son ombre toutes les courbes du second degré, de même, les cinq paraboles divergentes donnent par leur ombre toutes les autres courbes du troisième degré.*

Le *Traité de la quadrature des courbes* appartient bien à la nouvelle analyse par les applications qu'y donne Newton de sa formule du binôme, dans le cas d'un exposant quelconque, par l'intégration des différentielles rationnelles, préparée par Côtes et Moivre. Newton y posait les premières règles du calcul des fluxions, presque au même moment où Leibniz inventait, en développant sa notion des quantités infiniment petites, le calcul différentiel. Il s'en suivit, entre les partisans des deux savants, une longue et ardente querelle. Il semble bien que Newton et Leibniz soient arrivés par des voies très différentes à leur découverte. Newton, cependant, ne voulut jamais reconnaître publiquement l'originalité de Leibniz.

Au milieu de ses travaux, Newton s'était occupé de commenter l'*Apocalypse*. Il mourut de la pierre (1727). Son corps fut inhumé à Westminster. Un magnifique mausolée lui a été élevé en 1731, par sa famille.

NEWTON (John), théologien anglais, né et mort à Londres (1725-1807). Après avoir mené une vie de débauche, il se convertit en 1748. Il fut ordonné prêtre en 1764, et devint un des prédicateurs les plus renommés de l'Eglise évangélique. Très lié avec le poète Cowper, il entretint avec lui une correspondance fort intéressante. Citons de lui: *Authentic Narrative of some interesting and remarkable particulars in the life of John Newton* (1764); *Omicron's letters* (1774 et 1785); *Cardiphonia* (1781); *Letters to a wife* (1793).

NEWTON (Gilbert-Stuart), peintre américain, né à Halifax (Nouvelle-Ecosse) en 1794, mort à Chelsea en 1835. Neveu et élève de G. Stuart, il s'est surtout formé à l'étude des maîtres hollandais, notamment de G. Dow et de Terburg. A partir de 1820, il vécut à Londres. En 1832, il entra à l'Académie royale; en 1834, il devint fou. Parmi ses tableaux de genre, distingués et gracieux, citons: *la Querelle des amants* (1826); *Shylock et Jessica* (1830); *Yorick et la Grisette* (1830); *Portia* (1831); *Macbeth*; *Abailard* (1833).

NEWTON (Charles-Thomas), archéologue anglais, né à Bredwardine (pays de Galles) en 1816, mort en 1894. Il fut nommé assistant au département des antiques du British Museum, devint vice-consul à Mytylène, puis consul à Rome en 1860. En 1861, il fut nommé conservateur des antiquités grecques et romaines du British Museum, en 1880, professeur d'archéologie à l'University College. Il fit de nombreux voyages d'exploration en Asie Mineure, et d'importantes fouilles à Cnide, au temple des Branchides, près de Milet, à Halicarnasse, où il découvrit les restes du célèbre mausolée. Ses principaux ouvrages sont: *Discoveries at Halicarnasse, Cnidus and Branchidæ* (1862); *Travels and discoveries in the Levant* (1865); *the Antiquities of Cyprus* (1873); *Description of the Castellani collection* (1874); *Greek Inscriptions in the British Museum* (1874 et suiv.); *Essays on art and archæology* (1880).

NEWTON-ABBOT, ville d'Angleterre (comté de Devon); 10.000 hab. Fonderies de fer.

NEWTON-HEATH, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), aujourd'hui faubourg de Manchester; 30.000 hab. Filatures de soie et de coton. Impression sur étoffes.

NEWTON-LE-WILLOWS, ville d'Angleterre (comté de Lancastre); 11.000 hab. Houille. Ateliers de matériel de chemins de fer. Verreries. Raffineries, papeteries.

NEWTON-STEWART, bourg d'Ecosse (comté de Wigton), sur la Cree; 3.500 hab. Fabrication de cuirs et de tapis.

NEWTON-UPON-AYR, ville d'Ecosse, dans le comté d'Ayr, en face de la ville de ce nom, dont elle n'est séparée que par la rivière l'*Ayr* à son embouchure dans le golfe de la Clyde; 7.000 hab. Fabrication de cordages et de toile à voile.

NEWTONIANISME (*neu, nissm'*) n. m. Système de Newton, relativement aux causes du mouvement des corps célestes: *L'attraction est la base du* NEWTONIANISME. ‖ On dit aussi NEWTONISME.

NEWTONIEN, ENNE (*neu, ni-in, èn'*) adj. Qui se rapporte au système de Newton: *Physique, Astronomie, Philosophie* NEWTONIENNE. ‖ Qui a adopté les principes de Newton: *Philosophe* NEWTONIEN.

— Substantiv. Partisan du système de Newton: *La lutte des* NEWTONIENS *et des cartésiens dura longtemps.*

NEWTONISME n. m. Physiq. Syn. de NEWTONIANISME.

NEWTOWN, nom d'un certain nombre de bourgs des Etats-Unis, dont les plus importants: bourg de l'Etat de Connecticut, dans le comté de Fairfield; 4.400 hab. Industrie active: métallurgie, filatures. — Bourg de l'Etat de New-York, dans le comté de Queen, sur le *Newton-Creek*, affluent de l'East-River; 11.000 hab. Commerce de céréales, minoteries, cordonnerie, etc.

NEW-ULM, ville des Etats-Unis (Minnesota), sur le Minnesota, tributaire droit du Mississippi; 4.000 hab.

NEW-WESTMINSTER, ville du Dominion canadien, ancienne capitale de la Colombie britannique, sur la Troser; 6.500 hab.

NEW-YORK (ETAT DE), l'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, borné au N. par le lac Ontario, le Saint-Laurent, le Canada; à l'E. par les Etats de Vermont, Massachusetts et Connecticut; au S. par l'Atlantique, les Etats de New-Jersey et de Pensylvanie; à l'O. par le lac Erié et la rivière de Niagara. Superf. 127.350 kil. carr.; pop. 7.268.894 hab. Capit. *Albany*.

Le long des lacs Erié et Ontario s'étend une grande plaine; au S.-E., le sol se relève et les monts Alleghanyss viennent se terminer dans l'Etat de New-York. La dépression de la rivière Mohawk et du canal Erié les divise en deux parties: au S. s'étendent les monts Catskill (1.316 m.), au N. les monts Adirondacks (1.690 m.), couverts de belles forêts. Le climat est généralement continental, sauf au Sud-Est, vers New-York, où l'influence de la mer se fait sentir davantage. L'Etat est arrosé par la rivière Hudson et son affluent le Mohawk, puis par les fleuves Delaware, Susquehanna, Alleghany, Black River, Rackett, etc. Au S.-E. du lac Ontario, s'étendent une foule de petits lacs longs et étroits.

L'Etat de New-York, nommé parfois Etat de l'Empire, est le plus riche de tous. Ses grandes villes, New-York, Buffalo, Rochester, Syracuse, etc., comptent parmi les plus prospères de l'Union. On y cultive en abondance les céréales, la pomme de terre, la betterave, le tabac, etc. Le sol fournit des matériaux de construction, du sel, du pétrole, du fer, etc. Presque toutes les industries y sont développées (fers, machines, étoffes, sucres, glaces, etc.). L'Etat est aussi le premier de l'Union par son commerce extérieur. Les échanges sont facilités par de nombreuses voies ferrées, des canaux (canal Erié, canal du Delaware à l'Hudson, etc.) et l'excellent port de New-York.

NEW-YORK (*neu-i-ork'*; pr. angl. *niou-i-ork'*), ville la plus importante des Etats-Unis et du nouveau monde, dans l'Etat de New-York, à l'extrémité de la presqu'île de Manhattan, sur l'océan Atlantique, et à l'embouchure de l'Hudson; 3.437.202 hab. (*New-Yorkais, aises.*)

L'emplacement de New-York fut visité, au XVIe siècle, par Verazzano, en 1609 par Hudson. En 1623, des Flamands y fondèrent la *Nouvelle-Avesnes*, transformée ensuite par les colons hollandais en *Nouvelle-Amsterdam*. Après la conquête anglaise de 1664, la ville devint *New-York*. Elle comptait alors 2.500 hab. Lors de la guerre d'Indépendance, elle en avait 21.000, 60.489 en 1800, 515.391 en 1850, 1.990.526 en 1897. A cette date, une décision du Congrès annexa à New-York les villes voisines de Brooklyn, Long-Island City et leurs dépendances. Les descendants des colons primitifs sont peu nombreux: la majeure partie de la population est formée d'émigrants allemands, irlandais, polonais, français, italiens, etc.

L'ancienne ville hollandaise était au S. de l'île Manhattan; il n'en restera bientôt plus de traces. Cette basse ville, centre des affaires, ne pouvant s'agrandir, se couvre de maisons prodigieusement hautes. La ville haute présente la disposition caractéristique des villes nouvelles d'Amérique: avenues parallèles dirigées du N. au S., coupées par des rues perpendiculaires équidistantes et désignées par de simples numéros. Peu d'édifices remarquables: l'Hôtel de ville, l'Office central des postes, la Douane, la Trésorerie, la Monnaie, le Musée métropolitain des beaux-arts, etc. Un pont gigantesque relie New-York à Brooklyn, par-dessus le détroit de Long-Island; un autre, sur la rivière Hudson, réunit New-York à Jersey-City, Hoboken et Newark. Depuis 1886, la statue colossale de la Liberté (v. ce mot éclairant le monde se dresse sur l'îlot de Bedloe et sert de phare à l'entrée du port. La ville possède douze grands jardins publics, dont l'un, Central Park, est immense.

Grâce à sa disposition sur une baie admirable de 300 kilom. carr. de superficie, au débouché de la grande rivière Hudson, dans la région des Etats-Unis la plus riche, la plus peuplée et la plus rapprochée d'Europe, New-York a pu devenir un des premiers centres industriels et

commerciaux du monde. Une multitude de voies ferrées, le fleuve Hudson, des canaux lui amènent les produits de l'intérieur. Son port est creusé à 10m,50, avec plus de 10 kil. de quais. Les échanges se font surtout avec l'Angleterre, l'Allemagne, la France, l'Amérique du Sud. Des lignes régulières de paquebots relient New-York à Liverpool, Le Havre, Hambourg, Brême, etc. New-York exporte des blés, salaisons, conserves alimentaires, machines, outils, reçoit des vins, étoffes, objets d'art, bibelots, etc., en un mot les produits de luxe de l'industrie européenne et particulièrement française. C'est surtout le port d'arrivée des émigrants d'Europe, Irlandais, Italiens, etc.

Depuis 1882, la ville est administrée par un *mayor* élu tous les deux ans par le peuple et un collège de vingt-quatre *aldermen*.

New-York Herald (le), grand journal américain, fondé à New-York en 1836, par James Gordon Bennett. Le « Herald », outre l'édition du matin, publie une édition du soir et une édition hebdomadaire. Grâce à un vaste système de correspondances, il enregistre des nouvelles du monde entier, des documents originaux; il apporte dans sa polémique un grand fond de bon sens, un esprit vif et mordant. — Une édition spéciale biquotidienne est publiée à Paris.

Nexe, bourg du Portugal (Algarve), au versant Sud de la serra do Malhão, non loin de l'Atlantique; 4.500 hab.

NEXI n. m. pl. V. NEXUS.

Nexœ, ville maritime du Danemark (île de Bornholm); 2.500 hab. Aux environs, tombeaux préhistoriques.

Nexon, ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne, arrond. et à 21 kil. de Saint-Yrieix, au-dessus d'un sous-affluent de la Vienne par l'Aixette; 3.228 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de chevaux. L'église, en partie du XIe siècle et en partie de 1445, est dominée par un clocher octogone en plein cintre, percé au sommet de huit baies cintrées. Près de l'église, bloc de granit, percé au centre d'une grande ouverture; c'est, dit-on, le tombeau de Wolfgang de Bavière, qui mourut à Nexon, en 1569, tandis qu'il conduisait une armée allemande au secours des protestants de France. — Le canton a 8 comm. et 11.963 hab.



Neyer (Michel), duc d'Elchingen, prince de La Moskova, maréchal de France, né à Sarrelouis en 1769, fusillé à Paris en 1815. Fils d'un tonnelier, il fut d'abord petit clerc de notaire. En 1788, il s'engagea au 4e hussards à Metz. La campagne de 1792, qu'il fit à l'armée du Nord, commença à le mettre en relief : lieutenant le 5 novembre 1792, il se distingua à Neerwinden en 1793, fit la campagne de 1794 comme chef d'un parti de cavalerie, et devint colonel après Altenhoven (2 oct.). Il se signala encore à Altenkirchen (1795), enleva Wurtzbourg et Pforzheim (1796), et, promu général, fit de nouveaux prodiges de valeur à Neuwied et Giessen (1797), à Mannheim et Winterthur (1799), à Hohenlinden (1800). Envoyé par le Premier Consul comme ministre plénipotentiaire à Berne, il amena les cantons suisses à signer l'acte de médiation (févr. 1803). Il fut appelé peu après au commandement du 6e corps; enfin nommé maréchal (1804). Les campagnes de 1805, 1806 et 1807 mirent le comble à sa renommée de *brave des braves*. A Guntzbourg et Elchingen, à Iéna, à Friedland, il se couvrit de gloire et reçut le titre de duc d'Elchingen en 1808. Passé la même année en Espagne, puis en Portugal, placé sous les ordres de Masséna, il eut avec son chef des démêlés qui obligèrent l'Empereur à le rappeler. Chef du 3e corps pendant la campagne de Russie, il battit les Russes à Smolensk, à Valovtina, et les écrasa à la Moskova. Pendant la retraite de la Grande Armée, Ney, posté à l'arrière-garde, ne cessa de donner l'exemple de l'intrépidité et du sang-froid. Au retour, il fut nommé prince de la Moskova. En 1813, il culbuta les Alliés à Weissenfels, mais fut lui-même battu à Dennevitz (5 sept.). Il racheta cet échec par son admirable conduite pendant la campagne de France. Après l'abdication de l'Empereur, il se rallia à Louis XVIII, qui le nomma pair de France, et, après le retour de l'île d'Elbe, le chargea d'arrêter Napoléon. Mais le maréchal, affolé par l'enthousiasme général, alla rejoindre l'Empereur qui, au début de la campagne de Belgique, lui confia le commandement du 1er et du 2e corps. Ney se battit héroïquement aux Quatre-Bras et chercha en vain la mort au moment de la déroute : « Je voudrais que tous ces boulets m'entrassent dans le ventre! » disait-il. Il eut trois chevaux tués sous lui; mais une autre mort l'attendait que celle du champ de bataille. Après la défaite, il se vit inculpé de trahison par les royalistes, et se réfugia dans le Cantal. Découvert et arrêté, il fut ramené à Paris le 19 août et traduit devant un conseil de guerre, que le maréchal Moncey se refusa courageusement à présider. Le conseil se déclara incompétent. La Chambre des pairs fut plus docile. Ney fut d'ailleurs médiocrement défendu : il dut lui-même protester éloquemment contre un argument de ses avocats, qui, Sarrelouis, sa patrie, étant devenue ville allemande aux traités de Vienne, demandaient que le maréchal fût traité comme un étranger. A une grande majorité, où figuraient des maréchaux et des généraux de l'Empire, la Chambre des pairs le condamna à mort. Il fut fusillé le lendemain, sur la place de l'Observatoire : « Droit au cœur! » s'écria-t-il en commandant le feu aux soldats du peloton d'exécution.

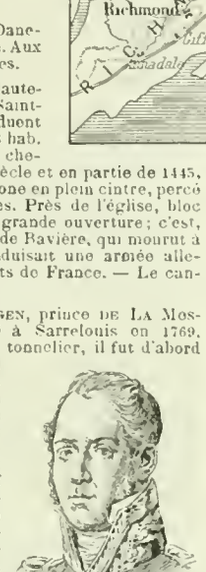

Ney.

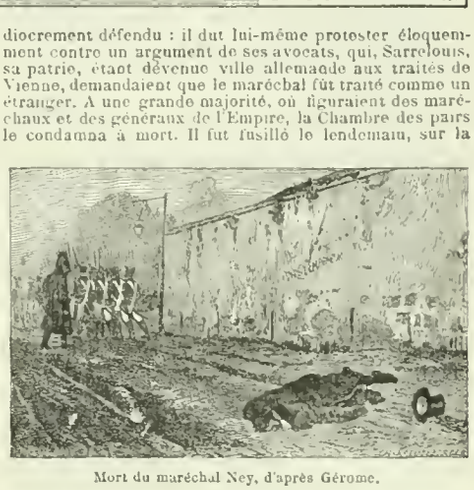

Mort du maréchal Ney, d'après Gérome.

— Bibliogr. : de Laribuisière, *le Maréchal Ney* (1902); Welschinger, *le Procès du maréchal Ney* (Paris, 1897).

— Iconogr. Le « Brave des Braves » est resté une des figures les plus populaires parmi les soldats de l'Empire, et divers épisodes de sa vie ont été assez souvent représentés. Adolphe Yvon, dans un tableau aujourd'hui au musée de Versailles, nous montre le maréchal faisant le coup de feu à l'arrière-garde, tandis que l'armée, désemparée, s'éloigne péniblement dans la neige. L'exécution du maréchal Ney a été représentée dans un beau et dramatique tableau de Gérome : *le Sept décembre 1815, neuf heures du matin* (1868). Enfin, la statue du maréchal, en bronze, par Rude, a été érigée à Paris sur la place de l'Observatoire.



Ney soutenant l'arrière-garde de la Grande Armée, d'après Yvon.

Parmi les portraits de Ney, nous citerons un buste par Houdon, un médaillon de bronze par David d'Angers lithographié par Marc, une gravure de Blanchard père, d'après F. Gérard; une gravure de P.-F. Bertonnier d'après Maurin, et un tableau de Langlois (copié par Bataille, au musée de Versailles).



Statue du maréchal Ney, d'après Rude.

Ney (Napoléon-Joseph), prince de La Moskova, général et homme politique français, né à Paris en 1803, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1857. Fils aîné du maréchal Ney, il prit en 1824 du service en Suède et, en 1828, épousa la fille du banquier Lafitte. Rentré en France après la révolution de Juillet, il fut nommé capitaine de hussards (1831) et envoyé en Algérie, où il devint chef d'escadron (1838), puis lieutenant-colonel (1841). Élevé à la dignité de pair (1831), Joseph Ney avait refusé de prendre séance tant qu'il n'aurait pas obtenu la réhabilitation de son père. Il n'y consentit qu'au bout de dix ans, et ne cessa depuis lors de protester contre l'« assassinat juridique » du maréchal. Après 1848, il fut un des plus chauds partisans du prince Louis-Bonaparte, qui le nomma colonel (1849). Député d'Eure-et-Loir à la Législative, il entra au Sénat en 1852 et fut promu général l'année suivante. Compositeur distingué, il a publié un opéra, *Régine*. On a aussi de lui plusieurs ouvrages : *Des régences en France* (1842); *Souvenirs d'une campagne d'Afrique* (1845).

Ney (Michel-Louis-Félix), deuxième duc d'Elchingen, général, frère du précédent, né à Paris en 1804, mort à Gallipoli en 1851. Comme son frère aîné, il servit d'abord en Suède. Rentré en France après la révolution de Juillet, il devint officier d'ordonnance du maréchal Gérard (1831), puis du duc de Nemours. Il fut nommé lieutenant-colonel (1841), colonel et aide de camp du comte de Paris (1844). Élu, en 1846, député du Pas-de-Calais, il se rallia en 1849 au prince Louis-Bonaparte, qui le nomma général. Il mourut du choléra à l'armée d'Orient. Il avait publié, en 1841, un recueil de *Documents inédits sur la campagne de 1815*. — Son fils, Michel-Aloys **Ney**, troisième duc d'Elchingen, né à Paris en 1835, s'engagea aux chasseurs d'Afrique et devint officier d'ordonnance de Napoléon III. Il fit la campagne du Mexique à la tête de la contre-guérilla, et devint chef d'escadron (1865), colonel (1870), général (1875). Il fut trouvé mort à Fontenay-aux-Roses, en 1881, dans des circonstances restées mystérieuses.

Ney (Eugène, comte), troisième fils du maréchal, né et mort à Paris (1808-1845). Il entra dans la diplomatie, et devint, en 1843, chargé d'affaires au Brésil. Atteint de la fièvre jaune, il regagna la France en 1845 et succomba quelques mois après. Il a publié un *Abrégé historique des ordres militaires et civils de la maison de Savoie* (1884).

Ney (Napoléon-Henri-Edgard), troisième prince de La Moskova, général français, le plus jeune des quatre fils du maréchal, né et mort à Paris (1812-1882). Il devint officier d'ordonnance du prince Louis-Bonaparte. Celui-ci le chargea, en 1849, d'une mission auprès du pape Pie IX, et lui adressa, le 18 août, une lettre fameuse dans laquelle il subordonnait le rétablissement du pouvoir temporel à l'exécution de réformes libérales dans le gouvernement pontifical. Edgard Ney fut, à son retour, élu député de la Charente-Inférieure à la Législative. Après le coup d'État de décembre, il fut promu colonel (1852), puis général de brigade (1856). Il fit la campagne d'Italie, entra au Sénat en 1859, devint général de division (1865) et grand veneur (1866). Il fut mis à la retraite en 1871.

Ney (*Napoléon*-Joseph-Paul), officier et écrivain, né et mort à Paris (1849-1900), était petit-fils du célèbre maréchal. Il se distingua à Paris pendant le siège, notamment à Buzenval, puis servit dans le Sud-Algérien, fut promu capitaine en 1878, remplit des missions en Orient (1880), en Espagne et en Portugal (1882), suivit des opérations sur les confins de la Tunisie et donna sa démission (1883). En 1886, il fut un des délégués envoyés aux États-Unis pour l'inauguration de la statue de Bartholdi et assista, en 1888, à l'inauguration du transcaspien. Enfin, il fonda le Raciog-Club, fut un membre des plus actifs de la Ligue de l'enseignement, et fit de nombreuses conférences. Outre des articles dans des revues, on lui doit, entre autres ouvrages : *Manuel du volontariat d'un an* (1874); *Histoire de la carte de l'état-major* (1877); *En Asie centrale à la vapeur* (1888); *les Sociétés secrètes musulmanes* (1890); *Tiflis* (1899); etc.

Neyra (Alvaro Mendana de), navigateur espagnol, né en 1541, mort à l'île Santa-Cruz en 1595. Neveu du président de l'audience de Lima, Lopo de Garcia de Castro, il se rendit auprès de lui vers 1558, et en obtint, alors qu'il était gouverneur intérimaire du Pérou, le commandement de deux bâtiments pour faire des découvertes dans la mer du Sud. Parti du Callao en novembre 1567, Mendana découvrit en 1568 les îles Salomon et retourna au Pérou l'année suivante. Chargé, vingt ans plus tard, de coloniser les îles qu'il avait découvertes, il découvrit les Marquises, puis Santa-Cruz (1595), où il essaya de fonder un établissement que sa femme abandonna après sa mort et d'où, avec l'aide du pilote Queiros, elle ramena les débris de l'expédition espagnole à Manille.

Neyrac ou **Nayrac** (Le), comm. de l'Aveyron, arrond. et à 20 kilom. d'Espalion, au penchant sud-ouest des monts d'Aubrac; 1.183 hab.

Neyrac-les-Bains, hameau de l'Ardèche, comm. de Meyras, arrond. de Largentière, sur l'Ardèche; 50 hab. Sources thermales bicarbonatées ferrugineuses, connues

par les Romains, utilisées contre la lèpre au moyen âge. Ancien volcan et crevasses d'où s'échappent parfois des gaz méphitiques.

NEYRON PETIT n. m. Variété de cépage. Syn. de PINOT NOIR.

NEZ (*né* — du lat. *nasus*) n. m. Partie saillante de la face de l'homme et de certains animaux, placée au-dessus de la bouche, et organe de l'odorat : *Nez aquilin, droit.*

— Par ext. Sens de l'odorat : *Chien qui a du* NEZ.

Fam. Visage : *Mettre le* NEZ *à la fenêtre. Montrer son* NEZ *quelque part.* ‖ Personne considérée au point de vue de la forme, des dimensions de son nez : *La belle-fille de la duchesse de Lesdiguières est un des plus vilains* NEZ *que je connaisse.* (Coulanges.)

Pop. *Nez en pied de marmite,* Nez relevé. ‖ *Nez de chien,* Mélange de bière et d'eau-de-vie. ‖ *Avoir le nez de chien,* Être complètement ivre. ‖ *Mettre son nez dans le bleu, Se salir ou Se piquer le nez,* Se griser.

— Agric. *Charrue qui est trop sur le nez,* Charrue dont le soc s'enfonce trop dans la terre.

— B.-arts. Unité de longueur, égale à la distance ordinaire de la racine du nez à l'ouverture des narines : *La face humaine a trois* NEZ *de hauteur.*

— Bot. *Nez coupé,* Nom vulgaire du staphylier penné ou faux pistachier, à cause de la forme de ses graines.

— Géogr. Se disait autrefois pour Cap, et ce sens lui est resté dans quelques noms propres : *Le cap* GRIS-NEZ.

— Liturg. Chalumeau avec lequel le peuple aspirait autrefois le vin consacré dans le calice. (Peu usité.)

— Manèg. *Nez de renard,* Marques de feu au nez et aux lèvres d'un cheval. ‖ *Bout du nez,* Partie de la lèvre du cheval située sous les narines, et qui lui sert comme d'organe du toucher. ‖ *Porter le nez au vent.* Se dit du cheval qui lève la tête très haut.

— Mar. Syn. de PROUE. ‖ Faux éperon des petits croiseurs ou des bâtiments légers. ‖ *Navire sur le nez,* Navire trop enfoncé de l'avant.

‖ *Navire qui a le nez en l'air,* Bâtiment dont l'avant est trop relevé. ‖ *Piquer du nez,* Enfoncer l'avant dans la lame par mauvais temps. (On dit aussi *Mettre le nez dans la lame.*) ‖ *Tomber sur le nez.* Se dit d'un navire qui en chargeant s'enfonce trop de l'avant.



Nez d'un navire.

— Techn. Partie d'un soufflet d'orgue, qui se termine en pointe. ‖ Crochet d'une toile, chez les tisserands. ‖ Partie d'un tour sur laquelle on visse le mandrin qui doit porter la pièce à tourner. ‖ Scories qui s'accumulent en avant de la tuyère amenant l'air dans un fourneau. ‖ Dans la tonte des cloches, Morceau de planche ou forme de couteau qui, en tournant le compas, dispose sur le collet du moule la figure des anses. ‖ Petite éminence en terre qu'on ménage sur les tuiles plates, pour les accrocher à la latte. ‖ Pointe ou mieux Obliquité que forment les cahiers d'un volume vers le commencement ou vers la fin, quand ils ont été mal cousus. ‖ *Nez de raccord,* Sorte d'écrou cylindrique servant à raccorder deux tuyaux filetés, et de pas contraire. ‖ Profil arrondi formant le rebord d'une marche d'escalier. ‖ *Nez de buse,* Partie de la crosse d'un fusil formant un ressaut près de la poignée. ‖ *Nez de l'embouchoir,* Ouverture de l'embouchoir d'un fusil dans laquelle passe la baguette. ‖ *Nez de marche,* Sorte de rabot employé pour pousser les moulures sur le bord extérieur des marches d'escalier. ‖ *Nez de gouttière,* Morceau de zinc, de forme cylindro-conique, soudé sur un tuyau de descente des eaux pluviales et que retient un crochet fixé dans le mur.



Nez de raccord.

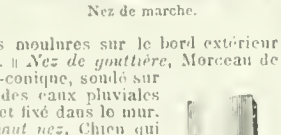

Nez de marche.



A, nez de gouttière.

Vener. *Chien de haut nez,* Chien qui sent la piste le nez élevé. ‖ *Avoir le nez dur,* Avoir de la peine à entrer dans la voie. ‖ *Avoir le nez fin.* Se dit du chien qui sent la piste au plus près et avec succès.

Loc. div. et fam. *Faux nez,* Nez de carton, etc., que l'on met pour se déguiser. *Nez en trompette, Nez relevé.* ‖ *Nez fleuri, bourgeonné,* Nez sur lequel poussent des boutons. ‖ *Nez enluminé,* Nez rougi par l'abus des boissons alcooliques. *Nez de littérateur,* Gros nez enluminé. *Racine du nez,* Partie du visage où commence le nez, au-dessous du front. *Nez à nez,* Face à face. ‖ *Au nez de quelqu'un,* En sa présence, et comme pour le braver. ‖ *Prendre, Monter au nez.* Se disent d'une odeur ou d'une exhalaison âcre, qui cause sur l'odorat ou dans le nez une impression désagréable : *La moutarde* MONTE AU NEZ. (V. MOUTARDE.) ‖ *Rire au nez de quelqu'un,* Se moquer de lui en sa présence. ‖ *Donner du nez en terre,* Tomber sur son nez. — Echouer dans une entreprise. ‖ *Se casser le nez* Se heurter violemment le nez. — Fig. et fam. Trouver fermée la porte de la personne qu'on allait voir. — Éprouver un refus complet. *Casser le nez à coups d'encensoir, Donner de l'encensoir par le nez,* Donner des éloges maladroits ou exagérés. *Parler, Chanter du nez,* Parler, Chanter comme si l'on avait le nez bouché. *Saigner du nez,* Perdre du sang par le nez. — Fig. et fam. Ne pas montrer la résolution, le courage nécessaire. *Prendre son nez pour ses fesses,* Se tromper grossièrement. ‖ *Marcher le nez levé,* Marcher la tête haute. ‖ *C'est un homme qui peut aller le nez levé,* C'est un homme à qui on ne peut rien reprocher. ‖ *Marcher le nez dans son manteau, dans son manchon,* Marcher la tête basse. *Avoir du nez, bon nez, le nez creux,* Montrer de la sagacité, de la prévoyance. — Flairer les bonnes affaires. — Arriver chez quelqu'un juste à l'heure du dîner. ‖ *Ne pas voir plus loin que son nez, que le bout de son nez,* Avoir peu de prévoyance ou de sagacité. ‖ *Tirer les vers du nez à quelqu'un,* Le faire parler, lui arracher adroitement un secret. (Le mot *ver,* selon Quitard, est ici un terme qui nous est resté de la langue romane, où il s'employait dans l'acception de *vrai.*) ‖ *Mener quelqu'un par le nez, par le bout du nez,* Lui faire faire tout ce qu'on veut. (Allusion à l'usage où l'on est de conduire les buffles au moyen d'un anneau passé dans les narines.) ‖ *Avoir toujours quelqu'un sur le nez, à cheval sur le nez,*



Nez : 1. Droit (grec); 2. Epaté (race noire); 3. Busqué (race rouge); 4. Tombant; 5. Camard; 6. Aquilin; 7. Bourbonien; 8 Retroussé.

En être continuellement occupé d'une manière désagréable. ‖ Pop. *Avoir quelqu'un dans le nez,* Le détester. ‖ *Donner sur le nez à quelqu'un,* Le frapper au visage, le châtier. ‖ *Jeter à quelqu'un une chose au nez,* La lui reprocher en face. ‖ *Regarder quelqu'un sous le nez,* Le narguer, le braver. ‖ *Fermer la porte au nez à quelqu'un,* Refuser de le recevoir chez soi, lui refuser sa porte. ‖ *Mettre, Fourrer son nez, le nez quelque part,* Se mêler ou s'informer indiscrètement de quelque chose. ‖ *Mettre le nez dans une affaire,* En commencer l'examen. ‖ *Ne mettre jamais le nez dans un livre,* Ne jamais lire. ‖ *Avoir toujours le nez sur quelque chose, Ne pas lever le nez de dessus quelque chose,* Ne s'occuper que de cela, y être toujours appliqué. ‖ *Regarder qui a le plus beau nez,* Se promener en badaud oisif. ‖ *Avoir un beau nez à porter lunettes,* Avoir un grand nez. ‖ *Allonger le nez, Avoir le nez long,* et très fam., *Faire un nez.* A la suite d'une déception, d'un insuccès, etc., Faire la moue, témoigner du dépit, du mécontentement. ‖ *Il a autant de nez.* Se dit en allongeant ses mains ouvertes devant son nez, pour exprimer la déconvenue de quelqu'un. ‖ *Pied de nez,* Geste de moquerie que l'on fait en appuyant sur le bout de son nez le bout du pouce d'une main tenue grande ouverte, les doigts écartés. Quelquefois on augmente l'ampleur du geste en plaçant le bout du pouce de l'autre main sur l'extrémité du petit doigt de la première. ‖ *Avoir un pied de nez,* Avoir la honte d'un insuccès. ‖ *Faire un pied de nez à quelqu'un,* Le narguer, se moquer de lui. ‖ *Être heureux comme un chien qui se casse le nez, Tomber sur le dos et se casser le nez,* Avoir une chance très malheureuse, par comparaison avec un chien qui se casserait le nez, accident improbable. ‖ *Avoir le nez tourné vers un endroit, vers quelque chose,* Avoir envie ou Être sur le point d'aller dans un endroit ou de faire quelque chose. ‖ *Avoir le nez tourné à la friandise,* Etre très enclin au plaisir. ‖ *Il est comme saint Jacques de l'Hôpital, il a le nez tourné à la friandise.* Se disait autrefois d'un gourmand, par allusion à une statue de saint Jacques tournée vers la rue de Paris appelée aujourd'hui rue aux Ours, autrefois rue aux Oues ou aux Oies, et qui était habitée par des rôtisseurs. ‖ *Se couper, S'arracher le nez pour faire dépit à son visage,* Faire par dépit, contre quelqu'un, une chose dont on est le premier à souffrir. ‖ *Être pris par le nez comme un buffle,* Donner dans un piège. ‖ *Se faire le nez,* Réaliser de grands bénéfices après avoir essuyé des pertes. ‖ *Le beau de son nez en est fait,* C'est à cela qu'il doit sa fortune. ‖ *Votre nez branle ou remue,* Vous ne dites pas la vérité. ‖ *Ce n'est pas pour son nez, pour ton nez,* Cela n'est pas pour lui, pour toi. ‖ *Cela vous passera sous le nez, bien loin du nez,* Cela ne sera pas pour vous. ‖ *Prenez vous par le bout du nez.* Se dit à quelqu'un qui veut mettre sur le compte d'autrui des fautes dont il s'est rendu lui-même coupable. (Une ancienne coutume obligeait les calomniateurs à se prendre le nez en public.) ‖ *Il oublierait son nez, s'il ne tenait à son visage.* Se dit d'un homme extrêmement distrait. ‖ *Nez qui a coûté cher à mettre en couleur,* Nez rougi par la boisson (à cause de l'argent que l'ivrogne a dû dépenser). ‖ *Nez dans lequel il pleut,* Nez retroussé.

— PROV. et LOC PROV. : **Qui coupe son nez dégarnit son visage,** Il ne faut pas faire, par folie, des choses qui retombent sur nous et sont de nature à nous nuire. ‖ **Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez.** V. MORVEUX. ‖ **Jamais grand nez ne gâta beau visage,** La grandeur du nez ne nuit pas à la beauté. ‖ **Si on lui tordait le nez, il en sortirait du lait.** Se dit d'une personne beaucoup trop jeune pour se mêler de certaines choses. ‖ **Il lui en pend autant au nez,** Il est menacé du même inconvénient. ‖ **Cela paraît comme le nez au milieu du visage,** Cela est tellement apparent, qu'on s'efforcerait en vain de le cacher. ‖ **Il me semble qu'on me pèle le nez.** Se dit pour exprimer l'ennui que l'on éprouve à entendre un discours fastidieux.

— ENCYCL. Anat. Le *nez* est percé à sa base de deux ouvertures, les *narines;* son sommet prend le nom de « racine », les faces latérales constituent les « ailes ». Le nez est composé d'un squelette formé des deux os propres, des cartilages des ailes, et du cartilage de la cloison. Ce squelette est, en dehors, recouvert de la peau et de petits muscles peauciers : muscles pyramidal, transverse, élévateur commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure; en dedans, il est tapissé par la muqueuse pituitaire.

Selon les races et les dispositions individuelles, la forme du nez est très variable : races nègres à nez épaté, races rouges à nez busqué, races grecques à nez droit. Il donne souvent à la physionomie sa principale caractéristique : nez bourbonien, nez aquilin, nez retroussé.

Le nez ainsi compris ferme en avant les fosses nasales; pour certains auteurs, il comprend les fosses nasales elles-mêmes, il désigne tout l'appareil de l'odorat.

En arrière de la pyramide nasale, sont deux cavités anfractueuses, creusées dans le massif facial et communiquant en arrière par deux orifices, les *choanes,* avec la partie supérieure du pharynx, *nasopharynx* ou *cavum.* Ces cavités ou fosses nasales sont séparées par une cloison et forment chacune un long couloir étroit antéro-postérieur. La paroi externe de chacune d'elles présente trois lames saillantes, recourbées en volutes et disposées en étages l'une au-dessus de l'autre : ce sont les trois *cornets,* qui limitent trois gouttières, les *méats.*

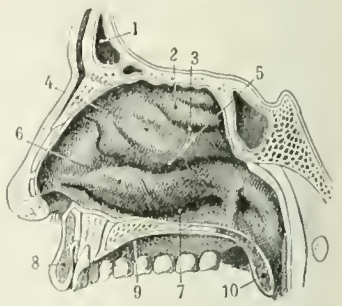

Nez : 1. Sinus frontal; 2. Cornet supérieur. 3. Méat supérieur; 4. Cornet moyen; 5. Méat moyen; 6. Cornet inférieur; 7. Méat inférieur; 8. Lèvre supérieure; 9. Voûte palatine; 10. Voile du palais.

De plus, les fosses nasales communiquent avec des cavités creusées dans l'épaisseur des os de la face, les sinus frontaux sphénoïdaux maxillaires; elles reçoivent le canal nasal amenant les larmes du sac lacrymal. Ces parois sont tapissées par la muqueuse pituitaire, muqueuse à cils vibratils. La portion de la pituitaire située au-dessus du cornet inférieur contient seule la terminaison des nerfs olfactifs.

— Physiol. Le *nez* est le siège de l'olfaction; de plus, en livrant passage à l'air, il concourt à l'accomplissement de l'acte respiratoire et de la phonation.

Lorsque la cavité nasale est obstruée, la voix est transformée (*nasonnement*); la respiration s'effectue par la bouche, mais l'essoufflement est rapide pour peu qu'il y ait effort.

— Pathol. La peau du *nez* peut être atteinte de lésions inflammatoires : furoncle, lupus, acné, acné hypertrophique des cochers, toutes lésions que traite victorieusement le chirurgien. Le chirurgien, depuis les travaux de Berger, sait aussi refaçonner un nez détruit en totalité ou en partie (rhinoplastie), sinon on recourt au nez postiche en carton ou en argent.



Nez postiche.

La muqueuse des fosses nasales peut présenter des inflammations aiguës (coryza aigu ou rhume de cerveau), et des altérations chroniques (coryza chronique ou ozène). Les moindres ulcérations de cette muqueuse provoquent des hémorragies, parfois abondantes, qu'il est difficile d'arrêter : saignements de nez ou *epistaxis.* Enfin, elle peut être le siège de tumeurs : les plus fréquentes sont les polypes muqueux. Avec l'anesthésie cocaïnique, il est facile aujourd'hui d'enlever ces polypes muqueux, presque toujours pédiculés, avec un *serre-fil.*

On peut aisément explorer la cavité du nez à la lumière artificielle, soit que l'on pratique l'examen antérieur (rhinoscopie antérieure), soit que l'on introduise un petit miroir à manche en arrière du voile du palais, dans le nasopharynx (rhinoscopie postérieure).

NEZ (*né*) n. m. Nom vulgaire du *chondrostoma* blen. ‖ Nom vulgaire de la lamie (requin appelé aussi *long-nez*).

NEZAHUALCOYOTL, surnommé **le Grand** et **le Sage,** roi mexicain d'Acolhuacan, né en 1403, mort en 1470. Son père ayant été tué et détrôné par Tézozomoc, il débuta par mener une vie errante; mais, après la mort de Maxtla, fils de Tézozomoc, il remonta sur le trône, gouverna son peuple avec sagesse, et fit de sa capitale, Texcoco, l'Athènes du Mexique. Il fut surnommé par Clavigero « le Solon de la Nouvelle-Espagne ».

NEZAHUALPILLI, roi d'Acolhuacan, né en 1462, mort en 1516. Fils du précédent, il lui succéda en 1470 et montra d'abord des goûts belliqueux, mais il s'occupa beaucoup, par la suite, de sciences et d'astronomie. Plusieurs provinces de son royaume lui ayant été enlevés par Montyuma, il mourut de chagrin.

NEZARA (*né*) n. f. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant une soixantaine d'espèces, des régions chaudes du globe.

NEZ D'ARGENT (Pierre CHAON ou CRÉON dit), soldat français, pendu à Paris en 1562. Ayant eu le nez coupé dans une bataille, il eut recours aux soins d'Ambroise Paré, qui lui confectionna un nez d'argent; d'où son surnom. Calviniste et archer du lieutenant du prévôt des marchands de Paris, il prit part aux troubles de l'église Saint-Médard (1561). Appelé devant le Parlement pour témoigner sur les faits auxquels il avait assisté, il fut accusé d'avoir pris part au pillage de l'église, et condamné à mort.

NEZ-DE-CHAT n. m. Nom vulgaire de la lépiote élevée.

NÉZIB. Géogr. V. NIZIB.

NEZ-PERCÉS, nom donné par les trappeurs du Canada à des tribus de Peaux-Rouges vivant dans le nord-ouest des États-Unis. (Les Nez-Percés n'ont pas, cependant, l'habitude de se perforer ni la cloison ni les ailes du nez pour y introduire des ornements. Ce sont des Indiens pacifiques, amis des blancs. La plupart ont été transférés dans une réserve située au N. de l'Idaho.) — *Un, Une* NEZ-PERCE.

NGALA, ville du Soudan (Bornou), sur la rive sud du Tchad, à environ 100 kil. de Kouka, sur la frontière anglo-allemande de la Nigeria et du Cameroun. Habitée par les Makaris, en partie ruinée par Rabah.

NGAMI, lac de l'Afrique australe, au N.-E. du pays des Betchouanas, et au N. du Kalahari. Il paraît occuper

le fond d'une large dépression, vers laquelle convergent un certain nombre de cours d'eau temporaires, et qui se relie, vers l'E., à la dépression plus considérable du lac Karri-Karri, par l'intermédiaire de la Zouga, tantôt émissaire, tantôt affluent, selon l'état de ses eaux, du lac Ngami, dont le tributaire le plus considérable, venu probablement des monts Mozamba, est la rivière Tonké ou Tiogoué. Eaux abondantes et douces pendant la saison des crues, mais fortement diminuées et saumâtres, pendant la saison sèche. Découvert en 1849 par Livingstone, le Ngami a été reconnu depuis, notamment par Schulze (1881), et par Schinz (1886).

NGAN, mot chinois signif. *calme, repos*, et qui entre dans la composition d'un certain nombre de noms géographiques. (Il est quelquef. transcrit GAN, ou AN.)

NGAN-HOÉI ou **AN-HOÉI**, prov. de l'empire chinois, entre le Kian-Sou au N.-E. et à l'E., le Tché-Kiang à l'E., le Kiang-Si au S., le Hou-Pé à l'O., le Ho-Nan à l'O. et au N.-O. Superf. 142.800 kilom. carr.; pop. 18.600.000 hab. Le Yang-Tsé-Kiang la traverse du S.-O. au N.-E., sur une longueur de 880 kilom.; il y reçoit le Yun, qui lui amène les eaux du lac Tchao. Au S. du fleuve, c'est la région montagneuse de Ouang, tandis qu'au N., au delà de collines basses, c'est la vaste plaine où le Wéi-Ho (Hoéi-ho), grossi, à gauche, du Ko-ho et du Cha-ho, vient se jeter dans le lac Houng-Tsé. Le sol est d'une grande fertilité : grains, fruits, tabac, lin, vernis, laque, thé, mûriers; le sous-sol fournit or, argent, cuivre. Élevage du bétail, industrie du sel. Le commerce de transit le long du fleuve est très actif : port ouvert d'Ou-Ho. Capit. *Ngan-king*.

NGAN-KING ou **AN-KING**, ville de l'empire chinois, capit. de la prov. de Ngan-Hoéi; sur le Yang-Tsé-Kiang; 40.000 hab. environ.

NGAÔ, le *lare* chinois, dieu du feu, protecteur du foyer domestique et dieu de la cuisine. (Il a dans ses fonctions la surveillance des cuisiniers et cuisinières. Aussi, dans la Chine, ce dieu est-il l'objet d'un culte très fervent de la part de ses ressortissants.)

NGAOUNDERÉ, ancienne ville de l'Adamaoua, auj. dans le Cameroun allemand.

NGAOUS, bourg de l'Algérie (prov. de Constantine), arrond. et à 52 kilom. de Batna; 3.500 hab. Beaux jardins très bien arrosés. Débris romains.

NGHÉ-AN, prov. de l'Indo-Chine française (Annam septentrional), entre la province de Than-Hoa au N. et de Ha-Tinh au S.; environ 1.200.000 hab. Elle est formée par le bassin inférieur et le delta du Song-Ca. Industrie de la pêche et du sel, culture du riz, cannelier, poivrier. Minerais de fer, houille. Elle est divisée en deux préfectures (*phus*). Capit. *Vinh* ou *Tinh-Nghé*.

N'GODI n. m. Prêtre du Congo, qui s'attribue le pouvoir de rendre l'ouïe aux sourds.

N'GOLA n. m. Langue du Congo.

N'GOMBO (*ngon*) n. m. Deuxième chef des gangas, prêtres africains.

NGORNOU, ville du Soudan central (Bornou), à environ 30 kilom. de Kouka. Elle s'est souvent déplacée devant l'envahissement des eaux du Tchad. Habitée en partie par les Kanoris, elle fut presque ruinée par Rabah.

N'GOSEÏ n. m. Troisième chef des gangas, prêtres africains.

NGOUROU, pays de l'Afrique orientale allemande, à l'O. de Zanzibar, séparé de la côte par l'Ousegouha, limité au S. par l'Ousagara, à l'O. par la Guedja et le pays des Massaï, au N. par l'Ousambara. C'est une région accidentée, coupée de vallées profondes, fertiles, habitées par les Ouangourous. En 1885, la compagnie allemande de l'Afrique orientale obtint la concession du Ngourou en même temps que de l'Ousagara et de l'Oukamé et y fonda quelques postes. Depuis l'accord anglo-allemand du 1er juillet 1890, le pays fait partie de l'Afrique orientale allemande.

NGUYEN-ANH, premier nom sous lequel régna Gia-Long, empereur de l'Annam. V. GIA-LONG.

NGUYEN-VAN-THUONG, homme d'État annamite, né dans la prov. de Kouang-Tri en 1819, mort à la Nouvelle-Calédonie en 1885. De 1852 à 1865, il s'éleva successivement jusqu'au grade de mandarin de 1re classe et à la charge du *phu-doan* (préfet) de Hué, devint en 1869 « deuxième assesseur de droite » du ministère des Rits, et, en 1873-1874, négocia en Cochinchine et à Hanoï la restitution du delta du Tonkin conquis par Francis Garnier. Il demeura, de 1875 à 1881, ministre des relations extérieures de l'Annam; puis, après la mort de Tu-Duc (1833), administra le royaume comme régent sous les empereurs Hiep-Hoa et Kien-Phuoc. Il fut déporté à la Nouvelle-Calédonie, en 1885, à cause de son opposition à l'intervention française.

NHA-TRANG, prov. de l'Indo-Chine française (Annam méridional). Cette province, dont le sol s'abaisse des hauteurs du plateau de Lang-Bian à la côte découpée de la mer de Chine, est formée des deux anciennes provinces de Khanh-Hoa et de Binh-Thuan. Elle est divisée en quatre préfectures : Nam-Thuan, Ninh-Thuan, Gien-Khanh, Ninh-Hoa. Sa population est évaluée à 160.000 hab. Phare au cap Padaran. La culture presque unique de la province est celle du riz. Le chef-lieu est *Nha-Trang* ou *Khan-Hoa*.

NI (du lat. *nec*, qui devint d'abord *ne*) conj. Et non, pas, non plus : *L'Évangile ne connaît ni pauvre,* NI *riche;* NI *noble,* NI *roturier.* (Mass.)

— Pop. *Ni vu ni connu, je t'embrouille*, Sorte de défi de découvrir quelqu'un ou quelque chose qu'on a cachée ou qui a disparu.

— Gramm. *Ni* s'emploie pour unir les parties ou les dépendances semblables d'une proposition négative, et aussi pour unir deux propositions négatives dont la dernière est elliptique : *N'être* NI *vieux* NI *jeune. Je ne crains pas qu'on m'attaque* NI *qu'on m'empêche d'aller jusqu'au bout.*

La répétition de *ni* oblige à supprimer *pas* ou *point*; ce serait une faute de dire : *Nous n'avons pas* NI *la puissance de créer* NI *celle de détruire;* il faut supprimer *pas* ou le premier *ni*.

Après plusieurs mots unis par *ni*, le verbe ou les autres variables s'accordent le plus souvent avec tous ces mots à la fois : NI *le riche,* NI *le pauvre* N'ÉCHAPPENT *à la mort.* Cependant, si l'action marquée par le verbe ne pouvait être faite que par l'un des sujets, l'accord se ferait avec le dernier seulement : NI *le radical* NI *le réactionnaire ne* FUT *élu.* Après *ni l'un ni l'autre*, on peut toujours mettre le verbe au singulier quand on veut présenter les deux sujets comme agissant individuellement.

On peut employer *ni* après *sans*, mais alors *sans* ne doit pas être répété : *sans crainte* NI *faiblesse.* Si *sans* était répété, il faudrait employer ET : *sans crainte* ET *sans faiblesse.*

On a quelquefois employé *ni* après *empêcher, éviter, défendre, garder* et autres verbes qui semblent avoir quelque chose de négatif dans leur signification :

> Gardez donc de donner, ainsi que dans « Clélie »,
> L'air *ni* l'esprit français à l'antique Italie.
> BOILEAU.

NI. Chim. Symbole représentant le nickel.

NIABLE adj. Que l'on peut nier : *Proposition* NIABLE.

— Prov. : **Tout mauvais cas est niable**, On doit s'attendre à ce qu'un accusé nie le fait dont on l'accuse.

NIADRE n. f. Pop. Mal qui vient à la figure des enfants.

NIAGARA (le), grande rivière de l'Amérique du Nord, séparant le Canada (à gauche) des États-Unis (à droite). Ce n'est, en somme, qu'un tronçon du Saint-Laurent, la section de ce fleuve « lacustre » comprise entre la sortie du lac Erié et l'entrée dans le lac Ontario, distance de 54 kilom., pente de 101 mètres, dont presque moitié pour la cascade la plus célèbre du monde. Le Niagara, large de 500 mètres à plus de 3.000, arrive par des rapides à son saut de 47 mètres, divisé par l'île de la Chèvre en une « cataracte canadienne » et une « cataracte américaine ». La masse



Chutes du Niagara.

d'eau qui s'abîme avec un bruit de tonnerre plonge dans une gorge entre parois droites de 60 mètres de hauteur, où la rivière, profonde de plus de 50 mètres, ondule violemment ou se brise en énormes tourbillons, puis s'apaise en tournoyant dans le fameux Whirpool ou Remous. La chute du Niagara recule lentement vers l'amont, par suite de l'érosion des roches.

NIAGARA, ville du Dominion canadien (Ontario), ch.-l. du *comté de Niagara*, à l'entrée du *Niagora*, dans le lac Ontario; 3.200 hab.

NIAGARA FALLS. Géogr. V. CLIFTON.

NIAGASSOLA, poste militaire du Soudan français, sur la ligne de ravitaillement du Sénégal au Niger.

NIAIS, AISE (*ni-è, èz'* — du bas lat. *nidafius*, qui vient du lat. *nidus*, nid; proprem. « qui est pris au nid ». N'était d'abord employé qu'en fauconnerie) adj. Sot, sans usage du monde, sans esprit : *Une fille* NIAISE. ‖ Qui annonce la niaiserie, qui est fait ou dit d'une manière sotte : *Air* NIAIS. *Réponse* NIAISE.

— Fam. *Il n'est pas niais. Il n'est pas trop niais.* Se dit de quelqu'un qui fait une offre médiocre pour le prix d'un objet ayant une grande valeur. ‖ *Il n'est pas si niais qu'il en a l'air*, Il est beaucoup plus intelligent qu'il ne paraît.

— Fauconn. Se disait des oiseaux pris au nid et qui n'ont pas encore volé : *Un autour* NIAIS.

— Substantiv. Personne niaise, sotte : *Il y a des* NIAIS *qui emploient habilement leur maiserie.* (La Rochef.)

— Arg. Voleur qui s'amende.

— Pop. *C'est de la graine de niais*, C'est une chose qui ne peut tromper que les gens les plus simples, les plus ignorants, ou qui n'est digne d'occuper que des niais.

— Théâtr. Rôle d'un personnage comique d'une extrême bêtise : *Jouer les* NIAIS.

— Loc. PROV. : **C'est un niais de Sologne, Il est de ces niais de Sologne qui ne se trompent qu'à leur profit, C'est un niais de Sologne, il prend les sous marqués pour des liards.** C'est un homme adroit, qui trouve son intérêt dans sa feinte simplicité.

— n. m. Caractère, nature de ce qui est niais, niaiserie : *Ici la législation est plus qu'anti-économique, elle tombe au* NIAIS. (Proudh.)

— Adverbialem. D'une façon niaise, sotte : *Sa femme était une grande créature maigre, jaune, qui riait* NIAIS. (St Sim.)

— SYN. **Badaud, benêt, nigaud.** V. BADAUD.

— ANTON. **Expérimenté, rusé.**

— ENCYCL. Théâtr. Dans le théâtre français, les rôles de *niais* ont longtemps constitué un genre spécial; ils remplacèrent, au XVIIIe siècle, le *gracioso* emprunté, au siècle précédent, au théâtre espagnol. A l'Opéra-Comique, le niais tenait d'une façon secondaire à l'action, qu'il était chargé de varier et d'alléger; un des meilleurs rôles de niais fut celui de Dickson dans la *Dame blanche*. Les niais de vaudeville ont été célèbres pendant plus de cinquante ans; ils ont donné lieu à des types véritables : Nicodème, Jeannot, Jocrisse sont restés fameux.

NIAISEMENT (*ni-è*) adv. D'une manière niaise.

NIAISER (*ni-è*) v. n. S'occuper de futilités, de niaiseries : *Ne faire que* NIAISER.

NIAISERIE (*ni-è-ze-ri*) n. f. Caractère d'une personne niaise : *La* NIAISERIE *résulte plus souvent de l'ignorance, de l'inexpérience, que de la sottise.*

— Chose frivole, bonne pour des niais : *La bonne foi en politique est une* NIAISERIE. (A. Karr.)

— SYN. **Babiole, bagatelle**, etc.

NIAISOT (*ni-è-zo*), **OTTE** n. et adj. Se dit de celui, de ce qui est un peu niais, avec quelque chose d'enfantin.

NIALL, roi d'Irlande, surnommé **le Héros des neuf otages** (*Naighiallach*), mort en 405. Il guerroya en Leinster, en Munster et en Bretagne, peut-être jusqu'en Gaule. Il fut tué par un de ses otages, Eochaidh, fils d'un roi du Leinster.

NIAMBARAS, peuple du Soudan oriental, entre le Nil et le Rodi. Les Niambaras, renommés comme forgerons, se livrent aussi à l'agriculture et sont d'habiles chasseurs.

NIAMS-NIAMS, NYAMS-NYAMS ou **SANDÉ**, peuple nègre, comprenant plus de 2 millions d'individus, qui vivent dans le Soudan oriental, entre les bassins du Nil, du Congo et du lac Tchad. — *Un, Une* NIAM-NIAM ou NYAM-NYAM.

— Adjectiv. : *Tribu* NIAM-NIAM ou NYAM-NYAM.

— ENCYCL. D'une coloration brune tirant sur le chocolat, les *Niams-Niams* ont le crâne large et court, le visage arrondi, le nez aplati, la bouche très petite et les lèvres très épaisses. Leurs cheveux, fortement crépus, acquièrent une longueur remarquable. Leurs membres inférieurs sont démesurément allongés. Ils se couvrent de peaux de bêtes et portent une ceinture, à laquelle est fixé un appendice en cuir rigide qui passe entre les jambes et vient s'épanouir au bas des reins; cet objet, pris pour un véritable appendice caudal, a donné naissance à la légende des hommes à queue.



Types niams-niams.

Leurs habitations sont des huttes rondes couvertes d'un toit conique très allongé, qui descend presque jusqu'à terre. A côté de chaque demeure se trouvent les greniers, sortes de grands gobelets en argile posés sur des pieux, et recouverts d'une cloche en paille.

Les Niams-Niams sont très industrieux; ils font de la poterie, des plats en bois, des tabourets sculptés, des mortiers, des paniers, des boîtes en écorce, des cuillers en fer, etc. Leur arme la plus curieuse est le *troumbache*, projectile en fer qui se lance à la main, et qui se compose de trois branches terminées chacune par une pointe en forme de feuille, de triangle ou de cœur.



Troumbache.

L'agriculture n'est guère florissante, chez les Niams-Niams. Le gibier et la chair humaine suppléent à l'insuffisance des animaux de boucherie. Chaque tribu obéit à un chef. L'ensemble de la nation possède une armée organisée. Dans la famille, le père est le maître absolu, mais les femmes ne sont généralement pas mal traitées.

NIAOULI n. m. Bot. Nom, en Nouvelle-Calédonie, du *melaleuque leucadendron.* ‖ *Essence de niaouli*, Huile volatile, extraite par distillation des feuilles de niaouli. (Cette essence jaune pâle, très mobile, à odeur d'eucalyptus, contient de l'eucalyptol, du citrène et un terpilénol. On l'emploie comme antiseptique, dans les affections des voies respiratoires.)

NIARI, NIADI ou **KOUILOU**, fleuve du Congo français. Il naît par environ 3° 20′ de lat. S. et 12° 35′ de long. E., coule vers le S.-O. jusqu'à Biedi, puis vers l'O. jusqu'à Loudima et décrit une grande courbe vers le N., avant de se jeter dans l'Atlantique à 25 kilom. au N. de Loango. Long de 450 kilom., le Niari est navigable dans son cours inférieur sur 63 kilom. seulement. Exploré en 1881 par de Brazza, le bassin du Niari fut occupé, en 1883, par les agents de l'Association africaine belge, mais reconnu à la France par la conférence de Berlin.

NIAS ou **POULO-NIAS**, île de Malaisie, dans l'océan Indien, à 100 kilom. à l'O. de Sumatra, dont elle reproduit assez bien la géographie physique, avec sa cordillère longitudinale, ses roches volcaniques, ses grasses plaines d'alluvions et sa riche végétation; 250.000 hab.

NIAS, NIASSIS ou **NIASSAIS**, population indigène de l'île Nias. La plupart des Nias sont des Indonésiens, mais ceux du Nord sont plus ou moins métissés. Ils sont chasseurs et pêcheurs. Ils exposent leurs morts sur des plates-formes jusqu'à ce que la décomposition ait fait son œuvre. Les ossements sont ensuite recueillis et gardés à l'intérieur des cases, dans des statues de bois.

NIB n. m. Arg. Rien, pas, point : NIB *de broise* pas d'argent.

NIBBIANO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Plaisance]; 4.450 hab.

NIBBY (Antoine), archéologue italien, né à Rome en 1792, mort en 1839. Attaché à la bibliothèque du Vatican, secrétaire de Louis Bonaparte (1814), professeur d'archéologie à Rome, il dirigea les fouilles du *Forum* romain, de 1829 à 1837. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont quelques-uns sont encore consultés avec fruit.

NIBELLE, comm. du Loiret, arrond. et à 17 kilom. de Pithiviers, sur la Rimarde; 1.101 hab. Ch. de f. Orléans. Ruines du château du *Hallier* (XVe s.).

NIBELLE (*Adolphe-André*), compositeur français, né à Gien en 1825, mort à Paris en 1895. Il publia quelques romances, un recueil de vingt-quatre mélodies intitulé *Heures musicales*, et fit exécuter à Orléans, pour l'inauguration de la statue de la Pucelle de Foyatier, une grande cantate symphonique, *Jeanne d'Arc*. Il a donné au théâtre : *le Loup-Garou* (1858); *les Filles du Lac* (1858); *l'Arche-Marion* (1868); *la Fontaine de Berny* (1869); *le 15 Août*

1869 ; *les Quatre cents femmes d'Ali-Baba* (1872) ; *l'Alibi* (1872) ; etc.

NIBELUNGEN (*bé-loun'-ghèn'*) ou **NIFLUNGEN** (*flounn'-ghèn'*) n. m. pl. Dans la légende allemande, Race de nains, ainsi appelés du nom de leur roi Nibelung (littéralem. « fils du brouillard », c'est-à-dire du monde souterrain). — *Un* NIBELUNG.

— ENCYCL. Les *Nibelungen* sont en possession de grandes richesses (*Nibelungenhort* [trésor du Nibelung]) que Siegfried s'approprie, après avoir tué les rois Schilbung et Nibelung, et vaincu le nain Alberich. Les guerriers de Siegfried portent alors le nom de Nibelungen ; mais, lorsque le trésor passe entre les mains des Burgundes, après l'assassinat de Siegfried, ce sont ces derniers qui reprennent le nom de Nibelungen et le conservent dans tous les poèmes héroïques du moyen âge.

Nibelungenlied (*Chanson ou Poème des Nibelungen*), épopée allemande, écrite vers 1200 dans l'Allemagne méridionale, et qui se compose de deux parties essentielles : la mort de Siegfried et la vengeance de Krimhilde. Le jeune héros Siegfried, illustre déjà pour avoir tué un dragon formidable et s'être emparé du trésor des Nibelungen, s'éprend de la belle Krimhilde, sœur de Gunther, roi des Burgundes, qui règne à Worms. La main de Krimhilde lui est promise s'il consent à aider Gunther à conquérir la reine vierge Brunehilde. Rendu invisible par un chaperon magique, Siegfried assiste Gunther et le fait triompher de la guerrière dans trois épreuves. Siegfried épouse alors Krimhilde. Mais il lui faut une seconde fois venir au secours de Gunther, dont Brunehilde refuse de devenir la femme. A la faveur de son chaperon magique, Siegfried se substitue à Gunther dans la chambre nuptiale, dompte la Walkyrie, et lui enlève sa ceinture de soie et son anneau d'or dont il fait présent à Krimhilde. Quelques années après, une querelle éclate entre les deux reines : Krimhilde reproche à l'altière Brunehilde d'avoir appartenu à Siegfried avant d'avoir été la femme de Gunther et lui montre en témoignage sa ceinture et son anneau. A Brunehilde outragée, Hagen, le fidèle vassal, promet vengeance. Il se fait désigner par la trop confiante Krimhilde l'endroit où Siegfried, qui s'est rendu invulnérable, sauf en une région du corps, en se baignant dans le sang du dragon, peut être atteint, puis il le tue dans une partie de chasse. Afin de venger le meurtre de Siegfried, Krimhilde accepte d'épouser le roi des Huns Etzel (Attila). Elle réussit à attirer Gunther et ses guerriers dans le pays d'Etzel, puis les fait attaquer successivement par les Huns, par le margrave Rudiger, vassal d'Etzel, et par les gens de Dietrich de Berne (Théodoric, roi des Ostrogoths). De la troupe des Burgundes il ne reste en dernier lieu que Hagen, à qui Krimhilde tranche la tête avec l'épée de Siegfried ; après quoi, elle-même est mise à mort par Hildebrand, le vassal de Dietrich.

Dans ce poème sont mélangés des éléments mythiques, historiques et légendaires. Siegfried est une sorte de mythe solaire ; la destruction des Burgundes par les Huns est un événement historique ; enfin, divers traits de l'histoire de Siegfried se rencontrent dans des contes populaires. La légende, d'origine très reculée, a revêtu sa forme définitive vers le XIe siècle. Le poème est écrit en strophes de quatre vers. La *Chanson des Nibelungen* est l'épopée populaire la plus remarquable de l'ancienne littérature allemande : bien conçue, vigoureuse d'inspiration, intéressante par la variété des incidents. Elle a été publiée (en partie) pour la première fois par Bodmer (1757). Depuis lors, les éditions, les traductions, les adaptations et les imitations se sont multipliées.

— BIBLIOGR. : Henri Lichtenberger, *le Poème et la Légende des Nibelungen* (Paris, 1891).

NIBOR (Albert ROBIN, dit **Yann**), poète français, né à Saint-Malo en 1857. Mousse à onze ans, il quitta la marine de guerre en 1881, se rendit à Paris et entra au ministère de la marine. Il compléta son instruction par des lectures et se mit à écrire, dans une langue simple et forte, elliptique et naïve, des poésies et des chansons sur la vie des *malhurins*, leur courage, leur abnégation, leur résignation aux misères du métier, leur indomptable énergie aux heures des tragiques angoisses. Sous le pseudonyme de YANN NIBOR, il se fit connaître en chantant ses refrains héroïques, dolents ou poignants au quartier Latin, dans des réunions littéraires, et publia en 1893 son premier recueil : *Chansons et récits de mer*, qui fonda sa réputation et lui valut le surnom de « poète des matelots ». En 1895, Lockroy, ministre de la marine, l'envoya en mission sur les bâtiments des escadres pour chanter aux marins ses patriotiques petits poèmes et le nomma sous-chef de bureau et bibliothécaire (1896). Depuis lors, il a continué avec succès son œuvre de barde de la flotte. Outre le recueil précité, on lui doit : *Nos matelots* (1895) ; *la Sirène* (1895) ; *la Chanson des cols bleus* (1901).

NIBOU n. m. Monnaie courante japonaise, d'or ou d'argent, de forme carrée, dont la valeur, variable avec le cours des métaux, est de 4 fr. 80 c. environ.

NIBOYET Eugénie MOUCHON, dame), femme de lettres française, née à Montpellier en 1797, morte à Paris en 1883. Elle publia des ouvrages divers, puis s'occupa de questions sociales, créa une banque philanthropique et fonda, en 1841, le journal *la Paix des deux mondes*. En 1848, elle prit part au mouvement féministe, présida un club féminin, et collabora à la « Voix des femmes ». En 1864, elle fonda le *Journal pour toutes*. Ses principaux écrits sont : *Bien manifesté par les œuvres de la création* (1842) ; *le Vrai Livre des femmes* (1862) ; *les Barotins* (1879) ; *Contes moraux* (1880) ; etc. — Son fils, JEAN-ALEXANDRE-PAULIN **Niboyet**, né à Mâcon en 1825, remplit pendant longtemps les fonctions consulaires. Il a publié de nombreux ouvrages, dont beaucoup ont paru sous le pseudonyme de FORTUNIO, entre autres : *la Chimère* 1851 ; *les Enfants d'Israël* (1855) ; *le Roman d'une actrice* (1861) ; *la Lionne amoureuse* (1864) ; *Chicago* (1871) ; *le Nouveau Juif errant* (1879) ; *la Vierge de Berlin* (1884) ; etc.

NICAISE (*kès*) n. m. Homme d'une simplicité niaise : *C'est un* NICAISE, *un vrai* NICAISE.

NICAISE (saint), martyr. Certaines traditions en font un compagnon de saint Denis de Paris et le placent au Ier siècle ; d'autres en font un évêque de Rouen (IIIe s.). Il paraît probable qu'il subit le martyre dans un bourg du Vexin normand, vers 286. — Fête le 11 octobre.

NICAISE (saint), évêque de Reims et martyr, mort à Reims en 407. Il fut massacré par les Vandales sur le seuil de son église, dont il venait d'achever la construction. — Fête le 14 décembre.

NICANDER (Karl August), poète suédois, né à Strengnæs en 1799, mort à Stockholm en 1839. Son amitié de collège avec Vitalis contribua puissamment au développement de son esprit. Il débuta en 1819 dans le « Calendrier des dames » par des *Poésies* signées AUGUST, puis reçut du prince royal Oscar et de l'Académie suédoise des subsides qui lui permirent de se rendre par Copenhague, Hambourg et les bords du Rhin en Italie (1827-1829). De retour par Vienne en Suède (1829), il y mena une vie difficile, et fut emporté par une maladie de cœur. Citons, parmi ses œuvres : *le Glaive runique* (1820), tragédie puissante et originale ; *le Papillon du Pinde* (1822), recueil lyrique avec la gracieuse idylle *la Vie et la Mort de Rosalf* ; *Runes* (1822-1824), seize chants commémoratifs des traditions nationales, dont la *Rune d'Erik Vasa* est le plus considérable ; deux recueils de *Poésies* (1825-1826 et 1827) ; *l'Amour de la patrie* (1825), et surtout *la Mort du Tasse* (1826) ; *le Roi Enzio* (1829) ; *Souvenirs du Midi* (1831-1839) ; *Hesperides* (1835), mélange de nouvelles (*le Capucin*, *le Dernier Foscari*, etc.) et de vers (*Sonnets romains*, *le Clair de lune à Albano*, etc.).



Nicandre.

NICANDRE n. f. Genre de solanées, comprenant des herbes annuelles, rameuses, à feuilles longuement pétiolées, ovales, bordées de dents profondes et irrégulières. (L'espèce la plus connue est la *nicandre faux alkékenge* ou *physalode*, jolie plante à fleurs bleues, originaire du Mexique et presque naturalisée en Europe.)

NICANDRE, poète, grammairien, historien et médecin grec, né à Claros, près de Colophon, en Ionie (IIe s. av. J.-C.). Il était prêtre d'Apollon à Claros. Il vécut surtout en Asie Mineure ; mais il paraît avoir séjourné aussi en Italie. Nous avons de lui deux poèmes : les *Theriaca* et les *Alexipharmaca*. Dans le premier, il énumère les animaux venimeux et donne des préceptes pour guérir leurs morsures ; dans le second, il dresse la liste des divers poisons et contrepoisons. C'est de la médecine versifiée, sans souffle, sans vie. Nicandre avait composé bien d'autres ouvrages, en vers ou en prose, qui sont perdus ; notamment, des *Georgica* qu'ont imitées Macer et Virgile, etc.

NICANÉ n. m. Soète de toile de coton, qu'on exporte de France en Afrique.

NICANOR, général syrien, mort en 161 av. J.-C. Le roi de Syrie Démétrios lui confia le commandement d'une armée destinée à combattre les Juifs, révoltés à la voix de Judas Macchabée. Défait une première fois, Nicanor subit un second échec à Bethoron, et périt dans le combat.

NICANOR, grammairien grec, fils d'Hermias, né sans doute à Alexandrie (IIe s. de notre ère). Il paraît avoir vécu en Egypte, sous le règne d'Adrien. Il étudia spécialement la ponctuation. Son œuvre principale *Sur la ponctuation* (*Peri stigmès*), qui lui valut le surnom de **Stigmatias**, était consacrée surtout aux poèmes homériques. Nicanor avait composé encore un traité *Sur la ponctuation chez Callimaque*, etc.

NICANOR ou **NICATOR**, surnom de deux rois de Syrie. V. DÉMÉTRIOS, et SÉLEUCOS Ier.

NICARAGUA, une des cinq républiques de l'Amérique centrale, limitée à l'O. par l'océan Pacifique, à l'E. par la mer des Antilles, au N. par le Honduras, au S. par la république de Costa-Rica. Superf. 123.950 kilom. carr. ; pop. 500.000 hab. (*Nicaraguayens, ennes.*) Capit. *Managua*.

— *Relief*. De même que tout le corps de l'isthme central américain, le Nicaragua comprend deux zones de relief nettement tranchées : à l'O. et au S. se dresse une cordillère faite de roches trachytiques et granitiques, et constituée par deux chaînons sensiblement parallèles, orientés tous deux du S.-E. au N.-O. ; le second, couronné par les volcans de Chouco, de El Viejo, de Santa-Clara, de Telica, de Axusco, etc., se dressant à une altitude moyenne de 1.600 à 2.000 mètres. Entre les deux s'étend une large et remarquable dépression qui, partie de la baie de Fonseca, sur le Pacifique, va rejoindre le littoral atlantique au N. de San-José, jalonnée du N.-O. au S.-E. par les lacs de Managua et de Nicaragua et par la vallée du San-Juan, émissaire de ce dernier lac. Le chaînon le plus occidental tombe presque à pic sur le littoral du Pacifique. Au N. et à l'E. de cette zone montagneuse se développe, dans la direction de l'Atlantique, une succession de plateaux étagés, se terminant du côté de la mer par des plaines basses, faites de sédiments marins récents. Tandis que les côtes de la mer des Antilles sont basses, sableuses, laguneuses, bordées de *cayes* dangereux et de hauts-fonds, et n'abritent que des ports d'accès difficile et sans grande importance commerciale, tels que San-Juan-del-Norte ou Punta-Mico, le littoral du Pacifique, rocheux, découpé, tourmenté, abrite d'excellentes rades naturelles dans les baies de San-Juan-del-Sur et de Nacascolo, avec les petits ports de Salinas et de Corinto.

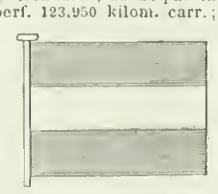

Drapeau du Nicaragua.

— *Hydrographie*. L'hydrographie du Nicaragua, abondamment arrosé, surtout sur le versant oriental de la Cordillère, par les pluies des tropiques, est variée et développée principalement vers la mer des Antilles. Au Nord, c'est le rio Gracias ou Segovia, dont le cours inférieur sépare le Honduras du Nicaragua. Au Sud se développe le rio de San-Juan, émissaire du *lac de Nicaragua*, torrent fougueux et travailleur. Entre ces deux rivières descendent, toujours sur le versant ouest, le rio Hueso, le Wayn, le rio Grande de Matagalpa, etc. Quant au versant du Pacifique, il ne nourrit, avec le rio Negro et l'Estero-Real, que des tributaires insignifiants. Cette hydrographie est complétée, dans la large dépression qui sépare les deux chaînons de la Cordillère, par les bassins lacustres du Managua et du Nicaragua.

— *Climat et productions*. La région occidentale du Nicaragua, très chaude, où règne l'alternance tropicale des saisons sèche et humide, produit, selon l'altitude, à partir de la côte, la canne à sucre et le riz, le coton, le café, l'indigo et surtout le cacao. Viennent ensuite, au-dessus de 600 mètres d'altitude, le froment et le maïs, et au-dessus, la forêt (caoutchouc, gommier, copal, vanille, bois de fer, acajou, bois de rose, cèdre, etc.). Sur le versant de l'Atlantique, le pays, plus humide, plus malsain, est couvert de forêts et de savanes. Le sous-sol produit, notamment, dans les districts du nord-ouest, le fer, l'argent et l'or, exploités seulement dans les mines du Chontales, de Matagalpa et de la Nouvelle-Ségovie. Au point de vue économique, le Nicaragua reste tributaire de l'étranger (Etats-Unis, Angleterre, France, Allemagne) pour tous les produits manufacturés : machines agricoles, étoffes, bijoux, papier, articles de Paris, etc., fournissant, par contre, à l'exportation l'or en poudre, le café, le sucre, l'indigo, les bois précieux, les cuirs, etc.



— *Ethnologie*. La population du Nicaragua comprend des descendants des anciens indigènes, des Indiens venus du Mexique et appartenant au groupe aztèque, des Caraïbes venus de Saint-Vincent, des nègres et des métis, parmi lesquels il convient de signaler plus particulièrement les *Zambos* et les *Nadinos*.

— *Géographie politique*. Le Nicaragua forme une république indépendante, régie par la constitution du 11 juillet 1894. Le pouvoir législatif est représenté par une Chambre de 24 membres, élus pour 4 ans par les 12 départements. Le pouvoir exécutif est attribué à un président élu pour quatre ans et assisté de quatre ministres (guerre, marine, intérieur, affaires étrangères). Au point de vue territorial, la république est divisée en douze départements. Ce sont : Carazo, Chinandega, Chontales, Esteli, Granada, Jinotega, Léon, Managua, Masaya, Matagalpa, Nueva Segovia, Rivas et Zelaya (ce dernier constitué par le territoire de Mosquitia). Le catholicisme est la religion de la grande majorité des habitants ; un évêque, suffragant de l'archevêque de Guatemala, réside à Managua. Au point de vue militaire, les ressources de la république consistent dans une armée régulière et permanente de 800 hommes environ, dont un quart de troupes de police, et une milice qui fournirait 4.000 à 5.000 hommes. La marine comprend trois ou quatre vieilles canonnières.



Armoiries du Nicaragua.

— *Histoire*. L'histoire du Nicaragua se confond, jusqu'au début du XIXe siècle, avec celle de l'Amérique centrale. Reconnu, en 1522, par Gil Gonzales de Avila, puis par Hernandez de Cordova, dévasté et dépeuplé par les *conquistadores*, le Nicaragua fit partie, dès 1560, de la capitainerie générale du Guatemala. Il prit part, de 1811

à 1821, au soulèvement des colonies espagnoles contre la métropole et entra dans la confédération des Etats-Unis de l'Amérique centrale, d'où il sortit, en 1839, pour se constituer en république indépendante. Depuis cette date, il a été troublé par la tentative de l'aventurier Walker, qui essaya de s'y constituer (1855) une sorte de principauté et succomba sous l'effort réuni des républiques voisines.

NICARAGUA (LAC DE), lac de l'Amérique centrale, dans l'ouest de la république de Nicaragua. Il s'allonge en forme d'ellipse, dans la dépression qui sépare les deux chaînons de la Cordillère; superf. : 9.000 kilom. carr. environ. Séparé du Pacifique par un senil montagneux de faible altitude, il est dominé par des montagnes volcaniques et encombré par une foule de récifs de laves ou de petits archipels, que dominent des cônes parfois actifs. Il se déverse dans l'Atlantique par le rio San-Juan; mais il semble avoir jadis gagné par un autre émissaire le Pacifique.

Nicaragua (ORDRE DU), institué à Granada en 1858 pour récompenser tous ceux qui avaient repoussé l'invasion de Walker. Les membres étaient divisés en trois classes : chevaliers, commandeurs et grands-croix.

NICARAGUAYEN, ENNE (*gou-a-i-in, èn'*), personne née au Nicaragua ou qui habite ce pays. — *Les* NICARAGUAYENS. ‖ On dit quelquef. NICARAGUIEN, ENNE.

Adjectiv. Qui appartient au Nicaragua ou à ses habitants : *Armée* NICARAGUAYENNE.

NICARQUE, poète grec qui vivait sans doute au IIe s. de notre ère. L'*Anthologie grecque* renferme trente-huit épigrammes qui portent son nom.

NICASTRO, ville d'Italie (Calabre Ultérieure IIe [prov. de Catanzaro]); 10.255 hab. (14.070 avec les faubourgs), dont beaucoup d'Albanais. Evêché. Source thermale, commerce d'huiles, de vins et de poteries. Fondée sous le nom de *Neocastron* par les Byzantins, elle a été détruite par le tremblement de terre de 1683. Vieux château ruiné. Ch.-l. d'un circondario qui a 99.745 hab.

NICATISME (*tissm'* — du gr. *nikê*, victoire) n. m. Antiq. Danse en usage chez les Thraces, après une victoire.

NICATOR (mot gr., formé de *nikê*, victoire) n. m. Antiq. gr. Surnom des gardes du corps des rois de Macédoine.

NICCOLINI (Giuseppe), compositeur italien, né et mort à Plaisance (1771-1842). Pendant près de quarante années, il occupa la scène, en écrivant une cinquantaine d'ouvrages, sérieux ou bouffes; entre autres : *Alzira*, *la Clemenza di Tito*, *i Baccanali di Roma*, *Trajano in Dacia*, *Ildu d'Arenel*, écrit sur le sujet de la *Dame blanche*, etc. Sans être un homme de génie, Niccolini avait le sentiment de la scène et le don de la mélodie. Outre ses opéras, il a écrit cinq oratorios, plusieurs cantates, des recueils d'ariettes et canzonettes, des sonates, etc., des quatuors et une quantité de musique religieuse.

NICCOLINI (Jean-Baptiste), poète italien, né à San Giuliano (Toscane) en 1785, mort en 1861. Il se lia intimement avec Ugo Foscolo, qui lui dédia, en 1803, son *Commentaire de la chevelure de Bérénice*, poème grec de Callimaque. Le premier essai de Niccolini parut en 1804 : c'est le poème de la *Peste de Livourne*. Protégé par la princesse Elisa, reine d'Etrurie, il obtint une place de secrétaire à l'Académie des beaux-arts de Florence, où il professa des cours d'histoire et de mythologie (1807-1808). Son premier ouvrage dramatique fut la tragédie de *Polissena* (1810); il donna ensuite *Edipo*, *i Sette a Tebe*, *Agamennone*, *Medea*, autres imitations de l'antique, puis *Matilda*, drame moderne (1815); *Nabucco* (1819), où sous des noms anciens, l'auteur met en scène Napoléon, Marie-Louise, Pie VII, Carnot, et fait le procès à la théocratie ainsi qu'au despotisme. Au retour du duc Ferdinand, Niccolini fut nommé bibliothécaire adjoint au palais Pitti; mais, voulant rester indépendant, il quitta la cour et vécut dans un état précaire, jusqu'au moment où un de ses oncles, en mourant, lui laissa une assez belle fortune. Il put alors se donner tout entier aux lettres, écrivit des discours en prose *Sur la ressemblance de la poésie et de la peinture*; *Sur la formation de la langue* (1818); *Sur le sublime et Michel-Ange* (1825); etc. Enfin, en 1827, il offrit au public, après dix ans de silence, une œuvre remarquable : *Antonio Foscarini*, suivie d'autres grands drames historiques : *Giovanni da Procida* (1830), dont le succès fut immense; *Lodovico Sforza* (1834), belle étude historique; *Rosmonda d'Inghilterra* (1839), drame; *Beatrice Cenci*. Le talent du poète parut s'élargir encore dans ses dernières œuvres dramatiques, inspirées par le patriotisme le plus élevé : *Arnaldo da Brescia* (1845), son chef-d'œuvre, et *Filippo Strozzi* (1847). Sa dernière œuvre : *Marius et les Cimbres* n'est qu'une ébauche.



Niccolini.

Niccolini était plus historien que tragique et plus orateur que poète; il recherche surtout la vérité, l'exactitude des faits, des situations, des caractères; ses personnages sont vrais, quoique d'une vérité souvent idéale. Par son style nerveux et coloré, concis sans sécheresse, il tient un juste milieu entre les classiques et les romantiques. Ses *Œuvres complètes* ont paru après sa mort (1860-1880).

NICCOLIQUE (*ni-ko-lik'*) adj. Chim. Se dit quelquefois d'un des oxydes du nickel et des sels dérivés de cet oxyde : *Oxyde* NICCOLIQUE. *Sels* NICCOLIQUES.

NICCOLO (*ni-ko* — du n. des frères *Niccolo*, graveurs en pierres fines) n. m. Variété d'agate onyx à deux couches, dont l'une est blanche et l'autre noire.

NICCOLO d'Arezzo (Niccolo SELLI, plus connu sous le nom de), sculpteur et architecte italien, né à Arezzo vers 1350, mort à Bologne en 1417. Il n'est connu dans l'histoire que sous le nom de *maître Niccolo d'Arezzo*. Vers 1380, il fut appelé à Florence pour y restaurer le campanile de la cathédrale. La peste de 1383 le força de quitter Florence et il retourna dans sa ville natale, où il exécuta le fronton du couvent de la Miséricorde et les statues de *saint Grégoire* et de *saint Donat*, qui l'accompagnent. De retour à Florence, il sculpta pour la cathédrale un *Evangéliste assis*, d'une allure grandiose. Il sculpta aussi, pour la confrérie des maîtres monnayeurs, deux figurines de marbre blanc, qui se voient sur l'un des pilastres d'angle de l'église d'Or-san Michele. S'étant fixé à Milan, il fut nommé directeur des travaux de la cathédrale. Comme il retournait dans son pays, il s'arrêta à Bologne, et y exécuta le *Mausolée* et la *Statue du pape Alexandre V*, qui se trouve dans l'une des chapelles des Frères mineurs. Michel-Ange paraît s'être souvenu de cette œuvre lorsqu'il sculpta le *Tombeau des Médicis*. Il avait été appelé à Rome par le pape Boniface IX, et il fut occupé aux fortifications du château Saint-Ange. Niccolo fut un des plus grands artistes de la Renaissance et le précurseur de Michel-Ange.

NICDOUILLE n. m. Autre forme de NIGUEDOUILLE.

NICE (*niss* — du lat. *nescius*, ignorant) adj. Simple, niais. (Vx.)

— Coût. anc. *Promesse nice*, Promesse qui n'était accompagnée ni de gage ni de sûreté. ‖ *Action nice*, Action fondée sur une promesse nice.

NICE (*niss* — de l'anglo-saxon *nesc*; angl. *nice*, même sens) adj. Joli, bien fait. (Vieux.)

NICE (ital. *Nizza*), ch.-l. des Alpes-Maritimes, à 695 kilom. de Paris, à l'embouchure du Paillon et de la Vésubie dans la Méditerranée; 105.109 hab. (*Niçois, oises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Evêché suffragant d'Aix, sous-arrondissement d'un quartier maritime. Quelques monuments intéressants. Cathédrale moderne de Sainte-Reparate (XVIIe s.). Ancien hôtel de ville de la même époque; château des Lascaris, etc. Eglise Notre-Dame de Nice, gothique. Trois belles promenades agrémentées d'arbres exotiques : promenade des Anglais, du Château et de la Terrasse, etc. Industrie et commerce assez actifs : fabrication de meubles, de tabletterie; carrières de marbre. Grande exportation de fleurs, d'essences distillées, de parfumerie, d'oranges, de citrons et d'huiles d'olive renommées, fabriquées dans les *frantoirs* des environs. Le port, ou *Limpia*, est profond et bien abrité.



PLAN DE NICE : 1. Préfecture; 2. Hôtel de ville; 3. Palais de justice; 4. Bibliothèque; 5. Postes et télégraphes; 6. Musée municipal; 7. Muséum d'histoire naturelle; 8. Casino municipal; 9. Cercle de la Méditerranée; 10. Théâtre municipal; 11 Cirque; 12. Jardin public; 13. Château; 14. Cathédrale; 15. Square Masséna.

Nice doit sa principale richesse à la douceur de son climat hivernal, qui en fait une des stations de la Côte d'Azur les plus fréquentées par les malades et touristes étrangers. La température moyenne de l'année est de 15° C., celle d'hiver de 10°, avec, très rarement des températures inférieures à 0°. Les pluies sont rares. Les collines qui dominent la ville, surtout à l'Est (mont *Vinaigrier*, mont *Boron*, etc.), la défendent partiellement contre le mistral et la tramontane. Sous ce climat très égal et très sain se donne rendez-vous, chaque hiver, une société internationale et mélangée, luxueuse, dont les fêtes (fêtes des fleurs, carnaval, etc.) sont très pittoresques. — L'arrondissement de Nice a 11 cant., 45 comm. et 170.743 hab. Le canton Est a 1 comm. et 40.895 hab.; le canton Ouest 4 comm. et 66.717 hab. V. NICE (*comté de*).

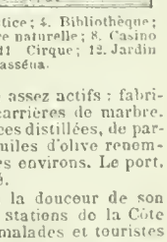

Armes de Nice.

— *Histoire*. Bâtie par les colons phéniciens de Marseille et surnommée *Nicæa* (du gr. *nikê*, victoire), en souvenir probablement d'un succès sur les Ligures, Nice servit de prétexte à la première intervention des Romains en Gaule. Elle fut achetée par les Romains, qui en firent un important arsenal maritime, fit partie, sous l'empire, de la préfecture d'Italie, démembrée de la Narbonnaise. Siège, dès le IIIe siècle, d'un évêché, elle fut disputée, pendant tout le moyen âge, entre les Lascaris de Tende, les Grimaldi de Monaco, les comtes de Provence de la maison d'Aragon, qui étendirent ses franchises, enfin la Savoie, à la fin du XVIe siècle. Souvent attaquée par les Français, elle fut prise, en 1543, après un siège mémorable, par François Ier et Barberousse, en 1600 par le duc Charles de Guise et par Catinat en 1691, puis par le maréchal de Berwick (1707), qui la démantela partiellement. Restituée à la Savoie, Nice fut momentanément annexée à la France sous la Révolution et l'Empire (1792-1815), comme chef-lieu des Alpes-Maritimes. Elle fit retour à la France en 1860, à la suite de la guerre d'Italie de 1859 et selon le libre vœu des habitants. — Patrie de Garibaldi, des frères Blanqui, du maréchal Masséna, de Carle Vanloo, de l'astronome Cassini, etc.

NICE (COMTÉ DE), ancienne division administrative du royaume de Sardaigne, comprise, autour de la ville même de Nice, entre le Var à l'O., les Alpes au N., et la côte ligurienne au S. Sur la côte ligure, à l'E., le comté de Nice s'étendait un peu au delà d'Oneglia. C'est l'ancien pays des tribus ligures des *Deocates*, des *Vesubiani* et des *Vediantii*, dont la capitale fut Cimiez (*Cemenelum*). Le comté de Nice, indépendant jusqu'à la fin du XIIIe siècle, sous la suzeraineté, nominale, des comtes de Provence de la maison d'Aragon, passa, en 1388, sous la tutelle de la Savoie; plus tard, il devait constituer une intendance du royaume de Sardaigne. Napoléon Ier en fit le département des Alpes-Maritimes, mais les traités de 1815 le rendirent à la Savoie. En 1860, le traité de Turin céda à la France l'un des trois arrondissements, celui de Nice. Cette cession pacifique, sanctionnée quelques mois plus tard par le vote des habitants, n'en irrita pas moins profondément les Italiens. — Les deux arrondissements de San-Remo et d'Oneglia ont formé la province italienne de Porto-Maurizio.

NICÉE, ville de l'Asie Mineure ancienne (Bithynie), sur le lac Ascanius, dans le site actuel de la ville turque d'Isnik. Elle tire son nom de *Nicée*, femme de Lysimaque, qui agrandit la ville déjà fondée par Antigone sous le nom d'*Antigonia*. Prospère sous la domination des empereurs de Rome et de Byzance, elle fut le siège de deux conciles célèbres en 325 et en 787. (V. l'art. suiv.) Prise par les Turcs Seldjoukides en 1076, capitale du sultanat d'Iconium, Nicée fut reprise bientôt par les chrétiens (1097), et devint, de 1204 à 1333, date de sa nouvelle conquête par les Turcs, le siège d'un empire de Nicée, fondé par Théodore Lascaris. V. NICÉE (*empire grec de*).

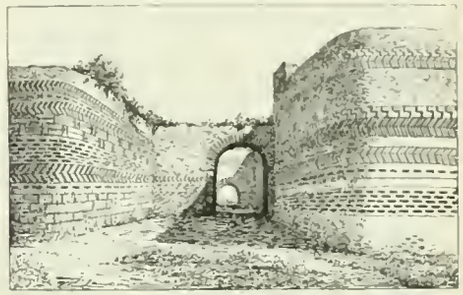

Vieilles murailles de Nicée.

Nicée (CONCILES DE). Deux conciles œcuméniques siégèrent dans la ville de Nicée : l'un en 325, l'autre en 787.

1er concile de Nicée. L'empereur Constantin le convoqua avec l'assentiment du pape Sylvestre Ier, pour rétablir la paix dans l'Eglise, que troublait l'hérésie d'Arius. Trois cent dix-huit évêques, presque tous Orientaux, y assistèrent. Il fut présidé par Hosius, évêque de Cordoue, représentant le pape. Le patriarche d'Alexandrie, Alexandre, s'était fait accompagner par son diacre, saint Athanase, qui, malgré sa jeunesse, exerça une grande influence sur les délibérations. Constantin tint à honneur d'assister aux séances du concile. Arius exposa sa doctrine et fut condamné. Les Pères composèrent ensuite un Symbole de foi, que les conciles postérieurs complétèrent, et que l'Eglise chante encore à la messe, sous le nom de *Symbole de Nicée*. Le concile régla ensuite la date de la fête de Pâques, en adoptant l'usage suivi par l'Eglise romaine, partagea l'Eglise entre les trois patriarcats de Rome, d'Antioche et d'Alexandrie, tout en reconnaissant la suprématie du pape. Constantin donna aussitôt force de loi aux décrets de Nicée, et le pape saint Sylvestre les confirma.

2e concile de Nicée. Il eut pour objet la condamnation de l'hérésie des *iconoclastes*. Les Pères du concile furent au nombre de plus de 300; les deux légats du pape en partagèrent la présidence avec le patriarche de Constantinople, Tarasius. Le concile rendit, en grec, le décret qui déclarait légitime le culte de vénération rendu aux images, le distinguait du culte de *latrie* ou d'adoration, qui ne convenait qu'à Dieu, et marquait expressément que « l'honneur de l'image passe à l'original, car celui qui la révère, révère le sujet qu'elle représente ».

NICÉE (EMPIRE GREC DE) [1204-1261]. Le jour où les Latins s'emparèrent de Constantinople, Théodore Lascaris, gendre d'Alexis III, se retira en Asie Mineure. Le patriarche et le clergé l'y suivirent; une grande partie de l'aristocratie grecque vint l'y rejoindre : ainsi naquit l'empire de Nicée. Pour brider l'ambition de ses voisins, les empereurs grecs de Trébizonde, pour arrêter l'impétueux élan des conquérants latins, le fondateur du nouvel Etat eut besoin d'une habileté extrême; aux premiers il opposa les Seldjoukides d'Iconium (1206); contre les seconds, il profita de la diversion bulgare. Couronné à Nicée (1206), vainqueur des autres prétendants asiatiques, il eut cette bonne fortune, en outre, de voir vite disparaître les empereurs latins Baudouin (1205) et Henri (1216); aussi, quand il mourut (1222), avait-il réuni sous son autorité presque toute l'Asie Mineure du Nord-Ouest. Son gendre et successeur Jean Ducas Vatatzès (1222-1254), mit à profit la faiblesse des Latins, acheva de soumettre la Bithynie, prit Cos, Samos, Chios, Lesbos, rendit Rhodes tributaire. Dès 1235, il enlevait Gallipoli aux Latins et menaçait Constantinople; en 1242, il obligeait le despote d'Epire à se reconnaître son vassal; en 1246, il prenait aux Bulgares une partie de la Macédoine, aux Epirotes il enlevait Thessalonique (1246), et bientôt la Macédoine du Sud et la Thessalie (1254). Ainsi, il devenait le représentant attitré de la nationalité grecque reconstituée. L'empire de Nicée, bien administré, prospère, était naturellement appelé à restaurer la monarchie byzantine. Ce fut l'œuvre de Théodore II Lascaris (1254-1258), qui acheva l'écrasement

du despotat d'Épire et l'affaiblissement du royaume bulgare, et surtout de Michel Paléologue (1259-1261), régent d'abord pour le jeune Jean IV, puis empereur (1259). Quand il eut battu, à Pelagonia, les Épirotes et les Français d'Achaïe (1259), profité en Asie de l'effondrement du sultanat d'Iconium sous les coups des Mongols, il lui suffit d'attendre l'occasion pour achever l'empire latin ; le 25 juillet 1261, Constantinople retombait aux mains de la dynastie nationale.

NICÉEN, ENNE (*sé-in, èn'* — du gr. *nikaios* ; de *niké*, victoire) adj. Myth. gr. Surnom de plusieurs divinités, considérées comme les garants de la victoire, surtout Zeus et Athéné.

NICEMENT (*man*) adv. Avec une simplicité niaise. (Vx.) — Cout. anc. *Écrire nicement*, Écrire sans articuler des faits contraires à ceux de la partie adversaire.

NICÉPHORE (du gr. *niképhoros* ; de *niké*, victoire, et *phoros*, qui porte) adj. Antiq. gr. Surnom de plusieurs divinités, surtout Zeus et Athéné. ‖ Surnom donné à des sanctuaires dont la divinité était qualifiée de *nicéphore*. ‖ Surnom des statues dont la main portait une statuette de la Victoire ; par exemple, plusieurs statues de Zeus, et l'Athéné de Phidias, au Parthénon.

NICÉPHORE (saint), martyr, né et mort à Antioche (190-258). Nicéphore et le prêtre Simplice, après avoir été liés d'une étroite amitié, conçurent l'un contre l'autre une haine violente. Cependant, lorsque la persécution de Valérien éclata, Nicéphore, touché de repentir, alla trouver son ennemi et le supplia de lui pardonner. Simplice refusa. Condamné comme chrétien, Simplice trouva sur le chemin du supplice son ancien ami, et repoussa une dernière fois ses avances. Mais, à peine fut-il mis à la question, qu'il apostasia. Nicéphore, saisi de douleur, s'offrit à sa place et souffrit le martyre pour son ennemi. — Fête le 9 février.

NICÉPHORE Ier le Logothète, empereur byzantin (802-811). Grand logothète sous le règne d'Irène, il fut porté au trône par la révolution d'octobre 802. Esprit modéré, il s'efforça de pratiquer une politique de conciliation envers les iconoclastes et de réprimer, avec le concours du patriarche Nicéphore, les excès des moines. Au dehors, il s'appliqua à trouver avec Charlemagne un *modus vivendi* (803). Mais il dut signer avec les Arabes une paix humiliante (806), et ne put réussir à détourner le péril bulgare. Battu par le khan Kroum (811), il fut tué dans la lutte.

NICÉPHORE, patriarche de Constantinople (806-815). Il commença sa carrière dans les emplois civils ; puis il se retira du monde et, par sa piété, sa science, il mérita, quoique étant encore laïque, de remplacer le patriarche Tarasius (806). Sa politique conciliante et habile lui attira d'abord la haine des fanatiques ; quand Léon l'Arménien reprit la guerre contre les images (813), il se fit l'énergique défenseur de l'orthodoxie. Déposé, exilé (mai 815), il mourut en 829. L'Église grecque l'honore comme un saint. Théologien érudit, il composa contre les iconoclastes ses trois écrits intitulés *Antirrhetici* (Migne, *Patrol. gr.* C.). Historien, il est l'auteur d'un ouvrage racontant les annales byzantines de 602 à 769 (1880). Sa biographie a été écrite après sa mort, par le diacre Ignace.

NICÉPHORE II, PHOCAS, empereur byzantin, né en 912, mort en 969. Il se distingua comme général sous le règne de Constantin VII, et devint *grand domestique des scholes d'Orient*. Aussi, à la mort de Romain II (963), put-il sans peine se pousser au trône et épouser la veuve de son prédécesseur, la belle Théophano. Admirable homme de guerre, il reconquit sur les musulmans la Cilicie, Chypre, Antioche et la Syrie du Nord. En même temps, il reprenait l'offensive contre les Bulgares ; et si, en Occident, il perdait définitivement la Sicile, il reprenait solidement pied dans l'Italie du Sud et tenait tête à Otton le Grand. Mais il avait dû augmenter les impôts, toucher aux biens du clergé. Une conspiration se noua, où ses meilleurs généraux, son parent Jean Tzimiscès, sa femme Théophano elle-même entrèrent ; il fut assassiné le 10 déc. 969.

NICÉPHORE III, BOTONIATE, empereur byzantin (1078-1081). Il s'était fait connaître comme un général habile, quand, en 1078, âgé déjà, il usurpa l'empire sur Michel VII. Son règne fut, à l'intérieur, une continuelle anarchie. Au dehors, il attirait sur la monarchie les armes de Robert Guiscard et les foudres de Grégoire VII (1080). Le désordre était au comble quand la révolution militaire d'avril 1081 mit Alexis Comnène sur le trône et détermina l'abdication de Botoniate, qui se fit moine.

NICÉPHORE BLEMMYDÈS, écrivain byzantin du XIIIe siècle. Né à Constantinople en 1197, il joua un grand rôle à la cour de Nicée, et fut le précepteur, puis l'ami de l'empereur Théodore II Lascaris. Plus tard, il entra dans les ordres et prit une part active aux négociations pour l'union des Églises. Il mourut en 1272. Parmi ses nombreux écrits, nous mentionnerons une autobiographie publiée par Heisenberg (Leipzig, 1896) fort intéressante.

NICÉPHORE BRYENNE. Biogr. V. BRYENNE.

NICÉPHORE CHOUMNOS, homme d'État et écrivain byzantin de la fin du XIIe siècle. Grand chancelier d'Andronic II Paléologue, uni par le mariage de sa fille à la famille impériale, il joua un grand rôle à la cour et se retira au cloître en 1320. On a de lui des écrits philosophiques, dirigés contre les doctrines de Platon, des ouvrages de rhétorique, et une correspondance.

NICÉPHORE GRÉGORAS. Biogr. V. GRÉGORAS.

NICERON (Jean-François), mathématicien français, né à Paris en 1613, mort à Aix en 1646. Il entra dans l'ordre des minimes (1632), et professa la théologie. Citons de lui : *la Perspective curieuse* ou *Magie artificielle des effets merveilleux de l'optique par la vision directe* (1638) ; il traita dans cet ouvrage principalement l'anamorphose ; *l'Interprétation des chiffres* ou *Règle pour bien entendre et expliquer facilement toutes sortes de chiffres simples* (1641), traduit en partie d'Antonio Maria Cospi.

NICET, ETTE (*sè, èt'* — dimin. de *nice*) adj. Tout simple, sans malice. (Vieux.

NICET (saint), archevêque de Trèves, né vers 480, mort à Trèves en 566. Abbé d'un monastère d'Austrasie, il fut élevé au siège de Trèves en 527, grâce au roi d'Austrasie, Thierry Ier. Il n'en eut pas moins le courage de faire des remontrances publiques sur leurs mœurs, soit à Thierry, soit à son fils, Théodebert, soit plus tard à Clotaire Ier, qui l'exila ; mais le roi Sigebert Ier ne tarda pas à le rappeler. Sa vie a été écrite en latin par Grégoire de Tours. Fortunat a composé son panégyrique en vers. On a de ce prélat deux traités latins : *Sur les veilles des serviteurs de Dieu* et *Sur l'utilité de la psalmodie*, ainsi que deux lettres, adressées, l'une à l'empereur Justinien, l'autre à Clodosinde, reine des Lombards. — Fête le 5 décembre.

NICET (saint), évêque de Besançon, dans la première moitié du VIIe siècle. — Fête le 8 février.

NICÉTAS de Syracuse, philosophe grec, disciple de Pythagore. D'après Cicéron (*Traité de la nature des dieux*), Nicétas aurait soutenu que la terre seule est en mouvement, alors que le ciel, le soleil, la lune restent immobiles.

NICÉTAS (saint), évêque goth, martyrisé sur les bords du Danube en 372. Après sa conversion au christianisme, il devint, selon le récit de l'historien Socrate (*Histoire ecclésiastique*), évêque métropolitain de sa nation. Il fut brûlé vif, sous le règne de Valens, par ordre d'un roi goth, nommé, suivant les uns, Athanaric et suivant les autres, Junghéric. — Fête le 15 septembre.

NICÉTAS (saint), évêque dace, né et mort en Mysie (vers 341-vers 415). C'est lui qui convertit à la foi chrétienne la nation dace ; dans un premier voyage en Italie, il assista au concile de Capoue (391) et, dans un second, visita saint Paulin de Nole (397), avec qui il se lia d'une étroite amitié. — Fête le 22 juin.

NICÉTAS ou **NICÈTE** (saint), moine grec et confesseur de la foi, né à Césarée vers 750, mort à Constantinople en 824. Il dirigeait le monastère de Médice (Bithynie), lorsque l'empereur iconoclaste Léon l'Arménien voulut l'obliger à condamner le culte des images. Nicétas, ayant refusé, fut traîné en divers lieux d'exil et accablé de mauvais traitements. L'empereur Michel le Bègue le rappela en 810 et lui permit de s'établir dans un monastère de Constantinople. — Fête le 3 avril.

NICÉTAS (David), surnommé **le Paphlagonien** et **le Philosophe,** évêque de Dadybra (Paphlagonie), né vers 820, mort vers 890. Il fut un des adversaires de Photius, patriarche schismatique de Constantinople. Les ouvrages qui restent de lui comptent parmi les œuvres les plus remarquables de la littérature byzantine. Les principaux sont : *Vie du patriarche saint Ignace, Homélies sur Marc l'Évangéliste, Panégyriques des douze apôtres, de saint Grégoire le théologien, de saint Hyacinthe*, martyr. Son *Histoire secrète* de l'Église a été perdue.

NICÉTAS ACOMINATE, historien byzantin, né vers le milieu du XIIe siècle à Chones en Phrygie (d'où son surnom de *Choniate*), mort à Nicée entre 1210 et 1220. Élevé à Constantinople par les soins de son frère Michel, le futur archevêque d'Athènes, il fit dans l'administration civile une belle carrière, et, après 1204, joua également un grand rôle à la cour de Théodore Lascaris. Il a écrit une histoire en vingt et un livres, où il raconte les événements de 1118 à 1206 ; elle est précieuse par la sûreté des informations et l'impartialité de l'auteur. On a encore de lui des panégyriques et un grand ouvrage de polémique, en partie inédit, le *Thésaurus orthodoxias*. Ses écrits historiques sont publiés dans la *Byzantine* de Bonn.

NICÉTAS EUGENIANOS, poète byzantin du XIIe siècle. Il est l'auteur d'un long roman en vers, qui contient 3.538 iambiques en neuf livres, sur les *Amours de Drosilla et de Charikles*. C'est une lourde compilation, imitée de Théodore Prodrome, et où se mêlent la galanterie, la préciosité et le réalisme. Nous avons encore de lui une oraison funèbre d'Étienne Comnène, neveu d'Alexis Ier.

NICETÉ (*se* — rad. *nice*) n. f. Simplicité, niaiserie. (Vx.)

NICÉTÈRES (*sé*) n. m. pl. Antiq. Surnom de divers corps de troupes, notamment de corps auxiliaires au temps de l'empire romain.

NICÉTÉRIES (*sé, ri* — gr. *nikétéria* ; de *nikétérios*, victorieux, formé de *niké*, victoire) n. f. Antiq. gr. Prix de la victoire. ‖ Fêtes, sacrifices et jeux en l'honneur d'une victoire. ‖ Fêtes athéniennes, célébrées en souvenir de la victoire d'Athéné sur Poseidon.

NICH ou **NISSA,** et communément **NISCH,** ville de Serbie, ch.-l. de cercle et de district, sur la *Nichava*, affluent de la Morava bulgare, dans une plaine entourée de hauteurs ; 24.500 hab. Nich, réunie à la Serbie en 1878, est une des principales places fortes de ce pays. La ville a conservé quelques mosquées, quoique la population musulmane y soit très réduite. La résidence royale et le lieu de réunion de la Skoupchtina sont les principaux édifices. Près de la ville « Tour des crânes », édifice dont les murs avaient été incrustés de crânes chrétiens par les Turcs.

NICHÂDA n. m. Classe d'Indiens hors caste, issus de pères brahmanes et de mères çoûdrâs.

NICHAN (de l'ar. *nichân*, signe, marque) n. m. Décoration turque. ‖ On écrit souvent à tort NICHAM.

Nichan-el-Anouar du sultanat de Tadjourah (ORDRE DU) ou **de l'Insigne resplendissant,** ordre colonial français, fondé en 1888 par Ahmed-ben-Mohammed, en souvenir de l'établissement du protectorat. Il comprend des chevaliers, des officiers, des commandeurs, des grands officiers et des grands-croix. Sa décoration est une étoile à dix rayons d'argent, reliés par des étoiles d'or ; il y a, au centre, une étoile d'argent sur fond bleu. Le tout est suspendu à une couronne royale, surmontée d'un croissant. Le ruban est bleu foncé, bande verticale blanche, au centre, du tiers de la largeur du ruban.

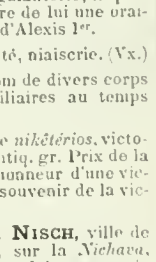

Ordre du Nichan-el-Anouar.

Nichan-el-Dem (ORDRE DU) ou **de la Maison Husseinite,** institué en 1837 par Ahmed-bey. Cet ordre tunisien, réservé au souverain et aux membres de sa famille, est porté en sautoir par un ruban vert, bordé de deux filets rouges.

Nichan-el-Ahed-el-Aman (ORDRE DU) ou **Insigne du pacte,** créé en 1860 par Mohammed-Es-Saddok, en faveur des princes ou ministres du beylicat de Tunisie. La décoration est portée en sautoir, avec un ruban vert à deux lisérés rouges près de chaque bord.



Ordre du Nichan-Iftikhar de Tunis.

Nichan-Iftikhar de Tunis (ORDRE DU), institué en 1837 par Ahmed-bey et modifié en 1855 et 1898. Il est conféré, sur la proposition du premier ministre, pour les sujets tunisiens, et du résident général de France, ministre des affaires étrangères, dans tous les autres cas. Il comprend 6 classes : grands-croix, grands officiers, commandeurs, officiers, chevaliers de 1re et de 2e classe. La décoration est en argent ciselé à facettes, avec rayons émaillés alternativement de rouge et de vert ; elle porte, au centre, le chiffre du bey régnant et se trouve surmontée d'un nœud diamanté en forme de trèfle. Le ruban est vert, avec deux lisérés rouges sur chaque côté.



Ordre du Nichan-Iftikhar de Turquie.

Nichan-Iftikhar de Turquie (ORDRE DU), établi par le sultan Mahmoud II, le 19 août 1831, pour remplacer l'ordre du Croissant et remplacé lui-même par l'ordre du Medjidié en 1852. La décoration consistait en un médaillon d'or avec brillants, qui était porté en sautoir à une chaîne d'or ou à un ruban rouge liséré de vert.

Nichan-Imtiaz (ORDRE DU), institué en 1879 par le sultan Abdul-Hamid II. Cet ordre, le premier de l'empire ottoman, comprend trois classes : première classe, écharpe et plaque ; deuxième classe, sautoir ; troisième classe, boutonnière. Son ruban est moitié rouge, moitié vert.

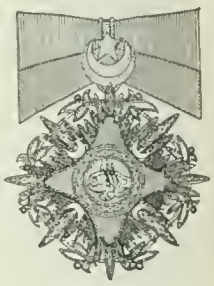

Ordre du Nichan-Imtiaz.

NICHAPOUR, ville de Perse (Khorassan), sur le Cheurèh-Roud, affluent du Kalouch, au pied de l'Ala-Dagh occidental ; 11.000 hab. Cette localité, un des paradis iraniens où la légende grecque faisait naître Dyonisos, fut une des quatre cités royales du Khorassan. Ruinée par les Turkomans en 1153, les Mongols en 1220, les Afghans en 1752, elle s'est un peu relevée au XIXe siècle, grâce à sa situation sur les routes de Méched et de Hérat.

NICHARD (*char'*), **ARDE** n. Qui aime à faire des niches : *Le roi* NICHARD (Louis XVIII). (Ste-Beuve.)

NICHE (de l'ital. *nicchia*, même sens) n. f. Enfoncement pratiqué dans une construction ou creusé dans un objet quelconque : *Faire une* NICHE *pour un poêle, pour une statue.* ‖ Réduit ménagé pour placer un lit dans un appartement.

— Par ext. Réduit quelconque, ayant quelque ressemblance avec une niche : *Des abeilles dans leurs* NICHES.

— Meuble en forme de petite maison, servant de réduit à un animal domestique : *La* NICHE *d'un chien.*



Niche de chien.

— Fam. Petite habitation : *Heureusement, je me suis fait une* NICHE. (Volt.)

— Fig. Ce qui recèle, ce qui contient : *Toute singularité est une* NICHE *à orgueil.* (St Vincent de Paul.)

— Constr. et arch. *Niche angulaire*, Celle qui est ménagée dans une encoignure et couronnée par une trompe sur le coin. ‖ *Niche de refuge*, Dans la construction des chemins de fer et en particulier sous les tunnels, Se dit des excavations ménagées dans les pieds-droits pour permettre aux agents de la voie de se réfugier à l'approche d'un train. ‖ *Niche à cru*, Celle qui commence au rez-de-chaussée et repose sur l'appui d'une façade. ‖ *Niche feinte*, Enfoncement peu profond ne contenant que des figures peintes ou des bas-reliefs. ‖ *Niche à buste*, Petit renfoncement, circulaire ou ovale, où l'on peut placer un buste. ‖ *Niche d'autel*, Niche où l'on place un tableau, dans un retable d'autel. ‖ *Niche en tour ronde*, Niche creusée dans le parement extérieur d'un mur circulaire. ‖ *Niche en tour creuse*, Niche creusée dans le parement intérieur d'un mur circulaire. ‖ *Niche en tabernacle*, Niche décorée de montants, de chambranles ou de colonnes, avec un couronnement. ‖ *Niche rustique*, Niche dont les bandeaux sont ornés de refends et de bossages.



Niche de refuge (coupe).

— Liturg. Petit baldaquin décoré, destiné à l'exposition du saint sacrement.

— ENCYCL. Archit. Une *niche*, dans la forme qu'on donne ordinairement à ce genre de construction, peut être considérée comme formée de la moitié d'un dôme coupé suivant un plan méridien vertical, qui forme le plan de tête de la niche, dont l'extrados est ordinairement noyé dans un massif de maçonnerie.

La destination la plus ordinaire d'une niche est de recevoir une statue. Autant les Romains abusaient de ce

genre de voûte ou d'arcature, autant les sculpteurs du moyen âge en étaient sobres dans leurs monuments. Chez les premiers, la niche servait de décoration; elle allégeait les maçonneries. Ce n'est que vers le XIIIe siècle que, chez les modernes, l'on commence à user des niches. Jusqu'au XIVe siècle, celles-ci sont toujours en saillie sur le nu des murs; mais, à partir de cette époque, elles sont prises aux dépens du parement, et forment un enfoncement; c'est ainsi que sont construites les niches ménagées à l'extérieur, entre les fenêtres des grandes chapelles, autour du chœur de Notre-Dame de Paris (1325). Ce n'est qu'au XVe siècle que l'on a fait des niches isolées, de véritables niches. Elles forment tout à fait saillie sur le parement et, le plus souvent, elles sont placées aux angles des façades, supportées par des culs-de-lampe et surmontées de dais. A partir du XVIe siècle, la niche romaine reprend faveur.

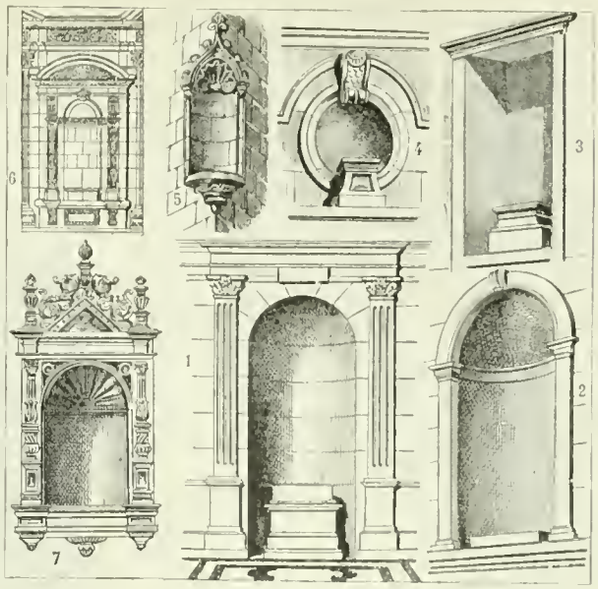

Niches : 1. A cru, 2. Circulaire; 3. Carrée; 4. Sphérique; 5. D angle; 6. Feinte, 7. En tabernacle.

NICHE (orig. incert.; peut-être corrupt. de *nique*) n. f. Espièglerie, petite malice : *Aimer à faire des* NICHES.

NICHÉE (subst. verb. de *nicher*) n. f. Petits oiseaux d'une même couvée : *Une* NICHÉE *de quatre petits.* ‖ Par ext. Famille de petits animaux : *Une* NICHÉE *de souris.*

— Fam. Famille, troupe : *Je me suis trouvée être l'institutrice d'une* NICHÉE *de rois et de reines.* (Mme Campan.

NICHER (du lat. *nidificare*, même sens) v. n. Faire son nid : *Le bouvreuil* NICHE *dans les aubépines.* ‖ Par anal. Déposer et élever ses petits : *Les serpents* NICHENT *dans des trous.* ‖ Par ext. Séjourner dans un lieu : *Croyez-vous que l'homme soit fait pour* NICHER *toute l'année ?* (G. Sand.)

— Fig. S'établir, se trouver, résider : *La rêverie* NICHE *à l'angle des vieilles rues.* (C. Dollfus.)

— v. a. Placer comme dans un nid : NICHER *tous ses enfants dans une chambre.*

— Fig. Faire entrer, insérer, introduire : NICHER *un inconnu parmi des célébrités.*

Se nicher, v. pr. Faire son nid : *Des oiseaux* SE NICHAIENT *dans les crevasses des murs.* ‖ Par ext. Se caser, se placer comme dans un nid. — Se faire une position : SE NICHER *dans une administration.*

— Fig. Se rencontrer, se trouver : *Où l'orgueil va-t-il* SE NICHER !

— ALLUS. HIST. : **Où la vertu va-t-elle se nicher !** Allusion à un mot de Molière. Un mendiant lui demande l'aumône au moment où il partait pour Saint-Germain. Molière lui jette une pièce de monnaie et monte en voiture. Peu après, il aperçoit le mendiant qui courait après lui; il fait arrêter : « Monsieur, lui dit le pauvre, vous n'aviez probablement pas dessein de me donner un louis d'or; je viens vous le rendre. » Molière répondit : « Tiens, mon ami, en voici un autre. » Et il ajouta : *Où la vertu va-t-elle* SE NICHER !

NICHET (*ché*) n. m. Œuf en plâtre ou en marbre, que l'on place dans des nids préparés où l'on veut que les poules aillent pondre.

NICHEUR, EUSE (rad. *nicher*) adj. Qui construit des nids : *Oiseau* NICHEUR.

NICHEUX (*cheû*) n. m. Sorte de nid où l'on place le nichet.

NICHIL-AU-DOS ou **NICHILODOS** (*do* — du bas lat. *nichil*, rien, pour *nihil*, et de *au dos*) n. m. Habit qui avait le devant de velours et le dos d'une étoffe commune. (Vx.) ‖ Par ext. Personne ou chose qui n'a que de l'apparence sans qualités réelles. (Vx.)

NICHILIANISME et **NICHILIANISTE** n. m. Hist. rel. V. NIHILIANISME, et NIHILIANISTE.



Nichoirs : 1. De poule, 2. De serin.

NICHKLEÇA (« Délivré de la souffrance »), Condition du saint bouddhiste parvenu à l'état d'arhat parfait et sur le point d'atteindre au nirvâna.

NICHOIR n. m. Cage disposée pour faire couver des oiseaux. ‖ Panier à claire-voie, où l'on fait couver les oiseaux de basse-cour.

NICHOLITE (*ko*) n. m. Membre d'une secte de quakers qui admet qu'on peut prendre les armes pour défendre sa patrie. (Fondée par Joseph Nichols, aux Etats-Unis.)

NICHOLSON, fleuve de l'Australie orientale (Queensland), au lit sablonneux, originaire des confins du « Territoire du Nord », qui débouche, par un delta, dans le fond du golfe de Carpentarie, après s'être grossi du Gregory, dérivation de la rivière Herbert; 250 kilom. de longueur.

NICHOLSON, comté de la Nouvelle-Galles du Sud, sur la rive gauche du Lachlan, sous-affluent du Murray. Région encore purement pastorale.

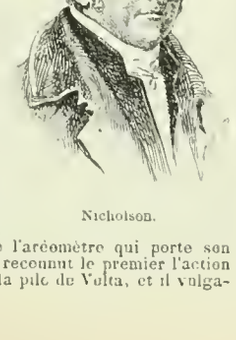
Nicholson.

NICHOLSON (William), chimiste et physicien anglais, né et mort à Londres (1753-1815). Il quitta la carrière commerciale pour se livrer à l'étude des sciences et ouvrit à Londres, en 1775, une école qu'il dirigea d'abord avec succès. On lui doit le plan des beaux travaux hydrauliques de Middlesex, l'invention de l'aréomètre qui porte son nom. C'est également lui qui reconnut le premier l'action chimique qui s'exerce dans la pile de Volta, et il vulgarisa dans sa patrie la chimie française en traduisant Fourcroy et Chaptal. Malheureusement, ses inventions et la publication de ses écrits le ruinèrent, et il fut mis en prison pour dettes. On peut citer de lui : *le Mécanisme anglais* ou *Description raisonnée de toutes les machines, mécaniques, découvertes nouvelles, inventions et perfectionnements appliqués jusqu'a ce jour aux manufactures et aux arts industriels* (1826); *Dictionnaire de chimie* (1795); etc.

— *Aréomètre de Nicholson.* V. ARÉOMÈTRE.

NICHOLSON (sir John), général anglais, né en 1822, mort à Delhi en 1857. Envoyé dans l'Inde, il prit part à la pacification du Pendjab et dut à sa fermeté inflexible d'être pris pour divinité sous le nom de **Nikkul-Seyn** par les fakirs du Huzara. Colonel lors de la révolte des cipayes, il les mit en déroute près de Pelchaver, fit attacher à la bouche des canons et mitrailler quarante prisonniers et, par sa répression féroce, il étouffa la révolte. Promu alors général, il marcha sur Delhi en août 1857, et mourut en pénétrant dans la ville.

NICHON n. m. Pop. Sein de femme.

NICIAS, homme d'Etat et général athénien du Ve siècle av. J.-C., mort en 413 av. J.-C. Extrêmement riche, il devint le chef du parti aristocratique, et tenta vainement de balancer l'influence de Cléon, chef du parti populaire; il figure avec son adversaire dans les *Chevaliers* d'Aristophane. En 425, nommé commandant de la flotte athénienne, il enleva aux Spartiates l'île de Cythère. En 421, il négocia la trêve de cinquante ans, dite *paix de Nicias*, qui suspendit un moment la guerre du Péloponèse. En 415, il fut, malgré lui, nommé l'un des chefs de l'expédition, qu'il désapprouvait, contre la Sicile. Il partit avec Alcibiade et Lamachos, assiégea Syracuse, mais ne put empêcher Gylippe d'y pénétrer. Malgré les renforts que lui avaient amenés Démosthène et Eurymédon, il dut lever le siège. Il chercha vainement à gagner Catane, fut devancé et cerné par les Syracusains. Il dut se rendre avec son armée, et se tua ou fut mis à mort.

NICIAS, peintre grec, né à Athènes. Il vivait au IVe siècle av. J.-C. Nicias employa le premier l'ocre calcinée, inventa un procédé d'encaustique qui rendait les couleurs plus brillantes et plus durables. Parmi ses plus belles œuvres, on cite une *Pythonisse évoquant les morts*, que l'artiste refusa de céder à Ptolémée Ier, roi d'Egypte, bien que ce prince lui en offrit un très haut prix; une *Calypso assise*, *Andromède*, *Io*, *Alexandre*, *Hyacinthe*, qu'Auguste apporta d'Alexandrie à Rome.

NICIDION (*si*) n. m. Genre d'annélides néréides, de la tribu des ennicinés, propres aux mers chaudes de l'ancien monde. (Le *nicidion longicirratus*, type du genre, vit dans la mer Rouge.)

NICKEL, génie nain des mines, dans les superstitions suédoises.

NICKEL (*ni-kèl'* — du nom d'un génie des mines [v. l'art. précéd.], donné par mépris à ce métal, parce qu'il n'avait pas répondu tout d'abord à ce qu'en attendaient ses inventeurs) n. m. Métal gris très clair, brillant et très dur.

— ENCYCL. *Propriétés.* Le *nickel*, dont le symbole est Ni, la densité 9, et le poids atomique 58,58, est fusible vers 1400°; très malléable (feuilles de 2/100 de millim. d'épaisseur); très tenace (il casse sous 90 kilogr. par mm[2]), conséquemment très ductile (fils de 1/100 de millim. de diamètre); dur, d'un beau poli, magnétique, mais moins que le fer, avec lequel il présente de grandes analogies, sauf qu'il est plus résistant aux agents chimiques, particulièrement à l'air, à l'eau et aux acides. On peut l'obtenir à l'état pyrophorique, sous lequel il absorbe 200 fois son volume d'hydrogène. Liquide, il dissout son oxydule comme le fer et le cuivre (aussi doit-on, pour l'obtenir bien malléable, le raffiner avec un peu de magnésium ou de manganèse); il absorbe facilement l'oxygène et roche comme l'argent (aussi doit-on le couler à l'abri de l'air, sous une mèche imbibée de pétrole). Le nickel s'allie facilement à la plupart des métaux et se dissout dans les acides azotique, chlorhydrique, sulfurique, en donnant une solution verte caractéristique. Il est bivalent dans la plupart de ses composés stables, qui dérivent de l'oxydule NiO; le peroxyde est très instable.

État naturel. Le nickel ne se rencontre à l'état métallique que dans certains aérolithes : celui de Santa-Catarina (Brésil) en contient 36 pour 100. Ses composés naturels sont les sulfures (millérite, etc.), les arséniures (kupfernickel, nickeline ou faux cuivre, etc.), l'arséniosulfure (disomose), tous généralement unis aux composés correspondants du cobalt, du cuivre, du fer; l'arséniate hydraté (annabergite ou de nickelocre) et l'hydrosilicate magnésien (garnierite ou noumélte) abondant surtout à la Nouvelle-Calédonie.

Extraction. Le nickel est extrait des minerais cités. Les arséniures et les sulfures sont d'abord soumis à une série de grillages alternant avec des fontes de concentration; le produit obtenu, speiss ou matte (ce dernier peut avoir subi son enrichissement ultime dans un convertisseur Manhès, par affinage pneumatique), est grillé à mort et amené en solution chlorhydrique, d'où l'on précipite successivement le cuivre comme sulfure, le fer, le cobalt comme oxydes. L'oxyde de nickel, précipité à son tour par la chaux, est lavé, aggloméré avec un réducteur, charbon ou farine, en une galette qu'on découpe en petits cubes, réduits enfin en métal solide dans des mouffles verticaux traversant d'outre en outre le laboratoire d'un four à réverbère. La garniérite peut donner au four à cuve une fonte de nickel, qui est ensuite affinée par un procédé analogue au puddlage; ou bien chauffée avec du plâtre, pour donner une scorie à rejeter et une matte, que l'on traite comme celle qui provient des sulfures.

Cette trouvaille si intéressante de Mond, la formation par l'action de l'oxyde de carbone sur les composés oxydes du nickel d'un gaz $Ni(CO^4)$, appelé carbonyle de nickel, qui se décompose à chaud en oxyde de carbone et nickel, ne peut être considérée comme un procédé pratique d'extraction. La difficulté d'obtenir un dépôt cohérent d'une certaine épaisseur s'est opposée jusqu'ici au traitement électrolytique des minerais de nickel. On réussit pourtant, en Amérique, à affiner électrolytiquement le nickel brut en un métal très pur.

Usages. Très employé en galvanoplastie. V. NICKELAGE.

Les principaux alliages du nickel sont ceux qu'il forme avec le cuivre (alliage monétaire allemand 75 Cu, 25 Ni, et surtout avec le cuivre et le zinc, tels que les alliages monétaires du Honduras, belge et chilien (les autres alliages monétaires contiennent un peu d'antimoine ou d'argent), le maillechort pour couverts de table, l'argent allemand, etc., contenant en moyenne 50 Cu, 25 Ni, 25 Zn.

Les Chinois fabriquent depuis longtemps un alliage de cuivre, de zinc et de nickel, le packfong, qui a été imité dans le maillechort, l'argentan, l'argent allemand, etc.

Ajouté en petite quantité à la fonte, le nickel lui donne une grande résistance à l'usure (roues de wagons). Ajouté au fer dans la proportion de 10 à 25 pour 100, il donne les ferronickels, qui sont blancs, inoxydables, prennent un beau poli, se laminent et se martèlent bien.

Les aciers au nickel (3 p. 100 Ni) résistent à une charge de 125 à 160 kilogrammes par mm[2], avec 7 pour 100 d'allongement, deviennent très durs par la trempe, tout en restant malléables. Ils sont employés pour le blindage des navires, ainsi que les aciers au chrome-nickel (2 p. 100 Ni, 1 p. 100 Cr), qui sont encore plus durs.

Le nickel peut se braser, mais il est moins facile à forger que le fer, bien qu'il s'oxyde moins au réchauffage et donne moins de battiture. Il se soude bien au fer; en laminant une trousse composée d'un lingot d'acier pris entre deux plaques de nickel, on obtient une tôle dont l'âme est en acier et les surfaces en nickel (plaqué de nickel).

NICKELAGE (*ni-ke-laj'*) n. m. Action de nickeler. ‖ On dit aussi NICKÉLISAGE.

— ENCYCL. Le *nickelage* à l'aide de la galvanoplastie est d'une pratique courante. Il s'applique surtout aux objets de sellerie, aux pièces d'arquebuserie, aux instruments de chirurgie, en un mot à tous les objets en laiton ou en fer facilement oxydables. On s'en sert également pour communiquer aux caractères d'imprimerie une plus grande résistance et une plus longue durée.

Le dépôt galvanique du nickel se fait au moyen du sulfate double de nickel et d'ammoniaque.

Dès 1841, Ruolz avait breveté le dépôt galvanique du nickel; mais, tout occupé qu'on était alors de perfectionner les procédés de dorure et d'argenture, on négligea l'étude du nickelage, qui fut oublié jusqu'à l'année 1869. La question fut reprise alors par Isaac Adam, de Boston, et l'industrie du nickelage, créée aux Etats-Unis, fut introduite en France par Gaiffe.

La formule d'un bain de nickelage qui permet de déposer avec adhérence, en peu de temps et sous un courant électrique relativement faible, une forte épaisseur de nickel sur tous les métaux, est la suivante :

Composition du bain :

Sulfate de nickel pur.	1 kilogr.
Tartrate d'ammoniaque neutre.	0,725
Acide tannique à l'éther. . . .	0,005
Eau.	20 litres.

NICKELER (*ni-ke* — rad. *nickel*. Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *Je nickelle. Tu nickelleras*) v. a. Recouvrir d'une couche de nickel : NICKELER *un guidon.* ‖ On dit aussi NICKELISER.

Nickelé, ée part. pass. du v. Nickeler.

— Pop. *J'ai les pieds nickelés.* Je refuse de consentir, d'agir, etc., en un mot de « marcher ».

NICKÉLIFÈRE (*ni-ké* — de *nickel*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui contient du nickel : *Fer* NICKÉLIFÈRE.

NICKÉLINE (*ni-ké*) n. f. Arséniure naturel de nickel, dont la couleur rouge de cuivre justifie le nom de *kupfernickel*, qui lui a été donné en Allemagne. (On trouve cette espèce minérale fréquemment associée à l'annabergite.)

NICKÉLIQUE (*ni-ke-lik'*) adj. Qui a rapport au nickel : *Sels* NICKÉLIQUES.

NICKÉLISAGE n. m. et **NICKÉLISER** v. a. V. NICKELAGE, et NICKELER.

NICKELOCRE n. m. Minér. Syn. de ANNABERGITE.

NICKELURE (*ni-ke*) n. f. Art de nickeler; travail fait en nickelant. ‖ Alliage de nickel, composé par Kirchhoff, pour remplacer le maillechort dans la fabrication des bobines de résistance.

NICKEN, dieu des mers, adoré autrefois en Danemark.

NICKOLANE, NIKOLANE ou **NICCOLANE** (*ni-ko* — rad. *nickel*) n. f. Arséniure naturel de nickel, de cobalt et de peu de fer.

NICOBAR n. m. Nom vulgaire d'un pigeon du genre calœnas, répandu en Malaisie. V. CALŒNAS.

NICOBAR (îles), archipel du golfe du Bengale, entre les îles Andaman au N. et la pointe septentrionale de Sumatra au S.-E., au large de la côte ouest de la presqu'île de Malacca (Indo-Chine). Il dépend de l'empire anglais de l'Inde (surintendance des îles Andaman et Nicobar). Il comprend trois groupes d'îles : le groupe du Sud, dont les deux îles importantes sont la Grande Nicobar (50 kilom. de long, 18 de large), et la Petite Nicobar (triangle de 11 kilom. de côté); groupe du Centre (que le canal de Nombrero sépare du premier) et le groupe du Nord. Au total, superficie de 1.905 kilom. carr. et population estimée à 6.000 hab. (*Nicobarais, aises* ou *Nicobarins, ines.*) Ces îles, très boisées, produisent surtout des cocotiers (exportation considérable), des figuiers, palmiers, pandanus. Climat malsain, pluvieux. Cette insalubrité a découragé de nombreuses tentatives de colonisation : en 1711 des jésuites français, en 1756 des colons danois, en 1768 des frères moraves allemands, en 1778 une expédition autrichienne, en 1807 des Anglais, en 1815 de nouveaux Danois, en 1848 de nouveaux Anglais abordent dans l'archipel, annexé à l'empire de l'Inde en 1869.

NICOBARAIS, AISE (*rè, èz*'), personne née au Nicobar ou qui habite cette contrée. — *Les* NICOBARAIS. ‖ On dit aussi NICOBARIN, INE.

— Adjectiv. : *Race* NICOBARAISE.

— n. m. Linguist. Idiome parlé dans les îles Nicobar : *On rattache le* NICOBARAIS *au groupe malais.*

NICOCHARÈS, poète comique athénien, fils du poète comique Philonide (commenc. du IVe s. av. J.-C.). Il fut un des concurrents d'Aristophane, au concours de 388 : au *Ploutos* de son rival, il opposa ses *Laconiens.* Nous connaissons les titres de plusieurs autres de ses pièces : *Agamemnon, Amymone, les Centaures, les Crétois, la Déhenne, Galatée, Héraklès choreye,* etc. Nous possédons de Nicocharès quelques fragments, réunis dans les « Comicorum atticorum fragmenta » de Kock, t. Ier, p. 770.

NICOCLÈS, roi de Chypre (IVe s. av. J.-C.). Il succéda, en 374, à son père Évagoras. Il avait été disciple de l'orateur Isocrate, qui écrivit pour lui les deux *Lettres à Nicoclès,* et qui traitent, l'une des devoirs des souverains, l'autre des devoirs des sujets. Nicoclès encouragea les lettres et les arts, et mérita l'affection de ses sujets.

NICOCLÈS, roi de Paphos, mort en 310 av. J.-C. Lors des compétitions qui suivirent la mort d'Alexandre le Grand, il s'était attaché au parti de Ptolémée, qui, en retour, l'aida à s'emparer du pouvoir à Paphos. Plus tard, Nicoclès trahit le roi d'Égypte pour Antigone. Des émissaires de Ptolémée le surprirent dans son palais, et lui intimèrent, au nom de leur maître, l'ordre de se donner la mort. Nicoclès se tua, avec tous les siens (310).

NICOCRÉON, roi de Salamine, dans l'île de Chypre (IVe s. av. J.-C.). Il se soumit à Alexandre le Grand; quand le conquérant revint d'Égypte, en 331, il alla au-devant de lui jusqu'à Tyr. Après la mort d'Alexandre, il prit parti pour Ptolémée, et, en 315, lutta, avec les généraux de ce prince, contre les villes de Chypre qui refusaient de le reconnaître. Ptolémée le récompensa en lui cédant le territoire de plusieurs cités.

NICODAMINÉS n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, de la famille des agélénidés, renfermant le seul genre *nicodamus.* — *Un* NICODAMINÉ.

NICODAMUS (*muss*) n. m. Genre d'araignées, type de la tribu des *nicodaminés,* propres à l'Australie. (L'espèce type est le *nicodamus bicolor,* d'Australie.)

NICODÉ (Jean-Louis), compositeur polonais, né à Jerczik, près de Posen, en 1853. Il fut appelé à Dresde comme professeur de piano au Conservatoire, position qu'il abandonna bientôt. Nicodé a donné des preuves d'un véritable talent, vigoureux et sain. On doit citer de lui : *la Mer,* symphonie avec chœur et orgue; *Marie Stuart,* poème symphonique; deux suites d'orchestre; des *Variations symphoniques;* etc.

NICODÈME (soit à cause d'un rôle attribué à Nicodème, dans un ancien mystère, soit par rapprochement du mot *nigaud* [on dit aussi *nigaudème*]) n. m. Ling. Homme d'une simplicité niaise : *C'est un grand* NICODÈME.

— Pharm. *Huile de nicodème,* Ancien médicament externe, composé de vin blanc, huile d'olive, vieille térébenthine, litharge, aloès, safran, oxyde de zinc.

NICODÈME (saint), juif contemporain de Jésus-Christ. Il était pharisien et membre du sanhédrin. D'après le récit de saint Jean, il s'entretint, durant une nuit, sur la régénération des âmes avec Jésus, prit sa défense dans le conseil des pharisiens et, après avoir été son disciple secret durant le temps de sa vie publique, se déclara après sa mort et alla, avec Joseph d'Arimathie, demander son corps à Pilate. Une ancienne tradition rapporte qu'il fut baptisé par saint Pierre et chassé de Jérusalem par les Juifs. L'Église l'honore comme saint. Un des *Évangiles apocryphes* porte le nom de Nicodème : c'est un ouvrage écrit en grec vers la fin du IIe siècle et remanié au VIe, il contient une peinture poétique de la *Descente de Jésus dans les limbes,* dont Milton paraît s'être inspiré. — Fête le 2 décembre.

NICOL (Erskine), peintre anglais, né à Leith en 1825. Il reçut sa première instruction artistique à l'académie d'Édimbourg, resta de 1846 à 1850 en Irlande, et, de retour à Édimbourg, devint membre de l'Académie royale d'Écosse. En 1863, il alla habiter Londres, où il fut élu associé de l'Académie. Nous citerons, parmi ses œuvres : *le Congé* 1862; *l'Attente du train* 1861, *Paiement du loyer* (1856); *un Bureau de billets à la campagne* (1857); *Sur le quai* (1871), *le Nouveau Vin* 1875, *le Scarabée du Colorado* 1878, *les Électeurs chez leurs députés* (1879); etc.

NICOL (William), physicien anglais, né vers 1768, mort en 1851 à Édimbourg, où il était professeur de physique. Il est connu par l'invention du prisme qui porte son nom.

NICOL (*kol*' — du n. du physicien *Nicol*) n. m. Physiq. Appareil de polarisation fondé sur l'inégale réfrangibilité des deux rayons polarisés dans les cristaux biréfringents.

— ENCYCL. Le *prisme de Nicol* ou simplement *nicol* est constitué par un spath coupé obliquement sous un angle de 35° environ, et dont on a recollé les deux parties en laissant entre elles une couche d'air selon l'indication de Foucault. On emploie le nicol dans les expériences de polarisation, soit comme polariseur, soit comme analyseur. V. POLARISATION, RÉFRACTION (*double*).

NICOLAI (Jean II DE), seigneur de Saint-Victor, premier président de la chambre des comptes de Paris, mort en 1522. Il fut conseiller au parlement de Toulouse. Charles VIII l'appela au grand conseil en 1497. Nicolaï prit part à la première guerre d'Italie. Charles VIII lui confia les fonctions éphémères de chancelier du royaume de Naples. Plus tard, Louis XII lui donna une charge de maître des requêtes (1504); enfin, en 1506, il fut mis à la tête de la chambre des comptes.

NICOLAÏ (Jean-Aimar DE), premier président de la chambre des comptes de Paris, mort en 1737. Il fut d'abord mousquetaire et se distingua, dans la guerre de Hollande, au siège de Valenciennes. Il devint premier président en 1686. Voltaire, dont il fut le tuteur, a loué sa droiture.

NICOLAÏ (Antoine-Chrétien, chevalier, puis comte DE), maréchal de France, né en 1712, mort en 1777. Il entra fort jeune dans l'ordre de Malte, fit une brillante carrière militaire, servit en Italie pendant la guerre de succession de Pologne, puis durant la guerre de succession d'Autriche. Dans la guerre de Sept ans, il fut blessé à Rosbach et prit part aux batailles de Crevelt et de Minden. Louis XVI lui donna, en 1775, le bâton de maréchal de France. — De ses neveux, fils du premier président Aimar-Jean, marquis de Goussainville, deux : AIMAR-CHARLES-FRANÇOIS, marquis d'Osny, d'abord colonel de dragons, puis premier président du parlement, et AIMAR-CHARLES-MARIE, premier président de la chambre des comptes (1768) et membre de l'Académie française (1789), furent guillotinés à Paris en 1794. — Le fils du président Aimar-Charles-François, le comte CHRISTIAN **de Nicolaï** (1777-1839), fut chambellan de Napoléon et devint pair de France en 1832.

NICOLAÏ (Christophe-Frédéric), littérateur allemand, né à Berlin en 1733, mort en 1811. Il dirigea une importante maison de librairie à Berlin. Il fonda la *Bibliothèque des beaux-arts et des sciences* (1757), aux tendances surannées, puis les *Lettres sur la littérature de nos jours* (1759), d'esprit libéral, mais d'un rationalisme fade, enfin la *Bibliothèque allemande générale* (1765). Nicolaï est parmi les représentants les plus importants du rationalisme. Mais son bon sens est souvent voisin de la platitude, de l'étroitesse d'esprit. Dans ses œuvres principales : *Histoire d'un gros homme* (1794); *Vie et opinions de Sempronius Gundibert, philosophe allemand* (1798); *Vie et idées de Sebaldus Nothanker,* il prit à partie tous ceux qui, par l'élévation des idées ou l'originalité de la fantaisie, s'éloignaient de lui.

NICOLAÏ (Otto), compositeur allemand, né à Kœnigsberg en 1808, mort à Berlin en 1849. Il y fit représenter coup sur coup un certain nombre d'ouvrages : *Enrico II* (1839); *Rosmonda d'Inghilierra* (1839); *il Templario* (1840); *Odoardo e Gildippe* (1841), et *il Proscritto* (1841). Les *Joyeuses Commères de Windsor,* opéra qu'il fit représenter en 1849 avec un succès éclatant, restent son plus beau titre de gloire. Outre ses ouvrages dramatiques, Nicolaï a écrit une *Messe,* un *Requiem,* un *Te Deum,* une ouverture de fête, une symphonie, des *lieder,* des chœurs et quelques morceaux de piano.

NICOLAÏ (Guillaume-Frédéric-Gérard), compositeur hollandais, né à Leyde en 1829, mort à La Haye en 1896. Il se fit connaître d'abord par la publication de plusieurs recueils de *lieder.* Il produisit ensuite des œuvres plus importantes : *Boniface,* oratorio; *le Chant de la cloche,* cantate (de Schiller); *le Rossignol suédois,* cantate, à la mémoire de Jenny Lind (1880); *la Vengeance de Jéhovah,* cantate (1892); etc.

NICOLAISME (*issm*') n. m. Hist. relig. Doctrine des nicolaïtes.

NICOLAÏTE n. m. Hist. relig. Membre d'une secte hérétique du Ier siècle.

— ENCYCL. Il y a eu, dès le Ier siècle, des hérétiques appelés *nicolaïtes.* L'*Apocalypse* de l'apôtre saint Jean signale leur présence et leurs menées à Éphèse et à Pergame; saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Eusèbe et saint Épiphane exposent leur doctrine. D'après ces différents auteurs, ils admettaient, comme les gnostiques, l'existence d'êtres émanés de Dieu, servant d'intermédiaires entre le monde spirituel et le monde matériel; mais leur caractère particulier était l'immoralité : déclarant licites les pires débauches, ils conformaient leur vie à leurs enseignements. Saint Irénée fait remonter leur nom à Nicolas, l'un des sept premiers diacres nommés dans les *Actes des apôtres.* Mais cette tradition est contredite par le témoignage de Clément d'Alexandrie. Plusieurs critiques considèrent le terme de *nicolaïtes* comme un simple surnom, donné à ces hérétiques par allusion aux scandales de leurs mœurs et l'expliquent par son étymologie grecque (*nikân,* vaincre, séduire, et *laos,* le peuple).

Le nom de *nicolaïtes* reparaît au XIIe siècle. On le donna alors aux clercs qui, bien que revêtus des ordres sacrés, refusaient de pratiquer la continence.

NICOLARDOT (Louis), littérateur français, né à Dijon en 1824, mort à Paris en 1888. Il fit ses études au séminaire, puis se rendit à Paris, où il écrivit des pamphlets et défendit les idées ultra-conservatrices. Nous citerons de lui : *Études sur les grands hommes* (1850); *Ménage et finances de Voltaire* (1854), qui donna lieu à de vives polémiques; *Histoire de la table* (1868); *les Cours et les Salons au XVIIIe siècle* (1879), *les Confessions de Sainte-Beuve* (1882); *l'Impeccable Théophile Gautier* (1883); *les Sept épreuves de la papauté* (1888).

NICOLAS (*la*) n. m. Nom propre qui se prend en mauvaise part, dans le sens de *sot,* comme NICODÈME.

— Pop. *Nicolas, je t'embrouille,* Sorte de défi que se lancent les enfants.

SAINTS ET PAPES

NICOLAS (saint), évêque de Myre en Lydie au IVe s. Il confessa la foi dans les tourments, durant la persécution de Dioclétien (303), et assista au concile de Nicée (325). Ses reliques furent transportées dans l'Apulie, à Bari, en 1087. La vénération dont ce saint a été entouré, en Orient aussi bien qu'en Occident, a donné naissance à une légende fameuse, qui lui attribue la résurrection de trois petits enfants mis à mort par un boucher, pour être servis en nourriture. Il est le patron de la Russie, et, vraisemblablement à cause de la légende, celui de tous les jeunes garçons. Les images populaires le représentent portant des cadeaux comme le bonhomme Janvier et le bonhomme Noël, et, comme eux aussi, suivi quelquefois du père Fouettard. (V. NOËL). — Fête le 6 décembre.

— ICONOGR. De tous les saints protecteurs, saint Nicolas est peut-être celui qui a été le plus populaire au moyen âge. En Italie, on l'appelle *san Nicolas di Bari,* parce que cette dernière ville passe pour posséder ses reliques.

Les peintures byzantines nous montrent saint Nicolas en costume d'évêque, sans mitre, avec une croix au lieu d'un rochet et une cape où sont brodées les trois personnes de la Trinité. Une figure en pied, présentant ces caractères, est gravée dans le premier volume du *Glossaire* de Du Cange (pl. IX), dans les *Acta sanctorum* des bollandistes, dans la *Description du cabinet de Sainte-Geneviève,* de Dumolinet, etc. Au musée de Naples est un tableau de l'école grecque, représentant le saint évêque de Myre. Les Latins donnent à saint Nicolas les insignes et les vêtements pontificaux de l'Église catholique. Son attribut caractéristique consiste en trois boules placées tantôt sur un livre qu'il porte à la main, tantôt à ses pieds, tantôt dans un pan de son vêtement, quelquefois suspendues à sa crosse. Comme patron des écoliers, saint Nicolas a près de lui les trois enfants ressuscités par lui. Comme patron des marins, saint Nicolas est désigné par une ancre ou encore par un navire qui passe dans le lointain. Parmi les représentations du saint évêque, nous citerons : une peinture du IXe siècle, gravée dans l'*Histoire de l'Art* de d'Agincourt; une figure tirée d'un triptyque du XIVe s. et publiée dans le même recueil; une figure en pied tirée d'un triptyque et publiée par Pacciaudi (*Antiquitates christianæ*); une figure peinte par Fra Angelico, dans son célèbre *Couronnement de la Vierge;* un tableau de Paul Véronèse (musée du Belvédère, à Vienne); une miniature du *Décameron,* de Dibdin, où le saint donne sa bénédiction du haut d'un trône; un tableau de Carvajal, à l'Escurial; etc. Saint Nicolas figure dans une foule de compositions, soit isolément, soit auprès du trône de la Vierge et avec d'autres saints; on le distingue facilement aux attributs que nous avons indiqués.



La fête de saint Nicolas, d'après Steen.

Dans la galerie du Vatican sont deux précieux tableaux de Fra Angelico, qui représentent chacun divers épisodes de l'histoire de l'évêque de Myre : *la Naissance de saint Nicolas, la Charité de saint Nicolas, la Consécration de saint Nicolas comme évêque de Myre; Saint Nicolas délivrant son peuple de la famine et sauvant un navire de la tempête;* etc. Enfin, nous citerons, au musée d'Amsterdam, un tableau de Jean Steen, *la Fête de saint Nicolas,* traité avec beaucoup d'esprit et de gaieté.

Nicolas (JEU DE **Saint-**), miracle dramatique, par Jean Bodel d'Arras, écrit vers 1200. — C'est le plus ancien spécimen connu de ce genre, fort différent de celui des *mystères.* Le sujet, fourni à l'auteur par une ancienne légende latine, était des plus simples : un juif, qui possédait une statue de saint Nicolas et lui avait confié ses richesses, est volé. Furieux, il flagelle la statue; le saint apparaît au voleur, celui-ci restitue le trésor, et le juif se convertit. Bodel a transformé le juif en roi sarrasin et placé la scène en Orient, à l'époque des croisades. Les épisodes héroïques et religieux sont entrecoupés de scènes de taverne, où apparaissent des voleurs et des malandrins, peints avec un saisissant réalisme. Le mélange du grandiose et du comique, l'énergie du style et l'intérêt dramatique font de cette pièce une des plus intéressantes de l'ancien théâtre français. Elle a été publiée par Monmerqué et F. Michel (*Ancien théâtre français,* Paris, 1839).

NICOLAS Ier (saint), pape, né et mort à Rome (vers 800-867). Élu en 858, il fut couronné solennellement, et il semble avoir pris l'initiative de cette cérémonie immédiatement après son élection, coutume qui, depuis, fut toujours observée fidèlement. En Occident, il maintint contre Hincmar, métropolitain de Reims, l'autorité suprême du saint-siège. Il affirma fortement le droit de l'Église de juger les rois et, dans l'affaire du divorce de Lothaire II, roi de Lorraine (862-865), il obligea ce prince à donner satisfaction à Rome. En Orient, il s'efforça de diminuer l'influence des Grecs, et, quand Photius remplaça le patriarche Ignace (858), il n'hésita pas à entrer en lutte contre lui. Il évoqua l'affaire à Rome, excommunia Photius au concile de Latran (863), traita de haut l'empereur même, réclamant pour le siège de saint Pierre l'autorité suprême sur toute l'Église. Le conflit tourna, au concile de Constantinople (867), en un schisme déclaré. Toutefois, quand Nicolas mourut, il avait puissamment accru l'autorité pontificale. On a conservé de lui des lettres fort intéressantes.

NICOLAS II (Gérard DE BOURGOGNE), pape, né à Chevron (Bourgogne) vers 980, élu et couronné à Sienne

en 1058, mort à Florence en 1061. A la mort d'Etienne IX, Grégoire, comte de Tusculum, força par la violence le peuple romain à reconnaître l'antipape Jean, évêque de Velletri, qui se faisait appeler Benoît X. Mais les cardinaux, réfugiés à Sienne, sur les conseils d'Hildebrand (depuis Grégoire VII), élurent canoniquement l'archevêque de Florence, Gérard de Bourgogne, qui prit le nom de Nicolas II. Ce dernier réunit un concile à Sutri et y déposa son compétiteur. Entré à Rome, Nicolas y convoqua, au palais de Latran, un second concile, qui commit aux seuls cardinaux l'élection des papes et décida qu'elle pourrait se faire dans toute autre ville que Rome. Pour récompenser l'appui que les princes normands Richard et Robert Guiscard lui avaient prêté, il donna au premier l'investiture de la principauté de Capoue et au second celle de la Pouille et de la Calabre.

NICOLAS III (Jean-Gaëtan ORSINI), pape, né à Rome vers 1210, élu à Viterbe et couronné à Rome en 1277, mort en 1280. Il était cardinal-diacre et inquisiteur général pour l'Italie, lorsqu'il succéda à Jean XXI. Il obtint de l'empereur Rodolphe de Habsbourg d'importantes cessions de territoire dans le centre de l'Italie, et soutint les ennemis de Charles d'Anjou, roi de Sicile. On lui a reproché une trop grande partialité pour sa famille.

NICOLAS IV (Jérôme D'ASCOLI), pape, né à Alessiano (prov. d'Ascoli) vers 1230, élu et couronné en 1288, mort en 1292. Général des frères mineurs depuis 1274, il accorda, une fois devenu pape, de grands privilèges à son ordre, dont il déclara les biens propriété du saint-siège. Tout son règne fut rempli par les préparatifs d'une grande croisade en Orient, qui furent rendus inutiles par la mauvaise volonté d'Edouard Ier en Angleterre et de Philippe le Bel en France. Nicolas IV favorisa la fondation de l'université de Montpellier et encouragea l'étude de l'Ecriture sainte. On a de lui un recueil de *Lettres* latines et une *Bulle pour la réforme des moines de Cluny*.

NICOLAS V (Pierre DE CORBIÈRE), antipape durant le pontificat de Jean XXII, né à Corbière (Abruzze) vers 1260, mort à Avignon en 1336. Après s'être marié, il quitta sa femme et entra dans l'ordre des frères mineurs (1310). Le pape Jean XXII le nomma pénitencier à Rome : il exerçait ces fonctions lorsque Louis de Bavière, au plus fort de ses démêlés avec le saint-siège, contraignit le peuple romain à le reconnaître pour pape, sous le nom de Nicolas V (1328). Il donna à son protecteur la couronne impériale, déclara ensuite Jean XXII déchu de la dignité pontificale et l'excommunia. Mais, Louis de Bavière ayant dû quitter l'Italie, Pierre de Corbière fut abandonné de tous et se rendit à Avignon, où, après avoir fait l'aveu de sa faute, il fut absous par Jean XXII (1330), qui le retint captif dans le palais pontifical jusqu'à sa mort.

NICOLAS V (Thomas PARENTUCELLI), pape, né à Pise en 1398, élu et couronné en 1447, mort à Rome en 1455. Secrétaire, à Florence, du cardinal Albergati, il fut chargé par Côme de Médicis de diriger la bibliothèque de Saint-Marc, et mérita d'être regardé comme l'inventeur de la science bibliographique. Il devint évêque de Bologne et cardinal en 1446. Aussitôt après son avènement au trône pontifical, il fit commencer d'actives recherches pour la découverte des manuscrits anciens. Par ses ordres Piero della Francesca et Fra Angelico décorèrent de fresques une partie du Vatican, et les humanistes, dont il aimait à s'entourer, traduisirent en latin un grand nombre d'auteurs grecs. Il créa et enrichit la bibliothèque Vaticane. Aussi ce pontife est-il regardé comme un des plus actifs promoteurs de la Renaissance italienne. Sa politique fut éminemment conciliatrice. En 1448, il conclut avec l'empereur d'Allemagne, Frédéric III, le concordat d'Aschaffenbourg, qui resta en vigueur jusqu'en 1803. L'année suivante, il reçut la soumission d'Amédée de Savoie, antipape depuis 1441 sous le nom de Félix V, et lui reconnut le rang de cardinal. Il releva de l'excommunication et rétablit dans leurs charges tous les prélats qui avaient pris part aux dernières séances du concile de Bâle. Cependant, en 1453, il consentit à l'exécution capitale d'Etienne Foscari qui, avec un grand nombre de conjurés, avait tramé une conspiration pour rétablir la république romaine. La même année, après la prise de Constantinople par Mahomet II, il essaya, mais inutilement, de décider les princes d'Europe à entreprendre une croisade contre les Turcs.



Nicolas V.

SOUVERAINS ET PRINCES

NICOLAS ou NIELS, roi de Danemark, mort en 1134. Fils de Suénon II, il succéda, en 1104, à son frère Eric Ier, bien que celui-ci eût des fils, laissa ravager les côtes du Danemark par son neveu Harald. Déposé peu après par une assemblée des états, il se vit contraint de lutter contre une partie de ses sujets, qui avaient reconnu pour roi Eric, frère de Canut, fut vaincu à Fodvig, en Scanie (1134), perdit son fils pendant la bataille et se retira alors dans le Slesvig, où il mourut assassiné.

NICOLAS CANABOS, empereur byzantin. Proclamé en 1204, en remplacement d'Alexis IV, il dut bientôt céder le pouvoir à l'énergique Alexis Murzuphle, qui le fit assassiner.

NICOLAS Ier (Nicolas Pavlovitch), empereur de Russie, né à Saint-Pétersbourg en 1796, mort en 1855. Fils de Paul Ier, il reçut une éducation sérieuse, mais resta éloigné des affaires sous le règne d'Alexandre Ier. En 1817, il épousa une fille du roi de Prusse Frédéric-Guillaume III. A la mort d'Alexandre Ier, son fils aîné, Constantin, ayant renoncé à la couronne, Nicolas monta sur le trône (24 déc. 1825). Le début de son règne fut pénible : il eut à lutter contre le mouvement révolutionnaire dit des « dekabristes » (ou décembristes). Une guerre heureuse avec la Perse amena une rectification de frontières au sud-est de l'empire (annexion d'Erivan). Puis vint la campagne contre la Turquie, à laquelle l'empereur prit part en personne. Diebitch franchit les Balkans et poussa jusqu'à Andrinople. La Porte dut, par le traité d'Andrinople (1829), céder à la Russie quelques territoires d'Asie et ouvrir les Dardanelles aux vaisseaux de commerce de toutes les nations. La révolution de Juillet en France et celle de Belgique eurent leur contrecoup en Russie. Les Polonais prirent les armes pour reconquérir leur indépendance. Leur insurrection échoua après quelques succès au début et fut cruellement réprimée. En 1833, Nicolas prit la défense de la Turquie contre Méhémet-Ali et conclut avec elle le traité d'Unkiar-Skelessi, par lequel la Porte s'engageait à ne laisser entrer aucun bâtiment de guerre étranger dans les Dardanelles. D'autre part, les Russes s'efforçaient de pénétrer jusqu'à Khiva (expédition de Perovsky, 1839) et de soumettre les régions du Caucase encore indépendantes.



Nicolas Ier de Russie.

L'assimilation des pays polonais fut poursuivie avec la dernière énergie et les uniates de la Petite-Russie et de la Russie-Blanche furent de gré ou de force rattachés à l'Eglise officielle orthodoxe. En 1840, Nicolas prit part au traité de Londres, qui garantissait l'intégrité de la Turquie et laissait complètement la France de côté. En 1846, la république polonaise de Cracovie fut supprimée et donnée à l'Autriche. En 1849, Nicolas profita des troubles des principautés danubiennes pour les occuper et conclure avec la Porte le traité de Balta-Limane, qui lui donnait sur elle une sorte de protectorat. Sur la demande de l'empereur d'Autriche, il mit ses troupes à sa disposition pour dompter la Hongrie révoltée. Il reconnut, en 1852, l'empereur Napoléon III, mais refusa de lui accorder la formule officielle : *Monsieur mon frère*, qu'il avait déjà refusée à Louis-Philippe. Il semblait alors l'arbitre de l'Europe. Il se crut assez fort pour exécuter les projets ambitieux qu'il nourrissait depuis longtemps contre la Turquie. L'Angleterre et la France déjouèrent ses projets. (V. CRIMÉE (*guerre de*).) Il ne survécut pas à ce désastre. Il eut pour successeur Alexandre II.

NICOLAS II (Alexandrovitch), empereur de Russie, né à Saint-Pétersbourg en 1868. Fils aîné d'Alexandre III et de Marie-Feodorovna (d'abord princesse Dagmar). En 1891, il fit un grand voyage dans l'extrême Orient, visita l'Inde, Saïgon, le Japon, faillit être tué à Itsu par un fanatique et revint par la Sibérie. Devenu empereur par la mort d'Alexandre III (1er nov. 1894), il déclara, dans un manifeste, qu'il suivrait la politique pacifique de son père. Le 26 novembre, il épousa la princesse Alix de Hesse, qui prit le nom d'Alexandra-Feodorowna. En mai 1896, il se fit couronner en grande pompe à Moscou, puis il alla rendre visite à l'empereur d'Autriche, à l'empereur d'Allemagne, à la reine Victoria et se rendit à Paris (6-8 oct.), où il fut l'objet d'une chaleureuse et magnifique réception. En 1897, le président Félix Faure partit pour la Russie, y fut fêté par le souverain et par le peuple (23-27 août), et, avant son départ, à Cronstadt, sur le « Pothuau », l'empereur et le président échangèrent des toasts retentissants, dans lesquels l'alliance franco-russe fut solennellement proclamée. Cette même année, Nicolas II intervint auprès du sultan, lors de la guerre gréco-turque, pour qu'il suspendît les hostilités, reçut la visite de Guillaume II à Peterhof et fit un voyage en Pologne, où il fut acclamé. Le 24 août 1898, le comte Mouraviow remit aux représentants des puissances étrangères un rescrit dans lequel l'empereur demandait la réunion d'une conférence destinée à chercher le moyen de mettre un terme aux dépenses ruineuses de la paix armée et au développement progressif des armements actuels. Ce fut pour répondre à cet appel que se réunit en 1899, à La Haye, la conférence de la paix. Depuis lors, Nicolas II fit un nouveau voyage en France (18-21 sept. 1901), et le président Loubet lui rendit sa visite à Saint-Pétersbourg (20-23 mai 1902). Pendant la guerre avec la Chine, l'accord a été complet entre la France et la Russie, et, en 1902, une convention franco-russe a été signée sur la conduite à suivre en extrême Orient, en raison du traité anglo-japonais. Nicolas II a souscrit à la convention du 8 avril 1902, qui laisse à la Chine la possession de la plus grande partie de la Mandchourie.



Nicolas II.

Au point de vue de la politique intérieure, l'empereur a maintenu intact le gouvernement autocratique, et l'influence du procureur général du saint-synode, Pobiedonostrew, est restée prépondérante ; mais il a adopté diverses mesures heureuses, fondé des ateliers pour les ouvriers sans travail, des asiles pour les travailleurs âgés, créé une caisse de prévoyance et de secours pour les artistes et les écrivains, aboli la peine du knout. D'autre part, la russification de la Finlande, des mesures prises contre les étudiants, une agitation qui s'est produite parmi les ouvriers et les paysans de certaines provinces ont amené des troubles qui ont été sévèrement réprimés.

NICOLAS (Nicolaievitch), grand-duc de Russie, né en 1831, mort en 1891. Il était le troisième fils de Nicolas Ier et le frère d'Alexandre II. Il entra au service à l'âge de seize ans. En 1855, il fit une courte apparition devant Sébastopol et il a pris part ensuite à la campagne du Caucase. Plus tard, il devint inspecteur général du génie et président du comité suprême pour l'organisation et l'instruction des troupes. Dans la guerre de 1877 contre la Turquie, il commanda en chef l'armée du Danube, et franchit les Balkans. Il résigna son commandement à la fin de la campagne et fut remplacé par Totleben.

NICOLAS ou **NIKITA Ier** Pétrovitch Niégoch), prince régnant du Monténégro, né à Niégoch en 1841. Il est le deuxième souverain séculier du Monténégro moderne. Il succéda à son oncle, Danilo Ier, en 1860. En 1862, il soutint une guerre heureuse contre la Turquie. En 1876, 1877 et 1878, il fut de nouveau en guerre contre la Turquie, et il obtint du Congrès de Berlin un agrandissement de territoire avec un débouché sur la Méditerranée. Il a doté son pays d'un code civil. On le considère comme inféodé à la politique russe. Il est réputé, dans les pays yougo-slaves, comme poète de talent, et l'on cite surtout son drame en vers, *l'Impératrice des Balkans*. Il a trois fils : les princes Danilo-Alexandre, Mirko et Pierre, et six filles, dont l'une, la princesse Hélène, mariée le 21 octobre 1896 au prince de Naples, est devenue reine d'Italie.



Nicolas Ier de Monténégro

PERSONNAGES DIVERS

NICOLAS de Damas ou **Damascène**, polygraphe et poète grec du Ier siècle av. J.-C. Ami d'Hérode, roi de Judée, il l'accompagna à Rome, où lui-même se fit apprécier d'Auguste. Il fut mêlé à la politique et écrivit sur des sujets très variés. Il reste de lui des *Vies* de César et d'Auguste, et des fragments d'une *Histoire universelle*.

NICOLAS, patriarche de Constantinople, né en 825, mort en 925. Élevé avec l'empereur Léon VI, et nommé par lui à l'emploi de secrétaire impérial, il fut porté ensuite au patriarcat (901). Mais le prélat, passionné et ambitieux, s'opposa énergiquement aux désirs de Léon et refusa de consacrer son quatrième mariage. Obligé d'abdiquer à la suite d'une intrigue assez obscure (907), il fut remplacé et exilé par un patriarche plus souple, Euthymios. Mais à la mort de Léon VI, Nicolas fut réinstallé sur le trône patriarcal (912-925), et il fit même partie du conseil de régence pendant la minorité de Constantin VII. Il fut écarté du pouvoir par l'usurpation de Romain Lécapène. Ses lettres sont fort intéressantes.

NICOLAS de Cusa, cardinal et théologien, né à Cusa, aujourd'hui Cues (diocèse de Trèves) en 1401, mort à Todi (Italie) en 1464. Fils d'un simple pêcheur, il fut nommé archidiacre de Liège vers 1429, assista au concile de Bâle (1431) et, en 1440, il se sépara des adversaires de l'autorité pontificale. Eugène IV le chargea d'une mission à Constantinople, et Nicolas V le nomma cardinal (1448). Œnéas Sylvius, avec qui il s'était lié à Bâle, étant devenu pape sous le nom de Pie II, lui donna le titre de vicaire pontifical (1458) et le mit au nombre de ses conseillers. Ses principaux ouvrages sont des traités latins intitulés : *De la paix catholique, De la docte ignorance, Des conjectures, De la sagesse*. Nicolas de Cusa s'y montre ennemi des doctrines aristotéliciennes ; il a émis, en théodicée, des thèses empruntées au néo-platonisme. Il paraît avoir soupçonné le mouvement de la terre et l'immobilité du soleil.

NICOLAS DE CLÉMANGES. Biogr. V. CLÉMANGES.

NICOLAS (Pierre), mathématicien et jésuite français, né à Toulouse en 1663, mort en 1708. Il fut professeur de mathématiques, recteur du collège de Béziers et provincial du Languedoc. Le P. Nicolas avait acquis une connaissance approfondie de la science mathématique chez les anciens. Ses ouvrages, fort remarquables, sont : *De novis spiralibus exercitationes* (1693) ; *De lineis logarithmicis spiralibus hyperbolicis* (1696) ; *De conchoidibus* (1696).

NICOLAS (Pierre-François), médecin et chimiste français, né à Saint-Mihiel en 1743, mort à Caen en 1816. On lui doit, entre autres ouvrages : un *Cours de chimie théorico-pratique* (1777). Il a été le principal rédacteur du « Nouveau dictionnaire universel et raisonné de médecine » (1772).

NICOLAS (Jean-Jacques-Auguste), écrivain et magistrat français, né à Bordeaux en 1807, mort à Versailles en 1888. Juge de paix à Bordeaux, il devint chef de division au ministère de l'instruction publique, inspecteur général des bibliothèques, juge, puis conseiller à la cour de Paris. C'était un catholique ardent, à qui l'on doit, entre autres ouvrages : *Études philosophiques sur le christianisme* (1842-1845), son œuvre capitale, dont le succès fut très grand ; *Du protestantisme et de toutes les hérésies dans leur rapport avec le socialisme* (1852) ; *la Vierge Marie et le Plan divin* (1855-1860) ; *la Divinité de Jésus-Christ* (1864) ; *Renan et sa « Vie de Jésus »*, etc. (1864) ; *la Raison et l'Évangile* (1876) ; *l'État contre Dieu* (1879) ; *Rome et la papauté* (1883) ; etc.

NICOLAS (Michel), théologien protestant français, né à Nîmes en 1810, mort à Montauban en 1886. Pasteur suffragant à Bordeaux et titulaire à Metz, il fut appelé, en 1838, à enseigner l'histoire de la philosophie à la faculté de théologie protestante de Montauban. Ses principaux ouvrages sont : *De l'éclectisme* (1840) ; *Introduction à l'étude de l'histoire de la philosophie* (1849-1850) ; *Jean Bon Saint-André, sa vie et ses écrits* (1848) ; *Histoire littéraire de Nîmes* (1854) ; *Des doctrines religieuses des Juifs pendant les deux siècles antérieurs à l'ère chrétienne* (1860) ; *Études critiques sur la Bible* (1861-1863) ; *Essais de philosophie et d'histoire religieuses* (1863) ; etc.

NICOLAS de Pise. Biogr. V. PISANO.

Nicolas-des-Champs ÉGLISE **SAINT-**, à Paris. Cette église, fondée au XIIe siècle, rue Saint-Martin, devint vers 1220 une des paroisses des faubourgs du nord de Paris. Elle date, dans son état actuel, du XVe siècle, et les collatéraux ont été agrandis en 1541. Elle dessert aujourd'hui une partie des IIe et IIIe arrondissements.

Nicolas-du-Chardonnet ÉGLISE **SAINT-**, à Paris. Cet édifice, l'une des églises paroissiales du Ve arrondissement, est situé entre le boulevard Saint-Germain et la rue Saint-Victor. Il fut, en 1230, dans un clos d'où du Chardonnet » (*Cardonetum*), parce que le chardon y croissait abondamment. Sa reconstruction, au XVIIe siècle, commença en 1625 et se prolongea longtemps ; le portail principal, ouvrant sur la rue Saint-Victor, n'a jamais été édifié. Saint-Nicolas-du-Chardonnet renferme plusieurs monuments funéraires remarquables : celui que Pierre

Le Brun éleva à sa mère et le tombeau de cet artiste lui-même, dû à Coysevox. Il faut citer encore les sépultures de Jérome Bignon, œuvre d'Anguier et Girardon, et le mausolée de Santeuil, qui y fut apporté en 1818.

Nicolas Nickleby, roman de Ch. Dickens (1839). — Nicolas est un malheureux orphelin, qui est confié, ainsi que sa sœur, à son oncle sir Ralph Nickleby, millionnaire d'une avarice sordide. Sir Ralph n'aspire qu'à se débarrasser de ces enfants. Son neveu surtout, d'un caractère sensible et fier, lui devient odieux à première vue ; aussi l'éloigne-t-il en le plaçant comme maître d'étude dans une institution du Yorkshire, puis il fait entrer sa nièce chez une marchande de modes, Mme Mantalini. Ce sont les aventures de Nicolas et de Catherine Nickleby, les infâmes intrigues de Ralph, les efforts de Nicolas pour arracher sa sœur aux dangers qu'elle court, qui constituent le roman proprement dit ; mais l'intrigue, dans les romans de Dickens, n'a généralement qu'une importance secondaire ; toute la valeur de l'œuvre est dans les détails. L'intérieur du château délabré de Dothcboys, transformé en pensionnat, les persécutions et le régime abominable auquel Squeers, le maître de pension, soumet les élèves confiés à ses soins, voilà la partie essentielle de ce beau livre philanthropique, dont l'influence a amené d'utiles réformes dans l'enseignement libre anglais. Parmi les personnages, il faut faire une place à part à Newman Noggs, ce gentilhomme ruiné par Ralph, et resté patiemment au service de l'infâme usurier ; il s'attache par un dévouement instinctif à Nicolas et à sa famille et les aide à sortir des griffes de Ralph, leur tyran commun.

Nicolay (Nicolas de), voyageur français, né à La Grave d'Oisans (Isère) en 1517, mort à Paris en 1583. Après avoir assisté au siège de Perpignan (1542), il parcourut la plus grande partie de l'Europe, servant dans différentes armées. De retour en France seize ans plus tard, il devint valet de chambre et géographe de Henri II. En 1561, il accompagna à Constantinople l'ambassadeur d'Aramon, puis visita l'archipel grec, les côtes septentrionales de l'Afrique, et devint à son retour commissaire d'artillerie. Son ouvrage le plus connu est intitulé : *Navigations et pérégrinations orientales* (1568).

Nicole de Margival, poète français de la fin du XIIIe siècle, auteur d'un poème allégorique, *le Dit de la panthère d'amour*, publié par H.-A. Todd (1883), où il représente sa dame sous la forme d'une panthère, parce que, de même que l'odeur de la panthère guérit les maladies des autres animaux, l'exemple des vertus de celle qu'il aime guérira les défauts de ceux qui voudront l'imiter. On a en outre de lui un *Dialogue des trois morts et des trois vifs*, où l'ombre de trois morts conseille à trois mondains de changer de vie : sujet souvent traité au moyen âge.

Nicole (Pierre), moraliste français, né à Chartres en 1625 ou en 1628, mort à Paris en 1695. Son père, Jean, avocat au parlement de Paris, homme fort instruit, était également chambrier de la chambre ecclésiastique de Chartres. A quatorze ans, Nicole, qui avait achevé ses humanités, commença à Paris, au collège d'Harcourt, l'étude de l'hébreu, de la philosophie et de la théologie, où il devait exceller. Ses études terminées, il se retira à Port-Royal : il devint l'un des professeurs les plus distingués des *Petites Écoles*, où il eut Racine pour disciple, et fut surtout le conseil écouté et le conseiller autorisé des Solitaires. Revoyant les écrits du grand Arnauld, inspirant ceux de Pascal, collaborant avec Le Maistre de Sacy, il gardait la direction véritable de la communauté, que menait si austèrement Singlin, et d'où partaient à la fois les ouvrages de pédagogie et de polémique. En 1658, effrayé par les persécutions dont les jansénistes étaient l'objet, il fit un assez long voyage en Allemagne ; et, en 1677, devant les attaques des jésuites, qui ne lui pardonnaient pas sa lettre sur la morale relâchée, il s'enfuit dans les Pays-Bas, et ne rentra en France que grâce à l'intervention de l'archevêque de Paris, Harlay. Taudis qu'en effet, son caractère timide semblait si peu le destiner à la controverse, la malignité des circonstances paraissait prendre plaisir à le mêler à toutes les luttes théologiques de son siècle. Il est en complet désaccord avec Fénelon sur le quiétisme ; il bataille contre Desmarets de Saint-Sorlin, contre Mme Guyon, contre Jurieu, contre les jésuites.

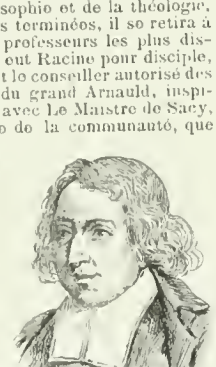

Nicole.

Citons ses principaux écrits : en collaboration avec Arnauld, *la Logique de Port-Royal* ; avec les Solitaires, *Méthodes grecque* et *latine*, *Delectus Epigrammatum* ; sous des pseudonymes, tels que Guillaume Wendrock, Paul Irénée, Damvilliers, la traduction en latin des *Provinciales* de Pascal, auquel il avait fourni des matériaux 1658) ; huit lettres, *les Imaginaires et les Visionnaires* (1667) ; *la Petite Perpétuité...* (1664) ; on devint, en 1669, *la Grande Perpétuité de la foy de l'Eglise catholique...* ; enfin, sous son nom : *Essais de morale* ; *De l'unité de l'Eglise* 1687 ; *Mémoires sur la dispute entre le P. Mabillon et M. de Rancé* (1692), *Réfutation des principales erreurs du quiétisme* 1695). De toutes ces œuvres, les *Essais de morale* ont fait le plus pour la réputation de Nicole devant la postérité. C'est une suite de *Traités*, dont le premier volume, paru en 1671, contient : *De la faiblesse de l'homme* ; *De la soumission à la volonté de Dieu* ; *De la crainte de Dieu* ; *Du moyen de conserver la paix avec les hommes* ; *Des jugements téméraires*. Trois volumes suivants furent édités, de 1672 à 1678. Le cinquième (1700) et le sixième 1714) sont posthumes. Au XVIIe siècle, la *Morale* de Nicole eut un grand succès. Mme de Sévigné la déclarait « de la même étoffe que Pascal ». Elle eût voulu « en faire un bouillon et l'avaler ». De notre temps, on a trouvé Joubert bien sévère quand il a appelé Nicole « un Pascal sans style », et les utilitaristes anglais ont tiré de l'amour-propre les mêmes conclusions que lui et ont fondé leur morale sociale en combinant ses idées avec celles de Hobbes.

Nicole (François), géomètre français, né et mort à Paris (1683-1758). Il débuta à dix-neuf ans par la rectification de la cissoïde (1703). Ses travaux se trouvent dans les tomes du « Recueil de l'Académie des sciences » publiés de 1717 à 1732. Les premiers se rapportent au calcul des différences finies ; un autre contient des recherches utiles sur la théorie des épicycloïdes sphériques et leur rectification ; enfin, plusieurs sont consacrés à la démonstration des théorèmes que Newton s'était borné à énoncer dans son *Énumération des lignes du troisième ordre*. Nous citerons encore de lui : *Essai sur la théorie des roulettes* (1706) ; *Traité du calcul des différences finies* (1717).

Nicolet, ville du Dominion canadien (prov. de Québec [comté de Nicolet]), sur le *Nicolet* et près du Saint-Laurent ; 4.300 hab. Évêché.

Nicolet (les), famille d'acteurs forains, entrepreneurs de spectacles, auxquels on doit la fondation du théâtre de la Gaîté (Paris) et le proverbe : « De plus fort en plus fort, comme chez Nicolet. » — Le père, Guillaume **Nicolet** (1687-1762), était maître à danser et joueur de marionnettes. En 1742, il dirigea les *Comédiens de bois* aux foires Saint-Germain et Saint-Laurent. Il céda son théâtre à son fils cadet, François-Paul. — L'aîné, Jean-Baptiste (1728-1796), fut le plus célèbre. C'est lui qui, par son infatigable activité, son esprit inventif, ménageant chaque jour quelque nouvelle surprise au public, donna naissance au fameux proverbe cité plus haut. Il dirigea pendant près de quarante ans l'un des spectacles les plus populaires, au milieu de difficultés sans nombre. En 1760, le *Jeu de Nicolet* s'établit sur le boulevard du Temple (Paris) et y représenta des pantomimes, des opéras-comiques et des pièces de Taconet. En 1772, après une visite à Choisy par ordre de Louis XV, il reçut le nom de *Théâtre des grands danseurs du roi*, qu'il changea, vingt ans après, en celui de *Théâtre de la Gaîté*. Cédé en 1795 l'acteur à Ribié, il devint alors *Théâtre de l'Émulation*, mais reprit en 1797 le nom de *Gaîté*, qu'il porte aujourd'hui.

Nicolet (Jules), avocat français, né et mort à Paris (1819-1880). Il fut un remarquable avocat d'affaires et devint bâtonnier en 1878 et 1879.

Nicolétie (*sî*) n. f. Genre d'insectes orthoptères thysanoures, de la famille des lépismidés, comprenant quelques espèces de l'hémisphère nord, qui vivent dans le terreau, la tannée, les détritus végétaux.

Nicolite n. m. Hist. relig. V. Nicholite.

Nicolle (abbé Charles-Dominique), pédagogue français, né à Pissy-Poville (Seine-Inférieure) en 1758, mort à Soisy-sous-Eaghien (Seine-et-Oise) en 1835. Prêtre et professeur au collège Sainte-Barbe, à Paris, lorsque éclata la Révolution, il devint précepteur du fils du comte de Choiseul, ambassadeur à Constantinople, accompagna son élève en Italie, puis à Saint-Pétersbourg. A l'appel du duc de Richelieu, il se rendit quelques années plus tard à Odessa, puis retourna en France (1817), où il fut nommé aumônier honoraire de Louis XVIII. Il devint, en 1821, recteur de l'académie de Paris. On a de lui : *Plan d'éducation* ou *Projet d'un collège nouveau* (1833). — Son frère, Gabriel-Henri, né à Fresquienne (Seine-Inférieure) en 1767, mort en 1829, fut, sous la Révolution, rédacteur de plusieurs journaux monarchistes. Proscrit en 1795 et 1797, il parvint à se soustraire aux arrêts qui le frappaient et se fit libraire-éditeur. En 1821, il fonda une institution qui prit d'abord le nom de Sainte-Barbe, puis celui de collège Rollin. Nicolle a publié l'immense collection des classiques connus sous la désignation d'éditions *stéréotypes*.

Nicolle (Joseph), architecte et dessinateur français, né à Fontenay (Côte-d'Or) en 1811, mort en 1887. Il débuta au Salon de 1833, puis voyagea en Italie. De retour à Paris, il se fit connaître par des vues des églises Saint-Laurent et Saint-Clément, près de Rome ; par des peintures architecturales, qui lui valurent d'être nommé dessinateur en chef de la manufacture de Sèvres.

Nicollet (Joseph-Nicolas), astronome français, né à Cluses (Savoie) en 1786, mort à Washington en 1843. D'abord conducteur de vaches, il n'apprit à lire qu'à douze ans ; à dix-neuf, il était répétiteur de mathématiques à Chambéry. S'étant rendu à Paris, il fut nommé, en 1817, secrétaire-bibliothécaire à l'Observatoire, se fit naturaliser Français en 1819, puis devint membre du bureau des longitudes, professeur au collège Louis-le-Grand (Paris), examinateur aux écoles de marine. Ruiné par des spéculations de bourse en 1830, il se rendit aux États-Unis, fut chargé d'explorer les régions occidentales du Mississipi et mourut à Washington. On peut citer de lui : *Mémoire sur la mesure d'un arc de parallèle moyen entre le pôle et l'équateur* (1826) ; *Cours de mathématiques à l'usage de la marine* (1830), avec Reynand ; *Essay on meteorological observations* (1839) ; *Report and map of the hydrographical bassin of the upper Mississipi river* (1843).



Nicolo.

Nicolo n. m. Archéol. Instrument à vent, à anche battante, de la catégorie des hautbois. (Le nicolo, en usage aux siècles derniers, était une variété de bombarde appelée aussi *bombarde contralto*, à une seule clef ; son échelle s'étendait de l'ut de la clef de *fa* au *sol* deuxième ligne de la clef de *sol*.)

Nicolo (Nicolas Isouard, dit), compositeur français, né en 1775 à Malte, de parents français, mort à Paris en 1818. Il devint maître de la chapelle des chevaliers de Malte, et écrivit une série d'opéras, soit sur des livrets traduits du français : *Renaud d'Ast*, *le Barbier de Séville*, *le Tonnelier*, *les Deux avares*, soit sur des livrets italiens, *Ginevra di Scozia*, *il Barone d'Alba Chiara*, etc.

Après la capitulation de Malte devant les troupes françaises, il suivit à Paris le général Vaubois comme secrétaire, et collabora, avec Rodolphe Kreutzer, au *Petit page* ou *la Prison d'État*, et à *Flamminis a Corinthe* (1801), puis donna coup sur coup à l'Opéra-Comique : *le Tonnelier* (1801) ; *l'Impromptu de campagne* (1801), *la Statue* ou *la Femme avare* (1802) ; *Michel-Ange* (1802 ; *les Confidences* (1803), puis, avec Méhul, Kreutzer et Boieldieu, *le Baiser et la Quittance* (1803).

Boieldieu, dont la renommée était déjà grande, étant parti pour la Russie, Nicolo devint l'un des fournisseurs attitrés de l'Opéra-Comique. En peu d'années, il devint l'un des favoris du public. Il donna successivement : *le Médecin turc* (1803) ; *l'Intrigue aux fenêtres* (1805) ; *Léonce* ou *le Fils adoptif* (1805) ; *la Prise de Passaro* 1806 ; *Idala* ou *la Sultane favorite* (1806) ; *les Rendez-vous bourgeois* (1807) ; *Cimarosa* (1808) ; *l'Intrigue au sérail* (1809) ; *Cendrillon* (1810) ; *la Victime des arts* ou *la Fête de famille*, avec Berton et Solié (1811) ; *la Fête du village* ou *l'Heureux Militaire* (1811) ; *le Billet de loterie* (1811) ; *le Magicien sans magie* (1811) ; etc.



Nicolo.

Boieldieu étant revenu de Russie, Nicolo dut redoubler d'ardeur. *Lully et Quinault* obtint du succès (1812), mais il n'en fut pas de même avec *le Prince de Catane* et *le Français à Venise* donnés en 1813. Après un ouvrage de circonstance, *Bayard à Mézières*, écrit en société avec Boieldieu, Catel et Cherubini, il donna, en 1814 : *Joconde* et *Jeannot et Collin*, partitions charmantes. Mais il était fatigué, plus encore par l'abus des plaisirs que par le travail, et *les Deux maris* et *l'Une pour l'Autre*, représentés en 1816, eurent peu de succès. *Aladin* ou *la Lampe merveilleuse*, qui fut terminé par Benincori et par Habeneck, ne put être représenté qu'en 1822, quatre ans après sa mort.

Malgré ses défauts, malgré une négligence fâcheuse, malgré le peu de soin qu'il apportait parfois à certains ouvrages, Nicolo n'en reste pas moins un musicien charmant, souvent plein de grâce, à l'inspiration souple et abondante, et qui a été l'un des soutiens les plus aimables du genre de l'opéra-comique.

Nicolosi, bourg du royaume d'Italie (île de Sicile [prov. de Catane]), sur le flanc sud de l'Etna. Bâti en laves au milieu des cendres, il était, avant l'éruption de 1886, entouré de vignobles qui donnaient des produits estimés. Curieuse grotte *delle Palombe* aux environs.

Nicolosi (Jean-Baptiste), prêtre et polygraphe italien, né à Paterno (Sicile) en 1610, mort à Rome en 1670. Il composa des comédies, des poèmes, des traités scientifiques et théologiques, restés inédits, et *la Teorica del globo terrestre* (1642) ; *Guida allo studio geografico* (1662) ; *Hercules Siculus* sive *Studium geographicum* (1670-1671).

Nicomaque, poète tragique athénien (Ve s. av. J.-C.). Nous savons qu'il avait composé un *Œdipe* et qu'il fut vainqueur d'Euripide dans un concours.

Nicomaque, poète comique grec, né à Alexandrie en Troade (IIIe s. av. J.-C.). Nous connaissons les titres de plusieurs de ses comédies : *Ilithyie*, *la Naumachie*, etc., et quelques fragments.

Nicomaque de Stagire, père du philosophe Aristote, médecin de Philippe, roi de Macédoine. Il vivait au IVe s. av. J.-C. On lui attribue des traités de médecine et de physique. C'est à lui qu'Aristote avait dédié le traité de morale qui porte le titre d'*Éthique à Nicomaque*.

Nicomaque, peintre grec, né à Thèbes dans la première moitié du IVe siècle av. J.-C. Fils et élève d'Aristodème, peintre carien, il fut contemporain d'Apelle et de Mélanthe. Pline le signale surtout comme n'ayant employé que les quatre couleurs fondamentales : blanc, jaune, rouge et noir. Ses meilleurs morceaux, peints sur bois probablement, furent transportés à Rome. On voyait de lui, du temps de Pline, dans le temple de Minerve, au Capitole, au-dessus du sanctuaire de la Jeunesse, un *Enlèvement de Proserpine* et, dans ce même Capitole, une *Victoire sur un quadrige* ; *Apollon et Diane* ; *Cybèle, la mère des dieux, assise sur un lion* ; des *Bacchantes surprises par des satyres* ; la *Victoire* avait été offerte par Plancus. Le temple de la Paix renfermait une *Scylla* non moins remarquable. En mourant, l'artiste laissa inachevé l'un de ses plus beaux tableaux, *les Tyndarides*. Son frère Aristide, son fils Aristoclès, Philoxène d'Érétrie, Nicophane furent ses élèves. — L'historio de l'art antique mentionne encore un second Nicomaque, graveur en pierres fines, dont le musée de Naples possède un superbe camée représentant un *Faune assis sur une peau de tigre*.

Nicomaque, mathématicien grec, né à Gerasa (Arabie). Il vivait au Ier siècle de notre ère, et appartenait à l'école de Pythagore, dont il écrivit la vie. Plusieurs de ses ouvrages sur les mathématiques et la musique sont perdus ; mais il nous reste de lui une *Introduction à l'étude de l'arithmétique*, publiée par Wechel (1538), où l'on trouvait un bagage arithmétique suffisant comme connaissances générales, et un *Manuel d'harmonie*, en deux livres, inséré dans les « Auctores veteris musicæ » de Mursius (1616) et réédité avec une traduction latine par Meibomius.

Nicomède Ier, roi de Bithynie (278-250 av. J.-C.). Dès son avènement, il fit mettre à mort deux de ses frères. Un troisième, Zipoétès, échappa au massacre et établit dans une partie de la Bithynie une sorte de royaume indépendant. Nicomède contracta une alliance avec les Gaulois, qui assiégeaient alors Byzance et qu'il appela en Bithynie. Zipoétès fut vaincu et tué par les Gaulois, et Nicomède put régner en paix jusqu'à sa mort. Il fonda Nicomédie, qui devint la capitale de la Bithynie.

Nicomède II, surnommé **Épiphane,** roi de Bithynie (142-91 av. J.-C.). Il fut d'abord emmené à Rome comme otage. Son père, Prusias, jaloux de ses talents, voulut le faire assassiner. Mais Nicomède souleva les populations de Bithynie, fit égorger Prusias et prit sa place. Devenu roi, Nicomède voulut profiter de l'invasion des Cimbres pour s'affranchir du protectorat romain ; mais le sénat lui ordonna d'évacuer les provinces qu'il avait envahies, et il se soumit. C'est ce personnage que Corneille a pris pour héros, dans sa tragédie de *Nicomède*.



Monnaie de Nicomède II.

Nicomède, tragédie de P. Corneille (1651). Cette pièce est généralement mise au nombre des chefs-d'œuvre du poète. Elle a pour ressort principal et pour fondement, non la puissance de la volonté, comme tant d'autres pièces du

même auteur, amis le sentiment de l'admiration, ainsi que Corneille lui-même nous l'apprend dans sa préface. Le sujet est tiré de l'historien latin Justin (*Historiæ*, liv. IV). Corneille a modifié les faits. Il a écarté tout dessein de parricide de la part du père et du fils; il a supposé, en outre, Nicomède amoureux de Laodice, reine d'Arménie, « *afin que l'union d'une couronne voisine donnât plus d'ombrage aux Romains* »; enfin, il l'a présenté comme disciple d'Annibal, « *pour lui prêter plus de valeur et de fierté contre les Romains* ». La pièce est aussi une étude historique : « Mon principal but, dit Corneille, a été de peindre la politique des Romains au dehors et comme ils agissaient avec les rois leurs alliés. » En voici le sujet : Prusias, roi de Bithynie, dominé par sa seconde femme Arsinoé, a éloigné son fils Nicomède, né d'un premier lit, et a fait revenir de Rome Attale, son second fils, que le sénat veut lui donner pour successeur. L'ambassadeur romain, Flamminius, a reçu l'ordre de soutenir Attale et de s'opposer au mariage de Nicomède avec Laodice. Mais Nicomède revient à la cour de Prusias, lutte contre Arsinoé et contre Flaminius et finit, après avoir couru de véritables dangers, par triompher de ses ennemis, auxquels il pardonne. Tout l'intérêt de la pièce est dans le développement du caractère de Nicomède, un des plus beaux qu'ait idéalisés Corneille; quant aux personnages de Prusias et d'Arsinoé, ils prennent parfois le ton de la comédie. Corneille avait une prédilection particulière pour cette pièce, dont il a dit : « Ce ne sont pas les moindres vers qui soient sortis de ma main. » C'est dans *Nicomède* que se trouve cet alexandrin souvent rappelé par plaisanterie :

Ah! ne me brouillez pas avec la République!

NICOMÈDE III, Philopator, roi de Bithynie (91-74 av. J.-C.), fils et successeur de Nicomède II. Il fut l'ennemi de Mithridate et l'allié fidèle des Romains. Deux fois détrôné par Mithridate, il fut deux fois rétabli par Rome. En mourant, il légua au sénat la Bithynie, qui fut réduite en province romaine (74). Dans sa jeunesse, César passa quelque temps à la cour de ce Nicomède.



Monnaie de Nicomède III.

NICOMÉDE, géomètre grec, né, suivant l'opinion la plus accréditée, environ 100 ans av. J.-C. Il est l'inventeur de la conchoïde qui porte son nom. Cette courbe célèbre, qu'il apprit à décrire d'un mouvement continu, était employée par lui à résoudre le problème de la duplication du cube ou des deux moyennes proportionnelles et de la trisection de l'angle.

NICOMÉDIE, ville de l'Asie Mineure, anc. capitale de la Bythinie, auj. *Ismid*.

NICOMÉLANE n. m. Sesquioxyde naturel de nickel.

NICOPHON ou **NICOPHRON,** poète comique athénien (fin du ve s.-comm. du ive s. av. J.-C.). Il semble avoir appartenu à la comédie moyenne. Nous ne connaissons que les titres de ses pièces : *Adonis, l'Echappé des enfers, Naissance d'Aphrodite, Pandore, les Artisans, les Sirènes.*

NICOPHORE adj. Mythol. gr. V. NICÉPHORE.

NICOPOLI, NIKOPOLI ou **NEBOL,** ville forte de la principauté de Bulgarie, sur le Danube, un peu en aval du confluent de l'Osma; 5.000 hab. Archevêché grec, évêché catholique. Commerce important sur le Danube. C'est l'antique *Nicopolis* (ville de la victoire), fondée à cet endroit par Trajan, après sa victoire sur les daces; en 1393 Sigismond, roi de Hongrie, et en 1396 les barons chrétiens y furent défaits par le sultan Bajazet Ier.

Nicopolis (BATAILLE DE), gagnée en 1396 par Bajazet Ier sur Sigismond, roi de Hongrie, qui avait imploré le secours des princes de l'Occident. 12.000 Français, l'élite de la noblesse, partirent pour la Hongrie, ayant à leur tête le comte de Nevers, Philippe d'Artois, comte d'Eu; Jacques de Bourbon, comte de La Marche; Henri et Philippe de Bar; Jean de Vienne, amiral de France; le maréchal de Boucicaut et Louis de Brézé. 100.000 Hongrois les attendaient. Ils franchirent le Danube et investirent Nicopolis. Bajazet avait 200.000 combattants. Sigismond, au premier coup d'œil, jugea la bataille perdue et prit la fuite, abandonnant les Français, qui périrent presque tous les armes à la main.

NICOPYRITE n. f. Sulfure naturel de fer et de nickel.

NICOSIA, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Catane]), au-dessus de la sauvage vallée du Salso; 15.276 hab. Evêché, commerce de vin, huile, bestiaux, salines, eaux sulfureuses. Cathédrale, avec de belles peintures. C'est sans doute l'*Erbitta* ou l'*Otterbita* des anciens. Ch.-l. d'un circondario ayant 94.785 hab.

NICOSIE, NICOSIA ou **LEFKOSIA** (l'anc. *Leucosia*), ville et capitale de l'île de Chypre, presque au centre de l'île, dans la plaine de Mesorea, et sur le Pédias; 12.500 hab. Dans une bonne situation, à égale distance de la baie de Morfou à l'O., de Larnaka et de Famagouste à l'E. Cette ville fait le commerce des fruits, des vins, des étoffes de soie et de coton. Résidence d'un patriarche grec. Nombreuses églises et mosquées.

NICOT (Jean), dit **de Tramilguer,** jurisconsulte français, mort après 1391, professeur de droit à l'université d'Orléans en 1340 et évêque de cette ville, sous le nom de Jean V, en 1371. Il présida les Grands jours de Troyes en juin 1380. On l'appelait « la Perle des jurisconsultes ». Il était l'auteur de *Lectures sur l'ancien Digeste en un volume.*

NICOT (Jean), diplomate et érudit français, né à Nîmes vers 1530, mort à Paris en 1600. Issu d'une famille de notaires, et d'abord avocat, il se rendit à Paris en 1551, appelé à la cour par Bertrandi, le garde des sceaux. Nommé maître des requêtes de l'hôtel, Henri II lui confia, en 1559, l'ambassade de Lisbonne. C'est là que Jean Nicot eut connaissance de la plante connue alors sous le nom de *petun*, plus tard de tabac; il en envoya des pieds à la reine mère, Catherine de Médicis, au cardinal de Lorraine, en insistant tout particulièrement sur les vertus médicinales — nous dirions aujourd'hui antiseptiques — de la fameuse plante. Son ambassade à Lisbonne eut peu de succès, probablement à cause de ses tendances libérales. Rappelé en 1561, Nicot vécut dans la retraite, à Brie-Comte-Robert, occupé uniquement à des travaux philologiques.

Son œuvre personnelle, qui fut le but de toute sa vie, c'est le *Trésor de la langue française*, dont il parut plusieurs éditions après 1606, c'est-à-dire après sa mort. Nicot avait d'ailleurs fourni une part considérable à la rédaction du *Dictionnaire* de Robert Estienne.

Il mourut curé de Brie-Comte-Robert, en 1600, et fut enterré en l'église de Saint-Paul à Paris. Quoi qu'on en ait dit, il ne fut jamais seigneur de Villemain. La seigneurie de Villemain fut achetée, en 1601, par un de ses neveux.

NICOTÉINE n. f. Alcaloïde découvert en 1901 dans la nicotine.

— ENCYCL. La *nicotéine*, qui a pour formule $C^{10}H^{14}Az^2$, est liquide et bout à 246°-248°, ce qui permet de la retirer de la nicotine par distillation fractionnée. On a découvert en même temps, à côté de la nicotéine, deux autres alcaloïdes : la *nicotelline*, qui est solide, bout à 300°-310° et a pour formule $C^{10}H^8Az^2$, et la *nicotimine* isomère de la nicotine. — La proportion des nouveaux alcaloïdes dans le tabac est approximativement la suivante, par rapport à la nicotine : nicotéine 20/1000, nicotimine 5/1000, nicotelline 1/1000.

NICOTELLINE n. f. Chim. V. NICOTÉINE.

NICOTERA, comm. d'Italie (Calabre Ultérieure IIe [prov. de Catanzaro]); 6 978 hab. Port assez actif. Evêché. Presque détruite par le tremblement de terre de 1783.

NICOTERA (Giovanni, baron), homme d'Etat italien, né à San Biase (Calabres) en 1828, mort à Vico Equense, près de Castellamare, en 1894. Il fut, dès l'âge de quatorze ans, affilié à la Jeune Italie. Ses études de droit à peine terminées, il prit part au soulèvement des Calabres, puis au siège de Rome (1848). Après la chute de la république romaine, il se réfugia à Turin, où il connut Mazzini. C'est de là qu'il partit pour tenter de révolutionner, en 1857, le royaume de Naples. Il s'embarqua à Gênes avec son ami Pisacane, et débarqua à Sapri. Pisacane fut tué; Nicotera, blessé, fut condamné à mort, peine qui fut commuée en celle des galères. Délivré par la campagne des Mille, il alla organiser un corps de volontaires en Ombrie. Nous le retrouvons avec Garibaldi en Tyrol (1866), puis sous Rome (1867), où il commanda les volontaires de Naples. Député de Salerne depuis 1860, il se rallia à la monarchie après la conclusion de l'unité par l'annexion de Rome (1870). La campagne vigoureuse qu'il mena en 1874 contre le ministère Minghetti ne fut pas étrangère à la chute de ce cabinet de droite. Il entra alors au pouvoir comme ministre de l'intérieur et se montra homme de gouvernement, notamment dans la répression du brigandage en Sicile. Il dut quitter le pouvoir en 1877. Il forma alors la *pentarchie* avec Cairoli, Crispi, Zanardelli et Baccarini. Il revint au pouvoir en 1891. C'est peut-être à son passé que Nicotera dut de ne faire que d'assez courts passages aux affaires : jamais on n'oublia ses sentiments républicains d'avant 1870.



Nicotera.

NICOTEUX n. m. Constr. Syn. de NIGOTEAU.

NICOTHOÉ n. f. Genre de crustacés copépodes parasites, comprenant des formes qui vivent sur les crustacés des mers européennes. (L'espèce type du genre, la *nicothoa astaci*, se trouve sur les branchies des homards et ne dépasse guère 4 millimètres de long.)

NICOTIMINE n. f. Chim. V. NICOTÉINE.

NICOTIANA (*si*) n. f. Nom scientifique latin du genre *tabac.* ‖ On dit aussi NICOTIANE.

NICOTIANÉ, ÉE (*si*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la nicotiane.

— n. f. pl. Tribu de la famille des solanées, ayant pour type le genre *nicotiane.* — *Une* NICOTIANÉE. ‖ Syn. de DATURÉES.

NICOTIANINE (*si*) n. f. Chim. Substance fournie par la distillation avec de l'eau des feuilles fraîches de tabac. ‖ On l'appelle aussi HUILE OU ESSENCE DE TABAC.

— ENCYCL. La *nicotianine* a été signalée par le chimiste Hermbstædt, dans la distillation des feuilles de cette plante. Ce serait une substance solide, volatile, analogue au camphre et possédant une odeur faible rappelant celle de la fumée du tabac.

NICOTIANIQUE (*si-a-nik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{11}H^7AzO^3$ que l'on obtient en traitant la nicotine par un mélange d'acides sulfurique et chromique. SYN. NICOTINIQUE.

NICOTINE (de *Nicot*, n. pr.) n. f. Alcaloïde retiré du tabac.

— ENCYCL. La *nicotine* est un alcaloïde naturel, caractéristique du tabac, où elle a été signalée pour la première fois par Vauquelin en 1809.

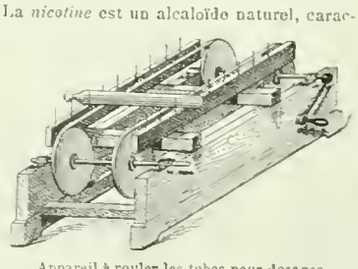

Appareil à rouler les tubes pour dosages de nicotine.

Pour la préparer, on traite du jus de tabac concentré et saturé de sel marin par la soude et par l'éther : la soude déplace la nicotine de ses combinaisons, et l'éther dissout l'alcaloïde mis en liberté. On soumet ensuite l'éther nicotineux à la distillation, et on recueille ce qui passe à 247°.

Un point intéressant, dans cette préparation, c'est la manière dont s'effectue la dissolution de la nicotine dans l'éther. Il n'est pas possible d'agiter le mélange, car il se produirait un magma solide, dont on ne pourrait tirer aucun parti. Schlœsing a eu l'idée ingénieuse d'opérer par renouvellement continu des surfaces de contact de l'éther et du jus nicotineux. On se sert à cet effet d'un appareil spécial. En tournant la manivelle, les tubes de verre contenant le mélange, retenus par les pointes, roulent sur la courroie, et la dissolution de la nicotine libre dans l'éther se fait par la surface de séparation des deux liquides incessamment renouvelée.



Appareil à épuisement continu : A, allonge contenant le tube imprégné d'ammoniaque; B, ballon contenant l'éther, chauffé au bain-marie; S, serpentin refroidi où se condense la vapeur d'éther; *t*, tampon de coton retenant le tabac.

La nicotine est un liquide oléagineux, incolore quand elle est pure, d'une odeur caractéristique faible à la température ordinaire, mais excessivement âcre à chaud. Elle brunit rapidement à l'air, en absorbant l'oxygène. Sa densité est 1.033. Elle ne bout qu'à 247°. Elle est très soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther et le pétrole. Elle est très hygrométrique.

La nicotine est une base puissante, capable de déplacer de leurs sels les oxydes autres que ceux des métaux alcalins et alcalino-terreux. Elle se combine avec les acides minéraux, en donnant des sels neutres. La nicotine est très stable : elle traverse un tube chauffé au rouge sans être entièrement décomposée. Elle brûle avec une flamme fuligineuse.

La nicotine se rattache à la pyridine; elle a pour formule $C^{10}H^{14}Az^2$.

Pour doser la nicotine dans les tabacs, on soumet la matière imbibée d'ammoniaque à l'action dissolvante de l'éther dans un appareil à épuisement continu. L'éther se charge de toute la nicotine mise en liberté par l'ammoniaque. Après évaporation de l'éther, on dose l'alcaloïde par la méthode alcalimétrique au moyen d'acide sulfurique titré.

Industriellement, on dose la nicotine d'un tabac donné, par comparaison avec un tabac type dont la teneur en nicotine a été préalablement déterminée. On fait digérer pendant vingt-quatre heures 20 grammes de chaque tabac dans 200 centimètres cubes d'eau saturée de sel marin. On prélève ensuite 100 centimètres cubes de chacun des jus produits, qu'on traite dans des conditions identiques par la soude et l'éther. On dose alors par l'acide sulfurique titré les quantités de nicotine contenues dans des volumes égaux d'éther, et qui sont proportionnelles aux taux cherchés. Voici les taux p. 100 de nicotine de quelques tabacs et produits fabriqués :

Tabac du Lot (le plus fort des tabacs français)	7.0
— de Savoie (le plus léger des tabacs français	1.1
— de Kentucky (le plus fort des tabacs exotiques)	5.9
— d'Ukraine (le plus léger des tabacs exotiques	0.3
— de Samsoun (servant à la fabrication des scaferlatis du Levant)	3.0
Scaferlati ordinaire	3.0
— supérieur	3.5
— Maryland	2.5
Cigares à 0.10	2.8
— à 0.05	2.3
— de La Havane	1.1

La nicotine est un des poisons les plus violents. Une goutte dans l'œil d'un chat suffit pour le tuer instantanément. Ses effets sur l'homme, à faible dose bien entendu, sont les suivants : suffocation vive, palpitations, vertiges, douleurs abdominales aiguës et nausées. Son antidote est le tanin, qui forme avec la nicotine un composé insoluble; à défaut d'une solution de tanin, on emploiera comme contrepoison une infusion concentrée de thé, de café vert, d'écorce de chêne ou de quinquina, agissant par l'acide tannique que contiennent ces substances.

On emploie le sulfate impur de nicotine en solutions parasiticides contre la gale des moutons, le puceron des rosiers, etc. On se sert, le plus souvent, du jus de tabac noir et épais vendu par les manufactures, et qui contient une forte proportion de nicotine.

NICOTINEUX (*neû*), **EUSE** adj. Qui contient de la nicotine.

NICOTINIQUE (*nik'*) adj. Qui se rapporte à la nicotine; qui est produit par cette substance : *Amaurose* NICOTINIQUE. ‖ *Acide nicotinique*, Syn. de ACIDE NICOTIANIQUE.

NICOTINISME (*nissm'* — rad. *nicotine*) n. m. Ensemble des accidents morbides que produit l'empoisonnement aigu ou chronique par le tabac. V. TABAGISME.

NICOTIQUE (*tik'*) adj. Qui appartient, qui a rapport au tabac : *Sels* NICOTIQUES.

NICOTISER (rad. *nicotine*) v. a. Imprégner, charger de vapeurs de tabac : *Les fumeurs* NICOTISENT *l'air.*

NICOYA, ville du Costa-Rica, dans la péninsule montagneuse de Nicoya, qui baigne dans l'Atlantique; 5.000 hab. Le *golfe de Nicoya*, garanti par cette presqu'île, a 50 kilom. d'entrée et s'avance à 100 kilom. dans les terres, avec 20 de plus grande largeur.

NICTAGE n. f. Bot. Syn. de BELLE-DE-NUIT.

NICTATION (*si-on* — rad. *nicter*) n. f. Pathol. Clignotement. ‖ On dit aussi NICTITATION.

NICTER (du lat. *nictare*, clignoter) v. n. Cligner des yeux, en parlant des chevaux.

NICTHEROY, ville du Brésil, capitale de l'Etat de Rio de Janeiro, à l'entrée de la magnifique baie de Rio, en face de la métropole brésilienne; 37.000 hab. Elle constitue avec Rio un même organisme urbain.

NICTITANT (*kti-tan'*) **ANTE** (du lat. *nictare*, clignoter) adj. Anat. Clignotant : *Membrane* NICTITANTE. — *Paupière nictitante*, Troisième paupière qui, chez les oiseaux de nuit, est destinée à tempérer l'éclat du jour.

NID (*ni* — du lat. *nidus*, même sens) n. m. Construction que font les oiseaux pour pondre leurs œufs, les couver et élever leurs petits : *Les hirondelles restent fidèles au même* NID. ‖ Construction faite dans un but analogue par certains animaux; reptiles, poissons, insectes; endroit où certains animaux vivent en société : *Un* NID *de rats, de serpents, d'épinoches, de guêpes, de fourmis.*

— Par ext. Nichée, petits qui habitent un nid : *Si la mère s'attarde, tout le* NID *est en révolution.*

— Par anal. Habitation, retraite comparée à un nid d'oiseau : *Cannes est un* NID *abrité par une double rangée de montagnes.* (E. Texier.) ‖ Repaire : *Un* NID *de brigands.*

— Fig. Milieu où naissent et se développent certains sentiments, certaines pensées : *Le cerveau d'un poète est le* NID *des folles imaginations.*

— Loc. div. : *Au nid, Dans le nid,* Dès l'origine : *Écraser une révolte au* NID. ‖ *Nid à rats,* Méchant petit logement. ‖ *Bon nid,* Endroit, situation, position où l'on est à son aise : *Il a épousé une veuve fort riche, il a trouvé là un bon* NID. ‖ *Ne pas sortir de son nid,* Ne pas sortir de chez soi. ‖ *Pondre au nid de quelqu'un,* Avoir des relations coupables avec la femme d'un autre. ‖ *S'en aller en nid de chien,* Ne pas réussir, se dissiper sans résultat. — *Trouver la pie au nid,* Faire une importante découverte; trouver ce qu'on cherchait. ‖ *Aller prendre la mère au nid,* Marcher à petits pas, pour tromper ou surprendre quelqu'un, comme on ferait pour surprendre une femelle dans son nid. ‖ *Il n'y a plus que le nid, On n'a plus trouvé que le nid,* Se dit lorsqu'on ne trouve pas une personne ou une chose dans l'endroit où on la cherchait, et où elle était auparavant.

Alchim. Œuf philosophal. ‖ Œuf où le mercure est enfermé.

— Anat. *Nid de pigeon* ou *d'hirondelle,* Nom donné à des enfoncements hémisphériques situés de chaque côté de la face inférieure du cervelet.

— Bot. *Nid d'oiseau,* Nom vulgaire d'une orchidée du genre néottie et d'une fougère du genre aspléme. ‖ *Nid de fourmis,* Arbrisseau grimpant de Cayenne.

— Géol. Petit amas de matières friables, de forme irrégulière, enveloppées dans l'épaisseur des couches solides.

— Milit. *Nid de pie,* Retranchement rapide qu'après avoir pénétré dans une place par la brèche l'assaillant établissait au sommet de celle-ci, pour s'y défendre contre les retours offensifs éventuels de la garnison assiégée.

— Minér. Amas peu considérable de substances métalliques, que l'on rencontre isolées hors des filons.

— Typogr. Trop grand espace blanc entre les mots. ‖ On dit plus ordinairem. COLOMBIER.

— Prov. : **Petit à petit l'oiseau fait son nid,** A force de travail et de persévérance, on fait sa maison, sa fortune, un établissement. ‖ **A chaque oiseau son nid est beau,** Chacun admire sa maison, sa propriété. ‖ **A petit oiseau petit nid,** L'habitation doit répondre à notre état de fortune.

— Encycl. *Nids des oiseaux.* Pour déposer leurs œufs, les faire éclore, élever ensuite leurs petits, les oiseaux construisent presque tous un *nid;* certains, cependant, comme le *coucou chanteur,* pondent dans les nids d'autres espèces, laissant aux parents de rencontre le soin d'élever leur progéniture. Les matériaux employés dans la construction des nids sont fort divers : brins de paille, mousses, lichens, tiges de plantes, menues branches d'arbres, épines, crins, laine, toiles d'araignées, boue, voire même des ossements, tout est mis en œuvre, suivant les circonstances et les espèces. De même, l'architecture est fort variable; grossière chez certains oiseaux, elle devient d'une délicatesse de forme exquise, unie à un agréable confort chez d'autres. Cette différence dans la construction tient surtout au degré de précocité des jeunes, qui peuvent parfois courir au sortir de l'œuf, tandis que, plus souvent, ils exigent de longues semaines de soins constants. En général, c'est la mère qui construit, qui adapte les matériaux, le mâle se bornant à recueillir les matières nécessaires et allant les chercher souvent à de grandes distances.

Les oiseaux les plus précoces, ceux qui volent difficilement, font leur nid sur le sol. C'est ainsi que les autruches, les nandous, les casoars pondent directement dans une dépression de terre. Il en est de même de la plupart des échassiers, qui déposent leurs œufs sur le sol au, derrière une touffe d'herbes. La perdrix, la caille, le faisan, l'alouette font aussi leur ponte dans un nid bien simple, placé dans les sillons des champs de céréales ou au milieu des herbages. Mais de tous les oiseaux qui pondent sur la terre, ce sont les talégalles et les mégapodes qui sont les plus curieux : ils enfouissent, en effet, leurs œufs sous un amas de détritus végétaux, dont la décomposition, jointe à la chaleur du soleil, produit la température nécessaire à l'incubation. Ces sortes de nids, en forme de pyramide, servent à plusieurs femelles et atteignent souvent 2 mètres de hauteur sur 4 mètres de large à la base.

Sur le sommet des rochers, à des endroits inaccessibles, se rencontrent les *aires* des rapaces. Dans les anfractuosités des falaises, des roches, les mouettes, les goélands, les hirondelles de mer placent leur nid grossier, ressemblant à un paquet d'herbes. Les manchots forment de véritables associations et groupent leurs nids dans les herbes des plateaux élevés. Les cormorans se réunissent aussi et mettent à côté les uns des autres leurs nids, sortes de monticules formés d'herbes desséchées pétries avec de la boue. Tout au contraire, les oies, les canards sauvages nichent par couples isolés et leur habitation, faite de branches d'arbres, est tapissée de duvet que la femelle s'arrache de la poitrine. V. EIDER.

Le nid du cygne sauvage est un radeau flottant qui porte toute la famille, il en est de même chez la foulque noire, la poule d'eau, le grèbe huppé. Sur le bord de l'eau, on rencontre, au milieu des roseaux, les nids de diverses fauvettes et l'habitation souterraine, véritable caverne, de l'hirondelle de rivage et du martin-pêcheur.

Les dangers courus par les petits ont obligé beaucoup d'oiseaux à placer leur nid à une certaine hauteur du sol, dans les arbres, ou, comme les hirondelles, à l'encoignure des corniches et des fenêtres. Ces dernières sont le type des oiseaux maçons; elles construisent une sorte de coupe pétrie avec de la terre mélangée de paille, garnie intérieurement de plumes. Cette demeure est utilisée tous les ans, moyennant quelques réparations. Le martinet des murailles maçonne aussi son nid, ainsi qu'une autre espèce du même genre, la *salangane,* qui, dans les anfractuosités des grottes de la Malaisie, construit avec sa salive seule, qui se dessèche à l'air, les fameux *nids d'hirondelles,* si recherchés dans certains pays orientaux.

Dans les buissons, on rencontre beaucoup de nids de passereaux artistement travaillés. Le plus remarquable de tous ces nids est celui de la mésange à longue queue, qui possède deux étroits orifices pour l'entrée et la sortie, ou encore ceux du pinson et de la fauvette, qui, semblables à un petit paquet de mousse, sont des chefs-d'œuvre de finesse, de délicatesse et de solidité.

Plus haut perchés se trouvent les nids du pigeon ramier, du geai, de la pie, du corbeau, etc., formés de petites branches, tapissés de petites brindilles et, chez la pie, environnés de toute part par des épines. Très semblables à ces derniers sont les nids de la cigogne et du héron, etc. Se balançant à l'extrémité d'une feuille cousue par ses deux bords pour former un cornet, se trouve le nid de la fauvette couturière ou orthotome à longue queue.

Les trous des vieux troncs d'arbres sont recherchés par les pics, les huppes, les toucans, les calaos, les nocturnes, etc. Enfin, pour terminer, signalons les vastes constructions du moineau républicain (*philæterus socius*), qui abritent plusieurs centaines d'individus, et la hutte de l'amblyornis, précédée d'un parterre de fleurs renouvelées dès qu'elles se flétrissent.

Nids des insectes. Parmi les animaux articulés constructeurs de nids, les plus remarquables sont les araignées, les insectes hyménoptères sociaux et solitaires, les orthoptères pseudo-névroptères du groupe des termites. Parmi les orthoptères, les grillons se creusent une logette en terre, et souvent même une profonde galerie, que les courtilières aménagent en chambres, et où elles vivent en famille avec leurs petits. Parmi les coléoptères, il existe bon nombre de types fouisseurs, comme ces curieux carabiques phytophages, qui se creusent des galeries verticales, véritables puits où ils accumulent des graines pour s'en nourrir à loisir. Les larves des cicindèles vivent également dans un puits vertical, ainsi que les brosides, scarides, pasimachides, à l'état adulte. Mais les nids les plus curieux, sont ceux des mygales. Les puits creusés régulièrement, à parois lissées, parfois tapissées de soie, se ferment et s'ouvrent à volonté au moyen d'un ou plusieurs opercules de terre gâchée, renforcée de soie, et qu'une charnière également de soie relie à l'habitation. La mère mygale pond ses œufs, les entoure d'un cocon, et dépose le tout au fond de son terrier, dont elle ferme l'opercule avec de la soie, et elle attend que ses jeunes éclosent; alors, elle rouvre son nid.

La plupart des hyménoptères fouisseurs creusent leurs terriers dans le sol, et y accumulent des chenilles ou des insectes, des araignées, qu'ils paralysent par un coup d'aiguillon. Ils divisent ce terrier en logettes; dans chaque loge approvisionnée est pondu un œuf. Il est d'autres hyménoptères qui, vulgairement appelés abeilles solitaires, aménagent de pareils nids, mais les approvisionnent avec du miel. Les mégachiles revêtent les parois de ces nids avec des feuilles découpées, les anthocopes avec des pétales de fleurs, les anthidium avec des bourres soyeuses, etc. Certains de ces insectes construisent pour chacune de leurs larves un étui avec le parenchyme d'une feuille, étui fermé à chaque bout par un opercule découpé. D'autres s'installent dans les trous des vieux arbres, dans les tiges sèches des ronces, etc.

Il est toute une catégorie de guêpes et d'abeilles solitaires, de sphégiens, qui se construisent de véritables nids en terre gâchée appliqués contre les murs, les rochers, dans les creux des arbres, etc. Les eumémiens, les pélopées, les chalicodomes nous en fournissent de curieux exemples. On remarquera que c'est toujours la femelle qui construit seule son nid, chasse, et défend la demeure.

Il en est de même pour les nids des hyménoptères sociaux, abeilles, bourdons et guêpes. Chacune de ces colonies est, à l'origine, l'œuvre d'une femelle, qui a passé l'hiver dans une retraite après la dispersion de la cité animale dont elle faisait partie. Cette femelle construit d'abord quelques cellules, où elle pond, élève, nourrit au jour le jour les larves qui éclosent. Celles-ci deviennent nymphes, puis insectes parfaits; ce sont des femelles stériles, neutres ou ouvrières, qui se mettent aussitôt à l'œuvre pour aider la mère guêpe, abeille ou bourdon, dans son ouvre, et le nid va en augmentant de proportions à mesure que la population s'accroît. Les nids des bourdons sont un assemblage de cellules en cire peu régulières, avec des réservoirs à miel; ces nids sont ordinairement disposés sous les mousses, enfouis dans la terre, etc. Les nids des guêpes ou guêpiers sont souterrains ou aériens. Les nids aériens sont accrochés dans les arbres, mais ordinairement suspendus à l'abri de la pluie et du vent, sous quelque rocher en saillie, un toit, etc. Tous sont faits d'un épais carton grisâtre, qui atteint parfois une vraie perfection de solidité et de finesse. Chaque nid comprend des gâteaux d'alvéoles hexagonales superposés et ordinairement verticaux, de telle sorte que les ouvertures de ces alvéoles regardent le sol, disposition qui a l'avantage de tenir les larves à l'abri de la pluie et du soleil. Les abeilles font leurs alvéoles en cire, et leurs gâteaux restent exposés à l'air libre comme chez beaucoup d'espèces *indiennes* ou sont cachés dans quelque tron d'arbre ou de rocher communiquant avec l'extérieur par un très petit orifice, muni par les insectes d'un tuyau de cire vernissé qui se dresse au dehors (*trigona*).

Les nids les plus gigantesques que construisent les insectes sont les termitières, dont certaines se dressent sur le sol en monticules plus hauts qu'un homme. Les nids des termites remplissent souvent aussi d'énormes arbres creux, dont l'intérieur n'est plus qu'un amas de conduits et de loges, où vivent des milliers d'insectes.

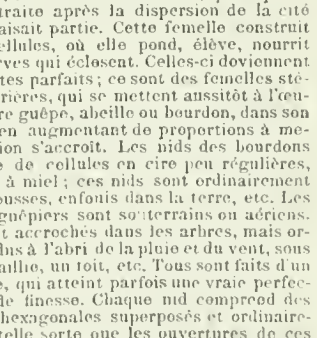

Le nid, d'après Croisy.

Les hyménoptères du groupe des fourmis vivent souvent de semblable manière, mais beaucoup construisent des nids extérieurs soit en bouse de vache comme tant de *ploïdoles* indiennes, soit en feuilles agglutinées avec une espèce de soie et formant une bourse suspendue aux branches (*œcophylla*), etc.

Nids divers. Outre les oiseaux et les insectes, certains petits rongeurs construisent des nids. C'est ainsi que le rat nain (ou souris des moissons) bâtit, à 60 ou 80 centimètres de hauteur, au milieu des céréales, un nid sphérique de la grosseur du poing; de même, le campagnol et la souris domestique abritent momentanément leurs petits dans un nid bien capitonné.

Enfin, parmi les poissons, l'épinoche mâle, avec des herbes et des racines qu'il apporte dans sa bouche et qu'il unit avec le mucus sécrété par sa peau, construit une habitation où il amène une à une les femelles de son espèce. Il surveille ensuite l'éclosion des œufs et accompagne un certain temps ses petits après leur naissance.

Nid (LE). Le musée du Louvre renferme deux peintures intéressantes sur ce sujet. L'une a pour titre *le Nid de pinsons.* Elle est due au peintre hollandais Abraham Mignon. L'autre, *le Nid d'oiseaux,* est de Lancret. Le sculpteur Croisy a intitulé *le Nid* un groupe en marbre de deux petits enfants sommeillant blottis dans un fauteuil (1882, Luxembourg).

NIDER, NIEDER ou **NYDER,** théologien dominicain, né en Alsace vers 1380, mort à Bâle en 1438 ou 1440. Après avoir assisté au concile de Constance (1414), il enseigna la théologie à Vienne (Autriche) et devint prieur à Nuremberg, puis à Bâle. La renommée qu'il acquit par ses prédications le fit députer au concile qui se réunit dans cette dernière ville en 1421. Les Pères le chargèrent de travailler à la conversion des hussites et lui confièrent plusieurs missions en Bohême. A son retour à Bâle, il refusa d'assister aux réunions du concile, qui était entré en lutte avec le pape Eugène IV. Parmi ses nombreux ouvrages, tous composés en latin, on peut citer : *Résumé de la loi divine ou des dix commandements* (1472); *Manuel des confesseurs* (1473); *Sermons* (1489), et une étrange *Exhortation à la vie chrétienne sous forme de dialogue tirée de l'exemple de la vie des fourmis* (1517).

NIDEUR (du lat. *nidor*) n. f. Odeur forte. (Vx.)

NIDIFICATION (*si-on*) n. f. Action ou manière de nidifier.

NIDIFIER (du lat. *nidus,* nid, et *facere,* faire) v. a. Construire son nid : *Tous les oiseaux ne* NIDIFIENT *pas d'après la même méthode.*

NIDIFORME (du lat. *nidus,* nid, et de *forme*) adj. Se dit de certaines masses homogènes qui enveloppent et protègent les œufs, par exemple du frai des poissons.

NIDDIN n. m. Excommunication mineure qui, chez les Juifs, durait trente jours.

NIDOREUX (*reû*), **EUSE** (du lat. *nidorosus,* même sens) adj. Pathol. Qui a une odeur forte et désagréable.

NIDULAIRE (*lèr'* — rad. *nid*) n. m. Bot. Syn. de CYATHE. — n. f. Genre de *nidulariées,* comprenant de petits champignons qui croissent sur les bois pourris, et dont on connaît treize espèces des pays tempérés.

NIDULANT (*lan*), **ANTE** adj. Zool. Qui construit un nid. Ne s'emploie guère que comme nom spécifique de certains insectes : *Guêpe* NIDULANTE.

— Bot. Qui ressemble à des œufs dans un nid. (Se dit des oignons sous la pellicule desquels on en trouve d'autres plus petits.)

NIDULARIACÉES (*sé*) ou **NIDULARIÉES** n. f. pl. Famille de champignons gastéromycètes, dans lesquels une première enveloppe, close, contient un ou plusieurs petits corps qui donnent naissance aux spores à l'intérieur de leurs tissus. — *Une* NIDULARIACÉE ou NIDULARIÉE.

NIDULÉ, ÉE (du lat. *nidulus,* petit nid) adj. Bot. Se dit des semences disposées dans une capsule unique comme des œufs dans un nid.

NIEBELUNGEN, NIEBELUNGENLIED. S'est écrit pour NIBELUNGEN, NIBELUNGENLIED.

NIEBLA, ville d'Espagne (Andalousie [prov. d'Huelva], sur le rio Tinto; 1,500 hab. Cette ville était, au temps de la domination mauresque, la capitale d'un petit État qui fut conquis en 1257 par Alphonse le Sage.

NIEBUHR (Carstens), voyageur allemand, né à Ludingworth (Hanovre) en 1733, mort à Meldorf (Holstein) en 1815. Attaché, en 1761, comme mathématicien à l'expédition envoyée en Arabie par ordre du roi de Danemark, et pour laquelle toutes les Académies de l'Europe fournirent des instructions, il retourna en 1766 à Copenhague, avec des documents précieux sur les contrées alors presque inconnues qu'il avait explorées en Asie. Nommé capitaine du génie en 1768, il devint ensuite conseiller de justice à Meldorf et conseiller d'État (1808). On lui doit : *Description de l'Arabie* (1774); *Voyage en Arabie* (1774-1778); *Voyages en Syrie et en Palestine* (1837 ; etc.

NIEBUHR (Berthold Georg), historien et diplomate allemand, né à Copenhague en 1776, mort à Bonn en 1831. En 1791, il fut envoyé à l'université de Kiel, où il étudia la philologie. Il s'adonna aussi à l'histoire; puis il voyagea en Angleterre. Après avoir rempli en Danemark de hautes fonctions financières, il fut appelé par le roi de Prusse pour réorganiser les finances de l'État; mais Iéna vint le troubler dans ce travail et, du reste, il s'entendit mal avec ses collègues. Il revint alors aux études historiques, professa l'histoire à Berlin et publia les deux premiers volumes de son *Histoire romaine* 1810-1812). Les années 1813 et 1814 le rappelèrent à la politique active, puis il donna des leçons au prince royal de Prusse. Il alla, en 1816, remplir à Rome les fonctions d'ambassadeur, dont il s'acquitta avec succès pendant six années. A Vérone, il découvrit les *Institutes* de Gaius; au Vatican, des fragments de Sénèque, Cicéron, Tite-Live. En 1823, il revenait se fixer à Bonn. Tout en enseignant à l'université, il continuait son *Histoire romaine,* fondait la savante revue *le Musée du Rhin,* et préparait une nouvelle édition de la *Byzantine,* lorsqu'il mourut après une courte maladie. Niebuhr a été en histoire un novateur et un voyant. Après avoir sapé les bases traditionnelles de l'histoire romaine

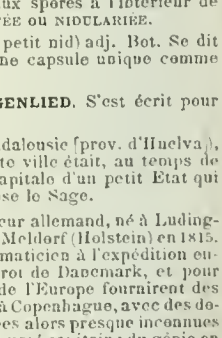
Niebuhr.

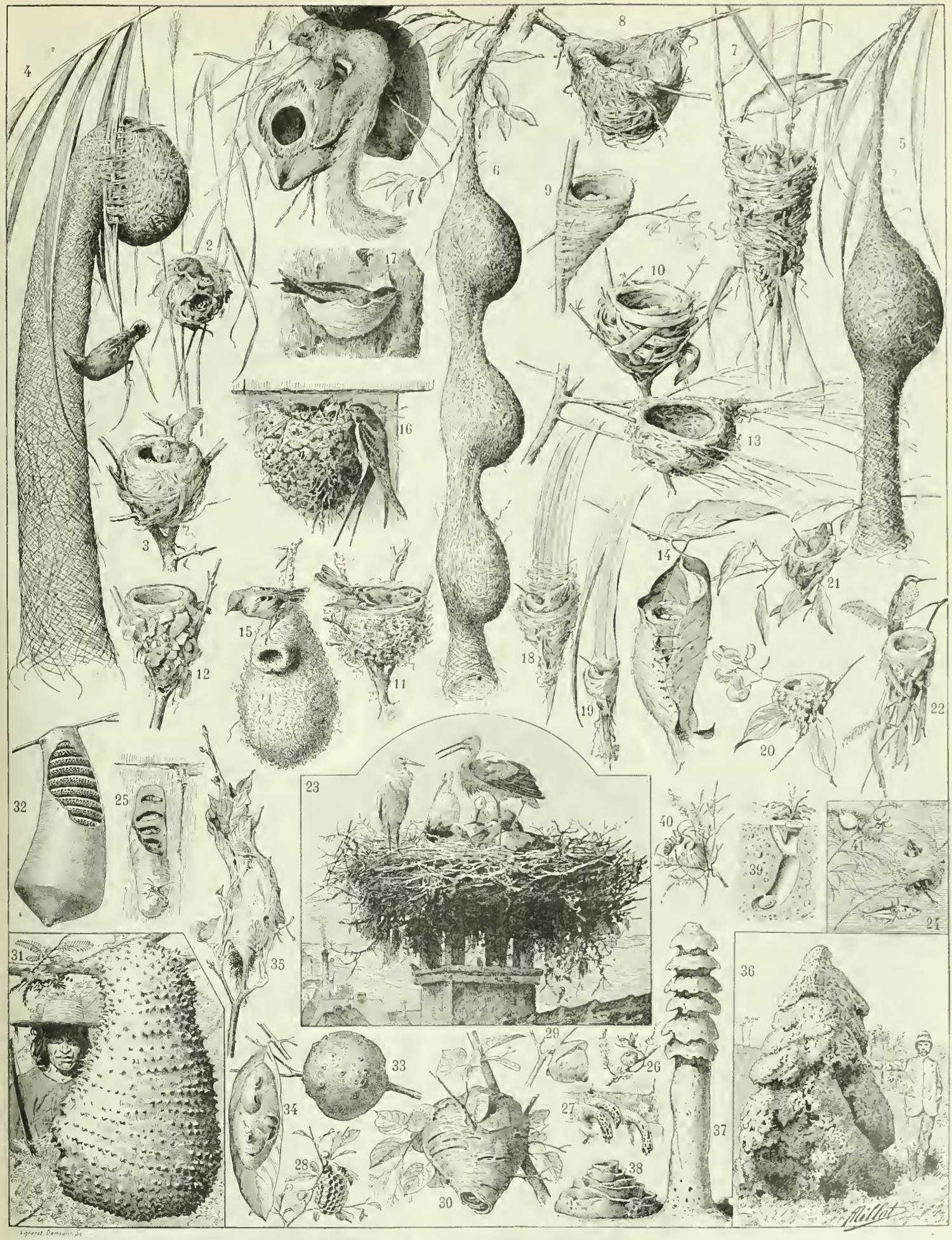

Nids. *Mammifères :* 1. Ecureuil des Philippines. — 2. Souris des moissons — 3. Muscardin. — *Oiseaux :* 4. Textor. — 5. Loxie. — 6. Tisserin. — 7. Rousserolle. — 8. Loriot. — 9. Rhipidure — 10. Tachyphone. — 11. Pinson. — 12. Pachycéphale. — 13. Zostérops. — 14. Fauvette couturière. — 15. Mésange rémiz. — 16. Hirondelle. — 17. Salangane. — 18. Phaétornis eurynome — 19. Phaétornis pygmée. — 20 Rubis topaze. — 21. Thaumatias. — 22. Hylocharis. — 23. Cigogne. — *Poisson :* 24. Epinoche. — *Insectes :* 25. Eumène indienne. — 26. Eumène française. — 27. Odynère — 28. Poliste. — 29 Guêpe, nid commencé. — 30. Guêpe, nid achevé. — 31. Polybie de Cayenne. — 32. Guêpe cartonnière. — 33. Fourmi crématogaster. — 34. Fourmi dolichodère. — 35. Liparis cul-doré. — 36. Termite du Queensland. — 37. Termite du Congo. — 38. Termite africain. — *Arachnides :* 39 Mygale du Venezuela. — 40 Argiope — 41. Argyronète

pour la période des origines, il travailla à reconstruire par la divination l'histoire vraie. Parmi les nombreuses publications de Niebuhr, nous citerons : *l'Histoire romaine*, son œuvre capitale; *Des comices par centuries*; *Leçons d'histoire et de philologie*, publiées après sa mort (histoire romaine, histoire ancienne, géographie et ethnographie anciennes, antiquités romaines) (1816-1858); *Mélanges d'histoire et de philologie*, contenant la biographie de son père (1828-1843); *Histoire héroïque de la Grèce*, récits pleins de vie, écrits pour l'éducation de son fils; enfin, plusieurs éditions savantes.

NIÈCE (*ni-èss* — du lat. *neptis*, dérivé de *neptis*, petite-fille) n. f. Fille du frère ou de la sœur : *Petite-nièce*. Fille du neveu ou de la nièce. *Nièce à la mode de Bretagne*. Fille du cousin germain ou de la cousine germaine.

NIECKS (Frédéric), musicographe, né à Dusseldorf en 1845. Il apprit de bonne heure le violon et le piano, mais, sans fortune, eut une jeunesse assez difficile. En 1868, il accepta un poste d'organiste à Dublin, où il se livra aussi à l'enseignement. Quelques années après, il fit un voyage en Italie, puis alla se fixer à Londres, où bientôt il se fit remarquer comme critique musical, surtout par sa collaboration active au *Musical Times*. C'est alors qu'il publia un petit *Dictionary of musical terms* et, peu après, une biographie étendue de Chopin : *Frederic Chopin, as a man and a musician* (1888). Depuis lors, Niecks a été appelé comme professeur de musique à l'université d'Édimbourg, où il a donné des séries de conférences très suivies, accompagnées d'exécutions musicales, ainsi que des concerts historiques dont le succès a été considérable.

NIEDER, NIEDERN, NIEDERS, différentes formes d'un mot allem. signif. *bas, inférieur*, et qui entrent dans la composition d'un grand nombre de noms géographiques. V. aussi au mot principal.

NIEDERBRONN, ville d'Alsace-Lorraine (distr. de Basse-Alsace, cercle de Hagueneau), sur le Falkensteinerbach, sous-affluent du Rhin par la Zintzel et la Moder; 3.200 hab. Huileries, tanneries, mine de fer, fonderie, forges, papeterie. Eaux minérales thermales chlorurées sodiques, prescrites contre les affections des voies digestives et le lymphatisme, et utilisées depuis l'antiquité. Enceinte celtique de Ziegenburg. Avant le traité de Francfort, Niederbronn était un chef-lieu de canton du Bas-Rhin.

NIEDERELÉ (Lubor), savant tchèque, né à Prague en 1865. Professeur à l'université de cette ville, il s'est surtout occupé d'anthropologie et d'archéologie. Il a contribué à la fondation de la revue *Cesky lid* (« le Peuple tchèque »); il a fondé un *Bulletin d'archéologie slave* (1898) et publié deux importants ouvrages : *l'Humanité préhistorique* (1894) et *les Antiquités slaves* (1901).

NIEDERGORBITZ, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe, cercle de Dresde), sur un affluent de l'Elbe; 2.754 hab.

NIEDERHASSLAUH, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe, cercle de Zwickau), sur la Zwickauer Mulde; 4.615 hab. Mines de houille.

NIEDERKRUCHTEN, bourg d'Allemagne (Prusse [prés. d'Aix-la-Chapelle]); 3.959 hab.

NIEDER-LINDEWIESE, village d'Autriche-Hongrie (Silésie [distr. de Freiwaldau]), sur le Staritz; 2.710 hab. Station climatérique.

NIEDERLÖSSNITZ, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe, cercle de Dresde), près de l'Elbe; 3.711 hab. Vignobles.

NIEDERMEYER (Louis), compositeur français, né à Nyon en 1802, mort à Paris en 1861. Il étudia la musique à Vienne, Rome, Naples, où il fit jouer son premier opéra : *il Reo per amore*, puis habita Genève, se rendit à Paris (1823), qu'il quitta pendant deux ans pour professer le piano à Bruxelles. Il retourna vers 1830 à Paris, où il résida jusqu'à sa mort. Après avoir fait représenter sans succès plusieurs opéras : *la Casanel hosco* (1828); *Stradella* (1837); *Marie Stuart* (1844); *la Fronde* (1853), il fonda à Paris un Institut de musique religieuse qui prit le nom d'École Niedermeyer et qui, grâce à une subvention de l'État et surtout grâce à son intelligente direction, prospéra rapidement. On estime particulièrement ses compositions religieuses, messes, motets, etc., et ses morceaux pour orgue. On lui doit aussi des morceaux pour piano et la musique d'un grand nombre de romances. Celle qu'il composa pour *le Lac*, de Lamartine, est restée célèbre.

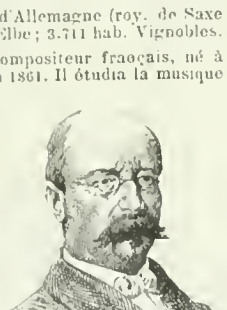

Niedermeyer.

NIEDERPLANITZ, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe, cercle de Zwickau), sur un petit affluent de la Mulde; 2.903 hab. Église avec peintures de Lucas Cranach. Houille.

NIEDERRAD, bourg d'Allemagne (roy. de Prusse, présid. de Wiesbaden); 6.400 hab. Fabrication de chapeaux de soie et de toile cirée.

NIEDERSCHÖNHAUSEN, bourg d'Allemagne (Prusse, présid. de Potsdam); 3.087 hab. Faubourg et station d'été, près de Berlin. Château royal avec parc, ancienne résidence de la femme de Frédéric II.

NIEDERSTETTEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg, cercle de la Jagst); 2.014 hab. Église du XIVe siècle. Château. Vignobles. Commerce de bestiaux et de chevaux.

NIEDERWALD, colline de l'Allemagne occidentale (Prusse, prov. de Hesse-Nassau), à la rive droite du Rhin, là où il s'engage dans son défilé des Schiefergebirge ou « Monts de Schiste ». C'est un éperon du Taunus; il a 343 mètres, soit 265 en contre-haut du Rhin, et porte le monument national allemand, la *Germania*, gigantesque femme personnifiant l'Allemagne, statue en bronze de 10m,60 de haut, sur un socle de 25 mètres, inaugurée en 1883.

NIEDERWILDUNGEN, ville d'Allemagne (princip. de Waldeck, cercle de l'Eder), 2.997 hab. Château du prince de Waldeck et Pyrmont. Sources d'eaux minérales, avec établissement hydrothérapique.

NIEDERWÜRSCHNITZ, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]), sur la Wurschnitz; 3.467 hab.

NIEDER-WUSTEGIERSDORF, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau]), dans la haute vallée de la Weistritz, près de l'Eulengebirge; 3.555 hab.

NIEDERWYL, ville de Suisse (cant. d'Argovie), sur l'Aar, affluent gauche du Rhin; 3.000 hab.

NIEDERZWÖNITZ, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe, cercle de Zwickau), sur la *Zwönitz*; 2.597 hab.

NIÉGOCH ou **NIÉGOUCH,** village du Monténégro, à 5 kilom. de Cettigné, berceau de la dynastie régnante des Pétrovitch.

NIEHL, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne]), sur la rive gauche du Rhin; 2.984 hab.

NIEIGLES, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 21 kilom. de Largentière, sur une colline au-dessus de l'Ardèche; 2.088 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mine de houille à La Chastagneyre. Soieries. Ruines du château de Ventadour.

NIÉJIN, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Tchernigov), sur l'Oster; 32.108 hab. Ch.-l. de district. Céréales et tabac. — Le district est peuplé de 138.000 hab.

NIEKRASOV (Nicolas-Alexandrovitch), poète russe, né en 1821, mort en 1877. Il débuta dans les lettres par un volume de vers, *Rêves et sons*, qui fut mal accueilli et qu'il détruisit, puis collabora à divers recueils. Il dirigea pendant quelque temps la « Revue de Saint-Pétersbourg », puis le « Contemporain » et les « Annales patriotiques », où il fit paraître de nombreuses poésies qui lui assurent dans la littérature russe une place d'honneur. Elles respirent une profonde pitié pour les misérables et affectent parfois une allure révolutionnaire.

NIEL (*èl*) n. m. Techn. Sulfure d'argent, de cuivre et de plomb, employé dans l'opération du niellage. V. NIELLE.

NIEL, comm. de Belgique (prov. et arrond. d'Anvers), sur le Rupel, affluent de l'Escaut; 7.153 hab. Fabrique de ciment, tuileries, briqueteries.

NIEL (Adolphe), maréchal de France, né à Muret (Haute-Garonne) en 1802, mort à Paris en 1869. Ancien élève de l'École polytechnique et de l'École d'application de Metz, il entra dans le génie. Capitaine en 1833, il conduisit une des colonnes d'assaut au siège de Constantine, devint successivement chef de bataillon (1837), lieutenant-colonel (1840), colonel (1846), chef d'état-major du général Vaillant au siège de Rome, et général de brigade (1849). A son retour, il fut nommé directeur du génie au ministère de la guerre, puis général de division (1853). Au début de la guerre d'Orient, en 1854, Niel fut chargé de commander le génie du corps expéditionnaire envoyé dans la Baltique sous Baraguay-d'Hilliers, et s'empara de Bomarsund. Nommé, à son retour, aide de camp de l'empereur, il repartit peu après pour la Crimée, où il remplaça le général Bizot, commandant en chef du génie devant Sébastopol. Créé sénateur le 9 juin 1857, c'est lui qui fut chargé de demander officiellement la main de la princesse Clotilde de Savoie pour le prince Napoléon. Le général Niel fit la campagne d'Italie comme commandant du 4e corps, contribua aux succès des batailles de Magenta et de Solférino et, en récompense de ses services, fut élevé à la dignité de maréchal de France. Rentré en France en 1860, il reçut le commandement du 6e corps à Toulouse, et, en 1865, celui du camp de Châlons. Le 19 janvier 1867, il remplaça le maréchal Randon au ministère de la guerre. Dans ces hautes fonctions, le maréchal Niel fit preuve de la plus grande intelligence; il fit adopter le fusil Chassepot et s'attacha surtout à réorganiser les forces militaires; c'est sur son initiative que fut instituée la garde mobile, malgré une assez vive opposition du Corps législatif et même d'une partie de l'armée. Il mourut assez découragé, et ses projets furent à peu près complètement abandonnés. On a de lui : *le Siège de Sébastopol* (1858).



Niel.

NIELLA Tanaro, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Cuni]); 2.400 hab. Vins estimés.

NIELLAGE (*ni-è-laj*) n. m. Action de nieller : *Le* NIELLAGE *d'une pièce d'orfèvrerie*.

NIELLE (*ni-èl'* — du lat. *nebula*, brouillard) n. f. Brouillard, bruine. (Vx.)

— Agric. Maladie de l'épi des céréales. || Nom donné quelquefois à la rouille, à l'ergot et au blanc, autres maladies des végétaux.

— Arboric. *Nielle des arbres*. Nom impropre donné à des taches qui se montrent sur l'écorce des arbres.

— Bot. Genre de caryophyllées. || Nom vulgaire de quelques espèces du genre nigelle.

— Encycl. Agric. La *nielle* est une maladie qui attaque les végétaux et plus particulièrement le froment. Elle est causée par des *anguillules* (ustilaginées), dont l'effet est de substituer aux grains de la plante envahie de petites galles globuleuses, noires, assez semblables à des graines de nielle (*agrostemma githago*). Ces galles contiennent à l'intérieur une masse blanche feutrée, entièrement formée d'anguillules pelotonnées. Lorsque les blés de semence contiennent des grains niellés, les anguillules, une fois les jeunes plants apparus, en envahissent quelques-uns au voisinage.



Nielle (agric.) : 1. Épi d'orge atteint de la nielle; 2. Un groupe triflore; 3. Épillet d'avoine attaqué.

L'immersion des semences dans l'eau acidulée d'acide sulfurique (0,5 p. 100 en volume) est le seul moyen efficace de combattre cette maladie.

— Bot. La *nielle des blés* (agrostemma githago) est une plante annuelle de 0m,80 de hauteur, couverte de poils blanchâtres, à feuilles opposées, à fleurs solitaires, grandes et d'un beau rose violacé. Le fruit renferme des graines d'un brun noirâtre, à peu près de la grosseur d'un gram de blé. La nielle nuit beaucoup aux céréales; on ne peut s'en débarrasser que par des cultures alternes qui exigent un binage d'été. Elle a été employée en médecine comme vulnéraire.



Nielle des blés.

NIELLE (*ni-èl'* — ital. *niello*, même sens; du lat. *nigellus*, noirâtre) n. m. Joaill. Travail d'orfèvrerie qui consiste à couler dans les creux d'une gravure un émail noir. || Empreinte au soufre ou épreuve sur papier, tirée de la planche de métal.

— Mar. Fermentation qui détériore les toiles à voiles.

— Encycl. Techn. On appelle *nielles* ces incrustations noires sur fond blanc, usitées par l'orfèvrerie de luxe, et qui servent aussi à damasquiner les armes précieuses. L'argent est le seul métal que l'on puisse nieller. Ces incrustations s'obtiennent au moyen d'un émail noir (*niel*) formé généralement de 38 parties d'argent fin, 72 de cuivre rouge, 50 de plomb, 384 de soufre et d'un peu de borax, le tout fondu, puis pulvérisé. Lorsque le niel a été délayé dans de l'eau gommée, on en garnit les intailles et l'on porte la pièce ainsi garnie au moufle d'émailleur, jusqu'à ce que le niello soit fondu. L'excédent qui formerait saillie est ensuite limé, de manière que tout relief disparaisse.



Nielle.

NIELLER (*è-lé* — rad. *nielle* n. f.) v. a. Gâter par la nielle.

Se nieller, v. pr. Être gâté par la nielle : *Blé qui commence à* SE NIELLER.

NIELLER (*è-lé* — rad. *nielle* n. m.) v. a. Orner de nielles : NIELLER *un sabre*.

Se nieller, v. pr. Être orné de nielles : *Dans une pièce d'orfèvrerie, toutes les pièces ne* SE NIELLENT *pas*.

NIELLEUR (*è-leur'*) n. m. Graveur de nielles : *Les* NIELLEURS *florentins*.

— Adjectiv. : *Orfèvre* NIELLEUR.

NIELLURE (*è-lur'* — rad. *nielle* n. f.) n. f. Action de la nielle sur les céréales.

NIELLURE (*è-lur'* — rad. *nielle* n. m.) n. f. Art de nieller. || Travail du nielleur.

NIELLY (Joseph-Marie, baron), amiral français, né à Brest en 1751, mort en 1833. Entré dans la marine marchande en 1771, il passa capitaine en 1774, fut pris par les Anglais, mais s'échappa : il devint lieutenant de frégate, puis capitaine de vaisseau en 1793, et contre-amiral peu de temps après. Chargé de convoyer les bâtiments qui approvisionnaient les ports français, il s'acquitta toujours de cette mission avec habileté, et enleva aux Anglais un grand nombre de navires. En 1799, il eut un commandement dans l'expédition d'Irlande et fut nommé à son retour préfet maritime à Lorient. Retraité en 1804, il reçut plus tard de Louis XVIII le grade de vice-amiral.

NIEMANN (Albert), ténor allemand, né à Erxleben en 1831. Il aborda la scène comme comédien, puis commença son éducation vocale, qu'il alla achever à Paris avec Duprez. Après avoir débuté à Halle, il fut engagé à Hanovre, et de là se rendit à Berlin, où ses succès à l'Opéra furent retentissants. Lorsque Wagner alla monter *Tannhäuser* à Paris, en 1861, il obtint de Niemann qu'il irait chanter le rôle de Tannhäuser. L'ouvrage n'ayant pu être joué que trois fois, Niemann retourna à Berlin, où il continua de se faire applaudir dans : *Tannhäuser*, *Lohengrin*, *le Prophète*, *Rienzi*, *Joseph*, *Fernand Cortez*, *la Juive*, *Iphigénie en Aulide*, *Freischütz*, *Faust* et *Fra Diavolo*. Il fut l'un des chanteurs attitrés du château de Wagner, à Bayreuth. Il a pris une part importante à l'exécution de l'*Anneau du Nibelung*.

NIEMCEWICZ Julien-Ursin), homme d'État et écrivain polonais, né à Ikoki (Lithuanie) en 1758, mort à Paris en 1841. Il accompagna Adam Czartoryski dans des voyages à l'étranger. En 1790, il fit jouer à Varsovie une comédie politique : *le Retour du nonce*, qui obtint un grand succès. En 1791, il fut aide de camp de Kosciuszko; après sa défaite, il fut interné à Pétersbourg. Rendu à la liberté par Paul Ier, il voyagea en Amérique, retourna en Pologne lors de la création du duché de Varsovie, et devint secrétaire du Sénat. Il fit jouer diverses pièces de théâtre et publia, en 1816, des chants historiques qui lui valurent une grande popularité. On lui doit encore des fables, des romans, une *Histoire de Sigismond III*, des *Mémoires*. Il dut émigrer après la révolution de 1831, et se retira en Angleterre, puis en France, où il mourut.

NIÉMEN (*mèn*) le), fleuve de la Russie d'Europe, tributaire de la mer Baltique. Le Niémen prend sa source au S.-O. de Minsk, arrose Grodno, Kowno, entre en Prusse, où il traverse, sous le nom de *Memel*, la partie septentrionale de la régence de Gumbinnen, en baignant Tilsit. Un peu en aval de cette ville, il se divise en deux branches, qui aboutissent au Kurisches-Haff. Cours 830 kilomètres environ, navigable sur 750. Eaux abondantes et profondes. Le Niémen formait autrefois la limite entre les possessions russes et prussiennes; le 25 juin 1807, une entrevue eut lieu sur ses bords, entre Napoléon Ier et Alexandre Ier, près de Tilsit, et amena la paix de ce nom. V. TILSIT.

NIEMES, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Leitmeritz]), au confluent du Jungfer et du Jeschkenbach (bassin de l'Elbe); 5.700 hab. Fonderie de fer.

NIENBURG-AN-DER-SAALE, ville d'Allemagne (princip. d'Anhalt [cercle de Bernbourg]), au confluent de la Bode et de la *Saale;* 5.387 hab. Ancienne abbaye, fondée en 975 et sécularisée en 1546. Fonderies de fer et de cuivre; fabrique de machines, de quincaillerie, de sucre, de produits chimiques, de malt et de ciment. Carrière.

NIENBURG-AN-DER-WESER, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Hanovre]); 9.200 hab. Ch.-l. de cercle. Verreries. Fabrique de produits chimiques, d'engrais artificiels. Fonderie de fer. Ancienne forteresse démantelée par les Français, en 1806.

NIEPCE (Joseph-*Nicéphore*), physicien français, né et mort à Chalon-sur-Saône (1765-1833). Admis, en 1792, en qualité de sous-lieutenant, dans le 42e régiment d'infanterie, il fit les campagnes de Sardaigne et d'Italie, mais une maladie et la faiblesse de sa vue l'obligèrent, en 1794, de renoncer à la carrière militaire, et il se livra à son goût pour les recherches scientifiques. Quelques inventions mécaniques lui valurent, de la part de Carnot, les plus flatteurs encouragements, et ses recherches sur la fécule colorante du pastel furent très remarquées.


Niepce.

La lithographie venait d'être imaginée en 1812; Niepce s'en occupa. Il remplaça d'abord la pierre par une plaque d'étain, puis, vers 1813, il remplaça le crayon lithographique par la lumière, qui devrait ainsi former l'image des objets dont elle donne l'impression.

On savait depuis longtemps que le chlorure d'argent, blanc dans l'obscurité, noircit rapidement à la lumière. On en avait conclu la possibilité de reproduire les dessins et les gravures, en rendant le papier translucide et appliquant les dessins ou gravures sur une surface recouverte d'une couche de chlorure d'argent. Les parties noires, ne laissant pas passer la lumière, devaient laisser blanches les parties correspondant au chlorure d'argent, et l'on aurait ainsi une épreuve dite « négative » qui, par une seconde opération, reproduirait exactement l'original. L'idée était simple et vraie, mais on n'avait pu réussir à la réaliser. On obtenait en effet l'épreuve négative; mais, aussitôt qu'on l'exposait à la lumière, les blancs réservés noircissaient à leur tour, et l'on n'avait plus qu'une surface complètement noire. Niepce découvrit qu'une couche de bitume de Judée, naturellement noir, blanchissait dans les parties qui recevaient l'impression d'une source vive de lumière, et que ces parties n'étaient plus alors solubles dans l'essence de lavande. Le problème se trouvait par là résolu, au moins en principe. Niepce recouvrait de bitume une plaque métallique, exposait cette plaque au foyer de la chambre obscure, lavait ensuite la surface influencée par la lumière dans un bain d'essence de lavande, puis répandait un acide sur le métal mis à nu; l'acide creusait le métal dans les endroits dénudés, et l'on n'avait plus qu'à enlever le bitume restant pour avoir sur la plaque une image gravée en relief, toute prête à servir pour tirer des gravures.

Pendant que Niepce s'appliquait à perfectionner son invention, Daguerre, peintre de décors pour théâtres et inventeur du diorama, s'occupait précisément des mêmes recherches. Ils s'associèrent et parvinrent à fixer sur des plaques d'argent l'image de la chambre obscure. Daguerre profita presque seul de cette admirable invention, faite en commun, et dont la première idée appartenait à Niepce. Celui-ci mourut pauvre, pendant que Daguerre, après avoir substitué au bitume de Judée l'iodure d'argent, et à l'huile de pétrole les vapeurs du mercure, parvenait à faire apparaître avec une netteté merveilleuse l'image invisible laissée par la lumière sur la lame d'argent iodurée. On doit à Niepce : *Notice sur l'héliographie* (1829). La ville de Chalon-sur-Saône lui a élevé une statue.

NIEPCE DE SAINT-VICTOR (Claude-Félix-Abel), chimiste français, inventeur de la photographie sur verre, cousin du précédent, né à Saint-Cyr, près de Chalon-sur-Saône, en 1805, mort à Paris en 1870. Il était en garnison à Montauban (1842) lorsqu'une circonstance fortuite, une tache de jus de citron sur son pantalon rouge, lui donna l'idée de faire des recherches sur la teinture des draps et sur le moyen de raviver les couleurs. En 1842, il fut chargé par le ministre de la guerre de changer en couleur aurore la couleur distinctive rose des premiers régiments de dragons. En 1845, Niepce s'occupa d'héliogravure et, en 1847, il adressa à l'Académie des sciences un très remarquable mémoire sur l'action des vapeurs et il annonça qu'il avait obtenu, à l'aide d'une couche d'amidon, des essais de photographie sur verre. L'année suivante, il communiqua à l'Académie des sciences ses procédés de photographie sur verre, qui firent faire un pas immense à la photographie. Frappé des inconvénients de la photographie sur papier, inventée par Talbot et qui avait fait abandonner l'usage de la plaque de cuivre argenté, Niepce eut l'heureuse idée de recourir au verre. Il étalait sur une plaque de verre une légère couche d'albumine qui y formait un enduit homogène, lisse et parfaitement apte à être soumis dans de bonnes conditions à l'action de la fixation des images. Pour sensibiliser cette couche d'albumine, l'inventeur l'imbibait d'iodure d'argent; à cet effet, il la plongeait d'abord dans un bain d'iodure de potassium, puis dans une dissolution de nitrate d'argent; une fois sèche, la plaque de verre sensibilisée servait à obtenir une image négative au foyer de la chambre noire. Le cliché fixé permettait de reproduire sur papier des épreuves positives.

Promu chef d'escadron en 1854, il devint commandant du Louvre. Ce fut dans ce palais qu'il mourut.

Niepce de Saint-Victor avait aussi entrepris une série de longues recherches sur l'héliochromie; il ne trouva pas de résultat pratique. En 1853, il a fait connaître une méthode propre à transporter sur acier un cliché photographique, méthode qu'il perfectionna depuis. On doit encore à ce savant la découverte d'un excellent vernis qui a beaucoup contribué aux progrès de la gravure héliographique. Il a publié un grand nombre de mémoires.

Son monument, au cimetière Montparnasse (Paris), est décoré d'un médaillon, œuvre d'Adam-Salomon (1872).

NIEPOLOMICE, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [cercle de Bochnia]), sur la rive droite de la Vistule; 4.207 hab. Ancien château royal.

NIEPPE, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 26 kilom. d'Hazebrouck; 5.905 hab. Blanchisserie de toiles et crémage de fils. Fours à chaux. Eglise du XVIe siècle.

NIER (du lat. *negare*, même sens. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous niions. Que vous niiez*) v. a. Déclarer que quelque chose est faux ou n'existe pas : NIER *l'existence de Dieu.* || Par ext. Renier : NIER *Dieu.* — Déclarer qu'on n'a pas ou qu'on ne doit pas : NIER *un dépôt.* NIER *une dette.* || *Nier un fait*, Déclarer qu'on n'en est pas l'auteur. — A signifié Refuser : *Il demeure libre d'octroyer la demande ou de la* NIER. (Pasc.)

— ANTON. Affirmer.

— Gramm. Après *nier que*, le verbe suivant se met au subjonctif toutes les fois que la négation existe réellement dans la pensée de celui qui parle : *Je nie que cela* SOIT *arrivé.* Mais, quand la négation n'est que supposée ou quand elle est attribuée à une autre personne que celle qui parle, l'indicatif répond quelquefois mieux à la pensée : *Nier cette vérité, c'est nier qu'il* FAIT *jour en plein midi.*

Après *ne pas nier que*, si le verbe suivant est un subjonctif, il peut être précédé de *ne*, bien qu'il n'y ait pas négation proprement dite dans la pensée qu'il exprime : *Je ne nie pas qu'il* N'AIT *fait cela* ou *qu'il ait fait cela.* Si la proposition complétive exprimait une de ces vérités qui ne peuvent être douteuses, *ne* devrait toujours être omis : *Personne* NE *nie qu'il y ait un Dieu.* (Chateaubr.)

Lorsque *nier* est employé interrogativement et suivi d'un subjonctif, on met ou on ne met pas *ne*, selon que la pensée incline plus vers l'affirmative ou vers la négative.

Se nier, v. pr. Etre nié : *Fait qui ne peut* SE NIER. || Nier sa propre existence : *Nier le passé, c'est* SE NIER *soi-même.*

NIÈRE n. m. Arg. Individu. || *Bon nière*, Bon vivant.

NIÉREMBERGIE (*ni-èr-bèr'-ji*) n. f. Genre de plantes, de la famille des solanées.

— ENCYCL. Les *niérembergies*, voisines des *pétunia*, sont des herbes à tiges grêles, dont on connaît une vingtaine d'espèces, des régions tropicales de l'Amérique. On cultive en serre, ou même en pleine terre dans le midi de la France, la *nierembergia gracilis*, de Buenos-Ayres, dont les fleurs, d'un lilas clair, forment de jolies bordures.

NIERSTEIN, ville d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [Hesse-Rhénane]), sur le Rhin; 3.738 hab. Fromages. Commerce de malt. Vignobles donnant de bons vins blancs (*nierstéiner*). Sources sulfureuses avec bains construits sur l'emplacement des anciens bains romains de Sirona.

NIETLEBEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Merseburg; 2.945 hab. Houille. Carrière.

NIETZSCHE (Friedrich), philosophe allemand, né à Röcken en 1844, mort à Weimar en 1900. Il professa la philologie à l'université de Bâle de 1868 à 1878. Constamment malade, il eut son premier accès de folie en 1889, et il survécut pendant onze années à la perte de la raison.


Nietzsche.

L'amour enthousiaste de la vie fut le principe invariable de sa philosophie. D'autre part, il avait hérité des chrétiens énergiques et pieux qui furent ses ancêtres l'habitude de la lutte contre soi-même et d'une sorte d'ascétisme cruel. Il essaya de résoudre le problème suivant : Par quels moyens peut-on, tout en admettant les prémisses pessimistes de Schopenhauer, rejeter sa conclusion, qui est la négation du Vouloir-vivre?

Ce fut l'Art qui fournit à Nietzsche sa première solution du problème (*Origine de la tragédie*, 1871; *les Considérations inopportunes*, 1872-1876). L'Art apporte en lui la justification de l'Univers, qu'il permet de concevoir comme un phénomène esthétique. La « *volonté* » primitive s'affranchit constamment de ses propres souffrances en contemplant les visions libératrices de l'Art. Selon qu'il exprime le Monde comme *volonté* ou comme *représentation*, l'Art est *dionysien* (musique) ou *apollinien* (arts plastiques, récit, dialogue). Le drame wagnérien, qui réalise la synthèse de ces deux formes, est parfait et par excellence rédempteur. Puis le philosophe essaya d'échapper au pessimisme autrement que par l'« *illusion* », et ce fut le deuxième stade de sa pensée (*Humain trop humain, le Voyageur et son ombre*, 1875-1879). Nietzsche exalte maintenant la *Connaissance*, dont il retrouve des éléments obscurs jusque dans le sentiment et l'instinct, et sur laquelle il essaye de fonder une morale sociale.

Mais une dernière évolution de sa pensée s'annonce dans *Aurore* et *le Gai Savoir* (1882), pour s'achever dans *Ainsi parla Zarathustra* (1883-1885); *Par delà le Bien et le Mal, la Généalogie de la Morale, le Crépuscule des Idoles, l'Antéchrist.* Nietzsche fait la critique de la *Connaissance* et trouve qu'elle ne peut fournir aucune règle de vie. Cette vie, telle que nous la vivons aujourd'hui, nous devrons la revivre des milliers de fois. Il s'agit donc de l'accepter joyeusement : on n'échappe au pessimisme que par un héroïque effort de volonté et d'imagination. Cet effort, constamment répété, doit transformer l'homme en un être supérieur : le *surhomme*. La culture intensive de l'Energie vitale devient, pour Nietzsche, le principe de toute morale; les idées chrétiennes de Pitié et de Résignation, l'idée moderne d'Egalité lui apparaissent comme de fausses *valeurs;* il leur oppose la *volonté de puissance* et fonde sur cette valeur nouvelle une éthique individualiste et une politique aristocratique.

Nietzsche n'essaya jamais de coordonner logiquement ses idées. Son œuvre est une longue suite d'aphorismes. Il dit lui-même qu'il finit par écrire, « non avec des mots, mais avec des éclairs », et par « brûler au feu de sa propre pensée ». Ces expressions donneront quelque idée de ce style qui a fait de lui un des premiers écrivains de l'Allemagne contemporaine.

NIETZSCHISME (*ni-ètt'-chissm'*) n. m. Système de Nietzsche.

NIEUHOF ou **NIEUWHOF** Jean), voyageur allemand, né à Usen (Westphalie) en 1630, mort à Madagascar en 1672. Entré au service de la compagnie hollandaise des Indes, il en devint agent à Batavia en 1651 et fit, l'année suivante partie d'une mission envoyée en Chine pour obtenir l'ouverture des ports du Céleste-Empire au commerce hollandais. L'opposition des jésuites tout-puissants à la cour de l'empereur empêcha les Hollandais d'obtenir ce qu'ils demandaient. Nieuhof visita ensuite les comptoirs néerlandais de l'Indo-Chine, devint gouverneur de l'île de Ceylan (1662-1667), organisa des comptoirs pour la traite et débarqua, en 1672, à Madagascar, où il fut vraisemblablement tué par les indigènes. Il a écrit : *Ambassade de la Compagnie hollandaise des Indes orientales près l'empereur de Chine* (1665); *Voyage curieux au Brésil par terre et par mer* (1682); *Voyages par terre et par mer à différents lieux des Indes orientales* (1682).

NIEUIL, comm. de la Charente, arrond. et à 21 kilom. de Confolens; 1.348 hab. Ch. de f. Orléans. Forges.

NIEUKERK, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), sur un affluent de la Niers (bassin de la Meuse); 3.208 hab. Soieries.

NIEUKERKEN, comm. de Belgique (Flandre-Orient. [arrond. de Saint-Nicolas]); 3.237 hab.

NIEUL, ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne, arrond. et à 14 kilom. de Limoges, sur la Glane; 1.021 hab. Ch. de f. Orléans. Ferme-école de Chavaignac. Filature de laine. — Le canton a 6 comm. et 7.954 hab.

NIEULANDT (Guillaume), peintre et graveur belge, né à Anvers en 1584, mort à Amsterdam en 1635. Il était fils d'un peintre de marine qui l'initia à son art, reçut ensuite les leçons de Roland Savery, puis se rendit à Rome, et se fixa ensuite à Amsterdam. Nieulandt représentait le plus souvent des temples, des arcs de triomphe, des ruines de monuments anciens. C'était, en outre, un excellent graveur. — Deux autres peintres du même nom vécurent vers la même époque; tous deux sont d'Anvers : l'un, *Jan* NIEULANDT ou NIEUWELANDT (1569-1628), peignait des sujets d'histoire et des paysages, mais de petite dimension; — l'autre, plus connu, *Adrien* VAN NIEULANDT ou NIEUWELANDT (1587-1658), a laissé des portraits, des scènes de genre, des tableaux religieux et mythologiques.

NIEULE n. f. Nom donné autrefois à une espèce d'oublie.

NIEULIÉ ou **NIEULIER** (*li-é*) n. m. Pâtissier qui faisait des nieules. (Vx.)

NIEUL-LE-DOLENT, comm. de la Vendée, arrond. et à 24 kilom. des Sables-d'Olonne; 1.268 hab. Moulin.

NIEUL-SUR-L'AUTISE, comm. de la Vendée, arrond. et à 12 kilom. de Fontenay-le-Comte; 1.185 hab. Ch. de f. Etat. Perte de l'*Autise*. Eglise romane et cloître roman; restes d'une abbaye de bénédictins, fondée en 1068 par Guillaume VI d'Aquitaine.

NIEUL-SUR-MER, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 6 kilom. de La Rochelle, près de l'Atlantique; 1.259 hab. Petit port de cabotage. Parcs d'huîtres; sels. Eglise du XIIIe siècle. Restes de l'abbaye cistercienne de Sernaise.

NIEUPORT, ville de Belgique (Flandre-Occid. [arrond. de Furnes]), non loin de la frontière française, sur le petit fleuve Yser, canalisé à 3 kilom. de son embouchure dans la mer du Nord; 4.138 hab., la plupart pêcheurs. Eglise avec parties des XVe et XVIe siècles. Sur la plage, en opposition à *Nieuport-Ville*, à la bouche de l'Yser, station de bains de mer, dite *Nieuport-Bains*.

NIEUPORT (Charles DE PRUD'HOMME D'HAILLY, vicomte DE), mathématicien belge, né à Paris en 1716, mort à Bruxelles en 1827. Il prit du service en Autriche, comme lieutenant d'artillerie, puis se rendit à Malte, devint représentant des Hospitaliers de l'île à Bruxelles (1786) et tomba, pendant la Révolution, dans un état voisin de la misère. En 1815, il fut élu représentant de la seconde Chambre des Pays-Bas et devint chambellan du roi Guillaume. Il s'adonna particulièrement aux mathématiques et se lia avec d'Alembert et Condorcet. Outre de nombreux *Mémoires*, nous citerons de lui : *Mélanges mathématiques* (1794); *Essai sur la théorie des raisonnements* (1805); *Un peu de tout* ou *Amusements d'un sexagénaire* (1818).

NIEUW, NIEUWE, NIEUWEN, mots holland. signif. *neuf, nouveau*, et que l'on rencontre dans beaucoup de noms géographiques.

NIEUWENTYT (Bernard), mathématicien et médecin hollandais, né à Westgraafdyk en 1654, mort à Purmerende en 1718. Il fut bourgmestre de la ville de Purmerende. Nieuwentyt a laissé plusieurs ouvrages de mathématiques : *Analysis infinitorum* (1695); *Considerationes secundæ circa calculi differentialis principia* (1696); une *Réfutation de Spinoza*. Il eut une polémique avec Newton, au sujet du calcul infinitésimal. Son principal travail est un traité dont le médecin Nogues nous a donné une traduction sous ce titre : *l'Existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature* (1725). Au livre Ve de la première partie de son *Génie du christianisme : Existence de Dieu prouvée par les merveilles de la nature*, Chateaubriand suit Nieuwentyt dans ses principales observations.

NIEUWERAMSTEL, ville des Pays-Bas (prov. de Nord-Hollande), dans la banlieue d'Amsterdam, sur l'*Amstel*, affluent du Zuyderzée, dans la région dite *Amstelland;* 18.000 hab.

NIEUWERKERK, ville des Pays-Bas (prov. de Sud-Hollande), dans la banlieue de Rotterdam, dans une plaine coupée de canaux de desséchement, sur l'Yssel, branche du Leck; 4.000 hab.

NIEUWERKERKE (Alfred-Emilien, comte DE), statuaire et administrateur français, d'une famille originaire de la Hollande, né à Paris en 1811, mort à Gatta-Iola, près de Lucques, en 1892. Sa première œuvre fut une esquisse en plâtre, *Guillaume le Taciturne*. La statue

équestre de Guillaume, achetée par le roi de Hollande, orne encore une des places de La Haye. *Rene Descartes*, statue en bronze, aujourd'hui dans la même ville, est une œuvre supérieure. Nieuwerkerke en a fait un double, en marbre, pour la ville de Tours. Outre ces œuvres, un assez beau plâtre, *la Reine Elisabeth la Catholique entrant a Grenade*, divers bustes en marbre : *Bustes de la marquise de B., du docteur Leroy d'Etioles*, une *Jeune fille*, *la Rosee*, statuette en marbre, lui assurerent une légitime notoriété. En 1849, le président de la République le nomma directeur général des musees. En 1853, l'Institut lui offrit le fauteuil de Dumont, et Napoléon III créa pour lui la place de surintendant des beaux-arts. Nieuwerkerke avait exposé en 1852, une *Statue équestre de Napoléon Ier*, qui fut transportée à Lyon, une *Statue équestre de Napoléon III*, un *Buste de femme*, beaucoup plus intéressant, les bustes en marbre du maréchal Bosquet, de la princesse Murat et de Mme Fould ; ceux de la marquise de Cador, de Mme Conneau et du marquis de La Valette, complètent l'œuvre du statuaire. En 1870, il fut créé un ministère spécial des beaux-arts, et Nieuwerkerke dut se démettre de ses fonctions de surintendant pour prendre le titre de directeur général des musees, qu'il conserva jusqu'à la révolution du 4 Septembre.



Nieuwerkerke.

NIEUWERKERKEN, comm. de Belgique (Flandre-Orient. [arrond. d'Alost]), 3.010 hab. Fabrique de toiles.

NIEUWEVELD, chaîne de montagnes de l'Afrique australe, colonie du Cap, entre le versant de l'Orange (au N.) et des fleuves côtiers (au S.). Haute moyennement de 1 500 mètres, elle domine au N. les steppes altérés du Grand Karroo ; roches nues, climat des plus secs, torrents vides presque tout l'an. Culmen 2.226 m.

NIEUWKOOP, ville des Pays-Bas (prov. de Sud-Hollande, sur une lagune, dans le bassin de l'Amstel, tributaire du Zuyderzee ; 2.800 hab.

NIEUWLAND (Pierre), poète et mathématicien hollandais, né à Diemenmeer, près d'Amsterdam, en 1764, mort en 1794. D'une remarquable précocité, il fut recueilli par le savant Bernard de Bosch, qui le confia aux soins de son frère, Jérôme de Bosch. Nieuwland fut envoyé à l'Athenæum d'Amsterdam. Plus tard, il professa à l'école d'Utrecht, puis occupa la chaire de navigation et de philosophie naturelle d'Amsterdam, et passa, en 1792, comme professeur de sciences mathématiques et physiques, à Leyde. Ses *Poésies hollandaises* (1788) renferment plusieurs pièces remarquables ; entre autres, le poème d'*Orion* et l'élégie sur la mort de sa femme. Parmi ses travaux scientifiques, nous citerons, outre un grand nombre de mémoires : *Almanach nautique*, avec Van Swinden ; *Dissertations sur la construction des octants de Hadley et sur la détermination des longitudes en mer par les distances de la lune au soleil et aux étoiles fixes* (1788) ; *Discours sur les moyens d'accelerer l'art nautique* (1789) ; *De ratione disciplinarum, etc.* (1793) ; *l'Art de la navigation* (1793).

NIEVES, ville du Mexique (Etat de Zacatecas), sur les bords d'une rivière dont les eaux vont se perdre dans une dépression du bolson de Mapimi.

NIEVES. Géogr. V. NEVIS.

NIEVRE (du lat. *Nervius*, anc. franç. *Niepvre*), rivière de France, affluent de la Loire, formée de plusieurs « Nièvres », dans une région assez arrosée ; elle roule surtout sur le pliocène et l'oolithe perméable. La Nièvre de Bourras naît, par 250 mètres, près de Bourras, rencontre bientôt la Nièvre de Champlemy, passe à Dompierre, La Celle, Beaumont, s'unit à la Nièvre de Prémery, près des forges de Guérigny. Celle-ci unit celles d'Arzembouy et de Saint-Franchy. La Nièvre alors passe à Urzy, Coulanges, pour atteindre la Loire à Nevers (176 m.). Cours 48 kilom.

NIEVRE (DÉPARTEMENT DE LA), formé de presque tout l'ancien Nivernais, avec quelques pays voisins, et tirant son nom de la rivière la *Nievre*. Il est compris entre les départements suivants : Loiret, Yonne, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Allier et Cher. Superf. 6.887 kil. carr.

Ce département comprend 4 arrond. (*Nevers*, ch.-l., Château-Chinon, Clamecy, Cosne), 25 cant., 313 comm. ; 323.783 hab. Il fait partie du 8e corps d'armée, de la 14e inspection des ponts et chaussées, de la 20e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Clermont. Il ressortit à la cour d'appel de Bourges, à l'académie de Dijon et forme le diocèse de Nevers, suffragant de Sens.

Adossé aux roches cristallines du Morvan, les terrains secondaires bas du Bazois, jurassique de Bourgogne, Donziais, Nivernais se relient aux bandes du bassin parisien. Les alluvions tertiaires couronnent les plateaux nivernais et la région sud, le crétacé forme la Puisaye. Pointements de terrains primaires et triasiques près Decize ; pointement éruptif de Saint-Saulge liaison avec le massif central. Les monts du Morvan (mont Prenelay, 850 m.), nettement limités à l'O. par une faille ancienne, dominent les plaines liasiques du Bazois, qui se relient par Clamecy aux plateaux bourguignons, continués par ceux du Donziais, ceux-ci dominés par la crête de la Puisaye (auréoles du plateau parisien). Le massif disloqué de Saint-Saulge détermine un relief accentué à côté des plateaux nivernais, que traverse ou longe le Val de Loire. Les vents prédominants soufflent en général de l'O. ou du S.-O. ; mais des influences continentales se marquent. D'ordinaire, hivers rigoureux et neige abondante en Morvan. L'abondance des pluies croit de l'O. à l'E., plus accusée vers Saint Saulge et en Morvan.

Les cours d'eau, irréguliers et nombreux dans le Morvan et le Bazois, réguliers et plus abondants dans la région de plateaux, s'écoulent vers la Seine et vers la Loire. Vers la Loire, qui rencontre l'Allier en aval de Nevers, tous deux irréguliers et ensablés, l'Aron mène les torrents morvandeaux, la Nièvre les eaux des plateaux ; vers la Seine, l'Yonne entraîne des eaux du Morvan (Cure, lac des Settons) et des plateaux du nord. Le système de l'Yonne sert au flottage. Nombreuses forêts sur les plaques tertiaires et dans le Morvan (chênes, hêtres, charmes, ormes), fournissant bois d'œuvre et bois de chauffage (flottage vers Paris) ; prés féconds du Bazois, du Val de Loire, « ouches » du Morvan. Les vignobles donnent de bons produits (dans la vallée de l'Yonne : Tannay, Asnois, Brèves, Clamecy, Dornecy, Villiers ; sur les bords de la Loire : Decize, Nevers, Pougues, Germigny, la Charité, Pouilly, Cosne [Pouilly récolte un excellent vin blanc], etc.).



L'élevage est une des principales richesses : race bovine charolaise-nivernaise (boucherie), de robe blanche ; chevaux noirs, moutons. Céréales du Donziais, des Amognes. Le sous-sol est riche : bassin houiller de Decize ; le fer (jurassique) n'est plus guère exploité. Industrie métallurgique à Fourchambault et à Imphy ; forges nationales de La Chaussade à Guérigny. Carrières de pierres du Morvan, de l'Yonne, des coteaux de Baley ; gypse de Decize, kaolin de Saint-Pierre-le-Moûtier, ocre de la Puisaye. Sources minérales de Pougues, Fourchambault, Saint-Honoré. Fabriques de faïence, porcelaine (Nevers) ; tanneries, industries du bois. Le commerce est aidé, outre les chemins de fer, par le canal latéral à la Loire et le canal du Nivernais.

NIF, NIMPHI ou **NIMPHIO**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. d'Aïdin]), sur un affluent du Ghediz-Tchaï (anc. Hermus) ; 2.000 hab. Aux environs, deux figures sculptées dans le rocher (bas-reliefs préhelléniques).

NIFE n. f. Techn. Surface supérieure d'un banc d'ardoise.

NIFLHEIM, le monde nébuleux de la mythologie scandinave, qui produit le froid et l'obscurité. Le Niflheim a de l'analogie avec le chaos ; ce fut le premier embryon du monde, et il succédait au néant. Le chaos primitif prit fin par l'influence dissolvante d'un rayon de chaleur sur un morceau de glace, et les deux premiers êtres, le géant Ymer et la vache Audumbla, naquirent.

NIFO (Agostino) [en lat. **Niphus**], philosophe italien, né et mort à Sessa (Calabres) (1453-1538). Nommé professeur à l'université de Padoue (1492), il s'y pénétra des averroïstes de Nicolo Vernia, qui soulevèrent si bien contre lui les théologiens, que l'évêque de la ville, Pietro Barozzi, fut obligé d'intervenir dans la querelle : Nifo dut corriger quelques passages de son traité *De intellectu et dæmonibus*, et, un peu plus tard, il publia son livre célèbre contre l'opinion de Pomponace sur l'immortalité de l'âme (*De immortalitate animæ*) [1518]. Après une retraite à Sessa, il fut appelé à Salerne par Roberto Sanseverino pour y enseigner la philosophie (vers 1507) ; en 1510, il était à Naples, où il terminait ses *Dilucidationes metaphysicæ*. On sait aussi qu'il fut professeur à Rome sous le pontificat de Léon X, puis à Bologne. En 1519, il se fixa à Pise, où l'université le retint pendant trois ou même six ans ; il y composa son traité *De rhetorica ludicra*, achevé en 1521. Les Bolonais lui offrirent la succession de Pomponace (1525) ; mais il préféra se rendre à Salerne, où l'appelait le prince Ferdinande Sanseverino, et où il enseigna jusqu'à la fin de sa vie. Outre de nombreux commentaires d'Aristote et les traités cités plus haut, il a encore écrit : *De falsa diluvii prognosticatione* (1519) ; *De auguriis libri duo* (1531), et deux livres fort curieux, bien qu'un peu licencieux : *De pulchro et amore* et *De re aulica*.

NIGAUD, AUDE (*gô, gôd'* — orig. inconn. adj. Sot, dépourvu de toute finesse : *Une fille bien* NIGAUDE.

— Substantiv. Personne sotte : *On voit quelquefois les femmes porter au ciel un* NIGAUD. (H. Beyle.)

— Z. m. Zool. Espèce de petit cormoran.

— Jeux. Jeu de cartes, que l'on appelle aussi la *patience russe*. ‖ Lot d'attrape, dans une loterie : *Gagner le* NIGAUD.

— SYN. Badaud, benêt, niais. V. BADAUD.

— ANTON. Fin, spirituel.

— ENCYCL. Jeux. Le *nigaud* se joue avec un ou plusieurs jeux complets. Le nombre des joueurs est indéterminé. Les cartes ont leur valeur ordinaire, le roi étant la plus forte et l'as la plus faible. Le donneur, ou *chef du jeu*, commence par recueillir les mises, dont il fait trois lots : un grand, un moyen et un petit. Il distribue toutes les cartes, une à une. A mesure que chacun reçoit ses cartes, il les place en tas devant lui et retournées. La donnée terminée, le premier en cartes regarde quelle est la carte qui se trouve sur son tas et celle qui est sur le tas de son voisin de droite. Supposons que sa carte, à lui, soit une dame et celle de son voisin un valet ; il met alors sa dame sur le valet et, si la carte suivante de son tas est un roi, il met ce roi sur la dame, et il agit de la même manière, tant que les cartes se suivent. Le second joueur, à son tour, regarde la carte découverte de son voisin de droite et répète ce qu'a fait le premier. Le jeu continue ainsi, chacun se déchargeant de ses cartes sur son voisin, lorsque les cartes se suivent. Dans le cas contraire, on est obligé de passer. Le premier qui parvient à se défaire de toutes ses cartes gagne le gros lot. Celui qui obtient ensuite le même résultat prend le lot moyen. Enfin, le petit lot appartient au joueur qui se débarrasse de son jeu le troisième. *Faire le nigaud* ou *la patience*, C'est, pour un joueur, avoir devant lui un tas énorme de cartes ; mais, comme ces cartes se suivent, il suffit qu'un hasard heureux lui permette de les passer toutes successivement à son voisin : ce coup porte le nom de *débâcle*, ainsi que l'ensemble des cartes qui le produit.

NIGAUDEMENT (*gô*) adv. Comme un nigaud, sottement.

— ANTON. Finement, spirituellement.

NIGAUDER (*gô*) v. n. S'amuser à des niaiseries, faire le nigaud : *Passer son temps a* NIGAUDER.

NIGAUDERIE (*gô, ri*) n. f. Action d'un nigaud : *Ne faire que des* NIGAUDERIES. ‖ Caractère de nigaud, sottise. *Etre d'une incroyable* NIGAUDERIE.

NIGAUDINOS (*gô, noss*) ou **NIGAUDÈME** (*gô*) n. m. Pop. Grand nigaud, imbécile.

NIGDEH ou **NIGDE**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Konieh], sur le Kizildja-Sou, tributaire du bassin fermé de l'Ak-Gheul, et sur un contrefort de l'Alaghi. Beaux vergers ; sources minérales ; carrières de marbre. Tombeau du temps des Seldjoukides.

— Le district, à l'E. de celui de Konieh, a 100.000 hab.

NIGELLE (*jèl'* — du lat. *niger*, noir, à cause de la couleur des graines) n. f. Bot. Genre de renonculacées, tribu des helléborées.

— ENCYCL. Les *nigelles* sont des herbes annuelles, à feuilles divisées en lanières nombreuses et étroites, dont les fleurs solitaires ont de larges sépales, bleus ou d'un blanc veiné de bleu. Leurs pétales, en nombre variable, sont très petits, en forme de godets, terminés par une lame bilobée. Les carpelles, au nombre de 5 ou de 10, sont soudés sur une hauteur plus ou moins grande ; les graines, de couleur noire, répandent, quand on les écrase,

une odeur agréable ; aussi les mélange-t-on, en Egypte, à la farine, pour rendre appétissants le pain et les gâteaux, et les utilise-t-on, dans les campagnes de France, comme condiment, sous le nom de *toute-épice*. On en connaît une vingtaine d'espèces, de l'Europe et de l'Asie occidentale. Parmi les plus communes, citons : la *nigelle des champs* (nigella arvensis), des terrains calcaires ; la *nigelle cultivée* (nigella sativa) ; la *nigelle de Damas* (nigella Damascæna), souvent cultivée sous le nom de *cheveux de Vénus*, à cause de son involucre formé de feuilles à lanières très grêles. Les graines des *nigella arvensis* et *nigella Damascæna* ont été préconisées comme diurétiques et antilaiteuses.



Nigelle des champs.

NIGELLINE (*jèl'-lin'*) n. f. Chim. Matière mal déterminée, extraite par Reinsch des graines de nigelle cultivée.

NIGER, grand fleuve de l'Afrique occidentale. (Comme tous les fleuves de l'Afrique, le Niger reçoit différents noms des peuplades qui habitent ses bords : c'est ainsi qu'il est appelé *Dhiolliba* dans son cours supérieur, *Eghirreou*, dans son cours moyen, *Issa*, *Kouara*, *Nil el-Abid* (Nil des Esclaves), etc., les géographes l'appellent Niger, et ce terme désigne le fleuve tout entier). Son existence était connue dès l'antiquité ; mais, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, on ignora sa direction. Mungo-Park, le premier, en explora le cours moyen (1795-1805). Clapperton, en 1822, démontra qu'il n'allait ni au Tchad, ni au Nil ; puis vinrent Laing, René Caillé (1827), Lander, qui, en 1830, reconnut le bas fleuve ; Barth, Mage, Caron, Zweifel et Moustier, Gallieni et toute une pléiade d'explorateurs et d'officiers français : Mizon, Monteil, Toutée, Hourst, Lenfant, etc. Le fleuve est aujourd'hui relevé sur toute sa longueur.

Le Niger prend sa source, sous le nom de Tembi-Kho, près de Tembi-Koundo, au pied du mont Konkonante, au S.-E. du massif du Fouta-Djalon, par 860 mètres d'altitude. Il coule d'abord vers le N., dans un lit encombré de rochers et coupé de chutes ou de rapides, reçoit à gauche le Fatikho, passe à Farana, où il a déjà 100 mètres de largeur, puis se détourne brusquement vers l'E. jusqu'à Kouroussa. Il devient alors navigable, au moins aux hautes eaux. Son cours s'infléchit vers le N.-E., toujours libre jusqu'au barrage des roches de Sotouba, près de Bammako (ou Bamakou), où se termine le haut Niger.

La navigabilité du fleuve recommence à Toulimandio, en aval de Bammako, point terminus du chemin de fer du Sénégal au Niger. Désormais libre d'obstacles, le Niger coule vers le N.-E. par Koulikoro, Nyamina, Segou-Sikoro, Sansandig, où il entre dans une plaine basse, que ses eaux recouvrent, lors des crues, sur une largeur qui atteint jusqu'à 150 kilomètres. Il reçoit à Mopti son grand affluent de droite, le Bani ou Mayel-Balévol. A Diafarabé, il commence à se diviser en bras enserrant de grandes îles basses, présente de vastes expansions, comme le lac Débo, et arrive à la région lacustre voisine de Tombouctou (lacs Faguibine, Télé, etc.). Après Kabara, le port de Tombouctou, son cours se resserre, s'infléchit vers l'E., puis vers le S.-E. ; aucun affluent ne lui arrive plus des régions arides qui l'avoisinent. Bientôt, les îlots rocheux se multiplient dans son lit, des rapides apparaissent à Fafa, Labbezanga, Desa ; le fleuve passe à Zinder, Sansan-Haoussa, et termine à Say son cours moyen navigable.

De Say à Boussa, il rencontre de nombreux rapides. En amont d'Ilo, le Niger, français depuis sa source, pénètre dans la Nigeria britannique ; il reçoit à Gomba la rivière de Sokoto. Il arrive à Boussa, où se trouvent les rapides les plus considérables, remontés pourtant en 1901 aux hautes eaux par les chalands du capitaine Lenfant.

Dès lors, son cours est libre jusqu'à la mer (750 kilom.). Il s'élargit jusqu'à atteindre, à la hauteur de Bida, 22 kilomètres, avec 2 mètres d'eau à l'étiage. A partir de Lokodja au confluent de son grand affluent de gauche, le Bénoué, il est navigable toute l'année pour les vapeurs. Après Assaba-Onitcha, il commence à se bifurquer pour terminer son cours de plus de 4.000 kilom. par un immense delta de 25.000 kilom. carr. Les bras principaux sont la rivière Ouari, la rivière Noun et la rivière de Brass.

La crue du fleuve commence dans la partie supérieure en avril. Les hautes eaux ont lieu à Koulikoro à la fin de septembre, à Kabara en janvier, à Say en juillet, et à l'embouchure en septembre. Il faut donc un an et demi au flot du Niger pour arriver à l'Atlantique.

La France possède sur le Niger inférieur les deux enclaves de Badjibo-Arenborg et Forcados.

NIGER (BOUCLE DU), nom donné aux territoires immenses qui s'étendent à l'intérieur de la courbe décrite par le Niger. On assemble sous cette dénomination fort vague des pays bien différents, dont les limites vers le Sud varient d'ailleurs beaucoup ; les uns restreignant le nom de « région de la Boucle » au territoire peuplé par les Touareg au S. de Tombouctou, les autres l'étendant à tout l'espace compris entre le Niger et la côte de Guinée. L'usage, cependant, semble prévaloir de le réserver aux pays français situés au N. du 10e parallèle et faisant partie des premier et deuxième territoires militaires et du haut Dahomey (pays des Touareg, Gourma, Mossi, Gourounsi, Dafina, Kénédougou, Yatenga, Macina, Liptako).

NIGER (Pescennius), empereur romain. V. PESCENNIUS.

NIGERIA, colonie britannique de l'Afrique occidentale, s'étendant du golfe de Guinée au lac Tchad. Elle est limité au N. et à l'O. par le Soudan français (frontières fixées par les conventions des 10 août 1889, 5 août 1890, 14 juin 1898), au S.-O. par la colonie anglaise de Lagos, au S. par l'Atlantique, au S.-E. et à l'E. par la colonie allemande du Cameroun (traités des 7 mai 1885, 2 août 1886, 14 août 1894).

L'installation des Anglais dans le pays remonte à 1879. Sur l'initiative de sir George Goldie, les sociétés anglaises de la région formèrent la *National African Company Limited*, qui, de 1880 à 1884, racheta tous les comptoirs créés par des compagnies françaises dans le bas Niger. Le 10 juillet 1885, la compagnie obtint l'octroi d'une charte royale et devint la *Compagnie royale du Niger*. Elle chercha alors à développer son commerce ; contrairement aux stipulations de l'acte de Berlin du 21 février 1885, elle prétendit se réserver le monopole de la navigation sur le Niger et s'opposa à toutes les entreprises de l'Allemagne et de la France sur le fleuve et son affluent, la Bénoué (affaires Flegel, Mizon, etc.). La Compagnie s'efforça surtout d'acquérir pour l'Angleterre le pays haoussa. En 1890, elle affirma, faussement, dominer le Niger jusqu'à Say et tout le Sokoto, et l'Angleterre se fit reconnaître par la France le Sokoto et le Borneu. Elle conquit le Noupé en 1896-1897, prit Bida en 1897, et réprima de nombreuses révoltes. Enfin, la charte de la Compagnie fut révoquée, le 1er janvier 1900. Elle devint simple compagnie commerciale, mais avec d'immenses propriétés sur les deux rives du fleuve. Ses territoires furent réunis à ceux de l'ancien Protectorat de la côte du Niger créé en 1884 et constituèrent la *Nigeria*.

Le pays comprend deux parties : la *Nigeria méridionale* ou *basse Nigeria*, et la *Nigeria septentrionale* ou *haute Nigeria*, séparées par le parallèle passant par Ida. Chacune d'elles a à sa tête un haut commissaire nommé par la Couronne. Leur superficie est de 380.000 milles carrés, dont 320.000 pour la Nigeria du Nord. La population est estimée à environ 24 millions d'habitants.

La Nigeria méridionale seule est complètement occupée. Les ressources du pays semblent considérables ; il fournit surtout l'huile de palme, le caoutchouc, l'ivoire, le cacao, l'ébène, les bois de teinture, etc. Villes principales : Bénin, Wari, Akassa.

La Nigeria du Nord n'est occupée qu'en partie. L'Angleterre exerce son autorité sur neuf provinces. Yola a été prise en 1901. Le Sokoto est resté indépendant en fait. La capitale de la Nigeria du Nord a été transférée, en 1901, de Gebba à Wushishi, près de la rivière Kaduna, au N.-E. de Bida. Villes principales : Lokodja, Badjibo, Boussa, Ilo sur le Niger, Yola, Sokoto, Kano, Kouka, etc. Le pays produit l'arbre à beurre, l'huile de palme, les arachides, la gomme arabique, le caoutchouc, l'ivoire, les noix de kola. Le principal centre commercial est *Kano*.

NIGETTI (Matthieu), architecte florentin, né vers la fin du XVIe siècle, mort en 1649. Son maître Buontalenti le chargea de diriger la construction du palais Strozzi. C'est à lui que l'on doit la célèbre chapelle sépulcrale des Médicis, élevée sur les dessins de Jean de Médicis ; lui-même dessina les magnifiques ornements qui devaient être exécutés en pierre dure. A Pise, Nighetti décora la chapelle de la Vierge, dans l'église Saint-Nicolas. Cet artiste sculptait aussi avec talent les pierres précieuses.

NIGHTINGALE (Florence), dame anglaise, qui se rendit célèbre par son dévouement pour les blessés lors de la guerre de Crimée (1854-1855). Née à Florence en 1823, elle étudia la chirurgie et la médecine, dirigea et organisa à ses frais l'hospice de Harley-Street, à Londres. En 1854, elle réunit une quarantaine de dames, s'embarqua avec elles pour l'Orient et se rendit à Scutari, où se trouvaient les hôpitaux anglais. De Scutari, elle passa à Balaklava, où elle organisa le service de l'hospice, fut atteinte par le choléra et continua, après sa guérison, de rester à son poste jusqu'à la fin de la guerre. De retour en Angleterre, elle prit la direction d'une institution établie pour former des infirmières et des gardes-malades.

NIGIDIUS (*ji, uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, de la famille des lucanes, comprenant une douzaine d'espèces, des régions chaudes de l'ancien monde.



Nigidius (gr. nat.).

— ENCYCL. Les *nigidius* sont des dorcinés de taille moyenne, noirs ou bruns ; ils ressemblent aux passales et vivent comme eux dans les vieux arbres pourris.

NIGLAROS (*ross*) n. m. Antiq. gr. Chant des matelots, qui servait à régler le mouvement des rames. || Petite flûte sur laquelle on jouait cet air ; sorte de fifre.

NIGOTEAU (*go-to*) ou **NIGAUTEAU** (*gô-to*) n. m. Techn. Quart de tuile, placé le long d'un solin ou d'une tuilée.

NIGRA (Constantin, comte), diplomate italien, né à Castellamonte près d'Ivrée (1827). Fils d'un médecin, il fit son droit à l'université de Turin, et s'engagea, en 1848, dans les bersaghers. Atteint à Rivoli d'une blessure qui lui fit perdre un œil, il entra, en 1851, dans la diplomatie. Cavour l'attacha à son cabinet et s'en fit accompagner dans ses voyages à Paris et à Londres (1855), puis au congrès de Paris (1856). Il participa aux négociations du mariage entre le prince Jérôme Napoléon et la princesse Clotilde. Il suivit la guerre de 1859 au quartier général de Napoléon III, et fut nommé ministre plénipotentiaire auprès de ce prince, à la conclusion de la paix. Peu après, les relations diplomatiques entre la France et le Piémont ayant été interrompues à la suite de l'invasion des Marches et de l'Ombrie, Nigra devint secrétaire d'État général du prince de Carignan, lieutenant du roi pour les provinces napolitaines. Il reprit ses fonctions au printemps de 1861 et les conserva jusqu'en 1876, avec le titre d'ambassadeur. Il a occupé, depuis, les ambassades de Saint-Pétersbourg (1876), Londres (1882) et Vienne (1885). Très érudit, il a fait des publications remarquables sur le folklore piémontais et a édité les *Lettres de Cavour à la comtesse de Circourt*.



Nigra.

NIGRAN ou **SAN-PEDRO-FELIZ de Nigran**, bourg d'Espagne (Galice [prov. de Pontevedra]), sur la ria de Vigo ; 6.800 hab.

NIGRESCENT, ENTE (*grèss-san, ant'* — du lat. *nigrescens, entis* ; de *niger*, noir) adj. Dont la teinte tire sur le noir.

NIGRIGA (du lat. *niger*, noir) n. m. Schiste noir, dont on se sert pour dessiner.

NIGRICAULE (*kôl'* — du lat. *niger*, noir, et *caulis*, tige) adj. Bot. Qui a une tige noire ou noirâtre.

NIGRIFIANT (*fi-an*, ANTE rad. *nigrifier*) adj. Qui rend noir ou nègre : *L'action* NIGRIFIANTE *du soleil*.

NIGRIFIER (du lat. *niger*, noir, et *facere*, faire. — Prend deux i de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du près. du subj. : *Nous nigrifiions. Que vous nigrifiiez*) v. a. Rendre nègre : *On a dit que le climat pouvait* NIGRIFIER *un peuple*.

NIGRIN, INE (du lat. *niger*, noir) adj. Qui est d'un noir luisant.

NIGRIQUE (*grik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu parmi les produits de l'action du potassium sur l'oxalate d'éthyle.

NIGRISPERME (*spèrm'* — du gr. *niger*, noir, et *sperma*, graine) adj. Bot. Dont les graines sont noires.

NIGRITE n. f. Techn. Composition isolante de caoutchouc et de cire noire, obtenue par distillation à basse température de l'ozocérite ou cire minérale.

NIGRITELLE (*tèl'* — dimin. du lat. *nigra*, noire) n. f. Bot. Genre d'orchidées, tribu des ophrydées, comprenant des espèces des régions montagneuses de l'Europe centrale.

NIGRITIE (*si* — du lat. *niger*, noir) n. f. Coloration noirâtre plus ou moins accusée de la peau, que l'on observe, chez la femme, sur la face, les organes génitaux, les seins et la région abdominale, particulièrement pendant la grossesse. Chez les hommes et les vieillards, la nigritie se confond avec les *éphélides*. Les parties atteintes sont indolores et ne se desquament pas. La nigritie linguale, en avant du V lingual, paraît due à la présence de parasites.)

NIGRITIE. Géogr. V. SOUDAN.

NIGRITIQUE (*tik'*) adj. Qui se rapporte à la Nigritie ou aux nègres dont elle est peuplée : *Caractères* NIGRITIQUES *d'un individu*.

NIGRITISÉ, ÉE part. pass. du v. inus. Nigritiser (du lat. *niger*, noir). Mélangé de sang nègre.

NIGRO NOTANDA LAPILLO *Jour à marquer d'une pierre noire*, c'est-à-dire *Jour malheureux*), contre-partie de la locution *Albo lapillo notare diem*. V. ALBO.

NIGUARDA, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan] ; 2.456 hab. Aux environs, village de Bicocca (la Bicoque), où les Français, commandés par Lautrec, furent défaits par les Impériaux, en 1522.

NIGUEDOUILLE (*ghe-dou-ill* [*ll* mll.]) o. Pop. Nigaud, sot, imbécile : *Un* NIGUEDOUILLE. *Une* NIGUEDOUILLE.

NIHERNE, comm. de l'Indre, arrond. et à 10 kilom. de Châteauroux, sur l'Indre ; 1.304 hab. Ch. de f. Orléans. Restes d'une église romane ; château de la Grande-Saura.

NIHIL (mot lat., signif. *rien*) (allusion à la légèreté du produit) n. m. || *Nihil album*, Oxyde de zinc résultant de la combustion du zinc à l'air libre. || *Nihil griseum* ou *Cadmie des fourneaux*, *Botrytis*, *Tuthie*, Poudre grisâtre légère, oxyde de zinc impur, jadis employé comme collyre sec et cosmétique.

NIHILIANISME ou **NICHILIANISME** (*nissm'* — du lat. *nihil*, rien) n. m. Doctrine de certains hérétiques qui niaient la réalité de la nature humaine dans Jésus.

NIHILISME (*lissm'* — du lat *nihil*, rien) n. m. Philos. Néant, anéantissement, réduction à rien, effacement complet, suppression de tout. || Négation, absence de toute croyance : *Le* NIHILISME *qui caractérise la philosophie de ces derniers temps est né de la satiété*. (Royer-Collard.)

— Idéalisme absolu.

— Polit. Système qui a des partisans en Russie, et qui a pour but la destruction radicale des conditions sociales actuelles, sans viser à lui substituer aucun état défini.

— ENCYCL. Polit. Le *nihilisme* est la forme extrême qu'a prise en Russie la doctrine de l'individualisme absolu, qui prétend ne *rien* (nihil) laisser subsister de l'état social actuel. Par extension, le même terme désigne la phase de l'agitation libérale et révolutionnaire à laquelle a donné lieu la propagande de cette doctrine. Le terme paraît avoir été employé en premier lieu par Tourguenev, dans son roman *Père et fils*.

Succédant au despotisme de Nicolas Ier, l'avènement d'Alexandre II avait suscité parmi les classes cultivées de Russie, ouvertes au libéralisme occidental, les espérances les plus enthousiastes. Sous la direction de penseurs tels que Tchernichevsky, Dobrolioubov, Lavrov, Kropotkine, un ardent mouvement se dessina dans la littérature et la science contre les institutions traditionnelles de la Russie. La répression du soulèvement polonais de 1863 stimula les mécontentements ; le spectacle de la Commune de Paris acheva de les surexciter. De spéculatif, le nihilisme, à partir de 1870, se fit actif.

Appartenant pour la plupart à la classe cultivée, les nihilistes s'efforcèrent de répandre leurs doctrines dans les campagnes. Un centre de conspiration révolutionnaire s'était formé à Zurich, où s'étaient groupées un grand nombre de jeunes filles russes ; il leur fut ordonné de rentrer en Russie ; elles obéirent, mais devinrent dans tout le royaume d'actifs agents de propagande.

Les idées nouvelles se répandant avec une sorte de fanatisme religieux dans toutes les classes, le gouvernement résolut d'agir, et les révolutionnaires en vinrent aux mesures les plus extrêmes. Dans le procès des Cinquante (1877), l'une des principales accusées se réclamait encore de la propagande pacifique. A partir de cette date, le terrorisme nihiliste brava le terrorisme gouvernemental. Pendant plusieurs années, tandis que se multipliaient les mesures répressives et les condamnations, les attentats et les actes révolutionnaires ne se lassèrent pas de leur répondre. L'organisation secrète du parti s'était resserrée. Le 26 août 1879, un comité exécutif condamna à mort le tsar Alexandre. Trois tentatives successives échouèrent. Le 1er mars 1881, il fut blessé à mort par les bombes de Ryssakov et de Grimovitsky, en passant près du canal Sainte-Catherine. Le parti nihiliste fut dès lors en décadence. Les éléments modérés l'abandonnèrent, et il chercha à s'identifier avec les autres organisations anarchiques.

— BIBLIOGR. : Stepniak, *la Russie souterraine* ; Oldenberg, *der Russische Nihilismus* (1888).

NIHILISTE (*lisst'*) n. m. Philos. Partisan ou nihilisme : *Le* NIHILISTE *logique doute que son interlocuteur existe, et n'est pas bien sûr d'exister lui-même.* (V. Hugo.)
— Polit. Partisan du nihilisme.
— Adjectiv. : *Un réfugié* NIHILISTE.

NIHILITÉ du lat. *nihil*, rien) n. f. S'est dit pour Néant : *La* NIHILITÉ *de l'humaine condition.* (Montaigne.)

Nihon shô-ki (*Livre des chroniques du Japon*), ouvrage rédigé, au VIIIe siècle de notre ère, par Yasou-Maro. Cet ouvrage est une œuvre d'érudition pour laquelle l'auteur a mis à profit, sans se prononcer sur leur valeur relative, tous les vieux documents, tous les récits traditionnels qui existaient au Japon à l'époque où il vécut. Léon de Rosny en a donné une traduction française.

NIHONMATSOU, ville du Japon (île de Nippon [prov. d'Ivasiro], près de l'Aboukouma-Gava, tributaire de l'océan Pacifique ; 10.300 hab. Centre de production de la soie ; confiture réputée (yôkan).

NIIGATA, ville du Japon (île de Nippon [prov. d'Etsigo], à l'embouchure d'un bras du Sinano-Gava dans la mer du Japon ; 53.400 hab. Ch.-l. de ken. Port ouvert au commerce étranger depuis 1868, mais peu sûr. Le commerce se fait plutôt par terre, vers Tokió. Thé, riz, soie, laque, chanvre, indigo, houille. Violents typhons.

NIIHAOU, une des îles Hawaï. V. ce mot.

NIJAR, ville d'Espagne (Andalousie [prov. d'Almeria]) ; 14.000 hab. Centre agricole important. La campagne est irriguée au moyen des eaux que renferme un vaste réservoir. Mines de plomb. Terre à porcelaine.

NIJÉGOROD (GOUVERNEMENT DE), gouv. de la Russie centrale (Grande-Russie), confinant aux gouvernements de Kostroma, Viatka, Kazan, Simbirsk, Penza, Tambof et Vladimir. Superficie, 51.274 kilom. carr., population, médiocrement dense ; 1.600.304 hab. Ch.-l. *Nijni Novgorod*, au confluent du Volga et de l'Oka, qui drainent toutes les eaux du gouvernement. Sol généralement bas, marécageux, boisé, accidenté seulement dans quelques régions de la rive gauche du Volga. Lacs nombreux, peu considérables. Les forêts couvrent environ le tiers de la surface totale du gouvernement, où l'agriculture (blé, seigle, pomme de terre) et l'élevage sont encore médiocrement développés. L'industrie (exploitation des forêts, charronnage, menuiserie, travail du fer, quincaillerie, tannerie) est, par contre, assez prospère, et trouve son débouché naturel dans la foire annuelle de Nijnii-Novgorod. La population, encore arriérée, comprend une proportion notable de Mordvins, de Tchéremisses et de Tatars, dont une partie a conservé la religion mahométane.

NIJNÉDIÉVITZK, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Voronèje), au confluent de l'Assenka et de la Diévitza ; 2.500 hab. Ch.-l. de district.

NIJNII, mot russe, contracté souvent en NIJNÉ, qui signifie *bas, inférieur* et entre dans la composition d'un grand nombre de noms géographiques.

NIJNII-LOMOF. Géogr. V. LOMOF.

NIJNII-NOVGOROD, ville de la Russie centrale, ch.-l. du gouvernement de Nijégorod, au confluent du Volga et de l'Oka ; 95.125 hab. Divisée en ville basse, sur la rive droite du Volga et de son grand affluent, et en ville haute, sur la colline qui domine le confluent, Nijnii-Novgorod est couronnée par une forteresse de pierre, ou *kremlin*, érigée en 1372 sur l'emplacement d'une citadelle de bois plus ancienne. Monuments intéressants : cathédrale de la Transfiguration (XIIIe s.), église de l'Annonciation (XIVe s.), couvent Potcherskii, etc. Monument élevé à la mémoire de Minine et de Pojarski, libérateurs du sol russe. Industrie et commerce très actifs : savonneries, fabriques de suif, chandelles, brasseries, corderies, fabriques de machines, chantiers de construction, forges, raffinerie de sel, distilleries. Immense foire, où fréquentent, chaque année, 200.000 à 300.000 individus venus de toutes les parties de la Russie européenne et asiatique, et où se fait en grand le commerce des pelleteries, des cuirs, du thé, etc. La foire se tient du 25 juillet au 10 septembre, au milieu d'une plaine immense, que borde au S. le cours du Volga.

Fondé en 1227 par Iouri III, grand prince de Sousdal-Vladimir, Nijnii-Novgorod fut réuni à la principauté de Moscou à la fin du XIVe siècle, pourvu d'une solide muraille de pierre destinée à protéger la ville contre les incursions des Tatars, qui cependant la pillèrent plusieurs fois. Elle fit partie, de 1708 à 1719, du gouvernement de Kazan, mais devint ensuite la capitale du gouvernement actuel de Nijégorod. — Le *district de Nijnii-Novgorod* est peuplé de 180.000 hab.

NIJO-TENNÔ, empereur du Japon, le 78e mikado de la dynastie actuellement régnante. Il occupa le trône de 1159 à 1165 de notre ère. Foujiwara-Nobouyori et le général Minamoto-Yoshitomo s'étant révoltés et emparés du faible monarque et de son père, l'implacable Kiyomori, le plus illustre des Taïra, parut alors. Après avoir sauvé l'empereur de la mort qui l'attendait, il fit remporter au parti impérial une éclatante victoire sous les murs de Kioto (1159) ; tous les membres des Foujiwara et des Minamoto furent massacrés ou bannis.

NIKA n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, type de la famille des *nikidés*, comprenant quelques espèces répandues dans presque toutes les mers.
— ENCYCL. Les *nika* sont des salicoques comestibles, comme la *nika edulis* des mers d'Europe, et se caractérisent par leur rostre court, avec la première paire des pattes antérieures munie d'une vraie pince et la seconde d'une simple griffe.

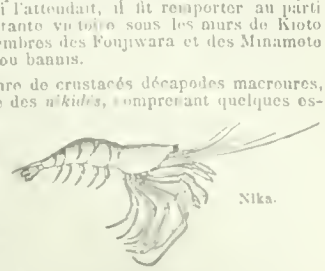
Nika.

NIKA, nom donné à la grande révolte de 532 (11-18 janv.) qui faillit renverser le trône de Justinien, incendia la moitié de Constantinople et se termina par le massacre de 30.000 personnes à l'Hippodrome. Elle doit son nom au cri de ralliement des séditieux : *Nika* (victoire). V. BÉLISAIRE, JUSTINIEN, THÉODORA.

NIKARIA, île de la mer Egée, sur la côte occidentale de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Djezaïri-Bahri-Séfid]) ; 267 kilom. carr. ; 10.000 hab. environ. Terre rocheuse, montagneuse (1 033 m. d'altitude du mont Melissa), faiblement cultivée, et qui fut longtemps, grâce à la découpure de ses rivages, un repaire de bâtiments pirates ou corsaires. Agglomérations principales : Kapiathi, Phanari, Hieroudа. C'est l'*Icaria* des anciens.

NIKCHITCH (Melentié), métropolite serbe, né à Bresova (Serbie) en 1780, mort à Chabats en 1816. Il joua un rôle important durant la seconde insurrection (1815) et fut alors chargé de missions diplomatiques. En 1816, il intrigua contre le prince Miloch, qu'il se proposait de livrer aux Turcs, pour se placer à la tête d'un gouvernement théocratique semblable à celui alors existant au Monténégro. Miloch le fit assassiner.

NIKIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés décapodes, comprenant les genres *nika* et voisins. — *Un* NIKIDE.

NIKITINSKII, village de la Russie d'Europe (gouv. de Perm), sur l'Ima, affluent de la Kama ; 3.500 hab. Hauts fourneaux et forges ; aux environs, mine de houille.

NIKITOFKA, village de la Russie d'Europe (gouv. d'Iékatérinoslaf), sur les sources du Bakhmout, affluent du Donetz septentrional ; 4.000 hab. — Bourg du gouv. de Voronèje, sur la Palatofka (bassin du Don) ; 7.500 hab.

NIKITSKOIÉ, village de la Russie d'Europe (gouv. de Toula) ; 5.500 hab. Exploitation de tourbe.

NIKKI, ville du Borgou (Haut-Dahomey), ch.-l. du cercle de ce nom ; 5.000 hab. Placé sous le protectorat de la France, en 1894, par le commandant Decœur.

NIKKO ou **HATSHISI**, ville du Japon (Nippon [prov. de Simodzouké]), sur la Daïya-Gava, déversoir du lac de Tsiousenzi ; 3.500 hab. Temples fameux qui attirent de nombreux visiteurs. Située dans une région très pittoresque, au milieu de sites admirables, Nikko possède également des mausolées somptueux de shogouns de la dynastie des Tokougava, et qui, par la beauté et la profusion de leurs ornements, ont inspiré le dicton japonais : Qui n'a pas vu Nikko ne peut pas dire « merveilleux ».

NIKLASBERG ou **NIKELSBERG** ou **NICLASBOURG**, localité d'Austro-Hongrie (Bohême) ; 600 hab. Traité conclu entre l'empereur Ferdinand II et Bothlem Gabor, par lequel ce dernier renonçait à ses prétentions sur la Hongrie.

NIKOLAI, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]), dans les montagnes de la Haute-Silésie, sur un affluent de la Kleduitz (bassin de l'Oder) ; 6.150 hab. Métallurgie. Aux environs, mines de houille, carrières.

NIKOLAÏEV ou **NIKOLAÏEF**, ville importante et port du sud de la Russie d'Europe (gouv. de Kherson), à l'entrée de l'Ingoul, dans le Boug (bassin de la mer Noire) ; 92.100 hab. Fondée par Potemkin en 1789, Nikolaïév servit d'abord de refuge aux navires de guerre ; elle est ouverte au commerce étranger depuis 1862. Port très animé, faisant une concurrence notable à Odessa. L'exportation consiste surtout en céréales ; l'importation comporte la fonte, le charbon, des matériaux de construction. Chantiers pour la construction des navires, usines et fabriques.

NICOLAÏEVSK, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Samara), sur l'Irghiz ; 13.000 hab. Suifs, pelleteries. Ch.-l. d'un district peuplé de 485.000 hab.

NIKOLAÏEVSKAÏA, bourg de la Russie d'Europe (gouv. d'Astrakhan), sur le Volga ; 18.000 hab. Commerce de sel tiré des lacs voisins ; fonderies.

NICOLAÏSTAD, **VASA** ou **WASA**, ville et port de la Finlande (golfe de Bothnie), ch.-l. du gouvernement de Vasa, sur le golfe de Bothnie ; 12.000 hab. Reconstruite sur son emplacement actuel après l'incendie qui détruisit la ville de Vasa en 1852. Hauts fourneaux, forges, verreries, trafic de cabotage important.

NIKOLSBURG ou **MIKULOW**, ville d'Austro-Hongrie (Moravie) au pied du Polauerberg ; 8.210 hab. Commerce et industrie assez actifs. Bons vignobles. Filatures, fabriques de drap, forges. Château de Dietrichstein. A Nikolsburg furent signés, en juillet 1866, après la bataille de Sadova, les *préliminaires* qui mettaient fin aux hostilités entre la Prusse et l'Autriche.

NIKOLSK, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Vologda), sur le Youg ; 2.600 hab. Ch.-l. de district.

NIKOLSKOÏÉ, village de la Russie d'Europe (gouv. d'Oufa), sur le Koussa, bassin du Volga, par la Kama ; 6.500 hab. — Bourg du gouv. de Voronèje, sur un sous-affluent du Don ; 9.000 hab.

NIKON, prélat russe, né en 1605, mort en 1681. Fils d'un simple paysan, il devint prêtre à Moscou. Ayant perdu ses enfants, il obligea sa femme à se faire religieuse, se fit moine et devint prieur du monastère de Kojeozerski. Il s'acquit la faveur du tsar Alexis et devint, en 1648, métropolitain de Novgorod, puis, en 1652, patriarche de Moscou. Les réformes qu'il introduisit dans les livres liturgiques provoquèrent chez les conservateurs un schisme (ou raskol) dont les conséquences se font encore sentir aujourd'hui. On a comparé le rôle de Nikon dans l'Eglise russe à celui de Pierre le Grand dans la vie politique. Ses efforts pour relever l'autorité du patriarcat le firent déposséder (1666) et enfermer dans un cloître.

NIKOPOL, ville de la Russie méridionale (gouv. d'Iékaterinoslaf), sur le Dniéper ; 10.000 hab. Commerce de bestiaux et de grains ; distillerie. Port de rivière assez actif, jadis l'un des points de passage les plus fréquentés du Dniéper. Chantier de construction de bateaux. Restes de fortifications tatares. La ville, sur la haute rive du Dniéper, que le fleuve sape continuellement, se déplace peu à peu vers le steppe.

NIKSAR, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Trébizonde]), sur le versant sud du Goumbel-Dagh, qui la sépare de la mer Noire, près de l'Iékil-Irmak ; 4.000 hab. Commerce de fruits, grains, soies. Ancienne *Neo-Cesarea*. Restes de fortifications romaines.

NIL du lat. *Nilus*, Nil, grand fleuve d'Egypte) n. m. Antiq. Canal du cirque de Rome, qui avait un grand développement. — Nom donné, chez les anciens, aux grands jets d'eau qui servaient à former, dans leurs jardins, des canaux, des ruisseaux.
— Métrol. Monnaie de compte, dont on se sert à Surate et dans presque toute l'Inde.

NIL. Astron. Un des noms d'Orion.

NIL (le), fleuve du nord-est de l'Afrique (Soudan et Egypte), le premier par sa longueur (6.500 kilom.), mais non par son débit, des grands cours d'eau de la terre. Le problème des sources du Nil, longtemps resté ignoré, paraît aujourd'hui tranché. Les explorations de Baumann ont montré qu'il fallait les chercher dans la petite rivière de Rouvouvou, branche supérieure de la Kaghera, ou Nil Alexandra, née sur le revers oriental du faîte de partage entre les bassins du lac Tanganyika et du lac Victoria-Nyanza. Cependant, il faut tenir compte de ce fait que plusieurs des grands tributaires du lac Victoria-Nyanza ont une importance à peu près égale à celle de la Kaghera, et qu'ils peuvent, en conséquence, prétendre à être considérés, eux aussi, comme la branche originale du grand fleuve. A proprement parler, c'est le lac Victoria-Nyanza lui-même, recueillant, dans sa large cuvette, les eaux d'un véritable bassin intérieur, qui doit être considéré comme la tête du Nil. Le cours d'eau qui en sort n'est pas la continuation de l'un quelconque des affluents du Victoria-Nyanza.

C'est par un large golfe, dit « golfe Napoléon », que les eaux du Victoria-Nyanza s'écoulent vers le nord. Le cours d'eau ainsi formé, appelé ici Kivira, large de 500 mètres, à 1.200 mètres d'altitude environ, coule vers le N.-O., franchit les chutes, ou plutôt les rapides de Ripon, débouche, après avoir traversé une région de marécages, dans un lac, le Guita-N'zigé, puis s'élargit de nouveau en vastes marécages, coule vers l'E., puis s'infléchit au N. et à l'O., trouve à Karima sa première cascade, franchit une série de gradins granitiques dont le dernier forme la grande chute de Murchison, puis entre dans le Mvoutan-N'zigé par son extrémité nord-est, et en ressort 20 kilom. plus loin, sous le nom de *Bahr-el-Djebel*. Le chenal atteint alors 1.500 à 2.000 mètres de largeur, au milieu d'une plaine basse et marécageuse, où son cours est bientôt détourné un moment vers l'E. par la poussée de son grand affluent, le *Bahr-el-Ghazal*, qui lui amène les eaux de l'immense cuvette du sud-est du Soudan. C'est alors le *Bahr-el-Abiad* ou Nil Blanc ; à Khartoum, le grand cours remonte directement au N., mais en joignant aux eaux soudaniennes celles des massifs d'Abyssinie, que lui apportent successivement le *Bahr-el-Azrak* ou Nil Bleu, puis l'Atbara. Mais c'est là son dernier affluent. Le Nil, coupé par une série de cataractes, décrit un immense circuit pour contourner le steppe de Bayouda, franchit la cataracte d'Ouadi-Halfa, puis celle d'Assouan, et entre alors définitivement dans le désert libyen, où sa vallée, large de quelques kilomètres seulement, trace comme un étroit ruban de verdure et de cultures prospères, qui sont proprement l'Egypte. Au-dessous de Kench se détache le *Bahr-Youcef*. En aval du Caire, les hautes berges rocheuses du fleuve s'écartent pour former la basse Egypte ou Delta, où divergeaient les sept branches classiques du fleuve : la Canopique, la Bolbitine, la Sébennytique, la Phatnitique, la Mendésienne, la Tanitique et la Pélusiaque. Les déplacements du delta et le mauvais entretien des rives ont amené le comblement partiel de ces branches, et le Nil n'atteint plus la mer que par les chenaux actuels de Damiette et de Rosette. Les autres branches vont aboutir dans de larges lagunes côtières par des canaux, dont les principaux sont les canaux Mahmoudied, Menouffich, Mansourieh, etc. Les bassins lacustres du delta (lacs Menzaleh, Bourkos, etc.) ont été de même partiellement comblés. A son embouchure, le fleuve a parcouru environ 6.500 kilomètres.

Le régime du Nil a une importance particulière, en raison de l'amplitude, de la régularité et de l'influence fertilisante de ses crues, dont le limon a pour ainsi dire créé l'Egypte. Le phénomène avait fortement frappé l'imagination des anciens. Aujourd'hui encore, l'arrivée des hautes eaux, qui apportent à l'Egypte sa prospérité annuelle, est accueillie par des fêtes. L'explication en est simple : ce sont les eaux des pluies tropicales qui tombent sur l'Ethiopie et le Soudan, de mai à septembre, dont l'afflux cause les crues du Nil. Les eaux du Nil Bleu et de l'Atbara, descendues en un torrent chargé de limon des massifs abyssins, arrivent les premières. Les eaux du Bahr-el-Ghazal et du Soudan, régularisées par les dépressions marécageuses ou lacustres du bassin supérieur du fleuve, viennent ensuite soutenir la montée, régulière de juin à la fin de septembre, avec une décrue constante, régulière aussi, de trois mois. Pour que toutes les parties de la vallée et du delta soient également irriguées, une portion des eaux est emmagasinée dans les lacs qui bordent le fleuve ; encore faut-il, pour que l'afflux d'eau soit suffisant, que la crue atteigne 6 mètres ; au delà de 8 mètres, par contre, elle serait nuisible aux récoltes par son abondance même, les campagnes ne s'asséchant pas assez tôt pour la réussite des cultures. V. EGYPTE.


Le dieu Nil (statue antique).

— Iconogr. Le *Nil*, comme tous les fleuves, a été souvent personnifié. Parmi les œuvres les plus connues, citons quelques médailles antiques ; le *dieu Nil*, statue antique, au British Museum, représentant le Nil bienfaiteur de l'Egypte ; le *Nil*, groupe colossal de marbre antique, au musée du Vatican. Le fleuve sacré de l'Egypte est représenté sous la figure d'un homme vigoureux, à demi couché, le bras gauche appuyé sur un sphinx, la main tenant une corne d'abondance. Seize enfants, faisant allusion aux seize coudées de l'inondation du Nil, entourent le colosse.


Le Nil (médaille antique).

Ce groupe, dont l'exécution est fort belle, fut découvert à Rome, près de l'église de la Minerva, dans l'endroit où

s'élevait autrefois le temple d'Isis et de Sérapis; il fut placé au Vatican, par ordre de Léon X. — Une statue du



Le Nil (marbre antique).

Nil, par le Bernin, décore la fontaine de la place Navone, à Rome.

Nil (saint), **l'Ancien** ou **l'Ascète**, moine et écrivain grec, né à Constantinople vers 360, mort au mont Sinaï vers 420. Après avoir été *éparque*, c'est-à-dire gouverneur de Constantinople, il renonça au monde et se retira avec son fils, Théodule, dans un monastère du mont Sinaï; sa femme et sa fille entrèrent, à son exemple, dans un couvent, près d'Alexandrie. Ses principaux ouvrages sont : *Conseils spirituels* et *Manuel d'Epictète*, modifié selon les principes évangéliques. Ses *Lettres* sont un curieux monument historique. — Fête le 12 novembre.

Nil (saint) **de Rossano** (910-1005), né à Rossano (Calabre), mort à Tusculum, un des grands saints de l'Italie byzantine au Xe siècle et le fondateur de l'abbaye basilienne de Grotta-Ferrata. Sa biographie est un document précieux pour l'histoire de la Calabre grecque. Il mourut environné de la vénération publique. Fête le 26 septembre. — Un autre *saint* Nil, également né à Rossano vers 950, mort en 1005, est honoré le 25 septembre.

NIL ACTUM REPUTANS SI QUID SUPERESSET AGENDUM (*Pensant qu'il n'y avait rien de fait tant qu'il restait quelque chose à faire*), Forme que l'on donne souvent à un vers de Lucain dans la *Pharsale* (II, 657) et dont le véritable texte est :

Nil actum credens dum quid superesset agendum;

c'est le trait principal du caractère de César.

NIL ADMIRARI (*Ne s'émouvoir de rien*, principe du bonheur, d'après Horace) [*Epîtres*, I, 6, 1]. C'est une maxime stoïcienne. On la prend aujourd'hui dans le sens de : *ne s'étonner de rien*, et c'est la devise des sceptiques, des indifférents, des apathiques.

nilaus (*lôss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des laniidés, comprenant des formes propres à l'Afrique.

Niles, nom de plusieurs villes des Etats-Unis : ville de l'Etat de Michigan (comté de Berrien), sur la rivière Saint-Joseph, tributaire du lac Michigan; 7.000 hab. Commerce de céréales; fabriques d'instruments aratoires; métallurgie. — Ville de l'Etat d'Ohio (comté de Trumbull), au confluent du Masquito-Creek et du Mahoning (bassin de l'Ohio); 4.700 hab. Mines de houille; métallurgie.

nilgaut ou **nilgau** (*gô*) n. m. Genre d'antilopes, dont l'espèce type habite l'Inde.

— Encycl. Le *nilgaut* est le *portax pictus* des vieux auteurs, le *bœuf bleu* des Anglais. Remarquable par son garrot élevé, son dos déclive vers la croupe, son petit fanon à crins rudes, ses cornes courtes et sa petite tête, il est de la taille d'un cerf, robuste et épais. Sa livrée est gris bleu, avec les pieds ceints de blanc pur. Farouche et courageux, il vit dans les bois au voisinage des jungles et sort au crépuscule. On le chasse pour sa chair et pour sa peau, qui vaut le cuir de cerf pour la fermeté et la souplesse. Très commun dans les ménageries d'Europe, il a été acclimaté, en Italie, dans les forêts des environs de Pise. Il est très répandu du Penadjab au Deccan et du Bengale moyen au Malabar.



Nilgaut.

Nilghiri ou **Nilgherries**, massif du Deccan (Inde mérid.), se détachant des Ghâtes occidentales, à une faible distance des côtes de Malabar, au-dessus de Calicut (à l'O.), du plateau de Mysore (au N.), des campagnes de Coïmbatore (au S.). Fait de roches anciennes, il envoie des torrents à la rive droite du fleuve Cavéry. Printemps perpétuel : « c'est le plus vaste sanatorium de l'Inde anglaise. » Vastes forêts. Culmen, le Dodabetta (2.670 m.).

niliaque (*ak'*) adj. Antiq. Qui a rapport au Nil : *Vallée* niliaque.

niligène (*jèn'* — de *Nil*, et du gr. *gennân*, engendrer) adj. Qui est né sur les bords du Nil, dans les contrées arrosées par le Nil. ‖ On dit aussi nilogène.

nilion n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, type de la famille des *nilionidés*, comprenant une vingtaine d'espèces, propres à l'Amérique tropicale.

nilionidés n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères hétéromères, renfermant les genres *nilio* et voisins. — *Un* nilionidé.

nilios (*oss*) n. m. Variété d'agate. ‖ Nom donné par les anciens à plusieurs pierres précieuses.

nilla (*nil'*) n. f. Comm. Etoffe unie, qui se fabrique dans l'Inde avec un mélange de soie et de filaments extraits de l'écorce d'un arbre.

— Hortic. Ornement de parterre, composé d'un simple filet en trait de buis.

NIL MORTALIBUS ARDUI EST (*Rien n'est impossible à l'homme*) [Horace, *Ides*, I, 3, 37]. Horace, qui s'adresse à Virgile, lui souhaite une heureuse navigation, puis maudit l'invention des navires et en arrive à s'indigner contre l'audace des hommes, que rien n'arrête.

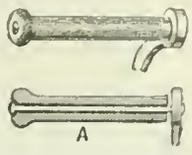

Nille : A, coupe.

NILLE (*ll* mll.) n. f. Blas. Croix ancrée, très réduite en largeur.

— Techn. Sorte de bobine enfilée dans la poignée d'une manivelle et mobile autour d'elle, de sorte qu'il ne peut se produire de frottement dans la main, mais bien dans la bobine. ‖ Petite roue de bois allongée, servant aux boyaudiers pour retordre les boyaux. ‖ Pitou carré de fer, employé pour retenir les panneaux des vitraux d'église.

— Vitic. Filament vrillé qui sort du bois de la vigne, quand celle-ci commence à fleurir.

NIL MEDIUM EST (*Il n'y a pas de milieu*), Adage latin qui s'applique surtout lorsqu'on n'a le choix qu'entre deux partis également pénibles.

NIL NOVI SUB SOLE (*Rien de nouveau sous le soleil*), Paroles de Salomon dans l'*Ecclésiaste* (I, 10) : « Qu'est-ce qui a été? Ce qui sera. Qu'est-ce qui sera? Ce qui a été. Rien de nouveau sous le soleil. »

niloennes (*èn'*) n. f. pl. Antiq. Fêtes en l'honneur du Nil.

nilomètre (de *Nil*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Colonne divisée qui sert aux Egyptiens pour mesurer la hauteur des débordements périodiques du Nil.

nilométrie (*trî*) n. f. Détermination des crues du Nil au moyen du nilomètre.

nilométrique (*trik'*) adj. Qui appartient à la nilométrie ou au nilomètre : *Coudée* nilométrique.

niloscope n. m. Syn. de nilomètre.

nilotique (*tik'* — gr. *neilotikos*; de *Neilos*, Nil) adj. Qui appartient au Nil ou aux contrées riveraines du Nil : *La campagne* nilotique.

Nilson (Jean-Isaïo), miniaturiste et graveur allemand, né et mort à Augsbourg (1721-1788). Fils d'André Nilson, à qui l'on doit la plupart des miniatures du XVIIIe siècle que l'on voit au musée de Vienne, il suivit la voie tracée par son père. Ses meilleurs portraits sont ceux de : *Jean-Georges III*, électeur de Saxe; de *Ferdinand*, marquis de Bade; de *Maurice*, prince d'Anhalt; du pape *Clément XIII*; du tsar *Pierre le Grand*; de l'empereur *François Ier*, et de l'impératrice *Marie-Thérèse*, un petit chef-d'œuvre d'élégance. Nilson les a gravés lui-même. Il faisait aussi des eaux-fortes qui sont estimées. Nilson avait été nommé, en 1769, directeur de l'Ecole des beaux-arts d'Augsbourg.

Nilson (Sven), naturaliste et archéologue suédois, né près de Laadskrona en 1787, mort à Lund en 1883. Il fut professeur de zoologie à Lund et directeur du musée zoologique de cette ville, puis de celui de Stockholm. Ses travaux concernent surtout les vertébrés. Parmi les plus estimés il faut citer : *Ornithologia Suecica* (1817-1821); *Faune scandinave* (1820-1852, avec nombreuses planches); *Habitants primitifs du nord de la Scandinavie* (1838-1843).

Nilsson (Christine), cantatrice suédoise, née à Sjöabel, près Wexio, en 1843. Fille d'un garde forestier, elle reçut des leçons de la baronne Louchausen, de Berwald, à Stockholm, puis se rendit à Paris, où elle eut pour maître Wartel, et débuta en 1864, dans la *Traviata*, au Théâtre-Lyrique, où elle resta trois ans. Après s'être fait entendre à Londres, elle entra, en 1868, à l'Opéra de Paris. Douée d'une voix délicieuse et d'une grande étendue, elle y créa d'une façon idéale, dans *Hamlet*, de A. Thomas, le rôle d'Ophélie, qu'elle marqua d'une ineffaçable empreinte, et devint tout à coup célèbre. A partir de 1870, elle fit des tournées en Amérique, chanta sur les principales scènes de l'Europe et gagna une grande fortune. En 1872, elle avait épousé un Français, A. Rouzaud. Devenue veuve en 1882, elle se remaria en 1887 avec le comte Casa di Miranda. Elle quitta alors la scène et, depuis, elle habita tour à tour Paris, Madrid et la Suède. En 1898, on a inauguré sa statue au nouveau théâtre de l'Opéra royal, à Stockholm.



Christine Nilsson.

niltava n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des muscicapidés, comprenant une trentaine d'espèces propres à l'Asie tropicale et à ses archipels. (Les *niltava* sont des gobe-mouches de couleur bleue, noire, avec des taches plus ou moins claires, répandus surtout dans les montagnes de l'Inde.)



Niltava.

Nimar, district de l'empire anglais de l'Inde (gouv. des Provinces-Centrales [prov. de la Nerbuddah]); 8.650 kilom. carr.; 250.000 hab. Sa position centrale a fait de ce pays un des plus disputés de l'Inde; en 1600, l'empereur Akbar faisait de Bourhânpour (ville principale du district) la capitale du Deccan; en 1824, les Anglais y établissaient leur protectorat.

nimbe (*nimb'* — du lat. *nimbus*, nuage) n. m. B.-arts. Cercle lumineux mis par les peintres et les sculpteurs de l'antiquité autour de la tête des dieux; par ceux d'aujourd'hui autour de la tête des personnes divines ou des saints.

— Par anal. Cercle lumineux.

— Numism. Cercle qui, dans certaines sculptures et médailles, entoure la tête des empereurs.

— Syn. Auréole. (Au moyen âge, on disait quelquef. diadème.)

— Encycl. B.-arts. Le *nimbe* était employé par les Egyptiens; les Grecs en décoraient le front de leurs dieux; les Latins les imitèrent d'abord; puis, vers le IIe siècle, ils commencèrent à nimber les effigies de leurs empereurs. Il semble que les artistes chrétiens n'ont commencé à employer le nimbe dans les images religieuses qu'à partir du IIIe s. Il fut d'abord réservé aux représentations de Jésus-Christ; les anges le reçurent ensuite, puis les évangélistes

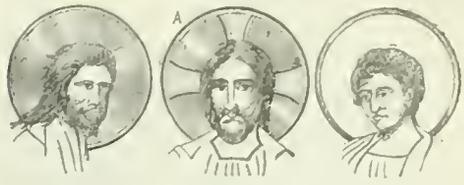

Nimbes du XIIIe siècle (A, nimbe crucifère).

et les apôtres. Enfin, depuis le commencement du VIIe siècle, il est donné indistinctement à tous les saints. On le trouve même parfois attribué à certains animaux symboliques, comme le lion de saint Marc et l'aigle de saint Jean. Devenu d'un usage général, le nimbe reçut diverses modifications, en rapport avec la dignité des personnages. Ainsi, le *nimbe triangulaire* est ordinairement réservé à Dieu le Père, le *nimbe crucifère* à Jésus-Christ; le *nimbe doré* est l'attribut soit des personnes divines, soit de la sainte Vierge, soit des anges ou des saints de premier ordre. Quelquefois, on voit le monogramme du Christ ou même le nom du saint inscrit dans l'intérieur du nimbe.

nimbé, ée (*nin*) adj. Entouré d'un nimbe : *Une image* nimbée.

nimber (*nin*) v. a. Orner d'un nimbe.

Nimburg, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Bunzlau], sur l'Elbe; 6.659 hab. Vieille enceinte et église gothique. Ateliers métallurgiques. Raffinerie de sucre.

nimbus (*nin-buss* — mot lat., signif. *nuage*) n. m. Nuage pluvieux, de teinte grise uniforme, occupant de grands espaces dans le ciel.

— Encycl. Le *nimbus* est un nuage caractéristique au courant équatorial, en couche épaisse, sombre, sans forme nette, à bords déchirés, amenant la pluie ou la



Nimbus.

neige persistantes. Parfois, de petits lambeaux courent vite et très bas : on les dit plus spécialement *fracto-nimbus*. En masses puissantes, avec souvent un voile de cirro-stratus, ce sont plus spécialement des *cumulo-nimbus*, dont la base est souvent en nuages gris de nimbus : ils sont alors plutôt caractéristiques d'orages, de giboulées ou d'ondées, mais de courte durée.

Nimègue (flam. **Nijmegen**), ville des Pays-Bas, ch.-l. d'un arrond. de la province de Gueldre, sur le Waal, cours inférieur du Rhin; 41.000 hab. Cathédrale Saint-Etienne (XIIIe-XIVe s.). Hôtel de ville (XVIe s.), avec collection d'antiquités romaines, trouvées dans la Gueldre. Industrie et commerce assez actifs, les échanges se faisant surtout avec l'Allemagne; cuirs, bleu de Prusse, grandes brasseries de bière blanche. Fabriques de machines.

Nimègue est une des plus anciennes villes de la Hollande, que les Romains colonisèrent sous le nom de *Noviomagus*. Charlemagne y bâtit un palais, dont il subsiste quelques ruines. Ville libre et hanséatique au moyen âge, elle entra, en 1579, dans l'alliance d'Utrecht contre l'Espagne. A Nimègue fut signé le traité de 1679. (V. pl. bas.) En 1794, la ville fut occupée par les Français, après un sanglant combat, et elle resta française jusqu'en 1814.

Nimègue (traités de), traités célèbres (1678-1679), qui mirent fin à la guerre de Hollande et marquent l'apogée de la puissance de Louis XIV. Le premier fut signé entre la France et la Hollande (10 août 1678). Louis XIV lui rendit Maestricht avec les villages environnants; il donna satisfaction à Guillaume d'Orange pour sa principauté d'Orange, qu'il avait confisquée. Le traité politique fut suivi, le même jour, d'un traité de commerce. Le second traité fut signé entre Louis XIV et Charles II d'Espagne (17 sept. 1678). Louis XIV consentit à lui rendre Charleroi, le Limbourg, Apt, Binch, Gand, Courtrai, Saint-Ghislain, mais il obtint en échange la Franche-Comté, Valenciennes, Bouchain, Condé, le Cambrésis, Aire, etc. L'empereur Léopold traita, le 5 février 1679. Il garda Philippsbourg, dont il s'était emparé, mais céda Fribourg et le Brisgau; le traité de Munster de 1648 fut renouvelé et confirmé dans toutes ses parties. Le duc de Lorraine, allié de l'empereur, fut rétabli dans ses Etats, mais dut abandonner Nancy et sa banlieue et ouvrir au roi de France quatre routes à travers ses Etats. Les princes qui restaient encore en armes contre la France et ses alliés les Suédois, ne pouvaient plus continuer la résistance. Les princes de la maison de Brunswick signèrent le même jour que l'empereur, le traité de Zell, par lequel ils restituaient au roi de Suède tout ce qu'ils lui avaient enlevé du duché de Brême. L'Electeur de Brandebourg accepta le traité de Saint-Germain (29 juin 1679), par lequel il rendait au roi de Suède toutes ses conquêtes en Poméranie, à l'exception de quelques terres au delà de l'Oder. Enfin,

le Danemark, par le traité de Fontainebleau (2 sept. 1679), donna également satisfaction à la Suède. Les traités de Nimègue firent de Louis XIV l'arbitre de l'Europe. C'est aussitôt après qu'il reçut le nom de Louis le Grand.

NÎMES en lat. *Nemausus* ou *Colonia Nemausis Augusta*), ch.-l. du Gard, sur le Vistre de la Fontaine, à 722 kilom. de Paris; 80.605 hab. (*Nîmois, oises.*) Ch. de l. P.-L.-M. Évêché suffragant d'Avignon.

Nîmes est une grande ville, avec de larges voies ombragées et plantées d'arbres. La place de l'Esplanade est ornée d'une admirable fontaine de Pradier, que surmonte la statue de la ville. Mais Nîmes est surtout intéressant par ses monuments antiques, dont les principaux sont les *Arènes* (v. ARÈNES) et la *Maison carrée*, le plus parfait des monuments romains de la Gaule (v. MAISON CARRÉE), musée d'antiquités. Au pied du mont Cavalier, qui porte la célèbre tour Magne (v. MAGNE), s'élève le temple de Diane (musée lapidaire).



Armes de Nîmes.

Quelques fragments de tours et de l'enceinte d'Augusto

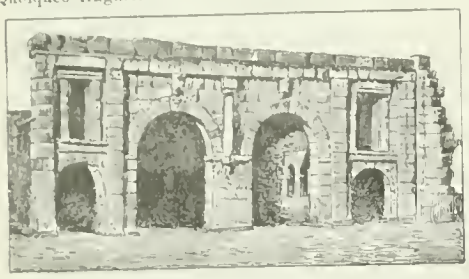
Porte d'Auguste, à Nîmes.

existent encore. Deux portes, la porte d'Augusto et la porte de France, sont parfaitement conservées.

Parmi les édifices modernes, le plus intéressant est la cathédrale Notre-Dame et Saint-Castor, plusieurs fois réédifiée et restaurée; l'église Saint-Paul, dans le style roman, décorée de fresques d'Hippolyte et Paul Flandrin. Citons encore l'église du lycée, l'église Saint-Baudile (belle façade), l'église des Saintes-Perpétue-et-Félicité, le grand temple protestant, etc.

La plus ancienne industrie de Nîmes, créée par des Lombards et des Toscans à la fin du moyen âge, le tissage de la soie et les opérations qui la préparent, existent encore aujourd'hui, mais les guerres de religion et la révocation de l'édit de Nantes lui ont fait perdre de son importance. En revanche, les tapis, châles, tartans, lacets de soie, ganterie, filets, occupent plusieurs milliers d'ouvriers. Il faut y ajouter les tanoeries, confections, cordonnerie. Les forges et fonderies, favorisées par l'exploitation du bassin houiller de Bessèges et de la Grand'Combe, sont en pleine activité. Le commerce des vins et eaux-de-vie n'est pas moins important. Patrie du prédicateur protestant Jacques Saurin, de Jean Nicot, du conventionnel Rabaut Saint-Étienne, de Guizot et Teste, ministres de Louis Philippe; du poète Reboul, de Daudet, etc. — L'arrondissement de Nîmes a 11 cant., 74 comm. et 171.427 hab.

— *Histoire.* Nîmes était la capitale des Volsques Arécomiques quand elle se soumit à Rome, en 121. Elle dut beaucoup à Auguste, à Agrippa, à Adrien. Les barbares se disputèrent et ravagèrent cette ville florissante. Charles-Martel la délivra des Sarrasins (737); les comtes de Toulouse la développèrent. Elle fut cédée à la France, à la suite de la guerre des albigeois (1229). La Réforme y fut accueillie avec beaucoup de faveur. En 1567, les protestants se soulevèrent et beaucoup de catholiques périrent. Le massacre de la Saint-Barthélemy épargna la ville de Nîmes, qui fit sa soumission au roi, après la prise de La Rochelle. Des troubles s'y produisirent à l'époque de la guerre des camisards et au commencement de la révolution de 1789. Puis la Terreur blanche y sévit, et le général Lagarde y fut assassiné.

NIMET-ALLAH Ibn-Hébib Allah-el-Hérévi), historien persan, né à Hérat (Khoraçan) vers le commencement du XVIIe siècle, mort en 1630. Historiographe de l'empereur Djenguiz-Chir, il quitta ce poste en 1608 pour entrer au service de Nir Mohammed-Khan-Djihan, qu'il accompagna dans la campagne du Deccan de 1609. Il a composé une histoire importante sur les Afghans, sous le titre de *Tarikh-i khanjihani Makhzen-i Afghana*.

NIMFALI ou **NINFALI** (*nin-fa-li*) n. m. Genre d'orgue qui se porte attaché au corps par des courroies. (On le joue d'une main, tandis que de l'autre on fait agir le soufflet.)

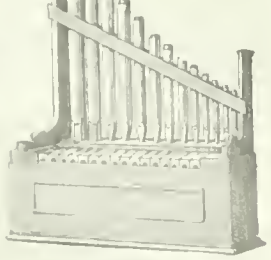
Nimfali.

NIMIS, comm. d'Italie (Vénétie, prov. d'Udine), 4.500 hab.

NIMIUM NE CREDE COLORI (un d'un vers de Virgile, *Égl.* II, 17) (*Ne te pe pas trop à l'éclat de ton teint*), mot adressé par le berger Corydon à Alexis. Mais le sens de cette phrase a été généralisé par l'usage, et elle est interprétée comme signifiant : *Ne te fie pas aux apparences.*

NIMPHI. Géogr. V. NIF.

NIMROÛD, nom que porteat, chez les populations actuelles des bords du Tigre, les buttes de ruines qui couvrent l'emplacement de l'une des capitales de l'Assyrie antique, Calach. Explorées par Layard en 1818, elles ont été fouillées souvent depuis.

NIMY, comm. de Belgique (Hainaut [arrond. de Mons]); 2.855 hab. Faïences. Sucre; chicorée.

NINÉTIDINÉS n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, de la famille des pholcidés, renfermant le seul genre *ninetis*. — *Un* NINÉTIDINÉ.

NINETIS (*né-tiss*) n. f. Genre d'araignées de l'Arabie, type de la tribu des *ninétidinés* et renfermant les plus petites araignées connues.

NINFALI n. m. Musiq. V. NIMFALI.

NING-HIA, ville de l'empire chinois (prov. de Kan-Sou), sur la limite de la Mongolie centrale, à proximité de la Grande Muraille, au pied de l'Ala-Chan, ch.-l. de département. Capitale, aux Xe et XIe siècles, d'un royaume tangoute, jadis entrepôt important entre la Mongolie et la Chine, elle a été ruinée par Gengis-Khan.

NINGOUTA, ville de l'empire chinois (Mandchourie [prov. de Ghirin]), sur la Khourka (bassin de l'Amour), à proximité de la frontière russe; 60.000 hab. Pays d'origine de la dynastie chinoise des Tsin. Gisements de sel gemme.

NING-PO (les *Vagues pacifiques*), grande ville de l'empire chinois (prov. de Tché-Kiang), sur le Yun-kiang ou rivière de Ning-Po, non loin de son embouchure; 255.000 h. Ch.-l. de département. Facile à défendre, munie d'un bon ancrage, Ning-Po a conservé une grande importance commerciale. Elle exporte cotonnades, thés verts, soieries; fabrique tapis et nattes, meubles incrustés ou laqués. Tsin-Haï lui sert d'avant-port. Fréquentée par les Portugais dès 1522, elle fut prise par l'amiral anglais Parker en 1841 (guerre de l'opium), et menacée en 1885 par Courbet, lors des démêlés de la France avec la Chine.

NINGRE n. m. Au jeu du romastre, Réunion de deux as et de deux rois, ou de deux as et de deux dix.

NINH-BINH, prov. de l'Indo-Chine française (Tonkin méridional). La province, bornée par celles de Hanoï et de Nam-Dinh au N., de Thanh-Hoa au S., le golfe du Tonkin à l'E., le pays des Muongs à l'O., s'étend dans la vallée du Day, bras occidental du fleuve Rouge, et sur le plateau qui la domine à l'O.; 250.000 hab. Production abondante de riz, de thé vert et légumes; sources thermales ferrugineuses; carrières de marbre. Villes principales : *Ninh-Binh* (1.500 hab.), Yen-Hoa.

N-I-NI, C'EST FINI. Fam. Phrase dont on se sert pour indiquer qu'une chose est terminée ou irrévocable, qu'il n'y a plus de remède, plus d'espoir.

NINI (Jean-Baptiste), graveur sur cristal et céramiste italien, né à Urbino en 1717, mort à Chaumont-sur-Loire en 1786. On connaît plus de soixante médaillons en terre cuite exécutés par Nini; les musées de Blois et de Nevers en offrent d'intéressants spécimens. Il a fait aussi un portrait de Voltaire, daté de 1781. Tous ces médaillons sont modelés avec une finesse extraordinaire.

NINIADE. Hist. Prince ou princesse descendant de Ninus; membre de la dynastie assyrienne que fonda Ninus.

NINIP, l'un des membres principaux du Panthéon chaldéo-assyrien. C'était à l'origine un dieu solaire, le représentant du Soleil qui se lève à l'orient chaque matin, et, comme tel, il passait pour être le premier-né d'Ea ou de Bel, selon les localités. En tant que dieu planétaire, il représentait Saturne. Les rois conquérants du moyen empire d'Assyrie lui vouaient un culte particulier.

NINIVE, l'une des formes grecques du nom de NINOUA, que portait l'une des capitales de l'Assyrie. La tradition classique prétend qu'elle le reçut de l'un de ses fondateurs, Ninus. Elle s'élevait sur la rive gauche du Tigre, au confluent de ce fleuve avec la petite rivière du Khousour, et le site en est marqué aujourd'hui par les deux collines de ruines de Koyoundjik et de Nébi-Younous. La déesse Ishtar était sa patronne; mais tous les dieux de l'Assyrie et de la Chaldée finirent par y avoir des sanctuaires célèbres. Bâtie à faible distance des montagnes et rafraîchie pendant la saison chaude par les brises du N. et de l'E., elle fut d'abord la résidence d'été des vicaires, puis des rois d'Assour, et l'on y a retrouvé les souvenirs de Salmanasar Ier, ainsi que ceux de Tiglatphalazar Ier. Lorsque la royauté assyrienne prit définitivement le dessus, au commencement du IXe siècle, elle fut éclipsée un moment par sa voisine, Calach. Elle reprit l'ascendant sous Tiglatphalazar III, puis sous Sargon, et Sennachérib la décora avec magnificence, en augmenta les fortifications et s'y bâtit le palais splendide dont on voit les ruines à Nébi-Younous. Asarhaddon la négligea quelque peu pour Babylone; mais Assourbanabal y installa définitivement sa capitale en 666 et consacra les meilleures années de son long règne à l'embellir; il y installa, entre autres merveilles, une bibliothèque sur briques, dont les débris sont parvenus jusqu'à nous. Elle était alors l'une des cités les plus populeuses et les plus fortes de l'Orient ancien : sa triple enceinte de murs semblait la mettre à l'abri de la destruction. Assiégée une première fois par Cyaxare, vers 633 av. J.-C., elle fut délivrée par l'invasion des Scythes; mais les Mèdes revinrent à la charge vers 610 et ils la prirent en 608, après un long siège. Les Juifs, que l'Assyrie avait opprimés pendant deux siècles, saluèrent de leurs chants la chute de la ville.

Une Ninive nouvelle se reforma, sur les ruines de l'ancienne. Elle vécut obscurément sous la domination des Perses, des Macédoniens, puis des Parthes; à la fin du IIe siècle de l'ère chrétienne, elle tomba sous l'influence de Rome, et elle fut colonie romaine. Sans cesse disputée entre l'empire et les Perses, elle fut conquise définitivement par ces derniers, après la mort de Julien. L'empereur Héraclius y remporta, vers 628, une grande victoire sur les troupes de Khosroès. Elle végéta sous l'autorité des califes. Vers 1100, elle passa pour quelques années sous l'autorité des comtes francs d'Édesse; mais elle fut ressaisie promptement par les sultans turcs de Mossoul. On ne sait quand elle disparut : au commencement du XIXe siècle, elle était détruite entièrement, et personne ne songeait à la chercher sous les misérables villages turcs de Koyoundjik et de Nébi-Younous. La vie ne recommença pour elle qu'à partir de 1818, lorsque Botta, consul de France à Mossoul, entreprit les fouilles qui aboutirent à la découverte du palais de Sargon à Khorsabad. L'Anglais Layard mit à jour les palais de Calach, puis ceux de Ninive même, et, depuis lors, l'Europe savante n'a cessé de travailler à explorer le site de la cité antique.

NINIVITE, personne née à Ninive, ou qui habitait cette ville. — *Les* NINIVITES.

— Personne née à Ninove, en Flandre : *Le grammairien Jean Despautère était appelé absolument le* NINIVITE.

— Adjectiv. Qui appartient à Ninive ou à ses habitants : *L'histoire* NINIVITE.

NINIVITE (Jean le), grammairien. V. DESPAUTÈRE.

NIN-MEI, empereur du Japon, de 834 à 850, le cinquante-quatrième mikado de la dynastie régnante. Sous ce prince, le pays jouit de la paix la plus profonde, et Fou-you-tsougou fut chargé de la rédaction du grand ouvrage historique le *Nihon-ko-ki*.

NIÑO DE GUEVARA (don Juan), peintre espagnol, né à Madrid en 1632, mort à Malaga en 1698. Il fut élève d'Alonso Cano, qui l'associa à ses vastes décorations des Augustins de Cordoue et de Grenade. Cette collaboration dura près de quinze ans et, durant cette phase de sa carrière, Niño exécuta les meilleures créations de son œuvre. En 1676, étant retourné à Malaga, il revint à l'imitation de Rubens. Le tableau qui donne l'idée la plus complète de ce retour à sa première manière est la *Sainte Famille* de la cathédrale de Séville, longtemps attribuée à Rubens. Il peignit, toutefois, des pages originales d'une grande valeur : *le Triomphe de la croix*, dans l'église de la Charité de Malaga; dans la cathédrale de la même ville, un *Saint Michel* et une *Charité*, au milieu de plusieurs personnages du temps. Niño a surtout peint de remarquables portraits, que l'on voit au musée de Madrid; d'autres tableaux de ce maître décorent les églises de Cordoue et de Grenade.

NIÑO (Pedro Alonso), surnommé **el Negro**, navigateur espagnol, né à Mogner en 1468, mort vers 1505. Ce compagnon de Colomb dans son troisième voyage, ayant été autorisé à découvrir de nouveaux pays, à condition de ne pas pénétrer dans ceux déjà visités par Colomb, découvrit les côtes du golfe de Paria et du Venezuela. Accusé à son retour en Espagne d'avoir fraudé le *quint* du roi en dérobant des perles, il mourut en prison.

NINON DE LENCLOS. Biogr. V. LENCLOS.

NINOUS (Jeanne-Thérèse NINOUS, dame DE ROUSSEN, connue sous le pseudonyme de **Pierre**), romancière française, née à Bordeaux en 1815. Elle dirigea avec son second mari, de Roussen, un domaine recevant des enfants assistés à l'île de Porquerolles, et fut incidemment mêlée à un procès fait à des surveillants qui avaient exercé des sévices sur ces enfants (1887). Romancière, elle a publié : *l'Empoisonneuse* (1879); *Cœur de neige* (1880); *le Bâtard* (1881); *la Goualeuse* (1885); *le Secret du fou* (1887); *le Sacrifice de Micheline* (1887); *Cœur brisé* (1888). Elle a dirigé, de 1879 à 1886, le journal illustré « la Famille », et a fait jouer, sous le nom de PAUL D'AIGREMONT, un drame, *Mère et martyre* (1893).

NINOVE (en flam. *Ninoren*), ville de Belgique (Flandre-Orient. [arrond. d'Alost]), sur la Dendre, affluent de l'Escaut; 7.531 hab. Fabriques de dentelles, fil, cordes, gants; tanneries, savonneries, distilleries. Patrie du grammairien Despautère.


Ninox.

NINOX n. m. Genre d'oiseaux rapaces nocturnes, de la tribu des buboninés, comprenant quarante-quatre espèces, répandues de l'Inde au Japon et à la Nouvelle-Zélande. (Ce sont des chouettes grises, ressemblant aux chevêches d'Europe, de taille médiocre.)

NINTOKOU, empereur du Japon, de 311 à 399, le dix-septième de la dynastie régnante. Pour soulager la misère du peuple, il renonça pendant plusieurs années au bénéfice de l'impôt; il fit élever des digues, creuser des canaux, construire des magasins pour les réserves de riz et répandit la sériciculture sur tous les points de l'empire. Peu d'empereurs sont restés aussi populaires.

NINUS, héros fabuleux de la Lydie, descendant d'Hercule et d'une esclave de Jardanos; son fils Agrôn aurait été le fondateur de la dynastie lydienne des Héraclides.

NINUS, nom que la tradition grecque donnait au fondateur de Ninive et du premier empire assyrien. Il vécut, d'après cette tradition, l'an 2000 av. J.-C., soumit le bassin entier du Tigre et de l'Euphrate, la Syrie, l'Égypte, l'Arménie, la Médie, la Bactriane. Selon une variante de la tradition, ce serait au siège de Bactres qu'il aurait connu la Syrienne Sémiramis, femme d'un de ses officiers, et qu'il l'aurait épousée. Elle prit sur lui un empire extrême, dont elle profita pour s'emparer de la royauté; elle finit par le supprimer, les uns disent par le poignard, les autres par le poison, et elle demeura seule maîtresse de l'empire. (V. SÉMIRAMIS.) On attribue parfois le nom de Ninus à Ninyas, qui devient alors Ninus II.

NINYAS, fils de Ninus et de Sémiramis, d'après la tradition grecque. Il fit assassiner sa mère, et régna dans le faste et la mollesse. Les Grecs ont pris ce qui le concerne dans les traditions populaires de l'époque persane.

NIÔ, n. m. Dieu inférieur, ou plutôt génie du bouddhisme japonais, à qui est confiée la garde des temples.

— ENCYCL. On donne aux *nô* une figure rébarbative, aux yeux flamboyants de colère, un corps rouge, avec des muscles saillants d'athlète. D'après la croyance populaire, ils se chargent volontiers de faire parvenir aux bouddhas les requêtes que les fidèles leur confient sous forme de boulettes de papier mâché.

NIO. Géogr. V. IOS.

NIOBATE n. m. Sel dérivant de l'acide niobique.

NIOBÉ (nom mythol.) n. f. Planète télescopique, n° 71, découverte en 1861, par Luther.

NIOBÉ. Myth. gr. Reine légendaire de Phrygie, femme d'Amphion. On faisait d'elle tantôt une fille de Tantale et petite-fille d'Atlas, tantôt une fille de Pélops et de Taygète, tantôt une fille de Phoronée et de Laodice. Elle avait épousé Amphion. Trop fière de sa grande fécondité, elle et l'insolence de se comparer à la déesse Latone et de se vanter de lui être supérieure, parce que celle-ci n'avait eu que deux enfants, Apollon et Artémis. La déesse,

irritée, chargea de sa vengeance ses enfants eux-mêmes. Apollon et Artémis tuèrent à coups de flèches tous les enfants de Niobé, sur le mont Sipyle. Les Niobides étaient au nombre de douze, suivant Homère ; de quatorze, suivant Euripide, et de vingt, suivant Mimnerme et Pindare. Voici les noms des fils, suivant Apollodore : Sipyle, Agénor, Phœdime, Ismène, Minytos, Tantale, Damasichthon. Les filles s'appelaient : Ethosée, Cléodoxe, Astyoché, Phtie, Pélopie, Astycratie, Ogygie. La douleur de Niobé fut si grande, que Zeus, exauçant ses vœux, la changea en rocher, sur le Sipyle de Phrygie. Un auteur du Ier siècle av. notre ère, Parthénios de Nicée, dans ses *Souffrances d'amour*, raconte tout autrement cette tragique aventure. Mais l'autre légende a été beaucoup plus populaire. Pendant toute l'antiquité, on a montré, et aujourd'hui encore on visite, sur le mont Sipyle, le *rocher de Niobé*, qui de loin ressemble vaguement à une femme en pleurs. Les malheurs de Niobé ont inspiré une foule de poètes et d'artistes : vers d'Homère, tragédies perdues d'Eschyle, de Sophocle, et peut-être d'Euripide ; recits de Callimaque, d'Apollodore, d'Ovide, etc.



Niobé et sa fille (groupe antique au musée des Offices).

NIOBIDE. Mythol. gr. Fils ou fille de Niobé. V. NIOBÉ.

NIOBITE n. f. Minér. Syn. de BAIÉRINE.

NIOBIFÈRE (de *niobium*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Se dit d'un composé renfermant du niobium : *Minerai* NIOBIFÈRE.

NIOBIQUE (*bik'*) adj. Chim. ‖ *Anhydride niobique* et *Acide niobique*, Composés du niobium. V. NIOBIUM.

NIOBIUM (*bi-om'*) n. m. Corps simple métallique, ayant pour symbole Nb.

— ENCYCL. Le *niobium* a été signalé pour la première fois dans la colombite par Hatchett (1801) et appelé *colombium* ; il existe aussi dans la tantalite, la samarskite, la fergusonite, l'yttrotantalite, etc. Il est constamment associé avec le tantale dans ses minerais, et les acides niobique et tantalique ont des analogies si nombreuses qu'on les a longtemps confondus. De plus, l'étude de ces composés a encore été compliquée par la présence, dans les mêmes minéraux, des acides titanique et tungstique, de la zircone, de la cérite, de la thorine, de l'yttria, dont la séparation est difficile, ce qui a conduit certains chimistes à signaler la présence, dans les minerais niobifères et tantalifères, de métaux tels que le *dianium*, l'*ilménium*, d'existence très douteuse.

H. Rose distingua le premier les composés du niobium de ceux du tantale, mais il a décrit des composés *hyponiobiques* et des composés *niobiques*, correspondant à des degrés d'oxydation différents et présentant cette particularité qu'il est impossible de passer de la première série à la seconde par oxydation.

Marignac trouva plus tard d'excellents procédés de séparation du niobium et du tantale, et, en même temps que Blomstrand, expliqua les singularités signalées par Rose ; le chlorure hyponiobique de Rose est un oxychlorure niobique ; son acide hyponiobique est le véritable acide niobique et son acide niobique est un mélange d'acides niobique et tantalique.

Attaque des minerais niobifères. Elle se fait facilement en chauffant le minéral avec du bisulfate potassique et reprenant la masse par l'eau et l'acide chlorhydrique ; le résidu insoluble est formé par les acides niobique et tantalique ; Marignac sépare ensuite ces deux acides en se basant sur la différence de solubilité du fluotantalate et du fluoxyniobate de potassium.

Niobium métallique. Rose, en réduisant par le sodium le fluoxyniobate de potassium, obtint une poudre noire, qu'il regardait comme du niobium, mais qui est un oxyde NbO. En remplaçant le fluoxyniobate par le fluoniobate, Marignac ne put obtenir qu'un hydrure NbH ; la réduction par l'aluminium ne donne qu'un alliage des deux métaux ; la réduction par un mélange de zinc et de sodium, l'électrolyse du fluoniobate ne réussissent pas mieux.

C'est Roscoe qui réussit à préparer le niobium en réduisant le chlorure par l'hydrogène avec les mêmes précautions, pour éviter la présence de la vapeur d'eau et de l'air, que dans la préparation du vanadium.

Métal gris d'acier ; densité, 7 ; brûle dans l'air en donnant l'anhydride Nb^2O^5 ; inattaquable par l'acide chlorhydrique, l'acide azotique, l'eau régale ; attaqué par l'acide sulfurique concentré ; brûle dans un courant de chlore en donnant le pentachlorure $NbCl^5$.

Composés. On connait un protoxyde NbO, un bioxyde NbO^2, un oxyde intermédiaire Nb^2O^3 ; mais le plus important est l'anhydride niobique Nb^2O^5. Ce dernier s'obtient impur en traitant les minerais niobifères par le bisulfate potassique. On peut encore traiter le fluoxyniobate de potassium par par l'acide sulfurique, puis reprendre par un grand excès d'eau et faire bouillir ; l'anhydride se précipite. Sous l'action de la chaleur, il devient jaune et reprend sa couleur blanche par refroidissement. S'il n'a pas été trop calciné, il est soluble dans l'acide sulfurique et dans les solutions alcalines ; sinon il ne se dissout que dans les alcalis fondus. L'hydrogène le réduit au rouge vif en donnant le bioxyde NbO^2. Le chlore, le brome et l'iode sont sans action.

L'acide niobique pur s'obtient en décomposant l'oxychlorure $NbOCl^3$ par l'eau.

Les niobates ne s'obtiennent pas avec une composition bien définie par voie humide. A. Joly en a obtenu un certain nombre à l'état cristallisé, par voie sèche, en chauffant l'anhydride niobique avec un chlorure ou un fluorure anhydre ; ils se rapportent à quatre types : MO,Nb^2O^5 ; $2MO,Nb^2O^5$; $3MO,Nb^2O^5$; $4MO,Nb^2O^5$. Les niobates alcalins sont seuls solubles.

Les composés sulfurés se forment difficilement et sont mal connus.

On connait deux chlorures : $NbCl^3$ et $NbCl^5$; il existe aussi un oxychlorure $NbOCl^3$ (chlorure hyponiobique de Rose). Le pentachlorure et l'oxychlorure prennent naissance en même temps par l'action du chlore au rouge vif sur un mélange d'anhydride Nb^2O^5 et de charbon ; on les sépare par différence de volatilité. Le pentachlorure reduit par l'hydrogène donne le niobium ; décomposé par l'eau, il donne l'acide niobique. L'oxychlorure décomposé par l'eau donne le même acide.

L'acide fluorhydrique dissout facilement à froid l'acide niobique, mais l'évaporation ne donne pas de fluorure cristallisé ; en présence des fluorures alcalins, la solution fluorhydrique donne des fluosels nombreux étudiés par Marignac ; si l'on fait cristalliser sans excès d'acide fluorhydrique, on obtient des *fluoxyniobates* contenant un oxyfluorure $NbOF^3$, isolé par Joly ; un des nombreux fluoxyniobates de potassium : $NbOF^3$, 2KF a une grande importance, car il a permis à Marignac d'isoler le niobium du tantale et de fixer les formules des composés de ces métaux. Les fluoxyniobates dissous dans un excès d'acide fluorhydrique donnent des *fluoniobates* cristallisés.

Par l'action de l'ammoniaque soit sur le pentachlorure, soit sur l'anhydride Nb^2O^5 on obtient un composé azoté dont la formule s'approche de Nb^3Az^5. Quand on réduit l'anhydride Nb^2O^5 par le charbon en présence d'un carbonate alcalin, on obtient des produits mixtes contenant de l'azote et du charbon, l'azote provenant de l'air qui a traversé les parois du creuset ; d'après Joly, ce sont des mélanges de l'azoture Nb^3Az^5 et du carbure Nb^2C^2.

NIOBOLI. Géogr. V. INGNOLI.

NIOBRARA, rivière du centre des Etats-Unis. Elle part des monts du Wyoming, court vers l'E., en Nebraska, dans une région sèche, s'enfonit dans un cañon et atteint la rive droite du Missouri. Cours 650 kilom.

NIOCOLO ou **NIOKOLO**, prov. du Sénégal, sur la rive gauche de la Gambie supérieure. Environ 7.500 hab. Mandingues cultivateurs et Peulhs pasteurs. Fait partie du cercle de la Haute-Gambie, dont le chef-lieu est *Badi*.

NIO-HATCHI n. m. pl. Grandes cymbales de cuivre employées au Japon, surtout par la secte djâdo, pour les enterrements et les cérémonies funèbres commémoratives.

NIOLE ou **NIOLLE** n. m. Arg. Chapeau ; chapeau d'occasion. ‖ Individu nul. (V. GNOLE.) ‖ Objet sans valeur.

NIOLEUR (rad. *niole*) n. m. Arg. Chapelier en vieux. ‖ Marchand de vieux habits, d'objets sans valeur.

NIOLO, région de la Corse centrale, sur le cours supérieur du Golo. Forêts, pâturages, quelques cultures sur un sol maigre, beaucoup de chèvres. Les *Niolains* sont les plus grands des Corses, et il y a chez eux de véritables géants ; nulle part ne se sont aussi bien conservées les vieilles mœurs de l'île.

NION (François, comte DE), littérateur français, né à Pierrefonds (Oise) en 1854. Secrétaire d'ambassade, il quitta la diplomatie pour les lettres, collabora à la « Nouvelle Revue », à l' « Echo de Paris », etc., et fut rédacteur en chef de la « Revue indépendante ». Ecrivain vigoureux, original, il apporte dans son style une grande recherche d'expression. On lui doit des romans et des recueils de nouvelles : *L'Ursure* (1888) ; *la Peur de la mort* (1891) ; *l'Obex* (1894) ; *l'An rouge* (1897) ; *les Facades* (1897) ; *l'Amoureuse de Mozart* (1899) ; *les Derniers Trianons* (1900) ; *les Histoires risquées des dames de Moncontour* (1900) ; *la Morte irritée* (1901) ; *les Maîtresses d'une heure* (1901) ; etc.

NIORO, chef-lieu du cercle du Soudan français (Sahel). Ancienne capitale du Kaarta, Nioro fit partie de l'empire d'Ahmadou. Prise par le lieutenant-colonel français Archinard le 1er janvier 1891. Le cercle a environ 100.000 hab. de race bambara, agriculteurs et pasteurs.

NIORT, chef-lieu du dép. des Deux-Sèvres, à 411 kilom. de Paris, sur la Sèvre Niortaise ; 23.897 hab. Tribunaux de première instance et de commerce. Lycées de garçons et de filles. Eglise consistoriale réformée. (*Niortais, aises.*) Ch. de f. Etat.

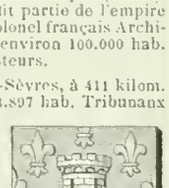

Armes de Niort.

La peausserie, la chamoiserie, les tanneries, les fabriques de gants et de chaussures tiennent le premier rang dans les industries de Niort. La minoterie est importante, ainsi que les pépinières. Le commerce a pour objet les vins, eaux-de-vie, grains, bois et cuirs.

Les édifices principaux de Niort sont : Notre-Dame, édifice ogival des XVe et XVIe siècles ; Saint-André, Saint-Hilaire, de style romaa ; l'ancien hôtel de ville élevé au XVIe siècle par Berthomé et dont le beffroi (XVIIe s.) renferme le musée ; un donjon, reste du château fort des comtes de Poitou ; l'hôtel d'Estissac (XVIe s.), la maison de Candie (XVe et XVIe s.) où une tradition erronée fait naitre Mme de Maintenon ; l'ancien hôtel Chabot, devenu palais de justice. Patrie de Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, d'Isaac de Beausobre, de Foatanes. — L'arrondissement a 10 cant., 92 comm. et 107.339 hab. Le 1er canton a 8 comm. et 15.233 hab. Le 2e canton a 6 comm. et 21.572 hab.

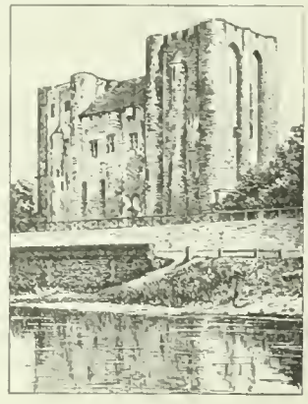

Donjon de Niort.

— *Aller à* ou *Prendre le chemin de Niort*. Arg. Nier. Se dit en jouant sur la ressemblance des mots *nier* et *Niort*. ‖ *Envoyer quelqu'un à Niort*, Nier ce qu'il dit.

— *Histoire*. Niort, bâtie au VIe siècle, sur l'emplacement laissé par la mer quand elle se retira des marais du Poitou, devint rapidement importante, mais fut pillée par les Normands. En 1155, Henri II, époux d'Eléonore d'Aquitaine, construisit le château. Louis VIII la prit en 1226, mais elle retourna à l'Angleterre, et le traité de Brétigny confirma cette cession. Du Guesclin la reprit aux Anglais. Calviniste dès 1557, elle eut beaucoup à souffrir des guerres de religion et de la révocation de l'edit de Nantes.

NIORT, comm. de la Mayenne, arrond. et à 19 kilom. de Mayenne, au-dessus du ruisseau de Lassay, affluent gauche et non loin de la Mayenne ; 1.048 hab. Source ferrugineuse froide.

NIOU-TCHOUANG ou **YING-TSÉ**, ville de l'empire chinois Mandchourie (prov. de Liao-Toung ou de Chung-King), à l'embouchure du Liao ho dans le golfe de Liao-toung ; 45.000 hab. Le vrai nom de cette ville est Ying-Tsé. Niou-Tchouang étant celui d'une autre ville, jadis située à l'embouchure du fleuve ; mais le traité qui a ouvert Yingtsé au commerce étranger, en 1860, a donné au nouveau port le nom de l'ancien. Le commerce se fait surtout avec les ports chinois, le Japon et Hong-Kong. En 1895, occupation militaire temporaire du Japon. En 1898, arrivée des troupes russes pour protéger les travaux du chemin de fer de Port-Arthur ; le pays est aujourd'hui sous la domination virtuelle des Russes.

NIOX (Gustave-Léon), officier et écrivain français, né à Provins en 1840. A sa sortie de Saint-Cyr, en 1858, il passa par l'Ecole d'application d'état-major. Il fit la campagne du Mexique de 1862 à 1865 et celle de France, à l'armée de Metz, en 1870. En 1871, il entra au ministère de la guerre (section historique). En 1875, il fut nommé professeur à l'Ecole d'état-major, puis, en 1876, à l'Ecole supérieure de guerre ; il fut aussi chargé d'un cours à l'Ecole des sciences politiques, où il professa jusqu'en 1893. Le capitaine Niox fut de ceux qui, après 1870, contribuèrent le plus à répandre, dans tous les degrés de l'enseignement, l'étude de la géographie. Commandant en 1879, colonel en 1888, général de brigade en 1893 et de division en 1899, il n'a jamais cessé son œuvre de propagande géographique. On lui doit des ouvrages estimés : *Expédition du Mexique 1861-1867* (1874 ; *Géographie militaire* (1877-1887, 8 vol.), son œuvre capitale ; *l'Algérie, géographie physique* (1884), et deuxième édition sous le titre, *Algérie et Tunisie* (1890) ; *la Guerre de 1870*, simple récit (1896) ; etc. Il a publié, en 1889, un *Petit atlas de géographie générale* et, en 1891, un *Atlas de géographie générale*.

NIPA n. m. Genre de palmiers, type de la famille des *nipacées*.

— ENCYCL. Les *nipa* appartiennent au groupe des arécées. Le *nipa fruticans* habite les estuaires des fleuves de l'Asie tropicale, des Philippines, de la Nouvelle-Guinée et du nord de l'Australie. On retire de son régime une liqueur alcoolique, et ses fruits peuvent être mangés crus ou confits.

NIPACÉ, ÉE (*sé*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *nipa*.

— n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre *nipa*. — *Une* NIPACÉE.

— ENCYCL. La famille des *nipacées* renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles grandes, pennées, groupées au sommet du stipe. Les fleurs sont monoïques et réunies en régime ; les fleurs mâles occupent la circonférence.

NIPHAL n. m. Gramm. Forme des verbes hébreux, dont le sens est ordinairement passif, quelquefois réfléchi ou neutre.

— Adjectiv. : *La forme* NIPHAL.

NIPHARGUS (*guss*) n. m. Genre de crustacés amphipodes, du sous-ordre des crevettines, comprenant quelques espèces européennes, dont le type est le *niphargus puteanus*, qui vit dans l'eau des puits.

NIPHOBOLE n. m. Bot. Genre de fougères, tribu des polypodiacées, comprenant des herbes à fronde simple, coriace, à nervures saillantes, entre lesquelles se trouvent les sores. (On en connait vingt-cinq espèces, des régions tropicales.)

NIPHON. Géogr. V. NIPPON.

NIPHONE n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant quelques espèces répandues dans les régions chaudes de l'ancien monde, et une seule propre à l'Europe. Les niphones (*niphona*) sont des laminés de taille médiocre, à livrée rousse ou grise, très pubescente, variée de blanc et de brun.)



Niphone (gr. nat.).

NIPHUS. Biogr. V. NIFO.

NIPISSING, lac du Dominion canadien (Ontario), entre la rivière Ottawa et le lac Huron. Long de 75 kilom. sur 25 à 30 de large, il s'écoule vers le lac Huron par la rivière Française. Il donne son nom à un comté du « Nouvel-Ontario », vaste de 80.119 kilom. carr., peuplé de 40.000 hab., avec majorité de Canadiens français.

NIPOUR, l'une des villes antiques de la Chaldée, près du Shatt-en-Nil, au voisinage des marais d'Affedj. Son dieu principal était Bel. Les plus anciens rois connus de la Chaldée, Sargon Ier, Naramsin, Alousharshidb, y bâtirent des monuments, dès la première moitié du quatrième millénaire avant notre ère ; vers les débuts du troisième millénaire, elle fut incorporée au royaume d'Ourou. Elle tomba plus tard dans la dépendance de Babylone. Au commencement du VIIe siècle av. J.-C., en 693, elle fut le théâtre d'une bataille sanglante, où Nergaloushezib défit les généraux du roi d'Assyrie Sennachérib. Elle disparut à l'époque romaine.

NIPPE n. f. Objet d'habillement, de parure. (Se dit surtout au plur. : *Avoir de bonnes* NIPPES.) ‖ Pop. Vieux vêtements, linge vieux et usé : *N'avoir que des* NIPPES.

— SYN. **Nippes, hardes.**

NIPPER v. a. Fournir de nippes : NIPPER *ses enfants*. *Se nipper*, v. pr. S'approvisionner de nippes.

NIPPIS (*ni-piss*) n. m. Toile des Philippines et de Madagascar, que l'on fabrique avec du fil extrait du cœur des balisiers et des bananiers.

NIPPOLD Fréderic-Guillaume François, historien allemand, né à Emmerich en 1838. Il fut professeur de théologie à Heidelberg et à Bonn, en 1883 à Iena. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Manuel d'histoire de l'Eglise moderne* (1880); *l'Eglise des vieux-catholiques de l'archevêché d'Utrecht* 1872); *l'Eglise catholique romaine dans le royaume des Pays-Bas* (1877 : *la Théorie de la séparation de l'Eglise et de l'Etat* (1881); *l'Ecole théologique dans ses rapports avec l'Eglise évangélique* (1893); *l'Evolution de la vie de Jésus d'après le texte des trois premiers évangiles* 1895); *les Ecrivains jésuites de l'Allemagne contemporaine* (1895); etc.

NIPPON (littéralem. *Soleil levant*), terme par lequel les Japonais désignent le Japon tout entier et non pas seulement, la principale des îles de l'empire japonais. Plus communément encore, ils se servent de l'expression *Dai Nippon* (Grand Japon). V. JAPON.

NIPPON, île principale de l'archipel du Japon, dans le Pacifique, séparée, à l'O., du continent d'Asie par le détroit de Corée; au N., de l'île d'Yéso, par le détroit de Tsougar; au S., des îles de Sikok et de Kiousiou, par le Seto-Ontsi ou mer Intérieure. Longueur, du N.-E. au S.-O., à peu près 1.400 kilom.; largeur variant entre 100 et 410 kilom.; développement des côtes 6.060 kilom.; superf. 226.559 kilom. carr.; pop. 33.327.135 hab. Terre très montagneuse, ayant à son orient des profondeurs de mer de plus de 8.000 mètres. Parmi ses cimes, dont beaucoup de cônes volcaniques, domine le Fouzi-Yama (3.750 m.); dans ce pays riche en torrents, courant à des bains profondément avancées dans les terres, la plaine n'occupe pas plus du huitième de l'aire totale. Climat plus froid de 4° que celui de l'Europe, à latitudes égales; longues neiges dans la haute montagne, pluies abondantes, et, grâce aux ondées estivales, « flore étonnamment riche »; culture intense du riz; l'évaporation des rizières augmente encore l'humidité du climat. Nippon est le cœur de l' « empire du Soleil-Levant ».

NIPTUS (*ptuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, comprenant une vingtaine d'espèces répandues dans l'hémisphère boréal et dont une douzaine habitent l'Europe.


Niptus (gr. 2 fois).

— ENCYCL. Les *niptus* sont courts et semi-globuleux, à petit corselet rond. Ils vivent dans les matières végétales desséchées, dans les herbiers, les produits pharmaceutiques, comme le *niptus hololeucus*, importé en France avec les réglisses.

NIQUE (*nik'* — de l'allem. *niken*, cligner de l'œil, hocher la tête) n. f. Geste par lequel on hoche la tête en signe de bravade, de mépris, de moquerie. N'est usité que dans la locution *Faire la nique à*); *Un vrai philosophe* FAIT LA NIQUE *à la fortune et aux richesses.*

— Arg. Syn. de NIB.

— Métrol. anc. Petite monnaie de billon de peu de valeur, sous Charles VI et sous Charles VIII. || On l'appelait aussi NIQUET.

— Superst. *La mère Nique*, Sorte de démon, en Normandie.

— PROV. : Les malades en *ique* font au médecin la nique, Les médecins ne peuvent guérir les asthmatiques, les pulmoniques, les paralytiques, etc.

NIQUEDOUILLE n. m. Ling. V. NIGUEDOUILLE.

NIQUÉE (GLOIRE DE), pompe extraordinaire, par allusion à Niquee, héroïne de l'*Amadis des Gaules*, que la fée Zirphée plaça sur un trône magnifique, où elle l'enchanta pour la soustraire à l'amour incestueux de son frère Anastarax. V. GLOIRE.

NIQUER (*ké*) n. m. Au jeu de dés, Gagner du premier coup en amenant le point désigné d'avance.

NIQUET (*ké* — n. m. Métrol. anc. V. NIQUE.

— Par ext. Chose de peu de valeur. (Vieux.)

NIQUETAGE (*ke-taj'* n. m. Action de niqueter un cheval.

NIQUETER (*ke* — rad. *nique*) v. a. V. ANGLAISER.

NIQUIRAS, Indiens du Nicaragua, qui appartiennent à la famille aztèque ou mexicaine. (Leur langue est un dialecte du *nahuatl* mexicain moderne.)

NIRÉE, Myth. gr. Roi légendaire de l'île de Naxos, fils de Charops et d'Aglaé. Il prit part à la guerre de Troie. Il était surtout célèbre par sa beauté. On le considérait comme le plus beau des Grecs, après Achille.

NIRGUA, NIRUA de Collado ou **NUEVA JERES**, ville du Venezuela, au pied des montagnes de Valencia, sur un affluent du rio Portuguesa; 8.000 hab.

NIRIS. Géogr. V. BAKHTIÉCAN.

NIRVÂNA n. m. But final, objectif suprême du dévot bouddhiste.

— ENCYCL. Ce terme, qui signifie littéralement « extinction » ou « sortie », est de toute la terminologie du bouddhisme, celui qui a donné lieu aux controverses les plus ardentes et d'autant plus interminables que le Bouddha lui-même n'a jamais défini ce qu'il entendait par le *nirvâna*, cette récompense suprême promise à ses fidèles. Les Européens lui donnent habituellement le nom de *paradis*, expression qui correspond peut-être à nos conceptions traditionnelles de la vie future, mais qui est radicalement fausse au point de vue bouddhique, car le nirvâna n'est pas un lieu, mais l'état de béatitude du saint parfait. Le terme de « nirvâna » n'appartient pas en propre au bouddhisme; il l'a emprunté au brahmanisme, où il est synonyme d'*apavarga*, de *nirriti*, de *mokcha* ou de *moukti*, délivrance finale de la métempsycose par l'absorption de l'âme universelle; seulement, le bouddhisme, qui n'admet pas la conception védanta de l'âme universelle, se refuse également à admettre la théorie de l'absorption.

NISÆA ou **PARTHAMISA**, auj **Nisa**, ville de la Perse ou Parthiène (Khoraçan), près de la rivière Orxa. Lieu de sépulture des rois parthes. Jadis très florissante, la plus peuplée et la plus commerçante de la région, Nisæa fut prise et détruite par Alexandre et ne se releva de ses ruines que pour être saccagée de nouveau par les Tatars au XIIe siècle. Elle ne retrouva jamais son importance.

NISAÈTE n. m. Genre d'oiseaux rapaces, du groupe des aigles, comprenant quatre espèces, des régions chaudes de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les *nisaètes* sont voisins des archibuses ou buses pattues. Deux espèces représentent le genre en Europe : le nisaète Bonelli ou aigle Bonelli (*eutolmaetus fasciatus*), répandu dans la région circaméditerranéenne et en Asie jusque dans l'Inde et l'*eutolmaetus pennatus*, encore plus répandu.

NISAN n. m. Le septième mois de l'année civile des Hébreux et le premier de leur année sacrée. (Il correspond à une partie de nos mois de mars et d'avril.)

NISARD (Jean-Marie-Napoléon-*Désiré*), critique français, né à Châtillon-sur-Seine en 1806, mort à San Remo en 1888. Il fut d'abord journaliste, collabora au « Journal des Débats », puis au « National », où il écrivit des articles d'un républicanisme fougueux. Il se rallia au gouvernement de Louis-Philippe, et servit plus tard l'Empire, qui le fit inspecteur général de l'enseignement, professeur d'éloquence française à la Sorbonne, directeur de l'Ecole normale supérieure. Il avait été élu de l'Académie française, en 1850. Ses principaux ouvrages sont : *Etudes sur les poètes latins de la décadence* 1834), ouvrage dans lequel, à travers Stace et Lucain, c'est aux romantiques qu'il fait la guerre; *Etudes d'histoire et de littérature* (1859-1861); *les Quatre grands historiens latins* (1877); *Renaissance et Réforme* (1877); enfin et surtout, une *Histoire de la littérature française* (1844-1861), qui est sans conteste son meilleur titre. Par cette dernière œuvre, Nisard a marqué sa place entre les critiques du XIXe siècle. C'est le dogmatisme classique qu'il y professe, sans rien admettre de ce relativisme qui, avec Villemain et Sainte-Beuve, avait renouvelé l'histoire littéraire. Il s'est fait un idéal de l'esprit humain dans les livres; il s'en est fait un du génie particulier de la France, un autre de sa langue : en regard de ce triple idéal, il met chaque auteur et chaque livre, jugeant comme bon ce qui s'en rapproche, et comme mauvais ce qui s'en éloigne. Cette méthode abstraite et toute géométrique, Nisard l'applique avec une rectitude magistrale. Mais, à vrai dire, ce n'est pas une histoire de la littérature française qu'il fait; il institue une théorie de l'esprit français, qui est à ses yeux le type par excellence de la raison humaine. Et cet esprit français, il l'immobilise d'ailleurs et le rétrécit, lui refuse toute diversité, toute liberté, toute faculté de modification et de renouvellement, l'enferme dans la période strictement classique de l'histoire de la France, dans les cinquante ans qui s'écoulent depuis la fondation de l'Académie jusqu'à la fin du « grand siècle », ne voulant voir dans les œuvres précédentes qu'une préparation et dans les suivantes qu'une décadence. On doit rendre hommage à ce que sa conception a de vigoureux, mais non sans regretter ce qu'elle a d'étroit et d'exclusif. Il entreprit, avec plusieurs collaborateurs, une édition des classiques latins qui porte son nom, dans laquelle la traduction française figure au-dessous du texte.


Nisard.

NISARD (Marie-Léonard-*Charles*), littérateur français, frère du précédent, né à Châtillon-sur-Seine en 1808, mort à Paris en 1889. Après avoir occupé quelques postes administratifs, il fut attaché en 1852 à la commission du colportage, et élu membre libre de l'Académie des inscriptions en 1876. Outre des articles publiés dans des revues et de nombreuses traductions du latin, on lui doit plusieurs ouvrages d'érudition. Nous citerons de lui : *le Triumvirat littéraire au XVIe siècle* (1852), sur Scaliger, Lipse et Casaubon; *les Ennemis de Voltaire* (1853); *Histoire des livres populaires depuis le XVe siècle jusqu'en 1852* (1854); *les Gladiateurs de la république des lettres au XVe, au XVIe et au XVIIe siècle* (1860); *la Muse pariétaire et la Muse foraine* ou *Chansons des rues depuis quinze ans* (1863); *Des chansons populaires chez les anciens et chez les Français* (1866); *Etude sur le langage populaire de Paris et de la banlieue* (1872). On lui doit encore une traduction française, les *Mémoires de Huet, évêque d'Avranches* (1853), et une édition annotée des *Mémoires du Père Garasse* (1861); *Correspondance inédite du comte de Caylus avec le P. Paciandi, théatin* (1877); *Guillaume du Tillot* (1879); une édition des *Œuvres complètes d'Ausone, S. Apollinaire et V. Fortunatus* (1887); etc.

NISARD (Jean-Marie-Nicolas-Auguste), humaniste français, frère des précédents, né à Châtillon-sur-Seine en 1809, mort à Paris en 1892. Docteur ès lettres, il s'adonna à l'enseignement, puis devint recteur de l'académie de Grenoble (1854), inspecteur d'académie (1857-1872), et professeur d'éloquence latine à l'université catholique de Paris (1875), où il fut doyen. Outre des traductions, on lui doit : *Examen des poétiques d'Aristote, d'Horace et de Boileau* (1847); *le Libre retour à la foi* (1853); *la Maison et l'Eglise* (1884); etc.

NISARD (abbé Théodule-Eléazar-Xavier TONF, dit **Théodore**), musicographe, né à Quaregnon, près Mons, en 1812, mort à Paris en 1887. Entré dans les ordres, il devint, en 1839, directeur du lycée d'Enghien, puis, en 1842, maître de chapelle et organiste de l'église Saint-Germain, à Paris, fonction qu'il quitta pour se livrer à des travaux sur la théorie et l'histoire de la musique. Il a publié, sous le pseudonyme de NORMAND : *Manuel des organistes de la campagne* (1840), et *le Bon Ménestrel* (1840), et, sous le pseudonyme de *Théodore* NISARD, sous lequel il est surtout connu, plusieurs ouvrages, entre autres : *le Plain-Chant parisien* (1846); *Etudes sur les anciennes notations musicales de l'Europe* 1847); *Dictionnaire liturgique, historique et pratique du plain-chant* (1851), avec d'Ortigue; *Etudes sur la restauration du plain-chant grégorien* (1856); *Méthode populaire de plain-chant* (1857; *les Vrais Principes de l'accompagnement du plain-chant sur l'orgue* 1860), etc. Il a écrit son propre panégyrique, sous le titre de *Monographie littéraire et musicale de Th. Nisard*, par Th. Normand (1864).

NISCEMI, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Caltanisetta]; 12.110 hab.

NISCH. Géogr. V. NICH.

NISCHAPOUR Géogr. V. NICHAPOUR.

NISCIF (*ni-sif'*) n. m. Métrol. Monnaie d'or turque, valant 4 fr. 36 c. || On dit aussi NISFIE et NISFIE n. f.

NISCO (*sko*) n. m. Arg. Rien, zéro. || *Nisco braisicoto*, Pas du *braise*, pas d'argent. (On dit aussi NIX.)

NISE n. f. Techn. Syn. de NIFE.

NISF-KADDAH n. m. Mesure de capacité égyptienne, qui équivaut à un demi-kaddah, soit 0lit,9556.

NISHIOU n. m. Monnaie du Japon, d'or ou d'argent, de forme carrée, dont la valeur est de 1 fr. 20 c. environ.

NISI n. m. Bot. V. GINSENG.

NISI (mot lat. signif. *si ce n'est, sinon*) n. m. || Dr. can. *Lettres ou Obligation de nisi*, Espèce de dédit par lequel on s'engageait à subir des peines, stipulées d'avance, si l'on ne remplissait pas certaines conditions.

NISI, NIZION ou **MESSÈNE**, ville de la Grèce mérid. (prov. de Messénie), ch.-l. de l'arrond. de Messène, sur la Pirnatza, près de son embouchure dans le golfe de Coron; 5.395 hab. Les Français occupèrent Nisi, en 1828.

NISIBIN ou **NACIBIN**, ville de la Turquie d'Asie (Kurdistan mérid. prov. de Diarbékir), sur le Djakhdjaka, sous-affluent de l'Euphrate par le Khabour, sur les pentes du djebel Toûr; 10.000 hab. L'antique *Nisibis* n'est plus aujourd'hui qu'une pauvre bourgade, sur la route de Mardin à Mossoul. Elle fut résidence de Tigrane, citadelle romaine contre les Parthes, siège de l'évêché de saint Jacques. Aux Turcs depuis 1514.

NISIDA (anc. *Nésis*), île du roy. d'Italie, dans le golfe de Naples, à 4 kilom. S.-E. de Pouzzoles; 2.000 hab. Port avec lazaret, pour la quarantaine des vaisseaux qui vont à Naples. Elle produit des fruits et du vin. Dans le moyen âge, elle fut nommée « île du Saint-Sauveur ».

NISONIADES (*dèss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, de la famille des hespéridés, comprenant une cinquantaine d'espèces, répandues sur tout le globe et dont quelques-unes habitent l'Europe.


Nisoniades (gr. nat.).

— ENCYCL. Les *nisoniades* ou *thanaos* sont des papillons trapus, représentés dans nos pays par une espèce (*nisoniades Tages*) qui s'étend jusque dans le nord de l'Asie, et qui est commune d'avril à juillet. Sa chenille vit, au printemps et à l'automne, sur le lotier et le chardon volant.

NISOS. Myth. gr. Roi légendaire de Mégare; héros éponyme de Nisæa, le port de Mégare. Il était fils d'Arès ou de Pandion et frère d'Egée. Il avait une fille nommée Scylla. Minos, assiégeant Mégare, se fit aimer de Scylla, qui trahit son père et livra la ville. On contait que Nisos avait, parmi ses cheveux blancs, un cheveu couleur de pourpre, auquel était attaché le salut de la cité; sa fille coupa secrètement ce cheveu, qui décida de la ruine des Mégariens. Minos, vainqueur, chassa Scylla, qui se précipita ou fut précipitée à la mer, et qui donna son nom au promontoire de Scyllæon. Suivant Ovide, Scylla fut changée en alouette ou en poisson, et Nisos en épervier.

NISROGH, nom d'une divinité adorée par les habitants de Ninive, et devant l'image de laquelle Sennachérib priait, lorsqu'il fut assassiné par deux de ses fils, en 681 av. J.-C. Elle ne nous est connue que par les passages de la Bible qui racontent le fait (II. *Rois*, XIX, 36-37, et *Isaïe*, XXXVII, 37-38), et l'on s'est demandé si le nom n'a pas été défiguré par l'un des copistes hébraïques, s'il ne faut pas lire Nouskou. V. ce nom.

NISSA. Géogr. V. NICH.

NISSAN, comm. de l'Hérault, arrond. et à 10 kilom. de Béziers; 2.855 hab. Ch. de f. Midi. Carrières de pierres, fours à chaux, moulins, fabriques d'eaux-de-vie et de tartre. Ruines romaines, sur la montagne d'Enserune.

NISSEL (Franz), auteur dramatique autrichien, né à Vienne en 1831, mort à Gleichenberg en 1893. Doué d'une vive imagination, il écrivit des pièces qui eurent un grand succès : *un Bienfaiteur; Henri le Lion; Persée de Macédoine; Didon; les Jacobites; Agnès de Méranie; la Magicienne*; puis il tomba dans une profonde mélancolie et vécut dans la retraite. On a de lui de curieux *Mémoires* (1894).

NISSOLE (Guillaume), botaniste français, né et mort à Montpellier (1647-1734). Il est connu par ses recherches de géographie botanique locale, consignées dans les « Mémoires de la société royale des sciences » de Montpellier. Son nom a été donné au genre *nissolie*.

NISSOLIE (*ni-so-lî*) ou **NISSOLE** (*ni-sol'*) n. f. Genre de légumineuses, tribu des hédysarées, comprenant des arbres ou arbrisseaux à rameaux volubiles et grimpants, portant des feuilles alternes, imparipennées et stipulées.

— ENCYCL. Les fleurs des *nissolies*, jaunes ou blanc jaunâtre, sont réunies en grappes ou en verticilles à l'aisselle des feuilles. Le fruit est une gousse articulée, renfermant deux ou trois graines ovoïdes-oblongues. On en connaît un petit nombre d'espèces, qui croissent dans les forêts de l'Amérique tropicale, et dont plusieurs sont cultivées dans les serres d'Europe.

NISSORIA, bourg du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Catane]; 2.957 hab. Pétrole.

NISUS (*zuss*) n. m. Nom scientifique des éperviers. (Dans la nomenclature actuelle, le mot *nisus* n'est plus employé que comme nom spécifique. Les éperviers s'appellent *accipiter*, et l'épervier commun est l'*accipiter nisus*.)

NISUS. Biogr. V. NISES.

NISUS. Jeune Troyen, d'une rare beauté, qui suivit Énée en Italie. Virgile a immortalisé son amitié pour Euryale. V. EURYALE, et ME, ME ADSUM QUI FECI.

NISUS FORMATIVUS, loc. lat. signifiant *effort formatif*, et par laquelle on a désigné la propriété d'assimilation caractéristique des êtres vivants.

NISYRÉEN (*ré-in*) adj. m. Myth. gr. Surnom de Poseidon, qui était particulièrement honoré dans l'île de Nisyros, une des Sporades, parce que, d'un coup de son trident, il avait séparé cette île de celle de Cos.

Nisyro, Nisyros ou **Misero**, île de la mer Égée, sur la côte sud-ouest de la Turquie d'Asie, dépendant de la province maritime de Djezaïri-Bahrid-Séfid. De forme sensiblement circulaire, montagneuse, rocheuse, elle occupe une superficie de 35 kilom. carr.; pop. 2.500 hab. C'est un ancien cône volcanique, culminant à 692 mètres, et dont l'activité se traduit encore par des fumerolles, des jets de vapeurs sulfureuses.

Nitchiren ou **Nitiren**, prêtre bouddhiste japonais du XIIIe siècle, qui appartint d'abord à la secte ésotérique de Tendai, puis s'en sépara et fonda, en 1261, la secte plus populaire de *Hokké-siou*, appelée aussi *Nitchiren-siou*, dont la doctrine repose sur l'autorité exclusive du « Lotus de la Bonne Loi ». Nitchiren fut un fanatique violent, dont les agressions virulentes contre les autres sectes justifient les mesures de rigueur qui lui furent appliquées.

Nitchi-yôshiô ou **Niti-yôshô**, le Soleil, considéré dans la cosmographie japonaise comme la première des *neuf* planètes ou *Yôshô*s.

nitée n. f. S'est dit pour nichée.

nitèle n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant une espèce répandue en Europe. (La nitèle de Spinola [*nitela Spinolæ*] est un petit fouisseur, assez commun dans le midi de la France, tout noir, qui niche dans les tiges sèches des ronces ou les trous des arbres vermoulus, où il accumule des cicadelles pour nourrir ses larves.)


Nitèle (gr. 4 fois).

nitelle (*tèl'*) ou **nitella** (*tèl'-la*) n. f. Genre d'algues de la famille des characées, voisin du genre chara.

— Encycl. La *nitelle* est une plante aquatique, vivant dans les étangs ou les eaux courantes, formée d'une tige principale n'ayant souvent pas plus de 2 à 3 millimètres de diamètre, mais pouvant atteindre plusieurs mètres de longueur, ayant une grande rigidité, parce qu'elle est incrustée de calcaire. Cette tige principale présente une série de nœuds d'où partent des ramifications en verticilles, très grêles également. Les organes mâles ou *anthéridies* se forment à l'extrémité des ramifications et peuvent donner chacune naissance à 20.000 ou 40.000 anthérozoïdes. Les organes femelles ou oogones naissent aux nœuds et ne contiennent qu'une oosphère. Ces plantes se multiplient, en outre, très aisément par des fragments qui se détachent et se bouturent naturellement.

nitescence (*tèss-sanss* — du lat. *nitescere*, briller) n. f. Lueur, clarté.

Nitêtis, transcription grecque du nom égyptien Nitaïti, fréquent chez les femmes aux époques saïte et grecque. La plus connue était, selon une tradition recueillie par Hérodote, la fille d'Apriès, qu'Amasis aurait présentée comme sa propre fille et donnée pour femme au roi perse Cambyse, fils de Cyrus. Elle aurait révélé son origine à son mari, et elle l'aurait excité à déclarer la guerre à Amasis : ce serait pour venger le meurtre d'Apriès que Cambyse aurait conquis l'Égypte. Une autre version de la même histoire prétendait que Nitêtis aurait été la femme de Cyrus et la mère de Cambyse.

Nithard, historien franc. Il était fils de Berthe (fille de Charlemagne) et de son amant Angilbert. Il s'occupa des affaires civiles et militaires sous les règnes de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve. Il prit part, en faveur de Charles le Chauve, aux luttes entre les fils de Louis le Débonnaire et combattit, en 841, à Fontenoy. Sur l'ordre de Charles le Chauve, il écrivit un ouvrage historique très remarquable, inséré par dom Bousquet dans le « Recueil des historiens de France », et réédité par Pertz dans les « Monumenta Germaniæ historica » : *De dissensionibus filiorum Ludovici Pii ad annumusque 843*. L'œuvre de Nithard a été traduite en français dans la collection Guizot (t. III), en allemand par Jasmund. C'est dans la « Chronique » de Nithard que l'on trouve les textes roman et tudesque du fameux serment de Strasbourg.

nitidation (*si-on* — du lat. *nitidare*, nettoyer) n. f. Action de nettoyer, d'éclaircir. (Vx.)

nitidiflore (du lat. *nitidus*, brillant, et *flos, oris*, fleur) adj. Bot. Dont les fleurs sont brillantes.

nitidifolié, ée (du lat. *nitidus*, luisant, et *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont luisantes.

nitidule n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, type de la tribu des *nitidulinés*, comprenant plus de cent espèces répandues sur le globe. (Les nitidules sont de petits insectes aplatis, ovalaires, plus ou moins allongés, avec les élytres assez courts; leur livrée est bigarrée et mouchetée. Elles vivent surtout dans les matières en décomposition.)

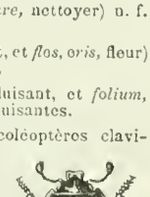
Nitidule (gr. 4 fois).

nitidulidés n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant les *nitidulés, carpophages* et formes voisines. (Les nitidulidés se subdivisent en six tribus : *brachyptérinés, carpophilinés, nitidulinés, cychraminés, pityophaginés, rhizophaginés*.) — *Un* nitidulidé.

nitidulinés n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des *nitidulinés*, comprenant les *nitidules* et genres voisins. — *Un* nitidulinÉ.

Nitiobriges, peuple de la Gaule (Aquitaine IIe), au S.-E. des Bituriges. Ville princip. *Aginnum* ou *Nitiobriges*; auj. *Agen*.

Nitôkris, forme grécisée du nom de Nitakerit, que portèrent plusieurs reines d'Égypte, dont la plus célèbre régna seule à la fin de la VIe dynastie et est mentionnée au Canon Royal de Turin. Vers l'époque saïte, un roman s'était attaché à son nom dont Hérodote nous a transmis la version abrégée. Elle aurait succédé à son frère, tué par les Égyptiens révoltés, et, pour le venger, elle aurait noyé les meurtriers dans une salle souterraine, où elle les avait invités à une grande fête; après quoi, elle se serait donné la mort en se précipitant dans une tour pleine de cendres. Manéthon lui attribue aussi une tradition qui, au temps d'Hérodote, courait sur la courtisane grecque Rhodôpis. Il dit qu'elle était la plus belle des femmes de son temps, blonde avec le teint rose, et qu'elle construisit la troisième des grandes pyramides de Gizèh. Les Arabes de Gizèh prétendent que son spectre hante encore la pyramide : il en sort à l'heure de midi ou au soir, et il affole d'amour les hommes qu'il rencontre, après quoi il les tue.

nitouche (contract. de *n'y touche*) n. f. Fam. ‖ *Sainte nitouche*, Personne qui cache ses défauts sous une apparence de sagesse, de dévotion, de simplicité : *Faire la* sainte nitouche. ‖ Adjectiv. : *Un petit air* sainte nitouche.

nitr, préfixe. V. nitro.

nitracol (de *nitre*, et *alcool*) n. m. Chim. Liquide huileux qui se trouve dans les produits de l'oxydation de l'acide choloïdique, et qui se forme aussi, en même temps que de l'acide oxalique et de l'acide caproïque, quand on traite l'œnanthol par l'acide azotique. Syn. cholacrol.

nitragine (*jin'*) n. f. Agric. Sorte de préparation renfermant les microbes fixateurs de l'azote atmosphérique. ‖ On l'appelle encore engrais-vaccin.

— Encycl. Ce sont les microbes contenus dans la *nitragine* qui déterminent les *nodosités* observées sur les racines des légumineuses. Nobbe et Hiltner avaient pensé qu'en ensemençant le sol avec la nitragine, les nodosités des légumineuses se formeraient en beaucoup plus grande quantité. Les essais n'ont donné lieu qu'à des déceptions. Une autre spécialité du même genre, l'*anitite*, n'a pas fourni de meilleurs résultats.

On peut dire, pour conclure, que le sol est toujours suffisamment riche en micro-organismes fixateurs de l'azote et que le développement de ceux-ci dépend principalement des conditions plus ou moins favorables du milieu.

nitraire (*trèr'*) n. m. Genre de rutacées, comprenant des arbrisseaux épineux ou mermes, à feuilles épaisses, alternes et à fleurs blanches, solitaires ou groupées en forme de cyme. (Le fruit est une baie ou un drupe ovoïde, acuminé, noir ou rougeâtre. Ces végétaux croissent dans l'Asie centrale, le centre et le nord de l'Afrique.)

nitranilate (de *nitre*, et *anilate*) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide nitranilique.

nitraniline ou **nitroaniline** n. f. Chim. V. aniline.

nitranilique (*nik'* — de *nitre*, et *aniline*) adj. Chim. ‖ *Acide nitranilique*, Acide produit par l'action de l'acide nitrique sur l'indigo. Syn. acide indigotique.

nitrarié, ée adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *nitraire*.

— n. f. pl. Tribu de rutacées, ayant pour type le genre *nitraire*. — *Une* nitrariÉe.

nitratation (*si-on*) n. f. Chim. Conversion en nitrate. ‖ Action de nitrater les peaux ou les éléments anatomiques.

nitrate n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide nitrique : *Le* nitrate *d'argent fondu est appelé vulgairement* pierre infernale.

— *Nitrate d'ammoniaque* (Poudre au), explosif composé de 80 parties de nitrate d'ammoniaque pour 5 de chlorate de potasse, 10 de nitroglucose et 5 de goudron de houille. — Encycl. V. azotique.

— Agric. Les *nitrates* ou *azotates* jouent comme engrais un rôle important. Depuis longtemps, Stahl, Boussingault, Corenwinder, avaient reconnu la présence des nitrates dans certaines espèces de plantes (pariétaire, tabac, betterave, etc.). Les nouvelles recherches de Berthelot et André ont démontré leur présence dans tous les végétaux; leurs analyses établissent aussi que les nitrates observés dans la plante ne proviennent pas complètement du sol. On est donc conduit à admettre une nouvelle fonction végétale, donnant lieu à la formation des nitrates au sein de certains tissus. Les nitrates agissent en fournissant de l'azote à la végétation; ils sont employés sous forme de *nitrate de soude* et de *nitrate de potasse*. Le nitrate de soude, encore appelé *salpêtre cubique*, vient du Chili, où il forme des gisements importants. Cet engrais a une grande efficacité sur tous les sols; il est appliqué à la dose de 200 à 300 kilogrammes à l'hectare. Grandeau on a signalé les principaux avantages : 1° le nitrate sert directement à l'alimentation de la plante; 2° la rapidité avec laquelle il est absorbé par les végétaux met promptement ceux-ci en état de résister aux intempéries et aux parasites; 3° dans les années à hiver rigoureux, le nitrate employé en couverture sur les céréales permet aux semailles d'automne de réparer le retard provenant des conditions climatériques défavorables; 4° enfin, le nitrate accroît économiquement le rendement de la plupart des cultures. (Dans la pratique, il ne faut pas oublier que le nitrate dissout les phosphates difficilement solubles. Par suite, les phosphates du sol sont absorbés en plus grande quantité par les récoltes.)

Le *nitrate de potasse* renferme 13 p. 100 d'azote environ et 44 p. 100 de potasse. C'est un engrais à double action fertilisante, mais dont le prix est trop élevé pour qu'on puisse l'employer économiquement.

nitraté, ée adj. Chim. Réduit à l'état de nitrate.

nitrater v. a. Colorer en brun, à l'aide du nitrate d'argent : Nitrater *des peaux*.

nitratine n. f. Minér. Syn. de natronite.

nitration (*si-on*) n. m. Nom donné à l'action qui permet de transformer les composés nitreux en composés nitriques. (V. nitrification.) ‖ Une des phases de la fabrication de la nitroglycérine.

nitre (du lat. *nitrum*, du *nitron*, provenu lui-même de l'hébreu *noter*, nitro, natron, qui se rapporte au verbe *netar*, faire effervescence) n. m. Chim. Nom vulgaire du nitrate ou azotate de potasse. (On dit aussi sel de nitre et salpêtre.) ‖ Nom donné dans l'ancienne chimie à un grand nombre de sels métalliques, dont la plupart, mais non tous, étaient des nitrates ayant la propriété de fuser sur les charbons ardents. (On les nommait ainsi, à cause de leur ressemblance avec le *nitre* proprement dit ou *nitre inflammable* [nitrate de potasse].) ‖ *Nitre ammoniacal*, Azotate d'ammoniaque. ‖ *Nitre barytique*, Azotate de baryte. ‖ *Nitre du Chili* ou *du Pérou*, *Nitre cubique*, Azotate de soude impur provenant des nitrières naturelles d'Amérique. ‖ *Nitre fixe de Schroder*, Sulfate de potasse. ‖ *Nitre fixé par le charbon*, Carbonate de potasse provenant de la calcination du nitrate de potasse avec le charbon. ‖ *Nitre fixé par le tartre*, Même produit, provenant de la calcination du bitartrate de potasse. ‖ *Nitre lunaire*, Azotate d'argent fondu. ‖ *Nitre saturnin*, Azotate de plomb.

— Poétiq. Poudre à canon à cause du salpêtre ou nitre qui entre dans sa composition) :

> Et le *nitre* irascible, irrité par les feux,
> Ebranle au loin les airs, et la terre, et les cieux.
> Delille.

— Techn. *Nitre de houssage*. V azotique.

— Encycl. V. salpêtre.

nitré, ée adj. Méd. Qui contient du nitre.

— Chim. *Composé nitré* ou *nitrogéné*. Se dit de tout composé dans lequel un ou plusieurs atomes d'hydrogène ont été remplacés par un ou plusieurs résidus monoatomiques AzO^2. (Les composés *nitrés* s'obtiennent en faisant agir sur les corps où l'on veut opérer la substitution l'acide nitrique fumant ou encore en traitant les composés amidés par l'acide nitrique.)

nitreux (*treû*), **euse** adj. Qui contient du nitre : *Terres, Eaux* nitreuses.

— Chim. *Acide nitreux*, Nom de l'un des composés acides de l'oxygène et de l'azote. [On dit aussi acide azoteux.] (V. azoteux.) ‖ *Acide nitreux blanc*, Ancien nom de l'acide nitrique. ‖ *Acide nitreux fumant*, Ancien nom du gaz acide nitreux rutilant. ‖ *Gaz nitreux*, *Oxyde nitreux*, *Oxyde nitrique*, Anciens noms du bioxyde d'azote. ‖ *Gaz nitreux déphlogistiqué*, Ancien nom du protoxyde d'azote. ‖ *Esprits nitreux*, Ferment hypothétique auquel on attribuait autrefois certains bouillonnements naturels. ‖ *Vapeur nitreuse*, Vapeur d'acide nitreux mêlée à de l'air. ‖ *Ferment nitreux*. V. nitrification.

nitrière n. f. Lieu où se forme le nitre. Syn. de salpêtrière.

— Encycl. Les nitrates trouvés dans le sol proviennent soit de l'apport, par les pluies, d'azotite formé par l'union directe de l'azote et de l'oxygène de l'air sous l'influence des effluves électriques, soit, principalement, de la transformation de l'azote organique successivement en azote ammoniacal, azote nitreux, puis nitrique, sous l'action microbienne de divers organismes (ferments nitriques). Longtemps le rôle chimique des infiniment petits fut ignoré; seule l'observation avait permis de trouver les conditions nécessaires au bon établissement des sols nitrants, conditions aujourd'hui reconnues rationnelles comme conséquences de la vie des microbes, ceux-ci exigeant la présence de l'air, une température modérée, une demi-obscurité. De là la nécessité d'un sol poreux rendu perméable par du sable, la présence de bases alcalines et d'azote organique, une température et un éclairage déterminés; au contraire, si ces conditions ne sont pas réalisées, les nitrates peuvent être réduits par d'autres organismes, produisant même de l'azote libre.

Les *nitrières* naturelles les plus importantes sont au Pérou; là, de nombreux monticules (huacas), restes d'anciens cimetières, renferment une forte proportion de nitrate, provenant de la décomposition des matières organiques. La nitrification, sur ces points, a été favorisée par l'absence de pluies durant plusieurs mois de l'année, des journées chaudes et des nuits fraîches facilitant l'évaporation, la concentration et la cristallisation du nitre; au Pérou également, se trouvent d'immenses gisements de sel marin, mélangé de 20 à 65 p. 1000 de nitrate sodique (*caliche*). On a beaucoup discuté l'origine de ces amas; on les attribue à la décomposition des guanos ou, plus vraisemblablement, à une formation volcanique pour l'azote et marine pour le sodium. Ces nitrates bruts contiennent de l'iode, des phosphates, du sable, des chlorures; sur place, on les enrichit par lessivage.

En Europe, des nitrières artificielles furent formées à l'imitation de ce qui a lieu dans les caves peu profondes et à moitié obscures où les plâtras lessivés abandonnent de 1 à 3 p. 100 de nitrate; en principe, il suffit d'exposer à l'influence de matières alcalines, et d'air des terres chargées de matériaux azotés; les microbes de la nitrification font le reste. Sous un hangar en tas de 1 mètre d'épaisseur, on entasse des lits de terre et de fumier; de temps en temps, on arrose d'eau de fumier fermentée en remuant fréquemment les couches; après deux ans de ce traitement, le nitrate est extrait par lessivage. Le cultivateur, en épandant sur ses terres la masse nitrée directement, peut, par l'utilisation des nitrières artificielles, obtenir économiquement un bon engrais. V. salpêtre.

nitrificateur, trice adj. Chim. Qui produit la nitrification : Agent *nitrificateur*.

nitrification (*si-on* — rad. *nitrifier* [*se*]) n. f. Transformation de l'ammoniaque et de ses sels en nitrates.

— Encycl. Ce phénomène a été observé dès longtemps dans certains pays (Égypte, etc.) et on parvenait, dans des conditions déterminées, à le reproduire artificiellement sous nos climats; mais sa nature vraie était méconnue. Une expérience classique, due à Schlœsing et Müntz, a démontré que la nitrification est le produit de l'activité de micro-organismes. Dans un large tube de verre, long de 1 mètre, on place 5 kilogr. de sable, préalablement calciné pour y détruire tout élément organisé, et mélangé avec 100 grammes de carbonate de calcium également stérilisé. Dans ce tube, dressé verticalement, on verse chaque jour un peu d'eau d'égout, riche en sels ammoniacaux, mais dépourvue de nitrates. Au bout de huit jours, les premières portions d'eau versée ayant imbibé toute la masse, l'eau commence à couler par la partie inférieure; d'abord chargée de sels ammoniacaux et dépourvue de nitrates, cette eau manifeste, au bout de huit jours, la présence de ces derniers sels; puis leur proportion augmente peu à peu, tandis que celle des composés ammoniacaux va en diminuant. Ce retard subi par la transformation des sels ammoniacaux en nitrates s'explique très bien si on la considère comme résultant de l'action d'êtres vivants; car il faut que des germes soient parvenus dans l'appareil et s'y soient multipliés assez activement pour que la quantité de nitrates produits devienne appréciable à l'analyse. L'action ménagée du chloroforme arrête momentanément la transformation; une action plus intense la supprime complètement : nouvelles preuves que la cause de cette transformation est un organisme vivant, un ferment. Il ne restait plus, pour compléter la démonstration, qu'à isoler et cultiver le ou les

ferments à l'état de pureté. C'est ce qui a été fait par Winogradsky. Il a montré que la nitrification se fait en deux temps successifs : un ferment, qu'il a nommé *ferment nitreux* et rangé dans le genre *nitromonas*, opère la transformation des composés ammoniacaux en composés nitreux (*nitrosation*) ; un autre ferment, le *ferment nitrique*, fait subir aux composés nitreux une suroxydation et les transforme en composés nitriques (*nitration*). Ces deux *nitrobacteres* ont la propriété de pouvoir vivre et se multiplier dans des milieux purement minéraux, exempts même de traces de carbone organique et ne renfermant, en fait d'aliments carbonés, que des carbonates de calcium et de magnésium, on peut donc dire qu'ils effectuent, plus directement encore que les plantes à chlorophylle, la synthèse de la matière vivante.

Ainsi les nitrates qu'absorbent les plantes d'organisation supérieure sont dus aux transformations successives des composés ammoniacaux du sol. Mais ces derniers, à leur tour, proviennent des composés organiques azotés qu'excrètent les êtres vivants, ou que met en liberté la décomposition de leurs cadavres. On a donné le nom d'« ammonisation » à ce phénomène général qui se produit dans les couches superficielles du sol, qui est, lui aussi, le résultat de l'activité de micro-organismes spéciaux, et dont un cas particulier est la fermentation ammoniacale de l'urée, produite par le *micrococcus ureæ*.

NITRIFIER (SE) (du lat. *nitrum*, nitre, et *fieri*, être fait) v. pr. Se couvrir de nitre : *Les matériaux qui* SE NITRIFIENT *le mieux sont les pierres calcaires.*

NITRIGÈNE (*jèn'* — de *nitre*, et du gr. *génésis*, génération) n. m. Chim. Ancien nom de l'azote.

NITRILE (rad. *nitre*) n. m. Chim. Nom donné aux éthers cyanhydriques RCAz, R étant un radical alcoolique ou phénique, méthyle, naphtyle, etc.

— Encycl. Les *nitriles* ont pour constitution moléculaire $R-C\equiv Az$, dans laquelle l'azote est trivalent ; leurs isomères (éthers isocyanhydriques ou *carbylamines*) dérivent du type $R-Az\equiv C$) à azote pentavalent.

Les nitriles se forment : 1° par déshydratation des sels ammoniacaux des acides monoatomiques ou des amides soit par la chaleur, soit par l'action des substances avides d'eau (anhydride phosphorique) ; 2° par double décomposition entre le cyanure de potassium et les sulfo-alcoolates alcalins ou les dérivés chlorés des carbures gras.

Ces composés sont ou des liquides ou des solides très toxiques, en général peu ou presque insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool ; leur réaction caractéristique est de donner par hydratation un acide gras, variable selon la valeur de R et de l'ammoniaque :

$$\underset{\text{nitrile.}}{(R-C\equiv Az)} + \underset{\text{eau.}}{2H^2O} = \underset{\text{acide gras.}}{R-CO^2H} + \underset{\text{ammoniaque ;}}{AzH^3}$$

les carbylamines, au contraire, dans ces conditions se transforment en acide formique ($H.CO^2H$) et une amine variable (AzH^2R) ; l'hydrogénation fournit des amines ; les métaux alcalins provoquent la formation de polymères ($RCAz)^3$ basiques, les *cyanalkines* ; les nitriles fonctionnent comme des ammoniaques composées ; ils se combinent aux hydracides, donnant des sels cristallisés.

Parmi les principaux nitriles, citons : le cyanure de méthyle $CH^3.CAz$ ou *acétonitrile* bouillant à 77°, le cyanure d'éthyle (C^2H^5CAz) ou *propionitrile* bouillant à 96°, le cyanure de naphtyle fusible à 35°5, etc. L'acide cyanhydrique représente le *formonitrile* (H.CAz) ; le cyanogène ($AzC-CAz$), l'*oxalonitrile*. Les nitriles servent dans les laboratoires pour préparer les acides gras en C^{n+1} en partant des carbures en C^n.

NITRINDINE (de *nitre*, et *indine*) n. f. Chim. Substance pulvérulente, résultant de l'action de l'acide azotique sur l'indine, et qui est de couleur rouge, soluble dans l'alcool et l'éther, insoluble dans l'eau.

NITRINE n. f. Nom donné à l'un quelconque des éthers nitriques de la glycérine.

NITRIQUE adj. m. Chim. Syn. de AZOTIQUE. ‖ *Ferment nitrique*. V. NITRIFICATION.

NITRITE n. m. Chim. Syn. de AZOTITE.

NITRO ou **NITR**, préfixe servant à désigner les composés dans lesquels un ou plusieurs résidus monoatomiques AzO^2 ont remplacé un ou plusieurs atomes d'hydrogène. On les désigne sous le nom générique de *composés nitrés* : *La* NITRONAPHTALINE ($C^{10}H^7.AzO^2$) *représente de la naphtaline où l'on a substitué le résidu AzO^2 à un atome d'hydrogène.* V. NITRÉ.

NITRO-AÉRIEN, ENNE adj. Chim. Se disait autrefois d'une substance hypothétique qu'on admettait dans l'air atmosphérique.

NITROAMBRÉIQUE adj. Syn. de AMBRÉIQUE (*acide*).

NITROANILINE ou **NITRANILINE** n. f. Chim. V. ANILINE.

NITROBACTÉRIE (*ri*) n. f. Bactérie qui joue un grand rôle dans la nitrification.

NITROBARITE n. f. Nitrate naturel de baryum.

NITROBENZÈNE n. m. Chim. Syn. de NITROBENZINE.

NITROBENZINE (*bin*) n. f. Dérivé de substitution nitrée de la benzine $C^6H^5.AzO^2$. Syn. NITROBENZÈNE, ESSENCE DE MIRBANE.

— Encycl. La *nitrobenzine* prend naissance en traitant la benzine à froid, par un mélange d'acides nitrique et sulfurique ; c'est une huile jaunâtre, de densité 1,2, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, bouillant à 203°, solidifiée par le froid et fusible à + 1,8° ; les agents de réduction la transforment en aniline ($C^6H^5.AzH^2$).

La nitrobenzine, sous le nom d'*essence de mirbane*, sert de succédané à l'essence d'amandes amères. L'industrie des colorants l'emploie comme matière première de la fabrication de l'aniline et des rosanilines ; dans ce cas, on utilise divers mélanges désignés sous le nom général de nitrobenzine, bouillant de 205° à 210°, constitués par les dérivés nitrés de la benzine et de ses homologues supérieurs (toluène, etc.). Par oxydation, ces nitrobenzines fournissent des couleurs variant du rouge jaune au violet.

La benzine peut être binitrée, on connaît trois isomères $C^6H^4(AzO^2)^2$ solides : le para, fusible à 171° ; le méta, à 89°, et l'ortho, à 117°9. V. BENZINE. Ces dinitrobenzines, mélangées d'azotate d'ammoniaque, entrent dans la composition d'explosifs pour mines grisouteuses (*sécurite*, *bellite*).

NITROCALCITE (*sit'*) n. f. Nitrate hydraté naturel de chaux.

NITROFORME n. m. Chim. Syn. de MÉTHANE TRINITRÉ.

NITROGÈNE (*jèn'*) n. m. Chim. Nom que l'on a quelquefois donné à l'azote.

— Adjectiv. : *Gaz* NITROGÈNE.

NITROGÉNÉ, ÉE adj. Chim. Syn de NITRÉ, ÉE.

NITROGLYCÉRINE n. f. Corps explosif qui entre dans la composition de la dynamite. Syn. TRINITRINE.

— Encycl. Chim. La *nitroglycérine* [$C^3H^5(OH)^2AzO^3$], éther mononitrique de la glycérine, est un liquide jaunâtre et sirupeux. On la prépare en versant graduellement de la glycérine dans un mélange d'acides nitrique et sulfurique concentrés. Les trois phases principales de la fabrication industrielle sont : 1° la *nitration*. On introduit les acides mélangés dans une cuve en plomb réfrigérée par de l'eau qui circule dans un serpentin intérieur. Le brassage intime de la masse en réaction s'obtient à l'aide de l'air comprimé ; 2° la *séparation*, qui s'effectue simplement par suite de la différence de densité entre la nitroglycérine et le mélange acide ; 3° le *lavage*, qui s'opère dans une cuve en bois doublée de plomb et remplie d'eau jusqu'à mi-hauteur. On y fait passer de l'air comprimé pendant trente minutes, puis on laisse écouler le liquide contenant les impuretés. Après quatre ou cinq lavages successifs, on filtre sur de la flanelle et on recueille enfin dans des seaux en caoutchouc.

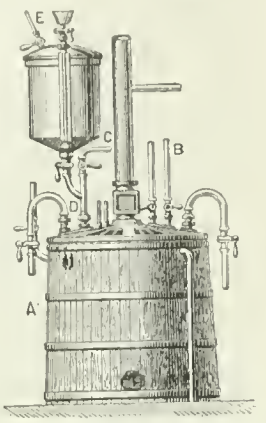

Appareil de nitration : A, cuve en plomb doublée d'une cuve-enveloppe en bois ; B, tuyaux amenant l'air comprimé pour agiter le mélange ; C, récipient contenant la glycérine ; D, tuyau d'arrivée pour la glycérine ; E, tuyau d'arrivée pour l'air comprimé dans le récipient C.

La nitroglycérine se décompose en fusant quand on la chauffe ; par le choc et surtout au moyen d'une amorce fulminante, elle détone violemment ; aussi, pour utiliser ses propriétés explosives, doit-on l'additionner de silice, charbon, sciure de bois et substances analogues qui permettent alors de la manier. Ces mélanges ne détonent plus sous le choc, mais seulement sous l'influence d'une capsule fulminante. On les désigne sous le nom de *dynamite*. V. ce mot.

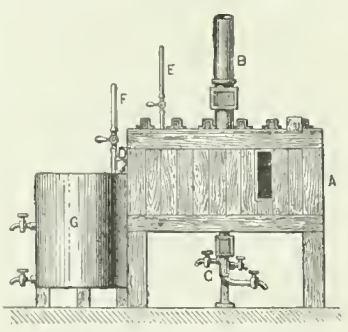

Appareil à décantation : A, support en bois portant le réservoir ; B, tuyau pour le dégagement gazeux ; C, tuyau d'évacuation ; D, robinet d'écoulement de la nitroglycérine ; E, F, tuyaux amenant l'air comprimé ; G, laveur.

Elle entre aussi dans la composition d'un certain nombre de poudres sans fumée, telles que la *balistite*, la *cordite*, etc. V. POUDRE.

— Pharm. et thérap. Employée d'abord par les homéopathes sous le nom de *glonoïne*, la *nitroglycérine* est parfois employée comme vaso-dilatateur, sous le nom de *trinitrine*, dans l'angine de poitrine et diverses autres affections cardiaques. On emploie par gouttes la *solution alcoolique au centième* (dose, 5 à 15 gouttes de cette solution).

NITROLINE n. f. Composé obtenu en traitant des matières saccharines par les acides nitrique et sulfurique.

— Encycl. La *nitroline* est une matière explosive qu'on obtient en dissolvant de 5 à 20 parties de sucre dans 25 à 30 parties d'acide azotique, et mélangeant ce produit dans la proportion de 25 à 30 p. 100 avec 35 p. 100 de salpêtre et 13 à 15 p. 100 de cellulose. On a également donné le nom de *vigorine* à cet explosif, dont la composition a été imaginée par le Suédois Bjorkmann.

NITROMAGNÉSITE n. f. Nitrate hydraté naturel de magnésie.

NITROMANNITE n. f. Détonant puissant, qui résulte de l'action de l'acide azotique sur la mannite et qui se décompose au moindre choc.

NITROMÈTRE (de *nitre*, et du gr. *métron*, mesure) n. f. Instrument dont on fait usage pour essayer les salpêtres du commerce.

NITROMONAS n. m. Bactériol. V. NITROSOMONAS.

NITROSALICYLIQUE (acide) adj. Syn. de ACIDE INDIGOTIQUE.

NITROSATION (*si-on*) n. f. Action par laquelle les composés ammoniacaux sont transformés en composés nitreux. V. NITRIFICATION.

NITROSÉ, ÉE adj. Chim. ‖ *Composé nitrosé*, Composé que l'on obtient par substitution du groupe monoatomique AzO ou nitrosyle à un atome d'hydrogène.

NITROSITÉ n. f. Qualité de ce qui est nitreux : *La* NITROSITÉ *d'un terrain.*

NITROSO, préfixe servant à désigner les composés nitrosés. Les composés nitrosés sont nombreux : on les désigne tous à l'aide du préfixe *nitroso* ; ainsi, le *nitroso-naphtol* ($C^{10}H^6AzO.OH$) représente le naphtol où AzO a été substitué à un atome de H ; le *nitrosophénol* ($C^6H^4AzO.OH$) représente le phénol où AzO a été substitué à un atome d'hydrogène, etc.

NITROSOCOCCUS n. m. Chim. Syn. de NITROBACTÉRIE.

NITROSOHESPÉRIDINE. Chim. Syn. de CARVOXIME.

NITROSOMONAS (*nass*) n. m. Ferment qui opère la transformation en composés nitriques (nitrates) des composés ammoniacaux. (V. NITRIFICATION.) ‖ On dit aussi NITROMONAS.

NITROSULFURE n. m. Chim. Nom donné à divers sels mal définis, dérivant du tétranitrosulfure de fer.

— Encycl. Si l'on ajoute goutte à goutte du sulfate ferrique à un mélange de sulfure d'ammonium et d'azotite de potassium en solution aqueuse, puis qu'on fasse bouillir le tout, il se forme d'abord un précipité qui se redissout. Pour séparer le soufre, on filtre la liqueur colorée ainsi obtenue, qui, en se refroidissant, se décolore, tandis que de longues aiguilles cristallines noires de *tétranitrosulfure de fer*, dont la composition semble varier avec les circonstances de production, se déposent. Si l'on fait agir un acide sur la solution bouillante de nitrosulfure sulfuré de fer et de sodium (préparé en traitant le tétranitrosulfure de fer par la soude), il se dégage de l'hydrogène sulfuré et il se sépare un corps noir qui renferme du *nitrosulfure de fer* [$Fe^2S^2(AzO)^2$], composé très inflammable.

NITROSYLE n. m. Nom donné au radical de l'acide azoteux ou bioxyde d'azote.

— Encycl. Le bioxyde d'azote s'appelle *nitrosyle* dans ses combinaisons. Nous signalerons simplement ici quelques-unes de ces dernières, qu'on ne désigne pas sous un autre nom. Le *chlorure de nitrosyle* [$(AzO)Cl$] se forme par l'union directe du bioxyde d'azote avec le chlore. C'est un gaz de couleur orangé foncé, qui se condense, à — 8°, en un liquide jaune. Le *bromure de nitrosyle* [$(AzO)Br$], liquide brun bouillant à 2°, en donnant un gaz également brun, s'obtient quand on dirige un courant de bioxyde d'azote à travers du brome refroidi vers — 10°. Les *cristaux des chambres de plomb*, qui se produisent dans la fabrication de l'acide sulfurique, sont des sulfates acides ou des anhydrosulfates de nitrosyle.

Le nitrosyle est monoatomique et se substitue à l'hydrogène en donnant les composés *nitrosés*.

NITRURE (rad. *nitre*) n. m. Chim. Combinaison d'azote avec un autre corps simple. ‖ On dit plutôt AZOTURE.

NITTIS (Giuseppe DE), peintre et graveur italien, né à Barletta (province de Bari) en 1846, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1884. Il alla en 1868 à Paris et débuta au Salon de 1869 avec la *Femme au perroquet* et une *Réception intime*, puis il exposa, en 1870, une *Visite chez l'antiquaire* et une *Forêt de la Pouille*. L'artiste trouva bientôt sa voie avec sa *Route de Naples à Brindisi* (1872), son *Ascension du Vésuve* (1873), et surtout *Fait-il froid ?* (1874). Après l'accent méridional, vif et piquant, Nittis apportait la note parisienne, fine et spirituelle. Ce sentiment tout particulier de la vie moderne et des élégances parisiennes, on le retrouvait encore dans le *Bouquet*, la *Place de la Concorde* (1875), et la *Place des Pyramides* (1876). Il exposa en 1877 : *le Pont-Royal à Paris ; Douze Vues d'Italie, de Paris et de Londres*, qui figurèrent à l'Exposition de 1878 ; *une Marchande d'allumettes dans la City* (1879) ; *un Thé*, *Charmille* et *Place du Carrousel* (Exposition nationale de 1883), enfin, *le Déjeuner* et *la Gardeuse d'oies* (1881). On doit à cet artiste de jolies eaux-fortes et des pastels d'une souplesse et d'une grâce achevées.

NITZA, rivière de la Russie orientale (prov. de Perm). Elle assemble deux courants descendus de l'Oural : la Nelva et le Riej, baigne Irbit, entre en Sibérie et gagne la Toura (bassin de l'Obi). Cours 210 kilom. environ.

NITZSCH (Karl Emmanuel), théologien protestant allemand, né à Borna, près Leipzig, en 1787, mort à Berlin en 1868. Pasteur et privatdocent, il fut membre du conseil supérieur de l'Église à Berlin, et il y combattit la réaction qui avait éclaté après la révolution de 1848. Membre de la seconde Chambre prussienne, il siégea dans les rangs du parti libéral. En théologie, il soutenait les doctrines dites du *juste milieu*. Ses principaux ouvrages sont : *Système de la doctrine chrétienne* (1829-1851) ; *Théologie pratique* (1847-1867) ; *Conférences académiques* (1858) ; etc.

NITZSCHIA (*nit'-chi-a*) n. f. Genre de vers trématodes polystomiens, de la famille des tristomidés, comprenant des formes qui vivent en parasites sur les poissons. (L'espèce type, *nitzschia elegans*, est d'assez grande taille et se tient fixée sur les branchies des esturgeons.)

NITZSCHIE (*nit'-chi*) n. f. Genre de *nitzschiées*, comprenant des diatomacées caractérisées par des frustules composées de valves munies de carènes. (On en connaît plus de vingt-deux espèces, des eaux douces.)

NITZSCHIÉES (*nit'-chi-é*) n. f. pl. Famille de diatomacées, caractérisée par des frustules quadrangulaires et qui comprend six genres européens. — *Une* NITZSCHIÉE.

NIVE n. f. Nom générique du glossaire toponymique pyrénéen, qui signifie, comme les mots Adour, Gave, Garonne, Neste, etc., « rivière, » « torrent ».

Dans les Basses-Pyrénées, plusieurs cours d'eau portent le nom de *nive* ; les principaux sont : la *Nive de Béhérobie* et celle d'*Arnéguy*, qui naissent sur le territoire espagnol à égale distance, environ, de la frontière ; leur jonction a lieu en aval de Saint-Jean-Pied-de-Port, où elles reçoivent la *Nive de Laurhibar*. Plus loin, vers le N.-O., vis-à-vis d'Eyharcé, la *Nive de Baigorry* ou *Nive des Aldudes* leur apporte également son tribut. La réunion de ces divers torrents forme la *Grande Nive* (75 kilom. environ), qui se jette dans l'Adour, à Bayonne.

NIVÉAL, ALE, AUX (du gr. *nix*, *nivis*, neige) adj. Bot. Qui fleurit l'hiver. ‖ Se dit aussi des végétaux que l'on trouve dans la neige, comme ceux qui la colorent en rouge.

NIVEAU (*vo* — du lat. *libella*, même sens) n. m. Physiq. Instrument propre à déterminer les différences de hauteur ou à reconnaître l'horizontalité d'une droite, d'un plan. ‖ Élévation d'un point, d'une droite ou d'un plan au-dessus d'une surface horizontale de comparaison : *Les oasis sont généralement à un* NIVEAU *plus bas que le désert.* (A. Maury.) — Fig. Degré, état comparatif, équilibre : *Le* NIVEAU *du bien-être général s'est prodigieusement élevé.* (E. Scherer.) ‖ Cause qui égalise les conditions : *La mort est le* NIVEAU *des êtres.*

— Par ext. Etat de ce qui est horizontal : *Liquides qui cherchent constamment leur* NIVEAU. (Mat. de Dombasle.)

— Loc. adv. *De niveau*, Selon le nivean, dans un plan horizontal : *Terrasse* DE NIVEAU *avec le rez-de-chaussée.* ‖ Fig. De pair, dans une situation équivalente : *Mirabeau se met* DE NIVEAU *avec le trône.* (Lamart.)

— Locᵉ. prépos. *Au niveau de*, À la même hauteur que : *Cour qui n'est pas* AU NIVEAU DU *jardin.* ‖ Fig. De pair avec : *C'est par le cœur qu'une femme s'élève* AU NIVEAU DE *la force du compagnon de sa vie.* (Mᵐᵉ de Rémusat.)

— Electr. *Surface de niveau, Niveau potentiel.* V. POTENTIEL.

— Géod. *Courbes de niveau.* V. TOPOGRAPHIE.

— Géol. *Niveau d'eau.* Niveau qui se manifeste par des suintements persistants ou des petites sources au flanc des collines recoupées par l'affleurement d'une couche imperméable qui arrête les eaux d'infiltration.

— Mécan. Tube en verre qui est en communication avec la chaudière d'une machine à vapeur, et qui indique constamment la hauteur de l'eau dans la chaudière. V. INDICATEUR de niveau.

— Milit. *Niveau de pointage, de repérage, Hausse-niveau.* Nom d'instruments employés dans certains tirs, pour pointer les pièces d'artillerie. V. TIR, et POINTAGE.

— Min. Nom donné par les mineurs aux sources montantes de fond.

— Physiq. *Surface de niveau.* Lieu des points d'un liquide en équilibre qui supportent la même pression.

— Techn. *Niveau de maçon, Niveau à bulle d'air, Niveau d'eau.* V. la partie encycl. ‖ *Niveau rectangulaire,* Niveau formé de quatre règles assemblées entre elles à angle droit et portant un fil à plomb qui passe par le milieu des traverses horizontales. ‖ *Niveau en dessous,* Instrument composé d'une règle verticale munie d'un fil à plomb et d'une règle horizontale assemblée en équerre sur la première, et que l'on applique sous la face inférieure de la pièce à vérifier. ‖ *Niveau à équerre,* Niveau

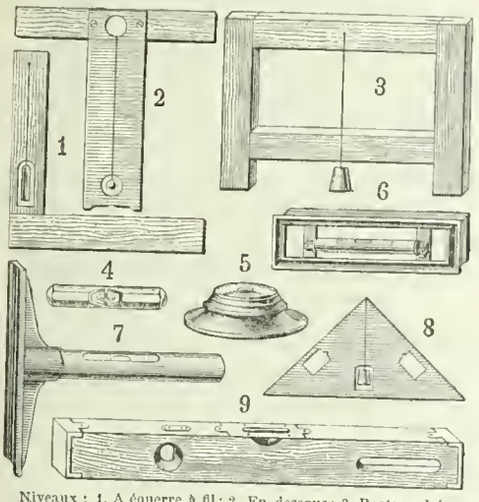

Niveaux : 1. A équerre à fil; 2. En dessous; 3. Rectangulaire; 4. De poche à bulle d'air; 5. Sphérique; 6. A équerre à bulle d'air; 7. A console; 8. De ravaleur; 9. De poseur de voie (chemins de fer).

constitué par une équerre en bois dont le bras vertical porte un fil à plomb. ‖ Sorte de niveau à bulle d'air. ‖ *Niveau de ravaleur,* Sorte de triangle plein en bois avec fil à plomb, dont font usage les ravaleurs. ‖ *Niveau de poseur de voie,* Niveau à bulle d'air contenu dans une épaisse règle, en usage dans la construction des chemins de fer. ‖ *Niveau de poche,* Petit niveau à bulle d'air que l'on met dans un étui métallique et qui peut facilement se loger dans la poche. ‖ *Niveau de paveur,* Longue règle portant en son milieu une règle perpendiculaire sur laquelle est fixé un fil à plomb. ‖ *Niveau sphérique,* Niveau circulaire à bulle d'air. ‖ *Niveau à console,* Niveau à bulle d'air assujetti carrément sur une sorte de base métallique et que l'on emploie pour s'assurer de la verticalité d'un mur, d'une cloison, etc. ‖ *Niveau de pente,* Syn. de CLINOMÈTRE.

— ENCYCL. Techn. Les *niveaux* servent à obtenir des visées horizontales d'où se déduit la différence de hauteur entre deux ou plusieurs points, à vérifier l'horizontalité d'une droite ou d'un plan, à mesurer l'inclinaison d'une droite ou d'un plan par rapport à l'horizon. On en a imaginé de nombreux types; voici les principaux :

Le *niveau de maçon* ou *à perpendicule* date d'une haute antiquité. D'ordinaire, il se compose de deux règles égales en bois CA, CB (*hanches*), assemblées entre elles par une mortaise et une traverse. Au sommet C est fixé un fil à plomb D (*perpendicule*) et sur le milieu de la traverse se trouve marqué un trait (*ligne de foi*), que doit recouvrir le perpendicule quand il tombe librement. Parfois on donne à cet instrument la forme d'une règle solide terminée par deux appuis et au milieu de laquelle s'élève à angle droit une seconde règle portant le fil à plomb et la ligne de foi. On règle avant usage le niveau de maçon en le posant sur une surface plane de façon que le fil à plomb batte sur le repère tracé, puis, retournant l'instrument bout pour bout, il faut que le fil à plomb recouvre encore la ligne de foi. On reconnaît l'horizontalité d'une droite en s'assurant que le fil couvre exactement la ligne de foi quand les pieds du niveau reposent sur cette droite; pour vérifier l'horizontalité d'un plan, on répète la même opération sur deux droites concourantes de ce plan. Pour mesurer les inclinaisons de droites, on transforme l'appareil en *niveau de pente,* en inscrivant d'avance sur la traverse inférieure les positions dans lesquelles s'arrête le perpendicule lorsque les pieds de l'instrument s'appuient sur des

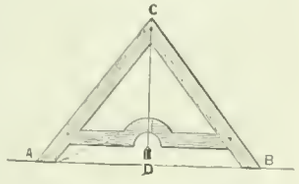

Niveau de maçon.

droites faisant avec l'horizon des angles connus. Delambre perfectionna le niveau de pente et s'en servit pour apprécier les inclinaisons des règles placées bout à bout sur la base de la triangulation exécutée pour déterminer la longueur du mètre.

Le *niveau d'eau,* connu déjà du temps de Héron d'Alexandrie, est basé sur la propriété des vases communicants. Il consiste en un tube de laiton ou de fer-blanc long de 1ᵐ,20 environ, aux extrémités duquel se trouvent fixées verticalement deux fioles en verre. Cet ensemble se

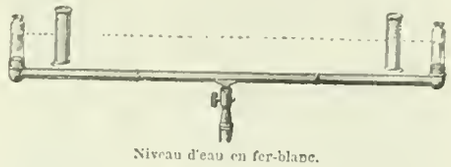

Niveau d'eau en fer-blanc.

monte sur un genou terminé par une douille s'adaptant à la tige d'un trépied. On verse de l'eau colorée en rouge jusqu'à mi-hauteur dans les deux branches. Les surfaces libres du liquide, se maintenant toujours en un plan horizontal, fournissent la ligne de visée. Le niveau d'eau donne les altitudes avec une approximation de 1 millimètre; encore faut-il que l'éloignement des stations ne dépasse pas 60 mètres.

Le *niveau à bulle d'air,* inventé par Thévenot (1666), perfectionné surtout par de Chezy, est essentiellement formé d'un tube de verre légèrement courbé, fermé, enchâssé dans une monture de métal et plein d'alcool ou d'éther, à l'exception d'une bulle. Celle-ci demeure toujours en équilibre à la partie la plus élevée du tube, de manière que la ligne joignant ses extrémités soit horizontale. Deux repères *a, b* indiquent la position de la bulle dans ce cas, et une vis V permet le réglage. On adapte souvent le niveau à bulle d'air à des instruments de physique, afin de rendre vertical un axe de rotation.

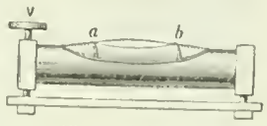

Niveau à bulle d'air.

Parmi les *niveaux à lunettes,* nous indiquerons celui qu'imagina l'ingénieur Egault (1806). Une lunette AB, engagée dans deux collets *m, n,* fixés aux extrémités de la règle CD d'un niveau à bulle d'air E, en constitue la partie principale. L'ensemble se meut autour d'un axe vertical G. Une vis *v* rend fixe la partie supérieure de l'instrument sur le pied H. A l'aide des trois vis calantes P, on dispose l'appareil horizontalement sur le trépied en bois R. Pour opérer, on s'inquiète d'abord de l'horizontalité du système en voyant si, pendant un tour d'horizon, la bulle du niveau reste constamment entre ses repères, puis on s'assure de la coïncidence parfaite entre l'axe optique de la lunette et son axe de figure, en visant une droite horizontale éloignée, l'arête d'un toit par exemple. On amène pour cela le fil horizontal du réticule à couvrir cette droite et on fait exécuter à la lunette un demi-tour autour de son axe; après quoi, le même fil doit encore recouvrir l'objet visé. On se dispense de ces rectifications en faisant des observations compensées, c'est-à-dire en retournant la lunette bout pour bout et en donnant deux coups de niveau : l'un avant, l'autre après ce retournement. On en prend ensuite la moyenne.

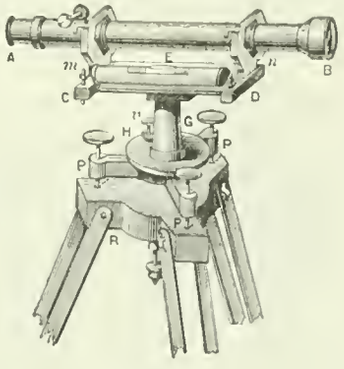

Niveau d'Egault.

Le service du nivellement général de la France a adopté un niveau à lunette perfectionné. Un jeu de prisme à réflexion totale renvoie à l'œil de l'opérateur, placé près de l'oculaire de la lunette, l'image des extrémités de la bulle et des divisions correspondantes tracées sur la fiole. L'observateur vérifie donc la position de la bulle sans se déranger, d'où économie de temps et suppression d'une importante cause d'erreurs.

Le *niveau à réflexion* de Burel (1827) est employé souvent dans les reconnaissances militaires. Il repose sur le principe suivant. L'œil O voit son image O' dans un miroir plan qui, faisant partie d'un pendule, se dispose verticalement. Alors la ligne OO' devient la visuelle de l'instrument. Dans le *niveau à collimateur* de Goulier, un petit tube, perpendiculaire à la direction du pendule et portant à l'une de ses extrémités une minuscule lentille convexe et à l'autre bout un réticule tracé horizontalement sur un disque de verre, remplace le miroir. On règle l'instrument de façon que, pour la position d'équilibre, la ligne de visée déterminée par le centre optique de la lentille et l'image virtuelle du réticule soit horizontale.

Le *niveau à pinnules d'Alberti,* perfectionné par Huygens, La Hire, Mariotte, Picard, l'abbé Para et Gribeauval; le *niveau sphérique* (modification du niveau à bulle); le *niveau-cercle* ou *à plateau de Lenoir*; les *niveaux de Bourdaloue* et *de Brünner,* sont aujourd'hui délaissés.

NIVÉEN, ENNE (*in, èn'* — du lat. *niveus,* même sens) adj. Qui ressemble à la neige; qui a la blancheur de la neige.

NIVELER (rad. *niveau* — Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *Je nivelle. Tu nivelleras*) v. a. Mesurer au niveau : NIVELER *un terrain dont on veut coter le plan.* ‖ Rendre horizontal, plan : *La herse de fer aplanit la glèbe et* NIVELLE *les sillons.* (Lamart.)

— Fig. Rendre égal : *Sur les champs de bataille, l'honneur et le péril* NIVELLENT *les rangs.* (Chateaubr.) *Louis XIV* AVAIT NIVELÉ *la noblesse; il avait fait descendre les plus hautains seigneurs au service de sa personne.* (Villem.)

Nivelé, ée part. pass. du v. Niveler. Mis au niveau : *Sur tout le passage d'un glacier, on remarque que les roches sont polies,* NIVELÉES, *arrondies, et, comme on dit, moutonnées.* (Figuier.)

— Se dit, en minéralogie, d'un cristal dont les diverses faces présentent des figures d'un même nombre de côtés.

Se niveler, v. pr. Etre mis de niveau : *Les inégalités de la terre tendent à* SE NIVELER *de plus en plus.*

— Fig. Devenir égal : *Dans notre temps, tout* SE NIVELLE. (Balz.)

NIVELER (étym. inconn. — Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *Je nivelle. Tu nivelleras*) v. n. S'amuser à des bagatelles : *Ne faire que* NIVELER. (Vx.)

NIVÈLERIE (*rî* — rad. *niveler*) n. f. Action ou habitude de s'occuper de vétilles. (Vx.)

NIVELETTE (*lèt'*) n. f. Petit voyant monté sur un pied, dont on fait usage pour régler la pente d'une chaussée entre des points rapprochés. ‖ Dans les chemins de fer, Instrument analogue au précédent, employé pour déterminer, aussi exactement que possible, la position que doivent occuper les rails dans la pose de la voie. (Il existe des *nivelettes simples* et des *nivelettes à pieds*; ces dernières permettant, grâce à une vis de serrage, de monter ou de descendre le voyant, généralement de deux couleurs.)

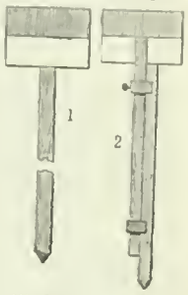

Nivelette : 1. Simple; 2. A coulisse.

NIVELEUR, EUSE n. Personne qui nivelle, qui fait des nivellements.

— Fig. Personne qui veut l'égalité absolue des conditions, etc. : *Les plus implacables* NIVELEURS *n'ont jamais pensé au peuple que comme levier pour détruire.* (E. Sue.)

— A signifié autrefois Personne vétilleuse. ‖ On a dit aussi NIVELIER.

— Fam. *Niveleur de périodes,* Ecrivain qui s'occupe plus à arrondir des périodes qu'à exprimer de belles pensées.

— n. m. pl. Hist. Nom donné, lors de la révolution de 1648, en Angleterre, à la fraction la plus avancée du parti des *Indépendants.* (Ils prêchaient la destruction de la royauté et de la noblesse, l'égale répartition des biens entre tous les hommes et la constitution d'une république absolument égalitaire, à laquelle ils donnaient le nom de *Société chrétienne.* Cromwell, les considérant comme dangereux, envoya au supplice les principaux d'entre leurs chefs et dispersa les débris de la secte.)

— adj. Qui produit le nivellement dans la société : *Dans les légistes conseillers de Philippe le Bel, il y avait contre les nobles, les hommes d'armes, les chevaliers, un fonds commun de malveillance, un levain de haine* NIVELEUSE. (Michelet.)

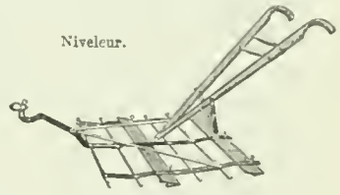

Niveleur.

NIVELEUR n. m. Agric. Sorte de petite herse sans dents, munie de traverses métalliques et d'un mancheron double. S'emploie sur de petites surfaces.)

NIVELLE ou **PETITE NIVE,** fleuve côtier de France (Basses-Pyrénées). Il naît dans la Navarre espagnole et se jette dans l'Atlantique à Saint-Jean-de-Luz, après un parcours de 40 kilom., dont 25 sur le territoire français.

NIVELLE (Jean DE MONTMORENCY, seigneur DE). V. MONTMORENCY (Jean II), et CHIEN.

Nivelle (Jean DE), opéra-comique. V. JEAN DE NIVELLE.

NIVELLE DE LA CHAUSSÉE. Biogr. V. LA CHAUSSÉE.

NIVELLEMENT (*rè-le-man*) n. m. Arpent. Action de niveler, de mesurer les niveaux, de mesurer avec des niveaux, de mettre de niveau. ‖ *Nivellement d'un terrain,* Action d'en mettre les parties de même niveau.

— Fig. Action d'égaliser les fortunes, les conditions, etc. : *Les âges vont au* NIVELLEMENT *général.* (Chateaubr.)

— Archit. Opération au moyen de laquelle on établit ou l'on cherche à établir une ligne horizontale sur le terrain, afin d'y asseoir des constructions ou d'en faire dériver des plans inclinés.

— Bours. *Nivellement des cours,* Opération qui consiste à ramener à une même échéance les cours cotés sur une place cambiste, pour qu'on puisse adopter l'arbitrage le plus avantageux.

— ENCYCL. Arpent. Le *nivellement* est un ensemble d opérations ayant pour but de déterminer les hauteurs des divers points d'un terrain au-dessus d'un même plan horizontal ou leurs abaissements au-dessous de ce dernier. En d'autres termes, on mesure les distances verticales de ces points à une même surface de niveau, réelle ou idéale, prise comme terme de comparaison.

Comme instruments, on emploie :

1° Des règles graduées ou *mires,* placées verticalement au-dessus des points dont on veut connaître l'altitude. Il existe des *mires simples,* des *mires à coulisses,* des *mires parlantes,* dont Bourdaloue a imaginé plusieurs types, et surtout des *mires à compensation,* presque seules usitées actuellement dans les nivellements de précision. Un modèle de cette dernière catégorie, réalisé par le colonel Goulier, donne, grâce à une double règle en fer et en laiton logée dans l'âme de la tige, le moyen de connaître la longueur réelle de la division et, par suite, la valeur rigoureusement exacte des lectures faites;

2° Les *niveaux* indiquant à quel point de la graduation correspond un rayon visuel dirigé horizontalement.

On opère un *nivellement simple* quand, sans changer le

niveau de place, on compare les hauteurs de deux points *a* et *b*. Un raisonnement géométrique montre qu'on augmente la précision en mettant le niveau en I, à égale distance de chacun de ces points. Une fois la mire placée en *a*, on élève le voyant jusqu'à ce qu'il soit dans le plan de visée ; la cote *Aa* se trouve ainsi évaluée. On procède de même pour *b* sans déranger l'instrument, et *Bb* est la cote du point *b*. Alors, la différence de niveau est

$$bc = Aa - Bb.$$

Quand les points à niveler ne sont pas visibles de la même station, on recourt au *nivellement composé*, succession de plusieurs nivellements simples. Si donc on a des

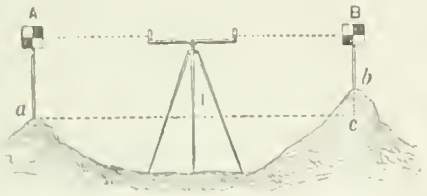

points liés deux à deux par une suite ininterrompue de nivellements simples, pour obtenir la différence d'altitude de deux d'entre eux, on additionne les *coups arrière* (hauteurs déterminées en visant au point de départ) et on la retranche de la somme des *coups-avant* (hauteurs obtenues en visant au point d'arrivée).

En effet, d'après la figure, on voit que :

$$A + AA' = Bb' + BB'$$
$$BB' + Bb = CC' + Cc'$$
etc.

Si l'on additionne membre à membre ces égalités, que l'on désigne par N la somme des coups-arrière, par N' la somme des coups-avant :

$$AA' + N = EE' + N' \text{ ou } AA' - EE' = N' - N.$$

Pour les levés rapides, on s'adresse au *nivellement barométrique*, basé sur le fait que la pression atmosphérique diminue quand on s'élève, d'après une loi empirique formulée par Babinet. Ce procédé de nivellement est commode, mais peu exact, à cause de la petitesse des variations barométriques avec la hauteur. V. BAROMÈTRE, CATHÉTOMÈTRE, TACHÉOMÈTRE.

— *Nivellement général de la France*. Un premier nivellement d'ensemble de la France fut entrepris de 1857 à 1864 par l'ingénieur Bourdaloue. Les lignes de base se développaient sur une longueur de 14.980 kilomètres, suivant les fleuves, les canaux, les grandes voies ferrées, reliant entre eux les chefs-lieux des départements français. Puis, en 1878, vu les perfectionnements apportés aux instruments et les progrès réalisés dans les méthodes, on jugea utile de recommencer ces mesures altimétriques. Une commission officielle élabora alors le programme du *Nivellement général de la France*. Celui-ci comprend trois ordres d'opérations : 1° un réseau fondamental d'un développement de 12.000 kilomètres environ, pour l'établissement duquel on divisa la France en 43 polygones de 600 kilomètres de contour chacun. (Commencé en 1884, sous la direction de Ch. Lallemand, ce grand travail s'acheva huit ans plus tard) ; 2° un réseau *intercalaire* de 800.000 kilomètres de développement ; 3° une série de *courbes de niveau* rattachées aux deux réseaux ci-dessus, et assez rapprochées pour permettre l'établissement de cartes à grande échelle.

Des *repères métalliques* se trouvent répartis en différents points de la France. Les repères *principaux* se composent d'une console, dont la tige est scellée dans les parois verticales des constructions. La console faisant saillie sur le nu des murs porte une pastille en forme de calotte sphérique sur la quelle se pose la mire pendant les opérations. Deux cavités, ménagées à cet effet, reçoivent des paquettes en porcelaine où l'on inscrit le numéro *matriculé* du repère et l'*altitude* du sommet de la pastille. Les repères *secondaires* sont de simples rivets en fer ou en bronze.

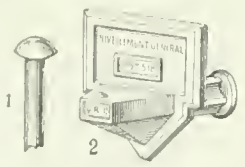

Repères de nivellement ; 1. Repère secondaire ; 2. Repère principal.

Enfin, le réseau fondamental de la France est rattaché aux nivellements de la Belgique, de la Suisse, de l'Italie et de l'Espagne.

— *Nivellement géodésique*. V. GÉODÉSIE, PLANIMÉTRIE, TRIANGULATION.

— *Nivellement topographique*. V. TOPOGRAPHIE.

— *Nivellement trigonométrique*. Parfois, il est plus expéditif de recourir à la trigonométrie pour déterminer la différence de niveau entre deux points. C'est le cas dans un pays de montagnes. Si les distances des sommets visibles sont connues par une carte, on mesure la hauteur angulaire *a* et l'on a pour l'altitude cherchée $h = A \tan a$, *A* étant la distance horizontale des deux sommets.


Armes de Nivelles.

NIVELLES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 16 kilom. de Valenciennes, sur la Scarpe canalisée, 1.105 hab. Tissage. Église du XVIIIe siècle.

NIVÉOLE n. f. Bot. Genre d'amaryllidées.

— ENCYCL. Les *nivéoles* (leucoium) sont assez voisines des galanthes, mais leur périanthe à toutes ses pièces égales. La *nivéole du printemps* (leucoium vernum) ressemble beaucoup au perce-neige ; on la cultive pour l'ornement, ainsi que les *leucoium æstivum* et *grandiflorum*.



Nivéole printanière : *a*, fruit ; *b*, coupe de la fleur.

NIVEREAU n. m. Ornith. V. NIVEROLLE.

NIVERNAIS, AISE (*vèr'-nè, èz'*), personne née à Nevers ou dans le Nivernais, ou qui habite cette ville ou cette région. — *Les* NIVERNAIS.

— Adjectiv. : *Les vaches* NIVERNAISES.

— Econ. rur. *Race nivernaise*, Race bovine du Nivernais.

— n. f. Art culin. Sorte de ragoût de carottes, employé pour garniture.

NIVERNAIS (le), ancienne province de France, entre la Bourgogne à l'E., le Bourbonnais au S., le Berry à l'O., l'Orléanais au N.-O. Le Nivernais, pays gaulois des Éduens, fit partie de la Lyonnaise romaine, puis du royaume des Burgondes. Au début du VIe siècle, apparaît l'évêché de Nevers. Le comté se forme dès Robert le Fort (865). Otton-Guillaume, de la maison de Bourgogne, est le premier comte à titre héréditaire. Philippe Auguste maria l'héritière Agnès à Pierre de Courtenay, son parent (1184). Mais celui-ci est vaincu par Hervé de Donzy, qui épouse sa fille et unit ainsi le Donziais au Nivernais (1199). En 1272, par mariage, le comté passait à Robert de Dampierre et resta à la maison de Flandre jusqu'en 1384. Alors, avec Philippe le Hardi, c'est la deuxième maison de Bourgogne qui réunit aussi la seigneurie de Château-Chinon. Par alliance, la famille allemande de Clèves eut le comté depuis 1491. Le comté est érigé en duché et confirmé dans la pairie au bénéfice de François d'Eu (févr. 1538). Le duché se transmet par mariage à la famille italienne des Gonzague (1565-1659) à qui Mazarin l'achète (1659). Il le transmit à ses parents, les Mancini. Au début de la Révolution, le Nivernais comprenait, à la fois dans les bassins de la Loire et de la Seine, un ensemble de *pays* très divers par leurs ressources et

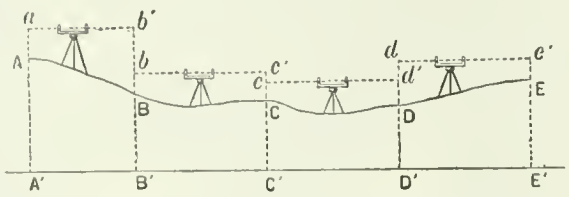

leur aspect et qu'isolait particulièrement l'important massif montagneux du Morvan. C'étaient : les vaux de Nevers, ch.-l. *Nevers* ; le Bazois, ch.-l. *Saint-Saulges* ; les Amognes, ch.-l. *Montigny* ; le pays d'Entre-Loire-et-Allier, ch.-l. *Saint Pierre-le-Moutier* ; le Donziais, ch.-l. *Donzy* ; les vaux de Montenoison, ch.-l. *Saint-Réverien* ; le Morvan, ch.-l. *Château-Chinon* ; la Puisaye, ch.-l. *Saint-Amand-en-Puisaye* ; les vaux d'Yonne, ch.-l. *Clamecy*. — En 1792, le Nivernais servit à former, dans sa plus grande partie, le département de la Nièvre et quelques portions du département de l'Yonne (arrond. de Clamecy).

NIVERNAIS (CANAL DU), canal de France, entrepris en 1784, achevé en 1842. Il part de la Loire à Saint-Léger, près Decize (190 m.), suit l'Aron, l'Alnin, atteint le bief de partage (265 m.), près de la Collancelle (tunnels), arrive à l'Yonne et la suit jusqu'à Auxerre. Longueur : 174 kil. 510 ; 116 écluses. V. NIÈVRE (*carte de la*).

NIVERNAIS ou **NIVERNOIS** (Louis-Jules MANCINI MAZARINI, duc DE), diplomate et littérateur français, naquit et mourut à Paris (1716-1798). Dernier rejeton de la maison Mancini, « frêle, exigu, d'une santé fragile », au dire de Besenval, il tenta, en 1734, la carrière des armes et se distingua en Italie sous Villars, puis fit, comme colonel, les campagnes de Bohême (1742) et de Bavière (1743). Cette même année, le 4 février, il fut élu, à la place de Massillon, membre de l'Académie française. Plus tard, il fit partie de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. En 1744, il quitta son régiment. Tout jeune, il avait épousé (1731) Mlle de Pontchartrain, ce qui l'avait fait beau-frère de Maurepas, et l'avait chantée sous le nom de *Délie*. Quelques années après, il devenait l'amant de Mme de Rochefort, qu'il finit par épouser en secondes noces. Il fut chargé de trois ambassades : Rome (1748-1752) ; Berlin (1756) ; Londres (1762-1763), et y fit grande figure. Il renonça à la politique en 1769, mais, en 1787, il entra, comme ministre d'État, dans le cabinet Necker, refusa d'émigrer en 1791, fut incarcéré en 1793 et, quoique devenu le citoyen Mancini en 1795, resta le type du gentilhomme accompli, « du noble de bonne compagnie » dont a parlé Chateaubriand.


Nivernais.

Ses œuvres sont assez nombreuses. Il a publié des chansons, romances, fables, poésies légères (1796-1798). Les vers en sont aimables et ingénieux. Il a laissé encore des *Réflexions critiques* sur Horace, Boileau, J.-B. Rousseau, etc., des imitations et traductions en vers d'œuvres choisies de Virgile, Tibulle, Properce, Ovide, Anacréon ; de l'*Essai sur l'homme* de Pope, du *Joseph* de Metastase, du IVe livre du *Paradis perdu* de Milton, etc. François de Neufchâteau a donné, en 1807, une édition de ses *Œuvres posthumes* (2 vol.), comprenant *Correspondance diplomatique, Discours académiques, Théâtre de société*.

NIVEROLLE n. f. Nom vulgaire d'une espèce de pinson.

NIVET (*vè*) n. m. Pop. Remise secrète faite à un mandataire, dans les marchés qu'il conclut pour autrui.

NIVETTE (*vèt'*) n. f. Nom vulgaire d'une variété de pêches.

NIVIFORME (du lat. *nix, nivis*, neige, et de *forme*) adj. Qui ressemble à la neige.

NIVILLAC, comm. du Morbihan, arrond. et à 40 kilom. de Vannes, sur la Vilaine ; 3.550 hab.

NIVILLERS, ch.-l. de cant. de l'Oise, arrond. et à 7 kilom. de Beauvais, près du ruisseau de Laversines, affluent du Thérain ; 156 hab. Église en partie du XVIe s. — Le canton a 21 comm., et 8.891 hab.

NIVOLAS-VERMELLE, comm. de l'Isère, arrond. et à 14 kilom. de La Tour-du-Pin, sur l'Agny, sous-affluent du Rhône par la Bourbre ; 1.268 hab. Tissage de soie.

NIVÔSE (du lat. *nix, nivis*, neige) n. m. Quatrième mois de l'année républicaine, correspondant à peu près au temps compris entre le 21 décembre et le 21 janvier.

NIX adv. Arg. V. NISCO.

NIX, NIXE (au fém.), ou quelquef. **NEEK** (masc. et fém.) n. Myth. Génie ou nymphe des eaux, chez les Germains.


Nixenharfe.

NIXDORF, bourg d'Austro-Hongrie (Bohême (cercle de Leitmeritz)), sur la branche méridionale de la Schnitz (bassin de l'Elbe), dans les monts de Lusace, près de la frontière de Saxe ; 6.701 hab. Fabrique de contellerie, de passementerie, de boutons, de rubans et de fleurs artificielles.

NIXENHARFE (*kséne'-arf'*) ou **NYCKELHARPA** (*ni-kèl'*) n. m. Instrument de musique très populaire en Suède, où l'on s'en sert dans les fêtes et réjouissances publiques, tantôt pour accompagner les danses, tantôt pour exécuter des marches en tête des cortèges.

— ENCYCL. Le *nixenharfe* est une sorte de vielle à archet, plus étroite et plus longue que la vielle proprement dite ; il se suspend au cou au moyen d'une courroie. L'instrument a un clavier, composé de vingt-deux touches, qui agissent en même temps sur deux cordes dites « de mélodie », pour en diminuer la portion vibrante, comme dans le jeu de la vielle. De plus, l'instrument est monté de cinq cordes principales et de onze

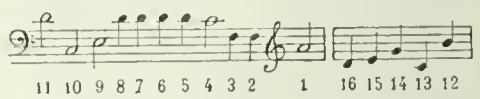

Accord des cordes du nixenharfe : les cordes principales sont indiquées par des blanches ; les sympathiques par des noires.

cordes sympathiques en acier, ces dernières vibrant par influence. Les touches sont mises en mouvement par la main gauche de l'exécutant, tandis que, de la main droite, il frotte avec l'archet les cordes principales.

NIXES (du lat. *nixus*, appuyé). Myth. rom. Nom donné à trois statues de divinités agenouillées (*Nixi dii*), que l'on voyait au Capitole et que l'on croyait présider aux accouchements.

NIZA, ville du Portugal méridional (Alemtejo), au-dessus du *Niza*, affluent du Tage ; 3.700 hab.

NIZAM (de l'arab. *nizam*, règlement) n. m. Titre porté, sous le règne des sultans timourides de l'Hindoustan, par le nabab gouverneur du Deccan, et, après cette époque, par le souverain du Deccan.

NIZAM (ÉTATS DU) [ou **royaume d'Haïderabad**], État de l'Inde centrale, feudataire de l'empire anglais, entre la présidence de Bombay à l'O. et au N.-O., le Bérar au N., les Provinces-Centrales et le Bastar au N.-E., la présidence de Madras à l'E. et au S. Superf. 214.179 kil. carr. ; pop. 11.174.897 hab. Plateau compris dans les bassins du Godavéry au N. et du Krichna au S. La culture principale est celle du riz. Commerce de coton, graines oléagineuses, tissus brodés d'or, cuirs, bijoux de métal, papier, soieries. Gisements de fer et de houille. Six provinces divisées en dix-huit districts. Capit. *Haïderabad* ; autres villes : Aurangabad, Goulbarga, Kadirabad, Raïchour. Les « districts assignés », ou Bérar, sont sous la suzeraineté nominale du Nizam. Cet État formé, dans la première moitié du XVIIIe siècle, d'une partie des débris de l'empire mongol, par le vice-roi du Deccan, Tchyn-Khili-Khan, soutint, sous Nizam-Ali, pendant près de vingt ans, des guerres contre Hayder-Ali, les Anglais et les Mahrattes. Il s'allia aux Anglais en 1800 ; le dernier traité avec ceux-ci est de 1860.

NIZAM-EL-MOULK ou **NIZAM-EL-MOLOUK** (Khâdjèh-Abou-Ali-Hasan-ibn-Ali), homme d'État et littérateur persan, né à Tours (Khoraçan) en 1017, mort près de Nihavend en 1092. Il entra de bonne heure au service du sultan seldjoukide Masoud, puis devint grand vizir en 1064, il occupa ces fonctions pendant plus de vingt-huit ans. Malgré ses services, la sultane Turkhan-Khatoun le fit tomber en disgrâce ; il fut assassiné par un Ismaïlien, peut-être par ordre de Mélik-Shah. Son principal ouvrage est un traité de politique, le *Siasset-Namèh* ou *Sir el Moulouk*, traduit par Schefer, dans la « Bibliothèque de l'École des langues orientales ».

NIZAM-EL-MOULK, prince indien, connu sous le nom de **Tchin-Kilidj-Ali**, né vers le milieu du XVIIe siècle à Delhi, mort en 1748. Il était fils de Ghazi-ed-Din-Khan, vice-roi du Goudjerat, et il sut gagner la faveur des Grands Mogols. Il fut successivement vice-roi, puis gouverneur du Deccan et du Malva. C'est Nizam-el-Moulk qui appela le roi de Perse Nadir-Shah dans l'Inde ; après le départ de ce dernier, il gouverna plusieurs provinces de l'empire des Grands Mogols, soutint diverses guerres contre les Mahrattes, et mourut au milieu de l'exécration universelle.

NIZÂMI Nizam-ed-Din-Abou-Mohammed-Elias ibn-Youssouf), un des grands poètes de la Perse, né dans le district de Roum, en 1140, mort probablement en 1202. Il embrassa le soufisme modéré, et vécut à la cour de plusieurs princes de Perse. Son principal titre de gloire est, en plus d'un divan, un recueil de cinq poèmes mesnévis

nommé *Khamsèh* : 1° le *Makhzen el-Esrar* (ou Trésor des secrets), qui forme un traité de soufisme; 2° le célèbre roman du roi de Perse Khosrao et de sa favorite, la Grecque Shirin; 3° le roman de Leila et Medjnour, dont le sujet a tenté tous les poètes persans; 4° le *Heft-peiker* (les Sept portraits), racontant les amours du roi de Perse, Behram-Gour, avec les filles des rois des Sept-Climats, et 5° le roman d'Alexandre, *Iskender-Namèh*. Ces cinq poèmes ont souvent été imprimés en Perse et aux Indes, mais il n'en existe pas de traduction française.

NIZERÉ n. m. Comm. Essence de roses blanches.

NIZIB ou **NÉZIB**, ville de la Turquie d'Asie (Syrie [prov. de Haleb]); 3.000 hab. Culture de l'olivier. En 1839, victoire remportée par Ibrahim-Pacha sur l'armée turque de Hafiz-Pacha et qui amena l'intervention de l'Europe.

NIZOLIUS (Mario NIZZOLI, plus connu sous le nom de), littérateur italien, né à Brescello (Modénois) en 1498, mort, en 1566. Il fut un ardent fauteur de la renaissance littéraire, et il est surtout connu pour son admiration presque exclusive pour Cicéron. Ses principaux ouvrages sont : *Observationes in M. Tullium Ciceronem* (1535); *De veris principiis et vera ratione philosophandi contra pseudo-philosophos* (1553), ouvrage dont Leibniz a donné une nouvelle édition qu'il enrichit d'une préface (1670) et dans lequel Nizolius s'élève contre la philosophie scolastique.

NIZON, comm. du Finistère, arrond. et à 20 kilom. de Quimperlé, dominant l'Aven; 1.624 hab. Ruines du château de Rustephan (XVe s.).

NIZZA Monferrato ou **NIZZA della Paglia**, ville d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]); 6.702 hab. Bon vin; filature de soie.

NIZZOLI. Biogr. V. NIZOLIUS.

N'JAVIS, nègres nains des rives de l'Ogôoué, qui présentent tous les caractères des Négrilles.

NJOLNER, le marteau du dieu Thor, qui symbolise les coups de tonnerre et les heurts des tremblements de terre.

NJORD, un des personnages divins de la mythologie scandinave. C'est le dieu des côtes, de la mer, champ du commerce et de la pêche. Sa demeure est *Noatun*, le pays des navires; sa femme est Skade, fille du géant Tjasse. Ils furent la souche des dieux *Vans*, dieux maritimes et aquatiques.

NJOROS ou **NYOROS**, peuplade de l'Afrique équatoriale, vivant sur la rive nord-est du lac Victoria. Ces nègres sont turbulents et belliqueux. Leurs femmes se percent la lèvre inférieure pour y introduire un ornement en bois.

NJURUNDA, bourg de la Suède centrale (prov. de Vesternorrland), à l'embouchure du *Njurunda-Elf*, dans le golfe de Botnie; 5.000 hab.

NKOMATI ou **OUMKOMATI**, rivière de l'Afrique australe, en Transvaal et dans l'Afrique portugaise. Elle se perd dans la baie de Delagoa, à l'E. de Lourenço-Marquès (océan Indien); 400 kilom.

N. L. Dr. rom. Abréviation des mots *non liquet*, « cela n'est pas clair », que les juges romains écrivaient sur leurs tablettes lorsque, ne se trouvant pas suffisamment éclairés, ils demandaient une nouvelle instruction.
— Abrév. des mots *nouvelle lune*, dans les calendriers.

N° abréviation du mot numéro.

NO (du lat. *no*, je nage) n. m. Nage, action de nager. || Auge de moulin. (Vieux.)

NÔ n. m. Drame lyrique et liturgique, mêlé de danses, qui prit naissance au Japon, à la fin du XIVe siècle.
— ENCYCL. Le *nô* est dans un style un peu spécial et d'une très haute valeur littéraire. L'action comportait un certain nombre de types traditionnels, personnages historiques ou mythologiques, que l'on reconnaissait aux masques dont se servaient les acteurs. Les acteurs qui figuraient dans les *nô* comptaient parmi les fonctionnaires.

NO, nom que portait la ville d'Alexandrie, en Egypte, avant sa reconstruction par Alexandre le Grand. La bouche *Canopique* du Nil y séparait l'Egypte de la Libye.

NÔ ou **NOU** (LAC) ou **BIRKET-EL-GHAZAL**, lagune de l'Afrique, simple inondation permanente marquant le confluent du Nil et du Bahr-el-Ghazal. Palus presque autant que lac, « il est encombré de végétation; sa forme varie continuellement, et le chenal se déplace sans cesse ».

NOACHIDE (*kid'* — de l'hébr. *Noach*, Noé) descendant de Noé.
— n. m. Chacun des sept préceptes que quelques rabbins prétendent avoir été donnés par Noé à ses enfants.

NOAH n. m. Cépage hybride de riparia et de labrusca.

NOAILLAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 9 kilom. de La Réole, au penchant d'un coteau dominant le Lisos, affluent de la Garonne; 440 hab. Vins rouges et blancs. Ancien château du Roc.

NOAILLAN, comm. de la Gironde, arrond. et à 15 kilom. de Bazas, dans la région landaise; 1.530 hab. Beurre, haricots. Eglise du XIIe siècle. Château ruiné.

NOAILLES (*a-ill* [*ll* mll.]) n. m. Louis d'or frappé en 1716, à l'époque où le duc de Noailles était président du conseil des finances.

NOAILLES, ch.-l. de cant. de l'Oise, arrond. et à 14 kilom. de Beauvais, non loin du Thérain; 1.472 hab. Ch. de f. Nord. Commerce de chevaux et de graines. Fabriques de brosses à dents, industrie de la tabletterie, scieries mécaniques, tourneries. Jadis appelé *Longvillers*, Noailles doit son nom à la famille ducale de Noailles, à laquelle il appartenait. — Le canton a 22 comm. et 11.944 hab.

NOAILLES, comm. de la Corrèze, arrond. et à 8 kilom. de Brive; 541 hab. Ch. de f. Orléans. Carrière de pierres; chaux. Château, berceau de la famille de *Noailles*.

NOAILLES, famille noble, originaire du petit bourg de Noailles. (V. l'art. précéd.) Elle remonte au XIe siècle. Les principaux membres de cette famille sont :

Noailles (Antoine DE), amiral et diplomate français, né en 1504, mort à Bordeaux en 1562. Maître d'hôtel de François Ier, grand chambellan des enfants de France, gouverneur et maire de Bordeaux, amiral de Guyenne, il accompagna à Madrid son parent le vicomte de Turenne, lorsque celui-ci alla, en 1530, épouser Eléonore d'Autriche au nom de François Ier. Il assista, en 1544, à la bataille de Cérisoles et devint amiral de France en 1547 et chevalier des ordres du roi. Ambassadeur en Angleterre de 1553 à 1556, il ménagea la trêve de Vaucelles entre Henri II, roi de France, et Philippe II, roi d'Espagne. A son retour, il lutta en Guyenne contre les protestants et mourut à Bordeaux. Sa mort fut à tort attribuée au poison.

Noailles (François DE), diplomate français, frère du précédent, né en 1519, mort à Bayonne en 1585. Il entra dans les ordres et devint évêque d'Aix en 1555. Ambassadeur à Venise en 1557, il y rétablit le droit de préséance de la France. Il quitta Venise en 1569 pour aller surveiller son diocèse, menacé par les huguenots. Ambassadeur à Constantinople en 1572, il prépara la réconciliation de Venise avec les Turcs, et rétablit le prestige de la France dans le Levant. Ce fut l'un des plus habiles négociateurs de son siècle. Sa correspondance a été publiée par Vertot (1763).

Noailles (Anne-Jules, duc DE), maréchal de France, né à Paris en 1650, mort à Versailles en 1708. Titré d'abord comte d'Ayen, il fut pourvu dès 1661 de la charge de capitaine de la 1re compagnie des gardes du corps, en survivance de son père. Il fut aide de camp du roi pendant la guerre de Hollande, assista au siège de Maëstricht (1673) et prit part à la conquête de la Franche-Comté. Maréchal de camp en 1677, il eut, l'année suivante, le titre de duc et pair, sur la démission de son père, et il le remplaça dans le gouvernement de Perpignan et du Roussillon. Appelé au commandement en chef du Languedoc en 1681 et chargé de réprimer l'hérésie, il appliqua sévèrement le système des dragonnades. Maréchal de France en 1693, il commanda les armées de Catalogne au début de la guerre de la ligue d'Augsbourg et remporta de brillants succès sur les Espagnols. Il demanda son rappel en 1695. En 1700, il fut désigné pour accompagner Philippe V, allant prendre possession du trône d'Espagne. D'après Saint-Simon, le maréchal de Noailles fut un courtisan servile.


Duc de Noailles.

Noailles (Louis-Antoine DE), cardinal français, frère du précédent, né en 1651, mort à Paris en 1729. Evêque de Cahors (1679), puis de Châlons-sur-Marne (1680), il assista à l'assemblée du clergé où furent adoptés les quatre articles (1682) et prit une part active à la discussion. En 1695, il devint archevêque de Paris et cardinal en 1700. A partir de ce moment, il fut mêlé à toutes les querelles religieuses qui marquèrent la fin du règne de Louis XIV, et, par son caractère indécis, il fit des mécontents dans tous les partis. Il combattit le quiétisme; il ne s'opposa pas, en 1709, à la suppression du monastère de Port-Royal, bien qu'il eût assuré les religieuses de sa protection; il défendit aux jésuites, en 1713, de prêcher et de confesser dans son diocèse, ce qui excita contre lui les querelles les plus vives. Il s'opposa à la bulle *Unigenitus* en 1713, et il fut exilé de la cour. Chef du conseil de conscience sous la régence, il en appela de la bulle au futur concile (1717), rétracta son appel en 1720 et finit par accepter la bulle (1728). Il fut toujours d'une piété exemplaire et d'une inépuisable charité. Il légua ses biens à l'Hôpital général, à l'Hôtel-Dieu et à l'hôpital des Enfants assistés.


Cardinal de Noailles.

Noailles (Adrien-Maurice, duc DE), maréchal de France, fils du duc Anne-Jules, né et mort à Paris (1678-1766). Il porta d'abord le titre de comte d'Ayen. Il assista à la campagne que dirigea son père en Catalogne (1692-1695), continua d'y servir sous Vendôme, puis passa en Flandre (1696). En 1698, il épousa Françoise d'Aubigné, nièce de Mme de Maintenon. Brigadier en 1702, maréchal de camp en 1704, duc et pair en 1708, lieutenant général la même année, gouverneur du Roussillon en 1711, il servit pendant la guerre de succession d'Espagne, remporta plusieurs victoires en Roussillon et en Catalogne, chassa les ennemis de Cette et d'Agde en 1710, et s'empara de Girone en 1711. Président du conseil des finances en 1715, il essaya de remédier à la situation laissée par Louis XIV. Son opposition au système de Law le fit écarter des affaires. Maréchal de France en 1734, il servit en Allemagne pendant la guerre de la succession de Pologne et, en 1735, il obtint le commandement en chef de l'armée d'Italie. Au début de la guerre de la succession d'Autriche, il commande en Allemagne et livre la bataille de Dettingen (1743). Il passa ensuite en Flandre, puis en Alsace, quand le roi, sur son conseil, se fut décidé à paraître à la tête des armées (1744). En 1745, il prit une part active à la bataille de Fontenoy. Ambassadeur extraordinaire en Espagne (1746), ministre d'Etat, il se retira des affaires en 1756. On a de lui des *Mémoires*, publiés par l'abbé Millot.


Maréchal de Noailles.

Noailles (Louis, duc DE), maréchal de France, fils du précédent, né à Versailles en 1713, mort à Paris en 1793. Gouverneur du Roussillon, il servit en Allemagne et en Italie, sous les ordres de son père (1733-1735). Lieutenant général (1748), il servit en Flandre pendant la guerre de la succession d'Autriche, assista aux batailles de Fontenoy (1745), de Rancoux 1746), de Lawfeld (1747). Pendant la guerre de Sept ans, il servit en Hanovre (1757). Il devint maréchal de France en 1766. Il joint constamment d'une grande faveur auprès de Louis XV. On lui a attribué contre les jésuites un pamphlet intitulé : *Larmes de saint Ignace par un cousin du prophète Malagrida* (1762).

Noailles (Jean-François-Paul, duc DE), général français, fils du précédent, né en 1739, mort à Fontenay (Seine-et-Marne) en 1824. Il fit les dernières campagnes de la guerre de Sept ans et fut nommé brigadier en 1762. Maréchal de camp en 1770, lieutenant général en 1784, il fit partie du conseil de la guerre et introduisit d'importantes modifications dans l'habillement et le couchage des troupes. Il s'occupa aussi d'études de physique et de chimie et entra à l'Académie des sciences (1777). A la Révolution, il émigra en Suisse et ne rentra qu'à la Restauration. Pair de France en 1814, il fut de nouveau membre de l'Académie des sciences, en 1816.

Noailles (Emmanuel-Marie-Louis, marquis DE), diplomate français, frère du précédent, né à Paris en 1743, mort à Maintenon en 1822. Il fut successivement gouverneur de Vannes et d'Auray (1762), ministre plénipotentiaire dans la Basse-Allemagne (1768), ambassadeur près des Provinces-Unies (1770), puis à Londres (1776). C'est lui qui notifia au roi d'Angleterre l'alliance de la France avec les Etats-Unis. De 1783 à 1792, il fut ambassadeur à Venise. Accusé de trahison à l'Assemblée législative, il se disculpa sans difficulté. Incarcéré pendant la Terreur, il fut délivré après le 9-Thermidor, et se retira à Maintenon.

Noailles (Louis-Marie, vicomte DE), homme politique et général français, cousin du précédent, né à Paris en 1756, mort à La Havane en 1804. Second fils du maréchal de Mouchy, il entra au service à quatorze ans, devint colonel du régiment de chasseurs d'Alsace et grand bailli d'épée. Avec son beau-frère La Fayette, il prit une part brillante à la guerre d'Amérique. Il fit partie de l'Assemblée des notables de 1787 et fut élu, en 1789, député de la noblesse du bailliage de Nemours. Dans la nuit du 4-Août, il demanda l'abolition des privilèges. Il parla en faveur de l'égalité civile des juifs, pour la suppression des titres de noblesse, et eut, à l'occasion de ce débat, un duel avec Barnave. Membre du comité militaire, il présenta tout un plan de réorganisation de l'armée. Président de l'Assemblée le 26 février 1791, il convia tous les citoyens à la concorde et à l'union pour la défense de la patrie et, un peu plus tard, il engagea Louis XVI à sanctionner les décrets contre les émigrés, dont les troupes en armes menaçaient la France. Maréchal de camp en 1791, gouverneur de Sedan, il donna sa démission en 1792, passa en Angleterre et retourna en Amérique (1793). Il reprit du service sous le Consulat et fit la campagne de Saint-Domingue, en qualité de général de brigade. Lors de l'évacuation de l'île, son navire fut attaqué par les Anglais dans les eaux de Cuba, et Noailles fut blessé mortellement.

Noailles (Louis-Joseph-Alexis, comte DE), homme politique français, fils du précédent, né et mort à Paris (1783-1835). Il prit une part très active aux intrigues des royalistes contre Napoléon Ier, fut arrêté, puis relâché, passa à l'étranger et alla offrir ses services à Louis XVIII. En 1813, il combattit contre la France. Elu député en 1815, il vota avec la majorité, puis devint un ardent défenseur de l'insurrection grecque. Après 1830, il se rallia à Louis-Philippe, puis vécut dans la retraite.

Noailles (Paul, duc DE), homme politique et écrivain français, né et mort à Paris (1802-1885). Il siégea à la Chambre des pairs à partir de 1827, y prit assez souvent la parole, rentra dans la vie privée en 1848 et fut nommé membre de l'Académie française en remplacement de Chateaubriand, en 1849. En 1871, il fut ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Outre des discours, on lui doit : *Saint-Cyr, histoire de la maison royale de Saint-Louis établie à Saint-Cyr* (1843); *Histoire de Mme de Maintenon et des principaux événements du règne de Louis XIV* (1848-1858).

Noailles (*Jules*-Charles-Victurnien, duc DE), économiste français, fils du précédent, né en 1826, mort à Paris en 1895. D'abord duc d'Ayen, il devint duc de Noailles à la mort de son père, en 1885. Il collabora à la « Revue des Deux Mondes » et publia, entre autres ouvrages : *De la décentralisation en Angleterre* 1864); *De la représentation des minorités* (1870); *Revenu, Capital et Salaire* (1872); *Recherches sur l'estimation de la richesse nationale et privée en France et en Angleterre* (1875); *l'Agriculture et l'Industrie devant la législation douanière* (1881); *Cent ans de république aux Etats-Unis* (1886-1891).

Noailles (le marquis *Emmanuel*-Henri-Victurnien DE), écrivain et diplomate français, frère du précédent, né au château de Maintenon (Eure-et-Loir) en 1830. Il se rallia à la République en 1871, fut nommé par Thiers, en 1872, ministre plénipotentiaire à Washington, puis passa au même titre en Italie (1873) et fut, de 1872 à 1886, ambassadeur à Constantinople. Il était, depuis dix ans, en disponibilité, lorsqu'il accepta, en 1896, le poste d'ambassadeur à Berlin. On lui doit : *la Pologne et ses frontières* (1863); *Henri de Valois et la Pologne en 1572* (1863); *la Poésie palonaise* (1866); etc.

NOAILLES (Philippe DE). V. MOUCHY.

NOAILLY, comm. de la Loire, arrond. et à 13 kilom. de Roanne, au-dessus du Filerin, affluent de la Teissonne; 942 hab. Maison du XVIe siècle, reste d'un prieuré. Ruines d'un manoir à la *Béclandière*.

NOAKHALI, district de l'empire anglais de l'Inde (présid. du Bengale [prov. de Tchittagong]), sur la frontière géographique de l'Indo-Chine, entre le Tipperah au N. et le golfe du Bengale au S.; 4.250 kilom. carr. et 820.700 hab., dont 608.000 mahométans. Pays formé par les alluvions du delta du Meghna; quatre récoltes de riz par an. Exportation de riz, bétel, cocos, sel; importation de cotonnades, sucre, fer, tabac. Violents cyclones. En 1609, les Portugais s'établirent quelque temps dans les îles; la première factorerie anglaise date de 1756.

NOALE, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Venise]; 4.721 hab. Carrosserie et chapellerie.

NOALEJO, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen]), sur le versant septentrional de la sierra de Lucena, sur un affluent du rio de la Guardia; 2.900 hab.

NOAS (*ass*) n. m. Ancien nom du cuivre.

NOBEL. Biogr. V. NOBLE.

NOBEL (Alfred), chimiste suédois, né à Stockholm en 1833, mort à San-Remo en 1896. C'est à lui que l'on doit l'usage courant de la nitroglycérine comme explosif. Cette substance est trop sensible pour pouvoir être employée pure; Nobel atténua sa sensibilité en la mélangeant avec de la silice amorphe (1867). C'est pendant ses études sur la nitroglycérine qu'une violente explosion détruisit son laboratoire (1864). On lui doit aussi l'invention de la dynamite, qui fut utilisée dans presque tous les pays. On lui doit encore une poudre sans fumée (1887), qui est employée par le ministère de la guerre italien, et un autre explosif, la *dynamite gomme*. Nobel avait établi, en 1869, un laboratoire à Saint-Sévran, près de Paris; ce laboratoire fut transporté à San-Remo en 1891. Il disposa par testament de presque toute sa fortune, qui était considérable, pour la fondation de cinq prix annuels de 300.000 francs : les trois premiers pour être attribués aux trois personnes de nationalité quelconque qui, dans le domaine de la physique ou de la chimie, ou dans celui de la physiologie ou de la médecine, auront fait la découverte ou l'amélioration la plus importante; le quatrième prix doit être attribué à la personne qui, dans le domaine des lettres, aura produit la plus belle œuvre au point de vue de l'idéal; enfin, le cinquième à la personne qui aura le mieux agi pour la fraternité des peuples, la diminution des armées permanentes et la propagation des congrès de la paix. Ce dernier prix est décerné par la diète norvégienne, les autres par les académies suédoises.



Nobel.

NOBILIAIRE (*èr'* — du lat. *nobilis*, noble) adj. Qui appartient, qui est propre à la classe noble : *L'orgueil* NOBILIAIRE. ‖ *Particule nobiliaire*, La préposition *de*, qui précède souvent le nom des nobles.

— n. m. Registre contenant les noms des familles nobles d'une province, d'un pays.

— ENCYCL. Il existe de nombreux catalogues de familles nobles, sous le titre, non seulement de *nobiliaire*, mais aussi d'*armorial* ou d'*histoire généalogique*. Les plus importants sont l'*Armorial général* ou *Registre de la noblesse de France*, par Louis-Pierre d'Hozier (1736-1768), qui a utilisé les travaux de son aïeul, Pierre d'Hozier (*Généalogie des principales familles de France*), et de son oncle Charles-René, généalogiste de la maison du roi; l'*Histoire généalogique et chronologique de la maison de France*, par le P. Anselme (1674), continuée (1726-1733) par Du Fourni, Ange de Sainte-Rosalie et Simplicien; le *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique des maisons de France*, par La Chesnaye-Desbois (1757-1775); le *Nobiliaire universel de France*, par de Saint-Allais (1814-1841); le *Dictionnaire universel de la noblesse de France* (1820) et le *Nobiliaire universel de France* (1820-1821), par le chevalier de Courcelles; l'*Histoire généalogique et héraldique des pairs de France et des grands dignitaires de la couronne* (1820-1830) et le *Nobiliaire de France* par Borel d'Hauterive (1851). Un des plus récents est l'*Armorial général* de Rietstap (1882).

Outre ces nobiliaires généraux, il faut signaler des nobiliaires particuliers, tels que : *le Palais de l'honneur, contenant les généalogies des maisons de Lorraine et de Savoie* (1663-1668); les *Généalogies des maisons de Conflans et de La Fare* et les *Recherches sur la noblesse de Champagne* (1673, par Charles-René d'Hozier, etc. Le dépouillement des archives des départements français a permis la publication de *nobiliaires* des anciennes provinces.

Parmi les ouvrages étrangers, on peut citer : *Bibliotheca genealogica*, de J. Hübner (Hambourg, 1729); la *Bibliotheca familiarum nobilium* Berlin, 1886), de Gündlach; *Heraldica asturiana*, de C. Miguel Vigil; etc.

NOBILIBUS (Robert DE) [ou **Roberto de' Nobili**], missionnaire italien de la compagnie de Jésus, né à Montepulciano en 1577, mort à Méliapoure (Côte de Coromandel) en 1656. Envoyé dans les missions de l'Inde, il apprit les principaux dialectes de l'Hindoustan, et, afin de pouvoir prêcher en toute sécurité la foi chrétienne, il adopta le costume, le genre de vie et les allures des brahmanes. Ayant converti un grand nombre d'indigènes, il fonda, dans le Madure, une mission qui atteignit un haut degré de prospérité. Il n'en fut pas moins accusé, à Rome, de pratiquer lui-même et de tolérer, chez les chrétiens indiens, des rits idolâtriques; mais le pape Grégoire XV approuva sa conduite. Nobilibus a composé, dans les langues hindoues, un grand nombre d'ouvrages, traduits et publiés en latin.

NOBILING (Charles-Edouard), publiciste allemand, né à Kolno (prov. de Posen) en 1848, mort à Berlin en 1878. Son caractère offrait un singulier mélange de vanité mesquine, d'exaltation humanitaire et d'ambition mal pondérée. Il souhaitait la transformation radicale de la société. Sous l'influence de ces doctrines, peut-être grâce à des excitations extérieures, plus probablement sous l'empire de son esprit déséquilibré, le 2 juin 1878, il tira d'une fenêtre deux coups de fusil sur l'empereur Guillaume Ier, qui passait à la promenade *Unter den Linden*, et qui le blessa légèrement. Arrêté, il ne donna que des motifs politiques à son attentat. Après plusieurs tentatives de suicide, il mourut en prison, d'une paralysie pulmonaire.

NOBILIOR (Marcus Fulvius), conseur romain, de la famille Fulvia. Il fut édile en 556 de Rome, préteur en 559 et remporta des succès en Espagne pendant l'exercice de cette magistrature. Après avoir mérité le triomphe, il fut consul en 563 et eut ensuite l'Etolie pour province. Il ne put vaincre les Etoliens et traita avec eux, mais en leur imposant de dures conditions, qu'ils furent contraints d'accepter. Cependant, les habitants d'Ambracie, en Epire, envoyèrent une députation au sénat pour se plaindre des cruautés de Fulvius et des rapines de ses soldats. Il se rendit à Rome, et le sénat lui donna raison. Il triompha une seconde fois en 575 et fut élu censeur avec son ennemi Emilius Lepidus. Ils se réconcilièrent publiquement au champ de Mars, avant d'entrer en charge. A dater de cet événement, l'histoire est muette sur le compte de Fulvius Nobilior. On ignore la date de sa mort.

NOBILISSIMAT (*ma*) n. m. Dignité de nobilissime.

NOBILISSIME (du lat. *nobilissimus*, superlat. de *nobilis*, noble) n. m. Hist. Dignité de la cour byzantine, qui prenait rang après celle de César. (Le titulaire recevait l'épithète d'*illustrissime*; il portait la chlamyde d'écarlate, le *dibetdion*, les jambières et les chaussures rouges.)

— Scolast. Dans les cours de théologie, à la Sorbonne, Celui qui était le premier de la licence ou du cours par sa naissance, et non par sa science.

NOBILITATION (*si-on* — du lat. *nobilis*, noble) n. f. Anoblissement. (Vx.)

NOBILITE n. f. Minéral. Variété d'élasmose.

NOBILITÉ (du lat. *nobilitas*, même sens) n. f. Noblesse. ‖ Corps des nobles. ‖ Eclat, pompe, grandeur. (Vx.)

— Dr. anc. Qualité d'un fonds noble.

NOBILITER (du lat. *nobilitare*, même sens) v. a. Anoblir. ‖ Ennoblir. (Vx.)

NOBILITY n. f. Haute noblesse d'Angleterre, formée des familles en possession de la pairie.

NOBLAILLE (*bla-ill* [*ll* mll.]) n. f. Par dénigr. Petite noblesse. ‖ Noblesse abâtardie. ‖ Caste noble.

NOBLAILLON, ONNE (*bla-ill* [*ll* mll.]) n. Par dénigr. Petit noble. ‖ Noble en général.

NOBLE (du lat. *nobilis*) adj. Se dit d'une personne qui, par droit de naissance ou par lettres d'un prince, appartient à une classe jouissant de certains privilèges, ou possède seulement des titres qui la distinguent des autres citoyens : *Etre* NOBLE *de naissance, de race. Etre* NOBLE *en vertu de sa charge*, ‖ Qui appartient, qui est propre aux nobles : *Etre d'un sang* NOBLE. ‖ Qui appartient à un noble, à une famille noble : *Terre* NOBLE. ‖ Qui est habité par la noblesse : *Le* NOBLE *faubourg Saint-Germain.*

— Fig. Qui a de la grandeur, de l'élévation, de la distinction : *Une* NOBLE *conduite. De* NOBLES *sentiments. Le style* NOBLE. ‖ Qui est plus élevé, plus grand, plus distingué que les autres choses de même nature : *L'homme est le plus* NOBLE *des animaux.*

— *Parties nobles*, Viscères qui jouent un rôle important dans l'économie, comme le cerveau, le cœur, les poumons. ‖ Se dit quelquef. des parties génitales de l'homme et de la femme, parce qu'elles servent à perpétuer l'espèce.

— *Etre noble comme le roi*, Etre d'une noblesse ancienne et incontestable. ‖ *Ou le roi n'est pas noble*, Alternative que l'on pose comme absurde, pour affirmer que la proposition opposée est d'une certitude absolue : *Vous êtes fou,* OU LE ROI N'EST PAS NOBLE.

— Dr. anc. *Garde-noble.* V. GARDE-NOBLE.

— Fauconn. Se dit de certains oiseaux de proie que l'on peut dresser pour la chasse de haut vol.

— Féod. *Biens nobles*, Biens tenus en fief.

— Gramm. *La personne la plus noble*, Celle qui est en relation la plus directe avec celui qui parle : *La première personne est considérée comme* PLUS NOBLE *que la deuxième, et la deuxième comme* PLUS NOBLE *que la troisième.* ‖ *Genre le plus noble*, Masculin par rapport au féminin, ou féminin par rapport au neutre : *L'adjectif s'accorde avec le nom du* GENRE LE PLUS NOBLE.

— Hist. Se disait des Romains d'illustre naissance. ‖ Se disait particulièrement des Romains qui avaient le droit d'avoir chez eux les portraits de leurs ancêtres. ‖ *La plus noble des femmes*, Titre des épouses des Césars. ‖ *Noble homme*, Ancienne qualification honorifique. ‖ *Noble abbaye*, Abbaye où on ne recevait que les nobles.

— Manège. Se dit d'un cheval qui a de la distinction dans les formes.

— Minér. Se dit de filons riches en minerai, et des métaux que le feu n'attaque pas en les oxydant.

— Numism. Nom de plusieurs anciennes monnaies, particulièrement de monnaies anglaises.

— Théâtr. *Père noble*, Rôle d'un personnage qui a de l'âge et de l'autorité.

— Substantiv. Personne qui jouit des privilèges de la noblesse, ou qui porte un titre la distinguant des autres citoyens : *Epouser une* NOBLE. *Il n'y a dans le travail ni* NOBLES *ni* VILAINS. (Collins.) ‖ Se dit quelquefois par opposition à *gentilhomme*, ce dernier mot ne s'appliquant qu'aux nobles de race, et non aux anoblis : *Tout gentilhomme est* NOBLE, *mais tout* NOBLE *n'est pas gentilhomme.*

— n. m. Par ext. Ce qui est noble, grand, élevé : *Dans tous les arts, la Grèce a donné la mesure du grand, du* NOBLE. (Renan.)

— Pop. Nom donné au cochon, dans quelques provinces.

— Vitic. *Noble-rose*, Syn. de SAVAGNIN ROSE.

— PROV. ANC. : **Un noble, s'il n'est à la rose, vaut parfois bien peu de chose**, Les nobles n'ont parfois de valeur que comme pièces d'or.

— ENCYCL. Numism. En 1344, Edouard III d'Angleterre fit la première émission d'or anglais et fit frapper des « nobles d'or », dont il modifia le poids dans la suite, mais qui étaient considérés comme de valeur supérieure à la monnaie d'or du continent. La livre d'or servait à fabriquer 15 nobles. En 1411, il fut décidé que d'une livre d'or on tirerait 50 nobles. Dans la première moitié du XVe s., un noble valait 6 shillings 8 pence; en 1460, la valeur en fut portée à 8 shillings 4 pence ou 54 sols tournois. Henri V et Henri VI firent frapper en France des nobles d'or, dont des lettres patentes du 22 juin 1423 fixèrent le cours à 45 sols tournois la pièce. Dans des lettres de réunion de 1377, les florins sont assimilés aux « nobles d'Angleterre ». Dans la deuxième partie du XVe siècle, ces monnaies s'appelèrent souvent *nobles à la rose*, à cause de la rose d'York ou de Lancastre qui y était gravée; une des principales monnaies de Henri VIII est la *rose noble* ou *réal*. Une des monnaies d'or des Flandres s'appelait « nobles de Bourgogne », mais valait moins que les nobles anglais. Il y avait encore le *noble Henri*, le *noble à l'écu*, le *noble à la nef*.

NOBLE, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat d'Indiana; 38.000 hab. Ch.-l. *Albion*. Culture de céréales. — Comté de l'Etat d'Ohio; 27.000 hab. Ch.-l. *Caldwell*. Mines de houille. Céréales.

NOBLE ou **NOBEL** (Constantin), navigateur hollandais, né vers 1616, mort vers 1691. Chargé par la Compagnie hollandaise des Indes orientales, en qualité de contre-amiral, de détruire les pirates qui infestaient les mers de Chine et du Japon et de conclure un traité définitif de commerce avec la Chine, Nobel, après avoir obtenu la neutralité du gouvernement chinois, la permission de trafiquer dans les ports désignés par la Compagnie, détruisit les pirates; mais il tenta ensuite sans succès à deux reprises différentes d'obtenir l'exécution des conventions conseenties antérieurement par la Chine. On doit à Nobel : *Expédition mémorable des Néerlandais dans l'empire de Chine*, suivie de la *Description de l'empire de Chine* (1670).

NOBLE (Mark), biographe anglais, mort en 1827. Il devint, en 1781, recteur de Barming (comté de Kent). On lui doit des ouvrages intéressants pour l'histoire. Les principaux sont : *Mémoires sur la maison protectorale de Cromwell* (1784); *Mémoires sur l'illustre maison des Médicis* (1797); *Vies des régicides anglais* (1798); etc.

NOBLE-CROIX (ORDRE DE LA). V. CROIX-ÉTOILÉE.

NOBLE-ÉPINE n. f. Nom vulgaire de l'aubépine. ‖ Nom quelquefois donné à l'épine-vinette.

NOBLEMENT adv. Avec noblesse, avec distinction : *Se conduire, Ecrire, Penser* NOBLEMENT.

— *Vivre noblement*, Vivre sans exercer aucune profession, ou en n'exerçant d'autre profession que celle des armes. (Vieux.)

— Féod. *Tenir noblement une terre*, La tenir en fief.

NOBLE-PASSION (ORDRE DE LA), fondé par le duc de Saxe-Weissenfels en 1704. Sa décoration était une étoile chargée d'une croix rouge et d'un médaillon azur avec les initiales : *J. C.*; sur le cercle d'argent entourant la décoration, se trouvait la devise : *J'aime l'honneur qui vient par la vertu*. Au revers, on lisait la date d'institution de l'ordre. Le ruban, porté en écharpe, était blanc, bordé d'or.

NOBLEREAU (*ro*) n. m. Petit noble; homme qui prétend sans droit au titre de noble. (Vieux.)

NOBLESSE (*blèss*) n. f. Qualité de noble : *Obtenir des lettres de* NOBLESSE. ‖ Caste noble : *Les cahiers de la* NOBLESSE.

— Fig. Caractère de ce qui est grand, digne, élevé : *La* NOBLESSE *des sentiments. La* NOBLESSE *du style.*

— *Noblesse d'extraction*, Celle dont l'origine remonte si haut, qu'on ne sait exactement à quelle époque elle a commencé. ‖ *Noblesse de nom et d'armes*, La plus ancienne noblesse. ‖ *Ancienne noblesse*, Celle qui est antérieure à la révolution de 1789. — *Nouvelle noblesse*, Celle que l'on a créée depuis. ‖ *Noblesse d'ancienne roche*, Noblesse très ancienne. ‖ *Noblesse de race* ou *de parage*, Noblesse moins ancienne, dont l'origine est peu connue, et qui s'est transmise par la ligne paternelle. ‖ *Haute noblesse, Simple noblesse*, Expressions par lesquelles on désigne les deux degrés de la noblesse allemande. ‖ *Grande noblesse, Petite noblesse*, Expressions servant à désigner les deux degrés de la noblesse en Pologne. ‖ *Noblesse titrée, Simple noblesse*, Expressions désignant une distinction semblable en France. ‖ *Noblesse titrée*, Noblesse de ceux qui ont un titre de duc, marquis, comte, etc. ‖ *Noblesse couronnée*, Celle des princes de la famille régnante. ‖ *Noblesse excellente* ou *de quatre lignes*, Celle qui peut faire preuve de quatre quartiers du côté paternel et d'autant du côté maternel. ‖ *Noblesse par lettres*, Noblesse conférée par le roi. ‖ *Noblesse de la cloche*, Celle que l'on obtenait après avoir rempli les fonctions de maire ou d'échevin. ‖ *Noblesse d'épée*, Noblesse acquise originairement par des services militaires. ‖ *Noblesse militaire*, Noblesse qui appartenait de droit aux roturiers qui parvenaient à certains grades supérieurs dans l'armée. ‖ *Noblesse de bannière*, Première noblesse, dans quelques-uns des anciens royaumes d'Espagne. ‖ *Noblesse de chaudière*, Petite noblesse, dans quelques-uns des anciens royaumes d'Espagne. ‖ *Noblesse de robe* ou *d'office*, Noblesse que l'on acquérait par la possession de certains offices. ‖ *Noblesse de finance*, Noblesse que l'on acquérait par l'achat de lettres de noblesse. ‖ *Noblesse transmissible, Noblesse héréditaire au premier degré*, Noblesse qui se transmet de père en fils. ‖ *Noblesse par les mères*, Noblesse qui, dans quelques coutumes, passait de la mère aux enfants, ce que l'on exprimait en disant : *le ventre anoblit.* ‖ *Noblesse personnelle. Noblesse au second degré*, Celle qui ne se transmettait point aux enfants. ‖ *Noblesse présentée*, Nobles ayant leurs entrées à la cour. ‖ *Fausse noblesse*, Possession d'une terre noble par un roturier à qui cette terre ne donnait pas un titre de noblesse.

— *Soutenir noblesse*, Vivre d'une manière conforme à la noblesse de sa naissance.

— Cout. anc. Droits et prérogatives des souverains, dans la coutume de Bretagne.

— Dr. féod. Fief dépendant immédiatement du souverain, et qui anciennement conférait la noblesse à son possesseur ou même l'affranchissait. ‖ *Vendition de noblesse*, Dans le Béarn, Vente d'un fief de ce genre.

— Hist. *Votre noblesse*, Titre d'honneur donné autrefois aux laïques de distinction, et qui était des plus honorables au IVe siècle.

— n. f. pl. Dans les tournois et les cours plénières, Livrées, insignes, décorations que l'on donnait comme marques d'honneur. ‖ Joyaux de la couronne.

— PROV. : **Noblesse vient de vertu**, Un homme n'est réellement supérieur aux autres que par sa vertu et son mérite. ‖ **Qui prend des lettres de noblesse déclare d'où vient sa richesse**, On rappelle dans les lettres de noblesse la profession de l'anobli.

— ALLUS. LITTER. : **Noblesse oblige**. Cette maxime, devenue proverbe, est la LIe du recueil de *Maximes et Réflexions*, par le duc de Lévis (1808). On lui donne dans l'application le sens suivant : Quand on est noble, ou qu'on prétend l'être, on est tenu de se conduire noblement, ou, d'une façon plus générale, Quand on jouit d'un titre, d'une renommée, etc., il faut se maintenir toujours digne de sa réputation.

— ENCYCL. Il importe de distinguer la *noblesse* de l'*aristocratie*. Ce qui fait la noblesse, c'est la naissance, l'hérédité. Les rois anoblissaient pour des services divers, mais l'anobli transmettait sa qualité à ses enfants. L'aristocratie est la classe prééminente dans l'Etat. La noblesse, telle que l'ancien régime l'a conçue, peut se définir ainsi : « une classe sociale à laquelle le droit reconnaît des privilèges se transmettant héréditairement par le seul fait de la naissance. » D'après Guilhermoz, il est impossible de rattacher la noblesse des temps modernes à la noblesse germanique, impossible également de la rattacher à la noblesse romaine. Elle s'est constituée en France

dans le courant du XIIe siècle. Elle est sortie de la chevalerie, dont elle diffère seulement en ce que la chevalerie n'était pas un état ouvert par la seule naissance. Il faut également tenir compte de l'élément familial. Dans la désorganisation sociale qui marqua les VIIIe-IXe siècles, la famille prit la place de l'État. Les chefs de famille groupaient les branches cadettes, des familles de moindre puissance vinrent, de gré ou de force, se ranger sous le patronat de familles plus fortes, capables de les protéger et de les défendre; le mouvement s'étendit, se généralisa, et, peu à peu, les membres des familles patronales furent ceux qui combattirent, tandis que les familles clientes travaillaient. Les premières engendrèrent la chevalerie, qui produisit la noblesse. Le patronage de la noblesse se transforma. Peu à peu elle en vint à oublier et à négliger les devoirs patronaux qui lui incombaient et qui pouvaient seuls justifier ses privilèges. Le lien entre les nobles et les vilains se détendit peu à peu au point de disparaître. Toute classe dirigeante, qui cesse d'exercer une action immédiate et directe sur le travail et la production, se perd et disparaît. A la fin de l'ancien régime, le noble n'a plus d'existence appropriée à son état, tel qu'il est arrivé à le concevoir, qu'à la cour. Les curés se plaignent de ces grands propriétaires, tant ecclésiastiques que laïques, habitant sur leurs paroisses, « lesquels y possèdent de vastes propriétés qu'ils n'habitent point et dont ils touchent de gros revenus qu'ils vont manger ailleurs ». La noblesse française, classe privilégiée, n'était plus, depuis plus d'un siècle, qu'une classe dirigeante, qui disparut en 1789. Tout autre, en Angleterre, a été le rôle de la noblesse. Elle est restée unie à la masse de la nation. Elle a imposé à la royauté la charte des libertés anglaises et, par les sessions régulières du Parlement, elle a gouverné l'État. Par la direction donnée à la culture, par le patronage qu'elle n'a cessé d'exercer sur les campagnes, par la part même qu'elle a prise au mouvement industriel, elle est restée classe dirigeante et, aujourd'hui encore, c'est la noblesse anglaise qui gouverne et dirige le pays.

— Bibliogr. : André de La Roque, *Traité de la noblesse* (Rouen, 1710); Boulainvilliers, *Essai sur la noblesse* (Paris, 1732); P. Guilhiermoz, *Essai sur l'origine de la noblesse en France* (Paris, 1902); H. Taine, *les Origines de la France contemporaine, l'ancien régime* (22e éd., Paris, 1899).

Noblesse (Sua LA), traité philosophique de Plutarque (commenc. du IIe s. de notre ère). — L'auteur réfute d'abord ceux qui ne veulent point admettre l'illustration de la race, et se déclare le partisan de la noblesse. D'ailleurs, il fait remarquer qu'il entend par « noblesse », non pas la noblesse toute nue, mais la noblesse ornée par la vertu. Une vertu personnelle de fraîche date est préférable à celle qui n'existe que de souvenir. Si l'on a quelque droit de s'enorgueillir de sa noblesse, le noble de race ne doit pas songer à abaisser ceux qui n'ont pour eux que leur courage et leur vertu et qui souvent valent mieux que lui.

La conclusion du traité est que la noblesse est chose bonne en soi, à la condition que celui qui prétend représenter une longue suite d'aïeux soutienne dignement leur nom par son courage, ses talents et son mérite personnel.

NOBLIAU (*bli-o* — rad. *noble*) n. m. Par dénigr. Homme de petite noblesse, de noblesse douteuse.

NOBLIFIER (du lat. *nobilis*, noble, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous noblifiions. Que vous noblifiiez*) v. a. Donner pour noble : NOBLIFIER *sa famille*. — Exagérer les qualités : *Conte-moi donc, sans rien* NOBLIFIER, *ce que c'est que Canaris*. (V. Jacquemin.)

NOBLOIS ou **NOBLOYS** (*bloi*) n. m. Noblesse; qualité de noble. ‖ Pompe, magnificence. ‖ Gage qu'un chevalier avait obtenu de sa dame, et qu'il portait ostensiblement sur son armure. (Vx.)

NOBORITATÉ, ville du Japon (île de Kiou-Siou [prov. de Higo]); 5.275 hab.

NOBOUNAGA (Ota), l'un des plus illustres shogouns du Japon, né en 1533, mort en 1582. Issu d'une famille de petits daïmios d'Owari, il devint le véritable chef de l'État sous le titre de *daïnagon*; il restaura lui-même l'autorité du mikado et commença le travail de réorganisation politique que devaient achever après lui Hideyoshi et Iyeyas. Cependant, il dut encore lutter contre une coalition nouvelle formée par les bonzes de Hongwan-Ji (1575-1580). Victime d'une trahison, il se suicida en 1582. Par haine des bonzes, il avait encouragé la propagande des jésuites : c'est à cette époque que saint François Xavier débarqua au Japon pour commencer sa prédication du christianisme.

NOBOU-YOSI (prince *Hitotsu-basi*), le dernier shogoun du Japon, dont l'autorité ne dura que deux ans (1866-1868). Le mikado, cédant à la pression des seigneurs féodaux, rendit en 1867 un décret par lequel les fonctions de généralissime de l'empire étaient abolies; Nobou-Yosi se soumit à la volonté impériale et rentra dans la vie privée. Il y eut, toutefois, à cette époque, quelques tentatives de résistance, et un parti se forma à l'effet d'établir une république indépendante dans la partie nord du Japon. Ces tentatives ne furent pas couronnées de succès.

NOC (*nok'*) n. m. Petit tuyau placé sous une digue d'étang ou sous un chemin, pour conduire les eaux d'un côté à l'autre. ‖ Canal, ordinairement en bois, qui conduit les eaux d'un bord à l'autre d'un fossé. ‖ Gouttière qui reçoit l'eau d'un toit. (On dit mieux NOCHÈRE, en ce sens.)

NOÇAGES (*soj'* — rad. *noce*) n. m. Rétribution que, dans certaines provinces, les curés exigeaient pour célébrer les mariages. ‖ *Droit de noçages*. Celui que le seigneur avait d'être invité aux noces de ses vassaux, et d'accompagner la mariée à l'église. (Il pouvait amener deux chiens courants et un lévrier, qui étaient nourris pendant le repas des noces.)

NOÇAILLE (*sa-ill* [*ll* mll.]) n. f. Fête des noces. ‖ Droit de noçage. (Vieux.)

NOCE (*noss* — du lat. *nuptiæ*, même sens) n. f. Mariage. (S'emploie surtout au plur.) : *Célébrer la* NOCE. *Le jour des* NOCES. ‖ Chacun des mariages contractés par une même personne : *Se marier en secondes, en troisièmes* NOCES. ‖ *Noces d'argent, Noces d'or, Noces de diamant*, Fête qu'on célèbre à l'occasion du vingt-cinquième, du cinquantième et du soixantième anniversaire de son mariage.

— Par ext. Festin, réjouissances qui accompagnent les mariages : *Repas de* NOCE. *Present de* NOCE. ‖ *Garçon de la noce*. V. GARÇON. ‖ Ensemble des personnes qui se trouvent à une noce : *Mettre une* NOCE *en voiture*.

— Pop. Partie de plaisir, débauche : *Faire la* NOCE. (On dit mieux : *Faire la fête*, et, en arg., *Faire la bombe*.)

— Loc. fam. : *N'être pas à la noce*. Être dans une situation pénible, inquiétante. ‖ *Faire noce de chien*, Jouir, une fois en passant, d'une femme dont on n'est ni l'époux ni l'amant. ‖ *Arriver quelque part comme tambourin ou comme Tabourin à noces*. Arriver fort à propos. ‖ *Cela va comme à des noces*, Cela ne rencontre pas d'obstacles. ‖ *N'avoir jamais été à telles noces, à pareilles noces*, N'avoir jamais éprouvé un pareil traitement, couru un pareil danger. ‖ *Le pain des noces dure encore*. Se dit de ceux qui restent galants auprès de leurs femmes longtemps après le mariage. ‖ *Il y va comme aux noces, comme à des noces, comme à la noce*, Il se jette gaiement dans une entreprise périlleuse. ‖ *Faites cela, je vous servirai le jour de vos noces*. Se dit à quelqu'un pour lui demander un petit service et lui faire entendre qu'on le lui revaudra. ‖ *Allez-vous-en, gens de la noce, allez-vous-en chacun chez vous*, Refrain ancien, usité encore pour congédier ceux dont on n'a plus besoin, ceux dont on désire le départ.

— Alchim. Union du fixe et du volatil.

— Dr. rom. *Justes noces* (justæ nuptiæ), Expression par laquelle les Romains caractérisaient le mariage légitime : *Être uni en* JUSTES NOCES. V. MARIAGE.

— Dr. anc. *Donation en faveur de noces*, Nom du douaire dans les pays coutumiers. V. DOUAIRE.

— Hist. *Noces salées*, Fiançailles de Jean de Clèves avec Jeanne d'Albret (1540). [Elles n'aboutirent pas, mais elles coûtèrent si cher que François Ier dut mettre un impôt sur le *sel*. De là le nom de *noces salées*.]

— Mystic. *Noces de l'Agneau*, Béatitude éternelle.

— Prov. **Noces de mai, noces mortelles.** Se disait dans plusieurs pays, surtout en Provence, où le peuple tenait pour funestes les mariages contractés durant le mois de mai. ‖ **Tous jours ne sont pas noces,** On ne peut pas s'amuser toujours. ‖ **On ne va pas aux noces sans manger,** On doit accepter les conséquences de la position où l'on se trouve. ‖ **Qui va à noce sans prier s'en revient sans dîner,** On ne doit point espérer que l'on sera bien reçu dans une maison où l'on n'est point invité. ‖ **On ne dîne point quand on est de noce le soir,** Il faut se préparer au plaisir par un peu d'abstinence. ‖ **Voyages de maîtres, noces de valets,** Les valets font bonne chère pendant les voyages de leurs maîtres.

Noces. Iconogr. Les tableaux retraçant les gais préliminaires de la vie conjugale sont nombreux. L'antiquité nous a laissé un chef-d'œuvre du genre, *les Noces Aldobrandines* (V. ALDOBRANDINES.) Raphaël a reproduit la composition d'Aétion, *les Noces d'Alexandre et de Roxane*, d'après la description de Lucien dans le dessin d'une fresque exécutée par Pierino del Vaga, aujourd'hui au palais Borghèse. Sous ce titre : *les Noces des dieux*, Stefano della Bella a gravé, en 1637, huit planches représentant une fête mythologique qui fut donnée à Florence à l'occasion du mariage de Ferdinand II et de Vittoria d'Urbino. Citons encore : *les Noces de Pélée et de Thétis*, par Jan de Reyn (musée de Madrid), H. Van Balen (musée de Dresde), F. Francken le jeune (musée de Bâle); *les Noces de Jason et de Créuse*, par Rembrandt; *les Noces de Persée*, par Piero di Cosimo (Offices), *les Noces de Psyché et de l'Amour*, par Raphaël (Farnésine), par Bernardo Castello (palais impérial à Gênes); etc.

Parmi les *Noces* bibliques, nous citerons : *les Noces d'Isaac et de Rébecca*, peintes à fresque par Benozzo Gozzoli, au Campo-Santo de Pise, et par Baldassare Peruzzi; *les Noces de Jacob et de Rachel*, peintes par le Caravage. Les *Noces de Cana* ont été représentées par Paul Véronèse, le Tintoret, le Padouan, Giotto (fresque de Santa-Maria dell' Arena à Padoue), Murillo, Parrocel (fresque de l'église San-Marco, à Florence). V. CANA.

Un graveur allemand du XVIe siècle, Hans-Sebald Beham, a publié deux suites d'estampes fort curieuses : l'une de dix pièces et l'autre de douze, représentant des *Noces de village*. Sous le même titre, Abraham Bosse a gravé trois compositions. Les Breughel et David Teniers ont peint, avec une grande finesse d'observation, des *Noces flamandes*. Jan Steen ne leur cède point en humour dans ses *Noces hollandaises*. Au musée de Bruxelles est une *Noce flamande* de Van Tulden.

Des *Noces villageoises aux environs de Paris* ont été peintes par Villeret et Rœhn; des *Noces bretonnes*, par Adolphe Leleu et Laufant de Metz; des *Noces alsaciennes*, par Gustave Brion et Gustave Jundt; une *Noce vénitienne*, par J.-E. Lenepveu; une *Noce béarnaise*, par F. Haffner; une *Noce à Lisbonne*, par P. Van Elven; etc. Citons enfin *Noce juive dans le Maroc*, tableau d'Eugène Delacroix, exposé au Salon de 1841 et aujourd'hui au Louvre, une œuvre des plus remarquables du maître.



Une noce juive dans le Maroc, d'après Eugène Delacroix.

Noces de Figaro (LES), opéra italien, livret imité par Lorenzo Da Ponte du *Mariage de Figaro* de Beaumarchais, musique de Mozart, représenté à Vienne le 28 avril 1786. — C'est l'un des chefs-d'œuvre du génie de Mozart et du répertoire lyrique. Le maître traita le sujet à sa manière et, tout en restant dans la vérité scénique la plus exacte, sut allier à la grâce qu'appelait naturellement ce sujet, à la verve et à la gaieté qu'il comportait, la note tendre et mélancolique qui caractérisait son génie. Tous les morceaux de cette partition seraient à signaler. Contentons-nous de mentionner l'ouverture, le duo : *Crudele, perché finora...*; l'air de la comtesse : *Dove sono?* les couplets : *L'Ho perduta*; l'air de Figaro : *Non più andrai*; celui de Chérubin : *Voi chi sapete*; le duo de Suzanne et de la comtesse : *Sull'aria*, chef-d'œuvre d'inspiration élégante. Tout cela parle non seulement à l'esprit, mais au cœur, et enchante à la fois l'âme et l'imagination.

Un indigne arrangement de cette œuvre, avec un texte de Notaris, fut donné à l'Opéra (Paris) le 21 mars 1793, sous le titre du *Mariage de Figaro*. En 1807, le Théâtre-Italien donna la version véritable des *Nozze di Figaro*, qui restèrent à son répertoire jusqu'en 1870, et en 1858 le Théâtre-Lyrique obtint un succès éclatant avec une traduction due à Michel Carré et Jules Barbier et représentée sous le titre des *Noces de Figaro*. Après la disparition du Théâtre-Lyrique, cette traduction passa au répertoire de l'Opéra-Comique.

Noces de Jeannette (LES), opéra-comique en un acte, paroles de Jules Barbier et Michel Carré, musique de Victor Massé, représenté à l'Opéra-Comique le 4 février 1853. — Il s'agit ici d'une jeune paysanne honnête et sincère, qui, le jour même de ses noces, est abandonnée par son fiancé, un peu libertin et qu'effrayent les chaînes du mariage. A force de gentillesse, de câlinerie, de dévouement, Jeannette ramène à elle l'infidèle. Sur ce thème, brodé par les auteurs avec une véritable habileté, Victor Massé a écrit une petite partition charmante, dans laquelle la gaieté s'allie à la mélancolie, et dont l'ensemble est plein de grâce. Citons, parmi les airs de Jean : *Enfin, me voilà seul; Ah! vous ne saurez pas, ma chère*. Parmi ceux de Jeannette : *Parmi tant d'amoureux; Cours, mon aiguille*; l'air du rossignol. Enfin, les deux duos : *Halte-là, s'il vous plaît; Allons, je veux qu'on s'asseoie*.

NOCÉ, ch.-l. de cant. de l'Orne, arrond. et à 20 kilom. de Mortagne; 1.166 hab. A Courboyer, ruines d'un château fort. — Le canton a 13 comm. et 7.032 hab.

NOCER (*sé*. — Prend une cédille sous le *c* devant A ou O : *Nous noçons. Je noçais*) v. n. Célébrer une noce.

— Pop. Faire bombance, s'amuser : *Tant qu'il y avait de l'argent, on* NOÇAIT. (É. Sue.)

NOCERA Inferiore, comm. d'Italie (Principauté Citérieure [prov. de Salerne]; 16.388 hab. Industrie des fromages, tissage de la laine et du lin. Évêché. C'est l'antique *Nuceria*. — A peu de distance à l'E., **Nocera Superiore** (6.971 hab.) a les ruines d'une citadelle.

NOCERA Umbra, comm. d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]; 6.967 hab. Évêché, curieuses églises; sources minérales et thermales.

NOCETO, ville d'Italie (Emilie [prov. de Parme]; 6.565 hab.

NOCEUR (*seur'*), **EUSE** n. Pop. Personne qui aime à faire la noce. ‖ On dit plus élégamment FÊTARD, ARDE.

NOCEUX (*seû*), **EUSE** a. Personne qui assiste à une noce. (Mot patois.)

NOCHER (*ché* — de l'ital. *nocchiere*; du lat. *nauclerus*, gr. *nauklêros*) n. m. Nom du maître d'équipage, au XVIe s. ‖ Nom du patron d'un bateau, dans la Méditerranée.

— Poétiq. Pilote, homme chargé de conduire un vaisseau, une barque. ‖ *Le nocher du Styx, Le vieux nocher*, CARON.

— SYN. Nautonier. V. ce mot.

NOCHÈRE n. f. Vitrage garni de plomb, sur le toit d'un bâtiment. ‖ Conduite pour l'eau provenant des toits et formée de deux ou trois planches clouées bord à bord, à angle droit.

NOCHIXTLAN, ville du Mexique (Etat d'Oajaca, dans la zone montagneuse au N.-O. de la capitale; 15.000 hab.

NOCI, ville d'Italie (Terre de Bari [prov. de Bari]; 8.721 hab. Carrières; fabriques d'huile.

NOCIER (*si-é*), **ÈRE** adj. Qui préside aux noces, qui appartient aux noces. (Vx.)

NOCIF (*sif'*), **IVE** adj. Nuisible : *Microbe* NOCIF.

NOCIVITÉ (*si* — du lat. *nocivus*, nuisible) n. f. Qualité nuisible.

NOCLE-MAULAIX (LA), comm. de la Nièvre, arrond. et à 65 kilom. de Nevers; 1.064 hab. Marbres et chaux.

NOCRET (Jean), peintre français, né à Nancy en 1615, mort à Paris en 1672. Élève de Jean Leclerc, il fit un assez long séjour à Rome et, de retour à Paris en 1644, obtint le titre de peintre du roi et du duc d'Orléans. Il exécuta d'importantes décorations à Saint-Cloud et aux Tuileries. Une *Assemblée des dieux*, vaste allégorie représentant la famille royale, exécutée pour Saint-Cloud, est aujourd'hui au musée de Versailles; *Minerve mettant en fuite l'Envie et la Discorde; Latone présentant Apollon et Diane à Minerve; Sainte Thérèse se prosternant devant l'Enfant-Jésus accompagné de la sainte famille*, et d'autres sujets de moindre importance complétaient la décoration des appartements particuliers et de la chapelle. Nocret peignit avec talent un grand nombre de portraits officiels. Reçu à l'Académie de peinture et de sculpture en 1663, il fut nommé professeur l'année suivante. On a de lui des conférences sur Véronèse, Poussin, Raphaël, etc. — Son fils, JEAN-CHARLES, né à Paris en 1647, mort en 1719, fut reçu à l'Académie en 1674, sur la présentation d'un portrait de Jean Nocret (musée de Versailles).

NOCTAMBULE *ktan* — du lat. *nox, noctis*, nuit, et *ambulare*, marcher) n. et adj. Pathol. Se dit d'une personne qui marche en dormant : *Femme* NOCTAMBULE. ‖ On dit mieux SOMNAMBULE.

— Fam. Se dit d'une personne qui fait volontiers de la nuit le jour : *Des* NOCTAMBULES. *Des fêtards* NOCTAMBULES.

NOCTAMBULER (*ktan* — rad. *noctambule*) v. n. Errer la nuit.

NOCTAMBULISME (*ktan, lissm'*) n. m. Etat de ceux qui sont noctambules. || On dit aussi NOCTAMBULATION n. f., mais on dit mieux SOMNAMBULISME.

— FAM. Etat, caractère des personnes qui aiment à être sur pied pendant la nuit.

NOCTIFÈRE ou **NOCTIFER** (*fèr'* — du lat. *nox, noctis*, nuit, et *ferre*, porter adj. Mythol. Qui amène la nuit (épithète de Vesper).

NOCTIFLORE (du lat. *nox, noctis*, nuit, et *flos, oris*, fleur) adj. Bot. Qui ouvre ses fleurs pendant la nuit.



Noctilion.

NOCTILION n. m. Genre de mammifères chiroptères, type de la tribu des *noctilionnés*, comprenant deux espèces propres à l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. Les *noctilions* sont des chauves-souris assez petites, à longues ailes, remarquables par leur lèvre supérieure fendue en deux par une grande fissure verticale. L'espèce type du genre est le noctilion bec-de-lièvre (*noctilio leporinus*), répandu du Pérou à la Guyane et au Brésil.

NOCTILIONINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères chiroptères, de la famille des emballonuridés, ne comptant que le seul genre *noctilion*. — *Un* NOCTILIONINÉ.

NOCTILUCIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille de protozoaires cystoflagellates, renfermant les *noctiluques* et *leptodisques*. — *Un* NOCTILUCIDÉ.

NOCTILUCINE (*sin'*) n. f. Substance azotée, qui produit chez certains animaux, en s'oxydant, le phénomène de la phosphorescence.

NOCTILUQUE (*luk'* — du lat. *nox, noctis*, nuit, et *lucere*, luire) adj. Mythol. rom. Surnom de la lune.

NOCTILUQUE (*luk'* n. f. Genre de protozoaires, type de la famille des *noctilucidés*, comprenant quelques espèces répandues surtout dans les mers chaudes.

— ENCYCL. Les *noctiluques* sont des animalcules microscopiques globuleux, avec une sorte de petite queue qui les fait ressembler à une pêche. Elles sont phosphorescentes, et leur présence, en quantités énormes sur certains points, rend la mer lumineuse pendant la nuit et lui donne pendant le jour un aspect gélatineux et rougeâtre. C'est, dans l'Atlantique et les mers du Nord, la *noctiluca miliaris* qui produit ce phénomène.



Noctiluque.

NOCTUÉLIDES n. m. pl. Zool. Syn. de NOCTUÉLIENS.

NOCTUÉLIENS (*li-in*) n. m. pl. Grande division de l'ordre des insectes lépidoptères, comprenant ceux que l'on nomme vulgairement *noctuelles*. Syn. NOCTUÉLINES, NOCTUÉLITES, NOCTUELIDES. — *Un* NOCTUÉLIEN.

— ENCYCL. Les *noctuéliens* sont des papillons de toutes tailles, de couleurs sombres, où dominent le gris et le brun. Lourds, épais, velus, ils ont de gros yeux phosphorescents, et des ocelles, une trompe bien développée, des palpes longs, le thorax souvent garni de crêtes poilues, l'abdomen cylindrique ou conique. Les ailes, le plus souvent épaisses et solides, portent des marques et des lignes caractéristiques. Les chenilles vivent souvent enterrées et ne sortent que la nuit pour dévorer les feuilles et les pousses des végétaux, mais leurs mœurs sont très variées. Beaucoup causent de sérieux dégâts dans les potagers, d'autres dans les vignobles; on en a observé de carnassières, comme celles des *cosmia*, qui se dévorent entre elles. Les chrysalides sont parfois entourées d'un cocon soyeux; la plupart sont enfoncées en terre au pied des arbres ou dissimulées dans les gerçures de l'écorce, etc. On connaît près de 3.000 espèces de noctuelles, répandues sur le globe; en France, on en trouve plus de 500 rentrant dans 120 genres environ. Les noctuéliens se répartissent en nombreuses familles, dont les principales sont : *ommatophoridés, homoptérutés, cymatophoridés, noctuidés, apamides, orthosides, cosmidés, hadénidés, xylinidés, héliothidés, euclidides, plusiidés*, etc.

NOCTUELLE (*tèl'*) n. f. Papillon ordinairement nocturne, de la division des *noctuéliens*.

— ENCYCL. Sous le terme général de *noctuelles*, on entend tous les insectes lépidoptères de la division des *noctuéliens*. Les catocales comptent parmi les plus grandes noctuelles d'Europe. On appelle proprement « noctuelles » les noctuéliens dont les chenilles rases, jamais arpenteuses, à seize pattes bien développées, ne vivent point en société. Les papillons sont robustes, avec les palpes bien développés et les ailes supérieures épaisses. A ce groupe appartient la famille des leucanides.

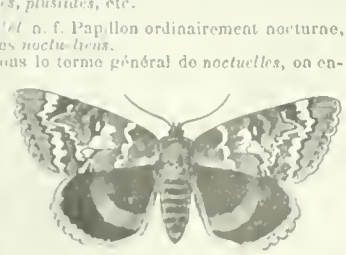

Noctuelle (réd. de moitié).

NOCTUIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères noctuéliens, comprenant les *agrotis, triphæna* et genres voisins. (La famille des noctuidés présente beaucoup d'espèces nuisibles; ce sont leurs chenilles, vulgairement appelées *vers gris*, qui dévorent les racines de toutes sortes d'arbres et de plantes.) — *Un* NOCTUIDÉ.

NOCTULE n. f. Sous-genre de vesperugo (mammifères chiroptères), comprenant deux espèces vivantes et une fossile, de France.



Noctule.

— ENCYCL. Les *noctules* sont des chauves-souris de taille moyenne, à oreilles courtes, non réunies, à queue prise dans la membrane alaire. La noctule proprement dite (*pterygistes noctula*), est la plus grande chauve-souris d'Europe; son envergure atteint 40 centimètres. La noctule de Leisler (*pterygistes Leisleri*), également d'Europe, ne dépasse point le nord de l'Asie.

NOCTULIUS, dieu qui présidait à la nuit et au sommeil. On ne le connaît que par une inscription découverte à Brescia.

NOCTURLABE n. m. Mar. Syn. de NYCTOLABE.

NOCTURNA VERSATE MANU, VERSATE DIURNA (*Feuilletez la nuit, feuilletez le jour*), vers d'Horace [*Art poétique*, 269], imité par Boileau [*Art poétique*, II, 27-28]. Le poète parle des modèles grecs, et il recommande aux Pisons de les étudier sans cesse.

NOCTURNAL (rad. *nocturne*) n. m. Liturg. anc. Office de nuit, matines.

NOCTURNE (du lat. *nocturnus*, même sens) adj. Qui a lieu pendant la nuit : *Apparition* NOCTURNE. || Qui va, qui marche pendant la nuit : *Des voyageurs* NOCTURNES.

— Astron. *Arc nocturne*, Arc de cercle que le soleil décrit pendant la nuit : *A l'équateur, l'*ARC NOCTURNE *est constamment égal à l'arc diurne.* || *Arc semi-nocturne*, Chacun des deux arcs que le soleil décrit, pendant la nuit, de l'horizon au méridien et du méridien à l'horizon.

— Bot. Se dit des fleurs qui ne s'ouvrent que la nuit.

— Zool. Se dit de l'animal qui sort, agit, vole ou court pendant la nuit : *Beaucoup de carnassiers sont* NOCTURNES.

— n. m. Liturg. Partie de l'office de la nuit dans laquelle on récite un certain nombre de psaumes et de leçons : *Le premier, Le second, Le troisième* NOCTURNE. V. MATINES.

— Musiq. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Musiq. On appelait *nocturnes*, dans l'origine, certaines pièces vocales ou instrumentales qui se chantaient ou se jouaient la nuit, dans les sérénades. Plus tard, on donna simplement ce nom à des mélodies du genre de la romance, mais écrites à deux, trois ou quatre voix, et le plus souvent à deux seulement, soit soprano et ténor, soit deux voix de femmes. Le nocturne était d'un caractère tendre, mélancolique, parfois un peu langoureux. Il fut très à la mode à l'époque de la Restauration, où sa vogue était générale. Blangini, Plantade, Pradher, Panseron, Romagnesi, Amédée de Beauplan, Masini, Mme Pauline Duchambge, Mme Sophie Gail, Mme Malibran, ont écrit un grand nombre de nocturnes. L'un des plus célèbres est celui d'Amédée de Beauplan : *Dormez, mes chères amours*, qui a été chanté par la France entière.

NOCTURNES n. m. pl. Ornith. Division des oiseaux de proie, comprenant ceux qui ne sortent que la nuit, comme les hiboux, les chouettes, etc. — *Un* NOCTURNE.

— Entom. Ancienne division des insectes lépidoptères, qui comprenait les papillons de nuit, opposés aux papillons diurnes. (Cette expression a été remplacée par celle d'*hétérocères*, comprenant les anciens nocturnes et crépusculaires, tandis qu'on appelait les diurnes *rhopalocères*.)

— ENCYCL. Ornith. Les rapaces *nocturnes* ou *strigiformes* se diviseent en deux familles : *bubonidés* (ducs, chouettes et hiboux, chevêches) et *strigidés* (effraies). Tous ces oiseaux, de tailles très diverses, sont caractérisés par leurs grands yeux circulaires, à fleur de tête, leur face plus ou moins plate, couverte de plumes fines, rayonnant du bec à la périphérie et en général rigides, qui cachent la cire du bec, par leurs pattes emplumées souvent jusqu'aux griffes fortes et crochues, etc. Le plumage, mou, fin, épais et peu serré, les ailes larges, arrondies, finement dentées, rendent le vol silencieux. Intelligents et craintifs, carnassiers, tous chassent la nuit et rendent les plus grands services en détruisant les rongeurs, les insectes, etc.; leur cri est rauque et plaintif, ou modulé comme un gémissement. Ils vivent par couples, nichent surtout dans les creux des arbres, les trous des murs, les maisons en ruine, les fentes des rochers et souvent ne construisent aucun nid.

NOCTURNÉITÉ n. f. Faculté de voir pendant la nuit.

NOCTURNEMENT adv. Pendant la nuit : *Partir* NOCTURNEMENT.

NOCTURNIUS ou **NOCTURNUS**, dieu qui, chez les Romains, présidait aux ténèbres.

NOCUITÉ (du lat. *nocuitas*, même sens) n. f. Caractère de ce qui est nuisible : *La* NOCUITÉ *d'un aliment.*

NOD (TERRE DE), pays où, suivant la tradition biblique, se retira Caïn après son crime.

NODAL, ALE, AUX (du lat. *nodus*, nœud) adj. Physiq. Qui se rapporte aux nœuds d'une surface vibrante : *Lignes* NODALES. *Figures* NODALES. || *Points nodaux*, Points d'une lentille tels que tout rayon incident passant par la direction de l'un correspond à un rayon émergent parallèle au premier et passant par la direction de l'autre.

n. f. Ligne qu'on observe sur une plaque recouverte de sable, que l'on fait vibrer.



Noddi.

NODAWAY, comté des Etats-Unis Missouri, borde à l'O. par le *Nodaway* : 37 000 hab. Ch.-l. *Maryville*. Culture des céréales et du maïs; élevage important.

NODDI (*no-di* n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des laridés, comprenant trois espèces, répandues dans les mers tropicales. (Les noddis [*anous*] sont des sterninés de grande taille, épais, à bec long, droit et pointu, à pieds courts, à ailes allongées et à queue non fourchue. Ces grosses hirondelles de mer, à vol lent, ont les mœurs des mouettes.)

NODFYRIIS (*nod'-firss*) n. m. Antiq. Pratique superstitieuse usitée dans l'ancienne Europe septentrionale, et qui consistait à jeter des cendres sur les végétaux malades. (Ce mot paraît d'origine celtique. L'usage, qui se conserva longtemps en Scandinavie, prouve que, dès une haute antiquité, on connaissait la propriété des cendres végétales comme engrais. C'était un délit sacrilège que de faire obstacle à cette opération. Ce délit portait le même nom.)

NODIER (Charles), littérateur français, né à Besançon en 1780, mort à Paris en 1844. Fils d'un avocat qui devint maire, puis président du tribunal de Besançon en 1791, il fut élevé dans des sentiments révolutionnaires. Après avoir été secrétaire de Pichegru, Nodier retourna à Besançon, où il fut bibliothécaire adjoint et s'occupa d'abord d'histoire naturelle (*Dissertation sur l'usage des antennes, Bibliographie entomologique*). Ses débuts dans la littérature furent : *les Pensées de Shakespeare, extraites de ses œuvres* (1801); un roman mélancolique : *le Peintre de Salzbourg, journal des émotions d'un cœur souffrant* (1803); un petit récit licencieux, *le Dernier Chapitre de mon roman* (1803), et un recueil de vers, *Essais d'un jeune barde* (1804). Vers ce moment, Nodier, affilié à des sociétés secrètes, composa une ode satirique, *la Napoléone*, qui lui valut d'être persécuté par la police impériale. Réfugié à Besançon, il y composa des œuvres bizarres, comme les *Tablettes d'un suicidé*, ou de curieux tableaux de philologie, comme le *Dictionnaire des onomatopées*. A la chute de l'Empire, il était bibliothécaire et journaliste à Laybach, en Illyrie. De retour en France, il entra aux « Débats » et à la « Quotidienne », afficha des opinions royalistes et publia son *Histoire des sociétés secrètes dans l'armée* (1815). Peu après, il inaugura une première série de *Contes* justement célèbres en leur temps. Parmi ces petits récits, d'une fantaisie mystérieuse et d'un style raffiné, citons : *Jean Sbogar* (1818); *Thérèse Aubert* (1819); *les Vampires* (1820); *Smarra* (1821); *Trilby* ou *le Lutin d'Argail* (1822). En 1823, Nodier fut nommé bibliothécaire à l'Arsenal. Il devint alors le centre du mouvement romantique et réunit, à ses soirées demeurées célèbres, Hugo, Sainte-Beuve, Vigny, Lamartine, Musset, Dumas, Soulié, toute la jeune école littéraire. Entre temps, il donnait une nouvelle série de contes, dont les meilleurs sont : *la Fée aux Miettes* (1832); *la Neuvaine de la Chandeleur* (1839); *le Chien de Brisquet* (1844), etc.; des travaux de critique et de bibliographie (*Bibliothèque sacrée, grecque et latine*, 1826), de curieux *Mélanges*, des *Notices*, des *Préfaces*, des *Livres de voyage*, etc., auxquels il faut joindre quelques travaux historiques d'une exactitude fort contestée : *Souvenirs, épisodes et portraits pour servir à l'histoire de la Révolution* (1831); *Souvenirs de jeunesse* (1832); *le Dernier Banquet des girondins* (1833); *l'Expédition des Portes de Fer* (1844); etc. En 1833, Nodier entra à l'Académie française. Nodier, aimable et ingénieux écrivain, qui s'est essayé à tout, n'a guère été qu'un amateur en toutes choses. Il a beaucoup aimé les livres, la littérature et les littérateurs. Il faut lui faire une place dans l'histoire de la mode et du goût en France au XIXe siècle. Un monument, décoré de son buste par David d'Angers, lui a été érigé au cimetière du Père-Lachaise.



Ch. Nodier.

— BIBLIOGR. : Mme Mennessier-Nodier, *Ch. Nodier, épisodes et souvenirs de sa vie* (1867).

NODIFÈRE (du lat. *nodus*, nœud, et *ferre*, porter) adj. Hist. nat. Dont la surface est pleine de nodosités.

NODIFLORE (du lat. *nodus*, nœud, et *flos, oris*, fleur) adj. Se dit de plantes qui ont les fleurs situées sur les nœuds des tiges et des rameaux.

NODINUS, NODOTIS, NODUTIS ou **NODUTUS**, noms divers d'un dieu romain qui protégeait les blés, à l'époque de la formation du nœud (*nodus*) de la tige.

NODOSAIRE (*zèr'*) n. f. Genre de foraminifères, de la famille des lagénidés, comprenant de nombreuses espèces qui vivent en diverses mers et fossiles depuis le trias.

NODOSINELLE (*nèl'*) n. f. Genre de foraminifères, de la famille des lituolidés, comprenant de nombreuses espèces fossiles dans le calcaire carbonifère de l'Europe boréale.

NODOSITÉ (du lat. *nodus*, nœud) n. f. Etat de ce qui a des nœuds : *La* NODOSITÉ *d'une plante.* || Nœud : *L'homme adulte a des cicatrices et des* NODOSITÉS. (E. Littré.)

— Bot. Excroissances produites sur les racines des plantes par un organisme microscopique (bactéroïde), qui jouit de la propriété de fixer l'azote atmosphérique.

— ENCYCL. Agric. Les racines des légumineuses portent presque toujours de petits renflements irréguliers ou *nodosités*, provenant de l'hypertrophie de leurs tissus. Les cellules des jeunes nodosités sont remplies d'organismes microscopiques (*rhyzobium leguminosarum*), jouissant de la propriété de fixer l'azote atmosphérique. Cet azote est ensuite transformé en substances azotées, dont une partie assez faible sert à l'édification des tissus du rhyzobium, tandis que le reste est absorbé par la légumineuse. Celle-ci à son tour fournit au microbe les substances hydrocarburées qui lui sont utiles; cette association à bénéfice réciproque se nomme symbiose.

Lorsqu'on a récolté les tiges et feuilles des légumineuses, leurs racines, qui restent enfouies dans le sol, ne tardent pas à s'y décomposer; la grande quantité de matières azotées contenue dans les nodosités subit peu à peu les trois phases de la *nitrification*, et c'est ainsi que les légumineuses restituent au sol les azotates que certaines cultures comme le blé ou la betterave avaient épuisés. D'où le nom de plantes améliorantes donné aux légumineuses.

— Pathol. On donne le nom de *nodosité* à toutes les productions pathologiques accidentelles, dures, arrondies et circonscrites, qu'on observe dans les tumeurs gommeuses ou ganglionnaires, le long des tendons, et à la suite des furoncles, des anthrax et des abcès. Les *nodosités d'Heberden* occupent la base des phalangettes; celles

de *Bouchard* occupent les articulations des phalanges avec les phalangettes ; elles semblent liées à des troubles nutritifs et aux fermentations gastriques anormales.

NODOSTOME (*stom'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, comprenant quelques espèces, répandues de la Russie méridionale à l'Inde.

NODULAIRE (*lèr'* — du lat. *nodus*, nœud) adj. Qui est chargé de nœuds. ‖ Qui appartient aux nœuds : *Forme* NODULAIRE.

— n. f. Algue de la famille des nostocacées, à gaine gélatineuse, mince, peu durable, à cellules végétatives courtes, discoïdes. (Ce genre comprend un grand nombre d'espèces répandues sur toute la terre, terrestres ou aquatiques.) ‖ Nom donné quelquef. à la LÉMANÉE.

NODULE (du lat. *nodulus*, dimin. de *nodus*, nœud) n. m. Petit nœud, nonet.

— Géol. Concrétions de différentes natures, contenues dans certains terrains. (Les *nodules phosphatés* notamment sont communs dans les couches crétacées et sont exploités pour l'agriculture.)

— Méd. Petite nodosité de l'extrémité antérieure du vermis inférieur du cervelet et du bord libre de chaque valvule sigmoïde de l'aorte (nodule de Morgagni) ou de l'artère pulmonaire (nodule d'Aranzi). [Le *nodule infectieux*, microscopique, est en général constitué par de petites productions embryonnaires qui se développent autour d'une colonie microbienne. On l'observe dans les viscères : foie, rein, rate, poumon.]

— Zool. Petite éminence en forme de nœud : *Les élytres de certains carabes sont couverts de* NODULES. ‖ Petite articulation rudimentaire des antennes des insectes.

NODULEUX (*leû*), **EUSE** [du lat. *nodus*, nœud] adj. Qui a beaucoup de petits nœuds. ‖ Qui est en forme de nodule : *Concrétion* NODULEUSE. ‖ Se dit des roches contenant des nodules : *Calcaire* NODULEUX. *Schiste* NODULEUX.

NODULIFÈRE (du lat. *nodulus*, petit nœud, et *ferre*, porter) adj. Zool. Qui porte des nœuds ou des nodules en quelque partie de sa surface. (Peu us.)

NODULIPORE n. f. Genre d'anthozoaires zoanthaires, de la famille des favositidés, comprenant quelques espèces, fossiles dans le silurien.

NODUS (*duss* — mot lat., signif. *nœud*) n. m. Concrétion résistante, indolore, limitée, que l'on observe sur les tendons, les ligaments et en général dans le système fibreux.

NOE (*nô*) n. f. Sur les côtes de l'Océan, flaque laissée par la mer, et assez profonde pour qu'on puisse y nager.

Noé (en hébreu *Noah*), patriarche biblique. Son histoire remplit quatre chapitres de la *Genèse* (VI-IX). En voici le résumé : fils de Lamech, il était de la race bénie de Seth. Lorsque Dieu résolut de faire périr le genre humain dans les eaux du déluge, Noé, « homme juste et parfait au milieu des hommes de son temps, trouva grâce devant le Seigneur ». (V. DÉLUGE.) Le texte biblique ajoute, après le récit du déluge, que Noé, agriculteur comme l'avaient été ses pères, se remit à cultiver la terre. Ayant planté des vignes, il but du vin dont la force inconnue le surprit. Etendu dans le désordre de l'ivresse, il fut recouvert avec respect par ses fils Sem et Japhet, tandis que son autre fils Cham osait tourner en dérision la nudité de son père. A son réveil, instruit de ce qui s'était passé, Noé bénit Sem et Japhet avec toute leur race, et prononça sur Chanaan, fils de Cham, une redoutable malédiction.

On trouve l'histoire de Noé dans un grand nombre de légendes païennes. Mais le récit qui rappelle le plus la narration biblique est la légende chaldéenne de Xisouthros, découverte en 1872 par George Smith dans les tablettes conservées au British Museum. Dans l'Inde, Manou, sur l'ordre de Brahma, échappe au déluge en s'enfermant dans un vaisseau qui s'arrête sur l'Himalaya. En Chine, Fah-he, sauvé miraculeusement des eaux avec sa femme, ses trois fils et ses trois filles, civilise le genre humain. D'anciennes peintures représentaient, au Mexique, Cipactli porté avec sa femme Xochiquetzal, dans une barque que les flots menaçaient sans pouvoir la submerger. Quant à Mahomet, on sait qu'il a inséré dans le Coran les principaux traits du récit de la Bible, en y ajoutant de nombreux détails légendaires.

— n. m. *Bois de Noé*, Bois fossile découvert en Sibérie.

Noé, Iconogr. Parmi les peintres qui ont reproduit les épisodes les plus remarquables de l'histoire du cycle de Noé, nous citerons Gozzoli et Pietro da Orvieto qui ont peint à fresque l'*Histoire de Noé* au Campo-Santo de Pise.

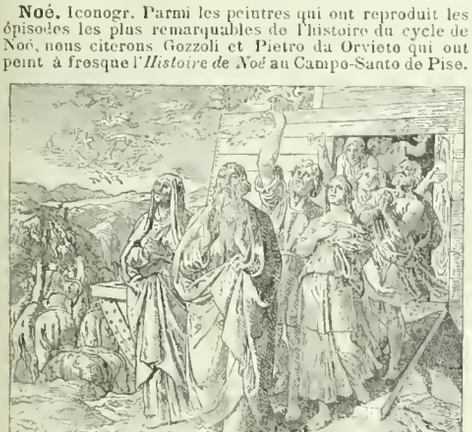

Noé à la sortie de l'arche, d'après Schnorr. (Bibl. populaire.)

Pietro a représenté diverses circonstances du déluge. Les fresques de Gozzoli ne sont pas moins célèbres, surtout celle qui représente l'*Ivresse de Noé*. Les sujets peints à fresque par Michel-Ange à la chapelle Sixtine sont : *le Sacrifice de Noe* avant son entrée dans l'arche ; *le Déluge* et *l'Ivresse de Noé*. Raphaël a peint quatre scènes de l'histoire du patriarche, dans la troisième arcade des Loges du Vatican : 1° *la Construction de l'arche* ; 2° *le Déluge* ; 3° *la Sortie de l'arche* ; 4° *le Sacrifice de Noé*. Les fresques de H. de Hess se composent de quatre grands tableaux et de quatre petits, et décorent l'une des coupoles de l'église de Tous-les-Saints, à Munich. Citons encore : *Noé faisant entrer sa famille et les animaux dans l'arche*, tableaux d'un maître inconnu de l'école allemande du XVIe siècle (musée de Bruxelles), de Jacques Bassan (Louvre, Offices, Madrid, Dresde), de Léandro Bassan (musée de Dresde), de Benedetto Castiglione (musées de Vienne et de Dresde, palais Spinola, Cambiaso et Pallavicini à Gênes), de Tempesta au palais Grillo Catanco, à Gênes), de Snyders (Louvre), etc. Un tableau de Fr. Bassano, qui est au musée des Offices, représente *Noé fermant l'arche*. — *Noé sortant de l'arche avec les animaux*. Outre la composition de Raphaël, rappelons un tableau du Bassan (musée de Madrid), *le Sacrifice de Noé*, fresque de Paolo Uccello, bas-relief d'une des portes du baptistère de Florence, par Ghiberti ; tableaux de J. Bassan (Madrid), Séb. Bourdon (Louvre), Cortone (ancienne galerie de las Marismas), Poussin (musées de Dresde et de Madrid), Andrea Sacchi, P. Veronèse. Une sculpture du XVIe siècle, décorant le tympan du portique de la cour de l'église Saint-Pierre, à Avignon, représente *Noé tenant un vase rempli de raisins*. Un artiste moderne, Lanno, a exposé au Salon de 1864 une statue de *Noé* pressant un énorme raisin. L'*Ivresse de Noé* a été peinte par l'Empoli (Offices), G.-B. Molinari (Dresde), J. Montero de Roxas, Andrea Sacchi (Belvédère), etc. Signol a exposé au Salon de 1834 un tableau de *Noé maudissant son fils Cham*.

NOÉ (Marc-Antoine DE), évêque de Lescar, puis de Troyes, né au château de la Gremenaudière (Charente-Inférieure) en 1724, mort à Troyes en 1802. Vicaire général d'Albi, puis de Rouen, il obtint la commande de l'abbaye de Simorre diocèse d'Auch en 1756, et prit part à l'assemblée du clergé de France de 1762. L'année suivante, il devint évêque de Lescar (Béarn) et s'illustra par sa charité durant une épidémie qui désola son diocèse en 1780. Député du clergé aux états généraux de 1789, il se retira à Lescar, aussitôt après la réunion des trois ordres. Son siège ayant été supprimé par la Constitution civile du clergé, il émigra en Espagne, puis en Angleterre. Rentré en France, il remit sa démission entre les mains de Pie VII, en 1801, et, un an après, fut nommé évêque de Troyes par le Premier Consul. Il a laissé plusieurs *Discours*, des *Mandements* et une *Traduction* de différents passages de Thucydide. Ses *Œuvres* ont été publiées à Londres (1801) et à Paris (1818).

NOÉ (Amédée DE), dit **Cham**, caricaturiste. V. CHAM.

NOË (du lat. *novus*, nouveau) n. f. Cout. anc. Terre nouvellement mise en plaine.

— Mar. Forme anc. du mot NEF.

NOË (ABBAYE DE LA), en lat. *Noa* ou *Natatoria*, située en Normandie, entre Conches et Evreux, sur les bords de l'Iton. Bâtie par l'impératrice Mathilde, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, en 1141, elle fut, ainsi que l'atteste la charte de sa fondation, confiée à des moines de l'ordre de Cîteaux et affiliée à l'abbaye de Pontigny. Florissante au XIIIe et au XIVe siècle, en commende au XVIe siècle, elle ne tarda pas à tomber. Les nombreux manuscrits contenus dans sa célèbre bibliothèque avaient été dispersés dès l'année 1600 ; Colbert en retrouva et en racheta plusieurs qui, dans la suite, furent donnés à la Bibliothèque royale. Plusieurs des bâtiments de l'abbaye de la Noe, notamment des granges du XIIIe siècle, sont encore debout.

NOË-BLANCHE (LA), comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 39 kilom. de Redon ; 1.215 hab. Vestiges de voie romaine et de camp romain.

NOEGGERATHIA n. m. Genre de plantes, fossiles dans le carbonifère et que l'on rattache aux cicadéacées.

NOËL (*èl'* — du lat. *natalis*, natal), fête de la naissance de Jésus-Christ : *La messe de* NOËL. ‖ Époque où l'on célèbre cette fête : *Partir à* NOËL. — Elliptiquem. *La Noël*, La fête de Noël.

— Cri que poussait autrefois le peuple à l'occasion de tout heureux événement politique : naissance d'un héritier du trône, arrivée d'un souverain, etc.

— Loc. div. *Bûche de Noël*, Grosse bûche qu'on met au feu le soir de Noël, pour qu'elle entretienne le feu toute la nuit. ‖ *Arbre de Noël*, Petit arbuste vert (ou branche d'arbre) auquel on attache des friandises, des jouets, etc., pour les enfants et les femmes, et qui joue un grand rôle dans les fêtes de Noël.



Arbre de Noël.

— Loc. fam. *On a tant chanté, tant crié Noël, qu'à la fin il est venu*. Se dit quand on voit arriver une chose qu'on a longtemps désirée, ou dont on a souvent parlé.

— *Bonhomme Noël*, Personnage céleste qui, dans les croyances enfantines, est chargé de distribuer des jouets, des friandises, etc., aux enfants sages, pendant la nuit de Noël. On le représente avec une grande barbe blanche et un manteau à capuchon, couvert de neige. C'est dans la cheminée qu'il dépose ses cadeaux, à la condition qu'on y ait préalablement placé un soulier. Quelquefois, quand les enfants n'ont pas été sages, le bonhomme Noël laisse en souvenir... une poignée de verges que porte son compagnon le *Père Fouettard*. ‖ *Petit Noël*, Enfant Jésus jouant un rôle analogue à celui du personnage précédent. — Par ext. n. m. Cadeau : *Que me donneras-tu pour mon* PETIT NOËL ?



Bonhomme Noël et le Père Fouettard.

— PROV. : **Quand Noël a son pignon, Pâques a son tison**, ou, plus souvent, **Quand à Noël on voit les moucherons, à Pâques on voit les glaçons**, Quand l'hiver est tardif, qu'il fait assez doux à Noël pour qu'on se mette à sa fenêtre ou que les moucherons puissent vivre, le printemps est froid.

— n. m. Cantique, composé en langue vulgaire, sur la naissance de Jésus : *Chanter des* NOËLS *patois*. ‖ Airs sur lesquels se chantent ces cantiques : *Exécuter de beaux* NOËLS *sur l'orgue*. ‖ Chanson satirique, faite sur les mêmes airs : *Il courut un* NOËL *contre le ministère*.

— ENCYCL. Mœurs et cout. Dès le commencement du christianisme, l'anniversaire de la naissance de Jésus-Christ fut célébré par une fête spéciale. Le pape saint Telesphore fit un règlement, en 138, non pour instituer cette solennité, mais pour prévenir certains abus qui s'étaient glissés dans sa célébration. Cependant, la date n'en fut fixée au 25 décembre que par le pape Jules Ier, pendant le IVe siècle : avant cette époque, elle était célébrée par certaines églises au mois de janvier, par d'autres au mois de décembre et même par quelques-unes au commencement d'avril. Dès le VIe siècle, il fut permis aux prêtres de célébrer trois messes dans cette fête : la première dite de la nuit ; la seconde, de l'aurore ; la troisième, du jour. Comme le célébrant doit rester à jeun, il ne prend les ablutions qu'à la fin de la troisième messe. Tout, dans l'office de ce jour, respire la joie. Aussi, durant le moyen âge où la foule vivait de la vie de l'église, la fête de Noël était-elle la première et la plus grande des réjouissances populaires. Le clergé et le peuple unissaient leurs efforts pour donner aux églises une décoration rustique ; des personnages vivants représentaient l'enfant, la Vierge, saint Joseph et les bergers. Le bœuf et l'âne traditionnels n'étaient même pas oubliés. On mêlait aux processions les chants, les danses et même les festins. Certains de ces usages persistèrent longtemps : telle la coutume qu'avait le peuple de France de crier : *Noël ! Noël !* pour marquer sa joie dans les fêtes publiques ; tel aussi, l'usage de la *veillée de Noël*, durant laquelle des enfants chantaient des refrains naïfs, tandis qu'une bûche flambait dans le foyer. Outre les épisodes de la crèche dans les églises, trois coutumes du temps passé demeurent encore aujourd'hui : la *messe de minuit*, l'*arbre de Noël*, aimable réjouissance enfantine ; enfin, le *réveillon*, qui rappelle l'entrain et même aussi parfois les excès de la gaieté de nos pères.

— Hist. littér. L'origine des *noëls* remonte à l'époque où la foule cessa de comprendre et de parler la langue latine employée par la liturgie ecclésiastique, c'est-à-dire au IXe siècle. Les plus anciens étaient des chansons dialoguées, dans lesquelles la Vierge et les Anges parlaient latin, tandis que les bergers leur répondaient en langue vulgaire. Le clergé les chantait alternativement avec le peuple. Ils prirent un grand développement au XIIIe et au XIVe siècle et devinrent, à cette époque, l'accompagnement nécessaire des représentations des mystères. Quand ces derniers eurent été défendus dans les églises, les noëls perdirent leur caractère quasi liturgique pour devenir de simples chansons, destinées à égayer la veillée du 24 décembre. A partir du XVIe siècle, aux anciens noëls, d'origine uniquement populaire, vinrent s'ajouter de nouveaux cantiques, composés par des littérateurs, tels par exemple ceux que publièrent Jean Daniel à Angers en 1520 et Jean Christophle à Bordeaux en 1581 ; tels aussi les noëls de Michel Tornatoris, fort goûtés et fort répandus en Provence à la même époque. Les *Noëls nouveaux et Cantiques* de François Colletet, en 1660, furent suivis de nombreuses publications du même genre (*Noëls bourguignons* de La Monnoye). En même temps, les noëls, perdant leur caractère exclusif, cessèrent d'avoir pour sujet unique le mystère de la naissance du fils de Dieu et finirent par se confondre avec les cantiques spirituels, chantés dans les catéchismes et les réunions de confréries.

— Musiq. On a beaucoup écrit sur l'origine de la musique des anciens *noëls*. D'après l'opinion qui paraît la plus probable, ces chants, éminemment populaires, furent adaptés, à toutes les époques, aux airs qui étaient alors le plus familiers à la foule. C'est pourquoi on retrouve, parmi eux, à côté de refrains très profanes, de très vieilles mélodies. Il est certain que les auteurs du XVIe et du XVIIe siècle qui publièrent de nouveaux noëls les écrivirent sur les airs connus de leur temps. Cet usage a persévéré : on a vu, au XIXe siècle, beaucoup de cantiques écrits sur des mélodies d'origine profane.

NOËL (Jean-François-Michel), érudit, diplomate et administrateur français, né à Saint-Germain-en-Laye en 1755, mort à Paris en 1841. Il prit les ordres mineurs, professa à ce collège et composa les *Eloges de Gresset* (1786), de *Louis XII* (1788), de *Vauban* (1790), qui lui valurent des succès académiques. Chaud partisan de la Révolution, Noël devint, en 1792, premier commis au ministère des affaires étrangères. Chargé, cette même année, d'une mission diplomatique à Londres, il devint ensuite ministre plénipotentiaire à La Haye (1792), à Venise (1794), près de la République batave (1795-1797), chef de division au ministère de l'intérieur (1798), membre du Tribunat après le 18-Brumaire, commissaire général de police à Lyon (1800), préfet du Haut-Rhin (1800-1802), enfin inspecteur général de l'instruction publique (1802), place qu'il sut conserver jusqu'à sa mort, sous le titre d'inspecteur général des études. Noël a publié un grand nombre de livres élémentaires. Il est surtout connu par sa *Grammaire française* (1823), faite avec la collaboration de Chapsal. Citons encore : *Leçons françaises de littérature et de morale* (1804), *Dictionnaire latin-français* (1807 ; *Dictionnaire français-latin* (1808) ; *Gradus ad Parnassum* (1810) ; etc.

NOËL DE LA MORINIERE (Simon-Barthelemy-Joseph), naturaliste et voyageur français, né à Dieppe en 1765, mort en Norvège en 1822. Il est connu pour ses recherches sur les pêches maritimes, qui furent utilisées par Lacépède pour son *Histoire naturelle des poissons*, recherches qui ont en partie paru dans un ouvrage, resté inachevé : *Histoire générale des pêches anciennes et modernes dans les mers et fleuves des deux continents* (1816).

NOËL (Alexis-Nicolas), peintre, dessinateur et lithographe français, né à Clichy, près de Paris, en 1792, mort en 1871. Il débuta avec succès par une suite de lithographies réunies sous le titre de *Voyage pittoresque et militaire en France et en Allemagne*, dont le texte, également

de lui, est plein de descriptions charmantes. Un travail d'un autre genre, *Souvenirs pittoresques de la Touraine* (1821, fut aussi bien accueilli. Il fut suivi des *Souvenirs pittoresques du Poitou et de l'Anjou* (1828), *Les Papillons de l'Europe et de l'étranger* terminent, avec *les Illustrations du voyage de Dumont-Durville* et *le Panorama de Paris*, l'œuvre de Noël, dessinateur et lithographe. Parmi ses meilleures toiles, citons : *Vue du château d'Issé*, *Vue de la porte du château d'Amboise*, *le Tombeau de Roland à Ronceveaux*, et surtout ses *Baigneuses effrayées par une meute poursuivant un sanglier*; etc.

Noël (*Alphonse-Léon*), lithographe, né et mort à Paris (1807-1879). Elève de Gros et de Hersent, il s'adonna d'abord à la peinture, mais il y renonça bientôt pour étudier la lithographie. Son œuvre se compose de plus de mille pièces, parmi lesquelles six cents portraits et de bonnes reproductions de toiles contemporaines.

Noël (Jules), peintre français, né à Quimper en 1815, mort à Alger en 1881. Après un début assez modeste (1840), il visita l'Italie et l'Orient. Citons, parmi ses œuvres : *Sites d'Orient*, *Noce en Bretagne* (1848); *la Vallée de Toucques* (1850); *Danse bretonne* (1852); *les Sites de Bretagne* (1853); *la Reine d'Angleterre à Cherbourg en 1858* (1859); *Souvenir de Constantinople* (1861); *une Rue de Morlaix en 1830* (1870); *Intérieur d'abbaye* (1872); *Arrivée de la diligence à Quimper-Corentin sous le Directoire* (1873); *la Plage du Tréport* (1876); *une Rue en Bretagne* (1877); etc.

Noël (Eugène), écrivain et publiciste français, né à Rouen en 1816, mort à Boisguillaume en 1899. Il s'occupa de pisciculture et de questions agricoles et économiques, fut bibliothécaire de Rouen de 1879 à 1898 et collabora à de nombreux journaux et revues de Paris et de province, où il écrivit sous le pseudonyme de Jean Labèche. Ses principaux ouvrages sont : *Rabelais* (1850); *Molière* (1852); *Voltaire* (1855); *Pisciculture, pisciculteurs et poissons* (1856); *la Vie des fleurs* (1859); *le Rabelais de poche* (1860); *Voltaire et Rousseau* (1863); *les Générations spontanées* (1864); *Mémoires d'un imbécile* (1875), pleins de verve et d'esprit; *Grognements et sourires d'un philosophe inconnu* (1882); etc.

Noël (Edme-Antony-Paul), dit **Tony-Noël**, sculpteur français, né à Paris en 1815. Prix de Rome en 1868, il a exposé successivement : *Marguerite et la Morte* (1872); *Bétuine* (1874); *Roméo et Juliette* (1875); *Après le bain* (1876); le portrait du *baron Taylor et la Méditation*, marbre (1878); les portraits de *M. Bignon* et de *Mme Léonide Leblanc*; *Cassandre* (1880); un *Bas-relief destiné au tombeau du compositeur Reber*; un groupe *Une nvulso non deficit alter* (1883); le portrait de *Francis Garnier*, destiné à la ville de Saïgon (1885); *Plaintes d'Orphée* (1886); etc. On doit encore à cet artiste : une *Statue de Houdon*, à Versailles; une *Statue du commandant Rivière*; le groupe des *Gladiateurs* qui décore le square de Cluny; divers travaux de décoration à la mairie de Neuilly; le *Fronton du Grand Palais* (façade de l'avenue d'Antin, 1900); le *Monument de Pasteur*, à Alais; le *Monument des Vernet*, sans parler d'une grande quantité de bustes. Il a plusieurs fois eu pour collaborateur le sculpteur animalier Leduc. Il est membre du conseil supérieur de l'enseignement des beaux-arts.

Noël (Edouard), littérateur français, né à Arras en 1838. Avocat, puis critique dramatique, il devint secrétaire général de l'Opéra-Comique et, en 1898, lecteur de la Comédie-Française. Outre les *Annales du théâtre et de la musique*, qu'il a publiées avec Stoullig depuis 1876, on lui doit des romans, des comédies en vers et en prose, des à-propos, des livrets d'opéra, etc. Nous citerons, parmi ses pièces : *Marianne* (1883); *Coup double* (1886); *David Tenors* (1886); *Deidamie*, musique de Maréchal (1892); *les Cent-Jours* (1894); *le Capitaine Loys* (1898); *Brumaire* (1899); *le Comte Roger* (1900); etc.

Noel des Vergers (Joseph). V. Vergers.

Nœldeke (Théodore), orientaliste allemand, né à Harburg en 1836. Il fit ses études de théologie et de philologie à Gœttingue, Vienne, Leyde et Berlin, se fit recevoir docteur à Gœttingue en 1861 et devint professeur de théologie à Kiel. En 1872, il obtint la chaire de philologie sémitique à Strasbourg. Ses travaux sur les langues sémitiques sont très estimés. Citons : *Histoire du Coran* (1860); *le Dialecte mandéen* (1862); *les Poésies d'Urwa Ibn-Alward*, édition et traduction (1863); *Vie de Mohammed* (1863); *Contribution à la connaissance de la poésie des anciens Arabes* (1864); *les Amalécites* (1864); *la Littérature de l'Ancien Testament* (1868); *Grammaire syriaque moderne* (1868); *Recherches critiques sur l'Ancien Testament* (1869); *l'Inscription du roi Mésa* (1869); *Grammaire mandéenne* (1874); *Histoire d'Artachschir i Papakan*, traduite du pehlevi (1878); *Abrégé de grammaire syriaque* (1880); *les Langues sémitiques* (1887); *Delectus carminum arabicorum*, en collaboration avec A. Muller (1890); *Esquisses orientales* (1892); etc.

noellé, ée (*no-e-lé* adj. Noueux. (Vieux.)

Noellet, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 21 kilom. de Segre, sur la Nymphe, près de son confluent avec la Verzée; 923 hab. Anciens châteaux restaurés de la Jaille et de Bois Bernier.

noématachomètre (*no* — du gr. *noêma*, pensée; *takhos*, vitesse, et *métron*, mesure) n. m. Instrument qu'on a proposé pour mesurer la durée d'une opération psychique élémentaire.

noème (du gr. *noêma*, conception) n. m. Philos. Idée en général. Rhétor. anc. Figure consistant à faire entendre une chose, quand on en dit une autre.

Noémi (en hébr. *Naomi*, beauté), femme israélite, dont la Bible raconte l'histoire au *Livre de Ruth*. Au temps des Juges, Noémi habitait Bethléem, ville de Juda, avec son époux Elimélech et ses deux fils, Mahalon et Chélion. La famine l'obligea à se retirer dans le pays de Moab, où, devenue veuve, elle maria ses fils à des femmes païennes, qui bientôt perdirent à leur tour leurs époux. Lors que Noémi se résolut à retourner en Palestine, une de ses deux belles-filles, nommée Ruth, consentit à l'accompagner, et, plus tard, à épouser le riche Booz, parent de Noémi, afin que cette dernière ne restât pas sans postérité. Un fils, appelé Obed, naquit de cette union, et fut l'aïeul du roi David. V. Ruth.

Nœrenberg, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Stettin], sur l'Enzigsee, petit lac qui s'écoule dans l'Ikna, affluent de l'Oder; 2.736 hab. Pêche d'écrevisses.

noergie (*êr'-ji* — du gr. *noos*, intelligence, et *ergon*, ouvrage) n. f. Philos. Intelligence, activité intellectuelle.

Noët, hérésiarque, né à Smyrne vers 140, mort en Asie Mineure, probablement vers l'an 200. On sait peu de chose de sa vie. Le livre de saint Hippolyte : *Homélie contre l'hérésie d'un certain Noët*, nous apprend que son disciple, Epigone, enseigna sa doctrine à Rome, de 199 à 225.

noétarque (*tark'* — du gr. *noêtarkhos*; de *noêtos*, intellectuel; du gr. *noein*, penser, et *arkhos*, chef) n. m. Premier principe, chez les philosophes alexandrins.

noétien (*si-in*) n. m. Membre de la secte fondée par Noët.

— Encycl. Les *noétiens* n'ont jamais été nombreux; mais ils étaient instruits et influents. Ils enseignaient qu'on ne pouvait admettre la pluralité des personnes en Dieu, sans altérer son unité. En conséquence, ils n'admettaient d'autre distinction entre le Père et le Fils que celle qui existe entre les facultés de l'âme humaine et attribuaient au premier tout ce que la tradition catholique réservo au second. C'était donc le Père qui, s'étant fait homme, avait souffert la Passion et la mort pour le salut de l'humanité; aussi leur donnait-on le nom de *patripassiens*. Leur doctrine ne fut condamnée qu'en 261, au concile d'Alexandrie, après que Sabellius lui eut donné de plus amples développements.

nœud (*neu* — du lat. *nodus*, même sens) n. m. Enlacement d'un lien, d'un objet flexible, dont le bout ou les bouts sont diversement pliés et tirés, de façon que le lien se maintienne serré : *Faire, défaire un* nœud. *Soigner le* nœud *de sa cravate*. ‖ *Nœud simple*, Nœud qu'on fait avec un seul brin qu'on plie en boucle, dont on passe ensuite le bout dans cette boucle et qu'on serre. ‖ *Nœud simple ganse*, Sorte de nœud simple dans lequel on remplace la boucle par une ganse. ‖ *Nœud allemand*, Nœud qui ne diffère du nœud simple qu'en ce que les brins de la boucle sont croisés deux fois. ‖ *Nœud droit*, Nœud qu'on fait avec deux boucles, dont chacune embrasse les deux brins de l'autre, de sorte que ceux-ci passent du même côté de chaque boucle. ‖ *Nœud coulant*, Nœud qu'on fait à l'aide d'une bouclette ou d'un nœud simple, dans lesquels on passe l'extrémité opposée du lien. ‖ *Nœud coulant fixe*, *Nœud double*, *Nœud à chaînette*, *Nœud fixe*, *Nœud de capucin*, Noms de plusieurs espèces de nœuds dont se servent les oiseleurs. ‖ *Nœud d'artificier*, Nœud formé de deux boucles, qu'on exécute l'une près de l'autre, sur le même brin, que l'on place ensuite l'une sur l'autre, et dans lesquelles on enfile l'objet que l'on veut attacher. ‖ *Nœud de chirurgien*, Nœud dans lequel le fil passe deux fois par le même endroit. ‖ *Nœud de charrue*, Espèce de nœud coulant qui fait plusieurs circonvolutions, et que l'on fait autour d'une pièce de bois pour la tirer ou la soulever. V. la rubr. Mar.

— Article ou jointure des doigts : Nœud *du petit doigt*, *du doigt du milieu*. ‖ Partie du larynx qui fait saillie à l'extérieur : *Le* nœud *de la gorge*. — Fam. *Rire qui ne passe pas le nœud de la gorge*, Rire forcé, contraint.

— Anneau, repli du corps d'un serpent : *Couleuvre qui déroule ses* nœuds.

— Fig. Liaison, lien moral : *Les* nœuds *du mariage*. ‖ Difficulté, point essentiel : *Trouver le* nœud. *Trancher le* nœud *de la question*.

— Fig. et fam. *Filer son nœud*, Partir, s'en aller. (*Filer son nœud*, Mourir.) ‖ *File ton nœud !* Décampe.

— Anat. *Nœud vital*, Centre qui gouverne tous les mouvements respiratoires, et dont la simple division les anéantit tous. ‖ *Nœud de l'encéphale*, Nom donné quelquefois au pont de Varole.

— Antiq. *Courroie à nœuds*, Instrument employé par les anciens Perses dans leurs calculs. ‖ *Nœud d'Hercule*, Nœud qui attachait la ceinture des mariées à Rome, et que l'époux seul devait délier.

— Art culin. Paquet de couenne, que l'on attache de façon à figurer une sorte de nœud.

— Art vétér. Chacune des vertèbres qui forment la queue d'un animal : *On écourte un cheval en lui coupant deux ou trois* nœuds *de l'extrémité de la queue*.

— Astron. Chacun des deux points opposés où l'orbite d'un corps céleste coupe l'écliptique. ‖ *Nœud ascendant*, Point où la lune coupe l'écliptique en s'avançant vers le nord. ‖ *Nœud descendant*, Celui où elle le coupe en passant vers le sud.

— Bot. Point de la tige où s'insère une feuille ou un groupe de feuilles. ‖ *Nœud vital* ou *Nœud*, Le collet.

— Chir. Syn. de nodosité. ‖ *Nœud d'emballeur*, Bandage employé pour arrêter les hémorragies de l'artère temporale ou de ses branches.

— Géol. Point où deux chaînes de montagnes se croisent et qui présente souvent des élévations subites beaucoup plus considérables que partout ailleurs.

— Géom. Point où une courbe revient sur elle-même et se coupe en formant une espèce de boucle.

— Jeux. *Nœuds* ou *Côté des nœuds*, Revers d'une raquette de jeu de paume.

— Littér. Complication sur laquelle repose l'intrigue de l'action : *Comédie dont le* nœud *est mal formé*.

— Mar. et pêch. *Nœud d'agui* ou *de chaise simple*, *d'ajut* ou *de vache*, *d'arrêt*, *de bec d'oiseau* ou *de croc de palan*, *de bois* ou *d'anguille*, *de bois et barbouquet*, *de bosse* ou *de fouet*, *de bouline*, *de capelage*, *de chaise double*, *de chaise de calfat*, *coulant*, *de drisse* ou *de batelier*, *de drisse de bonnette*, *d'écoute simple* et *double*, *d'empennelage*, *d'étalingure de câble et de grelin*, *de fil de carret*, *de filet* ou *de pêcheur*, *de griffe*, *de griffe* ou *patte de chien*, *de queue de vaie*, *de haubau*, *de jambe de chien*, *d'orin*, *de passe*, *plat*, *de cul de porc simple* et *double*, *à plein poing*, *de rude*, *de trésillon*, *de tête d'alouette*, Noms donnés à divers nœuds usités dans la marine et dans la pêche. (V. la planche ci-contre.) ‖ *Nœuds de loch*, Marques faites sur une ligne de loch de 15m, 432 en 15m, 432. (Un nœud représente le 1.120e du mille de 1852 mètres. En pratique on ne prend comme longueur que 14m, 618 et on emploie l'ampoulette de 30 secondes. En Angleterre, on se sert de l'ampoulette de 28 secondes; le nœud théorique est alors de 14m, 110, le nœud pratique de 14m, 224.) ‖ *Filer à nœuds à l'heure*, Expression employée à tort pour dire que le bâtiment fait *n* milles en une heure.

— Milit. *Nœud stratégique*, Point dont l'occupation peut contribuer au succès des opérations d'une armée, soit par sa situation topographique, soit par l'effet moral que sa prise de possession peut exercer.

— Modes. Objet de parure, disposé en nœuds de rubans : Nœuds *de perles*, *de diamants*. ‖ *Nœud de cordelière*, Nom que l'on donnait, au XVIIIe siècle, à une des parties du dessus de la frange des épaulettes des officiers supérieurs. ‖ *Nœud d'épaule*, Ornement qui remplaçait autrefois l'aiguillette d'uniforme. ‖ *Nœud d'épée*, Espèce de dragonne que portaient les officiers, lorsqu'ils allaient à la cour et qu'ils n'étaient pas en uniforme ou qu'ils portaient le deuil. — Nœud de ruban ornant la poignée d'une épée.

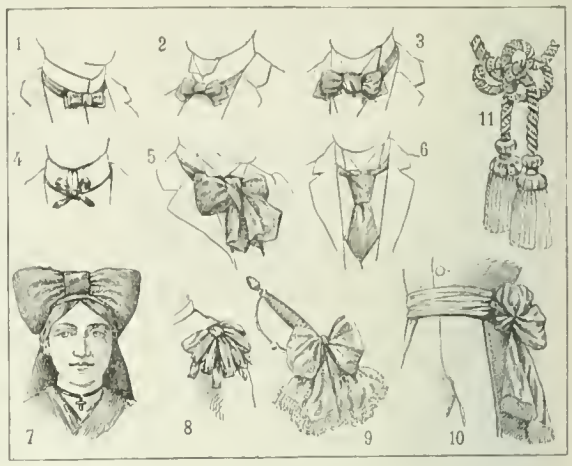

Nœuds : 1 et 2. Droits, tout faits; 3 et 4. Faits à la main; 5. La Vallière 6. Régate; 7. De coiffure alsacienne; 8. D'épaule (XVIIIe s.); 9. D'épée (XVIIIe s.); 10. D'écharpe; 11. De cordelière

— Physiq. Point fixe où une corde vibrante se divise en parties produisant un son qui se trouve harmoniquement en rapport avec celui de la corde entière.

— Prestidigit. *Nœuds de Davenport*, *du Dr Slade*, etc., Nœuds ayant l'apparence des nœuds solides et que le prestidigitateur défait en un tour de main.

— Techn. Nom donné aux parties saillantes dans lesquelles on fait passer l'axe ou la branche d'une charnière. ‖ Gros bouton qui restait au milieu des plats de verre que l'on avait soufflés, dans l'ancienne verrerie et qu'on appelait aussi Nomeril, boudine, œil-de-bœuf. ‖ Nom de taches blanchâtres et plus ou moins opaques que présentent quelquefois les objets de verre et qui sont dues, à des fragments de fiel de verre ou à des grains de sable non vitrifiés. (On les appelle aussi nodules.) ‖ Ornement arrondi qui se trouve entre le corps et le pied d'une aiguière. ‖ Ornement en métal, en forme de nœud servant à cacher les clous sur lesquels on accroche les tableaux. ‖ *Nœud de soudure*, Renflement produit par la soudure dont on s'est servi pour réunir deux tubes métalliques. ‖ *Nœud de sauvetage*, Nœud spécialement employé par les sapeurs-pompiers pour les sauvetages. ‖ Partie très dure que l'on rencontre dans la pierre, le marbre. (On nomme *clous* les nœuds du marbre coloré et *émerils*, ceux du marbre blanc.) ‖ *Nœud vicieux*, Dans le bois, Partie morte de ce bois et sujette à la pourriture par opposition au *nœud ordinaire*, qui est sain et que l'on peut travailler. ‖ *Le nœud fatal*, Corde, lacet pour étrangler quelqu'un. ‖ *Avoir un nœud à la gorge*, Etre dans un cruel embarras.

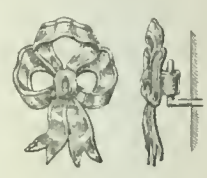
Nœud pour tableau.

— Vénerie. Muscle en saillie, que l'on remarque sur les flancs du cerf. ‖ Cercle qui se forme chaque année sur le bois du cerf et qui indique l'âge de la bête.

— Allus. hist. : **Nœud gordien**. V. Gordios.

— Encycl. Anat. *Nœud vital*. Galien avait déjà observé qu'il existe dans le haut de la moelle épinière un point dont la lésion tue instantanément les animaux. Ce point, nommé par Flourens *nœud vital*, est l'origine des nerfs pneumo-gastriques qui gouvernent tous les mouvements respiratoires. Il se trouve dans le plancher du quatrième ventricule cérébral à la pointe du V du *calamus*. Le nœud vital n'est point le siège de la vie; sa lésion n'est mortelle que par ses connexions avec le grand sympathique.

— Physiq. Il est rare qu'un corps auquel on a communiqué un mouvement vibratoire ne se partage pas de lui-même en parties vibrant isolément et séparées par des points, lignes ou surfaces sensiblement immobiles. Ces points, lignes ou surfaces fixes, prennent le nom de *nœuds* ou de lignes ou surfaces *nodales*. On peut artificiellement produire un nœud au point que l'on veut d'un corps vibrant en y établissant le contact avec un corps qui ne puisse pas entrer en vibration. — *Nœuds des cordes vibrantes*. Les *nœuds* qui se forment naturellement dans les cordes vibrantes les partagent toujours en parties égales, qui vibrent séparément, sans cependant entraver le mouvement d'ensemble.

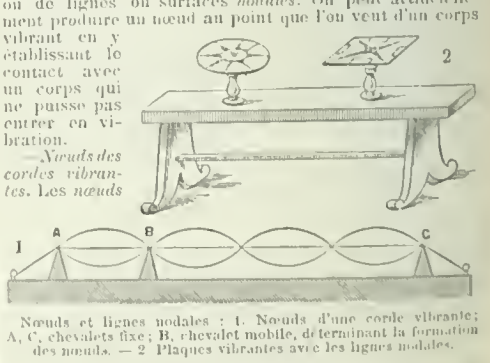

Nœuds et lignes nodales : 1. Nœuds d'une corde vibrante; A, C, chevalets fixe; B, chevalet mobile, déterminant la formation des nœuds. — 2. Plaques vibrantes avec les lignes nodales.

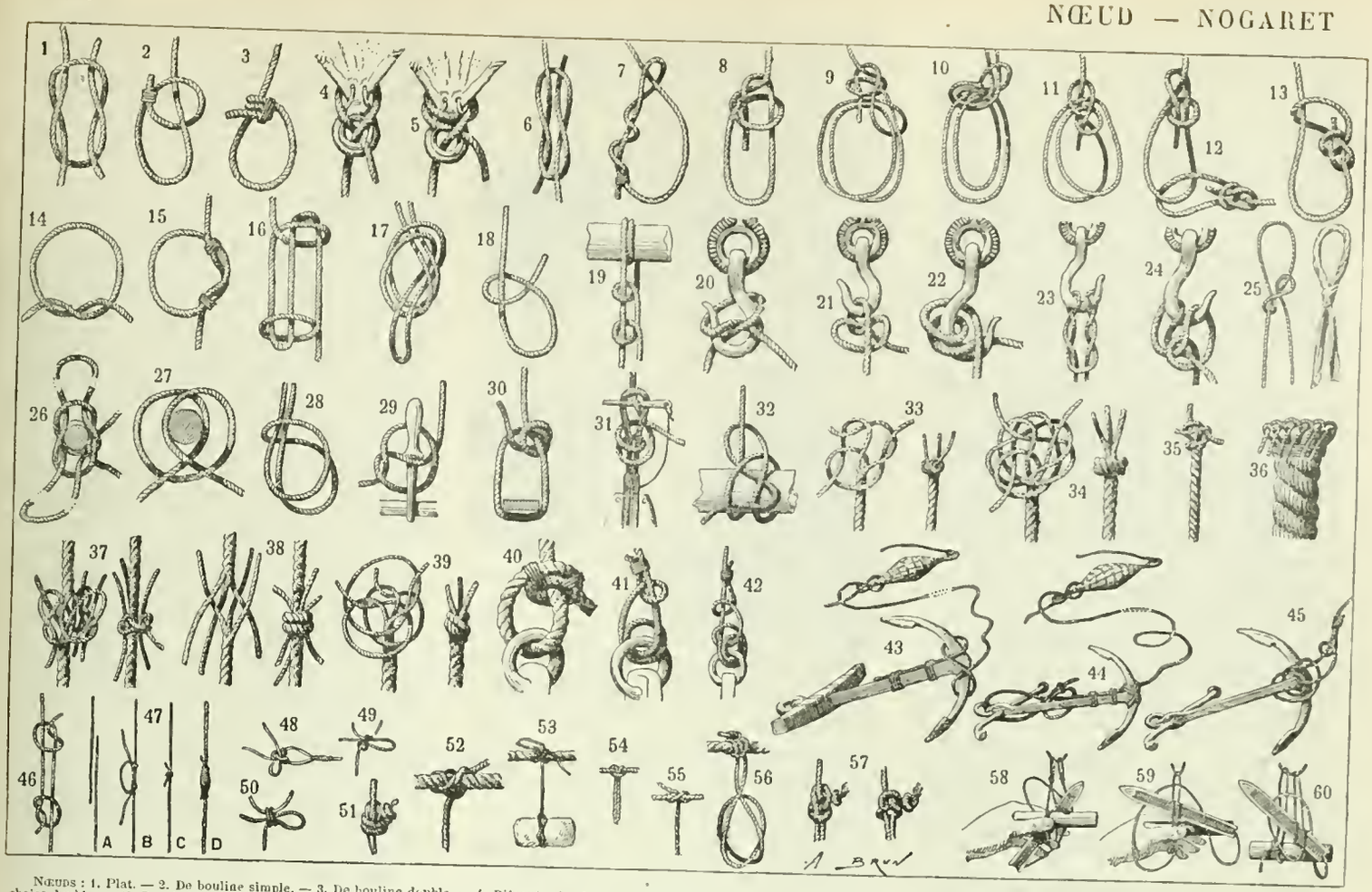

Nœuds : 1. Plat. — 2. De bouline simple. — 3. De bouline double. — 4. D'écoute simple. — 5. D'écoute double. — 6. De vache ou d'ajut. — 7. D'anguille ou de bois. — 8. De chaise simple. — 9 et 10. De chaise double. — 11. De chaise de calfat. — 12. D'agui. — 13. Laguis. — 14. Demi-nœud. — 15. Demi nœud bridé. — 16. De jambe de chien. — 17. A plein poing ou de bec d'oiseau. — 18. Demi-clef. — 19. Tour mort avec demi-clefs. — 20. De griffe. — 21. De griffe double. — 22. De croc de palan. — 23. Gueule de raie. — 24. Gueule de loup. — 25. De cravate. — 26. De capelage. — 27. Demi-clef à capeler. — 28. Demi-clefs renversées. — 29. D'étresillon. — 30. De drisse ou de batelier. — 31. De drisse anglaise. — 32. De drisse de bonnette. — 33. Cul de porc simple. — 34. Cul de porc double. — 35. Tête de more. — 36. Tête d'alouette. — 37. De hauban simple. — 38. De hauban double. — 39. De ride. — 40. D'étalingure de câble. — 41. D'étalingure de grelin. — 42. D'étalingure de câblot ou nœud de grappin. — 43. D'orin. — 44. D'orin de petite ancre. — 45. D'empaumelage. — 46. De pêcheur. — 47. De pêcheur (A, position des brins à réunir ; B, nœud libre ; C, nœud serré ; D, nœud sur crin). — 48. Demi clefs sur empile métallique. — 49 et 50. Clef pour fixer la ligne sur l'empile à boucle en crin de Florence. — 51. Attache d'une empile métallique à l'extrémité d'une ligne fixe. — 52. D'empile sur une bauffe. — 53. Croisé d'attache et de câblière. — 54. De l'empile à boucle. — 55. Croisé d'empile sur la bauffe. — 56. Croisé d'artillerie pour les câblières. — 57. Du pêcheur pour attacher une boucle d'empile à l'extrémité d'une ligne fixe. — 58. Sur le petit doigt. — 59. Sur le pouce. — 60. Sur le pouce (2 temps).

La corde entière rend un son principal, et ses parties des sons secondaires, qui se marient avec le premier et le renflent. Si les nœuds partagent la corde en n parties égales, le son secondaire correspond à un nombre de vibrations n fois plus grand que le son principal. Pour produire artificiellement des nœuds dans une cordo vibrante, on peut la diviser, par la tranche d'un chevalet, au $n$ième do sa longueur et mettre la plus petite partie en vibration : la plus grande se partage spontanément en $(n - 1)$ parties présentant $(n - 2)$ nœuds équidistants. L'immobilité presque absolue de ces nœuds est mise en évidence au moyen de petits cavaliers en papier qui s'y tiennent en équilibre, tandis que, placés en tous autres points, ils seraient immédiatement renversés.

— *Nœuds des verges rigides vibrantes.* Les verges présentent les mêmes phénomènes de partage que les cordes. Lorsqu'elles offrent une surface plane horizontale, on peut constater la présence de nœuds en répandant sur cette surface du sable fin, qui demeure aux points nodaux, tandis qu'il est chassé de tous les autres. On détermine des nœuds dans une tige vibrante en la divisant par la tranche d'un chevalet en plomb, qui ne peut pas participer au mouvement vibratoire. Mais il faut bien remarquer que l'extrémité libre de la verge doit nécessairement former un ventre, de sorte que, si l'on veut obtenir $(n - 1)$ nœuds, par exemple, il faut diviser la verge en $2n + 1$ parties égales et placer le chevalet à l'extrémité de la seconde division à partir du point d'encastrement.

Nœuds des lames vibrantes. Les lignes nodales des lames horizontales vibrantes sont marquées sur leurs surfaces par le sable qui s'y accumule. Ici ce sont des lignes entières qui restent immobiles ; ce sont des lignes nodales. Dans les plaques circulaires frottées sur leurs tranches, les lignes nodales sont le plus souvent des diamètres, dont la direction ne dépend que de la position du point où l'ébranlement s'est produit, lorsque la lame est homogène, mais qui tendent à des directions détorminées lorsque la plaque offre des lignes de résistance maximum ou minimum. Les lignes nodales diamétrales ont souvent un mouvement oscillatoire, qu'on peut transformer quelquefois en une rotation continue. On obtient des divisions circulaires en évidant le centre de la plaque et en faisant naître l'ébranlement en un point de la tranche du vide, ou encore en fixant au centre de la plaque une tige que l'on fait vibrer transversalement. Les plaques carrées se divisent habituellement en quatre concamérations par des diamètres parallèles aux côtés, ou dirigés suivant les diagonales.

— Astron. Tandis que le *nœud* de la lune est soit ascendant, soit descendant, celui des planètes est à peu près fixe dans l'espace, à cause de la petitesse des déformations et déplacements de l'orbite ; de plus, la considération de ce point n'est pas indispensable dans leur théorie, au moins en ce qui concerne l'écliptique, car la terre ne joue pas un rôle perturbateur prépondérant. Il n'en sera pas de même dans l'étude des comètes ou par rapport à nous, dans le mouvement de la lune. Pour donner une idée do l'importance de ces influences, nous prendrons l'action de Jupiter sur uno petite planète située à la distance 2,3 : le pôle de l'orbite, et par conséquent le nœud, tourne d'un mouvement uniforme autour de celui de Jupiter, de façon que la révolution s'effectue en 6.000 ans. Pour la lune, en même temps que se modifie l'obliquité de l'orbite, les nœuds ou la ligne des nœuds se déplace d'un mouvemeot rétrograde, dont Tycho-Bralié avait donné uoe explication géométrique à l'aide d'une nutation, d'un mouvement conique de l'axe de rotation. Une révolution complète de la ligne des nœuds s'effectue en 18 ans 2/3, avec un mouvement non entièrement uniforme ot troublé par une petite oscillation périodiquo.

— Syn. **Nœud**, **articulation** (en parlant des végétaux). Dans l'*articulation*, il y a solution de continuité de fibres qui ne sont qu'apposées ; dans le *nœud*, les éléments organiques se continuent en se confondant.

Nœud (ordre du), ordre militaire fondé par Louis de Tarente, roi de Naples, en 1352, le jour de son mariage avec Jeanne de Naples. Cet ordre comprit soixante chevaliers, napolitains ou français ; leur insigne était un cordon ouvragé d'or, de perles et de pierreries, avec des nœuds rouges. Le pape Clément VI confirma cette institution, qui ne survécut pas d'ailleurs à son fondateur.

Nœux (canal de) ou **de Bourg**, branche du canal d'Aire à la Basséo (bassin de l'Escaut). Il a le même mouillage que celui-ci : 2 mètres, avec 1m,80 d'enfoncement. Longueur 2.600 mètres. Il communique avec les houillères do Nœux. Mouvement très actif.

Nœux-les-mines, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 6 kilom. do Béthune, sur l'Oisne, affluent de la Lys ; 7.771 hab. Mines de houille. Brassories, distilleries.

Nofirtoumou ou **Nofrétoum**, nom d'un dieu égyptien, originaire do la basse Egypte, et qui paraît avoir été au début le fils de la déesse à tête de chatte Bastît, ou à tête de lionne Sakhrit, ce qui fait qu'il est assez souvent représenté lui-même avec une tête de lion. Il fut d'abord, ainsi que son nom l'indique, une incarnation de l'Atoumou d'Héliopolis, un Atoumou rajeuni ; on l'affilia par la suite au Phtah de Memphis, quand ce dieu devint le mari de sa mère à tête de chatte ou do lionne, et il fut, avant Imouthès, le dieu-fils de la triade memphite. Sa forme ordinaire est celle d'un homme armé du sabre recourbé et qui porte sur la tête une fleur de lotus épanouie, d'où jaillit une tige cornée ; il est représenté souvent debout sur un lion couché.



Nofirtoumou.

Nofrit, reine d'Egypte, femme d'Ousirtasen II de la XIIe dynastie. Elle avait consacré dans le grand Temple de Tanis la statue dont nous donnons la reproduction. Elle est en granit noir et porte la lourde perruque de la déesse Hâthor ; ses yeux étaient jadis incrustés. Un pectoral, au nom de son mari, couvre la naissance du cou et le plat de la poitrine, comme pour montrer que les artistes égyptiens se jouaient des matières les plus dures et ne reculaient pas devant la difficulté d'y graver les détails les plus ténus.



Nofrit.

Nogagus (*ghuss*) n. m. Genre de crustacés copépodes, de la famille des caligidés, et dont l'espèce type (*nogagus Latreilli*) vit sur les côtes d'Afriquo.

Nogaïque (*ik'*) n. et adj. Se dit d'un idiome qui appartient au groupe turc des langues ouralo-altaïques. Il est parlé par 50.000 individus environ. Cet idiome est très rapproché do celui des Kirghiz et des Karakalpakes.

Nogaïs, population d'origine tatare qui, à la fin du XIIIe siècle, a fondé un grand empire sur les bords de la mer Noire. — *Un, Une* Nogaï.

— Encycl. Depuis 1783, les *Nogaïs* sont tributaires de la Russie. Ils sont au nombre de 400.000, dans le sud de ce pays, notamment en Crimée, et dans les steppes qui s'étendent du Volga au Caucase ; on en trouve aussi en Asie centrale et en Turquie.

Petits et de coloration foncée, les Nogaïs purs offrent des traits mongoliques ; mais, chez beaucoup, le type primitif a été fortement altéré par des croisements et on en voit qui présentont un nez droit ou aquilin et des yeux parfaitement horizontaux. Intelligents, sérieux, hospitaliers, ils servent volontiers, en Asie centrale, d'intermédiaires entre les Russes et les populations locales, mais ils ne se montrent pas toujours d'une honnêteté scrupuleuse. Ils aiment la vie nomade, sous la tente ; il en est, cependant, qui se construisent de petites maisons basses en argile, avec un toit plat, et qui deviennent sédentaires et agriculteurs. Dans toutes leurs tribus, on rencontre une noblesse héréditaire. Beaucoup professent l'islamisme.

Nogaïsk, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Tauride), non loin do la mer d'Azov ; 4.000 hab.

Nogales, comm. d'Espagne (Galice [prov. de Lugo]) ; dans les montagnes d'où descend la Navia ; 4.600 hab.

Nogara, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]) ; 4.589 hab.

Nogaret (Guillaume de), légiste et homme d'Etat, né d'une famille toulousaine vers le milieu du XIIIe siècle, mort en 1313. Ses ennemis l'accusèrent d'être petit-fils d'un patarin. Professeur de droit à Montpellier, en 1291, juge-mage en la sénéchaussée de Beaucaire, en 1294, membre de la cour du roi à dater de 1296, et prenant une

part directe à l'administration du royaume, Nogaret fut élevé par la faveur de Pierre Flotte, qui joua dans la première partie du règne un rôle prépondérant. Le rôle de Nogaret, comme celui de son maître Philippe le Bel, a été jugé d'une manière très diverse. Il semble permis de dire que, continuant la politique de Pierre Flotte après la mort de ce dernier (1302), il porta dans la même voie moins d'ampleur, moins de mesure et moins de force, en sorte que, pour parvenir aux mêmes résultats, il employa la violence, comme dans l'attentat d'Anagni et le procès des templiers. Il dirigea personnellement l'attentat d'Anagni, et s'empara du pape Boniface dans la ville même. Les brutalités dont parlent les chroniqueurs postérieurs doivent être rejetées. Les Français ne tardèrent pas à être chassés de la ville par le peuple révolté, et le pape fut délivré. L'impression produite par l' « attentat » n'en fut pas moins profonde et Boniface VIII en mourut. Le registre du trésor des Chartes porte que : « L'an du seigneur 1307, le vendredi après la Saint-Matthieu, le roi étant au monastère royal de Maubuisson, près Pontoise, le sceau fut remis au seigneur de Nogaret, chevalier, et alors, dans ce lieu, on s'occupa de l'arrestation des templiers. »

NOGARET (François-Félix), littérateur et poète français, né à Versailles en 1740, mort à Paris en 1831. Après avoir été successivement attaché à la maison du roi, industriel, conseur dramatique, employé de l'État, oublié sous l'Empire et la Restauration, Nogaret se mit à écrire avec une abondance extraordinaire. Au moment de sa mort, il préparait une édition de ses œuvres choisies, qui ne devait pas compter moins de quinze volumes. Ses écrits, sans aucun intérêt aujourd'hui, se distinguent par une teinte philosophique assez accentuée et par une prétention à l'originalité qui dégénère souvent en bizarrerie.

NOGARET. Biogr. V. EPERNON, LA VALETTE, CANDALE.

NOGARI (Paride), peintre et graveur italien, né à Rome vers 1540, mort dans la même ville en 1596. Il est l'un des peintres à fresque les plus distingués des premiers temps de la décadence. Il a travaillé aux Loges du Vatican, à la Bibliothèque et à l'église Saint-Jean de Latran. On peut citer dans son œuvre : *la Construction de Saint-Jean de Latran*, dans l'église du même nom ; le *Saint Sylvestre au mont Socrate*, qui se trouve encore dans cette basilique ; et à Sainte-Marie-Majeure, une *Sainte Lucie*, peinture à l'huile d'un grand caractère.

NOGARI (Giuseppe), peintre italien, né et mort à Venise (1699-1763). Il a peint des têtes et des figures à mi-corps. Il avait commencé par la peinture héroïque, à vastes dimensions, et se ravisa à temps. Le succès de ses morceaux de genre fut grand. Il devint directeur de l'Académie de Venise. Il a laissé des *Archers*, des *Moines*, des *Bandits*, des *Mendiants*, etc. On voit de bons spécimens de cette peinture à Bergame, à Dresde, à Turin, Venise, Modène, Cassel, etc.

NOGARO, ch.-l. de cant. du Gers, arrond. et à 45 kilom. de Condom, près du Midou naissant, l'une des branches mères de la Midouze ; 2.115 hab. Ch. de f. Midi. Vins ordinaires, transformés pour la plupart en eaux-de-vie (armagnac). Tuilerie. Église de la fin du XIe siècle, ancienne collégiale. Fondée par saint Austinde, archevêque d'Auch, au XIe siècle, cette ville eut une certaine importance. Des conciles y furent tenus du XIIe au XVe siècle. — Le canton a 25 comm. et 12.930 hab.

NOGAROLA (Isotta), Italienne célèbre par son savoir et son esprit, née à Vérone vers 1420, morte en 1466. A une époque où la renaissance des lettres s'annonçait, une ardeur extraordinaire s'était emparée des classes les plus distinguées de la société. La belle Isotta, qui appartenait à une des premières familles de Vérone, se fit remarquer par une érudition qui excita l'admiration de ses contemporains. Son principal ouvrage est un dialogue latin en faveur d'Ève, intitulé : *Dialogus quo utrum Adam vel Eva magis peccaverit* (1563).

NOGENT-EN-BASSIGNY, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne, arrond. et à 16 kilom. de Chaumont ; sur une colline dominant la Treire, affluent de la Marne ; 3.364 hab. Centre de la fabrique de la coutellerie, dite « coutellerie de Langres ». Forges. Instruments de chirurgie, tailles de limes, taillanderies, grand marché au blé. Ruines d'un château fort. — Le canton a 20 comm. et 10.771 hab.

NOGENT-L'ARTAUD, comm. de l'Aisne, arrond. et à 15 kilom. de Château-Thierry, sur la Marne ; 1.431 hab. Ch. de f. Est. Carrière de pierres moulières, fabriques d'objets d'optique, de boutons d'os. Église XIIe-XVIe siècles.

NOGENT-LE-ROI, ch.-l. de cant. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 17 kilom. de Dreux, sur la rive gauche de l'Eure ; 1.680 hab. Ch. de f. Ouest. Carrières de sable. Fonderie. Ateliers de constructions mécaniques et d'instruments aratoires, taillanderie et vannerie. Église du XVIe siècle, gothique et de la Renaissance ; restes d'anciens remparts ; un manoir du XVe siècle sert de prison. Maisons de la Renaissance. Nogent-le-Roi fut érigé en comté en 1636. — Le canton a 21 comm. et 10.097 hab.

NOGENT-LE-ROTROU, ch.-l. d'arrond. d'Eure-et-Loir, à 53 kilom. de Chartres, sur l'Huisne, affluent de la Sarthe ; 8.415 hab. (*Nogentais, aises*.) Ch. de f. Ouest. Carrières. Fabriques de toiles, de serge, de droguets ; chapellerie, produits chimiques ; commerce de grains, de volailles. Beau château féodal (XVe s.), avec donjon du XIIe siècle. Églises Notre-Dame et Saint-Hilaire ; maisons de la Renaissance. A l'Hôtel-Dieu, tombeau de Sully et de sa femme. Nogent-le-Rotrou (du nom de Rotrou Ier, comte du Perche, qui fortifia la ville vers 1050) fut distrait du Perche lors de la prise de possession de ce dernier domaine par la Couronne, et appartint successivement aux seigneurs de Château-Gonthier, puis aux maisons de Valois, de Condé, de Soissons, avant d'être acquis par Sully. Patrie de Remi Belleau, de l'historien Desnoyers et du général Saint-Paul. — L'arrondissement a 4 cant., 54 comm. et 40.591 hab. ; le canton a 10 comm. et 12.744 hab.

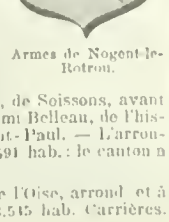

Armes de Nogent-le-Rotrou.

NOGENT-LES-VIERGES, comm. de l'Oise, arrond. et à 14 kilom. de Senlis, sur la Brèche ; 3.515 hab. Carrières. Église à nef et clocher romans ; chœur du XIIIe siècle. Des châsses renferment les reliques des saintes Maure et Brigide, vierges écossaises qui subirent le martyre près de Nogent au Ve siècle (de là le surnom de la localité). Bas-reliefs du XVIe siècle. Chapelle funéraire du maréchal Gérard. Au Retiro, grotte préhistorique.

NOGENT-SUR-MARNE, ch.-l. de cant. de la Seine, arrond. et à 21 kilom. de Sceaux, sur un coteau dominant la Marne, près du bois de Vincennes ; 10.586 hab. (*Nogentais, aises*). Ch. de f. Est et Grande Ceinture. Fort. Carrières, fabriques de produits chimiques, tuilanderie, pépinières. Port sur la Marne. Église du XIIe au XVe siècle. Ancienne villa royale des Mérovingiens. Emplacement du château de Beauté, rebâti par Charles V et donné par Charles VII à Agnès Sorel. La ville souffrit beaucoup du siège de Paris en 1870-1871. — Le cant. a 4 comm., 30.515 h.



Armes de Nogent-sur-Marne.

NOGENT-SUR-SEINE, ch.-l. d'arrond. de l'Aube, à 48 kilom. de Troyes, sur la rive gauche de la Seine, à la lisière de la Champagne Pouilleuse, 3.810 hab. (*Nogentais, aises*.) Ch. de f. Est. Prison départementale. Commerce de grains, fourrages, de bestiaux. Flottage. Plâtre, marbre. Grande sucrerie, bonneterie, fabrique de grosse chaudronnerie et d'instruments aratoires, fabrique de jeux, etc. Église Saint-Laurent (du XIIIe au XVIe s.), de style gothique flamboyant. Maison de l'Auditoire (XVIe s.). La ville, remontant au IXe siècle, fut en partie brûlée par les Autrichiens pendant la campagne de 1814. Patrie du sculpteur Paul Dubois. — L'arrondissement a 4 cant., 60 comm., 36.289 hab. ; le canton a 16 comm. et 9.682 hab.



Armes de Nogent-sur-Seine.

NOGENT-SUR-VERNISSON, comm. du Loiret, arrond. et à 17 kilom. de Montargis, sur le plateau du Gâtinais, dans le vallon du *Vernisson* ; 1.691 hab. Ch. de fer P.-L.-M.

NOGOYA, ville de la république Argentine (prov. d'Entre-Rios) ; 8.000 hab. environ. Bestiaux.

NOGRAD, NEOGRAD ou **NEUGRAD**, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie), dans un massif montagneux bornant au nord le défilé de Visegrad ; 1.485 hab. Ch.-l. du *district de Nograd*. Excellent froment et bons vins.

NOGUEIRA (SERRA DA), chaîne de montagnes du Portugal septentrional (Traz-os-Montes) ; 1.320 mètres.

NOGUEIRA de Ramuin, comm. d'Espagne (Galice [prov. d'Orense]), dans un pays accidenté, en partie couvert de châtaigniers, et produisant du seigle ; 7.800 hab.

NOGUERA, nom de deux rivières de l'Espagne septentrionale, dans les provinces de Lérida et de Huesca, toutes deux tributaires de l'Ebre par son affluent la Sègre. La *Noguera Ribagorzana*, née dans la partie orientale des Pyrénées, au massif de la Maladetta, contourne le pic d'Anoto, arrose Villalar, Aren, Ibars de Noguera, tertilise la plaine de Lérida et atteint la Sègre à Corbins, après un cours de 125 kilom. environ. — La *Noguera Pallaresa*, née à quelques kilomètres des sources de la Garonne, arrose Alos, Esterri, Llaborsi, et atteint la Sègre, rive droite, près de Camaresa. Cours, 140 kilom. environ, presque tout entier en rapides. Eaux abondantes et régulières, utilisées pour l'irrigation.

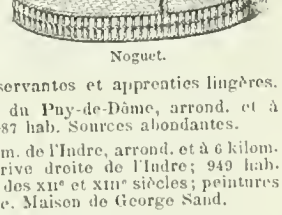

Noguet.

NOGUET (*ghè*) n. m. Grand panier d'osier très plat, à angles arrondis et à une seule anse, qui se porte souvent sur la tête.

NOGUETTE (*ghèt'*) n. f. Sobriquet que l'on donnait jadis aux servantes et apprenties lingères.

NOHANENT, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 3 kilom. de Clermont ; 987 hab. Sources abondantes.

NOHANT-VICQ, comm. de l'Indre, arrond. et à 6 kilom. de La Châtre, sur la rive droite de l'Indre ; 949 hab. Ch. de f. Orléans. Église des XIIe et XIIIe siècles ; peintures de cette dernière époque. Maison de George Sand.

NOHARHARANCATE n. f. Fronde de guerre, en usage chez certaines peuplades de l'Amérique.

NOHÉMIEN (*mi-in*) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte musulmane, qui admettait que Dieu peut faire le mal.

NOHL (Ludwig), musicographe allemand, né à Iserlohn (Westphalie) en 1831, mort à Heidelberg en 1885. Il publia un grand nombre d'écrits relatifs à l'histoire, à la vie et aux œuvres des grands musiciens allemands, écrits qui manquent parfois de sens critique. Après s'être fixé d'abord à Carlsruhe, Nohl fut nommé en 1875 professeur d'esthétique et d'histoire musicales à l'université d'Heidelberg, où il resta jusqu'à sa mort. On a de lui : *A.-W. Mozart, essai pour l'esthétique de la musique* (1860) ; *Lettres de Beethoven* (1865) ; *Esquisses musicales* (1866) ; *Lettres musicales de Gluck, Bach, Haydn, Weber et Mendelssohn* (1867) ; *Bréviaire de Beethoven* (1870) ; *Beethoven, Liszt, Wagner* (1874) ; *Beethoven, d'après les descriptions de ses contemporains* (1877) ; *Mozart, d'après les descriptions de ses contemporains* (1880) ; *Histoire de la musique de chambre* (1885) ; *Musique et histoire de la musique*. Son ouvrage le plus important est la *Biographie de Beethoven* (1864-1877).

NOHR (Chrétien-Frédéric), musicien allemand, né à Langensalza (Thuringe) en 1800, mort à Meiningen en 1875. Il fit représenter plusieurs opéras, entre autres : *le Pâtre des Alpes* (1831) ; *le Philtre* (1832) et *les Lumières miraculeuses* (1833), et fit exécuter trois oratorios : *Martin Luther, Frauenlob* et *Helvetia*. Il a publié une symphonie, des quintettes et quatuors pour instruments à cordes, des *lieder*, des chœurs, etc.

NOICATTARO. Géogr. V. NOJA.

NOIE-CHIEN n. m. Syn. de NÈGRE-CHIEN.

NOIEL (*noi-i-èl'* — vieille forme du mot *noyau*, pour *nœud*) n. m. Se disait anciennement d'un bouton, spécialement d'un bouton d'attache. ‖ On écrivait aussi NOUYAU.

NOINTEL (Charles-Marie-François OLIER, marquis D'ANGERVILLIERS ET DE), né à Paris vers 1635, mort dans la même ville en 1685. Fils d'un conseiller au parlement de Paris, originaire de Picardie, il voyagea d'abord en Allemagne et en Italie et fut à son tour conseiller au parlement de Paris (1661). Il fut nommé, en 1670, ambassadeur à Constantinople, où il succéda à de La Haye-Vantelet. Il reçut deux instructions : une, rédigée par Lionne, traitait du renouvellement des capitulations ; l'autre, rédigée par Colbert, était relative au commerce et en particulier à celui des Échelles du Levant et de la mer Rouge. Nointel eut d'abord à lutter contre la mauvaise volonté et l'obstination du grand vizir Kuproli ; il finit cependant par obtenir le renouvellement et l'extension des capitulations (1673). Ce fut alors qu'il accomplit, en compagnie de Galland, le traducteur des *Mille et une Nuits*, de Cornelio Magni, d'Antoine des Banes, du peintre Ramband Faidherbe et d'un de ses amis, son fameux voyage dans les Échelles. Il l'accomplit avec un luxe inouï, qui ne nuisit pas à ses résultats. A son retour, il tomba en disgrâce, et Louis XIV le laissa à Constantinople sans argent et sans instructions (1677). Il ne rentra en France qu'en 1680, rapportant une admirable collection d'œuvres d'art, de médailles, de manuscrits et de livres. Il mourut misérable et sa collection fut dispersée. Une partie s'en retrouve dans les grands établissements publics.

NOIR, NOIRE (du lat. *niger*, même sens) adj. Se dit de la couleur la plus obscure, produite par l'absence ou par l'absorption complète de tous les rayons lumineux ; se dit aussi des objets qui ont cette couleur : *La couleur* NOIRE. *Du drap* NOIR. *De l'encre* NOIRE. *Des cheveux* NOIRS.

— Qui est d'une couleur très foncée : *Du pain* NOIR.

— Sombre, obscur : *Temps* NOIR. *Cachots* NOIRS. ‖ Livide, meurtri : *Être tout* NOIR *de coups*. ‖ Sale, crasseux : *Linge* NOIR. *Mains toutes* NOIRES.

— Qui appartient à la race des nègres : *Un roi* NOIR.

— Fig. Triste, sombre : *Humeur* NOIRE. *Idées* NOIRES. ‖ Atroce, pervers, odieux : NOIRE *ingratitude*. NOIRE *calomnie*. ‖ Malheureux, funeste : *Une* NOIRE *destinée*.

— Loc. div. *Couleurs noires*, Au fig. Sombres apparences : *Peindre un homme, un fait sous les couleurs les plus* NOIRES. ‖ *Monnaie noire*, Nom ancien de la monnaie de cuivre. (V. MONNAIE.) [Pour les autres locutions, v. le mot principal : BÊTE, BILE, HABIT, etc.]

— *Il fait noir*, Il fait nuit ou sombre. ‖ *Il fait noir comme dans un four*, Il fait une nuit très sombre. ‖ *Rendre noir*, Noircir. — Fig. Faire passer quelqu'un pour criminel, pour méchant. ‖ *Rentrer de piques noires*. Se disait autrefois d'une personne qui entrait dans la conversation par une impertinence ou par une parole dite hors de propos. ‖ *N'être pas si diable qu'on est noir*, N'être pas si méchant qu'on en a l'air.

— Alchim. Couleur de la pierre dans un certain temps de l'opération.

— Anthropol. *Race noire*. V. NÈGRE.

— Art culin. *Viandes noires*, Viandes tirant sur le noir, comme celles du lièvre, de la bécasse, etc., et en général de tout le gibier. ‖ *Beurre noir*, Beurre fondu, qu'on a laissé noircir dans la poêle, pour le faire servir à certaines préparations culinaires.

— Chim. *Noir d'aniline*, Matière colorante noire qui se produit en grande abondance (à côté de la mauvéine), quand on soumet l'aniline à l'action des oxydants.

— Grav. *Gravure à la manière noire*. V. GRAVURE.

— Hist. *Mouton noir*, Emblème de la dynastie turcomane qui régna en Arménie et en Mésopotamie, pendant la plus grande partie du XVe s. ‖ *Maille noire*, Tribut payé aux Écossais des montagnes par les Écossais des plaines pour sauver leurs troupeaux du pillage.

— Hist. relig. *Moines noirs*, Bénédictins, dont les vêtements furent entièrement noirs, à partir du VIIIe ou du IXe siècle. ‖ *Chapelle noire* ou *Chambre noire*, Nom donné, dans quelques couvents, à un endroit obscur, où les religieux se donnent la discipline.

— Jeux. *Couleur noire*, Carte, jeton, boule, numéro ou case de couleur noire.

— Liturg. *Procession noire*, Procession que le clergé fait, dans quelques pays, en vêtements noirs.

— Mar. *Cordage noir*, Cordage goudronné.

— Myth. Surnom des divinités infernales, surtout de Pluton, dieu des enfers, et de Déméter à Phigalie.

— Pathol. *Maladie noire*, Nom vulgaire de diverses maladies caractérisées par un ennui profond, un dégoût de la vie, et qui sont des névroses ou des manies.

— Pêch. *Morue noire*, Morue peu salée et séchée doucement, qui a subi un commencement de fermentation.

— Physiq. *Chambre noire*. V. CHAMBRE.

— REM. GRAMM. L'adjectif *noir* devient invariable quand il est suivi d'un autre adjectif ou d'un complément quelconque qui le modifie sous le rapport de la nuance, parce qu'alors *noir* est pris substantivement au masculin singulier : *Des cheveux* NOIR *mat teint. Des cheveux* NOIR *de jais*. Mais on dirait : *Des cheveux* NOIRS *comme du jais*, parce qu'ici la couleur noire n'est pas modifiée ; elle n'est que comparée à celle du jais.

— Substantiv. Nègre, individu appartenant à la race noire : *Acheter, Vendre des* NOIRS. ‖ Personne d'un teint extrêmement brun : *Épouser une* NOIRE.

— n. m. Couleur noire : *Robe teinte en* NOIR. ‖ Couleur très foncée et ressemblant au noir : *Des yeux d'un* NOIR BLEU. ‖ Matière colorante noire : *Se barbouiller avec du* NOIR.

— Étoffe noire, vêtement noir ; vêtement ou couleur de deuil : *S'habiller de* NOIR. *Porter du* NOIR. *Être en* NOIR.

— Fig. Objet triste, événement malheureux : *Notre vie est mêlée de blanc et de* NOIR. ‖ *Broyer du noir*, Se livrer à des réflexions tristes, à des pensées mélancoliques. ‖ *Voir en noir*, Voir sous un aspect sombre, désavantageux.

— Meurtrissures : *Avoir des bleus et des* NOIRS *sur le corps*.

— Pop. *Petit noir* ou simplem. *Noir*, Tasse de café noir.

— Art milit. Centre de la cible, marqué par un rond noir entouré d'un cercle blanc. ‖ *Mettre dans le noir*, Loger sa balle dans ce rond.

— B.-arts. Ombre d'un tableau, d'une estampe, d'un dessin : *Tableau dont les* NOIRS *ont trop de vigueur*. ‖ *Noir aigre et poché*, Tailles d'une gravure qui se confondent. ‖ *Tirer, Pousser au noir*, Noircir par l'action du temps, en parlant des ombres et des demi-teintes d'un tableau : *Les peintures du Poussin* TIRENT AU NOIR.

— Bot. Maladie des végétaux produite par un champignon. ‖ Maladie des grains, causée par une espèce de champignon du genre uredo.

— Hist. *Noirs*, Nom donné à la dynastie musulmane des Abassides, parce qu'elle avait adopté la couleur noire pour ses vêtements et ses drapeaux. ‖ *Noirs*, Nom donné à un parti qui se forma à Florence vers 1294, soutenu par les anciens guelfes et qui triompha du parti opposé, celui des blancs et des gibelins, au commencement du siècle suivant. ‖ *Noirs*, Nom donné aux députés de l'Assemblée constituante (1789) qui siégeaient à droite de la salle. On les désignait ainsi dès le mois d'octobre, après que l'Assemblée eût été ramenée avec le roi à Paris; les députés avaient dû se réunir dans la salle du Manège, où l'on donnait auparavant des leçons d'équitation; de là des comparaisons entre les chevaux et les membres de l'Assemblée; les patriotes de la gauche furent appelés « les bais », et le nom de « noirs » fut donné aux aristocrates tant par analogie que parce que beaucoup d'entre eux portaient le costume ecclésiastique.) ‖ *Amis des noirs (Société des)*, Société fondée en 1790, en France, dans un but philanthropique pour donner aux nègres des colonies les droits proclamés dans la « Déclaration » de 1789.

— Lithol. *Noir antique*, Marbre très noir, qui prend un beau poli. ‖ *Noir de nickel*, Oxyde de nickel.

— Manèg. *Robe noir mal teint*, Robe noire tirant sur le roux. ‖ *Robe noir jais* ou *noir jayet*, Robe noire, à reflets brillants. ‖ *Robe noir franc*, Robe noire d'une teinte pure.

— Mar. *Pot au noir*, Portion du globe terrestre située entre 5° de latitude N. et 5° de latitude S. et caractérisée par des calmes et des grains de pluie violents qui rendent l'horizon tout noir.

— Techn. Ouvrage de serrurerie qui n'a été ni poli ni blanchi à la lime. ‖ *Noir d'Allemagne*, Mélange de lie de vin, d'ivoire et de noyaux brûlés et pulvérisés, dont on fait usage pour l'impression en taille-douce. ‖ *Noir animal*, Charbon obtenu en calcinant des os en vases clos. ‖ *Noir animalisé*, Noir produit par la calcination en vases clos de divers mélanges, dans lesquels entrent des matières organiques. — Engrais humain desséché et réduit en poudre. ‖ *Noir de cadran*, Charbon d'écaille brûlé avec de l'huile d'aspic. ‖ *Noir de corroyeur*, Première teinte noire appliquée sur les cuirs tannés. ‖ *Noir d'Espagne*, Liège brûlé, dont on fait usage dans les arts. ‖ *Noir fin*, Poudre fine de noir animal qui, après avoir servi au raffinage du sucre, est employée comme engrais. ‖ *Noir de fumée, Noir a noircir*, Matière noire que l'on obtient de la fumée de la poix-résine, de substances huileuses impures, etc. ‖ *Noir en grain*, Poudre grossière de noir animal, que l'on peut revivifier avec avantage. ‖ *Noir d'impression*, Noir tirant un peu sur le bleu, que l'on extrait du bleu de Prusse. ‖ *Noir d'ivoire, Noir de velours*, Ivoire calciné et pulvérisé, dont les peintres font usage. ‖ *Noir de lampe*, Beau noir de fumée obtenu en brûlant des huiles dans des quinquets à becs simples et dont on se sert dans la fabrication de l'encre de Chine. ‖ *Noir de metteur en œuvre*, Poudre noire provenant de l'ivoire brûlé. ‖ *Noir d'os*, Noir obtenu particulièrement avec des os de pieds de mouton, et dont on fait usage dans la peinture, dans la fabrication des papiers peints et du cirage. ‖ *Noir de pêche*, Noir obtenu par la combustion des noyaux de pêche. ‖ *Noir de soie*, Seconde teinte noire appliquée sur les cuirs tannés. ‖ *Noir de terre*, Espèce de charbon minéral, dont on fait usage dans la peinture à fresque. ‖ *Noir végétal*, Charbon de bois broyé, dont on se sert pour épurer les sirops et les huiles et pour filtrer les eaux potables. ‖ *Noir de vigne*, Noir provenant des sarments brûlés. ‖ *Noir de manganèse*, Sous-carbonate de manganèse donnant un noir fin et velouté. ‖ *Noir de linge*, Noir obtenu en calcinant des linges de toile. ‖ *Noir de Laval, de campêche, de garance, de gallate* et *de tannate de fer*, etc., Couleurs noires employées en teinture.

— Vitic. Nom donné à différentes variétés de cépages rouges, dont les principales sont : *noir de Lorraine*, cultivé dans les départements de Meurthe-et-Moselle, Meuse; *noir de Conflans*, cultivé en Savoie; *noir de Pressac*, syn. de COT; *noir de Vaucluse*, syn. de CORBEAU; *noir mieu*, syn. de PINEAU NOIR; etc.

— Loc. div. *Vendre du noir a quelqu'un*, Lui en faire accroire, le tromper. ‖ V. BLANC. ‖ Au fig., *Mettre dans le noir*, Réussir.

— n. f. Enseign. Boule noire indiquant la note *mal : Avoir deux rouges et une* NOIRE.

— Jeux. V. COULEUR.

— Musiq. Note dont la durée est double de celle d'une croche et la moitié de celle d'une blanche.

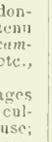
Noire.

— Adv. En couleur noire : *Peindre* NOIR. ‖ Fig. Sous un aspect, triste, défavorable : *Pessimiste qui voit* NOIR.

— ALLUS. LITTÉR. :

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou *noir*,

Vers de La Fontaine dans sa fable *les Animaux malades de la peste*. V. ANIMAL.

— SYN. **Noir, nègre**. V. NÈGRE.

— ANTON. **Blanc**. — **Clair**. — **Gai**.

— ENCYCL. Bot. Parmi les champignons qui produisent le *noir* des végétaux, les uns forment simplement une couche noirâtre sur l'épiderme des plantes et peuvent s'enlever à l'ongle; ils appartiennent généralement au genre *capnodion*; la maladie porte alors souvent le nom de *fumagine*. Les autres ont leur mycélium pénétrant dans la plante qu'ils attaquent et ce sont leurs fructifications qui sont noirâtres; ce sont des espèces des genres : *cladosporion*, *alternaire*, *demation*, etc., qui sont beaucoup plus nuisibles.

— Techn. Le *noir animal* ou *charbon animal* était obtenu autrefois au moyen de cylindres en fonte placés horizontalement dans un foyer et munis de tubes qui conduisaient les substances volatiles dans des condensateurs. Aujourd'hui, on emploie de préférence des cornues cylindriques posées verticalement. Des tubes conduisent les produits de la distillation jusque dans les condensateurs. L'opération dure de sept à onze heures. Le noir animal obtenu est broyé grossièrement et employé dans les sucreries et raffineries, comme clarifiant et décolorant. V. SUCRE, SUCRERIE, RAFFINERIE.

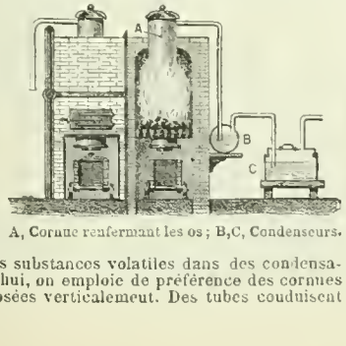

A, Cornue renfermant les os; B,C, Condenseurs.

Noir de fumée. Le noir de fumée contient, outre le carbone proprement dit, des matières résineuses, salines, bitumineuses. Il est donc indispensable de l'épurer. On obtient ce résultat en le calcinant, puis en le lavant avec de l'acide chlorhydrique étendu, et enfin avec de l'eau pure. On peut alors l'employer comme matière colorante et pour la fabrication de l'encre de Chine.

Les matières les plus généralement employées dans la fabrication industrielle du noir de fumée sont les bois résineux, pins, sapins, etc., les substances grasses, les huiles et la houille, principalement celle dite « houille grasse ».

L'appareil employé à la fabrication du noir de fumée est des plus simples. Il se compose d'un foyer qui chauffe une chaudière contenant de la résine, de l'huile ou toute autre matière. Les fumées qui s'élèvent de cette chaudière sont enflammées et dirigées avec les produits gazeux du foyer dans une grande chambre cylindrique, dont le plafond s'élève en cône; la pointe en est ouverte et sert de cheminée. Les fumées se condensent dans cette pièce et laissent déposer du charbon extrêmement divisé qui, en grande partie, va adhérer aux parois recouvertes de toiles. Un cône mobile en tôle et à sommet percé est établi concentriquement au plafond; en le faisant monter et descendre à l'aide de cordes placées extérieurement, il racle les parois et fait tomber le noir de fumée y adhérant.


Fabrication du noir de fumée.

Noir d'aniline. La production de cette substance fut signalée par Runge en 1834 et brevetée en 1856 par Perkin, mais elle ne fut utilisée en grand qu'après que Calvert, en 1860, eut l'idée de la produire sur fibre: cette pratique, perfectionnée par Lightfoot (1863) et surtout par Lauth (1861), est devenue de nos jours d'une application très importante, car elle permet de teindre le coton en un beau noir. La composition du noir d'aniline correspond à la formule brute $(C^6H^4Az)^n$; ce produit est transformé par les oxydants en un noir violacé bleuâtre, beaucoup plus agréable à l'œil et plus apprécié en teinture : c'est le *noir inverdissable*.

La teinture du coton en noir d'aniline par formation directe du colorant sur la fibre se fait par plusieurs procédés :

1° *En bain plein* : l'étoffe est continuellement agitée dans un bain formé d'une solution aqueuse de chlorhydrate d'aniline, additionnée de bichromate de potassium et d'acide sulfurique; le noir formé est absorbé peu à peu par la fibre, dont la nuance, d'abord gris verdâtre, passe au noir vert, puis au noir; on ajoute généralement au bain un sel d'un métal à plusieurs degrés d'oxydation, comme le fer, le cuivre ou le vanadium, qui favorise la transformation de l'aniline; on opère à froid ou à chaud, mais ce dernier procédé donne un noir plus solide; il est nécessaire de passer en outre la fibre dans un bain de bichromate, qui donne un noir moins verdissable et souvent en corrige la nuance par un colorant teignant directement le coton.

2° *Noir d'oxydation* : la fibre est manœuvrée dans un bain formé de sel d'aniline, de chlorate de potassium et d'un des métaux précités (le vanadium est particulièrement actif); elle en sort incolore; on la porte dans la « chambre d'oxydation », où elle est soumise aux actions de l'air, de la vapeur d'eau et de la chaleur; elle en sort nuancée en vert sombre, qu'un bain de bichromate transforme instantanément en noir.

Le noir d'aniline est encore employé en impression, soit seul, soit associé à d'autres colorants, ce qui permet d'obtenir des effets de nuances variées sur fond noir. Outre le coton, on peut également teindre en noir d'aniline la soie et la laine, cette dernière ayant besoin d'être préalablement chlorée. Le noir d'aniline a la propriété d'être très solide à la lumière et aux agents atmosphériques, sauf un léger verdissement, et d'être d'un prix de revient relativement peu élevé.

NOIR (le prince), fils d'Edouard III. V. EDOUARD.

NOIR (Louis SALMON, dit **Louis**), romancier français, né à Pont-à-Mousson (Meurthe) en 1837, mort à Bois-le-Roi en 1901. Il fit divers métiers, s'engagea dans les zouaves, envoya à la « Patrie » des correspondances sur ses campagnes en Crimée et en Italie, puis entra dans le journalisme sous le nom de LOUIS NOIR et publia des romans. Après la fin tragique de son frère, qui le mit en vedette, il devint rédacteur en chef du « Peuple », puis colonel de la garde nationale pendant le siège de Paris. On lui doit : *Souvenirs d'un zouave* (1866); *Histoire de la défense nationale*, avec Corra (1879), et un nombre considérable de romans d'aventures écrits dans le genre de Pouson du Terrail, qui, à défaut de style, offrent un intérêt de curiosité, comme *le Corsaire aux cheveux d'or*, *le Coupeur de têtes*, *l'Homme aux yeux d'acier*, *Jean Chacal*, *le Lion du Soudan*, *le Corsaire noir*, *les Mystères de la Savane*, *les Vierges de Verdun*, *la Colonne infernale*, etc.

NOIR Yvan SALMON, dit **Victor**), journaliste français, frère du précédent, né à Attigny (Vosges) en 1848, tué à Auteuil, près de Paris, en 1870. Apprenti horloger, puis fleuriste, il se fit journaliste. Il venait d'entrer à la « Marseillaise », lorsque Paschal Grousset le chargea, avec Ulrich de Fonvielle, de demander une réparation par les armes au prince Pierre Bonaparte, qui le tua d'un coup de pistolet. Cette mort provoqua dans Paris une vive émotion. Les funérailles de Victor Noir donnèrent lieu à une grande manifestation populaire, qui fut sur le point de devenir une émeute. Quant au prince Pierre Bonaparte, il se constitua prisonnier et fut traduit devant la haute cour, qui l'acquitta. Un monument funéraire en l'honneur de Victor Noir, dû au statuaire Dalou, a été érigé au Père-Lachaise en 1891.

NOIRÂTRE adj. Tirant sur le noir : *Couleur* NOIRÂTRE. *Teint* NOIRÂTRE.

NOIRAUD, AUDE (*ró, ód'* — rad. *noir*) n. et adj. Fam. Se dit d'une personne qui a les cheveux très noirs et le teint brun : *Un gros* NOIRAUD. *Femme* NOIRAUDE.

NOIRCEUR (*seur'*) n. f. Qualité de ce qui est noir, couleur noire : *La* NOIRCEUR *de l'ébène, des nègres*.

— Tache noire : *Avoir des* NOIRCEURS *au visage*.

— Obscurité : *La* NOIRCEUR *du temps*.

— Fig. Perfidie, affreuse méchanceté : *La* NOIRCEUR *d'un crime, d'une trahison*. ‖ Action ou parole méchante, perfide : *Dire des* NOIRCEURS *de quelqu'un*. ‖ Humeur sombre, mélancolie : *Des rêveries d'une profonde* NOIRCEUR.

— ANTON. **Blancheur**. — **Bonté**. — **Gaieté**.

NOIRCIR (*sir'*) v. a. Rendre noir : NOIRCIR *du papier*.

— Fig. Rendre sombre, mélancolique : *Lecture qui* NOIRCIT *l'esprit*. ‖ Diffamer, flétrir : NOIRCIR *quelqu'un, la réputation de quelqu'un*.

— Fam. *Noircir du papier*, Ecrire.

— Mar. Enduire de noir de fumée délayé dans le goudron ou l'huile : NOIRCIR *les mâts, les vergues*.

— Techn. Faire chauffer certaines pièces après qu'elles ont été forgées et limées convenablement et les frotter, quand elles sont très chaudes, avec de la corne de bœuf ou de cerf, afin de les garantir de la rouille : NOIRCIR *le canon d'un fusil*.

— v. n. Devenir noir : *Le teint* NOIRCIT *au soleil*.

Noirci, ie part. pass. du v. Noircir.

— Substantiv. *Fête des noircis*, Fête burlesque qu'on célébrait autrefois à Vienne, en Dauphiné, en l'honneur de saint Paul l'ermite, et dans laquelle quatre hommes, le corps tout barbouillé de noir, représentaient les corbeaux qui nourrissent le saint dans le désert.

Se noircir, v. pr. Devenir noir : *Objet qui* SE NOIRCIT *a la fumée*. ‖ Noircir ou salir à soi : SE NOIRCIR *les mains* SE NOIRCIR *la barbe*.

— Fig. Se rendre odieux par de mauvaises actions : SE NOIRCIR *d'un crime*. ‖ Se diffamer soi-même. ‖ Se diffamer mutuellement.

— SYN. **Noircir, décréditer, décrier**, etc. V. DÉCRÉDITER.

— ANTON. **Blanchir, éclaircir**. — **Egayer**. — **Disculper, innocenter**.

NOIRCISSEMENT (*si-se-man*) n. m. Action de noircir.

— Techn. Action de graisser l'intérieur des moules de fonderie.

NOIRCISSEUR (*si-seur'*) n. m. Techn. Ouvrier teinturier qui achève les noirs. ‖ Ouvrier qui achevait autrefois de peindre les carrosses en noir.

— Fam. *Noircisseur de papier*, Ecrivassier, auteur plus fécond qu'estimable.

NOIRCISSURE (*si-sur'* — rad. *noircir*) n. f. Tache de noir : *Avoir des* NOIRCISSURES *au visage*.

— Techn. Enduit noir des carrosses.

NOIRE (RIVIÈRE), cours d'eau du Dominion canadien (prov. de Québec), affluent gauche de l'Ottawa; 206 kilom. — Deux autres rivières du même nom arrosent la province de Québec et tombent dans le Saint-Laurent.

NOIRE (RIVIÈRE), rivière de l'Asie orientale, descendant des monts du Yunnan. Elle passe dans le Tonkin, se brise à de dangereux rapides et se perd dans le fleuve Rouge, rive droite; 750 kilom.

NOIRE (FORÊT). V. FORÊT-NOIRE.

NOIRE (MER) [turc *Kara-Denyhiz*, russe *Tchernoié-Moré*, ancienn. *Pont-Euxin*], mer Eurasiatique, intermédiaire entre la Russie méridionale et la Turquie d'Asie, reliée à la mer de Marmara, et par là à la mer Méditerranée, par le détroit du Bosphore, et communiquant avec la mer d'Azof, qui en est comme un golfe avancé, par le détroit d'Ienikalch. Au total, la superficie des deux mers peut être évaluée à 382.843 kilom. carr. Profondeur extrême 1.850 à 1.900 m.

Bien que reliée actuellement à la Méditerranée, et séparée au contraire de la Caspienne, la mer Noire n'en appartient pas moins, par son origine et par quelques-uns de ses caractères, à ce second groupe d'eaux asiatiques. Ainsi qu'en témoigne très nettement sa faune, le Pont-Euxin, à l'époque miocène, était uni à la Caspienne et formait probablement avec elle l'extrémité S.-O. d'un golfe de l'Océan septentrional, ouvert par la vallée actuelle de l'Obi. Aux eaux chaudes et salées de la Méditerranée, la mer Noire oppose ses eaux froides et de moitié plus douces, en raison de l'apport énorme des eaux du Danube et des fleuves de la Russie méridionale. A la surface, il n'est pas rare, pendant les hivers rigoureux de voir apparaître une légère pellicule de glace.

Le littoral européen, entre le Bosphore, au S.-O. et l'embouchure du Kouban, au N.-E., exception faite pour la côte rocheuse de la Crimée méridionale, est entaillé de profonds *limans*, aux eaux presque douces, formés par l'embouchure des fleuves. La mer d'Azof est le plus vaste, mais leur ressemble en tout. Viennent ensuite les limans de l'embouchure du Dniéper, du Bong, du Dniester, près duquel s'ouvre le grand port d'Odessa, les lagunes de l'embouchure du Danube et celles qui bordent la Dobroudja, enfin les golfes de Bourgas et de Varna. Presque partout des profondeurs médiocres, et des conditions rarement favorables à l'établissement de grands ports. Le littoral asiatique, au contraire, serré de près, presque partout, par les montagnes (Caucase, Kolat-Dagh, etc.) est généralement élevé, rocheux, découpé et fournit de bonnes et nombreuses rades : Soukoum-Kalé, Poti, Batoum, Trébizonde, Sinope, etc. Mais la mer Noire ne reçoit de ce côté que de maigres cours d'eau.

Le *Pont-Euxin*, en dépit de son nom, reste une des mers les plus inhospitalières qui soient, et l'appellation de mer Noire lui convient mieux, en raison de l'assombrissement habituel de son ciel. Sous un climat à forme nettement continentale, les vents d'hiver, venus du N. et du N.-E. sont particulièrement dangereux. Ce dernier surtout, sous le nom de *bora* est redouté des marins, et rend difficilement abordables les ports de la Colchide et de l'Asie Mineure.

NOIRE (MONTAGNE), massif montagneux de la France méridionale, qui forme, au S. de l'Espinouse et immédia-

tement au N. de la dépression de Naurouze, que suit le *canal du Midi*, le chaînon le plus méridional du système cévenol. Ce sont des granits et des schistes aux formes adoucies par de longues érosions, dont les longues croupes sont couvertes de forêts de hêtres et de pins, qui ont valu son nom à l'ensemble du massif. Celui-ci atteint sa plus grande altitude, au pic de Nore (1.210 m.), et dessine, dans son allure générale, un long alignement dirigé de l'E. à l'O. Climat pluvieux et parmi les plus humides de tout le sol français. L'abondance des eaux (Fresquel, Orbiel, Cesse, Thore, Sor, divergeant vers les bassins de la Garonne ou de l'Aude a permis d'y créer les grands réservoirs de Saint-Ferréol et de Lampy-Neuf, pour l'alimentation du canal du Midi.

NOIRÉ ou **NOIRET** (*ré*) n. m. Ancienne monnaie d'argent des comtes de Soissons.

NOIRÉ (Louis), philosophe allemand, né à Alzey (Hesse) en 1829, mort à Mayence en 1889. S'inspirant de Spinoza et de Schopenhauer, il a publié des ouvrages philosophiques, où il défend une conception moniste du monde d'après les données scientifiques modernes. Les plus importants sont : *le Monde considéré comme développement de l'esprit* (1874) ; *la Pensée monistique, concordance de la philosophie de Schopenhauer, de Darwin, de Robert Mayer et de Lazarus Geiger* (1875) ; *Prolégomènes et fondement d'une théorie moniste de la connaissance* 1877 ; *l'Origine du langage* (1877) ; *Max Müller et la philosophie du langage* (1879) ; *l'Outil et son importance pour l'histoire du développement de l'humanité* (1880) ; *la Doctrine de Kant et l'origine de la raison* (1882) ; *Logos. Origine et nature des concepts* (1885) ; *le Développement de la philosophie occidentale jusqu'à la Critique de la raison pure* (1883).

NOIREAU (*ró*) n. m. Cépage rouge de la Haute-Loire.

NOIREAU, petite rivière de Normandie (Orne et Calvados). Elle descend du plus haut du Bocage normand (367 m.), baigne Tinchebray, Condé, reçoit la Vère, venue de Flers, et gagne la rive gauche de l'Orne après un cours de 58 kilomètres.

NOIREMENT adv. D'une manière noire, perfide.

NOIRES (MONTAGNES), petit massif de collines granitiques de Bretagne, courant à l'extrémité S.-E. de la péninsule, entre l'Ellé et la baie de Douarnenez, et dominant, au N., la dépression carbonifère où coule l'Aulne : pays de hautes landes sauvages, parfois marécageuses, où s'accusent, çà et là, des arêtes de roche dures respectées par l'érosion, parfois boisées, et affectant la direction générale E.-S.-E. O.-N.-O. Altitude maximum : 321 mètres. Les eaux vont à l'Ellé et surtout à l'Aulne.

NOIRET ou **NOURET** (*ré*) n. m. Nom vulgaire du *pleurote en forme d'huître*, champignon comestible de la famille des agaricinées, dit aussi OREILLE DE NOIRET OU DE NOURET.

NOIRÉTABLE, ch.-l. de cant. de la Loire, arrond. et à 41 kilom. de Montbrison, dans les monts du Forez, entre l'Anzon, sous-affluent gauche de la Loire et la Durolle sous-affluent de l'Allier ; 2.211 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Tannerie et scieries mécaniques. Eglise du XVe siècle. Couvent de la *Pérotine* (XVIIIe s.), converti en habitations. — Le canton a 10 comm. et 8.415 hab.

NOIRIEN ou **NOIRIN** n. m. Vitic. Syn. de PINEAU.

NOIRLIEU (Louis-François MARTIN **de**), prêtre et théologien français, né à Sainte-Menehould (Marne) en 1792, mort à Paris en 1870. Après avoir été professeur à Paris, au petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, il fut, pendant six ans (1820-1826), aumônier de l'École polytechnique. Charles X le nomma (1827) sous-précepteur du duc de Bordeaux. Après un séjour à Rome (1830-1833), il consacra plusieurs années à la publication d'ouvrages de piété et d'apologie. Curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas (1840), il fut, en 1848, promu à la cure de Saint-Louis-d'Antin. Il entretint, durant toute sa vie, des relations avec les membres les plus distingués de l'Université, notamment avec le philosophe Jouffroy, qu'il s'efforça de ramener à la foi de ses premières années. On a de lui, entre autres ouvrages : *Souvenirs de Tusculum, ou entretiens philosophiques près de la maison de campagne de Cicéron* (1833) ; *Exposition des dogmes principaux du christianisme* (1853) ; *Catéchisme philosophique à l'usage des gens du monde* (1860), son œuvre la plus estimée.

NOIRMOUTIER, île de la Vendée, séparée du continent par le goulet de Fromentine, large de 700 à 800 mètres, guéable par la chaussée du Gua. Longue de 19 kilom., large de 7, sa superficie est de 58 kilom. carrés. Elle a 8.000 hab. (*Noirmoutrins, ines.*)



La pointe nord-nord-est est granitique, mais l'île est surtout formée de terre alluviale ; marécageuse à l'intérieur, elle est bordée de dunes à l'ouest, d'écueils vers l'océan. Le climat est doux ; bois de chênes verts ; dans les jardins poussent des figuiers, des grenadiers et des lauriers. Par l'endiguement et l'assèchement on a conquis de grandes étendues à la culture, qui, avec les marais salants, occupent les habitants.

Le nom primitif de l'île fut *Her* : on y a retrouvé des dolmens. Saint Philbert y fonda en 680 un monastère de bénédictins, *Heri monasterium*, d'où Hermoutier altéré en Nermoutier. L'île fut attaquée par les Hollandais en 1674 et réunie à la couronne en 1720. Charette s'en empara en 1793, mais elle fut reprise, et le général vendéen d'Elbée y fut fusillé.

NOIRMOUTIER, ch.-l. de cant. de la Vendée, dans l'île du même nom, arrond. et à 80 kilom. des Sables-d'Olonne ; 6.255 hab. (*Noirmoutrins, ines.*) Bains de mer. Commerce de sel et d'huîtres, de grains, de varech et de soude. Eglise romane avec crypte du XIe siècle et donjon du XIIIe siècle ; restes de l'abbaye de Noirmoutier. — Le canton a 2 comm. et 7.277 hab.

NOIR-MUSEAU n. m. Maladie cutanée de la tête du mouton, caractérisée par une éruption vésiculeuse sur la partie du museau dépourvue de laine. ‖ Se nomme aussi BOUQUET, FEU SACRÉ.

— ENCYCL. A l'éruption vésiculeuse du *noir-museau* succèdent des croûtes très adhérentes accompagnées d'une démangeaison qui incite l'animal à se frotter à tous les corps durs à sa portée. Elle est très contagieuse et est causée par un sarcopte très peu différent de celui de la gale de l'homme.

On la guérit par des frictions avec la pommade d'Helmerich, suivies de lavages à la lessive tiède.

Pour éviter les récidives, il est indispensable de désinfecter la bergerie ; pour cela, après l'avoir nettoyée à fond, il faut projeter sur le sol et sur les parois jusqu'à hauteur d'homme, ainsi que sur les mangeoires et les râteliers de l'eau bouillante, dans laquelle on aura fait dissoudre 5 grammes par litre de polysulfure de potasse.

Aux mois d'août et de septembre on voit quelquefois une sorte de *noir-museau* factice, qui guérit spontanément au bout de quelques jours ; il se montre sur les troupeaux paissant surtout dans les champs de sarrasin et il est causé par des larves du *trombidion*, dit encore *ooulat* ou *rendangeur*, qui piquent désagréablement, mais abandonnent spontanément l'animal quand elles sont repues.

NOIR-PLOYANT n. m. Techn. Taches du fer, qui indiquent sa ductilité.

NOIR-PRUN n. m. Bot. Nom vulgaire du nerprun.

NOIRTERRE, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 7 kilom. de Bressuire ; 1.089 hab. Ch. de f. Etat.

NOIR-VEINÉ n. m. Nom donné, dans quelques parties de la France, à la russule noircissante.

NOISE (du lat. *nausea*, nausée, ou *noxia*, bruit) n. f. Querelle peu importante ; *Chercher* NOISE *à quelqu'un. Apaiser la* NOISE. ‖ Autref. Bruit de voix, dispute bruyante.

NOISERAIE (*ze-ré* — rad. *noix*) n. f. Agric. Terrain planté de noyers.

NOISETIER (*ti-é*) n. m. Genre d'arbrisseaux, de la famille des cupulifères, comprenant un petit nombre d'espèces qui habitent les régions tempérées de l'hémisphère nord. ‖ On dit aussi COUDRE et COUDRIER. V. COUDRE.

— *Noisetier de Saint-Domingue*, Nom vulgaire de l'omphalier.

— ENCYCL. Les *noisetiers* (corylus) sont des plantes des régions tempérées de l'hémisphère nord, dont une seule est indigène en France. Le noisetier commun (*corylus avellana*), vulgairement *coudrier*, est un arbrisseau très commun dans les haies et les taillis. Ses feuilles doublement dentées, cordées à leur base, sont pubescentes à leur face inférieure. Ses fleurs mâles forment au printemps de longs chatons ; ses fleurs femelles de petits capitules roses. Ses fruits sont connus sous le nom de *noisettes* ou *avelines*. On les recueille en France, en Allemagne, en Angleterre, mais surtout en Italie, notamment dans la province d'Avellino, qui leur a donné son nom et où de vastes espaces sont consacrés à la culture du noisetier. On cultive le noisetier en greffant sur des pieds de semis des variétés perfectionnées par la culture, notamment l'*avelinier de Provence* ; la taille se pratique quand les fleurs sont visibles : on laisse beaucoup de fleurs femelles et ce qu'il faut de fleurs mâles pour en assurer la fécondation.



Noisetier : *a*, fleurs mâles ; *b*, fruit.

NOISETTE (*zèt'* — de *noix*) n. f. Bot. Fruit du noisetier : *L'écureuil se nourrit de* NOISETTES. (Buff.) ‖ *Noisette d'Inde*, Arec. ‖ *Noisette noire*, Petite espèce d'agaric. ‖ *Noisette de terre*, Arachide. ‖ *Noisette purgative*, Fruit du médicinier.

— *Couleur de noisette* ou *Couleur noisette*, Gris roussâtre, qui se rapproche de la couleur de la noisette. ‖ Adjectiv. Qui a la couleur de la noisette : *étoffe* NOISETTE.

— Loc. fam. *Donner des noisettes à ceux qui n'ont plus de dents*, Donner à quelqu'un des choses dont il ne peut plus se servir. ‖ *Aller cueillir la noisette*, Se dit de deux amoureux qui s'enfoncent dans la solitude des bois.

— Vénér. *Casser des noisettes*. Se dit du sanglier qui fait claquer ses défenses avec fureur.

— ENCYCL. Le fruit du noisetier, la *noisette*, est, au point de vue scientifique, une nucule embrassée, au moment de sa maturité, par un involucre très accru et devenu foliacé, tubuleux à sa base, plus ou moins déchiré vers son bord. La graine est à test membraneux, mince. La noisette fraîche varie beaucoup de grosseur et de forme ; elle est généralement ovoïde, quelquefois anguleuse. La noisette aveline est enveloppée par un involucre fructifère beaucoup plus long, qui dépasse fortement le fruit et se prolonge en tube resserré vers son orifice.

La noisette fraîche, encore enveloppée de son involucre, est nutritive, d'un goût fin et agréable.

On tire, par expression, des noisettes une huile qui peut remplacer l'huile d'amandes douces. V. NOISETIER.

NOISETTE (*zèt'* — rad. *noise*) n. f. Petite noise. (Vx.)

NOISETTE (Louis-Claude), horticulteur et agronome français, né à Châtillon, près de Paris, en 1772, mort à Paris en 1849. On a de lui des ouvrages estimés : *le Jardin fruitier* (1813-1821) ; *Manuel complet du jardinier, maraîcher, pépiniériste, etc.* (1825-1827) ; *Manuel du jardinier des primeurs* (1832 ; *l'Agriculteur praticien* ou *Revue progressive d'agriculture* (1839-1847) ; etc.

NOISETTERIE (*ze-te-ri* — rad. *noisette*) n. f. Terrain planté de noisetiers.

NOISETTIE (*zé-ti*) n. f. Bot. Genre de violariées, tribu des violées, comprenant des arbrisseaux grimpants qui croissent dans l'Amérique tropicale.

NOISEUX (*zeû*), **EUSE** rad. *noise*) adj. Querelleur. (Vx.)

NOISIEL, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 29 kil. de Meaux, au commencement du plateau de la Brie ; 1.213 hab. Grande fabrique de chocolat (usine Menier) ; cité ouvrière. Port sur la Marne.

NOISIF, IVE adj. Qui aime les noises, les querelles. (Vx.)

NOISILLARDE (*ll* mll.) n. f. Nom de deux variétés de châtaigne, l'une grosse et bonne, l'autre petite et médiocre.

NOISILLE (*ll* mll.) n. f. Nom vulgaire de la noisette, dans certains cantons du Midi.

NOISILLIER (*zi-llé* [*ll* mll.] — rad. *noisille*) n. m. Nom vulgaire du noisetier, dans certains cantons du Midi.

NOISSEVILLE, village d'Alsace-Lorraine (Lorraine [cercle de Metz]) ; 189 hab. Batailles des 31 août et 1er septembre 1870 entre l'armée de Metz et les Allemands. Ces combats portent aussi le nom de Servigny.

NOISY-LE-GRAND, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 13 kilom. de Pontoise, sur un plateau dominant la Marne ; 1.797 hab. Eglise avec clocher du XIIe siècle.

NOISY-LES-BAINS, comm. d'Algérie, départ. d'Oran, arrond. de Mostaganem, près de la Méditerranée ; 2.053 hab. Source sulfureuse à 28°. Autref. AÏN-NOUISY.

NOISY-LE-SEC, ch.-l. de cant. de la Seine, arrond. et à 12 kilom. de Saint-Denis, à 8 kilom. de Paris, près du canal de l'Ourcq ; 9.759 hab. Ch. de f. Est et Grande Ceinture. Fours à plâtre, taillanderies, imprimeries ; fabrique de vernis et de couleurs. Fort près du village, bombardé en 1870-1871. — Le canton a 8 comm. et 35.567 hab.

NOIX (*noi* — du lat. *nux*, même sens) n. f. Fruit à coque ligneuse, entourée d'une écale verte dite *brou*, qui est produit par le noyer : *Écaler des* NOIX. ‖ *Noix verte*, Noix dont la coque, non encore ligneuse, ne se sépare pas du brou. ‖ *Noix écalée*, Noix dont la coque ligneuse est séparée du brou. ‖ *Casse de noix*, Chacun des quatre quartiers de la pulpe d'une noix commune.

— *Noix confite*, Noix verte, que l'on fait cuire avec du sucre et qui forme une confiture sèche. — Fig. Plaisirs les plus doux :

Puis les baisers, et puis la *noix confite*.
LA FONTAINE.

— Nom donné à un grand nombre de fruits qui ont une enveloppe ligneuse et à divers végétaux : *La* NOIX *du cocotier offre une tasse naturelle.* (M.-Br.) ‖ *Noix d'acajou*, Nom vulgaire de la graine de l'anacardium. (V. ACAJOU.) ‖ *Noix d'Amérique* ou *du Brésil*, Graine comestible de la bertholétie élevée. ‖ *Noix d'arec*, Graine de l'arec. (V. AREC.) ‖ *Noix de bancoul* ou *des Moluques*, Fruit du bancoulier. ‖ *Noix de Banda*, Fruit du muscadier. ‖ *Noix des Barbades*, Fruit du médicinier cathartique. ‖ *Noix de ben*, Nom vulgaire des fruits du sésame. ‖ *Noix de Bengale*, Fruit du myrobalan citrin. ‖ *Noix à bijour*, Fruit du noyer de la Saint-Jean. ‖ *Noix de coco*, Fruit du cocotier. (V. COCO.) ‖ *Noix de cyprès*, Fruit du cyprès. ‖ *Noix à diamants*, Espèce d'agaric. ‖ *Noix d'eau*, Nom vulgaire des fruits de la mâcre ou cornuelle. ‖ *Noix du frêne*, Bolet du frêne. ‖ *Noix de galle*, Excroissance globuleuse produite sur un chêne par la piqûre d'un insecte. (V. GALLE.) ‖ *Noix de girofle, de Madagascar, de Ravensara*, Nom vulgaire des fruits du ravenala. ‖ *Noix de Kola*. V. KOLA. ‖ *Noix de Malabar*, Nom vulgaire du fruit du stercule balangas. ‖ *Noix de marais*, Nom vulgaire du fruit de l'anacarde. ‖ *Noix de médecine*, Nom vulgaire du pignon d'Inde. ‖ *Noix des Moluques*, Graine du vomiquier. ‖ *Noix muscade*, Fruit du muscadier. ‖ *Noix de Para* ou *de sassafras*, Fruit du laurier pichurim. ‖ *Noix de palmier* ou *Ivoire végétal*, corozzo, Albumen de la graine du *phytelephas macrocarpa*. ‖ *Noix de pistache*, Fruit du pistachier. ‖ *Noix de Saint-Gratien*, Variété de noisette rouge et oblongue. ‖ *Noix de serpent*, Nom vulgaire des fruits du nandhirobe. ‖ *Noix vomique*, Graine du vomiquier. ‖ *Noix de l'Inde, Noix muguette*, Noms anciens des noix de coco, employées pour divers ouvrages de joaillerie, pour faire des coupes, etc.

— Loc. fam. *Goût de la noix*. Amorce au moyen de laquelle on trompe quelqu'un, comme on attire les souris dans le piège avec une noix. ‖ *Marcher sur des noix*, Marcher avec peine. ‖ *Ce sont des noix*, Ce sont de vaines promesses, des bagatelles (expression romaine).

— Anat. Nom vulgaire de la rotule.

— Antiq. *Jeu des noix*, Jeu des enfants romains, qui se servaient de noix en guise de billes.

— Arquebus. Pièce de la batterie de l'arbalète qui est une roue avec encoche destinée à retenir la corde de l'arc tendu. ‖ Roue dentée qui, dans les batteries des armes à feu à platine, sert à retenir le chien armé au moyen de son cran. ‖ Dans les armes à culasse mobile, Partie du chien où la tête de la gâchette vient se loger quand le fusil est à l'abattu, au cran de repos, etc.

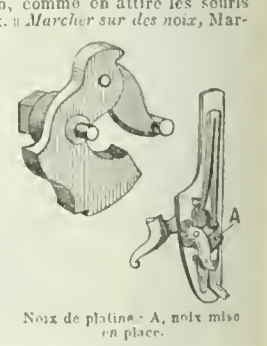

Noix de platine : A, noix mise en place.

— Art culin. Ganglion placé près de la jointure de deux os, dans une épaule de veau. ‖ *Noix de gigot, de jambon, de côtelette*, Partie glanduleuse, située dans le milieu d'un gigot, d'un jambon, d'une côtelette. ‖ *Gîte à la noix*, Creux qui contient la noix chez le bœuf. ‖ *Noix de cerf*, Morceau de l'épaule du cerf. ‖ *Bout de noix*. V. BOUT.

— Hortic. Partie centrale d'un œilleton d'artichaut.

— Mar. Tête d'un cabestan, partie de cet appareil qui reçoit les leviers à l'aide desquels on le manœuvre. ‖ Renfort laissé près de la tête des mâts de hune et de perroquet, pour servir d'appui au-dessous du capelage et maintenir les barres.

— Techn. Pièce de bois ayant la forme d'une poulie, qui fait partie du rouet à filer, et sert à contenir et serrer la bobine sur la broche. ‖ Nom des petites bosses que font les feuilles d'un volume quand elles n'ont pas été battues avec soin. ‖ Bouillo de bois qui, dans le métier à tisser, est placée à chaque tourillon des extrémités du porte-battant. ‖ Rainure ayant un fond arrondi en forme de demi-cercle ; languette destinée à entrer dans cette rainure. ‖ Outil de menuisier servant à tirer la rainure et la languette. ‖ *Fermeture à noix*, Assemblage des battants d'une croisée ou d'une porte, au moyen de la languette appelée « noix ». ‖ Axe de la roue du potier. ‖ Roue placée sur le haut d'un parapluie, et sur laquelle sont fixées les baleines. ‖ Petite poulie à travers laquelle on fait passer l'axe d'un dévidoir ou d'un fuseau. ‖ Clef d'un robinet. ‖ Petite rondelle munie de dents sur son pourtour et qui est employée au serrage des formes d'imprimerie. ‖ Roue dentelée d'un moulin à poivre, à café, à sucre, ou de tout autre moulin employé à broyer les graines. ‖ *Bride de noix*, Pièce de fer qui est placée par-dessus la noix, pour la maintenir parallèle au corps de platine.



Noix (mar.) : A, fond du mât de hune ; B, noix du mât de hune ; C, caisse du mât de hune.


Noix (menuis.).

— ENCYCL. Bot. et écon. rur. L'endocarpe de la *noix*, mince, dur et à surface ridée, se compose de deux valves égales, unies par une suture longitudinale. La noix renferme entre ses deux valves ou coquilles une seule graine en quatre lobes, qui s'enfoncent dans quatre compartiments ou loges incomplètes, cloisonnées par une membrane mince et résistante ; l'embryon, dépourvu d'albumen, présente deux cotylédons charnus, bilobés, irrégulièrement bosselés ; il renferme une courte radicule supère et une plumule à deux feuilles pennées.

La graine ou amande est d'un goût d'autant plus délicat qu'elle est plus fraîche ; elle fournit une huile de bonne qualité, mais qui rancit comme le fruit.

Parmi les meilleures espèces nous citerons : la noix du grand noyer ou *juglans maxima*, dont le fruit, appelé vulgairement *noix de jauge*, est le plus délicat de tous, se conserve le mieux et fournit le plus d'huile ; la noix du noyer hétérophylle, qui est de grosseur ordinaire ; la noix du noyer noir, douce et d'un goût agréable ; la noix du pacanier, qu'on mange aux Etats-Unis.

A vingt ans, le produit d'un noyer est passable ; à soixante, il est à son maximum. Les noix sont mûres lorsque le brou se crevasse, se déchire ; on les détache de l'arbre en frappant les branches avec une gaule.

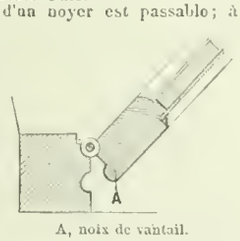

A, noix de vantail.

Un peu avant leur maturité, les noix peuvent se manger en cerneaux ; on fend leur coquille en deux, on retire la jeune amande en la cernant avec une pointe de couteau.

En septembre, la coquille a toute sa solidité ; l'amande, encore fraîche, est facilement dépouillée de sa pellicule.

L'hiver, les noix se mangent sèches. En les mettant quelques jours dans l'eau, l'amande se gonfle, se dépouille de sa peau et devient encore assez bonne ; mais, d'une année à l'autre, la noix acquiert toujours une saveur âcre et rance.

Les noix sèches, polées et cuites dans du caramel, constituent le nougat.

Longtemps avant leur maturité, lorsque le bois de leur coquille est encore herbacé, en juin et en juillet, on fait avec les jeunes noix des confitures, qui se préparent avec ou sans le brou, ou une liqueur de table en faisant infuser une douzaine de noix dans un litre d'eau-de-vie. V. BROU. Les noix peuvent aussi se confire à l'eau-de-vie.

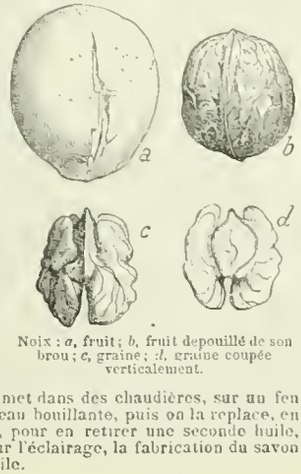

Noix : *a*, fruit ; *b*, fruit dépouillé de son brou ; *c*, graine ; *d*, graine coupée verticalement.

L'extraction de l'huile de noix s'opère au début de l'hiver. On brise les noix à l'aide d'un maillet, on enlève les coquilles et leurs cloisons, on fait sécher les amandes, on les broie sous une meule verticale, et la pâte produite est renfermée dans des sacs de toile forte, avant d'être portée sous la presse. Après la première expression, qui donne l'huile vierge, on retire la pâte des sacs, on la met dans des chaudières, sur un feu lent, avec un peu d'eau bouillante, puis on la replace, en sacs, sous la presse, pour en retirer une seconde huile, bonne seulement pour l'éclairage, la fabrication du savon et la peinture à l'huile.

Les tourteaux sont donnés au bétail ou brûlés, c'est dans quelques campagnes un moyen d'éclairage. On a employé l'huile grasse dans le tannage des cuirs.

— Pharm. La therapeutique utilise le *brou de noix* pour préparer une liqueur stomachique et un extrait aqueux, renfermant surtout du tanin et une substance amère (*juglandine*), qui lui communiquerait des propriétés toniques. La teinture de racine du noyer cendré (*juglans cinerea*), précipitée par l'eau, abandonne une résine qui, sous le nom de *juglandin*, est employée aux Etats-Unis comme cholagogue (dose : 30 centigr.)

NOIZAY, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 15 kilom. de Tours, au-dessus de la Cisso, affluent droit de la Loire ; 1.044 hab. Ch. de f. Orléans. Voie romaine. Eglise de la fin du XIe et du XVIe siècle. Château du XVIIe siècle.

NOJA ou **NOICATTARO**, comm. d'Italie (Pouille prov. de Bari) ; 7.411 hab. Culture du coton et de l'olivier.

NOKI ou **NOKKI**, ville de l'Afrique équatoriale, dans la colonie portugaise d'Angola, sur une colline abrupte de la rive gauche du bas Congo. Fondée en 1873. La convention du 25 mai 1891 a fixé à Noki la frontière de l'Angola et de l'Etat indépendant du Congo.

NOKOUIEF, île et golfe de l'océan Glacial arctique, dans la Laponie russe ou *Côte mourmane*. L'île, aux contours allongés, appartient au gouvernement d'Arkhangolsk (district de Kem). Inhabitée et couverte de toundras, elle vit périr en 1554 l'explorateur Willoughby et ses compagnons. Le golfe, que l'île divise en deux parties, reçoit la Varsina et la Drosdofka.

NOLA n. f. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, comprenant quelques espèces répandues dans l'hémisphère boréal. (Ce sont de petits papillons grisâtres, que l'on trouve, en été, appliqués le long des vieux murs ou des troncs d'arbres couverts de lichens.)

NOLA, comm. d'Italie (Terre de Labour prov. de Caserte) ; 11.952 hab. Ch.-l. de circondario. Evêché. Belle cathédrale ogivale, château fort sur le mont Cicala. Commerce d'eaux-de-vie et de bois. Ville très ancienne fondée par les Ausones et des Grecs de Chalcis ; elle appartint aux Etrusques, aux Samnites, fut prise en 313 par les Romains, repoussa trois attaques d'Annibal en 216, 215 et 214. Elle devint une colonie sous Auguste, qui y mourut. Elle fut saccagée par Alaric et les Sarrasins, détruite par des tremblements de terre aux XVe et XVIe siècles. Patrie de Giordano Bruno. — Le circondario a 52.000 hab.

NOLA (Giovanni MEALIANO, dit **Giovanni da**), sculpteur italien, né à Nola en 1478, mort à Naples en 1560. Ses œuvres les plus célèbres sont les tombeaux des fils d'Ugo San Severino dans l'église San Severino à Naples et les bas-reliefs du tombeau de Don Pedro da Toledo, dans l'église de San Giacomo degli Spagnuoli, également à Naples. Ces tombeaux, très admirés autrefois, accusent des tendances pittoresques. Citons encore le retable de l'église San Aniello, œuvre très étudiée.

NOLAGE (*laj*) n. m. Dans la Méditerranée, Fret, louage d'un navire, d'une barque, pour le transport de personnes ou de marchandises. ‖ Prix du passage sur un navire. (On écrit aussi NAULAGE.)

NOLANACÉ (*se*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la nolane. ‖ On dit aussi NOLANÉ, EE.

— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *nolane*, et réunie aujourd'hui, comme simple tribu, aux convolvulacées ou aux solanées. — *Une* NOLANACÉE.



Nolane (blanche florifère) ; *a*, fruit.

NOLANE n. f. Genre de nolanacées, comprenant des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux, dont le port rappelle celui des liserons.

— ENCYCL. Les tiges des *nolanes*, couchées, portent des feuilles alternes, géminées, et des fleurs bleues axillaires, en entonnoir, auxquelles succèdent des drupes charnus. Ces végétaux habitent l'Amérique du Sud, et plusieurs sont cultivés en Europe dans les jardins d'agrément.

NOLASCITE (*lass-sit'*) n. f. Minér. Variété de galène.

NOLASQUE (saint Pierre). V. PIERRE.

NOLAY, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à 20 kilom. de Beaune, sur la Cusanne, affluent de la Dheune ; 2.215 hab. (*Nolaytois, oises*. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de céréales et de vins. (Situé dans l'arrière-côte, le vignoble de cette commune est planté de gamay et fournit des vins ordinaires.) Vinaigreries, brasserie. Eglise du XVIIe s. Restes d'un château. Statues de Lazare Carnot par Rouilleau et de Sadi Carnot par Falguière. Aux environs, beau cirque de rochers, appelé « Bout du monde », et d'où s'échappe une cascade. Grotte. Patrie de Lazare Carnot. — Le canton a 18 comm. et 11.189 hab.


Armes de Nolay.

NOLAY, comm. de la Nièvre, arrond. et à 22 kilom. de Nevers, sur la Renèvre ; 1.033 hab. Eglise du XVIe siècle. Château de Prunevaux ; jardins dessinés par Le Nôtre). Vestiges romains.

NOLÉ ou **NOLLI**, tribu galla du Harar. V. GALLAS.

NOLET n. m. Constr. Syn. de NOULET.

NOLHAC (Pierre DE), érudit et historien français, né à Ambert (Puy-de-Dôme) en 1859. Elève de l'Ecole française de Rome, il fut employé à la Bibliothèque nationale, professeur à l'Ecole des hautes études, puis directeur adjoint et directeur en titre (1892) du musée de Versailles. Outre des éditions et des mémoires, on doit à ce chercheur des ouvrages très estimés, entre autres : *le Dernier Amour de Ronsard* (1882) ; *le Canzoniere, autographe de Pétrarque* (1886) ; *la Bibliothèque de Fulvio Orsini* (1887) ; *Erasme en Italie* (1888) ; *les Etudes grecques de Pétrarque* (1888), *la Reine Marie-Antoinette* (1892) ; *Pétrarque et l'humanisme* (1892 ; *Marie-Antoinette à Trianon* (1893) ; *Paysages de France et d'Italie*, en vers (1894) ; *la Dauphine Marie-Antoinette* (1896 ; *le Musée national de Versailles* (1897 ; *le Château de Versailles sous Louis XV* (1898) ; *Histoire du château de Versailles* (1899-1900) ; *la Création de Versailles* (1901) ; *Louis XV et Marie Leczinska* (1901) ; etc.

NOLI (lat. *Naula*), bourg d'Italie Ligurie (prov. de Gênes), sur le golfe de Gênes ; 1.929 hab. Port de pêche. Un château, sur un roc escarpé, domine la ville et défendait le port. Ce fut une république protégée par Gênes, mais qui perdit son indépendance en 1805.

NOLI (Antonio DA), navigateur génois, également connu sous le nom d'**Antoniotto Uso di Mare**, né vers 1419, mort vers 1466. Contraint, à la suite de dissensions politiques, de quitter son pays natal, il se rendit en Portugal, auprès de l'infant dom Henri de Viseu, qui le chargea d'explorer les côtes de l'Afrique occidentale. En compagnie du Vénitien Cada-Mosto, Noli découvrit, en 1455-1456, la côte d'Afrique depuis le cap Vert jusqu'au rio Grande. De sa relation, il reste un fragment recueilli par Graberg de Hemsoo dans ses *Annali de geografia e di statistica* (1802).

NOLI ME TANGERE (mots lat. signif. *Ne me touchez pas*) n. m. Bot. Nom donné à des plantes que flétrit le moindre attouchement, ou armées de fortes épines, ou dont les semences causent de la surprise ou une légère douleur, en s'élançant avec une grande raideur, dès qu'on y touche : *La balsamine* NOLI ME TANGERE.

— Chir. Nom donné autrefois à des épithéliomes et à des cancroïdes de la face, des lèvres et du nez, que les divers topiques employés pour les guérir ne faisaient au contraire qu'irriter. L'intervention chirurgicale est le seul traitement de ces néoplasies.

— ENCYCL. Relig. On désigne quelquefois sous ce nom l'apparition du Christ à la Madeleine (Evangile selon saint Jean, ch. XX). Marie-Madeleine vit Jésus, mais elle ne le reconnaissait pas. Jésus lui dit : « Femme, qu'avez-vous à pleurer ? Qui cherchez-vous ? » Elle, croyant que c'était le jardinier, lui dit : « Seigneur, si c'est vous qui l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis et je l'emporterai. » Jésus lui dit ; « Marie ! » Aussitôt elle se retourna et lui dit : « Rabboni », ce qui signifie : « Mon maître. » Mais Jésus lui dit : « *Ne me touchez point*, car je ne suis pas encore monté vers mon père... »

Cette scène de l'apparition de Jésus à Marie-Madeleine a été souvent reproduite par la peinture ; on y fait de fréquentes allusions en littérature quand on parle d'une chose ou d'un sujet auxquels une sorte de religion empêche de toucher.

— Iconogr. V. APPARITION.

NOLIN (Jean-Baptiste), graveur, né et mort à Paris (1657-1725). Elève de Poilly, il alla compléter ses études à Rome. A son retour, Nolin exécuta le *Renouvellement d'alliance avec les Juifs*, planche énorme d'après une esquisse de Le Brun, le *Frontispice* du *Glossaire* de Du Cange (1768), le *Portrait d'Isaac Lemaistre de Sacy* (1684), etc., puis des *Vues du château de Versailles*. Nolin ouvrit une boutique à Paris, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la *Place des Victoires*, puis il s'associa au géographe Coronelli, qui lui céda son privilège en 1687, et se mit à graver et à vendre des cartes géographiques. Ces cartes furent très recherchées. Sa *Carte de France*, en 6 feuilles (1692), ornée comme encadrement des portraits-médaillons de tous les rois de France jusqu'à Louis XIV, eut un très grand succès ; Nolin en fit une seconde édition, avec des variantes, en 1694. — Son fils, JEAN-BAPTISTE, né à Paris en 1686, mort en 1762, fit le commerce des gravures et des cartes et publia des cartes et des atlas.

NOLINSK, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Viatka), sur la Voïa ; 4.800 hab. — Le district (5.800 kilom. carr.) a 192.000 hab. Exploitation de forêts ; fer et cuivre.

NOLIS (*li* — subst. verb. de *noliser*) n. m. Fret, louage d'un navire ou d'une barque. Syn. NAULIS.

NOLISATEUR ou **NOLISEUR** (rad. *noliser*) n. m. Mar. Affréteur. (On écrit aussi NAULISATEUR.)

NOLISEMENT (*man* — rad. *noliser*) n. m. Mar. Affrètement, action de noliser : NOLISEMENT *d'un navire*. (On dit aussi NAULISEMENT.)

NOLISER (du bas lat. *naulisare*, provenu du lat. *naulum*, fret) v. a. Mar. Affréter, louer : NOLISER *un bâtiment, une barque*. (On écrit aussi NAULISER.)

NOLITE DARE SANCTUM CANIBUS NEQUE MITTATIS MARGARITAS ANTE PORCOS *Gardez-vous de donner les choses saintes aux chiens et ne jetez pas des perles devant les pourceaux*, Paroles tirées de l'Evangile (saint Matth., VII, 6) et qui signifient : Ne parlez pas devant un ignorant des choses qu'il ne comprend pas et qu'il n'appréciera pas à leur prix. V. MARGUERITE.

NOLITION (*si-on* — du lat. *nolle*, ne pas vouloir) n. f. Acte opposé à la *volition*, action de ne pas vouloir.

NOLIVOS SAINT-CYR Paul-Antoine), écrivain et comédien français, né et mort à Paris (1726-1803). Tour à tour soldat, acteur de province sous le nom de **Laval**, écrivain et employé au ministère de la guerre. Il est l'auteur d'une *Réponse à J.-J. Rousseau* au sujet de sa fameuse *Lettre sur les spectacles* (1758), du *Tableau du siècle*, par un auteur connu (1759), de l'*Innocente supercherie*, comédie en trois actes (1760), et des *Lettres d'un Français à milord**** (1776). Neveu du gouverneur de Saint-Domingue, il fut envoyé comme aide de camp dans cette île, y fut ruiné par la Révolution et mourut aux Invalides.

NOLLÉE DE NODUWEZ (Jules-Gabriel-Jean), diplomate et écrivain belge, né à Louvain en 1830. Fils d'un conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, il s'est fait connaître surtout par des poésies fort appréciées. Il a abordé aussi le roman et la littérature politique. Parmi ses recueils de poésies, nous citerons : *Champs et Rues* (1876) ; *Excelsior*, des épîtres, contes, sonnets, etc. (1883) ; *Contes macabres* et autres, et poésies diverses (1884) ; *Chevauchées poétiques sur Pégase* (1887) ; *Chevauchées*

poétiques (1889); parmi ses romans : *Une petite-fille du marquis de la Seiglière* (1884). Il a publié, de plus, un *Éloge d'Octave Pirmez* (1883); *les Libertés politiques et les catholiques* (1864); *Causeries sur un volcan* (1858), et un grand nombre d'articles dans diverses revues de France et d'Angleterre. On lui doit en outre un certain nombre de mélodies avec ou sans paroles.

NOLLEKENS (Joseph-François), peintre flamand, né à Anvers en 1706, mort à Londres en 1748. S'étant assimilé la manière de Watteau et celle de Pannini, il exécuta dans le genre de ces artistes un grand nombre de *Fêtes pastorales*, de *Bergeries*, de *Paysages*, de *Jeux d'enfants*, etc., qui eurent momentanément une grande vogue. — Son fils Joshua, sculpteur anglais, né et mort à Londres (1737-1823), se rendit à Rome en 1760. C'est dans cette ville qu'il exécuta deux bustes, celui de *Sterne* et celui de *Garrick*, puis il produisit deux groupes qui fondèrent sa réputation : *Timoclée en présence d'Alexandre* et *Mercure et Vénus gourmandant l'Amour*. Vers cette époque il se mit à restaurer avec beaucoup de goût et de soin des statues trouvées mutilées dans des fouilles. Il regagna à Londres vers 1772, et l'Académie des beaux-arts le reçut au nombre de ses membres. Il devint alors l'artiste à la mode. Certains de ses bustes sont remarquables. Les mausolées : *Mme Howard*, à Corby-Castle; celui des capitaines *Manners*, *Bayne* et *Blair*, à l'abbaye de Westminster, doivent également être cités. Enfin, le groupe de *Cupidon et Psyché* et la *Vénus de Rockingham* sont des pages d'un mérite supérieur.

NOLLET (l'abbé Jean-Antoine), physicien français, né à Pimpré, près de Noyon, en 1700, mort à Paris en 1770. Il fit ses études à Paris, où il donna ensuite des leçons particulières et s'adonna à des expériences de physique. Associé par Dufay à ses recherches sur l'électricité, il entreprit, en 1731, avec ce dernier, un voyage scientifique et visita l'Angleterre et la Hollande. De retour à Paris, Nollet ouvrit un cours de physique fort suivi (1735); il devint, par la suite (1758), membre de l'Académie des sciences. Louis XV lui ayant confié une mission scientifique en Italie, Nollet rapporta de précieux documents, qu'il communiqua au corps savant dont il était un des membres les plus distingués. Une chaire de physique expérimentale fut créée pour lui au collège de Navarre (1753), puis il devint professeur de physique et d'histoire naturelle des princes; il fut enfin chargé (1761) d'enseigner ces sciences aux écoles de La Fère et de Mézières. On lui doit quelques découvertes importantes, entre autres celle de l'*endosmose*. Outre de nombreux mémoires et des opuscules philosophiques, Nollet a fait paraître les ouvrages suivants : *Leçons de physique expérimentale* (1743 et années suiv.), ouvrage plusieurs fois réimprimé; *Recherches sur les causes particulières des phénomènes électriques* (1749); *Essai sur l'électricité des corps* (1750); *Recueil de lettres sur l'électricité* (1753); *l'Art du chapelier*, dans la *Description des arts* de l'Académie des sciences; *l'Art des expériences* (1770).

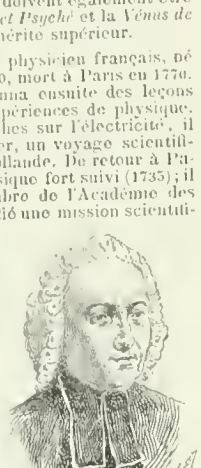
Nollet.

NOLLET (Dominique), peintre belge, né à Bruges en 1610, mort à Paris en 1736, élève de Van der Meulen. Il était surintendant de la galerie de tableaux du prince Maximilien de Bavière, gouverneur des Pays-Bas, lorsqu'il suivit ce prince dans ses diverses pérégrinations en France et en Allemagne. Après la mort de son protecteur, il se fixa à Paris. Nollet a produit de nombreux paysages et des tableaux de bataille. Ces derniers surtout, qui rappellent la manière de son maître Van der Meulen et sont remarquables par l'énergie, la vérité, la correction du dessin, jouissent d'une réputation méritée. Nous citerons parmi ses tableaux, *Saint Louis reçu par les carmes sur la terre sainte*, qu'on voit à l'église des Carmes de Bruges.

NOLLI (Giambattista), architecte, né à Côme vers le commencement du XVIIIe siècle, mort en 1780. Il construisit l'église Sainte Dorothée, à Rome, et dressa en 1748 un plan très exact de cette ville. Ce travail, connu sous le nom de *Nuova pianta di Roma*, est considéré comme le meilleur de ceux qui avaient été exécutés jusque-là. C'est le plan de la ville moderne avec indication des ruines antiques. Quelques années plus tard, vers 1755, Nolli dressa un plan de la Rome antique.

NOLONTÉ (du bas lat. *nolontas*; de *nolo*, je ne veux pas). n. f. Action de ne pas vouloir, résistance qu'oppose la volonté. (Peu us.)

NOM (*non* — du lat. *nomen*) n. m. Mot servant à désigner une personne, un animal ou une chose : NOM *d'homme, d'animal, de plante. Se cacher sous un faux* NOM.

— *Nom individuel*, Nom propre qui désigne une personne déterminée et ne passe pas aux autres personnes de la famille. ‖ *Nom de famille*, Nom que portent tous les descendants d'un même homme. ‖ *Nom patronymique*, Nom qui, chez les anciens, était commun à tous les descendants d'un héros ou d'un fondateur de dynastie, comme les Héraclides, les Séleucides, les Romulides, etc. — Se dit quelquefois pour NOM DE FAMILLE. ‖ *Noms de baptême*, Prénoms que les chrétiens reçoivent au moment de leur baptême. ‖ *Petit nom*, Principal prénom d'une personne, celui dont ses intimes se servent pour l'appeler ou la désigner familièrement. ‖ *Nom de terre, de seigneurie, de fief*, Nom pris par un possesseur de terre, de seigneurie ou de fief, pour l'ajouter à son nom de famille. ‖ *Nom de guerre*, Nom pris autrefois par chaque soldat lors de son entrée au service. — Nom emprunté sobriquet sous lequel une personne est généralement connue. *La plupart des comédiens portent un* NOM DE GUERRE. ‖ *Nom de religion*, Nom que prennent la plupart des religieux et religieuses en entrant au couvent.

— Réputation, renom, illustration; titre acquis ou héréditaire : *Avoir un grand* NOM. *Se faire un grand* NOM.

— Race, famille : *Être allié aux plus beaux* NOMS *de France.* ‖ Naissance, noblesse : *Homme de* NOM.

— Race ou classe d'individus spécifiée par le qualificatif qui accompagne le mot nom : *Le* NOM *romain s'était répandu par toute la terre.*

— Qualification donnée à quelqu'un : *Peu de princes ont mérité le* NOM *de Grand.* ‖ Titre, qualité : *Le* NOM *de père, d'époux. Le doux* NOM *de mère.*

— Désignation sans réalité; objet qu'on nomme, mais qui n'existe pas : *Le hasard n'est qu'un* NOM.

— Loc. div. *Le nom et la chose*, Termes qu'on oppose l'un à l'autre quand on veut faire contraster une apparence avec une réalité. ‖ *Homme sans nom*, Homme sans crédit, sans autorité, sans réputation. ‖ *Nom de Dieu, Sacré nom de Dieu*, Grossiers jurons que l'on abrège en les écrivant : Nom de D..., S. n. de D..., et que l'on modifie souvent en substituant au mot *Dieu* un autre mot : NOM DE NOM. NOM D'UN CHIEN. NOM D'UNE PIPE. NOM D'UN PETIT BONHOMME. ‖ *De nom*, Par le nom seulement, et non dans la réalité : *Beaucoup de catholiques ne le sont que* DE NOM. ‖ *Du nom*, Expression employée autrefois par les historiens et les généalogistes après l'adjectif numéral qui accompagne le nom d'un prince ou d'un seigneur, et qui sert à le distinguer de ceux de sa race qui ont porté le même nom : *Louis Ier* DU NOM. ‖ *Au nom, Sous le nom de*, En s'appuyant sur l'autorité de, en agissant pour le compte, par les ordres, comme délégué de : *Implorer quelqu'un* AU NOM *d'une mère.* ‖ *Sous le nom de*, En prenant le nom de : *Se présenter* SOUS LE NOM *d'un autre.* ‖ *N'avoir pas de nom*, Se dit d'une chose exorbitante, excessive, impossible à qualifier : *Être d'une bêtise qui n'a pas de* NOM. ‖ *Prêter son nom*, Autoriser quelqu'un à s'en servir : PRÊTER SON NOM *pour une entreprise.* ‖ *Avoir nom*, Se nommer. ‖ *Décliner son nom*, Dire qui l'on est, se faire connaître. ‖ *Mettre, Placer les noms sur les visages*, Savoir dire les noms des personnes que l'on voit. ‖ *Nommer, Appeler les choses par leur nom*, Qualifier sans ménagement, sans circonlocution, les personnes et les choses. ‖ *Je ne lui ai jamais dit pis que son nom*, Je ne lui ai jamais rien dit de nature à l'offenser. ‖ *On ne saurait lui dire pis que son nom*, Son nom est tellement décrié que le nommer c'est lui dire la plus grande injure possible. ‖ *Il vaut mieux que son nom*, Il n'est pas aussi méchant qu'il en a la réputation. ‖ *Il ne faut pas lui dire plus haut que son nom*, Il s'offense facilement. ‖ *J'y réussirai ou j'y perdrai mon nom*, J'aurai recours à tous les moyens possibles pour réussir dans cette affaire.

— Algèbr. Se disait autrefois pour TERME. ‖ *Quantité d'un seul nom, de deux, de plusieurs noms.* Se disait pour MONÔME, BINÔME, POLYNÔME.

— Antiq. *Nom diacritique*, Celui des noms d'une personne qui servait généralement à la désigner. (A Rome, c'était tantôt le *nomen* proprement dit, tantôt le *prænomen*, tantôt un *cognomen* ou un *agnomen*.)

— Comm. *Nom commercial*, Nom sous lequel un commerçant exerce son commerce. ‖ *Nom social*, Nom désignant tous les associés ou nom collectif, avec l'addition *et Cie*, quand il y a des commanditaires. ‖ *Nom de Jésus*, Sorte de papier fin. (Inusité.)

— Dr. Qualité en vertu de laquelle on agit, on prétend à quelque chose : *Procéder au* NOM *et comme tuteur.* ‖ *Céder ses droits, noms, raisons et actions*, Transporter les droits et les titres en vertu desquels on prétend quelque chose. ‖ *Répondre d'une chose en son propre et privé nom*, En être personnellement responsable. ‖ *Être attaqué en son propre et privé nom*, Être attaqué, poursuivi directement et personnellement.

— Gramm. *Nom, Nom substantif* (inus.) ou simplem. *Substantif*, Mot servant à désigner ou à qualifier une personne ou une chose, des personnes ou des choses : *Le* NOM *est susceptible de nombre et de genre.* ‖ *Nom commun*, Nom qui convient à tous les êtres, à tous les objets de la même espèce. ‖ *Nom propre*, Nom servant à distinguer un individu quelconque, homme, animal ou même objet inanimé, des autres êtres de la même espèce, comme : *Paul, Bayard, Bucéphale, Paris*, etc. ‖ *Nom collectif*, Mot désignant une collection d'êtres considérés comme formant un tout, comme *foule, troupe, classe*, etc. ‖ *Nom métaphysique* ou *abstrait*, Nom qui exprime une manière d'être, une qualité, abstraction faite de l'être qui la possède, comme *beauté, santé.* ‖ *Nom physique*, Nom d'un être désigné comme ayant une existence physique substantielle, comme *homme, cheval, âme.* ‖ *Nom d'agent*, Sujet d'un verbe actif et, dans la grammaire arabe, Adjectif dérivé de la voix subjective du verbe. ‖ *Nom de patient*, Dans la même grammaire, Adjectif dérivé de la voix objective du verbe. ‖ *Nom propre improvisé*, Nom propre arabe qui, dès l'origine, a été employé comme tel. ‖ *Nom propre transporté*, Nom arabe qui, après avoir été employé comme nom appellatif, comme adjectif, comme verbe, ou même avoir formé une phrase entière, est devenu nom propre. ‖ *Nom d'unité*, Nom verbal arabe, indiquant que l'action ne se fait qu'une seule fois. ‖ *Nom de nombre*, Adjectif ou substantif qui sert à désigner un nombre. (Aujourd'hui, cette expression ne s'applique plus qu'aux substantifs, comme un *cent*, deux *douzaines*, etc.)

— Relig. *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*, Paroles que l'on prononce en faisant le signe de la croix. ‖ *Nom du père*, Signe de la croix : *Faire un* NOM DU PÈRE.

— ALLUS. HIST. Vertu, tu n'es qu'un nom ! V. VERTU.

— ALLUS. LITTÉR. :

Puisqu'il faut l'appeler par son *nom*,

Vers de la fable de La Fontaine : *les Animaux malades de la peste*. V. ANIMAL.

— ENCYCL. Hist. anc. La plupart des peuples anciens paraissent n'avoir pas connu les *noms* de famille, au sens propre du mot. Dans les Etats de l'ancien Orient, chaque personne était désignée simplement par un nom individuel, qui avait presque toujours une signification symbolique, souvent reconnaissable d'après l'étymologie. Au nom individuel, on joignait presque toujours le nom du père. Dans beaucoup de familles princières ou sacerdotales, on portait aussi un nom patronymique, qui rattachait tous les individus à un ancêtre commun, et qui à la longue devenait presque l'équivalent d'un nom de famille.

Il en fut de même en Grèce. A l'âge héroïque, tout homme était désigné par un nom individuel, souvent accompagné du nom du père; les héros portaient aussi un nom patronymique qui les rattachait à une famille célèbre. Ces dénominations se précisèrent et se complétèrent à l'époque historique. A Athènes, tout citoyen était désigné couramment par un nom individuel, qu'il avait reçu de ses parents le dixième jour après sa naissance. C'était généralement, pour le fils aîné, le nom du grand-père paternel; pour les autres enfants, les noms d'autres membres de la famille. Dans sa dix-huitième année, le jeune homme était inscrit sur le registre de son dème; dès lors, il était désigné légalement par son nom individuel, suivi du nom de son père et du nom de son dème : par exemple, *Démosthène, fils de Démosthène, de Péanée*. De vieux noms patronymiques se conservèrent dans quelques familles sacerdotales. Une citoyenne portait un nom individuel suivi du nom de son père ou de son mari et du nom de son dème. Un étranger joignait à son nom individuel et au nom de son père celui de la ville dont il était citoyen. Quant aux esclaves, on les désignait par un simple nom individuel, qui était souvent un sobriquet ou un nom de pays.

A Rome existaient de véritables noms de famille. Jusqu'aux premiers temps de l'empire, le nom d'un Romain se composait légalement de trois parties : 1° le *prænomen*, qui désignait l'individu et qui lui était donné le neuvième jour après sa naissance (les prénoms étaient peu nombreux et s'écrivaient en abrégé); 2° le *nomen gentilicium*, qui désignait la *gens* dont l'individu faisait partie; 3° le *cognomen* ou surnom, qui indiquait la branche de la *gens*. On y joignait ordinairement le nom du père et celui de la tribu. Souvent, pour distinguer ou honorer les personnes, on multipliait leurs surnoms. Exemple : *P. Cornelius Scipio Æmilianus Africanus junior*. De plus, les sobriquets n'étaient pas rares. Sous l'empire, les empereurs et les grands personnages portaient une multitude de surnoms, parfois une trentaine. Les femmes étaient désignées par leur *nomen gentilicium*, rarement précédé d'un prénom et toujours suivi du nom de leur père ou de leur mari. Les esclaves n'avaient qu'un nom individuel, originairement un prénom, ou un nom de pays, ou un sobriquet; on y joignait fréquemment le nom du maître. L'affranchi prenait le *gentilice* de son ancien maître, devenu son patron.

Depuis le IIe siècle de notre ère, une véritable anarchie s'introduisit dans les dénominations : introduction de noms étrangers, même barbares; confusions du *nomen*, du *prænomen* et des *cognomina*; etc.

Les Gallo-Romains des classes supérieures suivaient les usages romains. Dans le peuple et chez les Francs, le nouveau-né recevait un nom la neuvième nuit après sa naissance. A l'époque féodale, vers le XIe siècle, les seigneurs féodaux portèrent deux noms : le premier donné suivant l'usage ancien et le second tiré de la terre qu'ils possédaient. Depuis, les surnoms, tirés de la seigneurie, de la dignité ou de l'office devinrent des noms génériques et les signes distinctifs des familles nobles.

Il s'en faut cependant que le nom d'une terre fût toujours par lui-même un signe de noblesse. Les vilains, non nobles, en effet, avant l'époque où l'on tint des registres de l'état civil, ajoutaient à leur nom celui de leur pays natal, de leur ville, bourg ou village. Ce nom fut primitivement tiré de celui de leurs parents, de quelque défaut ou qualité physique ou d'un surnom ou sobriquet, qui, avec le temps, devint un nom propre. C'est ainsi qu'on trouve un *Marcabrus*, dérivé des noms des père et mère Marc et Bruna; Jean Clopinel, Jean le Boiteux, le Begue de Vilaines, Étienne de Vignolles, André le Gallois, etc. Il résulta de cet état de choses une véritable anarchie dans les familles jusqu'à l'ordonnance de Villers-Cotterets (août 1539), par laquelle François Ier prescrivit la tenue de registres où les curés devaient inscrire avec exactitude l'époque de la naissance des fidèles qu'ils baptiseraient, les noms qui leur étaient donnés ainsi que ceux des père et mère. Dès lors, l'état civil des Français fut fixé et ils portèrent désormais le nom de leur père avec un prénom particulier. Le nom fut à l'avenir le *nom patronymique*, c'est-à-dire le nom commun à tous les descendants d'une famille.

— Dr. Dans la désignation de l'identité des personnes, on admet plusieurs sortes de *noms* : 1° le *nom de famille* ou *patronymique*, désignant chaque famille dans la société; 2° le *prénom* ou *nom de baptême*, servant à distinguer les membres d'une famille; 3° les *noms de terre* ou les *titres de noblesse*, qui sont des noms honorifiques.

En principe, nul ne peut porter d'autres nom et prénom que ceux mentionnés dans son acte de naissance. Lorsqu'une personne désire reprendre un nom auquel elle croit avoir droit ou faire rectifier une inexactitude de son nom, elle doit soumettre sa demande aux tribunaux civils; mais si elle veut changer de nom ou ajouter à son nom patronymique un autre nom, elle doit se conformer à une procédure spéciale : c'est au ministre de la justice qu'est adressée la demande; s'il y a lieu, le changement ou l'addition de nom est autorisé par un décret du chef de l'État; mais la décision ne peut recevoir son exécution qu'un an après son insertion au « Bulletin des lois », et, au cours de ladite année, tout intéressé est admis à former opposition au décret, qui, le cas échéant, est rapporté. Est passible d'une amende de 500 à 10.000 francs quiconque, sans droit et en vue de s'attribuer une distinction honorifique, a publiquement changé, altéré ou modifié le nom que lui assignent les actes de l'état civil (C. pén., art. 259).

Aucun texte de loi ne donne, dans le mariage, aucun droit à l'un des époux sur le nom de l'autre; mais, en fait, il est entré dans nos mœurs que le nom de famille de la femme mariée soit absorbé dans celui de son mari. Depuis une loi du 6 février 1893, l'usage par un époux du nom de famille de l'autre est formellement interdit après divorce prononcé, et peut, après séparation de corps, être interdit par les tribunaux.

En matière commerciale, le nom sous lequel est connu dans le public un établissement de négoce ou d'industrie est également l'objet d'un droit, d'une propriété, et l'usurpation de ce nom par des concurrents exerçant une industrie similaire donne non seulement ouverture à une action en dommages-intérêts, mais tombe sous le coup des dispositions répressives de la loi du 28 juillet 1824.

— Gramm. Le *nom* est une partie du discours désignant les êtres ou les choses. Cette catégorie grammaticale porte aussi le nom de *substantif*, appellation trop métaphysique, qui a l'inconvénient d'établir entre le nom et l'adjectif une distinction tranchée, que la grammaire comparée efface. Au point de vue *logique*, on peut, en effet, opposer le nom à l'adjectif comme la substance à l'accident; mais, au point de vue *formel*, on doit reconnaître que, au moins dans les langues indo-européennes, nom, adjectif et participe présentent les mêmes flexions et peuvent parfois remplir les mêmes fonctions : par exemple, le mot français *juste* est nom ou substantif dans l'expression : « le sommeil du *juste* »; il est adjectif dans la phrase : « Il n'est pas *juste* que l'innocent paye pour le coupable. » Les grammairiens distinguent donc deux séries de thèmes et de flexions correspondantes : les thèmes *nominaux* (nom, adjectif, participe, voire même infinitif) et les thèmes *verbaux*. Mais cette division ne vaut que

pour les idiomes flexionnels. Dans beaucoup de langues (anglais, chinois, etc.), le même mot peut être, selon le cas, nom, adjectif ou verbe (par exemple, l'anglais *right*). Bref, la structure d'un vocable n'indique pas toujours sa fonction, qui peut varier suivant les phrases. D'une façon générale, on peut dire que, *dans une phrase donnée*, un *nom* est un mot désignant soit la cause d'une action, soit l'objet sur lequel cette action s'exerce. La grammaire usuelle admet deux espèces de noms : les noms *propres* (*Pierre, Paris, la France*), qui ne conviennent qu'à une personne ou à une chose, et les noms *communs* ou *appellatifs*, qui s'appliquent à des genres ou à des espèces (*pierre, maison*). Les noms propres ont été d'abord des appellatifs, bien que leur étymologie ne se laisse pas toujours entrevoir. Réciproquement, les noms propres peuvent devenir des noms communs (un *louis* d'or). Les appellatifs sont *concrets* (*chaise, pendule*) ou *abstraits* (*blancheur, beauté*). Tous les noms sont d'ailleurs plus ou moins abstraits, car le langage est un instrument d'abstraction. Autres divisions des noms consacrés par les grammairiens : *collectifs, composés*, etc. (V. ces mots.)

— Littér. et théâtr. Les comiques grecs et latins inventaient des noms significatifs pour les personnages excentriques ; pour les autres, ils puisaient — sauf Aristophane, qui montra plus d'originalité — dans un fonds commun : il y avait une huitaine de noms d'amoureux, autant de noms pour vieillards, esclaves ou courtisanes.

Les auteurs français du XVIIe siècle et de la première partie du XVIIIe employèrent de même des appellations qui s'adaptaient à une catégorie de personnages plutôt qu'à un personnage déterminé. Ils se conformaient, ce faisant, à la fois à la tradition et aux conceptions d'un art dramatique qui se proposait de présenter des types généraux plutôt que des physionomies individuelles. Le vieillard, c'est Argan, Géronte, Orgon ; l'amoureux : Cléante, Valère, Léandre, Dorante ; la coquette : Dorimène, Célimène ; l'ingénue : Lucile, Henriette, Angélique. Molière sentait l'inconvénient, le « flou » d'un tel procédé, car, lorsqu'il crée un personnage typique, il a soin de lui donner un nom ne se rencontrant dans aucune série : il a présenté au public Georges Dandin, Tartufe, Harpagon, etc.

Quand la « comédie larmoyante » fit son apparition, les auteurs écartèrent les noms de l'ancien répertoire ; mais il semble qu'ils aient toujours craint de donner à un héros fictif un nom qui eût un maître réel et pût être réclamé par un des spectateurs. On vit alors apparaître les d'Ermont, les Dorville, les Wolmar, les Dorival, etc., étiquettes de mannequins affublés en pères nobles, en amoureux ou en colonels.

Les auteurs du XIXe siècle s'efforçant d'apporter dans leurs œuvres une peinture plus exacte de la réalité — on a dit, en dernier lieu, des « tranches de vie » — se sont appliqués à donner à leurs personnages de ces noms qui constituent déjà par eux-mêmes une sorte d'individualité : Antony, don César de Bazan, Ruy Blas, Didier, Tragaldabas, Desgenais, Robert Macaire, M. Prudhomme, M. Poirier, M. Alphonse se présentent dès l'abord avec plus de relief que s'ils s'appelaient Valère, Damis ou Cléante.

Dans le roman, V. Hugo et Balzac se sont montrés particulièrement difficiles pour le choix des noms. Chez Balzac, c'était l'objet d'une étude très attentive, car il lui semblait qu'une partie de la destinée de l'homme est écrite dans son nom et il échafaudait quelquefois une histoire d'après un nom qui l'avait frappé, ainsi qu'il le raconte dans le préambule de *Z. Marcas*. Ce n'est pas le nom, évidemment, qui fait le personnage vivant ; il n'en est pas moins vrai que l'on trouve *naturel* de voir certains personnages s'appeler Gobseck, Birotteau, Rastignac, Lucien de Rubempré, Vautrin, Mme Nourrisson, Mme Marneffe. Victor Hugo a aussi, en ce genre, les trouvailles les plus heureuses : Gavroche, Javert, Bamatabois, Cochepaille, Gueulemer, Claquesous ne sont pas seulement des noms, semble-t-il, mais déjà presque des portraits.

— Relig. *Nom de Jésus*. Le nom de Jésus a son monogramme, comme le mot Christ a le sien. (V. CHRISME.) Moins ancien que le second et longtemps moins répandu, le premier remonte cependant à l'époque byzantine. Il est composé des trois premières lettres du mot Jésus en grec. Les deux premières sont représentées par les majuscules grecques correspondantes (I, H), la troisième par une majuscule latine (S). Ce mélange hybride n'est pas rare dans les inscriptions du Bas-Empire. La lettre H porte une croix. Plus tard, on oublia que cette lettre était, à cette place, la majuscule grecque de l'*ē* long ; on la prit pour un *h* latin. Quand saint Bernardin de Sienne eut popularisé en Occident ce monogramme (qu'il faudrait appeler plutôt un trigramme, ou plus simplement un chiffre), on en vint à considérer les trois majuscules comme latines et même à y voir les premières lettres de trois mots latins : *Jesus Hominum Salvator* (Jésus Sauveur des Hommes), interprétation qui s'est répandue, bien qu'elle soit évidemment en dehors de la signification primitive.

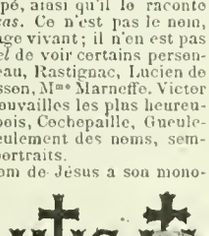

Nom de Jésus (trigramme et monogramme).

Nom de Jésus (ORDRE DU), créé par Charles-Gustave, roi de Suède, le jour de son couronnement (1654), et qui avait pour insigne un soleil d'or portant le nom de *Jésus* sur fond d'émail blanc, suspendu par un ruban moiré d'argent porté en écharpe. Il n'eut qu'une durée éphémère.

NOMA (du gr. *nomē* ; de *nemein*, ronger) n. f. Gangrène de la bouche que l'on observe surtout chez les enfants, et d'habitude secondairement à des maladies infectieuses graves. (Elle apparaît aussi parfois quand les enfants ont longtemps souffert de mauvaises conditions hygiéniques. Le pronostic en est grave et la terminaison est souvent mortelle. Le traitement consiste à détruire complètement le foyer gangreneux à l'aide du thermo-cautère, et à administrer des toniques.)

NOMADE (du gr. *nomas, ados*, même sens) adj. Qui n'a point d'habitation fixe : *Tribu* NOMADE. ‖ Qui appartient, qui a rapport aux peuples errants : *Vie* NOMADE.

— Par anal. Se dit des animaux qui changent de climats avec les saisons.

— Par ext. Qui n'a pas une résidence fixe : *Les régiments sont des couvents* NOMADES. (A. de Vigny.)

— Fig. Changeant, volage : *Sous l'Empire, les cœurs furent* NOMADES *comme les régiments*. (Balz.)

— Linguist. *Langues nomades*, Langues touraniennes ou agglutinantes.

— Substantiv. Personne qui n'a pas d'habitation fixe, pas d'habitudes réglées : *L'espèce humaine comprend des* SÉDENTAIRES *et des* NOMADES.

— ENCYCL. Ethnogr. Les peuples qui vivent soit de chasse, soit du produit de leurs troupeaux, sont forcément condamnés à la vie *nomade*. Les chasseurs, obligés parfois de parcourir de grands espaces à la poursuite du gibier, ne se construisent, dans bien des cas, que des abris tout à fait sommaires. C'est ce qu'on voit en Australie, où les indigènes de l'intérieur se contentent de quelques branches pour s'abriter la nuit. Toutefois, les Peaux-Rouges, qui se livraient presque exclusivement à la chasse, se fabriquaient des tentes, qu'ils emportaient dans leurs déplacements. La tente est aussi l'habitation des pasteurs. Tantôt en peaux, tantôt en feutre ou en poils tissés, comme on l'observe chez les populations pastorales de l'Asie centrale, de l'Arabie ou du nord de l'Afrique, la hutte portative peut être recouverte simplement de larges plaques d'écorce (Sibérie et autres régions boréales).

A l'heure actuelle, on rencontre des nomades dans toutes les parties du monde. En Europe, ce sont les *Tsiganes* ou *Bohémiens* et les *Nogaïs* ; en Asie, les pasteurs de la Sibérie, de l'Asie centrale, de l'Arabie, du Thibet, etc. ; en Afrique, les *Bédouins*, les *Touareg* et les peuplades du désert de Kalahari (*Boschismans, Hottentots*, etc.) ; en Amérique, les *Peaux-Rouges*, certaines tribus du centre du Brésil, les *Patagons* ; en Océanie, les *Australiens*.

Les populations nomades mènent souvent une vie patriarcale. Chez elles, l'instruction ne saurait se développer, mais, en revanche, l'amour du pillage est commun à beaucoup de ces tribus. Néanmoins, les pasteurs et les chasseurs des contrées boréales ont des mœurs généralement douces et d'une simplicité toute primitive.


Nomade (gr. d'un tiers).

NOMADE n. f. Genre de *nomadinés*, comprenant plus de cent vingt espèces répandues sur le globe.

— ENCYCL. Les *nomades* sont des insectes de formes élégantes, glabres, luisantes, ordinairement rousses ou fauves variées de jaune et de cinabre ; elles vivent en parasites dans les nids des cucères, des andrènes et des halictes, à l'état de larve ; les adultes voltigent sur les fleurs ou autour des terriers des abeilles solitaires. La *nomada ferruginea* est assez commune, en France, sur les fleurs de labiées.

NOMADINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des apidés, comprenant les genres *nomade, mélecte* et voisins. — *Un* NOMADINÉ.

NOMADISER v. n. Vivre en nomades.

NOMADISME (*dissm'*) n. m. Genre de vie nomade.

NOMAIN, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 20 kilom. de Douai, à la source de l'Elnon ; 2.180 hab. Briqueterie. Commerce de graines de betteraves.

NOMANCIE n. f. Corruption du mot ONOMATOMANCIE.

NOMANSLAND, nom d'un pays de l'ancienne Cafrerie, dans l'Afrique australe, entre le Natal, le Pondoland et le Basoutoland. Pendant longtemps il demeura indépendant, « *terre de personne* » ; en 1862 la colonie du cap y envoya un résident anglais ; en 1876 elle se l'annexa.

NOMARCHIE (*chi* — rad. *nomarque*) n. f. Gouvernement d'un nome ; dignité de nomarque. ‖ On dit aussi NOMARCHAT n. m.

— Division administrative, dans le royaume de Grèce. ‖ On l'appelle aussi NOME.

NOMARETUS (*ré-tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant cinq espèces propres à l'Amérique du Nord.

NOMARQUE (*mark'* — du gr. *nomarchés* ; de *nomos*, nome, et *arkhos*, chef) n. m. Antiq. Nom que les Grecs donnaient au gouverneur d'un nome, dans l'ancienne Egypte. (Le titre égyptien était *mir nouit zaiti*, administrateur de ville et comte.) ‖ Fonctionnaire hellène, placé à la tête d'une nomarchie ou département.

NOMARTHRÉS n. m. pl. Sous-ordre de mammifères édentés, comprenant les *pangolins* et les *oryctéropes*. — *Un* NOMARTHRE.

NOMBLE (*nonbl'* — pour LOMBLE ; de *lumbulus*, dimin. de *lumbus*) n. m. Nom des deux muscles placés à l'intérieur des cuisses de certains animaux (cerf, vache, porc). ‖ On disait aussi NUMBLE.

— Art culin. Nom ancien de la longe du veau et de l'échine du porc.

— Féod. *Droit des nombles*, Droit en vertu duquel le roi ou certains seigneurs prélevaient les nombles sur les cerfs tués par les vassaux.

NOMBRABLE (*non*) adj. Que l'on peut nombrer, compter : *Quantité* NOMBRABLE.

NOMBRAGE (*non-braj'*) ou **NOMBRAIGE** (*non-brèj'* — rad. *nombre*) n. m. Féod. Droit dû à l'agent chargé de compter les gerbes de la dîme et du champart.

NOMBRANT (*non-bran* — rad. *nombre*) adj. m. ‖ Arithm. *Nombre nombrant*, Syn. peu usité de NOMBRE ABSTRAIT.

NOMBRE (*nonbr'* — du lat. *numerus*, même sens) n. m. Rapport entre une quantité et une autre quantité prise comme terme de comparaison, et que l'on appelle unité : NOMBRE *pair, impair*. *Le* NOMBRE *un*. *Des* NOMBRES *égaux*.

— Collection de personnes ou de choses ; majorité : *Le pouvoir du* NOMBRE, *la force des masses*. (E. Scherer.)

— *Le grand nombre, Le plus grand nombre*, La multitude ; la majorité des hommes : *La condition* DU GRAND NOMBRE *ici-bas n'est point facile, ni riante, ni sûre*. (Guizot.)

— *Nombre. Bon nombre de*, Beaucoup, plusieurs : NOMBRE DE *courtisans ont l'œil faux*. (Chamfort.)

— Loc. div. *Nombre rond*, Nombre dont on exclut soit les fractions de l'unité simple pour ne conserver que les entiers, soit les fractions d'une unité principale, pour ne conserver qu'un multiple exact de celle-ci : *La distance de la terre au soleil est, en* NOMBRE ROND, *de quarante millions de lieues*. ‖ *Au nombre de*, Parmi, au rang de : *Tibère proposa au Sénat de mettre Jésus-Christ* AU NOMBRE DES *dieux*. (Chateaubr.) ‖ *Du nombre de*, De la catégorie : *Être* DU NOMBRE DES *élus*. ‖ *Dans le nombre*, Sur la totalité : *Les Arlésiennes sont jolies ; dans le nombre, il y en a quelques-unes de laides*. ‖ *Sans nombre*, Innombrable, très nombreux : *Témoins* SANS NOMBRE. *Réclamations* SANS NOMBRE. ‖ *En nombre, En grand nombre*, Nombreux, très nombreux : *La gelinote ne se trouve* EN NOMBRE *que dans les climats froids*. (Buff.) — Au nombre voulu : *Quand les députés ne sont pas* EN NOMBRE, *les votes ne sont pas valables*. ‖ *Faire nombre*, Compter, figurer sans utilité réelle, sans emploi effectif : *N'être là que pour* FAIRE NOMBRE. — Compter, avoir son importance, sa valeur comme les autres : *Chaque jour, quelque mauvais qu'il soit,* FAIT NOMBRE *dans la vie*.

— Antiq. *Nombres babyloniens*, Calculs astrologiques.

— Arithm. *Nombre abstrait*, Nombre considéré en lui-même, abstraction faite de l'espèce d'unité, l'idée de pluralité étant seule conservée. (On a dit quelquef. NOMBRE NOMBRANT.) ‖ *Nombre concret*, Nombre que l'on applique à un objet quelconque, comme *trois chevaux, quatre hommes*. (On a dit quelquefois NOMBRE NOMBRÉ.) ‖ *Nombre entier*, Nombre qui contient une ou plusieurs fois l'unité, comme *un, deux, trois*, etc. ‖ *Nombres naturels*, Suite des nombres entiers. ‖ *Nombre fractionnaire*, Nombre qui contient des fractions de l'unité, comme *un demi, deux tiers, trois quarts, douze septièmes*, etc. — Se dit plus particulièrement de tous ceux de ces nombres qui sont plus grands que l'unité ; les autres sont le plus ordinairement appelés FRACTIONS. ‖ *Nombre décimal*, Nombre fractionnaire dont le dénominateur est dix ou une puissance de dix. ‖ *Nombre complexe*, Nombre composé d'un nombre entier et d'une ou de plusieurs de ses subdivisions, tel que *3 livres 10 sous 4 deniers ; 2 heures 20 minutes 13 secondes*. ‖ *Nombre premier*, Nombre entier qui n'est divisible que par lui-même et par l'unité. ‖ *Nombres premiers entre eux*, Nombres qui n'ont point d'autre diviseur commun que l'unité, tels que 18 et 35. ‖ *Nombre pair*, Nombre exactement divisible par 2, comme 2, 4, 6, etc. (On disait autrefois NOMBRE ÉGAL.) ‖ *Nombre pairement pair* ou *également égal*, Nombre susceptible d'être divisé en deux parties égales, qui restent encore paires, ou, en d'autres termes, Nombre divisible par 4. (Peu us.) ‖ *Nombre pairement impair*, Nombre pair pouvant être divisé en deux parties égales impaires, comme le nombre 10. (Peu us.) ‖ *Nombre impair*, Nombre qui n'est pas exactement divisible par 2. ‖ *Nombre rationnel* ou *commensurable*, Nombre qui a une mesure commune avec l'unité. ‖ *Nombre irrationnel* ou *incommensurable*, Nombre qui n'a pas de mesure commune avec l'unité. ‖ *Nombres homogènes*, Nombres composés des mêmes facteurs premiers, comme 270 et 90, qui ont pour facteurs premiers 2, 3 et 5. ‖ *Nombres hétérogènes*, Nombres composés de facteurs premiers différents. ‖ *Nombre carré*, Nombre résultant de la multiplication d'un nombre par lui-même, comme 4 ou 2 multiplié par 2 ; 9 ou 3 multiplié par 3. ‖ *Nombre cube* ou *cubique*, Nombre résultant du produit d'un nombre multiplié deux fois par lui-même, comme 8 ou $2 \times 2 \times 2$. ‖ *Nombre plannique*, Nombre formé d'un carré et de sa racine, comme 6 est égal à la somme de 2 et du carré de 2. ‖ *Nombre plan*, Nombre obtenu par la multiplication de deux nombres entre eux, et représentant une surface. (N'est plus usité.) ‖ *Nombre solide*, Nombre obtenu par la multiplication d'un nombre plan par un troisième facteur, et représentant un volume. (N'est plus usité.) ‖ *Nombres figurés*, Série de nombres formés des sommes successives des deux premiers nombres naturels, des trois premiers nombres, des quatre premiers, et ainsi de suite indéfiniment. ‖ *Nombres figurés du second ordre* ou *Nombres triangulaires*, Série formée en additionnant les nombres de la série précédente, comme on avait additionné ceux de la série naturelle. ‖ *Nombres figurés du troisième ordre* ou *Nombres pyramidaux*, Série formée avec les nombres figurés de la série précédente. ‖ *Nombre parfait*, Nombre égal à la somme de tous ses diviseurs ; ainsi 28, qui est égal à la somme de ses diviseurs 1, 2, 4, 7 et 14, est un nombre parfait. ‖ *Nombre imparfait par défaut, par surabondance*, Nombre trop fort ou trop faible pour être parfait : ainsi 16 est un nombre imparfait par défaut, parce que ses diviseurs 8, 4, 2 et 1 ne forment que 15 en les additionnant ; 12, au contraire, est un nombre imparfait par excès, parce que ses diviseurs additionnés, 6, 4, 3 et 2, 1, donnent 16. ‖ *Nombres amiables*, Nombres dont chacun est égal à la somme des parties aliquotes de l'autre. ‖ *Nombre, Vingtaine, Centaine*. Se disait autrefois, dans la numération, comme on dit aujourd'hui unité, dizaine, centaine.

— Blas. *Sans nombre*. Se dit des figures disposées sur l'écu en quantité quelconque et sans que le nombre en soit prescrit. (On dit mieux *écu semé*.)

— Chim. *Nombres affinitaires*, Nom donné, d'après Avogadro, à des nombres qui représenteraient pour chaque corps le degré relatif de ses tendances électropositives et électronégatives. ‖ *Nombres proportionnels*, Nombres exprimant la manière dont les corps se combinent entre eux, deux à deux, trois à trois, en proportions définies.

— Chronol. *Nombre d'or*, Nombre servant à désigner chacune des années du cycle lunaire. (V. CYCLE lunaire.) ‖ Fam. *Il entend le nombre d'or*, Il a trouvé le secret d'amasser beaucoup de bien.

— Comptab. Dans les calculs des comptes-courants et d'intérêts, Produit d'un capital par la quantité de jours durant lesquels ce capital doit porter intérêt.

— Gramm. Forme spéciale que prennent un substantif, un adjectif, ou verbe pour exprimer l'unité ou la pluralité : *Le* NOMBRE *singulier. Le* NOMBRE *pluriel*. ‖ *Noms de nombre*. V. NOM. ‖ *Nombre cardinal, ordinal*. V. CARDINAL, ORDINAL. ‖ *Nombre collectif*, Celui qui exprime une réunion d'unités considérée comme un tout, tel que *dizaine, douzaine, centaine*. ‖ *Nombre proportionnel*, Nombre exprimant un multiple d'un autre nombre, comme *double, triple, quadruple*. ‖ *Nombre distributif*, Nombre exprimant la manière dont une quantité est partagée, distribuée, comme les mots latins *singuli, bini, terni*, que nous traduisons par les expressions « un à un », « deux à deux », « trois à trois ».

— Techn. Quantité de dents donnée à chaque roue d'une horloge. ‖ *Nombre rentrant*, Nombre des dents du pignon calculé de façon que le nombre des dents de la roue en soit un multiple et que le pignon fasse un nombre entier de tours à chaque tour de roue.

— n. m. pl. Vénér. Syn. de NOMBLE.

— ENCYCL. Philos. Presque tous les peuples, frappés de l'importance du *nombre* et de ses remarquables propriétés, en ont exagéré le rôle. Certains philosophes ont voulu expliquer toutes choses par le nombre ; ils en ont fait un

dos principaux éléments de leur métaphysique. Cette philosophie à tendance mathématique fut celle des pythagoriciens et de Platon. « Nourris dans l'étude des mathématiques, frappés des analogies des nombres et des choses, dit Aristote, les pythagoriciens pensèrent que les éléments des nombres sont les éléments de tous les êtres. » Si dans le monde tout est réglé, ordonné, musical, c'est que les éléments mêmes des choses, c'est-à-dire les nombres, sont déjà la règle, l'ordre, la musique.

Platon eut aussi une théorie des nombres qui n'est pas claire. Il y a, d'après lui, deux principes dans les choses, l'indéterminé et le fini. La participation de l'indéterminé, de la matière au fini, à l'idée, donne le nombre sensible; au-dessus sont les nombres mathématiques; au-dessus encore, les nombres idéaux, purs essences dont chacune est le principe irréductible d'une certaine classe d'êtres.

Au moyen âge, les alchimistes crurent à la puissance du nombre, aussi bien que les partisans de la cabale. Avec la Renaissance, Nicolas de Cuss et Giordano Bruno soutiennent que l'univers est un système de nombres. La science moderne, laissant de côté l'influence occulte des nombres, leur sens moral ou symbolique, leur signification métaphysique, cherche l'intelligibilité dans les rapports mathématiques et mesurables. Interprétée en ce sens relatif, l'antique doctrine pythagoricienne des nombres acquiert une signification profonde et une valeur scientifique.

— Arithm. *Nombres figurés.* On appelle ainsi des suites de nombres formés de la manière suivante : Prenons la suite des nombres naturels 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, etc. Si nous formons un total des deux premiers nombres, puis un autre total des trois premiers, puis un autre total des quatre premiers et ainsi de suite, ces divers totaux formeront la série :

1, 3, 6, 10, 15, 21, etc.,

qui comprend les nombres figurés du second ordre ou nombres triangulaires. Procédant de même à l'égard de cette série, il en résultera la suite des nombres figurés du troisième ordre ou nombres pyramidaux

1, 4, 10, 20, 35, 56, etc.

Nous donnons le tableau de quelques nombres figurés des cinq premiers ordres, qu'on pourrait prolonger à volonté :

Ordres :	Ier	IIe	IIIe	IVe	V^e^
1	1	1	1	1	1
2	3	4	5	6	
3	6	10	15	21	
4	10	20	35	56	
5	15	35	70	126	
6	21	56	126	252	
7	28	84	210	462	
8	36	120	330	792	
9	45	165	495	1.287	
10	55	220	715	2.002	

Avant la découverte de la formule de Newton, les nombres figurés servaient dans la formation des puissances successives d'un binôme. En effet,

$(a+b)^1 = a+b$,
$(a+b)^2 = a^2+2ab+b^2$,
$(a+b)^3 = a^3+3a^2b+3ab^2+b^3$,
$(a+b)^4 = a^4+4a^3b+6a^2b^2+4ab^3+b^4$,
$(a+b)^5 = a^5+5a^4b+10a^3b^2+10a^2b^3+5ab^4+b^5$,
etc., etc.

Si l'on considère les seconds membres, on y reconnaît aisément que les coefficients numériques des seconds termes forment la suite des nombres naturels ou nombres figurés du 1er ordre; que les coefficients des 3es termes forment les nombres figurés du 2e ordre et ainsi de suite, de sorte qu'au moyen d'un tableau assez étendu des nombres figurés on peut trouver immédiatement les coefficients numériques d'une puissance de binôme.

Nombres parfaits. Sous ce nom, les anciens arithméticiens désignaient tout nombre qui est égal à la somme de ses facteurs ou parties aliquotes. Tel est, par exemple, 6, dont les parties aliquotes sont 1, 2 et 3.

Euclide a démontré (*Eléments*, liv. IX, prop. 36) que si 2^n-1 est un nombre premier, le produit :

$$2^{n-1}(2^n-1)$$

est un nombre parfait. D'après cette formule on peut évidemment former une suite de nombres parfaits :

$2(2^2-1)=6$
$2^2(2^3-1)=28$, etc.

Nombres amiables. Schooten, dans ses *Exercitationes mathematicæ*, sec. 9, appelle *amiables* entre eux deux nombres dont chacun est égal à la somme des parties aliquotes (facteurs) de l'autre. (V. AMIABLE.) Schooten a donné trois couples de nombres amiables ; ce sont :

284 amiable avec.	220
17.296	18.416
9.363.584	9.437.056

— Gramm. L'idée de *nombre* est exprimée dans le langage soit par des affixes spéciaux qui s'ajoutent aux thèmes nominaux ou verbaux (*nombre grammatical*), soit par des mots isolés indiquant le nombre d'unités que l'on considère (*noms de nombre* ou *numéraux*).

Le *nombre grammatical* n'existe pas dans toutes les langues : certains idiomes rendent l'idée de pluralité par la répétition du mot, ou par l'addition d'une particule signifiant « multitude », « totalité ». Parfois même le nombre d'un substantif ressort seulement de l'ensemble de la phrase. Ces deux derniers procédés se rencontrent dans le chinois.) La plupart des langues cultivées possèdent deux nombres, le *singulier* et le *pluriel*. L'ancien indo-européen se servait, en outre, du *duel*, soit dans les noms, soit dans les verbes, pour marquer qu'il s'agissait de *deux* objets seulement. Le duel a persisté en sanscrit, en zend, dans le grec homérique et attique et le vieux slave. Il n'a laissé que des traces dans les autres langues indo-européennes, par exemple en latin, où on le retrouve dans les mots *duo* et *ambo*. Les langues indo-européennes modernes l'ont perdu, sauf quelques dialectes du groupe letto-slave. C'était le nombre naturel des objets qui vont par paires (pieds, mains, etc.). Il était restreint à cet emploi dans les langues sémitiques. L'arabe et l'assyrien n'en font usage que dans la conjugaison. Plusieurs linguistes croient que ce nombre est plus ancien que le pluriel. Le sujet parlant n'aurait pas distingué d'abord, au moins dans le langage, l'unité de la pluralité. Il aurait ensuite remarqué les groupes de deux objets que présente la nature et ne se serait élevé que plus tard à l'idée d'une multiplicité supérieure à deux. Les nombres se seraient donc succédé dans l'ordre suivant : singulier, duel, pluriel. Il est du moins certain que, dans plusieurs langues sauvages, il n'y a pas de noms pour les nombres au-dessus de *deux*, et il paraît que le nombre *deux* lui-même fait défaut aux Chiquitos (Bolivie). La catégorie grammaticale du nombre a fort bien pu passer, suivant la loi générale d'évolution, d'une homogénéité confuse à une hétérogénéité distincte.

Les *noms de nombre* ou *numéraux* sont des espèces d'adjectifs de quantité, tantôt *déterminés* (*un, deux*, etc.), tantôt *indéterminés* (*chacun, maint, plusieurs*). Toutes les langues possèdent des numéraux *indéterminés*. Les idiomes des peuples cultivés possèdent seuls une série complète de numéraux *déterminés*. On divise les noms de nombre en *cardinaux* (*un, deux, trois*, etc.), indiquant *combien* d'unités sont comprises dans un groupe d'objets, et en nombres *ordinaux* (*premier, second, troisième*, etc.), qui désignent le rang occupé par un objet dans une collection. Dans l'indo-européen commun, les numéraux de 1 à 4 étaient des adjectifs déclinables; de 5 à 19, ils étaient indéclinables; à partir de 20, c'étaient des substantifs. En français, *un, vingt, cent, mille, million* et ses composés, *milliard*, sont seuls susceptibles, et sous certaines conditions, de variations morphologiques. Mentionnons toutefois les anciens numéraux français *quatrain, sixain, huitain, dizain* et les féminins *huitaine, dizaine, douzaine, vingtaine, centaine*, véritables substantifs, dont plusieurs sont entrés dans la numération usuelle. Les systèmes numéraux des langues indo-européennes et sémitiques ont généralement *dix* pour base. Le nombre *cent* lui-même paraît avoir été primitivement un composé de dix dans l'indo-européen historique, où *dix* se disait *dekm* et *cent* *d[e]kmtom*, c'est-à-dire une « dizaine de décades ». D'autres langues ont pris pour bases de numération *cinq* ou *vingt*. L'ancien gaulois possédait le système vicésimal, dont il reste des traces dans les expressions françaises archaïques *six-vingts, quinze-vingts* et le moderne *quatre-vingts*. Les nombres 5, 10 et 20 se sont imposés à l'attention parce qu'ils représentent la somme des doigts d'une main, des deux mains ou des mains et des pieds réunis. Autres variétés de *noms de nombre* : les *multiplicatifs* (*double, triple, quadruple*, etc.); les *collectifs* (*dizaine, centaine*); les *partitifs* (*demi, tiers, quart*, etc.); les *distributifs* (en latin : *singuli, bini, terni*, etc.), correspondant aux tournures françaises *un à un, deux à deux*, etc.

— Superst. *Nombres sacrés.* Dès la plus haute antiquité, certains chiffres ont passé pour avoir un pouvoir mystérieux. Dans l'Inde, chez les Egyptiens, les Chaldéens et les Juifs, le nombre *trois* était fort respecté; les Grecs et les Romains le déclaraient agréable aux dieux. Les pythagoriciens faisaient aux nombres une place importante dans leur métaphysique. Plusieurs nombres ont conservé leur caractère sacré, même dans la théologie chrétienne. Le nombre *sept* (que l'on remarque dans le chandelier à sept branches des Juifs) se retrouve dans les sept dons du Saint-Esprit, les sept péchés capitaux, les sept Douleurs de Notre-Dame. Les Pères grecs ont beaucoup spéculé sur les *quaternités*. Au moyen âge et jusqu'à la fin du XVIe siècle, l'astrologie multiplia les chiffres cabalistiques. Dans les croyances populaires, la distinction entre les nombres favorables ou néfastes n'a pas entièrement disparu (superstitions relatives au nombre 13).

— Littér. *Nombre oratoire.* Le nombre oratoire, qu'il faut distinguer de l'harmonie, est « le don de présenter la pensée... sous une forme pleine, sonore, pondérée, où l'oreille trouve, avant l'esprit, et une excitation, et un plaisir ». (Ém. Faguet). Le nombre est donc pour la prose ce que le rythme est pour les vers. Chez les Grecs et les Romains, le nombre dépend, à la fois, de la répartition des syllabes longues ou brèves (v. PROSE métrique) et du balancement des différents membres de la phrase; en France, il repose et sur le balancement et sur la combinaison des voyelles et des consonnes. Les écrivains chez lesquels on trouve les phrases les plus nombreuses sont : en Grèce, Socrate et Platon; à Rome, Cicéron; dans la littérature française, Bossuet et Chateaubriand.

Nombres (LE LIVRE DES). On donne ce nom au quatrième livre du *Pentateuque*, parce qu'il commence par un dénombrement du peuple et des lévites. Il se relie étroitement au *Lévitique*, dont il est la continuation. On peut y distinguer trois récits : 1° le peuple se prépare à quitter le Sinaï, après avoir célébré la solennité de la Pâque devant le Tabernacle (I-X); 2° le peuple se révolte dans le désert, d'abord aux Sépulcres de concupiscence, puis aux frontières de la terre de Chanaan. Ces deux séditions ainsi que celles de Coré, Dathan et Abiron, sont sévèrement punies (XI-XIX); 3° le peuple arrive dans le désert de Sin, quarante ans après sa sortie de l'Egypte; il combat Og, Séhon et les Madianites; l'épisode de Balaam est suivi des préparatifs de l'entrée dans la Terre promise et de l'établissement de trois tribus sur la rive gauche du Jourdain (XX-XXVI).

NOMBRE-DE-DIOS, ville du Mexique (Etat de Durango), dans la partie relativement basse du plateau, sur une des branches mères du Mezquital, tributaire du Pacifique; 6.000 hab. Cette ville doit son origine et sa prospérité d'autrefois à ses mines d'argent.

NOMBRÉE (*non*) n. f. Cout. anc. Compte, dénombrement : *Après la procession de Saint-Marc, on faisait la* NOMBRÉE *des veaux.* (Beaumanoir.)

NOMBRER (*non*) v. a. Compter, déterminer le nombre de : *On ne saurait* NOMBRER *les étoiles.*

Nombré, ée part. pass. Littér. *Prose nombrée*, Prose soumise à une sorte de rythme.

— Arithm. *Nombre nombré.* S'est dit pour NOMBRE CONCRET.

Se nombrer, v. pr. Etre nombré, pouvoir être nombré.

NOMBREUSEMENT (*non*) adv. En nombre, en grand nombre.

NOMBREUX (*non-breû*), **EUSE** adj. Qui est en grand nombre : *Les fous sont* NOMBREUX.

— Littér. Qui flatte l'oreille par le choix et l'arrangement des mots : *La versification de Racine est élégante et* NOMBREUSE. (La Bruy.)

— Par anal. Cadencé, mesuré : *Le mouvement* NOMBREUX *et uniforme des rameurs.* (Rollin.)

NOMBRIL (*non-bri* — du lat. pop. *umbiliculus*; de *umbilicus*, même sens) n. m. Ombilic, partie du ventre de l'homme et des mammifères, où se trouve la cicatrice du cordon ombilical par lequel le fœtus recevait sa nourriture dans le sein de la mère. V. OMBILIC.

— Arg. Heure de midi, milieu du jour.

— Archéol. Nœud ou boudine qui dans les anciennes glaces soufflées occupait le milieu de la pièce. (On disait aussi ŒIL-DE-BŒUF.) ‖ En maréchalerie, Point central des reins du cheval, de la région des rognons, correspondant sur l'échine, au nombril du ventre. — *Cheval blessé sur le nombril*, Cheval blessé aux rognons. ‖ *Nombril marin*, Nom donné anciennement aux opercules de divers mollusques gastéropodes, usités en pharmacopée pour pallier l'âcreté du sang, comme résolutif.



D'argent à un écusson d'azur, mis en nombril.

— Blas. Point de l'écu placé juste au milieu du dessous de la face, entre celle-ci et la pointe.

— Bot. *Nombril de Vénus*, Nom vulgaire de l'ombilic pendant.

NOME n. f. Chir. V. NOMA.

NÔME (du gr. *nomos*, division) n. m. Algèbr. Terme joint à un autre par le signe + ou le signe —. (Vieux mot qui est resté dans les composés *monôme, binôme, polynôme*, etc.)

NOME (du gr. *nomos*, préfecture, mot qui diffère par l'accent de *nomos*, loi, et signifie proprement « pâturage, habitation », du même primitif *némein*, accorder, partager, paître et, au moyen, posséder) n. m. Antiq. Nom que les Grecs donnaient aux divisions administratives de l'ancienne Egypte, telles qu'elles étaient de leur temps. (A l'origine, les nomes étaient les principautés féodales entre lesquelles le pays avait été divisé avant l'époque historique. Le nombre en variait selon les époques, mais le plus souvent on en comptait quarante, dont vingt pour la Haute-Egypte et vingt pour la Basse-Egypte.) ‖ Dans le nouveau royaume de Grèce, Portion de territoire qui se divise en plusieurs éparchies (On dit plutôt NOMARCHIE.)

NOME (du gr. *nomos*, air, poème) n. m. Ant. gr. Poème grec que l'on chantait en l'honneur d'Apollon. ‖ Chant ou air assujetti à une cadence : *Le* NOME *éolien, béotien.*

NOMÉINÉS n. m. pl. Tribu de poissons acanthoptères, de la famille des scombéridés, renfermant les genres *nomeus*, et voisins. — *Un* NOMÉINÉ.

NOMÉKHÂN ou NOMENKHAN, titre d'origine mongole donné par les étrangers au vice-roi ou régent du Thibet.

— ENCYCL. Les Thibétains le nomment *Rgyal-ts'ab*, « régent »; *Sa-skyong* « protecteur de la terre », ou *Sdé-srid* « gouverneur ». Ce haut fonctionnaire est chargé du gouvernement, officiellement, pendant les interrègnes et les minorités des dalaï-lamas. En réalité, il gouverne même pendant le règne du dalaï-lama, que sa prétendue origine divine et la méditation abstraite dans laquelle il est censé toujours plongé mettent trop au-dessus des choses terrestres pour qu'il puisse descendre à s'occuper de mesquines questions d'administration. C'est le fameux Ngavang Lobzang, fondateur du pouvoir temporel des dalaï-lamas, qui institua, en 1642, la fonction de régent ou vice-roi, lorsqu'il se fut substitué au roi laïque du Thibet, détrôné par le prince mongol Gouchi-khân. Pour se mettre autant que possible, ainsi que ses successeurs, à l'abri des complots et des tentatives d'usurpation de ce fonctionnaire, il décréta que la charge de régent serait toujours exercée par le doyen des abbés des quatre Lings, ou grands monastères pontificaux. Cette précaution n'a pas toute l'efficacité que Ngavang supposait pour prévenir les empiètements et les intrigues criminelles des vice-rois contre les dalaï-lamas, qui, par une malchance trop fréquente pour être naturelle parviennent rarement à l'âge de leur majorité.

NOMENCLATEUR, TRICE (*man* — du lat. *nomenclator, trix*, même sens) adj. Qui fait une nomenclature; qui sert à établir une nomenclature.

— Substantiv. Personnes qui établit des nomenclatures dans les sciences ou dans les arts : *Les* NOMENCLATEURS *ont partagé la nature en différents départements.* (Fén.)

— n. m. Antiq. rom. Esclave dressé à connaître le nom du plus grand nombre possible de personnes. (Placé à côté de son maître, il le lui soufflait à l'oreille, en y ajoutant au besoin des renseignements sommaires. Le nomenclateur était indispensable au candidat qui briguait quelque magistrature. La politesse envers les électeurs consistait à saluer chacun de son nom, avec un air de connaissance. De même le nomenclateur rappelait au patron le nom des clients qui venaient le saluer le matin). ‖ Esclave chargé de nommer chaque convive et de lui indiquer sa place.

— Bibliogr. Recueil de mots disposés pour l'enseignement de l'orthographe : NOMENCLATEUR *orthographique.* ‖ Recueil des noms propres employés dans l'œuvre d'un auteur : *Le* NOMENCLATEUR *cicéronien.*

— Hist. ecclés. Officier de l'Eglise romaine, dont les fonctions étaient les mêmes que celles des auditeurs d'aujourd'hui, et qui était chargé, en outre, d'appeler ceux que le pape invitait à sa table.

NOMENCLATURE (*man* — rad. *nomenclateur*) n. f. Collection méthodique des mots en usage dans une science, dans un art : NOMENCLATURE *chimique.* NOMENCLATURE *de la botanique, de la grammaire.* ‖ Ensemble des mots qui sont le sujet de chacun des articles d'un dictionnaire.

— Art de classer les objets d'une science ou d'un art et de leur attribuer des noms : *La* NOMENCLATURE *est une science aussi utile que fastidieuse.*

— Longue et ennuyeuse liste de mots.

— Par ext. Liste, catalogue : *Les journaux contiennent chaque jour une* NOMENCLATURE *de crimes et de délits.*

— ENCYCL. Zool. On entend par *nomenclature* la dénomination régulière des êtres et des substances, dénomination fixée par des lois qui sont adoptées dans le monde entier, en tous pays où il y a des savants. C'est pourquoi la nomenclature n'accepte que des noms latins, noms qui ont la même valeur pour les naturalistes de toutes contrées et de toutes langues. Le principe de la nomenclature dite binaire (c'est-à-dire celle où le nom de l'espèce suit celui du genre) remonte à Linné et même à certains naturalistes qui le précédèrent (XVIIIe s.); mais dès le XVIe siècle on trouve cette nomenclature employée par divers savants tels que Rondelet, Gesner, etc.

Les lois de la nomenclature zoologique ont été arrêtées, en 1881, par la société zoologique de France, et elles ont été adoptées partout : elles se ramènent à sept titres fondamentaux :

1° *La nomenclature adoptée pour les êtres organisés est binaire et binominale. Elle est essentiellement latine.*

Chaque être y est distingué par un nom de GENRE *suivi d'un nom d'*ESPÈCE.

2° *Les noms génériques doivent consister en un mot simple ou composé, mais toujours unique, soit latin, soit latinisé, soit considéré et traité comme tel s'il ne vient pas du latin.* (Sont considérés comme irréguliers les noms formés d'un mot latin et d'un mot grec. Ainsi le mot *gladiocephalus* est *forgé* du latin *gladius* et du grec *képhalé*, et comme tel irrégulier.)

3° *Les noms spécifiques se ramènent à trois catégories.* A. Substantifs et adjectifs rappelant une caractéristique de l'espèce (forme, couleur, habitat, mœurs, etc. : *cordiformis, cæruleus, moluccensis, cursor,* etc.). — B. Noms de personnes à qui on dédie l'espèce. Ces noms sont toujours au génitif, génitif formé par l'addition d'un *i* au nom de la personne, quelle que soit la physionomie barbare du nom : *Cuvieri, Poirreaui, Saint-Pierrei.* S'il s'agit d'un nom géographique, au contraire, on adopte la forme latine régulière (ainsi *Sancti-Petri* pour Saint-Pierre, en tant qu'île, ou bien on prend un adjectif régulier : *lugdunensis,* de Lyon). Si c'est le prénom de la personne qu'on emploie, on suit sa forme latine : *Renati* pour René, *Ludovici* pour Louis, etc. — C. Noms accolés par apposition, soit noms propres : *Hector, Massena,* soit noms d'objets : *cor, calcar,* ces derniers noms pouvant être composés : *mica auri, cor anguinum,* etc.

4° *Le nom de Genre devra être écrit avec une lettre majuscule, le nom d'Espèce prendra la majuscule ou la minuscule suivant la règle ordinairement suivie dans l'écriture, le nom de l'auteur de l'Espèce sera écrit à la suite du nom spécifique en caractères différents de ceux des noms génériques et spécifiques* (cette dernière règle n'a pas été toujours adoptée). Exemples : *Cicindela gallica* Brul (pour Brullé, nom du naturaliste qui donna le nom de gallica à cette espèce de *cicindèle*). Le nom d'auteur se met toujours en abrégé. Quand il s'agit même d'un auteur classique très ancien, on met seulement l'initiale majuscule : L pour Linné, F pour Fabricius, etc.

5° *Quand un genre est subdivisé, le nom ancien doit être maintenu à une des subdivisions et à celle qui renferme le type originaire du genre.* Exemple : genre NEBRIA, subdivisé en plusieurs sous-genres : *nebria* sensu stricto, *alpæus,* etc.

6° *Les noms de familles seront formés en ajoutant la désinence* IDÆ *au radical, c'est-à-dire au nom du genre servant de type.* Exemples : FALCO, FALCONIDÆ, FELIS, FELIDÆ, COLUMBA, COLUMBIDÆ. (On doit prendre le génitif régulier du mot pour former ce nom de famille.) Les noms des tribus se terminent en INI. CARABIDÆ famille : *Carabini* tribu. Les désinences des sous-tribus et petits groupes sont facultatives. (Les noms de familles et de tribus, quand ils sont francisés, changent *idæ* en *idés* [familles] et *ini* en *inés* [tribus].)

Pour remonter du simple au composé, voici quels sont les termes employés dans la nomenclature : variété, espèce, sous-genre, genre, sous-tribu, tribu, famille, sous-ordre, ordre, classe, sous-embranchement, embranchement. Prenons comme exemple le lézard ocellé : c'est un vertébré, de la classe des reptiles, de l'ordre des sauriens, du sous-ordre des lacertiliens ou fissiliongues, de la famille des lacertidés, du genre *Lacerta ;* son nom spécifique est *ocellata.*

7° Des lois dites de priorité régissent la nomenclature, pour la conservation des noms les plus anciens. V. PRIORITÉ.

— Bot. *Nomenclature des plantes.* V. BOTANIQUE.

— Chim. La *nomenclature* chimique est le langage parlé de la chimie, comme la notation symbolique est le langage écrit de cette science. Elle s'est évidemment modifiée à mesure que la chimie s'est développée. Ainsi, les premiers chimistes admettaient une influence des astres sur les caractères et les propriétés des différents métaux. Cette idée se retrouve dans le langage de la chimie. C'est ainsi qu'on donnait à l'or le nom de soleil, à l'argent celui de lune ou de Diane, etc. Il reste encore aujourd'hui des traces de cette nomenclature primitive (V. ARBRE DE DIANE, DE SATURNE) ; certaines pyrites sont nommées *pyrites martiales ;* en pharmacie, on a la teinture de Mars, l'extrait de Saturne, etc. Enfin, le mercure a conservé le nom que lui avaient donné les alchimistes. Le langage des alchimistes était composé en grande partie de noms qui renfermaient des comparaisons lointaines, de façon à former un ensemble presque énigmatique ne présentant un sens que pour les adeptes. L'*homo galeatus,* l'homme coiffé d'un casque, désignait une cucurbite garnie de son chapiteau ; la *tête de mort,* un chapiteau d'alambic ; le *caput mortuum,* la tête morte, signifiait le résidu d'une distillation, etc. Plus tard, on fonda les noms sur certaines ressemblances observées entre les produits qu'il s'agissait de nommer et certains articles d'un emploi fréquent dans les ménages. C'est ainsi qu'on avait l'huile de vitriol, l'huile de tartre, le beurre d'antimoine, etc.

Dans l'ancienne chimie, outre les noms impropres donnés aux diverses substances, il fallait encore compter avec la multiplicité des noms attribués à une seule et même substance et la confusion qui en résultait. Ainsi, le sulfate de potassium était désigné par les noms de vitriol de potasse, tartre vitriolisé, nitre vitriolisé, sel de *duobus, arcanum duplicatum, sal duplicatum,* etc.

D'après Lavoisier, Macquer et Baumé sont les premiers qui se soient efforcés d'introduire une nomenclature basée sur de vrais principes chimiques : « C'est à eux qu'on doit principalement d'avoir désigné les sels métalliques par le nom de l'acide et du métal qui entrent dans leur composition ; d'avoir classé sous le nom de vitriols tous les sels résultant de la dissolution d'une substance métallique dans l'acide vitriolique ; sous le nom de nitres, tous les sels dans lesquels entre l'acide nitreux (acide azotique). » Bergmann, dans sa *Sciagraphia regni mineralis* et dans ses *Essais sur un système naturel de fossiles,* fit un pas de plus ; il donna aux sels des noms composés formés d'un substantif destiné à indiquer la base et d'un adjectif destiné à indiquer l'acide :

Noms modernes.	Noms de Bergmann.
Sulfate de potassium.	*Alkali vegetabile vitriolatum.*
Azotate de potassium.	*Alkali vegetabile nitratum ;* etc.

Les terres étaient distinguées sous les noms de *terra ponderosa, calx, magnesia, argilla* et *terra silicea.* Les noms de leurs sels se formaient de la même manière que ceux des sels alcalins. Ainsi l'on avait : *terra ponderosa vitriolata,* pour le sulfate de baryte. Les sels métalliques étaient également formés de la même manière. Ainsi, le sulfate de fer était du *ferum vitriolatum ;* etc. Dans le second des ouvrages que nous avons cités, Bergmann essaya d'une nomenclature plus systématique encore. Il proposa d'abord de donner à tous les métaux des noms terminés en *um.* Ainsi, du mot *platina,* il faisait *platinum.* Il forma, d'autre part, le nom des acides en faisant suivre le mot *acidum* d'un adjectif. C'est ainsi qu'il eut l'*acidum vitriolicum* (sulfurique), *nitrosum* (azotique), etc. Il désigna les sels neutres et poussa même sa nomenclature jusqu'à ce point qu'elle permettait de distinguer les sels provenant de la combinaison d'un même acide et d'une même base unis en diverses proportions.

Vers la même époque, Guyton de Morveau s'efforçait en France d'atteindre le même but. Les idées du chimiste français furent d'abord publiées dans le « Journal de physique » de mai 1782. Elles étaient connues de Bergmann lorsqu'il proposa son dernier système. Quelque imparfaite qu'elle fût, la réforme proposée par Guyton de Morveau attira l'attention des chimistes, et un nouveau système de nomenclature, œuvre commune de Lavoisier, de Morveau, de Berthollet et de Fourcroy, parut en 1787, sous ce titre : *Méthode de nomenclature chimique proposée par MM. de Morveau, Lavoisier, Berthollet et de Fourcroy.* Ce fut la base de la nomenclature actuelle.

En 1804, Thomas Thompson introduisit dans la nomenclature un perfectionnement considérable. C'est à lui que sont dus les termes protoxyde, deutoxyde ou bioxyde, peroxyde, destinés à distinguer les différents degrés d'oxydation d'un métal.

En 1814, Œrsted, de Copenhague, proposa une nomenclature fondée sur les mêmes principes, mais que son auteur jugeait mieux appropriée aux besoins des langues du Nord. Son essai n'eut pas de succès, pas plus que celui de Davy et d'autres, qui voulaient remplacer entièrement la nomenclature française. D'ailleurs, certains systèmes proposés étaient composés des mots les plus barbares que l'on puisse imaginer ; Dumas, dans sa *Philosophie chimique,* nous parle de la nomenclature proposée par Griffin et dans laquelle le feldspath s'appelait *kalialisilioxi-monatriadodecaocta,* et l'alun ordinaire *kalialintriasulintetrooxinocta aquindodeca.*

La nomenclature de Lavoisier s'est agrandie peu à peu ; on y a introduit de nouvelles modifications qui ont eu surtout pour but d'établir l'uniformité dans la désignation des composés analogues.

Nomenclature des composés minéraux. Noms des éléments. On choisit généralement, pour désigner les corps simples, des noms qui rappellent quelqu'une de leurs propriétés. Ainsi brome vient du grec βρῶμος, qui signifie mauvaise odeur ; iode vient de ἰώδης, violet, à cause de la belle couleur violette de la vapeur de ce métalloïde.

COMPOSÉS BINAIRES. En règle générale, on termine par la désinence *ure* le nom du corps électro-négatif de la combinaison, et on le fait suivre du nom du corps électro-positif. Ainsi, un composé de chlore et de fer se nomme chlorure de fer. A cette première règle, qui permet de déduire la composition qualitative d'un corps de la seule inspection de son nom, s'en joint une autre qui a pour but d'en faire aussi connaître la composition quantitative. Si l'élément électro-négatif est monoatomique, on fait précéder le nom générique du composé des préfixes *mono, bi, tri, tétra, penta, hexa, sesqui,* etc. ; *mono,* si, pour un atome électro-positif, le composé contient un seul atome électro-négatif ; *bi,* s'il en contient deux ; *tri,* s'il en contient trois ; etc. Ainsi, le composé KCl se nomme monochlorure ou simplement chlorure de potassium ; le composé $Hg''Cl^2$, bichlorure de mercure ; le composé $Au'''Cl^3$, trichlorure d'or ; le composé CCl^4, tétrachlorure de carbone, etc.

Si le corps électro-négatif est diatomique, on met encore avant le nom générique du composé les préfixes *mono, bi, tri, tétra, sesqui,* etc. Le préfixe *mono* s'emploie alors quand le composé contient un seul atome du corps électro-négatif, soit pour un du corps électro-positif si celui-ci a une atomicité paire, soit pour deux s'il a une atomicité impaire ; le préfixe *bi,* quand le composé renferme deux atomes du corps électro-négatif pour un du corps électro-positif si celui-ci a une atomicité paire, ou pour deux s'il a une atomicité impaire, etc. ; le préfixe *sesqui* s'applique à des corps dans lesquels, pour deux atomes positifs d'une atomicité paire ou pour un nombre double d'atomes positifs d'une atomicité impaire, il y a trois atomes négatifs. Enfin, si, pour un seul atome négatif, il y a plus d'un ou de deux atomes positifs, suivant l'atomicité, on doit faire précéder le nom du composé de la préposition *sous.* Citons quelques exemples :

K'^2S	se nomme	monosulfure de potassium ;
Na'^2S^2	—	bisulfure de sodium ;
Na'^2S^3	—	trisulfure de sodium.
De même :		
$Ba''S$	est du	monosulfure de baryum ;
$Ca''S^2$	—	bisulfure de calcium ;
$Fe^{IV}S^3$	—	sesquisulfure de fer ;
Hg''^2S	—	sous-sulfure de mercure.

Quelle que soit l'atomicité des éléments qui entrent dans un composé binaire, on en fait précéder le nom générique du préfixe *per* ou *hyper,* pour indiquer que, de toutes les combinaisons que peuvent former ses deux constituants, il est celle qui contient la plus forte proportion de l'élément négatif. Ainsi, le composé Fe^2Cl^6 se nomme perchlorure de fer ; le compsé K^2S^4, persulfure de potassium, etc. Cette règle de la nomenclature des composés binaires subit plusieurs exceptions, celles relatives aux hydracides et aux alliages.

Hydracides, alliages anhydrides, oxydes. Lorsqu'un composé binaire formé par la combinaison d'un métalloïde avec l'hydrogène est fortement acide, on le désigne en faisant suivre le mot du nom du corps simple négatif de la combinaison par la désinence *hydrique.* Ainsi, le composé HCl est l'acide chlorhydrique. La deuxième exception s'applique aux combinaisons des métaux entre eux. Ces combinaisons se nomment *alliages.* Les alliages dans lesquels entre le mercure se nomment *amalgames.* La troisième exception, la plus importante, s'applique aux composés oxygénés. Lorsqu'un composé binaire oxygéné est susceptible de donner un acide en réagissant sur les éléments de l'eau, on le nomme anhydride, et l'on fait suivre ce mot du nom de l'acide auquel il peut donner naissance. Ainsi, le composé de phosphore et d'oxygène P^2O^5 se nomme anhydride phosphorique, parce que, en réagissant sur l'eau, il produit de l'acide phosphorique.

Lorsque les composés binaires ne peuvent ni réagir sur l'eau pour former des acides, ni réagir sur les bases pour former des sels, on les appelle oxydes et l'on met à la suite de ce mot la particule *de,* suivie elle-même du nom du corps simple combiné à l'oxygène. Le composé de potassium et d'oxygène se nomme oxyde de potassium.

Comme un même corps simple peut former plusieurs composés binaires avec l'oxygène, on fait précéder, pour les distinguer entre eux, le mot *oxyde* des préfixes *mono, bi, tri, sesqui, sous.* Ces préfixes marquent entre l'oxygène et l'élément auquel il est uni les mêmes rapports qu'entre les corps électro-négatifs diatomiques et les corps électro-positifs en général, rapport que nous avons indiqué plus haut. Ainsi, les composés K'^2O, $Cu''O$, $Hg''O$ se nomment protoxydes de potassium, de cuivre, de mercure.

Les composés $Ma''O^2$, $Ba''O^2$ se nomment bioxydes de manganèse, de baryum, etc.

Souvent, pour désigner l'oxyde le plus oxygéné que puisse produire un élément, sans acquérir les propriétés d'un anhydride acide, on se sert du mot *peroxyde.*

COMPOSÉS TERNAIRES. *Acides.* Tous les acides renferment un ou plusieurs atomes d'hydrogène ; ceux qui renferment en même temps de l'oxygène sont des oxacides. L'anhydride azoteux Az^2O^3 se combinant avec l'eau donne l'acide azoteux AzO^2H ; l'anhydride azotique Az^2O^4 donne l'acide azotique AzO^3H ; ainsi, on nomme les acides en substituant le mot *acide* au mot *anhydride.*

Bases. Les *bases ou hydrates* métalliques résultent de l'action de l'eau sur un oxyde métallique ; ainsi, l'*hydrate de chaux* $Ca(OH)^2$ résulte de l'action de l'eau sur l'oxyde de calcium CaO. On a conservé les noms de *potasse* et de *soude* aux hydrates de potassium et de sodium.

Sels. Pour nommer un sel, on énonce d'abord l'acide dont il dérive en remplaçant la terminaison *ique* de l'acide par *ate* ou *eux* par *ite,* et en faisant suivre du nom du métal ; ainsi, l'acide azotique et la potasse forment l'*azotate de potassium.* Les acides sont dits *monobasiques* ou *bibasiques,* suivant qu'ils contiennent un ou deux atomes d'hydrogène remplaçables par des valeoces métalliques ; quand la substitution est complète, le sel est dit *neutre ;* dans le cas contraire, le sel est *acide :* SO^4K^2 est le sulfate neutre de potassium ; SO^4KH est le sulfate acide de potassium. Lorsqu'un acide donne plusieurs sels avec un même métal, on le distingue par des préfixes.

Nomenclature des composés organiques. Les réactions salines s'observent dans la chimie organique comme dans la chimie minérale, et elles sont désignées dans la nomenclature par des noms analogues. Cependant il y a là des fonctions nouvelles, dont la nomenclature, sans être confuse, n'était pas fixe et variait avec les auteurs ; c'est pourquoi le congrès de Genève (19 avr. 1892) a décidé l'emploi d'une nomenclature unique devant être généralement adoptée. V. ORGANIQUE (*chimie*).

NOMENCLATURER (*man* — rad. *nomenclature*) v. a. Ranger, classer, nommer méthodiquement : NOMENCLATURER *des mots, des plantes.*

NOMENCLATURIER (*man, ri-é*) n. m. Par dénigr. Faiseur de nomenclatures.

NOMÉNOÉ ou **NOMINOÉ,** comte ou duc de Bretagne, mort à Vendôme en 851. Instauré par Louis le Débonnaire, il se révolta contre la France à la mort de ce prince, battit Charles le Chauve à Ballon (845), établit l'indépendance ecclésiastique de la Bretagne par la création de l'archevêché de Dol et de quatre évêchés (848), joignit à ses domaines Rennes et Nantes, et menaça même (849-851) le Maine et l'Anjou.

NOMENTUM (auj. *Lamentano*), ville de l'Italie ancienne (Sabine), donnant son nom à la voie *Nomentana,* qui conduisait de Rome à Nomentum.

NOMENY, ch.-l. de cant. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 21 kilom. de Nancy, sur un coteau dominant la Seille messine, près de la frontière ; 1.313 hab. Ch. de f. Est. Chaux, culture de houblon ; broderie, draps, teinturerie, huilerie. Eglise du XIIIe au XVIe s. Anciennes fortifications. Fief érigé en marquisat au moyen âge ; principauté d'empire en 1567, appartenant aux comtes de Vaudémont. — Le canton a 30 comm. et 11.081 hab.

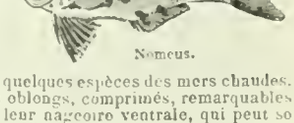
Nomeus.

NOMEUS (*mé-uss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, type de la tribu des *nomeïnés,* comprenant quelques espèces des mers chaudes. (Ce sont des poissons oblongs, comprimés, remarquables par la disposition de leur nageoire ventrale, qui peut se replier dans une rainure de l'abdomen.)

NOMEXY (pron. *Nom-si*), comm. des Vosges, arrond. et à 15 kilom. d'Epinal, près de la Moselle, en face de Charmes, sur le canal de l'Est ; 1.762 hab. Ch. de f. Est. Chaux et plâtre. Briqueterie, scieries mécaniques, filatures de coton, broderies, produits chimiques.


Nomie (gr. d'un cinquième).

NOMIE (*mi*) n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des halictidés, comprenant une soixantaine d'espèces des régions chaudes du globe et dont trois se trouvent dans le midi de la France. (Ce sont des abeilles qui butinent sur les fleurs et nichent dans les terrains sablonneux.)

NOMIEN, ENNE (*mi-in, è-n'*) — du gr. *nomios,* pastoral : de *nomos,* pâturage) adj. Mythol. gr. Surnom des divinités pastorales, surtout d'Hermès, de Zeus, d'Apolloo, de Pan, des nymphes.

NOMINABLE (du lat. *nominare,* nommer) adj. Qui peut recevoir un nom. (Inus.)

NOMINAL, ALE, AUX (lat. *nominalis ;* de *nomen,* nom) adj. Qui sert à nommer ; qui a rapport au nom : *Les erreurs* NOMINALES *sont fréquentes. Appel nominal,* Appel des noms de tous les membres d'une assemblée ou d'une troupe, par lequel on s'assure de leur présence. *Définition nominale,* Définition de nom. Par oppos. à définition de chose.)

— Qui n'est qui n'existe que de nom : *N'avoir qu'une autorité* NOMINALE.

— Comm. *Valeur nominale,* Valeur inscrite sur une mon-

naie ou sur un effet de commerce, souvent différente de celle qui leur est attribuée dans la circulation. ‖ *Objet nominal*, Objet auquel, sans trouver d'acheteur pour le moment, on applique quand même une cote.

— Gramm. *Adjectifs nominaux*, Adjectifs qualificatifs : *Les* ADJECTIFS NOMINAUX *sont ceux qui qualifient par un attribut d'espèce, c'est-à-dire par une qualité inhérente et permanente.* ‖ *Proposition nominale*, Dans la grammaire arabe, Proposition ne renfermant aucun verbe exprimé.

— Liturg. *Prière nominale*, Prière du prône, dans laquelle le patron d'une église ou un haut justicier avait le droit d'être nommé.

— Philos. V. NOMINALISTE et NOMINAUX.

NOMINALEMENT adv. De nom ; avec une valeur nominale.

NOMINALIES *li* — lat. *nominalia* ; de *nomen*, nom) n. f. pl. Antiq. rom. Fête domestique, que l'on célébrait le jour où l'on donnait un nom à un enfant.

NOMINALISME (*lissm'* — rad. *nominal*) n. m. Doctrine philosophique qui considère les genres et les espèces comme n'existant que de nom.

— ENCYCL. Le *nominalisme* fut, au moyen âge, l'une des solutions données au problème des universaux, que Porphyre avait posé en ces termes : « Les genres et les espèces existent-ils en soi ou seulement dans l'intelligence ; et dans le premier cas sont-ils corporels ou incorporels ; existent-ils enfin à part des choses sensibles ou confondus avec elles ? » Sous cette forme abstraite et scolastique, c'est la question même de la valeur objective de la connaissance et de la nature de la réalité qui était en discussion. Le nominalisme répondait qu'il n'y a de réalité concrète que l'individuel, que rien ne répond à l'universel. Le concept n'existe que dans l'intelligence ; le seul objet que représente le général, c'est le mot. Dès l'antiquité on est en présence de cette opposition du nominalisme et du réalisme ; le philosophe cynique Antisthène combattait la théorie platonicienne des idées réelles par ces paroles : « Je vois bien le cheval, je ne vois pas la chevalité. » Les stoïciens et les épicuriens, eux aussi, étaient nominalistes. Mais le nominalisme prit des développements considérables au moyen âge avec Roscelin (fin du XIe s.), qui eut l'audace de l'appliquer à la théologie, de discuter le dogme de la Trinité et de se prononcer pour le *trithéisme*. Au XIIIe siècle, Guillaume d'Occam critiqua le réalisme, montrant que les universaux n'étaient que des « êtres de raison », toute chose réelle étant une chose individuelle, et toute connaissance ayant pour point de départ la sensation, qui ne porte que sur des êtres ou des objets individuels. Le nominalisme est en effet inséparable d'une théorie empiriste de la connaissance ; Hume, Condillac, Stuart Mill, Taine, Spencer sont tous nominalistes, mais ils envisagent la question des idées générales sous son aspect psychologique et non plus métaphysique. Au moyen âge, nominalisme et conceptualisme se confondent à peu près. Abailard fait d'ingénieux efforts pour distinguer sa théorie de celle de Roscelin et surtout pour en éviter les conséquences ; mais il n'admet pas plus que lui que les concepts correspondent à une réalité extérieure à l'esprit, supérieure aux existences individuelles. Dans la philosophie moderne, au contraire, à partir de Berkeley, le nominalisme s'oppose au conceptualisme, car il refuse à l'esprit toute conception du général et de l'abstrait ; l'universel n'existe même pas dans la pensée comme résultat d'un travail original et actif de l'intelligence. L'idée générale n'existe pas ; elle n'est qu'un mot ou combinaison de sons articulés, associée d'une façon artificielle avec les attributs communs à un groupe d'objets. Le son entendu éveille dans notre esprit l'idée d'un objet possédant ces attributs, et dans cette idée ces attributs seuls sont vivement suggérés à l'esprit, tandis que la conscience que nous avons du reste de l'idée concrète reste faible. Le mot, grâce à son association avec certains éléments des images particulières, arrête notre attention sur ces éléments. La signification des mots n'est pas dans les concepts généraux, mais dans les objets et les attributs auxquels ils sont associés : telle est la doctrine nominaliste chez Stuart Mill. — Le nominalisme a exercé une influence considérable en réagissant contre la logique formelle, en insistant sur l'importance du langage et en rapprochant le plus possible la pensée de la réalité, c'est-à-dire des faits et des objets particuliers.

NOMINALISTE (*lisst'* n. m. et adj. Se dit d'un partisan du nominalisme : *Un* NOMINALISTE. *Un philosophe* NOMINALISTE. SYN. NOMINAL.

— Adj. Qui a rapport au nominalisme : *La théorie* NOMINALISTE.

— ENCYCL. Les principaux philosophes *nominalistes* ont été au moyen âge : Rabaa Maur, disciple d'Alcuin ; Heiric d'Auxerre, Béranger de Tours, Roscelin, Abélard qui essaya toutefois de corriger le nominalisme de Roscelin, Guillaume d'Occam. Dans les temps modernes, tous les philosophes empiristes ont été nominalistes : Locke, Berkeley, Hume, Condillac, Stuart Mill, Taine, Spencer, etc.

NOMINATAIRE (*tèr'* — du lat. *nominatus*, nommé) n. Dr. can. Personne que le roi nommait à un bénéfice.

— Adjectiv. : *Abbé* NOMINATAIRE. *Abbesse* NOMINATAIRE.

NOMINATEUR (du lat. *nominator*, même sens) n. m. Celui qui nomme, qui fait certaines nominations : *En France, le chef de l'État est le* NOMINATEUR *des évêques*.

NOMINATIF, IVE (du lat. *nominativus*, même sens) adj. Qui dénomme, qui énonce ou contient le nom ou les noms : *Acte* NOMINATIF *des jurés, des électeurs*.

— Fin. Se dit d'un titre qui porte le nom du propriétaire, par opposition aux titres au porteur, qui ne contiennent pas cette mention.

— n. m. Gramm. Premier cas des noms, adjectif et pronoms, forme propre du sujet et de l'attribut, dans les langues qui ont des noms à désinence variable : *Dans le sanscrit, Premier cas d'un nom, qu'il ne faut pas confondre avec le thème ou forme non déclinée.* — Sujet de la proposition : *Quand un verbe a deux* NOMINATIFS, *doit-il toujours être mis au pluriel ?* D'Olivet. Vx.

— ENCYCL. Fin. *Titres nominatifs*. Les titres *nominatifs* sont ceux qui portent le nom de la personne à laquelle ils appartiennent. Ces titres ne sont pas cessibles, comme les titres au porteur, par la simple tradition. Toutes les formalités de translation de propriété doivent être effectuées. La conversion d'un titre au porteur en titre nominatif se fait au moyen d'un certificat délivré par la compagnie. Le droit à percevoir est fixé à 1/2 pour 100 de la valeur du titre, basée sur le dernier cours moyen coté. Cette conversion doit être inscrite sur un livre spécial à communiquer au fisc.

— Gramm. Le *nominatif* est, dans les langues possédant une déclinaison, le cas du sujet ou de l'attribut. C'est le cas le plus simple, en ce sens qu'il n'exprime point de relation caractéristique comme le génitif, le datif, le locatif, etc. Il se confond souvent dans sa forme avec le vocatif et porte, ainsi que l'accusatif, le nom de cas direct (*casus rectus*). Sa simplicité a fait croire parfois que c'était le cas le plus ancien de la déclinaison ; mais la psychologie comparée et la linguistique sont très éloignées de démontrer cette hypothèse. Il semble plutôt que l'idée d'*objet* (accusatif) ait été dégagée par l'analyse du sujet parlant avant celle de *sujet* (nominatif). D'autre part, les langues agglutinantes ne font aucune distinction entre le nominatif et l'accusatif et reflètent peut-être ainsi l'état primitif du langage. — Dans les langues indo-européennes, le nominatif singulier masculin et féminin était primitivement caractérisé par l'indice *-s*, ou bien était dépourvu d'affixe. Le nominatif singulier neutre était tantôt terminé par *-m*, tantôt réduit au thème pur. Au pluriel, les désinences du nominatif masculin ou féminin étaient *-es* et *oi* ; celles du neutre semblent avoir été *a* long et *ə* (de *schera* indo-européen). — La distinction morphologique entre le nominatif et l'accusatif a d'abord persisté en français : au singulier *murs* (*murus*) était le nominatif ou cas sujet ; *mur* (*murum*) l'accusatif ou cas régime ; c'était l'inverse au pluriel. La différence entre les deux cas était plus sensible dans les noms propres d'origine germanique : *Charles, Charlon*, etc., ou les imparisyllabiques *ber, baron ; fel, felon*, etc. L'identité fréquente, grâce à l'usure phonétique, du nominatif et de l'accusatif, firent bientôt disparaître le premier au profit du second. Il n'y a plus, aujourd'hui, qu'un seul nominatif français ayant conservé sa fonction : c'est le mot *on* (*homo*), dont l'accusatif était *homme* (*hominem*). D'autres nominatifs ont subsisté, mais s'emploient indifféremment comme sujets ou comme régimes : *pâtre* (accus. *pâteur*), *prêtre* (accus. *provoire*), etc. Quelques mots offrent encore les deux formes de nominatif et d'accusatif, mais sans les distinguer par la fonction : *copain* et *compagnon, gars* et *garçon, sire* et *sieur*, etc.

NOMINATION (*si-on* — lat. *nominatio*) n. f. Action de désigner pour remplir un emploi, jouir d'un honneur : *La* NOMINATION *d'un préfet.* ‖ Droit de faire cette désignation : *Jadis, la* NOMINATION *des évêques appartenait au peuple.*

— Rhétor. anc. Figure qui consistait à indiquer pourquoi un nom significatif avait été imposé à la chose dont on parlait.

NOMINATIVEMENT (rad. *nominatif*) adv. Par son nom : *Être interpellé* NOMINATIVEMENT.

NOMINAUX (*nô*) n. m. pl. A l'époque de la scolastique, Nom donné aux partisans de la théorie nominaliste.

NOMION (gr. *nomiôn* ; de *nomios*, pastoral) n. m. Antiq. gr. Hymne en l'honneur d'Apollon Nomios, dieu pastoral. ‖ Chanson pastorale.

NOMIOS. Myth. gr. Fils d'Apollon et de la nymphe Cyrène.

NOMIQUE (*mik'* — du gr. *nomos*, loi, nome) adj. Musiq. anc. Se disait d'un des modes de la musique grecque, usité dans les chants consacrés à Apollon.

— n. m. Officier de l'Église grecque, chargé de faire observer les rubriques dans les cérémonies.

NOMMÉE (*no-mé* — de *nommer*) n. f. Féod. Etat nominatif des objets dont se composait un fief servant. (C'était, en d'autres termes, l'aveu et dénombrement.)

NOMMÉMENT (*no-mé*) adv. En désignant par le nom : *Citer quelqu'un* NOMMÉMENT. (Vieux.)

NOMMER (*no-mé* — du lat. *nominare*, même sens) v. a. Donner un nom à : NOMMER *un enfant au baptême.* — Absol. : NOMMER, *c'est constater l'existence.* (Ballanche.)

— Donner au certain nom, une certaine attribution à : *Ce que nous appelons un don, le sage le* NOMMERA *une dette.* (Fléch.) ‖ Reconnaître comme, en qualité de : NOMMER *quelqu'un son bienfaiteur.*

— Désigner par son propre nom : *Il est des choses qu'il ne faut pas* NOMMER. ‖ Dire, citer le nom de : *Une femme ose à peine* NOMMER *celui qu'elle aime.* (La Rochef.-Doud.) ‖ Prononcer le nom de : *Qui* NOMME *la liberté* NOMME *la responsabilité.* (Em. de Gir.) ‖ Déclarer, dénoncer, faire connaître le nom de : NOMMER *ses complices.*

— Elire, choisir, désigner pour remplir certaines fonctions : NOMMER *un député, des experts, des jurés.* ‖ Instituer en qualité de : NOMMER *quelqu'un son héritier.*

— Autref., Tenir sur les fonts baptismaux.

— Dr. *Nommer d'office*. Désigner officiellement un expert, un arbitre, un défenseur, etc., dans le cas où les parties intéressées n'en ont pas choisi elles-mêmes.

— Techn. anc. *Nommer un dessin*, Le lire, indiquer en détail à l'ouvrier la manière dont il doit l'exécuter.

Nommé, ée part. pass. du v. Nommer.

— *Bien nommé, Mal nommé* n. et adj. Se dit d'une personne, suivant qu'elle porte un nom lui convenant ou ne lui convenant point : *Tous ceux qui s'appellent Gaillard ne sont pas* BIEN NOMMÉS, *les* BIEN NOMMÉS. ‖ *Évêque nommé*, Ecclésiastique désigné par le chef du pouvoir civil pour un évêché, mais qui n'a pas encore reçu ses bulles du pape. ‖ Adjectiv. A signifié Bien ou Mal famé : *A peine y avoit-il une femme de qualité qui feust* MAL NOMMÉE. (Montaigne.)

— n. Dans le langage familier et dans le style judiciaire, *Le nommé, la nommée*, La personne qui porte le nom de : LE NOMMÉ *Jean*.

— Loc. adv. *A point nommé*, Proprem., au jeu, En désignant d'avance le point que l'on veut amener, et fig. Juste au moment opportun. ‖ *A jour ou Au jour nommé*, Au jour marqué, au jour convenu.

Se nommer, v. pr. Etre nommé, s'appeler ; recevoir une dénomination particulière : *Le plaisir durable* SE NOMME *bonheur, félicité.* (Girard.) ‖ Déclarer son nom : *Voleur qui refuse de* SE NOMMER. ‖ S'instituer soi-même, se donner un titre ou une charge : *Si l'on avait le droit de* SE NOMMER *soi-même, on nommerait rarement les autres.*

— ALLUS. LITTÉR. **C'est toi qui l'as nommé**, Hémistiche de Racine (*Phèdre*, I, 3). Phèdre, qui a conçu un amour criminel pour Hippolyte, fils de son époux, en éprouve une sorte d'horreur, et lorsqu'elle veut apprendre sa passion à sa confidente, elle n'ose pas nommer elle-même celui qui en est l'objet. Par ses circonlocutions, elle amène Œnone à prononcer le nom fatal et dit alors l'hémistiche cité plus haut.

— Il en est jusqu'à trois que je pourrais *nommer*.

V. TROIS.

— SYN. **Nommer, appeler.** V. APPELER.

NOMOCANON (du gr. *nomos*, loi, et *kanôn*, règle) n. m. Hist. eccles. Recueil de canons et aussi de décisions impériales en matière ecclésiastique à l'usage de l'Eglise grecque. ‖ Recueil de décisions sur des cas de conscience, à l'usage des moines du mont Athos. ‖ Recueil des livres pénitentiaux de l'Eglise grecque.

— ENCYCL. Le mot *nomocanon* a, dans l'Eglise grecque, une triple signification : on vient de le voir ; nous ne le prenons ici que dans la première, qui est de beaucoup la plus importante. Il y eut, dès les premiers siècles, une collection officielle contenant les canons les plus importants reçus et observés dans l'Eglise d'Orient. Le concile de Chalcédoine (451) la cite et la loue : elle renfermait les canons de Nicée et de plusieurs conciles provinciaux. On y ajouta, dans la suite, les décrets des conciles œcuméniques d'Ephèse (431), de Constantinople (481) et aussi ceux des synodes de Sardique (343) et de Laodicée (481). C'est cette collection que Denys le Petit a traduite en latin au début du VIe siècle. Vers 550, Jean le Scolastique, qui fut patriarche de Constantinople après avoir dirigé les écoles de cette ville, composa un nouveau nomocanon, où il introduisit, à la suite de l'ancien recueil, des décisions de saint Basile à qui l'usage avait donné force de loi et les passages du code de Justinien concernant les affaires ecclésiastiques. Le concile *in Trullo* (691-692) dressa une liste officielle des canons reçus dans l'Eglise grecque, qui, beaucoup plus complète que toutes les collections précédentes, renfermait les décisions de tous les conciles tant œcuméniques que provinciaux avec un grand nombre de maximes tirées des Pères et des écrivains des six premiers siècles. C'est ce catalogue, désormais clos et considéré par les Grecs comme revêtu d'une autorité indiscutable, qui a été reproduit et commenté par les écrivains postérieurs, notamment par Photius au IXe siècle, par Balsamon au XIIe et par Blastarès au XIVe.

NOMODICE (*diss* — du gr. *nomos*, loi, et *dikê*, justice) n. m. Antiq. gr. Nom donné aux juges qui désignaient les vainqueurs dans les jeux sacrés, comme les hellanodices d'Olympie.

NOMOGRAPHE (du gr. *nomos*, loi, et *graphein*, décrire) n. m. Auteur d'un recueil de lois ou d'un traité sur les lois.

NOMOGRAPHIE (*fi* — rad. *nomographe*) n. f. Traité des lois ; science des lois.

NOMOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la nomographie.

NOMOLOGIE (*ji* — du gr. *nomos*, loi, et *logos*, discours) n. f. Science des lois et de ce qui se rapporte aux lois.

NOMOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la nomologie.

NOMOLOGISTE (*jisst'*) n. m. Celui qui a écrit sur la nomologie ou sur les lois. ‖ On dit aussi NOMOLOGUE.

NOMOPHILA n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, de la famille des pyralidés, comprenant quelques espèces d'Europe.

NOMOPHYLAQUE (*lak'* — du gr. *nomos*, loi, et *phulax, akos*, gardien) n. m. Antiq. gr. Gardien des lois, magistrat chargé de veiller à l'exécution des lois, à Athènes, à Sparte, à Corcyre, et dans bien d'autres Etats. ‖ Nom donné plus tard aux Onze d'Athènes. ‖ Officier de l'empire byzantin. (On dit aussi NOMOPHYLACE.)

NOMOTHÈTE (du gr. *nomos*, loi, et *tithêmi*, je place) n. m. Antiq. gr. Législateur. ‖ A Athènes, Membre d'une des commissions législatives qui étaient chargées de reviser la constitution, d'examiner les innovations aux lois.

— ENCYCL. Au sens primitif et ordinaire du mot, le *nomothète* était simplement un législateur. C'est sous ce nom qu'on désignait les personnages célèbres qui avaient donné des lois aux cités : Minos en Crète, Zaleucos à Locres, Dracon et Solon à Athènes, Lycurgue à Sparte. Mais, dans l'Athènes du Ve et du IVe siècle avant notre ère, on appelait spécialement « nomothètes » les membres des commissions législatives chargées de reviser la constitution ou la procédure, d'examiner toutes les innovations proposées. Ces commissions, composées suivant les époques de 501, de 1001 ou de 1501 citoyens tirés au sort parmi les héliastes, étaient les arbitres de la constitution. Si les archontes thesmothètes, qui présidaient la plupart des tribunaux, constataient quelque obscurité ou contradiction dans les lois, ils soumettaient le cas aux nomothètes. Au début de chaque année, l'ensemble des lois était soumis à l'approbation de l'assemblée générale des citoyens. Ce jour-là, tout citoyen pouvait proposer l'abrogation d'une loi ancienne ou l'addition d'une loi nouvelle. La proposition était renvoyée d'abord au sénat, qui adressait son rapport à l'assemblée du peuple. Si l'avis du sénat était favorable, le projet était soumis aux nomothètes, qui prononçaient en dernier ressort. Si la loi était adoptée par les nomothètes, ceux-ci en transmettaient le texte aux archontes thesmothètes, qui en déposaient une copie dans les archives, et qui souvent le faisaient graver sur une stèle, pour l'afficher publiquement. Pendant tout le reste de l'année, toute proposition contraire aux lois existantes pouvait donner lieu à une accusation d'illégalité (*graphê paranomôn*). Cette procédure de revision était sagement calculée pour protéger la démocratie athénienne contre ses propres entraînements ; ce qui n'empêcha pas cette démocratie de tenir souvent peu de compte de la constitution et des nomothètes.

NOMPRIX (*non-pri* — de *non*, et *prix*) n. m. Caractère ou état de ce qui est vil, sans prix.

NON (lat. *non*, même sens) adv. Particule négative, servant à déclarer qu'une chose n'est pas, et qui est tantôt un adverbe : *Les uns sont contents, les autres* NON ; tantôt une interjection : *M'aimez-vous ?* — NON ! ; tantôt un substantif masculin : *Voilà un* NON *qui n'est pas encourageant.* ‖ On joint souvent à *non* des adverbes tels que *certes, certainement, assurément, sans doute*, etc., qui ne servent qu'à confirmer ou à atténuer la négation : NON, *certainement.* NON, *sans doute.* ‖ Quelquefois, *non* est suivi de *que* et d'un

verbe au subjonctif ; en ce cas, *non que* est pour *ce n'est pas que : Je l'ai renvoyé ;* NON QUE *j'en fusse mécontent, mais...*

— *Non pas. Pas* ajouté à *non* donne seulement de l'énergie à la négation : *Chez les Germains, il y avait des vassaux,* NON PAS *des serfs.* (Montesq.) ‖ Si *non* est joint à un adjectif ou à un adverbe, et qu'il soit suivi d'une phrase qui contienne une explication restrictive, l'emploi de *pas* est obligatoire : *Etre* NON PAS *satisfait, mais moins mécontent. Ecrire* NON PAS *fortement, mais avec grâce.*

— *Non plus,* Pas plus, pas davantage : *Vous n'êtes pas heureux,* NON PLUS *que moi.* — Pareillement, de même, après une phrase négative : *Vous n'en voulez pas, ni lui* NON PLUS, *ni moi* NON PLUS.

— *Non moins,* Pas moins, tout autant : *Le génie de la guerre se repaît d'or* NON MOINS *que de sang.* (Mich. Chev.)

— *Non seulement,* Pas seulement, pas uniquement ; est toujours suivi de *mais encore, mais aussi : Les lois nous protègent* NON SEULEMENT *contre les autres,* MAIS AUSSI *contre nous-mêmes.* (*Non seulement* et *mais aussi* ou *mais encore* doivent toujours être placés devant des mots ou des membres de phrase de même nature ; c'est donc une faute de dire : NON SEULEMENT *il aime la bonne chère,* MAIS ENCORE *le jeu et la danse.* On doit dire : *Il aime non seulement la bonne chère, mais encore le jeu.* V. MAIS.

— *Ne pas dire non,* Ne pas disconvenir d'une chose ; ne pas refuser une chose.

— ALLUS. LITTÉR. **Hippocrate dit oui, mais Galien dit non.** V. OUI.

— SYN. Fam. **Nenni.**

— ANTON. **Oui.**

— ENCYCL. Gramm. *Non* diffère de *ne,* en ce qu'il ne se joint pas à un verbe et que souvent il forme à lui seul une proposition. On l'emploie devant la préposition négative ou privative *sans,* soit pour équivaloir à la préposition *avec,* soit pour donner un sens positif contraire à celui du mot *sans* employé seul ; c'est ici le cas de deux négations valant une affirmation : *On prétend,* NON SANS *raison, que l'égoïsme est le vice dominant de tous les siècles. Non* entre aussi dans une quantité de substantifs ou d'adjectifs composés, où on le joint au mot suivant par un trait d'union et quelquefois sans trait d'union : *Non-conformiste, non-jouissance, non-pair, non-payement, non-résidence, non-sens, non avenu, non-usage, non-valeur,* etc. Mais on remarquera qu'au commencement des mots auxquels on veut donner un sens négatif, le mot *non* se remplace le plus souvent par l'initiale *in, im, il,* ayant le même sens que *non : Incapacité, inaptitude, impossible, impudent, immobile, illégal, illégitime, irrégulier.*

NONA, l'une des Parques, chez les Romains. Elle présidait spécialement au neuvième mois de la grossesse des femmes, comme son nom l'indique.

NONA n. f. Sous-genre de mollusques gastéropodes, comprenant une espèce des côtes d'Algérie, la *nona Algira.*

NONACRIEN, ENNE (*kri-in, è-n'*), personne née à Nonacris, ville de l'Arcadie, ou qui habitait cette ville : *Les* NONACRIENS.

— Surnom d'Hermès, d'Evandre, de Callisto, d'Atalante.

— Adjectiv. Qui se rapporte à Nonacris ou à ses habitants : *Population* NONACRIENNE.

— Poétiq. *Le héros nonacrien,* Evandre, qui était de Nonacris. ‖ *La vierge nonacrienne,* Atalante, également de Nonacris.

NON-ACTIVITÉ (de *non,* et *activité*) n. f. Position d'un fonctionnaire, et, spécialement, d'un officier hors cadre et sans emploi. V. CONGÉ et DISPONIBILITÉ.

— ENCYCL. Milit. La mise d'un officier en *non-activité* peut avoir lieu par : licenciement de corps, suppression d'emploi, rentrée de captivité à l'ennemi, si l'officier a été remplacé dans son emploi pendant son absence, ou bien pour infirmités temporaires et enfin par retrait ou suspension d'emploi. Dans ce dernier cas seul, la mise en non-activité est une pénalité, et elle doit être prononcée par décision présidentielle sur le rapport du ministre de la guerre. Quand il y a suspension d'emploi, la place de l'officier reste vacante pendant un an et l'intéressé peut être rappelé à l'activité avant la fin de l'année.

Le retrait d'emploi est prononcé pour un temps illimité ; mais, au bout de trois ans, l'officier doit passer devant un conseil d'enquête, qui donne son avis sur la question de la mise en réforme ou de la remise en activité.

Les officiers mis en non-activité pour les autres motifs sont rappelés à l'activité, quand leur état de santé ou des vacances le permettent.

Le temps passé en non-activité pour infirmités temporaires et par retrait ou suspension d'emploi ne compte comme service effectif que pour la réforme ou la retraite.

Le temps passé en non-activité pour les autres motifs est, en outre, compté pour les droits à l'avancement et au commandement.

NON-ÂGE n. m. Dr. anc. Minorité, état de celui qui n'a pas l'âge requis pour certains actes.

NON-ÂGÉ, ÉE adj. Dr. anc. Qui n'a pas l'âge requis pour certains actes légaux.

NONAGÉNAIRE (*jé-nèr'* — du lat. *nonagenarius,* même sens) n. et adj. Se dit d'une personne qui a quatre-vingt-dix ans : *Un* NONAGÉNAIRE. *Une femme* NONAGÉNAIRE.

NONAGÉSIME (*jé* — du lat. *nonagesimus,* quatre-vingt-dixième) adj. m. Astron. Se dit du 90e degré de l'écliptique, à partir de chacun des points où ce cercle coupe l'horizon : *Le* NONAGÉSIME *degré.* ‖ On dit aussi NONAGÉSIMAL.

— n. m. Nonagésime degré : *Le* NONAGÉSIME *d'été, d'hiver.*

NONAGESIMO (*jé* — mot lat.) adv. Quatre-vingt-dix-neuvièmement. (Les adverbes de nombre suivants, jusqu'à *centièmement* se forment en ajoutant à *nonagesimo* les adverbes latins *primo, secundo, tertio,* etc. : *Nonagesimo primo, Nonagesimo secundo,* etc.)

NONAGONE (du lat. *nonus,* neuvième, et du gr. *gônia,* angle) n. m. Géom. anc. Polygone qui a neuf angles et, par suite, neuf côtés. ‖ On dit mieux ENNÉAGONE.

NONAGRIE (*gri*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères noctuéliens, comprenant une trentaine d'espèces répandues surtout dans l'hémisphère boréal.

NONAIN (*nin*) n. m. Bot. Nom vulgaire de l'asphodèle rameux, en Touraine.

— Zool. Variété de pigeon domestique.

— ENCYCL. Zool. Les pigeons *nonains* ou *capucins* (*colomba cucullata*) constituent une jolie race, dont les plumes du cou forment une sorte de capuchon se continuant en un large collier étalé aux épaules. Ils sont de petite taille, ont le bec faible, l'œil entouré de rouge, et se distinguent, suivant la couleur de leur plumage, en plusieurs variétés. Les nonains comptent parmi les meilleurs pigeons de volière, les plus féconds, les plus familiers et les plus sédentaires.



Nonain.

NONALIES (*li* — du lat. *nonæ,* nones) n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes et sacrifices qui avaient lieu chaque mois, le jour des *nones.*

NONANCOURT, ch.-l. de cant. de l'Eure, arrond. et à 35 kilom. d'Evreux, sur l'Avre ; 2.051 hab. Ch. de f. Ouest. Draps et cotonnades, tannerie. Eglise du XVIe siècle. Restes de fortifications qui, construites par le roi d'Angleterre Henri Ier, furent détruites par les Anglais sous Charles VI ; restaurées en 1500, elles furent prises d'assaut par Henri IV. — Le canton a 15 comm. et 7.788 hab.

NONANDRE (du lat. *nonus,* neuvième, et du gr. *anêr, andros,* mâle) adj. Bot. Qui a neuf étamines. ‖ On dit mieux ENNÉANDRE.

NONANE n. m. Chim. Hydrocarbure saturé C^9H^{20}.

ENCYCL. Le *nonane* se rencontre en même temps que le nonylène dans les produits qui prennent naissance lorsqu'on distille de l'alcool amylique avec du chlorure de zinc. On le trouve aussi dans les pétroles d'Amérique. Berthelot l'a obtenu en chauffant à 280° du cumène de goudron de houille avec une dissolution aqueuse saturée d'acide iodhydrique. Il bout à 135°-137° ; son odeur rappelle celle des citrons.

NONANTE (du lat. *nonaginta,* même sens) adj. num. Quatre-vingt-dix. (Vieux.)

— Astron. *Quart de nonante,* Quart de cercle divisé en 90 degrés, que l'on emploie à diverses déterminations.

— PROV. : **Lever à cinq, dîner à neuf, souper à cinq, coucher à neuf, fait vivre d'ans nonante et neuf,** En réglant comme l'indique le proverbe sa manière de vivre, on prolonge ses jours.

NONANTER (rad. *nonante*) v. n. Au piquet, passer de vingt-neuf à quatre-vingt-dix points, ce qui a lieu lorsqu'on a atteint trente sans que l'adversaire ait encore rien compté. (Vieux.)

— Signifiait jadis Atteindre sa quatre-vingt-dixième année.

NONANTIÈME (de *nonante*) adj. Quatre-vingt-dixième.

NONANTIÈMEMENT adv. En quatre-vingt-dixième lieu.

NONANTOLA, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Modène], près du Passaro ; 5.880 hab. Ruines.

NONANTUPLE (rad. *nonante* n. et adj. Se dit d'un nombre, qui est quatre-vingt-dix fois aussi grand qu'un autre : *Bénéfice porté du trentuple au* NONANTUPLE. (Vx.)

NONARDS, comm. de la Corrèze, arrond. et à 35 kilom. de Brive, au-dessus de la Ménoire ; 902 hab. Fours à chaux ; plomb sulfuré argentifère.

NONATÉLIE (*li*) n. f. Genre de rubiacées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, à fleurs terminales en grappes, qui croissent à la Guyane.

NON-BATTU n. m. Sorte de toile grossière.

NON BIS IN IDEM, mots latins qui forment un axiome de droit, et qui signifient qu'une personne une fois jugée sur un fait ne peut pas être poursuivie une seconde fois à raison du même fait, c'est-à-dire qualifié de la même façon (C. instr. crim., art. 360).

— Dans le langage courant, S'emploie quand on veut indiquer qu'il n'y aura pas répétition d'une chose quelconque : *Je ne paierai pas deux fois :* NON BIS IN IDEM. *Vous ne me tromperez pas deux fois :* NON BIS IN IDEM, etc.

— ENCYCL. Cette disposition suppose qu'il s'agit d'un jugement irrévocable. Par conséquent, elle ne concerne pas les décisions du non-lieu des juges d'instruction qui sont rendues d'après l'état actuel de la procédure, la poursuite pouvant toujours être reprise si l'on découvre de nouvelles preuves de culpabilité. Elle ne s'applique pas non plus tant que la décision est susceptible de voie de recours comme l'appel ou le pourvoi en cassation. Il convient de remarquer que le juge n'examine le fait que sous la qualification qui lui est présentée. Le jury appelé à dire s'il y a assassinat ne tranche pas la question de savoir s'il y a eu homicide par imprudence. Il est donc juste de dire qu'acquitté pour assassinat on pourra être poursuivi pour homicide par imprudence.

NONCE (*nonss* — de l'ital. *nunzio,* même sens, tiré du lat. *nuntius* ou *nuncius,* messager) n. m. Prélat chargé de représenter le pape auprès d'un gouvernement étranger. ‖ *Nonce ordinaire,* Nonce résidant, comme ambassadeur, à titre permanent. ‖ *Nonce extraordinaire,* Nonce chargé d'une négociation spéciale et de fonctions temporaires.

— Hist. Député de l'ordre équestre des villes de Hongrie. ‖ Député de la noblesse à la grande diète de Pologne. ‖ *Nonces terrestres.* Députés des palatinats aux diètes de Pologne, qui furent établis sous Casimir IV.

— ENCYCL. Dr. intern. Primitivement, tous les représentants envoyés par les papes dans les différentes parties de la chrétienté étaient appelés *légats.* Depuis le XVIe siècle, ce titre est réservé aux cardinaux que le pape charge de missions extraordinaires et solennelles, et *nonces* désigne habituellement les prélats qui le représentent, d'une manière ordinaire et suivie, auprès des princes et des gouvernements catholiques. Ils sont toujours revêtus du caractère épiscopal. Le pape les accrédite en leur remettant une bulle qui contient l'énoncé de leurs pouvoirs. Les différents protocoles des nations catholiques les assimilent aux ambassadeurs et leur reconnaissent la préséance sur tous les membres du corps diplomatique. Quand le pape possédait les Etats pontificaux, ils le représentaient à la fois comme souverain temporel et comme chef de l'Eglise. Depuis 1870, leur mission est toute spirituelle ; elle consiste principalement à diriger les négociations qui concernent la nomination des évêques et les informations canoniques sur les candidats proposés par les gouvernements. Ils servent également d'intermédiaires officieux entre ces derniers et le saint-siège, dans les conflits qui peuvent s'élever entre les autorités spirituelle et temporelle. L'article 2 des Articles organiques du 8 avril 1802 défend aux nonces d'exercer aucune fonction « relative aux affaires de l'Eglise gallicane » sans l'autorisation du gouvernement. Quand un nonce est relevé de ses fonctions par le pape, il ne présente pas au gouvernement auprès duquel il est accrédité des lettres de rappel, mais le cardinal secrétaire d'Etat annonce son départ, par dépêche particulière, au ministre des affaires étrangères. Il est d'usage que les évêques qui ont été nonces à Paris, à Vienne ou à Madrid, reçoivent, à leur retour à Rome, le chapeau de cardinal ; c'est pourquoi ces trois nonciatures sont appelées *cardinalices.*

On donne le nom d'*internonces* aux représentants du saint-siège qui, étant d'une dignité moindre que les nonces, sont assimilés non aux ambassadeurs, mais aux ministres plénipotentiaires.

Les prérogatives des nonces ont été définies, au spirituel, par le bref de Pie VI à l'archevêque de Cologne (20 janv. 1787), et, au civil, par les règlements des traités de Vienne (1815).

— Hist. D'après la constitution polonaise du 3 mai 1791, il y avait deux chambres : l'une, appelée sénat, présidée par le roi ; l'autre, appelée chambre basse ou des députés *nonces*), présidée par un maréchal de la noblesse. Cette constitution prit fin en 1796 avec l'indépendance du royaume ; elle fut rétablie en 1807, lors de la création du grand-duché de Varsovie. La charte octroyée par Alexandre Ier en 1815 maintint l'ancien gouvernement composé de deux chambres prises exclusivement dans la noblesse, comme par le passé. Mais, en 1831, l'ancien royaume de Pologne devint une simple province de la Russie.

NONCHAIN (*chin'*) n. m. Nom vulgaire d'une variété de poire d'automne.

NONCHALAMMENT (*la-man*) adv. Avec nonchalance : *Travailler* NONCHALAMMENT. *Se coucher* NONCHALAMMENT.

NONCHALANCE (*lanss* n. f. Défaut d'ardeur et de soin : *Travailler avec* NONCHALANCE. Pose, action, parole nonchalante : *Les* NONCHALANCES *d'une belle coquette.*

— SYN. **Indolence, mollesse, paresse, apathie.**

— ANTON. **Activité, vivacité, ardeur,** etc.

NONCHALANT (*lan*', **ANTE** de *non,* et de *chaloir,* part. prés. de *chaloir* adj. Qui manque d'ardeur par insouciance : *Avoir un caractère* NONCHALANT. Qui agit ou parle avec mollesse ou abandon : *Les blondes sont, en général, plus* NONCHALANTES *que les brunes.*

— Par ext. Qui est fait avec nonchalance ou par nonchalance : *Un travail* NONCHALANT. ‖ Qui appartient aux personnes nonchalantes : *Les* NONCHALANTES *épaules de la femme opulente.* (Thiers.)

— Poétiq. Qui inspire la nonchalance, qui la favorise :

Les voilà ces sapins à la sombre verdure,
Cette gorge profonde aux *nonchalants* détours.
A. DE MUSSET.

— *Nonchalant de,* Qui ne s'inquiète pas, qui ne se soucie pas de ; qui ne s'intéresse pas à : *Etre* NONCHALANT DES *dires du monde.* (Vx.)

— Substantiv. Personne nonchalante : *Une grande* NONCHALANTE.

— SYN. **Paresseux, indolent, apathique, mou,** etc.

— ANTON. **Actif, vif, ardent, impétueux,** etc.

NONCHALOIR de *non,* et *chaloir* v. a. Négliger, ne pas mettre de soin ou d'intérêt à : NONCHALOIR *l'avenir de ses enfants.* (Vx.)

— v. n. Se livrer à la nonchalance ; manquer de zèle, d'activité. (Vx.)

— n. m. Indifférence, apathie : *M. Thiers a une façon pleine de* NONCHALOIR *d'excuser le crime.* (H. Castille)

NONCIATION (*si-a-si* — lat. *nuntiatio* ; de *nuntiare,* annoncer) n. f. Action d'annoncer ; annonciation.

— Dr. anc. Sommation d'interrompre des travaux jusqu'à ce que la justice ait statué.

NONCIATURE (*si* — de l'ital. *nunziatura,* même sens) n. f. Fonction, charge, qualité d'envoyé, de délégué, de député. (Vx.) ‖ Fonction d'un nonce du pape : *La* NONCIATURE *de Paris.* ‖ Exercice de la même charge : *Mourir pendant sa* NONCIATURE. ‖ Palais du nonce : *Aller à la* NONCIATURE. ‖ Pays appartenant au pape et administré par un nonce apostolique : *La* NONCIATURE *d'Avignon.*

— Hist. Charge de nonce, à la diète polonaise.

NON-COACTION n. f. Absence de coaction : *La* NON-COACTION *de la volonté.*

NON-COMBATTANT n. m. et adj. Se dit de la partie du personnel militaire qui ne prend pas une part effective au combat (services administratifs, service de santé, etc.) : *Les* NON-COMBATTANTS. *Des officiers* NON-COMBATTANTS.

NON-COMPARANCE n. f. Pratiq. anc. Défaut de comparution d'une personne devant la justice, au jour indiqué par l'assignation.

NON-COMPARANT, ANTE n. et adj. Se dit de celui qui fait défaut, qui ne comparaît pas en justice.

NON-CONCILIATION n. f. Défaut de conciliation, procès-verbal de non-conciliation.

NON-CONDUCTEUR, TRICE adj. Qui n'est pas conducteur ou qui est très mauvais conducteur de la chaleur ou de l'électricité : *Corps* NON-CONDUCTEURS. *Substances* NON-CONDUCTRICES.

NON-CONFORMISME n. m. Etat, condition, sentiment des non-conformistes.

NON-CONFORMISTE n. m. Hist. relig. Celui qui s'écarte de la religion officielle, en Angleterre : *L'Eglise anglicane met les calvinistes puritains au nombre des* NON-CONFORMISTES. (Boss.) ‖ S'est dit d'abord de ceux seulement qui refusèrent d'obtempérer au bill de Charles II dit *Acte d'uniformité* 1662).

— Adjectiv. : *Les Eglises* NON-CONFORMISTES.

NON-CONFORMITÉ n. f. Défaut de conformité.

NON DECET (*non'-dé-sèt'*) loc. lat. signif. *Cela ne convient pas,* qu'on emploie pour avertir quelqu'un de l'inconvenance d'une parole, d'un acte.

NON-DÉLIVRANCE n. f. Pathol. Rétention dans l'utérus des enveloppes fœtales après l'accouchement ou la mise bas. (S'observe très rarement chez la femme, elle expose celle-ci à l'infection puerpérale.)

— Art vétér. *Suites de la non-délivrance,* Métrite chronique ou catarrhe utérin consécutif à la non-délivrance. Cette affection ne s'observe guère que chez les vaches entretenues en stabulation permanente. Elle ne constitue plus un des vices rédhibitoires de l'espèce bovine. Le traitement est celui de la métrite.)

NONDINATEUR adj. m. V. NUNDINATEUR.

NON-DISPONIBILITÉ n. f. Etat de ce qui n'est pas disponible. ‖ Spécialem. Situation d'un soldat indisponible.

NONE, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Turin]; 2.809 hab.

NONE (du lat. *nona,* la neuvième heure) n. f. Antiq. rom. Quatrième partie du jour, commençant après la neuvième heure, c'est-à-dire à trois heures de l'après midi.

— Dr. anc. Neuvième denier qu'il fallait payer, à titre de redevance, pour jouir de certains biens.

— Liturg. Heure canoniale qui se récite après sexte, et dont la place propre est à l'heure de *none,* c'est-à-dire à trois heures après midi. V. HEURE, et BRÉVIAIRE.

— Techn. Nom de l'une des pièces du moule à coupelles.

— n. f. pl. Septième jour des mois de mars, mai, juillet et octobre, cinquième jour des autres mois, formant un point fixe, dont la distance servait à distinguer les jours qui suivaient celui des calendes, chez les Romains.

NONÈNE n. m. Chim. Syn. de NONYLÈNE.

NON ERAT HIS LOCUS (*non-é-rat'-hiss-lo-kuss* — mots lat. signif. *Ce n'en était pas la place*), fragment du vers 19 de l'*Art poétique* d'Horace, cité souvent sous la forme inexacte : *Non erat hic locus.* Le poète combat les digressions, d'ailleurs agréables en elles-mêmes, mais sans rapport avec le sujet.

NONES, fraction des Sérères, qui se distingue surtout des Sérères Sines par l'idiome. Les Nones sont des nègres pacifiques qui, comme les autres Sénégalais, se livrent à l'agriculture et à l'élevage des bestiaux.

NONET (Jacques), jésuite et écrivain ascétique, né au Mans en 1605, mort à Paris en 1680. Toute sa vie fut consacrée à l'enseignement de la théologie et à la publication d'ouvrages de piété. On doit citer, parmi les plus connus : *la Vie de Jésus dans les saints* (1677); *l'Homme d'oraison,* titre collectif de plusieurs livres de dévotion publiés à Paris de 1671 à 1679 et fréquemment réimprimés depuis; *Retraite pour se préparer à la mort* (1674). Les *Œuvres complètes* du P. Nonet ont été éditées à Paris en 1837, 1858 et 1860. On lui attribue également une *Réponse* anonyme aux *Lettres provinciales* (1657).

NON-ÊTRE n. m. Philos. Absence d'être. (Le non-être, dans la philosophie grecque, ne se confond pas avec le néant. Pour Platon et pour Aristote, il est l'indéterminé, la matière, ce qui n'est ni ceci ni cela, mais peut devenir ceci ou cela; c'est une sorte de puissance nue, de pure matière.)

NONETTE (*nèt'*) n. f. Nom vulgaire d'un champignon comestible, le bolet granulé, que l'on reconnaît à ses tubes jaunes, portant souvent des gouttelettes laiteuses, et à son pied, dont le sommet présente de nombreuses granulations. ‖ *Nonette voilée,* Nom vulgaire d'un champignon comestible, le bolet jaune, dont le chapeau est visqueux, brun ou jaunâtre, et dont le pied présente à son sommet un anneau brun ou violacé.

NONETTO (*né-to* — mot ital.) n. m. Morceau de musique à neuf parties.

NON-EXÉCUTION n. f. Défaut d'exécution : *La* NON-EXÉCUTION *des clauses d'un traité.*

NONGENTESIMO (*jin-té* — mot lat.) adv. Neuf-centièmement.

NONG-KAY, NONGKAÏ ou **NONG-KAÏ,** ville de l'Indo-Chine centrale (Laos siamois), dans la zone neutre créée le long de la rive droite du Mékong par la convention franco-siamoise du 3 octobre 1893, non loin du fleuve; 5.000 à 8.000 hab. Marché (cotonnades, sel). Les environs produisent coton, indigo et tabac; soies. Exploitation de bois de charpente. Fondée par les Siamois après la destruction, par eux, de Vien-Tiane (en amont, sur la rive gauche, ou française), elle a vu diminuer son importance par suite du relèvement de cette dernière ville.

NONIANUS (*nuss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, comprenant deux espèces propres à l'Afrique et à l'Amérique. (Le *nonianus pictus* habite le Sahara algérien; le *nonianus Gaujoni* est propre aux Andes de l'Equateur.)

NONIDI (du lat. *nonus,* neuvième, et *dies,* jour) n. m. Neuvième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

NON IGNARA MALI, MISERIS SUCCURRERE DISCO *Connaissant le malheur, je sais secourir les malheureux* ; Vers de Virgile (*Enéide,* liv. I, v. 630). C'est Didon qui prononce ces paroles touchantes, au moment où elle offre une hospitalité empressée à Enée et à ses compagnons.

NONILLION (du lat. *nonus,* neuvième) n. m. Arithm. Neuvième ordre d'unités, égal à l'octillion multiplié par mille. (Inus., à cause de l'énormité du nombre.)

NON-INTERVENTION n. f. Abstention d'un Etat qui n'intervient pas dans les affaires des autres Etats, lorsqu'il n'est pas directement intéressé à intervenir : *Système, Politique de* NON-INTERVENTION.

— ENCYCL. *Système de non-intervention.* Les diplomates européens ont désigné sous ce nom, après 1815, un système, opposé à celui de la Sainte-Alliance, et selon lequel les grandes puissances ne devaient pas intervenir dans les querelles entre rois et peuples (Italie, Espagne, Portugal) ou entre colonies et métropole (Amérique espagnole). Ce système, que l'Angleterre défendit, et avec elle les libéraux de tous les pays, ne put empêcher l'écrasement, en Europe, des révolutions d'Italie et d'Espagne. Mais, appuyé par les Etats-Unis, il aboutit, en Amérique, à l'affranchissement des colonies espagnoles.

NON-INTERVENTIONNISTE adj. Politiq. Qui a rapport à la non-intervention : *Politique* NON-INTERVENTIONNISTE. ‖ Qui est partisan de la non-intervention : *Ministre* NON-INTERVENTIONNISTE.

— n. m. Partisan de la non-intervention : *Un* NON-INTERVENTIONNISTE.

NONIONINE n. f. Genre de foraminifères de la famille des nummulinidés, comprenant plusieurs espèces vivant en diverses mers ou fossiles depuis l'époque crétacée.

NONIUS (*uss* — de *Nonius,* sav. portug.) n. m. Echelle qui donne des divisions très petites, au moyen de lignes menées obliquement d'un bord de l'échelle à l'autre, entre des divisions successives, et d'autres lignes menées à des distances égales, parallèlement aux bords de l'échelle. ‖ On confond souvent cette échelle avec le vernier, qui a le même usage, mais qui en diffère essentiellement.

NONIUS, un des chevaux de Pluton.

NONIUS MARCELLUS, grammairien latin de la première partie du IVe siècle de notre ère. Il vécut en Tunisie, à *Thubursicum Numidarum,* aujourd'hui Khremissa, près de Soukh-Ahrras. Il avait composé différents ouvrages; le seul que nous ayons conservé est adressé à son fils et a pour titre : *Compendiosa doctrina per litteras.* L'ouvrage comprend vingt chapitres : les douze premiers sur les mots, les huit derniers sur les choses. Il touche à la fois aux déclinaisons et au costume, à la syntaxe et à la cuisine. Aussi est-il précieux par les renseignements variés qu'il fournit. D'autre part, Nonius Marcellus ayant utilisé des sources que nous connaissons et s'en étant servi toujours dans le même ordre, son livre est la source la plus abondante de nos connaissances pour les poètes archaïques.

NONIUS (Pedro NUNEZ, plus connu sous le nom latin de), mathématicien et astronome portugais, né en 1492, mort en 1577. Il professa les mathématiques à l'université de Coïmbre. Ses œuvres ont été éditées à Bâle en 1592, sous le titre de : *Petri Nonii opera.* Les premiers ouvrages de Nonius sont destinés aux navigateurs de sa nation; on y remarque une discussion sur la distance et la différence en longitude de deux lieux indiqués sur une carte marine où les méridiens sont représentés par des droites parallèles, et les parallèles par des perpendiculaires aux méridiens. Cette discussion est le point de départ des études auxquelles a donné lieu la ligne *loxodromique.* Le livre *Des crépuscules,* outre une solution exacte et neuve du problème relativement difficile du crépuscule minimum et du jour où il a lieu, contient l'indication d'un procédé remarquable pour la graduation des instruments destinés à la mesure des angles. Cette graduation est, en somme, la première idée du vernier.

NONIUS ou **NONNIUS** (Louis NUÑEZ, en latin), médecin et archéologue flamand, né à Anvers vers 1560, mort vers 1645. Ses principaux ouvrages sont : *Hispania* (1607); *Dietetico* sen *De re cibaria* (1626), contenant d'intéressantes recherches sur l'hygiène des anciens; *Ichthyophagia,* seu *De usu piscium* (1616); etc.

NON-JOUISSANCE n. f. Manque de jouissance : *La* NON-JOUISSANCE *d'une vie qui est si courte en elle-même.*

— Dr. Privation de jouissance : *Demander une indemnité pour cause de* NON-JOUISSANCE.

NON LICET OMNIBUS ADIRE CORINTHIUM. V. CORINTHE.

NON-LIEU n. m. Acte par lequel une juridiction d'instruction (le juge d'instruction ou, en matière criminelle, la chambre des mises en accusation) déclare qu'il n'y a point lieu à suivre, en se fondant soit sur le défaut de charges contre l'inculpé, soit sur un motif de droit.

NON LIQUET (*non'-li-kuèt'* — mots lat. signif. *ce n'est pas clair*). S'emploie pour indiquer qu'une chose est obscure, peu intelligible.

NON-MITOYENNETÉ n. f. Etat de ce qui n'est pas mitoyen.

NON-MOI n. m. Philos. Ensemble des objets distincts du sujet.

— ENCYCL. L'individu ne connaît rien qu'à travers ses propres états de conscience. Cependant, des uns il constitue le moi, des autres une réalité extérieure à lui, indépendante en apparence de lui, un *non-moi.* Les idéalistes ont contesté l'existence de ce non-moi. Pour eux, surtout pour Fichte, le moi est seul et il est tout; mais il ne peut arriver à la conscience de soi qu'en s'opposant le non-moi. « Le moi se pose comme déterminé par le non-moi. » Mais le non-moi est le résultat d'une activité du moi; cette activité étant inconsciente, l'objet dont elle crée la représentation apparaît comme une chose extérieure à nous, indépendante de nous.

NONNAIN (*no-nin* — dimin. de *nonne*) n. f. Par plaisant. Petite nonne, nonne en général : *De jeunes* NONNAINS.

— Archéol. *Ouvrage* ou *broderie de nonnain,* Ouvrage de dentelle, ainsi nommé parce qu'on le pratiqua d'abord dans les béguinages des Flandres.

NONNAT (*no-na* — du lat. *non,* non, et *natus,* né) n. m. Surnom donné, dans le moyen âge, à divers personnages tirés du sein de leurs mères par l'opération césarienne.

NONNAT (*no-na*) n. m. Nom vulgaire de plusieurs petits poissons blancs des côtes de France, comme les jeunes athérines sauclets (*atherina hepsetus*).

NONNE (du lat. ecclés. *nonna,* terme de respect équivalant à *mère*) n. f. Religieuse. (Ne se dit plus que par plaisanterie.)

— Arg. Compère du tireur. ‖ *Faire la nonne,* Aider le tireur, en entourant et pressant la personne qu'il veut voler.

— Art culin. *Pet de nonne,* Sorte de beignet soufflé et sucré. V. BEIGNET.

— Econ. rur. Dans certaines localités, Truie châtrée.

Nonne sanglante (LA), opéra en cinq actes, paroles de Scribe et Germain Delavigne, musique de Gounod (Opéra, 1854). Roqueplan, alors directeur de l'Opéra, confia à Gounod le sujet de la *Nonne sanglante,* épisode fantastique du sombre roman anglais de Lewis, *le Moine.* Gounod tira tout le parti possible de ce récit peu heureux, et la partition de la *Nonne sanglante* est une œuvre assurément fort honorable qui se recommande surtout par son style noble et élevé. Parmi ses meilleurs morceaux, il faut signaler la belle symphonie descriptive et le finale du second acte, de jolis airs de ballet et des chœurs remarquables. Suivant Gounod lui-même (*Mémoires*), plusieurs morceaux sont d'une bonne couleur, entre autres le chant de la Croisade avec Pierre l'Ermite et les chœurs, au premier acte, au second acte, le prélude symphonique des Ruines et la marche des Revenants; au troisième acte, une cavatine du ténor et son duo avec la Nonne.

NONNÉE (*no-né*) n. f. Bot. Genre de borraginacées anchusées, comprenant des herbes dont on connaît plusieurs espèces de l'Europe et de l'Asie.

NONNERIE (*no-ne-rî*) n. f. Par dénigr., Couvent de nonnes. ‖ Par anal. Réunion de femmes bavardes.



Nonnettes.

NONNETTE (*no-nèt'*) n. f. Jeune nonne.

— Agric. Variété de froment.

— Art culin. Petit pain d'épice de forme ronde, qui a d'abord été fabriqué dans des couvents de religieuses : *Des* NONNETTES *de Dijon, de Reims.*

NONNETTE (*no-nèt'*) n. f. Nom vulgaire de deux mésanges de France, le *parus* ou *pœcile communis* et le *parus palustris* ou mésange des marais.

NONNEUR (*no-neur'*) n. m. Arg. Syn. de NONNE. ‖ *Manger sur ses nonneurs,* Dénoncer ses complices.

NON-NOBLE n. m. Roturier : *Dans les cas où il s'agit de peines pécuniaires, les* NON-NOBLES *sont moins punis que les nobles.* (Montesq.)

NONNOS, poète grec, né à Panopolis, en Egypte (Ve s. de notre ère). Il paraît avoir grandi dans un milieu tout païen, où il prit le goût des vieilles légendes et des poèmes homériques. Il habita surtout Alexandrie. Vers le milieu de sa vie, il se convertit au christianisme. Nous avons de lui deux poèmes. Le premier, les *Dionysiaques,* est tout païen d'inspiration. C'est un vaste répertoire de mythes, précieux pour les érudits. L'œuvre est un peu confuse, gâtée par des longueurs, des déclamations et du mauvais goût; on y reconnaît pourtant un vrai poète, à l'originalité de l'invention et souvent à la vigueur de l'exécution; on y rencontre beaucoup de brillants tableaux, d'ingénieuses descriptions et de beaux vers bien frappés. L'autre poème de Nonnos, qui date de la seconde partie de sa vie, est très différent et d'inspiration toute chrétienne; c'est une *Paraphrase du saint Evangile de Jean.* Nonnos a été le chef d'une véritable école poétique, dont les principaux représentants ont été Tryphiodore, Kyros, Colouthos, Musée, et qui s'est prolongée jusqu'au VIIe siècle avec Georges de Pisidie.

NONNOS THÉOPHANES, médecin grec qui vivait dans le Xe siècle ap. J.-C. A l'instigation de Constantin Porphyrogénète, il composa un ouvrage scientifique, *Abrégé de tout l'art médical,* abrégé et traduit en latin par Jérémias Martius (1568). Il est fait mention pour la première fois dans cet ouvrage de l'eau de roses distillée.

NONNOTTE (Donat), peintre français, né à Besançon en 1708, mort à Lyon en 1785. Il se fit remarquer par la *Surprise de Besançon par les protestants en 1575,* page remarquable par la disposition de l'ensemble et du coloris, mais où les personnages allégoriques sont trop multipliés. S'étant adonné à l'art du portrait, Nonnotte acquit une vogue méritée et fut admis à l'Académie de peinture en 1741. Parmi ses principaux portraits rappelons celui du sculpteur *Le Lorrain,* gravé par J.-N. Tardieu, et celui de *Gentil-Bernard,* gravé par Daullé. On a de lui : un *Traité complet de peinture,* où il déploya beaucoup d'érudition et d'intelligence; une *Vie de Lemoine* et un *Discours sur l'avantage des sciences et des arts.* Le musée de Besançon possède un portrait de Nonnotte et de sa femme.

NONNOTTE (Claude-François), littérateur français, frère du précédent, né et mort à Besançon (1711-1793). Il entra dans l'ordre des jésuites, s'adonna d'abord à l'enseignement, puis prêcha avec succès. Mais il est surtout connu par la haine que lui voua Voltaire. Nonnotte avait publié l'*Examen critique* ou *Réfutation du Livre des mœurs* (1757), qui devint bientôt *les Erreurs de M. de Voltaire* (1762) et entendait réfuter l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations.* Le livre ayant eu du succès, Voltaire y répondit par les *Eclaircissements historiques,* où il traite son contradicteur avec une violence méprisante extrême. Nonnotte essaya de répliquer par une *Réponse aux Eclaircissements historiques* et par une *Lettre d'un ami à un ami sur l'honnêteté littéraire de M. de Voltaire* (1767); mais il ne réussit pas à mettre les rieurs de son côté et il ne devait pas cesser d'être l'objet des sarcasmes et des railleries impitoyables du philosophe. Depuis la suppression de l'ordre des jésuites (1762), Nonnotte s'était retiré dans sa ville natale. Il composa divers ouvrages qui révèlent plus de conscience et d'érudition que de talent d'écrivain.

NONO (mot lat.) adv. Neuvièmement.

NONOBSTANCE (*stanss*) n. f. Dr. anc. Opposition.

— Dr. canon. Clause formant ordinairement la troisième partie des provisions de la cour de Rome et commençant par les mots *non obstantibus,* d'après laquelle, nonobstant toutes sortes d'obstacles, on était mis en droit de jouir du bénéfice qu'on avait obtenu.

NONOBSTANT (*stan*), **ANTE** [de *non,* et de l'anc. franç. *obstant,* qui est le lat. *obstans, antis,* empêchant.] adj. N'opposant pas un obstacle efficace; n'étant pas pris en considération : *Ces raisons* NONOBSTANTES, *il est parti.* (Vx.)

— Hist. ecclés. *Clause nonobstante,* Clause introduite dans le droit canon par Innocent III, en ces termes : *Non obstantibus quibuscumque privilegiis* (Non obstant quelques privilèges que ce soient).

NONOBSTANT (*stan*) prép. Malgré, sans égard à : *Se marier* NONOBSTANT *de sages remontrances.*

— Adv. Cependant, néanmoins : *Savoir que l'alcool est nuisible et en boire* NONOBSTANT.

— *Nonobstant que,* loc. conj. Malgré que (Vx.)

— SYN. **Nonobstant, malgré.**

NON OMNIA POSSUMUS OMNES (*Tous nous ne pouvons pas tout*), Expression proverbiale qui forme la fin du vers 63 de l'églogue VIII de Virgile. Elle signifie que l'homme n'excelle pas à la fois dans tous les arts ou dans tous les genres.

NON OMNIS MORIAR (*Je ne mourrai pas tout entier*), vers par lequel Horace (*Odes* III, xxx, 6) se promet

l'immortalité. L'expression a été souvent imitée par les écrivains postérieurs, mais jamais avec plus de force et d'à-propos que par Racine, qui fait dire à Achille, dans son *Iphigénie* (I, 4) :

. . . . . Voudrais-je
Ne laisser aucun nom et *mourir tout entier?*

NON-OUVRÉ, ÉE adj. Qui n'est pas ouvré, qui est brut : *Fers* NON-OUVRÉS. ‖ Uni, en parlant d'un tissu : *Linge* NON-OUVRÉ.

NON-PAIR, AIRE (*pèr*) adj. Impair. (Peu us.)
— Jeux. *Pair ou non-pair,* Sorte de jeu d'enfant, dans lequel il faut devinor si le nombre des objets que l'autre joueur tient dans sa main fermée, ou placée derrière le dos, est pair ou impair : *Jouer à* PAIR OU NON-PAIR.

NONPAREIL, EILLE (*ré-ill* [*ll* mll.] — de *non*, et *pareil*) adj. Qui n'a pas son égal, qui surpasse toutes choses ou tout le monde : *Un homme* NONPAREIL. *Une patience* NON-PAREILLE.
— n. f. Archéol. Terme général dont on se servait dans le commerce pour indiquer la plus petite espèce de marchandise que l'on tenait ou que l'on fabriquait. (Ainsi, les merciers et les rubaniers appelaient *nonpareille* une sorte de ruban de soie qui mesurait seulement deux lignes (5 millim.) de large. La nonpareille des épiciers-confiseurs était la plus petite des dragées. La nonpareille des Flandres était une petite étoffe très légère, sorte de petit camelot appelé aussi *lamparillas*.)
— Hort. Variété de pomme mûrissant au milieu de l'hiver.
— Typogr. Caractère dont la force de corps est d'environ six points typographiques. ‖ *Grosse nonpareille,* Autre caractère dont la force de corps est de quatre-vingt-seize points.

NONPARILLAS (*ri-llass* [*ll* mll.]) n. m. Comm. Nom que les Espagnols donnaient au camelot connu sous le nom de *nonpareille.*

NON PASSIBUS ÆQUIS (*D'un pas inégal*), Fin d'un vers de Virgile (*Enéide*, liv. II, v. 724). « Le jeune Iule prend ma main et me suit d'un pas inégal. » Énée touche à la fin de son récit; il est arrivé au moment où, fuyant Troie en flammes, il emmène avec lui son père, sa femme et son fils Iule. Cette peinture du petit Ascagne ou Iule, suivant d'un pas inégal la marche de son père, est remarquable par le naturel et la naïveté.

NON-PAYEMENT n. m. Défaut de payement.

NON PENDIGAÏD, appelée aussi **Nonna ou Nonnita,** sainte du VIe siècle. Fille de Caer Gawch, prince de Pedibiog, elle fut violée par Sant, roi de Ceredigion (Cardeganshire), et en eut un fils qui fut saint David ou Dowi, évêque de Merovia. Elle se serait retirée en Bretagne et serait morte à Dirinon (près Landerneau). Elle est honorée dans le pays de Galles, la Cornouaille et la Bretagne, où ses aventures ont fait l'objet d'un antique mystère, *Buhez santez Nonn,* publié en 1837 par l'abbé Sionnet, où son père est appelé Brocan. Il ne faut pas la confondre avec sainte Ninnoc, fille aussi d'un Brocan, roi de Cumbrie (Cumberland), qui alla également en Bretagne, où elle fonda le couvent de Lan-Nennec.

NON-PENSANT, ANTE n. Personne qui ne pense pas, qui est dépourvue d'intelligence. (Peu us.)

NON-PERMANENCE n. f. Défaut de permanence : *La* NON-PERMANENCE *est le changement.* (Fén.)

NON PLUS ULTRA. V. NEC PLUS ULTRA.

NON POSSUMUS (*non'-po-su-muss* — mots lat. signif. *Nous ne pouvons*), réponse de saint Pierre et de saint Jean aux princes des prêtres qui voulaient leur interdire de prêcher l'Evangile (*Actes des apôtres,* ch. IV, versets 19 et 20). Cette expression, dans la bouche du représentant d'une autorité quelconque, exprime un refus sur lequel on ne peut revenir. Le *non possumus* est devenu une sorte de formule par laquelle le pape a l'habitude de déclarer qu'il lui est impossible d'obtempérer à certaines propositions, de faire certaines concessions.

NON-PRÉSENCE n. f. Absence d'une personne qui devrait être présente.

NON-PRÉSENT n. m. Dr. Qui n'est pas présent à l'audition de sa cause.
— Adjectiv. : *Accusé* NON-PRÉSENT.

NON-PRIX n. m. Prix inférieur au prix coûtant, vil prix : *Vendre à* NON-PRIX. (Vx.)

NON-RECEVOIR n. m. V. FIN *de non-recevoir.*

NON-RÉCLAMATION n. f. Défaut de réclamation; état d'une chose qui n'est pas réclamée.

NON-RÉSIDENCE n. f. Action de rester absent du lieu où l'on devrait résider.

NON-RÉUSSITE n. f. Insuccès, défaut de réussite. ‖ Etat de ce qui n'est pas réussi.

NON-SENS n. m. Défaut de sens, manque de signification. ‖ Phrase ou parole dépourvue de sens : *Le contresens est une erreur, le* NON-SENS *est une bêtise.*
— Par ext. Chose absurde, dépourvue de raison : *La société sans la justice est un* NON-SENS. (Proudh.)

NON-SUCCÈS n. m. Manque de succès. Insuccès.

NON-TOLÉRANT n. m. Nom donné, au XVIIe siècle, aux protestants qui ne toléraient pas les sectes dissidentes.

NON-TOXICITÉ n. f. Nature des substances qui ne sont pas toxiques.

NONTRON, ch.-l. d'arrond. de la Dordogne, à 38 kilom. de Périgueux, sur une colline dominant le Bandiat (bassin de la Charente); 3.686 hab. (*Nontronnais, aises*). Cb. de f. Orléans. Scieries mécaniques, quincaillerie, fabrique de meubles, coutellerie. Commerce de pâtés truffés et de truffes. Exploitation de gisements de fer, de plomb sulfuré et de manganèse. Restes de la chapelle romane du Moutier. — L'arrondissement a 8 cant., 80 comm. et 81.909 hab.; le canton a 11 comm. et 13.943 hab.


Armes de Nontron.

NONTRONITE n. f. Silicate hydraté naturel de fer, appartenant au groupe des zéolites, découvert en rognons jaunâtres à Nontron (Dordogne).

NON TROPPO (*non'-tro-po* — mots ital. signif. *pas trop*) loc. adv. Mots que l'on ajoute à un adjectif indiquant le genre du mouvement musical pour indiquer que ce mouvement ne doit pas être exagéré : *Allegro* NON TROPPO. *Largo* NON TROPPO.

NONUPLE (du lat *nonus,* neuvième) adj. Pris neuf fois. (Peu usité.)

NONUPLER v. a. Multiplier par neuf. (Peu usité.)

NON-USAGE n. m. Défaut d'usage, d'emploi : *Les mots vieillissent par le* NON-USAGE. (De Bonald).
— Dr. Cessation ou défaut d'usage, de jouissance : *Certaines propriétés s'éteignent par le* NON-USAGE.

NON-VALEUR n. f. Etat d'une propriété qui ne produit rien; propriété qui ne produit rien : *La* NON-VALEUR *d'un champ. Un appartement non loué est une* NON-VALEUR.
— Par anal. Objet quelconque qui ne produit rien : *Un talent inexploité est une* NON-VALEUR.
— Fin. et comm. Recette prévue et qui ne s'est pas réalisée. ‖ *Fonds de non-valeur,* Centimes additionnels imposés en prévision de recettes portées au budget et qui ne se réaliseraient pas.
— Milit. Homme indisponible, ou bien malade, éclopé, et qui n'est d'aucune utilité pour les opérations actives.

NON-VALOIR n. m. Etat de ce qu'on ne fait pas valoir: *Laisser ses biens en* NON-VALOIR. (Vx.)

NON-VENTE n. f. Circonstance dans laquelle on vend peu ou pas du tout : *Les jours de* NON-VENTE.

NON-VIABILITÉ n. f. Etat d'un enfant qui n'est pas né viable.

NON VIDEBIS ANNOS PETRI (mots lat. signif. : *Tu ne verras pas les années de Pierre*). Saint Pierre a occupé vingt-quatre ans le siège pontifical. Avant Pie IX, aucun pape n'avait eu un pontificat aussi long. Aussi était-il passé en usage de dire aux pontifes nouvellement élus : Tu ne verras pas les années de Pierre. On applique aussi le mot à ceux qui sont élevés tardivement à une dignité : NON VIDEBIS ANNOS PETRI, Tu ne jouiras pas de cet honneur pendant vingt-quatre ans.

NON-VUE n. f. Etat où se trouve l'équipage d'un navire que l'épaisseur de la brume empêche de reconnaître les parages où il se trouve : *Etre en risque de périr par* NON-VUE. (Vx.)

NONYLATE n. m. Sel dérivant de l'acide nonylique.

NONYLE n. m. Chim. Radical caractérisant les corps de la série saturée en C^n.
— ENCYCL. Comme tous les radicaux à nombre impair d'atomes de carbone, le nonyle C^9H^{19} n'existe pas à l'état libre. Parmi ses dérivés, on peut citer : le nonane, le chlorure et l'acétate de nonyle, l'alcool et l'acide nonyliques. Le *chlorure de nonyle* $C^9H^{19}Cl$, préparé par action du chlore sur le nonane, est un liquide bouillant à 196°. L'*acétate de nonyle* $C^9H^{19}C^2H^3O^2$, obtenu en chauffant à 150° le chlorure de nonyle et l'acétate de potassium, est un liquide bouillant à 210°. L'*alcool nonylique* $C^9H^{19}OH$ bout à 213°,5; quand on le traite par l'acide sulfurique, il donne l'iodure $C^9H^{19}I$, qui sous l'action du sodium, double sa molécule pour donner le *binonyle* $C^{18}H^{38}$; l'*acide nonylique normal* est un liquide oléagineux bouillant à 253°. V. NONYLIQUE.

NONYLÈNE n. m. Chim. Neuvième terme de la série des carbures non saturés en C^nH^{2n}.
— ENCYCL. Le *nonylène* C^9H^{18}, appelé encore *nonène, éloène* ou *pélargonène,* se rencontre avec l'hexylène dans le produit de la distillation sèche des acides oléique et métaoléique; on sépare ces deux corps, après lavage à la potasse et séchage sur le chlorure de calcium, par une distillation fractionnée. L'huile d'une espèce de hareng contient environ 7,8 p. 100 de nonylène. C'est un liquide incolore, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. Il bout à des températures variant de 110° à 150°, suivant son origine.

NONYLIQUE (*lik'*) adj. Chim. Se dit de toute combinaison dans laquelle entre le nonyle : *Composés* NONYLIQUES. ‖ Se dit de plusieurs acides ayant pour formule $C^9H^{18}O^2$.
— ENCYCL. L'acide *nonylique* normal peut s'obtenir en traitant l'iodure d'heptyle normal primaire par l'éther acétylacétique en présence d'éthylate de sodium; l'éther obtenu est traité par la potasse, puis par l'acide sulfurique. On obtient ainsi un acide oléagineux, qui fond à 12° et bout à 253° sous la pression de 758mm.

NONZA, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 30 kilom. de Bastia, sur une falaise qui tombe à pic sur la mer; 508 hab. Cédrats. Fontaine de Sainte-Julie, aux eaux réputées miraculeuses. — Le canton a 5 comm. et 2.516 hab.

NOOCRATIE (*sî* — du gr. *noos,* esprit, et *kratos,* face) n. f. Philos. Domination exercée par la raison pure sur les autres facultés de l'âme.

NOOCRATIQUE (*tik'* — rad. *noocratie*) adj. Philos. Se dit de la doctrine qui soutient que la raison pure dirige toutes les autres facultés de l'âme, et de ceux qui professent cette doctrine : *Philosophie* NOOCRATIQUE.
— Substantiv. *Un* NOOCRATIQUE.

NOOLOGIE (*ji* — du gr. *noos,* esprit, et *logos,* discours) n. f. Philos. Science de l'esprit humain.

NOOLOGIQUE (*jik'* — rad. *noologie*) adj. Philos. Qui a rapport à la pensée.
— ENCYCL. Les sciences *noologiques* constituent le second des deux règnes du premier degré dans la classification d'Ampère : elles ont pour objet le monde de l'esprit; elles se subdivisent en sciences *noologiques* proprement dites et en sciences *sociales.* Les premières comprennent les sciences philosophiques, les sciences dialegmatiques par lesquelles nous étudions l'ensemble des signes qui nous servent à communiquer à nos semblables nos pensées et nos passions. Les seconds sont les sciences ethnologiques et les sciences politiques.

NOOMS (Remi ou Renier), dit **Zeeman** (*le Marin*), peintre et graveur hollandais, né à Amsterdam vers 1623, mort dans la même ville peu après 1668. Il compléta son éducation artistique à Paris. En 1650, il exécuta une *Vue de l'ancien Louvre,* qui a disparu, mais dont il reste une très belle eau-forte. Appelé à Berlin vers 1652, il fut chargé de décorer de peintures le palais royal. De retour dans sa ville natale, il exécuta des eaux-fortes extrêmement remarquables. Le musée de La Haye et celui d'Amsterdam les possèdent presque toutes. On cite parmi les plus belles : *l'Emeute des matelots, le Lazaret des pestiférés hors d'Amsterdam, l'Incendie de l'hôtel de ville d'Amsterdam,* et *Vue de la rivière de l'Amstel.* Cette dernière épreuve est l'un des plus beaux spécimens de la gravure à l'eau-forte.

NOORDEN Karl von), historien allemand, né à Boon en 1833, mort à Leipzig en 1883. Il devint, en 1863, privat-docent à Bonn et fut ensuite professeur ordinaire d'histoire à Greifswald, à Marbourg, à Tubingue, à Bonn et à Leipzig. Il a publié : *la Légende de Helgi* (1857); *Hincmar, archevêque de Reims* (1863 ; *Histoire de l'Europe au* XVIIIe *siècle* (1re partie) ; *la Guerre de la succession d'Espagne* (1870-1882), ouvrage sérieux, entièrement d'après les sources et écrit d'un style vif et animé. Maurenbrecher a édité les *Conférences historiques* de von Noorden (1884).

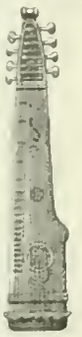
Noordische balk.

NOORDISCHE BALK ou *bûche des Flandres,* n. m. Instrument ancien à cordes pincées, devenu très rare. (Il se nomme *Lang-spel* en Islande. Sa forme a varié, et primitivement il ressemblait à une poutre.)

NOORDPEENE, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 15 kilom. d'Hazebrouck, dans la plaine flamande; 1.263 hab. Eglise des XIVe et XVIe siècles. Monument commémoratif de la victoire de Cassel.

NOORDWIJK, ville des Pays-Bas (prov. de Sud-Hollande), au bord de la mer du Nord, bordée de dunes; 4.500 hab., en deux bourgs.

NOORT (Olivier VAN), navigateur hollandais, né à Utrecht en 1568, mort vers 1611. Chargé par une compagnie commerciale de faire la guerre aux colonies espagnoles et portugaises de l'Amérique, Noort tenta vainement de surprendre Rio-Janeiro, puis franchit le détroit de Magellan, détruisit quelques établissements espagnols, et regagna Rotterdam au bout de trois années. La relation de son voyage a été traduite en français sous ce titre : *Description du pénible voyage fait autour de l'univers par Olivier van Noort* (1602).

NOORT (Adam VAN), peintre flamand, né à Anvers en 1557, mort en 1641. Il donna des leçons à Rubens et Jordaens, mais à son tour subit plus tard l'influence de ses élèves, si loin même que plusieurs de ses tableaux ont été donnés sous leurs noms. Parmi ses œuvres, les principales sont : *les Cinq sens* (Anvers); *le Denier de César; Christ bénissant les enfants* (Bruxelles); *le Christ, avec Marie et Marthe* (Lille); *Christ et la femme adultère* (Darmstadt); *la Guérison du paralytique* (Gand, église Saint-Michel); *Adoration des Bergers* (Anvers, église Saint-Paul); etc. — Deux de ses fils furent aussi peintres : JAN **van Noort,** né en 1587, et ADAM **van Noort le Jeune,** né en 1598.

NOOT (Charles-Nicolas VAN DEN), homme politique belge, né à Bruxelles en 1735, mort à Stroombock en 1827. Avocat au grand conseil de Brabant, il écrivit plusieurs mémoires contre les réformes de Joseph II et, sur le point d'être arrêté, s'enfuit en Angleterre, puis en Hollande, d'où il passa à Berlin, plaidant la cause de la Belgique. Il devint le chef de l'opposition, s'entendit avec le colonel van der Mersch et l'avocat Vonck et, de retour à Bruxelles, joua le premier rôle aux Etats qui s'y réunirent le 7 janvier 1790. Délivrés du joug autrichien, les partisans de l'indépendance belge ne s'entendirent pas. Van der Noot, nommé président du pouvoir exécutif et partisan d'un gouvernement aristocratique, fit emprisonner ses anciens alliés républicains et se vit chassé peu après par une armée autrichienne. Il vécut obscurément en Hollande.

NOOTKA, nom d'un estuaire, d'une île et d'une tribu de l'Amérique anglaise du Nord, dans la Colombie britannique; l'estuaire, le « Sound », découvert en 1778 par Cook, s'avance au loin dans le versant O. de l'île de Vancouver, entre monts de 800 à 1.200 mètres. L'île a 35 kilom. de long sur 5 à 25 de large et s'élève jusqu'à 800 mètres. La tribu, Indiens dont le nombre a diminué, est dispersée dans l'île de Vancouver et sur le continent d'en face.

NOPAGE (*poj*) n. m. Action de noper les draps.

NOPAL n. m. Nom vulgaire du genre opuntia.
— ENCYCL. Le *nopal,* dit encore *figuier d'Inde* ou *de Barbarie* ou *raquette* (*opuntia ficus Indica*), est une plante herbacée et composée d'articles charnus et aplatis ou *raquettes,* quand elle est jeune; en vieillissant, elle devient ligneuse et acquiert un tronc presque cylindrique. Ses fleurs, grandes et rouges, se développent généralement sur la tranche des raquettes; les fruits, dits *figues d'Inde* ou *de Barbarie,* sont verts et de la grosseur d'un œuf de poule. Originaire de l'Amérique centrale, cette plante a été naturalisée sur le pourtour de la Méditerranée, au Cap et en Australie; ses fruits sont consommés en grande quantité, notamment par les Siciliens. On l'utilise quelquefois comme plante d'ornement ou pour fabriquer des haies défensives qui, grâce à la proportion considérable d'eau que renferment les raquettes, ont l'avantage de ne donner aucune prise au feu. L'espèce *opuntia coccinellifera* (nopal à cochenille), cultivée au Mexique pour la cochenille qu'elle nourrit, a été acclimatée aux Indes et en d'autres régions (Algérie, Tunisie, Espagne, etc.). V. COCHENILLE.


Nopal : *a*, fleur; *b*, fruit.

NOPALÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux nopals.
— n. f. pl. Syn. d'OPUNTIACÉES. — *Une* NOPALÉE.

NOPALERIE (*ri*) n. f. Plantation de nopals destinés à l'élève de la cochenille. V. COCHENILLE. ‖ On dit aussi NOPALIÈRE.

NOPE du flam. *noppe*, allem. *knopf*, même sens) n. f. Nœud que l'on enlève du drap lorsqu'il vient d'être fabriqué.

NOPER v. a. En parlant des draps, ED séparer les fils qui sont doubles, en rapprocher les fils dans les endroits clairs, en extraire les nœuds en nopes, les épincter.

NOPEUSE n. f. Ouvrière chargée du nopage.

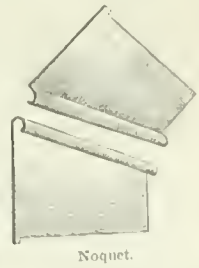

Noquet.

NOPS (*nopss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, comprenant huit espèces de l'Amérique tropicale.

NOQUET *ke* n. m Nom donné aux bandes de plomb que l'on place sur les couvertures d'ardoise, aux divers joints et angles que l'on veut particulièrement préserver des infiltrations d'eaux pluviales. Syn de NOUE.

NOQUETER *ke* v. n. Errer pendant la nuit. ‖ Trembler de froid.

NOQUETIS *ke-ti* — rad *noqueter* n m. Claquement des dents, produit par une cause quelconque.

NOR ou **NORUS**, fils d'un roi de Gothie et de Finlande, qui vivait dans des temps légendaires. En parcourant le Nord pour retrouver sa sœur Goï, il aborda au pays qu'on nomma de son nom *Norvège*, et en fit la conquête, d'après les légendes scandinaves.

NORA, ville de la Suède septentrionale (Vesternorrland [prov. de Hernösand]), près de l'embouchure de l'Angerman-Elf; 3.000 hab. ‖ Ville de la Suède centrale (prov. d'Orebro), sur le *lac de Nora*; 8.000 hab. Mines de fer.

NORAGHE n. m. Antiq. V. NURAGHE.

NORALITE n. f. Minér. Variété de hornblende.

NORANTÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à une norantée. — n. f. pl. Tribu de maregraviacées, ayant pour type le genre *norantée*. — *Une* NORANTÉE.

NORANTÉE n. f. Genre de maregraviacées, comprenant des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes, persistantes. Les fleurs des norantées sont disposées en épis lâches terminaux. Le fruit est une capsule à une seule loge monosperme. On en connaît plusieurs espèces, qui croissent à la Guyane et au Brésil.)

NORBA (anj. *Norma*), ancienne ville d'Italie (Latium), colonie romaine depuis l'an 262. Murs pélasgiques.

NORBANUS (Cneius), partisan de Marius, mort en 81 av. J.-C. Il essaya de négocier avec Sylla dans l'Italie méridionale, mais celui-ci accueillit ses propositions avec mépris, l'attaqua et le battit. Norbanus dut se réfugier dans la Gaule cisalpine. Vaincu de nouveau par un lieutenant de Sylla, il s'enfuit jusqu'à Segodunum (Rodez), où il se tua pour n'être pas livré au vainqueur.

NORBERG, ville de la Suède centrale (prov. de Westmanland ; 5.000 hab. Aux environs, gisements de fer, cuivre, graphite.

NORBERT (saint), fondateur de l'ordre des prémontrés et archevêque de Magdebourg, né à Santen (duché de Clèves) vers 1092, mort à Magdebourg en 1134. Il embrassa l'état ecclésiastique et fut pourvu de plusieurs bénéfices. Il mena d'abord une vie dissipée et indigne de son état; mais, frappé de la foudre au milieu d'un violent orage, il dit adieu à tous les plaisirs du monde. Après avoir passé quelque temps dans le monastère de Sigeberg, il commença à parcourir les villes et les campagnes en prêchant la pénitence. Accusé injustement devant le concile de Fritzlar 1118, il confondit publiquement ses calomniateurs. Ayant essayé inutilement de réformer les chanoines réguliers de Saint-Martin de Laon, il fonda non loin de cette ville, dans un lieu sauvage appelé *Prémontré*, un nouvel ordre religieux voué à la pénitence la plus austère (1120). Approuvé par Honorius II en 1126, cet institut fit, en quelques années, de grands progrès. V. PRÉMONTRÉ.) Nommé, malgré sa résistance, archevêque de Magdebourg (1126), Norbert se démit, trois ans après, de la direction de son ordre. La fin de sa vie fut remplie par les démarches et les voyages qu'il entreprit, en France et à Rome, pour aider le pape Innocent II à triompher de l'antipape Anaclet. C'est à cette époque qu'il se lia avec saint Bernard d'une étroite amitié. Le pape Grégoire XIII le canonisa en 1582. — Fête le 6 juin.

NORBLIN Sébastien Louis Guillaume), peintre français, né à Varsovie en 1796, mort à Paris en 1881. Il remporta le grand prix de peinture en 1825. Son envoi de la villa Médicis parut à l'Exposition de 1827 ; c'était *Cyparisse mourant sur son cerf*, toile de grand style. A son retour de Rome (1832), Norblin essaya de concilier les formules académiques avec les théories romantiques dans la *Mort d'Ugolin*; *Ixrigone*; *Italienne à la fontaine*; *Bacchante endormie*, *Vision de saint Luc*; *Saint Paul à Athènes*, qui lui valut une première médaille. Mais, dans ces tableaux, on ne retrouve plus la sincérité d'impression, la vigueur prime-sautière de ses débuts. Citons encore : *Rachel pleurant sur ses enfants*; *la Nuit*; *Saint Paul convertissant Lydie*; *l'Age d'or*; *Nécrocle résistant aux séductions de Phryné*; *Sacrifice à Pan*; *Destruction d'Herculanum*, etc.

NORBOU (« pierre précieuse, joyau, trésor ») n. m. Nom donné par les bouddhistes thibétains à la pierre en forme de boule ou de pêche ou perle lumineuse, qu'on voit souvent entre les mains de certains bouddhas et de beaucoup de bodhisattvas. (Cette pierre précieuse, qui fait partie de ce qu'on appelle les Sept Trésors ou les Sept Choses précieuses a la propriété d'illuminer l'univers comme un autre soleil, au gré de ses divins possesseurs et également de faire s'accomplir les désirs, d'ordre matériel aussi bien que spirituel, formulés par leurs pieux adorateurs.)

NORBY (Séverin, marin et homme de guerre danois, mort à Florence en 1530. Issu d'une pauvre famille de l'île de Fionie, il prit part à diverses expéditions contre la Suède et Lubeck et s'enrichit dans la campagne de la Baltique, qu'il dirigea (1511) avec J.-H. Ulfstand. Envoyé en Islande avec de grands pouvoirs (1515), il fut rappelé en 1517 pour prendre part à la guerre de Suède, reçut le gouvernement de Gotland, d'où il domina toute la Baltique, prit Aland (1519), dirigea la flotte danoise contre Stockholm (1520) et fut le plus habile lieutenant de Christian II. Après la chute de ce roi, il traita (1524) avec Frédéric Ier et, celui-ci ayant violé le traité, attaqua la Bleckingie, souleva la Scanie, fut vaincu et pris par Rantzau, tandis que les Lubeckois détruisaient sa flotte et prenaient pied à Gotland. Vaincu de nouveau (1526), il passa en Russie, puis, après trois ans de captivité, au service de Charles-Quint, fut tué au siège de Florence (1530).

NORCIA, comm. d'Italie (Ombrie [prov. de Péreuse]), dans l'Apennin ; 9.991 hab. Draperies. C'est l'ancienne *Nursia*, ville importante des Sabins. Patrie de Serterius, de Plotine, femme de Trajan, et de saint Benoît de Nursia, fondateur de l'ordre des bénédictins et organisateur du monachisme d'Occident.

NORD (*nor'* — du german. : anc. allem. *nord*, allem. mod. *norden*) n. m. Direction du côté des pôles de la terre qui est situé dans le même hémisphère que l'Europe et la plus grande partie de l'Asie, et par ext. Pole situé dans le même hémisphère que l'Europe : *Dans notre hémisphère, l'aiguille aimantée se tourne vers le* NORD. ‖ Pays situés aux environs de ce pôle : *La nature du* NORD *a un charme particulier* (X. Marmier.) ‖ Partie d'une contrée, d'un lieu ou d'un objet située plus près du pôle nord que des autres parties : *Le* NORD *de la France. Le* NORD *d'une ville, d'un palais.* ‖ Abusiv. Côté d'un lieu ou d'un objet exposé, tourné du côté du Nord : *Le* NORD *est une mauvaise exposition pour la plupart des végétaux.*

— Hommes qui habitent les régions du Nord : *La nature a donné la force au* NORD *et l'esprit au Midi.* (H. Beyle.)

— Vent qui souffle du côté du Nord : *Quand le* NORD *souffle, il fait froid.*

— Astron. *Etoile du Nord*, Nom que l'on donne quelquefois à l'étoile polaire.

— Comm. et indust. Compagnie des chemins de fer du Nord : *Les employés, les wagons du* NORD. — *Gare du Nord*, A Paris, gare principale de cette compagnie. ‖ Action du chemin de fer du Nord : *Les* NORD *se maintiennent.* ‖ Au sing., Ensemble de ces valeurs : *Le* NORD *baisse.*

— Mar. Aire de vent du monde ou du compas : NORD *vrai.* NORD *magnétique.* ‖ *Perdre le nord*, S'égarer, ne plus savoir s'orienter. — Fig. et fam. Perdre la tête.

— ALLUS. LITTÉR. **C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière.** V. LUMIÈRE.

— Adjectiv. Qui est situé au nord ou dans la direction du Nord : *Les contrées* NORD *de l'Europe.* ‖ Se dit d'un vent qui souffle du côté nord : *Le vent était sud, il est* NORD *maintenant.* ‖ Se dit du pôle situé dans le même hémisphère que l'Europe : *Le pôle* NORD.

— Géogr. *Latitude nord*, Distance en degrés mesurée sur les méridiens et comptée du côté du Nord, en partant de l'équateur : *Ville située au 44e degré de* LATITUDE NORD.

— SYN. **Septentrion.**

— ANTON. **Sud. Midi.**

NORD (MER DU) [l'*Oceanus Germanicus* des Romains], mer intérieure de l'Europe occidentale, comprise entre le détroit du Pas de Calais, par lequel elle communique avec la Manche au S., la côte française, belge, hollandaise et allemande au S.-E. et à l'E., le détroit du Skager-Rack, par où elle se relie à la Baltique, les côtes danoise et norvégienne à l'E., la côte anglaise et écossaise à l'O. Au N., elle s'ouvre largement sur l'Océan. Superficie : 550.000 kilom. carr. environ.

Comme la Manche, sa voisine, la mer du Nord est distincte de l'Atlantique par la médiocrité de ses fonds. Sa profondeur moyenne ne dépasse pas 89 mètres, et les cuvettes profondes de plus de 150 mètres sont rares. Sauf au voisinage de la côte de Norvège, où se creuse un sillon sous-marin nettement marqué (1.200 m.), le plateau continental qui ferme le fond s'incline doucement vers les fosses atlantiques. Celles-ci commencent au delà des îles Shetland, encombrées par des sables et des vases d'origine terrestre, qui, au voisinage des côtes forment des hauts fonds et des bancs particulièrement dangereux, et que les courants généraux qui longent du S. au N. les côtes hollandaises et anglaises répartissent en éventail.

Peu de mers présentent, sur un pourtour relativement assez restreint, des différences plus considérables dans la constitution et l'aspect du littoral. A l'E., aux falaises du Boulennais français, on voit succéder les bancs belges, puis les côtes basses et à demi inondées de la Hollande, les lagunes et les flèches de sables du Zuyderzée et du Dollart, qui, après les embouchures du Weser et de l'Elbe, reparaissent sur la côte occidentale du Jutland pour faire place de l'autre côté du Skager-Rack, aux roches et aux fjords profonds et tourmentés du littoral de la Norvège méridionale. Sur le littoral anglais se reproduisent, entre Douvres et les Orcades, dans le même ordre mais sous une forme extrêmement atténuée, les mêmes variétés du littoral. Régime climatérique gênant (coups de vents du N.-E., ou vents d'O. apportant d'épaisses brumes). Cependant l'activité industrielle des grands Etats qui bordent la mer du Nord (Angleterre, Allemagne, Belgique), y donne lieu à une circulation maritime intense.

NORD (CAP), cap de l'Europe septentrionale, dans l'île norvégienne de Magerö, sur l'océan Glacial. Cette énorme falaise de granit noir s'élevant à 300 mètres d'altitude, est considérée comme le point le plus septentrional de l'Europe (71° 11' 40" de latitude N.), bien que le promontoire de Knivskjerodde, pointe de quelques mètres plus au nord. Au cap Nord (*Nordkap*) se rendent, chaque année, de nombreux touristes, attirés par la contemplation du « soleil de minuit ».

NORD (CANAL DU), bras de mer séparant l'Ecosse (à l'E. de l'Irlande (à l'O.) ; il débouche au N.-O. sur l'Atlantique ; au S., la mer d'Irlande et le canal de Saint-Georges le continuent jusqu'à la Manche. Longueur, 145 kilom. ; largeur, 40 à 57 ; profondeur, 30 à 250 mètres. Côtes montueuses, pittoresques, indentées de fjords pénétrant très profondément dans les terres : tels celui de la Clyde en Ecosse, ceux de Belfast et de Londonderry en Irlande.

Nord (EXPÉDITIONS AU PÔLE). V. PÔLE nord.

NORD (DÉPARTEMENT DU), formé de l'ancienne Flandre française, du Cambrésis, du Hainaut français, de parties du Vermandois et de l'Artois, et tirant son nom de sa situation en latitude. Il est borné par la mer du Nord, la Belgique, les départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais. Superficie : 5.773 kilom. carr.

Ce département comprend 7 arrondissements (*Lille*, ch.-l. ; Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Valenciennes), 67 cant., 667 comm., et 1.866.994 hab. Il fait partie du 1er corps d'armée, de la 3e inspection des ponts et chaussées, de la 7e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Douai. Il ressortit à l'Académie de Lille, à la cour d'appel de Douai et forme le diocèse de Cambrai (archevêché).

Les terrains crétacés de l'Artois se poursuivent en ce pays, surmontés de limons tertiaires fertiles, mais bientôt prédominent les alluvions tertiaires et quaternaires, surtout en Flandre. Au S.-E., vers le Hainaut, apparaissent les terrains primaires (Ardennes), dont l'étage carbonifère se prolonge dans le sous-sol à travers le département, de Valenciennes à Lens. Les collines de l'Artois dominent de peu la plaine flamande, où le mont Cassel atteint à peine 157 mètres. Vers l'Ardenne, au delà de la Scarpe, plateau de 200 mètres environ (collines de Bois-Saint-Hubert, 266 m.) ; au N.-O., région côtière parfois au-dessous du niveau des hautes mers. Climat maritime tempéré au N.-O., un peu plus continental au S.-E. Température sans contrastes vifs ; pluies fréquentes (170 jours), assez abondantes, brouillards. La plupart des cours d'eau sont tributaires de l'Escaut, de la Sambre ou vont directement à la mer ; ce sont des cours d'eau réguliers, de faible pente, traversant des terrains souvent perméables, ayant une alimentation pluviale régulière, faciles à transformer en voies navigables. Ils avoisinent par les sources les hautes vallées de l'Oise ou de la Somme et se rapprochent assez pour qu'en ait pu les joindre aisément. L'Escaut, grossi de la Scarpe, puis (en Belgique) de la Lys ; la Sambre qui, avec les Helpes, draine le Hainaut vers la Meuse ; l'Aa, voilà les principaux cours d'eau. Côte de la mer du Nord, basse, encombrée de bancs de sables parallèles au rivage, rectiligne, bordée de dunes aujourd'hui fixées par des « oyats » ; ces dunes protègent les « moëres » et « wateringues » situés en contre-bas. Le port de Dunkerque, fait un grand trafic. Sauf la forêt d'Ardenne, les bois de Raismes et de Mermal (ancienne forêt charbonnière), le pays est découvert, avec de nombreuses et belles prairies, surtout en Flandre. De nombreux jardins et des champs fertiles s'étendent dans la plaine, sur les plateaux tertiaires. C'est le premier département de France pour la richesse agricole. Grande culture de céréales, améliorée par celle de la betterave à sucre et la science des amendements. Houblonnières, chicorée, tabac, plantes oléagineuses (colza) ; culture du lin. Elevage intensif : race bovine flamande (lait et boucherie), chevaux renommés, moutons estimés pour la laine. Pêche côtière et d'Islande (harengs, merlus). Sous-sol fécond : grand bassin houiller (Valenciennes, Anzin) en continuité avec ceux du Borinage (Belgique) et du Pas-de-Calais. Peu de fer (Fourmies) ; carrières de craie ; phosphates, terre à briques.

L'industrie est très développée dans le Nord, favorisée par la présence de la houille, la facilité des communications, des traditions de main-d'œuvre (anciens tissages des Flandres). Les usines métallurgiques (Fives-Lille, Valenciennes, Fourmies), les verreries (Aniche, Chauny), les fonderies s'y sont multipliées. Industries textiles : linon de Valenciennes, jute de Dunkerque, lainages de Roubaix-Tourcoing, cotonnades de Lille, toiles d'Armentières, batistes de Cambrai. Brasseries, sucreries, distilleries, huileries, etc., produits chimiques (Lille). Commerce développé grâce à de nombreux chemins de fer, au port de Dunkerque, et aux canaux d'entre Sambre et Oise, de Saint-Quentin (Escaut-Somme), de la Deule (Escaut-Lys), Neuffossé et Bourbourg (Lys à la mer) entre autres. La frontière maritime est défendue par Dunkerque (défense mobile) ; la frontière terrestre protégée par la neutralité de la Belgique, puis par la place de Lille et les forts de la Sambre (trouée de l'Oise).

Nord (ARMÉE DU). V. GUERRE (franco-allemande) et FAIDHERBE.

NORDALBINGIE, ancien nom d'un pays de forêts et de marécages, sur les rives de l'Elbe, vers son embouchure, et où vivaient dans l'antiquité les Cauci, les Albingi, etc. Contrée actuellement comprise dans le royaume de Prusse.

NORDALTAÏQUE (*ik'* — de *nord*, et *altaïque*) adj. Ethnogr. Se dit d'une race humaine comprenant les populations sorties de l'Altaï.

NORDAU (*Max*-Simon), écrivain autrichien, né à Pest en 1849. Fils d'un savant israélite, il voyagea à l'étranger, exerça la médecine à Budapest, puis se rendit à Paris, où il demeura fréquemment. Il a collaboré à divers journaux et publié des ouvrages, dont plusieurs, traduits en français, ont fait grand bruit en raison des idées originales et quelque peu systématiques de l'auteur. Citons de lui : *Du vrai pays des milliards : études et tableaux parisiens* (1878) ; *Du Kremlin à l'Alhambra* (1879) ; *Paris sous la troisième République* (1880). Avec Ferd. Gress, il a écrit la comédie : *les Nouveaux Journalistes* ; puis seul : *les Mensonges conventionnels de notre civilisation* (1883) ; *Recueil de lettres parisiennes* (1884) ; *Paradoxes* (1885) ; *la Maladie du siècle* (1889) ; *la Comédie du sentiment* (1891) ; *Dégénérescence* (1893-1894), qui a donné lieu à de vives polémiques ; *Paradoxes psychologiques* (1896 ; *la Psycho-physiologie du génie et du talent* (1897) ; enfin de nombreuses pièces de théâtre.

NORDBERG (Georges-André), historien suédois, né et mort à Stockholm (1677-1744). Aumônier militaire, il prit part à toutes les campagnes de Charles XII, devint aumônier du roi, puis pasteur (1717) à Stockholm ; il se livra à divers travaux historiques et composa une grande *Histoire du roi Charles XII* (1740), qui, revue et corrigée par Ulrique Eléonore et par une commission royale, constitue une sorte de chronique officielle. Traduite en français (1742), cette histoire, qui relevait quelques erreurs de Voltaire, fut vivement critiquée par ce dernier.

NORDBY, bourg du Danemark, dans l'île Fanö, sur le littoral occidental du Jutland ; 3.000 hab.

NORD-CAPER (*nord'*, *pèr'*) n. m. Nom donné par les anciens auteurs à la baleine des Basques (*balæna Biscayensis*).

— ESCYCL. *Le nord-caper* est un animal très rare, en voie de disparition. Cette baleine noire, à tête très courte et très large, avec une mâchoire inférieure énorme, atteint jusqu'à 25 mètres de long. Répandue du nord de

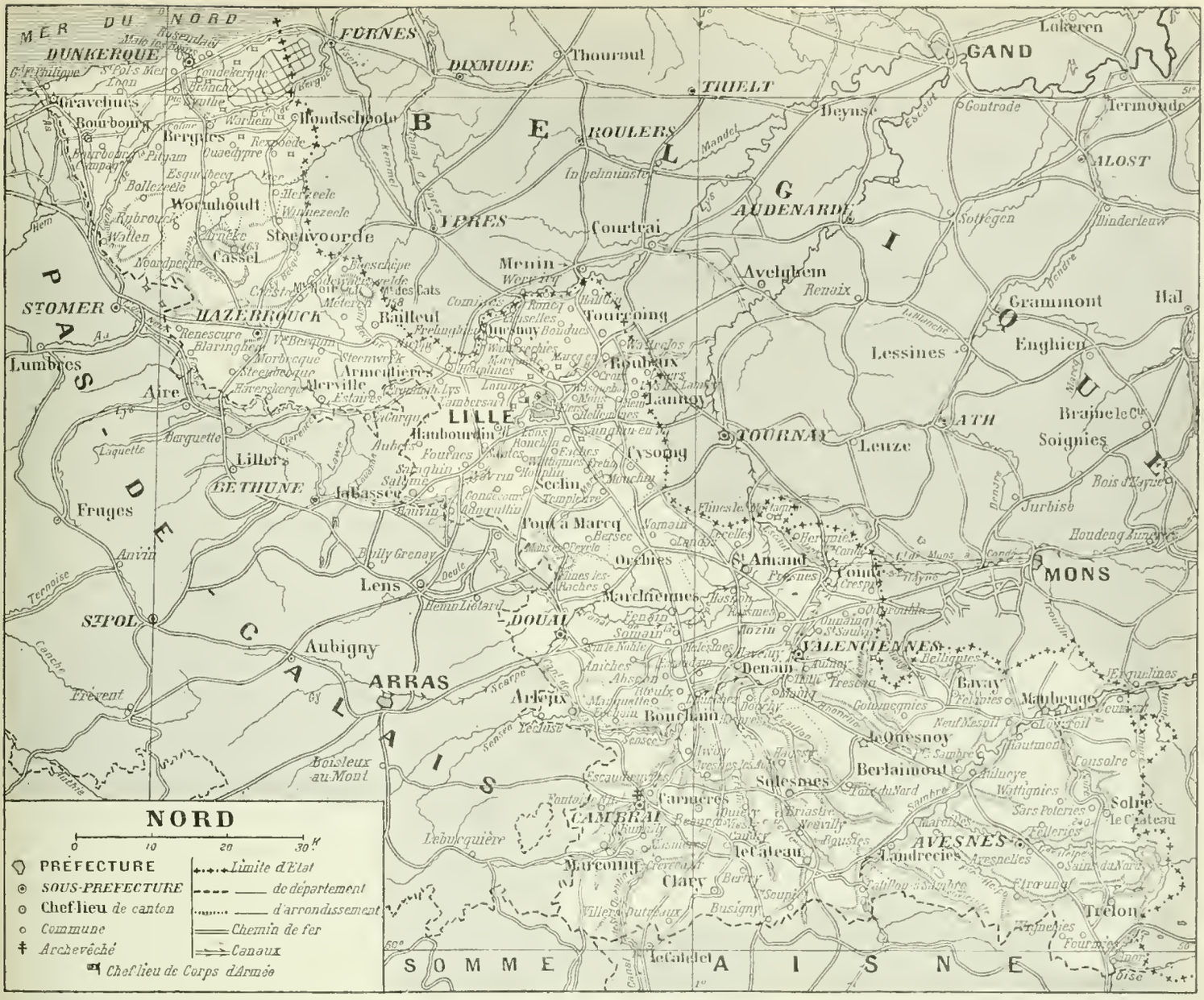

l'Atlantique jusqu'à Madère et à la Caroline du Sud, elle était jadis l'objet d'une chasse active : les Basques la pêchaient en hiver dans le golfe de Gascogne, les Hambourgeois et les Hollandais dans les parages de l'Islande et de la Norvège en été ; les Danois se livrèrent à cette pêche jusqu'en 1788 : dès lors, l'espèce semble avoir disparu.

NORDEN, ville d'Allemagne (Prusse [Hanovre]), au milieu des marais, sur le Bemmer Kanal, qui communique avec la mer du Nord ; 6.800 hab. Vieille église. Ecole d'agriculture. Usine métallurgique. Fabrique de genièvre, de chicorée. Brasserie. Cabotage. Minoteries et scieries à vapeur. Commerce de bois, de bestiaux et de céréales. Erigée en comté immédiat par Frédéric III en 1463.

NORDEN (Frédéric-Louis), voyageur danois, né à Glückstadt (Holstein) en 1708, mort à Paris en 1742. Envoyé en Egypte en 1737, pour y dessiner les anciens monuments, il remonta le Nil jusqu'en Nubie. A son retour à Copenhague, Norden fut nommé capitaine et membre de la commission des constructions navales. En 1740, il servit comme volontaire dans la marine de l'Angleterre, alors en guerre avec l'Espagne, et devint, en 1741, membre de la Société royale de Londres. On lui doit des ouvrages estimés : *les Ruines et les statues colossales de Thèbes* (1741) ; *Voyage d'Egypte et de Nubie* (1752-1755), qui a été traduit en français par Langlès (1795-1798).

NORDENFLYCHT (Hedvig Charlotta), poétesse suédoise, née à Stockholm en 1718, morte près de Skoklester en 1763. Sa vie fut longtemps une suite de dures épreuves, et ce n'est qu'après de maintes pétitions, qu'elle se vit enfin accorder par la Diète, un subside annuel. Elle put dès lors s'adonner plus librement aux lettres et fonda, sur le modèle des salons français du temps, le premier salon littéraire suédois. D'abord inspiratrice, sous le nom allégorique d'URANIE, de la Société *l'Ordre des assembleurs d'idées* (1753), l'ASPASIE SUÉDOISE devint surtout l'âme d'un cercle plus restreint, où elle tint le sceptre avec Gyllenborg et Creutz pour ministres, et qui, de 1755 à 1763, par ses tendances, par ses productions (*Ouvrages littéraires*, 1759-1762), marque une époque dans l'histoire des lettres suédoises. En 1757, la mort d'un ami, de son « Criton », l'académicien Klingenberg, la plongea dans un profond chagrin ; puis, en 1761, elle contracta avec le jeune Johan Fischerstroem une liaison qui fut malheureuse, et qui contribua à abréger ses jours. Citons parmi ses ouvrages de la première période (1743-1752) : *la Tourterelle désolée* (1743) ; *Jeux de la pensée d'une femme, par une Bergère du Nord* (1744-1750) ; *Svea sauvée* (1746), épopée en cinq chants ; etc. Elle est alors fortement influencée par le style carolin, par les écrivains de la fin du règne de Charles XII. Ses œuvres de la deuxième période (1752-1763) sont, entre autres : *Essai d'une Caroliade*, poème héroïque en l'honneur de Charles X Gustave ; *Chants poétiques religieux* (1758) ; *la Défense des femmes* (1763), dirigée contre J.-J. Rousseau ; *la Solitude, le Calme*, petits poèmes lyriques ; etc. Tous ces écrits reflètent le goût français et annoncent l'ère académique ou gustavienne.

NORDENSKJŒLD ou **NORDENSKJÖLD** Nils-Adolf-Eric), naturaliste et explorateur suédois, né à Helsingfors (Finlande) en 1832, mort à Stockholm en 1901. Fils d'un professeur de géologie à l'université de sa ville natale, il se fit rapidement un nom dans les sciences naturelles. Quoique étranger, il devint, dès 1858, professeur à l'Académie royale des sciences de Suède. A la mort de son père, il demanda à lui succéder dans sa chaire. Des opinions politiques subversives hautement manifestées, et qu'il ne voulut pas renier, l'empêchèrent d'obtenir ce poste. C'est alors qu'il se fixa définitivement en Suède et commença ses explorations arctiques qui devaient le rendre si célèbre.


Nordenskjœld.

Dès 1858, Nordenskjœld avait fait un premier voyage au Spitzberg ; il y retourna en 1861, en 1868, en 1872, fit d'importantes études scientifiques au Groenland en 1870 et effectua en 1875 et 1876 de remarquables explorations dans les mers arctiques, de la péninsule scandinave à l'Obi et à l'Iénisséi. En 1878-1879, sur la *Véga*, Nordenskjœld a longé les côtes septentrionales de l'Eurasie, de Götheborg au détroit de Behring et au Japon, et prouvé que le passage du Nord-Est était, dans certaines conditions, praticable. Il a fait depuis lors, à la recherche des anciens établissements scandinaves, un nouveau voyage au Groenland et a publié d'importants travaux de géographie historique. Ce sont toutefois les relations de ses voyages et surtout celle du *Voyage de la Véga* (trad. fr. par Rabot et Lallemand 1883-1884), qui ont rendu populaire ce savant, qui fut membre correspondant de l'Académie des sciences et reçut la grande médaille d'or de la Société de géographie. — Son neveu, OTTO **Nordenskjœld,** a exécuté d'intéressants voyages scientifiques, dont le plus important, à la Terre de Feu, a fourni la matière d'une relation que Ch. Rabot a résumée en français (1902).

NORDENSKJŒLDITE n. f. Minér. Variété de trémolite.

NORDENSTAM (Johan Maurits, baron), officier et homme politique finlandais, né à Stockholm en 1802, mort à Helsingfors en 1882. Il servit dans l'armée russe, contre les Turcs (1828), au Caucase (pendant dix-huit ans) ; il devint général (1843), retourna en Finlande (1847) comme gouverneur de la province de Nyland et remplit diverses fonctions civiles et militaires ; vice-chancelier de l'université d'Helsingfors (1847), membre (1848), puis vice-président (1858) du département économique du Sénat, il fut chef d'état-major des corps finlandais pendant la guerre de Crimée, maréchal de la diète aux landtags de 1863-1864, 1867 et 1872, et exerça une grande influence sur les affaires du grand-duché.

NORDERNEY, île d'Allemagne (Prusse [Hanovre]), sur la mer du Nord ; 3.988 hab. Appartient à la rangée d'îles de la Frise orientale, séparées du continent par le Wattenmeer, qui assèche à marée basse. Ch.-l. *Norderney* ; 2.115 hab. Pêcheries. Bains de mer fréquentés.

NORD-EST (*nor-dèst'*) ; les marins prononcent *no-rè* — de *nord*, et *est*) n. m. Point de l'horizon situé entre le nord et l'est : *Marcher vers le* NORD-EST. ‖ Pays ou lieu situé dans cette direction : *Le* NORD-EST *de l'Europe. Le* NORD-EST *de Paris.* ‖ Vent qui souffle de cette direction : *Etre emporté par un coup de* NORD-EST.

— Mar. Aire de vent située à mi-distance entre le nord et l'est et correspondant à nord 45° est.

— Loc. fam. *Etre sec comme le nord-est*, Etre très sec, au propre ou au figuré.

— Adjectiv. Qui est situé au nord-est ou qui en vient : *La partie* NORD-EST *d'une contrée, d'une ville.*

NORD-EST (PASSAGE DU). Géogr. V. PÔLE.

NORD-EST (TERRE DU). Géogr. V. SPITZBERG.

NORDESTE, ville portugaise des Açores, sur la côte N.-E. de l'île São Miguel ; 3.500 hab., ch.-l. de concelho.

NORDESTER (*dèss-te*) v. n. Incliner vers le nord-est, en parlant du vent. ‖ Être dirigée vers le nord-est, en parlant de l'aiguille aimantée.

NORD-EST-QUART-EST (*nor'-dèsst-kar'-èsst'*; les marins disent *no-re-ka-rèsst*) n. m. et adj. Aire de vent intermédiaire à nord-est et à est-nord-est. ‖ Vent ou relèvement de cette direction.

NORD-EST-QUART-NORD (*nor'-dèsst'-kar'-nor'*; les marins disent *no-re-kar-nor*) n. m. et adj. Aire de vent intermédiaire au nord-est et au nord-nord-est. ‖ Vent ou relèvement de cette direction.

NORDFJORD, l'un des plus magnifiques fjords de la Norvège, près du 62e degré de lat. N.; long de 80 kilom., d'O. en E., ses ramifications intérieures sont d'une splendeur grandiose et pittoresque; la juxtaposition des vastes nappes d'eau, des hautes montagnes et des glaciers n'est nulle part plus complète et nulle part plus grand le charme propre au paysage norvégien.

NORDGAU, un des deux comtés de l'Alsace, à l'époque carolingienne. Il comprenait le diocèse de Strasbourg et correspondait à ce qu'on appela la Basse-Alsace. Ce comté était administré par des comtes (*gaugrafen*), qui étaient les vassaux du roi mais jouissaient en réalité d'une autorité à peu près sans contrôle. Vers le milieu du XIIe siècle, ils furent remplacés par des landgraves et la division de l'Alsace en *Nordgau* et *Sundgau* (canton du Nord et canton du Sud) cessa d'exister.

NORDHAUSEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Erfurt], ch.-l. du cercle du même nom, sur la Zorge (bassin de l'Elbe par la Saale), au pied méridional du Harz et à l'extrémité O. de la fertile Goldene Aue (Plaine dorée); 28.500 hab. Nombreuses églises, dont celle de Saint-Blaise (peintures de Lucas Cranach), vieil hôtel de ville. L'industrie principale est la distillerie (alcool de grains). Brasseries. Produits chimiques, chicorée. Commerce important. Elève de bestiaux et de porcs, qui a valu à Nordhausen le nom de « Cincinnati allemande ».

NORDINGRA, bourg de la Suède (prov. de Vesternorrland), au fond d'un fjord du golfe de Botnie; 4.000 hab.

NORDIQUE (*dik'*) adj. Se dit de la langue ou de la littérature des peuples d'origine germanique habitant le nord de l'Europe : *Les langues* NORDIQUES.

— Substantiv. : *Le* NORDIQUE *oriental*.

— ENCYCL. Linguist. Les langues *nordiques* (branche septentrionale des langues germaniques) comprennent actuellement l'islandais, le norvégien (nordique occidental), le suédois et le danois (ces deux dernières langues formant ce qu'on appelle le nordique oriental). Les langues nordiques modernes, dites aussi langues *scandinaves*, dérivent d'un idiome unique, le vieil islandais ou vieux-norois (*altnordisch*; v. NOROIS), dont les plus anciens monuments, remontant au IIIe ou IVe siècle de notre ère, sont contemporains du gothique ou même antérieurs. La langue norroise, sous sa forme la plus archaïque, porte le nom de *nordique primitif* (*urnordisch*); elle présente beaucoup de points de ressemblance avec le gothique, par exemple pour le traitement des semi-voyelles doubles prégermaniques *yy* et *ww* : c'est pourquoi on a quelquefois réuni le vieux-norois et le gothique sous l'appellation commune de germanique occidental, bien que l'analyse phonétique semble parfois s'opposer à une réduction complète. V. les articles ISLANDAIS, DANOIS, NORVÉGIEN, SUÉDOIS.

NORDIR v. n. Tourner au nord, en parlant du vent : *Le vent a* NORDI.

NORDISTE (*disst'*) n. Partisan des États du Nord d'Amérique, du gouvernement fédéral, dans la guerre qu'ils eurent à soutenir contre les États du Sud : *Les* NORDISTES *et les sudistes*. — Adjectiv. : *L'armée* NORDISTE.

NORDLAND, district de la Norvège septentrionale (prov. de Tromsö). D'une superficie de 40.724 kilom. carr., avec une population de 152.144 hab., c'est un pays couvert de montagnes qui sont sillonnées de glaciers; les côtes sont découpées de fjords profonds, et des lacs peu étendus, mais très nombreux, occupent le fond des vallées et la surface des plateaux. Le Nordland est un pays de pêcheurs (hareng, morue), mais quelques régions produisent l'orge, l'avoine, le seigle. Le sous-sol donne de l'argent mine de Vefsendal). Ch. l. *Bodœ*.

NORDLINGEN ou **NÖRDLINGEN**, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Souabe]), sur l'Eger, sous-affluent du Danube, dans la région fertile du Nördlinger Ries; 8.236 h. Vieux murs et portes fortifiées. Eglise Saint-Georges de style gothique. Lainages, cotonnades, tapis, meubles, machines agricoles. Commerce de bestiaux et de céréales. Aux environs, source ferrugineuse et bains. La ville a gardé son aspect du moyen âge. Ville libre impériale et membre de la ligue Souabe (1347), elle adopta la Réforme (1529). En 1634, les Impériaux l'assiégèrent, les Suédois de Bernard de Saxe-Weimar y furent défaits 5 et 6 sept.). Victoire de Condé et de Turenne sur les Impériaux commandés par Mercy, qui périt dans l'action (1645). Victoires des Français, en 1796 et 1800, sur les Autrichiens. La ville fut annexée à la Bavière en 1803.

NORDMALING, bourg de la Suède septentrionale (prov. de Vesterbotten), au fond du fjord de Nordmaling, rentrant du golfe de Botnie; 8.000 hab. Mines de cuivre.

NORD-NORD-EST (*nor'-nor'-dèsst'*; les marins disent *nor-no-re*) n. m. et adj. Aire de vent entre le nord et le nord-est. ‖ Vent ou relèvement de cette direction.

NORD-NORD-OUEST (*nor'-nor'-dou-èsst'*; certains matelots disent *nor'-no-roi* ou *nor'-no-roué*) n. m. et adj. Aire de vent intermédiaire au nord et au nord-ouest. ‖ Vent ou relèvement de cette direction.

NORD-OUEST (*nor'-dou-èsst'*; les marins disent *no-roi* ou *no-roue*) n. m. Point de l'horizon également distant du nord et de l'ouest, et, en mar., Aire de vent également distante du nord et de l'ouest : *Se diriger vers le* NORD-OUEST. Pays, etc. situé dans cette direction : *Le* NORD-OUEST *de la France*. ‖ Vent qui souffle de cette direction : *Un* NORD-OUEST *violent*.

— Grosse capote en toile goudronnée ou passée à l'huile de lin cuite, pour marins.

NORD-OUEST (VICE-GOUVERNEMENT DU) ou **PROVINCES DU NORD-OUEST** ou **NORTH WESTERN PROVINCES**, grand gouvernement de l'empire anglais de l'Inde, ainsi nommé par suite de sa position par rapport à la capitale de l'Inde, Calcutta. Borné au N. par l'Oude, au S. par le Tchota Nagpour, le Baghelkand, le Bandelkand et les Provinces-Centrales, à l'E. par le Behar, à l'O. par le Malva et le Radjpoutana; avec l'Oude, qui lui est rattaché, et les deux principautés tributaires de Rampour (dans le Rokilkand) et de Garhval (dans l'Himalaya), il mesure 278.421 kilom. carr. et compte 47.697.000 hab., 7 provinces (sans l'Oude) : Koumaoun, Mirât, Rohilkand, Agra, Allahabad, Bénarès, Gorakpour. Villes principales : Bénarès, Cawnpore, Allahabad, Agra, Mirât. La région (vallée moyenne du Gange et vallée inférieure de son grand affluent droit, la Djemna) est riche en riz, froment, millet, canne à sucre, graines oléagineuses, coton, indigo, tabac, thé. Elle fabrique des cotonnades, lainages, papier, ustensiles de cuivre.

NORD-OUEST, immense pays du Dominion canadien, comprenant les régions qui ne sont ni les deux Canadas (le français et l'anglais), ni les Provinces Maritimes, ni la Colombie Britannique, ni le Manitoba (qui en faisait partie récemment encore). A cette heure, il se divise en quatre territoires organisés : l'Assiniboïa E., l'Assiniboïa O., la Saskatchewan, l'Alberta, et en territoires non organisés : Oungava, Keowatin, Athabaska, Mackenzie, Yukon, Franklin. En tout environ 6.142.000 kilom. carr., avec seulement 200.000 à 250.000 hab.; cependant, l'immigration commence à s'y porter.

NORD-OUEST (PASSAGE DU). V. PÔLE.

NORDOUESTER (*èss*) v. n. Haler le nord-ouest, en parlant du vent. ‖ Être dirigée vers le nord-ouest, en parlant de l'aiguille aimantée.

NORD-OUEST-QUART-OUEST (*nor'-dou-èsst'-ka-rou-èsst'*; les marins disent *no-roi-ka-rou-èsst* ou *no-roué-ka-rou-èsst*) n. m. et adj. Aire de vent également distante du nord-ouest et du nord-nord-ouest. ‖ Vent soufflant de cette direction.

NORD-QUART-NORD-EST (*nor'-kar'-nor'-dèsst'*) n. m. Point de l'horizon également distant du nord et du nord-nord-est. ‖ Vent qui souffle de cette direction.

— Adjectiv. : *Vent* NORD-QUART-NORD-EST.

NORD-QUART-NORD-OUEST (*nor'-kar'-nor'-dou-èsst'*; les marins disent *nor'-kar-no-roi* ou *nor'-kar-no-roué*) n. m. et adj. Aire de vent également distante du nord et du nord-nord-ouest. ‖ Vent soufflant de cette direction.

NORDWALDE, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Munster]), sur le Muhlenbach, affluent gauche de l'Ems; 2.615 hab. Carrières de pierres. Tissage de la laine.

NOREG (*règh'*) n. m. Machine à battre les grains, dont on se sert en Egypte, et qui se compose de trois rouleaux armés de rondelles de fer saillantes, portés par un traîneau attelé de deux bœufs.

NORES (Giasone DE), littérateur italien, né à Nicosie (Chypre), mort à Padoue en 1590. Issu d'une famille originaire de la Normandie, il fit ses études à Padoue, puis retourna dans son île natale, qu'il dut quitter lorsqu'elle tomba au pouvoir des Turcs (1570). S'étant rendu alors à Venise, il y donna des leçons, puis obtint à Padoue une chaire de philosophie. Parmi ses assez nombreux ouvrages, remarquables par l'érudition, la méthode et un style élégant, bien qu'emphatique, nous citerons son *Traité de l'orateur* (1579) et sa *Rhétorique* (1584).

NORFOLK, comté de la partie orientale de l'Angleterre, baigné par la mer du Nord et le golfe du Wash, limité par les comtés de Suffolk et de Cambridge au S., de Lincoln à l'O., superf. 5.487 kilom. carr.; 450.000 hab. Ce comté est arrosé par les rivières Grande et Petite Ouse, Nen, Yare et Bure. Ch.-l. *Norwich*; villes principales, Yarmouth, King's Lynn, Thetford. Pays de plaines, parsemées de marais, coupées de canaux pour l'écoulement des eaux. Production de froment, orge, plantes fourragères. Elevage de bétail. Sur les côtes, pêche.

NORFOLK, comté du Dominion canadien, dans la province d'Ontario, entre les trois grands lacs Ontario, Erié et Huron. Superf. 1.647 kilom. carr., pop. 37.000 hab. Ch.-l. *Simcoe*. Grandes forêts, cependant fortement entamées; culture des céréales (blé et orge).

NORFOLK, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : Comté maritime de l'Etat de Massachusetts; 126.000 hab. Ch.-l. *Dedham*. — Comté maritime de l'Etat de Virginie; 70.000 hab. Ch.-l. *Norfolk*. Grande culture du maïs.

NORFOLK, ville des Etats-Unis (Virginie), ch.-l. du comté homonyme, sur l'Elisabeth, affluent droit de l'estuaire du James; 27.000 hab. Nœud important de voies ferrées et de canaux. Grands parcs d'huitres. Port facilement accessible, bien abrité et fortifié; commerce d'huitres et de primeurs, surtout avec New-York et Richmond.

NORFOLK, ancienne famille catholique anglaise qui descend de Thomas Plantagenet, fils d'Edouard Ier et de Marguerite de France. Le nom patronymique est Howard. Le plus anciennement connu des Howard est Leofric qui vivait dans le comté de Norfolk au milieu du Xe siècle. Les Howard héritèrent de Thomas Plantagenet en 1483. Le duc de Norfolk est à la tête de l'aristocratie anglaise. Il possède le titre héréditaire de comte-maréchal. La famille de Norfolk s'est partagée en plusieurs branches : la branche ducale, la branche des comtes de Suffolk, celle des comtes de Carlisle, celle des comtés d'Effingham.

NORFOLK (John HOWARD, duc DE), maréchal d'Angleterre, né vers 1420, mort en 1485. Il prit part au combat de Castillon (1453). Lié au parti d'York, il fut fait par Edouard IV chevalier, shériff de Norfolk et Suffolk (1461), vice-amiral (1466), gouverneur de Calais (1471). Richard III le nomma duc de Norfolk (1483), amiral d'Angleterre, Irlande et Aquitaine. Il prit part à plusieurs affaires et ambassades importantes, fut notamment chargé de traiter, en 1484, avec le roi d'Ecosse, et périt à la bataille de Bosworth, où il commandait l'avant garde.

NORFOLK (Thomas Ier HOWARD, duc DE), homme d'Etat anglais, fils du précédent, né en 1443, mort en 1524. Il était comte de Surrey quand il fut pris à Bosworth (1485). Henri VII lui confia des commandements importants. La façon dont il étouffa la révolte de 1492, ses services contre l'Ecosse, le firent nommer lord trésorier et membre du conseil privé (1501). Il négocia la paix entre l'Ecosse et l'Angleterre, les mariages des enfants du roi. Maréchal (1509), ses exploits à Ploddenfield (1513) contre Jacques IV d'Ecosse lui firent rendre enfin son duché de Norfolk (1514). Après la condamnation du duc de Buckingham, beau-père de son fils, il se retira de la vie publique.

NORFOLK (Thomas II HOWARD, duc DE), homme d'Etat anglais, fils du précédent, né en 1473, mort en 1554. Après avoir servi contre l'Ecosse et l'Espagne, il fut fait comte de Surrey en 1514. Lord lieutenant en Irlande (1520), mis (1521) à la tête de la flotte contre la France, trésorier (1522), chef de l'expédition contre l'Ecosse (1524), duc de Norfolk (1524), ennemi de Wolsey, après avoir eu ses faveurs, il consentit à présider le tribunal qui condamna sa nièce, Anne Boleyn, à mort. En 1539, il soutint à la Chambre des pairs le *Bill de sang* contre les protestants non conformistes. Soupçonné de favoriser Marie, fille du roi et de sa première femme, contre Edouard, fils de Jeanne Seymour, auquel Henri VIII voulait laisser le trône, il fut arrêté, dépouillé de ses biens et condamné à mort. Marie Tudor, à son avènement, le tira de la prison où il avait langui pendant tout le règne d'Edouard IV et le restaura dans ses biens et dignités.

NORFOLK (Thomas III HOWARD, duc DE), homme politique anglais, petit-fils du précédent, né en 1536, décapité en 1572. Comte de Surrey (1553), premier gentilhomme de la Chambre, duc de Norfolk (1554). D'abord en faveur auprès d'Elisabeth, le crédit de Leicester fit tomber le sien. Trois fois veuf, très populaire, il songea, dès 1568, à épouser Marie Stuart. L'opposition d'Elisabeth à son dessein le fit entrer dans une conjuration pour livrer l'Angleterre aux Espagnols. Arrêté et enfermé à la Tour de Londres, il fut exécuté à la requête formelle du Parlement.

NORFOLK (Charles HOWARD, duc DE), homme politique anglais, né en 1746, mort à Londres en 1815. Très populaire dans le Cumberland à cause de son genre de vie plus que simple, de son originalité, de ses vêtements négligés, de ses habitudes d'ivrognerie et de son aversion pour l'eau, qui le poussait à ne jamais se laver, il fut élu au Parlement en 1780, où il appuya vivement la politique de Fox. Lord de la trésorerie dans le cabinet Portland (1783), il excita la fureur du roi et de la cour en portant à un grand banquet politique ce toast révolutionnaire : « A la santé de notre souverain, Sa Majesté le Peuple » (1798). Norfolk était un grand amateur de peinture et de livres, et il encouragea la publication de divers travaux archéologiques. On a de lui un beau portrait par Gainsborough (1783).

NORFOLK (Henry Granville Fitz Alan HOWARD, duc DE), homme politique anglais, né à Londres en 1815, mort à Arundel en 1860. Elu au Parlement en 1837, il y représenta Arundel pendant quatorze ans. Il connut à Paris Montalembert en 1839, se lia intimement avec lui et se convertit au catholicisme. Il entra à la Chambre des lords en 1856. Il est l'auteur de divers ouvrages politiques : *A few remarks on the social and political condition of British catholics* (1847); *Observations on diplomatic relations with Rome* (1848); etc., et il a publié les biographies de Philipp Howard, comte d'Arundel, et de sa femme, Anne Davies (1857).

NORFOLK (Henry Fitz Alan HOWARD, duc DE), homme politique anglais, fils du précédent, né à Londres en 1847. Entré à la Chambre des lords en 1860, il fit une vive opposition au *home rule* de Gladstone (1886). De 1895 à 1900, il exerça les fonctions de maître général des postes. Très catholique, il fut chargé par la couronne, en 1887, de présenter au pape les félicitations de la reine à l'occasion de son jubilé, et il conduisit à Rome, en 1893, un pèlerinage anglais.

NORIA, bourg du Mexique (Etat de Sinaloa), dans la vallée du rio Mazatlan, sur le versant occidental de la sierra Madre; 4.500 hab. — Bourg de l'état de Zacatecas dans la vallée du San Francisco 7.500 hab.

NORIA (de l'espagn. *noria*, de l'arabe *na'ora*) n. f. Mécan. Appareil destiné à élever l'eau et formé de godets attachés sur une chaîne sans fin, qui plongent renversés et remontent pleins. ‖ Appareil analogue, employé dans les moulins pour monter le son et la farine. (On dit mieux ELÉVATEUR dans ce dernier sens.) (On donne quelquefois le nom de *noria* à la roue à auget.)

— ENCYCL. La *noria* est une machine hydraulique élévatoire, qui consiste dans une corde ou une chaîne sans fin, tournant sur un tambour placé à la partie supérieure, et à laquelle sont attachés des seaux ou des godets. On distingue deux sortes de norias : 1° celle où le seau, incliné par un arrêt, verse avant d'avoir passé sur la roue supérieure; 2° celle où le seau verse en passant sur cette roue. L'avantage que ces machines peuvent offrir dépend principalement de la construction des roues, des seaux et de la chaîne, ainsi que de la manière dont le déversement s'opère; mais d'autre part, elles présentent de nombreux inconvénients : 1° les godets en montant laissent retomber une partie de l'eau qu'ils avaient d'abord puisée; 2° la machine élève toujours les godets plus haut que le fond du réservoir ou de la rigole d'écoulement; 3° les godets, étant très légers, se déforment et se déchirent facilement dans les chocs fréquents qu'ils reçoivent pendant le mouvement oscillatoire que prend la chaîne lorsqu'on monte l'eau à une hauteur un peu grande.

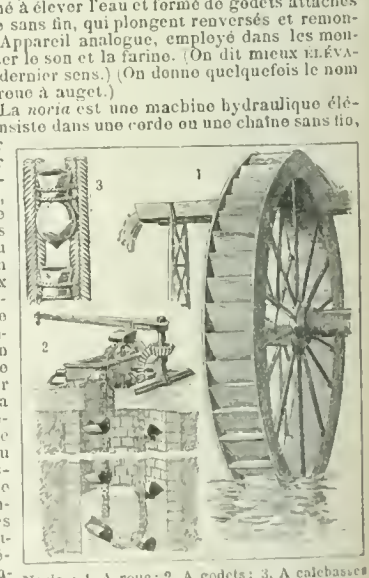

Noria : 1. A roue; 2. A godets; 3. A calebasses (Espagne).

NORIAC, Claude-Antoine-Jules CAMON, dit *Jules*), littérateur français, né à Limoges en 1827, mort à Paris en 1882. Des articles de fantaisie dans le « Figaro » et surtout *le 101e régiment* (1858), livre humoristique, spirituel, puis *la Bêtise humaine* (1860); *le Grain de sable* (1861); *la Dame à la*

plume noire (1861), consacrèrent sa réputation. Journaliste plus encore que romancier, il publiait en même temps chaque matin dans les « Nouvelles » des causeries fort appréciées. En 1864, il devint l'associé du directeur des Variétés, puis, en 1867, directeur des Bouffes-Parisiens. Parmi ses pièces de théâtre, nous citerons surtout : *la Boîte au lait*, vaudeville (1862), dont il fit plus tard, avec Jacques Offenbach, une opérette (1875); *la Timbale d'argent*, opérette (1872); *la Branche cassée*, opéra-comique (1874); *la Sorrentine*, opérette (1877). On lui doit en outre : *les Gens de Paris* (1867); *le Dictionnaire des amoureux* (1872); *Paris tel qu'il est* (1884), petits chefs-d'œuvre d'observation, où une pointe de sentimentalisme se mêle agréablement à un fond de scepticisme philosophique.

NORIMON n. m. Sorte de palanquin japonais.

NORIQUE (*rik'*) adj. Géogr. Qui habitait la Norique; qui a rapport à la Norique ou à ses habitants.

NORIQUE (lat. *Noricum*), ancienne province de l'empire romain, qui tirait son nom de la *Noreia*, comprise entre le Danube au N., la Pannonie à l'E., la Save et les Alpes Carniques au S., et la Rhétie à l'O. Cap. *Noreia*. Soumise aux Romains, sous le règne d'Auguste, par Drusus et Tibère, elle fut divisée, sous Constantin, en Norique rivoraine (Ripense) au N., comprenant les plaines qui avoisinent le Danube, et Norique Intérieure (Mediterraneum) au S., qui était la partie montagneuse du pays; la première avait pour capitale *Lauricum*; la seconde, *Varunum*.

NORIQUES (Alpes), appellation dont on se sert encore pour désigner une partie des Alpes autrichiennes à l'E. du Brenner et au N. de la Saxe, dans le pays qui correspond au *Noricum* des anciens. C'est proprement la partie septentrionale des Alpes-Orientales. V. Alpes.

NORIS (Henri), cardinal et savant italien, né en 1631, à Vérone, d'une famille d'origine anglaise, mort à Rome en 1704. Entré dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin, il enseigna la théologie. La reine Christine de Suède le choisit pour membre de son académie romaine, et le pape Innocent XII lui donna le chapeau de cardinal (1695), après l'avoir nommé conservateur de la bibliothèque Vaticane. Son principal ouvrage (en latin) est une *Histoire des pélagiens* (1673). Violemment attaqué, comme favorable au jansénisme, par les P. P. Hardouin et Macedo, jésuites, ce livre fut, plus tard (1747), mis à l'index par l'inquisition espagnole; mais le pape Benoît XIV cassa cet arrêt en 1757. On a également du cardinal Noris, plusieurs traités sur les antiquités latines. Ses *Œuvres complètes*, contenant une *Histoire des donatistes*, trouvée après sa mort dans ses manuscrits, ont été publiées à Vérone (1729-1741).

NORITE (rad. *norium*) n. m. Roche basique à structure granitoïde, caractérisée par la combinaison du plagioclase avec un pyroxène rhombique du groupe de l'enstatite.

Norma, opéra italien sérieux en deux actes, poème de Felice Romani, musique de Bellini (Milan, 1831). Le sujet de *Norma* appartient à Soumet et Belmontet, auteurs d'une tragédie de ce nom jouée à l'Odéon. La passion mystérieuse de Norma, fille du chef des druides, pour le consul Pollione, qui lui préfère Adalgise, est le nœud de la pièce. La partition de *Norma* est l'un des derniers ouvrages du maître sicilien, et l'un de ceux où il a mis le plus de son cœur, et de sa profonde mélancolie; il a trouvé des accents pleins de charme, de poésie, de douleur poignante, qui ont valu à son œuvre une si grande renommée. Après une belle introduction, la cavatine et le chœur majestueux des druides, on admire, au premier acte, l'invocation de la druidesse : *Casta diva*, une des plus suaves cantilènes qui aient été mises en musique, et le finale très dramatique. Au second acte figurent le duo des deux femmes, si plein de sentiment passionné, dans lequel Norma apprend par Adalgise la trahison de Pollione, l'hymne guerrier des Gaulois, et le superbe trio entre les deux femmes et Pollione. — *Norma* fut représentée à Paris au Théâtre-Italien, le 8 décembre 1835.

NORMAL, ALE, AUX (lat. *normalis*; de *norma*, équerre, et, au figuré, règle, modèle) adj. Régulier, qui est ce qu'il doit être d'après la règle : *Des phénomènes* normaux. *Le progrès est l'état* normal *de l'homme*. (F. Bastiat.) ‖ Qui peut servir de modèle, de règle : *La farine de céréales est la nourriture fondamentale de l'homme* normal. (Raspail.)

— *Établissement normal*, Établissement proposé pour servir de modèle à d'autres, ou qui est fondé dans ce but.

— *École normale*. V. École.

— Bot. *Passiflore normale*, Espèce de passiflore qui porte des feuilles ayant à leur base des lobes qui s'écartent à angle droit.

— Chim. Se dit des composés carbonés à chaîne directe, c'est-à-dire où un charbon n'est jamais lié à plus de deux autres. (Les composés qui ne renferment pas plus de trois atomes de charbon sont forcément normaux, *éthane* CH^3-CH^3, *propane* $CH^3-CH^2-CH^3$; il y a un *butane* normal $CH^3-CH^2-CH^2-CH^3$ et un autre non normal

$$CH^3-CH-CH^3$$
$$\quad\quad|$$
$$\quad\quad CH^3.)$$

— Géom. Perpendiculaire : *Une ligne* normale *à un plan*. — Substantiv. : *Une* normale. ‖ *Lignes normales*, Lignes dont les tangentes à leur point d'intersection font un angle droit.

— Encycl. Géom. On nomme *normale* à une courbe en un point une perpendiculaire à la tangente en ce point. Lorsque la courbe est plane, la normale est, sans qu'il soit nécessaire de le dire, supposée menée dans le plan de la courbe; une courbe plane n'a donc qu'une normale en chacun de ses points. Quand la courbe est gauche, on lui attribue une infinité de normales en un même point; mais on distingue entre toutes celle qui est contenue dans le plan osculateur de la courbe, et on lui donne le nom de *normale principale*.

La tangente à une courbe plane $f(x,y)=0$, au point x,y, rapportée à des coordonnées rectilignes, a pour coefficient angulaire $-\frac{f'x}{f'y}$. Si les axes sont rectangulaires, les coefficients angulaires de la tangente et de la normale doivent être réciproques et de signes contraires. L'équation de la normale, dans ce cas, est donc :

$$Y-y=\frac{f'y}{f'x}(X-x),$$

X et Y étant les coordonnées courantes.

On nomme *sous-normale* la portion de l'axe des x comprise entre le pied de la normale sur cet axe et le pied de l'ordonnée du point de contact.

La tangente à une courbe rapportée à des coordonnées polaires ρ et ω fait, avec le rayon vecteur mené du pôle au point de contact, un angle dont la tangente est :

$$\frac{\rho}{\rho'\omega}$$

la normale fait, avec le même rayon, l'angle complémentaire dont la tangente est, par conséquent :

$$\frac{\rho'\omega}{\rho}.$$

Normale aux courbes gauches. On appelle *plan normal*, en un point d'une courbe gauche, le plan perpendiculaire à la tangente en ce point. Ce plan contient toutes les normales à la courbe au point considéré; parmi ces dernières, il y a lieu d'étudier plus particulièrement celle qui est située dans le plan osculateur au point considéré : c'est la *normale principale*, et celle qui est perpendiculaire au plan osculateur : c'est la *binormale*. X, Y, Z étant les coordonnées courantes, les équations de la normale principale au point x, y, z sont :

$$\frac{X-x}{d^2x}=\frac{Y-y}{d^2y}=\frac{Z-z}{d^2z}.$$

celles de la binormale :

$$\frac{X-x}{d^2y\,dz-d^2z\,dy}=\frac{Y-y}{d^2z\,dx-d^2x\,dz}=\frac{Z-z}{d^2x\,dy-d^2y\,dx}.$$

Normale à une surface. La normale à une surface en un de ses points est la perpendiculaire au plan tangent en ce point. Les équations de la normale en un point (x, y, z) de la surface $f(x, y, z) = 0$ sont :

$$\frac{X-x}{\frac{df}{dx}}=\frac{Y-y}{\frac{df}{dy}}=\frac{Z-z}{\frac{df}{dz}}$$

On peut leur donner une autre forme en y introduisant les dérivées partielles p et q de z, par rapport à x et à y :

$$\frac{X-x}{p}=\frac{Y-y}{q}=\frac{Z-z}{-1}.$$

Plan normal à une surface. Un plan normal à une surface en un de ses points est un plan, quelconque d'ailleurs, mené par la normale à la surface en ce point.

Normal, ville des États-Unis (Illinois); 18.000 hab. Pépinières. Siège de l'Université de l'État.

NORMALEMENT adv. D'une façon normale.

— Géom. Perpendiculairement.

NORMALIE (*li* — rad. *normal*) n. f. Géom. Nom donné à toute surface réglée, dont les génératrices sont normales à une surface déterminée. (Les *normalies développables* coupent la surface suivant ses lignes de courbure.)

NORMALIEN (*li-in*) n. m. Fam. Élève de l'École normale supérieure. ‖ Élève de l'école normale des instituteurs.

NORMALIENNE (*li-èn'*) n. f. Élève d'une école normale de jeunes filles.

NORMALITÉ n. f. Caractère de ce qui est normal.

Norman, fleuve de l'Australie orientale (Queensland). Il prend source sur les confins méridionaux de la péninsule d'York et coule S.-E.-N.-O. vers le golfe de Carpentarie, où il se jette, après un cours de 400 kilom. à travers de beaux territoires d'élevage, dits « Land of promises ».

Normanby (Constantin Henry Phipps, marquis de), homme d'État anglais, né en 1797, mort à Londres en 1863. Entré au Parlement en 1818, il ne tarda pas à prendre une grande influence sur l'Assemblée, mais ses opinions ultra-libérales éloignèrent à sa famille; il s'établit en Italie. En 1822, il rentra à la Chambre des communes et il devint gouverneur de la Jamaïque. On l'appelait alors le comte de Mulgrave. Lord du sceau privé dans le cabinet Melbourne (1834), lord-lieutenant d'Irlande (1835), il s'attira les plus âpres critiques par son intimité avec O'Connell. Le parti orangiste finit par obtenir son rappel (1839). Mulgrave, créé alors marquis de Normanby, obtint le portefeuille de la guerre et des colonies, puis celui de l'intérieur, qu'il conserva jusqu'en 1841. Ambassadeur à Paris (1846-1852), il se lia avec Thiers, ce qui le rendit odieux à Guizot et faillit provoquer une rupture diplomatique. C'est lui qui amena la démission de Palmerston en 1851, par ses protestations contre la reconnaissance prématurée de Louis-Napoléon. En 1854, il fut nommé ministre à la cour de Toscane : ses sympathies marquées pour l'Autriche obligèrent le gouvernement à le rappeler en 1858. Normanby est l'auteur de romans, dont les plus connus sont : *Matilda* (1825); *Yes and No* (1828); *Clorinda* (1829). Son journal relatif aux événements de la révolution de 1848, *A year of Revolution* (1857), est intéressant. Citons encore : *the English in Italy* (1825); *the English in France* (1828), et différentes brochures politiques.



Normanby.

Normand (*man*), **ande**, personne née en Normandie ou qui habite ce pays. — *Les* Normands.

— Loc. fam. *Répondre en Normand*, Ne dire ni oui ni non. ‖ *C'est un fin Normand*, C'est un homme adroit et enclin à tromper. ‖ *Normand et demi*, Habitant du Mans; chapon du Mans; ainsi dits parce que la monnaie appelée *manseau* ou *manceau* valait un *normand* et demi.

— Prov. anc. **Un Manceau vaut un Normand et demi**, Les Manceaux ont plus de mauvaise foi encore que les Normands. ‖ **Un Normand a son dit et son dédit**, Les Normands sont sujets à manquer de parole (Allusion probable à la coutume normande qui accordait vingt-quatre heures pour se dédire d'un marché.) ‖ **Qui fit Normand fit truand**, La plupart des Normands sont des mendiants. ‖ **Quatre-vingt-dix-neuf pigeons et un Normand font cent voleurs**, Tous les Normands sont voleurs.

— Hist. V. Normands.

— Adjectiv. Qui appartient à la Normandie ou à ses habitants : *La côte* Normande. *L'industrie* Normande.

— Fig. Rusé, retors :

Le plus *normand* de tous les hommes.
Fontenelle.

— Loc. fam. *Réconciliation normande*, Fausse réconciliation. ‖ *Réponse normande*, Réponse ambiguë. ‖ *Être adroit comme un prêtre normand*, Être fort maladroit (jeu de mots sur le nom de saint Gaucher, prêtre normand).

— Littér. *Rime normande*, Fausse rime d'un mot en *er* (*èr'*) avec un autre mot en *er* (*é*), comme de *Lucifer* avec *chauffer*. Les Normands prononcent *chauffèr'*, *aimer'*, etc.

— n. m. Linguist. Dialecte propre à la Normandie : *La langue d'oïl compte trois dialectes principaux : le français proprement dit, le picard et le* Normand. (E. Littré.)

— Métrol. Ancienne monnaie normande.

— n. f. Agric. Charrue à soc et à versoir uniques employée en Flandre.

— Encycl. Linguist. Le *normand* est un des plus importants parlers de la langue d'oïl. Assez voisin du picard, il conserve comme ce dialecte *c* devant *a* (*ch* en français) et transforme inversement *c* en *ch* devant *e* et *i*. Une des particularités les plus connues du patois normand actuel est la suppression de *r* final dans la prononciation; on dit dans les campagnes de la Normandie : *la mé*, au lieu de *la mer*. Après la prise de possession de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant, le dialecte normand s'implanta en Angleterre. Jusqu'au XIVe siècle, la lutte se poursuivit entre les deux langues, lutte d'abord favorable au dialecte français, imposé partout comme langue officielle. Puis, grâce à Chaucer et au grammairien John Cornwall, le français perdit peu à peu du terrain et finit par disparaître. Le normand importé en Angleterre était devenu distinct du normand continental sous l'influence de l'anglo-saxon et du français littéraire. On lui donne le nom d'*anglo-normand*. Le normand et l'anglo-normand possèdent une littérature, composée surtout d'ouvrages historiques et didactiques. Citons le *Bestiaire divin* de Guillaume le Clerc de Normandie (1227); les poèmes anglo-normands de Geffrei Gaimar sur l'histoire de la Grande-Bretagne vers 1150, de maître Wace (*la Geste des Normanz*) (1174), de Garnier de Pont-Sainte-Maxence sur Thomas Becket (1173), etc. De nos jours, le patois normand est encore cultivé par quelques poètes : Cf. la « Revue normande », le « Pays normand », le « Bonais-Jan », revues littéraires de Normandie. Sur les patois normands actuels, v. les ouvrages de Guerlin de Guer : *le Patois normand* (Paris, 1896); *Essai de dialectologie normande* (Paris, 1899; « Bulletin des parlers normands » (1898 et suiv.).

Normand (*Charles*-Pierre-Joseph), architecte, dessinateur et graveur français, né à Goyencourt (Somme) en 1765, mort à Paris en 1840. Après quelques essais remarqués, il publia, en 1800, un grand in-folio représentant des *ornements*, des *arabesques* et des *meubles* anciens. Puis il fit paraître successivement : *Nouveau recueil de divers genres d'ornements et autres objets propres à la décoration* (1803); *Parallèle des diverses méthodes de la perspective* (1819); *Nouveau parallèle des ordres d'architecture des Grecs et des Romains et des auteurs modernes* (1819-1825); *Fragments d'ornements dans le style antique* (1820), avec Beauvalet; *Souvenirs du musée des monuments français* (1821), avec texte de Brès, ouvrage très estimé; *Recueil varié des plans et des façades* (1823); *Guide des ornementistes pour la décoration des bâtiments* et *le Vignole des architectes* (1826), très estimé des spécialistes; *le Vignole des ouvriers* (1820-1831); *Modèles d'orfèvrerie*; *les Principaux monuments, palais et maisons de Paris*. Ce qui distingue surtout les travaux de Normand, c'est l'originalité des points de vue et une érudition vaste dans tout ce qui touche aux choses de l'architecture.

Normand (*Louis*-Marie), graveur, fils du précédent, né et mort à Paris (1789-1874). Il fut tour à tour l'élève et le collaborateur de son père et de Lafitte, et donna pour son début une gravure des *Noces de Cana*, d'après Véronèse, remarquable surtout par la traduction fidèle des détails d'architecture. Normand reproduisit ensuite, avec le plus grand soin, les bas-reliefs et les statues de l'*Arc de triomphe des Tuileries érigé en 1806*, avec un texte par Brès. Plus tard, il publia : *l'Entrée triomphale du duc d'Angoulême à Paris*, d'après les dessins de Lafitte (1825); *Galerie métallique des grands hommes français* (1825), ouvrage excellent, mais inachevé; *Cours de dessin industriel* (1833); *Paris moderne* ou *Choix de maisons* (1834-1850); etc. Il a collaboré au *Musée de sculpture* du comte de Clarac.

Normand (*Alfred*-Nicolas), architecte français, fils du précédent, né à Paris en 1822. Prix de Rome en 1846, il exécuta en Italie une *Étude du Forum romain, avec restauration*. De retour à Paris, il fut nommé sous-inspecteur des bâtiments civils. Le prince Napoléon le chargea, en 1855, de reprendre en sous-œuvre et de terminer la maison pompéienne de l'allée des Veuves. Ce curieux spécimen d'architecture antique a fait la réputation de son auteur.

Normand (Théodule-Elzéar-Xavier). V. Nisard.

Normand (Jacques), littérateur français, né à Paris en 1848. Avocat et élève de l'École des chartes, il s'est fait connaître comme un écrivain élégant et spirituel, un poète aux vers alertes et imagés. Outre des fantaisies, des à-propos, des prologues, des récits en prose, on lui doit des recueils de vers : *Tablettes d'un mobile* (1871); *A tire-d'aile* (1878); *les Moineaux francs* (1887); *la Muse qui trotte* (1894); *Soleil d'hiver* (1897), etc.; et des pièces de théâtre : *le Troisième larron* (1875); *les Petites marmites* (1878); *Blackson père et fille* (1877); *l'Amiral* (1880); *Diana*, opéra (1885); *Musotte* (1891), avec Maupassant; *les Vieux amis* (1892); *la Douceur de croire* (1899); *Monsieur et Madame Dugazon* (1901); etc.

NORMANDE n. f. Typogr. Genre de caractères gras, à déliés fins, dont on se sert pour les titres, sous-titres, divisions de chapitres, ou pour faire ressortir certains passages.

NORMANDER v. a. Nettoyer du grain battu, en le passant au van ou au tarare.

FRANCE
France

Normandes (typogr.) : capitales et bas de casse.

Normandes (îles) ou **archipel de la Manche** appelées par les Anglais *Channel Islands*, îles du Canal ou de la Manche), archipel appartenant à l'Angleterre, situé entre le Cotentin et la Bretagne. L'archipel comprend trois îles principales : *Jersey*,

Guernesey, *Aurigny* (en anglais *Alderney*); les îlots de Sercq et Herm, près de Guernesey; les écueils des Casquets à l'O. d'Aurigny, d'Ecrehou entre Jersey et la côte de France, etc. Superficie 196 kilom. carr. et 95.850 hab. Débris de la presqu'île granitique du Cotentin, les îles Normandes sont bien cultivées, très propres à l'élevage do bœufs estimés, de très petite taille. La douceur du climat, due au Gulf-Stream, attire les étrangers. Ancienne dépendance du duché de Normandie conservée par la couronne d'Angleterre, les îles sont habitées par une population normande, parlant un patois normand et maintenant les vieilles coutumes féodales.

N'envoyant pas de députés au Parlement de Londres, les îles Normandes ont leur représentation, les assemblées d'Etats de Jersey et de Guernesey, dominées par la cour royale. Jersey est pourvue d'une garnison anglaise et Aurigny est une importante station navale.

NORMANDIE *di* n. f. Dans le nord de la France, Pré enclos et planté d'arbres fruitiers.

NORMANDIE, province de l'ancienne France, correspondant aux départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados, de la Manche, de l'Orne, limitée par la Manche, la Bresle, l'Epte, le cours moyen de l'Eure, le Couesnon; confinant à la Picardie, à l'Ile-de-France, au Perche, au Maine, à la Bretagne.

On distingue généralement la haute Normandie traversée par la Seine et la basse Normandie directement tributaire de la Manche. La haute Normandie, région de plateaux calcaires comprend, au N. de la Seine, le Vexin normand, le pays de Bray, raviné, fécond en sources, le pays de Caux, qui se termine sur la Manche par de hautes falaises crayeuses; le Lieuvinet, le pays d'Auge, avec leurs vallées aux fonds argileux, humides se parent de prés et de vergers (pommiers surtout). Entre ces deux groupes de plateaux, le cours de la basse Seine de Vernon à la mer est encaissé et sinueux. La basse Normandie est dominée au S. par les hauteurs du massif armoricain: collines du Perche, plateau de Mortagne, hauteurs granitiques du Bocage normand autour de Vire, et, dans la presqu'île du Cotentin, collines culminant près des falaises de la Hague.



Armes de Normandie.

La Normandie produit surtout des céréales et des betteraves dans le pays de Caux, le Neubourg, la plaine de Caen. Mais l'élevage a plus d'importance dans le pays de Bray (beurre et fromage de Neufchâtel et de Gournay), dans le pays d'Auge (bétail, fromages de livarot, de camembert, cidre), dans le Bessin (beurre d'Isigny). L'élevage des chevaux normands, anglo-normands, percherons, se pratique dans la plaine de Caen, le Cotentin et surtout près de Mortagne (haras du Pin). Industrie active surtout dans les vallées de l'Eure et de la Seine: tissages de draps, cotonnades, etc. Les grands ports du Havre, Rouen, Cherbourg, les ports de pêche et de cabotage de Dieppe, Granville, Fécamp, etc., desservent la région.

— *Histoire*. Partagé avant la conquête romaine entre les Celtes et les Belges, habité par des peuples qui prirent une large part à la guerre contre les Romains (*Unelli*, *Aulerci*, *Lexovii*, *Caletes*, *Veliocasses*), le pays qui devint la Normandie fut compris, sous l'Empire, dans les limites de la IIe Lyonnaise. Au IVe siècle, la métropole de la IIe Lyonnaise fut Rouen. Sous les Mérovingiens, le pays, d'une manière générale, fit partie de la Neustrie. C'est alors que le christianisme, qui avait débuté dans le pays vers la fin du IIIe siècle, s'y implanta vigoureusement. Les évêques de Rouen (saint Prétextat, saint Ouen, etc.) jouèrent souvent un rôle à cette époque. La fondation de vastes abbayes (Fontenelle, Jumiegos, Fécamp, etc.) contribua au développement du christianisme, de la culture et de la civilisation.

Sous Charlemagne et ses successeurs, les pirates du Nord commencent leurs incursions dans le pays. En 911, le traité de Saint-Clair-sur-Epte, entre Rollon et Charles le Simple, les y installe: le pays de Caux, le Roumois, le Lieuvin, l'Evrecin, le Vexin à droite de l'Epte, leur sont cédés d'abord; ils y ajoutent les évêchés du Mans, de Sées et de Bayeux (924, de Coutances et d'Avranches (933). L'esprit d'aventure des Normands les poussa partout: aux croisades, dans les Deux-Siciles, en Angleterre, qu'ils conquirent sous Guillaume le Bâtard (1066). L'union, au XIIe siècle, entre les mains des Plantagenêts, de l'Angleterre, de l'Anjou et bientôt de l'Aquitaine à la Normandie, fit des ducs normands des vassaux du roi de France plus puissants que leur suzerain. Philippe Auguste confisqua et unit au domaine (1204) la Normandie, qui, dès lors, demeura française, sauf une rechute d'un quart de siècle (1419-1450 aux mains des Anglais.

Dès le XVIe siècle, la Normandie forma un gouvernement, qui eut deux lieutenances: 1° Caen, Cotentin, Alençon, basse Normandie; 2° Evreux, Gisors et Caux. Depuis Henri II (1551), le Havre formait un gouvernement particulier. Au point de vue administratif, la Normandie, divisée en Haute et Basse-Normandie, forma de bonne heure une généralité. Puis a peu elle en forma trois: Rouen, Caen (1542), Alençon (1636). Au point de vue judiciaire, la Normandie, sous ses ducs, eut un échiquier, sorte de cour des pairs, dont le caractère fut modifié par Philippe le Bel, dont Louis XII (1499) fit un échiquier perpétuel, qui prit, en 1515, le nom de parlement de Rouen. Cette dernière ville possédait aussi une cour des aides unie au parlement en 1629 et un hôtel des monnaies. Les Etats provinciaux, furent supprimés par Louis XIV.

Les guerres de religion nuisirent à cette prospérité, qui commença de renaître sous Colbert. Sous la Révolution, le pays fut agité par la chouannerie.

— Bibliogr.: Duchesne, *Historiæ Normanorum scriptores antiqui* (1619; Cochet, *Normandie monumentale et pittoresque* (1894 et suiv.); publications de la Société des antiquaires de Normandie, etc.

— Ce nom de province entre dans quelques locutions familières. ‖ *Cadet de Normandie*. Homme sans bien ou de peu de ressource, ainsi dit parce que la coutume de Caux, en Normandie, donnait tous les biens à l'aîné. ‖ *Chapon de Normandie*, Croûte de pain dans la bouillie. ‖ *Plus qu'il n'y a de pommes en Normandie*, En très grand nombre, à cause de la grande quantité de pommes que produit la Normandie.

— Prov. **La Normandie est la nourrice de Paris**, Paris tire de la Normandie d'importants approvisionnements.

— Allus. littér.:

J'aime à revoir ma Normandie,
C'est le pays qui m'a donné le jour.

Vers souvent cités, d'une chanson, *Ma Normandie*, paroles et musique de Frédéric Bérat.

NORMANDINE n. f. Genre de lichen, ayant la forme d'un petit plateau, fixé à son support par un pied, et qui vit à terre, parmi les mousses ou sur les écorces d'arbres.

NORMANDISER v. n. Fam. Parler à la manière des Normands. (Inus.)

NORMANDISME (*dissm'*) n. m. Faute de langage empruntée à la manière de parler des Normands. ‖ Syn. NORMANISME.

NORMANDS ou **NORTHMANS** (de l'anglo-saxon *north*, nord, et du goth *man*, homme), nom donné aux pirates du nord de l'Europe qui, aux IXe et Xe siècles, ravagèrent principalement les côtes de l'Europe occidentale. — *Un* NORMAND. *Une* NORMANDE.

— Encycl. Les *Normands* venaient des pays scandinaves, surtout de la Norvège et du Danemark. Une partie d'entre eux, les Suédois, firent des expéditions dans l'Europe orientale: sous le nom de *Varègues* ou *Rous*, ils occupaient, vers le milieu du IXe siècle, la vallée supérieure du Dniéper, Smolensk, Kiev, et poussèrent même, plus tard, leurs courses, sous un de leurs chefs, Igor, jusque sous les murs de Constantinople (941). Mais la grande émigration normande se dirigea vers les pays de l'Atlantique. Les Normands avaient une organisation politique et n'étaient pas dépourvus de culture. Ils étaient groupés en petits royaumes, dans lesquels dominaient de grands propriétaires, ayant à leur tête un roi de médiocre autorité. Méprisant le travail de la terre, ne considérant comme honorable que la seule carrière des armes, ils vivaient du fruit d'expéditions faites le plus souvent par mer, et, comme l'accroissement de la population, du surtout au grand nombre de naissances illégitimes, amena une disproportion absolue entre le chiffre des habitants et les ressources médiocres de la terre, l'émigration devint nécessaire, et se fit à main armée. Il semble aussi qu'une des causes de cette émigration soit venue de l'œuvre d'unification des petits royaumes scandinaves, du refus des vaincus à se soumettre à un roi unique et plus puissant. Enfin, les premières expéditions normandes eurent un caractère religieux, provoquées par la crainte de l'empire chrétien de Charlemagne, par le désir de défendre les anciens dieux.

C'est par mer que les Normands attaquent l'empire carolingien: on les appelle les « Vikings » ou « hommes des golfes ». Bien équipés, bien armés, pratiquant une tactique, très habiles à construire, comme les Romains, des camps fortifiés, ils étaient sans doute, au point de vue militaire, fort en avance sur les Francs et les autres peuples d'Europe. Ils avaient, d'ailleurs, une organisation régulière, fondée sur « l'union spontanée de plusieurs chefs de pouvoir égal », les *rois de mer*, qui choisissaient l'un d'entre eux pour le commandement suprême: et, bien que faisant une guerre de pillage, ils obéissaient à une véritable discipline. Ils formaient une armée de terre, non de mer; leurs vaisseaux, qui pouvaient contenir chacun 60 à 70 hommes (on en a retrouvé un, en 1880, à l'entrée du golfe de Christiania, v. DRAKKAR), constituaient



Pirates normands (Xe s.).

une flotte non de guerre, mais de transport; à leur arrivée dans un pays, ils enlevaient les chevaux des paysans et pénétraient ainsi rapidement dans l'intérieur des terres. Dans la première partie du IXe siècle, les expéditions normandes eurent pour objet le butin; plus tard, elles visèrent à la conquête et prirent le caractère d'émigrations: les Vikings emmenèrent alors leurs familles et eurent en plusieurs points des établissements stables, dont quelques-uns devinrent définitifs au Xe siècle.

Sous Charlemagne et Louis le Pieux, les expéditions des Vikings ne furent guère que des escarmouches; mais les dissensions des princes carolingiens les encouragèrent: c'est à l'époque de la bataille de Fontenoy que les Normands apparurent à l'embouchure de la Seine; en 843, ils s'emparèrent de Noirmoutiers; d'autres bandes remontèrent la vallée de la Garonne. Jusque vers 860, toutefois, ils ne s'établirent encore que sur les côtes et dans les îles, ne faisant que des expéditions de pillage dans l'intérieur. Plus tard, le nombre des envahisseurs augmenta: la formation de deux grands royaumes en Danemark par Gorm le Vieux, en Norvège par Herald, força la noblesse scandinave à se répandre sur les mers; d'autre part, en 878, le roi anglo-saxon Alfred le Grand mit fin, par un traité, aux invasions normandes: le flot des envahisseurs fut rejeté sur les royaumes francs. Au lieu de poursuivre sur mer les Normands, dont la flotte n'était pas équipée pour les combats, les rois et seigneurs francs, dédaignant l'exemple d'Alfred le Grand, construisirent des ports fortifiés, des citadelles, qui ne purent arrêter l'ennemi. Robert le Fort put quelque temps contenir les Normands de la Loire, conduits par Hastings, mais finit par succomber en 866. La victoire du roi Louis III à Sancourt-en-Vineux (881) n'empêcha pas les Normands de ravager la vallée de l'Oise en 884 et d'assiéger Paris en 886. Du reste, les Normands trouvaient souvent des alliés parmi les grands, et les rois eux-mêmes cherchaient à les employer, ou bien s'efforçaient de les éloigner à prix d'or: Charles le Chauve acheta ainsi maintes fois leur retraite; la « grande armée » normande, venue d'Angleterre en 879, et que dirigeait Siegfried, se fit payer cher la promesse de ne plus envahir le royaume de l'Est (882); la belle conduite de l'évêque Gozlin et du comte Eudes dans Paris aboutit à la signature d'un traité honteux par l'empereur Charles le Gros, qui paya rançon pour Paris et autorisa les Normands à piller la Bourgogne (886). Eudes lui-même, devenu roi, finit, après les avoir longtemps combattus, après les avoir vaincus à Montfaucon en Argonne (888), par traiter avec eux, et leur laissa la liberté de piller l'Aquitaine et une partie de la Neustrie (897). Le traité de Saint-Clair-sur-Epte (911) marqua le triomphe complet des invasions normandes: Charles le Simple abandonna au Danois Rollon, qui était le chef incontesté des Normands de France, tout le territoire compris entre la Bresle, l'Epte et les frontières du Maine et de Bretagne: cet Etat constitua le duché de Normandie. Mais ce traité ne faisait que consacrer une occupation antérieure du pays: depuis 898, Rollon était établi à Rouen. Et il hâta, d'ailleurs, la transformation des bandes normandes en une sorte de nation désormais fixée au sol. Rollon et ses sujets reçurent le baptême, et Charles le Simple fut reconnu par eux comme suzerain. Dès lors, les invasions normandes s'arrêtèrent. Rollon organisa fortement son duché et rendit sédentaires ses soldats, entre lesquels il partagea ses terres. La Normandie fut le pays le mieux administré et bientôt le plus prospère de l'Occident. Le goût des expéditions lointaines, l'humeur aventureuse ne disparurent pas complètement, il est vrai, chez les Normands; mais ils ne s'exercèrent plus aux dépens des populations franques: la fondation du royaume des Deux-Siciles, la conquête de l'Angleterre, la grande part prise aux croisades par les Normands n'ont que de vagues rapports avec les courses des Vikings à travers l'empire carolingien.

— Bibliogr.: Ed. Favre, *Eudes, comte de Paris et roi de France* (Paris, 1893); Steenstrup, *Introduction à l'histoire des Normands et à leurs invasions* (1881); Keary, *les Vikings* (Londres, 1891); F. Lot, *les Derniers Carolingiens* (Paris, 1891).

Normands (Histoire de la conquête d'Angleterre par les). V. ANGLETERRE.

NORMANN (Ludwig), musicien suédois, né et mort à Stockholm (1831-1885). Élève de Lindblad, puis du conservatoire de Leipzig, il fut nommé professeur à l'Académie royale de musique de Stockholm (1857), chef d'orchestre de l'Opéra (1861) et directeur des Concerts symphoniques (1879). Il a publié une trentaine d'œuvres intéressantes de musique instrumentale.

NORMANN (Adelsteen), peintre norvégien, né à Bodö en 1848. D'abord négociant, il s'adonna, à partir de 1869, à la peinture de paysage à l'académie de Dusseldorf. Il emprunte les sujets de ses paysages à son pays natal, et sait en rendre avec poésie la nature majestueuse. Il a exposé aux Salons de Paris: *Vue de Steene dans les îles Lofoden* (1882); *Vue de Reine aux Lofoden* (1881); *Sognefjord* (1885) [musée national de Stockholm]; *le Port de Bodø Nurothal à Sognefjord* (1886); *Nuit d'été à Svolvær-Lofoden* (1887); *Clair de lune aux Lofoden* (1888); etc.

NORMANN-EHRENFELS (Philippe-Chrétien, comte DE), homme d'Etat allemand, né à Stresov (Poméranie) en 1756, mort à Tubingue en 1816. Il entra dans l'administration wurtembergeoise, devint président du tribunal aulique (1794), et organisa la levée en masse destinée à repousser l'invasion française. Il fut nommé ambassadeur à Paris et ministre d'Etat (1802). Au congrès de Ratisbonne, il obtint la dignité électorale et une augmentation de territoire pour le duc Frédéric de Wurtemberg. Jusqu'en 1812, il dirigea les affaires étrangères de son pays d'adoption.

NORMANN-EHRENFELS (Karl Friedrich Lebrecht, comte DE), né à Stuttgart en 1784, mort en 1822. Il entra dans l'armée, au service de l'Autriche, en 1799, et au service du Wurtemberg en 1803, et s'éleva au grade de colonel. Dans la campagne de Russie (1812), il commanda le régiment de chevau-légers de la garde et, en 1813, la brigade de cavalerie qui prit part au combat de Kitzen. Après la bataille de Leipzig, il passa de côté des Alliés; il abandonna sa brigade avant d'être cassé. En 1816, il fut précepteur des fils du landgrave de Hesse. En 1817, la mort du roi Frédéric II lui permit de retourner dans sa patrie. Il prit part à la guerre de l'indépendance grecque à partir de 1822, forma à Corinthe un bataillon de philhellènes, devint chef de l'état-major du prince Mavrocordato et fut tué à Missolonghi.

NORMANNIQUE (*ma-nik'*) adj. Hist. Qui appartient aux Normands.

— Linguist. *Dialecte normannique*, Nom donné quelquefois au français anglicisé ou usage en Angleterre. ‖ On dit aussi ANGLO-NORMAND.

NORMANT (Alexis), avocat français, né et mort à Paris (1697-1745). Fils d'un procureur au parlement de Paris, il acquit au barreau une grande réputation. Très scrupuleux sur le choix des causes qu'il consentait à défendre, son honnêteté était devenue proverbiale.

NORMANTON, ville d'Angleterre (comté d'York (West-Riding)), près du Calder, rivière du bassin du Humber; 13.000 hab. Mines de houille.

NORMATIF, IVE (du lat. *norma*, règle) adj. Qui a la valeur, la force, l'autorité d'une règle. (Peu usité.)

NORME (lat. *norma*, règle, loi) n. f. Règle. ‖ Equerre. ‖ Plan. (Vieux mot.)

— Fig. Principe servant de règle: *Ce que nous sommes n'est pas la* NORME *de ce que nous devons être.* (Vinet.) ‖ Loi; état légal, régulier: *Rentrer dans la* NORME *conjugale.* (Proudh.)

NORMOBLASTE (*blasst'*) n. m. Globule rouge à noyau, de même dimension que l'hématie normale, que l'on observe chez l'homme, dans les anémies graves secondaires, dans le cancer, certains empoisonnements et enfin, plus rarement, dans la leucocythémie.

NORNES n. f. Mythol. scandin. Vierges du passé, du présent et de l'avenir, qui règlent la vie des hommes et

l'ordre de l'univers. Elles remplissent le même rôle que les *Moirai* et les *Parques* des Grecs et des Latins. On donne le même nom à plusieurs autres divinités, à des prophétesses, aux Walkyries, etc.

NORODOM Ier ou NOROUDÂM, roi du Cambodge, fils aîné du roi Ong-Duong, né en 1835, monté sur le trône en 1860. Lorsque Ong-Duong mourut, Norodom et son frère Si-Votah se disputèrent le trône. Battu d'abord, Si-Votah reprit l'offensive, et Norodom fit appel au roi de Siam. Celui-ci chercha à soumettre le roi de Cambodge à sa vassalité, mais la France déjoua ses manœuvres, et, en 1863, Norodom, qui avait déjà conclu une alliance avec la France, accepta son protectorat. L'année suivante, il fut couronné solennellement. Malheureusement, il avait, par traité secret, abandonné au Siam les provinces de Battambang et d'Angkor ; la France les reconnut à ce pays en 1867, mais, en retour, la cour de Bangkok renonça à toute prétention sur le Cambodge et reconnut le protectorat français. Norodom rendit, en 1877, une ordonnance régularisant la situation de la famille royale, le gouvernement, le régime fiscal, la justice et préparant l'abolition de l'esclavage. Thomson, gouverneur de la Cochinchine, lui imposa le traité du 17 juin 1884, qui mit le Cambodge dans les mains de l'administration française. A l'intérieur, Norodom eut à réprimer les révoltes continuelles de son frère Si-Votah, dont les derniers partisans furent dispersés.



Norodom Ier.

NOROIS, OISE (*roi, oiz'* — rad. *nord*) adj. Autref. Qui est du Nord. ‖ Qui se rapporte aux Normands où à la Normandie. (Vieux.) — Par ext. Dur, fier, orgueilleux.

— Qui est du Nord-Ouest. (Par analogie avec la prononciation spéciale des marins, qui disent *no-roi* pour *nord-ouest*.)

— Linguist. Qui se rapporte au norois : *Langue* NOROISE.

— Substantiv. Habitant du Nord-Ouest. ‖ Normand. ‖ Vent du nord-ouest.

— n. m. Ancienne langue des Scandinaves. (Se dit de la langue ou de la littérature du plus ancien dialecte germanique septentrional.) ‖ On écrit aussi NORROIS.

— ENCYCL. Linguist. Le vieux *norois* est l'origine des langues scandinaves modernes. (V. NORDIQUE.) Il était parlé dans la péninsule scandinave, en Islande (à partir de 874), au Groenland et dans les îles Féroé. Les monuments les plus anciens de cet idiome sont de courtes inscriptions en caractères *runiques*, dont quelques-uns, découverts dans le Slesvig et le Danemark, appartiennent au IVe ou même au IIIe siècle de notre ère. Quelques mots du plus ancien norois nous ont été conservés par les langues voisines, le finnois et le lapon. Voici quelques-uns des traits caractéristiques de l'ancien norois : conservation de *s* final primitif de flexion sous la forme *r* ; fracture de e thématique en *ea* et *eo* (plus tard *io* et *ia*) ; métaphonie de *u*, développée surtout dans le nordique occidental et l'islandais ; chute de *i* consonne initiale et, plus tard, de *v* devant *u*, *o*, *y* ; formation d'un médio-passif par l'addition de *sk* (primitiv. *sik* = *soi*) ; etc. L'ancien norois s'est maintenu comme langue commune des Germains du Nord jusqu'au IXe siècle, époque où il se partagea en deux branches : le norvégien ou nordique occidental et le suédois-danois ou nordique oriental.

NORONA (don Gaspar María DE NAVA ALVAREZ, comte DE), poète espagnol, né à Castellon-de-la-Plana en 1760, mort en 1816. D'abord soldat, il parvint au grade de lieutenant général, puis, entré dans la diplomatie, fut successivement ambassadeur à Berne et à Saint-Pétersbourg. De retour en Espagne, il devint gouverneur de Cadix et, pendant la guerre de l'indépendance espagnole, commanda en Galice une division de l'armée nationale. On a de lui : *Poesias* (1799-1800), recueil qui, outre des œuvres lyriques, renferme un poème philosophique, *la Morte*, et un poème héroï-comique, *la Quicaida* ; *la Ommiada*, poème épique (1816), et *Poesias asiaticas* (1833), recueil de poèmes orientaux traduits en espagnol.

NORONHIE (*ni*) n. f. Genre d'oléacées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, à fleurs en cymes, croissant à Madagascar et à l'île Maurice.

NOROPS (*ropss*) n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des iguanidés, comprenant deux espèces de l'Amérique tropicale. (Les norops sont des iguanes de taille moyenne, comprimés, couverts d'écailles imbriquées.)



Norops.

NOROY-LE-BOURG, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 10 kilom. de Vesoul, au pied de la croix de Champfleury ; 791 hab. Mines de fer abandonnées, filatures de coton, tisseranderie. Ruines de fortifications. — Le canton a 16 comm. et 5.388 hab.

NORPAC (*pak'*) n. m. Machine hydraulique, dont la force motrice consiste principalement dans l'emploi d'un cric à double effet, agissant sur un grand corps de pompe.

NORRAIN, AINE (*no-rin, èn'*) adj. Qui appartient à la Norvège. ‖ *Langue norraine*, Langue de la Norvège et de l'Islande.

NORRALA, bourg de la Suède centrale (prov. de Gefleborg), non loin du golfe de Botnie ; 3.000 hab.

NORRBOTTEN (*Botnie du Nord*), prov. de la Suède septentrionale, au nord du royaume, à la frontière de la Norvège. Pays de montagnes, dont quelques-unes dépassent 2.000 mètres, de lacs extrêmement nombreux, la plupart très allongés, de grands torrents à cascades, de tourbières, de forêts ; 106.818 kilom. carr., dont 6.505 en lacs, avec 131.780 hab. Climat très froid, avec gelées dès la fin d'août. Très peu de culture ; exploitation des forêts ; riches mines de fer.

NORRENT-FONTES, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 19 kilom. de Béthune ; 1.281 hab. A Fontes, sources abondantes et puits artésiens. Chaux, brasserie, clouterie. Eglise ogivale du XVIe siècle. — Le canton a 30 comm. et 30.630 hab.

NORRISTOWN, ville des Etats-Unis (Pensylvanie), ch.-l. du comté de Montgomery, sur le Schuylkill, affluent du Delaware ; 16.000 hab. Industrie et commerce actifs : minoteries, filatures, raffineries ; carrières de marbre.

NORRKÖPING, ville de la Suède méridionale (prov. d'Ostergotland), sur la Motala, qui s'y jette dans le fjord de Bravik ; 41.000 hab. Port. C'est la première cité industrielle du royaume par ses fabriques de draps, lainages, cotonnades ; chantiers de constructions navales.

NORRLAND, une des trois grandes divisions de la Suède, comprenant, ainsi que l'indique son nom (*pays du nord*), la partie septentrionale du royaume, soit les cinq provinces de Gefleborg, Jemtland, Westernorrland, Westerbotten et Norrbotten ; au total une superficie de 263.000 kilom. carr., peuplée de 860.000 hab. environ. Physiquement, le Norrland correspond au pays lapon, et, sauf les provinces de Gefleborg et de Westernorrland, n'est peuplé que de nomades pratiquant l'élevage du renne.

NORROIS adj. et n. m. Linguist. V. NOROIS.

NORRTELJE, ville de la Suède centrale (prov. de Stockholm), au fond d'un fjord ; 2.500 hab. Bains de mer.

NORRY Charles, architecte français, né à Bercy, près de Paris, en 1756, mort à Paris en 1832. Il fit partie de la commission scientifique qui accompagna en Egypte Bonaparte, qui créa, à l'instigation de Norry, un institut au Caire. De retour en France, Norry put mener à bonne fin son excellent travail, la *Relation de l'expédition d'Egypte, avec la Description de plusieurs monuments de cette contrée* (1799). La *Décade égyptienne*, qui parut vers 1800, renferme aussi plusieurs morceaux très importants. Enfin, la *Grande description de l'Egypte* lui doit de remarquables dessins

NORSE n. m. Idiome des îles Feroë, Orcades et Shetland

NORSJÖ, bourg de la Suède septentrionale (prov. de Vesterbotten), sur un lac tributaire du Skelefteå (bassin du golfe de Botnie) ; 1.000 hab.

NORT ou NORT-SUR-ERDRE, ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 37 kilom. de Châteaubriant, sur l'Erdre, au point où elle devient navigable ; 5.423 hab. Ch. de f. Orléans. Corderies, tanneries, minoteries. Parc de Port-Mulon. — Le canton a 6 comm. et 15.611 hab.

NORT (Odet DE), pasteur de l'Eglise réformée, né à Agen en 1540, mort à La Rochelle en 1593. Ministre à Genève, il desservit tour à tour plusieurs églises, puis exerça, en 1563, son ministère à La Rochelle. De Nort contribua à livrer La Rochelle aux protestants, en 1568. Il poussa les Rochelois à soutenir le siège de 1573 et ouvrit les portes de la ville à Condé, en 1576. Il présida le onzième synode national, tenu en 1581.

NORTE (RIO DEL). Géogr. V. GRANDE *del Norte* (rio).

NORTE n. f. Bot. Syn. de SISYMBRE.

— Météor. Tempête, ouragan du golfe du Mexique.

NORTH, vieille divinité italique. Elle présidait au temps. On comptait les années par le nombre de clous que l'on enfonçait périodiquement dans le mur de son temple à Valsinies.

NORTH (Francis), lord GUILFORD, homme d'Etat anglais, né à Kirtling (comté de Cambridge) en 1637, mort en 1685. Conseiller du roi en 1668, solicitor général en 1671, il entra au Parlement en 1673, fut promu attorney général la même année, chief-justice des plaids communs en 1675, et enfin lord chancelier en 1682. Très dévoué à Charles II, protecteur des artistes, il excellait dans la musique, et s'intéressait très vivement aux sciences naturelles.

NORTH (Frederick), comte DE GUILFORD, homme d'Etat anglais, né et mort à Londres (1732-1792). Elu à la Chambre des communes en 1754, il devint membre du conseil privé en 1766 et refusa à Chatham, en 1767, le poste de chancelier de l'Echiquier, qu'il finit par accepter à la mort de Townshend. Leader des communes, il réussit à faire expulser Wilkes en 1769. Premier lord de la trésorerie en 1770, il reprit la fameuse taxe sur le thé, qui devait amener la guerre avec l'Amérique. Toutes ces mesures n'étaient guère populaires, et North, insulté par la foule, finit par démissionner. George III, dont il avait à merveille exécuté la politique, ne lui sut aucun gré de ses services. North conservait à la Chambre cependant des partisans ; il s'allia avec Fox et réussit à battre le ministère (févr. 1783). Il devint ainsi ministre de l'intérieur dans le cabinet Portland, mais le roi profita du rejet du bill sur l'Inde par la Chambre des lords (déc. 1783), pour se débarrasser d'un cabinet qui lui était odieux. Depuis lors, North fit une active opposition à Pitt. On a de beaux portraits de cet homme d'Etat par Dan, Reynolds, Romney.

NORTHALLERTON, ville d'Angleterre (comté d'York), sur la Wiske ; 6.000 hab. Tanneries et fabrication de toiles. Près de cette ville eut lieu, en 1138, la bataille « de l'Etendard », où les Ecossais furent battus par les Anglais.

NORTHAM, paroisse d'Angleterre (comté de Devon), près de la baie de Barnstaple ; 4.500 hab.

NORTH-AMHERST, ville des Etats-Unis (Ohio), non loin du lac Erié ; 4.000 hab. Carrières ; mineteries.

NORTHAMPTON, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat de Caroline du Nord ; 22.000 hab. Ch.-l. *Jackson*. Grande culture du coton. — Comté de l'Etat de Pensylvanie, sur la rive droite du Delaware ; 87.000 hab. Ch.-l. *Easton*. Culture des céréales et du maïs. — Comté de l'Etat de Virginie ; 11.000 hab. Ch.-l. *Eastville*.

NORTHAMPTON, ville des Etats-Unis (Massachusetts), ch.-l. du comté de Hampshire, sur le Mill, affluent du Connecticut ; 16.000 hab. Industrie active : fabriques de machines à coudre, papeteries, filatures.

NORTHAMPTON, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté homonyme, sur le Nen, tributaire du Wash ; 87.000 hab. Eglise du Saint-Sépulcre (fin du XIe s., église Saint-Gilles XIIe s.). Hôtel de ville, de style gothique. Cathédrale catholique moderne. Commerce et industrie très actifs ; tanneries, papeteries, fonderies de fer, importante fabrique de chaussures, malteries. Northampton, peut-être de fondation romaine, est la ville de *Hamptune* des chroniques saxonnes, qui fut détruite par les Danois au commencement du XIe siècle, puis rebâtie et pourvue par Henri II de franchises communales.

NORTHAMPTON (COMTÉ DE), comté de la région centrale de l'Angleterre, confinant aux comtés de Lincoln, de Rutland, de Leicester, de Warwick, d'Oxford, de Buckingham, de Bedford, Huntingdon et Cambridge. Superf. 2.549 kilom. carr. ; pop. 290.000 hab. Ch.-l. *Northampton*.

Sol ondulé de basses collines liasiques, d'où descendent d'abondantes et pittoresques rivières : le Nen, l'Ouse, l'Avon, le Leam, le Cherwell, etc., divergeant vers la Tamise, le Wash ou le canal de Bristol. Climat très doux, un peu pluvieux et brumeux. Terres fertiles, sauf au nord-est du comté, où prédominent les marécages. Belles prairies d'élevage : moutons et bœufs renommés. Les richesses minérales sont abondantes : carrières, mines de fer ; mais la plus grande partie du minerai, vu l'absence de houille, est expertée vers les districts proprement métallurgiques de l'Angleterre.

NORTHAMPTON (Henry HOWARD, comte DE), homme politique anglais, né à Shotteshaim (comté de Norfolk) en 1540, mort à Londres en 1614. Très instruit, catholique fervent, il fut traité en suspect par la cour, qui ordonna, en 1572, son arrestation, l'accusant de conspirer en faveur de Marie Stuart. Il ne put jamais gagner la faveur d'Elisabeth. Arrêté de nouveau en 1582, il réussit encore à se tirer d'affaire. Mais il s'amusa à écrire un pamphlet contre l'astrologie judiciaire, *Preservative against the poison*, qui le fit emprisonner une troisième fois (1583). Relâché en 1585, il voyagea en Italie. Il intrigua fort en faveur de Jacques Ier qui, à son avènement, l'admit au conseil privé. Northampton prit une part des plus actives à la politique religieuse extérieure du règne et fut un des partisans les plus ardents de la prérogative royale. Il s'opposa aux progrès du protestantisme et fut le promoteur du monument élevé, à Westminster, à Marie Stuart.

NORTHAMPTON (Spencer Joshua Alwyne COMPTON, marquis DE), homme politique anglais, né à Stoks Park (Wiltshire) en 1790, mort en 1851. Elu à la Chambre des communes en 1812, il ne s'allia à aucun parti ; appuyant tantôt l'un, tantôt l'autre. Il avait épousé une amie de Walter Scott, Marguerite Clephane, et, s'étant établi avec elle en Italie en 1820, y fonda un salon politico-littéraire très influent. De retour en Angleterre en 1830, après la mort de sa femme, il s'y occupa de littérature, de beaux-arts et de sciences. Il fut président de la Société royale de 1838 à 1849. Northampton a édité les poésies de sa femme (1833) et il est lui-même l'auteur de poésies qui ne manquent pas de talent.

NORTHBRIDGE, ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur le Blackstone ; 4.500 hab. Cotonnades et chaussures.

NORTHCOTE (James), peintre et littérateur anglais, né à Plymouth en 1746, mort à Londres en 1831. Envoyé à Londres et admis dans l'atelier de Reynolds (1771), il retourna, en 1776, dans le Devonshire, puis s'en alla faire un voyage en Italie, et regagna Londres en 1780. Quatre ans plus tard, il exposa le *Naufrage du vaisseau le « Centaure »*, dont le succès fut très grand. En 1785, Northcote exposait cinq portraits et trois compositions de fantaisie : *la Charité, la Jeune fille aux fruits et la Visite à la grand'-mère* ; il se mit, l'année suivante, à la peinture historique, avec : *la Mort du prince Léopold de Brunswick, le Roi Edouard V et son frère tués dans la Tour par ordre de Richard III*. Ses *Enfants d'Edouard*, qui firent sensation, furent habilement gravés, comme l'avait été déjà le *Naufrage du capitaine Englefield*, et décidèrent l'admission de l'auteur à l'Académie. Boydel aussi s'empressa de lui demander son concours pour la *Galerie de Shakspeare*, et particulièrement un grand tableau : *la Mort de Watt Tyler*. A cette époque, Northcote fit de nombreux portraits, et, en 1796, une série de peintures murales, d'une extrême faiblesse. De 1798 à 1829, il exposa un grand nombre de tableaux : tableaux d'histoire ou tableaux bibliques pour la plupart, parmi lesquels nous citerons : *Jacob bénissant les fils de Joseph ; le Débarquement du prince d'Orange à Torbay ; le Duc d'Argyll endormi dans sa prison* ; etc.



Northcote.

Comme écrivain il a donné de nombreux articles de critique artistique, des études sur divers artistes et quelques ouvrages : *Mémoires sur Reynolds* (1813), qui renferment des renseignements précieux ; *Variétés sur la peinture* (1813) ; *Un cent de fables originales et choisies* (1828) ; *la Vie du Titien* (1830).

NORTHCOTE (Stafford Henry), comte D'IDDESLEIGH, homme d'Etat anglais, né et mort à Londres 1818-1887. Inscrit au barreau en 1840, il devint secrétaire particulier de Gladstone en 1842. Secrétaire de l'Exposition universelle de 1851, il coopéra à la réorganisation du *Board of Trade* en 1853 et entra à la Chambre des communes en 1855. Son ouvrage : *Twenty years of financial policy* (1862) lui valut une notoriété considérable. En 1866, Northcote, très estimé par Disraeli, devenait président du « bureau du commerce » et, bientôt après, secrétaire pour l'Inde. Il fit partie de la commission de l'Alabama (1871). En 1874, il était chancelier de l'Echiquier dans le cabinet Disraeli, auquel il succéda comme leader des Communes. Après le triomphe des libéraux, il dirigea l'opposition contre son ancien chef Gladstone. Lorsque celui-ci fut tombé (1885), Northcote, premier lord de la trésorerie, fut créé comte. Il prit le portefeuille des affaires étrangères dans le cabinet Salisbury (1886) et démissionna le 23 décembre, en même temps que Randolph Churchill. Il mourut subitement,

au cours d'une visite qu'il était venu faire à lord Salisbury. Il a laissé des essais littéraires : *the Triomphes of Petrarch* (1887); *Lectures and essays* (1887).

NORTH-EAST, ville des Etats-Unis (Maryland), à l'embouchure du *North East River,* dans la baie de Chesapeake; 4.200 hab.

NORTH-EASTON, ville des Etats-Unis (Massachusetts); 4.100 hab. Fabriques de pelles.

NORTHEIM, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Hildesheim]), sur la Ruhme; 7.200 hab. Ch.-l. du cercle. Raffinerie de sucre; mégisserie, tuilerie, minoteries. Northeim fit partie de la Hanse, accepta la Réforme en 1539, et fut prise par les Impériaux (1627).

NORTHFIELD, ville d'Angleterre (comté de Worcester); 7.500 hab. Industrie métallurgique.

NORTHFLEET, paroisse d'Angleterre (comté de Kent), sur la Tamise; 3.000 hab. Constructions navales.

NORTHMANS. Hist. V. NORMANDS.

NORTHOWRAM, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]); 20.000 hab. avec le township.

NORTHUMBERLAND, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat de Pensylvanie, dans la vallée de la Susquehanna occidentale; 57.000 hab. Ch.-l. *Sunbury.* Mines d'anthracite. — Comté de l'Etat de Virginie; 9.000 hab. Ch.-l. *Heathville.*

NORTHUMBERLAND, division administrative (comté) de l'Australie, dans la Nouvelle-Galles du Sud. C'est la région carbonifère par excellence de la colonie. Ch.-l. *Newcastle,* à l'embouchure du fleuve Hunter.

NORTHUMBERLAND (comtes *et* ducs DE), famille noble d'Angleterre, qui s'illustra dans les armes et la politique. Les principaux membres sont : HENRY PERCY, premier comte **de Northumberland,** né en 1342, mort en 1408. [Chef de la grande maison de Percy, il participa à la campagne de France du duc de Lancastre (1369), à celle entreprise par Edouard III pour ravitailler Thouars (1372). En 1377, il prit violemment le parti de Wiclef. Nommé maréchal d'Angleterre, il guerroya avec succès en Ecosse en 1378, et repoussa encore plusieurs invasions écossaises. Lorsque Richard II eut institué le pouvoir absolu, le comte se tourna brusquement du côté de Henri de Lancastre, et l'aida à s'emparer du roi, qui dut se démettre (1399). Il fut largement récompensé et reprit la lutte contre l'Ecosse. Mais bientôt, mécontent de Henri IV, qui ne tenait pas toutes ses promesses, il s'allia à ses ennemis. Son fils Hotspur fut écrasé à Shrewsbury (1403). Lui, fut d'abord arrêté, puis réussit à rentrer en grâce. Mais il intriguait toujours et, en 1405, il se révoltait ouvertement. Le roi marcha sur lui, et le comte fut obligé de se réfugier en France. En 1408, il se mettait à la tête d'une nouvelle expédition, au cours de laquelle il fut battu et tué à Bramham Moor]; — HENRY-ALGERNON, cinquième comte **de Northumberland,** né en 1478, mort en 1527, un des diplomates les plus en vue sous Henri VII, fut grand capitaine pendant la campagne de France de 1513; — HENRY-ALGERNON, sixième comte **de Northumberland,** né en 1502, mort en 1537. [Il fut employé avec succès sur les Marches d'Ecosse, arrêta Wolsey en 1530. Il est célèbre par son amour malheureux pour Anne Boleyn, que, par une ironie du sort on peut-être du roi, il fut chargé de juger en 1536]; — THOMAS, septième comte **de Northumberland,** né en 1528, mort en 1572, partisan de Marie Stuart. [Il se révolta en 1570, fut pris à Edimbourg et décapité à York]; — HENRY, huitième comte **de Northumberland,** né en 1532, mort en 1585, frère du précédent. [Il fut au contraire un des plus fidèles partisans d'Elisabeth. Mais l'exécution de son frère le jeta dans le parti de Marie Stuart. Emprisonné à la Tour de Londres, il fut gracié au bout d'un an. Mais il ne fit que comploter et, de nouveau arrêté, mourut en prison]; — HENRY, neuvième comte **de Northumberland,** né en 1564, mort en 1632. [Il combattit aux Pays-Bas (1586), et contre l'*Armada* (1588), eut plus tard l'imprudence de tremper dans le complot des poudres (1605) et fut condamné à la prison perpétuelle]; — ALGERNON, dixième comte **de Northumberland,** né en 1602, mort en 1668. [Il servit dans la marine. Grand amiral en 1638, il commanda les expéditions d'Ecosse de 1639 et de 1640. Mécontent de la couronne, il se jeta dans le mouvement parlementaire. Cromwell le tint à distance et Charles II de même];

Le titre de Northumberland passa, en 1740, dans la famille Smithson : HUGH SMITHSON, duc **de Northumberland,** né en 1715, mort en 1786. Il reçut le titre ducal en 1766. Lord lieutenant d'Irlande en 1763, il perdit sa popularité pour s'être associé aux persécuteurs de Wilkes. Sa femme eut un salon littéraire qui joua un grand rôle dans l'évolution de la littérature anglaise]; — HUGH, deuxième duc **de Northumberland,** fils du précédent, né en 1742, mort en 1817. [Il entra dans l'armée, fit la guerre de Sept ans, celle d'Amérique, fut aide de camp de George III et devint lieutenant général en 1776. Membre du Parlement, gendre du fameux Bute, son hostilité persistante pour Pitt finit par lui faire perdre toute influence]; — HUGH, troisième duc **de Northumberland,** fils du précédent, né en 1785, mort en 1847. Membre conservateur de la Chambre des communes, puis de la Chambre des lords, il fut nommé lord lieutenant d'Irlande en 1829]; — ALGERNON, quatrième duc **de Northumberland,** frère du précédent, né en 1792, mort en 1865. [Il servit dans la marine et fut nommé amiral en 1862. Mais il était meilleur archéologue que marin, et il fit d'importantes découvertes en Egypte, en 1826. Premier lord de l'amirauté dans le cabinet Derby (1852), il mit en chantier un grand nombre de navires à vapeur. — D'autres ducs de Northumberland ont été : John Dudley (1502-1553) et sir Robert Dudley, plus connu sous le titre de « comte de Warwick ». [V. DUDLEY.]

NORTHUMBRIE, un des royaumes de l'heptarchie anglo-saxonne, fondé en 547 par Ida et ses douze fils, entre l'Humber et le Forth. Capit. *York.* Après la mort d'Ida, la Northumbrie fut divisée en deux royaumes : la *Bernicie* au N., ch.-l. Edimbourg, et la *Deira,* ch.-l. York. Elle fut réunie à la monarchie anglaise par Egbert le Grand, en 827, et comprenait les comtés de Nottingham, d'York, de Durham, de Lancastre et de Northumberland, et les comtés écossais d'Haddington, d'Edimbourg, de Berwick, de Peebles, de Roxburgh et de Selkirk.

NORTHWICH, ville d'Angleterre (comté de Chester), sur le Weaver; 20.000 hab. Sources salées et mines de sel.

NORTHWOOD, comm. d'Angleterre (île de Wight [comté de Hants]), sur la Medina; 8.500 hab.

NORTIER (*n-tié* n. m) Eleveur de bestiaux, dans les provinces du Nord. || On dit aussi NORETIER, NORESTIER et NORREQUIER.

NORTKERQUE, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 28 kilom. de Saint-Omer, près de la Nielle et du canal de Saint-Omer à Calais; 1.052 hab. Tourbières. Brasserie.

NORTON, comté des Etats-Unis (Kansas); 9.000 hab. Ch.-l. *Norton.*

NORTON, paroisses d'Angleterre : Comté de Derby; 4.000 hab. — Comté de Durham; 3.200 hab. — Comté d'York, sur le Derwent; 3.500 hab.

NORTON (Caroline-Elisabeth SHERIDAN), lady MAXWELL, femme auteur anglaise, né à Londres en 1808, morte en 1877, quelques mois après avoir épousé sir William Stirling-Maxwell. Elle perdit de bonne heure son père, fils du fameux orateur Sheridan, mais sa mère prit le plus grand soin de son éducation. En 1827, elle épousa sir George Norton, mais elle divorça en 1836. Caroline Norton a joui d'une grande réputation; on lui donna même le surnom de **Byron féminin.** Elle a de ce poète les beaux passages de tendresse, la pensée forte et pratique, l'expression pleine d'énergie. Parmi ses œuvres, il faut citer : *les Chagrins de Rosalie* (1829); *l'Homme immortel* (1831), poème sur la légende de Juif errant; *l'Enfant des Iles* (1845), tableau des classes pauvres; *Esquisses et romans,* en vers (1850); *les Lois anglaises pour les femmes au XIXe siècle* (1854); *Lettres à la reine sur le bill de mariage* (1855); etc.

NORTON (Charles BOWYER ADDERLEY, lord), homme politique anglais, né en 1814. Elu à la Chambre des communes en 1841, il siéga parmi les conservateurs. Président du bureau d'hygiène et vice-président du conseil de l'enseignement (1858-1859); sous-secrétaire d'Etat aux colonies (1866-1868); président du bureau du commerce (1874-1878), il entra à la Chambre des lords en 1873. Il est l'auteur d'un certain nombre de brochures relatives à l'enseignement, à la colonisation, à la pénalité. Mentionnons son livre sur le *Socialisme* (1896).

NORVÈGE (*Norge*), Etat du nord de l'Europe, dans la partie occidentale de la péninsule Scandinave, uni à la Suède par la communauté de souverain. La Norvège est limitée au N. par l'océan Glacial arctique, à l'O. par la *mer de Norvège,* au S. par le détroit du Skager-Rak, à l'E. par une ligne conventionnelle la séparant de la Suède et de la Finlande. Coordonnées géographiques : 71°10′ au Knivskjœroddo et 57°59′ lat. N. au cap Lindesnæs; 2°30′ et 28°20′ long. E. Superf. 325.429 kilom. carr.; pop. 2.240.000 h. Capit. *Christiania.*

— GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. *Relief du sol.* Les formations archéennes, granits et gneiss dans le Sud, roches volcaniques anciennes ou schistes dans le Nord, constituent la presque totalité de la terre norvégienne. Celle-ci paraît avoir subi un effort violent de plissement, déterminant des synclinaux S.-O.-N.-E. (telle la direction de l'alignement des îles Lofoden, ou des principaux fjords), mais qui s'est traduit aussi, en raison du peu de malléabilité des roches primaires, par des cassures linéaires, la plupart du temps perpendiculaires les unes aux autres et longuement ramifiées (branches des fjords). L'action de l'érosion, particulièrement de l'érosion glaciaire, a nivelé les parties les plus accusées de ce relief, ne laissant subsister, sous forme de crêtes aiguës, que les noyaux résistants du sous-sol; en même temps, elle approfondissait les cassures, tendant à isoler les massifs quadrangulaires que déterminaient ces failles primitives. Ainsi s'explique la topographie montagneuse de la Norvège, si particulière : une série de plateaux rocheux (*fielde*), où se massent des cimes déchiquetées et irrégulières, séparées par de profondes coupures; petits massifs juxtaposés, auxquels succèdent de larges terrasses, mais à une altitude encore élevée, la plaine n'apparaissant, avec les formations géologiques récentes, que dans la partie sud-ouest du pays, autour de Christiania.

On peut distinguer, en entrant dans le détail de cette plate-forme montagneuse, deux zones principales, séparées par une dépression, dont le fjord de Drontheim marque le fond. La première, au Sud, a pour centre les hauts plateaux du *Dovrefield,* du *Langfield* et du *Jotunheim,* dont le point culminant, le Snechätta, se dresse à 2.300 mètres, et dont les larges terrasses, le *Jostedalsbrœ,* le *Hardangerfield,* le *Heimdalsfield,* etc., dominent de 1.000 à 1.500 mètres d'altitude les fjords de la côte. Vers le Sud-Est, ces terrasses s'abaissent avec le plateau des *Oplande,* puis des *Hardangervidda,* pour tomber enfin en croupes boisées sur la vallée du Glommen et la dépression de Christiania. — Au N. du fjord de Drontheim, la topographie est plus nette; les crêtes s'accusent mieux. C'est la région du *Kjöl* (ou monts *Kjolen*), dont les cimes, orientées du S.-O. au N.-E., dominent à 1.500 mètres au *Forelhogna,* à 1.790 mètres au *Sylfield,* à 1.803 mètres au *Sulitjelma,* pour s'épanouir ensuite en un large plateau de 1.000 à 1.600 mètres d'altitude, qui couvre de ses ramifications les archipels de Lofoden et de Tromsœ et les districts septentrionaux du Norrland et du Finmark.

Côtes. Deux traits remarquables distinguent les côtes de la Norvège : l'abondance des archipels et l'extension des fjords. L'une et l'autre paraissent avoir pour cause une oscillation notable de la ligne de rivage, qui, après s'être considérablement exhaussée, comme en témoigne l'existence de dépôts marins au-dessus du niveau actuel des flots, se serait ensuite abaissée de manière à immerger toute une partie des petits massifs occidentaux du sol norvégien, transformés dès lors en îles. De même, les fjords ne paraissent être que d'anciennes vallées terrestres, modifiées à l'air libre par les glaciers, puis immergées telles quelles, avec leurs moraines et leurs barrages. Les principaux accidents de ce rivage sont dans le Finmark, le Tanafjord, le Porsangerfjord, avec les îles Magerœ et Soroe; puis les archipels de *Tromsœ* et de *Lofoden* limitant à l'O. les détours multiples du Westfjord; dans la partie sud-ouest de la Norvège, les grands fjords de Drontheim, de Christiansund, de Romdals, d'Alesund, de Sogne, de Hardanger, de Stavanger dont l'entrée est barrée par l'archipel des Frœyen, Hitteren, Alesund, les archipels de Bergen, de Stavanger, etc. C'est seulement à l'E. du cap Lindesnæs que l'aspect du littoral, dans le Skager-Rak, se modifie, les îles se faisant plus rares et plus petites, les fjords moins profonds et irréguliers, à demi comblés par les alluvions; le dernier, encore remarquable par son amplitude, est le golfe de Christiania.

Hydrographie. L'hydrographie de la Norvège est réduite, en raison de la proximité de la montagne et de la mer, à des torrents courts, encaissés, coupés de cascades, véritables chapelets de lacs, mais abondamment nourris par les pluies qu'apportent les vents d'ouest. Citons parmi les tributaires de l'océan Glacial : l'*Alten,* la *Tana,* le *Neiden,* le *Pasvig,* le *Jacobs;* parmi ceux de l'océan Atlantique : la *Nid,* la *Driva,* la *Sarna,* la *Ruma* (Romdalsfjord), le *Lardalself* (fjord du Sogne), le *Saledolslaag* (Stavangerfjord), etc.; enfin, parmi ceux du Skager-Rak, de beaucoup les plus importants : le *Nissereif,* le *Laagen,* enfin le *Drams,* le *Glommen.* Ajoutons des lacs, nombreux aussi, tantôt formés par des cuvettes rocheuses, qu'emplit la fonte des neiges, tantôt produits, au fond des vallées, par une intensité anormale de l'érosion glaciaire sur le lit du cours d'eau. Nous citerons dans la Norvège méridionale : le lac de Mjœsen, alimenté par les eaux du Gudbrandslaagen; le Fiemund, au N. de l'Osterdal; le lac de Tyri, au N. du golfe de Christiana; l'Oyeren, dans le Romorike méridional; les lacs de Vansjö, d'Hurdalsjö, etc. Dans la Norvège septentrionale, les lacs, généralement étranglés entre les fleuves abrupts des vallées, présentent une superficie moins considérable (lacs de Rösvand et d'Altevand, Selbu, Tun, etc.).

Climat. Le climat de la Norvège est essentiellement froid, en raison de la latitude du pays et de son altitude générale. L'isothermie de 0° englobe tous les plateaux de l'intérieur, où la température hivernale atteint de — 10 à — 30° C., tandis qu'il n'est pas rare, d'autre part, de constater dans l'intérieur même du Finmark des températures estivales relativement élevées, entre + 28° et + 30° C. Sur la côte, au contraire, l'afflux des eaux océaniques, réchauffées par le Gulf-Stream, assure à la région des fjords et des îles un climat relativement doux; mais brumes et pluies sont fréquentes sur tout le littoral.

Flore et faune. Dans l'extrême nord de la Norvège, où règnent seulement trois mois d'été, la végétation est réduite, sauf à l'extrême lisière des côtes, aux mousses et aux lichens. Aussi la faune terrestre, abondante par le nombre des individus, est-elle restreinte par le nombre les espèces, généralement carnivores et de taille restreinte : le renard bleu, le blaireau, le lynx, le glouton, etc.; le lemming, aux curieuses migrations, mérite une mention spéciale. Plus au sud, et sur la côte réchauffée par le Gulf-Stream, la végétation et la faune se diversifient. Les céréales apparaissent en même temps que les massifs forestiers de saules, bouleaux, sapins, enfin le hêtre, puis le chêne. Dans ces forêts vivent la marte, le castor (rare), le lièvre de Norvège, le cerf, l'élan, etc., avec des carnassiers tels que le loup et le blaireau. Il faut noter enfin, l'abondance des oiseaux migrateurs : mouettes, guillemots, macareux-moines, eiders, dont le plumage donne lieu à un commerce actif.

Ethnologie. La population de la Norvège résulte du mélange des habitants primitifs avec des Germains, des Finnois, etc. Ces croisements ont donné naissance à une race de grande taille à peau très blanche, à cheveux clairs, aux yeux bleus; le crâne est court, tandis qu'en Suède il est dolichocéphale.

— GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. *Agriculture, industrie et commerce.* Les ressources de la Norvège sont, en raison de la dureté du climat, assez peu variées. Parmi les céréales, l'orge, qui exige pour sa maturité des températures relativement peu élevées, est la plus répandue. Viennent ensuite le seigle, le froment, l'avoine, puis la pomme de terre. Le Norvégien aime mieux pratiquer l'élevage qui, sur les bas plateaux et les collines, est favorisé par de beaux pâturages : le cheval, le bœuf, le mouton, la chèvre sont élevés jusque dans les îles Lofoden, et remplacés, dans le Finmark, par le renne.

Les ressources minérales sont considérables. L'or a été rencontré à Kongsberg et dans l'île de Bommelo, ainsi que sur les bords du lac Mjœsen. Les gîtes argentifères de Kongsberg et les gisements du Vefsendal sont en plein rapport. Le fer se rencontre dans la plupart des îles de la côte. Le minerai de cuivre, abondant aussi, est extrait des mines de Karmo et du Meldal. Le nickel est exploité en grand dans l'Espedal, aux environs de Skien, dans le Sœtersdal, dans l'île de Senjen, etc. Enfin, le zinc, le plomb et le cobalt ne sont pas rares; la plupart de ces minéraux, en raison de l'absence de la houille, sont exportés vers l'Allemagne ou l'Angleterre.

Les deux industries maîtresses de la Norvège sont, en réalité, l'exploitation des forêts (chêne, hêtre, sapin, bouleau) et la pêche. La plus grande partie du bois recueilli est exportée en Angleterre, en Belgique ou vers les chantiers maritimes de la Baltique et de la mer du Nord. L'écorce de chêne, la pulpe de bois destinée à la fabrication du papier, le goudron, le charbon complètent la liste des produits forestiers. — La pêche comprend surtout la capture de la morue (morue des fjords et morue de mer) pratiquée, sur une mer périlleuse, au voisinage des îles Lofoden et sur la côte du Finmark. L'huile de foie de morue est fabriquée dans les îles Lofoden, Tromsœ, aux environs d'Hammerfest et de Vardo. Enfin, les pêcheries de hareng, de maquereau, d'anchois, de homards, sont également à mentionner, en même temps qu'un armement assez considérable pour la pêche à la baleine et au phoque, que les norvégiens pratiquent du Spitzberg au Groenland. V. SUÈDE (*Carte en couleurs*).

— GÉOGRAPHIE POLITIQUE. Aux termes du Statut fondamental du 4 novembre 1814 et de l'Acte d'Union du 6 août 1815, la Norvège est placée sous le régime de l'*Union personnelle* avec la Suède, le ministère des affaires étrangères étant seul commun aux deux pays. Le pouvoir exécutif est représenté par le roi, assisté de deux ministres et de neuf conseillers d'Etat, dont une partie réside à Christiania. Le roi, irresponsable, est le chef suprême des forces de terre et de mer; les ministres et les conseillers sont responsables et peuvent être mis en accusation par le pouvoir législatif. Celui-ci est constitué par un *Storthing* de cent quatorze représentants, élus pour trois ans au suffrage à deux degrés. Le Storthing se réunit tous les ans en octobre et élit un quart de ses membres pour le *Lagthing,* les trois autres quarts forment l'*Odelsthing.* Le roi ne peut opposer à l'exécution des lois qu'un veto suspensif, trois fois renouvelable seulement, sans que le souverain ait d'ailleurs

le droit de dissoudre le *Storthing*, qui persévère dans son vote. Au point de vue administratif, la Norvège se divise en provinces, et ces dernières se composent de circonscriptions divisées elles-mêmes en districts; à la tête de chaque division se trouve un fonctionnaire nommé par le roi. Les communes ont deux conseils électifs : l'un décide des affaires très importantes, l'autre traite des affaires courantes. Le chef de ces conseils est le bourgmestre pour les villes; pour les communes, on se contente d'un fonctionnaire représentant le pouvoir central.

Au point de vue religieux, le luthéranisme est reconnu religion d'Etat, les autres confessions, étant d'ailleurs tolérées dans l'exercice de leur culte.

L'organisation judiciaire comprend : les commissions de conciliation (électives), les tribunaux de première instance, les cours d'appel et le tribunal suprême. Il existe en outre des tribunaux de commerce et des juridictions compétentes pour les ecclésiastiques et les maîtres d'écoles publiques. Il n'y a ni ministère public, ni jurés, mais dans les tribunaux de première instance, il se trouve de simples citoyens assistant le juge unique, comme assesseurs ou comme témoins.

La succession au trône est fixée par la loi du 26 septembre 1810; elle est commune aux deux pays mais si la famille régnante venait à s'éteindre, les Parlements éliraient séparément le nouveau souverain. En cas de divergence, l'élection serait confiée à une commission mixte de députés suédois et norvégiens en nombre égal. Le roi doit professer la religion luthérienne.

— Armée et marine. *Armée. Recrutement.* Le service militaire est obligatoire depuis la suppression du remplacement en 1876. Il commence à vingt-deux ans accomplis et dure 13 années, dont 5 dans la *ligne*, 4 dans la *landwehr* et 4 dans le *landsturm*. Au cours de leur séjour dans la ligne, les hommes ne sont appelés sous les drapeaux que pendant des périodes d'instruction annuelles de 3 à 4 mois environ selon les armes. Les classes de la landwehr ont une période d'instruction de 12 jours chaque année.

Organisation. Les éléments fournis par les trois catégories de la ligne, de la landwehr et du landsturm, sont groupés de façon à donner comme trois armées constituées de la même manière, sauf le chiffre numérique des cadres en officiers, sous-officiers et caporaux.

L'infanterie se trouve ainsi former, dans chaque catégorie, 5 brigades à 4 bataillons; la garde du roi, à 2 compagnies, 2 compagnies de cyclistes et les 12 compagnies locales, fournies par les provinces de l'extrême Nord.

La cavalerie forme de même trois corps, comprenant 8 escadrons; à quoi il faut ajouter un escadron d'estafettes dans chaque catégorie et un escadron d'enrôlés volontaires, constituant l'école des caporaux et sous-officiers.

L'artillerie compread trois corps d'artillerie de campagne, à 3 batteries et 1 compagnie de parc chacun, plus 2 batteries de montagne, soit : 9 batteries de campagne, 3 compagnies de parc et 2 batteries de montagne dans chaque catégorie.

Le génie comprend de même un bataillon à 5 compagnies : 2 de sapeurs, 1 de pontonniers, 1 de télégraphistes et 1 de parc, dans chacune des catégories de l'armée. Le corps de santé comporte 3 compagnies dans chacune d'elles.

Enfin, le train est formé d'un bataillon de ligne et d'un bataillon de landwehr, chacun à 3 compagnies.

L'effectif de paix s'élève jusqu'à 25.000 hommes, à certaines époques de l'année, pendant les cours d'instruction des recrues et de répétition pour les hommes des autres classes. L'effectif de guerre doit s'élever à environ 50.000 hommes pour la ligne et la landwehr et au moins à 20.000 hommes pour le landsturm.

La formation des officiers a lieu dans une Ecole de guerre, composée de deux sections : la section inférieure prépare en une année des hommes du contingent destinés à faire en quelque sorte des officiers de réserve; la section supérieure forme en deux ans les officiers du cadre permanent.

Armement. L'infanterie est armée du fusil à magasin du système Krag-Jörgensen, du calibre de 6mm,5. L'artillerie a des canons à tir rapide.

Marine. La marine norvégienne dépend du ministère de la défense nationale, dont elle forme une subdivision sous les ordres d'un contre-amiral.

Le siège de l'amirauté est Christiania. Les officiers provenant de l'école navale militaire d'Horten, composée de deux divisions; la première, appelée « division inférieure », comprend les cadets, qui forment trois classes. La deuxième division ou « division supérieure » se compose des sous-lieutenants qui arrivent de la division inférieure et passent ensuite dans le corps des officiers. Les équipages proviennent des enrôlements volontaires et de l'inscription maritime. Le recrutement donne un chiffre de 20.000 inscrits.

La flotte de guerre se compose de 2 cuirassés, 4 monitors et 52 autres navires de tout rang.

Marine marchande. La flotte de commerce est forte d'environ 1.500.000 tonneaux. Elle est composée surtout de voiliers, chargés de transporter les bois du Nord.

— Bibliogr. : Th. Fischer, *Norwegen, ein geographisches Charakterbild* (Heidelberg, 1884); Dr Broch, *le Royaume de Norvège et le Peuple norvégien* (Christiania, 1876); Baars, *les Pêches de la Norvège* (Paris, 1867).

— Histoire. Les premières populations germaniques venues de Danemark et de Suède ont laissé en Norvège des traces remontant à la seconde période de l'âge néolithique. Les premiers souvenirs historiques commencent avec les expéditions des Vikings dans l'Europe occidentale, vers le milieu du VIIIe siècle : la Norvège était alors divisée en petites communautés guerrières indépendantes. Une famille, que la saga d'Yngling rattache à la dynastie des Ynglings upsaliens, affermit sa domination dans le Vestfold (environs de Christiania) : le fils du roi Hvalfdan Svarte, Harald Härfagre (860-933), vainqueur à Hafrsford (872), unifia le pays norvégien sous la direction de ses « jarls » et conquit même les Orcades et les Shetlands; après sa mort, les diverses branches de sa famille se disputèrent la couronne pendant un siècle en une série de guerres qui favorisèrent l'intervention et les conquêtes de la Suède et du Danemark. L'unité fut rétablie par Olaf Haraldsson (le Saint), puis, après la courte domination de Knut (Canut) le Grand, définitivement restaurée par le fils d'Olaf, Magnus le Bon (1035-1047), qui hérita aussi de la couronne danoise. Harald Haardraade (1047-1066) ne put conserver le Danemark et fut tué à Stanford Bridge, en essayant de conquérir l'Angleterre.

Après le règne pacifique d'Olaf Kyrre (1066-1093), Magnus Barfot (1093-1103) fit des expéditions en Ecosse et en Irlande, où il fut tué : un de ses trois fils, Sigurd Jorsalafare, fit en 1110 une croisade en Terre sainte; après sa mort commence une période (1130-1240) de guerres civiles entre les descendants de Magnus Barfot; le clergé, appuyé sur le siège archiepiscopal fondé en 1152 à Nidaros (Drontheim), essaye de dominer le pouvoir royal. Sverre Sigurdsson triomphe de ses compétiteurs, soumet l'archevêque Eystein, chasse son successeur, est excommunié; son petit-fils Haakon Haakonsson affirme enfin l'indépendance du pouvoir royal et écrase son dernier compétiteur, Skule (1240). Le pays se relève sous les règnes des descendants de Sverre (1240-1319); Haakan Haakansson fait un traité de commerce avec Lubeck (1350), annexe l'Islande et le Groenland, meurt dans une expédition contre les Orcades; son fils, Magnus Lagaberte (le Réformateur), cède ces îles au roi d'Ecosse et se consacre aux réformes intérieures; la noblesse reprend la lutte contre le clergé pendant la minorité d'Erik Presthataren (ennemi des prêtres) (1280-1299), mais est elle-même violemment combattue et appauvrie par Haakan V (1299-1319). Celui-ci ne laissait pas d'héritier mâle : la couronne passa à son petit-fils Magnus Eriksson (1319-1343), roi de Suède, puis à Haakan VI Magousson (1343-1380); en l'absence des rois, occupés des affaires suédoises, la Norvège, ruinée par les privilèges commerciaux accordés aux Allemands, dépeuplée par des épidémies de peste (1349, 1360, 1371), s'affaiblit de plus en plus; les familles nobles disparaissent. Les débuts de l'union avec le Danemark sous Olaf V Haakansson (1380-1382) ne sont pas plus heureux. L'union de Calmar (1397), qui réunit sous le sceptre d'Erik de Poméranie (1388-1412) les trois royaumes scandinaves, sauvegarde en principe l'indépendance de la Norvège; mais sous l'influence danoise, le sentiment national norvégien disparaît. En 1536, Christian III annonce la résolution de réduire la Norvège à l'état de simple province danoise, mais il n'en fait rien, et la Norvège conserve ses lois particulières. La Réforme pénètre en Norvège en 1537 et progresse très lentement. Christian IV (1588-1648) visite la Norvège, opère une refonte des anciennes lois du XIIIe siècle (1604), réorganise l'Eglise (1607), crée une armée nationale (1628), relève le commerce et l'industrie.

La transformation de la royauté danoise, en 1660-1661, place la Norvège sur le pied d'égalité avec le Danemark sous le gouvernement de rois absolus; ceux-ci organisent une bureaucratie tyrannique, mais confient les charges à des nationaux; Christian V promulgue un nouveau code (1687), crée de nouveaux titres de noblesse. Sous Frédéric IV (1699-1730), la grande guerre du Nord (1709-1720) retarde le développement de la nation, tout en lui faisant connaître la gloire militaire; des héros norvégiens, Iver Hvitfeld et Peder Tordenskjold s'illustrent sur mer. Sous les règnes de Christian VI (1730-1746), Frédéric V (1746-1766), Christian VII (1766-1808), des ministres intelligents administrent avec le même zèle et le même bonheur les deux « royaumes jumeaux ». La population s'accroit, l'industrie et l'agriculture prospèrent, de nouvelles villes surgissent. Pendant la guerre d'indépendance américaine, la protection de la ligue des neutres constituée par la Russie, la Suède et le Danemark, assure d'importants bénéfices à la Norvège. La courte guerre de 1801 contre l'Angleterre ne compromet pas cette prospérité. Le bombardement de Copenhague (1807) par la flotte anglaise jette les deux royaumes dans le système napoléonien; la Norvège, privée de sa flotte, livrée à elle-même, est administrée par un gouvernement provisoire, dirigé par le prince Christian-Auguste d'Augustenbourg; celui-ci repousse les attaques des Suédois, mais la Norvège, bloquée par les flottes anglaises, est ruinée. La révolution suédoise de 1809, l'avènement de Charles XIII et la désignation du prince d'Augustenbourg comme héritier favorisent le rapprochement de la Suède et de la Norvège et amènent la paix de 1809; quelques esprits envisagent la possibilité d'une union avec la Suède; le gouvernement danois doit consentir à la création d'une université norvégienne (1811). La guerre contre la Suède reprend en 1813; mais, tandis que le prince héritier Christian-Frédéric organise la défense, Bernadotte, prince royal de Suède, envahit le Holstein et, par le traité de Kiel (1814), obtient du Danemark la cession de la Norvège. C'est en vain que Christian-Frédéric proclame l'indépendance de la Norvège, convoque à Eidsvold une assemblée qui vote une constitution et lui reconnait le titre de roi (1814); les puissances refusent tout concours à Christian-Frédéric qui doit bientôt consentir à la convention de Moss et dépose la couronne. Un Storthing vote l'union avec la Suède et proclame Charles XIII (1814-1818), roi de Norvège.

La Norvège étant ruinée par les guerres et par la banqueroute de la monarchie dano-norvégienne (1813), le Storthing doit faire face aux plus graves difficultés financières; la liquidation de la dette dano-norvégienne s'opère devant l'Europe menaçante; Charles-Jean obtient par intimidation (1821) la ratification de l'arbitrage anglais (1819) fixant la part de la Norvège à 12 millions de couronnes et sanctionne en même temps un vote abolissant les titres de noblesse. Charles-Jean essaye vainement d'obtenir un amendement à la constitution; il se heurte à la violente opposition du Storthing et même du peuple, d'où un conflit dans les rues de Christiania (1829) entre la foule et l'armée, et la nécessité de laisser vacant, durant sept années, le poste de gouverneur général. L'influence de la révolution de 1830 se fait sentir en Norvège : les classes populaires sont associées à la vie politique, un nationalisme intransigeant triomphe en littérature et en politique; depuis 1833, les paysans ont la majorité au Storthing; ils continuent l'opposition, mettent en accusation le ministre Lœvenskjold (1836), réclament la complète égalité des deux royaumes (1836-1837), demandent un pavillon maritime national, une nouvelle organisation des relations extérieures, des représentants à l'étranger; ces questions dites « unionelles », donnent lieu par la suite à de fréquents conflits; un premier comité d'union (1837-1841) ne peut les résoudre. Oscar Ier (1841-1859) accorde un pavillon à la marine marchande (1844). Sous Charles IV (en Suède C. XV) (1859-1872), la prospérité matérielle continue à s'accroître, mais le Storthing ne peut obtenir la suppression du poste de gouverneur général et repousse (1871) les projets d'un nouveau comité d'union; depuis 1871, il se réunit chaque année. Oscar II supprime (1873) le poste de gouverneur général, installe à Christiania « un ministre d'Etat » (président du conseil), refuse, comme son prédécesseur, d'autoriser la présence des ministres aux délibérations du Storthing, d'où un long conflit, qui s'achève par la victoire de l'opposition, lors de l'arrivée au pouvoir de Johan Sverdrup (1884). La gauche se divise sur une question de réformes ecclésiastiques; les conservateurs reprennent le pouvoir avec le ministère Stang-Gram (1889), qui, ne pouvant résoudre la question de la nationalité du ministre des affaires étrangères de l'union, est remplacé (1891) par le ministère libéral Steen-Blehr; celui-ci démissionne, sur le refus du roi de sanctionner la création d'un service consulaire norvégien (1893). Le Storthing continue la lutte, refusant le vote des crédits, sous un nouveau ministère Stang-Gram (1893-1895) et un ministère de concentration Hagerup-Gram (1895-1898), auquel succède un second ministère Steen-Blehr. Un troisième comité d'union (1895-1898) échoue. Le suffrage universel, voté en 1898, est entré en vigueur en 1900.

— Bibliogr. : Norway. *Official publication for the Paris exhibition 1900*; R. Keyser, *Norges Historie* (Christiania, 1865-1870, jusqu'à 1387; P. A. Munch, *Det norske Folks Historie* (Christiania, 1852-1863', jusqu'a 1397; Sars, *Udsigt over det norske Folks Historie*, Christiania, 1873-1891), jusqu'à 1814; Sars, *Norges politiske Historie 1815-1885* (Christiania, 1899; Y. Nielsen, *Norges Historie efter 1814* (Christiania, 1882-1891) (s'arrête à 1837).

— Beaux-Arts. Presque tous les artistes scandinaves vont faire leurs études à l'étranger, surtout a Dusseldorf. C'est surtout dans le paysage et les marines qu'ils se distinguent. Parmi les paysagistes les plus remarquables, citons : Hans Gude, qui avait un beau *Paysage ecossais* à l'Exposition universelle de 1878 (Paris, Morten Muller, avec ses forêts de sapins; Munthe, avec ses scènes d'hiver; Normann et ses fjords transparents. A ces noms nous ajouterons ceux de : Grimelund, Schanche, Skredsvig, Smith-Hald, Van Strydonck, fidèles aux horizons de leur pays. Parmi les adeptes la peinture historique, on ne peut guère citer que Arbo, doué d'un veritable talent, Wergeland et Heyerdahl.

La peinture de genre a, au contraire, d'assez nombreux représentants : Bennetter, Lerche, William Peters et surtout Otto Sinding, qui aime les scènes dramatiques, comme dans le *Naufrage* et *Perdu!* deux de ses meilleures toiles. Les sculpteurs les plus connus à la fin du XIXe siècle sont : Magelssen, Glosimodt, Skeibrock, Svor, Throndsen, Utsond, dont la *Chevauchée infernale*, sujet tiré de la mythologie scandinave, a paru à l'Exposition universelle de 1900 (Paris).

— Langue et Littérature. *Langue.* Le *norrégien* ou *nordique occidental* est un dialecte issu du vieux-norois (v. Nordique et Norois). Il a conservé, comme l'islandais, les diphtongues de l'ancienne langue et perdu comme lui certains groupes initiaux de consonnes maintenus par le danois et le suédois. Après que la Norvège eut été, au XIVe siècle, réunie au Danemark, les gens cultivés adoptèrent le danois, et le norvégien, se divisa en de nombreux patois. Encore aujourd'hui, le danois est la véritable langue littéraire de la Norvège. Toutefois, des efforts furent tentés au XIXe siècle, pour restaurer l'idiome national et rejeter la tyrannie du danois. C'est ce qu'on désigne du nom de *maulstraev* (littéralement *effort linguistique*). Les uns (*nynorske* ou *norksnorske maalstraev*) voulaient s'appuyer sur les parlers populaires norvégiens, en leur empruntant les éléments communs, et forger ainsi une langue nouvelle. Les autres (*dansk norske maalstraev*) se contentaient de faire entrer dans le danois une grande abondance de mots norvégiens empruntés aux dialectes et de modifier l'orthographe et la prononciation en les rapprochant du norvégien. Les promoteurs de la première méthode furent Aasen et Vinje; Arne Garborg continue aujourd'hui leur œuvre. Mais la seconde méthode a été plus féconde; elle est pratiquée non seulement par des savants, mais par H. Ibsen et Bj. Björnson.

Littérature. Elle a été successivement : 1° danoise; 2° nationale; 3° européenne. 1° Au temps de l'union avec le Danemark, la part de la Norvège fut considérable dans la littérature commune aux deux pays. Il faut citer, au XVIIe siècle, la poétesse religieuse Dorthe Engelbrechtsdatter, le pasteur-poète Petter Dass; au XVIIIe, l'auteur comique Ludvig Holberg, polygraphe de génie, le plus grand nom des lettres dano-norvégiennes; J.-H. Wessel, l'âme de la « Société norvégienne » de Copenhague, etc. — 2° Avec le retour du pays à l'indépendance naissent les aspirations patriotiques, représentées au début du XIXe siècle par les poètes lyriques Bjerregaard et Schwach; à mentionner aussi le romancier M. Hansen. Mais c'est surtout vers 1830 que s'ouvre avec éclat l'ère qu'on peut appeler la période d'émancipation de la littérature norvégienne : deux grands écrivains, Wergeland et Welhaven, quoique divers et divisés par un violent conflit, coopèrent notamment à cet affranchissement : le premier incarnant l'esprit populaire et l'éveil à la vie nationale, le second l'esprit critique et le goût classique. A côté d'eux, le poète lyrique et dramatique Andreas Munch et la romancière Camilla Collett, puis un peu plus tard Asbjœrnsen et Jœrgen Moe, tous deux rassembleurs zélés des vieux contes norvégiens et dont la collaboration féconde révéla au pays les trésors du folklore indigène. — 3° Une nouvelle phase littéraire s'annonce vers 1860 et se développe dans la seconde moitié du XIXe siècle, période d'épanouissement et d'éclat où triomphe le réalisme, où les noms surtout de deux poètes dramatiques, Bjœrnstjerne Bjœrnson et Henrik Ibsen, rayonnent bien au delà des frontières de leur patrie : l'un, de bonne heure populaire grâce à ses nouvelles villageoises et à ses poésies lyriques, se consacre ensuite au drame, au roman et à l'action politique; l'autre, longtemps pauvre et méconnu, porte hardiment au théâtre les problèmes sociaux et moraux du temps présent; tous deux à la fois bien Norvégiens par leur langue, par le choix de leurs sujets, et humains par la portée philosophique de leur œuvre. Au premier rang encore brillent les romanciers Jonas Lie, impressionniste émouvant; Alexander Kielland, peintre robuste et satirique impitoyable; Arne Garborg, champion actuel de l'idiome populaire; en outre, dans la nouvelle et le roman, Magdalena Thoresen, Mme Colban, J.-A. Friis, Dilling, Kr. Elster, mort prématurément; dans la poésie lyrique, Th. Caspari, Kr. Randers, Dietrichson, lequel est en outre un critique d'art remarquable, le romancier Knut Hamsun et le dramaturge Gunnar Heiberg.

Norvège (mer de), partie de l'océan Atlantique située entre la Norvège et l'Islande et formant une sorte de plateau, dont la profondeur moyenne est d'environ 1.500 mètr.

Un grand courant tiède, issu du *Gulf-Stream*, le traverse du S.-O. au N.-E., tandis qu'un courant polaire de sens inverse se fait sentir dans les couches profondes. La mer de Norvège est une des mers les plus poissonneuses que l'on connaisse. Si la baleine et le morse se sont réfugiés plus au N., la morue, d'une inépuisable fécondité, donne toujours lieu à une pêche très active.

NORVÉGIEN, ENNE (*jï-in, èn'*), personne née en Norvège ou qui habite ce pays. — *Les* NORVÉGIENS.
— Adjectiv. : *La population* NORVÉGIENNE.
— n. m. Dialecte parlé en Norvège. V. NORVÈGE (*langue*).
— n. f. Embarcation de plaisance et de service, très usitée dans la basse Seine.

NORVINS (Jacques MARQUET, baron DE MONTBRETON **de**), né et mort à Paris (1769-1854). Conseiller au Châtelet quand éclata la Révolution, il donna sa démission et émigra. De retour à Paris, il fut arrêté lors des journées de Fructidor. Le coup d'État du 18-Brumaire lui rendit la liberté. Dès ce moment, il devint un fervent bonapartiste. Secrétaire, à Saint-Domingue, du général Leclerc, il remplit les mêmes fonctions près du conseil d'État du royaume de Westphalie. Chargé d'affaires à Bade, directeur de la police des États romains, de 1810 à 1814, il se consacra, à partir de 1815, à des ouvrages historiques et biographiques ayant pour objet de glorifier le régime napoléonien. En 1825, parut un *Choix de la correspondance inédite de l'Empereur*; en 1827-1828, une *Histoire de Napoléon*. Il faut y joindre plusieurs études sur la Révolution française, une *Histoire de France pendant la République, le Consulat, l'Empire et la Restauration* (1839), qui continue l'histoire d'Anquetil. Il fut nommé, après 1830, préfet de la Dordogne et de la Loire (1831-1832). Ses mémoires ont été publiés en 1900.

NORWALK, ville maritime des États-Unis (Connecticut), sur le *Norwalk*, tributaire du Long-Island-Sound; 19.000 hab. Port excellent. Fonderies de fer, fabriques de machines. Parcs à huîtres. Station balnéaire. — Ville de l'État d'Ohio, ch.-l. du comté de Huron, sur le Holly, affluent du Huron; 8.000 hab. Métallurgie.

NORWÈGE, NORWÉGIEN. V. NORVÈGE, NORVÉGIEN.

NORWICH, ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de Norfolk, sur le Wensum et un peu en amont de son confluent avec le Blackwater, tributaire de la mer du Nord; 111.728 hab. Autrefois célèbre pour ses fabriques de draps, Norwich possède aujourd'hui d'importantes amidonneries; fonderies de fer, fabriques de chaussures, etc.
Ville très ancienne, Norwich (le *Caer Gwent* des Bretons, le *Venta Icenorum* des Romains) renferme plusieurs églises remarquables, entre autres la cathédrale, des XIe et XIIe siècles, souvent remaniée, mais qui conserve son caractère normand; le palais épiscopal; Saint-Peter-Mancroft, la plus belle église paroissiale de l'Angleterre; etc.

NORWICH, ville des États-Unis (Connecticut), l'un des chefs-lieux du comté de New London, sur le Thames; 23.000 hab. Fabriques de machines et d'armes; fonderies, papeteries, filatures.

NORWICH, bourg des États-Unis (New-York), ch.-l. du comté de Chenango, sur le Chenango, affluent de la Susquehanna orientale; 7.000 hab. Métallurgie.

NORWOOD, bourg d'Angleterre (comté de Middlesex), sur la Tamise; 7.000 hab. C'est un faubourg de Londres, habité par la bourgeoisie aisée.

NORWOOD, ville d'Australie (Australie méridionale), à 3 kilom. d'Adélaïde, dont elle est une des villégiatures les plus fréquentées; 12.000 hab., avec *Kensington*.

NORWOOD (Richard), astronome anglais, qui vivait au XVIIe siècle. Il se proposa de déterminer la circonférence de la terre et eut le courage de mesurer (1633-1636), la chaîne à la main, la distance de Londres à York, c'est-à-dire plus de 60 lieues. Ayant trouvé que la différence en latitude entre Londres et York est de 2° 28', il en conclut pour la longueur du degré 57.300 toises françaises, ce qui approchait sensiblement de la vérité. On lui doit plusieurs ouvrages estimés : *Trygonométrie* (1731); *Fortification* (1739); *la Pratique du marin* (1737); etc.

NOS (*nô*) adj. Plur. du mot NOTRE; devant une voyelle, l*s* se lie, avec la prononciation du *z* : *Nos-zen-fants*.

NOSAIRI, IE ou NOSAIRIEN, ENNE (*ri-in, èn'*) n. Adepte d'une secte hétérodoxe de l'islamisme qui vit dans les montagnes de Syrie. ‖ On dit aussi NOSAÏNE et NOSSAIRITE.
— Adjectiv. : *Secte* NOSAIRIE ou NOSAIRIENNE.
ENCYCL. L'origine des *nosairiens* remonte à l'époque du calife fatimite El Hakem. Le fond de leur doctrine ne diffère pas sensiblement des idées métaphysiques du soufisme; les nosaïris considèrent la triade comme formée dans un de ses aspects par Ali, Mahomet et le célèbre Persan Selman Farsi. Tout comme dans la secte des yézidis, on retrouve chez les nosaïris des points de doctrine qui semblent empruntés au christianisme; on réalité, la secte des ghalis, qui comprenait aussi bien les keïsanis que les nosaïris, a cherché de bonne heure à établir un syncrétisme entre l'islamisme et les doctrines chrétiennes.

NOSCE TE IPSUM. V. GNÔTHI SEAUTON.

NOSÉANE ou NOSÉITE n. f. Substance minérale appartenant à la famille des feldspaths. (Variété de hauyne.)

NOSENCÉPHALE (*zan-sé* — du gr. *nosos*, maladie, et de *encéphale*) n. m. Genre de monstres, de la famille des pseudencéphaliens, chez lesquels la tumeur vasculaire qui remplace l'encéphale n'a pas envahi la région occipitale.

NOSIANE ou NOSITE n. f. Minér. Syn. de NOSÉANE.

NOSIGUES (*zigh'*) pr. pers. pl. Arg. Nous. Syn. NOUSAILLES.

NOSK (*nossk'* — du zend *nacka*, division; de la racine sanscrite *nac*, périr, détruire, diviser n. m. Vingt et unième division du Zend-Avesta, la seule qui nous soit parvenue.

NOSKOWSKI (Sigismond), compositeur polonais, né à Varsovie en 1846. Il inventa pour l'usage des aveugles un système particulier de notation musicale, devint professeur au Conservatoire de Varsovie et se fit connaître par plusieurs symphonies, une ouverture remarquable (*l'Œil de la mer*), des quatuors pour instruments à cordes, etc. Il a fait représenter à Lemberg, en 1893, un drame lyrique intitulé *Livia Quintilla*.

NOSO (du gr. *nosos*, maladie, mort), préfixe qui signifie maladie.

NOSOCHTHONOLOGIE (*kto, jî* — du préf. *noso*, et du gr. *chthôn*, terre, et *logos*, traité) n. f. Géographie médicale, ayant pour objet de signaler les maladies propres à chaque pays.

NOSOCOME (du préf. *noso*, et du gr. *komein*, soigner) n. m. Directeur d'hôpital. ‖ Infirmier. (Vx.)

NOSOCOMIAL, ALE, AUX adj. Ce qui a rapport aux hôpitaux et aux maladies que l'on y observe. ‖ *Typhus nosocomial*. V. TYPHUS.

NOSOCOMIUM (*mi-om'* — rad. *nosocom*) n. m. Hôpital. (Vieux mot.)

NOSODENDRON (*din*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, répandus dans l'hémisphère boréal.


Nosodendron (gr. 4 fois).

— ENCYCL. Les *nosodendrons* sont des byrrhidés de taille médiocre, ovalaires, bombés, de couleur sombre, hérissés de poils dressés par touffes; ils vivent dans les plaies sanieuses des arbres. Le *nosodendron fasciculare* est assez commun en France dans les trous des vieux ormes et des marronniers d'Inde.

NOSODERME n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionidés, comprenant une douzaine d'espèces de l'Amérique septentrionale et centrale.

NOSOGÉNIE n. f. Syn. de PATHOGÉNIE. (Peu us.)

NOSOGRAPHE (du préf. *noso*, et du gr. *graphein*, écrire) n. m. Celui qui a écrit sur les maladies ou qui s'occupe de leur étude : *Un* NOSOGRAPHE *distingué*.

NOSOGRAPHIE (*fi* — rad. *nosographe*) n. f. Description des maladies. ‖ Traité qui donne la description d'une ou de plusieurs maladies.

Nosographie philosophique, par Pinel (Paris, 1798). — Cet ouvrage célèbre marque la fin de la médecine du XVIIIe siècle, que Bichat et Broussais ont détrônée. On était à l'époque des grandes tentatives de classifications naturelles; Pinel, fidèle à l'esprit de son temps, annonce qu'il ne se propose d'autre dessein que celui-ci : « Une maladie étant donnée, déterminer son vrai caractère et le rang qu'elle doit occuper dans le tableau nosologique. » Il proclame la nécessité de tenir compte en nosologie de la *structure et des fonctions organiques des parties lésées*, lorsqu'il cherche dans la distinction des tissus une base à la localisation des maladies. Le style de l'ouvrage est d'une concision aphoristique.

NOSOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la nosographie : *Essais* NOSOGRAPHIQUES.

NOSOLOGIE (*jî* — du préf. *noso*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Partie de la médecine qui concerne la connaissance des maladies. ‖ Traité des maladies.

NOSOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la nosologie.

NOSOLOGISTE (*jisst'*) n. et adj. Se dit d'une personne qui a écrit sur la nosologie, qui s'en occupe : *Médecin* NOSOLOGISTE.

NOSOMANIE (*ni* — du préf. *noso*, et du gr. *mania*, manie) n. f. Méd. Maladie imaginaire.

NOSOTOXICOSE (du préf. *noso*, et du gr. *toxicon*, poison) n. f. Sorte d'auto-intoxication déterminée, au cours des maladies aiguës, par l'accumulation des substances toxiques, conséquence de l'insuffisance des organes d'émonction.

NOSSA, hameau de la comm. de Vinça (Pyrénées-Orientales), arrond. et à 10 kilom. de Prades, sur la Têt. Sources thermales, carbonatées, sodiques, désignées également sous le nom de *Bains de Vinça*.

NOSSARÎ, NAOSARÎ ou NAVASSARÎ, ville de l'Inde occidentale (Goudjerat [État du Gaikovar]), tributaire de l'empire anglais, sur la Ponrna; 15.000 hab. Enclavée dans le district anglais de Surate. Industrie active : tissage, cotonnades, ciselure sur cuivre, bronze, fer, bois. C'est le *Nasaripa* de Ptolémée. — La province mesure 5.024 kilom. carr. et compte 300.000 hab.

NOSSARIS (*riss*) n. m. Cotonnade des Indes, qui s'importait en France aux siècles derniers. (Les nossaris étaient des toiles de coton appartenant à la catégorie des balletas ou shaubs, mais qui étaient toutes blanches. Leur mesure était de 7 aunes de long sur 3/4 d'aune de large.)

NOSSEIGNEURS (*no-sè*, et *gn* mll.) n. m. pl. Titre donné, sous l'ancien régime, aux membres des conseils royaux et même du parlement, et pris aussi par les évêques.

NOSSEN, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Dresde]), sur la Mulde de Freiberg, affluent gauche de l'Elbe; 4.351 hab. Fabriques de papier, de machines. Tanneries et fabriques de chaussures.

NOSSI ou NOSY, mot malgache qui signif. *île*, et qui entre dans un certain nombre de noms d'îles voisines de Madagascar.

NOSSI-BÉ ou NOSY-BÉ, île située dans le canal de Mozambique, au N.-O. de Madagascar. Elle a la forme d'un quadrilatère irrégulier, long de 22 kilom., large de 15, et occupe une superficie d'environ 290 kilom. carr. Pop. 10.000 hab. environ. Le sol, en majeure partie volcanique, est montagneux, bien arrosé et très fertile. Française depuis 1840, cette île a été rattachée administrativement, en 1896, à la colonie de Madagascar. Ch.-l. *Hellville*. Nossi-Bé produit du sucre, du rhum, du café, du cacao, de la vanille et des noix de coco.

NOSSI-COUMBA, îlot, français depuis 1840, situé au S. de Nossi-Bé, et formé d'un cône volcanique dont l'altitude atteint 600 mètres.

NOSSI-MITSION, îlot, français depuis 1840, situé au N. de Nossi-Bé, à une trentaine de kilom. de la côte nord-ouest de Madagascar.

NOSSIS, poétesse grecque, née à Locres (Grande-Grèce), vers la fin du IVe s. av. J.-C. Antipatros de Thessalonique la place parmi les neuf Muses. Nous possédons de Nossis douze *épigrammes* assez élégantes, insérées dans l'*Anthologie grecque*.

NOSSOVKA ou NOSSOFKA, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Tchernigov), sur la *Nossovka*; 15.000 hab. Centre industriel (distilleries, raffineries).

NOSTALGIE (*stal-jî* — du gr. *nostos*, retour, et *algos*, douleur, maladie; proprem. « la maladie du retour ») n. f. Sorte de marasme produit par le désir de retourner dans le pays natal : *Le vrai paysan se meurt de* NOSTALGIE *sous le harnois du soldat*. (G. Sand.)
— ENCYCL. Pathol. La *nostalgie* se borne souvent à des troubles de nutrition et à des symptômes nerveux peu redoutables; elle acquiert cependant parfois une gravité singulière et peut se terminer par la mort; le seul traitement efficace est le retour au pays natal.

NOSTALGIQUE (*stal jik'*) adj. Qui a rapport à la nostalgie. ‖ Qui inspire la nostalgie. ‖ Qui est atteint de nostalgie : *Un malade* NOSTALGIQUE.
— Substantiv. : *Un* NOSTALGIQUE. *Une* NOSTALGIQUE.

NOSTANG, comm. du Morbihan, arrond. et à 21 kilom. de Lorient, sur un bras de la rivière d'Etel; 1.178 hab. Chapelles de Légeven (XVIe s.). Beau clocher gothique de Locmaria. Monuments mégalithiques.

NOSTOC (*stok'*) n. m. Genre d'algues, type de la famille des *nostocacées*. ‖ On dit aussi CRACHAT DE LUNE.
— ENCYCL. Le genre *nostoc* est formé de cellules aplaties en tonneau, unies les unes aux autres en un filament onduleux; autour de ce filament est une gaine gélatineuse. Les cellules de conservation sont souvent en assez grand nombre à la suite l'une de l'autre dans un même filament. Les *nostocs* vivent généralement sur le sol, dans les endroits humides. Une espèce, avec la geleo de laquelle on fait une sorte de potage, est mangée en Chine.

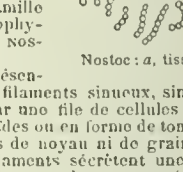

Nostoc : *a*, tissu.

NOSTOCACÉES (*sto, sé*) ou **NOSTOCHINÉES** (*sto-ki*) n. f. pl. Famille d'algues de l'ordre des cyanophycées ou algues bleues. — *Une* NOSTOCACÉE ou NOSTOCHINÉE.
— ENCYCL. Ces algues se présentent sous la forme de longs filaments sinueux, simples, jamais ramifiés, constitués par une file de cellules habituellement assez courtes, ovoïdes ou en forme de tonneau. Ces cellules ne présentent pas de noyau ni de grain vert de forme déterminée. Les filaments sécrètent une substance gélatineuse très abondante, et les nostocacées apparaissent généralement comme des masses molles, tremblottantes, de forme irrégulière.
Les filaments s'accroissent par l'allongement des cellules qui, parvenues à une certaine taille, se divisent par une cloison perpendiculaire à leur direction de croissance. D'autres fois, certaines parties de filaments formées d'un assez grand nombre de cellules, qui se détachent, se meuvent pendant quelque temps, puis s'arrêtent et s'allongent en une algue nouvelle (hormogonies).
La gelée qui entoure les nostocacées peut se dessécher, et l'algue, préservée, reste vivante; l'ensemble redevient volumineux quand il peut reprendre de l'eau. Aussi quelquefois, après une pluie, voit-on apparaître de ces nostocacées là où on n'aurait rien soupçonné auparavant. Ces brusques apparitions ont valu aux nostocacées, près des alchimistes, une réputation considérable; on leur a prêté une foule de propriétés merveilleuses, et donné des noms rappelant leur origine supposée : archée du ciel, écume printanière, graisse de rosée, crachat de lune, etc.

Nostoï (les) ou *Retours*, poème cyclique grec, qu'on attribuait à Agias ou Hegias de Trézène (VIIe s. av. J.-C.).
— Les *Retours* se rattachaient au cycle troyen, surtout à l'*Odyssée*, dont ils formaient, pour ainsi dire, l'introduction. Nous n'en avons plus que quelques vers; mais nous en connaissons le contenu et le plan par une analyse insérée dans la *Chrestomathie* de Proclus. Le poète racontait les aventures des héros grecs après la prise de Troie, depuis le pillage de la ville jusqu'au moment où tous les Grecs étaient rentrés chez eux, sauf Ulysse. En effet, l'auteur laissait de côté les aventures de ce héros, ce qui montre bien que les *Retours* se raccordaient à l'*Odyssée*. Le centre du récit était dans l'histoire d'Agamemnon et de Ménélas. Beaucoup des épisodes des *Retours* ont été mis au théâtre par les tragiques et ont inspiré les artistes, surtout les peintres de vases. Les fragments des *Nostoï* figurent dans les *Cycli epici reliquiæ* de la collection Didot.

NOSTRADAMUS (Michel DE NOSTREDAME, dit), occultiste, né (d'une famille juive, dit-on) à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône) en 1503, mort en 1566. Il étudia la médecine à Montpellier, mena douze ans durant une vie assez errante à travers le Midi et finit par se fixer à Salon. Bon médecin, il combattit avec succès une épidémie et divulgua bientôt ses recettes sous le titre de *Fardements*. Mais il abandonna bientôt cette profession pour se livrer à son goût pour les sciences occultes. Il rédigea des prophéties dans un style ultra-obscur, dont il publia sept *centuries* en 1555. D'autres œuvres, considérablement augmentées, parurent à diverses reprises. La mort de Henri II était prédite dans l'un de ces quatrains abstrus qui le firent combler d'honneurs et de richesses par tous les souverains de l'Europe. Plusieurs ouvrages ont essayé de donner la clef du langage sibyllin du prophète de Salon. N'en citons qu'un : Guynaud, *la Concordance des prophéties de Nostradamus avec l'histoire* (1693). — Son frère Jean **Nostradamus**, mort en 1590, était procureur au parlement d'Arles et fut un chansonnier fort renommé. Il a laissé : *Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux qui ont flou y du temps des comtes de Provence* (1575).

NOSTRADAMUS (César DE), littérateur français, fils de Michel, né à Salon en 1555, mort à Saint-Remy, près d'Arles, en 1629. Après avoir achevé son droit à Avignon, il se fit, comme écrivain et comme peintre, une réputation assez brillante pour que Louis XIII lui conférât le titre de gentilhomme ordinaire de la chambre. On lui doit : *Pièces héroïques* (1608); *les Perles* ou *les Larmes de la sainte Magdelaine* (1606); *Dymas* ou *le Bon Larron* (1606); *le Tableau de Narcisse; le Songe de Scipion; l'Histoire et Chroniques de Provence* (1614), son principal ouvrage. C'est à lui que son père dédia ses premières centuries.

NOSTRADAMUS (Michel DE NOSTREDAME, dit **le Jeune**), autre fils de Michel. Il voulut suivre l'exemple de son père, mais vit toutes ses prédictions démenties par l'événement. Ayant annoncé que la ville du Pouzin (Vivarais), assiégée par les troupes royales, serait détruite par un incendie, il imagina d'y mettre lui-même le feu; il fut pris et tué. On lui doit un *Traité d'astrologie* (1563).

NOSTRAS (*strass* — mot lat., signif., *qui est de notre pays*) adj. Pathol. Se dit du choléra acclimaté, sporadique : *Choléra* NOSTRAS. V. CHOLÉRA.

NOSTRASIE (*stra-zi* — du lat. *nostras*, qui est de notre pays) n. f. Pathol. Syn. peu usité de NOSTALGIE.

NOSTRATE (*strat'* — du lat. *nostras*) adj. Hist. nat. Qui est de notre pays : *Végétaux, Animaux* NOSTRATES. (Peu us.)

NOSTR'HOMME (*strom'*) n. m. Surnom donné au maître d'équipage, dans la Méditerranée.

NOTA (2e pers. sing. de l'impérat. du v. lat. *notare*, noter) n. m. Indication ayant à peu près le sens du mot *remarque* et qui se met, en effet, en tête d'une remarque écrite. (On dit aussi NOTA BENE [remarquez bien] et souvent on indique ces deux mots par leurs initiales : N. B.)

— n. m. Remarque, note, observation : *Deux ou trois* NOTA *bien placés éclaircissent un texte un peu obscur.*

— Comm. Observation consignée dans un compte et indiquée en marge par le mot NOTA : *Cet article est alloué, mais avec un* NOTA.

NOTA (baron Alberto), poète dramatique italien, né et mort à Turin (1775-1847). Successivement employé près la cour de Turin, substitut à Verceil (1811), il devint ensuite secrétaire du prince de Carignan et entra dans l'administration en 1820. Dès 1801, il débutait comme auteur dramatique par la *Duchesse de La Vallière*, puis faisait représenter : *les Premiers Pas dans l'inconduite* (1808); *les Dilettanti comiques* (1808); *le Nouveau Riche* (1809); *les Plaideurs* (1811); *le Philosophe célibataire* (1811), son chef-d'œuvre; *la Coquette* (1812); *le Malade imaginaire* (1813); *la Femme ambitieuse* (1817); *la Foire* (1826); *Éducation et nature* (1847); *la Paix domestique*; *l'Amour terrible*. Ses meilleures comédies ont été traduites en français par Bettinger : *Théâtre d'Alberto Nota* (1839).

NOTABILITÉ n. f. Caractère de ce qui est notable.

— Par ext. Personne notable : *Paris est le rendez-vous des* NOTABILITÉS *intellectuelles du monde civilisé.* (H. Heine.)

— Cout. anc. Droit qu'avaient les notables d'élire les officiers municipaux.

NOTABLE (du lat. *notabilis*) adj. Digne de remarque, important : *Faits* NOTABLES. *Différence* NOTABLE.

— Qui occupe un rang important, en parlant d'une personne : *Un* NOTABLE *commerçant.*

— Dr. *Arrêt notable*, Arrêt d'une cour souveraine fixant un point de jurisprudence. (Vx.)

— n. m. Personne considérable par ses fonctions, sa position, son éducation ou la considération dont elle jouit : *Convoquer une assemblée de* NOTABLES.

— ENCYCL. Dr. Le Code de commerce de 1807 avait attaché le droit d'élire les membres des tribunaux de commerce à la réunion de deux qualités : celle de *commerçant* et celle de *notable*. Cette dernière qualité était réservée aux principaux commerçants d'une ville, les plus recommandables par l'ancienneté de leur maison et par la probité. La liste des *notables commerçants* était dressée par le préfet. A part quelques modifications, l'élection des juges consulaires est restée confiée à un corps électoral restreint, jusqu'à l'intervention de la loi du 8 décembre 1883, qui a appelé à l'élection des tribunaux de commerce l'ensemble des commerçants patentés (V. ÉLECTION consulaire), et, dès lors, les notables commerçants ont, au point de vue de leur privilège spécial, disparu en fait.

— Hist. On appelait *notables*, sous l'ancien régime, les membres d'une assemblée convoquée par le roi et qu'il appelait à délibérer sur certaines questions d'administration. Le roi les choisissait dans le clergé, la noblesse, la haute bourgeoisie. (V. ASSEMBLÉE.) Sous la Révolution, le titre de « notables » fut conservé pour désigner des fonctionnaires élus de l'ordre judiciaire et administratif. L'Assemblée constituante attribua, en 1789, aux municipalités, le droit d'élire des notables pour prendre part à l'instruction des affaires criminelles. D'autre part, le décret du 14 décembre 1789 sur l'organisation municipale établissait que des notables seraient élus par les citoyens actifs de chaque communauté pour former avec les membres du corps municipal le conseil général de la commune. A Paris, d'après le décret du 21 mai 1790, il y avait 96 notables, formant, avec le maire et les 48 membres du corps municipal, le conseil général de la commune. Mais l'avènement de la Commune insurrectionnelle du 10 août 1792 fit disparaître ces distinctions dans les assemblées communales.

NOTABLEMENT adv. D'une façon notable.

NOTACANTHE n. m. Genre de poissons acanthoptères, type de la famille des *notacanthidés*, répandus dans presque toutes les mers.



Notacanthe.

— ENCYCL. Les *notacanthes* [notacanthus] sont des poissons de taille médiocre, allongés, comprimés, couverts de petites écailles cycloïdes, à nageoire dorsale munie de 6 ou 7 épines; leur taille ne dépasse guère 40 centimètres.

NOTACANTHIDÉS n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, dont le genre *notacanthe* est le type. — *Un* NOTACANTHIDÉ.

NOTAGE (*taj'*) n. m. Opération par laquelle on note des airs sur les cylindres des orgues mécaniques; manière dont on exécute ce travail.

NOTAIRE (*tèr'* — du lat. *notarius*, même sens) n. m. A signifié Clerc de tabellion. ‖ Greffier chargé, au moyen âge, de rédiger les actes d'une ville, d'un tribunal, d'une communauté. (Vx.) ‖ Auj. Officier public chargé de recevoir et de rédiger les actes, contrats, etc., auxquels les particuliers veulent donner un caractère authentique : *Étude, Charge de* NOTAIRE. ‖ *Notaire en second*, Celui des deux notaires requis pour un même acte qui ne retient pas la minute de cet acte. ‖ *Notaire certificateur*, Notaire qui délivre des certificats de vie aux pensionnaires de l'État.

— Arg. Marchand de vin. ‖ Épicier qui fait crédit.

— Antiq. rom. Personne à gage, ordinairement esclave, qui écrivait et prenait des notes pour son maître. ‖ Esclave public qui prenait en note tout ce qui se passait dans le cours d'une procédure. ‖ Sorte de tabellion.

— Hist. Secrétaire d'un prince : *Le* NOTAIRE *de l'empereur d'Orient.* ‖ *Tribun des notaires*, Référendaire de l'empereur d'Orient. ‖ *Notaire honoraire*, Simple dignité sans fonctions créée par les empereurs d'Orient.

— Hist. eccl. Officier qui, dans la primitive Église, recueillait en abrégé les actes des martyrs. ‖ Autref. Secrétaire particulier d'un abbé, d'un clerc, d'un évêque ou d'un comte. ‖ *Notaires apostoliques* ou *Notaires de l'officialité*. Sous l'ancien régime, Nom donné, en France, à certains secrétaires des évêques chargés de dresser les actes de chancellerie ecclésiastique. (Ces notaires spéciaux, commissionnés par le pape, ne relevaient pas des autorités religieuses. Souvent ils envahirent le domaine civil, au point de provoquer des réclamations de la part des notaires civils.)

— Loc. prov. *Et cætera de notaire.* V. ET CÆTERA. ‖ *C'est comme si le notaire y avait passé*, C'est une chose aussi assurée que si l'on en avait pris l'engagement par-devant notaire.

— n. f. Femme d'un notaire : *Madame la* NOTAIRE. (Inus.)

— ENCYCL. Dr. rom. Au début, les *notaires* étaient des esclaves publics, remplissant le rôle de scribes, qui recevaient les conventions des parties et même, dans certains cas, stipulaient pour elles. Plus tard, il y eut des tabellions ou *notaires* (notarii), véritables officiers publics, dont les clercs prenaient *note* des volontés des parties. Cette note servait à la rédaction définitive de l'acte sur lequel deux témoins apposaient leurs cachets.

— Dr. franç. anc. En France, on ne trouve guère de trace du notariat avant Louis IX, qui établit soixante *notaires* dans la prévôté de Paris; ils formaient une confrérie se réunissant au Châtelet. Philippe IV en établit dans tous ses domaines, et cet exemple fut suivi par tous les seigneurs laïques et ecclésiastiques. Plus tard, on créa, à côté des notaires, des *tabellions*, qui délivraient les grosses des actes reçus en minutes par les notaires, des *gardes-notes*, qui conservaient les minutes des notaires décédés ou qui avaient résigné leur charge, des *gardes-scels*, qui scellaient les grosses expédiées par les tabellions. A Paris, cependant, le notariat et le tabellionage ne furent jamais séparés. En 1597, Henri IV réunit les offices de tabellions et de gardes-notes à ceux des notaires, qu'il rendit héréditaires. Les gardes-scels subsistèrent jusqu'en 1706, époque à laquelle Louis XIV enjoignit aux notaires d'avoir chacun un sceau aux armes du roi et de l'apposer eux-mêmes sur leurs actes.

On distinguait les notaires royaux et les notaires seigneuriaux. Les premiers exerçaient, en vertu de provisions délivrées par le roi, dans les bailliages et sénéchaussées auxquels ils étaient attachés. (Ceux de Paris, Montpellier et Orléans, pouvaient instrumenter dans toute la France.) Les seconds, nommés par les seigneurs justiciers, n'exerçaient que dans l'étendue de la juridiction. Les contrats passés devant les notaires royaux pouvaient être exécutés dans toute la France; ceux passés devant les notaires seigneuriaux ne pouvaient l'être que dans l'étendue de la seigneurie.

— Dr. act. Le notariat a subi de nombreuses et profondes transformations : peu à peu, sa sphère d'action s'agrandissant sans cesse, le *notaire* s'est fait le conseiller privé des parties, l'arbitre de leurs différends, le négociateur de leurs intérêts et, souvent, le dépositaire quotidien de leur fortune. Le notariat fut entièrement réorganisé par la loi du 25 ventôse, an XI.

Les notaires sont des fonctionnaires publics « établis pour recevoir tous les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique, et pour en assurer la date, en conserver le dépôt, en délivrer des grosses et expéditions ».

Le candidat aux fonctions de notaire doit : 1° être âgé de vingt-cinq ans accomplis; 2° avoir satisfait à la loi sur le recrutement de l'armée; 3° avoir la jouissance de ses droits civiques, civils et politiques; 4° avoir fait le stage réglementaire prescrit et défini par les articles 36 à 42 de la loi de l'an XI; 5° avoir obtenu de la Chambre des notaires un certificat de capacité et de moralité.

Les notaires sont nommés par décret du président de la République, sur la présentation du garde des sceaux. Avant d'entrer en fonctions, ils sont soumis au versement d'un cautionnement et prêtent serment devant le tribunal de première instance.

Les notaires sont divisés en trois classes : 1° les notaires des villes où réside une cour d'appel; 2° ceux des villes où il y a un tribunal de première instance; 3° ceux des autres villes et communes. Les notaires de première classe ont le droit d'instrumenter dans tout le ressort de la cour; ceux de seconde, dans tout l'arrondissement; ceux de troisième, dans le canton.

Les charges des notaires sont vénales.

En exécution d'une loi du 20 juin 1896, le gouvernement a, pour chaque ressort de cour d'appel, fixé par des décrets de règlement en date du 25 août 1898, les honoraires, vacations, frais de rôle et autres droits qui peuvent être dus aux notaires à l'occasion des actes de leur ministère.

D'autre part, la régularité de la gestion et de la comptabilité des notaires a fait successivement l'objet d'une ordonnance du 4 janvier 1843 et de décrets en date des 30 janvier et 2 février 1890.

Il existe près chaque tribunal de première instance, dans la ville où il siège, une *Chambre des notaires*, chargée du maintien de la discipline parmi les notaires de l'arrondissement. Ces notaires, réunis en assemblée générale, élisent parmi eux les membres de cette chambre, qui, à leur tour, choisissent un président, un syndic, un secrétaire, un rapporteur et un trésorier.

L'action disciplinaire contre les notaires est partagée entre les tribunaux et les chambres des notaires.

La personne qui a exercé, pendant vingt années consécutives, les fonctions de notaire, peut, sur le rapport du garde des sceaux, obtenir du président de la République le titre de *notaire honoraire*. Le notaire honoraire a le droit d'assister aux assemblées générales de la compagnie; il a voix consultative dans ces assemblées.

NOTAIRESSE (*tè-rèss*) n. f. Femme d'un notaire.

NOTALGIE (*jî* — du gr. *nôtos*, dos, et *algos*, douleur) n. f. Douleur dans le dos. (Peu us.)

NOTAMMENT (*ta-man*) adv. Particulièrement, spécialement, entre autres, par exemple : *Tout le monde s'admire, et* NOTAMMENT *ceux que personne n'admire.*



Notaphus (gr. 4 f.).

NOTAPHUS (*fuss*) n. m. Sous-genre de bembidions (insectes coléoptères carnassiers), comprenant une trentaine d'espèces répandues, surtout dans l'hémisphère nord. Les *notaphus* vivent au bord des eaux douces ou saumâtres.

NOTARAS (Chrysanthe), patriarche de Jérusalem, né en Morée vers le milieu du XVIIe siècle, mort à Constantinople en 1732. Il parcourut l'Italie et la France et, à Paris, suivit les cours de Cassini. De retour à Constantinople, il fut nommé archevêque de Césarée, puis patriarche de Jérusalem. Ses principaux ouvrages sont : *les Rites et dogmes de l'Église orientale* (1715); *Introduction à la géographie et à la sphère* (1716).

NOTARESCO, comm. d'Italie (Abruzze Ultérieure Ire) [prov. de Teramo]; 4.210 hab.

NOTARESQUE (*rèssk'* — du lat. *notarius*, notaire) adj. Diplom. Qui appartient aux notaires. ‖ *Écriture notaresque*, Écriture en abréviations.

NOTARESSE (*rèss* — du lat. *notarius*, notaire) n. f. Se dit quelquef. pour NOTAIRESSE.

NOTARIAL, ALE, AUX (du lat. *notarius*, notaire) adj. Qui appartient, qui se rapporte aux notaires ou à un notaire : *Fonctions* NOTARIALES. *Actes* NOTARIAUX.

NOTARIAT (*ri-a*) n. m. Charge, fonctions d'un notaire : *Acheter un* NOTARIAT. V. NOTAIRE.

— Féod. *Droit de notariat*, Droit qu'avaient les seigneurs châtelains de créer des notaires dans l'étendue de leur juridiction.

NOTARICON n. m. Procédé de la cabale des rabbins, qui consiste à former des mots avec les initiales d'une phrase, ou à former des phrases avec des mots auxquels on donne pour initiales chacune des lettres d'un mot.

NOTARIER (du lat. *notarius*, notaire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous notoriions. Que vous notariiez* v. a. Dresser un acte, en parlant d'un notaire : NOTARIER *un contrat.*

Se notarier, v. pr. Etre notarié : *Toute acquisition d'immeuble doit* SE NOTARIER.

Notarié, part. pass. Se dit d'un acte passé par-devant notaire.

NOTARIS (Giuseppe DE), botaniste italien, né à Milan en 1805, mort à Rome en 1877. Il fut professeur à l'université de Gênes. On lui doit de nombreux catalogues d'un grand intérêt pour la flore des Alpes-Maritimes, et publiés sous le titre de *Repertorium floræ Ligusticæ* (1844). Il a publié d'intéressants travaux sur les algues, les champignons, les lichens et les muscinées d'Italie. Son remarquable herbier de cryptogames est conservé au Jardin botanique de Rome; celui des phanérogames est à Gênes.

NOTASPIDÉS (*spi*) n. m. pl. Division des mollusques gastéropodes tectibranches. (Les notaspidés sont les tectibranches chez lesquels le corps est protégé par une sorte de faux manteau [*notæum*] très large ou par un véritable manteau et une coquille. Les notaspidés se divisent en trois familles.) — *Un* NOTASPIDÉ.

NOTATEUR, TRICE (du lat. *notare*, noter) n. Personne qui prend des notes, qui aime à en prendre : *Je suis grand extrayeur et* NOTATEUR. (D'Argenson.)

— Musiq. Se dit quelquef. pour MÉLOGRAPHE.

NOTATION (*si-on*) n. f. Action ou manière de noter, de faire des notes ou signes de convention. ‖ *Notation algébrique*, Figuration, par certaines lettres, de quantités, ou d'opérations à effectuer. ‖ *Notation chimique*, Expression des éléments d'un composé par les initiales des éléments composants et les nombres des proportions. ‖ *Notation musicale*, Figuration, au moyen de certains signes, des sons musicaux, de leur valeur, de leur durée, etc.

— Comm. Manière adoptée par les marchands pour indiquer sur leurs marchandises des prix de vente dont ils veulent dérober la connaissance à leurs clients. (Cette manière consiste généralement à choisir un mot de dix lettres dont chacune représentera un chiffre différent. Ex. : Un marchand a choisi le mot *portuguise*, dont les lettres figureront pour lui les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0; s'il veut indiquer qu'il vent vendre une pièce de drap 14 fr. 85 c. le mètre, il marquera sur cette pièce les lettres *ptiu*, car, dans son système, $p=1$, $t=4$, $i=8$, $u=5$.)

— Gramm. *Notation orthographique*, Manière d'écrire, avec les caractères de sa propre langue, les mots d'une langue qui a des caractères différents : *La* NOTATION *du sanscrit.* ‖ *Notation prosodique*, Manière de figurer les longues et les brèves.

— ENCYCL. Chim. Le système de *notation* chimique actuellement en usage est d'invention moderne; il est l'expression de la loi des combinaisons définies et des proportions multiples. Mais, à toutes les époques dans lesquelles on a cultivé la chimie, il semble que des signes spéciaux aient servi à désigner les diverses espèces de matière.

La croyance ancienne à une connexion entre les divers membres du système solaire et les métaux avait conduit à les représenter par les mêmes signes. La relation suivante, donnée par Hassenfratz et Adet (*Mémoire sur de nouveaux caractères à employer en chimie*, 1787), montre qu'ils n'étaient point appliqués au hasard. Les métaux de chacune de ces classes étaient ensuite subdivisés en métaux parfaits, semi-parfaits et imparfaits. La perfection était représentée par un cercle (*a*, fig. 1); la semi-perfection, si tant est que l'on puisse employer une expression pareille, par un demi-cercle (*b*, fig. 1), et l'imperfection par une croix et un dard (*c*, fig. 1). Ainsi, l'or était représenté par un simple cercle (*d*, fig. 1). La même figure s'appliquait aussi aux autres métaux de la même classe (*e*, *f*, *g*, fig. 1), qui représentaient le cuivre, le fer et l'antimoine. Mais, pour ces derniers, on combinait le cercle avec le symbole de l'imperfection. L'argent était désigné par le demi-cercle (*b*, fig. 1). L'étain *h* et le plomb *i* étaient aussi représentés par des demi-cercles, mais ils

étaient distingués de l'argent par une croix ou par un dard. Enfin, le mercure, que l'on considérait comme un métal imparfait, à la fois solaire et lunaire, recevait les deux marques distinctives de ces deux classes de corps et était désigné par un cercle surmonté d'un demi-cercle avec l'addition d'une croix (*j*, fig. 1).

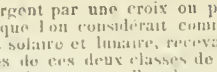

a. b. c. d. e. f. g. h. i. j.

Fig. 1.

Nous trouvons encore parmi les signes adoptés par Bergmann, dont le système peut être considéré comme le dernier représentant important des idées qui régnaient en chimie avant Lavoisier, les quatre anciens éléments représentés comme il suit :

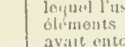

Feu. Eau. Air. Terre.

Fig. 2.

Les principales classes dans lesquelles les substances chimiques étaient groupées étaient représentées par les symboles généraux suivants :

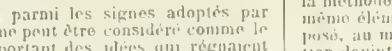

Acide. Matière inflammable. (*régulus*). Métal. Sel. Alcali. Chaux.

Dans le mémoire de Lavoisier, intitulé *Considérations générales sur la dissolution des métaux dans les acides*, publié dans les « Mémoires de l'Académie des sciences » (année 1782, p. 492, et aussi *Œuvres de Lavoisier*, II, 509, Paris, 1862), on trouve le premier exemple de l'emploi des symboles pour marquer les différentes phases d'une opération chimique. L'idée que Lavoisier attachait aux signes qu'il employait ressort clairement du passage suivant de ses ouvrages :

Soit une substance quelconque. . . . . S. M.

Un acide quelconque. . . . . 

L'eau. . . . . 

Le principe oxygène . . . . .

L'air nitreux . . . . . 

On aura l'expression générale de toute dissolution métallique.

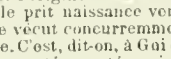

Cette formule générale variera suivant la nature de l'acide et suivant celle du métal; ainsi, par exemple, si c'est la dissolution du fer dans l'acide nitreux que l'on veut exprimer, on aura

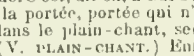

Mais, si l'acide nitreux est lui-même un composé, il faut, dans cette formule, y substituer sa valeur, et alors la formule prendra la forme qui suit

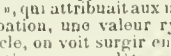

Hassenfratz et Adet publièrent, en 1787, deux mémoires où ils proposèrent un nouveau système de notation chimique bien supérieur comme systématisation à tout ce qui avait été publié jusque-là. Ils commencèrent à assigner des symboles aux corps élémentaires ou indécomposés, employant des symboles semblables pour tous les corps de la même classe, et donnant les plus simples d'entre eux aux corps les plus communs. Le calorique était désigné par |, l'oxygène —, l'azote par /. La quatrième position \ était réservée à un quatrième élément de la même classe, si, par cas, on venait à le découvrir. En remplaçant la ligne droite par un zigzag, on obtenait quatre autres symboles pour des corps de la même classe. L'un d'eux } était employé pour la lumière et les trois positions restantes étaient réservées « pour désigner de nouvelles substances simples et aériformes lorsqu'on en découvrira ». De même, un demi-cercle servait de symbole aux éléments combustibles, chacun d'eux étant distingué par une disposition spéciale du symbole commun. Ainsi l'hydrogène était représenté par), le carbone par (, le soufre par ◡ et le phosphore par ◠. Les autres symboles généraux étaient : △ alcalis, ▽ terres, ○ métaux, □ radical composé acidifiable, ◇ substances composées non acidifiables (comme l'éther, l'alcool, l'huile, etc.). Comme les changements de position de ces symboles ne donnaient pas un nombre de signes suffisant pour représenter toutes les substances, on plaçait souvent, pour avoir le symbole d'un corps, la première lettre de son nom à côté du signe général de la classe à laquelle ce corps était réputé appartenir. Ainsi, parmi les métaux, l'or était seul représenté par le soleil ⊙, afin, disent les auteurs, de conserver l'ancien symbole. Pour les autres métaux, (P) signifiait le plomb, (P) (le *p* majuscule), le platine, (A) l'argent, (As) l'arsenic, (Sb) l'antimoine, etc. Pour représenter les corps composés, on assemblait les symboles de leurs éléments en plaçant ceux-ci sur une même ligne horizontale, quand on considérait les éléments comme se saturant mutuellement. Mais, lorsqu'un élément était supposé en excès, on plaçait son symbole au-dessous de la ligne, et, s'il était supposé en défaut, on le plaçait au-dessus. Ainsi, ☽ représentait de la glace. Le même corps, combiné avec une petite quantité de calorique, donnait l'eau ☽, et, avec un excès de calorique, il donnait la vapeur ☽.

Une modification beaucoup plus importante dans l'idée représentée par la notation chimique résulta de l'introduction de la théorie atomique. En effet, le symbole d'une substance a représenté un poids défini proportionnel au poids supposé de l'atome. Les symboles atomiques représentés par Dalton ont tous la même forme, celle d'un cercle, qu'il adopta surtout parce qu'il considérait les atomes comme étant tous sphériques. Par exemple, pour exprimer un composé hydrogéné du carbone, il supposait un atome de carbone ● uni avec un ou plusieurs atomes d'hydrogène ⊙; il avait ainsi les formules ● ⊙ et ⊙ ● ⊙. De même, pour représenter l'oxyde de carbone et l'anhydride carbonique, il écrivait ● ○ et ○ ● ○, ○ étant le symbole de l'oxygène. Le gaz nitreux était écrit ⓝ ○, ⓝ étant le symbole de l'azote, etc. Pour indiquer les différents métaux, il employait l'expédient de Hassenfratz et d'Adet; il plaçait les initiales du corps dans le centre du cercle.

En 1815, Berzélius proposa un système de notation dans lequel l'usage des lettres initiales était étendu à tous les éléments et remplaçait partout les cercles dont on les avait entourées jusque-là. En même temps, il introduisit la méthode qui consiste à indiquer plusieurs atomes d'un même élément, ou plusieurs molécules d'un même composé, au moyen de coefficients ou d'exposants. La notation devint alors, à des modifications près, ce qu'elle est aujourd'hui, au moins dans le principe.

Les modifications importantes qui ont été introduites dans la notation chimique depuis Berzélius ne sont pas nombreuses. Parmi les plus sérieuses, nous citerons l'introduction par Gerhardt de formules générales dans lesquelles, au lieu de coefficients ou d'exposants numériques, on emploie des lettres à valeur variable, et la méthode introduite par Odling de marquer l'atomicité des éléments et des radicaux polyatomiques par des apostrophes placées au-dessus ou à côté des symboles. Pour les cas où les apostrophes devraient dépasser le nombre de trois, Würtz a mis en usage leur remplacement par des chiffres romains. Ainsi, pour exprimer l'antimoine triatomique, on écrit Sb''', et, pour exprimer le ferricum hexatomique, on écrit $(Fe')^{VI}$. (Pour les règles suivies aujourd'hui dans la notation, v. FORMULE.)

— Musiq. La *notation* est la représentation graphique des sons, au double point de vue de l'intonation et de la durée, et elle est complétée par la figuration des signes qui indiquent la valeur des silences. Un travail long a été nécessaire pour atteindre la perfection du système de notation admis et appliqué par tous les peuples de civilisation moderne. Les anciens Grecs, et après eux les Latins, se servaient d'une notation alphabétique, c'est-à-dire dans laquelle les notes étaient représentées par des lettres, dont la grosseur ou la forme était modifiée d'une octave à l'autre. A la suite de l'invasion des Barbares, ce système fit place à celui de la notation neumatique, qui semble remonter au VIIIe siècle. V. NEUME.

C'est dans la notation primitive du plain-chant, dite « notation carrée » (de la forme des signes), qu'il faut chercher l'origine de la notation moderne. On suppose qu'elle prit naissance vers le Xe siècle, et l'on sait qu'elle vécut concurremment avec la notation neumatique. C'est, dit-on, à Gui d'Arezzo qu'on doit l'usage de la portée, portée qui n'était que de quatre lignes dans le plain-chant, seule musique utilisée alors. (V. PLAIN-CHANT.) Enfin, avec le XIIe siècle, commença l'apparition de la musique « proportionnelle », qui attribuait aux notes, en même temps que l'intonation, une valeur rythmique précise. Au XIVe siècle, on voit surgir enfin les indications de mesure, et le système se complète, au XVIIe, avec la barre de mesure. La notation moderne était parfaite alors, mais certains systèmes autres continuèrent d'être employés jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, entre autres ce qu'on appelait la « tablature », qui s'appliquait surtout au luth et à l'orgue. On peut consulter, sur ce sujet, le livre d'Ernest David et de Mathis Lussy : *Histoire de la notation musicale* (1881), et l'ouvrage allemand de Hugo Riemann : *Studien zur Geschichte der Notenschrift* (1878). V. NOTE.

Notation chiffrée. V. MUSIQUE CHIFFRÉE.

NO-TCHA, général en chef de l'armée céleste chargée de mettre à la raison les esprits malfaisants qui contrecarrent les volontés divines, tourmentent les hommes, et qui figure dans les temples des divinités du taoïsme. D'aspect rébarbatif, il est revêtu d'une armure antique et armé de la lance.

NOTCH-GIRL (*notch'-gheurl'* — de *notche*, sorte de danse indienne, et de l'angl. *girl*, fille) n. f. Nom donné par les Anglais à des sortes de bayadères, à la fois danseuses et courtisanes. ‖ On dit aussi NAUTCH, NATSCH.

NOTE (lat. *nota*) n. f. Marque que l'on fait sur un papier, sur un livre, pour se rappeler quelque chose : *Faire une croix pour servir de* NOTE. ‖ Observation écrite : NOTES *à consulter*. ‖ Explication sommaire, écrite pour servir à l'intelligence du texte : *On a multiplié les* NOTES *inutiles dans les éditions classiques*.

— Exposé succinct destiné à rappeler ou à faire connaître quelque chose : *Prendre des* NOTES *à un cours*. ‖ Petit article, entrefilet : *Faire passer une* NOTE *dans les journaux*.

— Détail d'une chose à faire, à se procurer : *Faire la* NOTE *de meubles que l'on désire acheter*. ‖ Mémoire, détail d'un compte à acquitter : *Payer la* NOTE *du boucher*.

— Mention particulière d'une personne distinguée. (Vx.) ‖ *Personnage de note*, Personnage de marque. (Vx.) ‖ Auj. Observation concise par laquelle on apprécie la conduite ou le caractère de quelqu'un, particulièrement d'un militaire ou d'un élève : *Avoir de bonnes* NOTES.

— Antiq. Nom donné aux formules secrètes inventées par les patriciens pour remplacer les actions de la loi. ‖ *Notes tironiennes*, Écriture abrégée qui permettait d'écrire aussi vite que la parole.

— Diplom. Communication faite par un gouvernement à son représentant près d'une cour, soit pour l'usage exclusif de ce fonctionnaire, soit pour être transmise au gouvernement du lieu : NOTE *secrète*, NOTE *vigoureuse*. ‖ *Note officielle*, Celle dont on doit laisser copie et qui revêt la forme d'un acte authentique dont le gouvernement à qui elle est communiquée a droit de faire usage.

— Dr. anc. Abréviation usitée dans certaines professions, comme celles des jurisconsultes, des médecins, etc. Se disait particulièrement des abréviations usitées chez les notaires pour rédiger leurs minutes, et des minutes elles-mêmes.) ‖ *Garde-note*, Ancien nom des notaires, qui gardent les minutes ou notes.

— Dr. act. Déclaration légale et juridique qui frappe une personne et l'attaque dans son caractère ou dans sa conduite : NOTE *infamante* ou *d'infamie*. (Vieux en ce sens.) ‖ Dans le langage ordinaire, Déshonneur qui s'attache à une personne à cause de quelqu'un de ses actes ou de la profession qu'elle exerce.

— Musiq. Caractère qui figure un son et la durée de ce son. ‖ Son figuré par chacun de ces caractères : *Faire une* NOTE *fausse*. ‖ *Note tonique*, Note fondamentale d'un ton ou d'un mode. ‖ *Note sensible*, Note qui est d'un demi-ton au-dessous de la tonique. ‖ *Note d'agrément*. V. AGRÉMENT. ‖ *Chanter la note*, Solfier, chanter les noms des notes. ‖ *Chanter sur la note*, Chanter à livre ouvert, à première vue. ‖ *Attaquer la note*, Faire une intonation : ATTAQUER LA NOTE *vivement*.

— Fig. Cri de l'âme, expression vive d'un sentiment :

La nature a deux chants, de bonheur, de tristesse ;
De l'une à l'autre *note* elle passe sans cesse.

LAMARTINE.

— Le mot *note*, emprunté à la musique, entre dans plusieurs locutions proverbiales. On disait autrefois : *A basse note*, En agissant, en parlant sans bruit. *N'en savoir note, N'en avoir retenu note*, pour dire : Ne rien savoir, avoir tout oublié sur un sujet particulier. ‖ Auj. *Changer de note, Chanter sur une autre note, Entonner une autre note*, Prendre une conduite ou tenir des discours d'un tout autre genre. ‖ *Changer la note*, Faire une différence considérable. ‖ *Chanter toujours même note, Répéter toujours même note, Ne pas changer de note*, Répéter ou Faire toujours la même chose. ‖ *Faire quelque chose à basse note*, Le faire sans bruit, sans éclat et à huis clos. ‖ *Etre dans la note*, Dire ou faire précisément ce qui convenait; convenir. ‖ Etre bien au courant des faits, des modes du jour.

— Peint. Ton qui domine dans un tableau; valeur d'un ton relativement aux autres tons du tableau.

— Philol. Nom donné, par quelques écrivains, à des ouvrages explicatifs d'une petite étendue.

— SYN. **Considérations, observations**, etc. V. CONSIDÉRATION.

— ENCYCL. Antiq. *Notes tironiennes*. V. TIRONIEN.

— Musiq. Les *notes* sont les signes par lesquels on désigne à la fois le degré d'élévation des sons et leur durée. La place qu'ils occupent sur la portée indique l'intonation, et leur forme indique la durée. Ces signes sont au nombre de sept, qui ont chacun une dénomination particulière : la ronde, la blanche, la noire, la croche, la double croche,

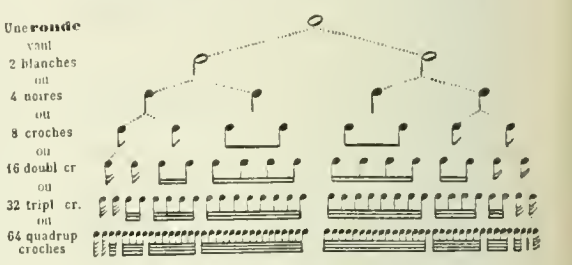

Tableau des valeurs relatives des notes.

la triple croche et la quadruple croche. L'intonation est réglée, au point de vue général, par la clef qui se trouve en tête de la portée, et elle varie selon la figure et la position de cette clef; quant à la valeur, elle est invariable.

NOTEBAS (*bâ*) n. m. Dans le nord de l'Europe, Chef d'un équipage de vingt-cinq pêcheurs de harengs.

NOTÉE n. m. Genre de vers rotateurs, comprenant quelques espèces de brachionidés qui vivent dans les eaux douces.

NOTELÉE n. f. Genre d'oléacées, comprenant des arbres et des arbustes à feuilles opposées, à petites fleurs blanches, dont on connaît huit espèces de l'Océanie.

NOTENCÉPHALE (*tan-sé* — du gr. *nôtos*, dos, et de *encéphale*) n. m. Monstre dont le cerveau, situé hors du crâne, forme une tumeur derrière l'occiput.

— Adjectiv. : *Monstre* NOTENCEPHALE.

NOTER (du lat. *notare*, même sens) v. a. Faire une marque, mettre un signe à : NOTER *un passage d'un trait rouge*. ‖ Prendre note de : NOTER *les contradictions d'un auteur*.

— Par anal. Remarquer, prendre garde à : NOTEZ *bien ce que je vous dis*.

— Fig. Donner une certaine opinion de : *L'ingratitude* NOTE *mal*.

— Dr. anc. *Noter d'infamie*. Infliger un blâme juridique. (Dans le langage commun, Couvrir de honte, déshonorer : *Homme que sa conduite* A NOTÉ D'INFAMIE.)

— Musiq. Ecrire, à l'aide des caractères propres à cet usage, un morceau que l'on a composé ou qu'on entend exécuter : NOTER *un air*.

Noté, ée part. pass. du v. Noter.

— *Personne notée*, Personne mise en suspicion et dont on a reconnu qu'il fallait se défier.

Se noter, v. pr. Etre noté : *Air qui* SE NOTE *facilement*.

— ENCYCL. Musiq. On ne doit pas confondre *noter* avec *copier*. Le copiste n'est qu'une sorte de manœuvre, qui se borne à transcrire exactement la musique qu'il a sous les yeux; il n'est même pas indispensable qu'il soit musicien, pourvu qu'il soit attentif et précis. Au contraire, celui qui note doit être un musicien expérimenté, pour, à la simple audition d'un air, l'écrire d'une façon correcte et sûre, avec les valeurs, les silences, le rythme et la mesure qu'il comporte.



Notère (gr. 4 fois).

NOTÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, type de la tribu des *notérinés*, répandus de l'Europe au Japon. (Les notères [*noterus*] sont petits, bombés, ovales allongés. Ils vivent dans les eaux stagnantes. Deux espèces se trouvent aux environs de Paris.)

NOTÉRINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des dytiscidés, renfermant les *notères* et genres voisins. — *Un* NOTÉRINÉ.

NOTEUR, EUSE (de *noter*) n. Copiste de musique : *Le* NOTEUR *de l'Opéra*. (Peu usité.)

NOTHOCÉRATIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes, fossiles dans les terrains siluriens. — *Un* NOTHOCÉRATIDÉ.

NOTHOMB (Jean-Baptiste), homme d'Etat belge, né à Messancy (Luxembourg) en 1805, mort à Berlin en 1881.

Avocat et publiciste à Bruxelles, il combattit dans le « Courrier des Pays-Bas » la politique du roi Guillaume. Après la révolution de 1830, député au Congrès national, il défendit brillamment l'institution monarchique, devint secrétaire général du ministère des affaires étrangères (févr. 1831-1836), contribua à l'élection du prince de Saxe-Cobourg. Ministre des travaux publics dans le cabinet de Theux (1837-1840), il développa le réseau de chemins de fer. En 1840, il fut nommé ministre plénipotentiaire près de la confédération germanique et accepta, malgré les critiques du parti libéral, le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet Muelnaero (1841). Président du conseil (1843), il s'efforça de se concilier à la fois les catholiques et les libéraux, fit voter la loi de 1842 sur l'enseignement primaire, qui rendait obligatoire l'instruction religieuse, mais se heurta à l'opposition libérale de Lebeau et Rogier, et succomba sous un vote de coalition (1845). Il exerça habilement pendant près de trente-six ans (1845-1881) les fonctions de ministre de Belgique à Berlin. Il a laissé un ouvrage estimé : *Essai historique et politique sur la révolution belge* (1833).

NOTHOPUS (*puss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant quelques espèces propres à l'Amérique du Nord.

NOTHOSAURE (*sôr'*) n. m. Genre de reptiles sauroptérygiens, type de la famille des *nothosauridés*, comprenant quelques espèces fossiles dans les terrains triasiques. (Les nothosaures [*nothosaurus*] étaient de grands animaux lacertiformes, à tête longue et étroite, terminée en un museau de brochet armé de fortes dents. Leur taille dépassait 3 mètres.)

NOTHOSAURIDÉS (*sô*) n. m. pl. Paléont. Famille de reptiles sauroptérygiens, renfermant les *nothosaures* et genres voisins. — *Un* NOTHOSAURIDÉ.

NOTHRUS (*truss*) n. m. Genre d'acariens, comprenant des animalcules durs et coriaces, assez allongés, qui vivent dans les végétaux en décomposition. (On en connaît trois ou quatre espèces d'Europe.)

NOTHURE n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, de la famille des tinamidés, comprenant sept espèces de l'Amérique du Sud.

— ENCYCL. Les *nothures* sont des tinamous de taille moyenne, à livrée rousse, à plumes longues et étroites, molles et serrées. Le *nothura assimilis* est répandu dans toute l'Amérique du Sud, le *nothura maculosa* est propre au Brésil.


Nothure.

NOTI n. m. Comm. Indigo de première pousse.

NOTICE (*tiss* — du lat. *notitia*) n. f. Petit traité spécial sur des faits déterminés : NOTICE *sur les musées*.

— Par ext. Analyse succincte d'un ouvrage de nature quelconque : *Extraits et* NOTICES. ‖ Sorte de préface qu'on met en tête d'un manuscrit, pour faire connaître l'auteur et analyser son travail : *Les* NOTICES *des manuscrits de la Bibliothèque du roi*. ‖ Petit catalogue imprimé des livres d'une bibliothèque ou d'une collection.

— *Notice biographique* ou *historique*, Précis abrégé des faits qui se rapportent à la vie d'un personnage. ‖ *Notice nécrologique*, Notice biographique sur un personnage, faite à l'occasion de sa mort.

— Diplom. Dans son sens précis, par opposition à la charte, Acte public revêtu des formes requises pour en assurer l'authenticité.

NOTIDANIDÉS n. m. pl. Famille de poissons plagiostomes, comprenant les squales vulgairement appelés *griscts* et *perlons*. — *Un* NOTIDANIDÉ.

NOTIDOBIE (*bi*) n. f. Genre d'insectes névroptères, répandus sur l'hémisphère boréal. (Les *notidobies* sont des phryganes de la famille des séricostomatidés, dont l'espèce type [*notidobia ciliaris*] est très commune en France, au bord des ruisseaux.)

NOTIER (*ti-é*) n. m. Mousse ou Novice chargé d'enlever les *nones* (foie, langue et intestins de la morue) que l'on vient de prendre sur un bateau de pêche.

NOTIFICATIF, IVE adj. Qui sert à notifier : *Lettre* NOTIFICATIVE.

NOTIFICATION (*si-on*) n. f. Action de notifier : NOTIFICATION *a été faite de la décision du gouvernement*. ‖ Pièce par laquelle on notifie quelque chose.

— Dr. anc. *Greffe des notifications*. Greffe établi pour enregistrer les contrats et leur donner de la publicité.

— Dr. mod. V. la partie encycl.

— Scolast. Déclaration obligatoire que les gradués faisaient chaque année, pendant le carême, de leurs nom et surnom, au greffe dans lequel étaient situés les bénéfices auxquels leurs lettres étaient adressées.

— ENCYCL. Dr. civ. Le nouveau propriétaire d'un immeuble hypothéqué peut notifier aux créanciers inscrits son titre et sa nouvelle situation, en leur laissant le droit de requérir la mise de l'immeuble aux enchères dans les conditions prévues par l'article 2185 du Code civil. La *notification* est faite à domicile.

L'article 153 du Code de commerce s'occupe de la notification faite par le propriétaire d'une lettre de change perdue aux tireurs et aux endosseurs. L'article 165 fixe les conditions de la notification du protêt faute de payement.

— Dr. intern. En droit des gens, le mot *notification* a des sens divers. Il y a d'abord les notifications que les souverains se font entre eux à l'occasion de circonstances politiques ou d'événements de famille. On appelle aussi « notification » l'acte par lequel les agents diplomatiques annoncent leur arrivée dans le pays où ils sont accrédités. La notification est, en troisième lieu, un moyen de rendre publique l'occupation effective d'un territoire sans maître; cette formalité est une des conditions pour acquérir par occupation qui ont été établies par la conférence de Berlin de 1885 : elle est spéciale au continent africain. L'expression « notification » a enfin une dernière signification : un blocus, pour être obligatoire, doit être non seulement effectif, mais notifié.

NOTIFIER (du lat. *notificare*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous notifiions. Que vous notifiiez*) v. a. Faire savoir dans les formes légales : NOTIFIER *un arrêt*.

— SYN. **Notifier, signifier.** *Signifier* ajoute à l'idée de faire connaître celle d'un ordre : Un ambassadeur *notifie* son arrivée ; il *signifie* les volontés de son gouvernement.

NOTIOBIA n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant une quinzaine d'espèces, propres à l'Amérique tropicale.

NOTION (*si-on* — du lat. *notio*) n. f. Connaissance; idée considérée dans son objet ou dans le sujet qui la perçoit : *Il y a des* NOTIONS *communes qui composent la raison universelle*. ‖ Se dit particulièrement de connaissances élémentaires sur quelque objet : *N'avoir que des* NOTIONS *de physique*.

— Philos. Dans le système des leibniziens, Idée d'un objet particulier considéré dans ce qu'il a de commun avec les objets de son espèce. — Idée particulière considérée dans ses rapports avec l'idée générale. ‖ Dans le système de Kant, Concept donné à priori.


Notiophile (gr. 4 fois).

— SYN. **Notion, connaissance.** V. CONNAISSANCE.

NOTIOPHILE n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, type de la tribu des *notiophiliens*, comprenant une trentaine d'espèces de l'hémisphère nord. (Les notiophiles sont de petits insectes bronzés, brillants, rectangulaires, avec de gros yeux très saillants. Six espèces se trouvent dans le bassin de la Seine.)

NOTIOPHILIENS (*li-in*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, renfermant le seul genre *notiophile*. — *Un* NOTIOPHILIEN.

NOTIOSCOPUS (*sko-puss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, comprenant deux espèces de l'Europe et de l'Afrique australe. (Ce sont des argiopidés du groupe des érigones. Le *notioscopus sarcinatus* se trouve en France.)


Notiphile (gr. 2 fois).

NOTIPHILE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant une douzaine d'espèces de l'hémisphère boréal. (Les notiphiles ont de vastes ailes arrondies, munies d'une épine saillante sur la grosse nervure; la *notiphila cinerea* est commune en France, sur les prêles.)

NOTITE n. f. Minér. Variété de palagonite.

NOTKER (le bienheureux), surnommé **le Bègue,** bénédictin, né à Elgow (Suisse) vers 830, mort à Saint-Gall en 912. Ayant pris l'habit monastique dans l'abbaye de Saint-Gall, il y exerça, pendant vingt ans, les fonctions de directeur des études. On a de lui, en latin, des *Proses*, des *Poèmes sacrés* et un important *Martyrologe*. Le pape Léon X permit, en 1514, aux moines de Saint-Gall de lui rendre un culte public. — Fête le 6 avril.

NOTKER, surnommé **le Lippu** (*Labeo*), bénédictin, né en Allemagne vers 950, mort à Saint-Gall en 1022. Moine et écolâtre dans l'abbaye de Saint-Gall, il y enseignait en langue vulgaire, c'est-à dire dans le dialecte appelé *tentonique*. C'est dans ce même idiome qu'il traduisit le *Psautier* et plusieurs ouvrages profanes, entre autres : *la Consolation*, de Boëce ; les *Catégories* et l'*Herméneutique*, d'Aristote. Ses écrits ont été imprimés à Fribourg-en-Brisgau (1883).

NOTO, prov. du Japon (île de Nippon), au N. des provinces d'Etsiou et de Kaga; 300.000 hab. Forêts; houille, manganèse et fer; commerce de la laque. Ch.-l. *Nanao*.

NOTO, ville d'Italie (Sicile, [prov. de Syracuse]), sur le *Noto*, tributaire de la mer Ionienne ; 18.202 hab. Environs fertiles en amandes et en vin. Noto a donné son nom au *Val di Noto*, l'une des trois anciennes divisions de la Sicile.

NOTOBITUS (*tuss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des coréidés, comprenant une dizaine d'espèces, répandues de l'Inde à la Malaisie.

NOTOCÈRE (*sèr'*) n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères de l'Amérique tropicale. (Voisins des centrotes, les notocères sont remarquables par les deux grands appendices spatulés, qui se dressent sur leur corselet.)

— Bot. Genre de crucifères, tribu des arabidées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Sibérie.

NOTOCHÈTE (*kèt'*) n. f. Genre de labiées, tribu des stachydées, comprenant des herbes à feuilles en verticilles axillaires, dont on connaît plusieurs espèces du Népaul.

NOTOCORDE ou **NOTOCHORDE** (*kord'*) n. f. Formation primitive de la colonne vertébrale, qui disparaît presque complètement à l'âge adulte chez les vertébrés supérieurs.

— ENCYCL. La *notocorde* ou *corde dorsale* apparaît de bonne heure chez l'embryon, dont elle figure l'axe médian; elle dérive du feuillet moyen du blastoderme. C'est la première indication du squelette des *vertébrés* ou *chordés*; c'est autour d'elle que se forment plus tard les vertèbres. L'*amphioxus* est le premier type de la série animale qui possède une notocorde.

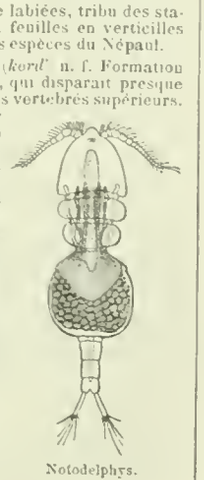
Notodelphys.

NOTOCYRTE (*sirt'*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, propres à l'Amérique tropicale et centrale. (Les *notocyrtus gibbus* et *inflatus* habitent le Brésil.)

NOTODELPHYIDÉS (*dèl'*) n. m. pl. Famille de crustacés copépodes nageurs, renfermant les genres *notodelphys* et voisins. ‖ Syn. ASCIDICOLIDÉS. — *Un* NOTODELPHYIDÉ.

NOTODELPHYS (*dèl'-fiss*) n. m. Genre de crustacés copépodes, répandus surtout dans les mers du nord. (Les *notodelphys* appartiennent à la famille des *notodelphyidés* et vivent en parasites dans la cavité branchiale des ascidies.)

NOTODONTE n. f. Genre d'insectes lépidoptères, type de la tribu des *notodontines*, comprenant de nombreuses espèces, répandues surtout dans les régions tempérées.

NOTODONTIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères, formant le passage entre les noctuelles et les bombyx. (Les notodontidés se subdivisent en trois tribus : *dicranurinés, notodontinés, pygérinés.*) — *Un* NOTODONTIDÉ.

NOTODONTINÉS n. m. pl. Zool. Tribu de *notodontidés*, comprenant les *notodontes*, et genres voisins. — *Un* NOTODONTINÉ.

NOTODROME n. m. Genre de crustacés entomostracés ostracodes, de la famille des cypridés, comprenant quelques espèces propres à l'Europe.

NOTOIRE (du lat. *notorius*) adj. Universellement connu : *Un fait* NOTOIRE. *Il est* NOTOIRE *que...*

— *Art notoire*, Art cabalistique de communiquer, à l'aide de quelques cérémonies, la connaissance complète et soudaine de toutes choses : *Posséder l'*ART NOTOIRE. VX.

— Dr. *Soit notoire à tous que...*, Ancienne formule par laquelle on notifiait un arrêt.

— SYN. **Clair, évident,** etc. V. CLAIR.

NOTOIREMENT adv. D'une façon notoire.

NOTOMÈLE (du gr. *nôtos*, dos, et *mêlos*, membre) n. m. Monstre qui a un ou deux membres accessoires sur le dos.

NOTOMÉLIE n. f. Térat. Conformation des notomèles.

NOTOMMATE (*to-mat'*) n. m. Genre de vers rotateurs, de la famille des hydatinides, comprenant quelques espèces vivant dans les eaux douces d'Europe.


Notonecte (gr. nat.)

NOTOMYÉLITE (du gr. *nôtos*, dos, et *muêlos*, moelle) n. f. Méd. Inflammation de la moelle épinière. V. MYÉLITE.

NOTONECTE (*nèkt'*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, type de la famille des *notonectidés*, comprenant une vingtaine d'espèces répandues surtout en Asie. (Les notonectes *notonecta*, sont des punaises aquatiques très carnassières.)

NOTONECTIDÉS (*nèk'*) n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères hétéroptères, du groupe des hydrocorises, renfermant les *notonectes* et genres voisins. — *Un* NOTONECTIDE.

NOTONOME n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant une vingtaine d'espèces d'Australie. (Ce sont de belles et grandes féronies, à forte tête, noir luisant ou violet pourpré.)

NOTOPHORE (du gr. *nôtos*, dos, et *phoros*, qui porte) n. m. Monstre qui a une poche dorsale.

— Adjectiv. : *Monstre* NOTOPHORE.

NOTOPODES n. m. pl. Groupe de crustacés décapodes brachyures, comprenant ceux qui, comme les dromies, ont les dernières pattes insérées presque sur le dos. (Les notopodes se divisent en trois familles : *porcellanidés, lithodidés, dromiadés.*) — *Un* NOTOPODE.

— Adjectiv. : *Crustacés* NOTOPODES.

NOTOPTÈRE n. m. Genre de poissons, type de la famille des *notoptéridés*, comprenant quelques espèces des régions chaudes de l'ancien monde.

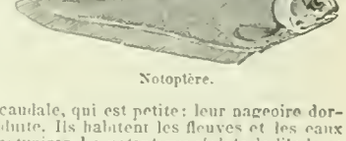
Notoptère.

ENCYCL. Les *notoptères* sont de grands poissons comprimés, à dos bombé, à nageoire ventrale se continuant avec la caudale, qui est petite; leur nageoire dorsale est très réduite. Ils habitent les fleuves et les eaux saumâtres des estuaires. Le *notopterus chilata* de l'Inde et de la Malaisie atteint plus d'un mètre de long.

NOTOPTÉRIDÉS n. m. pl. Famille de poissons physostomes, dont le genre *notoptère* est le type. — *Un* NOTOPTÉRIDÉ.

NOTOPTÉRYGIÉ, ÉE (*ji* — du gr. *nôtos*, dos, et *ptéryx, ygos*, aile) adj. Bot. Qui a une aile sur le dos du fruit.

NOTOPUS (*puss*) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures propres aux mers de l'Asie orientale.

NOTORHIZÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de INCOMBANT. ANTE.

NOTORIÉTÉ (du lat. *notorius*, notoire) n. f. Etat de ce qui est notoire : *La* NOTORIÉTÉ *d'un fait*.

— Par anal. Etat d'une personne qui est avantageusement connue : *Livre qui donne de la* NOTORIÉTÉ *à son auteur*.

— Dr. *Acte de notoriété*, Acte par lequel les officiers d'un tribunal déclaraient un usage établi et ayant force de loi devant ce tribunal. ‖ Attestation par plusieurs personnes, devant un juge de paix ou un notaire, d'un fait notoire et constant. ‖ *Notoriété de droit*, Preuve certaine fournie par un acte authentique. ‖ *Notoriété de fait*, Preuve certaine résultant de la déclaration des témoins.

— ENCYCL. Dr. Il est actuellement certaines circonstances où la loi exige des actes de *notoriété*, et, en général, les parties peuvent s'en faire délivrer pour constater les faits qui leur importent.

Ainsi, pour le mariage, si l'un des futurs époux est dans l'impossibilité, pour quelque cause que ce soit, de se procurer une expédition de son acte de naissance, il est admis à y suppléer par un acte de notoriété que lui délivre le juge de paix du lieu de sa naissance ou de son domicile, sur l'attestation de sept personnes, de l'un ou l'autre sexe, parents ou non (C. civ., art. 70, §§ 2, 71 et 72).

De même, en cas d'absence d'un ascendant dont le consentement au mariage est nécessaire, s'il n'a pas encore été rendu de jugement déclarant l'absence ou ordonnant l'enquête, il peut être passé outre à la célébration du

mariage, sur la production d'un acte de notoriété, délivré par le juge de paix du domicile de l'ascendant disparu d'après la déclaration de quatre témoins (C. civ., art. 155).


Notornis.

Dans divers autres cas (comme, par exemple, lorsqu'il s'agit d'obtenir la rectification d'un acte de l'état civil ou le redressement d'erreurs de nom ou prénom sur le grand livre de la dette publique), il y a lieu de représenter, à l'appui de la demande, un acte de notoriété, dressé devant notaire, sur la déclaration de deux témoins.

NOTORNIS (*niss*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des rallidés, qui comprenait cinq ou six espèces propres à la région néo-zélandaise. (Les notornis étaient de curieux oiseaux voisins des poules d'eau, mais dont la taille égalait celle des dindons; ils sont éteints aujourd'hui.)


Notorrhina (gr. 2 f.).

NOTORRHINA (*to-ri*) n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant une espèce européenne, qu'on a trouvée parfois en France. (La *notorrhina muricata*, cérambycine voisin des *asemum*, de taille médiocre, roussâtre avec les pattes jaunes, vit dans les saules.)


Notoryctès (vu en dessous).

NOTORYCTÈS n. m. Genre de mammifères marsupiaux, comprenant une seule espèce d'Australie, le *notoryctes typhlops*, qui rappelle par la taille, l'aspect et les mœurs, les taupes d'Europe. (Il représente dans le groupe des didelphes, les chrysochlores africains.)

NOTOSTÈNE (*sten*) n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, de la famille des cléridés, comprenant quelques espèces de l'extrême sud de l'Afrique. (Ce sont des clairons du groupe des *nécrobies*.)

NOTOTHERIUM (*té-ri-om*) n. m. pl. Genre de mammifères marsupiaux, fossiles dans le pleistocène australien. (Les *nototherium* étaient de grands animaux, proches parents des koalas ou *phascolarctos* actuels, mais d'une taille au moins double, avec une énorme tête très large, dont la dentition indique un régime de rongeur. On en a fait le type d'une tribu des *nototheriinés*.)


Nototrème.

NOTOTRÈME n. m. Genre de batraciens anoures, de la famille des hylidés, comprenant une espèce de l'Amérique centrale et équatoriale. (Le nototrème à sac [*nototrema marsupiatum*] est une petite ramette olivâtre ou verdâtre, avec des bandes longitudinales noires et les pattes annelées de brun. Les femelles portent leurs œufs dans une grande poche incubatrice formée par la peau du dos.)


Notoxe (gr. 4 fois).

NOTOXE n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, répandus sur le globe et dont dix habitent l'Europe. (Les notoxes sont des anthicidés de taille moyenne, à livrée bigarrée, remarquables par les protubérances cornues de leur corselet. Le *notoxus brachycerus*, roux, avec les élytres bleuâtres, se trouve en France.)

NOTOZÉPHYR (de *notus*, et de *zéphyr*) n. m. Vent du sud-ouest, chez les anciens.

NOTOZERO ou **LAC NOT**, lac de la Russie septentrionale (Laponie), à la racine de la presqu'île de Kola, envoyant ses eaux à l'océan Glacial (baie de Kola) par l'entremise de la Touloma; 410 kilom. carr.

NOTOZONE n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, de la tribu des hallicinés, comprenant une vingtaine d'espèces propres à l'Amérique du Sud.

NOTRE, pl. **NOS** (du lat. *noster*) adj. poss. De nous, qui est à nous, qui nous appartient ou nous concerne. NOS *chagrins*, NOS *soucis*, NOS *peines nous viennent de nous.* (J.-J. Rouss.) ‖ Qui appartient à notre pays ou qui le concerne : NOTRE *marine.* NOTRE *gloire nationale.*

— Par ext. Fam. Dont il s'agit, dont nous avons parlé : *Voici* NOTRE *homme.*

— Mon, ma, mes. S'emploie en ce sens dans le style officiel du souverain, du pape, des évêques : NOTRE *conseil entendu... A* NOS *bien-aimés pls les archevêques et évêques...* ‖ S'emploie de même dans le style du peuple et surtout des paysans : NOTRE *maître.*

NÔTRE (LE, LA) (du lat. *noster*) pron. poss. Celui, celle, ce qui nous appartient, qui est à nous : *Nous diminuons les droits d'autrui pour augmenter* LES NÔTRES. Lacord.

— S'emploie sans être précédé de l'article, et peut jouer le rôle d'attribut dans la proposition :

L'air, la campagne, l'eau, le foleil, tout est nôtre.
LAMOTTE.

n. m. Ce qui nous appartient : *Nous défendons* LE NÔTRE. (Ce qui provient de notre imagination, de nos efforts : *Vous n'avons rien mis* DU NÔTRE *dans tout ce récit.*

— n. m. pl. Nos parents, Nos amis, ceux de notre pays, de notre parti, de notre société : LES NÔTRES *avant tout.*

— n. f. pl. Nos farces, nos folies; ne s'emploie qu'avec le verbe Faire : *Nous avons bien* FAIT DES NÔTRES.

NOTRE-DAME n. f. Titre que les catholiques donnent à la Vierge Marie : *Invoquer* NOTRE-DAME. ‖ Nom sous lequel on invoque la Vierge, en lui donnant le titre de quelque sanctuaire vénéré : NOTRE-DAME *de Lorette.* ‖ Église consacrée à la Vierge : NOTRE-DAME *de Paris.* ‖ Madone, image vénérée de la Vierge : *Des* NOTRE DAME *peintes.* ‖ Fête en l'honneur de la Vierge, ordinairement désignée par le mois dans lequel on la célèbre : NOTRE-DAME *d'août.*

— Hist. relig. Titre donné à un grand nombre d'ordres religieux fondés sous l'invocation de la Vierge. ‖ *Notre-Dame-Marteau*, Nom donné, dans quelques provinces, à la fête de l'Annonciation, et qui vient, dit-on, de l'ancien usage de frapper sur une planche avec un maillet, à la porte de l'église, pour appeler les fidèles à l'office.

— Hist. *Tapissier de Notre-Dame*, Surnom donné au maréchal de Luxembourg, dont les victoires faisaient décorer de drapeaux cette église. ‖ *Notre-Dame de Thermidor*, Surnom donné à Mme Tallien, par allusion au rôle qu'elle joua dans la réaction thermidorienne. V. TALLIEN (Mme).

— *Chandelle Notre-Dame*, Bougie roulée, ayant la longueur de l'enceinte de la ville, que les magistrats de Paris, jusqu'au début du XVIIIe siècle, avaient coutume d'offrir annuellement à l'église Notre-Dame, en mémoire de la délivrance du roi Jean.

— Interjectiv. Sorte d'exclamation pieuse, de jurement religieux : NOTRE-DAME! *l'ar* NOTRE-DAME, *que c'est beau!* ‖ A été abrégé et a donné le mot TREDAME!

Notre-Dame (MIRACLES DE). Ces miracles, au nombre de quarante, sont les seules productions dramatiques aujourd'hui bien conservées du XIVe siècle. Ce sont de brèves compositions (de 1.000 à 3.000 vers) appartenant à une même école poétique : toutes mettent en scène un événement miraculeux ou merveilleux produit par l'intervention de la Vierge, dont le rôle consiste généralement à sauver de la rigueur de la justice des personnages, les uns d'une vertu éprouvée, les autres chargés de crimes, qui n'avaient cessé de lui témoigner de la dévotion. Le mérite littéraire des miracles est assez mince; mais les situations dramatiques y abondent, et ils offrent une frappante image de la société, surtout de la bourgeoisie au XIVe siècle. Ils ont été publiés par G. Paris et U. Robert, pour la *Société des anciens textes français* (1876-1893, 8 vol.).

Notre-Dame de Paris (ÉGLISE CATHÉDRALE DE). Dès le Ier siècle de notre ère existait à la pointe orientale de l'île de la Cité une sorte de temple élevé à Jupiter par les bateliers (*nautes*) parisiens. La pierre votive en fut retrouvée en 1711. Sur cet emplacement, les chrétiens à leur tour construisirent une basilique, indiquée comme déjà existante au IVe siècle, et que Childebert réédifia deux cents ans plus tard. Par la suite, une autre église s'éleva tout proche de la première, et ce sont ces deux édifices, dédiés l'un à saint Etienne, l'autre à sainte Marie ou Notre-Dame, qui constituèrent la première cathédrale de Paris. On est fondé à croire qu'après les invasions normandes, si Sainte-Marie fut incendiée, l'église Saint-Etienne servit pendant longtemps seule de cathédrale. Ce qui est certain, c'est qu'en 1163, l'évêque de Paris, Maurice de Sully, résolut de reconstruire sa cathédrale dans des proportions imposantes; la première pierre en fut posée par le pape Alexandre III et le roi Louis VII. A la fin du siècle, l'édifice était sans doute déjà livré au culte; cependant, ce n'est qu'en 1257 que fut construit le charmant portail du sud, faisant face à la montagne Sainte-Geneviève. Le monument appartient donc aux deux premières périodes du style gothique, le « lancéolé » de Philippe Auguste et le « rayonnant » de saint Louis; il en est un des plus remarquables spécimens.


Notre-Dame de Paris.

La façade principale, sur la place du Parvis, a un développement de 40 mètres; trois portes s'y ouvrent : celle du centre dite du « Jugement », celle de gauche dite « de la Vierge » et celle de droite dite « de Sainte-Anne »; elles sont surmontées des deux galeries — des rois et de la Vierge — sur lesquelles reposent les deux tours majestueuses, hautes de 68 mètres, entre lesquelles s'épanouit dans sa simple harmonie la rose centrale. Au-dessus du chœur s'élève une flèche, restaurée de nos jours; l'abside, que l'on voit bien surtout de la rive gauche, est un chef-d'œuvre d'élégance et de proportions, grâce à la légèreté des arcs-boutants qu'elle supporte. L'intérieur est plein de majesté; il se compose d'une nef très large, accompagnée de collatéraux et de chapelles latérales au nombre de trente-sept, et du chœur, séparé par une large galerie des chapelles de l'abside. Le chœur lui-même est en grande partie fermé par une clôture, dont la face extérieure offre toute une série de sujets sculptés en bas-relief, extrêmement curieux.

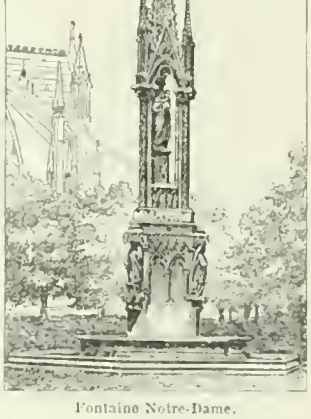
Fontaine Notre-Dame.

Notre-Dame (FONTAINE), à Paris. Elle s'élève au chevet de la cathédrale de Paris, dans le square de l'Archevêché, qui occupe l'emplacement de l'ancien palais archiépiscopal, saccagé en 1831. Conçue dans le style gothique des XIIIe et XIVe siècle, elle est l'œuvre de Vigoureux et date de l'époque des travaux de restauration exécutés à Notre-Dame par Lassus et Viollet-le-Duc (1842-1846.)

Notre-Dame de Paris, roman, par Victor Hugo (1831). — La bohémienne Esmeralda, dansant sur le parvis de Notre-Dame, a attiré l'attention de l'archidiacre Claude Frollo, qui veut la faire enlever par son sonneur, le monstre Quasimodo; elle est sauvée par une escouade d'archers, que commande Phœbus de Châteaupers. Quand Esmeralda, plusieurs jours après, retrouve Phœbus, elle laisse voir au beau gentilhomme l'amour qu'il lui a tout d'abord inspiré. Et celui-ci lui donne rendez-vous dans une maison borgne; mais, au moment où il va triompher de ses résistances, survient Claude Frollo, qui le poignarde. Accusée du meurtre, la jeune fille ne veut pas, pour être sauvée du supplice, se donner à Claude Frollo. Lorsqu'on la mène, corde au cou, faire amende honorable devant le portail de Notre-Dame, Quasimodo, qui l'aime aussi, la saisit, l'entraîne dans l'église, où le droit d'asile la met à l'abri. Là il veille sur elle, jaloux et farouche. Cependant, les truands avec lesquels vivait la jeune fille viennent la délivrer. Claude Frollo profite du tumulte pour l'emmener avec lui, et, furieux de ses refus, la livre aux griffes d'une vieille recluse. Au lieu de déchirer Esmeralda, la recluse du Trou-aux-rats reconnaît en elle sa fille. Mais les sergents la lui enlèvent, la traînent au gibet. Du haut de Notre-Dame, Claude Frollo et Quasimodo assistent à l'exécution. Puis Quasimodo précipite le prêtre du haut de la tour, et lui-même va mourir dans le charnier de Montfaucon, tenant embrassé le cadavre d'Esmeralda. — *Notre-Dame de Paris* est moins un roman, à vrai dire, qu'un poème, soit par la glorification de l'art ogival, figuré par cette cathédrale qui a inspiré l'œuvre, et qui en fait le véritable centre, soit par le caractère symbolique des personnages et surtout par la vision, toujours plus prochaine, d'une fatalité implacable qui couve sourdement avant d'éclater dans la catastrophe finale.

Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle (ÉGLISE), à Paris. Cette église, aujourd'hui l'une des paroisses du IIe arrondissement, doit son origine à une ancienne chapelle fondée, en 1551, sous le vocable de Saint-Louis-et-Sainte-Barbe, et qu'elle remplaça, avec son nom actuel, vers 1628. Érigée en cure en 1673, elle fut supprimée pendant la Révolution, puis reconstruite de 1825 à 1830, par l'architecte Godde.

Notre-Dame-de-la-Garde, célèbre sanctuaire marseillais, qui s'élève au sommet d'une petite colline dominant Marseille, à 160 mètres au-dessus de la mer. C'était, à l'origine, la chapelle du fort de la Garde, qui eut pour gouverneur, au XVIIe siècle, le poète Georges de Scudéry. Chapelle et Bachaumont raillèrent cette forteresse dans ces vers bien connus :

C'est Notre-Dame de la Garde,
Gouvernement commode et beau,
A qui suffit pour toute garde
Un suisse, avec sa hallebarde
Peint sur la porte du château.

Toutefois, si le fort ne s'est guère illustré que par le bombardement de la préfecture de Marseille, tombée au pouvoir de la Commune (4 avr. 1871), le sanctuaire, lieu de pèlerinage très fréquenté, a reçu de tout temps des


Notre-Dame-de-la-Garde (Marseille).

visiteurs. La chapelle actuelle, de style romano-byzantin, œuvre de l'architecte Espérandieu, inaugurée en 1864, a été érigée en basilique mineure par bref pontifical de 1879. On y voit une belle statue en argent de la Vierge et l'enfant Jésus, exécutée au relevé par le sculpteur Chanuel. Le clocher, haut de 45 mètres, contient une cloche colossale, le *bourdon*, du poids de 8.231 kilos; il est surmonté d'une statue dorée de la Vierge, œuvre de Lequesne, haute de 9m70. La chapelle, richement décorée, est remplie d'*ex-voto* qui témoignent de la foi des Marseillais en « la Bonne Mère ». Depuis 1892, un ascenseur de 84 mètres conduit à l'escalier du sanctuaire.

Notre-Dame-de-Lorette (ÉGLISE), à Paris. Dès 1645, avait été construite, pour les habitants du quartier des Porcherons (faubourg Montmartre), une chapelle, sise rue Coquenard (auj. rue Lamartine), et placée sous l'invocation de Notre-Dame de Lorette. Cet édifice, maintenu comme paroisse en 1791, fut supprimé deux ans après et démoli en 1796. L'église actuelle a été construite, de 1823 à 1836, sur les plans d'Hippolyte Le Bas, qui lui a donné l'aspect d'une basilique romaine. L'intérieur présente quelques peintures remarquables de Coutan, Droiling, Delorme, Picot, etc.

Notre-Dame-des-Champs (ANCIEN PRIEURÉ DE), à Paris. Dès le VIIe siècle, une chapelle dite de Notre-Dame-des-Champs existait au haut de la montagne Sainte-Geneviève, non loin de l'emplacement actuel du Val-de-Grâce, dans une région déserte, qui avait été jadis une vaste nécropole et en garda longtemps le nom de « fief des Tombes ». En 1084, cette chapelle était possédée par des laïcs, Paganus et Gui Lombard, qui la donnèrent à l'abbaye de Marmoutier, en Touraine, pour en faire un prieuré. Il en fut ainsi jusqu'à l'année 1604, date à laquelle l'abbé de Marmoutier, le cardinal de Joyeuse, céda le prieuré à l'ordre des carmélites. Le nouveau couvent abrita la duchesse de Longueville et Mlle de La Vallière, et reçut le cœur de Turenne et le monument funéraire du cardinal de Bérulle. Supprimé en 1790, il fut de nouveau occupé, en 1800, par des carmélites; la loi de 1901 sur les congrégations a dispersé les religieuses qui s'y trouvaient. Le monastère avait son entrée rue Denfert-Rochereau, n° 25. La chapelle reposait sur l'ancienne crypte du prieuré de Notre-Dame-des-Champs.

Notre-Dame-des-Champs ÉGLISE), à Paris. Cette église, construite dans le style roman par Ginain, a été livrée au culte en 1876. Elle est sur le boulevard Montparnasse, à l'angle de la rue du même nom, et elle a remplacé un édifice paroissial plus modeste, situé rue de Rennes, placé aussi sous le vocable de Notre-Dame-des Champs, qui datait de 1858, et que l'on nommait vulgairement Notre-Dame-des-Planches, en raison de sa construction.

Notre-Dame-des-Victoires (ÉGLISE), à Paris. Primitivement église du couvent des Augustins, dits Petits-Pères, cet édifice fut fondé en 1629 par Louis XIII. Son nom rappelle la prise de La Rochelle sur les protestants. Il eut pour architectes Pierre Lemuet, Libéral Bruant, Gabriel Leduc; et le portail ne fut construit qu'en 1739 par Cartaud. La Révolution supprima le couvent des Augustins et fit de leur église une paroisse. Elle l'est encore aujourd'hui et demeure en outre un lieu de pèlerinage très fréquenté.

Notre-Dame (FILLES, SŒURS, RELIGIEUSES DE). Parmi les congrégations religieuses placées sous l'invocation de Notre-Dame, les plus importantes sont les suivantes : *Chanoinesses régulières de la Congrégation de Notre-Dame*, instituées à Poussay (Lorraine), en 1597, par saint Pierre Fourier, et par la vénérable Mère Alix Le Clerc. Elles se vouent à l'éducation chrétienne des jeunes filles, suivent la règle de saint Augustin et portent une robe et un voile noirs, avec une guimpe blanche. Répandues en Allemagne et dans l'est de la France, elles possèdent, à Paris, les maisons dites des Oiseaux, du Roule et de l'Abbaye-aux-Bois. — *Congrégation de Notre-Dame*, fondée à Montréal en 1653 par Marguerite Bourgeois, avec l'assistance de l'abbé Olier, établie par ce dernier à Paris et au Canada. Elle a pour but l'instruction des jeunes filles. Elle possède de nombreuses maisons au Canada. — *Congrégation des Filles de Notre-Dame*, instituée à Bordeaux, en 1605, par la vénérable Mère Jeanne de Lestonac, et approuvée, en 1607, par le pape Paul V. Ses membres suivent les règles écrites par saint Ignace. Leur but est d'allier les exercices de la vie contemplative avec toutes les œuvres de la charité, telles que l'assistance des pauvres, le soin des malades et la protection des jeunes filles vivant dans le monde. Pour les congrégations de *Notre-Dame de la Retraite* et de *Notre-Dame de Sion*, V. RETRAITE et SION.

Notre-Dame-de-Bethléem (ORDRE DE). V. BETHLÉEM.

Notre-Dame-de-Bourbon (ORDRE DE), appelé aussi *de Notre-Dame-du-Chardon* ou *de l'Espérance*, fondé à Moulins en 1403, par Louis II de Bourbon, à l'occasion de son mariage avec la dauphine d'Auvergne. Les chevaliers, dont le nombre était fixé à vingt-six, devaient être nobles et avoir donné des preuves de courage. Ils portaient une ceinture de velours bleu céleste, sur laquelle était brodé en or le mot *Espérance*. La décoration consistait en une croix émaillée de bleu à quatre branches et huit pointes.

Notre-Dame-de-Guadalupe (ORDRE DE). V. GUADALUPE.

Notre-Dame-de-la-Conception-de-Villa-Viçosa (ORDRE DE). V. CONCEPTION (*ordre de la*).

Notre-Dame-de-la-Merci (ORDRE DE). V. MERCI.

Notre-Dame-de-Loretle (ORDRE DE), fondé par Sixte-Quint, en 1587, pour purger la Marche d'Ancône et la Romagne des bandits qui les infestaient. Il s'éteignit peu de temps après la mort de son fondateur. Les chevaliers portaient une médaille d'or, à l'image de Notre-Dame de Lorette.

Notre-Dame-de-Montesa (ORDRE DE) ou *ordre des Frères-de-Notre-Dame*, créé en 1316 à Montesa (Espagne), par Jacques II, roi d'Aragon, après l'abolition de l'ordre des Templiers, et confirmé par le pape Jean XXII, sous la règle de saint Benoît. Cette institution, à la fois religieuse et militaire, relevait de l'ordre de Calatrava; elle s'accrut, en 1399, des biens de l'ordre de Saint-Georges d'Alfama. Ses membres portaient une croix rouge pleine sur un habit blanc. En 1587, Philippe II réunit la grande maîtrise à la couronne d'Espagne. L'ordre de Montesa se compose d'une seule classe de chevaliers.

Notre-Dame-des-Allemands (ORDRE DE). V. TEUTONIQUE (*ordre*).

Notre-Dame-des-Grâces (ORDRE DE), fondé en 1233 par Jacques Ier d'Aragon pour seconder l'ordre de la Merci, secourir les malades et racheter les captifs chrétiens chez les Maures.

Notre-Dame-du-Lis (ORDRE DE). V. LIS (*ordre du*).

Notre-Dame-du-Mont-Carmel (ORDRE DE). Cet ordre fut établi en 1607 par le roi Henri IV. Il comptait parmi les ordres qualifiés, en France, du nom d'*ordres du roi*. Ses insignes étaient un ruban de couleur amaranate et une croix d'or à huit rayons, portant d'un côté l'image de la sainte Vierge, de l'autre, celle de saint Lazare. Cet ordre fut supprimé par la Révolution.

Notre-Dame-du-Rosaire (ORDRE DE), institué en 1209 par l'archevêque de Tolède pour combattre les Maures. Les chevaliers suivaient la règle de saint Dominique; ils portaient une croix à quatre branches, terminées par des lis. L'ordre disparut peu après sa création.

NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 7 kilom. de Rouen, sur le Cailly : 3.013 hab. Filatures de coton, impressions d'indiennes.

NOTRE-DAME-DE-CENILLY, comm. de la Manche, arrond. et à 19 kilom. de Coutances; 1.363 hab. Église des XIIe et XIIIe siècles.

NOTRE-DAME-DE-L'ISLE, comm. de l'Eure, arrond. et à 15 kilom. des Andelys, sur la Seine; 378 hab. L'Ile-aux-Bœufs, jadis fortifiée par Richard Cœur de Lion, y constituait la forteresse de Haute-Avant, prise et rasée par Philippe Auguste (1202).

NOTRE-DAME-DE-LIESSE. Géogr. V. LIESSE.

NOTRE-DAME-DE-MONTS, comm. de la Vendée, arrond. et à 53 kilom. des Sables-d'Olonne, séparée de l'Océan par une dune; 1.330 hab.

NOTRE-DAME-DE-SANILHAC, comm. de la Dordogne, arrond. et à 6 kilom. de Périgueux; 1.111 hab.

NOTRE-DAME-DES-ERMITES. Géogr. V. EINSIEDELN.

NOTRE-DAME-DES-LANDES, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 47 kilom. de Saint-Nazaire, sur un plateau, au-dessus du Plongeon; 1.814 hab.

NOTRE-DAME-DES-VERTUS. Géogr. V. AUBERVILLIERS.

NOTRE-DAME-DU-GUILDO, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 25 kilom. de Dinan, à l'embouchure de l'Arguenon; 963 hab.

NOTRE-DAME-DU-THIL, comm. de l'Oise, arrond. et à 2 kilom. de Beauvais; 1.927 hab. Filatures de laine. Église des Xe, XIIIe et XVIe siècles.

NOTRE-DAME-DU-TOUCHET, comm. de la Manche, arrond. et à 9 kilom. de Mortain; 1.150 hab.

NOTTAWAY, fleuve du Dominion canadien (prov. de Québec). Il sort du lac Matakami, qui réunit les eaux du Waswanipi et du Mekiskan, et tombe dans la baie James, cul-de-sac méridional de la baie d'Hudson. Cours alternant entre les lacs allongés et les violents rapides.

NOTTEBOHM (Gustave), musicographe allemand, né à Ludenscheid (Westphalie) en 1817, mort à Gratz en 1882. Il faut surtout citer de lui : un *Livre d'esquisses de Beethoven* (1865); *Etudes sur Beethoven* (1873); *Catalogue thématique des œuvres publiées de Franz Schubert* (1874); *Mozartiana* (1880); etc.

NOTTINGHAM, ville de la région centrale de l'Angleterre, chef-lieu du comté homonyme, sur le Trent, une des branches du Humber; 239.800 hab. Nœud de chemins de fer important. La ville, bâtie sur une falaise de grès rouge, étale ses nouveaux quartiers, autour d'un noyau ancien de ruelles étroites et tortueuses, le vieux Nottingham. Belles églises, musée artistique; université. Mais Nottingham est surtout une ville industrielle, avec ses filatures de coton et de soie, ses fabriques d'étoffes, de guipure, de dentelles, ses fonderies de fer, tanneries, etc.

Nottingham, d'origine sans doute celtique, fut disputée longtemps entre les Danois et les Anglo-Saxons, et fortifiée par Guillaume le Conquérant. Quartier général de Charles Ier en 1642, elle fut en partie brûlée, deux siècles plus tard (1831), par une émeute des *Reform-Riot*.

NOTTINGHAM, comte de l'Angleterre centrale, limité par les comtés d'York, de Lincoln, de Leicester, de Derby; superficie, 2.135 kilom. carr; 407.000 hab.; ch.-l. *Nottingham*. Sol généralement peu accidenté, avec des bas-fonds boisés et marécageux, arrosé par le Trent et ses affluents, dont l'Idle et le Byton sont les principaux. Les richesses principales du comté sont la culture des céréales (blé, orge et avoine), l'élevage (chevaux, bœufs et porcs). Le sous-sol produit abondamment la houille et le fer. L'industrie est très active : filatures de soie et de laine, fonderies de fer, fabriques de produits chimiques, de guipures et dentelles.

NOTTOWAY, comté des Etats-Unis (Virginie), sur la rivière *Nottoway*; 14.000 hab. Ch.-l. *Nottoway*.

NOTTULN, village d'Allemagne (Prusse [présid. de Munster]), sur la Stever, affluent de la Lippe; 4.000 hab.

NOTULATION (*si-on*) n. f. Action de mettre des notules.

NOTULE (lat. *notula*, dimin. de *nota*, note) n. f. Petite note. ‖ Se dit surtout en diplomatique et en philologie.
— Dr. anc. Minute.

NOTUS (*tuss*) n. m. Mythol. et poétiq. Vent du midi.

NOTYLIE (*li*) n. f. Genre d'orchidées vandées, comprenant des plantes à fleurs en grappes, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

NOU ou **DUBOUZET**, île de la Mélanésie, au S.-O. de la Nouvelle-Calédonie, dont elle ferme, vers le S., le principal port, Nouméa. Pénitencier et casernes.

NOUAGE (*aj*' — rad. *nouer*) n. m. Techn. Opération de tissage qui consiste à nouer les fils d'une chaîne terminée à ceux de la chaîne nouvelle qui lui succède, les premiers étant enserrés dans le peigne et le remisso.
— Méd. Etat d'un enfant qui est noué, qui a le rachitisme. ‖ On dit plutôt NOUURE.

NOUAILHER ou **NOYLIER** (les), émailleurs limousins. On peut compter sept artistes du nom de Nouailher : COULY (dimin. de Nicolas), le plus ancien, qui vivait au milieu du XVIe siècle. Il fut consul de Limoges en 1567. On connaît de lui de jolies grisailles; — MARTIN, neveu de Couly, né en 1587, mort après 1634. On ne connaît aucune œuvre authentique de lui]; — JACQUES, cousin germain de Martin, né vers 1605, mort en 1674. [Il découvrit l'art singulier de modeler des figures en relief d'émail]; — PIERRE, né vers 1657, mort en 1717, et qui appartient à une période de décadence; — JEAN-BAPTISTE, né en 1699, mort en 1775. [Il s'est principalement adonné à des sujets de piété]; — MARTIAL, né en 1730, auteur d'un émail signé M. NOUAILHER, 1765; — JEAN-BAPTISTE II, né en 1732, mort en 1804. [Ses œuvres se confondent avec celles de son père qui porta, comme lui, le prénom de Jean-Baptiste.]

NOUAILLE (LA), comm. de la Creuse, arrond. et à 24 kilom. d'Aubusson, entre les deux torrents qui forment la Banise; 1.322 hab.

NOUAILLÉ, comm. de la Vienne, arrond. et à 9 kilom. de Poitiers; 858 hab. Église, ancienne abbatiale (XIVe-XVIe s.). Commerce de bestiaux.

NOUALHIERIA n. f. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des lygœidés, propres aux Canaries.

NOUAN-LE-FUZELIER, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 38 kilom. de Romorantin, près du Néant; 2.082 hab. Ch. de f. Orléans. Apiculture. Pépinière, tuileries.

NOUANS, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 25 kilom. de Loches, sur le Saint-Martin, affluent de la Tourmente; 1.519 hab. Église du XIIIe siècle.

NOUART, comm. des Ardennes, arrond. et à 31 kilom. de Vouziers; 550 hab. Forges et hauts fourneaux. Défaite du général de Failly, le 29 août 1870. Patrie de Chanzy.

NOUBA n. m. Linguist. Idiome nubien.
— ENCYCL. Le *nouba* ou *nuba* paraît être la langue du peuple portant ce nom qui figure sur les monuments de l'ancienne Egypte. Il se divise en trois dialectes : au centre celui de *mahas*, au nord celui de *kenus*, et au sud celui de *dongola*. Son lexique a emprunté de nombreux éléments aux dialectes chamitiques voisins.

NOUBA n. f. Musique des régiments de tirailleurs algériens. Elle se compose d'instruments indigènes, flutes, flageolets, fifres, clarinettes, tambour BS, donnant exclusivement des airs arabes.)

NOUBA, grand groupe de populations noires qui vivent dans le Soudan oriental, depuis le Kordofan jusqu'au voisinage des grands lacs. Le type pur, qu'on rencontre dans les montagnes, est franchement nègre; mais on rencontre de nombreux métis. Les Noubas s'habillent comme les Arabes et forment de petites communautés républicaines. Leur caractère est plutôt doux et honnête.

NOUBÎT. Géogr. V. OMBOS.

NOUDLES (de l'allem. *nudeln*) n. f. pl. Art culin. Syn. peu usité de NOUILLES.

NOUE (*nou* — du bas lat. *noda*, *noa* ou *noia*, cours d'eau, rigole n. f. Agric. Intervalle des billons où séjournent les eaux pluviales. ‖ Terre grasse et humide, qui fournit des herbes en abondance pour la pâture des bestiaux.
— Constr. Angle rentrant, formé par deux combles inclinés en sens opposé. ‖ Lame de plomb ou de zinc, servant de rigole à la noue. ‖ Tuile creuse, placée dans l'angle des combles, et qui sert à l'écoulement des eaux. ‖ Pièce de bois qui reçoit les empanons de deux combles formant un angle rentrant. ‖ Pièce de bois creusée à sa partie supérieure, formant ainsi un angle rentrant et placée dans l'angle formé par les combles. ‖ *Noue cornière*, Celle où les couvertures de deux corps de logis voisins se rencontrent.

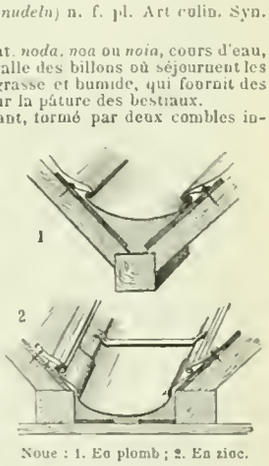
Noue : 1. En plomb ; 2. En zinc.

— P. et chauss. Partie de pavé de forme triangulaire et composée de deux revers, au milieu desquels est un ruisseau.

NOUELEURE n. f. Vieux mot signifiant aussi bien une boutonnière qu'une patte à rattacher avec un bouton.

NOUEMENT (*nou-man*) n. m. Action de nouer. (Rare.) ‖ *Nouement de l'aiguillette*, Sortilège par lequel on prétendait rendre un homme impuissant.

NOUER (du lat. *nodare*, même sens) v. a. Lier avec un nœud : NOUER *un bouquet*. ‖ Faire un nœud à : NOUER *une cravate*. ‖ Envelopper et fermer avec un nœud : NOUER *de l'argent dans le coin de son mouchoir*.
— Fig. Etablir et mettre en action : NOUER *des relations*. NOUER *amitié*. NOUER *une intrigue*.
— B.-arts. Combiner de manière à produire un ensemble harmonieux : NOUER *ses couleurs*. (Vx.)
— Fauconn. *Nouer la longe*, Faire quitter la volière à l'oiseau, pour le mettre en mue.
— Littér. Etablir et compliquer à dessein, en parlant du l'intrigue : *Racine* NOUE *son intrigue avec simplicité*.
— Sorcell. *Nouer l'aiguillette*. Rendre impuissant.
— Tiss. Relier ensemble les fils d'une chaîne ou d'une trame, quand ils viennent à se rompre subitement.
— v. n. Arboric. Prendre son premier accroissement après la fécondation en parlant des fruits : *Ces Pêches* ONT *bien* NOUÉ.


D'argent à un lion d'azur, la queue nouée, fourchée et passée en sautoir.


D'argent à deux fasces nouées de gueules.

Noué, ée part. pass. du v. Nouer.
— Blas. Se dit des pièces renflées de nœuds arrondis. ‖ Se dit de la queue du lion quand elle présente plusieurs nœuds en houpe dans sa longueur, ou quand elle est représentée fourchue et passée en sautoir avec un nœud. ‖ S'emploie quelquefois comme syn. de LIÉ.
☞ Chass. *Chienne nouée*, Chienne pleine.

— Méd. n. et adj. Se dit d'un sujet atteint de rachitisme, qui présente aux articulations : genoux, poignets, doigts, cartilages costaux, etc., des épaississements semblables à des nœuds. ‖ *Goutte nouée*, goutte qui a produit aux articulations des nodosités. ‖ *Personne nouée de goutte*, Personne chez laquelle la goutte est nouée.

— Peint. Mis d'ensemble : *Figure bien* NOUÉE. (Vx.)

— n. f. pl. Vôner. *Nouées*, Fientes particulières du cerf, depuis la mi-mai jusqu'à la fin d'août.

Se nouer, v. pr. Être, Devenir noué.

— Fig. Se former, être établi et mis en œuvre : *Une correspondance, une intrigue, une affaire qui* SE NOUE. ‖ S'unir, se lier. SE NOUER *à quelqu'un d'une étroite amitié.*

— Pathol. S'épaissir, en parlant de la goutte : *Goutte qui menace de* SE NOUER. ‖ Devenir rachitique : *Enfant qui s'est noué.* ‖ Se replier, rentrer en soi-même, en parlant des intestins : *Dans la colique de miséréré, les intestins* SE NOUENT.

NOUER (rad. *noue*, qui a signifié « nage ») v. n. Nager. ‖ Ramer dans un bateau. (Vx.)

— Fauconn. *Nouer entre deux airs*, Voler d'une certaine façon, particulière aux oiseaux de proie.

NOUERS, population nigritique du Soudan oriental, entre le Bahr-el-Ghazal et la rivière Sobat. Les hommes ne portent aucun vêtement; seules, les femmes font usage d'une petite ceinture de feuilles. Les deux sexes se décolorent les cheveux en les enduisant d'un mélange de cendre et de bouse de vache. Les Nouers se livrent à l'agriculture et à l'élevage.

NOUES (*noû*) n. f. pl. Entrailles, foie et langue de morue. ‖ Vessie à air de la morue. (On dit aussi NOYES.)

NOUET (*é*) n. m. Méd. Morceau d'étoffe enveloppant un corps solide ou pulvérulent, qui est maintenu par un nœud ou une ligature : *Un* NOUET *de rhubarbe.*

— Art culin. Morceau de linge noué, dans lequel on a introduit des ingrédients que l'on juge utile de mettre dans une sauce, sans les mêler avec elle.

— Art vétér. Syn. de MASTIGADOUR.

NOUET (Nicolas-Antoine), astronome français, né à Pompey en 1710, mort à Chambéry en 1811. Il quitta l'ordre de Cîteaux pour se rendre à Paris, où il entra à l'Observatoire (1782), donna le calcul de la première orbite elliptique d'Uranus, détermina en 1789 les longitudes et les latitudes des villes de France et fut nommé professeur à l'Observatoire, en 1796. Il prit part comme astronome à l'expédition d'Égypte, puis rentra comme ingénieur topographe au bureau de la guerre (1802). Citons de lui : *Exposé des résultats des observations astronomiques faites en Egypte*, dans le t. Ier de la *Description de l'Égypte.*

NOUETTE (*nou-ét'*) n. f. Toile munie d'une arête sur son bord.

NOUEUR, EUSE n. Personne qui noue, qui est chargée de nouer.

— Diplomatiq. Officier qui attachait aux actes les fils qui servaient à les tenir fermés ou à suspendre le sceau.

— Sorcell. *Noueur, Noueuse d'aiguillette*, Personne qui noue l'aiguillette.

NOUEUX (*eû*), **EUSE** (rad. *nouer*) adj. Qui a beaucoup de nœuds, en parlant du bois : *Bâton* NOUEUX. ‖ Qui a des nœuds, en parlant d'un lien : *Une ficelle* NOUEUSE.

— Pathol. Qui a des nodosités, des excroissances, des saillies en forme de nœuds : *Des doigts* NOUEUX. ‖ *Goutte noueuse*, Goutte qui s'est durcie aux articulations.

— Blas. Bâton noueux. V. ÉCOT.

NOUFFER (*nou-fer'*) n. m. ‖ *Remède de Nouffer*, Remède contre le ver solitaire dont Mme Nouffer possédait le secret (racine de fougère administrée avec des purgatifs).

NOUGARÈDE DE FAYET (André-Jean-Simon, baron), jurisconsulte français, né à Montpellier en 1765, mort à Paris en 1845. Il était conseiller à la cour des aides de Montpellier, lorsque la Révolution éclata, et s'engagea dans le génie; mais, au commencement du Consulat, il donna sa démission. Entré en 1801 au Corps législatif, comme député du département de l'Hérault, fit partie de la commission de législation civile et criminelle, puis devint président de chambre à la cour d'appel de Paris (1810), qu'il quitta en 1813 pour rentrer au conseil d'État, comme maître des requêtes. Ce qui n'empêcha pas Nougarède d'offrir ses services aux Bourbons, pour revenir à Napoléon durant les Cent jours; à la seconde Restauration, il rentra dans la vie privée. Citons de lui : *Essai sur la puissance paternelle* (an IX); *De la législation sur le mariage et le divorce* (an X); *Histoire des lois sur le mariage et sur le divorce* (1803).

NOUGARET (Pierre-Jean-Baptiste), littérateur français, né à La Rochelle en 1742, mort à Paris en 1823. S'étant rendu à Paris en 1763, il chercha à s'attirer les bonnes grâces de Voltaire en composant une héroïde sur la mort de Calas (1765), et eut avec Palissot, à propos de la *Dunciade*, de vifs démêlés. Employé des bureaux de la Commune, puis chef du bureau de surveillance sous la Terreur, il sauva la vie à plusieurs suspects. On le vit successivement batouer la Révolution après le 9 Thermidor, chanter l'Empire et aduler la Restauration. La seule de ses nombreuses compilations qui conserve quelque valeur est l'*Histoire des prisons de Paris et des départements, pour servir à l'histoire de la Révolution française* (1797).

NOUGAT (*gha* — mot provenç., tiré du lat. pop. *nucatum*, préparation à la noix) n. m. Comm. Confiserie faite de noix ou d'amandes grillées et de caramel ou de miel : *Le* NOUGAT *de Montélimar est fort estimé.*

— Agric. En Gascogne, Tourteau de l'huile de noix employé à la nourriture des bestiaux.

NOUIC, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 15 kilom. de Bellac; 1.191 hab. Tombeaux curieux. Château du Fraisse, en partie du XVIe siècle.

NOUILLE (*ll* mll.) — de l'allem. *nudel*) n. f. Pâte qui se fait avec de la farine et des œufs et se coupe en brins avant la forme de petites lanières. (S'emploie surtout au plur.) : *Des* NOUILLES *au fromage.*

NOUIS (*ouï*) n. m. Dans la Charente Inférieure, Étoffe grossière faite de brins de laine ou de coton très courts, feutrés ensemble, puis tissés et passés sous le foulon.

NOUÎT, NOUT, nom que les Égyptiens donnaient à la déesse du ciel, femme du dieu terre, Sibou, Kebou, et, comme lui, fille de Shou et de la déesse Tafnouit. Elle accueillait les morts dans son empire, et, pour les protéger, elle s'allongeait au-dessus d'eux comme elle faisait au-dessus de Sibou, ou bien elle les tenait embrassés entre ses bras munis de longues ailes : c'est ainsi qu'on la voit souvent représentée. Elle est aussi souvent figurée sous forme de vache, par allusion à une transformation volontaire qu'elle aurait subie.

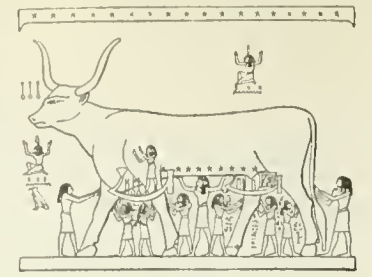

La vache Nouît.

NOUKHA, ville de la Russie méridionale (Transcaucasie), ch.-l. d'un district du gouvernement d'Iélisavetpol, sur le Kych-Tchaï (bassin du Kour); 21.000 hab. Industrie et commerce actifs : briqueteries, tanneries, filatures de soie, savonneries; commerce de draps. Vaste citadelle. Palais des kans de Chéki, dont Noukha fut longtemps la capitale, jusqu'à sa prise de possession par la Russie, en 1817. — Le *district de Noukha* est peuplé de 75.000 hab.

NOUKA-HIVA, île française de la Polynésie, la principale des Marquises; 482 kilom. carr. de superf.; terre montagneuse, volcanique, découpée, entourée de brisants. Apte à toutes les cultures, elle produit surtout des oranges; 1.215 hab., dont une cinquantaine de blancs. La principale agglomération, *Taiohaé* (463 hab.), sur la côte sud, est la résidence d'un administrateur colonial, relevant du gouverneur de Tahiti. Nouka-Hiva fut, au début du second empire, un lieu de déportation politique.

NOULET (*lè*) n. m. Assemblage de noues formant un canal pour l'écoulement des eaux. ‖ Ferme que l'on dispose le long de la pente de la noue formée par deux combles. ‖ Assemblage de pièces de charpente qui sont placées à l'intersection de deux combles n'ayant pas la même hauteur. ‖ *Noulet droit*, Celui qui sépare les lignes de faîtage de deux combles, quand ces lignes sont perpendiculaires entre elles. ‖ *Noulet biais*, Celui séparant les lignes de faîtage obliques l'une à l'autre.

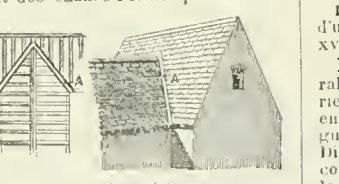

A, A, noulet.

NOULLEAU (Jean-Baptiste), prédicateur français, né à Saint-Brieuc en 1604, mort en 1672. Membre de la congrégation de l'Oratoire, archidiacre (1639), puis théologal de Saint Brieuc (1640), il prêcha avec beaucoup de succès dans les campagnes. Mais son zèle, souvent indiscret, lui fit beaucoup d'ennemis. Frappé d'interdit par l'évêque de Saint-Brieuc, Louis de La Barde, il se retira dans une solitude sauvage du diocèse de Dol. On a de lui : en latin, *De la grâce de Dieu* (1665); en français, *l'Esprit du christianisme, tiré de cent paroles de Jésus-Christ* (1661); *l'Idée du vrai chrétien* (1664), et divers opuscules.

NOUM. Mythol. égypt. V. RA.

NOUMADZOU, ville du Japon (île de Nippon [prov. de Sourouga]), sur la côte sud, à l'embouchure de Kano-Gava (golfe de Sourouga); 10.680 hab. Port de cabotage.

NOUMÉA, ville française de la Mélanésie, capitale de la Nouvelle-Calédonie, sur la côte sud-ouest de l'île, avec un port et une rade très sûrs, protégés par la presqu'île Ducos et l'île Nou; 6.968 hab., dont 4.010 citoyens libres. Fondée en 1854 sous le nom de *Port-de-France*, la ville ressemble encore plus à un camp qu'à une agglomération urbaine. Cependant, la montagne qui dominait le port a été rasée. Nouméa est le centre politique (siège du gouvernement et du conseil général *élu*, institué en 1885), judiciaire (cour d'appel), religieux (résidence du vicaire apostolique), militaire et financier (Banque de France) de la colonie. Elle est en relations avec Sydney et l'Europe.

NOUMÉITE n. f. Minér. Syn. de GARNIÉRITE.

NOUMÉNAL, ALE, AUX adj. Qui a rapport au noumène.

NOUMÈNE (du gr. *noouménon*, chose connue par la raison) n. m. Dans la langue philosophique, Chose telle qu'elle est *en soi* par opposition au *phénomène*, aux choses telles qu'elles apparaissent, telles que nous les connaissons.

— ENCYCL. Les philosophes anciens avaient distingué, dans la connaissance, l'esprit et les objets. Dans l'esprit, ils discernaient deux facultés : la sensibilité et l'entendement, la première par elle-même ne nous faisant connaître que des apparences, le second seul pouvant nous faire saisir la véritable réalité. Pour les anciens, donc, le mot *phénomène* désignait l'objet de la sensation; quant au mot *noumène*, au lieu duquel ils employaient de préférence le mot de *noéton*, il correspondait à l'objet de l'entendement. Kant, d'autre part, établit une double distinction inconnue des anciens : d'une part entre le *phénomène*, donnée sensible ayant une valeur objective, et l'*apparence*, qui n'en a aucune; d'autre part, entre l'*objet*, connu par l'esprit, et le *noumène*, qui peut bien être conçu, mais non connu par lui. L'apparence est relative à la sensibilité individuelle; l'objet, ou système de phénomènes, est relatif à la nature intellectuelle de l'humanité en général; le noumène n'est relatif à rien, c'est la chose en soi. Voilà pourquoi Kant dit de la notion du noumène que c'est un *concept-limite* (Grenzbegriff) et, par conséquent, d'un usage purement négatif.



Noun.

NOUN ou **NUN** n. m. Quatorzième lettre de l'alphabet des Hébreux, vingt-cinquième des Arabes, trentième des Turcs, correspondant dans ces trois langues à la lettre N. ‖ Lettre numérale valant 50, chez les Hébreux.

NOUN, NOU, nom que les Égyptiens donnaient à l'eau primordiale, au sein de laquelle tous les éléments reposaient confondus avant la création du monde : c'est du Noun que sortit le Soleil.

NOUN, cap de la côte occidentale d'Afrique (Maroc), au S. de l'Atlas et au N. de l'embouchure de l'oued Drâa.

NOUN, pays de la région sud-ouest du Maroc, sur la côte de l'Atlantique, au N. du cap *Noun* et de l'oued Drâa. Il comprend une plaine côtière ou Sahel et une région plus élevée ou Tell, s'étendant jusqu'à l'Atlas. Il est traversé par l'oued *Noun* ou oued Assaka. Environ 45.000 hab. L'ancienne capitale, *Nouna*, est en ruine; ville principale *Aougnlmin* ou *Ogoulmin*.

NOUNOU n. f. Nourrice, dans le langage enfantin.

NOUPÉ, ancien Etat de l'empire haoussa, faisant partie depuis 1885 de la Nigeria septentrionale, et divisé en trois provinces : Bida, Ilorin, Kabba, ayant pour chefs-lieux les villes de ce nom. Le pays, arrosé par le Niger, est bien cultivé. Environ trois millions d'habitants (Peulhs).

NOURA, rivière de l'Asie centrale, tributaire du lac Dooghiz. Elle est formée par la réunion de deux cours d'eau, la *Noura Tchouroubaï*, descendue des monts Tougoumbaï, et l'*Atchi-Sou*, venu des monts Djan-Tchekou, et passe près d'Akmolinsk. La vallée est habitée par quelques tribus kirghiz. Cours 715 kilom.

NOUR-ED-DIN-ALI (el-Mélik-el-Afdal), l'aîné des dix-sept fils du sultan Saladin, né au Caire en 1170, mort à Samosate en 1221. A la mort de son père (1193), il fut reconnu prince de Damas, de la Syrie du Sud et de la Palestine, mais son oncle Seïf-ed-Din-Abou-Bekr et son frère el-Aziz-Osman, sultan d'Égypte, le dépouillèrent de ses États (1196). A la mort d'Osman, il devint le tuteur de son fils el-Molik-el-Mansour, mais chercha en vain à reconquérir Damas.

NOUR-ED-DIN-ALI (el-Mélik-el-Mansour), second sultan d'Égypte de la dynastie des mamelouks tahrites, fils d'el-Mélik-el-Mœzz-Aïbek, né en 1242, mort dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Après l'assassinat d'Aïbek par sa femme Schédjer-ed-Dorr, Nour-ed-Din-Ali fut mis sur le trône par les émirs (1257), sous la tutelle de l'émir Koutouz. Son règne fut une succession d'émeutes et les princes ayyoubites de la famille de Saladin en profiterent pour chercher à reconquérir l'Égypte.

NOUREDDINITE (*réd'*) n. m. Nom porté par les adeptes d'un ordre monastique et ésotérique musulman, fondé au XVIIIe siècle par un soufi nommé Noureddin-el-Djérahi.

NOUR-ED-DIN-MAHMOUD (el-Mélik-el-Adil), généralement surnommé **el-Shahid** (*le Martyr*) par les historiens musulmans, souverain de Syrie, né en 1117, mort en 1173. Il succéda, en 1146, à son père Imad-ed-Din-Zengui, comme atabek d'Alep, pendant que son frère Seïf-ed-Din-Ghazi s'emparait de la Mésopotamie. Nour-ed-Din continua avec succès la lutte contre les Francs de la Palestine. La prise de Damas (1155) lui ouvrit le chemin de l'Égypte; mais le tremblement de terre de 1157 et une grave maladie le forcèrent à ajourner ses projets; il faillit même être fait prisonnier près du lac de Génésareth par Baudoin III. Nour-ed-Din intervint dans les affaires très compliquées des califes fatmites. Son général, Saladin, prit le Caire (1169; il s'était proclamé indépendant en Égypte, quand il mourut subitement à Damas. Nour-Eddin eut pour successeur son fils, el-Mélik-el-Salih-Ismaïl.

NOURET (*rè*) n. m. Nom vulgaire d'un champignon comestible, le *pleurote en forme d'huître*, dont les lames descendent le long d'un pied qui est inséré latéralement et très court, et dont le chapeau est brun violacé, presque noir. (Cette espèce pousse sur les troncs d'arbres.)

NOURET (*rè*) n. m. Pâte épilatoire arabe.

NOUROUZ ou **NAUROUZ** (du persan *nauroûz*, « nouveau jour ») n. m. Nom d'une des grandes fêtes de Perse, célébrée le premier jour de l'année parsie, le jour où le soleil passe dans le signe du Bélier à l'équinoxe du printemps.

— ENCYCL. La fête du *Nouroûz* est une ancienne fête de saison des Perses mazdéens de l'époque sassanide, la seule qui ait survécu. Elle est célébrée, le 21 mars, d'une façon beaucoup plus pompeuse en Perse que le nouvel an musulman; les gens se font des visites et s'offrent des cadeaux, tandis que le shah donne une audience publique et fait distribuer aux assistants de petites pièces d'or frappées à son effigie.

NOURRAIN (*nou-rin*) n. m. Fretin qu'on jette dans un étang pour le repeupler.

NOURRICE (*nou-riss* — du lat. *nutricia*) n. f. Femme qui allaite son enfant : *Une mère devroit toujours pouvoir être la* NOURRICE *de son enfant.* ‖ Spécialem. Femme qui nourrit l'enfant d'une autre : *Les* NOURRICES *coûtent cher.* ‖ *Nourrice sèche*, Femme qui élève un nourrisson, au biberon ou avec des aliments préparés. ‖ *Nourrice sur lieu*, Celle qui habite la maison des parents de son nourrisson. ‖ Femelle d'animal qui nourrit un enfant de son lait : *Avoir une chèvre pour* NOURRICE. ‖ Femelle d'animal qui nourrit un ou plusieurs petits.



Nourrices.

— Fig. : *La Révolution qui était la* NOURRICE *de Napoléon* (Chateaubr.) ‖ Ce qui alimente, entretient, développe : *La mémoire est la* NOURRICE *du génie.* (Marmont.)

— Par anal. Lieu, contrée, objet qui fournit des denrées alimentaires : *La Sicile était la* NOURRICE *de Rome.*

— Par plaisant. Ce qui procure un gain habituel : *L'avocat a deux bonnes* NOURRICES : *l'obscurité des lois et l'esprit de chicane.*

— Arg. Recéleur.

— Loc. div. *Mettre un enfant en nourrice*, Le donner à nourrir à une femme, hors de la maison de ses parents. ‖ *Retirer un enfant de nourrice*, Le reprendre. ‖ *En nourrice*, A l'âge où les enfants sont allaités par les nourrices. (On disait autrefois à NOURRICE.) ‖ *Mois de nourrice*, Temps qu'un enfant passe chez sa nourrice; salaire que colle-ci touche par mois. ‖ *Sans compter les mois de nourrice*. Se dit par moquerie en parlant d'une personne qui se fait ou que l'on fait trop jeune.

— Techn. Nom que l'on donne fréquemment au dernier chauffoir, à celui qui termine la série dans les salines. ‖ Sphère creuse ou cylindre creux, muni d'un certain nombre de raccords et que l'on place au point où une conduite d'eau se bifurque en plusieurs directions, pour servir de réservoir intermédiaire.

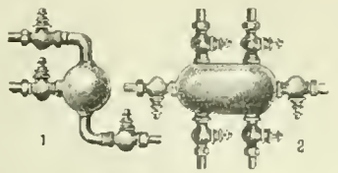

Nourrices (techn.). 1. Sphérique; 2. Cylindrique.

— Zool. Individu qui, dans une association d'animaux, est chargé de nourrir les autres. (Ce mot s'emploie surtout en parlant des tuniciers du groupe des salpes et désigne les individus issus des œufs de la première génération sexuée, et qui donnent naissance à d'autres individus par bourgeonnement. V. SALPE.) ‖ Femelle des pucerons qui se reproduisent par parthénogénèse.

— Adjectiv. *Mère nourrice*, Femme qui nourrit un enfant. ‖ Fig. Ce qui développe et entretient : *La république est la* MÈRE NOURRICE *de l'éloquence*. (Longin.)

— LOC. PROV. : **Il a été changé en nourrice.** Se dit, au propre, d'un enfant auquel on a substitué un autre pendant qu'il était en nourrice, et au fig. d'une personne qui ne ressemble en rien à ses parents, ou qui n'a pas le caractère qu'elle devrait avoir, vu sa naissance ou son état. ‖ **C'est un enfant qui bat, qui mord sa nourrice.** Se dit de celui qui attaque les personnes ou les choses auxquelles il doit sa fortune ou ses autres avantages. ‖ **Les enfants s'amusent, les nourrices ont beau temps.** Se dit lorsqu'on voit de grandes personnes jouer comme des enfants.

— ENCYCL. En règle générale, il est bon que la mère soit la *nourrice* de son enfant. Il y a cependant des exceptions à la règle : toute affection organique du cœur, du cerveau, des poumons, et surtout la tuberculose chez la mère, lui interdisent l'allaitement. Lorsque la mère ne peut ou ne veut pas allaiter, il faut faire choix d'une nourrice bien portante et dont l'enfant soit, autant que possible, vivant et de belle venue. Si l'on ne peut voir l'enfant de la nourrice, il faut s'assurer que la sécrétion lactée est abondante et de bonne qualité; il est préférable que la nourrice ait de vingt à trente ans, qu'elle ne soit ni trop grasse ni trop maigre, qu'elle ait de belles dents, des mamelles de moyenne grosseur, sillonnées de veines bleuâtres, le mamelon bien formé et bien percé. Les brunes ont été l'objet d'une prédilection qui n'est peut-être pas justifiée.

Il faut rechercher avec le plus grand soin les tares syphilitiques, chez la nourrice et chez son enfant. Tout indice de ce côté doit faire refuser la nourrice. D'autre part, un enfant syphilitique ou né de parents syphilitiques ne doit jamais être mis au sein d'une nourrice saine.

Il importe que la nourrice ne se livre pas à des travaux fatigants. Son alimentation doit être substantielle et variée; la viande, les œufs, le poisson, les purées de lentilles, de haricots, de marrons, de pois, de pommes de terre en feront la base; on ne doit guère en éliminer que les choux, asperges, oignons, ail. Le lait n'est pas à recommander, à cause de sa propriété diurétique. Le vin coupé d'eau, la bière, le cidre de bonne qualité, l'eau pure même sont d'excellentes boissons. Le thé et le café peuvent être permis en petite quantité. Le moindre excès d'alcool est nuisible.

Le retour des règles, une nouvelle grossesse nuisent généralement à l'allaitement en diminuant la sécrétion lactée, mais ne constituent pas des contre-indications formelles à l'allaitement.

La profession de nourrice est régie par la loi du 23 décembre 1874, dite « loi Roussel » qui a pour but de protéger les enfants du premier âge. Toute nourrice doit être pourvue d'un livret signé du maire de sa commune et attestant qu'elle présente les qualités requises. La loi exige que l'enfant de la nourrice soit élevé au sein jusqu'à sept mois. Les nourrices qui emportent chez elles les nourrissons sont soumises à la surveillance de médecins inspecteurs.

NOURRICERIE (*nou-ri-se-ri*) n. f. Etat, qualité de nourrice : *Ma médecine est la très humble esclave de votre* NOURRICERIE. (Mol.) [Inus.]

— Etablissement où l'on allaite, où l'on nourrit des enfants en bas âge. ‖ Lieu où l'on engraisse des bestiaux. ‖ Lieu où l'on élève des vers à soie.

NOURRICIER (*nou-ri-si-é*), **ÈRE** [rad. *nourrice*] adj. Qui opère la nutrition, qui nourrit : *Sucs* NOURRICIERS. ‖ Qui fournit des aliments : *Travail* NOURRICIER.

— *Père nourricier*, Mari de la nourrice. ‖ Fig. Celui qui fournit à quelqu'un des moyens de subsistance et favorise ainsi ses progrès, ses succès : *Mécène était comme le* PÈRE NOURRICIER *des savants*. (St-Evrem.)

— Qui a rapport aux nourrices : *Il existe, à Paris, une véritable industrie* NOURRICIÈRE.

— Anat. *Artères nourricières*. Celles qui pénètrent les os longs. ‖ *Trous nourriciers*. Trous par lesquels passent les artères nourricières.

— Zool. Qui se charge des fonctions nutritives dans un organisme. (Se dit surtout des individus organes de certaines colonies animales : *Individu* NOURRICIER.)

— n. f. Ce qui fournit ou produit des aliments; ce qui nourrit, ce qui fait vivre : *L'Afrique, cette aride* NOURRICIÈRE *du lion*. (M.-Bruo.)

NOURRIR (*nou-rir'* — du lat. *nutrire*) v. a. Sustenter, servir d'aliment à : *Les aliments qui nous* NOURRISSENT.

— Donner à manger à : NOURRIR *des domestiques, des bestiaux*. ‖ Fournir, procurer des aliments à : *Tout métier doit* NOURRIR *son homme*. ‖ Etre habité par : *L'Afrique* NOURRIT *beaucoup d'animaux féroces*. ‖ Voir naître, en parlant d'une contrée par rapport à un homme : *L'Italie est la contrée qui* A NOURRI *les plus grands artistes*.

— Allaiter : NOURRIR *son enfant*. ‖ Fig. Former, instruire, éduquer : *Il faut* NOURRIR *les enfants dans l'amour du devoir*.

— Par anal. Faire croître : *Les terrains secs* NOURRISSENT *d'excellents vignobles*.

— Fig. Entretenir, développer : *On peut beaucoup aimer sa patrie sans* NOURRIR *dans son cœur la haine de l'étranger*. (Mich. Chev.) ‖ Combiner, préparer mûrement : NOURRIR *de grands projets*. ‖ Fournir un aliment moral ou intellectuel à : *Répandre la science, c'est semer le grain qui* NOURRIRA *les générations futures*. (Lamenn.)

— Absolum. Etre nourrissant, avoir des qualités nutritives : *Le pain* NOURRIT *moins que la viande*. ‖ Allaiter des enfants : *Toutes les mères n'ont pas le pouvoir de* NOURRIR.

— Loc. poétiq. *Nourrir un serpent dans son sein*, Elever, protéger une personne qui nuira à son protecteur.

— Arg. *Nourrir un poupon ou un poupard*, Comploter, préparer un crime.

— Calligr. *Nourrir ses lettres*, Faire des pleins largement accusés.

— Fin. *Nourrir une action*, Faire un versement supplémentaire exigé de tous les actionnaires. ‖ *Nourrir un numéro de loterie*, Mettre toujours sur ce numéro, à chaque nouveau tirage, en augmentant la mise chaque fois.

Peint. *Nourrir sa couleur*, L'empâter largement. ‖ *Nourrir son trait*, Le faire large et facile.

— Pharm. *Nourrir une drogue*, L'arroser successivement d'un liquide, tout en la broyant, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à la consistance voulue.

— Physiq. *Nourrir un aimant*. V. AIMANT.

— Scolast. *Nourrir ses grades*, Renouveler l'insinuation pendant le carême, aux époques voulues.

— Teint. *Nourrir la teinte*, Charger le bain de teinture. ‖ *Nourrir le bain*, Ajouter, dans ce bain, les drogues qui lui font encore défaut.

— PROV. et LOC. PROV. : **Il n'est si petit métier qui ne nourrisse son maître ou son homme**), Tous les états sont suffisants pour faire vivre ceux qui les exercent. ‖ **Il vaudrait mieux le tuer que le nourrir.** Se dit d'une personne qui mange beaucoup et qui rend peu de services.

Nourri, ie part. pass. du v. Nourrir.

— Gros, plein, replet, large, plantureux : *Des fruits bien* NOURRIS. ‖ Dru, fréquent, non interrompu : *Un feu de mousqueterie bien* NOURRI. ‖ Riche, abondant, plein de sève et de verve : *Style* NOURRI. *Pensées* NOURRIES.

— Par ext. Elevé : *Jeune homme* NOURRI *dans les bons principes*. ‖ Formé, plié, accoutumé : *J'ai été* NOURRI *aux lettres dès mon enfance* (Desc.)

— Art culin. Assaisonné largement : *Gigot* NOURRI *d'ail*.

— Blas. Se dit du pied des végétaux quand il est figuré sans racines, et des fleurs de lis dont la pointe inférieure est coupée.


D'azur à un lys tigé feuillé d'argent et au pied nourri.


De gueules à trois fleurs de lis nourries d'argent et posées deux et une.

— Calligr. *Trait nourri, Lettre nourrie*, Trait, Lettre dont les pleins sont larges et bien accusés.

— Mar. *Temps nourri*, Ciel très chargé. ‖ *Vent nourri*, Vent violent.

— ALLUS. LITTER. :

Nourri dans le sérail, j'en connais les détours,

Vers de Racine dans *Bajazet*. V. SÉRAIL.

— n. m. Qualité de ce qui est nourri, plein, abondant, ferme : *Le* NOURRI *des sons, des couleurs*.

— Nom donné, en Normandie, à des prairies naturelles ou artificielles où le fourrage pousse vite et dru.

Se nourrir, v. pr. Manger habituellement : *Le lézard à tête plate ne* SE NOURRIT *que d'insectes*. (Lacép.)

— Croître, se développer, en parlant d'un enfant : *Un enfant qui ne* SE NOURRIT *pas*.

— Par anal. Croître, prendre la vie, en parlant d'un végétal : *L'olivier* SE NOURRIT *dans des terrains arides*.

— Fig. Se repaître; repaître son esprit : SE NOURRIR *de rêves absurdes*. ‖ Etre entretenu, alimenté : *L'orgueil* SE NOURRIT *de l'ignorance*. (Turgot.)

— Mar. S'obscurcir, se charger de façon à présager quelque tempête : *Le ciel commence à* SE NOURRIR.

— SYN. **Nourrir, alimenter, sustenter.** *Nourrir*, dans son sens spécial, ne s'applique qu'aux petits enfants. Dans son sens général, il est synonyme d'*alimenter*, mais ce dernier terme a quelque chose de plus technique. Enfin *sustenter* implique l'idée de soutenir plutôt que de nourrir à proprement parler : On sustente un malade, un vieillard, etc.

NOURRISABLE (*nou-ri-sabl'*) adj. Qui peut être nourri : *Animaux* NOURRISSABLES.

NOURRISSAGE (*nou-ri-saj'*) n. m. Action de nourrir des enfants. ‖ Action ou manière d'élever des bestiaux : *Se livrer au* NOURRISSAGE.

NOURRISSANT (*nou-ri-san*), **ANTE** adj. Qui nourrit, qui contient des parties nutritives : *Les lentilles, les châtaignes sont* NOURRISSANTES.

— Fig. Instructif, fécond en enseignements : *L'antiquité nous a donné un lait vigoureux et* NOURRISSANT. (Rigault.

NOURRISSEMENT (*nou-ri-se-man*) n. m. Action de nourrir. (Vx.)

NOURRISSEUR (*nou-ri-seur'*) n. m. Celui qui nourrit des bêtes laitières et vend leur lait. ‖ Celui qui engraisse des bestiaux pour la boucherie, ou qui élève des poulains.

— Arg. Voleur qui *nourrit un poupon*. V. NOURRIR.

NOURRISSON, ONNE (*nou-ri-son, on'* — rad. *nourrir*) n. Enfant qui est à la mamelle : NOURRISSON *qui joue avec le sein*. ‖ Enfant qu'une femme a nourri : *Campagnarde qui revoit avec plaisir son* NOURRISSON. (Le fém. est rare.)

— Animal considéré par rapport à l'animal qui le nourrit ou l'élève. ‖ Poulain que l'on élève.

— Poétiq. Elève, disciple. ‖ *Nourrisson des Muses, Nourrisson du Pinde, du Parnasse*, Poète. ‖ S'est dit d'un poète encore inexpérimenté.

NOURRISSON (Jean-Félix), philosophe français, né à Thiers (Puy-de-Dôme) en 1825, mort à Paris en 1899. Il étudia le droit à Paris, mais il abandonna le barreau pour l'enseignement, passa son agrégation de philosophie et fut reçu, en 1852, docteur ès lettres. Professeur de philosophie dans plusieurs lycées, il entra à l'Académie des sciences morales en 1870. Il avait été inspecteur général par délégation (1871-1873), lorsqu'en 1874, il reçut la chaire de philosophie moderne au Collège de France. Nous citerons parmi ses nombreux ouvrages : *Essai sur la philosophie de Bossuet* (1852); *le Cardinal de Bérulle, sa vie, ses écrits, son temps* (1856); *les Peres de l'Eglise latine* (1858); *la Philosophie de Leibniz* (1860); *la Philosophie de saint Augustin* (1865); *Spinoza et le Naturalisme contemporain* (1866); *la Politique de Bossuet* (1867); *De la liberté et du hasard* (1870); *Machiavel* (1874); *Pascal physicien et philosophe* (1885); *Trois révolutionnaires : Turgot, Necker, Bailly* (1885); *Philosophie de la nature, Bacon, Beyle, Toland, Buffon* (1887); *Voltaire et le Voltairianisme* (1896).

NOURRIT Louis, chanteur français, né à Montpellier en 1780, mort près de Paris en 1831. Sa jolie voix de ténor le fit engager à l'Opéra, où il obtint de grands succès dans *Orphée, la Caravane du Caire, les Bayaderes, le Devin du village*, etc. Il prit sa retraite en 1826.

NOURRIT Adolphe, chanteur français, fils du précédent né à Montpellier en 1802, mort à Naples en 1839. Doué d'une délicieuse voix de ténor, il débuta à l'Opéra en 1821, dans *Iphigénie en Tauride*. Il figurait aux côtés de son père dans le *Siège de Corinthe*, qui fut la première création importante d'Adolphe et la dernière de Louis Nourrit. Pendant dix ans, Nourrit créa tous les rôles importants des opéras nouveaux : *Moïse, le Comte Ory, la Muette de Portici, Guillaume Tell, Robert le Diable, le Dieu et la Bayadère, le Philtre, la Juive, les Huguenots*. Chanteur habile et plein d'éclat, artiste de premier ordre, il excitait l'admiration et l'enthousiasme. La direction de l'Opéra, craignant que Nourrit ne pût seul accabler la charge d'un répertoire écrasant, lui donna un émule, Duprez. Nourrit n'accepta pas le partage et donna sa démission. En quittant l'Opéra il songea à prendre la carrière italienne. S'arrêtant à Marseille pour y donner quelques représentations, il fut victime d'un accident : sa voix lui fit défaut en scène, par suite d'un enrouement subit, et ce fut chez lui la cause d'une crise violente de désespoir. Enfin il se rendit en Italie, pour débuter à Naples dans le *Poliuto*, que Donizetti avait écrit pour lui; mais la censure défendit la représentation. Il se fit applaudir cependant dans *Norma* et dans *il Giuramento*; mais sa raison s'affaiblissait, et il s'imagina que ces applaudissements ne lui étaient accordés que par dérision. Une nuit, dans un accès de délire, il se précipita par la fenêtre de son appartement.


Nourrit

NOURRITURE (*nou-ri* — du lat. *nutritura*) n. f. Substance dont se nourrissent l'homme et les animaux : *Une* NOURRITURE *fortifiante*.

— Allaitement : *Une nourrice peut faire deux* NOURRITURES *consécutives*. ‖ Antref. Nourrisson et Elève : *Conserver chez soi sa chère* NOURRITURE. (Corn.)

— Au fig. Education. (Ce sens vieilli n'est conservé dans le proverbe *nourriture passe nature*. V. NATURE.) ‖ Aliment, ce qui provoque ou favorise un développement moral ou intellectuel : *L'esprit a toujours besoin de* NOURRITURE. (L'abbé Bautain.)

— Ce qui cause l'accroissement d'un corps organisé : *Un membre qui prend de la* NOURRITURE. ‖ Ce qui produit un développement quelconque ou sert à un entretien : *Une lampe qui s'éteint faute de* NOURRITURE.

— Cout. anc. Temps pendant lequel les parents d'un des deux conjoints s'engageaient par contrat à fournir des aliments aux deux époux.

— Econ. rur. Action d'engraisser des bestiaux ou de la volaille : *Faire des* NOURRITURES. ‖ Action d'élever des vers à soie : vers à soie que l'on élève ensemble : *Magnanerie qui a une forte* NOURRITURE.

— Mar. Etat d'un ciel qui devient orageux.

— Minér. Source ou venue d'eau coulant constamment au travers du cuvelage d'un puits.

— Techn. Tan et autres substances absorbées par les peaux, pendant leur préparation.

— SYN. **Nourriture, aliment, subsistance.** V. ALIMENT.

NOUS (*nou* — du lat. *nos*) pron. pl. de la prem. pers. Notre personne. S'emploie comme sujet, comme attribut, comme régime direct ou indirect :

1° Comme sujet, *nous* se place ordinairement avant le verbe : NOUS *vivons*. NOUS *mourons*. ‖ Cependant, il se place après le verbe dans les phrases interrogatives, à moins que le verbe de l'interrogation ne soit précédé de de la locution *est-ce que* : *Partons-*NOUS? *Est-ce que* NOUS *partons?* ‖ Quand on veut insister, on répète *nous* sujet, et le second *nous* se place soit avant, soit après le verbe : NOUS, NOUS *avons refusé*, ou bien NOUS *avons refusé*, NOUS.

2° Comme attribut, *nous* suit la règle générale et se place après le verbe substantif : *Peuple de singes, nous ne savons pas être* NOUS. (Privat d'Anglemont.)

3° Comme complément direct, *nous* se place ordinairement avant le verbe : *Le tombeau* NOUS *dévore*. Toutefois, si le verbe est à l'impératif, *nous* régime se place après ce verbe : *Ecoutez-*NOUS. ‖ Si, cependant, le verbe à l'impératif est accompagné d'une négation, le pronom se met encore avant le verbe : *Ne* NOUS *décourageons pas*.

4° Comme complément indirect, *nous* peut être précédé d'une préposition, et, dans ce cas, il se place toujours après le verbe : *Le chat ne nous caresse pas, il se caresse à* NOUS. (Rivarol.) ‖ Il faut faire une exception pour la locution *entre nous soit dit*, et pour quelques rares cas d'inversion : *Pour* NOUS *il est, à* NOUS *il sera*. ‖ Sans préposition, *nous* se met fréquemment pour *à nous*. Dans ce cas, il suit la même règle que s'il était régime direct.

— *Nous* s'emploie pour *je* dans le style officiel et dans la bouche d'un prince, d'un évêque, d'un personnage très élevé en dignité : NOUS *avons ordonné et ordonnons ce qui suit*. ‖ Les auteurs l'emploient aussi dans le même sens, soit pour prendre un ton plus solennel, soit, au contraire,

comme les solitaires de Port-Royal, pour éviter le mot *moi* et l'esprit de personnalité qui y semble attaché.

— *Nous* s'emploie familièrement pour un pronom personnel de la deuxième ou de la troisième personne : *Comment ! nous faisons l'entêté, nous refusons d'obéir !*

— *Nous autres*, Locution qui ne diffère en rien de *nous*, si ce n'est qu'elle isole, qu'elle classe davantage une catégorie de personnes à l'exclusion des autres personnes.

— *Chez nous*, Dans notre pays. — Dans notre maison. — Dans notre société.

— *A nous*. Qui nous appartient : *l'n ami* À NOUS.

— *Ce que c'est que de nous !* Fam. Exclamation pour déplorer la nature mortelle et le triste sort de l'homme.

— Gramm. Quand *nous* se dit d'une seule personne, il veut au pluriel le verbe dont il est le sujet, et au singulier les adjectifs ou les participes : *Nous* SOMMES PERSUADÉ *que nos lecteurs nous approuveront.*

— Substantiv. Action de dire NOUS : *Le* NOUS *est un peu janséniste et royal.* (Chateaubr.)

NOUSAILLES pr. pers. pl. Arg. V. NOSIGUES.

NOUSKOU, divinité euphratienne. Il était à l'origine le dieu du feu, et, comme tel, on l'identifiait avec Gibil. On lui donna plus tard les attributs solaires, et on lui attribua le rôle prépondérant dans le développement des civilisations humaines.

NOUTKA n. m. Langue parlée par la nation des Noutkans.

NOUTKANS ou **OUAKACHI**, tribu peau-rouge nomade, divisée en six clans qui se répartissent entre l'île de Vancouver et la côte voisine de la Colombie britannique. Ils vivent dans la misère et la malpropreté.

NOUURE n. f. Action de nouer : *La* NOUURE *d'un lacet.*

— Arboric. Première formation du fruit.

— Pathol. Nom vulgaire du rachitisme.

— ENCYCL. Arboric. Quand la fécondation est accomplie et que la coulure n'est plus à craindre, on dit que le fruit est *noué*. On favorise la *nouure* par diverses opérations : l'arcure des branches, la ligature, l'incision ou la décortication annulaire des rameaux un peu au-dessous du point d'insertion du fruit. Les fruits mal noués ont à craindre les gelées tardives, les pluies froides ou trop abondantes, les coups de soleil, les sécheresses, etc.

NOUVEAU ou **NOUVEL** (devant une voyelle ou un *h* muet ; **ELLE** [*vo, vèl'* — du lat. *novus*] adj. Récent ; qui existe ou qui est connu depuis peu : *Du vin* NOUVEAU. *Le* NOUVEL *an.* ‖ Qui est autre que les objets de même nature qui existaient déjà ; qui succède à d'autres objets de même nature. En ce sens, le mot « nouveau » se met le plus souvent avant le nom qu'il qualifie : *Demander de* NOUVEAU *vin.*)

— Rare pour la saison, dont la saison est à peine commencée : *Des fruits* NOUVEAUX. *L'herbe* NOUVELLE.

— Dont les mœurs et le caractère sont changés, en parlant d'une même personne ou d'une même collection de personnes : *L'âge fait de nous de* NOUVEAUX *hommes.*

— Quelquefois, *nouveau* prend des sens très différents, selon qu'il est placé avant ou après le substantif : *Nouvel homme*, Homme changé quant au caractère ou la conduite. ‖ *Homme nouveau*, Parvenu ; homme qui s'illustre, mais dont les ancêtres sont restés inconnus. — Dans le langage de l'Église, *Homme nouveau* ou *Nouvel homme*, Homme régénéré par la grâce. ‖ *Nouveau docteur*, Docteur qui possède son titre depuis peu. — *Docteur nouveau*, Docteur qui enseigne une doctrine nouvelle et hétérodoxe.

— Par ext. Novice, inexpérimenté : *Un homme* NOUVEAU *en tout ce qu'il fait.*

— Qui ressemble sous quelque rapport à une autre personne ou à une autre chose : *Le pays où nous vivons est pour nous une* NOUVELLE *patrie.* (J. de Maistre.) ‖ Qui continue à produire l'impression d'une chose nouvelle, dont l'effet ne vieillit pas : *Ce m'est toujours une chose* NOUVELLE *que la férocité des hommes envers les hommes.* (La Bruy.)

— Loc. div. *Nouveau monde*, Amérique et pays voisins. ‖ *Nouvel an*, Premier jour de l'année, qui est généralement chômé. ‖ *Saison nouvelle*, Printemps. ‖ *Nouveau visage*, Personne qu'on n'avait pas encore vue ou qu'on n'était pas habitué à voir. ‖ *Nouvelle date*, Existence ou création récente : *Des lois, des nobles de* NOUVELLE DATE. ‖ *Nouveaux chrétiens*, Nom que l'on donnait, en Espagne et en Portugal, aux Maures et aux juifs convertis, ainsi qu'à leurs descendants. ‖ *Fruit nouveau*, Chose à laquelle on n'a pas été habitué, qui arrive rarement ou jamais : *Porte et modeste ! oh ! c'est du* FRUIT NOUVEAU. ‖ *Esprit nouveau*, Esprit d'innovation. ‖ *Recommencer sur nouveaux frais*, Recommencer tout à fait ce qu'on avait achevé ou commencé. ‖ *Si dire mots nouveaux*, S'injurier en se servant de termes qui ne sont pas reçus dans la bonne compagnie. (Vieux.)

— Antiq. rom. *Nouvelle Junon*, Nom sous lequel les pontifes invoquaient Junon le jour des calendes, c'est-à-dire le premier jour du mois.

— Astron. *Nouvelle lune*, Époque où la lune est dans le même méridien que le soleil. ‖ *Nouvelle lune moyenne*, Celle qui est calculée d'après les mouvements moyens.

— Chronol. *Nouveau style*, Nouvelle manière de compter le temps, inaugurée par le pape Grégoire XIII.

— Dr. *Nouveaux acquêts*, Héritages pour lesquels les gens de mainmorte n'avaient point payé les amortissements. ‖ *Dénonciation de nouvel œuvre*. V. DÉNONCIATION.

— Philol. *Mots nouveaux*, Mots usités depuis peu.

— Relig. *Nouvel Adam*, Nom que l'on donne quelquefois à Jésus-Christ, parce qu'il est le chef de l'humanité régénérée. ‖ *Nouveau Testament*, Ensemble des livres sacrés qui contiennent la vie et la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres.

— PROV. : **Au nouveau tout est beau, Tout nouveau tout beau**, La nouveauté a toujours un charme particulier. ‖ **A nouvelles affaires, nouveaux conseils**, Il ne faut pas s'inquiéter de prévoir l'avenir et d'y pourvoir. ‖ **Rien de nouveau sous le soleil**, Il ne se fait, il n'arrive sur la terre que ce qui s'est déjà fait, ce qui est déjà arrivé. Ces mots sont la traduction de ce passage de l'*Ecclesiaste* : *Nil novi sub sole*. V. NIL NOVI...)

— n. m. Personne actuelle. *L'expérience des anciens est souvent perdue pour les* NOUVEAUX. ‖ Ce qui est nouveau : *Les poètes antiques visaient peu au* NOUVEAU.

— ALLUS. LITTÉR. **Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde**, Forme inexacte sous laquelle on cite un vers de La Fontaine :

Il *me* faut du nouveau, n'en fût-il *point* au monde.

Ce vers se trouve dans *Clymène*, comédie sans indication de scènes, rôle d'Apollon (1671).

— n. f. Pop. Absolum. *La Nouvelle*, La Nouvelle-Calédonie (colonie pénitentiaire), le Bagne.

— Hortic. *Nouvelle de Hollande*, Variété de tulipe. ‖ *Nouvelle enceinte*, Variété d'œillet.

— Adverbialem. Récemment, depuis peu : *l'ne rue* NOUVEAU *percée. Des chrétiens* NOUVEAU CONVERTIS. (Lorsque le participe qui suit *nouveau* est pris substantivem., *nouveau* redevient adjectif et variable : *Les* NOUVEAUX MARIÉS. Il faut en excepter le cas où les deux mots sont liés par un trait d'union ; dans ce cas, *nouveau* reste invariable. V. NOUVEAU-NÉ.)

— Loc. adv. *A nouveau*, En remplaçant une première tentative par une tentative différente. ‖ *De nouveau*, Encore une fois, en ajoutant une tentative à la première, à la seconde.

— SYN. Récent, neuf. — Moderne.

— ANTON. Ancien, antique, vieux.

Nouveau Seigneur de village (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Creuzé de Lesser et Favières, musique de Boieldieu (Opéra-Comique, 1813). — Malgré ses modestes proportions, cet ouvrage fut un véritable triomphe, justifié par la grâce, le charme, la verve de la musique. Il faudrait citer tous les morceaux de ce petit chef-d'œuvre : son ouverture, les couplets du chambertin, l'air de Frontin : *Mais en tout, même en amour, c'est beaucoup d'avoir un jour ;* les couplets de Babet : *Ah ! vous avez des droits superbes ;* le duo de Frontin et de Babet : *Je vais rester à cette place ;* les autres couplets de Babet : *Monsieur Champagne a la mine imposante*, et tout le reste enfin de cette partition, qui fait honneur à l'art français. Boieldieu dédia la partition du *Nouveau Seigneur* au chanteur Martin, principal interprète.

Nouveaux lundis, de Sainte-Beuve. V. CAUSERIES DU LUNDI.

Nouvelle Revue (LA). V. REVUE.

Nouvelle-Atlantide, de Bacon. V. ATLANTIDE.

Nouvelles considérations sur les rapports du physique et du moral de l'homme, par Maine de Biran. V. PHYSIQUE.

NOUVEAU-BRUNSWICK. V. BRUNSWICK (NOUVEAU-).

NOUVEAU-HANOVRE, nom anciennement donné à un pays de l'Amérique du Nord, situé le long de l'océan Pacifique, en face des îles de la Reine-Charlotte, et limité à l'O., par les montagnes Rocheuses. Depuis 1858, ce territoire forme le nord-ouest de la Colombie britannique.

NOUVEAU-LÉON. Géogr. V. NUEVO-LEON.

NOUVEAU-MELBOURNE (en angl. *New Melbourne*), division politique de l'Australie occidentale, sur la côte de l'océan Indien, bornée par le district encore inorganisé du Centre, du côté de l'intérieur. A l'E. et au S., le Nouveau-Melbourne joint les comtés de Gleneelg et de Twiss.

NOUVEAU-MEXIQUE (en angl. *New Mexico*), l'un des 51 États ou Territoires des États-Unis, dans le sud-ouest de la Confédération, sur la frontière du Mexique (au S.-O.), entre le Mexique, le Texas, le Colorado et l'Arizona ; 317.470 kilom. carr. et 200.000 hab. Traversé du N. au S. par les Rocheuses, hautes ici de 2.000 à 4.000 mètres environ, il s'étend, dans l'Ouest et dans le Sud, en « mesas » et « mesetas », plateaux fort élevés, très peu arrosés, peu habitables et, à l'Est, en plaines basses également sèches. Son principal cours d'eau est le rio Grande del Norte. Climat tempéré. Richesses minérales. Colonisé par les Espagnols, enlevé au Mexique en 1848, une grande partie de la population y parle castillan.

NOUVEAU-NÉ, ÉE (de *nouveau*, et *né*) adj. Qui vient de naître, qui est né depuis très peu de temps : *Un enfant* NOUVEAU-NÉ. *Une fille* NOUVEAU-NÉE. *Des enfants* NOUVEAU-NÉS. V. NOUVEAU.

— Fig. Fait ou paru depuis peu : *l'n livre* NOUVEAU-NÉ.

— Substantiv. Enfant nouveau-né : *Un* NOUVEAU-NÉ.

— ENCYCL. Anat. et physiol. La taille moyenne des *nouveau-nés* est de 50 centimètres, et le poids moyen de 3 kilogr. à 3 kilogr. 500. Ce poids diminue les premiers jours, pendant que l'enfant rend son méconium et doit ensuite augmenter de 25 à 30 grammes par jour pendant les trois premiers mois. Chez le nouveau-né, les os du crâne laissent entre eux des espaces non ossifiés, appelés *fontanelles*. La circulation se modifie dès la première inspiration ; la circulation placentaire, qui se fait par les vaisseaux ombilicaux s'arrête, et la circulation pulmonaire s'établit ; bientôt, le *trou de Botal* et le *canal artériel* se ferment, et la circulation devient ce qu'elle restera chez l'adulte. V. ENFANT.

— Pathol. Le *nouveau-né* n'est pas toujours vivant (v. MORT-NÉ) ; il peut aussi être vivant, mais en état de mort apparente, ordinairement à la suite d'un accouchement laborieux. Il y a deux formes de la mort apparente : la forme rouge ou asphyxie, dans laquelle l'enfant est bouffi, violacé, assez ferme ; il ne respire pas, son cœur bat faiblement. Dans la forme blanche ou syncope, l'enfant a la peau cadavéreuse, les yeux ternes, les membres mous ; il ne respire pas, le cœur ne bat pas. Cette seconde forme, quelquefois primitive, est le plus souvent l'aboutissement de la première. Les frictions, le bain chaud, la respiration artificielle et l'insufflation du poumon au moyen d'un tube laryngien (tube do Chaussier) sont les meilleurs moyens de ranimer le nouveau-né.

Outre les malformations congénitales, les nouveau-nés sont sujets à diverses affections : omphalites, hémorragies, ictère, ophtalmie, qui sont d'autant plus rares que l'hygiène et l'asepsie sont mieux observées.

Les enfants nés avant terme, débiles, pesant moins de 2 kilogrammes, doivent être mis en couveuse. V. ce mot.

— Législ. Pour les formalités d'état civil, v. NAISSANCE.

— Méd. lég. On a souvent à rechercher, en médecine légale, si un *nouveau-né* a respiré avant de succomber. Pour le reconnaître, on pratique la docimasie hydrostatique. On met dans l'eau de petits fragments de diverses parties du poumon non putréfiés : s'ils surnagent tous, c'est que l'enfant a respiré. L'ensemble du poumon pourrait surnager, par exemple après les pratiques d'insufflation, sans qu'on eût le droit de conclure que l'enfant a respiré.

NOUVEAUTÉ (vô — du lat. *novellitas*) n. f. Caractère de ce qui est nouveau : *La* NOUVEAUTÉ *a un charme dont on se défend malaisément.* (St.-Evrem.) ‖ Innovation, changement apporté à ce qui existait : *La* NOUVEAUTÉ *répugne aux vieillards.* ‖ Chose nouvelle, innovée : *Aimer les* NOUVEAUTÉS. ‖ Nouvelle (dans ce sens, prend une majuscule) : *Je vais vous régaler de grandes* NOUVEAUTÉS. (La Bruy.) ‖ Chose extraordinaire, inusitée : *C'est une* NOUVEAUTÉ *de voir une femme discrète.*

— Comm. Étoffe d'un genre, d'un dessin nouveau, ou dont le dessin, la couleur, sont variés, par opposition aux draps unis et à ceux dont la couleur est uniforme. ‖ Livre nouvellement publié. ‖ *Marchand de nouveautés*, Marchand d'étoffes nouvelles ou de livres nouveaux. ‖ *Magasin de nouveautés*, Magasin où l'on tient des objets de fantaisie et dont la mode est très sujette à changer : mercerie, bijouterie, lingerie de luxe, étoffes, etc. ‖ *Articles de haute nouveauté*, Articles de la dernière mode.

— Jardin. et arboric. Syn. anc. de PRIMEUR.

— ANTON. Ancienneté, antiquité. — Vieillerie.

Nouveautés (THÉÂTRE DES). Construit, à Paris, place de la Bourse, à l'endroit où s'ouvre aujourd'hui la rue du Quatre-Septembre, ce théâtre ouvrit ses portes le 1er mars 1827, sous la direction de Bérard, ancien directeur du Vaudeville, qui, au bout d'un an, céda la place à Langlois, lequel fut ensuite remplacé par Bossange. Le privilège l'autorisait à jouer le vaudeville et des pièces mêlées de musique nouvelle. Ruinées par de nombreux procès avec l'Opéra-Comique et par la révolution de 1830, après cinq années d'existence, les Nouveautés fermèrent leurs portes. L'Opéra-Comique, qui abandonnait la salle Ventadour, puis le Vaudeville, qui venait de brûler rue de Chartres, occupèrent successivement la salle.

Un second théâtre des Nouveautés s'établit rue du Faubourg-Saint-Martin, dans la salle Raphaël, sur l'emplacement de l'ancienne foire Saint-Laurent. Il eut pour directeurs successifs E. Hugot, Mme Albine de l'Est et Georges Blum. Il fut inauguré le 7 mai 1866, incendié le 3 décembre suivant, rouvert le 28 janvier 1867, et disparut en 1869.

Enfin, un troisième théâtre des Nouveautés fut créé en 1878 boulevard des Italiens, sur l'emplacement des anciennes Fantaisies-Parisiennes (1865-1869) et des Fantaisies-Oller (1876). Il fut fondé par Brasseur père, et se consacra d'abord au vaudeville et à l'opérette. Son inauguration eut lieu le 12 juin 1878, par un grand vaudeville, *Coco*, de Clairville, Grangé et Delacour. Pendant plusieurs années, il obtint de grands succès avec de nombreuses opérettes. Depuis lors, il s'est tourné, avec non moins de bonheur, du côté de la comédie bouffe.

NOUVELET, ETTE (*lè, lèt'* — dimin. de *nouveau*) adj. Tout nouveau : *Le printemps* NOUVELET. (VX.)

NOUVELLE (*vèl'* — du lat. pop. *novella*) n. f. Premier renseignement sur une chose arrivée depuis peu ou qui était restée généralement inconnue : *Recevoir la* NOUVELLE *d'un naufrage.* ‖ Renseignement sur la santé, la situation d'une personne : *Mandez-moi de vos* NOUVELLES.

— *Nouvelles d'antichambre*, Bavardages absurdes, comme les domestiques en font entre eux. ‖ *Avoir nouvelle de quelque chose*, En recevoir la nouvelle. ‖ *Faire la nouvelle, Faire nouvelle*, Occuper la curiosité des gens. (VX.) ‖ *Savoir, Apprendre des nouvelles de quelqu'un*, Savoir, apprendre ce qu'il a fait de répréhensible. ‖ *Vous aurez de mes nouvelles*, Je vous ferai repentir de ce que vous m'avez fait. ‖ *Pouvoir en dire des nouvelles*, Être bien renseigné sur la chose dont il s'agit. ‖ *Vous m'en direz des nouvelles*, Vous apprécierez comme moi l'excellence de ce que je vous vante : *Goûtez ce vin ;* VOUS M'EN DIREZ DES NOUVELLES. ‖ *N'avoir ni vent ni nouvelle de quelqu'un* ou *de quelque chose*, N'avoir rien appris depuis un certain temps à son sujet. ‖ *Point de nouvelle*, Se dit à propos de quelque chose dont on ne dit rien, qu'on ne parle pas de réaliser.

— Dr. anc. Procès pour un cas de nouvelleté.

— Relig. *Bonne nouvelle*, Traduction littérale du mot *évangile*.

— Littér. Récit imaginaire de peu d'étendue et roulant le plus souvent sur des événements d'un genre peu compliqué : *Maupassant excellait dans la* NOUVELLE. ‖ *Nouvelles à la main*. Autref., Petites anecdotes, le plus souvent scandaleuses ou piquantes, qu'on ne faisait pas imprimer, mais qu'on distribuait après en avoir écrit *à la main* un certain nombre d'exemplaires. — Auj., Petites anecdotes du même genre qu'on imprime dans un journal.

— PROV. : **Point de nouvelles, bonnes nouvelles**, Quand on ne reçoit aucun renseignement, on peut conjecturer qu'il n'est rien arrivé de fâcheux. ‖ **Les mauvaises nouvelles ont des ailes**, Le bruit d'un malheur se répand vite.

— SYN. Nouvelle, conte, fable.

— ENCYCL. Littér. Entre le roman et le conte, la *nouvelle* tient le milieu, plus étendue que celui-ci, plus courte que celui-là et ne comportant le même développement ni pour l'action ni pour l'étude de mœurs ou de caractère. Ce genre intermédiaire a ses représentants dans toutes les littératures. Il suffit de citer, en Italie, Boccace, Bandello, Machiavel et bien d'autres ; en Espagne, Cervantes et Montalvan ; en Angleterre, Chaucer ; en Allemagne, Wieland, Hoffmann, Gœthe lui-même ; en Amérique, Edgard Poe ; en Suisse, Töpffer. En France, outre les fabliaux du moyen âge, nous mentionnerons dans le passé les *Cent nouvelles nouvelles* d'Antoine de La Salle, l'*Heptaméron* de Marguerite de Navarre. Au XVIIe siècle, la nouvelle prend un caractère à part. On appelle « contes » les petits récits plus ou moins licencieux, et ce qu'on nomme dès lors « nouvelle » a généralement un tour sentimental. Le type du genre est la *Princesse de Clèves*, par Mme de La Fayette. Entre les auteurs de nouvelles au XVIIIe siècle, il faut signaler Le Sage, l'abbé Prévost, Diderot, auxquels il arrive d'en introduire dans ses romans, comme dans *Jacques le Fataliste*, les *Amours de Mme de La Pommeraye*. Au XIXe s., citons surtout A. de Vigny, Balzac, Stendhal, Mérimée, Théophile Gautier, Alf. de Musset, Gérard de Nerval, Edmond About, et, plus tard, Maupassant, Emile Pouvillon, Paul Bourget, Edouard Rod. Ce genre comporte tous les tons ; mais il demande surtout de la délicatesse, de la grâce, une facilité élégante.

Nouvelles à la main. On appelait ainsi les gazettes manuscrites ou gazetins, dont l'impression fut d'abord clandestine, qui parurent au XVIIe et au XVIIIe siècle et qui donnaient les *nouvelles* de la cour et de la ville. (V. NOUVELLISTE.) Ce sont les premiers essais du journalisme en France. Ajoutons-y celui de la satire, et nous aurons la *nouvelle à la main*. Le XVIe siècle était friand de nouvelles politiques et religieuses, au milieu du grand mouvement de la Réforme ; durant la Ligue, elles furent à profusion répandues ; sous Richelieu, et surtout sous Mazarin, elles inondèrent Paris. Les *Mazarinades* forment toute une littérature spéciale. Les nouvellistes avaient, pour lancer

leur prose ou leurs vers, un *Nouveau règlement général*, que nous trouvons imprimé dans les pièces rares et curieuses de l'époque de la Fronde. De nombreuses mesures de police furent prises pour réprimer les audaces des nouvellistes. Notons, parmi ceux-ci, après Scarron et les auteurs de *Mazarinades*, Marcelin de l'Ange, Gézilard, Esnault, Brossard, Desnoyers, Thévenin, Hémont, Vilard, célèbres en leur temps et redoutés du pouvoir. Sous la Régence et sous Louis XV, la nouvelle à la main reprit un nouvel essor. Le salon de Mme de Persan, où fréquentaient Piron et ses amis et que l'on appelait *la Paroisse*, fut une officine redoutée de Choiseul et de d'Argenson. Les *Mémoires de Bachaumont* sont sortis de là. La *Correspondance* de Grimm n'est qu'une suite de nouvelles. La Restauration ressuscita la nouvelle à la main sans lui garder son caractère clandestin; ce genre alimenta la presse de Louis-Philippe et de Napoléon III. Le *Corsaire*, le *Figaro*, le *Charivari*, sous la plume de Gozlan, Ourliac, Karr, Méry, se sont illustrés dans cette littérature spéciale.

Nouvelles, de Sacchetti (XIVe s.), imprimées pour la première fois en 1724. — Sacchetti s'est souvent borné à raconter de bonnes histoires apportées par des plaignants devant son tribunal de podestat. D'autres ont une visée plus haute et sont des pages vraiment littéraires. Les meilleures sont : *l'Epicier de Palerme*, *le Podestat médecin*, *la Leçon de grammaire* et surtout *l'Aveugle d'Orvieto*. Comme style, de pur toscan, elles font autorité et sont classées parmi les *testi di lingua*.

Nouvelles de Bandello (1554-1573). Elles sont au nombre de deux cent quatorze. — Bandello a fait précéder chacune d'elles d'une dédicace, où il raconte généralement comment et dans quel milieu ce récit est venu à sa connaissance : ces dédicaces sont autant de précieux petits tableaux de mœurs. Quant aux nouvelles elles-mêmes, elles offrent pour la plupart les péripéties, les développements de caractères et de passions des romans modernes : aventures princières, intrigues de haut vol, amours tragiques, conspirations ténébreuses. Bandello raconte tout cela du ton le plus calme. Une imitation assez libre de quelques-unes des *Nouvelles* de Bandello a été publiée en français par Boistuau et Belleforest sous le titre de : *Histoires tragiques tirées de l'Italien Baudel* (1567).

Nouvelles, d'Alfred de Musset. — Sous ce titre et sous celui de *Contes* figurent, dans l'œuvre de Musset, deux recueils. Le premier contient : *Emmeline* (1837); *les Deux Maîtresses* (1837); *Frédéric et Bernerette* (1838); *le Fils du Titien* (1838); *Margot* (1838); *Croisilles* (1839); le second : *Histoire d'un merle blanc* (1842); *Pierre et Camille* (1844); *le Secret de Javotte* (1844); *Mimi Pinson* (1845); *la Mouche* (1853). On y retrouve les meilleures qualités de Musset, sentiment et esprit, mais rien de trop passionné ou de trop éclatant. La plupart renferment des souvenirs personnels. Presque toujours, c'est lui-même qui tient, dans ces récits, le rôle d'amoureux, et, quant aux autres personnages, il les peint d'après nature. Seulement, son « naturalisme » se mêle de fantaisie, de rêverie, de mélancolie. Point d'aventures, de complications romanesques, de surprises. L'intérêt porte tout entier sur la peinture des sentiments. Quant au style, on ne saurait trop en louer la justesse aisée, le naturel, le son clair et vif.

Nouvelles, de Prosper Mérimée. — Les principales de ces nouvelles sont : *Tamango* (1829); *l'Enlèvement de la Redoute* (1829); *Mateo Falcone* (1829); *le Vase étrusque* (1830); *la Partie de tric-trac* (1830); *la Double Méprise* (1834); *les Ames du purgatoire* (1834); *la Vénus d'Ille* (1837); *Arsène Guillot* (1844); *Carmen* (1845). Un recueil posthume en contient quelques autres, notamment *Lokis*. La plupart des petits récits mentionnés ci-dessus, d'une psychologie parfois un peu sommaire, sont supérieurs pour l'art de la composition et du style. Maintes de ses nouvelles, *Mateo Falcone*, par exemple, *l'Enlèvement de la Redoute*, *la Partie de tric-trac*, *Carmen*, *Arsène Guillot*, sont vraiment des chef-d'œuvres, un peu stricts, mais admirables par la concision, la justesse significative, la mesure, par le talent de mettre en scène et même, quelques-unes tout au moins, par l'art d'émouvoir sans solliciter l'émotion.

Nouvelles de la république des lettres, journal littéraire mensuel, fondé par Bayle, par analogie avec le *Journal des Savants*. Il fut publié en Hollande de 1684 à 1687, puis continué, à la demande de Bayle, par Basnage, mais sous le titre d'*Histoire des ouvrages des savants* (1687-1709). Le libraire abandonné conserva le titre du recueil, qui fut rédigé, concurremment avec le précédent, jusqu'en 1718. Bayle, habile vulgarisateur, qui excelle à résumer fidèlement les idées d'autrui, apporta dans cette publication le même esprit critique que dans son *Dictionnaire*; dans le premier numéro (27 mai 1684), il avertit les lecteurs qu'en matière de religion il sera plutôt un rapporteur qu'un juge. Il se plaît surtout à résumer les controverses lumineuses et fécondes entre deux grands esprits comme Arnauld et Malebranche. Il expose les opinions diverses avec une scrupuleuse impartialité.

Nouvelles exemplaires, de Miguel Cervantes (1612). — Après le *Don Quichotte*, ces nouvelles sont le plus beau titre de Cervantes à l'immortalité. Chacune d'elles : *la Petite Bohémienne de Madrid*, *l'Illustre Servante*, *Rinconete et Cortadillo*, *le Jaloux Estramadourien*, *la Fausse Tante*, *le Colloque des chiens*, est, dans des genres assez différents, remarquable par l'originalité de l'invention, l'agrément du récit, et surtout par un esprit d'observation rare pour l'époque. Les figures de femmes et de jeunes filles, entre autres Preciosa la Bohémienne, y sont tracées avec une grande délicatesse.

Nouvelles nouvelles (LES **Cent**). V. CENT.

Nouvelles genevoises, par Töpffer (1835). Sentimental et surtout ironique, Töpffer excelle dans la peinture exacte de tout petits événements que l'humoriste, en les montrant comme à travers un microscope, fait paraître singulièrement grossis par son imagination souriante : la lutte d'un chat contre un rat qui s'est réfugié dans un elzévir ou bien le voyage en zigzag sur une page blanche d'un hanneton qui a trempé dans l'encre sa tarière (*la Bibliothèque de mon oncle*). Puis ce même humour qui rend comiques les objets en les agrandissant, les rapetisse parfois d'une manière inattendue : Töpffer place au milieu de ses paysages des personnages ridicules, qui semblent réduire tout à coup la majesté de la nature aux proportions exiguës de leur mesquine individualité; tel cet Anglais qui « défend à son *stoupide* guide le détestable *perfoume* du tabac » (*le Col d'Anterne*). Enfin Töpffer a su tirer des effets d'un comique plus étrange encore de l'analyse de sentiments complexes comme l'angoisse.

Nouvelle (LA), comm. de l'Aude, arrond. et à 26 kilom. de Narbonne, sur un isthme de sable séparant de la mer l'étang de Sigean, et sur un chenal formé par le grau d'écoulement de l'étang; 2.412 hab. Ch. de f. Midi. Bains de mer. Construction de petits navires. Salaison de sardines; vins, eaux-de-vie, huiles. Le chenal de La Nouvelle est relié à Narbonne par le canal de la Robine.

Nouvelle-Amsterdam. Géogr. V. AMSTERDAM (NOUVELLE).

Nouvelle-Arkhangel, ville principale de l'île Sirka (territoire d'Alaska); 1.000 hab.

Nouvelle-Bretagne, nom que l'on donne parfois à une île de l'archipel Bismarck. V. BISMARCK (*archipel*).

Nouvelle-Calédonie n. f. Pop. Le cimetière de Saint-Ouen (sans doute à cause de son éloignement de Paris).

Nouvelle-Calédonie, île française de la Mélanésie, à 1.400 kilom. E. de l'Australie, entre 20° et 22°,24' lat. S. et 161°,40' et 164°,43' long. E. Superficie 18.000 kilom. carr.; 30.000 hab. environ. (*Néo-Calédoniens, ennes.*) L'île a 400 kilom. de longueur et seulement 40 à 50 kilom. de largeur. Elle est composée par des terrains primitifs qui occupent toute la partie nord-est de l'île. Les terrains sédimentaires forment une bande allongée sur la côte occidentale. Enfin, d'immenses épanchements serpentineux forment l'ossature de l'île, essentiellement montagneuse. Les plus hauts points sont le mont Panié (1.650 m.), dans le Nord, et le mont Humboldt (1.631 m.) Le Diahot est le seul fleuve notable de l'île. Le littoral est entouré d'une barrière de récifs formés de roches corallicanes, qui se continue au nord à plus de 150 milles au delà de la Grande-Terre; entre les récifs et la côte s'étend un chenal, généralement navigable. Les îles Loyalty, formées de plateaux coralliens, sont au nombre de trois : Ouvéa, Lifou et Maré, et forment une rangée insulaire parallèle à la Nouvelle-Calédonie, à 80 kilom. dans l'Est.



Néo-Calédoniens.

Le climat est parfaitement sain et relativement tempéré; la saison des pluies va de décembre à mai. Mais il pleut dans toutes les saisons. Les cyclones ne sont pas rares.

Les forêts tropicales occupent environ 1.300 kilom. carr. Ailleurs, la végétation est assez maigre; c'est la brousse, et des pâturages parsemés de niaoulis. La faune est pauvre; il n'existe pas de mammifères indigènes; mais certains oiseaux ne se rencontrent que là.

La population indigène se rattache à la race noire, dite mélanésienne. Elle est légèrement métissée de Polynésiens. Les Néo-Calédoniens présentent tous les caractères des Papous. Le Néo-Calédonien est agriculteur, et il récolte du taro, de la canne à sucre, des ignames, des bananes et des cocos. Depuis l'occupation française, le cannibalisme tend à disparaître. Assez industrieux, les indigènes fabriquent des nattes, des paniers, des cordes, des haches et des herminettes en pierre ou en coquille, des casse-tête, des frondes, des sagaies, etc. Ils creusent dans des troncs d'arbres des canots, qu'ils accouplent au moyen de traverses, ou qu'ils munissent d'un balancier pour les empêcher de chavirer. Le Néo-Calédonien possède des instruments de musique et sculpte le bois, etc. Chaque tribu est commandée par un chef, assisté par un conseil de vieillards. Au-dessous de lui viennent les sorciers, les évocateurs, les guerriers, le peuple et enfin les esclaves. La situation de la femme est très inférieure.

La Nouvelle-Calédonie est très riche en mines : mines d'or et de cuivre dans les terrains primitifs, mines de fer, de chrome, de cobalt et de nickel dans les serpentines, mines de charbon dans les terrains crétacés. Le nickel seul a été jusqu'ici sérieusement exploité; mais l'abaissement des prix et la concurrence du Canada font subir à cette industrie des crises fréquentes.

La principale culture est celle du café. Il faut y joindre la canne à sucre, le tabac, l'ananas, la banane, le maïs, les haricots; l'exploitation des forêts et la pêche ne sont pas sans importance.

Des services de bateaux à vapeur relient Nouméa aux autres centres de la côte, ainsi qu'aux Nouvelles-Hébrides. Un service mensuel des Messageries maritimes relie Nouméa à Marseille par l'Australie et le canal de Suez (durée moyenne de la traversée, 38 jours). Un câble sous-marin relie l'Australie à la Nouvelle-Calédonie depuis 1893.

La Nouvelle-Calédonie, découverte par Cook, fut annexée par la France en 1853. Elle a été surtout le théâtre d'une expérience de colonisation pénale; on y a envoyé, successivement ou simultanément, les déportés de 1871, les transportés et les relégués. La présence de ce dernier élément, de qualité médiocre au point de vue de la mise en valeur de la colonie, en a quelque peu écarté les colons libres.

Nouvelle-Calédonie, nom donné, lors de sa découverte, à la Colombie britannique actuelle.

Nouvelle-Castille. Géogr. V. CASTILLE (NOUVELLE-).

Nouvelle-Écosse (angl. **Nova Scotia**), un des Etats du Dominion canadien, l'Acadie des anciens colons français. La Nouvelle-Écosse comprend la presqu'île Acadienne, étroite langue de terre rattachée au Nouveau-Brunswick par l'isthme de Memencacook ou de Beauséjour, et l'île de Cap-Breton, dont l'Acadie est séparée par le détroit de Canso. Au total, une superficie de 53.220 kilom. carr., peuplée de 454.642 habitants. — Ch.-l. *Halifax*.

La presqu'île acadienne et l'île du Cap-Breton, présentent, au point de vue physique, des caractères analogues : sol granitique, ondulé plutôt qu'accidenté, souvent lacustre, parcouru par de médiocres rivières (le Saumon, le Cornwallis, etc.), boisé ou couvert de riches prairies, sous un climat humide, mais relativement tempéré, et toujours salubre. Richesses minérales considérables : la houille et le fer en première ligne; puis l'étain, l'or, l'albâtre, le porphyre, etc. Les côtes, découpées de fjords sont remarquablement poissonneuses. Le commerce est alimenté par les bois de construction, les minerais, les pelleteries; la population, où l'élément écossais domine, contient une forte colonie d'Acadiens par sang français, ayant conservé leur langue et leurs mœurs.

Le navigateur anglais Cabot (1498) et le Portugais Gaspard Cortereal furent les premiers à reconnaître la péninsule Acadienne; mais les premiers véritables colonisateurs en furent Jacques Cartier (1533) et Champlain. Malheureusement l'Acadie, menacée, à partir du milieu du XVIIe siècle, par les colons anglais de la côte orientale de l'Amérique, appartint alternativement aux Français et aux Anglais, jusqu'au jour où le traité d'Utrecht l'attribua définitivement à ces derniers.

Nouvelle-France, nom porté aux XVIIe et XVIIIe s. par le Canada français.

Nouvelle-Galice, ancien royaume espagnol du Mexique, s'étendant sur les Etats actuels de Guadalajara, Zacatecas et de San Luis de Potosi.

Nouvelle-Galles du Sud (en angl. **New South Wales**), un des Etats de la Fédération australienne, sur le littoral est de l'Australie, entre le Queensland, l'Etat de Victoria et l'Australie du Sud; 804.576 kilom. carr.; 1.359.843 hab. A l'intérieur du plateau australien, elle s'étend jusqu'aux Grey-Range et Barrier-Range et au lac Victoria, comprenant presque tout le bassin du Darling, ceux du Lachlan et de la Murrumbidgee, ainsi que la rive droite du Murray supérieur et moyen. A l'E., le long du Pacifique, les contre-forts de la Cordillère australienne, coupés de profondes vallées fluviales, déterminent une belle architecture côtière. Sydney, Botany, Newcastle, sont les principaux ports. Doux et assez humide sur la



côte, le climat est, à l'intérieur, plus sec et assez dur, mais salubre. Avec son bel élevage (moutons), le trafic des laines et des viandes, ses mines d'argent (Silvertown), d'or (Bathurst), de houilles (Newcastle), la Nouvelle-Galles du Sud est le plus actif, le plus riche de tous les États australiens. C'en est aussi le plus anciennement organisé (1829). Capit. *Sydney*.

NOUVELLE-GRENADE. Géogr. V. COLOMBIE.

NOUVELLE-GUINÉE ou **PAPOUASIE**, île de la Mélanésie, au N. de l'Australie, dont elle est séparée par le détroit de Torrès. Longue de 2.350 kilom., large de 675, avec une surface approximative de 786.000 kilom. carr., c'est, après le Groenland, la plus grande île du globe, mais aussi l'une des moins connues. Le littoral seul a été étudié complètement. Ses découpures côtières (péninsule de Bero, golfes de Mac-Clure et du Geelvink, au N.-O.; golfes de Paponasie et de Huon, au S.-E.) donnent à la Nouvelle-Guinée la forme d'un gigantesque oiseau. Les péninsules explorées sont parcourues par des chaînes parallèles, très minces, très abruptes et très élevées (plus de 4.000 m. dans les monts Owen-Stanley, au S.-E.). Le climat est équatorial : chaleur égale et lourde; pluies abondantes. Aussi les fleuves sont-ils nombreux, mais torrentueux (Amberno ou Rechessen, au N.-O.; Fly River, au S.; fleuve de l'Impératrice Augusta, au N., etc.). Forêts exubérantes, où les essences malaises se mêlent à celles de l'Australie. Les cultures tropicales (riz, coton, canne à sucre, tabac) ont été essayées avec succès. Le sous-sol paraît recéler l'or, les métaux industriels, voire la houille.

La population de la Nouvelle-Guinée se compose de Négritos, de Papous et de Malais, les seconds prédominant de beaucoup sur les autres. Les Négritos refoulés dans l'intérieur, sont représentés par les Karons, dans le nord-ouest, et par les Kolaris, dans le sud-est. Les Malais se sont établis sur quelques points du littoral.

La Hollande possède, depuis 1828, la partie occidentale de la Nouvelle-Guinée (350.000 kilom. carr.), mais n'y occupe que quelques comptoirs, où ses traliquants viennent charger la noix muscade et la nacre. Les Anglais, depuis 1885, sont établis en face de l'Australie, sur le détroit de Torrès, et y ont fondé Port-Moresby. C'est la colonie la plus salubre (250.000 kil. carr.). Au N.-E. s'étend la Terre de l'Empereur-Guillaume, colonie allemande (180.000 kilom. carr.), fondée, en 1888, avec *Finschhafen* pour chef-lieu, sur le golfe Huon, et dans une baie profonde et bien abritée. Ces établissements sont desservis, toutes les six semaines, par les paquebots des compagnies « Nederland », d'Amsterdam, et « Neu-Guinea Gesellschaft », de Brême.

NOUVELLE-HOLLANDE. Géogr. V. AUSTRALIE.

NOUVELLE-IRLANDE ou **NOUVEAU-MECKLEMBOURG**, île de la Mélanésie, faisant partie de l'archipel Bismarck, dont la sépare le canal de Saint-Georges.

NOUVELLEMENT (*nou-vè-le*) adv. Récemment, depuis peu.

NOUVELLE-ORLÉANS (La), ville des États-Unis, capitale de l'État de Louisiane, sur la rive gauche du Mississipi inférieur; 287.000 hab., dont une importante colonie de noirs. Ville largement et régulièrement bâtie dans une large courbe du Mississipi, avec des boulevards, de vastes faubourgs, qui sont de véritables villes (Jefferson, Lafayette, etc.). Grâce à l'exhaussement de son lit, le Mississipi se trouve aujourd'hui à un niveau supérieur à celui de la plaine, extrêmement humide, où est bâtie la ville. — La Nouvelle-Orléans est la véritable métropole commerciale des États du Sud, dont elle exporte les produits vers l'Europe; et son port a pris une activité nouvelle depuis qu'a été assurée la rectification de l'embouchure du Mississipi : il exporte du maïs, du froment, du tabac, du riz, mais surtout des mélasses, du sucre et du coton. L'industrie

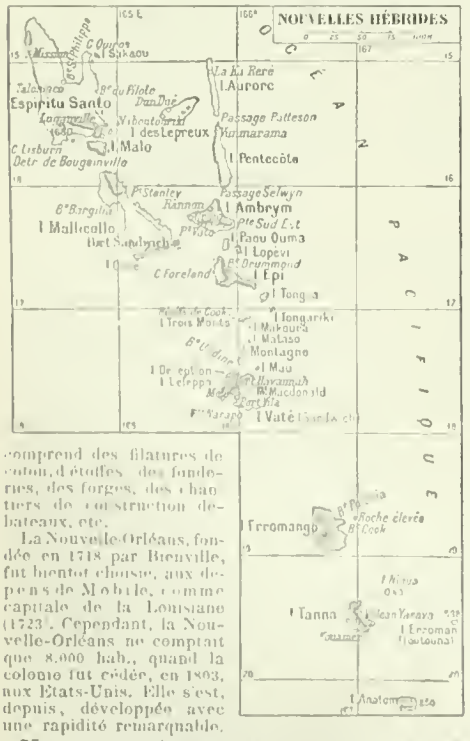

comprend des filatures de coton, d'étoffes, des fonderies, des forges, des chantiers de construction de bateaux, etc.

La Nouvelle-Orléans, fondée en 1718 par Bienville, fut bientôt choisie, aux dépens de Mobile, comme capitale de la Louisiane (1723). Cependant, la Nouvelle-Orléans ne comptait que 8.000 hab., quand la colonie fut cédée, en 1803, aux États-Unis. Elle s'est, depuis, développée avec une rapidité remarquable.

NOUVELLES-HÉBRIDES, archipel de la Mélanésie, entre la Nouvelle-Guinée et les Viti, au N. E. de la Nouvelle-Calédonie. Les 37 îles du groupe (15.157 kilom. carr.) sont entourées de nombreux récifs coralligènes, mais essentiellement volcaniques, montagneuses, humides, riches en torrents poissonneux et en végétaux de la zone tropicale (forêts de tek, bois de rose, gaïac; cultures de noix de coco, maïs, tabac, café). Population : 72.430 hab.



Elle est en grande partie de race papoue et se rapproche par les mœurs et le genre de vie des Néo-Calédoniens. Les Néo-Hébridais montrent un certain goût artistique; ils aiment la danse, la musique et la sculpture. Une centaine d'Européens, la plupart Français, se sont fixés dans cette région, malgré l'insalubrité du climat. La France avait, en 1885, annexé les Nouvelles-Hébrides, où la Nouvelle-Calédonie, recrute, depuis longtemps, des travailleurs. Mais l'Angleterre, sur les réclamations des colonies australiennes, a obtenu le *condominium* du 24 octobre 1887, qui a remis à une commission mixte d'officiers de marine l'administration de l'archipel. L'activité française ne s'y est cependant pas ralentie. La *Société calédonienne des Nouvelles-Hébrides* a racheté aux colons anglais plus de 700.000 hectares de plantations et de soufrières. *Vaté*, l'île la plus centrale et la mieux exploitée, est entièrement française. Citons encore, parmi les plus importantes du groupe, les îles d'Espiritu Santo, Mallicollo, Ambrym, Epi, etc.

NOUVELLETÉ (*nè-le* — rad. *nouveau*) n. f. Nouveauté. ‖ Innovation. (Vieux.)

— Dr. anc. Acte ayant pour but ou pour résultat de troubler quelqu'un dans la possession d'une propriété.

NOUVELLE-ZÉLANDE, archipel de Polynésie, dans le Pacifique austral, entre le 34° et le 47° degré de latitude S. et le 163° et le 176° degré de longitude E. Elle se compose de deux grandes terres (Ile du Nord et Ile du Sud), séparées par le détroit de Cook, chenal peu profond de 80 kilom., et de plusieurs îles adjacentes (Stewart, Auckland, etc.). Superficie totale : 270.935 kilom. carr. Les deux îles principales sont parcourues par une cordillère, parallèle à celle d'Australie (Ruapehou, 2.800 m., dans l'île du Nord; mont Cook 3.768 m., dans l'Ile du Sud). Ces montagnes, d'origine volcanique, présentent de nombreux cratères : quelques-uns occupés par des lacs (lac Taupo, dans l'Ile du Nord), quelques-uns encore actifs et de beaux geysers. Le climat, tempéré en général, est varié selon la latitude. Les pluies sont très abondantes, surtout à l'Ouest, où la montagne domine immédiatement la mer. L'hydrographie est riche, mais torrentueuse (Waikato, 270 kilom., dans l'Ile du Nord; Molyneux, dans l'Ile du Sud). Les côtes auxquelles ces fleuves aboutissent, sont, à l'O., découpées de fjords, et, à l'E., plates et alluviales. Dans l'Ile du Nord, les deux baies de Manukan et de Waitemata, qui découpent l'isthme d'Auckland, sont des merveilles d'articulation littorale. Humide et tempérée, la Nouvelle-Zélande a une flore riche et variée qui, dans le Nord, évoque celle des tropiques. Les forêts, riches surtout en arbres verts (pins kauri), les céréales (froment, avoine et orge), les pommes de terre, le tabac sont les produits végétaux les plus caractéristiques, sans oublier le textile appelé *phormium tenax*. Enfin, la Nouvelle-Zélande a de très beaux pâturages et des gisements d'or, d'argent, de cuivre et de houille. La population indigène est en décroissance et réduite à 40.000 individus (v. MAORIS), refoulés dans l'Ile du Nord, où ils continuent à repousser la domination britannique et le contact des blancs, dont le nombre n'a cessé d'augmenter (822.000 hab.), depuis le début de la colonisation (1840). *Wellington* est la capitale actuelle, sur le détroit de Cook, dans l'Ile du Nord, qui renferme aussi Auckland. Dunedin, centre de l'exploitation aurifère, et Christchurch sont les principaux centres de l'Ile du Sud. L'élevage du bétail est la grande industrie de la Nouvelle-Zélande.

— BIBLIOGR. : Hector, *Handbook of New-Zealand* (Wellington, 1886).

NOUVELLE-ZEMBLE (en russe **Novaïa-Zemlia**), groupe d'îles de l'océan Glacial arctique, au N. de la Sibérie occidentale, et séparant la mer de Kara de la mer dite *de Barents*, qui communiquent seulement par deux étroits bras de mer au N. et au S. de l'île Vaïgatch. La Nouvelle-Zemble est une longue crête granitique émergée, allongée et étroite, et divisée en deux îlots se faisant suite de l'O. à l'E. et séparés par le détroit de Matotchkine. Côtes abruptes, découpées, inhospitalières. Terre désolée, sans autre végétation que les lichens et les mousses polaires qui y forment de véritables *toundras*. Aucune faune terrestre originale : seulement, sur les côtes, une abondance remarquable de cétacés, phoques, morses, etc., qui attirent chaque année les pêcheurs russes et norvégiens, et d'innombrables colonies d'oiseaux migrateurs : mouettes, goélands, macareux, eiders, etc. Aperçue en 1553 par le navigateur Willoughby, la Nouvelle-Zemble fut reconnue, plus tard, par Barents (1596) et relève aujourd'hui de la Russie d'Europe.

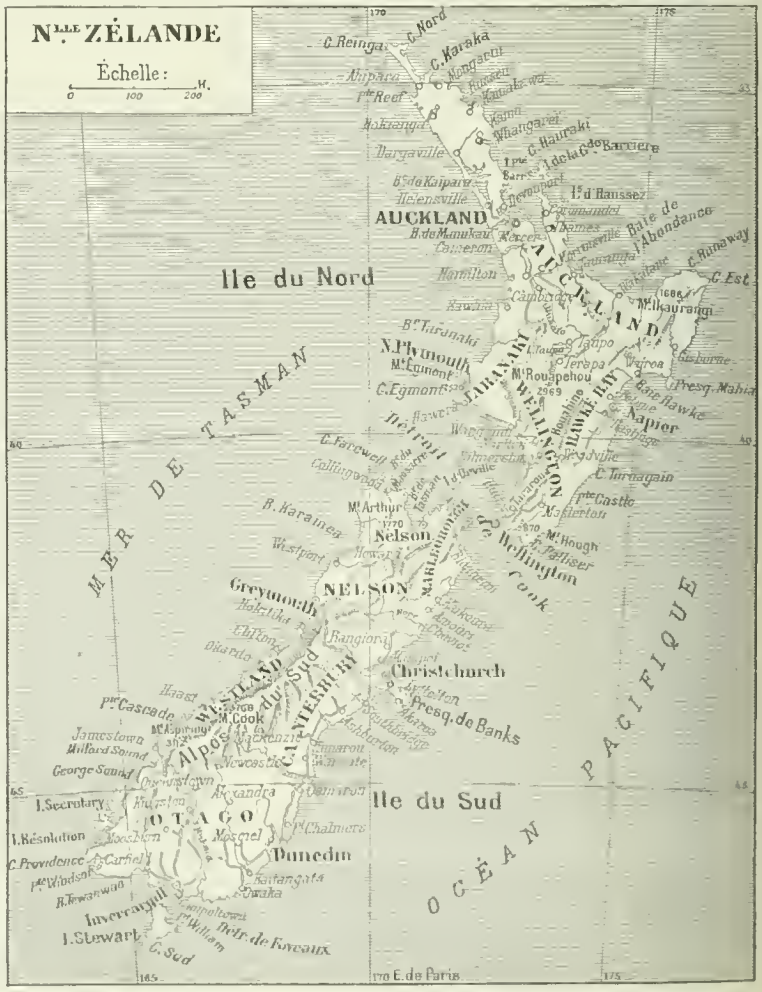

NOUVELLIER (*vé-li-é*), **ÈRE** [rad. *nouveau*] adj. Qui aime la nouveauté, le changement; changeant, inconstant. (Vx. ‖ On a dit aussi NOUVELLEUR, EUSE.

— Substantiv. Littér. Auteur de nouvelles : *Les* NOUVELLIERS *italiens.* (Balz.)

NOUVELLISME (*vé-lissm'*) n. m. Recherche ardente des nouvelles, manie de nouvelliste. (Inus.)

NOUVELLISTE (*vé-lisst'*) n. Personne qui aime les nouvelles, qui les recherche ou qui se plaît à en débiter : *Une* NOUVELLISTE *empressée.*

— Littér. *Nouvelliste à la main,* Rédacteur de nouvelles à la main.

— ENCYCL. A en croire La Bruyère, qui l'emprunte à Théophraste, le *nouvelliste* est renouvelé des Grecs. Il nous a laissé le portrait du journaliste politique, — car le nouvelliste n'est point autre chose. « Le sublime du nouvelliste, ajoute-t-il, est le raisonnement creux sur la politique. » A Rome, les *subrostrani,* comme les nomme Cœlius dans une lettre à Cicéron, se tenaient au Forum. Les troubadours et les trouvères ne sont guère que des *reporters* établissant des communications entre les châteaux. Au temps de la Réforme et de la Fronde, « le peuple tient conseil d'Etat au coin des rues et du Pont-Neuf », au dire de Somaize. Hanteroche, en 1678, écrit sa comédie des *Nouvellistes.* Jean Loret, au service de Mlle de Longueville, depuis duchesse de Nemours, commence, en mai 1650, sa *Muse historique,* où il rend compte des fêtes, régals, mariages, morts, scandales, sermons, arrivées, départs. Ainsi procède du Lorens, dit « Robinet », dans la *Gazette rimée.* Portail est le nouvelliste du duc de Mazarin. Vers 1709, un cercle se forme aux Tuileries, autour de l'arbre dit « de Cracovie », à cause des *craques* qui prirent leur vol dans toutes les directions.

NOUVION ou **NOUVION-EN-PONTHIEU**, ch.-l. de cant. de la Somme, arrond. et à 13 kilom. d'Abbeville, à l'O. de la forêt de Crécy; 736 hab. Ch. de f. de Noyelles à Forest-l'Abbaye. — Le canton a 19 comm. et 8.969 hab.

NOUVION ou **NOUVION-EN-THIÉRACHE** (Le), ch.-l. de cant. de l'Aisne, arrond. et à 27 kilom. de Vervins, sur l'ancienne Sambre détournée; 3.189 hab. Commerce de beurre, bestiaux, fromages. Filature, tannerie. — Le canton a 10 comm. et 9.712 hab.

NOUVOITOU, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 12 kilom. de Rennes; 1.513 hab. Marbre. Eglise du XVe s.

NOUZERINES, comm. de la Creuse, arrond. et à 11 kilom. de Boussac, à la source de petits affluents de la Petite Creuse; 929 hab. Commerce de grains et farines.

NOUZILLY, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 17 kilom. de Tours; 1.079 hab. Eglise des Xe, XVe siècles et de la Renaissance.

NOUZON, comm. des Ardennes, arrond. et à 9 kilom. de Mézières, sur la Meuse, entre de hautes falaises boisées; 7.795 hab. Ch. de f. Est. Au début du XIXe siècle, modeste village, aujourd'hui ville industrielle. Fabriques de quincaillerie, etc.

NOVACULAIRE (*lèr'* — rad. *novacule*) adj. Qui sert à repasser les rasoirs : *Schiste* NOVACULAIRE.

NOVACULE n. f. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des labridés, répandus dans les mers tropicales.

NOVACULE (lat. *novacula,* rasoir) n. f. Instrument employé autrefois pour l'épilation.

NOVACULITE (du lat. *novacula,* serpette, rasoir) n. f. Schiste très dur et à grain très fin, dont on fait des pierres à repasser les rasoirs.

NOVAÏA-BASSAN, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Tchernigov); 6.000 hab.

NOVAÏA-BIÉLAÏA, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Voronèje), sur la rivière *Biélaïa;* 5.000 hab.

NOVAÏA-LADOGA, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Saint-Pétersbourg), à l'entrée du Volkhov, dans le Ladoga; 4.200 hab., augmentés durant la saison estivale. Ch.-l. d'un district ayant 8.000 kilom. carr. et 90.000 hab.

NOVAÏA-OUCHITZA, ville de Russie d'Europe (gouv. de Podolie), sur la Kalussa; 6.400 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 212.000 hab.

NOVAÏA-PRAGA ou **PETRIKOVKA**, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Kherson); 11.000 hab.

NOVAKOVITCH (Stoïan), philologue et homme d'Etat serbe, né à Chabats en 1842. De 1874 à 1886, il fut plusieurs fois ministre de l'instruction publique et des cultes, et de l'intérieur. Il organisa l'enseignement primaire en Serbie. Depuis 1886, il a représenté son pays à Constantinople, à Paris et à Saint-Pétersbourg. Nous citerons de lui : *Histoire de la littérature serbe; Grammaire de la langue serbe.*

NOVALAISE, comm. de la Savoie, arrond. et à 12 kilom. de Chambéry, sur la Leysse, tributaire du lac d'Aiguebelle; 1.273 hab. Huileries, tourneries, tuileries.

NOVALE (du lat. *novalis*) n. f. Terre nouvellement défrichée. ‖ Dîme levée sur cette terre. ‖ Terre en jachère, dans certaines localités.

— Adjectiv. Défriché nouvellement : *Terre* NOVALE.

NOVALIS (Frédéric, baron DE HARDENBERG, connu sous le pseudonyme de), poète allemand, né en 1772 à Wiederstedt, dans le comté de Mansfeld, mort à Weissenfels en 1801. Il se lia avec Frédéric Schlegel, qui exerça sur lui une grande influence. Il se rendit à Tennstedt, où il s'éprit de Sophie de Kühn, dont la mort prématurée, fit sur lui une profonde impression. Nommé auditeur, puis, après un séjour à Freiberg, assesseur des salines à Weissenfels, il entra en relations avec les fondateurs du romantisme et devint le représentant le plus brillant de cette école. Il fut enlevé par une maladie de poitrine.

Sous le coup de l'émotion éprouvée après la mort de Sophie de Kühn, Novalis écrivit, entre 1798 et 1800, ses *Hymnes à la nuit,* morceaux poétiques d'inspiration mystique, où le religieux se mêle au profane, l'acuité de la pensée à la subtilité du sentiment. Ses *Cantiques* (Geistliche Liedor), composés vers 1799, sont des hymnes de foi naïve, en dehors de tout caractère confessionnel. Les *Disciples à Sais* (1798) et les *Fragments* contiennent des essais d'explication allégorique de la nature et de philosophie. Enfin, son roman *Henri d'Ofterdingen* (1799), non terminé, dans lequel il voulait donner une « apothéose du poète », est une allégorie pleine de fantaisie, mais obscure. Les œuvres de Novalis ont été recueillies et publiées par Tieck et Frédéric Schlegel (1802).

NOVARE (en ital. **Novara**), ville d'Italie (Piémont), ch.-l. de prov. et de circondario; 33.077 hab. Centre de ch. de f. Industrie et commerce actifs, étoffes et céréales. Quelques monuments intéressants, dont le Dôme, qui date du Ve siècle, mais a été fortement et mal remanié. Fondée par les Ligures, elle fut colonie romaine, puis municipe; après bien des changements de maîtres (Goths, Lombards, Allemands), elle fit partie de la ligue lombarde, appartint ensuite aux familles Visconti, Monferrat, Sforza, Farnèse, et, après 1735, entra dans le royaume de Savoie. Les Français y furent battus par les Suisses de Sforza, en 1513. Le 25 mars 1849, le roi de Sardaigne Charles-Albert y fut complètement défait par l'armée autrichienne de Radetzki, et cette défaite amena son abdication — Le circondario a 1.378 kilom. carr. et 227.870 hab.

NOVARE (PROVINCE DE), prov. d'Italie (Piémont), bornée au N.-O. et au N.-E. par les cantons suisses du Valais et du Tessin, à l'E., au S. et à l'O., par les provinces italiennes de Milan, Alexandrie et Turin. Superf. 6.613 kilom. carr.; population 765.807 hab.

NOVARE ou **NOVARÈSE** (PROVINCE DE), ancienne division administrative des Etats sardes (Milanais piémontais), qui fit partie, convertie en départements, de l'empire français de Napoléon Ier. Superf. 6.534 kilom. carr.; pop. 700.000 hab. environ. (*Novarois, oises.*)

NOVARO (Michele), musicien italien, né en 1822, mort à Gênes en 1885. Ardent patriote, il écrivit, lors des grandes convulsions politiques de l'Italie, plusieurs chants guerriers qui lui valurent une certaine notoriété. C'est ainsi qu'il mit en musique, en 1848, l'hymne de Goffredo Mameli, *il Canto degl' Italiani,* et qu'il composa en 1859, l'hymne de guerre *Suona la tromba!* et encore *Erisorta,* chant patriotique dédié au roi Victor-Emmanuel II. On connaît de lui un opéra-bouffe : *O mego per forza* (1874).

NOVAT (en lat. **Novatus**), diacre schismatique de Carthage, dans la seconde moitié du IIIe siècle. Il s'opposa d'abord à l'élection de saint Cyprien (248). Quand cet évêque eut été reconnu par le clergé et les fidèles de Carthage, il lui reprocha un excès de sévérité envers les *lapsi.* Puis il passa à l'excès contraire, et se joignit aux partisans de Novatien. V. ce nom.

NOVATE Milanese, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]); 2.535 hab. Soieries.

NOVATEUR, TRICE (du lat. *novator, trix*) adj. Qui innove, qui tend à innover : *Esprit* NOVATEUR.

— Substantiv. Personne qui innove, qui introduit des innovations : *Racine, loin d'être un classique, est au contraire un* NOVATEUR. (Th. Gaut.)

— Par anal. Ce qui amène des changements nombreux et considérables : *Le temps est un grand* NOVATEUR.

NOVATIANISME (*si-a-nissm'* — de *Novatien,* sectaire) n. m. Secte fondée par Novatien et Novat.

NOVATIEN, antipape et hérésiarque en 251. Prêtre de Rome, après avoir été philosophe stoïcien, il ambitionnait la succession du pape saint Fabien, mort en 250. Mais le clergé romain lui préféra saint Corneille (251). Novatien, se fit alors sacrer par trois évêques italiens et déclara illégitime l'élection de Corneille, dont il blâmait l'indulgence envers les apostats repentants. Il soutenait que le crime d'apostasie ne pouvait être effacé ni par le repentir, ni par l'absolution. Sa doctrine, condamnée par un concile tenu à Rome à la fin de l'année 251, reçut le nom de *novatianisme.* S'il faut en croire l'historien Socrate, il souffrit le martyre en Asie Mineure, dans la persécution de Valérien (257-258). Les nombreux ouvrages que saint Jérôme lui attribue ont été perdus, sauf les traités *Sur la nourriture des Juifs* et *Sur la Trinité.*

NOVATIENS (*si-in*) n. m. pl. Nom donné aux membres d'une secte fondée au IIIe siècle par Novat, diacre de Carthage, et Novatien, prêtre de Rome. — *Un* NOVATIEN.

— ENCYCL. C'est sur la question de la conduite à tenir à l'égard des *lapsi* (v. ce mot), que se produisit l'hérésie de Novatien. Celui-ci prétendit imposer à l'Eglise la théorie la plus sévère; il affirmait que les prêtres, les évêques qui absolvaient de l'apostasie devaient être regardés comme déchus de leur ordre. Il fonda une sorte d'église schismatique, qui avait ses fidèles et son clergé à Rome, à Constantinople, à Antioche et à Alexandrie. Ses disciples, appelés *novatiens* par les catholiques, se donnaient à eux-mêmes le nom de *cathares,* c'est-à-dire purs. Ils se perpétuèrent jusqu'au VIIe siècle dans l'Asie Mineure l'Egypte et la Grèce.

NOVATION (*si-on* — du lat. *novatio;* de *novare,* innover rad. *novus,* nouveau) n. f. Dr. Extinction d'une obligation par substitution d'une dette à une autre dette, d'un débiteur à un autre débiteur, d'un créancier à un autre créancier.

— Dr. rom. La *novation* impliquait un effet extinctif et un effet créateur. Ce résultat ne pouvait être obtenu, à l'origine, que par une stipulation. On avait créé, pour réaliser la novation, une formule novatoire, qui exprimait dans la stipulation la volonté de nover et l'identité d'objet. Avec la décadence du formalisme, on délaissa cette formule et on se contenta de la volonté de nover (*animus novandi*); l'identité d'objet se trouva en même temps n'être plus nécessaire.

— Dr. civ. franç. La *novation* fait l'objet des articles 1271 et suivants du Code civil.

La novation peut s'opérer : 1° *par changement d'objet* (par ex. : Louis, devant 500 francs à Jacques, convient avec lui de lui livrer un cheval, au lieu et place de cette somme); 2° *par changement de débiteur* (par ex. : Jean s'oblige envers Jacques, à qui Louis doit 500 francs, à payer cette somme, à la place de Louis); 3° *par changement de créancier* (par ex. : sur la désignation de Jacques, à qui il doit 500 francs, Louis promet cette somme à Jean, qui devient ainsi son créancier, à la place de Jacques); 4° *par changement de cause* (par ex. : alors que c'est pour cause de loyer que Louis doit 500 francs à Jacques, celui-ci consent à laisser cette somme à Louis à titre de prêt).

Les différents modes d'opérer la novation peuvent concourir les uns avec les autres.

La novation par changement de débiteur peut avoir lieu soit par *délégation,* soit par *expromission.*

Les conditions de la novation sont qu'il existe deux obligations valables, dont la seconde se substitue à la première, et que les parties soient capables de s'obliger.

Quant aux effets de la novation, ils sont comparables, au point de vue de l'extinction que produit la novation, à ceux du payement.

La novation ne se présume pas, il faut qu'elle soit clairement stipulée.

NOVATOIRE adj. Qui est de la nature de la novation, ou relatif à la novation : *L'effet* NOVATOIRE.

NOVE, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]); 2.070 hab. Bataille entre Français et Autrichiens, en 1796.

NOVELDA, ville d'Espagne (Valence [prov. d'Alicante]), sur le Timolapo, et dans une plaine fertile; 8.000 hab. Ch.-l. de juridiction civile. Distilleries. Dentelles.

NOVELETTE (*let'*) n. f. Brebis qui n'a pas encore porté.

NOVELLA, femme savante italienne, née à Padoue en 1312, morte postérieurement à 1348. Fille du jurisconsulte Jean d'Andrea, elle étudia la philosophie, la jurisprudence, et reçut, le « laurier doctoral » à l'académie de Bologne. A l'exemple des filles de Pythagore, elle suppléait son père dans l'enseignement du droit; mais, comme elle était fort belle, elle avait soin de se voiler, pour ne pas donner de distractions aux étudiants. — Sa sœur, BETIRA **Novella**, comme elle instruite en la science de la philosophie et de la jurisprudence, épousa un savant jurisconsulte et professeur de droit, Jean de Saint-Georges, et mourut vers 1355.

NOVELLARA, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Reggio]); 7.084 hab. Travail de la soie. Jadis chef-lieu d'une principauté annexée, en 1737, au duché de Modène.

NOVELLE (*vèl'* — du lat. *novellæ,* novelles, f. pl. de *novellus,* dimin. de *novus,* nouveau) n. f. Dr. rom. Constitutions ainsi nommées comme étant un recueil de droit antérieurement promulgué. ‖ Nom donné spécialement aux constitutions de Justinien, qui forment la quatrième et dernière partie du corps du droit romain (Dans ce sens, prend une majuscule : *Les* NOVELLES. *La* NOVELLE *XI.* ‖ On a donné le même nom aux constitutions promulguées depuis le code Théodosien : *Les* NOVELLES *de Théodose.*

— ENCYCL. Il ne nous est rien parvenu des *Novelles* post-théodosiennes de l'empire d'Orient, qui ont été abrogées par la législation de Justinien; mais on a dans la *lex romana Visigothorum* des fragments des novelles rendues en Occident. Les *Novelles* de Justinien (*Novellæ constitutiones*) sont les édits ou constitutions de Justinien, postérieures à la promulgation de son code des Institutes et du Digeste; elles sont venues compléter ou modifier le droit antérieur. La plupart furent rendues en latin et quelques-unes en grec. Ces dernières furent plus tard traduites en latin, qui était la langue vulgaire, d'où le nom de Vulgate, donné à cette traduction.

Les *Novelles* de Justinien ont été conservées dans trois collections : 1° l'*Epitome Juliani,* recueil de 122 novelles attribué à un professeur de Constantinople, Julien; 2° l'*Authenticum* (134 novelles), reproduction intégrale du texte, 3° un autre recueil, en grec, de 164 novelles, connu en Occident, depuis le XVe siècle seulement.

NOVELLI (Antonio), sculpteur italien, né à Castel-Franco (Toscane) en 1600, mort à Florence en 1662. On lui doit l'achèvement du *Mausolée d'Angelica Palladini,* à Santa-Felicita de Florence; un buste de *Carlo de Medicis,* diverses statues allégoriques ornant la grotte de la grande cour du palais Pitti; les fontaines du palais Ridolfi, et une *Madeleine,* aujourd'hui au musée de Stockholm. Il était inspecteur du cabinet d'antiques du grand-duc de Toscane.

NOVELLI (Pietro), dit **le Monréalese** ou **le Morrealese,** peintre et graveur napolitain, né à Monréale près de Palerme en 1603, mort après 1677. C'est un continuateur de Ribera. A citer de lui : *Dame et Page,* au palais Colonna (Rome); *Noces de Cana* (cloître des bénédictins de Monréale); etc.

NOVELLI (Francesco), graveur italien, né à Venise en 1761, mort à Venise après 1800. Il débuta par quelques eaux-fortes, d'après les tableaux de son père, qu'il avait eu pour maître, puis il alla parcourir les principales villes d'Italie. Mantegna, durant ce voyage, eut ses plus vives sympathies. A son retour à Venise, vers 1795, il publia ses *Disegni del Mantegna.* Novelli fit ensuite un voyage en Hollande pour y étudier Rembrandt. De retour à Venise vers 1810, il publia avec Cunago l'*Œuvre de Rembrandt.* Son fils, FRANCESCO **Novelli** *le Jeune,* fut aussi graveur.



Novelli

NOVELLI (Ermete, acteur italien, né à Lucques en 1851. Fils d'un souffleur, il débuta au théâtre dès 1866 et devint premier comique en 1884. A partir de 1885, il forma une troupe, joua dans les principales villes d'Italie et fit des tournées à l'étranger. Il alla donner des représentations à Paris en 1898 et 1902. En 1900, il avait fondé à Rome un nouveau théâtre, la Casa di Goldoni, dans le genre de la Comédie-Française, avec une troupe fixe. Novelli est un acteur de premier ordre. Très intelligent, connaissant son art à fond, joignant à un naturel parfait une physionomie d'une mobilité prodigieuse, une verve extraordinaire, il excelle également dans les comiques et dans les tragiques, dans Harpagon, Shylock, Othello, Louis XI.

NOVELLIS (Charles, littérateur italien, né à Savigliano (Piémont) en 1805, mort à Turin en 1855. Il exerça son art à Turin. On lui doit, outre plusieurs ouvrages de médecine : *Casa di Stiriasi* (1835); *Organisation et physiologie de l'homme* (1842); des comédies : *Mon mari et ma femme* (1835); *la Cantatrice* (1837); *Histoire de Savigliano* (1844), son principal ouvrage; *Dictionnaire de femmes célèbres piémontaises; Miscellanées,* recueil d'articles de journaux (1841); etc.

NOVEMBRE (*vanbr'* — lat. *november;* de *novem,* neuf (dans l'ancienne année romaine, qui commençait au mois de mars, novembre était le neuvième mois), n. m. Onzième mois de notre année actuelle.

— Encycl. Ce mois, chez les Romains, était placé sous la protection de Diane et était personnifié sous la figure



Le mois de novembre, peinture de Cabanel (ancien Hôtel de ville de Paris).

d'un prêtre d'Isis. Il a trente jours qui, dans le calendrier républicain, étaient compris dans les mois de brumaire et de frimaire. C'est au commencement de ce mois que se trouvent les fêtes de la Toussaint et des Morts.

— Agric. *Travaux agricoles.* Le cultivateur achève les semailles d'automne et récolte les navets, betteraves, carottes, etc.; il commence la récolte des rutabagas, choux-raves, topinambours et laboure les terres destinées aux cultures de printemps. C'est le moment de défricher les landes, les mauvaises prairies, les anciennes luzernières et de profiter des premières gelées pour le transport des marnes, fumiers et composts. On continue à nettoyer les grains, on taille et on peigne le chanvre et le lin. On s'assure que l'eau ne séjourne pas dans les terres ensemencées et l'on fait, au besoin, des sillons d'écoulement. Dans les prairies irriguées il faut suspendre les arrosages si les gelées sont à craindre, réparer les rigoles d'irrigation. On peut entreprendre les drainages. Les bœufs destinés à être engraissés sont retirés des pâturages (v. ENGRAISSEMENT) et les bêtes à laine reçoivent, à la bergerie, un surcroît de ration. Il est bon de garantir le poulailler contre le froid, l'humidité et les animaux nuisibles.



Le mois de novembre, émail de Pierre Raymond (Louvre).

Le vigneron enlève les échalas, plante la vigne dans les terres saines et imperméables, commence la taille des vignes. Dans le Midi, on continue la récolte des olives.

Potager, verger. On butte les artichauts, le céleri, les cardons, etc.; on coupe les tiges des asperges. Puis on sème à l'abri diverses variétés de pois précoces, et sur couches chaudes : radis, carottes, laitues, choux-fleurs, etc. Toutes les espèces d'arbres peuvent être plantées; on commence la taille des arbres fruitiers à pépins. Dans les jardins d'agrément, il faut arracher les dahlias pour conserver leurs tubercules, dédoubler les grosses touffes de plantes vivaces et empailler les plantes qui craignent les gelées.

Travaux forestiers. On continue la récolte des graines; on opère les semis de chênes, hêtres, bouleaux, pins maritimes, etc.; on plante les arbres verts et ceux à feuilles caduques; on prépare les coupes et on commence à les effectuer.

NOVEMCOSTÉ, ÉE (*vèm-koss* — du lat. *novem*, neuf, et *costa*, côte) adj. Hist. nat. Qui a neuf côtes ou neuf saillies en forme de côtes.

NOVEMDIAL, ALE (*vèm'* — du lat. *novem*, neuf, et *dies*, jour) adj. Antiq. rom. Qui se célèbre pendant neuf jours consécutifs ou au bout de neuf jours.

n. f. Fête durant neuf jours, célébrée quand il tombait du ciel une pluie de pierres ou simplement une pierre. || Cérémonie funèbre, sacrifice célébré neuf jours après les funérailles, accompagné de jeux, d'un banquet où l'on servait des mets symboliques : œufs, lentilles, sel.

NOVEMDIGITÉ, ÉE (*vèm', ji* — du lat. *novem*, neuf, et *digitus*, doigt) adj. Bot. Qui se divise en neuf folioles : *Feuille* NOVEMDIGITÉE.

NOVEMFOLIOLÉ, ÉE (*vèm'* — du lat. *novem*, neuf, et de *foliole*) adj. Bot. Qui porte neuf folioles.

NOVEMLOBÉ, ÉE (*vèm'* — du lat. *novem*, neuf, et de *lobe*) adj. Bot. Divisé en neuf lobes.

NOVEMNERVÉ, ÉE (*vèm'-nèr'* — du lat. *novem*, neuf, et *nervus*, nerf) adj. Bot. Qui a neuf nervures.

NOVEMPOPULANIE (lat. *Novempopulania*), ainsi appelée des neuf peuples qui l'habitaient, et officiellement connue depuis Auguste sous le nom d'**Aquitaine IIIe**. Elle contenait : les Tarbelli, les Boii, les Vasates, les Ansei, les Elusates, les Ossipdates, les Bigerrones, les Convenæ et les Consorrani. Elle forma les anciennes provinces de Gascogne, de Béarn et le comté de Comminges. La métropole en était *Elusa* (Eauze).

NOVEMVIR (*vèm'* — du lat. *novem*, neuf, et *vir*, homme) n. m. Antiq. rom. Chacun des neuf magistrats chargés de veiller à la santé publique. || Les écrivains latins donnent le même nom à chacun des neuf archontes d'Athènes.

NOVEMVIRAT (*vèm', ra*) n. m. Antiq. Dignité de novemvir ou d'archonte.

NOVENAIRE (*nèr'* — du lat. *novem*, neuf) adj. Qui procède par neuf, de neuf en neuf : *Série* NOVENAIRE.

NOVENSILES ou NOVENSIDES (*van*) n. m. pl. Antiq. rom. Nom donné aux dieux étrangers, peut-être sabins, par opposition aux dieux indigènes ou latins surnommés *indigetes*.

NOVENTA di Piave, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Venise]), sur la *Piave*; 3.735 hab.

NOVENTA Vicentina, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]); 5.593 hab.

NOVER (du lat. *novare*; de *novus*, nouveau) v. a. Renouveler une obligation. || Effectuer une novation.

NOVERRE (Jean-Georges), danseur français, né à Paris en 1727, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1810. Son ambition était de régénérer la danse théâtrale et de donner à la pantomime une ampleur et un caractère de vérité inconnus jusqu'à lui. Il exposa ses idées dans ses *Lettres sur la danse et les ballets*. Appelé à Paris comme directeur de la danse à l'Opéra en 1776, il y resta jusqu'en 1780. Il donna à ce théâtre, entre autres ballets : *les Caprices de Galatée* (1776); *les Horaces* (1777); *les Petits Riens* (1778); *Annette et Lubin* (1778), et *Médée et Jason* (1780).

NOVES n. f. pl. Pêch. Syn. de NOUES.

Noves, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 20 kilom. d'Arles, près de la Durance; 2.260 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vin blanc renommé; commerce de primeurs; moulinage de la soie. Église des XIIe et XIVe siècles. Vieux remparts. Noves doit son nom à un château du XIIIe siècle, appelé d'abord *Castrum Novum*, rasé par ordre de Louis XIII. Patrie présumée de Laure de Noves.

Noves, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Tolède]), sur un affluent de l'Alberche (bassin du Tage); 2.300 hab. Patrie de Juan de Padilla. A quelque distance, vieux sanctuaire et pèlerinage de la Monjia.

Noves (Laure DE). V. LAURE DE NOVES.

NOVE, SED NON NOVA (*La manière est nouvelle, mais non la matière*). Se dit en parlant d'idées, de choses déjà anciennes, qu'on reproduit sous une forme nouvelle.

Novgorod (GOUVERNEMENT DE), gouvernement du nord-ouest de la Russie centrale, ou Grande-Russie. Il confine aux gouvernements d'Olonetz au N., de Vologda et d'Iaroslaf à l'E., de Tver au S.-E., de Pskov au S.-O., de Saint-Pétersbourg à l'O. et au N.-O. Superf. 122.339 kilom. carr.; pop. 1.392.933 hab.

Le gouvernement de Novgorod, contient, au *plateau de Valdaï*, culminant à 305 mètres d'altitude, le point le plus élevé de la Russie continentale. Il émet, entres autres rivières : vers la mer Blanche, la Volochka, la Svid, la Potenga; vers la Baltique, la Longa, la Kholova, la Lovat, le Volkhof, etc.; vers la mer Caspienne, la Mologa, la Cheksna, etc., les rivières de ce dernier bassin étant reliées à celles du bassin de la Baltique par les trois réseaux de canaux de Tikhvin, de Marie et de Vychnii-Volotchok. Un système développé de lacs complète cette hydrographie : lacs Ilmen, Bieloosero, etc. L'agriculture (orge, seigle, pomme de terre) et l'élevage restent assez peu développés. L'industrie, par contre, est active : verreries, sciories, métallurgies, papeteries.

Novgorod-la-Petite. Géogr. V. NIJNII-NOVGOROD.

Novgorod-le-Grand, en russe **Novgorod-Velikii,** ville de la Russie centrale, ch.-l. du *gouvernement de Novgorod*, sur le Volkhof, tributaire du lac Ladoga; 25.000 hab. (*Novgorodiens, ennes*). Kremlin, ou citadelle de pierre, construite en 1490 par le Florentin Fioraventi sur l'emplacement d'une forteresse du XIVe siècle. Cathédrale de Sainte-Sophie (XIe s.) à six coupoles; palais de la noblesse, maison de Catherine II, tour ruinée, reste du palais du grand Iaroslaf, etc. Nombreuses églises. Commerce et industrie médiocres : tanneries, fabriques de chandelles, commerce de grains et de bois, distilleries.

— *Histoire.* Novgorod a joué un rôle important dans la formation politique de la Russie. La ville existait probablement dès le Ve ou le VIe siècle. Sous la domination de Rurik (864-879), elle fut la capitale de la Russie, délaissée plus tard pour Kief, et profita de l'éloignement des grands princes pour se constituer, vers la fin du XIIe siècle, en une république commerciale, qui fut en relations actives, grâce à l'intermédiaire de la Hanse, avec le monde occidental. Mais en 1471 le duc Ivan Vassiliévitch, appuyé sur les classes populaires de la ville, imposa sa suzeraineté à la république, peuplée alors de 400.000 hab. Les révoltes, cruellement réprimées, de 1503, puis de 1569 à 1578, le pillage de la ville par les Suédois (1611), l'érection, à une médiocre distance, d'une nouvelle capitale, portèrent à la prospérité de Novgorod une série de coups dont elle ne s'est pas relevée. — Le *district de Novgorod* est peuplé de 115.000 hab.

Novgorod-Siéversk, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Tchernigof), sur la Desna; 10.000 hab. Commerce de blé et de chanvre. Ce fut, de 1044 à 1523, le chef-lieu d'une principauté dépendante de Kiev.

Novi, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat de Modus-Fiume]), sur la mer Adriatique (canal della Morlacca); 3.267 hab. Port de pêche.

Novi di Modena, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Modène]); 6.263 hab.

Novi Ligure, ville d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]); 13.428 hab. Ch. l. de circondario. Filatures de soie, carrières de grès, eaux sulfureuses. Il y reste, d'un ancien château, une tour remarquable. Le 15 août 1799, défaite de l'armée française de Joubert par l'armée austro-russe de Souvarof et Mélas. Joubert y fut tué. — Le circondario compte 84.000 hab.

Novi Paolo DE), doge de Gênes, décapité en 1507. En cette année, les Génois, espérant dans l'intervention de l'empereur Maximilien Ier, chassèrent Jean-Louis Fieschi, qui gouvernait leur ville au nom de Louis XII et nommèrent huit tribuns, parmi lesquels se trouvait un riche teinturier nommé Paolo de Novi. Le roi de France passa alors les Alpes, mit en déroute l'armée génoise, qui occupait les défilés de la Polcevera. Paolo de Novi s'enfuit; mais, jeté en Corse par la tempête, il fut livré à Louis XII, qui le fit décapiter.

Novi-Bazar ou **Novipazar** (en turc *Ieni-Bazar*), ville de Turquie d'Europe, ch.-l. d'un district de la province de Kossovo, au confluent de l'Iasémitza et de la Rachka, sous-tributaires du Danube; 7.000 hab. Ruines de l'ancienne ville de Stari-Bazar (*Vieux Marché*) et de l'antique capitale serbe, *Rachka*. Commerce de laines, de peaux. — Le *district* ou *sandjak de Novi-Bazor* est peuplé de 170.000 hab., pour une superficie de 9.955 kilom. carrés.

NOVICE (*viss* — du lat. *novitius*, même sens) adj. Qui n'est point encore habile à faire quelque chose : *Un comédien* NOVICE. || Se dit des membres et des organes qui ne sont point exercés à certaines fonctions : *Un bras* NOVICE. || Se dit aussi d'une âme ou d'une faculté qu'on n'a point accoutumée à certains actes : *Une intelligence* NOVICE.

Par ext. Candide, innocent : *Une jeune fille* NOVICE.

— *N'être pas novice,* Avoir beaucoup d'habileté, d'adresse, de finesse.

— Substantiv. Jeune religieux, jeune religieuse qui prend part aux exercices de la communauté, sans avoir encore prononcé ses vœux : *Un* NOVICE. *Une* NOVICE.

— Loc. fam. *Ferveur de novice,* Ardeur qu'on montre généralement au début, et qui s'éteint rapidement.

— Antiq. rom. Soldat nouvellement enrôlé. || Esclave qui n'a pas encore servi, nouveau venu dans l'esclavage.

— Hist. Se disait des jeunes gens qui faisaient leur apprentissage avant d'être reçus chevaliers.

— Mar. Jeune matelot de seize à dix-huit ans, qui n'est encore qu'apprenti marin.

— PROV. **Il n'est ferveur que de novice,** Le moment où l'on montre le plus d'ardeur à une chose, c'est lorsqu'on commence à s'y livrer.

— ANTON. **Habile, expérimenté.**

NOVICIAT (*si-a*) n. m. Temps d'épreuve que l'on impose à des novices avant de les admettre à la profession religieuse : *Faire son* NOVICIAT. || Bâtiment où sont installés les novices : *Bâtir, Organiser un* NOVICIAT.

— Par anal. Apprentissage d'une profession : *Il y a dans tout* NOVICIAT *des gancheries.* || Première épreuve que l'on fait d'une chose; temps d'épreuve par lequel on se prépare à quelque chose : *La vieillesse est une sorte de* NOVICIAT *de la spiritualité.* (Mme Swetchine.)

Novikov (Nicolas-Ivanovitch), écrivain russe, né en 1744, mort à Avdotchino (gouv. de Moscou) en 1818. En 1769, après avoir servi dans l'armée, il fonda à Moscou une revue, *Jivopissets* (« le Peintre »), et dirigea la « Gazette de Moscou ». En 1774 le *Peintre,* accusé d'affiliation à la franc-maçonnerie, fut interdit. Noviko créa des écoles, des imprimeries, des librairies; il fonda la *Société des amis de la science.* En 1792, il fut emprisonné par ordre de Catherine II, et ne recouvra la liberté qu'au commencement du règne de Paul Ier. Principaux ouvrages : *Bibliothèque historique russe* (Moscou), et *Dictionnaire des écrivains russes.*

Novimarov, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat de Varasd]), sur la Bednia; 9.220 hab.

Noviomagus ou **Neomagus,** nom de plusieurs villes de la Gaule : dans la Belgique IIe, chez les Véromanduens, NOYON; dans la Germanie IIe, chez les Bataves, NIMÈGUE; dans la Germanie Ire, SPIRE; dans la Lyonnaise IIe, chez les Lexoviens, LISIEUX. Noviomagus était le nom d'un ancien emporium des Bituriges Vivisques, situé vers l'embouchure de la Gironde.

Novion (Potier de). Biogr. V. POTIER.

Novion-Porcien, ch.-l. de cant. des Ardennes, arrond. et à 12 kilom. de Rethel; 839 hab. Cb. de f. E. Phosphates. — Le canton a 25 comm. et 10.184 hab.

NOVISSIMA VERBA, mots latins qui signifieraient proprement « les paroles les plus récentes », mais qui désignent ordinairement les dernières paroles d'un mourant.

NOVISSIMÉ (du lat. *novissime*) adv. Fam. En dernier lieu; tout récemment. (Peu us.)

Novita, ville de Colombie, ch.-l. de la prov. de San-Juan (départ. de Cauca), bâtie sur pilotis au bord d'un affluent du San-Juan; 8 000 hab. Commerce d'or.



Novius (gr. 4 fois

NOVIUS (*uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des coccinellidés, tribu des scymninés, dont l'espèce type, le *novius cruentatus*, habite l'Europe centrale et méridionale.

Novius (Quintus), poète comique latin du temps de Sylla (Ier s. av. J.-C.). Il composa des atellanes et des comédies *palliatæ*. On ne possède de lui que des fragments.

Novo-Alexandrovsk, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Kovno); 6.400 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 200.000 hab.

Novo-Bataïsk ou **Rakovo,** gros village de Russie d'Europe (gouv. d'Iékatherinoslav); 4.000 hab.

Novo-Gheorghiewsk ou **Krylof,** ville de la Russie d'Europe (distr. de Kherson), sur le Dniéper, 8.500 hab. Savonneries, fonderies de suif. La ville, édifiée par les Polonais au début du XVIIe siècle, a porté les noms de Krylof, puis d'Alexandriia, avant de prendre, en 1821, son nom actuel.

Novograd Volynsk, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Volhynie), au confluent de la Smolka et du Slountch; 17.700 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 334.000 h.

Novogroudok, ville de la Russie d'Europe (gouv de Minsk); 7.800 hab. Ch.-l. de district. Sa fondation remonterait à Taropolk (XIIe s.). — Le district a 243.000 hab.

Novokhopersk, ville de la Russie d'Europe (gouv de Voronèje); 6.000 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 190.000 hab.

Novo-Minsk, ville de la Russie occidentale (Pologne), ch.-l. d'un district du gouvernement de Varsovie 4.000 hab. Vinaigreries. Le district est peuplé de 75.000 hab.

Novomirgorod, ville de la Russie d'Europe (gouv de Kherson), près du lac Longo; 8.700 hab.

Novo-Moskovsk, ville de la Russie d'Europe (gouv d'Iékathérinoslav), sur la Samara; 13.000 hab. — Le district a 253.000 hab.

Novo-Oukraïnka, ville de la Russie d'Europe (gouv de Kherson), sur le Tchernyi-Tachlyk, bassin du Boug méridional; 6.800 hab.

Novorjev, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Pskov); 2.800 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 100.000 hab.

Novorossiisk, ville de Russie (Caucase), port sur la mer Noire ; 17.000 hab. Centre administratif du gouvernement de la Mer-Noire.

Novosiltsov (Nicolas), homme d'Etat russe, né en 1770, mort en 1838. Il fut élevé à la cour de Catherine II. En 1805, il reçut, , la mission apparente de chercher à rétablir la paix entre Napoléon et l'Angleterre ; mais il était chargé, en réalité, de provoquer la formation d'une nouvelle coalition contre la France. En 1814, il fut membre du gouvernement provisoire de Varsovie. En cette qualité, il fit destituer, en 1826, Czartoryski, curateur de l'université de Vilna, et emprisonner un grand nombre de jeunes Polonais. En 1822, il fut nommé commissaire général russe dans le royaume de Pologne. Lors de l'insurrection de 1830, il retourna à Saint-Pétersbourg, où il fut nommé membre, puis, en 1834, président du conseil d'Etat.

Novossil, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Toula), sur la Zoucha ; 3.000 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 111.000 hab.

Novo-tcherkask, ville de la Russie d'Europe, centre administratif de la province des Troupes-du-Don ; 52.000 hab. Archevêché. Fondée en 1805 par les émigrés de Starotcherkask (Vieux-Tcherkask). Belle cathédrale.

Novozybkof, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Tchernigof), au confluent de la Zybka et de la Karna (bassin du Dniéper) ; 14.000 hab. Fonderies de suif, tanneries ; commerce de cire et de miel. Ville fondée, en 1701, par des *Vieux-Croyants* persécutés. — Ch.-l. d'un district de 3.818 kilom. carr., peuplé de 100.000 hab.

Novum organum, ou *nouvelle méthode pour l'interprétation de la nature*, de François Bacon (Londres, 1620). — Le *Novum organum* était la seconde partie de l'*Instauratio magna*, dont le *De dignitate et augmentis scientiarum* formait la première partie ; c'est un exposé complet de la méthode expérimentale. Le *Novum organum* se divise en deux livres. Dans le premier, Bacon fait la critique des préjugés scientifiques qui encombrent l'esprit humain. Le second livre propose une méthode nouvelle de recherche scientifique. Il faut, en rejetant (*per rejectiones debitas*) toutes les opinions fausses, ne laisser au fond du creuset que « la forme affirmative, véritable, solide et bien limitée ». Le *Novum organum* traite proprement de l'induction, qui va des expériences aux lois (*ab experimentis ad axiomata*). Il faut ranger les expériences sur différentes listes ou tables : de présence (*tabulæ præsentiæ :* cas où le phénomène étudié est présent sous des conditions différentes) ; d'absence (*tabulæ absentiæ :* cas où le phénomène étudié est absent) ; de degrés (*tabulæ graduum :* cas où le phénomène varie en intensité). Il importe, en outre, de connaître les cas qui abrègent et précisent à la fois l'induction. Ce sont les faits prérogatifs (*prærogativæ instantiarum*), au nombre de vingt-sept. Les principaux sont : 1° les *instantiæ solitariæ* (le phénomène étudié se présente sous des conditions toujours différentes) ; 2° *instantiæ migrantes* (expériences qui font apparaître ou disparaître le phénomène) ; 3° *instantiæ ostensivæ* (expériences capitales) ; 4° *instantiæ deviantes* (études des particularités insolites) ; 5° enfin et surtout les *instantiæ crucis* (expérience unique qui démontre qu'entre deux théories plausibles pour un phénomène, une seule est vraie).

Novyi-Baiazet, ville de la Russie d'Asie (Arménie russe [Transcaucasie]), ch.-l. d'un district de la province d'Erivan ; 5.500 hab. — Le district, pour une superficie de 6.148 kilom. carr., est peuplé de 70.000 hab.

Novyi-Ouzen ou **Novoouzensk**, ville de Russie (gouv. de Samara), sur le Grand Ouzen ; 12.500 hab. Ch.-l. de district. Commerce de suif, de pelleteries, de bestiaux. — Le district est peuplé de 280.000 hab.

Nowa-Alexandrya ou **Pulawy**, ville de la Russie (Pologne), ch.-l. d'un district du gouv. de Lublin, sur la Vistule ; 2.700 hab. Château des princes Czartoryski, transformé en maison d'éducation pour jeunes filles nobles.

Nowakowski (Joseph), pianiste et compositeur polonais, né en 1805, mort à Varsovie en 1865. Elève du conservatoire de Varsovie, il entreprit à l'étranger, dès 1833, des voyages de virtuose, puis retourna à Varsovie, où il fut nommé professeur de piano à l'Institut Alexandre. On distingue parmi ses compositions deux symphonies et quatre ouvertures pour orchestre, deux messes à 4 voix, un quatuor et un quintette avec piano, des polonaises et marches pour orchestre, une méthode de piano, 2 recueils de chants polonais, etc.

Nowawes, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]), près du lac de Griebnitz ; 10.055 hab. Fabrique de cotonnades. Peluches et lainages.

Nowemiasto-korczin ou **Nowy-korczyn**, ville de la Russie d'Europe (Pologne [gouv. de Kielce]), sur la Vistule ; 3.600 hab. Soufre. Ville déchue, où se réunirent souvent les diètes populaires de la Pologne.

Nowlin, comté des Etats-Unis (Dakota), sur le Bad-River, affluent du Missouri. Gisements aurifères.

Nowodworskie (*ski*) n. f. Genre de graminées agrostidées, comprenant des herbes annuelles à inflorescence spiciforme, dont on connaît dix espèces, des régions chaudes et tempérées du globe.

Nowopolski (W.), en lat. **Novicampianus Albertus**, physiologiste et théologien polonais, né à Nowopol en 1508, mort en 1588. Parmi ses très nombreux ouvrages, nous citerons : *Fabricatio hominis* a *Cicerone libro secundo* De natura deorum *descripta* (1551) ; *Apologia pro catholica fide* (1559), important ouvrage dédié à Jean-Sigismond, roi de Hongrie.

Nowydwor, ville de la Russie d'Europe (Pologne [gouv. de Varsovie]), près du confluent de la Vistule et du Boug occidental ; 4.500 hab. Commerce de céréales. Fonderies de suif. C'est en réalité un faubourg de Modlin.

Noxal, ale, aux (du lat. *noxalis*, même sens) adj. Dr. rom. Se dit d'un abandon qui a causé un dommage : *Abandon* NOXAL. V. ABANDON.

Noxubee, comté des Etats-Unis (Mississipi), traversé par la rivière *Noxubee*, affluent de l'Alabama ; 34.000 hab. Ch.-l. *Macon*. Cultures du coton.

Noya, ville d'Espagne (Galice [prov. de la Corogne]), à l'embouchure du Tambre dans l'estuaire de Muros-y-Naya ; 10.000 hab. Port médiocre. Cuirs, papeterie.

Noyable (*noi-i-abl'*) adj. Qui mérite d'être noyé : *Avoir le vin en haine est pure hérésie* NOYABLE. (Bér. de Verville.)

Noyade (*noi-i-ad'*) n. f. Action de noyer une personne ou un animal. ‖ Mort par immersion dans l'eau : *Envoyer un chien à la* NOYADE. ‖ Peine légale appartenant au code criminel de plusieurs nations.

— ENCYCL. Dr. Dans l'antiquité, la *noyade* était une peine infamante, réservée aux parricides et aux traîtres. Jetés à la mer ou dans un fleuve, ils devaient errer éternellement près du séjour des ombres, sans pouvoir pénétrer aux enfers. Le monde chrétien hérita de l'horreur particulière attachée à ce supplice. Au moyen âge, on noyait les femmes adultères, les voleuses et les varioleux. De même, au temps des guerres civiles, la noyade paraissait être le moyen le plus expéditif de se débarrasser des sectateurs, des brigands et des assassins. Carrier, proconsul à Nantes en 1793, la remit en usage pour se débarrasser des suspects. L'opération se faisait au milieu de la Loire, au moyen d'un bateau pourvu d'un fond mobile qui s'ouvrait à un moment donné ; on pouvait ainsi précipiter dans la rivière, en une fois, plus de cinquante individus.

Noyale ou **noyalle** (*noi-i-al'* — de *Noyal-sur-Vilaine*, n. géogr.) n. f. Toile à voiles, très serrée et très forte, qui se fabriquait anciennement dans plusieurs localités de la Bretagne. — Adjectiv. : *Toiles* NOYALES.

Noyalière (*noi-ia* — rad. *noyau*) n. f. Terrain dans lequel on ensemence des noyaux d'arbres à fruit.

Noyal-muzillac, comm. du Morbihan, arrond. et à 23 kil. de Vannes ; 2.278 hab. Dolmens. Restes romains ; église (XIe-XIIIe s.). Château de Kéralio (XVe s.).

Noyal-pontivy, comm. du Morbihan, arrond. et à 7 kil. de Pontivy ; 3.635 hab. Minerai de fer, fabriques de toile. Dans le cimetière, tombe de saint Mériadec. Fontaine *Sainte-Noyale*, but de pèlerinage.

Noyal-sous-Bazouges, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 40 kil. de Fougères ; 1.042 hab. Pierre-Longue, menhir de 5m,10 de haut.

Noyal-sur-Vilaine, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 13 kilom. de Rennes ; 2.534 hab. Ch. de f. Ouest.

Noyant, ch.-l. de cant. de Maine-et-Loire, arrond. et à 17 kilom. de Baugé, à la source de la Marconne ; 1.568 hab. Ch. de f. Etat et Orléans. Mine de fer. Fours à chaux. Château du Plessis-au-Maire (XVIe s.). — Le canton a 13 comm. et 10.192 hab.

Noyau (*noi-i-o* — du lat. pop. *nucale :* de *nux*, noix) n. m. Partie profonde du péricarpe, qui est devenue dure et ligneuse et qui renferme l'amande ou les amandes de certains fruits appelés *drupes :* NOYAUX *de pêches, de prunes*.

— Par anal. Partie centrale d'un objet, qui est d'une densité différente de celle de la masse. ‖ Amas de matière autour duquel il s'amoncelle d'autres matières, pour former une masse considérable.

— Réunion de personnes autour desquelles d'autres personnes s'amassent pour former une réunion, une société, etc. : *Douze apôtres ont été le* NOYAU *autour duquel le christianisme s'est développé*.

— Fig. Origine, point de départ : *La vérité est souvent le* NOYAU *de la fable*. (Turgot.)

— Très fam. *Rembourré avec des noyaux de pêche*. Se dit d'un siège fort dur.

— Pop. Argent, richesses : *Amasser des* NOYAUX.

— Artill. *Noyau de gerbe*. Partie centrale de la gerbe de balles ou éclats de projectiles s'abattant simultanément sur le sol.

— Astron. Partie d'une comète plus lumineuse et plus dense, croit-on, que le reste de l'astre. ‖ Partie lumineuse, au milieu des taches du soleil.

— Chim. Composé à chaîne fermée, qui peut être modifié par substitution et donne ainsi des dérivés capables de reproduire le composé primitif par d'autres réactions.

— Comm. *Eau, Crème de noyau*, Liqueur préparée avec les amandes des fruits à noyau.

— Electr. *Noyau d'une bobine* ou *d'un inducteur*, Pièce de fer doux placée à l'intérieur des bobines d'induction, des inducteurs de machines dynamo-électriques, etc.

— Fortif. *Noyau central*. Dans un système d'ouvrages fortifiés, Réduit intérieur de la défense.

— Géol. Corps ayant servi de centre d'attraction à la matière minérale qui s'y est concrétée en couches plus ou moins concentriques. ‖ Fragment de roche, que l'on trouve à l'intérieur des bombes volcaniques. ‖ *Noyau igné*, Terme par lequel on désigne le feu central du globe.

— Histol. Petit corps sphérique ou vésicule de forme variable (ovoïde, étoilée, moniliforme, boudinée, etc.), qui existe dans l'intérieur de toute cellule.

— Jeux. *Jeu des noyaux*, Jeu analogue à celui des osselets, qu'on joue avec huit noyaux colorés en blanc d'un côté et en noir de l'autre. V. OSSELET.

— Monn. Partie intérieure d'une pièce fourrée, évidée par fraude.

— Techn. Partie d'un tuyau d'orgue qui reçoit l'anche. ‖ Partie pleine, formée d'un petit cylindre de cire, dans l'intérieur d'un moule qui, à la fonte, doit produire un vide correspondant. ‖ *Porte-noyau*, Saillie sur le modèle qui ne doit pas être reproduite à la fonte, mais qui indique la place du noyau. ‖ En T. de fontainier, Cylindre métallique introduit dans le moule à couler les tuyaux de plomb. ‖ *Noyau de voûte*, Nom donné à une colonne centrale sur le sommet de laquelle vient s'appuyer une voûte de forme annulaire. ‖ Chez les plombiers, Masse de terre de moulage que l'on bat dans un châssis pour mouler en creux une figure en plomb ou un ornement. ‖ Saillie quelconque sur laquelle doivent être appliquées des moulures. ‖ Dans un escalier, Massif central en pierre qui soutient la voûte rampante formée par les marches de cet escalier. ‖ Pièce verticale de bois sur laquelle viennent s'assembler, à tenons et mortaises, les marches d'un escalier en colimaçon. ‖ *Noyau suspendu*, Pièce de bois formant noyau et qui est coupée à l'aplomb des paliers de chaque étage. ‖ *Noyau à corde*, Celui qui, sur son pourtour, est muni d'une sorte de moulure saillante. ‖ *Noyau d'assemblage*, En T. de charp., Pièce de bois de peu de hauteur, sorte de poinçon conique qui reçoit les abouts des chevrons d'un comble. ‖ Sorte de bouterolle de forme concave, dont font usage les graveurs.

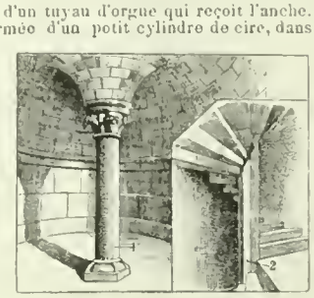

Noyau : 1. De voûte ; 2. D'escalier à vis.

— PROV. : Il faut casser le noyau pour manger l'amande, Il faut prendre de la peine pour avoir profit ou plaisir.

— ENCYCL. Bot. Certains fruits à péricarpe charnu épaississent et lignifient les membranes des cellules qui en constituent la couche la plus interne ou endocarpe ; ainsi est constitué le *noyau* des *drupes* (cerises, noix, noix de coco, etc.), qu'il ne faut pas confondre avec la graine très dure que contiennent certaines baies, telles que les dattes.

— Chim. La *théorie des noyaux* est une théorie émise par Laurent pour expliquer la constitution des composés organiques et faciliter leur nomenclature. La base de cette théorie est une série d'hydrocarbures fondamentaux contenant un nombre pair d'atomes de carbone et d'hydrogène ; ils constituent les noyaux *primaires :* l'éthylène C^2H^4, la benzine C^6H^6, la naphtaline $C^{10}H^8$, etc. D'eux dérivent des composés de substitution constituant les noyaux *secondaires ;* ces dérivés, s'ils sont une fois substitués, sont terminés par la désinence *use :* le chloronaphtalène $C^{10}H^7Cl$ s'appelle *chloronaphtase ;* s'ils sont deux fois substitués, ils sont terminés en *ose :* $C^{10}H^6Cl^2$ est le *chloronaphtalèse ;* les désinences *ise* et *ose* indiquent des corps trois ou quatre fois substitués : le *chloronaphtalise* $C^{10}H^5Cl^3$ et le *chloronaphtose* $C^{10}H^4Cl^4$. En outre les noyaux primaires et secondaires donnent naissance à des composés d'addition : en ajoutant OH à l'éthylène, on obtient l'éther C^2H^6O ; en y ajoutant H^2O^2, on obtient l'alcool $C^2H^6O^2$; en y ajoutant O^2, on obtient l'aldéhyde $C^2H^4O^2$; en y ajoutant O^4, on obtient l'acide acétique $C^2H^4O^4$; etc.

Cette théorie n'a été appliquée que dans le traité de chimie de Léopold Gmelin ; elle est tout à fait artificielle ; elle place les uns à côté des autres des corps fort différents ; elle sépare complètement les composés organiques des composés minéraux et laisse une foule de corps non classés. Pour toutes ces raisons, elle n'a pas tardé à être assez complètement transformée.

— Histol. On distingue : dans le noyau de la cellule, trois parties : la membrane, hyaline et mince, constituée par de l'*amphipyrénine* ; le suc nucléaire ou *enchylème*, contenant de la *paralinine ;* et enfin les organites ou éléments figurés, parmi lesquels il faut mentionner la *chromatine* et le ou les nucléoles, globules de taille variable. Au moment de l'activité, les éléments se modifient profondément. V. CARYOCINÈSE.

— Physiol. *Noyau amygdalien*. On nomme ainsi un petit amas de substance grise de la grosseur d'une amande, situé à l'extrémité antérieure de la circonvolution de l'hippocampe. Il reçoit la racine blanche externe de la bandelette olfactive, aussi lui donne-t-on souvent le nom de *ganglion olfactif*.

Noyé-d'eau n. m. Techn. Nébulosité dans la pâte du papier : *Papier plein de* NOYES-D'EAU.

Noyelle-Godault, comm. du Pas-de-Calais, arrond. de Béthune, près du canal de la Haute-Deule ; 2.410 hab. Mines de houille.

Noyelle-sous-Lens, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 23 kilom. de Béthune, à 3 kil. de Lens, sur la Souchez ; 1.773 hab. Mines de houille.

Noyelles-sur-Mer, comm. de la Somme, arrond. et à 14 kil. d'Abbeville ; 930 hab. Ch. de f. Nord. Estacade sur laquelle le chemin de fer franchit l'estuaire de la Somme. Tourbières. Trois tombelles.

Noyen, comm. de la Sarthe, arrond. et à 23 kilom. de La Flèche, sur la Sarthe ; 2.521 hab. Ch. de f. Ouest. Etang de la *Bonde*. Fontaine ferrugineuse. Carrières. Ancienne église des XIIe, XIVe et XVe siècles. Manoir d'*Aubigné* (XVIe s.). Fontaine intermittente du Châtelet.

Noyer (*noi-i-é* — du lat. pop. *nucatum*, classiq. *nux*) n. m. Bot. Genre de juglandées.

— ENCYCL. Le genre *noyer* (juglans) comprend sept ou huit espèces, dont la plus connue est le *noyer commun* (juglans regia). C'est un arbre à la ramure épaisse et large, à écorce grisâtre, lisse et gercée, avec des feuilles alternes, composées de sept à neuf folioles d'un beau vert, légèrement dentelées. Les fleurs mâles forment des chatons solitaires ; les fleurs femelles sont groupées en épi terminal. Le fruit, dit *noix*, est une sorte de drupe dont la partie charnue forme le *brou*, tandis que le noyau, ligneux et bivalve, contient une graine comestible. Originaire des montagnes de l'Asie Mineure, de la Perse, de l'Inde, le noyer est aujourd'hui naturalisé en France et même dans des contrées plus septentrionales (Hollande, Angleterre, Irlande). On le multiplie par semis, et on l'améliore par le greffage.



Noyer : *a*, chaton.

L'écorce est utilisée pour la peinture en noir. Les feuilles s'emploient en infusions et lotions stimulantes et résolutives. Le bois dur, foncé, souvent veiné, susceptible d'un beau poli, est recherché en ébénisterie.

Noyer (*noi-i-é* — du lat. *necare*, proprem. « tuer »). Change *y* en *i* devant un *e* muet : *Je noie. Tu noieras. Qu'ils noient*. Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. plur de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous noyions. Que vous noyiez*) v. a. Faire périr par immersion : NOYER *un chien*.

— Engloutir dans l'eau : NOYER *la flotte ennemie*. ‖ Inonder : *Les eaux du déluge* NOYÈRENT *toute la terre*.

— Par exagér. Humecter abondamment : NOYER *son visage de larmes*. ‖ Etendre d'une quantité excessive d'eau, etc. : NOYER *son vin*. NOYER *une sauce*.

— Fam. Perdre ou ruiner : NOYER *un commerçant*.

— Fig. Etouffer, étouffer, faire disparaître : NOYER *sa raison dans le vin*. Plonger dans certaines pensées, certaines sensations : *Ne point* NOYER *d'amertume ni combler de douleurs ceux qui nous aiment.* (Mme de Sév.) ‖ Délayer, rendre diffus : NOYER *sa pensée dans un verbiage inutile.*

Art milit. *Noyer les poudres*, Inonder les soutes, pour rendre les poudres inutilisables ou éviter une explosion.

— Jeux. *Au jeu de boules*, Pousser sa boule plus loin que la ligne tracée au delà du but, limité par une sorte de petit fossé où vient choir la boule.

Mar. *Noyer la terre*, La voir disparaître à l'horizon quand on s'éloigne vers le large. ‖ *Noyer l'ancre*, En chargeant un navire, Disposer irrégulièrement les poids de telle façon que le navire pique du nez. ‖ *Noyer un navire*, Le faire couler pour tuer la vermine qui l'a envahi.

— Pêch. *Noyer le poisson*. V. PÊCHE.

— Peint. *Noyer des couleurs*, Les fondre graduellement sur les bords, pour les harmoniser avec les teintes voisines. ‖ *Noyer des contours*, Les fondre graduellement avec le fond.

— Techn. *Noyer un jet d'eau*, Le faire jaillir un peu au-dessous de la surface du liquide, pour accroître son diamètre et lui donner une blancheur éblouissante. ‖ *Noyer la chaux*, La délayer dans une quantité trop considérable d'eau en voulant l'éteindre. ‖ *Noyer un clou*, L'enfoncer de façon que la tête disparaisse dans le bois. ‖ *Noyer un rivet*, Enfoncer le clou dans la corne du pied d'un cheval.

— PROV. : **Qui veut noyer son chien dit qu'il a la gale**, On accuse les personnes que l'on veut perdre, dont on veut se défaire. Molière, dans les *Femmes savantes* (II, 5), a transformé ce proverbe en alexandrin :

Qui veut *noyer* son chien, l'accuse de la rage.

Noyé, ée part. pass. du v. Noyer.

Mar. *Batterie basse noyée*, Batterie basse qui est trop au ras de l'eau.

— Substantiv. Personne noyée, asphyxiée par immersion, que la mort s'en soit suivie ou non : *Une* NOYÉE.

Se noyer, v. pr. Perdre ou s'ôter la vie par une immersion prolongée : *Les bons nageurs* SE NOIENT *comme les autres.*

— Par anal. Périr asphyxié par immersion dans un fluide gazeux : *Le poisson* SE NOIE *dans l'air.*

— Par exagér. Boire à l'excès : SE NOYER *dans le vin.*

— Nager dans un liquide trop abondant : *Des haricots qui* SE NOIENT *dans une sauce claire.*

— Fig. Se perdre ou se ruiner.

Se noyer dans, Verser abondamment : SE NOYER DANS *les larmes*, DANS *le sang.* ‖ Se livrer complètement à, se plonger sans retenue dans : SE NOYER DANS *la débauche.* ‖ Se perdre, s'égarer : SE NOYER DANS *les détails.*

— PROV. et LOC. PROV. : **Un homme qui se noie s'attache à un brin de paille**, Dans une position désespérée, on adopte sans examen tous les moyens de sortir d'embarras. ‖ **Etre malheureux comme un chien qui se noie**, Etre extrêmement malheureux. ‖ **Se noyer dans un verre d'eau, dans un crachat**, Echouer contre de misérables obstacles.

— ALLUS. HIST. : **Se noyer dans un tonneau de malvoisie.** V. CLARENCE (duc DE).

— ENCYCL. Thérap. Lorsque l'on plonge, on éprouve presque tout de suite un saisissement général avec bourdonnements d'oreilles, picotements du nez et, plus tard, étourdissement. Quand une personne tombe à l'eau par accident, elle suspend sa respiration, étend les mains pour saisir un corps résistant, se cramponne même souvent au lit de la rivière; puis, l'usage des sens se perdant, l'instinct se livre à une respiration trompeuse, et la mort réelle ou apparente arrive promptement.

Le *noyé* que l'on retire de l'eau peu de temps après sa submersion est pâle; son corps semble glacé, la face est bouffie, les yeux sont entr'ouverts et les pupilles dilatées; les dents sont serrées et la bouche remplie d'écume.

C'est l'asphyxie qui détermine la mort, chez les noyés; mais souvent, après des excès de table et de boisson chez des personnes prédisposées, il peut y avoir hémorragie cérébrale.

Pour rappeler un noyé à la vie, il faut le transporter *doucement* au lieu du secours; en été, si cet endroit est loin, on peut même le laisser sur le rivage, puis le débarrasser de ses vêtements, l'étendre la tête légèrement plus basse que les pieds. Ensuite, on desserrera les mâchoires et, saisissant avec un linge la langue entre le pouce et l'index, on exercera des tractions rythmées de quinze à vingt fois par minute pendant ce temps, si l'on a des aides, l'un fera la respiration artificielle par pression sur le thorax ou mieux en élevant et écartant les bras, puis les rabaissant et comprimant à ce moment la cage thoracique : un autre exercera des frictions sur tout le corps et comprimera l'abdomen pour imiter encore les mouvements d'inspiration et d'expiration. Lorsque la vie reparaît, il faut surveiller la respiration, recommencer les soins précédents s'il est nécessaire, envelopper le corps dans des couvertures de laine chaude, le placer sur un lit de chauffe électrique, donner des grogs et du café, etc.

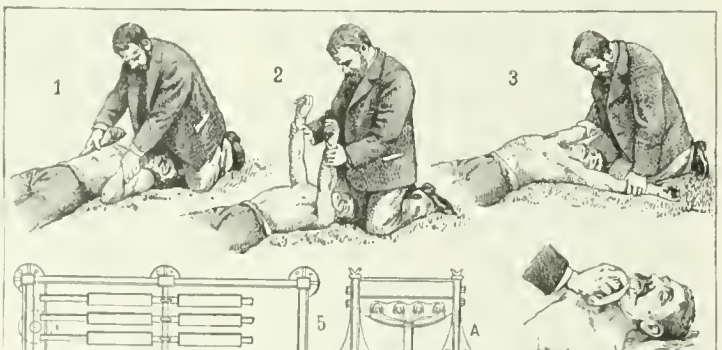

Secours aux noyés. 1, 2, 3. Respiration artificielle (procédé Sylvester); 4. Traction rythmique de la langue; 5. Lit de chauffe électrique (A, sa coupe).

En général, on n'insiste pas assez dans les soins donnés aux noyés : il n'est pas rare que des individus aient été rappelés à la vie après vingt, quarante minutes de submersion; on cite des cas de trois heures. Il faut donc persévérer longtemps, même quatre à cinq heures.

On trouve presque dans toutes les villes des postes de secours destinés à secourir les noyés; à Paris, il y a même une « brigade fluviale », composée d'agents chargés de la surveillance du fleuve et d'agents plongeurs, auxquels on a adjoint des chiens de Terre-Neuve.

NOYER LE, comm. du Cher, arrond. et à 18 kilom. de Sancerre, entre la Grande Sanbire et son affluent, la Balance; 913 hab. Beau château du XVIe siècle, au *Boucard*.

NOYERS, ch.-l. de cant. de l'Yonne, arrond. et à 21 kilom. de Tonnerre, sur le Serein; 1 294 hab. Vignoble. Fabrique de serge, bonneterie. Restes de remparts, ruines d'un château féodal. — Le canton a 15 comm. et 5.678 hab.

NOYERS, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 37 kil. de Blois, sur le Cher, à l'endroit où s'arrête le canal du Berry; 1.916 hab. Briqueteries, fabrique de carreaux mosaïque; vinaigrerie. Restes d'une église gothique.

NOYERS (Miles DE), nom de plusieurs seigneurs français, dont le plus notable est Miles X, maréchal de France, mort en 1350. Né au XIIIe siècle, maréchal dès 1302, exécuteur testamentaire de Louis le Hutin, il devint conseiller du roi en 1332 et bouteiller de France en 1336.

NOYERS-SUR-JABRON, ch.-l. de cant. des Basses-Alpes, arr. et à 13 kilom. de Sisteron, près du *Jabron*, affluent de la Durance; 708 hab. Commerce de charbon de bois; distillerie d'essence de lavande. Eglise du XVe siècle; rocher de Pelrimpi, près duquel les Sarrasins auraient été défaits, au Xe siècle, par Saint-Bevons. — Le canton a 7 comm. et 2.449 hab.

NOYEUR (*noi-i-eur'*), **EUSE** n. Assassin qui noie ses victimes : *Une bande de* NOYEURS.

NOYON (*noi-i-on* — rad. *noyer* v. a.) n. m. Horlog. Petit creux cylindrique pratiqué dans un pignon, une roue dentée.

— Jeux. Ligne ou fossé tracé pour marquer, dans un jeu de boules, la limite au delà de laquelle une boule est noyée, c'est-à-dire ne compte plus.

NOYON, ch.-l. de cant. de l'Oise, arrond. et à 24 kilom. de Compiègne, sur la Verse; 7.413 hab. (*Noyonnais, aises.*) Ch. de f. Nord. Commerce de blé, chevaux, bestiaux, grains, haricots et pois, chiffons, peaux. Le port trafique de la houille, du bois et des produits agricoles. Brasseries, sucreries. Corroirie, tanneries, scieries. Eglise Notre-Dame, cathédrale gothique, élevée sur une église incendiée en 1131, où se mêlent des arcs en plein cintre à l'arc brisé; elle a été malheureusement remaniée. Les annexes sont conservées : le cloître, la salle capitulaire, la salle du Trésor, du XIIIe siècle; la librairie, où se trouve la bibliothèque qui date de Louis XII. A signaler encore : l'ancien palais épiscopal (XVIe s.), l'hôtel de ville, partie gothique, partie Renaissance; l'hôtel-Dieu, avec tour du XVIe siècle.

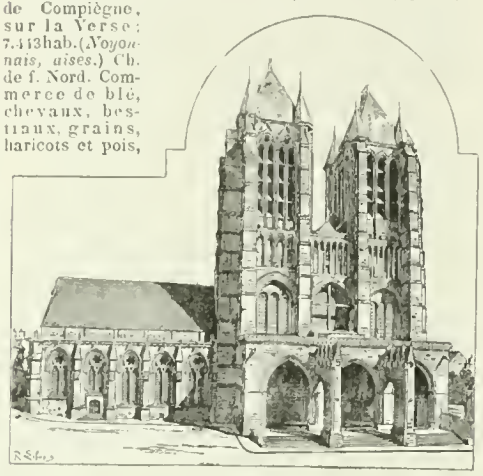
Cathédrale de Noyon.

Noyon *Noviomagus* ou *Noviodunum* était la cité des Véromanduens. Saint Médard y transporta l'évêché de Vermandois au VIe s. Charlemagne y fut couronné roi de Neustrie en 768 et Hugues Capet en 987. Elle obtint de son évêque Baudry une charte communale, en 1098. François Ier y traita une alliance avec Charles-Quint, en 1516. Elle subit des sièges des Espagnols, des Ligueurs, fut perdue, puis reprise par Henri IV en 1594. L'évêché fut supprimé en 1790. Patrie de Calvin et de Pierre Sarrazin. — Le canton a 23 comm. et 15.232 hab.


Armes de Noyon.

NOYONNAIS (le), pays de l'Ile-de-France, détaché de la Picardie entre le Vermandois, le Santerre, la Thiérache, le Soissonnais, le Valois. L'évêque-comte de Noyon, en était le principal propriétaire.

NOYURE (*noi-i-ur'* — rad. *noyer* v. a.) n. f. Creux pratiqué dans une pièce de bois ou de métal, pour loger la tête d'une vis, une roue d'horlogerie, etc. ‖ Creux ménagé au devant d'un pignon, pour le détacher d'une roue au centre de laquelle il est fixé.

NOZAL (Alexandre), paysagiste français, né à Paris en 1852, élève de Luminais. Ses débuts datent de 1876. Il commença par peindre les environs de Paris. A partir de 1891, il étudia la montagne, prit contact, pour commencer, avec les Pyrénées, puis avec les Alpes, la Suisse. Doué de verve et de facilité, il a donné des tableaux d'une touche fort délicate. Ses pastels sont aussi remarquables. Citons de lui : *Ruines du château Gaillard au Petit-Andely* (1885); *Lever de lune au crépuscule*; *Vieux canal de Pont-de-l'Arche* (1892); *Beuzeval-Cabourg* (marine, 1894); *Remparts d'Aiguesmortes* (1895); *Cirque de Gavarnie*, morceau superbe (1897); *Déversoir du lac de Gaube* (1898); *la Lande de Pontlong, près de Pau*, et *la Seine au Petit-Andely* (1902). Au musée du Luxembourg, *la Lande d'or* (1895).

NOZAY, ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 26 kilom. de Châteaubriant, au-dessus du ru de la Vilatte; 3.966 hab. Ch. de f. Ouest. Carrières de schistes bleus pour la construction. Commerce de beurre. Ecole pratique d'agriculture au Grandjouan. — Le canton a 6 comm. et 16.562 hab.

NOZEROY, ch.-l. de cant. du Jura, arrond. et à 34 kilom. de Poligny, dans le vallon de la Serpentine, affluent de l'Ain; 695 hab. Taillerie de diamants. La ville fut prise par Louis XIV, après plusieurs sièges. Patrie de Gilbert Cousin, ami d'Erasme. — Le canton a 30 comm. et 6.732 hab.

NOZIÈRES, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 32 kilom. de Tournon, au-dessus des sources du Doux, affluent du Rhône; 1.309 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

NOZIGUES (*zigh'*). Arg. Nous.

N'PONGUÉ (*ghé*) n. m. Langue parlée par les habitants de la côte du Gabon ou M'Pongoués.

N.-S., abréviation usitée pour figurer les mots Notre-Seigneur, appliqués à Jésus-Christ.

N.-S. J.-C., abréviation des mots Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NU, NUE (*nu, nû* — du lat. *nudus*) adj. Qui n'est couvert d'aucun vêtement : *Un enfant* NU. *Des épaules* NUES.

— Par exagér. Peu vêtu : *Incendiés qui se sont enfuis* NUS. ‖ Mal vêtu : *Arriver* NU *de sa province.* ‖ Par ext. Dépourvu des ressources de la vie : *Ceux qui viennent au monde pauvres et* NUS. (A. de Vigny.)

— Par anal. Sans enveloppe, sans fourreau, sans étui : *Des mollusques à corps* NU. *Des épées* NUES. ‖ *Vin nu.* Se dit du vin acheté (ou vendu) sans le vaisseau qui doit le contenir. ‖ Sans ornements, sans décoration : *Des murailles* NUES. ‖ Sans verdure, sans feuillage : *Une campagne* NUE. ‖ *Maison nue*, Sans meubles.

— Fig. Privé d'agrément, de consolation : *Je me trouve toute* NUE, *toute seule de ne plus vous avoir.* (Mme de Sév.) ‖ Simple à l'excès : *La chasteté est* NUE *comme Eve avant sa faute.* (G. Sand.) ‖ Sans fard, sans ornement, sans recherche : *La vérité toute* NUE. ‖ *Style nu*, Sans ornement.

— Loc. fam. *Nu en chemise*, Sans autre vêtement qu'une chemise. ‖ *Nu comme un ver, comme la main, comme un singe*, Complètement nu; privé de tous biens. ‖ *S'enfuir, s'en aller un pied chaussé et l'autre nu*, Fuir, s'en aller précipitamment. ‖ *Etre fait à quelque chose comme un chien à marcher nu-tête*, Y être tout à fait habitué.

— Bot. Se dit des parties dépourvues des enveloppes qui entourent les mêmes parties dans d'autres végétaux. ‖ *Réceptacle nu*, Celui qui est dépourvu d'écailles, de paillettes. ‖ *Fleur nue*, Celle qui est dépourvue de bractées et d'involucre. ‖ *Amande nue*, Celle dont les enveloppes propres sont soudées aux parois de la loge.

— Dr. *Nue propriété*, Propriété exclusive du fonds, sans usufruit. ‖ *Nu propriétaire*, Celui qui possède la nue propriété. ‖ *Titre nu*, Charge achetée sans clientèle.

— Manèg. Se dit d'un cheval sans selle ni bride.

— Minér. *Métal nu*, Métal que l'on trouve pur, dépouillé de toute gangue.

— Physiq. *Œil nu*, Œil qui n'est aidé, dans les observations, d'aucun instrument : *Etoiles visibles à l'*ŒIL NU. ‖ *Feu nu*, Feu directement appliqué aux corps que l'on veut chauffer ou au vaso qui les contient : *Chauffer un corps à* FEU NU.

— Zool. Se dit de toutes les parties d'un animal qui ne portent ni duvet, ni poils, ni revêtement écailleux : *La plupart des oiseaux ont les tarses* NUS.

— Gramm. Quand l'adjectif *nu* accompagne le nom d'une partie du corps, il peut se placer avant ce nom, auquel on le joint par un trait d'union, et il devient invariable : *Aller* NU-*tête*, NU-*jambes*, NU-*pieds*. (Cette forme n'est guère employée qu'avec les parties du corps énoncées ci-dessus, et l'on ne dirait pas NU-*épaules*, NU-*gorge*, etc.)

— n. m. Personne nue ou mal vêtue : *C'est une œuvre de miséricorde que de vêtir les* NUS.

— Fig. Fond de la pensée, considérée indépendamment du style et des ornements du langage : *Le* NU *de vos raisonnements.* (Cormen.)

— Loc. adv. *A nu*, Sans vêtement : *Mettre ses bras à* NU. ‖ Sans plumes, en parlant d'un oiseau : *Un dindon ayant de trop belles plumes fut mis à* NU *par ses confrères* (H. Taine.) [Sans enveloppe : *Meubles couverts de housses, qui ne gagneraient rien à être montrés à* NU. — Sans déguisement, sans mystère : *Peu de personnes montrent tout d'abord leurs défauts à* NU. (Balz.) — Sans ornement, sans apprêt : *Les lettres, c'est le style à* NU; *les livres, c'est le style habillé.* (Lamart.) — *Monter un cheval à* NU, Le monter sans selle et sans rien qui en tienne lieu.]

— B.-arts. Corps ou partie du corps dépouillée de tout vêtement : *Le* NU, *en art, est chaste.* ‖ Forme réelle du corps nu : *Même sous les plis flottants d'une draperie, il faut qu'on sente toujours les lignes du* NU. (Ste-Beuve.)

— Constr. *Nu de mur*, Partie du mur où l'épaisseur n'est augmentée ni diminuée par aucune espèce de saillie ou d'ornement.

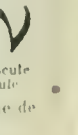
Nu : majuscule et minuscule

NU n. m. Gramm. Treizième lettre de l'alphabet grec, correspondant à l'N français et se figurant ν en minuscule, Ν en majuscule. ‖ Signe numéral des Grecs, valant 50 avec l'accent supérieur à droite (ν'), et 50.000 avec l'accent inférieur à gauche (,ν). ‖ Signe de nombre ordinal, représentant le 13e rang.

NUAGE (*nu-aj'* — rad. *nue*) n. m. Amas de vapeurs qui s'est élevé dans l'atmosphère et qui est rendu visible par

un état de condensation plus ou moins considérable : *Des* NUAGES *dorés. Des* NUAGES *noirs.*

Ainsi qu'un *nuage* qui passe,
Mon printemps s'est evanoui.
LAMARTINE.

— Par anal. Corps qui ressemble aux nuages de vapeurs, et qui, comme eux, empêche, par sa demi-opacité, la vue distincte des objets : *Un* NUAGE *de poussière, de fumée, de traits.* ‖ Altération des traits produite par un trouble intérieur : *Avoir un* NUAGE *sur le front.* ‖ Trouble de la vue : *Avoir un* NUAGE *devant les yeux.*

— Fig. Ce qui obscurcit l'intelligence, ce qui aveugle l'esprit : *Les passions forment un* NUAGE *entre l'homme et la vérité.* (La Rochef.-Doud.)

Tant qu'il brille ici-bas, tout astre a son *nuage.*
LAMARTINE.

‖ Incertitude qui fait juger défavorablement d'une personne ou d'une chose : *Homme sur la conduite duquel il y a des* NUAGES. ‖ Présage avant-coureur de quelque fâcheux accident : *Je vois se former de loin un* NUAGE *de coups de bâton* (Mol.) ‖ Refroidissement, brouillerie; tristesse : *Il n'y a pas d'union, pas de vie qui soit exempte de* NUAGE.

— Loc. div. *Nuage de lait.* Petite quantité de lait qu'on verse dans le thé, et qui y prend l'apparence d'un nuage avant de s'étendre. ‖ *Ciel sans nuages.* Ciel parfaitement pur. — Fig. Etat exempt de toute inquiétude. ‖ *Se perdre dans les nuages.* Devenir obscur et diffus.

— SYN. **Nuage, nue, nuée.** Ces trois mots se différencient par les nuances suivantes, au propre et au figuré. *Nue* marque surtout l'idée de hauteur : *L'aigle se perd dans les* NUES. *Nuée* marque plutôt l'idée d'étendue et de quantité et fait penser à l'orage : *Une large* NUÉE. *L'horizon social est chargé de* NUÉES. Avec *nuage*, enfin, c'est l'idée d'obscurité qui domine : *Un* NUAGE *de poussière. Métaphysicien qui se perd dans les* NUAGES.

— Armur. Nom donné aux lignes sinueuses que dessinent les ondulations d'une lame damassée à la forge.

— Astron. Nom que l'on donne à certaines nébulosités ou taches blanches fixes dans le ciel, et dont la nature n'est pas encore déterminée d'une manière certaine : *Le grand* NUAGE. *Le petit* NUAGE.

— Méd. Obscurcissement de la vue; vision hallucinatoire de nébulosités.

— ENCYCL. Météor. La vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère pourra se condenser sous forme de *nuage* et passer à l'état liquide, par suite d'un refroidissement produit par le rayonnement, par le passage de l'air d'une région chaude dans une autre plus froide, par détente ou

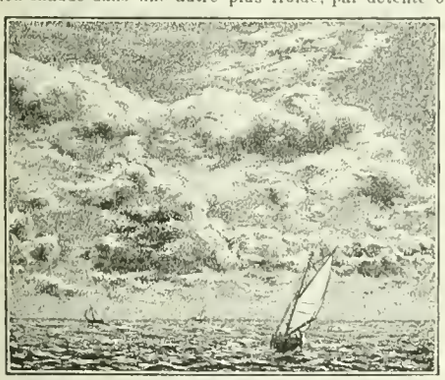

Cumulus.

par mélange avec une masse d'air plus froide. Il faut observer cependant que l'air peut être *sursaturé*, mais que cela ne se produit que dans un air pur, non chargé de poussières ou d'ozone. La sursaturation ne peut exister dans les couches basses de l'atmosphère; mais, avec une brusque condensation, elle paraît correspondre aux averses violentes et subites qui se produisent parfois dans certaines régions.

La condensation par refroidissement se produit dans les courants dirigés de l'équateur aux pôles, et augmente la quantité de pluie des régions parcourues : sud du Chili,



Cumulo-nimbus.

côtes ouest des Etats-Unis, etc. Le refroidissement par rayonnement a lieu dans les couches basses, au contact du sol, pendant les nuits claires : ce sont là plutôt des brouillards que des nuages.

La condensation par détente se produit constamment dans l'atmosphère : l'air humide étant entraîné dans un courant ascendant, sa température baisse environ de 1° par 103 mètres : bientôt, alors, la vapeur d'eau parvient à saturation, se condense, en dégageant de la chaleur, et la température continue à s'abaisser, mais deux fois moins vite environ. Si, par refroidissement progressif, on parvient à congélation de l'eau condensée, il se produit un nouveau changement dans la loi de variation de la température avec la hauteur. Ce mode de condensation peut encore conduire à la précipitation de grandes quantités d'eau. Si l'air considéré redescend alors, sa saturation disparaît; il s'échauffe régulièrement et sa température est constamment supérieure à celle qu'il avait à la montée, à la même hauteur. On trouve dans le foehn une application de ces variations.

La condensation par mélange de deux masses d'air à températures différentes joue un rôle important dans la formation des nuages et des brouillards. Si les deux masses sont saturées, il y a toujours condensation, car la tension maximum augmente beaucoup plus rapidement que la température; sinon, il peut y avoir condensation en certains points, d'où ces nuages légers qui se forment et disparaissent sur place.

Ainsi, la condensation forme les nuages et brouillards, par réunion de gouttelettes d'eau; leur diamètre a été apprécié au microscope par Assmann, de $c^{mm},006$ à 0,017, et par Dines, de $0^{mm},016$ à 0,127, les grandes valeurs correspondant au nuage qui se résout en pluie; Kœnitz, par la dimension des anneaux colorés ou couronnes, les évalue de $0^{mm},014$ à 0,035. Ces gouttelettes ne flottent pas dans l'air : elles tombent lentement, et le moindre courant suffit pour les entraîner horizontalement ou les faire monter. L'accélération de leur mouvement de chute ne tarde pas à être nulle, à cause de la résistance de l'air. De petits cristaux de glace aplatis offriraient encore plus de résistance, tomberaient plus lentement. Ainsi, un nuage tombe lentement, les gouttes arrivent à s'évaporer à nouveau dans les régions plus chaudes, d'autres condensations s'effectuent; c'est un mouvement perpétuel et non un ensemble invariable, et les détails se modifient assez vite.



Mammato-cumulus.

Bien des condensations, en relation générale avec la situation météorologique, sont dans une dépendance étroite avec la topographie des lieux; mais il est aussi des formes qui sont principalement en rapport avec la situation météorologique : c'est ainsi que les cumulus sont par excellence les nuages de la zone des calmes équatoriaux.

Pour désigner rapidement les nuages d'une façon homogène, on a fait une convention internationale. On utilise quatre noms caractéristiques : *cirrus*, nuages en filaments ou fibreux; *cumulus*, nuages arrondis ou en boules; *stratus*, nuages étalés en couche uniforme; *nimbus*, nuages noirs, confus, d'où tombe la pluie. Ces quatre mots, pris séparément (ex. : *cumulus*), accolés deux à deux (ex. : *cumulo-nimbus*), ou joints à un qualificatif quelconque (ex. : *mammato-cumulus*, cumulus en forme de mamelles), peuvent désigner toutes les formes de nuages.

Les mouvements de translation des nuages sont un précieux indice pour la météorologie : on utilise souvent pour les observer un miroir à nuages ou *néphoscope*. Pour la hauteur des nuages, on l'obtient en faisant des pointés simultanés à deux théodolites situés aux extrémités d'une base mesurée et résolvant un triangle de position; elles ne sont pas absolument les mêmes, pour une même espèce, d'une région à une autre et varient durant l'année : une même couche est en moyenne plus haute en été qu'en hiver. Les mêmes causes de température et d'humidité font que le nuage monte du matin au soir et redescend pendant la nuit. Enfin les nuages bas dominent dans la matinée, les nuages élevés dans la journée. Riggenbach et L. Teisserenc de Bort ont heureusement collaboré à un atlas international des nuages. Voici, par exemple, en Suède, des hauteurs observées en été :

Cirrus	8.500m	Cumulo-nimbus { som. / base.	2.670m / 1.400
Cirro-stratus { sup. / inf.	9.250 / 5.200	Cumulus { sommet / base	2.020 / 1.390
Cirro-cumulus	6.400	Nimbus	1.600
Alto-cumulus { sup / inf.	5.700 / 2.750	Stratus	810
Strato-cumulus	2.060		

NUAGÉ, ÉE (*jé*) adj. Blas. Synonyme peu usité de NEBULÉ, ÉE.

NUAGER (*jé*), **ÈRE** adj. Qui est d'une matière ressemblant à des nuages : *Mile* NUAGÈRE. ‖ Qui habite les nuages : *Iris la* NUAGÈRE. (VX.)

— Voilé comme d'un nuage :

Sur mon front *nuager* de nouveaux plis se fouillent.
TH. GAUTIER.

NUAGEUSEMENT (*jeû*) adv. D'une manière nuageuse.

NUAGEUX (*jeû*), **EUSE** adj. Couvert, enveloppé de nuages : *Ciel, Pic* NUAGEUX.

— Obscurci comme par des nuages interposés : *Des couleurs* NUAGEUSES.

— Fig. Sombre, triste : *La vie grise et* NUAGEUSE. (Balz.) ‖ Vague, vaporeux : *Un poète* NUAGEUX.

— Bijout. *Pierre nuageuse.* Pierre qui n'est pas partout d'une transparence égale.

— ENCYCL. En T. d'armurier, *Nuageux* se dit d'un damas qui présente des ondulations brillantes sur un fond mat, comme dans les belles lames persanes anciennes. Ces lames sont ordinairement forgées d'étoffes, c'est-à-dire de parcelles de fer et d'acier soudées au marteau. Dans les produits de qualité inférieure, l'aspect est obtenu par un travail de gravure à l'acide. Il arrive aussi que des inclusions de métaux étrangers, le palladium, le platine, etc., produisent de pareils effets.

NUAISON (*nu-é* — rad. *nue*) n. f. Mar. Durée du même temps ou du même vent. Peu us.)

NUANCE (*anss* — rad. *nuer*) n. f. Chacune des gradations par lesquelles passe une même couleur pour arriver de son ton le plus clair à son ton le plus foncé : *Chaque couleur a une infinité de* NUANCES. ‖ Teinte comparée à d'autres teintes : *Le soleil levant colore l'horizon de mille* NUANCES.

— Par anal. Chacune des gradations par lesquelles peut passer ce qui fait de l'impression sur les sens : *Les parfums, les saveurs ont des* NUANCES *infinies.* ‖ Chacune des gradations insensibles par lesquelles on passe d'un état à un état différent, d'un objet à un objet différent, d'une personne à une personne différente : *Entre un sot et un homme d'esprit, il y a bien des* NUANCES. ‖ Chacun des aspects, chacune des manières d'être successives et graduées d'une personne ou d'un objet : *Les* NUANCES *d'affection du cœur humain.* (H. Beyle.)

— Passage intermédiaire : *L'axis paraît faire une* NUANCE *intermédiaire entre le daim et le cerf.* Buff.)

— Fig. Différence légère et délicate qui existe entre des objets de même nature : *Les* NUANCES, *bonnes pour la littérature écrite, ne sont pas saisies au théâtre.* ‖ Variété, modification légère d'un même objet : *La gaminerie est une* NUANCE *de l'esprit goulois.* (V. Hugo.) ‖ Nature particulière, genre, manière d'être spéciale : *Les passions prennent la* NUANCE *des caractères.* (La Rochef.-Doud.)

Musiq. V. la partie encycl.

Techn. Sorte de perruque formée avec des cheveux de même couleur, mais de teintes différentes. (Vx.)

— ENCYCL. Musiq. On appelle *nuances* les degrés de douceur ou de force qu'il convient de donner aux sons. Ces degrés divers dans l'intensité des sons varient le discours musical, comme les nuances des couleurs varient l'aspect d'un tableau. Chanter avec goût, avec sentiment, c'est rendre d'une manière délicate ce mélange de douceur et de force, c'est se pénétrer de la pensée de l'auteur, c'est exprimer les nuances caractéristiques du morceau.

On indique les nuances, comme les mouvements, par des mots italiens, le plus souvent écrits en abrégé.

Les plus usités sont représentées par des signes conventionnels ou *soufflets*. Ainsi, le signe < correspond à *crescendo*; le signe > à *decrescendo*. L'ensemble des deux signes réunis <> indique qu'il faut d'abord augmenter progressivement le son, et le diminuer progressivement ensuite.

MOTS ITALIENS	ABRÉVIATIONS	SIGNIFICATIONS
PIANO	*p*	Faible, doux.
PIANISSIMO	*P. P.*	Très faible, très doux.
PIANO FORTE	*P. f.*	Faible et immédiatement fort.
MEZZO PIANO	*M. p.*	Moitié faible.
UN POCO PIANO	*Poco p.*	Un peu faible.
DOLCE	*Dol.*	Doux, à demi-voix.
DOLCISSIMO	*Dolciss*	Très doux.
DECRESCENDO	*Decres.*	En diminuant de force.
DIMINUENDO	*Dim.*	En diminuant le son.
SMORZANDO	*Smorz.*	En éteignant, en étouffant le son.
MORENDO	*Moren.*	En mourant.
PERDENDOSI	*Perdend.*	En se perdant.
CALENDO	*Cal.*	En éloignant le son.
MEZZA VOCE	*Mez. v.*	A demi-voix.
SOTTOVOCE	*Sottov.*	A demi-voix, à demi-jeu.
FORTE	*F.*	Fort.
FORTISSIMO	*FF.*	Très fort.
MEZZO FORTE	*M. f.*	Demi-fort.
POCO FORTE	*P. f.*	Peu fort.
SFORZATO	*S. f.*	En attaquant subitement le son.
SFORZANDO	*S. f.*	En forçant le son.
RINFORZANDO	*Rinf.*	En renforçant le son.
FORTE PIANO	*F. p.*	Fort et immédiatement doux.
CRESCENDO	*Cresc.*	En augmentant de force.

De nombreuses expressions, toujours en italien, sont ajoutées aux nuances d'accent ou d'expression, comme aux nuances de mouvement; les principales sont :

Affettuoso	affectueux.	*Con grazia*	avec grâce.
Agitato	agité.	*Con moto*	avec mouvt.
Allegramente	joyeusement.	*Delicato*	délicat.
Amabile	aimable.	*Doloroso*	douloureux.
Amoroso	avec amour.	*Energico*	énergique.
Animato	animé.	*Espressivo*	expressif.
Appassionnato	passionné.	*Fieramente*	fièrement.
Ben marcato	bien marqué.	*Furioso*	furieux.
Brillante	brillant.	*Giocoso*	gai, badin.
Cantabile	chantant.	*Grandioso*	grandiose.
Commodo	à l'aise.	*Grazioso*	gracieux.
Con allegrezza	av. allégresse.	*Leggiero*	léger.
Con anima	avec âme.	*Maestoso*	majestueux.
Con brio	brillamment.	*Religioso*	religieux.
Con colore	avec chaleur.	*Risoluto*	résolu.
Con espressione	av. expression.	*Scherzo*	vif et gai.
Con fierezza	avec fierté.	*Sostenuto*	soutenu.
Con fuoco	avec feu.	*Staccato*	détaché.

NUANCEMENT (*se-man*) n. m. Action de nuancer.

NUANCER (*sé* — rad. *nuance*. Prend une cédille sous le c devant A et O : *Je nuançai. Nous nuançâmes. Nous nuançons*) v. a. Passer graduellement des tons les plus clairs aux plus vigoureux, ou *vice versa* : *L'art de* NUANCER *les couleurs est essentiel au peintre.*

— Fig. Exprimer les différences délicates de : *Ecrivain qui excelle à* NUANCER *ses caractères. Musicien qui* NUANCE *bien un morceau.* ‖ Présenter d'une façon délicate et adoucie : *Traducteur qui* NUANCE *habilement un passage choquant.* ‖ Donner un certain aspect particulier à : *Le malheur* NUANCE *tout d'une teinte sombre.*

— Techn. *Nuancer des cheveux.* Mêler artistement diverses teintes d'une même couleur dans une perruque.

Nuancé, ée part. pass. du v. Nuancer.

— n. m. Etat des couleurs nuancées : *Le* NUANCÉ *des couleurs.* (Peu us.)

Se nuancer, v. pr. Passer par des nuances graduées et adoucies. ‖ Prendre différents aspects, se présenter sous des jours variés.

— Fig. Changer graduellement de nature, de manière d'être.

— SYN. **Nuancer, noer.** (*Nuer* ne se dit jamais au fig.)

NUANÇOIR (*soir*) n. m. Outil d'ouvrier en paille, pour régulariser les nuances des pailles diversement colorées et les mettre en place. (C'est une sorte de poinçon.)

NUBAR-PACHA, homme d'Etat égyptien, né à Smyrne en 1825, mort à Paris en 1899. D'origine arménienne, il fit de bonnes études en France, au collège de Sorèze, puis fut appelé en Egypte par un de ses oncles, Boghosbey, secrétaire auprès de Méhémet-Ali, se lia avec Ibrahim et avec Abbas-pacha. En 1849, lorsque ce dernier prit la succession de Méhémet-Ali, Nubar devint son conseiller intime. A partir de l'avènement d'Ismaïl, Nubar fut constamment au premier plan. Il conduisit les négociations qui devaient aboutir aux célèbres firmans de 1866 et 1867, sanctionnant la complète autonomie de l'Egypte et conférant au vice-roi le titre de khédive. Entre temps, il était nommé pacha, et, soit en qualité de ministre

des travaux publics, soit comme ministre des affaires étrangères, il négociait avec l'Europe pour aplanir les difficultés soulevées par le percement du canal de Suez. Il se consacra ensuite entièrement à la réforme judiciaire, et, après avoir bataillé pendant des années (1876), il substitua à la juridiction consulaire, dont profitaient les étrangers, les *tribunaux mixtes*.


Nubar-Pacha.

Après le désastre financier qui amena la chute d'Ismaïl, Nubar-pacha mit ses qualités d'administrateur au service du *condominium* anglo-français; mais devant les prétentions de lord Cromer, il donna sa démission (1888). Avant tout, Nubar pacha était un Égyptien.

En 1894, sous Abbas, il reprit le pouvoir que son état de santé l'obligea bientôt à quitter. Alors, celui que l'on a appelé avec quelque exagération « le Bismarck et le Cavour de l'Orient » se retira à Paris, où il mourut.

NUBÉCULE (dimin. du l. *nubes*, nuage) n. f. Météor. Petit nuage. (Inus.)

— Pathol. Petite tache qui se forme sur la cornée transparente.

NUBIE, région naturelle de l'Afrique orientale, au S. de l'Égypte, entre la cataracte d'Assouan au N., le Bahr-el-Ghazal au S., le Kordofan et l'Abyssinie au S.-E., et le désert Libyen à l'O. Ainsi comprise, la Nubie embrasse une superficie de 250.000 kilom. carr., parcourue du N. au S. par le Nil, qui s'y infléchit en un grand coude vers l'O. et y reçoit l'Atbara, réuni au Tacazzé. Ensemble de pays très divers quant au relief (les montagnes prédominent au N. de l'Atbara et du Baraka, atteignant 2.400 m. d'alt., pour s'abaisser en terrasses successives vers la vallée du Nil) et quant aux productions : seule la vallée du Nil nourrit une végétation prospère, entre une région de steppes au Sud et au Sud-Est, et, à l'Ouest, le désert presque absolu. Climat assez inégal, présentant, dans la partie désertique du pays, des variations diurnes du thermomètre très considérables. Très peu d'eau; mais des vents brûlants, entraînant avec eux, au grand détriment d'une agriculture déjà précaire (palmiers, dattiers), de véritables nuées de sauterelles. La population, assez difficile à évaluer (2 millions d'hab. peut-être), est active et industrieuse, et comprend des *Barabras* en majorité, puis des Hamites, des Tures, des Arabes, des Nigritiens, etc. L'histoire de la Nubie, soumise par Méhémet-Ali (1820-1822) à la domination égyptienne et devenue particulièrement prospère autour de Khartoum et de Dongolah, puis occupée et dévastée par le mahdi (1883), est liée étroitement à celle de l'Égypte contemporaine. V. ÉGYPTE.

NUBIEN, ENNE (*bi-in, èn'*), personne née en Nubie ou qui habite ce pays. — *Les* NUBIENS.

— Adjectiv. : *Population* NUBIENNE.

— n. m. Langue nubienne.

— ENCYCL. Ling. On parle, en Nubie, soit l'arabe, soit le *bedja*, qui appartient à la famille khamitique et est très répandu, soit des idiomes agglutinants, tels que le *nuba* ou *nouba*, le *dongolawi*, le *toumalé* et le *kolladji*.

NUBIFÈRE (du lat. *nubes*, nuage, et *ferre*, porter) adj. Qui porte ou paraît porter les nuages : *Monts* NUBIFÈRES. (Inus.)

NUBIFUGE (*fuj'* — du lat. *nubes*, nuage, et *fugare*, mettre en fuite) adj. Qui chasse les nuages : *Vent* NUBIFUGE. (Inus.)

NUBIGÈNE (*jèn'* — du lat. *nubes*, nuage, et du gr. *génésis*, naissance) adj. Mythol. Épithète des centaures, fils de la Nue. Surnom de Phryxus, fils de Néphélé (la Nuée). ‖ *Boucliers nubigènes* ou *Anciles*, Boucliers tombés du ciel et que les Romains gardaient comme le gage de leur puissance.

— Bot. Qui croît sur les hautes montagnes : *Cytise* NUBIGÈNE.

NUBILE (du lat. *nubilis*, même sens) adj. Qui est dans l'état physique requis pour le mariage : *Fille* NUBILE. ‖ *Âge nubile*, Âge où l'on est apte à être marié.

NUBILEUX (*leû*), **EUSE** (du lat. *nubilosus*, même sens) adj. Couvert de nuages : *Il tonne en temps* NUBILEUX. (Malh.) ‖ Fig. *Un air fort* NUBILEUX. (Scarr.)

NUBILITÉ (rad. *nubile*) n. f. État d'une personne en âge d'être mariée; âge nubile. V. PUBERTÉ, MARIAGE.

— SYN. Nubilité, puberté. *Puberté* marque le temps voulu par la nature pour être apte à la reproduction; *nubilité* marque le temps où l'on est devenu apte à contracter mariage, aux termes de la loi qui régit la matière.

NUBLE n. f. Longe de veau. ‖ Échinée de porc. ‖ Sorte de pâtisserie légère, du genre des oublies. Vieux.)

NUBLE, prov. du Chili central, peuplée de 152.950 hab. Capit. *Chillan*. Elle comprend les deux départements de Chillan et San-Carlos. Région de cultures et d'élevage, au climat sain et tempéré.

NUCAL ou **NUCHAL, ALE, AUX** (*kal'*) adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport à la nuque : *Les os* NUCAUX. ‖ *Anneau nucal*, Segment céphalique qui, chez certains chétopodes, entre dans la composition du tronc.

NUCAMENTACÉ, ÉE (*man* — du lat. *nucamentum*, chaton) adj. Bot. Dont les fleurs sont disposées en chatons. ‖ Dont les fruits ressemblent à de petites noix.

NUCELLE (*sèl'* — du lat. *nucella*, petite noix) n. f. Partie centrale, la plus importante, d'un ovule de plante phanérogame, que recouvre le tégument. V. OVULE.

NUCHAL, ALE, AUX adj. Anat. V. NUCAL.

NUCHE (mot d'orig. germain.) n. f. Boucle, fermoir, bracelet. (Vx.)

NUCIFÈRE (*si* — du lat. *nux, nucis*, noix, et *ferre*, porter) adj. Bot. Qui produit des fruits analogues à ceux du noyer : *If* NUCIFÈRE.

NUCIFORME (*si* — du lat. *nux, nucis*, noix, et de *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'une noix.

NUCINE (*sine* — du lat. *nux, nucis*, noix) n. f. Chim. Substance cristalline trouvée dans le brou de noix.

NUCINGEN, type de haut baron de la finance (et de baron allemand), créé par Balzac.

NUCITANNIQUE (*si, nik'* — du lat. *nux, nucis*, noix, et de *tannique*) adj. Chim. Se dit d'un acide extrait du tanin qui se trouve dans l'épiderme des noix.

NUCIVORE (*si* — du lat. *nux, nucis*, noix, et *vorare*, manger) adj. Zool. Nom spécifique servant à désigner certains insectes qui se nourrissent de noix. (Inus.)

NUCK (Antoine), anatomiste hollandais, né vers 1669, mort vers 1742. D'abord médecin à La Haye, il devint ensuite professeur à Leyde. On lui doit la découverte de nouvelles glandes salivaires par celle de la manière dont se répare l'humeur aqueuse de l'œil. Ses principaux ouvrages sont : *De vasis aquosis oculi* (1685); *De ductu salivali novo* (1685); etc.

NUCLÉAIRE (*klé-èr'* — rad. *nucléus*) adj. Qui appartient au noyau de la cellule. ‖ *Suc nucléaire* ou *Enchylème*, Liquide contenant de la *paralinine* et servant de véhicule aux échanges métaboliques entre le noyau et le cytoplasma. V. NOYAU.

NUCLÉAL, ALE, AUX (rad. *nucléus*) adj. Bot. V. NUCLÉAIRE.

— Astron. Qui a rapport, qui appartient au noyau d'une comète.

NUCLÉÉ, ÉE (rad. *nucléus*) adj. Qui possède un ou plusieurs noyaux : *Cellule* NUCLÉÉE. ‖ *Mérozoïte nucléé*, Partie d'un plastide, sectionné par mérotomie, qui renferme le noyau, par opposition à la partie qui en est dépourvue.

NUCLÉIFÈRE (de *nucléus*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui possède un noyau : *Cellule* NUCLEIFÈRE.

NUCLÉIFORME (de *nucléus*, et *forme*) adj. Qui est en forme de noyau : *Corpuscule* NUCLÉIFORME.

NUCLÉINIEN (*ni-in* — rad. *nucléus*) adj. m. ‖ *Corps nucléinien*, Pseudo-nucléole ou petit grain de chromatine, plus volumineux cependant que le *nucléomicrosome*, qui se condense aux points nodaux du réseau de linine.

NUCLÉOBRANCHES n. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes, comprenant les firoles et carinaires et que l'on nomme souvent *hétéropodes*. — *Un* NUCLÉOBRANCHE.

NUCLÉOLAIRE (*lèr'* — dimin. de *nucléus*) adj. Qui appartient au nucléole. (On désigne sous le nom de *corps nucléolaire* l'ensemble des petits nucléoles qui existent à côté d'un gros nucléole, comme c'est le cas quand il existe plusieurs nucléoles dans un *noyau*.)

NUCLÉOLE (dimin. de *nucléus*) n. m. Organe de fructification des algues. ‖ Petit corps arrondi, unique ou multiple, qui se trouve dans le noyau des cellules. (C'est la *tache germinative* de l'ovule.)

NUCLÉOLÉ, ÉE adj. Zool. Qui possède un ou plusieurs nucléoles : *Noyau* NUCLÉOLÉ.

NUCLÉOMICROSOME (de *nucléus*, et du gr. *mikros*, petit, et *soma*, corps) n. m. Nom donné aux petits grains d'une substance appelée *chromatine*, en raison de son affinité pour les matières colorantes.

NUCLÉOPLASMA (*plass* — de *nucléus*, et du gr. *plasma*, figure) n. m. Protoplasma du noyau, par opposition au cytoplasma ou protoplasma du corps cellulaire.

NUCLÉUS (*uss* — mot lat.) n. m. Biol. V. NOYAU.

— Zool. Chez les mollusques gastéropodes, Sommet de l'opercule.

NUCODE n. m. Bot. Fruit composé de plusieurs noix distinctes, dont les attaches partent du même point.

NUCULAINE (*lèn'* — du lat. *nucula*, petite noix, noyau) n. m. Bot. Fruit charnu, contenant plusieurs nucules. (Les fruits du cornouiller, du néflier, du lierre sont des nuculaines.) ‖ On dit aussi DRUPE POLYSPERME.

NUCULAIRE (*lèr'* — du lat. *nucula*, petite noix) adj. Bot. Qui renferme une amande : *Enveloppe* NUCULAIRE.

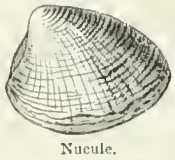
Nucule.

NUCULE n. f. Genre de mollusques lamellibranches, type de la famille des *nuculidés*, répandus dans presque toutes les mers ou fossiles depuis les terrains paléozoïques. (Les nucules ont leur coquille petite, à valves égales, triangulaires, épidermées à l'extérieur, nacrées à l'intérieur. L'animal possède un très grand pied, à sole oblongue, dont il se sert pour fouir le sable. L'espèce type du genre est la *nucula nucleus*, des mers d'Europe.)

NUCULE (du lat. *nucula*, petite noix, noyau) n. f. Bot. Noyau des *nuculaires* ou drupes polyspermes. ‖ Petite noix, petit noyau. ‖ Fruit sec, indéhiscent, à péricarpe osseux ou coriace, comme le gland, la noisette.

NUCULEUX (*leû*), **EUSE** adj. Bot. Qui renferme des nucules : *Fruit* NUCULEUX.

NUCULIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, renfermant les *nucules* et genres voisins. — *Un* NUCULIDE.

NUDARIA n. f. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des lithosiidés, répandus dans l'hémisphère nord. (Les *nudaria mundana* et *murina* se trouvent aux environs de Paris.)

NUDICAULE (*kôl'* — du lat. *nudus*, nu, et *caulis*, tige) adj. Bot. Qui a la tige naturellement dépouillée de feuilles.

NUDIFLORE (du lat. *nudus*, nu, et *flos, oris*, fleur) adj. Bot. Dont les corolles sont nues, sans appendice.

NUDIFOLIÉ, ÉE (du lat. *nudus*, nu, et *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont dépourvues de poils, sont unies et lisses : *Hélichryse* NUDIFOLIÉE.

NUDIPÉDALIES (*lî* — du lat. *nudipedalia*; de *nudus*, nu, et *pedes*, pieds) n. f. pl. Antiq. rom. Procession qui se faisait nu-pieds pour demander la pluie.

NUDISEXÉ, ÉE (du lat. *nudus*, nu, et *sexus*, sexe) adj. Bot. Dont les organes sexuels sont à nu, dont les fleurs sont dépourvues d'enveloppes florales. ‖ On dit aussi NUDISEXUÉ.

NUDITARSE (du lat. *nudus*, nu, et de *tarse*) adj. Se dit des oiseaux qui ont les tarses nus. (Peu us.)

NUDITÉ (du lat. *nuditas*, même sens) n. f. État d'une personne nue. *La* NUDITÉ *est quelquefois sans indécence.* ‖ Corps nu, misère de celui qui n'a que des haillons : *Couvrir la* NUDITÉ *des pauvres.* ‖ Action de montrer à nu son corps ou quelque partie du corps : *Ayez horreur des* NUDITÉS *de gorge...* (Fén.) ‖ Parties sexuelles : *Sem couvrit de son manteau la* NUDITÉ *de son père.* ‖ Figure nue et indécente : *Exposer des* NUDITÉS *scandaleuses.*

— Etat d'un objet nu, dépouillé d'ornements : *La* NUDITÉ *des murs, d'un rocher, d'une montagne.*

— Fig. Indécence : *Les* NUDITÉS *du langage.* (A. d'Houdetot.) ‖ Ce qu'on ne peut montrer ou manifester sans honte : *L'âme a ses* NUDITÉS *comme le corps.* (A. d'Houdetot.) ‖ Clarté et simplicité : *En style, comme en sculpture, il n'y a de beau que la* NUDITÉ. (Lamart.) ‖ *Dans toute sa nudité*, Sans qu'il y ait rien de dissimulé.

— Mystic. Dépouillement de soi-même.

NUDOFLAGELLÉS (*jèl'*) n. m. pl. Division des infusoires flagellates, renfermant les flagellés dépourvus de carapace. — *Un* NUDOFLAGELLÉ.

NUDOHÉLIOZOAIRES (*zo-èr'*) n. m. pl. Groupe de protozoaires radiolariens, de la division des héliozoaires, renfermant les formes à corps nu. — *Un* NUDOHÉLIOZOAIRE.

NUDOTENTACULIFÈRES (*tan*) n. m. pl. Groupe d'infusoires tentaculifères, renfermant les formes à corps nu, comprises dans les familles *trichophrydés, sphérophrydés, dendrosomidés* et *dendrocométidés*. — *Un* NUDOTENTACULIFÈRE.

NUE (*nû* — du lat. *nubes*, même sens) n. f. Masse de vapeur suspendue dans les airs : *Les* NUES *prennent les formes les plus étranges.*

— Par ext. Ciel, espaces de l'air, hauteur prodigieuse : *Les enfants de Noé voulaient porter la tour de Babel jusqu'aux* NUES. (Boss.)

— Loc. fig. : *Tomber des nues*, Être extrêmement surpris. (Arriver soudainement, à l'improviste : *Un cousin qui vous* TOMBE DES NUES.) ‖ *Être tombé des nues*, N'être connu ou avoué de personne. ‖ *Monter, Se guinder jusqu'aux nues*, Chercher à donner à ses pensées, à ses projets, une élévation excessive. ‖ *Se perdre dans les nues*, S'égarer par les efforts que l'on fait pour élever trop haut son ton ou ses idées. ‖ *Aller aux nues*, Être accueilli par le public avec une extrême sympathie. ‖ *Porter aux nues, Élever jusqu'aux nues*, Vanter avec une admiration enthousiaste. ‖ *Sauter aux nues*, Se fâcher, s'exalter brusquement.

— SYN. Nuage, nuée. V. NUAGE.

NUECES, comté des Etats-Unis (Texas); 9.000 hab. Ch.-l. *Corpus-Christi*.

NUECES (RIO), fleuve du Texas méridional (Etats-Unis). Né dans une région de collines, il traverse, du N.-O. au S.-E., de vastes savanes où il s'appauvrit, arrose dans son cours inférieur Oakville, San-Patricio, et se jette dans le golfe du Mexique, à Corpus-Christi, après un cours de 620 k.

NUÉE (rad. *nue*) n. f. Gros nuage épais, qui a une apparence de lourdeur : *Une sombre* NUÉE.

— Par anal. Vapeur, fumée, etc., ressemblant à une nuée : *Volcan qui vomit des* NUÉES *de cendres.* ‖ Amas d'objets mobiles, qui troublent la transparence du jour : *Une* NUÉE *de traits, d'insectes.*

— Par ext. Innombrable multitude : *Des* NUÉES *de barbares envahirent l'empire romain.*

— Fig. Objet menaçant, qui se prépare à produire une sorte d'explosion soudaine : *Les* NUÉES, *en général, crèvent sur le point le moins défendu.* ‖ Chose légère, vague, sans consistance, comme les nuages : *Les propos d'amour sont des* NUÉES, *les propos de table sont des fumées.* (V. Hugo.)

— Alchim. *Nuée dont Jupiter couvrit Io*, Pellicule qui se forme au commencement de la congélation de l'élixir.

— Gramm. *Nuée*, suivi de *de* et d'un nom pluriel, devient un nom collectif. Pour l'accord, v. COLLECTIF.

— Techn. Partie sombre, opaque, nuageuse, dans une pierre précieuse : *Émeraude qui a des* NUÉES.

— SYN. Nuage, nue. V. NUAGE.

Nuées (LES), comédie d'Aristophane, représentée en 423 av. J.-C. — Dans cette pièce, l'auteur attaquait l'éducation nouvelle, surtout la sophistique, qu'il accusait de détruire la notion du bien et du mal, et qu'il personnifiait en Socrate. La satire est d'un comique puissant. La scène se passe devant la maison de Socrate. Strepsiade se lamente des dissipations de son fils, Phidippide. Il a entendu dire qu'il y a une école où l'on apprend à rendre bonnes les mauvaises causes, et il veut y mener son fils, pour qu'il s'y initie à l'art du raisonnement captieux; cela lui sera bien utile pour payer ses créanciers de mauvaises raisons, au lieu de les payer en argent. Phidippide déclare qu'il ne veut ni blêmir, ni maigrir à l'école, que ses amis les chevaliers le mépriseraient; et Strepsiade frappe seul à la porte de Socrate. Le chœur, composé de nuées, l'affermit dans sa résolution. Un disciple du philosophe lui ouvre et lui raconte, de l'enseignement qu'on reçoit dans la maison, une foule de choses qui émerveillent le badaud. Socrate paraît, descendant des nuages dans un panier; il était monté si haut « pour bien pénétrer les choses célestes ». Il explique à Strepsiade ébahi que les nuées sont tout, qu'elles donnent à l'homme les pensées et les distinctions subtiles, qu'elles nourrissent les poètes, les philosophes, les charlatans, les astrologues. Strepsiade demande que les nuées lui enseignent l'art de faire des raisonnements injustes et de ne pas payer ses dettes. Désespérant de rien tirer de ce nigaud, Socrate le prie de lui amener son fils. Phidippide veut aussi connaître l'art des bons raisonnements, à sa façon; Socrate fait alors venir le Juste et l'Injuste, enfermés dans une cage comme des coqs de combat, et qui se livrent à une discussion animée, parodie plaisante des dialogues socratiques. L'Injuste bat son adversaire, et Phidippide, qui a bien retenu sa leçon, répète les arguments à ses créanciers et à son père lui-même; il se moque si bien des uns et des autres que Strepsiade, furieux d'être battu, va mettre le feu au « penseir » de Socrate, parodiant les arguments mêmes du philosophe.

On a accusé *les Nuées* d'avoir amené le procès et la condamnation de Socrate; le long intervalle écoulé entre la date de la représentation (423) et le jugement de Socrate (399) permet de trouver l'accusation injustifiée. Pourtant, la comédie put préparer l'opinion publique à accueillir plus tard les calomnies d'Anytos.

NUEIL, comm de Maine-et-Loire, arrond. et à 30 kilom. de Saumur; 1.197 hab. Monument érigé (1894) à la mémoire d'habitants de la commune qui, le 27 avril 1794, enfermés dans le clocher, résistèrent aux Vendéens.

NUEIL-SOUS-LES-AUBIERS, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et a 15 kilom. de Bressuire, au-dessus de l'Argent ; 2.180 hab. Ch. de f. Etat. Constructions mécaniques.

NUELLE (*nu-èl'*) n. f. Nom donné aux couches blanches et grises d'un nuage, entre lesquelles se forme le grésil.

NUEMENT adv. V. NÛMENT.

NUER (rad. *nue*, par allus. aux reflets des nuages) v. a. Nuancer, en langage de brodeur.

Nué, ée part. pass. *Un arc-en-ciel* NUÉ *de cent sortes de soies.* (La Font.)

— Techn. *Or nué*, Or employé comme fond dans un ouvrage brodé en soie.

— ENCYCL. Techn. Les statuts des brodeurs de Paris (1551) obligent les maîtres compagnons brodeurs à faire un chef-d'œuvre d'*or nué*. Une broderie nuée est une broderie multicolore à teintes nuancées ; le point lancé et chevauché, de longueurs inégales, facilitait cette dégradation des teintes, comme dans la broderie dite « d'Espagne ».

NUESSE (*nu-ès*) n. f. Féod. Qualité de ce qui est immédiat ; fief immédiat : *Tenir un fief en* NUESSE *du roi.*

NUEVA-ECIJA, province de l'archipel des Philippines (Luçon) ; 8.000 kil. carr. ; 125.000 hab. Montagneuse et peuplée surtout de Tagals et d'Ilocanos. Ch.-l. *San-Isidro.*

NUEVA-GUIPUZCOA ou **BISLIG**, prov. de l'archipel des Philippines (île de Mindanao), autour du vaste golfe de Davao ; 27.000 kilom. carr. ; 340.000 hab., Ch.-l. *Vergara.*

NUEVA-SAN-SALVADOR, Géogr. V. SANTA-TECLA.

NUEVA-VIZCAYA (*Nouvelle-Biscaye*), prov. de l'archipel des Philippines (île de Luçon), couverte par la *Cordillera de Este* et arrosée par le rio Grande de Cagayan ; 12.000 kilom. carr. ; 75.000 hab. (surtout *Negritos* ou *Aetas* aborigènes). Ch.-l. *Bayombong.*

NUEVO-LÉON (*Nouveau-Léon*), Etat du Mexique septentrional, dont la superficie est de 61.343 kilom. carr. et la population de 326.950 hab. Capit. *Monterey.* Traversé du N.-N.-O. au S.-S.-E. par les sierras de Gomez et de la Silla, qui forment le rebord oriental du plateau mexicain, il est arrosé au centre par de nombreuses rivières. Les campagnes, bien cultivées, de la zone centrale produisent le maïs, le froment, le sucre, les oranges, les fruits de toute espèce. Grâce à l'industrie des agriculteurs, le pays a rapidement prospéré.

NUGATOIRE (du lat. *nugatorius*, frivole) adj. Qui n'est pas sérieux, frivole : *Argument* NUGATOIRE. (Vx.)

NUGENT (Robert CRAGGS, comte), homme politique et littérateur anglais, né en 1702, mort à Dublin en 1788. Député à la Chambre des communes, contrôleur de la maison du prince de Galles, il devint, en 1754, lord de la Trésorerie, en 1760 vice-trésorier d'Irlande, en 1766 président du bureau du commerce. Original et spirituel, il avait acquis une énorme fortune en épousant successivement trois ou quatre riches veuves. Il est l'auteur de poésies qui ne manquent pas de talent. « C'était, dit Glover, un joyial et voluptueux Irlandais, qui avait abandonné le pape pour la religion protestante, l'argent et les veuves. »

NUGENT (Laval, comte NUGENT DE WESTMEATH), feld-maréchal autrichien, né à Ballynacor (Irlande) en 1777, mort, près de Carlstadt en 1862. Il entra en 1793 dans l'armée autrichienne et devint colonel en 1807 ; il fut, en 1809, chef de l'état-major général auprès de l'archiduc Jean, et conquit en 1813 la Croatie, l'Istrie et le territoire du Pô. En 1815, il servit comme feld-maréchal lieutenant, en Italie, assiégea Rome, et vainquit Murat à Ceprano et San-Germano. En 1817, il entra en qualité de capitaine général au service du roi Ferdinand Ier ; il rentra en 1820 dans l'armée autrichienne. Il reçut, en 1848, le commandement d'un corps d'armée contre les Piémontais. Il commanda en chef dans la guerre de Hongrie et reçut, en 1849, la dignité de feld-maréchal.

NUGENT (George GRENVILLE, baron), homme politique et littérateur anglais, né et mort dans le comté de Buckingham (1788-1850). Fils du premier marquis de Buckingham, il entra au Parlement en 1812, siégea dans l'opposition, devint en 1830 lord de la Trésorerie, en 1832 lord haut commissaire dans les îles Ioniennes. Esprit cultivé et homme de goût, il a laissé, entre autres œuvres : *Portugal* (1812), poème ; *Oxford and Locke* (1829) ; *Memorials of John Hampden* (1832) ; *Lands classical and sacred* (1845-1846) ; *Legends of the Library at Lillies* (1832).

NUGGET (*neu-ghet'*) n. m. Minerai d'or, trouvé dans le quartz de la Californie et de l'Australie.

NUI-BOP, gros village du Tonkin (prov. de Langson). Défaite des Chinois par le général français de Négrier (janv. 1885).

NUILLE (*nu-ill'* [*ll* mll.]) n. f. Maladie des melons et des concombres, due au développement de champignons filamenteux dont le mycélium envahit les fruits et les désorganise.

NUILLÉ-SUR-VICOIN, comm. de la Mayenne, arrond. et à 19 kilom. de Laval, sur la rive droite du *Vicoin*, tributaire de la Mayenne ; 1.132 hab.

NUIRE (du lat. *nocere*, même sens : *Je nuis, tu nuis, il nuit, nous nuisons, vous nuisez, ils nuisent. Je nuisais, nous nuisions. Je nuisis, nous nuisîmes. Je nuirai, nous nuirons. Je nuirais, nous nuirions. Nuis, nuisons, nuisez. Que je nuise, que nous nuisions. Que je nuisisse, que nous nuisissions. Nuisant. Nui*), v. n. Faire du tort : *Il en est des hommes comme des plus vils animaux ; tous peuvent* NUIRE. (Volt.

L'ennemi qui vous flatte a dessein de vous *nuire.*
VIENNET

|| Causer du dégât, faire du mal : *L'alcool* NUIT *à la santé.*

— Causer de la gêne : *Mur qui* NUIT *à la vue.* || Mettre des entraves, des obstacles : *Le préjugé* NUIT *au progrès.*

— Fam. *Ne pas nuire*, Etre utile, rendre service :

Le doux parler *ne nuit* de rien.
LA FONTAINE

— PROV. et LOC. PROV. : **Ce qui nuit à l'un duit à l'autre**, Ce qui est fâcheux pour les uns est heureux pour les autres. || **Trop gratter cuit, trop parler nuit.** V. CUIRE. || **Abondance de biens ne nuit pas.** V. ABONDANCE. || **Les charrettes lui nuisent**, C'est un homme qui s'irrite de tout.

— Impersonnel. *Il nuit*, C'est une chose nuisible : IL NUIT *de laisser aux autres le soin de ses intérêts.* (Peu us.)

Se nuire, v. pr. Nuire à soi-même. || Se causer du mal, du tort ou de la gêne l'un à l'autre.

NUISANCE (*zanss* — rad. *nuisant*) n. f. Caractère de ce qui est nuisible ; chose nuisible. || Dommage, préjudice, || Amende imposée pour un dégât commis. (Vx.) [On disait aussi NUISEMENT.]

NUISANT (*zan*), **ANTE** [rad. *nuire*] adj. Qui nuit. (Vx.)

NUISIBILITÉ n. f. Caractère de ce qui est nuisible : *La* NUISIBILITÉ *de l'alcool.*

NUISIBLE adj. Qui nuit : *A un moment donné, tout est utile, tout est* NUISIBLE.

— SYN. **Malfaisant, pernicieux.** V. MALFAISANT.

NUISIBLEMENT adv. D'une façon nuisible.

NUIT (*nu-i* — du lat. *nox, noctis*, même sens) n. f. Temps qui s'écoule depuis le coucher jusqu'au lever du soleil : *Les* NUITS *de juin sont brèves.* || Obscurité qui règne durant ce laps de temps : *Il fait* NUIT. *Il est* NUIT *noire. Partir à la* NUIT *close.*

Que la *nuit* paraît longue à la douleur qui veille!
SAUVIN.

— Par anal. Ténèbres, obscurité en général : *Les ouvriers des mines vivent dans une* NUIT *perpétuelle.*

— Dépense que l'on fait en passant une nuit dans une auberge : *Payer sa* NUIT *et celle de son cheval.*

— Faveur qu'une femme accorde à un homme de passer une nuit avec elle : *Ils achetèrent de leur vie une* NUIT *de Cléopâtre.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. Ignorance, incertitude : *La vie est une* NUIT *profonde.* || Abandon, oubli : *Le soleil des rois absolus se couche, et il se fait* NUIT *autour d'eux.* (Cormen.) || Condition obscure : *Passer d'une* NUIT *profonde à un rang éclatant.*

— Loc. div. *Chemise, Bonnet, Coiffe de nuit*, Chemise, Bonnet, Coiffe que l'on met pour se coucher. (V. BONNET, SAC, TABLE, VASE, etc.) || *Mauvaise nuit*, Nuit pendant laquelle on dort mal. || *Bonne nuit*, Nuit pendant laquelle on dort bien. — Elliptiq. *Bonne nuit!* Je vous souhaite de bien dormir. || Spécialem. en parlant d'un malade, *Il a passé une bonne, une mauvaise nuit*, Il a été mieux, plus mal, pendant la nuit. || *Nuit blanche*, Nuit pendant laquelle on ne dort pas. || *Passer la nuit, une nuit*, Ne pas dormir de toute la nuit, de toute une nuit. — Vivre jusqu'au lendemain : *Malade qui ne* PASSERA *pas* LA NUIT. || *Passer la nuit à*, Employer toute la nuit à : PASSER LA NUIT À *jouer, à travailler.* || *Le jour et la nuit*, Mots dont on se sert pour exprimer une extrême différence entre deux personnes ou deux objets. || *Faire sa nuit tout d'un trait, tout d'une pièce*, Dormir sans interruption depuis le soir jusqu'au matin. || *Faire de la nuit le jour et du jour la nuit*, Donner la nuit au travail ou au plaisir et le jour au sommeil. || *Faire un trou à la nuit.* V. LUNE. || *La nuit se fait, Il se fait nuit*, Le jour s'affaiblit, il va être nuit. *Nuit close, Nuit fermée*, Le moment où il est tout à fait nuit.

— Loc. poétiq. *Voiles de la nuit*, Obscurité de la nuit. || *La nuit a déployé ses ailes*, Il est nuit. || *La nuit a replié ses voiles*, Le jour a succédé à la nuit. || *Flambeaux des nuits*, Astres qui brillent pendant la nuit. || *Astre des nuits, Courrière de la nuit, Flambeau de la nuit*, Lune. || *Nuit des temps*, Obscurité des événements qui se rapportent à des époques très éloignées. || *Nuit du trépas, Nuit du cercueil, Nuit du tombeau, Nuit éternelle*, Mort, état d'une personne qui a cessé de vivre. || *Nuit infernale, Nuit du Tartare*, Enfers, séjour des morts.

— Loc. fam. *Je ne m'en relèverais pas la nuit*, C'est une chose sans importance pour moi.

— Loc. adv. *La nuit, De nuit*, Pendant l'obscurité de la nuit. || *Nuit et jour*, Continuellement, sans cesse. || *Ni jour ni nuit*, Jamais.

— Diplomatiq. *Nuit sacrée*, Veille de Pâques.

— Fauconn. *Faire sa nuit*, Dormir perché pendant la nuit, en parlant du faucon.

— Mar. *Nuit franche*, Nuit pendant laquelle on n'a pas de quart à faire.

— Mythol. Déesse de la nuit. V. la partie encycl.

— Pêch. *Harengs d'une nuit*, Ceux qui, pris dans la nuit, sont livrés dès le jour suivant.

— Peint. Tableau représentant une scène ou un paysage vus de nuit. || *Effet de nuit*. Effet par lequel un peintre cherche à imiter les ténèbres de la nuit.

— Relig. *Enfants de la nuit*, Hommes qui vivent en dehors de la vraie religion. || *Nuit de la puissance*. Chez les musulmans, Nuit du ramazan, pendant laquelle Dieu pardonne aux pécheurs repentants.

— Vénér. *Faire sa nuit dans un lieu*, Y passer la nuit, s'y repaître et s'y reposer, en parlant d'une bête fauve, d'une bête noire ou d'une bête carnassière. || *Défaire la nuit d'une bête*, Lui faire quitter l'endroit où elle fait sa nuit.

— PROV. : **Tout bonnet la nuit est bon**, La nuit, on ne distingue pas le mérite extérieur des objets. (On dit à peu près dans le même sens : **La nuit, tous les chats sont gris.**) || **La nuit porte conseil.** V. CONSEIL.

— ALLUS. LITTER. **Il ne voit que la nuit, n'entend que le silence**, Beau vers mêlé dans la froide description que fait Delille des angoisses d'un jeune peintre égaré dans les souterrains de Rome. (*L'Imagination.*) Peut-être Delille n'a-t-il fait que se souvenir, car Théophile de Viau avait dit, dans sa tragédie de *Pyrame et Thisbé* (IV, 1 [1623]) :

Ou n'ait que le silence, on ne voit rien que l'ombre.

— SYN. **Nuit, obscurité, ténèbres.**

— ENCYCL. Astron. La *nuit*, dont la longueur dépend du coucher et du lever soleil, sera affectée des corrections d'observation relatives à ces deux phénomènes. V. COUCHER et LEVER, CRÉPUSCULE.

Pour traiter la question des durées relatives du jour et de la nuit, problème de l'*inégalité des jours et des nuits*, on pourra plus simplement, sans grande erreur, assimiler journellement le soleil à une étoile et prendre pour sa trajectoire un parallèle céleste. Alors, on distingue immédiatement trois zones par hémisphère : la zone glaciere, la zone tempérée et la zone torride ; cas limites : au pôle, le soleil décrit un cercle parallèle à l'horizon (chaque jour), d'où le jour pendant 6 mois et la nuit pendant 6 mois ; sur un point du cercle polaire, un jour perpétuel et une nuit perpétuelle aux solstices d'été et d'hiver ; pour un point du tropique du Cancer, le soleil ne passe au zénith qu'une fois dans l'année, solstice d'été ; sur l'équateur, on voit le soleil décrire un cercle perpendiculaire à l'horizon, nuit égale au jour, soleil au zénith pour les équinoxes — tout ceci, bien entendu, avec la nuit et le jour théoriques, sans réfraction ni lumière diffuse. Pour calculer la durée théorique de la nuit, on peut utiliser la formule $\cos\frac{T}{2} = -\operatorname{tg}\lambda.\operatorname{tg}\delta$ en un lieu de latitude λ, T étant la durée du jour, exprimée en arc, et δ la déclinaison moyenne du soleil ; puis on pourra tenir compte de la parallaxe, qui retarde le lever et avance le coucher, mais d'une quantité très petite.

— Chronol. Avec leurs mois lunaires et les phases observées la nuit, il était naturel que les anciens comptassent plutôt en *nuits* qu'en jours. Dans le Rig-Véda, *kshapâ*, nuit, est souvent synonyme de jour, *râtri* ; dans le sanscrit, *dacarâtra*, dix nuits pour dix jours ; chez les Anglo-Saxons, *nith erne*, la nuit dernière pour hier, *fortnight* pour *fourteen nights*, quatorze nuits pour la quinzaine. A cela vient s'ajouter l'idée de nombreuses cosmogonies, mythologies, pour lesquelles les ténèbres étaient à l'origine des choses, avant la lumière actuelle.

— Dr. Le domicile de tout citoyen est inviolable pendant la *nuit*. Le temps de nuit est ainsi réglé : du 1er octobre au 31 mars, depuis 6 heures du soir jusqu'à 6 heures du matin ; du 1er avril jusqu'au 30 septembre, depuis 9 heures du soir jusqu'à 4 heures du matin (C. proc. civ., art. 1037 ; décr. du 1er mars 1854, art. 291).

En matière civile, aucune signification ni exécution, et, en matière pénale, aucun acte d'exécution, perquisition ni visite domiciliaire, ne peut être fait pendant la nuit.

Cependant, il y a des exceptions à cette règle : 1° les officiers de police judiciaire peuvent entrer à toute heure de jour et de nuit dans les maisons où l'on donne habituellement à jouer aux jeux de hasard et dans les lieux notoirement destinés à la prostitution ; 2° ils peuvent pénétrer la nuit dans les cafés, cabarets et boutiques, pour réprimer les désordres et constater les contraventions, mais seulement quand ces établissements sont ouverts au public ; 3° la gendarmerie peut pénétrer la nuit dans le domicile des citoyens, en cas d'incendie, d'inondation ou de réclamation venant de l'intérieur.

Dans le cas de vol, la nuit est l'un des éléments qui constituent les circonstances aggravantes.

Pendant la nuit, la pêche et la chasse sont prohibées.

Tout travail de nuit (entre 9 h. du soir et 5 h. du matin) est interdit pour les enfants âgés de moins de dix-huit ans, les filles mineures et les femmes, dans les manufactures, usines ou ateliers (l. du 2 nov. 1892, art. 4).

— Milit. *Opérations de nuit*. Les marches, manœuvres, combats, etc., que l'on peut être amené à entreprendre pendant la nuit comportent des précautions particulières et font l'objet d'exercices spéciaux. L'obscurité facilite l'exécution des surprises et des attaques brusquées en rendant les assaillants moins exposés au feu de la défense. Mais elle rend l'orientation difficile, peut occasionner des erreurs et des malentendus. Aussi les opérations de nuit restent-elles d'un emploi exceptionnel.

— Mythol. La *Nuit*, divinité allégorique, personnification des ténèbres, était, suivant Hésiode, la plus ancienne des divinités. Elle était fille du Chaos, ou, selon d'autres, du Ciel et de la Terre. De son union avec l'Erèbe, elle avait eu deux enfants : l'Ether et le Jour. D'elle-même, elle avait mis au monde une foule d'êtres tantôt malfaisants : Eris ou la Discorde, Apaté ou la Ruse, les Lamentations, la Vieillesse, Nemesis, les Moires, etc. ; tantôt bienfaisants : les Songes, Hypnos ou le Sommeil, les Hespérides. La Nuit séjournait ordinairement aux enfers. Mais elle s'élançait de l'Occident à la rencontre du Jour, tenant dans ses bras le Sommeil et la Mort. Elle était l'objet d'un culte en bien des endroits, surtout dans les confréries orphiques. On immolait à la Nuit des brebis noires, des coqs, des hiboux. Le culte de la Nuit fut introduit de Grèce à Rome, où il présenta les mêmes caractères.

— Iconogr. Les poètes et les artistes de l'antiquité représentent toujours *la Nuit* se dirigeant du côté de l'Occi-



La Nuit, d'après Fantin-Latour.

dent, la tête tournée vers l'Orient. Ses ailes ressemblent tantôt à celles de la Victoire, tantôt, comme sur un bas-relief de la villa Borghèse, aux ailes d'un papillon. Des sandoines et des jaspes antiques la montrent retenant d'une main les pointes de son voile que gonflent les brises nocturnes, de l'autre serrant un bouquet de pavots.

Dans les allégories modernes, *la Nuit* est ordinairement figurée avec un manteau noir et un voile parsemé d'étoiles. Rubens, dans son tableau de *Marie de Médicis quittant la ville de Blois* (Louvre), a représenté *la Nuit* avec des ailes de chauve-souris, déployant un voile étoilé. Dans une peinture de Mignard (autrefois aux Tuileries), elle avait un manteau bleu semé d'étoiles, de grandes ailes et une couronne de pavots, et tenait entre ses bras deux enfants symbolisant les songes ou bien représentant le Sommeil et la Mort. Dans le pavillon de l'Aurore, à Sceaux, Ch. Le Brun

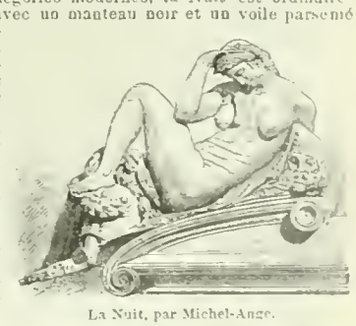

La Nuit, par Michel-Ange.

avait peint *la Nuit* sous la figure d'une femme déployant un rideau d'où s'échappaient des oiseaux nocturnes. Quelques artistes ont donné à *la Nuit* un char traîné par des hiboux ou des chouettes; telle la peinture de Pierre de Cornelius qui décore la salle des Dieux, à la glyptothèque de Munich. D'autres allégories relatives à *la Nuit* ont été composées par Christ. Agricola (Offices), Giac. Varana (plafond), Fantin-Latour, etc.

Parmi les sculptures représentant *la Nuit*, la plus célèbre est la statue couchée que Michel-Ange a sculptée, comme pendant à une figure du *Jour*, sur le cénotaphe de Julien de Médicis, à Florence. Plusieurs sculpteurs de notre temps, notamment André Friedrich et E. Aizelin, ont exposé des allégories de *la Nuit*.

Effets de nuit. On connaît la célèbre *Nativité* du Corrège dénommée *la Nuit*, ou plus souvent, *la Nuit du Corrège*. Joseph Vernet a peint *la Nuit* ou *le Clair de lune* (Louvre). Un tableau de Bouguereau a pour titre : *la Nuit*, et une peinture de Gérome, *la Nuit au désert*, etc. L'une des compositions les plus heureuses sur *la Nuit*, chez les modernes, est le bas-relief exécuté à Rome, en 1815, par Thorvaldsen. V. LUNE.

Nuits attiques, recueil d'Aulu-Gelle (IIe s.) en vingt livres, traitant des sujets les plus variés. — Il fut commencé durant le séjour que l'auteur fit à Athènes, d'où son nom. Il n'y a point d'ordre dans cet amas d'anecdotes, de remarques sur la grammaire, l'histoire, la philosophie, la poésie, les sciences. Il y a, du reste, beaucoup à apprendre dans les *Nuits attiques*. Si Aulu-Gelle a une grande érudition, il ne manque pas d'esprit. C'est grâce à lui que nous connaissons un peu de vieux auteurs, tels que les comiques Cæcilius Statius, Attilius, Trabea, des historiens comme C. Quadrigarius et Valerius Antias. Il nous a transmis des fragments assez importants de Caton, de Metellus, d'Ennius, etc. Le style est agréable, bien qu'il ne soit pas d'une pureté parfaite.

Nuits (LES) [*Night-Thoughts*, c'est-à-dire *Méditations de la nuit*, 1742-1746], poème d'Edouard Young, en neuf chants. — Young, ayant perdu sa femme et sa belle-fille, s'était enfermé dans une solitude complète et écrivit ce long poème de douleur et de philosophie monotone et morose. La plupart des *Nuits* revêtent la forme didactique et tendent à démontrer l'immortalité de l'âme, la vérité du christianisme, la vie future, etc. Traduites en français par Letourneur, *les Nuits* obtinrent un vif succès à la fin du XVIIIe siècle, mais elles ne sont guère lues de nos jours.

Nuits de Paris ou *le Spectateur nocturne*, par Restif de La Bretonne (1788-1794). — C'est un recueil de documents curieux pour l'histoire pittoresque de la période révolutionnaire. Avec sa sincérité habituelle, qui ne recule pas devant le cynisme, il raconte la Révolution, vue de la rue et du cabaret. Les tableaux les plus saisissants sont ceux des exécutions : celle de Charlotte Corday, par exemple, ou les massacres de Septembre. Les quatorze premiers volumes, comprenant trois cent quatre-vingts nuits, furent publiés sans interruption. Le quinzième porte le titre de la *Semaine nocturne* et contient sept nuits ; le seizième volume reprend le titre de *Nuits de Paris* (1794).

Nuits (LES), poésies d'Alfred de Musset (1835-1840). — Écrites sous le coup de la douleur, ces poésies sont d'une émotion poignante. On peut leur appliquer les deux vers, bien connus, du poète :

Les plus désespérés sont les chants les plus beaux,
Et j'en sais d'immortels qui sont de purs sanglots.

Il y en a quatre : la *Nuit de mai*, la *Nuit de décembre*, la *Nuit d'août*, la *Nuit d'octobre*.

Dans la première, Musset pleure l'infidélité de sa maîtresse et repousse la Muse, qui l'invite à chanter. Dans la seconde, il cherche dans la solitude la guérison de sa souffrance. Dans la troisième, il reprend le serment qu'il avait fait de ne plus ouvrir son âme à l'amour. Dans la quatrième, enfin, il se dit guéri désormais, et veut faire le récit d'un mal dont il prétend ne plus souffrir ; mais l'amertume lui monte au cœur pendant ce récit, et la Muse, auquel il le fait, doit lui prêcher l'oubli et le pardon.

Avec la *Lettre à Lamartine* et *Souvenir*, *les Nuits* sont peut-être les chants les plus pathétiques que l'amour et la souffrance aient jamais inspirés. Si Musset fut, dans ses autres pièces, un poète charmant, c'est dans celles-là qu'il est un grand poète :

Rien ne nous rend si grand qu'une grande douleur...

(La Muse, dans *la Nuit de mai*.)

NUITAMMENT (*ta-man*) adv. De nuit, pendant la nuit.

NUITÉE n. f. Espace d'une nuit. — *Veiller une* NUITÉE. Ouvrage fait dans une nuit. — *Les* NUITÉES *se payent plus cher que les journées*. Ce qui est dû pour une nuit passée dans une auberge. — *Payer sa* NUITÉE. (On a dit autrefois NUITER n. m.)

NUITS ou **NUITS-SUR-ARMANÇON**, autref. *Nuits-sous-Beaune*, comm. de l'Yonne, arrond. et à 27 kil. de Tonnerre, sur l'Armançon ; 850 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières. Église du XIIe au XVIe siècle. Dans la commanderie de Saint-Marc, chapelle ogivale du XIIIe siècle. Château des XVIe et XVIIe siècle.

NUITS *nu-i*) n. m. Nom donné par métonymie aux vins produits par le vignoble de Nuits, Saint-Georges. — *Une bouteille de vieux* NUITS.

NUITS-SAINT-GEORGES ou simplem. **NUITS**, autref. *Nuits-sous-Beaune*, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à 15 kilom. de Beaune, sur le Muzin, au pied de riches coteaux couverts de vignes ; 3.616 hab. *Nuitons, onnes*. Ch. de f. P.-L.-M. Grand commerce de vins fins, vins mousseux, vinaigre. Carrière de pierre ; huileries, fabrique de moutarde ; ateliers de constructions ; distilleries, tonnelleries. Église Saint-Symphorien (de la fin du XIIIe s. restes des remparts du XIVe. Ancienne chapelle convertie en maison d'habitation. Cascade de la Combe-Pernand, grotte du Fort. Patrie du marin François Thurot, du général Marey-Monge. Le 18 décembre 1870, combat entre les troupes françaises de Crémer et la division badoise de Werder. Monument commémoratif de ce combat.

Le vignoble de Nuits, admirablement situé, donne des vins rouges excellents, corsés, moelleux, et qui occupent un des premiers rangs parmi les vins de Bourgogne. Principaux climats : *aux Boudots, les Cailles, aux Cras, Porrets, les Pruliers, aux Murgers, Saint-Georges, aux Thorey, les Vaucrains, les Argillats, les Chabriots, aux Chaignots, la Charmotte, aux Champs-Perdrix, aux Crots, les Perrières*, etc. — Le canton a 18 comm. et 12.947 hab.

Nuits (CÔTE DE), l'une des subdivisions œnologiques de la Côte-d'Or, qui commence à Comblanchien pour finir avant Gevrey-Chambertin. Elle englobe les communes de Prissey, Premeaux, Nuits-Saint-Georges, Vosne-Romanée, Flagey-Echézeaux, Vougeot, Gilly-lès-Vougeot, Chambolle-Musigny et Morey et produit des vins remarquables : *Romanée, Romanée-Conti, La Tâche, Richebourg* (à Vosne-Romanée) ; *Saint-Georges* (à Nuits) ; *Clos-Vougeot* (à Vougeot) ; *Musigny* (à Chambolle-Musigny) ; *Bonnes-Mares* (à Morey) ; etc. L'*arrière-côte* de Nuits (Villars-Fontaine, Chevrey, Meuilley) donne des vins ordinaires.

NUITTER (Charles-Louis-Étienne TRUINET, connu sous le nom anagrammatique de), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1828-1899). Avocat, il se tourna vers le théâtre et devint archiviste de l'Opéra. Vaudevilliste spirituel, il a écrit, seul ou en collaboration, dans le genre de Labiche, entre autres pièces : *l'Amour dans un ophicléide* (1853) ; *une Tasse de thé* (1860) ; *J'ai perdu mon Andalouse* (1869). Outre des ballets comme la *Source* (1868), *Coppélia* (1870), *Namouna*, *Gretna-Green*, on lui doit des traductions de *la Flûte enchantée*, *Aida*, *Rienzi*, *Lohengrin*, etc., et un grand nombre de livrets : *Roméo et Juliette*, *la Princesse de Trébizonde*, *le Dernier Jour de Pompéi*, *la Boule de neige*, *Piccolino*, *le Cœur et la Main*, *Hellé* (1896), *le Soleil de minuit* (1898), etc. On lui doit aussi : *Histoire et description du nouvel Opéra* (1884) ; *Origines de l'Opéra français* (1886) ; etc.

NUKERKE, comm. de Belgique (Flandre-Orientale [arr. d'Audenarde]) ; 2.217 hab. Tissus ; tuyaux de drainage.

NUL, NULLE (lat. *nullus*, *nulla*) adj. détermin. qui se place avant le nom. Aucun, pas un, pas de : *N'avoir* NUL *souci*, NUL *espoir*, NULLE *crainte*. — Elliptiq. Il n'y a aucun : NUL *vieillard sans jalousie*. (Brantôme.)

— Adj. qual. qui se place après le nom. Qui n'a pas de mérite, pas d'autorité, pas de valeur, pas d'importance : *Un homme* NUL. *Un raisonnement* NUL. ‖ Qui n'a pas d'effet légal, qui n'est pas valide : *Un arrêt* NUL.

— Gramm. Se dit des lettres qui ne se prononcent pas : *S et t sont souvent* NULS *à la fin des mots*.

— Hist. nat. Se dit des organes qui manquent complètement : *Tige* NULLE. *Ailes supérieures* NULLES.

— Mathém. *Nombre nul*, Syn. de ZÉRO. ‖ *Cercle de rayon nul*, Forme de langage employée pour désigner l'équation $x^2+y^2=0$, qui représente un cercle de rayon égal à zéro en coordonnées rectangulaires.

— Loc. adv. *Nulle part*, En aucun lieu.

— Substantiv. Personne nulle, sans mérite, sans influence : *Des* NULS *élus par des* NULS.

— n. m. Caractère de ce qui est nul, sans valeur : *Tomber dans le* NUL.

— Pron. indéf. Personne : NUL *n'est content de son sort*.

— Gramm. Le pluriel, fort usité au XVIIe siècle, n'est plus usité aujourd'hui que dans les cas où le substantif auquel il se rapporte n'a pas de singulier ou ne peut se mettre qu'au pluriel : NULS *frais*. NULLES *délices*. NULLES *opinions ne sont plus opposées l'une à l'autre*.

— n. f. Diplomatiq. Lettre, syllabe ou phrase sans valeur employée dans les documents chiffrés, pour en compliquer la lecture.

— PROV. **Nul n'est prophète en son pays**, Personne n'est apprécié à sa vraie valeur dans le pays où il est né, où il vit. (Evangile.) ‖ **Nul ne peut servir deux maîtres**, On ne peut servir à la fois des intérêts opposés. (Evangile.)

— SYN. **Nul, aucun.** V. AUCUN.

NULES, ville d'Espagne (Valence [prov. de Castellon-de-la-Plana]), près de la Méditerranée ; 4.000 hab. Eaux-de-vie, savon, huile.

NULLA DIES SINE LINEA (*Aucun jour sans tracer une ligne*). Pline rapporte qu'Apelle se livrait avec tant de zèle à son art, qu'il ne passait pas un jour sans toucher son pinceau ; ce qui donna lieu au proverbe : *Nulla dies sine linea*. (Aujourd'hui, on l'applique plutôt aux écrivains.)

NULLEMENT (*nu-le*) adv. Aucunement : *Les femmes ne détestent* NULLEMENT *l'hypocrisie*. (P. Lanfrey.)

— Dr. Avec le caractère de la nullité : *Une enquête faite* NULLEMENT. (Rauter.)

— Gramm. *Nullement*, comme *nul*, ne peut être employé qu'avec relation à l'adverbe de négation *ne* formellement exprimé. On ne peut donc pas dire : *Voilà un enfant* NULLEMENT *obéissant*, mais on doit dire *un enfant qui n'est* NULLEMENT *obéissant*.

NULLI (*nul-li* ou, à l'italienne, *noul-li*) n. m. Sorte de houillic, que les Italiens font avec des œufs et du sucre.

NULLIFICATEUR n. m. Celui qui nullifie.

— Politiq. Aux États-Unis, Homme politique qui cherche à anéantir une loi.

NULLIFICATION (*si-on*) n. f. Action de nullifier.

— Politiq. Opposition qu'un des États américains fait à l'exécution d'un acte de la Confédération.

NULLIFIER (du lat. *nullus*, nul, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous nullifiions. Que vous nullifiiez*) v. a. Rendre nul, annuler, anéantir. (Peu us.)

— Politiq. Abolir, anéantir, en parlant d'une loi. (Ne se dit qu'à propos des États-Unis.)

NULLINERVE (du lat. *nullus*, aucun, et *nervus*, nerf) adj. Hist. nat. Qui n'a pas de nervure.

NULLIPARE (du lat. *nullus*, nul, et *parere*, enfanter) adj. et n. f. Méd. Se dit d'une femme qui n'a pas eu d'enfants.

NULLITÉ n. f. Caractère de ce qui est nul : *La* NULLITÉ *d'un acte, d'un mariage*.

— Faiblesse, incapacité : *On ne convient jamais de la* NULLITÉ *de son esprit*. (Absol. Défaut complet de talent, de mérite, d'autorité : *Pour dissimuler leur* NULLITÉ, *les grands ont imaginé l'étiquette*. ‖ Personne sans mérite ou sans autorité : *Les* NULLITÉS *sont très empressées à solliciter*.

— Dr. Etat d'un acte entaché de quelque vice qui l'empêche d'exister légalement et de produire son effet. ‖ *Nullité de forme*, Nullité d'un acte entraînée par un défaut de forme. ‖ *Nullité de fond*, Celle qui provient de la nature même du contrat ou de la qualité des contractants. *Nullité de droit*, Celle qui est prononcée par la loi. *Nullité d'ordonnance, de coutume ou de procédure*, Celle qui provient d'une clause d'ordonnance entraînant la nullité. *Nullité intrinsèque*, Celle qui provient d'une condition indispensable à l'acte, sans laquelle l'acte n'existerait pas ou serait dénaturé ou illusoire. ‖ Elliptiq. *Une nullité*, Un cas de nullité.

— Liturg. Se dit d'un sacrement que le défaut de matière ou de forme rend nul, empêche d'exister.

— Typogr. Guillemet qu'on met pour remplir une place

Fr. 4 75 c.
9 »»

— ENCYCL. Dr. Les *nullités* sont, en général, établies et formellement exprimées par une disposition de loi ; mais certaines nullités interviennent de droit, en dehors de tout texte formel et positif : il en est ainsi lorsqu'il s'agit de nullités consistant dans l'omission de formalités substantielles, c'est-à-dire nécessaires à l'existence de l'acte.

A un autre point de vue, on divise les nullités en nullités *absolues* ou *relatives*, selon qu'elles peuvent être opposées par quiconque y a intérêt, ou exclusivement par la partie lésée. A un autre point de vue encore, on distingue selon leur principal objet les nullités *d'ordre public* et les nullités *d'ordre, d'intérêt ou de droit privé*.

Une autre division est importante, au point de vue pratique : c'est la distinction des nullités *radicales*, destituant absolument de tout effet juridique la disposition ou le contrat (par exemple, sont nuls d'une nullité radicale les actes ou conventions illicites dans leur cause ou dans leur objet) et des nullités qui n'annihilent pas l'acte incontinent et lui laissent produire ses effets civils, mais le rendent annulable par les tribunaux (par exemple, est simplement annulable le contrat dans lequel le consentement est vicié par l'erreur, le dol ou la violence).

L'action par laquelle une partie demande la reconnaissance par les tribunaux de ces dernières nullités, dite *action en nullité* ou *action en rescision*, peut être exercée pendant dix ans. D'ailleurs, le vice d'annulabilité peut être réparé par une ratification explicite, par l'exécution libre et volontaire.

Les nullités des actes de procédure ont des caractères spéciaux : 1° elles n'atteignent pas généralement le fond du droit ni n'affectent que l'instance judiciaire, qui peut être reprise à nouveaux frais ; 2° elles doivent être proposées (à part celles qui vicient les actes essentiels) au début de l'instance, *in limine litis*.

NULLITER (du lat. *nullus*, nul) v. n. Dr. anc. Rendre un acte nul, produire une nullité.

NULLIUS (*li-uss*), mot latin employé dans le langage ecclésiastique, en sous-entendant *diœceseos* (*d'aucun diocèse*). ‖ *Prélat nullius*, Prélat qui a juridiction d'ordinaire et avec peuple et territoire non compris dans un diocèse.

NULVI, comm. du roy. d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Sassari]) ; 3.219 hab. Nouraghes.

NUMA (Marc BESCHEFER, dit), acteur français, né à Vincennes en 1802, mort à Sarcelles en 1869. Il abandonna la médecine pour se faire acteur et entra en 1823 au Gymnase (Paris), où il créa un grand nombre de pièces. C'était un comique très aimé du public, qui débitait des drôleries irrésistibles avec un imperturbable sang-froid.

NUMA POMPILIUS, second roi de Rome, né à Cures, dans le pays des Sabins (714-671 av. J.-C.). Le contraste entre le caractère guerrier de Romulus et l'esprit pacifique de son successeur a donné à penser que le nom de Numa, qui, en grec, signifie *loi* (νόμος), était symbolique de la période d'organisation de la cité romaine. Il est possible aussi qu'il représente une période de domination sabine. Toujours est-il que l'on attribuait à Numa l'organisation religieuse de Rome. Il prétendait recevoir des inspirations de la nymphe Égérie dans un bois sacré. Il mourut dans un âge avancé. Tullus Hostilius lui succéda.

— Iconogr. Bien que l'existence de Numa soit très problématique, quelques iconographes ont prétendu retrouver son image dans des figures antiques. Un buste de marbre blanc, placé à Versailles dans la salle des Marronniers, est cité par Piganiol comme représentant Numa. Parmi les compositions modernes qui ont été consacrées à ce personnage, une des plus connues est celle que L. Cogniet a exécutée pour la décoration de l'une des salles de l'ancien conseil d'État, au Louvre, et où il a représenté *Numa donnant des lois aux Romains*.

Eugène Delacroix a peint pour la Chambre des députés, à Paris, un pendentif représentant *Numa et la nymphe Égérie*. J.-V. Bertin a exposé au Salon de 1827 un paysage historique, intitulé : *Députation se rendant à Cures pour y chercher Numa*.

Numa Roumestan, roman d'Alphonse Daudet (1881). — Numa Roumestan, avant d'être nommé député par Apt, sa ville natale, a fait une foule de promesses ; entre autres, à Valmajour, le joli tambourinaire, et à la petite Bachellery, qui désirent se faire applaudir sur des scènes de « la capitale ». Valmajour, pour lequel il donne une fête, échoue pitoyablement ; quant à la petite Bachellery, fine et rouée, elle arrive à se faire meubler un hôtel par le galant député. Mme Roumestan, fille du grave président Le Quesnoy, veut se séparer de l'infidèle et se retire dans sa famille. Mais les Le Quesnoy, ces sévères gens du Nord, l'engagent au pardon, et, pour l'y décider, Mme Le Quesnoy lui révèle une faute de son propre mari, auquel elle n'a pas tenu rigueur. La jeune femme, quelque temps après, retrouve Numa en Provence. Ils se réconcilient. Mais voici qu'éclate une fanfare : tout le pays vient acclamer son grand homme, devenu ministre. Numa, grisé, se précipite au balcon, harangue la foule, lui lance des mots sonores et vides. Et sa femme, désespérée, s'écrie : « Le Midi l'a repris, je ne l'aurai jamais à moi seule. » *Numa Roumestan* devait s'intituler d'abord *Nord et Midi*. Aux mœurs et aux caractères du Nord, A. Daudet a voulu opposer les Méridionaux, dont Numa est ici le type, avec sa faconde, son insouciance, sa légèreté, tout ce qu'il a de brillant à la fois et de superficiel.

NUMANCE (lat. *Numantia*), ancienne ville d'Espagne, fondée par des colons gaulois, près des sources du Douro à l'extrémité nord du pays des Arévaques. Numance formait à l'origine une petite république indépendante qu'attaquèrent en vain les armées romaines commandées par Decius Brutus, Quintus Hostilius Mancinus, Tiberius Gracchus, Metellus, Quintus Pompée. Ce n'est qu'en 133 que Scipion Emilien put s'en emparer. Il rétablit la discipline de son armée, et entoura la ville d'immenses travaux de circonvallation. Les Numantins, découragés, demandèrent enfin à traiter. Scipion leur fit des conditions si dures qu'ils massacrèrent leurs propres envoyés et recommencèrent leurs sorties. Ils en vinrent à se nourrir de chair humaine. Enfin, il fallut se rendre sans conditions. La ville fut rasée et la plus grande partie des

habitants égorgés ou pendus. Quelques ruines se voient à Puente-Garay, non loin de Soria, près du Douro.

Numance (LA DESTRUCTION DE), drame de Cervantes, composé vers 1584, imprimé seulement en 1784, et l'un des plus beaux du théâtre espagnol. — L'héroïque résistance de Numance aux Romains, la destruction d'une cité entière, tel est le sujet. La pièce achevée, après une succession de malheurs et de calamités, de scènes de désespoir et de tueries, il ne reste plus qu'un seul habitant; il vient se tuer aux pieds du vainqueur. Ainsi comprise, l'action laisse à peine une place intime à la passion individuelle : c'est une grande scène publique, exposée en dehors de tous les moyens ordinaires du théâtre.

Numancia, bourg de l'archipel des Philippines (île de Panay [prov. de Capiz]); 6.000 hab.

Numantin, ine (de *Numantia*, n. lat. de Numance), personne née à Numance ou qui habitait cette ville. — *Les* NUMANTINS.

— Adjectiv. : *Troupes* NUMANTINES.

Numbles (*nonbl'*) n. m. pl. Vénér. anc. Muscles de la cuisse du cerf. ‖ On écrit aussi NOMBLES.

Numbrecht, bourg d'Allemagne (rov. de Prusse [présid. de Cologne]), sur la Bröl (bassin du Rhin); 2.632 h.

Numéniinés n. m. pl. Tribu d'oiseaux échassiers, dont le genre courlis (*numenius*) est le type. — *Un* NUMÉNIINÉ.

Numenius (*mé-ni-uss*) n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre courlis.

Numenius, philosophe grec, né à Apaméo (Syrie) au IIe siècle apr. J.-C. On ne connaît pas sa vie. Origène, Eusèbe, etc., nous ont transmis des passages importants de ses œuvres. Sa philosophie se rattache au platonisme et au pythagorisme. Malgré l'indécision de ses doctrines, Numenius exerça une influence considérable sur la philosophie alexandrine. Plotin témoignait pour les opinions de Numenius d'une telle déférence qu'il fut accusé de l'avoir plagié. Numenius composa, dit-on, des ouvrages sur les *Nombres* de Pythagore, sur *le Souverain Bien* d'après Platon. Eusèbe lui attribue un commentaire du *Timée*. Origène cite de lui un *Traité du lieu et de l'espace*.

nûment ou **nuement** (*nû*) adv. Sans vêtement : *Des pauvres* NÛMENT *exposés aux rigueurs de l'hiver*.

— Fig. Simplement, sans fard, sans déguisement : *La vérité parle* NÛMENT *et sans art*. (St-Evrem.)

— Féod. Directement, sans intermédiaire ou sans condition : *Fief relevant* NÛMENT *de la couronne*.

numéraire (*rèr'* — du lat. *numerus*, nombre) adj. Se dit de la valeur légale des espèces monnayées.

— Mar. *Quantité numéraire*, Signal de la tactique navale qui indique un chiffre.

— n. m. Argent monnayé, valeurs en espèces : *La valeur du* NUMÉRAIRE *est en raison inverse de son abondance*.

— *Numéraire fictif*, Nom donné quelquefois aux valeurs fiduciaires, au papier-monnaie.

— Antiq. rom. Officier chargé de tenir, dans sa légion, la liste appelée *numerus*. ‖ Officier qui, sous les empereurs, portait au trésor l'argent provenant de l'impôt.

— ENCYCL. V. MONNAIE.

numéral, ale, aux (du lat. *numeralis*; de *numerus*, nombre) adj. Gramm. Qui exprime une idée de nombre : *Substantif* NUMÉRAL. ‖ *Adjectif numéral cardinal*, Celui qui exprime une idée de nombre, sans autre idée accessoire; comme *un, deux, trois, dix, cent, mille*, etc. ‖ *Adjectif numéral ordinal*, Celui dans lequel l'idée de nombre est unie à une idée de rang ou d'ordre, comme *premier, second* ou *deuxième, troisième, dixième, centième*, etc.

— Diplomatiq. *Lettres numérales*, Lettres employées dans la numération en chiffres romains, comme I, V, X, L, D, M. ‖ *Vers numéral*, Vers dont les lettres numérales forment une date qui a rapport à quelque événement. (L'usage en a été surtout fréquent du XVIe au XVIIIe siècle. On y figurait ces lettres en majuscules ou en encre rouge.)

— Jeux. *Cartes numérales*, Celles qui comptent par les points, n'ayant pas de figures.

— SYN. **Numéral, numérique**. *Numéral* signifie qui désigne un nombre; et *numérique* qui a rapport aux nombres. Les lettres *numérales* servent de chiffres; les vers *numéraux* marquent des dates; l'arithmétique *numérique* se sert exclusivement de chiffres au lieu de lettres.

numéralement adv. Comme signe exprimant un nombre, comme caractère numéral.

numérateur (du lat. *numerator*, compteur) n. m. Terme d'une fraction qui indique le nombre de parties de l'unité contenues dans la fraction, et que l'on place ordinairement au-dessus du dénominateur, en l'en séparant par un trait horizontal.

— Adjectiv. Syn. de NUMÉRATIF : *Construire un* BOULIER NUMÉRATEUR.

numératif, ive (du lat. *numerus*, nombre) adj. Qui sert à compter : *Mots* NUMÉRATIFS.

— n. m. Gramm. Mot qui exprime un nombre, comme les noms, adjectifs ou adverbes de nombre. ‖ *Numératif cardinal*, Mot qui marque le nombre simplement, sans idée accessoire de rang ou autre, comme *un, deux, trois*, etc. ‖ *Numératif ordinal*, Mot qui marque l'ordre, le rang, comme *premier, premièrement, deuxième, deuxièmement*, etc. ‖ *Numératif distributif*, Mot qui exprime la division par groupes, comme les mots latins *singuli, bini, terni*, etc., qui se traduisent en français par les locutions *un à un, deux à deux, trois à trois*, etc., ou *un, deux, trois à la fois*, etc. ‖ *Numératif fractionnaire*, Mot qui exprime des parties d'unité, comme *demi, tiers, quart, cinquième*, etc. ‖ *Numératif périodique*, Mot qui exprime des périodes successives, comme les mots arabes qui se traduisent en français par *tous les deux ans, tous les trois ans*, etc. ‖ *Numérotif multiple*, Mot qui indique qu'un objet en contient ou en vaut un autre un nombre de fois déterminé, comme *double, triple, quadruple*, etc., *doublement, triplement*, etc. ‖ *Numératif itératif*, Mot qui indique combien de fois une chose se répète, comme les mots latins *semel, bis*, etc., que l'on traduit en français par *une fois, deux fois*, etc.

numération (*si-on* - - du lat. *numeratio*, même sens) n. f. Arithm. Ensemble des règles qui permettent d'énoncer et d'écrire les nombres. (La première partie constitue la *numération parlée*, la seconde la *numération écrite*.)

— Méd. Méthode employée pour compter le nombre des éléments figurés du sang et spécialement des globules rouges (numération des globules rouges) dans un millimètre cube de ce sang. V. HÉMATIMÉTRIE.

— ENCYCL. Arithm. L'idée d'unité est une idée innée. Je considère un objet; si j'y joins un autre objet, puis de nouveau un autre objet, et ainsi de suite, j'obtiens des groupes comprenant *un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix* objets. Tels sont les noms qu'on donne aux premiers nombres entiers. Si au groupe comprenant dix objets j'ajoute un objet, puis de nouveau un autre objet et ainsi de suite, j'énonce le nombre d'objets contenus dans les groupes ainsi formés : dix un, dix deux..., dix neuf, en ajoutant à la suite de dix les noms des neuf premiers nombres. Dans la pratique, on énonce *onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize*, au lieu de dix un..., dix six.

Quand j'arrive au groupe qui se compose de deux fois dix objets, je l'énonce deux dix (on dit *vingt*). Puis, pour énoncer les neuf nombres suivants, j'ajoute à la suite de vingt les noms des neuf premiers nombres.

On énonce, au lieu de trois dix, quatre dix..., neuf dix, dix dix : *trente, quarante, cinquante, soixante, septante* ou *soixante-dix, octante* ou *quatre-vingts, nonante* ou *quatre-vingt-dix, cent*. On dira ensuite, en appliquant la même règle que précédemment : *cent un, cent deux..., deux cents..., neuf cent quatre-vingt-dix-neuf*, jusqu'à dix cents, qu'on énonce *mille* ou *mil*; puis on ne donne un nom nouveau que pour mille fois mille, qu'on énonce un *million*; puis pour mille millions, qu'on énonce un *billion* ou un *milliard*, et enfin pour mille billions, qu'on énonce un *trillion*. On n'a pas besoin, dans la pratique, d'énoncer de nombres plus grands.

En résumé, l'ensemble des règles données, si l'on ne tient pas compte des exceptions, permet d'énoncer tous les nombres jusqu'à un trillion, avec les quinze vocables : un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, cent, mille, million, milliard, trillion.

Dans le système de numération que nous venons d'exposer, le nombre dix constitue une unité du deuxième ordre, le nombre cent une unité du troisième ordre et ainsi de suite, les unités allant de dix en dix.

Pour *écrire* les nombres, on emploie des caractères appelés *chiffres*. Les neuf premiers nombres sont représentés par les chiffres :

1 . 2 . 3 . 4 . 5 . 6 . 7 . 8 . 9 .

On convient que le premier chiffre à la droite d'un nombre écrit représente des unités simples et que tout chiffre placé immédiatement à la gauche d'un autre représente des unités dix fois plus fortes que cet autre, c'est-à-dire des unités de l'ordre immédiatement supérieur. Enfin, on emploie un dixième chiffre, 0, qu'on énonce *zéro*, qui n'a pas de valeur par lui-même, pour exprimer que le nombre ne contient pas d'unités d'un certain ordre.

Pour énoncer un nombre écrit, il n'y a aucune difficulté si le nombre a trois ou moins de trois chiffres. Dans le cas contraire, on le partage en tranches de trois chiffres à partir de la droite, puis on énonce successivement chacune des tranches à partir de la gauche, en faisant suivre chacune d'elles du nom de ses plus faibles unités.

Le système de numération que nous venons d'exposer s'appelle la *numération décimale*; les unités y vont de dix en dix; dix est la *base* du système. Il a été rapporté de l'Inde par les Arabes et introduit en Occident au commencement du XIIe siècle. On conçoit facilement qu'on puisse établir autant de systèmes de numération que l'on veut. La *base* d'un système est le nombre d'unités simples nécessaire pour former une unité de deuxième ordre.

Numeri n. m. Hist. byz. Un des quatre régiments de la garde impériale, stationné au Palais-Sacré. (On l'appelait également l'ἀριθμός.)

Numeria. Antiq. rom. Déesse du calcul. (Elle présidait, en outre, aux accouchements faciles.)

numérie (*ri*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, du groupe des géomètres, propres à l'Europe et au nord de l'Asie. (La *numeria pulveraria* se trouve dans le centre et le midi de la France.)

Numérien (M. Aurelius Numerianus), empereur romain, fils de Carus, mort en 284. Formé dans le goût des lettres par son père, il fut lui-même un prince instruit, éclairé et bon poète. Carus ayant été assassiné au cours d'une expédition contre les Parthes, les soldats proclamèrent Numérien (283). Il ne régna que neuf mois : son beau-père l'assassina, dans l'espoir de s'emparer du trône; mais les soldats élurent Dioclétien.

numérique (*rik'* — du lat. *numerus*, nombre) adj. Qui a rapport aux nombres; qui est un nombre : *Opérations* NUMÉRIQUES. ‖ Qui se fait avec des nombres : *Calcul* NUMÉRIQUE.

— Qui consiste dans le nombre : *Force* NUMÉRIQUE *d'une armée. Supériorité* NUMÉRIQUE *d'un parti*.

— *Tableau numérique*, Tableau groupant une série d'observations qui se traduisent par des nombres.

— Math. *Valeur numérique d'une expression algébrique*, Valeur arithmétique que prend l'expression lorsqu'on y remplace les lettres par des nombres donnés et que l'on effectue sur les nombres les opérations indiquées. ‖ *Fonction numérique*, Fonction qui n'est définie que pour des valeurs entières de la variable; *la fonction* f(n), *qui représente le nombre des entiers inférieurs à* N *et premiers avec* n, *est une fonction numérique*.

— Minér. Se dit d'un cristal qui a un signe représentatif dont les exposants ont certaines relations numériques; par exemple, d'être en progression continue.

— SYN. **Numérique, numéral**. V. NUMÉRAL.

numériquement (*ke*) adv. En nombre, au point de vue du nombre : *Des armées* NUMÉRIQUEMENT *égales*.

numéro (ital. *numero*; du lat. *numerus*, nombre) n. m. Nombre inscrit sur un objet et qui sert à le classer parmi des objets semblables : *Les* NUMÉROS *des pages d'un livre*.

— Billet portant un numéro et qui donne le droit de concourir au tirage d'une loterie : *Le* NUMÉRO *gagnant*. ‖ Billet portant un numéro, que l'on tire à la conscription : *Tirer un bon, un mauvais* NUMÉRO.

— Par ext. Maison désignée par le numéro qu'elle porte : *Habiter le* NUMÉRO *5*. ‖ Logement ou chambre portant un numéro dans un hôtel ou un garni : *Le locataire du* NUMÉRO *2*. ‖ Habitant de ce logement : *Le* NUMÉRO *2 a sonné*. ‖ Voiture de louage : *Monter dans le* NUMÉRO *736*. ‖ Partie d'un ouvrage périodique qui paraît en une seule fois : *Un* NUMÉRO *d'un journal, d'une revue*. ‖ Homme, membre d'une collectivité, désigné par son numéro d'ordre : *Punir le* NUMÉRO *3*.

— Fam. *Numéro 1*, De premier choix, ce qu'il y a de plus distingué en son genre : *Épouser une femme* NUMÉRO *1*. ‖ *Numéro 100*, Cabinet d'aisances (sans doute par un calembour sur les mots *cent* et *sent*). — *Maison à gros numéro* ou elliptiq. *Gros numéro*, Maison de tolérance.

— *Entendre le numéro*, Avoir beaucoup d'habileté en quelque genre. ‖ *Tirer, Avoir tiré un bon numéro*, Avoir une chance remarquable. ‖ *Être d'un bon numéro*, Être ridicule.

— *Numéro d'ordre*, Numéro servant à indiquer la place occupée par un objet dans un classement.

— REM. On écrit souvent en abrégé n°.

— Comm. Chiffre ou marque indiquant le prix d'une marchandise, lorsqu'il y a des marchandises diverses dans le même genre. ‖ Qualité d'une marchandise. ‖ Dimension d'une marchandise. ‖ *Livre de numéro*, Livre de commerce sur lequel on inscrit les entrées et les sorties de marchandises. *Appliquer un numéro* aux fils de coton, au lin, etc., En estimer la finesse au moyen de l'opération du *numérotage*. V. ce mot.


Navire hissant son numéro.

— Mar. *Numéro d'un navire*, Nom du navire signalé au moyen des pavillons du code international. ‖ *Numéro officiel d'un navire*, Numéro que prend un navire sur la liste officielle des bâtiments de la flotte de guerre. ‖ *Numéro d'escadre*, Caractéristique que prend un navire en escadre.

— Techn. Instrument avec lequel on numérote les gueuses de métal, lorsque la fonte, en partie refroidie, conserve encore un reste de fluidité.

— Théâtr. Partie du programme d'un spectacle ou du répertoire d'une artiste : *Music-hall qui a des* NUMÉROS *extraordinaires*.

NUMERO DEUS IMPARE GAUDET (*Le nombre impair plaît au dieu*) (Virgile, *Eglogues*, VIII, 75). Le poète fait allusion à ce fait que les nombres impairs étaient regardés comme les plus favorables; le nombre *trois* était particulièrement consacré.

numérotage (*taj'*) n. m. Admin. Action de numéroter : *Le* NUMÉROTAGE *des maisons*. ‖ Ordre dans lequel certains objets sont numérotés : *Un* NUMÉROTAGE *exact*.

— Techn. Opération de l'industrie des matières textiles, qui a pour objet d'indiquer la longueur ou la grosseur d'un fil sous un poids donné. ‖ Quantité de fil qui est prise pour unité de mesure.

— ENCYCL. Admin. *Numérotage des maisons*. Autrefois, à Paris, les maisons étaient numérotées par quartier avec une seule série de numéros, ce qui occasionnait souvent des confusions. Le décret du 15 pluviôse an XIII (4 févr. 1805) imposa un numérotage établi par une même suite de numéros pour la même rue. Une ordonnance du 23 avril 1823 a rendu applicables à toutes les communes de France la plupart des prescriptions de ce décret. Les frais du premier numérotage sont à la charge des communes; quant à l'entretien du numérotage, il incombe aux propriétaires.

— Techn. Les fils de différente finesse se comparent entre eux, soit par la différence de longueur pour un même poids (coton, laine), soit par la différence de poids pour une même longueur (soie, lin).

Numérotage du coton. Le demi-kilogramme est l'unité de poids, et le numéro exprime le nombre de kilomètres fournis par le fil. Le numéro 1 indique, par conséquent, 1 kilomètre ou 1.000 mètres aux 500 grammes.

Numérotage de la laine. Pour titrer la laine peignée, le kilogramme est l'unité de poids. Quant à l'unité de longueur, c'est tantôt le kilomètre, tantôt, ce qui est plus rare, une longueur de 710 mètres.

Numérotage du lin, du chanvre, du jute. Ce sont des mesures anglaises ou des mesures autrichiennes qui lui servent de base. Dans le numérotage anglais, le numéro indique le nombre d'écheveaux que contient une livre anglaise ou 453 grammes; la longueur, d'autre part, étant mesurée en yards ou 914 millimètres et chaque écheveau ayant une longueur de 300 yards.

Numérotage de la soie. Le numéro indique le poids variable en grains ou deniers d'une longueur constante de 400 aunes anciennes.

Numérotage des fils métalliques. Ce numérotage, aujourd'hui généralement adopté, ne date que de 1857 et est dû à Pétrement; il est basé sur la section des fils et s'obtient au moyen d'une jauge admise par les tréfileurs et qui a reçu le nom de *jauge de Paris*.

NUMÉROTATION (*si-on* — rad. *numéroter*) n. f. Se dit quelquefois pour NUMÉROTAGE.

NUMÉROTER v. a. Marquer d'un ou plusieurs numéros d'ordre : NUMÉROTER *les pièces d'un dossier*.

— Techn. *Numéroter les fils*, En faire le numérotage, en déterminer le numéro, le titre.

Numéroté, ée part. pass. ‖ *Voiture numérotée*, Voiture de louage qui porte ostensiblement un numéro d'ordre.

— On dit par plaisant. CHAR NUMÉROTÉ.

Se numéroter, Être devenu numéroté : *Toutes les voitures de place* SE NUMÉROTENT. ‖ Donner un numéro à soi : *Soldats qui* SE NUMÉROTENT *à l'exercice*.

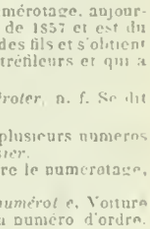
Numéroteur

NUMÉROTEUR rad. *numéroter*) n. m. Instrument spécial, servant à imprimer des numéros successifs à la main.

— Adjectiv. : *Timbre* NUMÉROTEUR.

— ENCYCL. Il existe un très grand nombre de types de *numérateurs*. L'un des plus couramment employés, se compose d'un certain nombre de bandelettes de caoutchouc portant en relief, l'une les numéros d'unité, la seconde ceux des dizaines, une troisième les mois, une autre le millésime, etc. Ces bandes sont mobiles et glissent par le moyen de mollettes, de manière à donner successivement toutes les dates.

NUMERUS (*mé-russ*) Antiq. rom. Mot qui signifie au sens propre, dans le langage militaire des Romains, un corps irrégulier. (Ces corps avaient un effectif égal à un tiers environ de celui des auxiliaires.) Rôle des soldats, registres. V. NUMERI.

NUMIDA n. f. Nom scientifique des oiseaux du genre pintade.

NUMIDE, personne née en Numidie ou qui habitait ce pays. — *Les* NUMIDES.
— Adjectiv. : *Cavalerie* NUMIDE.
— ENCYCL. V. NUMIDIE.

NUMIDIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux gallinacés, comprenant les *pintades* et genres voisins. — *Un* NUMIDIDÉ.

NUMIDIE, royaume, puis province romaine de l'Afrique du Nord ancienne. Elle était comprise entre la mer Méditerranée au N., les régions désertiques du Sahara au S., le territoire carthaginois à l'E., la Malva, enfin, à l'O., qui la séparait de la Mauritanie. Ainsi comprise, elle correspondait à l'Algérie actuelle. A une date postérieure, la Numidie occidentale fut détachée de cet ensemble pour former la *Mauritanie Césarienne*. Ses principales villes étaient Hippo regius (Bône), Cirtha (Constantine), Zama Regia, Lambèse (*Lambessa*), Théveste (*Tebessa*), etc. Ses habitants étaient les Numides, parmi lesquels les *Massyliens* occupaient la Numidie, de la Tusca au cap Triton (*cap Boujaroun*); la Numidie occidentale était peuplée par les Massésyliens.

Les Carthaginois, venus trop peu nombreux, se contentèrent d'occuper la côte, et la paix se fit bientôt entre eux et les tribus numides, dont ils prirent même quelques-unes comme auxiliaires. Au moment de la deuxième guerre punique, la Numidie était partagée entre les deux royaumes rivaux de Syphax à l'O., et de Masinissa à l'E., tous les deux ralliés par Scipion l'Africain contre Carthage. Mais Syphax, tandis que son rival suivait Scipion dans la campagne de Zama, profita de son éloignement pour rompre l'alliance romaine et s'emparer des Etats de Masinissa (202). Soulement, après la défaite de Carthage, Scipion put venir au secours de celui-ci, battre Syphax et donner ses Etats à Masinissa, qui reçut en outre, à l'Est, une partie des domaines carthaginois (Empories et Tysca). Mais, après la destruction de Carthage (146), les Romains eurent lieu de regretter d'avoir unifié la Numidie, rivale désormais puissante de leur province d'Afrique. Cependant, après la mort de Micipsa, fils de Masinissa, ses Etats furent partagés entre Hiemsal (Thermida), Adherbal (Cirtha) et Jugurtha (Capsa). Ce dernier, intelligent, énergique, ne tarda pas à tout prendre pour lui, et Rome ne fut débarrassée de lui que grâce au concours du roi de Mauritanie, qui reçut comme récompense la Numidie occidentale, le reste de la Numidie étant partagé entre les petits-fils de Jugurtha, Hiemsal et Mandestral. La Numidie fut, dès lors, à la merci de Rome. Le fils de Mandestral fut vaincu par Pompée et ses possessions données à Hiemsal; et le fils de ce dernier, Juba Ier, fut un des vaincus de Thapsus. Son fils Juba II n'en reçut pas moins d'Octavo la Mauritanie et la Numidie occidentale, la Numidie orientale devenant bientôt province sénatoriale, en attendant que la Numidie occidentale entrât elle-même dans l'empire, en 42 apr. J.-C. Elle fit partie successivement de l'empire d'Occident, de la préfecture d'Italie et du diocèse d'Afrique. Evangélisée au Ier siècle, elle resta prospère, jusqu'au Ve siècle de notre ère, date à laquelle la dévastation des Vandales la ruina complètement.

NUMIDIQUE *(dik')* adj. Qui est de la Numidie ou qui en provient : *Marbre* NUMIDIQUE.

NUMISMALE *(miss)* adj. f. ‖ *Pierre numismale*, Pierre calcaire remplie de nummulites fossiles. (Vx.)

NUMISMATE *(miss — du lat. numisma, atis*, pièce de monnaie) n. m. Celui qui s'occupe de l'étude des monnaies et médailles : *Un savant* NUMISMATE. ‖ On dit plus rarement NUMISMATISTE.

NUMISMATIQUE *(sma-tik'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Qui a rapport aux médailles et monnaies historiques : *Science* NUMISMATIQUE.
— Par ext. Qui ressemble à une figure de médaille : *Ses traits avaient quelque chose de* NUMISMATIQUE. (Ch. Nod.)
— n. f. Science des médailles et monnaies historiques.
— ENCYCL. V. MONNAIE, MÉDAILLE.

NUMISMATISTE n. m. Linguist. V. NUMISMATE.

NUMISMATOGRAPHE *(miss — du lat. numisma, atis*, médaille, et du gr. *graphein*, écrire) n. m. Celui qui s'occupe de l'étude des médailles, qui écrit sur cette matière.

NUMISMATOGRAPHIE *(miss, fi* — rad. *numismatographe*) n. f. Description des médailles. ‖ Etude sur les médailles.

NUMISMATOGRAPHIQUE *(miss, fik')* adj. Qui a rapport à la numismatographie : *Etudes* NUMISMATOGRAPHIQUES.

NUMITOR, roi d'Albe, fils de Procas, père de Rhéa Sylvia, qui vivait au VIIIe siècle avant notre ère. Chassé du trône par son frère, il y fut replacé par ses petits-fils, Rémus et Romulus, en 752 av. J.-C.

NUMMULAIRE *(lèr')* n. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de lysimaque.

NUMMULINE n. f. Sous-genre de nummulites, comprenant de nombreuses espèces dont on peut prendre comme type la *nummulina lævigata*, du calcaire grossier de Paris.

NUMMULITE n. f. Genre de foraminifères, type de la famille des *nummulitidés*, répandus dans les mers chaudes ou fossiles depuis l'époque jurassique.
— ENCYCL. Les *nummulites*, remarquables par leur grande taille, constituent les *pierres lenticulaires* des vieux auteurs. Leurs coquilles circulaires, discoïdes, divisées en d'innombrables cloisons étagées, abondent en certaines formations géologiques, au point de constituer de véritables assises tortiaires « dites nummulitiques » (*nummulites lævigatus, planulatus, variolaria*, du bassin de Paris).

NUMMULITIDÉS n. m. pl. Famille de rhizopodes foraminifères, comprenant les *nummulites* et genres voisins. — *Un* NUMMULITIDE.

NUMMULITIQUE *(tik')* adj. et n. Se dit d'un terrain qui renferme des nummulites. *Calcaire nummulitique*. V. CALCAIRE GROSSIER. ‖ *Sables nummulitiques*, Sables glauconifères du Soissonnais.

NUN *(nun')* n. m. Gramm. V. NOUN.

NUNC DIMITTIS SERVUM TUUM, DOMINE... (mots lat. signif. *Maintenant, Seigneur, renvoie ton serviteur...*), Paroles de Siméon à la vue du Sauveur (S. Luc, II, 25).
Le temps fixé pour la purification étant arrivé, Joseph et Marie portèrent Jésus à Jérusalem pour le présenter au temple, et offrir le sacrifice prescrit. Or il y avait à Jérusalem un saint vieillard nommé Siméon, auquel il avait été révélé qu'il ne mourrait pas avant d'avoir vu le Sauveur. Il vint donc au temple et, ayant pris le divin Enfant entre ses bras, il s'écria : « C'est maintenant, Seigneur, que vous laisserez partir en paix votre serviteur, puisque mes yeux ont vu le Sauveur destiné à être la lumière des nations et la gloire d'Israël, etc. : *Nunc dimittis servum tuum, Domine...*, etc. » (S. Luc, II, 29.) Ces paroles se prononcent dans les moments d'enthousiasme qui suivent un événement longtemps attendu.

NUNC EST BIBENDUM (mots lat. signif. *C'est maintenant qu'il faut boire*), Commencement de l'ode 31 du livre Ier, composée par Horace à la nouvelle de la victoire d'Actium. (Expression employée pour dire qu'il convient de célébrer un grand succès.)

NUNCUPATIF, IVE *(non* — du lat. *nuncupare*, dénommer; mot formé de *nomen*, nom, et de *capere*, prendre) adj. Dr. rom. Se disait d'une sorte de testament oral, usité à Rome à une certaine époque.
— Théol. Qui n'est pas réel, qui n'est vrai que de nom : *Jésus-Christ n'est pas seulement un dieu* NUNCUPATIF.
— ENCYCL. Dr. Le *testament nuncupatif* fut, comme le testament prétorien, une simplification du testament *per æs et libram*. A la fin de l'époque classique, le droit civil se contenta d'une simple *nuncupatio* ou déclaration solennelle en présence de sept témoins.

NUNCUPATION *(non, si-on* — rad. *nuncupatif*) n. f. Dr. rom. Déclaration solennelle dans un acte.
— ENCYCL. La *nuncupation* était une déclaration solennelle, écrite ou verbale, par laquelle le testateur confirmait toutes les dispositions contenues dans les *tabulæ testamenti*; on avait ajouté cette déclaration à la *mancipatio familiæ*, pour que les clauses du testament restassent secrètes. Une simple *nuncupatio* orale devint ensuite le testament *nuncupatif*. La *nuncupatio* était aussi, dans l'ancien acte solennel de prêt appelé *nexum*, la formalité qui, après le pesage, avait pour objet de formuler l'obligation.

NUNCUPATIVEMENT *(non)* adv. Théol. Nominalement : *D'après certains hérétiques, Jésus n'est fils de Dieu que* NUNCUPATIVEMENT.

NUNDINA, déesse latine, qui présidait à la purification des enfants, le neuvième jour après leur naissance.

NUNDINAIRE *(non, nèr'* — du lat. *nundinarius*; de *nundinæ*, marché, foire) adj. Antiq. rom. Qui a rapport aux nundines : *Jours* NUNDINAIRES. *Marchés* NUNDINAIRES.

NUNDINAL, ALE, AUX *(non* — du lat. *nundinalis*) adj. Antiq. rom. Se disait des huit premières lettres de l'alphabet qui servaient, dans le calendrier romain, à indiquer les jours de marché. ‖ *Jour nundinal*, Jour de marché.

NUNDINATEUR *(non* — du lat. *nundinator*, même sens) n. m. Antiq. rom. Marchand qui vendait au marché. ‖ Epithète de Mercure, dieu des marchés.

NUNDINATION *(non, si-on* — rad. *nundinateur*) n. f. Antiq. rom. Trafic que l'on faisait les jours de marché. ‖ Prix courant, mercuriale des denrées vendues au marché.

NUNDINES *(non* — du lat. *nundinæ*, pour *novemdinæ*; de *novem*, neuf, et *dies*, jour) n. f. pl. Antiq. rom. Jours de marché, ainsi nommés parce que le marché se tenait tous les neuf jours. (Pour rappeler les nundines, les calendriers romains portaient d'un bout à l'autre les huit premières lettres de l'alphabet. Chaque retour de la lettre A marquait le jour des nundines).

NUNEATON, ville d'Angleterre (comté de Warwick), sur l'Aoker; 8.000 hab. Mines de houille.

NUNES BARRETO (Belchior), missionnaire jésuite portugais, né à Porto en 1520, mort en 1571. Il partit, en 1551, pour les Indes, et ce fut saint François Xavier qui le reçut à Goa; il devint provincial de son ordre en 1553, fut envoyé à Malacca et au Japon (1555), puis revint à la côte de Coromandel. Il a beaucoup écrit, mais presque toutes ses œuvres restèrent manuscrites. On lui attribue un ouvrage *Sur les vertus et les vices*, qu'il aurait publié en langue japonaise, à Nagasaki.

NUNEZ ou **TIGUILINTA**, rivière de l'Afrique occidentale, dans la Guinée française. Elle naît à l'O. du massif du Fouta-Djalon, coule avec de grands détours vers le N.-O., puis se dirige presque droit au S.-O. pour se jeter dans l'Atlantique, après un cours d'environ 180 kilomètres. Sa large embouchure s'ouvre entre la pointe de Dampierre au S. et la pointe Kembuto au N.; l'île de Sable la divise en deux. Découverte en 1445 par Nuno Tristão, le rio Nunez passa sous la domination française, en 1865-1866. Le poste le plus important est Boké, sur le fleuve.

NUÑEZ (Alvarez), navigateur espagnol du XVIe siècle, mort à Séville en 1564. On lui doit, en 1528, la découverte de la Floride, de laquelle il revint presque seul, après avoir erré dans la Louisiane pendant six ans. En 1540, il descendit la Plata jusqu'à l'Ascension.

NUNEZ (Pedro), peintre espagnol, né et mort à Madrid (1601-1654). Elève de Juan de Soto, il visita l'Italie, et, à son retour, peignit des portraits qui le mirent en grande faveur; le *Portrait de Philippe IV* lui valut de peindre tous ces gentilshommes en pourpoint de velours noir que l'on admire au musée royal du Prado. Nommé peintre du roi vers 1647, il fut chargé de faire, à l'Escurial, la *Galerie des monarques espagnols*. Son meilleur travail consiste dans les médaillons représentant les plus célèbres dramaturges, qu'il exécuta, en frise, tout autour du plafond de la salle do comédio du palais royal.

NUNEZ. Biogr. V. NONIUS.

NUNEZ DE VILLA-VICENCIO (don), peintre espagnol, né et mort à Séville (1635-1700). De noble famille et chevalier de Malte, il devint un artiste distingué. Il fut le collaborateur actif de Murillo et peignit, en outre, quelques portraits remarquables, que possède le musée de Madrid. Nous citerons aussi de lui une *Vierge aux anges*.

NUÑEZ (Rafael), homme politique colombien, né et mort à Carthagène (Colombie) (1825-1894). Après avoir étudié le droit, il entra dans l'administration en 1858 et obtint le portefeuille des finances dans le ministère Mallarino. Il fut élu président de la république de Colombie, en 1880. En 1882, il fut remplacé par Zaldur, mais il fut réélu en 1884. Une révolution se déchaîna sur le pays (1884-1885), à la suite de laquelle une nouvelle constitution fut votée (1886) qui réunit l'Etat fédéral de Colombie en un Etat unique, divisé en neuf départements et en territoires. Le 7 août 1886, Nuñez fut proclamé président pour six ans; en 1892, il fut encore réélu.

NUNNATION *(si-on* — de *nu*, l'n des Grecs) n. f. Action de prononcer un son nasal; son nasal lui-même.

NUNNEZHARIE *(za-ri)* n. f. Genre de palmiers, comprenant des arbres et arbustes à feuilles simples, à fleurs monoïques ou dioïques, dont on connaît soixante espèces d'Amérique. (On en cultive beaucoup dans les serres.)

NUORO, ville du roy. d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Sassari]; 6.210 hab. Carrières de marbre, mines de plomb et de fer, manufactures de drap, sources minérales.

NUOVO (MONTE), colline de l'Italie méridionale, au-dessus du golfe de Naples, tout près de Pouzzoles (134 m.). Elle sortit du sol, en butte volcanique, le 29 septembre 1538, à la suite d'un tremblement de terre.

NUPÉDALE (du lat. *nudus*, nu, et *pedes*, pieds) n. m. Hist. relig. Nom donné à des sectaires qui regardaient comme essentiel au salut d'aller nu-pieds et de fuir toute espèce de luxe, et à des anabaptistes moraves du XVIe s., qui enseignaient la même doctrine.

NUPHAR n. m. Bot. Nom scientifique d'un des genres de nénuphars.

NU-PIEDS n. m. Nom donné à des insurgés normands, aux XVIe siècle.
— ENCYCL. La révolte des *nu-pieds*, qui éclata en 1639, fut provoquée par l'annonce de l'établissement de la gabelle dans les élections d'Avranches, de Valognes, de Carentan, de Coutances, de Mortain, do Domfront. Les révoltés se donnaient pour chef un général imaginaire, qu'ils nommaient Jean Nu-pieds, pour signifier, dit Montglat, « que les impôts les avaient mis en état de ne se pouvoir chausser ». Ils massacrèrent les agents du fisc et brûlèrent leurs bureaux. En même temps, dans la Haute-Normandie, à Rouen, éclatèrent des troubles provoqués par une indicible détresse (août 1639). Gassion, avec 6.000 hommes, fut chargé d'apaiser la révolte. Les nu-pieds furent vaincus à Avranches (nov. 1639) et presque tous massacrés, pendus ou envoyés aux galères. Le parlement de Rouen, coupable de lenteur dans la répression des troubles, fut suspendu pendant un an et rendu *semestre*; les privilèges municipaux furent révoqués, la ville frappée d'une contribution de 1.100.000 livres.

NUPTIAL, ALE, AUX *(psi* — du lat. *nuptialis*, même sens) adj. Qui a rapport aux noces : *Bénédiction* NUPTIALE.
— *Habits nuptiaux, Robe nuptiale*, Habits, Robe que prennent les époux le jour du mariage. (Plumage plus éclatant dont se parent la plupart des oiseaux, dans la saison des amours. — Verdure dont la terre se couvre au printemps.)
— Dr. anc. *Gains nuptiaux*, Avantages que se font les conjoints par contrat de mariage ou autrement. ‖ Avantage que fait un époux à l'époux survivant.
— Mythol. rom. *Divinités nuptiales*, Celles qui présidaient au mariage : Jupiter, Junon, Vénus, Diane, Suada.

NUPTIALITÉ *(psi* — du lat. *nuptiæ*, noces, mariage) n. f. Nombre proportionnel des mariages, dans un pays : *La* NUPTIALITÉ *en France, en Angleterre.*

NUQUE *(nuk'* — du lat. du moyen âge *nuca*; de l'ar. *noukha*, moelle épinière) n. f. Anat. Partie postérieure du cou, et particulièrement Cavité qui se trouve immédiatement au-dessous de l'occiput, chez l'homme et les animaux.
— Par ext. Cheveux qui couvrent la nuque : *Ceux dont le temps blanchit la* NUQUE.
— Art vétér. Partie antérieure du bord supérieur de l'encolure, à son point d'union avec la tête, ou plutôt face postérieure de la tête.

NURAGHE *(ragh'* — mot sarde. [L'archéologie a adopté la forme *nouraghe*.] Peut-être ce mot est-il d'origine phénicienne. Il serait tiré de la racine hébr. *nour*, qui exprime l'idée de lumière, et de *hag*, toit) n. m. Nom donné à des monuments antiques, nombreux en Sardaigne et particuliers à ce pays. ‖ On dit aussi NURAGE et NONAGHE.
— ENCYCL. Les *nuraghes* sont des tours en forme de cône tronqué et qui se terminaient probablement par une sorte de terrasse. Ils sont faits de pierres énormes à la base, taillées ou brutes, sans mortier. La porte unique est très basse. Au centre, est une haute chambre voûtée en encorbellement. Il y a parfois un étage. Il subsiste en Sardaigne au moins trois mille nuraghos. Il est probable qu'ils servaient de lieu de refuge et de forteresses.

NURCIA (anc. *Norcia*), ville de l'Italie ancienne, qui faisait partie du territoire des Sabins. Patrie de Sertorius et de saint Benoît.

NUREMBERG *[rin-bèr']* (allem. **Nürnberg**), ville de l'Allemagne centrale (Bavière), ch.-l. d'un cercle de la Moyenne-Franconie, sur la Pegnitz, une des branches mères de la Regnitz, tributaire du Mein, 269.000 hab. (*Nurembergeois, oises.*) « Vue de l'extérieur, les flèches élancées de ses nombreuses églises, son ancien château impérial qui couronne une colline, les murs qui l'entourent, les tours massives qui s'adossent à l'entrée de ses portes, ses fossés profonds lui donnent un aspect très pittoresque; mais c'est surtout à l'intérieur qu'il faut la voir : aucune ville d'Allemagne n'a conservé un caractère plus original..., et c'est aussi peut-être la ville


Façade de la cathédrale de Nuremberg.

industrielle et commerçante la plus importante de l'Allemagne méridionale. » Nuremberg est surtout célèbre par ses jouets exportés dans le monde entier, et c'est le plus grand marché de houblon qu'il y ait en Europe. Une centaine de tours flanquent l'enceinte, percée de treize portes, devant des fossés dont se sont emparés les jardiniers.


Armes de Nuremberg.

Dans la vieille ville, rues étroites, tortueuses, montueuses, malaisées ; maisons à pignons aigus, la plupart des XVe et XVIe siècles, « dont beaucoup peintes à l'extérieur ; sur les places et marchés, gracieuses fontaines du moyen âge ou de la Renaissance, entourées de grilles en fer ouvragé ». Le château qui, de sa butte de grès, commande Nuremberg, date de 1021 ; il a été souvent retouché et définitivement restauré en 1854-1856. L'église Saint-Sebald (XIIe-XVe s.), celle de Saint-Laurent (XIIIe-XVe s.), celle de Saint-Jacob (1212) ont été restaurées ; l'hôtel de ville (1616-1619) a été agrandi. Musée national. Mentionnée pour la première fois en 1056, Nuremberg était alors un bourg slave ; elle fut à diverses reprises une résidence d'empereur. Patrie d'Albert Dürer.

NUREMBERG (LANDGRAVIAT DE), ancien Etat de l'empire d'Allemagne, créé en 1060 par l'empereur Henri IV. Il fut d'abord la propriété de la maison de Vahburg, puis il passa au XIIe siècle entre les mains de Frédéric Ier et de la famille de Hohenzollern, qui le posséda jusqu'en 1801. Il fut à cette époque réuni à la Bavière.


Nurie.

NURIE (*ri*) n. f. Genre de poissons physostomes, de la famille des cyprinidés, propres aux eaux douces de l'Inde.

NURSCHAU (tchèque *Nyrany*), ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Pilsen]) ; 5.159 hab. Mines de houille. Fonderie de fer. Verrerie.

NURSERY (*neur'* — mot angl. ; de *nurse*, nourrice) n. f. Appartement réservé aux enfants, dans les maisons anglaises.

NURSERY-STAKE (*neur', stèk'*) n. m. Course où ne sont engagés que de très jeunes chevaux.

NURTINGEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle de la Forêt-Noire]), sur le Neckar, au pied de la Rauhe Alp ; 5.800 hab. Ch.-l. de district. Vignobles.

NURUS (*russ*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant de grandes féronies noires, propres à l'Australie.

NUS, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Turin]) ; 2.150 h. Mines de plomb ; vignobles. Belles ruines.

NUS (Eugène), littérateur français, né à Chalon-sur-Saône en 1816, mort à Cannes en 1894. Il publia des satires, et se fit connaître par des vaudevilles, des comédies, des drames, presque toujours en collaboration avec Labiche, Brisebarre, Desnoyers, Belot et autres. Nous citerons de lui : *l'Enseignement mutuel* (1846) ; *le Comte de Sainte-Hélène* ; *le Vicaire de Wakefield* ; *la Tour de Londres* ; *Madame de Nuvaret* ; *Monte-Carlo* ; *le Mari* (1884) ; etc. On lui doit aussi des volumes humoristiques ou occultistes : *la République naturaliste* (1879) ; *Choses de l'autre monde* (1880) ; *Nos bêtises* (1886), un livre très spirituel ; *la Science secrète* (1890), en collaboration ; *A la recherche de nos destinées* (1891) ; etc.

NUSCO, ville d'Italie (Principauté Ultérieure [prov. d'Avellino]) ; 4.664 hab.

NUSLE, bourg d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Prague]), sur la Botitz, affluent de la Moldau ; 7.693 hab.

NUSSDORF, ancien village d'Austro-Hongrie, faisant partie aujourd'hui du XIXe arrondissement de Vienne, sur le Danube ; 5.191 hab. Vignobles renommés.

NUSSLOCH, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Heidelberg]), sur le Leimbach, affluent du Rhin ; 2.947 hab. Culture du tabac. Carrières.

NUSTAR ou **MONOSTOR**, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat de Syrmie]), sur la Vuka, affluent du Danube ; 5.800 hab.

NUTANT (*tan*), **ANTE** [du lat. *nutans, antis* ; de *nutare*, osciller de haut en bas] adj. Bot. Se dit des végétaux et des parties de végétal dont le sommet est légèrement incliné vers le sol : *La fleur de l'asaret est* NUTANTE.

NUTATION (*si-on* — du lat. *nutatio*, même sens) n. f. Mouvement oscillatoire, répété de haut en bas.

— Artill. *Nutation d'un projectile*, Mouvement oscillatoire dont l'axe d'un projectile allongé se trouve animé pendant qu'il parcourt sa trajectoire, et qui provient de ce que le projectile ne tourne pas rigoureusement autour de son axe.

— Astron. V. la partie encycl.

— Bot. Changement de direction qui se manifeste dans un organe végétal (tige, feuille, etc.).

— Pathol. Oscillation continuelle de la tête, soit de droite à gauche, soit de haut en bas.

— ENCYCL. Pathol. La *nutation* est un tic et, par suite, on n'obtiendra aucun résultat par des machines à fixer la tête ; il faudra s'adresser à l'hydrothérapie, l'électricité, l'hypnotisme même dans certaines névroses et surtout aux bromures et à la valériane. Quant à la nutation des vieillards, il n'y a pas lieu de s'en préoccuper.

— Astron. Si l'on étudie d'abord le mouvement diurne, le mouvement apparent du soleil et son mouvement elliptique, on ne tarde pas à reconnaître que les phénomènes sont en réalité très compliqués, car les plans fondamentaux de l'écliptique et de l'équateur ne sont pas rigoureusement fixes, de même que les éléments de l'orbite solaire ne sont pas absolument constants. Si le plan de l'écliptique n'est pas fixe, son déplacement dans l'espace est du moins extrêmement lent, et nous pouvons tout d'abord le négliger ; mais il n'en est pas de même du plan de l'équateur, qui se déplace d'une manière plus importante : il faut donc, à chaque instant, connaître la position du nœud équatorial, γ, et l'obliquité de l'écliptique, ε. Ces quantités sont affectées de variations en fonction du temps ; les principales sont, l'une proportionnelle au temps, *séculaire*, qui constitue la précession ; les autres périodiques, ou *nutation*, découverte en 1736 par Bradley.

La nutation fait osciller le point γ autour de sa position moyenne d'une quantité qui ne dépasse pas 18″ et l'obliquité de 9″ au plus ; la période de ces oscillations est d'environ 18 ans 2/3. Si l'axe de la terre, en vertu de la précession, décrit un cône, la nutation a pour effet de le faire osciller en 18 ans 2/3 autour de sa position moyenne, suivant une petite ellipse dont les axes correspondent à des amplitudes de 18″ et 9″.

Au lieu que la ligne des équinoxes ait alors un mouvement rétrograde uniforme précession des équinoxes, la nutation y introduit de petites irrégularités. En même temps que la latitude d'un astre subit de très petites variations, sa longitude, vraie ou moyenne selon l'équinoxe adopté, augmentera de 50″.2 par an, non compris les petites variations relatives à la nutation. L'équateur étant variable, il en sera de même des coordonnées ascension droite et déclinaison ; aussi diffèrent-elles d'un catalogue à l'autre, suivant l'équateur et l'équinoxe adoptés. L'influence de la nutation peut être considérée comme nulle sur la variation de la durée des saisons.

La cause de ces irrégularités, aperçue par Newton, se trouve dans les actions du soleil et de la lune sur le renflement équatorial de la terre, actions nécessairement périodiques et dépendant de l'inclinaison de l'orbite de l'astre sur l'équateur : il en résulte une série d'oscillations de l'axe terrestre, dont l'ensemble constitue la nutation. C'est la partie principale de ces inégalités dont la découverte remonte à Bradley.

— *Nutation lunaire*. La ligne des nœuds de l'orbite lunaire rétrograde sur l'écliptique d'un mouvement sensiblement uniforme et fait un tour en 6.793 j. m. 39 ou 18 ans 2/3, de sorte que l'axe de l'orbite décrit dans ce temps un cône circulaire d'angle 5°8′48″ autour de l'axe de l'écliptique. Alors l'inclinaison de l'orbite lunaire sur l'équateur varie en 9 ans 1/3 entre les valeurs 23°28′±5°8′, et la courbe décrite par l'astre dans l'espace n'est pas fermée, mais formée des spires successives coupant l'écliptique en des points qui rétrogradent sans cesse.

Ce mouvement des nœuds lunaires est analogue à la précession des équinoxes ; la cause en est dans l'action perturbatrice du soleil. Il en résulte une oscillation de l'axe de l'orbite lunaire, découverte par Tycho-Brahé, analogue à la nutation terrestre, dite *nutation lunaire*.

— Bot. Quand la feuille est jeune, elle est repliée à l'intérieur du bourgeon ; mais, à mesure qu'elle poursuit son développement, elle tend à s'écarter et à prendre une position perpendiculaire à celle de la tige ; elle peut même se recourber en sens inverse du sens primitif ; ainsi la feuille, en croissant, est le siège d'un phénomène de *nutation*. Le sommet d'une tige en voie de croissance décrit une courbe qui rappelle plus ou moins une hélice ; cela tient à ce qu'à chaque instant il y a une génératrice de la surface de la tige suivant laquelle se produit un minimum de croissance, et que la position de cette génératrice se déplace constamment dans un sens déterminé. Ce phénomène, dit de *circumnutation*, se manifeste avec une netteté particulière chez les plantes à tiges volubiles.

NUTRESCIBILITÉ (rad. *nutrescible*) n. f. Valeur nutritive d'un aliment.

NUTRESCIBLE (*trèss-sibl'* — du lat. *nutrire*, nourrir) adj. Physiol. Propre à nourrir. (Peu us.)

NUTRICAIRE (*kèr'* — du lat. *nutrix, icis*, nourrice) n. m. Hist. Officier qui était chargé, dans certaines villes, de faire nourrir et élever les enfants trouvés.

NUTRICIER (*si-é*), **ÈRE** adj. Syn. didactique de NOURRICIER, ÈRE.

NUTRILITÉ (du lat. *nutrire*, nourrir) n. f. Biol. Propriété que possèdent les êtres vivants de se nourrir quand ils se trouvent dans les conditions convenables.

NUTRIMENT (*man* — du lat. *nutrire*, nourrir) n. m. Substance alimentaire, capable d'être assimilée directement et entièrement sans avoir eu besoin de subir les transformations digestives et que l'on peut, par conséquent, injecter dans la voie veineuse sans qu'elle soit éliminée par l'urine. (On désigne parfois aussi sous ce nom les substances alimentaires digérées et absorbées telles qu'on les rencontre dans les chylifères et les rameaux veineux qui aboutissent à la veine porte [mésaraïques].)

NUTRIMENTAIRE (*man-tè*) adj. Qui peut servir de nutriment, de nourriture.

NUTRIMENTIF, IVE (*man*) adj. Qui concerne les nutriments, qui sert à les préparer. (Peu us.)

NUTRITIF, IVE (du lat. *nutritius*, même sens) adj. Qui nourrit, qui est propre à nourrir : *Le pain est moins* NUTRITIF *que la viande*. ‖ Qui opère la nutrition, l'assimilation des aliments : *Appareil* NUTRITIF. ‖ *Vie nutritive*, Ensemble des phénomènes qui se rapportent à la digestion, à la respiration, à la circulation et à l'urination. ‖ *Milieu nutritif*, Ensemble des substances qui peuvent être utiles, à un titre quelconque, pour la vie des organismes, en dehors des conditions physiques.

— SYN. Nutritif, nourricier, nourrissant.

— ENCYCL. *Rapport nutritif*. On nomme ainsi le rapport que l'on utilise pour le calcul et l'établissement des rations alimentaires de l'homme et des animaux domestiques, entre l'albumine prise comme unité et les autres matières alimentaires organiques non azotées. Chez l'homme et les omnivores, ce rapport est 1 d'albumine pour 4 de substances organiques non azotées ; chez les herbivores, 1 : 8-9 ; chez les carnassiers domestiques (chiens, chats), 1 : 2-3. Ce rapport varie d'ailleurs suivant que l'on établit une ration d'équilibre, une ration de travail ou une ration d'engraissement. Il faut tenir compte aussi de l'influence de la race et de la température extérieure.

NUTRITION (*si-on* — du lat. *nutrire*, nourrir) n. f. Biol. Ensemble des phénomènes qui aboutissent, par l'assimilation, à l'augmentation de masse de la substance vivante. ‖ *Nutrition fornative*. Ensemble des phénomènes métaboliques que subit la cellule, au cours de ses bipartitions. ‖ *Nutrition ralentie*, Terme créé par Ch. Bouchard pour désigner les troubles de la nutrition dans lesquels les oxydations intraorganiques et les échanges gazeux sont diminués, comme l'obésité, la goutte, le diabète, etc.

— Pharm. anc. Mélange de plusieurs liqueurs, opéré pour confectionner un liquide d'une consistance sirupeuse.

— ENCYCL. Bot. L'acte essentiel de la *nutrition* est le phénomène intracellulaire de l'assimilation, par lequel certains matériaux, venus du milieu extérieur, sont transformés en substances plastiques, vivantes, idiotiques à celles que le plastide renfermait antérieurement.

Il y a deux grandes formes de la nutrition : l'une, celle des plantes vertes, qui peuvent utiliser pour leurs synthèses les matières purement minérales ; l'autre, celle des cellules incolores végétales et animales, qui ne peuvent utiliser que les combinaisons organiques préexistantes.

1° *Végétaux à chlorophylle*. Chez ces végétaux, la nutrition comporte, en dehors de l'assimilation, d'une part le dédoublement de CO^2, la formation de l'aldéhyde formique CH^2O et sa polymérisation en CH^2O^6 sous l'influence de la fonction chlorophyllienne, et, d'autre part, l'absorption, l'ascension, l'élaboration et la circulation de la *sève*. La sève, élaborée dans le parenchyme des feuilles et contenant des hydrates de carbone, des nitrates et des sels ammoniacaux, des phosphates, des sulfates, des carbonates de chaux, de potasse, de soude, de magnésie, etc., est distribuée par le liber de la tige aux divers organes et particulièrement aux méristèmes qui occupent les extrémités en voie d'accroissement de la racine et de la tige. Chaque plante, suivant sa nature, son adaptation, à des besoins nutritifs variés et emmagasine l'énergie sous forme soit de réserves d'hydrates de carbone, soit de produits accessoires du fonctionnement : glucosides, alcaloïdes, ferments, acides organiques, huiles essentielles, résines, gommes, etc.

2° *Végétaux incolores, saprophytes*. Chez ces végétaux, la nutrition se réduit presque exclusivement à l'assimilation, car la fonction chlorophyllienne n'existe pas, sauf dans les symbioses où figurent les algues (lichens) ; parfois, même, les matières organiques azotées sont empruntées au milieu ambiant. Toutefois, on constate chez certains de ces organismes (levures par exemple) des phénomènes de digestion extra et intracellulaires dus à des zymases sécrétées par les plastides.

— Zool. Chez les protozoaires, comme chez les saprophytes, la nutrition est à peu près réduite à l'assimilation (addition ; mais il n'en est pas de même chez les métazoaires, surtout chez les vertébrés supérieurs et l'homme, où la division du travail physiologique a conduit à la spécialisation d'appareils chargés d'accomplir les fonctions préparatoires à l'assimilation. Ces fonctions préparatoires sont :

a) La digestion, qui transforme, par dédoublement et hydrolyse, avec l'aide des boissons, les matières alimentaires colloïdes en substances dialysables ;

b) L'absorption, par laquelle les aliments passent à travers la paroi intestinale sous l'influence non seulement d'actions physiques, mais aussi de l'activité vitale des éléments de la muqueuse et peut-être aussi des leucocytes et des phagocytes ;

c) Les substances dialysées pourraient diffuser dans la cavité intestinale au fur et à mesure de leur concentration dans le milieu intérieur, si elles ne subissaient une déshydratation partielle sous l'influence de certains ferments où de l'activité vitale elle-même. Cette fonction aboutit à la formation du chyle, de la lymphe et du plasma sanguin, secondairement à celle des réserves nutritives ;

d) La circulation, qui transporte les matériaux ainsi transformés et partiellement élaborés et les réserves nutritives mobilisées au niveau des différents tissus ;

e) Enfin, la respiration, qui intervient non dans l'assimilation elle-même, mais sur les conditions qui la permettent, en fournissant l'oxygène et par conséquent l'énergie dont les synthèses organiques ont besoin pour se produire.

— Pathol. Les maladies de la *nutrition* sont de deux sortes : les unes dépendent des fonctions d'assimilation, les autres des fonctions préparatoires à l'assimilation.

1° Les maladies de l'assimilation reconnaissent pour cause les altérations du milieu nutritif intérieur, lesquelles à leur tour dépendent :

a) Du défaut d'aliment qui produit l'*inanition*, l'*autophagie*. (V. ces mots, et JEÛNE) ;

b) De l'insuffisance des aliments, qui conduit à l'*inanisation*, à la *misère physiologique* ;

c) De l'excès des aliments qui conduit à des accidents toxiques passagers (*indigestion*), ou durables ; dans ce dernier cas, les troubles diffèrent suivant la nature des aliments en excès (*uricémie, goutte, arthritisme* ou bien *glycosurie alimentaire*, etc.) ;

d) De l'inadéquation des aliments, c'est-à-dire de leur incapacité à réaliser les conditions de la vie élémentaire des plastides, entraînant l'*athrepsie*, le *botulisme*, l'*obésité alcoolique*, la *stéatose phosphorée*, la *goutte saturnine*, le *morphinisme*, l'*iodisme*, etc. ;

e) De l'évolution même de l'individu, les fonctions assimilatrices étant très actives dans l'enfance, modérées à l'âge adulte, ralenties dans la vieillesse, et pouvant d'ailleurs être physiologiquement troublées par l'entrée en action (*nubilité, grossesse, lactation*) ou la cessation de l'activité (*ménopause, castration*) des organes génitaux. De plus, l'hérédité, le sexe, la race aussi, et enfin les conditions sociales interviennent pour modifier la nutrition et concourir à l'établissement des tempéraments morbides, des *diathèses*.]

2° Les maladies des fonctions préparatoires sont la conséquence, sauf quand les agents morbifiques agissent directement (traumatisme, poisons, caustiques), des troubles primitifs de la nutrition : dyspepsies gastriques et intestinales, entérites et gastro-entérites et leurs conséquences (rachitisme, ostéomalacie, chlorose), affections hépatiques et rénales (cirrhoses, lithiases, néphrites), autointoxications et leurs réactions cardiaques, vasculaires, pulmonaires et rénales, enfin dermatoses diverses.

NUTRITIVITÉ n. f. Caractère, qualité de ce qui est nutritif.

NUTTALLIE (*nu-ta-li*) n. f. Genre de rosacées, comprenant de petits arbres à feuilles alternes, qui croissent dans les forêts de l'Amérique du Nord.

NUVOLONE (Pamphile), peintre italien, né en 1608 à Milan, mort vers 1665 ou 1651 dans la même ville. Il a surtout travaillé en Lombardie et à Parme. Dans cette dernière ville, il a décoré l'église Saint-François et l'église des Capucins. Il était excellent peintre de portraits. Parmi ses œuvres, nous citerons : le *Miracle de saint Pierre* ; le *Martyre de saint Vito*, à Milan ; *Madone*, à Parme, etc.

...no (Jos.), Jos. Ign., né à Milan en 1619, mort en 1703, a composé des portraits estimés. On regarde comme son chef-d'œuvre le *Mort ressuscité par saint Dominique*.

NUXIE (*ksi*) n. f. Genre de solanacées, comprenant des arbres à feuilles opposées, à fleurs en cymes, dont on connaît dix espèces de Madagascar. (On dit aussi NUXIER n. m.

NUYENS (Guillaume), historien hollandais, né à Avenhorn en 1824, mort à Westwoud, près Horn, en 1894. Il étudia la médecine à Utrecht et exerça son art à Westwoud; il s'est fait connaître par les ouvrages suivants, écrits en hollandais : *Histoire générale du peuple néerlandais* 1871-1882); *Histoire du peuple néerlandais de 1815 à nos jours* (1888).

NUYTS (Peter), navigateur hollandais, né à Amsterdam vers 1600. En conduisant un navire de commerce à Batavia, il fut jeté par la tempête sur les côtes de la Nouvelle-Hollande (Australie), où il découvrit le petit archipel qui porte son nom, en 1627. Revenu à destination, on l'envoya aussitôt comme ambassadeur du Conseil des Indes au Japon. Congédié par les Japonais auxquels il avait déplu, il fut nommé gouverneur de Formose. Deux jonques, montées par 500 Japonais, étant venues relâcher dans cette île à la suite d'un typhon, Nuyts, plein de ressentiment, voulut les désarmer; mais les Japonais le garrottèrent, égorgèrent sa suite et le retinrent pendant deux ans en captivité.

NYACK, ville des Etats-Unis (Etat de New-York), sur le Tappan-Sea, élargissement du fleuve Hudson; 4.700 hab.

NYAMINA, ville du Soudan français, sur la rive gauche du Niger, habitée par des Sarracolets. Visitée par Mungo-Park (1805), Mage (1865), Davonst (1885). Placée sous le protectorat français par le capitaine Delanneau, en 1885.

NYAMS-NYAMS. Ethnogr. V. NIAMS-NIAMS.

NYANGOUÉ, station de l'Etat indépendant du Congo sur la rive droite du fleuve, à 300 kilom. en amont de Stanley-Falls. Visitée pour la première fois par Livingstone qui y découvrit le haut Congo en 1871. Les traitants arabes de Zanzibar avaient fait de Nyangoué leur quartier général, quand la traite fut définitivement abolie à la suite de la campagne des Belges contre les Arabes et de la prise de Nyangoué par Dhanis (1893). Chef-lieu de la zone du Manyéma (distr. de Stanley-Falls).

NYASSA, grand lac de l'Afrique méridionale, entre la Rhodésie septentrionale à l'O. et au S., l'Afrique orientale allemande et le Mozambique à l'E. Grand de 30.000 kilom. carrés, entre monts de 1.000 à près de 3.000 mètres, ou entre coteaux ou plans d'alluvions de 2 à 15 kilom. de travers, il s'écoule, à sa pointe sud, par le Chiré, affluent de gauche du Zambèze. C'est le lac *Maravi* de d'Anville; découvert par Livingstone en 1859.

NYASSALAND, possession anglaise de l'Afrique australe, limitée à l'E. par le lac *Nyassa* et la colonie portugaise du Mozambique (celle-ci la borne aussi au S.); à l'O. par le Barotséland; au N. par l'Etat indépendant du Congo et par l'Afrique allemande. C'est en 1891 que le Nyassaland a été détaché de la Zambézie britannique (Rhodesia) pour être transformé en un protectorat autonome : *British central Africa Protectorate*, administré par un commissaire impérial. Nombreuses plantations de café; riz, blé, avoine, orge; pâturages; 850.000 hab.

NYÂSTARANGA n. m. Instrument classique, le plus curieux des instruments hindous.

— ENCYCL. Le *nyâstaranga* se compose d'un tuyau conique de cuivre, terminé par un pavillon. Sous le disque perforé de l'extrémité supérieure, on place une partie de cocon d'araignée très finement découpé, puis on applique le disque sur un des côtés de la gorge, à l'endroit des cordes vocales. Si l'on respire fortement en ouvrant l'on fredonne un air, il se forme un son clair qui reproduit les intonations fournies par l'exécutant, et ressemble, assure-t-on, au son d'un instrument à anche. L'instrumentiste se sert parfois de deux tuyaux, un de chaque côté de la gorge; le son se produit aussi lorsqu'on pose l'instrument sur les joues ou sur les narines.



Nyâstaranga.

NYÂYA, la plus ancienne des six Darçanas ou grandes écoles philosophiques de l'Inde, fondée, dit-on, par le sage Gotama, à une époque très reculée.

Cette école considère les *substances* comme les parties essentielles, les *substrata* des qualités et des actions, et soutient qu'elles ont une existence absolue. Elle établit une distinction nette entre la matière et l'esprit, admet l'existence de l'âme, pourvue de qualités autres que celles des substances et, par conséquent, distincte de ces substances. Essentiellement déiste, la philosophie nyâya reconnaît un dieu personnel, qu'elle nomme *Içvara* « Seigneur ». Au point de vue religieux, elle appartient à l'orthodoxie brahmanique.

NYBLOM (Carl Rupert), littérateur suédois, né à Upsal en 1832. Reçu docteur en philosophie en 1857, chargé de cours à l'université d'Upsal en 1860, il y occupa de 1867 à 1897 la chaire d'esthétique et de littérature et histoire des beaux-arts. En même temps, il attachait son nom à l'œuvre de restauration de la cathédrale d'Upsal. L'Académie suédoise l'élut, en 1879. Citons, parmi ses écrits, publiés en partie sous le pseudonyme CARLINO : *Études artistiques sur Paris* (1863); *L'Art nu par et sa renaissance* (1864); *Sur le contenu et la forme de l'art* (1866); *Études d'esthétique* (1873 et 1881); *Johan Tobias Sergel* (1877); etc. Poète, on a de lui différents recueils lyriques : *Poésies* (1860); *Vers et prose* (1870); *Choix de poésies* (1876), etc., et de remarquables traductions en vers, telles que celles des *Mélodies irlandaises* de Moore (1859) et des *Sonnets de William Shakspeare*. — Sa femme, HELÉNE-ALICE SPA, née à Copenhague en 1843, a composé en suédois des nouvelles tout illuminées de joie : *Nouvelles*, 1875-1881; *Instincts féminines*, 1888; *Fantaisies*, 1895, et un livre de contes qui a eu un grand succès : *Il était une fois*, 1897). En langue danoise, elle a publié des poésies remarquables.

NYBORG, ville du Danemark (île de Fionie), en face de celle de Seeland, à la rive orientale du Grand-Belt; 6.000 hab. Jadis place forte et, entre temps, séjour des rois, patrie du roi Christian II.

NYCHTHÉMÈRE (*nikt'* — du gr. *nuchthémeros*; de *nux, nuktos*, nuit, et *hémera*, jour) adj. Bot. Dont l'existence ne dure qu'un jour et une nuit : *Aquric* NYCTHÉMÈRE.

NYCTAGE (*ktaj'*) n. m. Bot. Nom vulgaire du *mirabilis jalapa*. V. BELLE-DE-NUIT.

NYCTAGINÉES (*ji*) n. f. pl. Bot. Famille de dicotylédones apétales. — *Une* NYCTAGINÉE.

— ENCYCL. Voisine de celle des chénopodiacées, la famille des *nyctaginées* comprend vingt-huit genres (*mirabilis, bougainvillea*, etc.), avec plus de deux cents espèces, répandues dans les contrées chaudes et tropicales. Ce sont des herbes, arbustes ou arbres, à feuilles souvent opposées, simples, entières, penninerves, dont le fruit est un akène contenant une graine à albumen amylacé ou charnu.



Nyctale.

NYCTALE n. f. Genre d'oiseaux rapaces, type de la tribu des *nyctalinés*, propres à l'hémisphère nord.

— ENCYCL. Les *nyctales* sont des chouettes de forêts qui nichent dans les arbres creux; la *nyctala Richardsoni* est localisée dans le nord de l'Amérique, la *nyctala funerea* dans le nord de l'ancien monde. Cette dernière, vulgairement appelée *chouette Tengmalm, chouette pattue*, etc., est surtout abondante dans le Nord et en Sibérie.

NYCTALINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux rapaces nocturnes, de la famille des bubonidés, renfermant les genres *nyctale* et voisins. — *Un* NYCTALINE.

NYCTALIS (*liss*) n. m. Genre de champignons, de la famille des agaricinées, vivant à terre dans des endroits obscurs, ou parasites d'autres agarics.

NYCTALOPE (du gr. *nuctalôps*) n. m. et adj. Se dit de l'individu affecté de nyctalopie : *Un* NYCTALOPE. *Un animal* NYCTALOPE. ‖ On dit aussi, adjectiv., NYCTALOPIQUE.

NYCTALOPIE (*pi* — rad. *nyctalope*) n. f. Pathol. Affection dans laquelle la vision, très faible pendant le jour, augmente d'une façon notable avec le déclin de l'éclairage.

— ENCYCL. La *nyctalopie* peut être due à une cataracte polaire, à une taie centrale de la cornée, à la présence d'un scotome central (amblyopie nicotinique), affections qui appellent la dilatation de la pupille. — Elle peut résulter aussi d'une hyperesthésie rétinienne (hystérie). Le traitement consiste en instillations de cocaïne et usage de verres fumés.

NYCTALOPIQUE (*pik'*) adj. Qui a rapport à la nyctalopie. ‖ Substantiv. Syn. de NYCTALOPE.

NYCTANTHE n. m. Genre d'oléacées jasminées, comprenant des arbrisseaux à rameaux tétragones, à feuilles opposées, ovales ou oblongues, à fleurs disposées en ombelles axillaires et terminales.

— ENCYCL. Le *nyctanthe* ne s'ouvre qu'à l'entrée de la nuit et se referme le matin; il exhale un parfum suave. Le *nyctanthe arbre triste*, grand arbrisseau à fleurs blanc jaunâtre, croit dans l'Inde : il est cultivé dans les serres d'Europe, où il plaît par son odeur plus que par sa beauté; on le propage de boutures.



Nyctanthe : *a*, coupe de la fleur.

NYCTEA (*klé*) n. f. Nom scientifique des chouettes, dont le harfang est le type.

NYCTÉLIE (*li*) n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, type de la tribu des *nyctélinés*, comprenant une trentaine d'espèces, propres à l'extrême sud de l'Amérique.

NYCTÉLIES (*li* — du gr. *nuktélia*; de *nuktélios*, nocturne) n. f. Antiq. gr. Fêtes nocturnes en l'honneur de Dionysos ou de Cybèle. ‖ A Rome, Les bacchanales.

NYCTÉLIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionidés, renfermant les genres *nyctélie* et voisins. — *Un* NYCTÉLIINÉ.

NYCTÉOLIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères bombyciens, comprenant les genres *halias, hylophila, carina* et *sarrothripa*. — *Un* NYCTÉOLIDÉ.

NYCTÈRE n. f. Genre de chauves-souris, type de la tribu des *nyctérinés*, comprenant six espèces d'Afrique et de Malaisie.

— ENCYCL. Les *nyctères* sont de taille médiocre, grises ou brunes, avec de grandes oreilles rondes à oreillon, et l'expansion nasale presque entièrement rentrée dans le museau, qui est à profil concave. La nyctère hérissée (*nycteris hispida*) ou *campagnol volant* de Daubenton, est répandue de l'Egypte au Cap.



Nyctère.

NYCTEREUTES (*klé, tess*) n. m. Genre de mammifères caruassiers, famille des canidés, répandu dans l'Asie boréale. Le *nyctereutes procyonoides, tanuoki* des Japonais, ou *chien viverrin*, est un petit renard que sa forme rapproche des civettes. Il s'apprivoise facilement.



Nyctereutes.

NYCTÉRIBIE (*bi*) n. f. Genre d'insectes diptères, type de la famille des *nyctéribiidés*. (Ce sont des petits parasites à longues pattes terminées par de forts crochets, qui vivent sur les chauves-souris.)

NYCTÉRIBIIDÉS n. m. p. Famille d'insectes diptères, ayant pour type le genre *nyctéribie*. — *Un* NYCTÉRIBIIDÉ.

NYCTÉRIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères chiroptères, renfermant les *nyctérinés* et les *mégaderminés*. — *Un* NYCTÉRIDÉ.

NYCTÉRINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères chiroptères, de la famille des *nyctéridés*, renfermant le seul genre *nyctère*. — *Un* NYCTÉRINE.

NYCTHÉMÈRE n. m. Sous-genre de faisans du genre euplocome, dont la seule espèce est le faisan argenté de Chine. (Le nychthémère argenté *(genus nycthemerus)* est un beau faisan, noir en dessous, blanc en dessus, avec des caroncules rouges et une longue queue terminée en pointe aiguë.)



Nycthémère.

NYCTIBIINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux fissirostres, de la famille des caprimulgidés, ayant pour seul représentant le genre *nyctibius*. — *Un* NYCTIBIINÉ.

NYCTICÈBE (*sèb'*) n. m. Genre de mammifères lémuriens, propre à l'Asie tropicale.

— ENCYCL. Les *nycticèbes*, type de la tribu des *nycticébinés*, sont vulgairement appelés *loris paresseux*. Ces petits animaux nocturnes, couverts d'une épaisse toison laineuse, lents, ont une grosse tête ronde, avec d'énormes yeux ronds. Ils vivent dans les forêts de l'Inde continentale, en Malaisie et jusqu'aux Philippines.



Nycticèbe.

NYCTICÉBIDÉS (*sé*) n. m. pl. Famille de mammifères lémuriens, comprenant les *nycticébinés* et les *galaginés*. — *Un* NYCTICÉBIDÉ.

NYCTICÉBINÉS (*sé*) n. m. pl. Tribu de mammifères lémuriens, de la famille des *nycticébidés*, renfermant les *nycticèbes* et genres voisins. — *Un* NYCTICÉBINÉ.

NYCTIMÈNE. Myth. gr. Fille d'Epopée, roi de Lesbos, et, selon d'autres, de Nyctée, roi d'Ethiopie. Elle conçut une passion incestueuse pour son père et fut métamorphosée par Athéna en chouette.

NYCTINOME n. m. Genre de mammifères chiroptères, répandus dans les régions chaudes du globe. (Ce sont des emballonuridés de taille moyenne, voisins des molosses; ils ont un aspect hideux avec leur face écrasée, leurs ailes longues, étroites et aiguës, leur queue dépassant la membrane interfemorale.)



Tête de nyctinome.

NYCTIORNIS (*niss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux lévirostres, comprenant quelques espèces de l'Afrique et de l'Asie tropicales. (Les nyctiornis sont de beaux guêpiers, au plumage éclatant. Ils vivent d'insectes, sont solitaires et demeurent à l'affût sur les grands arbres, dont le tronc creux abrite leur nichée.) ‖ On les appelle aussi ALCÉMÉROPES.



Nyctiornis.

NYCTIORNITHINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux lévirostres, de la famille des méropidés, ayant pour type le genre *nyctiornis*. — *Un* NYCTIORNITHINÉ.

NYCTIPITHÉCINÉS (*sé*) n. m. pl. Tribu de singes, de la famille des cébidés, comprenant les *nyctipithèques* et genres voisins. — *Un* NYCTIPITHÉCINÉ.

NYCTIPITHÈQUE (*tèk'*) n. m. Genre de singes, type de la tribu des *nyctipithécinés*, comprenant cinq espèces de l'Amérique tropicale. (Les nyctipithèques sont des singes nocturnes, à grands yeux très rapprochés, à petites oreilles, à longue queue, à fourrure soyeuse et fournie.)



Nyctipithèque.

NYCTITROPIQUE (*pik'*) adj. Bot. Qui a rapport au nyctitropisme.

NYCTITROPISME (*pissm'* — du gr. *nux, nuktos*, nuit, et *trépein*, tourner) n. m. Phénomène par lequel les organes de certaines plantes effectuent un mouvement pour prendre une position particulière quand elles se trouvent dans l'obscurité.

NYCTOBATE n. et adj. Syn. de SOMNAMBULE. (Peu us.)

NYCTOGRAPHE (du gr. *nux, nuktos*, nuit, et *graphein*, écrire) n. m. Appareil à l'aide duquel on peut écrire sans voir les traits que l'on forme.

NYCTOGRAPHIE (*fi* — rad. *nyctographe*) n. f. Art d'écrire sans y voir.

NYCTOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport au nyctographe ou à la nyctographie : *Procédé* NYCTOGRAPHIQUE.



Tête de nyctopyle.

NYCTOPYLE n. m. Genre de mammifères chiroptères, famille des vespertilionidés, répandus dans la Malaisie.

— Encycl. Les *nyctophiles* sont des chauves-souris de taille moyenne, à grandes oreilles avec oreillon lancéolé, à nez muni d'une expansion peu saillante, à queue courte, complètement prise dans la membrane alaire.

NYCTOPHYLAX (*laks* — gr. *nuktophulax* ; de *nux, nuktos*, nuit, et *phulax*, gardien) n. m. Antiq. gr. Garde de nuit, dans les cités grecques. ‖ ARome, *Les vigiles* ou gardes de nuit, et leur commandant, le *præfectus vigilium*.

NYCTORLABE (du gr. *nuktôr*, pendant la nuit, et *lambanein*, prendre) n. m. Mar. anc. Instrument que l'on employait pour prendre l'heure pendant la nuit.

NYCTOSTRATEGE (*stra-tèj'* — du gr. *nux, nuktos*, nuit, et *stratêgos*, général) n. m. Antiq. rom. Chef des gardes de nuit, sous le Bas-Empire ; officier chargé de veiller au bon ordre et de combattre les incendies pendant la nuit.

NYIRBATOR, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Szabolcs]) ; 5.061 hab. Distillerie ; tabac.

NYIREGYHAZA, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie centrale), ch.-l. du comitat de Szabolcs ; 27.000 hab. Commerce de bestiaux, céréales, tabacs. Aux environs, vignoble de Tokay.

NYITRA. Géogr. V. NEUTRA

NYKJÖBING, ville du Danemark, ch.-l. de l'île de Falster, au bord du détroit qui sépare Falster (à l'E.) de Laaland (à l'O.) ; 6.000 hab. Port bien abrité. — Autre ville du Danemark (île de Seeland) ; 3.500 hab.

NYKÖPING, ville de la Suède centrale, ch.-l. de la prov. du même nom, à la tête d'un fjord de la Baltique ; 7.000 hab. Port de cabotage.

NYKÖPING ou SÖDERMANLAND, prov. de la Suède centrale, bornée par le lac Mälar, par les provinces de Vestmanland, Stockholm, Ostergotland, Örobre et la mer Baltique. Montagneuse et riche en lacs et rivières, cette province est assez fertile. Son sous-sol, fournit en outre du fer et du cuivre. Superf. 6.841 kil. carr. et 167.428 hab.

NYLAND (finnois *Uusmaa*), prov. du nord-ouest de la Russie (Finlande), confinant aux provinces d'Abo, Tavastehus, Saint-Michel et Viborg. Superf. 11.872 kilom. carr. ; pop. 289.000 hab. Ch.-l. *Helsingfors*. Pays marécageux, mais assez fertile dans la partie méridionale.

NYLANDER (William), botaniste finlandais, né à Ulcaborg en 1822, mort à Paris en 1899. Il s'occupa d'abord d'entomologie ; mais un séjour qu'il fit à Paris le mit en relation avec Tulasne, qui lui fit prendre goût à l'étude des cryptogames. Nommé professeur de botanique à Helsingfors (1857), il démissionna en 1863 et retourna à Paris. Il a défendu dans tous ses ouvrages l'*autonomie* des lichens. On peut citer de lui : *Lichenes Scandinaviæ* (1861) ; *Addenda nova ad lichenographiam Europæam* (1865-1888) ; *Lichens des environs de Paris* (1893). La plupart des matériaux que Nylander avait amassés ont été réunis par l'abbé Hue dans les deux ouvrages : *Addenda nova ad lichenographiam Europæam* (1886-1888), et *Lichenes exotici* (1888).

NYLEN, comm. de Belgique (Anvers [arr. do Malines]) ; 2.613 hab. Tissage, tanneries, scieries.

NYMPHÆA (*nin*) n. m. Bot. Nom scientifique latin d'un des genres de nénuphars.

NYMPHAGÈTE (*nin, jèt'* — du gr. *numphagétês* ; de *numphê*, nymphe, et *agein*, poursuivre) adj. m. Myth. gr. Epithète d'Apollon, conducteur des nymphes.

NYMPHAGOGUE (*nin, gogh'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Antiq. gr. Nom donné à des jeunes gens chargés de conduire la fiancée de la maison de ses parents à celle de son époux. ‖ Garçon d'honneur.

NYMPHALE (*nin*) n. m. Nom vulgaire de certains papillons de la tribu des *nymphalinés*, et en particulier du *nymphale du peuplier*.



Nymphale de peuplier.

— Encycl. Dans la nomenclature actuelle, le nom de *nymphale* est celui du genre vanesse ; mais, dans le langage courant, on entend par « nymphale » le *limenitis populi*, beau papillon de France, appelé vulgairement *grand sylvain*, brun foncé, taché de blanc, et qui vole en juin dans les grandes forêts.

NYMPHALIDÉS (*nin*) n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères rhopalocères, renfermant les *nymphales* et genres voisins. — *Un* NYMPHALIDÉ.

NYMPHALINÉS (*nin*) n. m. pl. Tribu d'insectes lépidoptères, de la famille des *nymphalidés*, renfermant les *argynnes, mélitées, vanesses, junonies, catagrammes, limenites* (nymphale), *apatura, neptis*, etc. — *Un* NYMPHALINE.

NYMPHE (*nimf* — lat. *nympha* ; gr. *numphê*) n. f. Nom donné à des divinités subalternes du sexe féminin, dont les Grecs peuplaient les eaux et la campagne.

— Par anal. Jeune fille gracieuse et bien faite : *Une jeune* NYMPHE. (S'est dit surtout dans le style pastoral. ‖ *Avoir une taille de nymphe*, Etre bien faite. ‖ Ironiq. Femme galante ; maîtresse.

— Poétiq. *Nymphes du Parnasse, de l'Hélicon, du Permesse*, Muses, qui habitaient ces divers endroits.

— Pop. *Nymphe de Guinée*, Négresse. ‖ *Nymphe potagère*, Cuisinière.

— Anat. Replis membraneux de la muqueuse vulvo-vaginale. Syn. PETITES LÈVRES.

— Antiq. gr. *Heure des nymphes*, Cinquième heure du jour (onze heures du matin), qui était l'heure du bain.

— Zool. Stade intermédiaire entre l'état de larve et celui d'*imago* ou insecte parfait.

— Encycl. Myth. gr. Les *nymphes*, personnification des forces vives de la nature, sont déjà mentionnées souvent dans les poèmes homériques. Beaucoup de héros avaient pour mère une nymphe. On distinguait : les *naïades*, ou nymphes des sources ; les *néréides*, ou nymphes de la mer ; les *hyades*, ou nymphes de la pluie ; les *limoniades*, nymphes des étangs et des prairies ; les *oréades*, nymphes des montagnes, et, parmi elles, Echo ; les *dryades*, ou nymphes des chênes ; les *hamadryades*, dont le destin était lié à celui d'un chêne ; les *méliades*, ou nymphes de frênes, etc. Les nymphes étaient des divinités bienfaisantes, protectrices des sources et des eaux courantes, déesses de la santé, de la guérison. Elles veillaient sur les jeunes filles, les fiancées, les jeunes mariées ; leur nom même signifiait « femme voilée, fiancée ». Dans toutes les parties de la Grèce, on leur rendait un culte, dans des grottes ou dans de petits temples construits au bord des sources ou de la mer. Les principaux « nymphées » s'élevaient autour des sources thermales.

— Iconogr. Dans l'art antique, on représenta les nymphes comme de belles jeunes filles, couronnées de perles, tenant des bandelettes et des fleurs. Plus tard, on les montra demi-nues, tenant une coquille ou une urne, dont s'échappait l'eau de la source.

Au Vatican, est un marbre grec représentant une *Nymphe endormie*. D'autres statues de *Nymphes*, se voient au Louvre, au Vatican, à la villa Albani, dans la collection Torloma, au musée de Toulouse, etc.

Dans le jardin des Mendicanti, à Rome, on a découvert trois statues de *Nymphes* debout, tenant des deux mains une grande coquille. La *Nymphe à la coquille*, de la collection Borghèse, est justement réputée.

Parmi les représentations modernes des nymphes, citons : la *Nymphe de Fontainebleau*, de Benvenuto Cellini ; les *Nymphes* de Jean Goujon (fontaine des Innocents, à Paris) ; au parc de Versailles, les six *Nymphes* qui servent Apollon au bain (trois ont été sculptées par Girardon et trois par Regnaudin) ; les statues de *Nymphes* en bronze, fondues par les Keller, du Parterre d'eau ; une *Nymphe de Diane* qu'Anselme Flamen a sculptée, pour le bosquet des Dômes.

Parmi les sculptures exécutées au XIXe siècle, rappelons une *Nymphe jouant avec un cygne*, par P.-J. Chardigny ; une *Nymphe sur une coquille*, par Feuchère ; une *Nymphe écoutant le bruit d'un coquillage*, marbre, par Chambard ; la *Nymphe au scorpion*, marbre, par Bartolini ; les *Nymphes des eaux*, groupe de marbre, par A. Desbœufs ; une *Nymphe*, marbre, par P. Loison ; etc.

Canova a sculpté une *Nymphe se réveillant au son de la lyre de l'Amour*. Fr. Truphème, une *Nymphe caressant l'Amour* ; Diaz a peint des *Nymphes tourmentées par l'Amour*, des *Nymphes écoutant l'Amour*, des *Nymphes endormies surprises par des Amours* ; Corot, une *Nymphe jouant avec l'Amour* ; etc.

Poussin a consacré aux nymphes de nombreux tableaux : une *Nymphe jouant avec une chèvre* (Ermitage), une *Nymphe*



Nymphes sortant du bain, d'après Boucher.

assise près d'un satyre qui boit (Ermitage), une *Nymphe caressée par un satyre*. Des tableaux représentant des *Nymphes* groupées avec des *Faunes* ont été peints par H. Van Balen (Dresde), V. den Broeck (Belvédère), A. Van der Werff, Al. Cabanel (*Nymphe enlevée par un Faune*), etc.



Nymphes de la Seine, par Jean Goujon. (Louvre.)

Des *Nymphes au bain* ont été représentées par L. Penni, Jos. Vernet, J. Van Neck, Dietricht, Bougereau, etc. Des *Nymphes épiées, surprises, tourmentées* ou *caressées par des satyres* ont été représentées par Rubens palais Pitti), Poussin (Ermitage), G. Honthorst, Poelenburg (Louvre), Wiertz, G. Hoet, le Giorgione (palais Pitti), J. Van Bockhorst (Belvédère), le Titien, Gaspard Netscher, Meynier, etc. Clesinger a sculpté une *Nymphe de Diane*, Falguière, d'une *Nymphe chasseresse* ; Adriaan Van der Wort a peint des *Nymphes dansant* (Louvre).

Gasp. Netscher a peint des *Nymphes parant la statue de Vénus* ; Eglon Van der Neer, des *Nymphes ornant la statue de Priape* (Amsterdam) ; A. Peter, des *Nymphes sacrifiant à Janus* ; Ch. Jalabert, *les Nymphes écoutant les chants d'Orphée* (1853) ; Diaz, *les Nymphes chantant les combats d'Ulysse*. Cabanel a peint une *Nymphe enlevée par un faune* ; Henner, *Nymphe qui pleure*. Citons encore *Nymphes et Satyre*, tableau de W. Bouguereau ; *la Nymphe Cyané* de Van Uden et les *Nymphes* de Poelenburg.

— Anat. Situées sous les grandes lèvres, les *nymphes* ou *petites lèvres* forment un angle dont le sommet est en haut, au niveau du clitoris, et l'ouverture en bas. Elles sont constituées par un tissu érectile, très fin, abondamment pourvu de vaisseaux sanguins. Pendant l'enfance, elles sont peu développées ; à l'âge de la puberté, elles se gonflent et deviennent très rouges et sensibles ; dans la vieillesse, elles se flétrissent. Leur longueur varie selon les femmes et selon les races. Elles sont tellement pendantes chez les Hottentotes qu'elles forment ce qu'on a appelé le *tablier*.

— Zool. Chez les insectes à métamorphoses complètes, l'état de *nymphe* est un état de repos apparent, au cours duquel la vie se traduit non par des mouvements extérieurs, mais par des transformations profondes dans l'organisation de l'animal ; cet état est spécialement désigné sous le nom de *chrysalide* chez les lépidoptères. Chez les insectes à demi-métamorphoses (pseudo-névroptères, orthoptères, hémiptères, qui possèdent à la naissance leur forme définitive, la nymphe, au contraire, est active et ne diffère de l'animal parfait que par le moindre développement des organes du vol et l'évolution de l'appareil génital. L'état de nymphe manque chez les insectes sans métamorphoses, comme les thysanoures. V. MÉTAMORPHOSE.

NYMPHÉA n. m. Bot. V. NYMPHÆA.

NYMPHÉACÉES (*nin, sé*) n. f. pl. Bot. Famille de dicotylédones dialypétales thalamiflores. — *Une* NYMPHÉACÉE

— Encycl. Les *nymphéacées* (*colomba, nymphæa, nuphar, victoria, nelumbium*) sont des plantes aquatiques rhizomateuses, à feuilles ordinairement nageantes, avec un limbe entier, cordiforme ou pelté, à fleurs cycliques, qui offre une certaine variété dans la situation de l'ovaire (supère chez les *nuphar*, infère chez les *victoria*).

NYMPHÉE (lat. *nymphæum*, gr. *numphaion* ; de *numphê*, nymphe) n. f. Antiq. Lieu consacré aux nymphes ; grotte ou sanctuaire des nymphes. ‖ Edifice bâti sur une source ou contenant une fontaine. ‖ Chambre nuptiale. ‖ Salle d'apparat, que des entrepreneurs louaient aux particuliers pour les banquets de noces. (On dit aussi NYMPHEUM, et NYMPHEION n. m.)

— Encycl. Les *nymphées* étaient, le plus souvent, des grottes naturelles. Parfois, c'étaient des grottes plus ou moins artificielles, dont les murs étaient munis de niches pour les statuettes ou divinités ou même de petits temples. Tels devaient être plusieurs des nymphées mentionnées par les auteurs et le *Nymphæon* d'Athènes, situé à l'ouest de la ville, sur la colline dite *des Nymphes*. C'est surtout aux temps de l'empire romain que les nymphées se sont multipliées et ont pris un caractère monumental, avec une riche décoration. Des nymphées de ce genre, parfois entourées de jardins, étaient souvent annexées aux maisons riches et, plus souvent encore, aux thermes. C'étaient fréquemment des lieux de plaisir.

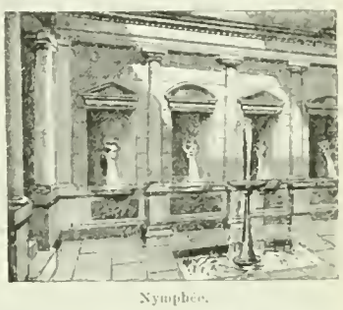

Nymphée.

NYMPHÉE, NYMPHŒA, ville de Bithynie. En 1233, les Grecs y réunirent un concile, où furent discutées les questions du Saint-Esprit et du pain azyme. L'Eglise catholique n'a pas admis ce concile.

NYMPHÉÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à un nymphéa — n. f. pl. Tribu de la famille des *nymphéacées*, ayant pour type le genre *nymphæa*. — *Une* NYMPHÉÉE.

NYMPHÉEN, ÉNNE (*nin-fé-in, èn'* — rad. *nymphe*) adj. Géol. Se dit des terrains dont la formation est due aux eaux douces : *Roches* NYMPHÉENNES.

NYMPHENBURG, bourg d'Allemagne (roy. de Bavière [Haute-Bavière] ; 3.700 hab. Château royal de 1663. Fabrique de porcelaine. Traité du 28 mai 1741, entre l'électeur Charles-Albert et l'Espagne pour le partage de la succession des Habsbourg. Traité du 5 septembre 1766, réglant la succession palatine.

NYMPHIDIUS SABINUS, préfet du prétoire sous Néron, mort l'an 68 apr. J.-C. Il avait pour mère une courtisane, et se prétendait fils de Caligula. A ce titre, il essaya de se faire proclamer empereur pendant que Galba marchait sur Rome, et fut massacré par les prétoriens.

NYMPHIÉ, ÉE adj. Bot. Qui est pourvu d'un nymphion.

NYMPHION (*nin* — rad. *nymphe*) n. m. Nectaire de certaines plantes.

NYMPHIQUE (*nin-fik'*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs de la famille des psittacidés, comprenant deux espèces propres à la région néo-calédonienne.

NYMPHIS, historien grec, né à Héraclée, dans le Pont, au milieu du IIIe siècle avant notre ère. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il fut envoyé en ambassade chez les Galates. Il composa, entre autres ouvrages : un *Périple de l'Asie* ; douze livres sur *Héraclée* ; vingt-quatre livres sur *Alexandre, les Diadoques et les Epigones*. Nous possédons de Nymphis des fragments, réunis dans le tomo III des « Fragmenta historicorum græcorum », de C. Müller.

NYMPHITE (*nin*) n. f. Pathol. Inflammation des nymphes

NYMPHOÏDE (de *nymphéa*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. Qui ressemble au nymphéa. (On dit aussi NYMPHEOÏDE.

NYMPHOLEPSIE (*nin, lèp'si* — rad. *nympholeptе* n. f. Antiq. gr. Délire causé par les nymphes ; sorte de folie ou tombait, dit-on, celui qui avait vu une nymphe. ‖ Mélancolie qui portait à rechercher la solitude des forêts, séjour des nymphes.

NYMPHOLEPTE (*nin, lèpt'* — du gr. *numphê*, nymphe, et *léptos*, pris adj. verb. de *lambanein*, prendre) adj. Antiq. gr. Atteint de nympholepsie. ‖ Inspiré par les nymphes sphragitides, nymphes du Cithéron.

NYMPHOMANE (*nin*) adj. et n. f. Se dit d'une personne, d'une vache, d'une jument, atteinte de nymphomanie.

NYMPHOMANIAQUE (*nin, ni-ak'*) a lj. Qui a rapport à la nymphomanie : *Fureur* NYMPHOMANIAQUE

NYMPHOMANIE (*nin, ni* — du gr. *numphè*, nymphe, et *mania*, folie) n. f. Exagération morbide des désirs sexuels chez la femme.

— Encycl. Pathol. La *nymphomanie* se caractérise par un besoin impérieux de l'acte vénérien, l'abus des gestes et des paroles obscènes, l'aspect du visage et l'habitus de tout le corps à la vue d'un homme. On l'observe en dehors de toute maladie grave, et alors, l'hérédité, le milieu, interviennent souvent; on l'observe aussi dans certaines névroses, dans les maladies utérines, notamment à l'époque de la ménopause; enfin, elle se rattache assez fréquemment, comme le satyriasis, à la folie impulsive et marque alors souvent le début de la paralysie générale. Une hygiène générale, morale et sexuelle bien comprise, vient parfois à bout de la nymphomanie par perversion ou par névrose simple; la manie erotique consécutive aux affections utérines guérit aussi souvent et rapidement par le traitement de la maladie primitive; quant à celle des aliénées, elle persiste jusqu'à la vieillesse.

— Art vétér. La *nymphomanie* est une persistance anormale des désirs génésiques, qui s'observe chez certaines jument et chez les vaches dites *bréhaignes*.

Cette affection est souvent la conséquence de la non-délivrance ou de la privation de la maternité et s'accompagne fréquemment d'un écoulement catarrheux périodique par la vulve. Chez les juments, la nymphomanie a de grands inconvénients : à chaque appel par le fouet ou l'éperon, la jument lance un jet d'urine et cherche à ruer; aussi les appelle-t-on vulgairement des « pisseuses ». Les bêtes nymphomanes sont maigres et ont le poil piqué; elles reçoivent indéfiniment le mâle sans retenir jamais.

Il n'y a guère que la castration qui réussisse assez généralement à guérir la nymphomanie.

NYMPHON (*nin*) n. m. Genre d'arachnides, répandues surtout dans les mers du nord.

— Encycl. Les *nymphons* vivent parmi les algues; leur livrée est ordinairement jaunâtre. Le *nymphon gracile* se trouve sur les côtes de France.

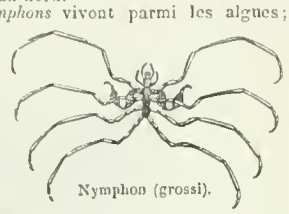
Nymphon (grossi).

NYMPHOSE (*nin* — rad. *nymphe*) n. f. État d'un insecte qui est dans son enveloppe de nymphe, c'est-à-dire en chrysalide ou en pupe. || Ensemble des phénomènes biologiques par lesquels passe la larve pour arriver à l'état de nymphe. V. METAMORPHOSE.

NYMPHOTOMIE (*nin, mi* — de *nymphe*, et du gr. *tomè*, section) n. f. Chir. Excision des nymphes.

NYON (lat. *Noviodunum*), ville de Suisse, cant. de Vaud, sur le lac Léman; 1.172 hab. Vignobles, bois de charpente. Château gothique, antiquités romaines. Anciennement *Noviodunum*, ce fut une colonie romaine (*Julia Equestris*), ruinée par les Vandales au Ve siècle. Rebâtie au VIIe, elle appartint longtemps à la maison de Savoie, puis fut encore sous la domination des Bernois. Près de là, château de Prangins. Patrie du compositeur Niedermeyer.

NYON (Eugène), littérateur français, né à Savigliano (Italie) en 1812, mort à Paris en 1870. Écrivain spirituel, il a donné, le plus souvent en collaboration, des vaudevilles estimés : *Deux paires de bretelles* (1844); *la Rue de l'Homme-Armé* (1849); *le Baiser de l'étrier* (1850); *Irin-Irin* (1851); etc.; *le Coq de Myrcille*, comédie en vers (1868); et des récits au caractère moral : *Contes et nouvelles* (1861); *les Nobles Filles* (1861); *les Cœurs d'or* (1862); *les Enfants de Mérovée* (1863); *Paul et Jean* (1867); etc.

NYONS, ch.-l. d'arrond. de la Drôme, à 90 kilom. de Valence, sur l'Eygues, affl. du Rhône; 3.638 hab. (*Nyontais, aises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Gisement de lignite. Sources ferrugineuses et magnésiennes. Fabrique de conserves alimentaires, distillerie d'essences, huileries, fabrique de papier à cigarettes, travail de la soie. Six tours, restes des fortifications. Patrie de l'auteur J. Bernard et de l'héroïne dauphinoise Philis de La Charce. — L'arrond. a 4 cant., 41 comm. et 26.319 hab.; le cant. a 16 comm. et 9.925 hab.

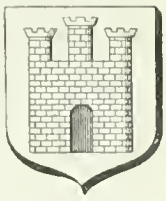
Armes de Nyons.

NYPELS (Jean-Servais-Guillaume), jurisconsulte belge, né à Maestricht en 1803, mort à Liége en 1886. Avocat dans sa ville natale, puis magistrat, il fut chargé, en 1835, de professer le droit à l'université de Liége. Nypels fut recteur de cette université, de 1852 à 1854. Ses principaux ouvrages sont : *Théorie du Code pénal, de Chauveau et Hélie* (1861-1863); *Bibliothèque choisie de droit criminel* (1864); *le Droit pénal français progressif et comparé* (1864); *le Code pénal belge interprété* (1872-1884); *Législation criminelle de la Belgique* (1882-1884).

NYROCA n. m. Espèce de canard du genre *fuligula*, qui habite l'Europe centrale et méridionale et le nord de l'Asie. (Le canard nyroca (*fuligula ou aythya nyroca*), vulgairement appelé *sarcelle d'Égypte*, est noir et roux, avec le ventre blanc. C'est un oiseau de passage en France, et qui hiverne dans le nord de l'Afrique et l'Inde.)


Nyroca.

NYROP (Christophe), romaniste danois, né à Copenhague en 1858. Il fut professeur de philologie romane à l'université de Copenhague. Il a publié un remarquable ouvrage sur l'*Histoire de l'épopée française* (1883), traduite en italien par Gorra (1886), et, outre de nombreuses études particulières, une excellente *Grammaire historique de la langue française* (trad. franç., Paris, 1899 et suiv.).

NYSA, planète télescopique, n° 44, découverte en 1857, par Goldschmidt.

NYSA, ville de l'ancienne Grèce, sur le Parnasse. — Ville de Lydie, sur le mont Mésogide. Patrie de Strabon. — Ville de l'Inde en deçà du Gange, sur le Cophène, fondée par Bacchus, qu'on y adorait.

NYSATRA, bourg de la Suède septentrionale (prov. de Vesterbotten), non loin du golfe de Botnie; 3.500 hab.

NYSÉEN, ENNE (*zé-in, è-n'*), personne née dans l'une des villes nommées Nysa ou qui les habitait. — *Les* NYSÉENS.

— Adjectiv. : *Antiquités* NYSÉENNES.

— Mythol. gr. Surnom de Dionysos, honoré dans plusieurs villes et sur plusieurs montagnes du nom de *Nysa*, en Eubée, en Béotie, en Thrace, en Carie, dans l'Inde.

NYSIADE (du gr. *nusias, ados*; de *nusios*, surnom de Dionysos). Myth. gr. Nom de nymphes qui élevèrent Dionysos sur le mont Nysa. || On dit aussi NYSÉIDE.

NYSIUS (*zi-uss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des lygéidés, comprenant plus de soixante espèces du globe. (Certains sont nuisibles aux vignes).

NYSOS. Myth. gr. Père nourricier de Dionysos. Pendant son expédition dans l'Inde, le dieu chargea Nysos de gouverner Thèbes. Au retour de Dionysos, Nysos refusa de rendre le pouvoir; le dieu le fit arrêter par des soldats déguisés en bacchantes.

NYSSA n. m. Bot. Genre de *cornacées* d'après les uns, de *combrétacées* d'après les autres, ou encore type d'une famille spéciale, dite des *nyssacées*.

— Encycl. Les *nyssa* sont des arbres à feuilles alternes, à fleurs polygames, dont le fruit est un drupe renfermant un noyau anguleux. On les cultive en Europe; on en voit quelques beaux exemplaires à Trianon. Le *nyssa aquatique*, de la Caroline, de la Georgie et de la Louisiane, possède un bois blanc et mou, qui peut remplacer le liège pour certains usages, mais pourrit à l'humidité.


Nyssa : *a*, fleur mâle; *b*, fleur femelle.

NYSSACÉ (*ni-sa-sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *nyssa*.

— n. f. pl. Famille de dicotylédones, formée aux dépens des cornacées, et ayant pour type le genre *nyssa*. — *Une* NYSSACÉE.

NYSSE (lat. *Nyssa*), ville de la Cappadoce ancienne, auj. *Nous*, près de l'Halys, à 70 de Mazaca. Saint Grégoire, frère de saint Basile, fut évêque de Nysse.

NYSSENS (Albert), homme politique belge, né à Ypres en 1855, mort à Bruxelles en 1901. Avocat à Gand, il devint professeur de droit commercial, de droit fiscal, puis de droit pénal à l'université de Louvain, et fut élu député de cette ville en 1892. Un des fondateurs et secrétaire de la ligue pour la représentation proportionnelle, il soutint et fit adopter par la Chambre le vote plural (1893), et fut ministre de l'industrie et du travail, de 1895 à 1899. Il présida, en 1897, à l'Exposition universelle de Bruxelles, et fut mis, en 1900, à la tête du comité de patronage de la section belge à l'Exposition universelle de Paris. Catholique et démocrate, il avait une vive compréhension des transformations sociales devenues nécessaires. Atteint de neurasthénie, il se suicida.

On lui doit, entre autres ouvrages : *Traité des Sociétés commerciales*; *Commentaire législatif du code de commerce*; *le Suffrage universel tempéré*; *le Vote plural*; etc.


Nyssia : *a*, femelle (gr. nat.).

NYSSIA n. f. Genre d'insectes lépidoptères phalémiens, répandus dans l'hémisphère nord.

— Encycl. Les *nyssia* sont des phalènes très poilues, à ailes assez petites, à demi transparentes chez les mâles, et réduites chez les femelles à de courts moignons. La *nyssia zonaria*, jadis très commune aux environs de Paris, se plaît dans les prairies humides.

NYSSIA. Myth. gr. Femme de Candaule, roi légendaire de Phrygie. Grand admirateur des charmes de sa femme, Candaule voulut que Gygès, son favori, la contemplât sans voiles. Nyssia s'en aperçut; elle menaça Gygès de le faire tuer, s'il ne tuait le roi. Gygès assassina Candaule, et épousa Nyssia.

— Iconogr. Nyssia a été sculptée en marbre penthélique, par Pradier (musée de Montpellier). Eugène Aizelin a traité le même sujet en 1861. Les peintres Ch. Lefebvre et Géromo l'ont aussi représentée.

NYSSON n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type de la tribu des *nyssoninés*, répandus sur tout le globe. (Le *nysson spinosus* se trouve aux environs de Paris.)

NYSSONIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, du groupe des fouisseurs, renfermant les *nyssons* et genres voisins. — *Un* NYSSONIDE.

NYSSONINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, de la famille des *nyssonidés*, renfermant les *nyssons, gorytes, stizus* et *palarus*. — *Un* NYSSONINÉ.

NYSTAD, ville de la Russie (Finlande [prov. d'Abo-Björneborg]), sur la côte du golfe de Botnie; 3.900 hab. Port profond et sûr, faisant un actif commerce. Tanneries, chantiers de constructions navales. A Nystad, fondée en 1617 par les Suédois, fut signé, en 1721, un traité donnant définitivement à la Russie la Livonie, l'Ingrie, l'Esthonie et une partie de la Carélie.

NYSTAGMIQUE (*niss, mik'*) adj. Qui a rapport aux *nystagmus*.

— Substantiv. Personne affectée de nystagmus : *Un, Une* NYSTAGMIQUE.

NYSTAGMUS (*niss, muss* — du gr. *nustazein*, avoir envie de dormir) n. m. Pathol. Mouvements oscillatoires courts et saccadés des yeux, se produisant très rapidement et toujours de la même manière.

— Encycl. Le mouvement s'effectue ordinairement dans le sens horizontal; il est quelquefois rotatoire, plus rarement vertical; il cesse pendant le sommeil, augmente avec les émotions et les efforts. Il est dû le plus souvent à des affections congénitales de l'œil : microphtalmie, colobome, cataracte, taies de la cornée, etc. Parfois, aussi, il peut être acquis (*nystagmus* des mineurs), ou idiopathique, ou symptomatique d'une affection des centres nerveux. Le traitement du *nystagmus* congénital consiste à corriger l'amétropie et le strabisme, s'il en existe. Au *nystagmus* des mineurs on oppose le repos, les douches oculaires et les courants continus.

NYSTEN (Pierre-Hubert), médecin belge, né à Liége en 1771, mort à Paris en 1818. Il a attaché son nom à un ouvrage qui a eu un succès énorme, le *Dictionnaire de médecine*, rédigé d'abord par Joseph Capuron et publié en 1806. Nysten fut chargé de refondre les articles de chimie, de matière médicale et d'art vétérinaire; son nom figura avec celui de Capuron en tête de la deuxième édition (1810). Une troisième édition, en 1813, ne portait plus que le nom de Nysten, qui fut maintenu sur les éditions suivantes jusqu'à la onzième (1858), quoique la dixième (1855) eût été refondue par Littré et Ch. Robin. Depuis la douzième édition, le nom de Nysten a complètement disparu du titre, à la suite d'un jugement où Mme Ve Nysten fut déboutée de ses prétentions à la propriété de l'ouvrage.

NYSTRŒM (Per Axel), architecte suédois, né et mort à Stockholm (1793-1868). Il débuta par la reprise en sous-œuvre de l'une des galeries du palais du roi, travail qui lui valut, en 1819, le titre d'architecte de la cour. Il voyagea ensuite en France et en Italie, et, de retour dans son pays (1825), construisit les palais qui composent aujourd'hui presque tout le quartier aristocratique de Stockholm. Il fut nommé, en 1836, professeur à l'Académie des beaux-arts de Stockholm; en 1838, architecte en chef de la ville.





n. m. Quinzième lettre et quatrième voyelle de l'alphabet français : *Un grand* O. *Un petit* o. *Un* O *majuscule.*

(Au moyen âge et jusqu'au commencement du XVIIe siècle, on prononçait l'o comme s'il y avait eu un *u ;* ainsi, on disait *chouse* pour *chose, foussé* pour *fossé.*)

— Loc. prov. : **C'est un o en chiffre,** C'est un homme inutile, qui ne compte pas. (On dit aujourd'hui UN ZÉRO EN CHIFFRE.) ‖ **Etre rond comme l'o du Giotto,** Etre parfaitement rond (allusion au cercle parfait que le Giotto traça, dit-on, d'un seul coup de pinceau).

— Paléogr. Cette lettre, que le phénicien a ajoutée à l'hiératique égyptien, est une de celles dont la forme est demeurée le plus constante à travers les siècles, et son évolution graphique n'offre rien de bien remarquable. L'idée des Ioniens d'employer un caractère spécial pour distinguer o long de o bref, adoptée dans l'alphabet commun des Grecs, n'a point passé dans les alphabets latins. La tentative du Trissin, au XVIe siècle, pour faire revivre cet oméga, est demeurée une fantaisie de savant. On notera quelques anomalies, qui proviennent en partie de la difficulté de tracer une figure circulaire, comme la forme en losange de quelques alphabets latins ; comme l'ouverture par en bas du cercle qui donne à l'o, ainsi dans les *graffiti* de Pompéi, par exemple, presque l'apparence d'un *a ;* comme le prolongement, au VIe siècle, des arcs du cercle au delà de leur jonction, prolongement qui, tel celui de l'écriture mérovingienne, est dû en partie à la ligature avec les lettres voisines. Le même motif déforme, au XVIe siècle, l'o jusqu'à lui faire prendre l'apparence d'un *v* ou d'un *r*. Nous terminerons en relevant l'o barré (Ø) danois, qui correspond à l'o infléchi (*ö, œ* allemand, l'o nasal (*õ*) portugais et l'o accentué (*ó*) polonais.

DÉRIVATION ET FORMES DE L'O GREC



hiératique égyp. | phénicien | grec cadméen. | éolo-dorien.

DÉRIVATION ET FORMES DE L'O DES ÉCRITURES LATINES



latin. | archaïque.

L'O DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN AGE

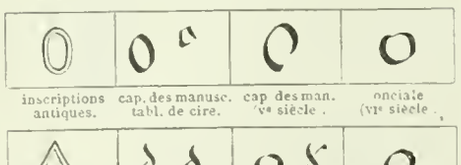

inscriptions antiques. | cap. des manusc. tabl. de cire. | cap des man. Ve siècle. | onciale (VIe siècle).

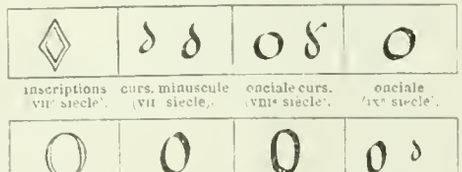

inscriptions (VIIe siècle). | curs. minuscule (VII siècle). | onciale curs. (VIIIe siècle). | onciale (IXe siècle).

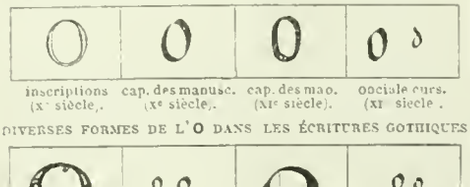

inscriptions (Xe siècle). | cap. des manusc. (Xe siècle). | cap. des mao. (XIe siècle). | onciale curs. (XIe siècle).

DIVERSES FORMES DE L'O DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES

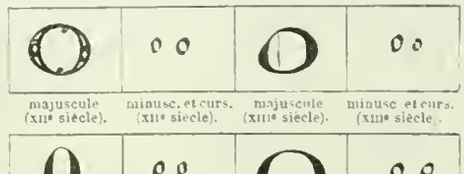

majuscule (XIIe siècle). | minusc. et curs. (XIIe siècle). | majuscule (XIIIe siècle). | minusc. et curs. (XIIIe siècle).

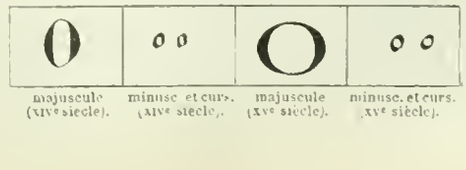

majuscule (XIVe siècle). | minusc. et curs. (XIVe siècle). | majuscule (XVe siècle). | minusc. et curs. (XVe siècle).

L'O DANS LES ÉCRITURES DITES « NATIONALES »

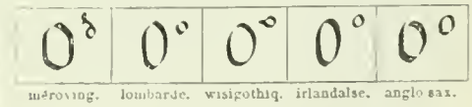

méroving. | lombarde. | wisigothiq. | irlandaise. | anglo sax.

ÉCRITURES MODERNES

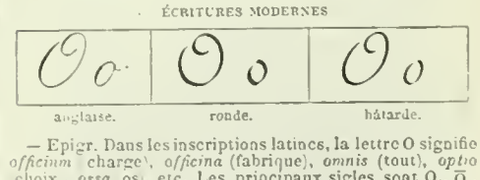

anglaise. | ronde. | bâtarde.

— Epigr. Dans les inscriptions latines, la lettre O signifie *officium* (charge), *officina* (fabrique), *omnis* (tout), *optio* (choix), *ossa* (os), etc. Les principaux sigles sont O., Ō, Ꝋ., ɵ. : OB., *obiit, obitus* (est mort, défunt) ; OB. H. HON. *ob honorem* (en l'honneur de) ; O. B. Q., O. B. Q. E., T., *ossa bene quiescant, ei, tibi* (que ses os, tes os reposent en paix [formule chrétienne] ; O. C. S., *ob cives servatos* (pour avoir sauvé les citoyens) ; OCT., *octogenarius, octaber* (octogénaire, octobre) ; O. D., *opus doliare* (ouvrage de terre cuite) (marque de fabrique suivie du nom du fabricant) ; OF., OFF., *Offentina* [*tribus*] (tribu Offentina) ; OFF., *officina, officium* (fabrique, charge) ; O. FG., *opus figlinum,* (ouvrage de terre cuite) ; O. H. F., *omnibus honoribus functus* (s'étant acquitté de toutes les charges publiques) ; O. H. S., S. S., *ossa hic sita, sita sunt* (ici sont les os) ; O. L. T., O. L. S. T, *opto levem terram, levis sit terra* (que la terre soit légère) ; O. M., *ob memoriam, optime meritus, optimum maximum* (en mémoire de, ayant très bien mérité, très bon, très grand) ; O. M., *ordo municipalis* (ordre municipal) ; OPETR., OPIT., *Opiter* (pour Jupiter) ; ORA, ORAT, *Oratia* [*tribus*] (tribu Oratia) ; O. REST., *orbis restitutor* (qui a rétabli la paix, l'ordre du monde) ; ORN., *ornatus, ornamenta* (honoré de, honneurs) ; OSP., *hospes* (hôte) ; O. V., *oro vos, ornatus vir* (je vous prie, homme éminent).

— O est un signe servant à désigner les monnaies qui avaient été frappées à Riom.

— Comme signe d'ordre, o indique le quinzième rang, le quinzième objet d'une série : *Le casier* o. *Le rayon* o.

— Comme signe numérique, o était employé au moyen

âge pour signifier 11, et 11.000 lorsqu'il était surmonté d'un trait horizontal (ō). ‖ Chez les Grecs, qui avaient deux o, o (omicron) valait 70 avec l'accent supérieur à droite (ó), et 70.000 avec l'accent inférieur à gauche (o̩). ω (oméga), 800 avec l'accent supérieur à droite (ώ), et 800.000 avec l'accent inférieur à gauche (ω̩).

— En architecture, *o* désigne une ouverture circulaire, et particulièrement la rose ou fenêtre circulaire qui se trouve au-dessus du portail des anciennes églises.

— Dans le calendrier de l'année républicaine, o désigne le huitième jour de la décade, l'octidi.

— Dans le commerce, o est mis pour OUVERT : *C. o.* compte ouvert.

— Dans l'ancienne musique, O indiquait le temps parfait ou la mesure à trois temps ; la moitié de ce signe, C, représentait le temps imparfait ou mesure à deux temps. (Ce dernier signe a été conservé. Il désigne aujourd'hui la corde à vide, quelquefois le pouce, sur le violon et la guitare.)

— Dans les sciences physiques et mathématiques, o est un signe représentatif du mot *degré*, que l'on place à droite et un peu au-dessus du chiffre indiquant le nombre de degrés : 25° (25 degrés).

— Gramm. compar. La voyelle o existe dans la plupart des idiomes, car son émission n'exige pas un effort pénible. Cependant, le sanscrit ne possède point ce phonème en tant que voyelle proprement dite : le son transcrit par *o* résulte d'une fusion de *a* et de *u*. La voyelle *o* joue un rôle important en phonétique indo-européenne ; elle alterne avec *e* soit dans les syllabes radicales, soit dans les flexions : gr. *legō, logos ; hippos, hippe ; legomen, legete*, etc. *O* bref indo-européen est ordinairement devenu *a* en sanscrit, en germanique et en lithuanien, et resté *o* en grec, en vieux slave et en latin (*u* en syllabe finale). *O* long a subsisté en grec, en latin et en germanique (où il est aussi représenté par *uo*) ; il est devenu *a* long en sanscrit, *a* en vieux slave, *uo* en lithuanien. Dans le latin populaire, *u* bref s'est confondu avec o long, qui s'est prononcé comme o fermé. Cet o fermé, quand il était accentué et libre, a donné en français *eu* (*flore, fleur*) ; accentué et entravé, il a donné *ou* (*bucca, bouche*), quelquefois redevenu *o* (*ordinem* = anc. franç. *ourne, orne*). *O* ouvert accentué et libre s'est diphtongué en *uo, ue*, devenu *eu* (*bovem, bouf*) ; accentué et entravé, il est resté intact (*mortem, mort*). Sous l'influence d'un *yod*, o fermé est passé à *oi* (*angustia*, angoisse) et *o* ouvert à *ui* (*corium, cuir*). Devant nasale, o ouvert s'est fermé de bonne heure, et, dans le cours du XIIe siècle, tout o suivi de nasale s'est nasalisé (*larron, rompre*). Cette nasalisation a disparu quand la consonne nasale était suivie de e muet (*bonne, homme*).

— Liturg. *Les O de Noël*, Nom donné à neuf antiennes qui commencent chacune par la particule *o*, et que l'on chante successivement dans les neuf jours qui précèdent la fête de Noël.

— Phonét. physiol. La lettre o représente une voyelle pure, intermédiaire entre *a* et *u* (*u* italien, *ou* français). Ce son est dit *vélaire*, parce que son point d'articulation est près du voile du palais, et *labial*, parce qu'il est émis en allongeant un peu les lèvres. Suivant que le lieu d'articulation est plus ou moins rapproché de l'ouverture de la bouche, o est dit *ouvert* (français *port*, ou *fermé* (français *pot*). Un o très ouvert se confond avec un *a* profond (cf. *a* de l'anglais *ball* ; un o très fermé se confond avec *u* (ou). *O* ouvert, combiné avec *e* ouvert, donne le son eu ouvert du français (*neuf, neuve, me*, etc.) ; o fermé, combiné avec *e* fermé, aboutit à *eu* fermé des mots français *creux, creuse*. *O* suivi de nasalo peut se transformer en voyelle nasale. Cf. l'article NASALISATION.

O préfixe. V. OB.

O prép. A signifié autrefois Avec — Chez — Ou — Oui.

Ô interj. Elle sert : 1° à apostropher, à marquer le vocatif : *O femme ! tu es un abîme. O mon Dieu !* 2° à exprimer l'admiration, la surprise : *O mortel fortuné ! O surprise ! O cœur d'or !* ou le regret, la douleur, la crainte, l'effroi : *O nuit désastreuse, nuit effroyable !* (Boss.)

O' particule placée devant les noms propres irlandais pour indiquer la filiation : *O'Connel*, Fils de Connel ; a pour synonyme le mot *Fitz* ; correspond au *Mac* des Écossais et au *Ben* des Arabes.

O (CHÂTEAU D'), sur le Blandony, au N.-E. de la commune de Mortrée (Orne), fondé par Isabeau de Bavière. Les plus belles parties datent de la Renaissance.



Château d'O (XVIe s.).

O (François, marquis D'), homme d'État français, né et mort à Paris (1535-1594). Bien que Mezeray l'appelle « un homme tout confit en débauches », il se détacha sur le groupe des *mignons* de Henri III, dont il avait d'abord fait partie, par une application aux affaires qui le fit bientôt appeler à la surintendance des finances. Il montra une certaine sagacité dans l'art de pressurer les populations et de faire tomber dans les poches d'une petite coterie le produit de ces rapines légales ; c'est ce qui fut démontré aux états de 1589. A l'avènement de Henri IV, il joua double jeu, se faisant le porte-parole des catholiques intransigeants déterminés à faire de la conversion du nouveau souverain la condition absolue de leur fidélité, et, de sa personne, lui continuant ses services, quoiqu'il restât huguenot.

OAHOU ou **WOAHOO**, île de Polynésie, la plus importante de l'archipel américain des Sandwich, dans le nord-ouest du groupe, entre les îles Kaouaï et Molokaï ; 1.582 kilom. carr. Terre rectangulaire, surmontée de deux chaînes parallèles aux rivages de l'Est et de l'Ouest, enfermant une large plaine médiane. Cratères assez élevés (*Kalua*, 1.186 m.) et nombreux sur le versant est. Côtes très découpées, mais entourées de coraux, offrant au N.-O. la baie d'*Ouimea*. Climat humide et chaud, mais assaini par les brises de mer ; 42.000 hab. Ch.-l. *Honolulu*.

OAKHAM, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Rutland, dans la vallée de Casmon, à l'origine du canal de son nom ; 3.000 hab. Brasseries.

OAKHAMPTON ou **OKEAMPTON**, bourg d'Angleterre (comté de Devon) ; 3.000 hab. Ruines d'un château.

OAKLAND, comté des États-Unis (Michigan) ; 49.000 hab. Ch.-l. *Pontiac*.

OAKLAND, ville des États-Unis (Californie), ch.-l. du comté d'Alameda, sur la baie de San-Francisco ; 47.000 hab. Minoteries, tanneries. Rade sûre et fréquentée. — Ville de l'État de Maryland, ch.-l. du comté de Garrott, dans la vallée du Youghioghany, affluent de la Monongahela (bassin du Mississipi) ; 3.000 hab. Scieries. Filatures.

OAKS (*ôk'ss*) n. m. pl. Turf. Grand prix pour pouliches de trois ans, qui se dispute chaque année à Epsom, où il a été fondé en 1779, par une réunion de sportsmen, et qui a été ainsi appelé du nom d'une villa, dite le « château des Chênes » (*Oaks Castle*). ‖ Prix quelconque établi dans les mêmes conditions ; course où il se dispute.

OAKWORTH, bourg d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]) ; 5.800 hab. C'est comme un faubourg de Keighley.

O ALTITUDO (mots lat., signif. *O profondeur*) [St Paul, *Epître aux Romains*, ch. XI, verset 33]. « O profondeur de la science, de la sagesse de Dieu ! » Ces mots se rappellent à propos d'un mystère insondable, d'une chose inexplicable.

OAMARU, ville de la Nouvelle-Zélande (île du Sud) ; 7.800 hab. Port artificiel très sûr.

OANG, dynastie qui régna en Corée, de 918 à 1392 de notre ère. C'est sous cette dynastie que la Corée, unifiée, emprunta à la Chine son administration. Sa capitale principale fut *Kai-Syen*, près de laquelle on voit encore aujourd'hui les tombeaux de la plupart de ses rois, dont le plus célèbre fut Oang-Kien (877-943).

OANG-THIEN CHANG-TI (roi du ciel, empereur suprême), ou encore **YÜ-OANG-CHANG-TI** (roi de Jade, empereur suprême) est le nom du grand dieu des Chinois taoïstes, le premier de la trinité appelée *San-thsing* (Trois Purs), triade spirituelle qui dirige l'univers par l'intermédiaire de la trinité secondaire des *San-koan* (Trois Directeurs) ou *Sam-kai-kong* (Trois Seigneurs du monde). Les taoïstes, malgré quelques divergences, le tiennent pour identique au *Chang-ti* des confucianistes. Comme les confucianistes, les sectateurs du Taô tiennent que seul l'empereur, en sa qualité de fils et de représentant du ciel (ou plutôt du dieu du ciel), est qualifié pour sacrifier en son honneur ; les prières et les requêtes des simples particuliers doivent lui être présentées par les dieux inférieurs. Chang-ti est représenté par une tablette. On figure Oang-thien Chang-ti sous les traits d'un personnage majestueux et d'âge mûr, vêtu du costume impérial.

OANNÈS, OÊS, forme grécisée du nom du monstre auquel une tradition qui nous a été conservée par Bérose attribuait le mérite d'avoir civilisé la Chaldée. Il serait apparu, sortant de la mer Rouge à l'endroit où elle confine à la Babylonie. Il avait un corps de poisson, mais, par-dessous sa tête de poisson, une autre tête qui était celle d'un homme, ainsi que des pieds d'homme qui sortaient de sa queue de poisson ; il avait la voix humaine, et son image se conserve encore aujourd'hui. Cet animal passait la journée au milieu des hommes sans prendre aucune nourriture ; il leur enseignait la pratique des lettres, des sciences et des arts, les règles de la fondation des villes et de la construction des temples. Depuis ce temps, rien d'excellent n'a été inventé. Au coucher du soleil, ce monstrueux Oannès se plongeait de nouveau dans la mer. Il écrivit sur l'origine des choses et de la civilisation un livre qu'il remit aux hommes. Après avoir accompli son œuvre, il disparut : les uns disent pour ne jamais revenir, mais d'autres traditions racontent que lui-même ou des monstres poissons issus de lui reparurent à plusieurs reprises, sous les rois de la dynastie chaldéenne qui précéda le déluge. Qu'Oannès soit une forme du dieu suprême, Ea, des Chaldéo-Assyriens, c'est ce qu'on admet généralement aujourd'hui, mais on n'a retrouvé encore dans les écritures cunéiformes ni l'original du nom dont Oannès est la transcription grecque, ni la légende recueillie par Bérose.



Oannès.

OANNES, nom qu'une tradition recueillie par Diodore de Sicile attribuait au premier mari de la reine Sémiramis. Nommé satrape de Syrie par Ninus, il aurait été séduit par la beauté de la jeune fille et l'aurait épousée. Lorsqu'il fut convoqué pour mener les contingents de sa satrapie à la guerre contre les Bactriens, il ne put se résoudre à se séparer d'elle, et il la prit avec lui ; c'est au siège de Bactres que Ninus l'aurait vue et l'aurait enlevée.

OARISTYS (*stiss* — mot gr., formé de *aurizein*, vivre dans l'intimité) n. m. Littér. anc. Entretien tendre ou familier. C'est le titre d'une idylle de Théocrite, qui a été imitée par André Chénier.)

OARIULE (du gr. *oarion*, petit œuf ; de *oulê*, cicatrice) n. f. Cicatrice qui se produit sur l'ovaire, après que la rupture d'une vésicule de Graaf a mis en liberté un ovule. Cette cicatrice, jaune chez la femme, a une couleur différente chez beaucoup de mammifères. C'est pourquoi Robin a substitué le nom d'*oarioule* à celui de *corps jaune*.

OAS, ville de l'archipel des Philippines (île de Luçon, prov. d'Albay), sur le rio Vicol ou Guinali ; 12.000 hab.

OASIEN, ENNE (*zi-in, en'*) adj. Qui a rapport aux oasis. — Substantiv. Habitant d'une oasis : *Les* OASIENS *du Sahara*.

OASIS (*ziss* — du lat. *oasis* ; gr. *oasis*, même sens, d'origine égypt.) n. f. Ilot de terrain, apte à la végétation et à l'habitation humaine, perdu au milieu des espaces désertiques. (Le mot n'a été admis dans le *Dictionnaire* de l'Académie qu'en 1835, et plusieurs écrivains — Chateaubriand, par exemple — l'ont fait du masculin.)

— Par anal. Canton fertile dans une étendue de terrains arides : *Arcachon est une* OASIS *au milieu des sables*.

— Fig. Objet agréable dans un milieu qui ne l'est pas : *Chapitre qui est une* OASIS *dans une œuvre ennuyeuse*.

— ENCYCL. Le nom d'*oasis*, d'abord appliqué par les Égyptiens aux rares centres habités du désert de Libye, à l'O. du Nil, désigne encore aujourd'hui plus particulièrement les cinq groupes de *Kardjèh, Dakhel, Farafreh, Baharièh* et *Siouah*, occupant, entre le Fayoum et les plateaux de la Tripolitaine, une série de dépressions alignées de l'O. à l'E. Mais tous les déserts ont leurs oasis. L'exclusion de la vie dans les grandes cuvettes désertiques étant due uniquement à la sécheresse du climat, la vie végétale reparaît aussitôt que des conditions favorables restituent à la surface du sol une certaine humidité. Il peut arriver tantôt que les eaux de pluie, tombées à la surface des dunes de sable du désert, et infiltrées peu à peu, réapparaissent en sources au contact de la dune et du sous-sol imperméable : tel est le cas pour les oasis de l'intérieur du Sahara ; tantôt, et c'est le cas le plus fréquent, ce sont les cours d'eau, descendus des montagnes bordières du désert, qui viennent se perdre en de larges cuvettes au pied des hauteurs, et forment ainsi autour du désert comme un chapelet d'îlots fertiles et cultivés : ainsi les oasis qui bordent, au sud de l'Algérie, l'Atlas saharien, ou encore, en Asie, celles qui jalonnent le pourtour sud-est du désert de Gobi. Enfin, il arrive aussi que certains de ces cours d'eau se créent un cours souterrain, formant des nappes d'une profondeur et d'une extension plus ou moins considérables, et que l'on atteint par des puits, autour desquels se crée une petite oasis. Les oueds mi-desséchés du Sahara (oued Ghir, oued Igharghar, etc.) donnent ainsi naissance à des alignements de sources, que suivent les caravanes. Le cas le plus favorable est celui où la nappe peut réapparaître en *puits artésien*, comme il arrive très souvent à la limite septentrionale du Sahara. La géologie, dans ce cas, peut assez sûrement guider les tentatives de sondages, et chaque forage heureux a pour conséquence la création d'un nouveau petit centre agricole. Les efforts des ingénieurs français, en particulier, sur la lisière de l'Algérie et de la Tunisie, ont déjà obtenu de nombreux et encourageants succès. L'arbre essentiel des oasis est le *palmier-dattier*, à l'ombre duquel viennent les autres arbres fruitiers, figuiers, grenadiers, abricotiers, etc. ; enfin, les céréales, l'orge notamment, constituent en général un troisième étage de culture : on les sème aussi autour des plantations de dattiers, dans la zone qu'on peut irriguer quelquefois, mais non d'une manière permanente.

OASITE (rad. *oasis*) adj. m. Géogr. anc. Se disait des deux nomes égyptiens situés, l'un dans la Grande-Oasis et l'autre dans l'oasis d'Ammon.

OATES (Titus), aventurier anglais, né à Oakham en 1649, mort à Londres en 1705. Il eut une jeunesse des plus agitées. A bout de ressources, il feignit de se convertir au catholicisme, pensant se faire bien payer sa conversion. Mais les jésuites de Saint-Omer, chez qui il s'était glissé, après l'avoir hébergé quelque temps, finirent par l'expulser. Oates imagina alors la formidable imposture qui devait rendre son nom fameux : le complot papiste. En 1678, il informe Charles II que les catholiques ont tramé contre sa vie, un complot dont il donne les détails les plus circonstanciés. Ces dénonciations provoquent des mouvements populaires. Shaftesbury les accueille sans contrôle, pour se rendre nécessaire. Une foule de gens sont compromis, emprisonnés, massacrés. Ce régime de terreur se prolongea jusqu'en 1680. On s'aperçut alors, un peu tard, que Titus Oates n'était qu'un imposteur. On se décida à l'arrêter, en 1684. Il fut condamné au pilori, au fouet, à la détention perpétuelle (1686). L'avènement de Guillaume d'Orange le délivra.

OATLANDS, ville de la Tasmanie, sur une des branches du fleuve Jourdain ; 3.000 hab. Exploitation carbonifère.

OAXACA ou **OAJACA**, Etat du Mexique méridional. D'une superficie de 91.664 kil. carr., il a environ 947.910 hab. Compris entre les Etats de Guerrero à l'O., de Puebla et Vera-Cruz au N., de Chiapas à l'E., il est couvert de hautes montagnes et parcouru par de nombreuses rivières, sur les rives desquelles poussent à la fois les plantes des tropiques et celles des pays tempérés. — La ville capitale de l'Etat, fondée par les Espagnols dès 1522, est bâtie à environ 1.550 mètres d'altitude, sur le cours supérieur de l'Aboyac ; 32.437 hab. Magnifiques jardins et campagnes fécondes. Extraction et tissage de la fibre de pita. Malgré la richesse de sa vallée, Oaxaca, privée de communications rapides, a vu sa population diminuer.

OB, préfixe qui marque une position en face ou une situation renversée, et souvent aussi une idée d'opposition, d'obstacle. ‖ Se change en oc devant un *c* : *Occasion* pour *obcasion* ; en *of* devant un *f* : *Offenser* au lieu de *obfenser* ; en *op* devant un *p* : *Opprimer*, au lieu de *obprimer*, et quelquefois, mais rarement, en *os* devant un *t* : *Ostentation*, au lieu de *obtentation*. ‖ Perd le *b* devant un *m* : *Omettre*, au lieu de *ombettre*. Mais la plupart des règles ci-dessus souffrent quelques exceptions.

OB. Géogr. V. OMI.

OBA n. m. Espèce de manguier du Gabon (sorte de térébinthacée), commun sur la côte d'Afrique. Son aspect est celui des chênes d'Europe. Son fruit (*iba*) contient un noyau qui renferme une amande blanche, oléagineuse, avec laquelle les naturels préparent le *pain de dika*, qui a la saveur du cacao.

OBAMA, ville du Japon (île de Nippon [prov. de Yakasa]), sur la baie de son nom ; 20.000 hab. Eaux minérales.

OBAMBAS ou **M'BAMBAS**, peuple du Congo français, établi sur le haut Ogôoué et son affluent, la Passa, au N.-E. de Franceville. ‖ Les Obambas se distinguent des

autres nègres de la région par leurs cases bien bâties, très propres. Ces Congolais font un grand commerce d'huile de palme.) — *Un, Une* OBAMBA ou M'BAMBA.

OBAN, ville maritime d'Ecosse (comté d'Argyle), sur le golfe de Lorne ; 4.200 hab. Chapelleries, distilleries. Excellent port, exportant des laines, du minerai de fer, des harengs séchés et fumés, et armant pour la grande pêche.

OBANDO, ville de l'archipel des Philippines (île de Luçon [prov. de Bulacan]), dans la plaine de l'*Estero de Obando*, tributaire de la baie de Manille ; 8.000 hab.

OBANG (*ban*) ou **OBAN** n. m. Métrol. Lingot d'or servant de monnaie au Japon, et valant 89 fr. 98 c.

OBARTÈS, correction proposée par Fr. Lenormant pour OTIARTÈS, qu'on lisait dans les manuscrits. Obartès était, suivant la tradition assyro-chaldéenne, l'avant-dernier des dix rois qui régnèrent avant le déluge, le père de Xisouthros, sous lequel le déluge eut lieu. Il était originaire de la ville de Laraokha et aurait régné huit *sares*, c'est-à-dire 28.800 ans.

OBBA n. m. Antiq. Vase à fond large, et à col étroit ; sorte de carafe.
— Alchim. Couvercle que l'on posait sur le vase dans lequel on préparait le mercure.

OBBON n. m. Réseau de toile, dans lequel les femmes franques enfermaient leurs cheveux.

OBCHTCHII SYRT, plateau du sud-est de la Russie, entre Samara, Saratov, Orembourg. Dos crayeux, grès rouge ancien, calcaire permien, grès jurassique, il partage ses torrents entre le Volga et l'Oural ; il se rattache, à l'E., aux monts Ourals. Culmon, 619 mètres seulement ; mais l'importance de l'Obchtchi Syrt est grande : « il sépare en réalité l'Europe de l'Asie. » Riches mines de cuivre.

OBCLAVÉ, ÉE (du préf. *ob*, et du lat. *clava*, massue) adj. Bot. Qui a la forme d'une massue renversée.

OBCOMPRIMÉ, ÉE (du préf. *ob*, et de *comprimé*) adj. Bot. Se dit de l'ovaire et des graines des synanthérées, quand leur plus grand diamètre est de droite à gauche.

OBCONIQUE (du préf. *ob*, et de *conique*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un cône renversé, c'est-à-dire dont le sommet est tourné en bas : *Article* (des antennes) OBCONIQUE. *Tubercule* OBCONIQUE.

OBCORDIFORME (du préf. *ob* ; du lat. *cor, cordis*, cœur, et de *forme*) adj. Bot. Qui a la figure d'un cœur renversé. ‖ On dit aussi OBCORDÉ, ÉE. (Surtout quand il s'agit des feuilles.) — On dit aussi OBCORDÉ, ÉE.

OBCRÉNELÉ, ÉE (du préf. *ob*, et de *crénelé*) adj. Bot. Dont le bord est découpé en festons arrondis.

OBCURRENT, ENTE (*ku-ran, ant'* — du préf. *ob*, et du lat. *currens, entis*, qui court) adj. Se dit des cloisons partielles d'un fruit, lorsqu'elles concourent par leur rapprochement à diviser la cavité péricarpienne en loges.

OBDIPLOSTÉMONE (du préf. *ob*, et de *diplostémone*) adj. Bot. Qui a deux verticilles dont l'extérieur est opposé aux pétales.

OBDORIE, ancienne contrée de la Sibérie septentrionale, autour de l'Obi ; actuellement comprise dans le gouvernement de Tobolsk (distr. de Berezov).

OBDORSK, village de la Russie d'Asie (Sibérie orient. [gouv. de Tobolsk]), près de la rive droite de l'Obi ; 500 hab. Foire annuelle, où les Ostiaks et les Samoyèdes apportent fourrures, peaux et ivoire fossile. Industrie de la pêche. Elevage de rennes. Aux environs, gisements d'or, fer, platine.

OBE (gr. *ôba*) n. f. Antiq. gr. Subdivision de la tribu dans les Etats doriens, notamment à Sparte.

OBÉANCIER (*si-é*) n. m. Titre du premier dignitaire du chapitre de Saint-Just, à Lyon.

OBÉDIENCE (*anss* — du lat. *obedientia* ; de *obedire*, obéir) n. f. Admin. ecclés. Obéissance, soumission à un supérieur ecclésiastique, en parlant des religieux : *La vie religieuse consiste en trois parties essentielles : pauvreté,* OBÉDIENCE, *chasteté.* (Patru.) ‖ Ordre ou permission par écrit qu'un supérieur donne à ses religieux ou à une religieuse d'aller en quelque endroit, de passer d'un couvent dans un autre. ‖ Emploi particulier d'un religieux ou d'une religieuse dans son couvent. ‖ Nom donné aux maisons religieuses inférieures soumises à des maisons principales qui en sont éloignées. ‖ Eglise, propriété ou établissement quelconque administré par un religieux, au nom de son supérieur. ‖ *Ambassade d'obédience*, Ambassade qu'un souverain envoie vers le pape pour l'assurer de son obéissance filiale. ‖ *Ambassadeur d'obédience*, Envoyé faisant partie d'une ambassade d'obédience. ‖ *Serment, Hommage d'obédience*, Hommage de soumission adressé au pape par les ambassadeurs d'obédience. ‖ *Pays d'obédience*, Pays dans lequel le pape nommait aux bénéfices qui venaient à vaquer, pendant huit mois de l'année : *La Bretagne était un* PAYS D'OBÉDIENCE. ‖ *Lettre d'obédience*, Lettre délivrée par un supérieur à un religieux ou à une religieuse appartenant à un ordre enseignant, autrefois acceptée en France pour tenir lieu de brevet de capacité : *La* LETTRE D'OBÉDIENCE *est abolie.*
— Fr.-maçonn. Administration, puissance supérieure reconnue par un certain nombre de loges maçonniques du même titre : *L'*OBÉDIENCE *du Grand Orient de France.*
— Hist. ecclés. Dans les temps de schisme où il y avait deux ou plusieurs papes à la fois, Pays qui reconnaissait l'un ou l'autre pape : *L'*OBÉDIENCE *d'Urbain et l'*OBÉDIENCE *de Clément.* ‖ *Prêtres, Frères d'obédience*, Membres de la quatrième des cinq classes de l'ordre de Malte.
— Par ext. Tout groupe qui reconnaît telle ou telle autorité spirituelle.

OBÉDIENCIER (*an-si-é* — rad. *obédience*) n. m. Ecclésiastique ou religieux soumis à l'autorité d'un supérieur spirituel. ‖ Religieux qui dessert, par ordre de son supérieur, un bénéfice dont il n'est pas titulaire. (On a dit aussi OBÉDIENCIAIRE.)

OBÉDIENTIEL, ELLE (*an-si-èl'*) adj. Qui appartient, qui est relatif à l'obédience. ‖ Qui a rapport à l'obéissance, à la soumission de la volonté : *La puissance* OBÉDIENTIELLE *de l'âme.* (Boss.) [Inus.]
— n. m. Hist. ecclés. Officier chargé de faire des distributions aux chanoines.

OBEID (EL-), ou **LOBÉID**, capitale du Kordofan (Soudan égyptien) ; 30.000 hab. Marché fréquenté : bestiaux, bêtes de somme, gomme arabique, plumes d'autruche, etc. Mohammed-bey, gendre de Méhémet-Ali, fonda cette ville, vers 1820. La convention anglo-française du 21 mars 1899 la place dans le Soudan égyptien.

OBEÏD-ALLAH, général arabe, né en 648, mort en 685. En 672, il envahit la Transoxiane sur l'ordre du calife ommeyade Mohaviyya Ier, battit les Turcs près de Boukhara. Il occupa successivement les postes de gouverneur de Bassora (674) et de Koufa (680). Chassé de Mésopotamie par la révolte des Alides, il se rendit à Damas, où il empêcha Merwan de reconnaître comme calife Abd-Allah, puis il prit le commandement de l'armée qui alla combattre les partisans des Alides dirigés par Soleïman Ibn-Sorad ; il fut vainqueur, mais périt dans une bataille qu'il livra à Moukhtar, gouverneur de Koufa.

OBEÏD-ALLAH-EL-MAHDI, le fondateur de la dynastie des califes fatimites d'Afrique et de l'Egypte, né vers l'année 882, mort à Mehdia en 934. Obeïd-Allah prétendait être un descendant d'Ali, mais les historiens orthodoxes de l'islamisme affirment qu'il était le fils du fondateur de la secte carmathe, Meïmoun el-Kaddah. Obeïd-Allah s'appuya, pour fonder sa dynastie, sur les missionnaires ismaïliens. Il soumit à son autorité l'Afrique du Nord et fonda la ville de Mehdia, qui devint sa capitale. Il ne put s'emparer de l'Egypte, mais conquit le Maghreb.

OBÉIR (du lat. *obedire*, même sens) v. n. Se soumettre à la volonté, exécuter les ordres de quelqu'un : OBÉIR *à ses parents.* ‖ Céder à quelque chose : OBÉIR *à la force.* ‖ Être sous la dépendance de quelque chose : *Il faut que les passions* OBÉISSENT *à la raison.* ‖ Être soumis à une force, à une influence : *Les corps* OBÉISSENT *à la pesanteur.* ‖ Plier sous un effort : *L'acier* OBÉIT *plus que le fer.*
— Jeux. Fournir la couleur demandée, à certains jeux de cartes.
— Manèg. *Obéir à l'éperon, à la main, aux aides*, Se laisser gouverner, manier aisément, en parlant du cheval.
— Mar. *Obéir à la barre, au gouvernail*, Changer de route sous l'impulsion du gouvernail.
Obéi, ie part. pass. Dont on exécute les commandements : *Des lois qui ne sont pas* OBÉIES.
S'obéir, v. pr. Obéir à soi-même : *L'homme est une créature intelligente qui* S'OBÉIT *à elle-même.* (Albert.)
— ANTON. **Désobéir.**

OBÉISSAMMENT (*i-sa-man*) adv. Avec obéissance. (Vx.)
— ANTON. **Désobéissamment.**

OBÉISSANCE (*i-sanss* — rad. *obéissant*) n. f. Action ou habitude d'obéir : *L'affection rend l'*OBÉISSANCE *facile.* ‖ Acte par lequel on se conforme à l'ordre qu'on a reçu : *Il remarquait les petits soins du vilain sourd, ses* OBÉISSANCES. (V. Hugo.) [Peu us.]
— Domination, autorité du prince, du gouvernement : *Nous quittâmes la Perse pour entrer dans les terres de l'*OBÉISSANCE *des Turcs.* (Montesq.)
— Fig. Sujétion d'une chose à une autre : *La foi est l'*OBÉISSANCE *de la raison.* (Lamenn.)
— Dr. Offre, soumission, consentement.
— Féod. Service de vassal. ‖ Seigneurie, droit du suzerain sur le fief possédé par un vassal. (On a souvent employé *obéissance* en ce sens, au XIIIe s.)
— Loc. div. *Obéissance passive*, Obéissance non raisonnée, soumission aveugle aux ordres reçus. ‖ *Payer d'obéissance*, Se résoudre à obéir. ‖ *Prêter obéissance à quelqu'un*, Se soumettre solennellement à sa domination.
— PROV. : **L'obéissance vaut mieux que tous les sacrifices**, Rien ne plaît à Dieu autant qu'une soumission complète à ses volontés.
— SYN. **Obéissance, soumission.** L'*obéissance* est l'acte de celui qui exécute un ordre ; la *soumission* est la disposition d'esprit qui fait que l'on est disposé à obéir. Ainsi de la *soumission* découle toujours l'obéissance ; mais l'*obéissance*, qui souvent est forcée, est loin de comporter toujours la soumission.
— ANTON. **Désobéissance.**
— ENCYCL. Milit. Le *refus d'obéissance*, opposé par un militaire à son supérieur, ou l'inexécution d'un ordre formellement donné, peut entraîner la comparution devant un conseil de guerre. La peine de mort peut être prononcée si le refus a eu lieu en présence de l'ennemi ou de rebelles armés. Sur un territoire en état de guerre ou de siège, la peine variera entre cinq et dix ans de travaux publics. L'emprisonnement simple, pour un à deux ans, sera prononcé dans les autres cas.

OBÉISSANT (*i-san*), **ANTE** adj. Qui obéit ; qui est soumis : *Un enfant* OBÉISSANT.
— Poétiq. Soumis à la volonté, en parlant des choses : *La tempête est* OBÉISSANTE *et souffle où Dieu veut.* (L. Veuillot.) ‖ Souple, maniable, pliant : *L'osier est* OBÉISSANT.
— Substantiv. Personne obéissante : *Grande moisson l'*OBÉISSANT *recueille.* (Anc. prov.)
— ANTON. **Désobéissant, ante.**

OBÈLE (du gr. *obélos*, broche) n. m. Philol. Trait noir en forme de broche ou de petite pique, qui servait à signaler, sur les anciens manuscrits, les passages interpolés. ‖ On dit aussi OBELISQUE (gr. *obéliskos*, dimin. de *obélos*).

OBELERIO, neuvième doge de Venise, de 804 à 810. Successeur du doge Jean Galbajo, qu'il avait renversé, il associa au pouvoir son frère Beato et mit fin à la longue guerre qui divisait les habitants d'Eraclea et de Jesolo. Hésitant, dans le choix d'un protecteur, entre l'empereur d'Occident, Charlemagne, et l'empereur d'Orient, Nicéphore Ier, il les mécontenta tous deux. Aussi, lorsque Charlemagne traita, en 810, avec Nicéphore Ier, les deux doges Obelerio et Beato furent exilés, l'un à Constantinople, l'autre à Zara.

OBÉLIAPHORE (du gr. *obéliaphoros* ; de *obélias*, pain cuit à la broche, et de *phoros*, qui porte) n. m. Antiq. gr. Nom donné à ceux qui, dans les fêtes de Dionysos, portaient le pain ou gâteau appelé *obélias*. ‖ Titre d'une comédie d'Ephippos.

OBÉLIAS (*ass* — mot gr. formé de *obélos*, broche) n. m. Antiq. gr. Pain ou gâteau rôti à la broche, dont on faisait des offrandes à Dionysos. ‖ Par jeu de mots, Pain qui coûtait une obole (de *obolos*, obole).

OBÉLIE (*lî* — du gr. *obélias*, sorte de pain) n. f. Forme ancienne du mot OUBLIE.

OBÉLIE (*lî*) n. f. Genre de méduses campanulaires, de la famille des campanulariidées, comprenant plusieurs espèces répandues dans l'océan Atlantique. (Les obélies [*obelia*] sont très voisines des campanulaires et forment des colonies ramifiées dont se détachent finalement des méduses aplaties, discoïdes, à nombreux tentacules marginaux, et qui étaient jadis décrites sous le nom d'*eucope*.)



Obélie : *a*, branche d'une colonie d'*obelia gelatinosa* ; *b*, méduse d'*obelia* encore dépourvue d'organes sexuels.

OBÉLION (du gr. *obélos*, trait) n. m. Anat. Petite partie rectiligne ou à peine dentelée de la suture sagittale des os pariétaux, située au niveau des trous pariétaux, un peu au-dessus du lambda.

OBÉLISCAL, ALE, AUX (*skal'*) adj. Qui appartient à un obélisque, qui tient de l'obélisque : *Forme* OBÉLISCALE.
— Fam. Qui est gigantesque, monumental : *Un chapeau* OBÉLISCAL. ‖ Etonnant, prodigieux : *Paradoxe* OBÉLISCAL. (Villemessant.) Syn., en ce sens, PYRAMIDAL.

OBÉLISCOLYCHNE (*sko-likn'* — du gr. *obéliskolukhnion* ; de *obeliskos*, obélisque, et *lukhnos*, lampe) n. m. Antiq. gr. Lanterne supportée par une hampe de fer. (Rabelais se sert de ce mot pour désigner un phare en forme d'obélisque.)

OBÉLISMÈNE (*smèn'* — du gr. *obélos*, broche, dard) adj. Philol. Qui ressemble à un obèle ; qui est accompagné d'un obèle : *Signe* OBÉLISMÈNE. *Vers* OBÉLISMÈNE. ‖ *Diple obélismene*, Signe qui, dans les anciennes pièces de théâtre, indiquait un repos après une période, et qui se figurait ainsi >—— ‖ *Diple obélismene verse*, Signe qui, dans les chœurs des pièces de théâtre, séparait la strophe de l'antistrophe, et avait la forme suivante ——<.

OBÉLISQUE (*lissk'* — du gr. *obéliskos*, même sens) n. m. Monument quadrangulaire en forme d'aiguille, élevé sur un piédestal, et ordinairement monolithe. ‖ Absolum. *L'obélisque*, A Paris, L'obélisque de Louqsor qui décore la place de la Concorde.
— Par anal. Objet qui présente une forme haute et allongée : *Des* OBÉLISQUES *de fleurs et d'épines.* (B. de St-P.)
— Diplomatiq. Employé autref. comme dimin. de OBÈLE.
— Hortic. Arbre taillé en forme d'obélisque.
— ENCYCL. Antiq. L'*obélisque* est particulier à l'Egypte. Dans l'ancienne Egypte, les obélisques allaient toujours par paires, à la porte des temples ou autres édifices, devant la maison ou le tombeau d'un haut personnage. Ceux qu'on dressait devant les temples dépassent quelquefois 30 mètres. Ils se composaient d'un fût rectangulaire qui allait s'amincissant très légèrement à mesure qu'ils montaient, et d'une pointe en forme de pyramide qu'on appelle le pyramidion et qui était parfois revêtue d'une calotte de cuivre ou de bronze doré. Les quatre faces sont gravées avec soin. Ces masses énormes étaient taillées d'un seul bloc dans la carrière, puis polies sur trois de leurs faces, la quatrième adhérant encore au massif ; pour dégager le fût dans son entier, on pratiquait en dessous de profondes rainures longitudinales, dans lesquelles on introduisait des coins de bois ; ces coins, étant fréquemment mouillés, se dilataient et opéraient peu à peu le soulèvement du bloc. L'obélisque était alors placé sur un traîneau bas formé de madriers et mené par des attelages d'hommes ou d'animaux jusqu'au chaland qui devait le transporter à destination.


Obélisque d'Héliopolis.

Les textes gravés sur les obélisques généralement ne contiennent guère que les titres du roi fondateur, avec une formule constatant le nom du dieu à qui il l'a consacré et quelquefois le motif pour lequel il l'a élevé.

Le plus ancien obélisque qui soit encore debout en Egypte est à Héliopolis ; il porte le nom du roi Ousirtasen Ier (XIIe dynastie) et date environ de l'an 3200 avant l'ère chrétienne. Les pharaons saïtes en élevèrent un assez grand nombre, pour la plupart de dimensions médiocres. Domitien et Adrien encore en fabriquèrent, et un citoyen de Bénévent en fit tailler dans sa ville natale. Aujourd'hui, le nombre des obélisques encore debout en Egypte est très restreint. La plupart des obélisques les plus importants sont à l'étranger, et Rome, à elle seule, en possède près d'une vingtaine.

— *Obélisques du grand cirque*, à Rome. Ces deux monolithes sont les plus grands que l'on connaisse. Le premier, provenant d'Héliopolis et transporté à Rome sous Auguste, a été retrouvé sous les ruines du Grand Cirque ; il était brisé en trois morceaux et, dans la restauration qu'il a subie, on a dû le réduire à une hauteur de 23 mètres ; il a été érigé sur la place del Popolo, sous le pontificat de Sixte V (1589). Le second, élevé à Thèbes par ordre de Constantin qui le destinait à Byzance, se trouvait encore à Alexandrie, lors de la mort de ce prince ; Constance le fit transporter à Rome et il fut érigé dans le Grand Cirque, au milieu de la *Spina*, vers l'an 357. On le retrouva en 1587, rompu en trois morceaux. Il fut restauré par l'architecte Fontana et transporté, en 1588, sur la place Saint-Jean-de-Latran, où il est encore. Sa hauteur est d'un peu plus de 32 mètres. Il est en granit rose de Syène.

— *L'obélisque du Vatican*, place Saint-Pierre, fut enlevé à Héliopolis, par ordre de Caligula, et placé à l'une des extrémités de la *Spina* du Grand Cirque, que ce prince

avait fait bâtir; sa hauteur est de 26 mètres. Il fut replacé sur son ancienne base sous le pontificat de Sixte V, et érigé au milieu de la place Saint-Pierre.

— *Obélisque de Caracalla.* Il décore aujourd'hui la place Navone. Caracalla l'avait fait ériger dans le cirque qui portait son nom; sa hauteur est d'un peu moins de 25 mètres. Il est en granit rose et couvert d'hiéroglyphes.

— *Obélisque du champ de Mars.* Il portait le nom de gnomon, parce qu'il servait de style à une méridienne. C'est un monolithe de granit rose, d'une hauteur de 21 mètres. Il venait d'Héliopolis, où il avait été érigé par l'un des Psammétiques (XXVIe dynastie). Auguste le fit transporter à Rome et placer au champ de Mars; il orne aujourd'hui la place de Monte-Citorio.

— *Obélisques du tombeau d'Auguste,* à Rome. Ils étaient placés de chaque côté du monument : l'un vers le Tibre, l'autre vers la voie Flaminienne. Mercati conjecture qu'ils furent érigés par Claude. Ils sont placés, l'un à Monte-Cavallo, l'autre au carrefour situé derrière Sainte-Marie-Majeure; ils sont en granit rose et dépourvus d'hiéroglyphes et ont été taillés à l'époque romaine.

— *Obélisques de l'Hippodrome,* à Constantinople. Ils ont été tous deux transportés par ordre de Théodose. Le plus petit, haut seulement de 15 mètres, a été placé dans les jardins du sérail; l'autre occupe toujours son ancienne place, dans l'hippodrome appelé aujourd'hui l'Atméidan; sa hauteur, non compris le socle, est de 30 mètres.

— *Obélisque de Louqsor,* place de la Concorde, à Paris. Il marquait, avec un autre qui est resté en place, l'entrée du temple d'Amon à Louqsor, où Ramsès II les érigea. Un navire, nommé le « Louqsor », fut construit exprès pour son transport, dans les chantiers de Toulon, et remorqué par un brick de guerre jusqu'à Alexandrie, remonta ensuite le Nil et atterrit devant Louqsor, le 15 août 1831. L'abatage de l'obélisque, opéré à l'aide d'appareils que l'ingénieur Lebas dut inventer pour la circonstance, s'effectua heureusement et, deux mois après, le monolithe était placé sur le bateau qui devait le transporter à Paris. Il fut érigé au milieu de la place de la Concorde, sur le socle qui lui était destiné, et où sont sculptés les dessins des appareils imaginés par l'ingénieur pour cette œuvre difficile.



Obélisque de Louqsor, à Paris.

OBERALP (col de l'), un des principaux passages du massif du Saint-Gothard, reliant la haute vallée du Rhin antérieur avec celle de la Reuss. La route carrossable, construite en 1862-1864, passe à peu de distance du sommet du col (2.050 m.), près d'un petit lac où, en 1799, les Français battirent les Autrichiens.

OBERAMMERGAU, comm. d'Allemagne (Bavière [cercle de la Haute-Bavière]), dans la vallée de l'*Ammer,* affluent de l'Isar; 1.366 hab. Sculpture sur bois et sur ivoire. Oberammergau est connue par ses représentations théâtrales populaires, mettant en scène la Passion du Christ. Elles sont la suite d'un vœu fait en 1634 pendant la peste et ont lieu tous les dix ans (1880, 1890, 1900, etc.) dans la semaine sainte. Ces représentations attirent une foule d'étrangers, et, en 1889, on a construit un théâtre de 4.000 places.

OBERDANK (Wilhelm), étudiant autrichien, né à Trieste à une date incertaine, exécuté dans cette ville en 1882. Il était membre de l'*Italia irredenta.* En 1882, apprenant que l'empereur François-Joseph devait se rendre à Trieste, il s'y rendit lui-même pour le tuer. Arrêté, porteur de bombes Orsini, il fut jugé et condamné à mort, malgré la supplique adressée à l'empereur par Victor Hugo sur la demande des étudiants de Bologne.

OBÉRÉA, reine d'Otahiti, née vers 1729, morte vers 1772. Lorsque son époux Oamme voulut faire périr leur fils commun Temarre, Obéréa parvint à le sauver, le fit proclamer roi et gouverna en son nom. Elle accueillit cordialement les Anglais Wallis, puis Cook (1769). Celui-ci a insisté, dans le récit de son premier voyage, sur la curieuse physionomie de cette femme, et montré à quel point de démoralisation les mœurs tahitiennes en étaient venues à son époque.



Obérée (gr. d'un tiers).

OBÉRÉE n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés. (Les obérées [*oberea*] sont des cérambycinés longs et étroits, de couleurs tranchées. Des quatre espèces françaises, la plus commune est l'*oberea oculata,* roux clair avec les élytres gris, sur les saules.)

OBÉRER (du lat. *obærare;* du préf. *ob,* et de *æs, æris,* monnaie. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'obère. Qu'ils obèrent;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond.: *J'obérerai. Nous obérerions*) v. a. Accabler de dettes: *Vivre que ses folles dépenses ont* OBÉRÉ. (On dit quelquef. *Obérer de dettes,* mais c'est un pléonasme.)

Obéré, ée part. pass. du v. Obérer.

— n. m. Hist. rom. Citoyen romain, débiteur d'un autre citoyen : *L'*OBÉRÉ *devait son travail à son créancier.*

S'obérer, v. pr. S'endetter : *Évitez de* vous OBÉRER.

OBERFROHNA, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]); 3.441 hab. Fabrique de bonneterie.

OBERHAUSEN, bourg d'Allemagne (Bavière [cercle de Souabe]), sur la Wertach; 6.500 hab. Bonneterie, étoffes de laine et chaussures.

OBERHAUSEN, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Dusseldorf]), près de l'Emscher, affluent du Rhin; 30.159 hab. Usines métallurgiques (fer, acier, zinc); ateliers de matériel de chemins de fer. Mines de houille. Verreries. Porcelaines. Produits chimiques.

OBERHAUSEN-AMT-BRUCHSAL, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Carlsruhe]), près du Rhin; 2.883 hab. Sucrerie. But de pèlerinage.

OBERHEIDUK, bourg d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. d'Oppeln]), sur un affluent de la Przemza (bassin de la Vistule); 5.864 hab. Métallurgie.

OBERKAMPF (Christophe-Philippe), manufacturier, naturalisé Français, né à Wisembach (Bavière) en 1738, mort à Jouy-en-Josas, près de Versailles, en 1815. Son père, simple teinturier, avait perfectionné l'industrie de l'impression sur étoffes en créant des rouleaux gravés, propres au travail mécanique. Il était installé à Aarau (Suisse), lorsque Christophe, à l'âge de vingt ans, partit pour Paris. D'abord graveur à l'Arsenal, il obtint en 1759 la permission d'ouvrir un atelier personnel. Il fonda à Jouy-en-Josas un établissement des plus modestes, bientôt agrandi et devenu sans rival en Europe. Il perfectionna les procédés inventés par son père, et, pour éviter de demander à l'Angleterre les étoffes à imprimer, ouvrit des ateliers de filature et de tissage à Essonnes. Anobli par Louis XVI, qui décerna à son établissement de Jouy le titre de manufacture royale, il reçut plus tard, de la main de Napoléon, la croix de la Légion d'honneur. L'invasion des Alliés détruisit ses ateliers. Oberkampf, déjà vieux, en mourut de chagrin.



Oberkampf.

OBERKASTROP, bourg d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. d'Arnsberg]); 2.724 hab. Houille; métallurgie.

OBERKIRCH, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle d'Offenburg]), sur la Rench, affluent du Rhin; 3.125 hab. Fabriques de papier, de machines, d'épingles. Vignobles renommés. Prise par les Français en 1689.

OBERKUNNERSDORF, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Bautzen]); 2.600 hab. Lainages et cotonnades.

OBER-LAGIEWNIK, bourg d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. d'Oppeln]), sur le Beuthnerbach, sous-affluent de l'Oder; 2.783 hab. Fours à chaux. Fonderies de fer.

OBERLAHNSTEIN, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Wiesbaden]), sur le Rhin, au confluent de la Lahn; 7.037 hab. Mines de plomb argentifère. Usines métallurgiques. Vignobles. Sources minérales. Vieille enceinte garnie de tours; ancien château des électeurs de Mayence.

OBERLAND BERNOIS (c'est-à-dire le *haut pays de Berne*), ensemble de montagnes des plus célèbres dans le monde entier et fort élevées, bien qu'inférieures au mont Blanc et au mont Rose. Dans le canton de Berne, à la frontière nord du Valais, il dresse, dans la région des glaces éternelles donnant la vie aux torrents qui composent l'Aar, des cimes comme le Finsteraarhorn (4.275 m.), l'Aletschhorn (4.207 m.), la Jungfrau (4.167 m.), le Mönch (4.096 m.), le Schreckhorn (4.080 m.), etc., roches cristallines blanches de névés, de glaciers étincelant au soleil. Vallées fameuses telles que celles du Grindelwald et de Lauterbrunnen; cascades magnifiques dont les rivières aboutissent aux deux réservoirs supérieurs de l'Aar, au lac de Brienz et au lac de Thun. C'est un des grands lieux de la villégiature estivale européenne.

OBERLANDAIS, AISE (*dè, èz'*), personne née dans l'Oberland ou qui habite ce pays. — *Les* OBERLANDAIS.

— Adjectiv. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les pâtres* OBERLANDAIS.

OBER-LEUTENSDORF, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur un affluent de la Biéla, affluent de l'Elbe; 5.200 hab. Cotonnades. Mine de houille.

OBERLIN, bourg des Etats-Unis (Ohio); 4.376 hab. Collège important, fondé en 1833.

OBERLIN (Jérémie-Jacques), philologue alsacien (1735-1806). Fils d'un instituteur au gymnase de Strasbourg, il devint conservateur adjoint de la bibliothèque de cette ville (1764), prit possession de la chaire de son père en 1770 et fut nommé suppléant du professeur d'éloquence latine à l'académie. Il devint ensuite professeur extraordinaire à l'université (1778), professeur de logique et de métaphysique (1782), directeur du gymnase (1787), administrateur du district de Strasbourg, puis du département du Bas-Rhin; emprisonné pendant trois mois en 1793, à Metz, il retourna à Strasbourg après le 9-Thermidor. L'Institut le nomma membre correspondant. Ses principaux ouvrages sont : *De veterum ritu condendi mortuos* (1757); *Jungendorum marium fluviorumque molimina* (1770-1775); *Alsatia litterata* (1782); *Artis diplomaticæ primæ lineæ* (1775); des éditions des auteurs anciens; etc.

OBERLIN (Jean-Frédéric), philanthrope alsacien, frère du précédent, né à Strasbourg en 1740, mort au Ban-de-la-Roche en 1826. C'est en 1767 qu'il fut nommé pasteur au Ban-de-la-Roche, pays misérable. Avec une persévérance et une intelligence remarquables, Oberlin ouvrit des routes, éleva une filature de coton, des écoles. Le pays, devenu prospère, comptait plus de 5.000 habitants à sa mort.

OBERLIN (Victor), homme politique suisse, né à Soleure, mort dans la même ville en 1818. Disciple des idées de la Révolution française, il s'efforça de les faire triompher dans son pays. Quand les Français intervinrent dans les affaires de la république Helvétique, Oberlin fut chargé de diverses fonctions publiques. Il fut nommé directeur en 1798 et désapprouva le coup d'État de Rapinat. Il voulut recommencer avec Laharpe de Rolle un coup d'État à leur profit; mais il échoua et se retira de la vie publique.

OBERMANISME (*bèr', nissm'*) n. m. Genre de littérature mélancolique, mis à la mode par l'ouvrage de Sénancour. V. l'art. suiv.

Obermann, ouvrage de Sénancour (1804). — Ce livre est moins un roman qu'une étude psychologique. Dans une suite de lettres écrites au jour le jour, Obermann retrace ses désillusions, ses tristesses, ses langueurs, son incapacité de se prendre à aucun objet. On peut comparer le héros de Sénancour, qui est Sénancour lui-même, avec le René de Chateaubriand. Mais Obermann ne se pare point de sa douleur, et la mélancolie incurable qui le mine répand autour de lui une aridité morne. Tandis que René est le héros de l'ennui, Obermann en est la victime. Au reste, Sénancour n'a pas eu la prétention de composer une œuvre d'art. L'intérêt de son livre est dans la franchise d'une confession minutieuse. Le style a peu de relief, d'éclat, est souvent pénible ou verbeux; mais il y a dans ce livre monotone et terne des analyses morales très pénétrantes.

OBERNAI (en allem. *Oberehnheim*), ville de l'empire allemand (Alsace-Lorraine [distr. de Basse-Alsace]), sur l'Ehn, affluent de l'Ill; 3.400 hab. Tour du XIIIe siècle; hôtel de ville orné de peintures du XVIe et du XVIIe siècle. Tissage du coton; fabrique de tapis. Vignobles. Sucreries mécaniques. Ancienne villa royale des Mérovingiens, elle résista aux Armagnacs en 1444 et fut prise, en 1636, par Bernard de Saxe-Weimar.

OBERNDORF, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle de la Forêt-Noire]), sur le Neckar; 4.067 hab. Ch.-l. de district. Grande manufacture d'armes, appartenant autrefois aux frères Manser.

OBERNEULAND, bourg d'Allemagne, territoire et à l'E. de Brême; 3.751 hab.

OBER-NEUNKIRCHEN, ville d'Allemagne (roy. de Prusse [présid. de Trèves]), sur la Blies, affluent de la Saar (bassin du Rhin par la Moselle); 22.677 hab. Grande usine métallurgique; mines de houille. Fabriques de machines, de chaudières à vapeur; scieries mécaniques.

OBERNKIRCHEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Cassel]), sur le flanc du Bückeberg; 13.282 hab. Vieille église, avec tombeaux de plusieurs comtes de Schaumbourg. Maison de dames nobles, dans un ancien couvent de bénédictins, fondé en 815 par Louis le Débonnaire. Mines de houille. Carrière de grès et grande verrerie.

OBERNYIK (Charles), écrivain dramatique hongrois, né à Kömlöd en 1815, mort à Pest en 1855. Il remporta son premier succès avec un drame intitulé : *Noble et serf,* qui fut couronné par l'Académie en 1843, et exprimait à merveille les idées du jour. On lui doit, en outre : *l'Héritage* (1844); *l'Aîné* (1846), *Mère et rivale* (1850); *Khelonis* (1855) et *Georges Brankovics;* ce dernier trouvé inachevé dans ses manuscrits. Obernyik est un disciple des romantiques français. Pathétique, souvent violent, le théâtre qu'il a laissé a aujourd'hui beaucoup perdu de sa valeur.

OBERODERWITZ, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe cercle de Bautzen]); 3.547 hab. Fabrique de toile.

OBERON ou **ALBERON,** roi des elfes. Il apparaît dans les romans du haut moyen âge comme un sorcier puissant et savant, puis revêt progressivement la physionomie fantastique du roi des elfes. En Angleterre, Chaucer, Spencer, Shakspeare lui donnèrent place dans leurs vers; en Allemagne, Wieland lui consacra un poème.

Oberon, poème épique de Wieland (1780), en douze chants divisés en strophes de huit vers chacune. — Huon de Bordeaux a tué, sans le connaître, Charlot, second fils de Charlemagne. L'empereur lui ordonne, pour expier ce meurtre, de se rendre à Babylone, de trancher, en présence de la cour du calife, la tête à l'un des émirs, de donner à la fille du calife le baiser de fiançailles et d'exiger de ce dernier quatre de ses molaires et une poignée de poils de sa barbe. Grâce à l'assistance du nain Oberon, roi des elfes, qui lui remet un cor magique et une coupe enchantée, Huon accomplit heureusement sa périlleuse mission et se fiance à la charmante Rezia. Mais Oberon ne lui a pas prêté un appui désintéressé : brouillé avec son épouse Titania, le roi des elfes ne se réconciliera avec elle que s'il découvre un couple d'amants chastes et fidèles. C'est sur Huon et Rezia qu'il compte. Pour les éprouver, il leur interdit de se donner l'un à l'autre avant leur arrivée à Rome. Les amants enfreignent l'ordre du nain et en sont punis par diverses infortunes. Mais, comme leur constance triomphe de toutes les difficultés, Oberon et Titania finissent par être touchés. Huon rentre en France avec sa jeune femme et reçoit son pardon de l'empereur. — La donnée d'*Oberon* avait été, au moyen âge, traitée dans une chanson de geste française, *Huon de Bordeaux.* L'œuvre de Wieland joint au charme captivant du récit l'élégance de la langue.

Oberon, opéra en trois actes, paroles de Planché, musique de Weber, représenté à Londres, sur le théâtre de Covent-Garden, le 12 avril 1826. — Le sujet est tiré du poème de Wieland, mais la maladresse du livret fit tort à l'admirable musique de Weber. Depuis l'étincelante ouverture, portique superbe d'une construction monumentale, jusqu'à la pathétique cavatine de Rezia au troisième acte, tout serait à citer dans cette partition : le joli chœur des génies, le premier air de Rezia, le duo charmant qui suit et la marche si originale au premier acte, la scène puissante de l'orage, une barcarolle exquise et les danses avec chœurs du second, enfin, au troisième, une ariette charmante, le duo de Cherasmin et de Fatime, qui est un véritable bijou, et la cavatine citée ci-dessus.

Oberon fut chanté pour la première fois à Paris, le 25 mai 1830, au théâtre Favart, par une troupe allemande. Ce n'est que le 27 février 1857 qu'il fut représenté en français, au Théâtre-Lyrique, sur une traduction de Nuitter, Beaumont et de Chazot.

OBERON (*nl*) n. f. Genre d'orchidées épidendrées, comprenant des plantes épiphytes à feuilles distiques, à fleurs

petites, réunies en épis. (On en connaît cinquante espèces, de l'Asie et de l'Océanie tropicale.)

OBERPLANITZ, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]); 7.417 hab. Houille.

OBERRAD, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Wiesbaden]); 7.200 hab. Fabrique de chapeaux, de chaussures.

OBERRAMSTADT, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [prov. de Starkenburg]), sur la Modau; 3.250 hab.

OBERREICHENBACH, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]), sur le *Reichenbach* (bassin de l'Elbe); 3 400 hab. Fabrique de lainages.

OBERSTEIN, ville d'Allemagne (gr.-duché d'Oldenburg), au confluent de l'Idar avec la Nahe, affluent du Rhin; 6.972 hab. Centre de tailleries d'agates, d'améthystes.

OBERTHÜR (Carl), harpiste et compositeur allemand, né à Munich en 1819, mort à Londres en 1895. Il a publié de nombreuses compositions, parmi lesquelles les ouvertures de *Macbeth* et de *Rübezahl*; *Lorelei*, légende dramatique.

OBERTYN, ville d'Austro-Hongrie (Galicie [distr. d'Horodenka]), sur un affluent du Pruth; 5.316 hab. Distillerie.

OBERVELLACH, bourg d'Austro-Hongrie (Carinthie [distr. de Spittal]), sur la Moll; 4.255 hab.

OBERWALD, village de Suisse (cant. du Valais), sur le Rhône supérieur, près du glacier du Rhône et au pied des cols de Grimsel et de la Furka.

OBERWEISSBACH, bourg d'Allemagne (princip. de Schwarzbourg-Rudolstadt [distr. de Kœnigsee]), sur le *Weissbach*, au-dessus de son confluent avec la Saale, dans le Thüringer Wald; 3.000 hab. Peinture sur porcelaine.

OBERWESEL, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Coblentz]), sur le Rhin; 2.666 hab. Vignobles. C'est l'ancienne *Volsovia* des Romains. Ancienne ville libre impériale, cédée par Henri VII à l'archevêque de Trèves.

OBÈSE (du lat. *obesus*, même sens) n. et adj. Se dit d'une personne qui est d'un embonpoint excessif : *Un* OBÈSE. *Une* OBÈSE. *Un homme* OBÈSE. *Une femme* OBÈSE.

OBÈSES n. m. pl. Ancien nom de la famille actuelle des hippopotamidés. — *Un* OBÈSE.

OBÉSIFUGE (*fuj'* — du lat. *obesus*, obèse, et *fugare*, mettre en fuite) adj. Qui détruit ou prévient l'obésité.

OBÉSIGÈNE (*jèn'* — du lat. *obesus*, obèse, et du gr. *génêsis*, génération) adj. Qui engendre l'obésité : *Les pommes de terre et les haricots sont* OBÉSIGÈNES. (Brill.-Sav.)

OBÉSIQUE (*zik'*) adj. Qui a rapport à l'obésité, qui la produit : *Diathèse* OBÉSIQUE.

OBÉSITÉ (rad. *obèse*) n. f. Excès d'embonpoint.

— ENCYCL. L'*obésité* se caractérise par une hypertrophie considérable du tissu adipeux qui, à un degré extrême, aboutit à la *polysarcie*. La graisse s'accumule dans le tissu sous-cutané, les aponévroses, les muscles, etc., et souvent même dans le cœur. Cependant, parfois, un seul organe est atteint et on a une *lipomatose* partielle des fesses, des reins, de l'abdomen, etc. Chez les obèses, les formes sont atténuées : on constate une face bouffie, un cou court, un abdomen proéminent; souvent, la peau forme des replis qui donnent lieu à de l'eczéma, de l'érythème. En outre, les individus atteints sont lourds, s'essoufflent facilement, ont des sueurs abondantes et cèdent facilement au sommeil. L'obésité est une maladie par ralentissement de la nutrition; elle est souvent héréditaire ou déterminée par une vie calme, sédentaire, unie à une alimentation copieuse et à des excès de boisson.

Le traitement de cette maladie comporte un régime alimentaire peu abondant, renfermant peu de principes hydrocarbonés et de graisses. On diminuera le plus possible les boissons, on interdira l'alcool, etc. En outre, l'obèse fera chaque jour un exercice modéré; puis on pourra utiliser encore le massage et faire une saison à Ems, Brides ou Marienbad.



Obi.

O-BESSENYÖ, bourg et marché d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Torontal]), sur l'Arauka; 6.331 hab.

OBI n. f. Longue ceinture japonaise, ordinairement en soie, qui, enroulée plusieurs fois sur la tunique portée par les deux sexes, sert à la maintenir fermée, du moins vers le milieu du corps. (Les extrémités de l'obi sont rattachées par un nœud dont la forme et la dimension varient suivant le sexe, l'âge, le rang et la province. Aujourd'hui, le nœud se place derrière le dos; autrefois, il se portait sur le devant; depuis un siècle, cette coutume n'existe plus que pour les femmes publiques.)

OBI n. m. Sorcier nègre :

Œuvre de quelque *obi* monstre de la savane.
CH. BAUDELAIRE.

OBI ou **OB** (en tartare *Omar* ou *Oumar*), fleuve de l'Asie russe occidentale (Sibérie), tributaire de l'océan Glacial arctique. L'Obi est formé par la réunion de deux rivières mères, descendues des montagnes de l'Altaï : la *Katoun*, née d'un glacier des monts Katounskiié, et la *Biya*, qui se mêlent à 650 kilom. environ de leurs sources, pour constituer un cours d'eau déjà navigable, à pente très faible désormais, coulant à la surface d'un steppe marécageux, et utilisant une fort ancienne dépression marécageuse que les eaux de l'océan Glacial occupèrent jadis. L'Obi coule d'abord à l'O., reçoit l'Anoui et le Tcharych, baigne Barnaoul, et, en aval de cette ville, où il sort définitivement de la région montagneuse, s'infléchit légèrement au N.-E. jusqu'à son confluent avec le Tom. Il reprend ensuite sa direction N.-O., coulant dans le pays des Ostiaks, de plus en plus large et marécageux, affaibli cependant par les dérivations, mais grossi du Tchoulym, de la Ket, du Parabel, du Vas-Yougan, etc., et baignant Narym, avant de recevoir, avec l'importante artère de l'Irtych, les eaux de l'Oural méridional et des montagnes de la Dzoungarie. A partir de ce confluent, l'Obi, coulant d'abord au N.-O., puis au N.-E., se divise en des bras de plus en plus nombreux, dont les principaux sont le grand Obi et le petit Obi, celui-ci moins large, mais plus profond. Berezof et Obsdork sont les deux principales villes arrosées par le fleuve dans cette dernière partie de son cours, qui vient finir à l'extrémité sud-ouest du *golfe de l'Obi*. Cours total : 4.300 kilom. Eaux abondantes, poissonneuses, entrant en crue au printemps, lors de la fonte des neiges, et navigables, sauf pendant les cinq mois de l'hiver russe, servant au transport (par une active batellerie) des céréales, poissons, fourrures, minerai de cuivre, etc., qui forment les éléments principaux du commerce sibérien.

OBI (GOLFE DE L'), golfe de l'océan Glacial arctique, sur la côte occidentale de la Sibérie. Il s'ouvre sur l'entrée de la mer de Kara, dont il est séparé par la presqu'île d'Ialmal. C'est un canal d'une longueur de 700 kilom. environ, pour une largeur moyenne de 100 kilom. Eaux peu profondes, encombrées d'îles. A son extrémité sud-est, le golfe se ramifie pour former une double baie secondaire, dont le principal embranchement, large de 60 kilom. environ, reçoit la petite rivière Taz.

OBIDOS, ville du Portugal (Estrémadure); 3.000 hab. Ancienne ville arabe très florissante; muraille crénelée. Sept églises, avec de beaux tombeaux. Immenses aqueducs. Vestiges d'un ancien château.

OBIDOS, ville du Brésil (Etat de Grao-Para), sur l'Amazone. Surveillant un défilé du fleuve, elle a une certaine importance militaire : 3.000 hab.

OBIER (*bi-é*) n. m. Hist. eccléS. Sous-prieur; prieur claustral.

OBIER (*bi-é* — peut-être autre forme de *aubier*) n. m. Bot. Espèce du genre viorne.

— ENCYCL. L'*obier* (viburnum opulus) est commun dans les bois et les taillis de France. Il a des feuilles trilobées, pourvues de stipules. Ses fleurs présentent un dimorphisme comparable à celui des fleurs d'*hydrangea*. Ses fruits sont des baies rouges, que recherchent les oiseaux et qui peuvent servir d'appât. On donne le nom de *boule de neige* ou celui de *rose de Gueldre* à une variété cultivée dont l'inflorescence sphérique est entièrement formée de fleurs stériles et de grande taille; cette variété, qui fleurit en mai et juin, est très répandue dans les jardins.



Obier.

OBIMBRIQUÉ (*bin, k*[u] — du préf. *ob*, et de *imbriqué*) adj. Bot. Imbriqué à rebours, de manière que les rangs extérieurs de folioles dépassent en longueur les rangs intérieurs.

OBION, comté des Etats-Unis (Tennessee), traversé par la rivière *Obion*, affluent du Mississipi; 32.000 hab. Ch.-l. *Troy*. Cultures de céréales et de tabac.

OBION, rivière des Etats-Unis, dans le Tennessee. Elle naît de la réunion de plusieurs cours d'eau, émissaires de lacs, traverse les comtés d'*Obion*, puis de Dyer, et atteint le Mississipi, après un cours de 240 kilom. environ.

OBIONE n. f. Genre de plantes, de la famille des chénopodiacées, et qui ne renferme que deux espèces : l'*obione pédonculé* (obione pedunculata) et l'*obione pourpier* (obione portulacoides).

OBIOU (MONT), point culminant du massif du Dévoluy (Alpes Dauphinoises), entre la Souloise et l'Ebron, affluents torrentiels du Drac. De la large plate-forme du sommet (2.793 m.), vue remarquable.

OBISIE (*zi*) n. m. Genre d'arachnides, de la famille des chernétidés, répandues dans l'hémisphère nord.

— ENCYCL. Les *obisies* sont de petits animaux aplatis, élargis en arrière, avec les pattes antérieures armées de pinces longues et fines. L'*obisium ischnoceles* est commun aux environs de Paris.



Obisie (gr. 10 fois).

OBIT (*bit'* — du lat. *obitus*, mort) n. m. Service fondé pour le repos de l'âme d'un défunt, et qui doit se célébrer le jour anniversaire de sa mort, à temps ou à perpétuité, moyennant un honoraire convenu : *Fonder des* OBITS. || Honoraire payé aux prêtres pour la célébration d'un service funèbre. || Par ext. Chapelle fondée pour la célébration perpétuelle d'une messe anniversaire.

— A signifié Mort, décès :

. . . . . Tel pour sa mère pleure,
Qui bien voudrait de son père l'*obit*.
CL. MAROT.

— Hist. *Obit salé* ou *Obit de l'Valois*, Obit qu'on célébrait chaque année, le 4 février, à Notre-Dame de Paris, pour le roi Louis XII et pour son père, et qui fut ainsi nommé parce que ce roi accorda, pour cette fondation, au chapitre de Notre-Dame, le droit de prendre deux muids de sel à la gabelle, en ne payant que le prix marchand.

OBITIÈRE n. f. Membre d'une communauté religieuse de Caen, appelée la maison des obitières de la Sainte-Trinité de Caen.

OBITOIRE ou **OBITUAIRE** (*tu-èr'*) n. m. Lieu de dépôt où l'on place les cadavres en attendant l'inhumation. (Ce genre d'établissement est institué surtout contre l'éventualité de mort apparente.) || On fait quelquefois ce mot syn. de MORGUE.

OBITUAIRE (*tu-èr'* — rad. *obit*) n. et adj. m. Se dit d'un registre dans lequel on inscrit les obits fondés dans une église : *Le registre* OBITUAIRE. *Consulter l'*OBITUAIRE.

— Dr. can. Se disait d'un ecclésiastique qui était pourvu, en cour de Rome, d'un bénéfice vacant par décès du titulaire : *Des prétendants* OBITUAIRES. *Un* OBITUAIRE.

OBJAT, comm. de la Corrèze, arrond. et à 18 kilom. de Brive; 1.678 hab. Ch. de f. Orléans. Carrière de grès rouge; commerce de primeurs.

OBJECTER (du lat. *objectare*, même sens) v. a. Opposer, alléguer comme difficulté, comme reproche ou preuve contraire : OBJECTER *à un rallié ses anciennes opinions*.

S'objecter, v. pr. Etre, pouvoir être objecté.

— Se faire à soi-même des objections : *On s'*OBJECTE *vainement mille raisons contre ce que la passion commande*.

OBJECTEUR (*jèk'-teur'* n. m. Celui qui fait des objections. (Mot employé par Beaumarchais.)

OBJECTIF, IVE (*jèk'* — du lat. scolast. *objectivus*, même sens) adj. Philos. Qui a rapport à l'objet; qui est dans l'objet; qui vient de l'objet : *Réalité objective*. || Dans la philosophie de Descartes, Relatif à l'idée considérée comme objet interne. || Dans la philosophie de Kant, Relatif à la chose en soi.

— Chir. *Cautérisation objective*, Opération qui consiste à approcher le fer rouge contre la partie qu'on veut cautériser, sans l'appuyer dessus.

— Gramm. *Voir objective*, Voix passive. || *Cas objectif*, Cas auquel se met le complément direct. || *Génitif objectif*, Génitif servant à distinguer la personne ou la chose qui est l'objet de ce que signifie le substantif complété : *Amor Dei*, l'Amour de Dieu, dont Dieu est l'objet.

— Théol. *Béatitude objective*. Se dit de Dieu par rapport à l'homme, en ce sens que Dieu est le seul objet, la seule réalité qui puisse faire le vrai bonheur de l'homme.

— n. m. But à atteindre : *Se proposer la fortune, la gloire comme* OBJECTIF.

— Milit. But sur lequel une troupe d'infanterie ou d'artillerie dirige ses feux. (V. TIR.) || But d'une opération, stratégique ou tactique.

— Physiq. *Objectif* (ou *verre objectif*), Verre d'un instrument d'optique destiné à être tourné du côté de l'objet qu'on veut voir, par opposition au verre oculaire, celui contre lequel on place l'œil : OBJECTIF *d'une lunette, d'un microscope*. || Partie d'un appareil photographique, qui contient la lentille que doivent traverser les rayons lumineux, avant de pénétrer dans la chambre noire. || *Objectif à immersion*, Objectif que l'on plonge dans un liquide placé sur la lamelle couvre objet du microscope pour empêcher la double réfraction intense des rayons lumineux qui, traversant l'objet, pénètrent ensuite dans l'air, puis dans le système optique.

— ANTON. Subjectif.

— ENCYCL. Philos. Un sujet pensant, un objet pensé, tels sont les deux éléments nécessaires de toute pensée. Les anciens distinguaient déjà l'esprit pensant et la chose pensée, l'intelligence et l'intelligible (*nous, noêton*), l'esprit sentant et la chose sensible (*aisthêsis, aisthêton*). Le terme d'*objectif* n'est devenu courant dans la langue philosophique que depuis les idéalistes allemands, Kant et ses successeurs. C'est, en effet, dans l'étude des rapports du sujet et de l'objet et des lois subjectives à priori auxquelles l'objet doit se soumettre pour être connu, que consiste la philosophie critique.

— Photogr. On appelle *objectif*, en photographie, un système de lentilles convenablement choisies, susceptible de fournir des images correctes et enregistrables sur les préparations sensibles. Une lentille unique ne saurait donner d'images acceptables pour le photographe. L'image qu'il observe sur la glace dépolie de son appareil doit être nette dans toute son étendue et doit conserver cette netteté sur le photo-type négatif. Or une lentille unique est entachée d'un certain nombre de défauts ou aberrations. Pour faire disparaître ces défauts, pour les *corriger*, il faut réunir plusieurs lentilles, formant un *objectif photographique* proprement dit. Les opticiens disposent d'éléments en nombre suffisant pour la détermination des lentilles (choix du verre, choix des rayons de courbure, etc.) de manière à réaliser en même temps la correction des aberrations chromatiques et de sphéricité.

Les objectifs photographiques doivent donner des images correctes, exemptes de déformation, de *distorsion*, pour employer le terme consacré; un des moyens de supprimer la distorsion consiste à utiliser deux combinaisons identiques, entre lesquelles on place le diaphragme.

Un dernier défaut, enfin, provient de la *courbure du champ* de l'image et de l'*astigmatisme*, étroitement liés l'un à l'autre; ces deux défauts n'existent pas dans les objectifs dénommés *anastigmats*.

— *Constitution d'un objectif; classification des objectifs*. Les barillets dans lesquels sont serties les lentilles sont vissés à l'intérieur d'un tube en cuivre dont les parois sont noircies afin d'éviter les réflexions, et qui porte le nom de *monture*; l'avant de cette monture est terminé par une partie plus évasée P, appelée *parasoleil* et destinée à empêcher les rayons nuisibles de venir frapper tangentiellement les lentilles d'avant; à l'arrière, la monture se visse dans une rondelle R, fixée à demeure sur l'appareil. Quant aux diaphragmes, que l'on fait presque toujours *à iris* maintenant (série de lamelles articulées), ils sont commandés par une bague B.



1. Objectif (la partie inférieure, vue en coupe, montre la disposition des lentilles ; 2. Diaphragme iris.

Les objectifs *simples* comprennent une seule combinaison, formée elle-même de deux et quelquefois trois lentilles collées au baume de Canada. Le diaphragme est toujours placé en avant de la combinaison; ces objectifs sont surtout utilisés pour le paysage; ils déforment toujours un peu, surtout sur les bords, ce qui les rend inutilisables pour la reproduction des monuments, par exemple.

Les objectifs *doubles* comprennent deux combinaisons; si ces deux combinaisons sont identiques, l'objectif est *symétrique*; il est *dissymétrique*, au contraire, si les combinaisons diffèrent l'une de l'autre. Les objectifs doubles peuvent se diviser en *rectilinéaires* et *anastigmats*. Les seconds, mieux corrigés, donnent des images d'une netteté plus grande.

L'*angle* embrassé par un objectif simple ou un rectilinéaire courant ne dépasse guère 40° à 45°; les anastigmats embrassent facilement 70° ils sont dits : *demi-grands angulaires*). On fabrique enfin des instruments embrassant un champ de 90°, voire 100° (objectifs *grands angulaires* ou *panoramiques*).

Un objectif, en dehors de ses qualités propres, provenant de la correction plus ou moins parfaite de ses

aberrations, est caractérisé : 1° par sa *longueur focale* ; 2° par *son ouverture*.

L'ouverture dépend du diamètre du diaphragme ; plus cette ouverture sera grande, plus l'objectif sera lumineux, plus les poses pourront être courtes, et inversement. Dans les objectifs simples, l'ouverture est exactement égale à celle du diaphragme ; dans les objectifs doubles, le faisceau ayant été rendu convergent par son passage à travers la première lentille, son diamètre est plus grand que celui du diaphragme ; l'*ouverture utile*, comme on dit, est supérieure à celle du diaphragme.

On exprime généralement cette ouverture en fonction de la longueur focale ; c'est ainsi qu'un objectif de 20 centimètres de longueur focale, qui pourra supporter une ouverture utile de 2 centimètres, *travaillera* à $^1/_{10}$.

Les formules des lentilles applicables ici permettent de résoudre *tous* les problèmes (agrandissement, réduction, etc.) du photographe.

— Physiq. D'une manière générale, on désigne sous le nom d'*objectif* le miroir, la lentille ou l'association de lentilles achromatiques qui, dans un instrument d'optique composé, est placé vers l'objet à étudier ; il en donne une image qu'on examine ensuite avec le système lenticulaire mis à l'autre extrémité (oculaire). L'objectif des lunettes ou télescopes a une longueur focale et un diamètre plus grands que ceux de l'oculaire, afin d'augmenter les dimensions de la première image. Pour ces appareils, le grossissement est égal au produit de la distance focale de l'objectif par la puissance de l'oculaire. Dans les microscopes, la longueur focale de l'objectif est très courte et l'objet assez rapproché du foyer principal pour fournir une image déjà très agrandie.

Dans les traités de physique, on appelle *instruments objectifs* ou *combinaisons objectives* les appareils simples, tels que les miroirs concaves et les lentilles convergentes qui produisent des images réelles, tandis qu'on réserve la dénomination d'instruments oculaires à ceux qui, comme les besicles ou les loupes, donnent des images virtuelles.

— *Objectif à immersion*. Les objectifs à immersion sont employés depuis 1844. On a commencé à utiliser comme liquide interposé une goutte d'eau (Amici) ; de nos jours, les fabricants livrent des huiles qui possèdent un indice de réfraction voisin de celui du crown-glass, et qui uniformisent la réfraction dans les différents milieux, donnant ainsi des images d'une netteté et d'une clarté extraordinaires même aux plus forts grossissements. Ces objectifs sont surtout employés en bactériologie.

OBJECTION (*jèk'-si-on* — du lat. *objectio*, même sens) n. f. Difficulté qu'on soulève : *Cent* OBJECTIONS *ne détruisent pas une grande pensée.* (S. de Sacy.) ‖ Obstacle, inconvénient : *L'indifférent ne voit d'*OBJECTION *à rien.* ‖ Reproche : *Faire à quelqu'un des* OBJECTIONS *sur sa manière d'agir.*

OBJECTIONNABLE (*jèk'-si-o-nabl'*) adj. A qui ou contre quoi l'on peut faire des objections, qui n'est pas irréprochable. (S'emploie par imitation de l'anglais.)

OBJECTIVATION (*jèk', si-on*) n. f. Philos. Action d'objectiver ; résultat de cette action : *L'univers est une* OBJECTIVATION *des idées de l'être infini.*

OBJECTIVEMENT (*jèk'*) adv. D'une manière objective, relativement aux objets extérieurs : *Chose connue* OBJECTIVEMENT. ‖ Dans la philosophie de Descartes, Par une représentation qui est l'idée et que ce philosophe considère comme une entité.

OBJECTIVER (*jèk'*) v. a. Philos. Considérer comme objectif ; rendre objectif : OBJECTIVER *sa conscience, c'est réfléchir.* ‖ *Objectiver le subjectif*, Errer sur le sujet en en faisant l'objet ; étudier le sujet, c'est-à-dire le « moi », ce qui se fait en le considérant fictivement comme objet.

S'objectiver, v. pr. Etre objectivé.

OBJECTIVITÉ (*jèk'*) n. f. Philos. Caractère de ce qui est objectif, existence des objets en dehors du « moi ».

— Littér. et b.-arts. Perfection du style, du dessin, de l'exécution, qui fait que l'œuvre se détache, en quelque sorte, de l'auteur et prend un caractère de réalité indépendant de ses idées et de son génie.

— ANTON. Subjectivité.

— ENCYCL. V. OBJECTIF.

OBJET (*jè* — du lat. *objectum*, chose mise en avant) n. m. Chose qui s'offre à la vue, qui affecte les sens : *Un* OBJET *agréable, affreux.* ‖ Chose quelconque : *L'eau, le sel, le feu, sont des* OBJETS *de première nécessité.* ‖ *Objet d'art*, Ouvrage de l'homme, dans la valeur duquel le mérite artistique compte pour la plus grande part.

— Fig. Ce qui se présente à l'esprit, ce qui l'occupe : *Tête remplie de mille* OBJETS *différents.* ‖ But défini, raison d'être, matière propre : *L'*OBJET *de la science n'est pas la théorie, mais l'application.* (H. Taine.) ‖ Intention, dessein, visée : *Avoir pour* OBJET *le bien.* ‖ Cause, sujet d'un sentiment, d'une action : *Etre un* OBJET *de curiosité, de pitié.*

— Particulièrem. Personne aimée d'amour, maîtresse : *On trouve tout aimable dans l'*OBJET *aimé.* (Ne s'emploie plus absolument que par plaisanter.)

— Dr. anc. Récusation d'un témoin, pour motif d'alliance, de familiarité ou de toute autre liaison entre ce témoin et la partie qui le produit.

— Gramm. Syn. peu usité de COMPLÉMENT ou RÉGIME DIRECT.

— Philos. Ce qui est pensé et s'oppose à l'être pensant ou sujet : *L'idée est une représentation de l'*OBJET *perçue par le* SUJET. ‖ *Objet matériel*, Chose même qu'une science considère. ‖ *Objet formel*, Manière dont l'objet matériel est considéré par la science. ‖ *Objet adéquat ou total*, Réunion de l'objet matériel et de l'objet formel.

— SYN. **Objet, sujet.** La différence est donnée par le sens des deux prépositions : *ob*, devant soi ; *sub*, sous soi. Le *sujet*, c'est ce sur quoi on travaille ; l'*objet*, c'est ce à quoi l'on vise. Le *sujet* d'une comédie, ce sont les événements qui s'y passent ; son *objet*, c'est de ridiculiser un vice, de corriger les mœurs, etc.

— ENCYCL. Dr. *Objets trouvés*. V. TROUVER.

OBJURGATEUR n. m. Celui qui fait des reproches, des objurgations. (Vx.)

OBJURGATION (*si-on* — du lat. *objurgatio*, même sens) n. f. Reproche violent, réprimande : OBJURGATIONS *nmères et humiliantes que Démosthène adressait aux Athéniens.* (La Harpe.)

OBJURGATOIRE adj. Qui a rapport à l'objurgation, qui contient une objurgation : *Paroles* OBJURGATOIRES.

OBJURGUER (*ghé* — du lat. *objurgare*, même sens) v. a. Accabler de reproches. (Vx.)

OBLADE n. f. Genre de poissons acanthoptères, type de la tribu des *oblndinés*, ne comptant qu'une espèce propre à la Méditerranée.

— ENCYCL. L'oblade [*oblata melanura*], le *nigroil* de Rondelet, est un poisson de taille moyenne, argenté, rayé en long de brun, avec une tache noire à la racine de la queue. Extrêmement commun sur les côtes méridionales de France, il est peu recherché, à cause de la qualité médiocre de sa chair. C'est la *blada* de Nice, l'*oblado*, la *blade* de Marseille, la *nebladn* de Cette.



Oblade.

OBLADINÉS n. m. pl. Tribu de poissons acanthoptères, de la famille des sparidés, comprenant les genres *bogue* et *oblade*. — *Un* OBLADINÉ.

OBLAT (*bla* — du lat. *oblatus*, offert) n. m. Hist. ecclés. Se disait d'une personne consacrée à Dieu ou agrégée à une communauté dans certaines conditions. ‖ Par ext. Soldat invalide, que le roi plaçait dans une abbaye ou dans un prieuré où il avait droit de nomination et qui y était logé, nourri et entretenu.

— Admin. anc. Droit que les abbayes et les prieurés à la nomination du roi payaient à l'Hôtel des invalides, au lieu de nourrir et d'entretenir un ancien soldat.

— ENCYCL. Hist. ecclés. Le mot *oblat* (au fém. *oblate*), dans les auteurs ecclésiastiques, désigne : 1° les enfants que leurs parents offraient autrefois à Dieu, pour être religieux, dans un monastère, par opposition aux moines, qui, embrassant la vie religieuse à l'âge adulte, étaient appelés *convers*, c'est-à-dire *convertis*. A partir du XIe siècle, ce dernier nom ne fut plus donné qu'aux *frères lais* ; 2° les séculiers, hommes ou femmes, qui se donnaient à un monastère, non pour y vivre de la vie religieuse, mais pour en être les serfs volontaires ; 3° les personnes qui s'agrègent à une communauté religieuse en lui faisant donation de leurs biens. [Les oblats de ce genre ont généralement un habit particulier ; ils font des vœux simples, habitent les bâtiments claustraux et suivent les exercices de la communauté. On les appelle aussi *donnés*] ; 4° les soldats infirmes ou estropiés qu'avant la fondation de l'Hôtel des invalides le roi plaçait dans les abbayes ou prieurés. [Ils rendaient aux moines divers services manuels. On les nommait souvent *moines lais*] ; 5° les religieux et les religieuses appartenant à plusieurs congrégations, dont voici les principales : les *oblats de Saint-Ambroise*, communauté de prêtres séculiers fondée à Milan par saint Charles Borromée en 1578 et approuvée par le pape Grégoire XIII. [Ils faisaient un vœu spécial d'obéissance à l'évêque et s'engageaient à accepter tous les emplois qu'il voudrait leur confier] ; les *oblats de Marie-Immaculée*, institués à Aix en 1815 par Mgr de Mazenod, pour le service des missions et la direction des séminaires ; les *oblats de la Vierge-Marie*, établis à Pignerol en 1816, à l'imitation de l'institut des jésuites. [Ils forment des missionnaires et prêchent des retraites et des stations dans les paroisses] ; les *oblats de Saint-Alphonse-de-Liguori*, fondés à Bobbio par l'évêque Pianelli en 1839, pour l'éducation des aspirants au sacerdoce ; les *oblats de Saint-François-de-Sales*, destinés aux missions étrangères. [Ils eurent pour fondateur l'abbé Brisson. Le pape Léon XIII les approuva en 1887] ; les *oblats de Saint-Charles-de-Westminster*, association de prêtres séculiers instituée en 1856 par le cardinal Wiseman, archevêque de Westminster ; les *oblates de la Tour-des-Miroirs*, institut fondé par sainte Françoise Romaine et confirmé par Eugène IV en 1433 ; les *oblates philippines*, établies en 1620 à Rome sous l'invocation de saint Philippe de Néri et vouées à l'instruction des enfants pauvres ; les *oblates de Saint-François-de-Sales*, fondées par la mère Marie de Sales Chappuis et destinées à servir d'auxiliaires aux oblats de Saint-François-de-Sales.

OBLATE (rad. *oblat*) n. f. Femme noble tombée dans la misère, que le roi plaçait dans un couvent pour y être nourrie et entretenue. V. OBLAT.

— n. f. pl. *Oblates* s'est dit autrefois du pain azyme destiné au sacrifice de la messe. ‖ On disait aussi, en ce sens, OUBLIES, et, par corrupt., OUBLIES.

OBLATION (*si-on* — du lat. *oblatio*, même sens) n. f. Relig. Action par laquelle on offre quelque chose à Dieu. ‖ Objet offert à Dieu : *Purifiez tous mes sens, afin que je vous sois présenté comme une* OBLATION *sainte et digne de vous.* (Boss.) ‖ Particulièrem., Acte par lequel le prêtre offre à Dieu, pendant la messe, le pain et le vin qu'il doit consacrer. ‖ Se dit de la partie de la messe où se fait cette offrande et qui débute par la prière dite « effertoire ». ‖ Pain et vin offerts autrefois par les fidèles pour être consacrés au sacrifice de la messe. ‖ Toute espèce de dons offerts à Dieu ou à ses ministres.

— Par ext. Offrande ayant le caractère d'un sacrifice : *Faire l'*OBLATION *de ses fils à la patrie.*

— Antiq. rom. L'un des trois impôts payés par les provinces. ‖ *Oblatio votorum*. Don volontaire ou prétendu tel que les sénateurs avaient coutume d'offrir à l'empereur à l'occasion de diverses solennités et au jour de l'an.

— Cout. anc. Droit levé par les seigneurs en certaines occasions et qu'ils qualifiaient du nom d'« offrandes volontaires ».

— ENCYCL. Relig. L'usage des offrandes faites au clergé par les fidèles remonte aux premiers siècles de l'Eglise ; primitivement, elles se faisaient en nature. Dès le IIIe siècle, les fidèles prirent l'habitude de faire, en outre, au clergé des dons soit d'argent, soit de tapisseries, de luminaires, servant à rehausser l'éclat du culte. Ces *oblations* devinrent peu à peu les plus fréquentes. Aujourd'hui, les oblations des fidèles, qu'il ne faut confondre ni avec le casuel, ni avec les honoraires des messes (v. CASUEL, et HONORAIRES), sont reçues de trois manières par le clergé : 1° dans les troncs placés à l'intérieur des églises ; 2° dans les quêtes faites pendant les offices ; 3° sous la forme d'une contribution volontaire appelée *offrande*, perçue par les curés des paroisses dans les mariages et les sépultures. Elles sont réparties entre le clergé et les fabriques.

OBLATIONNAIRE (*si-o-nèr'* — rad. *oblation*) n. m. Hist. ecclés. Prêtre qui vivait d'offrandes. ‖ Diacre chargé de recevoir les offrandes. ‖ Officier qui apporte le pain et le vin dans l'endroit où le pape doit officier.

OBLATOIRE n. m. Espèce de fer à gaufrer, qui servait à faire les *oblates* ou *oublies*.

OBLÉTIE (*sî*) n. f. Genre d'urticacées, comprenant des arbustes à feuilles alternes, à fleurs en cymes, dont on connaît plusieurs espèces de Madagascar.

OBLIAGE ou **OUBLIAGE** (*bli-aj'* — de *oubli*, qui s'est dit *oblic*) n. m. Dr. féod. Amende due par les vassaux qui avaient négligé d'acquitter leur devoir annuel au jour marqué, et qui consistait en un chapon ayant un douzain au bec. ‖ Même sens que OUBLIE.

OBLIAL n. m. Dr. féod. Rente annuelle. ‖ Droit seigneurial perçu en argent ou en volaille, que payait le tenancier lorsque le seigneur, en vendant la censive, s'était réservé la seigneurie du reste.

OBLIAU (*bli-ô*) n. m. Dr. féod. Tenancier astreint à payer l'oblial.

OBLIGADO, défilé de 636 mètres de large, où se réunissent, avant de déboucher dans le rio de la Plata, les eaux jusque-là éparses du Parana. Le 20 novembre 1845, une escadre anglo-française força ce passage, que gardaient les troupes de Rosas, dictateur de la Plata.

OBLIGATAIRE (*tèr'*) n. m. Porteur de titres financiers ayant forme d'obligation : OBLIGATAIRES *qui touchent leurs coupons.* ‖ On dit aussi OBLIGATIONNAIRE.

OBLIGATION (*si-on* — du lat. *obligatio*, même sens) n. f. Devoir ou nécessité qui s'impose à quelqu'un : *Remplir toutes les* OBLIGATIONS *d'un bon citoyen.*

— Par ext. Lien qui nous attache à ceux qui nous ont été utiles ou agréables : *Si j'avais des* OBLIGATIONS *au diable, je dirais du bien de ses cornes.* (Volt.)

— Dr. Lien de droit, par lequel une personne est tenue de faire ou de ne pas faire quelque chose.

— Liturg. *Fête, Jeûne d'obligation*, Fête, Jeûne qu'on est tenu d'observer.

— Fin. Titre représentant un prêt de capitaux qui seront remboursés dans un temps déterminé et qui donnent droit à un intérêt annuel.

— Loc. div. *D'obligation*, Obligatoire : *Jeûne* D'OBLIGATION. ‖ *Faire honneur à ses obligations*, Payer ses dettes, s'acquitter de ses engagements.

— PROV. ANC. : **Vieille obligation défait nouveau marché**, Un marché est détruit par une obligation antécédente.

— ENCYCL. Dr. L'*obligation* peut avoir pour objet une prestation qui doit être fournie par le débiteur, ou un fait dont il doit s'abstenir. Elle peut aussi consister dans la tradition d'une chose ; dans ce cas, la formation de l'obligation transfère la propriété.

Les obligations ont, en général, leur source dans des contrats, œuvre de la volonté des parties. Elles peuvent aussi provenir de quasi-contrats, de délits ou de quasi-délits. Enfin, on appelle obligations légales des liens de droit formés immédiatement par des dispositions de la loi.

Les obligations peuvent être naturelles, conditionnelles, alternatives, solidaires ou à terme.

L'obligation naturelle ne donne pas d'action au créancier ; cependant, si le débiteur l'a exécutée, il ne peut obtenir la répétition (C. civ., art. 12-35). La raison en est que, si l'obligation naturelle n'est pas directement sanctionnée par la loi, elle constitue un devoir moral.

La condition suspensive est l'événement futur et incertain dont dépend la création du droit ; la condition résolutoire est, au contraire, l'événement dont dépend la perte du droit. Le droit est censé créé ou éteint quand la condition se réalise, dès le moment où l'obligation a été formée.

L'obligation alternative a pour objet deux ou plusieurs choses, entre lesquelles le créancier ou, plus souvent, le débiteur, aura le choix. Si l'une des choses vient à disparaître, l'obligation porte sur celle qui subsiste.

Quand plusieurs personnes sont tenues à une dette, la dette se divise d'ordinaire entre elles. La solidarité permet au créancier de demander le tout à chacun des codébiteurs. Inversement, on peut concevoir une solidarité entre créanciers.

Le terme a pour effet de donner un délai au débiteur pour exécuter l'obligation. Le débiteur peut d'ailleurs se libérer avant terme, à moins que le terme ne soit établi en faveur du créancier.

— Comm. Le prêt par *obligation* est fait soit à des commerçants ordinaires, soit à des sociétés commerciales, soit à des administrations publiques, départementales et communales. Les obligations peuvent être *au porteur* ou *nominatives*. Au porteur leur cession s'opère par la simple tradition ; au nominatif, elle exige un transfert sur les registres de la société qui en a fait l'émission.

Les obligations sont émises au-dessus ou au-dessous du pair, suivant la situation de la société commerciale ou de l'administration qui les émet. Dans certains cas, indépendamment de l'intérêt servi, les obligataires courent la chance de gagner une prime : c'est le système des obligations à lots. L'amortissement a lieu généralement par annuités constantes, qui comprennent à la fois l'intérêt et l'amortissement. V. ANNUITÉ.

OBLIGATIONNAIRE n. Fin. V. OBLIGATAIRE.

OBLIGATOIRE (du lat. *obligatorius*) adj. Qui a la force d'obliger, qui oblige : *Clause* OBLIGATOIRE. ‖ A quoi l'on ne peut se soustraire : *Le service militaire est* OBLIGATOIRE.

— ANTON. Facultatif.

OBLIGATOIREMENT adv. D'une manière obligatoire.

OBLIGEAMMENT (*ja-man*) adv. Avec obligeance, d'une façon obligeante : *Répondre* OBLIGEAMMENT.

OBLIGEANCE (*janss* — rad. *obligeant*) n. f. Disposition à rendre service : *Un homme d'une extrême* OBLIGEANCE. ‖ Action d'obliger ; acte obligeant : *Tenir compte à quelqu'un d'une* OBLIGEANCE.

OBLIGEANT, ANTE [rad. *obliger*] adj. Qui aime à se rendre utile, agréable : *Un homme* OBLIGEANT. ‖ Qui a le caractère de l'obligeance : *Un procédé* OBLIGEANT.

— Agréablement flatteur : *Dire des choses* OBLIGEANTES.

— SYN. **Obligeant, officieux, serviable.** *Serviable* se dit de celui qui aime à rendre *service* ; *officieux* implique un empressement, un zèle quelquefois exagéré ; *obligeant* s'applique à celui, à ce qui cherche à faire plaisir, qu'il s'agisse d'un service ou d'autre chose, et c'est alors le seul mot qui convienne ; c'est ainsi qu'on dira *un lon*

obligeant, des manières obligeantes, etc., et que l'on ne pourrait employer en ce cas ni *officieux* ni *serviable*.
— ANTON. Désobligeant.

OBLIGER (*jé* — du lat. *obligare ;* du préf. *ob*, et de *ligare*, lier. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il obligea. Nous obligeons*) v. a. Lier quelqu'un par une loi qu'il est tenu d'observer : *Les lois de police et de sûreté* OBLIGENT *tous ceux qui habitent le territoire* (C. civ., art. 3). ‖ Lier juridiquement : *La signature d'un homme sur un effet à ordre l'*OBLIGE. ‖ Engager, donner en garantie : *Femme qui* OBLIGE *sa dot pour son mari.* ‖ Contraindre par le sentiment du devoir ou par la nécessité : *La pauvreté* OBLIGE *l'homme à calculer et à plaire.* (H. Taine.)

— Lier par la reconnaissance, en rendant service à : OBLIGEZ *tous ceux que vous pourrez* OBLIGER.

Il faut, autant qu'on peut, *obliger* tout le monde.
LA FONTAINE.

‖ *Obliger de*, Rendre le service de : OBLIGEZ-MOI DE *n'en rien dire.* (La Font.)

— Absolum. Se faire obéir de force : *On subit la loi de qui peut* OBLIGER. ‖ Être obligatoire : *Une loi injuste n'*OBLIGE *pas.* ‖ Se montrer obligeant, rendre des services : *Qui* OBLIGE *vite,* OBLIGE *deux fois.* (Volt.)

— Loc. div. *Obliger un apprenti*, L'engager chez un maître, pour qu'il y apprenne un métier. (Vx.) ‖ *Vous n'obligerez pas un ingrat.* Se dit pour promettre de la reconnaissance à la personne dont on sollicite un bienfait.

— PROV. : Noblesse oblige. V. NOBLESSE.

Obligé, ée part. pass. du v. Obliger.

— Nécessaire, immanquable, forcé, inévitable : *La conséquence* OBLIGÉE *de tout excès est une souffrance.*

— Qui a une obligation, qui est lié par la reconnaissance : *La personne* OBLIGÉE *devient presque toujours ennemie de son bienfaiteur.* (Boitard.)

— Ellipt. *Bien obligé*, Je vous suis bien obligé, très reconnaissant. ‖ Se dit souvent ironiquement, pour repousser une proposition : *Me marier?* BIEN OBLIGÉ !

— Musiq. *Partie obligée*, Celle qui est indispensable et qu'on ne peut supprimer en aucun cas. ‖ *Récitatif obligé*, Celui qui est accompagné par l'orchestre, et dans lequel les intervalles de repos sont remplis par la symphonie.

— Substantiv. Personne obligée, qui a des obligations à quelqu'un : *Il y a moins d'*OBLIGÉS *ingrats que de* BIENFAITEURS *intéressés.* (J.-J. Rouss.)

— n. m. Acte passé entre un maître et un apprenti. ‖ Nom jadis donné à ceux qui, afin de payer leur passage aux îles, engageaient pour un temps leurs services.

— Dr. Celui qui a contracté une obligation. ‖ *Principal obligé*, Principal débiteur.

S'obliger, v. pr. Se lier, s'engager : S'OBLIGER *à payer dans trois mois.* ‖ Se rendre service mutuellement : OBLIGEZ-*vous les uns les autres.* ‖ Se rendre service à soi-même :

. . . Obliger ceux qu'on aime,
Qu'on estime surtout, c'est *s'obliger* soi-même.
C. D'HARLEVILLE.

— PROV. : Qui bien veut payer, bien se doit obliger, Celui qui a l'intention de payer une dette ne doit pas craindre de la reconnaître par un acte.

— Gramm. Quand le verbe *obliger* doit avoir pour complément un infinitif, il demande la préposition *à* si l'action d'obliger est envisagée comme comportant une nécessité impérieuse ou de grands efforts; c'est au contraire *de* qu'on emploie si cette action n'est considérée que dans son résultat : *L'équité nous* OBLIGE *à restituer ce qui ne nous appartient pas. L'heure avancée m'*OBLIGE DE *partir.*

— SYN. Contraindre, forcer, etc. V. CONTRAINDRE. ‖ Obliger, engager. V. ENGAGER.

— ANTON. Délier. ‖ Désobliger.

OBLIGULÉ, ÉE (du préf. *ob*, et du lat. *ligula*, languette) adj. Se dit des fleurs, des corolles dont le limbe se partage en deux languettes du côté interne.

OBLIGULIFLORE (de *obligulé*, et du lat. *flos, oris*, fleur) adj. Bot. Qui a des fleurs à corolle obligulée.

OBLIGULIFORME (de *obligulé*, et *forme*) adj. Bot. Qui est de forme obligulée.

OBLIQUANGLE (*kangl'* — de *oblique*, et *angle*) adj. Géom. Dont l'angle ou les angles sont obliques, c'est-à-dire non droits : *Triangle* OBLIQUANGLE.

OBLIQUE (*blik'* — du lat. *obliquus*, même sens) adj. Qui n'est pas vertical ou perpendiculaire, ni parallèle : *Une ligne* OBLIQUE *à un plan.* ‖ Se dit des solides dont l'axe n'est pas perpendiculaire à la base : *Prisme, Cône* OBLIQUE.

— Fig. Détourné, qui ne va pas droit au but : *Marcher à la fortune par des voies* OBLIQUES.

— *Œil, Regard oblique*, Regard dirigé de côté, et non en face de la personne qui regarde.

— Arboric. *Arbre oblique*, Arbre d'espalier à une seule tige, qui forme avec le sol un angle de 45° environ.

— Astron. *Ascension oblique*, Arc de l'équateur qui mesure la distance comprise entre le point équinoxial et le point de l'équateur qui atteint l'horizon en même temps que l'astre que l'on considère. ‖ *Sphère oblique*, Celle où l'équateur n'est ni parallèle ni perpendiculaire à l'horizon. ‖ *Cercle oblique*, Nom donné quelquefois à l'écliptique.

— Bot. *Stigmate oblique*, Stigmate dont la direction s'écarte un peu de celle de la fleur.

— Gramm. *Oblique* se dit : 1° d'un cas qui n'exprime pas des rapports directs; 2° d'un mode qui sert à énoncer des propositions subordonnées. (En latin, le génitif, le datif et l'ablatif sont des cas obliques. Le subjonctif du latin et du français, le subj. et l'optatif du grec *peuvent* être des modes obliques. Dans la phrase française : « Je me lève avant qu'il *fasse* jour », le subjonctif *fasse* peut être dit *oblique*, parce qu'il est amené par la conjonction de subordination et n'exprime point une nuance de sens.)

— Littér. *Harangue oblique*, Celle qui est mise sous forme indirecte, au lieu d'être mise dans la bouche de celui qui l'a prononcée.

— Mar. *Route oblique*. Route qui ne suit ni un parallèle ni un méridien. ‖ *Tir oblique*, Tir dans lequel la pièce est pointée en chasse ou en retraite. ‖ *Port oblique* (peu usité), Port d'un arrondissement maritime autre que le chef-lieu. ‖ *Ligne oblique*, Formation d'escadre. Syn. de LIGNE DE RELÈVEMENT.

— Milit. *Marche oblique*, Marche d'une troupe dont chaque homme a exécuté un oblique individuel. ‖ *Ordre oblique*, Une des dispositions que peut prendre une armée. (V. ORDRE.) ‖ *Feu oblique*, Tir dirigé obliquement au front d'une troupe, d'une batterie, etc.

— n. m. Mouvement oblique : *Exécuter un* OBLIQUE *à gauche.*

— Milit. *Oblique individuel*, Mouvement qui consiste pour chaque homme à faire un demi-à-droite ou un demi-à-gauche, pour changer la direction d'un mouvement.

— n. m. et adj. Anat. Se dit de divers muscles dont l'action s'exerce suivant des directions non parallèles au plan de symétrie du corps.


Lignes obliques.

— n. f. Ligne oblique : *Tracer une* OBLIQUE *à un plan.*

— Musiq. Mouvement oblique. V. MOUVEMENT.

— ENCYCL. Anat. Le *grand oblique* de l'abdomen, recouvert par la peau, forme la paroi latérale et une partie de la paroi antérieure du ventre. Il s'insère par des digitations aux sept ou huit dernières côtes, à la crête iliaque, à l'épine du pubis et au bord antérieur de l'arcade fémorale. En avant, il se termine à la ligne blanche. Au niveau du pubis, il fournit deux faisceaux qui s'insèrent l'un à l'angle, l'autre à l'épine du pubis, et qui forment ainsi le pilier interne et le pilier externe de l'anneau inguinal.

— Le *petit oblique* de l'abdomen, situé au-dessous du précédent, s'insère aux apophyses épineuses des deux dernières vertèbres lombaires, à la partie postérieure de la crête iliaque et au tiers externe de l'arcade fémorale. De là, ses fibres se portent en haut et en avant en croisant celles du grand oblique, pour aller s'implanter sur la ligne blanche, au bord inférieur des quatre dernières côtes, au pubis. Les deux muscles obliques de l'abdomen maintiennent les viscères et, en les comprimant, interviennent dans la respiration comme expirateurs.

— L'*oblique supérieur* ou *grand oblique de l'œil* s'insère au trou optique et sur la gaine du nerf optique, se porte en avant sur la partie interne de l'arcade orbitaire où son tendon glisse par le moyen d'une synoviale sur une poulie cartilagineuse et se réfléchit pour aller se fixer à la partie externe du globe oculaire. (Il tire l'œil en haut et en dedans.) V. ŒIL.

— Le *petit oblique* ou *oblique inférieur de l'œil* s'insère sur le plancher de l'orbite, près du sac lacrymal, se porte en arrière et en dehors pour s'insérer à la face externe de la sclérotique; il porte la pupille en haut et en dehors.

— L'*oblique inférieur* ou *grand oblique de la tête* s'étend de l'apophyse épineuse de l'axis à l'apophyse transverse de l'atlas; il est rotateur de la tête. Le *petit oblique* ou *oblique supérieur de la tête* s'insère d'un côté à l'apophyse transverse de l'atlas, de l'autre à la ligne courbe inférieure de l'occipital. Il est extenseur de la tête.

OBLIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière oblique : *La pluie, lorsqu'il fait du vent, tombe* OBLIQUEMENT *à l'horizon.*

— Fig. D'une manière détournée : *On est faible quand on s'appuie* OBLIQUEMENT *sur un expédient.* (E. de Gir.)

OBLIQUER (*ké*) v. n. Aller en sens oblique : OBLIQUER *à droite, à gauche.*

— v. a. Rendre oblique. (Peu us.)

OBLIQUITÉ (*ku-i* — du lat. *obliquitas*) n. f. Inclinaison, position de ce qui est oblique : *L'*OBLIQUITÉ *de l'œil.*

— Voie détournée, moyen indirect; défaut de droiture : *C'est presque toujours notre propre* OBLIQUITÉ *qui nous instruit à la défiance.* (Mass.)

— ENCYCL. L'*obliquité* est la relation de position entre deux droites ou deux plans qui ne sont ni parallèles ni perpendiculaires. Le mot « obliquité » se prend aussi dans le sens d' « inclinaison » et caractérise alors l'angle des deux droites ou des deux plans.

— *Obliquité de l'écliptique*. V. ÉCLIPTIQUE.

OBLITÉRATEUR, TRICE adj. Qui oblitère.

— n. m. Techn. Instrument employé pour oblitérer des timbres, des rocs, des quittances, des factures, etc.


Oblitérateur.

OBLITÉRATION (*si-on*) n. f. Action d'oblitérer, état d'une chose oblitérée, effacée : *L'*OBLITÉRATION *des manuscrits.*

— Admin. *Griffe d'oblitération*, Griffe dont on se sert, dans l'administration du timbre, pour oblitérer les timbres mobiles qui ont servi. ‖ Action d'appliquer sur les timbres d'affranchissement une marque spéciale à l'encre, pour empêcher qu'on ne s'en serve une seconde fois.

— Bot. Etat de l'organe qui est oblitéré.

— Chir. Etat d'un vaisseau, d'un conduit obstrué par une cause quelconque : *L'*OBLITÉRATION *d'une artère.*

OBLITÉRER (du lat. *obliterare*, même sens. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'oblitère, il oblitère;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *J'oblitérerai. Tu oblitérerais*) v. a. Effacer, user progressivement : *Le temps* OBLITÈRE *les monuments.*

— Maculer à dessein : OBLITÉRER *un timbre de quittance.*

— Fig. Effacer, supprimer progressivement.

— Anat. Boucher, obstruer, en parlant d'un canal, d'un conduit : *L'inflammation tend à* OBLITÉRER *les vaisseaux.*

Oblitéré, ée part. pass. Effacé en partie : *Chez certains insectes, la striole scutellaire est* OBLITÉRÉE. ‖ Maculé à dessein : *Timbre-poste* OBLITÉRÉ.

S'oblitérer, v. pr. Etre, devenir oblitéré.

— Fig. S'effacer, disparaître progressivement : *Opinion qui* S'OBLITÈRE *de jour en jour.*

OBLIVIEUX (*vi-eû*), **EUSE** (du lat. *obliviosus ;* de *oblivium*, oubli) adj. Qui fait oublier. (Vx.)

OBLONG, ONGUE (*lon, longh'* — du préf. *ob*, et de *long*) adj. Plus long que large : *Un parallélogramme rectangle dont les côtés sont inégaux est* OBLONG.

— Comm. Se dit des livres qui ont moins de hauteur que de largeur : *Un format* OBLONG.

OBLONGIFOLIÉ, ÉE (*ji* — de *oblong*, et du lat. *folium*, feuille) adj. Qui a des feuilles oblongues.

OBNONCIATION (*si-a-si* — du lat. *obnuntiatio ;* du préf. *ob*, et de *nuntiare*, annoncer) n. f. Antiq. rom. Action des augures qui faisaient remettre les comices à un autre jour, lorsqu'ils remarquaient au ciel quelque signe funeste.

OBNOXIATION (*ksi-a-si* — bas lat. *obnoxiatio ;* du préf. *ob*, et de *noxus*, nuisible) n. f. Dr. anc. Acte par lequel une personne se faisait volontairement esclave d'une autre en lui abandonnant ses biens. (En France, sous les deux premières races, l'*obnoxiatio* avait pour cause soit la misère, soit la piété; c'est ainsi que, par esprit de pénitence, on se faisait esclave volontaire d'une abbaye.)

OBNUBILATION (*si-on* — du préf. *ob*, et de *nubilus*, nuageux) n. f. Pathol. Ebloüissement; obscurcissement de la vue. ‖ Obscurcissement de la pensée, des sensations.

OBOCK ou **OBOK**, petit port de la colonie française de la Côte des Somalis; environ un millier d'habitants (Danakils). Ancien chef-lieu de la colonie dite d'*Obock*, dont la dénomination a été changée par décret du 20 mai 1896. L'établissement français date de 1858, l'occupation officielle de 1862. Obock devint port de ravitaillement pour les escadres françaises pendant la guerre du Tonkin. Il perdit son importance dès l'occupation de Djibouti (1888), qui devint chef-lieu de la colonie française en 1896. Il n'a conservé que le poste du câble sous-marin, rattaché au réseau anglais.

OBODOVKA, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Podolie); 5.000 hab.

OBOJAN, ville de la Russie centrale, ch.-l. d'un district du gouvernement de Koursk, au confluent de l'*Oboïanka* et du Psiol, affluent du Doiéper; 7.500 hab. Tanneries, distilleries. — Le district est peuplé de 151.000 hab.

OBOÏSTE (*bo-isst'* — de l'ital. *oboe*, hautbois, mot emprunté au franç.) n. m. S'écrit quelquef. pour HAUTBOÏSTE.

OBOLE (du gr. *obolos*, lat. *obolus*) n. f. Métrol. anc. Unité de poids et de monnaie de la Grèce ancienne. ‖ Petite monnaie de cuivre française, qui valait la moitié d'un denier tournois. ‖ Petit poids français, qui pesait douze grains.

— Par ext. Petite somme, petite valeur : *Modestes souscripteurs qui envoient leur* OBOLE. ‖ *Je n'en donnerais pas une obole*, Je n'en veux rien donner du tout.

— Admin. *Obole de mer*, Contribution prélevée sur les villes maritimes, et notamment sur celles du littoral normand, pour subvenir aux dépenses de la marine de guerre.

— Cout. anc. *Droit d'obole*, Redevance d'une obole par livre pour le tabellionage.

— ENCYCL. Métrol. anc. Le mot grec *obolos* signifiait primitivement *broche* ou *épieu*. Puis l'on donna ce nom à de petits lingots de fer ou de cuivre, en forme d'épieu, qui servaient de monnaie d'appoint. A l'époque classique, l'*obole* est, à la fois, unité de poids et de monnaie. Comme unité de poids, c'est la sixième partie de la drachme. Dans le système attique, elle vaut 0 gr,72. Elle a pour multiples immédiats le *triémiobole*, qui vaut 1 obole 1/2 ou 1 gr,09, et le *gramma* ou *diobole*, qui vaut 2 oboles ou 1 gr,45; pour sous-multiples, l'*hémiobole* ou demi-obole (= 0 gr,36), le *kération* ou tiers d'obole (= 0 gr,24), et le *chalque* ou huitième d'obole (= 0 gr,09). Comme unité de monnaie, l'obole est une petite pièce d'argent qui vaut 1/6 de drachme ou 0 fr. 16 c. Elle a pour multiples le *triémiobole* (= 1 obole 1/2 ou 0 fr. 25), le *diobole* (= 2 oboles ou 0 fr. 32), le *triobole* (= 3 oboles ou 0 fr. 48), le *tétrobole* (= 4 oboles ou 0 fr. 65), le *pentobole* (= 5 oboles ou 0 fr. 81). Ces deux dernières pièces sont rares. Les sous-multiples de l'obole sont : en argent, le *tritemorion* (= 3/4 d'obole ou 0 fr. 12), l'*hémiobole* (= 1/2 obole ou 0 fr. 08), le *tetartemorion* (= 1/4 d'obole ou 0 f. 04); en cuivre, le *chalque* (= 1/8 d'obole ou 0 fr. 02), et d'autres monnaies d'appoint moins répandues.

OBOLE n. f. ou **OBOLUS** (*lus*) n. m. Genre de mollusco'ides brachiopodes, type de la famille des *obolidés*, fossiles dans les terrains paléozoïques.

OBOLIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de mollusco'ides brachiopodes, renfermant les *oboles* et genres voisins, tels qu'*obolelle, neobolus, keyserlingia*, etc. — *Un* OBOLIDÉ.

OBOMBRATION (*bon, si-on*) n. f. Action d'obombrer.

OBOMBRER (*bon* — du préf. *ob*, et de *ombrer*) v. a. Couvrir de son ombre. ‖ Protéger, mettre à l'abri.

— Fig. Cacher, déguiser.

S'obombrer, v. pr. : *Les anges* S'OBOMBRAIENT *de leurs ailes.*

OBONGOS. Ethnogr. V. M'BONGOS.

OBORNIK, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Posen]), au confluent de la Welna et de la Warthe, affluent droit de l'Oder; 3.075 hab. Ch.-l. de cercle.

OBOTRITES, BODRIZES, BERÈGES, peuplade slave de la branche des Wendes ou Polabes, localisée dans le Mecklembourg et le Holstein oriental, au N. des bouches de l'Elbe. — *Un, Une* OBOTRITE, ou BODRIZE ou BERÈGE. — Adjectiv. : *Secte* OBOTRITE ou BODRIZE, ou BERÈGE.

— ENCYCL. Pépin le Bref et Charlemagne employèrent les *Obotrites* contre les Saxons, et ils furent les alliés des Francs contre les Danois. La dynastie saxonne, à son avènement, se déclara nettement leur ennemie. Les Obotrites, quoique en partie convertis au christianisme, saccagèrent Hambourg (983), mais une scission s'opéra parmi eux, et le Holstein devint le séjour de ceux d'entre eux qui demeurèrent chrétiens et pacifiques. Au XIe siècle, en 1060, un soulèvement des païens mit encore en danger le parti chrétien; Gottschalk, leur prince, et tous les missionnaires périrent, et les Obotrites ne revinrent au christianisme qu'au XIIe siècle.

Dans le Mecklembourg subsistent aujourd'hui les restes des Wendes Obotrites; un de leurs princes, Niclot, seigneur de Schwerin, mort en 1160, est l'ascendant direct de la branche actuelle des grands-ducs de Mecklembourg.

OBOUKHOV, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Kiev); 6.000 hab. Distilleries.

OBOVALE (du préf. *ob*, et de *ovale*) adj. Se dit des organes : feuilles, bractées, sépales, etc., de forme ovale, à grosse extrémité au sommet.

OBOVATIFOLIÉ, ÉE (du préf. *ob*, et du lat. *ovalus*, ovale, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles obovales.

OBOVÉ, ÉE (du préf. *ob*, et du lat. *ovum*, œuf) adj. Qui a la forme d'un œuf dressé sur son petit bout. ‖ Se dit aussi pour OBOVALE. (On dit également OBOVOÏDE.)

OBPYRAMIDAL, ALE, AUX (du préf. *ob*, et de *pyramidal*) adj. Bot. Qui a la forme d'une pyramide renversée.

Obra, rivière du nord-est de l'Allemagne, en Prusse (prov. de Posen). Elle naît à 56 kilom. de Posen, traverse l'*Obra Bruch*, palus desséché de 330 kil. carr., forme le lac de Bentschen, baigne Mesoritz et gagne la Warthe, à côté de Schwerin. Cours, en grande partie rectifié par un canal, 250 à 300 kilom.

Obrecht (Jacques), compositeur néerlandais, né à Utrecht vers 1430, mort en 1506 ou 1507. Il fut maître de chapelle de la cathédrale d'Utrecht, puis de la cathédrale d'Anvers. Il a écrit un grand nombre de compositions, messes et motets.

Obrecht (Ulrich), jurisconsulte et philologue français, né à Strasbourg en 1646, mort en 1701. Nommé, en 1676, professeur d'éloquence et d'histoire dans sa ville natale, il y occupa successivement les chaires de droit public et d'institutes. Converti au catholicisme en 1681, il fut nommé par Louis XIV préteur royal de Strasbourg, et remplit, en 1698, une mission diplomatique à Francfort-sur-le-Mein. On a de lui des livres de droit et diverses éditions estimées d'ouvrages anciens.

Obrégon (Bernardin d'), fondateur de l'ordre des frères infirmiers minimes, appelés aussi de son nom *obrégons*, né à Las Huelgas, près de Burgos (Espagne), en 1540, mort à Madrid en 1599. Il servit d'abord dans les armées du roi Philippe II, puis prit l'habit du tiers ordre de Saint François. Quelques disciples se mirent bientôt sous sa conduite, et ne tardèrent pas à former une congrégation religieuse qui, approuvée par Philippe II en 1569, fut érigée en ordre religieux par l'archevêque de Tolède, Gaspard de Guiroga, en 1589, et confirmée par le pape Paul V en 1609. Les frères infirmiers minimes, à qui le peuple donna le nom d'*obrégons*, portaient une robe de drap brun, un ample manteau de la même couleur et une croix noire sur l'un et sur l'autre. L'hôpital royal, devenu dans la suite hôpital général de Madrid, fut toujours le chef-lieu de l'ordre.

Obrénovitch, nom patronymique de la dynastie qui a régné en Serbie depuis 1815, sauf durant la période de 1842 à 1858.

Obrénovitch (Milan), voïvode serbe, né à Brousnitsa (Serbie) vers 1775, mort à Bukarest en 1810. Il était le frère aîné et le protecteur de celui qui devint plus tard le prince Miloch. Il se livrait au commerce du bétail au moment où éclata la première insurrection serbe (1804). Il fut un des principaux lieutenants de Karageorges, mais mourut subitement à Bukarest, au cours d'une mission politique auprès du quartier général russe. On croit qu'il fut empoisonné par un émissaire de Mladen Milovanovitch, alors président du Sénat serbe.

Obrénovitch (Ievrem), homme d'État serbe, né à Dobrinia (Serbie) en 1790, mort à Manassié (Roumanie) en 1856. Il était le plus jeune frère du prince Miloch. En 1837, il seconda les adversaires de ce dernier et contribua à son renversement. En 1839, il fut un des trois régents chargés du gouvernement provisoire. Il devint ensuite président du conseil d'État. Il eut un fils, Milocu, le père de Milan Obrénovitch IV.

obreptice (*brèp'-tiss* — du lat. *obreptitius*; du préf. *ob*, et de *repere*, supin *reptum*, ramper, se glisser) adj. Chancell. Se dit de ce qui est obtenu par obreption.

— Syn. **Obreptice, subreptice.** Le dernier de ces mots suppose que l'on allègue une chose fausse, que l'on produit un titre faux. *Obreptice* suppose aussi la mauvaise foi, mais seulement en cachant ce qui pourrait sembler contraire au droit qu'on prétendait avoir; il arrive quelquefois qu'on applique ce mot aux avantages obtenus par ignorance involontaire. V. obreption.

obrepticement (*brèp', se*) adv. Chancell. D'une manière obreptice.

obreption (*brèp'-si* — du lat. *obreptio*. [V. obreptice]) n. f. Chancell. Réticence, dans une supplique à un supérieur, d'un fait vrai qui aurait dû être exposé. (D'après le droit canonique, elle entraîne le plus souvent la nullité de la grâce accordée.)

O'Brien, comté des États-Unis (État d'Iowa), aux sources du Little Sioux; 6.000 hab. Ch.-l. *Primghar*.

O'Brien, ancienne famille irlandaise, qui descend d'un roi d'Irlande, Brian (926-1011), a fourni plusieurs rois de Munster, des comtes de Thomond, d'Inchiquin, des vicomtes Clare, etc., et à laquelle appartint :

O'Brien (William Smith), homme politique irlandais, né à Dromoland (comté de Clare) en 1803, mort à Bangor en 1864. Élu à la Chambre des communes dès 1828, il prit part au mouvement nationaliste irlandais, mais ne s'entendit pas avec O'Connell, qu'il trouvait trop modéré, et devint, à la mort de celui-ci, un des membres les plus actifs du parti de la « Jeune Irlande ». Remuant, un peu léger, et grisé par les ovations de ses partisans, il fit d'abord beaucoup plus de bruit que de besogne. C'est lui qui amena à Paris, en 1848, une délégation d'Irlandais qui fut présentée à Lamartine et reçut un accueil presque glacial. S'étant mis à prêcher ouvertement l'insurrection, il fut décrété d'arrestation par le gouverneur anglais, livra combat à la police, mais fut pris, jugé et condamné à mort (1849). La peine ayant été commuée en celle de la transportation, O'Brien fut conduit en Australie. En 1854, il fut gracié; en 1856, il fut autorisé à retourner en Irlande. Il s'abstint de toute agitation; mais, après sa mort, la cérémonie de transfert de son corps à Dublin provoqua de violentes démonstrations nationalistes. Nous citerons de lui : *Education in Ireland* (1849); *Principles of government* (1856); *Du véritable caractère de l'insurrection polonaise de 1863* (1863).

obrima n. m. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des argiopidés, propres à l'île de Ceylan.

obringent, ente (*jan, ant'* — du préf. *ob*, et du lat. *ringi*, recliigner) adj. Se dit d'une corolle en gueule renversée.

obringentiflore (*jan* — de *obringent*, et du lat. *flos, oris*, fleur) adj. Qui a des fleurs à corolles obringentes.

obringentiforme (*jan* — de *obringent*, et *forme*) adj. Bot. Dont la forme se rapproche de celle des corolles obringentes.

obrium (*om'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, familleides cérambycidés, comprenant une dizaine d'espèces, répandues sur le globe. (Les *obrium* sont de taille médiocre, subcylindriques, roux luisant. Il en existe deux espèces en France : l'*obrium cantharinum*, dont la larve vit dans les saules et les peupliers; l'*obrium brunneum*, sur les sapins et les pins.)


Obrium (gr. 3 fois).

obroc ou **obrok** (*brok'*) n. m. Redevance annuelle en argent, qui, dans la Russie occidentale, avait remplacé, de 1830 à 1868, la corvée.

— Encycl. Sous le régime de l'*obrok*, le seigneur abandonnait aux paysans une portion de terre qu'ils exploitaient pour leur compte, à charge de redevance. La commune était rendue responsable des redevances dues par ses membres. C'était elle qui répartissait les lots entre les chefs de famille. Ce régime, qui soustrayait la famille à la dépendance immédiate du seigneur, fut un acheminement vers l'affranchissement.

Obroutchev, général russe, né en 1830. Il a été professeur à l'Académie russe d'état-major, chargé de missions à l'étranger en 1873. Il a pris une part brillante à la campagne des Balkans. En 1881, il est devenu chef de l'état-major général et, en 1893, membre du Conseil de l'empire. On lui doit un certain nombre d'ouvrages militaires. Marié à une Française, il s'est toujours fait remarquer par ses sympathies pour la France.

Obrs. Ethnogr. V. Avares.

Obry (Jean-Baptiste-François), orientaliste français, né à Villers-Bretonneux (Somme) en 1793, mort à Amiens en 1871. Avoué à Amiens, puis juge au tribunal de cette ville, il étudia l'hébreu et le sanscrit et s'occupa des religions de l'antiquité. Citons de lui : *De l'immortalité de l'âme selon les Hébreux* (1839); *Esquisse sur la poétique indienne* (1845); *Du berceau de l'espèce humaine* (1858); *De la doctrine du Nirvanâ indien* (1856); *Du Nirvanâ bouddhique* (1863); etc.

obscène (*ob-sèn'* — du lat. *obscenus*) adj. Qui est contraire à la pudeur : *Des gestes* obscènes. || Qui dit des paroles, fait des actes ou des œuvres obscènes : *Un auteur* obscène.

obscénité (*ob-sé*) n. f. Caractère de ce qui est obscène : *L'*obscénité *de certaines gravures.* || Chose obscène, action, parole obscène : *Dire, Faire des* obscénités.

obscur, ure (*obss* — du lat. *obscurus*, même sens) adj. Sombre, qui est peu ou point éclairé : *Une ruelle* obscure.

— Peu vif, peu éclatant, en parlant des couleurs : *Rouge* obscur. *Cheval bai* obscur.

— Fig. Peu clair, peu intelligible : *Un écrivain* obscur.

J'évite d'être long et je deviens *obscur*.
Boileau.

Qui est peu connu, qui a peu d'éclat : *Naissance* obscure. *La patience est une vertu* obscure. (S. Dubay.) || Secret, caché : *Les menées* obscures *d'un parti.* || Vague, indistinct : *D'*obscurs *pressentiments.*

— *Faire obscur.* Se dit : 1° lorsque le ciel est sombre; 2° lorsqu'on n'y voit pas clair dans un endroit : *Cabinet dans lequel il* fait obscur.

— Physiq. *Chambre obscure.* V. chambre. || *Chaleur obscure*, Chaleur fournie par un corps dont la température est très élevée, mais sans émission de lumière.

— Loc. prov. : **C'est la glose d'Orléans, plus obscure que le texte.** Se disait d'une chose embrouillée à force d'explications. (Orléans a possédé une école de droit très célèbre; ce proverbe fait allusion à une série de commentaires obscurs, écrits par les professeurs de cette école.)

— Substantiv. Personne qui vit dans l'obscurité, qui reste inconnue : *C'étaient d'illustres* obscurs *que tous les grands seigneurs de France.* (Mme de Staël.)

— Hist. littér. *Les obscurs*, Nom que prennent les membres d'une académie de Lucques.

— n. m. Chose obscure, ce qui est obscur : *Plus l'homme est ignorant, plus l'*obscur *le charme.* (V. Hugo.) || Obscurité, ténèbres :

Comme un vaste miroir brisé sur la poussière,
Réfléchit dans l'*obscur* des fragments de lumière.
Lamartine.

— Peint. *Clair-obscur.* V. ce mot à son ordre.

— Syn. **Obscur, sombre, ténébreux.** C'est surtout au figuré que ces trois mots expriment des nuances différentes. Ce qui est *obscur*, c'est ce qui est peu clair, peu intelligible; ce qui est *sombre*, c'est ce qui est triste ou tragique; ce qui est *ténébreux*, c'est ce qui implique des machinations ténébreuses.

obscurant (*sku-ran* — rad. *obscurer*) n. m. Celui qui est opposé à la diffusion des lumières, au progrès : *Les* obscurants *veulent obrutir les peuples.* (Fourier.) || On dit aussi obscurantin, et obscurantiste.

— Hist. *Société des obscurants*, Réunion d'affiliés politiques bavarois.

obscurantin n. m. Ling. V. obscurant.

obscurantisme (*sku, tissm'* — rad. *obscurant*) n. m. Nom que les libéraux donnèrent, sous la Restauration, aux doctrines de ceux qui combattaient les idées issues du mouvement de 1789.

obscurantiste (*sku, tisst'*) n. m. V. obscurant.

— adj. Opposé à la diffusion des lumières : *Des menées* obscurantistes.

obscurateur (*sku* — rad. *obscur*) n. m. Enveloppe cylindrique, de couleur foncée, qu'on met sur une flole de niveau d'eau et qui est échancrée latéralement pour laisser voir la surface supérieure du liquide.

obscuration (*sku, si-on* — rad. *obscur*) n. f. Astron. Obscurcissement produit par une éclipse.

obscurcir (*skur'*) v. a. Rendre obscur : *Les nuages* obscurcissent *le jour.* || Voiler, troubler l'éclat de : *Larmes qui* obscurcissent *les yeux.*

— Fig. Rendre impropre à éclairer l'intelligence ou à être saisi par elle : *Trop de longueur et trop de brièveté* obscurcissent *un discours.* (Pasc.) || Éteindre, affaiblir l'éclat ou la gloire de; attrister : *Une grande gloire* obscurcit *le passé et illumine l'avenir.* (Chateaubr.)

S'obscurcir, v. pr. Être obscurci, devenir obscur. || Se troubler, en parlant de la vue.

— Fig. Devenir moins intelligible ou moins intelligent. || Perdre son éclat.

— Syn. **Eclipser, effacer.** V. éclipser.

obscurcissement (*skur-si-se-man*) n. m. Action d'obscurcir; état de ce qui est obscurci : *L'*obscurcissement *du jour.*

— Fig. État de ce qui a été rendu peu intelligible ou peu intelligent : *Les* obscurcissements *de la vérité, de l'esprit.* || Perte d'éclat : *L'*obscurcissement *d'une gloire.*

obscurément (*sku*) adv. D'une manière obscure : *Ne voir les objets qu'*obscurément. || Dans une teinte sombre : *Un brun* obscurément *teint de verdâtre.* (Buff.)

— Fig. D'une manière peu intelligible, peu claire : *Disserter* obscurément. || De manière à rester ignoré ou peu connu : *Le bien* obscurément *fait ne tente personne.* (Balz.) || D'une manière vague, peu marquée, mal définie : *A son origine, le cœur n'est qu'une vesicule* obscurément *contractile.* (Cl. Bernard.)

obscurer (*sku* — rad. *obscur*) v. a. Obscurcir. (Vx.)

obscurifier (*sku* — du lat. *obscurus*, obscur, et *facere*, faire. Double l'i à l'imparf. de l'ind. et au prés. du subj. : *Nous obscurifiions. Que vous obscurifiiez*) v. a. Rendre obscur. (Inus.)

obscurité (*sku*) n. f. Absence de lumière; état de ce qui est obscur; ténèbres : *L'*obscurité *de la nuit. L'*obscurité *est favorable aux épanchements de l'âme.*

— Fig. Manque de clarté dans les idées, dans les expressions; défaut de ce qui est difficile à comprendre : *La loi pénale ne doit avoir dans son texte aucune* obscurité. (J. Favre.) || Incertitude, état de ce qui est douteux ou imparfaitement connu : *L'*obscurité *des origines est la condition du prestige.* (Renan.) || Etat d'une personne ou d'une chose qui est peu connue, qui vit ou se passe obscurément, en dehors de la connaissance du public : *L'esprit de modération laisse les hommes dans l'*obscurité. (La Bruy.) || Bassesse d'extraction : *L'*obscurité *d'une famille.*

— Jeux. *Jouer à l'obscurité.* Se dit au jeu de l'hombre, lorsque, ayant les deux as noirs, on ne réservo qu'eux, en écartant le reste.

— Paléogr. *Signe d'obscurité*, Signe formé d'un ç et d'un ę entrelacés, indiquant les passages d'une interprétation difficile.

— Syn. **Obscurité, nuit, ténèbres.**

obsécration (*si-on* — rad. *obsécrer*) n. f. Rhétor. Syn. déprécation.

— n. f. pl. Antiq. rom. Prières publiques ordonnées pour apaiser les dieux, lorsque la république se trouvait en quelque danger.

obsécrer (du lat. *obsecrare*, même sens) v. a. Supplier. (Peu us.)

obsédant (*dan*), **ante** adj. Qui obsède : *Une insistance* obsédante.

obséder (du lat. *obsidere*, proprem. « s'asseoir auteur », « assiéger ». — Change é en è devant une syllabe muette : *J'obsède. Qu'ils obsèdent*, excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *J'obséderai. Nous obséderions*) v. a. Se tenir assidûment autour de quelqu'un, pour l'accaparer et empêcher que d'autres ne s'en approchent : *Les courtisans* obsèdent *le prince.* (Lav.) || Importuner par des assiduités excessives : *Le moyen de gagner les gens n'est pas de les* obséder.

— Fig. Tourmenter avec persistance : *L'antiquité nous* obsède. (Villemain.)

— Théol. Tourmenter par des tentations, en parlant du diable : *Le démon nous* obsède *toujours.*

S'obséder, v. pr. S'importuner mutuellement.

— Syn. **Obséder, assiéger.** V. assiéger.

Obsequens (Julius), écrivain païen du IVe siècle apr. J.-C., auteur d'une compilation intitulée *De prodigiis*, dont il nous reste la partie qui s'étend de l'an 254 à l'an 11 av. J.-C.

obsequentes (*sé-ku-in-tèss* — mot lat., signif. *obéissants*) n. m. pl. Hist. rom. Soldats d'une milice organisée par Marc-Aurèle. || Sing. obsequens.

obsèques (*sék'* — du lat. *obsequiæ*) n. f. pl. Funérailles faites avec une certaine pompe : *Les* obsèques *d'un roi.*

— Syn. **Convoi, enterrement, etc.** V. convoi.

obséquieusement (*ku-i* ou, selon d'autres, *ki*) adv. D'une manière obséquieuse : *Répondre* obséquieusement.

obséquieux, euse (*ku-i* ou, selon quelques-uns, *ki* — du lat. *obsequiosus*, même sens) adj. Qui porte à l'excès le respect, la complaisance, les égards, les attentions : *Homme, Caractère* obséquieux. || Qui est porté à l'excès, en parlant des qualités qui tiennent à la bienveillance : *Une politesse* obséquieuse.

obséquiosité (*ku-i* ou, selon d'autres, *ki*) n. f. Caractère, habitude d'une personne obséquieuse.

observable adj. Qui est susceptible d'être observé : *Les phénomènes* observables.

observance (*sèr'-vanss*) n. f. Action d'observer, de pratiquer fidèlement : *L'*observance *d'une vie simple et pastorale.* (Boss.) *L'*observance *de la loi.*

— Hist. relig. Pratique d'une règle religieuse, la règle elle-même : *Observance étroite, mitigée, relâchée.* || Communauté, considérée au point de vue de la règle qu'elle suit : *Les* observances *régulières diffèrent des communautés ecclésiastiques.* || *Grande observance*, Partie de l'ordre de la Merci. || *Etroite observance*, Partie d'un ordre religieux qui fait profession d'observer la règle plus littéralement que les autres branches du même ordre. || *Primitive observance des frères prêcheurs*, Réforme des dominicains établie en France et approuvée en 1636. || *Religieux de l'observance* ou *de l'ancienne observance*, Titre que se donnaient les cordeliers qui observaient la règle plus littéralement que les autres religieux, et dans sa teneur primitive. || *Observances légales*, Pratiques religieuses prescrites par la loi mosaïque.

observantin (*sèr'*) n. m. Religieux franciscain, fidèle à l'observance de la règle primitive : *Les* observantins

sont appelés aussi parfois OBSERVANTS. ‖ Adjectiv. : *Frères* OBSERVANTINS.

— Fam. *Frère observantin,* Critique minutieux, épilogueur, par allusion à la rigueur avec laquelle les observantins pratiquaient la règle primitive de leur ordre.

OBSERVANTINE (*sèr'* — rad. *observance*) n. f. Religieuse d'un ordre fondé, en 1517, par la fusion des clarisses, des colettines et des urbanistes.

OBSERVATEUR, TRICE (*sèr'* — du lat. *observator, trix*) n. Personne qui accomplit les prescriptions d'une règle, d'une loi, les choses promises : *Un scrupuleux* OBSERVATEUR *de l'étiquette.*

— Personne qui s'applique à étudier certaines choses : *Un écrivain doit être un* OBSERVATEUR *attentif.*

— Spectateur, personne qui regarde : *Assister à un combat en simple* OBSERVATEUR.

— Adjectiv. Qui observe, qui a l'habitude d'observer : *Un homme, Un esprit* OBSERVATEUR.

— n. m. Astron. Individu considéré par rapport au point de l'univers qu'il occupe et aux circonstances particulières suivant lesquelles les phénomènes se présentent à lui.

— Hist. Agent du gouvernement révolutionnaire, chargé du maintien de la paix.

— Mar. Officier chargé de faire des observations astronomiques. ‖ Marin exercé à observer les astres pour les besoins de la navigation.

Observateur français (L'), journal quotidien, fondé en 1887 par Joseph Denais, qui, avec l'approbation du Vatican, en fit un organe catholique indépendant de tout parti. En 1888, l' « Observateur » fusionna avec le « Monde » et la « Défense ».

OBSERVATION (*sèr', si-on* — du lat. *observatio*) n. f. Action de suivre une règle, d'accomplir les prescriptions d'une loi; son résultat : L'OBSERVATION *des bienséances.*

— Attention que l'on donne à certaines choses, pour connaître la manière dont elles se passent : *Molière et La Bruyère ont fait de profondes* OBSERVATIONS *sur la société.*

— Remarque, réflexion, chose notée : *Les* OBSERVATIONS *des savants. Prendre l'*OBSERVATION *d'un malade.* ‖ *Esprit d'observation,* Penchant à observer; habileté à observer : *Avoir l'esprit d'*OBSERVATION. ‖ Objection, réprimande : *Permettez que je vous fasse une* OBSERVATION. ‖ *Pas d'observation,* Ne répliquez pas, ne faites aucun commentaire sur ce qui vous a été dit.

— *Être, Se tenir en observation,* Etre, Se tenir dans un lieu d'où l'on observe.

— Dr. Exposé des faits et des circonstances qui doivent être appréciés pour parvenir au règlement et à la liquidation des droits et intérêts des parties. ‖ *Plaider par observation,* Débattre une affaire dans laquelle il ne s'agit que de statuer sur un incident de nature à entraîner peu de développement.

— Mar. *Observation d'une hauteur,* Action de prendre cette hauteur au moyen d'un instrument : sextant, théodolite, etc. ‖ *Observation d'un astre,* Détermination de la hauteur de l'azimut de cet astre. ‖ *Observations de droite, de gauche, croisées,* Distances angulaires prises au cercle. ‖ *Bâtiment d'observation,* Navire chargé de surveiller une force ennemie ou d'éclairer une flotte. ‖ *Escadre d'observation,* Escadre chargée de croiser devant un port ou une côte ennemie. ‖ *Quarantaine d'observation,* Quarantaine imposée aux navires n'ayant pas de malades à bord, mais provenant de pays contaminés. ‖ *Habitacle d'observation,* Compas servant en mer à prendre les relèvements. (On l'appelle aussi COMPAS DE RELÈVEMENT.)

— Milit. *Corps d'armée d'observation,* Corps chargé d'observer les mouvements d'une armée ennemie ou de garder la frontière vis-à-vis d'un pays dont on a lieu de craindre des actes d'hostilité.

— SYN. **Considérations, notes,** etc. V. CONSIDÉRATION.

Observations sur la langue française, par Ménage. V. LANGUE française.

OBSERVATOIRE (*sèr'*) n. m. Edifice spécialement affecté aux observations d'astronomie ou de météorologie : L'OBSERVATOIRE *de Paris* ou, absolument (avec une majuscule), L'OBSERVATOIRE.

— Par ext. Lieu où l'on observe ou d'où l'on observe quelque chose : *Comme l'astronomie, la médecine a ses* OBSERVATOIRES : *ce sont les hôpitaux.* (Pariset.)

— Milit. Endroit où l'on s'établit pour observer les résultats du tir, afin de les régler. (Des positions dominantes, des ballons captifs, etc., peuvent servir d'observatoire. On a même employé des *échelles-observatoires* assez légères pour pouvoir être transportées par les voitures des batteries de campagne.)

— ENCYCL. Astron. La création d'*observatoires* affectés à l'étude suivie des phénomènes célestes paraît remonter à la plus haute antiquité : la tour de Bélus, à Babylone, et le tombeau d'Osymandias, en Egypte, paraissent avoir eu cette affectation. Eratosthène établit l'observatoire d'Alexandrie, qui subsista jusqu'au Vᵉ siècle. Les Arabes et les Chinois construisirent aussi de bonne heure des édifices de ce genre.

En Europe, chaque astronome observe chez lui, comme il le peut. Le premier observatoire créé par un prince, est construit à Cassel (1561) par le landgrave de Hesse, Guillaume IV, et abandonné en 1593. Tycho-Brahé fait élever, en 1576, celui d'Uranibourg, dans l'île de Hven, entre Elseneur et Copenhague. A partir de cette date, des observatoires se créent dans toutes les principales villes de l'Europe.

La France tient de bonne heure un assez bon rang dans les études astronomiques. En dehors des observatoires nationaux, on vit s'établir un grand nombre d'observatoires privés : citons à Paris seulement, ceux de Jérôme Lalande, Agelet, Lefrançais de Lalande, Lemonnier, Lacaille, Messier, Pingré, Courtenvaux, Delambre. Mais, bientôt, ce goût s'affaiblit : au contraire, en Angleterre, où l'on doit notamment remarquer l'initiative de Lockyer, ces observatoires se multiplient. Ce mouvement prend une importance particulière aux Etats-Unis grâce aux libéralités privées; de même en Allemagne, en Russie, en Italie, et la France se trouve fort devancée. A cette période correspondent les créations des établissements suivants : Dorpat (1802), mesures d'étoiles doubles de F. Struve avec l'équatorial de Fraunhofer; Strasbourg (1804), réorganisé et perfectionné en 1881; Munich (1809 ; Kinigsbry (1811), travail des zones de Bessel (1821-1833); Glasgow (1818); Le Cap (1820), observations de La Caille, Gill et Finlay, carte du ciel; Bruxelles (1826), travaux théoriques modernes de Folie; Cambridge [Etats-Unis] 1827), au Harvard College, un des observatoires les plus actifs du globe, sous la direction d'E. Pickering, possède à Arequipa une succursale où l'on photographie constamment tout le ciel; Birr Castle (1840) et le fameux télescope avec lequel lord Rose découvrit grand nombre de nébuleuses; Toulouse (1840); Washington (1843), observatoire naval; Athènes (1843); Cordoba (1871); Meudon (1874); Lyon (1876); Potsdam (1877); Nice (1879); Dresde (1881), observatoire privé du baron d'Engelhadt; etc.

— *Travaux des observatoires.* La détermination précise des coordonnées uranographiques est l'œuvre quotidienne des grands observatoires, en vertu de ces faits que l'heure sidérale du passage au méridien fait connaître l'ascension droite d'une étoile et que la deuxième coordonnée s'obtient en ajoutant la colatitude du lieu à la distance zénithale méridienne de l'astre. On est ainsi conduit à construire des instruments aussi stables que possible, à un seul axe de rotation, dits *instruments méridiens;* les uns fournissent simultanément les deux coordonnées, la lunette entraînant un cercle gradué; parfois aussi l'on effectue les mesures avec deux instruments, une lunette méridienne et un cercle mural. Il est alors indispensable d'avoir l'heure très précise : l'observatoire aura une pendule directrice, à température et pression constantes qui distribuera l'heure électriquement.

Pour la *marche* même de la pendule, on la déduit de l'observation d'étoiles *fondamentales.* En même temps, les instruments méridiens, par *passages,* permettent d'obtenir avec précision les positions du soleil, de la lune et des planètes : néanmoins l'instrument méridien est soumis à un grand nombre de causes d'erreur dont l'étude approfondie est fort délicate. Il faut ainsi déterminer souvent des *constantes* qui définissent l'état statique de l'instrument.

De plus, il faut compter avec de nombreuses erreurs personnelles; on tend de plus en plus à les faire disparaître par des dispositifs purement mécaniques : inscription photographique, etc. Après les fondamentales, on observe journellement les mêmes étoiles pour constituer des catalogues, indispensables pour les observations extra-méridiennes des comètes, petites planètes, nébuleuses, amas. En effet, avec les réfracteurs ou instruments équatoriaux, on ne fait que des mesures différentielles; on rapporte un objet inconnu à un autre voisin et connu. V. ÉQUATORIAL.

Des observatoires relèvent encore les services de carte du ciel, de photographie, de mesure des clichés, de spectroscopie, le bureau des calculs pour reviser les résultats des observations et déterminer les mouvements propres, etc. Jadis aussi la géodésie et la météorologie étaient rattachées à l'astronomie; aujourd'hui, la météorologie a pris une importance spéciale par la prédiction des tempêtes et la communication d'utiles renseignements aux agriculteurs.

— *Observatoires de montagne.* Parmi les observatoires les plus élevés, nous citerons seulement :

Observatoire du mont Blanc, 4.810 mètres; Pike's Peak [Colorado] (Etats-Unis), 4.322 mètres; Janssenblick (Autriche), 3.103 mètres; Etna [Sicile] (Italie), 2.900 mètres; Pic du Midi (France), 2.877 mètres; Santis [Appenzel] (Suisse), 2.500 mètres; Monte Cinone [Apennins] (Italie), 2.162 mètres; Hoche-Obir [Carinthie] (Autriche), 2.047 mètres, et, en France, le mont Ventoux (1.960 m.), le pic de l'Aigoual (1.567 m.) et le Puy de Dôme (1.463 m.). Ces observatoires devenaient nécessaires avec les progrès de la météorologie. Au lieu de les installer à l'abri, sur des cols, on tend à établir au contraire des stations sur des pics isolés. Le Puy de Dôme et le Pic du Midi sont fort bien placés à cet égard.

Observatoire de Paris. Commencée en 1667, la construction de Perrault fut terminée en 1672. Louis XIV, par l'intermédiaire de Colbert, fit venir Cassini d'Italie, pour assurer la direction de cet établissement. Dès l'abord, Cassini demanda des modifications au plan; porté devant Louis XIV, le débat se termina par la victoire de Perrault, et les quelques modifications effectuées eurent de fâcheuses conséquences. On fit un puits allant aux caves; on exécuta surtout de nombreuses expériences de physique, notamment sur la thermométrie et la chute des corps, la

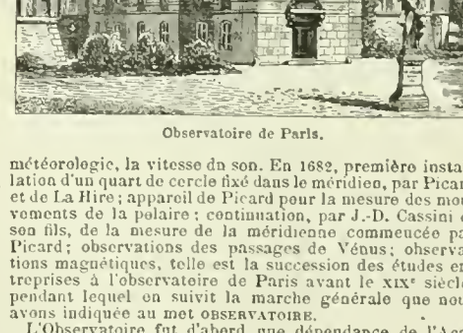

Observatoire de Paris.

météorologie, la vitesse du son. En 1682, première installation d'un quart de cercle fixé dans le méridien, par Picard et de La Hire; appareil de Picard pour la mesure des mouvements de la polaire; continuation, par J.-D. Cassini et son fils, de la mesure de la méridienne commencée par Picard; observations des passages de Vénus; observations magnétiques, telle est la succession des études entreprises à l'observatoire de Paris avant le XIXᵉ siècle, pendant lequel on suivit la marche générale que nous avons indiquée au mot OBSERVATOIRE.

L'Observatoire fut d'abord une dépendance de l'Académie; le trésorier de l'Académie était concierge à l'Observatoire. La Convention confia au Bureau des longitudes la direction des observatoires français; ce bureau perd ses principales attributions après la mort d'Arago (1854), notamment celle de nommer le directeur. Cependant, en 1868, on lui reudit une certaine autorité qu'il partagea avec l'Institut.

Jadis hors de Paris, l'Observatoire est aujourd'hui mal placé pour les recherches précises.

Observatoire (FONTAINE DE L'), appelée aussi **fontaine du Luxembourg,** parce qu'elle s'élève dans la partie de l'ancien Luxembourg appelée « petit Luxembourg ». Due au ciseau de Carpeaux, son principal motif de

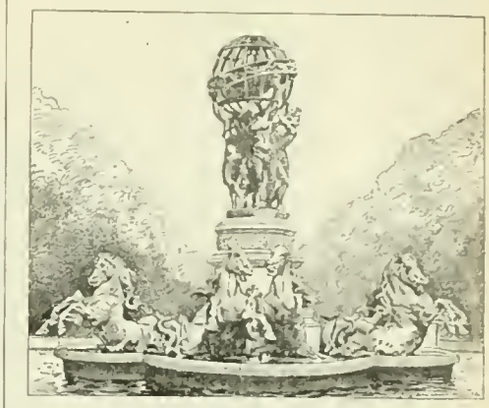

Fontaine de l'Observatoire (par Carpeaux).

décoration est un groupe de femmes en bronze, représentant les quatre parties du monde supportant une sphère armillaire. L'artiste a donné à ces figures un mouvement de droite à gauche qui est d'accord avec le mouvement apparent de rotation de la terre. Au pied de ce motif est un groupe de huit chevaux, tortues et dauphins, qui symbolise l'élément humide et dû au ciseau de Frémiet.

OBSERVER (*sèr'* — du lat. *observare*) v. a. Suivre une règle, exécuter les prescriptions d'une loi : OBSERVER *les usages du monde.* ‖ Mettre assidûment dans ses actes, s'imposer comme règle : OBSERVER *une stricte sobriété.*

— Etudier, considérer avec attention : OBSERVER *les astres.* ‖ Epier, surveiller secrètement : OBSERVER *quelqu'un, les démarches de quelqu'un.* — Absolum. : *Avant d'imaginer,* OBSERVEZ. (Cuvillier-Fleury.)

— *Faire observer,* Faire remarquer, appeler l'attention sur quelque chose : *Je vous ferai* OBSERVER *que votre hypothèse est contestable. Je vous fais* OBSERVER *les conclusions.*

— Loc. fam. *Observer les longues et les brèves, les points et les virgules,* Etre minutieux dans les plus petites choses. ‖ *Observer les distances,* Ne pas se familiariser.

— Art milit. *Observer les distances,* Rester à la distance réglementaire.

— Mar. Déterminer les coordonnées du point où se trouve le navire au moyen d'observations astronomiques.

Observé, ée part. pass. du v. Observer.

— Mar. *Point observé,* Calcul permettant de déduire d'observations la latitude, la longitude observées du navire.

S'observer, v. pr. Etre observé, accompli, suivi.

— Etre circonspect dans ses paroles, dans ses actions.

— Etudier sa propre nature : *Seul entre les créatures de ce monde, l'homme* S'OBSERVE *et se juge.* (Guiz.)

— Se regarder mutuellement avec attention.

— Gramm. Le verbe *observer* ne peut jamais avoir pour complément indirect un mot désignant la personne ou les personnes dont on veut attirer l'attention sur quelque chose. C'est une faute grave que de dire : *Je vous observe que, Je vous observerai telle chose;* il faut dire : *Je vous fais observer que, Je vous ferai observer telle chose.*

— SYN. **Accomplir, garder.** ‖ **Considérer, contempler.**

OBSESSEUR (*sé-seur'* — du lat. *obsessor,* même sens) n. m. Celui qui obsède. (Vx.)

OBSESSION (*sé-si-on* — rad. *obsesseur*) n. f. Action d'obséder; état d'une personne obsédée.

— Pathol. Trouble de la volonté que l'on observe surtout chez les dégénérés et qui est caractérisé par une idée fixe, une impulsion irrésistible à laquelle le malade est en proie, bien qu'il soit parfaitement conscient de son état anormal.

— Théol. Action du démon qui tourmente quelqu'un par ses continuelles suggestions, sans qu'il y ait cependant une possession réelle. ‖ Se dit pour POSSESSION.

— ENCYCL. Pathol. C'est surtout dans la monomanie religieuse que l'*obsession* se montre sérieuse et tenace; car, se compliquant d'hallucinations de la vue, de l'ouïe, du sens musculaire, elle participe à la démonomanie et parfois prélude à la démence. Le traitement est celui de toutes les névroses à idée fixe : isolement, suggestion, gymnastique mentale, hygiène générale et diététique appropriées.

OBSIDIENNE (*di-ên'* — du lat. *obsidianus lapis.* [Cette pierre est ainsi nommée d'*Obsidius,* qui l'avait découverte en Ethiopie, à ce que dit Pline]) n. f. Silicato naturel d'alumine, variété compacte de feldspath orthose. ‖ On dit aussi OBSIDIANE, et l'on appelle encore cette pierre : MIROIR DES INCAS, PIERRE DE GALLINACE, AGATE D'ISLANDE.

— ENCYCL. L'*obsidienne* ou *verre des volcans* est une substance vitreuse, à cassure éclatante et conchoïdale, offrant le plus souvent l'apparence d'un verre noir translucide ou opaque. On en distingue plusieurs variétés. L'*obsidienne hyaline* est parfaitement vitreuse et transparente; elle est toujours de couleur noire. L'*obsidienne perlée* a une structure testacée et un éclat plus ou moins chatoyant. L'*obsidienne chatoyante* se trouve au Mexique : elle a une apparence soyeuse et verdâtre, que l'on croit due à des bulles d'air très fines, disposées en files dans le sens d'écoulement de la lave. L'*obsidienne capillaire* est en fils vitreux étirés, qui ont souvent une grande ténuité. L'*obsidienne porphyroïde* renferme dans sa masse des cristaux de feldspath. L'*obsidienne gallinace* se rapproche des pyroxènes : cette variété est noire et opaque.

La ponce n'est autre chose qu'une variété d'obsidienne très celluleuse, qui renferme dans sa masse une quantité énorme de bulles gazeuses.

OBSIDIONAL, ALE (du lat. *obsidionalis;* de *obsidio, onis,* siège) adj. Antiq. rom. Qui concerne les sièges. ‖ *Couronne obsidionale,* Couronne de gazon que les Romains donnaient à celui qui avait fait lever le siège d'une ville : *Médaille obsidionale,* Celle qui était frappée en mémoire de la délivrance ou de la prise d'une ville.

— Numism. *Monnaie obsidionale*, Celle qu'on frappe dans une place assiégée, pour suppléer au défaut ou à la rareté du numéraire. (Toujours grossièrement fabriquées, la plupart sont de cuivre ou de quelque métal de bas aloi; il y en a même en do cuir et de carton.)

OBSIGNATEUR du lat. *obsignator*; du préf. *ob*, et de *signare*, signer] n. m. Antiq. rom. Témoin qui était appelé pour signer un testament en y apposant son cachet.

OBSOLETE [du lat. *obsoletus*; du préf. *ob*, et de *solere*, avoir coutume] adj. Linguist. Hors d'usage : *Terme* OBSOLÈTE.

— Zool. Presque effacé ou très peu marqué. (Se dit surtout des stries, des points dans les téguments des insectes. Dans cette espèce, la dernière strie de l'élytre est obsolète.)

OBSTACLE (*obss* — du lat. *obstaculum*; du préf. *ob*, et de *stare*, être debout) n. m. Ce qui empêche, arrête, s'oppose : *Un* OBSTACLE *infranchissable*.

— Objet matériel qui empêche la circulation, le mouvement, le déplacement : *Route coupée d'*OBSTACLES.

— *Faire obstacle*, S'opposer d'une manière quelconque.

— Jeux. Se dit des passages interceptés par l'adversaire, au jeu de trictrac.

— Physiq. Ce qui résiste à une force : *L'attraction est l'*OBSTACLE *constamment opposé au mouvement*.

— Turf. Nom générique des différentes difficultés qu'on accumule sur la piste, pour les courses de haies et les steeple-chases. ‖ *Course d'obstacles*, Course dans laquelle les chevaux ont à franchir des obstacles. V. COURSE.

— SYN. Barrière, embarras. ‖ **Obstacle, empêchement.**

OBSTACLER (*obss*) v. a. Faire obstacle. (Inus.)

— Dr. anc. Saisir pour cause de retard dans le payement de la rente.

OBSTANCE (*stanss* — du lat. *obstare*, faire obstacle) n. f. Obstacle; empêchement, opposition. (VX.)

— Hist. ecclés. Motif qui empêche le pape de faire droit à une demande : *Les* OBSTANCES *sont tous les obstacles qui pourraient démouvoir le pape d'accorder une grâce*. (Fleury.)

OBSTANT (*stan*), **ANTE** [du lat. *obstans, antis*; de *obstare*, faire obstacle] adj. Qui fait obstacle, qui s'oppose : *Raisons* OBSTANTES. (VX.)

OBSTÉTRICAL, ALE, AUX (*obss*) adj. Chir. Qui a rapport aux accouchements, à l'obstétrique : *Procédés* OBSTÉTRICAUX.

OBSTÉTRIQUE (*sté-trik'* — du lat. *obstetrix*, accoucheuse; du préf. *ob*, et de *stare*, être debout) adj. Qui appartient à l'art des accouchements : *Etablissement* OBSTÉTRIQUE.

— n. f. Cet art lui-même. V. ACCOUCHEMENT.

OBSTINATION (*si-on*) n. f. Entêtement : *C'est l'*OBSTINATION *dans le préjugé qui rend le mal plus incurable*. (Mass.)

— ENCYCL. Iconogr. Dans la mythologie gréco-romaine, l'*Obstination* passait pour être la fille de la Nuit. On la représentait par une figure de femme portant des oreilles d'âne et se bouchant les yeux pour ne pas voir.

OBSTINÉMENT (*obss*) adv. D'une manière obstinée, avec obstination.

OBSTINER (*obss* — du lat. *obstinare*) v. a. Rendre opiniâtre : *En contrariant les enfants, on les* OBSTINE.

— Pop. Obséder, importuner : OBSTINER *un ivrogne*. ‖ Soutenir avec obstination : *Sir Thomas m'*OBSTINE *que vous arriverez le dix*. (Mme Riccoboni.)

Obstiné, **ée** part. pass. du v. Obstiner. Qui s'entête, qui ne veut pas céder : *Des enfants* OBSTINÉS. ‖ Qui comporte de l'opiniâtreté, de l'obstination : *Une résolution* OBSTINÉE.

— Fig. Qu'on ne peut vaincre ou faire cesser : *Une toux* OBSTINÉE. ‖ Assidu, constant : *Un travail* OBSTINÉ.

— Substantiv. Personne obstinée : *De petits* OBSTINÉS.

— Prov. : **Il n'y a de damnés que les obstinés.** Proprem., L'impénitence seule conduit en enfer, et, par anal., on parlant d'un mauvais parti qu'on a pris, Ceux-là seuls en souffrent qui y persévèrent.

— SYN. Entêté, entier.

S'obstiner, v. pr. S'opiniâtrer, s'attacher avec obstination à quelque chose : *Qui* S'OBSTINE *à mordre un caillou ne réussit qu'à se briser les dents*. (De Jussieu.)

— Fig. Résister, ne pas céder, ne pouvoir être vaincu : *Pluie, Fièvre qui* S'OBSTINE.

OBSTRUANT (*stru-an,*), **ANTE** adj. Qui obstrue : *Matières* OBSTRUANTES.

OBSTRUCTIF, IVE (*obss*) adj. Pathol. Qui produit, qui est propre à produire l'obstruction.

OBSTRUCTION (*struk'-si* — de *obtruere*, supin *obstructum*, obstruer] n. f. Pathol. Engorgement, embarras qui se forme dans les vaisseaux et qui arrête ou contrarie le passage des liquides. (Vx.) V. OCCLUSION.

— Par ext. Engorgement d'une nature quelconque : *L'*OBSTRUCTION *d'une conduite d'eau*. (Peu us.)

— Par anal. Polit. Tactique d'une minorité qui, dans une assemblée parlementaire, entrave systématiquement la marche des travaux législatifs.

— ENCYCL. Polit. La clôture, c'est-à-dire le droit pour la majorité de clore un débat lorsqu'elle se sent suffisamment éclairée, existe en France depuis qu'il y a des assemblées délibérantes. Le Parlement anglais n'avait pas prévu autrefois cette mesure. Ce fut l'*obstruction* systématiquement pratiquée par les députés irlandais, notamment en 1881, qui le décida à recourir à l'arme de la clôture. L'obstruction peut se pratiquer de diverses manières : en Autriche-Hongrie, on déserte en masse les rangs de l'assemblée; en France, on se fait expulser *manu militari*, ou on interpelle le gouvernement à tout propos; etc.

OBSTRUCTIONNISTE (*struk'si o-nisst'*) n. Qui pratique l'obstruction : *D'enragés* OBSTRUCTIONNISTES.

— adj. Qui a rapport à l'obstruction ou aux obstructionnistes : *Une tactique* OBSTRUCTIONNISTE.

OBSTRUER (*obss* — du lat. *obstruere*; du préf. *ob*, et de *struere*, édifier] v. a. Boucher par un obstacle, empêcher ou embarrasser la circulation dans : OBSTRUER *une rue, un canal*. ‖ Empêcher la libre circulation, le libre passage de : *De loin, on voit mieux les choses, parce que les détails n'*OBSTRUENT *pas les regards*. (Lamart.)

Obstrué, **ée** part. pass. du v. Obstruer.

— Substantiv. Personne attaquée d'obstruction : *Les* OBSTRUÉS *de la poitrine*. (Mérat.)

— Bot. Se dit d'une corolle monopétale, lorsqu'elle est fermée par des poils, des cils ou autres appendices.

S'obstruer, v. pr. Etre, devenir obstrué.

OBSUBULÉ, ÉE (du préf. *ob*, et de *subulé*) adj. Bot. Qui va en s'épaississant peu à peu de la base au sommet.

OBTEMPÉRATION (*tan, ra-si*) n. f. Action d'obtempérer. (Peu us.)

OBTEMPÉRER (*tan* — du lat. *obtemperare*; du préf. *ob*, et de *temperare*, tempérer. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'obtempère. Qu'ils obtempèrent*; excepté au fut. de l'ind. et au près. du cond. : *J'obtempérerai. Nous obtempérerions*) v. n. Obéir, acquiescer, se soumettre : OBTEMPÉRER *à un ordre*.

OBTENEUR, EUSE n. Personne qui obtient, qui sait se faire accorder certaines choses : *Un* OBTENEUR *de places*.

OBTENIR (du lat. *obtinere*; du préf. *ob*, et de *tenere*, tenir. — Se conjugue comme *tenir*) v. a. Recevoir après avoir demandé, se faire accorder : OBTENIR *une place, une réponse*. ‖ Acquérir, conquérir : *Le courage mérite le succès, mais il ne suffit pas toujours pour l'*OBTENIR. (Chateaubr.) ‖ Arriver à produire : OBTENIR *une variété de tulipe*.

— Dr. *Obtenir un jugement*, Parvenir à faire rendre un jugement qu'on poursuivait. ‖ *Obtenir ses fins et conclusions*, Obtenir l'objet de sa requête, de ses conclusions.

S'obtenir, v. pr. Etre, pouvoir être obtenu.

OBTENTEUR, TRICE (*tan*) n. Personne qui obtient, qui a obtenu : *L'*OBTENTRICE *d'une grâce*.

OBTENTION (*tan-si*) n. f. Impétration, action d'obtenir : *L'*OBTENTION *d'un privilège*.

— Acquisition, production faite par des recherches, par des essais : *L'*OBTENTION *d'une variété de poire*.

OBTURANT (*ran*), **ANTE** [rad. *obturer*] adj. Qui bouche, qui sert à boucher : *Plaque* OBTURANTE.

OBTURATEUR, TRICE adj. Qui sert à obturer, à boucher : *Plaque* OBTURATRICE.

— Anat. Se dit des muscles qui obturent le trou ovalo ou sous-pubien de l'os iliaque, et, par extension, des éléments anatomiques qui intéressent ces muscles, nerfs, artères, veines, membranes, et du trou lui-même : *Nerf* OBTURATEUR. ‖ Substantiv. : *L'*OBTURATEUR *externe*.

— Artill. *Etoupille obturatrice*, Nom donné à des étoupilles munies d'un dispositif spécial pour obturer la lumière au moment du tir et empêcher ainsi les gaz de la poudre de dégrader le canal de lumière en le traversant.

— Méd. *Hernie obturatrice*, Hernie formée par l'issue de l'intestin à travers le trou obturateur.

— n. m. Objet qui sert à obturer, à boucher : *Employer des* OBTURATEURS *très exacts*.

— Artill. Organe qui, dans les armes à feu à chargement par la culasse, est destiné à empêcher toute fuite de gaz à travers le mécanisme de fermeture.

— Bot. Organe qui ferme le micropyle ovulaire et qui naît des parois de l'ovaire.

— Chim. Plaque de verre que l'on met sous les cloches ou les éprouvettes remplies de gaz ou de liquides, pour les boucher, et pour pouvoir les transporter d'un lieu à l'autre.

— Chir. Appareil qu'on adapte à la voûte palatine pour remplacer une perte de substance résultant d'une malformation ou d'une opération.

— Mécan. Appareil qui sert à interrompre la communication entre deux ou plusieurs portions contiguës d'une conduite d'eau, de vapeur ou de gaz.

— Photogr. Couvercle dont on coiffe le parasoleil de l'objectif, pour intercepter l'entrée des rayons lumineux dans la chambre noire. ‖ Dispositif mécanique dont on munit la plupart des objectifs photographiques, dans le but d'obtenir des temps de pose extrêmement courts, indispensables pour l'*enregistrement d'images nettes d'objets en mouvement*.

— ENCYCL. Anat. Le trou *obturateur*, ou trou *sous-pubien*, est une ouverture ovalaire chez l'homme, triangulaire chez la femme, que l'on rencontre sur l'os iliaque, au-dessous du pubis.

La membrane obturatrice s'insère à tout son pourtour, excepté à la partie supérieure, où elle présente une échancrure pour livrer passage aux vaisseaux ou au nerf obturateur. Il y a deux muscles obturateurs : l'un interne, l'autre externe; un nerf obturateur, une artère et des veines obturatrices, des membranes obturatrices, etc.

L'obturateur interne, inséré sur la face interne de la membrane obturatrice autour du trou obturateur, d'une part, sur la cavité digitale du grand trochanter, d'autre part, occupe l'intérieur du bassin et la région de la fesse, en passant dans l'échancrure sacro-sciatique. Ce muscle, doué d'une grande force, est rotateur de la cuisse, en dehors, ou, quand il prend son point fixe sur le fémur, rotateur du tronc.

L'obturateur externe, fixé à la face externe de la membrane obturatrice, autour du trou obturateur, d'une part, au grand trochanter du fémur, en arrière du précédent, d'autre part, est aussi rotateur de la cuisse en dehors.

Le nerf obturateur est une branche terminale du plexus lombaire. L'artère obturatrice est une des branches de l'artère iliaque interne. Les veines obturatrices, au nombre de deux, se jettent dans la veine hypogastrique.

— Mécan. Les obturateurs sont de trois espèces, savoir : les robinets ou valves, les soupapes et les clapets. Chacun d'eux se compose toujours de deux parties; l'une est fixe et l'autre mobile. Les robinets sont coniques et ont leur partie mobile douée d'un mouvement circulaire autour de l'axe, soit continu, soit alternatif, à volonté. En dehors des robinets à boisseau conique et à clef, on fait encore usage, surtout pour les grands diamètres, d'obturateurs auxquels on a donné le nom de *robinets-valves*, et qui sont munis d'un clapet mobile. Les soupapes sont rondes et ont leur partie mobile douée d'un mouvement rectiligne alternatif, suivant la direction de l'axe. Dans la classe de ces obturateurs viennent se placer les vannes et les tiroirs, employés particulièrement pour les conduits de vapeur, de gaz ou d'air comprimé; leur mouvement, au lieu d'être celui de soulèvement, est celui de glissement sur une surface dressée, dont ils couvrent et découvrent les ouvertures suivant le cas. Les clapets, que l'on emploie plus spécialement dans les pompes, sont plats et doués d'un mouvement circulaire alternatif, par rapport à un axe mené tangentiellement à la courbe circonscrite au périmètre.

— Photogr. Un *obturateur* est essentiellement constitué par un écran opaque, percé d'une ouverture qui se déplace perpendiculairement au trajet des rayons lumineux formant l'image.

Soit AB un objet, *ab* son image, CD le diaphragme dont est muni l'objectif (*fig.* 1); traçons les faisceaux lumineux issus des points extrêmes A et B qui, après avoir traversé le diaphragme CD, vont converger en *a*, *b*.

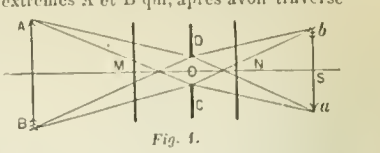

Fig. 1.

Un obturateur peut occuper l'une des places suivantes :

1° *En avant de l'objectif*, en M. Dans ce cas, la lamelle obturatrice, que nous supposerons avoir un mouvement vertical de haut en bas, laisse d'abord passer les rayons issus de A (le ciel s'il s'agit d'un paysage), puis démasque successivement les autres points jusqu'en B; la période de fermeture est analogue.

Si le mouvement de l'obturateur était uniforme, les diverses régions de l'image *ab* recevraient la même quantité de lumière; mais il n'en est pas ainsi, et *son mouvement tend toujours à s'accélérer*, de sorte qu'un obturateur placé à l'avant de l'objectif posera plus le ciel que le terrain; cette position de l'obturateur est donc défectueuse.

2° *Au centre optique*, en O, c'est-à-dire dans un plan aussi voisin que possible de celui des diaphragmes. Un tel obturateur est dit *central*. Il démasque alors les faisceaux lumineux simultanément, mais d'une façon progressive; il a un bon rendement.

3° *En arrière de l'objectif*, en N. L'examen de la figure 1 montre immédiatement que les faisceaux sont démasqués successivement, comme dans le cas de l'obturateur à l'avant (en M), mais avec cette différence que, dans l'hypothèse générale et courante d'un mouvement accéléré de haut en bas, le ciel reçoit beaucoup moins de pose que le terrain, ce qui est tout à fait rationnel.

Dans chacun des trois cas envisagés, le faisceau lumineux émané d'un point, le point A par exemple, est découvert progressivement pendant la première période de fonctionnement de l'obturateur (*période d'ouverture*), puis successivement masqué pendant la dernière période (*période de fermeture*); entre ces deux périodes, se trouve la *pleine ouverture*, pendant laquelle la totalité du faisceau lumineux agit sur la plaque sensible.

Le *rendement* est le rapport entre la durée totale de fonctionnement et la durée de la pleine ouverture. Le maximum de rendement se rencontre dans le quatrième type d'obturateur, qui nous reste à décrire :

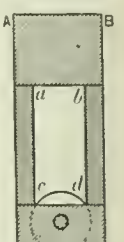

Fig. 2.

4° *Obturateur contre la plaque sensible* (obturateur de plaque ou *focal plane*). Il est constitué par une fente qui passe en S, aussi près que possible de la plaque sensible sur laquelle se forme l'image *ab*, coupant ainsi les faisceaux lumineux à leur point de convergence, où leur section est pratiquement nulle.

Les types d'obturateurs que l'on trouve dans le commerce peuvent rentrer dans l'une des catégories ci-dessous :

La *guillotine* (*fig.* 2), est constituée par un écran opaque ABDC percé d'une ouverture généralement rectangulaire *abdc*, qui se déplace verticalement ou même latéralement devant l'objectif O.

Une variété de la guillotine constitue un modèle fort répandu : l'obturateur *circulaire* (*fig.* 3) formé d'un disque ABC mobile autour d'un pivot fixe A, et percé d'une ouverture circulaire MN de centre A. Ce système est presque toujours employé comme obturateur central.

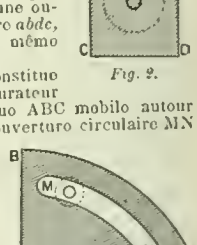

Fig. 3.

Un autre type d'obturateur au centre est réalisé au moyen de deux guillotines rectilignes ou circulaires, se déplaçant en sens inverse, ce qui augmente le rendement.

L'*obturateur à rideau* (*fig.* 4), qui n'est qu'une guillotine perfectionnée, est très répandu; il est formé, en principe, par un rideau en toile absolument imperméable enroulé sur deux cylindres C, D et muni d'une ouverture rectangulaire AB; on le place généralement à demeure sur l'appareil, et les différents objectifs y sont fixés au moyen de planchettes mobiles.

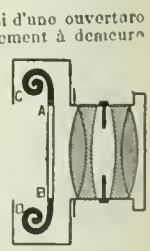

Fig. 4.

Le type *focal plane* est d'une construction analogue, mais est disposé pour passer aussi près que possible de la plaque sensible.

Un dernier modèle, enfin, très employé dans les ateliers de professionnels parce que, fonctionnant sans bruit, il ne vient pas troubler la pose du modèle, est constitué par un volet, placé à l'avant de l'objectif, et qui se relève, pendant la pose, sous l'action d'une soufflerie.

Les obturateurs sont commandés soit *au doigt* (en appuyant sur un bouton de déclenchement), soit à *la poire* (système pneumatique), ce qui est préférable, l'appareil étant alors moins sujet à un ébranlement involontaire de l'opérateur.

OBTURATION (*si-on*) n. f. Action ou manière d'obturer : *L'*OBTURATION *d'un conduit*. *L'*OBTURATION *d'une dent cariée*.

— Artill. Disposition ayant pour objet d'empêcher, dans une arme à feu se chargeant par la culasse, toute fuite de gaz à travers les joints de la fermeture.

— Chir. Opération qui consiste à combler avec un ciment ou un amalgame les cavités des dents cariées.

OBTURBINÉ, ÉE (du préf. *ob*, et du lat. *turbo, inis*, toupie] adj. Bot. Qui a la forme d'une toupie renversée, c'est-à-dire ayant sa pointe en haut.

OBTURER (du lat. *obturare*) v. a. Boucher par l'introduction ou l'application d'un corps : OBTURER *un conduit*.

OBTUS (*tu*), **USE** [du lat. *obtusus*, même sens] adj. Qui est émoussé, arrondi, qui n'est pas aigu : *Pointe* OBTUSE.

— Par ext. Qui n'est pas vif, pas délicat, en parlant des sens ou d'une sensation : *Le lièvre a des yeux faibles et un odorat* OBTUS. (Dider.)

— Fig. Qui n'est pas pénétrant, qui comprend, qui sent peu et lentement : *Personne d'un esprit* OBTUS.

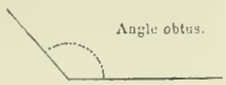
Angle obtus.

— Géom. Se dit d'un angle plus grand qu'un angle droit : *Angle* OBTUS.

OBTUSANGLE (*tu-zangl'* — de *obtus*, et *angle*) adj. Géom. Qui a son angle obtus. ‖ *Triangle obtusangle*, Triangle dont un des angles est obtus.

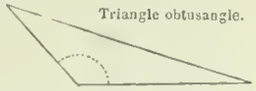
Triangle obtusangle.

OBTUSANGULÉ, ÉE (du lat. *obtusus*, obtus, et *angulus*, angle) adj. Bot. Dont les angles sont obtus : *Feuille* OBTUSANGULÉE. *Tige* OBTUSANGULÉE.

OBTUSÉ, ÉE (rad. *obtus*) adj. Bot. Se dit des feuilles qui ont l'extrémité arrondie.

OBTUSEMENT adv. D'une manière obtuse.

OBTUSIFIDE (du lat. *obtusus*, obtus, et *findere*, diviser) adj. Bot. Qui est partagé en segments obtus.

OBTUSIFLORE (du lat. *obtusus*, obtus, et *flos, oris*, fleur) adj. Bot. Qui a des pétales obtus.

OBTUSIFOLIÉ, ÉE (du lat. *obtusus*, obtus, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles obtuses.

OBTUSILOBÉ, ÉE (de *obtus*, et *lobe*) adj. Bot. Qui est partagé en lobes obtus : *Feuille* OBTUSILOBÉE.

OBTUSION n. f. Etat de ce qui est obtus, peu sensible : *L'*OBTUSION *du tact.*

OBUS (*bu* — de l'allem. *haubitze*, anciennem. *haubnitze*; tchèque *houfnice*, obusier) n. m. Artill. Projectile creux, rempli d'une substance explosive et muni d'un dispositif propre à en faciliter l'éclatement.

— Pêch. Sorte de harpon à l'usage des baleiniers.

— ENCYCL. Artill. Dès 1421, on essaya de lancer des projectiles creux ; mais, formés de deux hémisphères accolés, ils éclataient souvent dans l'intérieur de la bouche à feu. C'est à partir de 1510 seulement que l'on se servit d'*obus* coulés d'une seule pièce. L'obus fut, dès lors, employé concurremment avec le boulet. Ses effets dépendant surtout de la charge explosive, on accrut le calibre des obus pour augmenter leur capacité, et l'on employa des bouches à feu spéciales, appelées *obusiers*, dont le tir était moins tendu que celui des canons. L'obus devait être muni d'un *sabot*, disposé de façon qu'en le plaçant dans l'obusier, l'*œil* du projectile et la *fusée* qu'on y introduisait se trouvassent exactement dans l'axe de l'âme et tournés vers la bouche de la pièce.


Obus (harpon de baleinier).

Le premier perfectionnement sérieux des obus consista dans l'invention des *obus à balles*, essayés en France sous Louis XIV, mais dont l'emploi pratique est dû à un officier anglais nommé Shrapnell et qui furent employés pour la première fois par les troupes de Wellington, en Espagne. L'obus à balles contient à la fois des balles sphériques et un peu de poudre, juste assez pour le faire éclater sans donner d'impulsion à ses éclats.

Toute distinction cessa entre les *obus* et les *boulets* quand l'adoption des bouches à feu rayées permit d'employer des *obus oblongs*, ou *cylindro-coniques*, possédant à la fois les propriétés des deux sortes de projectiles. L'*ogive* de ces obus constitue, en effet, une partie pleine qui peut être rendue aussi épaisse et solide qu'on le désire, de manière à produire les effets de choc et de rupture du boulet. Pour augmenter la capacité des obus, on est arrivé à les fabriquer *en acier* de très faible épaisseur. Les obus sont aujourd'hui formés de plusieurs parties et construits de façon très diverse, suivant les propriétés qu'on veut surtout leur donner. Les premiers obus étaient tout simplement remplis de poudre. Pour faire des *obus à balles*, on ne pouvait se borner à mêler les balles à la poudre ; les chocs, au moment du tir, auraient pu briser les projectiles. Mais on se contenta d'abord d'agglomérer ces balles au moyen de *soufre fondu*, en ménageant au-dessus un certain espace pour recevoir la poudre. Les premiers *obus à balles oblongs* étaient encore de ce genre. Puis on divisa la cavité de ceux-ci en deux parties par un *diaphragme*, au-dessous duquel les balles furent agglomérées, la poudre étant placée dans la chambre supérieure.

Depuis lors, on a établi des obus des types les plus variés. Ainsi, l'on a fait des obus *à double paroi*, dont la partie cylindrique était formée de deux cylindres emboîtés l'un dans l'autre et présentant des creux et des reliefs destinés non seulement à assurer l'emboîtement, mais à former des lignes de rupture préparées pour donner le plus grand nombre d'éclats possible. Puis sont venus les *obus à couronnes* d'Uchatius, obtenus par la transformation de la paroi intérieure en une série de couronnes superposées s'emboîtant par leur forme festonnée dans la paroi extérieure; les *obus à couronnes de balles* de de Bange, qui en étaient un perfectionnement, etc. Ces types et d'autres analogues rentrent dans la catégorie des *obus à fragmentation systématique*.

L'*obus à mitraille*, d'un emploi général dans l'artillerie française, est formé d'une enveloppe très mince en tôle d'acier, remplie de *ylettes* de fonte à fragmentation préparée par des rainures, et présentant des alvéoles où sont logées des balles en plomb durci. Au-dessus de la partie cylindrique ainsi formée se trouve, dans l'ogive, une *grenade* en fonte qui contient la charge d'éclatement et la *fusée*. Pour certains usages, on emploie encore les *obus brisants* ou *obus-torpilles*, dont la capacité intérieure, agrandie autant que possible, est remplie d'un explosif très puissant, comme la mélinite, puis, pour tirer contre les cuirassements, les *obus de rupture*, dont l'ogive est très massive et la capacité intérieure très faible.

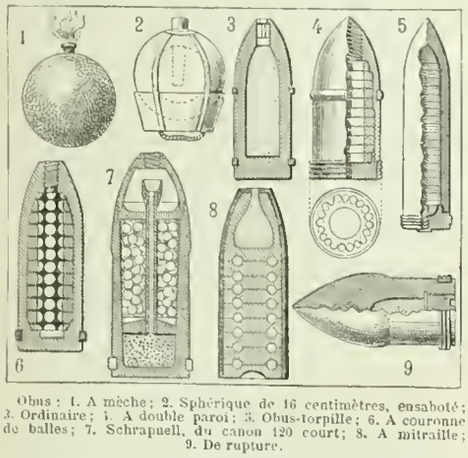
Obus : 1. A mèche; 2. Sphérique de 16 centimètres, ensaboté; 3. Ordinaire; 4. A double paroi; 5. Obus-torpille; 6. A couronne de balles; 7. Schrapnell, du canon 120 court; 8. A mitraille; 9. De rupture.

OBUSIER (*zi-é*) n. m. Milit. Bouche à feu destinée au tir des obus.

— ENCYCL. L'emploi de bouches à feu spéciales pour lancer les obus ne remonte guère qu'au milieu du XVIIIe siècle. Devant lancer, à plus faible charge que les canons, des projectiles beaucoup moins lourds pour le même calibre, les *obusiers* purent être établis plus courts et relativement plus légers. En outre, on y pratiqua, pour recevoir la poudre, une chambre, c'est-à-dire un rétrécissement de l'âme, permettant de donner à la charge une forme plus favorable à sa combustion.

Longtemps les batteries de campagne se composèrent de 4 canons et de 2 obusiers, le canon de 8 marchant avec l'obusier de 15 centimètres et celui de 12 avec l'obusier de 16 centimètres, car le calibre des obusiers se désignait toujours par le diamètre de leur obus.

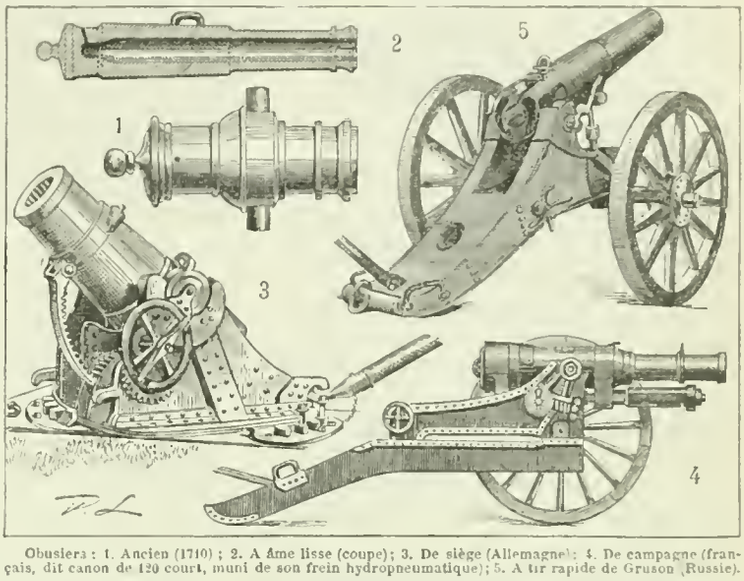
Obusiers : 1. Ancien (1710) ; 2. A âme lisse (coupe); 3. De siège (Allemagne); 4. De campagne (français, dit canon de 120 court, muni de son frein hydropneumatique); 5. A tir rapide de Gruson (Russie).

En 1853 disparurent en France les obusiers de campagne, par l'adoption du *canon-obusier* de 12 centimètres, qui tirait à volonté des boulets ou des obus de ce calibre. L'adoption des canons rayés, remplaçant les boulets par des obus, transforma toutes les bouches à feu en obusiers.

C'est cependant ce dernier terme qui disparut, et, pendant assez longtemps, il ne fut plus question d'obusiers. Mais, quand le tir des canons rayés, après avoir d'abord été relativement peu tendu, le devint autant et plus que celui des anciens canons lisses on finit par éprouver de nouveau le besoin de pièces de campagne à tir courbe, c'est-à-dire du type *mortier* ou *obusier*, pièces plus courtes et d'un calibre plus fort que les canons de campagne. Peu à peu les différentes puissances européennes ont ainsi introduit dans leur artillerie des pièces dénommées tantôt mortiers, tantôt canons courts, mais surtout *obusiers*, et auxquelles ce dernier nom convient mieux que les autres, car elles rappellent plutôt, par leur destination, les anciens obusiers de campagne. Elles sont réunies en batteries spéciales. C'est dans cette catégorie que rentrent le canon court de 120 millimètres français, le canon de 155 millimètres court et le mortier de 220 millimètres.

OBUSIÈRE n. f. Chaloupe armée d'un ou de plusieurs obusiers.

OBVA n. m. Cheval russe, dont la race existe sur les bords du fleuve *Obva*.

OBVALLÉ, ÉE (de préf. *ob*, et du lat. *vallum*, fossé) adj. Bot. Se dit des feuilles disposées par paires spirales qui se coupent sous des angles aigus.

OBVENIR (du lat. *obvenire*; du préf. *ob*, et de *venire*, venir) v. n. Dr. Revenir, échoir par succession ou autrement.

OBVENTION (*van-si-on* — du lat. *obvenire*, supin *obventum*, se présenter au-devant) n. f. Dr. can. Sorte de redevance qui était payée au clergé pour son entretien.

— Dr. anc. Impôt ecclésiastique, levé pendant la vacance d'un bénéfice.

OBVERS (*vèr'* — du lat. *obversus*; du préf. *ob*, et de *versus*, tourné) n. m. Numism. Côté d'une médaille opposé au revers. ‖ On dit aussi l'OBVERSE, et l'AVERS.

OBVERSE (*vèrss* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Qui est tourné en face. (Peu us.)

— n. m. Se dit quelquef. pour OBVERS.

OBVIABLE adj. A quoi l'on peut obvier. (Peu us.)

OBVIER (du lat. *obviare*; du préf. *ob*, et de *via*, voie. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous obvions. Que vous obviez*) v. n. Porter remède d'avance : OBVIER *à un inconvénient.*

OBVOLUTÉ, ÉE (du préf. *ob*, et du lat. *volutus*, roulé) adj. Bot. Se dit des organes qui s'enroulent les uns sur les autres : *Pétales* OBVOLUTÉS.

OBVOLUTIF, IVE (rad. *obvoluté*) adj. Bot. Qui est enroulé sur une autre partie : *Feuilles* OBVOLUTIVES.

OC préfixe. V. OB.

OC (du latin *hoc*, ceci) particule du dialecte provençal exprimant l'affirmation. (Cf. le français *oui*. [V. OUI].)

— *Langue d'oc*. Langue où le mot *oc* exprimait l'affirmation. ‖ Par ext. Ensemble des dialectes où s'emploie le mot *oc*. (On dit aussi OCCITANIEN.) Syn. PROVENÇAL.

— ENCYCL. On trouve pour la première fois l'expression *langue d'oc* dans des actes de 1291. Dante l'a reprise dans sa *Vita nuova* et dans son traité *De vulgari eloquio*. On disait de la même façon, au moyen âge, *langue d'oïl* pour désigner l'ensemble des dialectes proprement français, et *langue de si* pour désigner l'italien. Parmi les dialectes de langue d'oc, il faut ranger le gascon et le catalan, le languedocien, le limousin, le provençal proprement dit, le dauphinois, le savoyard, les dialectes de la Suisse romande, etc. Deux savants français, Bringuier et de Tourtoulon, essayèrent, vers 1876, de déterminer la frontière entre les dialectes de langue d'oc et ceux de langue d'oïl. Ils crurent pouvoir mener une ligne partant de la pointe de Grave, laissant à la langue d'oïl la partie septentrionale du Médoc, traversant la Gironde pour la suivre jusqu'à Villeneuve, passant ensuite à Vérac, remontant vers Libourne et Puynormand en divisant plusieurs communes. La ligne continuait à l'E. de Coutras, Angoulême, Civray, Chollet, courait au S. de Montmorillon, de La Trémouille, d'Argenton et de La Châtre; la mort de Bringuier interrompit le cours des recherches en cet endroit. En appliquant leur méthode, on peut dire que la limite des deux groupes dialectaux se prolonge par l'Auvergne et le Lyonnais, coupe le sud de la Bourgogne et de la Franche-Comté, pénètre en Suisse et donne au provençal les cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève, et la partie romande de ceux de Fribourg et du Valais. Ces conclusions ont été fort contestées. La séparation des deux domaines linguistiques n'est point aussi tranchée. Suivant Paul Meyer, on passe insensiblement d'une circonscription dialectale dans une autre. Il y a certainement une littérature provençale et une littérature française, comme il y a une littérature italienne ; mais, dans le domaine purement linguistique, il y a continuité entre le provençal et le français. Quoi qu'il en soit, le caractère sur lequel on fonde d'ordinaire la distinction de la langue d'oc et de la langue d'oïl est le maintien, dans le premier de ces dialectes, de *a* libre non précédé d'une palatale. Dans la langue d'oïl, cet *a* devient *e* : cf. le provençal *mars, suns* et le français *mer, sel*. Aussi considère-t-on comme des emprunts à la langue d'oc tous les mots du français actuel renfermant un *a* dans ces conditions : *aubade, bague, ballade, cabane*, etc. Le français a fait de bonne heure des emprunts au provençal, et le nom de *Sarrazins*, dans le *Roland*, porte l'empreinte de la phonétique de langue d'oc. V. PROVENÇAL.

— BIBLIOGR. : de Tourtoulon et Bringuier, *Rapport sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oïl* (Paris, 1876 ; G. Paris, *les Parlers de France* Paris, 1888 ; P. Meyer, *la Langue romane du midi de la France et ses différents noms*, dans le t. 1er des « Annales du Midi » (1889).

OCA ou **OCCA** n. f. Métrol. V. OCQUE.

— Bot. Nom indigène de l'oxalide tubéreuse, dont les tubercules se mangent sous le nom de *cari : L'*OCA *rouge est considérée au Pérou comme préférable à l'*OCA *jaune*.

OCAGNE (Maurice D'), mathématicien français, né à Paris en 1862. Entré à l'Ecole polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées, il fut nommé, en 1893, répétiteur à l'Ecole polytechnique, puis professeur à l'Ecole des ponts et chaussées. C'est à lui que l'on doit un corps de doctrine spécial appelé *nomographie*, qui a pour but de suppléer aux calculs numériques par des constructions graphiques (*abaques*). Parmi ses ouvrages, citons : *Nomographie ; les calculs usuels effectués au moyen des abaques* (1891) ; *le Calcul simplifié par les procédés mécaniques et graphiques* (1894) ; *Traité de nomographie* (1899) ; etc.

OCAIGNER (*kè-gné* ,*gn* mll.) v. a. Enduire un gant d'une certaine composition qui en conserve le parfum. (Vx.)

OCALA, ville des Etats-Unis (Floride), ch.-l. du comté de Marion; 3.700 hab. Sucreries.

OCALÉE n. f. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, de la famille des staphylinidés, répandus surtout dans l'hémisphère boréal. (Les *ocalea castanea* et *badia* se trouvent aux environs de Paris; ils vivent sous les mousses humides.)

OCAMPO (Florian DE), chroniqueur espagnol, né à Zamora en 1499, mort en 1555. Petit-fils naturel de don Diego de Valencia, maréchal de Castille, il fut pourvu d'une prébende, puis d'un canonicat, à Zamora, et entreprit d'écrire une *Chronique générale d'Espagne*, allant du déluge jusqu'à Charles-Quint. Charles-Quint le nomma son historiographe. Ocampo, cependant, ne peut être regardé comme un véritable historien : il a reproduit naïvement toutes

les fables racontées par Bérose et Manéthon sur les rois primitifs de l'Espagne. Il a publié également une édition de la chronique d'Alphonse X et une généalogie de la maison de Valence. Il s'était occupé de l'histoire de Jimenez et avait laissé une immense correspondance.

Ocaña, ville des Etats-Unis de Colombie (dép. de Santander), dans la vallée supérieure du Catatumbo ; 8.000 hab. Belles plantations.

Ocaña, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Tolède], au débouché d'une plaine fertile ; 5.000 hab. C'est l'ancienne *Oleania*, dont il subsiste quelques ruines de murailles. Palais des ducs de Frias. Environs très fertiles et produisant en abondance le blé et l'huile. Victoire des Français sur les Espagnols, le 19 novembre 1809.

ocarina (orig. inconn.) n. f. Instrument de musique à vent, en terre cuite ou en métal, de forme ovoïde, muni d'un bec et percé de trous.

— Encycl. *L'ocarina* a été imaginé, vers 1880, en Italie, à Budrio, par un fabricant nommé Giuseppe Donati. De forme ovoïde, il figure comme une sorte d'oiseau, dont le corps est percé d'une double série de trous, quatre pour la main droite et quatre pour la main gauche. Une tubulure adaptée à la paroi extérieure sert de tuyau d'insufflation et dirige l'air contre un biseau semblable à celui des flûtes à bec. Les intonations varient en raison du diamètre des trous, et le son le plus grave est produit lorsque les huit trous sont bouchés. Les sons sont assez doux, mais manquent de couleur et de caractère. Il y a des ocarinas de diverses grandeurs, et par conséquent de divers tons.


Ocarina.

Ocariz (don José), diplomate espagnol, originaire de La Rioja, mort à Warna en 1805. Il était consul général d'Espagne à Paris, au moment de la chute de Louis XVI. Godoy, alors premier ministre, lui donna l'ordre de tout mettre en œuvre pour sauver le roi. Le 28 décembre, Ocariz demanda que celui-ci fût autorisé à se retirer à l'étranger et promit la médiation de l'Espagne auprès de la Prusse et de l'Autriche, en faveur de la France. Sa lettre fut renvoyée par la Convention au comité diplomatique. Le 17 janvier, Ocariz demanda un sursis à l'exécution du roi. La Convention passa à l'ordre du jour. Ocariz quitta la France en mars 1793 et assista, en 1795, aux conférences de Figuères (Catalogne) en faveur de la paix. Il mourut en allant prendre possession de son poste d'ambassadeur à Constantinople.

ocabe (*o-kab'* — du lat. *occabus*, même sens) n. m. Antiq. rom. Collier enrichi de pierres précieuses, que les sacrificateurs portaient particulièrement dans la cérémonie du taurobole.

Occam (Guillaume d'), moine cordelier, une des illustrations de la philosophie scolastique, surnommé **le Docteur invincible, le Docteur unique** (*Singularis*), né à Occam (comté de Surrey [Angleterre]) en 1270, mort à Munich en 1347. Il écouta les leçons de Duns Scot à Paris, où il professa ensuite lui-même. Ayant pris le parti de Philippe le Bel et de l'empereur Louis de Bavière contre les papes Boniface VIII et Jean XXII, il fut banni par ce pontife et accueilli par Louis de Bavière. Guillaume d'Occam assura la victoire du nominalisme sur le réalisme ; d'où son surnom de **Princeps nominalium.** Il fit une guerre heureuse aux abstractions scolastiques et prépara l'induction et la méthode expérimentale. Parmi ses ouvrages, écrits d'un style abrupt, beaucoup se rapportent au droit civil et au droit canon. Le plus important est sa *Summa totius logices* ou *Tractatus logices in tres partes divisus* (1488). Citons aussi : *Dialogorum libri septem adversus hæreticos* (1467) ; *Super potestate divini pontificis quæstionum octo decisiones* (1496) ; *Expositio aurea super totam artem veterem, videlicet in Porphyrii prædicabilia et Aristotelis prædicamenta* (1496).

occase (*o-kaz'* — du lat. *occasus*, coucher du soleil) adj. f. ‖ Astron. *Amplitude occase*, Arc de l'horizon compris entre le point où se couche un astre et l'occident vrai, qui est l'intersection de l'horizon et de l'équateur.

— n. f. Syn. de amplitude occase.

— Arg. Occasion : *Profiter de l'*occase.

occasion (*o-ka* — du lat. *occasio*, même sens) n. f. Rencontre, conjoncture de temps, de lieux, d'affaires, convenable pour quelque chose : *Saisir une* occasion. ‖ Circonstance, occurrence en général : *En toute* occasion, *le sage tient le juste milieu.* (Grimm.)

— Sujet, motif, ce qui donne lieu à quelque chose : *Etre l'*occasion *innocente de la perte de quelqu'un.*

— Combat, rencontre de guerre : *Une chaude* occasion.

— *D'occasion*, Qui se présente par un fait exceptionnel, par une rencontre de hasard. [Se dit particulièrement des choses qui se vendent à bon marché, parce qu'elles ont déjà servi, ou parce que le marchand est pressé de s'en défaire : *Avoir quelque chose d'*occasion. — Fig. De bas aloi, de mauvaise qualité : *Des compliments d'*occasion. (Enault.) ‖ *A l'occasion*, Si l'occasion se présente. ‖ *A l'occasion de*, Par la rencontre de, grâce à l'occurrence de. ‖ *Par occasion*, Accidentellement. ‖ *Saisir l'occasion aux cheveux*, En profiter avec empressement, ne pas la laisser échapper.

— Mythol. rom. Déesse qui présidait au succès. On la représentait généralement sous la figure d'une femme ayant deux ailes aux pieds et appuyée sur une roue ; mais ce qui la caractérisait, c'est qu'elle portait une touffe de cheveux sur le devant de la tête et qu'elle était chauve par derrière, pour indiquer qu'il n'y avait qu'un point par où on pût la saisir au passage.)

— Théol. *Occasion du péché*, Circonstance extérieure qui incline à pécher. On l'appelle *occasion éloignée*, quand elle amène le péché quelquefois, mais non régulièrement, et *occasion prochaine* quand, dès qu'elle se produit, il est à présumer que le péché suivra).

— Allus. litter. :

La faim, *l'occasion*, l'herbe tendre, et, je pense,
Quelque diable aussi me poussant, ...

Vers de la fable *les Animaux malades de la peste*. V. animal.

— Prov. : **L'occasion est chauve ou L'occasion n'a qu'un cheveu**, L'occasion est difficile à saisir. ‖ **L'occasion fait le larron**, Les circonstances poussent à des actions auxquelles on ne songe pas.

— Syn. Cas, circonstance, conjoncture, etc.

occasionnaire (*o-ka-zi-o-nèr'*) n. m. Aventurier, celui qui cherche des occasions. (Mot de Mézeray.)

occasionnalisme (*o-ka-zi-o-na-lissm'*) n. m. Philos. Système des causes occasionnelles, qui s'applique surtout aux rapports de l'âme et du corps, et d'après lequel l'âme et le corps ne pourraient agir l'un sans l'autre. (C'est Dieu même qui, à l'occasion des idées ou sentiments de l'âme, produit dans les corps des mouvements correspondants et *vice versa*. ‖ On dit aussi occasionalisme.

— Encycl. *L'occasionnalisme* absolu serait la négation de toute réalité et de toute puissance propre inhérente aux êtres finis. L'occasionnalisme mitigé, comme celui de Descartes, repose sur une équivoque : on ne s'explique pas, en effet, comment, Dieu étant la substance et la cause unique, il peut rester quelque substantialité ou quelque causalité réelle à des êtres qui ne sont pas des parcelles de Dieu. De là l'embarras de Descartes à expliquer le monde autrement que par le système de la création continuée, c'est-à-dire en supposant que Dieu agit lui-même, toujours et directement, dans les évolutions successives du monde qu'il dirige. Ce système a été développé par Malebranche, ordinairement considéré comme le père de la théorie des causes occasionnelles, puis par Geulincx, qui examine surtout les rapports de l'âme et du corps. On ne peut admettre l'action de deux substances l'une sur l'autre. Pour produire un effet physique en dehors de l'âme, il faut une puissance divine. Seulement, Leibniz, grâce à son harmonie préétablie, admet que la puissance divine prédétermine une fois pour toutes le corps et l'âme à se correspondre comme deux horloges ; suivant Geulincx, c'est à l'occasion de chaque volonté de l'âme que Dieu intervient pour mouvoir le corps dans le sens où l'âme l'a voulu.

occasionnel, elle (*o-ka-zi-o-nèl'*) adj. Qui occasionne, qui sert d'occasion : *Circonstance* occasionnelle.

— Pathol. *Cause occasionnelle*, Celle qui joint son effet accidentel à la cause essentielle des maladies.

— Philos. *Cause occasionnelle*, Celle qui ne produit pas réellement l'effet, mais qui donne à la cause immédiate l'occasion d'agir. V. occasionalisme.

occasionnellement (*o-ka-zi-o-nè-le*) adv. Par occasion.

occasionner (*o-ka-zi-o-né*) v. a. Donner occasion à, être cause de : *L'étude de la nature est un travail qui n'*occasionne *aucune fatigue.* (L. Figuier.)

Occhiobello, bourg d'Italie (Vénétie [prov. de Rovigo]), sur le Pô ; 4.331 hab. Ch.-l. de circondario. Victoire des Autrichiens sur Murat (avr. 1815).

occident (*o-ksi-dan* — du lat. *occidens, entis* ; de *occidere*, se coucher, tomber) n. m. Côté de l'horizon où le soleil se couche : *Regarder l'*occident. ‖ Partie de notre hémisphère située du côté où le soleil se couche ; peuples habitant ces contrées. (Dans ce sens, prend une majuscule) : *L'*Occident *s'arma contre l'*Orient.

— Poétiq. Vieillesse, décadence ; chute, ruine : *L'*occident *d'un déplorable désastre.* (Malh.)

— Alchim. Esprit du mercure des philosophes. ‖ Noircœur, qui est la première teinte de l'œuvre.

— Astron. *Occident d'été*, Point de l'horizon où le soleil paraît se coucher quand il est dans le tropique du Cancer. ‖ *Occident d'hiver*, Point où le soleil paraît se coucher quand il est dans le tropique du Capricorne.

— Fin. anc. *Domaine d'Occident*, Droit de trois pour cent sur toutes les marchandises venant d'Amérique.

— Géogr. bot. *Ciel d'Occident*, Un des huit climats, ou régions, établis par Linné dans la répartition géographique des espèces végétales, comprenant les Etats-Unis, le Canada et le Japon.

— Hist. *Empire d'Occident*, Partie de l'empire qui, après la division, eut Rome pour capitale. ‖ *Deuxième empire d'Occident*, *Empire romain d'Occident*, Empire fondé par Charlemagne.

— Hist. relig. *Eglise d'Occident*, Eglise latine, par opposition à l'Eglise grecque. (V. Eglise.) ‖ *Grand schisme d'Occident*, V. schisme.

— Encycl. *Empire d'Occident*. Après qu'un assassinat eut débarrassé Dioclétien de son compétiteur Carinus (285), l'empereur, débordé par les soins à donner à son vaste empire, s'associa, au pouvoir, un général de grande valeur, Maximien. Il prépara ainsi la division de l'empire en deux parties : l'empire d'Orient, dont le siège fut à Constantinople, et l'empire d'Occident, dont le siège fut à Rome.

L'empire d'Occident proprement dit finit en 475, en la personne de Romulus Augustule, déposé par Odoacre, qui renvoya à Constantinople les insignes impériaux. L'empire fut rétabli l'an 800, le jour de Noël, par le pape Léon III, en l'honneur de Charlemagne. Le traité de Verdun (843), partageant l'empire entre les fils de Louis le Débonnaire, attribua à Lothaire le titre d'empereur avec le pays compris entre le Rhin à l'E., le Rhône, la Saône, la Meuse et l'Escaut à l'O. A la mort de Lothaire, son fils Louis eut l'Italie : il fut, en 856, couronné empereur par le pape Léon IV. L'histoire des empereurs d'Occident fut agitée, tourmentée et médiocre, jusqu'au moment où, pour la seconde fois, le roi germain fut appelé par la papauté aux abois. En 962, Jean XII couronnait empereur Otto Ier, de la maison de Saxe. De ce jour, la couronne impériale fut un attribut du souverain allemand. V. Allemagne.

Occident (Compagnie d'), nom qui fut souvent donné, par abréviation, à la grande Compagnie des Indes occidentales, fondée par Colbert, et dans laquelle se fondit la Compagnie de la France équinoxiale. Elle fut établie en ses privilèges en mai 1664. Malgré la protection et les subventions de l'Etat, elle n'eut pas le succès qu'avait escompté Colbert. La concurrence anglaise et hollandaise, aggravée par la guerre de 1672, lui portèrent un coup funeste. Son privilège fut révoqué en 1674. Le roi paya les dettes qu'elle avait contractées, et remboursa le capital aux actionnaires.

occidental, ale, aux (*o-ksi-dan* — du lat. *occidentalis*, même sens) adj. Qui est situé à l'occident : *Pays* occidental. Qui habite l'Occident : *Peuples* occidentaux.

— Astron. Se dit d'une étoile ou d'une planète qui se couche après le soleil.

— Géogr. *Indes occidentales*, Nom donné primitivement et donné parfois encore à l'Amérique, parce que les premiers qui atteignirent ce pays crurent être arrivés aux Indes par la route de l'Occident.

— Gnomon. *Cadran occidental*, Cadran tracé sur un mur qui fait face à l'occident.

— Physiq. *Déclinaison occidentale*, Déclinaison de l'aiguille aimantée à l'occident de la méridienne.

— n. m. Techn. Se dit, chez les joailliers, des pierres précieuses et des perles de moindre valeur, par opposition à *oriental*, épithète donnée aux pierres de choix.

— n. m. pl. *Occidentaux*, Peuples qui habitent l'Occident de l'ancien monde.

occidentaliser (*o-ksi-dan*) v. a. Convertir aux idées, aux mœurs de l'Occident : Occidentaliser *des Turcs.*

occipital, ale, aux (*o-ksi* — du bas lat. *occipitalis*, même sens) adj. Qui appartient à l'occiput : *Muscles* occipitaux. ‖ *Os occipital* ou substantiv. *Occipital* n. m., Os qui forme la paroi postérieure et inférieure du crâne.

— Encycl. *L'artère occipitale* est une branche volumineuse de la carotide externe.

Le *muscle occipital*, mince, aplati, s'insère, en bas, à la ligne courbe supérieure de l'*occipital*, en haut, au bord postérieur de l'aponévrose épicranienne ; il est recouvert par le cuir chevelu, auquel il adhère fortement.

— *Os occipital*. On nomme ainsi un os impair, symétrique, situé à la partie postérieure et inférieure du crâne. La face interne offre, sur la ligne médiane, une gouttière ou sillon destiné à loger l'extrémité postérieure du sinus longitudinal supérieur. On y remarque encore la *protubérance occipitale* interne, la *crête occipitale* interne qui donne attache à la faux du cervelet, l'orifice interne du *trou occipital*, enfin la gouttière basilaire. Sur les parties latérales se logent, dans quatre fosses, les lobes postérieurs du cerveau et les deux lobes du cervelet. La face postérieure ou externe de l'occipital est convexe, rugueuse et présente sur la partie médiane une saillie plus ou moins développée, désignée sous le nom de protubérance occipitale externe. On remarque surtout le trou occipital, grande ouverture à travers laquelle passe la moelle épinière avec ses membranes. En avant du trou occipital, est la surface basilaire qui forme la croûte du pharynx. Entre le grand trou occipital et la protubérance externe, se rencontre la crête occipitale. C'est par les deux apophyses basilaires que l'occipital s'articule avec la première vertèbre cervicale.



Os occipital : *a*, trou occipital ; *b*, crête occipitale ; *c*, condyle ; *d*, apophyse basilaire ; *e*, trou condylien.

occipito-atloïdien, enne adj. Qui a rapport à l'occipital et à l'atlas : *Articulation* occipito-atloïdienne.

occipito-bregmatique adj. Anat. Se dit du diamètre de la tête du fœtus pris de l'occiput au bregma.

occipito-frontal, ale, aux adj. Anat. Se dit du large muscle peaussier qui, s'étendant de l'occiput au front, fait mouvoir la peau du front et le cuir chevelu.

occipito-mentonnier, ère adj. Se dit du diamètre de la tête, mesuré de l'occiput au menton.

occipito-pariétal, ale, aux adj. Anat. Qui a rapport aux os occipital et pariétal : *Suture* occipito-pariétale.

occipito-vertébral, ale, aux adj. Se dit du muscle appelé aussi grand complexus, qui s'insère d'une part sur l'occipital, d'autre part sur les vertèbres.

occiput (*o-ksi-put'* — mot lat., formé du préf. *ob*, et de *caput*, tête) n. m. Anat. Partie postérieure et inférieure de la tête : *Recevoir un coup sur l'*occiput.

occire (*ok'-sir'* — du lat. *occidere* : du préf. *oc*, et de *cædere*, tuer) v. a. Tuer, faire mourir. (Vieux.)

S'occire, v. pr. Se tuer soi-même.

occiseur, euse (*ok'-si*) n. Personne qui occit, qui tue :

Mettons flamberge au vent et bravoure en campagne,
Faisons l'Olibrius, l'*occiseur* d'innocents.
Molière.

occision (*ok'-si* — rad. *occire*) n. f. En T. scientif., Meurtre, action de tuer : *L'*occision *des chiens enragés.*

Occitanie, Au moyen âge, le Languedoc et quelquefois tout le littoral français de la Méditerranée.

Occitanien, enne (*ok'-si-ta-ni-in, èn'*), personne née en Occitanie ou qui habitait ce pays. — *Les* Occitaniens.

— Adjectiv. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Mœurs* occitanniennes.

occlure (*o-klur'* — du lat. *occludere*, clore) v. a. Chir. Fermer, soumettre à l'opération de l'occlusion, en parlant des paupières.

occlusif, ive (*o-klu*) adj. Qui a rapport à l'occlusion. ‖ Qui produit l'occlusion, qui ferme : *Bandage* occlusif.

— Gramm. Se dit des phonèmes qui sont produits au moyen d'une occlusion momentanée du canal buccal. [En français, *k*, *t*, *p* sont des consonnes *occlusives*. Quand deux consonnes occlusives se suivent (*akka, atta, appa*), la première seule est occlusive ; la seconde se produit au moment où l'occlusion cesse, avec une petite explosion. D'où le nom d'*explosives*, donné également à ces consonnes. (Syn. momentanées).]

occlusion (*o-klu* — rad. *occlure*) n. f. Fermeture, état de ce qui est fermé : *L'*occlusion *d'une conduite d'eau.*

— Chim. Nom donné par Graham à la propriété que possèdent les métaux d'absorber et de condenser à divers degrés les gaz et de les retenir même dans le vide.

— Mécan. *Occlusion d'un tiroir*, Fermeture de l'orifice d'introduction de ce tiroir.

— Méd. Oblitération accidentelle d'un conduit ou d'une ouverture naturelle.

— Encycl. Méd. *L'occlusion intestinale* a lieu lorsque les

matières fécales sont arrêtées dans l'intestin ; elle survient soit par suite d'étranglement, invagination, volvulus, etc., soit par des calculs biliaires, des corps étrangers, des rétrécissements cicatriciels, etc.

Il est parfois très difficile de faire le diagnostic entre une occlusion intestinale aiguë et une péritonite. Il faut remarquer qu'en cas de péritonite, les vomissements fécaloïdes sont plus rares, la coostipation moins intense, la douleur abdominale plus généralisée, enfin, que la température, supérieure à 37 degrés dans la péritonite, est au contraire abaissée dans l'occlusion.

Comme médication, il faut tout d'abord tenter le traitement médical : immobiliser l'intestin par l'extrait thébaïque, essayer d'injections rectales à pression modérée, de lavements électriques. Si ces moyens échouent, on fera une laparotomie exploratrice et, s'il y a lieu, on *lèvera* l'occlusion.

— Chim. Graham a tout particulièrement étudié les phénomènes de l'*occlusion* et a constaté que la puissance d'absorption des métaux varie avec la nature du métal et son état physique. Ainsi, le palladium absorbe, à la température ordinaire, plus de 375 fois son volume d'hydrogène, tandis que l'argent en feuilles minces n'en absorbe que 1,37 fois son volume. D'autre part, si l'on prend le palladium à l'état d'éponge, obtenu par la calcination de son cyanure, on constate que ce métal absorbe plus de 680 fois son volume d'hydrogène.

Graham considérait les gaz occlus comme formant alliage avec les métaux. Cette vue n'a point été adoptée par tous les chimistes ; il est bon de remarquer, toutefois, d'une part, que les gaz occlus changent de propriétés ; que l'hydrogène, notamment, possède en cette circonstance un pouvoir réducteur plus puissant ; d'autre part, que le métal qui retient les gaz subit une modification importante.

Pour déterminer la quantité de gaz occlus par un métal à haute température, Graham prenait un tube de porcelaine vernissée dans lequel le métal était introduit. Ce tube communiquait par un de ses bouts avec le générateur où se préparait le gaz et, par l'autre, avec la pompe à mercure Sprengel. Avant de chauffer le métal, il faisait arriver le courant de gaz dans le tube de porcelaine, puis il élevait lentement la température du tube et de son contenu. Quand il avait atteint le rouge, il maintenait cette température pendant quelques minutes et abandonnait au refroidissement, mais sans retirer brusquement la source de chaleur. Il faisait ensuite passer un courant d'air qui enlevait l'excès de gaz, puis opérait le vide au moyen de la pompe Sprengel, après avoir fermé le bout de tube par lequel était amené le gaz à absorber. Cela fait, il chauffait le tube à blanc et maintenait cette température durant une heure au plus. Le gaz, à mesure qu'il abandonne le métal, est aspiré par la pompe et, quand tout dégagement a cessé, on mesure le fluide recueilli.

OCCLUSIONNER v. a. Syn. de OCCLURE.

OCCULTANT (*o-kul'-tan*) **ANTE** [rad. *occulter*] adj. Bot. Se dit d'une feuille appliquée contre la tige, de manière à la soustraire entièrement aux regards.

OCCULTATION (*o-kul', si-on* — rad. *occulter*) n. f. Action de cacher ou de se cacher. (Vx.)

— Astron. V. la partie encycl.

— Gramm. ar. Prononciation sourde de la lettre *noun*, à peu près semblable à la prononciation nasale de *n* dans les mots *ange, entrer*.

— ENCYCL. Astron. On dit qu'il y a *occultation* entre deux astres de diamètres très différents, lorsque le plus petit en apparence passe derrière le plus grand, par rapport à nous. Ainsi, il y a occultation d'une planète ou d'une étoile par la lune, lorsque notre satellite nous cache momentanément la planète ou l'étoile. La petite distance qui nous sépare de la lune fait que les mêmes étoiles ne sont pas occultées en même temps pour tous les observateurs répandus sur la terre. La différence des heures des immersions d'une même étoile dans le disque de la lune, observées de différents points, a pu servir de base à la comparaison des longitudes de ces points.

OCCULTE (*o-kult'* — du lat. *occultus*, même sens) adj. Caché, secret, inconnu : *Cause* OCCULTE.

— Comptab. *Comptabilité occulte*, Comptabilité secrète permettant de se tenir au courant en dehors de la comptabilité ordinaire ou de contrôler un comptable.

— Géom. anc. Se disait des lignes auxiliaires que l'on trace au crayon, pour servir à la construction d'une figure, et que l'on efface ensuite.

— Mag. *Sciences occultes*, Nécromancie, astrologie, cabale, magie et autres sciences dont la connaissance était dérobée au vulgaire : *Longtemps la chimie passa pour une science* OCCULTE. (Cnv.)

— Philos. *Qualités occultes*, Effets dont la cause reste inconnue.

— n. m. Ce qui est occulte, caché : *Il y a partout un peu d'*OCCULTE.

OCCULTEMENT (*o-kul'*) adv. D'une manière occulte. Anton. OUVERTEMENT.

OCCULTER (*o-kul'* — du lat. *occultare*, cacher) v. a. Astron. Cacher en s'interposant : OCCULTER *une étoile*.

S'occulter, v. pr. Être occulté, se cacher : *Les étoiles sont si éloignées qu'elles* S'OCCULTENT *derrière des fils plus ténus que des fils d'araignée*.

OCCULTISME (*o-kul'-tissm'*) n. m. Science des choses occultes.

— ENCYCL. L'antiquité avait, à côté d'une doctrine publiquement enseignée (exotérisme), une science cachée (ésotérisme), révélée aux seuls initiés. Croire que le monde est une machine vivante (macrocosme), rigoureusement homologue à l'homme (microcosme) qui serait son image, et chercher à poser ensuite la série des « correspondances », telle est la base ou clef de l'occulte.

L'occulte n'est point la magie : l'occultiste est par essence quelqu'un qui observe ou contemple, le magiste est par essence quelqu'un qui — ayant fini, ou non, d'observer ou de contempler — réalise. Exemple : Swedenborg, qui dit voir circuler dans les canaux du Grand-Monde les cellules composantes, appartient à l'occulte ; le sorcier des campagnes qui « applique » son grimoire ou le *Petit Albert* appartient à la magie.

Énumérons les principales voies et branches de la science. Ce sont : la cabale (*kaballah*, tradition), ésotérisme des Hébreux, qui prétendait retrouver sous le texte de l'Écriture un sens caché et, par permutation, combinaison et numération des lettres composant un mot, arriver à un alphabet vivant et universel des mots ; la théosophie (Inde), qui enseigne que l'homme intégral et parfait est occultement constitué par sept éléments —, on plans, qui sont : 1° Rupa ou le corps matériel ; 2° Jiva ou la vitalité ; 3° Linga Sharira ou le corps astral ; 4° Kama Rupa où l'âme animale ; 5° Manas ou l'âme humaine ; 6° Buddhi ou l'âme spirituelle ; 7° Alma ou l'esprit ; l'hermétisme, qui étudie les correspondances entre l'homme et les divers signes du cosmos, pour extraire les « quintessences » ou « arcanes » de la matière, transmuter les métaux et arriver à découvrir la « pierre » qui opère le passage du métal vil au métal noble ; l'astrologie, qui étudie la relativité qu'ont les sept planètes et les douze signes du zodiaque avec les diverses régions ou « spheres » du microcosme ; la physiognomonie, la chiromancie, la graphologie. Citons encore la cartomancie, fille du tarot, rapport entre le jeu et la destinée ; le grand Ekeila, Mme Lenormand ; une botanique occulte et jusqu'à une sociologie synthétique (périodicité des cycles et des déluges), aucune manifestation cosmique ou humaine n'étant restée sans une interprétation analogique.

Maintenant, toutes les sciences précitées ont une « pratique » ou des phénomènes concomitants. Divination par un signe (le plus souvent pris dans la Bible), divination par l'érection d'un horoscope, par la main, par les cartes, etc. ; extériorisation consciente ou inconsciente, lévitation, clairaudience, clairvoyance, tous phénomènes qui ressortissent surtout à la théosophie (fakir, yogui), médecine alchimique (signatures) preservant ses indications selon la similitude de verbe ou de forme entre telle plante et tel organe, communication avec les esprits des éléments (cabalistes), toutes ces œuvres, voulues ou non, sont amenées par l'occulte, mais constituent proprement le domaine de la magie.

— BIBLIOGR. : Papus, *Traité élémentaire de science occulte* ; E. Bosc, *Dictionnaire d'occultisme et de psychologie*.

OCCUPANT (*o-ku-pan*), **ANTE** adj. Qui occupe, qui est en possession : *La partie* OCCUPANTE *ne peut être dépossédée que par des titres*.

— Fam. Qui donne beaucoup d'occupation, de travail : *Les enfants sont très* OCCUPANTS.

— Dr. *Armé occupant*, Celui qui, dans un procès, est chargé de l'intérêt d'une des parties.

— Substantiv. *Premier occupant*, Celui qui occupe, qui possède le premier.

OCCUPATION (*o-ku, si-on*) n. f. Action de s'occuper ; travail, chose à laquelle on est occupé : *L'*OCCUPATION *nous défend de l'ennui*.

— Fam. *Donner de l'occupation à quelqu'un*, Lui susciter des affaires, de l'embarras.

— Art milit. *Armée d'occupation*, Armée destinée à contenir ou à défendre un pays nouvellement conquis.

— Dr. Action de saisir, de se maintenir quelque part avec ou sans droit : *La propriété a commencé par l'*OCCUPATION.

— Rhétor. Figure par laquelle on réfute d'avance les objections que pourra présenter l'adversaire. ‖ On l'appelle aussi PROLEPSE.

— SYN. **Travail, travaux.**

— ANTON. **Inaction, oisiveté.** ‖ **Abandon.**

— ENCYCL. Dr. civ. L'*occupation* est un moyen d'acquérir la propriété de certaines choses, en s'en emparant conformément aux lois. Elle paraît avoir été le mode primitif d'acquisition de la propriété. Dans l'état social actuel, le droit d'occupation n'existe que dans certains cas ; il n'a d'effet que relativement à certaines choses mobilières.

On peut acquérir par l'occupation les animaux sauvages, les poissons, les trésors, les effets jetés à la mer ou rejetés par elle, les plantes ou herbages qui croissent sur les rivages de la mer, les choses perdues dont le maître ne se représente pas, les choses volontairement abandonnées.

De ces différents objets, le Code civil ne règle que ce qui concerne les trésors. (V. TRÉSOR.) Pour les autres, il renvoie aux lois particulières sur la chasse, la pêche, etc. (V. ces mots.)

— Dr. admin. *Occupation temporaire*. L'occupation par les particuliers de terrains appartenant à l'État ou aux communes peut avoir lieu, à titre temporaire, en vertu d'autorisations administratives, et parfois contre certaines redevances, dites *taxes* ou *droits d'occupation*. D'autre part, la loi assujettit les propriétés privées à une servitude d'utilité publique d'une nature particulière, consistant dans l'obligation imposée à certains propriétaires de souffrir, en vue de l'exécution de travaux publics, l'occupation temporaire de leurs propriétés.

La loi du 29 décembre 1892, applicable aux travaux publics (civils ou militaires), a pour but de faciliter à l'administration certaines études préliminaires concernant les travaux publics, moyennant une réparation des dommages causés.

— Dr. intern. I. *Occupation, mode d'acquisition de propriété*. Plusieurs conditions sont nécessaires pour acquérir un territoire par occupation :

1° Il faut que le territoire soit un territoire *sans maître*. L'occupation peut donc s'appliquer à un territoire inhabité ou à un territoire abandonné. Peut-on considérer comme un territoire sans maître celui possédé par des tribus barbares et sauvages ? La question est controversée. La conférence réunie à Berlin en 1885 pour s'occuper de la question des occupations en Afrique, à plusieurs reprises, a reconnu les droits des souverains barbares. C'est à l'aide de conventions pacifiques que les États civilisés peuvent chercher à pénétrer dans les régions habitées par les sauvages.

2° La deuxième condition de l'occupation consiste dans une prise de possession *réelle et effective*. Telle est la règle qu'a posée l'article 35 de la conférence africaine de Berlin.

3° La prise de possession d'un territoire n'entraîne une acquisition par occupation que si elle a eu lieu *cum animo domini*. Il faut donc que l'État occupant ait l'intention bien arrêtée de se comporter comme souverain.

4° Enfin, le droit international exige une condition de forme pour la régularité de l'occupation : l'État occupant doit adresser une *notification* aux autres puissances.

II. *Occupation militaire*. L'occupation militaire qui suppose un état de guerre n'est envisagée dans le droit actuel que comme un *pur fait* ; c'est un état de choses essentiellement provisoire, qui disparaît à la paix, et se transforme, s'il y a lieu, en un droit définitif de propriété. D'après la conférence de La Haye (1899), deux conditions sont nécessaires pour qu'il y ait une occupation militaire : 1° le gouvernement légal doit être mis, par le fait de l'envahisseur, dans l'impossibilité d'exercer publiquement son autorité ; 2° l'envahisseur doit se trouver en mesure d'y substituer l'exercice de sa propre autorité.

Au point de vue de la législation, les lois *civiles* de l'État envahi continuent en principe à être applicables sur le territoire occupé ; il en est de même des lois *municipales*. Quant aux lois *criminelles* de l'État envahi, elles doivent aussi conserver leur application ; néanmoins, l'État envahisseur a le droit d'appliquer sa propre législation dans la mesure nécessitée par le besoin de pourvoir à la sécurité de ses troupes. L'occupant peut, d'un autre côté, modifier les lois administratives ou financières du pays envahi dans leurs dispositions contraires à ses intérêts (ex. : lois sur la conscription).

En ce qui concerne l'administration de la justice, on admet que les tribunaux de l'État requis conservent leurs attributions et leur compétence.

L'occupant peut percevoir les impôts établis. Il doit, autant que possible, se conformer dans cette perception aux règles admises par le gouvernement envahi.

En ce qui touche les biens de l'État, des distinctions doivent être faites. Pour les *immeubles* non productifs de revenus qui peuvent servir à la lutte, l'occupant peut les détruire (ex. : ponts, tunnels, etc.). Il doit, au contraire, respecter les monuments historiques ou scientifiques, qui sont sans utilité pour la guerre. Quant aux immeubles productifs de revenus, comme les forêts, l'envahisseur est admis à percevoir les revenus.

La guerre étant considérée aujourd'hui comme une relation d'État à État, les particuliers du pays occupé doivent être respectés dans leurs personnes comme dans leurs biens. Cependant, on admet que l'occupant peut imposer aux habitants des *réquisitions*, c'est-à-dire des services en nature destinés à l'entretien et au logement des troupes, à leur transport et à celui du matériel de guerre, et des *contributions*, c'est-à-dire des services pécuniaires comme équivalents d'impôts ou de prestations en nature non fournies ou encore à titre d'amendes.

Il est bon d'ajouter que l'occupation militaire peut avoir lieu comme garantie d'un traité ; elle n'est pas alors concomitante à un état de guerre. Dans ces cas, l'occupant laisse à l'État dont le territoire est occupé son administration propre et l'exercice de ses droits souverains.

— BIBLIOGR. : Bernier, *De l'occupation militaire en temps de guerre* (1884 ; Guelle, *Précis des lois de la guerre* 1884, 2 vol. ; Rouard de Card, *la Guerre continentale et la Propriété* (1877).

OCCUPER (*o-ku* — du lat. *occupare* ; du préf. *oc*, et de *capere*, prendre) v. a. Se rendre maître de, s'établir en maître dans : OCCUPER *un pays ennemi, un défilé*.

— Habiter, être établi à demeure dans : OCCUPER *toute une maison*.

— Remplir ou couvrir tout l'espace de, être situé sur : *Les eaux* OCCUPENT *la plus grande partie du globe*. ‖ Remplir toute la durée de : *Discussion qui a* OCCUPÉ *deux séances*. ‖ Absorber : *De nouvelles scènes* OCCUPENT *tous les jours l'univers*. (Mass.)

— Donner du travail à : OCCUPER *un grand nombre d'ouvriers*. ‖ Donner un aliment à : OCCUPER *son esprit*.

— Fig. Remplir, exercer, posséder : OCCUPER *un haut rang, une charge importante*. ‖ Être l'objet de : OCCUPER *la pensée de quelqu'un*. ‖ Attirer, fixer la pensée de : OCCUPER *une mère, un amoureux*.

— Dr. S'emparer, se saisir, se rendre possesseur de : OCCUPER *un immeuble*.

— ANTON. **Abandonner.**

— v. n. Dr. Se dit d'un avoué qui est chargé d'une affaire en justice : OCCUPER *pour le demandeur*. ‖ *Signifier un acte d'occuper*, Faire connaître par un acte qu'on occupe pour une partie dans une affaire.

S'occuper, v. pr. Travailler, employer son temps : OCCUPEZ-VOUS *toujours à quelque chose d'utile*. (Franklin.)

— *S'occuper de*, Travailler à : S'OCCUPER *de chimie*. Donner ses soins à : S'OCCUPER *de ses convives*. — Songer à : S'OCCUPER *d'un ami absent*.)

— Pop. Absolum. Donner tous ses soins, tout son zèle.

— Gramm. Le participe est toujours variable dans les temps composés du verbe réfléchi *s'occuper*.

OCCUPEUR (*o-ku*) n. m. Celui qui occupe un bien, qui le détient : *Les propriétaires* OCCUPEURS *de terres*.

OCCURRENCE (*o-kur-ranss* — rad. *occurrent*) n. f. Rencontre, événement fortuit, occasion : *La vie est pleine d'*OCCURRENCES *singulières*. (Balz.)

— Liturg. Concours de deux fêtes qui tombent le même jour : *Il y a dans les bréviaires une table des* OCCURRENCES.

— SYN. **Cas, circonstance**, etc.

OCCURRENT (*o-kur-ran*), **ENTE** [du lat. *occurrens, entis* ; de *occurrere*, courir à la rencontre] adj. Qui survient par occasion ; fortuitement : *Il faut se gouverner selon les cas* OCCURRENTS.

Liturg. *Fêtes occurrentes*, Fêtes tombant le même jour.

OCÉAN (*sé* — du lat. *oceanus*, gr. *okéanos*) n. m. Vaste étendue d'eau salée qui occupe la plus grande partie du globe terrestre : *Les fleuves se jettent dans l'*OCÉAN. ‖ Partie de la même étendue d'eau : *L'*OCÉAN *Pacifique*.

— Par anal. Vaste étendue d'eau : *Inondation qui a transformé la plaine en* OCÉAN. ‖ Vaste étendue en général ; grande quantité : *Un* OCÉAN *de verdure*.

— Fig. Milieu comparé à l'étendue des mers, à cause des dangers qu'il offre, etc. : *L'*OCÉAN *des passions*.

— Absolum. (avec une majuscule). L'océan Atlantique : *La Rochelle est sur l'*OCÉAN.

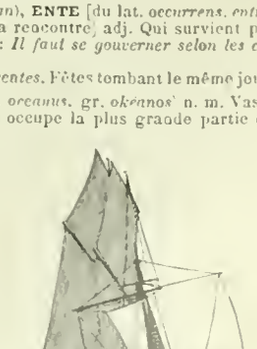

Océan.

— Navig. Petite embarcation de plaisance fluviale très large marchant à la voile et à l'aviron et dont la longueur dépasse rarement 5 mètres : *Les* OCÉANS *sont le plus souvent gréés en houari et munis d'une dérive centrale*.

OCÉAN



Océan. *Profondeurs variant de 250 à 5 000m.* — 1. Centrophorus (1 400m). — 2. Melanocetus (3 000m). — 3. Eurypharynx (2 400m). — 4. Macrurus (2 600m). — 5. Bathypterois (1 900m). — 6. Stomias (1 900m). — 7. Melanoteuthus niger (1 400m). — 8. Malacoteuthus indicus (1 800m). — 9. Lithodes (1 400m). — 10. Cymonome (800m). — 11. Pagurus pilosimanus (1 500m). — 12. Ptychogaster (950m). — 13. Willemœsia (3 400m). — 14. Thaumastocheles (750m). — 15. Pœneus (2 400m). — 16. Nematocarcinus (850m). — 17. Heterocarpus (1 250m). — 18. Gnatophausia (1 670m). — 19. Acanthophyra (1 200m). — 20. Pasiphae (1 700m). — 21. Cœlossendeis (1 500m). — 22. Psychropotes (4 000m). — 23. Oneirophanta (5 000m). — 24. Pentacrinus decorus (580m). — 25. Pentacrinus Wyville-Thomsoni (1 850m). — 26. Pentacrinus asterius (110m). — 27. Metacrinus (850m). — 28. Ophiomusium (1 400m). — 29. Styracaster (2 800m). — 30. Brisinga (1 500m). — 31. Gonocidaris (1 400m). — 32. Porocidaris (1 200m). — 33. Phormosoma (3 000m). — 34. Drymonema (2 200m). — 35. Umbellula (2 400m). — 36. Epizoanthus (1 500m). — 37. Stephanotrochus (2 250m). — 38. Stylaster (250m). — 39. Lophohelia (600m). — 40. Euplectella aspergillum (250m). — 41. Euplectella imperialis (300m). — 42. Hyalonema (1 250m). — 43. Aphrocallistes (1 500m).

OCÉAN



Océan (*Surface*) : 1. Labre (vieille de mer). — 2. Carrelet. — 3. Hippocampe (phyllopteryx). — 4. Huître comestible. — 5. Spirographe. — 6. Hétéronéréide. — 7. Limule. — 8. Crabe (tourteau). — 9. Crabe gélasime. — 10. Bernard l'ermite. — 11. Homard. — 12. Crevette (bouquet). — 13. Anatifes. — 14. Holothurie. — 15. Oursin commun. — 16. Oursin à bâtons. — 17. Trichaster (ruchi). — 18. Astérie (glacialis). — 19. Solaster. — 20. Vérétille. — 21. Pennatule. — 22. Gorgone verticillée. — 23. Gorgone violette (rhipidigorgia). — 24. Méduse périphylle. — 25. Méduse (thaumostyle). — 26. Béroé. — 27. Siphonophore (rhodalie). — 28. Siphonophore (praya). — 29. Siphonophore (physalie). — 30. Madrépore protée. — 31. Madrépore jaune. — 32. Corail rouge. — 33. Actinie impatiente. — 34. Actinie floride. — 35. Actinie hivernale. — 36. Actinie élégante. — 37. Actinie granulée. — 38. Actinie prétexte. — 39. Actinie de Rondelet. — 40. Éponge (hardwickia). — 41. Éponge (esperiopsis). — 42. Algue (fucus sanguin). — 43. Algue (ulve).

— Philos. *Océan de lumière.* Forme sous laquelle la cabale juive présente la matière première.

OCÉAN ATLANTIQUE, ARCTIQUE, PACIFIQUE ou **GRAND OCÉAN**, etc. V. ATLANTIQUE, ARCTIQUE, PACIFIQUE, etc.

OCÉAN ou **OKEANOS.** Myth. gr. Une des plus vieilles divinités grecques, personnification de la mer, fils d'Ouranos et de Gæa. Okeanos était l'aîné des titans. Il épousa Tethys, ou, suivant d'autres, Amphitrite. Il fut le père d'Eurynome, de Persée, des nymphes océanides. De vieilles traditions faisaient aussi de lui le père ou l'ancêtre de presque tous les dieux et de tous les êtres. Il jouait un rôle dans plusieurs légendes. Il avait caché Héra dans son palais pendant la guerre des dieux et des géants, pour la soustraire à la voracité de Kronos. Il était le frère d'Atlas et l'ami de Prométhée. Plus tard, on considéra surtout Okeanos comme une personnification du fleuve Océan.

— Iconogr. *L'Océan* est généralement représenté sous les traits d'un vieillard barbu, assis sur les ondes de la mer, avec un monstre marin à ses côtés. Son front est armé de cornes et couvert d'herbes marines; il tient, le plus souvent, un sceptre, une corne d'abondance et des filets ou un réseau; quelquefois aussi une urne qui épanche de l'eau, symbole de la mer, des fleuves, des fontaines. La statue du *Marforio* est peut-être une représentation de l'Océan.



L'Océan, statue antique, à Naples).

Au Vatican est une statue de *l'Océan*, en marbre antique. Le musée des Études possède deux statues provenant de la collection Farnèse et représentant *l'Océan* accoudé sur un monstre marin. Sur un autel antique de la villa Borghese, *l'Océan* a le front surmonté des serres du Cancer. Parmi les œuvres modernes, nous citerons *l'Océan et la Méditerranée*, beau groupe de Guillaume Couston, aux Tuileries. Couston a symbolisé la jonction des deux mers en représentant l'Océan par un vieillard, près duquel est couchée une jeune femme.

OCÉAN, comté maritime des Etats-Unis (New-Jersey); 16.000 hab. Ch.-l. *Toms-River.* Ce n'est qu'une plaine basse, arrosée par le Manasquan et dont tout le littoral est bordé de lagunes. Pays de pêche.

OCEANA, comté des Etats-Unis (Michigan), entre les embouchures des rivières Marquette et White; 17.000 hab. Ch. l. *Hart.* Culture des céréales.

OCÉANA, planète télescopique, n° 224, découverte en 1882, par Palisa.

OCÉANE (*sé*) adj. f. || *Mer océane*, Océan. (Inus.)

OCÉANIDE (*sé* — du gr. *okéanis, idos*; de *Okéanos*, Océan) n. f. Mythol. gr. Nymphe de la mer, fille de l'Océan et de Téthys.

— Zool. V. OCÉANIE.

— ENCYCL. Mythol. Hésiode comptait trois mille *océanides*, et il les appelle les sœurs des fleuves. Voici les plus connues de ces nymphes : Acestée, Admète, Adrastée, Asie, Callirhoé, Calypso, Clymène, Clythie, Dioné, Electre, Ethra, Eudore, Europe, Eurynomé, Galaxaure, Hippo, Hélothée, Idyie, Libye, Ménestho, Métis, Océyroë, Parthénope, Passis, Petræa, Philyre, Plexaure, Pitho, Pleioné, Pluto, Polydora, Prymno, Rhodie, Styx, Telesto, Thoe, Thrasée, Tyché, Uranie, Xanthé. Les noms d'Asie, d'Europe, de Thrace, de Libye rappellent la croyance mythologique qui faisait sortir des eaux les pays du même nom. Rhodie, Parthénope ont donné leur nom à des villes que l'imagination des Grecs aimait à se représenter comme sorties des eaux. D'autres, parmi ces océanides, sont connues par leurs amours avec les dieux et les héros : Eurynome eut pour amant Zeus, et de leur union naquirent les Charites; Perséis plut à Apollon, Cymène à Japet, etc. Les Grecs ont souvent chanté ces poétiques personnifications des vagues. Eschyle les a mises en scène. Ce sont elles qui forment le chœur de son *Prométhée.*

Océanides au pied du roc de Prométhée (DÉSOLATION DES), tableau de Henri Lehmann (musée du Luxembourg). Cette peinture, popularisée par la lithographie, est une interprétation d'Eschyle pleine de poésie.

OCÉANIE *sé, ni* ou **OCÉANIDE** *sé* n. f. Genre de méduses hydroïdes, répandues en diverses mers.

OCÉANIE, cinquième partie du monde, comprenant toutes les terres baignées par l'océan Pacifique, entre l'Asie et l'Amérique, exception faite de quelques îles regardées pour leur situation comme asiatiques (Kouriles, archipel japonais, Formose, Hainan), ou comme américaines (Aléoutiennes, Revilla Gigedo, Galapagos, Juan-Fernandez). Elle s'étend, en longitude, sur 120° de la pointe nord occidentale de Sumatra à l'île de Pâques, et, en latitude, sur 85°, entre l'île Morell et le petit groupe austral de « l'Evêque et son Clergé ». C'est un formidable polygone irrégulier d'au moins 100 millions de kilom. carr., développé dans les deux hémisphères. Il n'est connu que depuis l'ère moderne. Au début du XVIe siècle, les Portugais découvrirent les îles de la Sonde et la Nouvelle-Guinée. Magellan (1519-1521) fit la première traversée du grand Océan. Torrès (1606) parcourut le détroit qui porte son nom entre la Nouvelle-Guinée et l'Australie. Les côtes de cette dernière furent explorées par les Hollandais, en particulier par Tasman (1642-1643), le découvreur des îles Viti et de la Nouvelle-Zélande. Aux XVIIIe et XIXe siècles, des expéditions méthodiques, conduites par des Anglais et des Français (Cook, La Pérouse, Vancouver, Bougainville, Dumont d'Urville, etc.), achevèrent de fixer la géographie océanienne.

L'Océanie est, avant tout, un monde insulaire. On le divise habituellement en cinq régions : *Malaisie* (îles de la Sonde, Bornéo, Moluques, Célèbes, Philippines), à l'O.; *Mélanésie* (Nouvelle-Guinée et archipels adjacents, Nouvelles-Hébrides, Nouvelle-Calédonie, îles Viti ou Fidji) et *Australasie* (Australie, Tasmanie, Nouvelle-Zélande), dans la partie médiane; *Micronésie* (archipel des Mariannes, Carolines, Palaos, Marshall, Gilbert, etc.), au N. des précédentes; enfin, *Polynésie* (archipels Samoa et Tonga, de la Société, Marquises, Hawaï ou Sandwich, île de Pâques, etc.); au total, une superficie de 11.300.000 kilom. carr.

Toutes ces terres forment de grandes rangées parallèles, alignées du N.-O. au S.-E. Relativement petites et dispersées dans la Polynésie, minuscules dans la Micronésie, elles sont plus rapprochées, plus vastes, dans la Malaisie et la Mélanésie (Nouvelle-Guinée, Bornéo, Sumatra, Nouvelle-Zélande). Les petites îles ne sont que des *atolls* madréporiques, entourés de brisants. Les grandes terres, excepté l'Australie qui, par son origine comme par ses dimensions, est un continent spécial, sont, en général, volcaniques, surtout les îles Malaises, une des zones les plus actives du Cercle de Feu. Leur relief est, presque partout, constitué par de grandes cordillères, allongées sur les rivages opposés à l'Amérique, tandis que les plateaux et les plaines s'étalent plutôt sur les versants opposés à l'Asie. Cette conformation est aussi celle de l'Australie.

Le régime climatérique de la Malaisie et de la Mélanésie est dominé par les moussons, qui apportent des pluies copieuses et périodiques. Cependant, l'Australie, massive et mal pénétrée par les vents, est, sauf sur la côte est et sud-est, un pays à pluies rares, à climat continental. Le climat essentiellement tropical des petites îles est atténué, surtout à l'Est, par les alizés. Dans l'ensemble, la salubrité est grande, sauf dans les pays de moussons à chaleur humide et lourde.

La végétation et la faune suivent le climat et rappellent celles de l'Asie méridionale dans la Malaisie et la Nouvelle-Guinée (forêts vierges, cultures tropicales, cannes à sucre, café, épices, riz, tabac, coton, grands fauves et grands serpents). L'Australie, dont les plateaux intérieurs ne sont qu'un steppe buissonneux, se prête, dans ses régions arrosées, à la culture des céréales, de la vigne et à l'élevage du mouton. Le *kangurou* y est l'animal indigène caractéristique. Les îles micronésiennes et polynésiennes ne produisent qu'une flore restreinte (cocotier, pandanus, igname, taro). Ajoutons que la Malaisie, la Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Calédonie, l'Australie surtout, ont de belles richesses en métaux, précieux ou industriels, et en houille. La population de l'Océanie est estimée à 10 millions d'individus, dont 35 millions dans la zone occidentale, où la densité (à Java en particulier) est fort élevée.

Politiquement, l'Océanie tout entière n'est plus qu'une colonie européenne. L'Angleterre occupe la partie nord-ouest de Bornéo, le sud-est de la Nouvelle-Guinée, l'Australasie, les îles Fidji et de nombreux postes dans les petites îles. C'est le domaine le plus étendu (8.258.000 kil. carr.), et, sinon le plus peuplé (5.505.400 hab.), du moins le plus avancé en civilisation. La Hollande, établie dans la région occidentale de la Nouvelle-Guinée, la plus grande partie de Bornéo et toutes les îles de la Sonde, possède un empire moins vaste (1.915.420 kilom. carr.), mais plus riche par le nombre des sujets (35.060.000 hab.). Les Etats-Unis ont acquis, avec un certain nombre d'îles polynésiennes dont les Hawaï sont les plus importantes, la souveraineté des Philippines, enlevée à l'Espagne (au total 306.340 kilom. carr., 8 millions d'hab.). L'Allemagne (243.819 kilom. carr., 150.000 hab.) a également, par achat, recueilli les dépouilles de l'Espagne (Palaos, Carolines, Mariannes), qu'elle a réunies à ses établissements de date un peu plus ancienne dans la Nouvelle-Guinée (« Terre de l'Empereur-Guillaume », l'archipel Bismarck, les îles Salomon du Nord, les Marshall, etc.).

La France n'a que de petites terres, dont l'une, la Nouvelle-Calédonie, peut donner une belle colonie de peuplement et dont les autres (îles de la Société, Marquises, Wallis, île Clipperton) sont de précieuses stations sur le Pacifique (24.227 kilom. carr., 88.000 hab.). De leur ancienne suprématie, les Portugais gardent la partie septentrionale de Timor. Enfin, le Japon s'est emparé des Bonin-Sima, et le Chili de l'île de Pâques.



Océanides au pied du roc de Prométhée, d'après Lehmann.

BIBLIOGR. : Elisée Reclus, *Géographie universelle*, t. XIV (Paris, 1889); Paul Deschanel, *les Intérêts français en Océanie* (Paris, 1884); F. Ratzel, *Völkerkunde*; *die Naturvölker Ozeaniens* (Leipzig, 1887).

ETHNOL. L'*Océanie* est habitée par six races distinctes. Il y a quelques années, elle comptait une septième race, la race *tasmanienne*, au surd'hui disparue.

Les éléments ethniques qu'on rencontre à l'état de pureté en Océanie sont les uns nigritiques, les autres plus ou moins voisins des Malais. Dans le premier groupe rentrent les Négritos, les Australiens et les Papous; les Tasmaniens appartenaient au même groupe. Les Négritos océaniens ne forment plus guère d'agglomérations importantes que dans l'archipel des Philippines. Partout, ils ont été refoulés dans les forêts et les montagnes de l'intérieur par les Malais.

Les autres nègres océaniens vivent tous dans la Mélanésie, dont les Papous ont cependant quelque peu débordé les limites.

Les éléments non nigritiques comprennent les Malais, les Indonésiens et les Polynésiens, auxquels il faut rattacher les Micronésiens. Les premiers forment le fond de la population de toutes les îles de la Sonde et de la presqu'île de Malacca. Ils ont gagné non seulement tout le grand archipel asiatique, mais l'Indo-Chine et certains points de la Nouvelle-Guinée.

Des croisements nombreux ont eu lieu entre ces diverses races et donné naissance à des métis variés. Ce furent des métis malayo-indonésiens qui peuplèrent la Polynésie, jusqu'à l'île de Pâques. Isolés dans leurs archipels et presque à l'abri de tout nouveau croisement, les Polynésiens finirent par constituer une belle race homogène.

En Micronésie, les mêmes métis se répandirent dans les différents archipels, mais ils y furent suivis parfois par des Malais purs.

— Relig. A peu près toutes les confessions religieuses sont représentées en *Océanie*, où elles se sont superposées, sans l'étouffer complètement, au fétichisme primitif et grossier des peuplades malaises et polynésiennes (Papous, Malais, etc.). L'islamisme est répandu, plus ou moins pur, à Java, Sumatra, aux Moluques; les Chinois de Java et une partie des indigènes de Bali ont conservé les pratiques bouddhiques; le brahmanisme compte encore quelques affiliés. Enfin, les missions chrétiennes ont converti un assez grand nombre d'indigènes : missions catholiques espagnoles dans les Philippines, à Timor, etc., missions catholiques françaises aux Mariannes, aux îles Wallis, Gambier, etc., missions anglicanes dans les possessions de la Grande-Bretagne.

OCÉANIEN, ENNE (*sé, ni-in, en'*), personne née en Océanie ou qui habite cette région. — *Les* OCÉANIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à l'Océanie ou à ses habitants : *Les îles* OCÉANIENNES.

OCÉANIQUE (*sé, nik'*) adj. Qui appartient à l'Océan ou à un océan : *Les flots* OCÉANIQUES. || Qui ressemble à un océan : *Mers* OCÉANIQUES.

OCÉANITE (*sé*) n. m. Genre de pétrels, type de la tribu des *océanitinés*, comprenant deux espèces réparties sur tout le globe.

OCÉANITINÉS (*sé*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux palmipèdes, de la famille des procellariidés, renfermant les oiseaux du groupe des pétrels. — *Un* OCÉANITINÉ.

OCÉANODROME (*sé*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des procellariidés, comprenant une douzaine d'espèces répandues sur le globe. (Ce sont des pétrels caractérisés par leur queue longue et leurs pieds à tarses assez courts; il sont de taille médiocre et de livrée brune, plus ou moins variée de blanc. Oiseaux de haute mer, ils nichent sur les rochers des terres glaciales.)

OCÉANOGRAPHIE (*si, fi* — du gr. *okéanos*, océan, et *graphein*, décrire) n. f. Etude de la mer.

— ENCYCL. Il est bon de distinguer l'*océanographie* de l'*hydrographie* : tandis que celle-ci s'en tient à l'étude du voisinage des côtes, là où le problème semble avoir un intérêt pratique pour la navigation, l'océanographie étudie plus spécialement la topographie des fonds sous-marins, les conditions physiques dans les grands fonds, l'existence, la composition et l'origine de la faune sous-marine.

Pour effectuer leurs recherches sous-marines, les savants disposent de quatre groupes d'appareils principaux : 1° les sondeurs, dont tous les appareils dérivent plus ou moins directement de l'appareil imaginé par le marin américain Brooke, en 1854; 2° les dragues et les chaluts; 3° les appareils servant à déterminer les données physiques (thermomètres, manomètres, appareils photographiques immergeant dans l'eau des papiers impressionnables et déterminant ainsi la quantité de lumière, etc.); 4° les bouteilles à eau rapportant, hermétiquement enfermés, des échantillons d'eau pris dans l'Océan à une profondeur déterminée.

En ce qui concerne la constitution géologique des fonds, on a été amené à distinguer, d'après leur étendue, leurs relations avec les continents, et leur profondeur, les mers continentales et les océans. Les sédiments des mers continentales et de la zone océanique bordant les continents sont des graviers, des sables ou des vases argileuses ou calcaires, provenant de la trituration des masses continentales; ce sont les *dépôts terrigènes* (dépôts de plages, graviers et sables littoraux, vases et argiles fines recouvrant les fonds jusqu'à des profondeurs atteignant parfois 5.000 mètres, précipités chimiques de calcaire dissous). L'épaisseur des sédiments est variable suivant les points : elle atteint sa puissance maximum sur le parcours des courants chauds par l'accumulation des dépouilles des êtres organisés qui pullulent. Entre la zone terrigène et les fonds de 5.000 mètres, les sédiments terrigènes sont remplacés par les dépôts d'origine organique (boues calcaires à globigérines ou ptéropodes, boues siliceuses à radiolaires ou diatomées). Au delà de 5.000 mètres, il ne se forme plus qu'une argile rouge d'origine chimique, qui se produit avec une extrême lenteur.

Mais c'est surtout en ce qui concerne l'étude de la vie au sein des mers que les résultats obtenus par l'océanographie ont été nombreux et intéressants. On avait cru, en effet, pendant quelques années, avec le naturaliste Edward Forbes, que les abîmes des mers étaient inhabités. Une série déjà longue d'explorations a démontré que les grands fonds aussi étaient habités, non pas par des végétaux, mais par des animaux invertébrés et sédentaires, vertébrés et nomades. L'ensemble de ces êtres demeure assez constant dans des zones d'étendue variable, qui constituent des provinces marines. La localisation des espèces tient, en général, à des causes physiques ou géographiques, mais parfois à des causes plus lointaines, révélées par la géologie (disparition de continents, etc.).

Rien n'égale, particulièrement dans les régions voisines du continent, la richesse de la faune et de la flore marines. D'innombrables formes vivantes, végétales et animales, donnent au littoral des mers un aspect très animé; des algues bleues (oscillaires) et vertes (ulves), brunes (fucus et laminaires), rouges (floridées), se succèdent depuis la surface jusqu'au point où l'action de la lumière cesse de se faire sentir; des animaux-plantes ou phytozoaires

OCÉANIE


Échelle sur l'Équateur
0 200 400 600 800 1000 K
(F) Possess françaises (E-U) Possess des Etats Unis
(A) ..... anglaises (P) ..... portugaises
(All) ..... allemandes (H) ..... hollandaises
Chemins de fer ----- Limites
OCÉAN PACIFIQUE
MER DU JAPON
MER JAUNE
CHINE
Indo-Chine
Formose (J.)
Archipel de Magellan
Archipel d'Anson
Hawaii (E-U)
Sandwich
Archipel Marshall (All)
Iles Carolines
MICRONÉSIE
MÉLANÉSIE
Archipel Gilbert (A)
Archipel de la Louisiade (A)
Archipel des Nouvelles-Hébrides
Archipel de la Société
Archipel des Samoa (All.)
Archipel des Tonga ou Amis
Archipel des Marquises (F)
POLYNÉSIE
GRAND OCÉAN
OCÉAN INDIEN
AUSTRALIE
Australie occidentale
Australie septentrionale
Australie méridionale
Queensland
Nouvelle-Galles du Sud
Victoria
Nouvelle-Zélande
Nouvelle-Calédonie
Tasmanie (A)
MER DE CORAIL
MER DU SUD
Fosse de Jeffreys
Fosse de Nares
Fosse de Belknap
Fosse de Carpenter
Fosse de Thompson
Équateur
Tropique du Cancer
Tropique du Capricorne
Profondeurs
de 0 à 2000 mètres
de 2000 à 3000 ,,
plus de 3000 ,,
NOUVELLE-GALLES-DU-SUD
VICTORIA
MELBOURNE
SYDNEY
Murrumbidgee
Murray
Lachlan
Darling
Wimmera
Loddon
Ballarat
Detroit de Bass
A. Lévy

OCÉANIE

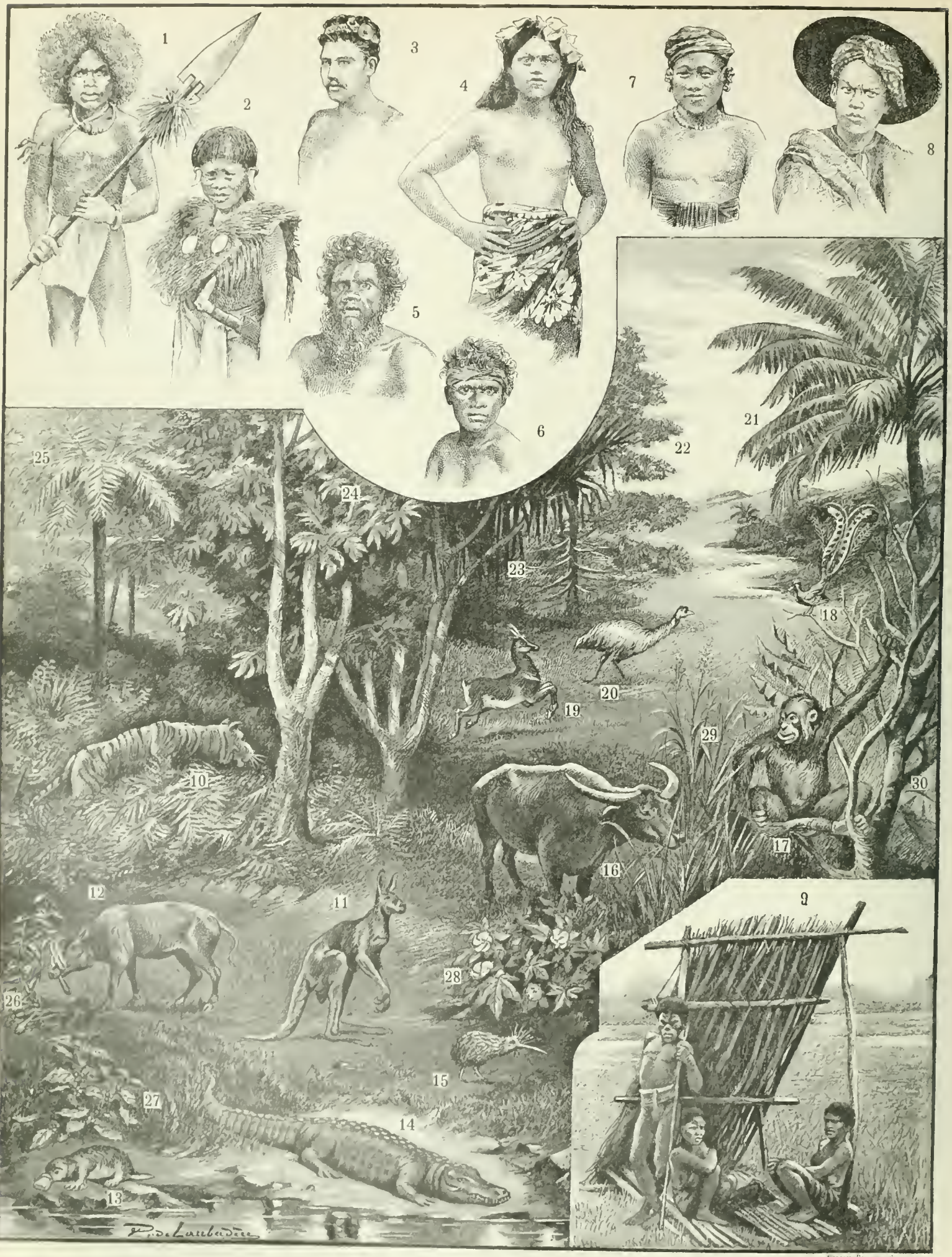

OCÉANIE. 1. Papou. — 2. Indonésien. — 3. Tahitien. — 4. Femme tahitienne. — 5. Australien. — 6. Femme australienne. — 7. Dayack. — 8. Malais. — 9. Campement de Négritos. — 10. Tigre. — 11. Kangurou. — 12. Babiroussa. — 13. Ornithorynque. — 14. Crocodile. — 15. Aptéryx. — 16. Buffle. — 17. Orang-outang. — 18. Ménure-lyre. — 19. Antilope. — 20. Émeu. — 21. Cocotier. — 22. Araucaria. — 23. Pandanus. — 24. Arbre à pain. — 25. Fougère arborescente. — 26. Igname. — 27. Caféier. — 28. Cotonnier. — 29. Canne à sucre. — 30. Arbre sans feuilles (Java).

(éponges, polypes, échinodermes, étoiles de mer, ophiures, crinoïdes, oursins, holoturies), des crustacés, des vers, des mollusques, des ascidies peuplent, ainsi que divers poissons, les eaux qui avoisinent les côtes. Mais, en règle générale, les poissons fréquentent de préférence la haute mer, dont ils prennent la livrée; là aussi se trouvent des siphonophores, de grandes méduses, de petits crustacés, des ptéropodes, des calmars, des salpes, des pyrosomes et certains vers, actinies et même gastéropodes, sans parler du *plankton*.

Au surplus, les recherches océanographiques sont encore loin d'avoir épuisé tous leurs résultats. Leur effort doit tendre à faire préciser, pour toutes les mers du globe, ces zones différentes de distribution des animaux, dont les carnets de dragage du « Talisman » montrent déjà l'existence dans l'Atlantique boréal tempéré. A la population nettement littorale, dont l'existence a été constatée jusqu'aux environs de 400 mètres, succèdent alors (de 400 et surtout de 1.000 à 2.500 m.) des éponges vitreuses, d'admirables étoiles de mer, des oursins mous, les premières holothuries symétriques, de curieux crustacés et des poissons tels que les *bathypterois*, les macruros, les *eurypharynx*. Au-dessous de 1.000 mètres, par contre, les caprelles et d'autres formes littorales, mais spéciales, ont disparu. Plus bas encore, voici une population nouvelle et bien différente : les polypiers solitaires, les pentacrines, les étoiles de mer à pédoncule dorsal, le *malacosteus niger*, parmi les poissons, entre 1.500 et 2.000 mètres; puis, entre 2.000 et 3.000, on ne trouve plus d'éponges vitreuses et, bientôt après, de polypiers solitaires; mais voici des *rhizocrines*, des *hymenaster*, des gadidés, des scopélidés, des macauridés. C'est déjà la véritable zone abyssale, qui se prolonge de 3.000 à 5.000 mètres, par l'aire d'habitat des holothuries à soie ventrale, des grands pycnogonides et des crustacés décapodes; les poissons y sont, par contre, devenus très rares.

A mesure que l'on s'éloigne des côtes et que, la profondeur augmentant, les conditions physiques deviennent moins variées, l'aspect de la faune varie moins avec les régions. Dans la région abyssale, où ces conditions restent partout uniformes, la faune varie fort peu. On y constate la persistance de types organiques très anciens.

C'est à partir d'environ 400 mètres de profondeur que les conditions de dépendance dans lesquelles se trouve le règne animal par rapport aux végétaux verts sont supprimées; le règne animal se doit suffire à lui-même. Si l'on ne trouve plus d'algues, on rencontre des protozoaires (en particulier ces radiolaires dont les recherches du « Challenger » ont fait connaître plus de 2.000 formes nouvelles), des éponges siliceuses, des polypes tels que les *umbellulaires* (trouvées par le « Talisman » jusqu'à environ 2.500 m. de profondeur), des méduses, des échinodermes (par exemple, parmi les étoiles de mer, les *brisinga*, les ophiurides, dont tant d'espèces profondes ont été découvertes par le « Challenger »), des crinoïdes, comme les *pentacrinus*, etc. Des échinides, des holothuries, des crustacés, des vers, des mollusques et des tuniciers, des poissons aussi curieux que le *melanocetus Johnsoni* et l'*eurypharynx pelecanoïdes* vivent aussi dans les grands fonds, sans lumière solaire, avec une température voisine de 1°, sous une pression énorme, avec une vase homogène pour sol. Leur organisme s'est accommodé à ces conditions spéciales, et la plupart des animaux sous-marins gardent une physionomie caractéristique.

OCELLAIRE (*sèl'-lér'*) adj. Anat. Qui se rapporte aux ocelles des insectes : *Nerfs* OCELLAIRES.

OCELLATION (*sèl', si-on* — rad. *ocelle*) n. f. Figure d'œil sur les ailes du paon et sur le corps, les ailes et les plumes de certains animaux. .

OCELLE (*sèl'* — du lat. *ocellus*, petit œil) n. m. Zool. Œil simple des insectes, par opposition à l'œil composé. || Tache ronde et de deux couleurs, placée sur les ailes de certains insectes, notamment des papillons.

— Econ. rur. Sorte de sac en toile claire, dont l'ouverture est maintenue béante par un cercle en fil de fer ou en osier. (On tient ce sac sous les branches lorsqu'on fait la cueillette des feuilles de mûrier, pour recevoir celles-ci au fur et à mesure qu'on les coupe.)

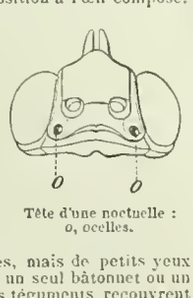
Tête d'une noctuelle : o, ocelles.

— Encycl. Zool. Les *ocelles*, appelés encore *stemmates*, ne sont pas, à dire vrai, des yeux simples, mais de petits yeux composés. Ils sont constitués par un seul bâtonnet ou un petit nombre de bâtonnets que les téguments recouvrent en manière de cornée et forment, au nombre de 2, 3 ou même davantage, de petits points luisants, arrondis, quelquefois colorés, placés sur le vertex. On les observe chez certains vers, les tuniciers, les ascidies, et chez les insectes, où ils se montrent chez l'insecte parfait, mais surtout chez les larves (lépidoptères, névroptères, coléoptères, diptères), où, dans ce dernier cas, ils représentent le seul organe de vision.


o, Ocelles sur les ailes d'un papillon.

OCELLÉ, ÉE (*sèl'* — rad. *ocelle*) adj. Qui est en forme d'œil. (Une tache ocellée est celle qui porte autour d'elle un cercle, comme dans les yeux de la queue du paon.) || Qui possède un fond plat, en parlant d'une petite excavation, d'un point : *Ponctuation* OCELLÉE. || Qui est couvert de taches ocellées : *Lézard* OCELLÉ. || Qui porte des yeux sur tout le corps comme Argus ou comme la divinité hindoue Dévidren : *Argus au corps* OCELLÉ.

OCELLIFÈRE (*sèl'* — de *ocelle*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Zool. Qui porte des ocelles ou des taches semblables à des yeux. (Peu us.)

OCELLIFORME (*sèl'* — de *ocelle*, et *forme*) adj. Zool. Qui est en forme d'ocelle. (Les *points ocelliformes* ou *points calleux*, ou *impressions ocelliformes*, sont de larges fossettes à fond épaissi en tubercule aplati, qui s'observent sur l'abdomen de certaines araignées telles que les *gasteracanthes* et les *phoroncidies*.)

OCELLURE (*sèl*) n. f. Disposition des ocelles.

OCELLUS (*sèl'-luss* — dimin. du lat. *oculus*, œil) n. m. Ancien nom de l'œillet.

OCELOT (*se-lo* — abrév. de *thalocelotl*, mot amérie. [même sens]) n. m. Espèce de chat sauvage.

— Encycl. L'*ocelot* (*felis pardalis*) est de taille moyenne; sa robe, fauve et rousse, est marquée de taches brunes souvent confluentes avec des lignes jaunes circonscrivant des marbrures foncées. Sa fourrure, rase et brillante, varie suivant les individus; dans le type, les taches sont disposées en séries longitudinales; les jeunes mâles et les femelles sont grisâtres, avec les taches couleur de rouille. L'ocelot mesure 1m,50 environ du museau au bout de la queue, assez courte, annelée de brun. Il vit ordinairement par couples, et se laisse apprivoiser. Il est répandu dans l'Amérique centrale, le Mexique et l'Amérique du Sud, jusqu'en Patagonie.


Ocelot.

OCH, ville de la Russie d'Asie (Turkestan [prov. de Ferghana, ancien khanat de Khokand]), sur l'Ak-Boura, affluent du Kara-Daria (bassin du Syr-Daria); 3.300 hab. Ch.-l. de district. A l'Ouest, Takht-i-Souleiman, lieu de pèlerinage musulman.

OCHIMOS. Myth. gr. Roi légendaire de Rhodes; fils d'Hélios et de la nymphe Rhodos. Il succéda à son père comme roi de Rhodes, ne prit point part au meurtre de Ténagée, et ne fut point forcé de quitter sa patrie. De la nymphe Hégétoria, il eut une fille appelée Cydippe.

OCHIN, peuple nègre, à formes élancées, à tête très allongée, à prognathisme considérable, qui est venu s'établir en conquérant, à la fin du XVIIIe siècle, au N. du Grand Bassam (Afrique occidentale).

OCHINE (*kin'*) n. f. Genre d'insectes coléoptères térédiles, de la famille des anobiidés, propres à l'Europe.

— Encycl. Les *ochines* sont de petits insectes oblongs, cylindriques, roux ou fauves, variés de gris et de brun. L'espèce commune aux environs de Paris est l'ochine du lierre (*ochina hederæ*).


Ochine (gr. 7 fois).

OCHINO [en franç. **Ochin**] (Bernardino), moine apostat et hérétique, né à Sienne en 1487, mort à Schlakow (Moravie) en 1564. Doué d'une âme impressionnable où l'imagination dominait la raison, il prit l'habit de cordelier, puis étudia la médecine. De retour chez les cordeliers, il les quitta de nouveau et se fit capucin (1524). Les grands succès qu'il obtint dans la prédication, ses austérités et la vénération populaire qui l'entourait dans ses missions en Italie, lui valurent l'honneur d'être nommé deux fois (1538 et 1541) général de son ordre. En 1542, âgé déjà de cinquante-cinq ans, il se démit de ses fonctions et s'enfuit à Genève, où il se maria et se déclara protestant. Ce changement était le fruit des relations secrètes qu'il avait entretenues avec deux protestants italiens : Pierre Martyr Vintigli et Jules de Milan. Après un séjour de trois ans à Genève, où Calvin lui avait témoigné beaucoup d'amitié, Ochino erra successivement à Bâle, à Augsbourg, à Constance, à Strasbourg. L'archevêque de Cantorbéry, Thomas Cranmer, l'appela en Angleterre (1547), mais l'avènement de la reine Marie (1553) l'obligea à regagner le continent. Il commença par s'aliéner Calvin, en désapprouvant l'exécution de Michel Servet. Ses attaques contre le dogme de la Trinité et une apologie paradoxale de la polygamie soulevèrent contre lui les calvinistes et les luthériens. Devenu veuf, à l'âge de soixante-seize ans, il fut pourchassé de Zurich à Bâle, de Bâle à Mulhouse, puis à Nuremberg, par les protestants. Il s'enfuit en Pologne, où la peste lui enleva ses quatre enfants; le fléau l'atteignit lui-même en Moravie, où il succomba.

Ochino avait écrit, en italien, de nombreux ouvrages, dont un grand nombre sont perdus. On cite : *Dialogues sacrés* (1542); *Exposition de l'Epître de saint Paul aux Galates* (1546); *Défense de la doctrine de la Cène* (1556); *Dialogues sur la messe* [1563] (traductions latines).

OCHLOCRATIE (*klo, si* — du gr. *okhlos*, foule, et *kratos*, puissance) n. f. Politiq. Gouvernement où le pouvoir est exercé par la foule.

OCHLOCRATIQUE (*klo, tik'*) adj. Qui appartient à l'ochlocratie : *Gouvernement* OCHLOCRATIQUE.

OCHMIANI, ville de Russie (gouv. de Vilna); 6.500 hab. Ch.-l. de district. — Le district a 6.100 kil. carr.; 230.000 h.

OCHNA (*kna*) ou **OCHNE** (*okn'*) n. m. Genre d'*ochnacées*, comprenant des arbres ou des arbrissoaux des régions chaudes de l'ancien continent, à feuilles alternes, simples, entières ou dentées, munies de stipules. (Les fleurs, généralement bleues, sont réunies en grappes; le fruit se compose d'une ou plusieurs baies monospermes.)

OCHNA. Myth. gr. Fille de Colonos et de Tanagra. Très éprise d'Eunostos, elle ne put vaincre sa froideur, et l'accusa auprès de ses frères de lui avoir fait violence. Ses frères tuèrent Eunostos. Dévorée de chagrin et de remords, Ochna se précipita du haut d'un rocher.

OCHNACÉES (*kna-sé*) n. f. pl. Famille des dicotylédones dialypétales. (Ce sont des arbres ou arbustes tropicaux, à feuilles isolées, simples, sans stipules, avec un limbe coriace et luisant, à fleurs ordinairement actinomorphes et pentamères, avec deux verticilles alternes d'étamines parfois ramifiées). — *Une* OCHNACÉE.

OCHOA (Eugenio DE), écrivain espagnol, né à Lezo (Guipuzcoa) en 1815, mort à Madrid en 1872. Il partagea sa vie entre Madrid et Paris. Il défendit dans plusieurs périodiques (*Gaceta de Madrid, el Artista, Revista encyclopedica*, etc.) les principes du romantisme, traduisit des œuvres de Victor Hugo (*Bug-Jargal, Hernani, Notre-Dame de Paris*), de Chateaubriand, de Lamartine, d'Alexandre Dumas, de G. Sand, de Soulié, de Lacerdaire, de Bouchardy, de Walter Scott, etc. A Paris, il publia une collection des meilleurs écrivains espagnols, divisée en divers *Tesoros*. En dehors de quelques comédies et romans, il faut citer encore ses *Poésies inédites du marquis de Santillane et de Hernán del Pulgar; l'Espagne littéraire, scientifique, politique et artistique* (1847 ; *les Espagnols peints par eux-mêmes;* des ouvrages d'enseignement; etc.

OCHOSIAS (*ko-zi-ass*) en hébr. *Achasjah*, possession du Seigneur), roi d'Israël de 888 à 886 av. J.-C. Fils et successeur d'Achab, il ne put réprimer la révolte des Moabites. Il était idolâtre comme son père et comme sa mère Jézabel; aussi, sentant sa vie en danger après être tombé du haut de son palais de Samarie, il envoya plusieurs de ses gens consulter Belzébuth, divinité phénicienne adorée par les Philistins d'Accaron. Le prophète Elie, qui rencontra les messagers royaux, leur annonça la mort prochaine de leur maître, qui chercha à le faire périr; mais le prophète échappa à toutes ses embûches, et sa prédiction ne tarda pas à s'accomplir. Ochosias mourut sans laisser d'héritiers directs; son frère Joram lui succéda.

OCHOSIAS (*ko-zi-ass*), roi de Juda, fils de Joram et petit-fils d'Achab, roi d'Israël, par sa mère Athalie, né en 907, mort en 884 av. J.-C. Tous ses frères ayant été massacrés par des bandits arabes, il succéda, en 885, à son père. Il adora les faux dieux. Après avoir, avec son allié Joram, roi d'Israël, vaincu à Ramoth de Galaad Hazraël, roi de Syrie, il fut blessé mortellement à Samarie, par Jéhu.

OCHOTONE (*ko* n. m. Genre de mammifères rongeurs, type de la famille des *ochotonidés*, répandus dans l'hémisphère nord.


Ochotone.

— Encycl. Les *ochotones*, anciennement appelés *lagomys*, sont des animaux de taille médiocre, sans queue, à oreilles courtes. Ils habitent surtout les hautes montagnes, à la région des glaces, creusent des terriers, dont ils garnissent l'entrée d'herbes sèches. L'*ochotona Alpinus* est répandu de la Russie orientale en Mongolie, l'*ochotona princeps* des Etats-Unis à la Colombie.

OCHOTONIDÉS (*ko*) n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, du groupe des lagomorphes, renfermant les *ochotones* et genres voisins. — *Un* OCHOTONIDE.

OCHRACÉ (*kra-sé*), **ÉE** [du gr. *ôkhros*, jaune] adj. Hist. nat. Qui est d'un jaune pâle : *Couleur* OCHRACÉE.

OCHRADÈNE (*kra*) n. m. Genre de résédacées, comprenant des herbes à fleurs apétales, dont on connaît deux espèces, qui croissent en Egypte et en Espagne.

OCHRANTHE (*krant'* — du gr. *ôkhros*, jaune, et *anthos*, fleur) adj. Bot. Qui a des fleurs d'un jaune pâle.

OCHRÉA (*kré* — du lat. *okrea*, jambière) n. f. Bot. Sorte de fourreau qui, chez les polygonées, entoure complètement la base d'un entre-nœud de la tige et qui provient de la concrescence des deux stipules de la feuille insérée au nœud inférieur.

OCHROCARPE (*kro*) n. m. Genre de clusiacées, comprenant des arbres de l'Asie, de l'Océanie et de l'Asie tropicale, notamment de Madagascar.

OCHROCÉPHALE (*kro-sé* — du gr. *ôkhros*, jaune, et *képhalé*, tête) adj. Hist. nat. Qui a la tête jaune.

OCHROCHLORE (*kro-klor'* — du gr. *ôkhros*, jaune, et *khloros*, vert) adj. Hist. nat. Qui est d'un jaune verdâtre.

OCHROÏTE (*kro* — du gr. *ôkhros*, jaune) n. f. Substance minérale, résultant du mélange du quartz et de la cérérite.

OCHROLEUQUE (*kro-leuk'* — du gr. *ôkhros*, jaune, et *leukos*, blanc) adj. Hist. nat. Qui est blanc et jaune, ou d'un blanc jaunâtre.

OCHROMATIQUE (*kro, tik'* — du gr. *ôkhrôma*, couleur jaune) adj. Hist. nat. Qui est d'une teinte jaunâtre : *Lichens* OCHROMATIQUES.

OCHROME (*krom'*) n. m. Bot. Genre de malvacées.

— Encycl. Les *ochromes* se rapprochent des fromagers (*bombax*). A ce genre appartient l'*ochrome patte de lièvre* (ochroma lagopus, arbre de l'Amérique tropicale, dont le fruit est une capsule loculicide, renfermant, avec les graines, une matière laineuse, dite *laine de fruits* ou *édredon végétal;* le bois, spongieux, est dit *bois de liège*.

OCHROMYIE (*kro-mi-i*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des muséidés, comprenant quelques espèces propres à la région indo-australienne.

OCHROSIE (*kro-zi* — du gr. *ôkhros*, jaune) n. f. Affection des végétaux, caractérisée par une couleur jaunâtre de leurs parties aériennes.

OCHROSIE (*kro-zi*) n. f. Genre d'apocynées, comprenant des arbrisseaux à feuilles verticillées par trois ou par quatre. (Les fleurs sont groupées en corymbes axillaires ou terminaux. Le fruit se compose de deux follicules ovoïdes, charnus, renfermant chacun un noyau. Ce genre compread un petit nombre d'espèces, qui croissent dans les îles de la Réunion et de la Nouvelle-Calédonie. L'espèce type porte, à la Réunion, le nom de *bois jaune* ou *bois citron*, amer et stomachique.)

OCHROSIS (*kro-zis'* n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, de la famille des chrysomélidés, répandus surtout dans la région méditerranéenne. (*L'ochros s ventralis*, commune en France, vit sur les douces-amères.)

OCHROSPORE (*kross* — du gr. *ôkhros*, jaune, et *sporos*, semence) adj. Se dit des champignons à spores brun jaune. || On dit aussi OCHROSPORÉ, ÉE.

OCHS Pierre, homme politique suisse, né à Nantes en 1752, mort à Bâle en 1821. Il alla se fixer à Bâle en 1779. Ardent admirateur des idées de la Révolution française, il s'efforça de maintenir la bonne harmonie entre les deux républiques. En 1795, il prit part à la signature de la paix de Bâle. En 1797, Ochs résolut d'établir dans son pays un gouvernement semblable à celui de la France. Soutenu par le Directoire, il parvint à exciter la révolte. Les Suisses

élurent un nouveau Sénat, mais Ochs en fut membre. Au grand désappointement du gouvernement français, Ochs ne fut pas élu directeur; et l'envoyé français, Rapinat, ne put réussir à l'imposer comme tel aux Bâlois. Il vécut à l'écart jusqu'en 1802; il prit alors part à la consulte convoquée à Paris par Bonaparte, et signa l'acte de médiation. De retour à Bâle, il entra au conseil d'État, mais s'occupa surtout de travaux littéraires et artistiques. Il écrivit quelques pièces de théâtre et des vers français. Plus intéressante et plus utile est son *Histoire de la ville et du pays de Bâle* (1785-1821).

Ochsenfeld (l') ou **Ochsfeld** (*plaine des bœufs*), plaine d'Alsace, dans le Sundgau, au débouché des vallées de la Doller et de la Thur, entre Aspach, Vieux-Thann, Cernay et Leimbach. Son aridité a amené l'imagination populaire à l'identifier avec le champ du Mensonge, où Louis le Débonnaire fut trahi par ses fils. Les Impériaux du duc de Lorraine y furent défaits par les Suédois de Bernard de Saxe-Weimar, en 1634.

Ochsenfurt, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Basse-Franconie], ch.-l. de district, sur le Main; 2.800 hab. Vignobles. Céréales et fruits.

ochthébie (*ktè-bi*) n. m. Genre d'insectes coléoptères palpicornes, de la famille des hydrophilidés, comprenant une cinquantaine d'espèces, répandues sur le globe. (Les ochthèbies vivent dans les eaux douces ou saumâtres; l'*ochthebius impressus* est commun dans les mares des environs de Paris.)


Ochthebie (gr. 15 fois).

ochthénome (*ktè*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des anthicidés, répandus dans les régions chaudes de l'ancien monde.

ochthère (*ktèr'*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des hydromyzidés, répandus dans l'hémisphère nord, et vivant, en été, sur les plantes des marais.

ochthiphile (*kti*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant une douzaine d'espèces, des régions tempérées de l'ancien monde.

ochthodie (*kto-di*) n. f. Genre de crucifères, comprenant des herbes annuelles, qui habitent l'Égypte et la Syrie. ‖ On dit aussi ochthonion ou ochthodium.

ochtodes (*ktod'* — du gr. *okhthodès*, qui présente des élévations) n. m. pl. Minér. Nom donné anciennement à divers oxydes métalliques. — *Un* ochtode.

Ochtrup, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Munster]); 6.207 hab. Cotonnades.

Ochus, roi de Perse. V. Artaxerxès, et Darius.

ochyrocère (*ki, sèr'*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des leptonétidés, comprenant six espèces des régions tropicales du globe.


Ochyropus (réd. d'un tiers).

ochyropus (*ki, puss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant quelques espèces de l'Afrique occidentale. (Les *ochyropus* sont de très grands scarites, noir luisant, remarquables par leurs mandibules droites et crochues.)

ocieux (*si-eû*), **euse** [du lat. *otiosus*; de *otium*, repos], adj. Passé dans l'oisiveté : oisif, *se dit de la personne*; ocieux, *de la situation.* (Marmont.) ‖ Vx.]

ocimodon (*si-*) n. m. Bot. Nom scientifique du basilic.

ocimoidé, ée (*si*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au basilic ou ocimodon. — n. f. pl. Tribu de la famille des labiées, ayant pour type le genre basilic. — *Une* ocimoidée.

ocimum (*si-mom'*) n. m. Bot. Nom scientifique latin du genre basilic.

ocinebre (*si-*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille de smaragdés, comprenant plus de soixante espèces du globe. (Ce sont des animaux carnassiers, qui percent la coquille des autres mollusques pour les dévorer. L'*ocinebra erinaceus* des côtes de France fait de grands dégâts dans les parcs à huîtres.)

Ockelbo, ville de la Suède centrale (prov. de Gefleborg); 6.000 hab. Mines de fer, métallurgie.

Ockley (Simon), orientaliste anglais, né à Exeter en 1678, mort à Swavesey en 1720. Élève d'Oxford, il entra dans les ordres et devint, en 1711, professeur d'arabe à l'université de Cambridge. Son principal ouvrage est *la Conquête de la Syrie, de la Perse et de l'Égypte par les Sarrazins* (1708-1718).

ocladius (*ssuss* n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des curculionidés, répandus du Sénégal au golfe Persique et à la côte des Somalis.

oclage (*klaj'* — du lat. *osculare*, baiser) n. m. Dr. cout. Gain nuptial ou donation de survie résultant du contrat de mariage et faite par le mari à la femme. ‖ Ce que l'on donnait à une veuve pour son deuil. (On disait aussi oclé, osclage et osculé.)

Ocna, ville de la Roumanie (Valachie [dép. de Vâlce]); 3.810 hab. Gisements de sel.

Ocna, ville de la Roumanie (Moldavie [dép. de Bakau], sur le Tatros, tributaire du Sereth); 8.160 hab. Sel gemme.

Ocnos. Myth. gr. Personnification de la lenteur. — Personnage allégorique, qu'on représentait tressant une corde qu'une ânesse rongeait à mesure. Cette allégorie, que Polygnote avait représentée dans une de ses fresques, avait donné lieu à un proverbe : « La corde d'Ocnos. » Ce personnage figurait aux enfers avec les Danaïdes et Sisyphe.) — Fondateur de Mantoue; fils du Tibre et de Manto, dont il donna le nom à cette cité. Il secourut Énée dans la lutte contre Turnus.

ocnus (*knuss*) n. m. Genre d'holothuries, comprenant plusieurs espèces des mers d'Europe.

Ococingo, bourgade du Mexique (Etat de Chiapas), dans la vallée d'un affluent occidental de l'Usumacinta; 5.000 hab. Aux environs, ruines d'une ville qui fut peut-être l'antique Tulha, capitale des Toltèques du Sud.

Ocon (Eduardo), pianiste, organiste et compositeur espagnol, né et mort à Malaga (1834-1901). Il a publié des œuvres religieuses : messes, psaumes, hymnes, litanies, motets, quelques morceaux de piano et toute une série de mélodies espagnoles, italiennes et françaises. On lui doit aussi un recueil fort intéressant d'airs populaires espagnols, publié sous ce titre : *Cantes españols, collección de aires nacionales y populares, formada é ilustrada con notas explicativas y biographicas* (1871).

Oconomowoc, bourg des Etats-Unis (Wisconsin [comté de Waukoska]), sur le Menominee, tributaire de la rivière Milwaukee; 4.000 hab.

O'Connell (Daniel), agitateur irlandais, né à Carhen House (comté de Kerry) en 1775, mort à Gênes en 1847. Il fut élevé en France dans les collèges de Saint-Omer et de Douai, dirigés par les jésuites. En 1796, il s'établit en Irlande comme avocat; puis il se lança dans la politique, et ses revendications en faveur de l'émancipation des catholiques, ses protestations passionnées contre l'union avec l'Angleterre lui valurent une popularité extraordinaire. Fondateur de la puissante association catholique (1822) qui inspira au gouvernement anglais les plus vives inquiétudes et qui, à peine supprimée par lui, renaissait sous un autre nom. O'Connell fut élu, en 1828, à la Chambre des communes. Il ne put siéger, étant catholique; mais l'émancipation ayant été votée, grâce à la campagne qu'il fit, il rentra en triomphateur au Parlement, en 1829. Il s'attacha alors à la question irritante de l'abrogation de la loi d'union, appuyant ses discours à la Chambre par la création de sociétés de propagande, par des banquets. Le gouvernement supprima les unes et les autres, arrêta même le grand agitateur. Mais la crainte d'une insurrection l'obligea à renoncer à toute poursuite. O'Connell, ayant réussi à faire entrer à la Chambre des communes ses parents et ses amis, se trouva, à un moment où les deux grands partis libéraux et conservateurs étaient à peu près en force égale (1835), maître de renverser le gouvernement. Il obtint ainsi de nombreuses améliorations pour l'Irlande. Il continua à former des sociétés et, en 1840, présida des *meetings monstres*, etc. Effrayés, les Anglais voulurent interdire par la force ces réunions publiques. O'Connell, arrêté, fut condamné à un an de prison (1844). Acquitté par la Chambre des lords, O'Connell ne tarda pas à perdre son influence. On lui en voulait, n'ayant qu'un mot à dire pour lancer tout un peuple à la conquête de son indépendance, de n'avoir pas osé prononcer ce mot. Malade et attristé, il erra en France et en Italie, où il mourut. Son principal ouvrage est un *Historical Memoir of Ireland and the Irish, native and Saxon* (1848).


O'Connell.

O'Connell (Maurice), homme politique irlandais, mort à Londres en 1853, fils aîné du précédent, entra à la Chambre des communes, en 1833. — Morgan, frère du précédent, né et mort à Dublin (1804-1885), servit comme volontaire en Bolivie, où il favorisa les entreprises de Bolivar, puis en Australie. Membre du Parlement en 1832, il y représenta le comté de Meath jusqu'en 1840. — John, frère des précédents, né à Dublin en 1810, mort près de Dublin en 1858, avocat à Dublin, entra au Parlement en 1832. Il eut, après la mort de son père, de graves démêlés avec le parti de la « Jeune-Irlande ». Il publia les discours de son père, agrémentés d'une biographie fantaisiste et des *Recollections and experiences during a parliamentary career* (1848). — Daniel, le plus jeune des fils de Connell, représenta Tralee au Parlement, de 1853 à 1863.

O'Connor, ancien clan irlandais qui a pris son nom de Murgadhach Muilleathan, descendant d'un roi d'Irlande au IVe siècle. Les O'Connors partagèrent avec les O'Rourkes la souveraineté du Connaught jusqu'au milieu du XIe siècle. Parmi ces souverains, mentionnons : Cathal **O'Connor,** roi de Connaught en 980, qui se retira au monastère de Clonmacnoise en 1003 et mourut en 1010. — Tadig an eich, fils du précédent, roi de 1015 à 1030. — Aedh, fils du précédent, fut en lutte continuelle avec des clans rivaux et ne put exercer aucune autorité. Il périt à la bataille d'Oranmore (1067). — Rodkaic, fils du précédent, rétablit son autorité par de grandes victoires à Cunghill (1087), à Incherky (1088), envahit à deux reprises le Munster. Il se retira au monastère de Clonmacnoise, où il mourut en 1118. — Turlough, fils du précédent, né en 1088, mort en 1156. Roi de Connaught, il s'allia aux Danois de Dublin et aux rois de Leinster et d'Ossory, et se fit reconnaître roi d'Irlande en 1120. Un peu plus tard, il imposait son fils Conchobhar comme roi de Dublin et du Leinster (1126). Mais, ayant voulu pousser trop loin ses conquêtes, il connut le revers et perdit même, de 1135 à 1141, son titre de roi d'Irlande. Il finit par soumettre presque tout le Munster. Il a laissé une grande trace dans les vieilles chroniques, où on l'appelle « l'Auguste de l'Europe occidentale ». — Roderic, fils du précédent, né en 1116, mort en 1198. Roi de Connaught en 1156, il se proclama dix ans après roi d'Irlande. En 1167, il réunissait à Athboy une grande assemblée et lui fit rédiger quelques lois. En 1170, il se heurta au fameux Strongbow et l'assiégea dans Dublin, mais il fut forcé de battre en retraite; il prit sa revanche en 1173, et, en 1175, il conclut un traité à Windsor avec Henri II d'Angleterre. Brutalement sauvage, il fut déposé par ses fils (1186). — Connor **O'Connor,** fils du précédent, roi de Connaught en 1186, fut assassiné en 1189. — Cathal Carrach, fils du précédent, roi de Connaught en 1189, se vit disputer la royauté par son cousin. (V. ci-après.) Il périt sur le champ de bataille de Guirtincuillvachra, en 1201. — Cathal, cousin du précédent, né vers 1150, mort en 1224. Fils de Turlough, il fut en mauvaise intelligence avec son frère Roderic et se mit en guerre contre son cousin Cathal en 1190. Il le battit en 1201 et lui succéda comme roi de Connaught. — Aedh, fils du précédent, lui succéda; il fut assassiné en 1230. — Son frère, Feidhlimidh, lui succéda. Il mourut en 1265. — Aedh, fils du précédent, régna de 1265 à 1274. — Depuis lors, le clan des O'Connors n'a cessé de perdre de son importance.

O'Connor (Arthur), général irlandais au service de la France, né à Michelstown (comté de Cork) en 1763, mort à Bignon en 1852. Après avoir fait des études juridiques, il siégea au Parlement irlandais, de 1791 à 1795. Il s'affilia à la société des « Irlandais unis », fut emprisonné six mois (1797) par ordre du gouvernement. Poursuivi à outrance par les Anglais et emprisonné sous prétexte qu'il avait négocié avec Hoche (1799), il passa en France en 1803, fut nommé général de division par Napoléon (1804), épousa, en 1807, Élisa, la fille unique de Condorcet. Il a publié : *Etat actuel de la Grande-Bretagne* (1801), et édité avec Arago les *Œuvres* de Condorcet (1847-1849).

O'Connor (Feargus), agitateur anglais, neveu du précédent, né à Connorville (comté de Cork) en 1794, mort à Londres en 1855. Avocat du barreau de Dublin, il organisait, dès 1831, dans le comté de Cork l'agitation en faveur de la réforme parlementaire. Élu membre du Parlement en 1832, il siégea parmi les radicaux. A partir de 1836, il se mit à parcourir le pays, et tint force meetings qui aboutirent, en 1838, à la création du « chartisme ». Il présida la convention chartiste de 1839 et fut condamné à dix-huit mois d'emprisonnement en 1840. En 1846, il fondait la société coopérative chartiste, connue sous le nom de « National Land Company », qui se termina par une banqueroute. Cependant, le mouvement chartiste avait pris une grande importance. O'Connor organisa la procession monstre du 10 avril 1848, qui n'aboutit qu'au dépôt d'une vaste pétition à la Chambre des communes. Sa raison fut altérée par ses échecs. Il était resté néanmoins populaire, et 50.000 personnes suivirent son cercueil.

Oconto, comté des Etats-Unis (Wisconsin); 12.000 hab. Ch.-l. *Oconto*, ville sur la baie Green, à l'embouchure de la *rivière Oconto*; 6.000 hab. Métallurgie, forges.

ocotée n. f. Genre de lauracées, renfermant des arbres ou des arbustes d'Amérique et d'Asie, à feuilles alternes, à fleurs dioïques, formant des cymes groupées en grappes terminales ou axillaires.

Ocotlan, ville du Mexique (Etat de Jalisco), dominant, au N., le lac de Chapala; 12.000 hab.

ocque, oque ou **oke** (*ok'*) n. f. Métrol. Poids de l'empire ottoman, valant 1kil,285. ‖ Poids d'Egypte, valant 1kil,237. ‖ Poids de Dalmatie, valant 0kil,339. ‖ Poids de Hongrie, valant 1kil,276. (On écrit aussi oca ou occa.)

ocrane n. m. Espèce d'argile ferrugineuse, de couleur jaune, trouvée à Orawitza.

ocre (lat. *ochra*, gr. *ôkhra*, terre jaune; de *ôkhros*, jaune) n. f. Argile friable, jaune ou rouge, selon sa composition chimique.

— Encycl. Géol. 1° *Ocre jaune.* L'ocre jaune, connue dans le commerce sous divers noms : terre de montagne, terre d'Italie, terre de Cologne, etc., est la plus commune. On l'exploite notamment à Coimbre, en Portugal, en Saxe, mais surtout dans le département de l'Yonne. Sa préparation se borne à des lixiviations et à des broyages répétés, soit à l'eau, soit à l'huile, pour réduire la matière en une poudre fine.

2° *Ocres rouges.* Les ocres rouges naturelles sont plus rares. C'est à cette classe qu'appartiennent la sanguine ou craie rouge de Bohême, le rouge d'Almagra, la terre sigillée ou bol d'Arménie, qu'on exportait autrefois de l'île de Lemnos, la terre de Bucaros (Portugal).

3° Les *ocres brunes*, dont quelques-unes fournissent aux arts des couleurs remarquables, sont des argiles contenant de l'oxyde de fer, associé à l'oxyde de manganèse. La terre d'ombre nous vient d'Italie. La terre de Sienne a la même origine.

— Techn. *Emploi des ocres.* Les ocres sont d'une grande utilité pour garantir contre les effets de la pluie les bois employés en plein air, comme volets, barrières, instruments aratoires, etc. Mais leur usage le plus fréquent est celui qu'on en fait dans les peintures grossières, pour l'extérieur des édifices. La fabrication des papiers peints en absorbe d'énormes quantités. Associée au bleu de Prusse, en diverses proportions, l'ocre jaune donne des teintes vertes d'une grande beauté. Enfin, les diverses ocres rouges, soit naturelles, soit artificielles, ont des emplois spéciaux. Parmi les ocres brunes notamment, la terre de Sienne et la terre d'ombre sont d'un grand usage pour la peinture en détrempe, et la dernière fournit une belle couleur noire à la peinture sur porcelaine.

ocré n. m. Sorte de crémage que l'on donne aux fils de chanvre ou de lin, en leur communiquant une couleur jaune pâle au moyen de l'ocre jaune.

ocréa (du lat. *ocrea*, jambière) n. f. Bot. Gaine complète qui existe à la base du pétiole des polygonées et d'autres plantes à feuilles alternes.

ocréas (*assa* — du lat. *ocrea*, jambière) n. f. pl. Arg. de Saint-Cyr. Bottes.

ocreux (*kreû*), **euse** adj. Qui est de la nature de l'ocre : *Argile* ocreuse. ‖ Qui a la couleur de l'ocre : *Avoir le teint* ocreux.

Ocriculan, ane, personne née à Ocriculum ou qui habitait cette ville. — *Les* Ocriculans.

— Adjectiv. : *Tribu ocriculane,* Une des tribus de Rome.

Ocriculum, ville de l'Ombrie ancienne, auj. *Otricoli.*

Ocrisia, mère de Servius Tullius, roi de Rome, née à Corniculum. Elle était déjà grosse quand elle vit périr son mari et succomber sa patrie sous les coups de Tarquin l'Ancien. Elle devint esclave de la reine Tanaquil; c'est pourquoi l'enfant fut appelé Servius.

oct, octa, octi, octo (du lat. *octo*, gr. *oktô*, huit), préfixe qui signifie Huit.

octacnemus (*knê-muss*) n. m. Genre d'ascidies, renfermant des formes solitaires et d'une grande taille, aberrantes, habitant les grandes profondeurs océaniques.

octacorde ou **octachorde** (*kord'* — du préf. *octa*, et du gr. *khordê*, corde) adj. Musiq. anc. Qui a huit cordes :

La lyre OCTACORDE *fut regardée comme le système le plus parfait pour le genre diatonique.* (Barthél.)
— n. m. Lyre à huit cordes. ‖ Double tétracorde.

OCTACTINIES (*kti-ni*) n. f. pl. Ordre d'anthozoaires. Syn. de ALCYONAIRES. — *L'une* OCTACTINIE.

OCTADÉCANE (du lat. *octo*, huit, et *déca*, dix) n. m. Chim. Hydrocarbure $C^{18}H^{38}$, dérivé de l'acide stéarique par réduction, solide, fusible à 28°, bouillant à 174°,5.

OCTADÉCYLIQUE (*si-lik'* — du lat. *octo*, huit, et *déca*, dix) adj. Chim. Se dit surtout d'un alcool $C^{18}H^{37}O$, préparé en réduisant l'aldéhyde stéarique par le zinc, forme des cristaux fusibles à 59° et bout dans le vide vers 210°.)

OCTAÈDRE (du gr. *octaédros;* de *oktô*, huit, et *édra*, base, face) n. m. Géom. Corps solide qui a huit faces : *Un* OCTAÈDRE *régulier.* ‖ Adjectiv. : *Un solide* OCTAÈDRE.
— ENCYCL. *Octaèdre régulier.* L'octaèdre régulier a pour faces des triangles équilatéraux. Quatre triangles équilatéraux assemblés autour d'un même sommet, de manière que leurs plans consécutifs fassent entre eux des angles égaux, forment une pyramide régulière à base carrée. L'octaèdre régulier est composé de deux pyramides ainsi faites, égales et opposées base à base. Il suffit, pour le vérifier, de constater que les quatre faces des deux pyramides quadrangulaires, qui aboutiront à un sommet commun de la base commune, forment un angle solide égal à l'angle au sommet de l'une des pyramides; car, s'il en est ainsi, les huit faces triangulaires seront disposées de la même manière autour des huit sommets.


Octaèdre.

Il faut pour cela que deux arêtes opposées d'une des pyramides quadrangulaires soient à angle droit. Or, si le côté de l'une des faces triangulaires est a, la diagonale du carré qui forme la base commune des deux pyramides est $a\sqrt{2}$; le carré de cette diagonale est donc le double du carré de l'une des arêtes, et, par conséquent, les deux arêtes qui aboutissent aux extrémités de la diagonale sont à angle droit.

On voit en même temps que la hauteur de chacune des pyramides quadrangulaires est la moitié de la diagonale de la base carrée commune.

OCTAÉDRIFORME (de *octaèdre*, et *forme*) adj. Qui a l'apparence ou la forme d'un octaèdre.

OCTAÉDRIQUE (*drik'*) adj. Qui a rapport à l'octaèdre, qui en a la forme : *Cristal* OCTAÈDRIQUE.

OCTAÉDRITE (rad. *octaèdre*) n. f. Oxyde naturel de titane.

OCTAÉTÉRIS (*riss*) ou **OCTAÉTÉRIDE** [du gr. *oktaétêris, idos;* de *oktô*, huit, et *étos*, année] n. f. Chronol. Espace, durée, période de huit ans.

OCTAÏEUL, EULE n. Aïeul qui est le huitième ascendant en comptant du père.

OCTANDRE (du préf. *okto*, et du gr. *anêr, andros*, mâle) adj. Bot. Qui a huit étamines ou organes mâles.

OCTANDRIE (*drî* — rad. *octandre*) n. f. Bot. Huitième classe du système sexuel de Linné, comprenant les genres qui ont des fleurs hermaphrodites, à huit étamines (ex. : *bruyère*).

OCTANDRIQUE (*drik'*) adj. Bot. Qui a rapport à l'octandrie.

OCTANE (du lat. *octo*, huit) n. m. Chim. Hydrocarbure saturé C^8H^{18}.
— ENCYCL. L'*octane* existe sous plusieurs états isomériques; ces carbures sont contenus dans la portion des pétroles et huiles de cannel-coal, bouillant de 115° à 120°.

Le *dibutyle :* CH^3-$(CH^2)^2$-CH^3, qui bout vers 124° et que l'on prépare par l'action du sodium sur l'iodure de butyle. Syn. *Hydrure de capryle; hydrure d'octyle.*

Le *diisobutyle :* $(CH^3)^2$=CH-CH^2-CH^2-CH=$(CH^3)^2$, qui bout à 109° et que l'on obtient par l'action du sodium sur l'iodure d'isobutyle.

OCTANT (*ktan* — du lat. *octans, antis*, huitième partie; de *octo*, huit) n. m. Huitième du cercle, arc de 45°. ‖ Instrument qui est formé d'un secteur de 45°, et sert à prendre des hauteurs et des distances. ‖ Distance de 45°, entre un astre et le soleil. ‖ Nom d'une constellation qui est placée au pôle austral, au-dessous du Paon et de l'Indien. ‖ Situation de la lune à demi-distance entre la conjonction ou l'opposition et l'une des quadratures, c'est-à-dire distante du soleil de 45°, 135°,225° ou 315°.

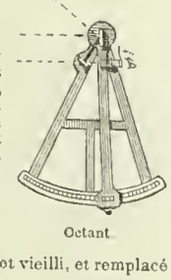
Octant.

OCTANTE (du lat. *octoginta;* de *octo*, huit) adj. num. Huit fois dix. (Mot vieilli, et remplacé par QUATRE-VINGTS.)

OCTANTHÈRE (du préf. *oct*, et de *anthère*) adj. Bot. Qui a huit anthères.

OCTANTIÈME (rad. *octante*) adj. Quatre-vingtième. (Vieilli.)

OCTAPLES (du gr. *octapla*, qui a huit colonnes, huit rangs) n. m. pl. Bible polyglotte à huit colonnes, composée par Origène.

OCTASTYLE (*stil'* — du gr. *oktastulos;* de *oktô*, huit, et *stulos*, colonne) adj. Archit. Qui a huit colonnes. ‖ On dit moins bien OCTOSTYLE.
— n. m. Ordonnance composée de huit colonnes.

OCTATEUQUE (*teuk'* — du gr. *oktô*, huit, et *teukhos*, livre) n. m. Nom donné à la collection des huit premiers livres de l'Ancien Testament.

OCTAVAGE (*vaj'* — du bas lat. *octavagium;* de *octavus*, huitième) n. m. Dr. anc. Droit extraordinaire qui était le huitième de la taille.

OCTAVAIRE (*vèr'*) n. m. Liturg. Livre qui contient ce qu'on doit réciter à l'office pendant les octaves.

OCTAVE (du lat. *octavus*, huitième; de *octo*, huit) n. f. Liturg. Huitaine durant laquelle se continue, dans l'Église catholique, la célébration de quelque grande fête : OCTAVE *de la Fête-Dieu.* ‖ Dernier jour de cette huitaine, marqué par une solennité spéciale. ‖ Série de sermons prêchés durant l'octave de la fête-Dieu : *Prêcher une* OCTAVE.
— Comm. anc. *Taffetas de cinq octaves.* Taffetas qui avait cinq huitièmes d'aune de largeur, c'est-à-dire un huitième de plus que le taffetas ordinaire. ‖ *Taffetas de trois octaves,* Taffetas qui avait trois huitièmes d'aune de largeur.
— Escr. Huitième parade, position de l'épée dans la ligne du dehors pointe basse, poignet en supination.
— Littér. Stance de huit vers, employée surtout dans les poésies italienne, espagnole et portugaise, entre autres par l'Arioste, le Tasse et Camoëns. (Elle comprend toujours des vers de même mesure, ou, seulement, de deux mesures différentes, sur deux, trois ou quatre vers.)
— Métrol. anc. Chez les joailliers, Huitième partie du marc, surtout en parlant des diamants. ‖ Huitième partie de l'aune.
— Musiq. Intervalle de huit degrés. ‖ *Octave juste,* Octave comprenant cinq tons et deux demi-tons diatoniques. ‖ *Octave diminuée,* Octave comprenant quatre tons et trois demi-tons diatoniques. ‖ *Octave augmentée,* Octave comprenant cinq tons, deux demi-tons diatoniques et un demi-ton chromatique. ‖ *Faire des octaves,* Faire en même temps, sur l'orgue ou le piano, une note et son octave. ‖ *A l'octave,* Indication par laquelle on avertit qu'un morceau doit être exécuté une octave au-dessus du ton dans lequel il est écrit. (On se sert souvent de l'abréviation 8ª, qui traduit le mot italien *ottava.*)

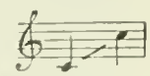
Octave.

— ENCYCL. Liturg. Les fêtes qui, dans la liturgie latine, comportent une *octave*, sont : Noël, saint Étienne, saint Jean l'Évangéliste, les saints Innocents, l'Épiphanie, Pâques, l'Ascension, la fête-Dieu, la Pentecôte, saint Jean-Baptiste, saint Laurent, saint Pierre et saint Paul, l'Assomption, la Dédicace de l'Église propre, la Nativité de la Sainte Vierge, l'Immaculée Conception et la Toussaint. Outre ces octaves, le clergé de chaque paroisse célèbre celles du patron et du titulaire de son église. Les octaves de Pâques et de la Pentecôte ne permettent la célébration d'aucune fête. Pendant celle de l'Épiphanie, on peut faire l'office du patron, du titulaire et de la dédicace, mais aucun autre.
— Musiq. L'*octave* est le huitième degré d'une gamme et donne le redoublement de la tonique. Elle forme avec la tonique un intervalle qui comprend cinq tons et deux demi-tons. C'est l'espèce d'homophonie que forment entre elles les deux notes de l'octave qui fait qu'en harmonie une suite de deux ou plusieurs octaves est impitoyablement défendue, comme étant, en effet, d'une pauvreté absolue.

On appelle, en harmonie, la *règle de l'octave*, la façon de chiffrer et de réaliser les accords sur toutes les notes de la gamme sans altération, substitution ni retard, de même que sans dissonance. Elle est le résumé de la théorie de l'accompagnement, qui contient en germe le système du renversement des accords.

Voici la basse chiffrée de la règle de l'octave :

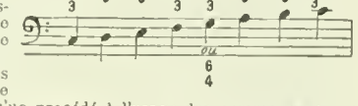

Il va sans dire que cette règle n'est qu'un procédé à l'usage des commençants, et que l'harmonisation de la gamme peut être aussi variée et aussi compliquée que toute espèce de forme mélodique.

OCTAVE, fils adoptif de Jules César. V. AUGUSTE.

OCTAVIA (GENS), maison plébéienne de Rome, d'où sortit l'empereur Auguste. Suétone la donne pour patricienne et la fait remonter à Tarquin et à Servius Tullius. Ce n'est qu'une flatterie inventée du temps d'Auguste. Le plus ancien membre de cette famille que l'on connaisse est Cn. Octavius Rufus, questeur en 230 av. J.-C. Il eut deux fils, chefs de deux branches, dont l'aînée s'éteignit en 50 av. J.-C. De la cadette naquit Auguste, fils de C. Octavius, préteur en 61. Ce dernier fut également père d'Octavie, femme de Marcellus, puis de Marc-Antoine, mère du jeune Marcellus, époux de Julie, fille d'Auguste, et d'une fille qui épousa successivement Agrippa, Jules Antoine, fils du triumvir, M. Valerius, Messala et Sextus Apuleius. Des deux filles qu'eut Octavie de son second mari, le triumvir Marc-Antoine, l'une, Antonia Major, épousa L. Domitius Ahenobarbus et fut grand'mère de Néron; l'autre épousa Drusus, beau-fils d'Auguste.

Quant à Octave, il fut adopté par Jules César, son oncle maternel, et prit le nom de C. Julius Cæsar Octavianus, auquel le sénat ajouta celui d'Auguste. La famille Octavia s'éteignit avec Auguste.

OCTAVIE, sœur d'Auguste, née vers 70, morte l'an 11 av. J.-C., fille du préteur C. Octavius et d'Atia, nièce de César. Elle épousa d'abord Marcellus, puis, à la mort de celui-ci, Marc-Antoine, veuf de Fulvie (41). Elle se montra constamment l'admirable épouse d'un très indigne mari. Antoine était alors engagé déjà avec Cléopâtre. Néanmoins, il fut subjugué pour quelque temps par la beauté et les vertus de sa femme. Mais, en 63, sous prétexte de continuer la guerre de Parthes, il retourna en Orient, sans permettre à sa femme de l'accompagner, et alla retrouver Cléopâtre. L'année suivante, Octavie leva des renforts en Italie, et voulut les amener à son mari. Mais il ne lui permit pas de dépasser Athènes. Cet affront fut sensible à Octavie, qui, pour irriter les Romains, fit lire sur le forum le testament d'Antoine, par lequel il instituait ses héritiers les enfants qu'il avait eus de Cléopâtre : Antoine fut déclaré ennemi public. Il envoya à sa femme ses lettres de divorce. Mais, après la victoire d'Actium, Octavie intercéda auprès du vainqueur pour tous les enfants d'Antoine, même pour ceux qu'il avait eus de Cléopâtre. Elle mourut universellement honorée.


Octavie (camée antique).

OCTAVIE, impératrice romaine, née en 42 apr. J.-C., mise à mort en 62. Fille de Claude et de Messaline, son mariage avec Domitius, le futur Néron, fut un des moyens inventés par Agrippine pour assurer le trône au fils né de son premier mariage. A peine maître du pouvoir, Néron, tout à sa passion pour Poppée, délaissa entièrement Octavie. Puis, lorsqu'il eut fait tuer sa mère, il répudia Octavie pour épouser Poppée. Celle-ci fit accuser la malheureuse impératrice d'adultère avec un joueur de flûte, Eucerus. De ses femmes mises à la torture, on ne put tirer un mot qui fût de nature à la compromettre. L'une d'elles, tourmentée par Tigellinus, osa lui répondre : « Il n'y a pas, dans tout le corps d'Octavie, une seule partie qui ne soit plus chaste que sa bouche. » Octavie n'en fut pas moins reléguée en Campanie. Mais Néron dut la rappeler, devant le mécontentement du peuple. Alors, Poppée la fit accuser de nouveau d'adultère. On l'exila dans l'île de Pandataric, où elle dut s'ouvrir les veines, par ordre de l'empereur.

Octavie, tragédie attribuée à Sénèque, et plutôt l'œuvre du rhéteur Curiatius Maternus, qui vivait au Ier siècle de notre ère. C'est une pièce froide et déclamatoire. Même au moment où, suivant la donnée fournie par Tacite, Octavie part pour l'exil où elle doit trouver la mort, elle ne s'exprime encore que par antithèses et sentences déclamatoires. Il y a une scène assez belle entre Sénèque et Néron, dans laquelle le philosophe essaye de retenir son disciple et lui conseille d'assurer son trône, plutôt par l'amour de ses sujets que par la violence.

OCTAVIEN (*Octavianus*), nom pris par Octave après son adoption par J. César, suivant l'usage romain de changer la désinence du nom de famille, dans les cas d'adoption.

OCTAVIEN, cardinal et antipape sous le nom de **Victor IV,** né à Rome vers 1095, mort à Lucques vers 1164. Descendant des comtes de Frascati, il fut nommé, en 1138, cardinal par Innocent II. Légat en Allemagne, il trahit la papauté en soutenant les prétentions de Frédéric Barberousse; à la mort d'Adrien, il refusa de reconnaître Alexandre III, et alla même jusqu'à lui arracher, dans la basilique de Saint-Pierre, la tiare, qu'il venait de recevoir des mains de l'évêque d'Ostie. Deux cardinaux rebelles consentirent à l'élire lui-même, et l'évêque de Frascati, Imar, le couronna (1159). Frédéric Barberousse obligea le synode de Pavie (1160) à lui prêter serment d'obéissance. La mort surprit Octavien, au moment où ses partisans commençaient à l'abandonner.

OCTAVIER (*vi-é* — rad. *octave*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous octavions. Que vous octaviez*) v. n. Faire entendre accidentellement l'octave haute d'un son, au lieu du son lui-même : *Le hautbois est sujet à* OCTAVIER. ‖ Dans la composition, Faire deux octaves de suite entre deux parties qui marchent par mouvement semblable.
— v. a. Jouer à l'octave en dessus : OCTAVIER *un passage.*

OCTAVIN n. m. Nom que l'on donne parfois à la petite flûte, parce qu'elle sonne à l'octave supérieure de la grande. (Les Italiens appellent cet instrument *flautino* [diminutif de *flauto*] et quelquef. *piccolo.*)

OCTAVINE (rad. *octave*) n. f. Musiq. anc. Petite épinette qui n'avait que des sons très élevés.

OCTAVIUS (Cneius), consul romain, mort en 164 av. J.-C. Il se distingua surtout dans la guerre contre Persée, qui se rendit à lui. Il obtint, à son retour à Rome, le triomphe naval. Devenu consul en 165, il alla, trois ans plus tard, rétablir l'ordre en Syrie et fut assassiné à Laodicée, à l'instigation d'un des tuteurs du roi Antiochus V.

OCTAVIUS (Cneius), consul romain, petit-fils du précédent, mort en 87 av. J.-C. Il se rangea dans le parti aristocratique, fut consul en 87, après le bannissement de Marius. Mais, après le départ de Sylla, il ne fut pas de force à défendre son parti contre Cinna. Il le fit expulser, il est vrai, mais Cinna marcha sur Rome avec Marius. Octavius ne sut que se faire massacrer sans résistance. Sa tête fut suspendue aux rostres.

OCTAVIUS (Marcus), petit-neveu du précédent, général romain. Il appartenait au parti du sénat et fut édile curule en 50. Lors de la guerre civile, il battit Dolabella sur mer, près de l'Illyrie, puis, après un échec, rejoignit Pompée. Après Pharsale, il gagna l'Afrique, prit part à la bataille de Thapsus (46) et commanda le centre de la flotte d'Antoine à Actium.

OCTAVIUS (Caïus), général romain, père de l'empereur Auguste, mort à Nole, en Campanie, en 59 av. J.-C. Il remplit avec capacité et droiture les fonctions de tribun des soldats, de questeur, d'édile plébéien, de préteur (61), et épousa Atia, nièce de Jules César. Il alla, en 60, gouverner la Macédoine, où les soldats lui décernèrent le titre d'*imperator.*

Octavius (L'), traité apologétique de la religion chrétienne, composé en latin par Minucius Félix. — L'auteur y rapporte une discussion dont il dit avoir été témoin, près d'Ostie, entre le païen Cécilius Natalis et le chrétien Octavius. Cet ouvrage est moins une apologie complète de la religion chrétienne qu'une sorte d'introduction destinée à dissiper les préjugés qui indisposaient contre elle les esprits cultivés. Écrit avec une certaine préciosité, il contient une foule de citations d'auteurs profanes et plusieurs descriptions pleines de charme. L'*Octavius,* composé vers la fin du règne de Marc-Aurèle, serait le plus ancien monument latin de la littérature chrétienne. Perdu au moyen âge, il a été retrouvé à Rome en 1543, par Fanstus Sabæus.

OCTAVO (mot lat., formé de *octo*, huit) adv. Huitièmement. (S'emploie quand on compte par *primo, secundo*, etc.
— *In-octavo.* V. ce mot, à son ordre.

OCTAVON, ONNE (du lat. *octavus*, huitième) n. Personne issue de parents dont l'un est un quarteron et l'autre un blanc.
— Adjectiv. : *Une femme* OCTAVONNE.

OCTÈNE (du lat. *octo*, huit) n. m. Chim. Hydrocarbure bivalent C^8H^{16}, retiré des produits de la distillation de la colophane. (Il bout vers 130° et a pour densité, à 20°, 0,8158.)

OCTEVILLE, ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 3 kilom. de Cherbourg; 3.752 hab. Filatures de laine, élevage de chevaux, fort de la défense terrestre de Cherbourg. — Le canton a 18 comm. et 27.757 hab.

OCTEVILLE-SUR-MER, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 7 kilom. du Havre; 2.070 hab.

OCTIDI (du lat. *octo*, huit, et *dies*, jour n. m. Huitième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

OCTIL, ILE (du lat. *octo*, huit) adj. ‖ Astron. *Aspect octil*, Position de deux planètes qui sont éloignées l'une de l'autre d'un huitième de cercle ou de 45°.

OCTILLION (*ti-li* — du lat. *octo*, huitième) n. m. Arithm. Mille septillions.

OCTINGENTESIMO (*jin-té* — mot lat. formé, de *octingenti*, huit cents) adv. Huit-centièmement. (Se dit quand on a compté les objets d'une série par *primo, secundo, tertio...*, jusqu'à huit cents. On compte ensuite : *octingentesimo primo, octingentesimo secundo*, etc.)

OCTO, préfixe. V. OCT.

OCTOBASSE n. m. Instrument à archet, de l'invention du luthier J.-B. Vuillaume en 1849.



Octobasse.

— Encycl. C'est une contrebasse monstre, haute de 4 mètres, montée de trois cordes (*ut, sol, ut*), et qui a quatre notes au grave de plus que la contrebasse ordinaire. Mais le maniement en était si difficile et si compliqué qu'il fallut y renoncer et que l'octobasse est resté à l'état de simple curiosité.

OCTOBLÉPHARÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'octoblépharie.

— n. f. pl. Tribu de mousses, ayant pour type le genre *octoblépharie*. — *Une* OCTOBLÉPHARÉE.

OCTOBLÉPHARIE (*ri*) n. f. Bot. Genre de bryacées, comprenant des mousses petites, blanchâtres, à coiffe entière conique, etc., qui croissent dans les régions les plus chaudes du globe. ‖ On dit aussi OCTOBLÉPHARIS.

OCTOBRE (du lat. *october*, même sens) n. m. Huitième mois, de l'année romaine. ‖ Auj. Dixième mois de l'année.

— Fam. *Jus d'octobre*, Vin.

— Encycl. Chronol. Huitième mois de l'année dans le calendrier de Romulus, Octobre, sous Numa, passa au dixième rang qu'il occupe encore ; il était sous la protection du dieu Mars.

Dans la concordance avec le calendrier républicain, le mois d'octobre va du 10 vendémiaire au 10 brumaire environ.



Le mois d'octobre, émail de Jehan Courtys (musée du Louvre).

— Agric. *Travaux agricoles*. Terminer les labours ; semer l'escourgeon, le seigle, le froment et l'avoine d'hiver ; achever les semailles des vesces, pois gris, etc. ; arracher et mettre en silos ou en cave les betteraves, les carottes,



Le mois d'octobre, d'après Cabanel (ancien Hôtel de ville de Paris).

les navets, etc. Il faut arroser les prairies irrigables, ouvrir des rigoles d'écoulement sur les terres ensemencées et dont le sous-sol est imperméable.

Bétail. Castrer les poulains, les jeunes veaux et les taureaux de réforme que l'on veut engraisser l'année suivante ; cesser de faire parquer les bêtes à laine ; continuer la monte pour l'agnelage tardif ; maintenir les bœufs d'hiver dans les embouches et les prairies ; commencer l'engraissement des bœufs à l'étable. Dans les porcheries, engraisser les cochons de lait et les porcs adultes.

Potager. Supprimer les vieux plants d'artichauts, les tiges d'asperges ; planter les choux d'York, les poireaux, les laitues d'hiver, les asperges, etc. Dans le Midi, semer les pois et les fèves, planter les pommes de terre hâtives.

Verger. Commencer la plantation des arbres fruitiers aussitôt qu'ils ont perdu leurs feuilles ; dans les champs, récolter les pommes à cidre, les noix, les noisettes, les châtaignes, les amandes et les olives, etc.

Travaux forestiers. Recueillir les glands, les faînes et les graines des érables, frênes, tilleuls, etc. ; effectuer les semis ; planter les arbres feuillus.

Octobre 1789 (JOURNÉES DES 5 ET 6), mouvements populaires qui eurent pour résultat le retour de Versailles à Paris du roi, de la cour et de l'Assemblée nationale. Un vif mécontentement régnait à Paris, le roi n'ayant pas encore prêté serment à la Constitution. On était menacé par la famine, et les royalistes avaient brave l'opinion, en foulant aux pieds la cocarde tricolore, dans un banquet des gardes du corps qui eut lieu le 1er octobre. Le matin du 5 octobre, le tocsin et le tambour réunirent une partie de la population affamée, qui marcha au cri de : A Versailles ! Un premier détachement, composé surtout de femmes du peuple, d'ouvrières (Louison Chabry, Reine Audu) et d'excentriques (Théroigne de Méricourt), partit des Champs-Élysées, sous la conduite de l'huissier Maillard, arriva à quatre heures sur la place d'Armes et obtint du roi, facilement attendri, qu'un convoi de vivres entrerait le soir dans Paris. Un second groupe de manifestants, accompagné de troupes, conduit par La Fayette, qui, n'ayant pu empêcher la manifestation, voulait au moins la contenir, arriva vers neuf heures, au moment où commençaient de nouveaux désordres ; la foule, en effet, avait envoyé au château une délégation des membres de l'Assemblée, et les gardes du corps avaient fait une sortie hostile ; il en résulta une sorte de siège du château, pendant lequel plusieurs gardes furent décapités au cours des bagarres. La Fayette occupa, dès son arrivée, les postes extérieurs du château ; mais, dans la matinée du 6 octobre, la populace força les grilles, et la mêlée recommença entre les envahisseurs et les gardes du corps. Il fallut que le roi parût au balcon, puis la reine. Quand La Fayette eut baisé la main de Marie-Antoinette, l'enthousiasme fut à son comble, et le peuple ramena triomphalement à Paris la famille royale et des chariots de farine. L'Assemblée l'y rejoignit, le 19 octobre. Désormais, la cour et le gouvernement étaient sous la surveillance des Parisiens. Les contemporains soupçonnèrent le duc d'Orléans et Mirabeau d'avoir joué dans ces journées un rôle équivoque.

OCTOCARBURE (du préf. *octo*, et de *carbure*) n. m. Chim. Carbure $C^{16}H^{8}$, isomère du cinnamène, extrait du gaz de l'éclairage. (Il bout à 135°.)

OCTOCORALLIENS (*li-in*) n. m. pl. Nom donné par les savants allemands aux coelentérés du groupe des alcyonaires. — *Un* OCTOCORALLIEN.

OCTODÉCIMAL, ALE, AUX (du préf. *octo*, et de *décimal*) adj. Se dit d'un cristal qui a dix-huit faces.

OCTODICÈRE (*sèr*) n. f. Genre de bryacées, comprenant des mousses vivaces à feuilles distiques, à coiffe cucculiforme, à urne latérale, etc., qui croissent dans les eaux de source des régions tempérées. ‖ On dit aussi OCTODICERAS.

OCTODONTE n. m. Genre de mammifères rongeurs, type de la tribu des *octodontinés*, propres à l'Amérique du Sud.



Octodonte.

— Encycl. Les *octodontes* ou *dégous* ressemblent à des rats ; ils ont cinq doigts, et leurs dents molaires ont des plis d'émail disposés en forme de 8. Ils sont, comme eux, fouisseurs et causent de forts dégâts dans les plantations. L'octodonte de Cumming (*octodon degus*) est le *dégou* des Chiliens.

OCTODONTIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, comprenant les *octodontinés* et tribus voisines : *cténodactylinés, lonchérinés*, etc.) — *Un* OCTODONTINÉ.

OCTODONTINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères rongeurs, de la famille des *octodontidés*, renfermant les genres *octodonte* et voisins. — *Un* OCTODONTINÉ.

OCTODUODÉCIMAL, ALE, AUX (du préf. *octo*, et de *duodécimal*) adj. Qui a vingt faces, formant deux séries, l'une de huit, l'autre de douze.

OCTODURUM ou **OCTODURUS**, ville de la Gaule, capitale des Véragres, auj. *Martigny*. — Ville d'Hispanie, auj. *Toro*.

OCTOÈQUE (*èk'* — du préf. *okto*, et du gr. *ékhos*, son) n. m. Liturg. Livre dont se servent les Grecs, et qui contient des prières rangées selon le ton dans lequel elles doivent être chantées.

OCTOFIDE (du préf. *octo*, et du lat. *findere*, diviser) adj. Bot. Qui est découpé en huit parties.

OCTOGAME (du préf. *okto*, et du gr. *gamos*, union) n. m. Dr. can. Celui qui a été marié huit fois.

OCTOGÉNAIRE (*jé-nèr'* — du lat. *octogenarius* ; de *octoginta*, quatre-vingts) adj. Qui a quatre-vingts ans : *Vieillard* OCTOGÉNAIRE. ‖ Substantiv. : *Un, Une* OCTOGÉNAIRE.

OCTOGESIMO (*jé* — mot lat., formé de *octogesimus*, quatre-vingtième ; de *octo*, huit) adv. Quatre-vingtièmement. (S'emploie lorsque l'on compte par *primo, secundo*, etc.

OCTOGLOSSE n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, de la famille des dascillidés, comprenant quelques espèces propres à l'Amérique tropicale.

OCTOGONAL, ALE, AUX (rad. *octogone*) adj. Qui a huit angles : *Figure* OCTOGONALE. ‖ Dont la base est un octogone : *Pyramide* OCTOGONALE. *Prismes* OCTOGONAUX.

OCTOGONE (du préf. *okto*, et du gr. *gônia*, angle) adj. Géom. Qui a huit angles : *Figure* OCTOGONE. *Bâtiment* OCTOGONE. ‖ Dont la base a huit angles : *Pyramide* OCTOGONE. *Tour* OCTOGONE.

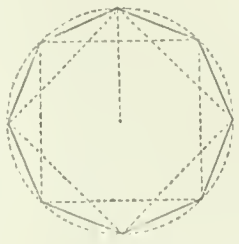

Octogone.

— n. m. Polygone qui a huit angles : *Un* OCTOGONE *régulier. Tous les angles intérieurs d'un* OCTOGONE *quelconque valent, pris ensemble, douze angles droits.*

— Fortif. Fort ou place fortifiée présentant huit fronts bastionnés.

— Hist. V. TETRADYSIUM.

— Encycl. Le côté de l'*octogone* régulier inscrit dans un cercle de rayon R est exprimé par :

$$R\sqrt{2-\sqrt{2}}.$$

L'apothème du même polygone est :

$$\frac{R}{2}\sqrt{2+\sqrt{2}}.$$

L'angle de l'octogone régulier est les $\frac{3}{2}$ d'un droit ; par conséquent, deux octogones réguliers égaux, juxtaposés de manière à avoir un côté commun, laissent entre eux un espace vide égal à un droit. Il en résulte qu'on peut carreler avec des octogones réguliers et des carrés.

OCTOGYNE (*jin'* — du préf. *okto*, et du gr. *gunê*, femelle) adj. Bot. Qui a huit pistils ou organes femelles.

OCTOGYNIE (*ji-ni* — rad. *octogyne*) n. f. Bot. Ordre du système sexuel de Linné, comprenant les genres dans lesquels la fleur a huit pistils.

OCTOGYNIQUE (*ji-nik'*) adj. Bot. Qui appartient à l'octogynie.

OCTOLOBÉ, ÉE (du préf. *octo*, et de *lobé*) adj. Bot. Qui est partagé en huit lobes.

OCTOMAGE (*maj'* — du bas lat. *octomagium* ; de *octo*, huit) n. m. Dr. cout. Redemande d'un huitième : OCTOMAGE *des dîmes*.

OCTOMERIS (*mé-riss*) n. m. Genre de crustacés cirripèdes, propres aux mers chaudes (L'espèce type est l'*octomeris angulosa*, de l'Afrique méridionale.)

OCTONAIRE (*nèr'* — du lat. *octonarius* ; de *octo*, huit) adj. Hist. rom. Soldat de la huitième légion.

— Métr. lat. Vers latin de huit pieds. (On trouve des octonaires anapestiques, iambiques, trochaïques. Habituellement, le vers est partagé en deux hémistiches égaux par une coupe après le quatrième pied. L'octonaire latin correspond au tétramètre grec.)

OCTONÉ, ÉE (du lat. *octonus* ; de *octo*, huit) adj. Hist. nat. Qui est disposé huit par huit : *Les feuilles de l'aspérule odorante sont* OCTONÉES.

OCTONERVÉ, ÉE (du préf. *octo*, et de *nervé*) adj. Bot. Qui a huit nervures.

OCTONVILLE (Raoul D'), gentilhomme normand, meurtrier du duc d'Orléans, né près de Granville (Manche), mort après 1412. Garde de l'épargne de Charles VI (1396), conseiller général pour les aides de la guerre, conseiller supérieur des finances (1397), gouverneur général des finances en Languedoc et en Guyenne (1398), il fut poursuivi par la reine, à qui il avait refusé 7.000 livres, devant le Parlement comme coupable de malversation, et le duc d'Orléans le destitua de sa charge (1401). Il trouva alors un appui près du duc de Bourgogne, et c'est à l'instigation de Jean sans Peur qu'il guetta avec seize hommes le duc d'Orléans dans la Vieille-Rue-du-Temple et donna le signal de l'assassinat (1407).

OCTOPENNÉ, ÉE (*pèn'* — du préf. *octo*, et de *penne*) adj. Ornith. Qui a huit pennes à la queue. (Peu us.)

OCTOPÉTALE (du préf. *octo*, et de *pétale*) adj. Bot. Qui a huit pétales : *Corolle* OCTOPÉTALE. ‖ On dit aussi OCTOPÉTALÉ, ÉE.

OCTOPHORE (du préf. *okto*, et du gr. *phoros*, qui porte) n. m. Antiq. rom. Litière portée par huit esclaves.

OCTOPHYLLE (du préf. *okto*, et du gr. *phullon*, feuille) adj. Bot. Qui est composé de huit folioles : *Feuille* OCTOPHYLLE.

— Liturg. anc. Bannière divisée en huit flammes ou languettes.

OCTOPODE (du préf. *okto*, et du gr. *pous, podos*, pied) adj. Zool. Qui a huit pieds ou tentacules.

— n. m. pl. Sous-ordre de mollusques céphalopodes dibranchiaux, comprenant les poulpes, les argonautes et genres voisins. — *Un* OCTOPODE. (On dit aussi OCTOPIDES.)

— Encycl. Les *octopodes* sont des animaux en forme de sac, à coquille interne, faisant défaut ou rudimentaire ; ils possèdent huit bras munis de ventouses sans cercle corné ; un des bras, chez les mâles, est modifié en hectocotyle. On les divise en cinq familles : *cirrotcuthidés, élédonidés, octopodidés, trémoctopodidés, argonautidés*.

OCTOPODIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes octopodes, renfermant les poulpes (*octopus*) et genres voisins. — *Un* OCTOPODIDÉ.

OCTOPUS (*puss*) n. m. Nom scientifique des poulpes.

OCTORADIÉ, ÉE (du préf. *octo*, et du lat. *radius*, rayon) adj. Qui a huit rayons.

OCTOSÉPALE (du préf. *octo*, et de *sépale*) adj. Bot. Qui a huit sépales : *Calice* OCTOSÉPALE.

OCTOSEXDÉCIMAL, ALE, AUX (du lat. *octo*, huit et *sexdecim*, seize) adj. Se dit d'un cristal qui a la forme d'un prisme à huit pans, terminé par des sommets à huit faces chacun.

OCTOSEXVIGÉSIMAL, ALE, AUX (du lat. *octo*, huit ; *sex*, six, et *vigesimus*, vingtième) adj. Se dit d'un cristal qui présente trente-quatre faces.

OCTOSPORE (*spor'* — du préf. *okto*, et du gr. *sporos*, semence) n. f. Nom donné à des spores qui se produisent par huit dans les asques ou les sporanges, chez diverses espèces d'algues ou de champignons.

— Mot employé quelquefois, mais à tort, comme syn. de PEZIZE, parce que beaucoup de ces champignons ont des asques à huit spores.

OCTOSPORÉ, ÉE (*spo* — rad. *octospore*) adj. Qui produit des spores au nombre de huit.

OCTOSTÉMONE (*sté* — du préf. *okto*, et du gr. *stémôn*, filament, étamine) adj. Bot. Qui a huit étamines libres.

OCTOSTOME (*stom'*) n. m. Genre de vers trématodes, de la famille des polystomidés, parasites sur divers poissons de mer. (Ce sont des vers aplatis, assez petits, allongés, portant à l'extrémité du corps des ventouses sessiles. Ils vivent sur les maquereaux, les aloses, etc.) ‖ On les appelle encore OCTODOTHRIUM, OCTOCOTYLE.

OCTOSTYLE adj. Archit. V. OCTASTYLE.

OCTOSYLLABE (du préf. *octo*, et de *syllabe*) adj. Qui a huit syllabes : *Mot* OCTOSYLLABE. *Vers* OCTOSYLLABE.

OCTOTONE (du préf. *okto*, et du gr. *tonos*, ton) n. m. Liturg. Syn. de OCTOÈQUE.

OCTOTRIGÉSIMAL, ALE, AUX (du préf. *octo*, et de *trigésimal*) adj. Se dit d'un cristal qui a trente-huit faces.

OCTOVALVE (du préf. *octo*, et de *valve*) adj. Bot. Qui a huit valves.

OCTOVIGÉSIMAL, ALE, AUX (du préf. *octo*, et de *vigésimal*) adj. Se dit d'un cristal qui a vingt-huit faces.

OCTRISE n. f. Dr. cout. Droit de lods et ventes.

OCTROI (subst. verb. de *octroyer*) n. m. Concession d'une grâce, d'une faveur : *L'*OCTROI *des lettres de noblesse appartient au prince.* ‖ Par ext. Ce qui est octroyé. ‖ Spécialem. Droit octroyé à une ville de lever à son profit certaines taxes; taxe perçue à l'entrée d'une ville sur certaines denrées : *Payer les droits d'*OCTROI. ‖ Administration chargée de percevoir cette taxe : *Les employés de l'*OCTROI. ‖ Local de cette administration : *Entrer à l'*OCTROI.

— Admin. *Octroi de mer*, Taxe prélevée sur le littoral au profit des communes, proportionnellement à la population.

— Dr. cout. Don, subside extraordinaire accordé par le peuple au souverain.

— ENCYCL. *Droits d'octroi.* On nomme ainsi les taxes indirectes prélevées au profit des communes sur les objets et denrées destinés à la consommation locale. Ce mode d'impôt existait dans l'antiquité (*portorium* chez les Romains); son institution régulière remonte, en France, au XIIIe siècle. Les droits d'octroi, perçus d'abord au profit exclusif du Trésor royal, furent, par la suite, concédés aux communes, moyennant redevance audit Trésor. Supprimés par la Révolution (1791), ils furent rétablis par les lois du 27 vendémiaire an VII (Paris), 11 frimaire an VII et 5 ventôse an VIII (autres communes). Ils ont été, depuis, réglementés par le décret du 17 mai 1809, l'ordonnance du 9 décembre 1814, la loi du 28 avril 1816, le décret du 17 mars 1852, la loi du 24 juillet 1867, le décret du 12 février 1870, les lois du 5 avril 1884 et du 29 décembre 1897.

Les droits d'octroi ne doivent pas avoir le caractère de taxes prohibitives ou de droits de douane, ni constituer, autant que possible, un impôt trop lourd à supporter pour les classes peu aisées. Les objets sur lesquels portent les droits sont en principe désignés par la loi (v. le tarif général annexé à la loi du 12 févr. 1870), et, en général, en sont exceptés les blés et farines, le lait, les fruits, le beurre, les légumes; le même ordre d'idées, la loi du 25 décembre 1897 a dégrevé les boissons dites hygiéniques (vins, cidres, poirés, hydromels, bière, eaux minérales), et autorisé les communes à remplacer ces droits par des taxes directes ou indirectes (taxes locatives, élévation des droits sur l'alcool, taxe sur les chevaux, voitures, etc.).

L'établissement des droits d'octroi, votés par les conseils municipaux, ainsi que les règlements relatifs à leur perception, sont autorisés par décrets rendus en conseil d'État, après avis du conseil général. Il est procédé de même pour toute augmentation ou prorogation de taxe pour une période de plus de cinq ans, des modifications aux règlements et aux périmètres existants, etc. Les matières soumises aux droits d'octroi sont : 1° les boissons et liquides; 2° les comestibles; 3° les combustibles; 4° les fourrages; 5° les matériaux (décret du 17 mai 1809); 6° objets divers (décr. du 12 févr. 1870). L'énumération comprise au tarif général établi par la loi n'est pas limitative.

Depuis la loi du 17 mars 1852, les droits d'octroi ne subissent plus de prélèvement de la part du Trésor; ils sont actuellement classés en taxes ordinaires permanentes, et en taxes spéciales affectées à des dépenses extraordinaires. Quant aux surtaxes d'octroi (v. SURTAXE), elles ne sont plus applicables qu'aux alcools.

— *Administration des octrois.* Elle est confiée aux maires, sous la surveillance des préfets et l'autorité du gouvernement et peut s'exercer sous quatre modes différents : la *régie simple* (perception de l'octroi sous la direction immédiate du maire); la *régie intéressée* (perception des droits d'octroi par un régisseur moyennant abandon à son profit par la commune d'une partie des bénéfices); la *ferme* (adjudication pure et simple des produits de l'octroi, suivant un prix convenu); l'*abonnement* avec la régie des contributions directes donnant lieu à un traité de gré à gré approuvé par le ministre. Les droits d'octroi sont perçus par les agents communaux, les préposés des adjudicataires ou les employés de la régie, suivant le mode adopté, et sont versés au receveur municipal.

Tout objet soumis au droit *doit être déclaré* au bureau de l'octroi (ordonnance du 9 déc. 1814) *avant son introduction dans le lieu sujet*, par le porteur ou conducteur, qui produit à l'appui de sa déclaration, les congés, acquits-à-caution, passavants, lettres de voiture, etc., et qui acquitte les droits. Les personnes qui fabriquent à l'intérieur du rayon de l'octroi des objets compris au tarif sont soumises à la déclaration et doivent acquitter les droits, à moins qu'elles ne réclament la faculté de l'*entrepôt*. Les mêmes obligations s'appliquent aux propriétaires des bestiaux entretenus dans le périmètre de l'octroi. D'autre part, les communes peuvent consentir des *abonnements* collectifs au profit de certaines classes redevables. Pour les objets non destinés à la consommation locale et qui ne doivent que passer ou séjourner un temps très limité dans le rayon de l'action, il est délivré aux porteurs ou conducteurs un bulletin de passe-debout (maximum 24 heures) ou de transit (maximum 3 jours), contre consignation des droits remboursés à la sortie.

Contraventions. Elles ont pour causes l'absence de déclaration ou les déclarations fausses ou inexactes; elles sont constatées par procès-verbal; elles donnent lieu à confiscation des objets saisis (y compris, à défaut de consignation du maximum du droit, des voitures, chevaux et objets servant au transport), et sont punies d'une amende de 100 à 200 fr. En cas de fraude par escalade, par souterrain ou main armée, des peines plus graves sont encourues (lois du 28 avr. 1816 et 29 mars 1832). Ce sont les tribunaux de police correctionnelle qui sont compétents pour prononcer sur les contraventions en matière d'octroi; quant aux contestations relatives à l'application du tarif, elles ressortissent du juge de paix.

OCTROIEMENT (*troi-man*) n. m. Action d'octroyer.

OCTROYER (*troi-i-é* — du lat. pop. *auctorizare*. Change *y* en *i* devant un *e* muet : *J'octroie. Tu octroieras.* Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'iad. et du prés. du subj. : *Nous octroyions. Que vous octroyiez*) v. a. Concéder, accorder comme une faveur : OCTROYER *la grâce d'un condamné.*

S'octroyer, v. pr. Etre, pouvoir être octroyé. ‖ Octroyer, accorder à soi.

OCTUAL n. m. Métrol. anc. Nom d'une mesure pour les liquides, dont la capacité n'est pas connue.

OCTUOR (du lat. *octo*, huit) n. m. Morceau de musique à huit parties.

— ENCYCL. C'est une composition pour huit instruments, soit à vent, soit mélangés, choisis arbitrairement par le compositeur dans le but d'obtenir certains effets particuliers. On se sert parfois du mot italien *ottetto.*

OCTUPLE (du lat. *octuplus*; de *octo*, huit) adj. Qui contient huit fois un nombre, une quantité : *Vingt-quatre est* OCTUPLE *de trois.*

OCTUPLER v. a. Rendre octuple, huit fois aussi grand : OCTUPLER *une somme, un nombre.*

OCTYLAMINE (rad. *octyle*) n. f. Chim. Amine C^8H^{17}. AzH^2 préparée en traitant l'iodure d'octyle par l'ammoniaque alcoolique à 100°. (C'est un liquide limpide, incolore, très caustique, d'odeur nauséabonde, combustible, bouillant à 175°. Ce composé basique forme des sels cristallisés, très solubles dans l'eau, par combinaison avec les acides.) Syn. CAPRYLAMINE, CAPRYLIQUE (*acide*).

OCTYLE (du lat. *octo*, huit) n. m. Chim. Radical monovalent de l'alcool octylique primaire C^8H^{17}. Syn. CAPRYLE.

— ENCYCL. Les principaux composés contenant le radical octyle sont : l'hydrure d'octyle C^8H^{18} ou *octane*, l'hydrate ou alcool *octylique*, le chlorure d'octyle à odeur d'orange, liquide bouillant à 175°, l'iodure bouillant à 210°. — On désigne encore sous le nom d'*octyle* un carbure solide $C^{16}H^{34}$, fusible à 21°, bouillant à 278°, forme par soudure de deux radicaux octyle.

OCTYLÈNE (rad. *octo*, huit) n. m. Chim. Classe d'hydrocarbures bivalents en C^8H^{16}. Syn. CAPRYLÈNE.

— ENCYCL. Le principal *octylène* ($CH^3—CH=CH—C^6H^{13}$), produit par l'action du chlorure de zinc sur l'alcool octylique, est un liquide incolore, réfringent, à odeur forte, désagréable, bouillant à 125°, de densité 0.723, combustible, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau, fixant deux atomes de brome et, par oxydation, donnant un mélange d'acides caproïque et propionique. A l'octylène se rattachent divers dérivés : un hydrate, un bromhydrate par réaction directe de l'acide bromhydrique, liquide bouillant à 95°. On a obtenu un polymère de l'octylène, le *métaoctylène* ($C^{16}H^{32}$)^2, liquide bouillant à 250°.

OCTYLIDÈNE (rad. *octyle*) n. m. Chim. Hydrecarbure tétravalent C^8H^{14}, préparé en distillant par la potasse alcoolique, le bromure d'octylène. (L'octylidène a l'aspect d'une huile, bout à 133°-134°, et fixe quatre atomes de brome.) Syn. CAPRYLIDÈNE.

OCTYLIQUE (*lik'* — rad. *octyle*) adj. Chim. Se dit principalement des alcools en C^8.

— ENCYCL. Il existe plusieurs alcools en C^8, parmi les principaux : l'alcool octylique *primaire* normal

$$[CH^3—(CH^2)^6—CH^2.(OH)],$$

extrait des fruits de la berce (heracleum) dans lesquels il existe à l'état d'acétate, est un liquide bouillant à 190°, insoluble dans l'eau, doué d'une forte odeur aromatique; oxydé, il donne de l'acide caprylique; l'alcool octylique *secondaire* (méthylhexylcarbinol),

$$[(CH^3)^2=CH—(CH^2)^4—CH(OH)—CH^3],$$

préparé en traitant l'huile de ricin par la potasse, est un liquide huileux bouillant à 179°, transformé par oxydation en acides œnanthylique et caproïque; l'*ésodibutol*

$$[(CH^3)^2\equiv C—CH^2(CH^3)(CH^2.OH)],$$

bouillant à 147°.

OCUILA, petite ville du Mexique (Etat de Mexico), dans la vallée supérieure d'une rivière dont les eaux vont au Pacifique par le rio Mezcala; 5.000 hab.

OCUITUCO, bourg du Mexique (Etat de Morelos), au pied des derniers contreforts méridionaux du l'opocatepetl; 7.000 hab.

OCULAIRE (*lèr'* — du lat. *ocularius*; de *oculus*, œil) adj. Qui appartient ou a rapport à l'œil : *Le globe* OCULAIRE.

— *Témoin oculaire*, Celui qui a vu la chose dont il témoigne.

— Gramm. *Diphtongue oculaire*, Réunion de deux ou plusieurs voyelles qui ne forment une diphtongue que pour l'œil, exprimant en réalité un son simple, comme *au, eau, ou, ai.* ‖ *Rime oculaire*, Rime qui n'est que pour l'œil, les lettres qui composent les deux terminaisons étant les mêmes, mais les sons étant différents, comme *amer* et *blâmer.*

— n. m. Optiq. Dans un instrument d'optique composé, Lentille ou système de lentilles achromatiques devant lequel on place l'œil.

— ENCYCL. Optiq. Le plus simple des *oculaires* est la loupe ordinaire, braquée sur l'image réelle. Mais on préfère employer, pour les lunettes et les microscopes, des oculaires composés; entre autres, l'*oculaire positif* ou de *Ramsden* et l'*oculaire négatif* ou de *Huygens*. Le premier est formé de deux lentilles plan-convexes identiques, dont les convexités se regardent; le second se compose encore de deux lentilles plan-convexes, mais tournant toutes deux leur convexité du côté d'où vient la lumière. L'*oculaire de Galilée* est une simple lentille biconcave ou un système de lentilles divergent mis sur le trajet des rayons, de manière que la première image se forme au voisinage du foyer sis au delà de l'oculaire. L'œil de l'observateur reçoit alors une image virtuelle et redressée par rapport à la première.

Dans une lunette astronomique, on nomme *anneau oculaire* l'image réelle de l'objectif donnée par l'oculaire. Ce petit cercle brillant marque la place que doit occuper la pupille de l'œil pour recevoir le plus de lumière possible.

Pour l'étude du spectre ultra-violet, Soret a imaginé un spectroscope à *oculaire fluorescent*. Cet appareil diffère d'un spectroscope ordinaire par la présence d'une plaque d'urane ou d'un liquide fluorescent contenu entre deux lames de verre minces et par une disposition permettant d'incliner l'oculaire de façon à recevoir la lumière diffusée par la substance fluorescente.

OCULAIREMENT (*lè-re*) adv. Par le secours des yeux : *S'assurer* OCULAIREMENT *d'un fait.* (Peu us.)

OCULARISTE (*risst'* — du lat. *oculus*, œil) n. m. Celui qui prépare des pièces destinées à l'étude de l'anatomie et des maladies de l'œil.

OCULATION (*si-on* — du lat. *oculus*, œil) n. f. Greffe en écusson. (Peu us.)

OCULÉ, ÉE (du lat. *oculus*, œil) adj. Zool. Qui porte des taches en forme d'œil. (Ne s'emploie guère que comme nom spécifique) : *L'obérée* OCULÉE *est un joli longicorne.*

OCULER (du lat. *oculus*, œil, bourgeon) v. a. Arboric. Greffer par oculation, en écusson. (Peu us.)

OCULI (mot lat., signif. *les yeux*) n. m. Troisième dimanche de carême, dont l'introït commence par les mots *Oculi mei semper...*

OCULIFERE (du lat. *oculus*, œil, et *ferre*, porter) adj. Hist. nat. Qui porte un œil : *Pédoncule* OCULIFÈRE.

OCULIFORME (du lat. *oculus*, œil, et *forma*, forme) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un œil.

OCULINE n. f. Genre de madrépores, type de la tribu des *oculinés*, répandus dans les mers chaudes ou fossiles dans les terrains tertiaires.

OCULINIDÉS n. m. pl. Famille de zoanthaires madréporaires, renfermant les deux tribus des *oculininés* et *stylophorinés*. — *Un* OCULINIDÉ.

OCULININÉS n. m. pl. Tribu de madrépores, de la famille des *oculinidés*, comprenant les genres *oculine* et voisins. — *Un* OCULININÉ.

OCULISTE (*lisst'* — du lat. *oculus*, œil) n. m. Médecin qui s'occupe des maladies de l'œil. ‖ Adjectiv. : *Les médecins* OCULISTES.

Oculistes (SOCIÉTÉ TRÈS ÉCLAIRÉE DES), Association semi-philosophique, qui existait en Allemagne au milieu du XVIIIe siècle.

OCULISTIQUE (*stik'* — du lat. *oculus*, œil) adj. Qui a rapport à la médecine de l'œil : *Clinique* OCULISTIQUE.

— n. f. Science de l'oculiste, médecine de l'œil.

OCULO-PALPÉBRAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui est commun au globe de l'œil et à la paupière.

OCULOS HABENT, ET NON VIDEBUNT, mots lat. signif. : *Ils ont des yeux et ne verront pas*, tirés du psaume : *In exitu Israël de Ægypto.* On les applique à ceux qu'une cause quelconque frappe d'aveuglement intellectuel.

OCULOSPONGIE (*spon-ji* n. f. Genre d'éponges calcaires, de la famille des pharetronides, fossiles dans le crétacé.

OCULUS-CHRISTI (mots lat., signif. *œil du Christ* n. m. Bot. Nom vulgaire de l'aster amelle.

OCULUS-MUNDI (mots lat., signif. *œil du monde*) n. m. Nom ancien d'une opale commune, l'hydrophane.

OCUMARE, port du Venezuela (Etat de Bolivar), sur le fleuve côtier Tuy; 7.500 hab.

OCYDROME (*si*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des rallidés, propres à la Nouvelle-Zélande.



Ocydrome.

— ENCYCL. Les *ocydromes* sont voisins des râles; comme eux ils sont roussâtres, de taille moyenne et ne sortent que la nuit. On ne les prend qu'en tendant des lignes amorcées de petit gibier dans les friches. L'*ocydromus Australis* habite le sud de la Nouvelle-Zélande.

OCYDROMIE (*si, mi*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des hybotidés, comprenant quelques espèces propres à l'Europe. (Ce sont des mouches de taille médiocre, d'un noir luisant, allongées, à vastes ailes roussâtres, qui vivent sur les buissons et les fleurs. L'*ocydromia glabricula* est commune en France.)

OCYMOÏDE (*si* — du gr. *ôkumon*, basilic, et *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui ressemble au basilic.

OCYMOPHYLLE (*si* — du gr. *ôkumon*, basilic, et *phullon*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles semblables à celles du basilic.

OCYPE (*sip'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, de la famille des staphylinidés, répandues dans les régions tempérées de l'ancien monde. (Ce sont de grands staphylins allongés, à forte tête, à livrée sombre. Carnassiers, ils exhalent, quand on les inquiète, une forte odeur d'éther. L'*ocypus olens* est commun aux environs de Paris.)

OCYPODE (*si* — du gr. *ôkupodês*, pour *ôkupous*; de *ôkus*, rapide, et *pous, podos*, pied adj. Myth. gr. Epithète d'Apollon, d'Hermès et d'autres dieux, connus pour la rapidité de leur course. ‖ Epithète d'Achille.

OCYPODE (*si*) n. m. Genre de crustacés décapodes, type de la famille des *ocypodidés*, comprenant plusieurs espèces des mers chaudes et tempérées et vivant sur les plages sablonneuses.

OCYPODIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille de crustacés décapodes brachyures camétopes, renfermant les genres *ocypode* et voisins. — *Un* OCYPODIDE.

OCYPTERE (*sip'*) n. f. Genre d'insectes diptères, type de la famille des *ocyptérudés*, répandus en Europe. (Ce sont des mouches tachinaires, dont les larves se développent dans divers insectes, comme celles de l'*ocyptera bicolor*, qui vivent dans les pentatomes.)

OCYPTÉRIDÉS (*sip'*) n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachyceres, renfermant les genres *ocyptère, phanie, cyrtocère* et *lophosie*. — *Un* OCYPTÉRIDÉ.

OCYPUS n. m. Entom. V. OCYPE.

OCYROÉ (*si*) n. f. Genre de cténophores, de la famille des *ocyroïdés*, comprenant quelques espèces répandues dans presque toutes les mers. (Les ocyroés sont des animaux transparents, nageant à la surface de l'eau au moyen de nombreuses lames membraneuses.)

OCYROÉ. Myth. gr. Fille du centaure Chiron et de la nymphe Chariclo. Elle fut initiée par son père dans l'art de guérir, devint une habile prophétesse, et révéla à Chiron le sort qui l'attendait. Zeus la changea en jument.

OCYROÏDÉS (*si*) n. m. pl. Famille de cténophores lobés, dont le genre *ocyroé* est le type. — *Un* OCYROÏDE.

OCYTOCIQUE (*si-to-sik'* — du gr. *ôkus*, rapide, et *tokos*, accouchement) adj. Chir. Qui active l'accouchement.

OD n. m. Physiq. Terme tiré des langues septentrionales, par lequel Charles de Reichenbach a désigné une sorte de lueur émanant de la pointe des doigts, qu'il s'imagine avoir observée.

ODA subst. turc, formé, comme *odjak*, du mot *od*, feu, et signif. *foyer*) n. f. Hist. ottom. Primitivem. La tente comptée comme un foyer.

— Encycl. Ce mot a passé de là au sens de maison, chambre, puis a celui de compagnie de janissaires logeant dans la même chambrée. La *khass oda* ou chambrée particulière était l'endroit habité par les valets de chambre du sultan. Les *odalik* (odalisques) étaient les esclaves de la chambre royale.

ODA, OBA ou **INSOUAIM**, ville de l'Afrique occidentale, colonie anglaise de la Côte de l'Or, sur la rive gauche du Birrim, affluent du Prah; 20.000 hab. environ.

ODACANTHE n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabides, répandus dans l'ancien monde. Les odacanthes sont luisants, ordinairement roux ou fauves, avec des taches bleues ou noires. De taille médiocre, ils vivent dans les marécages.)



Odacanthe (gr 3 fois).

ODACANTHINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, renfermant les genres *odacanthe* et voisins. — *Un* ODACANTHINE.

ODACINÉS (*si*) n. m. pl Tribu de poissons acanthoptères, de la famille des labridés, comprenant les *odax* et genres voisins. — *Un* ODACINE.

ODALISQUE (*lissk'* — du turc *odalik*, dérivé de *oda*, chambre) n. f. Femme de chambre esclave, attachée au service des femmes du sultan. || Nom donné fautivement aux femmes qui composent le harem du sultan.

— Encycl. Iconogr. Sous le titre d'*Odalisques*, Ingres a peint deux très belles académies, popularisées par la gravure. L'*Odalisque couchée* fut peinte à Rome en 1814



Odalisque, d'après Ingres.

(auj. au Louvre). La seconde *Odalisque* est une jeune femme blonde, penchant sa tête sur ses bras entre-croisés. Les *Odalisques* se font remarquer par leur dessin très pur et leur fine perfection de modelé. L'*Odalisque* d'Eugène Delacroix (1847), voluptueusement couchée sous un rideau rouge, rêve, la tête encadrée dans l'arc du bras gauche. Sa figure est dessinée avec une perfection irréprochable. La couleur est pleine de chaleur et de vie.

D'autres *Odalisques* ont été peintes par Louis Boulanger (1830), Court (1838), A. Colin (1838), Ernest Hébert, H. Salmson (1872), etc. Lyon possède une *Odalisque* en marbre de Pradier.

ODART (Alexandre-Pierre, comte), viticulteur français, né à Prézault (Indre-et-Loire) en 1778, mort à Tours en 1866. Sorti de l'École polytechnique, il s'adonna particulièrement à la viticulture, et fut chargé par le gouvernement de Louis-Philippe d'un mission œnologique en Hongrie. Citons de lui : *Exposé des divers modes de la culture de la vigne* (1837); *Ampélographie universelle* (1841); *Manuel du vigneron* (1845), ouvrages estimés.

ODASSI (Tifi DEGLI), inventeur de la poésie macaronique, né à Padoue vers le milieu du XVe siècle. Il ne reste de lui qu'un court poème : *Carmen macaronicum* (1488), devenu très rare et qui a eu une dizaine d'éditions.

ODATÉ, ville du Japon (île de Nippon [prov. d'Ougo]), sur le Nouro-Gava; 7.160 hab.

ODAVARA, ville du Japon (Nippon (prov. de Sagami), sur le havre de Soun Oura, ou golfe de Sagami; 15.000 hab. environ. Autref. ville très importante.

ODAX n. m. Genre de poissons acanthoptères, type de la tribu des *odacinés*, comprenant six espèces des mers d'Australie et de la Nouvelle Zélande.

ODDERNÆS, bourg de la Norvège méridionale (prov. de Lister et Mandal), dans la banlieue de Christiansand, sur un fjord du Skager-Rak; 5.000 hab.

ODDFELLOWS (*Compagnons originaux*) n. m. pl. Membres d'une Société de secours mutuels dont l'office central est à Manchester. — *Un* ODDFELLOW.

— Encycl. Cette société a pour but le payement d'une certaine somme à la mort d'un de ses membres ou à la mort de la femme d'un membre, l'octroi de secours aux membres malheureux ou âgés, aux veuves, aux orphelins, aux membres qui voyagent pour trouver un emploi, etc. Cette société, qui est organisée un peu sur le modèle de la franc-maçonnerie, avec grand maître, loges, etc., possède plus de 800.000 adhérents et 250 millions de capitaux.

ODDI (Mauro), peintre et graveur italien, né à Parme en 1639, mort en 1702. Il fut peintre de la cour à Parme, décora les appartements du château de Colorno, et dessina deux mille des médailles faisant partie de la galerie ducale de Parme. Son *Enlèvement d'Europe*, gravure d'après Augustin Carrache, est une belle œuvre, ainsi que son *Saint Philippe de Néri*. Le *Portrait du pape Grégoire XIII* est aussi une gravure excellente.

ODDSEN (Gunnloeg), écrivain islandais, né à Guarda-Geldingahott (Islande) en 1787, mort à Reikiavik en 1845. Il devint, en 1817, professeur à l'Académie des cadets de la marine. De retour en Islande, il entra dans le ministère pastoral. Ses ouvrages sont classiques en Islande : *Dictionnaire islandais* (1819); *Géographie physique générale* (1821-1827); *Guide pour la lecture du Nouveau Testament*, traduit de l'allemand (1822-1823).

ODD-TRICK (de l'angl. *odd*, impair, et *trick*, levée) n. m. Jeux. Septième levée, au jeu de whist.

ODE (du grec *ôdé*, chant, contract. pour *aoidé*) n. f. Littéralem. Tout poème destiné à être mis en musique. || Auj. Pièce de vers divisée en strophes semblables entre elles par le nombre et la mesure des vers. || *Ode héroïque*, Celle dont le sujet et le style sont nobles, élevés. || *Ode anacréontique*, Celle dont le sujet et le style sont légers, gracieux.

— Encycl. Chez les Grecs, on confond sous le terme générique d'*ode* tous les genres de poésie lyrique, dont le caractère commun est d'être chantés et accompagnés du jeu des instruments; mais ils diffèrent par le rythme et les sujets. La poésie élégiaque, écrite en distiques élégiaques, est gnomique, c'est-à-dire abondante en préceptes moraux, avec Callinos, Tyrtée, Mimnerme, Solon et Théognis. La poésie iambique, qui tire son nom de l'iambe, qu'elle emploie, l'arme d'Archiloque, est railleuse et mordante. Dans l'ode proprement dite, Alcée, Sappho et Anacréon célèbrent les plaisirs de la table et l'amour en des strophes saphiques et alcaïques. Enfin, la poésie chorale, illustrée par Pindare et sans matière précise, s'exprime en *triades*, composées de trois parties nommées strophe, antistrophe et épode, et écrites sur le même rythme. Tous ces sujets forment, en latin, le fond des *Odes* d'Horace, qui les exprime en strophes variées.

C'est l'imitation d'Horace qui les introduisit dans la poésie latine des XVe et XVIe siècles, d'où elle passa dans la littérature française avec J.-B. Rousseau et dans la littérature allemande avec Weckherlin et Opitz, surtout avec Klopstock et ses successeurs. L'ode est la forme la plus haute de l'inspiration lyrique, car le poète y peut donner libre essor à son imagination, puisqu'il n'est pas astreint à un rythme déterminé, ni même à une composition très stricte : c'est en ce sens que Boileau pouvait dire que son caractère distinctif était l'enthousiasme.

L'ode, en France, a été introduite par la Pléiade. La plupart des *Odes* de Ronsard sont, en effet, d'ingénieux calques de Pindare (par l'agencement savant des strophes, la variété des rythmes, l'accompagnement de musique); ses *Odes* horatiennes sont d'un tour plus libre. Malherbe dépouille l'ode trop touffue de la Pléiade; il réduit les rimes, il donne à l'œuvre une force oratoire et un éclat un peu dur. Mais ses successeurs sauront mal l'imiter. L'ode *héroïque* eut une carrière des plus médiocres pendant deux siècles; l'échec de Boileau y fut retentissant; les odes de J.-B. Rousseau sont meilleures, mais celles de Lefranc de Pompignan, de Gresset, de M.-J. Chénier et de Lebrun ne sortent pas d'une banalité compassée. Par réaction contre cette poésie boursouflée, Scarron et Saint-Amant, au temps de la Fronde, composent des odes réalistes ou burlesques, Chaulieu et Piron des odes légères au XVIIIe siècle. L'ode religieuse et philosophique a pourtant inspiré quelques belles strophes à J.-B. Rousseau, à La Motte et surtout à Gilbert et à Malfilâtre. Cependant, André Chénier, bien qu'il fût un peu gêné dans l'ode pure, annonçait une renaissance du genre. Au XIXe siècle, l'ode s'affranchit des conventions classiques; la grande source de poésie est rouverte : c'est l'époque des *Messéniennes* de C. Delavigne, des premières pièces de Lamartine et surtout des *Odes et Ballades* de V. Hugo (1822). Mais, à vrai dire, l'ode a cessé d'être la forme représentative du lyrisme : elle s'est perdue dans le grand courant de poésie, qui exprime en des pièces plus ou moins savamment rythmées, divisées ou non en stances, strophes ou couplets, les sentiments généraux ou individuels de l'âme humaine. Signalons enfin, comme exemple de virtuosité rythmique, les *Odes funambulesques* de T. de Banville (1857).

Odes, d'Anacréon. On désigne sous ce nom un recueil de petites odes, ou plutôt de chansons, dont la plupart ne sont certainement pas d'Anacréon. Ce poète (VIe s. av. J.-C.) avait composé une foule de petits poèmes, odes, iambes, élégies, épigrammes, de rythmes très variés et toujours en dialecte ionien. Ses œuvres formaient cinq livres. Nous n'en possédons plus qu'une centaine de fragments très courts, qui proviennent presque tous de chansons d'amour ou de chansons de table. La réputation même d'Anacréon explique comment s'est formé le recueil des *Anacreontea*. Pendant des siècles, les amateurs de poésie légère se sont amusés à faire des pastiches d'Anacréon. La collection des poèmes dits *anacréontiques* nous a été conservée par l'*Anthologie* de Constantin Cephalas, qui date du XIe siècle. Elle comprend une soixantaine de pièces qui, toutes, chantent le vin ou l'amour. Un premier fonds d'*Anacreontea* paraît s'être constitué à l'époque alexandrine et s'être grossi ensuite de siècle en siècle. Cette collection est fort inégale, mais on y trouve des morceaux charmants, quoique d'une grâce un peu maniérée, comme *l'Amour mouillé*, *l'Amour piqué*, *la Sauterelle*, qui ont été bien souvent imités ou traduits depuis la Renaissance. Par une erreur singulière, c'est d'après ces morceaux apocryphes qu'on se représente d'ordinaire Anacréon.

Odes, d'Horace. C'est la partie lyrique de l'œuvre du célèbre poète romain, avec les *Épodes* et le *Chant séculaire*; c'en est aussi la plus brillante. La forme y est, en effet, plus soignée encore que dans les satires et les épîtres. Horace s'efforce de donner à la littérature latine l'équivalent de la poésie lyrique d'Alcée, de Sapphe, de Pindare. On trouve dans les *Odes* à peu près toutes les notes, soit que le poète célèbre les triomphes ou les malheurs de Rome, soit qu'il moralise à propos les événements les plus simples de la vie journalière. Quant au fond, on lui a surtout reproché de ne traiter à peu près que des lieux communs et d'être servile envers Auguste. Mais Horace avait le droit de voir sincèrement dans Auguste un sauveur et pour les citoyens et pour la patrie elle-même. De plus, Auguste lui témoignait autant d'amitié familière que d'admiration. Et de même, ce qui nous paraît lieu commun prenait des circonstances une valeur toute spéciale. Quand Horace prêche la modération dans les désirs, combat l'avarice au lendemain des proscriptions qui causaient les plus monstrueux excès de la cupidité, le sermon n'était-il pas plein d'actualité? Quand il chante les vertus antiques de la Rome des ancêtres, ne s'associe-t-il pas, comme Virgile, à la réforme des mœurs tentée par Auguste? Et cette morale, après tout, n'est pas si terre à terre qu'on l'a dit : la prudence, la justice, le courage, le patriotisme, la pureté des mœurs sont autant de vertus qu'il recommande. En somme, tout le lyrisme d'Horace repose sur un fond moral très solide, qu'il ne faut pas perdre de vue sous l'enjouement de la forme.

Odes, de Ronsard. Il y en a cinq livres, dont les quatre premiers parurent en 1550, le cinquième en 1553. L'auteur, dans l'avis *Au lecteur*, définit ainsi l'objet de la poésie lyrique : « L'amour, le vin, les baaquets dissolus, les danses, masques, chevaux victorieux, escrime, joutes et tournois, et peu souvent quelque argument de philosophie. » Il imite donc Pindare dans l'ode héroïque, Anacréon ou plutôt Horace dans l'ode morale ou légère. Le premier livre renferme les quinze *odes pindariques* de Ronsard : la plus belle et la plus célèbre est l'*Ode à L'Hospital*, divisée en 24 strophes, 24 antistrophes et 24 épodes. Citons aussi les odes *à Henri II*, *à Catherine de Médicis*, *à Marguerite de Valois*, *au Cardinal de Lorraine*, *à Dorat*, etc. La forme en est généralement belle, les détails ingénieux, l'ensemble artificiel et froid. Mais, à la fin du premier livre et dans les quatre autres, se trouvent de charmantes compositions comme les strophes célèbres *a Cassandre* (*Mignonne, allons voir...*), *à la Fontaine Bellerie*, *l'Amour mouillé*, *Celui qui est mort aujourd'hui...*, *De l'élection de son sépulcre*, *Bel aubépin verdissant...*, etc., et, dans les *Odes retranchées*, l'admirable *Dialogue des Muses et de Ronsard*.

Les *Odes* de Ronsard révèlent une admirable entente de l'harmonie et une prodigieuse variété de rythmes. Il ne faut pas oublier que, dans l'intention de l'auteur, la plupart d'entre elles devaient être chantées. Ronsard a aussi composé quelques odes en vers *mesurés*.

Odes, de J.-B. Rousseau. Elles sont divisées en quatre livres : le premier est consacré aux odes sacrées; les sujets sont tous tirés des psaumes. Les odes des trois autres livres, au nombre de trente-cinq, célèbrent des sujets profanes. Les deux livres furent composés pendant l'exil du poète. Parmi ses odes les plus connues, nous mentionnerons l'ode *Sur l'aveuglement des hommes du siècle :*

Qu'aux accents de ma voix la terre se réveille;

celle *Au comte du Luc :*

Tel que le vieux pasteur des troupeaux de Neptune;

celle *Au prince Eugène*, etc.

Ces œuvres sont loin, d'ailleurs, d'avoir une grande valeur. Ce qui manque le plus à Rousseau, c'est ce qui constitue l'essence même de la poésie lyrique, c'est-à-dire des sentiments personnels. En vain il cherche à les remplacer par des mouvements désordonnés, par l'emphase ou encore par l'emploi de la mythologie. J.-B. Rousseau fut seulement un versificateur habile et harmonieux, mais il manqua de cette sensibilité qui fait les poètes.

Odes et Ballades, par Victor Hugo. Le premier recueil des poésies de Victor Hugo, intitulé *Odes et poésies diverses*, parut en juin 1822; une deuxième édition, sous le titre d'*Odes*, fut publiée en décembre de la même année. En 1824, parurent les *Nouvelles odes*; en 1825, le recueil prit le titre d'*Odes et Ballades*. L'édition définitive est celle de 1828. Dans les trois premiers livres ont été réunies les odes politiques. Dans les *Vierges de Verdun*, *Quiberon*, la belle ode *A Louis XVII*, *le Rétablissement de la statue de Henri IV*, *la Mort du duc de Berry*, *Mademoiselle de Sombreuil*, *les Funérailles de Louis XVIII*, *le Sacre de Charles X*, le poète est royaliste convaincu. Déjà, cependant, dans *les Deux îles* et *A la colonne de la place Vendôme*, il prélude aux pièces fameuses où il célébrera la légende napoléonienne. Le quatrième livre est consacré à des sujets descriptifs ou de fantaisie (*Moïse sur le Nil*, *la Fille d'O-Taïti*, *un Chant de fête de Néron*). Dans le cinquième, il a réuni des odes d'un caractère plus intime, d'une inspiration douce et gracieuse. La forme des odes, un peu surannée, rappelle le style des derniers lyriques classiques; mais, en même temps, se marque l'influence de Vigny et surtout celle de Chateaubriand, dont le poète adopte les idées monarchiques et religieuses. Déjà s'annonce le lyrisme ardent et passionné de Hugo, son vers robuste, éclatant, sa puissance descriptive. Les *Ballades* sont inspirées, pour le fond, par le goût, encore superficiel, il est vrai, et extérieur, des choses du moyen âge, et, pour la forme, par l'étude curieuse, sous l'influence de Sainte-Beuve, des rythmes de la Pléiade. Ce sont des tableaux, des récits, des légendes : *la Fiancée du timbalier*; *la Chasse du burgrave*, rimée en écho; *le Pas d'armes du roi Jean*, en vers de trois syllabes; *la Fée et la Péri*; etc.

Odes funambulesques, par Théodore de Banville (1857). Ce recueil poétique est, au fond, une protestation contre le réalisme et le positivisme contemporains. Si Banville se costume en saltimbanque, c'est par horreur de la vie bourgeoise. Dans le *Saut du tremplin*, il nous montre un clown que son cher tremplin lance jusqu'au ciel pur, bien loin des « épiciers » et des « notaires ».

Au point de vue particulier de la forme, les *Odes funambulesques* sont une tentative intéressante pour tirer du rythme et de la rime elle-même certains effets plaisants. Maintes pièces, dans ce recueil, sont admirables par la facture. Banville a l'agilité, l'adresse, la grâce vive et souple d'un clown. Il fut d'ailleurs, en tous ses recueils, le clown du lyrisme, d'un lyrisme aérien, fantastique, prestigieux, qui jette bien loin tout bagage importun de pensée ou de sentiment, afin que rien ne le gêne dans son vol.

Odes triomphales, de Pindare. V. EPINICIES.

ODÉIDE (du gr. *ôdê*, chant, et *eidos*, aspect) n. f. Littér. Poème narratif, imaginé par Creuzé de Lesser, et qui serait partagé en petites pièces de vers et en stances très courtes : *Le style de l'*ODÉIDE *doit être très concis.*

ODELETTE (*lèt'* — dimin. de *ode*) n. f. Fam. Petite ode.

ODELSRECHT (*dèl'-rèchl'*) n. m. Loi qui établissait, parmi les paysans norvégiens, des sortes de majorats, et en vertu de laquelle tout homme qui était contraint de se défaire de son patrimoine pouvait empêcher l'acquéreur de l'aliéner en déclarant, tous les dix ans, à l'autorité qu'il était dans l'intention de le racheter.

ODELSTHING, une des sections du Storthing, assemblée législative de Norvège. L'Odelsthing est composé des trois quarts des membres du Storthing. Lorsqu'il s'agit de lois qui intéressent les finances ou la Constitution, elle doit, pour les examiner, se réunir à l'autre section du Storthing qu'on appelle Lagthing.

ODEMIRA, bourg du Portugal méridional (Alemtejo), sur le fleuve côtier Mira; 3.800 hab.

ODENAS, comm. du Rhône, arrond. et à 14 kilom. de Villefranche; 876 hab. Château de la Chaise. Tonnelleries. Le vignoble de cette commune donne des vins rouges excellents; principaux crus : *Brouilly* (partie sur Odenas

et partie sur Saint-Lager), *Château-Thirin, Garandre, Pierreux*, etc.

ODENATH (Septimius), prince de la Palmyrène, époux de Zénobie, né en Mésopotamie, mort en 267. Il était d'origine nabatéenne. On ne sait au juste comment il devint prince de Palmyre; au moment où l'empire romain semblait sur le point de disparaître sous les coups des Perses, Odenath marcha contre Sapor, le chassa de la Syrie et de la Mésopotamie et menaça Ctésiphon. Immédiatement après, il aida Gallien à se débarrasser de ses concurrents. Gallien lui décerna le titre d'Auguste et le reconnut comme collègue. Il fut assassiné par l'un de ses neveux, Maconius, ainsi que son fils Hérode, avec la complicité de Zénobie.

ODENBOURG ou **ŒDENBURG** (en hongr. *Sopron*), ville d'Austro-Hongrie (Hongrie), ch.-l. du comitat du même nom, près des marais du lac Fertö; 27.213 hab. Eglise du XIIIe siècle; palais Szechenyi. Vignobles renommés. Raffinerie de sucre; distillerie. C'est l'ancienne *Scarabantia* des Romains. Elle a été détruite par Ottokar; par Gabriel Bethlen en 1619. — Le *comitat d'Odenbourg* a 33.079 kilom. carr. et 259.602 hab.

ODENKIRCHEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), sur la Niers, affluent de la Meuse; 12.900 hab. Ecole normale d'institutrices; école agricole. Filatures de laine et de coton; soie, coton; mèches de lampes.

ODENSE (on écrit aussi, mais sans raison, **Odensée**) ville du Danemark, capitale de l'île de Fionie, sur un canal navigable, à 10 kilom. de l'origine du *fjord d'Odense*, qui s'ouvre sur le Grand-Belt; 40.138 hab. L'une des cités les plus anciennes du Danemark, mentionnée dès 988 et théâtre de maints grands événements nationaux. Eglise Saint-Knud (Canut), de style gothique, avec tombeaux de rois; Notre-Dame (XIIe s.), restaurée au XIXe. Dans le vieux château, « Musée des antiquités du Nord ».

ODENTHAL, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne]), sur la Dhünn, affluent du Rhin; 4.000 h. Poudrerie.

ODENWALD, massif de l'Allemagne occidentale, à la rive droite du Rhin, entre le Neckar et le Main, entre Heidelberg au S., Darmstadt au N., en Hesse, Bade, Bavière. Il couvre 4.520 kilom. carr. de ses gneiss, granits, syénites, porphyres, de ses grès diversicolores étendus en uniforme plateau, et de ses roches volcaniques. Culmen, le Katzenbuckel (627 m.); magnifiques forêts.

ODÉON (du gr. *ôdeion*, lat. *odeum* ou *odium*; du gr. *ôdê*, chant) n. m. Antiq. Edifice public d'Athènes, primitivement destiné aux exercices de chant et affecté, depuis Périclès, à certains services publics. ‖ Nom de divers théâtres, destinés aux représentations musicales, qu'on avait construits dans plusieurs Etats grecs. ‖ Sous l'empire romain, Nom donné par analogie aux édifices destinés aux concours de poésie et de musique.

— Encycl. Le plus ancien *odéon* connu était un vieux monument d'Athènes, où avaient lieu, avant les représentations, les exercices de chant, les répétitions. Jugé insuffisant vers le milieu du Ve siècle, cet édifice changea de destination et fut affecté à divers services publics : tribunal de l'archonte, assemblées du peuple, etc. Périclès bâtit un autre odéon, qui semble avoir été consacré aux représentations musicales. Des édifices analogues s'élevèrent dans plusieurs cités, à Corinthe, à Patras, à Smyrne; plus tard, à Rome, à Carthage etc. C'est là qu'avaient lieu les concours de poésie et de musique. On visite encore, à Athènes, l'odéon dit d' « Hérode Atticus ».

Odéon (THÉÂTRE DE L'), fondé sous ce titre en 1797, à Paris, par Poupart-Dorfeuille. Il fut installé dans la salle construite au faubourg Saint-Germain par Peyre et de Wailly, et inaugurée en 1782. Cette salle, qui avait abrité successivement les théâtres de la Nation (1789), de l'Egalité (1791), fut détruite par un incendie en 1799. Reconstruite par Chalgrin et réouverte en 1808 sous le titre de « théâtre de l'Impératrice », elle fut incendiée une seconde fois, en en 1818. Réédifié par Baraguey et Prévost et réorganisé sous le nom de « second Théâtre-Français », l'Odéon rouvrit ses portes 1819. Exploité par différentes troupes qui

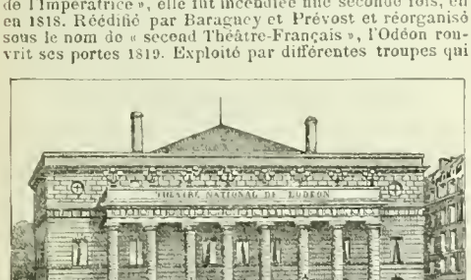

Théâtre national de l'Odéon (Paris).

y représentèrent tous les genres et, à deux reprises différentes, par la Comédie-Française (1832 et 1837), il ne reprit une existence régulière qu'en 1841, sous la direction de d'Epagny.

On peut dire que tous les auteurs et artistes célèbres ont fait leurs premières armes à l'Odéon, de Casimir Delavigne à Sardou et de Talma à Mounet-Sully. La plupart de ses succès ont passé plus tard au répertoire de la Comédie. Citons, entre autres : *Misanthropie et Repentir; la Petite Ville; les Vêpres siciliennes; les Comédiens; Charles VII; Ruy Blas; Lucrèce; la Ciguë; Antigone; François le Champi; l'Honneur et l'Argent; le Testament de César Girodot; le Passant; Severo Torelli; la Belle Sainara*; etc.

L'Odéon, qu'on appelle le *second Théâtre français*, a eu pour directeurs : P. Dorfeuille, Le Clerc et Le Page, Mlle Raucourt, Sageret, Picard, Alex. Duval, Gentil, Gimel, Benaard, du Petit-Méré, Sauvage, Lemétheyer, Harel, d'Epagny, Lireux, Bocage, Vizentini, Altaroche, A. Royer, de La Rounat, Chilly, du Quesnel, Porel, Marck et Desbeaux, Antoine et Ginisty, puis ce dernier seul. Sa subvention a été portée de 43.000 francs (1818) à 100.000, depuis 1847.

ODÉOPHONE (du gr. *ôdê*, chant, et *phonê*, voix) n. m. Instrument de musique à clavier, inventé, au commencement du XIXe siècle, par le Viennois Vanderburg.

— Encycl. L'*odéophone* n'était guère autre chose qu'une modification du clavi-cylindre, imaginé par Chladni. Le son était produit par de petites plaques de métal mises en vibration au moyen d'un clavier ou d'un cylindre.

Oder (lat. *Viadrus*), fleuve de l'Allemagne orientale, le *Viodr* des Slaves, naît dans les Sudètes, appelées ici spécialement Odergebirge (681 m.). Sa source est en Austro-Hongrie (Moravie); de là il passe dans la Silésie autrichienne, puis dans la Silésie prussienne, le Brandebourg, et enfin la Poméranie; il reçoit l'Oppa, sa vraie branche mère, passe par Ratibor, Oppeln, absorbe la Neisse de Glatz (195 kilom.), baigne Breslau, Glogau, se grossit de la Neisse de Görlitz (225 kilom., baigne Francfort, reçoit la Warthe, rivière à moitié russe, qui lui arrive à Kustrin. Sa dernière ville est Stettin. Il se perd dans le Haff de Poméranie, vaste lagune de la Baltique. Cours 864 kilom.

Oder à la Sprée (CANAL DE L'), voie navigable de l'Allemagne, commençant à Furstenberg-sur-l'Oder et finissant un peu en amont du confluent de la Dahne et de la Sprée. Longueur 86 kil. 600. Ce canal, aménagé de 1887 à 1891, relie les districts industriels de la Silésie à Berlin et aux villes de l'Elbe, à Hambourg notamment.

Oder, époux de la déesse Freya, dans la mythologie scandinave. Il a deux filles, Hnos ou Nossa et Gerseme, si jolies que toutes les pierres précieuses et les bijoux portent leur nom. Oder, un jour, quitta sa femme et ses enfants pour courir le monde. On n'eut plus jamais de ses nouvelles; Freya parcourut tous les pays pour le retrouver et versa des larmes d'or sur cet époux tant aimé.

Oderberg, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]), sur un bras de l'*Oder*; 4.085 hab. Construction de navires et cabotage. Commerce de bois.

Oderic de Pordenone, voyageur et franciscain italien, né dans le district de Pordenone (Frioul) en 1286, mort à Udine en 1331. Parti en 1311 pour évangéliser l'Asie, il gagna le Malabar, et, après avoir longtemps séjourné dans ce pays, visita Ceylan et les principales îles de la Sonde, traversa la Chine, du sud au nord, jusqu'à Kambaleth, où il passa plusieurs années. Par le Turkestan et le Thibet, Oderic regagna sa patrie, en 1330, après seize ans d'absence, pendant lesquels il avait baptisé plus de 20.000 infidèles. Il dicta, pour obéir au provincial de son ordre, la relation de ses voyages au franciscain Guillaume de Solagna. De cette relation, la meilleure édition est celle que Cordier a publiée à Paris en 1891, dans le *Résumé de voyages et documents pour servir à l'histoire de la géographie*.

Oderigi da Gubbio, enlumineur miniaturiste italien, né à Gubbio, près de Pérouse, en 1210, mort à Bologne en 1299. Des vers de Dante prouvent qu'Oderigi jouissait d'un grand renom. Mais l'artiste ne nous est guère connu que par le poète. Il existe de lui deux livres de messe avec miniatures, dans les archives des chanoines de Saint-Pierre de Rome.

Oderzo, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]); 6.670 hab. Ch.-l. de circondario.

Odescalchi (les), famille italienne, originaire de Côme. Le plus célèbre de ses membres est BENOIT **Odescalchi**, pape sous le nom d'Innocent X, de 1676 à 1689. — LIVIO **Odescalchi**, né en 1652, mort en 1713, acheta aux Orsini le duché de Bracciano, se fit conférer la dignité de grand d'Espagne par le roi Charles II et celle de prince de l'empire par l'empereur Léopold Ier. En 1697, il tenta de se faire élire roi de Pologne. — BALTHASAR **Odescalchi**, duc de Ceri, né à Rome en 1748, mort en 1810, fonda l'académie des *Occulti* et composa, outre quelques poésies, une *Istoria dell' Accademia da Lincei* (Rome, 1806).

Odespung de La Meschinière Louis), prêtre et historien français, né à Chinon en 1597, mort à une date inconnue. Son père, Pierre Odespung, était maître des requêtes et conseiller ordinaire de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Chanoine et official de Rennes, il fut agent général du clergé de France (1635-1640). L'assemblée du clergé, de 1645, le chargea de réunir et de publier les Actes relatifs aux affaires ecclésiastiques de France. Il s'acquitta de cette tâche en composant un savant ouvrage qui parut, en 1646, à Paris, sous ce titre : *Actes et mémoires concernant les affaires du clergé de France, recueillis et imprimés par le commandement de l'assemblée générale tenue en 1645*. Il le continua, en 1652, par la publication d'un *Appendice*. On lui doit également, en latin, *Conciles français les plus récents, tenus depuis le concile de Trente* (1646).

Odessa, ville maritime de la Russie méridionale, ch.-l. d'un district du gouvernement de Kherson, à l'extrémité du golfe N.-O. de la mer Noire; 405.000 hab. Ville moderne, largement et régulièrement bâtie, en pierre, avec quelques monuments intéressants. Grande cathédrale, palais de l'Amirauté, hôtel des Invalides, hôtel de ville et Bourse. Université créée à la place du lycée Richelieu. Observatoire. Statue du duc de Richelieu, ministre de Louis XVIII, qui fut gouverneur de cette ville et fit beaucoup pour son embellissement. Chantiers de constructions navales, savonneries, fabriques de cuirs, de chandelles, sucreries, minoteries à vapeur, fonderies et forges. Le port, est précédé d'une rade assez spacieuse, mais insuffisamment protégée. Commerce très important de blés et de farines, cuirs, peaux brutes, laines, etc. Importation de charbon de terre, fer, thé, toiles, étoffes de coton, etc. De plus en plus, Odessa, favorisée par sa situation maritime, tend à devenir la véritable métropole de la Russie méridionale.

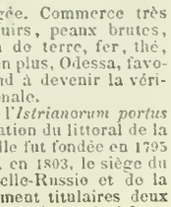
Armes d'Odessa.

Odessa occupe l'emplacement de l'*Istrianorum portus* des Romains. Après la longue occupation du littoral de la mer Noire par les Tatars nomades, elle fut fondée en 1795 sur l'ordre de Catherine II, et devint, en 1803, le siège du gouvernement général de la Nouvelle-Russie et de la Bessarabie, dont furent successivement titulaires deux émigrés français, le duc de Richelieu et le général Langeron, à qui la ville, déclarée port franc de 1817 à 1859, doit en grande partie sa prospérité. Elle fut bombardée au cours de la guerre de Crimée (1854). — Le *district d'Odessa*, pour une superficie de 10.180 kilomètres, est peuplé de 410.000 hab.

Odessus ou **Ordessus**, anc. ville de la Sarmatie européenne, port très fréquenté sur le Pont-Euxin. — Anc. ville de la Mésie inférieure, auj. *Varna* (Bulgarie). Elle faisait un commerce étendu avec la Grèce et l'Ionie. C'était une colonie de Milet.

ODE-SYMPHONIE (de *ode*, et *symphonie*) n. f. Poème musical du genre descriptif, mêle de symphonie, de strophes, de récits, de chœurs, sans forme précise, qui tient à la fois de l'oratorio et de la cantate ou scène lyrique, et dans lequel l'orchestre joue un rôle important.

— Encycl. Il semble que Félicien David est le premier qui ait employé cette appellation pour caractériser ses deux belles compositions : *le Désert* et *Christophe Colomb*. On a eu depuis lors plusieurs odes-symphonies : *le Sélam*, d'Ernest Reyer; *les Poèmes de la mer*, *l'Inde*, de Weckerlin; *la Mer*, de Victoria Joncières; etc.

Odet, fleuve côtier du Finistère, en une région de granits et de schistes. Il descend du versant sud des montagnes Noires (250 à 290 m.), reçoit le Steir à Quimper, et s'élargit en un estuaire navigable à l'aide de la marée. Embouchure dans l'Atlantique; 56 kilomètres.

odeur (du lat. *odor*) n. autref. m., auj. f. Impression particulière produite sur l'organe de l'odorat par les émanations des corps : *Les chiens suivent à l'*ODEUR *la trace des pas.* (Maquet.) ‖ Au plur. Parfum, substance dans laquelle est concentrée une odeur agréable : *Acheter des* ODEURS. — Fig. Effet qu'une chose produit sur l'esprit : *Il n'y a point d'*ODEUR *si agréable que celle des louanges.* (Noël.) ‖ Réputation : *Etre en bonne, en mauvaise* ODEUR.

— Loc. div. *Odeur de la poudre*, Guerre, combat : *Aimer l'*ODEUR DE LA POUDRE. ‖ *Odeur de sainteté*, Etat de perfection chrétienne, qui fait présumer qu'une personne a été admise au rang des saints. S'emploie surtout dans l'expression : *Mourir en* ODEUR DE SAINTETÉ. ‖ Fam. *N'être pas en odeur de sainteté auprès de quelqu'un*, N'être pas bien dans son esprit.

— Electr. *Odeur électrique*, Odeur particulière qu'exhale un corps électrisé et qui est due à la formation d'ozone.

— Techn. *Odeur de meule*, Odeur que les meules neuves font contracter à la farine.

— ALLUS. HIST. : **L'argent n'a pas d'odeur.** V. ARGENT.

— SYN. **Odeur, senteur.** Une *odeur*, terme général, est mauvaise ou bonne; *senteur* se dit d'une odeur agréable. L'*odeur* est dans les objets qui l'exhalent; la *senteur* est l'impression perçue par le sujet qui sent.

Odeurs de Paris (LES), par L. Veuillot. V. PARIS *les Odeurs de*).

Odevaère (Joseph-Denis), peintre belge, né à Bruges en 1778, mort à Bruxelles en 1830. Elève, à Paris, de Louis David, prix de Rome en 1804, il exécuta à Rome deux grandes fresques pour le palais du Quirinal : un *Martyre de saint Laurent*, tableau remarquable qu'on voit dans une des églises de Bruges, et le *Couronnement de Charlemagne*, qu'il envoya à l'Exposition du Louvre en 1810. A la suite de l'Exposition de 1812, où il fit paraître un *Christ mort, l'Arrivée d'Iphigénie en Aulide, le Roi de Rome au Capitole*, Odevaère reçut une médaille d'or de 1re classe. Après la chute de Napoléon (1814), il retourna en Belgique, où le roi Guillaume le nomma son peintre. Lorsque son maître David dut se réfugier en Belgique, il lui témoigna un dévouement presque filial. Ses meilleures œuvres sont des tableaux de chevalet. Parmi ses toiles les plus estimées, nous citerons : *l'Union d'Utrecht, la Bataille de Nieuport, les Derniers Défenseurs de Missolonghi, Galatée, Cimabué, la Présentation de Raphaël à Jules II par le Bramante*, toile pleine de grâce et de charme.

odézie (*zi*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères géomètres, de la famille des larentidés. (Ce sont des phalènes de taille moyenne, qui ne se trouvent en France que dans les montagnes.)

Odger (George), un des fondateurs de l'Internationale, né près de Plymouth en 1814, mort à Londres en 1877. Cordonnier, il se fixa à Londres, parla dans des meetings, et engagea les ouvriers de tous les pays à former une sorte de fédération. Secrétaire du conseil des *trade's unions* de Londres, il prit part, en 1864, à la fondation de la Société internationale des travailleurs, collabora à ses statuts et contribua à la répandre; mais il se prononça contre les moyens révolutionnaires et protesta contre les excès de la Commune de Paris. Il mourut pauvre.

Odiel, rivière d'Espagne prov. de Huelva). Elle prend sa source près de Santa-Anna, coule au S.-O. et se perd à Huelva, dans une baie de l'Atlantique. Cours 60 kilom.

odieusement adv. D'une manière odieuse.

odieux (*di-eû*), **euse** (du lat. *odiosus*, de *odium*, haine) adj. Se dit d'une personne, d'une chose qui excite l'indignation, la haine : *Vices* ODIEUX. *Les médisants sont plus* ODIEUX *que les sots.* (Scudéri.)

— Par exagér. Très désagréable : *Des nuages d'un gris* ODIEUX. (Th. Gault.)

— Dr. anc. Défavorable, onéreux : *Une cause* ODIEUSE.

— PROV. : **Toute comparaison est odieuse.** Se dit en parlant des comparaisons que quelqu'un fait d'une personne avec une autre, parce que, ordinairement, l'une des deux, au moins, croit avoir à s'en plaindre.

— n. m. Ce qui est odieux : *Le ridicule et l'*ODIEUX *méritent peu de vivre.* (A. Carrel.)

— SYN. **Odieux, haïssable.** V. HAÏSSABLE.

Odiham, bourg d'Angleterre (comté de Hants); 3.000 hab. Tissage de laine et dévidage de soie.

Odile (sainte) (en lat. *Othilia*), née vers 660, morte à Hohenbourg (Alsace) vers 720. Sa vie a été écrite, au Xe s., par un auteur inconnu. D'après ce document, dont l'autorité est très discutée, elle était fille d'Adalric, duc d'Alsace sous le règne de Childéric II, et de Béreswinde, noble franque. Aveugle de naissance, elle recouvra la vue en recevant le baptême. Son père, qui l'avait exilée à cause de son infirmité, consentit à l'accueillir après sa guérison et lui permit de bâtir le monastère d'Hohenbourg, dit « abbaye de Sainte-Odile ». — Fête le 13 décembre.

Odile (ABBAYE DE **Sainte-**), à Hohenbourg (Alsace). Fondé au VIIe siècle par sainte Odile, sur une colline,

appelée aujourd'hui *mont Sainte-Odile*, ce monastère jeta d'abord un grand éclat ; durant la vie de sa fondatrice, il ne renfermait pas moins, dit-on, de cent trente religieuses. Tombé en décadence au XIe siècle, il fut réformé par l'abbesse Herrade de Landsberg. Il fut détruit, en 1546, par les paysans révoltés. Vers 1620, des religieux de l'ordre des prémontrés commencèrent à réparer ses ruines. Le nouveau couvent fut érigé en prieuré vers 1661 et demeura florissant jusqu'à la Révolution française. Fermé en 1791, il ne fut rouvert qu'en 1853, pour recevoir des sœurs du tiers ordre de Saint-François de Rhemacker, près de Saverne, qu'y établit l'évêque de Strasbourg, Raess. Le tombeau de sainte Odile, à Hohenbourg, n'a cessé d'être visité, par de nombreux pèlerins, surtout le lundi de la Pentecôte et le 13 décembre, jour de la fête de la sainte, dont les reliques reposent dans un sanctuaire moderne, qui lui est dédié.

Odilon saint), quatrième abbé de Cluny, né à Mercœur en 962, mort en 1048. Troisième fils de Bérald, seigneur de Mercœur, Odilon entra vers 990 dans l'ordre de Cluny. Dès 991, l'abbé Mayeul le choisit pour coadjuteur, et il lui succéda vers 994. Odilon contribua puissamment au développement de Cluny et ouvrit les voies à la congrégation clunisienne qu'établit son successeur. Il prit part à la rédaction des *Consuetudines Cluniacenses*. Âgé de plus de quatre-vingts ans, il parcourait encore l'Europe, portant partout son zèle. Il a laissé quelques lettres et des écrits hagiographiques.

Odilon Barrot. V. Barrot.

Odin en anc. haut al. em. *Wuotan*), le premier et le plus ancien des *ases* dieux secondaires de la mythologie scandinave . Il ne créa pas le monde, mais il l'a ordonné et le gouverne. Il est né de Borel et de la géante Besla. Avec ses frères Vile et Ve, il tire du corps du géant Ymer le ciel et la terre ; avec ses frères Hœner et Loder, il fait le premier homme, Ask, et la première femme, Embla. C'est de lui que provient toute science ; il est l'inventeur des runes écriture , de la poésie et surtout de la magie. Il guide et protège le brave à tous les âges de sa vie, et, lorsqu'il est devenu vieux, Odin veille à ce qu'il succombe honorablement au combat, afin de le recueillir au Valhalla. Les noms d'Odin sont innombrables : son chapeau est la voûte azurée ; son manteau, bleu ou bariolé, l'atmosphère. Il a pour compagnons inséparables deux corbeaux : Hugin (réflexion) et Munim (mémoire), qui lui rapportent tout ce qui se fait sur la terre deux loups, Gere et Freke, avec lesquels il joue. Odin habite le Valaskjalf, qui a un toit de pur argent et renferme le trône appelé Hlidskjalf, d'où il voit le monde entier. Odin a trois femmes : Iord, la terre inhabitée ; Frigg, la terre cultivée, et Riog, la terre engourdie par l'hiver. Snorre Sturleson, Saxo grammaticus et d'autres chroniqueurs font d'Odin un personnage historique, qui, allié de Mithridate, combattit les Romains, mais fut obligé de fuir les bords du Tanaïs, où il régnait, et de gagner les contrées du Nord.

odinique (*nik*) adj. Qui appartient, qui a rapport à Odin : *Les prêtres* odiniques. (Ph. Lebas.) || *Antiquités odiniques*, Antiquités scandinaves. (Vieux.)

odiosité (du lat. *odium*, haine) n. f. S'est dit pour caractère, nature de ce qui est odieux. (Vx.)

Odiot (Jean-Baptiste-Claude), orfèvre français, né et mort à Paris (1763-1850). Pendant la Révolution, il fit, comme lieutenant de grenadiers, la campagne de Jemmapes. De retour à Paris, Odiot acquit rapidement une grande réputation, et, en 1811, il fut chargé d'exécuter le remarquable berceau du roi de Rome, d'après les dessins de Prud'hon. En 1827, il céda la direction de ses ateliers à son fils mort en 1863. Son monument, au cimetière du Père-Lachaise, est décoré d'un médaillon remarquable.

odi profanum vulgus, et arceo (*Je hais le vulgaire profane, et je l'écarte*), Vers d'Horace (liv. III, ode 1). Horace mettait un soin extrême à travailler ses vers. Peu jaloux des applaudissements de la foule, il recherchait seulement les suffrages de quelques juges éclairés. (On place sa déclaration dans la bouche de ceux qui, comme lui, se piquent de mépriser le jugement du vulgaire.)

odjak (mot turc, signif. *foyer*) n. m. Sous l'ancien régime ottoman, Corps des janissaires : *L'odjak se divisait en orta*, bataillons *répartis en oda ou compagnies*.
— *Odjak-iman*, Aumônier des janissaires.

Odkinzîrou (appelé **Kinziros** dans le canon de Ptolémée), d'abord chef de la tribu chaldéenne de Bit-Amukkani, fut proclamé roi de Babylone à l'abdication de Nabu-mukin-zir, en 732. Attaqué en 731 par Tiglath-phalazar III, roi d'Assyrie, il se réfugia dans la forteresse de Shapia, et le força à lever le siège. Mais, en 729, il fut forcé dans Shapia et emmené prisonnier à Ninive, où il mourut. Tiglathphalazar III lui succéda sur le trône de Babylone.

odmyle sulfurée) n. m. Chim. Huile sulfurée, qui se produit lorsqu'on distille avec du soufre les corps gras qui renferment de l'azote.

Odoacre, roi d'Italie (433-493). Fils d'un ministre d'Attila, Edécon, appartenant à la tribu des Scyres, il devint le chef d'une bande composée de Scyres, de Rugiens, d'Hérules et de Turcilingues. Il entra au service de l'empire, devint, à Rome, commandant de la garde prétorienne, et, lorsque Oreste, ayant porté à l'empire Romulus Augustule, ne tint pas vis-à-vis des barbares les promesses qu'il leur avait faites, Odoacre les souleva, vainquit Oreste, le fit prisonnier à Pavie, où il l'exécuta, et déposa l'empereur 476. Proclamé roi d'Italie par eux ; mais, en vain qu'il négocia l'accession avec l'empereur de Constantinople, Zénon, pour obtenir la reconnaissance de son titre royal ; il n'obtint que celui de patrice. Il n'en gouverna pas moins l'Italie, et, après avoir annexé la Dalmatie, s'allia aux Wisigoths établis dans le sud-est de la Gaule, mais se trouva bientôt face à face avec un ennemi redoutable que Zénon lui avait suscité : Théodoric, roi des Ostrogoths. Celui-ci battit Odoacre sur l'Isonzo, puis à Vérone ; repoussé de Rome, Odoacre l'enferma dans Ravenne, sa capitale ; après une nouvelle défaite sur l'Adda (490), Théodoric l'y assiégea et, au bout d'un investissement de trois ans, le fit capituler en lui assurant le partage du gouvernement de l'Italie. Quelques jours plus tard, il l'assassina dans un banquet.

odobænus (*bé-nuss* — du gr. *odous, ontos*, dent, et *bainein*, marcher) n. m. Ancien nom des morses, animaux qui, suivant les vieux auteurs, progressaient au moyen de leurs défenses, employées comme crampons.

Odobesci, ville de la Roumanie (Moldavie [départ. de Putna]), à 13 kilom. N.-O. de Focsani, sur la Milkova, affluent droit du Sereth ; 4.000 hab. Vignobles.

Odofredus, jurisconsulte italien, né à Bologne au début du XIIIe siècle, mort en 1265. Il enseigna à Bologne, fut juge dans la Marche d'Ancône, en Toscane, et même en France, et, de retour à Bologne, y reprit avec éclat son enseignement. Son tombeau existe encore à Bologne. Son principal ouvrage, *Lectura super Codice Justiniani*, parut à Lyon (1480). — Il eut un fils, Alberto **Odofredo**, qui, comme lui, fut professeur de droit dans sa patrie, et mourut en 1300.

odographe n. m. Techn. V. odomètre.

odographie (*fi* — rad. *odographe*) n. f. Description des routes, des rues.

odographique (*fik'* — rad. *odographie*) adj. || *Poteau odographique*, Poteau indicateur, placé aux croisements des chemins et portant des inscriptions qui indiquent les directions à suivre pour arriver à tel point.

Odoief, ville de la Russie centrale, ch.-l. d'un district du gouvernement de Toula, sur la Soukhaïa-Klevenka, sous-tributaire du Volga ; 6.000 hab. Le district a 82.000 hab.

Odolant-Desnos (Pierre-Joseph), érudit français, né et mort à Alençon (1722-1801). Docteur en médecine, il s'adonna, particulièrement dans la seconde moitié de sa vie, à l'étude de l'histoire, surtout à celle de la ville d'Alençon. Indépendamment d'un grand nombre d'articles insérés dans de grandes collections, le « Dictionnaire de la noblesse », le « Dictionnaire des hommes illustres », le « Dictionnaire géographique » de l'abbé d'Expilly, etc., nous citerons de lui : *Dissertation sur les héritiers de Robert IV, comte d'Alençon* (1785) ; *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et sur ses seigneurs* (1787). — Son fils, Latuin-Louis-Gaspard **Odolant-Desnos**, né et mort à Alençon (1768-1807), fut membre du conseil des Cinq-Cents, puis du Corps législatif. Il a laissé quelques écrits.

odomètre (du gr. *odos*, route, et *métron*, mesure) n. m. Instrument en forme de montre et dont l'aiguille, dès qu'elle est mise en mouvement, indique le nombre de pas et aussi la distance parcourue par un piéton pendant



Odomètre.

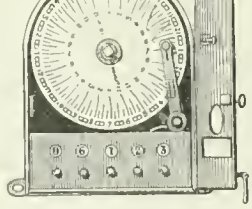

Odomètre (mach. à vap.).

un laps de temps déterminé. (On l'appelle également odographe, dromographe, podomètre, et on l'écrit aussi hodomètre). || Instrument employé pour compter le nombre de tours que fait une roue, un arbre de couche, en un temps donné.

odométrie (*tri* — rad. *odomètre*) n. f. Art de mesurer les distances parcourues à pied, pendant un intervalle de temps déterminé d'avance, en faisant usage de l'*odomètre*. (On écrit aussi hodométrie, et l'on dit encore podométrie.) || Art de fabriquer des odomètres.

odométrique (*trik'*) adj. Qui concerne l'odométrie : *Procédé* odométrique. || On écrit aussi hodométrique.

Odon le Bon (saint), archevêque de Cantorbéry, né dans l'Est-Anglie vers 870, mort à Cantorbéry en 961. Il accompagna le roi saxon Alfred le Grand à Rome, où il fut ordonné prêtre (897). De retour en Angleterre, il devint évêque de Wilton. Transféré, en 942, à l'archevêché de Cantorbéry, Odon dut, selon l'usage, avant d'être sacré, prendre l'habit des moines de Saint-Benoît. On a de lui, en latin, des *Constitutions synodales*. Ses restes reposent dans la cathédrale de Cantorbéry. — Fête le 4 juillet.

Odon (saint), abbé de Cluny et réformateur de l'ordre de Saint-Benoît, né près du Mans vers 879, mort à Tours en 943. Son père l'avait consacré comme *oblat* à l'abbaye Saint-Martin de Tours. Après avoir étudié à Paris, il se retira dans le monastère cistercien de Beaune. En 926, il succéda à Bernon, fondateur de Cluny, dans le gouvernement de ce monastère. Il le réforma, y fonda une école bientôt célèbre et agrégea à l'abbaye de Cluny un grand nombre de monastères bénédictins de France et d'Espagne. Il fit 936, 938, 942 trois voyages à Rome, où il fut chargé de différentes missions diplomatiques par les papes Léon VII et Etienne IX. On a de lui, en latin, un livre *Du mépris du monde*, un traité de la *Translation de saint Benoît*, des *Hymnes*, des *Cantiques*, des *Sermons* et quelques opuscules de morale. La *Vie d'Odon*, écrite par son disciple et contemporain, Jean, a été publiée par Surius et par Mabillon. Il est quelquefois appelé **Odes**. — Fête le 18 novembre.

Odon de Conteville, évêque de Bayeux et comte de Kent, né en Normandie en 1032, mort à Palerme en 1097. Il était frère utérin de Guillaume le Conquérant. Nommé, par ce dernier, évêque de Bayeux (1049), il termina la cathédrale de cette ville, et fonda l'abbaye de Troarn (1059). Lorsque le duc de Normandie entreprit la conquête de l'Angleterre, Odon lui fournit cent navires, combattit à Hastings (1066) et reçut en récompense la ville de Douvres, avec le titre de comte de Kent. Nommé par Guillaume lieutenant royal pour l'Angleterre, il écrasa, au combat de Pagadon (1074), une révolte des vaincus. A la mort de Grégoire VII, il brigua la tiare, chercha à corrompre les cardinaux et leva même des troupes pour tenter une expédition en Italie. Un trait de ses projets, Guillaume l'arrêta de ses propres mains (1085) et le tint enfermé dans la tour du palais de Rouen jusqu'en 1087. Rendu à la liberté, Odon conspira contre le roi Guillaume le Roux ; mais il fut obligé de fuir en France, où il bénit, malgré la défense du pape Urbain III, l'union irrégulière de Philippe Ier et de Bertrade (1092). Trois ans après, il assista au concile de Clermont et partit pour la Terre sainte, avec son neveu Robert Courte-Heuse. La mort le surprit en Sicile. C'est Odon qui donna à l'église de Bayeux la fameuse tapisserie de la comtesse Mathilde, où il est lui-même représenté.

Odon le Bienheureux, évêque de Cambrai, né à Orléans vers 1050, mort à Anchin (Flandre) en 1113. Il dirigea d'abord les écoles de Toul, puis celles de Tournai. Touché par la lecture des œuvres de saint Augustin, il se retira, avec quelques disciples, dans le monastère Saint-Martin de Tournai, alors abandonné (1092). En 1095, il s'agrégea, avec sa communauté, à l'ordre de Cluny, et fut élu abbé. Dix ans après, le concile de Reims lui donna l'évêché de Tournai. Ayant refusé de demander l'investiture à l'empereur Henri V, ce prince l'obligea à quitter Cambrai. Il se retira alors dans l'abbaye d'Anchin. On a de lui de nombreux ouvrages latins. Odon, appelé aussi **Oudard**, est honoré comme bienheureux dans plusieurs églises de Belgique. — Fête le 19 juin.

Odon de Deuil (en lat. *Odo de Diogilo*), chroniqueur bénédictin, né à Deuil (Ile-de-France) vers 1100, mort à Saint-Denis en 1162. Moine à l'abbaye de Saint-Denis, il accompagna, en qualité de chapelain, le roi Louis VII dans sa croisade. Après avoir été, à son retour, abbé de Saint-Corneille de Compiègne, il succéda, en 1152, à Suger, dans le gouvernement de l'abbaye de Saint-Denis. On a de lui un opuscule latin sur *le Voyage de Louis VII, roi des Francs, en Orient*, inséré en partie dans le « Recueil des historiens de la France ».

Odon de Châteauroux, cardinal et évêque de Tusculum, né à Châteauroux vers 1160, mort à Civita-Vecchia en 1273. Chanoine, puis chancelier de l'Eglise de Paris, il se fit bénédictin et devint abbé de Grandselve. Le pape Innocent IV le nomma cardinal et évêque de Tusculum (1243), et, deux ans après, l'envoya en France avec le titre de légat et la mission de prêcher la croisade. Il partit, en 1248, avec saint Louis pour la Terre sainte. De retour en Italie, il fut de nouveau envoyé en France (1264) comme légat du pape Urbain IV. On a de lui, en latin : *Epître au pape Innocent ; Sermons ; Introduction à la théologie ;* etc.

Odon Clément (en lat. *Odo Clementis*, c'est-à-dire fils du Clément), surnommé en français **Cloutier** ou **Coutier,** archevêque de Rouen, né vers 1180 en Angleterre suivant Matthieu Pâris, et en Normandie selon d'autres historiens, mort à Rouen en 1247. Abbé de Saint-Denis (1229), il fit reconstruire le chevet de l'église abbatiale. Sa libéralité envers les pauvres le rendit célèbre. On lui attribue un décret ordonnant aux moines de Saint-Denis de nourrir cinq cents pauvres chaque jour de l'année. Saint Louis le choisit, en 1244, comme parrain d'un de ses fils. Devenu archevêque de Rouen, en 1245, il assista, la même année, au premier concile général de Lyon.



Odonestis (red. de moitié).

odonates n. m. pl. Nom ancien des insectes du groupe des libellules. — *Un* odonate.

odonestis (*nèss-tiss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères de la famille des bombycidés.
— Encycl. Les *odonestis* sont des papillons épais et lourds, à ailes à peine dentées : les chenilles, cylindriques, n'ont point d'expansions latérales. L'espèce commune en France est l'*odonestis potatoria*, la *buveuse* des vieux auteurs.

O'Donnell (don Joseph-Henri), comte d'Abispal, général espagnol, d'origine irlandaise, né en Andalousie en 1769, mort à Montpellier en 1834. Entré à quinze ans dans les gardes royales, il combattit l'occupation française. En 1810, il remporta à Abispal (Catalogne) un succès qui lui valut son titre. En 1814, il refusa de reconnaître les Cortès et fut emprisonné. Ferdinand VII, dès son retour, le nomma capitaine général de l'Andalousie, lui donna, en 1815, le commandement de l'armée sur la frontière de France, le nomma, en 1818, gouverneur de Cadix. Il devait prendre le commandement des troupes destinées à réprimer une insurrection à Buenos-Ayres (1819), mais ses intrigues empêchèrent l'expédition de partir. En 1822, lorsque Bessières menaça Madrid, O'Donnell fut chargé de couvrir la capitale ; mais il passa tout à tour du parti absolutiste au parti anticonstitutionnel. Déclaré traître par ses officiers eux-mêmes, il s'enfuit en France, où il mourut oublié.

O'Donnell (Léopold), comte de Lucena, duc de Tétuan, général et homme d'Etat espagnol, fils du précédent, né à Sainte-Croix de Ténériffe en 1809, mort à Bayonne en 1867. Colonel à vingt-cinq ans, il se distingua par sa fidélité à la reine Christine. Il réussit quelque temps à contre-balancer le pouvoir d'Espartero. Même Christine ayant été obligée d'abdiquer (1836), O'Donnell souleva l'ampelune (1841). Il n'eut pas de cesso qu'il n'eût obtenu la chute d'Espartero (1843). Nommé capitaine général à Cuba, où il gagna une fortune scandaleuse (1844), il retourna en 1848 en Espagne et entra au Sénat. Il fit de l'opposition à Bravo Murillo, obtint de Narvaez la direction générale de l'infanterie, devint ministre de la guerre en 1854, président du conseil en 1856. Il gouverna à coups de pronunciamientos ; mais, malgré la répression à main armée de plusieurs émeutes, il dut céder la place à Narvaez. En 1858, O'Donnell, ministre de la guerre et des colonies, reprit la présidence du conseil. Il commanda l'expédition du Maroc (1859), et la conduisit brillamment. La prise de Tétuan lui valut son titre de duc. Il fut encore président du conseil à deux reprises (15 janv.-26 févr. 1863



Leopold O Donnell

et juin 1865-juill. 1866). Il réprima avec rigueur le mouvement dirigé par Prim ; puis, une dernière fois remplacé par Narvaez, resta depuis dans la vie privée.

O'DONOVAN ROSSA (Jeremy), agitateur irlandais, né dans le comté de Cork en 1831. En 1856, il s'affiliait à la société *the Phœnix*. En 1865, il fonda le journal *the Irish People*, que le gouvernement anglais poursuivit. Arrêté et condamné à la prison perpétuelle, O'Donovan fut élu député de Tipperary, en 1869. La Chambre des communes cassa l'élection. Pourtant, O'Donovan fut remis en liberté. Il passa en Amérique (1870), y créa des journaux violents : *Irish World, United Ireland*, où il recommandait la dynamite comme un excellent moyen pour l'Irlande de se débarrasser de la tyrannie des Anglais. En 1855, une Anglaise tira sur lui un coup de revolver. Blessé grièvement, celui-ci fut obligé désormais de modérer l'ardeur de ses revendications.

ODONT ou **ODONTO** (du gr. *odous, ontos,* dent) préfixe qui s'emploie sous la première forme devant les voyelles, et sous la seconde devant les consonnes.

ODONTAGRE n. f. Méd. Syn. de ODONTALGIE.

ODONTALGIE (*ji* — du gr. *odous, ontos*, dent, et *algos*, douleur) n. f. Méd. Douleur des dents, mal de dents.
— ENCYCL. L'*odontalgie* relève de causes fort diverses : elle peut accompagner l'éruption dentaire, ou dépendre de lésions des dents ou du rebord alvéolaire. L'odontalgie de l'éruption dentaire se borne en général à un prurit qui détermine chez l'enfant de la salivation et un besoin de mordre ; chez l'adulte, parfois, l'éruption de la dent de sagesse provoque des névralgies douloureuses.
Les douleurs symptomatiques des lésions des dents et de leurs alvéoles débutent par une lésion de la dentine (fracture ou carie) ; elles ne sont vives que lorsque la pulpe est atteinte ou que les filets nerveux sont lésés. Le traitement comporte l'emploi des narcotiques (v. ODONTALGIQUE) et surtout les soins tendant à faire disparaître la cause. V. CARIE, DENT.

ODONTALGIQUE (*jik'*) adj. Méd. Qui a rapport à l'odontalgie : *Douleur* ODONTALGIQUE. ‖ Qui est propre à guérir l'odontalgie : *Elixir* ODONTALGIQUE.
— n. m. : *Un bon* ODONTALGIQUE.
— ENCYCL. Quelques *odontalgiques* agissent à l'état de vapeurs, comme l'eau-de-vie en gargarismes, la fumée de tabac maintenue dans la bouche ; d'autres agissent indirectement (gargarismes émollients ou opiacés, sialagogues tels que le *pyrèthre*, le *galanga*, le *tabac à chiquer*, révulsifs comme la *teinture d'iode* ou le *menthol* appliqués sur la gencive). Mais les plus efficaces, quand il s'agit d'un vrai mal de dents et non d'une névralgie faciale, sont les *mixtures dentaires* introduites dans la carie à l'aide d'une boulette d'ouate. Tels sont l'*alcool*, la *créosote*, le *gaïacol*, l'*iodoforme*, le *menthol*, le *phénol*, l'*essence de girofle*, le *chloral*, la *cocaïne*, la *teinture d'opium*, etc.

ODONTASPIS (*spiss*) n. m. Genre de poissons plagiostomes, de la famille des lamnidés, comprenant quelques espèces répandues dans les mers du globe.
— ENCYCL. Les *odontaspis*, sont des requins d'assez grande taille, dont la peau est couverte de scutelles tricarénées, avec la tête longue à museau pointu, la bouche large

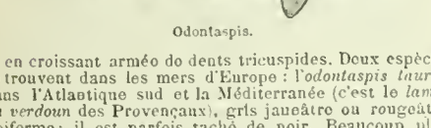
Odontaspis.

et en croissant armée de dents tricuspides. Deux espèces se trouvent dans les mers d'Europe : l'*odontaspis taurus* dans l'Atlantique sud et la Méditerranée (c'est le *lamio* ou *verdoun* des Provençaux), gris jaunâtre ou rougeâtre uniforme ; il est parfois tacheté de noir. Beaucoup plus grand, l'*odontaspis ferox* atteint 4 mètres de long. Ces deux espèces sont rares sur les côtes de France.

ODONTÉE n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant quatre espèces, réparties sur l'hémisphère nord.
— ENCYCL. Les *odontées* sont de taille médiocre, globuleuses, lisses ; les mâles présentent une longue corne fine sur le front. La seule espèce d'Europe qui se trouve en France est l'*odontæus mobilicornis*, brun avec les pieds roux.


Odontée (gr. 3 fois).

ODONTIASE (du gr. *odous, ontos*, dent) n. f. Pathol. Développement des germes dentaires ; sortie des dents, dentition. (Peu us.)

ODONTIQUE adj. Méd. Syn. de ODONTALGIQUE.

ODONTISME (*tissm'* — du gr. *odous, ontos*, dent) n. m. Antiq. gr. Air de flûte qu'on jouait sur un ton très aigu.

ODONTITE (du gr. *odous, ontos*, dent) n. f. Chir. Inflammation de la pulpe dentaire.

ODONTITE n. m. Genre de plantes, de la famille des scrofulariacées. (Au genre odontite [*odontites*] appartient une espèce commune en France, le long de certains chemins, l'odontite rouge [*odontites rubra*], à fleurs roses.)

ODONTO préf. V. ODONT.

ODONTOBLASTE (*blasst'* — du gr. *odous, ontos*, dent, et *blastos*, germe) n. m. Cellule superficielle de la pulpe dentaire, allongée, à noyau volumineux et dont l'extrémité supérieure s'effile et se prolonge en une sorte de queue.

ODONTOCÈRE (*sèr'*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des hétéromyzidés, propres à l'Europe. (L'espèce type, commune en France, est l'*odontocera denticornis*.) ‖ Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la famille des cérambycides, comprenant une trentaine d'espèces, répandues dans l'Amérique tropicale.

ODONTOCÈTES (*sèt'*) n. m. pl. Groupe de mammifères cétacés, plus ordinairement nommés DENTICÈTES. — *Un* ODONTOCÈTE.

ODONTOCHILE (*kil'*) n. m. Genre d'orchidées néottiées, comprenant des herbes terrestres à fleurs en épis lâches, dont on connaît dix espèces, de l'Asie et l'Océanie.

ODONTOCHILE (*kil'*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des cicindélidés, comprenant plus de quatre-vingts espèces de l'Amérique tropicale.

ODONTODERME (du gr. *odous, ontos*, dent, et *derma*, peau) adj. Bot. Qui a le chapeau garni de dents en dessous.
— n. m. pl. Ancienne classe de champignons, comprenant ceux qui, comme les hydnes, possédaient ce caractère. — *Un* ODONTODERME.

ODONTOGÉNÈSE (*jé* — du gr. *odous, ontos*, dent, et *génésis*, formation) n. f. Ensemble des processus qui aboutissent successivement à la formation des dents.

ODONTOGLOSSE (du gr. *odous, ontos*, dent, et *glôssa*, langue) adj. Zool. Qui porte des dents sur sa râpe linguale. (Ne se dit qu'en parlant des mollusques) : *Radule* ODONTOGLOSSE.
— n. m. pl. Division des mollusques gastéropodes, généralement peu adoptée, et comprenant ceux qui, comme les fasciolaires et les mitres, ont les dents de leur radule réparties en trois séries sur trois larges lamelles. — *Un* ODONTOGLOSSE.


Odontoglosse.

ODONTOGLOSSE n. m. Genre d'orchidées, comprenant des herbes épiphytes et pourvues de pseudo-bulbes, qui sont originaires de l'Amérique.
— ENCYCL. Les *odontoglosses*, dont on connaît une soixantaine d'espèces, sont cultivés souvent dans les serres tempérées ou froides d'Europe. Ils demandent un compost léger de sphagnum, avec un peu de polypode, sur un bon drainage ; ils ont besoin de beaucoup d'eau pendant toute l'année.

ODONTOGRAPHIE (*fi* — du gr. *odous, ontos*, dent, et *graphein*, décrire) n. f. Description des dents.

ODONTOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à l'odontographie : *Traité* ODONTOGRAPHIQUE.

ODONTOÏDE (du gr. *odous, ontos*, dent, et *eidos*, aspect) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une dent : *Apophyse* ODONTOÏDE.
— n. m. Nom donné anciennement aux dents fossiles de poissons.


Odontolabis (réd. au tiers).

ODONTOÏDIEN, ENNE (*di-in, èn'*) adj. Anat. Qui a rapport à l'apophyse odontoïde.

ODONTOLABIS (*biss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, de la famille des lucanidés, comprenant une trentaine d'espèces, répandues de l'Inde aux Philippines. (Ce sont des grands cerfs-volants à tête carrée, à mandibules longues et fortes, à massue antennaire de trois feuillets ; ils vivent surtout dans les montagnes, leurs larves se développant dans le bois.)

ODONTOLITHE (du gr. *odous, ontos*, dent, et *lithos*, pierre) n. f. Méd. Tartre des dents, incrustation pierreuse qui se forme à leur base.
— Minér. Nom donné au phosphate hydraté d'alumine, appelé aussi *fausse turquoise* et provenant de dents et d'ossements fossiles. ‖ Les minéralogistes écrivent ODONTOLITE.

ODONTOLITHIASE n. f. Formation du tartre des dents.

ODONTOLOGIE (*ji* — du gr. *odous, ontos*, dent, et *logos*, traité) n. f. Partie de la science médicale, qui concerne les maladies et l'hygiène des dents.

ODONTOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à l'odontologie.

ODONTOLOGISTE (*jisst'*) n. m. Celui qui s'occupe d'odontologie.

ODONTOLQUES (*tolk'*) n. m. pl. Sous-ordre d'oiseaux coureurs fossiles, comprenant les hesperornis et baptornis, propres au crétacé moyen du Kansas. (C'étaient des oiseaux aquatiques, plongeurs, piscivores, ressemblant à des plongeons. Ils avaient les ailes rudimentaires, les pattes vigoureuses et longues, terminées par des pieds palmés.) — *Un* ODONTOLQUE.

ODONTOMAQUE (*mak'*) n. m. Genre de fourmis de la tribu des ponérinés, comprenant une trentaine d'espèces, répandues dans les régions chaudes du globe. ‖ Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des curculionidés, comprenant quelques espèces propres à l'Afrique méridionale.

ODONTOME (du gr. *odous, ontos*, dent) n. m. Tumeur des dents.
— ENCYCL. L'*odontome* peut apparaître sur une dent à toutes les phases de son développement. On distingue donc l'*odontome embryoplastique*, simple hypertrophie du follicule dentaire ; l'*odontome odontoplastique*, tumeur molle au début, qui résulte de l'hypertrophie du bulbe dentaire et qui peut arriver à avoir la dureté d'une dent ; l'*odontome coronaire*, qui se développe aux dépens de la couronne ; l'*odontome radiculaire*, souvent constitué par du tissu osseux. Le pronostic est bénin ; il suffit d'extirper l'odontome avant la suppuration et les phénomènes inflammatoires.

ODONTOMYIE (*mi-i*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des stratiomyidés, comprenant une vingtaine d'espèces, répandues sur le globe. (L'espèce type, assez commune en France, est l'*odontomyia furcata*.)

ODONTOPE n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des lygéidés, comprenant cinq ou six espèces, des régions tropicales de l'ancien monde. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionidés, propres à l'Afrique tropicale.

ODONTOPHORE n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, type de la famille des *odontophoridés*, comprenant dix-sept espèces, propres à l'Amérique tropicale.
— ENCYCL. Les *odontophores* sont des oiseaux très voisins des colins, mais ils sont plus grands, et leur bec a sa mandibule inférieure munie de deux dents à chacun de ses bords ; ils ont la tête huppée, l'œil entouré d'un cercle nu de couleurs vives. Ce sont les *capueres* des colons espagnols. Ils vivent par compagnies dans les forêts, nichent et couvent sur le sol.


Odontophore.

ODONTOPHORIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux gallinacés, renfermant les *odontophores* et genres voisins. — *Un* ODONTOPHORIDÉ.

ODONTOPLEURE n. m. Paléont. Syn. de ACIDASPIS.

ODONTOPTÉRIS (*riss'*) n. m. Genre de fougères, fossiles dans le terrain houiller.

ODONTOPTÉRYX (*rikss'*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, fossiles dans les terrains tertiaires d'Angleterre.
— ENCYCL. Les *odontoptéryx* étaient des oiseaux pélagiques, de la famille des pétrels, de grande taille, à bec long, denté en scie sur ses bords et présentant des alvéoles à la mandibule inférieure.


Crâne d'odontopteryx.

ODONTORHIZE (du préf. *odonto*, et du gr. *rhiza*, racine) adj. Bot. Qui a des racines dentelées.

ODONTORMES n. m. pl. Ordre d'oiseaux fossiles, comprenant les *ichthyornis*, *apatornis* et *enoliornis*, fossiles dans le crétacé moyen du Kansas et le cénomanien d'Angleterre. (C'étaient de petits oiseaux à ailes vigoureuses, et dont les mâchoires étaient armées de dents puissantes.) — *Un* ODONTORME.

ODONTORNITHES n. m. pl. Nom donné autrefois à un groupe d'oiseaux fossiles, réunissant ceux dont le bec était armé de dents. — *Un* ODONTORNITHE.

ODONTORRAGIE (*to-ra-ji* — du gr. *odous, ontos*, dent, et *rhagê*, écoulement) n. f. Méd. Écoulement de sang par l'alvéole d'une dent.

ODONTORRAGIQUE (*to-ra-jik'*) adj. Qui a rapport à l'odontorragie.

ODONTOSCÉLIDE (*to-sé*) n. f. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des pentatomidés, comprenant quatre espèces d'Europe.

ODONTOSTOME (*stom'*) n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des scopelidés, comptant une seule espèce, propre à la Méditerranée. (L'odontostome [*odontostomus balbo*] est un poisson de 10 à 18 centimètres de long, couvert de si petites écailles qu'il paraît nu ; la bouche, largement fendue, est munie de longues dents recourbées ; la livrée est gris jaunâtre, avec des points noirs.

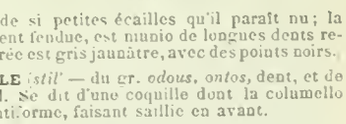
Odontostome.

ODONTOSTYLE (*stil'* — du gr. *odous, ontos*, dent, et de *style*) adj. Moll. Se dit d'une coquille dont la columelle offre un pli dentiforme, faisant saillie en avant.

ODONTOTARSE n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des pentatomidés, comprenant une douzaine d'espèces, de l'Europe méridionale et de la région méditerranéenne. (L'*odontotarsus grammicus* se trouve dans le midi de la France.)

ODONTOTECHNIE (*tèk'-ni* — du gr. *odous, ontos*, dent, et *tekhnê*, art) n. f. Chir. Art du dentiste.

ODONTOTHÈQUE (*tèk'* — du gr. *odous, ontos*, dent, et *thêkê*, boîte) n. f. Anat. Capsule ou follicule dentaire.

ODONTOTHRIPS (*tripss*) n. m. Genre d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, de la famille des thripsidés, comprenant quelques espèces propres à l'Europe.

ODOORN, bourg des Pays-Bas (prov. de Drenthe), à 17 kilom. de la frontière d'Allemagne, au-dessus du marais de Bourtange ; 8.000 hab.

ODOPHYLACE (*lass* — du gr. *odos*, chemin, et *phulax, akos*, gardien) n. m. Antiq. Soldat qui veillait à la sûreté des routes ou des rues.

ODORABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est odorable.

ODORABLE adj. Que l'on peut apprécier par l'odorat.

ODORANT (*ran*), **ANTE** adj. Qui a une odeur : *Fleur* ODORANTE.
— SYN. **Odorant, odoriférant.** *Odorant* peut se prendre en mauvaise part : *Des matières mal* ODORANTES ; *odoriférant* ne se dit que de ce qui a une odeur agréable. Ce dernier mot, en outre, implique l'idée d'une odeur qui se répand, sens que n'a pas forcément l'autre terme.

ODORAT (*ra* — du lat. *odoratus* ; de *odorare*, odorer, sentir) n. m. Sens grâce auquel certaines impressions, appelées *odeurs*, deviennent perceptibles : *Le chien de chasse a l'*ODORAT *très développé.*

— Fig. Perspicacité, aptitude à juger sur de légers indices : *Les limiers de la police ont l'*ODORAT *fin.*

— Syn. Odorat, olfaction. *Odorat* désigne seulement le phénomène de la perception des odeurs; l'*olfaction* est la fonction grâce à laquelle ce phénomène est possible.

— Encycl. L'*odorat* a son siège au-dessus et au niveau du cornet et du méat supérieurs; ce sont les nerfs olfactifs, lesquels aboutissent à cette région, qui donnent les impressions olfactives; le trijumeau, qui a de nombreuses branches dans la muqueuse des fosses nasales, ne fournit que les impressions de contact, de température, de vapeurs caustiques (ammoniaque, brome, etc.) et favorise les sécrétions de la muqueuse, qui semblent indispensables à l'odorat, et cela explique que la section du trijumeau abolisse au bout d'un certain temps l'olfaction.

Le sens de l'odorat a une acuité très variable, suivant les espèces; très développé chez certains mammifères et particulièrement chez les carnassiers, il l'est fort peu chez beaucoup d'autres animaux et, notamment, chez les oiseaux et les poissons. Chez l'homme, son acuité est moyenne, mais, par l'exercice, elle s'accroit notablement, comme on l'a observé chez l'aveugle de Wardrop, qui reconnaissait les personnes à leur odeur, et chez les Indiens de l'Amérique. Ce sens est plus délicat chez l'homme que chez la femme, et, sous ce rapport, ce sont les gourmets qui semblent les mieux doués. V. OLFACTIF (*organe*), et OLFACTION.



L'Odorat, d'après David Teniers.

— Iconogr. Dans une suite de tableaux intitulée *les Cinq Sens*, D. Teniers a représenté l'*Odorat* par un personnage tenant un pot d'œillets. Des sujets analogues ont été traités par Van Ostade, Abraham Bosse, Ferdinand Bol, Raoux, etc.

ODORATIF, IVE adj. Qui a rapport à l'odorat : *Faculté* ODORATIVE.

ODORATION (*si-on*) n. f. Exercice du sens de l'odorat, fonction grâce à laquelle les odeurs sont perçues. Syn. OLFACTION.

ODORER (du lat. *odorari*; de *odor*, odeur) v. a. Flairer, sentir par l'odorat : *Du plus loin que le chien sauvage* ODORE *le tigre ou le lion.* (Michelet.)

— Exhaler une odeur de : *Fleur qui* ODORE *la vanille.* (En ce sens, dit l'Acad., on emploie souvent le verbe comme neutre.)

— v. n. Avoir le sens de l'odorat : *Tous les animaux n'*ODORENT *pas.* (B. de St-P.)

ODORIDES (du lat. *odor, oris*, odeur) n. m. pl. Chim. Classe de corps formée de ceux qui possèdent une odeur caractéristique. — *Un* ODORIDE.

ODORIFÉRANT (*ran*), **ANTE** [du lat. *odor, oris*, odeur, et *ferre*, porter] adj. Qui répand une bonne odeur : *Des vapeurs* ODORIFÉRANTES.

— Syn. Odoriférant, odorant. V. ODORANT.

ODORIFIQUE (*fik'* — du lat. *odor, oris*, odeur, et *facere*, faire] adj. Qui produit de l'odeur.

ODOROSCOPE (*skop'* — du lat. *odor, oris*, odeur, et du gr. *skopein*, examiner] adj. Physiq. Qui sert à apprécier les odeurs : *Appareil* ODOROSCOPE.

ODOROSCOPIE (*sko-pi* — rad. *odoroscope*) n. f. Physiq. Procédé par lequel on apprécie les émanations odorantes qui s'échappent des corps.

ODOROSCOPIQUE (*sko pik'*) adj. Physiq. Qui a rapport à l'odoroscopie : *Procédé* ODOROSCOPIQUE.

ODOSTOMIE (*sto-mi*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des pyramidellidés, comprenant de nombreuses espèces, réparties dans toutes les mers.

ODRAU, ville d'Austro-Hongrie (Silésie [distr. de Troppau], sur l'Oder, près de la frontière de Moravie; 4.000 hab. Vieux château. Fabrication de drap et de toile.

ODRY (Jacques-Charles), comédien français, né à Versailles en 1781, mort à Courbevoie en 1853. Clerc d'huissier, il se fit acteur, et fut mis en lumière (1805) par un rôle de paysan stupide. Ce jour, il fut l'acteur inimitable de la farce classique, mais irrésistible. Il excella dans le rôle de Jaboucadet des *Saltimbanques*, dans *Madame Gibou et madame Pochet*, dans *l'Ours et le Pacha*. Il joua presque constamment aux Variétés (Paris), jusqu'à sa retraite.

ODRYSES, peuple de l'ancienne Thrace, dont il habitait la partie la plus montagneuse et la plus boisée. — *Un, Une* ODRYSE.

— Adjectiv. : *Intrépidité* ODRYSE.

— Encycl. De mœurs particulièrement sauvages, de caractère indomptable, ce peuple réussit à échapper, au moment des guerres médiques, au joug des Perses, puis fonda, avec le roi Téres, un empire relativement étendu, au N.-E. de la Macédoine, sur la rive occidentale de l'Hellespont. Ses rois, Sitalcès, Seuthès, puis Kersobleptes furent les alliés d'Athènes contre Sparte, ensuite contre Philippe de Macédoine, qui s'empara d'une partie de leur territoire. Restés indépendants, en fait, grâce à l'abri de leurs montagnes, pendant toute la durée du royaume macédonien, c'est seulement au temps de Claude, qu'ils furent définitivement soumis aux Romains.

ODRYSIEN, ENNE (*zi-in, èn'*) adj. Mythol. gr. Surnom de Dionysos, honoré chez les Odryses de Thrace. || Surnom de divers héros, que la légende rattachait au pays des Odryses : Borée, Térée, Rhésos, Orphée.

ODYLE n. m. Prétendue force polaire qui, d'après le baron de Reichenbach, existe dans tous les corps. (Elle est très abondante dans le corps humain, et certaines personnes en ressentent plus particulièrement les effets, analogues à ceux qu'on a attribués au magnétisme animal.)

ODYNÈRE n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des euménidés, comprenant plus de trois cents espèces du globe.



Odynère (gr. d'un claquième).

— Encycl. Les *odynères* sont des guêpes solitaires, noires, variées de jaune, de roux ou d'orangé, qui approvisionnent leurs nids avec des chenilles et autres larves d'insectes. Ces nids sont des terriers creusés soit dans des talus, soit dans de vieux murs, soit encore dans les vieux arbres, et l'odynère en garantit l'entrée par un long tuyau de terre maçonnée, dont l'orifice regarde la terre. L'*odynerus spinipes* et l'*odynerus lævipes* vivent en France.

ODYNIEC (Antoine-Edouard), poète polonais, né à Boruny (Lithuanie) en 1804, mort à Varsovie en 1885. Ami et compatriote de Mickiewicz, Odyniec a écrit des *Poésies* (1825), ainsi que plusieurs drames, dont les plus célèbres sont : *Barbe Radziwill* (1858) et *Grégoire Lubomirski* (1861).

ODYSSÉE (*di-sé* — du gr. *Odusseia*, titre d'un poème d'Homère; de *Odusseus*, Ulysse) n. f. Voyage semé d'aventures extraordinaires; suite d'événements bizarres et variés : *Raconter son* ODYSSÉE.

Odyssée (l'), poème épique grec, attribué, comme l'*Iliade*, tantôt à Homère, tantôt à la collaboration de nombreux rhapsodes d'époques différentes. V. HOMÈRE.

L'*Odyssée*, dont les fragments ont été définitivement recueillis au temps des Pisistratides et répartis entre vingt-quatre chants à l'époque alexandrine, a pour sujet les aventures d'Ulysse (*Odusseus*) depuis la fin du siège de Troie jusqu'au moment où le héros redevient le maître dans sa principauté d'Ithaque. La plupart de ces aventures sont contées après coup par Ulysse lui-même. Le héros n'apparaît point dans les quatre premiers livres, qu'on appelle souvent la *Télémachie*. Bien des années se sont écoulées depuis la prise de Troie. La femme du roi d'Ithaque, Pénélope, lui reste fidèle; mais de nombreux prétendants veulent la contraindre à choisir parmi eux un nouvel époux. Télémaque, guidé par la déesse Athénè, qui a pris les traits de Mentor, va à Pylos, auprès de Nestor, puis à Sparte, auprès de Ménélas, chercher des nouvelles de son père. Avec le livre V, Ulysse entre en scène. Il est depuis longtemps dans l'île de Calypso, sensible à l'amour de la déesse, mais toujours désireux de revoir son pays. Il s'échappe enfin; et, après une terrible tempête, il est jeté par les flots sur une plage de l'île des Phéaciens. Là, il rencontre Nausicaa, fille du roi Alcinoos, qui lui vient en aide; il reçoit d'Alcinoos un accueil empressé (liv. VI-VIII). Il raconte à son hôte toutes ses aventures : chez les Lotophages, dans l'antre de Cyclope, dans l'île d'Æa, où la magicienne Circé change beaucoup de ses compagnons en pourceaux; aux pays des Cimmériens, où il évoque les âmes de héros qui lui révèlent l'avenir; dans l'île d'Eole; dans la mer des Sirènes, puis entre Charybde et Scylla; dans l'île de Trinacrie, où ses compagnons attirent sur eux la colère des dieux en massacrant les troupeaux d'Hélios; enfin, dans l'île de Calypso, où il aborde seul et est retenu bien des années (livres IX-XIII). Le reste du poème se déroule à Ithaque. Ulysse est ramené chez lui par des Phéaciens. Par prudence, il ne se montre d'abord que déguisé en mendiant. Il se rend chez Eumée, son fermier, et y apprend tout ce qui s'est passé durant sa longue absence. Il y rencontre son fils Télémaque, revenu de Sparte, et se fait reconnaître de lui, mais en exigeant de lui le secret (liv. XIV-XVI). Les quatre livres suivants (XVII-XX) sont remplis par les dernières épreuves d'Ulysse : insultes des prétendants qui le prennent pour un mendiant; lutte avec Iros, un mendiant authentique; entrevue avec Pénélope, qui l'interroge sans le reconnaître. Les quatre derniers livres (XXI-XXIV) nous font assister à la vengeance d'Ulysse, qui, avec l'aide de Télémaque et de deux serviteurs, massacre les prétendants, et se fait reconnaître de Pénélope.

Ulysse personnifie quelques-uns des dons de la race hellénique : l'audace aventureuse, l'habileté, la patience, et même l'éloquence. Après lui, les principaux personnages sont, parmi les hommes, Télémaque, Eumée, Alkinoos, Nestor et Ménélas; parmi les femmes, Pénélope, Nausicaa, Calypso, Circé, Hellène. Le poème présente un très curieux tableau de la civilisation hellénique : un drame domestique, mêlé de récits de voyages et d'aventures, de scènes familières, de légendes et de contes de nourrices. Par là, l'*Odyssée* diffère beaucoup de l'*Iliade*, l'épopée guerrière; elle en diffère aussi par la langue, le style, la versification; elle semble avoir été composée plus tard.

— BIBLIOGR. : éd. *princeps* (Florence, 1488); éd. de Henri Estienne (1566); éd. Wolf (1804); éd. Dindorf (1827); éd. Bakker (1858); éd. Kirchhoff (1879); éd. Fick (1885). Trad. franç. par Leconte de Lisle (1870).

OÉ interj. V. OUÉ.

ŒAGRE. Myth. gr. Roi légendaire de Thrace; père d'Orphée.

ŒAGRIEN (*é, gri-in* — de *Œagre*, n. d'un roi thrace) adj. m. Epithète donnée à l'Hèbre, à la Thrace, aux Muses, à Orphée et à divers héros du pays.

ŒAX. Myth. gr. Fils de Nauplios et frère de Palamède. Il aida son père, qui était roi d'Eubée, à venger la mort de Palamède. Il se rendit auprès des femmes des chefs grecs qui avaient assiégé Troie, et il leur annonça que leurs maris ramenaient avec eux des concubines. Il causa ainsi la mort tragique de la plupart de ces chefs, qui furent tués en rentrant chez eux.

ŒBALIE (*é* — lat. *Œbalia*), nom donné à la Laconie en souvenir d'Œbalus, un de ses anciens rois. — Canton de la Messapie, où les Lacédémoniens fondèrent Tarente, vers la fin du VIIIe siècle av. J.-C.

ŒBALIEN, ENNE (*é, li-in, èn'*), personne née en Œbalie ou qui habitait ce pays. — *Les* ŒBALIENS.

— Adjectiv. : *Forteresse* ŒBALIENNE.

— Epithète donnée à Tarente par les poètes.

ŒBARÈS, écuyer de Darius. Après la chute de Smerdis le Mage, les sept nobles perses qui l'avaient détrôné convinrent d'élire roi celui d'entre eux dont le cheval hennirait le premier au lever de l'aurore. L'écuyer de Darius, Œbarès, ayant conduit d'avance une cavale au rendez-vous, donna ainsi la couronne à son maître.

ŒBOTAS, athlète achéen, qui, le premier de sa nation, remporta le prix aux jeux Olympiques. N'ayant reçu de ses compatriotes aucune marque d'honneur pour sa victoire, il demanda aux dieux qu'aucun Achéen ne remportât de prix après lui, et son vœu fut exaucé. Les Achéens, étonnés de leurs échecs, consultèrent l'oracle de Delphes, qui leur en révéla le motif. Ils firent aussitôt élever, dans l'Altis d'Olympie, une statue d'Œbotas, et, bientôt après, leur compatriote Sostrato de Pallène remporta le prix.

ŒCANTHE (*é*) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des grylliidés, répartis dans l'hémisphère boréal.



Œcanthe (grand. nat.).

— Encycl. Les *œcanthes* sont des petits grillons de teintes pâles, de consistance molle, à grandes ailes, essentiellement nocturnes. L'espèce type du genre, répandue dans toute la France, rare aux environs de Paris, est l'*œcanthus pellucens*.

ŒCHALIE. Géogr. anc. Nom de ville assez répandu dans l'ancienne Grèce.

Œchalie (PRISE D'), poème cyclique grec, aujourd'hui perdu, qu'on attribuait souvent à Homère. Suivant Strabon, Créophyle de Samos, ancêtre d'une famille de rhapsodes, avait un jour donné l'hospitalité à Homère, qui en retour avait cédé à son hôte le poème intitulé *Prise d'Œchalie*, en lui permettant d'y inscrire son propre nom. D'après Callimaque, le poème était réellement l'œuvre de Créophyle, qui le mit sous le nom d'Homère. La *Prise d'Œchalie* avait pour sujet l'expédition d'Héraklès contre Œchalie, ville du roi Eurytos, qui refusait au héros la main de sa fille Iolé. Héraklès s'empara de la ville, tua Eurytos avec ses fils, et enleva Iolé. Le poème était connu aussi sous le nom d'*Héractée*.

ŒCIDIE (*é-si-di*) n. f. Une des formes de fructification des champignons de la famille des urédinées, qui produisent sur les végétaux les maladies appelées *rouilles*. || On écrit quelquef. ÆCIDIE ou ÉCIDIE.

ŒCIDIÉ, ÉE (*é-si*) adj. Qui se rapporte ou qui ressemble à l'œcidie.

OÉCIE (*si* — du gr. *oikin*, habitation) n. f. Réceptacle servant à l'incubation des œufs des bryozoaires chilostomes.

ŒCIE (*é-si* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Bot. Nom que l'on a donné à la vingt et unième et à la vingt-deuxième classe, c'est-à-dire à la monœcie et à la diœcie de Linné réunies.

ŒCIONOMIE (*é-si, mi* — du gr. *oikia*, maison, et *nomos*, loi) n. f. Dans la classification d'Ampère, Science relative aux animaux domestiques et à leurs produits.

ŒCIONOMIQUE (*é-si, mik'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'œcionomie : *Science* ŒCIONOMIQUE.

ŒCOBIIDÉS (*é*) n. m. pl. Famille d'arachnides aranéides, renfermant le seul genre *œcobius*. — *Un* ŒCONNE.

ŒCOBIUS (*é, bi-uss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, type de la famille des *œcobiidés*, comprenant une quinzaine d'espèces, des régions chaudes du globe.

ŒCODOME (*é*) n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la tribu des myrmicidés, comprenant quelques espèces propres à l'Amérique du Sud.

— Encycl. Les *œcodomes* sont de grosses fourmis, qu'on appelle vulgairement *fourmis de visite, coupeuses de feuilles, fourmis à parasol*. Elles creusent d'immenses nids souterrains dans lesquels elles accumulent des feuilles qu'elles vont couper sur les arbres, et se rendent très nuisibles dans les plantations de caféiers.

ŒCOGÉNIQUE (*é, jé-nik'* — du gr. *oikos*, maison, et *gennân*, engendrer) adj. || *Polymorphisme œcogénique*, Polymorphisme dû aux conditions du milieu, particulièrement à la température, à l'humidité, etc. (Le dimorphisme saisonnier de beaucoup de lépidoptères n'est qu'un polymorphisme œcogénique.) V. POLYMORPHISME.

ŒCOLAMPADE (Jean HAUSSCHEIN ou HUSSGEN, qui se fit appeler, en grécisant son nom), réformateur allemand, né à Weinsberg (Wurtemberg) en 1482, mort à Bâle en 1531. Destiné d'abord au droit, il ne tarda pas à s'adonner exclusivement à la théologie. Après avoir prêché quelque temps dans sa ville natale, il se rendit à Bâle, où il se lia avec Erasme. Ebranlé par les idées de Luther, il se retira dans un monastère, près d'Augsbourg, mais en sortit bientôt, acquis à la Réforme. Ayant obtenu à Bâle, en 1522, une chaire de théologie, puis un emploi de prédicateur, il prit parti pour Zwingle, qu'il essaya vainement, de concert avec Mélanchthon, de rapprocher de Luther. Pasteur de la cathédrale en 1529, il réorganisa l'Eglise et, plus tard, l'université de Bâle. Fort instruit, convaincu, Œcolampade a laissé des *Commentaires* sur divers livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.



Œcolampade.

ŒCOLOGIE (*é, ji* — du gr. *oikos*, maison, et *logos*, discours, science) n. f. Science des rapports des organismes avec le monde extérieur ambiant, avec les conditions organiques (biologiques) ou inorganiques (cosmiques) de l'existence [Haeckel].

ŒCOLOGIQUE (*é-jik'*) adj. Qui concerne l'œcologie.

ŒCOPHORE (*é*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, de la famille des tinéidés, répandus surtout dans l'hémisphère boréal. (Ce sont des teignes assez petites, brillant souvent des plus vives couleurs.)

ŒCOPHYLLE (*é*) n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des formicidés, comprenant quelques espèces, des régions chaudes de l'ancien monde. (Ce sont des fourmis de grande taille, allongées, qui vivent dans les arbres, dont elles agglomèrent les feuilles avec une sorte de soie pour en former un nid de la grosseur de la tête d'un homme.)

ŒCUMÈNE ou **ŒCUMÉNÉE** (*é* — du gr. *oikouméné*, la terre habitée) n. f. Étendue de la terre habitée. (Vx.)

ŒCUMÉNICITÉ (*é, si*) n. f. Caractère de ce qui est œcuménique : *L'*ŒCUMÉNICITÉ *d'un concile.* ‖ On écrit aussi ECUMÉNICITÉ.

ŒCUMÉNIQUE (*é, nik'* — du gr. *oikouménikos*; de *oikouméné*, la terre habitée) adj. Universel, qui appartient, qui a rapport à toute la terre habitée : *Un conseil* ŒCUMÉNIQUE *ne peut être convoqué que par un pouvoir* ŒCUMÉNIQUE. (J. de Maistre.) ‖ On écrit aussi ÉCUMÉNIQUE.

— Dr. can. *Concile œcuménique*, Concile auquel tous les évêques catholiques sont invités et que le pape préside en personne ou par ses légats. ‖ *L'évêque œcuménique*, Titre donné anciennement au pape. ‖ *Patriarche œcuménique*, Titre que se donnèrent les évêques de Constantinople.

— Hist. anc. *Académie œcuménique* ou substantiv. *Œcuménique*, Ecole fondée par Constantin à Constantinople. ‖ *Maître œcuménique* ou substantiv. *Œcuménique*, Professeur de l'Académie œcuménique de Constantinople.

— ENCYCL. Dr. can. *Concile œcuménique.* V. CONCILE.

Patriarche œcuménique. Ce titre fut donné pour la première fois au pape saint Léon le Grand, par le clergé d'Alexandrie, dans une requête présentée au concile de Chalcédoine (451). Mais l'usage ne la consacra point. Quoique chefs de l'Eglise universelle, les pontifes romains lui préférèrent le nom de « pape », qui leur parut plus évangélique. Les patriarches de Constantinople n'imitèrent pas leur exemple; dès l'année 518, Jean III se déclara *patriarche œcuménique;* Mennas en 536, Jean IV le Jeûneur en 587, affichèrent les mêmes prétentions, malgré les réclamations réitérées de Rome. Au IXe siècle, Photius, en rompant avec le souverain pontife, se garda de renoncer à un titre qui flattait son ambition. A leur tour, ses successeurs, surtout depuis la consommation du schisme par Michel Cérulaire (1054), n'ont jamais manqué de le prendre. Par une sorte de contagion, les patriarches schismatiques d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, si bornée que soit leur juridiction, ne tardèrent pas à prétendre aux mêmes droits que le patriarche de Constantinople, et, aujourd'hui, ils se donnent tous la dénomination d'*œcuméniques*.

— Hist. anc. *Maîtres œcuméniques.* D'après l'étymologie (ἡ οἰκουμένη, la terre habitée), le mot *œcuménique* signifiait *universel.* L'école fondée par Constantin à Constantinople avait l'ambition d'enseigner toutes les sciences connues; c'était à peu près ce que nous appelons une *université.* Cette école était installée dans un grand bâtiment octogonal, qu'on appelait *Tetradision.* Là demeuraient les quinze professeurs de l'école; ils avaient pour chef un grand maître, qui était en même temps conservateur de la bibliothèque et des archives. Valens attacha à cette bibliothèque sept copistes érudits, chargés spécialement de transcrire des manuscrits. Les maîtres œcuméniques de Constantinople jouissaient de divers privilèges et d'une grande considération; ils étaient souvent consultés par l'empereur, et leur école, qui prit un caractère de plus en plus ecclésiastique, fut une pépinière d'évêques.

La science que l'on cultivait le plus, dans cette université, était la grammaire ou philologie. Mais on stérilisa les études de ce genre en ramenant la science grammaticale à un système régulier et invariable, qui avait pour base les théories de Donys le Thrace. Aussi l'enseignement des maîtres œcuméniques a-t-il été peu fécond.

ŒCUMÉNIQUEMENT (*é, ke*) adv. D'une manière œcuménique : *Concile* ŒCUMÉNIQUEMENT *convoqué.* ‖ On écrit aussi ECUMÉNIQUEMENT.

ŒCUMÉNISER (*é* — rad. *œcuménique*) v. a. Rendre universel. (Peu us.) ‖ On écrit aussi ECUMÉNISER.

ŒCUS (*é-kuss* — du gr. *oikos*, maison) n. m. Antiq. rom. Grande salle, luxueusement décorée, qui, dans les riches maisons romaines, était située au fond du péristyle, et qui faisait communiquer ce péristyle avec le jardin. ‖ Salle d'apparat; salon, salle de banquets.

ŒDA (*é*) n. f. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des membracidés, comprenant quelques espèces, répandues dans l'Amérique du Sud. (Les *œda* appartiennent au groupe des combophores; ce sont des insectes de taille médiocre, remarquables par une grande bosse vésiculeuse du prothorax qui recouvre tout le corps. L'espèce type est l'*œda inflata*, du Brésil.)

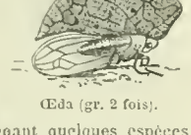

Œda (gr. 2 fois).

ŒDALÉE (*é*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des bybotidés, comprenant quelques espèces propres à l'Europe. (Ce sont de petites mouches épaisses, noires, avec les pattes jaunes et les ailes rembrunies.)

OEDELEM, comm. de Belgique (Flandre-Occid. [arrond. de Bruges]); 5.186 hab. Tuiles, briques, cordages.

ŒDÉMAGÈNE (*é, jèn'*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des œstridés, dont l'espèce type habite l'hémisphère boréal arctique. (Les larves des œdémagènes vivent sous la peau des rennes et s'enkystent dans les tumeurs formées.)



Œdémagène (gr. nat.).

ŒDÉMATEUX (*é, teû*), **EUSE** adj. Pathol. Qui est affecté d'œdème : *Les pieds et les jambes sont fréquemment* ŒDÉMATEUX, *à la suite des longues maladies.* ‖ Qui est de la nature de l'œdème : *Le gonflement* ŒDÉMATEUX *général constitue l'anasarque.* (Robin.)

ŒDÉMATIE (*é, si*) n. f. Pathol. Ensemble des phénomènes qui constituent l'œdème. (Inus.)

ŒDÉMATIER (*é, si-é* — rad. *œdème*) v. a. Méd. Enfler, rendre œdémateux : ŒDÉMATIER *un membre.*

S'*œdématier*, v. pr. S'enfler, devenir œdémateux : *Toutes les parties* S'ŒDÉMATIENT *dans l'hydropisie.*

ŒDÉMATOPE (*é* — du gr. *oidéma*, enflure, et *pous*, pied) adj. Bot. Qui a le pied ou le stipe renflé.

ŒDÈME (*é* — du gr. *oidéma;* de *oidein*, grossir) n. m. Pathol. Infiltration de sérosité dans les tissus et particulièrement dans le tissu cellulaire sous-cutané ou profond et dans celui des viscères : *Quand l'*ŒDÈME *est généralisé, il prend le nom d'*anasarque.

— Art vétér. Infiltration séreuse de la partie la plus déclive du ventre ou des membres du cheval ou de tout autre animal domestique : *L'*ŒDÈME *est souvent le résultat d'un repos prolongé.* (Lecoq.)

— ENCYCL. Pathol. L'*œdème* est caractérisé par le gonflement anormal des tissus au niveau de la peau, qui est indolore et sans rougeur et garde quelque temps l'empreinte du doigt; il y a plutôt tendance à l'hypothermie, dans la région atteinte, qui est en même temps le siège (notamment dans les membres) d'une sensation de lourdeur et d'impuissance musculaire.

Les causes de l'œdème sont les troubles de la circulation sanguine ou lymphatique ou les altérations du sang conduisant à l'hydrémie, causes qui dépendent elles-mêmes d'actions extérieures (brûlure, gelure, caustiques) ou, plus souvent encore, d'infections. Au point de vue séméiologique, l'œdème a une grande importance. Suivant sa nature et sa localisation, il permet d'établir le diagnostic du *mal de Bright*, d'une oblitération de la jugulaire ou de la veine ophtalmique, ou de la veine cave, d'une phlébite, d'un anévrisme de la crosse de l'aorte, d'un épanchement péricardique, d'un abcès profond, d'une lésion osseuse, d'une tumeur abdominale, d'une cirrhose, d'une asystolie, etc. Chez le nouveau-né, l'œdème, parfois sous la dépendance d'une asphyxie lente, prend le nom de *sclérœme.*

Le traitement de l'œdème est subordonné à celui de la cause, mais il est bon de revenir aussi à la thérapeutique des symptômes. Dans ce cas, on emploie, et suivant les indications, outre les frictions, le massage, la vératrine, la scille, le calomel, le régime lacté et les eaux diurétiques, puis la caféine, la diurétine, la théobromine surtout, enfin la digitale (sauf dans le rétrécissement mitral) et la strychnine dans l'anasarque asthénique.

— *Œdème bleu.* C'est l'œdème hysterique, ainsi désigné par Charcot pour le distinguer de l'œdème blanc. L'œdème bleu se caractérise par une couleur violacée des téguments, l'hypothermie locale, la dureté de la tuméfaction, sur laquelle le doigt ne laisse pas d'empreinte. Dû à des troubles vaso-moteurs, localisé le plus souvent au poignet et à la main, il est habituellement unilatéral, ce qui le distingue de l'*asphyxie symetrique des extrémités.* La suggestion peut produire et guérir l'œdème bleu.

— *Œdème malin.* Cette forme rare de l'infection charbonneuse se montre surtout aux paupières, à la face, aux bras, à la poitrine, augmente rapidement et aboutit à des phlyctènes remplies d'un liquide sanguinolent, lesquelles, en s'ouvrant, laissent à nu des escarres identiques à celles de la pustule maligne. En Allemagne, le nom d'*œdème malin* est plus justement réservé à la gangrène gazeuse.

— *Œdème nerveux.* Cet œdème, blanc, dur, non douloureux, qui se montre tantôt aux jambes, tantôt dans tout le membre inférieur, et que Meige considère comme une affection familiale, frappe en général les enfants vers l'âge de douze ou quatorze ans. Son pronostic est le plus souvent bénin et sa terminaison parfois brusque.

ŒDÉMÈRE (*é*) n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, type de la famille des *œdemérides*, comprenant une cinquantaine d'espèces, répandues dans les régions tempérées de l'ancien monde. (Une des espèces les plus communes en Europe est l'*œdemera podagrariæ*, qui abonde sur les fleurs des prairies, en été.)

ŒDÉMÉRIDÉS (*é*) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères hétéromères, renfermant les *œdémères* et genres voisins. — *Un* ŒDÉMÉRIDÉ.

ŒDEMIA (*é-dé*) n. f. Nom scientifique des macreuses.

ŒDENBURG. Géogr. V. ODENBOURG.

ŒDERAN, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [distr. de Flöha]), sur un tributaire de la Flœhe (bassin de l'Elbe), au pied du Ramsberg; 5.515 hab. Ecole d'agriculture. Filatures de coton. Fabriques de chapeaux, de flanelle, de calicot, de cigares, de tapisserie. Commerce actif.

ŒDÈRE (*é*) n. f. Genre de composées, à fleurs dimorphes, dont on connaît quatre espèces du Cap. ‖ On écrit aussi ÉDÈNE.

ŒDÉRIE (*é. ri*) n. f. Genre de composées sénécionées, comprenant des arbrisseaux à fleurs en ombelles, dont on connaît quatre espèces, du cap de Bonne-Espérance.

ŒDICÈRE (*é. sèr'*) n. m. Genre de crustacés amphipodes, type de la tribu des *œdicérinés*, comprenant quelques espèces, répandues surtout dans les mers du nord. (Ce sont de petites crevettes, à pattes-mâchoires munies de griffes mobiles.)

ŒDICÉRINÉS (*é, sé*) n. m. pl. Tribu de crustacés amphipodes, de la famille des gammaridés, renfermant les *œdicères* et genres voisins. — *Un* ŒDICÉRINÉ.

ŒDICHIRE (*é, kir'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, de la famille des staphylinidés, comprenant une dizaine d'espèces, répandues dans les régions chaudes de l'ancien monde. (Ce sont des staphylins allongés, cylindriques, dont la livrée rousse, les élytres bleus et la tête noire rappellent les *pœderus* de France.)



Œdicnème

ŒDICNÈME (*é*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, type de la famille des *œdicnémidés*, comprenant une dizaine d'espèces, réparties sur le globe. (Les œdicnèmes [*œdicnemus*] sont des oiseaux de taille moyenne, voisins des pluviers; leur livrée est jaunâtre, fauve et brune.)

ŒDICNÉMIDÉS (*é* n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, comprenant les *œdicnèmes* et genres voisins. — *Un* ŒDICNÉMIDE.

ŒDIGNATHE (*é* n. m. Genre d'araignées, type du groupe des *œdignathes*, comprenant une vingtaine d'espèces, répandues de Ceylan à la Nouvelle-Guinée.

— ENCYCL. Les *œdignathes* sont des araignées ovales, trapues, à pinces fortes, à abdomen recouvert d'un bouclier; leur livrée noire ou rougeâtre est souvent variée de blanc. Ils vivent dans des terriers ou dans des tubes soyeux, appliqués contre les écorces rugueuses ou les pierres.

ŒDIGNATHÉS (*é*) n. m. pl. Groupe d'arachnides aranéides, de la famille des clubionidés, renfermant le seul genre *œdignathe.* — *Un* ŒDIGNATHE.

ŒDIONYQUE (*é, nik'*) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, de la famille des chrysomélides, comprenant plus de cent trente espèces, propres à l'Amérique. (Les œdionyques [*œdionychis*] sont des altises de taille moyenne ou grande, ovales, un peu plates, de couleurs tendres, avec des reflets métalliques.)

ŒDIPE n. m. Espèce d'ouistiti, petit singe américain, voisin des *marikina*. (L'œdipe [*œdipomidas œdipus*], ou midas de Geoffroy, est répandu dans l'Amérique centrale.)

ŒDIPE. Myth. gr. Héros thébain, de la race de Cadmos; fils de Laios, roi de Thèbes, et de Jocaste ou Epicaste; père d'Etéocle, de Polynice, d'Antigone et d'Ismène. Un oracle avait prédit que, si Laios avait un fils, ce fils tuerait son père et épouserait sa mère. Ce fils naquit. Aussitôt, Laios fit exposer le nouveau-né sur le mont Cithéron. Les pâtres le trouvèrent, et, comme il avait les pieds enflés par les cordes dont on les avait serrés pour le suspendre à un arbre, ils le nommèrent Œdipe (du grec οἰδέω, être enflé, et πούς, pied). Ils le portèrent à Polybe, roi de Corinthe, qui l'éleva comme son propre enfant. Œdipe, devenu grand, et exposé aux sarcasmes, à cause du mystère de sa naissance, alla consulter l'oracle de Delphes, qui lui conseilla de ne pas retourner dans son pays, sa destinée étant, s'il faisait cette faute, de tuer son père et d'épouser sa mère. Œdipe, qui ne connaissait d'autre patrie que Corinthe, résolut de ne pas rentrer dans cette ville. Il prit le chemin de la Béotie. A un croisement de routes, il rencontra un vieillard, se prit de querelle avec lui et le tua, c'était Laios. Près de Thèbes, Œdipe se trouva en face d'un sphinx qui soumettait aux passants des énigmes et dévorait quiconque ne pouvait les résoudre. Créon avait promis le pouvoir et la main de Jocaste à qui viendrait à bout du monstre. Œdipe devina les énigmes du sphinx, qui se précipita du haut d'un rocher. Il fut proclamé roi de Thèbes et épousa Jocaste. Une peste survint; l'oracle ordonna d'expulser le meurtrier de Laios. Œdipe lança d'avance de terribles imprécations contre le meurtrier inconnu. Il découvrit peu à peu le mystère de sa naissance. De désespoir, Jocaste se pendit, et Œdipe se creva les yeux. D'après la tradition homérique, Œdipe resta roi de Thèbes; il mourut à la guerre. D'après une autre version, il fut chassé par ses deux fils, Etéocle et Polynice, et par Créon; conduit par sa fille Antigone, il se réfugia en Attique. Suivant une autre légende, il fut emprisonné à Thèbes par ses fils et les maudit : d'où la querelle des deux frères et leur mort. Créon devint roi et chassa Œdipe, qui demanda l'hospitalité à Thésée, roi d'Athènes. En Attique, Œdipe gagna le bourg de Colone, entra dans le bois des Euménides, où il disparut. Pausanias vit le tombeau d'Œdipe à Athènes. Mais, d'après une autre tradition, le tombeau du héros était situé près du bourg d'Eteones, à la frontière d'Attique et de Béotie, dans l'*Œdipodeon* du sanctuaire de Démèter.



Œdipe et le Sphinx, peinture de vase. (Vatican.)

La légende d'Œdipe était racontée tout au long dans un poème cyclique, l'*Œdipodie* de Cinéthon, source commune de tous les récits postérieurs. A cette légende se rattachent une trilogie d'Eschyle, dont il reste *les Sept devant Thèbes;* deux tragédies de Sophocle, *Œdipe roi* et *Œdipe à Colone;* les *Phéniciennes* d'Euripide, la *Thébaïde* de Stace, et de nombreuses adaptations modernes.

— n. m. Passé dans la langue pour désigner une personne qui sait trouver le mot des énigmes, la solution des questions obscures : *Les savants sont des* ŒDIPES.



Œdipe et le Sphinx, d'après Gustave Moreau.

Œdipe devinant l'énigme du Sphinx, tableau d'Ingres, au Louvre (Salons de 1827, 1846, 1855). Ingres a peint ce tableau à Rome, durant son premier séjour à l'Académie. On y sent

encore l'influence de David. Au-devant d'une caverne, Œdipe, le genou replié, le doigt sur les lèvres, cherche à deviner le mot fatal; le monstre sournois, à tête et à gorge de femme, à ailes d'épervier et à croupe de lionne, le regarde d'un œil oblique et lève sa patte griffue. Dans le fond, un personnage s'enfuit. La science du nu et la couleur ne laissent rien à désirer. — Citons sur le même sujet : *Œdipe et le Sphinx*, tableau de Gustave Moreau (Salon de 1864). Le monstre, moitié femme, moitié homme, avec des ailes de griffon, s'est accroché au baudrier d'Œdipe, et, face à face, lui crie l'énigme. Le paysage est désolé. Près de l'antre du sphinx, une cassolette fermée est posée sur une petite colonne; un papillon, symbole de légèreté, tourne autour et va mourir.

Œdipe roi, tragédie de Sophocle, représentée à Athènes vers l'an 415 av. J.-C. Le sujet, emprunté aux légendes du cycle thébain, est dans la découverte que fait Œdipe de ses crimes involontaires et dans le terrible châtiment qu'il s'infuge. La scène se passe à Thèbes, devant le palais d'Œdipe. Les personnages, avec Œdipe, sont : Jocaste, sa femme, Créon, son beau-frère, le devin Tirésias, un grand prêtre et des esclaves. Le chœur est composé de vieillards thébains. Au début du drame, on apprend qu'une peste désole la ville de Thèbes. Le peuple se presse devant le palais et, par la bouche du grand prêtre, supplie le roi de lui venir en aide. Œdipe répond qu'il a envoyé son beau-frère à Delphes, pour y consulter l'oracle. En effet, Créon arrive, apportant la réponse du dieu : la peste durera tant qu'on n'aura pas châtié les meurtriers de Laïos. Œdipe lance de terribles malédictions contre les meurtriers inconnus, et aussitôt, il commence une enquête. Il consulte Tirésias, puis un vieux serviteur qui a survécu au meurtre de Laïos, puis un messager qui arrive de Corinthe, annonçant la mort du roi Polybe, puis Jocaste elle-même. Au cours de tous ces interrogatoires, la vérité se fait jour peu à peu; Œdipe découvre qu'il est lui-même le meurtrier de Laïos, qu'il a tué son père et épousé sa mère. Jocaste se pend de désespoir; Œdipe se crève les yeux et se condamne à l'exil, à la vie misérable d'un vagabond. La fatalité a mené tout le drame, sans pourtant annihiler la volonté humaine; l'orgueil et la violence du roi sont pour quelque chose dans les malheurs dont l'accable le destin. Par l'admirable conduite de la pièce, par l'inquiétude croissante et l'angoisse qui se résout en pitié, par l'intérêt dramatique et l'observation psychologique, par la vérité des personnages, *Œdipe roi* est considéré à juste titre comme le chef-d'œuvre de Sophocle et de tout le théâtre grec. Aussi cette pièce a-t-elle été bien souvent imitée ou traduite : à Rome, par Sénèque; en Angleterre, par Dryden; en France, par Corneille, La Motte, Voltaire, J. Chénier, Jules Lacroix, etc.

Œdipe à Colone, tragédie de Sophocle, représentée à Athènes en 401, quatre ans après la mort du poète, par les soins de son petit-fils, Sophocle le jeune. — D'après une tradition très suspecte, Sophocle aurait été accusé par ses fils de mal gérer sa fortune, et ses enfants lui auraient intenté un procès en interdiction : pour toute défense, il se serait contenté de lire aux juges le chœur d'*Œdipe à Colone*, qui contient un magnifique éloge d'Athènes. Quoi qu'il en soit, *Œdipe à Colone* est la dernière œuvre de Sophocle. Quoiqu'elle n'ait pas fait partie de la même trilogie, et quoiqu'elle ait même été composée bien des années plus tard, cette pièce fait suite à l'*Œdipe roi*. Elle a pour sujet l'arrivée d'Œdipe en Attique, sa mort mystérieuse et son apothéose dans le bois sacré des Euménides. La scène se passe à Colonos, bourg voisin d'Athènes. Avec Œdipe, les personnages sont : ses filles, Antigone et Ismène; son fils Polynice, son beau-frère Créon; Thésée, roi d'Athènes; un étranger et un messager. Le chœur se compose de vieillards de Colone. Au début du drame, Œdipe, guidé par Antigone, vient chercher un asile en Attique. Il est bien accueilli par les habitants du bourg. Quand il apprend que le bois voisin est le bois des Erinyes, il se rappelle les prédictions de l'oracle et en conclut que sa dernière heure est proche. Thésée lui offre l'hospitalité en Attique. Mais, à Thèbes, où deux partis se disputent le pouvoir, un oracle promet la victoire au parti qui possédera Œdipe ou son tombeau. Tour à tour, Polynice et Créon viennent trouver l'exilé et cherchent à l'emmener avec eux; tous deux sont repoussés. Créon se venge en enlevant Antigone et Ismène; mais Thésée intervient et ramène les jeunes filles. Enfin, Œdipe entre dans le bois des Erinyes, et y disparaît au milieu des éclairs et des grondements de tonnerre. Malgré l'intérêt des épisodes, l'action présente peu d'intérêt dramatique. Mais la pièce est très touchante et très belle. Sophocle a peint admirablement la majesté du vieux roi, mendiant et proscrit, son apothéose, la piété d'Antigone et aussi le décor : cette Attique qu'on aperçoit à l'arrière-plan et dont la gloire est vantée dans des chœurs célèbres.

Œdipe, tragédie de Sénèque, imitée de l'*Œdipe roi* de Sophocle. Le drame latin a d'ailleurs modifié son modèle. Ainsi, ce sont les ombres consultées par Créon, et non plus Tirésias, qui avaient Œdipe de parricide et d'inceste. L'*Œdipe* de Sénèque est moins dramatique que celui de Sophocle. Il paraît avoir été écrit pour la lecture. Il renferme, surtout dans les chœurs, beaucoup de vers bien frappés, dans le style toujours un peu tendu qui caractérise la tragédie de Sénèque.

Œdipe, tragédie de P. Corneille, en cinq actes et en vers, représentée en 1659. Ce fut avec cette pièce que Corneille rompit le silence qu'il avait gardé depuis la chute de *Pertharite* (1653). Le sujet lui avait été proposé par Fouquet, et la tragédie est précédée d'une pièce de vers adressée au surintendant des finances. Corneille nous apprend qu'il composa sa pièce en deux mois. La représentation eut un grand succès.

Le roi voulut la voir et témoigna sa satisfaction par des gratifications. Cette tragédie n'est cependant pas digne de l'auteur du *Cid*. Bien que le sujet soit emprunté à l'*Œdipe roi* de Sophocle, Corneille a eu la malheureuse idée, pour plaire au goût de ses contemporains, d'y introduire ce qu'il appelle « l'ouïeuse épisode des amours de Théséo et de Dircé », auquel il a rapporté tout l'intérêt du drame. Le style, en outre, malgré quelques traits vraiment cornéliens, rappelle trop souvent celui des précieuses.

Œdipe, tragédie de Voltaire, en cinq actes et en vers (18 nov. 1718). Ce fut la première pièce de Voltaire, qui avait vingt-quatre ans. Le succès en fut très grand. C'est à cette occasion que l'auteur prit le nom de Voltaire. Sa tragédie renfermait de grands défauts. Voltaire jugea bon, ainsi que Corneille l'avait fait, d'introduire l'amour dans la pièce. C'est Philoctète qui s'éprend de Jocaste. Le poète français remplace la magnifique exposition de la pièce grecque par un récit des faits qu'il place dans la bouche de Dimas, le confident de Philoctète. Ce héros devient bientôt l'objet de soupçons : on voit en lui le coupable; mais Jocaste veut sur lui, il se justifie et s'en va. Alors, seulement, apparaît ce qu'on pourrait appeler le second sujet, le péril d'Œdipe.

Œdipe à Colone, opéra en trois actes, poème de Guillard, musique de Sacchini, représenté à l'Opéra le 1er février 1787, avec un immense succès. Cette partition est tout empreinte d'une grandeur antique, et l'on ne sait ce qu'on doit le plus y louer : ou la beauté des mélodies, ou la puissance du sentiment pathétique, ou la splendeur d'un style incomparable. On peut citer soit l'air de Polynice : *Le fils des dieux, le successeur d'Alcide;* soit le chœur des soldats ou celui des femmes : *Allez régner, jeune princesse;* soit la marche des prêtres ou la grande scène d'Œdipe et d'Antigone : *Ah! n'avançons pas davantage;* soit l'air d'Œdipe : *Elle m'a prodigué sa tendresse et ses soins,* ou celui de Thésée : *Du malheur auguste victime,* ou le duo d'Œdipe et de Polynice.

ŒDIPODE (*é*) n. f. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des acrididés et comprenant de nombreuses espèces de criquets, répartis sur tout le globe.

ŒDIPODIQUE (*é, dik'*) adj. Qui ressemble à Œdipe, qui tient d'Œdipe.

— Fam. Enflé aux pieds : *Jambe* ŒDIPODIQUE. (Rabelais.) [Vieux.]

ŒDOGONIACÉES (*é, sé*) n. f. pl. Famille d'algues, de l'ordre des chlorophycées. — *Une* ŒDOGONIACÉE.

— ENCYCL. Ces algues, qui viennent dans les eaux douces ou saumâtres, sont constituées par des filaments simples ou ramifiés, formés d'une seule file de cellules. Elles se reproduisent asexuellement par des zoospores ovoïdes, présentant à une de leurs extrémités une zone incolore entourée d'une couronne de cils vibratiles, ou bien sexuellement par l'union d'anthérozoïdes semblables aux zoospores, mais plus petits, avec l'oosphère née dans une cellule du filament.

ŒDOGANION (*é*) n. m. Genre d'algues, type de la famille des *œdogoniacées*, à filaments non rameux.

ŒDONIEN (*é, ni-in*) n. m. Nom par lequel Dollfus désigne le calcaire de Saint-Ouen ou travertin inférieur.

ŒDT, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), sur la Niers; 3.300 hab. Étoffes.

ŒDURE (*é*) n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des geckotidés, comprenant six espèces, propres à l'Australie. (Les œdures sont des geckos à queue large et courte, à livrée brune et blanche, avec taches ocellées.)

ŒFELE (François-Ignace), peintre et graveur allemand, né à Posen en 1721, mort à Munich en 1797. Il reçut des leçons de Getz et d'Albrecht, à Augsbourg et à Munich, puis de Nogari à Venise, et de Barca à Rome. Il acquit un grand renom par des peintures qui rappellent la manière de Jouvenet. Citons de lui : une *Assomption de la Vierge,* gravée par Seidel, qu'on voit à l'église San-Cajotan, à Munich; *la Flagellation du Christ*, populairisée par la gravure de Jungwirth; *Joseph et la femme de Putiphar;* etc. Œfele peignit en outre un grand nombre de portraits, parmi lesquels on cite celui du roi de Bavière, de la princesse Adélaïde de Bavière, et deux jeunes filles dans le même cadre. Maximilien III le nomma peintre de sa cour, et il devint professeur à l'Académie des beaux-arts de Munich.

ŒHLENSCHLÆGER ou **ŒHLENSLÆGER** (Adam Gottlob), poète danois, né et mort à Copenhague (1779-1850). Dès ses années de pension, il écrivit de petits drames. Après un essai infructueux dans les affaires, il aborda sans succès la comédie, ne réussit pas davantage comme acteur au Grand-Théâtre de Copenhague (1797-1799), et se jeta dans l'étude du droit à l'Université (1800). L'influence de Arndt et du Norvégien Henrik Steffens le tourna vers la poésie. Il débuta en 1802 par un recueil de *Poésies* parmi lesquelles *le Jeu du soir de la Saint-Jean*, esquisse lyrico-dramatique) qui fit époque dans la littérature danoise. Puis il fit paraître d'exquises romances, deux poèmes lyriques; *la Saga de Vaulander,* en prose, et surtout le beau drame romantique d'*Aladdin*, publié dans un recueil intitulé *Écrits poétiques* 1805). Il séjourna ensuite longuement à l'étranger (1805-1809, composant au cours de ces pérégrinations ses œuvres les plus belles, toutes sur des sujets nationaux : les tragédies *Hakon Jarl, Baldur le Bon, Palnatoke, Axel et Valborg, le Corrège* (écrite en allemand), et, en outre, le *Voyage de Thor à Jotunheim,* cinq chants d'introduction à l'épopée des *Dieux du Nord.* Revenu à Italie en Danemark, il fut nommé professeur d'esthétique à l'université de Copenhague (1810). De 1810 à 1820, sa carrière poétique fut d'une extrême fécondité. Citons, parmi ses ouvrages de cette période : *Aly et Gulbyndy* 1811), conte oriental; les tragédies *Yrsa* (1811) et *Hagbarth et Signe* 1815); *Helge* (1814), cycle de romances; *le Pêcheur* (1816), drame romantique; *la Saga de Hroar* (1817; le poème *les Dieux du Nord* (1819; la tragédie *Erik et Abel* 1820; etc. En 1827, parut la tragédie intitulée *les Varègues à Miklagard;* en 1828, le poème héroïque *Hrolf Krake.* Les dernières œuvres du poète se composent surtout de tragédies, de drames et d'une foule de pièces de circonstance. En 1829, il fut couronné par Esaïas Tegner, dans la cathédrale de Lund, « roi des chantres scandinaves ». Comblé d'honneurs en Danemark, il fut nommé, en 1849, conseiller d'État, en 1847 conseiller de conférence. Il a exercé sur la renaissance de la littérature au XIXe siècle l'influence la plus profonde, ouvrant l'esprit de ses compatriotes à l'intelligence des antiquités indigènes et de la mythologie scandinave. Il fut et est resté par excellence le poète national du Danemark. Il avait traduit en allemand ses *Œuvres complètes* (1829-1839) et a laissé son autobiographie dans ses *Souvenirs* (1850-1851).



Œhlenschlæger.

ŒHRINGEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle de la Jagst]), chef-lieu du district et de la *principauté d'Œhringen,* sur l'Ohrn, sous-affluent du Neckar; 3.554 hab. — Le district, qui comprend presque toute la principauté d'Œhringen, a 357 kilom. carr. et 35.000 hab. Il possède de beaux pâturages et de riches vignobles.

OEI ou **WEI,** une des nombreuses formes du dieu chinois du feu, du foyer domestique et de la cuisine. Il est représenté sous les traits d'un jeune homme vigoureux et beau. Les Chinois lui attribuent une origine humaine et en font l'esprit déifié soit de l'empereur Hoang-Ti, inventeur du foyer, soit de son ministre Tchouh-Young.

OEI, nom d'une petite dynastie chinoise, de race sien-pi, qui prit naissance au IVe siècle de notre ère. En 534, les Oei se divisèrent en : *Oei orientaux* et *Oei occidentaux;* les premiers furent renversés par les Tshi septentrionaux, les seconds par les Tchéou septentrionaux.

ŒIL, pl. **YEUX** (v. la rubr. gramm.) ou quelquef. **ŒILS** (*eu-ill'* ll mll.) — du lat. *oculus,* même sens) n. m. Organe de la vue : *La prunelle de l'œil. Le blanc des* YEUX. ‖ Organe de la vue, considéré comme l'indice des qualités et des défauts, des passions, des sentiments : *Avoir l'*ŒIL *méchant, des* YEUX *spirituels.*

— Regard; vue, perception opérée par l'œil : *Rien n'échappe à l'*ŒIL *du maître.*

— Nom donné aux vides qui se forment dans la mie de pain et dans plusieurs espèces de fromages : *Il faut choisir des fromages sans* YEUX, *du pain qui ait des* YEUX *et du vin qui saute aux* YEUX. (Prov.) ‖ Nom donné aux ronds de graisse qui se forment à la surface du bouillon chaud : *Le bouillon gras a beaucoup d'*YEUX.

— Lustre, éclat, aspect brillant, reflet : *Soies, Perles qui ont un bel* ŒIL. ‖ Fam. Belle apparence, arrangement agréable à la vue : *Impression qui a de l'*ŒIL.

— Fig. Agent qui discerne, qui perçoit la lumière intellectuelle : *L'anatomie est un des* YEUX *de la médecine.* (Raspail.) ‖ Imagination, faculté par laquelle l'homme perçoit les objets absents ou non existants : *Voir une chose par les* YEUX *de l'esprit.* ‖ Manière de sentir, d'apprécier, de juger : *Voir une personne, une chose d'un* ŒIL *indifférent, jaloux, chagrin.*

— Arg. Anus. ‖ *Crever l'œil,* Donner un coup de pied au derrière. ‖ *Œil de bœuf,* Pièce de cinq francs.

— Au pl. et fam. Lunettes, lorgnon : *Un myope qui a égaré ses* YEUX.

— Gramm. Le mot *œil* fait au pluriel *yeux,* même quand il se dit du pain, du bouillon, du fromage, des plaotes, partout enfin où il forme seul un substantif complet. Mais, quand il entre dans la formation d'un substantif composé, il fait *œils;* ainsi, l'on doit dire des *œils-de-bœuf,* petites fenêtres rondes; des *œils-de-boue,* coquillages; des *œils-de-chat,* pierres, etc. En marine, il fait ŒILS.

— Loc. div. *A l'œil,* Avec l'œil, par la vue : *Juger une distance* À L'ŒIL. (Pop. À crédit ou gratuitement : *Dîner* À L'ŒIL *dans un restaurant.* — Sans aucun profit : *Faire un travail* À L'ŒIL.) ‖ *Aux yeux, Sous les yeux, Devant les yeux de,* Sous les regards, en présence de. ‖ *Aux yeux, Devant les yeux de,* Suivant la manière de voir, selon le sentiment : *Du pain,* AUX YEUX DE *celui qui a faim, est l'abondance.* (Mirab.) ‖ *Jusqu'aux yeux,* Très avant, profondément : *Être engagé* JUSQU'AUX YEUX *dans une affaire. — Se mettre de la nourriture, de la boisson jusqu'aux yeux,* Manger, boire énormément. ‖ *Par-dessus les yeux,* Jusqu'à satiété, à un degré excessif : *En avoir des fêtes* PAR-DESSUS LES YEUX. ‖ *Sur les yeux de la tête,* Formule de menace ou de supplication, par laquelle on enjoint ou on demande à quelqu'un de faire quelque chose. ‖ *A vue d'œil,* Autant qu'on en peut juger par la vue seule : *Estimer une marchandise* À VUE D'ŒIL. — Très rapidement, de façon à être perceptible pour la vue même. (Se dit souvent par exagération) : *Enfant qui grandit* À VUE D'ŒIL. ‖ *Dans les yeux, Entre deux yeux, Entre les deux yeux,* Fixement : *Regarder quelqu'un* ENTRE LES DEUX YEUX. ‖ *Entre quatre yeux,* En particulier, en tête à tête : *Dire à quelqu'un ses vérités* ENTRE QUATRE YEUX. (Par raison d'euphonie, on prononce ordinairement *entre quatre-z-yeux.*) ‖ Très fam. *Pas plus que dans mon œil,* Pas du tout, rien. ‖ *Ce qu'il en tiendrait dans mon œil,* Très petite quantité; pas du tout. ‖ *Les yeux fermés, Les yeux clos,* Sans le secours de la vue : *Aller dans un endroit, Trouver un objet* LES YEUX FERMÉS. — Sans examen : *Accepter une proposition* LES YEUX FERMÉS. ‖ *Yeux cernés* (et pop. *Yeux culottés*), Yeux dont les paupières ont pris une teinte livide. ‖ *Yeux cerclés,* Yeux dont la cornée est très petite et apparaît comme entourée d'un cercle blanc par la sclérotique. (Se dit aussi pour YEUX CERNÉS.) ‖ *Œil de verre, Œil artificiel,* Imitation de l'œil, en verre ou en émail, qu'on met à la place d'un œil naturel, dans une orbite qui en est privée. ‖ *Œil de la nature, du monde, de l'univers, du jour,* Noms poétiques du soleil. ‖ *Œil à la Montmorency,* Œil qui louche légèrement. (Vx.) ‖ *Œil bordé de jambon ou d'anchois,* Œil dont la paupière est rouge, enflammée. ‖ *Deux beaux yeux,* Une belle femme : *Se ruiner pour* DEUX BEAUX YEUX. ‖ *Pour les beaux yeux de quelqu'un,* Pour lui seul, en vue seulement de lui être agréable et sans aucun but intéressé. ‖ *Blanc des yeux,* Nom vulgaire de la sclérotique ou partie blanche du globe de l'œil. ‖ *Coup d'œil,* Vue, aspect d'une chose : *Rade qui présente un magnifique* COUP D'ŒIL. — Regard prompt et de peu de durée : *Appeler quelqu'un d'un* COUP D'ŒIL. — Attention rapide que l'on donne à un objet : *Juger une situation d'un* COUP D'ŒIL. — Aptitude à saisir, à comprendre, à juger de ce qu'il faut faire : *Avoir du* COUP D'ŒIL, *le* COUP D'ŒIL *sûr.* ‖ *Clin d'œil,* Mouvement de la paupière qu'on baisse et qu'on relève immédiatement. — Instant très rapide : *Être tué en un* CLIN D'ŒIL.

— *Avoir des yeux,* Au fig. Ne pas être dupe, s'apercevoir de ce qui se passe. ‖ *Avoir de bons yeux,* Voir promptement et distinctement toutes choses. — Fig. Avoir de la perspicacité, ne pas se laisser tromper. (Pop. On dit dans le même sens AVOIR L'ŒIL AMÉRICAIN, AVOIR L'ŒIL.) ‖ *Avoir des yeux d'aigle* ou *de lynx,* Avoir le regard vif et perçant. — Avoir une grande pénétration d'esprit. ‖ *Avoir des yeux d'argus,* Être fort vigilant, observer tout avec soin, exercer une surveillance active. (V. Argus.) ‖ *Avoir des yeux de chat,* Avoir les yeux entre gris et roux. — Voir clair dans l'obscurité. ‖ *Avoir des yeux de bœuf,* Avoir de gros yeux.

‖ *Avoir les yeux gros,* Avoir les paupières gonflées par les larmes qu'on a versées ou par l'envie qu'on a de pleurer. ‖ *Avoir ses yeux de quinze ans,* Voir aussi bien que lorsqu'on avait quinze ans. ‖ Fig. *Avoir des yeux au bout des doigts,* Avoir le tact très fin, faire avec habileté des ouvrages à la main très délicats. ‖ Fig. *Avoir le compas dans l'œil,* Mesurer presque aussi juste à l'œil qu'on pourrait le faire avec un instrument. ‖ Fig. *Avoir les yeux plus grands que le ventre, que la panse,* Débuter avec un appétit vorace, et se trouver bientôt rassasié. — Se servir d'un mets plus qu'on ne peut en manger. ‖ *Avoir l'œil exercé,* Avoir acquis, par l'habitude de regarder attentivement, la faculté de voir bien et promptement. ‖ *Avoir l'œil, les yeux sur,* Regarder, observer attentivement, veiller sur. ‖ *Avoir l'œil au guet,* Prendre garde à ce qui se passe autour de soi, afin d'en profiter ou de s'en garantir. ‖ *Avoir bon pied, bon œil,* Être actif et vigilant; être vigoureux, se porter bien, en parlant d'une personne qui n'est plus jeune. — Elliptiq. *Bon pied, bon œil,* Soyons, soyez actif et vigilant. ‖ *Avoir les yeux malades, les yeux bouchés, les yeux de travers,* Ne pas voir les choses telles qu'elles sont et qu'elles paraissent à ceux qui ont de bons yeux. ‖ *Avoir les yeux pochés, les yeux au beurre noir, les yeux en compote,* Les avoir livides et meurtris ou rouges et malades. ‖ Fig. *Avoir un bandeau sur les yeux,* Avoir une passion ou une prévention qui empêche de juger sainement des choses. ‖ Fig. *Avoir quelque chose devant les yeux,* Se la représenter vivement; y songer constamment. ‖ *Avoir toujours la larme à l'œil,* Être toujours prêt à pleurer. ‖ *Avoir les yeux fermés,* Être mort. ‖ *Ou aviez-vous les yeux ? Aviez-vous les yeux aux talons ?* Se dit à une personne à qui l'on reproche de n'avoir pas aperçu ce qui devait la frapper. ‖ *N'avoir des yeux que pour quelqu'un,* N'avoir d'attention que pour lui, lui accorder une préférence exclusive. ‖ Fig. *N'avoir pas froid aux yeux,* Avoir de l'énergie, du courage. ‖ *Avoir un œil aux champs et l'autre à la ville,* Prendre garde à tout, être attentif à tout. ‖ *Avoir un œil à Paris et l'autre à Toulouse* (et pop. *Avoir un œil qui dit zut, qui dit des blagues,* etc., *à l'autre*), Loucher très fortement. ‖ *Être tout yeux,* Regarder fort attentivement. ‖ Fig. *Être près de s'arracher les yeux, de se sauter aux yeux, de se manger les yeux, le blanc des yeux,* Avoir une violente altercation. ‖ Fig. *Sauter aux yeux, Crever les yeux,* Être fort visible, tout à fait évident. ‖ Fig. *Blesser les yeux,* Déplaire, causer du chagrin, de la répulsion. ‖ *Voir de ses yeux, de ses propres yeux,* Voir par soi-même, connaître pour avoir vu, et non par le récit d'autrui. ‖ *Voir tout par ses yeux,* Ne s'en rapporter qu'à soi-même pour voir les choses et pour en juger. ‖ Fig. *Ne rien voir que par les yeux de quelqu'un,* Former tous ses jugements, tous ses sentiments sur les siens. ‖ *Voir avec les yeux de la foi,* Considérer avec les sentiments que la foi inspire. — Croire sans voir, sans comprendre. ‖ *Ne voir que d'un œil,* Voir superficiellement ou à un point de vue particulier. ‖ *Voir de bon œil, de mauvais œil,* Voir avec satisfaction ou avec déplaisir. ‖ *Voir d'un œil sec,* Voir sans émotion, sans affliction. ‖ *Voir une paille dans l'œil de son prochain et ne pas voir une poutre dans le sien,* S'apercevoir aisément des moindres défauts d'autrui et ne pas voir ses plus grands vices. (Locution empruntée à l'Évangile.) ‖ Fig. *Jeter les yeux sur,* Diriger son regard, porter son attention sur : Jeter les yeux sur *un tableau.* — Songer à, choisir : Jeter les yeux sur *une riche héritière.* ‖ Fig. *Jeter de la poudre aux yeux,* Faire tomber dans l'erreur par quelque apparence séduisante, aveugler, comme on fait à une personne dans les yeux de laquelle on jetterait de la poussière. ‖ *Aimer comme ses yeux, plus que ses yeux,* Aimer beaucoup, tendrement. ‖ Fig. *Couver des yeux,* Regarder avec intérêt, avec complaisance, avec amour. ‖ Fig. *Caresser, Manger, Dévorer des yeux,* Couvrir de regards attentifs, avides. ‖ *Conserver comme la prunelle de l'œil, comme la prunelle de ses yeux,* Conserver soigneusement, précieusement. ‖ *Faire les doux yeux, les yeux doux à quelqu'un,* Lui témoigner de l'amour par ses regards, regarder tendrement. (On dit, très familièrement : *Faire l'œil, faire de l'œil, faire l'œil en coulisse.*) ‖ *Faire les gros yeux, Faire des yeux,* Regarder avec colère ou avec sévérité. ‖ *Faire les yeux blancs,* Avoir une convulsion, une syncope. ‖ *Faire la guerre à l'œil.* Observer avec soin toutes les démarches de ceux avec qui l'on a affaire, afin de profiter des occasions pour triompher d'eux. ‖ Fig. *Faire toucher au doigt et à l'œil,* Démontrer clairement, par des preuves indubitables. ‖ *Aller au doigt et à l'œil.* Se dit d'une montre fort mauvaise, dont il faut souvent toucher l'aiguille pour la mettre à l'heure. ‖ *Ouvrir les yeux,* Ouvrir les paupières qu'on avait baissées sur les yeux. — Fig. Découvrir des choses que la prévention avait empêché de voir. ‖ *Ouvrir les yeux au jour, à la lumière,* Naître, venir au monde. ‖ *Ouvrir l'œil,* Être attentif, surveiller ce qui se passe. — Pop. Ouvrir un crédit, commencer à vendre à crédit. ‖ *Ne pas fermer l'œil,* Ne pas dormir. ‖ *Fermer les yeux, Fermer l'œil,* S'endormir ou mourir. — Pop. *Fermer l'œil,* Cesser de vendre à crédit. ‖ *Crever un œil.* Pop. Refuser la continuation d'un crédit. ‖ *Ouvrir de grands yeux,* Être très étonné. ‖ *Ouvrir les yeux, Faire ouvrir les yeux à quelqu'un sur quelque chose,* Lui donner sur cette chose des connaissances qu'il n'avait pas. ‖ *Baisser les yeux,* Diriger son regard vers la terre, en abaissant la paupière supérieure. ‖ *Lever les yeux.* Regarder en haut, en élevant la paupière supérieure; cesser de regarder en bas, diriger son regard devant soi. ‖ Fig. *Lever les yeux sur,* Aspirer à : Lever les yeux sur *une grosse dot.* ‖ *Ne pas oser lever les yeux,* Être rempli de confusion. ‖ *Dessiller les yeux à quelqu'un,* Le désabuser, le détromper. ‖ *Fermer les yeux de quelqu'un, à quelqu'un,* L'assister à sa dernière heure. ‖ *Fermer les yeux à quelque chose,* Se refuser à la croire, à l'admettre, en dépit des preuves qui l'établissent : Fermer les yeux *à la vérité, à l'évidence.* ‖ *Fermer les yeux sur quelque chose,* Faire semblant de ne pas s'en apercevoir : *Il faut* fermer les yeux sur *les choses qu'on ne peut empêcher ni corriger.* ‖ *Ne pas en croire ses yeux,* Être extrêmement étonné de ce qu'on voit. ‖ *Appeler les yeux,* Attirer, solliciter le regard. ‖ *Ne dormir que d'un œil,* Ne dormir que très légèrement, à cause de quelque préoccupation. ‖ *Pleurer d'un œil et rire de l'autre.* Se dit des enfants qui rient et qui pleurent en même temps, et des personnes qui voient dans un même événement des sujets de s'attrister et de se réjouir. ‖ *Mettre sous les yeux de,* Soumettre à la décision, à l'examen de : Mettre *un acte* sous les yeux d'*un expert.* ‖ *Donner dans les yeux de quelqu'un, à quelqu'un,* L'éblouir, le séduire par un certain éclat. ‖ *Donner dans l'œil à quelqu'un,* Faire sur lui une vive impression. ‖ *S'en prendre à ses yeux,* Ne savoir que pleurer, dans les occasions pénibles ou difficiles. ‖ *Les yeux lui sortent de la tête.* Se dit en parlant d'une personne qui a de fort gros yeux, ou dont les yeux sont animés de fureur, de désir, etc. ‖ *Autant vous en pend à l'œil,* Vous êtes menacé de la même chose.

— Pop. *Taper de l'œil,* Dormir. ‖ *Tourner* ou *Tortiller de l'œil,* Mourir. ‖ *Mon œil !* Exclamation ironique pour refuser et qui a pour équivalents : *Du flan !... Des navets !... Des nèfles !... La peau !...,* etc. ‖ Absolum. *L'œil,* La police. ‖ *Quart-d'œil,* Commissaire de police. ‖ *Œil de cochon,* Œil petit. ‖ *Œil de lapin blanc,* Œil rouge à cils blancs. ‖ *Œil en trou de vrille,* Œil petit et perçant. ‖ *Se mettre le doigt dans l'œil,* Se tromper, s'égarer dans quelque calcul, dans quelque prévision. ‖ *Se battre l'œil de,* Se soucier peu, se moquer, ne faire aucun cas de.

— Archit. Milieu de la volute du chapiteau ionique. ‖ Ouverture ronde qui est au haut de la coupole d'un dôme ou dans le faîte d'un pignon. ‖ *Œil de volute,* Cercle occupant le milieu de la volute dans le chapiteau ionique. ‖ *Œil de tailloir,* Ornement en forme de rose, sculpté sur chaque côté de l'abaque du chapiteau corinthien.

— Artill. Ouverture ménagée dans un projectile creux pour y introduire la charge et la fusée destinée à le faire éclater.

— Bot. et jardin. Petit bourgeon poussant à l'extrémité des branches ou aux aisselles des feuilles. ‖ Dépression qu'on voit au sommet de certains fruits (poire, pomme, etc.). ‖ *Œil éventé,* Bourgeon à bois qui se dessèche. ‖ *Œil de la pomme de terre,* Petite cavité sur le pourtour du tubercule, par laquelle sortira un bourgeon. ‖ *Greffer à œil poussant, Greffer à œil dormant,* Greffer un arbre à la première sève ou à la seconde. ‖ *Taille à deux* ou *à trois yeux,* Taille d'une branche d'arbre fruitier, dans laquelle on conserve deux ou trois bourgeons.

— Comm. *Entre œil et bat,* Entre les yeux et la queue, en parlant d'un poisson : *Ce poisson a trois pieds* entre œil et bat. ‖ *Vin qui a un œil louche,* Vin dont la couleur est un peu trouble.

— Constr. *Œil de paon,* Variété de marbre à veines multicolores et circulaires.

— Jeux. *Yeux de ma grand'mère,* Hasard qui consiste, à l'hombre, dans la réunion des deux as rouges dans la main d'un des joueurs.

— Manèg. Trou qui est au haut de la branche du mors, et par lequel sort la têtière. ‖ *Œil vairon,* Œil de cheval dont la prunelle est entourée d'un cercle blanchâtre; œil qui n'est pas égal à l'autre œil, qui en diffère par la coloration ou les dimensions.

— Mar. Trou, bague, boucle ou ganse servant à divers usages. ‖ *Œil-de-pie.* V. à son ordre alphab. ‖ *Œil de la civadière,* Trou pratiqué au fond de la civadière et destiné à laisser s'écouler l'eau. ‖ *Œil de la verge d'une ancre,* Orifice réservé dans la verge d'une ancre pour recevoir l'organeau. ‖ *Œil d'étai,* Ganse servant à l'amarrage du cellier d'étai. ‖ *Œil d'un hauban,* Ouverture formée par les deux bouts d'un hauban amarrés ensemble pour permettre de le capeler sur le mât. (On dit aussi œil de capelage.) ‖ *Œil de l'ouragan,* Éclaircie qui se fait pendant une tempête. ‖ *Œil du vent,* Direction de laquelle souffle le vent. Syn. lit du vent.

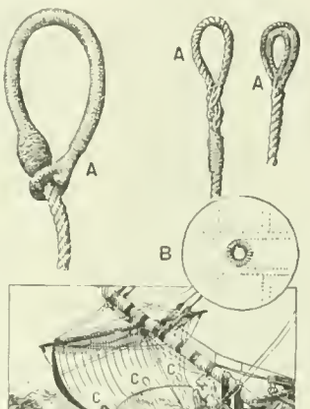

A, A, A, œils sur les cordages au moyen d'épissures; B, œil-de-pie; C, C, C, œils de la civadière.

— Modes anc. *Œil de poudre,* Légère couche de poudre mise sur les cheveux.

— Peint. Peint d'où partent divers plans de cassure d'une draperie.

— Pharm. *Yeux d'écrevisses,* Concrétions pierreuses que l'on trouve aux côtés de l'estomac de l'écrevisse, et qu'on employait autrefois comme médicament absorbant, après les avoir pulvérisées.

— Physiq. *A l'œil nu,* Avec l'œil seulement, sans le secours d'aucun instrument d'optique : *Étoile qui se voit* à l'œil nu. ‖ *Œil artificiel,* Instrument dont on se sert pour expliquer les effets de la vision.

— Superst. *Mauvais œil.* V. jettatura.

— Symbol. L'un des signes symboliques les plus répétés sur les monuments égyptiens. V. ouadja.

— Techn. Ouverture de petite dimension : *L'œil d'un marteau, d'une meule.* ‖ Petit trou ménagé à chacune des extrémités du grand ressort d'une montre ou d'une pendule, pour le faire tenir aux crochets du barillet et de son arbre. ‖ Trou rond dans le moyen d'une roue, par lequel passe l'essieu. ‖ Ouverture par laquelle passe la vis destinée à serrer un étau. ‖ Ouverture de la buse d'une tuyère.

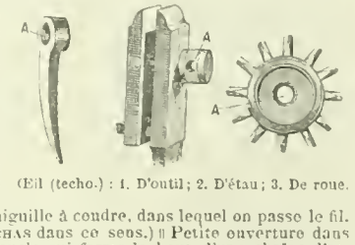

Œil (techo.) : 1. D'outil; 2. D'étau; 3. De roue.

‖ Trou d'une aiguille à coudre, dans lequel on passe le fil. (On dit aussi chas dans ce sens.) ‖ Petite ouverture dans une perle. ‖ Boucle qui forme le bout d'une chaîne d'attelage. ‖ Ouverture située au bas du fourneau, et par laquelle s'écoule la matière en fusion. ‖ *Fondre par l'œil,* Fondre sans boucher l'œil du fourneau. ‖ *Œil du pertuis,* Partie étroite du trou conique de la filière, chez les tireurs d'or. ‖ Trou dans une ponture, à l'extrémité d'une tringle, dans lequel pénètre un gond, un clou à crochet. ‖ *Œil de pont,* Ouverture circulaire que l'on ménage dans les piles, les culées de ponts, pour faciliter l'écoulement des eaux lorsqu'elles deviennent grosses.

— Théâtr. Trou pratiqué au rideau d'un théâtre, pour qu'on puisse regarder de la scène dans la salle, quand ce rideau est baissé.

— Typogr. Relief du caractère, partie qui laisse son empreinte sur le papier. ‖ *Gros œil,* Caractère dont l'œil est plus gros que dans les autres caractères du même corps, et qui, par conséquent, laisse moins d'espace blanc entre les lignes contiguës. ‖ *Petit œil,* Caractère dont l'œil est plus petit que les autres caractères du même corps, et qui, par conséquent, laisse plus de blanc entre les lignes contiguës. ‖ Ensemble qu'offrent les caractères.

— Vitic. *Œil* ou *œil de Tours,* Variété de cépage blanc, cultivée dans le Lot-et-Garonne. Syn. canut. ‖ *Vin couleur œil de perdrix,* Vin légèrement teinté de rouge. — Adjectiv. : *Vin* œil de perdrix.

— Prov. : **Les yeux sont le miroir de l'âme,** Les passions, les sentiments dont l'âme est agitée se peignent dans les yeux. ‖ **Quatre yeux voient mieux que deux,** Deux personnes s'occupant d'un même objet sont moins exposées à se tromper qu'une personne qui s'en occuperait seule. ‖ **Loin des yeux, loin du cœur,** L'absence détruit ou refroidit les affections. ‖ **L'œil du maître engraisse le cheval,** Quand on surveille attentivement ses affaires, elles en vont beaucoup mieux. ‖ **L'œil du fermier vaut fumier,** La surveillance du fermier fait prospérer son champ. ‖ **Les ministres sont les yeux des princes,** Les ministres informent les princes des choses que ceux-ci ne peuvent voir ou connaître par eux-mêmes. ‖ **La chronologie et la géographie sont les deux yeux de l'histoire,** La connaissance des dates et des lieux est indispensable pour rendre l'histoire claire et intelligible. ‖ **Œil pour œil, dent pour dent,** Le châtiment doit être exactement proportionné à la faute, le coupable doit subir la peine du talion. (C'est un article de la législation mosaïque.) ‖ **Quand on a mal aux yeux, il n'y faut toucher que du coude,** Il n'y faut pas toucher du tout.

— Allus. hist. : **A l'œil droit de Philippe,** Mots écrits sur une flèche que l'archer Aster lança à Philippe, roi de Macédoine, et au moyen de laquelle il lui creva en effet l'œil droit. Ces mots ont passé dans la langue et désignent un trait malin, satirique, qui va droit à son but.

— Allus. littér. : **L'œil du maître,** Titre d'une fable de La Fontaine (IV, 21), où il montre — par l'exemple d'un cerf qui se réfugie dans une étable à bœufs et passe inaperçu au milieu des ruminants jusqu'à l'arrivée du maître — que la surveillance de l'homme aux *cent yeux* est la seule sérieuse, la seule efficace.

‖ **Les beaux yeux de ma cassette,** Allusion à un passage de l'*Avare* de Molière (V, 3). C'est un quiproquo plaisant. On a volé la cassette de l'avare Harpagon; maître Jacques, son domestique, accuse Valère pour se venger des coups de bâton qu'il en a reçus. Valère aime la fille d'Harpagon, auquel il vient demander sa main... et l'avare, qui ne songe qu'à sa cassette, rapporte à celle-ci tout ce que Valère lui dit de sa fille.

Dans l'application, *les beaux yeux de ma cassette* sont devenus synonymes d'argent, de fortune, de coffre-fort.

‖ L'*œil* morne, maintenant, et la tête baissée,
Semblaient se conformer à sa triste pensée.
Racine.

Ces deux vers sont tirés du récit de Théramène (*Phèdre,* acte V, sc. 6) et s'appliquent aux chevaux d'Hippolyte.

— Encycl. Anat. hum. I. *Globe de l'œil.* L'œil peut être comparé à une chambre noire photographique. Sa paroi, présentant à peu près la forme d'une sphère de 22 millimètres de diamètre et ayant un axe de symétrie antéro-postérieur, est presque entièrement fermée par la *sclérotique* ou *cornée opaque,* sorte de coque fibreuse, blanche, que tapisse intérieurement la *choroïde,* membrane mince analogue à la pie-mère, noircie par un pigment et se terminant en avant par une expansion épaisse formant deux feuillets : le *muscle ciliaire* le long de la cornée, et la *couronne ciliaire* ou procès ciliaire, plus à l'intérieur. A la partie antérieure, la sclérotique présente une ouverture circulaire, où, à peu près comme un verre de montre dans son bottier, est enchâssée par continuité de fibres la *cornée transparente* ou simplement *cornée,* un peu plus bombée que la sclérotique. Un plexus veineux, dit « canal de Fontana » ou « de Schlemm », parcourt la ligne circulaire de jonction.

La plaque sensible est représentée par la *rétine,* membrane demi-transparente, faiblement adhérente à la choroïde et constituée par les terminaisons du *nerf optique,* qui entre dans le globe en un point appelé *papille,* situé un peu au-dessous et en dedans de son pôle postérieur.

L'appareil optique est diaphragmé au niveau de la jonction de la sclérotique avec la cornée par l'*iris,* membrane opaque percée d'une ouverture circulaire de diamètre variable appelée *pupille;* il est composé d'une série de milieux transparents, qui sont, en allant d'avant en arrière : 1° la *cornée;* 2° l'*humeur aqueuse,* occupant la *chambre antérieure,* c'est-à-dire l'espace compris entre la cornée et l'iris; 3° le *cristallin,* lentille biconvexe appliquée par sa face antérieure, la moins bombée, contre l'iris; 4° l'*humeur vitrée* ou *corps hyaloïde,* substance gélatineuse qui remplit tout le reste du globe. La *membrane hyaloïde* qui l'enveloppe se partage en avant en deux feuillets, dont l'un s'applique derrière l'iris, et l'autre, dit *zone de Zinn,* se moule sur les procès ciliaires.

II. *Annexes de l'œil.* Maintenu en arrière par la *capsule de Tenon,* le globe de l'œil est recouvert en avant par la *conjonctive,* membrane muqueuse qui, formant par sa réflexion au niveau du bord de la cornée les culs-de-sac conjonctivaux, tapisse aussi la paroi interne des *paupières* qui protège l'œil en jouant le rôle d'obturateur. Le globe de l'œil, mobile autour de son centre, est mis en mouvement par six muscles : *droit supérieur, droit interne, droit inférieur, droit externe, petit oblique* et *grand oblique.* Les artères de l'œil viennent toutes de l'artère ophtalmique, branche de la carotide interne. Outre le nerf optique, l'œil reçoit des nerfs moteurs, ceux des troisième, quatrième et sixième paires crâniennes moteur oculaire commun, pathétique moteur oculaire externe). Enfin, dans l'orbite au-dessus du globe de l'œil, sont situées les *glandes lacrymales,* dont la fonction est de lubrifier la conjonctive.

— Embryol. L'*œil* est entièrement d'origine ectodermique, mais il est le résultat de deux processus distincts : 1° la formation vers la quatrième semaine de la vésicule

oculaire primitive par évagination de la vésicule cérébrale antérieure qui donne la sclérotique prolongement de la dure-mère, la choroïde prolongement de la pie-mère, la rétine et leurs dépendances; 2° la formation de la fos-

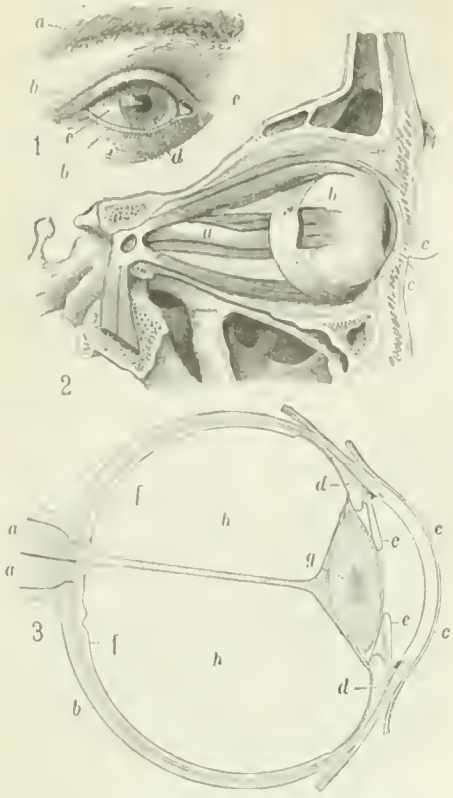

Œil. 1. *Œil ouvert : a*, sourcil; *b*, paupière; *c*, cornée; *d*, pupille; *e*, iris. — 2. *Muscles de l'œil : a*, nerf optique; *b*, globe de l'œil. *c*, paupière. — 3. *Coupe de l'œil : a*, nerf optique; *b*, sclérotique, *c*, cornée; *d*, choroïde; *e*, iris; *f*, rétine; *g*, cristallin; *h*, humeur vitrée.

sette cristallinienne, par invagination de l'épiderme, qui donne le cristallin, l'humeur vitrée.

— Anat. compar. Chez tous les vertébrés, l'*œil* a une structure très analogue à celle de l'œil humain et une origine identique; il présente seulement des différences de détail dans les proportions relatives des différentes parties.

Chez certains reptiles : orvet, lézard, par exemple, on trouve un organe impair analogue à l'œil par sa structure, affleurant au trou pariétal et recouvert d'écailles transparentes. Il paraît approprié à la perception des vibrations lumineuses et peut-être calorifiques.

Cet organe, que l'on retrouve avec des structures différentes chez les squales, correspond à la glande pinéale ou épiphyse de l'homme et des vertébrés supérieurs et a pour origine embryonnaire un diverticule du cerveau moyen.

L'œil de tous les articulés pourvus de cet organe est immobile, souvent privé de cristallin et formé, dans la plupart des cas, de l'agglomération d'un grand nombre d'yeux élémentaires, dont l'ensemble constitue un œil composé. Chez les insectes, notamment, et chez les crustacés, le nerf optique se divise en une multitude de filets, dont chacun se porte vers un *ocelle* particulier. La surface générale de l'œil est un segment de polyèdre, dont chaque facette appartient à un œil spécial. Ces facettes, hexagonales chez les insectes, sont carrées chez la plupart des crustacés. Le nombre de ces facettes varie de 50 à 25.000. Le nombre des yeux, chez les hexapodes, est généralement de deux pour les yeux composés; mais il existe souvent en même temps jusqu'à trois yeux simples.

Les yeux des arachnides sont pourvus d'un cristallin; ils sont simples, comme ceux des animaux supérieurs; leur nombre peut s'élever jusqu'à douze.

Beaucoup d'articulés inférieurs, helminthes, annélides, etc., sont dépourvus d'yeux; mais d'autres en possèdent en nombre variable : certaines lernées n'en ont qu'un, et la scolopendre en a vingt-quatre.

Les yeux des mollusques sont à la fois plus parfaits et moins nombreux que ceux des articulés. Les espèces les plus élevées de la classe possèdent des yeux simples, dont l'organisation se rapproche de celle des vertébrés, quoiqu'ils aient une origine très différente. Ils sont le plus souvent, mais pas toujours, portés par des tentacules, dont ils occupent souvent le sommet, quelquefois les parties latérales ou même la base. Certains céphalopodes ont un œil unique, d'une grosseur énorme, puisqu'il atteint les deux tiers du volume de la tête.

— Physiol. V. VISION.

— Pathol. L'*œil* est sujet à un grand nombre d'affections. Quelques-unes sont désignées sous le nom générique d'*ophtalmie*, d'autres sous celui de *staphylome*. Le phlegmon de l'œil s'appelle *panophtalmie*, l'hydropisie de l'œil *hydrophtalmie* ou *glaucome*. Pour les inflammations, affections ou malformations localisées à la *conjonctive*, à la *cornée*, à l'*iris*, à la *choroïde*, à la *rétine*, à la *paupière*, v. ces mots; pour la paralysie du nerf optique, v. AMAUROSE; pour l'opacité du cristallin, v. CATARACTE; pour les troubles de la vision, v. VISION, MYOPIE, HYPERMÉTROPIE, ASTIGMATISME, PRESBYTIE. Les plaies et les maladies de l'œil peuvent se terminer par la fonte du globe ou l'abolition de la vision. (V. CÉCITÉ.) Mais le globe de l'œil peut être déchiré ou rompu par pression, sans que la perte de la vue s'ensuive nécessairement. Il y a entre les yeux une sorte de solidarité, qui fait qu'une maladie de l'un se propage aisément à l'autre.

— Chir. Les maladies et les blessures de l'*œil* peuvent nécessiter l'énucléation du globe ou déterminer son atrophie. La greffe oculaire ou transplantation d'yeux d'animaux, notamment de lapin, opération plus curieuse qu'utile, a été quelquefois pratiquée avec succès. Pour éviter la difformité résultant de la perte d'un œil, on a plutôt recours à la prothèse, c'est-à-dire à l'introduction dans l'orbite d'un œil artificiel, dit œil de verre, que l'on fabrique aujourd'hui avec une grande perfection. Lorsque l'œil n'est que partiellement atrophié, on applique sur le moignon subsistant une pièce d'émail imitant extérieurement la surface de l'œil sain; celle-ci participe alors à tous les mouvements du moignon et donne une illusion presque complète.

— Arboric. L'*œil* se présente généralement sous la forme d'un mamelon conique. On le rencontre sur les arbres et arbrisseaux à l'extrémité des rameaux et aux angles que forme l'insertion des feuilles ou des organes foliacés. Il n'est pas toujours visible; quelquefois même, bien qu'apparent, il ne se développe pas; on le dit : *œil latent*.

Suivant sa nature et la position qu'il occupe, l'œil reçoit différents noms. On nomme *simple* celui qui est solitaire à l'aisselle de chaque feuille (arbres fruitiers à pépins; *double*, *triple* ou *multiple* ceux qui sont réunis en plus grand nombre (arbres fruitiers à noyau).

L'œil est dit *latéral* lorsqu'il est placé sur les côtés des rameaux et *terminal* quand il en occupe l'extrémité.

On nomme *bouton* les yeux dont le développement produira des fleurs et *œil à bois* ceux qui donneront naissance à des feuilles ou à un bourgeon.

Enfin, on désigne sous le nom de *sous-œil* ou *œil stipulaire* celui qui est à peine visible et placé ordinairement en dessous de l'œil principal; c'est lui qui se développe lorsque ce dernier a été détruit.

L'œil joue un rôle important dans la greffe et tout particulièrement dans la greffe en écusson. L'écussonnage de printemps est dit *à œil poussant*, celui d'automne *à œil dormant*. V. GREFFE.

— Archéol. Les anciens ont beaucoup aimé à incruster dans leurs figures sculptées des *yeux* d'une matière autre que celle de la figure. Il y a dans les musées égyptiens de l'Europe beaucoup de statues égyptiennes dont les yeux sont ainsi incrustés : yeux en métal, en pâte de verre, en faïence et en pierres dures. Plusieurs figurines de bronze trouvées à Herculanum ont des yeux en argent.

ŒIL-DE-BŒUF n. m. Archit. Fenêtre ronde ou ovale dans un dôme, un pignon, un comble, un fronton, etc. ‖ Pl. *Des* ŒILS-DE-BŒUF.

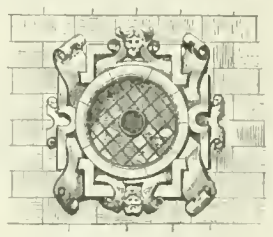

Œil-de-bœuf (XVIe s.).

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce indigène d'anthémis (*anthemis tinctoria*), qui fournit une solide couleur jaune, ou encore du chrysanthème des moissons, du pyrèthre leucanthème ou des buphtalmes.

— Hist. Antichambre de la chambre à coucher de Louis XIV, donnant, au premier étage du palais de Versailles, sur la galerie des glaces, la cour de marbre et s'ouvrant sur les cabinets de la reine. (Elle fut ainsi appelée de la fenêtre ovale ou œil-de-bœuf qui était pratiquée au dessus de la fenêtre du fond. C'était là que les courtisans attendaient le lever du roi, que se nouaient les intrigues et se commentaient les nouvelles.) [Dans ce sens, prend une majuscule : *Les échos de l'*ŒIL-DE-BŒUF.]

— Mar. Pavillon de signaux, dont le milieu est un carré rouge entouré de bandes blanches, entourées elles-mêmes de bandes bleues. ‖ Nom donné autrefois aux poulies qui se trouvent vers les racages. ‖ Petit nuage qui se montre soudainement dans un ciel serein, et qui annonce d'ordinaire la formation prochaine d'un typhon.

— Pathol. Affection de l'œil, appelée aussi BUPHTALMIE.

— Sylvic. Petit trou rond qu'on aperçoit sur le tronc des arbres, à la place d'une branche pourrie.

— Techn. Nœud qui se produit au milieu des tables de verre. ‖ Petit vase rond, dans lequel les peintres détrempent leurs couleurs.

— Zool. Nom vulgaire d'un poisson du groupe des sparos, le *denté* des vieux auteurs, qui est le *dentex macrophthalmus* de la Méditerranée.

ŒIL-DE-BOUC n. m. Bot. Nom vulgaire de quelques espèces de pyrèthres. ‖ Pl. *Des* ŒILS-DE-BOUC.

ŒIL-DE-BOURRIQUE n. m. Bot. Nom vulgaire du dolic brûlant. ‖ Graine de la même plante. ‖ Pl. *Des* ŒILS-DE-BOURRIQUE.

— Pharm. et thérap. Nom vulgaire de la graine de *mucema ureus*, légumineuse dont les gousses velues sont appelées aussi GRAND POIS POUILLEUX.

ŒIL-DE-CHAT n. m. Bot. Nom vulgaire des fruits de la césalpinie bonduc. ‖ Pl. *Des* ŒILS-DE-CHAT.

— Minér. *Œil-de-chat* ou *Œil-de-tigre*, Variété de quartz pénétrée de fibres d'amiante et offrant de très jolis reflets. ‖ Variété de corindon.

ŒIL-DE-CHEVAL n. m. Bot. Nom vulgaire de l'aunée. ‖ Pl. *Des* ŒILS-DE-CHEVAL.

ŒIL-DE-CHIEN n. m. Bot. Nom vulgaire de la gnaphale dioïque, de la conyze squarreuse et du plantain psyllien. ‖ Pl. *Des* ŒILS-DE-CHIEN.

ŒIL-DE-CHRIST n. m. Bot. Nom vulgaire de la graine de la cæsalpinie bonduc, ou encore d'une espèce d'aster et d'une espèce d'aunée. ‖ Pl. *Des* ŒILS-DE-CHRIST.

ŒIL-DE-CORNEILLE n. m. Bot. Nom vulgaire de certains agarics vénéneux. ‖ Pl. *Des* ŒILS-DE-CORNEILLE.

ŒIL-DE-FAISAN n. m. Bot. Nom vulgaire du narcisse des poètes. ‖ Pl. *Des* ŒILS-DE-FAISAN.

ŒIL-DE-LIÈVRE n. m. Contraction de la paupière qui empêche de fermer l'œil entièrement. ‖ On dit aussi LAGOPHTALMIE.

ŒIL-DE-L'OLIVIER n. m. Nom vulgaire du *pleurote de l'olivier*, champignon de la famille des agaricinées, qui pousse sur le tronc de plusieurs espèces d'arbres, mais le plus souvent sur l'olivier, et dont les lames sont phosphorescentes dans l'obscurité. ‖ Pl. *Des* ŒILS DE L'OLIVIER.

ŒIL-DE-PAON n. m. Minér. Variété de marbre. ‖ Pl. *Des* ŒILS-DE-PAON.

ŒIL-DE-PERDRIX n. m. Mar. Pavillon de signaux, dont le milieu est un petit carré bleu, entouré de bandes blanches, qu'entourent des bandes aurores. ‖ Pl. *Des* ŒILS-DE-PERDRIX.

— Bot. Nom vulgaire de l'adonide d'été, du myosotis et d'une espèce de scabieuse.

— Comm. Etoffe moitié laine, moitié soie, ouvragée et façonnée. ‖ Point gâté qui se trouve parfois au milieu des nœuds du bois.

— Méd. Cor qui se forme entre les doigts des pieds. ‖ Lésion qui survient aux doigts des chapeliers.

— Minér. Espèce de silex molaire d'un gris argentin.

— Techn. Nom donné, par les plombiers, à de petites marques que l'on rencontre dans l'étain, et qui en indiquent la finesse. ‖ Point dont on se sert pour faire les marques du linge, et qui se compose de quatre points disposés de façon à laisser au milieu la place d'un point de quatre fils.

ŒIL-DE-PIE n. m. Mar. Ouverture pratiquée dans une voile ou une toile quelconque pour y faire passer un filin. ‖ *Faire un œil de pie*, Garnir l'ouverture avec du fil à voile ou de la petite ligne, pour éviter la déchirure de la voile. ‖ Pl. *Des* ŒILS-DE-PIE.

ŒIL-DE-POISSON n. m. Syn. de PIERRE DE LUNE. ‖ *Des* ŒILS-DE-POISSON.

ŒIL-DE-SERPENT n. m. Sorte de pierre précieuse que l'on monte dans le chaton d'une bague. ‖ Pl. *Des* ŒILS-DE-SERPENT.

ŒIL-DE-SOLEIL n. m. Bot. Nom vulgaire de la matricaire commune ou camomille et d'une espèce de tulipe. ‖ Pl. *Des* ŒILS-DE-SOLEIL.

ŒIL-DE-VACHE n. m. Bot. Nom vulgaire de l'anthémis des champs, et de l'anthémis cotule ou maroute. ‖ Pl. *Des* ŒILS-DE-VACHE.

ŒIL-DU-MONDE n. m. Croûte qui recouvre les calcédoines et les opales brutes. ‖ Pl. *Des* ŒILS-DU-MONDE.

ŒILLADE (*eu-ill* [*ll* mll.]) n. f. Coup d'œil significatif : *Ces* ŒILLADES *qui parlent sans parler*. (Bourdal.)
— SYN. **Coup d'œil, regard**. V. ŒIL.

ŒILLADE (*eu-ill* [*ll* mll.]) n. f. Variété de cépage rouge, cultivé dans les départements de l'Ardèche, de l'Hérault, de la Haute-Garonne, des Pyrénées-Orientales, du Var et dans quelques vignobles de l'Algérie. Syn. BOUDALÈS CINSAUT, MORTEILLE NOIRE, MILHAUD DU PRADEL, PASSERILLE NOIRE, PRUNELLA, L'ILLADE.

ŒILLADER (*eu-ill* [*ll* mll.]) v. a. Regarder, lorgner, lancer des œillades à : ŒILLADER *une femme*. (Vieux.)

ŒILLARD (*eu-ill-ar'* [*ll* mll.] — rad. *œil*) n. m. Techn. Trou carré percé au centre d'une meule, pour recevoir une tige de fer. ‖ Ouverture qui reçoit l'axe d'une roue de moulin. ‖ A signifié Petite meule, meulard.

ŒILLÉ, ÉE (*eu-ill* [*ll* mll.] — rad. *œil*) adj. Hist. nat. Marqué d'une figure d'œil, ocellé.
— n. m. Minér. Nom donné à diverses pierres qui prennent le poli.



A œillère.

ŒILLÈRE (*eu-ill* [*ll* mll.]) adj. f. Anat. Se dit vulgairement des dents canines de la mâchoire supérieure, dents qui sont placées au-dessous de l'œil : *Dent* ŒILLÈRE.
— Arboric. *Feuilles œillères*, Feuilles qui ont un bourgeon à l'aisselle.
— n. f. Dent œillère.
— Chacune des deux petites pièces de cuir attachées à la têtière d'un cheval, pour l'empêcher de voir de côté et lui garantir les yeux des coups de fouet. ‖ Fig. Objet qui borne, qui amoindrit la vue de l'intelligence.
— Archéol. Chacun des jours de la visière des casques héraldiques. ‖ Ouverture du chanfrein du cheval armé.
— Méd. Sorte de petit vase ovale, monté sur un pied, dont on se sert pour prendre des bains d'yeux.
— n. f. pl. En T. de boucherie, Grasset ou hampe.



Œillère.

ŒILLET (*eu-ill-è* [*ll* mll.] — dimin. de *œil*) n. m. Petit trou rond dont le bord est cousu ou retenu par un petit cercle de métal, et qui est destiné à recevoir un lacet : *Les* ŒILLETS *d'une bottine, d'un corset*. ‖ Petit cercle en métal, destiné à consolider l'œillet : *Poser des* ŒILLETS.
— A signifié Petit œil, et ce sens est encore usité dans une sorte de chanson que les mères disent à leurs enfants, en leur touchant successivement les diverses parties du visage :

Petit *œillet*,
Grand *œillet*,
Toc, toc, maillet.

— *Huile d'œillet*. Se dit quelquef. pour HUILE D'ŒILLETTE.
— Bot. Genre de plantes de la famille des caryophyllées et de la tribu des silénées. ‖ *Œillet d'Espagne*, Nom vulgaire du *cæsalpinia pulcherrima*. ‖ *Œillet champêtre*, Nom vulgaire de l'holostée à ombelles. ‖ *Œillet de Dieu*, Nom vulgaire de la coque lourde. ‖ *Œillet de Belleville*, Nom vulgaire de l'immortelle annuelle. ‖ *Œillet de janséniste*, Nom vulgaire du *lychnis viscaria*. ‖ *Œillet de mer* ou *Œillet marin*, Nom vulgaire de quelques espèces de statices. ‖ *Œillet des prés*, Nom vulgaire du *lychnis flos cuculi*. ‖ *Œillet de Pâques*, Nom vulgaire du narcisse des poètes. ‖ *Œillet d'Inde*, Espèce de composées-radiées, du genre *tagetes*. ‖ *Œillet de Christ*, La mignotte, variété d'aster.
— Mar. Ouverture circulaire par laquelle on fait passer un cordage. ‖ Ganse, boucle d'une poulie ou d'un hauban. ‖ Ouverture pratiquée dans une voile, pour faire passer quelque chose dedans : ŒILLETS *d'envergure*. ŒILLETS *de ris*. ‖ *Aiguilles à œillet*, Aiguilles servant aux voiliers à border les œils et œillets.
— Techn. Petit bouillon qui se présente quelquefois sur l'émail, pendant la cuisson. ‖ Nom donné, dans les salines de l'Ouest, à des bassins inférieurs où le sel se dépose, et qu'on appelle aussi AIRES À SALINER ou simplem. AIRES. (On dit encore ŒILLETS DE MARAIS.)
— Zool. *Œillet de mer*, Nom vulgaire des caryophyllies.
— n. m. pl. Boucher. Syn. de ŒILLÈRES.

— Encycl. Bot. Les *œillets* (dianthus) sont des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles étroites, à fleurs ordinairement roses ou pourpres, solitaires ou groupées en cymes. Leur calice, gamosépale, est précédé d'un calicule ; les pétales sont onguiculés et ligulés, et le bord libre de leur limbe est fréquemment découpé ; l'ovaire, bicarpellé, est surmonté de deux styles. On en connaît environ soixante-dix espèces, originaires, pour la plupart, de l'Europe méridionale, du nord de l'Afrique et de l'Asie tempérée.


Œillet.

Les œillets sont surtout des plantes d'ornement. L'espèce la plus commune est l'*œillet des fleuristes* ou *œillet à bouquets* (dianthus caryophyllus), à fleurs solitaires, terminales, d'un pourpre foncé chez la plante sauvage, et qui ont une délicieuse odeur de girofle. On le multiplie facilement par bouturage ou marcottage, et on le double par la culture ; le nombre des races qu'il a fournies est supérieur à deux mille. La culture de l'œillet occupe, dans le midi de la France un nombreux personnel.

L'*œillet mignardise* (dianthus moschatus) a des pétales finement découpés et divisés jusqu'à la moitié de leur longueur ; on l'emploie fréquemment en bordures.

On cultive aussi l'*œillet superbe* (dianthus superbus), l'*œillet du poète* ou *jalousie* (dianthus barbatus), l'*œillet de Chine* (dianthus Sinensis), etc.

L'*œillet d'Inde* (tagetes patula), originaire du Mexique, est une plante annuelle, glanduleuse, et qui exhale, quand on la froisse, une odeur aromatique. Elle porte des capitules nombreux, de couleur jaune pâle, orangée, brune ou panachée. Très précieuse pour l'ornement, principalement des petits parterres, cette espèce a fourni par la culture un grand nombre de jolies variétés.

ŒILLÉTERIE (*eu-ill, ri* [*ll* mll.]) n. f. Hortic. Plantation d'œillets. (Peu us.)

ŒILLETON (*eu-ill* [*ll* mll.] — dimin. de *œil*) n. m. Bot. Rejeton ou bourgeon, muni ou non de racines, que l'on peut séparer artificiellement de certaines plantes pour les multiplier.

— Milit. Petite ouverture circulaire pratiquée, dans la hausse d'une bouche à feu et derrière laquelle on place l'œil pour viser. V. HAUSSE.

— Physiq. Bout de tuyau d'une lunette, qui dépasse l'oculaire et détermine la position qu'on doit donner à l'œil.

— Encycl. Bot. Certaines plantes se multiplient par *œilletons* (artichaut, yucca). L'œilleton est bon lorsque son talon est bien développé et quand il a quelques feuilles. Les œilletons ont toujours peu de racines ; il est utile d'œilletonner de préférence les pieds vigoureux qui produisent les plus beaux fruits. Avant la plantation, on enlève les feuilles poussées et on rafraîchit le talon au couteau. Cette opération est connue sous le nom d'*habillage*.

La mise en place se fait à l'aide d'un plantoir spécial à bout arrondi. Le mode de multiplication par œilletons est très rapide et a l'avantage de reproduire fidèlement les variétés propagées.

ŒILLETONNAGE (*eu-ill-e-to-nnj'* [*ll* mll.]) n. m. Action d'œilletonner.

ŒILLETONNER (*eu-ill-e-to-né* [*ll* mll.]) v. a. Enlever les œilletons d'une plante. ‖ En arboriculture. Couper les œilletons à feuilles au profit de ceux à fruits. ‖ Propager une plante en en séparant les œilletons.

ŒILLETTE (*eu-ill-èt'* [*ll* mll.]) n. f. Bot. Variété à graines blanches du *pavot*. V. PAVOT.

— Comm. Huile comestible, dite encore *petite huile d'olive*, que l'on extrait de l'albumen des graines de l'œillette.

OEIRAS, ville du Portugal (Estrémadure), dans la banlieue de Lisbonne, à la rive droite du Tage, près de son embouchure ; 4.000 hab. Vins de liqueur de Carcavelos.

OEIRAS, ville du Brésil (Etat de Piauhy), dans la vallée du Canindé, affluent du Piauhy ; 6.000 hab. Cette ancienne capitale de l'Etat a perdu la plupart de ses habitants, depuis que la ville neuve de Therezina l'a remplacée.

ŒJER ou **ŒIER**, paroisse de la Norvège méridionale (prov. de Hamer), sur le Losna-Elf ; 4.000 hab.

ŒLAND ou **OLAND**, île de Suède, dans la mer Baltique (prov. de Calmar). D'une superficie de 1.345 kil. carr. avec une population de 38.000 habit., cette île, séparée de la terre ferme par le détroit de Calmar, est assez montagneuse ; mais les hauteurs sont couvertes de paturages qui nourrissent un nombreux bétail. Les habitants s'occupent d'agriculture (céréales, blé surtout), de pêche, de navigation, d'élevage ; ils exploitent des mines d'alun assez nombreuses dans l'île (Möckleby). Sources minérales. Ville principale : Borgholm.

ŒLDE, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Munster]), dans le Stromberg, sur l'Ax naissant ; 3.300 hab. Distillerie.

ŒLS, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau]), chef-lieu de cercle, sur l'Olsbach, sous-affluent de l'Oder ; 10.030 hab. Château construit en 1558 avec une belle bibliothèque et parc. Gymnase ; école de commerce. Machines agricoles ; brasseries ; mégisserie. Commerce de céréales. Aux environs, château royal de Sibyllenort. Œls est le chef-lieu de la principauté du même nom ; 1.760 kilom. carr. et 130.000 hab. En 1884, le fief a fait retour à la Prusse et les alleux au royaume de Saxe.

ŒLSCHLÆGER (Adam), en lat. *Olearius*, voyageur et orientaliste allemand, né à Aschersleben (principauté d'Anhalt) en 1603, mort à Gottorp en 1671. Adjoint en qualité de secrétaire, à une ambassade envoyée en Perse et en Moscovie, pour obtenir le libre passage des marchandises entre la Perse et le duché de Holstein, il donna à son retour des traductions de l'arabe et du persan, des poésies, une *Chronique du Holstein* (1663), et surtout une *Description d'un voyage en Moscovie et en Perse* (1647), traduite en français par de Wicquefort.

ŒLSNITZ, village d'Allemagne (roy. de Saxe, (cercle de Zwickau, distr. de Chemnitz]), sur l'*Olsnitz* et dans l'Erzgebirge ; 11.571 hab. Château du prince de Schœnburg-Waldenburg. Mines de houille. Tuilerie.

ŒLSNITZ, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]), chef-lieu de district, sur l'Elster Blanche ; 11.600 hab. Eglises nombreuses. Fabriques de draps, étoffes, meubles. Etablissement métallurgique. Teinturerie. Brasserie. Commerce de bestiaux.

ŒNA (*é*) n. f. Genre d'oiseaux columbiformes, de la famille des péristéridés, comptant une seule espèce, répandue de l'Ethiopie et l'Arabie jusqu'à Madagascar.

ŒNANTHAL n. m. Chim. Syn. de ŒNANTHOL.

ŒNANTHE (*é*) n. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères.

— Ornith. Nom spécifique d'une espèce de traquet, le traquet motteux d'Europe.

— Encycl. Bot. Les *œnanthes* ont un fruit à côtes non ailées, à bandelettes valléculaires solitaires. Ce sont des plantes vénéneuses, bonnes à détruire. L'*œnanthe safrani* ou *havet du diable, filipendule aquatique* (œnanthe crocata) croît dans les marais ou sur le bord des rivières, surtout dans l'Ouest ; c'est une herbe vivace, haute de plus de 1 mètre, à racines fasciculées et napiformes, contenant un suc jaune, à grandes feuilles découpées et laisantes, à fleurs blanches ; sa racine dont la saveur est douce, constitue un poison violent, parfois mortel. Le fruit du phellandre aquatique (*œnanthe phellandrium*) est quelquefois employé dans les affections des voies respiratoires.


Œnanthe : *a*, fleur ; *b*, fruit.

ŒNANTHINE (*é* — du gr. *oinos*, vin, et *anthos*, fleur) n. f. Chim. Substance visqueuse, filante, élastique comme du caoutchouc, blond foncé et qui a été isolée des vins de Bordeaux, auxquels elle communiquerait leur parfum et leur velouté.

ŒNANTHIQUE (*é, tik'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Qui appartient au vin.

— Chim. Se dit d'un acide qui donne à certains vins leur bouquet particulier. Syn. SITIQUE (*acide*).

— Encycl. Chim. Le nom d'éther *œnanthique* avait été donné par Liebig et par Pelouze au liquide éthéré qui existe dans tous les vins et qui est la source de leur odeur particulière. Cet éther reste en petite quantité sous la forme d'un liquide huileux, lorsqu'on distille la lie de vin avec la moitié de son volume d'eau, en ayant soin que la masse ne se charbonne pas. Le produit distillé renferme une petite quantité d'un acide libre, dont on le débarrasse facilement par des lavages au carbonate sodique.

Ainsi purifié et desséché, l'éther œnanthique, de formule $C^{14}H^{28}(C^7H^{13})^2O^4$ est un liquide très mobile, d'une odeur vineuse très forte, qui intoxique presque lorsqu'on le respire. On le croit identique avec le pélargonate d'éthyle. Il est facilement soluble dans l'éther et dans l'alcool, même quand ce dernier est étendu. L'eau ne le dissout pas d'une manière perceptible. Sa densité est de 0,8725, à 15°,5 ; il bout vers 225°.

En traitant l'éther œnanthique par un alcali ou en oxydant l'acide oléique, on obtient l'acide œnanthique $C^{14}H^{28}O^2$, que l'on appelle aussi *acide sitique* et qui est un isomère de l'acide pélargonique. A 13°, cet acide se présente sous la forme d'une masse butyreuse, qui fond à une température plus élevée.

Par distillation, il passe d'abord un mélange d'eau et de l'acide inaltéré. Si l'on continue, on obtient l'*anhydride œnanthique*, qui commence à bouillir vers 260° et qui se solidifie à 31°.

ŒNANTHOL (*é*) n. m. Aldéhyde œnanthylique. Syn. HYDRURE D'ŒNANTHYLE, ŒNANTHAL.

— Encycl. L'*œnanthol* $C^7H^{14}O$ prend naissance dans la distillation sèche de l'huile de ricin. Il se formerait aussi, suivant Petersen, en même temps que l'aldéhyde propylique et quelques autres produits, dans la distillation sèche du sébate de calcium. Il est isomère de la butyrone ; c'est un liquide transparent, incolore, très mobile, de 0,827 de densité. Il bout vers 155°, se dissout peu dans l'eau, à laquelle il communique cependant son odeur ; il est miscible en toutes proportions avec l'alcool et avec l'éther.

ŒNANTHYLAMIDE (*é*) n. f. Composé $C^7H^{13}O.AzH^2$, obtenu lorsqu'on ajoute à l'anhydride œnanthylique une solution aqueuse d'ammoniaque concentrée. Syn. AZOTURE D'ŒNANTHYLE.

ŒNANTHYLATE (*é*) n. m. Sel dérivé de l'acide œnanthylique.

ŒNANTHYLE (*é*) n. m. Radical $C^7H^{13}O$ des composés œnanthyliques, dont le chlorure $C^7H^{13}O.Cl$ s'obtient en distillant l'œnanthol avec le perchlorure de phosphore.

ŒNANTHYLÈNE n. f. Chim. Syn. de HEPTYLÈNE.

ŒNANTHYLIDÈNE n. m. Syn. de HEPTYLIDÈNE.

ŒNANTHYLIQUE (*é, lik'*) adj. Se dit des composés qui renferment le radical $C^7H^{13}O$. ‖ *Acide œnanthylique*, Acide $C^7H^{14}O^2$, identique avec l'acide heptylique normal. ‖ *Alcools œnanthyliques*, Syn. de ALCOOLS HEPTYLIQUES. ‖ *Aldéhyde œnanthylique*. V. ŒNANTHOL. ‖ *Anhydride œnanthylique*, Composé $(C^7H^{13}O)^2O$ que l'on obtient sous forme d'huile incolore par l'action du perchlorure de phosphore sur l'œnanthylate de potassium. ‖ *Acétone œnanthylique*, Composé obtenu par la distillation de l'œnanthylate de calcium. Syn. de ŒNANTHYLONE.

— Encycl. *Acide œnanthylique*. Il a été découvert, en 1841, par Tilley, qui l'obtenait en oxydant l'huile de ricin avec de l'acide azotique et en distillant le produit avec l'eau. En 1837, Laurent avait obtenu un acide, probablement identique, auquel il avait donné le nom d'*acide azoléique*, en oxydant l'acide stéarique par l'acide azotique.

L'acide œnanthylique, que l'on trouve dans l'alcool de maïs et de riz, dans l'huile de ricin, d'amandes, dans la paraffine, etc., s'obtient par oxydation de l'alcool heptilique normal ou par saponification du cyanure d'hexyle, ou encore par oxydation de l'œnanthol contenu dans l'huile de ricin.

Cet acide bout à 224°, sous la pression de 763^{mm} ; sa densité est 0,935 à 0° ; l'oxydation par le bichromate de potassium et l'acide sulfurique le convertit en acide succinique et en acide propionique.

ŒNANTHYLONE (*é*) n. f. Chim. Acétone œnanthylique. ‖ On dit aussi ŒNANTHYLACÉTONE. V. ŒNANTHYLIQUE.

ŒNECTRA n. f. Entom. V. PYRALE.

ŒNÉE. Mythol. gr. Roi légendaire de Calydon, en Etolie ; fils de Parthaon et d'Euryte. Il épousa successivement Althée, dont il eut Méléagre et Déjanire ; puis Péribée, dont il eut Tydée, père de Diomède. Dans sa vieillesse, il fut détrôné par les enfants d'Agrios, et rétabli par son petit-fils ; mais il abandonna volontairement l'administration de son Etat à son gendre Andrémon et se retira à Argos, où Diomède lui rendit de grands honneurs. On contait qu'Œnée, recevant Dionysos, permit à ce dieu d'aimer sa femme Althée, et qu'en retour il obtint le privilège de donner son nom au vin. Cette légende vient d'un jeu de mots sur *oinos*, nom du vin en grec.

ŒNÉLÉON (*é-né* — du gr. *oinos*, vin, et *élaion*, huile) n. m. Pharm. anc. Sorte de baume composé de vin, de miel et d'huile, qu'on employait en fomentations. On l'a appelé aussi *baume du Samaritain*, à cause d'une parabole de l'Evangile où il s'agit d'un pharisien qui pansa avec du vin et de l'huile les blessures d'un Samaritain.)

ŒNIADÉE ou **ŒNIADE** (lat. *Œniadæ*), ville de l'ancienne Grèce (Acarnanie), sur la rive droite et à l'embouchure de l'Achéloüs. Elle était entourée de marais. Les Athéniens s'en emparèrent durant la guerre du Péloponèse. Le roi de Macédoine, Philippe III, la conquit sur les Etoliens.

ŒNICHLORIDE n. m. Chim. Syn. de CULOHOMÉSITYLE.

ŒNICOLE (*é* — du gr. *oinos*, vin, et du lat. *colere*, cultiver adj. Qui s'occupe des vins, qui fait le commerce des vins.

ŒNILISME (*é, lissm'* — du gr. *oinos*, vin) n. m. Forme de l'alcoolisme, produite par l'abus à peu près exclusif du vin.

ŒNISTÉRIES *é, stér-i* — du gr. *oinistêrin* ; de *oinos*, vin n. f. pl. Antiq. gr. Libations de vin que les jeunes Athéniens faisaient en l'honneur d'Héraklès, le jour où ils étaient enrôlés parmi les éphèbes. ‖ Coupes qui servaient pour ces libations.

ŒNOBAROMÈTRE (*é* — du gr. *oinos*, vin ; *baros*, pesanteur, et *mètron*, mesure) n. m. Sorte de densimètre inventé par Houdart pour doser la quantité d'extrait sec que contient un vin.

— Encycl. Ce densimètre, dont la tige est très fine, est gradué de 0° à 16°, le 0 correspondant à la densité 0,986 et le 16 à la densité 1000. Pour calculer la quantité de matière extractive que contient un vin, on opère de la façon suivante : l'œnobaromètre, très soigneusement essuyé, est plongé dans le liquide ; on lit au sommet du ménisque la graduation marquée. Supposons que ce chiffre soit 9° et que, d'autre part, le thermomètre ait donné 18°, que la richesse en alcool ait été évaluée à 13° ; au moyen d'une table de rectification, on fait la correction due à la température ; cette table nous indique que le vin amené à la température normale de 15° eût marqué à l'œnobaromètre 9°,5 au lieu de 9° ; à l'aide d'une seconde table, on trouve qu'un vin titrant 13° en alcool et 9°,5 à l'œnobaromètre renferme 26^{gr},9 d'extrait sec par litre.

ŒNOBAROMÉTRIQUE (*é, trik'*) adj. Se dit de la méthode ou du procédé qui consiste à se servir de l'œnobaromètre pour doser l'extrait sec d'un vin.

ŒNOCARPE (*é*) n. m. Genre de palmiers arécées, comprenant sept ou huit espèces américaines.

— Encycl. Les *œnocarpes* ont des feuilles pionatiséquées, des fleurs monoïques, réunies dans un spadice commun, des fruits globuleux et ovoïdes. L'*œnocarpus catuna* donne de l'huile et un fruit comestible ; l'*œnocarpus Bataua* donne de l'huile, et sa sève sert à préparer une boisson fermentée, l'*yukissé*.

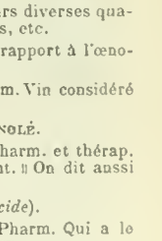
Œnochoé.

ŒNOCHOÉ (*é, ko-é* — du gr. *oinokhoé* ; de *oinos*, vin, et *khein*, verser) n. f. Antiq. gr. Vase qui servait à verser le vin dans les coupes. ‖ Buffet garni de coupes. ‖ Femme qui remplissait les fonctions d'échanson.

ŒNOCYANINE n. f. Chim. Syn. de ŒNOLINE.

ŒNOGRAPHE (*é*) n. Personne qui s'occupe d'œnographie.

ŒNOGRAPHIE (*é, fi* — du gr. *oinos*, vin, et *graphein*, décrire) n. f. Science qui traite des vins au point de vue de leurs diverses qualités hygiéniques, médicales, alimentaires, etc.

ŒNOGRAPHIQUE (*é, fik'*) adj. Qui a rapport à l'œnographie : *Description* ŒNOGRAPHIQUE.

ŒNOL (*é* — du gr. *oinos*, vin) n. m. Pharm. Vin considéré comme excipient médicinal.

ŒNOLATURE n. f. Pharm. Syn. de ŒNOLÉ.

ŒNOLÉ (*é* — du gr. *oinos*, vin) n. m. Pharm. et thérap. Médicament qui a le vin pour excipient. ‖ On dit aussi ŒNOLATURE.

ŒNOLINE n. f. Chim. V. ŒNOLIQUE (*acide*).

ŒNOLIQUE (*é, lik'* — rad. *œnol*) adj. Pharm. Qui a le vin pour excipient : *Médicament* ŒNOLIQUE.

— Chim. *Acides œnoliques*, Nom donné à une série de matières colorantes ayant des propriétés analogues, et qui ont été primitivement désignées sous les noms de *œnocyanine*, *œnoline*, etc. (On les retire des vins rouges ; ce sont des acides faibles, appartenant à la famille des tanins.)

ŒNOLOGIE (*é, ji* — du gr. *oinos*, vin, et *logos*, traité) n. f. Science qui traite du vin au point de vue de sa préparation, de sa conservation, de ses maladies, des éléments qui le constituent, etc. : *Les travaux de Pasteur ont fait faire un grand pas à l'*ŒNOLOGIE.

ŒNOLOGIQUE (*é, jik'*) adj. Qui concerne l'œnologie : *Procédés* ŒNOLOGIQUES. ‖ Qui provient du vin, qui est causé par le vin : *Une extase* ŒNOLOGIQUE. (Balz.)

ŒNOLOGISTE (*é, jisst'*) ou **ŒNOLOGUE** (*é, log'*) [rad. *œnologie*] n. m. Celui qui écrit sur les vins, sur leur fabrication.

ŒNOLOGUE n. m. Syn. de ŒNOLOGISTE.

ŒNOLOTIF, IVE (*é* — rad. *œnol* adj. Pharm. Se dit d'un médicament qui contient du vin.
— n. m. Vin médicinal, destiné à l'usage externe.

ŒNOMANCIE (*é, si* — du gr. *oinos*, vin, et *manteia*, divination) n. f. Divination qui se faisait avec le vin destiné aux libations.

ŒNOMANCIEN, ENNE (*é, si-in, èn'*) adj. Qui a rapport à l'œnomancie : *Divination* ŒNOMANCIENNE.
— Substantiv. Personne qui pratique l'œnomancie.

ŒNOMANIE (*é, ni* — du gr. *oinos*, vin, et *mania*, passion furieuse) n. f. Syn. de DELIRIUM TREMENS.

ŒNOMAOS. Myth. gr. Roi légendaire d'Elis et de Pise, en Élide, fils d'Arès et d'Harpinna ou d'Alxion. De son mariage avec Stéropé, il eut une fille d'une rare beauté, Hippodamie. Un oracle lui ayant prédit qu'il mourrait lorsque sa fille trouverait un époux, il annonça, pour écarter les prétendants, qu'il donnerait la main d'Hippodamie à celui qui le surpasserait à la course des chars, mais qu'il mettrait à mort quiconque serait vaincu par lui. Chaque fois qu'un prétendant se présentait, Œnomaos triomphait de lui à la course, poursuivait, l'épée à la main, le téméraire, l'atteignait et lui donnait la mort. Treize prétendants avaient déjà succombé, lorsque Pélops, fils de Tantale, se présenta. Grâce aux chevaux qu'il avait reçus de Poseidon, grâce aussi à la complicité de Myrtile, cocher d'Œnomaos, qui dégrada le char de son maître, Pélops fut vainqueur, et le roi de Pise se tua dans sa chute ou se tua de désespoir. Pélops succéda à Œnomaos et épousa Hippodamie. Myrtile réclama en vain le prix de sa trahison ; il fut tué par Pélops ou précipité dans la mer ; avant de mourir, il lança de terribles imprécations contre Pélops et ses descendants. On montra longtemps, dans l'Altis d'Olympie, les ruines de la maison d'Œnomaos, et le fronton oriental du temple de Zeus représente les préparatifs de la course de chars. — Surnom donné par Démosthène à Eschine, qui avait joué dans une tragédie le rôle d'Œnomaos. — Titre d'une tragédie d'Attius.

ŒNOMAOS de Gadara, philosophe grec de l'école cynique, né à Gadara, en Syrie (ıre et IIe s. de notre ère). Comme Lucien, mais avec moins de finesse et plus de violence, il attaqua la croyance aux dieux et la divination. Il avait composé divers ouvrages : des tragédies, un traité sur la *Philosophie d'Homère*, des *Biographies* de Diogène et de Crates. Un seul des ouvrages d'Œnomaos nous est assez bien connu par d'importants fragments, surtout par les longs extraits qu'en a donnés Eusèbe. C'est l'opuscule intitulé : *les Charlatans pris sur le fait*, violente satire contre les oracles, où l'orateur combattait aussi le déterminisme des stoïciens. On trouve dans ces fragments d'Œnomaos beaucoup de verve et d'âpreté.

ŒNOMEL (*é, mèl'* — du gr. *oinos*, vin, et *méli*, miel) n. m. Pharm. Vin miellé. ‖ On a dit aussi ŒNOMELLÉ.

ŒNOMÈTRE (*é* — du gr. *oinos*, vin, et *métron*, mesure) n. m. Instrument employé autrefois à mesurer la richesse alcoolique des vins et autres liquides. (On utilise aujourd'hui des méthodes plus précises : méthode de Gay-Lussac, par distillation et emploi de l'alcoomètre ; méthode des ébullioscopes ; méthode par dissolution de sels ; etc.)

ŒNOMÉTRIE (*é, tri* — rad. *œnomètre*) n. f. Usage de l'œnomètre pour déterminer la richesse des vins en alcool. ‖ Procédé quelconque ayant le même but.

ŒNOMÉTRIQUE (*é, trik'*) adj. Qui concerne l'œnométrie : *Procédé* ŒNOMÉTRIQUE.

ŒNONE. Myth. gr. Nymphe du mont Ida, en Phrygie. Elle fut aimée d'Apollon, qui lui donna le don de prophétie ; puis de Pâris, qui l'abandonna, mais qui revint à elle, comme elle le lui avait prédit, quand il eut été blessé par Philoctète. Elle tenta vainement de le guérir, et se tua de désespoir auprès de son cadavre.

ŒNONE, personnage de la *Phèdre* de Racine. Confidente de l'épouse de Thésée, c'est elle qui la pousse, par ses conseils perfides, aux plus criminelles résolutions. Aussi Phèdre exprimera la flétrit-elle, avec tous ses parents, en s'écriant :

> Détestables flatteurs, présent le plus funeste
> Que puisse faire aux rois la colère céleste !

ŒNONE n. f. Planète télescopique, n° 215, découverte en 1880, par Knorre.

ŒNOPHILE (*é* — du gr. *oinos*, vin, et *philos*, ami) adj. Qui aime le vin. ‖ Qui a rapport au vin, à l'art d'apprécier, de déguster les vins : *La réputation* ŒNOPHILE *de l'amphitryon.* (Grimod.)
— Substantiv. Amateur de vin, gourmet en fait de vin : *Un cercle d'œnophiles.*

ŒNOPHOBE (*é* — du gr. *oinos*, vin, et *phobos*, crainte) n. et adj. Se dit d'une personne qui a horreur du vin.

ŒNOPHOBIE (*é, bi'* — rad. *œnophobe*) n. f. Horreur du vin.

ŒNOPHORE (*é* — du gr. *oinophoros* ; de *oinos*, vin, et *phoros*, qui porte) n. m. Antiq. gr. Officier qui avait soin du vin ; échanson. — Vase pour transporter le vin.

ŒNOPHORIES (*é, ri* — rad. *œnophore*) n. f. pl. Antiq. Fêtes où les assistants buvaient des vases pleins de vin.

ŒNOPHTHIRE (*é*) n. f. Insecte. V. VERMET.

ŒNOPIDES de Chios, mathématicien et philosophe grec, né à Chios (Ve s. av. J.-C.), qui appartenait à l'école de Pythagore. Il enseigna le mouvement propre du soleil et l'obliquité de l'écliptique. Il imagina un cycle de 59 ans, fixa à 365 jours et 9 heures la durée de l'année solaire. Proclus lui attribue la solution de plusieurs des propositions du livre d'Euclide.

ŒNOPION. Myth. gr. Roi légendaire de Chios, fils de Dionysos, ou, selon d'autres, de Thoosa. Il était né en Crète et vint habiter Chio, que lui donna Rhadamante. D'après une tradition, ce fut lui qui introduisit l'usage du vin. De la nymphe Helice, il avait eu trois fils et une fille, nommée Mérope. Le géant Orion ayant violé sa fille, il se vengea du séducteur en lui crevant les yeux.

ŒNOPIQUE (*é, pik'* — du gr. *oinos*, vin) adj. Par plaisant. Qui est enflé de vin, comme les hydropiques sont enflés d'eau.

ŒNOPOTE (*é* — du gr. *oinopotès* ; de *oinos*, vin, et *potés*, buveur) n. m. Celui qui boit beaucoup de vin.

ŒNOPTE (*é* — du gr. *oinoptès* ; de *oinos*, vin, et de *optomai*, je vois) n. m. Antiq. gr. Inspecteur du vin, magistrat athénien, sorte de censeur chargé de veiller à la préparation du vin pour les repas publics et de traduire devant l'aréopage ceux qui avaient causé quelque scandale dans les festins.

ŒNOSCOPE (*é, skop'* — du gr. *oinos*, vin, et *skopein*, examiner) n. m. Sorte d'alcoomètre, destiné à faire connaître la richesse d'un vin en alcool.

ŒNOSPONDE (*é, spond'* — du gr. *oinos*, vin, et *spondè*, libation) n. f. Antiq. gr. Libation de vin.

ŒNOTHÉRACÉES (*é, sé*) n. f. pl. Bot. Famille de dicotylédones dialypetales inférovariées. — *Une* ŒNOTHÉRACÉE.
— ENCYCL. Les *œnothéracées*, dites aussi *onothéracées* ou *onagrariées*, ont des feuilles simples et sans stipules. Leurs fleurs, ordinairement actinomorphes et hermaphrodites, sont généralement tétramères. Le fruit est une capsule et les graines sont albuminées. Principaux genres : *œnothère, épilobe, jussiée, clarkie, onagre, fuchsia, circée, macre*, etc.

ŒNOTHÈRE (*é*) n. m. Genre d'*œnothéracées*, comprenant des herbes ou des plantes suffrutescentes, à feuilles alternes, à fleurs fort belles, placées à l'aisselle des feuilles ou formant un épi terminal. L'*œnothère biennal*, dit encore *onagre* ou *jambon des jardiniers*, à fleurs jaunes, est fort connu dans les campagnes ; certaines espèces sont comestibles, d'autres ornementales. La plupart sont américaines.)


Œnothère.

ŒNOTHÉRÉ, ÉE (*é*) adj. Bot. Qui ressemble au genre œnothère.
— n. f. pl. Tribu de la famille des *œnothéracées*, ayant pour type le genre *œnothère* ou onagre. — *Une* ŒNOTHÉRÉE.

ŒNOTHERME (*é, tèrm'* — du gr. *oinos*, vin, et *thermos*, chaud) n. m. Techn. Appareil employé dans la pasteurisation des vins. V. PASTEURISATION.

ŒNOTHIONIQUE (*é, nik'* — du gr. *oinos*, vin, et *theion*, soufre) adj. m. Se dit d'un acide plus ordinairement appelé ACIDE SULFOVINIQUE. ‖ On dit aussi ŒNOTHIQUE.

ŒNOTHIQUE adj. Chim. Syn. de ŒNOTHIONIQUE.

ŒNOTRIE (lat. *Œnotria*), nom donné par les anciens, soit à l'Italie, soit à la partie sud de cette péninsule, en mémoire d'Œnotrus, le plus jeune des fils de Lycaon, roi d'Arcadie.

ŒNOTRIEN, ENNE (*é, tri-in, èn'*), personne née en Œnotrie ou qui habitait ce pays : *Le mot* ŒNOTRIEN, *chez les poètes, est souvent synonyme d'*ITALIEN.
— Adjectiv. : *Antiquité* ŒNOTRIENNE.
— Mythol. lat. Epithète donnée à Janus.

ŒNOTROPES. Myth. gr. Nom donné aux filles d'Anios, roi de Délos, parce qu'elles avaient reçu de Dionysos le don de changer en vin tout ce qu'elles touchaient. (Agamemnon tenta vainement de les enlever, pour assurer le salut de son armée. Dionysos les changea en colombes.) — *Une* ŒNOTROPE.

ŒNOTRUS ou ŒNOTROS. Myth. anc. Fils de Lycaon, roi d'Arcadie. Il conduisit dans l'Italie méridionale une colonie de Pélasges arcadiens, et donna son nom à l'Œnotrie. — Roi légendaire des Sabins, peut-être le même que le précédent. On l'identifiait quelquefois avec Janus.

ŒNUSES ou ŒNUSSES, groupe d'îles de la mer Egée, dans le golfe de Smyrne, qui, d'après Hérodote, produisaient beaucoup de vins. Auj. les *Spermadori*. — Îles situées dans le golfe de Messine, sur la côte ouest du Péloponèse, appelées aussi *Sphagiæ insulæ*. Victoire des Athéniens sur les Lacédémoniens.

ŒNISTICE (*é-o, stiss* — du gr. *oiônistikè* ; de *oiônos*, oiseau de proie) n. f. Antiq. gr. Divination par le vol ou le cri des oiseaux. ‖ A Rome, La science des augures.

ŒNOS. Myth. gr. Héros, cousin d'Héraklès, qu'il accompagna à Sparte. Attaqué par un chien qui gardait la maison d'Hippocoon, il lui jeta une pierre, et fut assommé par les fils d'Hippocoon. Pour le venger, Héraklès tua Hippocoon et tous les siens. On rendit un culte à Œnos, et, près de son tombeau, l'on éleva un temple à Héraklès.

ŒREBRO, ville de Suède (ch.-l. de la prov. ou län d'Œrebro), sur le Svartaa, qui se jette à peu de distance dans le lac Hjelmar ; 14.000 hab. Quelques monuments intéressants : vieux château du XIVe siècle, bel hôtel de ville ; maison du roi Gustave Ier, dite « le Kungstugorn », etc. Commerce et industrie assez actifs : imprimeries, tuileries, fabriques d'allumettes, lainages, bonneterie. Grandes foires. Navigation fluviale importante exportation de minerais divers, bois de construction. — La ville, fort ancienne, a été plusieurs fois le siège de l'Assemblée nationale.
— Le département ou län d'Œrebro, limité par le lac Vetter et les provinces de Stora-Kopparberg, de Skaraborg, de Vermland, par le Vesterns, le Sædermanland et l'Estergotland, est peuplé de 185.000 hab., pour une superficie de 9.118 kilom. carrés. Pays montagneux, boisé, avec des lacs et des rivières nombreux. Agriculture assez développée autour du lac Hjelmar, dans la plaine de Nerike. Nombreux gisements métallifères : or, argent, zinc, étain. Mines de houille.

OERI (*œ-ri*) n. m. Mot égyptien, signifiant *grand* et qui est appliqué aux princes féodaux nationaux ou étrangers.

ŒRSTED (Jean-Christian), physicien et chimiste danois, né à Rudkjobing, île de Langeland, en 1777, mort à Copenhague en 1851. Il subit brillamment, en 1797, l'examen de pharmacien et se fit recevoir docteur en philosophie, en 1799. La Faculté de médecine se l'adjoignit en 1800. Ses premiers travaux se rapportent à la chimie. On trouve, dans une analyse des travaux de Fourcroy, lue par lui, en 1799, à la Société savante danoise, la première idée du rapprochement à établir, dans la classification, entre les terres et les alcalis proprement dits. Œrsted fut un des premiers savants à expérimenter la pile. En 1801, il entreprit son premier voyage scientifique en Europe, et publia, en 1803, à Ratisbonne, les *Matériaux pour une chimie du XIXe siècle*, puis se rendit à Paris, où il fréquenta les savants. A son retour en Danemark, en 1801, Œrsted fut investi d'une chaire de physique à l'université de Copenhague. Il y professait déjà la croyance à l'identité des forces de la nature, qui devait le conduire plus tard à la découverte d'une preuve au moins de l'identité des forces électriques et magnétiques. En même temps, il perfectionnait la théorie de l'élasticité. V. PIÉZOMÈTRE.

Œrsted enseignait les sciences naturelles à l'École militaire, lorsqu'il fut élu, en 1815, secrétaire de la Société royale des sciences de Copenhague. Les *Principes de la nouvelle chimie*, qu'il publia à Copenhague en 1820, avaient déjà été précédés d'un *Aperçu des lois chimiques naturelles* (1812). Ils reproduisaient sous une forme saisissante la doctrine de l'auteur sur l'unité de la nature.


Œrsted.

Sa grande découverte fut celle de l'électro-magnétisme. Ce fut en 1820 qu'il la communiqua à l'Europe, dans un petit écrit intitulé *Expériences sur l'effet du conflit électrique sur l'aiguille aimantée* (1820). Les belles découvertes d'Ampère, qui suivirent presque immédiatement, ajoutèrent un nouvel éclat à la découverte d'Œrsted.

Pendant un second voyage à travers l'Europe, il construisit avec Fourier, à Paris (1823), la pile thermo-électrique. Revenant encore une fois sur ses premiers aperçus de 1799, il parvint enfin à décomposer l'alumine et à obtenir le chlorure d'aluminium. Un de ses derniers travaux se rapporte au diamagnétisme découvert par Faraday.

Conseiller d'Etat en 1828, il fut nommé directeur de l'Ecole polytechnique de Copenhague lors de sa fondation en 1829, et y professa la physique jusqu'à ses dernières années. Il était, en outre, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Copenhague. Parmi ses écrits publiés séparément, nous citerons : *Dissertatio de forma metaphysices elementaris naturæ externæ* (1799) ; *Idée d'une nouvelle architectonique de la métaphysique naturelle* (1802) ; *Mécanique de la propagation des forces électrique et magnétique* (1806) ; *Considérations sur l'histoire de la chimie* (1807) ; *Manuel de physique mécanique* (1809), *Recherches sur l'identité des forces chimiques et électriques* (1812) ; *Tentamen nomenclaturæ chimicæ* (1814) ; *Experimenta circum effectum conflictus electrici in acum magneticum* (1820) ; *Deux chapitres de la physique du beau* (1845) ; etc.

ŒRSTED (Anders Saudœe), naturaliste danois, neveu du précédent, né à Rudkjöbing (île de Langeland) en 1816, mort à Copenhague en 1872. Il s'occupa de zoologie, de géographie botanique et entreprit un voyage dans l'Amérique centrale (1846-1848). On lui doit : *Recherches sur la flore et la géographie de l'Amérique centrale* (1864), ouvrage inachevé ; *les Chênes de l'Amérique tropicale* (1868) et diverses publications sur les champignons parasites.

ŒRTEL ou **ORTELL** (Abraham), en lat. **Ortelius,** géographe flamand, né et mort à Anvers (1527-1598). Après avoir parcouru presque toute l'Europe, il se consacra à l'étude de la géographie avec un tel succès qu'il acquit le titre de géographe du roi Philippe II. Il eut le premier l'idée de réunir en atlas les cartes jusqu'alors publiées isolément. Cet homme de grand savoir, qui mérita le surnom de **Ptolémée du XVIe siècle,** a publié le *Theatrum orbis terrarum* (1570), base de tous les travaux géographiques entrepris depuis ; *Deorum dearumque capita e veteribus numismatibus* (1573) ; *Synonymia geographica* (1578), rééditée avec des additions sous le titre de *Thesaurus geographicus* (1796) ; *Italiæ antiquæ specimen* (1584) ; etc.

ŒRTEL (Euchaire-Ferdinand-Christian), polygraphe allemand, né près d'Erlangen en 1765, mort à Anspach en 1850. Il a écrit des ouvrages historiques et généalogiques estimés. Ses livres de théologie renferment des idées avancées ; il fut l'adversaire résolu des sermons dans le culte protestant et il attaqua vivement la traduction allemande de la Bible par Luther. Mais, où il s'est surtout montré écrivain fécond, c'est dans la lutte qu'il soutint en faveur de la médecine hydrothérapique ; il écrivit à ce sujet plus de douze volumes, où il se moque souvent avec esprit de la médecine du temps. Enfin, il a rédigé son autobiographie, composé des dictionnaires de langues, ainsi qu'un traité d'archéologie.

ŒRTEL (Philippe-Frédéric-Guillaume), littérateur allemand, connu sous le pseudonyme de GUILLAUME DE HORN, né à Horn (Prusse rhénane) en 1798, mort à Wiesbaden en 1867. Il était pasteur et consacra ses loisirs à écrire des histoires morales pour procurer à la jeunesse et au peuple une lecture honnête. Il est l'un des principaux représentants de la nouvelle villageoise en Allemagne vers le milieu du XIXe siècle. Les récits et nouvelles ont paru en bonne partie dans un calendrier qui jouit longtemps d'une grande vogue, *la Veillée*, ou bien ont été réunis dans le recueil : *Récit villageois des pays rhénans*. Ses œuvres valent surtout par une naïveté d'assez bon aloi.

ŒRTEL (Max-Joseph), médecin allemand, né à Dillingen (Souabe bavaroise) en 1835. Il est surtout connu pour sa méthode curative des maladies du cœur, laquelle consiste en une gymnastique et un régime alimentaire appropriés, et pour l'application de laquelle il a créé des sanatoria dans diverses parties de l'Allemagne et de l'Autriche.

ŒRTZEN (Charles-Frédéric-Théodore-Louis-Georges, baron DE), écrivain allemand, né à Brunn en 1829. Il fut attaché d'ambassade à Francfort, se lia avec Bismarck et, sur sa recommandation, fut nommé chancelier de la princesse Anna de Hesse ; il devint chancelier du grand-duc de Mecklembourg-Schwerin et fit alors des études historiques et humanitaires à Tubingue. Il prit part aux guerres de 1866 et de 1870. En 1879, il entra dans le service diplomatique de l'empire et fut successivement consul à New-York, Marseille et Christiania. Depuis 1892, il s'est retiré de la vie active. Parmi ses œuvres, citons : *Poésies* (1854) ; *De la patrie* (1866) ; *Au soleil et au vent*, nouvelles poésies (1868) ; *Satires et causeries d'un homme du monde* (1874) ; *Chants d'amour des jours de jeunesse* (1875) ; *Rêves allemands, victoires allemandes* (1868-1871) ; etc.

OÈS. Myth. assyrienne. V. OANNÈS.

ŒSEL (esthonien *Kur-Saar*), île russe de la Baltique, à l'entrée du golfe de Riga, faisant partie du gouvernement de Livonie, dont elle est séparée par le Grand Sund. D'une superficie de 2.618 kilom. carr., elle nourrit une population de 60.000 hab. environ. Basse, marécageuse, elle produit cependant des céréales, du lin, du chanvre et élève quelques chevaux de petite taille. La chasse et la pêche sont parmi les principales ressources. Avec les îles voisines de Mohn et de Kühno, elle constitue le district d'Arensbourg.

ŒSER (Adam-Frédéric), peintre, sculpteur et graveur allemand, né à Presbourg en 1717, mort à Leipzig en 1799. A dix-huit ans, il remporta le grand prix de peinture à l'académie de Vienne. Il entra ensuite dans l'atelier de sculpteur Raphaël Donner, accompagna cet artiste en Italie, et, de retour en Allemagne, alla habiter Dresde (1739), où il reçut les conseils de Dietrich et de R. Mengs, et se lia avec Winckelmann. Après avoir été pendant longtemps professeur à l'académie des arts de Dresde, il alla se fixer, en 1763, à Leipzig, où il prit la direction de l'Académie des beaux-arts et reçut le titre de peintre de la cour. Ses principales œuvres, outre les tableaux de piété qu'on voit à Leipzig, sont : la décoration du château de Hubertusburg, celle du château Bulina, les fresques de l'église Saint-Nicolas, à Leipzig, etc. : *Portrait* de ses enfants (1766); *Atelier d'artiste*; etc. Plusieurs de ses travaux comme sculpteur, ou plutôt comme modeleur, sont également remarquables. Nous citerons : la *Statue de l'Electeur*, à Leipzig; le *Tombeau de la reine Mathilde de Danemark*, à Zoll; le petit monument élevé à la mémoire du poète Gellert, à Leipzig. Enfin, Œser s'est également fait connaître comme un excellent graveur au burin et à l'eau-forte. Ses gravures les plus remarquables sont : *la Présentation au temple*, d'après Rembrandt; *la Circoncision*, d'après Eeckout, etc. — Son fils, Jean-Frédéric-Louis **Œser**, né à Dresde en 1751, mort en 1791 ou 1792, s'est adonné à la peinture de paysage et à la gravure à l'eau-forte. Nous mentionnerons, parmi ses planches : le *Magicien*, d'après Rembrandt; *le Martyre de saint Etienne*, d'après Rubens; la *Garde de nuit*, d'après Salvator Rosa. Il a laissé aussi des paysages au lavis et à l'aquarelle, dans le genre de ceux de Gessner.

ŒSIPUM (*é, pom'*) n. m. Pharm. et thérap. Nom sous lequel est décrit, dans Pline, le suint de laine de mouton.

ŒSOPHAGE (*é, faj'* — du gr. *oisophagos*, qui porte ce qu'on mange) n. m. Canal musculo-membraneux, qui conduit les aliments de la bouche à l'estomac.

— Encycl. Anat. hum. L'*œsophage* fait suite au pharynx. Placé à la partie inférieure de la région cervicale, il parcourt toute la région thoracique et traverse le diaphragme pour s'ouvrir dans l'estomac. Dans ce trajet, il suit la colonne vertébrale, sur laquelle il est placé. Il mesure 25 centimètres de longueur, sur 5 à 12 millimètres de largeur.

L'œsophage qui, à l'état de vacuité, est légèrement aplati d'avant en arrière, est composé de trois couches superposées : musculeuse, cellulouse et muqueuse. La couche ou tunique musculeuse est formée de fibres longitudinales et circulaires; la couche celluleuse recouvre du tissu élastique lâche et des fibres élastiques; la couche muqueuse comprend un épithélium superposé à un derme.

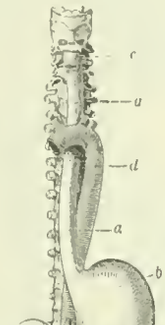

Œsophage : *a*, œsophage ; *b*, estomac ; *c*, trachée ; *d*, aorte.

Les artères et les veines de l'œsophage viennent de plusieurs sources; ses nerfs proviennent du pneumogastrique et du sympathique. Les aliments progressent dans l'œsophage, par suite de contractions péristaltiques.

L'œsophage peut être atteint d'inflammation (*œsophagite*), de névrose (*œsophagisme*) ou être le siège de rétrécissement, soit par suite de tumeurs malignes qui s'y développent, soit à la suite d'ingestion de substances caustiques.

— Art vétér. *Obstruction de l'œsophage*. Malgré l'élasticité et l'expansibilité de l'*œsophage*, il est sujet, chez les animaux domestiques, à l'obstruction par un corps étranger : une molaire tombée et avalée chez le cheval, un fruit ou une pomme de terre avalés entiers par le bœuf, un os avalé par un chien, une pierre que l'on fait rapporter et qui est ingurgitée maladroitement. Le symptôme caractéristique de l'obstruction de l'œsophage est une salivation abondante et persistante; si l'animal cherche à boire, il régurgite la boisson, qui ne peut passer. On constate aussi la présence d'un corps étranger en explorant par le tact la gouttière œsophagienne.

Le traitement, si l'on a affaire à un fruit ou une pomme de terre, susceptibles d'être détruits par les sucs de la digestion, consiste à pousser le corps étranger dans l'estomac au moyen de la sonde œsophagienne. On improvise un repoussoir au moyen d'un manche de fouet dit « perpignan », qui est très élastique, dont on garnit l'extrémité d'un tampon de chiffons bien ficelés, auxquels on donne la forme et les dimensions d'un marron. Si l'on sent le corps étranger le long de la gouttière œsophagienne, on cherche d'abord à le faire rétrograder par le taxis; si c'est impossible, on l'extrait en pratiquant l'opération dite *œsophagotomie*.

Si le corps étranger est dans la portion de l'œsophage intra-thoracique et que le repoussoir n'ait aucune action sur lui, alors le pronostic est de la dernière gravité. Si l'on a affaire à un ruminant, il faut le sacrifier pour profiter de sa viande. Pour les autres, la mort est la terminaison forcée de l'accident.

ŒSOPHAGIEN, ENNE (*é, ji-in, èn'*) adj. Anat. Qui a rapport, qui appartient à l'œsophage : *Tube* ŒSOPHAGIEN. *Membranes* ŒSOPHAGIENNES.

— Art vétér. *Jabot œsophagien*, Infirmité qui s'observe chez le cheval et qui consiste en une dilatation anormale du tube œsophagien, donnant naissance à une poche analogue au jabot des oiseaux.

— Chir. *Sonde œsophagienne*. Sonde propre à explorer l'œsophage et l'estomac, et qui s'emploie surtout dans le lavage de ce dernier.

— Encycl. Art vétér. Le *jabot œsophagien* est causé d'abord par une obstruction due à un bol alimentaire volumineux. Il est caractérisé par des régurgitations, véritables vomissements qui déterminent la nature de la maladie, car on sait que le cheval ne vomit pas; c'est une infirmité incurable, et le cheval qui en est affecté ne peut être utilisé qu'en le soumettant à un régime spécial, composé d'aliments mous ou plus ou moins liquides.


Sonde œsophagienne.

ŒSOPHAGISME (*é, jissm'*) n. m. Méd. Constriction plus ou moins complète et durable du conduit pharyngo-œsophagien.

— Encycl. L'*œsophagisme* est un spasme de durée fort variable, depuis quelques instants jusqu'à plusieurs mois. Le début est brusque; le malade éprouve la sensation d'un corps étranger situé à la partie supérieure de l'œsophage : la douleur est plus ou moins vive, mais constante. La déglutition est presque impossible, dans la plupart des cas. L'œsophagisme ne comporte un pronostic sévère que dans les cas où il est symptomatique d'une maladie grave (tétanos, ulcération, rétrécissements de l'œsophage); mais, chez les nerveux (hystérie), il est guéri facilement. On fera prendre des opiacés, de la morphine et surtout on pratiquera le cathétérisme, qui pourra servir, dans certains cas, à l'alimentation du malade.

ŒSOPHAGITE (*é, jit'*) n. f. Inflammation de l'œsophage.

— Encycl. Méd. L'*œsophagite* est *primitive* lorsqu'elle fait suite à l'ingestion d'aliments trop chauds ou trop froids, de substances irritantes ou corrosives, etc., ou *secondaire* lorsqu'elle est précédée d'une inflammation pharyngo-buccale. Le caractère essentiel de cette inflammation, souvent méconnue, est une dysphagie douloureuse, avec une douleur siégeant entre les deux épaules ou au niveau du sternum. La guérison est la règle; le traitement consiste dans l'emploi des boissons glacées, la diète lactée, les balsamiques.

— Art vétér. L'*œsophagite* est une maladie très rare chez les animaux domestiques. Elle peut être consécutive à l'obstruction œsophagienne, surtout à l'opération de l'œsophagotomie, mais elle n'est jamais spontanée. On la traite par l'usage de boissons et d'aliments mous, émollients, les uns et les autres.

ŒSOPHAGOMALACIE (*é, si* — de *œsophage*, et du gr. *malakia*, mollesse) n. f. Pathol. Digestion de la paroi œsophagienne par le suc gastrique, suivie souvent de vomissements, qui provoquent la rupture de l'œsophage.

ŒSOPHAGOSCOPIE (*é, sko-pi*) n. f. Endoscopie de l'œsophage.

ŒSOPHAGOSTOMIE (*é, sto-mi* — de *œsophage*, et du gr. *stoma*, bouche) n. f. Chir. Opération qui consiste à pratiquer une ouverture dans l'œsophage, au-dessous d'un rétrécissement de celui-ci, pour l'alimentation du malade.

ŒSOPHAGOTOME (*é* — de *œsophage*, et du gr. *tomé*, section) n. m. Chir. Instrument inventé par le chirurgien Maisonneuve pour sectionner les rétrécissements de l'œsophage.

— Encycl. L'*œsophagotome* consiste en une tige métallique, dont une extrémité est munie de deux lames triangulaires à angle saillant mousso qui peuvent rentrer dans l'instrument, ou jaillir si l'on presse sur l'autre extrémité. On introduit cet instrument jusqu'au niveau du rétrécissement, on fait sortir les lames et, par de petits coups successifs, retirant et renfonçant l'œsophagotome, on coupe les brides cicatricielles.

ŒSOPHAGOTOMIE (*é, mi* — rad. *œsophagotome*) n. f. Chir. Opération consistant à ouvrir l'œsophage pour en extraire un corps étranger qui s'y est arrêté ou pour faciliter l'introduction de substances alimentaires dans l'estomac, dans les cas de rétrécissements œsophagiens.

— Encycl. Lorsqu'on est certain qu'un corps étranger séjourne dans l'œsophage et que, d'autre part, il y a compression de la trachée et crainte d'ulcération, on doit aller lever l'obstacle en sectionnant l'œsophage.

C'est une opération des plus délicates; le chirurgien devra constamment songer au voisinage de la veine jugulaire, de la carotide et du nerf pneumogastrique; aussi fera-t-il de préférence son incision à gauche. Une fois l'œsophage sectionné et le corps étranger enlevé, on fermera la plaie par des sutures ou plans successifs. Si, au contraire, l'*œsophagotomie* est faite par suite d'un rétrécissement, on aura le choix entre l'*œsophagotomie externe* telle qu'on vient de la décrire, on laissant alors en place, après l'incision, une sonde œsophagienne, et l'*œsophagotomie interne*. Cette dernière opération, très délaissée aujourd'hui grâce aux progrès de l'asepsie, se fait au moyen d'un œsophagotome, qui, introduit dans l'œsophage, sectionne les brides cicatricielles.


Œsophagotome de Trélat.

— Art vétér. L'*œsophagotomie* ne se pratique chez les animaux que par suite d'une obstruction de l'œsophage. V. ŒSOPHAGE.

ŒSOPHAGOTOMIQUE (*é, mik'*) adj. Chir. Qui se rapporte à l'œsophagotomie : *Opération* ŒSOPHAGOTOMIQUE.

ŒSPEL, bourg d'Allemagne Prusse [présid. d'Arnsberg, cercle de Dortmund]); 3.108 hab. Mines de houille.

ŒSTERLEY (Charles-Frédéric-Guillaume), peintre allemand, né à Gœttingue en 1805, mort à Hanovre en 1891. Après avoir pris le grade de docteur en philosophie en 1824, il étudia la peinture, fit, à l'université, des cours d'esthétique et fut nommé professeur suppléant en 1831. Cette même année, il fit paraître, avec Ottfried Müller, un intéressant recueil, intitulé *Monuments de l'art ancien*. Il s'occupa ensuite de la peinture à fresque. Après avoir exécuté une grande *Ascension du Christ*, il fut nommé professeur en titre (1842). En 1844, il exécuta *le Christ et Ahasvérus*, qui fonda définitivement sa réputation. Depuis lors, il fut nommé peintre de la cour de Hanovre. Dessinés avec correction, ses tableaux, très estimés en Allemagne, manquent de charme et d'originalité. Parmi les plus connus, nous citerons : *Gœtz de Berlichingen en prison a Heilbronn* (1825); *Jésus bénissant les enfants* 1841 : *Léonore et sa mère*; *la Vocation de Samuel* 1845-1850 ; les *Deux fiancés* (1854); *Memling à l'hôpital de Bruges* 1865 ; etc. On cite encore des portraits estimés, des cartons pour vitraux, des gravures et des lithographies. — Son fils et son élève, Charles-Auguste-Henri-Ferdinand **Œsterley**, peintre allemand, né à Gœttingue en 1839, suivit des cours à l'académie de Dusseldorf. Après un voyage en Norvège, il a longtemps travaillé à Hambourg. On a de lui surtout des vues de pays septentrionaux, des paysages et des scènes de genre.

ŒSTERREICH (Matthieu), dessinateur, peintre et graveur allemand, né à Hambourg en 1716, mort à Berlin en 1778. Savant archéologue, il catalogua seul les *curiosités* de la galerie de Dresde et de celle de Saint Louis, dont il devint d'abord inspecteur, puis conservateur. C'est pour populariser des trésors inconnus qu'il prit le burin. En Italie, il avait exécuté des cartons excellents d'après Annibal Carrache, Procaccini, etc. Ses planches ayant eu du succès, il publia une longue suite d'eaux-fortes, puis le *Recueil de dessins tirés du cabinet du comte de Brühl* (1752), où se trouvent des morceaux d'une finesse exquise.

ŒSTRE (*ésstr'* — du lat. *œstrus*, gr. *oistros*, taon) n. m. Genre d'insectes diptères, type de la famille des *œstridés*, comprenant sept ou huit espèces, répandues sur l'hémisphère boréal.

— Encycl. Les *œstres* sont des mouches assez grandes, très poilues, et qui sont dépourvues de bouche, car elles ne prennent aucune nourriture et vivent seulement pour reproduire l'espèce. Les femelles pondent sur les chevaux, les ânes et les mulets, des paquets d'œufs qu'elles collent aux poils avec un liquide gluant. Les jeunes larves, au sortir de l'œuf, irritent la peau. Les bêtes, en se léchant, avalent les œufs, et les larves qui en sortent pénètrent dans l'estomac et se fixent à la muqueuse, où leurs morsures déterminent des ulcérations superficielles; ces larves se nourrissent du pus qui en découle, puis, après dix à douze mois, passent dans l'intestin; alors, elles sont rejetées avec les excréments, s'enfoncent en terre, se changent en pupes, et les insectes éclosent. L'espèce la plus commune est l'œstre du cheval (*gastrophilus equi*), brun et jaune, recouvert d'une épaisse fourrure rousse; il vole dans les pâturages en été, sans bourdonner. V. ŒSTRIDIOSE.

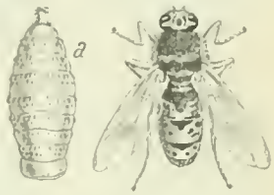

Œstre du cheval (gr. d'un tiers) *a*, larve.

ŒSTRE (*ésstr'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Excitation violente : *Me livrant à toute l'*ŒSTRE *poétique* (J.-J. Rouss.) [Inus.]

ŒSTRICH, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Wiesbaden]), sur le Rhin; 2.431 hab. Vignobles importants. Produits chimiques.

ŒSTRICH, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Arnsberg], près de la Lenne, affluent de la Ruhr; 4.500 hab. Tréflerie.

ŒSTRIDÉS (*ésss*) n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères, comprenant les *œstres* et genres voisins. (Tous les œstridés sont des mouches parasites, dont les larves [appelées aussi *macaques*] se développent soit à l'intérieur du corps des mammifères [principalement des ruminants], soit sous leur peau; certains attaquent même l'homme et provoquent, avec d'autres diptères, les accidents de la myiasis.) — *Un* ŒSTRIDE.

ŒSTRIDIE n. f. Art vétér. Syn. de ŒSTRIDIOSE.

ŒSTRIDIOSE (*ésss*) n. f. Art vétér. Maladie causée par les larves d'œstres.

— Encycl. Dans l'estomac du cheval, les larves d'œstres sont attachées sur la muqueuse du sac gauche, qui est épaisse, comme cornée et peu sensible. Aucun symptôme, aucun signe ne décèle leur présence, et le cheval qui les nourrit a toutes les apparences d'une excellente santé. Quand elles sortent, quelques espèces, en s'accrochant à la marge de l'anus, provoquent quelques chatouillements aux chevaux nerveux, mais ces *vers* se détachent d'eux-mêmes.

Chez le bœuf, la larve de son *hypoderme* ne cause non plus aucune maladie appréciable. Comme la mouche choisit instinctivement les animaux à peau fine, c'est même un indice pour les éleveurs que les animaux seront d'un facile engraissement. La peau perd beaucoup de valeur à la tannerie, car elle est criblée de trous.

Chez les moutons, la présence de larves d'œstres (*œstrus ovis*) dans leurs sinus cause tout au plus une espèce de catarrhe et, par suite, un petit jettage chronique, qui n'a aucune conséquence fâcheuse.

ŒSTRINGEN, bourg d'Allemagne (grand-duché de Bade (cercle de Carlsruhe), sur un affluent du Kraich; 2.875 hab.

ŒSTROMANE (*ésss*) n. Pathol. Personne affectée d'œstromanie.

ŒSTROMANIE (*ésss, ni* — du gr. *oistros*, fureur, et *mania*, folie) n. f. Pathol. Ensemble des manifestations de l'hyperexcitabilité génitale des deux sexes, quelles qu'en soient les causes. (L'œstromanie reconnaît deux formes : le *satyriasis*, qui appartient à l'homme, et la *nymphomanie*, à la femme.)

ŒSYPE (*é* — du gr. *oisupos*, suint) n. m. Laine en suint, qui n'a pas été lavée. (Peu us.)

ŒSYPIEN, ENNE (*é, pi-in, èn'* — du gr. *oisupos*, crotte de mouton) adj. Bot. Qui croît sur les crottes de mouton. (Se dit surtout des champignons du groupe clitocybe.)

ŒTA (*é*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, type du groupe des *œtées*, propre à l'île de Ceylan. Ce sont des araignées de taille moyenne. L'espèce type du genre est l'*œta spinosa*, de couleur blanchâtre, uniforme chez la femelle, avec de grandes taches noires chez le mâle, et qui vit sur les buissons, dans les régions montagneuses.)

ŒTA, chaîne de montagnes, ou, plus proprement, massif de la Grèce centrale ancienne, sur les confins entre la Thessalie et la Phocide ; aujourd'hui le massif calcaire et boisé des *Kutavathra*. Les mythographes avaient rattaché au mont Œta de nombreuses légendes. Ils y plaçaient notamment le bûcher d'Hercule. Au pied de l'Œta, se trouvait le défilé des Thermopyles. — D'autres sommets portant le nom d'Œta existaient en Asie Mineure et dans les îles de l'archipel grec.

ŒTÉEN, ENNE *é-te-in, ène*, personne née sur le mont Œta, ou qui l'habitait. — *Les* ŒTÉENS.

— Mythol. gr. Surnom d'Hérakles, qui mourut sur le mont Œta.

— Adjectiv. : *Forêts* ŒTÉENNES.

ŒTÉÉS *é* n. m. Groupe d'arachnides aranéides, de la famille des théridides, comprenant le seul genre *œta*. — *Un* ŒTÉE.

ŒTHRE *ê'tr'* n. f. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des éripbides, comprenant quelques espèces de grands crabes, qui vivent dans les mers chaudes de l'ancien monde.

ŒTINGER (Frédéric-Christophe), théologien protestant et théosophe allemand, né à Gœppingen (Wurtemberg) en 1705, mort à Murrhard en 1782. Il devint pasteur et fut nommé surintendant de Murrhard. Se proclamant disciple à la fois de Malebranche, de Leibniz, de saint Augustin, des mystiques allemands tels que Bœhme et Baugel et de l'école juive de la Cabale, il prétendait tirer, d'une nouvelle interprétation de la Bible, une sorte de synthèse de la philosophie, de la théologie et des sciences occultes. Piétiste ardent et utopiste chimérique, il se livrait avec passion à l'étude, à la prédication et à la recherche de la pierre philosophale. Ses principaux ouvrages sont : en latin, *Théologie déduite de l'idée de la vie* (1761) ; en allemand, *les Voies inexplicables de la condescendance de Dieu* (1731) ; *la Philosophie des anciens reparaissant dans l'âge d'or* (1762) ; *Dictionnaire biblique et emblématique* (1776). Les contemporains l'avaient surnommé **le Mage**.

ŒTITE (*é*) n. f. Variété de limonite, qui se présente en nodules creux contenant des noyaux mobiles.

ŒTKER (Frédéric), homme politique allemand, né à Rehren (Schaumbourg) en 1809, mort à Berlin en 1881. Il se lança dès 1842 dans le journalisme, et fonda, en 1848, le *Nouveau Journal de la Hesse*. Il fut membre du Landtag de Hesse, de 1848 à 1850. Poursuivi à cause de ses opinions, il s'enfuit à l'étranger. En 1859, il retourna à Cassel, et devint rédacteur à la *Hessische Morgenzeitung*. En 1867, il fut membre du Reichstag de la Confédération de l'Allemagne du Nord et de la Chambre des députés prussienne. En 1871, il fit partie du Reichstag, où il appartint au parti national-libéral. Citons, parmi ses ouvrages : *Études belges* (1876) ; *la Vie rurale dans l'Allemagne du Nord* (1880).

ŒTOLINOS *é, nos* — mot gr., formé de *oitos*, destin, et de *Linos*, n. d'homme n. m. Antiq. gr. Chant funèbre en l'honneur de Linos, poète et musicien légendaire de l'âge héroïque.

O ET PRÆSIDIUM ET DULCE DECUS MEUM! *(O mon appui et ma chère gloire!)* Vers d'Horace, adressé à Mécène (*Odes*, I, 1, 2), où son amitié pour Mécène trouve sa forme profonde et reconnaissante.

ŒTTINGEN, ville d'Allemagne (roy. de Bavière [cercle de la Souabe], sur la Wörnitz ; 3.109 hab. Fabrique d'orgues. Capitale de l'ancienne principauté d'Ottingen, médiatisée en 1806.

ŒTTINGER (Edouard-Marie), écrivain allemand, né à Breslau en 1892, mort à Blasewitz, près de Dresde, en 1872. Il fonda à Berlin la feuille satirique *Eulenspiegel* ; poursuivi par la censure, il alla publier à Munich le *Spectre noir*, qui eut le même sort. Il voyagea alors en France, en Belgique et en Hollande. De retour à Berlin, il publia successivement son *Till Eulenspiegel*, le *Figaro berlinois*, puis l'*Argus*, à Hambourg. Il retourna à Vienne et à Munich ; chassé de nouveau, il alla en Suisse, puis à Stuttgart, Mayence et Mannheim, où il rédigea divers journaux. Il publia à Leipzig, de 1843 à 1849, le *Charivari* et l'*Almanach des fous* ; il habita ensuite Paris, Bruxelles et Vienne. A partir de 1860, il vécut à Dresde et à Blasewitz, s'occupant de bibliographie et de biographie : *Moniteur des dates* (1850) ; *Bibliographie biographique universelle* (1851). Parmi ses romans, on peut citer : *le Cercle de Nostradamus* (1838) ; *Oskar Zobern* (1842-1843) ; *Comte Germain* (1845) ; *Potsdam et Sans-Souci* (1848) ; *un Poignard* ou *Robespierre*, etc. Il a écrit aussi un grand nombre de poésies.

ŒTYLIAQUE n. f. Chim. Syn. de PROPYLAMINE.

ŒUF *œf*, pl. *œufs* du lat. *ovum*, même sens) n. m. Corps qui se forme dans la femelle de plusieurs classes d'animaux, et qui, sous une enveloppe dure ou molle, renferme des liquides où peut se développer le germe d'un animal de la même espèce, qui s'y nourrit pendant un certain temps : *Œuf de poule, de tortue, d'insecte.*

— Absolum. Œuf de volaille et particulièrement de poule : *Manger des œufs frais, des* ŒUFS *brouillés.*

Par anal. Objet qui a la forme d'un œuf de poule. Spécialem. Morceau de bois en forme d'œuf qu'on met dans un bas pour le tendre pendant qu'on le reprise : *Un* ŒUF *de bas.* Morceau de fer en forme d'œuf, sur lequel les blanchisseuses repassent les bouillons, les manchons, etc.

— Fig. Germe, principe : *On écrase, pour ainsi dire, le bon sens dans son* ŒUF. (L. Figuier.)

— Pop. *Œufs sur le plat*, Seins de femme tout petits.

— *Plein comme un œuf*, Tout à fait plein : *Malle* PLEINE COMME UN ŒUF. Trivialem. Tout à fait repu : *Sortir de table* PLEIN COMME UN ŒUF ; *Depuis les œufs jusqu'aux pommes*, Depuis le commencement jusqu'à la fin. V. AU OVO.



Œufs de Pâques.

— Loc. div. : *Œuf clair*, Œuf qui n'a pas de germe, n'ayant pas été fécondé par l'approche du coq. ‖ *Œuf blanc, Œuf de coq, Œuf de couleuvre*, Noms vulgaires donnés à des œufs de poule avortés, très petits, sans jaune, dont la coquille est molle comme celle des œufs de serpents. ‖ *Œufs rouges* ou *Œufs de Pâques*, Œufs durcis dans de l'eau bouillante, dont la coque est teinte de différentes couleurs, et qu'il est d'usage de vendre vers le temps de Pâques. ‖ *Œufs de Pâques*, Boîtes en forme d'œuf, contenant des bonbons, des jouets, des bijoux, etc., que l'on offre aux enfants, aux femmes, le jour de Pâques. (Dans le Midi, on donnait le même nom aux œufs que l'on offre au curé de la paroisse, lorsqu'il vient bénir une maison.) ‖ *Œuf à la coque*, Œuf cuit légèrement dans sa coquille, de façon que le jaune en reste liquide. ‖ *Œuf sur le plat*, Œuf cuit légèrement dans le beurre sur un plat spécial dans lequel on le sert. ‖ *Œufs à la neige*, Sorte de crème obtenue avec des blancs d'œufs battus en neige, cuits dans du lait, et arrosés du mélange des jaunes avec le lait de cuisson aromatisé.

— *Se ressembler comme deux œufs*, Se ressembler parfaitement. ‖ *Ne savoir pas tourner un œuf*, Être fort maladroit, ne pas savoir faire une chose extrêmement simple, les œufs d'oiseaux ayant par eux-mêmes la forme d'objets travaillés au tour. ‖ Triv. *Casser ses œufs*, Accoucher avant terme. ‖ *Pondre sur ses œufs*, Être riche dans son état et jouir tranquillement de son bien. ‖ *Avoir des œufs de fourmis sous les pieds*, Être impatient de marcher, ne pouvoir tenir en place. ‖ *Être fait comme quatre œufs*, Être mal fait ou mal vêtu. ‖ *Marcher sur des œufs*, Se conduire avec une extrême circonspection dans des circonstances délicates. ‖ *Avoir l'air de marcher sur des œufs*. Se dit d'une personne qui marche mal. ‖ *Il marcherait sur des œufs sans en casser un*. Se dit d'une personne qui marche avec une grande légèreté. ‖ *Mettre tous ses œufs dans le même panier*, Placer tous ses fonds dans une même affaire, ou Faire dépendre son sort d'une seule chose. ‖ *Mettre le feu à la maison de son voisin pour faire cuire un œuf*, Sacrifier à un très petit intérêt personnel les plus graves intérêts d'autrui. ‖ *Aimer mieux deux œufs qu'une prune*, De deux choses, préférer celle qui est, sans comparaison, la plus avantageuse. ‖ *Donner un œuf pour avoir un bœuf*, Faire un léger présent dans l'espoir d'en obtenir un beaucoup plus considérable. ‖ *Tondre sur un œuf* ou *Chercher des poils sur un œuf*. Se dit d'un homme fort avare, qui cherche à faire du profit sur les moindres choses. — Trouver à redire pour des choses de peu d'importance. ‖ *Il a mangé des œufs de fourmi*. Se dit d'une personne incommodée par des flatuosités.

— Alchim. Matière préparée pour produire la transmutation des métaux.

— Antiq. gaul. *Œuf de serpent*, Pierre en forme d'œuf, à laquelle les druides attribuaient des qualités merveilleuses, et qu'ils croyaient formée de bave que jetaient les serpents lorsqu'ils étaient entrelacés ensemble. (Il fallait, disait-on, s'en saisir rapidement et s'enfuir à toute bride. Les serpents ne cessaient de poursuivre le cavalier qu'après qu'il avait mis une rivière entre eux et lui. On croit que l'œuf de serpent n'est autre chose qu'un oursin fossile fréquent dans certains terrains.)

— Antiq. rom. *Œufs du cirque*, Figures de bois, au nombre de sept, représentant des œufs, qui étaient placées sur les bornes du cirque, et qui servaient à indiquer le nombre de tours faits par les quadriges.

— Biol. Cellule qui est le point de départ du développement des organismes complexes.

— Bot. *Œuf de vanneau*, Nom vulgaire de la fritillaire méléagre. ‖ *Œuf du diable*, Nom vulgaire d'une espèce de champignon, le phallus impudique. ‖ *Petit œuf, Œuf à l'encre, Œuf à la neige*, Champignons de la famille des agaricacées.

— Électr. *Œuf électrique*, Œuf en verre à l'intérieur duquel on a raréfié l'air afin d'y observer l'aspect des décharges électriques, dans des conditions voulues. ‖ *Œuf soupape*, Œuf en verre, dit aussi *œuf de Gauçain*, servant à montrer la facilité que possède l'électricité de passer d'une électrode recouverte en partie d'une matière isolante à une autre électrode nue, sans que le passage en sens inverse puisse se produire.

— Horlog. *Œuf de Nuremberg*, Nom donné par les horlogers à d'épaisses montres presque sphériques que l'on fabriquait à Nuremberg (Bavière).

— Littér. anc. Nom donné, chez les Grecs, à de petites pièces de poésie, dont les premiers vers étaient fort courts, ainsi que les derniers, de manière que la pièce entière représentait la forme d'un œuf.

— Mar. *Œuf d'autruche*, Sorte de tampon employé pour boucher les trous de boulets. (Vx.) ‖ *Courbe de l'œuf*, Courbe que semble décrire le vent dans l'océan Indien, pendant la mousson S.-O.

— Minér. *Œuf de Molesme*, Nom vulgaire de certaines géodes calcaires, trouvées aux environs de Molesme, près d'Auxerre.

— Myth. égypto-rom. *Œuf d'Osiris*, Nom donné par les mystiques de l'époque romaine à un œuf merveilleux dans lequel Osiris aurait enfermé douze pyramides blanches, emblème du bien, tandis que Typhon y introduisait douze pyramides noires, emblème du mal.

— Philos. anc. *Œuf d'Orphée*, Symbole du principe fécondant de la nature.

— Zool. *Œuf de fourmi*, Nom vulgaire des coques renfermant les nymphes des fourmis. (Les œufs de fourmis sont très recherchés pour la nourriture des faisans et des perdrix, ainsi que comme appâts pour la pêche ; on les recueille à la main ou au moyen de tamis, etc. Dans les forêts de l'État et autres chasses gardées, la récolte des œufs de fourmis est interdite.)

— PROV. et LOC. PROV. : **Ris-t'en, Jean, on te frit des œufs.** Se dit pour se moquer d'une personne qui rit. ‖ **Veux-tu des œufs, souffre le caquetage des poules**, Pour jouir de certains avantages, il faut subir les inconvénients qui y sont attachés.

— ALLUS. HIST. : **L'œuf de Colomb**, Allusion à un moyen ingénieux dont le célèbre navigateur se servit pour confondre ses envieux. Pour trouver l'Amérique, prétendaient ceux-ci, il avait suffi d'y penser. Ces propos malveillants circulaient tout haut, un jour, à la table d'un grand d'Espagne où avait été invité Colomb. Le célèbre navigateur resta silencieux durant toute la discussion ; seulement, après un instant de réflexion, il se fit apporter un œuf, et, le présentant aux nobles convives : « Qui de vous, demanda-t-il, se sent capable de faire tenir cet œuf debout sur une de ses extrémités ? » L'œuf circule de main en main et revient à Colomb, sans que le problème ait été résolu. Alors, celui-ci prend l'œuf, le frappe légèrement sur son assiette, et l'œuf reste en équilibre. Chacun se récria : « Ce n'était pas difficile. — Sans doute, répliqua Colomb avec un sourire ironique, mais *il fallait y penser*. » L'œuf de Christophe Colomb a passé en proverbe.

— ENCYCL. Biol. Pour Weismann et les néo-darwinistes, l'œuf renferme des parties représentatives du corps adulte, qui s'isolent et grandissent au cours du développement. Pour Delage, au contraire, la structure de l'œuf est simple, mais son adaptation est très étroite, de telle sorte que, s'il ne subit pas exactement les mêmes conditions que l'ancêtre, il meurt. Pour Le Dantec, enfin, la complication de l'œuf est grande et chimiquement définie au point de vue qualitatif et quantitatif, et toutes les cellules qui dérivent de lui renferment les mêmes substances plastiques dans les mêmes proportions. Dans cette théorie comme dans les autres, l'œuf est invariable ; mais, au cours du développement, l'individu peut subir des variations telles que la proportion des matières plastiques soit changée. V. OVOGENÈSE.

— *Anatomie comparée*. Chez les animaux, l'*œuf*, ovule fécondé par le spermatozoïde, ou non (œuf parthénogénétique), est une cellule volumineuse, dont les diverses parties portent des noms spéciaux : l'enveloppe s'appelle *membrane vitelline, zone pellucide* ou *chorion* de l'œuf ; le cytoplasma, *vitellus* (le nom de *vitellus formatif* étant réservé à la partie active du cytoplasma, celui de *deutoplasma* aux produits d'élaboration et aux réserves que renferme le vitellus) ; le noyau, *vésicule germinative* ; le ou les nucléoles, *taches germinatives*. On divise les œufs en : 1° œufs *alécithes* ou *holoblastiques* (amphioxus, mammifères, homme) qui renferment peu ou pas de deutoplasma et se divisent totalement et également ; 2° œufs *pontécithes* (batraciens), dans lesquels le deutoplasma est abondant, à segmentation inégale ; 3° œufs *centrolécithes* (arthropodes), dans lesquels les lécithes sont au centre de l'œuf, entourant la vésicule germinative ; 4° œufs *télolécithes* (poissons, reptiles, oiseaux) ou *méroblastiques*, dans lesquels les matières lécithiques, très volumineuses, sont nettement séparées du vitellus formatif, qui renferme le noyau (cicatricule de l'œuf de l'oiseau) ; ce sont donc des œufs à segmentation partielle ; 5° œufs *composés* (cestodes, trématodes), formés de plusieurs cellules qui dérivent de deux glandes distinctes, le *germigène*, qui donne la cellule-œuf proprement dite et le *vitellogène*, qui fournit un certain nombre de cellules vitellines, dont le protoplasma est riche en lécithes.

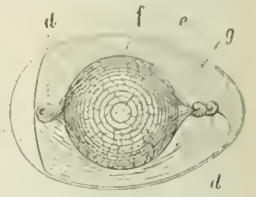

Coupe d'un œuf de poule : *a*, coquille ; *b*, chorion ; *c*, chambre à air ; *d*, chalazes ; *e*, vitellus ; *f*, cicatricule ; *g*, blanc.

— *Végétaux*. Chez les oomycètes, l'*œuf* résulte de la réunion de deux branches du mycélium, dont les extrémités s'isolent par une membrane de cellulose, puis se fusionnent avec contraction du cytoplasma (isogamie) ; chez les muscinées et les fougères, l'œuf est formé par l'union d'un anthérozoïde petit et mobile avec un oosphère immobile et plus volumineux (hétérogamie) ; enfin, chez les phanérogames, l'œuf résulte de la fécondation de l'oosphère par le noyau du tube pollinique, et, à partir de ce moment, l'œuf évolue pour se transformer en graine, comme l'ovaire en fruit.

— *Développement*. L'*œuf* se divise aussitôt après la fécondation, et, quel que soit le type auquel il appartient, donne (sauf chez les métazoaires) une couche de cellules identiques ou *blastomères*, qui constituent successivement la *morula* et les différentes formes de la *blastula*. Ces différentes formes, monodermiques ou à un seul feuillet, aboutissent aux formes correspondantes de la *gastrula* (v. GASTRULATION), qui possède deux feuillets : l'un externe ou *ectoderme*, l'autre interne ou *endoderme*, limitant la cavité générale. Entre ces deux feuillets, naît généralement, du feuillet interne, le feuillet moyen ou *mésoderme*, lequel se partage à son tour en deux lames : l'une *somatopleure*, doublant l'ectoderme, l'autre *splanchnopleure*, doublant l'endoderme ; entre ces lames, se trouve la cavité du *cœlome*. Tous les tissus et organes de l'être parfait dérivent de ces trois feuillets. De l'ectoderme dérivent l'épiderme et ses annexes, le névraxe, les ganglions spinaux et lymphatiques, les organes des sens ; de l'endoderme, l'épithélium du tube digestif, les glandes et les viscères annexes ; enfin, du mésoderme, l'axe vertébral et le squelette, les muscles, le tissu conjonctif et les éléments épithéliaux de l'appareil génito-urinaire. V. EMBRYOGENIE, ONTOGENÈSE, ORGANOGÉNIE, etc.

— BIBLIOGR. : Balfour, *Traité d'embryologie comparée* (trad. franç., Paris, 1882) ; O. Hertwig, *Traité d'embryologie* (2e éd. franç., Paris, 1900) ; Y. Delage, *la Structure du protoplasma, les théories sur l'hérédité et les grands problèmes de la biologie générale* (Paris, 1895) ; Le Dantec, *Evolution individuelle et hérédité* (Paris, 1898).

— Zool. La plupart des animaux pondent des *œufs* et sont dits « ovipares », par opposition à ceux qui mettent au monde des petits libres et sont appelés « vivipares ».

Tous les animaux ne sortent point de l'œuf sous la forme qu'ils auront pendant la durée de leur vie ; les insectes et quantité d'autres êtres, même les vertébrés comme les amphibiens, en sortent à l'état d'une larve qui ne ressemble en rien à ses parents. Les séries de métamorphoses par lesquelles passent ces larves constituent le développement postembryonnaire.

Les œufs des crustacés sont rends et munis d'une coque plus ou moins résistante, cornée ou parcheminée. Après la ponte, ils demeurent fréquemment fixés aux pattes abdominales des femelles, groupés en grappes. On observe des œufs d'été et des œufs d'hiver et aussi des poches incubatrices, comme celles des apus, qui sont situées sur le dos, sous le test, etc. Les œufs des araignées sont la plupart du temps réunis dans un cocon soyeux, que la femelle porte avec elle. Ceux des insectes sont presque toujours munis d'une forte coquille lisse, granuleuse, striée, souvent brillamment colorée et présentant, surtout chez beaucoup de papilleux, un vif éclat métallique. Chez les mollusques, on observe des œufs de toutes formes et de toute consistance : certains, munis d'une forte coquille ovale, ressemblent en petit à des œufs d'oiseaux ; d'autres, comme ceux des grands bulimes américains, atteignent jusqu'à 3 centimètres de long et possèdent une coquille ovoïde calcaire. Dans quelques groupes,

ŒUFS



Œufs *réduits d'un tiers environ* : 1. De bondrée. — 2. De faucon. — 3. D'epervier. — 4. De merle. — 5. De grive. — 6. De freux. — 7. De bruant proyer. — 8. De gros-bec. — 9. De moineau. — 10. De pinson. — 11. De pitpit. — 12. De bruant des roseaux. — 13. De coucou. — 14. De petit oiseau-mouche. — 15. De bec-croisé. — 16. De troglodyte. — 17. De sittelle. — 18. De rossignol. — 19. De roitelet. — 20. D'accenteur. — 21. De bruant fou. — 22. D'effarvate. — 23. De rousserolle. — 24. De fauvette. — 25. De mésange. — 26. D'hypolais. — 27. De jaseur. — 28. De loriot. — 29. De jacana. — 30. De grouse. — 31. De lagopède. — 32. De faisan. — 33. De perdrix. — 34. De caille. — 35. D'avocette. — 36. De chevalier arlequin. — 37. De pluvier guignard. — 38. De pluvier de Virginie. — 39. De vanneau. — 40. De chevalier cul-blanc. — 41. De sterne hybride. — 42. D'hirondelle de mer. — 43. De sterne de Ruppell. — 44. De goéland. — 45. De plongeon. — 46. De guillemot. — 47. De grand pingouin. — 48 et 49. De macareux. — 50. De grèbe. — 51. D'émyde. — 52. De tortue mauritanique. — 53 et 54. De roussettes. — 55. De squale. — 56. De chimère. — 57. De lamproie. — 58. De seiche. — *Grosses de 7 à 8 fois* : 59. D'arctia. — 60. D'acidalie. — 61. De nemoria. — 62. De colias. — 63. De diloba. — 64. De satyre. — 65. De cyclopide. — 66. De laphygma. — 67. D'acosmetie. — 68. D'ennemis. — 69. D'attacus. — 70. De limenitis. — 71. De bryophile. — 72. D'eubolie.

les œufs sont renfermés dans une enveloppe dite « oothèque » ou « ovisac » dans d'autres, ils sont fixés à un flotteur mucilagineux, que la femelle traîne avec elle sur l'eau. Les œufs des séiches sont attachés ensemble comme les grains d'une grappe de raisin après des tiges de zostères détachées qui leur servent de support. Chez les planorbes, les œufs sont tous renfermés dans une coque commune, gélatineuse, qui sert de nourriture aux jeunes dès qu'ils éclosent.

Parmi les vertébrés, les mammifères seuls sont vivipares, tous les autres sont ovipares, et leurs œufs, en général de grande taille, ont leur vitellus entouré de couches d'albumine. Beaucoup de poissons plagiostomes ont leurs œufs, toujours très gros, entourés d'une sorte de sachet corné, aplati, quadrangulaire et prolongé à chacun des angles par une sorte de corne ou de ruban en spirale qui sert à fixer l'appareil aux plantes marines. Les mâles des hippocampes couvent les œufs dans une poche située à la naissance de la queue, ou les portent en rangées sous leur ventre. En général, les œufs des poissons sont petits et parfaitement ronds. Ceux des amphibiens sont relativement plus gros et de consistance assez molle; les mâles de certains crapauds les portent assemblés en cordons autour de leurs pattes postérieures et les couvent en s'enfonçant dans la terre humide; les femelles des pipas portent les leurs sur le dos, enfoncés entre des froncements de la peau, où ils subissent une véritable incubation, tandis que les femelles des ornithorynques possèdent une véritable poche incubatrice dorsale. Les œufs des reptiles sont allongés, cylindriques et sphéroïdes aux deux extrémités, parfois ovales, leur coquille est ordinairement parcheminée. Ceux des serpents sont ordinairement assez gros, tout comme ceux des sauriens, dont la coque, assez molle, peut par ois devenir assez dure quand elle est exposée à l'air. Tous ces œufs possèdent une couche d'albumine plus ou moins épaisse, entourant le vitellus ou jaune, et cela s'observe aussi chez les tortues. Mais c'est chez les oiseaux que l'importance de cette couche est considérable. Ceux-ci sont essentiellement des animaux ovipares, car on n'observe chez eux aucune exception à cette règle. L'œuf des oiseaux présente cette forme particulière, dite ovoïde, qui est un ovule asymétrique à ses sommets; tout œuf, en règle représente un gros bout et un petit bout. La coquille, de nature calcaire, est constituée par un liquide blanc, laiteux, dont l'œuf s'enduit dans la dernière portion de l'oviducte de la femelle (utérus), et qui, en se solidifiant, acquiert la consistance et la dureté nécessaires. Entre cette coquille et l'œuf, existe une membrane dite *coquillière*, composée de deux feuillets que sépare une couche d'air. Sous cette membrane est le liquide albuminoïde ou blanc de l'œuf, qui est formé de plusieurs couches, déposées sur le vitellus ou jaune par la muqueuse de l'oviducte, et les mouvements spiraux qui accomplit l'œuf en progressant dans l'oviducte sont prouvés par les enroulements en vis des chalazes, qu'on observe à chacun des bouts de l'œuf à travers le blanc.

Les œufs des oiseaux sont, en principe, proportionnels comme taille aux animaux qui les produisent; toutefois, les plus petits oiseaux pondent des œufs relativement plus gros que ceux les plus grands, comme on peut s'en convaincre en regardant un œuf d'autruche et un œuf d'oiseau mouche. Le grain, le poli, la couleur des coquilles varient extraordinairement, mais sont toujours identiques dans une même espèce. Ceux des autruches sont d'un blanc jaunâtre, ceux des cassards, verts et comme chagrinés, d'autres portent des taches, des mouchetures caractéristiques. Généralement minces et fragiles chez les oiseaux qui font des nids bien rembourrés, ils sont épais, solides, résistants chez ceux qui n'chent dans les rochers, sur la terre, etc. Mais, quelle que soit la dureté de la coquille, le jeune oiseau, au moment d'éclore, brise toujours lui-même cette enveloppe à son gros bout, à l'aide d'une dent de sa mandibule supérieure, en frappant au point exact de la moindre résistance.

— Écon. dom. Très nourrissants, faciles à digérer, les *œufs* occupent une large place dans l'alimentation. On emploie ordinairement les œufs de poule, rarement ceux de cane, d'oie et de dinde.

La quantité d'œufs fournie par une poule varie de 80 à 225 par an, suivant le sujet, la race et les soins.

Le poids moyen des œufs est de 60 grammes dont 6 pour la coquille, 36 pour le blanc et 18 pour le jaune : eau 70 p. 100, albumine 12 p. 100, matières grasses 12 p. 100. Les aliments exercent une action très marquée sur la ponte et sur la qualité des œufs; ils devront être riches et légèrement excitants : blé, avoine, sarrasin, viande fraîche en petite quantité, etc.; l'hiver, les poules, tenues dans un local chaud et sain, recevront un mélange de sang de bœuf cuit, d'avoine et de sarrasin, avec 15 p. 100 de seigle, 10 p. 100 de charbon pulvérisé et 5 p. 100 de coquilles d'huîtres pilées. Les vers et détritus putréfiés donnent un goût désagréable aux œufs.

L'œuf frais est lourd : il paraît plein lorsqu'on l'agite, mais, par suite de la porosité de la coquille, l'eau qu'il renferme s'évapore et lui fait perdre par jour près d'un gramme de son poids. Il en résulte que, plongé dans une solution à 10 p. 100 de sel marin, il tombe au fond s'il est frais, flotte dans le liquide s'il a quelques jours, surnage franchement s'il est altéré ou s'il a plus de cinq jours. Ce mode d'essai ne donne plus d'indication lorsque les œufs ont été conservés dans un liquide, l'eau de chaux par exemple. Il vaut mieux avoir recours au mirage. Cette opération consiste à regarder les œufs par transparence en les plaçant dans un endroit sombre entre la flamme d'une bougie et l'œil de l'observateur :

Bons œufs. La lumière traverse uniformément le blanc; le jaune présente une teinte homogène; on distingue nettement la chambre à air, dont le volume augmente avec l'âge de l'œuf.

Œufs gelés. Ils laissent voir au mirage une fente longitudinale de la membrane testacée.

Œufs couvés. Ils se distinguent au trouble général du jaune.

Vieux œufs. Le jaune est déplacé et adhère à la coquille

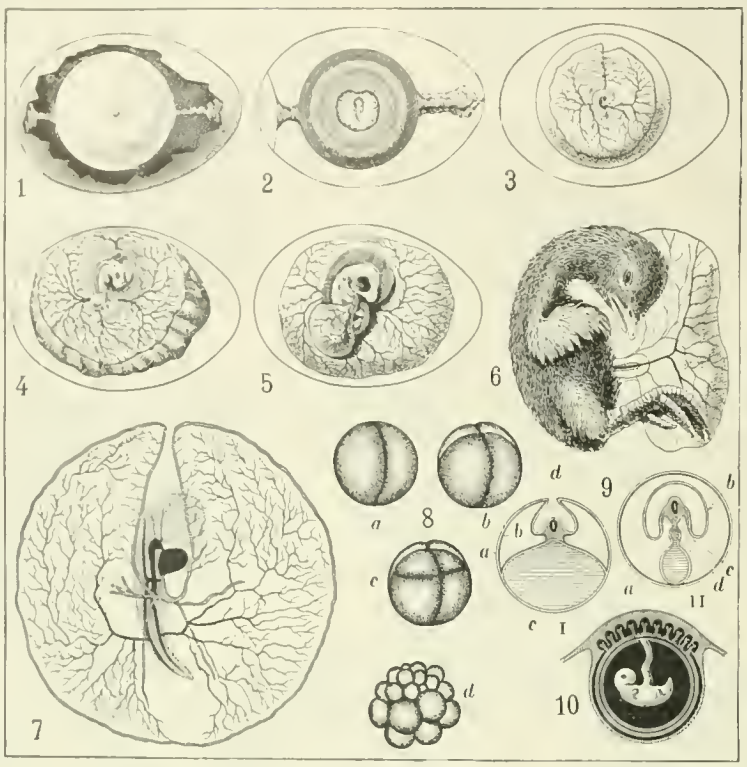

Œuf. 1. Avant l'incubation; 2. Au deuxième jour; 3. Au quatrième jour; 4. Au cinquième jour; 5. Au sixième jour; 6. Au dix-neuvième jour de l'incubation; 7. Circulation sanguine du poulet au 3e jour; 8. Segmentation primitive de l'œuf (*a, b, c, d*, divers stades successifs); 9. Enveloppes fœtales (*a*, ectoderme, *b*, mesoderme, *c*, endoderme, *d*, moelle épinière); 11 *a*, chorion, *b*, amnios; *c*, mésentère, *d*, gouttière intestinale); 10. Embryon de mammifère.

en un point où il détermine une tache plus ou moins foncée.

Il existe divers procédés pour conserver les œufs; en voici quelques-uns : les enduire d'un vernis ou de vaseline; les mettre par couches dans une caisse contenant du sel fin; les placer debout dans de l'eau de chaux, etc. Les œufs à couver devront être choisis avec soin : réguliers, à coque résistante et de ponte récente (15 à 20 jours au plus).

— Bibliogr. : Barral, *Dictionnaire d'agriculture*; Moll et Gayot, *Encyclopédie de l'agriculture*; Villiers et Collin, *Traité des substances alimentaires*.

— Pharm. et thérap. Les blancs d'*œufs* servent à la clarification d'un grand nombre de liqueurs et, en particulier, des sirops. Le jaune sert d'excipient pour émulsionner les résines, les gommes résines et les huiles volatiles; délayé dans l'eau chaude, à laquelle on ajoute du sucre et de l'eau de fleurs d'oranger, il constitue le *lait de poule*, remède d'un usage populaire comme pectoral. C'est avec le blanc d'œuf que l'on prépare l'eau albumineuse. Elle s'obtient en délayant quatre blancs d'œufs dans un litre d'eau. Cette liqueur est très utile pour combattre les accidents inflammatoires, les gastrites, les entérites, l'empoisonnement par le sublimé corrosif.

Par leur lécithine les jaunes d'œufs constituent un des aliments les plus réparateurs dans les maladies cachectisantes, et notamment la tuberculose.

— Mœurs et cout. *Œufs de Pâques.* L'usage des *œufs* de Pâques est général chez tous les peuples des différentes communions chrétiennes. Faut-il le considérer comme un symbole, celui de la résurrection du Christ, par exemple, à cause du phénomène de l'éclosion? Faut il y voir simplement une manifestation joyeuse à l'occasion de l'œuf dont on était autrefois privé pendant tout le carême?

Au XIIIe siècle, à Paris, les clercs des églises, les étudiants de l'Université, les jeunes gens des différents quartiers s'assemblaient sur les places publiques, formaient un long cortège, précédé de bannières, de trompettes et de tambours, et se rendaient sur le parvis de l'église cathédrale, où ils chantaient une partie de l'office appelé *Laudes*; puis ils se répandaient dans les rues, où ils faisaient la quête des œufs de Pâques. On s'envoyait des œufs de Pâques entre parents, amis et voisins, on teignait ces œufs en rouge, en bleu; on les bariolait de diverses couleurs; on faisait en outre, des cadeaux aux enfants et aux domestiques; de là l'expression proverbiale : *Donner des œufs de Pâques*. Dans le courant des deux derniers siècles, on portait à l'issue de la messe, le jour de cette solennité, des corbeilles d'œufs dorés dans le cabinet du roi, qui les distribuait ensuite à l'assistance. Ces œufs non seulement étaient rehaussés d'or, mais souvent ils étaient ornés de peintures qui en faisaient une véritable œuvre d'art. Deux peintres célèbres, Lancret et Watteau, n'ont pas dédaigné de peindre des œufs de Pâques. Aujourd'hui, les œufs de Pâques naturels existent encore, mais on échange surtout des œufs artificiels qui contiennent des bonbons, des bijoux ou d'autres cadeaux.

— Cosmogr. hind. *Œuf d'or du monde.* Le mythe cosmogonique de l'*œuf* d'où sortent les mondes et les êtres se rencontre dans les traditions de presque tous les peuples; mais nulle part il n'est présenté d'une manière aussi précise que dans le récit de la création d'après le *Mânava Dharma Châstra* ou Code des Lois de Manou. « Au commencement, dans l'univers sans forme, plongé dans les ténèbres, paraît Svayambhou, l'Être existant par lui-même, qui produit les eaux par sa pensée et y dépose une semence sous la forme d'un *œuf d'or* (Hiranyâ-Garbha), brillant comme le soleil, et qui contient Brahmâ, le démiurge. Au bout d'un an de Brahmâ, équivalant à 3.110.400 millions d'années humaines, celui-ci, « par le seul effort de sa pensée », rompt l'œuf en deux moitiés, dont il fait le ciel et la terre, puis, avec sa propre substance, procède à la création de tous les êtres, y compris les dieux ». Il est facile de reconnaître dans ce mythe la naissance du soleil se levant sur les flots, qui crée de ses rayons tous les êtres et les choses. Cependant, on peut y voir aussi la naissance d'Agni, le feu du sacrifice, jaillissant de l'arani, grandissant dans les eaux de la libation et créant tout l'univers qui, dans les Vêdas, est considéré comme l'œuvre d'Agni.



Œuf électrique.

— Physiq. *Œuf électrique.* C'est un vase de verre de forme ovale, dans lequel pénètrent deux tiges de laiton terminées en boule. Cet appareil est employé pour montrer les différents aspects que présente l'étincelle électrique, selon le milieu dans lequel elle se produit. La tige supérieure est mobile et passe dans une boîte à cuir, où elle glisse à frottement dur. La tige inférieure est fixe et soudée dans un pied de cuivre, qui peut se visser sur le plateau d'une machine pneumatique. On observe, au moyen de cet instrument, que l'étincelle est blanche et brillante dans l'acide carbonique comme dans l'air; qu'elle est rougeâtre dans un air raréfié; violacée, dans le vide; d'un rouge faible, dans l'hydrogène; jaune, dans la vapeur d'eau; verte, dans les vapeurs d'éther et d'alcool. Si l'on argente les boules qui terminent les conducteurs, l'étincelle devient verte dans l'air ordinaire; avec des boules de bois ou d'ivoire, elle prend une teinte rouge cramoisi.

ŒUFRIER (*eu-fri-é*) n. m. Vase circulaire, contenant plusieurs alvéoles destinées aux coquetiers faits pour recevoir les œufs à la coque qu'on sert à table. ‖ Ustensile de cuisine en fil de fer, contenant plusieurs alvéoles dans lesquelles on met les œufs qu'on veut faire cuire à la coque et qu'on trempe dans l'eau bouillante.

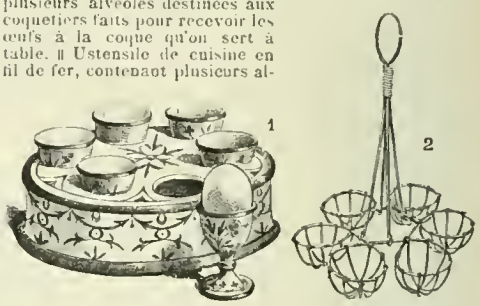

Œufriers : 1. En faïence; 2. En fil de fer.

ŒUVÉ, ÉE (*eu*) adj. Qui a des œufs, en parlant d'un poisson : *L'carpe* ŒUVÉE.

ŒUVRE (*euvr'* — du lat. *opera*, même sens) n. f. Résultat permanent du travail ou de l'action : *Les* ŒUVRES *de la nature. La science est l'*ŒUVRE *des siècles.* (Guizot.)

— Travail, ouvrage; action : *Se mettre à l'*ŒUVRE.

Action considérée au point de vue de ses qualités morales : *L'une* ŒUVRE *du démon. Une bonne* ŒUVRE.

— Production de l'esprit; ouvrage d'art : *Les* ŒUVRES *de Musset. Le Louvre possède plusieurs* ŒUVRES *de Raphaël.*

— *Chef-d'œuvre, Hors-d'œuvre, Main-d'œuvre.* V. ces mots à leur rang alphab.

— Loc. div. *Maître des œuvres,* Officier qui avait juridiction et inspection sur les ouvrages de maçonnerie et de charpenterie. ‖ *Maître ou Exécuteur des hautes œuvres,* Dénomination légale du bourreau, chargé de l'exécution de ce qu'on appelait autrefois la *haute justice.* ‖ *Maître des basses œuvres,* Curieur de retraits, vidangeur.

— *Faire œuvre de.* Se conduire en : FAIRE ŒUVRE *d'homme de goût.* ‖ *Mettre en œuvre.* Employer à quelque ouvrage : METTRE *des pierres* EN ŒUVRE. — User de, recourir à : *L'intérêt* MET EN ŒUVRE *toutes sortes de vertus et de vices.* (La Rochef.) — Commander, faire travailler, donner de l'ouvrage à : *C'est à ceux qui* METTENT *les ouvriers* EN ŒUVRE *à les payer.* ‖ *Metteur en œuvre,* Celui qui exécute ce qu'un autre a imaginé, inventé. ‖ *Mettre à l'œuvre,* Faire travailler, mettre à un travail : METTRE *des ouvriers* À L'ŒUVRE. ‖ *Se mettre à l'œuvre,* Commencer un travail, se mettre à travailler. ‖ *Mettre la main à l'œuvre.* V. MAIN. ‖ *Être à l'œuvre,* en *œuvre,* Être à un travail, être occupé à quelque chose. ‖ *Faire œuvre de ses dix doigts,* Travailler. ‖ *Être fils de ses œuvres.* V. FILS. ‖ *Être grosse des œuvres de quelqu'un,* Être enceinte du fait de quelqu'un. ‖ *Bon jour, bonne œuvre.* Se dit d'une bonne action faite le jour d'une grande fête. — Ironiq. Se dit d'une mauvaise action commise un jour de grande fête : *Il a volé le jour de Pâques,* BON JOUR, BONNE ŒUVRE. ‖ *C'est l'œuvre de Notre-Dame, qui ne finit jamais.* Se disait, parmi le peuple de Paris, d'une chose qui s'achève avec lenteur, par allusion à l'extrême lenteur que l'on a mise à construire l'église de Notre-Dame. ‖ *Jamais on tel n'y fit œuvre,* Jamais un tel, bien que très habile, ne fit, n'aurait pu faire aussi bien. (Vx.)

— Admin. ecclés. Fabrique d'une paroisse, revenu affecté à la construction, à la réparation des bâtiments, à l'achat et à l'entretien des objets nécessaires au service divin. ‖ *Maîtres de l'œuvre,* Ancienne dénomination par laquelle on désignait les membres de la fabrique d'une église. ‖ *Banc d'œuvre* ou *de l'œuvre.* V. BANC.

— Agric. Labour, façon donnée à diverses cultures.

— Dr. can. *Œuvres pies,* Propriétés qu'on donnait au

clergé espagnol, à charge d'en faire un usage déterminé.
— Eaux et for. *Bois d'œuvre* ou *à œuvre*, Bois susceptible d'être travaillé ou employé dans les constructions et non pour le chauffage.
— Mar. *Œuvres mortes*, Accastillage du navire. ‖ *Œuvres vives*, Carène immergée d'un navire. ‖ *Œuvres intérieures*, Pièces de construction intérieure d'un navire. ‖ *Œuvre de marée*, Travail fait pendant que la marée a découvert l'endroit où l'on exécute un ouvrage. ‖ *Grosses œuvres* ou *Atelier des grosses œuvres*, Atelier de l'arsenal où l'on confectionne les gros objets d'attache d'un navire.

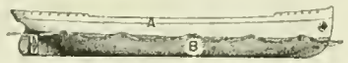

Œuvre : A, œuvres mortes ; B, œuvres vives.

— Métall. Plomb argentifère.
— Techn. Enchâssure d'une pierre, chaton dans lequel une pierre est enchâssée. ‖ *Diamant* ou *Pierre hors d'œuvre, hors de l'œuvre*, Celui qui n'est pas encore monté, ou qui est sorti de sa sertissure. ‖ *Metteur en œuvre*, Celui qui monte des pierres ou des perles. ‖ *Œuvres blanches*, Gros outils à fer tranchant, à l'usage des taillandiers.
— Théol. *Œuvre de chair* ou *de la chair*, Union charnelle de l'homme et de la femme ; plaisir vénérien. ‖ *Bonnes œuvres*, Tous les actes des vertus chrétiennes, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs. ‖ *Œuvres de miséricorde*, Actions de charité chrétienne : assister les pauvres, visiter les malades, ensevelir les morts, etc. (V. MISÉRICORDE.) ‖ *Œuvres de surérogation*, Bonnes œuvres qu'on fait sans y être obligé. — Se dit, dans le langage ordinaire, de ce qu'on fait au delà du devoir, ou au delà de ce qui est nécessaire pour l'affaire dont il s'agit. ‖ *Œuvre morte*, Œuvre bonne en soi, mais inutile pour le salut : *Toute* ŒUVRE *accomplie sans la foi est une* ŒUVRE MORTE. ‖ *Œuvre pie*, Œuvre de charité faite particulièrement en vue de Dieu.
— REM. Dans le style élevé, *œuvre* est, quelquefois, mais rarement, du masculin singulier, dans le sens général : *Un* ŒUVRE *de génie. Ce saint* ŒUVRE.
— n. m. Ensemble de tous les ouvrages d'un artiste : *L'*ŒUVRE *entier d'un graveur*. ‖ Chacune des productions classées et numérotées d'un compositeur : *L'*ŒUVRE 15 *de Beethoven*. (On se sert plus ordinairement du mot italien *opera*, que l'on écrit en l'abrégeant : OP. VI *de Haydn*.)
— Alchim. *Grand œuvre*, Transmutation des métaux en or.
— Constr. Bâtisse : *Gros œuvre*, Fondements d'un bâtiment. (Ensemble des gros murs dans une construction.) ‖ *Œuvre hors de terre*, Ensemble des murs qui commencent à émerger de la fouille pratiquée pour les fondations. ‖ *Mesure dans œuvre*, Mesure d'une construction qui ne comprend pas l'épaisseur des murs. ‖ *Mesure hors d'œuvre*, Mesure d'une bâtisse en y comprenant l'épaisseur des murs. ‖ *Hors d'œuvre*. Se dit des parties d'un ouvrage qui ne sont pas essentielles ou suffisamment liées au sujet, et qu'on pourrait retrancher sans nuire à l'ensemble. ‖ *Sous-œuvre, En sous-œuvre*, Par-dessous dans les fondations, sans abattre le bâtiment : *Reprendre* EN SOUS-ŒUVRE *un mur*, Réparer les fondations de ce mur, sans toucher à la superstructure et en la maintenant en place au moyen d'étais. ‖ *Conduire des matériaux à pied d'œuvre*, Les amener à proximité du bâtiment que l'on construit.
— Dr. *Nouvel œuvre*, Changement apporté à une propriété, pouvant servir plus tard à établir des droits. V. DÉSIGNATION.
— PROV. : **A l'œuvre on connaît l'ouvrier (l'artisan)**, C'est par la valeur de l'ouvrage qu'on juge celui qui l'a fait. ‖ **La fin couronne l'œuvre.** V. FINIS CORONAT OPUS.
— SYN. **Œuvre, ouvrage.** *Œuvre* est un terme abstrait ; *ouvrage*, un terme concret. L'*ouvrage* est le résultat de l'*œuvre*. Les lettres et les sciences sont des *œuvres* de l'esprit humain ; les *ouvrages* de l'esprit sont les poèmes, les traités, etc., ou les volumes qui les contiennent.
— **Œuvres (bonnes), bonnes actions.** V. ACTIONS.
— ENCYCL. Dr. rom. Le propriétaire qui regardait ses droits comme lésés par une construction qu'avait élevée son voisin pouvait l'obliger à cesser les travaux par une opposition (*novi operis nuntiatio*), qui était réglée par l'édit du prêteur. Cette déclaration, faite en une forme solennelle, impliquait, de la part du dénonçant, renonciation aux moyens possessoires et engagement d'agir dans l'année au pétitoire.
— Théol. *Bonnes œuvres*. Voici le résumé de la doctrine catholique sur ce point, telle que le concile de Trente (session VI) l'a précisée : 1° accomplies par des justes, c'est-à-dire par des âmes en état de grâce, les bonnes œuvres sont *méritoires*, dans toute l'acception de ce mot (elles donnent à leurs auteurs des droits réels au bonheur du ciel ; faites par des pécheurs, qui n'ont pas encore acquis ou qui ont perdu l'état de grâce, les bonnes œuvres ne sont pas méritoires, à proprement parler, mais elles restent utiles à l'âme, parce qu'elles disposent Dieu à lui accorder des grâces qui peu à peu la conduiront à la justification) ; 2° les *bonnes œuvres* sont *nécessaires* au salut (sans elles, les justes ne peuvent ni garder ni développer en eux la grâce sanctifiante, et les pécheurs ne sauraient se disposer à recevoir de Dieu les grâces qui les convertiront) ; 3° le *principe* des *bonnes œuvres* est double (c'est d'une part, la grâce de Dieu, qui prévient, accompagne et perfectionne l'action humaine ; c'est, de l'autre, la volonté de l'homme, qui coopère librement à l'action de la grâce divine). Nos *bonnes œuvres* sont donc à la fois et des dons de Dieu et le fruit de notre activité propre. Si saint Paul affirme que la foi justifie sans les œuvres (*Ep. au Rom.*, III, 8), le contexte montre qu'il parle des *œuvres légales*, c'est-à-dire de l'accomplissement des rits et cérémonies mosaïques, lequel n'a, en effet, aucune part dans la justification du chrétien. Quant aux œuvres morales, saint Jacques déclare formellement (*Epît.*, II, 17) que, sans elles, la foi, n'est qu'une foi morte.
L'Église grecque séparée est d'accord sur ce sujet avec l'Église catholique. Il n'en est pas de même des communions protestantes. Posant en principe que la seule cause de la justification est la foi, les protestants rejettent l'efficacité des bonnes œuvres ; mais, en dehors de ce point unique, qui a toujours été un article essentiel de leurs diverses confessions de foi, il ont beaucoup varié. Ainsi, Luther affirme d'abord que, l'homme étant radicalement corrompu, toutes ses œuvres sont mauvaises en elles-mêmes ; le synode de Dordrecht (1618 et 1619) enseigna la même doctrine. Mélanchthon, dans la confession d'Augsbourg (1530), se montra disposé à reconnaître aux bonnes œuvres une certaine utilité et même une sorte de mérite. Mais les calvinistes soutinrent que, d'une part, les œuvres des pécheurs sont toujours désagréables aux yeux de Dieu, et que, de l'autre, celles des justes doivent être considérées comme une simple expansion de la foi, qui fait tout leur mérite. C'est la doctrine qui, acceptée peu à peu par les luthériens et par les anglicans, a fini par prévaloir au sein du protestantisme.

Œuvre de Dieu (L'), ou lat. *De opificio Dei*, traité de Lactance, composé vers 312, à Nicomédie, avant la fin de la persécution de Galère et dédié à Démétrianus, à qui l'auteur avait, quelques années plus tôt, enseigné les belles-lettres. Lactance s'y exprime en philosophe ; mais, toutefois, il laisse entendre qu'il professe le christianisme, bien qu'il avoue lui-même avoir jeté quelques voiles sur sa foi, à cause de la difficulté des temps. Se proposant, à l'imitation de Cicéron, de réfuter les doctrines épicuriennes, qui attribuaient la formation du monde à une rencontre fortuite d'atomes, il dépeint, dans un brillant tableau, les principales espèces d'animaux, puis le corps et enfin l'esprit et l'âme de l'homme, qu'il distingue avec soin, faisant du premier le siège de la raison et de la seconde le principe de la vie. De l'ordre admirable qu'il constate dans les créatures, le philosophe chrétien conclut à l'existence d'un créateur souverainement puissant et sage ; il annonçait le projet de consacrer à la gloire de Dieu une œuvre de plus longue haleine, qui devait être les *Institutions divines*. V. ce mot.

Œuvre (L'), roman, par E. Zola (1886). C'est le monde des artistes que fait vivre ici le peintre du Paris moderne. Il l'évoque en homme ayant fréquenté beaucoup d'ateliers, et le relief du vécu vient s'ajouter à la puissance descriptive qui est habituelle à l'auteur. Plus forte aussi se dégage l'impression de pessimisme que laissent d'ordinaire les études de Zola. C'est que le sujet, entre tous, est poignant : la lutte mortelle de l'artiste, épris d'idéal, créateur d'une formule nouvelle, contre l'impossibilité de réaliser cette formule, de traduire son rêve sur la toile. Le peintre Claude Lantier, héros principal du roman, est le fils de la Gervaise de l'*Assommoir* et d'un alcoolique. Chez lui, la conception est vive, lumineuse, mais la réalisation défaillante. En vain il s'acharne au travail, il n'est jamais satisfait : l'œuvre ne vient pas. Ce sont alors des découragements dont l'amour lui-même ne peut triompher. L'amour est incarné en Christine, qui a d'abord voulu consoler le pauvre artiste, puis qui devient sa femme, sa femme aimante et dévouée, son modèle jamais las, jalouse pourtant de cette œuvre qui lui vole son mari. Autour de ces deux figures principales se groupent d'autres peintres, des sculpteurs, des musiciens, etc., sur les masques desquels la critique a mis des noms. L'un de ces personnages, le romancier Sandoz, a une importance particulière, car c'est Zola lui-même. Claude et Christine luttent en vain. Les années passent, les ressources s'épuisent, le désespoir envahit l'âme. Après des déboires sans nombre, Claude se pend, en face de son œuvre inachevée. Et pourtant, avec la nature combattue de Zola, le dernier mot du livre ne pouvait être une parole de découragement. Après le cimetière, Sandoz entraîne un ami en lui disant dans un sanglot : « Allons travailler ! »

Œuvre (L'). En 1893, un jeune comédien, Lugné-Poë, fonda à Paris, sous ce nom, une société dramatique et esthétique, ayant pour but de faire connaître les grands dramaturges étrangers et des pièces des jeunes dramaturges idéalistes. Il forma une troupe, dont il était à la fois le directeur et le principal acteur, et l'Œuvre donna sa première représentation aux Bouffes-du-Nord, le 6 octobre 1893, avec *Rosmersholm*, de Henrik Ibsen. Depuis lors, à intervalles irréguliers, dans diverses salles de Paris et à l'étranger (Belgique, Hollande, Danemark, Suède, Norvège, Allemagne), il fit jouer un grand nombre de pièces, notamment : *Solness le Constructeur*, *le Petit Eyolf*, *Brand*, *les Soutiens de la société*, *Jean-Gabriel Borkmann*, etc., d'Ibsen ; *Au-dessus des forces humaines*, de Björnson ; *les Créanciers* et *le Père*, de Strindberg ; *les Cloches englouties*, de G. Hauptmann ; *Mesure pour mesure*, de Shakspeare ; *Intérieur*, de Maeterlinck ; *Brocéliande*, de Jean Lorrain ; *la Motte de terre*, de Dumur ; *Morituri*, de Saint-Just ; *la Noblesse de la terre*, de Faramond ; *Acrt* et *le Triomphe de la raison*, de Romain Coolus. Le soir de la première représentation de cette dernière pièce (21 juin 1899), Lugné-Poe annonça que l'Œuvre avait pris fin, du moins à Paris. Toutefois, depuis, à diverses reprises, il a ressuscité l'Œuvre en faisant représenter quelques pièces au Gymnase et ailleurs.

ŒUVRÉE (*eu*) n. f. Ancienne mesure agraire, qui était usitée dans la Haute-Loire, et qui valait 6 ares 70.

ŒUVRER (rad. *œuvre*) v. a. Travailler, produire. (Vx.)

ŒUVRETTE (*eu-vrèt'*) n. f. Petite œuvre. ‖ Spécialem. Petite œuvre de théâtre.

Œynhausen, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Minden]), près de la Werre ; 2.900 hab. Station balnéaire. Eaux salines.

OF préfixe. V. OB.

Ofalia (don Narciso DE HEREDIA, comte D'), homme d'État espagnol, né en 1777, mort en 1843. Il quitta la diplomatie lors de l'avènement de Joseph Bonaparte et fit un brillant mariage, qui lui valut le titre de comte d'Ofalia. Ministre de la justice (1823), puis des affaires étrangères, il fut, pour sa modération, suspecté de libéralisme et dut quitter le ministère. Il devint ensuite ambassadeur à Londres (1827), à Paris (1828), ministre de l'intérieur en 1832, fut un des exécuteurs de Ferdinand VII et fit partie du conseil de régence. De 1837 à 1838, il fut président du conseil et ministre des affaires étrangères.

Ofanto, ou plutôt **Ofido** (anc. *Aufidus*), fleuve d'Italie, séparant les provinces d'Avellino et de Foggia de celles de Potenza et de Bari. Long de 130 kilom., il prend sa source dans le bois della Torella, près de Sant'Angelo de Lombardi, et se jette dans l'Adriatique, près de Barletta. Son seul affluent important est l'*Atella*, à droite.

O'Farrill (don Gonzalo), général espagnol, né à La Havane en 1754, mort à Paris en 1831. Il fit ses études en France, puis entra dans l'armée espagnole. Il servit brillamment son pays, à Melila (1775), Oran (1780), Minorque (1782), Gibraltar (1782). Il fut l'un des plus redoutables adversaires de la France dans la campagne de 1793-1795, et allait s'emparer du Roussillon lorsque le traité de Bâle fut signé (1796). Il devint alors lieutenant général, puis ambassadeur à Berlin (1798). De retour en Espagne en 1807, lors de la campagne de Napoléon Ier, il commanda une division contre les Français, puis se rallia au roi Joseph et obtint le ministère de la guerre. Au retour de Ferdinand, il tenta, mais en vain, de justifier sa conduite. Il fut jugé et condamné à mort, comme « traître au roi et à la patrie ». Mais il réussit à se sauver et à se réfugier en France.

Ofella (Q. Lucretius), général romain, mort en 81 av. J.-C. Il passa de Marius à Sylla et s'empara de Préneste, défendu par le jeune Marius (82). Enivré de ce succès, il prétendit se mettre à la tête des débris du parti démocratique. Sylla le dédaigna d'abord ; mais, lorsqu'il le vit briguer illégalement le consulat, il lui enjoignit de renoncer à ses prétentions. Comme il persistait, Sylla le fit tuer au Forum, par le centurion Bellienus. Plus tard, Jules César poursuivit pour meurtre ce centurion et le fit condamner à la peine capitale.

Ofen. Géogr. V. BUDAPEST.

Offa, roi de Mercie, de 757 à 796. Il entreprit contre les Gallois une lutte énergique, les repoussa d'Hereford, pénétra sur leur territoire et chassa de sa capitale leur roi Powys. Il imposa même à cette capitale (Pengwern) le nom anglais de Shrewsbury. Pour défendre ses États contre des incursions ultérieures, il créa une frontière militaire, qui s'étendit des bouches de la Wye à celles de la Dee. Offa essaya ensuite, plutôt par la diplomatie que par les armes, à s'assurer la suprématie sur toute l'Angleterre, rêve qui ne fut réalisé que par ses successeurs. Irrité de l'intervention de Charlemagne, qui causa une sérieuse révolte du Kent, Offa reconquit cet État, exila l'archevêque de Canterbury, qui avait fait appel aux troupes franques, et fonda l'archevêché rival de Lichfield. Une grande guerre avec Charlemagne lui même eût éclaté, sans les efforts d'Alcuin. Les deux souverains finirent par conclure un traité qui est le premier document diplomatique intervenu entre l'Angleterre et l'étranger, et qui assura protection aux marchands et pèlerins anglais se rendant à Rome. Offa a réuni les lois des Merciens en un code qui porte son nom.

OFFE lat. *offa* ; proprem. « morceau, lambeau, fragment » ; n. f. Antiq. rom. Morceau de pâte que les augures romains jetaient aux poulets sacrés, quand ils voulaient en prendre les auspices.

Offémont (CHÂTEAU D'), château situé aux environs de Compiègne, commune de Saint-Crépin (Oise), derrière la rivière d'Aisne et sur la lisière de la forêt de Laigue. Le château d'Offémont est surtout connu pour avoir été habité par la marquise de Brinvilliers, à laquelle il emprunta une sinistre illustration. On raconte qu'en 1824 une cachette fut découverte dans l'épaisseur d'un mur et qu'on y trouva un grand nombre de flacons où des chimistes purent constater encore des traces de poisons minéraux.

Offenbach, ville d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [prov. do Starkenbourg]), sur le Mein ; 50.407 hab. Ch.-l. du cercle du même nom. Château bâti au XVIe siècle, en style Renaissance. Source minérale. Offenbach est le principal centre manufacturier du grand-duché : fabriques de portefeuilles, de machines, de produits chimiques (aniline), de ciment de Portland, de couleurs, de papiers peints, de parfumeries, d'encre typographique, d'objets de cuir, de passementerie. Le développement de cette ville est dû aux protestants français, réfugiés au XVIIe siècle. Commerce actif d'exportation. Offenbach appartint, de 1486 à 1816, aux princes d'Isenbourg-Offenbach-Birstein. Importante maison de publications musicales. — Le *cercle d'Offenbach* a 377 kilom. carr. et 150.000 hab.


Armes d'Offenbach.

Offenbach (Jacques), musicien allemand, naturalisé Français, né à Cologne en 1819, mort à Paris en 1880. Il se rendit jeune dans cette dernière ville, passa quelque temps au Conservatoire dans la classe de violoncelle, entra à l'orchestre de l'Opéra-Comique et se fit entendre dans quelques concerts. Puis, ayant mis en musique diverses fables de La Fontaine, il entra comme chef d'orchestre à la Comédie-Française, en 1847. Il obtint le privilège d'un nouveau petit théâtre qu'il appela les Bouffes-Parisiens, et dans lequel on devait jouer exclusivement l'opérette, avec quelques pantomimes. Là il se produisit à son gré ; et comme, en dépit d'une instruction incomplète, il avait de la facilité, le sentiment comique et aussi le sentiment de la scène, il réussit auprès du public. Il ouvrit son théâtre en 1855, et, dans l'espace de quelques années, fit jouer une foule d'opérettes en un acte, dont plusieurs obtinrent de véritables succès : *les Deux aveugles* (1855), *le Violoneux* (1855), *Ba-ta-clan* (1855), *Le 66* (1856), *Croquefer* (1857), *Dragonnette* (1857), *le Mariage aux lanternes* (1857), *Orphée aux enfers* (1858), *la Chanson de Fortunio* (1861). Il n'en fut pas de même lorsqu'il voulut aborder des scènes vraiment musicales. *Le Papillon*, ballet donné à l'Opéra, et *Barkouf* à l'Opéra-Comique, tombèrent lourdement (1860).


Offenbach.

Offenbach avait abandonné son théâtre, et c'est alors qu'il remporta aux Variétés, au Palais-Royal, aux Folies-Dramatiques, à la Renaissance, des succès retentissants avec *la Belle Hélène* (1864), *Barbe-Bleue* (1866), *la Vie parisienne* (1866), *la Grande-Duchesse de Gérolstein* (1867), *la Périchole* (1868), *les Braconniers* (1873), *la Jolie Parfumeuse* (1873), *la Foire Saint-Laurent* (1877). Malgré son vif désir de réussir à l'Opéra-Comique, aucun des ouvrages donnés par lui à ce théâtre n'eut de succès : *Robinson Crusoé* (1867), *Vert-Vert* (1869), *Fantasio* (1872). Ce n'est qu'après sa mort que ses *Contes d'Hoffmann*, terminés et mis au point par Ernest Guiraud (1881), furent applaudis à ce théâtre.

Offenbach n'a guère écrit moins d'une centaine d'ouvrages, parmi lesquels il faut encore citer *les Bavards* (1863), *le Château à Toto* 1868, *la Princesse de Trébizonde* (1869), *les Brigands* (1869), *Pomme d'api* (1873), *le Docteur Ox* (1877), *la Fille du Tambour-Major* (1879), *Belle Lurette* (1880), etc. Vers 1872, il avait pris la direction de la Gaîté (Paris), mais il dut l'abandonner en 1876. C'est alors qu'il entreprit une grande tournée en Amérique. Il rapporta de ce voyage : ses *Notes d'un musicien en voyage* (1877). Offenbach avait publié dans sa jeunesse toute une série de duos de violoncelles, un recueil de mélodies, etc.

OFFENBURG, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade), sur la Kinzig, affluent du Rhin ; 9.800 hab. Ch.-l. du cercle du même nom. Centre industriel (filature et tissage de coton, malt, ciment, glaces, mégisserie). Vignobles. — Le *cercle d'Offenburg* a 1.593 kilom. carr. et 162.579 hab.

OFFENDICES (*o-fin-diss* — lat. *offendices*) n. f. pl. Antiq. rom. Bandelettes ou cordons qui descendaient des deux côtés du bonnet des flamines et des saliens, et qui servaient à l'attacher sous le menton.

OFFENSANT (*o-fan-san*, ANTE adj. Qui offense, qui est injurieux : *Des soupçons* OFFENSANTS.
— n. m. Offenseur. (Vx.)

OFFENSE (*o-fanss* — lat. *offensa*, action de heurter, n. f. Outrage, injure de fait ou de parole :

> Un bienfait reproché tint toujours lieu d'*offense*.
> RACINE

— Par ext. Attaque produisant un dommage : *Le grain de froment le plus sain est exposé à l'*OFFENSE *du charançon.* (E. de Gir.)
— Relig. Péché, considéré comme un outrage fait à Dieu : OFFENSE *vénielle. Pardonnez-nous nos* OFFENSES.
— ENCYCL. Dr. L'expression *offense* désigne proprement les outrages adressés au chef de l'Etat français ou aux chefs d'Etat étrangers.
L'offense envers le président de la République, en France, est réprimée par l'article 26 de la loi du 29 juillet 1881, et l'offense envers les chefs d'Etat étrangers fait l'objet de l'article 36 de la même loi. L'une et l'autre offenses sont frappées d'une pénalité commune : un emprisonnement de trois mois à un an et une amende de 100 francs à 3.000 francs, ou l'une de ces deux peines seulement.
L'offense envers le président de la République est de la compétence de la cour d'assises.
L'offense envers les chefs d'Etat étrangers est, depuis une loi du 16 mars 1893, de la compétence des tribunaux correctionnels.
— *Offense à la loi.* Le crime d'offense à la loi avait lieu, sous le Code pénal du 25 septembre 1791, toutes les fois qu'on opposait des violences ou voies de fait à un dépositaire de la force publique agissant légalement, dans l'ordre de ses fonctions, lorsqu'il avait prononcé cette formule : « Obéissance à la loi ! » Les articles 209 et suivants du Code pénal de 1810 se sont substitués à cette disposition ; mais ils sont applicables, que la formule « obéissance à la loi » ait été prononcée ou non.

OFFENSER (*o-fan*) v. a. Faire une offense à : OFFENSER *quelqu'un.* Etre injurieux pour : *Pamphlet qui* OFFENSE *la mémoire de quelqu'un.*
— Par ext. Offusquer, troubler : *Une trop vive lumière* OFFENSE *la vue.* || Blesser, entamer : *Coup d'épée qui* OFFENSE *le poumon.* || Choquer les sentiments de : *La flatterie grossière* OFFENSE *un homme délicat.* (Fonten.) || Aller contre les règles de : OFFENSER *le goût, la pudeur.*
— Manég. *Offenser la bouche d'un cheval*, La blesser.
— Relig. *Offenser Dieu*, Lui déplaire par le péché.
— PROV. : **Il n'y a que la vérité qui offense**, Les reproches mérités sont les plus sensibles.
Offensé, ée part. pass. du v. Offenser.
— Substantiv. Personne qui a reçu une offense : *Le choix des armes appartient à l'*OFFENSÉ.

S'offenser, v. pr. Se fâcher, se piquer, se tenir pour offensé. || Se faire une offense à soi-même, être injuste envers soi-même. || Se piquer mutuellement.

OFFENSEUR (*o-fan*) n. m. Celui qui offense, qui a offensé quelqu'un : *Quelquefois l'*OFFENSÉ *pardonne, mais l'*OFFENSEUR *ne pardonne jamais.* (J.-J. Rouss.)

OFFENSIF, IVE (*o-fan* — du lat. *offensivus*, même sens) adj. Milit. Qui attaque, qui sert à l'attaque : *Guerre* OFFENSIVE. *Armes* OFFENSIVES. || Se dit d'un accord entre puissances ou gouvernements, dont l'objet est de s'aider réciproquement pour attaquer les ennemis de l'un des contractants : *Alliance* OFFENSIVE || Qualification donnée à tout engin ou arme pouvant être employé pour porter des coups à l'ennemi, pour l'attaquer, ainsi qu'à toute manœuvre ou opération ayant le même objet : *Engin* OFFENSIF. *Marche* OFFENSIVE. *Retour offensif*, Mouvement exécuté par une troupe qui, ayant d'abord battu en retraite, reprend l'offensive.
— n. f. Nom donné à la forme de combat par laquelle on attaque l'ennemi.
— ENCYCL. Bien que l'assaillant d'une position semble en général devoir courir de plus grands dangers que le défenseur, qui aura pu s'y abriter et s'y fortifier à loisir, l'*offensive* n'en a pas moins ce grand avantage de permettre à celui qui la prend, de choisir le point et l'heure de l'attaque ; tandis que le défenseur, obligé d'être toujours et partout sur ses gardes, est exposé à la fatigue et à la démoralisation. En outre, le succès n'est jamais pour lui que négatif puisque le seul résultat qu'il retire d'un combat heureux, c'est de se maintenir dans ses positions. L'offensive seule peut donner des succès positifs et réels.

OFFENSIVEMENT (*o-fan*) adv. D'une manière offensive.

OFFERTE (*o-fèrt'* — subst. partic. de *offrir*) n. f. Offertoire. (Vieux.) || Offrande au prêtre.

OFFERTOIRE (*o-fèr'* — rad. *offert*) n. m. Partie de la messe, dans laquelle le prêtre offre à Dieu le pain et le vin destinés à être consacrés. || Prières qui précèdent et accompagnent cette oblation.
— ENCYCL. Liturg. Après l'Evangile et, s'il y a lieu, le *Credo*, le prêtre lit à l'autel un verset de psaume ; il place ensuite sur la patène l'hostie qui doit être consacrée, la bénit et l'offre à Dieu ; après avoir versé le vin et l'eau dans le calice, il les bénit et les offre de même ; réunissant ensuite, dans une même oblation, le pain et le vin, il présente à la sainte Trinité la matière du futur sacrifice. Ces rits, aujourd'hui universellement observés dans l'Eglise latine, ne datent que du XIe siècle. Avant cette époque, l'offertoire était, non l'offrande de la matière du sacrifice faite à Dieu par le prêtre, mais l'offrande du pain et du vin destinés à être consacrés, faite au clergé par le peuple.
— Musiq. L'antiphonaire grégorien contient, pour la messe de chacun des jours de l'année, le vendredi et le samedi saints exceptés, un verset spécial pour l'*offertoire* ; mais l'usage s'est depuis longtemps établi d'ajouter à la mélodie du plain-chant un motet chanté sur le texte de l'offertoire, soit même sur un texte différent, et souvent avec accompagnement d'orgue. Depuis Palestrina, tous les musiciens qui se sont exercés dans la musique religieuse en ont composé une quantité innombrable.

OFFICE (*o-fiss* — du lat. *officium*, même sens) n. m. Devoir : *Cicéron a fait un traité sur les* OFFICES. (Vx.) || Devoir spécial, rôle, fonction : *Domestique qui fait l'*OFFICE *de secrétaire. Bouteille qui fait* OFFICE *de chandelier.*
— Charge civile, et, spécialem. Charge d'avoué : *Acheter un* OFFICE. || Se dit quelquef. pour Bureau : OFFICE *de publicité, de correspondance.*
— *Bon office* ou simplem. *Office*, Service : *Rendre un bon* OFFICE, *un* OFFICE *d'ami à quelqu'un.* || *Bons offices*, Intervention bienveillante faite dans un but de conciliation. || *Mauvais office*, Acte malveillant et nuisible : *Rendre de* MAUVAIS OFFICES *à quelqu'un.*
— Loc. fam. *N'avoir ni office ni bénéfice*, N'avoir aucun revenu assuré. || *Acheter un office de trépassé*, Mourir.
— Archéol. A bord des anciennes galères, du XVIe au XVIIIe siècle, Troisième soute de la cale.
— Diplomatiq. Acte officiel. (Vieux en ce sens.)
— Dr. *D'office*, En vertu de sa charge, sans être requis par les intéressés : *Juge qui a ordonné* D'OFFICE *une enquête.* || Dans le langage ordinaire, Sans être requis, et comme en vertu d'une charge. || *Avocat, Expert nommé d'office* ou simplem. *Avocat, Expert d'office*, Celui qui est désigné par le juge.
— Dr. can. Charge ecclésiastique ou civile.
— Dr. internat. *Offices internationaux*, Bureaux des unions internationales, institués par l'Etat pour satisfaire certains intérêts d'intérêt général. (Ce terme est surtout employé pour indiquer les administrations sanitaires internationales établies pour empêcher les invasions des épidémies orientales, peste et choléra, en Europe ; des offices sanitaires internationaux fonctionnent à Constantinople et à Alexandrie.) || *Bons offices*, Démarches ou actes d'un Etat de nature à faire naître un accord entre deux autres Etats. (Ils sont offerts par l'Etat, demandés par les parties contractantes ou dus en vertu d'engagements antérieurs. Les bons offices ont un caractère moins marqué que la médiation ; mais, en fait, on emploie à peu près indistinctement les deux termes.)
— Econ. dom. Fonction de préparer le service de table ; art de faire les pâtisseries, les confitures et les liqueurs : *Bonne qui entend très bien l'*OFFICE. || Ensemble des domestiques d'une maison qui mangent à l'office : *En général, l'*OFFICE *est malveillant pour les maîtres.*
— Féod. *Office de majesté*, Droit royal et souverain. || *Causes d'office*, En Bretagne, Causes qui concernaient le seigneur justicier. || *Etre taxé d'office*, Se disait d'un laboureur, quand la taille qu'il devait payer était réglée par l'intendant et non par les collecteurs.
— Hist. Tribunal des magistrats municipaux des villes gauloises, sous la domination romaine. || Nom donné autrefois à certains emplois, à certaines charges avec juridiction : OFFICE *de connétable, de chancelier, de maréchal de France.* || Charge de la maison du roi : OFFICE *de la chambre, de la garde-robe.* || *Maître des offices*, Magistrat suprême du palais impérial en Orient, qui tenait sous sa dépendance et sa juridiction le personnel du palais, la milice palatine. || *Office de finance*, Celui qui donnait pouvoir de manier et de recevoir les deniers du roi ou du trésor public, à la charge d'en rendre compte. || *Office de ville*, Charge dépendant du bureau de la ville, établie pour faire la police des ports et des marchés. || *Procureur d'office* ou *Procureur fiscal*. Se disait, dans les juridictions seigneuriales, de celui qui remplissait les fonctions du ministère public. || *Offices domaniaux*, Offices vénaux, démembrés du domaine du roi, qui pouvaient se transmettre par héritage. || *Offices casuels*, Ceux dont on était pourvu par des provisions du roi, et qui lui revenaient lorsque l'officier mourait sans avoir résigné ou sans avoir payé la paulette. || *Offices seigneuriaux*, Ceux dont les seigneurs avaient la nomination. || *En titre d'office, A titre d'office*, Avec le titre attaché à la charge que l'on exerce.
— Hist. ecclés. *Saint-office*. V. à son ordre alph.
— Liturg. Ensemble des prières et des cérémonies publiques : *L'*OFFICE *du jour. Assister à l'*OFFICE. *Chanter l'*OFFICE. || Prières et cérémonies variables suivant la fête que l'on célèbre : OFFICE *majeur, double, semi-double, simple.* OFFICE *de la Vierge.* || Partie du bréviaire que tout ecclésiastique est tenu de dire chaque jour : *Dire son* OFFICE. || *Office des morts*, Prières que récite l'Eglise en commémoration des morts. || *Petit office*, Office abrégé de la Vierge. || *Livre d'office*, Livre qui contient les prières chantées ou récitées au service divin.
— Mar. *Matelot d'office*, Homme de l'équipage attaché au service de l'office des officiers et des tables en général. (On les appelle souvent : *office du carré, office du commandant*, etc.)
— SYN. **Office, charge, emploi, etc.** V. CHARGE. || **Bon office, amitié, bienfait, faveur, grâce, plaisir, service.** V. AMITIÉ.
— ENCYCL. Dr. anc. Loyseau, dans ses *Cinq livres du droit des offices*, définit l'*office* : une dignité avec fonction publique. A l'origine, les offices étaient temporaires, révocables et intransmissibles. Mais leur caractère changea peu à peu et, dans l'ancienne monarchie française et jusqu'en 1789, la plupart furent patrimoniaux, transmissibles par succession et par mutations entre vifs.
A l'exemple de ce qui avait lieu pour les bénéfices ecclésiastiques, on permit la *resignatio in favorem alicujus*, par laquelle on se démettait en faveur d'une personne déterminée. Puis la vénalité fut pratiquée par le pouvoir royal lui-même, sous François Ier et Charles IX. Les charges devinrent bientôt héréditaires, d'abord par des décisions individuelles, puis, en 1604, par une mesure générale, l'édit de la Paulette. (V. ce mot.) Il faut remarquer que les légistes distinguaient dans les charges publiques l'*office* et la *finance*. La finance seule était réputée dans le commerce ; quant à l'office, délégation de l'autorité souveraine, il n'était pas censé transmis directement : il fallait à chaque mutation l'investiture du pouvoir royal.
La vénalité des charges de judicature et de finance, des offices de toute nature en un mot, fut abolie dans la nuit du 4 août 1789. Mais le principe a été restauré, dans une certaine mesure, par la loi du 28 août 1816, pour les offices ministériels des notaires, avoués, greffiers, huissiers, agents de change, courtiers et commissaires-priseurs.
— Dr. can. Par le mot *office*, les canonistes entendent toute charge conférant à celui qui en est revêtu certains pouvoirs et lui imposant certaines obligations. Ils distinguent les *offices ecclésiastiques* et les *offices civils* ou *laïques*. Les premiers sont les différentes fonctions du ministère ecclésiastique, qui ne peuvent être exercées que par des clercs revêtus des ordres. Aussi anciens que l'Eglise elle-même, ils furent d'abord confiés aux différents membres du clergé, sans aucune rétribution. A partir du VIIIe et du IXe siècle, l'usage s'établit peu à peu d'attribuer aux différentes charges ecclésiastiques différentes portions des biens de l'Eglise, sous forme de *bénéfices*.
Quant aux charges exercées sans rétribution par les moines dans l'intérieur de leur monastère, elles reçurent le nom d'*offices claustraux* ; telles étaient, par exemple, celles de *cellérier*, d'*hospitalier* ou d'*aumônier*. Toutefois, dans le cours des temps, plusieurs d'entre elles tinirent par être unies à des revenus fixes et constituèrent de véritables *bénéfices* : les *prieurés*, par exemple, et les *prévôtés* n'eurent pas d'autre origine.
— Liturg. L'*office liturgique* est un ensemble de prières et de cérémonies destinées à honorer Dieu. Il faut distinguer l'*office public* et l'*office cunonial*. Le premier se confond avec le *culte* ; le second comprend les prières que les religieux et les clercs, engagés dans les ordres sacrés, doivent réciter ou chanter chaque jour. V. BRÉVIAIRE, et HEURES.

OFFICE (*o-fiss* — peut-être du lat. *officia*, primitif de *officina*, atelier) n. f. Pièce généralement placée auprès de la salle à manger, et dans laquelle se serre ou se prépare tout ce qui concerne le service de la table et où, souvent, les domestiques prennent leurs repas : *Une* OFFICE *bien claire, commodément installée.*

Offices (PALAIS DES) (*palazzo degli Uffizi*), à Florence, construit de 1560 à 1574 par Georgos Vasari. Le portique du rez-de-chaussée est orné de statues de toscans célèbres (1842-1856). Le palais renfermait primitivement les différents services de l'administration, d'où son nom. Il est

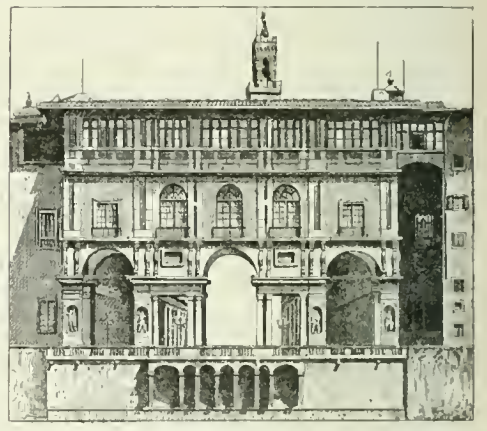

Palais des Offices, Florence.

actuellement occupé par la Poste, les Archives centrales de la Toscane, la Bibliothèque nationale et surtout la célèbre Galerie de peinture des Offices. Cette collection, formée par les Médicis, enrichie par les princes de la maison de Lorraine, est une des plus belles de l'Italie. Outre les tableaux, elle renferme des chefs-d'œuvre de la statuaire antique, un Cabinet des Gemmes, une Salle des Inscriptions. Dans la salle appelée la *Tribune*, où sont réunis les morceaux les plus remarquables, on peut voir la *Vénus de Médicis*, le *Rémouleur*, statues antiques ; la *Vierge au chardonneret* et le *Portrait de Jules II*, par Raphaël ; la *Vénus d'Urbin*, par le Titien ; l'*Adoration des Mages*, d'A. Durer ; *la Sainte Famille*, de Michel Ange ; etc.

OFFICIAL (*o-fi-si* — rad. *office*) n. m. Juge ecclésiastique, délégué par l'évêque pour exercer en son nom la juridiction contentieuse : *L'*OFFICIAL *de Paris.* || *Official forain*, Celui que l'évêque envoie hors de la ville épiscopale pour juger les affaires qui relèvent de sa juridiction, afin de ménager aux parties le temps et la dépense. || *Official juge ordinaire*, Official de Cambrai, qui réunissait en sa personne les titres de juge ecclésiastique et de juge civil.
— ENCYCL. Dans les trois premiers siècles de l'Eglise, les évêques jugeaient généralement tous les différends qui divisaient les chrétiens. Cette juridiction, reçut, sous les empereurs chrétiens, une consécration légale. Les Novelles de Justinien, reconnaissent aux évêques le droit de juger : 1° les causes ecclésiastiques ; 2° les procès civils où figure un clerc. Quant aux poursuites criminelles dirigées contre les clercs, elles relèvent des tribunaux laïques, mais l'enquête préparatoire doit être exercée sous le contrôle de l'évêque. Clovis et ses successeurs ne dérogèrent en rien à l'ordre qu'ils trouvèrent établi en France, et, sous les deux premières races, les évêques demeurèrent en possession de la juridiction contentieuse, dont le droit romain les avait investis. Ils l'exerçaient d'abord personnellement ; vers le IXe siècle, la multiplicité des procès les obligea à s'en départir, pour la confier à des prêtres qu'ils appelèrent *officiaux*. L'*official*, assisté d'un *promoteur*, qui remplissait auprès de lui les fonctions du ministère public, fut alors établi juge de toutes les causes qui ressortissaient de l'évêque, et les tribunaux épiscopaux prirent le nom d'*officialités*. Comme les métropolitains recevaient les appels des causes jugées par leurs suffragants, il y eut dans chaque église métropolitaine deux officialités : l'une diocésaine, l'autre d'appel. C'est au XIVe siècle que fut portée en France la première atteinte au pouvoir des *officiaux* : Charles V, par un édit daté de 1371,

leur interdit de connaître des actions réelles ou possessoires. A partir de cette époque, une série ininterrompue d'ordonnances royales restreignit leur compétence. Enfin, l'édit de François Ier, rendu en 1539, ne leur laissa que la connaissance des causes spirituelles, des procès en nullité de mariage et des poursuites canoniques contre les clercs. Enfin l'Assemblée constituante supprima radicalement toutes les *officialités* par la loi du 11 septembre 1790 ; elles n'ont pas été légalement rétablies. Aujourd'hui, s'il y a dans chaque diocèse une *officialité* qui, composée d'un *official*, d'un *promoteur* et de plusieurs assesseurs, connaît de toutes les causes contentieuses concernant les clercs et des causes matrimoniales, comme ce tribunal n'a pas d'existence légale, ses décisions ne s'imposent qu'à la conscience de ceux qui lui sont déférés.

OFFICIALITÉ (*o-fi-si*) n. f. Juridiction, tribunal de l'official : *Les causes les plus ordinaires de l'*OFFICIALITÉ. ‖ Charge de l'official : *Certains titulaires vendaient leur* OFFICIALITÉ. ‖ Lieu où l'official rendait la justice. ‖ Conseil établi auprès de l'évêque, devant qui sont portées les causes matrimoniales et les causes contentieuses qui concernent les clercs. V. OFFICIAL.

— Caractère de ce qui est officiel : *Candidature entachée d'*OFFICIALITÉ.

OFFICIANT (*o-fi-si-an*), **ANTE** [rad. *officier*] n. m. et adj. Se dit du prêtre qui célèbre l'office public : *Prêtre* OFFICIANT. *Parfois, un diacre et un sous-diacre assistent l'*OFFICIANT.

— n. f. Religieuse qui est de semaine pour présider aux offices du chœur.

OFFICIAT (*o-fi-si-a*) n. m. Grade d'officier de santé.

OFFICIEL, ELLE (*o-fi-si-èl'* — du lat. *officialis*, qui sert à un office) adj. Qui est déclaré, proposé, établi, fourni par une autorité compétente : *Nouvelle* OFFICIELLE. *Document* OFFICIEL.

— Par ext. Reçu, consacré, fixé par l'usage et faisant règle : *La langue* OFFICIELLE. (Renan.)

— Qui appartient à l'administration ; qui concerne les personnes publiques : *Personnage* OFFICIEL. ‖ *Candidat officiel, Candidature officielle,* Candidat, Candidature que le gouvernement recommande aux électeurs et qu'il s'attache à faire prévaloir.

— Fam. Solennel et compassé : *Prendre sa pose* OFFICIELLE, *son ton* OFFICIEL.

— Se dit des journaux dans lesquels le gouvernement fait insérer les lois, les décrets, les déclarations qu'il veut porter à la connaissance du public.

— *Moniteur officiel, Moniteur officiel du soir,* Journaux qui publiaient autrefois les communications du gouvernement français. ‖ *Journal officiel,* et fam. n. m. *l'Officiel,* Journal qui, en France, a succédé au *Moniteur officiel* comme journal du gouvernement.

OFFICIELLEMENT (*o-fi-si-èl-le*) adv. D'une manière officielle.

OFFICIER (*o-fi-si-é* — du bas lat. *officiare*, même sens. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous officiions. Que vous officiiez*) v. n. Célébrer l'office divin : OFFICIER *avec pompe.*

— Par plaisant. Prendre un ton solennel, avoir une démarche compassée : *Professeur qui* OFFICIE *toujours.*

— Fam. Faire son office : *Bien* OFFICIER *à table.*

OFFICIER (*o-fi-si-é* — du bas lat. *officiarius*) n. m. Celui qui possède une charge en titre d'office ; celui qui occupe un emploi : *Des* OFFICIERS *de police.*

— Arg. *Officier de la manicle,* Filou, coupeur de bourses. (Vx.) ‖ *Officier de topo,* Homme qui triche au jeu.

— Admin. *Officiers municipaux,* Maire et adjoints, dans l'organisation municipale actuelle. ‖ *Officier d'administration,* Membre de l'intendance ou du commissariat de la marine. ‖ *Officier civil,* Fonctionnaire, dépositaire, agent de l'autorité civile. ‖ *Officier de l'état civil,* Une des attributions du maire, chargé de la tenue des registres où sont consignées les déclarations de naissances, mariages, décès. ‖ *Officiers publics ou ministériels,* Individus choisis, sous l'autorité du ministre de la justice, pour dresser et recevoir des actes authentiques : *Les avoués, notaires, huissiers et autres* OFFICIERS MINISTÉRIELS. ‖ *Officier de paix,* Magistrat de police municipale.

— Chev. Grade usité dans la plupart des ordres de chevalerie. ‖ *Officiers de l'ordre du Saint-Esprit,* Chancelier, maître des cérémonies, grand trésorier et secrétaire de l'ordre. ‖ *Bas officiers de l'ordre du Saint-Esprit,* Héraut roi d'armes, trésoriers du marc d'or et contrôleurs généraux de l'ordre. ‖ *Officiers de l'ordre de Saint-Louis,* Trésorier, greffier et huissier de l'ordre. ‖ *Officiers de l'ordre de la Légion d'honneur,* Titulaires du grade immédiatement supérieur à celui de chevalier. ‖ *Officier d'académie. Officier de l'Instruction publique.* V. ACADÉMIQUE, et PALMES.

— Écon. dom. Garçon ou chef d'office dans une grande maison, un café, un restaurant.

— Féod. *Droit d'officiers seigneuriaux,* Prérogative qu'avaient les seigneurs justiciers de créer des officiers pour rendre la justice.

— Fr.-maçonn. Membre remplissant un office dans une loge maçonnique.

— Hist. *Grands officiers de l'empire,* Electeurs de l'empire germanique. ‖ *Officiers du gobelet,* Ceux qui étaient chargés de servir les boissons. ‖ *Officiers du commun,* Ceux qui étaient employés aux diverses tables du souverain autres que la table du roi. ‖ *Officiers de la maison du roi.* V. MAISON DU ROI. ‖ *Officier de bouche.* V. BOUCHE.

— Hist. eccl. *Officiers claustraux.* Dans les monastères, le prieur, le chambrier, le cellérier, le sacriste, l'aumônier, l'hospitalier et l'infirmier. ‖ Nom donné aux laïques employés dans une église (sacristains, suisses, bedeaux, etc.).

— Liturg. Livre d'offices.

— Mar. *Officiers de marine,* Corps des officiers combattants. ‖ *Officiers des corps auxiliaires,* Membres de la hiérarchie des corps auxiliaires de la marine. (On y trouve : les *officiers mécaniciens*, les *officiers du corps de santé*, les *officiers d'administration*. Certains corps ont l'assimilation et le rang d'officier, sans en avoir le nom ; tels sont : les ingénieurs du génie maritime et du service hydrographique, les agents administratifs, les inspecteurs de la marine.) ‖ *Officiers généraux,* Ceux du grade d'amiral ou assimilés. ‖ *Officiers supérieurs,* Ceux des grades de capitaine de corvette, capitaine de frégate, capitaine de vaisseau ou assimilés. ‖ *Officiers subalternes,* Grades compris entre le lieutenant de vaisseau et l'aspirant de seconde classe. ‖ *Officiers canonniers,* Officiers brevetés pour l'artillerie. ‖ *Officiers torpilleurs,* Officiers brevetés pour les torpilles. ‖ *Officiers fusiliers,* Officiers brevetés pour l'infanterie. ‖ *Officier des montres,* Celui qui est chargé de l'entretien des montres et des observations. ‖ *Officier de manœuvre,* Celui qui accompagne le commandant et est son auxiliaire. ‖ *Officier de pont* ou *de bâtai,* Celui qui n'a à bord aucune spécialité. ‖ *Officier en second,* Le second commandant du bord. ‖ *Officiers majors,* Nom donné autrefois aux officiers subalternes. ‖ *Officier de détail,* Adjoint au commandant en second pour lui faciliter le service du détail. ‖ *Officiers civils,* Nom des anciens administrateurs de la marine. (On les appela aussi *officiers de plume.*) ‖ *Officier-marinier,* Sous-officier de la maistrance. ‖ *Officier auxiliaire,* Officier de la marine marchande pris provisoirement au service de la marine de guerre. ‖ *Officier bleu,* Ancien nom des officiers auxiliaires. ‖ *Officier matelot,* Ancien nom des officiers provenant des rangs. ‖ *Officier de quart, de garde,* Officier chargé à bord du service de quart ou de faire la garde pendant vingt-quatre heures. ‖ *Officiers de la marine de commerce,* Capitaines au long cours embarqués sur la flotte de commerce. ‖ *Officiers de port,* Agents chargés de seconder le capitaine de port.

— Méd. *Officier de santé,* Médecin autorisé à exercer sans avoir le grade de docteur. (Les officiers de santé, institués par la loi du 19 ventôse an XI, ont été supprimés par la loi du 30 novembre 1892. [V. MÉDECIN.]) ‖ Nom donné anciennement aux chirurgiens, médecins et apothicaires de la maison du roi et de celle de Monsieur.

— Milit. Titre des militaires revêtus de certains grades. ‖ *Aux officiers.* Dans la cavalerie et dans l'artillerie,

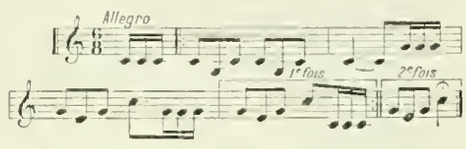

Aux officiers (sonnerie de trompette).

Sonnerie de trompette pour appeler les officiers. ‖ Par plaisant. *Officier de guérite,* Simple soldat.

— Zool. Ancien nom vulgaire de quelques poissons du groupe des gades.

— ENCYCL. Admin. *Officiers de paix.* La loi du 21 septembre 1791 institua 24 *officiers de paix* à Paris « chargés de veiller à la tranquillité publique, de se porter dans les endroits où elle sera troublée, d'arrêter les délinquants et de les conduire devant les juges de paix ». Nommés pour quatre ans par la municipalité, puis (19 nivôse, an VIII) par le Premier Consul, leur nomination passa plus tard au ministre de l'intérieur. Leur nombre fut modifié à diverses reprises et fixé actuellement à 27 : 1 par arrondissement, 4 pour les compagnies de réserve (anciennes brigades centrales), 1 pour les voitures, 1 pour les halles et 1 pour le contrôle. Ils sont recrutés parmi les secrétaires des commissaires ou parmi les grades de la police municipale à la suite d'un examen. Leur costume comporte un képi, une capote, une pélerine à capuchon, une tunique, un pantalon de drap ou de coutil gris, une épée à poignée d'argent avec ceinturon et dragonne, enfin une ceinture bleue à franges tricolores.



Officier de paix (à Paris).

— Hist. *Grands officiers de la couronne.* La hiérarchie des grands officiers ne s'établit nettement qu'au XIIe siècle. L'influence prise par certains d'entre eux, qui tendaient à devenir héréditaires, les rendit suspects au roi ; dès Philippe Auguste, le grand sénéchal fut supprimé. Sous Henri III, ils étaient au nombre de cinq, sans compter les maréchaux, savoir : le connétable, le chancelier, le grand maître de France, le grand chambellan et l'amiral de France. Henri IV y ajouta le grand écuyer et le grand maître de l'artillerie. Louis XIII supprima les offices de connétable et d'amiral ; Louis XIV rétablit ce dernier office et créa celui de colonel de l'infanterie. Les grands officiers, qui avaient primitivement une juridiction, droit de séance au Parlement, droit de lever bannière, droit de séance au conseil, perdirent peu à peu toute leur importance. Sous Louis XV et Louis XVI, ils ne furent plus que les officiers de la maison du roi et de celle de la reine. Etaient grands officiers de la couronne : le grand aumônier, le grand maître de la maison du roi, le grand chambellan, le grand maître de la garde-robe, etc. Supprimés par la Révolution, les grands officiers de la couronne reparurent avec Napoléon, qui distingua les grands dignitaires (grand électeur, connétable, archichancelier de l'Empire, archichancelier d'Etat, architrésorier, grand amiral) et les grands officiers militaires (maréchaux, inspecteurs et colonels généraux) ou civils (grand aumônier, grand maréchal du palais, grand chambellan, grand écuyer, grand veneur, grand maître des cérémonies).

La Restauration reconstitua l'ancienne maison du roi, mais Louis-Philippe supprima les charges surannées de grands officiers. Le second Empire crut devoir les ressusciter et réorganisa la maison impériale sur le type de celle de Napoléon Ier, sans rétablir toutefois les grands dignitaires, l'archichancelier, le grand électeur, etc. Les grands officiers de la couronne ont disparu avec la révolution du 4 septembre 1870.

— Milit. C'est au courant du XVe siècle que le mot *officier* commença d'être officiellement donné, en France, aux titulaires des emplois inférieurs à ceux des maréchaux, mestres de camp, etc. Plus tard, il s'étendit même à ceux-ci. Aujourd'hui, il s'applique à tous les militaires jouissant de l'« état d'officier » état qui consiste essentiellement en ce que l'officier est propriétaire de son grade et ne peut en être dépouillé que pour des motifs déterminés et dans des conditions nettement définies. Le principe de la propriété du grade a été prononcé et l'état des officiers définitivement réglé par la loi du 19 mai 1834, complément de celle du 14 avril 1832 sur l'avancement, c'est-à-dire sur les conditions d'accès aux différents grades de la hiérarchie.

D'après cette dernière, nul ne peut être sous-lieutenant s'il n'est âgé d'au moins dix-huit ans, s'il n'a servi au moins deux ans comme sous-officier, ou s'il n'a été, pendant deux ans, élève des Ecoles militaire ou polytechnique et s'il n'a satisfait aux examens de sortie desdites écoles. (V. FRANCE, *Armée*). Les sous-lieutenants, lieutenants et capitaines sont dits *officiers subalternes* ou simplement officiers ; les commandants, lieutenants-colonels et colonels sont les *officiers supérieurs* ; au-dessus viennent les *officiers généraux*, dont le nom même indique qu'ils sont destinés à exercer le commandement général de troupes de toutes armes réunies. La loi spécifie que l'emploi des officiers est distinct du grade, de sorte que l'officier peut être privé d'emploi tout en conservant son grade, qui est sa propriété. Il ne peut perdre celui-ci que par suite de : démission, perte de la qualité de Français, prononcée par jugement, condamnation à une peine afflictive et infamante ou à certaines peines correctionnelles, destitution prononcée par jugement d'un conseil de guerre. En dehors de ces cas, l'officier conserve son grade dans les différentes « positions » où il peut se trouver placé et qui sont : l'*activité*, quand il est pourvu d'un emploi ; la *disponibilité*, position spéciale aux officiers généraux, momentanément sans emploi ; la *non-activité*, la *réforme* et la *retraite*. (V. ces mots.)

La loi du 2 juillet 1900 a concédé le rang et l'état d'officier au personnel représenté par les officiers d'administration de l'armée, dont il a été constitué six catégories : *service d'état-major* (anciens archivistes) ; *service de l'artillerie* (anciens gardes d'artillerie) ; *service du génie* (anciens adjoints du génie) ; *service de l'intendance, service de santé, service de la justice militaire.*

A tous ces officiers il faut encore ajouter les officiers de réserve et de l'armée territoriale, qui sont formés, nommés et promus dans des conditions différentes.

Les désignations d'officiers *d'habillement, de casernement, de détail, de jour, de semaine*, etc., correspondent à des fonctions spéciales dont des officiers de divers grades peuvent être momentanément chargés.

— *Mariage des officiers.* Une circulaire du 6 août 1808 interdit aux officiers français de se marier sans l'autorisation du ministre de la guerre. Plus tard, un arrêté du 17 décembre 1813 spécifia que la permission du mariage ne pourrait être accordée que si la future justifiait d'un apport en dot, d'un revenu de 1.200 francs, non viager. Depuis, une circulaire ministérielle du 15 octobre 1900 abrogea cette condition. Cette circulaire spécifie que les demandes d'autorisation de mariage doivent être adressées aux gouverneurs militaires ou aux généraux commandant les régions des corps d'armée qui, par délégation du ministre, pourront accorder les autorisations demandées par les officiers jusqu'au grade de colonel inclusivement. Les demandes formulées par des officiers généraux sont transmises au ministre, à qui les commandants de corps d'armée transmettent également celles émanant d'autres officiers et qu'ils croient devoir écarter : ces dernières, avec leur avis et l'exposé de la situation. Il est toujours tenu compte de la position de fortune de la future, comme de sa réputation et de sa famille, mais aucun apport dotal déterminé n'est plus exigé.

Officier de fortune (L') ou *la Légende de Montrose,* roman historique de Walter Scott. — L'auteur retrace quelques-uns des épisodes de la guerre civile entre Charles Ier et son Parlement. On voit en présence le parti royaliste avec le comte de Montrose, le comte de Menteith et les Mac Aulay, et le parti de l'opposition, avec le puissant marquis d'Argyle et sir Duncan Campbell. Le parti royaliste, est servi par un certain Dalgetty, officier de fortune, qui vend ses services au plus offrant. Après bien des événements, le parti royaliste, aidé par de sauvages montagnards, « les enfants du Brouillard », est vaincueur de l'armée du marquis d'Argyle.

Sur ce fonds historique se déroule un drame d'amour. Allan Mac Aulay, d'un caractère sombre et farouche, aime une jeune fille recueillie au château des Mac Aulay et dont on ignore la naissance, la belle Annette Lyle. Seule, avec sa harpe, elle peut calmer les accès d'humeur noire d'Allan. Mais son cœur est à Menteith, qui l'aime aussi. Il se trouve à la fin qu'Annette Lyle est la fille de sir Duncan Campbell, l'adversaire de Mac Aulay et de Menteith. Menteith n'en demande pas moins sa main ; mais, au moment où le mariage va être célébré, Allan, poussé par la jalousie, poignarde son rival, puis disparaît. Menteith revient de sa blessure et épouse, quelque temps après, l'héritière de Duncan Campbell.

OFFICIÈRE (*o-fi-si*) n. f. Religieuse qui, dans un monastère, exerce quelque fonction ayant titre d'office. ‖ Femme remplissant un office dans la maison de la reine. (Inus.) ‖ Par plaisant. Femme costumée en officier.

OFFICIEUSEMENT (*o-fi-si*) adv. D'une manière officieuse.

OFFICIEUX (*o-fi-si-eû* — du lat. *officiosus*, de *officium*, service), **EUSE** adj. Qui est empressé à rendre de bons offices : *Homme* OFFICIEUX. ‖ Qui porte à rendre de bons offices ; qui est inspiré par le désir d'en rendre : *Politesse* OFFICIEUSE. *Soins* OFFICIEUX.

— Qui n'est pas officiel, qui n'a pas le caractère d'un acte public : *Faire une communication* OFFICIEUSE.

— *Défenseur officieux,* Avocat plaidant devant un conseil de guerre.

— *Journal officieux,* Journal qui, sans être officiel, exprime bénévolement la pensée du gouvernement.

— *Mensonge officieux,* Celui qu'on se permet pour faire plaisir à quelqu'un ou pour lui rendre service : *Le* MENSONGE OFFICIEUX *est souvent prescrit par la civilité.*

— Substantiv. Personne empressée à rendre service. Se dit presque toujours pour désigner un zèle importun ou hypocrite) : *Faire l'*OFFICIEUX. *Écarter les* OFFICIEUX.

— Hist. Nom par lequel on remplaça, pendant la Révolution française, les termes de : valet, laquais, etc., afin de « sauvegarder, disait-on, la dignité des citoyens qui, sans abandonner leurs droits, consentaient à rendre de bons offices à leurs égaux, moyennant compensation ».

— SYN. **Officieux, obligeant, serviable.** V. OBLIGEANT.

Officiis (DE) [*Traité des devoirs*], ouvrage de morale, de Cicéron. V. DEVOIRS (*Traité des*).

OFFICINAL, ALE, AUX (*o-fi-si*) adj. Physiq. et thérap. Qui se trouve dans les officines ou pharmacies. ‖ *Plantes officinales,* Plantes utilisées en pharmacie.

— ENCYCL. Les *préparations officinales* sont celles qui existent toutes préparées dans les pharmacies, par opposition aux *préparations magistrales,* qui ne s'exécutent qu'au moment du besoin.

OFFICINE (*o-fi-sin'* — lat. *officina*, atelier) n. f. Laboratoire et boutique de pharmacie : *Le sucre est entré dans le monde par l'*OFFICINE *des apothicaires.* (Brill. Sav.)

— Fam. Cuisine où se préparent des aliments.

— Fig. Lieu où l'on étudie, où l'on compose des ouvrages de science. || En mauv. part. Endroit où se trame quelque chose; cause qui produit cette chose : *Les bureaux de certains journaux sont des* OFFICINES *de scandale.*

— ENCYCL. Une *officine* comprend la *pharmacie* dans laquelle se font le dépôt des ordonnances et la délivrance des médicaments. A la pharmacie sont adjoints un laboratoire où se préparent les médicaments officinaux (sirops, extraits, etc.), et des dépendances (cave, droguier, etc.). Aujourd'hui, l'introduction dans la thérapeutique d'un grand nombre de produits que l'industrie seule peut livrer, ont diminué l'importance du laboratoire. Mais la part de plus en plus grande que prennent dans l'art de guérir les sciences dites « accessoires », comme la chimie analytique, la micrographie et la bactériologie, obligent désormais tout pharmacien digne de ce nom à posséder un laboratoire d'analyses médicales.

Il convient de distinguer les officines destinées à la vente au public, des dispensaires et des pharmacies d'hôpitaux, qui délivrent gratuitement les médicaments aux malades. Ces établissements, de même que les officines privées, doivent être gérés par un pharmacien. Aux termes de la loi, le pharmacien doit être propriétaire de l'officine qu'il dirige; il ne peut posséder à la fois deux ou plusieurs de ces établissements, ni s'y livrer à aucun autre commerce qu'à celui des drogues simples et composées. (V. PHARMACIE.)

OFFICIOSITÉ (*o-fi-si-*) n. f. Qualité de celui qui est officieux : *Il a perdu procès d'*OFFICIOSITÉ. || On a dit OFFICIEUSETÉ.

OFFIDA, ville d'Italie (Marches, prov. d'Ascoli-Piceno); 6.600 hab. Fabriques de dentelles.

OFFRANDE (*o-frand'* — du lat. *offerendus*, part. fut. pass. du v. *offerre*, offrir) n. f. Don fait à la Divinité ou déposé dans un temple avec une intention religieuse : *Les premières* OFFRANDES *furent des fruits.* (Volt.)

— Par ext. Don volontaire fait à une personne quelconque : *Une* OFFRANDE *pour les pauvres.*

— Liturg. Cérémonie qui se pratique à certaines messes et pendant laquelle le prêtre, tourné vers le peuple, présente, en signe de paix, la patène à baiser et reçoit les dons des fidèles : *Aller à l'*OFFRANDE.

— PROV. **A l'offrande qui a dévotion,** Chacun est libre de s'abstenir de donner si ses moyens ne lui permettent pas de se montrer généreux. || **Vous allez trop vite à l'offraode, vous ferez choir monsieur le curé.** Se dit à ceux qui montrent une précipitation excessive. || **Chaque saint veut son offrande,** Quand on veut réussir, il faut gagner par des présents ceux qui peuvent concourir au succès. || **A petit saint petite offrande,** Il faut proportionner les présents à la qualité des personnes à qui on les offre.

— SYN. Offrande, oblation. V. OBLATION.

— ENCYCL. Milit. *Offrandes nationales pour les armées de terre ou de mer* (Caisse des). Cette institution fut créée par un décret du 18 juin 1860, avec, pour premiers fonds, le produit d'une souscription et de dons à l'armée provoqués par la campagne d'Italie de 1859. Elle a été réorganisée en 1873 et ses rentes sont employées à augmenter les pensions de quelques anciens militaires, ainsi qu'à distribuer des secours éventuels ou permanents à certains autres. La caisse est placée sous la direction et le contrôle d'un comité supérieur, présidé par le ministre de la guerre.

OFFRANT (*o-fran*, adj. Qui offre. || *Le plus offrant,* Celui qui fait l'offre la plus avantageuse. || *Au plus offrant et dernier enchérisseur.* Se dit d'un mode d'adjudication qui consiste à céder l'objet en question à celui qui fait la dernière offre et la plus élevée.

OFFRANVILLE, ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 8 kilom. de Dieppe, sur la Scie; 1.696 hab. Ch. de f. Ouest. Filature. Eglise gothique (XVIe s.). Château du XVIIIe siècle. — Le canton a 18 comm. et 10.715 hab.

OFFRE n. f. Action d'offrir; chose offerte : *Faire, Recevoir, Repousser des* OFFRES.

— Fam. *Offre de service,* Proposition de faire une chose utile ou agréable à quelqu'un, de traiter avec lui à certaines conditions que l'on déclare avantageuses.

— Dr. Acte par lequel on propose de payer ce qu'on doit ou d'accomplir une obligation, afin de prévenir ou d'arrêter une action judiciaire. || *Offre labiale* ou *verbale,* Offre faite de vive voix ou même par écrit, mais non accompagnée de la présentation effective de la chose offerte. || *Offre réelle,* Présentation matérielle faite au créancier de la chose qui lui est due, avec sommation de la recevoir.

— Econ. polit. Acte des fabricants, marchands et ouvriers qui demandent à placer leurs produits, leurs denrées ou leur travail. *Loi de l'offre et de la demande,* Loi qui domine tous les échanges et détermine la valeur des choses mises dans le commerce.

— ENCYCL. Dr. Les *offres réelles,* suivies de *consignation,* constituent un mode légal de libération au cas où le créancier refuse, au mot légitime, de recevoir le payement qui lui est offert. La matière est régie par les articles 1257 à 1264 du Code civil et les articles 812 à 818 du Code de procédure civile.

Pour que, indépendamment de la consignation, les offres réelles soient valables, il faut : 1° qu'elles soient faites au créancier ayant la capacité de recevoir ou à celui qui a pouvoir de recevoir pour lui; 2° qu'elles soient faites par une personne capable de payer; 3° qu'elles soient de la totalité de la somme actuellement exigible, en y comprenant les intérêts et les frais, et que le terme soit échu, s'il a été stipulé en faveur du créancier; 4° que la condition sous laquelle la dette a été contractée soit arrivée, 5° que les offres soient faites au lieu dont on est convenu pour le payement ou, à défaut de lieu convenu, soit au domicile du créancier, soit à la personne; 7° que les offres soient faites par un officier ministériel ayant pouvoir pour ces sortes d'actes.

Le procès-verbal doit désigner les choses offertes et faire mention de la réponse du créancier. Les frais des offres réelles sont à la charge du créancier, si elles sont valables.

— Econ. polit. *Loi de l'offre et de la demande.* Dans toute transaction commerciale, il y a un débat entre vendeurs et acheteurs : les uns *offrant* ce qu'ils veulent échanger, les autres *demandant* ce dont ils ont besoin. Le résultat de ce débat est le prix du marché, le *cours.* Si l'offre est supérieure à la demande, le cours baisse; dans le cas contraire, il monte. En effet, dans le premier cas, les vendeurs, ayant un excès de marchandises à écouler, sont amenés à baisser leur prix pour se mettre à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs; si, au contraire, la demande dépasse l'offre, les acheteurs se trouveront en concurrence; pour rester maîtres de l'article demandé, ils seront amenés à surenchérir, et la valeur de l'objet montera. La hausse et la baisse auront lieu jusqu'à ce que l'offre et la demande soient égales l'une à l'autre. Mille causes influent sur l'offre et la demande, car elles ne dépendent pas seulement des quantités de marchandises jetées sur le marché, mais des quantités combinées avec les difficultés ou facilités de production, la nature et l'intensité du désir qui font rechercher la chose demandée, etc. Quoi qu'il en soit, il est un point central autour duquel le prix courant semble graviter : ce sont les *frais de production.* Si le prix courant d'un objet dépasse beaucoup ces frais, les producteurs, attirés par les gros bénéfices, afflueront; il y aura surcroît de production, la concurrence se fera vite sentir, le prix baissera; si ledit prix courant est beaucoup au-dessous, le producteur, ne rentrant plus dans ses débours, cessera de produire. L'idéal serait que le prix offert, le prix de vente, fût égal au prix de revient. Sans avoir recours à des lois de maximum pour mettre obstacle sur le marché aux écarts factices engendrés par l'ignorance ou la cupidité des parties en présence, il est évidemment possible de se rapprocher de cet idéal, sans porter atteinte au libre jeu de la loi de l'offre et de la demande, par des informations précises et des statistiques, par la décomposition loyale du prix de vente, etc. La loi de l'offre et de la demande s'impose-t-elle absolument et sans tempérament à la détermination des salaires? domine-t-elle tout débat entre patrons et ouvriers? Tout en reconnaissant, ici encore, l'action incontestable de cette loi, il est permis de penser que, parmi les causes qui influent sur son application, il est nécessaire de faire entrer en ligne de compte des considérations non moins inéluctables de justice et d'humanité.

OFFREUR (*o-freur'*) n. m. Celui qui offre : *Les suiveurs sont nécessairement des* OFFREURS. (Ch. Monselet.)

— A signifié Fermier d'impôts, celui dont l'offre a prévalu dans l'adjudication de la ferme des impôts.

OFFRIR (*o-frir'* — du lat. pop. *offerire*, classiq. *offerre*, même sens : *J'offre, tu offres, il offre, nous offrons, vous offrez, ils offrent. J'offrais, nous offrions. J'offris, nous offrîmes. J'offrirai, nous offrirons. J'offrirais, nous offririons. Offre, offrons, offrez. Que j'offre, que nous offrions. Que j'offrisse, que nous offrissions. Offrant. Offert, erte*) v. a. Présenter, proposer quelqu'un ou quelque chose, sans avoir été sollicité de le faire : OFFRIR *sa fille en mariage,* OFFRIR *ses services.* OFFRIR *des marchandises.* || Peut avoir une proposition pour complément : OFFRIR *de prouver, de partir.*

— Mettre quelque chose sous les yeux de quelqu'un, sans qu'il le cherche : *Chambre qui* OFFRE *un horrible spectacle.* || Fig. Montrer, exposer, présenter à l'esprit; faire prévoir : *Devoir qui* OFFRE *beaucoup de difficultés.*

— Loc. div. *Offrir son épée, son bras à quelqu'un,* Se déclarer prêt à combattre pour sa querelle. || *Offrir ses amis à quelqu'un,* Lui offrir d'employer, pour le servir, le crédit de ses amis. || *Offrir le combat,* Présenter la bataille, défier son ennemi. || *Offrir la main,* Présenter sa main à quelqu'un pour l'aider à marcher; lui proposer de le conduire à l'endroit où il veut aller. || *Offrir sa main,* Proposer à un homme de le prendre pour mari. || *Offrir son nom,* Proposer à une femme de l'épouser. || *Offrir beau jeu à quelqu'un,* Lui fournir une occasion favorable de faire quelque chose : OFFRIR BEAU JEU *à son adversaire.*

— Dr. anc. *Droit d'offrir,* Droit en vertu duquel les créanciers postérieurs pouvaient offrir à des créanciers antérieurs le payement de ce qui leur était dû, afin d'être subrogés, par ce moyen, à leurs hypothèques.

— Relig. Immoler ou présenter en offrande, dans une intention religieuse : OFFRIR *un sacrifice.* OFFRIR *un bœuf en sacrifice.* — Absolum. : OFFRIR *à Dieu.* || Présenter comme une expiation : OFFRIR *à Dieu ses maux, sa douleur.* || *Offrir le sacrifice, le saint sacrifice de la messe,* Dire la messe.

S'offrir, v. pr. Etre, devoir être offert. || Se rencontrer, se montrer, se produire. || Se proposer, se présenter; offrir sa propre personne. — Avec un infinitif, *S'offrir à, s'offrir de faire quelque chose.* || Offrir l'un à l'autre : *Les amis* S'OFFRENT *des cadeaux le 1er janvier.* || Fam. Procurer à soi : S'OFFRIR *un joli voyage.*

— *S'offrir en sacrifice* ou simplem. *S'offrir,* Se proposer comme victime expiatoire : *Jésus s'*EST OFFERT *en holocauste pour l'homme.*

— Impersonnellem. Se présenter, se rencontrer : *Il* S'OFFRE *en tout des difficultés.*

— GRAMM. L'infinitif qui sert de complément à *offrir* prend *de* : OFFRIR D'*accompagner quelqu'un.* Celui qui sert de complément à *s'offrir* prend *à* ou *de* : *Il s'est* OFFERT *de bonne grâce à y aller, d'y aller.* (L'emploi de *de* a vieilli.)

— SYN. Offrir, donner, présenter. V. DONNER.

OFFUSCATION (*o-fuss, si-on* — rad. *offusquer*) n. f. Action d'obscurcir; état de ce qui est obscurci : *Les causes des* OFFUSCATIONS *du soleil ne sont pas bien connues.*

OFFUSQUEMENT (*o-fuss-ke*) n. m. Action d'offusquer, état de ce qui est offusqué. (Peu us.)

OFFUSQUER (*o-fuss-ké* — du lat. *offuscare;* du préf. *ob,* et de *fuscus,* sombre) v. a. Empêcher de voir ou d'être vu en cachant ou en obscurcissant : *Le brouillard* OFFUSQUE *le paysage. Les nuages* OFFUSQUENT *le soleil.* || Empêcher de voir en éblouissant : *Hâtons que le grand jour* OFFUSQUE.

— Fig. Diminuer par un trouble la perspicacité : *La colère* OFFUSQUE *le jugement* (Didier.); ou la netteté, la clarté : *La passion* OFFUSQUE *la vérité.* || Choquer, donner de l'ombrage à : *Toute supériorité* OFFUSQUE *les envieux.*

Offusqué, ée part. pass. du v. Offusquer.

— Substantiv. *Les offusqués,* Nom donné aux membres d'une académie de Césène, dans les Etats de l'Eglise.

S'offusquer, v. pr. Etre offusqué : *Dans le vertige, la vue* S'OFFUSQUE. || Etre choqué, froissé, effarouché : *Les personnes susceptibles* S'OFFUSQUENT *de tout.*

— SYN. Offusquer, obscurcir.

O FIHÉLY (Maurice), franciscain, né vers 1460, dans un port d'Irlande (Baltimore ou Galway), mort dans cette dernière ville en 1513. Il entra, à Oxford, dans l'ordre de Saint-François, sous le nom de MAURITIUS DE PORTU, dont il signa ses ouvrages. S'étant rendu en Italie, il y enseigna les belles-lettres et la philosophie. Ses élèves lui décernèrent le surnom de **Flos mundi** (Fleur du monde). Le pape Jules II le nomma, en 1506, archevêque de Tuam (Irlande); mais il ne se décida à partir pour son diocèse que sept ans après. Il mourut en arrivant dans sa patrie. Les plus importants de ses nombreux traités latins sont : *Des êtres contingents et de la prédestination divine* (1505); *les Commentaires de Jean Scot, le docteur Subtil, sur la* Métaphysique *d'Aristote* (1507).

O FILII ET FILIÆ, série de stances, remontant sans doute aux premiers siècles chrétiens, que l'Eglise catholique chante au salut, durant les fêtes pascales, en l'honneur de la résurrection de Jésus-Christ.

O FORTUNATOS NIMIUM, SUA SI BONA NORINT, AGRICOLAS! *Trop heureux les hommes des champs, s'ils connaissaient leur bonheur!* Vers de Virgile (*Géorgiques,* II, 458-459), dont on cite souvent la première partie seule. *O fortunatos nimium!* et qu'on applique à ceux qui ne savent pas apprécier le bonheur dont ils jouissent.

OFOTEN, bourg de la Norvège septentrionale (prov. de Tromsö), à la rive du *l'Ofotenfjord;* 5.000 hab.

OFTERDINGEN (Henri d'), nom d'un personnage signalé dans la *Guerre des chanteurs* (v. ce mot), mais dont l'existence n'a pas encore été démontrée par des preuves irréfutables. C'est aussi le nom du héros principal qui paraît dans le roman de Novalis portant ce titre.

OFTRINGEN, village de Suisse (cant. d'Argovie), près de la rive droite de l'Aar, affluent du Rhin; 2.982 hab. Tisseranderies, soieries, manufactures de tabac.

OG, roi de Basan, de taille gigantesque, selon la tradition. Il s'opposa au passage des Israélites et fut vaincu par eux : Moïse le fit tuer, avec tous ses enfants et tout son peuple. Les Israélites s'emparèrent de ses Etats et en exterminèrent tous les habitants. Son royaume, qui avait pour capitale Astaroth, échut à la tribu de Manassé. Les traditions rabbiniques ont fait de lui un personnage fabuleux. D'après elles, il aurait échappé au déluge en montant sur l'arche de Noé. Lorsque Moïse l'attaqua, il saisit une montagne pour la jeter sur le camp d'Israël; mais la montagne, creusée par des fourmis, s'affaissa autour de sa tête, de façon à lui former un collier, et il ne put s'en débarrasser. Moïse en profita pour le tuer en le frappant au talon avec une hache.

OGAARD, petit archipel du Danemark, dans la mer Baltique, entre l'île de Seeland au N., celle de Laaland au S.; 2.800 hectares; 2.500 hab.

OGADINE, OGADEN ou **OGADAIN,** région de l'Afrique orientale, au centre de la péninsule des Somalis. C'est un vaste plateau, dont la pente est au S.-E., aride et très chaud. Certaines parties sont tout à fait désertes, d'autres ont une maigre végétation de steppe. Le pays est partagé entre le Somaliland anglais et l'Ethiopie; mais, en fait, ses habitants sont indépendants, sous le mahdi Abdoullahi, qui, depuis 1901, prêche la guerre sainte contre les infidèles.

OGADINES, fraction puissante de la nation des Somalis, qui vit dans l'ouest de la région habitée par la race (v. l'art. précéd.). — *Un, Une* OGADINE.

— ENCYCL. Grands et d'un teint cuivré, les *Ogadines* sont assez fortement croisés de Gallas. Comme tous les autres Somalis, ils sont pasteurs et nomades.

OGAKI, ville du Japon (île de Nippon [prov. de Mino]), sur un affluent du Kisogava; 16.200 hab.

OGALLALAH ou **OGALLAH,** tribu indienne de l'Amérique du Nord, appartenant à la famille dakota. Ils sont cantonnés aujourd'hui dans une réserve située au S.-E. des Black-Hills. V. DAKOTAS.

OGAM ou **OGHAM** (*gham'*) n. m. Nom des runes gaéliques. || On dit aussi OGOM.

— Adjectiv. : *Caractères* OGAM ou OGHAM.

— ENCYCL. Les inscriptions irlandaises en caractères dits *ogam* remontent en partie au IVe ou au Ve siècle de notre ère. C'était l'écriture nationale des tribus celtiques de la Grande-Bretagne. On en trouve en Angleterre, surtout dans le pays de Galles, en Ecosse et en Irlande. Dans ce dernier pays, les caractères *ogam* ont été plus longtemps en usage. Ils nous ont été conservés aussi par des manuscrits irlandais du moyen âge. Il y avait vingt signes, consistant en lignes droites verticales ou obliques coupant une ligne horizontale, ou bien situées au-dessus ou au-dessous d'elle. Ces signes se partageaient en quatre séries : les voyelles *a, o, u, e, i,* étaient représentées par 1, 2, 3, 4 ou 5 perpendiculaires coupant l'horizontale; les consonnes *m, g, ng, z* (*st*), *r* par 1, 2, etc., obliques coupant aussi l'horizontale; de même 1, 2, 3, 4 ou 5 perpendiculaires, tracées au-dessus de l'horizontale ou au-dessous, figuraient respectivement *h, d, l, c, q* ou *b, l, f, s, n.* Ces inscriptions contiennent surtout des noms celtiques, gravés sur des pierres tombales. Elles sont accompagnées d'une traduction latine qui a permis le déchiffrement. On admet généralement que les caractères *ogam* offrent quelque rapport avec les *runes* des Germains.



Caractères ogam.

OGDEN, ville des Etats-Unis (Territoire d'Utah), ch.-l. du comté de Weber, entre le Weber et son affluent, l'*Ogden;* 7.000 hab. Commerce de grains; métallurgie.

OGDENSBURG, ville des Etats-Unis (New-York), au confluent de l'Oswegatchie et du Saint-Laurent; 11.000 hab. Commerce de grains et de bois.

OGDOADE (du gr. *ogdoos,* huitième; formé de *oktô,* huit) n. f. Groupe de huit choses ou de huit personnes.

— Hist. relig. Dans le gnosticisme valentinien, Groupe de huit divinités auxquelles tous les autres esprits ou êons, mâles et femelles, doivent la naissance, et qui sont : l'Abîme, le Silence, l'Intelligence, la Vérité, le Verbe, la Vie, l'Homme et l'Eglise.

Ogé (Vincent), né et mort dans l'île de Saint-Domingue (1750-1791). Mulâtre et soldat, il fut envoyé en 1789 auprès de la Constituante pour réclamer les droits que les colons refusaient aux hommes de couleur, et c'est à ce propos que Barnave prononça la phrase célèbre : « Périssent les colonies, plutôt qu'un principe ». De retour à Saint-Domingue, il somma le gouverneur de faire exécuter le décret favorable de l'Assemblée, provoqua une insurrection, échoua, et fut roué vif; mais les indigènes se soulevèrent, et la liberté des esclaves fut le dénouement de cette insurrection.

Ogeechee, fleuve côtier du sud-est des Etats-Unis, en Georgie. Il descend du versant est des Alleghanys, coule au S.-E. et se jette dans l'Atlantique au S. de Savannah. Cours 275 kilom.

Ogénos. Myth. gr. Dieu primitif, qu'on identifiait souvent avec Okeanos ou l'Océan.

Oger, comm. de la Marne, arrond. et à 12 kilom. d'Epernay; 791 hab. Marbre, chaux hydraulique. Vins. Eglise avec clocher et absides du XIIe siècle. Le vignoble de cette commune fait partie de la « côte d'Avize »; ses principaux crus sont : *en d'Hymen, les Russelots, les monts Chênevaux, la Mirandaine, Echaly*, etc.

Oger le Danois. Littér. V. Ogier le Danois.

Ogeron de La Bouère (Bertrand d'), marin et colonisateur français, né en Anjou en 1615, mort à Paris en 1675. Parti, en 1656, pour coloniser Onatiuigo, dans l'Amérique du Sud, il renonça à ses projets, mais il travailla à divers essais de colonisation, et finit, en 1665, par obtenir le gouvernement de l'île de la Tortue, où les boucaniers reconnurent son autorité. Il projetait, en 1673, d'acquérir toute la partie espagnole de Saint-Domingue. Il se rendit à Paris pour y faire adopter ses plans par Colbert, mais il mourut peu après son arrivée.

Ogeu, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 11 kilom. d'Oloron, dans la vallée de l'Arrigaston, affluent du gave d'Oloron; 1.150 hab. Eaux thermales.

Oggersheim, ville d'Allemagne (Bavière [cercle du Palatinat-Rhénan]), sur un affluent de l'Eck; 5.053 hab. Filature et tissage de coton. Brasserie. Fonderie. C'est l'ancienne *Agridesheim*, résidence des comtes palatins.

Oggiono, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Côme]); 3.170 hab., sur le *lac d'Oggiono*, qui s'écoule dans celui de Côme.

ogham n. m. Paléogr. V. ogam.

Oghinskii-kanal, canal de la Russie d'Europe, qui relie la Chara, affluent du Niémen, avec l'Iatzolda, affluent du Pripet, bassin du Dniéper. Longueur 55 kilom. Il n'est accessible, et seulement au printemps, qu'aux bateaux à fond plat et sert surtout au transport du sel et des bois.

Ogier (François), prédicateur et écrivain français, frère du précédent, né et mort à Paris (1600-1670). Entré dans les ordres, prédicateur du roi, il ne cessa de s'occuper de polémique et de littérature. Lors de l'apparition de la *Doctrine curieuse* du P. Garasse (1623), il donna un *Jugement et Censure* de cet ouvrage, qui attaquait les idées et le style de l'ennemi des libertins. En 1627, par l'*Apologie de M. de Balzac*, il défendait aussi ce dernier contre le feuillant André, et réfutait aussitôt après, par une *Epître* en vers, les *Lettres de Phyllarque à Ariste*, du P. Goulu. En 1628, il écrivit une préface pour la tragi-comédie de Schelandre, *Tyr et Sidon*, et posa dans cette sorte de manifeste les règles du drame moderne. Plus tard, il donna encore des *Lettres* et un *Voyage d'Munster*, qu'il avait fait à la suite du comte d'Avaux (1648); des *Actions publiques* (1652-1655); l'*Oraison funèbre de Philippe IV*, d'Espagne (1666); et des vers français parus en divers « Recueils ». — Son frère, Charles (1595-1654), fut secrétaire du comte d'Avaux, et l'accompagna en Danemark, en Suède et en Pologne.

Ogier le Danois, chanson de geste française de la fin du XIIe siècle, en vers décasyllabiques, par Raimbert de Paris. — Ogier, fils d'un roi de Danemark, était retenu comme otage de son père à la cour de Charlemagne; un jour, son fils Baudouin ayant été tué par Charlot, fils de Charlemagne, qu'il avait maté au jeu d'échecs, Ogier essaye en vain de tuer le meurtrier et s'enfuit à la cour de Didier, roi des Lombards, qui lui offre sa protection. Didier, attaqué par Charlemagne, est battu; Ogier se retire dans la citadelle de Castelfort, où il résiste à l'armée impériale. Pris enfin, il est enfermé à Reims, et Charles veut l'y laisser mourir de faim; mais Turpin lui apporte en secret de la nourriture. Au bout de sept ans, les Sarrasins envahissent la France; Ogier seul peut la sauver; mais il ne consent à prendre les armes que si Charlemagne lui livre son fils. Au moment où il va immoler Charlot, un ange descend du ciel et lui ordonne de renoncer à sa vengeance; il tue l'émir Bréhier et fait sa paix avec l'empereur. Il meurt plus tard en odeur de sainteté, au monastère de Saint-Faron. Cette chanson, dont quelques parties offrent un caractère d'héroïque grandeur, est une de celles, très rares, dont on peut retrouver le lien avec l'histoire. Son héros, appelé Autcharius par les historiens, fut, après la mort de Carloman, frère de Charlemagne, un des plus fermes soutiens de la femme et des enfants de ce prince; il les conduisit en Italie auprès de Didier et fut pris avec eux à Vérone (774). La chanson actuelle, aboutissement d'un long travail épique, a eu une popularité immense.

ogière (*ji*) n. f. Genre de composées, tribu des héliauthées, comprenant des herbes annuelles, à feuilles opposées, à fleurs en capitules, dont on connaît plusieurs espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

ogif (*jif*), **ive** adj. Qui est fait en ogive : *Des arcs* ogifs. (Peu us.)

Ogilby ou **Ogilvy** (John), écrivain écossais, né à Edimbourg en 1600, mort à Londres en 1676. Il débuta par être maître de danse et s'acquit la protection du comte de Stafford, qui le mit à même d'ouvrir un théâtre à Dublin. Ruiné par le mouvement de 1641, il se retira à Cambridge. Des traductions en vers des *Œuvres* de Virgile (1649), des *Fables* d'Esope (1651), de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* (1660-1665), le firent connaître. Il fondait en même temps, à Londres, une imprimerie d'où sortirent de fort belles œuvres. Il prit une part considérable à l'organisation des fêtes du couronnement de Charles II, qui lui octroya des lettres patentes comme commissaire ordonnateur des spectacles en Irlande. Ruiné de nouveau par l'incendie de sa maison de Londres, il trouva des ressources dans son abondante production littéraire.

Ogilvie (John), littérateur écossais, né et mort à Aberdeen 1733-1813). Il était curé de Midmar. On a de lui de nombreux poèmes : *le Jour du jugement; Poèmes sur divers sujets*, avec *un Essai sur la poésie lyrique; la Providence; le Paradis; la Solitude* ou *l'Elysée des poètes; Britannia*; etc.; des sermons, des traités critiques, historiques et philosophiques : *Observations sur la composition; Recherches sur les causes de l'incrédulité et du scepticisme; le Temple des druides; la Théologie de Platon comparée aux principes des philosophes de la Grèce et de l'Orient*; etc.

Oginski (Michel-Casimir, comte), grand hetman de Lithuanie, né à Varsovie en 1731, mort à Slonim en 1799. En 1771, Oginski, qui avait servi dans l'armée, reçut le commandement des troupes des révoltés contre les Russes. Il les tint quelque temps en échec; mais bientôt, défait, il vit ses biens confisqués, et dut se réfugier à l'étranger. En 1776, après le démembrement de la Pologne, il put rentrer dans son pays. Possesseur d'une grande fortune, il vécut dans son château de Slonim, s'occupant de musique et de peinture, protégeant les artistes. Il fit construire le *canal Oginski*, qui relie le bassin du Niemen à celui du Dniéper. Mais, en 1797, son patriotisme se réveilla, et il prit part à l'insurrection.

Oginski (Michel-Cléophas, homme politique polonais, neveu du précédent, né à Guzow en 1765, mort à Florence en 1831. Son père, André Oginski, sénateur palatin, lui facilita son entrée dans la diplomatie. Il fut successivement député à la Diète, membre de la Chambre des finances, envoyé extraordinaire en Hollande. En 1793, il réclama ses biens séquestrés, et reçut le poste de grand trésorier. Lorsqu'en 1794 Kosciuzko organisa la révolte contre les Russes, Oginski se rangea de son parti et équipa à ses frais un régiment de cuirassiers, qu'il commanda. La défaite de Kosciuzko l'obligea à fuir : il se retira à Venise, puis à Paris. En 1802, il rentra en Pologne dans sa terre de Zalezie, près de Vilna. Après la paix de Tilsit, il servit d'intermédiaire entre ses compatriotes et le tsar Alexandre, et devint sénateur russe (1810). Il se retira en Italie en 1815, et écrivit ses *Mémoires sur la Pologne et les Polonais* (1788-1815). Comme son oncle, il s'occupait de musique; il a composé des polonaises fort estimées et de touchantes mélodies sur des poésies françaises et italiennes.



Oginski.

OGIVAL, ALE, AUX (*ji*) adj. Archit. Qui a rapport à l'ogive, qui est caractérisé par l'ogive : *Arcs* ogivaux. *Style* ogival.

— Diplom. *Sceau ogival*, Sceau de forme allongée, terminé par deux ogives.

— Encycl. Archit. V. gothique.

OGIVE (*jiv'* — autref. *augive*; peut-être de *auge*, à cause de la partie creuse entre les nervures des travées) n. f. Archit. Réunion de deux arcs qui se coupent en formant un angle saillant, dont les côtés se terminent généralement sur la ligne des centres. ‖ *Ogive lancéolée*, Celle dont les arcs se prolongent au-dessous de la ligne des centres. ‖ *Ogive obtuse* ou *mousse*, Arcade presque circulaire offrant à son sommet un angle à peu près nul. (On dit aussi ogive massue.) *Ogive équilatérale*, Ogive constituée par deux arcs dont les centres se trouvent exactement situés à la naissance de chacun des arcs dont la courbure est opposée. ‖ *Ogive arabe* ou *ogive mauresque*, Ogive formée par des arcs de cercle représentant un fer à cheval brisé. ‖ *Ogive à lancette* ou *en pointe aiguë*, Arcade formée par deux arcs dont les centres sont situés plus loin que le contour de chacun des arcs de cercle qui la constituent, c'est-à-dire dont le rayon est plus grand que l'ouverture de l'arcade. ‖ *Ogive surbaissée*, Celle dans laquelle les rayons des arcs sont plus petits que l'ouverture de l'arcade. ‖ *Ogive surelevée* ou *surhaussée*, Ogive dont les arcs se prolongent au-dessous de la ligne des centres, suivant deux droites qui deviennent parallèles. ‖ *Ogives en tiers points, en quinte points*, Ogives fournies par deux arcs dont le rayon est égal aux 2/3 ou aux 4/5 de l'ouverture.



Sceau ogival (XIVe s.).

— Milit. Partie supérieure des projectiles oblongs ou cylindro-ogivaux employés dans les canons ou fusils rayés : Ogive *allongée*, Ogive *tronquée*.

— Techn. Rebords minces et saillants des bobines et des roquets des métiers à tisser.

— Adjectiv. Syn. peu usité de ogival, ale.

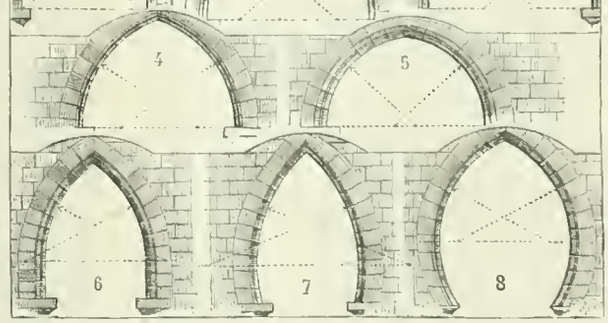

Ogive : 1. Equilatérale; 2. En quinte points; 3. En tiers points; 4. Surbaissée; 5. Obtuse ou mousse; 6. Surhaussée; 7. Lancéolée; 8. Mauresque.

Ogive ou **Ogdive**, reine de France, fille du roi d'Angleterre Edouard Ier. Elle épousa Charles III le Simple 919). Après la mort du roi, elle épousa, à quarante-cinq ans, Hébert, comte de Troyes.

ogivette (*ji-vèt'*) n. f. Petite ogive.

ogivo-cylindrique adj. Qui est formé d'une partie cylindrique et d'une partie ogivale : *Obus* ogivo-cylindrique.

Ogle, comté des Etats-Unis (Illinois), sur le Rock-River; 31.000 hab. Ch. l. *Oregon*. Grande production de céréales; élevage intense.

Oglethorpe, comté des Etats-Unis (Georgie), sur le haut Oconee; 19.000 hab. Ch.-l. *Lexington*. Grandes cultures de coton.

Oglethorpe (James Edward), général anglais, né à Londres en 1696, mort à Cranham en 1785. Membre du Parlement en 1722, il appuya la politique des tories jacobites et se mit à dénoncer vigoureusement les brutalités qui se commettaient dans les prisons pour dettes. La grande occupation de sa vie fut la création de colonies pour y déverser les épaves des vieux Etats civilisés. Il fonda, en 1734, sur le Savannah, cette colonie qui devint si prospère sous le nom de « Georgie », mais qu'il eut d'abord à défendre contre les entreprises des Espagnols, sur lesquels il remporta, en 1742, des succès définitifs. Il était en Angleterre lors de l'insurrection jacobite de 1745, et reçut l'ordre de coopérer à la répression; il le fit mollement et fut traduit devant une cour martiale, qui l'acquitta. Depuis, il fut privé de tout emploi militaire, et termina sa vie au milieu d'amis tels que Walpole, Johnson, Goldsmith, Burke.

Oglio (l'*Ollius* des Romains), rivière d'Italie (Lombardie), affluent du Po. Long de 280 kilomètres, il est formé, à Ponte di Legno, de la réunion de plusieurs torrents, arrose le *Val Camonica*, traverse le lac d'Iseo, puis arrose la plaine lombarde pour confluer avec le Pô à Scorzarolo, près de Borgoforte. L'Oglio reçoit la Mella et la Chiose; ses eaux sont sujettes à de fortes crues.

Ogna Sancha (espagn. **Oña-Sancha**), comtesse de Castille, mère du comte Sancho Garcez. D'après la légende, elle aurait voulu empoisonner son fils pour épouser un prince maure. Sancho, averti du dessein de sa mère, lui aurait tendu la coupe empoisonnée, qu'elle aurait vidée plutôt que d'avouer son crime. Ce récit dramatique doit être rejeté au rang des fables. Le comte Garcia-Fernandez, deuxième comte héréditaire de Castille (970-995), eut pour femme une princesse nommée Ava, dont on ne connaît rien, si ce n'est qu'elle fut la mère de Sancho Garcez, de Geloïra, épouse de Bermudo II, roi de Léon, et d'Urraca, religieuse à Covarrubias.

ognette n. f. Techn. V. hougnette.

ognon n. m. Ling. V. oignon.

Ognon (on écrit aussi *Oignon*), rivière des départements de la Haute-Saône, du Doubs et de la Côte-d'Or, dont le vrai nom, *Lignon*, est tombé en désuétude. Il descend des Vosges, du massif du Ballon de Servance (1.210 m.), coule vers le S.-O., passe à 1 kilom. de Lure, devient très sinueux et gagne la Saône non loin de Pontailler. Cours 185 kilom.

ogoesse (*go-èss'*) n. f. Blas. Nom donné quelquefois aux tourteaux de sable.

ogoise n. f. Terrain argilo-siliceux, mêlé de cailloux, dans la haute Saintonge.

Ogôoué, fleuve du Congo français. Il naît au S. du plateau des Achikouya, à peu de distance de la M'Pama, affluent de l'Alima. Son cours décrit un grand arc de cercle vers le N. Il est, dans toute sa partie supérieure et moyenne, coupé de chutes et de rapides. Il passe près des postes de Franceville, Lastoursville, Booué, Ndjolé, Lambaréné, reçoit les rivières Likoko, Lolo, Ofoué, N'Gounié à gauche; N'Koni, Sebé, Ivindo, Okana à droite. Il termine son cours de plus de 800 kilom. par un vaste delta, où se multiplient les marigots et les lagunes, comme les lacs Azingo, Zonangué, Oguémouen, Anengué, etc. Ses bras principaux sont le Nazaré et le Yombé, qui se jettent dans la belle rade du cap Lopez, et l'Anhimba, qui se déverse plus au S. Les deux premiers, de 100 mètres de largeur, sont seuls accessibles aux navires. L'Ogôoué est navigable pour les vapeurs dans son cours inférieur sur près de 300 kilom. jusqu'à N'djolé. Dans son cours moyen, de petits vapeurs pourraient circuler toute l'année, du confluent de l'Ivindo à Lastoursville. La Lolo et l'Ivindo sont aussi utilisables en partie.

Ogotaï-khan, troisième fils de Gengis-Khan, à qui il succéda en 1229, né en 1185, mort en 1241. Avec l'aide du ministre chinois Yelou Tchousaï, il s'occupa de la politique intérieure de son empire, y introduisit une jurisprudence criminelle, institua le papier-monnaie et un système régulier d'éducation. Il se servit des Song pour détruire la dynastie des Kin, qui régnait au nord de la Chine. Devenu par sa victoire empereur de Chine, il fut peu reconnaissant des services rendus par les Song et décida contre eux une expédition; une seconde contre la Corée; une troisième contre l'Occident, dans laquelle Riazan, Moscou, Vladimir furent successivement incendiées, la Hongrie et la Pologne envahies. Les envahisseurs ne s'arrêtèrent qu'en apprenant la mort d'Ogotaï, victime d'un excès de boisson; ils retournèrent par le Danube en dévastant la Bosnie, la Serbie et la Bulgarie. A la mort d'Ogotaï, l'Iran était soumis. L'Asie orientale en rapports avec les civilisations occidentales, et l'empire mongol s'étendait jusqu'au Yang-Tsé-Kiang. L'impératrice Touraïna, sixième femme de Ogotaï, prit la régence.

OGOTONE n. m. Espèce de lièvre (*lepus Dauricus*), répandu du sud de la Sibérie jusqu'au lac Baïkal et au désert de Gobi.

OGOUN ou **AGOUN**, fleuve de la Guinée, dans la colonie anglaise de Lagos. Il naît entre Kitchi et Bogho, coule vers le S. E., puis au S.-O. jusqu'à Aro, port d'Abeokouta, où il devient navigable, du moins aux hautes eaux; enfin, il va en va vers le S. se jeter dans la lagune de Lagos ou lac Kradou, en face du chenal de Lagos.

OGOURDJAL, tribu turcomane, vivant sur la rive sud-est de la mer Caspienne et dans les îles Ougourtchinskii et Tcheléken. On considère ses membres comme les descendants de vagabonds de diverses tribus, et c'est pour ce motif que les autres Turcomans leur ont donné le nom qu'ils portent, et qui signifie « voleurs ». Ils se livrent à la pêche et à l'extraction du sel et du naphte.

OGRE (orig. incert. — Walckenaer pense que les *ogres* ou sont autres que les Oigours ou Honmingours, c'est-à-dire les Huns. Diez fait dériver *ogre* du lat. *Orcus*, enfer) n. m. Géant des contes de fées, difforme, au visage repoussant, à la voix formidable, et qui se nourrit de chair fraîche, particulièrement de chair d'enfant.

— Par extens. Homme méchant, cruel. ‖ *L'ogre de Corse*, Nom que les royalistes donnaient à Napoléon Ier.

— Fig. Objet destructeur. *La vertu et l'amour sont deux* OGRES, *il faut que l'un mange l'autre.* (A. d'Houdetot.)

— Fam. Glouton, grand mangeur. ‖ *Manger comme un ogre*, Manger excessivement ou gloutonnement.

— Arg. Agent de remplacement militaire. ‖ Usurier. ‖ Marchand de chiffons.

OGRERIE (*ri*) n. f. Avidité d'un ogre, ou comparable à celle d'un ogre. ‖ Caractère d'un ogre.

OGRESSE (*grèss*) n. f. Femme d'un ogre.

— Fig. Cause de destruction: *L'ignorance est une* OGRESSE *qui dévore l'imagination.* (L. Lespès.)

— Arg. Tenancière d'un garni mal famé. ‖ Marchande à la toilette qui loue des vêtements aux filles.

OGRILLON, ONNE (*ll* mll.) n. Enfant d'un ogre, petit ogre.

OGULIN, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie), ch.-l. du comitat de Modrus-Fiume, sur la Dobra, sous-affluent de la Save, au pied du Klek; 4.870 hab. Vieux château transformé en prison.

OGULNIUS (*uss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des argiopolés, comprenant une dizaine d'espèces, qui habitent l'Amérique du Sud.

OGYGÈS ou **OGYGOS**. Myth. gr. Roi légendaire des Hectènes, en Béotie; suivant d'autres, fondateur et premier roi de Thèbes, ou premier roi d'Athènes. La légende d'Ogygès était très confuse. On faisait de lui tantôt un fils de Poseidon et d'Alistra, tantôt le fils de Bœotis et de Terméra. Il épousa Thébé, fille de Zeus et d'Iodama; suivant une tradition, il fut le père de Cadmos et d'Eleusis. On considérait généralement Ogygès comme le fondateur ou l'un des fondateurs de Thèbes; il donna son nom à la région qui s'appela longtemps *Ogygia*. On donnait le même nom à l'île de Calypso, à l'île de Cos, à plusieurs villes de Lycie, d'Égypte ou d'autres contrées. Le nom d'Ogygès était l'un de ceux qui symbolisaient les origines de la civilisation grecque. Il reste attaché surtout au célèbre déluge qui se produisit en ces temps reculés, déluge qui fut causé sans doute par une crue ou un engorgement du lac Copaïs, et qui noya la Béotie avec une partie de l'Attique. — Dernier roi d'Achaïe.

OGYGIE (*ji-ji*) n. f. Genre de trilobites, de la famille des abaphidés, comprenant une trentaine d'espèces, fossiles dans le silurien d'Europe.

OGYGIE, nom donné à l'île de Calypso, à l'île de Cos, que l'on place à l'E. du Brutium, au S. de Crotone, à diverses villes, dont les origines se rattachaient plus ou moins directement à la légende d'Ogygès.

OGYGIEN, ENNE (*ji-ji-in, è-n*), personne née dans l'une des îles ou des villes de ce nom ou qui les habitait — *Les* OGYGIENS.

— Adjectiv. *Population* OGYGIENNE.

— Mythol. gr. Qui a rapport à Ogygès, ou au déluge arrivé de son temps: *Le déluge* OGYGIEN *a précédé celui de Deucalion.* ‖ Nom donné souvent à Thèbes et aux Thébains. ‖ Nom d'une des portes de Thèbes. ‖ Surnom de Dionysos et d'Amphion.

OGYGIQUE (*ji-ji-k'*) adj. Antiq. gr. Qui a rapport à Ogygès ou à son temps, qui remonte à une grande antiquité: *Le déluge* OGYGIQUE.

— Hist. *Porte Ogygique*, Nom de l'une des portes de Thèbes, en Béotie; ainsi appelée du nom d'Ogygès.

OH (*ô*) interj. Sert à exprimer l'étonnement, l'admiration: *Oh! quelle agréable surprise! Oh! que la nature est belle!* ou la prière instante: *Oh! pitié!* Sert aussi à donner plus d'énergie à la phrase: *Oh! je l'attraperai bien. Oh! que je souffre!*

— Mar. Exclamation réglementaire pour héler un navire, un homme: *Oh! du canot! Oh! d'en haut!*

— n. m. Action de crier *oh!*; mot *oh! Pousser des oh! et des ah!*

— ALLUS. LITTÉR.:

Oh! n'insultez jamais une femme qui tombe,
Vers de Victor Hugo. V. FEMME.

OHAIN, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 18 kilom. d'Avesnes; 1.343 hab. Briqueteries, carrières de sable et de pierres de taille, filature de laine. Chapelle du XVIIe siècle.

OHAIN, comm. de Belgique (Brabant [arrond. de Nivelles]), 2.669 hab. Tanneries, filatures, pierres.

OHANEZ, bourg d'Espagne (Grenade [prov. d'Almeria]), près de la sierra Nevada; 3.000 hab. Forges; draps.

O'HARA (Charles), général anglais, né vers 1740, mort à Gibraltar en 1802. Fils naturel de lord Tyrawley, il se distingua à Minden, passa au Sénégal en 1756, en Amérique en 1779 et il servait sous Cornwallis lors de la capitulation de Yorktown (1781). Prisonnier jusqu'en 1782, il retourna en Angleterre, voyagea en 1785 avec Walpole et Conway en Italie. Il devint lieutenant général en 1793, commanda devant Toulon, où il fut fait prisonnier et mené à Paris. Interné au Luxembourg, il fut échangé contre Rochambeau 1795) et nommé gouverneur de Gibraltar. Il avait été promu général, en 1798.

OHÉ (*o-é*) interj. Sert à appeler. *Ohé! là-bas! arrivez! — Ohé! Lambert!* Cri bizarre qu'on poussait dans tout Paris vers le 15 août de l'année 1863, et dont l'origine, diversement expliquée, est en réalité ignorée.

— n. m. Action de crier *ohé*; mot *ohé! Pousser un ohé retentissant.*

O'HEGUERTY (Pierre-André), magistrat français, né à Dinan (Bretagne) en 1700, mort à Plombières en 1763. D'abord soldat, puis avocat au parlement de Normandie, il devint procureur général près le conseil supérieur de l'île de Bourbon, enfin, en 1741, président du conseil supérieur et gouverneur général pour le civil. Peu après, il se fit planteur. De retour en France en 1745, il se fixa en Lorraine, où Stanislas le nomma censeur royal et membre de l'académie de Nancy. Outre une *Relation* de son voyage à Bourbon, on lui doit des *Remarques sur plusieurs branches de commerce et de navigation* (1757-1764), et un *Essai sur les intérêts du commerce maritime* (1795).

O'HIGGINS, prov. du Chili central, entre les provinces de Santiago au N. et de Colchagua au S., comprenant les trois départements de Rancagua, Cachapoal et Maipo. Pop. d'environ 90.000 hab. Capit. *Rancagua.*

OHIO, rivière des Etats-Unis, tributaire du Mississipi. L'Ohio se forme en Pensylvanie, à Pittsburg, de deux rivières déjà importantes: l'Alleghany, né au versant des Alleghanys de Pensylvanie, et la Monongahela, née dans les Alleghanys de Virginie. Grossi du Beaver, l'Ohio prend bientôt la direction du S.-O., et fait la limite des cinq États d'Ohio, d'Indiana, d'Illinois, de Virginie occidentale et de Kentucky, mais avec de nombreuses et profondes sinuosités, passe à Hocking, à Wheeling, Cincinnati, New-Albany, Louisville, etc., recevant, comme tributaires principaux: le *Muskingum*, le *Hocking*, la *Great Kanawha*, le *Wabash*, le *Kentucky*, le *Salt-Creek*, le *Green River*, le *Cumberland*, le *Tenessee*, avant d'atteindre enfin le Mississipi, rive gauche, à Caire. Au total, un cours de 1.600 kilom. environ. Eaux généralement abondantes, sauf pendant les mois très secs d'été, mais souvent prises de glace pendant l'hiver; un canal a permis aux vapeurs de contourner les rapides de Louisville, et l'Ohio est devenu une voie commerciale de première importance.

OHIO (ÉTAT D'). Un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, limité par le lac Erié et l'Etat de Michigan, l'Etat d'Indiana, le cours de l'*Ohio*, qui le sépare du Kentucky et de la Virginie occidentale et enfin la Pensylvanie. Superf. 106.340 kilom. carr.; pop. 4.157.550 hab. Ch.-l. *Colombus*, Cincinnati étant de beaucoup la ville la plus importante. Sol de schistes et de grès anciens, dès longtemps nivelé par l'érosion, où les eaux vont tantôt à l'Ohio, tantôt, mais en moindre quantité, au lac Erié. Climat doux. Le sol, fertile, produit le maïs, le froment, l'avoine, la pomme de terre, le tabac, etc.; sous-sol plus riche encore, fournissant le pétrole et surtout le fer et la houille, qui font de l'Etat d'Ohio un des premiers parmi les Etats industriels de l'Union. L'industrie est favorisée par le développement des canaux qui aboutissent au lac Erié. L'Etat d'Ohio est une des premières régions reconnues par les Français dès leur arrivée en Amérique; c'est seulement après la guerre de Sept ans que tout le pays entre l'Ohio et le lac Erié passa aux Anglais. L'Etat même fut admis comme tel dans l'Union, en 1802.

OHIO, nom de différents comtés des Etats-Unis: comté de l'Etat de Kentucky, sur la rive droite du Green River; 24.000 hab. Ch.-l. *Hartford.* Mines de fer et de charbon; grands gisements pétrolifères. — Comté de l'Etat de Virginie de l'Ouest, sur la rive gauche de l'Ohio; 41.000 hab. Ch.-l. *Wheeling.* Elevage, mines de houille activement exploitées.

OHIO, planète télescopique, n° 439, découverte par Coddington, en 1898.

OHLAU, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau]), sur l'*Ohlau*, affluent de l'Oder; 9.200 hab. Ch.-l. du cercle de même nom. Ancien château. Fabrique de tabac et de cigares, de machines agricoles, d'engrais artificiels. Foires de chevaux et de bestiaux. Briqueterie. Cabotage.

OHLIGS, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]); 17.100 hab. Grands établissements métallurgiques (aciers dits « de Solingen »). Teinturerie. Tuilerie. Cette ville porta le nom de *Merscheid* jusqu'en 1891.

OHLMULLER (Daniel-Joseph), architecte allemand, né à Bamberg en 1791, mort à Munich en 1839. Après avoir étudié à Munich et en Italie, il fut nommé inspecteur des travaux de construction de la bibliothèque de Munich, puis inspecteur des bâtiments civils et membre du conseil de direction des travaux publics (1835). On cite de lui l'église Mariahilf, à Munich (1831), le monument national de la Bavière, à Oberwittelsbach, la chapelle de Kiefersfelden, l'église Sainte-Thérèse d'Hallbergmoos, la restauration du château de Hohenschwangau, etc. Ohlmuller s'était attaché surtout à l'étude de l'art chrétien au moyen âge, et c'est dans ce dernier style qu'il construisit ses œuvres les plus remarquables. Il a publié un recueil, en 17 planches, de *Monuments funéraires* (1821).

OHM (*ôm*) n. m. Métrol. Mesure de capacité usitée en Allemagne, et dont la contenance varie de 45 lit, 50 à 175 litres, suivant les localités.

OHM (*ôm* — du n. du physicien) n. m. Nom donné à l'unité pratique de résistance électrique par le congrès international des électriciens tenu à Paris en 1881.

ENCYCL. Cette unité est égale à 10^9 unités électromagnétiques C. G. S. Le même congrès décida que l'*ohm* serait représenté matériellement par une colonne de mercure d'un millimètre carré de section à la température de 0° C., et une commission internationale fut instituée pour déterminer la longueur de cette colonne de mercure.

En 1884, la conférence internationale définit l'*ohm légal* comme la résistance d'une colonne de mercure de 1 millimètre carré de section et de 1m,06 de longueur, à la température de la glace fondante.

En 1893, le congrès international des électriciens à Chicago modifia légèrement cette définition de l'ohm étalon pour diminuer la différence entre l'unité théorique et sa représentation matérielle; on lui attribua le nom d'*ohm international*: c'est la résistance offerte à un courant électrique constant par une colonne de mercure, à la température de la glace fondante, de 14,4521 grammes-masse, d'une section transversale constante, et d'une longueur de 106,3 centimètres.

Dans la pratique courante des mesures, l'ohm, ainsi que ses multiples et ses sous-multiples, sont représentés par des bobines de fils métalliques.

— *Détermination de l'ohm.* Parmi les méthodes employées, les plus simples et celles qui ont donné les résultats les plus dignes de confiance sont les suivantes:

Méthode de Weber. Un cadre de surface S et mobile autour d'un axe vertical est placé perpendiculairement au méridien; on le fait tourner brusquement de 180° et on reçoit le courant induit dans un galvanomètre balistique. En exprimant l'égalité de la quantité d'électricité induite et de la quantité d'électricité reçue par le balistique, on trouve:

$$R = 2SG \frac{\pi}{\tau} \cdot \frac{I}{\theta}.$$

R est la résistance totale du circuit, S est la surface du cadre, G la constante galvanométrique, τ la durée d'oscillation de l'aiguille du balistique et θ l'arc d'impulsion.

Méthode de Kirchhoff. On prend deux bobines ayant un coefficient d'induction mutuelle M et on fait passer dans l'une d'elles un courant de pile d'intensité I, dont on renverse instantanément le sens; il se produit dans la seconde bobine une quantité d'électricité induite mesurée par un galvanomètre balistique. L'intensité I du courant dans la première bobine à l'état permanent est donnée par une boussole des tangentes:

$$I = \frac{H}{G'} \operatorname{tang} \alpha.$$

La résistance est donnée par l'équation:

$$R = 2M \frac{G}{G'} \frac{\operatorname{tang} \alpha}{\theta} \frac{\pi}{\tau}.$$

M est le coefficient d'induction mutuelle des deux cadres; le rapport $\frac{G}{G'}$ des constantes du balistique et de la boussole s'obtient en faisant passer un même courant dans les deux instruments; α est l'angle de déviation de la boussole, θ celui du balistique, τ la durée d'oscillation du balistique.

Méthode de Lorenz. Elle repose sur l'expérience du disque de Faraday. On mettant l'axe de rotation du disque perpendiculaire au méridien et le faisant coïncider avec l'axe d'une bobine circulaire traversée par un courant i, le flux de force magnétique produit par la bobine traverse le disque et y induit un courant i'. Quand le courant traversant la bobine est le courant même produit par la rotation du disque, $i = i'$; et on a:

$$R = \frac{M}{T},$$

R étant la résistance du circuit du disque, M le flux de force magnétique produit par la bobine par unité de courant, T la durée de révolution du disque.

OHM (Georges-Simon), physicien allemand, né à Erlangen en 1787, mort à Munich en 1854. Fils d'un serrurier, dont il partagea d'abord les travaux, il devint professeur de mathématiques et de physique au collège des Jésuites, à Cologne (1817), puis à l'École de guerre de Berlin (1826). Il s'adonna à l'étude de l'électricité, exécuta lui-même des appareils pour vérifier ses théories sur les propriétés des courants d'électricité galvanique et, tant par ses expériences que par ses calculs, il parvint à découvrir les lois qui régissent les courants électriques (1827). V. COURANT.


Ohm.

Les découvertes de Ohm, confirmées par les expériences et les travaux postérieurs de Technor, de Besprétz, de Pouillet, passèrent d'abord inaperçues. Ohm devint par la suite directeur de l'École polytechnique de Nuremberg (1833), puis professeur de physique à l'université de Munich (1849). Indépendamment d'un grand nombre de savants mémoires, on a de Simon Ohm: *Eléments de géométrie* (1818); *Théorie mathémotique des courants électriques* (1827), son ouvrage capital (trad en franç., 1860); *Eléments de géométrie analytique* (1849); *Traité de physique* (1854); etc.

Ohm (LOI D') Electr. V. COURANT.

OHM (Martin), mathématicien allemand, frère du précédent, né à Erlangen en 1792, mort à Berlin en 1872. Il enseigna les mathématiques à l'Académio d'architecture (1824-1831), à l'École d'artillerie et du génio (1831-1852) et à l'École militaire de Berlin. Député de Berlin de 1849 à 1852, il vota avec les libéraux conservateurs. Son principal ouvrage est intitulé: *Essai d'un système complet et conséquent des mathématiques* (1822-1852). On a encore de lui: *Mémoires de mathématiques supérieures* 1823); *Théorie des grandeurs et des infiniment petits* (1824); *les Mathématiques pures élémentaires* (1826); *Esprit de l'analyse mathématique* (1842-1845); *la Trinité de la force* (1856); etc.

OHMACHT (Landelin), sculpteur allemand, né près de Rothweil (Wurtemberg) en 1761, mort à Strasbourg en 1834. D'abord apprenti menuisier, il étudia la sculpture, et exécuta pour l'église de Rothweil quatre bas-reliefs. Il habita ensuite Mannheim et Bâle, et exécuta des médaillons; entre autres, celui de Lavater (1788), qui le prit en amitié. Il séjourna successivement à Munich, Vienne, Dresde, Francfort, Hambourg, puis fut chargé de l'exécution du monument élevé à Desaix, entre Kehl et Strasbourg, où il se fixa définitivement en 1800. Les œuvres d'Ohmacht se distinguent surtout par la grâce. Citons de lui: *le Jugement de Pâris*, groupe de quatre figures, au jardin royal de Munich; la statue de *Neptune*; *Hebé suppliant les dieux de lui rendre la faveur de servir le nectar*; un *Faune*; *Psyché*; *le Christ entre la Charité et la Foi*, dans l'église de Carlsruhe; le *Mausolée de l'empereur Rodolphe*, dans la cathédrale de Spa; *Martin Luther*, à Wissembourg; le monument des professeurs *Oberlin*, *Koch*, *Emmerich*, *Herrenschneider*, dans le temple de Saint-Thomas, à Strasbourg; six *Muses*, qui ornent la façade du théâtre de

Strasbourg; la statue de *Mme de Lezay-Marnezia*, à Strasbourg; enfin, *Vénus sortant de la mer*, en marbre, son chef-d'œuvre. Parmi ses bustes, mentionnons ceux de *Lavater*, de *Klopstock*, de *Raphaël*, de *Holbein*, etc.

OHMANN (Antoine-Louis-Henri), musicien allemand, né à Hambourg en 1775, mort à Riga en 1833. Violoniste au théâtre de Hambourg, chef d'orchestre à Reval, basse chantante à ce théâtre, puis à Vienne et à Breslau, il passa ensuite sept années à Riga, puis retourna, en 1809, à Reval, pour revenir, en 1820, à Riga, d'abord comme chef d'orchestre, puis comme directeur de la musique des églises. Chanteur habile, il écrivit la musique de trois opéras de son ami Kotzebue : *la Princesse de Cucambo*, *la Chasse princière* et *le Cosaque et le Volontaire*, qui furent représentés à Riga, à Reval et à Kœnigsberg.

OHMMÈTRE (*ôm'-mètr'* — de *ohm*, et *mètre*) n. m. Electr. Nom donné à des types variés d'instruments ayant pour objet la mesure pratique et rapide des résistances industrielles : résistances des fils conducteurs ou résistances d'isolement des canalisations.

— Encycl. Les *ohmmètres* les plus simples sont constitués par des voltmètres, qu'on met en série avec la résistance à mesurer sous une différence de potentiel constante et déterminée pour chaque appareil.

D'autres comprennent en principe deux bobines à angle droit : l'une ayant quelques tours seulement de gros fil, l'autre un nombre beaucoup plus grand de fil fin; le centre est occupé par une aiguille de fer doux qui dévie sous l'action des deux champs créés par ces bobines; la déviation étant fonction de la résistance R intercalée entre les points *a* et *b*, et non de la différence de potentiel qui alimente le circuit, sert à mesurer cette résistance.

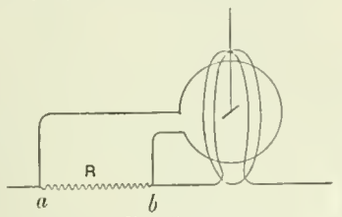

Ohmmètre.

La source d'électricité est constituée soit par le réseau lui-même, soit par une batterie portative de piles ou d'accumulateurs, soit encore par une petite magnéto.

Certains types d'ohmmètres ne sont autres que des ponts de Wheatstone, combinés d'une manière ou d'une autre avec un galvanomètre sensible et une source d'électricité.

OHNET (Georges), romancier français, né à Paris en 1848. On le destinait au barreau; mais, à la suite de la guerre, il se laança dans les lettres, en débutant par le journalisme, où il manda quelque temps, non sans habileté, le bulletin politique et la chronique parisienne. Cependant, le théâtre et le roman l'attiraient. Il y réussit doublement, et avec une constance et une étendue de succès auprès du grand public, qui, mises en comparaison de la valeur littéraire de ses œuvres, provoquèrent des critiques passionnées. Ohnet inaugura, en 1877, la longue série de ses *Batailles de la vie*, dont les parties les plus connues ont pour titres : *Serge Panine* (1881); *le Maître de forges* (1882); *la Comtesse Sarah* (1883); *Lise Fleuron* (1884); *la Grande Marnière* (1885); *les Dames de Croix-Mort* (1886); *le Docteur Rameau* (1889); *le Roi de Paris* (1898); *un Brasseur d'affaires* (1901). Quelques-uns des drames qu'il tira de ces romans, tels que *Serge Panine* (1881), *la Grande Marnière* (1888), et surtout *le Maître de forges* (1885), agrandirent sa réputation. On a pu dire de Georges Ohnet qu'il fut l'historiographe de la bourgeoisie contemporaine. L'antagonisme de la ploutocratie et de l'aristocratie de race est le thème fondamental de ses écrits. Il lui manque d'être un artiste de la forme, de posséder une manière bien à lui et le don du style; en revanche, on ne saurait lui contester la netteté d'exposition, le développement logique et une réelle habileté de construction dramatique.


Ohnet.

OHOD, montagne d'Arabie, près et à l'O. de Médine. Mahomet y fut battu par les habitants de La Mecque, en 625.

OHORN, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Bautzen]), à la source de la Pulsnitz, affluent de l'Elster Noire, au pied du Tannberg; 2.700 hab. Toiles, rubans de fil, machines agricoles.

OHRA, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dantzig]), sur la Neue-Radaune, canal tributaire de la Vistule de Dantzig; 6 900 hab. Cultures maraîchères importantes.

OHRDRUF, ville d'Allemagne (duché de Saxe-Cobourg-Gotha), au pied du Thüringer-Wald; 6.200 hab. Château. Fabriques de porcelaine, papier; filatures; chaussures, forges.

OI, diphtongue qui avait autrefois deux sons : celui qu'elle a aujourd'hui et celui de *ai*. V. AI.

OICH, lac d'Ecosse, dans le comté d'Inverness, entre les lacs Ness au N.-E. et Lochy au S.-O. Longueur, 8 kilom. du N.-E. au S.-O. Ses eaux s'écoulent dans le lac Ness, par une petite rivière.

OÏCLÉE. Myth. gr. Héros, compagnon d'Héraklès. Il épousa Hypermnestre, dont il eut plusieurs enfants; entre autres, Amphiaraos et Antiphate. Il suivit Héraklès dans l'expédition contre Laomédon et fut tué en Troade par Laomédon lui-même. D'après une autre version, Oïclée survécut à cette expédition et alla se fixer en Arcadie.

OICONOMOS (Constantin), prêtre et savant grec, né à Tsaritsani (Thessalie) en 1780, mort à Athènes en 1857. Il fit de brillantes études et apprit le français. A l'âge de vingt-cinq ans, il avait déjà la réputation d'un grand prédicateur; il acquit bientôt celle d'un savant. Après avoir été coadjuteur de l'évêque de Salonique (1806-1809), il fut nommé professeur de grec au *Gymnase philologique*, nouvellement fondé à Smyrne par souscription publique. Pendant dix ans, ses leçons lui attirèrent un grand nombre d'élèves. Prédicateur à Constantinople (1819), il y encourut, par son patriotisme, la disgrâce du sultan et fut obligé de s'enfuir à Odessa (1821), où l'empereur Alexandre Ier l'accueillit avec distinction. Après avoir voyagé en Allemagne et en Italie, il s'arrêta à Rome, où le pape Grégoire XVI lui témoigna de l'estime. Il se fixa à Athènes, en 1836. Ses principaux ouvrages, écrits dans un grec très pur, sont : *Rhétorique* (1813); *Enseignements grammaticaux et encyclopédiques* (1817); *Essai sur la très proche parenté du grec et de la langue slavo-russe* (1828), livre composé sur la demande du tsar Alexandre.

OICTIÈVE (*oik'* — du lat. *octavus*, huitième) n. f. Féod. Droit féodal qui consistait à prendre la huitième gerbe.

OIDES (*dèss*) n. m. Entom. Syn. de ADORIE.

OIDIAL, ALE, AUX adj. Se dit des appareils reproducteurs semblables à ceux de l'oïdium ou des spores qui se forment comme celles de l'oïdium. ‖ *Fructification oïdiale*, Mode accessoire de multiplication qu'ont plusieurs espèces de champignons supérieurs dans des circonstances particulières de nutrition.

OÏDIÉ, ÉE adj. Qui ressemble ou qui appartient à l'oïdium.

OÏDIUM (*oïm'* — dimin. du gr. *ôon*, œuf n. m. Vitic. Maladie cryptogamique de la vigne. ‖ Le champignon lui-même qui la produit.

— Pathol. V. MUGUET.

— Encycl. Vitic. Etudié d'abord comme un hyphomycète, l'*oïdium* de Tucker (*oïdium Tuckeri*) est, en réalité, une forme conidienne d'un champignon ascomycète, l'*uncinula spiralis*, voisin de l'érysiphe, et que l'on réunit au groupe des érysiphées.

L'oïdium est caractérisé par un mycélium formé de nombreux filaments simples ou peu ramifiés, mais non cloisonnés. Il se manifeste, sur tous les organes de la vigne, par des taches blanches, grasses au toucher, exhalant une odeur caractéristique de moisi, et qui deviennent, par la suite, jaunes, puis brunes; les rameaux attaqués restent rabougris, les feuilles se dessèchent et tombent, les grains du raisin se durcissent, se crevassent, laissant à nu leurs pépins, et finissent par pourrir avec l'humidité.



Vigne attaquée par l'oïdium (fruit, feuilles et sarment); en A, grossissement de l'oïdium, montrant le mycélium *m*, muni de ses suçoirs *s* et émettant ses rameaux conidiophores *c*.

Ces taches sont formées par le mycélium du champignon qui rampe à la surface de l'organe attaqué, dans les cellules duquel il envoie de courts prolongements, qui jouent le rôle de suçoirs. Le mycélium donne naissance à des filaments fructifères dressés, à l'extrémité desquels se forment les files de spores qui, détachées, germeront très rapidement et propageront la maladie; mais, à l'inverse du mildiou et de l'anthracnose, c'est la chaleur qui joue ici le principal rôle.

Observé pour la première fois en 1845 par un jardinier anglais, Tucker, l'oïdium ne tarda pas à faire son apparition en France, et, en 1851, tous les vignobles de l'Europe étaient contaminés, les récoltes gravement compromises.

On a remarqué que les vignes basses sont moins sujettes à l'oïdium que les vignes hautes, les treilles et les hautains, parce qu'elles reçoivent moins les spores entraînées par le vent. P. Viala a étudié, au point de vue de leur sensibilité à l'oïdium, les différents cépages, et il les a classés dans l'ordre suivant :

Cépages très attaqués par l'oïdium : muscats, chasselas, frankenthal, malvoisies, teinturier, folle-blanche, clairette, piquepoul, gamays, cabernet, bruo fourca, syrah, roussane, riesling, carignane, pascal noir, sicilien, ugni, terrets, œillade, cinsaut.

Cépages peu attaqués : aramon, sauvignon, marsanne, dolcetto, colombaud, alicante, espar, morastel, pinots.

Cépages très peu attaqués : côt, merlot, calitor, etc., et la plupart des variétés américaines : *riparia*, *rupestris*, *solonis*, etc.

De tous les moyens proposés pour combattre l'oïdium, le soufrage seul est efficace : le fleur de soufre répandue sur les organes de la vigne s'oxyde au contact de l'air et sous l'action de la chaleur solaire pour donner des vapeurs d'acide sulfureux, qui détruisent le champignon.

On fait trois soufrages par an : le premier dès que les rameaux ont 8 à 10 centimètres de longueur, le second en pleine floraison, le troisième avant la véraison, et le soufre est répandu dans les proportions suivantes : 15 kilogr. à l'hectare pour la première opération, 50 kilogr. pour la seconde et 70 kilogr. pour la troisième. On fait usage, à cet effet, de boîtes à soufrer (houppes), de sabliers, de soufflets, de hottes (soufreuses). V. SOUFRAGE.

OIE (oï — du lat. pop. *auca*; de *avis*, oiseau) n. f. Zool. Genre d'oiseaux palmipèdes, type de la tribu des anséricés, comprenant une douzaine d'espèces répandues sur le globe, surtout dans l'hémisphère nord. ‖ *Oie de mer*, Nom vulgaire du dauphin des mers d'Europe (*delphinus delphis*), à cause de son museau allongé, qui se détache du reste de la face comme un bec d'oiseau.

— Fam. Personne fort sotte, fort niaise.

— *Merde d'oie*, Couleur verdâtre mêlée de jaune. (On prononce généralement *mer d'oie*). ‖ *Patte d'oie*, *Petite-oie*. V. ces mots à leur rang.

— Jeux. *Tirer l'oie*, Sorte d'exercice usité dans les fêtes de campagne, et qui consiste à suspendre une oie vivante à un pieu, à lancer des bâtons contre ce but, jusqu'à ce que le cou de l'animal ait été rompu et détaché : TIRER L'OIE *est un exercice barbare qui devrait être interdit.* ‖ *Jeu de l'oie*, Jeu que l'on joue avec deux dés sur un carton où il y a des figures d'oies disposées de neuf en neuf cases, et qui porte quelquefois ce titre de *Jeu de l'oie renouvelé des Grecs*.

— Littér. *Conte de ma mère l'oie*. V. MÈRE.

— Mar. *Mouiller en patte d'oie*, Jeter trois ancres, disposées en triangle, par un gros temps.

— PROV. : **Qui a plumé l'oie du roi, cent ans après en rend la plume**, On finit toujours par expier les torts qu'on a eus envers les grands. ‖ **Si tous les fous portaient un bonnet blanc, nous ressemblerions à un troupeau d'oies**, Les fous sont en très grand nombre; nul n'est exempt de folie.

— ALLUS. HIST. : **Les oies du Capitole**. Après la victoire de l'Allia, les Gaulois, maîtres de Rome, assiégèrent le Capitole, où s'étaient renfermés le sénat, les magistrats, les prêtres et mille des plus braves de la jeunesse patricienne. Campés depuis sept mois autour de la forteresse, une escalade audacieuse faillit les en rendre maîtres. Par une nuit obscure, ils montèrent jusqu'au pied du rempart. Déjà ils atteignaient les créneaux, quand les cris des oies consacrées à Junon réveillèrent un patricien renommé pour sa force et son courage, Manlius, qui renversa du haut du mur les plus avancés des assaillants. La garnison accourut, et les Gaulois furent repoussés. On rappelle les oies du Capitole à propos des personnes qui contribuent d'une façon tout à fait indirecte et inattendue à quelque action très importante.

— ALLUS. LITTÉR. : **Les oies du frère Philippe**, Titre d'un joli conte que La Fontaine (1671) a tiré de Boccace (*Décaméron*, IVe journée), qui l'avait emprunté lui-même à l'*Histoire de Barlaam et de Josaphat*, de Jean de Damas VIIIe s.). Frère Philippe, dégoûté du monde, a vécu longtemps au fond des bois, laissant son fils grandir près de lui dans la plus profonde ignorance de tout, afin de le préserver des séductions. Un jour, le vieillard est obligé d'emmener le jeune homme à la ville. Ils rencontrent de charmantes femmes : « Qu'est-ce là ? interroge le jeune jouvenceau. — C'est un oiseau qui s'appelle oie, répond le père. — Oh ! qu'il est joli ! il faut m'en donner un... » La nature, d'un seul coup, a repris tous les droits qu'on avait tenté de lui enlever. Les oies du frère Philippe sont demeurées proverbiales pour désigner les femmes, et plus particulièrement celles que rend plus séduisantes l'attrait de la nouveauté et du fruit défendu. — Dans un tableau qui est au Louvre, Subleyras a représenté frère Philippe reteoant son fils, qui aperçoit des femmes pour la première fois.


Les oies du frère Philippe, d'après Subleyras.

— Encycl. Zool. Les *oies* (anser) sont de gros oiseaux robustes, à bec haut, allant en se rétrécissant jusqu'à la pointe terminée par une lamelle cornée. Elles ont le cou long, les ailes bien développées, les pattes de longueur moyenne, et mieux conformées pour la marche que celles des canards. Aussi les oies sont-elles plus terrestres qu'aquatiques; elles se plaisent dans les lieux découverts et vivent surtout d'herbe. Les deux sexes ont à peu près la même livrée. Elles volent très bien et entreprennent par troupes des migrations à des distances considérables. L'oie sauvage ou cendrée (*anser anser* ou *anser cinereo*), souche de l'oie domestique, est répandue dans l'Europe occidentale et niche surtout dans l'extrême Nord; elle descend vers le Centre en hiver. En Sibérie, ce sont d'autres espèces (*anser rubrirostris* et *neglectus*). L'*anser albifrons* habite tout le nord de l'ancien monde et hiverne dans le sud de l'Europe, en Asie et jusqu'en Chine, de même que les *anser erythropus* et *jubalis*, etc. La seule espèce américaine est l'*anser Gambeli*, qui s'étend du nord du nouveau continent jusqu'aux Antilles. On connaît six espèces d'oies fossiles dans le tertiaire d'Europe (*anser anatoïdes*, pliocène français) et dans le quaternaire de l'Orégon (*anser condoni*). On donne par extension le nom d'oie à d'autres oiseaux palmipèdes : l'*oie de Gambie* est un plectroptère (*plectropterus Gambiensis*); les *oies-nanes* sont des *nettapus*; l'*oie des neiges* est un chen (*chen hyperboreus*); l'*oie du Nil* ou d'*Egypte*, le *chenalopex Œgyptiocus*, etc.

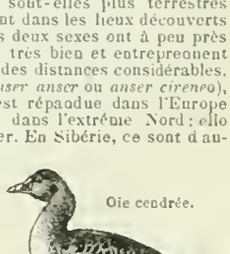
Oie cendrée.


Oie domestique de Toulouse.

— Econ. rur. On élève plus spécialement en France deux espèces d'oies : l'*oie commune* et l'*oie de Toulouse*. L'oie commune, dont le poids moyen est de 4 kilogr., n'est autre que l'oie sauvage cendrée, réduite à la domesticité depuis les temps les plus reculés. Le plumage des femelles est gris, celui des mâles est blanc.

L'oie de Toulouse, plus avantageuse au point de vue de

l'engraissement, est de grande taille ; son poids moyen est de 7 kilogr. et peut atteindre 12 kilogr. Plus basse sur pattes que l'oie commune, elle porte sous le ventre deux poches graisseuses nommées *jabots*, qui traînent à terre. Le plumage est gris dans les deux sexes.

Quant aux variétés du *Danube*, d'*Emden*, de *Siam* et de *Guince*, etc., elles servent surtout à l'ornementation des parcs. L'*élevage* des oies est fort simple. Un jars peut être le compagnons de six femelles ; il est en état de s'accoupler dès l'âge de sept mois et conserve longtemps ses facultés génératrices.

La ponte commence au printemps dans un endroit retiré choisi par l'oie, et où l'on accumule de la paille ; les œufs sont enlevés du nid à mesure qu'ils sont pondus.

L'incubation dure de vingt-huit à trente jours ; quand les oisons sortent de leur coquille, on les place dans un panier garni de laine et on les rend à la mère lorsqu'ils sont tous éclos. Pendant les vingt quatre heures qui suivent, les oisons ne demandent aucune nourriture ; les jours suivants ils reçoivent un mélange d'œufs cuits, de farine d'orge, de chicorée sauvage et de jeunes pousses d'orties hachées. Au bout d'un mois, on les envoie pâturer.

On peut commencer l'engraissement dès l'âge de trois mois, et, pour obtenir des oies demi-grasses, il suffit de les conduire chaque jour, en bande, au pâturage, comme cela se pratique dans le Tarn, le Gers, etc., et de leur donner un supplément de nourriture consistant en grains, pommes de terre écrasées ; mais l'engraissement complet des oies dont le foie est destiné à la confection des pâtés exige des soins particuliers : les oies sont tenues immobiles dans des épinettes placées dans un local obscur et reçoivent deux fois par jour des grains de maïs et des féverolles. Vers le douzième jour de séquestration, on commence le *gavage*. (V. ce mot.) Au bout de vingt à trente jours, leur foie pèse de 200 à 500 grammes.

Un produit important de l'élevage des oies est le *duvet*. On l'enlève deux fois par an à l'époque de la mue, sans nuire en rien à la vigueur de l'oiseau ; à ce moment, le tube de la plume est vide de liquide rougeâtre. Les parties à plumer sont le cou, le plastron et l'abdomen jusqu'au croupion. On obtient environ 400 grammes de plumes vives, par volaille et par an.

Conservation de la viande d'oie. On commence par débiter la volaille en morceaux, en excentant la carcasse ; puis, après avoir cuit la viande à moitié, on l'emploie dans un pot de grès et on coule par-dessus la graisse obtenue lors de la cuisson. (On appelle cette méthode de conservation des « confits d'oie ».) On peut également saler ou fumer la viande d'oie. Les poitrines d'oies fumées de Poméranie sont très renommées.

— Bibliogr. : Mégnin, *Élevage et engraissement des volailles* (Paris, 1896) ; Bréchemin, *les Oiseaux de basse-cour* ; Banal et Sagnier, *Dictionnaire d'agriculture* (Paris, 1889).

— Mœurs et cout. L'oie avait dans l'antiquité une situation privilégiée. En Égypte, c'était un oiseau sacré ; en Grèce et à Rome, elle était tenue aussi en haute estime, mais le motif était autre : c'était surtout à cause de son foie. Horace, parmi les délices de la cuisine, cite le « foie de l'oie gavée de figues grasses ». Aussi les Romains allaient ils demander des oies jusqu'aux Atrebates et aux Morins (Flandre, Artois), et les malheureux palmipèdes faisaient le voyage *a pied* et en bataillons serrés. Nécessairement, les oies jouissaient des mêmes prérogatives dans leur pays d'origine et figuraient rôties sur la table des grands. Pendant tout le moyen âge et dans les siècles suivants, l'*oie de Noël*, pour célébrer la grande fête chrétienne fut de tradition comme la *bûche de Noël*.

— Jeu. L'*oie* a donné son nom à un jeu célèbre, au *noble jeu de l'oie*, renouvelé des Grecs, pratiqué au XVIIIe siècle, non seulement par les enfants comme de nos jours, mais encore par les grandes personnes et dans la meilleure société. Le jeu consiste en un tableau qui porte imprimée une sorte d'ellipse, divisée en soixante-trois casiers numérotés et contenant un dessin varié. L'oie occupe la case n° 63, fortement ornementée, et est reproduite de neuf en neuf cases. Il faut avoir deux dés. Chaque joueur le jette à son tour, et compte sur le tableau avec une marque spéciale les nombres qu'il a amenés. Mais toutes sortes d'obstacles ou d'avantages, indiqués par le tableau, garnissent les cases. Celle que désigne le nombre de points amené par les dés est-elle occupée par une *oie* ? redoublez ce nombre de points ; est-elle occupée par un *puits* ? restez-y jusqu'à ce qu'un autre joueur vienne prendre votre place ; par une *hotellerie* ? reposez vous y jusqu'à ce que les joueurs aient fait deux coups, etc. Le *labyrinthe* fait retourner au nombre 30 ; la *mort* force à recommencer la partie. Au cas où un joueur par le nombre de ses points dépasserait la case 63, il rétrograde du nombre de points qui excède ce chiffre. Pour gagner, il faut que le nombre des points amenés conduise juste au numéro 63.



Jeu de l'oie.

Oie, constellation de la partie septentrionale du ciel, qui est placée entre la Lyre et l'Aigle, et que l'on réunit souvent à celle du Renard, pour former avec les deux le Fleuve du Tigre. — *Oie d'Amérique*, Constellation australe, appelée aussi Toucan.

oignement (*gn* mll., et *man*) n. m. Action d'oindre, onction. (Peu us.)

Oignies, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 33 kilom. de Béthune ; 3.433 hab. Mines de houille.

oignon (*o-gnon* [*gn* mll.] — du lat. *unio*, même sens) n. m. Plante potagère du genre *ail*, dont le bulbe, d'une saveur et d'une odeur fortes et piquantes, est fort employé en cuisine : *Soupe à l'oignon. Omelette aux oignons.*

— Nom vulgaire de tous les bulbes de plantes : *Des oignons de jacinthe, de tulipe, de lis.* | *Oignon marin*, Nom vulgaire de la scille maritime. | *Oignon de loup*, Nom vulgaire du potiron gris. | *Oignon musqué*, Nom vulgaire du muscari. | *Oignon sauvage*, Nom vulgaire du muscari chevelu. | *Oignon d'Espagne* ou *d'Isaac*, Ail fistuleux.

— Grosse montre ancienne et fort bombée : *Acheter un oignon d'argent.* || Par ext. Mauvaise montre.

— Pop. Argent comptant : *Avoir de l'oignon.* (On dit plutôt, aujourd'hui, du *poignon.*) | *Aux oignons, Aux petits oignons.* Expressions usitées pour exprimer l'excellence, par allusion à certains mets préparés avec des oignons : *Une toilette* aux petits oignons. || Ironiq. *Aux petits oignons*, Vertement, d'une manière rude : *Accommoder quelqu'un, Arranger une affaire* aux petits oignons.

— Loc. div. : *Pelure d'oignon*, Nom donné aux pellicules interposées entre les diverses couches qui composent les bulbes des oignons et, par ext., aux étoffes d'une extrême légèreté. (L'expression *pelure d'oignon* s'entend aussi de la couleur qui caractérise la pellicule intérieure de l'oignon, et l'on dit *du vin couleur pelure d'oignon* ou *du vin pelure d'oignon.*) || *Être vêtu comme un oignon*, Être fort couvert de vêtements superposés. || *Flûte à l'oignon*, Mirliton, ainsi dit parce que ses deux extrémités sont fermées par une pelure d'oignon ou par une peau de baudruche. || *Chapelet d'oignons* ou *Corde d'oignons*, Oignons assemblés en chapelet, pour être suspendus et conservés. || *Se mettre en rang d'oignons*, Se ranger à la file, sur une même ligne. — Prendre place avec d'autres personnes, sans y être invité. || *Il y aura de l'oignon*, Il y aura du grabuge, l'oignon étant âcre et cuisant. (*Il y a de l'oignon* est sans doute une expression analogue à : *Il va en cuire*, ou encore elle fait songer aux larmes que l'âcreté de l'oignon fait verser lorsqu'on l'épluche.) || *Regretter les oignons d'Égypte*. Regretter son ancien état (allusion aux Israélites, qui, n'ayant à manger dans le désert que de la manne, regrettaient les oignons et les viandes bouillies dont ils s'étaient nourris en Égypte [*Nombres*, XI, 5-6]).

— Art vétér. Tuméfaction de la sole du cheval. V. bleime.

— Pathol. Espèce de cor, épaississement de l'épiderme, avec partie centrale cornée et dure, que l'on observe surtout aux orteils, et qui est généralement plus étendu et parfois moins douloureux que le cor. (Il peut cependant offrir quelques complications [bourse séreuse], qui entraînent des accidents inflammatoires. Le traitement préventif et curatif est le même que celui du cor. V. ce mot.)

— Loc. prov. : **Marchand d'oignons se connaît en ciboules**, On est difficilement trompé sur les choses de son métier.

— Encycl. Bot. L'*oignon* (allium cepa) est une plante vivace, ordinairement cultivée comme bisannuelle et se multipliant abondamment par caïeux. Originaire de l'Orient, elle est cultivée depuis les temps les plus reculés en Europe. Il contient une essence sulfurée, âcre, à laquelle il doit son odeur caractéristique et sa propriété d'irriter la conjonctive. La pelure d'oignon renferme une matière colorante brune, qu'on utilise par exemple pour teindre la coque des œufs et, en Orient, pour teindre la soie. On se sert aussi dans quelques instruments de musique des membranes très fines qu'on en peut tirer de l'oignon.



Oignons : 1. Oignon piriforme rouge ; 2. Oignon blanc, gros, plat, d'Italie ; 3. Oignon géant de Rocca ; 4. Oignon jaune paille des Vertus ; 5. Oignon rouge pâle ordinaire.

— Econ. rur. L'*oignon* a donné naissance à un grand nombre de variétés, dont la plupart constituent des races se reproduisant fidèlement par le semis. On peut les diviser en deux catégories : l'une caractérisée par des *bulbes blancs*, l'autre par des *bulbes colorés*.

L'oignon demande une terre fertile, pas trop forte, bien ameublie par un labour à la bêche ou à la charrue et fumée de l'année précédente et se cultive généralement comme plante annuelle soit estivale, soit automnale, et les semis se font en place ou en pépinières. On répand environ 300 grammes de graines par are lorsqu'on sème en place et 800 grammes quand on sème en pépinière ; les semis en lignes sont espacés de 0m,20 à 0m,25. La graine, étant assez fine, doit être peu enterrée ; la levée est complète au bout de 15 à 20 jours ; à ce moment, on éclaircit.

Lorsque les jeunes plants ont la grosseur d'une plume, on les arrache et on écourte les racines et les feuilles. La mise en place se fait à l'aide d'un plantoir. Pendant la végétation, on opère un ou deux binages. Les arrosages ne sont indispensables que dans le cas de grande sécheresse. Lorsque le bulbe est développé, que les oignons sont mûrs, on les arrache à la main ; on les laisse quelques jours sur le sol, puis on les rentre par un temps sec.

oignonade (*o-gno* [*gn* mll.]) n. f. Mets accommodé avec beaucoup d'oignons.

oignonette (*o-gno-nèt'* [*gn* mll.]) n. f. Hortic. Graine d'oignons. (Peu us.)

oignonière (*o-gno* [*gn* mll.]) n. f. Terre semée d'oignons.

oignonnet (*o gno-né* [*gn* mll.]) n. m. Hortic. Petit oignon. (Vx).

— Arboric. Nom vulgaire d'une variété de poire précoce, ainsi dite parce que sa forme rappelle celle d'un oignon. || On écrit aussi oignonet.

Oihenart (Arnauld), historien et poète basque, né à Mauléon vers la fin du XVIe siècle. Il fut avocat au parlement de Navarre et se livra à des recherches sérieuses sur les antiquités de provinces méridionales, la langue basque. Ses principaux ouvrages sont : *Notitia utriusque Vasconiæ, tum Ibericæ, tum Aquitanicæ* (1638) ; *Recueil de proverbes et de poésies basques* (1657).

oïkétique (*tik'*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, de la famille des psychidés, comprenant de nombreuses espèces, répandues dans les régions chaudes du globe. (Les chenilles des oïkétiques vivent dans un fourreau allongé, souvent très long, formé de brindilles régulièrement assemblées avec de la soie, et qu'elles traînent partout avec elles, en l'augmentant au fur et à mesure de leur croissance.)


Oikopleure (gr. 12 fois.)

oïkopleure n. f. Genre d'ascidies comprenant plusieurs espèces répandues dans les mers chaudes et tempérées.

— Encycl. Les *oïkopleures* ou appendiculaires sont de très petits animaux globuleux comme des têtards, avec une très longue queue aplatie, qui leur sert à nager. Ces ascidies solitaires sécrètent une grosse coque gélatineuse, transparente, au milieu de laquelle elles se tiennent, et qu'elles abandonnent au moment d'être avalées par quelque poisson, pour s'éloigner vivement et exsuder une nouvelle enveloppe. Les *oikopleura spissa* et *dioica* se trouvent dans la Méditerranée.

oïl (composé de l'anc. franç. *o* [lat. *hoc*, cela] et du pronom *il*) adv. Ancienne forme de l'affirmation, d'où dérive le mot français *oui* (au lieu de *oïl*).

— *Langue d'oïl*, Langue ou l'affirmation s'exprimait par *oïl*.

— Encycl. Le mot *oïl* contient le mot latin *hoc*, qui est devenu *oc* dans les dialectes romans du midi de la France, et le pronom *masculin* de la 3e personne (non point le neutre *illud*, comme on l'enseignait autrefois). Les principaux dialectes de langue d'oïl sont le *français* proprement dit (appelé souvent *francien* par les romanistes), le *bourguignon*, étroitement apparenté au *champenois*, le *lorrain*, le *wallon*, le *normand* avec l'*anglo-normand*, le *breton* (ne pas confondre avec le dialecte celtique du même nom), le *poitevin* et le *saintongeais* (ces deux derniers fort rapprochés du provençal) : c'est la division de Meyer-Lubke. Ces parlers se distinguent de ceux du Midi par le changement en c de *a* tonique libre, non précédé de palatale : *patrem* = *père*. Pour une délimitation plus exacte des dialectes de langue d'oïl, cf. l'article oc. — Tous les parlers précités ont possédé une littérature au moyen âge : la poésie raffinée des romans de la Table ronde a fleuri en Champagne (Chrestien de Troyes), et en Picardie, où fut également en honneur la poésie lyrique soit des hautes classes, soit de la bourgeoisie (Jean Bodel, Adam de La Halle). En Normandie, on cultiva surtout la littérature historique et didactique ; la Bourgogne prit une grande part à la production épique ; les écrivains lorrains s'occupèrent de traductions et d'œuvres religieuses, etc. On continua jusqu'en plein XIVe siècle d'écrire dans les dialectes de langue d'oïl. Cependant, l'importance politique prise à partir du XIe siècle, avec les Capétiens, par l'Ile-de-France, étendit progressivement sur tout le royaume l'usage du dialecte de cette province, c'est-à-dire le *français* proprement dit. (V. l'art. France.) C'est donc un dialecte de langue d'oïl qui est devenu la langue officielle de toute la France.

Oil-city, ville des Etats-Unis (Pensylvanie [comté de Venango], sur la rive droite de l'Alleghany ; 9.000 hab. Exploitations de pétrole, mises en valeur depuis 1862. Grands ateliers d'épuration. Métallurgie.

Oïlée. Myth. gr. Roi légendaire de Locride. Il épousa Eriope et fut le père d'Ajax. Il prit part à l'expédition des Argonautes et seconda Hérakles dans sa lutte contre les oiseaux du lac Stymphale.

Oilide n. m. Myth. gr. Fils ou descendant d'Oïlée ; surtout Ajax.

olle (*o-ill* [*ll* mll.] — de l'espagn. *olla*, sorte de pot-au-feu) n. f. Ragoût, potage d'origine espagnole, dans lequel il entre plusieurs viandes et des assaisonnements différents. || *Pot à olle*, Grand vase de table, à peu près en forme de soupière, dans laquelle on servait l'olle.


Pot à olle.

Oilliamson (Marie-Gabriel-Eléonor, comte d'), général français, né et mort à Falaise (Calvados) [1738-1830]. Il fit la guerre de Sept ans et fut promu maréchal de camp en 1788. Ennemi de la Révolution, il émigra en 1791, devint adjudant général de l'armée de Condé et prit part à l'expédition de Quiberon. Arrêté à Paris en 1798, il fut relâché à la paix d'Amiens. Il se tint à l'écart pendant toute la durée de l'Empire, et reçut, au retour des Bourbons, en 1814, le grade de lieutenant général.

O imitatores, servum pecus. V. servum pecus.

oindre (*ou-indr'* — du lat. *ungere*, même sens : *J'oins, tu oins, il oint, nous oignons, vous oignez, ils oignent. J'oignais, nous oignions. J'oignis, nous oignîmes. J'oindrai, nous oindrons. J'oindrais, nous oindrions. Oins, oignons, oignez. Que j'oigne, que nous oignions. Que j'oignisse, que nous oignissions. Oignant, Oint, ointe*) v. a. Frotter d'une matière grasse, onctueuse : Oindre *une tumeur avec de l'onguent. Autrefois, on* oignait *les athlètes pour la lutte.*

— Fig. Fortifier, adoucir : *Le Seigneur dit à l'âme fidèle : Je t'*ai ointe *d'une huile sainte.* (Boss.)

— Liturg. Frotter d'huile consacrée, dans certaines circonstances : *On* oint *les rois à leur sacre, les fidèles en leur administrant la confirmation et l'extrême-onction.*

OISEAUX



Vigneron Demouin, Sc.

Oiseaux : 1. Faucon pèlerin. — 2. Baza. — 3. Aigle doré. — 4. Aigle impérial. — 5. Aigle du Chili. — 6. Grand duc. — 7. Effraie. — 8. Serpentaire. — 9. Gypaète. — 10. Condor. — 11. Vautour papa. — 12. Lori. — 13. Nasiterne. — 14. Amazone. — 15. Microglosse. — 16. Cacatoès à huppe rouge. — 17. Cacatoès à huppe jaune. — 18. Cacatoès de Ledbeeter. — 19. Cacatoès rosalbin. — 20. Charmosyne. — 21. Platycerque. — 22. Euphème splendide. — 23. Euphème belle. — 24. Conure jaune. — 25. Mélopsitte ondulé. — 26. Psittacule. — 27. Ara ararauna. — 28. Ara chloroptère. — 29. Ara hyacinthe. — 30. Bouvreuil. — 31. Chardonneret. — 32. Psarisome. — 33. Cotinga. — 34. Juida. — 35. Pie bleue. — 36. Touraco. — 37. Coq de roche. — 38. Grande brève. — 39. Brève iris. — 40. Brève de Boschi. — 41. Hirondelle. — 42. Podarge. — 43. Roi des gobe-mouches. — 44. Gorge-bleue. — 45. Rouge-gorge. — 46. Fauvette. — 47. Rossignol. — 48. Malure à ailes blanches. — 49. Malure de Brown. — 50. Troglodyte. — 51. Mésange bleue. — 52. Huppe. — 53. Tichodrome. — 54. Pic épeiche. — 55. Guêpier nubicoïde. — 56. Guêpier de Bullok. — 57. Momot. — 58. Todier.

OISEAUX



Oiseaux de paradis et oiseaux-mouches. 1. Astrapie noire. — 2. Astrarchie Stéphanie. — 3. Paradisier rouge. — 4. Paradisier papou. — 5. Epimaque. — 6. Séleucide. — 7. Manucode. — 8. Petit hausse-col. — 9. Hausse-col noir. — 10. Six filets. — 11. Diphyllode républicain. — 12. Diphyllode de Guillaume III. — 13. Diphyllode spectreux. — 14. Semioptère. — 15. Drépanornis. — 16. Amblyornis. — 17. Xanthomèle. — 18. Ptéridophore. — 19. Cynniris soleil. — 20. Cynniris splendide. — 21. Cynniris Julie. — 22. Œthopige à queue rouge. — 23. Œthopige de Temminck. — 24. Œthopige à dos rouge. — 25. Œthopige belle. — 26. Hedydipne métallique. — 27. Anthrepte. — 28. Céphalepis de Delalande. — 29. Oreonymphe noble. — 30. Héliactin cornu. — 31. Comète Phaon. — 32. Comète Sapho. — 33. Cynanthe bleu. — 34. Lesbie de Gould. — 35. Loddigesie admirable. — 36. Discure longicaude. — 37. Gouldie. — 38. Thaumasture. — 39. Calothorax de Jourdan. — 40. Chætocerque bourdon. — 41. Oxypogon de Guerin. — 42. Hélianthe de Bonaparte. — 43. Docimaste porte-épée. — 44. Sélasphore. — 45. Heliothrix à oreilles. — 46. Trochile colubris. — 47. Pétasophore bleu. — 48. Oréotrochile. — 49. Colibri topaze. — 50. Lophornis magnifique. — 51. Lophornis paon. — 52. Lophornis adorable. — 53. Lophornis de Gould. — 54. Lophornis reine. — 55. Chrysolampe rubis-topaze. — 56. Thaluranie. — 57. Héliomaster à long bec. — 58. Calothorax calliope. — 59. Phaetornis Guy.

OISEAUX



OISEAUX DE BASSE COUR ET DE VOLIÈRE : 1. Paon. — 2. Argus. — 3. Faisan commun. — 4. Faisan doré. — 5. Faisan d'Amherst. — 6. Faisan argenté. — 7. Faisan d'Elliot. — 8. Faisan de Vieillot. — 9. Faisan Swinhoe. — 10. Pucrasie. — 11. Lobophasie. — 12. Tragopan de Hastings. — 13. Tragopan satyre. — 14. Crossoptilon. — 15. Lophophore. — 16. Eperonnier. — 17. Pintade vulturine. — 18. Caille. — 19. Coq sauvage. — 20. Coq de combat. — 21. Coq de La Flèche. — 22. Coq cochinchinois. — 23. Coq et poule de Hambourg. — 24. Dindon domestique. — 25. Dindon ocellé. — 26. Pigeon voyageur. — 27. Pigeon paon. — 28. Pigeon cravate. — 29. Pigeon capucin. — 30. Pigeon nègre. — 31. Pigeon carrier. — 32. Pigeon tumbler. — 33. Pigeon boulant. — 34. Canard de Rouen. — 35. Canard mandarin. — 36. Oie de Toulouse. — 37. Cygne blanc. — 38. Cygne noir. — 39. Paddas. — 40. Veuve. — 41. Poéphile admirable. — 42. Poéphile à queue pointue. — 43. Franciscains. — 44. Amadine castagnotte. — 45. Amadine de Latham. — 46. Serin des Canaries. — 47. Astrild ordinaire. — 48. Astrild citerne. — 49. Astrild phœnicotis. — 50. Bengali de Schlegel. — 51. Amandava. — 52. Paroare.

OISEAUX



Oiseaux : 1. Martin-pêcheur. — 2. Halcyon affinis. — 3. Halcyon sacra. — 4. Halcyon cyanoleuca. — 5. Halcyon pusilla. — 6. Tanisiptère acis. — 7. Tanisiptère de Riedel. — 8. Capito de Boursier. — 9. Trichocleme. — 10. Couroucou resplendissant. — 11. Couroucou méridional. — 12. Couroucou mexicain. — 13. Couroucou de Cuba. — 14. Toucan à ceintures. — 15. Toucan de Beauharnais. — 16. Toucan à carènes. — 17. Toucan vitellin. — 18. Toucan à bec rouge. — 19. Calao à huppe blanche. — 20. Oranorrhine. — 21. Colombe poignardée. — 22. Carpophage magnifique. — 23. Ptilinope. — 24. Lophotaime. — 25. Goura. — 26. Ganga. — 27. Chourtka. — 28. Tetras lyre. — 29. Hartavelle. — 30. Hocco. — 31. Autruche. — 32. Nandou. — 33. Emeu. — 34. Casoar à casque. — 35. Apteryx. — 36. Agami. — 37. Outarde. — 38. Vanneau. — 39. Combattant. — 40. Echasse. — 41. Ibis rouge. — 42. Spatule rose. — 43. Marabout. — 44. Tantale. — 45. Heron pourpre. — 46. Héron cendré. — 47. Grue couronnée. — 48. Grue de paradis. — 49. Poule sultane. — 50. Flamant rose. — 51. Flamant rouge. — 52. Bernache des Sandwich. — 53. Cérépsis. — 54. Canard souchet. — 55. Canard de Miquelon. — 56. Cormoran. — 57. Mouette. — 58. Pélican. — 59. Macareux.

— Prov. Oignez vilain, il vous poindra; poignez vilain, il vous oindra, Faites du bien a un rustre, vous n'en aurez que du déplaisir; traitez-le rudement, vous en tirerez ce que vous voudrez.

Oint, ointe part. pass. du v. Oindre.

— n. m. Celui qui a été consacré par l'onction, comme les prêtres, les souverains, ou qui a un caractère sacré : *Jésus-Christ a été appelé par excellence l'*Oint *du Seigneur.*

S'oindre, v. pr. Oindre son corps : *Les athlètes* s'oignaient *d'huile de la tête aux pieds.* Oindre à soi : S'oindre *les cheveux avec de l'huile.*

OING (ou-in) n. m. Graisse servant à oindre. ‖ *Vieux oing,* Vieille graisse de porc fondue, employée à graisser les essieux de voiture, etc.

— Loc. fam. *Mangeur de vieux oing,* Cocher qui détourne l'argent qu'on lui donne pour acheter le vieux oing.

OINGT, comm. du Rhône, arrond. et à 11 kilom. de Villefranche, sur une colline du Beaujolais ; 411 hab. Vins ordinaires. Restes des remparts et du château. Église romane ruinée. Ce village occupe l'emplacement de la station romaine d'*Icotium.* Au moyen âge, ce fut une place forte, dont s'empara, en 1562, le baron des Adrets.

OINIS, nom que le polygraphe Elien donne au fils aîné de Ménès, le premier pharaon thinite de l'Égypte.

OINO. V., par œno, les mots qui commencent ainsi.

OIPHI n. m. Métrol. anc. Syn. de épha.

OIRAD, nom qui, d'après certains auteurs, s'appliquerait aux Kalmouks, mais qui, en réalité, est la véritable appellation des Bouriates. V. Bouriates.

OIRON, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 41 kilom. de Bressuire, sur un coteau dont les dernières pentes dominent la rive gauche de la Dive Mirebalaise;



Château d'Oiron.

803 hab. Eaux minérales sulfureuses de Bilazais. Château formé d'un corps de logis du temps de Louis XIV, terminé par deux pavillons de la même époque. L'aile gauche, datant de François Ier, est particulièrement remarquable. A côté du château, église jadis collégiale. Tombeaux de Philippe de Montmorency, de l'amiral de Bonnivet.



Faïence dite « d'Oiron ».

Oiron (faïences d'). Jusqu'à 1861, on a fait honneur à Oirou de la fabrication de faïences artistiques, dites de « Henri II », du XVIe siècle, extrêmement rares et qui se payaient au poids de l'or. On les attribuait à Hélène du Hangest, châtelaine d'Oiron. Mais depuis, un archéologue de la Vendée, Benjamin Fillon, a démontré par des documents irréfutables que cette céramique était originaire des Deux-Sèvres, et qu'elle était due à un obscur céramiste de Saint-Porchaire (Deux-Sèvres). On trouvera des renseignements dans : J.-B. Fillon, *l'Art de terre chez les Poitevins* (Niort, 1864).

Oirschot, bourg des Pays-Bas (Brabant septentr.), dans une plaine marécageuse; 5.000 hab.

oisanite n. f. Variété d'épidote, que l'on trouve dans le Dauphiné. ‖ Oxyde naturel de titane, qui est l'anatase.

Oisans, partie très montagneuse du Dauphiné, située entre la Romanche, le Drac et la Durance. Les montagnes qui en couvrent presque toute l'étendue appartiennent au massif du Pelvoux. On y trouve les sommets les plus élevés du Dauphiné : Barre des Ecrins (4.103 m.), Aiguille de la Meije (3.987 m.), Pelvoux (3.954 m.), ainsi que le vaste glacier du mont de Lans, long de 8 kilom. et large de 3 à 4. Les lacs de quelque étendue et les forêts y font à peu près défaut et l'on ne rencontre guère de paysages verdoyants que dans la vallée de Vallouise. Briançon, Le Grave, le col du Lautaret, La Bérarde, Le Bourg-d'Oisans sont les stations préférées des touristes et des grimpeurs qui fréquentent de plus en plus le massif de l'Oisans.

Oise (lat. *Œsis, Isara*), rivière de France, qui traverse les départements du Nord, de l'Aisne, de l'Oise, de Seine-et-Oise. Elle prend sa source en Belgique, au S.-E. de Chimay, et y reçoit ses premiers petits affluents. Elle pénètre en France après un cours de 15 kilomètres. Sa rive gauche sert de frontière entre la Belgique et la France, sur 3 kilomètres environ. A Hirson, elle reçoit le *Gland,* plus long et plus abondant qu'elle. Elle baigne Guise, Vadencourt, où s'amorce le *canal de la Sambre à l'Oise;* elle reçoit à La Fère la Serre, laisse à droite Tergnier-Fargniers, où débouche le *canal de Crozat* (section du canal de Saint-Quentin), passe à Chauny, où le *canal de Manicamp,* prolongement du canal de Crozat, devient le *canal latéral à l'Oise,* arrose Noyon et, un peu en amont de Compiègne, reçoit l'Aisne. En aval de Compiègne, l'Oise reçoit un grand nombre de rivières et de ruisseaux, dont le débit achève de compenser son régime, d'ailleurs favorisé par la nature du sol. La vallée du cours supérieur abrite de nombreux moulins, tissages et établissements industriels. Navigable sur une grande partie de son cours, l'Oise se prête à un trafic intense de combustibles, de matériaux de construction, de produits agricoles, de denrées alimentaires, de produits métallurgiques, etc. Cours d'environ 300 kilom.

Oise (département de l'), formé de parties des anciennes provinces de l'Ile-de-France et de la Picardie. Il tire son nom de la rivière qui le traverse, et il est borné par les départements suivants : Eure, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Aisne et Somme. Superf. 5.855 kilom. carr.

Ce département comprend 4 arrond. (*Beauvais,* ch.-l., Clermont, Compiègne, Senlis, 35 cant., 701 comm., et une population de 407.808 hab. Il fait partie du 2e corps d'armée, de la 2e inspection des ponts et chaussées, de la 1re conservation des forêts et de l'arrondissement minéralogique d'Arras; il ressortit à l'académie de Paris, à la Cour d'appel d'Amiens et forme le diocèse de Beauvais, Noyon, Senlis (suffragant de Reims).

Le département est, dans l'ensemble, un plateau peu élevé, monotone dans le Nord, coupé de vallées au Sud. On peut y distinguer quelques régions assez distinctes : la vallée de l'Oise, le pays de Thelle, le Vexin et le pays de Bray, la Chaussée. La vallée de l'Oise, à l'E., est formée de terrains éocènes : sables et calcaires grossiers; c'est une région forestière remarquable (forêts de Chantilly, d'Ermenonville, de Compiègne, etc.). Elle se prolonge dans le Noyonnais, dominée par les côtes de Picardie. Le pays de Thelle, entre Epte, Oise et Seine, est de formation secondaire; c'est un plateau crétacé, plus découvert, qui porte les points culminants du département (de 200 à 235 m., près d'Auneuil). Le pays de Bray, tout à l'Ouest, est un lambeau du terrain jurassique argileux, avec des vallons verdoyants, très arrosés, très frais. Au Nord, dans la Chaussée (Breteuil, Saint-Just), commence le plateau crétacé de Picardie, sec et dur.

Le climat est plutôt tempéré, essentiellement maritime. Cependant, les vallées, couvertes de forêts, sont humides. Les plateaux sont battus par les vents froids du nord. Il pleut souvent, par petites pluies fines ; la moyenne annuelle d'eau tombée est de 45 centimètres.

La plupart des rivières de l'Oise vont à la Seine. Elles coulent d'une façon régulière, avec assez d'eau et sans grande pente. La Seine ne touche pas le département; l'Oise le traverse entièrement à l'E. ; sur plus de 100 kilomètres de longueur, elle n'y a que 17 mètres de pente. Elle est navigable sur son parcours dans le département. Ses principaux affluents sont : à droite, l'Aronde, la Brèche, le Thérain; à gauche, l'Aisne, l'Authonne et la Nonette. L'Aisne ne coule dans l'Oise que sur 20 kilomètres ; elle rejoint l'Oise en amont de Compiègne. Le Thérain appartient presque tout entier au département; c'est la rivière de Beauvais. L'Epte à l'O., l'Ourcq à l'E., le bordent sur quelques kilomètres.

L'agriculture du département est très prospère. Les cultures principales sont celles des céréales, de la betterave, des légumes frais et secs, du lin et du chanvre. Les prairies reculent. L'outillage est perfectionné. Les forêts et les bois rendent de gros revenus.

L'industrie dérive de l'agriculture ou c'est industrie d'art : sucreries, distillerie, féculerie, bonneterie, industrie textile (tapis) ; tabletterie, fabrique d'instruments de précision (optique et horlogerie). On peut citer encore les forges et laminoirs de Montataire.

Le département importe surtout de la houille, des métaux, du vin, des machines, exporte de la pierre, des céréales, du lait, du bois, de l'alcool, etc.

Oise (canal latéral à l'), voie navigable, qui va de Chauny à Janville et relie le canal du Saint-Quentin à l'Oise canalisée ; longueur 34 kilomètres. Son trafic considérable consiste surtout en combustibles minéraux, produits agricoles et denrées alimentaires.

Oise à l'Aisne (canal de l'), voie navigable, qui relie le canal latéral à l'Oise au canal latéral à l'Aisne ; longueur 48 kilomètres. Le canal de l'Oise à l'Aisne se prête à un mouvement intense. Le trafic porte surtout sur les combustibles minéraux, les produits métallurgiques, le bois à brûler, les matériaux de construction.

oiseau (*zo* — du lat. *aucellus;* de *avis,* même sens) n. m. Zool. Vertébré ovipare, couvert de plumes, à respiration pulmonaire, à sang chaud, dont les membres postérieurs servent seuls à la marche, et dont les membres antérieurs ou ailes sont adaptés au vol. ‖ *Oiseau bénit,* Troglodyte. ‖ *Oiseau bleu,* Nom vulgaire de la poule sultane et du martin-pêcheur. ‖ *Oiseau de bœuf,* Héron crabier. ‖ *Oiseau boucher,* Nom vulgaire de la pie-grièche. ‖ *Oiseau du bon Dieu,* Roitelet. ‖ *Oiseau des cadavres,* Chevêche et effraie. ‖ *Oiseau de Calicut,* Dindon. ‖ *Oiseau des Canaries,* Serin. ‖ *Oiseau céleste,* Grand faucon. ‖ *Oiseau chameau,* Autruche. ‖ *Oiseau de charogne,* Vautour. ‖ *Oiseau de Chypre,* Becfigue. ‖ *Oiseau de cimetière,* Grimpereau des murailles. ‖ *Oiseau à couronne,* Grue couronnée. ‖ *Oiseau de la croix,* Bouvreuil. ‖ *Oiseau d'été,* Grèbe du Groenland. ‖ *Oiseau fétiche,* Butor. ‖ *Oiseau des glaces,* Ortolan des neiges. ‖ *Oiseau goitreux,* Pélican. ‖ *Oiseau des Indes,* Pélican. ‖ *Oiseau de Libye,* Grue. ‖ *Oiseau de Médée,* Paon. ‖ *Oiseau de mort* ou *de la mort,* Chouette. ‖ *Oiseau de Notre-Dame,* Martin pêcheur. ‖ *Oiseau de Numidie,* Pintade. ‖ *Oiseau de Palamède,* Grue. ‖ *Oiseau de paradis,* Paradisier. ‖ *Oiseau de la Pentecôte,* Loriot commun. ‖ *Oiseau rhinocéros,* Calao. ‖ *Oiseau royal,* Grue couronnée. ‖ *Oiseau de Scythie,* Grue. ‖ *Oiseau serpent,* Anhiga. ‖ *Oiseau de tempête,* Pétrel. ‖ *Oiseau-trompette,* Agami. ‖ *Oiseaux aquatiques,* Oiseaux palmipèdes ou échassiers, organisés pour nager. ‖ *Oiseaux de mer,* Palmipèdes qui vivent habituellement sur le bord de la mer. ‖ *Oiseaux nocturnes* ou *de nuit,* Oiseaux rapaces qui chassent pendant la nuit. ‖ *Oiseaux de passage,* Oiseaux qui traversent nos contrées à certaines saisons de l'année. ‖ *Oiseaux de proie,* Oiseaux qui se nourrissent de chair. ‖ *Oiseaux de rivières,* Oiseaux qui vivent sur les eaux ou le bord des eaux douces. ‖ *Oiseau sot,* Oiseau de passage qui n'a pas encore mué. ‖ *Roi des oiseaux,* L'aigle.

— Fig. *Les poètes sont des* oiseaux, *tout bruit les fait chanter.* (Chateaubr.) ‖ Fam. Personne considérée au point de vue de ses qualités physiques, morales ou intellectuelles. (Se dit presque toujours avec une intention ironique) : *Un bel* oiseau, *ma foi ! Que me veut cet* oiseau-*là ?*

— Loc. div. : *Vilain oiseau,* Personne déplaisante. ‖ *Oiseau rare,* Personne douée de qualités peu communes. ‖ *Oiseau de bon, de mauvais augure,* Oiseau considéré par les anciens comme annonçant par son vol ou par son chant d'heureux ou de fâcheux événements, et, au figuré, Personne qui annonce de bonnes ou de mauvaises nouvelles, ou dont l'arrivée fait prévoir des choses heureuses ou fâcheuses. ‖ *Chambre aux oiseaux,* Local autrefois réservé, dans un palais, pour élever des oiseaux. ‖ *Oiseau de cage,* Prisonnier. ‖ *Oiseau de saint Luc,* Bœuf (parce que le bœuf est l'attribut de saint Luc). ‖ *La plume de l'oiseau,* Ce qui est le meilleur dans une chose. ‖ *L'oiseau en a dans l'aile.* Se dit au fig. d'une personne atteinte dans sa position, sa réputation, etc. ‖ *Être comme l'oiseau sur la branche,* Ne savoir ce que l'on deviendra, être exposé à un changement prochain. ‖ *Être battu de l'oiseau,* Être découragé, rebuté par suite d'un grand nombre de revers, de traverses par comparaison à l'oiseau que le faucon poursuit et qu'il frappe de l'aile). ‖ *L'oiseau n'y est plus, L'oiseau s'est envolé, Les oiseaux sont dénichés,* La personne ou la chose qu'on cherche n'est plus à l'endroit où l'on pensait la trouver. ‖ *Voilà une grande cage pour un petit oiseau.* Voilà une bien vaste demeure pour un homme de peu d'importance.

— Loc. adv. *A vol d'oiseau,* En ligne droite, sans suivre les détours du chemin. (De la manière dont un oiseau verrait un objet, en planant au-dessus: *Plan* à vol d'oiseau. (En ce dernier sens, on a dit à vue d'oiseau.)

— Arg. *Aux oiseaux,* Parfaitement bien : *Une femme* aux oiseaux. *Être meublé* aux oiseaux.

— Alchim. *Oiseau des sages,* Mercure philosophal. ‖ *Oiseau d'Hermès,* Substance spiritualisée. ‖ *Oiseau doré,* Matière hermétique en partie cuite. ‖ *Oiseau vert,* Pierre philosophale, quand elle devient verte.

— Fauconn. Faucon, autour, ou autre oiseau de chasse : *Faire voler l'*oiseau. ‖ *Oiseau noble,* Celui que l'on emploie que pour la haute volerie. (V. fauconnerie.) ‖ *Oiseau ignoble.* Celui qui sert uniquement pour la basse volerie. (V. fauconnerie, et autourserie.) ‖ *Oiseau de bonne compagnie,* Oiseau de proie bien dressé et ne cherchant pas à



s'éloigner de son maître. ‖ *Oiseau de bon goût*, Celui qui ne voie qu'après avoir pris un temps à propos. ‖ *Oiseau de poing*, Oiseau dressé à revenir directement sur le poing. ‖ *Oiseau dépiteux*, Celui qui n'ose revenir sur le poing, quand il a égaré la proie qu'il chasso. ‖ *Oiseau branchier*, Oiseau de proie que l'on doit dresser pour le vol et qui est capturé quand, après être sorti de l'aire, il ne peut sauter que de branche en branche. ‖ *Oiseau mais*, Oiseau de haut ou de bas vol capturé dans son nid, qu'il n'a pu encore quitter. ‖ *Oiseau pillard*, Celui qui, mal dressé, cherche à enlever la proie chassée par un autre. ‖ *Oiseau de leurre*, Oiseau bien dressé, qui revient au leurre dès que le fauconnier l'appelle.

— Joux. *Tirer l'oiseau*, Chercher à abattre au moyen de l'arc ou de l'arbalète un oiseau fixé au sommet d'une perche.

— Modes. *Oiseau royal*, Ancienne sorte de coiffure.

— Myth. gr. *Oiseau de Vénus, de Cythère*, Colombe, oiseau consacré à Vénus, qui avait un temple fameux à Cythère. ‖ *Oiseau de Junon*, Paon. ‖ *Oiseau de Jupiter*, Aigle. ‖ *Oiseau de Minerve*, Chouette. ‖ *Oiseaux de Diomède*, Nom donné aux compagnons de Diomède, que Vénus, par haine contre Diomède, avait changés en pigeons suivant les uns, en cygnes suivant d'autres, et qui se mirent à voltiger autour du navire de leur chef, en caressant les Grecs. ‖ *Oiseaux de Memnon*. V. MEMNONIDES.

— Techn. Sorte d'auge formée de deux planchettes assemblées entre elles à angle, munie d'un manche double, et que les maçons emploient pour transporter le mortier. On dit aussi *oiseau de Limousin*.

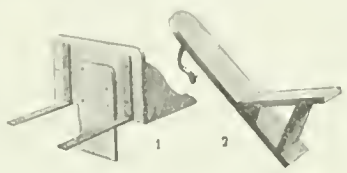

Oiseau : 1. De maçon; 2. De couvreur.

‖ Nom que les couvreurs donnent à un chevalet qu'ils appliquent sur une couverture, et qui est destiné à recevoir une planche, de manière à constituer un échafaud sur le toit.

— PROV. **Petit à petit l'oiseau fait son nid; Petit oiseau, petit nid; A chaque oiseau son nid est beau.** V. NID. **Plus l'oiseau est vieux, moins il veut se défaire de sa plume, Plus l'âge est avancé, moins on est disposé à céder ses biens.** ‖ **Le bon oiseau se fait de lui-même,** Un homme d'un bon naturel n'a pas besoin d'éducation pour faire le bien, comme un faucon se forme tout seul à la chasse. ‖ **La belle plume fait le bel oiseau ou C'est la plume qui fait l'oiseau,** Le costume contribue beaucoup à embellir la personne qui le porte. ‖ **Un oiseau dans la main vaut mieux que deux dans la haie, Il vaut mieux posséder** un peu qu'attendre beaucoup. ‖ **Vilain oiseau que celui qui salit son nid,** C'est un mauvais homme que celui qui médit de son pays ou des siens. ‖ **Il a battu les buissons, et un autre a pris les oiseaux.** V. BATTRE. **Ce n'est pas viande pour vos oiseaux,** C'est trop cher pour vous, ou c'est au-dessus de vos moyens.

— ALLUS. LITTÉR. :

> Aux petits des *oiseaux* il (*Dieu*) donne leur pâture,
> Et sa bonté s'étend sur toute la nature,

Vers de Racine dans *Athalie* II, 7), rôle de Joas. Souvent on cite *la pâture*, au lieu de *leur pâture*, mais c'est une inexactitude. Dans l'application, ces vers servent à exprimer l'action protectrice de la Providence.

> ‖ Je suis *oiseau*: voyez mes ailes.
> Je suis souris; vivent les rats!

Vers de La Fontaine, dans la fable *la Chauve-Souris et les Deux belettes* II, 5). Ils sont devenus la devise proverbiale que l'on prête aux gens sans courage et sans dignité, qui affichent successivement les couleurs de tous les partis, au gré des circonstances et de leurs intérêts.

> ‖ Même quand l'*oiseau* marche, on sent qu'il a des ailes,

Vers de Lemierre, dans son poème en XVI chants, *les Fastes ou les Usages de l'année*, chant Ier. Cet alexandrin exprime figurément que, chez l'homme supérieur, la plus simple pensée porte le cachet de son génie, ou encore que l'on cache difficilement sa vraie nature.

‖ **Oiseau rare.** V. RARA AVIS IN TERRIS.

— ENCYCL. Zool. Les *oiseaux* constituent une classe de l'embranchement des vertébrés et sont caractérisés par leur circulation à sang chaud et dont la température est constante, par leur reproduction essentiellement ovipare, et par leurs membres thoraciques transformés en ailes, capables, dans la règle, de porter l'animal à l'allure du vol.

Le mécanisme du vol s'appuie tout à la fois sur une force considérable et une grande légèreté. Aussi, en règle, le corps des oiseaux est-il d'un poids médiocre par rapport à leur taille, et les muscles de la poitrine sont-ils extraordinairement développés. Le squelette est disposé pour donner attache à ces muscles, le sternum, toujours très large, possède chez les oiseaux volliers une grande avancée à laquelle on a donné le nom de bréchet, qui manque plus ou moins complètement chez les oiseaux coureurs, et ceux-là ont alors les os et les muscles des membres postérieurs extrêmement puissants. Les os longs sont épais, remplis de moelle comme ceux des mammifères; chez les oiseaux volliers, au contraire, les os longs sont creux, pleins de cavités aériennes, communiquant avec d'autres cavités du corps, et on les dit pneumatisés. Le squelette rapproche les oiseaux des reptiles, par la complication des os de l'épaule et de la mâchoire à son articulation supérieure du maxillaire inférieur ou *os carré*; clavicules et os coracoïdes, et modification de l'omoplate. La colonne vertébrale n'est pas articulée dans la région dorsale; les vertèbres ne sont pas mobiles; le bassin, long et étroit, remonte très haut le long des flancs, et ses pièces sont soudées entre elles. Aussi le torse des oiseaux n'est il susceptible d'aucun mouvement de flexion, ce qui donne une force énorme à toute la charpente osseuse. L'aile est composée par un humérus volumineux, un radius et un cubitus plus ou moins parallèles, puis par le carpe et des phalanges, dont la principale modification porte toujours sur l'allongement des parties. Les membres postérieurs ont le fémur ordinairement court, le tibia long, le tarse plus ou moins développé, et des phalanges, dont le dernier article porte des griffes. Le cou, dont la longueur est extrêmement variable et dépend du nombre des vertèbres cervicales, s'articule avec le crâne par un seul condyle occipital caractère important. Le crâne est une capsule arrondie, dont les os sont soudés, les os de la face se projettent en avant pour constituer le bec, et gardent, par rapport au crâne, une certaine mobilité. L'os hyoïde, très développé, se rapproche beaucoup de celui des reptiles sauriens.

Le plumage des oiseaux est un revêtement de nature épidermique, analogue aux ongles et aux poils des mammifères. Chaque plume naît, comme un poil, dans un follicule du derme, mais les grandes plumes des ailes et de la queue (rémiges, rectrices) s'implantent souvent dans les os eux-mêmes, et leur base est recouverte par d'autres plumes moins fortes (tectrices), qui forment les couvertures des ailes, etc. Les plumes, même chez les oiseaux les plus emplumés, ne couvrent pas absolument toute la peau par leurs racines, mais sont disposées par places, d'une façon régulière; on appelle *ptéryles* les espaces ainsi couverts, et *aptéria* les espaces nus. Des écussons, des écailles, des gaines cornées revêtent la région des tarses. La disposition des pieds, le nombre des doigts (quatre en général), rejetés en avant ou en arrière, par nombre pair ou non, unis ou non par une membrane, garnis d'ongles obtus ou de serres crochues, ou d'ongles droits, servent très utilement pour la classification et donnent en général de très bons renseignements sur le genre de vie de l'oiseau, comme la nature du bec.

Les organes des sens sont très développés; les yeux, parmi eux, sont les plus parfaits. S'ils sont peu mobiles dans les orbites, les mouvements très vifs de la tête et des paupières y suppléent, de même qu'une grande complication de la rétine et de la choroïde, avec leur *peigne*, permet à la vue de s'accommoder aux distances, et que la membrane nictitante, faisant office de seconde paupière, adoucit l'excès de lumière, etc. Les oreilles externes sont réduites à une ouverture dissimulée sous les plumes et par laquelle débouche le conduit auditif externe, qui fait suite au tympan, et l'oreille interne, aussi compliquée que chez les autres vertébrés, sauf l'oreille moyenne (caisse du tympan avec sa trompe d'Eustache, etc. Le sens olfactif a son siège dans les cornets olfactifs des fosses nasales; le sens gustatif semble résider à la base de la langue.

L'appareil digestif est loin d'être aussi parfait que chez les mammifères : l'absence d'un vrai estomac est suppléée par la présence d'un jabot, d'un ventricule succenturié, d'un gésier, tous renflements successifs et inégaux du tube intestinal, destinés à ramollir, à malaxer les aliments, qui sont ensuite élaborés dans l'intestin, dont la partie supérieure (intestin moyen) est en rapport avec un foie et un pancréas, et dont la seconde portion, dite « cœcale », débouche avec les uretères dans un cloaque, auquel fait suite le rectum.

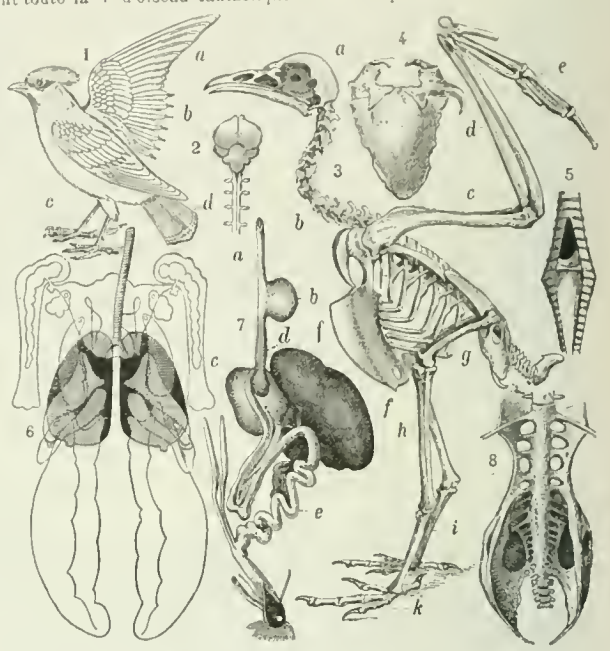

Oiseau : 1. Aile éployée (*a*, rémiges primaires; *b*, rémiges secondaires; *c*, tectrices; *d*, rectrices). — 2. Encéphale. — 3. Squelette général (*a*, crâne; *b*, colonne vertébrale; *c*, humérus; *d*, radius et cubitus; *e*, doigts; *f*, sternum; *g*, fémur; *h*, tibia; *i*, métatarse; *k*, doigts). — 4. Sternum. — 5. Syrinx ouvert. — 6. Poumons et sacs aériens. — 7. Appareil digestif (*a*, œsophage; *b*, jabot, *c*, gésier; *d*, ventricule succenturié; *e*, intestin; *f*, foie). — 8. Estomac.

Le régime des oiseaux est extraordinairement varié, et la classe présente des spécimens aussi bien de carnivores que de phytophages et d'omnivores. Chez beaucoup de petits oiseaux, le régime varie suivant la saison : granivores ou frugivores en été, ils sont insectivores au printemps, suivant les ressources de la saison; aussi est-il bien difficile de prendre au sérieux la prétendue utilité de la plupart d'entre eux pour l'agriculture. La taille n'a rien à voir avec le régime. Il y a de minuscules oiseaux de proie (*hierax*) et d'énormes oiseaux phytophages (autruche, casoar, etc.), qui vivent de champignons, de racines, mais d'une façon générale avalent tous les petits animaux qu'ils rencontrent. L'activité digestive extraordinaire des oiseaux les oblige à manger pour ainsi dire sans cesse, et les hirondelles, martinets et engoulevents, détruisent des quantités énormes d'insectes; chaque jour, un individu en consomme facilement la moitié de son poids. Les gros mangeurs de charognes, comme les vautours et les gypaètes, digèrent en quelques heures de gros os entiers, etc.

La plupart des oiseaux sont d'une intelligence très grande; beaucoup ont le sentiment de la sociabilité, nichent en commun, chassent ou pâturent en troupes; d'autres entreprennent à des époques régulières, pouvant varier un peu avec les écarts de saisons, des voyages extraordinairement longs. Beaucoup d'espèces, qui nichent dans le nord de l'Europe, hivernent jusque dans les îles de l'Inde, puis reviennent à la belle saison. Ce sens extraordinaire et inexpliqué de l'orientation a été mis à profit (pigeons voyageurs). En outre, la faculté de voler longtemps acquiert un tel développement, chez certains, que l'on rencontre les oiseaux marins à plus de mille lieues de toutes côtes; mais, comme ce sont des palmipèdes, il est admissible qu'ils se reposent sur l'eau comme les mouettes et les pétrels, qui vivent complètement en haute mer.

C'est dans tout ce qui se rapporte à la reproduction de leur espèce que les oiseaux déploient la plus merveilleuse industrie. Les nids de beaucoup d'entre eux sont de véritables chefs-d'œuvre. En règle, la femelle couve elle-même ses œufs, et le mâle va à la récolte des aliments. Chez certains, les deux sexes couvent tour à tour.

On connaît plus de dix mille espèces d'oiseaux répandues sur le globe et cinq cents fossiles depuis l'époque jurassique. Les types les plus anciens sont aussi les plus remarquables, comme les oiseaux à dents du crétacé et les extraordinaires *archæopteryx* des schistes lithographiques allemands. Les formes tertiaires se rapprochent de plus en plus des types actuels. Ceux-ci possèdent leurs plus beaux représentants dans les régions tropicales du globe ou les hautes montagnes de l'Asie. L'Amérique du Sud avec ses oiseaux mouches, la région néo-guinéenne avec ses paradisiers, le Thibet avec ses faisans comptent dans les régions les plus favorisées sous ce rapport. L'industrie et le commerce tirent grand parti des oiseaux; leurs dépouilles sont utilisées dans l'économie domestique, la plumasserie, la fourrure. Le guano est un produit important de commerce, etc. L'alimentation, en dehors des oiseaux domestiques, tire un grand parti des gallinacés et des pigeons.

La classification des oiseaux présente des difficultés extraordinaires. Les anciennes classifications s'appuyaient surtout sur les caractères extérieurs : bec, plumes, pieds. Les modernes s'appuient par un excès contraire, en attribuant à l'anatomie interne une trop grande importance, et le rétablissement de la nomenclature ayant, pour obéir aux lois de priorité, fait changer la plupart des noms de genres, il est extrêmement difficile de s'y retrouver. La nomenclature la plus généralement adoptée est celle de Sharpe (*Catalogue of the Birds in the British Museum* [1874-1899]), qui divise les oiseaux en ordres : palmipèdes, échassiers, gallinacés, colombins ou pigeons, grimpeurs, passereaux, rapaces, coureurs. Pour les formes fossiles, on a établi des ordres particuliers : odontolques, saurures, etc.

— Blas. Les *oiseaux* les plus couramment représentés sur les écus sont l'aigle, le cygne, le pélican, la colombe, le coq, l'épervier et le paon. Les formes dénaturées sont les merlettes, les alérions, etc. Le phénix est un exemple d'oiseau fantastique. Suivant qu'ils ont leur bec, leurs jambes, leurs griffes d'un émail particulier, les oiseaux sont dits *becqués, membrés* et *onglés*, etc.

Oiseau (L'), par Michelet (1856). Ce livre est une haute et charmante fantaisie, où le lyrisme se marie poétiquement à l'histoire naturelle. C'est le premier de la série d'inspirations du même genre qui nous a valu : *l'Insecte, la Mer, la Montagne*. Michelet les composa sous l'Empire, après qu'il eut été forcé de quitter son enseignement. Ce qu'il veut, dans le livre de l'Oiseau, c'est révéler l'oiseau comme âme, montrer qu'il est une personne. Il pénètre profondément dans sa vie intérieure et dans ses sentiments intimes; il connaît les désirs, les passions, les frayeurs des oiseaux, et les reproduit avec une intensité singulière. Il se plaît aussi à nous montrer que l'oiseau est souvent notre maître ou notre modèle en dévouement, en amour, en courage. Il a eu soin, d'ailleurs, d'établir auparavant l'antériorité et la supériorité de l'oiseau sur l'homme. L'oiseau, nous dit-il, eût vécu sans l'homme, l'homme n'eût pas vécu sans lui : c'est lui qui nous a préparé la terre et l'a rendue habitable en la débarrassant des insectes et des reptiles. Une partie de l'ouvrage, la seconde, est due à la collaboration de Mme Michelet. Le livre n'est pas seulement écrit sur le ton lyrique; l'auteur ouvre d'excellents aperçus sur le rôle de l'oiseau dans la nature.

Oiseau bleu (L'), conte, par Mme d'Aulnoy. — La divine princesse Florine et le roi Charmant s'adorent. Mais Florine a pour belle-mère une terrible reine, et celle-ci est affligée d'une horrible fille, Truitonne, qu'elle voudrait marier au beau prince. D'où les plus cruelles persécutions contre les deux amants. La marraine de Truitonne, la fée Soussio métamorphose le prince en oiseau. Enfermée dans une tour, Florine l'évoque en murmurant à la fenêtre :

> Oiseau bleu, couleur du temps,
> Vole à moi promptement.

Ce touchant appel, et l'oiseau bleu lui-même, ont passé dans la langue. L'un sert à formuler un vœu tendre et ardent; l'autre désigne une personne d'une rare perfection. Le roi Charmant, cela va de soi, finit par épouser Florine, grâce à la protection d'une bonne fée et d'un excellent enchanteur. La méchante reine est lapidée et Truitonne métamorphosée en truie.

Oiseaux (LES), comédie d'Aristophane, représentée à Athènes l'an 414 av. J.-C. Cette pièce, qui se passe dans les nues, tient de la féerie et occupe une place à part dans le théâtre antique. — Deux citoyens, Peisthétairos et Evelpide, trouvant que tout est mal sur terre et spécialement à Athènes, se décident à aller habiter avec les oiseaux. Guidés par un geai et une corneille, ils s'adressent à la huppe. Celle-ci, parente des Athéniens avant sa métamorphose, lorsqu'elle était encore Térée et régnait sur la Thrace, les défend contre les autres oiseaux. Les hommes rappellent aux oiseaux qu'autrefois ils étaient les maîtres de l'air et les exhortent à reconquérir cet empire sur Zeus. On bâtira à cet effet une ville dans les nuées : *Nephélococcygie* ou la Ville des coucous). Le projet est approuvé; les deux Athéniens sentent aussitôt des ailes leur pousser dans le dos. Mais à peine la ville est-elle construite qu'une foule d'aventuriers, un héraut, un prêtre, un poète, un devin, un géomètre, un contrôleur, un marchand de décrets, un sycophante accourent, dans l'espoir d'y trouver quelque chose à gagner. On les chasse à coups de bâtons, et le chœur des oiseaux applaudit.

Après quoi, Peisthétairos achève la construction de la ville et lui donne des lois. Cependant, Néphélococcygie intercepte au passage les offrandes des hommes aux dieux. L'Olympe est bloqué et meurt de faim. Tour à tour, Iris, Prométhée, Poseidon, Hérakles, viennent protester. Enfin, les dieux concluent un traité avec les oiseaux, et Peisthétairos épouse la Royauté. Les commentateurs ont souvent cherché dans les *Oiseaux* des intentions de satire politique ou la parodie des utopies sociales chères aux philosophes. Ces interprétations sont peu vraisemblables. Aristophane paraît s'être joué ici en pleine fantaisie; ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs, à tout propos, de railler les hommes et les choses.

Oiseaux (LE MONDE DES), *Ornithologie passionnelle*, par Toussenel (1853-1858). — Inspiré par les doctrines de Fourier, ce livre est un traité d'histoire naturelle, dans lequel les mœurs des oiseaux servent à démontrer, dans le dessein de l'auteur, la nécessité du phalanstère et la prédominance nécessaire de la femme dans la vie sociale. A travers beaucoup de paradoxes et de fantaisies exposées avec une verve amusante, Toussenel reste un naturaliste très instruit; il décrit avec goût et exactitude plus de trois cent soixante espèces d'oiseaux, qui vivent en France.

Oiseaux (COUVENT DES), situé à Paris, à l'angle de la rue de Sèvres et du boulevard des Invalides. Cette maison avait été ainsi nommée, dit-on, parce que son propriétaire primitif, le célèbre statuaire Pigalle, y avait fait construire et peuplé une immense volière. Pendant la Révolution, cette maison fut transformée en prison. Elle est redevenue un couvent de religieuses, appartenant à la congrégation de Notre-Dame, et qui s'occupent de l'éducation des jeunes filles.

OISEAU-MOQUEUR n. m. Espèce de grive d'Amérique, qui imite le chant des autres oiseaux. ‖ Pl. *Des* OISEAUX-MOQUEURS.

OISEAU-MOUCHE n. m. Nom vulgaire des oiseaux de la famille des trochilidés, appelés aussi *colibris*. (V. TROCHILIDÉS.) ‖ Pl. *Des* OISEAUX-MOUCHES.

OISEL n. m. Ancienne forme de OISEAU.

OISELER (rad. *oisel*, — Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *Il oiselle. Qu'ils oisellent*) v. a. Dresser pour le vol : OISELER *un tiercelet*. ‖ Lancer sur la proie.
— v. n. Tendre des filets, des gluaux et autres engins, pour prendre de petits oiseaux.
— A signifié Sautiller avec pétulance, comme font les petits oiseaux.

OISELET (*lè* — dimin. d'*oisel*) n. m. Zool. Petit oiseau : *Chasser aux* OISELETS.
— Par ext. Personne comparée à un petit oiseau :

Pauvre *oiselet*, j'ai pu trouver un nid.
BÉRANGER.

— Archéol. *Oiselet de Chypre*, Boule de parfum, façonnée en manière d'oiseau, et dont on faisait grand usage au moyen âge. (Les oiselets de Chypre étaient ainsi appelés, tant à cause de leur forme qu'en raison de leur provenance orientale. Ces boules, faites de gommes odorantes, myrrhe, styrax, benjoin, étaient souvent revêtues de plumes, et on les brûlait dans des vaisseaux de métal, disposés en manière de cage.)

OISELEUR (rad. *oisel*) n. m Celui qui prend de petits oiseaux avec des filets ou des pièges.
— Celui qui a une passion pour la chasse à l'oiseau : *Henri l'*OISELEUR. (VX.)
— Adjectiv. Qui prend ou vend des oiseaux : *Des marchands* OISELEURS. (Th. Gaut.) ‖ S'est dit de certains animaux qui font la chasse aux petits oiseaux : *Des serpents* OISELEURS.
— *Vents oiseleurs*, Vents doux, qui soufflent vers l'équinoxe du printemps, époque où les oiseaux font généralement leurs nids, et qu'on appelle aussi VENTS ÉTÉSIENS et ORNITHIES.


Armes de la corporation des oiseliers, au XVIIIe s.

OISELIER (*li-é*) n. m. Celui qui fait métier d'élever et de vendre des oiseaux.
— ENCYCL. L'industrie de l'*oiselier* ne remonte guère plus haut que le XVIIIe siècle, où commencèrent à paraître les marchands d'oiseaux exotiques. Aujourd'hui, les oiseliers entretiennent des relations avec toutes les parties du monde, s'approvisionnent constamment d'oiseaux rares et font des essais d'acclimatation, de croisements.
La vente des œufs de certaines espèces de volailles ou de gibiers, pour le peuplement des basses-cours, des parcs et des chasses particulières et réservées constitue aussi une branche importante du commerce des oiseliers.

OISELIÈRES n. f. pl. Sorte de filets usités par les pêcheurs méditerranéens. ‖ On les appelle aussi TIC, et TIS.

OISELLE (*zèl*') n. f. Femelle d'oiseau.

OISELLERIE (*zè-le-ri* — rad. *oisel*) n. f. Commerce de ceux qui font profession de prendre ou d'élever des oiseaux. ‖ Art d'élever des oiseaux. ‖ Lieu où l'on élève des oiseaux.
— ENCYCL. L'*oisellerie* est une industrie qui comprend non seulement le commerce et l'élevage des petits oiseaux dits « de volière », mais aussi ceux destinés au repeuplement des chasses, comme faisans et perdrix. De plus, l'oisellerie s'occupe du commerce des oiseaux de basse-cour, principalement des volailles d'espèces rares qu'elle s'efforce de sélectionner par des croisements réfléchis.
Le commerce des œufs de diverses catégories de volatiles, faisans, perdrix, volailles de basse-cour, etc., est encore une branche importante de l'industrie oiselière qui, pour se procurer ces produits, s'adresse de préférence à des campagnards, en ce qui concerne les œufs du gibier à plume, œufs que ces paysans trouvent fréquemment en fauchant leurs prairies et leurs champs. Quant aux œufs d'oiseaux de basse-cour, ce sont, la plupart du temps, les élèves formés par l'oiselier lui-même, qui les fournissent.
Les oiseaux de volière proviennent le plus souvent de contrées exotiques et sont livrés adultes à l'oisellerie par les matelots et les voyageurs. Cette industrie se borne à les acclimater, à les élever et à en faire le commerce.

OISEMONT, ch.-l. de cant. de la Somme, arrond. et à 40 kilom. d'Amiens; 1.197 hab. Ch. de f. Nord. Fabrique de serrurerie; commerce de chevaux. Église à portail roman. Vieille croix de pierre, avec crucifix en métal de l'époque romane. Patrie du conventionnel André Dumont. — Le canton a 32 comm. et 8.411 hab.

OISEUSEMENT adv. D'une manière oiseuse.

OISEUX (*zeû*), **EUSE** [du lat. *otiosus*, même sens] adj. Qui a l'habitude de ne s'occuper à rien : *David fut indiscret et* OISEUX *avant d'être adultère*. (Mass.)
— Qui ne sert à rien, qui n'aboutit à rien : *Disputes, Questions* OISEUSES. ‖ Qui n'ajoute rien à la pensée : *Épithètes* OISEUSES.
— Où l'on se tient dans l'oisiveté :

Sors de ce lit *oiseux* qui te tient attaché.
BOILEAU.

— Substantiv. Personne oiseuse, qui se livre à l'oisiveté : *Les* PARESSEUX *et les* OISEUX.
— SYN. **Oiseux, oisif.** L'*oiseux* est celui qui a l'habitude de ne rien faire, l'*oisif*, celui qui ne fait rien actuellement; mais les deux mots se confondent souvent. En parlant des choses, *oisif* exprime qu'on n'en fait pas usage : *Laisser son fusil* OISIF; *oiseux*, qu'elles ne servent à rien : *Des dimensions* OISEUSES.

OISIF, IVE même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Inoccupé : *Ceux qui aiment à s'instruire ne sont jamais* OISIFS. (Montesq.)
— Qui se passe dans l'oisiveté : *Vie* OISIVE. *La vieillesse* OISIVE. *Les règnes* OISIFS.
— Qu'on laisse inactif, dont on ne fait point actuellement usage : *Capitaux* OISIFS. *Talents* OISIFS.
— Substantiv. Personne actuellement ou habituellement oisive : *Les* OISIFS *sont à charge à eux-mêmes et aux autres*.
— Hist. littér. Membre d'une académie de Bologne.
— SYN. **Oisif, oiseux.** V. OISEUX.

OISILLON (*zill .ll* mll.) n. m. Petit oiseau : *Prendre des* OISILLONS *au filet*.
— PROV. : **Tel bat les buissons qui n'a pas les oisillons.** Il en est qui prennent de la peine pour le profit des autres.

OISIVEMENT adv. D'une manière oisive, dans l'oisiveté : *Vivre* OISIVEMENT.

OISIVETÉ (rad. *oisif*) n. f. Etat ou vie d'une personne qui ne se livre habituellement à aucun travail : *L'*OISIVETÉ *ramollit les courages*. (Vaugelas.)
— PROV. : **L'oisiveté est mère (ou la mère) de tous les vices,** Ceux qui se livrent à l'oisiveté sont exposés à tomber dans tous les vices.
— SYN. **Oisiveté, désoccupation, désœuvrement.** V. DÉSOCCUPATION.

OISON (rad. *oiseau*) n. m. Zool. Oie jeune : *Un troupeau d'*OISONS. ‖ S'est dit pour Jars, mâle de l'oie, ou pour Oie en général.
Fig. et fam. *Oison bridé* ou simplem. *Oison*, Personne bornée, à qui l'on fait croire ou faire tout ce que l'on veut. (La locution viendrait de ce qu'en certains pays, les oies étant élevées en liberté, on leur introduit une plume dans les narines, en travers du bec, pour les empêcher d'entrer dans les champs fermés de haies; grâce à cette sorte de bride, on les gouverne à sa guise.) ‖ *Être bon à garder les oisons en mue*, N'être bon à rien.
— Agric. Nom que, dans les campagnes, on donne à deux javelles d'avoine réunies en tas sur le champ, afin que la céréale ainsi exposée puisse sécher plus facilement.
— PROV. : **Les oisons mènent paître les oies,** Les ignorants donnent des avis à des gens plus habiles qu'eux.
— Adjectiv. Sot, imbécile : *Un homme bien* OISON.

OISONNERIE (*zo-ne-ri* — rad. *oison*) n. f. Stupidité, très grande simplicité : *Pousser la douceur jusqu'à l'*OISONNERIE. (Mme de Graffigny.) [Inus.]

OISSEAU, comm. de la Mayenne, arrond. et à 8 kilom. de Mayenne, sur un coteau dominant le Colmont; 2.347 hab. Fabrique de tissus de coton; moulins.

OISSEL, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 13 kilom. de Rouen, sur la Seine, au pied de falaises crayeuses que domine la forêt de Rouvray; 1.280 hab. Ch. de f. Ouest. Chaudronnerie, blanchisserie, fabrique d'outils pour filatures, tuilerie. Manoir de la Chapelle (XVIe s.).

OISTERWIJK, ville des Pays-Bas (Brabant-Septentr.), sur l'An, sous-affluent gauche de la Meuse; 3.500 hab.

OISY-LE-VERGER, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 26 kilom. d'Arras; 2.062 hab. Distilleries de betteraves, fabrique de sacs, tourneries, brasseries, briqueteries, fours à chaux; commerce de lin. Ruines d'une abbaye de religieuses cisterciennes, fondée en 1225.

OITA ou **OKITA**, ken du Japon (île de Kiou-Siou); 6.212 kilom. carr.; 801.300 hab. Formé de la province de Bungo et d'une partie de celle de Bouzen. Ch.-l. *Fournai* ou *Oita*.

OIZON, comm. du Cher, arrond. et à 36 kilom. de Sancerre, au-dessus de l'*Oizenotte*; 1.256 hab. Élevage de chevaux, de bœufs. Église des XIIe et XIIIe siècles. Château de la Verrerie, bâti sous Louis XII.

OJER, bourg de la Norvège méridionale (prov. de Hedemarken), sur un tributaire du lac Mjösen; 4.500 hab.

OJO-CALIENTE, ville du Mexique (Etat de Zacatecas); 10.000 hab. Sources thermales.

OJOS-NEGROS, ville d'Espagne (Aragon [prov. de Teruel]), sur un petit affluent du Jiloca (bassin de l'Ebre); 2.600 hab. Salines; mine de fer.

OKA, ville du Japon (île de Kiou-Siou), sur le Koudzou-Gava, tributaire de la mer Intérieure; 5.970 hab.

OKA, rivière de la Russie d'Asie (prov. d'Irkeutsk). Elle naît d'un glacier du Monkou-Sardik (3.499 m.); reste longtemps en montagne, s'accroît de l'Ilia (500 kilom.) et se perd dans l'Angara, à près de 500 kilom. N.-N.-O. d'Irkoutsk. Cours 850 kilom. Nombreux rapides.

OKA, grande rivière de la Russie centrale, affluent du Volga. L'Oka naît aux confins des gouvernements d'Orel et de Koursk, dans une dépression marécageuse et boisée, et coule vers le N., grossie de la Kroma et de l'Orlik, en traversant les gouvernements d'Orel et de Kalouga, dont elle arrose les capitales. Elle s'infléchit ensuite à l'E., reçoit l'Ougra, la Protva, enfin la Moskova, la Mokcha et la Kliazma, pour atteindre le Volga à Nijnii-Novgorod, après avoir encore traversé les gouvernements de Riazan, de Tambov et de Vladimir. Cours 1.500 kilom. environ; eaux froides, rapides, extrêmement poissonneuses, navigables à partir d'Orel et formant une des voies de commerce les plus actives de la Russie centrale.

OKAMENDEL ou **OKHAMANDEL**, presqu'île et ville de l'Inde occidentale. C'est l'extrémité nord-ouest de la péninsule de Kattivar, entre le golfe de Katch au N. et à l'E. et la mer d'Oman à l'O. et au S.; sur la mer sont les ports d'*Okamandel* et de Dvarka. Administrativement, district de la province d'Amréli (Etat du Gaïkovar, tributaire de l'empire anglais).

OKANDAS, peuple du Congo français, qui vit sur le cours moyen de l'Ogôoué. — *Un, Une* OKANDA.
— Adjectiv. : *Race* OKANDA.
— ENCYCL. Les *Okandas* sont de beaux nègres, qui se taillent les incisives en pointe. Comme ils sont fort paresseux et n'élèvent guère de bestiaux, ils interdisent à leurs femmes de manger de la viande. Quand un des leurs vient à mourir, ils le jettent à l'eau avec une pierre au cou, afin que leurs voisins ne s'emparent pas de sa tête pour en faire un fétiche.

OKAPI n. m. Genre d'antilopes, établi sur un remarquable animal découvert en 1900 sur les confins du Congo.
— ENCYCL. L'*okapi* (okapia Johnstoni) tient le milieu entre les girafes et les antilopes, et se rapproche d'une façon étrange des ruminants fossiles du genre *helladotherium* découverts à Pikermi (tertiaire de Grèce) par Albert Gaudry. Avec les formes robustes et élégantes des antilopes chevalines, l'okapi a une longue tête de girafe, sans cornes, à mufle pendant, à oreilles hautes et vastes, une encolure plate de zèbre, une croupe d'âne avec queue assez longue, grêle, terminée par un pinceau de poils. Comme on peut le voir sur notre planche en couleur des *mammifères*, le pelage, ras et luisant, d'un beau roux chaud, passe au blanchâtre sur les fesses, les jambes de derrière et de devant et se couvre de marques tigrées d'un noir bleu. L'okapi semble une créature hybride, mélange bizarre des couleurs et des formes tant du zèbre, que de la girafe et des antilopes à robe flambée. L'okapi vit par troupeaux dans les forêts riveraines de la rivière Semliki, où les noirs le chassent pour sa chair, qui passe pour excellente.


Okapi.

OKASAKI, ville du Japon (île de Nippon [prov. de Mikawa]), sur un affluent gauche du Yahaghi-Gava (bassin du golfe d'Ovari); 13.200 hab.

OKAYAMA, ken du Japon, formé des provinces de Bizen, Bitsiou, Mimasaka; 493 kilom. carr. et 1.090.000 hab. Ch.-l. *Okayama* (prov. de Bizen), sur l'Asahi-gava, à quelques kilomètres de son embouchure dans la mer Intérieure; 53.800 hab. Palais des anciens daïmios.

OKEADAN. Géogr. V. ADDO.

OKEECHOBEE ou **OKEOCHEBEE**, ou **MAYACO**, lac du sud-ouest des Etats-Unis (Floride), dans l'extrémité méridionale de la péninsule, où il forme comme le prolongement des Everglades. Superf. 2.000 kilom. carr.; c'est, à ce point de vue, le plus grand lac des Etats du Sud. Il reçoit la rivière Kissimee, et s'écoule lui-même dans le golfe du Mexique par le Caloosahatchee. Très peu profond, il est déjà en partie couvert par une épaisse végétation, répartie en îlots de maoguiers, de cyprès, et la formation des coraux s'y continue sans arrêt, de manière à laisser prévoir, quelque jour, sa transformation en marécage indistinct.

OKEGHEM (Jean), contrapontiste de l'école gallo-belge, né en France ou en Belgique, vers 1430, mort vers 1513. Il fut premier chapelain de Charles VII, de Louis XI et Charles VIII, et trésorier de l'abbaye de Saint-Martin de Tours jusque vers 1498. On assure qu'il est le premier qui écrivit des canons réguliers. Ses compositions sont nombreuses et comprennent, entre autres, des messes, motets, toute une série de chansons françaises et des canons. Un poète contemporain d'Okeghem, Guillaume Crestin, composa à l'occasion de sa mort une pièce restée célèbre : *Déploration de Guillaume Crestin sur le trépas de feu Okeghem*, trésorier de Saint-Martin de Tours.

OKEL (*kèl'*) ou **OKELA** [de l'ar. *okel*, entrepôt] n. m. Hôtellerie et caravansérail égyptien.

OKEN Laurent), naturaliste allemand, né près d'Offenburg (Bade) en 1779, mort à Zurich en 1851. Il professa successivement à Gœttingue, à Iéna (1808), à Munich (1828) et enfin à Zurich (1832). Disciple de Schelling, il fonda l'école des philosophes de la nature, qui avait pour but de ramener la création entière à une unité conçue tout à fait à priori. D'après Oken, la nature entière est la représentation des différentes activités de Dieu. Chacun des systèmes organiques de l'homme prédomine dans une classe d'animaux et la caractérise; ainsi, les poissons, chez lesquels il y a prédominance des os, doivent se nommer *ossiers*; les mammifères, qui ont les organes des sens plus développés que les autres classes, s'appelleront *sensiers*, etc. Oken a le premier, formulé et fait entrer dans le domaine de la science (1807) la composition vertébrale des os crâniens, dont Gœthe paraît avoir eu l'idée dès 1790. Ses principaux ouvrages sont : *Esquisse d'un système de biologie* (1805); *Sur la lumière et la chaleur* (1809); *Esquisse du système d'anatomie et de physiologie* (1821); *Mélanges de zoologie*,


Oken.

d'anatomie et de physiologie comparée 1827 ; *Histoire naturelle générale* 1833-1841, ouvrage remarquable.

OKÉNITE n. m. Minér. Syn. de DYSCLASITE.

OKER ou **OCKER**, rivière du nord-ouest de l'Allemagne, en Prusse (Hanovre). Elle naît de l'Okerkopf (914 m.), au versant nord du Harz, baigne Wolfenbüttel et Brunswick et se perd, à Müden, dans la rive gauche de l'Aller, affluent droit du Weser ; 105 kilom.

OKER, bourg d'Allemagne (duché de Brunswick), sur l'*Oker* ; 2.700 hab. Métallurgie du plomb.

OKHANSK, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Perm, ch.-l. de district ; 2.000 hab. Port assez animé sur la Kama. — Le district compte 268.000 hab.

OKHOS (*koss*) adj. Mot grec signifiant *cruel*, et par lequel les historiens grecs rendirent le nom de deux rois perses de la dynastie achéménide : Darius II et Artaxerxès III.

OKHOTA, fleuve de la Russie d'Asie (prov. du Littoral). Il descend du versant est des Stanoveï, coule vers le S.-E. et se perd par un estuaire dans la mer d'Okhotsk, près d'Okhotsk. Cours 300 kilom.

OKHOTCHAYA, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Kharkov [distr. d'Izioum]) ; 4.000 hab.

OKHOTSK, village de la Sibérie orientale (prov. du Littoral), sur l'estuaire où les eaux de l'Okhota et du Koukhtoui se jettent dans la mer d'Okhotsk ; 150 hab. Ch.-l. de cercle. Poste d'hivernage des Cosaques dès 1645, port fréquenté dès 1716 (pour le Kamtchatka), ancien siège de la Compagnie commerciale de l'Amérique russe, ce fut un centre de commerce jusqu'en 1850, où les magasins du gouvernement furent transférés plus au S., à Nikolaïevsk. — Le cercle compte 5.000 hab.

OKHOTSK (MER D') [en russe **Okhotskoïe More**], mer de l'océan Pacifique, sur le littoral nord-est d'Asie. Bordée par les côtes de Sibérie, de la presqu'île de Kamtchatka et de la grande île Sakhalin, fermée par l'archipel des Kouriles, elle mesure 2.550 kilom. de long, sur 1.360 à 1.550 de large. Elle communique, au S.-O., par le détroit de Sakhalin avec la mer du Japon. Peu profonde, c'est, pour le climat, une mer polaire ; le détroit de Sakhalin gèle tous les hivers. Pêche de la baleine. Depuis la déchéance d'Okhotsk au profit de Nikolaïevsk, Aian est le principal port de ce bassin.

OKHRIDA, OKRIDA, OCHRIDA ou **OKRI**, ville de la Turquie d'Europe (Albanie [prov. de Janina]), sur le *lac d'Okrida*, que traverse le Drin ; 8.000 hab. Ch.-l. de district. Évêché grec. Commerce de pelleteries ; aux environs, gisements de cuivre, de plomb argentifère, de soufre. A quelque distance de la ville, ruines de remparts et d'édifices de la ville ancienne de *Lychnidos*, que remplaça au VIe siècle l'*Akhrida* des Byzantins, dont la ville moderne rappelle le nom. — Le *sandjak d'Okhrida* est peuplé de 95.000 hab.

OKHRIDA (LAC D'), formé par le Drin Noir, dans un large bassin circulaire, que domine le Skar-Dagh, à 695 mètres d'altitude ; il occupe une superficie de 270 kilom. carr. Eaux profondes et limpides, entourées de verdure. Il communiquerait peut-être avec les lacs voisins de Presba et de Drenova par des nappes d'eau souterraines se glissant entre les fissures des calcaires.

OKIA n. m. Titre honorifique porté par de grands officiers de la couronne à la cour du roi de Siam, tels que le *okia-djapi*, ou grand trésorier, le *okia-oang*, intendant supérieur du palais.

OKIEH n. m. Métrol. Poids usité en Égypte et valant 37gr,1215. || On dit aussi OUKIEH.

OKINAVA, île du Japon, comprenant les groupes du Centre (Tsoubo-Soto) et du Sud (Nambon-Soto), de l'archipel des Riou-Kiou, entre Kiou-Siou et Formose ; 2.350 kilom. carr. et 419.800 hab.

OKINAVA ou **GRANDE LOU-TCHOU**, île du Japon, la plus grande des Riou-Kiou et du groupe du Centre ; 105 kilom. de long sur 3 kilom. de largeur, dans l'isthme central ; 1.268 kilom. carr. ; 474 mètres d'altitude. Des récifs madréporiques l'entourent. Port Ounting ou Melville, sur la côte orientale de la presqu'île du Nord-Ouest ; dans le Sud, baie Mathieu, port Nafa, Siouri, ch.-l. de l'archipel.

OKKOUS, OUKÉS, YOUKS, bourg d'Algérie (Constantine, à 16 kilom. de Tébessa, sur un affluent de l'oued Chabrou (bassin de la Medjerda par l'oued Mollique) ; 700 hab. environ. Arabes. Très belles sources, issues du plateau des Némarchas. L'oued Okkous traverse à cet endroit de magnifique gorges, à l'issue desquelles jaillit l'*Hamman-Okkous*, source thermale (27°) sulfureuse, près de laquelle les Romains avaient construit des thermes, dont une piscine subsiste. Okkous serait l'*Aquæ* ou *ad Aquas Cæsaris* de l'Afrique romaine.

OKLAHOMA, territoire des États-Unis, détaché du territoire indien dans lequel il est enclavé ; 102.000 kilom. carr., et 399.000 hab. Ch.-l. *Guthrie*.

OKLAHOMA, ville du territoire du même nom et chef-lieu du *comté d'Oklahoma* (États-Unis) ; 4.600 hab.

OKOLLO, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Bromberg], sur la Brahe, affluent de la Vistule ; 2.700 hab.

OKOLNER. Mythol. scand. Endroit du ciel qui recevra les géants, symbolisant le chaos primitif, après la régénération du monde qui doit suivre le ragnarok ou crépuscule des dieux.

OKONITE n. f. Substance isolante, employée pour recouvrir les conducteurs électriques. (Elle contient 38 p. 100 de caoutchouc pur et 62 p. 100 d'hydrocarbures naturels, d'oxydes et de silicates ; elle est depuis longtemps employée pour la fabrication des waterproofs.)

OKOTAS, peuple du Congo français, qui a été dispersé par les Ossyébas sur les rives de l'Ogôoué et dans quelques îles de ce fleuve ; il en existe dans les forêts situées le long de l'Ivindo.

OKOULÉ-KOUSAÏ, haut plateau du Tigré (Éthiopie), d'une altitude moyenne de 2.500 mètres, sur la frontière méridionale de la colonie italienne d'Erythrée, une des rares régions de ce pays où les Européens puissent se livrer à la culture des plantes de la zone tempérée.

OKOUMA (Shigenobou), homme d'État japonais, né en 1837. Il se distingua dans la révolution de 1868, devint ministre des finances (1873) et se retira (1882) pour fonder le parti progressiste, favorable aux étrangers. En 1883, l'empereur le créa comte et, en 1888, lui confia le portefeuille de l'intérieur. Okouma entreprit la revision des traités et l'obtint de la plupart des puissances, mais en introduisant des juges étrangers pour douze ans dans les tribunaux, ce qui lui créa beaucoup d'ennemis. En 1889, il fut victime d'un attentat à la dynamite et perdit une jambe. Il fit encore partie du conseil d'État jusqu'en 1891, époque à laquelle il se mit à la tête de l'opposition constituée par son parti. Après la chute du ministère Ito, Okouma prit la présidence du conseil (1898) ; peu après, il fut remplacé à son tour par Yamagata, chef du parti libéral. Okouma a fondé une école de politique (*Senmon-gakkou*).

OKRANE n. f. Variété d'argile, appelée aussi *terre bolaire d'Oravitz*.

OKTAOURI n. m. Variété de cépage blanc, cultivée principalement dans les vignobles du Caucase.

OKTIBBEHA, comté des États-Unis (Mississipi), entre les rivières Tombigee et Black ; 17.000 hab. Ch.-l. *Starkville*.

OKYGRAPHE n. Personne qui pratique l'okygraphie.

OKYGRAPHIE (*fi* — du gr. *okus*, prompt, et *graphein*, décrire) n. f. Méthode d'écriture très rapide.

OKYGRAPHIQUE (*fik*') adj. Qui a rapport à l'okygraphie : *Procédé* OKYGRAPHIQUE.

OLACACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales superovariées isostémones. (Elle comprend des arbres ou arbustes, parfois volubiles ou grimpants, à feuilles ordinairement isolées, simples, entières, sans stipules, habitant les régions tropicales ou subtropicales et dont le type est le genre *olace*.) — *Une* OLACACÉE.

OLACE (*lass*) n. m. Genre d'olacacées. (Les olaces sont des arbres ou arbustes des régions tropicales de l'ancien monde, dont on connaît environ vingt-cinq espèces. L'*olax Zeylanica*, de Ceylan, est connu par son bois à odeur repoussante ; il a été utilisé comme remède.)

OLACINÉ, ÉE (*si*) adj. Bot. Qui se rapporte à l'olace. — n. f. pl. Tribu des *olacacées*, ayant pour type le genre *olace*. — *Une* OLACINÉE.

OLAF. Biogr. V. OLOF.

OLAF (Engelbroktsson), prélat norvégien, mort dans les Pays-Bas en 1538. Il devint doyen du chapitre cathédral de Nidaros (1516), archevêque (1523), mais ne put maintenir la haute autorité du siège archiépiscopal au milieu de la désorganisation politique et religieuse. Il se prononça en faveur de Christian II (1531), et, après la mort de Frédéric Ier (1533), exerça la régence. Très hostile au luthérien Christian III, il profita de la présence de plusieurs conseillers norvégiens à Trondjhem pour les faire emprisonner et faire tuer Vincentius Lunge (1536). Il relâcha ensuite ses prisonniers et voulut se réconcilier avec Christian III, mais il dut s'enfuir devant la menace d'une expédition danoise et se réfugia dans les Pays-Bas (1537).

Olaf, Olof ou **Olaüs** (ORDRE DE **Saint-**), institué en 1847 par Oscar Ier, roi de Suède, pour récompenser tous les genres de services. Il se compose de trois classes : grands-croix, écharpe et plaque ; commandeurs, sautoir et plaque ; chevaliers, boutonnière. Les insignes consistent en une croix d'or, émaillée de blanc, à huit pointes perlées, angléo du chiffre du fondateur en caractères anglo-saxons couronnés, et surmontée de la couronne royale. Au centre, un écusson d'émail rouge, circonscrit par trois anneaux tiercés de blanc, de bleu et de blanc, figure les armes de Norvège ; au revers se trouve la devise : *Ret og sandhed*. La croix militaire est ornée de glaives. Ruban rouge avec raie bleu foncé, entre deux raies blanches sur chaque bord.



Ordre de Saint-Olaf.

OLAFSSON (Etienne), poète islandais, né et mort à Sudermulesysla (1619-1688). Il étudia à Copenhague, devint pasteur, composa de nombreuses poésies (éd. en 1823) et traduisit en latin diverses œuvres scandinaves, notamment une partie de l'Edda de Snorre.

OLAH (Michel-Nicolas), prélat hongrois et historien, né à Hermanstadt en 1493, mort à Tyrnau vers 1567. Page du roi Ladislas II, puis secrétaire de Louis II, il fut l'un des principaux conseillers de la reine Marie, veuve de ce dernier, qui devint, en 1530, gouvernante des Pays-Bas. Il entra alors dans les ordres, fut nommé évêque d'Agram (1543), puis archevêque de Grau et primat. Ferdinand Ier l'éleva à la dignité de chancelier et lui confia le gouvernement de la Hongrie. On a de lui, en latin, une *Description de la Hongrie*, très estimée ; un excellent *Résumé de la doctrine catholique et chrétienne* ; un curieux traité d'alchimie, intitulé : *Méthode universelle* ; etc.

OLAHFALU, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [Transylvanie], sur le haut Homorod (bassin du Danube, par l'Aluta) ; 3.800 hab. Commerce de bois.

OLAN (CHAÎNE DE L'), une des sections du massif de l'Oisans, bornant au S. le grand cirque de la Bérarde et située entre les vallées du Drac et du Vénéon. Cette chaîne de gneiss granitoïde est escarpée, hérissée de pics et d'aiguilles. Les points culminants sont la Cime des Rouies (3.634 m.) et le Pic d'Olan (3.578 m.), etc.

OLAND. Géogr. V. ŒLAND.

OLAÑETA (don Antonio Pedro), général espagnol, mort en 1825. Il s'était rendu au Pérou, dès l'âge de dix-sept ans, et avait obtenu un emploi dans les mines de Tupiza. Au moment où éclata la guerre de l'Indépendance, il prit le commandement de la milice loyaliste de Chicas et parvint bientôt au grade de maréchal de camp dans l'armée royale. Il commanda en 1824 le corps d'observation de Potosi, et, après la défaite de Canterac et de Valdez à Ayacucho (1824), se trouva le seul chef des forces espagnoles au Pérou. Il refusa la capitulation que lui offrait Arenales, et livra à Tomusla un dernier combat où il trouva la mort.

OLARGUES, ch.-l. de cant. de l'Hérault, arrond. et à 19 kilom. de Saint-Pons, sur un promontoire de la rive droite du Jaur ; 913 hab. Ch. de f. Midi. Sources minérales. Marbre. — Le canton a 13 comm. et 7.475 hab.

OLATHE, ville des États-Unis (Kansas), ch.-l. du comté de Johnson, dans la vallée du Kansas ; 5.800 hab.

OLAUS. Biogr. V. OLOF.

OLAUS PETRI (Olof PETERSSON, dit), érudit suédois, né à Orebro en 1493, mort à Stockholm en 1552. Fils d'un forgeron, il étudia, à Leipzig (1516) et à Wittenberg, où il fut le disciple et l'ami de Luther. Rentré en Suède (1519), il devint secrétaire de l'évêque Mattias Gregersson et chanoine à Strengnaes. Il commença en 1523 à prêcher la Réforme, convertit Gustave Vasa au protestantisme, fut appelé à Stockholm, devint « secrétaire de la ville » (1524-1531), et se maria (1525). Chancelier, garde des sceaux (1531-1533), il perdit la faveur royale, fut (1539) condamné à mort pour n'avoir pas dénoncé une conspiration dévoilée en confession, puis gracié, mais ne recouvra jamais la confiance du roi. Il fut, en 1543, nommé pasteur de Storkyrkan à Stockholm. Il a laissé de nombreux ouvrages de polémique, des psaumes, une pièce de théâtre, une « Chronique suédoise ». Il traduisit le Nouveau Testament (1526), et collabora à la traduction de l'Ancien Testament (1541).

OLAVIDE (don Pablo Antonio Josef), comte DE PILOS, homme d'État espagnol, né à Lima en 1725, mort en 1803. Auditeur à l'audience de Lima, il contribua à relever la ville ruinée par un tremblement de terre (1746) et fut à ce sujet accusé de malversation. Il se rendit en Espagne, accompagna le comte d'Aranda dans son premier voyage en France, acquit, grâce à sa protection, une grande faveur à la cour de Charles III et fut nommé *assistente* de Séville ou intendant d'Andalousie. C'est en cette qualité qu'il s'occupa de la fondation des colonies de la Sierra-Morena, mais ses liaisons avec les philosophes français et son administration hostile aux religieux le désignaient à l'attention du saint-office. Dénoncé, il fut condamné (1776) à huit ans de réclusion. Ayant réussi à s'échapper, il habita la France jusqu'à la Révolution, puis obtint la permission de retourner en Espagne.

OLAX (*lakss*) n. m. Bot. Nom scientifique du genre olace.

OLBERNHAU, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe), sur la Flöha, sous-affluent de la Mulde de Freiberg ; 7.000 hab. Sources sulfureuses.

OLBERS (Henri-Guillaume-Mathias), astronome allemand, né à Arbengen, près de Brême, en 1758, mort dans cette ville en 1840. D'abord médecin, il s'adonna bientôt presque entièrement à la science astronomique, et se fit connaître, dès 1797, par la proposition d'une nouvelle méthode pour le calcul des orbites des comètes. On lui doit la découverte de la seconde petite planète, Pallas (1802) ; en 1807, il découvrit la quatrième petite planète, Vesta, puis il en annonça une cinquième (1815) ; c'était, en réalité, une comète, qui a conservé son nom. C'est à lui qu'est due l'hypothèse d'une grosse planète circulant entre Mars et Jupiter, et qu'un cataclysme quelconque aurait fragmentée, donnant ainsi naissance à de nombreuses petites planètes (les planètes télescopiques). On doit aussi à Olbers d'importants travaux d'analyse. A l'exception de sa *Nouvelle méthode pour calculer les orbites des planètes* (1797), tous ses écrits consistent en mémoires, observations, notices, publiés dans les revues scientifiques. On lui a élevé à Brême (1850) une statue en marbre.



Olbers.

OLBERSDORF, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Bautzen]), sur un sous-affluent de l'Oder ; 4.400 hab. Fonderie de fer. Mines de houille.

OLBERSDORF, ville d'Austro-Hongrie (Silésie [distr. de Jægerndorf]), sur la Goldene Oppa, près de la frontière de Prusse ; 2.755 hab. Industrie métallurgique.

OLBIA Borysthenis, ou **MILETOPOLIS**, ancienne ville de la Sarmatie d'Europe (Russie, sur le Borysthène (Dniéper) et près de son embouchure, habitée par des descendants d'une colonie grecque ; auj. *Orchakov*. — Ville de la Pamphilie (Asie Mineure) ; auj. *Satalieh*. — Ville de l'île de Sardaigne, fondée par des Grecs sur la côte nord-est, avec un port excellent, où l'on débarquait en venant de Rome ; auj. *Terra Nuova*. — Ville de la Gaule Narbonnaise, près d'Hyères ; auj. *Eoube*.



Monnaie d'Olbia Borysthenis.

OLBREUSE (Eléonore DESMIER, dame d'), née au château d'Olbreuse en 1639, morte en 1722. Issue d'une famille noble et protestante du Poitou, elle devint dame d'honneur d'Émilie de Hesse-Cassel, princesse de Tarente. Le duc Georges-Guillaume de Brunswick-Celle, l'ayant vue chez sa protectrice, fut vivement frappé de sa beauté ; il l'emmena en Allemagne pour y être l'institutrice de ses enfants. Il ne tarda pas à éprouver pour elle une vive affection, et la créa dame d'Harburg (1665), comtesse de Wilhelmsburg (1671). Sa femme et ses enfants étant morts, il l'épousa. — La fille unique issue de ce mariage, SOPHIE-DOROTHÉE, épousa, en 1682, son cousin Georges de Brunswick, le futur roi d'Angleterre, Georges Ier (1714).

OLCHANA, bourg de Russie (gouv. de Kiev [distr. de Zvenigorodka]) ; 3.000 hab. Raffinerie. — Bourg du gouvernement de Kharkov (distr. de Lebedin) ; 5.000 hab.

OLCHANKA-BARAKHTIANSKAIA, ville de Russie (gouv. de Kiev), sur la Balanda, sous-affluent du Don ; 3.500 hab.

Olchanka-novaïa, ville de Russie (gouv. de Voronèje), sur l'Olchanka, tributaire du Don ; 5.160 hab.

Olchanka-staraïa, bourg de Russie (gouv. de Voronèje), sur l'Olchanka, sous-affluent du Don ; 3.000 hab.

Oldbury, ville d'Angleterre (comté de Worcester) ; 20.000 hab. Point de bifurcation du ch. de f. de Birmingham sur Wolverhampton et sur Kidderminster. Exploitation de houille et de fer. Fonderies de fer et d'acier, fabrication de matériel de chemins de fer.

Oldcastle (sir John), lord Cobham, agitateur religieux anglais, né vers 1378, mort à Londres en 1417. Loyal serviteur de Henri IV, il occupait une haute situation et il acquit la réputation d'un des plus illustres guerriers du temps. En 1410, il s'affilia au grand mouvement religieux des lollards et, à la mort du comte de Salisbury, il prit la direction du parti. Il ouvrit aux lollards son château de Coreling, où il fut assiégé et pris. Il réussit à s'échapper. Aussitôt éclata une révolte des lollards, qui se rassemblèrent secrètement dans les champs de Saint-Giles. Henri V, malgré la terreur que causa à son entourage ce rassemblement séditeux, réussit à disperser les rebelles. Oldcastle, qui put s'enfuir, fut arrêté quelques années après. Sans égard pour l'amitié qui l'avait uni au souverain quand celui-ci était prince de Galles, il fut condamné à mort et suspendu vivant au-dessus d'un feu qui brûlait lentement.

Oldebroek, bourg des Pays-Bas (Gueldre), non loin du Zuyderzée ; 6.000 hab.

Oldehove, bourg des Pays-Bas (Groningue) ; 2.600 h.

Oldemarkt, bourg des Pays-Bas (prov. d'Overyssel, non loin du Zuyderzée ; 3.000 hab.

Oldenberg (Hermann), érudit allemand, né à Hambourg en 1854. Il suivit les cours des universités de Berlin et de Gœttingue, fut promu docteur à Berlin, où il enseigna comme privat-docent, puis comme professeur extraordinaire. En 1889, il devint professeur de sanscrit à Kiel. Citons, parmi ses nombreuses publications : *Bouddha, sa vie, son enseignement, etc.* (1881) ; *Textes vinaya* (1881-1883) ; *Grihya Sûtras* (1886-1890 ; *les Hymnes du Rig-Véda* (1888 et suiv.) ; *la Religion du Véda* (1894) ; etc.

Oldenbourg (grand-duché d'), État constitutionnel faisant partie de l'empire allemand, et qui comprend trois territoires : le duché d'Oldenbourg, la principauté de Lubeck, la principauté de Birkenfeld. La superficie totale de l'État est de 6.427 kilom., sa population de 399.200 hab. (*Oldenbourgeois, oises.*) Le duché proprement dit est riverain de la mer du Nord et est en partie enfermé dans la province de Hanovre. C'est un pays plat, où les marécages et les landes occupent une grande étendue ; il se divise, comme les contrées limitrophes, en deux régions : la Marsch ou Marais, au Nord ; la Geest sabloneuse, au Sud, où quelques collines atteignent 102 mètres. Des levées protègent la côte contre la mer, qui y a creusé des golfes, comme la baie de la Jade. La principale rivière est la Hunte, affluent du Weser. La principauté de Lubeck est parsemée de lacs ; celle de Birkenfeld est montagneuse (Hundsrück). Le climat, brumeux et humide, n'est pas rigoureux, mais malsain. C'est une région, d'ailleurs médiocre, de culture et d'élevage. Les industries sont quelques filatures, la fabrication des toiles communes, des outils et des articles de ménage.

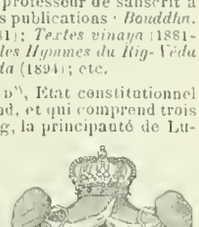
Armoiries du grand-duché d'Oldenbourg.

Le gouvernement est une monarchie constitutionnelle et héréditaire. Le souverain porte le titre de grand-duc. Une diète représente les trois ordres : nobles, bourgeois et paysans. La religion dominante est le protestantisme.

— *Historique.* Les premiers habitants connus furent les Frisons et les Saxons (*Chauci* et *Angrivarii* des Romains). La maison d'Oldenbourg remonte à une haute origine ; elle a donné des rois au Danemark et, à la Russie, Pierre III par la ligne de Holstein-Gottorp. En 1762, le Danemark échangea pour le Holstein l'Oldenbourg, qui devint l'apanage du prince de Lubeck. En 1774, l'empereur Joseph II érigea l'État en duché. En 1808, le duc adhéra à la confédération du Rhin. Cet État fit partie momentanément de l'Empire français. La défaite de Napoléon lui rendit son autonomie. Il fut constitué à peu près tel qu'il est resté, sauf quelques agrandissements en 1866.

Oldenbourg, ville d'Allemagne, capitale du grand-duché d'Oldenbourg, sur la Hunte ; 26.640 hab. Augusteum-Musée, avec galerie de tableaux. Forges et fonderies de fer. Commerce de chevaux et de céréales.


Armes d'Oldenbourg (ville).

Oldenbourg, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Slesvig-Holstein]), sur le canal qui réunit le Gruber-See et le Wesseker-See ; 2.500 hab.

Oldenbourg (Nicolas-Frédéric-Pierre, grand-duc d'), né en 1827, mort en 1900. Fils de Paul-Frédéric-Auguste et de la princesse Ida d'Anhalt-Bernberg, il succéda à son père en 1853. Constamment fidèle à l'alliance avec la Prusse, il lui vendit, en 1854, l'emplacement où elle éleva le port militaire de Wilhelmshaven. Il revendiqua en 1865 les duchés de Slesvig-Holstein, mais resta d'accord avec la Prusse et en obtint un agrandissement de territoire, l'arrondissement de sa principauté de Lubeck. — Frédéric-Auguste **d'Oldenbourg**, né à Oldenbourg en 1852, fils du précédent et de la princesse Elisabeth de Saxe-Altenbourg. Il avait été général de cavalerie prussienne. Il épousa à Berlin, le 18 février 1878, la princesse de Prusse Elisabeth, morte en 1895, et en secondes noces la duchesse Elisabeth de Mecklembourg, dont il a eu un fils, le grand-duc héritier Nicolas, né à Oldenbourg en 1897. — Le petit-cousin de Nicolas-Frédéric, le duc Pierre **d'Oldenbourg**, né en 1812, mort en 1881, dont la mère était une grande-duchesse de Russie, fut un général russe et siégea au Sénat de l'empire. — Le duc Alexandre **d'Oldenbourg**, fils du précédent, né à Saint-Pétersbourg en 1844, fut aussi général russe et membre du conseil de l'empire. Il épousa la duchesse Eugénie de Leuchtenberg. — Le duc Pierre **d'Oldenbourg**, fils du précédent, né à Saint-Pétersbourg en 1868, a épousé à Patchina, en 1901, la grande-duchesse Olga.

oldenburgie (*din, ji*) n. f. Genre de composées, comprenant de petits arbustes, à feuilles alternes, à fleurs en capitules, qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

Oldendorp (Chrétien-Georges-André), missionnaire morave, né à Grossen-Laffert (Hanovre) en 1721, mort à Ebersdorf en 1787. Il était professeur au collège des frères moraves de Nisky, lorsqu'il partit en 1763 pour les Antilles danoises, avec la mission de composer l'histoire des établissements que sa communauté y avait établis. On a de lui, en allemand, une *Histoire de la mission des Frères évangéliques dans les îles Caraïbes* (1777). Cet ouvrage a été traduit en suédois (1786-1788).


Oldenlandie ; *a*, coupe d'une fleur ; *b*, graine.

oldenlandie (*din, di*) n. f. Bot. Genre de rubiacées.

— Encycl. Les *oldenlandies* sont des herbes, arbustes ou sous-arbrisseaux des régions chaudes du globe entier, à fleurs généralement groupées en cymes. Leur racine contient une matière colorante rouge. En Amérique, on emploie les racines de l'*oldenlandie lactée* comme vermifuge.

Oldenzaal, ville des Pays-Bas (prov. d'Overyssel), non loin de la frontière d'Allemagne, en plaine, marais et tourbières ; 4.500 hab. On prétend qu'elle existait avant l'ère chrétienne et fut la *Salia Vetus*, capitale supposée des Francs Saliens.

Oldesloe, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Slesvig-Holstein]), au confluent de la Beste et de la Trave ; 4.300 hab. Sources minérales sulfureuses et salines ; établissement hydrothérapique.

Oldham, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), près du Medlock ; 140.000 hab. Centre d'un bassin houiller très actif et nombreuses fabriques en pleine prospérité. Fabrication considérable de tissus de coton, de velours, de chapeaux, de soieries, de machines de tout genre. Carrières.

Oldham (John), poète anglais, né à Shipton (comté de Gloucester) en 1653, mort à Holmes-Pierpont (comté de Nottingham) en 1683. Ses satires lui ont valu le surnom de **Juvénal anglais.** Prédécesseur de Dryden, il mérite une place à côté du célèbre poète ; il a de l'esprit, de la verve, mais sa versification est négligée, et les sujets qu'il traite n'offrent qu'un intérêt rétrospectif. Il eut des amis nombreux et des protecteurs, particulièrement le comte de Kingston, qui le garda dans sa maison jusqu'à sa mort et lui érigea un tombeau. Outre des *imitations* d'Horace, de Juvénal et de Boileau, Oldham a publié plusieurs *Satires* contre les jésuites, des *Odes pindariques*, etc.

oldhamia n. m. Bot. foss. Genre d'algues, à tige grêle régulièrement géniculée, munie à chaque coude d'appendices ramifiés filiformes, disposés en éventail. (Ce sont les plus anciennes des algues connues ; on les rencontre dans les schistes cambriens d'Irlande et des Ardennes.)

oldhamite n. f. Sulfure de chaux météorique.

Oldjaïtou (Ghyas-ed-Din-Mohammed-Kharbendèh), souvent nommé par suite d'une fausse lecture *Aldjiaptou*, souverain mongol de la Perse, né dans la seconde moitié du XIIIe siècle, mort à Sultanïyya en 1316. Fils d'Arghoun, il exerça les fonctions de gouverneur du Khoraçan pendant une partie du règne de son frère Ghazan, auquel il succéda en 1304. Il continua la politique intérieure de son frère, et son règne ne fut troublé que par une incursion des Mongols du Djagataï, qui envahirent le Khoraçan, et une rébellion du Ghilan. Oldjaïtou est le premier souverain persan qui se déclara partisan de la secte d'Ali, et qui fit graver sur les monnaies le nom des douze imams.

Old Nick (mots angl. signif. *Vieux Nicolas*), sobriquet, par lequel le peuple anglais désigne le Diable, et qui a été donné comme surnom à Cromwell.

Old Vice (*le Vieux Vice*), personnage des moralités anglaises, où il apparaît comme le compère du Diable (*Devil*), qui finit par l'emporter en enfer : il a donné beaucoup de ses traits à *Punch*, le Polichinelle des marionnettes anglaises. Shakspeare y fait allusion dans plusieurs endroits, notamment dans la *Douzième Nuit*. Ben Jonson en fait le personnage principal de sa farce *Le diable est un âne*, où, sans respect pour la tradition, il montre *Master Devil* bafoué et vaincu par *Old Vice*.

olea (*lé*) n. m. Nom scientifique des oliviers.

oléacé, ée (*sé*) adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte à l'olivier. Syn. oléiné, ée.

— n. f. pl. Famille de dicotylédones gamopétales superovariées, du type isostémone et actinomorphe. — *Une* oléacée.

— Encycl. Les *oléacées* sont des arbres ou des arbustes, parfois volubiles, à feuilles opposées, dont les fleurs, le plus souvent tétramères, ne contiennent que deux étamines et deux carpelles ; l'ovaire, biloculaire, renferme deux ovules dans chaque loge. Genres principaux : *lilas, troène, jasmin, forsythie, frêne, olivier*, etc.

oléagineux (*ji-neû*), **euse** [du lat. *oleaginus* ; de *olea*, olivier] adj. Qui est de la nature de l'huile : *Liquide* oléagineux. || Qui fournit, qui contient de l'huile : *Graines* oléagineuses.

— n. m. Substance oléagineuse : *Les* oléagineux.

— Encycl. Agric. Les matières *oléagineuses* produites en France proviennent de sources diverses :

1° De graines de plantes exclusivement cultivées pour la production de l'huile (*colza, navette, œillette* et *cameline*) ;

2° De graines de plantes textiles qui sont oléagineuses (*lin, chanvre*) ;

3° Des fruits de certaines cultures arborescentes (*olivier, noyer, amandier, hêtre*). V. huile.

Olean, ville des États-Unis (New-York [comté de Cattaraugus]), sur l'Alleghany ; 7.900 hab. Port fluvial. Commerce de bois et de céréales.

oléandre n. f. Nom donné par Linné au laurier-rose.

oléandrine n. f. Chim. Principe vénéneux, extrait du laurier-rose.

O'Leary (Arthur), prêtre catholique irlandais, né à Acres (comté de Cork) en 1729, mort à Londres en 1802. Il prit l'habit de capucin à Saint-Malo, et, durant la guerre de Sept ans (1756-1763), mit son zèle au service des soldats irlandais, détenus, comme prisonniers de guerre, en différentes villes de Bretagne. Rentré en Irlande (1771), il fut nommé chapelain d'une petite église de la ville de Cork, où il acquit bientôt une grande réputation comme orateur. Il ne tarda pas à devenir le principal conseiller des catholiques irlandais. Mais, en 1789, accusé d'avoir mérité, par des services secrets, la pension que lui accorda le gouvernement anglais, il fut obligé de quitter sa patrie pour aller s'établir à Londres. Écrivain remarquable, le père O'Leary a composé, en anglais, de nombreux ouvrages, notamment : *Défense de la divinité du Christ et de l'immortalité de l'âme* (1780) ; *Essai sur la tolérance* ; etc.

oléastre (*asstr'* — du lat. *oleaster* ; de *olea*, olivier, et de la désinence péjorat. *astre*) n. m. Bot. Olivier sauvage.

oléate (du lat. *oleum*, huile) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide oléique.

oleb (*leb'*) n. m. Comm. Espèce de lin d'Egypte.

olécrâne (du gr. *ólékranon*, même sens ; de *ólénê*, coude, et *kranion*, tête, littéralem. « tête de coude ») n. m. Apophyse saillante de l'extrémité supérieure du cubitus, qui contribue à former l'articulation du coude.

— Encycl. L'*olécrâne* surmonte le cubitus. Sa face antérieure articulaire forme avec l'apophyse coronoïde une sorte de clef d'écrou, qui serre la trochlée de l'humérus. V. coude. Sa face postérieure sert à l'insertion du muscle triceps. Elle est sous-cutanée, exposée aux traumatismes et aux chutes.

Les fractures de l'olécrâne sont assez fréquentes. Les deux fragments osseux sont séparés par les contractions musculaires, et leur coaptation est très difficile.

Certains chirurgiens immobilisent l'avant-bras en extension pour rapprocher les deux parties de l'olécrâne, au risque d'obtenir une ankylose du coude en rectitude ; les autres, pour éviter cette ankylose, placent l'avant-bras en demi-flexion. Le point capital est de pratiquer de bonne heure des massages et de mobiliser le coude rapidement.

olécrânien, enne (*ni-in, èn'*) adj. Qui a rapport à l'olécrâne. *Apophyse olécrânienne*, L'olécrâne. || *Cavité ou Fosse olécrânienne*, Cavité située à l'extrémité inférieure de la face postérieure de l'humérus, où s'enfonce l'olécrâne.

oléé, ée (du lat. *olea*, olivier) adj. Qui ressemble ou se rapporte au genre *olivier*.

— n. f. pl. Tribu de la famille des *oléacées*, ayant pour type le genre olivier. — *Une* oléée.

oléène n. m. Chim. Syn. de hexylène.

oléifiant (*fi-an*), **ante** (du lat. *oleum*, huile, et *facere*, faire) adj. Chim. Qui produit de l'huile : *Gaz* oléifiant. Syn. de éthylène.

Oleg, prince russe du IXe siècle. A la mort de Rurik, il exerça la tutelle de son fils Igor, élevé dans les mœurs de l'État russe, transporta la capitale à Kiev et fit, en 906, une expédition victorieuse contre Constantinople. Il mourut en 912.

Oleggio, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare]), près du Tessin ; 8.690 hab.

Oleggio (Giovanni da), gouverneur, puis seigneur de Bologne, enfin marquis de Fermo, mort à Fermo en 1366. Probablement bâtard de Jean Visconti, archevêque et seigneur de Milan, celui-ci lui confia, en 1351, le gouvernement de la ville de Bologne, qu'il administra avec dureté, et dont il fit emprisonner, au château de Pavie, un des principaux citoyens, Jacques Pepoli. Le 9 juin 1534, éclata une rébellion, qu'il dut réprimer rapidement, mais violemment aussi. En 1355, sachant que Matteo Visconti voulait donner un autre gouverneur à Bologne, il se fit seigneur de la ville. En 1360, menacé par Bernabo Visconti, il céda Bologne au légat apostolique Albornoz, qui la remit sous l'autorité directe du saint-siège.

oléidate n. m. Chim. Syn. de élaïdate.

oléide (du lat. *oleum*, huile, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Chim. Qui ressemble à de l'huile.

— n. m. pl. Famille de corps comprenant toutes les huiles. — *Un* oléide.

oléidique adj. Chim. Syn. de élaïdique.

oléifère du lat. *oleum*, huile, et *ferre*, porter) adj. Qui produit de l'huile ou des graines oléagineuses : *Plantes* oléifères.

oléifolié, ée (du lat. *olea*, olivier, et *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'olivier.

oléile (du lat. *oleum*, huile) n. f. Nom générique des huiles. (Peu us.)

oléine (du lat. *oleum*, huile) n. m. Genre de champignons ascomycètes, voisins des levures et vivant dans l'huile.

oléine n. f. Ether oléique de la glycérine.

— Encycl. Berthelot a obtenu les trois *oléines* résultant de la substitution dans la glycérine de 1, 2 ou 3 molécules d'acide avec perte de 1, 2 ou 3 molécules d'eau.

La *monoléine* $OH^3=C^3H^5-C^{18}H^{33}O^2$ s'obtient en chauffant l'oléine à 200° dans un tube rempli d'acide carbonique ; c'est une huile jaunâtre, de densité 0,917 à 21°.

La *dioléine* $OH-C^3H^5=(C^{18}H^{33}O^2)^2$ s'obtient en chauffant la monoléine à 250° avec l'acide oléique ; elle a pour densité 0,921 à 21° et cristallise vers 12°.

La *trioléine* $C^3H^5=(C^{18}H^{33}O^2)^3$ entre dans la composition des corps gras naturels, sauf dans les huiles siccatives ; elle est insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et

l'éther. On l'obtient en chauffant à 200° la glycérine avec son poids d'acide oléique pur. Elle se solidifie sous l'action de l'acide azoteux et se transforme en *élaïdine*.

OLÉINÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de OLÉACÉ, ÉE.

OLÉIQUE (*ik'* — du lat. *oleum*, huile) adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la saponification de l'huile d'olive et des autres huiles non siccatives.

— ENCYCL. L'acide *oléique*, découvert par Chevreul, répond à la formule $C^{18}H^{34}O_2OH$. Il existe dans les graisses à l'état de glycéride trioléique ou oléine. L'oléine est mélangée avec d'autres corps gras neutres, tels que la palmitine, la stéarine, la butyrine, la capryline, etc. Il se forme dans la putréfaction de la viande.

Dans les fabriques de bougies stéariques, on obtient l'acide oléique en décomposant par l'acide sulfurique étendu le savon calcaire qui résulte de la décomposition du suif par la chaux. L'acide obtenu est fort impur; il renferme les acides palmitique, stéarique, etc.

Pour préparer l'acide oléique pur dans les laboratoires, on saponifie de l'huile d'olive ou de l'huile d'amandes douces par la potasse; on décompose le savon par l'acide tartrique; on recueille les acides gras qui se séparent, et, après leur avoir fait subir un lavage à l'eau, on les chauffe pendant plusieurs heures au bain-marie, avec la moitié de leur poids d'oxyde de plomb réduit en poudre fine. On agite ensuite vivement le mélange avec deux fois son volume d'éther, qui dissout l'oléate de plomb, après avoir décanté l'éther, et l'on y ajoute de l'acide chlorhydrique. L'acide oléique demeure en dissolution dans l'éther. On décante cette solution éthérée, on la mélange avec de l'eau, et l'on en retire l'éther par distillation.

L'acide oléique se dépose de ses solutions alcooliques en cristaux d'un blanc éclatant. Il fond à 14° en une huile incolore, qui se solidifie à 4°. Insoluble dans l'eau, il est très soluble dans l'alcool et l'éther. La densité égale 0,898 à 19°. L'acide oléique se volatilise sans décomposition dans le vide : il est insipide et inodore. Lorsqu'il est altéré, il est neutre aux papiers réactifs; il en est de même de ses solutions alcooliques. Lorsqu'il est oxydé, il possède une réaction acide. L'acide oléique dissout les graisses solides, l'acide palmitique, l'acide stéarique, etc. La bile le dissout aisément en donnant un savon.

A l'état solide, l'acide oléique ne s'oxyde que très lentement à l'air; mais, à l'état liquide, il absorbe rapidement l'oxygène et présente alors le phénomène de la phosphorescence dû à une combustion lente; une partie de l'oxygène est transformée en ozone. Sous l'influence de la distillation sèche, l'acide oléique se décompose. Parmi les produits de cette décomposition, on trouve de l'acide sébacique et les acides caprylique, caproïque et acétique, quelques hydrocarbures gazeux et l'anhydride carbonique. La production de l'acide sébacique dans la distillation de l'acide oléique sert à distinguer cet acide des acides huileux que fournissent les diverses huiles siccatives. Chauffé avec de l'hydrate de potassium, il se décompose à la manière des divers acides de la série acrylique à laquelle il appartient, en dégageant de l'hydrogène et en donnant un mélange de palmitate et d'acétate de potassium.

Distillé avec le quart de son poids de chaux vive, il fournit un liquide neutre non saponifiable, probablement l'oléone. Distillé avec du soufre, l'acide oléique donne une huile piquante d'un rouge brun, à laquelle on a donné le nom de *sulfure d'odmyle*, et qui paraît être du mercaptan butylique. L'acide azoteux convertit l'acide oléique en un isomère solide, l'acide élaïdique. L'acide oléique se combine avec la glycérine pour donner des oléines.

OLEIROS ou **OLLEIROS**, bourg de Portugal (prov. de Beira), au S. de la serra da Estrella, sur un sous-affluent du Tage; 2.900 hab.

OLEKMA ou **OLIOKMA**, rivière de la Russie d'Asie (Sibérie orient. [prov. d'Iakoutsk]), dans le pays des Tongouses. Elle descend des monts Iablonoï, d'un cours très rapide, au fond de gorges, pays à peu près désert, à l'exception de chasseurs de fourrures et de chercheurs d'or, et a son embouchure dans la Léna, en aval d'Olekminsk. Cours 1.131 kilom.; 112.913 kilom. carr.

OLEKMINSK, ville de la Russie d'Asie (Sibérie orient. [prov. d'Iakoutsk]), sur la rive gauche de la Léna, non loin du confluent de l'*Olekma*; 500 hab. Station des vapeurs; foire annuelle très visitée (fourrures, bétail, chevaux). Centre des mines d'or du cercle. Fondée en 1635 par les cosaques. Elle est le ch.-l. d'un cercle de 361.651 kilom. carr. et compte 13.800 hab.

OLEN, poète grec des temps primitifs, qui passait pour être originaire de Lycie. De vagues traditions faisaient de lui l'un des fondateurs de l'oracle de Delphes et du culte d'Apollon. Les anciens possédaient sous son nom quelques hymnes. Au temps d'Hérodote, on lui attribuait des hymnes, que chantaient les femmes de Délos, et où étaient invoquées les vierges hyperboréennes, Opis et Argé. Au IIe siècle de notre ère, Pausanias lui attribuait encore diverses compositions poétiques; dos *hymnes* à Héra, à Hithyie, à Artémis. Non seulement l'authenticité de ses poésies est plus que douteuse, mais encore l'existence même d'Olen a été contestée. On a propos é de voir en lui une personnification mythique de la poésie apollinienne primitive.

OLÈNE n. m. Genre de trilobites, type de la famille des *olénidés*, comprenant de nombreuses espèces, fossiles dans le cambrien de l'hémisphère nord.

OLÉNEK, fleuve de la Russie d'Asie (Sibérie orient. [prov. d'Iakoutsk], dans une contrée très froide, inculte, inhabitée. Il naît près du cercle polaire arctique, serpente en moyenne vers le N.-E., d'abord à travers forêts, puis dans la toundra nue, et se perd dans l'océan Glacial par un estuaire, à l'O. et non loin du delta de la Léna. Cours 1.365 kilom.

OLÉNIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de crustacés du groupe des trilobites, comprenant les genres *olène* et voisins. — *Un* OLÉNIDE.

OLÉNIDIEN (*di-in*) adj. m. Se dit du sous-étage supérieur de l'étage cambrien, caractérisé par la prédominance des trilobites du genre *olenus*.

OLÉNOS. Myth. gr. Fils de Zeus; héros fondateur de la ville d'Olénos, en Achaïe, et de la ville du même nom en Étolie. Sa femme, Léthée, irrita les dieux par l'orgueil que lui causa sa beauté, et fut changée en rocher. Olénos demanda à partager son sort, et fut exaucé.

OLÉOBUTYRIQUE adj. Chim. Syn. de BUTYROLÉIQUE.

OLÉOGAZOGÈNE (du lat. *oleum*, et de *gazogène*) n. m. Appareil propre à la fabrication du gaz d'huile.

OLÉOLAT (*la* — du lat. *oleum*, huile) n. m. Pharm. Huile essentielle.

OLÉOLATÉ (rad. *oléolat*) n. m. Pharm. Médicament fait avec des huiles essentielles.

OLÉOMARGARATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide oléomargarique.

OLÉOMARGARINE n. f. Chim. Mélange d'oléine et de margarine, extrait de la graisse des animaux.

OLÉOMARGARIQUE (*rik'*) adj. Se dit d'un acide que l'on extrait de l'huile d'éléocoque.

OLÉOMÈTRE (du lat. *oleum*, huile, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Physiq. Aréomètre employé pour déterminer la densité des huiles grasses. On dit aussi ÉLÉOMÈTRE et ÉLAIOMÈTRE.) ‖ Petit digesteur servant à doser les graisses et huiles contenues dans une semence, par extraction à l'aide d'éther de pétrole.

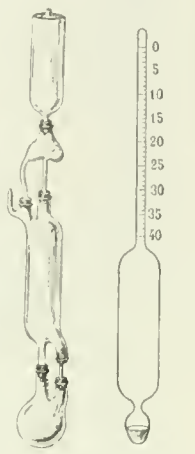

Oléomètre de Vohl. Oléomètre de Lefebvre.

— ENCYCL. Ces appareils, destinés à déterminer la nature et les proportions des mélanges oléagineux d'après la densité, donnent souvent des indications insuffisantes et erronées, les densités des huiles étant très voisines les unes des autres (œillette, 0,927-0,924; olive, 0,920-0,915; arachide, 0,920-0,916), variables pour la même espèce avec la température, les procédés d'extraction, l'âge, etc. Les *oléomètres*, devant être très sensibles, possèdent un gros réservoir et une tige très fine. Parmi ces appareils, citons : l'oléomètre de Lefebvre, marqué par densité; l'oléomètre de Gobley, gradué empiriquement à 15°; l'oléomètre de Laurot, appréciant les densités à la température de 100°. Un simple alcoomètre avec une table de conversion des degrés en densité suffit pour remplacer ces instruments.

OLÉONE n. f. Chim. Corps gras liquide, obtenu par la distillation de l'acide oléique avec de la chaux et qui est probablement l'acétone de l'acide oléique. ‖ Nom donné aussi à une substance de nature semblable, destinée à l'éclairage, que l'on obtient en précipitant les eaux perdues des fabriques de savon au moyen du chlorure de calcium et en distillant avec de la chaux les sels calciques des acides gras qui se produisent ainsi.

OLÉO-PHOSPHORIQUE adj. Se dit d'un acide trouvé par Frémy dans la masse cérébrale, et qu'on a aussi extrait du foie, des nerfs et de la moelle épinière.

OLÉOPTÈNE n. m. Chim. Syn. de ÉLÉOPTÈNE.

OLÉORÉFRACTOMÈTRE (du lat. *oleum*, huile, *refractum*, supin de *refrangere*, réfracter, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Physiq. Appareil de Jean et Amagat, déterminant directement l'indice de réfraction des huiles et graisses, par la mesure de la déviation que subit un rayon lumineux traversant des épaisseurs concentriques d'eau, d'huile type ou d'huile à essayer. (L'inconvénient de cet appareil est d'exiger l'emploi d'une huile type, laquelle peut ne pas présenter les conditions de pureté et d'origine requises et occasionner des conclusions erronées.)

OLÉORÉSINE (du lat. *oleum*, huile, et de *résine*) n. f. Mélange naturel, dans le corps de certaines plantes, d'une essence et de la résine résultant de l'oxydation de cette essence, et qui, à la distillation, forme une huile et une résine solide : *Les térébentines sont des* OLÉORÉSINES.

OLÉORÉSINEUX (*neû*), **EUSE** [rad. *oléorésine*] adj. Chim. Qui contient de l'huile et de la résine : *Corps* OLÉORÉSINEUX.

— Bot. *Canaux oléorésineux*, Vaisseaux laticifères, contenant de l'huile et de la résine.

OLÉORICINATE n. m. Chim. Syn. de ÉLAÏDATE.

OLÉORICINIQUE adj. Syn. de ÉLAÏDIQUE.

OLÉOSACCHARURE (*sa-ka*) n. m. Pharm. et thérap. Saccharolé d'essence, obtenu en broyant ensemble une essence et du sucre, et servant à préparer des boissons sucrées aromatiques. On dit aussi OLÉOSUCRE.

OLÉOSTÉARATE (*sté*) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide oléostéarique.

OLÉOSTÉARIQUE (*sté, rik'*) adj. Se dit d'un acide ayant même composition que l'acide oléomargarique, et que l'on obtient en soumettant une solution de ce dernier dans l'éther à l'action de la lumière.

OLÉOSULFURIQUE (*rik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide résultant de la combinaison de l'acide oléique avec l'acide sulfurique. Syn. SULFOLEIQUE.

OLÉRACÉ, ÉE (*sé* — du lat. *olus, eris*, légume) adj. Agric. Qui appartient ou qui se rapporte aux légumes.

OLÉRIE (*ri* — du gr. *olérin*; de *Oléros*, n. de ville) adj. f. Myth. gr. Épithète d'Athéna, qui était l'objet d'un culte particulier dans la ville d'Oléros, en Crète.

OLÉRIES (*ri*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes célébrées par les Crétois en l'honneur d'Athéna Oléria.

Liturg. Nom donné anciennement aux antiennes de l'Avent, connues aujourd'hui sous le nom d'O DE NOËL. ‖ Ancien nom des sept derniers jours de l'Avent.

OLERON, île de la côte ouest de France, rattachée au départ de la Charente-Inférieure, séparée du continent par le pertuis de Maumusson, de l'île de Ré par le pertuis d'Antioche; sa côte ouest est sauvage, alors qu'elle est abordable à l'est. Longue de 30 kilom., large de 8, d'une superficie de 175 kilom. carr., Oleron est basse et plate, envahie en partie par les dunes. Elle a peu d'arbres, mais des vignobles produisant un vin médiocre et qui est distillé, le plus souvent; des champs de céréales et de betteraves. L'ostréiculture et la pêche y sont les principales industries, avec la récolte du varech; l'exploitation du sel est tombée, à cause de la concurrence. Oleron est peuplée



de 17.033 hab. (*Oleronais, aises*), groupés en 2 cant. : Le Château et Saint-Pierre, qui dépendent de Marennes, et forment 6 communes.

Oleron, l'antique *Ularius* citée par Pline, partagea le sort de l'Aquitaine et de la Guyenne. Apportée en dot par Eléonore de Guyenne à Henri II Plantagenet, dotée par elle et par ses successeurs de franchises, elle fut tour à tour anglaise et française jusqu'en 1370, où elle fut réunie à la couronne par Charles V. Elle embrassa la Réforme, et fut gardée par les Rochelais jusqu'en 1625.

Oleron (JUGEMENTS OU RÔLES D'), Recueil de décisions de droit maritime, qui peut être regardé comme fixant les usages maritimes de l'Océan. — Ce recueil paraît remonter à la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle. C'est à tort qu'on y a vu une œuvre législative attribuée par les uns au roi Richard, par d'autres à Eléonore de Guyenne. C'est plutôt une œuvre privée, rédigée par un praticien; mais on ne sait pas si elle relate des décisions qui ont été réellement rendues, ou s'il n'y a là que de simples exposés de principes. Quoi qu'il en soit, ce coutumier a joui d'une grande autorité et a inspiré d'autres œuvres du même genre. Pardessus a publié les *Rôles d'Oleron* dans sa « Collection des lois maritimes », t. Ier.

OLÉROS, ancienne ville de Crète, située vers le milieu de la partie la plus étroite de l'île, un peu plus loin qu'Hiérapytna. Son origine remontait à la plus haute antiquité, et le culte d'Athéna y était fort en honneur, comme le prouve le nom d'Oléria donné parfois à cette déesse, ainsi qu'à Hiérapytna, où l'on célébrait aussi les oléries. Ces deux cités avaient, croyait-on, été fondées par les corybantes.

OLESA, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Barcelone]); 2.800 hab.

OLESKO, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [distr. de Zloczow]), sur un affluent du Styr; 3.412 hab. Château où naquit Jean Sobieski (1624).

OLESNICKI (Zbygniev), cardinal et homme d'Etat polonais, né en 1389, mort à Sandomir en 1455. Jagellon, à qui il sauva la vie à la bataille de Grünwald (1410), l'attacha à sa personne et, après l'avoir pourvu d'un évêché, le chargea de diverses missions diplomatiques; entre autres, auprès de l'empereur Sigismond, auquel Olesnicki tint un langage si hardi qu'il faillit être massacré. Il garda une grande influence sous les successeurs de Jagellon et contribua en grande partie à l'élection de Ladislas III (1434) et de Casimir IV (1444). Il fut évêque de Cracovie et reçut le chapeau de cardinal en 1449. Il propagea le culte de saint Stanislas, combattit les progrès du hussitisme. Il eut pour secrétaire l'historien Dlugosz. Olesnicki légua à l'université de Cracovie sa riche bibliothèque et une rente destinée aux étudiants pauvres. On a de lui des lettres qui ont été publiées en partie dans *Annalium trium ordinum* (XII), édité par Waddington.

OLESZCZYNSKI (Antoine), graveur polonais, né à Krasnystaw (Pologne russe) en 1794, mort à Paris en 1879. Élève de l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg (1817), puis à Paris, en 1825, de Regnault et de Richomme, il débuta par une remarquable *Etude académique*. Nommé professeur à l'Académie de Saint-Pétersbourg, il refusa ce poste. Il publia ses *Variétés polonaises*, recueil de 90 planches, consacré à la reproduction de diverses curiosités de la Pologne. Parmi les gravures les plus remarquables, nous citerons : *les Ambassadeurs de Hongrie offrant la couronne au fils de Ladislas Jagellon; l'Hommage du Prussien Albert à Sigismond-Auguste; l'Entrée de Boleslas le Grand à Kiev; le Cordonnier Kilinski*, un des héros de l'insurrection de 1794; etc. Le *Portrait de Copernic et des hommes dont le nom se rattache à l'histoire de sa vie ou de ses œuvres* parut, avec l'*Etude académique*, à l'Exposition universelle de Paris de 1855. Il a, en outre, composé deux ouvrages littéraires : des *Souvenirs historiques* et une *Histoire de l'art chez les Slaves*.

OLESZCZYNSKI (Ladislas), graveur et sculpteur polonais, frère du précédent, né à Konskawola, près de Pulawy (gouv. de Lublin), en 1809, mort à Rome en 1860. Il étudia la sculpture à Paris, sous David d'Angers. A la suite de la révolution de Juillet, il fut rappelé en Pologne, où il devint graveur à la Monnaie de Varsovie. Après 1831, il fut de nouveau exilé et retourna à Paris, où il s'adonna exclusivement à la sculpture. La première œuvre qu'il exécuta est une statue qui a longtemps figuré dans une des salles de la Monnaie de Paris : *Trépka, étendu sur des charbons ardents par les Russes, ne révèle point le secret de son ambassade*. Peu après, le gouvernement français chargea l'artiste d'exécuter un groupe en marbre pour un autel

de la Madeleine. Il fit successivement ensuite une statue de *Napoléon Ier* pour Lyon ; *le Génie du printemps*, qui se trouve au Louvre ; etc. De retour à Varsovie, Ladislas y exécuta le *Tombeau de Lubienski*, les statues de *Jachowicz* et de *Niegolewski*, deux *Madones*, et enfin une statue du poète *Brodzinski*. A la suite des troubles de 1861, il quitta encore Varsovie et se rendit en Italie. Il termina à Florence le tombeau du général *Skrzynecki*, très admiré des connaisseurs ; c'est sa dernière œuvre.

OLESZCZYNSKI (Séverin), frère des précédents. Il s'est distingué dans la gravure des cartes géographiques et des monnaies. Il a dirigé le service lithographique de la Banque de Pologne, celui de la Monnaie de Varsovie, et, enfin, l'Institut lithographique de cette ville.

OLETTA, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 11 kilom. de Bastia, sur le versant ouest du mont Zuccarello (955 m.) ; 1.218 hab. Importante culture du mûrier et du cédrat ; chênes-liège, châtaigniers. Fabrique de fromages façon Roquefort. Couvent de Saint-François, dans une magnifique position. Mausolée du général Rivarola, mort gouverneur de Malte. — Le canton a 4 comm. et 2.181 hab.

OLETTE, ch.-l. de cant. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 15 kilom. de Prades, sur le Têt ; 918 hab. Établissement thermal dit de *Graus-d'Olette*, dans la commune de Thuès-entre-Vals. Châteaux ruinés de *la Bastide* et d'*Evol*. Commerce d'ardoises, vins, fruits céréales. — Le canton a 16 comm. et 5.437 hab.

OLÉULE (du lat. *oleum*, huile) n. f. Pharm. Huile chargée de principes actifs qui ont été introduits par macération ou dissolution.

OLEUM PERDIDISTI (*Tu as perdu ton huile*), adage latin équivalant à : *Tu as perdu ton temps, ta peine*. Les anciens disaient d'un livre trop travaillé qu'il sentait l'huile, à cause des veilles qu'il avait dû coûter ; s'il ne valait rien, l'auteur avait perdu son huile.

OLEVANO Romano, comm. d'Italie (prov. de Rome), dans une situation pittoresque ; 3.836 hab. Débris antiques.

OLEVANO sul Tusciano, comm. d'Italie (prov. de Salerne) ; 2.950 hab.

OLFACTIF, IVE (du lat. *olfactus*, odorat) adj. Physiol. Qui sert à l'olfaction ou qui en dépend.

— *Nerf olfactif*, Première paire crânienne, qui naît à la base du cerveau par trois racines, lesquelles, en se réunissant, forment le bulbe ou lobe olfactif, logé dans la gouttière ethmoïdale. (Le bulbe envoie par les trous de la lame criblée des filets nerveux, aboutissant à la muqueuse olfactive, dans la partie supérieure des fosses nasales.) ‖ *Cellule olfactive*, Cellule de l'appareil olfactif. ‖ *Appareil* ou *Organe olfactif*, Ensemble des éléments anatomiques et tissus qui servent à l'olfaction.

OLFACTION (*ksi-on* — du lat. *olfacere*, supin *olfactum*, flairer) n. f. Physiol. Fonction grâce à laquelle les odeurs sont perçues. Syn. ODORATION

— ENCYCL. La région *olfactive* est située dans les fosses nasales supérieures. (V. ODORAT.) Son épithélium, souvent coloré chez les mammifères par un pigment particulier, présente des cellules de soutien, dont la partie supérieure, cylindrique et striée, sécrète un liquide et dont la partie inférieure est déchiquetée pour loger les cellules basales, et enfin des *cellules olfactives* occupant toute l'épaisseur de l'épithélium, qu'elles dépassent en haut, par un prolongement filiforme (bâtonnet) ou cilié mobile (batraciens). Elles se continuent en bas par les fibrilles du nerf olfactif.

Comme on ne connaît pas exactement la nature des odeurs, le mécanisme des impressions olfactives est très obscur. Le froid les diminue, une chaleur modérée les augmente. Il en est de même de l'humidité, car la muqueuse olfactive doit être humide pour percevoir les odeurs. Wolff explique ce fait en admettant que les matières odorantes n'agissent que lorsqu'elles sont dissoutes. Ce serait là le rôle du mucus que sécrètent les cellules de soutien de l'épithélium olfactif ; le mucus dissoudrait les parties odorantes et formerait avec elles des combinaisons solubles qui agiraient sur les bâtonnets, les filaments ou les cils.

— Pharm. et thérap. Médicament destiné à être respiré, et qui est généralement un mélange d'alcoolatures avec de l'eau distillée : OLFACTION *d'anémone pulsatille*.

OLGA, planète télescopique, n° 304, découverte par Palisa, en 1891.

OLGA, princesse russe du Xe siècle. Elle avait épousé Igor. Après la mort de celui-ci, elle exerça la régence pendant la minorité de son fils Sviatoslav, fut baptisée on ne sait exactement en quelle année, et mourut en 969. L'Eglise russe l'a mise au nombre des saintes.



Ordre d'Olga.

Olga (ORDRE D'), fondé par Charles Ier, roi de Wurtemberg, le 27 juin 1871, pour récompenser dans les deux sexes le dévouement et les belles actions. Il se compose d'une classe unique. La décoration est une croix d'argent, dont les branches se terminent par des feuilles de trèfle, et sur laquelle se trouve une croix plus petite d'émail écarlate. Au centre, un écusson porte les chiffres entrelacés du roi (Charles Ier) et de la reine Olga (sa femme), en or sur fond mat ; au revers, on lit le millésime « 1870-1871 ». Cette croix est suspendue à la boutonnière par un ruban moiré noir, à raie carmin près de chaque bord.

OLGERD, grand prince de Lithuanie, fils de Gedymin, né en 1300, mort en 1377. Il partagea la possession de la Lithuanie avec son frère Kieystout et lutta contre les Russes, tandis que Kieystout tenait en échec les chevaliers teutoniques. Marié à une Russe, il était encore païen, mais il favorisa l'extension de l'orthodoxie russe dans ses domaines. Il les agrandit des principautés de Briansk, Sieversk, Kiev, de la Podolie et de la Volhynie, repoussa les Tatars et étendit son domaine de la Baltique à la mer Noire. Il intervint plusieurs fois dans les affaires intérieures des pays russes. Il eut pour successeur son fils Jagellon.

OLGIATE Comasco, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Côme]) ; 2.561 hab.

OLGIATI ou DA OLGIATE Girolamo), l'un des conjurés qui assassinèrent, en 1477, Galéas Sforza, duc de Milan. Très jeune, il déclara, pendant que le bourreau le torturait, qu'il ne se repentait pas de ce qu'il avait fait. On le fit mourir en toute hâte, pour éviter que le peuple ne fût ému par ses paroles.

OLGOPOL, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Podolie), sur la Sovranka ; 8.000 hab. Ch.-l. de district. Commerce actif de blé.

OLHAGARAY (Pierre), historien français et pasteur, né dans le Béarn dans la seconde moitié du XVIe siècle. Nommé historiographe de Henri IV en 1605, il a publié une *Histoire des comtes de Foix, de Béarn et Navarre* (1609), ouvrage d'une érudition pédantesque, mais rempli de détails intéressants sur les troubles religieux du Béarn et sur les premières années de la vie de Henri IV.

OLHÃO, ville maritime du Portugal (Algarve) ; 10.000 h. Son port, sur l'Atlantique, est incommodé par les bancs de sable ; mais, à marée haute, il a près de 6 mètres d'eau sur la passe. Bons vins, dits « de Fuzeta ».

OLIBAN (du lat. *olibanus*, dérivé du gr. *libanos*, même sens) n. m. Résine aromatique fournie principalement par le *boswellia carteri* (térébinthacées), arbre de l'Est africain, d'où on le retire par incision. Syn. de ENCENS.

OLIBRIUS (*uss* — de *Olibrius*, gouverneur des Gaules au Ve s., qui, d'après une vieille légende, fit mourir sainte Reine, et qui figurait dans une foule de mystères où il était représenté comme un fanfaron) n. m. Bravache, fanfaron :

Faisons l'*olibrius*, l'occiseur d'innocents.
MOLIÈRE.

OLIBRUS (*bruss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des phalacridés, comprenant une cinquantaine d'espèces, répandues sur le globe.



Olibrus (gr. 15 fois).

— ENCYCL. Les *olibrus* sont petits, brillants, roux, noirs ou fauves. Ils vivent sous les écorces, les feuilles sèches, les vieux fagots. Un des plus communs en France est l'*olibrus corticalis*, long de 3 millimètres.

OLID (Cristoval DE), homme de guerre espagnol, né vers 1492, exécuté à Naco (Honduras) en 1524. Velasquez, gouverneur de Cuba, l'envoya, en 1518, à la recherche d'une expédition partie au Yucatan sous les ordres de Grijalva. A peine de retour, il s'aboucha avec Cortez, qui lui donna le commandement d'une compagnie de son armée. Il prit une part active à la conquête du Mexique. Après la guerre, Cortez l'envoya avec cinq vaisseaux et une centaine de soldats pour pacifier la province de Honduras. Olid relâcha à La Havane et se laissa séduire par Diego Velasquez, qui lui persuada de se déclarer indépendant. Lorsque Cortez apprit sa rébellion, il dépêcha au Honduras un de ses parents, récemment arrivé de Castille, Francisco de las Casas, qui, jeté à la côte par une tempête, réussit cependant à s'emparer de la personne d'Olid et le fit décapiter.

OLIENA, bourg du roy. d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Sassari]), au pied des monts *Oliena* ; 3.665 hab. Vins, chèvres et moutons.

OLIER (Jean-Jacques), fondateur de la compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, né et mort à Paris (1608-1657). Abbé de Pibrac et prieur de Bazainville, il se lia avec saint Vincent de Paul et prêcha plusieurs missions dans l'Auvergne, le Velay et la Bretagne. Il fonda, en 1642, une association de prêtres voués à la formation des aspirants au sacerdoce et devint curé de Saint-Sulpice (Paris). Il jeta les fondements de l'église actuelle, dont Anne d'Autriche posa la première pierre (1646), et éleva le séminaire qui occupait alors l'emplacement de la place située aujourd'hui devant le portail de Saint-Sulpice. Il fonda les séminaires de Viviers, de Rodez, de Limoges, du Puy, de Clermont, de Nantes, et envoya au Canada plusieurs de ses prêtres, qui créèrent, à Montréal et à Québec, des établissements devenus bientôt florissants. L'assemblée du clergé de France le qualifia, en 1730, de « prêtre éminent, gloire et ornement insigne du clergé français ». Ses principaux ouvrages sont : *Catéchisme chrétien pour la vie intérieure* (1650) ; *Lettres spirituelles* (1672 ; *Traité des saints ordres* (1676) ; *Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes* (1689) ; *l'Esprit directeur des âmes* ou *Maximes et pratiques de M. Olier touchant la direction* (1831), documents recueillis par ses premiers disciples.



Olier.

OLIFANT, nom donné à plusieurs montagnes et rivières de l'Afrique australe, en raison des éléphants qu'y rencontrèrent en grand nombre les premiers Européens qui les visitèrent, et qui leur donnèrent cette désignation. Les *monts Olifant* se trouvent dans la partie occidentale de la colonie du Cap, près d'un petit fleuve, *Olifant*, qui se jette dans l'Atlantique, au N. de la baie de Sainte-Hélène. Dans la même colonie, un autre petit fleuve *Olifant* se jette dans l'océan Indien, près d'Aliwal-South. Au N. de la colonie, une rivière *Olifant* prend sa source près de Victoria-West et va se jeter dans le fleuve Orange. Mais la principale rivière *Olifant* prend sa source dans le Transvaal, au S. de Middelburg, décrit une grande courbe par l'ouest et le nord, puis se dirige vers l'est et le sud-est et va se jeter dans le Limpopo, sur le territoire de la colonie portugaise de Mozambique.

OLIFANT (*fan* — du lat. *elephantus*, éléphant) n. m. Zool. Anc. forme du mot ÉLÉPHANT.

— Archéol. Ivoire. ‖ Petit cor d'ivoire, dont se servaient les anciens chevaliers et spécialem. Cor du paladin Roland, qui rendait des sons effrayants. ‖ On écrit aussi OLIHAN, OLIPHANT.

— ENCYCL. Archéol. L'*olifant* chevaleresque était un cornet plus ou moins long, taillé dans une seule défense et souvent orné de sculptures très fines. Ce n'était pas un cor de chasse, mais bien un cor de guerre, que l'homme d'armes portait pendu en sautoir, et dont il sonnait pour appeler ses gens. L'usage en est ancien : on en parle dans tous les romans de chevalerie, et il se continua assez tard, car on a retrouvé beaucoup de ces olifants en fouillant le champ de bataille d'Azincourt (1415). On en faisait de toutes substances ; Joinville (XIIIe s.) cite « *un oliphant de cristal moult bien fait* » parmi les présents que le Vieux de la Montagne envoya à saint Louis.



Olifant (XIIe s.).

OLIG, OLIGO (du gr. *oligos*, même sens) préfixe qui signifie Petit ou peu nombreux. [On met *olig* devant les voyelles, *oligo* devant les consonnes.]

OLIGACANTHE (du préf. *olig*, et du gr. *akantha*, épine) adj. Bot. Qui a un petit nombre d'épines.

OLIGANDRE n. m. Genre de composées, tribu des nassauviées, comprenant des herbes et des arbrisseaux qui croissent au Brésil.

OLIGARCHIE (*chi* — gr. *oligarchia* ; de *oligoi*, quelques-uns, et *archê*, commandement) n. f. Gouvernement dans lequel l'autorité n'est exercée que par un petit nombre de personnes ou de familles : *L'aristocratie dégénère quelquefois en* OLIGARCHIE.

— Par ext. Autorité, influence prépondérante d'un petit nombre de personnes : *L'élégance est gouvernée par une* OLIGARCHIE *où l'intérêt du commerçant joue le rôle d'arbitre.*

— ENCYCL. L'*oligarchie* est la corruption du gouvernement aristocratique. Dans un régime aristocratique bien réglé, le pouvoir est aux mains de toute une classe sociale, qui gouverne dans l'intérêt de tous. Dans un régime oligarchique, le pouvoir est confisqué par quelques membres de l'aristocratie, qui l'exploitent dans leur intérêt. Parmi les gouvernements oligarchiques, on peut citer : dans l'antiquité, ceux de Sparte et de divers Etats doriens, celui d'Athènes avant Solon, puis à la fin du Ve siècle avant notre ère ; celui de Carthage ; celui de Rome, au temps des décemvirs ou des triumvirs ; dans les temps modernes, ceux de Venise et de la Pologne.

OLIGARCHIQUE (*chik*) adj. Qui appartient à l'oligarchie, qui a le caractère de l'oligarchie : *Etat, Gouvernement* OLIGARCHIQUE.

OLIGARCHIQUEMENT (*chi-ke*) adv. Conformément à l'oligarchie ; à la manière des oligarchies.

OLIGARCHISER v. a. Réduire à l'état oligarchique : OLIGARCHISER *un gouvernement*.

OLIGARQUE (*gark'* — du gr. *oligarkhès*) n. m. Partisan de l'oligarchie. ‖ Membre du gouvernement oligarchique : *Les* OLIGARQUES *de Venise*.

— Par ext. Personne exerçant, avec un petit nombre d'autres, une influence prépondérante : *Un grand artiste est réellement un* OLIGARQUE. (Balz.)

OLIGISTE (*jisst'* — du gr. *oligistos*, très peu nombreux) n. m. Oxyde naturel de fer, dont la formule est Fe^2O^3, le poids spécifique 4,9 à 5,3 et la dureté 5,5 à 6,5. ‖ Adjectiv. : *Fer* OLIGISTE.

— ENCYCL. L'*oligiste*, appelé peroxyde de fer, ocre rouge, fer oxydé rouge, fer micacé, fer argileux compact, mine de fer spéculaire, mine de fer rouge, etc., est une substance gris de fer ou rouge, à poussière rouge brunâtre, peu ou point attirable à l'aimant, cristallisant en rhomboèdres ; fusible au chalumeau, mais avec difficulté et seulement au feu de réduction, en globules non magnétiques. La variété rouge sang est l'hématite.

OLIGNY (Louise-Adélaïde BERTON-MAISONNEUVE, dite Mlle d'), actrice de la Comédie-Française, née et morte à Paris (1746-1823). Elle débuta à dix-sept ans dans les *amoureuses* et conquit le public par sa grâce décente, sa sensibilité, son jeu simple et vrai. Ses meilleures créations furent la Victorine de Sedaine, l'Eugénie, la Pauline et la Rosine de Beaumarchais. Sociétaire de 1764 à 1783, elle se retira du théâtre en 1795. On a d'elle un joli portrait de Vanloo, gravé par Huber.

OLIGO préfixe. V. OLIG.

OLIGOCARPE (du préf. *oligo*, et du gr. *karpos*, fruit) adj. Bot. Qui produit peu de graines : *Plante* OLIGOCARPE.

— n. m. Genre de composées, tribu des calendulées, comprenant des herbes à feuilles alternes, à fleurs en capitules, qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

OLIGOCARPIA n. m. Genre de fougères, fossiles dans les formations houillères.

OLIGOCÈNE (*sèn'* — du préf. *oligo*, et du gr. *kainos*, récent, c'est-à-dire « offrant peu d'animaux actuels ») adj. Géol. Se dit d'un groupe de terrains tertiaires : *Terrain* OLIGOCÈNE. *Série* OLIGOCÈNE.

— ENCYCL. La série *oligocène* représente une des quatre divisions de la période tertiaire ; elle succède aux formations éocènes ; ses assises sont recouvertes par celles de la série miocène.

Les temps oligocènes sont caractérisés par le développement de tous les vertébrés, l'épanouissement des mollusques gastéropodes, la rareté des céphalopodes et l'extinction des nummulites.

La série oligocène a été divisée en trois étages, qui sont, de bas en haut : *sannoisien*, *stampien* et *aquitanien*. Le *sannoisien* est caractérisé aux environs de Paris par les marnes blanche, jaune et verte, supérieures au gypse, et par la meulière ou calcaire de la Brie. Le *stampien* renferme les marnes à huîtres et l'importante formation des sables dits « de Fontainebleau », et l'*aquitanien* comprend les meulières ou calcaire de la Beauce.

La faune oligocène offre des lémuriens, des chiroptères et des insectivores, mais, de tous les mammifères, les carnivores étaient les plus nombreux ; on y remarque des mustellidés, viverridés, etc. Les rongeurs évoluent visiblement vers les espèces actuelles. Les ongulés sont représentés par le *paloplotherium*, le *protapirus*, des rhinocéridés, des ruminants, des bisulques et de curieux intermédiaires. Le *palæotherium* éocène s'éteint au cours de cette période.

La richesse végétale est très grande ; on y remarque [illegible] représentants des climats chauds et tempérés ; la prédominance des derniers est très marquée dans les dernières assises de la série, car les arbres à feuillage annuel y sont nombreux et les palmiers diminuent sensiblement. On y a recueilli les restes d'une foule de végétaux appartenant à des genres actuels.

OLIGOCÉPHALE (*sé* — du préf. *oligo*, et du gr. *képhalé*, tête) adj. Bot. Qui n'a qu'un petit nombre de têtes de fleurs ou capitules : *Inflorescence* OLIGOCÉPHALE.

OLIGOCÉRATE (*sé* — du préf. *oligo*, et du gr. *kéras, atos*, corne) adj. Bot. Qui n'a qu'un petit nombre de gousses ressemblant à des cornes.

OLIGOCHÈTES (*kèt'*) n. f. pl. Ordre d'annélides chétopodes, caractérisées par l'absence de tentacules, de cirres, de branchies, de pieds et d'armature au pharynx : *Les lombrics sont des* OLIGOCHÈTES. (Ces annélides se divisent en *terricoles* et *limicoles*.) — *Une* OLIGOCHÈTE.

OLIGOCHRONOMÈTRE (*kro* — du préf. *oligo*, et du gr. *khronos*, temps, et *métron*, mesure) n. m. Physiq. Instrument propre à mesurer de très petites fractions de temps.

OLIGOCLASE (du préf. *oligo*, et du gr. *klasis*, rupture) n. f. Feldspath appartenant à la série des plagioclases, et très répandu dans les roches cristallines.

— ENCYCL. L'*oligoclase* ($Ca.Na^2Al^2Si^6O^{16}$, dont le poids spécifique varie de 2,62 à 2,65 et dont la dureté est égale à 6, se cristallise en prismes obliques dissymétriques avec un seul clivage bien net. Elle est inattaquable par les acides et donne au chalumeau une écaille nuncé ; sa coloration est blanchâtre ou verdâtre.

OLIGOCRATIE n. f. Syn. peu usité de OLIGARCHIE.

OLIGOCRATIQUE adj. Syn. peu usité de OLIGARCHIQUE.

OLIGOCYTHÉMIE (*si, mi* — du préf. *oligo*, et du gr. *kutos*, globule, et *haima*, sang) n. f. Pathol. Diminution du nombre des globules rouges dans le sang.

— ENCYCL. L'*oligocythémie* s'observe dans les privations, les chagrins, les excès, les hémorragies, les maladies infectieuses, etc. ; elle peut descendre à 2 millions et même 600,000 globules par millimètre cube. Le traitement est celui de la maladie primitive.

OLIGODON n. m. Genre de reptiles ophidiens, colubridés, comprenant dix-huit espèces, répandues de l'Égypte jusque dans les îles de l'Inde. (Ce sont des couleuvres de taille médiocre, voisines des simotes, mais en différant par la dentition. Leur livrée est brune ou grise, avec des taches et des lignes longitudinales noires.)

OLIGODYNAMIE (*mi* — du préf. *oligo*, et du gr. *dunamis*, force) n. f. Etat d'un liquide qui, renfermant des doses presque inappréciables de substances nuisibles, est cependant devenu toxique pour certains organismes inférieurs.

OLIGOHÉMIE (*mi* — du préf. *oligo*, et du gr. *haima*, sang) n. f. Pathol. Diminution de la masse du sang.

OLIGOMANIAQUE (*ni-ak'*) adj. Qui appartient à l'oligomanie.

— n. : *Une* OLIGOMANIAQUE.

OLIGOMANIE (*ni* — du préf. *oligo*, et du gr. *mania*, folie) n. f. Délire maniaque qui ne porte que sur un petit nombre d'idées.

— ENCYCL. L'*oligomanie* est un délire partiel, une monomanie simple ; un seul groupe d'idées est atteint ; l'intelligence n'est troublée que sur ce point et reste saine sur tous les autres. L'oligomanie typique est la monomanie de faits ou d'actes ; elle peut conduire à l'idée fixe et par là à la névrose franche, ou bien à la monomanie complexe et par là à la démence.

OLIGOMÉRIDE n. f. Genre de résédacées, comprenant des plantes herbacées, dont on connaît cinq espèces, du Cap et de l'Asie.

OLIGOMÉRIE (*ri* — du préf. *oligo*, et du gr. *méros*, partie) n. f. Bot. Espèce d'hétéromérie, dans laquelle celui des verticilles que l'on compare à un autre a moins de pièces que lui. Syn. de MIOMERIE.

OLIGONEURE du préf. *oligo*, et du gr. *neuron*, nervure) n. f. Genre d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, de la famille des éphémeridés, comprenant quelques espèces réparties sur le globe. Ce sont des éphémères à ailes supérieures peu riches en nervures, à abdomen muni de prolongements sur les anneaux intermédiaires. L'*oligoneura Rhenana* est répandue dans l'Europe centrale.)

OLIGONITE n. f. Minér. Variété de sidérose.

OLIGOPHYLLE (du préf. *oligo*, et du gr. *phullon*, feuille) adj. Bot. Qui a peu de feuilles ou de folioles.

OLIGOPLEURUS (*rus*) n. m. Genre de poissons ganoïdes, du groupe des amiadés, comprenant des formes fossiles dans le jurassique français. (Les *oligopleurus* étaient des cycloptéridés de taille moyenne, ressemblant aux saumons, couverts de grandes écailles minces imbriquées, arrondies et striées, leur tête, pointue, était armée de fortes dents.)



Oligopleurus (gr. 1/3).

OLIGOPSYCHIE (*chi* — du préf. *oligo*, et du gr. *psukhé*, âme) n. f. Forme aiguë de l'idiotie, dans laquelle toutes les facultés sont atrophiées, peu près à un degré. C'est une variété de l'idiotie, généralement congénitale.

OLIGOSIALIE (*si* — du préf. *oligo*, et du gr. *sialon*, salive) n. f. Diminution de la sécrétion salivaire, que l'on observe non seulement dans la soif, la polyurie, l'hyperthermie et les nutrissons graves, mais aussi dans les émotions vives, certains états nerveux et les vésanies. Son pronostic et son traitement dépendent des causes qui la déterminent.

OLIGOSIDÈRE (du préf. *oligo*, et du gr. *sidéros*, fer) adj. Se dit d'une des divisions des météorites. On réserve ce nom aux sporadosidères pauvres en fer.

OLIGOSPERME (*spèrm'* — du préf. *oligo*, et du gr. *sperma*, graine) adj. Bot. Qui renferme ou produit peu de graines : *Les* OLIGOSPERMES. — *Une* OLIGOSPERME.

OLIGOSTÉMONE (*sté* — du préf. *oligo*, et du gr. *stémôn*, étamine) adj. Bot. Qui a peu d'étamines.

OLIGOTE n. f. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, de la famille des staphylinidés, comprenant une trentaine d'espèces, répandues surtout dans l'hémisphère nord. (Ce sont de petits staphylins assez trapus, à antennes épaissies vers l'extrémité, bruns ou noirs, avec les élytres souvent roux et qui vivent sous les détritus végétaux.)



Oligote (gr. 15 fois).

OLIGOTHRIX (*trikss*) n. m. Genre de composées héliantheées, comprenant des herbes annuelles, à feuilles alternes, à fleurs en cymes lâches, dont les espèces croissent au Cap.

OLIGOTRICHE adj. Bot. Syn. de OLIGOTRIQUE.

OLIGOTRICHIE (*ki* — du préf. *oligo*, et du gr. *thrix, trikhos*, poil) n. f. Rareté des cheveux, principalement quand elle s'observe chez les petits enfants et est congénitale. (Toutefois, il existe des oligotrichies arthritique et parasitaire.)

OLIGOTRIQUE (*trik'* — rad. *oligotrichie*) adj. Bot. Qui a peu de poils.

OLIGURIE (*ri* — du préf. *oligo*, et du gr. *ouron*, urine) n. f. Pathol. Diminution de l'excrétion urinaire.

— ENCYCL. L'*oligurie* s'observe soit par obstacle à l'écoulement des urines, soit par défaut de sécrétions. Elle se rencontre, par suite, dans les compressions de l'un des uretères par une tumeur, dans la colique néphrétique, les maladies aiguës fébriles (rhumatisme articulaire aigu, fièvre typhoïde, choléra asiatique), parfois dans la formation d'épanchements séreux (hydrothorax) ou de diarrhée. On remédiera à l'oligurie par l'ingestion de lait ou de liquides chauds ; lorsqu'elle devient intense et tend vers l'*anurie*, elle est d'un pronostic fâcheux.

OLIM (*lim'* — adv. lat., signif. *autrefois*) n. m. Nom donné aux anciens registres du parlement de Paris.

— Fig. et fam. Vieillerie, chose surannée : *Mettre quelque chose au rang des* OLIM.

— Adjectiv. : *Les registres* OLIM.

— ENCYCL. Les arrêts du parlement de Paris étaient d'abord transcrits sur des feuilles de parchemin cousues bout à bout et formant des rouleaux, dont l'existence est attestée au moins depuis 1254. En 1263, un greffier de la cour du parlement, Jean de Montluçon, soit par ordre, soit de sa propre initiative, transcrivit sur un registre les principaux de ces arrêts, de manière à en rendre la consultation plus aisée et à fixer la jurisprudence. Outre les arrêts courants jusqu'en 1273, il rédigea des extraits, des arrêts de 1254 à 1257. Son successeur, Nicolas de Chartres, poursuivit le travail interrompu de 1257 à 1263, et transcrivit les arrêts courants jusqu'en 1298, mais en séparant des arrêts les enquêtes, qu'il reporta sur un autre registre. La période de 1298 à 1318 donna matière à deux autres registres de Jean de Bourges. Le premier registre de Nicolas de Chartres, commençant par les mots *Olim homines de Baiona*, fut désigné sous le nom d'*Olim*, qui, dès le XVe siècle, s'appliqua à l'ensemble des sept registres primitifs. L'authenticité de ces recueils n'est plus contestée ; dès 1286, ils sont cités officiellement dans les actes du parlement. Trois registres se sont perdus ; les quatre subsistants ont été publiés par Beugnot dans les *Documents inédits de l'histoire de France* (1839-1848). Delisle, dans le tome Ier des *Actes du Parlement de Paris*, et Langlois, en 1885, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, ont tenté la restitution d'un des registres perdus.

OLIMPO (Balthazar), poète italien, né à Sassoferrato vers 1480, mort à Rome en 1550. En 1530, il renonça à la poésie et entra chez les cordeliers. Il devint alors un prédicateur populaire renommé. Ses principales poésies (Venise, 1524) ont été rééditées en 1555, sous le titre de *Nouveaux livres d'amour*.

OLINDA, ville du Brésil (Etat de Pernambuco). Autrefois grand centre commercial et capitale, elle a cédé son activité et son rang à sa voisine (Pernambouc), dont elle n'est plus qu'un faubourg.

OLINDE (de *Olinda*, ville du Brésil, où se vendaient ces sortes de lames) n. f. Nom donné à des lames d'épée qui étaient fort estimées. (Vx.)

Olinde et Sophronie, épisode de *la Jérusalem délivrée*, chant II. Une image miraculeuse du Christ a été enlevée, la nuit, d'une mosquée où Aladin, le roi de Jérusalem, l'avait déposée. De peur que le coupable échappe à sa vengeance, Aladin veut faire périr tous les chrétiens. Une jeune chrétienne, Sophronie, se dénonce pour sauver ses frères ; à son tour, Olinde, qui l'aime, se dénonce pour la sauver. Aladin les condamne à être brûlés vifs tous les deux. Ils sont attachés dos à dos au bûcher et vont périr, lorsque survient Clorinde, la belle guerrière, qui, touchée par la beauté et la jeunesse des deux victimes, fait suspendre l'exécution ; c'est le moment choisi par E. Delacroix dans son tableau célèbre. Clorinde persuade au roi païen de leur pardonner.

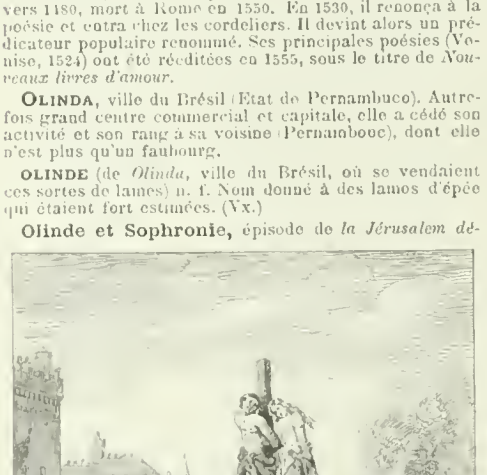

Olinde et Sophronie sur le bûcher, d'après E. Delacroix.

OLINDER (rad. *olinde*) v. n. Ferrailler, se battre à l'épée. (Vx.)

OLINDEUR (rad. *olinder*) n. m. Bretteur, ferrailleur. (Vx.)

OLINE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des sphérocéridés, comprenant quelques espèces propres à l'Europe. Ce sont des mouches de taille médiocre, brunes ou fauves. L'espèce type est l'*olina hirtipes*, de France.)

OLINE (du lat. *oleum*, huile) n. f. Substance analogue à l'oléine, mais propre aux huiles dites « siccatives ».

OLINIQUE (*nik'*) adj. m. Chim. Se dit d'un acide analogue à l'acide oléique, qui se rencontre dans les huiles siccatives.

OLINTLA, petite ville du Mexique (Etat de Puebla), dans la région montagneuse et septentrionale ; 4,500 hab.

OLIPHANT n. m. Archéol. V. OLIFANT.

OLIPHANT (Margaret WILSON, dame), romancière anglaise, parente de Lawrence Oliphant, née à Wallyford (Midlothian) en 1828, morte à Wimbledeu en 1897. Elle débuta dans les lettres, en 1849, par des esquisses de mœurs écossaises intitulées *Episodes de la vie de Mme Marguerite Maitland*, et, depuis cette époque, elle écrivit un nombre considérable de romans qui ont eu du succès en Angleterre. Nous citerons particulièrement : *Markland* (1851) ; *le Cœur tranquille* (1851) ; *Zaïdée* (1856) ; *Lucy Crofton* (1860) ; *Madonna Mary* (1867) ; *les Dames Lindores* (1883) ; *Madame* (1885 ; *le Second Fils* (1888) ; *un Pauvre Monsieur* (1889) ; *Fils et Filles* (1890) ; *le Mariage d'Elénor* (1892) ; *les Sorcières* (1893) ; etc. Mme Oliphant a publié, en outre, des ouvrages biographiques : *Saint François d'Assise* (1870) ; *Laurence Oliphant* (1889) ; une *Histoire littéraire d'Angleterre* (1882). Enfin, elle a dirigé la publication des *Classiques étrangers pour les lecteurs anglais*, dans laquelle elle a inséré des études sur Dante et sur Cervantes.

OLIPHANT (Lawrence), voyageur, diplomate et mystique anglais, né à Ceylan en 1832, mort à Twickenham en 1888. Il commença, à l'âge de dix-huit ans, par faire un voyage au Népaul, puis visita successivement l'Oural, le Caucase et la Crimée en 1852, l'Amérique septentrionale anglaise et l'ouest des Etats-Unis, accompagna en Chine lord Elgin et devint consul d'Angleterre au Japon. De 1865 à 1868, il représenta au Parlement anglais le district de Stirling, en Ecosse. Il s'adonna au mysticisme et à l'occultisme pendant les dernières années de sa vie. On doit à Lawrence Oliphant, indépendamment d'ouvrages mystiques, divers ouvrages intitulés : *Excursion à Katmandu* (1852) ; *les Côtes russes de la mer Noire* (1853) ; *Minnesota* (1855) ; *la Campagne d'Omer-pacha au Caucase* (1856) ; *Récit de la mission du comte Eglin en Chine et au Japon* (1860, trad. en franç. sous le titre de *Chine et Japon*) ; etc.



Olisthopus (gr. 3 fois).

OLISTHOPUS (*sto-puss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant une quinzaine d'espèces, répandues dans l'hémisphère nord.

— ENCYCL. Les *olisthopus* sont des sphodrinés de taille médiocre, ordinairement brun bronzé, avec les pattes rousses. Ce sont des insectes assez plats, très vifs, vivant sous les pierres, dans les terrains sablonneux. La seule espèce des environs de Paris est l'*olisthopus rotundatus*, long de 7 à 8 millimètres.

OLITE, ville d'Espagne (Navarre [prov. de Pampelune]), au milieu d'une plaine fertile, à proximité des montagnes ; 3,500 hab. Ruines d'un palais construit par Charles III, roi de Navarre. Eglise San-Pedro, surmontée d'une tour gothique très élevée.



Ruines de l'ancien château des rois de Navarre, à Olite.

OLIVA, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dantzig]), au pied du Karlsberg, sur le golfe de Dantzig ; 1,215 hab. Ancienne abbaye cistercienne et église avec le plus grand orgue de l'Allemagne. Etablissements métallurgiques. (Dans l'abbaye fut signé, en 1660, le traité terminant la guerre entre la Suède, la Pologne, l'empereur et l'électeur de Brandebourg).

OLIVA, ville d'Espagne (Valence [prov. de Valence]), près de la Méditerranée ; 7,500 hab. Centre agricole assez important ; récolte de vins, de soie et d'huile. C'est l'ancienne cité romaine *Ad Statuas*.

OLIVA (Fernan PÉREZ **de**), moraliste et savant espagnol, né à Cordoue en 1492, mort en 1530. Il professa trois ans à Paris, puis à Salamanque, où il obtint un bénéfice au collège *del Arzobispo*, puis une chaire de théologie morale, et enfin la dignité de recteur. Son neveu, Ambrosio

de Morales, publia ses œuvres (1585). Elles se composent d'un dialogue moral sur la *Dignidad del hombre*, qui est resté classique et l'un des premiers modèles de la prose castillane; d'un autre traité *Sur les puissances de l'âme et leur bon usage*; d'une mémoire sur la canalisation du Guadalquivir; de divers discours académiques ou essais de morale; enfin, de traductions de l'*Electre* de Sophocle, de l'*Hécube* d'Euripide, de l'*Amphitryon* de Plaute.

Oliva (Alexandre-Joseph), sculpteur français, né à Saillagouse (Pyrénées-Orientales) en 1823, mort à Paris en 1890. Il a fondé sa réputation par ses nombreux bustes, où l'on trouve à la fois l'intensité de la vie, la délicatesse et la grâce. Parmi les bustes qu'il a exposés, rappelons les quatre bustes gigantesques, au pavillon Denon, au Louvre; *Philibert Delorme*, *Nicolas Poussin*, *Jean Goujon*, *Gérard Audran* (1867). Oliva a exécuté, en outre, un assez grand nombre de statues : *Saint Charles Borromée*, à Porto (Portugal), et *J.-B. de La Salle*, statues gigantesques, en marbre; le *Message*, marbre, dans la cour carrée du Louvre; la statue en bronze de *François Arago*, à Estagel (Pyrénées-Orientales); *Saint François Régis*; l'*abbé Deguerry*, marbre, à la Madeleine (1873), son œuvre capitale; *Mgr de Pompignac, évêque de Saint-Flour*, marbre (cathédrale de Saint-Flour), et *François Arago*, statue en bronze, à Paris, place Arago (1889). Citons encore quatre cariatides : *le Printemps*, *l'Été*, *l'Automne* et *l'Hiver*, et *la Vierge immaculée* (église de Banyuls-sur-Mer.)

olivacé (*sé*), **ée** adj. Qui est de couleur d'olive.

Olivães, ville de Portugal (Estrémadure), dans la banlieue de Lisbonne, sur le Tage; 5.500 hab.

olivaie (*vê* — rad. *olive*) n. f. Champ planté d'oliviers : *Les* OLIVAIES *de Provence*.

olivaire (*vèr*') adj. Qui est en forme d'olive.
— Anat. *Corps olivaire*, Syn. de OLIVE.
— Chir. *Cautère olivaire*, Fer à cautère, terminé par un bouton en forme d'olive.
— Techn. *Bouton olivaire*, Outil à polir, terminé par un bouton en forme d'olive fait d'un morceau d'agate.

olivaison (*vé-zon*) n. f. Récolte des olives; saison dans laquelle cette récolte a lieu : *Faire l'*OLIVAISON. *Payer à l'*OLIVAISON.

Olival, bourg de Portugal (Estrémadure), près d'un rio qui gagne le Tage par le Nabão et le Zezere; 3.000 hab.

olivancillaire (*sil'-lèr*') n. f. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des olividés, comprenant plusieurs espèces, des mers de l'Amérique du Sud. (Très semblables aux olives, ils ont une coquille très pointue avec le labre arqué, canaliculé en arrière. Des formes fossiles se trouvent dans le tertiaire français.)

Olivares (don Pedro de Guzman, comte n'), général espagnol, né en 1502, mort en 1562. Il fit ses premières armes contre les Comuneros et prit part au siège de Tolède, où s'était réfugiée doña Maria Pacheco. Blessé et fait prisonnier pendant une attaque, il fut soigné par doña Maria, qui lui rendit la liberté sur parole. Au siège de La Goulette (1535), il se battit sous les yeux de l'empereur au milieu d'un champ d'oliviers, et Charles-Quint le nomma à cette occasion comte d'*Olivares*. Il devint plus tard majordome de Philippe II, et accompagna ce roi en Portugal (1543) et en Angleterre (1555).

Olivares (don Enrique de Guzman, comte n'), homme d'État espagnol, fils du précédent, né en 1530, mort en 1599. Attaché à la personne de Philippe II, il prit part aux campagnes de Flandre, assista à la bataille de Saint-Quentin (1558) et fut fait successivement président du tribunal des Comptes, grand trésorier de Castille, majordome du roi (1562), enfin ambassadeur d'Espagne à Paris, puis à Rome. Ennemi des protestants, il menaça Sixte-Quint de le faire déposer par un concile espagnol, s'il ne congédiait l'envoyé de Henri IV; le pape répondit en menaçant d'excommunier Philippe II (1590). Vice-roi de Naples, il fit commencer d'utiles travaux, que le manque d'argent ne lui permit pas de poursuivre, et fut rappelé en 1598.

Olivares (don Gaspar de Guzman, comte n'), homme d'État espagnol, fils du précédent, né à Rome en 1587, mort à Toro en 1645. N'étant pas l'aîné de la famille, il était destiné à l'Eglise et suivit les cours de l'université de Salamanque, dont il fut recteur. Gentilhomme de la chambre de l'infant don Philippe, il devint premier ministre quand ce prince arriva au trône (1621). Il s'annonça comme un ministre réformateur, poursuivit les concussionnaires, épura les conseils, réduisit les dépenses de la maison royale et obtint du roi la promesse d'expédier les affaires en personne; mais Philippe IV lui laissa toute l'autorité pour se lancer dans une vie de plaisirs sans fin. Olivares, duc de San-Lucar, grand chambellan, grand écuyer, et chancelier des Indes, enrichit sa famille, construisit le palais du Buen-Retiro et donna à la cour d'Espagne une magnificence inouïe, que les peuples écrasés d'impôts ne suffirent bientôt plus à payer. En 1636, Olivares, poussé par le parti militaire, se jeta dans la guerre de Trente ans et déclara la guerre à la France. Un instant, la fortune de l'Espagne parut se relever, mais l'argent manqua pour entretenir les armées et les flottes; Olivares recourut aux exactions les plus brutales, viola sans scrupule les privilèges provinciaux, et l'année 1640 vit la guerre civile s'allumer en Catalogne et en Portugal. Il fallut douze ans de guerre pour réduire la Catalogne. Le Portugal recouvra définitivement son indépendance. Renversé en 1643 par l'influence de la reine, Olivares mourut de chagrin, deux ans plus tard.


Olivares.

Olivares (portrait équestre du comte-duc d'), l'un des chefs-d'œuvre de Velasquez, au musée de Madrid. Le ministre de Philippe IV, revêtu d'une cuirasse sur laquelle est jetée en sautoir une écharpe cramoisie, est monté sur un robuste cheval andalou, à la robe bai brun, qu'il dirige vers un combat qui se livre dans le lointain. Sa tête est coiffée d'un chapeau noir à larges bords; ses cheveux bruns flottent avec abondance, et ses longues et épaisses moustaches se dressent d'une façon martiale.


Portrait équestre du duc d'Olivares, d'après Velasquez.

Velasquez peignit beaucoup d'autres portraits d'Olivares. Celui qui se voit au musée de l'Ermitage représente le ministre debout, couvert d'un vêtement de velours noir, avec la croix verte de Calatrava sur la poitrine et des nœuds de ruban vert sur son manteau.

olivastre (*vasstr*') n. m. Nom vulgaire des oliviers sauvages, dans le midi de la France.

olivâtre (de *olive*, et de la désinence péjorat. *âtre*) adj. Qui tire sur la couleur d'olive : *Teint* OLIVÂTRE.
— n. m. Couleur olivâtre : *Un jaune tirant sur l'*OLIVÂTRE.

olive (lat. *oliva*) n. f. Bot. Fruit à noyau, de forme ellipsoïde, de couleur verdâtre, que produit l'olivier : *On extrait de l'*OLIVE *la meilleure huile comestible*.
— Par anal. Objet ayant la forme d'une olive : *Gilet albanais, boutonné d'*OLIVES *d'argent*.
— Par ext. Autref. Olivier : *Jésus au jardin des* OLIVES. ‖ Rameau d'olivier, symbole de la paix : *Marcher l'*OLIVE *à la main*. ‖ *Joindre l'olive aux lauriers*, Se montrer pacifique après avoir remporté des victoires. ‖ *Couleur d'olive*. Couleur verdâtre, tirant un peu sur le jaune : *Drap couleur d'*OLIVE. — Elliptiq. : *Drap* OLIVE. — Substantiv. au masc. Couleur de l'olive verte : *Un* OLIVE *clair*.
— Anat. Chacune des deux éminences blanchâtres ovoïdes de la face antérieure du bulbe rachidien, en dehors des pyramides. Syn. CORPS OLIVAIRE.
— Archit. Ornement en forme d'olive, qu'on taille sur les baguettes et les astragales, ou dans les cannelures.


Olives (archit.).

— Econ. dom. *Olives vertes*, Olives cueillies avant la maturité, adoucies par un court séjour dans de l'eau de chaux et conservées ensuite dans une saumure. ‖ *Olives noires*, Olives cueillies mûres, piquées, salées dans le sel, le poivre et l'huile.
— Mar. *Poulie à olive*, Poulie allongée, employée à bord pour la manœuvre de l'artillerie.
— Milit. Nom donné à des boutons en bois, dont la forme est celle de deux troncs de cône réunis par leur base la plus large et qui, recouverts de passementerie, sont employés pour fermer les dolmans des généraux ou les pelisses garnies de tresses portées par d'autres officiers. ‖ Sorte de pompon qui sert de base à certains plumets, comme ceux dont sont ornés en grande tenue les casques des dragons et des cuirassiers.


Poulie à olive.

— Techn. Sorte de poignée forgée ou venue de fonte en forme d'olive : *L'*OLIVE *d'une serrure*. ‖ Bouton de porte ayant la forme d'un ovoïde.


A, olive de serrure.

— Zool. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *olividés*, comprenant une soixantaine d'espèces répandues dans les mers chaudes.
— Encycl. Bot. et industr. V. OLIVIER.
— Anat. Les *olives* du bulbe rachidien forment des éminences de 12 à 15 millimètres de longueur sur 5 à 7 de largeur et 2 à 4 d'épaisseur. Chaque olive est formée de trois couches de substance blanche, grise et blanche superposées. Elle donne naissance à des fibres nerveuses, qui vont les unes dans les pédoncules cérébelleux inférieurs, les autres dans la substance grise de la protubérance. Les olives sont très développées dans l'espèce humaine, tandis qu'elles sont absentes chez la plupart des autres vertébrés. Leur rôle physiologique est peu connu.
— Zool. Les *olives* sont de taille moyenne; leur pied, large, pointu en arrière, peut se replier de côté sur la coquille, qui est oblongue, ovale, polie et souvent ornée de teintes vives et tranchées. Ces animaux carnassiers rampent vivement sur le sable à marée basse et s'enfouissent quand la mer monte, ne laissant dépasser que leur siphon. Certaines olives sécrètent de la pourpre. Une des plus grosses espèces est l'olive reufflée (*dactylus utriculus*), grise et jaune, très commune dans tout l'océan Indien. Des formes fossiles se trouvent dans le tertiaire français.


Olive (zool.).

Olive (L'), par Joachim du Bellay. — Ce recueil, qui contient les premiers vers de la Pléiade, parut dès 1549, en même temps que la *Défense et Illustration*. L'*Olive*, qui comprenait cinquante sonnets (en vers décasyllabiques), s'augmenta dès l'année suivante (1550) de soixante-cinq autres. Une tradition prétend qu'Olive est l'anagramme de Viole, nom d'une jeune fille de grande maison qu'aurait aimée du Bellay; il semble plus probable qu'Olive fut une Iris en l'air, une Muse inspiratrice. Deux thèmes reviennent continuellement, non sans monotonie, dans ces cent quinze sonnets : beauté de la dame, œuvre du poète. On y rencontre beaucoup de pointes et trop de pédantisme mythologique, mais aussi parfois un sentiment délicat des harmonies de l'âme avec la nature, et des aspirations platoniciennes qui ont trouvé leur plus parfaite expression dans le beau sonnet sur l'*Idée*. L'*Olive* a déterminé tout le débordement du sonnet et du pétrarquisme dans la poésie du XVIe siècle. Aussitôt après, parurent les *Erreurs amoureuses* de Pontus, puis les *Amours* de Ronsard, de Baïf et de tant d'autres.

Olive (Pierre-Jean), théologien français, né à Sérignan, près de Béziers, en 1247, mort à Narbonne en 1298. Un livre qu'il publia sur la Sainte Vierge fut brûlé, en 1278, par ordre du pape Nicolas IV, comme excessif; il égalait Marie aux Personnes divines. Olive devint, peu après, le chef d'un parti qui réclamait la réforme de l'Église et prétendait imposer aux franciscains la pratique de la pauvreté la plus rigoureuse. Accusé lui-même, à Avignon et à Paris, il confondit à plusieurs reprises ses adversaires, et mourut en protestant de sa soumission à l'Église. Cependant, le général des franciscains, Jean de Mur, fit, en 1299, déterrer et brûler son corps. Plusieurs propositions extraites de ses livres furent condamnées par le concile de Vienne (1312) et par Jean XXII en 1320. Mais, au XIVe siècle, un mouvement d'opinion s'opéra en sa faveur; saint Antonin loua publiquement ses vertus, et Sixte IV réhabilita sa mémoire en déclarant que, s'il avait erré, la bonne foi excusait ses erreurs. De ses nombreux ouvrages, deux ont été imprimés : *Commentaire de la règle de saint François* (1513); *Mélanges* (1509).

Oliveira de Azemeis, bourg de Portugal (Beira), sur un affluent de l'estuaire d'Aveiro; 2.800 hab.

Oliveira do Conde, bourg de Portugal (Beira), au-dessus du fleuve Mondego; 4.810 hab.

Olivekrans (Johan Paulin), homme d'État et diplomate suédois, né à Strengnæs en 1633, mort à Stockholm en 1707. Fils de l'évêque de Strengnæs, plus tard archevêque, Laurentius Paulinus Gothus, il étudia à Upsal, entra dans la chancellerie royale, fut anobli et attaché au service de Charles X. Il remplit diverses missions diplomatiques et, chef de la chancellerie royale (1674-1680), exerça une réelle influence sur l'esprit du jeune Charles XI. J. Gyllenstierna, redoutant son pouvoir, le fit envoyer, de concert avec Bengt Oxenstierna, comme plénipotentiaire à Nimègue (1676). Très en faveur auprès de la reine Christine, il fut le partisan dévoué de la France.

olivella (*vèl*') n. f. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des *olividés*, comprenant une trentaine d'espèces répandues dans les mers chaudes. (Certaines espèces, comme l'*olivella puelchana*, de l'Amérique du Sud, observée par d'Orbigny, peuvent sauter dans l'eau en développant les lobes de leur pied et nager comme les ptéropodes. L'*olivella biplicata*, de Californie, est une coquille employée comme ornement et comme monnaie.

olivénite n. f. Minér. Arséniate hydraté naturel de cuivre.

Olivenza ou **Olivença**, ville forte d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz]) près du Guadiana; 8.000 hab. Belles murailles d'enceinte, l'une datant du XIVe siècle. Château très ancien, que domine une tour de 40 mètres. Deux belles églises, Santa-Maria del Castillo et Santa-Maria-Magdalena. Les Espagnols enlevèrent Olivenza aux Portugais en 1657 et la leur rendirent en 1668. Elle fit retour à l'Espagne en 1811.

oliver v. n. Cueillir les olives : *Dans les Bouches-du-Rhône, on* OLIVE *plus tôt que dans le Var*.
— v. a. Cueillir les olives de : OLIVER *un champ*.

Oliver (Isaac), peintre et dessinateur anglais, né en 1556, mort à Londres en 1617. Il s'adonna surtout au portrait et reproduisit les traits d'Elisabeth, de Marie Stuart, de Philippe Sidney, etc.; il excellait dans la miniature. Ses œuvres se recommandent par la correction du dessin et la délicatesse de la touche. Parmi ses dessins, citons : *le Christ au tombeau*, *le Massacre des innocents* d'après Raphaël, et des copies des plus belles œuvres du Parmesan. — Son fils, Pierre **Oliver**, né à Londres en 1601, mort en 1647, surpassa son père dans la miniature et la peinture d'histoire. La collection formée par Charles Ier et Jacques II contenait de cet artiste trente tableaux d'histoire, dont sept se trouvent au palais de Kensington. Son chef-d'œuvre est le portrait de sa femme. — John **Oliver**, peintre verrier et graveur, aveu et élève de Pierre, né à Londres en 1616, mort en 1701. Il s'adonna avec succès au portrait, mais surtout à la peinture sur verre. A quatre-vingt-quatre ans, il exécuta à l'église du Christ, à Oxford, d'admirables vitraux.

oliverie (*ri*) n. f. Moulin à huile, endroit où l'on extrait l'huile d'olive.

olivérie (*ri*) n. f. Genre d'ombellifères, tribu des carées, comprenant des herbes annuelles, à odeur forte, à feuilles pennées, à fleurs réunies en ombelles composées, dont on connaît plusieurs espèces qui croissent en Orient.

olivet (*vè*) n. m. Vitic. Variété de raisin à grains allongés.

Olivet (*vè* — du lat. *olivetum*, plant d'oliviers). Littér. Dans les anciens auteurs, Le mont des Oliviers.

Olivet (Ordre du **Mont-**), ordre fondé en 1313 à Acona, près de Sienne, par saint Jean Tolomei. Ses membres portent officiellement le titre de *Frères ermites du Mont-Olivet*, nom que donna leur fondateur à la colline où s'éleva leur premier monastère. Ils suivent la règle de saint Benoît, sont habillés de blanc et se livrent à la prédication. Leur maison mère est à Rome. Le peuple les appelle communément *olivétains*. Sainte Françoise Romaine donna leurs statuts à la congrégation des *oblates de la Tour des Miroirs*, qu'elle fonda en 1133.

Olivet, comm. du Loiret, arrond. et à 5 kilom. d'Orléans, sur la rive gauche du Loiret, et non loin de sa source; 3.668 hab. Vinaigreries; fromages renommés. Eglise des XIIe, XVe et XVIe siècles. Beaux châteaux modernes de la *Fontaine* et du Rondon.

Olivet (Pierre-Joseph Thoulier, abbé d'), grammairien français, né à Salins (Franche-Comté) en 1682, mort à Paris en 1768. Fils d'un conseiller au parlement de Besançon, il fit de brillantes études, entra chez les jésuites

de Reims en 1700, y connut Maucroix, alla à Dijon, s'y lia avec le P. Oudin et le président Bouhier, passa à Paris, où il entra en relation avec Boileau, La Monnoye, J.-B. Rousseau, et autres hommes de lettres célèbres, quitta la congrégation en 1713, et se livra dès lors à la littérature. Il donna d'abord quelques traductions d'auteurs anciens, et notamment le *De natura deorum* de Cicéron (1721), qui lui ouvrit, en 1723, les portes de l'Académie française, où il remplaça Chapelle. Membre modèle de la compagnie, exact à toutes les séances, il prit une influence assez grande et méritée sur ses confrères, travailla avec ardeur au *Dictionnaire* et continua la tâche, entrepriso par Boileau, de régent de la langue et de la littérature. Parmi les nombreux ouvrages de d'Olivet, il faut citer : *Huetiana* (1722); *Essais de grammaire* (1732); *Poematu didascalica* (1749); *Traité des participes* (1754), et surtout la continuation de l'*Histoire de l'Académie*, qui a le plus contribué à faire vivre son nom. Cette *Histoire*, commencée par Pellisson, publiée par d'Olivet en 1729, rééditée en 1730 et en 1858 par Ch.-L. Livet, contient les défauts et les qualités propres à son auteur. Elle laisse à désirer parfois au point de vue de l'exactitude et souvent de l'agrément, mais le style en est correct et les recherches soigneuses. Elle fait connaître la compagnie depuis son établissement jusqu'en l'an 1700.



Olivet.

— Bibliogr : d'Alembert, *Histoire des membres de l'Académie française*; Bousson de Mairet, *Éloge de d'Olivet* (1839).

Olivet (Fabre d'). Biogr. V. Fabre.

olivétain (*tin*) n. m. Hist. relig. Membre de l'ordre du Mont-Olivet : *Les* olivetains *sont vêtus de blanc*. V. Olivet (*ordre du* Mont-).

Olivétan (Pierre-Robert), traducteur de la Bible en langue française, né à Noyon vers le début du XVIe siècle, mort à Ferrare en 1538. En 1533, il était précepteur à Genève. Banni de cette ville, où il avait causé un scandale public en interrompant un prédicateur qui maltraitait les luthériens, il se réfugia dans le pays de Neuchâtel, où il entreprit une traduction de la Bible en s'aidant de la récente version de Jacques Lefèvre d'Etaples. Il ne mit qu'un an à parfaire ce travail, que les Vaudois firent imprimer à Neuchâtel, chez Pierre de Zingle, en 1535, et qui forme un gros volume in-folio, précédé d'une lettre de Calvin. Peu après, Olivétan se rendit en Italie et poussa peut-être jusqu'à Rome, où, selon une tradition suspecte, on tenta de l'empoisonner.

olivète (rad. *olive*) n. f. Bot. Espèce de pavot qui donne une huile comestible. || On dit ordinairem. œillette.

Oliveto Citra, comm. d'Italie (Principauté Citérieure [prov. de Salerne]); 3.730 hab. Industrio de la soie.

olivette (*vèt'* — du lat. *olivetum*; de *oliva,* olive) n. f. Terrain planté d'oliviers.

olivette (*vèt'* — dimin. de *olive*) n. f. Comm. Nom donné à des perles fausses, ordioairement blanches, destinées aux nègres d'Afrique.

— Chorégr. *Danse des olivettes,* Danse villageoise dans laquelle les danseurs, parés de fleurs et de feuillages, courent les uns après les autres en serpentant autour de plusieurs arbres, et en chantant :

Allons ! allons, Annette,
Dansons les *olivettes*.

— Vitic. Nom commun à plusieurs variétés de vignes dont les grains ont une forme ovoïde semblable à celle de l'olive, et qui sont cultivées dans le Languedoc et la Provence. (Les principales sont : *olivette blanche,* syn. plant du saint-père ; *olivette noire ; olivette précoce,* syn. panseprécoce ; *olivette jaune,* syn. panse jaune, épanse [cultivée surtout dans les jardins] ; *olivette de Cadenet,* syn. teseron de Vaucluse.)

oliveur, euse n. Personne employée à la cueillette des olives.

Oliveyra François-Xavier d'), écrivain portugais, né à Lisbonne en 1702, mort en 1783. Gentilhomme de la maison du roi, secrétaire d'ambassade à la cour de Vienne, il se démit de ses fonctions après s'être converti secrètement au protestantisme et se rendit en Hollande, où il fit paraître : *Mémoires de mes voyages* (1741) en portugais et des *Lettres familières historiques, poétiques et critiques* (1742) en français. L'amitié du marquis de Pombal ne put lui épargner la confiscation de ses biens, lorsqu'il eut fait abjuration publique du catholicisme en 1746. Il était alors depuis deux ans en Angleterre ; il y publia divers écrits curieux, notamment *Discours pathétiques* (1756, à l'occasion du tremblement de terre de Lisbonne ; *le Chevalier d'Oliveyra brûlé en effigie comme hérétique* (1762), et laissa de nombreux manuscrits.

olividés n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, renfermant les genres *olive, ancille, olivelle* et *olivancillaire*. — *Un* olivide.

olivier (*vi-é* — rad. *olive*) n. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des oléacées.

— Rameau d'olivier, considéré comme le symbole de la paix : *Se présenter l'*olivier *à la main.*

— Bois de l'olivier commun, employé dans l'industrie : *Table d'*olivier.

— Arg. *Olivier de sovetier,* Navet.

— Chim. *Gomme d'olivier,* Matière particulière qui s'écoule, à certaines époques de l'année, des fissures de l'écorce des vieux oliviers.

— Géogr. *Mont des Oliviers,* Colline voisine de Jérusalem, sur laquelle se passa une partie des scènes de la Passion.

— Encycl. Bot. Les *oliviers* sont des arbres ou arbrisseaux à feuilles opposées, ordinairement entières, à fleurs petites et groupées en panicules axillaires ; leur fruit *olive* est un drupe à mésocarpe oléagineux et à noyau monosperme. On en distingue environ trente-cinq espèces, dont la plus connue est l'*olivier d'Europe* (olea Europæa).

Probablement originaire de l'Asie Mineure, l'olivier a été introduit et cultivé sur tout le pourtour de la Méditerranée, où sa présence permet de définir une région climatérique (*région de l'olivier*), caractérisée par un minimum de température de 7° à — 8° et la sécheresse des printemps et des étés. Le bois de l'olivier, jaune veiné de brun, très dur et susceptible d'un beau poli, n'est que peu employé en ébénisterie ; il est cependant l'objet d'une industrie assez florissante à Nice, à Cannes, à Menton et sur les rives des lacs de la haute Italie. Mais c'est surtout pour ses fruits et son huile que l'olivier est cultivé.

L'olivier n'est pas difficile sur la nature du sol. On le multiplie à l'aide des noyaux d'olives qu'on a laissés mûrir sur l'arbre, jusqu'à ce que la pulpe soit devenue noire : les noyaux sont semés en pépinière bien défoncée au mois d'octobre, avec abri de feuilles mortes ; ce n'est que pendant la seconde année de végétation que les jeunes sujets sont transplantés dans le terrain encore plus profondément défoncé, où ils grandissent pendant trois ou quatre ans encore, avant d'être greffés. On multiplie plus fréquemment l'olivier à l'aide des plants d'oliviers sauvages trouvés dans les bois, à l'aide de boutures, de rejets, etc. Parmi les variétés de ces greffes, les unes (*verdale*) produisent des fruits à confire, d'autres (*plant de Salon*) des fruits à huile, d'autres enfin (*picholine*) conviennent à l'un et à l'autre usage. La culture consiste en un labour général de l'oliveto du printemps, mais pas au moment de la floraison, et en un bêchage autour de chaque pied ; dans les terrains en pente, on établit des bourrelets en demi-circonférence pour retenir les eaux et en faire profiter les racines. La taille se fait en février ; en Provence, on la pratique tous les deux ans, de tollo sorte que la production est bisannuelle ; dans le Languedoc, on la fait annuellement, d'où une production ininterrompue, mais moins abondante.



Olivier : *a*, fleur ; *b*, fruits.

La cueillette des olives à la main est préférable au gaulage, qui blesse beaucoup de fruits et détruit beaucoup de branches fruitières. Les olives ne doivent pas rester trop longtemps entassées avant d'être portées au moulin à huile, car elles ne tarderaient pas à fermenter et à rancir.

Parmi les ennemis de l'olivier, il faut citer la *mouche de l'olivier* (dacus oleæ) ; elle pique l'olive pour y pondre ses œufs, et les larves en consomment la chair pendant leur développement ; pour en empêcher le retour l'année suivante, il conviendrait de faire la récolte hâtivement, avant la maturité complète et de fabriquer l'huile tout de suite ; car c'est de novembre à février que la mouche quitte l'olive et prend son vol. La *teigne de l'olivier* (œcophora oliviella) mit moins à la chair de l'olive et, par suite, à l'huile, parce que sa chenille ne se nourrit que de l'amande du noyau et sort par un trou unique, voisin du pédicelle.

L'olivier est sujet à la maladie du *noir, fumagine* ou *morphée,* due à un champignon, *capnodium elæophilum*. Les arbres dont les bois et les feuilles sont envahis par ce parasite sont toujours couverts d'une cochenille, dite *kermes* ou *pou de l'olivier* (lecanium oleæ), qui sécrète des matières sucrées, favorables au développement du champignon. On combat l'un et l'autre parasites en pratiquant des badigeonnages avec une émulsion de savon noir (2 kilogr.) et de pétrole (2 lit.) dans de l'eau (100 lit.), ou avec une solution de sulfate de fer à 50 p. 100.

L'*huile vierge* est celle que fournissent les olives non fermentées et pressurées à froid ; l'*huile commune* provient du marc laissé par le premier pressurage préalablement délayé dans de l'eau chaude ; l'*huile de recense* ou *d'enfer* est extraite du second marc, mélangé avec les olives tombées des arbres et celles qui ont subi en tas une fermentation trop prolongée ; celle-ci n'est bonne que pour l'éclairage et la fabrication du savon.

Les olives destinées à être mangées sont mises à tremper pendant une dizaine de jours dans de l'eau, changée toutes les vingt-quatre heures, pour leur faire perdre leur saveur âcre ; on les conserve ensuite dans une saumure aromatisée avec des graines de fenouil.

— Pharm. *Gomme d'olivier.* Cette matière, aujourd'hui inusitée, était en grande réputation chez les anciens. On la tirait d'Ethiopie ; celle que l'on trouve aujourd'hui dans le commerce vient de l'Italie méridionale, où elle est fournie par les oliviers sauvages qui abondent dans cette contrée. Elle est en larmes rougeâtres et arrondies.

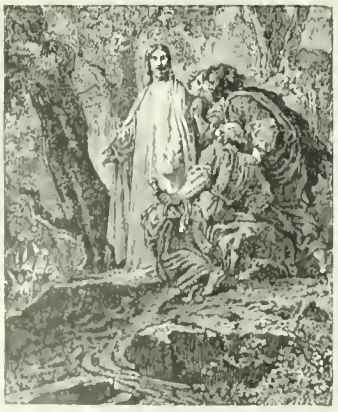

Jésus au Jardin des Oliviers, d'après Jalabert.

— Iconogr. *Jésus au jardin des Oliviers* ou *la Prière au jardin des Oliviers,* est un des sujets qui ont été retracés le plus fréquemment par : Raphael, dans un tableau d'un fini extraordinaire ; par Mantegna, œuvre magistrale avec des détails d'une naïveté charmante ; par Rubens (deux fois). On connaît un *Christ au jardin des Oliviers* ou *l'Arrestation du Christ,* par Van Dyck (Madrid), composition pleine de mouvement et d'énergie ; par Eugène Delacroix (église Saint-Paul, à Paris) ; par Ary Scheffer (1839) ; par Jalabert (1855) ; et surtout la belle estampe de Rembrandt où Jésus-Christ est vu de face, agenouillé sur un tertre et soutenu par un ange au milieu de ses apôtres dormant assis ou couchés par terre. Rappelons encore les *Christ au jardin* de Giotto (Offices), de Gentile da Fabriano (Cluny), de Michel-Ange (Munich et Vienne), du Guide (Louvre), du Titien (Madrid), de Schidone (Lyon), de Daniel Crespi (Berlin), du Corrège (galerie Wellington, copies au musée des Offices et à la National Gallery), du Caravage (Berlin), d'Annibal Carrache (Madrid), de Chimenti da Empoli (Madrid), de Fr. Trevisani (Dresde), de Lanfranc (Munich), de Murillo (Louvre), de Juan de Juanes (Madrid), de Memling (cathédrale de Lübeck), de Wohlgemuth (Munich), de Schauffelein (Munich), d'un anonyme allemand du XVe siècle (église de Saint-Sebald, à Nuremberg), de Lucas Cranach (Berlin et Dresde), etc. V. Christ, Samaritain, Pierre.

Olivier, héros légendaire du cycle carolingien. Dans les plus anciennes traditions, il apparaît surtout comme ami de Roland ; en face de celui-ci, fougueux et irréfléchi, il représente la sagesse et la modération ; sa mort à Roncevaux, entre les bras de son ami, est un des plus beaux épisodes de la *Chanson de Roland.* C'est surtout à partir de la fin du XIIe siècle que sa légende se développa ; on en trouvera les éléments dans les chansons de *Girart de Vienne, Fierabras, l'Entrée en Espagne* et *Galien.*

Olivier de Malmesbury, bénédictin anglais, né vers l'an 1600, mort en 1660. Très savant, pour son époque, dans les mathématiques et l'astronomie et versé aussi dans l'astrologie, il écrivit plusieurs traités latins : *Des signes planétaires ; Des dogmes de l'astrologie ; De la géométrie.* Ayant fabriqué une sorte de machine à voler, il tenta de s'élever avec elle dans les airs. Il tomba, et mourut de ses blessures.

Olivier, évêque et cardinal allemand, né en Westphalie vers 1170, mort à Sabine (Italie) en 1227. Il dirigeait les écoles de Cologne, lorsqu'il se rendit dans le midi de la France pour y prêcher la croisade contre les albigeois (1210). Quatre ans plus tard, il partit pour la Terre sainte à la tête d'une armée de volontaires qu'il avait recrutée lui-même en Allemagne. Elu, en 1222, évêque de Paderborn, il fut, en 1225, nommé par le pape Honorius III cardinal-évêque de Sabine. On a de lui, en latin, une *Histoire des rois de la Terre sainte* et une *Histoire de Damiette.*

Olivier (Jean), évêque d'Angers, né à Paris vers 1480, mort près d'Angers en 1540. Frère de Jacques Olivier, mort en 1519, qui fut premier président du parlement de Paris, il prit l'habit de bénédictin, fut grand aumônier de Saint-Denis et abbé de Saint-Médard de Soissons. Devenu évêque d'Angers (1532), il gouverna son clergé avec sévérité. On l'a accusé, d'ailleurs sans preuve, de sympathie pour les calvinistes. Son poème latin intitulé *Pandora* (1542) le classe parmi les humanistes.

Olivier (François), homme d'Etat français, né à Paris en 1487, mort à Amboise en 1560. Il appartenait à une famille parlementaire, et devint maître des requêtes au parlement de Paris. Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, le prit pour chef de son conseil. Président à mortier en 1543, il devint chancelier de France en 1545. Intègre, austère, de tendances très libérales, il plut au nouveau roi Henri II, qui le maintint au pouvoir, malgré sa toute puissante maîtresse, Diane de Poitiers, irritée de la résistance d'Olivier à ses prodigalités. Une maladie des yeux qui l'atteignit en 1551 le fit écarter des affaires. Rentré dans ses charges à l'avènement de François II, il fut complètement dominé par les Guises et eut la responsabilité de la rigoureuse répression d'Amboise. Il en mourut, dit-on, de chagrin.

Olivier (Aubin), graveur numismate français, né à Roissy, près de Paris, mort dans cette dernière ville en 1581. Le premier travail remarquable de ce maître fut une grande et belle *Médaille de Henri II,* en collaboration avec Etienne Delaulne. Peu après, en 1553, Henri II nomma Olivier directeur de la Monnaie, que l'on venait d'établir dans l'île du Palais. Olivier inventa une machine pour la frappe des pièces d'or. On connaît aussi de lui les soixante gravures sur bois qui servent d'illustrations au *Livre de perspective* de Jean Cousin. Jean Le Royer, son beau-frère, avait concouru à l'exécution de ce travail. — Plusieurs autres **Olivier,** fils ou frères de celui-ci, ont été graveurs en monnaies, à la fin du XVIe siècle et au début du siècle suivant.

Olivier (Sérapbin), patriarche d'Alexandrie et cardinal, né à Lyon en 1538, mort à Rome en 1609. Il était fils posthume d'un bourgeois lyonnais, et non, comme l'a dit l'historien de Thou, bâtard du chancelier Olivier. Pie IV le nomma, en 1564, auditeur de rote pour la France. En 1595, il détermina le pape Clément VIII à donner l'absolution à Henri IV, qui le fit évêque de Rennes (1600) ; deux ans après, il devint patriarche *in partibus* d'Alexandrie et cardinal. On a de lui, en latin, *Quinze cents décisions du tribunal de la rote romaine* (1614), recueil estimé.

Olivier (Guillaume-Antoine), voyageur et naturaliste français, né aux Arcs, près de Toulon, en 1756, mort à Lyon en 1814. Il fut un des rédacteurs de l'*Encyclopédie méthodique.* Envoyé alors auprès du shah de Perse par le ministre Roland, il rentra en France, après avoir étudié les pays de la Méditerranée orientale. En 1800, il devint membre de l'Académie des sciences et, peu après, professeur de zoologie à l'école vétérinaire d'Alfort. Citons de lui : *Entomologie* ou *Histoire naturelle des insectes coléoptères* (1789-1809) ; *Dictionnaire d'histoire naturelle des insectes, papillons, crustacés, etc.* (1789-1825) ; *Voyage dans l'empire ottoman, l'Egypte et la Perse* (1801-1807).

Olivier de Puimanel (Victor-Cyriaque d'), général annamite, né à Carpentras en 1767, mort dans l'île de San-Yago, près de Malacca, en 1800. Embarqué, en 1787, comme officier volontaire de marine, sur la frégate « la Méduse », qui reconduisait en Cochinchine le fils du roi de ce pays, Nguyen-Anh, qui s'était rendu en France pour demander à Louis XVI des secours afin de rétablir son père sur le trône, il entra au service de Nguyen-Anh, qui, en 1791, le nomma généralissime de ses troupes. Olivier reconquit rapidement les provinces perdues par

Nguyen-Anh ; mais, en butte aux intrigues du gouvernement britannique et des grands de la cour d'Annam, il démissionna, et, comblé de présents par son maître, commerça fructueusement jusqu'à sa mort dans les mers de l'Inde et de la Chine.

Olivier (Jean-Henri-Ferdinand D'), peintre allemand, né à Dessau en 1785, mort à Munich en 1841. Fils de Louis-Henri-Ferdinand Olivier, créateur du *Philanthropinum* de Dessau, il étudia dans cette ville et à Dresde. En 1809 et 1811, il se rendit en France, chargé, sous le voile d'un voyage artistique, d'une mission politique (affiliation à la Tugend-Bund). S'étant rendu ensuite à Vienne, il s'adonna au paysage, puis parcourut une partie des Alpes. En 1830, Olivier fut nommé secrétaire de l'Académie des beaux-arts de Munich. Dès lors, ses tableaux prirent le caractère historique ou mythique de l'école de Cornélius. Olivier était un paysagiste classique, un savant dessinateur ; mais la couleur de ses tableaux reste froide.

Olivier (Nicolas-Théodore), évêque d'Evreux, né à Paris en 1798, mort à Evreux en 1851. Au sortir du séminaire Saint-Sulpice (Paris), il fut successivement vicaire à Saint-Denis (Seine), puis, à Paris, premier vicaire de Saint Etienne-du-Mont, curé de Chaillot (1827), de Saint-Etienne-du-Mont (1828) et enfin de Saint-Roch (1833), et fut nommé, en 1841, évêque d'Evreux. Il fit paraître entre autres livres de piété : *Délices des âmes affligées* ou *Lettres de consolation tirées de saint Paul et des Pères* (1840).

Olivier (*Juste*-Daniel), poète suisse, né à Eysins (cant. de Vaud) en 1807, mort à Genève en 1876. Il professa l'histoire et la littérature au gymnase de Neuchâtel et à l'académie de Lausanne, quitta la Suisse vers 1842 et habita longtemps Paris. Il fut le poète national de son pays où les enfants apprennent ses vers et où, dans les fêtes, on chante ses hymnes patriotiques. Parmi ses ouvrages en vers, nous citerons : *Poèmes suisses* (1830) ; *l'Avenir* (1831) ; *l'Evocation* (1833) ; *les Deux voix* (1835) ; *les Chansons lointaines* (1847) ; *les Dernières Chansons* ; enfin, *Théâtre de société, fantaisies dramatiques* (1870), recueil de jolis proverbes en vers. Parmi ses ouvrages en prose, nous mentionnerons : *le Canton de Vaud* (1837-1841) ; *Etudes d'histoire nationale* (1842) ; *Mouvement intellectuel de la Suisse* (1845) ; *M. Argant et ses compagnons d'aventures*, roman (1850) ; etc. — Son frère, Urbain **Olivier**, littérateur suisse, né et mort à Eysins (cant. de Vaud) [1810-1888], écrivit un grand nombre de romans et de récits moraux qui devinrent populaires, notamment : *Récits de chasse et d'histoire naturelle* (1857) ; *Matinées d'automne* (1859) ; *la Fille du forestier* (1865) ; *Raymond* (1867) ; *l'Oncle Mathias* (1868) ; *le Tailleur de pierres* (1874) ; *Récits vaudois* (1880) ; etc.

Olivier Twist, roman de Charles Dickens (1840). — Olivier Twist, pauvre enfant trouvé, passe son enfance dans un *work-house* (maison de travail), sorte d'hôpital-prison ; puis il entre comme apprenti chez un fabricant de cercueils. Bientôt il tombe dans un repaire de brigands, au cœur de Londres. Un vieillard, sur la plainte duquel il est pour la première fois traduit en justice, s'intéresse instinctivement à celui qu'il croit être un jeune bandit et cherche à le tirer de la misère et du vice ; un receleur juif, redoutant les révélations d'Olivier, parvient à s'emparer encore une fois du malheureux enfant, qui, de son côté, réussit à sortir des mains des malfaiteurs. Le roman se soutient ensuite grâce à une intrigue assez compliquée, et l'on finit par découvrir qu'Olivier est le plus proche parent du vieillard qui l'a sauvé. Il sera l'héritier d'une belle fortune. Cette histoire, très banale, a fourni à Dickens une nouvelle occasion de peindre les mœurs des bas-fonds anglais et de faire œuvre de philanthrope. Mais la critique ne peut se défendre de trouver le caractère d'Olivier assez invraisemblable, étant donné le milieu dans lequel vit cet enfant abandonné. D'autre part, la peinture des scélérats est trop poussée au noir.

Olivieri (Pietro Paolo), architecte et sculpteur italien, né à Rome en 1551, mort en 1599. Comme architecte, il exécuta le magnifique autel de la basilique de Saint-Jean de Latran et donna les plans de l'élégante église de San-Andrea della Valle. Comme sculpteur, il a laissé de nombreuses œuvres qui ont de réelles qualités, bien qu'elles se ressentent du mauvais goût du temps. Nous citerons : la statue colossale de *Grégoire XI*, au Capitole ; *l'Amitié*, au musée du Louvre ; le *Tombeau de Grégoire XI*, à Sainte-Françoise Romaine ; *Saint Antoine*, sur le tombeau de Sixte V, à Sainte-Marie-Majeure ; des bas-reliefs représentant l'*Adoration des bergers*, à Sainte-Pudentienne ; etc.

Oliviers (mont des). V. Olivier. (Géogr.)

oliviforme (de *olive*, et *forme*) adj. Qui a la forme d'une olive.

olivile (rad. *olive*) n. f. Matière organique, extraite par Pelletier de la racine d'olivier.

— Encycl. On prépare l'*olivile* en traitant par l'éther la racine d'olivier pulvérisée, évaporant l'extrait éthéré, reprenant le résidu par l'alcool bouillant et laissant cristalliser. On la purifie par de nouvelles cristallisations.

L'olivile cristallise en aiguilles brillantes incolores. Elle est soluble dans l'eau et l'alcool bouillant. Elle fond à 120°.

La chaleur détruit l'olivile. Les acides minéraux concentrés la transforment en une matière rouge, l'*oliviru-tine*, qui ne paraît différer de l'olivile que par les éléments de l'eau.

olivine n. f. Géol. V. péridot.

— Chim. Poudre cristalline, qui n'est probablement que de la salicétine impure, et que l'on obtient en chauffant la salicine et l'acide sulfurique.

olivirutine n. f. Matière organique, qui se produit lorsqu'on verse de l'acide sulfurique concentré dans une solution d'olivile également concentrée.

olivite n. f. Chim. Substance mal étudiée, qui se rencontre dans les olives non encore arrivées à maturité.

Olivite, ancien nom de la constellation du Cygne.

olivotte n. f. Vitic. Syn. de olivette.

Olivottes (les), vignoble du Tonnerrois, dépendant de la commune de Dannemoine et qui, planté en pineaux, fournit des vins rouges généreux et d'un fin bouquet.

Olkhon, île de la Russie d'Asie (Sibérie orient. [gouv. d'Irkoutsk]), dans le lac Baïkal ; 75 kilom. sur 15 au plus. Granits et gneiss, à 100 mètres ou plus au-dessus du niveau du lac ; vastes bois de sapins, pins, mélèzes, bouleaux. Climat très humide, brumeux, gelées estivales. Les insulaires sont des Bouriates.

Olkhovatka, bourg de Russie (gouv. de Voronèje [distr. d'Ostrogojsk]) ; 8.400 hab. — Bourg de Russie (gouv. de Karkov [distr. de Voltchansk]) ; 2.600 hab. — Bourg de Russie (gouv. d'Iékatérinoslav [distr. de Slaviansserbsk]) ; 2.600 hab.

ollaire (*ol'-lèr'* — du lat. *ollarius* ; de *olla*, marmite) adj. Se dit d'une espèce de serpentine facile à tailler, et dont on fait des pots : *Pierre* ollaire.

— Encycl. Ces pierres ont pour caractères communs d'être tendres, faciles à travailler au sortir de la carrière et de se durcir considérablement au feu. Ces propriétés les font employer avantageusement pour faire des vases, et surtout des marmites (*olla*), d'où leur nom. Les gisements les plus connus sont ceux de Côme, d'où est venue la dénomination vulgaire de « pierre de Côme ».

olla-podrida (mot espagn., formé de *olla*, pot, et *podrida*, pourri) n. f. Mets espagnol qui consiste en un mélange de diverses viandes, de garnitures de légumes et d'assaisonnements, cuit longuement et très pimenté.

— Fig. Pot pourri, mélange de choses ou de personnes mal assorties : *On voit, sur les champs de courses, la plus étrange* olla-podrida *humaine.*

— Encycl. L'*olla-podrida* simple ou *puchero*, qui est celle du peuple, se fait avec un petit morceau de viande, du lard, des choux, des pois chiches et beaucoup de piment rouge ; elle renferme ainsi tout le dîner : soupe, bouilli, entrée et légumes. L'olla-podrida composée, celle des riches, est une véritable encyclopédie culinaire. On y trouve réunies toutes les espèces de légumes et de condiments : le gibier, le poisson, la volaille, les diverses viandes de boucherie, la charcuterie, les œufs durs et le riz. On sert à part la plupart des pièces qu'elle contient, avec des sauces appropriées, de telle sorte que tout le menu d'un grand dîner est fait avec un seul mets.

olle ou **ôle** n. m. Mot d'origine tamoule, employé pour désigner les feuilles de palmier, spécialement préparées, sur lesquelles certains peuples de l'Asie méridionale (Thibet, Birmanie, Siam, Cambodge) écrivent leurs livres. (La Bibliothèque nationale [Paris] en possède plus d'un millier, qui contiennent des textes palis, sanscrits, indiens, tamouls, cambodgiens, birmans et siamois.)

Ollech (Charles-Rodolphe de), général prussien, né à Grandenz en 1811, mort à Berlin en 1884. Anobli au couronnement du roi Guillaume Ier, il reçut, en 1865, le commandement d'une brigade d'infanterie, à la tête de laquelle il fut blessé en 1866. Il fut nommé, en 1870, général d'infanterie, directeur de l'académie de guerre et, en 1877, directeur de l'hôtel des Invalides. Nous citerons, parmi ses ouvrages, fort estimables : *Développement historique des exercices de tactique de l'infanterie prussienne* (1848) ; *l'Infanterie légère de l'armée française* (1856). Il publia aussi, comme supplément au « Militär-wochenblatt » : *Frédéric le Grand, de Kolin a Leuthen* ; *la Campagne de l'armée du Nord dans l'année 1813* (1859) ; *Vie du général Reyher* (1861) ; *Frédéric le Grand et les Ecoles de cadets* (1862) ; *Frédéric le Grand et la Paix d'Hubertsbourg* (1863) ; *Histoire de la campagne de 1815* (1876).

Ollé-Laprune (Léon), philosophe français, né et mort à Paris (1839-1898). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, il professa la philosophie à Versailles, puis, à Paris, au lycée Henri-IV, et enfin à l'Ecole normale (1875). Il entra, en 1897, à l'Institut (académie des sciences morales et politiques). Catholique convaincu, il fut suspendu de ses fonctions pendant un an, en 1880, pour avoir protesté contre les décrets dirigés contre les congrégations. Ses ouvrages, purement philosophiques, sont d'un caractère élevé. Citons : *la Philosophie de Malebranche* (1880) ; *De Aristotelex ethices fundamento* (1880) ; *De la certitude morale* (1880) ; *Essai sur la morale d'Aristote* (1881) ; *la Philosophie et les Temps présents* (1890) ; *les Sources de la paix intellectuelle* (1892) ; *le Prix de la vie* (1894) ; *Ce qu'on va chercher à Rome* (1895) ; *De la virilité intellectuelle* (1896) ; *Eloge du P. Gratry* (1896).

Olleria, ville d'Espagne (Valence [prov. de Valence]) ; 4.000 hab. Toiles, eaux-de-vie. Antiquités romaines.

Ollier (Léopold), chirurgien français, né aux Vans (Ardèche) en 1825, mort à Lyon en 1900. Reçu docteur à Montpellier (1856), il devint chirurgien à l'hôtel-Dieu de Lyon (1860) et professeur à la faculté de médecine de cette ville (1877). En 1874, il fut nommé membre correspondant de l'Institut. Il dirigea l'opération qui fut tentée pour sauver le président Carnot, assassiné à Lyon (1894). Parmi ses nombreux travaux, il faut citer : *Des moyens chirurgicaux de favoriser la reproduction des os après les résections* (1895) ; *Recherches expérimentales sur la production artificielle des os, au moyen de la transplantation du périoste, et sur la régénération des os après les résections et les ablations complètes* (1859) ; *Traité expérimental et clinique de la régénération des os et de la production artificielle du tissu osseux* (1867), qui lui valut le grand prix de chirurgie ; *Des résections des grandes articulations des membres* (1870) ; *Traité des résections et des opérations conservatrices qu'on peut pratiquer sur le système osseux* (1885-1891).


Ollier.

Ollières (Les), comm. de l'Ardèche, arrond. et à 8 kilom. de Privas, sur les hauteurs dominant l'Eyrieux, affluent droit du Rhône ; 1.920 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Filatures et moulinages de soie. Consistoire protestant.

Olliergues, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 20 kilom. d'Ambert ; 1.737 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabriques d'étamine, commerce de toile. Ruines d'un vieux château féodal. Curieuses sculptures dans l'église gothique. — Le canton a 6 comm. et 7.316 hab.

Ollioules, ch.-l. de cant. du Var, arrond. et à 7 kilom. de Toulon, sur la Reppe, petit fleuve côtier ; 4.006 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Belles pépinières, grand commerce de primeurs, de fruits, de fleurs, et notamment d'immortelles ; savonneries, huileries. Fontaine abondante ; maisons du moyen âge et de la Renaissance ; restes des remparts de la ville et d'un château du XIIIe siècle. Les gorges célèbres auxquelles Ollioules a donné son nom s'ouvrent à environ 1 kilom. au N. de la ville et continuent pendant 4 kilom. jusqu'au village de Sainte-Anne. — Le canton a 4 comm. et 9.419 hab.

Ollivier (Démosthène), homme politique français, né au Bausset (Var) en 1799, mort à La Motte (Var) en 1884. Négociant à Marseille, il se signala comme un républicain ardent, devint l'ami de Ledru-Rollin et fut élu, en 1848, député des Bouches-du-Rhône à la Constituante. Non réélu à la Législative, il fut arrêté, puis proscrit après le coup d'Etat de 1851, vécut en exil jusqu'à l'amnistie de 1859 et se tint à l'écart de la politique active.

Ollivier (Olivier-*Emile*), homme politique français, fils de Démosthène, né à Marseille en 1825. Avocat à Paris, il fut nommé, en 1848, commissaire général dans les Bouches-du-Rhône, et devint ensuite préfet de ce département, puis de la Haute-Marne. De retour à Paris en 1849, il se lit connaître en plaidant brillamment dans divers procès. Elu, en 1857, comme républicain, député de la Seine au Corps législatif, il fut un des membres les plus éloquents et les plus écoutés du petit groupe des « Cinq », et fut réélu en 1863. Mais, bientôt, il se sépara de l'opposition pour se rapprocher du gouvernement et devint un des promoteurs de l'idée d'un empire libéral. En 1869, il échoua à Paris, mais fut élu député dans le Var. Devenu le chef du tiers parti, il fut chargé par Napoléon III de former le ministère du 2 janvier 1870, où il eut le portefeuille de la justice et des cultes, et dont il fut le chef. Il eut à lutter contre des difficultés de tout genre : contre l'opposition de la gauche et de la droite autoritaire, fit modifier la Constitution par un sénatus-consulte qui fut soumis à un plébiscite (8 mai), et dut remplacer trois ministres qui s'étaient séparés de lui à ce sujet. Au moment du conflit entre la France et la Prusse, au sujet la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne, il déclara à la tribune qu'il acceptait « d'un cœur léger » les lourdes responsabilités de la guerre (15 juillet). A la suite des premiers revers, il convoqua le Corps législatif, mais, sur la proposition de Duvernois, la Chambre vota, le 9 août, un ordre du jour déclarant qu'elle était décidée à soutenir un cabinet capable d'organiser la défense. Renversé du pouvoir, Emile Ollivier se retira à Fontainebleau, puis gagna l'Italie, où il resta jusqu'en 1873. En 1870, il avait été élu membre de l'Académie française. A la fin de 1873, il lut son discours de réception à la commission de l'Académie, qui lui demanda des modifications. S'y étant refusé, il ne prononça pas son discours en séance publique. En 1876 et 1877, il échoua à la députation dans le Var. Depuis lors, il a attiré à diverses reprises sur lui l'attention en publiant sur des questions du jour des articles de journaux, en prononçant à l'Académie un discours sur les prix de vertu (1893), un autre à la réception de Faguet (1901). Outre des écrits juridiques, on lui doit, notamment : *Démocratie et liberté* (1867) ; *Le 19 janvier* (1869) ; *Lamartine* (1874) ; *le Ministère du 2 janvier* (1875) ; *Principes et conduite* (1875) ; *l'Eglise et l'Etat au concile du Vatican* (1879) ; *Thiers a l'Académie et dans l'histoire* (1879) ; *Le pape est-il libre a Rome ?* (1882) ; *Le Concordat est-il respecté ?* (1883) ; *Nouveau manuel de droit ecclésiastique* (1885) ; *1789 et 1889* (1889) ; *Du régime de la presse* (1892) ; *Michel-Ange* (1892) ; *Solutions politiques et sociales* (1894) ; *Marie-Magdeleine* (1896) ; *l'Empire libéral, études, récits et souvenirs* (1895-1901), le plus curieux de ses ouvrages.


Emile Ollivier.

Ollivier (Auguste), médecin français (1833-1895). Médecin des hôpitaux de Paris, agrégé de la faculté de médecine, il fut surtout connu par l'important service qu'il dirigea à l'hôpital des Enfants malades. Il a publié des travaux sur l'hygiène des enfants. Ses *Etudes de pathologie et de clinique médicales* (1887) et ses *Leçons cliniques sur les maladies des enfants* résument tous ses travaux.

Ollivier (Blaise-Joseph), ingénieur maritime français, né et mort à Toulon (1701-1746). Il organisa les chantiers de Rochefort et de Brest et perfectionna tous les genres de construction relatifs à la marine. De ses dessins et de ses écrits perdus dans un incendie du magasin général du port de Brest, il ne reste que des fragments.

Ollivier (le Père M.-J.-H.), prédicateur français, né à Saint-Malo en 1835. D'abord vicaire à Saint-Malo, il entra dans l'ordre des dominicains (1863). Il s'adonna avec un grand succès à la prédication, soit à Paris où, dès 1871, il fit des conférences de carême à Notre-Dame, soit en province, fut nommé prieur à Amiens, puis retourna à Paris et reçut le titre de prédicateur général de l'ordre de Saint-Dominique. Il continua à se faire entendre dans diverses églises, passant avec aisance de la force à la bonhomie, du trivial, qu'il semble rechercher parfois, aux considérations les plus élevées, disant son fait à tout le monde, mais attaquant de préférence, par un penchant singulier, les amis de la cause qu'il défend : la bourgeoisie catholique et la noblesse. En 1897, il succéda à d'Hulst comme prédicateur du carême à Notre-Dame. Le 8 mai de cette année, à la cérémonie qui eut lieu, pour les obsèques des victimes du Bazar de la Charité, il prononça, en présence du président de la République, un discours violent, qui lui attira de telles attaques que l'archevêque de Paris crut devoir lui retirer la chaire de Notre-Dame. En 1900, il fut nommé prieur des dominicains de la rue du Bac, mais il se démit de ses fonctions, en 1901. Outre des conférences, des discours, des panégyriques, qui ont été publiés, on lui doit : *le Pape Alexandre VI* (1870) ; *les Associations religieuses et le Droit moderne* (1880) ; *la Passion*, essai historique ; *les Amitiés de Jésus* ; etc.

Olloix, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 28 kilom. de Clermont ; 499 hab. Belles pegmatites à grenats aux

environs. Au N. dyke basaltique, au S. puy d'Olloix (1.005 m.). Croix du moyen âge, au pied du puy.

Ollon, village de Suisse (cant. de Vaud [distr. d'Aigle] ; 3.252 hab. Ch. de f. de Lausanne à Brog. Hameaux de Huémoz, à 1.005 mètres d'alti., et de Villars, stations d'été. Carrière de marbre de la Motte.

ollure *o-lur'* n. m. Gros tablier de cuir dont se servent les mégissiers quand ils travaillent à la rivière.

Ölme, bourg de la Suède méridionale (prov. de Verdiland), près du lac Vener ; 4.000 hab.

olmédie *dî* n. f. Genre de plantes, de la famille des urticacées, tribu des artocarpées, comprenant des arbres à suc laiteux, voisins des *ficus*, et dont on connaît une demi-douzaine d'espèces de l'Amérique tropicale.

Olmedo, ville d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Valladolid]), sur une hauteur au milieu d'une vaste plaine arrosée par l'Adaja et l'Eresma ; 2.600 hab. Petite ville morte, qui a joué autrefois un rôle important dans l'histoire de l'Espagne.

Olmèques, population primitive du Mexique, qui vivait dans les environs de Puebla avant l'arrivée des premières races civilisées. — *Un, Une* Olmèque.

Olmet, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 32 kilom. de Thiers ; 901 hab.

Olmeto, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 23 kilom. de Sartène, près du golfe de Valinco ; 1.611 hab. Sources sulfureuses 25° peu utilisées. Pâtes alimentaires, huileries. — Le canton a 6 comm. et 5.117 hab.

Olmi-cappella, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 22 kilom. de Calvi, sur des hauteurs dominant la vallée supérieure du Tartagine ; 861 hab. Fabrique de chaussures. Dolmen de l'Escita. — Le canton a 4 comm. et 1.798 hab.

Olmsted, comté des Etats-Unis (Minnesota), à quelque distance du Mississipi ; 27.000 hab. Ch.-l. *Rochester*.

Olmutz (tch. *Olomouc* ou *Holomaucs*), ville et place forte d'Austro-Hongrie, ancienne capitale de la Moravie, sur la Morava ; 22.000 hab. Archevêché ; université fondée au XVIe siècle, et supprimée, sauf la faculté de théologie, en 1855. La ville, bien bâtie, fut un peu étranglée, pendant longtemps, par ses fortifications (enceinte et camp retranché), qui gardaient l'accès de la Moravie contre une invasion partie de la Silésie prussienne. Commerce et industrie assez actifs : fabrication de toiles, de lainages et de draps ; commerce de vins, de bestiaux et de céréales ; foires importantes. Belle cathédrale gothique du XIVe siècle ; hôtel de ville, avec horloge astronomique. Olmutz (anc. *Olomatium* ou *Olomaca*, ou *Eburum*) est une ancienne colonie romaine, fondée au IIe siècle de notre ère. Forteresse importante dès le moyen âge, principale ville de la Moravie, dont elle devait rester la capitale jusqu'en 1641, Olmutz résista en 1241 aux Mongols, qui y furent battus par Jaroslav de Sternberg, mais fut prise plus tard par les Suédois en 1642 et par Frédéric II en 1741. La Fayette y fut détenu, de 1794 à 1797. Dans ses murs abdiqua, en 1848, l'empereur Ferdinand Ier, à la suite de la révolution viennoise qui l'avait obligé à quitter sa capitale. — Le *cercle d'Olmutz*, pour une superficie de 483 kilom. carr., est peuplé de 62.000 hab.

Olne, comm. de Belgique (prov. de Liége [arrond. de Verviers]) ; 3.105 hab. Clouteries ; filature de laines ; fabriques de draps.

Olney, ville des Etats-Unis (Illinois), ch.-l. du comté de Richland, sur un affluent du Little-Wabash, affluent du Wabash ; 5.700 hab.

Olney, ville d'Angleterre (comté de Buckingham), sur l'Ouse ; 3.500 hab. Soieries, dentelles et bas.

olo ou **holo** (du gr. *holos*, même sens), préfixe qui signifie entier. V., par holo, les mots qui ne se trouvent pas ici.

Oloetes ou **Euleutes**, nom donné par les Chinois aux Kalmouks. V. Kalmouks.

Olof, prénom scandinave, qui a revêtu également les formes olaf, olaüs, et fut porté par plusieurs rois.

Olof, viking norvégien, mort vers 871. Membre de la famille des Ynglings, il fonda à Dublin, en 852, un Etat norvégien qui dura environ 350 ans.

Olof Kvaran, roi norvégien, né à Dublin, mort vers 980. Il s'empara du royaume de Dublin vers le milieu du Xe siècle, avec l'aide du roi irlandais Congelagh, mais fut chassé à deux reprises, la seconde fois définitivement, par les Irlandais.

Olof Hunger (Famine), roi de Danemark, né en 1032, mort en 1095. Jarl du Jutland méridional sous le règne de son frère Knut le Saint, il s'unit aux mécontents et refusa de prendre part à l'expédition contre l'Angleterre (1085). Jeté en prison, il en sortit à la mort de son frère et lui succéda sur le trône (1086). Pendant tout son règne, la famine désola le Danemark.

Olof, roi suédois du IXe siècle, qui paraît avoir dominé toute la Suède centrale et méridionale. Il se montra favorable au catholicisme lorsque, pour la seconde fois (vers 853), saint Anschaire se rendit en Suède avec une mission de Louis le Germanique, et tenta de restaurer la colonie chrétienne une première fois établie à Birka, résidence royale située dans une île du lac Mælar.

Olof Bjœrnsson (fils du roi Bjœrn), il succéda à son père, conjointement avec son frère Erik, vers 932. Son fils fut le célèbre Styrbjörn Starke.

Olof Skœtkonung (roi au berceau), né vers 965, mort en 1022. Fils et successeur d'Erik Segersaell, il s'unit à la coalition contre le roi de Norvège Olaf Tryggvesson (1000), et, après la défaite de celui-ci, reçut en partage le pays de Drontheim. Le royaume de Norvège restauré par Olof Haraldsson (*le Saint*) (1015), une nouvelle guerre éclata. Olof Skœtkonung fut toutefois contraint par le « ting » d'Upsal (1018) et un commencement de soulèvement à faire la paix avec la Norvège. Baptisé, probablement par saint Sigfrid en 1008, Olof fut le premier roi suédois demeuré chrétien jusqu'à sa mort.

Olof Ier Tryggvesson, roi de Norvège, mort en 1000. Son père ayant été assassiné, il mena une existence aventureuse, et, viking, conduisit de nombreuses expéditions sur les rives de la Baltique et en Angleterre, où il fut baptisé. Proclamé roi de Norvège (995), il convertit de force son pays au catholicisme. Attaqué au retour d'une expédition par Erik Haakansson, soutenu par les Danois et les Suédois, il fut tué en combattant auprès de l'île Svold.

Olof II Haraldsson, dit **le Gros** et **le Saint**, roi de Norvège, mort en 1030. Il prit part à de nombreuses expéditions de vikings, fut baptisé, retourna en Norvège en 1015, réussit à rétablir le royaume d'Olof Tryggvesson, et reprit son œuvre de christianisation ardente. Il se forma contre lui une opposition qui facilita l'invasion danoise et la proclamation de Knut le Grand comme roi de Norvège (1028). En 1030, Olof II essaya de reconquérir son royaume, mais fut tué par des paysans. Considéré comme saint, bien qu'il n'ait pas été canonisé, il devint le héros national et le patron de la Norvège, et, pendant tout le moyen âge, de nombreux pèlerinages visitèrent son tombeau à Drontheim.

Olof III Haraldsson, dit **Kyrre** (Pacifique), mort en 1093. Fils d'Harald Haardraade, il suivit son père en Angleterre, et, après la défaite de Stanfordbridge (1066), ramena la flotte en Norvège, où il régna d'abord conjointement avec son frère Magnus, de 1067 à 1069, puis seul jusqu'en 1093. Il fonda Bergen et, par son administration pacifique, fit faire de grands progrès à son royaume.

Olof IV Magnusson, mort en 1115. Fils de Magnus Barfot, il lui succéda et régna après 1103 avec ses frères, Sigurd Jersalafare et Eystein.

Olof V Haakansson, roi de Norvège et de Danemark, né à Akershus en 1370, mort à Falsterbo en 1387. Petit-fils de Valdemar Atterdag par sa mère Marguerite, il fut proclamé roi de Danemark en 1376, et succéda à son père Haakan, sur le trône de Norvège (1380).

olofée ou **oloffée** n. f. Mar. V. aulofée.

olographe (du préf. *olo*, et du gr. *graphein*, décrire) adj. Se dit d'un acte, particulièrement d'un testament, écrit tout entier de la main de celui dont il émane : *Testament* olographe. || On a écrit holographe. V. testament.

olographie (*fi* — rad. *olographe*) n. f. Acte écrit en entier de la main de son auteur. || On a écrit holographie.

olographier (rad. *olographe*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous olographiions. Que vous olographiiez*) v. a. Ecrire en entier de sa propre main : Ologrammer *son testament*. || On a écrit holographier.

Olona, rivière d'Italie (Lombardie), qui naît près de Varèse (prov. de Côme), passe à Milan, où une de ses branches forme le *canal de Pavie* et gagne le Pô ; le reste, par Landriano, se divise en deux branches, dont l'une conflue avec le Lambro à Sant'Angelo, et l'autre, appelée *Vettabia*, se jette dans le Lambro à Melegnano. Elle sert à l'irrigation de la plaine milanaise.

Olonetz, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. d'un district du *gouvernement d'Olonetz*, au confluent de la Mégréga et de l'Olonka, tributaire du lac Ladoga ; 1.500 hab. environ. La ville, ancienne colonie novgorodienne, dont il est déjà fait mention au milieu du XIIe siècle, fut fortifiée par Pierre le Grand. Commerce de pelleteries, fer et cuivre ; scieries. — Le district, pour une superficie de 12.542 kilom. carr., est peuplé de 32.000 hab.

Olonetz (gouvernement d'), gouvernement de la région septentrionale de la Russie d'Europe, limité par les gouvernements d'Arkhangel au N., au N.-E. et à l'E., de Vologda au S.-E., de Novgorod au S., de Saint-Pétersbourg au S.-O., par la Finlande à l'O. et au N.-O. Superf. 148.764 kilom. carr. ; pop. 355.000 hab. Ch.-l. *Petrozavodsk*. Sol généralement plat, ou couvert, dans le nord, de basses et moyennes collines, dont l'altitude dépasse rarement 250 mètres. Hydrographie extrêmement riche, où les lacs occupent presque le quart de la superficie totale (lacs Onéga, Ségosero, Vygozéro, etc.) ; les eaux vont à la mer Baltique ou à la mer Blanche. Climat humide, brumeux et froid, qui, joint à la prédominance des forêts de sapins et de bouleaux, restreint de beaucoup l'importance de l'agriculture (céréales) et de l'élevage. L'apiculture est seule assez développée. Les richesses minérales présentent une assez grande variété : carrières de marbre ; minerais d'argent, de fer, de cuivre, etc. ; mais la plus grande partie des habitants continue à se livrer à la pêche et à la chasse des animaux à fourrure.

Olonnais (Jean-David Nau, dit **l'**), flibustier, surnommé **le Fléau des Espagnols**, né aux Sables-d'Olonne en 1630, mort dans le golfe de Darien en 1671. Parti aux Antilles en 1650, il y vécut parmi les boucaniers à partir de 1651, puis, après le massacre de la plupart de ses compagnons par les Espagnols, se rendit à l'île de la Tortue et, avec une audace extraordinaire, commença contre les Espagnols une guerre sans merci, enlevant leurs navires, attaquant leurs villes, etc. On cite de lui des traits d'une audace inouïe ; Maracaïbo, San-Antonio de Gibraltar, Puerto-Cavallo, San-Pedro, d'autres localités encore furent prises, pillées et incendiées par l'Olonnais seul, ou par lui et Michel le Basque réunis. Au cours d'une expédition malheureuse contre Guatemala, il fut pris, rôti et mangé par des Indiens.

olonne n. f. Nom donné à une variété de toile à voile qui se fabriquait dans plusieurs localités de la Bretagne et notamment à Olonne.

Olonne, comm. de la Vendée, arrond. et à 5 kilom. des Sables-d'Olonne, près de l'Océan, bordé de dunes boisées ; 3.093 hab. Ch. de f. Etat. Commerce de sel ; vins ; minoteries. Menhirs. Château de la Pierre-Levée, l'un des quartiers généraux des Vendéens en 1793.

Olonne (Les Sables-d'). Géogr. V. Sables-d'Olonne (Les).

Olonzac, ch.-l. de cant. de l'Hérault, arrond. et à 33 kilom. de Saint-Pons ; 2.296 hab. Mine de lignite. Commerce de vins renommés ; tonnelleries, distillerie, fonderie et chaudronnerie. — Le canton a 13 comm. et 9.536 hab.

olophrum *from'* n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, de la famille des staphylinidés, comprenant une quinzaine d'espèces de l'hémisphère boréal.

Oloron (gave d'). V. Gave.

Oloron-Sainte-Marie ou simplem. **Oloron**, ch.-l. d'arrond. des Basses-Pyrénées, à 33 kilom. de Pau, au confluent des gaves d'Aspe et d'Ossau, à partir duquel ce cours d'eau perte le nom de « gave d'Oloron » ; 9.078 hab. (*Oloronais, aises.*) Ch. de f. Midi. — L'arrondissement a 8 cant., 79 comm. et 59.576 hab. ; le canton Est a 17 comm. et 11.741 hab. ; le canton Ouest, 12 comm. et 8.392 hab.



Armes d'Oloron-Sainte-Marie.

Olot, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Girone]), au pied des Pyrénées ; 7.000 hab. Bonneterie, fabrication de draps, de soieries, de cuirs, de chapeaux.

Olozaga (don Salluste), homme d'Etat espagnol, né à Logroño en 1803, mort à Enghien (Seine-et-Oise) en 1873. Avocat, il fut impliqué dans une conspiration, parvint à se réfugier en France, retourna en Espagne après la mort de Ferdinand VII, fut élu député et ne tarda pas à devenir le chef de l'opposition libérale. En 1837, il prit une grande part à la revision de la Constitution, puis il fit voter par les Cortès des mesures libérales et contre-balança l'influence d'Espartero, qui l'éloigna en l'envoyant comme ambassadeur à Paris (1840). Rappelé après la majorité d'Isabelle, il reçut la présidence du conseil (1843) ; mais, renversé bientôt et accusé de haute trahison, il passa à l'étranger, fut réélu député en 1847, rentra en Espagne, et, après une courte détention, dut s'exiler de nouveau. Toutefois, il put bientôt siéger à la tête de l'opposition. Il ne fut pas réélu en 1849. Après la révolution de 1854, il reprit l'ambassade de Paris, puis siégea aux Cortès, dans le groupe des progressistes. Lorsqu'en 1856 O'Donnel reprit le pouvoir, Olozaga alla habiter à Paris, où il se trouvait encore lors de la chute d'Isabelle (1868) ; peu après, il fut nommé ambassadeur à Paris. Il donna sa démission sous le gouvernement de Castelar.

Olpe, ville d'Allemagne (Prusse [Westphalie]), ch.-l. du cercle du même nom, sur la Bigge, sous-affluent de la Ruhr ; 3.400 hab. Forges et fonderies.

olpide ou **olpidion** d. m. Champignon parasite, de la famille des chytridiacées, constitué par une simple cellule vivant à l'intérieur d'une cellule de l'être envahi, qui est le plus souvent une algue ou un animal inférieur.

olpidiées n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des chytridiacées, ayant pour type le genre *olpide*. — *Une* olpidiée.

Olsene, comm. de Belgique (Flandre-Orient. [arr. de Gand]), sur la Lys ; 2.405 hab. Dentelles ; distilleries.

Olshausen (Hermann), théologien protestant allemand, né à Oldesloe (Holstein) en 1796, mort à Erlangen en 1839. Après avoir fait ses études à Kiel et à Berlin, il fut d'abord nommé répétiteur de théologie dans cette dernière ville (1818), puis professeur à l'université de Kœnigsberg (1821) ; il occupa en dernier lieu une chaire de théologie à Erlangen (1834). Il s'est voué presque exclusivement à l'étude exégétique des écrits du Nouveau Testament. Le *Commentaire biblique sur tous les écrits du Nouveau Testament* (1830-1840) est son principal ouvrage.

Olshausen (Juste), orientaliste allemand, né à Hohenfelden (Holstein) en 1800, mort à Berlin en 1882. Il étudia les langues orientales à Paris, sous la direction de Silvestre de Sacy. Il devint ensuite professeur à Kiel, membre de l'assemblée des duchés en 1848, puis professeur et bibliothécaire à Kœnigsberg. On lui doit : *De la langue sémitique dans les inscriptions cunéiformes* (1866) ; et de nombreux travaux, notamment pour la rédaction du *Catalogue des manuscrits arabes et persans de la bibliothèque de Copenhague*, en 1851.

Olst, bourg des Pays-Bas (prov. d'Overyssel), sur l'Yssel ; 5.000 hab.

Olten, ville de Suisse (cant. de Soleure), sur l'Aar et au confluent de la Dünneren ; 4.899 hab. Fabriques de machines à vapeur et de locomotives.

Oltenitza, ville de la Roumanie (Valachie [dép. d'Ilfov]), près du confluent du Danube et de l'Ardjich, en face de la ville bulgare de Tourtoukaï ; 4.200 hab. Port très actif sur le Danube. C'est l'ancienne *Constantiola*.

Oltramare (Gabriel), mathématicien suisse, né à Genève en 1816, d'une famille de réfugiés italiens. Oltramare fit ses études de mathématiques supérieures à Paris, puis partit pour l'Egypte en 1843, pour diriger les études d'Achmet-Pacha, fils d'Ibrahim-Pacha. En 1848, il fut chargé d'une chaire de mathématiques à l'université de Genève. Ses travaux portent surtout sur l'arithmétique et l'analyse ; nous citerons : *Transformation des formes linéaires des nombres premiers en formes quadratiques ; Note sur les séries décroissantes dont les termes sont alternativement positifs et négatifs ; sur la généralisation des identités* (1885).

Oltu, départ. de la Roumanie (Valachie), borné au N. et au N.-E. par le dép. d'Ardjich ; à l'E., au S.-E. et au S. par celui de Teleormanu ; au S.-O. et à l'O. par celui de Romanetzi ; au N.-O., par celui de Valcea ; 2.870 kilom. carr. et 142.500 hab. Le sol du département, très fertile, surtout dans la partie méridionale, produit en abondance des céréales de toute sorte.

olum (*lom'*) n. m. Sorte d'abri creusé en terre, destiné à garantir les chèvres qui passent l'hiver dans les montagnes moldo-valaques.

olus (*luss*) n. m. Nom latin qui signifie *légume*, et qui a été donné jadis à un certain nombre d'espèces potagères : l'*olus album* était la mâche, l'*olus Hispanicus*, l'épinard, l'*olus atrum*, le maceron, etc.

Olvera (l'anc. *Hépa* de l'époque romaine), ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cadix]) ; 8.000 hab. Huileries.

Olviopol, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Kherson [distr. d'Élisavetgrad]), au confluent du Boug et de la Sinioukha ; 7.000 hab.

Olybrius (Anicius), empereur romain, mort en 472. Il appartenait à l'illustre famille Amicia et était fiancé à Placidie, fille de l'impératrice Eudoxie, quand Genséric alla piller Rome en 455. Au lieu de rester aux côtés de sa fiancée, Olybrius s'enfuit à Constantinople. Placidie lui garda pourtant son affection. Genseric, qui avait emmené

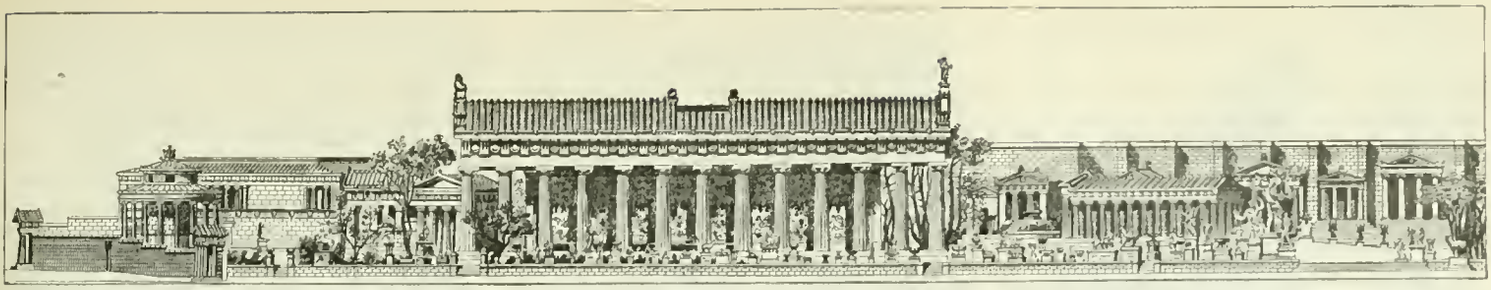

Philippeion. Prytanée. Héraion. Pélopion. Temple de Zeus Olympien. Autel de Zeus. Métrôon. Hiéron de Zeus. Agora. Hippodameion.

L'ALTIS D'OLYMPIE. (Restauration de V. Laloux.)

à Carthage l'impératrice Eudoxie et ses deux filles, maria l'aînée, Eudoxie, à son fils Hemeric. Puis, après sept ans de réclamations vaines, il se servit d'Olybrius pour revendiquer la dot de sa bru et la rançon des deux autres femmes. Olybrius réussit et, en récompense, épousa enfin Placidie.

Alors, le barbare proposa au sénat de Rome et à Léon, empereur d'Orient, Olybrius pour empereur d'Occident. Cette offre fut accueillie avec dédain. Aussitôt, Genséric commença le ravage méthodique des rivages de la Méditerranée. Ces violences furent inutiles. A la mort de Maxime, Anthemius fut proclamé empereur d'Occident. Mais bientôt Ricimus, réconcilié avec Genséric, s'unit à lui pour renverser son beau-père Anthémius, et contraignit le sénat de reconnaître Olybrius. Celui-ci ne régna que quatre mois, au bout desquels il mourut de mort naturelle. En dépit des intrigues dont il fut l'instrument plus que l'auteur, c'était un homme pieux et charitable.

OLYMPE (*lin*' — du gr. *Olumpos*, n. d'une montagne de la Thessalie). Mythol. gr. Séjour des dieux : *Les dieux de l'*OLYMPE. ‖ Ensemble des dieux qui habitent l'Olympe : *L'*OLYMPE *assemblé, réuni.*

— Poétiq. Ciel :

Le jour s'approche et l'*Olympe* blanchit.
RACINE.

— n. m. Fig. Sphère des grands personnages. *L'*OLYMPE *politique.* ‖ Séjour, sphère de délices : *L'*OLYMPE *des amoureux.*

OLYMPE, nom de diverses montagnes de la péninsule des Balkans, de la Grèce et des îles de langue grecque : OLYMPE DE BITHYNIE, massif montagneux de la province de Khodavendikiar (Turquie d'Asie), dominant le lac d'Aboullonia et culminant, par 2.200 mètres d'altitude environ, au Kechichdagh; granit, gneiss, couverts de forêts profondes. — OLYMPE DE CHYPRE ou *Troodos*, un des sommets principaux de l'île de ce nom; 2.000 mètres d'altitude, massifs de pins. — OLYMPE DE THESSALIE, le plus important, appelé encore *Elymbos Vouno*, un des massifs les plus remarquables de la Grèce continentale. Dressé entre la Thessalie grecque et la Macédoine turque, il domine de ses derniers escarpements le golfe de Salonique et est séparé par les gorges de la Salemvria du massif de l'Ossa. Sa plus haute crête (2.885 m.) est entourée de quelques sommets secondaires, boisés comme elle et couverts, fait unique en Grèce, de neiges perpétuelles. Les Grecs avaient fait de ce massif le séjour des dieux. Encore aujourd'hui, de nombreuses légendes religieuses, à fond chrétien, l'ont choisi pour théâtre.

OLYMPE (sainte). Biogr. V. OLYMPIADE (sainte).

OLYMPIA, planète télescopique, n° 59, découverte par Chacornac, en 1860.

OLYMPIADE (*lin* — du lat. *olympias*, gr. *olumpias*; de *Olumpia*, Olympie, ville où se célébraient les jeux Olympiques) n. f. Chronol. gr. Période de quatre ans, temps qui s'écoulait entre deux célébrations successives des jeux Olympiques, et qui était la base du comput international chez les Grecs. ‖ Nom donné souvent à la fête de Zeus Olympios, où se célébraient les jeux Olympiques.

— Fam. Années : *Il me semble vous voir avec votre visage de plénipotentiaire me reprocher encore mes* OLYMPIADES. (Voiture.)

— Mythol. gr. Nom donné aux nymphes du mont Olympe. ‖ Surnom des Muses qui furent adorées d'abord dans les gorges du mont Olympe.

— ENCYCL. Chronol. Le mot *olympiade* (gr. *olympias*) paraît avoir simplement désigné d'abord la fête de Zeus Olympios, qui se célébrait à Olympie, et qui était l'occasion des jeux Olympiques. Peu à peu, l'on prit l'habitude de donner le même nom à l'intervalle de quatre ans qui séparait deux de ces fêtes consécutives. A l'aide des témoignages d'auteurs, des fragments de listes retrouvés sur les marbres ou les papyrus, on a pu reconstituer presque toute la série des olympioniques. Cette liste, très populaire dans l'antiquité grecque, y était devenue la base de la chronologie internationale. Le point de départ de tout le système était la victoire de Coræbos, en 776 av. J.-C. C'était la première année de la première olympiade. L'année olympique commençait en juillet. Pour convertir les olympiades en années antérieures à l'ère chrétienne, on multiplie par quatre le nombre des olympiades écoulées, on ajoute les années écoulées de l'olympiade en cours, et l'on retranche le total de 776. Le comput par olympiades, qui apparaît vers le VIe siècle avant notre ère, mais qui est entré tout à fait dans l'usage au début de la période alexandrine, a été employé dans les pays grecs, jusqu'à la fin du IVe siècle de notre ère.

OLYMPIADE (saint), martyr en Perse, sous la persécution de Dèce (251). — Fête le 15 avril.

OLYMPIADE, appelée aussi **OLYMPE** (sainte), née et morte à Constantinople (368-410). Après avoir perdu son mari Nébridius, préfet de Constantinople, elle renonça au monde et fonda un monastère où elle passa le reste de sa vie dans la pénitence. — Fête le 17 décembre.

OLYMPIAS, reine de Macédoine, femme de Philippe et mère d'Alexandre le Grand, née vers 390 av. J.-C., morte en 315 ou 316. Elle était fille de Néoptolème, roi d'Epire. Vers l'an 360, Philippe alla à Samothrace pour s'y faire initier aux mystères des cabires; il y rencontra Olympias, devint amoureux d'elle, et la demanda en mariage à son cousin et tuteur Arruba, successeur de Neoptolème en Epire. L'union fut orageuse. Olympias était adonnée à la magie, au culte de Dionysos et aux rits orgiaques. Ses désordres la rendirent vite odieuse à Philippe, qui la répudia pour épouser Cléopâtre, fille ou nièce du général macédonien Attale. Olympias se retira en Epire, emmenant avec elle son fils Alexandre; de là, elle ne cessa guère de conspirer contre Philippe, et elle joua sans doute un rôle dans le complot qui aboutit à l'assassinat de ce roi. Après la mort de Philippe, elle retourna en Macédoine et chercha à s'y assurer le pouvoir sous le nom de son fils; elle y fit mettre à mort sa rivale Cléopâtre, la fille que cette reine avait eue de Philippe et un grand nombre de ses ennemis. Pendant les campagnes d'Alexandre en Asie, elle disputa le pouvoir au régent Antipatros; mais, à la mort d'Alexandre, elle dut s'enfuir de nouveau en Epire. Quand elle apprit la mort d'Antipatros, elle revint, appelée par Polysperchon. Avec l'appui d'Æacide, roi d'Epire, elle ramena en Macédoine Roxane, veuve d'Alexandre, et le fils de Roxane, Alexandre Aigos. Elle réclama la régence au nom de son petit-fils, fit tuer Arrhidée, un des fils naturels de Philippe, avec sa femme Eurydice et beaucoup de leurs partisans (317). Ces cruautés amenèrent une intervention armée de Cassandre, fils d'Antipatros. Abandonnée par la plupart des Macédoniens, Olympias s'enferma dans Pydna, où Cassandre alla l'assiéger. Elle dut se rendre, et fut mise à mort.



Monnaie d'Olympias.

OLYMPIAS, reine d'Epire, fille de Pyrrhos Ier (IIIe s. av. J.-C.). Elle épousa son frère Alexandre II, dont elle eut deux fils, Pyrrhos et Ptolémée. A la mort de son mari (242), elle devint régente du royaume. Elle maria sa fille Phthia à Demetrios II, roi de Macédoine. Quand son fils Pyrrhos atteignit sa majorité, elle lui remit le pouvoir. Mais Pyrrhos mourut peu après, et son frère Ptolémée ne lui survécut guère. Olympias mourut de douleur (240 av. J.-C.).

OLYMPICOLE (*lin* — du lat. *Olympus*, Olympe, et *colere*, habiter) n. m. Nom que Rabelais donne aux prêtres.

OLYMPIE, ville de la Grèce ancienne (Elide), sur la rive droite de l'Alphée, à l'O. de Pise, capitale de l'Elide, dont les habitants étaient maîtres d'Olympie et avaient la direction des jeux Olympiques; à gauche et à droite de la ville, se trouvaient les villages de Miraka et de Douva. Tous les quatre ans, on y célébrait, en l'honneur de Jupiter Olympien, les jeux Olympiques. (V. OLYMPIQUE). Dans la plaine où se disputaient ces prix, entre l'Alphée et le Cladeas, se trouvait un temple de Zeus. V. l'art. suiv.

Olympie (SANCTUAIRE D'), sanctuaire célèbre, qui était situé à Olympie, en Elide, sur la rive droite de l'Alphée, et qui était consacré à Zeus Olympios. Il appartenait aux Eléens et était administré par eux. Tous les quatre ans, on y célébrait les jeux Olympiques, rendez-vous de toute la Grèce. Ce sanctuaire, qui existait dès le VIIIe siècle avant notre ère et qui a été fréquenté jusqu'à la fin du IVe siècle de notre ère, avait complètement disparu au moyen âge, sous les alluvions de l'Alphée. Il a été retrouvé en 1829 par l'expédition française de Morée, et déblayé de 1875 à 1881 par une mission allemande. C'est une vaste enceinte, appelée l'*Altis*. Elle avait primitivement un stade de côté; mais elle fut agrandie à l'époque macédonienne. Sans parler d'une foule de sculptures, terres cuites, bronzes, inscriptions et objets divers, on y a retrouvé les ruines de nombreux monuments : murs d'enceinte et portes monumentales; dans l'Altis, le Prytanée, l'Héraion avec l'Hermès de Praxitèle, le Philippeion, le Pélopion, le temple et l'autel de Zeus, le Métroon, l'Exèdre d'Hérode Atticus, la terrasse des Trésors, les portiques de l'Agora; hors de l'enceinte, le Stade, la maison de Néron, le Bouleutérion, le Léonidaion, l'atelier de Phidias, l'Héroon, le Théokoléon ou habitation des prêtres, l'*Hellanodikion*, ou bâtiment réservé aux juges (*Hellanodices*), la Palestre et le Gymnase. Le plus important de ces édifices est le temple de Zeus (*Olympieion*), construit vers 470 av. Jésus-Christ. C'est un grand monument dorique, dont le stylobate, élevé sur trois gradins, mesure 64 mètres de long sur 27^m^,60 de large. La hauteur totale de l'édifice était d'environ 22 mètres. Le temple était entouré d'un portique : six colonnes sur chaque façade, treize sur chaque côté. Les chapiteaux et l'entablement étaient relevés de peintures. Le champ des frontons était décoré de sculptures : à l'E., les *Préparatifs de la course de chars entre Pélops et Œnomaos*, œuvre de Pæonios; à l'O., un *Combat des Centaures et des Lapithes*, qu'on attribuait à Alcamène. Les acrotères portaient des Victoires et des trépieds. La frise du péristyle était ornée de métopes qui représentaient les *Travaux d'Héraklès*.

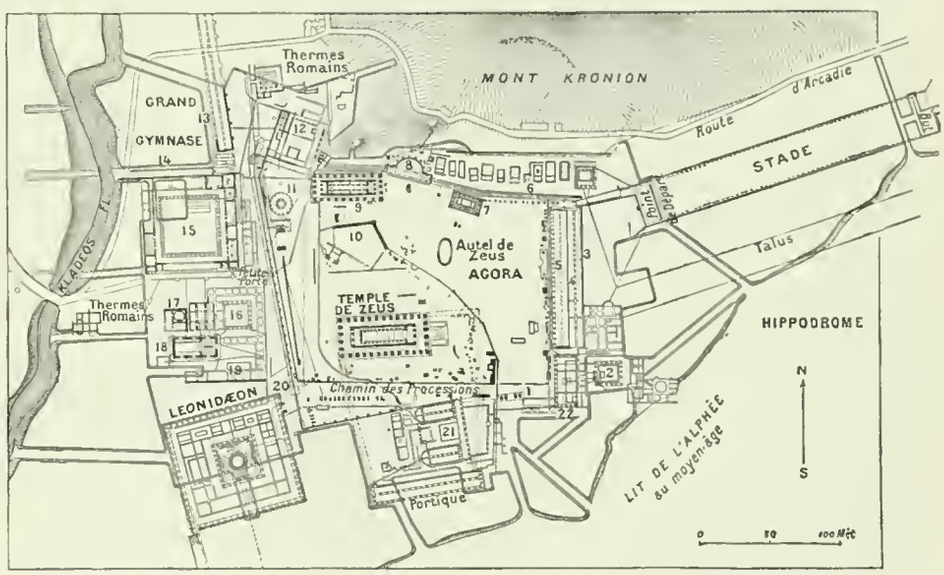

PLAN DE L'ALTIS D'OLYMPIE : 1. Porte triomphale romaine. — 2. Maison de Néron. — 3. Mur est de l'Altis. — 4. Ancien portique. — 5. Portique d'Echo. — 6. Trésors. — 7. Métroon. — 8. Exèdre d'Hérode Atticus. — 9. Héraion. — 10. Pélopion. — 11. Philippeion. — 12. Prytanée. — 13. Portique est du Gymnase. — 14. Portique sud du Gymnase. — 15. Palestre. — 16. Maison romaine. — 17. Heroon. — 18. Atelier de Phidias. — 19. Construction antique. — 20. Porte des Processions. — 21. Bouleutérion. — 22. Hellanodikéon. — 23. Théokoléon.

L'intérieur du monument était divisé en trois parties : 1° l'*opistodome*, à l'O., sans communication avec la cella; 2° à l'E., le *pronaos*, pavé en mosaïque, fermé par une triple grille et encombré d'ex-voto; 3° la *cella*, longue de 28^m^,20, large de 13^m^,20, divisée en trois nefs par deux rangées de colonnes, qui renfermait la célèbre statue de Zeus par Phidias.

Olympie, tragédie lyrique en trois actes, livret de Briffault et Dieulafoy, musique de Spontini (Opéra, 1819). — Le livret, que ses auteurs avaient tiré de la tragédie de Voltaire, avait été par eux mal construit, et ils avaient eu le tort d'emprunter à Voltaire un certain nombre de ses vers. *Olympie* n'obtint que onze représentations. Devenu, dès l'année suivante, directeur général de musique à Berlin, Spontini songea à remettre son ouvrage à la scène en cette ville. Il chargea de sa traduction le célèbre écrivain Hoffmann. Il lui fit refaire en entier le troisième acte, que lui-même refit musicalement. Dans ces conditions nouvelles, *Olympie*, montée avec un luxe superbe de mise en scène, dirigée par l'auteur, qui était un chef d'orchestre de premier ordre, obtint un succès éclatant.

OLYMPIEION (ou *temple de Zeus Olympien*) n. m. Nom de divers temples grecs de Zeus : à Olympie, Athènes, Syracuse, etc.


Olympieion d'Athènes.

OLYMPIEN, ENNE (*pi-in, è-n'*), personne née à Olympie, ou qui habitait cette ville. — *Les* OLYMPIENS.

— Myth. gr. Habitant de l'Olympe ; qui a rapport aux dieux habitants de l'Olympe : *Les* OLYMPIENS. (Se dit particulièrement des douze grands dieux, savoir : Zeus, Hadès, Poseidon, Arès, Héphaïstos, Apollon, Hêra, Athéné, Aphrodite, Artémis, Démêter, Hestia.) ‖ Surnom de Zeus et de Hêra. ‖ Surnom donné à Pericles, à cause de son aspect imposant.

— Adjectiv. Qui a rapport aux habitants de l'Olympe : *Les divinités* OLYMPIENNES. ‖ Qui a rapport à Olympie ou à ses habitants : *La population* OLYMPIENNE.

— Fig. Noble, majestueux : *Front, Regard* OLYMPIEN.

OLYMPIO, nom poétique, sous lequel Victor Hugo se désigne lui-même en diverses pièces de vers, adressées à Olympio ou à Ol..., que le poète semble considérer comme un ami, et qui n'est qu'un dédoublement de sa personnalité. Une de ces poésies, *la Tristesse d'Olympio*, dans *les Rayons et les Ombres*, est célèbre. C'est une admirable élégie ; l'auteur revient, dans son âge mûr, près de ce jardin des Feuillantines où s'est écoulée son enfance, et il écoute chanter ses souvenirs.

OLYMPIODORE, historien grec, né à Thèbes, en Égypte (commenc. du ve s. de notre ère). Il fut lié avec des hommes d'Etat de Constantinople, joua même un rôle politique, fit partie d'une ambassade envoyée par Honorius à Attila. Il voyagea en Nubie, interrogea les prêtres d'Isis à Philæ. Il écrivit une histoire de son temps, en 22 livres, intitulée *Discours historiques* et dédiée à Théodose II ; il y continuait le récit d'Eunape, de 407 à 425. Un extrait de cet ouvrage nous a été conservé par Photios.

OLYMPIODORE d'Alexandrie, philosophe péripatéticien (début du ve s. de notre ère). Il fut le maître de Proclos à Alexandrie, vers 430. Nous n'avons rien de lui.

OLYMPIODORE le Jeune, philosophe néo-platonicien (fin du vi^e^ s. de notre ère). Il enseignait à Alexandrie, où il fut le maître de David l'Arménien. Il s'attachait surtout à commenter Platon. Nous possédons de lui plusieurs ouvrages : une *Vie de Platon*, des *Commentaires* sur le *Premier Alcibiade*, sur le *Gorgias*, sur le *Phédon*, sur le *Philèbe* de Platon et sur la *Météorologie* d'Aristote.

OLYMPIODORE, écrivain ecclésiastique du viie ou, selon quelques critiques, du ixe siècle. Il était diacre et vécut à Alexandrie. On a de lui, en grec, *Commentaires sur le livre de Job et sur Jérémie ; Scolie sur l'Ecclésiaste*. Ces ouvrages renferment de curieux détails sur l'histoire et l'organisation des écoles chrétiennes d'Egypte sous la domination musulmane.

OLYMPIODORE l'Alchimiste, auteur d'un important ouvrage d'alchimie, qui est intitulé *Commentaires d'Olympiodore, philosophe d'Alexandrie, sur l'art sacré, sur la pierre philosophale, etc.*, et qui a été publié dans la collection des alchimistes grecs (1887-1888). Cet ouvrage est fait d'emprunts aux philosophes iemens, aux alchimistes égyptiens et aux gnostiques. On ne sait s'il faut identifier l'auteur avec l'un des personnages qui précèdent.

OLYMPIONIQUE (*lin, nik'* — de *Olympie*, et *niké*, victoire) n. m. Antiq. gr. Vainqueur aux jeux Olympiques.

— Titre mentionné sur beaucoup de bases de statues et autres inscriptions. (La liste des olympioniques servit longtemps de base à la chronologie internationale des peuples grecs.)

OLYMPIOTE (Georgakis), surnommé **l'Olympien**, capitaine grec, né dans un village du mont Olympe, mort en 1821. Il prit très jeune le commandement des troupes irrégulières qui secondèrent les Russes pendant la guerre entre la Turquie et la Russie. Le traité de Bukarest (1812) ayant mis fin aux hostilités, il combattit en Serbie, les Turcs, puis en Valachie, où il feignit de maintenir les paysans sous la domination de la Porte. Dès que le nouveau chef des Grecs révoltés, Ypsilantis, fut prêt à entrer en campagne, Georgakis lui amena le corps d'Albanais qui lui avait été confié, et se mit au service du général, qui n'en profita guère. La bataille de Dragaschan fut livrée malgré l'Olympien, qui redoutait les combats en rase campagne et avait défendu de commencer l'attaque le jour même ; ce fut un désastre pour l'armée grecque. Après d'inutiles efforts pour retarder la fuite d'Ypsilantis, Georgakis se retira en Moldavie et, avec 350 hommes seulement, fit face à un corps de Turcs trois fois plus nombreux. Obligé de s'enfermer avec sa petite troupe dans le couvent de Sekka, il repoussa victorieusement les assaillants ; mais, quelques jours après, comme les Turcs commençaient à incendier le couvent, il y mit le feu lui-même ; assiégés et assiégeants furent en grande partie ensevelis sous les décombres. Georgakis y trouva une mort glorieuse.

OLYMPIQUE (*lin-pik'*) adj. Géogr. anc. Qui appartient à la ville d'Olympie.

— Antiq. gr. Se dit des jeux qu'on célébrait tous les quatre ans à Olympie (dans ce cas, s'écrit avec une majuscule) : *Jeux* OLYMPIQUES, et de tout ce qui concerne ces jeux : *Victoire* OLYMPIQUE.

— Physiq. anc. *Feu olympique*, Rayons solaires concentrés par un miroir ardent.

— Théâtr. *Cirque Olympique*, Surnom que porta longtemps à Paris le théâtre de Franconi.

— n. f. Philol. Se dit de la première partie des *Odes* de Pindare (Prend une majuscule.) : *La première, La deuxième* OLYMPIQUE. V. l'art. suiv.

— ENCYCL. Antiq. gr. *Jeux Olympiques*. On appelait ainsi, dans l'ancienne Grèce, des jeux célébrés tous les quatre ans en l'honneur de Zeus, dans l'enceinte sacrée d'Olympie. Ces jeux, institués, selon la légende, par Héraklès, furent, après une longue interruption, rétablis, d'après les conseils de Lycurgue, par le roi Iphitos ; mais c'est seulement avec la première olympiade (776 av. J.-C.) que les jeux Olympiques devinrent une réalité historique. Depuis cette époque jusqu'à la fin du ive siècle de notre ère, pendant près de douze siècles, ils furent célébrés très régulièrement. Ces jeux avaient lieu chaque cinquième année, à la nouvelle lune qui précédait le solstice d'été, c'est-à-dire vers la fin de juin ou le commencement de juillet. Ils étaient organisés par l'Etat suzerain : d'abord la ville voisine de Pise, puis la cité d'Elis, depuis l'an 572 avant notre ère. Ils étaient l'occasion d'une trêve sacrée (*ekekheiria*), qui s'imposait à tous les peuples grecs, et pendant laquelle on suspendait toutes les hostilités. De toutes les parties du monde hellénique arrivaient d'innombrables pèlerins et les *théories* ou ambassades officielles qui représentaient les cités. Bien longtemps auparavant, les athlètes qui devaient prendre part aux jeux s'étaient rendus au gymnase d'Elis, où ils s'exerçaient et s'entraînaient par un régime particulier, sous les yeux de magistrats spéciaux, les *hellanodikes*, désignés pour présider les jeux. Les concurrents devaient être de race hellénique et de condition libre. Ils prêtaient serment au Bouleutérion d'Olympie, sur l'autel de Zeus Herkeios. Les concours étaient soumis à un règlement sévère. Les hellanodices proclamaient les vainqueurs, et, au besoin, infligeaient des amendes.

La fête olympique durait cinq jours. Le premier jour avaient lieu des sacrifices, des processions et diverses cérémonies. Les jeux proprement dits remplissaient le deuxième, le troisième et le quatrième jour. Le programme des concours a varié suivant les époques. Voici, pour le ve et le ive siècle avant notre ère et à peu près dans l'ordre où ils avaient lieu, la liste des principaux exercices : au stade : 1° la course à pied (*dromos*), course simple, double ou sextuple ; 2° la course armée, en tenue de guerre (*hoplitodromos*) ; 3° la lutte à main plate (*palé*) ; 4° le pugilat (*pugmé*) ; 5° le pancrace (*pancration*) ; 6° le pentathle (*pentathloa*), combinaison de cinq exercices, le disque, le javelot, et les trois variétés de la lutte. Quand les concurrents étaient nombreux, on les mettait aux prises deux à deux, après tirage au sort ; puis on mettait aux prises les vainqueurs, jusqu'à ce que l'un d'eux restât seul. A l'hippodrome : 1° course de *quadriges* ou chars à quatre chevaux ; 2° course de *biges* ou chars à deux chevaux ; 3° course de *chevaux montés*.

Pour les exercices du stade, on distinguait les concours d'hommes et les concours d'enfants, auxquels s'ajoutèrent, en certains temps, les concours de jeunes gens. Il y avait aussi des concours de hérauts et de trompettes. Sous l'empire romain, on institua des concours musicaux et littéraires. A l'époque hellénique, les jeux Olympiques fournissaient aussi l'occasion de concerts, de lectures, déclamations ou conférences ; Hérodote y lut des fragments de ses *Histoires*. Le cinquième jour de la fête, avait lieu la proclamation des vainqueurs, qui recevaient chacun une palme et une couronne d'olivier. Cette proclamation était suivie d'une procession solennelle des olympioniques et d'un banquet au Prytanée.

Après toutes les ovations d'Olympie, les vainqueurs rentraient en triomphe dans leur patrie. On leur offrait un banquet (*kômos*), où l'on exécutait une cantate composée en leur honneur, souvent par un poète célèbre, un Simonide ou un Pindare. On leur accordait des honneurs de toute sorte. La grande fête Olympique, considérée par tous les Grecs comme leur grande fête nationale ou internationale, avait à leurs yeux tant d'importance que, depuis le iiie siècle avant notre ère, on ne compta plus guère les années que par olympiades. Dans une foule de cités, on institua des fêtes et des jeux appelés *olympicia*, à l'imitation des fêtes d'Olympie. Ces *olympicia* se multiplièrent encore sous l'empire romain. Les jeux Olympiques ont toujours été considérés comme l'une des principales manifestations de la vie hellénique. On a même tenté de les restaurer de nos jours, et, en 1896, on a célébré solennellement des jeux Olympiques internationaux dans le stade panathénaïque d'Athènes.

Olympiques, odes triomphales de Pindare. V. EPINICIES.

OLYMPOS, musicien grec des temps primitifs, dont l'existence même est très problématique. On distinguait souvent deux personnages de ce nom, tous deux musiciens. Le plus ancien, fils et disciple de Marsyas, était né à Mysie. Le plus récent, descendant du premier, aurait été Phrygien et contemporain du roi Midas (viiie s. av. J.-C.). En réalité, ce nom d'Olympos paraît avoir été un nom symbolique, qui résumait une série d'inventions musicales que l'on croyait être d'origine asiatique : création de la musique purement instrumentale ; perfectionnement de la flûte ; invention des modes, des genres et des rythmes qui semblaient caractériser l'aulétique (genre enharmonique, modes lydien et phrygien, mètre anapestique, trochée, péon, etc.). On attribuait au second Olympos de vieux airs, qui étaient très populaires, en l'honneur d'Apollon, d'Athéné, d'Arès, de Cybèle, etc. On citait même les noms de ses disciples : Cratès, Hiérax, Anthippos et autres.

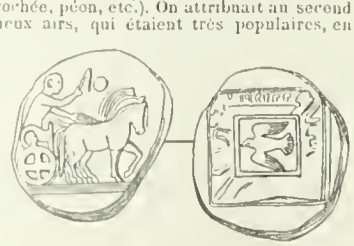
Monnaie d'Olynthe.

OLYNTHE (lat. *Olynthus*), ville de la Grèce ancienne (Chalcidique, entre les rivières *Olynthus* et Amnias, et près du golfe Toronaïque. D'abord village sans importance, elle se développa après que le roi de Macédoine, Perdiccas II, l'eut donnée aux émigrés des colonies athéniennes de la Chalcidique (423 av. J.-C.). Elle fut bientôt très florissante et étendit sa domination sur plus de trente villes voisines. Elle sut échapper aux entreprises des Athéniens et des Spartiates, sauf pendant un court intervalle où elle fut tributaire de ces derniers. Philippe II, le père d'Alexandre, la réunit à la Macédoine vers 348, malgré les efforts de Démosthène, qui tenta vainement, dans trois harangues dites *Olynthiennes*, d'ouvrir les yeux au peuple d'Athènes sur les intrigues et les ambitions de Philippe. Il ne reste plus aujourd'hui de cette cité que le souvenir.

OLYNTHIEN, ENNE (*ti-in, è-n'*) personne née à Olynthe ou qui habitait cette ville. — *Les* OLYNTHIENS.

— Adjectiv. : *Tradition* OLYNTHIENNE.

Olynthiennes (les), harangues de Démosthène, prononcées à Athènes en 349-348 av. J.-C. Les trois *Olynthiennes* appartiennent au groupe des discours contre Philippe ; elles ont suivi la *première Philippique*. — Le roi de Macédoine avait conquis une partie des côtes de Thrace et menaçait Olynthe, boulevard de la Chalcidique. Les Olynthiens envoyèrent plusieurs ambassades à Athènes pour demander du secours. A plusieurs reprises, Démosthène prit la parole pour engager les Athéniens à envoyer les secours demandés. C'est l'objet des trois *Olynthiennes*.

Dans la première, l'orateur commence par remercier les dieux d'offrir aux Athéniens une occasion dont ils doivent profiter. Il rappelle ensuite les perfidies de Philippe. Il insiste sur la faiblesse réelle du roi de Macédoine, dont la puissance s'est développée par l'inertie des Athéniens. Que les Grecs se réveillent ; tout sera sauvé. Les Athéniens envoyèrent Charès, qui, avec 300 mercenaires, défit une troupe de 800 Macédoniens. A la nouvelle de ce petit succès, on crut à Athènes que la victoire définitive était assurée. Dans la seconde *Olynthienne*, Démosthène engage les Athéniens à envoyer de nouvelles troupes, à consacrer aux dépenses de guerre les réserves du *Théorikon* ou fonds des spectacles. Cette seconde *Olynthienne* arracha les Athéniens à leur indifférence. Ils envoyèrent des secours à Olynthe ; mais c'étaient des mercenaires, qui opprimèrent la ville. Les Olynthiens se plaignirent, et Démosthène les soutint une troisième fois. Les faits parlent d'eux-mêmes. Les Olynthiens sont payés pour se méfier de Philippe, et la haine qu'ils lui portent est une garantie de leur union avec Athènes. Qu'on ne laisse pas encore, par une coupable négligence, s'agrandir Philippe. Qu'on vole au secours d'Olynthe. Il faut mettre deux armées sur pied : l'une qui soutienne Olynthe, l'autre qui se porte vers la Macédoine ; ne pas reculer, pour les payer, devant un impôt supplémentaire. C'est le moment : Olynthe résiste, les Thessaliens se soulèvent, la Péonie et l'Illyrie sont prêtes à en faire autant. Que l'on envoie des députés dans toute la Grèce ; Athènes, en portant elle-même la guerre sur le territoire ennemi, évitera d'être assiégée à son tour. En vain Démosthène déploya-t-il dans ses *Olynthiennes* son énergie, sa logique, sa froide raison, sa verve ironique ; Olynthe, mal secourue, fut livrée à Philippe par ses propres magistrats.


Olynthus.

OLYNTHUS (*tuss*) n. m. Zool. Forme la plus simple sous laquelle se présentent les individus des spongiaires.

— ENCYCL. La forme *olynthus* est opposée comme individu solitaire au groupement d'individus qui constituent une éponge, considérée en tant que colonie animale. Un *olinthus* est un utricule à parois minces, s'ouvrant par une bouche ou oscule, et ces parois percées de pores sont soutenues par des spicules calcaires.

OLYRE n. f. Bot. Genre de graminées, tribu des panacées.

— ENCYCL. Le genre *olyre* comprend des plantes herbacées, vivaces, à fleurs monoïques, groupées en panicules. Les épillets sont uniflores et ont une glume bivalve ; le fruit est un caryopse cartilagineux. Ce genre comprend une douzaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique centrale et méridionale ; l'une d'elles, l'olyre à larges feuilles, mériterait une place dans les cultures d'ornement par la hauteur de ses chaumes, qui montent à plus de 2 mètres, ainsi que par la largeur de ses feuilles et par l'ampleur de ses panicules. Quant à l'olyre cultivée chez les anciens, les commentateurs croient la retrouver dans l'épeautre commun ou dans l'orge faux riz.

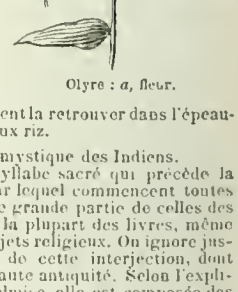

Olyre : *a*, fleur.

OM (*om'*) n. m. Invocation mystique des Indiens.

— ENCYCL. C'est un monosyllabe sacré qui précède la récitation des hymnes, et par lequel commencent toutes les prières brahmaniques, une grande partie de celles des djains et des bouddhistes, et la plupart des livres, même quand ils ne traitent pas de sujets religieux. On ignore jusqu'à présent le sens précis de cette interjection, dont l'usage remonte à la plus haute antiquité. Selon l'explication la plus généralement admise, elle est composée des trois lettres sanscrites A, U, M, initiales de la Triade élémentaire : A étant Agni, U Varouna et M Marout.

OM, rivière de l'Asie russe (Sibérie occid.). Elle sort du steppe de Baraba, coule lentement vers l'O., baigne Kaïnsk et se perd dans l'Irtych, rive droite, à Omsk. Cours 700 kilom. Grand flottage de bois au printemps.

OMACÉPHALE (*sé* — du gr. *ômos*, épaule, et de *acéphale* adj. et n. m. Térat. Genre de monstres dont la tête n'a que la face distincte, et qui sont dépourvus de bras.

OMADIE (*di*) n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, de la famille des clérides, comprenant une vingtaine d'espèces, répandues de l'Indo-Chine à l'Australie. (Ce sont de grands clairons allongés, pubescents, à corselet cylindrique, à élytres élargis, roux, fauves ou verts, avec des bandes sinueuses rembrunies.)

Omagh, petite ville d'Irlande (Ulster), ch.-l. du comté de Tyrone ; 3.000 hab. Ruines d'une ancienne abbaye du VIIIe siècle.

Omaha, ville des Etats-Unis (Nebraska), ch.-l. du comté de Douglas, sur le Missouri ; 102.500 hab. Belle ville, large et spacieuse ; commerce actif de céréales, pelleteries, bois. Industrie prospère. Fonderies de plomb et de zinc ; forges, fabrication de machines agricoles. Conserves de porc salé. Huileries. Omaha, jadis gare initiale de la ligne du Pacifique, par Denver, et capitale de l'Etat de Nebraska, a dû sa prospérité rapide au mouvement d'émigration vers la Californie et le Far-West, dont elle était comme la station initiale.

Omahas ou **Omawhaws**, tribu de Peaux-Rouges, originaire du Bas-Missouri et cantonnée dans une réserve de l'Etat de Nebraska. (Les Omahas se distinguent par leur grande taille, leur tête dolichocéphale et leur tendance à l'embonpoint. Jadis chasseurs de buffles, ils sont devenus agriculteurs et se sont civilisés en renonçant à leurs croyances et à leurs coutumes anciennes.)

OMAL. V., par HOMAL, les mots qui ne se trouvent pas ici.

OMALANTHE n. m. Genre d'euphorbiacées, comprenant des arbrisseaux dont on connaît plusieurs espèces, qui habitent l'Asie et l'Australie tropicale.



Omalise (gr. 4 fois).

OMALIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères brachélytres, de la famille des staphylinidés, renfermant les genres *omalium* et voisins. — *Un* OMALIINÉ.

OMALISE n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, de la tribu des lycinés, comprenant six espèces propres à l'Europe.

— ENCYCL. Les *omalises* (homalisus) sont allongés, étroits, très aplatis, ordinairement noirs avec les élytres rouges rembrunis à la suture. Ils vivent sur les arbrisseaux et les fleurs, et volent lentement. La seule espèce des environs de Paris est l'omalise sutural, long de 7 millimètres.

OMALIUM (*om'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, type de la tribu des *omaliins*, comprenant plus de cent espèces, répandues surtout dans les régions tempérées.



Omalium (gr. 6 fois).

— ENCYCL. Les *omaliums* sont de petits staphylins aplatis, larges, à élytres assez longs, à livrée brune ou rousse en tout ou partie. Ils vivent dans les détritus, les charognes, sous les écorces ; certains se tiennent sur les fleurs. Le plus commun en France est l'*omalium rivulare*, long de 3 millimètres, qui abonde sous le fumier.

Omalius d'Halloy (Jean-Baptiste-Julien D'), géologue belge, né à Liége en 1783, mort à Bruxelles en 1875. Tout en s'adonnant à l'étude des sciences naturelles, particulièrement de la géologie, il remplit avec zèle des fonctions publiques. Il s'est fait connaître comme un savant distingué par des travaux qui lui ont valu d'être nommé membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut des Pays-Bas et de l'Académie des sciences de Paris. Indépendamment d'un grand nombre de mémoires insérés dans des publications scientifiques, il a publié : *Description géologique des pays situés entre le Pas de Calais et le Rhin*, travail remarquable qui a paru en 1808 dans le « Journal des mines » ; *Mémoires pour servir à la description géologique des Pays-Bas, de la France et de quelques contrées voisines* (1828) ; *Eléments de géologie* (1831) ; *Introduction à la géologie* ou *Première partie des éléments d'histoire naturelle inorganique* (1833) ; *Des roches considérées minéralogiquement* (1841) ; *Coup d'œil sur la géologie de la Belgique* (1842) ; *Précis élémentaire de géologie* (1843) ; *Des races humaines* ou *Eléments d'ethnographie* (1845) ; *Abrégé de géologie* (1853) ; etc. Omalius d'Halloy avait été chargé par Napoléon Ier de dresser la carte géologique de l'empire français. Il se mit à l'œuvre et acheva son travail au bout de six ans, en 1813 ; mais la carte ne fut publiée qu'en 1823.

OMALOGASTRE (*gasstr'*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des dexiadés, comprenant quelques espèces propres à l'Europe. (Ce sont des mouches larges, aplaties, grises ou noires, parfois rougeâtres, qui vivent sur les fleurs des ombellifères. L'espèce type du genre est l'*omalogaster subrotundatus*, long d'un centimètre, qui se trouve en France.)

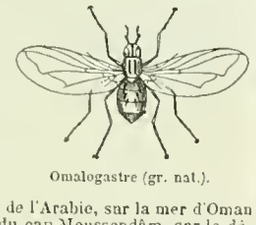

Omalogastre (gr. nat.).

Oman, Etat du sud-est de l'Arabie, sur la mer d'Oman (océan Indien). Il s'étend du cap Moussendâm, sur le détroit d'Ormuz au N.-O., au Ras-el-Had au S.-E. ; mais ses dépendances vont au N. jusqu'au fond du golfe de Bahrein (golfe Persique), au S. jusque au delà du port de Mirbat ; dans l'intérieur, limites indécises : c'est le désert Arabique, que parsèment des oasis indépendantes. L'Oman proprement dit est parcouru par un système montagneux demi-circulaire : le Djebel-Felloudj, vers le Ras-el-Had ; le Djebel-Fatlah (1.900 m.), au S. de Mascate ; le Djebel-Akhdar (environ 3.000 m.), au-dessus de Chirazi ; le Djebel-el-Harim (2.057 m.), vers le cap Moussendâm. Ce système partage le pays en trois régions : la côte (Tehâmah), qui s'élargit, au N.-O. de Mascate, en une plaine de 30 à 65 kilom. de large ; le Bâtinah, riche en dattiers ; les plateaux de la montagne (celui du Djebel-Akhdar surtout), aux vallées tempérées, et qui produisent vignes, maïs, indigo, blé, orge, café, canne à sucre ; et enfin les sables du désert. Le climat est torride : 40°, en avril, à Mascate. Plomb, soufre ; mines de cuivre exploitées ; salines. Elevage de chevaux, ânes renommés, dromadaires, moutons. Le poisson, qui abonde, donne lieu, séché ou salé, à un commerce important. Neuf provinces : Katar, Chardjah, Rous-el-Djebel, Bâtinah, Djebel-Akhdar et Mascate, Dahira, Soûr, Djailan, Zafar ou côte arabe du Sud (inculte et très peu peuplé ; encens renommé). Peu d'industrie : armes, lainages, cotonnades, tapis. Ports d'El-Bedaa, Soûr, Abou-Debi, Sohar, Borka, Mascate, Mirbat. Le pouvoir du sultan n'est guère, en dehors de Mascate et du Djebel-Akhdar, que nominal, chaque ville, chaque oasis ayant son existence propre. Mentionné dès le Xe siècle par les géographes persans, ce pays commença d'être connu en Europe lors des voyages des Portugais (Albuquerque), mais son histoire intérieure resta dans l'ombre. Le sultan Saïd (1806-1856), ayant créé une flotte puissante, conquit un vaste empire maritime dont faisaient partie Zanzibar et Socotora, sur la côte africaine ; Kichm et Ormuz, sur la côte persane, et une grande partie de la côte du Mekhran (Perse et Beloutchistan) ; à sa mort, eut lieu un partage, qui causa de longues luttes et restreignit l'Oman à son territoire actuel.

Oman (MER D'), mer de l'océan Indien, comprise entre l'Inde à l'E., le Beloutchistan au N., l'Arabie au N.-O., la presqu'île des Somalis à l'O. Longueur, du N. au S., 1.700 kilom. ; largeur, du delta de l'Indus à Mascate, ville de la côte d'Oman, dont cette portion de l'océan des Indes a pris son nom, 1.000 kilom., et, de l'Afrique à la côte de Malabar, 2.900 kilom. Au N., le golfe d'Oman la relie au golfe Persique ; au S., le golfe d'Aden la fait communiquer avec la mer Rouge.

Omar ou **Aumar**, petit lac de France (Hautes-Pyrénées), situé dans le canton de Vieille-Aure, à 2.215 mètres d'altitude (massif de Néouvielle). Il mesure 27 hectares de superficie et 22 mètres de profondeur. Ce lac, placé dans une région extrêmement pittoresque, a été converti en réservoir d'alimentation. Ses eaux et celles de son voisin immédiat, le lac d'Aubert, se déversent dans le grand lac d'Orédon, qui donne naissance à la Neste de Couplan.

Omar Ier (Abou-Hafsah Ibn-el-Khattab), second calife des musulmans, né à La Mecque vers 581, mort en 644. Il était cousin au troisième degré d'Abd-Allah, père de Mahomet, et il commença par combattre avec la plus grande énergie l'islamisme naissant. Converti, au moment où il venait de frapper d'un coup de sabre sa sœur Amina, qui s'était faite musulmane (615), Omar devint l'un des lieutenants les plus actifs du Prophète. Ce fut lui qui fit désigner Abou-Bekr pour succéder à celui-ci (632), et il fut proclamé calife en 634, à la mort d'Abou-Bekr. Omar poursuivit avec la dernière vigueur les guerres contre l'empire grec et contre la Perse ; sous son règne, la Mésopotamie, la Syrie, la Palestine furent définitivement soumises, et Omar s'empara lui-même de Jérusalem en 637. Pendant ce temps, ses lieutenants annexaient définitivement les provinces qui résistaient encore, et l'Egypte et l'Arménie devinrent bientôt les provinces frontière de l'islamisme (639-641). Omar fut assassiné dans la mosquée de Médine par un Guèbre nommé Firouz ; c'est lui qui institua l'ère de l'hégire, dont il fixa la date au 15 juillet 622. Une tradition veut qu'il ait ordonné au général qui conquit l'Egypte, Amrou-ibn-el-As, d'incendier la célèbre bibliothèque d'Alexandrie, et qu'on ait chauffé les bains de la ville durant six mois avec les livres qui la composaient.

Omar (MOSQUÉE D'), à Jérusalem, célèbre lieu de pèlerinage pour les musulmans. La mosquée d'Omar a la forme d'un octogone, dont chaque côté a 22 mètres de



Mosquée d'Omar, à Jérusalem.

longueur. En marbre blanc dans sa partie inférieure, elle est recouverte de tuiles de porcelaine diversement colorées. Elle n'a pas de minaret.

Omar II (Ibn-Abd-el-Aziz), calife de la dynastie des Ommiades de Damas, né à Médine dans la seconde moitié du VIIe siècle, mort à Damas en 720. Il fut gouverneur de Médine sous le règne de son cousin, le calife El-Wélid Ier, et il succéda, en 717, à son cousin Soleïman Ibn-Abd-el-Mélik. Le règne de ce pieux calife ne présente aucun événement remarquable. Il fut empoisonné par ses familiers, qui craignaient qu'il ne cédât le pouvoir aux Alides, prétendants légitimes.

Omar (Abou-Hafs-el-Ghalib Ibn-Schoaïb), général arabe, né près de Cordoue dans la seconde moitié du IXe siècle, mort dans l'île de Crète en 855. Il essaya de détrôner le souverain de Cordoue Abd-er-Rahman ; mais, obligé de s'enfuir, il dut se faire pirate dans l'archipel, et, en 828, il s'empara de la Crète, où il fit bâtir une forteresse entourée d'un fossé nommé *el-khandok* (d'où est venu le nom de Candie). Il fit avec désavantage la guerre aux musulmans de Sicile.

Omar (Ibn-Hassoun-ibn-Djafar), aventurier espagnol, né à Ronda vers la moitié du IXe siècle, mort à Huesca en 919. D'abord tailleur, il devint chef d'une bande de voleurs, qui s'établit dans les environs de Cordoue et battit les troupes du sultan Mohammed. A la mort de ce prince (886), il s'empara de Tolède, battit ses trois successeurs et toa Sohar Ibn-Hamdoun, souverain de l'Andalousie, à Illibéris (890). Omar Ibn-Hassoun fonda aussi, dans la chaîne des monts Alpuiarras, une principauté importante, dont Huesca et Illibéris étaient les villes principales.

Omar (Nedjm-ed-Din-Abou-Hafs), juriste et ésotériste persan, de la secte des hanéfites, né à Nakhsheb, dans la Transoxiane, en 1068 de notre ère, mort à Samarkand en 1142. Il a écrit un nombre considérable d'ouvrages, tant en arabe qu'en persan, en vers et en prose, sur le droit et les traditions musulmanes, dont les deux principaux sont la *Manzoumia* et les *Akaïd*. Omar n'est pas moins célèbre comme soufi que comme théologien, et l'un des livres les plus importants de l'ésotérisme persan est son poème sur la vanité des choses du monde.

Omar (El-Hadj), prophète sénégalais, né à Aloar, près Podor, vers 1797, mort en 1865. Il fut l'un des plus redoutables adversaires de l'expansion française dans l'Afrique occidentale. Appartenant à une famille maraboutique, Omar acquit de bonne heure, parmi les musulmans du Sénégal et du Soudan, une réputation de science et de sainteté. Le séjour qu'il fit à La Mecque et son mariage avec une des filles du sultan du Bornou contribuèrent encore à augmenter son prestige. Dès lors, il rêva la constitution d'un vaste empire et entra en campagne, en 1850, avec une bande nombreuse de partisans fanatisés par ses prophéties. Il remporta ses premiers succès dans le Fouta-Djallon et, sûr de l'appui des Toucouleurs, proclama la guerre sainte en 1854. El-Hadj Omar étendit son autorité sur tout le pays compris entre le moyen Sénégal et le haut Niger et tenta d'arrêter le développement du commerce français vers le Soudan, en soulevant le Bondou et le Khasso. De son côté, le général français Faidherbe avait organisé la défense en concentrant ses ressources à Médine, poste fondé (1855) en amont de Bakel. Les Toucouleurs l'attaquèrent deux fois en 1857. Ils furent repoussés avec de grandes pertes. El-Hadj Omar se retira alors vers le Niger et conquit le Béledougou, le Ségou, le Macina. Vaincu et assiégé dans cette dernière région, il se donna la mort.

Omar-el-motavakkel-ala-allah (Abou-Mohammed), surnommé **el-Aftas**, le dernier souverain arabe de Badajoz, né dans la première moitié du XIe siècle, mort en 1091. Il succéda, en 1068, à son frère Yahya et s'occupa surtout d'art et de littérature. Il s'allia avec l'empereur du Maroc Youssouf Ibn-Taschifin et prit part, en 1086, à la bataille de Zellaka, où le roi de Léon et de Castille, Alphonse VI, fut battu. Après le siège de Grenade (1090), il fut attaqué par l'un de ses généraux, Saïr, qui s'empara de lui par trahison et le fit décapiter.

Omar-kheyyam (Aboul-Fath-Omar Ibn-Ibrahim-el-Kheyyami), poète et mathématicien persan, originaire de Nishapour, mort dans cette ville vers 1124. Avec Nizam-el-Moulk et le fondateur de la terrible secte des ismaïliens, Hasan-i-Sab-bah, il étudia pendant plusieurs années dans l'école du cheikh Monvaffek de Nishapour. Quand Nizam-el-Moulk fut devenu vizir, il fit donner à Omar-Kheyyam une pension de 1.200 tomans. Il fut, à Merv, l'astronome en chef du sultan Melek-Shah. Son principal ouvrage est un recueil de quatrains (*roubayyat*) traduits en français par Nicolas (1867), d'une inspiration voluptueuse, athée et sceptique. Un autre de ses ouvrages, un traité d'algèbre, a été publié en français par Wœpcke.

Omaroura, station de la colonie du Sud-Ouest africain allemand, au confluent des deux branches supérieures de la rivière qui porte le même nom. Centre commercial important du Damaraland.

Omar-pacha (Ibo-Mohammed), dey d'Alger, né vers la seconde moitié du XVIIIe siècle, mort à Alger en 1817. Il succéda en 1815 à Hadji-Mohammed, assassiné après quinze jours de règne. Il conclut des traités avec les Etats-Unis et l'Angleterre, à laquelle il reconnut la souveraineté des îles Ioniennes (1816), mais refusa d'abolir l'esclavage. Des pêcheurs de corail anglais, français et espagnols, ayant été assassinés par des Algériens, lord Exmouth bombarda Alger et incendia la flotte d'Omar, qui fut obligé d'abolir l'esclavage. Le dey venait de reconstituer sa flotte et de rebâtir les fortifications d'Alger, quand la peste éclata dans la ville ; il fut assassiné, au milieu d'une émeute qui éclata à cette occasion, et eut pour successeur Ali-khodja.

Omaseus (*zé-uss*) n. m. Sous-genre d'insectes coléoptères, carabidés, comprenant de nombreuses espèces, d'Europe et de Sibérie. (Les *omaseus* ou *melanius* sont des féronies de taille moyenne, noires, dont l'espèce type, très commune en France, est l'*omaseus melanarius*, long de 13 à 16 millimètres.)

Omaspide (*spid'*) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, de la famille des chrysomélidés, comprenant une douzaine d'espèces, propres à l'Amérique tropicale.

Omasum (*zom'* — mot lat. signif. *tripes de bœuf*, et à qui les auteurs anciens donnent une origine gauloise) n. m. Troisième ventricule de l'estomac des ruminants, vulgairement appelé *feuillet*. ‖ On dit aussi OMASUS.

Omaté, volcan des Andes péruviennes, se dressant dans la Cordillère occidentale à 70 kilom. au S.-E. d'Arequipa. Sa dernière éruption, qui bouleversa la contrée et provoqua de terribles désastres, eut lieu en l'an 1600.

Omayyah, fils d'Abd-Schems et cousin d'Abd-el-Motalleb, grand-père de Mahomet, mort au commencement du VIIe siècle de l'ère chrétienne. On ne sait presque rien de la vie d'Omayyah, qui est l'ancêtre des deux dynasties des Ommiades de Damas et d'Espagne, et qui était l'un des personnages importants de la tribu des Koreischites. Certains auteurs disent qu'il fut l'un des décemvirs chargés du gouvernement et de l'administration de La Mecque, fonction qui donnait à ceux qui en étaient investis une grande autorité dans les tribus arabes.

Ombaaï, Omblay ou **Malouva**, île de la Malaisie hollandaise, entre les îles Pantar et Wetter, séparée de l'île de Timor, par un canal de 26 kilom. ; 2.570 kilom. carr. Terre allongée avec des montagnes de 1.000 à 1.300 mètres d'altitude. Découverte par Pigafetta, compagnon de Magellan (1520), elle est aujourd'hui une dépendance du district administratif néerlandais de Florès-Oriental et comprend sept Etats indigènes protégés, peuplés de 194.000 hab., de race indonésienne, voués à l'élevage dans les savanes relativement sèches de l'intérieur, à la pêche et à la culture du riz sur la côte.

Ombellacé, ée adj. Bot. Syn. de OMBELLIFÈRE.

Ombellate (*on-bèl'-lat'*) n. m. Sel dérivant de l'acide ombellique.

Ombelle (*on-bèl'* — du lat. *umbella*, parasol) n. f. Bot. Sorte d'inflorescence indéfinie.

— Blas. Parasol surmontant les armes des doges de Venise.

— Typogr. Nom donné autrefois par les imprimeurs à une espèce d'astérisque employé en typographie pour séparer deux articles différents et successifs.

— Encycl. Bot. L'*ombelle* peut être considérée comme une grappe dans laquelle tous les pédicelles floraux partent en faisceau du sommet de l'axe principal, de sorte que toutes les fleurs viennent se disposer soit dans un même plan, soit sur une surface sphérique. Les bractées-mères des pédicelles forment un *involucre* autour de la base de l'inflorescence. Une *ombelle composée* est celle dans laquelle le sommet de l'axe porte, au lieu d'un faisceau de pédicelles uniflores, un faisceau d'ombelles secondaires, dites *ombellules*, dont chacune peut être pourvue d'un *involucelle*.



Ombelle. *a, a*, ombellules.

OMBELLÉ, ÉE *on-bèl'* adj. Bot. Disposé en ombelle ou en parasol. *La fleur de la ciguë est* OMBELLÉE.

OMBELLIFÈRES (*on-bèl'-li* — du lat. *umbella*, ombelle, et *ferre*, porter) n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales infé́rovariées. — *Une* OMBELLIFÈRE.

— Encycl. La famille des *ombelliféres* est très homogène. Les fleurs y sont groupées en ombelles, généralement composées. Petites, hermaphrodites et actinomorphes, ces fleurs comprennent : un calice à cinq sépales, dont la partie libre est très réduite; une corolle à cinq pétales, dont la pointe est souvent repliée en dedans; cinq étamines égales, alternes avec les pétales; un ovaire infère et biloculaire, que surmontent deux styles très courts, et dont chaque loge contient un seul ovule. Le fruit est un diakène. Les graines sont albuminées. Les feuilles sont alternes, engainantes et à limbe ordinairement très découpé. Tous les organes sont parcourus par des canaux sécréteurs, contenant des essences. Genres principaux : *persil, carvi, cerfeuil, anis, fenouil, cumin, angélique, opopanax, ciguë, carotte, panais, céleri*, etc.



Ombellifère (carotte commune : *a*, fleur de carotte; *b*, fruit du cerfeuil cultivé.

OMBELLIFÈRONATE (*on-bèl'*) n. m. Sel dérivant de l'acide ombelliféronique.

OMBELLIFÉRONE (*on-bèl'*) n. f. Composé $C^{9}H^{6}O^{2}$, qui se forme dans la distillation sèche d'un grand nombre de résines d'ombellifères. Syn. UMBELLIFÉRONE, OXYCOUMARINE.

OMBELLIFÉRONIQUE (*on-bèl', nik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{9}H^{8}O^{4}$, isomérique avec l'acide caféique, et qui se forme en chauffant l'ombelliférone avec la potasse. (Il se décompose à 240° sans fondre.)

OMBELLIFLORE (*on-bèl'* — du lat. *umbella*, parasol, et *flos, oris*, fleur) adj. Bot. Dont les fleurs sont en ombelles.

OMBELLIFORME (*on-bèl'* — du lat. *umbella*, parasol, et de *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'une ombelle.

OMBELLIQUE (*on-bèl'-lik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{9}H^{10}O^{4}$, isomère de l'acide hydrocaféique, obtenu en réduisant l'ombelliférone en solution dans la soude par l'amalgame de sodium. (Il se présente en prismes rhombiques, fusibles à 240°.) Syn. OXYHYDROCOUMARIQUE.


Ombellule (bot.).

OMBELLOL (*on-bèl'*) n. m. Nom de l'un des deux principes formant l'essence que l'on retire des feuilles du *laurus Californica*.

OMBELLULE (*on-bèl'* — dimin. de *ombelle*) n. f. Bot. Nom donné aux ombelles partielles qui, par leur réunion, constituent l'ombelle générale. — Zool. Genre de pennatules, de la tribu des *ombellulinés*, comprenant plusieurs espèces des profondeurs abyssales de l'Océan.

OMBELLULÉ, ÉE (*on-bèl'* — rad. *ombellule*) adj. Bot. Qui est disposé en forme de petite ombelle.

OMBELLULIFÈRE (*on-bèl'* — de *ombellule*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte une petite ombelle, une ombellule : *Pédoncule* OMBELLULIFÈRE.

OMBELLULINÉS (*on-bèl'*) n. m. pl. Tribu d'alcyonaires, de la famille des pennatulidés, dont le genre *ombellule* est le type. — *Un* OMBELLULINÉ.

OMBI (*on*) n. m. Instrument de musique à cordes pincées, en usage chez les naturels de la Guinée.

— Encycl. L'*ombi* est formé d'une caisse de bois rectangulaire, recouverte de cuir et fermée à la partie supérieure par une membrane. Huit cordes de liane s'attachent aux chevilles d'un manche de bois arqué.


Ombi.

OMBILIC (*on, lik'* — du lat. *umbilicus*, même sens) n. m. Anat. Orifice de l'abdomen, chez le fœtus, livrant passage aux organes de communication avec les parties extra-fœtales de l'œuf. ‖ Nombril, cicatrice laissée sur l'abdomen à l'endroit où se trouvait cet orifice, après la chute du cordon ombilical.

— Fig. Point central vers lequel convergent certains objets, certaines activités : *Nous croyons volontiers être le centre ou l'*OMBILIC *de la terre.* (E. Quinet.)

— Archéol. Centre d'un plat ou d'une assiette, quand il est en saillie arrondie : *Les plats a* OMBILIC *furent surtout en usage au* XVIe *et au* XVIIe *siècle.*


Plat à ombilic (archéol.).

— Bot. Genre de plantes, de la famille des crassulacées. ‖ Petite élévation que présente le centre du chapeau de certains champignons. ‖ Dépression à la base ou au sommet de certains fruits. Syn. de HILE.

— Géol. Syn. de EFFONDREMENT.

— Géom. Point d'une surface courbe, où toutes les sections normales ont la même courbure.

— Zool. Enfoncement d'une coquille spirale, correspondant à la base de la columelle. ‖ Petit orifice existant à chacune des extrémités du tube corné, dans les plumes des oiseaux.

— Encycl. Anat. et physiol. Au début de la vie intra-utérine, l'*ombilic*, largement ouvert, livre passage à la vésicule ombilicale, à une portion du tube digestif qui sort normalement de l'abdomen, à l'ouraque, aux artères et à la veine ombilicales. Mais bientôt, l'anse intestinale rentre dans la cavité abdominale, ainsi que le pédicule de la vésicule ombilicale, et les vaisseaux qu'elle soutenait en font autant; l'anneau se resserre davantage, et il ne passe plus à travers cette ouverture que l'ouraque et les vaisseaux ombilicaux destinés à nourrir l'enfant durant tout le temps de la vie fœtale. Dès que l'enfant est venu au monde, les fibres contractiles forment comme une ligature naturelle, qui étrangle le cordon ombilical et ne tarde pas à en amener la chute. La cicatrice est longtemps souple et dilatable.

— Bot. L'espèce la plus commune du genre *ombilic* (umbilicus) est l'*ombilic à fleurs pendantes*, vulgairement *cotylet* ou *nombril de Vénus*, curieuse petite plante vivace, à souche tubéreuse, dont la tige aérienne, dressée verticalement, porte à sa base des feuilles arrondies, concaves, ombiliquées, à contour crénelé, lisses, verdâtres, charnues et succulentes. Ses fleurs, verdâtres ou rougeâtres, forment une grappe qui occupe presque toute la longueur de la tige. Commune dans le midi, l'ouest et une partie du centre de la France, cette espèce vit sur les vieux murs, les rochers, les chaumes, etc.



Ombilic à fleurs pendantes : *a*, fleur.

— Géom. On appelle *ombilics du plan* deux points imaginaires, situés à l'intersection de la droite de l'infini et d'un cercle quelconque du plan; les droites isotropes du plan sont des droites passant par les ombilics.

Dans l'espace, il y a deux ombilics dans chaque plan; la courbe qui joint ces points ou *courbe ombilicale* est l'intersection d'une sphère quelconque avec le plan de l'infini; les cônes isotropes sont des cônes ayant pour directrice la courbe ombilicale.

Il suffit, pour qu'un point d'une surface en soit un ombilic, que les deux courbures principales y soient égales. Il faut donc, pour exprimer qu'un point d'une surface en est un ombilic, poser la condition d'égalité entre les racines de l'équation aux rayons de courbure des sections principales. On obtient ainsi :

$$\frac{r}{1+p^2} = \frac{t}{1+q^2} = \frac{s}{pq}.$$

Ces deux équations, jointes à celle de la surface, donneront un nombre fini de points; p, q, r, s, t désignent respectivement les dérivées partielles

$$\frac{dz}{dx}, \quad \frac{dz}{dy}, \quad \frac{d^2z}{dx^2}, \quad \frac{d^2z}{dx\,dy}, \quad \frac{d^2z}{dy^2}.$$

OMBILICAIRE (*on, kèr'*) n. m. Bot. Genre de lichens. — Encycl. Les *ombilicoires* (umbilicaria) ont un thalle foliacé, fixé à son support par un point central seulement et couvert de grosses pustules, convexes en dessus, concaves en dessous. Une espèce (*umbilicaria pustulata*) est commune sur les rochers des montagnes.

OMBILICAL, ALE, AUX (*on*) adj. Anat. Qui appartient à l'ombilic, qui a rapport à l'ombilic : *Région* OMBILICALE. ‖ *Cordon ombilical*, Cordon contenant des vaisseaux sanguins qui met en communication le fœtus avec le placenta. ‖ *Vésicule ombilicale*, Organe temporaire chez l'embryon, formé par la portion extra-fœtale du feuillet interne du blastoderme. (Syn. SAC VITELLIN.) ‖ *Anneau ombilical*, Anneau fibreux qui ferme l'ouverture de l'ombilic.

— Bot. *Cordon ombilical*, Organe qui unit la graine au placenta. ‖ On dit aussi FUNICULE, PLACENTA, PODOSPERME. V. CORDON.

— Chir. *Hernie ombilicale*, Saillie de l'intestin par l'anneau ombilical, ou dans le voisinage de cet anneau.

— Math. *Courbe ombilicale*. V. OMBILIC.

OMBILICARIÉ, ÉE (*on*) adj. Bot. Qui ressemble à une ombilicaire.

— n. f. pl. Famille de lichens, qui a pour type le genre *ombilicaire*. — *Une* OMBILICARIÉE.

OMBILICATION (*on, si-on*) n. f. Méd. Production, au milieu d'une pustule vaccinale ou variolique, d'une dépression en forme d'ombilic.

OMBILICIFORME (*on, si* — de *ombilic*, et *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un ombilic.

OMBILIQUÉ, ÉE (*on, ké*) adj. Qui est muni d'un ombilic.

OMBLA-RIEKA, village d'Austro-Hongrie (Autriche [Dalmatie]), dans les Alpes Dinariques, sur la rive droite de l'*Omble*, rivière célèbre par sa source puissante, où reparaissent les eaux englouties des plateaux calcaires de l'Herzégovine; 2.500 hab. L'Ombla est l'*Arion* des anciens.

OMBLE (*onbl'*) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de saumon (*salmo salvelinus*), répandue en Europe.

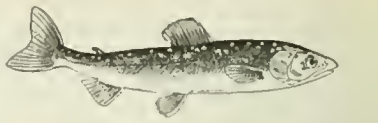
Omble chevalier.

— Encycl. L'*omble, omble chevalier, salvelin, umble* et par corruption *ombre chevalier*, n'a rien de commun avec l'*ombre*, poisson du genre *thymallus* (v. OMBRE), et c'est seulement dans le Doubs qu'on lui donne ce nom. C'est un grand saumon, qui atteint 80 centimètres de long et est ordinairement gris verdâtre en dessus, jaune orangé pâle, passant au rose en dessous; les jeunes sont piquetés de taches ocellées. C'est essentiellement un poisson des lacs de l'Europe centrale; il est sédentaire; de nombreuses variétés existent en Angleterre (*charrs*). On le trouve dans la Meurthe, les lacs des Vosges, de Genève et du Bourget, dans le Doubs, l'Ain et le Rhône. C'est le plus fin et le plus délicat des poissons d'eau douce.



A, ombon de bouclier (époque carolingienne).

OMBON (*on* — du lat. *umbo*, même sens) n. m. Antiq. Bosse de boucher, petit cône au milieu du bouclier, qui servait à écarter les traits et même à frapper l'ennemi dans la mêlée. ‖ Amas de plis que formait, au milieu de la poitrine, la toge relevée sur l'épaule.


Ombonie (gr. nat.).

OMBONIE (*on, nî*) n. f. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des membracidés, comprenant des formes de taille médiocre, propres à l'Amérique tropicale.

OMBOS, forme grecque du nom égyptien de la ville de Noubouît-Nonbît (auj. Kom-Ombo), à la frontière primitive de l'Egypte, entre Gebel-Silsilèh et Assouân. Siège du culte du double Horus, Haroeris et Set-Typhon, elle possède un temple double, exemple unique en Egypte. — Une seconde ville du même nom se trouvait à quelques lieues au N. de Thèbes, dans le nome Coptite; celle que les géographes grecs et romains nomment *Pampanis*.


Ruines d'Ombos (Kom-Ombo).

OMBRACULIFÈRE (*on* — du lat. *umbraculum*, parasol, et *ferre*, porter) adj. Bot. Se dit de certaines plantes, dont les feuilles sont en forme de parasol.

OMBRACULIFORME (*on* — du lat. *umbraculum*, parasol, et de *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'un parasol : *Feuilles* OMBRACULIFORMES.

OMBRAGE (*on-braj'*) n. m. Ensemble de branches et de feuilles qui produit de l'ombre : *Un* OMBRAGE *impénétrable aux rayons du soleil.*

— Fig. Ombre, vaine apparence : *Epicurus tient l'homme sage n'avoir du bonheur qu'en* OMBRAGE *et similitude.* (Montaigne.) [Vx.]

— Fig. Défiance, soupçon inquiet, par allusion à la peur que l'ombre inspire aux chevaux : *Porter* OMBRAGE *à quelqu'un.*

OMBRAGEANT (*on, jan*), **ANTE** adj. Qui donne de l'ombre, qui forme un ombrage : *Végétaux* OMBRAGEANTS.

OMBRAGER (*on, jé* — rad. *ombrage*. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *J'ombrageai. Nous ombrageons*) v. a. Couvrir de son ombre, former ombrage sur : *Les arbres qui* OMBRAGENT *la plaine.*

— Fig. Protéger : *Les grands ne sont nés que pour* OMBRAGER *les petits.* (Boiste.) ‖ Dans le style biblique, Exercer son influence sur : *La vertu du Très-Haut l'*OMBRAGERA.

— Par ext. S'étaler au-dessus de : *Panache qui* OMBRAGE *un casque. Duvet qui* OMBRAGE *la lèvre.*

— Poétiq. *Des lauriers ombragent son front, sa tête.* Se dit d'un capitaine qui a remporté de grandes victoires, d'un poète qui a obtenu de glorieux succès.

— A signifié : 1° Esquisser, donner une idée de : OMBRAGER *son plan*; 2° Voiler le sens de : *Pour* OMBRAGER *un peu toutes ces choses.* (Pasc.)

— Peint. Etendre ou épaissir les ombres de : OMBRAGER *un tableau trop éclairé.* (Peu us.)

— Techn. *Ombrager l'or et l'argent*, Mettre une broderie de soie autour d'une broderie métallique.

S'ombrager, v. pr. Se couvrir d'ombrage : *Jardin qui commence à* S'OMBRAGER.

— *S'ombrager de*, Se mettre à l'abri de : S'OMBRAGER *du soleil.* (G. Sand.) ‖ Se mettre sous l'abri de : *Elle* S'OMBRAGEAIT *nonchalamment d'une ombrelle de moire blanche.* (A. Houssaye.)

OMBRAGEUSEMENT (*on, jeû*) adv. D'une manière ombrageuse.

OMBRAGEUX (*on, jeû*), **EUSE** [rad. *ombrage*] adj. Se dit d'une bête de somme sujette à prendre peur quand elle

voit son ombre, une ombre, ou quelque objet inaccoutumé. *Une mule* OMBRAGEUSE.

— Fig. Prompt à soupçonner, à se défier ou à se cabrer : *Homme* OMBRAGEUX.

— Substantiv. Personne ombrageuse : *L'*OMBRAGEUX *est une variété du méfiant.*

— SYN. **Méfiant, soupçonneux.**

OMBRAL, ALE, AUX (rad. *ombre*) adj. ‖ *Notation ombrale*, Notation par laquelle Sylvester représente les déterminants.

OMBRANT (*on-bran*), **ANTE** adj. Peint. Qui est propre à imiter les ombres : *Des émaux* OMBRANTS.

OMBRATILE (*on* — du lat. *umbratilis*, même sens) adj. Qui aime, qui cherche l'ombre ; oisif, paresseux. ‖ Qui se fait à l'ombre : *Exercices* OMBRATILES. (Est. Pasq.) [Vx.]

OMBRE (*onbr'* — lat. *umbra*) n. f. Physiq. Obscurité résultant de l'interception de la lumière par un corps opaque : *L'*OMBRE *de la terre cause l'éclipse de la lune.* ‖ *Ombre absolue*, Celle qui est projetée dans l'espace sans rencontrer aucun corps. ‖ *Ombre relative*, Celle qui est projetée sur un corps. ‖ *Ombre portée*, Celle qui est projetée sur un corps différent de celui qui intercepte la lumière, par opposition à celle qui existe sur ce dernier corps, du côté opposé au foyer lumineux. ‖ *Ombre droite*, Celle qui est projetée sur un plan horizontal. ‖ *Ombre renversée*, Celle qui est projetée sur un plan vertical.

— Obscurité, ténèbres : *Les* OMBRES *du soir, de la nuit.*

— Endroit protégé contre le soleil : *S'asseoir à l'*OMBRE.

— Fig. Personne ou objet qui a perdu son éclat : *Écrivain, État qui n'est plus que l'*OMBRE *de lui-même.* ‖ Faible quantité ; apparence ; simulacre : *Des gens qui n'ont pas l'*OMBRE *de bon sens.* ‖ Objet vain, éphémère, fragile : *Les grandeurs du monde ne sont qu'*OMBRE *et fumée.* ‖ Obscurité morale ; secret ; oubli : *Les* OMBRES *de l'ignorance.* ‖ Ce qui empêche de distinguer, de connaître : *La plupart des termes abstraits sont des* OMBRES *qui cachent des vides.* (J. Joubert.) ‖ Mélancolie, tristesse : *Le souvenir de ce qui fut répand son* OMBRE *sur ce qui est.* ‖ Objet, personne qui accompagne un autre objet, une autre personne, comme une ombre accompagne le corps qui la projette : *L'envie est l'*OMBRE *de la gloire.* (Mme de Lambert.) *Olivier Le Dain était l'*OMBRE *de Louis XI.*

— Poétiq. Retraite, solitude : *La vie la plus pleine, si elle a coulé à l'*OMBRE, *n'a pas d'épitaphe.* (É. Pelletan.)

— Pop. Prison ; détention : *Mettre un voleur à l'*OMBRE. ‖ Tombeau, état de mort : *Mettre son ennemi à l'*OMBRE.

— Loc. div. *A l'ombre de*, Dans l'ombre projetée par : *Dormir* À L'OMBRE DES *tilleuls.* (Fig. Sous la protection de : *L'industrie ne se plaît qu'*À L'OMBRE DE *la paix.*) ‖ *Sous l'ombre, Sous ombre de*, Sous apparence, sous prétexte de : SOUS OMBRE D'*amitié.* ‖ *Sous ombre que*, Sous prétexte que : SOUS OMBRE QUE *vous écrivez comme un petit Cicéron.* (Mme de Sév.) ‖ *Dans l'ombre*, Dans une situation peu en vue. ‖ *Ombre* ou *Ombres de la mort*, Trouble des sens et des facultés qui annonce une mort prochaine. — Ignorance de la vraie religion. ‖ *Ombre du tombeau*, Mort : *Être plongé dans l'*OMBRE DU TOMBEAU. ‖ *Ombre au tableau*, Léger défaut, qui n'efface point les qualités d'un ouvrage, les bonnes qualités d'une personne, ou même contribue à les faire valoir :

C'est une *ombre au tableau* qui lui donne du lustre.
BOILEAU.

‖ *Faire ombre*, Produire, projeter une ombre. — Fig. Obscurcir le mérite, le crédit de quelqu'un par un plus grand mérite, un plus grand crédit : FAIRE OMBRE *à tous ses concurrents.* — Offusquer, chagriner, inquiéter quelqu'un comme une ombre inquiète un cheval ombrageux : *Tout* FAIT OMBRE *aux envieux.* ‖ *Avoir peur de son ombre*, S'effrayer très facilement. ‖ *Passer comme l'ombre, comme une ombre*, N'avoir qu'une très courte durée : *Toutes choses* PASSENT COMME L'OMBRE. (Fléch.) ‖ *Prendre l'ombre pour le corps*, Prendre l'apparence pour la réalité. ‖ *Courir après une ombre*, Espérer une chose vaine ou qui ne peut se réaliser. ‖ *Suivre quelqu'un* ou *quelque chose, comme son ombre, comme l'ombre opiniâtrément suit le corps, Ne pas le quitter plus que son ombre*, Accompagner partout. ‖ *C'est l'ombre et le corps*, Ce sont deux personnes inséparables. ‖ *Vous me feriez sauter mon ombre*, Vous me feriez faire des choses impossibles, je ne sais rien vous refuser.

— Antiq. rom. Personne que chaque convive pouvait emmener avec lui.

— Blas. Figure déliée qui laisse voir le champ de l'écu. ‖ *Ombre de soleil*, Soleil représenté sans yeux, ni nez, ni bouche, et d'autre émail que d'or.



D'or à une ombre de soleil de gueules.



D'azur à une ombre de lion rampant.

— Electr. *Ombre électrique*. V. la part. encycl.

— Exég. bibl. Fait de l'Ancien Testament, figurant un autre fait qui devait avoir sa réalisation dans le Nouveau.

— Musiq. Nom que les Italiens donnent aux nuances, aux gradations du forte au piano et du piano au forte.

— Mythol. Fantôme qui avait l'apparence du défunt, mais sans la réalité de la vie : *Évoquer les* OMBRES. ‖ Anj. Se dit quelquef. pour Âme, dans le langage poétique ou élevé : OMBRES *de mes vieux parents, je ne vous attendais pas sur ces bords.* (Chateaubr.) — Fantôme. — Souvenir ; mémoire d'une personne morte : *Braver, Insulter l'*OMBRE *de quelqu'un.* ‖ *Royaume* ou *Séjour des ombres*, Enfer des païens : *Descendre* AU ROYAUME DES OMBRES.

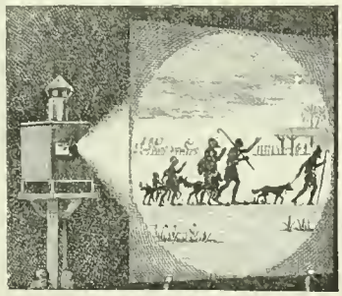

Ombres chinoises.

— Théâtr. *Ombres chinoises*, Spectacle dans lequel les personnages sont des silhouettes apparaissant sur un écran transparent

— PROV. : **Quand le soleil est couché, il y a bien des bêtes à l'ombre**, Le nombre des sots est très grand.

— ALLUS. LITTÉR. :

J'aperçus l'*ombre* d'un cocher
Qui, tenant l'*ombre* d'une brosse,
Nettoyait l'*ombre* d'un carrosse.

Ces vers, que souvent on attribue par erreur à Scarron, font partie d'une parodie du VIe livre de l'*Enéide*, que firent en s'amusant les trois frères Claude, Charles et Nicolas Perrault, aidés de leur ami Beaurain (1648 environ).

‖ Hélas ! elle a fui comme une *ombre*,
En me disant : « Je reviendrai. »

Ces deux vers, dont on devine les applications faciles, font partie de la romance chantée par Guido, dans *Guido et Ginevra*, drame lyrique en trois actes et six tableaux, de Scribe, musique d'Halévy. ‖ **Le chien qui lâche sa proie pour l'ombre**, Titre d'une fable de La Fontaine (VI, 17), dans laquelle un chien, voyant dans l'eau la proie qu'il emporte, lâche celle-ci afin de saisir l'ombre. C'est l'image de ceux qui abandonnent un avantage réel, pour courir après l'incertain.

— ANTON. **Lumière, clarté, rayon, relief.**

— ENCYCL. Optiq. *Ombre et pénombre*. Un corps opaque interposé sur le trajet d'un faisceau lumineux intercepte la lumière ; on arrière de ce corps, une portion de l'espace ne reçoit aucune lumière : on dit qu'elle est dans l'*ombre* ; une portion de l'espace reçoit moins de lumière que si le corps opaque n'existait pas : cette portion est dans la *pénombre*.



Ombres : 1. Ombres portées ; 2. Ombre diffuse ; 3. Pénombre.

Si le faisceau lumineux émane d'une source unique infiniment petite, tous les rayons compris à l'intérieur du cône circonscrit au corps opaque et ayant pour sommet la source lumineuse sont arrêtés par le corps opaque ; la séparation de l'ombre et de la lumière est limitée à la surface de ce cône circonscrit et à la courbe de contact du cône et du corps opaque. Si le corps est éclairé par deux sources infiniment petites, la partie d'ombre commune aux deux sources est dans l'ombre absolue, la partie de l'ombre de chacune des sources éclairée par l'autre source est dans la pénombre. Dans le cas où le corps lumineux est de forme et de dimensions quelconques, on peut se rendre compte des formes de l'ombre et de la pénombre en décomposant le corps lumineux en une infinité de petits points lumineux ; le passage de l'ombre absolue à la lumière se fait graduellement.

— *Détermination des ombres*. Dans la pratique du lavis, il est nécessaire de déterminer l'*ombre propre* des corps et l'*ombre portée* de ces corps sur d'autres. Le corps est supposé éclairé par un foyer lumineux placé à l'infini dans une direction inclinée vers la gauche, à 45° sur l'horizon (v. LAVIS) ; l'*ombre propre* est la courbe de contact du corps considéré avec le cylindre circonscrit dont les génératrices sont parallèles à la direction du rayon lumineux ; l'*ombre portée* est l'intersection de ce même cylindre avec le corps ou le plan considéré. Un corps peut porter ombre sur lui-même, car le cylindre circonscrit peut rencontrer le corps auquel il est circonscrit. La détermination des ombres se réduit donc à un problème de géométrie descriptive ou de perspective. Dans la pratique, le phénomène est plus complexe ; il n'y a jamais d'ombre sans pénombre, et le passage de l'obscurité à la lumière s'accompagne généralement de franges. V. DIFFRACTION.

— Antiq. rom. Les *ombres* étaient parfois de vrais parasites, mais souvent aussi c'étaient des hommes de mérite d'une condition modeste. On disait, pour expliquer l'origine de ce mot, qu'un jour Aristodème, ayant été conduit par Socrate au banquet d'Agathon, où il n'avait pas été convié, ne s'aperçut pas que Socrate s'était arrêté et entra, dit-on, comme l'ombre devant le corps, c'est-à-dire le premier. A Rome, le quatrième lit était réservé pour les ombres, et l'on dit que l'empereur Adrien y prenait place volontiers pour jouir de la conversation des hommes intéressants qu'on amenait ainsi chez lui.

— B.-arts. Les effets que produisent les *ombres* dépendent de la position qu'occupe le corps lumineux par rapport au plan du tableau. La détermination des ombres se rapporte à deux objets distincts, la forme de leurs contours et l'intensité des teintes à attribuer à chaque partie de surface qui reçoit l'ombre. Les rayons du soleil et de la lune, qui fournissent la lumière la plus usuelle, sont considérés comme parallèles entre eux à cause de la distance de ces astres. Le soleil et la lune peuvent être placés de trois manières différentes par rapport à nous ou par rapport aux objets. 1° Ils peuvent se trouver à droite ou à gauche des spectateurs et des objets ; alors les rayons lumineux sont parallèles aux surfaces de front et sont plus ou moins inclinés suivant la hauteur de l'astre ; 2° les astres peuvent être derrière le tableau ; les rayons lumineux se trouvant parallèles et en perspective, se réunissent à un même point de fuite ; 3° les corps lumineux peuvent enfin être situés en avant du tableau plus ou moins directement derrière le spectateur ; les rayons se trouvent encore parallèles fuyants.

Les ombres portées par les lumières artificielles sont d'autant plus divergentes que le corps lumineux est plus petit et plus près des objets éclairés.

— Mythol. La croyance aux *ombres* était universelle dans l'antiquité : elle était une conséquence de la foi à la survivance de l'âme, à laquelle on attribuait une existence à demi matérielle. Encore vague dans les parties les plus anciennes des poèmes homériques, cette croyance se précise dans le XIe chant de l'*Odyssée* : après un sacrifice sanglant au bord d'une fosse, Ulysse évoque les âmes d'une foule de héros. La croyance aux ombres (*eidôla, phantasmata*) a toujours subsisté en Grèce. A Rome, elle s'est fortifiée de vieilles superstitions italiques ; les ombres (*umbræ, simulacra*) se confondirent avec les mânes, les lémures et les larves. Ces croyances restaient peu précises et souvent contradictoires. Tantôt l'on se figurait l'ombre comme vivant d'une vie obscure dans la tombe (tel le double des Égyptiens) ; tantôt l'on se représentait toutes les ombres comme réunies aux enfers, où elles recevaient la récompense de leurs vertus ou le châtiment de leurs fautes. C'est cette dernière conception qui a inspiré à Virgile l'un des plus célèbres épisodes de l'*Enéide* (ch. VI). La foule croyait que les ombres pouvaient intervenir dans les affaires des vivants et qu'elles continuaient à mener une existence à demi matérielle. D'où les rits funéraires en usage, le mobilier funéraire, les sacrifices périodiques, tous les moyens imaginés pour venir en aide aux morts ou apaiser leur colère. De là encore une foule de superstitions : la croyance aux fantômes, aux sortilèges, à tous les artifices de la sorcellerie et de la magie.

— Electr. *Ombre électrique*. Si l'on fixe à l'extrémité de l'une des tiges de l'excitateur d'une machine de Holtz une large calotte concave, garnie à l'intérieur d'un morceau de soie sans pli, maintenu adhérent par l'attraction électrique, l'autre tige étant terminée par une pointe, on voit apparaître à cette pointe une petite étoile brillante dès que la machine est mise en mouvement, tandis que sur l'électrode concave, il se forme un cercle lumineux, et c'est sur ce dernier qu'apparaissent des ombres quand on interpose des objets entre les deux électrodes. Ces ombres ne sont pas dues à un effet d'optique, puisque tous les objets ne les produisent pas. On ne les observe en général qu'avec les corps conducteurs ou semi-conducteurs. Holtz n'a pas expliqué le phénomène.

Ombre (L'), opéra-comique en trois actes, paroles de Saint-Georges, musique de F. de Flotow, représenté à l'Opéra-Comique (Paris) le 7 juillet 1870. C'est au moment où la guerre franco-allemande allait éclater que l'Opéra-Comique offrait à son public l'œuvre du musicien allemand. Il n'empêche que le livret de l'*Ombre*, qui transportait les spectateurs à l'époque et au milieu de la guerre des Cévennes, ne manquait point d'intérêt.

Le comte de Rollecourt, officier du maréchal de Villars, condamné à mort pour avoir sauvé une famille protestante, est épargné par le capitaine chargé de l'exécution : il se fait passer pour un sculpteur sur bois sous le nom de Fabrice. Dans la ferme où il s'est réfugié vient se présenter une jeune fille qui a été élevée au château de Rollecourt, qui aime le comte et qui le croit mort. Bientôt Rollecourt est découvert ; il va être fusillé, ainsi que le capitaine dont le dévouement lui a sauvé la vie. Jeanne s'est d'abord crue la dupe d'une ressemblance, mais elle reconnaît le comte, et celui-ci l'épouse avant de partir pour le lieu d'exécution. Au dernier moment, le maréchal accorde la grâce des deux officiers. La musique, facile et coulante, ne manquait elle-même ni de grâce ni d'élégance. L'ouverture débute par un larghetto pathétique et doux ; l'allegro qui suit est formé en partie par le motif des couplets du docteur Mirouet (ami de Fabrice) : *Quand je monte Cocotte*. Citons, au premier acte, le quatuor avec son gracieux andante : *La nuit approche, voici l'heure* ; la rêverie symphonique qui précède le second acte, et, dans ce second acte, le couplet gaulois du docteur : *Une femme douce et gentille* ; le second quatuor : *Un mot, chère voisine* ; le duo de Jeanne et de Fabrice : *D'où vient que maintenant près d'elle*, d'une grande vérité d'expression ; au troisième acte, la romance de Fabrice : *Pauvre ange, dont la triste vie* ; le trio dramatique de la fin. L'*Ombre* reparut après la guerre à l'Opéra-Comique avec un succès complet.

OMBRE n. f. Jeux. V. HOMBRE.

OMBRE (*onbr'*) n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des salmonidés, comprenant cinq espèces propres aux eaux douces de l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *ombres* (thymallus) sont fusiformes, comprimés, avec la tête assez petite, à museau pointu ; la nageoire dorsale est vaste et haute, la caudale profondément échancrée. L'ombre commun (*thymallus vexillifer*) atteint 50 centimètres de long ; le dos, blanc ou gris, est bleu chez les jeunes ; les flancs sont argentés, le museau grisâtre, les joues et les opercules piquetés de noir. Très répandu dans l'Europe boréale et centrale, il se tient dans les eaux courantes rapides et limpides. Sa chair fine, à odeur de thym, est très estimée. C'est l'*oumbré* du Gard, l'*umbra* des Pyrénées-Orientales. L'*ombre chevalier* de certains auteurs est l'*omble*. V. OMBLE.



Ombre commun.

OMBRE (*ombr'* — corrupt. de *Ombrie*, contrée de l'Italie, parce que le principal gisement de cette terre se trouve à Nocera, en Ombrie) n. f. ‖ *Terre d'ombre*, Ocre brun et rougeâtre, en usage dans la peinture. ‖ On dit aussi TERRE DE SIENNE ou simplem. OMBRE.

Ombre (du lat. *Umber*, mot d'orig. celt.), nom donné à des tribus gauloises qui, refoulées par les Ibères, descendirent en Italie où elles peuplèrent la province qui a gardé le nom d'Ombrie.

OMBRÉE (*on*) n. f. Sorte de marqueterie, dont les découpures sont passées au sable chauffé, afin d'obtenir des ombres.

OMBRELLE (*on-brèl'* — ital. *ombrella*) n. f. Petit parasol de dame : *L'usage de l'*OMBRELLE *remonte à l'antiquité la plus reculée.*

— Par anal. Objet disposé en forme d'ombrelle : *Ces pins nous accueillirent sous leur* OMBRELLE... (Michelet.)



Ombrelle : 1. Ordinaire fermée. 2. A manche brisé, ouverte (1860).

— Biol. Masse transparente, gélatineuse ou cornée, que l'on observe chez les méduses, et que l'on désigne aussi sous le nom de *cloche*.

— Zool. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *umbrellidés*, répandus dans les mers chaudes, et qui sont ainsi appelés à cause de leur coquille aplatie et ovale, avec son sommet peu élevé.

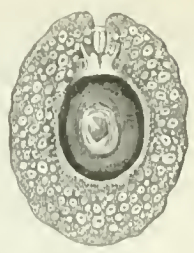
Ombrelle de l'Inde.

— Encycl. Biol. L'*ombrelle* des méduses dérive de l'ectoderme, renferme des cellules et des éléments fibreux et est animée de contractions rythmiques, pendant que la méduse nage. L'ombrelle présente deux formes principales : la forme de disque ou de chapeau, qui caractérise les *acraspèdes*, et la forme de cloche, dont la partie inférieure est rétrécie par un voile ou *velum*, percé en son centre d'une ouverture par laquelle peut faire saillie le sac stomacal.

OMBRER (*on* — du lat. *umbrare*, par l'intermédiaire de l'ital. *ombrare*) v. a. B.-arts. Marquer les ombres de : Ombrer *un dessin*.

— Par ext. Donner une couleur sombre à : *Une teinture* ombre *les paupières des Turques*.

Ombré, ée part. pass. du v. Ombrer.

— Blas. Attribut des édifices et autres objets à plusieurs faces, dont les côtés opposés au jour sont d'un émail différent pour marquer l'ombre.


D'azur à une tour carrée d'argent, ouverte, crénelée, maçonnée et ombrée de sable.

OMBRETTE (*on-brèt'* — rad. *ombre*) n. f. Ombrello. (Vx.)

OMBRETTE (*on-brèt'*) n. f. Ornith. Genre d'échassiers, type de la famille des scopidés, répandus dans l'Afrique tropicale.

— Encycl. L'*ombrette* (scopus umbretta) est un oiseau trapu et ramassé, à cou court, à grosse tête, à fort bec épais et comprimé, à pattes peu hautes ; sa livrée est brune, couleur de terre d'ombre, d'où son nom ; les plumes de la nuque forment une huppe horizontale. Elle a les mœurs des oiseaux de marais.


Ombrette.

OMBREUR (*on*) n. m. Chez les fabricants de fleurs artificielles, Celui qui accentue au pinceau quelques détails des feuilles ou des fleurs.

OMBREUSEMENT (*on*) adv. De manière à donner de l'ombre : *Branchages* ombreusement *entrelacés*. ‖ Obscurément. (Vx.)

OMBREUX (*on-breû*), **EUSE** adj. Qui donne de l'ombre : *Allée* ombreuse. ‖ Couvert d'ombre : *Vallée* ombreuse.

— Par ext. Sombre, ténébreux : *Les fosses* ombreuses. (Ronsard.)

— Bot. Qui croît dans les lieux ombragés.

Ombriano, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Crémone]), sur l'Adda ; 3.160 hab.

Ombrie (lat. *Ombria*), contrée de l'Italie ancienne, entre la Gaule cispadane au N., l'Etrurie à l'O., la Sabine au S., le Picenum et la mer Adriatique à l'E. Villes principales : *Fulginium, Sena-Gallica, Iguvium*. Les Ombriens prirent part aux guerres des Etrusques et des Samnites contre les Romains, qui les soumirent (280).

Ombrie (école d'). Avant le Pérugin, qui fut le prince de l'école ombrienne, depuis longtemps déjà, à côté de l'école naturaliste de Florence, se développait modestement, à Pérouse, une école qui alliait à la grâce les traditions du style religieux. Son exécution était médiocre, mais le sentiment était partout cherché, et, parmi les peintres qui précédèrent le Pérugin, Fiorenzo di Lorenzo et Nicolo Alunno, dit *Fuligno*, eurent le mérite de communiquer à l'école ombrienne sa tendance dominante : une expression naïve et attachante dans la figure. Après le Pérugin, le Pinturicchio, qui fut le peintre d'histoire de l'école d'Ombrie, l'Ingegno, Giovanni lo Spagna, Giannicola, Tiberio d'Assisi, Eusebio San-Giorgio, Domenico di Paris, Alfani et Orazio Alfani, Girolamo Genga et Adone Doni continuèrent la brillante période qu'il avait ouverte. On range aussi dans l'école ombrienne Giovanni Santi, père de Raphaël, qui rendait avec un charme infini les têtes d'enfants, et Francesco Raibolini de Bologne, après lequel cette école, avec Raphaël, se fondit dans l'école romaine.

Ombrien, enne (*on-bri-in, è-n'*), personne née en Ombrie ou qui habite cette région. — *Les* Ombriens.

— Adjectiv. Qui appartient à l'Ombrie ou à ses habitants : *La population* ombrienne.

— n. m. Langue parlée dans l'Ombrie.

— Encycl. Ling. Les *Ombriens* parlaient un dialecte italique apparenté au latin, plus rapproché encore de l'osque. (V. italique, et osque.) Ce dialecte nous est connu par quelques inscriptions et surtout par l'important monument connu sous le nom de « tables Eugubines ». (V. Eugubines.) Dans ces Tables, déchiffrées par Aufrecht, Kirchoff, Bréal, Bücheler, von Planta, etc., on trouve environ mille mots ombriens, pouvant s'expliquer par le latin ou par les autres langues indo-européennes. Le vocalisme ombrien paraît plus proche du latin que celui de l'osque. L'ombrien réduit, plus encore que le latin, les diphtongues primitives à do simples voyelles, change parfois *d* en un *r*, dont la valeur est difficile à déterminer (ombr. *arveitu, rere, runum* = lat. *advehito, dedit, donum*) et laisse fréquemment tomber les voyelles atones, ce qui donne aux mots ombriens une physionomie toute romane (*nomne = nomini ; pihaz = piatus ; katel = catulus*, etc.).

Caractères ombriens.

OMBRIFÈRE (*on* — du lat. *umbra*, ombre, et *ferre*, porter) adj. Qui donne de l'ombre, qui garantit du soleil. (Peu us.)

OMBRINE (*on*) n. f. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des sciénidés, vivant dans l'Atlantique, la Méditerranée et l'océan Indien.

— Encycl. Les *ombrines* sont voisines des cerbs et des maigres, mais elles ont un barbillon à la mâchoire inférieure, le corps oblong, comprimé, la tête à profil convexe, les nageoires dorsales contiguës à la base. Ce sont des grands poissons comestibles. L'ombrine commune (*umbrina cirrhosa*), commune dans la Méditerranée et l'Atlantique chaud, ne remonte guère au-dessus de la Gironde ; elle est jaunâtre en dessus, avec des chevrons bleus et le ventre gris d'argent. C'est l'*umbrina* de Nice, le *chau* ou *caine* de Provence, la *dainée* de Cette, la *verrue* ou *bourrugue* de Bayonne.

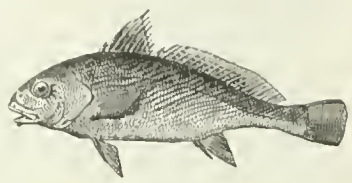
Ombrine.

OMBRIOS (*on, oss* — mot gr. signif. *pluvieux*, et formé de *ombros*, pluie) adj. Mythol. gr. Surnom de Zeus, dans son culte du mont Hymette, en Attique et en divers lieux.

OMBROMÈTRE n. m., **OMBROMÉTRIE** n. f., et **OMBROMÉTRIQUE** adj. Syn. de pluviomètre, pluviométrie et pluviométrique.

Ombrone (lat. *Umbro*), nom de deux rivières d'Italie : 1° l'Ombrone Pistoïese, qui, née dans l'Apennin, passe près de Pistoia, arrose la Gonfolina et tombe dans l'Arno, près de Signa ; 50 kilom. de cours ; 2° l'Ombrone Senese, née dans le sub-apennin toscan, près de Castelnuovo Berardenga. Elle passe entre les provinces de Sienne et de Grosseto, et se jette dans la mer Tyrrhénienne, un peu au-dessous de la Torre della Trappola.

Omdurman, ville du Soudan égyptien, sur la rive gauche du Nil, en face du confluent du Nil Bleu et de Khartoum. C'était un petit village lorsque, le 27 mai 1821, l'expédition envoyée par Méhémet-Ali pour conquérir le Soudan y débarqua avant de créer Khartoum. Plus tard, Gordon en fit un camp destiné à surveiller le fleuve. Après la prise et la ruine de Khartoum, en 1884, elle devint la capitale du mahdi, et sa population dépassa 400.000 hab. Omdurman fut reprise après une grande bataille par les troupes anglo-égyptiennes, en 1898. Depuis, elle a été abandonnée pour Khartoum à cause de son insalubrité.

O'Méara (Barry-Edward), médecin anglais, né en 1786, mort près de Londres en 1836. D'origine irlandaise, il servit comme chirurgien dans l'armée, puis dans la marine anglaise ; en 1815, il était chirurgien du *Bellorophon*, lorsque Napoléon déchu se rendit à bord de ce bâtiment. Il accompagna comme médecin Napoléon à Sainte-Hélène, fort estimé de l'Empereur ; mais il dut bientôt se séparer de lui, en présence des exigences et de la surveillance minutieuse et blessante dont Hudson Low entourait le captif. De retour en Angleterre, il protesta contre ces rigueurs (1818), et fut, pour ce motif, immédiatement destitué. On lui doit un certain nombre de mémoires et d'ouvrages intéressants pour la récit de la captivité de Napoléon, et qui paraissent sincères : *Documents particuliers sur Napoléon*... (1819). *Documents historiques sur la maladie et la mort de Napoléon Bonaparte* (1821) ; *Bonaparte en exil* ou *Une voix de Sainte-Hélène* (1822). Tous ces ouvrages ont été traduits en français.

OMÉGA (emprunté au gr. *ô méga* « o grand ») n. m. Gramm. Nom de la dernière lettre de l'alphabet grec, dont l'*alpha* est la première. (V. alpha.) [L'*oméga* était en grec attique un o long ouvert, tandis que l'*omicron* était un o fermé bref. Le signe qui représente l'*oméga* (Ω, ω) provient d'une modification de la graphie de l'*omicron*. L'*oméga* minuscule paraît être un *omicron* géminé. V. O.]

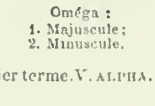
Oméga : 1. Majuscule ; 2. Minuscule.

— Fig. *L'alpha et l'oméga*, Le commencement et la fin, le premier et le dernier terme. V. alpha.

Oméïades. Hist. V. Omeyades.

omelette (*lèt'* — pour *omelette*, métathèse de *alemette*, dérivé de *alemelle* ou *alumelle*, lame, ce mets étant plat comme une lame) n. f. Mets composé d'œufs que l'on bat ensemble et que l'on fait cuire dans la poêle, avec divers assaisonnements. ‖ *Omelette baveuse*, Omelette peu cuite, molle et juteuse.

— Fam. Œufs brisés. ‖ Fig. et fam. Objets divers cassés et mêlés ; personnes écrasées : *Rencontre de trains qui fait une* omelette *de voyageurs*.

— Arg. milit. Plaisanterie qui consiste à bouleverser le lit d'un camarade durant son sommeil, ou à mettre en désordre les objets réglementaires qui garnissent son sac.

— Prov. : On ne peut faire une omelette sans casser des œufs, Il est des inconvénients inévitables, des sacrifices nécessaires pour ceux qui veulent atteindre certains buts.

— Allus. hist. : Voilà bien du bruit pour une omelette. V. Des Barreaux.

— Encycl. Outre ce que l'on appelle plaisamment « l'omelette aux œufs », c'est-à-dire l'*omelette* nature, sans aucun ingrédient accessoire, les principales sortes d'omelettes sont : l'omelette aux fines herbes, au fromage, au lard, au jambon, aux oignons, aux croûtons, aux pommes de terre, au macaroni, etc. On fait aussi des omelettes qui sont des entremets sucrés : omelette soufflée, omelette au rhum, aux confitures, aux pommes, etc.

Omer (saint) (en lat. *Audomarus*), évêque de Thérouanne, né à Guldindal, près de Constance, vers 600, mort à Wanrant en 670. Issu d'une noble famille, il se fit moine à Luxeuil, et devint évêque de Thérouanne vers 637. En 638, il éleva, dans un lieu appelé Sithiu, un monastère dont il confia la direction, d'abord à saint Mummolin, puis à saint Bertin. Vers 667, il perdit la vue, et la constance avec laquelle il supporta cette infirmité augmenta la vénération que les fidèles de son diocèse lui avaient vouée. Après sa mort, son corps fut déposé dans le monastère de Sithiu ; une ville ne tarda pas à s'élever autour de son tombeau ; elle prit, en son souvenir, le nom de Saint-Omer, qu'elle porte encore. — Fête le 9 septembre.

Omer-pacha (Michel Lattas, depuis), général turc, né à Plaski (Croatie) en 1806, mort à Péra en 1871. Il quitta l'armée pour entrer dans les ponts et chaussées, passa en Bosnie, abjura la religion grecque pour se faire musulman, et prit alors le nom d'Omer. S'étant rendu à Constantinople (1834), il professa la calligraphie dans une école militaire, devint professeur du prince héritier Abd-ul-Medjid et entra dans l'armée comme capitaine. Colonel en 1839, il fut nommé général après la campagne de Syrie ; devint gouverneur du Liban, prit part à la pacification de l'Albanie (1843), à celle du Kurdistan (1846), commanda de 1848 à 1850 une armée d'occupation dans les principautés danubiennes, puis réprima deux révoltes en Bosnie. Lorsque éclata, en 1853, la guerre avec la Russie, il prit des dispositions habiles, et força les Russes à lever le siège de Silistrie. Chargé de secourir Kars, il ne put arriver à temps, et fut disgracié après la guerre. Toutefois, peu après, il fut mis à la tête de l'armée de Roumélie. En 1861, il commanda une expédition en Herzégovine, puis parvint à imposer la paix au Monténégro. En 1867, il comprima l'insurrection crétoise et devint, en 1867, général en chef de l'armée turque.


Omer-Pacha.

omerti n. m. Instrument de musique à archet, monté de deux cordes et fort en usage dans l'Inde.


Omerti.

Omer-vrione, général turc, né en Albanie en 1789, mort en 1836. Il servit d'abord dans son pays natal, où Ali, pacha de Janina, l'avait chargé de défendre les défilés de Larissa contre les Turcs (1820). Il laissa passer les Turcs, et reçut en récompense le pachalik de Janina. Désormais au service de la Turquie, il fut envoyé en Thessalie pour réduire l'armée grecque insurgée ; mais il fut battu à Zeitouni, puis sur les bords du Sperchio (1821). Après une période de succès, pendant laquelle il occupa l'Etolie, il alla mettre le siège devant Missolonghi (7 nov. 1822) avec une armée composée de Turcs et d'Albanais, mais il dut lever le siège en janvier 1823. Il échoua de nouveau, quelques mois plus tard, et fut défait, l'année suivante, à Mavrylio. Peu après, il reçut le pachalik de Salonique, puis celui de Négrepont, qu'il dut restituer à la Grèce.

Omessa, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 9 kilom. de Corte ; 793 hab. Ch. de f. Vignobles produisant des vins qui, distillés, fournissent de bonnes eaux-de-vie. — Le canton a 7 comm. et 2.417 hab.

omêstès (*stèss* — mot gr. signif. *sanguinaire* ; de *ômos*, cru) adj. Myth. gr. Surnom de Dionysos, à qui l'on immolait des victimes humaines, dans l'île de Chios et à Ténédos.

Ometepec, ville du Mexique (Etat de Guerrero), sur les premiers contreforts des montagnes, à proximité de la frontière de l'Etat d'Oajaca ; 8.000 hab.

omettre (du lat. *omittere* — du préf. *ob.* et de *mittere*, envoyer. Se conjugue comme *mettre*) v. a. Négliger, oublier, manquer à faire ou à dire : Omettre *une démarche*.

S'omettre, v. pr. Être omis. ‖ S'oublier soi-même : S'omettre *volontairement sur la liste des souscripteurs*.

Omey, comm. d'Irlande (prov. de Connaught [comté de Galway]) ; 5.500 hab.

Omeyades, Oméïades, Ommeyades, Ommyades ou **Ommiades** (en ar. *Banou-Omeyya*), descendants d'Omayyah, calife de la seconde dynastie musulmane à Damas. — *Un, Une* Omeyade, Oméïade, Ommeyade, Ommyade ou Ommiade.

— Adjectiv. : *Calife* Omeyade, Oméïade, Ommeyade, Ommyade ou Ommiade.

— Encycl. Le calife Ommayyah avait pour aïeul Abd-Ménaf, chef de la tribu des Koraïsbites et cousin d'Abd-el-Motalleb, grand-père de Mahomet. Abou-Sofian, petit-fils d'Abd-el-Motalleb, se rallia à l'islamisme en l'an 8 de l'hégire. Son fils Moaviyya fut d'abord secrétaire de Mahomet et gouverneur de la Syrie sous le règne d'Omar et d'Osman ; c'est lui qui conquit Chypre (647) et Rhodes (651). En 656, au moment de l'assassinat d'Osman, il refusa de reconnaître Ali et se proclama calife ; maître de la Syrie, de l'Egypte et de l'Arabie, Moaviyya proposa un arbitrage à Ali et se fit reconnaître calife par supercherie. Ali n'en resta pas moins maître de la Mésopotamie et de toute la partie orientale du califat. Ce ne fut qu'à sa mort (661) que Moaviyya devint réellement le maître de l'islam. C'est sous son règne que la Transoxiane et l'Afrique du Nord passèrent sous la domination musulmane. Il mourut en 680. Son successeur, Yézid Ier, triompha sans peine des prétentions d'Hosein, fils d'Ali et d'Abd-Allah, fils de Zobeïr ; il mourut après un règne de trois ans, en 683, laissant le trône à son fils Moaviyya II, qui abdiqua au bout de quelques jours, et qui fut empoisonné. Il eut pour successeur Mervan Ier, fils de Hakem, cousin de Moaviyya, qui eut à lutter contre Abd-Allah-ibn-Zobeïr, et qui mourut en 685, après avoir exercé le califat durant dix mois. Abd-el-Mélik Ier lui succéda et so

débarrassa d'Abd-Alla-ibn-Zobeïr et de Mokhtar, qui avait soulevé la Perse contre lui. Il fut le premier calife omeyade qui réunit sous son sceptre tout le monde musulman. Son fils, Welid Ier, devint calife à sa mort, en 705, et il abandonna toute son autorité à ses généraux, qui conquirent l'Asie centrale, l'Espagne et la Sicile. Son successeur, Soleïman (715), l'imita et fut remplacé en 717 par Omar II Ibn-el-Aziz, qui porta sur le trône les vertus d'un moine plutôt que les qualités d'un chef d'État; il fut empoisonné en 720 et eut comme successeur Yézid II, fils d'Abd-el-Mélik, avec lequel commença la décadence de la dynastie omeyade. Hisham, son frère, monta sur le trône en 724, et gouverna avec sagesse. C'est sous son règne que l'émir Abd-er-Rahman fut battu à Tours en 732 par Charles-Martel. Il vit le début de l'insurrection des Abbassides. Ses successeurs Welid II, Yézid III et Ibrahim régnèrent chacun durant quelques mois, et le dernier Omeyade fut Mervan II, qui lutta désespérément contre les Abbassides (744) et fut vaincu à Arbèles (749). Il se réfugia en Égypte, où il fut tué en 750; l'un des petits-fils de Mervan Ier, Abd-er-Rahman, s'enfuit en Espagne, où il fonda la dynastie des califes omeyades qui régna jusqu'en 1031.

Omi, prov. du Japon (île de Nippon [kon do Siga]); 620.800 hab. Elle renferme en son centre le lac Biva, le plus grand lac du Japon (60 kilom. de long sur 18 de large; 180 kilom. de tour, 85 mètres de profondeur). Cultivée surtout en rizières, elle fabrique des soies grèges, soieries, crêpes, céramique; cuivre, plomb, cristal de roche.

OMICHMYLE (*kmil'* — du gr. *omikhma*, urine, et *ulé*, matière) n. f. Corps non encore isolé, dont un oxydo a été trouvé dans l'urine.

OMICRON (*kron'* — mot gr.; de *o*, et de *mikron*, petit) n. m. Quinzième lettre de l'alphabet grec, répondant à notre o bref. V. O et oméga.

Omicron : 1. Majuscule; 2. Minuscule.

OMILÉE n. f. Métrol. Ancienne mesure agraire.

OMIS, MISE part. pass. de Omettre.

O MISERAS HOMINUM MENTES, O PECTORA CÆCA! (*O misérables esprits des hommes! O cœurs aveugles!*), Vers de Lucrèce (*De natura rerum*, liv. II, v. 14).

OMISSION (*mi-si*) n. f. Action d'omettre : *L'*omission *d'un accent peut altérer gravement le sens d'une phrase.* ‖ Chose omise : *Les* omissions *d'un ouvrage.*

— Théol. *Péché. Faute d'omission*, Péché consistant à ne pas faire ce qui est commandé.

Omladina (mot serbe, signif. *jeunesse*), Nom d'une société secrète, poursuivant l'indépendance et l'unification de tous les Serbes. Elle fut fondée vers 1860, à Presbourg, par des étudiants. En 1866, elle avait atteint son plein développement et, de son centre transporté à Neusatz, elle étendait ses ramifications dans tous les pays de langue serbe. En 1867, elle fut dissoute en Hongrie et, dès lors, persécutée en Serbie. Elle a donné naissance au parti radical serbe. — Il existe en outre, en Bohême, une **Omladina** qui a formé l'extrême gauche du parti des Jeunes-Tchèques.

OM MANI PADMÉ HUM! Célèbre prière ou plutôt invocation mystique des bouddhistes du Népaul et du Thibet, adressée au dhyâni-bodhisattva Avalokitêçvara, qui passe pour l'avoir composée et révélée aux hommes. Ce n'est pas d'accord sur le sens mystique qu'il convient d'attribuer à cette formule toute-puissante. Chaque secte lui donne son explication : la plus généralement acceptée est que les six syllabes qui la composent correspondent aux six degrés de la métempsycose ou mondes des dévas (*dieux*), des asouras (*génies*), des hommes, des animaux, des prétas (*démons affamés*) et des enfers, et que la récitation de cette dhâraṇî détruit les causes des renaissances dans ces six mondes ou conditions, ce qui revient à dire qu'elle conduit le dévot au Nirvâna.

OMMASTRÈPHE n. m. Zool. V. ommatostrèphe.

OMMATIDÉS (*o-ma*) n. m. pl. Tribu de protozoaires radiolaires, caractérisés par leur squelette formé d'un test treillagé, sphéroïde, extra-capsulaire. — *Un* ommatide.

OMMATIE (*o-ma-ti*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des asilidés, répandus dans les régions tropicales du globe.

OMMATODIE (*o-ma, di*) n. f. Genre d'orchidées, comprenant plusieurs espèces qui croissent au Cap.

OMMATOLAMPE (*o-ma, lanp'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des curculionidés, comprenant quelques espèces propres à l'Inde et à ses archipels.

OMMATOSTRÈPHE (*o-ma, stréf'*) n. m. Genre de mollusques céphalopodes, type de la famille des *ommatostréphidés*, répandus dans presque toutes les mers.

— Encycl. Les *ommatostrèphes* ou *calmars flèches* sont de grands animaux de haute mer, très carnassiers, qui vi-

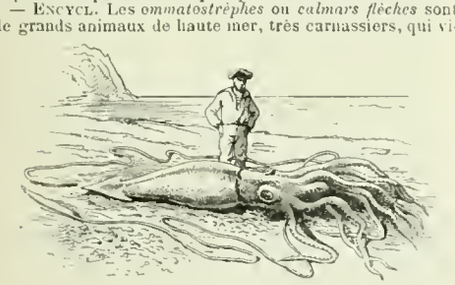
Ommatostrèphe.

vent par bandes. Leurs mouvements sont si vifs qu'ils sautent parfois à plusieurs mètres de hauteur au-dessus de l'eau; on en a vu tomber sur le pont des navires. On les emploie à Terre-Neuve, sous le nom d'*encornets*, comme appât pour pêcher la morue. Le type des vrais ommatostrèphes est l'*ommatostrephes Coindeti* de la Méditerranée.

OMMATOSTRÉPHIDÉS (*o-ma, stré*) n. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes dibranchiaux décapodes, renfermant les genres *ommatostréphe* et voisins. — *Un* ommatostréphidé.

Ommeganck (Balthasar-Paul), peintre belge, né et mort à Anvers (1755-1826). Il envoya aux Expositions du Louvre, jusqu'en 1827, un grand nombre de tableaux, et fut chargé, en 1815, de reprendre les peintures de l'école flamande apportées à Paris pendant les guerres de la République. Cet artiste, qui a surtout peint des scènes rustiques, avait reçu le surnom de **Racine des moutons.** On voit quelques-unes de ses œuvres aux musées du Louvre, de La Haye et de Bruxelles.

Ommen, ville des Pays-Bas (prov. d'Overyssel), sur la Vechte, affluent oriental du Zuyderzée; 5.000 hab.

Ommerschans, ville forte des Pays-Bas (prov. d'Overyssel), près d'un canal débouchant dans le Zuyderzée; 2.500 hab. Maison de détention.

Ommeyades, Ommiades ou **Ommyyades.** Hist. V. Omeyades.

OMNE IGNOTUM PRO MAGNIFICO (*Tout ce qu'on ne connaît pas [est tenu] pour magnifique*), paroles de Tacite (*Agric.*, 30).

OMNE SUPERVACUUM PLENO DE PECTORE MANAT (*Tout superflu est rejeté par l'estomac rassasié*), vers d'Horace (*Art poétique*, v. 337).

OMNE TULIT PUNCTUM QUI MISCUIT UTILE DULCI. V. utile dulci.

OMNE VIVUM EX OVO (*Tout être vivant provient d'un germe*), aphorisme biologique de l'Anglais Harvey.

OMNI, datif latin qui signifie Au tout, à tout : *Si cette définition convient* omni, *elle ne convient pas* soli (au seul objet défini). [J.-J. Rouss.]

OMNI, IE (du lat. *omnis*, tout) adj. Semblable dans tous les cas, quelles que soient les circonstances : *Comme les méfaits ne sont pas* omnis, *les vengeances ne sont pas* omnies. (Beaumarch.) [Vx.]

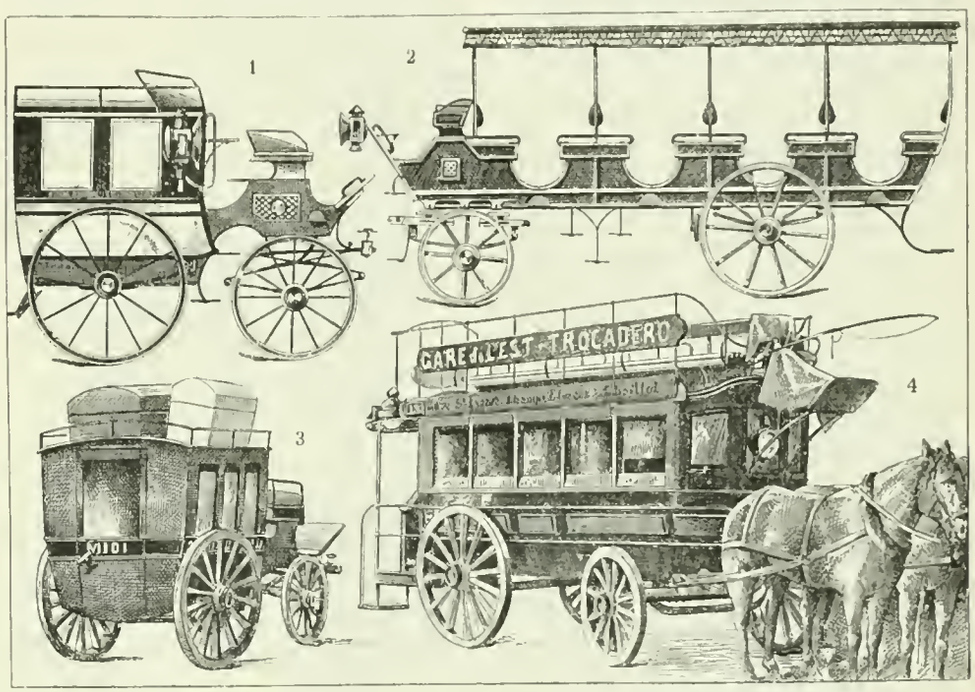

Omnibus : 1. De famille; 2. De courses; 3. De chemin de fer; 4. Voiture de la Cie des Omnibus (à Paris).

OMNIA MECUM PORTO (*Je porte tout avec moi*), mot de Bias, un des sept sages de la Grèce. Prième, sa patrie, ayant été assiégée par les généraux de Cyrus, les habitants s'enfuirent, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux. On s'étonnait de l'insouciance du philosophe, qui ne faisait aucun préparatif de départ. *Je porte tout avec moi*, répondit-il, donnant ainsi à entendre qu'il regardait comme ses biens les plus précieux sa sagesse et sa pensée.

OMNIA SERVILITER PRO DOMINATIONE (*Être servile en tout pour arriver au pouvoir*) [Tacite, *Histoires*, liv. I, ch. xxxvi]. C'est en racontant la conjuration d'Othon contre Galba que l'historien achève de peindre Othon par ce trait, applicable dans son esprit à bien d'autres. Il dit qu'Othon, étendant les mains, suppliait la multitude, lui envoyait des baisers et se faisait son esclave pour devenir son maître : *omnia serviliter pro dominatione.*

OMNIA VINCIT AMOR (*L'amour triomphe de tout*), première partie d'un vers de Virgile (*Eglog.* X, v. 69). Il s'agit de l'Amour personnifié, tyran des hommes et des dieux, dont Voltaire reconnaît aussi la puissance dans ces deux vers mis au pied d'une statue de l'Amour :

Qui que tu sois, voici ton maître;
Il l'est, le fut, ou le doit être.

OMNIBUS (*buss* — du lat. *omnibus*, pour tous) n. m. Voiture publique qui parcourt divers quartiers d'une ville, et qui s'arrête en route pour prendre et déposer des voyageurs. ‖ Voiture du même genre, faisant le service entre une ville ou un de ses quartiers et une station de chemin de fer ou de paquebots.

— Homme qui, dans un établissement public, n'a pas de fonctions déterminées, mais fait les différentes choses qu'on lui commande.

— Adjectiv. : *Voiture* omnibus. ‖ *Bateau omnibus*, Bateau à vapeur faisant un service public de voyageurs sur un cours d'eau, un lac, etc. ‖ *Train omnibus*, Train de chemin de fer qui dessert toutes les stations du parcours.

— Par ext. Qui sert à tout le monde :

Ce sont des fleurs qu'on loue, arbustes sans demeure,
Pauvres fleurs *omnibus* que chacun prend à l'heure.
Dumanoir.

— Encycl. L'idée de voitures publiques, circulant dans Paris suivant un itinéraire tracé à l'avance, est due à Pascal; il la communiqua au duc de Roannez, qui obtint, en 1661, un privilège. Ces voitures étaient des carrosses qui furent jugés trop massifs, et le prix des places était de 5 sols. Les premiers omnibus commencèrent à sillonner Paris le 18 mars 1672. Après avoir obtenu une grande vogue, ce mode de locomotion fut bientôt délaissé et, à partir de 1678, on n'en trouve plus trace.

C'est en 1828 seulement que l'idée fut reprise à Paris et rencontra autant d'opposition de la part de l'administration que de mauvaise volonté chez le public. Le premier concessionnaire, du nom de Baudry, avait installé des omnibus à Nantes et à Bordeaux depuis plusieurs années quand, le 30 janvier 1828, les premiers omnibus parisiens inaugurèrent leur service.

Mais, bientôt, l'exploitation d'un assez grand nombre de lignes fut sollicitée et obtenue par diverses compagnies. Chaque compagnie, pour distinguer ses voitures, leur donnait un nom particulier, une couleur et une disposition différentes : *Dames blanches, Tricycles, Favorites, Orléanaises, Diligences, Béarnaises, Citadines, Écossaises* et *Batignollaises.* Nous avons encore en plus tard les *Hirondelles*, les *Gazelles*, les *Excellentes* et les *Constantines.* Tous les nouveaux véhicules étaient à quinze places, sans impériale. En 1855, une seule compagnie, « la Cie générale des Omnibus », se chargea du transport en commun à l'intérieur de la ville.

À Paris, il faut distinguer, des omnibus qui font le service à l'intérieur, ceux qui desservent les gares et ceux qui assurent les communications avec la banlieue : les entreprises qui s'occupent du service à l'intérieur sont soumises au régime de l'autorisation; les autres, au régime de la déclaration. Ajoutons que les diverses catégories sont soumises à des règles différentes en matière de circulation. La ville perçoit de la Cie générale plus de 4 millions de francs, dont 1.800.000 de frais de stationnement établis par année et par voiture (1899).

L'administration peut régler la forme des voitures, leur enrayage, leur mode de conduite, leur itinéraire, le nombre des voyageurs et l'heure des départs, ainsi que les tarifs.

OMNICOLORE (du lat. *omnis*, tout, et *color*, couleur) adj. Qui a toutes sortes de couleurs.

OMNIEL (*èl'* — du lat. *omnes*, tous) n. m. Nombre qui existe, dans certaines langues des îles de la mer du Sud, en même temps que le singulier et le pluriel, et qui marque l'universalité.

OMNIFORME (du lat. *omnis*, tout, et de *forme*) adj. Susceptible de prendre toutes sortes de formes.

OMNIMODE (lat. *omnimodus*; de *omnis*, tout, et *modus*, mode) adj. De toute espèce, de toute façon. (Inus.)

OMNIPOTENCE (*tanss* — rad. *omnipotent*) n. f. Toute-puissance : *L'*omnipotence *est un des attributs de Dieu.* Autorité absolue : *L'*omnipotence *de la majorité.* ‖ Faculté de décider souverainement en certaines matières : *L'*omnipotence *du jury.*

OMNIPOTENT, ENTE (*tan, ant'* — du lat. *omnis*, tout, et *potens, entis*, puissant) adj. Tout-puissant : *Dieu* omnipotent. ‖ Dont l'autorité est absolue : *Un despote* omnipotent.

OMNIPRÉSENCE (*zanss* — rad. *omniprésent*) n. f. Présence en tous lieux.

OMNIPRÉSENT, ENTE (*zan, ant'* — du lat. *omnis*, tout, et de *présent*) adj. Présent en tous lieux : *Dieu est* omniprésent.

OMNIPROGRÈS (*grè* — du lat. *omnis*, tout, et de *progrès*) n. m. Progrès universel : *L'*omniprogrès *social.* Peu us.)

OMNISCIENCE (*ni-si-anss* — rad. *omniscient*) n. f. Science universelle : *L'*omniscience *de Dieu.*

OMNISCIENT, ENTE (*ni-si-an, ant'* — du lat. *omnis*, tout, et *sciens, entis*, sachant) adj. Qui sait tout, qui possède l'omniscience : *Dieu est* omniscient. (Volt.)

OMNIS HOMO MENDAX (*Tout homme est fragile*), Paroles tirées du psaume cxv, *Credidi propter quod locutus sum.*

OMNITONE (du lat. *omnis*, tout, et *tonus*, ton) adj. Qui a tous les tons, toutes les tonalités : *Musique* OMNITONE.

OMNITONIQUE (*nik'* — rad. *omnitone*) adj. Musiq. Se dit des instruments dont on peut jouer dans tous les tons, par opposition à ceux dont on ne peut jouer que dans des tons déterminés : *Clarinette* OMNITONIQUE.

OMNIUM (*om'*) n. m. Fin. Compagnie financière, ou commerciale, qui fait indistinctement tous les genres d'opérations. ‖ En Angleterre, Ensemble des diverses sortes de fonds publics dont un emprunt est parfois composé.

— Turf. Course pour tous chevaux. (Se dit particulièrement d'un handicap, pour chevaux de trois ans et au-dessus, qui se court à Longchamp à la saison d'automne, et dont les poids sont publiés dès le mois de juin, ce qui permet aux sportsmen de spéculer longtemps à l'avance sur les chances des chevaux engagés.)

OMNIUM CONSENSU, mots latins signif. Du consentement, de l'aveu de tous.

OMNIVORE (du lat. *omnis*, tout, et *vorare*, dévorer) adj. Se dit des animaux qui se nourrissent indifféremment de substances animales ou végétales : *L'homme est* OMNIVORE.

— n. m. pl. Mamm. Groupe de mammifères, qui comprend les ours. — *Un* OMNIVORE.

— Ornith. Ordre d'oiseaux, formé aux dépens des passereaux, et comprenant entre autres les genres *calao, casse noix, cassican, corbeau, momot, rollier*, etc.

OMNIVORITÉ n. f. Caractère des animaux omnivores : *L'*OMNIVORITÉ *exige une grande complication du système dentaire.* (Peu us.)

OMO, fleuve du sud de l'Ethiopie. Il naît sous le nom de Guibe au mont Boumar, coule d'abord au N., contourne les monts Kirdraté et Otcha ; puis, sortant du pays oualamo, se dirige à l'O. vers le sud du Kaffa, et, reprenant enfin son cours vers le S., se jette à l'extrémité nord du lac Rodolphe, après un cours d'environ 600 kilom.

OMOA, bourgade maritime du Honduras, sur le littoral de la mer des Antilles, à l'O. de l'embouchure du rio Ulua ; 3.000 hab.

OMOCLAVICULAIRE (*lèr'* — du gr. *ómos*, épaule, et de *clavicule*) adj. Anat. Qui appartient à l'humérus et à la clavicule : *Articulation* OMOCLAVICULAIRE.

OMOCOTYLE (du gr. *ómos*, épaule, et *kotulé*, cavité) n. f. Anat. Cavité de l'omoplate, qui reçoit la tête de l'humérus.

OMOHYOÏDIEN (du gr. *ómos*, épaule, et de *hyoïdien*) adj. et n. m. Anat. Se dit d'un muscle digastrique du cou, allant du bord supérieur de l'omoplate au bord inférieur de l'os hyoïde. (Ce muscle, abaisseur de l'os hyoïde, a aussi pour fonction d'empêcher l'affaissement des veines du cou pendant l'inspiration.)

OMOÏDE (du gr. *ómos*, épaule, et *eidos*, aspect) adj. m. Anat. Se dit d'un des os du palais, chez les oiseaux : *L'os* OMOÏDE.

— Substantiv. n. m. : *L'*OMOÏDE.

O'MONROY (vicomte Jean-Edmond DE L'ISLE DE FALCON DE SAINT-GENIÈS, dit **Richard**), littérateur français, né à Paris en 1849. Il donna sa démission de capitaine de cuirassiers pour s'adonner à la littérature. Écrivain humoristique et gaulois, il a publié un grand nombre de nouvelles et de récits qui ont paru en volumes. Nous citerons de lui : *Monsieur Mars et Madame Vénus* (1878) ; *le Capitaine Parabère* (1878) ; *les Femmes des autres* (1879) ; *la Foire aux caprices* (1880) ; *Feux de paille* (1881) ; *Coups de soleil* (1882) ; *Tambour battant* (1883) ; *A la hussarde* (1884) ; *A grandes guides* (1885) ; *Coups d'épingles* (1886) ; *le Club des braconniers, scènes de la vie joyeuse* (1887) ; *Souvent homme varie* (1889) ; *la Grande Fête* (1890) ; *Mme Manchaballe* (1892) ; *le Chic et le Cheque* (1893) ; *les Petites Manchaballe* (1893) ; *Graine d'étoile* (1896) ; *les Propos de Mme Manchaballe* (1896 ; *Dix minutes d'arrêt* (1897) ; *Cocardes et dentelles* (1898) ; *les Tributantes* (1899) ; *les Amies de nos amis* (1900 ; *la Vie folâtre* (1901) ; etc. On lui doit aussi des comédies, des vaudevilles, des ballets.

OMONT, ch.-l. de cant. des Ardennes, arrond. et à 20 kilom. de Mézières ; 300 hab. Vestiges d'un ancien château fort qui joua un certain rôle pendant les guerres de religion et fut pris par Henri IV en 1591. — Le canton a 14 comm. et 9.313 hab.

OMONT (Henri), érudit français, né à Evreux en 1857. Nommé surnuméraire à la Bibliothèque nationale, en 1881, l'année de sa sortie de l'école des Chartes, il est devenu, en 1899, conservateur du Département des manuscrits, et membre de l'Institut (Inscriptions et Belles-Lettres) en 1900. Ses travaux ont porté sur la paléographie grecque et sur la bibliographie des manuscrits. Il a été l'un des premiers et des meilleurs rédacteurs du « Catalogue des manuscrits des bibliothèques publiques de France », et c'est à sa contribution personnelle que le Département des manuscrits doit la plupart de ses catalogues. Après avoir revu et complété le catalogue du fonds grec, il en a fait le point de départ de nombreuses publications de fac-similés (manuscr. datés, manuscr. anciens, manuscr. à miniatures, etc.).

OMOPHAGE (*faj'* — du gr. *ómos*, cru, et *phagein*, manger) n. et adj. Se dit de la personne qui se nourrit de la chair crue : *Homme* OMOPHAGE. *Un, Une* OMOPHAGE.

— Myth. gr. Surnom de Dionysos, en l'honneur de qui les initiés célébraient des *omophagies*.

OMOPHAGIE (*fa-ji* — rad. *omophage*) n. f. Habitude de manger de la chair crue.

— n. f. pl. Antiq. gr. Sacrifice suivi d'un repas de chair crue en l'honneur de Dionysos.

— ENCYCL. Antiq. gr. L'*omophagie* ou *repas de chair crue* était l'un des rits du culte de Dionysos : les initiés mangeaient en commun la chair crue d'un taureau. D'après la légende, Dionysos, tout enfant, avait été surpris par les Titans, qui l'avaient mis en pièces et avaient fait bouillir dans une chaudière les lambeaux de son corps. Seul, le cœur du jeune dieu avait été sauvé par Pallas, qui l'avait porté tout palpitant à Zeus. Ce cœur était devenu le centre d'une vie nouvelle et, autour de lui, s'était reformé la substance immortelle du corps divin. Pour les initiés des omophagies, le taureau symbolisait Dionysos lui-même : c'était de son corps qu'ils se repaissaient, de son sang qu'ils s'abreuvaient. Ils faisaient ainsi descendre en eux le dieu lui-même. Cette communion mystique était l'un des principaux rits de la vie *orphique* ou *bachique* ou *ascétique*. L'omophagie resta surtout en honneur à Ténédos et à Chios. Avant la bataille de Salamine, Thémistocle immola à Dionysos trois prisonniers perses.

OMOPHLE n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionidés. (Les omophles sont de taille moyenne, assez larges et allongés, ordinairement noirs avec les élytres fauves. Une seule espèce se trouve aux environs de Paris, c'est l'*omophlus lepturoides*.)



Omophle (gr. - fois).

OMOPHORE (gr. *ómophorion* ; de *ómos*, épaule, et *phoros*, qui porte) n. m. Antiq. gr. Partie de l'habillement qui couvrait les épaules.

— Cost. eccl. Petit manteau court que portaient autrefois les évêques pendant l'office, et qu'ils déposaient pendant la lecture de l'évangile.

OMOPHRON n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, type de la tribu des *omophroninés*.

— ENCYCL. Le genre *omophron* comprend une quarantaine d'espèces réparties sur tout le globe, excepté dans l'Amérique du Sud, la Malaisie et l'Australie. Ce sont des insectes courts, trapus, à la livrée fauve, variée de vert métallique. La seule espèce française est l'omophron bordé (*epactius limbatus*).



Omophron (gr. 2 fois).

OMOPHRONINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, renfermant le seul genre *omophron*. Syn. EPACTHNES. — *Un* OMOPHRONINÉ.

OMOPLATE (du gr. *ómos*, épaule, et *platus*, large) n. f. Anat. Os large, mince, triangulaire, qui forme la partie postérieure de l'épaule : *Fracture de l'*OMOPLATE.

— ENCYCL. L'*omoplate* ou *scapulum*, légèrement bombée, présente au thorax sa concavité appelée « fosse sous-scapulaire », à laquelle s'insère le muscle sous-scapulaire. Sa face postérieure présente vers son tiers supérieur une saillie appelée « épine de l'omoplate » où s'attachent les muscles trapèze et deltoïde, qui se termine en dehors par une éminence appelée « acromion », et qui limite une cavité en forme de gouttière dite « fosse supérieure », où s'attache le muscle de même nom. Toute la région postérieure de l'omoplate située au-dessous forme la fosse sous-épineuse et donne insertion au muscle sous-épineux. Le bord supérieur présente une saillie en crochet, l'apophyse coracoïde. L'angle supérieur externe présente un renflement, séparé du corps de l'os par le col de l'omoplate et creusé de la cavité glénoïde, où s'articule la tête de l'humérus. L'omoplate fait partie de la ceinture osseuse dite « ceinture » scapulaire. V. SCAPULAIRE.

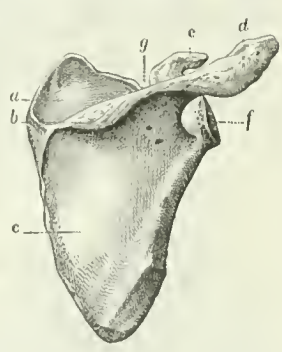

Omoplate : *a*, fosse sus-épineuse ; *b*, épine de l'omoplate ; *c*, fosse sous-épineuse ; *d*, acromion ; *e*, apophyse coracoïde ; *f*, cavité glénoïde ; *g*, échancrure coracoïdienne.

— Les fractures de l'*omoplate* siègent le plus souvent à l'épine, à l'acromion, au col, au bord de la cavité glénoïde. Le traitement consiste dans l'immobilisation du bras.

OMOROKA ou **OMORKA**, transcription grecque du nom qu'une tradition chaldéenne, recueillie par Bérose, prêtait à une vieille divinité cosmique. Elle aurait été l'épouse de Bel, et celui-ci, au moment de la création, l'aurait partagée en deux parties, de l'une desquelles il aurait fait le ciel et de l'autre la terre. La tête de la déesse aurait servi à fabriquer la race humaine. Les écritures cunéiformes nous ont fourni une variante curieuse de la légende. La déesse y est appelée Mommon Tiamat, le chaos de la mer, et n'y est pas la femme de Bel-Mardouk, mais son ennemie, dont il coupe le corps en deux pour en former le ciel et la terre.

OMOTOTE n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, de la famille des chrysomélidés, répandus dans l'Amérique tropicale.

OMOURA, ville du Japon (île de Kiou-Siou [prov. de Hizen]) ; 5.000 hab., sur la *baie d'Omoura*. Pêche d'huîtres perlières.

OMPHACITE (*on, sit'* — du gr. *omphax, akos*, raisin vert) n. m. Mythol. gr. Surnom de Dionysos, dieu du raisin.

— n. f. Miner. Syn. de OMPHAZITE.

OMPHAL ou **OMPHALO** (*on*), préfixe qui veut dire *nombril*, et qui vient du gr. *omphalos*, nombril, le même que le latin *umbilicus*. On dit *omphal* devant les voyelles et *omphalo* devant les consonnes.)

OMPHALAIRE (*on, lèr'*) n. m. Genre de lichens, de la famille des collemacées, à thallo gélatineux, fixé au support par un seul point central, se développant principalement sur les rochers calcaires.

OMPHALE, Myth. gr. Reine légendaire de Lydie, célèbre par ses amours avec Héraklès. Le héros la rencontra dans une de ses nombreuses expéditions. D'après une autre tradition, Hermès vendit Héraklès comme esclave à la reine de Lydie. Quoi qu'il en soit, Héraklès fut si bien séduit par la beauté d'Omphale, qu'il en oublia ses habitudes errantes et son rôle de justicier. Il se fixa auprès de la reine, qui prit sur l'esprit du héros un ascendant absolu. Tandis que la princesse s'amusait à se vêtir de la dépouille du lion de Némée et à s'armer de la terrible massue, le héros, assis à ses pieds, couvert comme une femme d'une robe de pourpre, essayait de filer la laine. Les deux amants, ainsi travestis, exécutèrent un long voyage. Ils se reposaient un soir de leurs fatigues dans une grotte lorsque Pan, épris des charmes d'Omphale, pénétra dans la grotte pour lui faire violence, s'approcha de l'endroit où dormait la princesse ; mais, trompé par la peau du lion, se dirigea ensuite vers Héraklès, qui répondit à ses caresses en le lançant au loin hors de la caverne. Omphale, éveillée, accourut auprès du dieu meurtri, et rit beaucoup de sa mésaventure. Héraklès eut d'Omphale un fils appelé Agésilas, dont les Héraclides de Lydie prétendaient descendre.

— Iconogr. La scène d'*Hercule filant aux pieds d'Omphale* a été fréquemment retracée ; nous rappellerons les tableaux du Dominiquin, d'Alessandro Turchi de Vérone (Munich), de Giuseppe del Sole (Dresde) ; Luca Giordano (Dresde) ; B. Spranger (Vienne) ; Romanelli, Simon Vouet (1643) ; Lagrenée (1769 ; F. Lemoyne (Louvre) ; de Gleyre ; les groupes de Dumont le Romain ; de P.-J. Feyens (Bruxelles). Parmi les œuvres anciennes, nous citerons deux camées appartenant au musée des Études : l'un, en jaspe, représente Omphale couverte de la peau du lion de Némée ; l'autre, en nicolo, nous la fait voir appuyée sur la massue. Sur un autre camée du même musée, les deux amants apparaissent voluptueusement enlacés. Parmi les œuvres modernes, trois statues en marbre ont été exposées au Salon de 1859 par Crauck, Eudes et Vauthier-Galle, ces deux premières destinées à la décoration de la cour du Louvre. Enfin, une curieuse *Omphale* en marbre, appuyée sur la massue, la tête coiffée et le dos couvert de la dépouille du lion, mais le corps entièrement au par devant, est due au sculpteur Gérome.



Hercule aux pieds d'Omphale, d'après Gleyre.

OMPHALÉE (*on*) n. f. Genre d'euphorbiacées, tribu des jatrophées, à fleurs apétales et monoïques. (Ce sont des lianes de l'Amérique tropicale et de Madagascar, à feuilles alternes, à inflorescences en cymes. On extrait du caoutchouc de l'*omphalea cordata*, de la Jamaïque. La *noix d'Amérique* est le fruit de l'*omphalea triandra*.)

OMPHALIE (*on, li*) n. f. Genre de champignons basidiomycètes, voisins des mycènes, à pied fistuleux, à chapeau presque membraneux, à lamelles décurrentes. (On en connaît de nombreuses espèces, poussant sur la terre ou sur le vieux bois.)

OMPHALIEN, ENNE (*on, li-in, èn'*) adj. Techn. Se dit d'une roue propre à donner le mouvement aux tours d'une filature à soie.

OMPHALOCARPE (*on*) n. m. Genre de sapotacées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs situées sur le tronc, dont on connaît plusieurs espèces africaines.

OMPHALOCÈLE (*on, sèl'* — du gr. *omphalos*, nombril, et *kèlé*, tumeur) n. f. Chir. Hernie ombilicale.

OMPHALODE (*on*) n. f. Genre de borraginées, comprenant des herbes européennes et asiatiques, à corolle bleue ou blanche, dont on connaît une dizaine d'espèces et dont on cultive quelques-unes en pleine terre pour l'ornement.

OMPHALOMANCIE (*on, si* — du gr. *omphalos*, nombril, et *manteia*, divination) n. f. Art prétendu de reconnaître le nombre d'enfants que doit avoir une femme, en examinant le nombre de nœuds que présente le cordon ombilical de son premier-né.

OMPHALOMANCIQUE (*on, sik'*) adj. Qui a rapport à l'omphalomancie : *Art* OMPHALOMANCIQUE.

OMPHALOMÉSENTÉRIQUE (*on, zan-té-rik* — du gr. *omphalos*, nombril, et de *mésentère*) adj. Anat. ‖ *Conduit omphalomésentérique*, Canal qui fait communiquer l'intestin du fœtus avec la vésicule ombilicale. ‖ *Vaisseaux omphalomésentériques*, Vaisseaux formant le réseau vasculaire de la vésicule ombilicale.

OMPHALOMYCES (*on, miss*) n. m. pl. Groupe de champignons dont le chapeau est creux en dessus, c'est-à-dire ombiliqué. — *Un* OMPHALOMYCE.

OMPHALOPAGE (*on, paj'* — du gr. *omphalos*, nombril, et *pagein*, souder) adj. Térat. Se dit d'un monstre ayant deux corps réunis par l'ombilic.

— Substantiv. : *Un* OMPHALOPAGE.

OMPHALOPAGIE (*on, ji*) n. f. Térat. Caractère des monstres omphalopages.

OMPHALOPHLÉBITE (*on* — du gr. *omphalos*, nombril, et de *phlébite*) n. m. Phlébite de la veine ombilicale.

OMPHALOPHYLLIE (*on, fi-li*) n. f. Genre de madrépores fossiles dans le trias alpin, et qui abondent dans les récifs coralliens de Saint-Cassian.

OMPHALOPSIQUE n. et adj. V. HESYCHIASTE.

OMPHALOPTRE (*on* — du gr. *omphalos*, milieu, et *optomai*, je vois) n. m. Physiq. Verre biconvexe. (Peu us.) ‖ On a dit aussi OMPHALOPTIQUE.

OMPHALORRAGIE (*on, lo-ra-ji* — du gr. *omphalos*, nombril, et *rhagé*, rupture) n. f. Hémorragie ombilicale.

OMPHALORRAGIQUE (*on, lo-ra-jik'*) adj. Qui a rapport à l'omphalorragie : *Accident* OMPHALORRAGIQUE.

OMPHALOS (*on, loss* — mot gr., signif. *nombril*) n. m. Grosse pierre sacrée qui supportait le trépied de la Pythie dans les souterrains de Delphes, et qui symbolisait

la fécondité de la terre. ‖ Centre du monde, suivant la croyance populaire des Grecs, qui plaçaient l'omphalos de Delphes au centre de l'univers. ‖ Bosse au centre d'un bouclier (lat. *umbo*).

OMPHALOSITE (*on* — du gr. *omphalos*, nombril) n. f. Genre de monstres trop imparfaits pour vivre d'une vie propre et qui meurent dès que le cordon ombilical est rompu.

OMPHALOTOMIE (*on, mî* — du gr. *omphalos*, nombril, et *tomê*, incision) n. f. Chir. Section du cordon ombilical. (Peu us.)

OMPHALOTROPIS (*on, piss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des cyclostomatidés, répandus des Mascareignes à la Nouvelle-Zélande.

OMPHAX (*on-fakss* — mot gr., signif. *raisin vert*) n. m. Pierre précieuse transparente, d'un vert foncé mêlé de jaune.

OMPHAZITE (*on*) n. f. Substance minérale, appartenant au genre pyroxène.

OMPHRA (*on*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, propres à l'Inde méridionale et à Ceylan.

OMPHREUS (*on-fré-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, propres à la région des Balkans.


Omphreus (gr. nat.).

OMPHYME (*on*) n. f. Genre de madrépores du groupe des pléonophores, comprenant des formes fossiles dans le silurien d'Europe. (Ce sont des polypiers plus ou moins coniques, non ramifiés, fixés par des racines, et ayant des planchers et des cellules bien développés.)

OMPTEDA (Georges, baron d'), poète et romancier allemand, né à Hanovre en 1863. Fils d'un chambellan du roi de Hanovre, et destiné à la carrière militaire, Ompteda entra dans un régiment de hussards saxons, et donna, en 1892, sa démission de lieutenant en premier pour se consacrer à la littérature. Sa première œuvre fut un recueil de poésies : *la Route de la vie et autres poèmes* (1889). Il écrivit ensuite des nouvelles : *Tableaux de plein air* (1890), etc., et des romans dont les plus importants sont : *la Faute* (1891); *les Sept Gernopp* (1895), roman humoristique; *Sylvestre de Geyer* (1897), récit de la vie d'un officier noble et pauvre; *le Maître des cérémonies* (1898), histoire de l'amour d'un artiste vieillissant et d'une belle Américaine; *Eysen*, dont le sous-titre : *la Noblesse allemande vers 1900*, indique le sujet. Ompteda montre beaucoup de gaieté dans ses récits humoristiques, de finesse d'observation et d'émotion dans ses romans sérieux. Il a subi l'influence de Maupassant, dont il a traduit en allemand les principales œuvres. Ses premières œuvres parurent sous le pseudonyme de Georges Egestorff.

Omri ou **Amri**, roi d'Israël. V. Amri.

Omsk, ville de la Russie d'Asie, ch.-l. du gouvernement général des Steppes (prov. d'Akmolinsk), sur l'Irtych, à son confluent avec l'Om (bassin de l'Obi); 37.470 h. Ch. de f. transsibérien. Cathédrale, résidence d'un évêque, forteresse. École militaire (depuis 1827). C'était presque uniquement une ville de fonctionnaires (la route commerciale passant à 50 kilom. au N.), lorsque le Transsibérien lui donna une grande importance économique; foires renommées, industrie prospère : minoterie, brasserie, distillerie, huilerie, poterie. Climat rigoureux. Fondée en 1716, reconstruite en 1768, ch.-l. de gouvernement en 1822. C'est le quartier général des cosaques de Sibérie.


Omus (gr. nat.).

Omus (*muss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des cicindélidés, comprenant onze espèces propres à l'Amérique du Nord. (Les *omus* sont des manticorinés de taille moyenne, allongés, bombés ou cylindriques, de couleur noire.)

On (altér. du lat. *homo*, homme) pr. indéf. Mot indiquant d'une manière générale une ou plusieurs personnes, et ne s'employant jamais que comme sujet : On *obéit facilement à la personne qu'*on *aime*. (Mme Monmarson.)

— *On* s'emploie quelquefois pour désigner des personnes déterminées, à la place des pronoms des trois personnes, *je, tu, il, elle* :

Et vous, à m'obéir, prince, qu'*on* se prépare.
Racine.

— *On dit*, Bruit vague, chose qui se dit, qui est répétée de bouche en bouche : *N'écoutez pas les* on dit.

— Substantiv. Mot on; personne quelconque : On *paraît être le grand tyran des femmes :* on *fait ceci,* on *fait cela.* (A. Karr.)

Monsieur on est un sot...
Th. Corneille.

— Prov. **On ne rend pas l'argent quand la toile est levée,** On ne revient pas sur une affaire qui a reçu un commencement quelconque d'exécution. L'usage était autrefois, à l'Opéra, de rendre le prix de leur place à ceux qui sortaient pendant le prologue. Cette coutume dégénéra bientôt en abus. Au mois de novembre 1740, la cinquième reprise d'*Amadis de Gaule*, de Quinault, musique de Lulli [première représentation, 15 janv. 1684], remplit la salle, de telle sorte que l'administration se décida à afficher dans l'escalier du théâtre, qu'*on ne rendrait plus l'argent quand la toile serait levée.* L'expression fit fortune et passa dans le langage familier.)

— Encycl. Gramm. L'usage est de faire précéder *on* de l'article élidé quand on doit éviter ainsi un hiatus ou une consonance désagréable : On *parle d'une façon et* l'on *agit de l'autre.* Cependant, l'hiatus *si on* est préférable à une cacophonie; il serait encore préférable de dire, par exemple : Si on *le lit,* que : *Si* l'on le lit.

Quoique le mot *on* soit du masculin, il y a des circonstances qui marquent si évidemment qu'on parle d'une femme, qu'alors l'adjectif qui suit se met au féminin :

On devient *forte* alors qu'*on* devient *mère.*
Demoustier.

On peut aussi être suivi d'un adjectif au pluriel : c'est lorsque le sens indique clairement qu'on parle de plusieurs personnes : On *est, en principe,* tous égaux *devant la loi.*

On ne badine pas avec l'amour, proverbe d'Alfred de Musset (1834), représenté avec quelques modifications au Théâtre-Français en 1861. — Le baron voudrait marier son fils, Perdican, et sa nièce, Camille : l'un, qui vient d'étudier le droit à Paris, l'autre qui sort du couvent. Mais Camille, stylée par les religieuses, répond froidement aux avances de son cousin. Celui-ci, s'en allant tout seul revoir sa chère vallée, rencontre la petite Rosette, sœur de lait de Camille, et, tout de suite, obtient d'elle sa main à serrer et sa joue à baiser. Tandis que Perdican fait la cour à Rosette, Camille, se voyant dédaignée, aime et souffre, et, finalement, se jette aux bras du jeune homme. Mais alors on entend un grand cri : c'est Rosette qui meurt. L'innocente Rosette s'est laissé prendre aux serments de Perdican, et, quand elle se voit abandonnée pour une autre, sa douleur la tue sur le coup. Camille revient et dit à son cousin : « Rose est morte; adieu, Perdican. » Tel est le sujet de cette comédie, peut-être, en ce genre, le chef-d'œuvre de Musset. Avec les personnages principaux, il y a quelques figures de fantoches, le pédant Blasius et dame Pluche, caricatures de la sottise humaine. Et le baron lui-même est un réjouissant polichinelle. Dans aucune autre pièce le poète n'a exprimé d'une façon si pénétrante ce que l'amour comporte de troubles, de jalousies, de transports et aussi de mortelle souffrance.

Onagraire (*grèr*') n. m. Nom vulgaire des œnothères.

Onagrariacé (*sé*), **ée** adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre onagraire. ‖ On dit aussi onagracé, ée. — n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *onagraire.* — *Une* onagrariacée. ‖ On dit aussi onagracées, épilobiennes, œnothérées.

Onagrariées n. f. pl. Bot. Syn. de œnothérées.

Onagre n. f. Bot. Syn. de œnothère.

— Art milit. anc. Machine de siège usitée chez les Romains, et qui était une sorte de baliste à l'aide de laquelle on lançait dans la place divers projectiles.

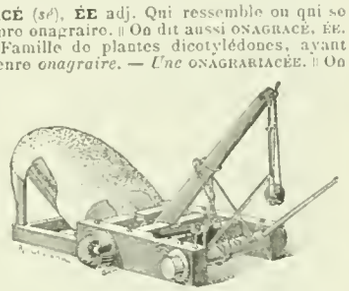
Onagre.

Onagre n. m. Nom général de divers ânes sauvages de l'Asie centrale et occidentale.

— Encycl. L'*onagre* proprement dit (*asinus onager*) habite le nord occidental de l'Inde, de l'Afghanistan au Radjpoutanak, jusqu'au 75e degré de longitude E. C'est le *khur* des vieux auteurs, l'*hémione* de Cuvier. L'onagre de l'Asie Mineure est l'*asinus hemippus*, répandu jusqu'en Mésopotamie. L'onagre d'Afrique ou *ounagre d'Abyssinie*, l'âne à pieds bandés (*asinus Africanus*, avec sa variété *tæniopus*), paraît être la souche des ânes domestiques.


Onagre.

Onan, personnage biblique (*Genèse*, ch. xxxviii). Appelé par la loi du *lévirat* à épouser la veuve de son frère et à donner une postérité à ce dernier, il éluda, par des moyens détournés, la seconde partie de cette obligation, « sachant que les fils ne naîtraient pas de lui », et Dieu le frappa pour ce procédé détestable.

Onanisme (*nissm'* — de *Onan* [Genèse]) n. m. Ensemble des moyens employés pour provoquer artificiellement les jouissances sexuelles. Syn. masturbation.

— Encycl. Avec Kraft Ebing et Moll, on peut distinguer trois sortes d'*onanisme* : l'*onanisme manuel*, le plus habituel, qui se pratique solitairement ou non; l'*onanisme par friction*, que l'on observe surtout chez les uranistes, et qui, chez les femmes, prend le nom de *tribadisme*; enfin, l'*onanisme buccal*, que pratiquent également les homo- et les hétéro-sexuels; chez les femmes, il constitue le *saphisme*. D'une manière générale, ce vice est particulier à toutes les agglomérations fermées de personnes du même sexe. Il existe chez les adultes, et il résulte alors d'une affection nerveuse, ou parfois d'une simple maladie de la volonté, d'une timidité excessive, et chez les enfants où il est la conséquence soit d'une irritation locale, causée par une malformation phimosis), la présence des oxyures, soit de mauvaises fréquentations, de lectures obscènes ou simplement de l'exemple. L'onanisme détermine des accidents souvent très graves : il y a une dépense nerveuse considérable; de là les troubles digestifs et nerveux, affaiblissement de la force musculaire et de l'intelligence, arrêt de croissance, etc. Malheureusement, le traitement de l'onanisme est difficile. On a préconisé cependant les appareils orthopédiques, qui réussissent parfois chez les jeunes enfants, quand on les associe à une hygiène morale et physique proportionnée à leur âge et intelligemment appliquée. Mais ces moyens échouent complètement chez les adultes et le mariage lui-même est souvent impuissant. Chez les enfants nerveux, on prescrit le bromure et l'hydrothérapie, la gymnastique raisonnée, la cure d'air sédative, et, chez les anémiques, les médications martiales et arsénicales combinées avec l'hygiène physique, la cure d'altitude, etc.

Onaniste (*nisst'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'onanisme : *Habitudes* onanistes.

Onano, bourg d'Italie (prov. de Rome), près du lac de Bolsena; 2.501 hab.

Onas, tribu de l'Amérique australe, vivant à l'E. de la Terre-de-Feu. (Les Onas paraissent être des Patagons émigrés. Ils sont de mœurs douces et ont adopté le genre de vie des vrais Fuégiens.) V. Fuégiens, et Patagons.

Onasias, sculpteur grec du Ve siècle av. J.-C., qui fut le collaborateur de Polygnote dans la décoration du temple de Platées.

Onatas, statuaire, né à Égine au commencement du Ve siècle av. J.-C. Il était fils de Micon, le même peut-être qui travailla à la décoration du Céramique. Ses œuvres ne nous sont connues que par Pausanias. Celui-ci parle d'une statue colossale de bronze d'*Hercule*, dédiée à Olympie par les Thasiens. Pausanias cite ensuite un *Apollon* colossal, érigé par Onatas à Pergame; un *Hermès* drapé et casqué, dédié à Olympie par les Phéréens; une *Cérès* en bronze, un *Char de bronze*, que le fils d'Hiéron, en souvenir des victoires de son père, dédia à Jupiter Olympien, etc. Onatas appartient à la dernière génération des grands sculpteurs archaïques; il est le contemporain des maîtres qui ont formé Phidias.

Oñate, ville d'Espagne (Provinces Basques [Guipuzcoa]; 6.000 hab. Forges. Capitale de don Carlos pendant la guerre carliste.

onc, onques ou **oncques** (*onk'* — du lat. *unquam*) adv. Jamais. (Vieux mot, qui est resté dans le style marotique.)

Onca ou **Onga**. Myth. Déesse syrienne, qu'on identifia avec Athéna.

once (*onss* — du lat. *uncia*, même sens) n. f. Métrol. Douzième d'une unité quelconque, chez les Romains. Douzième de la livre romaine, valant environ 28 grammes. Seizième de l'ancienne livre de Paris, valant 30gr,59. ‖ Seizième de l'ancienne livre suisse et de celle des Pays-Bas, valant 31gr,25. ‖ Unité adoptée par les Etats romains pour mesurer le débit des sources, et équivalant à un débit de 285 litres par minute. ‖ Monnaie d'or d'Espagne, valant environ 85 francs. (On l'appelle aussi quadruple. ‖ Monnaie d'or du Mexique, valant environ 86 francs. ‖ Monnaie d'or de La Havane, valant environ 92 francs. ‖ Ancienne monnaie d'or de Sicile, qui valait 13 fr. 65 c. en 1734, 13 fr. 73 c. en 1748. ‖ Monnaie de compte de l'île de Malte, valant 5 fr. 50 c. ‖ *Once d'Emmanuel Pinto*, Monnaie d'argent de Malte, valant 4 fr. 85 c. ‖ *Once d'Emmanuel de Rohan*, Monnaie d'argent de Malte, valant 5 fr. 45 c. ‖ *Once de Ferdinand Hampesch*, Monnaie d'argent de Malte, valant 5 fr. 45 c.

— Fig. et fam. Très petite quantité : *Une* once *de vanité gâte un quintal de mérite.* (De Ségur.)

— *Pigunge d'once*, Soustraction frauduleuse de la soie, pratiquée surtout par les teinturiers. ‖ *Piqueur d'once*, Celui qui pratique habituellement ces soustractions.

— *Ne pas peser une once*, Etre très léger. ‖ Fig. Ne pas être un obstacle : *Objection qui* n'a pas pesé une once. — Éprouver un grand soulagement, une vive satisfaction.

— Comm. *Perles à l'once*, Menues perles qui se vendent au poids.

— Prov. : **Une once de bon esprit vaut mieux qu'une livre de science,** Le bon sens est préférable à l'instruction. ‖ **Une once de bonne réputation vaut mieux que mille livres d'or,** La bonne renommée vaut mieux que la richesse.

once (*onss* — pour *lonce*; du lat. pop. *lyncea*, pour *lynx*) n. f. Espèce de grand chat qui habite les régions froides et montagneuses du centre et du nord de l'Asie.

— Encycl. L'*once* (leopardus oncia), *léopard des neiges, irbis*, etc., est un magnifique félin, qui atteint presque la taille de la panthère. Sa robe gris pâle, plus foncée chez les individus de Corée, est tachée de larges rosaces ardoisées, qui vont en s'élargissant en fascies diffuses sur la queue, longue, cylindrique et fournie. La fourrure, épaisse, est celle d'un animal de la région des neiges; les yeux, bleus ou verdâtres, sont pâles. Ce bel et rare animal a été souvent confondu, jadis, avec des panthères africaines et asiatiques au pelage tournant au blanc. Nocturne, solitaire, sauvage, l'once se plaît dans les montagnes neigeuses de la Mongolie, du Thibet; sa véritable patrie est le Turkestan. Elle descend au Sud jusque dans l'Himalaya, même en Perse.


Once.

L'once des vieux auteurs, que l'on voit figurée sur les tapisseries, les compositions héraldiques, etc., est un animal symbolique et fabuleux, qui se rapporte tantôt aux guépards, tantôt aux panthères.

onceau (*so*) n. m. Blas. Nom donné quelquefois à l'once des compositions héraldiques.

oncelée (*se*) n. f. Métrol. Ancienne mesure de capacité, qui contenait à peu près une boutteille.

Oncheste (lat. *Onchestus*), anc. ville de Grèce (Béotie), près du lac Copaïs. Fondée, croyait-on, par Neptune, elle fut le siège d'une amphictyonie et tombait déjà en ruine au temps de Pausanias.

Onchestien, enne (*kèss-ti-in, è-n*), personne née à Oncheste, ou qui habitait cette ville. — *Les* Onchestiens. — Myth. gr. Surnom de Poséidon, qui était l'objet d'un culte particulier dans la ville d'Oncheste, en Béotie.

— Adjectiv. : *Religion* onchestienne.

onchidie (*ki* — du gr. *ogkê*, tubercule, et *idea*, forme) n. f. Bot. Partie cachée du bourgeon des végétaux.

onchobothrium (*ko, tri-om'*) n. m. Genre de vers cestodes, parasites chez les requins.

ONCHOLAIME (*ko-lèn'*) n. m. Genre de vers nématodes, de la famille des enoplidés, parasites dans divers animaux marins.

ONCIAIRE (*si-èr'* — du lat. *unciarius;* de *uncia*, once) adj. Antiq. rom. Qui est la douzième partie d'un tout quelconque : *Usure* ONCIAIRE.

ONCIAL, ALE, AUX (*si* — du lat. *uncialis;* de *uncia*, pouce) adj. Paléogr. S'est dit primitivement d'une écriture romaine en capitales de grande dimension (haute d'un pouce) et qui était usitée pour les inscriptions et les titres d'ouvrages : *Lettres* ONCIALES. || Se dit d'une écriture plus petite, dérivée de la capitale, assez grasse et aux contours arrondis. (A proprement parler, les seules lettres

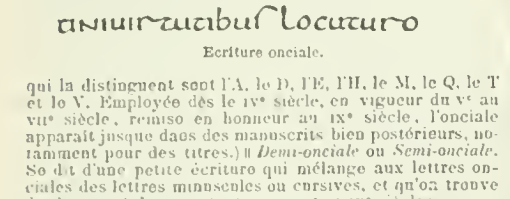

Ecriture onciale.

qui la distinguent sont l'A, le D, l'E, l'H, le M, le Q, le T et le V. Employée dès le IVe siècle, en vigueur du Ve au VIIe siècle, remise en honneur au IXe siècle, l'onciale apparaît jusque dans des manuscrits bien postérieurs, notamment pour des titres.) || *Demi-onciale* ou *Semi-onciale*. Se dit d'une petite écriture qui mélange aux lettres onciales des lettres minuscules ou cursives, et qu'on trouve dès le VIe siècle et surtout aux VIIIe et IXe siècles.

— n. f. Ecriture onciale : *Inscription en* ONCIALE. || *Onciale enjolivée*. Celle dont les caractères ont reçu des ornements contraires à la simplicité primitive de ce genre d'écriture. (On dit quelquef. ONCIAL n. m.)

— ENCYCL. V. ÉCRITURE.

ONCIDIE (*si-di*) n. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées.

— Zool. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *oncidiidés*, propres à la région indo-chinoise.

— ENCYCL. Bot. Les *oncidies* sont des herbes épiphytes et pourvues de pseudo-bulbes. Leurs fleurs sont généralement blanches ou jaunes, tachetées. On en connaît plus de deux cents espèces ou variétés, cultivées dans les serres.

ONCIDIELLE (*si-di-èl'*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des *oncidiidés*, répandus dans toutes les mers. (L'*oncidiella Celtica* se trouve sur les côtes françaises de l'Atlantique.)

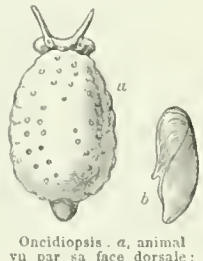

Oncidiopsis. *a*, animal vu par sa face dorsale; *b*, coquille interne.

ONCIDIIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes pulmonés, renfermant les *oncidies*, *péronies* et *oncidielles*. — *Un* ONCIDIIDÉ.

ONCIDIOPSIS (*si, psiss*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des lamellariidés, propres aux mers boréales.

ONCINE (*sin'*) n. f. Genre de myrsinées, comprenant des arbrisseaux à feuilles opposées, à fleurs en cymes, qui croissent en Cochinchine.

ONCIROSTRE (*si-rosstr'* — du lat. *uncus*, crochet, et de *rostre*) adj. Hist. Qui a le bec crochu.

— n. m. Oiseau à bec crochu : *Les* ONCIROSTRES *ne sont pas tous rapaces.*

ONCKEN (Wilhelm), historien allemand, né à Heidelberg en 1838. D'abord chargé de cours à Heidelberg, il fut nommé professeur d'histoire à l'université de Giessen. De 1874 à 1876, il représenta cette ville comme député au Reichstag. Oncken a publié : *Athènes et la Grèce ancienne* (1875 ; *Heidelberg : la ville, le château, l'université* (1885); *la Doctrine politique d'Aristote* (1870); *l'Autriche et la Prusse pendant la guerre de délivrance* (1876). Ensuite, il dirigea la publication d'une histoire générale (*Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen*, pour laquelle il a écrit lui-même : *le Siècle de Frédéric le Grand* (1881); *la Révolution française, l'Empire et la Guerre de délivrance* (1885 ; *l'Empereur Guillaume Ier et son temps* (1890). — Son frère, AUGUST, économiste distingué, a fait paraître, entre autres ouvrages : *l'Exposition de Vienne* 1873 ; *Adam Smith dans l'histoire de la civilisation* (1874 ; *Agrariens nutrichens* (1877 ; *Adam Smith et Kant* (1877 ; *Reflexions sur la maxime* « Laissez faire et laissez passer » (1887); etc.

ONCLE (du lat. pop. *unculus*, classiq. *avunculus*, même sens) n. m. Frère du père ou de la mère : ONCLE *paternel*. ONCLE *maternel*. || *Grand-oncle*, Frère du grand-père ou de la grand'mère. || *Bel-oncle*. Mari de la tante. (Inus.) || *Oncle à la mode de Bretagne*, Cousin germain du père ou de la mère. Se dit quelquef. d'une parenté difficile à établir.

— Loc. div. *Oncle de comédie, Oncle d'Amérique*, Oncle très riche qui, au théâtre, arrive à point pour payer les dettes ou arranger les affaires de son neveu. || *La vigne à mon oncle, la plus proche du village*, Mauvaise défaite, semblable à celle qu'invoquent les petits maraudeurs pris en flagrant délit, en disant que la vigne qu'ils ravagent appartient à leur oncle.

— Arg. Usurier.

— Hist. Titre que les empereurs d'Allemagne donnaient aux illustres ecclésiastiques de l'empire.

Oncle Sam (L'). V. SAM.

ONCOBA n. m. Genre de bixacées, tribu des prockiées, comprenant des arbres épineux à fleurs polygames, croissant dans l'Afrique tropicale.

ONCOCÉPHALE (*sé*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des réduviidés, tribu des sténopodinés, comprenant soixante-dix espèces. (Ce sont de grands réduves, roussâtres ou jaune livide, avec les élytres tachés de noir, propres à l'Amérique tropicale.)

— n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, de la famille des chrysomélidés, répandus dans les régions tropicales du globe.

ONCODE ou **OGCODE** n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des asilidés, répandus en Europe.



Oncode (gr. 2 fois).

— ENCYCL. Les *oncodes* sont de petites mouches renflées, épaisses, à tête très petite, à vastes ailes, dont les écailles sont très développées. L'espèce type, *oncodes gibbosus*, se trouve en France.

ONCODÈRE n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la famille des cérambycidés, comprenant cinquante espèces. (Ce sont de grandes saperdes de l'Amérique tropicale.)

ONCOMÈRE n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des œdéméridés, comprenant trois espèces européennes et une du Japon.

— n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des pentatomidés, tribu des tessératominés, comprenant quelques espèces. (Ce sont de grandes punaises foncées, vivant sur les buissons de la Nouvelle-Guinée.)

ONCOPHORE n. m. Genre de mousses des contrées extratropicales et marécageuses du globe, dont la capsule présente un apophyse à la base.

ONCORRHIN (*ko-rin*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rynchophores, de la famille des curculionidés, comprenant quatre espèces de charançons de l'Amérique tropicale.

ONCOS (*koss* — du gr. *ogkos*, proprem. « crochet ») n. m. Antiq. gr. Coiffure terminée en pointe, qui ornait certains masques tragiques de femmes. || Crochet d'une flèche. || Partie recourbée sur les côtés d'un navire. || Enflure du style, emphase.

ONCOS. Myth. gr. Fils d'Apollon, fondateur de la ville d'Oncée, en Arcadie. Il possédait de magnifiques cavales. Démèter, pour se dérober aux poursuites de Poseidon, se transforma en jument, et se mêla aux cavales d'Oncos. Mais Poseidon se métamorphosa en cheval et put rejoindre la divine cavale. De leur union naquit le cheval Arion.

ONCOSINE n. f. Variété compacte de mica muscovite.

ONCOSPERME (*spèrm'*) n. m. Genre de palmiers, de la tribu des arécinées, croissant dans l'archipel Indien.

ONCOSTEMME (*stèm'*) n. m. Genre de primulacées myrsinées, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs en grappes, qui croissent à Madagascar.

ONCOTE n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, propres à l'Afrique du Sud.

ONCOTOMIE (*mi* — du gr. *ogkos*, tumeur, et *tomé*, section) n. f. Chir. Ouverture, incision d'une tumeur. (Vx.)

ONCOTOMIQUE (*mik'*) adj. Qui a rapport à l'oncotomie.

ONCQUES adv. V. ONC.

ONCTION (*ksi-on* — du lat. *unctio*, même sens) n. f. Action d'oindre : *L'*ONCTION *des parties frottantes d'une machine facilite le mouvement.* || Qualité de ce qui est onctueux : *Le sang, liqueur douce, onctueuse, et, par cette* ONCTION, *propre à...* (Fén.) [Inus.]

— Fig. Caractère de douceur attrayante, accent pénétré et touchant : *L'*ONCTION *d'un sermon.*

— Antiq. *Pierre de l'onction*, Borne d'un champ (les Orientaux avaient l'habitude d'oindre ces pierres d'huile). || Pierre sur laquelle Jacob reposa sa tête.

— Liturg. Cérémonie qui consiste à appliquer de l'huile sur une personne, pour la consacrer ou lui conférer quelque grâce : *L'*ONCTION *des rois, des prêtres, des malades.* V. EXTRÊME-ONCTION.

— Théol. Mouvement intérieur de la grâce, qui console le fidèle ou le porte au bien : *Le solitaire, dans sa retraite, est soutenu par l'*ONCTION *secrète de la grâce.* (Mass.)

— ENCYCL. Liturg. Les *onctions* ont toujours été employées dans les cérémonies religieuses des peuples, du moins en Orient. Les Grecs et les Romains en firent le signe de la consécration des prêtres. Dans la Bible, les onctions symboliques sont mentionnées pour la première fois dans l'histoire des patriarches. C'est en versant de l'huile sur la pierre où il a dormi, que Jacob la consacre à Dieu. Moïse fait de l'onction le rit essentiel de la consécration sacerdotale; il l'emploie également pour donner un caractère sacré aux autels et aux vases du tabernacle. Telle était la vénération dont on entourait ceux qui avaient reçu une onction sacrée que le terme de *Messiah* (en latin *Christus*), c'est-à-dire *oint*, était employé pour désigner quiconque avait reçu de Dieu une autorité particulière. Même les écrivains sacrés ne crurent pas pouvoir mieux exprimer la majesté et la grandeur de l'Envoyé divin, promis à Israël, qu'en l'appelant l'Oint par excellence, le Messie.

On voit dans l'*Evangile de saint Marc* que les apôtres versaient de l'huile sur les malades avant de les guérir; l'Eglise, se fondant sur cet exemple et sans doute aussi sur les enseignements qu'elle tenait de Jésus-Christ, fit, dans sa liturgie, une grande place aux onctions, pour lesquelles elle se sert d'une huile spécialement consacrée pour cet usage (saint chrême, huile des infirmes, huile des catéchumènes). [V. CHRÊME.] Parties essentielles du sacrement des malades, de la confirmation et de l'ordre, les onctions figurent encore parmi les cérémonies du baptême solennel et de la consécration des autels et des églises. Les empereurs et les rois chrétiens reçoivent également des onctions au jour de leur sacre. Ce rit, qui n'a rien de sacramentel, fut, dit-on, pratiqué pour la première fois au couronnement de l'empereur d'Orient, Théodose le Jeune, en 408. A partir de cette époque, il fut toujours en usage à Constantinople; Pépin le Bref est le premier roi qui ait été sacré en Occident, et c'est à l'imitation de la France que les autres nations chrétiennes adoptèrent la cérémonie de l'onction royale.

— Hyg. Les *onctions* formaient chez les anciens un véritable système médical. Elles succédaient à des bains d'étuve, ou précédaient des bains froids, des exercices gymnastiques, etc. Elles avaient pour objet de préserver le corps contre l'ardeur du climat et de modérer la transpiration. Encore aujourd'hui, les nègres de l'Afrique s'oignent fortement la tête de corps gras, pour amoindrir l'action du soleil. Dans la pratique médicale, on se sert encore de l'onction pour faire pénétrer des substances médicamenteuses où elles agissent comme topiques dans les affections cutanées.

ONCTUAIRE (*ktu-èr'* — du lat. *unctuarium;* de *unctus*, oint) n. m. Antiq. rom. Partie des thermes où se faisaient les onctions.

ONCTUEUSEMENT adv. D'une manière onctueuse, avec onction : *Prêcher* ONCTUEUSEMENT.

ONCTUEUX (*ktu-eû*), **EUSE** [du lat. *unctus*, oint] adj. Propre à oindre : *Liqueur* ONCTUEUSE.

— Fig. Qui parle ou écrit avec onction : *Prédicateur* ONCTUEUX. || Où il y a de l'onction : *Style* ONCTUEUX.

— Art culin. Qui a une saveur veloutée, due le plus souvent à la présence des corps gras.

— Pharm. *Saveur onctueuse*, Impression produite par les corps gras sur la langue et le palais.

— n. m. Qualité de ce qui est onctueux : *L'*ONCTUEUX *du cacao...* (B. de St-P.)

— Fig. Qualité d'une personne qui a de l'onction : *Ces femmes sont d'une douceur, d'un* ONCTUEUX !... (E. Sue.)

ONCTUOSITÉ n. f. Qualité de ce qui est onctueux.

ONDA, ville d'Espagne (Valence [prov. de Castellon de la Plaña]); 5.000 hab. Fabrication de faïence, de poteries, de toiles.

ONDAIN (*din* — du lat. *unda*, onde) n. m. Agric. Ligne parcourue par la faux quand on coupe le foin : *On dispose d'abord le foin par* ONDAINS.

— Cout. anc. Droit qu'avait le roi, dans la coutume de Meaux, de recueillir le foin sur le bord des fonds jusqu'à la distance de trois faux.

ONDATRA n. m. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des muridés, propres à l'Amérique du Nord.

— ENCYCL. Les *ondatras* (fiber) appartiennent à la tribu des microtinés. Ce sont de gros rats aquatiques, à pelage long et fin, très fourni, à forte queue comprimée, garnie de soies raides et clairsemées, à pieds de derrière palmés. L'ondatra du Canada (*fiber zibethicus*), ainsi appelé parce qu'il sécrète une substance à odeur de civette, fournit une fourrure très estimée, brune et rougeâtre, moelleuse, avec longues soies brillantes, qui se vend sous le nom de *castor du Canada*. Il a les mœurs des castors.



Ondatra.

ONDE (lat. *unda*) n. f. Eau qui se déplace en se soulevant et en s'abaissant : *Les* ONDES *de la mer, d'un lac.*

— Poétiq. Eau en général : *L'*ONDE *claire.* || Mer : *Voyager sur la terre et sur l'*ONDE. || *L'onde amère*, La mer.

— Par anal. Ce qui s'élève et s'abaisse comme l'onde : *Les* ONDES *des flammes, de la foule, des épis mûrs.* || Objet ondé, sinueux : *Les* ONDES *d'une moire. Cheveux en* ONDES.

— Fig. Ensemble de personnes livrées à un mouvement tumultueux, d'actions qui produisent un grand trouble :

Ah ! le peuple! océan, *onde* sans cesse émue,
Où l'on ne jette rien sans que tout ne remue.
V. HUGO.

— B.-arts. Lignes parallèles, formant une série de courbes alternativement concaves et convexes.

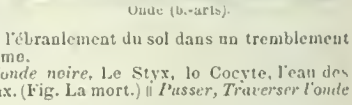

Onde (b.-arts).

— Bot. Gros pli arrondi.

— Géol. *Ondes sismiques*, Propagation de l'ébranlement du sol dans un tremblement de terre ou séisme.

— Mythol. *L'onde noire*, Le Styx, le Cocyte, l'eau des fleuves infernaux. (Fig. La mort.) || *Passer, Traverser l'onde noire*, Mourir.

— Physiol. *Onde secondaire*, Recontraction d'un muscle qui a été excité et s'est relâché en tout ou en partie. V. CONTRACTURE, et CONTRACTION.

— Physiq. *Onde*, Lieu des points qui, dans un milieu ébranlé, ont un mouvement concordant. || *Ondes lumineuses*, Ondes qui résultent de la propagation de la lumière. || *Ondes sonores*, Ondes qui résultent de la propagation du son. || *Ondes électromagnétiques, Ondes électriques, Ondes herziennes*, Ondes résultant de la propagation de l'électricité. || *Ondes calorifiques*, Ondes résultant de la propagation de la chaleur. (V. CHALEUR.) || *Ondes secondaires, Onde enveloppe, Longueur d'onde, Surface d'onde.* V. la partie encycl.

— Techn. Masse de matière doublant l'épaisseur du cerveau d'une cloche. || Espèce de levier qui, dans le métier à bas, joue sur la barre fendue. || Défaut du verre, consistant en des lignes sinueuses formées par des inégalités d'épaisseur. || *Ondes d'échappement*, Sorte de râteau qui fonctionne à la partie supérieure du métier à tricot. || *Outil à ondes*, Outil de menuisier, servant à pousser des moulures. || Sortes d'ondulations formées, sur le bois que l'on rabote, par le fer de la varlope.

— SYN. **Onde, flot, vague.** V. FLOT.

— ENCYCL. Physiol. *Onde musculaire.* La contraction du muscle résulte du changement de forme des fibres qui le constituent. Ce changement se propage de part et d'autre, en formant une *onde musculaire* ou nœud de contraction, qui part du point où aboutissent les filets nerveux moteurs et va jusqu'aux extrémités. On met facilement en évidence ces ondes sur les muscles privés de leurs connexions nerveuses; on constate alors que la vitesse de l'onde musculaire varie. Elle est de 1 mètre par seconde chez la grenouille suivant Marey, de 4 à 5 mètres suivant Bernstein (muscles *in situ* curarisés) et de 10 à 12 mètres chez l'homme, d'après Hermann. Quand, enfin, le muscle est très fatigué, l'excitation directe détermine un nœud de contraction, qui ne se propage plus et persiste un certain temps; c'est ce que Schiff a appelé la *contraction idio-musculaire.*

— Physiq. Si l'on produit un ébranlement quelconque

en un point d'un milieu élastique, l'équilibre se trouve rompu dans toutes les parties de ce milieu, et les vibrations se transmettent de proche en proche. Tous les phénomènes d'ébranlement dont on va s'occuper ici ont pour caractéristique d'être périodiques; autrement dit, toutes les circonstances s'en reproduisent, identiques à elles-mêmes, à des intervalles de temps égaux; l'intervalle qui ramène le phénomène au même aspect s'appelle la *période* T.

Cela posé, imaginons un point O animé d'un tel mouvement de période T; la propagation de l'ébranlement parti de O ne se fait pas d'une manière instantanée, et l'on appelle *vitesse de propagation* la distance V à laquelle le mouvement s'est propagé au bout de l'unité de temps; au bout du temps T, le mouvement actuel de O sera donc transporté en un point O' situé à une distance $\lambda = VT$ du point O; mais, par définition même de la période et du mouvement périodique, nous avons dit qu'au bout de ce temps T, le point O aurait repris son mouvement actuel; les mouvements de O, centre d'ébranlement, et de O', point ébranlé, sont donc à chaque instant *concordants*; la distance λ qui les sépare s'appelle *longueur d'onde*: c'est le chemin parcouru par le mouvement pendant une période; quant aux points O' du milieu, dont les mouvements se trouvent ainsi tous *concordants* entre eux, ils sont répartis sur une surface qu'on appelle *surface d'onde*, ou plus simplement *onde*. Il est bien évident que, si le milieu est homogène et que, par suite, le mouvement se propage avec la même vitesse dans toutes les directions, la surface d'onde est une sphère.

Quand un ébranlement parti d'un point unique O du milieu élastique se transmet ainsi dans toute la masse, chaque point ébranlé doit devenir le centre d'un ébranlement qui se transmet à son tour par ondes à tous les autres points du milieu; autrement dit, l'état vibratoire de tous les points d'une onde BB' doit pouvoir être considéré comme la résultante des vibrations qu'y enverraient toutes les parties de la même onde considérée dans l'une quelconque de ses positions antérieures AA'; or chacun des points M, M', M'' de AA' est le centre de surfaces d'ondes *secondaires* N, N', N'' dont BB' n'est autre chose que l'*enveloppe*. Huygens, à qui l'on doit le premier la considération de ces *ondes secondaires* et de l'*onde enveloppe*, admit que ces ondes secondaires se détruisent mutuellement en tous les points autres que ceux par lesquels elles touchent leur enveloppe; la vérification expérimentale que fournit si nettement l'observation des ondes liquides suffisait à Huygens pour justifier sa conception; la théorie des interférences établie par Fresnel acheva cette justification.

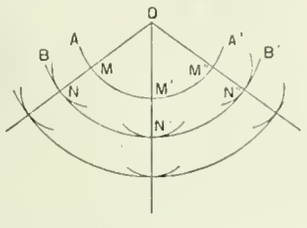

— *Ondes sonores.* C'est un fait d'expérience que la production du son est toujours liée à l'existence d'un mouvement vibratoire dans le corps qui le produit, et que notre oreille ne perçoit une sensation sonore que s'il existe un milieu élastique ininterrompu entre elle et le corps sonore; ces vibrations, toujours corrélatives de la perception du son, ne sont autres que des compressions et dilatations successives se produisant dans le sens même de la propagation du phénomène.

Les trois caractéristiques λ, T et V des ondes sonores sont séparément accessibles à l'expérience; leur mesure peut en être effectuée, et l'on vérifie la relation $\lambda = VT$ qui relie les trois grandeurs.

La *vitesse* V est, dans l'air à 15°, de 340 mètres par seconde; pour les autres gaz, elle augmente à mesure que la densité diminue et, dans l'hydrogène, elle atteint 1.300 mètres par seconde. Dans les liquides et les solides, la vitesse V est également plus considérable que dans l'air (1.435 m. dans l'eau). Quant à la *période* T, elle caractérise la hauteur du son; il en est de même, par suite, de la *longueur d'onde* λ; cette longueur d'onde dans l'air varie, pour les sons musicaux, entre 10 mètres et 10 centimètres environ: 10 mètres pour les sons les plus graves, 10 centimètres pour les sons les plus aigus; la longueur d'onde du *la*, est de 0m,78.

— *Ondes lumineuses.* L'expérience montre que la lumière ne se propage pas instantanément, mais bien avec une vitesse finie, et que le phénomène qui se propage ainsi a forcément un caractère périodique (interférences). On admet que ce phénomène périodique est un mouvement vibratoire, se propageant dans un milieu qui ne peut être la matière, puisque la lumière se transmet dans le vide; ce milieu hypothétique est un milieu élastique remplissant tout l'espace, dans lequel les vibrations lumineuses s'effectuent *perpendiculairement* à leur direction de propagation: on lui a donné le nom d'*éther*.

— *Surface de l'onde.* Dans le vide, dans l'air et dans tous les milieux isotropes où la lumière se propage avec la même vitesse dans toutes les directions, la surface de l'onde est une sphère. Pour les milieux anisotropes, où la lumière se propage avec une vitesse variable avec la direction, deux cas sont à distinguer:

Le premier cas est celui des cristaux ayant un axe de symétrie d'ordre supérieur à deux et possédant des propriétés analogues à celles du spath; la surface d'onde est à deux nappes: l'une, *ordinaire*, est sphérique comme dans les milieux homogènes; l'autre, *extraordinaire*, a la forme d'un ellipsoïde de révolution dont l'axe, parallèle à l'axe de symétrie du cristal, prend le nom d'*axe optique*. Les cristaux de cette catégorie sont dits *cristaux uniaxes*.

Le deuxième cas est celui des cristaux n'ayant aucun axe de symétrie d'ordre supérieur à deux; la surface d'onde est une surface du quatrième degré, à deux nappes dont aucune n'est sphérique; deux axes particuliers de cette surface, suivant lesquels les vitesses de propagation sont les mêmes, s'appellent *axes optiques* et ont fait donner aux cristaux de cette espèce le nom de *cristaux biaxes*. Quant aux trois constantes V, T, λ, caractéristiques des ondes lumineuses, elles donnent lieu aux importantes remarques suivantes:

— *Vitesse de propagation.* La vitesse V, dans le vide, est la même pour toutes les radiations (300,000 kilom. par seconde); les observations astronomiques suffisent à démontrer la rigueur de cette proposition. Dans les autres milieux, la lumière se propage avec une vitesse qui est en raison inverse de l'indice de réfraction.

— *Période.* De la même façon que pour les vibrations sonores la période caractérise la hauteur du son, de même, pour les vibrations lumineuses, la période caractérise la couleur de la radiation; il en résulte que la vitesse de propagation étant la même pour toutes les radiations dans le vide, on peut dire qu'une radiation est caractérisée par sa période ou par sa longueur d'onde dans le vide.

— *Longueur d'onde.* La période n'étant pas directement accessible à l'expérience, c'est par la longueur d'onde dans le vide que l'on a l'habitude de caractériser les radiations lumineuses. Pour une radiation de période T, la relation $\lambda = VT$ indique que S est proportionnel à V et, par suite, varie en raison inverse de l'indice du milieu; de la mesure de la longueur d'onde dans un milieu d'indice connu, dans l'air par exemple, on déduira donc la longueur d'onde dans le vide. Voici, en microns (millièmes de millimètre), la longueur d'onde des radiations visibles:

Extrême rouge, 0μ,75; rouge moyen, 0μ,65; orangé, 0μ,60; jaune, 0μ,55; vert, 0μ,51; bleu, 0μ,47; indigo, 0μ,44; violet, 0μ,42.

Il s'agit dans ce tableau des radiations auxquelles l'œil est sensible. Les procédés thermoscopiques d'une part (pile thermo-électrique, bolomètre) et les procédés chimiques d'autre part ont permis d'étendre notablement cette échelle de longueurs d'onde par les *radiations calorifiques* et les *rayons chimiques*; on a pu ainsi déceler et étudier des radiations dont les longueurs d'onde varient entre 0μ,10 et 20μ environ.

— *Ondes électromagnétiques.* Les phénomènes lumineux ne sont pas les seuls phénomènes physiques susceptibles de se transmettre à travers le vide: les actions électromagnétiques se transmettent aussi, indépendamment de toute matière interposée. Cette observation, appuyée de l'expérience de la rotation électromagnétique du plan de polarisation de la lumière, révélait une relation étroite entre les phénomènes lumineux et les phénomènes électromagnétiques, et conduisit Maxwell à établir une interprétation commune de ces deux ordres de phénomènes. Généralisant les lois expérimentales connues de son temps des actions électriques et magnétiques, Maxwell arriva à cette conclusion: que les actions électromagnétiques se propagent avec une vitesse finie; il put calculer cette vitesse qu'il trouva précisément égale à la vitesse de propagation des ondes lumineuses. D'où cette conclusion qui se présente alors immédiatement: les phénomènes lumineux et les phénomènes électromagnétiques sont de même nature: ils sont dus à des vibrations d'un même milieu élastique, l'éther; ces vibrations ont une vitesse de propagation identique et ne diffèrent que par la période.

Ces conclusions si remarquablement établies par Maxwell reçurent des expériences de Hertz (1888) une éclatante confirmation: utilisant la décharge oscillante d'un condensateur, Hertz réussit à produire dans l'espace des perturbations électromagnétiques se propageant, se réfléchissant, se polarisant, interférant absolument de la même façon que les ondes lumineuses; les longueurs d'onde de ces vibrations électromagnétiques purent être mesurées et varièrent de quelques mètres à un millimètre. La *télégraphie* sans fil est une application de la production des ondes électromagnétiques.

ONDÉ, ÉE adj. Marqué d'ondes, de dessins ondueux: *Taffetas* ONDÉ. ‖ Disposé en ondes, en lignes ondulenses: *Des cheveux* ONDÉS *naturellement*.



D'argent à la fasce ondée de gueules.

— Blas. Se dit des croix, fasces, bandes, pals et autres pièces de longueur, qui ont des sinuosités curvilignes, alternativement concaves et convexes.

— Bot. Qui présente des lignes colorées et sinueuses: *Bois* ONDÉS. *Corolle* ONDÉE.

— n. m. Techn. Fil constitué par quatre ou cinq brins de soie grège tordus ensemble et accouplés à une *âme*, et qu'on emploie principalement en passementerie.

ONDÉCIOCTONAL, ALE, AUX (*si* — du lat. *undecim*, onze, et *octo*, huit) adj. Se dit d'un cristal qui offre un prisme octogone, avec un seul sommet à onze faces.

ONDÉE (rad. *onde*) n. f. Grosse pluie subite et de peu de durée: *Être surpris par une* ONDÉE.

— Fig. Ce qui arrive subitement comme une ondée: *Une* ONDÉE *de coups de bâton*.

— A signifié Douleurs de l'accouchement.

ONDENC (*dink'*) n. m. Variété de cépage blanc, cultivée dans la Haute-Garonne.

ONDIN n. m. Dans les parcs à huîtres, Quantité de ces mollusques que, pendant quinze jours, on hale tous les matins hors du parc, à l'aide d'un râteau, pour les y réintégrer une heure après. (Cette opération a pour but de débarrasser les huîtres de la vase.)

ONDIN, INE (rad. *onde*) n. Mythol. Nom donné à des êtres imaginaires qui habitent les profondeurs des eaux.

— ENCYCL. Les *ondins* paraissent empruntés aux mythologies germanique et scandinave. Ce sont surtout les ondines que de gracieuses légendes ont rendues populaires. Elles se plaisent à attirer près d'elles le pêcheur ou le beau chevalier qui passe près du lac; elles l'enlèvent et le transportent au fond de leur palais de cristal, où les jours passent aussi rapides que les minutes.

Ondine, roman de Frédéric de La Motte-Fouqué (Berlin, 1811). — Le sujet de cette œuvre, qui a été l'une des plus populaires de l'école romantique allemande, est tiré d'une ancienne légende allemande. C'est l'histoire d'une fée des eaux qui s'éprend d'un mortel; elle reçoit une âme humaine, devient ainsi accessible à la douleur et finit par mourir de son amour. Le fantastique d'*Ondine* est gracieux, mais l'auteur est parfois tombé dans l'exagération.

ONDOIEMENT (*doi-man*) n. m. Ling. Etat de ce qui ondoie; mouvement d'ondulation: *L'*ONDOIEMENT *des vagues*.

— Liturg. Baptême que l'on confère sans cérémonies accessoires.

— ENCYCL. Liturg. Pour ondoyer un enfant, on verse de l'eau naturelle sur le haut de son front, en disant: « Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » L'*ondoiement* est autorisé toutes les fois qu'un enfant est en danger de mort. Si le temps le permet, on doit appeler un prêtre; si le danger presse, toute personne, catholique ou non, peut et doit ondoyer. En dehors du péril de mort, il arrive que les familles ayant quelques raisons pour remettre le baptême solennel désirent faire ondoyer les nouveau-nés. Il faut alors demander une permission à l'évêque diocésain. Toutes les fois qu'un enfant a été ondoyé, ses parents ont le devoir de le présenter à l'église, au plus tôt, afin qu'un prêtre puisse suppléer les cérémonies omises. Une mention authentique des ondoiements doit être faite soit par une inscription au registre des baptêmes soit par un acte privé, écrit et signé par la personne qui a ondoyé. C'est aux jeunes enfants que s'applique en général l'ondoiement; mais rien n'empêche d'en user pour un adulte, notamment si un catéchumène se trouve en danger de mort.

ONDOYANT (*doi-i-an*), **ANTE** adj. Qui ondoie, qui se meut en formant des ondes: *Moissons* ONDOYANTES. *Flammes* ONDOYANTES.

— Fig. Variable, inconstant: *C'est un sujet merveilleusement vain, divers et* ONDOYANT *que l'homme*. (Montaigne.)

ONDOYER (*doi-i-é* — rad. *onde*. Change *y* en *i* devant un *e* muet: *J'ondoie. Il ondoiera*. Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.: *Nous* ONDOYIONS. *Que vous* ONDOYIEZ. v. n. Se mouvoir en faisant des ondes: *Eaux, Moissons, Drapeaux qui* ONDOIENT. ‖ Tracer, dessiner une ligne sinueuse: *Route qui* ONDOIE *dans la vallée*.

— Fig. Changer très rapidement et très fréquemment d'aspect.

— v. a. Liturg. Baptiser, sans accomplir les cérémonies accessoires du baptême. V. ONDOIEMENT.

Ondoyé, ée part. pass. Qui est marqué d'ondes: *Des agates monstrueux,* ONDOYÉS *de différentes couleurs*. (B. de St-P.)

ONDRES, comm. des Landes, arrond. et à 40 kilom. de Dax; 1.331 hab. Liège, matières résineuses, sangsues.

ONDULANT (*lan*), **ANTE** adj. Qui ondule, qui se meut en formant des ondes.

ONDULATEUR (rad. *onduler*) n. m. Techn. Appareil construit par Lauritzen, de Copenhague, pour remplacer le « siphon recorder » de Thomson employé pour les transmissions par câbles sous-marins. (Cet appareil a pour organe récepteur principal un X en acier aimanté oscillant sur pointes entre les huit pôles de quatre électro-aimants et entraînant dans ses mouvements un petit tube très fin qu'un réservoir maintient rempli d'encre.)

ONDULATION (*si-on* — rad. *onduler*) n. f. Mouvement d'un fluide qui s'abaisse et s'élève alternativement: *Les* ONDULATIONS *des vagues*.

— Par anal. Mouvement imitant celui des ondes: *Les* ONDULATIONS *d'un champ de blé*. ‖ Mouvement qui se propage ou qui alterne en formant comme des ondes: *Les* ONDULATIONS *d'un serpent*. ‖ Suite de saillies et de dépressions: *Les* ONDULATIONS *du sol*.

— B.-arts. Lignes et contours présentant des mouvements comparables à ceux d'un serpent: plis de draperies.

— Physiq. *Théorie des ondulations*, Théorie des phénomènes lumineux et électromagnétiques fondée sur l'hypothèse de mouvements vibratoires transmis dans tous les sens par un milieu élastique impondérable, répandu dans tout l'espace, pénétrant tous les corps, et auquel on donne le nom d'*éther*.

— ENCYCL. Physiq. Jusqu'à Newton, et avec Newton d'ailleurs, les phénomènes lumineux recevaient tous leur interprétation dans la théorie de l'*émission*. D'après cette théorie, la lumière et le calorique étaient supposés matérialisés, et on admettait que les particules de lumière et de chaleur, émises dans tous les sens par les corps lumineux ou relativement chauds, se transportaient à travers l'espace et venaient affecter nos sens. L'hypothèse des ondulations a été émise par Descartes, mais c'est Huygens, qui le premier tenta d'en faire une théorie; au commencement du XIXe siècle, cette théorie fut si heureusement systématisée par Fresnel qu'elle est encore aujourd'hui universellement admise, telle rigoureusement que l'a échafaudée l'illustre physicien.

La constante égalité entre les vitesses de propagation dans le vide des diverses radiations provenant de toutes les sources connues, la relation établie expérimentalement entre les vitesses de propagation d'une même radiation dans des milieux différents et les indices de ces mêmes milieux, les curieux phénomènes de diffraction, d'interférences, de double réfraction, de polarisation, etc., reçurent de la théorie des ondulations une explication commune et satisfaisante. Plus tard, la même théorie des ondulations fut appliquée par Maxwell à l'interprétation et l'explication des actions électromagnétiques; les expériences de Hertz vinrent heureusement confirmer cette théorie: l'analogie des mouvements imprimés à l'éther par les oscillations électriques et les phénomènes lumineux et caloriques paraît aujourd'hui complète, et l'on admet universellement que toutes ces vibrations lumineuses, calorifiques, électromagnétiques, se produisent et se propagent dans un même milieu hypothétique, l'éther; elles s'y propagent toutes avec la même vitesse et ne diffèrent que par la durée de la période ou la longueur d'onde. V. ONDE.

ONDULATOIRE adj. Qui a rapport aux ondulations, qui a le caractère de l'ondulation: *Mouvement* ONDULATOIRE.

ONDULÉ, ÉE adj. Qui forme des ondulations: *Terrain* ONDULÉ. *Cheveux* ONDULÉS.

— Bot. Qui s'élève et s'abaisse alternativement en formant des plis arrondis: *Feuille* ONDULÉE.

— Comm. *Drap ondulé*, Drap dont l'endroit présente des effets moutonnés produits, après le tirage à poil.

— Jeux. *Cartes ondulées*, Cartes que les filous marquent d'un léger pli suffisant pour les faire reconnaître, à l'aide du miroitement qui en résulte.

ONDULER (du lat. fictif *undula*, d'min. de *unda*, onde) v. n. Avoir un mouvement d'ondulation: *Eau qui* ONDULE. *Moissons qui* ONDULENT.

— v. a. Rendre ondulé, disposer en ondes: ONDULER *des cheveux*.

ONDULEUSEMENT adv. D'une manière ondulense; en ondulant.

ONDULEUX (*leû*), **EUSE** adj. Qui forme des ondulations: *Replis* ONDULEUX. *Ligne* ONDULEUSE.

ONDULIFOLIÉ, ÉE (de *ondulé*, et du lat. *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont ondulées.

ONÉGA, lac de la Russie septentrionale (gouv. d'Olonetz ; 9.751 kilom. carr. ; profondeur habituelle, 160 à 200 mètres. Tempêtes violentes ; pêche très productive. Il s'écoule par le Svir, tributaire du lac Ladoga, qui, lui-même, se déverse par la Néva.

ONÉGA, fleuve de la Russie septentrionale. Il sort du lac Latoha, très peu profond, coule vers le N., large, profond, très abondant, navigable, même pour les vapeurs, quoique entrecoupé de rapides. Il baigne Kargopol et se perd dans le *golfe d'Onéga* ; longueur 428 kilom.

ONÉGA (GOLFE D'), golfe formé par la mer Blanche sur la cote septentrionale de la Russie ; longueur 160 kilom., largeur 53 à 75 ; superf. 16.387 kilom. carr. ; profondeur maximum 80 mètres.

ONÉGA, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. d'un district du gouv. d'Arkhangel, à 5 kilom. de l'embouchure de l'Onéga ; 3.000 hab. Chantiers de constructions navales ; scieries, pêcheries. — Le district est peuplé de 31.000 hab.

ONÉGITE (*jit*) n. f. Oxyde hydraté naturel de fer. Variété de gœthite.

ONEGLIA, ville d'Italie Ligurie (prov. de Porto Maurizio), sur le golfe de Gênes ; 7.135 hab. Oneglia n'est que la moitié de la ville formée par Porto Maurizio. Port assez actif. Commerce de vins, huiles. Patrie de l'amiral André Doria.

ONEGLIA (PROVINCE DE). Géogr. V. PORTO MAURIZIO.

ONEHEMGA, ville maritime de la Nouvelle-Zélande île du Nord (prov. d'Auckland)), sur la baie de Manukau ; 3.500 hab. Station balnéaire.

ONÉIDA n. m. Langue américaine du groupe iroquois.

ONÉIDAS, tribu de Peaux-Rouges appartenant à la confédération des Iroquois et qui habite les Etats de New-York et de Pensylvanie. V. IROQUOIS, et PEAUX-ROUGES.

O'NEILL, nom d'une famille irlandaise qui prétend remonter à Niall, roi irlandais du IVe siècle, mort en 407. Ses descendants régnèrent sur une partie de l'Irlande. A eux se rattachait Hugh O'Neill, troisième baron de Dungannon et second comte de Tyrone (1540-1616), qui souleva l'Irlande contre l'Angleterre (1594-1603).

O'NEILL (sir TURLOUGH LUINEACH), lord DE TYRONE, né vers 1530, mort en 1595. Très remuant, il tenta en 1562 de supplanter, comme chef de clan, son cousin Shane O'Neill et se rapprocha en conséquence du gouvernement anglais. Mais il trouva plus avantageux de se reconcilier avec son parent et il lui succéda à sa mort, en 1567. Il suscita aussitôt les plus grandes difficultés à l'Angleterre, qui lança le comte d'Essex contre lui. Cette expédition fut malheureuse, et Turlough obtint deux traités de paix (1575) fort avantageux pour lui. Mais le gouvernement anglais, las de ses perpétuelles récriminations, lui suscita un adversaire, le comte de Tyrone, avec lequel il avait à régler des questions d'intérêt. Turlough et Tyrone s'affaiblirent l'un l'autre. Tyrone finit par prendre le dessus ; mais l'Angleterre, trouvant qu'il devenait trop puissant, prit la défense d'O'Neill. Ainsi encouragé, celui-ci se précipita, en 1594, sur son adversaire, mais il fut battu, et son château fut rasé. Il mourut misérablement.

O'NEILL (sir Phelim), petit-fils du précédent, né vers 1604, mort à Dublin en 1653. Persécuté dès son enfance par le gouvernement anglais, il fut en 1641 un des principaux meneurs du complot du comte d'Antrim ; il devint commandant en chef des armées du Nord pour Charles Ier, prit Lurgan, puis Strabane, assiégea Drogheda, Ormonde le contraignit à se retirer ; en 1641, il fut battu à Glenmaquin. Il s'établit très fortement au château de Charlemont, mais il fut contraint de capituler, le 6 août 1650. Il réussit pendant plus de deux ans à échapper aux recherches des espions anglais. Mais, trahi par un de ses parents, il fut pris en février 1653, condamné à mort et exécuté.

ONEILLE. Géogr. V. ONEGLIA.

ONEILLIE n. f. Bot. Syn. de CLAUDÉE.

ONÉIRO. V., par ONIRO, les mots qui commencent ainsi.

ONEIZAH, ville de l'Arabie centrale (Nedjed) dans le Kagiou, sur la falaise nord de l'Ouadi-er-Roumem ; 15.000 à 20.000 hab. Jardins et palmiers ; marché de dattes ; croisée de routes des caravanes. Elevage de poulains.

ONELL, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), près du canal de Leeds à Liverpool ; 4.500 hab. Houille.

ONÉONTA, ville des Etats-Unis (New-York), dans la vallée de la Susquehanna orientale ; 5.000 hab. Métallurgie, forges, fabrication de locomotives.

ONÉRAIRE (*rèr'* — du lat. *onerarius* ; de *onus*, *eris*, charge) adj. Dr. anc. Qui exerce réellement une fonction, par opposition à HONORAIRE. (Ne s'employait guère que dans les locutions : *syndic onéraire*, *marguillier onéraire*, *lecteur onéraire*.)

— Antiq. rom. *Navire onéraire*, Navire de transport.

ONÉREUSEMENT adv. D'une manière onéreuse.

ONÉREUX (*reû*, EUSE (du lat. *onerosus*) adj. Qui occasionne des frais, des dépenses : *Succession*, *Tutelle* ONÉREUSE. || *Titre onéreux*, Pour se soustraire à laquelle est attachée une obligation : *L'acheteur acquiert à* TITRE ONÉREUX. (Anton. TITRE GRACIEUX.)

— Fig. Qui pèse, qui impose une obligation pénible : *Devoir* ONÉREUX.

ONÉROSITÉ n. f. Caractère de ce qui est onéreux, possédé à titre onéreux.

ONÉSICRITE, philosophe et historien grec, né à Astypalée, ou, selon d'autres, à Egine (IVe s. av. J.-C.). On croit qu'il commença par être marin. Il se tourna ensuite vers la philosophie, et fut un des disciples de Diogène. Il accompagna Alexandre le Grand jusque dans l'Inde, où il eut un entretien, resté célèbre, avec les gymnosophistes. Il prit part à l'expédition maritime de Néarque. Après la mort d'Alexandre, il paraît s'être attaché à la fortune de Lysimaque. Il fut un des principaux historiens d'Alexandre, mais Strabon l'appelle un maître menteur. Cependant, le même Strabon, Elien, Pline et d'autres ont emprunté à Onésicrite bien des faits intéressants relatifs à la géographie et à l'histoire naturelle de l'Inde. Les fragments conservés de cet écrivain (C. Müller, *Scriptores rerum Alexandri magni*) nous montrent en Onésicrite un esprit curieux, un observateur spirituel.

ONÉSIE (*zi*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des muscidés, comprenant une dizaine d'espèces propres à l'Europe. (L'espèce commune en France est l'*onesia viarum*.)

ONÉSIME (saint), évêque d'Ephèse et martyr, né à Colosse, mort à Rome vers l'an 109. Esclave d'un Colossien nommé Philémon, il s'enfuit à Rome, où saint Paul, alors dans les fers, le convertit, et, après l'avoir baptisé, le renvoya à son maître, porteur d'une épître qui figure dans le canon du Nouveau Testament. Saint Paul parle une seconde fois d'Onésime dans l'*Epître aux Colossiens*. D'après le témoignage de saint Ignace d'Antioche (*Ep. aux Ephésiens*), Onésime devint évêque d'Ephèse, et souffrit le martyre à Rome. Fête le 16 février. — Un autre *saint* ONÉSIME, martyr, est honoré le même jour à Pouzzoles.

ONESSE-ET-LAHARIE, comm. des Landes, arrond. et à 19 kilom. de Mont-de-Marsan ; 1.281 hab. Tumulus. Fabrique d'essence de térébenthine, four à goudron, scierie.

ONET-LE-CHÂTEAU, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 5 kilom. de Rodez, sur le causse du Comtal ou de Rodez ; 952 hab. Mine de houille. Château (quatre grosses tours), bâti aux XIe et XVe siècles par le chapitre de Rodez.

ONFROI. Biogr. V. UNFROI.

ONGARO (François DALL'), poète et homme politique italien, né à Odezzo (Vénétie) en 1808, mort à Naples en 1873. Il dut renoncer aux fonctions ecclésiastiques à cause de ses idées avancées, fonda à Trieste la *Favilla*, et dut bientôt se réfugier à Rome, où il fut nommé, en 1849, membre de l'Assemblée constituante, directeur du « Moniteur romain », et combattit auprès de Garibaldi contre le général Oudinot. Il passa ensuite en Belgique, puis se rendit à Paris en 1856 et collabora à divers journaux. Lors de la guerre d'Italie, en 1859, il retourna dans la Péninsule, et devint titulaire d'une chaire de littérature dramatique à Florence. Dall'Ongaro a beaucoup écrit, et l'on trouve dans toutes ses œuvres de la verve, de l'imagination, un ardent dévouement à l'idée de l'unité italienne. Ses meilleurs drames sont : *il Fornaretto*, *Bianca Capella* et *les Dalmates* ; ses drames et poésies ont été recueillis sous le titre *Fantasie dramatiche e liriche*. On lui doit en outre deux comédies : *Fasma* et *il Tesoro* ; de poétiques chansons en dialecte vénitien : *Alghe della laguna* ; etc.

ONGHIN-GOL ou **OMGUIN**, rivière de l'empire chinois (Mongolie extérieure). Née dans les contreforts orientaux des monts Khangaï, non loin de la source de l'Orkhon (bassin du lac Baïkal), elle passe à Sain-Noin, coule vers le S.-E., puis vers le S., et se jette dans l'Oulan-Nor, lagune salée du désert de Gobi, à l'E. de l'Artsy-Bogdo. Cours 200 kilom.

ONGLADE n. m. Ongle incarné. V. ONYXIS.

ONGLE (du lat. *ungula*, même sens) n. m. Partie cornée implantée sur la face dorsale de l'extrémité des doigts, chez l'homme et un grand nombre d'animaux vertébrés : *Femme qui égratigne avec ses* ONGLES. *L'écureuil a les* ONGLES *très pointus*. (Boff.)

— Par anal. Crochet, instrument de torture crochu.

— Loc. div. Pop. *Ongle croche*, Avare ou escroc. (On dit aussi *Avoir les ongles crochus*.) || *Faire ses ongles*, *Se faire les ongles*, Les couper, les limer, les nettoyer. || Par plaisant. *Ongles de velours*, *Ongles en deuil*, *en demi-deuil*, Ongles sales, ayant un bord noir vers la partie externe. || *Jusqu'au bout des ongles*, En grande quantité, à la perfection, en parlant des dons, des penchants naturels ou acquis : *Avoir de l'esprit* JUSQU'AU BOUT DES ONGLES. || *Avoir les ongles pâles*, Être sans énergie. (VX.) || *Avoir les ongles fleuris*, Avoir les ongles marqués de petites taches blanches, noires ou rouges, ce que l'on a regardé comme un signe de menterie habituelle. || *Avoir du sang sous les ongles*, *au bout des ongles*, Avoir du cœur. || *Ronger ses ongles*, *Se ronger les ongles*, Montrer de l'impatience, du dépit. — Travailler péniblement, avec effort. || *Rogner les ongles à quelqu'un*, Diminuer ses profits, son pouvoir, son action, sa liberté. || *Savoir une chose sur l'ongle* (sur le bout des doigts), La savoir parfaitement. || *Avoir bec et ongles*. V. BEC. || *Donner sur les ongles*, Châtier, réprimander. || *Faire rubis sur l'ongle*, Vider si bien son verre qu'en l'égouttant ensuite sur l'ongle, il n'en tombe qu'une très petite goutte semblable à un rubis. — Fig. Faire exactement ce qu'on a entrepris, ce qu'on avait à faire : *Payer* RUBIS SUR L'ONGLE. || *Ne croître que par les cheveux et par les ongles*, Rester tout à fait petit de taille.

— Art vétér. Tumeur en forme de framboise ou végétante, développée sur la surface externe de la troisième paupière ou *corps clignotant* du cheval et du chien. (Le meilleur traitement pour faire disparaître cette tumeur est l'excision chez le chien et l'amputation par dissection chez le cheval.)

— Bot. Se dit quelquef. pour ONGLET. || *Ongle de chat*, Nom vulgaire d'un arbrisseau du genre inga.

— Fauconn. Maladie de l'œil des oiseaux, produite par un chaperon trop serré ou par suite d'un rhume.

— Manèg. *Ongles du point de la bride*, Ongles de la main gauche.

— Méd. *Ongle incarné*. V. ONYXIS.

— Zool. Sabot des solipèdes et des ruminants, sorte de gaine cornée qui enveloppe la partie intérieure de leurs pieds. || Griffe. || Serre. || Chacun des crochets terminaux du tarse des insectes. || *Ongle simple*. Celui qui n'est ni pectiné, ni denté. || *Ongle droit*, Ongle courbe.

— PROV. et LOC. PROV. : **A l'ongle on reconnaît le lion**, L'on homme d'un grand talent, d'un grand caractère, se reconnaît aux moindres traits. || **L'ongle du lion**, Trait qui décèle un grand talent, un grand caractère.

— ENCYCL. Anat. L'*ongle* est une production très analogue

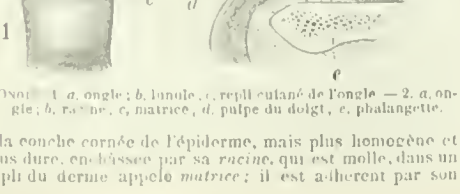

ONGLE. 1. *a*, ongle ; *b*, lunule ; *c*, repli cutané de l'ongle. — 2. *a*, ongle ; *b*, racine ; *c*, matrice ; *d*, pulpe du doigt ; *e*, phalangette.

à la couche cornée de l'épiderme, mais plus homogène et plus dure, en laissant par sa *racine*, qui est molle, dans un repli du derme appelé *matrice* ; il est adhérent par son *corps* à une partie de la pulpe du doigt qui forme le *lit* de l'ongle ; il se termine par une partie libre. La substance de l'ongle est continuellement produite par la couche de Malpighi, non seulement au niveau de la matrice, ce qui refoule les parties les plus anciennes vers l'extrémité du doigt en six mois environ, mais encore sur tout le lit de l'ongle, ce qui explique l'épaississement de celui-ci de la racine à la partie libre. Le lit présente des sillons longitudinaux, qui correspondent aux stries de l'ongle. Elles sont vasculaires et rosées, sauf au voisinage de la racine, où se voit le petit croissant blanc appelé *lunule*. Apparu vers le troisième mois de la vie intra-utérine, l'ongle dépasse la pulpe du doigt lors de la naissance à terme.

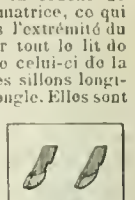

D'argent à trois pieds de biche de gueules onglés d'or.

ONGLÉ, ÉE adj. Armé d'ongles.

— Blas. Se dit des pieds des animaux figurés avec les ongles d'un émail particulier, qu'il s'agisse de griffes, de serres ou de sabots.

— Fauconn. Se dit de l'oiseau qui possède ses serres.

ONGLÉE (rad. *ongle*) n. f. Pathol. Engourdissement douloureux que les grands froids font éprouver au bout des doigts : *Avoir l'*ONGLÉE.

— Art vétér. Excroissance membraneuse à l'œil du cheval. V. ONGLE.

— ENCYCL. Pathol. La sensation douloureuse de l'*onglée*, causée par le froid intense, s'exagère quand on réchauffe brusquement les doigts. Il faut ramener la circulation par des frictions avec de l'eau froide ou de la neige.

ONGLET (*glè* — rad. *ongle*) n. m. Techn. Bande de papier, de parchemin, ou repli d'un feuillet, sur lequel les reliures collent, dans un livre, les estampes, les cartes et les cartons. || Angle dont l'ouverture égale la moitié d'un angle droit ou 45°. || *Assemblage à onglet* ou *en onglet*, Assemblage réunissant deux pièces par leurs bouts à angle droit, de telle sorte que les surfaces d'arasement forment entre elles un angle de 45°. (On dit aussi ONGLET D'ENCADREMENT.) || *Onglet en sifflet*, Onglet formant un angle très aigu. (On dit aussi ONGLET À CONTRE-MARCHE.) || *Boîte à onglet*, Sorte de boîte en forme de canal, sur les parois de laquelle sont pratiquées des entailles obliques qui guident la scie quand on veut préparer des pièces pour un assemblage à onglet. || Echancrure pratiquée sur le plat d'une règle de fer ou de bois, sur le bout d'une bande de marbre. || Petite entaille à la lame d'un couteau ou d'un canif, ayant pour but d'aider à saisir la lame avec l'ongle lorsqu'on veut l'ouvrir. || Entaille qu'on pratique dans le couvercle d'une boîte ajusté à coulisse, afin qu'on puisse le tirer. || Petit burin plat en losange, appelé aussi ONGLETTE, dont se servent les serruriers et les graveurs sur métaux. || Dé dont les brodeuses font usage pour diriger l'aiguille à crochet. || Partie de la fressure d'une bête de boucherie, qui tient au mou et au foie.

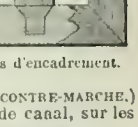

Onglets d'encadrement.



Boîte à onglet.

— Arboric. Partie du rameau qu'on laisse au-dessus de l'œil qui règle la taille.

— Bot. Partie inférieure et rétrécie de certains pétales, par exemple ceux des crucifères ou des caryophyllées.

— Chass. Membrane qui recouvre les yeux des jeunes chiens de chasse.

— Géom. Partie du volume d'un corps rond, comprise entre deux plans passant par l'axe de ce corps : ONGLET *sphérique*, *conique*, *cylindrique*.

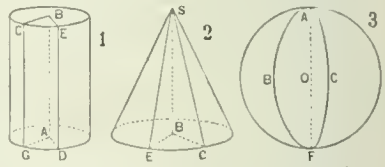

ONGLETS : 1. Cylindrique ; 2. Conique ; 3. Sphérique.

— Méd. et zool. Ptérygion.

— Typ. Sorte de carton à deux pages, qu'on ajoute à un livre pour remplacer un feuillet enlevé, parce qu'il contenait quelque faute ou quelque passage à changer.

— ENCYCL. Géom. *Onglets*. Dans la figure ci-dessus, l'*onglet* est la partie ABCEDG comprise entre les deux plans ABCG et ABED. La base de l'onglet est la partie CBE comprise entre les mêmes plans.

La surface latérale d'un onglet cylindrique a pour mesure le produit du développement de l'arc CE par la hauteur GC. Si r est le rayon BC, α étant l'angle que font les deux plans, r et h étant le rayon et la hauteur du cylindre, on a pour la surface de l'onglet :

$$S = \frac{\pi r \alpha}{180} h.$$

Le volume d'un onglet cylindrique a pour mesure le produit de sa base par sa hauteur :

$$V = \frac{\pi r^2 \alpha}{360} h.$$

Un onglet conique, SBEC, est la partie d'un cône droit à base circulaire comprise entre deux plans SBE, SBC, conduits suivant l'axe SB. La base de l'onglet est la partie BEC de la base du cône comprise entre les mêmes plans.

La surface latérale d'un onglet conique droit a pour mesure le produit de la moitié du développement de son arc EC par le côté SE. Ainsi, en conservant les mêmes notations que pour l'onglet cylindrique, on a :

$$S = \frac{\pi r \alpha}{360} l,$$

l étant le côté ou la génératrice SE.

Le volume d'un onglet conique a pour mesure le tiers du produit de sa base par sa hauteur SB :

$$V = \frac{1}{3} \frac{\pi r^2 \alpha}{360} h.$$

Un onglet sphérique est la partie de sphère AOFBC comprise entre deux plans AFB, AFC, qui se ren-

contrent suivant un diamètre. L'angle dièdre que font ces plans est l'angle de l'onglet. Un onglet sphérique est droit, aigu ou obtus, selon que son angle est droit, sphérique ou obtus. Deux grands cercles dont les plans sont perpendiculaires entre eux partagent la sphère en quatre onglets droits égaux entre eux.

La surface latérale d'un onglet sphérique n'est autre chose qu'un fuseau sphérique. V. FUSEAU.

Le volume de l'onglet sphérique est :

$$V = \frac{4}{3}\pi R^3 \frac{\alpha}{360}.$$

ONGLETÉ, ÉE adj. Bot. Qui est pourvu d'un onglet : *Pétales* ONGLETÉS.

ONGLETTE (*glèt'*) n. f. Petit burin à pointe triangulaire, plat, à l'usage des serruriers et des graveurs sur métaux. ‖ Échancrure pratiquée sur le dos d'un couteau ou d'un canif. ‖ Burin à pointe arrondie, employée par les graveurs sur bois. (On dit aussi ONGLET.)


Onglette.

ONGLIER (*gli-é*) n. m. Petit nécessaire contenant divers objets employés à la toilette des ongles.

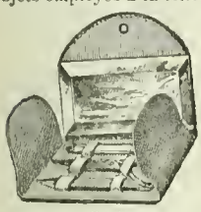
Onglier.


Ongliers.

— n. m. pl. Petits ciseaux à lames cintrées, qui servent à couper les ongles.

ONGLON (rad. *ongle*) n. m. Chacun des petits sabots du pied des mammifères ongulés à pied fendu et de ceux qui, comme les proboscidiens, sont multiongulés. (Peu us.)

ONGOL, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras [distr. de Nellore]), près de la côte de Coromandel ; 9.200 hab. Ancienne capitale d'une dynastie mandapati.

ONGOMOS, nègres du Congo français, habitant au S.-O. de Franceville, sur les rives du Likoko. Quelques fractions de cette peuplade se rencontrent plus au S., auprès des sources de la Louété.

ONGUÉAL, ALE, AUX adj. V. UNGUÉAL.

ONGUENT (*ghan* — du lat. *unguentum*, même sens) n. m. Drogue aromatique, essence, qu'on employait pour se parfumer ou pour embaumer les corps : *Madeleine versa une boîte d'*ONGUENT *sur les pieds de Notre-Seigneur.* ‖ Parfum. (Vx.)

— Pop. *Onguent de courrier*, Suif de chandelle fondu et versé dans de l'eau, dont les courriers se servaient pour soigner les blessures causées par la selle. ‖ *Onguent pour la brûlure*, Mélange d'huile et de cire. — Fig. Moyen de prévenir certains accidents ou d'y remédier. ‖ *Onguent mitonmitaine.* V. MITAINE.

— Arg. Argent (il calme bien des douleurs).

— Arboric. *Onguent de Saint-Fiacre*, Mélange de bouse de vache et d'argile, dont on se sert pour recouvrir et panser les plaies des arbres.

— Pharm. et thérap. Médicament externe, de consistance molle, composé de résines et de divers corps gras.

— PROV. **Dans les petits pots, les bons onguents.** Se dit pour flatter les gens de petite taille, en faisant entendre que le désavantage qu'ils ont sous ce rapport est souvent compensé par un grand mérite. Quand on cite ce proverbe à une personne de grande taille, souvent elle riposte : *Et dans les grands, les excellents.*

— ENCYCL. Pharm. On a souvent donné ce nom à de véritables pommades (*onguent napolitain*, pommade mercurielle à parties égales ; *onguent populeum*, pommade de bourgeons de peuplier), ou à des emplâtres (*onguent de la mère* ou emplâtre brun) ou à des mellites (*onguent Égyptiac*, acétomellite de cuivre). Parmi les onguents proprement dits, nous citerons : l'*onguent d'althæa* (huile de fenugrec, cire jaune, poix-résine, térébenthine), l'*onguent basilicum* (poix noire, cire jaune, colophane, huile d'olive), l'*onguent digestif simple* (jaunes d'œufs, huile d'olive, térébenthine), etc. Tous ces onguents sont résolutifs ; ils sont aujourd'hui employés surtout en médecine vétérinaire.

ONGUICULE (*ghu-i* — lat. *unguiculus* ; de *unguis*, ongle) n. m. Zool. Petit ongle. (Peu us.) Syn. ONGLON.

ONGUICULÉ, ÉE (*ghu-i* — de *onguicule*) adj. Bot. Se dit d'un pétale pourvu d'un onglet.

— Comm. *Myrrhe onguiculée*, Myrrhe dont les gros morceaux semblent marqués de coups d'ongle à l'intérieur.

— Zool. Qui a les doigts munis d'ongles ou de griffes, en parlant des mammifères. ‖ *Opercule onguiculé*, Celui qui est étroit, courbe, avec son nucléus placé au sommet, comme on l'observe chez les fuseaux et les turbinelles.

ONGUICURE (*ghu-i* — du lat. *unguis*, ongle, et *curare*, soigner) n. Personne qui fait profession de nettoyer et d'entretenir les ongles.

ONGUIFORME (*ghu-i* — du lat. *unguis*, ongle, et de *forme*) adj. Zool. Qui a la forme d'un ongle. (Peu us.)

ONGULE (du lat. *ungula*, ongle) n. f. Enveloppe cornée, formant le sabot des ongulés. ‖ On dit aussi ONGLON.

ONGULÉ, ÉE (du lat. *ungula*, ongle) adj. Anat. Qui a la forme d'un ongle.

— Zool. Qui a l'extrémité du pied abritée par un ou plusieurs ongles ou sabots.

— n. m. pl. Grande division des mammifères, présentant le caractère commun d'avoir leur doigt enveloppé par un sabot, comme les chevaux, les hippopotames, etc. (On divise les ongulés en deux ordres : les périssodactyles ou ongulés à doigts impairs [imparidigités], les artiodactyles, ongulés à doigts pairs [paridigités] ou bisulques, qui se subdivisent en pachydermes et en ruminants.) — *Un* ONGULÉ.

ONGULINE n. f. Genre de mollusques lamellibranches, type de la famille des *ongulinidés*, vivant sur les côtes de l'Afrique tropicale ou fossiles dans le tertiaire.

ONGULINIDÉS (forme scientif. *ungulinidés*) n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, comprenant les genres *onguline* et voisins. — *Un* ONGULINIDÉ.

ONI, ville de la Russie mérid. (gouv. de Koutaïs), ch.-l. du district dit *district de Ratcha*, sur le cours supérieur du Rion ; 1.000 hab. Non loin de la ville, sources ferrugineuses d'Outzéra et bains fréquentés.

ONIAS Ier (en hébr. *Force du Seigneur*), grand prêtre des Juifs de 321 à 300 av. J.-C. Il gouverna le peuple juif à l'époque d'Alexandre ; d'après le témoignage de Josèphe, il eut pour fils et successeur Simon le Juste.

ONIAS II, fils de Simon le Juste, grand prêtre des Juifs de 241 à 229. Josèphe raconte qu'ayant refusé de payer le tribut à Ptolémée III Evergète, roi d'Égypte, il s'attira la colère de ce prince. Un de ses neveux, nommé Joseph, détourna l'orage qui le menaçait en prenant à ferme, à des conditions onéreuses pour les Juifs, les contributions que les Égyptiens prélevaient sur la Syrie et la Palestine.

ONIAS III, grand prêtre des Juifs de 200 à 167 av. J.-C. Successeur de son père Simon II, il gouverna avec sagesse et équité. Séleucus Nicanor, trompé par le Juif Simon et par Apollonius, gouverneur de la Cœlé-Syrie, le soupçonna d'avoir amassé, dans le trésor des prêtres, des sommes considérables et envoya à Jérusalem son ministre Héliodore, avec mission de piller le temple. C'est là que le texte biblique place le fait célèbre que Raphaël a immortalisé : les anges prenant la défense du lieu saint et les prières d'Onias arrachant Héliodore à la mort. Le grand prêtre, s'étant rendu à Antioche peu de temps après, y fut dépouillé de sa charge par le successeur de Séleucus, Antiochus Epiphane.

ONIAS IV, fils d'Onias III. Il se retira en Égypte et, avec l'autorisation du roi Ptolémée VII Philométor, il fonda, près de l'ancienne ville appelée alors Léontopolis, une cité juive nommée « le Camp des Juifs ». Il y bâtit un temple sur le modèle de celui de Jérusalem et exerça la charge de grand prêtre de 150 à 110. Ptolémée IX Physcon le mit à mort. Le temple d'Onias fut détruit par les Romains, vers l'an 80 apr. J.-C.

ONIL, bourg d'Espagne (Valence [prov. d'Alicante]), au milieu des montagnes ; 3.000 hab. Fabrication de draps.

ONIM ou **ONIN**. Ethnol. V. PAPOUS.

ONIMUS (Ernest-Nicolas-Joseph), médecin français, né à Mulhouse en 1840. Il commença ses études médicales à Strasbourg et les termina en France. Il s'est occupé surtout de physiologie et de vulgarisation scientifique. On lui doit : *Théorie dynamique de la chaleur dans les sciences biologiques* (1866) ; *Emploi de l'électricité dans les maladies nerveuses* (1868) ; etc.

ONIOMANIE (*ni* — du gr. *ônê*, achat, et *mania*, folie) n. f. Impulsion morbide à faire des achats, sans aucun rapport avec les besoins ou avec la situation.

ONIRIQUE (*rik'* — du gr. *oneiros*, songe) adj. ‖ *Délire onirique*, Délire des rêves, qui peut être seulement nocturne, ou nocturne-diurne, ou encore se montrer pendant la période intermédiaire entre le sommeil et la veille, et qu'on observe dans la période aiguë aussi bien que dans la convalescence des maladies infectieuses.

ONIROCRITE (du gr. *oneirokritês*, même sens) n. m. Celui qui expliquait les songes, chez les anciens.

ONIROCRITIE (*sî* — du gr. *oneiros*, songe, et *kritês*, juge) n. f. Interprétation des songes, art d'interpréter les songes. V. SONGE.

ONIROCRITIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport à l'onirocritie : *Méthode* ONIROCRITIQUE.

— Myth. gr. Epithète d'Hermès, qui présidait aux songes et à l'interprétation des songes.

— n. m. Hist. Membre de la deuxième classe des mages, chez les Perses.

— n. f. Antiq. Interprétation des songes. ‖ Titre d'un ouvrage d'Artémidore sur l'interprétation des songes.

ONIRODYNIE (*ni* — du gr. *oneiros*, songe, et *odunê*, douleur) n. f. Cauchemar qui ne se distingue du rêve que parce qu'il associe des sensations anormales et douloureuses.

— ENCYCL. L'*onirodynie* est généralement la conséquence d'une intoxication par fermentations gastro-intestinales. La sensation douloureuse éprouvée en rêve peut être assez vive pour provoquer le réveil, produire des palpitations, des sueurs, etc. V. RÊVE, SOMMEIL, CAUCHEMAR.

ONIROGONE (du gr. *oneiros*, songe, et *gonê*, génération) n. f. Pollution nocturne. ‖ On dit aussi ONIROGYNE, et ONIROPOLÈSE.

ONIROMANCIE (*sî* — du gr. *oneiros*, songe, et *manteia*, divination) n. f. Art d'interpréter les songes.

ONIROMANCIEN, ENNE (*si-in, èn'*) adj. Qui a rapport à l'oniromancie : *Pratiques* ONIROMANCIENNES.

— Substantiv. Personne qui pratique l'oniromancie.

ONIROSCOPIE (*sko-pî* — du gr. *oneiros*, songe, et *skopein*, examiner) n. f. Guide des songes.

ONIROSCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'oniroscopie : *Études* ONIROSCOPIQUES.

ONISCIDÉS (*ni-si*) n. m. pl. Famille de crustacés isopodes cuisopodes, comprenant les tribus des *armadillinés* et des *oniscinés*. — *Un* ONISCIDÉ.

ONISCIE (*ni-sî*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des cassididés, comprenant six espèces des mers chaudes. (Les oniscies [*oniscia*] ont leur coquille ovale, avec tours rugueux, bouche en fente étroite.)

ONISCIFORME (*ni-si* — du gr. *oniskos*, cloporte, et de *forme*) adj. Zool. Qui a l'aspect, la forme d'un cloporte : *Les oscabrions sont des mollusques* ONISCIFORMES.

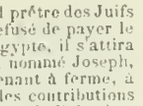
Oniscus (gr. nat.).

ONISCINÉS (*ni-si*) n. m. pl. Tribu de crustacés isopodes, de la famille des *oniscidés*, renfermant les *cloportes* (oniscus) et les *lygies*. — *Un* ONISCINÉ.

ONISCUS (*skuss*) n. m. Nom scientifique des cloportes, dont le type est le vulgaire cloporte gris des murailles (*oniscus asellus*).

— ENCYCL. Les cloportes du genre *oniscus* se caractérisent par leurs antennes externes de huit articles, les internes à quatre seulement, les appendices caudaux dirigés en arrière. Ces crustacés, assez mous, de taille moyenne, se plaisent dans les lieux humides. L'*oniscus asellus* est le cloporte des maisons, des jardins ; il atteint 18 millimètres de long, est gris bleuâtre en dessus, blanchâtre en dessous. Il se nourrit de substances décomposées, moisies, attaque les fruits, les légumes, etc.

ONITCHA, ville de la Nigéria méridionale, près du bas Niger, au début du delta du fleuve ; environ 20.000 hab., un des grands marchés du bas Niger.

ONITE n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, de la tribu des coprinés, répandus dans les régions chaudes de l'ancien monde.

— ENCYCL. Abondants surtout en Afrique et dans l'Inde, les *onites* comptent quelques représentants dans la région circaméditerranéenne, comme l'*onitis Belial*, du midi de la France. Ce sont des bousiers de taille assez grande.


Onite (réd. d'un quart).

ONITICELLE (*sèl'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, de la famille des scarabéidés, répandu dans l'ancien monde. Ce sont des coprinés de taille assez petite, jaunâtres ou fauves, variés de brun.)

ONKELOS, rabbin juif, auteur présumé de la première paraphrase araméenne du Pentateuque, connue sous le nom de *Targoum d'Onkelos*. Les uns en font un contemporain de Jésus-Christ et un élève de Gamaliel ; les autres, sur la foi du Talmud de Babylone, le confondent avec Aquila, traducteur grec de l'Ancien Testament vers la fin du Ier siècle. La paraphrase qui porte son nom, écrite dans un araméen très pur, contient la substance des enseignements des plus célèbres rabbins palestiniens du Ier siècle, tels que Gamaliel, Hillel et Schammaï.


Onitichelle (gr. 2 fois).

ONLAY, comm. de la Nièvre, arrond. et à 14 kilom. de Château-Chinon ; 874 hab. Sources thermales.

ONLYK n. m. Monnaie d'argent turque, valant 1 fr. 25 c.

ONNAING, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 6 kilom. de Valenciennes ; 1.954 hab. Fabriques de chicorée, moutarde, sucre ; manufacture de faïence, fabrique de pipes. Mines de houille. Grands établissements métallurgiques. Eglise avec clocher du XVIe siècle.

ONOBRYCHÉ, ÉE (*ké* — rad. *onobrychis*) adj. Bot. Qui ressemble aux onobrychis.

— n. f. pl. Tribu de légumineuses, ayant pour type le genre *onobrychis*. — *Une* ONOBRYCHÉE.

ONOBRYCHIS (*kiss*) n. m. pl. Nom scientifique de certains sainfoins.

ONOCENTAURE (*san-tôr'* — du gr. *onokentauros* ; de *onos*, âne, et *kentauros*, centaure) n. m. Mythol. gr. Monstre moitié homme et moitié âne, animal fabuleux que l'on considérait comme un génie malfaisant, et en qui les Juifs et les premiers chrétiens voyaient un démon.

ONOCÉRINE (*sé*) n. f. Chim. Substance cristalline, que l'on trouve, en même temps que l'ononine, dans la racine de l'ononide épineuse.

ONOCHŒRITIS (*ké, tiss* — du gr. *onos*, âne, et *khoiros*, porc) n. m. Antiq. Monstre moitié âne et moitié porc, que les païens ignorants considéraient comme le dieu des chrétiens.


Onoclée.

ONOCLÉE n. f. Genre de fougères, tribu des polypodiées.

— ENCYCL. Le genre *onoclée* comprend des plantes vivaces, à souche rameuse et longuement traçante, d'où naissent des frondes ou feuilles de deux formes : les unes stériles, hautes d'environ 50 centimètres ; les autres fertiles, consistant en un pétiole long de 30 centimètres, terminé par des corps arrondis, disposés sur deux rangs opposés, et qui ne sont autres que les organes reproducteurs. C'est une des plus élégantes des fougères de pleine terre.

ONOCOLE (gr. *onokôlê* ; de *onos*, âne, et *kôlon*, pied) n. f. Mythol. gr. Monstre à pieds d'âne, animal fabuleux.

ONOCOLUS (*luss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des thomisidés, propres à l'Amérique tropicale. (Les *onocolus* sont des araignées de taille moyenne, mais dont les mâles sont quatre et cinq fois plus petits que les femelles ; leur couleur est claire.)

ONOD, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie septentr. [comitat de Borsodj], sur le Sajo, affluent de la Theiss ; 2.000 hab.

ONOFRI (Antonio), homme d'Etat italien, né à Saint-Marin vers le milieu du XVIIe siècle, mort à Saint-Marin en 1826. Il était capitaine régent de la république, lorsqu'en 1796 Bonaparte, vainqueur en Italie, envoya Moogo offrir ses services aux habitants de Saint-Marin, dans le cas où ils auraient voulu agrandir leur territoire. Onofri refusa, demandant seulement à Bonaparte de continuer les bons rapports commerciaux entre les deux pays. Cette politique prudente préserva la république de Saint Marin des représailles de 1815.

ONOFRITE n. f. Sulfo-séléniure naturel de mercure, que l'on a trouvé au Mexique et plus tard dans le Harz.

ONOMACRITE d'Athènes, poète et philosophe athénien (fin du VIe s. av. J.-C.). Exilé par Hipparque, il excita le roi de Perse à entreprendre la guerre contre les Grecs. On ne sait rien sur ses dernières années. Il avait été chargé par Pisistrate de publier les poèmes homériques. Affilié à l'orphisme, il fut aussi chargé de recueillir les œuvres attribuées à Musée. Il paraît être l'auteur de plusieurs poèmes dits *orphiques*, aujourd'hui perdus : *les Oracles*, *les Initiations*, *la Titanographie*.

ONOMANCIE (*si*) n. f. Abréviation de ONOMATOMANCIE.

ONOMARQUE, général grec, né en Phocide, mort en 352 avant notre ère. Il fut un des principaux chefs des Phocéens dans la guerre sacrée et reçut le commandement en chef après la mort de Philomélos. Il s'empara des trésors du temple de Delphes, leva une nouvelle armée de mercenaires, acheta à prix d'or les personnes les plus considérables des États ennemis (Thèbes et Locres), obtint le concours des Béotiens et des Thessaliens, puis envahit la Locride et battit Philippe, roi de Macédoine, en deux rencontres. Mais Philippe envahit de nouveau la Thessalie, rencontra l'armée des Phocidiens à Magnésie, et remporta sur eux une victoire complète. Onomarque trouva la mort en voulant gagner la flotte athénienne, et Philippe fit attacher son cadavre en croix.

ONOMASTICON (*sti-kon'* — du gr. *onomastikon*, s.-ent. *biblion*, livre des noms) n. m. Philol. Ouvrage fixant le sens et l'emploi des mots.

— Encycl. Le mot *onomasticon*, pris dans son sens le plus large, est synonyme de *vocabulaire*. Mais on réserve d'ordinaire ce nom : 1° aux ouvrages anciens, ainsi appelés par leurs auteurs ou par la tradition ; 2° aux tables de noms propres de personnes et de lieux ou de mots techniques, composées par les modernes. La première catégorie est représentée par l'*Onomasticon* de Julius Pollux (vers 180 apr. J.-C., publié par Bindorf en 1824 et formant un recueil précieux de termes relatifs aux institutions et aux coutumes des Grecs. Parmi les ouvrages modernes portant le même nom, citons, pour le grec : Joh. Oporini, *Onomasticon propriorum nominum* vers 1540 ; Conr. Gesneri, *Onomasticon propriorum nominum* 1541), etc. ; pour le latin, Glandorp, *Onomasticon historiæ romanæ* (Francfort, 1589 ; Orelli, *Onomasticon Tullianum* (Zurich, 1826-1837 ; Vinc. de Vit, *Onomasticon totius latinitatis* (Prato, 1858 et suiv.).

ONOMASTIQUE (*stik'* — du gr. *onomostikos* ; de *onoma*, nom) adj. Qui a rapport aux noms propres, qui contient des noms propres : *Tableau* ONOMASTIQUE.

— n. f. Étude des noms propres de personnes ou de lieux.

ONOMATE du gr. *onoma*, *otos*, nom) n. f. Antiq. gr. Fête que l'on célébrait à Sicyone, en l'honneur d'Héraklès.

ONOMATIQUE *tik'* — du gr. *onoma*, *atos*, nom) adj. Qui a rapport aux noms : *Cette adoption des barbares par les Romains a laissé des traces* ONOMATIQUES. (La Bédollière.)

ONOMATOLOGIE (*ji* — du gr. *onoma*, *otos*, nom, et *logos*, discours) n. f. Science des noms et de leur classification.

ONOMATOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à l'onomatologie : *Système* ONOMATOLOGIQUE.

ONOMATOLOGUE (*log'*) n. m. Celui qui est versé dans l'onomatologie ; nomenclateur.

ONOMATOMANCIE (*si* — du gr. *onoma*, *atos*, nom, et *manteia*, divination) n. f. Divination dont les rabbins faisaient remonter l'origine jusqu'à Énoch, et qui se pratiquait à l'aide du nom d'une personne, du nombre et de la combinaison des lettres qui servent à former ce nom.

ONOMATOMANIE (*ni* — du gr. *onoma*, *atos*, nom, et *manie*, folie) n. f. Forme d'obsession, dans laquelle l'esprit du malade est constamment occupé soit par la recherche angoissante d'un mot ou d'un nom, soit par la répétition continue, incessante, de ce mot ou de ce nom, soit enfin par la peur d'entendre prononcer telle ou telle expression.

ONOMATOPÉE (gr. *onomatopoiia*, lat. *onomatopœia*) n. f. Philol. Formation de mots, et, spécialem., Formation de mots par harmonie imitative : *L'*ONOMATOPÉE *est la création d'un mot reproduisant dans ses éléments sonores le bruit auquel il s'applique.* (Darmesteter.) — Par ext. Mot formé par harmonie imitative : *L'*ONOMATOPÉE *est fréquente dans le langage des enfants.*

— Rhét. Figure par laquelle on cherche à suggérer l'image auditive d'un objet au moyen d'un concours particulier de sons verbaux. ‖ On dit plus souvent HARMONIE IMITATIVE.

Encycl. Philol. Comme exemples d'*onomatopées*, on peut citer en français les mots *brouhaha*, *croasser*, *froufrou*, *glouglou*, *ronronner*, etc. Les dictionnaires rangent encore parmi les onomatopées des vocables formés par la répétition de syllabes n'offrant isolément aucun sens : *dada*, *toton*, etc. Peut-être s'agit-il là de mots raccourcis et déformés. Même les mots de la première catégorie (*babiller*, *croasser*, etc.) peuvent avoir été primitivement dépourvus de toute sonorité imitative et s'être transformés plus tard par voie d'étymologie populaire. Expliquer un mot par une onomatopée, c'est très souvent avouer qu'on n'en connaît pas l'origine réelle. Les véritables onomatopées sont de simples exclamations : *ah ! crac ! vlan !* etc. — Ces considérations permettent de réfuter, après Max Muller, l'hypothèse, longtemps en faveur, et notamment soutenue, au XVIIIe siècle, par le président de Brosses, suivant laquelle le langage a commencé par des onomatopées. V. LANGAGE.

ONOMATOPÉIQUE (*ik'*) adj. Qui offre les caractères de l'onomatopée.

ONOMATURGE (*turj'* — du gr. *onoma*, *atos*, nom, et *ergon*, ouvrage) adj. Qui se rapporte à l'art de fabriquer des noms. (Inus.)

ONOMITSI, ville du Japon, île de Nippon (prov. de Bizen), sur la mer Intérieure ou Seto Outsi, vis-à-vis de l'île de Moukaï ; 18.700 hab.

ONON, rivière de la Russie d'Asie, prov. de Transbaïkalie. Elle naît en Mongolie, reçoit des torrents du Sokhondo et, avec l'Ingoda, forme la Chilka, l'une des deux branches mères de l'Amour. Cours 750 kilomètres.

ONONDAGA, comté des États-Unis (New-York), autour du *lac Onondaga* ; 142.000 hab. Ch.-l. *Syracuse*. Cultures de céréales, de pommes de terre, de tabac. Élevage prospère.

ONONDAGAS, une des nations peaux-rouges de la confédération des Iroquois. (V. IROQUOIS, et PEAUX-ROUGES. — *Un, Une* ONONDAGA.

ONONÉTINE n. f. Substance particulière, qui se produit par le dédoublement de l'onospine sous l'influence des acides étendus.

ONONINE n. f. Substance extraite de la racine de bugrane (*ononis spinosa*).

— Encycl. Cette matière a été préparée en précipitant par l'acétate de plomb l'extrait aqueux de la racine de bugrane. Elle est peu soluble dans l'eau bouillante, insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'alcool. Elle fond à 235°. Les alcools, à l'ébullition, fixent sur l'*ononine* un double équivalent d'eau et la dédoublent en onospine et en acide formique. Les acides dilués dédoublent l'ononine en formonétine et en glucose.

ONONIS (*niss*) n. m. Bot. Nom scientifique du genre bugrane.

ONO-NO-TAKAMOURA, poète japonais renommé et savant du IXe siècle de notre ère. C'est lui qui fonda la célèbre école d'Ashikaga.

ONO-NO-TOFOU, calligraphe japonais du Xe siècle de notre ère, que les lettrés japonais placent au même rang que les plus grands peintres.

ONONYCHITE (*kit'* — du gr. *onos*, âne, et *onux*, *ukhos*, ongle) n. m. Divinité aux pieds d'âne que les païens croyaient être l'objet du culte des juifs et des chrétiens.

ONOPORDE ou **ONOPORDON** n. m. Bot. Genre de composées, tribu des cardinacées.


Onoporde.

— Encycl. Le genre *onoporde* comprend de grandes plantes herbacées, généralement vivaces, à tige dressée, robuste, fortement épineuse, ainsi que les feuilles, qui sont grandes, profondément découpées. Les fleurs, d'un rouge violacé, parfois nuancées de blanc, sont réunies en grand nombre, en gros capitules globuleux, épineux, entourés d'un involucre à écailles imbriquées, coriaces prolongées et en un appendice armé d'une épine terminale. Le réceptacle est charnu. Ce genre renferme plusieurs espèces, dont la plus connue est l'*onoporde acanthe*, vulgairement *chardon aux ânes*. Elle se rencontre fréquemment sur le bord des routes ou dans les terrains vagues, décombres, etc.

ONORE ou **OONOR**, ville de l'Inde. V. HONAVAR.

ONOSANDROS ou **ONESANDROS**, philosophe, historien et tacticien grec (Ier s. de notre ère). Il vivait au temps de Claude et de Néron. Il était platonicien, et, d'après Suidas, il avait écrit des *Commentaires sur la république de Caton*. On a de lui un ouvrage d'art militaire, *Stratégikos Logos*, précieux pour les renseignements que nous a conservés l'auteur sur les théories de ses prédécesseurs.

ONOSCÈLE (*no-sèl'* — du gr. *onos*, âne, et *skélos*, jambe) n. m. Myth. gr. Sorcier ayant un ou deux pieds d'âne.

ONOSÉRIDE ou **ONOSÉRIS** (*riss*) n. f. Genre de composées, tribu des mutisiées, comprenant des herbes subacaules, à fleurs en capitules, solitaires, dont on connaît vingt espèces qui croissent à la Nouvelle-Grenade.

ONOSMA (*sma*) n. f. Bot. Genre de borraginées, tribu des anchusées.

— Encycl. Les *onosmas* sont des plantes herbacées ou sous-ligneuses, à fleurs munies de bractées et disposées en grappes dont la réunion constitue une sorte de cyme. L'espèce la plus commune est l'*onosmo viperine*, connue sous la dénomination vulgaire et un peu vague d'*orcanette*. C'est une plante vivace, à racines pivotantes et à fleurs jaunes. Elle habite les Alpes, les Pyrénées, le Caucase, la Silésie, etc., et croît ordinairement dans les parties sèches et arides. Elle exhale une odeur assez désagréable.


Onosma.

ONOSMODIE (*smo-dî*) n. f. Genre de borraginées anchusées, comprenant des herbes vivaces, chargées d'un duvet blanchâtre, qui croissent dans l'Amérique du Nord. ‖ On dit aussi ONOSMODE.

ONOSPINE (*spin'*) n. f. Composé $C^{66}H^{68}O^{28}$, qui se produit en même temps que l'acide formique, quand on traite l'ononine épineuse par les alcalis étendus, et qui se dédouble lui-même en glycose et en *ononétine* quand on le traite par l'acide sulfurique ou par l'acide chlorhydrique.

ONOTHÉRACÉES n. m. pl. Bot. Syn. de ŒNOTHÉRACÉES.

ONOTHÈRE n. f. Bot. Syn. de ONAGRE.

ONOUAVA, déesse celte. V. ONVANA.

ONQUES adv. V. ONC.

ONS (*onss*) n. m. Métrol. Unité de poids des Pays-Bas, qui répond à hectogramme.

ONSEMBRAY, comm. de l'Oise, arrond. et à 11 kilom. de Beauvais ; 976 hab. Cidre, beurre, poteries. Tumulus.

ONS-EN-BRAY Louis-Léon PAJOT, comte d'), mécanicien, né à Paris en 1678, mort à Bercy en 1754. Il étudia la philosophie de Descartes, puis se rendit en Hollande, retourna à Paris en 1698, et succéda à son père comme directeur des postes. Il installa dans sa propriété de Bercy des laboratoires de physique, de chimie, de mécanique, et y forma un cabinet de machines rares et précieuses. Ce cabinet, devenu célèbre, fut visité par Pierre le Grand, Louis XV, le régent, les savants français et étrangers. Ons-en-Bray le légua en mourant à l'Académie des sciences, dont il était membre honoraire depuis 1716. Nous citerons, parmi ses *Mémoires* : *Anémomètre qui marque de lui-même sur le papier, non seulement les vents qu'il a fait pendant vingt-quatre heures, mais aussi leurs différentes vitesses* (1734) ; *Méthode facile pour faire tels carrés magiques que l'on voudra* 1750).

ONSLOW, comté des États-Unis (Caroline du Nord), sur le New-River ; 11.000 hab. Ch.-l. *Jacksonville*.

ONSLOW (Georges), compositeur français d'origine anglaise, né et mort à Clermont-Ferrand (1784-1853). Ayant étudié sous la direction de Reicha, il donna à l'Opéra-Comique *l'Alcade de la Vega* (1824) et *le Colporteur* (1827) ; puis, après un silence de dix années, *le Duc de Guise* (Opéra-Comique, 1837). En 1842, à la mort de Cherubini, il fut élu membre de la section de musique de l'Académie des beaux-arts. En dehors de ses trois opéras, Onslow a publié de nombreuses compositions pour piano et pour instruments à cordes. Sa musique, bien faite, est froide et compassée, sans élan ; son inspiration est courte et manque à la fois de relief et de nouveauté.

ONTARIO (LAC), l'un des cinq grands lacs de la « Méditerranée d'eau douce » de l'Amérique du Nord, le plus bas des cinq, entre le Canada au N., les États-Unis au S. À 76 mètres d'altitude, il a 318 kilom. de long sur 85 de largeur maximum ; 18.750 kilom. carr., 185 mètres de moyenne profondeur. Il reçoit le Niagara, et s'écoule par le Saint-Laurent. Grandes villes riveraines : en Canada, Toronto ; aux États-Unis, Rochester.

ONTARIO, prov. du Dominion canadien, bordée au N. par le Keewatin, territoire inorganisé, à l'O. par le Manitoba, au S. par les États-Unis, à l'E. par la prov. de Québec ; 568.870 kilom. carr., pays plus ou moins tempéré et réellement fertile dans le voisinage des Lacs, froid ou très froid et rocheux sur les plateaux et en tirant vers les rivages de la baie d'Hudson ; 2.168.000 hab., dont 160.000 Français. *Ottawa* est la capitale du Dominion ; *Toronto*, celle de la province.

ONTARIO, comté des États-Unis (New-York), à quelque distance au S. du *lac Ontario* ; 50.000 hab. Ch.-l. *Canandaigua*. Production intense de céréales, élevage important. — Ville de l'État de New-York (comté de Wayne), sur le *lac Ontario* ; 3.400 hab. Mines de fer.

ONTARIOLITE n. f. Silicate naturel, appartenant au genre wernérite.

ONTENIENTE, ville d'Espagne (Valence [prov. de Valence], sur le Clariano ; 12.000 hab. Fabrication de machines à carder la laine, de toiles, de draps, d'eaux-de-vie, de faïences, de papiers.

ONTHOPHAGE (*faj'*) ou **ONTHOPHAGUS** (*fa-guss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, de la tribu des coprinés, répandus dans l'ancien monde.


Onthophage (gr. 2 fois).

— Encycl. Les *onthophages* sont des bousiers, ordinairement bronzés, avec les élytres bruns ou roux. Ils ont une livrée très variable ; les mâles portent sur la tête soit deux grandes cornes recourbées (*onthophagus taurus*, commun en France), soit une corne simple (*onthophagus nuchicornis*) ou des lames dentées, dont la forme varie beaucoup dans la même espèce. Tous les onthophages vivent dans les bouses ou les excréments, ou même s'enterrent sous les cadavres.

ONTHOPHILE ou **ONTHOPHILUS** (*luss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des histéridés, comprenant une douzaine d'espèces d'insectes, petits, arrondis, couverts de grandes carènes, de couleur noire ou brune, vivant dans les détritus végétaux.

ONTO (du gr. *ôn*, *ontos*, l'être, du part. prés. *ôn* du verbe *eimi*, être), préfixe qui signifie Etre.

ONTOGÉNÈSE (*jé* — du préf. *onto*, et du gr. *génésis*, génération) n. f. Biol. Développement de l'individu ou, en d'autres termes, Série des transformations que l'œuf fécondé subit pour aboutir à l'être parfait. Syn. ONTOGÉNIE.

— Encycl. Toutes les cellules de l'être parfait dérivent de l'œuf par bipartitions répétées ; l'ontogénèse est donc un arbre généalogique à divisions dichotomiques, dans lequel les stades successifs du développement sont représentés par les divers plans horizontaux que l'arbre a atteints. La signification de ces stades est précisée par la différenciation, qui conduit à la forme définitive, laquelle s'opère sous des influences chimiques et mécaniques. Aux premiers stades (morula, blastula, gastrula ou planula) et à la formation des trois feuillets (ectoderme, endoderme, mésoderme), succèdent ces processus, qui résultent en somme de l'accroissement inégal des feuillets primitifs dans les différents points.

Mais l'ontogénèse, pour produire l'être parfait, ne suit presque jamais (sauf chez les végétaux, où l'ontogénèse est des plus simples) la route la plus directe ; elle s'attarde en des détours, ébauche des organes inutiles ou appelés à disparaître. La loi de Serres a tenté d'expliquer ces anomalies, ces complications du développement ; mais c'est surtout la loi de Fritz Muller (v. HIOGÉNÉTIQUE [*loi*]) qui s'est efforcée d'en donner une explication en proclamant que l'ontogénèse n'est que la répétition rapide du développement paléontologique de l'espèce.

ONTOGÉNIE n. f. Biol. Syn. de ONTOGÉNÈSE.

ONTOGONIE (*nî* — du préf. *onto*, et du gr. *gonê*, génération) n. f. Histoire de la production des êtres organisés sur la terre.

ONTOGONIQUE (*nik'*) adj. Qui a rapport à l'ontogonie : *Système* ONTOGONIQUE.

ONTOLOGIE (*jî* — du préf. *onto*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Philos. Science de l'être.

— Biol. Nom donné par Haeckel à l'étude des formes d'un individu considéré non seulement au cours de son développement, mais encore quand il atteint l'état d'être parfait.

— Encycl. Philos. Employé à tort quelquefois comme synonyme de *métaphysique*, le mot *ontologie* ne désigne, au propre, qu'une partie de cette science : la science de l'être en tant qu'être, c'est-à-dire de l'être en général, de ses diverses espèces, de ses propriétés et de ses relations. Les modes de l'être sur lesquels elle discute sont : le *possible*, le *réel* et l'*impossible*, le *potentiel* et l'*actuel*, le *contingent* et le *nécessaire*, le *déterminé* et l'*indéterminé*, le *fini* et l'*infini*, le *parfait* et l'*imparfait*, la *substance* et le *mode*, l'*essence* et l'*accident*. Une partie essentielle de ses recherches porte sur les *causes*, dont la définition ouvre la métaphysique d'Aristote. Dans l'ontologie leibnizienne, à cette notion de cause se substitue celle de *raison suffisante*. Pour Aristote, les *catégories* sont les différents points de vue auxquels on peut considérer l'être.

Le kantisme a mis à l'ancienne conception de l'ontologie. Pour beaucoup, celle-ci est désormais subordonnée à la théorie de la connaissance. Avant de spéculer sur l'être

on soi, on étudie les rapports du *sujet* et de l'*objet*, de la *pensée* et de l'*être*. Le problème primordial est celui-ci : Comment passer du sujet à l'objet ? Comment la pensée peut-elle s'accorder avec la réalité ? L'objectivisme de l'ancienne métaphysique fait place à un subjectivisme plus ou moins radical. Dans la doctrine même de Kant, l'ontologie a sa place : c'est pour lui le *système* de la raison pure, c'est-à-dire l'enchaînement théorique des notions pures et de leurs dérivées.

Il est remarquable que les successeurs allemands de Kant se sont lancés, cependant, dans les plus audacieuses spéculations de l'ontologie. Schelling soutint que les évolutions de la pensée sont l'image des évolutions des choses ; que le sujet et l'objet sont identiques. Hegel affirma que « tout ce qui est rationnel est réel et tout ce qui est réel est rationnel » ; que le progrès par lequel la raison se réalise est le devenir, et que l'absolu se fait. Ces hautes ambitions de l'ontologie ont à peu près disparu.

ONTOLOGIQUE (*jik'*) adj. Philos. Qui appartient, qui a rapport à l'ontologie : *Notions, Termes* ONTOLOGIQUES. ‖ *Preuve ontologique*, Preuve de l'existence de Dieu fondée sur l'idée d'un être nécessaire.

ONTOLOGIQUEMENT (*ji-ke*) adv. Philos. Par l'ontologie, conformément aux règles de l'ontologie.

ONTOLOGISER (*ji*) v. n. Philos. Fam. Faire de l'ontologie.

ONTOLOGISTE (*jisst'*) n. m. Philos. Métaphysicien qui s'occupe d'ontologie.
— Pathol. Partisan d'une doctrine, dont Raspail fut un des derniers représentants, qui considère les maladies comme des entités réelles, indépendantes de l'organisme.

ONTONAGON, comté des Etats-Unis (Michigan), sur la presqu'île du Nord-Ouest ; 3.700 hab. Ch.-l. *Ontonagon*. Abondants gisements, exploités, de fer et de cuivre.

ONUAVA, déesse celtique. V. ONVANA.

ONUPHIS, ville ancienne de la basse Egypte, qui était située sur la rive droite du Nil, au S. de Bouto.

ONUPHIS, transcription grecque du nom Onoufi-Aanouil, *le très bon*, que portait l'un des quatre dieux-taureaux adorés par les Egyptiens. Il était l'incarnation d'Osiris.

ONVANA, ONONAVA ou **ONUAVA**, déesse celte que l'on a comparée à Minerve. La tête est surmontée d'ailes, des écailles remplacent les oreilles ; deux serpents sortent de la tête, et leur queue se perd dans les ailes.

ONYCHATROPHIE (*ka, fi* — du gr. *onux, ukhos*, ongle, *a* priv., et *trophé*, nourriture) n. f. Atrophie des ongles, le plus souvent congénitale, parfois aussi acquise. (Dans ce dernier cas, d'ailleurs rare, on l'observe surtout dans certains états cachectiques avancés.)

ONYCHIE (*ki* — du gr. *onux, ukhos*, ongle) n. f. Méd. Inflammation de la matrice de l'ongle. V. ONYXIS.

ONYCHITE (*kit'* — du gr. *onux, ukhos*, onyx) adj. m. Qui contient de l'onyx : *Albâtre* ONYCHITE.

ONYCHIUM (*ki-om'*) n. m. Article terminal du tarse des insectes qui porte les ongles. ‖ Se dit aussi du dernier article des pattes, chez certaines araignées.

ONYCHODUS (*ko-duss*) n. m. Genre de poissons crassoptérygiens, de la famille des cyclodiptéridés, fossiles dans le dévonien de l'Amérique du Nord.

ONYCHOGÈNE (*ko-jèn'* — du gr. *onux, ukhos*, ongle, et *gennân*, engendrer) adj. Qui se rapporte à la formation de l'ongle.
— ENCYCL. L'évolution *onychogène* est la transformation que subissent les cellules de la couche de Malpighi, et qui aboutit à la formation des éléments de l'ongle. Les cellules onychogènes sont les cellules de la couche de Malpighi qui se différencient pour former la plaque unguéale. Cette substance onychogène se distingue de la kératohyaline ou éléidine par ses réactions microchimiques ; elle se présente sous forme de fines granulations, teintées en brun par le picrocarminate.

ONYCHOGLOSSES (*ko*) n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes prosobranches, comprenant les *patelles* et formes voisines. (Ces mollusques, appelés aussi *docoglosses*, se répartissent en trois familles : *lépétidés, patellidés* et *acméidés*.) — *Un* ONYCHOGLOSSE.

ONYCHOGRYPHOSE (*ko*) ou **ONYCHOGRYPOSE** (*ko*) (du gr. *onux, ukhos*, ongle, et *grupos*, recourbé) n. f. Déformation hypertrophique de l'ongle, que l'on observe dans certaines maladies de la nutrition, mais qui peut aussi résulter de nécessités professionnelles (ongle cannelé tranversal, ongle épaissi et recourbé en avant ou en arrière, ongle en massue, etc.).

ONYCHOMANCIE (*ko, si* — du gr. *onux, ukhos*, ongle, et *manteia*, divination) n. f. Divination qui consistait à frotter les ongles d'un enfant avec de l'huile et de la suie et à essayer d'y découvrir des caractères dont on interprétait ensuite le sens.

ONYCHOMYCOSE (*ko* — du gr. *onux, ukhos*, ongle, et *mukès*, champignon) n. f. Affection de l'ongle, caractérisée par des lésions spéciales et déterminée par la présence de champignons parasites. (On distingue l'onychomycose favique, causée par l'*achorion Schonleni*, et l'onychomycose trichophytique, causée par le *trichophyton*.)


Onychoptérygie (gr. d'un tiers).

ONYCHOPHAGIE (*ko-fa-ji* — du gr. *onux, ukhos*, ongle, et *phagein*, manger) n. f. Habitude de se ronger les ongles, qu'on observe principalement chez les enfants, mais aussi chez une classe assez nombreuse de dégénérés à prédominance nerveuse. V. ONYCHOGRYPHOSE.

ONYCHOPHORES (*ko*) n. m. pl. Classe d'animaux articulés, dont les péripatidés sont les représentants ; et qui font le passage des annélides aux articulés. — *Un* ONYCHOPHORE.

ONYCHOPTÉRYGIE (*ko, ji*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, propres à l'Amérique centrale. (Ce sont des sphodrinés allongés, brillant du plus vif éclat métallique, et dont les élytres, vastes et longs, sont terminés par des pointes fines et acérées.)

ONYCHOPTOSE (*ko* — du gr. *onux, ukhos*, ongle, et *ptôsis*, chute) n. f. Chute des ongles, que l'on observe principalement à la suite des infections graves et de certaines intoxications.

ONYCHOSE n. f. Pathol. V. ONYCHOGRYPHOSE.

ONYCHOTEUTHIDÉS (*ko*) n. m. pl. Zool. Famille de mollusques céphalopodes dibranchiaux décapodes, renfermant les *onychoteuthis, lestoteuthis, enoploteuthis, veranya* et *gonatus*. — *Un* ONYCHOTEUTHIDE.


Onychoteuthis.

ONYCHOTEUTHIS (*ko, tiss*) n. m. Genre de mollusques céphalopodes, type de la famille des *onychoteuthidés*, répandus dans les mers chaudes.
— ENCYCL. Les *onychoteuthis* ou *calmars à griffes* sont de grands animaux allongés, à bras armés de crochets qui, combinés avec les ventouses, constituent un appareil de préhension formidable. Certaines espèces, comme l'*onychoteuthis robusta*, d'Océanie, atteignent une taille gigantesque et attaquent l'homme ; les pêcheurs de perles redoutent particulièrement ces grands calmars.

ONYGÈNE (*jèn'*) n. m. Genre de champignons ascomycètes de la famille des tubéracées ou périsporiacées, dans lesquels le périthèce est pédicellé. (On en connaît seulement quelques espèces, de très petite taille, vivant sur des matières cornées [poils, plumes, sabots], d'où le nom générique.)

ONYX (*nikss* — du gr. *onux*, ongle, à cause de sa couleur, qui ressemble à celle de l'ongle) n. m. Minér. Variété d'agate remarquable par sa finesse, et par des raies parallèles et concentriques de diverses couleurs.
— Adjectiv. : *Agate* ONYX.
— ENCYCL. L'*onyx* est une variété d'agate, qui est elle-même une variété de calcédoine. Les minéralogistes nomment spécialement *onyx* les agates dont les bandes sont circulaires et concentriques ; ils appellent *onyx à fortifications* les onyx dont les zones sont polygonales au lieu d'être circulaires, et *onyx œillés* ceux dont les bandes forment des cercles de couleurs peu accentuées, disposés autour d'une tache ronde plus foncée. On peut donner artificiellement aux agates rubanées ordinaires l'apparence de l'onyx : il suffit de les tailler en creux, de manière à mettre à nu des bandes circulaires fournies par chaque couche.
On donne le nom d'*onyx calcaire* ou *onyx d'Algérie* ou *albâtre onychite* à une variété de calcite dont l'aspect rappelle l'onyx siliceux ; on le trouve en filons assez épais en Algérie, où il est activement exploité.

ONYXIS (*ksiss* — du gr. *onux*, ongle) n. m. Méd. Inflammation du derme unguéal.
— ENCYCL. L'*onyxis* rétro-unguéal, qui porte sur la matrice de l'ongle et le pourtour du repli unguéal, est consécutif à une excoriation.
L'onyxis latéral ou ongle incarné affecte presque toujours la partie externe du gros orteil, c'est-à-dire celle qui est en contact avec le deuxième orteil et consiste en une inflammation de la partie latérale du lit de l'ongle qui pénètre dans les chairs. Il y a formation d'abcès, décollement de l'ongle et ulcération permanente.
Pour prévenir ces accidents, il faut éviter les chaussures étroites. Quand l'ongle commence à entrer dans la chair, il faut interposer une mèche de gaze, d'ouate ou de charpie entre l'ongle et la peau ; on est quelquefois obligé d'exciser l'ongle et le repli unguéal.
Il existe aussi un *onyxis syphilitique*, qui se manifeste à la période secondaire.

ONZAIN (*zin* — rad. *onze*) n. m. Strophe de onze vers, rare aujourd'hui, mais employée par Lamartine et Musset. (Elle est formée presque toujours de vers de même longueur, composés sur deux ou trois rimes.)
— n. m. Tas de onze gerbes, en Normandie.

ONZAIN, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 15 kilom. de Blois, sur la Cisse, affluent de la Loire ; 2.339 hab. Ch. de f. Orléans.

ONZAINE (*zèn'*) n. f. Nombre de onze ou d'environ onze : *Une* ONZAINE *de personnes*. (Peu us.)
— Liturg. Chandelier disposé pour porter onze cierges.
— Techn. Nom qu'autrefois on donnait, dans la Loire-Inférieure, au chargement de sel transporté par un bateau. La grande onzaine était d'environ 5 muids ; la petite équivalait à 3 muids environ.)

ONZE (du lat. *undecim*, même sens) adj. num. Dix plus un : *Le mercure est* ONZE *mille fois plus dense que l'air*.
— Onzième : *Louis* ONZE. *Page* ONZE.
— Pop. *Le train onze*, Les deux jambes.
— n. m. Nombre de dix plus un : ONZE *multiplié par trois*. ‖ Numéro onze ; chiffres représentant le nombre onze : *Amener deux* ONZE *de suite*.
— Onzième jour : *Le* ONZE *du mois*.
— Arithm. *Caractère de divisibilité par onze*. V. DIVISIBILITÉ.
— Hist. anc. *Les Onze*, Magistrats athéniens chargés de la police, de la surveillance des prisons et de l'exécution des sentences capitales.
— REM. Quoique *onze* commence par une voyelle, les mots qui subissent ordinairement l'élision devant une voyelle restent intacts devant lui, et ceux qui finissent par un *s* se prononcent sans liaison. Ainsi, on écrit LE ONZE *du mois ; ils ne sont* QUE ONZE, et, quand on prononce LES ONZE *enfants de ce père de famille*, on ne fait point sentir le *s* de *les*. Toutefois, l'Académie fait remarquer que, dans la conversation familière, on peut faire l'élision : *Il n'en est resté* QU'ONZE. L'élision a lieu également dans quelques locutions toutes faites, comme *Bouillon* D'ONZE *heures*, *Dîner* D'ONZE *heures*. Les règles relatives à *onze* s'appliquent aussi à *onzième*.
— ENCYCL. Hist. anc. Le collège des Onze se composait de dix magistrats, désignés par le sort dans chacune des dix tribus, et d'un greffier. Les Onze maintenaient la sécurité dans les différents quartiers d'Athènes, instruisaient les causes criminelles où le coupable avait été surpris en flagrant délit ; dans certains cas, ils pouvaient prononcer la sentence. Enfin, ils surveillaient les prisons, et faisaient exécuter les condamnations à mort.

ONZIÈME adj. Qui occupe un rang marqué par le nombre onze : *Le* ONZIÈME *siècle*.
— Substantiv. Personne, objet qui vient immédiatement après le dixième : *Être le* ONZIÈME, *la* ONZIÈME *d'une liste*.
— n. m. Onzième jour : *Le* ONZIÈME *du mois*. ‖ Onzième partie d'un tout : *Hériter de deux* ONZIÈMES.
— Gramm. V. ONZE.
— n. f. Mus. Intervalle de onze degrés.


Onzième.

ONZIÈMEMENT adv. En onzième lieu.

Oô (PORT D'), passage frontière des Pyrénées (dép. de la Haute-Garonne), à 3.002 mètres d'altitude, à 5 kilomètres environ du lac de ce nom et à 3 kilomètres du lac glacé du Port.

Oô, lac des Pyrénées (Haute-Garonne), alimenté par la cascade du même nom. Ce lac, appelé aussi Boum de Séculotgé, se trouve au S.-O. de Bagnères-de-Luchon et à 1.500 mètres d'altitude (38 hect. de superf. et 67 mètres de prof.).

OOCORYS (*riss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *oocorythidés*, comprenant quelques espèces des profondeurs abyssales de l'Atlantique.

OOCORYTHIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches, établie pour le seul genre *oocorys*. — *Un* OOCORYTHIDÉ.

OOCYSTE (*sisst'*) du gr. *ôon*, œuf, et *kustis*, vésicule) n. Cellule accessoire de l'appareil fructifère de divers champignons.

OODES (*dèss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, type de la tribu des *oodinés*, répandus sur le globe, excepté dans l'Amérique tropicale.
— ENCYCL. Les *oodes* sont de taille médiocre, bronzés ou noir brillant, de contour ovale. Ils sont nocturnes, et la plupart répandent une odeur forte, désagréable et tenace ; l'espèce commune en France (*oodes helopioides*) abonde dans les marais.


Oodes (gr. 2 fois).

OODINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, renfermant les *oodes* et genres voisins. — *Un* OODINÉ.

OOGONE (du gr. *ôon*, œuf, et *gonê*, génération) n. f. Cellule dans laquelle se forment les éléments femelles ou oosphères chez un grand nombre de végétaux : les characées, les fucacées, etc., parmi les algues ; les péronosporées, les saprolégniées, etc., parmi les champignons.

OOKIEP, ville de la colonie anglaise du Cap (Petit-Namaqualand) ; 3.000 à 4.000 hab. Mines de cuivre.

OOLEN, comm. de Belgique (prov. d'Anvers), arrond. de Turnhout, sur la Petite Nèthe ; 2.326 hab. Conserves.

OOLITHE (du gr. *ôon*, œuf, et *lithos*, pierre) n. f. Calcaire composé d'une multitude de grains sphériques, semblables à des œufs de poisson à structure concentrique, ce qui indique que chaque grain est formé de minces couches successivement déposées de carbonate de chaux.
— ENCYCL. En géologie, le mot *oolithe* ne désigne pas seulement un type de roche, mais aussi certaines formations du système jurassique. Voici les principales :
L'*oolithe blanche* est un calcaire blanc grisâtre, dont l'épaisseur atteint 15 à 20 mètres à Port-en-Bessin (Calvados). Elle appartient à l'étage bajocien.
L'*oolithe ferrugineuse*, riche en fer, est typique à Bayeux : elle y est extrêmement fossilifère ; son fossile caractéristique est le *cosmoceras subfurcatum* ; elle appartient également à l'étage bajocien.
La *grande oolithe*, représentée dans le Jura, dans les Ardennes, en Angleterre (*great oolite*) est principalement formée de calcaires ; elle appartient à l'étage bathonien.
L'*oolithe miliaire* est également bathonienne ; son nom lui vient de la grosseur de ses grains, analogue à celle du millet.
L'*oolithe vacuolaire*, d'âge portlandien, représente une division des calcaires dits « du Barrois » ; c'est la *pierre de Savonnières*, exploitée en vue de la construction.

OOLITHIQUE (*jik'*) adj. Se dit des calcaires dont la structure rappelle les petits œufs des poissons. V. OOLITHE.

OOLOGIE (*ji* — du gr. *ôon*, œuf, et *logos*, discours) n. f. Partie de l'ornithologie ayant pour objet l'étude des œufs des oiseaux. (Peu us.)

OOLOGIQUE (*jik'* adj. Qui appartient, qui a rapport à l'oologie : *Études* OOLOGIQUES.

OOMANCIE (*si* — du gr. *ôon*, œuf, et *manteia*, divination) n. f. Divination au moyen des œufs.

OOMÈTRE (du gr. *ôon*, œuf, et *mêtra*, matrice) n. m. Ovaire des plantes phanérogames.

OOMORPHE n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, de la famille des chrysomélidés, comprenant quatre espèces européennes et asiatiques de lamprosomatinés de petite taille, ovales, bombés, métalliques.

OOMYCÈTES (*sèt'*) n. m. pl. Ordre de la classe des champignons, caractérisé par la faculté de produire des œufs. — *Un* OOMYCÈTE.
— ENCYCL. Les *oomycètes* sont remarquables par la structure continue de leur thalle. Cet ordre renferme plusieurs familles (*vampyrellées, chytridiacées, mucoracées, entomophtoracées, péronosporacées, saprolégniacées, monoblépharidées*), caractérisées par leur mode de reproduction isogame ou hétérogame, et par leur multiplication, qui peut être assurée par des spores immobiles ou par des zoospores.

OONINE (du gr. *ôon*, œuf) n. f. Substance qui constitue, suivant Couerbe, les mailles de la membrane réticulée et transparente dans lesquelles serait renfermée l'albumine du blanc d'œuf. (Cette substance, insoluble dans l'eau et dans l'alcool, serait dépourvue d'azote.)

OONOPIDÉS n. m. pl. Famille d'arachnides aranéides, renfermant les *oonops* et genres voisins. — *Un* OONOPIDE.

OONOPINUS (*nass*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des *oonopidés*, comprenant quelques espèces de la région circaméditerranéenne et de l'Amérique du Sud.

OONOPS (*nops*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, type de la famille des *oonopidés*. (Les *oonops* sont de petites araignées jaunes ou rouges, avec l'abdomen plus clair. L'espèce de France, l'*oonops pulcher*, vit dans les marsons; on la trouve souvent dans les herbiers et les collections d'insectes, où elle fait, sans doute, la chasse aux acarus.)

OOPHORE (du gr. *ôon*, œuf, et *phoros*, qui porte) n. m. Anat. Nom donné à l'ovaire par quelques anatomistes.

OOPHORECTOMIE (*rèk'*, *mi* — du gr. *ôophoron*, ovaire, et *ektomè*, ablation) n. f. Chir. Opération qui consiste à extirper les ovaires par la voie abdominale après laparotomie. ‖ On dit plus souvent OVARIOTOMIE. V. ce mot.

OOPHORIDIE n. f. Bot. Syn. de MACROSPORANGE.

OORDEGEM, comm. de Belgique (prov. de Flandre-Orient.), arrond. d'Alost; 2.492 hab. Fabrique de toiles.

OOSCOPIE n. f. Art divin. Syn. de OOMANCIE.

OOSITE n. f. Silicate naturel, qui est une variété de pinite.

OOSPHÈRE (*sfèr'* — du gr. *ôon*, œuf, et *sphaira*, boule) n. f. Élément femelle, qui, après sa fécondation par l'élément mâle, pollinode ou antherozoïde, donne naissance à l'œuf, point de départ d'un nouvel être végétal.

— ENCYCL. L'*oosphère* se présente le plus souvent chez les algues et les champignons sous forme d'une masse protoplasmique arrondie, sans membrane, formée dans une cellule appelée *oogone*. Il y a, suivant les espèces, une ou plusieurs oosphères par oogone. La membrane de l'oogone se perfore localement si la fécondation se produit sur la plante mère (mildiou); elle se détruit plus ou moins complètement pour mettre les oosphères en liberté si la fécondation se fait à l'extérieur (varech).

Le premier phénomène qui suit la formation de l'œuf est généralement l'apparition d'une membrane de cellulose à sa périphérie, membrane qui s'épaissit souvent beaucoup et est un mode de protection efficace dans les cas fréquents où un développement ultérieur ne se produit qu'au bout de plusieurs mois.

OOSPORE (*spor'* — du gr. *ôon*, œuf, et *spora*, graine) adj. Bot. Dont les graines sont ovoïdes.

— n. m. Nom donné quelquefois à l'œuf des algues ou des champignons, principalement quand l'organe femelle ou oosphère est mis en liberté avant la fécondation et que l'œuf a alors quelque ressemblance avec une spore.

— n. f. Syn. de OIDIUM.

OOST (Jacques VAN), dit **le Vieux**, peintre flamand, né à Bruges en 1600, mort en 1671. Il se forma en copiant les chefs-d'œuvre de Rubens et de Van Dyck, puis se rendit à Rome et prit pour modèle Annibal Carrache. Il retourna ensuite se fixer dans sa ville natale (1630). Quelques-uns de ses tableaux sont peints avec une finesse de ton et une belle harmonie de couleurs; d'autres, au contraire, sont traités de manière que, de près, toutes les teintes paraissent se confondre, tandis que de loin elles produisent le plus grand effet. La plupart des églises des Pays Bas possèdent des tableaux de ce fécond artiste. On voit de lui à Bruges: *le Baptême de Jésus-Christ; la Résurrection du Christ; le Couronnement d'épines; la Pentecôte; la Sainte Trinité*; une admirable *Descente de croix*, son chef-d'œuvre, chez les jésuites; *la Circoncision; l'Ascension de saint Antoine de Padoue*; une magnifique *Nativité*, dans l'église Notre-Dame-Ter-Poorterie; *le Mystère de la sainte Trinité; la Mère de douleur; la Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres*, un chef-d'œuvre, à l'abbaye de Saint-Tron; *les Magistrats du tribunal de Bruges condamnant un meurtrier* (1659); d'autres tableaux à Ypres, à Gand, au musée du Louvre; *Saint Charles Borromée administrant le sacrement de la communion aux pestiférés*; etc.

OOST (Jean-Jacques VAN), dit **le Jeune**, peintre flamand, fils et élève du précédent, né et mort à Bruges (1629-1713). Élève de son père, il étudia ensuite à Paris et à Rome, se fixa à Lille et termina ses jours à Bruges. La manière de cet artiste se rapproche beaucoup de celle de son père, mais sa touche est moins franche. On a de lui des tableaux de grande dimension et des portraits remarquables. Lille renferme ses meilleurs tableaux: *la Résurrection de Lazare; la Transfiguration*; une *Sainte Famille*; *le Martyre de sainte Barbe*, regardé comme son chef-d'œuvre, deux portraits; etc. Citons encore de lui: *Sainte Marguerite enchaînant le dragon*, aux Récollets de Bruges.

OOSTACKER, comm. de Belgique (prov. de Flandre-Orient, arrond. de Gand), sur le canal de Gand à Terneuzen; 5.516 hab. Fabriques de chicorée, savon, colle forte. Huileries, distilleries. On y a érigé, en 1874, une copie de la grotte de Lourdes, qui amène dans cette localité une grande affluence de pèlerins des deux Flandres.

OOSTCAMP, comm. de Belgique (prov. de Flandre-Occid., arrond. de Bruges), sur le canal de Bruges à Gand; 6.915 hab.

OOSTDUINKERKE, comm. de Belgique (prov. de Flandre-Occid., arrond. de Furnes); 2.317 hab.

OOSTERHOUT, ville des Pays Bas (Brabant Septentr.), en une région de plaine bordée au N. par l'estuaire de la Meuse; 12.000 hab. Agriculture, industrie.

OOSTERWYCK (Maria VAN), femme peintre de fleurs hollandaise, née à Nootdorp, près de Delft, en 1630, morte à Eutdam en 1693. Elle a produit qu'un nombre assez restreint de tableaux tant elle s'attachait à leur donner un fini précieux. Ses œuvres, recherchées par Louis XIV, par l'empereur Léopold, par le roi de Pologne, par Guillaume III, roi d'Angleterre, sont pleines d'éclat et de fraîcheur.

OOSTERZEELE, comm. de Belgique (prov. de Flandre-Orient, arrond. de Gand); 3.215 hab.

OOSTNIEUWKERKE, comm. de Belgique (prov. de Flandre-Occid. (arrond. de Roulers); 2.514 hab.

OOST-ROOSBEKE, comm. de Belgique (prov. de Flandre-Occid. (arrond. de Courtrai); 1.097 hab.

OOTHÈQUE (*tèk'* — du gr. *ôon*, œuf, et *thèkè*, boîte) n. f. Coque dans laquelle sont renfermés les œufs des insectes orthoptères.

— ENCYCL. Chez les blattes, la réunion des œufs a déjà lieu dans une *oothèque* commune sécrétée à l'intérieur du corps de la femelle, qui l'émet complète, et renfermant les œufs. (Girard.) L'oothèque est une coque coriace, divisée en compartiments contenant les œufs, comme chez les blattes, qui portent cet étui fixé pendant quelque temps à l'extrémité de leur abdomen. Les mantes forment leur oothèque tout en pondant: tous les œufs se trouvent englobés dans une substance mucilagineuse, qui se solidifie et forme une coque spongieuse, fixée aux végétaux par un filament.



Oothèque de la blatte des cuisines: *a*, *b*, les deux pôles de la coque ou oothèque. (Grossi d'un tiers.)

OOTOME n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, de la famille des scarabéides, comprenant six espèces de rhizotrogiués, de taille médiocre, ovales, arrondis, bruns ou roussâtres.

OOU-OANG ou **WOU-WANG** (*Roi guerrier*), empereur de la Chine, qui régna de 1134 à 1115 et fonda la dynastie des Tchéou.

OOU-OÉI-KIAÔ (*Religion de l'inaction*) n. f. Secte bouddhiste chinoise d'origine récente, mais assez répandue dans la Chine orientale, et qui, posant en principe que la méditation et l'indifférence aux préoccupations du monde sont plus efficaces pour le salut que les actes religieux, s'abstient de toutes cérémonies: *Oou oéi* ne rien faire).

OOU-TAÏ-CHAN ou **WOU-TAI-SHAN** (d'après l'orthogr. angl.), monastère bouddhique, ou plus exactement agglomération de nombreux couvents édifiés sur les flancs d'un groupe de montagnes, qui s'élèvent à plus de 3.000 mètres, et situé dans la province de Chan-si, à peu de distance de la frontière de celle de Tchi-li. La région d'Oou-taï-chan jouit d'une réputation de sainteté particulière.

OP préfixe. V. OB.

OPACIFIER (*si* — du lat. *opacus*, opaque, et *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.: *Nous opacifiions. Que vous opacifiiez*) v. a. Rendre opaque: *L'épaisseur de la matière suffit pour* OPACIFIER *certains corps transparents.*

S'opacifier, v. pr. Devenir opaque.

OPACITÉ (*si* — du lat. *opacitas*, même sens) n. f. Propriété que possèdent certains corps de s'opposer au passage de la lumière.

— Ombre épaisse: *L'*OPACITÉ *de certains bois les a rendus sacrés.* (Dider.)

— Fig. Obscurité intellectuelle ou morale.

OPAION (gr. *opaion*; de *opé*, ouverture) n. m. Archit. anc. Ouverture qu'on pratiquait à la partie supérieure d'un toit, pour laisser échapper la fumée. ‖ Partie du toit où était pratiquée cette ouverture. ‖ Fenêtre ovale, sorte d'œil-de-bœuf, au fronton d'un édifice ou dans une coupole. ‖ Métope.

OPALAGE (*laj'* — rad. *opale*) n. m. Opération du raffinage du sucre qui consiste, après que les formes ont été remplies, à briser la croûte dite « opale », qui se forme à la surface du sucre et à remuer la masse sucrée, afin que la cristallisation s'y fasse régulièrement.

OPALE (du lat. *opalus*, gr. *opallios*, même sens) n. f. Minér. Substance minérale appartenant à la famille de la silice et comprenant toutes les variétés hydratées ou gélatineuses.

— Par ext. Couleur de l'opale commune; objet qui a cette couleur:

> Le pourpre, l'orangé, l'*opale*, l'incarnat
> De leurs riches couleurs étalent l'abondance.
> DELILLE.

— Hortic. Variété de tulipe à quatre couleurs.

— Techn. Croûte cristalline, qui se forme à la surface du sucre en fusion dans les formes.

— adj. Qui a la couleur ou l'aspect de l'opale: *Verre* OPALE.

— ENCYCL. Minér. L'*opale* ne cristallise jamais; elle renferme de 3 à 13 p. 100 d'eau; son aspect est gras ou vitreux, sa cassure conchoïdale; elle comprend plusieurs variétés, parmi lesquelles l'*opale noble* est la plus recherchée. La beauté de ses reflets irisés en fait une pierre très estimée en joaillerie; on la taille en cabochons. On la trouve en petites veines au milieu des trachytes ou des tufs trachytiques; les plus beaux échantillons viennent de Hongrie. Les couleurs vives et variées qu'elle réfléchit lui ont fait donner les noms d'*opale à flammes, opale à paillettes, opale orientale*. On en trouve au Mexique une variété que l'on connaît dans le commerce sous les noms d'*opale de feu, opale mielle, opale flamboyante*; elle est d'un rouge orangé, parfois d'un jaune verdâtre, et présente des reflets irisés dans lesquels domine le rouge de feu; elle forme de petites veines dans les filons de Zimapan. Les autres variétés sont: l'*hyalite* transparente, sans irisation et à structure globulaire; le *silex résinite*, dont les différentes colorations sont dues à des hydrocarbures; le *cacholong*, que l'on trouve en rognons ou en enduits; l'*hydrophane*, le *menilite*, le *silex méthique*, qui flotte sur l'eau à cause de sa grande légèreté; la *geyserite* ou silice des geysers; etc.

OPALENITZA, ville d'Allemagne (Prusse, présid. de Posen); 2.700 hab. Raffineries de sucre.

OPALER v. a. Soumettre le sucre à l'opalage.

S'opaler, v. pr. Être opalé, en parlant du sucre qui est dans la forme.

OPALES n. f. pl. Antiq. rom. V. OPALIES.

OPALESCENCE (*lèss-sanss* — rad. *opalescent*) n. f. Reflet opalin, teinte opaline.

OPALESCENT, ENTE (*lèss-san, ant'*) adj. Qui prend une teinte d'opale.

OPALIES (*li* — du lat. *opalia*, même sens) n. f. pl. Antiq. rom. Fête célébrée à Rome, au mois de décembre, pendant les saturnales, en l'honneur d'Ops, déesse de la Terre, épouse de Saturne.

OPALIN, INE adj. Se dit d'une teinte laiteuse et bleuâtre, de reflets irisés, comme ceux de l'opale: *Teinte* OPALINE. *Reflets* OPALINS.

OPALINE n. f. Genre d'infusoires holotriches, type de la famille des *opalinidés*, comprenant quelques espèces parasites dans les batraciens anoures.

OPALINIDÉS n. m. pl. Famille d'infusoires holotriches, comprenant les genres *opaline, haplophrye, hoplitophrye* et *anoplophrye*. — *Un* OPALINIDÉ.

OPALISANT (*zan*), **ANTE** adj. Qui offre des reflets brillants comme ceux de l'opale. (Peu us.)

OPALISÉ, ÉE adj. Converti en opale: *Minéral* OPALISÉ. ‖ Qui a pris une teinte opaline: *Verre* OPALISÉ.

OPANKI n. f. Sorte de sandale que portent les Monténégrins.

OPAQUE (*pak'* — du lat. *opacus*, proprem. « matériel, épais ») adj. Qui ne se laisse point traverser par la lumière: *Corps* OPAQUE.

— Poétiq. *Ombre opaque*, Ombre épaisse.

— Peint. Qui manque de transparence: *Couleur* OPAQUE.

OPARO ou **RAPA**, île de la Polynésie, archipel français des Tubuaï, dont elle est la plus australe; petite terre volcanique, entourée de coraux; 42 kilom. carr., 200 hab. Les hauteurs en sont couronnées de graads ouvrages fortifiés d'origine mystérieuse.

OPATAS, nation autrefois puissante de la Sonora (Mexique), aujourd'hui réduite à 6.000 ou 8.000 individus. (Petits, trapus, ils ont les pommettes saillantes et le grand nez aquilin des Peaux-Rouges. Ils vivent à l'état sédentaire dans des villages [*pueblos*], où ils se livrent à l'agriculture.)

OPATOW, ville de la Russie (Pologne [gouv. de Radom]), sur l'*Opatowa*; 7.000 hab. Chef-lieu d'un district peuplé de 112.000 hab.

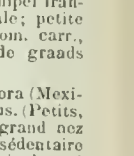
Opatre (gr. 2 fois).

OPATRE n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, type de la tribu des *opatrinés*, répandus dans l'ancien monde. (Les opatres sont de taille médiocre, ovales. L'espèce commune aux environs de Paris est l'*opatrum sabulosum*, long de 7 à 8 millimètres.)

OPATRIN n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionidés, comprenant une trentaine d'espèces de pédininés ovales, bombés, noirs, qui vivent dans les contrées tropicales.

OPATRINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionidés, renfermant les *opatres* et nombreux genres voisins. — *Un* OPATRINÉ.

OPDAL, bourg de Norvège (prov. de Drontheim), au pied du Snehœtta, sur le Drivaelv, tributaire d'un fjord; 5.000 hab.

OPE (du lat. *opa*, gr. *opè*) n. m. Archit. Ouverture réelle ou simulée entre les métopes, qui est souvent remplie par une tête de solive décorée d'un triglyphe. ‖ Trou ménagé pour recevoir la tête d'une poutre ou de toute autre pièce de charpente. ‖ Trou laissé dans le mur par un boulin d'échafaudage. (On ne sait pourquoi l'Académie ne donne que le pluriel de ce mot, ni pour quelle raison elle le fait masculin contre l'étymologie et l'analogie, car *opé* en grec et *métope* en français sont également féminins.)

OPÉGRAPHE n. m. Bot. Genre de lichens crustacés, à apothécies noires. (La flore de France en possède une quinzaine d'espèces.)

OPELIKA, ville des Etats-Unis (Alabama), ch.-l. du comté de Lee; 7.000 hab. Centre d'expédition de coton brut.

OPELN BRONIKOWSKI. Biogr. V. BRONIKOWSKI.

OPELOUSAS, ville des Etats-Unis (Louisiane), ch.-l. du comté de Saint-Landry; 8.700 hab. Sucreries.

OPEN-DOOR (mots angl., signif. *porte ouverte*) n. m. Méthode imaginée par les médecins anglais pour le traitement des aliénés, et qui consiste à laisser aux malades la plus grande liberté possible, tout en maintenant une surveillance rigoureuse, mais occulte et à supprimer tout ce qui peut rappeler l'hospice, l'asile ou la maison de détention, murs d'enceinte, cellules, etc. (Cette méthode a déjà donné des résultats, d'autant plus qu'elle oblige à installer les asiles en pleine campagne.)

OPENSHAW, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur le canal de Stockport, près de Manchester; 16.000 hab. Fabrication de matériel de chemins de fer.

OPÉRA (de l'ital. *opera*, œuvre) n. m. Poème dramatique mis en musique, sans dialogue parlé, et composé de récitatifs et de chants soutenus par un orchestre, quelquefois mêlés de danse. (On dit le plus souvent dans ce sens *grand opéra*.) ‖ *Opéra sérieux*, Celui dont l'action est tragique. ‖ *Opéra bouffe*, Celui dont l'action est comique. ‖ *Opéra-comique*, Celui dont l'action, moitié sérieuse, moitié comique, comporte à la fois du chant et du dialogue parlé.

— Par ext. Genre que constituent ces sortes d'ouvrages: *Aimer l'*OPÉRA.

— Théâtre où l'on joue ces sortes d'ouvrages: *Aller à l'*OPÉRA, *à l'*OPÉRA-COMIQUE. (Opéra, dans ce sens, s'écrit avec une majuscule.) A Paris, l'Académie nationale de musique. ‖ *Opéra spirituel*, Autre nom de l'oratorio.

— Fam. Chose très difficile, qui entraîne beaucoup d'embarras; œuvre importante et remarquable. (Vx.)

— Jeux. *Faire opéra*, Gagner tout ce qu'il y a au jeu. (Se dit surtout au florentini, en parlant du banquier; on dit aussi *Faire pleine main*.) ‖ Au nain jaune, Se débarrasser de toutes ses cartes sans que l'adversaire ait pu empêcher ce résultat. ‖ Au lansquenet, Amener toutes les cartes retournées sur le tapis avant d'amener la sienne. ‖ *Être opéra*. Au piquet, Être repic et capot du même coup.

— ENCYCL. Musiq. C'est à Florence, dans les dernières années du XVIe siècle, qu'un petit groupe de poètes et d'artistes, désireux d'opérer une réaction contre les excès du contrepoint vocal, conçut le projet de reconstituer, par un retour à la simplicité, l'ancienne et majestueuse déclamation musicale des Grecs. Ce petit cénacle, composé d'hommes tels que le comte Giovanni Bardi, Vincenzo Galilei (le père de Galilée), Giacomo Corsi, Pietro Strozzi, Ottavio Rinuccini, Girolamo Mei, encouragea les efforts de trois musiciens, Giulio Caccini, Jacopo Peri et Emilio del Cavalieri.

Ce qu'ils trouvèrent tout d'abord, ce fut le chant monodique accompagné par quelques instruments, en opposition au madrigal très compliqué, qu'on écrivait alors à

quatre, cinq, six, sept et huit voix. Ils commencèrent par mettre en musique, sous cette forme, des sonnets et des *canzoni ;* puis ce furent de petites scènes dramatiques, des monodrames, et enfin de véritables actions scéniques : *Dafne, Euridice,* de Peri ; *il Rapimento di Cefalo,* de Caccini, etc.

Mais ce n'était encore qu'un acheminement vers l'opéra. Dans ces diverses compositions, ces musiciens répudiaient toute espèce de forme mélodique réelle, se bornant à une sorte de récitatif uniforme. D'autre part, pour faire œuvre véritablement dramatique, il leur manquait un élément, encore inconnu : la modulation. Elle fut découverte par Monteverde ; harmoniste hardi et novateur dans ses compositions profanes, il avait, le premier, brisé avec les coutumes du plain-chant et des modes ecclésiastiques, employé librement les dissonances, et, par l'usage de la septième de dominante, trouvé la modulation et déterminé la tonalité moderne.

Après Monteverde vint Francesco Cavalli, son élève et son successeur à la chapelle de Saint-Marc. Dans le même temps, Cesti brillait à Florence. Puis ce fut, à Naples, Alessandro Scarlatti, puis Leo, Durante, Feo, d'autres encore. Bientôt l'opéra fleurit par toute l'Italie et pénétra en France, grâce à Mazarin, qui fit venir d'Italie une troupe de chanteurs par lesquels furent représentés plusieurs ouvrages. Mais la France ne subit pas, comme le reste de l'Europe, la tyrannie de l'opéra italien.

La naissance de l'opéra français remonte à 1671. Dix ans auparavant, un écrivain, Pierre Perrin, et un musicien, Robert Cambert, faisaient représenter à Issy, près de Paris, dans le château d'un nommé de La Haye, une pastorale sous ce simple titre : *Première comédie française en musique.* C'était le premier essai d'une pièce lyrique française. Perrin, ayant ensuite obtenu des lettres patentes pour établir une « Académie d'opéra », s'associa avec Cambert comme compositeur, avec le marquis de Sourdéac et avec un financier nommé Bersac de Champeron. On fit construire un théâtre au jeu de paume de la Bouteille, situé dans les rues de Seine et des Fossés-de-Nesles, vis-à-vis la rue Guénégaud ; on alla recruter des chanteurs dans les maîtrises de province ; Perrin et Cambert (celui-ci dirigeait l'orchestre) écrivirent les paroles et la musique d'un nouvel ouvrage intitulé *Pomone,* et, le 16 ou le 17 mars 1671, on fit avec cet ouvrage l'inauguration du nouveau théâtre. Le succès fut éclatant. Par malheur, la désunion se mit entre les associés, des procès s'ensuivirent, et Lulli obtint de Louis XIV le transfert à son nom du privilège qui avait été accordé à Perrin. S'associant, de son côté, avec Vigarani pour les décors et les machines, s'attachant Quinault, qui, au prix de 4.000 livres par an, devait lui fournir chaque année un poème d'opéra, il fit à son tour construire une salle rue de Vaugirard, sur l'emplacement du jeu de paume du Bel-Air, et, le 15 novembre 1672, sous le titre d' « Académie royale de musique », ouvrait son théâtre par la première représentation des *Fêtes de l'Amour et de Bacchus.*

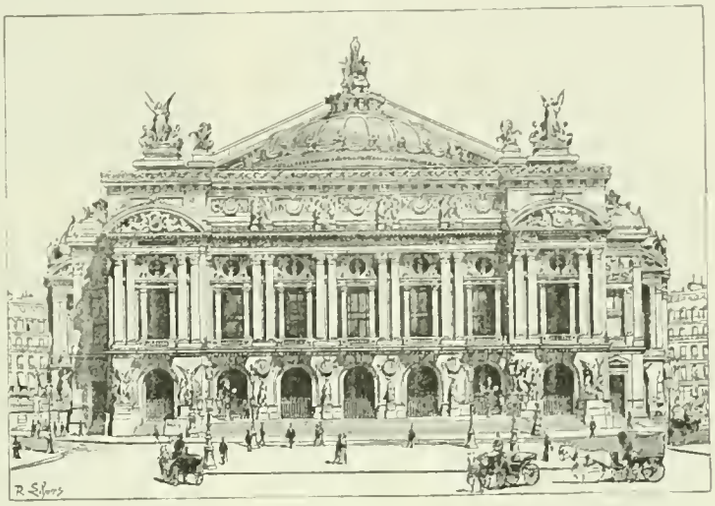

Opéra de Paris.

Pendant quatorze ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, Lulli fut tout à la fois le directeur, l'administrateur, le régisseur, le metteur en scène et le compositeur de son théâtre. A la mort de Molière, il installa son Opéra dans la belle salle que celui-ci avait jusqu'alors occupée au Palais-Royal. Mais, lorsqu'il mourut lui-même (1687), l'Opéra subit une crise cruelle. Les ouvrages de ses deux fils, de Collasse, de Desmarets, de Lacoste, de Mlle de Laguerre, n'étaient pas faits pour enthousiasmer le public. Survint enfin un musicien d'un rare talent, André Campra, qui pendant vingt ans fournit le répertoire d'un certain nombre d'œuvres de premier ordre. Puis on applaudit quelques opéras de Destouches, de Marais, de Salomon, de Mouret, de Montéclair.

On en était là lorsqu'on vit surgir un homme au génie mâle et puissant, qui allait secouer les vieilles formules. C'était Rameau, qui, pendant trente années, révolutionna l'art à l'aide d'une série de chefs-d'œuvre. Un seul musicien, Mondonville, sut se faire jour auprès de lui. Puis ce furent Laborde, Trial, Berton père, Rebel, Francœur d'Auvergne, Floquet, dont les deux derniers seuls ont laissé quelques traces de leur passage. Quant à Philidor, dont l'*Ernelinde* est une œuvre superbe, il allait être éclipsé par Gluck.

L'Allemagne fut pendant longtemps la proie de l'opéra italien. Cependant, en 1678, un théâtre d'opéra allemand fut fondé à Hambourg, qui vécut pendant un demi-siècle et où l'on joua les œuvres de nombreux compositeurs : Johann Wolfgang Franck, Strungk, Kusser, Theile, Mattheson, Keiser, Hændel, Telemann, etc. Mais les compositeurs allemands eux-mêmes, tels que Hændel, Hasse, Gluck, Mozart et bien d'autres durent écrire de nombreux opéras italiens. Ce n'est que plus tard que, après la *Flûte enchantée* de Mozart et le *Fidelio* de Beethoven, le véritable opéra allemand eut ses représentants avec Weber, Spohr, Marschner, puis Nicolaï, Lortzing et quelques autres, jusqu'à Richard Wagner.

L'Angleterre, où l'opéra italien faisait aussi fureur, eut cependant aussi, pendant un certain temps, un opéra national, qui était alimenté par des artistes tels que Purcell, Arne, Arnold, etc. Mais on peut dire qu'il n'y a pas d'école anglaise d'opéra.

Pendant ce temps, l'Italie et la France continuaient de produire considérablement. Pour la première, la fin du XVIIIe siècle voyait briller Anfossi, Guglielmi, Paisiello, Sarti, Cimarosa, Piccini, qui avaient pour successeurs, au XIXe, Rossini, Donizetti, Bellini, Mercadante, Pacini et enfin le dernier des maîtres glorieux, Verdi. En France, Gluck vint d'Allemagne pour compléter, on sait avec quelle puissance, la révolution commencée par Rameau. En même temps que lui venait d'Italie Piccini, qu'on eut la sottise de lui opposer. C'était d'ailleurs à ce moment, à l'Opéra, une invasion d'artistes étrangers, que complétaient Sacchini et Salieri. Dans le même temps, ce théâtre jouait les œuvres de Grétry, Lemoyne, Vogel, Cherubini, Catel, Méhul, Lesueur.

Bientôt une évolution nouvelle s'accomplissait avec Spontini, que suivaient de près Catel et Cherubini. Puis vient, pendant environ quinze années, une période de stérilité presque complète, avec toute une série d'ouvrages de second ordre, dus à Kalkbrenner, Fontenelle, Reicha, Garcia et quelques autres. Mais à cette période fâcheuse allait en succéder une brillante. Après la venue de Rossini en France, la véritable école moderne, avec sa hardiesse, sa grandeur, sa puissance d'expression, s'installait magistralement sur la scène de l'Opéra français. C'est à un musicien français, Auber, qu'était réservée la gloire d'écrire pour ce théâtre le premier ouvrage conçu dans la langue musicale moderne, *la Muette de Portici,* bientôt suivie de *Guillaume Tell,* de Rossini, qui mit le comble à la gloire de son auteur. Après Auber et Rossini, vinrent Meyerbeer et Halévy. Puis, pendant trente années, ce fut une suite d'œuvres intéressantes, et dont plusieurs sont marquées au coin du génie : de Meyerbeer, Donizetti, Halévy, Gounod, Verdi, Félicien David ; pour la période la plus récente, d'Ambroise Thomas, Gounod, Bizet, Massé, Delibes, Massenet, de Saint-Saëns, Paladilhe, et les divers ouvrages de Richard Wagner.

Opéra THÉÂTRE DE L'). L'Opéra, depuis sa fondation, a occupé douze salles diverses, dont trois ont été détruites par le feu : 1° Jeu de paume de la Bouteille (1671) ; Jeu de paume du Bel-Air (1672) ; 3° première salle du Palais-Royal (1673-1763, brûlée) ; 4° salle des machines, aux Tuileries (1764-1770) ; 5° seconde salle du Palais-Royal (1770-1781, brûlée) ; 6° salle des Menus-Plaisirs (1781 ; 7° salle de la Porte-Saint-Martin (1781-1791) ; 8° salle du Théâtre-National, rue Richelieu (1791-1820) ; 9° salle Favart (1820-1821) ; 10° salle de la rue Le Peletier (1821-1873, brûlée) ; 11° salle Ventadour (1874 ; salle actuelle 1875). Cette dernière, construite de 1862 à 1874 par l'architecte Charles Garnier, est le plus vaste et le plus beau théâtre qui existe. La façade principale de l'Opéra comprend un rez-de-chaussée élevé au-dessus des marches d'un perron et percé de sept arcades. Il est surmonté d'une *loggia* avec seize grandes colonnes monolithes en pierre, reliées par des balcons et accompagnées par dix-huit colonnes en marbre. Le tout est surmonté d'un attique richement sculpté. Cette façade polychrome est très richement ornée de bustes, de statues et de groupes. Citons : *le Drame,* de Falguière ; *le Chant,* de Dubois ; l'*Idylle,* d'Aizelin ; *la Cantate,* de Chapu ; *la Musique,* de Guillaume ; *la Poésie lyrique,* de Jouffroy ; *le Drame lyrique,* de Perraud ; *la Danse,* de Carpeaux. Les deux angles des avant-corps sont surmontés de groupes dorés représentant *la Musique* et *la Poésie* avec les Muses, par Gumery. Le dôme qui s'élève au centre de l'édifice est orné d'un *Apollon* de Millet. Quant aux façades latérales, où se trouvent des pavillons, elles sont décorées de bustes de musiciens et de figures symboliques. A l'intérieur du théâtre, on admire surtout le grand escalier d'honneur, qui est un chef-d'œuvre, avec ses trente colonnes monolithes en marbre, et les fresques du plafond, par Pils. La salle, à cinq étages, est d'une riche ornementation et entourée d'une belle frise de Lenepveu. La scène, qui a 60 mètres de hauteur sur 55 de largeur et 25 de profondeur, communique avec le foyer de la danse décoré de peintures par Boulanger. Le foyer du public, très vaste et très beau, est décoré de statues dorées et de peintures renommées dues à Paul Baudry.

Au point de vue administratif, l'Opéra a été régi tour à tour soit par des directeurs agissant à leurs risques et périls, soit par des fonctionnaires le dirigeant tantôt pour le compte de la ville de Paris, tantôt au nom de la liste du souverain. A l'heure présente, il est aux mains d'un entrepreneur, nommé par le ministre, et qui reçoit de l'État une subvention annuelle de 800.000 francs, à la condition de se soumettre aux clauses d'un cahier des charges qui lui est imposé pendant une dure son privilège. Depuis l'abbé Perrin (1669), l'Opéra a compté cinquante directeurs. Nous nous bornerons à citer, depuis un siècle : Morel (1802), Bonnet de Treiches (1804), Picard (1807), baron de La Ferté (1815), Persuis (1817), Viotti (1819), Habeneck (1821), Duplantys (1824), Lubbert (1827), Véron (1831), Duponchel (1835), Léon Pillet (1841), Duponchel et Roqueplan (1847), Roqueplan (1849), Crosnier (1854), Al. Royer (1856), E. Perrin (1862), Halanzier (1871), Vaucorbeil (1879), Ritt et Gailhard (1884), Bertrand (1891), avec Campocasso, puis avec Gailhard ; Gailhard seul (1900).

Opéra-Comique. Lors de sa création, tout au commencement du XVIIIe siècle, le théâtre de l'Opéra-Comique n'était autre chose qu'un de ces petits théâtres si nombreux comme on en voyait aux foires Saint-Germain et Saint-Laurent ; il ne jouait que pendant la durée de ces foires, quatre ou cinq mois chaque année. A cette époque, il ne donnait que des vaudevilles et des parodies, surtout des parodies de pièces jouées à l'Opéra, d'où son nom d'Opéra-Comique. C'est en 1714 que deux entrepreneurs, Saint-Edme et la veuve Baron, qui avaient chacun un spectacle à la foire, fusionnèrent ces deux spectacles en un seul, auquel ils donnèrent le nom d'Opéra-Comique, s'assurant en même temps le concours de Le Sage, qui, avec Fuzelier et d'Orneval, leur fournit un répertoire. Mais la Comédie-Française obtint la fermeture de ce théâtre en 1718. Trois ans après, l'Opéra-Comique obtint l'autorisation de reparaître. En 1745, le théâtre fut de nouveau supprimé. On ne le revit qu'en 1752, époque où son directeur Monnet eut l'idée de demander à Vadé les paroles d'un ouvrage conçu dans le genre des petits opéras bouffes, que les Italiens jouaient alors à l'Opéra, en fit écrire la musique par d'Auvergne : ce petit ouvrage, intitulé *les Troqueurs,* obtint un succès fou (1753). Monnet appela à lui pour l'aider les compositeurs Duni, Philidor, Monsigny, Laruette.

Jalouse des succès de l'Opéra-Comique, la Comédie-Italienne obtint à son profit la suppression de l'Opéra-Comique, à la seule condition de recueillir dans sa troupe six des principaux acteurs du théâtre sacrifié. C'est en 1762 qu'eut lieu la réunion des deux troupes ; à partir de ce moment, le genre de l'opéra-comique fut décidément fondé en France, la Comédie-Italienne s'y adonnant dès lors d'une façon presque exclusive. A Philidor et Duni, à Laruette et Monsigny, vint bientôt se joindre Grétry. Ces succès encouragèrent d'autres compositeurs : Rodolphe, Gossec, Martini, puis Champein, Rigel, d'Alayrac, Désaugiers, Floquet, Deshayes, Bruni, Berton, etc.,

La Comédie-Italienne était depuis vingt ans seule en possession d'exploiter ce genre de l'opéra-comique, lorsqu'en 1789 elle vit s'élever une concurrence puissante. Léonard Autié, coiffeur de la reine Marie-Antoinette, ayant obtenu un nouveau privilège, s'associait avec le violoniste Viotti, pour la création d'une entreprise colossale, le théâtre de Monsieur, qui, échangeant bientôt ce titre contre celui de théâtre Feydeau, devait jouer simultanément : l'opéra-comique français, l'opéra italien, la comédie et le vaudeville ; il abandonna promptement les trois derniers pour se consacrer exclusivement au premier. Ce fut le signal d'une lutte fièvreuse entre les deux théâtres, qui, pendant dix années, virent se succéder les chefs-d'œuvre de Cherubini, Berton, Boieldieu, Méhul, Steibelt, Dovienne, Lesueur, della Maria, sans compter les ouvrages de Kreutzer, de Jadin, de Scio, de Solié, de Gresnick, de Gaveaux, de Bruni, de Fay, de Tarchi et de leurs émules.

Cependant, cette lutte de dix années avait fini par épuiser les deux rivaux, et les deux théâtres Feydeau et Favart (c'est le nom qu'avait pris la Comédie-Italienne, à qui l'on donnait aussi celui d'Opéra-Comique-National) se fondirent l'un dans l'autre en 1801, dans la salle Feydeau, sous le titre définitif de théâtre de l'Opéra-Comique. Aux artistes cités plus haut se joignirent successivement Nicolo, Herold, Auber, Halévy, Adolphe Adam, Grisar, Frédéric Kreubé, Hippolyte Monpou, Clapisson, Carafa, Gomis, Reber, Aimé Maillart, Meyerbeer, Flotow, Félicien David, Victor Massé, Ambroise Thomas, Gounod, Duprato, Boulanger, Ferdinand Poise, Lalo, et, plus près de nous, Bizet, Léo Delibes, Ernest Guiraud, Massenet, Saint-Saëns, Charpentier et tant d'autres. Après avoir, en 1829, quitté la salle Feydeau pour celle de Ventadour, construite expressément pour lui, il abandonne celle-ci, trois ans après, pour aller occuper celle de la Bourse, construite pour les Nouveautés, et, en 1840, il revient à la salle Favart, réédifiée après le premier incendie. Un second incendie l'en chasse, en 1887. Il va s'installer alors provisoirement dans la salle élevée en 1862 sur la place du Châtelet pour le Théâtre-Lyrique, et il revient enfin dans la nouvelle salle Favart, troisième du nom.

Le nouveau théâtre de l'Opéra-Comique a été construit par l'architecte Bernier sur l'emplacement de la salle Favart, incendiée en 1887, et a été inauguré le 7 décembre 1898. Il a, sur la place Boieldieu, sa façade principale comprenant un avant-corps en saillie flanqué de deux latéraux. Le rez-de-chaussée, avec ses trois portes rectangulaires, est formé d'un appareil à bossages. Le premier étage est percé de trois hautes baies cintrées avec encadrements de colonnes : l'attique, avec ses six fenêtres, est décoré de six statues cariatides. A l'intérieur se trouve un vestibule aboutissant à un palier bordé de

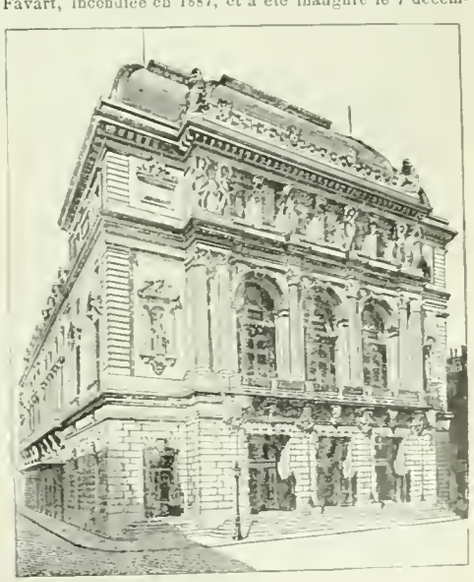

Opéra-Comique (Paris).

douze colonnes en granit, avec deux statues : l'*Opéra-Comique*, de Mercié, et le *Drame lyrique*, de Falguière. On remarque dans l'escalier d'honneur des peintures de François Flameng et de Luc-Olivier Merson, et, dans le grand foyer, des compositions de Gervex, de Maignan, de Raphaël Collin, de Toudouze. La scène est exactement semblable à l'ancienne, et la salle contient un peu moins de places. Elle est décorée d'un plafond par Benjamin Constant et de cariatides de Cantan. — De 1807 à 1826, les artistes de l'Opéra-Comique restèrent associés et se partagèrent les bénéfices. En 1826, Guilbert de Pixérécourt en devint directeur. Il eut pour successeurs Saint-Georges (1829), Boursault (1830), Singier (1830), Lubbert (1831), P. Dutreuil, Crosnier (1831), Basset (1845), Emile Perrin (1848), Roqueplan (1857), de Beaumont (1862), Ad. Leuven et Du Locle (1862), Du Locle seul (1871), Carvalho (1876), Jules Barbier (1887), Paravey (1888), Carvalho (1891), Albert Carré (1898).

OPERA (Giovanni DELL'). Biogr. V. BANDINI.

OPÉRABLE adj. Qui peut être opéré : *Cancer opérable.* ‖ Qui peut subir une opération : *Malade trop faible et non* OPERABLE.

OPÉRANT (*ran*), **ANTE** adj. Théol. Qui opère, qui est propre à opérer : *Foi* OPERANTE. *Grâce* OPÉRANTE.

OPÉRATEUR, TRICE [lat. *operator, trix*] n. Personne qui fait, qui exécute une chose : *Ces* OPERATEURS *d'iniquités.* (Gui Patin.)

— Personne qui se livre à des manipulations chimiques : *Un habile* OPERATEUR.

— Empirique qui arrache des dents et débite des drogues sur la place publique. (Vieux.)

— Chir. Médecin, chirurgien qui fait une opération, dont la spécialité est de faire des opérations chirurgicales.

— Mécan. Organe de machine-outil opposé au récepteur, accomplissant le travail utile que la machine doit fournir.

— ENCYCL. Mécan. La première classe d'*opérateurs* comprend les outils dont le travail a pour caractère de vaincre des résistances passives, telles que la pesanteur l'inertie, etc., sans altérer la forme des corps soumis à leur action.

La deuxième classe comprend les opérateurs qui, agissant par pression, par choc ou par division, appartiennent à des machines chargées de modifier la forme des corps.

La troisième classe comprend les opérateurs appartenant à la nombreuse catégorie des métiers, machines agricoles, machines à coudre, etc., qui ne sont chargés que de disposer, dans un certain ordre, les éléments sur lesquels ils agissent.

OPÉRATIF, IVE (du lat. *operatus*, opéré, exécuté) adj. Qui a rapport aux œuvres, à l'action ; qui est destiné à l'action : *Les qualités* OPERATIVES.

OPÉRATION *si-on* — rad. *opérateur*) n. f. Action d'une puissance ou d'une faculté qui produit un effet : *Le plaisir et la douleur accompagnent les* OPÉRATIONS *des sens.* (Boss.) ‖ Ensemble de moyens que l'on combine pour en obtenir un résultat : *Une* OPÉRATION *financière.*

— Chim. Série de préparations ayant pour but d'amener la dissociation, la combinaison ou le simple mélange de divers éléments : OPÉRATIONS *chimiques, pharmaceutiques.*

— Chir. Intervention pratiquée par le chirurgien sur un malade : *Manquer une* OPÉRATION.

— Mathém. Série de calculs ayant pour but la démonstration d'un théorème ou la recherche d'une ou plusieurs quantités inconnues.

— Milit. Marche, manœuvre, combat, etc., exécutés par une armée en vue d'un résultat déterminé. ‖ *Ligne d'opération*, Direction suivie par une armée dans un mouvement stratégique. ‖ *Base d'opération*, Ensemble de points occupés sur lesquels s'appuie une armée dans ses mouvements stratégiques. ‖ *Théâtre d'opérations*, Région traversée par une ligne d'opérations et où se meuvent, vivent et combattent les troupes des deux partis opposés.

— Théol. Action de Dieu ou de la grâce sur la volonté : *Les* OPÉRATIONS *de la grâce* ‖ *Opération du Saint-Esprit*, Moyen mystique par lequel le Saint-Esprit rendit mère la Vierge Marie. — Fam. Moyen mystérieux : *Comment s'est-il enrichi ? — On ne sait ; par l'*OPÉRATION DU SAINT-ESPRIT, *sans doute.*

— Typogr. Composition de signes, formules, calculs, arithmétiques et autres, exigeant des combinaisons étrangères aux travaux ordinaires de la typographie.

— ENCYCL. Chir. On distinguait autrefois les opérations. On disait, quand il y avait séparation des tissus, *diérèse ;* réunion de parties séparées, *synthèse ;* ablation d'une partie, *exérèse ;* application d'un appareil, *prothèse.*

Avant de pratiquer une opération, le chirurgien doit examiner les *indications* opératoires, c'est-à-dire la nécessité de l'intervention et les *contre-indications :* difficultés, complications, etc. Toute opération doit être précédée de *soins préopératoires*, dont l'importance est considérable.

Quand il n'y a pas urgence, il faut choisir un moment favorable, rassurer le malade, le remonter au moral comme au physique. Une purgation l'avant veille, un ou deux bains savonneux, le nettoyage aseptique de la région où l'on doit opérer sont partie intéressant utiles.

Depuis 1850, avant toute intervention importante, on pratique l'*anesthésie ;* le malade est endormi soit à l'éther, soit au chloroforme ; on utilise parfois aussi le chlorhydrate de cocaïne (méthode de Reclus). Un aide est chargé exclusivement de l'anesthésie, dont il a la responsabilité ; un autre, deux autres parfois assistent directement l'opérateur pour assurer l'*hémostase*, écarter les obstacles et pratiquer les différentes manœuvres utiles à l'opération.

Salle d'opération. L'opération est pratiquée le plus souvent dans un milieu spécial, la salle d'opération, où tout a été disposé pour faciliter le succès de l'intervention.

Autant que possible, la salle d'opération doit être très bien éclairée. L'éclairage par le haut, *éclairage zénithal*, ajouté à l'éclairage latéral, est très précieux. Elle peut être rapidement chauffée et facilement nettoyée. Pour éviter le dépôt de poussières et de germes microbiens, le sol est dallé, les murs sont peints et peuvent être lavés. On évite toute saillie et tout relief.

Comme mobilier chirurgical indispensable, il faut une *table à plan incliné* pour placer au besoin le patient la tête en bas, des *étagères* de chaque côté pour disposer les plateaux à instruments et les boîtes à *compresses-éponges* stérilisées, des *porte-cuvettes* pour les liquides antiseptiques, un *chariot-brancard* pour transporter le malade avant ou après l'opération et enfin un *lavabo*, où l'on peut se laver les mains avec de l'eau chaude stérilisée.

Annexé à la salle d'opération est le *laboratoire*, où se trouvent les étuves, et les autoclaves qui servent à la stérilisation des instruments, des compresses-éponges et des autres objets de pansement.

Après l'opération, le chirurgien doit appliquer un pansement aseptique, surveiller et prévenir les complications (hémorragies, infections, etc.), parfois soutenir les forces défaillantes de l'opéré par une médication stimulante, en particulier par les injections de sérum artificiel.

OPÉRATOIRE adj. Qui a rapport à une opération, aux opérations : *Méthode, Procédé* OPÉRATOIRE. ‖ *Médecine opératoire*, Chirurgie.

OPERCULAIRE (*pèr'-ku-lèr'*) adj. Zool. Qui remplit le rôle d'un opercule, d'un couvercle : *Valve* OPERCULAIRE. *Plaque operculaire*, Plaque chitineuse, appelée aussi *clanstrum*, qui recouvre ou accompagne l'orifice génital femelle chez un grand nombre d'araignées.

— n. m. Ichtyol. Une des trois pièces osseuses formant l'opercule des poissons.

OPERCULAIRE (*pèr'-ku-lèr'*) n. f. Zool. Genre d'infusoires péritriches, de la tribu des vorticellinés, qui vivent fixés sur divers insectes des eaux douces d'Europe.

— Bot. Genre de rubiacées, comprenant quinze espèces de plantes australiennes. Elles se distinguent par des tiges rameuses, portant des feuilles simples, opposées, munies de stipules, et des fleurs blanches ou violacées, disposées en capitules globuleux, axillaires, entièrement soudées cinq ou six ensemble par leurs ovaires, qui sont infères.)

OPERCULARIÉ, ÉE (*pèr'*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre operculaire.

— n. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre *operculaire*. — *Une* OPERCULARIÉE.

OPERCULE (*pèr'* — du lat. *operculum*, couvercle) n. m. Bot. Couvercle qui se détache, au moment de la déhiscence, de la partie supérieure du sporogone d'une mousse. ‖ Partie supérieure d'une pyxide. ‖ Pièce foliacée qui recouvre l'ouverture d'une ascidie de *nepenthes* ou de *sarracenia.*

— Apic. Mince couvercle plat, en cire, au moyen duquel l'abeille ouvrière ferme les cellules remplies de miel.

— Artill. Petite plaque circulaire en laiton qui, dans certains obus à balles, ferme l'ouverture du logement des balles et l'isole du compartiment à poudre.

— Zool. Pièce paire, placée de chaque côté de la tête des poissons, en arrière des joues, et recouvrant la cavité branchiale. ‖ Membrane qui recouvre l'ouverture des narines placées à la base du bec des oiseaux. ‖ Chez les mollusques gastéropodes, Pièce cornée ou calcaire fixée par une de ses faces au tégument de l'animal, et dont il se sert pour clore sa coquille.

— ENCYCL. Ichtyol. L'*opercule* des poissons est formé par trois pièces osseuses : l'operculaire, le sous-operculaire et l'interoperculaire. A la face interne de l'opercule sont accolées des branchies accessoires, etc.

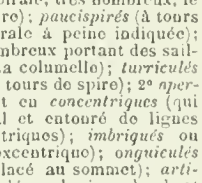

Tête de poisson : *o*, opercule.

Le point initial de l'opercule des mollusques ou *nucléus* est le point de départ de la spire d'accroissement de cette partie, et ce nucléus peut être placé au centre ou sur le côté de l'opercule. D'après leur forme et leur contexture, on peut diviser les opercules en deux grandes catégories : 1° *opercules spiraux*, qui se subdivisent en *multispirés* (ceux où les tours étroits de la spirale, très nombreux, le sont plus que les tours de la spire) ; *paucispirés* (à tours peu nombreux) ; *subspirés* (à spirale à peine indiquée) ; *articulés* (à tours de spire peu nombreux portant des saillies en rapport avec le bord de la columelle) ; *turriculés* (très hauts, coniques, à nombreux tours de spire) ; 2° *opercules non spiraux*, se subdivisant en *concentriques* (qui ont leur nucléus presque central et entouré de lignes d'accroissement presque concentriques) ; *imbriqués* ou *lamelleux* (dont le nucléus est excentrique) ; *onguiculés* (étroits, courbes, avec nucléus placé au sommet) ; *articulés* (presque ovales, avec le nucléus placé au bord, et une saillie en contact avec la columelle) ; *radiés* (irréguliers, avec des lignes entourant concentriquement le nucléus marginal et croisées par des stries rayonnant d'un des angles).

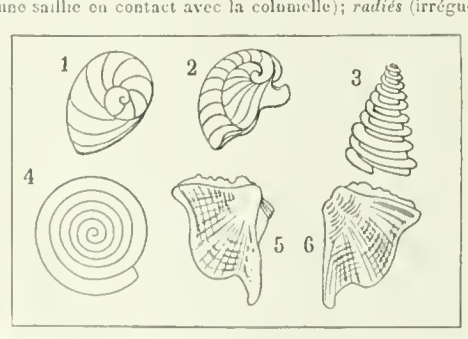

Opercules : 1. Paucispiré ; 2. Subspiré ; 3. Turriculé ; 4. Multispiré ; 5 et 6. Radié.

OPERCULÉ, ÉE (*pèr'*) adj. Zool. Qui est muni d'un opercule. (S'emploie surtout en parlant des mollusques.)

— n. m. pl. Groupe de mollusques qui possèdent un opercule par opposition avec les inoperculés, qui n'en possèdent point. — *Un* OPERCULÉ.

OPERCULIFÈRE (de *opercule*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Zool. Qui est muni d'un opercule. Syn. peu us. de OPERCULÉ.

— n. m. pl. Groupe de crustacés cirripèdes, dits aussi *operculés*, comprenant ceux dont les pièces calcaires forment à la région supérieure un opercule mobile mû par des muscles spéciaux. Les operculifères forment quatre familles : *verrucidés, chthamalidés, balanidés, coronulidés.*) — *Un* OPERCULIFÈRE.

OPERCULIFORME (de *opercule*, et *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un opercule : *Valve* OPERCULIFORME.

OPERCULINE n. f. Zool. Genre de foraminifères, de la famille des nummulinidés, vivant dans les mers du globe ou fossiles dans le tertiaire d'Europe.

— Bot. Syn. de IPOMÉE.

OPERE OPERATO (EX) [*Par le seul accomplissement de l'acte*], formule usitée en théologie pour exprimer l'effet des sacrements qui, reçus par une âme suffisamment disposée, produisent la grâce par leur propre vertu, et non en vertu de l'acte de celui qui agit (*ex opere operantis*), comme la prière et les bonnes œuvres.

OPÉRER (du lat. *operari*, même sens. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'opère. Qu'ils opèrent ;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *J'opérerai. Il opérerait*) v. a. Accomplir par son travail, par ses efforts ; réaliser, exécuter : OPÉRER *une arrestation, une retraite.*

— Soumettre à une opération chirurgicale : OPÉRER *un malade.* OPÉRER *un abcès.*

— Faire une opération mathématique, chimique ou pharmaceutique : OPÉRER *un mélange, une combinaison.*

— Absol. Produire un effet, produire son effet, en parlant d'un remède : *Mon lavement d'aujourd'hui a-t-il bien* OPÉRÉ ? (Mol.) ‖ Fam. Evacuer ses excréments.

— Iron. *Bien opéré*, Faire une sottise, une maladresse.

Opéré, ée part. pass. du v. Opérer.

— Substantiv. Personne qui subit, qui a subi une opération chirurgicale : *Obtenir l'insensibilité de l'*OPÉRÉ.

S'opérer, v. pr. Etre accompli, exécuté. ‖ Subir une opération.

— Unipers. : IL S'OPÈRE *en tout des changements.*

OPÉRETTE (*rèt'* — de l'allem. *operette*, empruntè à l'ital. *operetta*, dimin. de *opera*) n. f. Petit opéra comique du genre bouffe.

— ENCYCL. L'*opérette*, qui a pris naissance en France au milieu du XIXe siècle, ne fut d'abord qu'un opéra en miniature, un petit ouvrage lyrique en un seul acte, avec deux ou trois personnages. C'est ainsi qu'Hervé, le créateur du genre, le pratiqua d'abord au petit théâtre des Folies-Nouvelles (depuis théâtre Déjazet). C'est ainsi que commença aussi Offenbach aux Bouffes-Parisiens, avec toutes ses gentilles opérettes : *les Deux Aveugles, la Chanson de Fortunio, le 66, Dragonnette, le Violoneux, le Mariage aux lanternes*, etc. Citons encore : Pilati, Darcier, Montaubry, Laurent de Rillé, etc.

Mais, peu à peu, le genre s'élargit ; les compositeurs abandonnèrent les petites pièces et n'écrivirent plus que des opérettes en deux et trois actes. A Hervé et à Offenbach, qui obtenaient de grands succès, l'un avec : *le Petit Faust, Chilpéric, l'Œil crevé, les Turcs*, l'autre avec : *Orphée aux enfers, la Belle Hélène, la Périchole, la Grande-Duchesse, la Vie parisienne*, vinrent se joindre un groupe de compositeurs qui se consacrèrent au genre avec succès. En tête de ceux-ci il faut placer Charles Lecocq, qui devint populaire avec toutes ses jolies opérettes : *Fleur de thé, la Fille de madame Angot, le Petit Duc, la Marjolaine, la Camargo, la Petite Mademoiselle, Kosiki, le Jour et la Nuit, le Cœur et la Main.* Puis ce fut Edmond Audran, avec : *la Mascotte, le Grand Mogol, Miss Helyett, les Noces d'Olivette, l'Enlèvement de la Toledad* ; Louis Varney, avec : *les Petits Mousquetaires, le Papa de Francine, la Fée aux chèvres* ; Planquette, avec : *les Cloches de Corneville, Rip, la Cantinière*, puis encore Léon Vasseur, Serpette, P. Lacome, Charles Grisart, Emile Jonas, Justin Clérice, André Messager, Toulmouche, etc.

En Allemagne aussi l'opérette est devenue très populaire, avec Franz de Suppé (*Boccace, Fatinitza, Cavalerie legère, la Belle Galatée*), Johann Strauss (*la Chauve-Souris, la Reine Indigo, Cagliostro*), Carl Millœcker (*l'Ile des Femmes, le Château enchanté, la Demoiselle de Belleville*), Richard Genée (*l'Aspirant de marine, l'Ennemi de la musique*), Zaytz (*l'Enlèvement des Sabines, la Sorcière de Boissy*). L'Angleterre elle-même a cultivé l'opérette avec succès, et sir Arthur Sullivan a obtenu de véritables triomphes avec *Pinafore, le Mikado, le Sorcier, les Gondoliers, Patience, les Pirates de Penzance, Ruddigore*, etc. Quant à l'Italie, elle produit aussi un nombre considérable d'opérettes, mais le plus souvent sans originalité.

OPERTANÉEN, ENNE (*pèr', né-in, èn'* — du lat. *opertaneus ;* de *opertus*, couvert) adj. Antiq. Se disait des sacrifices secrets : *Sacrifices* OPERTANÉENS.

— Myth. lat. Se disait des dieux qui habitaient l'intérieur de la mer : *Dieux* OPERTANEENS.

OPERTANÉES (*pèr'* — du lat. *opertanea ;* de *opertus*, couvert) n. f. pl. Antiq. Sacrifices à Cybèle, qui se célébraient dans l'ombre et le silence.

OPES n. m. pl. Archit. V. OPE.

OPÉTIONELLE (*si-o-nèl'*) n. f. Genre d'éponges halichondrines, comprenant des formes fossiles dans le jurassique.

OPHATE n. m. Variété de marbre.

OPHÈLE n. m. Bot. Syn. de BAOBAB.

OPHÉLÈTE (du gr. *opheilétès*, débiteur, obligé) n. m. Nom que se donnent entre eux les abonnés et collaborateurs de l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux.*

OPHÉLIE (*li*) n. f. Genre d'annélides tubicoles, type de la famille des *ophélidés*, comprenant des vers à segments peu nombreux, munis sous le ventre de bourrelets saillants, avec deux rangées de soies en touffes et qui vivent dans les mers d'Europe.

OPHÉLIE, planète télescopique, n° 171, découverte par Borrely, en 1877.

Ophélie, personnage de la tragédie de *Hamlet*, de Shakspeare, et l'une des plus charmantes créations du poète. Ophélie est une victime inconsciente de l'amour et de la piété filiale ; elle aime Hamlet et, lorsque le prince de Danemark, croyant tuer le roi, a percé de son épée Polonius, père d'Ophélie, la jeune fille est atteinte d'une douce folie : elle se noie en voulant orner de fleurs un saule qui se penche au bord d'un ruisseau.

— Iconogr. Benjamin West a représenté *Ophélie devenue folle, chantant devant le roi et la reine.* On cite encore l'*Ophélie assise au bord de l'eau*, de Redgrave, et l'*Ophélie qui se noie*, de Millais.

Henri Lehmann a représenté *Ophélie* au moment où elle donne des fleurs à son frère Laërte, qu'elle ne reconnaît plus. James Bertrand a peint la *Folie d'Ophélie* et la *Mort d'Ophélie*. D'autres tableaux ont été consacrés à *Ophélie*, par L. Basset, L. Barthe, André Gastaldi, Ed. May (Salon de 1868), J. Lefebvre, etc. Hamon a exposé, en 1873, *le Triste Rivage* ou *l'Amour consolant Ophélie* dans l'autre monde. En fait de sculptures, nous citerons un bas-relief de Préault, exposé au Salon de 1850, et une statue de Falguière, œuvre gracieuse et peut-être un peu trop coquettement attifée (1872).



Ophélie, d'après J. Lefebvre.

OPHÉLIIDÉS n. m. pl. Famille d'annélides polychètes tubicoles, renfermant les genres *ophélie, polyophtalme*, etc. — *Un* OPHÉLIIDÉ.

OPHELLAS, roi de Cyrène, né à Pella (Macédoine), mort en 308 avant notre ère. Il suivit en Asie Alexandre le Grand et devint un des lieutenants de Ptolémée, qui le nomma gouverneur de Cyrène (322). A la suite d'une révolte de la Cyrénaïque, en 313, il s'entendit avec les habitants pour se constituer une principauté indépendante. Il prit ensuite le titre de roi. Il fit alliance avec Agathocle contre les Carthaginois. Il prétendit rester en possession des conquêtes faites en Afrique par les alliés. Agathocle fit alors assassiner Ophellas.

OPHELTÈS ou **ARCHÉMORE**. Myth. gr. Fils de Lycurgue, roi de Némée, et d'Eurydice. Il eut pour nourrice Hypsipyle. Les Grecs de l'armée d'Adraste, traversant la forêt de Némée, rencontrèrent Hypsipyle qui tenait dans ses bras le petit Opheltès. Ils la prièrent de leur indiquer une fontaine pour se désaltérer. La nourrice, voulant conduire les guerriers à une source voisine, déposa l'enfant à terre, sur une plante d'ache. En son absence, un serpent tua l'enfant. Les Grecs sauvèrent la vie à Hypsipyle, que Lycurgue voulait punir de mort, firent à l'enfant de brillantes funérailles, et instituèrent en son honneur les jeux Néméens, qui se célébraient tous les trois ans. Le vainqueur à ces jeux prenait des vêtements de deuil et portait une couronne d'ache, en mémoire de la mort d'Opheltès.

OPHIACANTHE n. f. Genre d'*ophiures*, type de la famille des *ophiacanthidés*, comprenant des animaux marins à disque couvert d'écailles tuberculeuses et les bras armés de nombreux piquants très grands s'entre-croisant presque autour du disque.

OPHIACANTHIDÉS n. m. pl. Famille d'*ophiures*, dont le type est le genre *ophiacanthe*. — *Un* OPHIACANTHIDÉ.

OPHIASE (du gr. *ophis*, serpent) n. f. Forme de l'alopécie, dans laquelle les cheveux ou les poils tombent par place en dessinant ainsi des sinuosités analogues aux traces qu'un serpent, en rampant, laisse dans la poussière. (Cette affection, d'ailleurs rare, paraît d'origine parasitaire.)

OPHIBASE n. f. Minér. Syn. de OPHITE.

OPHIBDELLE (*bdèl'*) n. f. Genre de sangsues de la tribu des ichtyobdellinés, parasites sur les poissons de mer.

OPHICALCE (*kalss*) n. f. Lithol. Serpentine bréchiforme, dont les éléments sont réunis par de la calcite.

OPHICLÉIDE (du gr. *ophis*, serpent, et *kleis, eidos*, clef) n. m. Instrument de musique à vent, en cuivre, de la famille des bugles. (On fait souvent ce nom fém. dans la conversation.)

— ENCYCL. L'*ophicléide* fut inventé en Allemagne, au commencement du XIXe siècle, et remplaça bientôt le serpent dans les églises et dans les musiques militaires. Il avait, pour celles-ci, l'avantage de produire des basses puissantes; mais le son était lourd, rude, épais, et son mécanisme défectueux exigeait de l'exécutant une oreille délicate et une remarquable souplesse de lèvres. Il est presque partout abandonné maintenant et remplacé par les tubas et contrebasses en cuivre, malgré les perfectionnements que lui avaient successivement apportés plusieurs facteurs, entre autres Halary, Labbaye et Buffet. L'ophicléide pouvait être considéré comme l'alto, le ténor ou la basse du bugle, selon ses dimensions, car il y en avait de plusieurs sortes, et aussi de transpositeurs et de non transpositeurs. L'étendue de l'instrument était d'environ trois octaves.



Ophicléide.

OPHIDÈRE n. f. Genre d'insectes lépidoptères noctuélines, type de la famille des *ophidérides*.

OPHIDÉRIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères noctuélines, renfermant les *ophidères* et genres voisins qui habitent les régions tropicales du globe.. — — *Un* OPHIDÉRIDÉ.

OPHIDIASTER (*stèr'*) n. m. Genre d'astéries, type de la famille des *ophidiastridés*, comprenant plusieurs espèces des mers d'Europe.

OPHIDIASTRIDÉS (*di-ass*) n. m. pl. Famille d'échinodermes astéroïdes stelléridés, renfermant les genres *ophidiaster*, et voisins. — *Un* OPHIDIASTRIDE.

OPHIDIE (*di*) n. m. Genre de poissons anacanthines, type de la tribu des *ophidiinés*, comprenant sept ou huit espèces vulgairement appelées *donzelles*.

OPHIDIEN, ENNE (*di-in, èn'* — du gr. *ophis*, serpent, et *eidos*, aspect) adj. Qui a la forme d'un serpent.

— n. m. pl. Ordre de reptiles, comprenant tous ceux que l'on nomme vulgairement *serpents*. — *Un* OPHIDIEN.

— ENCYCL. Les *ophidiens* sont des reptiles plagiotrèmes allongés, cylindriques, dépourvus de membres, de paupières, de cavité du tympan et de vessie urinaire; leur tête présente une disposition particulière des mâchoires, qui permet à celles-ci de s'ouvrir extraordinairement, de telle manière que l'animal peut avaler une proie plus grosse que lui. (V. SERPENT.) Les ophidiens se classent, d'après leur système dentaire, en quatre sous-ordres : *opotérodontes, colubriformes, protéroglyphes* et *solénoglyphes*.

OPHIDIIDÉS n. m. pl. Famille de poissons anacanthines, renfermant les *ophidies* et genres voisins. — *Un* OPHIDIIDÉ.

OPHIDIINÉS n. m. pl. Tribu de poissons anacanthines, de la famille des *ophidiidés*, dont le genre *ophidie* est le type. — *Un* OPHIDIINE.

OPHIDOSAURIENS (*sô-ri-in*) n. m. pl. Groupe de reptiles sauriens, établi par les anciens auteurs pour les orvets et formes voisines. — *Un* OPHIDOSAURIEN.

OPHIÉUS. Myth. gr. Dieu aveugle des Messéniens, à qui l'on consacrait des devins privés de la vue, dès leur naissance.

OPHIOCÉPHALE (*sé*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, type de la famille des *ophiocéphalidés*.

— ENCYCL. Les *ophiocéphales* comprennent une quarantaine d'espèces répandues dans l'Indo-Chine, la Malaisie et l'Afrique tropicale. Ce sont des poissons de taille moyenne, allongée, cylindrique, avec la tête aplatie, arrondie obtusément en avant et aux yeux portés très en avant.



Ophiocéphale.

OPHIOCÉPHALIDÉS (*sé*) n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, du groupe des pharyngiens labyrinthiformes, renfermant les genres *channa* et *ophiocéphale*. — *Un* OPHIOCÉPHALIDÉ.

OPHIOCOME n. f. Genre d'ophiures, type de la famille des *ophiocomidés*, comprenant de nombreuses espèces répandues sur tout le globe.

OPHIOCOMIDÉS n. m. pl. Famille d'ophiures, renfermant les genres *ophiocome* et voisins — *Un* OPHIOCOMIDÉ.

OPHIODERME ou **OPHIODERMA** n. f. Zool. Syn. d'OPHIURE.

— Bot. Genre de fougères, de la tribu des ophioglossées, dont l'espèce type croit dans l'Océanie tropicale.

OPHIOGLOSSACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de plantes de l'ordre des marattinées, renfermant les genres *ophioglosse, botrychie, helminthostuchys*. — *Une* OPHIOGLOSSACÉE.

OPHIOGLOSSE n. m. Bot. Genre d'*ophioglossacées*.

— ENCYCL. L'*ophioglosse vulgaire* (ophioglossum vulgatum), vulgairement *langue de serpent* ou encore *herbe sans couture*, plante haute de 15 à 20 centimètres, commune dans les prairies tourbeuses et les marécages, doit son nom à la disposition de ses deux feuilles, dont l'une est stérile, ovale et lancéolée, tandis que l'autre, qui lui est unie par la base, est fertile, réduite à son rachis linéaire et terminée par un épi de sporanges, qui, au lieu d'être extérieurs comme chez les fougères, sont creusés dans le parenchyme.



Ophioglosse.

OPHIOGLOSSÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *ophioglosse*.

— n. f. pl. Tribu de la famille des *ophioglossacées*, ayant pour type le genre *ophioglosse*. — *Une* OPHIOGLOSSÉE.

OPHIOGLYPHE n. f. Zool. Genre d'ophiures, de la famille des ophiolépididés, comprenant quelques espèces, répandues dans les mers d'Europe. L'espèce répandue sur les côtes de France est l'*ophioglypha lacertosa*.

OPHIOGRAPHE n. m. Syn. de OPHIOLOGISTE.

OPHIOGRAPHIE n. f. Syn. de OPHIOLOGIE.

OPHIOGRAPHIQUE adj. Syn. de OPHIOLOGIQUE.

OPHIOIDE (du gr. *ophis*, serpent, et *eidos*, aspect) adj. Zool. Qui a l'aspect, la forme d'un serpent : *Les anguilles sont des poissons* OPHIOÏDES. (Peu us.)

OPHIOLÂTRE (du gr. *ophis*, serpent, et *latreuein*, adorer) adj. Qui adore les serpents : *Peuple* OPHIOLÂTRE.

— Substantiv. Adorateur de serpents.

OPHIOLÂTRIE (*trî* — rad. *ophiolâtre*) n. f. Antiq. Culte des serpents.

— ENCYCL. Le culte des serpents existe encore dans l'Inde et chez des peuplades de l'Océanie ou de l'Afrique centrale. Il a été fort en honneur chez les anciens peuples du Nord, et chez les indigènes d'Amérique. Enfin, ce culte a été très populaire chez tous les anciens peuples du monde classique, surtout en Egypte. En Grèce, le serpent joue un rôle important dans une foule de légendes et de cultes; le serpent Python à Delphes, le démon Sosipolis à Olympie, l'hydre de Lerne, Triton, Typhon, etc. Pour les anciens, le serpent symbolisait la fécondité de la terre, les forces productrices de la nature, le génie du lieu. Le culte du serpent a reparu dans une secte gnostique.

A tous les titres, les serpents apparaissent sur une foule de monuments figurés : vieux frontons trouvés sur l'Acropole d'Athènes, où l'on reconnaît l'hydre de Lerne, Triton et Typhon; peintures de vases; bas-reliefs, etc.

OPHIOLÉPIDIDÉS n. m. pl. Famille d'ophiurés, comprenant les genres *ophiolepis* et voisins. — *Un* OPHIOLÉPIDIDÉ.

OPHIOLEPIS (*lé-piss*) n. f. Genre d'échinodermes, type de la famille des *ophiolépididés*, comprenant plusieurs espèces, répandues dans les mers tropicales.

OPHIOLITHIQUE (*tik'*) adj. Se dit de certains terrains éruptifs, riches en serpentine.

OPHIOLOGIE (*ji* — du gr. *ophis, ios*, serpent, et *logos*, traité) n. f. Description des serpents.

OPHIOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à l'ophiologie : *Etudes* OPHIOLOGIQUES.

OPHIOLOGISTE (*jisst'* — rad. *ophiologie*) n. m. Celui qui écrit sur les serpents.

OPHIOMANCIE ou **OPHIOMANTIE** (*sî* — du gr. *ophis*, serpent, et *manteia*, divination) n. f. Divination au moyen des serpents.

OPHIOMAQUE (*mak'* — du gr. *ophis*, serpent, et *makhê*, combat, adj. Qui combat, qui détruit les serpents.

— Myth. égyp. Surnom de plusieurs divinités égyptiennes, notamment d'Isis.

OPHIOMORE n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des scincidés, comprenant six espèces, des régions désertiques ou arides de l'Europe méridionale jusqu'à l'Inde.

— ENCYCL. Les *ophiomores* sont de petits scinques cylindriques, très allongés, apodes ou ayant quatre pieds, mais très courts; leur livrée, brun pâle ou jaunâtre clair, se rehausse de lignes longitudinales foncées. L'*ophiomorus punctatissimus* se trouve de la Grèce à l'Asie Mineure.

OPHIOMORPHIQUE (*fik'* — du gr. *ophis, ios*, serpent, et *morphe*, forme) adj. Paléogr. *Lettres ophiomorphiques*, Nom donné par quelques paléographes à des lettres capitales ou initiales, usitées particulièrement dans les écritures anglo-saxonne et visigothique des VIIe et VIIIe siècles, dont les parties figurent des serpents.

OPHIOMYXE (*mikss*) n. f. Genre d'échinodermes, type de la famille des *ophiomyxidés*, répandus dans les mers d'Europe. (L'espèce type est l'*ophiomyxa pentagona*, de la Méditerranée.)

OPHIOMYXIDÉS n. m. pl. Zool. Famille d'ophiures, renfermant les genres *ophiomyxe* et voisins. — *Un* OPHIOMYXIDÉ.



Ophion (gr. nat.).

OPHION n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type de la famille des *ophionidés*.

— ENCYCL. Les *ophions* sont des ichneumons ordinairement assez grands, à abdomen comprimé, long, recourbé en faucille, tronqué au bout et à tarière peu saillante, à pattes longues; leur livrée est en général jaune ou testacée. Un des plus communs en France est l'ophion faune (*ophion luteum*).

OPHION ou **OPHIONÉE**. Myth. gr. Titan qui régnait au ciel, avec sa femme Eurynome, avant Khronos et Rhéa. Il fut vaincu par Khronos, qui le précipita dans le Tartare. — Compagnon de Cadmos; héros thébain, père d'Amycos. — Animal fabuleux de Sardaigne.

OPHIONEA (*né*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant quelques espèces répandues de l'Inde à l'Australie.

OPHIONÉE. Myth. gr. Devin de Messénie. Aristodème, général des Messéniens, le consulta sur l'issue de la guerre qu'il allait faire aux Lacédémoniens. L'oracle déclara que c'en serait fait des Messéniens quand deux yeux s'ouvriraient tout à coup à la lumière pour se refermer aussitôt. Ayant appris qu'Ophionée, à la suite d'un violent mal de tête, avait ouvert les yeux et les avait bientôt refermés, Aristodème se tua pour ne pas survivre à la ruine de sa patrie.



Ophionea (gr. 3 fois).

OPHIONELLE (*nèl'*) n. f. Genre d'infusoires péritriches, de la tribu des ophrydinés, comprenant des vorticelles solitaires, allongées, contractiles, qui vivent fixées dans une gaine transparente, mucilagineuse et cylindrique, sur les plantes aquatiques des eaux douces d'Europe.

OPHIONIA, ville de Grèce (Acarnanie-et-Etolie), dans la vallée du Mornо Potamos; 3.110 hab.

OPHIONIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, renfermant les *ophions* et genres voisins. — *Un* OPHIONIDE.

OPHIOPHAGE (*faj'*) n. m. Nom spécifique ancien d'un grand serpent venimeux de l'Inde, le *naja Bungarus*. || On l'appelle aussi NAMADRYAS.

— ENCYCL. L'*ophiophage* est le plus grand et le plus terrible de tous les najas; il atteint 4 mètres de long, et sa morsure tue l'homme et les plus forts animaux en peu d'instants. Il se nourrit surtout de serpents.



Ophiophage.

OPHIOPHAGE (*faj'* — du gr. *ophis*, serpent, et *phagein*, manger) adj. Qui se nourrit de serpents, qui mange des serpents.

— Substantiv. : *Une peuplade d'*OPHIOPHAGES.

OPHIOPHAGIE (*ji* — rad. *ophiophage*) n. f. Habitude de se nourrir de serpents.

OPHIOPHAGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à l'ophiophagie : *Avoir des goûts* OPHIOPHAGIQUES.

OPHIOPOGON n. m. Bot. Genre d'hémodoracées.

— ENCYCL. Les *ophiopogons* sont des herbes vivaces de l'Asie tempérée, à rhizome court, à fleurs blanches, bleuâtres ou violacées, que l'on cultive souvent, soit dans les appartements, soit en bordure, sur une terre légère, dans les régions suffisamment chaudes. L'*ophiopogon Japonicus*

est une petite plante ornementale, utilisée en bordures dans la région de l'olivier, et dite *herbe aux turquoises*, à cause de ses jolies baies bleues.

OPHIOPOGONÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *ophiopogon*.

— n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre *ophiopogon*. — *Une* OPHIOPOGONÉE.

OPHIOPS (*opss*) n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des lacertidés, répandus dans les régions arides de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les *ophiops* sont des lézards de petite taille, à plaques ventrales imbriquées, à doigts comprimés. Allongés, élancés, ils sont bronzés ou cuivreux, avec des taches brunes sur le dos et des lignes métalliques le long des flancs, avec le ventre jaunâtre.


Ophiops.

OPHIORHIZE n. f. Bot. Genre de rubiacées, tribu des hédyotidées.

— ENCYCL. Le genre *ophiorhize* comprend des plantes herbacées, à feuilles opposées, pétiolées, membraneuses, munies de stipules; à fleurs disposées en cymes axillaires et terminales. Le fruit est une capsule comprimée à deux loges. Ce genre renferme plus de cinquante espèces, qui croissent dans l'Inde et les îles voisines, ainsi que dans l'Amérique du Sud. La racine de l'*ophiorhize mitréole* passe pour un spécifique contre la morsure des serpents. Les semences, noirâtres et grosses comme des grains de poivre, passent pour fébrifuges. A ce genre appartient aussi le MUNGO. V. ce mot.


Ophiorhize.

OPHIOSCORODON (*sko* n. m. Bot. Genre de liliacées, tribu des hyacinthées, formé aux dépens du genre ail.

OPHIOSPERMÉ, ÉE (*spèr'* — du gr. *ophis, ios*, serpent, et *sperma*, graine, adj. Bot. Dont la graine ressemble par la forme à un serpent. || On dit aussi OPHIOSPERME.

OPHIOSTOME (*stom'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la famille des cérambycidés, comprenant une vingtaine d'espèces, vivant sur les fleurs des forêts de l'Amérique du Sud.

OPHIOTHRICHIDÉS (*ki*) n. m. Zool. pl. Famille d'ophiures, renfermant les genres *ophiothrix, ophiocnemis, ophiogymna*. — *Un* OPHIOTHRICHIDE.

OPHIOXYLÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *ophioxylon*.

— n. f. pl. Tribu de la famille des apocynées, ayant pour type le genre *ophioxylon*. — *Une* OPHIOXYLÉE.

OPHIOXYLON n. m. Bot. Genre d'apocynées, type de la tribu des *ophioxylées*. || On dit aussi OPHIOXYLE.

ENCYCL. Le genre *ophioxylon* comprend des arbrisseaux à feuilles verticillées par trois ou quatre. Les fleurs, disposées en fascicules terminaux, sont polygames, les mâles mêlées parmi les hermaphrodites. On en connaît 10 espèces des régions chaudes du globe, dont quelques-unes jouissent, dans l'Inde, d'une grande réputation, sous le nom de *bois* ou *racine de serpent*. On la regarde comme le meilleur spécifique contre le venin des serpents et les blessures faites par des flèches empoisonnées.


Ophioxylon.

OPHIQUE (*fik'* — du gr. *ophis*, serpent) adj. Qui a rapport au serpent. *Culte ophique*, Culte, idolâtrie qui a le serpent pour objet.

OPHIR, pays du monde ancien, dont on ne connaît point la position précise, et où se rendaient du port d'Asion Gaber, près d'Eloth, sur la côte de la mer Rouge, dans la terre d'Elioud, les navires de Salomon pour y chercher de l'or, les navires du phénicien Hiram pour y chercher de l'or, des bois et des pierres précieuses.

OPHIR, PASAMAN ou **GONNONG-LEDANG**, volcan éteint de l'Océanie, dans l'île de Sumatra, Malaisie néerlandaise, qui se dresse à 9 kilom. au N. de l'équateur, à peu près au centre de la côte occidentale de l'île, 2 929 m. d'alt.

OPHIRAPHIDITES (*dit*) n. m. Genre d'éponges tétractinellides, répandues dans les mers chaudes, ou fossiles dans les terrains crétacés.

OPHISAURE (*sôr*) n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des angudés, répandus de l'Europe à l'Amérique tropicale. Les ophisaures ressemblent à des orvets; de taille moyenne, ils sont couverts d'écailles en losange.)


Ophisaure.

OPHISURE n. m. Genre de poissons physostomes, type de la tribu des *ophisurinés*, propres aux mers d'Europe.

— ENCYCL. Les *ophisures* sont des poissons très longs, cylindriques, grêles, à tête allongée avec bouche bien fendue, armée de dents fines; leur peau est nue. Ce sont les serpents de mer des anciens auteurs. L'ophisure serpent (*ophisurus serpens*), commun dans la Méditerranée, atteint 2 mètres de long; il est en dessus d'un jaune doré teinté de brun, blanc argenté en dessous.

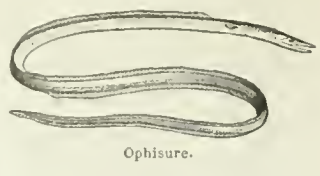
Ophisure.

OPHISURIDÉS n. m. pl. Famille de poissons physostomes, renfermant les *ophisures* et genres voisins, et se subdivisant en deux tribus : *ophisarinés* et *sphayébranchinés*. — *Un* OPHISURIDÉ.

OPHISURINÉS n. m. pl. Tribu de poissons physostomes, de la famille des *ophisuridés*, renfermant les genres *ophisure* et voisins. — *Un* OPHISURINÉ.

OPHITE (du gr. *ophités*; de *ophis*, serpent) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte de gnostiques du IIe siècle, qui faisait du serpent le symbole du Messie et le centre de la religion.

— ENCYCL. Ces sectaires, appelés aussi *naasséniens* (de l'hébreu *naas*, serpent) et qui n'ont presque rien de commun avec le christianisme, reconnaissaient dans le monde ou *Cosmos* trois éléments : l'esprit, la matière et l'âme, composée de l'un et de l'autre. Les hommes se divisaient de même en *spirituels, matériels* ou *psychiques*, suivant le principe qui dominait en eux. L'homme idéal, Adamas, devait un jour réunir en lui tous les éléments du monde et devenir ainsi le Messie, c'est-à-dire le Sauveur de toute créature. Il était symbolisé par le serpent, initiateur du genre humain à la science du bien et du mal. Cette secte étrange semble avoir compté de nombreux adhérents en Asie Mineure et surtout en Phrygie; née au IIe siècle, elle paraît s'être éteinte à la fin du IIIe siècle.

OPHITE n. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, de la famille des staphylinidés, propres à l'Amérique tropicale.

— Minér. Roche basique, dont la texture est intermédiaire entre celle des granits et celle des porphyres. L'ophite est caractérisée par la présence de la diallage avec un feldspath plagioclase, oligoclase ou labrador.)

OPHITEUX (*teû*), **EUSE** adj. Qui contient de l'ophite; qui a le caractère de l'ophite : *Roche* OPHITEUSE.

OPHITIQUE (*tik'*) adj. Se dit d'une texture particulière des roches, remarquable par les cristaux de la pâte, lesquels offrent une perfection plus grande que celle des cristaux dits « microlithes ».

OPHIUCHUS (*kuss* — du gr. *ophioukos*; de *ophis*, serpent, et *ékhein*, tenir), constellation boréale, appelée aussi SERPENTAIRE et ESCULAPE.

— ENCYCL. La constellation d'*Ophiuchus* s'étale au-dessus de la Balance, du Scorpion et du Sagittaire. Les anciens atlas célestes représentent les principales étoiles de cette constellation disséminées sur le corps d'un vieillard chauve, barbu, tenant un serpent dans ses mains. Ce vieillard ne serait autre qu'Esculape, inventeur de la médecine, auquel un serpent apporta un jour l'herbe qui servit à ressusciter Androgée ou Hippolyte. D'autres, s'autorisant des noms fort différents que la constellation a portés, prétendent qu'elle doit représenter ou Phorbas, roi des Lapithes, qui délivra Rhodes d'un serpent terrible, ou Hercule, etc. Quoi qu'il en soit, elle comprend d'abord une étoile secondaire α, qui marque la tête d'*Ophiuchus* très près et à gauche de la tête d'Hercule. Une étoile tertiaire β, et une étoile quartaire γ, qui est double, indiquent l'épaule droite. Beaucoup plus bas, une autre étoile tertiaire γ marque la jambe droite. Plus bas encore, près de l'écliptique et à droite d'une nébuleuse, on rencontre encore deux étoiles tertiaires.

La tête du serpent se redresse vers α d'Hercule, au-dessous de la Couronne boréale.

OPHIURE n. f. Zool. Genre d'échinodermes, type de la famille des *ophiuridés*, répandus dans les mers du globe.

— Bot. Genre de graminées, tribu des andropogonées, comprenant quatre herbes à épillets sessiles ou géminés qui croissent dans les régions tropicales de l'Asie, l'Afrique et l'Océanie.

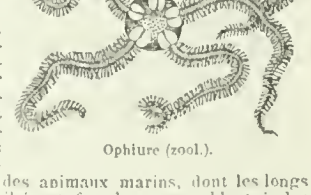
Ophiure (zool.).

— ENCYCL. Zool. Les *ophiures* proprement dites sont caractérisées par leur corps en disque couvert de granules et leurs plaques buccales non prolongées dans les aires interbrachiales. Ce sont des animaux marins, dont les longs bras fins, épineux, ciliés et fragiles, ressemblent à des annélides. La théorie transformiste les considère comme des colonies d'annélides, unies par un centre commun.

OPHIURÉS n. m. pl. Sous-ordre d'échinodermes ophiurides, caractérisés par leurs bras non ramifiés, avec lesquels ils rampent au fond de la mer. Les ophiurés se subdivisent en sept familles et comptent de nombreux représentants dans toutes les mers du globe.) — *Un* OPHIURÉ.

OPHIURIDES n. m. pl. Ordre d'échinodermes astéroïdes, comprenant les *ophiures, euryales* et formes voisines. Ces échinodermes se divisent en deux sous-ordres : les *ophiurés* et les *euryales*. — *Un* OPHIURIDE.

OPHIUSE n. f. Genre de noctuelles, type de la famille des *ophiusidés*, répandues sur le globe, excepté en Europe. Ce sont de grands et beaux papillons nocturnes, dont la robe, fuligineuse ou gris foncé, est rehaussée de taches ocellées.)

OPHIUSIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères nocturnes, renfermant les *ophiuses* et genres voisins. — *Un* OPHIUSIDÉ.

OPHONE n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, répandus dans l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *ophones* sont des harpaliués de taille souvent assez grande, roux ou bruns, parfois avec des teintes bleues ou verdâtres; nocturnes, fouisseurs, ils volent surtout par les temps d'orage. Les *ophonus subulicola* et *diffinis* se trouvent aux environs de Paris.


Ophone (gr. 2 fois).

OPHRIDE ou **OPHRYDE** n. f. Bot. V. OPHRYS.

OPHRIDÉ, ÉE ou **OPHRYDÉ, ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *ophride*.

— n. f. pl. Tribu de la famille des orchidées, ayant pour type le genre *ophride*. — *Une* OPHRIDÉE ou OPHRYDÉE.

OPHRYASTE (*asst'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des curculionidés, répandus dans l'Amérique septentrionale et centrale.

OPHRYDIE (*dî*) n. m. Genre d'infusoires péritriches, type de la tribu des *ophrydiinés*, comprenant quelques espèces des eaux douces et salées. (Ce sont de grands infusoires, dont les colonies sont visibles à l'œil nu.)

OPHRYDIINÉS n. m. pl. Tribu d'infusoires péritriches, de la famille des vorticellidés, comprenant les genres *ophrydium* et voisins. — *Un* OPHRYDIINÉ.

OPHRYODENDRIDÉS (*din*) n. m. pl. Famille d'infusoires tentaculifères du groupe des acinètes, renfermant les genres *ophryodendron* et voisins. — *Un* OPHRYODENDRIDE.

OPHRYODENDRON (*din*) n. m. Genre d'infusoires tentaculifères, type de la famille des *ophryodendridés*, vivant dans les eaux salées. (Ce sont des micro-organismes unis en colonies où des individus, les uns pyriformes ou ovales, les autres plus ou moins vermiformes, se relient à une longue tige rétractile.)

OPHRYODÈRE n. f. Genre d'insectes coléoptères carnivores, de la famille des cicindélidés, propres à l'Afrique tropicale. (L'espèce type est l'*ophryodera rufomarginata*, répandue de la Cafrerie au Congo.)

OPHRYON (du gr. *ophrus*, sourcil) n. m. Point de la suture frontale, situé sur la ligne médiane entre les arcades sourcilière et immédiatement au-dessous de la glabelle.

OPHRYOSCOLÉCIDÉS (*sko, si*) n. m. pl. Famille d'infusoires péritriches, comprenant les genres *ophryoscolex, entodinium, astylozoon*. — *Un* OPHRYOSCOLÉCIDÉ.

OPHRYOSCOLEX (*sko-lèkss*) n. m. Genre d'infusoires péritriches, type de la famille des *ophryoscolécidés*, comprenant deux espèces qui vivent en parasites dans le tube digestif de divers ruminants.

OPHRYOTROQUE (*trok'* — du gr. *ophrus*, sourcil, et *trokhos*, roue) adj. Se dit des annélides qui conservent à l'état adulte et sexué les cercles ciliaires qu'ils possédaient à l'état de larve : *Beaucoup d'eunices sont* OPHRYOTROQUES.

OPHRYS (*friss*) n. f. Genre d'orchidées.

— ENCYCL. Les *ophrys* diffèrent des orchis surtout par l'absence d'éperon au labelle et par la forme contournée de l'ovaire. Leurs fleurs affectent souvent des formes bizarres : la plupart présentent une ressemblance avec un insecte; tels sont l'ophrys mouche (*ophrys myodes*), l'ophrys abeille (*ophrys apifera*), l'ophrys araignée (*ophrys aranifera*), etc.


Ophrys

OPHTALMALGIE (*ji* — du gr. *ophthalmos*, œil, et *algos*, douleur) n. f. Névralgie de l'œil.

OPHTALMIATRIE (*tri* — du gr. *ophthalmos*, œil, et *iatreia*, guérison n. f. Partie de la médecine qui concerne les maladies de l'œil. (Peu us.)

OPHTALMIATRIQUE (*trik'*) adj. Qui a rapport à l'ophtalmiatrie : *Système* OPHTALMIATRIQUE. (Peu us.)

OPHTALMIE (*mî* — du lat. *ophthalmia*, gr. *ophthalmia*; de *ophthalmos*, œil) n. f. Méd. Inflammation de l'œil et de ses annexes.

— n. f. Art vétér. *Ophtalmie périodique*. Ophtalmie interne qui, chez les solipèdes, a un caractère marqué de périodicité. || *Ophtalmie vermineuse*. Maladie due à la présence de filaires à l'intérieur de l'œil, chez le cheval, le bœuf.

— ENCYCL. Méd. L'*ophtalmie* ou inflammation de l'œil et de ses annexes comprend par suite les maladies de la conjonctive, de la cornée, de la choroïde, etc.; mais l'usage a prévalu de ne décrire sous ce nom que l'*ophtalmie sympathique*. Cette affection se développe par *sympathie* ou probablement par propagation, grâce à l'intermédiaire des nerfs ciliaires; elle attaque l'œil normal, lorsque l'œil lésé par traumatisme, inflammation, etc., contient un corps étranger ou est affecté de cyclite. On observe au début de la photophobie, du larmoiement, du rétrécissement du champ visuel, puis tous les symptômes de l'endo-choroïdite avec synéchies postérieures, occlusion de la pupille, opacité du cristallin, etc.; enfin, la *panophtalmie* termine ce processus fatal. Le traitement consiste exclusivement dans l'énucléation de l'œil malade, et cette opération doit se faire dès le début de l'affection; plus tard, elle n'empêche pas la marche des lésions.

— Art vétér. L'*ophtalmie externe* est ordinairement traumatique chez les grands animaux. Pour traiter ces accidents, on extrait d'abord le corps étranger, puis on lotionne l'œil au moyen d'eau blanche. Lorsque l'ophtalmie menace de devenir chronique, on emploie un collyre au sulfate de zinc à 0,5 p. 100 dans l'eau.

Le chien a souvent des ophtalmies externes, que l'on traite par des lotions chaudes d'une infusion de fleurs de camomille ou de sureau.

L'*ophtalmie périodique* du cheval a des relations de cause à effet avec les terrains marécageux.

Les symptômes apparaissent par accès successifs : au début, tuméfaction des paupières, rougeur de la conjonctive et larmoiement; puis apparition d'un dépôt floconneux blanchâtre dans la chambre antérieure, dépôt qui se

concentre dans le bas de la chambre en prenant une couleur feuille-morte, lequel se résorbe en partie laissant un exsudat grisâtre. Après un mois environ de cette guérison relative, nouvel accès avec les mêmes symptômes successifs, et augmentation du dépôt grisâtre. Enfin, apparition d'une cataracte et perte de l'œil.

En dehors de l'émigration, il n'y a pas de traitement sérieux. Cependant, l'iodure de potassium paraît avoir donné quelques bons résultats.

L'ophtalmie périodique est inscrite dans la loi française sur les vices rédhibitoires avec un délai de trente jours.

OPHTALMIQUE (*mik'* — du gr. *ophthalmos*, œil) adj. Qui a rapport ou qui appartient aux yeux.

— Anat. *Artère ophtalmique*, Branche de l'artère carotide interne, qui pénètre dans l'orbite par le trou optique et se distribue aux différentes parties de l'œil. ‖ *Veine ophtalmique*, Tronc veineux qui reçoit la plupart des veines de l'œil et aboutit au sinus caverneux. ‖ *Nerf ophtalmique* ou *Branche ophtalmique de Willis*, Nerf qui naît de l'extrémité antéro-interne du ganglion de Gasser et se divise en trois rameaux : lacrymal, frontal et nasal. ‖ *Ganglion ophtalmique*, Petit ganglion nerveux situé au fond de l'orbite au voisinage du nerf optique, qui fournit des rameaux au muscle ciliaire, à l'iris et à la conjonctive.

— Pathol. Qui rapport à l'ophtalmie, qui est propre à la guérir : *Affection* OPHTALMIQUE.

— n. m. Remède contre l'ophtalmie : *Excellent* OPHTALMIQUE.

OPHTALMITE (du gr. *ophthalmos*, œil) n. f. Espèce d'agate, dans laquelle on remarque des cercles concentriques, présentant de l'analogie avec la prunelle d'un œil.

OPHTALMITIS (*tiss* — du gr. *ophthalmos*, œil) n. f. Antiq. gr. Surnom d'Athéna, considérée comme divinité lunaire, en Laconie. (Suivant une légende, née d'un jeu de mots sur le sens de *ophthalmos*, Lycurgue éleva un temple à Athéna *Ophtalmitis*, en souvenir d'une émeute où il eut un œil crevé, mais où le peuple lui sauva la vie.)


Ophtalmo-fantôme.

OPHTALMIUS (*iuss* — du gr. *ophthalmos*, œil) n. m. Pierre fabuleuse, qui passait pour rendre invincible celui qui la portait sur lui.

OPHTALMOCÈLE n. f. Pathol. Syn. de EXOPHTALMIE.

OPHTALMODYNIE (*ni* — du gr. *ophthalmos*, œil, et *odunê*, douleur) n. f. Douleur de l'œil.

OPHTALMO-FANTÔME (du gr. *ophthalmos*, œil, et de *fantôme*) n. m. Appareil reproduisant les diverses parties de l'œil et qui sert à faire les démonstrations d'ophtalmologie. ‖ Pl. *Des* OPHTALMO-FANTÔMES.

OPHTALMOGRAPHE (du gr. *ophthalmos*, œil, et *graphein*, décrire) n. m. Celui qui étudie ou décrit ce qui concerne l'œil.

OPHTALMOGRAPHIE (*fi* — rad. *ophtalmographe*) n. f. Description anatomique de l'œil.

OPHTALMOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui concerne l'ophtalmographie.

OPHTALMOLITE ou **OPHTHALMOLITHE** (du gr. *ophthalmos*, œil, et *lithos*, pierre) n. f. Méd. Concrétion oculaire.

OPHTALMOLOGIE (*ji* — du gr. *ophthalmos*, œil, et *logos*, discours) n. f. Science de l'anatomie, de la physiologie et de la pathologie de l'œil.

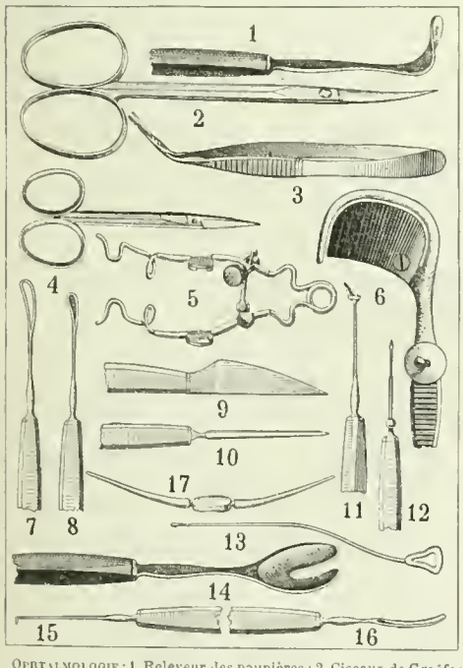

OPHTALMOLOGIE : 1. Releveur des paupières ; 2. Ciseaux de Graëfe ; 3. Ciseaux de Dowel ; 4. Ciseaux simples ; 5. Blépharosta ; 6. Pince à paupières ; 7. Anse curette ; 8. Curette ; 9. Couteau de Daviel ; 10. Couteau de Graëfe ; 11. Aiguille à paracenthese ; 12. Aiguille à discision ; 13. Stylet ; 14. Spatule ; 15. Kystitome ; 16. Curette ; 17. Sonde double.

OPHTALMOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à l'ophtalmologie.

OPHTALMOLOGISTE (*jisst'*) n. m. Celui qui s'occupe d'ophtalmologie. ‖ On dit aussi OPHTALMOLOGUE.

OPHTALMOMÈTRE (du gr. *ophthalmos*, œil, et *métron*, mesure) n. m. Instrument au moyen duquel on peut mesurer sur le vivant les diverses parties de l'œil.

OPHTALMOMÉTRIE (*tri* — rad. *ophtalmomètre*) n. f. Art ou action de mesurer sur le vivant les différentes parties de l'œil.

OPHTALMOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui a rapport à l'ophtalmométrie.

OPHTALMO-MICROSCOPE (du gr. *ophthalmos*, œil, et de *microscope*) n. m. Méd. Ophtalmoscope, au moyen duquel on examine l'image renversée formée au fond de l'œil.

OPHTALMOPLASTIE (*sti* — du gr. *ophthalmos*, œil, et *plassein*, former) n. f. Méd. Art de remplacer les yeux perdus par des yeux artificiels. ‖ Greffe oculaire.

OPHTALMOPLÉGIE (*ji* — du gr. *ophthalmos*, œil, et *plêgê*, coup) n. f. Pathol. Paralysie des muscles de l'œil.

OPHTALMOPTOSE (du gr. *ophthalmos*, œil, et *ptôsis*, chute) n. f. Pathol. Saillie de l'œil hors de l'orbite.

OPHTALMORRAGIE (*mo-ra-ji* — du gr. *ophthalmos*, œil, et *rhêgnumi*, je fais irruption. L'orthogr. étymol. serait OPHTHALMORRHAGIE) n. f. Hémorragie de la conjonctive de l'œil.

OPHTALMORRAGIQUE (*mo-ra-jik'* — L'orthogr. étymol. serait OPHTHALMORRHAGIQUE) adj. Qui concerne l'ophtalmorragie.

OPHTALMOSCOPE (*skop'* — du gr. *ophthalmos*, œil, et *skopein*, examiner) n. m. Méd. Instrument dont on se sert pour examiner l'intérieur de l'œil.


Ophtalmoscope.

— ENCYCL. Un *ophtalmoscope* consiste essentiellement en un miroir réfléchissant les rayons d'une source lumineuse pour éclairer le fond de l'œil par la pupille et disposé de façon que l'observateur puisse aisément voir le fond de l'œil ainsi éclairé. C'est Helmholtz qui, en 1851, construisit le premier ophtalmoscope. Cet appareil se compose d'un tube à intérieur noirci, dont l'une des extrémités, taillée en biseau, est fermée par trois lames de verre superposées. Ces lames éclairent le fond de l'œil en réfléchissant la lumière d'une lampe placée latéralement. L'ophtalmoscope usuel consiste simplement en un miroir concave, percé d'un trou en son milieu. Ce miroir, fixé sur le front de l'observateur par une courroie ou tenu à la main par un manche, fait converger dans l'œil du sujet la lumière d'une lampe placée près de lui, tandis que l'observateur regarde par le trou central.

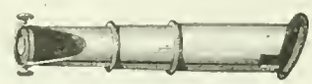
Ophtalmoscope en lorgnette.

OPHTALMOSCOPIE (*sko-pi* — du gr. *ophthalmos*, œil, et *skopein*, examiner) n. f. Examen de l'intérieur de l'œil sur le vivant.

OPHTALMOSCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Qui a rapport à l'ophtalmoscopie : *Méthode* OPHTALMOSCOPIQUE.

OPHTALMOSTAT (*sta* — du gr. *ophthalmos*, œil, et *statos*, arrêté) n. m. Chir. Instrument à l'aide duquel on tient les paupières écartées et le globe de l'œil immobile.

OPHTALMOTOMIE (*mi* — du gr. *ophthalmos*, œil, et *tomê*, section) n. f. Ablation de l'œil.

OPHTALMOTOMIQUE (*mik'*) adj. Qui concerne l'ophtalmotomie.

OPHTALMOZOAIRE (*zo-èr'*) n. m. Entomozoaire qui se développe dans l'œil.

OPHYRE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des anthomyzidés, comprenant une dizaine d'espèces, répandues sur le globe. (Les ophyres sont de jolies mouches assez épaisses, à grandes ailes arrondies, à livrée bleue ou noire.)


Ophyre (gr. d'un tiers)

OPIACÉ, ÉE (*sé* — du lat. *opium*, opium) adj. Se dit d'un médicament renfermant de l'opium. ‖ *Cérat opiacé*, Cérat additionné d'un dixième d'extrait d'opium. ‖ *Médication opiacée*, Médication dans laquelle les opiacés constituent la base du traitement thérapeutique.

— n. m. Médicament à l'opium, tel que teinture, extrait et sirop d'opium, laudanum, gouttes noires anglaises, etc.

OPIACER (*sé* — rad. *opium*. Prend une cédille sous le c devant A ou O : *J'opiacais. Nous opiacons*) v. a. Mettre de l'opium dans : OPIACER *un médicament*.

S'opiacer, v. pr. Être opiacé.

OPIAMMON (*am'-mon* — abréviation d'*opiate* et *ammoniaque*) n. m. Chim. Amide dérivant de l'acide opianique. (Il en existe deux : l'*opiammon* proprement dit et le *seropiammon*.)

OPIANATE n. m. Sel dérivant de l'acide opianique.

OPIANINE n. f. Alcaloïde organique, extrait de l'opium d'Égypte.

OPIANIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide organique $C^{10}H^{10}O^5$, produit par l'oxydation de la narcotine : *Acide* OPIANIQUE.

— ENCYCL. On obtient l'acide *opianique* en même temps que la cotarnine et l'acide hémipinique en dissolvant la narcotine dans l'acide sulfurique dilué, ajoutant du peroxyde de manganèse pulvérisé et chauffant. La liqueur filtrée laisse déposer par le refroidissement de l'acide opianique, que l'on purifie. Il cristallise en prismes minces, groupés en rayons et enchevêtrés. L'acide sulfureux le dissout en donnant de l'acide opiano-sulfureux. L'hydrogène sulfuré le transforme en acide sulfopianique.

OPIANO-SULFUREUX adj. m. Chim. Se dit d'un acide organique, qui se produit par la réaction de l'acide sulfureux sur l'acide opianique : *Acide* OPIANO-SULFUREUX.

OPIANYLE n. m. Radical hypothétique $C^{10}H^9O^4$ des composés opianiques. ‖ *Hydrure d'opianyle*, Dérivé de la narcotine, qui entre en fusion vers 110°, a pour formule $C^{10}H^{10}O^4$, et se prépare en traitant la narcotine par l'acide azotique étendu.

OPIAT (*pi-a* — du lat. du moy. âge *opiatum*) n. m. Autref. Électuaire dans lequel entrait de l'opium. ‖ Auj. Électuaire quelconque. ‖ *Opiat blennorragique*, Copahu, cubèbe, cachou, parties égales. ‖ *Opiat dentifrice*, Crème de tartre, cochenille, miel blanc.

OPIATE n. f. Forme anc. du mot OPIAT.

OPIATIQUE (*tik'*) adj. Qui se fait par l'opium : *Traitement* OPIATIQUE.

OPICO, ville de l'Amérique centrale, dans la république de San Salvador, chef-lieu d'un district du département de la Libertad ; 6.000 hab. Eaux minérales sulfureuses, employées pour le traitement de la lèpre.

OPICONSIVES ou **OPÉCONSIVES** n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes en l'honneur d'Ops Consivia, célébrées le 25 août.

OPIE (John), peintre anglais, né dans le comté de Cornouailles en 1761, mort à Londres en 1807. Ses portraits et ses scènes de genre obtinrent à Londres un très grand succès. En 1798, Opie épousa Amalia Alderson. (V. l'art. suiv.) Outre des portraits et des scènes familières, il exécuta des tableaux d'histoire et des sujets religieux dans les galeries de Boydell, de Woodmason et de Macklin. On cite, parmi ses meilleures œuvres : *l'Assassinat de Jacques Ier, le Meurtre de Rizzio*, scènes tirées de *Henri VI* et du *Conte d'hiver* de Shakspeare ; *la Mort de Saphira*. Opie entra à l'Académie royale en 1788.

OPIE Amelia ALDERSON, Mrs, femme auteur anglaise, femme du précédent, née et morte à Norwich (1769-1853). A dix-huit ans, elle écrivait une tragédie, *Adélaïde*, dont elle jouait le principal rôle devant un auditoire d'amis. Elle publia plusieurs volumes de poésies et de romans, parmi lesquels nous citerons : *Père et Fille*, roman (1801) ; *la Vierge de Corinthe* (1801), poème ; *Adeline Mowbray* (1804), roman qu'on lit encore ; *la Veille de la Saint-Valentin* (1816) ; *Madeline* (1822). Veuve depuis 1807, elle reçut l'influence du quaker J.-J. Gurney, et imprima dès lors un tour moral et confessionnel à tous ses écrits, tels que : *le Dernier Voyage* (1828) ; *le Mensonge illustré dans toutes ses branches* (1825) ; *Chants pour les morts* (1833) ; etc.

OPIER (*pi-é*) n. m. Genre d'olacinées, comprenant des arbustes à fleurs en grappes, qui habitent l'Asie et l'Afrique tropicale.

OPIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, de la famille des braconidés, renfermant les genres *opius* et voisins. — *Un* OPIINÉ.

OPILATIF, IVE (rad. *opiler*) adj. Méd. Qui bouche, qui obstrue les conduits naturels : *Médicaments* OPILATIFS.

OPILATION (*si-on* — rad. *opilatif*) n. f. Obstruction : OPILATION *de la rate*.

OPILE ou **OPILO** n. m. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des clérides, répandus dans l'ancien monde.


Opile (gr. 2 fois).

— ENCYCL. Les *opiles* sont des clairons allongés, cylindriques, de taille moyenne, roux ou bruns, avec les élytres plats, marqués de jaune et de noir. Ils vivent à l'état de larves, aux dépens des bostriches et des vrillettes.

OPILER (du lat. *oppilare*, obstruer — du préf. *ob*, et de *pilare*, appuyer fortement) v. a. Pathol. Obstruer : OPILER *les conduits naturels*. (Vx.)

S'opiler, v. pr. Être opilé, devenir opilé : *Les veines* SE SONT OPILÉES.

OPIME (du lat. *opimus*, excellent, riche) adj. Excellent, extrêmement distingué en son genre : *Trophée* OPIME. (V. Hugo.) [Inus.]

— Antiq. rom. *Dépouilles opimes*, Armes du général ennemi tué et dépouillé de la propre main du général romain. ‖ Fig. Riches dépouilles, riche profit : *S'approprier les* DÉPOUILLES OPIMES *d'un parti vaincu*.

— ENCYCL. *Dépouilles opimes*. Romulus tua de sa propre main Acron, roi des Céniniens, et, comme il avait fait vœu, s'il remportait la victoire, de consacrer à Jupiter les armes du chef ennemi, il fit tailler le tronc d'un chêne en forme de trophée, y fit ajuster les armes et, vêtu de pourpre, couronné de lauriers, suivi de ses soldats qui chantaient des airs de victoire, il fit son entrée dans Rome et alla consacrer à Jupiter Férétrien ces premières *dépouilles opimes*. On désigna donc sous le nom de « dépouilles opimes » l'armure du général en chef des ennemis prise par le général en chef romain.

Jusqu'à l'époque d'Auguste, c'est-à-dire dans une période de sept cents ans, l'histoire romaine n'offre que trois exemples de dépouilles opimes : celles qui furent remportées par Romulus, celles que Cornelius Cossus enleva au roi des Véiens, et celles que Marcellus conquit sur Viridomar, roi des Gaulois Gésates.

OPIMIUS (Lucius), consul romain, mort vers l'an 100 av. J.-C. Il est célèbre par son triomphe sur le dernier des Gracques. Lors de son consulat en 121, il entreprit de faire abroger les lois *Semproniæ*. Le jour où Opimius devait casser les lois *Semproniæ*, les deux partis occupèrent le Capitole. Opimius, revêtu de pouvoirs extraordinaires par le sénat, arma sénateurs et chevaliers et marcha contre la plèbe, retirée sur l'Aventin. Trouvant une résistance énergique, il promit l'amnistie à ceux qui abandonneraient Caïus et mit à prix la tête de celui-ci. Caïus fut vaincu et son cadavre jeté dans le Tibre. Opimius ne craignit pas de faire élever un temple à la Concorde. Opimius fut plus tard condamné pour s'être laissé corrompre par Jugurtha et périt misérablement à Dyrrachium, en Grèce. Les vins récoltés sous son consulat furent de si bonne qualité qu'ils demeurèrent célèbres sous son nom.

OPINANT (*nan*), **ANTE** (rad. *opiner*) adj. Qui émet une opinion.

— n. m. Celui qui donne son opinion dans une délibération : *Compter le nombre des* OPINANTS.

OPINATEUR (lat. *opinator*, même sens) n. m. Celui qui émet une opinion. (Peu us.)

— Antiq. rom. Commissaire des vivres pour l'armée dans les provinces.

OPINCI (*si* n. f. Sorte de sandale en usage chez les paysans romains, et ordinairement confectionnée avec de la peau salée et séchée, mais non tannée.

OPINER (du lat. *opinari*, même sens) v. n. Emettre une opinion : OPINER *pour, contre, en faveur d'une proposition.* On disait autref. *Opiner à*).

— Loc. fam. *Opiner du bonnet,* Indiquer d'un signe qu'on est de l'avis des préopinants. (Allusion à l'usage où étaient autrefois les juges d'ôter leur bonnet sans rien dire, quand ils partageaient l'opinion du préopinant.

— v. a. Etre d'avis de : OPINER *la mort.* (Vieux.)

OPINEUR n. m. Celui qui émet une opinion. (Peu us.)

— Arg. *Opineur hésitant,* Membre du jury.

OPINIÂTRE adj. Tenace dans son opinion, sa volonté : *Enfant* OPINIÂTRE. Où l'on met de l'obstination, de la persistance : *Combat, Travail* OPINIÂTRE.

— Fig. Qui ne cède pas, qui dure, persiste : *Une toux, Une fièvre* OPINIÂTRE. *Des préjugés* OPINIÂTRES.

— Substantiv. Personne opiniâtre : *Presque tous les* OPINIÂTRES *sont ignorants.* (Mme Monmarson.)

— SYN. Entêté, entier, etc. V. ENTÊTÉ.

OPINIÂTRÉMENT adv. Avec opiniâtreté.

OPINIÂTRER v. a. Contrarier ou contredire de façon à rendre opiniâtre : OPINIÂTRER *un enfant.* (Vieux.

— Soutenir avec obstination : persister opiniâtrément dans : OPINIÂTRER *une affaire.* (Mme de Sév.) (Vx.)

— Absolum. *Il* A OPINIÂTRÉ *de n'être point saigné.* (Mme de Sév.)

S'opiniâtrer, v. pr. S'obstiner, s'entêter.

OPINIÂTRETÉ n. f. Caractère opiniâtre : *La petitesse de l'esprit, l'ignorance et la présomption font l'*OPINIÂTRETÉ. (La Rochef.) ‖ En bonne part : *Travailler, Combattre avec* OPINIÂTRETÉ. ‖ Action, fait qui a quelque chose d'opiniâtre : *Les cruelles* OPINIÂTRETÉS *de la mauvaise fortune.* (Mme de Sév.)

— Fig. Persistance : *L'*OPINIÂTRETÉ *de la fièvre.*

OPINION n. f. Manière de penser qui ne repose pas sur un fondement certain : *D'aucuns croient la planète Mars habitée; mais ce n'est là qu'une* OPINION.

— Jugement favorable ou défavorable, que l'on porte sur une personne ou sur une chose : *Avoir bonne, mauvaise* OPINION *d'une personne, d'une affaire. Il est permis d'avoir mauvaise* OPINION *de celui qui n'a bonne* OPINION *de personne.* (Duclos.)

— Loc. div. *Opinion publique* ou simplem. *Opinion,* Manière de voir, qui est commune à la grande majorité des hommes dans un pays : *L'*OPINION PUBLIQUE *est une courtisane : on cherche à lui plaire sans l'estimer.* ‖ *Affaire, Chose d'opinion,* Chose sur laquelle chacun pense d'après sa volonté ou d'après l'usage reçu. ‖ *Mal d'opinion,* Mal imaginaire. *Avoir opinion de quelqu'un, de quelque chose,* En penser d'une manière favorable. (Vx.)

— Logiq. Croyance probable.

— Théol. *Opinion probable,* Celle qui est appuyée sur quelque raison ou sur quelque autorité sérieuse, même lorsqu'il y a lieu de croire que l'opinion opposée est plus fondée. ‖ *Opinion relâchée,* Opinion très peu sévère en morale.

— PROV. L'opinion est la reine du monde, Le monde se laisse conduire par l'opinion publique.

— SYN. Opinion, avis, pensée, sentiment. V. AVIS. ‖ Opinion, créance, croyance, etc. V. CRÉANCE.

Opinion nationale (L'), journal politique quotidien, fondé le 1er septembre 1859, à Paris, par A. Guéroult. Il fut l'organe du parti libéral, fit des campagnes en faveur de l'Italie, de la Pologne, de la Prusse contre l'Autriche, se rallia en 1869 à la politique d'E. Ollivier, puis, en 1870, à la République. Il cessa de paraître en 1879. Il avait compté parmi ses rédacteurs Sauvestre, Caraguel, Sarcey, Castagnary, Jean Macé, Legouvé, etc.

OPINIONISTE *nisst'* — rad. *opinion*) n. m. Membre d'une secte du XVe siècle qui ne reconnaissait pas le pape pour le vicaire du Christ, parce qu'il ne se conformait pas à la pauvreté recommandée dans l'Evangile.

OPIOPHAGE *faj'* — du gr. *opion,* opium, et *phagein,* manger) n. m. Mangeur d'opium, celui qui fait un fréquent usage de l'opium.

OPIQUE lat. *Opici,* nom donné anciennement à une partie de l'Italie du Sud et du Centre, et dont les habitants étaient appelés *Opici, Opsci,* et, par abréviation, *Osci.* V. OSQUES.

OPIS, une des grandes déesses des Scythes, qui lui sacrifiaient des victimes humaines. Les Grecs en ont fait la Diane Taurique.

OPISTHIUS *sti-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant deux espèces de hébriadés de taille moyenne, très trapus, renflés, courts, qui vivent dans l'Asie et l'Amérique du Nord.

OPISTHO, préfixe qui signifie en arrière, et qui vient du grec *opisthen* (même sens).

OPISTHOBRANCHE *sto* — du préf. *opistho,* et de *branchies* adj. Zool. Qui a ses branchies placées à la région postérieure du corps, en parlant des mollusques.

— n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes inférobranches, comprenant ceux qui ont leurs branchies placées en dessous de la région postérieure du corps, comme les hypobranchoïdés. — *Un* OPISTHOBRANCHE.

OPISTHOCÈLE (*sto-sél'* — du préf. *opistho,* et du gr. *kotlos,* concave) adj. Zool. Qui présente la surface postérieure articulaire concave, en parlant d'une vertèbre : *Les stenéosaurus sont des crocodiles à vertèbres* OPISTHOCÈLES.

OPISTHOCÉLIEN ou **OPISTHOCŒLIEN, ENNE** (*sto-sé-lin, èn'* adj. Zool. Qui possède des vertèbres opisthocèles.

— n. m. pl. Groupe de crocodiles plus ordinairement appelés STENÉOSAURIENS. — *Un* OPISTHOCÉLIEN ou OPISTHOCŒLIEN.

OPISTHOCOMIDÉS (*sto*) n. m. pl. Famille d'oiseaux, comprenant le seul genre *hoazin.* (Dans les classifications les plus récentes, les opisthocomidés sont le type d'un ordre dit des « opisthocomiformes », placé entre les dromtes [didides] et les ralliformes [rallidés]. — *Un* OPISTHOCOMIDÉ.

OPISTHOCOSMIE (*sto-koss-mi* n. f. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des forficulidés, répandus dans les régions chaudes du globe.

OPISTHODOME (*sto* — du gr. *opisthen,* par derrière, et *domos,* maison) n. m. Archit. gr. Partie postérieure d'un temple, spécialem. du Parthénon.

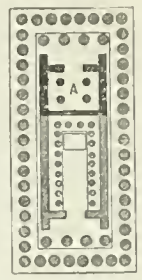

A, opisthodome du Parthénon.

— ENCYCL. Beaucoup des grands temples grecs, surtout les temples périptères, comprenaient un *opisthodome,* c'est-à-dire une salle (*domos*) située *derrière* la *cella* ou sanctuaire proprement dit, à l'opposé de l'entrée et de la façade principale. On désigne spécialement sous le nom d' « opisthodome » la partie postérieure du Parthénon : une grande salle s'ouvrant sur le portique occidental, dont elle était séparée par une porte et par une grille scellée entre les colonnes. L'opisthodome touchait, du côté de l'est, à la *cella* ou *hecatompedos;* mais il en était isolé par un mur plein. C'est là que les Athéniens avaient placé leur trésor public. A l'époque chrétienne, quand le Parthénon devint une église de la Vierge *Theotokos* ou Mère de Dieu, l'opisthodome forma le *narthex.*

OPISTHOGLYPHE (*sto* — du préf. *opistho,* et du gr. *gluphein,* entailler) adj. Zool. Qui possède des dents cannelées en arrière de la mâchoire supérieure et derrière les crochets venimeux. (Ne s'emploie qu'en parlant des serpents) : *Un ophidien* OPISTHOGLYPHE.

— Substantiv. : *Un* OPISTOGLYPHE. *Les dipsas sont des* OPISTHOGLYPHES.

OPISTHOGNATHE (*sto*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des trachinidés, comprenant cinq espèces, dont l'opercule se prolonge en arrière en un long lrin aplati, et qui habitent les mers chaudes du globe.

OPISTHOGRAPHE (*sto* — du préf. *opistho,* et du gr. *graphein,* écrire) adj. Diplomatiq. Se dit d'un manuscrit couvert d'écriture au recto et au verso : *Manuscrit* OPISTHOGRAPHE.

— ENCYCL. Les livres des anciens étaient de deux sortes : les livres en rouleaux (*volumina*) et les livres carrés (*codices*). Pour lire les *volumina,* on les déroulait de gauche à droite ; l'écriture s'y trouvait divisée en petites colonnes perpendiculaires, et ces colonnes allaient de gauche à droite, en sorte que le lecteur, qui déroulait le volume, petit à petit, de la main droite, enroulait de la gauche la partie déjà lue. On comprend que, dans ce système, il eût été très incommode d'avoir de l'écriture à lire sur le derrière du rouleau ; aussi était-il très rare que cette sorte de livre fût *opisthographe.* Dans les *codices,* qui avaient une forme analogue à celle de nos livres, les feuillets étaient presque toujours écrits des deux côtés ; d'où ce nom, qu'on leur donnait, d'« opisthographes ». Les chartes du moyen âge sont très rarement opisthographes.

OPISTOGRAPHIE (*sto, fi* — rad. *opisthographe*) n. f. Diplomatiq. Manière d'écrire sur les deux côtés d'un feuillet.

OPISTHOGRAPHIQUE (*sto, fik'* — rad. *opisthographe*) adj. Diplom. Se dit d'un feuillet qui est écrit des deux côtés : *Manuscrit* OPISTHOGRAPHIQUE.

OPISTHOME (*stom'*) n. m. Genre de vers turbellariés, type de la famille des *opisthomidés,* répandus dans les mers tempérées.

OPISTHOMIDÉS (*sto*) n. m. pl. Famille de vers turbellariés rhabdocèles, renfermant les genres *opisthome* et voisins. — *Un* OPISTHOMIDE.

OPISTHOPHYLAX (*sto-fi-lakss* — du gr. *opisthen,* derrière, et *phulax,* gardien) n. m. Antiq. gr. Commandant de la dernière ligne d'une armée grecque. ‖ Soldat ou troupe d'arrière-garde.

OPISTHOTONIQUE (*sto, nik'*) adj. Pathol. Qui appartient à l'opisthotonos.

OPISTHOTONOS (*sto, noss* — du préf. *opistho,* et du gr. *tonos,* tension) n. m. Forme avancée du *tétanos,* dans laquelle il y a renversement du corps et de la tête en arrière (les membres étant en extension et tous les muscles se trouvant en rigidité).

OPISTOXYS (*sto-ksiss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, comprenant de petites araignées du groupe des linyphies, caractérisées par leur sternum prolongé en arrière par une pointe grêle.

OPITULATOR (du lat. *opituluri,* secourir ; rad. *ops,* secours, ressource) adj. m. Mythol. lat. Epithète de Jupiter.

OPITZ (Martin), poète allemand, né à Bunzlau (Silésie) en 1597, mort à Dantzig en 1639. Alternativement précepteur et étudiant, Opitz fit la connaissance, dans un voyage qu'il accomplit en Hollande, de Heinsius, qui exerça sur son esprit une influence décisive. De 1622 à 1624, il fut professeur de philosophie à Weissenburg (Transylvanie). En 1628, il passa en qualité de secrétaire au service du comte Dohna. Il était depuis trois ans secrétaire et historiographe du roi Ladislas de Pologne, quand il mourut de la peste.


Martin Opitz.

Opitz a joui pendant sa vie et longtemps après sa mort d'une gloire éclatante. De nos jours, on a reconnu ses défauts de caractère, notamment sa servilité, et mis en lumière la médiocrité de son talent. Seules ses premières poésies, *Consolation dans les malheurs de la guerre* 1621) et *Zlatna* 1622) décèlent, quelque sentiment. Ses autres œuvres, traductions, ouvrages de caractère didactique, etc., n'ont qu'un faible mérite littéraire. Opitz a cependant joué un rôle important dans la littérature allemande. Par son *Livre de la poésie allemande* (1624), il a réformé la métrique, en substituant aux lois du nombre des syllabes les règles de l'accent, et il a exercé une heureuse influence sur le style en essayant de donner à la langue plus de souplesse, de variété et de noblesse.

OPIUM (*om'* — du lat. *opium,* gr. *opion*) n. m. Suc épaissi et concret des capsules de diverses espèces de pavot, surtout du pavot blanc : *Fumeurs d'*OPIUM.

— Fig. Cause d'assoupissement intellectuel ou moral, d'oubli : *La loterie était l'*OPIUM *de la misère.* (Balz.)

— ENCYCL. Méd. On obtient l'*opium* en recueillant le suc qui s'écoule des incisions faites aux capsules du papaver ; il s'épaissit rapidement à l'air, et les *larmes* que l'on recueille sont agglomérées pour constituer l'opium brut du commerce. Il se présente alors sous forme de *pain* rougeâtre, compact, d'une saveur âcre et irritante ; quand il est de qualité inférieure, il est blanchâtre.

L'opium contient un grand nombre de corps chimiquement séparés : de la *méconine* et de la *méconiasine,* substances neutres, puis de l'acide *méconique* et enfin dix-huit alcaloïdes, dont six seulement sont d'existence certaine : la *morphine* (2 à 15 0/0), la *codéine* (0,7 0/0), la *narcéine* (6 0/0), la *narcotine* (6 0/0), la *papavérine* (1 0/0) et la *thébaïne* (0,15 0/0).

Au point de vue physiologique, l'opium possède à peu près les mêmes qualités que la morphine ; on peut dire que 10 parties d'opium agissent comme 3 de morphine. A faible dose (1 à 2 centigr.), il provoque une légère excitation (éclat des yeux, sensation de bien-être) ; à dose plus forte (5 à 10 centigr.), l'excitation est plus vive, mais est suivie d'une dépression avec nausées et parfois vomissements. Enfin, à la dose de 0gr,25, l'opium provoque de la somnolence, puis un sommeil persistant, et le réveil s'accompagne de céphalalgie, quand il a lieu, car cette dose peut être mortelle chez un sujet non accoutumé.

L'accoutumance permet, en effet, d'absorber des doses considérables de ce corps, mais les mangeurs d'opium sont plus rapidement déprimés que les fumeurs ; on reconnaît facilement les premiers à leur amaigrissement, leur teint jaune, leur démarche hésitante, leurs yeux excavés et brillants.

Ses propriétés le font employer comme somnifère dans les névralgies, les coliques hépatiques et néphrétiques, le cystite, le cancer, le délire asthénique (dose 0gr,01 à 0gr,02).

On l'utilise encore dans les crises gastriques, la diarrhée, les vomissements, l'ulcère de l'estomac, la dysenterie, parfois dans les hémoptysies, l'insuffisance aortique, les dyspnées ; il est utile encore dans la bronchite et le diabète. Il est contre-indiqué dans les états congestifs, adynamiques, la goutte, certains empoisonnements ; enfin, on ne doit *jamais en faire prendre aux enfants.*

— Pharm. Le Codex français exige, pour l'*opium* officinal sec, 10 p. 100 de morphine. Les principales sortes viennent de Smyrne, de Constantinople, d'Egypte, de Perse. L'opium entre dans une infinité de formules, parmi lesquelles nous citerons les préparations officinales suivantes : *extrait d'opium, gouttes noires anglaises, laudanums de Rousseau* et *de Sydenham, teinture d'opium, sirops d'opium, de diacode* et *de lactucarium opiacé, pilules de cynoglosse, électuaire diascordium, élixir parégorique, poudre de Dover, pâte de réglisse opiacée,* etc.

OPIUS (*uss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type de la tribu des *opiinés,* répandus dans l'hémisphère boréal.

OPIZIE (*zi*) n. f. Genre de graminées, tribu des chloridées, comprenant des herbes grêles, qui croissent au Mexique.

OPL. V., par HOPL, les mots qui commencent ainsi.

OPLADEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf, cercle de Solingen]), sur la Wupper, affluent du Rhin ; 3.902 hab. Fabrique de dynamite.

OPLISMÈNE (*pliss*) n. m. Genre de graminées panicées, comprenant des herbes grêles, dont on connaît quatre à cinq espèces, de toutes les régions tropicales.

OPLOMACHIE n. f. Forme préférée par l'Académie à HOPLOMACHIE. V. ce mot.

OPLOMAQUE n. m. Ling. V. HOPLOMAQUE.

OPOBALSAMUM (*mom'* — du gr. *opos,* suc, et *balsamon,* baumier) n. m. Pharm. Baume de La Mecque. ‖ *Opobalsamum germanique,* Extrait alcoolique des bourgeons de peuplier blanc.

— ENCYCL. L'*opobalsamum* a été le *balsamum* des Latins ; c'était pour eux le baume par excellence. Il prit plus tard le nom de *baume de Judée, baume de La Mecque, baume de Galéad, baume du Caire,* etc. ; enfin, maintenant, il est classé dans les *oléorésines.*

OPOCHNIA, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Poltava [distr. de Zenkov]), sur la Tarapounka ; 6.000 hab.

OPOCNO, ville d'Autriche-Hongrie (Bohême [cercle de Kœniggrætz]), sur un étang qui s'écoule dans le Goldbach ; 2.262 hab. Eglise du XIVe siècle.

OPOCZNO, ville de Russie (Pologne [gouv. de Radom]), chef-lieu de district, au confluent de la Drzewiczka et de la Weglanka ; 6.200 hab. Château de Casimir le Grand, restauré. — Le district est peuplé de 99.000 hab.

OPODELDOCH (*dèl'-dok'*) n. m. Médicament d'origine anglaise, qui a pour base un savon aromatisé.

— Adjectiv. : *Baume* OPODELDOCH.

— ENCYCL. L'*opodeldoch* est un liniment formé d'alcool contenant en dissolution de l'ammoniaque, du camphre, des essences de thym et de romarin et du savon animal. Suivant la quantité de savon et le degré de l'alcool, on obtient l'opodeldoch solide, de consistance gélatineuse, le plus employé, et l'opodeldoch liquide, qui est moins usité. L'opodeldoch peut être additionné de chloroforme ou de laudanum : on obtient ainsi l'opodeldoch chloroformé ou laudanisé. On l'emploie en frictions contre les douleurs.

OPODIDYME (du gr. *ôps, ôpos,* visage, et *didumos,* double) n. m. et adj. Térat. Monstre qui a deux faces pour une seule tête.

OPOIX (Christophe), membre de la Convention, né et mort à Provins (1745-1840). Elève des oratoriens de sa ville natale, il continua à Paris ses études et devint un chimiste distingué. Apothicaire et officier municipal à Provins au moment de la Révolution, il fut élu député

de Seine-et-Marne à la Convention. Après la session, il ne s'occupa plus que de science, de poésie et d'histoire. On peut citer de lui : *Minéralogie de Provins et de ses environs* (1780); *Histoire et description de Provins* (1822); *L'Ame dans la veille et dans le sommeil* (1821).

OPOL (du gr. *opos*, suc) n. m. Suc de plante.

OPOLÉ ou **OPOLITE** (du gr. *opos*, suc) n. m. Nom générique, donné en pharmacie aux sucs de plantes.

OPOMYZE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des piophilidés, comprenant une trentaine d'espèces de petites mouches rousses ou jaunes, allongées, à gros yeux ronds, à vastes ailes plus ou moins brunes, dont les larves vivent dans les fruits et les bourgeons de toutes sortes de plantes de l'hémisphère nord.

OPON, ville de l'Océanie (Philippines [île de Mactan]), sur la côte ouest de cette île; 9.000 hab. Toiles d'abaca.

OPONCE (*ponss*) n. m. Bot. Genre de cactées.
— Encycl. Les *oponces* ou raquettes (*opuntia*) ont une tige formée d'articles lisses, qui portent des tubercules marqués d'aréoles renfermant des aiguillons; leurs feuilles sont cylindriques et tombent de bonne heure; leurs fleurs sont grandes, avec une corolle rotacée. Ces plantes sont originaires de l'Amérique. L'espèce la plus importante est le *nopal* ou *figuier de Barbarie*. La cochenille vit en parasite sur un certain nombre d'espèces d'opuntia (*opuntia vulgaris, coccinellifera*, etc.).


Oponces.

OPONTE (anc. *Opus*, auj. *Atalanti* ou *Bodonitza*), ville de la Grèce ancienne, près de l'Euripe, capit. d'un petit Etat des Locriens (Locriens Opontiens). Patrie de Patrocle.

OPONTIA n. m. Bot. V. OPUNCE.

OPONTIACÉ, ÉE (*si-a-sé*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *opontia* ou opunce.
— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, plus connue sous le nom de CACTACÉES. — *Une* OPONTIACÉE.

OPONTIEN, ENNE (*ti-in, èn'*), personne née à Oponto ou qui habitait cette ville. — *Les* OPONTIENS.
— Adjectiv. : *Histoire* OPONTIENNE.

OPOPANAX (lat. et gr. *opopanax*; du gr. *opos*, suc, et *panax*, plante médicinale) n. m. Bot. Genre d'ombellifères. || On écrit quelquef., mais à tort, OPOPONAX.
— Encycl. *Opopanax* sont des herbes vivaces, à feuilles une ou deux fois pennées, à fleurs jaunâtres, groupées en ombelles composées, avec involucres et involucelles formés d'un petit nombre de bractées. On n'en connaît guère que deux ou trois espèces, originaires du sud de l'Europe et de l'Orient.
— Pharm. et thérap. L'*opopanax* se trouve dans le commerce soit sous forme de grosses larmes en amande, rougeâtres et fusibles, soit en masses irrégulières, formées de larmes soudées contenant des impuretés. Inusité en nature, il entre dans le *baume de Fioraventi*. L'opopanax des parfumeurs est obtenu, par distillation avec l'eau, de la résine du *commiphora kataf*, burséracée de l'Inde.

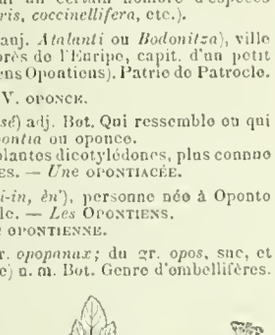
Opopanax.

OPOPONAX n. m. Bot. V. OPOPANAX.

OPÔRA. Myth. gr. Déesse des fruits, chez les Grecs, comme Pomona, chez les Latins.

OPORABIE (*bi*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères géomètres, de la famille des larentiidés, comprenant plusieurs espèces répandues, dans l'hémisphère nord, sur les chênes, les hêtres, les ormes.

OPORIN (Jean), imprimeur et philologue allemand, né et mort à Bâle (1507-1568). Son nom était HERBST (*automne*); il y substitua l'adjectif *opórinos*, qui se dit des fruits ou des fleurs apparaissant avec l'automne. Successivement professeur près de Lucerne, copiste de manuscrits grecs pour Froben, directeur de l'école de Bâle en 1530, il suivit les leçons de Paracelse. En 1533, il fut appelé à la chaire de grec par les magistrats de Bâle, mais il dut la quitter. C'est alors qu'il fonda une imprimerie avec son cousin Robert Winter, dit *Chimerinos* (d'hiver). Il a laissé des commentaires sur les *Tusculanes* de Cicéron, sur Démosthène, et donné les deux éditions suivantes : *Bucolicorum autores recentiores XXXVIII* (1546); *Darii Tiberti Epitome Vitarum Plutarchi*.

OPOROTHÈQUE (*tèk'* — du gr. *opôra*, fruit de l'automne, et *thekê*, dépôt) n. f. Antiq. Fruitier, endroit où l'on conservait les fruits.

OPORTO n. m. Variété de cépage américain noir, hybride de *vitis labrusca* et *riparia*. || Variété de vigne vigoureuse et fertile, cultivée surtout dans les jardins. (Syn. PORTUGAIS BLEU.)

OPORTO. Géogr. V. PONTO.

OPOSINE n. f. Substance albuminoïde soluble, que l'on trouve dans la viande de mouton avec la syntonine.

OPOSSUM (*som'*) n. m. Nom vulgaire des sarigues.

OPOSTOL (*stol'* — du gr. *opos*, suc) n. m. Pharm. anc. Extrait pharmaceutique en général.

OPOTCHKA, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Pskov), ch.-l. de district, sur la Vélikaïa; 5.700 hab. Commerce de lin. — Le district est peuplé de 132.000 hab.

OPOTÉRODONTES n. m. pl. Groupe de reptiles ophidiens, correspondant à la famille actuelle des typhlopidés. — *Un* OPOTÉRODONTE.

OPOTHÉRAPIE (*pî* — du gr. *opos*, suc, et *thérapeia*, traitement) n. f. Méthode thérapeutique, dans laquelle on se sert de sucs extraits des glandes, des parenchymes, des tissus de provenance animale, pour combattre les phénomènes dus à l'absence, à l'altération ou à l'insuffisance des organes correspondants de l'homme. || On dit aussi ORGANOTHÉRAPIE.
— Encycl. La méthode opothérapique est fort ancienne, car, de temps immémorial, les peuples sauvages et barbares ont mangé certains organes des animaux tués à la chasse ou des ennemis vaincus, afin de s'approprier les qualités dominantes dont ces organes étaient censément le siège. L'usage contemporain du sang et du fiel de bœuf dans la chlorose et la lithiase biliaire, du rognon de mouton dans les affections des reins et du mou de veau dans les affections pulmonaires, est une survivance de ces idées, qui n'avaient d'ailleurs qu'une base empirique, quand, en 1889, Brown-Séquard, empruntant à Cl. Bernard et à Schiff l'idée première des sécrétions internes, fournit à cette méthode une base scientifique. Pour Brown-Séquard, en effet, les glandes à canal excréteur, aussi bien que les glandes closes, élaborent et cèdent au sang des substances qui interviennent dans le fonctionnement général, car leur diminution ou leur suppression entraîne des symptômes d'intoxication et des troubles nutritifs. On doit donc parer à ces accidents en restituant à l'économie les extraits des glandes correspondantes empruntées aux animaux. Les élèves et les partisans de Brown-Séquard ont même soutenu que tous les organes et les tissus ont des sécrétions internes qui interviennent d'une manière plus ou moins importante dans la vie de l'individu.
Quoi qu'il en soit, l'opothérapie jouit encore d'une certaine vogue; tous ou presque tous les organes et tissus, corps thyroïde, thymus, corps pituitaire, capsules surrénales, rate, testicules, ovaires, foie, pancréas, prostate, glandes mammaires, reins, poumons, moelle osseuse, tissu nerveux, muscles, etc., ont été utilisés à l'état frais ou sous forme d'extraits, ingérés ou injectés, mais avec des succès très divers. On n'emploie plus guère actuellement que les extraits de corps thyroïde, dans le myxœdème, la cachexie strumipère et le crétinisme endémique, — de capsules surrénales dans la maladie d'Addison, — de testicules dans certaines affections nerveuses et la débilité sénile, — d'ovaires dans la ménopause et la castration chirurgicale, etc. Richet et Héricourt ont utilisé le suc musculaire dans le traitement de la tuberculose. V. ZOMOTHÉRAPIE.

OPOTHÉRAPIQUE (*pik'*) adj. Qui a rapport à l'opothérapie.

OPOUL, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 20 kilom. de Perpignan; 850 hab. Bons vins.

OPPA, rivière d'Austro-Hongrie, en Silésie. Elle naît sur l'Altvater (1.490 m.), dans les monts Sudètes, baigne Troppau et gagne l'Oder. Cours, 111 kilom.

OPPAU, bourg d'Allemagne (roy. de Bavière [cercle du Palatinat rhénan]), entre le Rhin et l'Isenach; 2.600 hab.

OPPAVIE, planète télescopique, n° 255, découverte en 1886, par l'alisa.

OPPEANO, ville d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]); 3.156 hab.

OPPÈDE, comm. de Vaucluse, arrond. et à 25 kilom. d'Apt, sur un contrefort septentrional du Luberon; 1.027 hab. Excellente pierre à bâtir. Filature de soie.

OPPÈDE (Jean DE MAYNIER, baron D'), magistrat français, né et mort à Aix-en-Provence (1495-1558). Conseiller au parlement d'Aix (1522), premier président (1543), lieutenant général de Provence (1544), il est célèbre pour avoir dirigé l'exécution des vaudois (1545). L'opinion fut soulevée en France. Cependant, le pape Paul III créa d'Oppède chevalier de l'Eperon d'or et comte palatin. En 1551, sur la plainte d'une de ses victimes, d'Oppède fut traduit devant le parlement de Paris, mais acquitté. On a de lui une traduction en vers des *Triomphes* de Pétrarque.

OPPELN (en polon. *Oppolie*), ville de Prusse (Silésie), chef-lieu de présid. et de cercle, sur la rive droite de l'Oder, nœud de voies ferrées important; 31.000 hab. Four à chaux, fabriques de ciment, savons, machines agricoles; minoteries, scierie, brasserie. Commerce de grains et de bestiaux. Hôpital Saint-Adalbert; château du XIVe siècle. Oppeln fut de 1288 à 1532 la résidence des ducs d'Oppeln. En 1556, la principauté fut annexée par l'empereur Ferdinand Ier à la Bohême. Patrie de l'explorateur africain Emin-pacha. — La *présidence d'Oppeln* se divise en neuf cercles. Elle a 13.222 kilom.; 1.868.000 hab. Le *cercle d'Oppeln* compte 1.425 kilom., et 129.000 hab.

OPPENHEIM, ville d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [prov. de Hesse-Rhénane]), ch.-l. de cercle, près de la rive gauche du Rhin; 3.600 hab. Eglise gothique (XIIIe et XIVe s.) de Sainte-Catherine. Carrière, vignobles. Sur une colline dominant la ville, ruine du château féodal Landskaon. Oppenheim est l'ancienne station romaine de *Bauconica*.

OPPENHEIM (Henri-Bernard), homme politique et économiste allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1819, mort à Berlin en 1880. Il fonda en 1848, à Berlin, avec Arnold Ruge la *Réforme*, et vécut ensuite à l'étranger. De retour en Allemagne, en 1861, il fonda les *Annales allemandes de politique et de littérature* (1861-1864), et représenta la principauté de Reuss (branche aînée) au Reichstag, où il appartint au parti national libéral. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Philosophie du droit et de la société* (1850); *le Socialisme de la chaire* (1872).

OPPENORD (Gilles-Marie), dit **le Borromini français,** architecte et dessinateur, né et mort à Paris (1672-1742). Elève de Hardouin Mansard, il passa huit ans en Italie. A son retour à Paris, il fut chargé de faire élever le maître-autel de l'église Saint-Germain-des-Prés et celui de Saint-Sulpice. Le régent le nomma directeur des manufactures de France et intendant général des jardins royaux. Les travaux décoratifs qu'il exécuta dans les appartements du Palais-Royal, dans l'hôtel du grand prieur, dans le chœur de l'église Saint-Victor, sont de mauvais goût; mais ce qui contribua à la réputation d'Oppenord, ce furent ses remarquables dessins, gravés par Huquier.

OPPERMANN (Henri-Albert), historien allemand, né à Gœttingue en 1812, mort à Nienbourg en 1870. Il étudia à Gœttingue le droit et la philosophie. La publication d'un roman inspiré par la vie d'étudiant : *les Arminiens et les Germains de l'Allemagne* (1835), lui attira la défaveur du gouvernement. Ne pouvant s'établir avocat, il se jeta dans le journalisme d'opposition. En 1842, on lui permit de s'établir à Hoya, puis à Nienburg (1852). Il fut, de 1849 à 1856 et de 1861 à 1866, membre de la deuxième Chambre hanovrienne, puis, en 1867, membre de la Chambre des députés prussienne. Il a laissé : *Pombal et les Jésuites* (1845); *Pour servir à l'histoire du Hanovre de 1832 à 1860* (1860-1862); *les Causes des événements de 1866* (1869); *Cent ans 1770-1870, portraits et tableaux de la vie de trois générations* (1870).

OPPERT (Jules), orientaliste français, d'origine allemande, né à Hambourg en 1825. Docteur en philosophie à Kiel (1847), il ne put, étant israélite, suivre la carrière du professorat en Allemagne, et se rendit en France (1847), où il fut admis dans l'Université à titre de professeur d'allemand. Des mémoires sur l'écriture cunéiforme, sur la langue perse, etc., le firent connaître, et l'Institut le désigna pour prendre part à une expédition scientifique en Mésopotamie, sous la direction de Fulgence Fresnel (1851). Trois ans plus tard, Oppert recevait des lettres de naturalisation. Après plusieurs autres missions, il fut nommé professeur de sanscrit à la Bibliothèque nationale (1857), puis, en 1874, professeur de philologie et d'archéologie assyrienne au Collège de France. En 1881, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. On lui doit un nombre considérable de travaux, parmi lesquels : *les Inscriptions cunéiformes déchiffrées une seconde fois* (1859), *Eléments de la grammaire assyrienne* (1860); *les Inscriptions assyriennes des Sargonides et les Fastes de Ninive* (1863); *Grande inscription de Khorsabad*, commentaire philologique (1864); *Histoire des empires de Chaldée et d'Assyrie* (1866); *Babylone et les Babyloniens* (1869); *Mémoire sur les rapports de l'Egypte et de l'Assyrie dans l'antiquité* (1869); *la Chronologie biblique fixée par les éclipses des inscriptions cunéiformes* (1870); *Mélanges perses* (1872); *Etudes sumériennes* (1881); etc. — Son frère ERNEST-JACQUES **Oppert,** voyageur allemand, né à Hambourg en 1832, partit en 1851 pour l'Orient, et visita la Chine et le Japon. En 1866 et en 1868, il tenta de pénétrer en Corée, pour y nouer des relations commerciales. A l'aide des renseignements qu'il recueillit et des papiers du missionnaire français Féroo, il publia sur la Corée un livre : *a Forbidden Land* (1879), qui parut aussi en allemand sous le titre de *ein Verschlossenes Land* (1880). — GUSTAVE-SALOMON **Oppert,** orientaliste allemand, frère des précédents, né en 1836, fut, de 1872 à 1894, professeur de sanscrit à l'université de Madras, et enseigna les langues dravidiennes du midi de l'Inde à l'université de Berlin. Il a publié : *le Commerce de l'Inde dans l'antiquité; la Classification des langues* (1879); *l'Organisation des armées et les Maximes politiques de l'Inde ancienne* (1880); *Contribution à l'histoire de l'Inde méridionale* (1882); une traduction du *Nitipra Karika* (1882); *Sur les aborigènes de l'Inde* (1891); etc.


Jules Oppert.

OPPIA (GENS), ancienne famille plébéienne romaine, qui produisit plusieurs hommes distingués; entre autres, Caïus OPPIUS, auteur de la loi *Oppia*.

Oppia (LEX), loi somptuaire portée à Rome en 215, pendant la seconde guerre punique, et destinée à arrêter les progrès du luxe des femmes. Cette loi leur interdisait de posséder plus d'une demi-once d'or, de porter des vêtements de plusieurs couleurs, d'aller en voiture dans Rome, sauf pour se rendre aux sacrifices publics. En 195, les femmes se livrèrent à une manifestation en faveur de l'abrogation de la loi. Elles envahirent le Forum et les tribunaux. Caton l'Ancien prononça un discours très rigide contre le luxe des femmes et se prononça pour le maintien de la loi. Le tribun Valerius, au contraire, parla pour l'abrogation, et obtint gain de cause.

Oppido Mamertina, ville d'Italie (Calabre Ultérieure Ire [prov. de Reggio]); 6.477 hab. Oppido a été complètement détruite par le tremblement de terre de 1783.

OPPIDUM (*dom'*) n. m. Antiq. rom. Ville fortifiée. || Partie du cirque située à l'endroit des barrières qu'on désignait sous le nom de *carceres*.

OPPIEN, ENNE (*pi-in, èn'*) adj. Hist. rom. Qui appartient à la famille des Oppius, à la *gens Oppia*.
— *Loi Oppienne,* Nom donné quelquefois à la loi *Oppia*. V. pl. haut.

OPPIEN, poète didactique grec, né à Corycos (Cilicie) vers l'année 150 de notre ère. Fils d'un riche philosophe, Agésilas, qui fut exilé à Malte par Septime-Sévère, Oppien publia, entre 177 et 180, ses *Halieutica*, poème sur la pêche, dédié à Marc-Aurèle et à Commode. Les descriptions sont élégantes, mais gâtées par la rhétorique. Nous possédons encore, sous le nom d'Oppien, un poème sur la chasse, les *Cynegetica*, très inférieures à l'autre poème, et la versification y est différente. Aussi l'on pense que les *Cynégétiques* sont l'œuvre d'un autre Oppien.

OPPIUS (Caïus), tribun du peuple romain en 215 av. J.-C., auteur de la célèbre loi *Oppia*. V. ce mot.

OPPIUS (Quintus), général romain. Il prit part à la guerre contre Mithridate (88 av. J.-C.) et fut pris par ce roi. La liberté lui fut enfin rendue, à la demande de Sylla. — **Oppius** (Publius), parent du précédent, questeur de Catta en Bithynie, fut accusé par celui-ci d'avoir prévariqué. Il s'emporta jusqu'à tirer l'épée contre le consul. Envoyé à Rome, il fut défendu par Cicéron, dans un discours aujourd'hui perdu (69 av. J.-C.).

OPPIUS (Caïus), lieutenant et ami de Jules César, qui le chargea de ses intérêts privés. Pendant le séjour de

César en Espagne, il partagea avec Balbus la direction de son parti, à Rome. Après le meurtre de César, il se rallia à Octave. Il a été regardé par quelques écrivains comme l'auteur des *Guerres d'Alexandrie, d'Afrique et d'Espagne*, que d'autres attribuent à Hirtius et à César lui-même.

OPPOLZER Jean, médecin bohémien, né à Gratz (Bohême) en 1808, mort à Vienne en 1871. Il exerça d'abord à Prague, où il devint professeur de clinique médicale (1841), puis alla enseigner à Leipzig (1848 et enfin à Vienne (1850). Ses *Cours sur la pathologie spéciale et la thérapeutique* et son *Cours sur les maladies du cœur et des vaisseaux* (1867) ont été publiés à Erlangen par Stoffela. — Son fils, Théodore **Oppolzer,** né à Prague en 1841, mort à Vienne en 1886, étudia la médecine, devint privatdocent (1866) à Vienne, puis professeur adjoint (1870) et professeur titulaire (1875) d'astronomie et de géodésie à Vienne. En 1873, il fonda un observatoire privé, et, de 1872 à 1876, il dirigea les travaux de mesure des degrés en Autriche. Parmi ses ouvrages publiés, citons : *Lehrbuch zur Bahnbestimmung der Kometen und Planeten* (1870-1880); *Ueber die Auflosung des Keplerschen Problems* (1885); *Entwurf einer Mondtheorie* (1886 ; *Kanon der Finsternisse* (1887).

OPPORTUN, UNE (*o-por'* — du lat. *opportunus*, même sens) adj. Qui vient, qui se produit à propos; qui est propre à ce que l'on veut faire : *Secours* OPPORTUN.

OPPORTUNE (sainte), abbesse, née dans le diocèse de Séez vers 720, morte à Montreuil-au-Houlme (Orne) en 770. Abbesse du couvent de Montreuil, elle fit ensevelir dans l'église de Montreuil le corps de son frère, saint Godegrand, tué par Chrodebert. Ses austérités et sa charité lui méritèrent la vénération publique, et, après sa mort, le titre de sainte. Son corps, transporté, vers 870, à Moncelle-Neuf, près de Dammartin, y fut placé dans une chapelle élevée en son honneur. Avant la Révolution, une partie de ses reliques étaient vénérées à Paris, dans l'église collégiale, située au bas de la rue Saint-Denis et consacrée à son culte. — Fête le 22 avril.

Opportune (ÉGLISE **Sainte-**), à Paris. Fondée à la fin du IXe siècle, après les incursions normandes, pour abriter le corps de sainte Opportune, cette église devint paroissiale en 1225 et fut rebâtie aux XIIIe et XIVe siècles; l'édifice fut démoli en 1797. Son emplacement est représenté par le carrefour formé par l'intersection de la rue des Lavandières-Sainte-Opportune et de la rue des Halles.

Opportune (HÔPITAL **Sainte-** ou **Sainte-Catherine.** Cet hôpital, déjà mentionné comme existant en 1188, était situé à Paris à l'angle des rues Saint-Denis et des Lombards. D'abord administré par des moines, il fut régi par des religieuses à partir du XVIe siècle. Depuis une époque très ancienne, il avait mission de donner la sépulture, dans le cimetière des Innocents, aux individus morts dans les prisons et aux cadavres trouvés sur la voie publique.

OPPORTUNÉMENT (*o-por'*) adv. D'une manière opportune, en temps opportun.

OPPORTUNISME (*o-por', nissm* — rad. *opportun*) n. m. Système politique de ceux qui admettent que, dans la conduite d'un parti, il faut tenir compte des circonstances et ne pas s'en tenir toujours à la rigueur des principes.

— ENCYCL. Le mot d'*opportunisme*, sinon la chose, est d'emploi relativement récent, et semble avoir été employé pour la première fois dans le journal « les Droits de l'homme », pour flétrir la conduite des républicains qui, au soir de l'Assemblée nationale de 1871, s'étaient unis aux monarchistes pour élaborer la Constitution. Le parti opportuniste, guidé d'abord par Gambetta, puis par Jules Ferry, gouverna la France de 1879 à 1885, et, à plusieurs reprises, partagea ensuite le pouvoir avec les radicaux. Ses partisans prirent, quelque vingt-cinq ans plus tard, le nom de *progressistes*.

OPPORTUNISTE (*o-por', nisst'* — rad. *opportun*) adj. Qui a rapport, qui appartient à l'opportunisme : *Politique* OPPORTUNISTE. *Députés* OPPORTUNISTES.

— n. m. Partisan de l'opportunisme.

OPPORTUNITÉ (*o-por'*) n. f. Qualité de ce qui est opportun : OPPORTUNITÉ *du temps, de la conjoncture, du lieu.*

OPPOSABILITÉ (*o-po* n. f. Qualité de ce qui est opposable : *L'*OPPOSABILITÉ *du pouce.*

OPPOSABLE (*o-po* - rad. *opposer*) adj. Qui peut être mis en présence comme obstacle ou comme adversaire : *Digue* OPPOSABLE *à une inondation. Forces* OPPOSABLES *à l'ennemi.*

— Qui peut être donné comme argument contraire : *Raison* OPPOSABLE *à d'autres raisons.*

— Qui peut être mis en face et au contact : *L'homme a le pouce* OPPOSABLE *aux tous les autres doigts.* V. OPPOSITION.

OPPOSANT (*o-po-san*), **ANTE** adj. Qui s'oppose, qui fait opposition : *Parti* OPPOSANT. *Partie* OPPOSANTE.

— Substantiv. Personne qui s'oppose, qui fait opposition : *Un* OPPOSANT *à une saisie, à une vente.* || Adversaire, contradicteur; membre de l'opposition : *Le premier consul appelait les* OPPOSANTS *du sénat des idéologues.* (Thiers.)

— n. m. Nom donné à deux petits muscles de la main qui mettent en opposition l'un le pouce, l'autre le petit doigt. Le premier, plus important, fait partie de l'*éminence thénar*; d'après ses insertions, on l'a appelé *carpométacarpien* du pouce. Le dernier, situé dans l'*éminence hypothénar*, s'étend du carpe au métacarpien au petit doigt. Il est le plus souvent atrophié.

OPPOSER (*o-po* — du lat. *opponere*, supin *oppositum*) v. a. Placer de façon à faire obstacle : OPPOSER *une digue à la mer.*

— Placer en face, vis-à-vis de : OPPOSER *une porte feinte à une autre porte.*

— Placer de façon à faire contraste : OPPOSER *des ombres aux lumières d'un tableau.*

— Présenter comme adversaire, mettre en opposition; objecter : OPPOSER *la ruse à la force.* || Mettre en parallèle : OPPOSER *Cicéron à Démosthène.*

Opposé, ée part. pass. du v. Opposer.

— Blas. Se dit de deux pièces disposées de telle sorte que le pied de l'une regarde le chef, et celui de l'autre la pointe de l'écu.

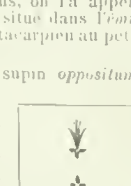

D'argent à deux fleurs-de-lis d'hermine opposées.

— Bot. Se dit des feuilles ou des rameaux insérés deux par deux, l'un en face de l'autre, à la surface de la tige. V. PHYLLOTAXIE.

— Géom. *Angles opposés par le sommet.* Se dit de deux angles tels que les côtés de l'un sont formés par les prolongements des côtés de l'autre : *Deux angles* OPPOSÉS PAR LE SOMMET *sont égaux.*



a, b, Angles opposés par le sommet.

— Mar. Se dit de deux navires qui font route en sens contraire.

— Substantiv. n. m. Chose opposée, directement contraire : *Le monopole est l'*OPPOSÉ *de la concurrence.*

— Loc. adv. *A l'opposé*, Au contraire.

— Loc. prép. *A l'opposé de*, Au contraire de, en opposition avec : *Le sud est* À L'OPPOSÉ DU *nord.*

— SYN. Contradictoire, contraire.

S'opposer, v. pr. Être contraire, faire obstacle. || Mettre empêchement : S'OPPOSER *à un départ.* || Faire opposition dans les formes légales : S'OPPOSER *à la levée des scellés.*

— Se faire réciproquement obstacle : *Les hommes* s'OPPOSENT *mutuellement à leur félicité.* (Boiste.)

— Opposer à soi-même : *La nature* s'OPPOSE *à elle-même ses propres forces.* (Buff.)

— *S'opposer entre*, S'interposer. (Inus.)

OPPOSITAIRE (*o-po, tèr'*) adj. Bot. Qui est disposé sur plusieurs rangs opposés, en parlant des parties d'une fleur. (Peu us.)

OPPOSITE (*o-po* — lat. *oppositus*, même sens) adj. Qui est opposé : *Deux routes* OPPOSITES. (Montaigne.) [Vieux.]

— n. m. (V. la remarque.) Ce qui est opposé : *Ce que l'on pense aujourd'hui est l'*OPPOSITE *de ce que l'on pensait hier.*

— Loc. adv. *A l'opposite*, Vis-à-vis de : *Ici, un château;* À L'OPPOSITE, *un moulin.*

— Loc. prépos. *A l'opposite de*, En face, vis-à-vis de : *Maisons situées* À L'OPPOSITE *l'une* DE *l'autre.*

— REM. L'Académie permet de faire le substantif *opposite* féminin. Cela est contraire à la règle qui veut que les adjectifs pris substantivement pour exprimer une qualité abstraite, comme *le beau, le grand, l'utile, le contraire, l'opposé*, soient du masculin. Aussi l'usage a-t-il prévalu de faire *opposite* substantif — d'ailleurs très peu employé — du masculin.

— SYN. En face, vis-à-vis de. V. FACE.

OPPOSITIF, IVE (*o-po*) adj. Bot. Se dit des parties placées à l'opposite d'une autre partie. || *Étamines opositives*, Etamines disposées vis-à-vis des divisions d'un périanthe simple.

OPPOSITIFLORE (*o-po* — du lat. *oppositus*, opposé, et *flos, oris*, fleur) adj. Bot. Dont les fleurs sont portées sur des pédoncules opposés.

OPPOSITIFOLIÉ, ÉE (*o-po* — du lat. *oppositus*, opposé, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles opposées : *Rameaux* OPPOSITIFOLIÉS. || Qui naît à l'opposite des feuilles : *Fleurs* OPPOSITIFOLIÉES.

OPPOSITION (*o-po, si-on* — rad. *opposer*) n. f. Position d'une chose placée vis-à-vis d'une autre en sens contraire ou de manière à lui faire obstacle. || Nature, caractère de ce qui est directement contraire, essentiellement différent : OPPOSITION *de caractères, d'intérêts.* || État de lutte : *Deux savants qui sont toujours en* OPPOSITION. || Empêchement, obstacle, difficultés : *Être reçu dans un corps malgré l'*OPPOSITION *de plusieurs membres.*

— Admin. *Bureau des oppositions.* Dans un établissement financier, Bureau où l'on met opposition aux payements.

— Archit. Différence que l'on ménage entre les parties ou les ornements d'un édifice, afin que les unes fassent ressortir les autres.

— Astron. Situation de deux corps célestes qui se trouvent, par rapport à la terre, en des points du ciel diamétralement opposés.

— B.-arts. Contraste : *Une* OPPOSITION *d'ombres et de lumières. Une* OPPOSITION *de couleurs.*

— Dr. Obstacle légal à l'accomplissement d'un acte ou d'une procédure.

— Électr. *Méthode de l'opposition*, Méthode destinée à évaluer la résistance des piles et dont on fait usage dans un grand nombre d'expériences électriques.

— Escr. Mouvement de la main par lequel on pare l'estocade. || *Être en opposition*, Tenir la pointe de l'épée dirigée contre la poitrine de l'adversaire, en garantissant sa propre poitrine avec la garde de son arme.

— Jeux. Situation d'un roi d'échecs qui est sur une ligne perpendiculaire ou parallèle relativement à l'autre roi, dont il n'est séparé que par une case.

— Logiq. Ensemble des relations qui peuvent exister entre deux propositions qui, ayant même sujet et même attribut, diffèrent soit en quantité, soit en qualité, soit en quantité et en qualité à la fois.

— Physiol. *Mouvement d'opposition*, Mouvement dû au muscle opposant et par lequel un doigt se met en face de chacun des autres doigts.

— Polit. Efforts que l'on oppose à un gouvernement pour unir à son action : *L'*OPPOSITION *est toujours utile.* (Dupin.) || Parti de ceux qui sont opposés au gouvernement : *Un député, l'n journal de l'*OPPOSITION.

— Rhétor. Figure, sorte d'antithèse par laquelle on réunit deux idées, deux expressions qui paraissent contradictoires; par exemple : *Une folle sagesse.*

— ENCYCL. Astron. Comme les principaux astres que l'on observe fréquemment se meuvent en majorité dans des plans voisins de l'écliptique, c'est par rapport à l'écliptique que l'on estimera la conjonction ou l'*opposition* de deux astres, c'est-à-dire le cas où leurs longitudes diffèrent de 180°. Bien entendu, des planètes inférieures, telles que Mercure et Vénus, dont les orbites sont complètement intérieures à celle de la terre, ont une élongation maximum par rapport au soleil et ne peuvent jamais se trouver en opposition avec lui; au contraire, pour les planètes supérieures, ce phénomène se reproduira périodiquement, et d'autant plus fréquemment que la terre se meut plus vite par rapport à l'astre considéré, ou, si l'on veut, que la planète est plus éloignée du soleil. La période est de :

$$\frac{t}{1 - \sqrt{a^3}} \text{ années}$$

pour une planète dont l'orbite a pour axe a. L'opposition de la lune et du soleil correspond à la période de la pleine lune : c'est à ce moment qu'il peut y avoir éclipse de lune, tandis que l'éclipse de soleil se rapporte à une conjonction.

— Dr. On distingue plusieurs sortes d'*oppositions*; les principales sont : l'opposition aux jugements par défaut, l'opposition au mariage, la tierce opposition. L'opposition par défaut est l'acte par lequel une partie qui n'a pas comparu dans l'instance arrête l'exécution du jugement. Elle diffère de l'appel en ce qu'elle est déférée au tribunal qui a rendu le jugement, au lieu que l'appel est porté devant une juridiction supérieure. Elle a pour but de protéger le droit de défense. L'opposition au mariage a pour but de faire connaître les empêchements légaux qui empêchent deux personnes de contracter une union valable. Elle est réservée aux ascendants en général. Elle arrête la célébration du mariage jusqu'à ce que le tribunal en ait donné mainlevée. La tierce opposition est accordée aux tiers qui sont lésés par un jugement et qui n'ont pas comparu dans l'instance.

— *Opposition à payement.* Toutes sommes dues aux créanciers de l'État peuvent être saisies entre les mains des comptables publics chargés de leur payement, par exploit d'huissier en vertu de titres authentiques ou ordonnance rendue sur requête par le juge. Les oppositions sur ces sommes doivent être faites entre les mains des payeurs, agents ou préposés, sur les caisses desquels les ordonnances ou mandats sont délivrés. A Paris, les oppositions, en ce qui concerne les payements à effectuer par la caisse centrale du Trésor, sont faites au *bureau des oppositions* au ministère des finances, entre les mains du conservateur des oppositions. En province, les oppositions sont faites entre les mains du trésorier-payeur général. En ce qui concerne les cautionnements, les oppositions peuvent être faites aussi au greffe des tribunaux civils pour les officiers ministériels et au greffe des tribunaux de commerce pour les agents de change et courtiers; dans ces conditions, les oppositions n'affectent que le capital et non les intérêts. L'exploit d'opposition doit être visé dans les vingt-quatre heures par l'agent qui a qualité pour le recevoir, ou, en cas de refus, par le procureur de la République. Il n'est pas reçu d'opposition sur les rentes portées au grand-livre de la dette publique. (Pour les oppositions relatives aux cautionnements d'adjudicataires et d'entrepreneurs de travaux publics, aux traitements ou pensions civils ou militaires, rentes viagères, etc., v. SAISIE.) Les oppositions, portées sur des registres spéciaux, sont rayées soit par péremption (si elles n'ont pas été renouvelées dans le délai de cinq ans), soit par mainlevée judiciaire (sur ordonnance de référé ou sur jugement, n'étant plus susceptible d'appel ou d'opposition accompagné de pièces justificatives; C. proc. civ., art. 548), soit par mainlevée amiable donnée par acte notarié, enregistré et légalisé s'il y a lieu.

Opposition sous les Césars (L'), par Gaston Boissier (1875). — L'idée fondamentale de cet ouvrage est qu'il n'y a pas eu, sous les Césars, d'opposition républicaine. Il y a eu des mécontents, comme sous tous les régimes, mais personne qui songeât sérieusement à renverser le nouvel ordre de choses pour rétablir l'ancien. Les écrivains auxquels on accolait le plus volontiers l'épithète de républicain (il faut d'ailleurs entendre ce mot dans le sens d'aristocratie républicaine, de gouvernement par le sénat) sont Tacite et Juvénal. Or, ni l'un ni l'autre ne sont républicains, pas plus que ne le fut Lucain, l'ami de Néron, devenu son ennemi par vanité littéraire. Juvénal est un homme aigri, et devient par là le satirique, et souvent exagéré, des mœurs de son temps, non du régime politique sous lequel il vit. Tacite est un partisan déclaré du régime impérial. A côté d'un certain regret de la liberté perdue, d'un idéal de penseurs, il faut, dans tous ces écrivains, faire une grande part à la rhétorique.

OPPOSITI-PENNÉ, ÉE (*o-po* — du lat. *oppositus*, opposé, et de *penné*) adj. Bot. Se dit des feuilles pennées dont les folioles sont opposés.

OPPOSITIPÉTALE (*o-po* — du lat. *oppositus*, opposé, et *pétale*) adj. Bot. Dont les pétales sont opposés l'un à l'autre : *Fleur* OPPOSITIPÉTALE. || On dit aussi OPPOSITIPÉTALÉ, ÉE.

OPPOSITISÉPALE (*o-po* — du lat. *oppositus*, opposé, et *sépale*) adj. Bot. Dont les sépales sont opposés l'un à l'autre : *Calice* OPPOSITISÉPALE.

OPPOSITOPOLAIRE (*o-po* — du lat. *oppositus*, opposé, et de *polaire*) adj. Se dit des cellules nerveuses bipolaires des ganglions spinaux des poissons et de divers ganglions nerveux de l'homme en raison de ce que les deux prolongements naissent aux pôles opposés du corps cellulaire du neurone, généralement fusiforme.

Oppova, bourg d'Autriche-Hongrie (Hongrie mérid. [comitat du Torontal]), sur le Temes, affluent du Danube; 3.600 hab.

OPPRESSER (*o-prè-sé* — du lat. *oppressus*, part. pass. de *opprimere*, supin *oppressum*, opprimer) v. a. Gêner la respiration) par un sentiment de pression : *L'asthme* OPPRESSE *la poitrine.*

— Tourmenter, fatiguer par une pénible impression morale : *Les souvenirs, quelquefois, nous* OPPRESSENT.

— Absolum. : *Le poids d'une mauvaise action* OPPRESSE.

— A signifié Opprimer : *Juda est rempli de force, les royaumes qui l'*ONT OPPRESSÉ *sont humiliés.* (Boss.)

Oppressé, ée part. pass. du v. Oppresser.

— Substantiv. Personne oppressée, opprimée : *On n'a pas besoin d'armer l'*OPPRESSÉ *contre l'*OPPRESSEUR, *le temps combat pour lui.* Boss.)

S'oppresser, v. pr. Être, devenir oppressé : *Poitrine qui* S'OPPRESSE.

OPPRESSEUR (*o-prè-seur'* — de *oppresser*) n. m. Celui qui opprime : *L'*OPPRESSEUR *calomnie la victime pour justifier l'oppression.*

— Adjectiv. : *Pouvoir* OPPRESSEUR.

OPPRESSIF (*o-prè-sif'*), **IVE** [rad. *oppresser*] adj. Qui sert à opprimer : *Lois, Mesures* OPPRESSIVES.

OPPRESSION (*o-prè-si-on*) n. f. Action d'oppresser; état de ce qui est oppressé; sentiment d'étouffement, de suffocation : *L'*OPPRESSION *de la poitrine.*

— Action d'opprimer : *Toute guerre d'*OPPRESSION *est maudite.* (Lacord.) || Etat de celui qui est opprimé : *La misère et l'*OPPRESSION *changent les opprimés en brutes.* (Toussenel.)

OPPRESSIVEMENT (*o-prè-si*) adv. D'une manière oppressive.

OPPRIMANT (*o-pri-man*), **ANTE** adj. Qui opprime : *Je fais du genre humain deux parts : l'*OPPRIMANTE *et l'*OPPRIMÉE. (D'Alemb.)

OPPRIMER (*o-pri* — du lat. *opprimere*, même sens) v. a. Tenir courbé sous un poids : *Fardeau qui* OPPRIME. (Vx.) ‖ Accabler par un abus d'autorité : *Les puissants* OPPRIMENT *souvent les faibles.*

— Absolum. : *Malheur à ceux qui* OPPRIMENT !

— Fig. Oppresser, accabler comme sous un poids trop lourd : *Les calamités qui* OPPRIMENT *l'homme.*

Opprimé, ée part. pass. du v. Opprimer.

— Substantiv. Personne opprimée : *L'*OPPRIMÉ *ne trouve personne qui prenne sa défense.*

S'opprimer, v. pr. Exercer l'un sur l'autre une autorité tyrannique.

— SYN. Opprimer, accabler. V. ACCABLER.

OPPROBRE (*o-probr'* — du lat. *opprobrium*, même sens) n. m. Affront honteux, ignominie profonde, état d'abjection : *Endurer un* OPPROBRE. *Vivre dans l'*OPPROBRE :

L'opprobre avilit l'âme et flétrit le courage.
VOLTAIRE.

— *Opprobre de*, Déshonneur de, cause de honte, d'infamie pour : *Être l'*OPPROBRE DE *sa famille.*

— SYN. Déshonneur, honte, etc. V. DÉSHONNEUR.

— ANTON. Honneur.

OPPUGNATEUR (*o-pu-gna* — du lat. *oppugnator*, même sens) n. m. Celui qui assiège, qui donne assaut.

Ops, déesse italique, associée à Saturne. C'est une divinité tellurique, dont le nom, en osque, signifiait *terre*, et que l'on avait coutume de prier assis et en touchant la terre. Ops était adorée spécialement comme déesse des moissons et des semences. Alors, elle s'appelait *Consiva* et recevait, le 25 août, un sacrifice d'actions de grâces, *opconsiva*. Le troisième jour des saturnales lui était consacré (*opalies*) ; le 15 avril, Ops, assimilée à la Terre, recevait en sacrifice une vache pleine, dont le fruit était jeté au feu. Ses cendres servaient à la purification de l'assemblée le jour des *palilies*. Ops présidait aussi à la fécondité humaine. On l'invoquait lors des accouchements. Plus tard, Ops fut identifiée avec les divinités grecques Rhea et Cybèle.

OPSIMATHIE (*tî* — du gr. *opsi*, tard, et *mathein*, s'instruire) n. f. Désir de s'instruire que l'on forme dans un âge avancé : *Caton l'Ancien, qui apprit le grec à quatre-vingts ans, est un exemple d'*OPSIMATHIE.

OPSIMOSE n. f. Substance minérale, résultant de l'altération de la rhodonite.

OPSIOMÈTRE n. m., **OPSIOMÉTRIE** n. f. et **OPSIOMÉTRIQUE** adj. V. OPTOMÈTRE, OPTOMÉTRIE et OPTOMÉTRIQUE.

OPSLO ou **OSLO**, bourg de la Norvège méridionale, faubourg de Christiania. Ce fut la capitale de la Norvège et sa cathédrale était un *campo santo* des rois. Elle fut brûlée en 1624 et remplacée alors par *Christiania*.

OPSOMANE n. Méd. Personne atteinte d'opsomanie.

OPSOMANIE (*nî* — du gr. *opson*, aliment, et *mania*, folie) n. f. Impulsion morbide en vertu de laquelle certaines personnes ne peuvent supporter qu'un aliment particulier ou une catégorie d'aliments, parfois dépourvus de propriétés sapides ou alibiles. V. PICA, et MALACIE.

OPSONOME (du gr. *opsonomos* ; de *opson*, aliment, et de *némein*, distribuer) n. m. Antiq. gr. Magistrat athénien, chargé d'inspecter les marchés, de contrôler le prix des comestibles, surtout du poisson.

OPSOPHAGE (*faj'* — du gr. *opson*, mets, et *phagein*, manger) n. m. Mythol. gr. Surnom d'Apollon, en Élide. ‖ Amateur de poisson, gourmet. ‖ Sorte de poisson.

OPSOPHAGIE (*ji* — rad. *opsophage*) n. f. Amour excessif de la table.

OPSOPHAGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à l'opsophagie.

OPTAT (saint), évêque de Milève, aujourd'hui Mila, dép. de Constantine (Algérie), et docteur de l'Église, né et mort dans la province romaine d'Afrique (vers 315-vers 370). D'après saint Augustin, il naquit de parents païens et embrassa la foi chrétienne, après avoir fréquenté les écoles grecques d'Alexandrie. Son traité latin : *Du schisme des donatistes*, le place au premier rang des écrivains ecclésiastiques de son temps. Cet ouvrage est dirigé contre un écrit aujourd'hui perdu de Parmenien, évêque donatiste de Carthage. Il contient l'histoire et la réfutation des donatistes. — Fête le 4 juin.

OPTATIEN (Publius Porphyrius Optatianus), poète latin du IVe siècle apr. J.-C. Il fut préfet de Rome en 329 et 333. On a de lui un *Panégyrique* de Constantin, en vers, aussi compliqué de style qu'alambiqué de pensée, et cinq épigrammes, auxquelles il a, en augmentant ou diminuant le nombre des lettres, donné la forme de l'objet dont elles traitent : une syrinx, un autel, un orgue, etc.

OPTATIF, IVE (du lat. *optativus*, dérivé de *optare*, souhaiter) adj. Qui exprime un souhait : *Formule* OPTATIVE.

— Gramm. *Particule optative*, Particule servant à marquer un souhait : Utinam, *en latin, est une conjonction* OPTATIVE. ‖ *Mode optatif* ou *Optatif* n. m. Mode de conjugaison exprimant le souhait.

— ENCYCL. L'*optatif* paraît avoir existé comme mode distinct dans la langue commune indo-européenne. Il était caractérisé par l'insertion, entre le thème verbal et les désinences personnelles, toujours secondaires, des éléments *yé*, *i* ou *ï* (bref), qui ont peut-être une origine commune. Cf. en grec les formes *staiên* (thème *stâ*) et *pherois* (thème *phéro*). Les formes optatives ont été conservées par le sanscrit, le grec, le gothique, le lithuanien et le vieux slave. Mais le sanscrit et le grec ont maintenu à ces formes leur ancienne fonction, tandis que les autres langues de la famille les ont employées comme subjonctifs ou impératifs. En grec, l'optatif a plusieurs temps : présent, futur, aoriste et parfait, et trois principales fonctions : optatif de souhait, optatif potentiel (toujours accompagné, en attique, de la particule *an*), optatif du discours indirect en optatif *oblique*. En latin, la forme optative *sim* (= *siem*) s'emploie comme subjonctif. L'idée de souhait se rend d'ailleurs par le subjonctif présent : *Vivas*, « puisses-tu vivre ». On fait aussi précéder le subjonctif de souhait de *utinam* ou de *si*. L'optatif potentiel est également traduit en latin par le subjonctif présent ou aoriste. En français, l'idée optative s'exprime, dans la conjugaison, par le subjonctif lorsqu'il s'agit d'un souhait (*Qu'il vive! Plût à Dieu!* etc.), par le subjonctif ou par le conditionnel quand il s'agit d'une possibilité.

OPTATION (*si-on* — rad. *optatif*) n. f. Souhait, vœu, désir. ‖ Demande, sollicitation. (Vx.)

— Rhétor. Figure qui consiste à exprimer, sous forme d'exclamation, un souhait favorable :

Que Dieu veille sur vous, enfant dont le courage
Vient de rendre à son nom ce noble témoignage !
RACINE (*Athal.*).

— ANTON. Imprécation.

OPTATIVEMENT adv. D'une manière optative, sous forme optative : *Le subjonctif s'emploie* OPTATIVEMENT : Vive la liberté ! Advienne que pourra !

OPTER (du lat. *optare*, même sens) v. n. Choisir, faire un choix, se déterminer :

Il faut *opter* des deux : être dupe ou fripon.
REGNARD.

— SYN. Adopter, choisir, élire, préférer. V. ADOPTER.

OPTICIEN (*si-in*) n. m. Celui qui connaît l'optique, qui s'occupe d'optique : *Un habile* OPTICIEN. (Vx.)

— Celui qui vend ou fabrique des instruments d'optique. ‖ Adjectiv. : *Ingénieur* OPTICIEN.

OPTICITÉ (*si* — rad. *optique* n. f. Qualité de ce qui est favorable à la vue : *L'*OPTICITÉ *de certaines couleurs est remarquable.*

OPTICOGRAPHE (de *optique*, et du gr. *graphein*, décrire) adj. Qu'on a tracé en s'aidant d'un verre d'optique grossissant : *Écriture* OPTICOGRAPHE.

— n. m. Instrument d'optique qui sert à tracer des caractères d'une extrême petitesse.

OPTICOGRAPHIE (*fî* — rad. *opticographe*) n. f. Traité sur l'optique. (Peu us.)

OPTICOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'opticographie : *Études* OPTICOGRAPHIQUES. (Rare.)

OPTICOMETRE n. m. Physiq. Syn. de OPTOMÈTRE.

OPTICOMÉTRIE (*trî* n. f. Art de mesurer les degrés de la vue au moyen de l'opticomètre.

OPTICOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui appartient à l'opticométrie.

OPTIMATE (du lat. *optimas*, pl. *optimates* ; de *optimus*, meilleur) n. m. Antiq. rom. Nom qui désignait les nobles, et par extension le parti aristocratique de Rome.

OPTIMATIE (*si* — rad. *optimate*) n. f. Aristocratie corps des optimates, des citoyens les plus importants, les plus considérables d'une ville. (Peu us.)

OPTIME (*mé* — adv. lat.) adv. Très bien : *Cela a-t-il bien été, mon père ?* — OPTIME. (Mol.)

OPTIMISME (*missm'* — du lat. *optimus*, excellent) n. m. Doctrine philosophique d'après laquelle le monde est absolument bon, ou du moins d'après laquelle le bien y tient en définitive plus de place que le mal, et est organisé de façon que le bonheur l'emporte sur la douleur.

— Par ext. Tendance de ceux qui sont portés à voir tout en bien.

— ENCYCL. Pour Socrate, Platon, les stoïciens, les alexandrins, le monde est un tout fini et harmonieux, où tout est admirablement ordonné en vue de la satisfaction des besoins de l'homme. L'optimisme ne devient un système que chez les modernes. On distingue l'optimisme relatif de Fénelon et l'optimisme absolu de Leibniz.

D'après Fénelon, le monde n'est pas absolument bon ; il existe des formes nombreuses du mal. Cependant, la part du bien l'emporte sur celle du mal. Si Dieu n'a pas produit un monde absolument bon, c'est qu'en vertu de sa toute-puissance même, il peut toujours à la perfection ajouter un degré de perfection supérieur.

D'après Leibniz, Dieu, intelligence infinie, conçoit une infinité de mondes possibles ; souverainement puissant et souverainement bon, il réalise le meilleur. Pour le discerner entre tous, il ne considère pas les détails, mais l'ensemble, et son choix se fixe sur celui qui, toutes choses balancées, l'emporte en perfection. L'univers est aujourd'hui le meilleur qu'il puisse être pour le moment, mais Leibniz admet sa perfectibilité indéfinie.

La valeur du monde ne saurait être quelque chose de fixe et d'absolu. Il y a presque autant de puérilité que d'égoïsme à affirmer que la douleur, le péché n'existent pas ou ne sont que des ombres partielles destinées à rehausser l'éclat du tout. Voltaire, dans son roman de *Candide*, a raillé cet optimisme béat, qui enlèverait aux hommes tout désir d'amélioration, toute volonté de faire effort pour diminuer le mal très réel. Le monde n'est pas bon, mais il peut être rendu meilleur par l'effort des hommes. Il est perfectible, et cela suffit à donner à la vie sa raison d'être : l'effort vers le mieux.

OPTIMISTE (*misst'*) n. Partisan de l'optimisme : *Les* OPTIMISTES *de l'école de Leibniz.*

— Par ext. Personne qui incline à voir tout en bien : *Les* OPTIMISTES *ont plus de douceur que de force d'esprit.*

— Adjectiv. Qui professe l'optimisme, qui appartient, qui est propre aux optimistes ou à leur système : *Philosophie* OPTIMISTE. ‖ Qui voit tout en bien : *Rien de plus* OPTIMISTE *que le dissipateur.* (E. de Gir.).

OPTIMITÉ (du lat. *optimus*, parfaitement bon) n. f. Excellence, bien absolu.

OPTIMUS (*muss* — mot lat., signif. *excellent*) adj. Mythol. rom. Epithète de Jupiter Capitolin : *Jupiter* OPTIMUS *maximus.*

OPTIO (*psi-o* — n. lat.) n. m. Antiq. rom. Militaire placé par les tribuns militaires auprès du centurion pour l'aider ou, au besoin, le remplacer. ‖ Dans le Bas-Empire, Lieutenant ou aide.

OPTION (*psi-on*) n. f. Ling. Action ou faculté d'opter, de choisir entre plusieurs partis, plusieurs solutions possibles : *Faire son* OPTION *dans le temps prescrit.*

— Bours. Genre de marché qui se pratique principalement en Angleterre.

— ENCYCL. Bours. L'*option* se fait de la façon suivante : l'un des deux contractants, moyennant une prime, peut se déclarer acheteur ou vendeur, à son choix, d'un certain nombre de coupons de rente ou de marchandises à un prix convenu, et touchera la différence avec le cours du jour, bénéficiant en somme de l'excès de cette différence sur la prime, ou perdant l'excès de la prime sur cette différence.

En banque d'émission et principalement en coulisse, on appelle *option* le contrat par lequel une personne consent à céder à une autre une certaine sorte de titres à un pri, déterminé, jusqu'à concurrence d'un nombre déterminé. Par exemple, une banque qui émet des actions d'une société X donnera à ses courtiers qui font le placement de titres une option de 1.000 actions à *y* francs.

— Dr. L'*option* peut être légale ou conventionnelle. Elle est légale pour l'héritier qui a la faculté d'accepter ou de refuser une succession. Elle est conventionnelle lorsqu'un contrat donne la faculté de payer une chose ou une autre (obligation alternative) à un créancier ou à un autre. Enfin, dans certains cas, le juge a un droit d'option : il peut reconnaître ou refuser un droit.

— Dr. intern. Toute annexion d'un territoire entraîne le changement de nationalité d'un certain nombre de personnes. Mais, généralement, on laisse aux personnes atteintes par l'annexion le droit d'opter entre l'ancienne et la nouvelle nationalité. Les premiers exemples d'*options* se trouvent dans la paix d'Hubertsbourg, qui a mis fin à la guerre de Sept ans 15 févr. 1763) et dans le traité de Kutchouck-Kainardji, signé entre la Turquie et la Russie (21 juill. 1774) ; au XIXe siècle, entre la France et le Piémont (traité de Turin, 24 mars 1860, art. 6), entre la France et l'Allemagne (convention de Francfort, du 11 déc. 1871, entre l'Angleterre et l'Allemagne (cession d'Héligoland, traité du 1er juill. 1890, art. 2), etc. L'option concernant les personnes en état de minorité a suscité des difficultés diplomatiques, en 1871, entre la France et l'Allemagne.

OPTIQUE (*tik'* — du gr. *optikos*, mot qui vient de *optomai*, je vois ; de *ôps*, *ôpos*, œil) adj. Physiq. Qui a rapport, qui appartient à la vision : *Apparence* OPTIQUE. *Illusion* OPTIQUE. ‖ *Angle optique*, Angle qui a son sommet dans l'œil de l'observateur, et dont les côtés passent par les extrémités d'une des dimensions de l'objet observé : *L'*ANGLE OPTIQUE *est inversement proportionnel à la distance de l'objet.* ‖ *Triangle optique*, Triangle formé par les côtés de l'angle optique et la ligne par les extrémités de laquelle ils sont menés. ‖ *Cône optique*, *Pyramide optique*, *Faisceau optique*, Ensemble des rayons menés de l'œil de l'observateur à tous les points de l'objet observé.

— Anat. Qui appartient à l'œil. ‖ *Nerf optique*, Nerf de la deuxième paire crânienne aboutissant au globe de l'œil et servant de conducteur aux sensations visuelles. ‖ *Trou optique*, Ouverture du sphénoïde qui donne passage au nerf optique. ‖ *Fossette optique*, Fossette du sphénoïde où repose le chiasma des nerfs optiques. ‖ *Couches optiques*, Éminences volumineuses, ovoïdes, de couleur blanchâtre, qui constituent les parois latérales du troisième ventricule du cerveau.

— Minér. *Axe optique*, Direction unique ou double sous laquelle un rayon lumineux ne se divise jamais en traversant un cristal.

— n. f. Partie de la physique qui traite de la lumière et des phénomènes de la vision. ‖ Boîte dans laquelle on regarde, à travers une lentille grossissante, des estampes, redressées par un miroir incliné : *Le stéréoscope a fait oublier l'*OPTIQUE.

— Par ext. Perspective, aspect des objets vus dans certaines conditions de distance et de lumière : *L'*OPTIQUE *du théâtre.* ‖ Traité sur la lumière et les lois de la vision : *L'objet perpétuel de l'*OPTIQUE *de Newton est l'anatomie de la lumière.* (Fonten.)

— *Illusion d'optique*, Erreur où notre vue nous fait tomber sur la distance, les dimensions, la forme, la couleur des corps : *Le mirage est une* ILLUSION D'OPTIQUE. — (Fam. Erreur d'appréciation : *L'éloignement grandit les hommes ; c'est une* ILLUSION D'OPTIQUE.)

— Fig. Vision, perception de l'esprit : *Notre* OPTIQUE *intellectuelle.* (Proudh.)

— ENCYCL. Anat. et physiol. Les *nerfs optiques* tirent leur origine par une double racine des corps genouillés interne et externe, qui communiquent eux-mêmes, par un double faisceau, avec les tubercules quadrijumeaux. Les deux racines se réunissent pour former la *bandelette optique*, qui s'arrondit et vient former avec les racines du côté opposé la décussation ou *chiasma des nerfs optiques*.

Du chiasma émergent les *nerfs optiques*. Chacun se dirige vers le trou optique du même côté, qu'il traverse pour pénétrer dans l'orbite. Au niveau de la sclérotique, il se rétrécit en une espèce de collet pour traverser cette membrane et la choroïde, puis s'épanouit en un grand nombre de filaments, qui vont former, dans la profondeur de l'œil, un petit renflement mamelonné, la pupille. De la circonférence de celle-ci émergent, sous forme de rayons, une multitude de fibres, dont l'ensemble constitue la rétine. (V. ce mot.) Dans toute sa longueur, le nerf optique est perforé par un canal central pour le passage de l'artère et de la veine centrale de la rétine. Cette artère se prolonge, avant la naissance, à travers le corps vitré sous le nom d'*artère hyaloïde* et s'épanouit autour du cristallin.

— *Couches optiques*. Les couches optiques sont constituées par des noyaux volumineux de substance grise, formée par des cellules et des fibres nerveuses. Elles sont situées de chaque côté du ventricule moyen, sur le côté supérieur et interne des pédoncules cérébraux : leurs dimensions sont d'environ 35 millimètres de longueur sur 18 de largeur et 20 de hauteur. C'est dans les couches optiques et surtout dans leur portion postérieure que se terminent une partie des fibres du nerf optique.

— Physiq. Pythagore, Démocrite, Platon, Empédocle et Euclide expliquaient la *vision* en supposant que quelque chose émané de l'œil parvenait à l'objet. Aristote admit l'existence, entre l'œil et l'objet extérieur, d'un milieu destiné à servir d'intermédiaire aux rayons visuels, tout comme le son arrive jusqu'à l'oreille grâce à l'air. « Si le vide existait, écrit-il, nous ne verrions pas. » L'école platonicienne connaissait déjà les lois de la *réflexion*. Les premiers instruments d'optique furent les *miroirs plans* en métal ou en obsidienne. Leur invention remonte à une époque très lointaine, puisqu'on en a rencontré dans les tombeaux égyptiens. Les Romains fabriquèrent également des miroirs convexes et concaves. Ptolémée, dans son *Optique*, traita de la réfraction et mesura la déviation du rayon dans le cas où il passe de l'air dans l'eau et dans le verre. L'Arabe Alhazen (XIe s.) émit quelques idées plus justes sur la propagation de la lumière, et s'occupa de nombreux problèmes d'optique mathématique.

Mais l'Occident ne se mit à étudier l'optique qu'au

XIIIe siècle. Vincent de Beauvais parle le premier de miroirs *étamés* avec du plomb et, un peu plus tard, le fameux alchimiste Raymond Lulle décrit longuement les procédés de leur fabrication. Un noble florentin Salvino Degli Amati, qui mourut en 1317, inventa les *besicles* ou « lunettes à nez ». On attribue aussi cette découverte à un autre contemporain, Roger Bacon ; on tout cas, l'usage des lunettes ne semble pas antérieur à cette époque. Au XVIe siècle, le Napolitain Porta améliora la *chambre obscure* signalée déjà dans un manuscrit laissé par Léonard de Vinci et imagina la *lanterne magique*, perfectionnée par le P. Kircher. En 1500, Zacharias Janse ou Jansen inventa le *microscope*, dont on fait faussement honneur à Drebbel. Un peu plus tard, Lippershey, opticien à Middelbourg, fabriqua la première *lunette d'approche* à objectif convexe et à oculaire concave (1606). Le *télescope* de Galilée ne différait pas sensiblement de cette dernière. Képler proposa l'emploi d'un oculaire biconvexe, de manière à obtenir ce qu'on a nommé depuis la *lunette astronomique*, qui renverse les images, mais dont le champ est plus étendu.

Avec la *Dioptrique* de Descartes, s'ouvre une nouvelle ère pour l'optique (1637). La loi fondamentale de la réfraction s'y trouve formulée en même temps que la théorie de l'arc-en-ciel et les phénomènes de la vue clairement exposés. A la *diffraction* trouvée par Grimaldi (1665), aux couleurs des *lames minces* décrites par Boyle et Hooke, à la *double réfraction* découverte par E. Bartholin (1669), Huygens ajoute les phénomènes de la *polarisation* produits par le passage des rayons lumineux à travers deux rhomboèdres de spath d'Islande. Il pense que la lumière résulte des vibrations d'une substance impondérable répandue partout (*système des ondulations*), tandis que, selon Newton, la lumière consiste en parties concrètes s'élançant avec une vitesse extraordinaire du corps lumineux et qui, suivant les circonstances, reçoivent du corps éclairé une attraction ou une répulsion (*système de l'émission*). Pendant ce temps, Römer déduit de l'observation des satellites de Jupiter la *vitesse de la lumière*. Malgré la fausseté de sa doctrine, Newton contribua puissamment aux progrès de l'optique en réalisant le *télescope à miroir* (1672), entrevu par Zucchi et James Grégory, en démontrant que la lumière blanche se compose d'un nombre infini de rayons colorés diversement réfrangibles et surtout en coordonnant d'une façon magistrale les acquisitions antérieures.

Dans la première moitié du XVIIIe siècle, Bouguer pose les véritables bases de la *photométrie*, puis Euler, Clairaut et d'Alembert étudient les conditions mathématiques à remplir pour obtenir les *lentilles achromatiques*, pendant que Hall (1733) et Dollond (1757) parviennent à les construire. Hadley décrit le premier le *sextant* (1731).

Au cours du XIXe siècle, l'optique s'unifia en une synthèse d'une admirable simplicité, grâce à la victoire définitive du système des ondulations. Thomas Young découvre (1801-1803) le principe des *interférences* ; Malus démontre expérimentalement que la lumière réfléchie sous un certain angle est *polarisée* comme celle qui a traversé le spath ou le quartz ; Fresnel, par une succession de mémorables travaux, porte les derniers coups à la théorie de l'émission. En particulier, il complète, par la découverte de la *polarisation circulaire*, celle de la *polarisation chromatique*, trouvée dès 1812 par Arago. Cauchy soumet à l'analyse mathématique les principaux phénomènes de l'optique. Biot, de son côté, observe la *polarisation rotatoire* et réalise les premiers *saccharimètres*, qui, perfectionnés, s'emploient actuellement dans l'usine comme dans le laboratoire. Pasteur, Des Cloizeaux, Mallard, Wyrouboff, Mascart et Kerr s'efforcent de pénétrer les secrets de l'optique cristalline (hémiédrie, macles, polychroïsme, bouppes, double réfraction électrique, etc.). Faraday découvre la *polarisation rotatoire magnétique*, tandis que Maxwell édifie sa *théorie électromagnétique de la lumière*, « pont grandiose, destiné, selon Hertz, à faire communiquer deux territoires de la physique auparavant séparés, l'optique et l'électricité ». Kirchhoff et Bunsen, en systématisant les observations de leurs devanciers sur le *spectre*, créent la féconde méthode de l'analyse spectrale (1855). En 1881, Violle fit adopter comme *étalon de lumière* la quantité de lumière émise normalement par une surface de 1 centimètre carré de platine à la température de sa fusion ; d'autre part, l'Américain Michelson rapporta le mètre à la longueur d'onde du cadmium. Dans le domaine des applications pratiques, Niepce et Daguerre, en utilisant l'action réductrice de la lumière sur les sels d'argent, parvinrent à la *photographie* ; Cros et Ducos du Hauron (1869) imaginèrent un procédé indirect pour obtenir photographiquement des images polychromes et Lippmann photographia les objets avec leurs couleurs naturelles (1891). En décembre 1895, Rœntgen découvrit de remarquables radiations (*rayons X*) capables de traverser des écrans opaques pour la lumière ordinaire (*photographie de l'invisible*). Peu après, Niewenglowski montra que le sulfure de calcium exposé au soleil produit également des impressions photographiques à travers un papier noir et H. Becquerel décela des propriétés analogues chez les sels d'uranium. Enfin, de la pechblende on retira trois nouveaux corps : le polonium et le radium (M. et Mme Curie, 1898), l'actinium Debierne, 1899), doués d'une *radioactivité* très supérieure à celle de l'uranium.

Optique ou *Traité des réflexions, réfractions, inflexions et couleurs de la lumière*, par Newton (1704). L'*Optique* de Newton est divisée en trois livres. Le premier comprend deux parties, qui traitent : la première, de la propagation et de la réflexion de la lumière ; la seconde, de sa décomposition. Le deuxième livre traite de la coloration des lames minces, de l'analogie qu'il y a entre la couleur des corps de la nature et celle des lames. Le troisième livre contient des observations générales sur la réfraction et les couleurs.

C'est dans le dernier chapitre de l'*Optique* que se trouve ce passage remarquable : « Dans les investigations de la physique, de même que dans celles de la métaphysique, la méthode analytique doit précéder la méthode synthétique. Elle consiste à faire des expériences, à observer les phénomènes et à tirer de là des conclusions par la voie de l'induction. Elle ne comporte pas d'objections, à moins que ces objections n'émanent d'autres expériences certaines ; car les hypothèses n'ont aucun poids dans les sciences qui procèdent de l'expérience. »

OPTIQUEMENT (*ke*) adv. Au point de vue de l'optique, à la vue : *Des objets* OPTIQUEMENT *égaux.*

OPTO-GALVANIQUE (de *optique*, et *galvanique*) adj. Electr. Se dit des sensations lumineuses provoquées quand on fait agir sur la tête un courant galvanique de médiocre densité, en plaçant un électrode dans le voisinage de l'œil.

— ENCYCL. Il est difficile de décider si ce phénomène subjectif est dû à l'excitation de la rétine ou à celle du nerf optique. Quoi qu'il en soit, il présente de grandes variétés d'un individu à l'autre. Chez les uns, c'est la sensation lumineuse qui domine et, chez les autres, c'est la sensation de couleur. L'absence ou le degré d'intensité de la réaction peuvent permettre de juger de l'état d'atrophie du nerf optique.

OPTOGRAMME (du gr. *optos*, visible, et *gramma*, écriture) n. m. Image d'un objet vivement éclairé (une fenêtre, par ex.) obtenue sur la rétine d'un animal dont la pupille a été dilatée par l'atropine. (Les parties claires sont blanches et les parties obscures rouges, quand on étale la rétine après la mort de l'animal, dans la chambre obscure.)

OPTOGRAPHE (du gr. *optos*, visible, et *graphein*, écrire) n. m. Optogramme fixé dans une solution d'alun à 4 p. 100, et qui se présente ainsi comme une image rétinienne photographique.

OPTOGRAPHIE (*fi* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Physiol. Production matérielle sur la rétine.

OPTOMÈTRE (du gr. *optos*, visible, et *métron*, mesure) n. m. Physiq. Instrument permettant d'évaluer le degré d'astigmatisme de l'œil. V. ASTIGMOMÈTRE.

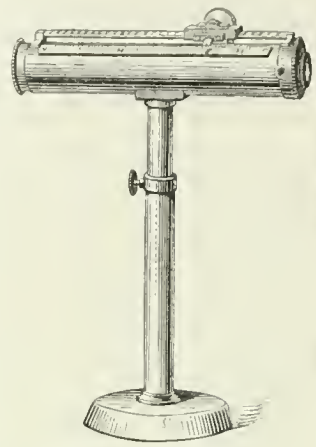

Optomètre de Perrin et Mascart.

OPTOMÉTRIE (*tri* — rad. *optomètre*) n. f. Physiq. Partie de la physique qui s'occupe de la vision.

OPTOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Physiq. Qui a rapport à l'optométrie : *Procédés* OPTOMÉTRIQUES.

OPTO-STRIÉ, ÉE (de *optique*, et *strié*) adj. Anat. Qui appartient à la couche optique et aux corps striés.

OPULEMMENT (*la-man*) adv. Avec opulence, dans l'opulence : *Vivre* OPULEMMENT.

OPULENCE (*lanss* — du lat. *opulentia*, même sens) n. f. Grande richesse, extrême abondance de biens : *Au premier coup d'œil, l'*OPULENCE *ressemble au bonheur.* (Scribe.) || Personnes riches, opulentes : *Les dédains de l'*OPULENCE *accroissent les souffrances de la* PAUVRETÉ.

— Par ext. Ampleur, riche développement : *Les femmes de Rubens se distinguent par l'*OPULENCE *de la chair.*

— SYN. **Abondance, richesse.** V. ABONDANCE.

OPULENT, ENTE (*lan, ant'* — du lat. *opulentus*, même sens) adj. Qui possède de grandes richesses : *Un banquier* OPULENT. || Qui se passe dans l'opulence, qui est fait avec opulence : *Une vie* OPULENTE.

— Par ext. Abondant ou amplement développé : *Des moissons* OPULENTES. *Des épaules* OPULENTES.

— Substantiv. Personne opulente : *Faire l'*OPULENT.

OPULUS (*luss*) n. m. Bot. Nom scientifique d'une espèce de viorne, appelée vulgairement OBIER ou BOULE DE NEIGE.

OPUNTIA ou **OPONTIA** n. m. Bot. Syn. de OPONCE.

OPUNTIACÉ, ÉE adj. Bot. V. OPONTIACÉ.

OPUSCULE (*skul'* — du lat. *opusculum*) n. m. Petit ouvrage de science ou de littérature.

OPWIK, comm. de Belgique (prov. de Brabant), arrond. et à 15 kilom. de Bruxelles ; 5.264 hab.

O QUANTUM EST IN REBUS INANE ! Début de la première satire de Perse :

O curas hominum ! O quantum est in rebus inane !

« O vains soucis des hommes ! Que de néant dans les choses de ce monde ! »

OQUE n. f. Métrol. V. OCQUE.

OR (de l'ablat. lat. *hora* [v. ONES]) conj. Sert à lier un discours à un autre, une proposition à une autre précédemment énoncée, la mineure d'un syllogisme à la majeure.

— S'emploie pour inviter, pour exciter à quelque chose : OR *sus, mettons-nous à l'ouvrage.*

— *Or donc.* S'emploie abusivem. pour OR : OR DONC, *pour en venir au fait...*

OR adv. Présentement. V. ORES.

OR (du lat. *aurum*, même sens) n. m. Métal d'un jaune brillant, très pesant, très ductile, inaltérable à l'air et à l'eau, et qui a une très grande valeur commerciale : *L'*OR *est le soleil des métaux.* (J. Joubert.)

— Ouvrage d'or : *Manger dans l'*OR. || Bijou, ornement, d'or, objet précieux : *Mêler sur soi l'*OR *aux diamants.*

— Monnaie d'or : *Etre payé en* OR. || Espèces monnayées, ou valeurs, en général ; richesses, opulence : *L'*OR *supplée trop souvent au mérite.*

Ni l'OR ni la grandeur ne nous rendent heureux.
LA FONTAINE.

— Fil d'or ou de métal doré, dont on fait des étoffes, des broderies, des ouvrages de passementeries ; *Drap* D'OR. *Galons d'*OR. *Franges d'*OR.

— Couleur de l'or ; couleur jaune brillante donnée aux objets par une couche d'or ou par un procédé quelconque : *Miniature dont les* ORS *sont altérés.*

— Poétiq. Couleur jaune brillante ; objet de cette couleur : *L'*OR *des moissons, d'une chevelure.*

— Fig. Objet précieux : *Le génie est l'*OR *dans la mine ; l'éducation, le mineur qui l'en tire.* (Mme Blessington.)

— Loc. div. *D'or*, Doré, couvert d'une couche d'or ou d'un métal qui imite l'or : *Peindre sur un fond* D'OR. || Qui procure de grands profits, qui est richement payé, acheté à prix d'argent : *Une affaire* D'OR. || Précieux, excellent à un titre quelconque : *Un cœur* D'OR. *Un livre* D'OR. || *Mine d'or*, Mine d'où l'on extrait de l'or, et fig., Source de grands bénéfices, de profits considérables et certains : *Tout commerce qui prospère est une* MINE D'OR. || *Pont d'or*, Facilités qu'on ménage à son ennemi pour se retirer, avantages qu'on cherche à lui faire trouver dans sa retraite. — Avantages que l'on fait à quelqu'un pour le déterminer à quitter son emploi, à se désister d'une prétention, à prêter son concours, etc. || *Age d'or, Siècle d'or*, Epoque mythologique où l'homme vivait heureux dans une extrême simplicité et où la nature prodiguait les biens nécessaires à la vie. — Epoque de bonheur, de prospérité. — *Etre de l'âge d'or, digne de l'âge d'or, Avoir les mœurs de l'âge d'or*, Se faire remarquer par sa bonne foi, sa simplicité, sa franchise, sa probité. || *Saint Jean Bouche d'or* Homme qui dit sa pensée avec la plus grande franchise. (*Bouche d'or* est ici la simple traduction du nom de saint Jean Chrysostome.) || *Jours filés d'or et de soie*, Existence très heureuse, par allusion aux Parques, qui filaient avec l'or et la soie la vie des gens heureux. || *Lettres d'or*, Caractères d'écriture exécutés avec de l'or en coquille, ou par d'autres procédés de dorure. || *Or en barre*, Lingots d'or pur. — Fig. Objet qui a une valeur certaine et facilement réalisable : *Un effet du banquier X..., une pièce de l'auteur Y..., c'est de l'*OR EN BARRE. || *Juste comme l'or* ou *comme de l'or*, Tout à fait juste (parce qu'on pèse l'or avec beaucoup de précision). || *Pour tout l'or du monde*, A aucun prix, pour aucune raison. || *Ni pour or ni pour argent*, A quelque prix que ce soit. || *Avoir de l'or de Toulouse.* Chez les Gaulois et les Romains, Etre poursuivi par une mauvaise destinée implacable. (On fait remonter l'origine de ce proverbe à la défaite du général romain Cépion, qui avait pillé les temples de Toulouse et en avait enlevé une grande quantité d'or. Vaincu par les Cimbres, il perdit son armée et ses trésors.) || *Jeter l'or à pleines mains*, Dépenser avec profusion. || *Acheter, Vendre une chose au poids de l'or*, L'acheter, la vendre très cher. || *Valoir son pesant d'or*, Proprem. Avoir la valeur d'une quantité d'or de même poids que l'objet que l'on évalue, et, fig., Avoir un grand prix, un grand mérite. || *Marcher, Rouler sur l'or, Nager dans l'or, Etre tout cousu d'or*, Etre dans une grande opulence. || *Dire, Parler d'or*, Dire ce qui convient le mieux dans la circonstance. || *Promettre des monts, des monceaux d'or*, Faire de très belles promesses, promettre de grands avantages.

— Fig. Ce qu'il y a de plus beau, de plus précieux : *Tout l'*OR *de Virgile*, Les beautés de Virgile. || *Tout ce qu'il touche se convertit en* OR, En beautés poétiques.

— Alchim. *Or vif des philosophes*, Feu qui est dans la matière de la pierre. || *Or en esprit*, Argent vif des philosophes. || *Or blanc*, Mercure hermétique. || *Or sublimé, vivifié et multiplié*, Pierre des sages ou rouge parfait. || *Fleur de l'or*, Couleur qui suit la citrinité. || *Faire de l'or*, Transformer en or les autres métaux.

— Banq. *Or-sol.* V. ce mot à son rang alphab. || *Tonne d'or.* En Hollande, Somme de 100.000 florins.

— Blas. Un des émaux qui est la couleur jaune, et que, dans la gravure, on représente par un pointillé : *L'*OR *signifie la foi, la force, la constance et la richesse.*



Or.

— Chim. *Or fulminant*, Oxyde obtenu en ajoutant de l'ammoniaque à une dissolution d'or, et qui, en se décomposant, produit une détonation. || *Or mussif, Or de Judée*, Bisulfure d'étain, mélange dont la couleur approche de celle de l'or, et dont on frotte les coussins des machines électriques. || *Or potable*, Liquide que l'on obtient en versant une huile volatile dans une dissolution de chlorure d'or, et qui passait jadis pour un puissant cordial.

— Chronol. *Nombre d'or*, Chacun des dix-neuf nombres du cycle lunaire.

— Comm. et techn. *Or rouge*, Alliage d'or et de cuivre. || *Or jaune*, Variété d'or dont la teinte est jaune pâle. || *Or vert*, Alliage d'or et d'argent, de couleur verte. — Chez les relieurs, Or bruni, après avoir été appliqué sur l'assiette ou couleur dont ils peignent la tranche des livres. || *Or gris*, Alliage d'or, de fer, d'argent et de cuivre. || *Or blanc*, Nom donné originairement au platine. || *Or anglais*, Alliage d'or, d'argent et de cuivre pour la bijouterie. || *Or vierge*, Celui qui n'a encore subi aucune opération métallurgique. || *Or fin*, Or pur de tout alliage. — Chez les passementiers, Fil d'argent doré. || *Or demi-fin*, Fil de cuivre doré. || *Or tremblant*, Légères feuilles de clinquant, que l'on cousait autrefois aux vêtements des masques, et qui tremblaient au moindre mouvement. || *Or affiné, Or de coupelle*, Celui qu'on a purgé de tout mélange par certaines opérations. || *Or au titre*, Celui qui est à l'un des trois titres spécifiés par la loi. || *Or bas*, Celui qui est au-dessous du plus bas de ces trois titres (750 millièmes). || *Or faux*, Cuivre doré ou autre métal imitant l'or. || *Or de Mannheim*, Similor composé de cuivre et de zinc. || *Or aigre*, Celui qui se gerce, qui se brise sous le marteau. || *Or mat*, Or non poli. || *Or bruni*, Or poli à l'aide du brunissoir. || *Or trait*, Or passé par la filière. || *Or battu*, Or réduit en feuilles pour la dorure. || *Or moulu*, Or appliqué sur les métaux qu'on veut dorer. || *Or en pâte*, Or prêt à être fondu dans le creuset. || *Or en bain*, Or en fusion. || *Or en chiffons, en drapeaux*, Cendres qu'on obtient en brûlant des chiffons qu'on a trempés dans une solution de chlorure d'or et qui servent à dorer l'argent. || *Or en coquille* ou *de coquille*, Pâte soluble d'oxyde pourpre d'or précipité de sa dissolution, contenue ordinairement dans des coquilles de moules, et qui sert pour l'aquarelle et l'enluminure. || *Or en chaux*, Or que les doreurs préparent en broyant avec du miel des rognures de feuilles d'or. || *Or d'essai*, Or très fin, qui a été essayé. || *Or de rapport, Or d'épée, Or de pistolet*, Or qu'on enchâsse dans les pièces damasquinées. || *Or de mosaïque*, Doruro partagée en petits carreaux qui paraissent en relief. || *Or couleur*, Couleur grasse dont le doreur se sert pour appliquer les feuilles d'or battu. || *Or d'apothicaire*, Celui dont on se sert pour peindre ou écrire. || *Or de Paris, Or de clinquant, Clinquant d'or*, Fil de cuivre aplati en lame, servant à lamer et broder les étoffes. || *Or à huile*, Or en feuilles, appliqué sur de l'or couleur. || *Eau d'or, Liqueur d'or*, Eau-de-vie de Dantzig, qui est un ratafia où l'on a mis quelques paillettes d'or.

— Hist. *Or coronaire*, Cadeau que les provinciaux étaient censés faire volontairement à leurs gouverneurs, sous la république romaine. (Cet abus, auquel César mit

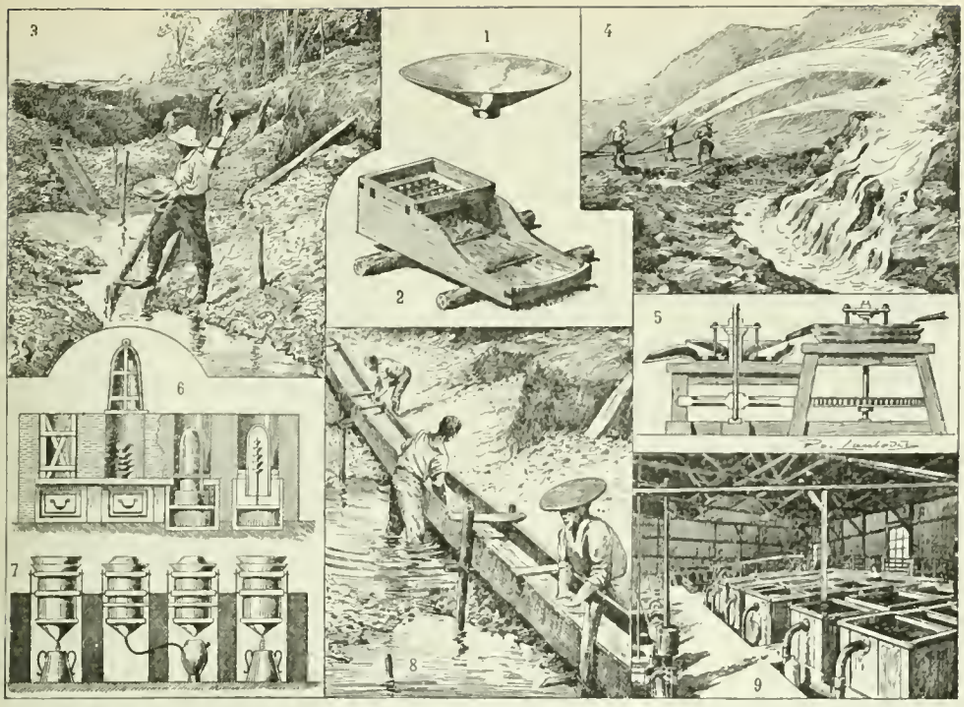

Or : 1. Battée; 2. Table à secousses; 3 Lavage à la battée; 4 Abattage hydraulique; 5. Moulin à or; 6. Extraction par le mercure (four de grillage); 7. Extraction par la chloruration; 8. Sluice; 9. Extraction par cyanuration (bac de précipitation).

fin, reparut plus tard sous forme d'offrande faite à l'empereur et à d'autres personnages par les alliés et les provinciaux. On le convertit enfin en impôt obligatoire. On appelait *aurum oblaticium* le cadeau que les sénateurs devaient offrir à l'empereur en diverses circonstances.)

— Minér. *Or argental,* Alliage naturel d'or et d'argent, trouvé dans les mines de la Sibérie. ‖ *Or de chat,* Nom que l'on a donné au mica lamelliforme. ‖ *Or paradoxal, Or problématique,* Tellure. ‖ *Or graphique,* Syn. de SYLVANE.

— ALLUS. HIST. : **Statue à la tête d'or et aux pieds d'argile.** V. NABUCHODONOSOR. ‖ **Le rameau d'or d'Enée.** V. RAMEAU. ‖ **La soif de l'or.** V. AURI SACRA FAMES.

‖ Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé

V. PLOMB.

— PROV. et LOC. PROV. : **Tout ce qui brille** (ou reluit) **n'est pas or.** V. BRILLER. ‖ **Adorer le veau d'or,** Avoir le culte de la richesse, des gens riches. ‖ **Crosse de bois, évêque d'or.** V. ÉVÊQUE.

— ENCYCL. Chaque année jette de nos jours sur le marché plus de 300 tonnes d'*or,* c'est-à-dire la moitié du stock que le moyen âge légua au monde moderne. Mais, grâce à son emploi comme métal monétaire dans tous les pays, sa valeur, environ 3.100 francs le kilogramme, ne subit que de faibles fluctuations.

PROPRIÉTÉS. Métal jaune, très brillant, très tenace, et plus ductile et le plus malléable des métaux (feuilles de 1/10.000 de millim.). Poids atomique, 197. Poids spécifique, 19,3. Point de fusion, 1035°. L'or fondu paraît vert; commence à se volatiliser vers 2500°. Bon conducteur de la chaleur et de l'électricité. En feuilles minces, il a des reflets rouges et laisse passer la lumière verte. Inoxydable dans l'air, l'eau, les acides; inattaquable par l'hydrogène sulfuré. Son dissolvant est le chlore, fourni par 4 parties d'acide chlorhydrique et 1 partie d'acide nitrique, mélange appelé « eau régale » à cause de sa propriété de dissoudre le *roi des métaux.* L'or se combine à chaud avec le phosphore, l'arsenic, l'antimoine. Par voie directe, on peut obtenir un protoxyde correspondant au protochlorure, et dans lequel il est monoatomique, et un peroxyde, où il est triatomique. Il a peu d'affinités pour les métalloïdes; aussi aucun de ses composés ne résiste à la chaleur, sauf les arséniates et les antimoniates. En solution, le chlorure seul est stable. Quelques sels, comme les cyanures alcalins, en présence de l'oxygène, et les hyposulfites, forment directement avec l'or métallique des sels doubles, solubles dans l'eau. Employé comme électrolytes, ces sels doubles dissolvent l'or à l'anode et le précipitent à la cathode. En dehors de l'hyposulfite

$$(3Na^2S^2O^3 + AuS^2O^3 + 4H^2O),$$

où l'or joue le rôle de base, les autres oxysels qu'il forme sont des aurates. Le sulfure d'or est soluble dans les solutions de sulfures alcalins. L'or est séparé de ses solutions par les agents oxydants les plus faibles, tels que l'hydrogène, le phosphore, l'arsenic, le carbone, par presque tous les métaux, par les sels de protoxyde de fer, d'étain, etc., par l'acide sulfureux et les sulfites, par l'acide oxalique et d'autres substances organiques. Le pourpre de Cassius est obtenu par l'action sur le chlorure d'or du chlorure stanneux.

MINERAIS. On trouve des traces d'or dans presque tous les minerais de cuivre, de plomb et d'argent, c'est-à-dire à l'état de sulfure, d'antimoniure, surtout de tellurure : il forme aussi des alliages naturels avec l'argent (*électrum, argental*), le rhodium, le palladium, etc. Mais on l'exploite surtout à l'état natif, parfois cristallisé en cube octaèdre, dodécaèdre rhomboïdal, le plus souvent en paillettes ou en grains, dans les filons quartzeux (*or des montagnes*) ou dans les *placers*, dépôts formés par des débris de roches, sables et galets arrachés par les eaux aux entrailles des montagnes (*or de lavage* ou *d'alluvion*). Il faut rattacher à cette catégorie l'or charrié par les sables des rivières.

Les principaux gisements exploités sont : en Amérique, dans la Californie, le Colorado, la Georgie, les deux Carolines, le Canada, le Klondyke, le Mexique, le Venezuela, le Pérou, le Chili, la Bolivie, le Brésil et la Plata; en Asie, dans la Sibérie, l'Inde, la Chine, le Japon, les îles de la Sonde et les Philippines; en Afrique, dans la Guinée, au Congo, au Natal, au Transvaal et le long du Niger; en Australie, dans la Nouvelle-Galles du Sud, l'Australie occidentale et méridionale, la Nouvelle-Zélande et la Tasmanie. La Nouvelle-Calédonie contient plusieurs filons de quartz aurifère.

En Europe, en dehors des monts Ourals et de la Transylvanie (Nagyag), du Piémont, on trouve des paillettes d'or dans les sables de l'Ebre, de l'Ariège, de la Garonne, du Rhin, du Rhône, de l'Arve, du Gardon, de la Cèze, de l'Ardèche et de l'Hérault. Ces paillettes sont tellement petites qu'il en faut 17 à 22 pour 1 milligramme. Les *orpailleurs* doivent remuer plus de 7 millions de kilogrammes de sable pour séparer un kilogramme de métal. Il est rare que la teneur du minerai atteigne 1 millième; 1 dix millième est une bonne teneur. On se contente souvent de 1 centmillième et même moins.

TRAITEMENT. L'or est extrait par des procédés qui rentrent dans une des catégories suivantes :

I. *Préparation mécanique.* Désagrégation au *bocard* ou *pilon américain* et lavage du produit. Les *laveurs* employés sont formés de canaux en planches (*sluices*, dont le fond est rugueux; l'or, en vertu de sa grande densité, tombe au fond des rugosités.

II. *Dissolution dans d'autres métaux :*

a) *Emplombage.* Fusion avec des minerais de plomb pour obtenir un plomb aurifère, qui est coupellé.

b) *Amalgamation.* Souvent combinée avec la préparation mécanique; dissolution par le mercure de la matière divisée brute ou ayant subi un grillage oxydant ou chlorurant. L'amalgamation se fait plus efficacement, en même temps que le broyage, dans le *bocard;* d'autres fois, dans des rigoles à schlamms ou *sluices,* au *moulin tyrolien,* au *pan,* etc. Le mercure de l'amalgame est enlevé par distillation.

III. *Dissolution et précipitation :*

a) *Chloruration,* par l'action directe du chlore. Lavage, précipitation de l'or dissous par le sulfure de calcium ou par filtrage sur du poussier de charbon de bois.

b) *Cyanuration.* Attaque de l'or libre ou minéralisé par du cyanure de potassium en présence de l'oxygène, formation de cyanure double, lessivage, précipitation par le zinc, l'aluminium ou l'électrolyse.

c) *Elimination des autres métaux par voie sèche.* S'emploie pour les alliages. On procède par coupellation, par sulfuration ou par injection de chlore dans l'alliage fondu.

d) *Dissolution des autres métaux par les acides.* S'emploie pour les alliages d'or et d'argent dans les *ateliers de départ.* On fait usage de l'acide sulfurique ou de l'acide nitrique. Cette dernière opération est appelée *inquartation,* parce que l'alliage, pour être bien attaqué par l'acide nitrique, doit être amené, par une addition d'argent, à une teneur d'au moins 3 parties d'argent pour 1 partie d or.

IV. *Electrolyse :*

a) *Electrolyse avec amalgamation,* en faisant usage d'une cathode en mercure et d'une solution telle que le sel marin, dans laquelle le minerai pulvérisé est maintenu en suspension par un agitateur. Ce moyen n'a pas donné de bons résultats.

b) *Electrolyse sans amalgamation* d'une solution faite en dehors des bassins d'électrolyse. Le procédé Siemens et Halske, employé au Transvaal, consiste à électrolyser au moyen d'anodes en fer et de cathodes en plomb, qui sont coupellées après saturation. C'est donc une sorte d'emplombage électrolytique. Ce procédé donne de très bons résultats avec les minerais ou les résidus, produits de grillage, etc., dont les éléments n'occasionnent pas de trop grandes pertes en cyanure de potassium dans la préparation de la liqueur cyanurée. On peut enlever ces éléments nuisibles par un lessivage préalable, quand ils sont solubles dans l'eau. Pour que l'opération donne un bon rendement (70 p. 100), il ne faut pas d'ailleurs que l'or soit en gros grains ni en forte teneur.

L'électrolyse est appliquée aussi à l'extraction de l'or d'autres métaux. Dans l'affinage électrolytique de l'argent, du cuivre, du plomb, du zinc, l'or reste à l'anodo.

Les galvanoplastes font usage, pour la dorure à froid, d'une solution étendue de chlorure d'or et de cyanure de potassium.

AFFINAGE. Anciennement, on coupellait pour éliminer le cuivre; la séparation de l'argent était faite ensuite par l'acide nitrique. Actuellement, on affine par le chlore gazeux soufflé à travers le métal en fusion, par l'acide sulfurique (v. plus haut), par cémentation fusion avec une poudre formée de sel marin, de sulfate de fer séché et de brique pilée, par le soufre, par le sulfure d'antimoine (l'or antimonié résultant est oxydé ensuite par une sorte de coupellation . On sépare l'iridium de l'or par des liquations répétées; finalement, l'or iridié obtenu est fondu avec de l'argent qui entraine l'or. L'affinage électrolytique se pratique aussi à l'aide d'un bain de chlorure d'or, additionné d'acide chlorhydrique et de sel marin.

ALLIAGES. Les principaux sont les alliages d'or et de cuivre, ce dernier métal étant ajouté surtout pour rendre l'or plus dur, plus résistant à l'usure. L'or monnayé titre 900 millièmes. L'or pour la bijouterie existe sous trois titres : 920, 840, 750 millièmes, avec une tolérance légale de 3 millièmes. Les alliages ternis sont ravivés par une immersion dans une dissolution acide, qui enlève l'oxyde de cuivre formé superficiellement. La *mise en couleur* est aussi obtenue par une immersion plus longue dans une solution d'azotate de potassium, d'alun et de sel ammoniac, qui dissout le cuivre superficiel et laisse l'or à l'état mat. On fait aussi usage, en orfèvrerie, des alliages d'or et d'argent et des alliages d'or, d'argent et cuivre, dont les formules sont données dans le tableau suivant :

ALLIAGES.	COMPOSITION EN MILLIÈMES.		
	Or.	Argent.	Cuivre.
Or vert	750	250	»
Or feuille-morte	700	300	»
Or vert d'eau	600	400	»
Or rose	750	200	50
Or anglais jaune	750	125	125
Or anglais blanc	750	150	100
Or anglais plus blanc	750	170	80
Or anglais très blanc	750	190	60

OR, quelquef. **OUR,** rivière de la Russie d'Asie, dans la province de Tourgaï. Née au nord de la chaîne du Mougodjar, elle coule vers le N. dans une vallée fertile et bien arrosée, reçoit l'Onissoul-Kara et la Kamychakly et se jette dans l'Oural à Orsk. Cours, 280 kilom. environ. Eaux légèrement saumâtres.

ORABBAS, tribu de nègres pasteurs et agriculteurs, établie au N. du lac Tchad, dans le Kânem (Soudan central).

ORACLE (du lat. *oraculum*) n. m. Prophétie annonçant un événement public ou particulier. ‖ Réponse d'une divinité à celui qui la consultait : *Les* ORACLES *étaient ordinairement ambigus.* ‖ Divinité qui rendait cette réponse : *Consulter l'*ORACLE *de Delphes.*

— Volonté de Dieu annoncée par les prophètes, etc. : *L'Eglise par laquelle le Saint-Esprit prononce ses* ORACLES. (Boss.)

— Fig. Guide sûr ou que l'on accepte comme tel; décision infaillible ou portée en dernier ressort : *Les* ORACLES *de la critique.* ‖ Personne dont les paroles ont une grande autorité : *Vieillard qui est l'*ORACLE *de son village.*

— Loc. div. *Parler comme un oracle,* Parler très pertinemment. ‖ *Ton d'oracle,* Ton décisif, sentencieux. ‖ *Etre écouté, consulté comme un oracle,* Etre écouté, consulté avec une confiance entière. ‖ *S'exprimer en style d'oracle,* S'exprimer d'une manière obscure, ambiguë.

— Hist. *Oracle divin, sacré,* Edit d'un empereur d'Orient.

— Hist. relig. Lieu le plus secret du temple de Jérusalem, le *saint des saints : L'*ORACLE *avait vingt coudées de long, vingt coudées de large et vingt coudées de haut.* ‖ A signifié Oratoire, endroit où l'on se retire pour prier.

— ALLUS. LITTÉR. :

Cet *oracle* est plus sûr que celui de Calchas.

V. CALCHAS.

— ENCYCL. L'existence des *oracles* semble répondre à un besoin même de la nature humaine. On sait le rôle considérable qu'ont joué les prophètes dans l'histoire d'Israel. Tous les peuples d'Orient, en particulier les Egyptiens, ont eu leurs devins. Mais les oracles les mieux connus sont ceux de la Grèce. Dès l'époque héroïque, sont mentionnés une foule de devins : Tirésias, Mélampos, Amphiaraos, Calchas, Cassandre, Iamos et bien d'autres. Depuis le VIIe siècle avant notre ère, la divination est centralisée dans un certain nombre de grands sanctuaires. Le plus célèbre de tous les oracles, celui d'Apollon à Delphes, avait pour interprète la Pythie. D'autres ont été également très populaires : les oracles de Zeus à Olympie et à Dodone; l'oracle de Zeus Ammon, dans le désert de Libye; les oracles d'Apollon à Délos, aux Branchides, près de Milet, à Claros, près de Colophon; l'oracle de Trophonios, près de Lébadée, en Béotie; l'oracle de Dionysos, à Amphiclée; l'oracle d'Asklépios, à Epidaure; etc. En Italie, on peut citer : l'oracle de la Sibylle, près de Cumes, l'oracle de Prénestе, les oracles de Faunus et d'Albunée; les oracles des livres sibyllins, que l'on consultait officiellement à Rome. A côté de ces oracles publics régulièrement constitués dans les temples, pullulaient les oracles privés, industrie de charlatans, prophéties des prêtres mendiants d'Isis ou de Cybèle, etc.

Les réponses des oracles étaient ordinairement rédigées en vers et en termes ambigus. Beaucoup de ces réponses nous ont été conservées, soit par les auteurs, soit par les marbres. La série la plus curieuse a été révélée récemment par les fouilles d'Epidaure.

Oracles (DE LA FIN DES), traité de Plutarque, en forme de dialogue. L'auteur, fort attaché aux vieux cultes, voyait avec peine la décadence des oracles. Il explique leur cessation par le rôle qu'y jouaient les génies ou *démons :* êtres intermédiaires entre Dieu et l'homme, tantôt bons, tantôt malfaitants, la présence des démons se manifestant en nous par le développement de la faculté divinatrice ou inspiration. C'est l'inspiration qui fait défaut aux générations contemporaines de Plutarque. L'argumentation de Plutarque s'égaye souvent d'anecdotes, de récits merveilleux. Le dialogue peint bien l'état des esprits cultivés au IIe siècle de notre ère, le mélange de curiosité et de crédulité, le goût du surnaturel, le manque de critique.

ORACULEUX *leû*, **EUSE** (du lat. *oraculum*, oracle) adj. Qui a le ton, l'emphase d'un oracle. (Peu us.)

ORADOUR, comm. du Cantal, arrond. et à 23 kilom. de Saint-Flour ; 865 hab.

ORADOUR-SAINT-GENEST, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 17 kilom. de Bellac, près de la Brame ; 1.260 hab. Dans l'ancien cimetière, fanal funéraire du XIIe siècle. Belles ruines du château de la Peyrière (XVIe s.).

ORADOUR-SUR-GLANE, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 25 kilom. de Rochechouart, au-dessus de la rive droite de la *Glane* ; 1.966 hab. Filature de laine.

ORADOUR-SUR-VAYRES, ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne, arrond. et à 12 kilom. de Rochechouart, aux sources de la *Vayres* ; 3.256 hab. Ch. de f. Orléans. Fabrique de conserves de champignons, filature de laine. Eglise des XIIe et XVe siècles. — Le canton a 5 comm. et 9.268 hab.

ORAGE *raj'* — du lat. pop. *auraticum* ; de *aura*, vent, air] n. m. Trouble atmosphérique, accompagné d'éclairs, de tonnerre, de pluie ou de grêle : *Un navire brisé par l'*ORAGE. — A signalé Souffle du vent : *Un* ORAGE *favorable*. — Fig. Grands troubles, lutte tumultueuse ; violente surexcitation : *Les* ORAGES *de la Révolution*. || Malheurs, disgrâces, calamités : *Conjurer l'*ORAGE *par sa prudence*. — Fam. Reproches, emportements, éclats de colère : *Faire tête à l'*ORAGE. — Poétiq. Volée impétueuse, grêle : *Un* ORAGE *de flèches, de plomb*. || Fam. : ORAGE *de coups*. — *Pluie d'orage*, Ondée violente, rapide, abondante, comme il en tombe pendant les orages. — Electr. *Orage magnétique*, Perturbation magnétique accusée par des oscillations irrégulières et subites des aiguilles aimantées dans une région considérable. (On a constaté depuis longtemps que les orages magnétiques coïncidaient avec l'apparition des aurores boréales). || *Orages volcaniques*, Eclairs provoqués pendant les éruptions par l'électricité positive de la vapeur d'eau qui monte et l'électricité négative des cendres qui retombe. — SYN. Orage, bourrasque, ouragan, etc. V. BOURRASQUE. — ENCYCL. Météor. L'opinion que l'on se fait d'un *orage* s'est beaucoup modifiée depuis peu : on crut d'abord à des formations locales, à l'influence de tel ou tel pic, de telle ou telle colline, tandis que l'orage se propage régulièrement, avec les caractères propres d'une situation générale. Le temps est orageux : calme pendant le jour, nuit chaude et sans souffle, ciel voilé ; il y a superposition à l'filet des calmes du courant équatorial ou d'un dérivé. Alors, les cumulus, soumis à une couche saturée d'humidité, montent en hauteur en se brouillant ; ils paraissent s'effondrer : l'orage éclate. Au moment de la rupture d'équilibre, il se produit un mouvement giratoire stable, de sorte que l'orage peut voyager 800 ou 1.200 kilomètres, entraîné par le courant supérieur. Les orages n'éclatent jamais que lorsque la pression est moyenne, très voisine de 76 centimètres.

Les deux caractéristiques de l'orage sont : la grêle et les manifestations électriques. Tous les orages ne sont pas accompagnés de cette grêle d'allure si étrange, analogue aux trombes et paraissant avoir souci du relief du sol. Si la terre, bonne conductrice, peut être supposée constamment à un potentiel nul, elle est chargée d'électricité négative, tandis que l'air, mauvais conducteur, est chargé positivement ; mais, au lieu d'être au repos, les surfaces équipotentielles sont en mouvement constant et, par les temps orageux, les personnes nerveuses ressentent bien ce remuement incessant. Alors, l'orage, par de brusques condensations, rend conductrices des régions qui ne l'étaient point, amène ainsi en voisinage des surfaces de niveaux très différents, qui tendent à s'équilibrer par une étincelle : l'*éclair*. Puis l'orage voyage, crée de l'électrisation *par influence* et continue à produire des éclairs comme une machine par influence *amorcée*. Quant à ce que l'on appelle encore parfois les *orages de dépression*, ce sont des phénomènes isolés, ayant leur effet sur une région restreinte, dépendant des conditions locales de l'humidité et d'un accroissement brusque des courants ascendants.

Dans les climats marins, de haute latitude, il y aura peu d'orages, et ils seront de préférence en hiver, saison des dépressions. Aux latitudes moyennes et sur les continents, la proportion augmente pour les orages de chaleur, et, en été, vers l'équateur, les orages deviennent plus fréquents, presque tous *de chaleur*.

— Iconogr. Parmi les Italiens, le Guaspre et Salvator Rosa, parmi les Hollandais, Ruysdael se distinguèrent surtout dans la représentation des *orages*. Pieter Molyn a dû à l'habileté dont il a fait preuve dans la peinture de ces sujets ce genre d'être surnommé « Tempesta » par les Italiens ; le musée de Dresde possède de lui trois *Orages* en plein champ. Rembrandt a peint et gravé quelques paysages où les horreurs de l'orage sont rendues d'une façon magistrale. Le tableau célèbre dit *les Trois arbres* est une merveille sous ce rapport. Nous avons aussi de Rubens quelques belles peintures en ce genre, notamment un admirable *Arc en-ciel*.

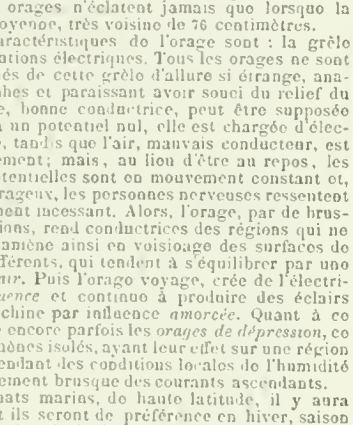

L'Orage, d'après Cot.

Dans l'école française, Joseph Vernet est un des premiers qui se soient attachés à traiter les sujets de ce genre, le plus souvent, il place la scène au bord de la mer. Un charmant tableau de Fragonard, *l'Orage* (Louvre), représente un ciel couvert de gros nuages, une charrette à bœufs que poussent des paysans et un troupeau de moutons effrayés. Loutherbourg a peint une toile intitulée : *Commencement d'orage au soleil couchant*. Paul Huet a peint un *Orage à la fin du jour* et un *Soir d'orage*, d'une riche couleur et d'un caractère très poétique. Parmi les œuvres contemporaines, nous citerons encore : *l'Orage au couchant*, de Théod. Gudin ; *l'Orage au crépuscule*, par Emile Breton ; *l'Orage* et *le Lendemain de l'orage*, par Gustave Doré ; *Avant l'orage* et *Après l'orage*, par Prosper Grésy ; *l'Orage*, par Cot ; etc.

ORAGER (*jé*. — Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il* ORAGEAIT. *Nous* ORAGEONS] v. a. Troubler en forme d'orage : *Ils* (les jésuites) ORAGENT *et tempêtent le calme où nous vivions avec eux*. (Arnaud.) [Vx.]

ORAGEUSEMENT (*jeû*) adv. D'une manière orageuse.

ORAGEUX (*jeû*), **EUSE** adj. Qui a le caractère de l'orage ; qui est accompagné d'orage ; qui menace d'orage : *Vent* ORAGEUX. *Temps* ORAGEUX. || Sujet aux orages : *Les pays de montagnes sont très* ORAGEUX. — Fig. Agité, tumultueux, livré au trouble, aux fureurs des passions : *Vie, Jeunesse* ORAGEUSE. *Séance* ORAGEUSE.

ORAGHEN, tribu targuie de la confédération des Adjer, errant dans le nord du Sahara. V. TOUAREG.

ORAIRE (*rèr'* — du lat. *orare*, prier) n. m. Liturg. Synon. usité de ÉTOLE.

ORAISON (*rè* — du lat. *oratio*, même sens) n. f. Rhétor. Discours, ouvrage d'éloquence composé pour être prononcé en public : *Les* ORAISONS *de Démosthène, de Cicéron*. (Vx.) || *Oraison funèbre*, Discours, et particulièrement discours religieux, prononcé pour faire l'éloge d'un mort : *Les* ORAISONS FUNÈBRES *de Bossuet, de Fléchier*. — Fig. Ce qui fait l'éloge d'un mort : *La douleur du peuple est la plus belle* ORAISON FUNÈBRE *des grands hommes*. (Max. orient.) — Gramm. Assemblage de mots offrant un sens complet et construits selon les règles de la grammaire : *Le solécisme est un vice d'*ORAISON, *est un des vices de l'*ORAISON. || On dit plutôt DISCOURS. — Liturg. Invocation adressée à Dieu ou aux saints : *Les* ORAISONS *de l'office divin*. || *Etre en oraison*, En prière. || Nom que l'on donne quelquefois au salut. || *Oraison dominicale*, Pater, prière que Jésus-Christ enseigna lui-même à ses disciples. || *Oraison mentale*, Prière que l'on fait sans prononcer aucune parole. || *Faire oraison*, Méditer sur la doctrine chrétienne et nos devoirs. — Loc. fam. *Etre menteur comme une oraison funèbre*, Etre extrêmement menteur. || *Il a dit ce matin une bonne oraison*. Se dit d'un homme à qui il arrive quelque chose d'heureux dans la journée. — ENCYCL. *Oraison funèbre*. L'oraison funèbre, qui avait été en honneur en Grèce et à Rome (v. ÉLOGE), ne fut pas abandonnée par le christianisme. Les Pères de l'Eglise la firent servir à l'édification des fidèles. Saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, dans l'Eglise grecque, et, dans l'Eglise latine, saint Ambroise et saint Jérôme trouvèrent des accents éloquents pour célébrer la mémoire de leurs parents ou de leurs amis défunts. Au moyen âge, l'oraison funèbre s'offre à nous avec beaucoup de naïveté et peu d'art. Telles sont l'oraison funèbre de saint Louis (en vers) et plus tard celle de Bertrand Du Guesclin. Avec la Renaissance, l'oraison funèbre devient pédante, triviale et de mauvais goût. Rappelons l'oraison funèbre de François Ier par l'évêque de Mâcon, celle de Ronsard par le cardinal Duperron (1586) et, au commencement du XVIIe siècle, celles de Louis XIII et de Marie de Médicis par le P. Sénault. Bossuet transforma complètement ce genre en le rendant digne de la chaire chrétienne, en même temps qu'il lui donnait une haute valeur littéraire. Parmi les contemporains de Bossuet, il convient de rappeler les noms de Fléchier, de Mascaron, de Bourdaloue et de Massillon. Au XVIIIe siècle, l'oraison funèbre devint mondaine et frivole, mais elle semble se relever de sa décadence dans la seconde moitié du XIXe s. Citons à cette époque le P. Lacordaire, avec les oraisons funèbres du général Drouot et de O'Connell, puis Mgr Dupanloup, qui a célébré dignement la vaillance du général Lamoricière, et enfin Mgr Freppel, qui fut le panégyriste éloquent du général de Sonis et de l'amiral Courbet.

Oraisons funèbres, de Bossuet. Bossuet en a prononcé au moins treize. A Metz, il fit l'éloge de l'abbesse Yolande de Monterby, de Henri de Gornay et du P. Bourgoing. A Paris, il prononça (outre ses grandes oraisons funèbres) celles de Nicolas Cornet, grand maître de Navarre (1653), d'Anne d'Autriche (1667), de l'abbesse de Faremoustier (1685) et de la Dauphine (1690). De ces trois dernières, rien ne nous est parvenu ; des quatre autres, nous ne possédons que des fragments ou des rédactions peu authentiques. Les six oraisons funèbres, imprimées du vivant de Bossuet, ont paru d'abord séparément, puis ont été réunies en un volume en 1689. Ce sont : *l'Oraison funèbre de Henriette-Marie de France, reine de la Grande-Bretagne* (Sainte-Marie de Chaillot, 16 nov. 1669), où se trouvent les beaux développements sur la révolution d'Angleterre et les portraits de Charles Ier et de Cromwell ; *l'Oraison funèbre de Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans* (Saint Denis, 21 août 1670), fille de la précédente, dont Bossuet a retracé la vive et aimable figure et aussi la mort foudroyante ; *l'Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre* (Saint-Denis, 1er sept. 1683, tâche ingrate et périlleuse, que le panégyriste remplit avec un rare bonheur ; *l'Oraison funèbre d'Anne de Gonzague de Clèves, princesse Palatine* (Carmélites, 9 août 1685), une des plus vivantes et des plus émouvantes qu'ait prêchées Bossuet, vu l'existence romanesque et aventureuse de la défunte ; *l'Oraison funèbre de Michel Le Tellier, chancelier de France* (Saint-Gervais, 25 janv. 1686), qui emprunte une partie de son intérêt aux allusions à la révocation de l'édit de Nantes ; enfin, *l'Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang* (Notre-Dame, 10 mars 1687), qui est réputée le chef-d'œuvre du genre, et où Bossuet s'est montré digne du sujet et du héros : le récit de la bataille de Rocroy, le parallèle de Condé et de Turenne, sont des modèles d'éloquence et de style. — Si Bossuet a réussi dans l'oraison funèbre, il ne paraît pas s'y être plu. Il en a fait un magnifique sermon, où il idéalise la vie du héros pour la faire servir à l'édification des fidèles, où il mêle des portraits et des tableaux d'histoire, des développements de morale et de politique, où il sait aussi abaisser parfois les sublimes accents de son éloquence jusqu'au ton de la plus simple et cordiale familiarité.

ORAISON, comm. des Basses-Alpes, arrond. et à 32 kilom. de Digne, sur la Rancure, affluent de la Durance ; 1.941 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabriques de papier d'emballage, tuilerie. Patrie de Gaspard Itard.

ORAL, ALE, AUX (du lat. *os, oris*, bouche) adj. Qui est transmis de bouche en bouche : *Tradition* ORALE. || Qui parle ou qui est parlé : *Témoins* ORAUX. || Qui est énoncé, prononcé par la parole, dit de vive voix : *Déposition* ORALE. — Gramm. Se dit quelquefois des voyelles qui ne sont pas nasales. — Anat. Qui appartient à la bouche : *Cavité* ORALE. || On dit plus ordinairem. BUCCAL. — Liturg. Voile que le pape met sur sa tête et ses épaules, dans certaines cérémonies. — Modes. Voile dont les femmes juives se couvraient le visage, quand elles sortaient de chez elles. || Espèce de coiffe que portaient autrefois les femmes. — n. m. Fam. Examen oral, qui se fait de vive voix et non par des épreuves écrites : *Echouer à l'*ORAL.

ORAN, ville maritime de l'Algérie, ch.-l. du *dép. d'Oran*, au fond de la *baie d'Oran* ; 88.000 hab. (*Oranais, aises*, dont 42.000 Français ou naturalisés. Groupée originairement autour du ravin de l'Oued-Rehhi, aujourd'hui couvert et devenu le boulevard Malakoff, la ville s'étage en amphithéâtre sur les deux versants de ce ravin et tend de plus en plus à s'étendre sur le plateau de Kayuenta, qui est maintenant le centre de la ville. Oran se compose en somme de huit plateaux étagés, communiquant entre eux par des pentes raides. Les indigènes musulmans n'y sont pas très nombreux ; les israélites occupent un quartier spécial. Mais la ville est, en somme, toute européenne.

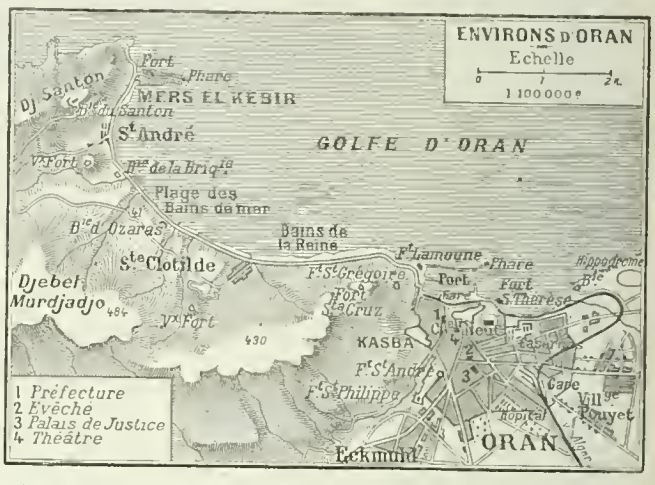

Oran fut fondée au Xe siècle par des marins andalous. L'occupation espagnole dura de 1509 à 1708 et de 1732 à 1792 ; dans l'intervalle, la ville avait été reprise par le dey d'Alger, mais Philippe V l'avait reprise de nouveau en 1732. Les beys de l'Ouest y résidèrent ensuite jusqu'en 1830 ; les Français y entrèrent sans coup férir le 4 janvier 1831. Les Espagnols y ont entassé des forts, dont la teinte fauve se confond avec celle des rochers qui les supportent et donne au paysage sa note dominante. Ces forts sont, avec les mosquées du XVIIIe siècle, à peu près tout ce qu'Oran a conservé de son passé.

La *baie d'Oran* est dominée à l'O. par le Santa-Cruz, montagne escarpée et nue. Le port, formé par deux jetées, se compose d'un grand et d'un petit bassin. Oran est le centre industriel et commercial le plus actif de l'Algérie, le débouché de la province de l'Ouest et la tête de ligne de la longue voie de pénétration du Sud-Oranais.

ORAN (DÉPARTEMENT D'), une des trois grandes divisions administratives de l'Algérie, dont elle comprend toute la partie occidentale, bornée au N. par la Méditerranée, au S. par le Sahara, à l'O. par le Maroc, et à l'E. par la province d'Alger, dont la séparent des lignes conventionnelles ; encore la frontière n'est-elle tracée du côté du Maroc que jusqu'au Teniet-es-Sassi.

Le littoral de la province d'Oran est formé en majeure partie de terrains tertiaires ou quaternaires, les parties saillantes montrant en divers points des formations plus anciennes ou des roches éruptives. Les rivages sont escarpés et peu découpés. Les ports sont Nemours, Beni-Saf, Oran, le plus important de beaucoup, Arzew, Mostaganem. Le relief se compose, comme dans le reste de l'Algérie, d'une série de chaînes dirigées O.-E. ou S.-O.-N.-O., séparées par des plaines étagées. La chaîne littorale comprend le massif d'Oran et Arzew et la partie occidentale du Dahra ; au delà des plaines de la Sebkha d'Oran, du Sig et de l'Habra, sont le massif des Traras, la région de la Tafna, la chaîne du Tessala avec la plaine de Sidi-Bel-Abbès, les monts des Béni Chougran avec la plaine de Mascara, enfin la partie O. du massif de l'Ouarsenis. Plus au S., on rencontre le massif de Tlemcen et ses prolongements, puis la zone des steppes et le bassin des chotts, enfin l'Atlas saharien, monts des Ksours et du Djebel-Amour. Les eaux du versant méditerranéen se concentrent dans la Tafna, dans la Macta, embouchure commune du Sig et de l'Habra, enfin dans le Chélif. Une des particularités de la province d'Oran est l'existence de nombreux et grands barrages, rendus plus nécessaires par la moindre abondance des pluies et à l'établissement desquels se prête assez bien la chaîne médiane : barrages du Tlélat, de l'Oued-Magoun, des Chemfas, de l'Oued-Fergoug, de la Djidioula).

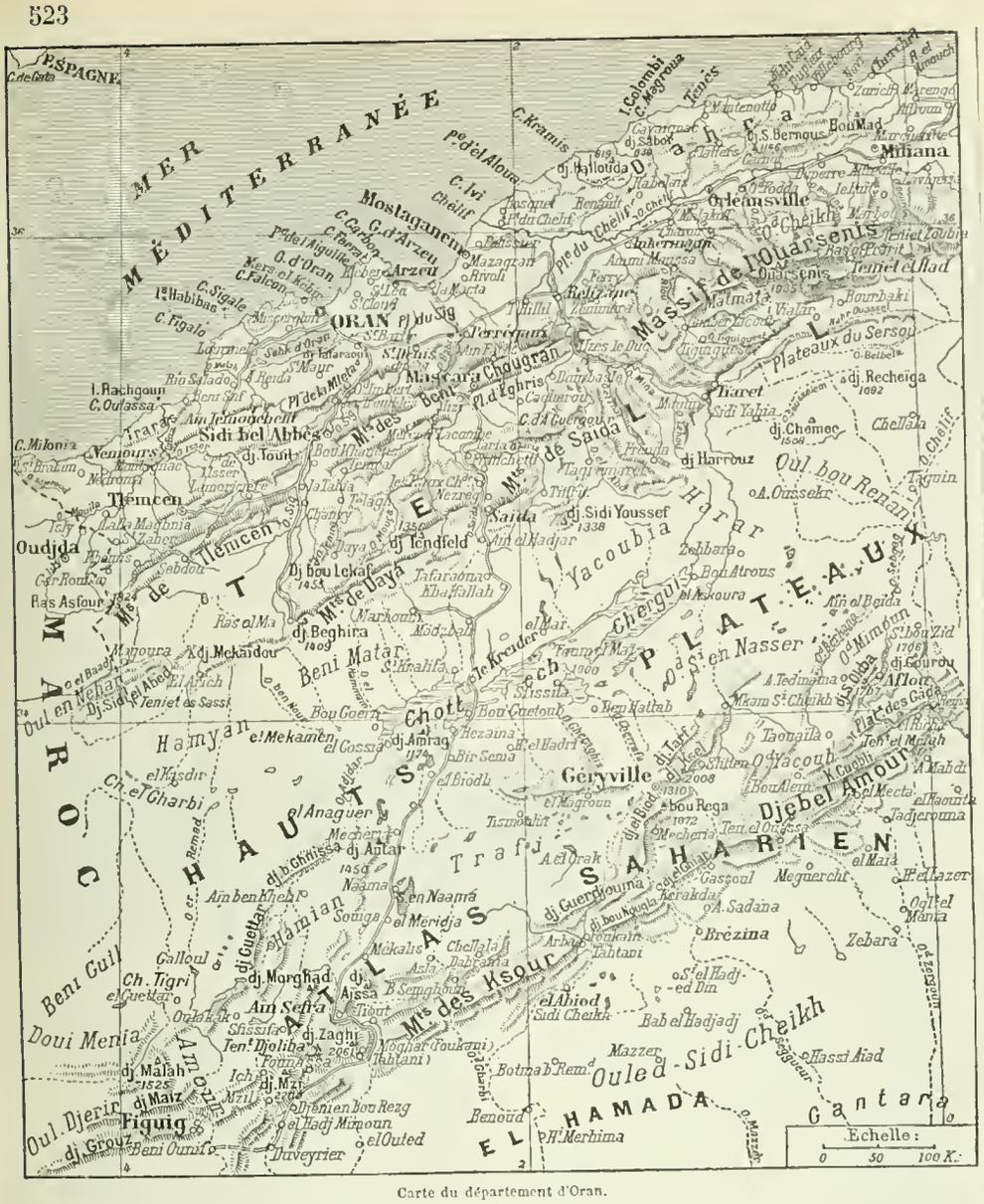

Carte du département d'Oran.

Le département d'Oran compte 1.107.000 hab., dont 826.000 indigènes et une forte proportion d'Espagnols. Elle est d'une remarquable richesse agricole ; la principale culture est la vigne ; certaines régions, notamment la fertile plaine de Sidi-bel-Abbès, se consacrent surtout à la culture des céréales ; Tlemcen est entourée de champs d'oliviers. Les richesses minérales exploitées sont principalement les mines de fer de Béni-Saf, qui appartiennent à la compagnie de Mokta-el-Hadid, les mines de plomb argentifère de Ghar-Rouban, diverses mines de zinc, des marbres, des salines. Sur la ligne du chemin de fer d'Oran à Alger s'embranchent, à l'O., les lignes d'Aïn-Temouchent et de Tlemcen ; au N., celles d'Arzew et de Mostaganem ; au S., celles de Ras-el-Ma, d'Aïn-Sefra et de Tiaret. La ligne d'Aïn-Sefra, prolongée jusqu'à Duveyrier et Djenan-ed-Dar, est de toutes les voies algériennes celle qui s'avance le plus loin vers le S.

Le département d'Oran comprend, comme les autres départements algériens, un territoire civil et un territoire militaire ou territoire de commandement. Le territoire civil se divise en cinq arrondissements : ceux d'Oran, Mascara, Mostaganem, Sidi-bel-Abbès et Tlemcen.

ORANG. Ethnol. Qualificatif accolé au nom d'une foule de tribus de l'Indo-Chine ou de l'archipel Malais, et qui, dans la langue malaise, signifie « hommes ». Les unes appartiennent à la race negrita, par exemple les Orang-Sakaïes de la presqu'île de Malacca (v. SAKAÏES) ; les autres, comme les Orang-Kubus (ou Koubous) de Sumatra, paraissent se rattacher au groupe indonésien. V. KUBUS.

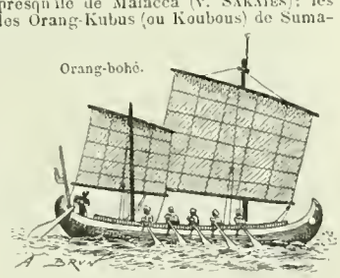
Orang-bohé.

ORANG-BOHÉ ou **BAHÉ** n. m. Mar. Bateau de plaisance, en usage à l'île de Java.

ORANGE (*ranj'* — de l'arabe *narandj*) n. f. Bot. Fruit de l'oranger : *L'*ORANGE *est un fruit délicieux.* ‖ *Orange amère*, Bigarade. ‖ Ancien nom de l'oranger : *Nous sommes ici entourés de fleurs d'*ORANGE *et de jasmin.* (Mme de Sév.)

— Pop. Sein de femme. ‖ *Avoir des oranges sur son étagère*, Avoir des seins rebondis. ‖ *Orange à cochons, Orange de Limousin*, Pomme de terre.

— *Eau de fleur d'orange* ou simplem. *Fleur d'orange*, Liqueur qu'on obtient en distillant les fleurs de l'oranger : *Un flacon de* FLEUR D'ORANGE.

— Hortic. *Orange* ou *Fausse orange*, Variété de coloquinte. ‖ *Orange musquée*, Poire hâtive, d'un beau jaune. ‖ *Orange d'hiver*, Poire tardive, d'un vert foncé. ‖ *Orange tulipée*, Moyenne poire hâtive, mêlée de vert et de rouge.

— n. m. Couleur de l'orange ou semblable à celle de l'orange : *Un* ORANGE *clair.* ‖ Adjectiv. : *Rubans* ORANGE.

— adj. Techn. *Minc orange*, Variété de minium que l'on obtient en calcinant de la céruse à l'air libre, et que l'on emploie pour les joints des machines.

— ENCYCL. Bot. L'*orange* est une baie sphérique, un peu comprimée au sommet et à la base, revêtue d'une écorce vésiculaire ou zeste, de couleur jaune rougeâtre extérieurement, dite « couleur orangée », blanche intérieurement et plus ou moins épaisse suivant les espèces. Cette écorce recouvre une pulpe ou endocarpe de couleur blanc jaunâtre, quelquefois rouge, succulente, divisée en cloisons et en loges, qui forment ce qu'on appelle vulgairement les « tranches ». Chacune de ces tranches contient une ou deux semences ou pépins. Quant au zeste, on le distingue en deux couches : la couche extérieure, qui est creusée d'un grand nombre de réservoirs vésiculeux, remplis d'huile essentielle ou de vésicules qui font saillie à la surface des fruits à jus doux, et forment, au contraire, une petite concavité dans les fruits à jus amer.


Orange : rameau fructifère d'oranger ; *a*, coupe d'une orange.

L'orange est un fruit des plus sains ; le suc qui l'emplit, légèrement acide, est rafraîchissant, stomachique.

Dans le commerce, on distingue les oranges en plusieurs sortes, d'après leur provenance et leur qualité. Les *oranges de Malte*, les plus belles et les plus succulentes, se consomment presque toutes sur place. Les *oranges de Majorque*, un peu inférieures en qualité, ont l'écorce fine et tendre. Elles proviennent des îles Baléares et se consomment sur les côtes de la Méditerranée.

Les *mandarines*, qui ont acquis une grande vogue, venaient à l'origine de la Chine. On les tire actuellement de la Sicile et de Malte, et des côtes d'Algérie.

Les *oranges d'Espagne*, généralement désignées dans le commerce sous le nom de *valence*, du nom de la ville de Valence, en Espagne, sont très estimées pour leur précocité, leur grosseur et leur goût.

Les *oranges de Reggio* sont grosses et très précoces.

Les *oranges d'Algérie* commencent à s'introduire en assez grande quantité en France. Celles de Blidah, de la chaîne de l'Atlas, sont de bonne qualité. Les *oranges de la Provence* ou *du Var* sont les seules indigènes qui entrent dans le commerce.

Outre les oranges douces, dont nous venons de parler, nous mentionnerons les oranges amères, ou bigarades, qu'on emploie pour assaisonner certains mets, faire certaines confitures, fabriquer le bitter et le curaçao, etc.

— Econ. dom. On mange l'*orange* douce dans son état naturel, ou bien on l'emploie en lui faisant subir diverses préparations. Les plus courantes sont la *salade d'oranges*, les *beignets d'oranges*, la *compote d'oranges*, la *gelée d'oranges*. On prépare aussi du *jus d'orange*, du *sirop d'orange*, de l'*orangeade*, et, en confiserie, des *oranges confites*, des *quartiers d'oranges glacés*, des *glaces à l'orange*, etc.

L'*essence de Portugal* est une huile volatile d'écorce d'oranges amères, obtenue par distillation ou par expression.

ORANGE (lat. *Arausio*), ch.-l. d'arrond. de Vaucluse, à 20 kilom. N. d'Avignon, dans la plaine du Rhône, sur un bras de l'Eygues, affluent du fleuve ; 10 096 hab. (*Orangeois, oises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Exploitation d'argile réfractaire, culture du mûrier, filatures de soie, moulins à huile, fabriques de briques fines, de mosaïques, de machines agricoles. Sur la colline qui domine la ville s'élevait jadis un des châteaux les plus formidables de la Provence ; sur ses ruines on a érigé une Vierge colossale. C'est à ses monuments romains que la ville doit son intérêt du premier ordre. Le théâtre, adossé à la colline, domine, de sa façade gigantesque, la ville entière. Sa construction remonte au règne de l'empereur Adrien. La façade, haute de 36m,82 sur une longueur de 103m,15, est percée de trois grandes portes carrées et symétriques qui donnaient accès aux acteurs. Au-dessus règne une rangée d'arcades aveugles surmontée d'une corniche. L'hémicycle a 55m,60 de rayon et 77m,60 de profondeur. Ce théâtre, construit en gros blocs de pierre, sans ciment, pouvait contenir 42.000 spectateurs. L'arc de triomphe, le plus beau qu'ait laissé l'empire hors de Rome, est au N. de la ville. Il est percé de trois arcades et est couvert de sculptures. Son érection remonte sans doute au règne de Tibère. (V. ARC.) Ce fut sur l'initiative de Fernand Michel qu'on donna pour la première fois une représentation sur ce théâtre : *Joseph*, de Méhul (1869). Depuis on y joua la *Norma*, le *Chalet* et *Galathée* (1871), *l'Empereur d'Arles* (1886). Des représentations d'*Œdipe roi* et de *Moïse*, aux fêtes d'Orange, furent organisées en 1888, par la Cigale et les félibres. Sur la demande de Maurice Faure, la Chambre des députés vota peu après des crédits grâce auxquels le théâtre antique fut restauré peu à peu sous la direction de l'architecte Formigé. Depuis, on a représenté sur ce théâtre : *Œdipe roi* et *Antigone* (1894) ; *les Érynnies* et *Antigone* (1897) ; *Alkestis* et *Athalie* (1899) ; *Pseudolus* et *Iphigénie en Tauride* (1900) ; *les Phéniciennes* et *Œdipe roi* (1902). — L'*arrondissement d'Orange* a 7 cant., 48 comm. et 60.947 hab. ; le canton Est a 7 comm. et 11.125 hab. ; le canton Ouest, 4 comm. et 11.086 hab.


Armes d'Orange.

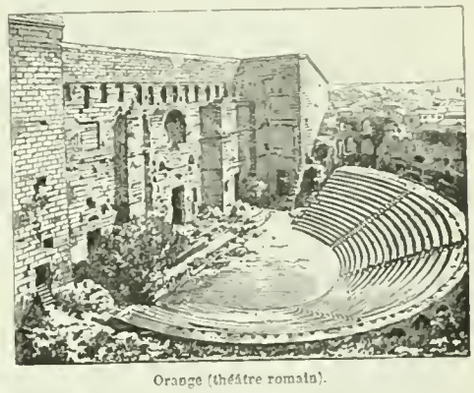
Orange (théâtre romain).

ORANGE (PRINCIPAUTÉ D'), ancienne seigneurie du midi de la France, enclavée dans le comtat Venaissin, comprenant les villes d'Orange, de Courthezon et de Canssaus. Fondée, dit-on, par Charlemagne, elle appartint aux maisons de Giraud-Adémar jusqu'en 1180, des Baux jusqu'en 1393, d'Asalon jusqu'en 1530, enfin à la maison de Nassau depuis cette date. En 1673, Louis XIV la confisqua sur Guillaume III, stathouder de Hollande, puis roi d'Angleterre, et l'adjugea, comme usufruit, au prince de Conti ; en 1711, elle fut réunie au Dauphiné, et, en 1790, fit partie du département de Vaucluse.

ORANGE, fleuve de l'Afrique australe, qui naît à 170 kilom. de la mer des Indes et s'engloutit dans l'Atlantique à 1.300 kilom. de sa source, en ligne droite. Descendu du Drakenberg, monts de plus de 3.000 mètres, il court dans le pays des Basoutos, puis serpente sur des hauts plateaux, reçoit le Vaal, plus long que lui, traverse le Griqualand occidental, puis les steppes arides des Koranna et des Bushmen, s'abat durant 26 kilom. par les cascades des Anghrabies ou Cent Chutes et sépare la colonie du Cap de l'Afrique allemande du Sud-Ouest ; 2.018 kilom.

ORANGE (COLONIE DU FLEUVE), circonscription politique de l'Afrique australe, dépendant de l'Angleterre, limitée au N. par le Vaal, à l'O. par le Griqualand occidental, au S. par le fleuve Orange, à l'E. par le Basoutoland ; superf. : 131.070 kil. carr. ; 207.503 hab., dont 77.716 blancs

Capit. *Bloemfontein*. Au point de vue géographique, le territoire de l'Orange comprend essentiellement deux régions : à l'Est, sur le versant occidental du mont Malouti, une série de plateaux étagés, granitiques et schisteux, limités au Sud par le cours de l'Orange, au Nord par celui du Waal, et découpés profondément par les vallées des principaux affluents de ces rivières : le Caledon, le Zand, etc. A l'Ouest, au contraire, le pays s'abaisse en plaines largement ondulées, le Veldt, couvertes de prairies à forme de steppe, où prospère la culture des céréales et l'élevage des bestiaux. C'est au milieu de cette région que se trouve la capitale de l'ancienne république d'Orange, Bloemfontein.

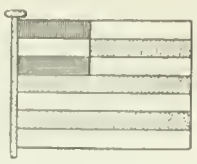
Drapeau de l'Orange.

— *Histoire*. Fondée par des Boers émigrés de la colonie du Cap en 1836 et du Natal en 1842, la colonie d'Orange fut occupée aussitôt par les autorités du Cap. Elle tenta inutilement de s'affranchir en 1848, mais l'Angleterre reconnut son indépendance par la convention de Bloemfontein (22 févr. 1854). L'Etat libre d'Orange (*Oranje Vrij-Staat*) fut bientôt organisé en république gouvernée par un *Volksraad* de soixante membres et un président élu pour cinq ans. Ses limites atteignaient primitivement, vers l'O., le cours du Vaal jusqu'à son confluent avec l'Orange; mais, de riches mines de diamants ayant été découvertes, en 1867, dans le Griqualand occidental, l'Angleterre contesta la possession de ce territoire à l'Etat d'Orange, qui dut en accepter l'abandon (13 juill. 1876), contre une indemnité de 2.250.000 francs. Le 17 mars 1897, l'Orange et le Transvaal conclurent un traité d'alliance défensive, qui eut son effet deux ans plus tard, lorsque la guerre éclata entre les républiques boers et l'Angleterre (1899). Les Anglais occupèrent Bloemfontein le 13 mars 1900, et l'Etat d'Orange fut déclaré annexé à l'Angleterre le 28 mai suivant. Ce n'est que deux ans après que les chefs des commandos orangistes acceptèrent cette annexion. V. TRANSVAAL.


Armoiries de l'Orange.

ORANGE, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), sur un petit affluent de gauche du fleuve Macquarie; 12.000 hab. Centre assez actif d'élevage, d'industries agricoles et de cultures maraîchères, qui alimente Sydney de légumes et de laitage.

ORANGE, nom d'un certain nombre de comtés et de villes des Etats-Unis d'Amérique : comté de l'Etat de Caroline du Nord, aux sources du Neuse; 27.000 hab. Ch.-l. *Hillsborough*. — Comté de l'Etat de Floride, sur la rive gauche du Saint-John; 8.000 hab. Ch.-l. *Orlando*. Cultures de canne à sucre et d'orangers. — Comté de l'Etat d'Indiana; 19.000 hab. Ch.-l. *Paoli*. — Comté de l'Etat de New-York, entre l'Hudson et le Mongaup; 102.000 hab. Ch.-l. *Newburg*. Grand élevage. — Comté de l'Etat de Texas, au confluent du Niches et de la Sabine; 4.000 hab. Ch.-l. *Orange*. — Comté de l'Etat de Virginie, sur la rive droite du Rapidan-River; 17.000 hab. Ch.-l. *Orange-Court-House*. — Ville de l'Etat de Massachusetts (comté de Franklin), sur le Miller, affluent du Connecticut; 3.700 hab. Filatures. — Ville de l'Etat de New-Jorsey (comté d'Essex); 19.000 hab. Métallurgie.

ORANGE (Philibert DE CHALON, prince D'), homme de guerre, fils de Jean II, né au château de Nozeroy (Franche-Comté) en 1502, mort devant Florence en 1530. Elevé par sa mère, Philiberte de Luxembourg, il passa au service de Charles-Quiet, pour se venger de François Ier, qui s'était arrogé la suzeraineté de la principauté d'Orange. Il reçut de l'empereur le comté de Saint-Pol. Il se couvrit de gloire au siège de Fontarabie (1523), fut fait prisonnier par la flotte d'André Doria (1525), mais relâché en 1527. Il prit part à l'expédition de Bourbon contre Rome, et lui succéda. Il battit Lautrec et lui reprit Naples. Vice-roi de Naples (1528), il fut tué devant Florence.

ORANGE (Jean-Guillaume FRISON, prince D'), stathouder de Frise et de Groningue, fils de Henri-Casimir de Nassau-Dietz, né en 1687, mort en 1711. Bien que désigné par Guillaume III d'Angleterre comme son héritier en Hollande, il ne fut reconnu comme stathouder que par les deux provinces de Frise et de Groningue. Homme de guerre remarquable, il se signala à Oudenarde et à Malplaquet.

ORANGE (Guillaume-Georges-Frédéric, prince D'), deuxième fils du stathouder Guillaume V, né à La Haye en 1774, mort à Padoue en 1799. Il se signala dans l'armée du duc d'York contre la France (1792-1794). Après la paix de Bâle (1795), il passa au service de l'Autriche et mourut au moment où il allait, avec le grade de feld-maréchal-lieutenant, prendre le commandement d'une armée autrichienne chargée de coopérer avec Souvarov en Italie.

ORANGE (Guillaume Ier, prince D'). V. GUILLAUME Ier.

ORANGE (Guillaume II, prince D'). GUILLAUME II.

ORANGE (Maurice DE NASSAU et Frédéric-Henri DE NASSAU, princes D'). V. NASSAU.

ORANGE (Guillaume III, prince D'). V. GUILLAUME III, roi d'Angleterre.

Orange-Nassau (ORDRE D'), institué en 1892 par la reine Wilhelmine, des Pays-Bas, et composé de cinq classes : grands-croix, écharpe et plaque; grands officiers, plaque; commandeurs, sautoir; officiers et chevaliers, boutonnière. La décoration, qui consiste en une croix pommetée à huit pointes, portant au centre le chiffre de la reine et surmontée de la couronne royale, est en or pour les quatre premières classes, en argent pour la cinquième classe. Le ruban orange a une double bordure, blanche et bleue.


Ordre d'Orange-Nassau.

ORANGÉ (*jé*), **ÉE** adj. Qui est de la couleur de l'orange : *Rubans* ORANGÉS.

— n. m. Couleur semblable à celle de l'orange : *L'*ORANGÉ *est une des sept couleurs primitives données par le prisme*.

— Blas. Couleur aurore, qui est usitée dans les armoiries anglaises, et que, dans la gravure, on représente par des lignes verticales (ou horizontales) croisées par des lignes diagonales allant de sénestre à dextre.


D'orangé plein.

— ENCYCL. Phys. L'*orangé* est une des sept couleurs fondamentales que Newton avait distinguées dans le spectre solaire. Cette couleur, correspondant à toutes les longueurs d'onde comprises entre $0\mu,647$ et $0\mu,585$, se trouve encadrée dans le spectre solaire entre le rouge et le jaune, et elle peut être reproduite facilement par le mélange de ces deux couleurs. V. SPECTRE SOLAIRE.

— Chim. et techn. Dans la pratique, on obtient généralement l'*orangé* par des mélanges; mais il existe un très grand nombre de matières colorantes artificielles de nuances orangé et qu'on emploie soit seules, soit en mélange pour la teinture de la laine, de la soie, du coton, du papier, des plumes, du cuir, etc., ou pour l'impression. Les plus importants de ces colorants artificiels sont :

1° Les orangés nos 1, 2, 3 et 4 Poirrier et particulièrement l'orangé II azoïque, résultant de la copulation du diazoïque de l'acide p. sulfanilique avec le β-naphtol, très employé en teinture (laine et soie); les orangés G et 2 G de Baum, qui résultent du diazoïque d'aniline, avec respectivement les sel G et sel R;

2° Le benzo-orangé R et l'orangé toluylène G, colorants azoïques pour coton, dérivant, le premier de la benzidine associée à l'acide naphtianique et à l'acide salicylique, le second de la tolidine associée à la métatoluylènediamine sulfonée et à l'acide orthocrésotinique

$$[C^6H^1(OH)_1(CH^3)_1(CO^2H)_0],$$

et les orangés pour coton R et G, dérivés de la primuline;

3° L'orangé mikado, qui teint bien le coton non mordancé et la soie, mais teint mal la laine, et qui dérive du p. nitrotoluènesulfoné et de l'acide gallique;

4° L'orangé d'alizarine, employé, associé aux mordants métalliques, pour l'impression du coton, et qui est le dérivé nitré (en 3) de la diaxyanthraquinone (1,2) ou alizarine;

5° Les orangés d'acridine, qui teignent le coton mordancé au tanin, et qui dérivent de la formaldéhyde ou de la benzaldéhyde associée à la métaamidodiméthylaniline $C^6H^3(AzH^2)_1[Az(CH^3)^2]_3$, et les phosphines appartenant à la même catégorie et très employées pour la teinture du cuir en nuances jaune orangé diverses (chaussures d'été).

ORANGEADE (*jad'*) n. f. Limonade à l'orange, que l'on prépare en versant un litre d'eau bouillante sur deux oranges coupées en tranches et privées de leurs pépins, et en ajoutant, après une heure d'infusion, 50 grammes de sucre. ‖ Autref. Syn. de ORANGEAT. (Vx.)

ORANGEAT (*ja*) n. m. Confiture sèche d'écorce d'orange. ‖ Dragée faite avec de l'écorce d'orange.

ORANGEBURG, comté des Etats-Unis (Caroline du Sud), entre les rivières Congaree et Santeo; 48.000 hab. Ch.-l. *Orangeburg*.

ORANGEBURG, ville des Etats-Unis (Caroline du Sud), chef-lieu du comté homonyme, sur une branche de l'Edisto; 7.000 hab.

ORANGER (*jé* — rad. *orange*) n. m. Bot. Nom d'une espèce du genre *citrus*. ‖ *Oranger des osages*, Nom vulgaire du *maclura aurantiaca*. (V. MACLURE.) ‖ *Oranger de Quito*, Nom vulgaire du *solanum Quitœnse*. (V. MORELLE.) ‖ *Oranger de savetier*, Nom vulgaire du *solanum pseudo-capsicum*. V. MORELLE.

— ENCYCL. L'*oranger* (citrus aurantium) est un grand et bel arbre, originaire d'Asie, d'où il a été importé en Occident, à l'époque des croisades. Au XVIe siècle, il n'y en avait en France qu'un pied, qui existe encore à l'Orangerie de Versailles (c'est le « François Ier » ou « Grand Bourbon »). L'oranger est acclimaté aujourd'hui dans les régions chaudes du globe entier; cultivé en pleine terre en Italie, en Espagne, en Grèce, il supporte le climat de Paris, à condition d'être rentré, dès que la température s'abaisse au-dessous de 6° à 7°, dans des constructions appelées *orangeries*. Il atteint parfois plus de 10 mètres de haut; mais la greffe et la taille peuvent le réduire à un maximum de 2 mètres, dimensions plus favorables à la qualité des fruits. V. ORANGE.


Oranger : branche florifère; *a*, fleur.

Indépendamment des fruits, toutes les parties de l'oranger sont utilisées. Les fleurs servent à faire de l'*eau de fleurs d'oranger* et l'*essence de neroli*, par distillation de l'eau où nagent les fleurs. La récolte des fleurs est faite tous les deux jours, en secouant l'arbre; les fleurs sont ensuite séchées et peuvent être utilisées plus tard. Le zeste ou écorce d'orange sert à fabriquer l'*essence d'orange ou de Portugal*. Les feuilles provenant des rameaux émondés sont séchées à l'ombre et utilisées en médecine. Les rameaux bien droits, obtenus par recépage, servent à faire des cannes et des manches de parapluie. On multiplie l'oranger à l'aide des pépins, qui fournissent les sujets destinés à être greffés; mais la greffe se fait aussi sur les boutures ou les marcottes du bigaradier. La plantation se fait à une distance de 6 mètres à 6m,50 dans toutes les directions. La taille, qu'on pratique dans le courant d'avril, consiste à émonder de manière à maintenir l'équilibre entre toutes les parties de l'arbre; on forme aux arbres de plein vent une tête arrondie. Il convient de faire deux façons culturales, une au printemps, l'autre en automne, et de fumer fréquemment.

Le champignon le plus redoutable pour l'oranger est le *capnodium citri*, qui produit le *noir, fumagine* ou *morphée*. La *tache des feuilles*, due à un autre champignon, *colletotrichum adustum*, peut être combattue par la bouillie bordelaise.

Diverses espèces d'insectes nuisent à l'oranger. Citons : *aripus floridanus*, petit charançon bleu verdâtre, qui s'attaque aux feuilles et que l'on combat à l'aide de pulvérisations d'acétate de cuivre à 2 p. 100; des coccidés, parmi lesquels le *lecanum hesperidum*, dont les larves, très petites, se fixent sous les feuilles (on les combat par des aspersions ou des lavages faits avec des émulsions vénéneuses ou du jus de tabac); la cochenille noire (*parlatoria zizyphi*), dont l'écorce des mandarines vendues à Paris est souvent couverte; divers diptères, notamment du genre *ceratitis*, dont les larves (« vers des oranges ») vivent à l'intérieur des fruits; un petit acarien vert pâle (*tetranychus sex-maculatus*), qui se multiplie avec rapidité sur les feuilles, où il produit une sorte de soie, et qu'il dessèche rapidement (on le combat à l'aide de pulvérisations fréquentes et abondantes).

ORANGER (*jé*), **ÈRE** n. Personne qui vend des oranges : *Une boutique d'*ORANGÈRE.

— Adjectiv. : *Fruitier* ORANGER.

ORANGER (*jé.* — Prend un e après le *g* devant A ou O : *Il* ORANGEAIT. *Nous* ORANGEONS) v. a. Techn. Teindre de couleur orange : ORANGER *des étoffes*.

ORANGERIE (*je-ri*) n. f. Serre où l'on conserve les orangers, les citronniers et autres végétaux qui ont besoin d'être abrités pendant l'hiver : *L'*ORANGERIE *des Tuileries, de Versailles*. ‖ Partie d'un jardin où l'on dispose les orangers en caisse. ‖ Plantation d'orangers cultivés en plein air.

— ENCYCL. Une *orangerie* bien construite est peu profonde par rapport à sa longueur, et sa hauteur dépend des végétaux qui doivent y séjourner. Le froid et l'humidité y seront évités avec le plus grand soin; aussi la construction sera-t-elle en maçonnerie épaisse. La façade, exposée au midi, sera percée de très larges ouvertures, garnies de fenêtres vitrées. On disposera le long de ces fenêtres des paillassons, que l'on pourra abaisser et relever facilement, afin de protéger l'orangerie contre les gelées. Un poêle sera placé à l'intérieur, mais on ne devra s'en servir que lorsque la température intérieure descendra au-dessous de zéro.

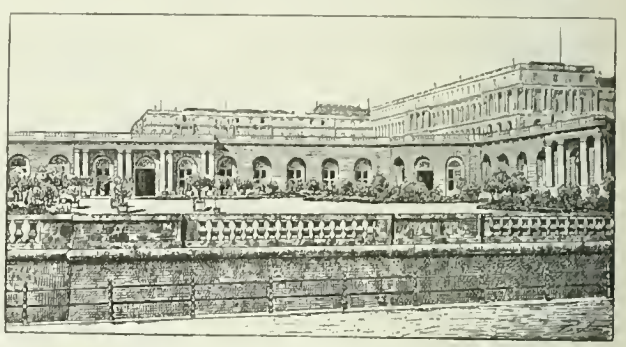
Orangerie de Versailles.

La température d'une orangerie doit être tenue plutôt basse qu'élevée, afin de ne pas provoquer prématurément la végétation des plantes. Il faut donner de l'air, chaque fois que le temps le permet. Les arrosements doivent être donnés avec prudence, l'évaporation étant très ralentie.

ORANGESSE (*jèss'*) n. f. Ratafia d'orange.

ORANGETTE (*jèt'*) n. f. Fruit du bigaradier cueilli avant qu'il ait atteint la taille d'une cerise, et qui sert à préparer une teinture amère et des *pois à cautère*.

ORANG-GLAI, tribu moï, qui vit dans les montagnes de la province de Binh-Thuan, au sud de l'Annam. V. MOÏS.

ORANGIN (*jin* — rad. *orange*) n. m. Nom vulgaire du fruit d'une espèce de coloquinte, dit aussi ORANGINE, FAUSSE ORANGE, FAUSSE COLOQUINTE ou COLOQUINELLE.

ORANGINE (*jin'*) n. f. Se dit quelquef. pour ORANGEADE : *L'*ORANGINE *de la cave aux brigands*. (De Gonc.)

— Syn. de ORANGIN et de FAUSSE-ORANGE.

ORANGISME (*jissm'*) n. m. Opinion des partisans de Guillaume d'Orange, au moment de la révolution anglaise de 1689. ‖ Parti des protestants anglais d'Irlande. ‖ Parti belge attaché à la dynastie d'Orange, chassée en 1830.

ORANGISTE (*jisst'*) n. m. Partisan de la maison d'Orange. ‖ Protestant irlandais. ‖ En Belgique, Partisan de Guillaume de Nassau.

— Adjectiv. : *Parti* ORANGISTE.

ORANGISTE (*jisst'*) n. Personne qui se livre à la culture de l'oranger.

ORANGITE (*jit'*) n. f. Silicate hydraté naturel de thorium, dont la formule est $H^4Th^3Si^4O^{14}$, le poids spécifique 5,2 à 5,4 et la dureté 4,5. (Cette substance est infusible au chalumeau.)

ORANGO, île de la Guinée portugaise, la plus grande de l'archipel des Bissagos, terre plate, basse, sablonneuse, peu fertile; 45 kilom. sur 15 à 20.

ORANG-OUTAN (mots malais, signif. *homme* [orang] *des bois* [outan]. — L'Acad. écrit *orang-outang*; mais cette forme fautive a été abandonnée par les naturalistes. En malais, *orang-outang* signifie « débiteur » : de *outang*, emprunter) n. m. Grand singe anthropomorphe, propre aux îles de Sumatra et de Bornéo. ‖ On dit aussi ORANG.

— ENCYCL. Les *orangs* ou *orangs-outans* (simia) appartiennent à la famille des simiidés et se caractérisent, en dehors de leur livrée d'un roux uniforme, par leurs douze paires de côtes et la longueur excessive de leurs bras. On n'en connaît qu'une espèce, le *simia satyrus*, le pongo des vieux auteurs, propre aux forêts de la région occidentale de Bornéo, avec sa variété *bicolor* propre aux districts de Palembang et Djambi, à Sumatra. Les indigènes de Bornéo ou Dyaks l'appellent *malas*. La

face, chez les vieux mâles, est entourée d'énormes bourrelets caractéristiques; toujours elle est noirâtre, comme la paume des mains. La fourrure, composée de longs poils raides, roux, est surtout développée sur les bras. En liberté, les orangs sont des animaux timides, qui vivent isolés ou par couples dans les plus gros arbres des forêts. Ils sortent la nuit ou de grand matin pour chercher des fruits et pillent souvent les plantations. Tout ce qu'on a écrit sur leur férocité est du domaine de la fable. En captivité, ces singes sont souvent dangereux; la rapidité extraordinaire de leurs mouvements, qui contraste avec leur attitude endormie, les rend redoutables. Au reste, ils vivent peu dans les climats tempérés et s'éteignent de consomption. Dans leur pays d'origine ils s'apprivoisent bien, quoiqu'ils soient tristes et méfiants.


Orang-outan

ORANI, ville d'Océanie (Philippines [île de Luçon]), à 42 kilom. de Manille, sur le *rio de Orani*, tributaire de la baie de Manille, dans une belle plaine agricole; ch.-l. d'un *pueblo* de la province de Bataan; 6.900 hab.

ORANI, bourg d'Italie (Sardaigne [prov. de Sassari], circondario et à 16 kilom. de Nuoro; 2.595 hab. Source minérale, marbres.

ORANIENBAUM, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Saint-Pétersbourg, sur le golfe de Finlande, vis-à-vis de Cronstadt; 5.300 hab. Ville de plaisance très fréquentée l'été.

ORANIENBAUM, ville d'Allemagne (duché d'Anhalt [cercle de Dessau]), sur un affluent de l'Elbe; 2.220 hab.

ORANIENBOURG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]), sur la Havel, affluent de l'Elbe; 7.000 hab. Fabrique de produits chimiques, machines, bateaux, tuilerie, tannerie, brasserie. Son nom primitif était *Batsow*, changé en *Oranienburg*, en l'honneur de la princesse électrice Louise-Henriette (de la maison d'Orange), qui y fonda, en 1665, un orphelinat.

ORANIENBOURG ou **RANENBOURG,** ville de la Russie d'Europe (gouv. de Riazan), ch.-l. de district, au confluent de la Stanovaya et de la Yagodnoy-Riass; 15.400 hab. — Le district a 2.800 kilom. carr., et 140.000 hab.

ORANMORE, bourg d'Irlande (comté de Galway), sur la baie de ce nom; 3.120 hab. Ruines d'un ancien château.

ORANT (*ran* — du lat. *orans, antis*, priant) n. m. Personnage représenté dans l'attitude de la prière: *Les* ORANTS *des catacombes.*

ORÂONS, population dravidienne du Tchota Nagpur (nord-est de l'Inde), présentant une taille au-dessous de la moyenne (1m,62), une peau noire, un front fuyant et des mâchoires prognathes. Dans leurs montagnes, ils vivent de chasse et font un peu d'agriculture.

ORARIUM (*ri-om'* — du lat. *os, oris*, visage) n. m. Antiq. rom. Pièces de linge qui servaient aux Romains, comme le *sudarium*, à s'essuyer la figure.

ORAS, ville d'Océanie (Philippines [île de Samay]), sur la côte est de l'île, dans la baie d'Uguis, et près de l'embouchure du *rio de Oras*; 4.500 hab.

ORATEUR (du lat. *orator*, même sens) n. m. Celui qui prononce des discours, des morceaux d'éloquence: *Démosthène, Cicéron furent de grands* ORATEURS. ‖ Homme éloquent: *Être* ORATEUR.

— Fig.: *Les passions sont les seuls* ORATEURS *qui persuadent toujours.* (La Rochef.)

— A signifié Prosateur: *S'il est mauvais* ORATEUR, *il est encore plus mauvais poète.* (J.-L. de Balz.)

— Loc. div. *Orateur sacré*, Celui qui prononce des sermons, des oraisons funèbres, etc. ‖ *Orateur du barreau*, Avocat plaidant. ‖ *Orateur de la tribune*, Celui qui prend la parole dans les assemblées législatives. ‖ *L'Orateur romain*, Nom que l'on donne quelquefois à Cicéron. ‖ *L'Orateur du genre humain*. Surnom pris par Anacharsis Cloots, qui voulait établir la république universelle. ‖ *L'orateur de la troupe*, Comédien qui était autrefois chargé de faire les harangues et de composer l'affiche. — Par ext. Personne qui prend la parole au nom d'autres personnes.

— Dr. can. Confesseur, chapelain desservant un oratoire. (Peu usité et vieilli.)

— Fr.-maçonn. Officier qui remplit dans une loge le rôle du ministère public dans les tribunaux.

— Parlem. angl. V. SPEAKER.

Orateur (DE L') [*De oratore*], traité de rhétorique, sous forme de dialogue, en trois livres, par Cicéron, composé vers 55 av. J.-C. Les interlocuteurs sont Scevola, Crassus, Antoine, Sulp. Rufus, C. Aurelius Cotta, Q. Catulus et C. Julius César, c'est-à-dire les personnages du temps les mieux qualifiés pour traiter de l'éloquence. Le premier livre a pour objet de fixer l'idée qu'on doit se faire de l'orateur, la nature et l'étendue de ses connaissances: rhétorique, histoire, politique, jurisprudence, philosophie, etc. Antoine combat ce système et restreint beaucoup la somme des connaissances nécessaires à l'orateur. Le talent naturel, l'expérience et quelques études superficielles lui suffisent. Le second livre est consacré à l'*invention* et à la *disposition*. Dans le troisième, il est question de l'élocution et de l'action. Cet ouvrage est certainement un des meilleurs de Cicéron. L'abondance du style y est en harmonie avec la largeur et la fécondité de la pensée.

Orateur (L') [*Orator*], autre traité oratoire de Cicéron, écrit dans la forme didactique et postérieur au *De oratore* et au *Brutus*. C'est également un des ouvrages les plus parfaits de Cicéron. Malheureusement, le texte en est souvent difficile à établir. On peut le considérer comme une sorte de testament littéraire de la grande éloquence antique. L'auteur y trace le portrait idéal du parfait orateur, mais on sent bien que c'est à lui-même qu'il pense, en se mettant en parallèle avec Démosthène. Il raille, en effet, la sécheresse des Romains qui, comme Varron et Brutus, se croyaient Attiques. Il décrit les qualités du vrai style oratoire et distingue le style simple, le style tempéré et le style sublime. Cela revient à cette conclusion pleine de bon sens, qu'il faut proportionner le style à la cause, traiter les petites choses avec simplicité, les médiocres avec agrément, les grandes avec noblesse.

Orateur du peuple (L'), pamphlet politique, publié à Paris sous la Révolution française par le conventionnel Fréron et son ami Martel. C'est l'Orateur du peuple qui mit en avant cette recette indispensable, disait-il, au salut public: deux coups de fusil par village, un pour le curé, l'autre pour le seigneur. L'Orateur prédit et dénonça les complots de la cour, l'entrevue de Saint-Cloud, les traîtres de Mirabeau. Un an après la chute de Robespierre, le journal, après avoir cessé quelque temps de paraître, devint la feuille officielle de la réaction. L'Orateur du peuple, dans cette voie nouvelle, inquiéta le Directoire, qui en interdit la publication (10 Thermidor an III).

Orateurs (DIALOGUE DES), par Tacite. V. DIALOGUE.

ORATIUNCULE (*si-on* — lat. *oratiuncula*) n. f. Fam. Petit discours, petite harangue. (Inus.)

ORATOIRE (du lat. *oratorius*, même sens) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'orateur ou à l'art de l'orateur: *Débit* ORATOIRE. V. ÉLOQUENCE.

Oratoire (DE L'INSTITUTION), ouvrage de Quintilien. V. INSTITUTION ORATOIRE *De l'*.

ORATOIRE (du lat. *oratorium*, même sens) n. m. Archit. relig. Pièce destinée aux exercices de dévotion.

— Hist. relig. Nom donné à deux congrégations ecclésiastiques, fondées l'une en Italie, l'autre en France. Dans ce sens, prend une majuscule: *Les pères de l'*ORATOIRE. ‖ Maison, église appartenant à cette congrégation: *Aller à l'*ORATOIRE. *Entendre la messe à l'*ORATOIRE.

— ENCYCL. Archit. relig. Un *oratoire* est une chapelle privée, destinée à l'exercice du culte dans une maison particulière. Dès les temps apostoliques, les fidèles établirent, dans leurs habitations, des lieux de prière, où les évêques et les prêtres venaient parfois célébrer les saints mystères, surtout au temps de persécution. Après la fin des persécutions, l'Eglise soumit les oratoires privés à une réglementation particulière et à la surveillance des évêques. Aujourd'hui, c'est le pape qui autorise l'ouverture d'un oratoire, sur rapport favorable de l'évêque diocésain. En France, au point de vue civil, l'article 11 de la loi organique et un décret impérial du 22 novembre 1812 statuent qu'aucun oratoire ne peut être établi sans l'autorisation du gouvernement.

— Hist. relig. *Oratoire d'Italie*. En 1564, saint Philippe de Néri établit, à Rome, dans l'église de Saint-Jean sur la voie Julia, une congrégation de prêtres séculiers, que le pape Grégoire XIII approuva en 1575, et à qui il donna l'église de *Sainte-Marie de la Vallicelle*. Le nouvel institut ayant pris de rapides développements, son fondateur lui imposa des règles et l'appela l'Oratoire de Rome. Sans s'astreindre par des vœux particuliers, ses membres devaient travailler en commun à leur sanctification et à celle du prochain. Les différentes maisons où ils s'établissaient demeuraient indépendantes les unes des autres et devenaient le siège d'autant d'*Oratoires* distincts. L'Oratoire de saint Philippe de Néri a donné à l'Eglise un grand nombre de savants, tels que le cardinal Baronius, Bosius, Arringhi, Raynald, Gallandi, Bianchini. Transporté en Espagne dès le XVIIe siècle, il fut introduit en Angleterre (1847) par le P. Newman, depuis cardinal.

Oratoire de France. C'est en 1611 que le P. de Bérulle établit dans une maison du faubourg Saint-Jacques, à Paris, une congrégation de prêtres séculiers sur le modèle de l'institut de saint Philippe de Néri. Il lui donna le nom d'*Oratoire de Jésus*. Contrairement à la règle de saint Philippe de Néri, il voulut que tous ses établissements fussent soumis à l'autorité d'un supérieur général. De son vivant, son institut se transporta rue Saint-Honoré, et y éleva (1621) la célèbre chapelle, qui, consacrée aujourd'hui au culte protestant, s'appelle le temple de l'Oratoire; bientôt, il s'établit dans un grand nombre de villes de France.

Ses progrès furent plus grands encore sous la direction du second supérieur général, le P. Charles de Condren, qui écrivit les constitutions, laissées par le P. de Bérulle à l'état de projet. Sa prospérité ne cessa de s'accroître durant le reste du XVIIe siècle. De regrettables dissensions, causées par l'adhésion que beaucoup de ses prêtres donnèrent au jansénisme, l'agitèrent au siècle suivant. Il fut supprimé en 1792. Les PP. Bourgoing, Senault et de la Tour, supérieurs généraux, Malebranche, Thomassin, Mascaron et Massillon étaient sortis de ses rangs.

En 1852, l'abbé Pététot, curé de Saint-Roch, établit, sous le titre d'*Oratoire de Jésus-Christ et de Marie Immaculée*, une congrégation de prêtres séculiers, que le pape Pie IX rattacha officiellement, en 1864, à l'Oratoire du P. de Bérulle. Les nouveaux oratoriens, voués à l'étude et à la prédication, dirigent en France plusieurs collèges, notamment ceux de Juilly et de Saint-Lô, et à Paris l'école Massillon. Le P. Gratry et le cardinal Perraud, évêque d'Autun, appartenaient à cet ordre.

— BIBLIOGR.: Perraud, *l'Oratoire de France au* XVIIe *et au* XIXe *siècle* (Paris, 1865).

Oratoire (L'), temple réformé, situé rue Saint-Honoré, à l'angle de la *rue de l'Oratoire*. Bâti en 1621, cet édifice servit d'abord d'église aux oratoriens. Restauré lors du prolongement de la rue de Rivoli actuelle et des dégagements des abords du Louvre, l'Oratoire forme aujourd'hui un monument isolé, ayant à son chevet la statue de l'amiral de Coligny. (V. COLIGNY.) Cette église devint le siège du consistoire réformé, d'abord à titre provisoire (1811), puis, en 1844, à titre définitif.

ORATOIREMENT adv. D'une manière oratoire; au point de vue de l'art oratoire: *Parler* ORATOIREMENT.

ORATORIEN (*ri-in*) n. m. Membre de la congrégation de l'Oratoire: *Une maison d'*ORATORIENS. ‖ Adjectiv.: *Un Père* ORATORIEN. V. ORATOIRE.

ORATORIO (mot ital.) n. m. Sorte de drame lyrique sur un sujet religieux. ‖ Pl. *Des* ORATORIOS.

— ENCYCL. L'*oratorio* est un genre de drame sacré, dont on fait remonter la première origine au XVIe siècle et à saint Philippe de Néri, fondateur de l'ordre des oratoriens. Saint Philippe, voulant s'aider du prestige de la musique pour attirer dans son église de l'Oratoire le plus grand nombre possible de fidèles, imagina de reprendre l'idée des anciens mystères et de faire écrire une série de drames sacrés, agrémentés de décors et même de danses. C'est le compositeur Animuccia qui écrivit les premiers ouvrages de ce genre, que l'on nomma *oratorios*, du nom de l'église de l'Oratoire. Toutefois, ces premiers oratorios n'étaient guère alors que des espèces d'hymnes en action, accompagnés par un petit orchestre.

Quelques musiciens s'exercèrent en Italie dans le genre de l'oratorio dès le commencement du XVIIe siècle, tels que Rapsberger, Landi; mais Carissimi est le premier qui donna à l'oratorio toute son importance, et il écrivit en ce genre de véritables chefs d'œuvre: *Job, Ezéchias, Abraham et Isaac, le Jugement dernier, Jephté, Jonas, David et Jonathas, Balthazar*. Dans le même temps, Léo donnait: *la Mort d'Abel, Sainte Hélène au calvaire*, etc.

Mais il était réservé à Hændel de conquérir la gloire à l'aide de l'oratorio. Tandis que Jean-Sébastien Bach écrivait à Leipzig ses deux superbes *Passions*, Hændel enthousiasmait le public anglais par une prodigieuse série de chefs-d'œuvre pleins d'éclat, de grandeur et d'une inspiration sublime: *la Résurrection, le Triomphe du temps, Esther, Deborah, Athalie, Israël en Egypte, Saül, le Messie, Samson, Sémélé, Joseph, Hercule, Balthazar, Judas Macchabée, Alexandre Balus, Josué, Suzanne, Salomon, Théodora, Jephté*. Cependant, en Italie, l'oratorio était encore cultivé par quelques compositeurs: Jomelli (*la Passion*); Scarlatti (*Saint Philippe de Néri, le Sacrifice d'Abraham, le Martyre de sainte Théodosie*); Salieri (*Saül, Jésus au tombeau, la Passion, le Jugement dernier*); Sacchini (*Esther, les Macchabées, Jephté, les Noces de Ruth, Saint Philippe*); Cimarosa (*le Triomphe de la religion, le Martyr de saint Janvier, Judith, le Sacrifice d'Abraham*); etc. De son côté, l'Allemagne continuait en ce genre les traditions. Haydn écrivait: *les Saisons* et *la Création*; Beethoven: *le Christ au mont des Oliviers*, puis Mendelssohn: *Paulus* et *Elie*; Spohr: *la Chute de Babylone, le Jugement dernier*, et *les Derniers Moments du Sauveur*; Hiller: *la Destruction de Jérusalem*; Himmel: *Isaac*; Frédéric Kiel: *Christus*, etc.

En France, dès le XVIIIe siècle, à l'époque de la brillante existence du Concert spirituel, plusieurs artistes tirent exécuter des oratorios. Il faut citer surtout Mondonville, Rigel, Cambini, Gossec, Deshayes, Berton. Un peu plus tard, Lesueur faisait applaudir ses oratorios pleins de grandeur: *Deborah, Ruth et Booz*, l'*Oratorio de Noël*. Puis, plus près de nous, c'est Berlioz avec sa délicieuse *Enfance du Christ*, Félicien David avec l'*Eden* et *Moïse au Sinaï*, César Franck: *Ruth, Rédemption* et *les Béatitudes*; puis Gounod: *Tobie, Mors et Vita*, la *Rédemption*, Paladilhe: *les Saintes Maries de la mer*; Massenet: *Marie-Magdeleine, Ève, la Vierge* et *la Terre promise*. L'oratorio a trouvé un regain de faveur en Italie, avec les œuvres de Lorenzo Perosi: *la Passion de Jésus Christ, la Transfiguration, la Résurrection de Lazare, Moïse*, etc.

ORATRICE (*triss* — rad. *orateur*) n. f. Femme qui prononce des discours en public. (Inus. — On dit aussi *orateur*, même en parlant d'une femme.)

ORAVICZA, bourg d'Autriche-Hongrie (Hongrie mérid. [comitat de Krasso-Szœreny], sur la Lisava, affluent du Karas; 4.115 hab. Raffinerie de pétrole. Fabrique de ciment. Mines de houille, de fer et de cuivre aux environs.

ORAVITZITE n. f. Substance minérale du genre argile.

ORAZIO, type d'amoureux de la comédie italienne, créé en 1645, à Paris, par Marco Romagnesi. Orazio est une sorte de don Juan, sans l'impiété. Il séduit toutes les femmes; il est toujours prêt à épouser et à se battre. Orazio portait un pourpoint céladon ou vert tendre, hauts-de-chausses de satin blanc, bordés d'argent et couverts de rubans formant des nœuds; bas de Milan en tricot de soie; souliers à pont-levis, canne et rapière; rabat de mousseline bordé de guipure; longue chevelure frisée et bouclée; vaste feutre gris à plumes blanches.


Orazio.

ORB, fleuve du sud de la France, en Aveyron, surtout dans l'Hérault et près du grand causse du Larzac; il tombe de 12 mètres par la cascade de Cauellon, sort de la montagne à Saint-Martin-d'Orb, passe à Bédarieux, serpente au pied sud des formidables escarpements du Caroux, reçoit le Jaur, baigne Béziers et débouche dans la Méditerranée. Cours 115 kilomètres.

ORB, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Cassel, cercle de Gelnhausen], sur l'*Orb*, affluent de la Kinzig [bassin du Rhin]; 3.500 hab. Sources salines.

ORBAIS, comm. de la Marne, arrond. et à 23 kilom. d'Epernay, sur le Surmelin, au pied d'une côte de 210 mètres; 871 hab. Pierre meulière, lignite. Eglise, reste d'une abbaye de bénédictins, fondée au VIIIe siècle par saint Rieul, archevêque de Reims. Patrie de Jean d'Orbais, un des architectes probables de la cathédrale de Reims.

ORBASSANO, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Turin]); 2.846 hab.

ORBE (du lat. *orbus*, privé de) adj. Qui est privé, qui manque de quelque chose. ‖ Qui a perdu tous ses enfants. ‖ Qui est aveugle. (Vx.)

— Chir. *Coup orbe*, Coup qui meurtrit sans entamer les chairs.

— Constr. Se dit d'un mur sans ouvertures, sans portes ni fenêtres.

ORBE (du lat. *orbis*, cercle, rond, boule) n. m. Astron. Surface circonscrite par l'orbite d'un corps céleste: *L'*ORBE *de Vénus*. ‖ S'est dit souvent pour « orbite »: *Des* ORBES *presque circulaires*. ‖ Globe, sphère: *Le brillant soleil des Açores n'apparaissait plus que comme un* ORBE *d'un rouge sanglant*. (É. Sue.)

— Syn. Orbe, orbite. *L'orbe* est à l'*orbite* ce que le cercle est à la circonférence.

ORBE, rivière partie du Jura français, mais ayant presque tout son cours dans le Jura suisse. Elle naît à 7 kilom. S.-E. de Morez, traverse le lac des Rousses, puis le lac de Joux, enfin disparaît sous terre en passant par des entonnoirs de roche calcaire. Elle reparaît à 222 mètres en contre-bas, à 2.500 mètres de distance en ligne droite, par la *source de l'Orbe*, l'une des plus puissantes du Jura, passe à Vallorbe, prend le nom de Thièle et tombe, à Yverdon, dans le lac de Neuchâtel.

ORBE, bourg de Suisse (cant. de Vaud), ch.-l. de district, à 23 kilom. de Lausanne, au-dessus de l'*Orbe*; 1.947 hab. Beau pont d'une seule arche sur l'*Orbe*. Ancienne ville gallo-romaine *Urba* et ch.-l. d'une grande tribu d'Helvètes. Église du XVe siècle. Patrie du réformateur Viret. — Le district a 26 comm. et 13.893 hab.

ORBEC, ch.-l. de cant. du Calvados, arrond. et à 22 kilom. de Lisieux; 2.933 hab. Ch. de f. Ouest. Fabriques de rubans, filatures de laine et de coton, scieries. Élevage de chevaux, bœufs et moutons. Église des XVe-XVIe siècles; fragments de beaux vitraux. Vieille ville normande, possédant encore un bon nombre d'hôtels anciens. Orbec fut ch. l. de vicomté et successivement apanagée à Robert d'Artois, à Charles le Mauvais (XIVe s.) [Du Guesclin s'en empara en 1378], à Antoine, bâtard de Bourbon (1470), à François d'Alençon, dernier des Valois (1569). — Le canton a 22 comm. et 8.909 hab.

ORBÉE n. f. Bot. Syn. de STAPÉLIE.

ORBETELLO ou **ORBITELLO**, ville d'Italie (Toscane [prov. de Grosseto]; 4.821 hab. Ch. de f. de Pise à Rome. Pêcheries d'anguilles. Cet ancien « préside » possède une cathédrale du XIVe siècle. Victoire des Français en 1646.

ORBETTO. Biogr. V. TURCHI (Alexandre).

ORBEVOIE n. f. Archit. Nom d'une fausse fenêtre, d'une arcade simulée sur un mur. (Vx.)

ORBEY allem. *Urbeis*), comm. d'Alsace-Lorraine (cercle de Ribeauvillé [cant. de La Poutroye]) (autref. dép. du Haut-Rhin), sur la Weiss, affluent de la Fecht; 4.545 hab. Filature et tissage du coton. Fromages. Aux environs, ruines de l'*abbaye de cisterciens de Pairis*, fondée en 1138, dévastée en 1525 (guerre des paysans), reconstruite au XVIIIe siècle et transformée en hospice en 1820. Patrie des humanistes Pierre de Blarn et Mathias Ringmann.

ORBIBARIEN (*ri-in* — du lat. *orbis*, univers, parce que ces sectaires parcouraient le monde en vagabondant) n. m. Secte fondée à la fin du XIIe siècle.

— ENCYCL. Les *orbibariens* rejetaient le dogme de la Trinité, les sacrements, la divinité de Jésus-Christ. C'est vers 1198 qu'ils apparurent dans le Dauphiné; de là ils se répandirent dans le midi de la France, le nord de l'Italie, l'Espagne et même la Sicile. Ils erraient sans cesse d'une contrée à l'autre, d'où leur nom d'« orbibariens », c'est-à-dire *coureurs du monde*. On perd leur trace à partir du XIVe siècle, mais leur hérésie reparut avec les sociniens. V. ce mot.

ORBICOLE du lat. *orbis*, univers, et *colere*, habiter) adj. Qui se rencontre sur tous les points du globe : *Plante* ORBICOLE.

ORBICULAIRE (*lèr'* — du lat. *orbicularis*, même sens) adj. Didact. Qui est circulaire : *Figure* ORBICULAIRE. ‖ Qui est de forme sphérique : *Les poissons avec leurs gros yeux* ORBICULAIRES. (Th. Gaut.)

— Anat. Se dit de plusieurs muscles à fibres circulaires, qui servent à fermer, par contraction, certains orifices.

— ENCYCL. Anat. Autour de chaque orifice, il existe des fibres musculaires circulaires resserrant l'orifice; quelquefois on leur donne le nom de *muscle constricteur* (vulve) ou de *sphincter* (anus, vessie). Les fibres musculaires circulaires fermant l'orifice buccal prennent le nom de *muscle orbiculaire des lèvres*; celles qui ferment l'orbite, le nom d'*orbiculaire des paupières*.

ORBICULAIREMENT (*lè*) adv. Circulairement, en rond : *Machine qui se meut* ORBICULAIREMENT.

ORBICULE du lat. *orbiculus*, petit cercle) n. f. Sporange pédicellé de quelques champignons.

ORBICULINE n. f. Genre de foraminifères de la famille des pénéropidés, répandues en diverses mers ou fossiles dans les terrains tertiaires.

ORBIÈRE (lat. pop. *orbitaria*; de *orbita*, orbite) n. f. Morceau de cuir rond, percé au centre, qu'on met sur chaque œil d'un mulet ou d'une autre bête de somme, pour qu'elle ne puisse voir que devant elle.

— Fig. Ce qui empêche l'esprit, la vue intellectuelle de s'égarer : *Il n'y a point de bride à qui plus justement il faille donner des* ORBIÈRES *qu'à l'esprit humain*. (Montaigne.)



Orbières.

ORBIEU, torrent de la France méridionale, dans l'Aude. Descend des Corbières (1.231 m.), il a le haut de son cours dans des gorges sauvages, le bas dans l'immense plaine du Narbonnais, et gagne l'Aude, rive droite, à 10 kilom. N.-E. de Narbonne. Cours 80 kilomètres.

ORBIGNY, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 24 kilom. de Loches, sur l'Olivet, près de la forêt de Brouard; 1.405 hab. Église des Xe et XIIe siècles.

ORBIGNY (Charles-Marie DESSALINES d'), chirurgien français, né en 1770, mort à La Rochelle en 1856. Il prit part, en qualité de médecin de première classe, à l'expédition d'Irlande (1798), puis exerça son art à Nantes et à La Rochelle. Il a laissé un certain nombre d'écrits, parmi lesquels : *Mémoire sur la géologie de la Charente-Inférieure* (1836); *Histoire des parcs ou bouchots à moules des côtes de l'arrondissement de La Rochelle* (1846).

ORBIGNY (Alcide DESSALINES d'), naturaliste français, né à Couëron (Loire-Inférieure), en 1802, mort à Pierrefitte (Seine) en 1857. Il se fit connaître, dès 1825, par ses travaux sur les foraminifères, et fut chargé, en 1826, d'une mission scientifique dans l'Amérique du Sud, comme voyageur du Muséum. Il publia les résultats de ce voyage de 1831 à 1847, dans une série d'ouvrages, dont certains, comme *l'Homme américain* (1840), sont restés le modèle du genre. Il a laissé des travaux dont la plupart sont restés classiques : *Paléontologie française* (1840-1860); *Cours élémentaire de paléontologie et de géologie stratigraphique* (1851-1852); etc. Il fut professeur au Muséum (1854), et président de la Société géologique de France, etc. — Son fils, HENRI d'**Orbigny**, architecte et naturaliste, s'est fait connaître par des travaux entomologiques, notamment par ses mémoires sur les lamellicornes coprophages de Mésopotamie.



Alcide d'Orbigny.

ORBIGNY (Charles DESSALINES d'), géologue français, frère d'Alcide d'Orbigny, né à Couëron (Loire-Inférieure), en 1806, mort en 1876. Vers 1832, d'Orbigny, à l'exemple de son frère, tourna ses études vers les sciences naturelles et, trois ans plus tard, il entra, comme aide-naturaliste, au Muséum. On lui doit : *Tableau synoptique du règne végétal* (1834); *Description géologique des environs de Paris* (1838); *Dictionnaire universel d'histoire naturelle* (1839-1849); *Keepsake des mammifères* (1842); *Dictionnaire abrégé d'histoire naturelle* (1844), en collaboration avec de Wegman; *Tableau général des terrains et des principales couches qui constituent le bassin parisien* (1849); *Géologie appliquée aux arts, aux mines et à l'agriculture* (1855), avec Gente; *Description des roches composant l'écorce terrestre*, avec Cordier (1868); etc.

ORBIGNYA (*gn* mll.) n. m. Genre de sapindacées, comprenant des herbes à feuilles alternes, à fleurs monoïques, réunies en grappes axillaires, dont on connaît trois espèces de l'Amérique du Sud.

ORBIGO, rivière du nord-ouest de l'Espagne, dans le pays de Léon. Elle descend des Pyrénées asturiennes, de la Peña Ubiña (2.300 m.), passe à Benavente et gagne l'Esla, tributaire droit du Douro. Cours 160 kilomètres.

ORBILIUS (Pupillus), grammairien romain, né à Bénévent en 113, mort l'an 12 av. J.-C. Il enseigna dans sa ville natale, alla se fixer à Rome et ouvrit une école. Il fut le maître d'Horace. Orbilius avait composé un traité de pédagogie. Suétone a écrit sa biographie.

ORBILLE (*ll* mll. — dimin. de *orbe*) n. f. Bot. Nom donné aux apothécies des usnées.

ORBITAIRE (*tèr'*) adj. Anat. Qui appartient à l'orbite de l'œil : *Nerfs* ORBITAIRES. ‖ *Fosses* ou *Cavités orbitaires*, Orbites des yeux. ‖ *Arcade orbitaire*, Rebord saillant de la paroi supérieure de l'orbite, qui appartient à l'os frontal. ‖ *Apophyses orbitaires*, Extrémités de l'arcade du même nom, dont l'une s'articule avec l'os malaire et l'autre avec l'unguis.

— Ornith. *Plumes orbitaires*, Celles qui entourent l'œil des oiseaux.

ORBITAL, ALE, AUX adj. Astron. Qui a rapport à l'orbite : *Mouvement* ORBITAL *d'une planète*.

ORBITE (lat. *orbita*, ligne circulaire) n. f. Astron. Chemin que parcourt ou semble parcourir un corps céleste, en vertu de son mouvement propre ou de son mouvement apparent : *Les* ORBITES *des planètes sont des ellipses*.

— Fig. Sphère d'action : *Un petit nombre d'individus entraînent l'espèce humaine dans leur* ORBITE. (Vinet.)

— Anat. Cavité qui renferme le globe de l'œil et ses annexes.

— Zool. Rebord supérieur de l'œil, chez les insectes. ‖ Région qui entoure l'œil des oiseaux.

— ENCYCL. Astron. Les anciens avaient observé que certains astres décrivent, sur la voûte céleste, des courbes d'aspect déterminé, trajectoires apparentes : ainsi le soleil, la lune, les planètes principales, et quelques comètes. Aujourd'hui, nous avons, en outre, une notion sur la direction des mouvements stellaires, sur les trajectoires des étoiles doubles ou multiples et sur le déplacement du système solaire. On supposa donc que les trajectoires réelles, ou *orbites*, étaient circulaires et parcourues d'un mouvement uniforme; l'uniformité du mouvement, qui semblait même indispensable à Copernic, devint bientôt une difficulté. Il fallut recourir à des combinaisons de mouvements circulaires (v. EPICYCLE), et les explications et théories mécaniques devinrent fort complexes.

La question allait prendre un tout autre aspect lorsque Képler, utilisant les observations de Tycho-Brahé, démontra que les mouvements planétaires s'exécutent avec des vitesses variables dans des orbites elliptiques — en négligeant la première approximation de l'orbite circulaire ou parabolique et quelques comètes hyperboliques. La loi de l'attraction universelle explique ces orbites en tant que sections coniques et justifie les lois de Képler.

Soit donc *c* la courbe décrite par la planète, dans un plan passant par le soleil S et coupant l'écliptique E suivant NN', et *p* le périhélie, ou sommet relatif au foyer S; les quantités qu'il s'agit de déterminer, pour connaître l'orbite, sont au nombre de cinq : l'arc γN ou longitude du nœud ascendant comptée à partir d'une origine fixe γ, et l'angle ENP = *i*, inclinaison du plan de l'orbite, définissent la position de ce plan d'orbite; le demi-grand axe *a* et l'excentricité *e* de la courbe C définiront la grandeur de la trajectoire elle-même; enfin, la somme des deux arcs γN + NP, ou longitude du périhélie, oriente complètement la trajectoire dans son plan. En dehors de ces cinq éléments géométriques, un élément dynamique permettra de connaître la position de l'astre dans son orbite : on indiquera l'époque à laquelle la planète passe en un point déterminé de son lieu au périhélie par exemple.

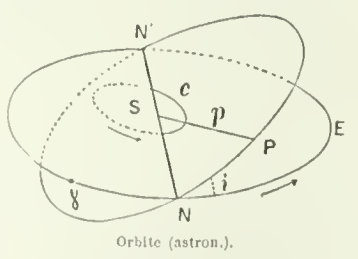

Orbite (astron.).

Il s'agira désormais de déterminer les six éléments d'une orbite avec les observations : chacune d'elles fournissant deux données, il en faudra 3 pour obtenir 6 équations à 6 inconnues, c'est-à-dire sachant qu'à 3 instants donnés cette planète se trouvait dans l'espace sur 3 droites données. Si l'orbite est dans l'écliptique, il n'y a que 4 inconnues, mais chaque observation ne fournit qu'une donnée, la longitude, de sorte qu'il faut 4 observations; aussi, pratiquement, si l'inclinaison est faible, il est plus exact d'employer une 4e observation de longitude que de se servir des trois observations de latitude. Mais, si le problème ainsi posé est théoriquement possible, on ne sait encore le résoudre en toute rigueur et dans toute sa généralité. La solution complète est cependant possible dans le cas de l'orbite parabolique, qui ne dépend plus que de cinq éléments et par laquelle les 6 équations peuvent être mises sous forme algébrique, avec une équation surabondante. Les éléments de l'orbite sont donc des fonctions rationnelles des époques des 3 observations, ainsi que des sinus et cosinus des 3 ascensions droites et déclinaisons; on évite les approximations successives et l'on peut employer 3 observations quelconques. On pourrait aussi supposer que l'on dispose de 2 observations rapprochées, et une éloignée, c'est-à-dire que l'on connaît les coordonnées à deux époques, et leurs dérivées à l'une d'elles. Ces méthodes rigoureuses n'ont pas encore été éprouvées.

Pour les orbites elliptiques, les équations sont transcendantes, et il n'y en a point de surabondante.

Pratiquement, on recourt à des procédés d'approximations successives. La première méthode indiquée est celle de Laplace; Gauss en exposa une autre, qui repose sur la considération des 3 triangles formés par le soleil et les 3 positions de la planète : elle présente le grand avantage qu'il suffit d'un petit changement dans les équations pour passer aux approximations suivantes. Olbers a pu profiter utilement des formules de Gauss dans le cas où les observations sont équidistantes; il a construit quelques tables facilitant les calculs d'orbites. Cette importante question de la détermination des orbites a suscité également des travaux de Lagrange, N. Herz, Du Séjour, Legendre, Cauchy, Gibbs, Tisserand, Radau, Callandreau, etc.

— Anat. Les *orbites* ou *fosses orbitaires*, au nombre de deux, sont situées de chaque côté du sommet des fosses nasales, au-dessus des sinus maxillaires, au-dessous de l'étage antérieur du crâne; elles ont la forme de pyramides quadrangulaires creuses. La base par où entrent dans l'œil les rayons visuels regarde en avant et un peu en dehors. Elle est limitée par le rebord orbitaire, fermée par des parties molles, les *paupières*, doublées du muscle orbiculaire et surmontées des *sourcils*. En dedans, le rebord orbitaire s'efface pour loger les voies lacrymales.

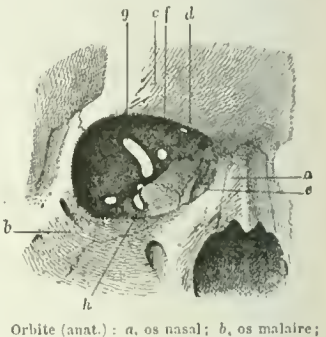

Orbite (anat.) : *a*, os nasal; *b*, os malaire; *c*, os frontal; *d*, trou sus-orbitaire; *e*, gouttière lacrymale; *f*, trou optique; *g*, fente sphénoïdale; *h*, canal sous-orbitaire.

Le sommet de l'orbite est perforé (trou optique, fente orbitaire) pour laisser pénétrer le nerf optique, organe de la vision de l'œil, les nerfs moteurs des muscles de l'œil et les vaisseaux ophtalmiques.

ORBITÉ (du lat. *orbitas*, même sens) n. f. Etat de privation. ‖ Etat d'une personne qui a perdu tous ses enfants ou n'en a jamais eu. ‖ Etat d'une personne privée de la vue, cécité. (Vx.)

ORBITÉLE ou **ORBITÉLAIRE** (*lèr'* — du lat. *orbis*, cercle, et *tela*, toile) adj. Zool. Se dit des araignées qui construisent une toile polygonale, dont les rayons coupent les lignes parallèles concentriques.

— n. m. pl. Ancienne tribu d'araignées, comprenant les épeires, argiopes, tétragnathes, etc. — *Un* ORBITÈLE.

ORBITOLINE n. f. Paléont. Genre de foraminifères de la famille des rotalidés, comprenant d'assez grandes coquilles, aplaties ou coniques, recouvertes d'un enduit lisant et répandues dans les terrains crétacés.

ORBITOLITE n. f. Sous-genre d'orbiculines (foraminifères), comprenant de nombreuses formes qui vivent en diverses mers, ou fossiles depuis l'époque liasique.

ORBITOSTAT (*sta* — de *orbite*, et du gr. *statos*, fixé) n. m. Anthropol. Instrument à l'aide duquel on détermine la direction des axes de l'orbite.

ORBOIS n. m. Vitic. Syn. de MESLIER.

ORBONA. Relig. rom. Déesse que les Romains invoquaient quand leurs enfants étaient en danger de mort, ou quand, les ayant perdus, ils désiraient en avoir d'autres.

ORBULINE n. f. Genre de foraminifères, de la famille des globigérinidés, comprenant de nombreuses espèces d'animalcules à coquille calcaire, sphérique, n'ayant qu'une seule loge ajourée et qu'on trouve dans toutes les mers.

ORBY, OREBY, bourg de la Suède méridionale (prov. d'Eltsborg), sur un lac tributaire du Cattégat; 5.000 hab.

ORCA n. m. Nom scientifique des orques ou épaulards.

ORCADES (ÎLES) (en angl. *Orkneys*), archipel situé à l'extrémité septentrionale de l'Écosse, dont il est séparé par un détroit d'une dizaine de kilomètres de largeur, parsemé d'écueils : le *Pentland-Firth*. Le groupe comprend cinquante-six îles et îlots rocheux, bas, accidentés, au littoral découpé de fjords minuscules, faits de grès rouge poli par l'érosion et découpés par les vagues. Au total, une superficie de 973 kilom. carr., peuplée de 32.000 hab.

environ, pêchant la baleine, le phoque, le morse, ou cultivant, sous un climat très doux, humide et brumeux, les céréales (avoine et orge surtout) et les plantes fourragères, et élevant des chevaux, moutons et bœufs. Trois groupes principaux de terres : 1° l'île centrale ou *Pomona* (Mainland), où se trouve le port de Kirkwall; 2° les Orcades du



Sud, comprenant deux terres principales : *Hoy* et *South-Ronaldsha*, *Swone*, *Switha*, etc.; 3° les Orcades du Nord, avec les îles de *Stronsa*, *Rousa*, *Eda*, *Sanda*, *Westra*, qui ne sont guère que des écueils rocheux.

Connues déjà des Romains sous leur nom actuel, et visitées par Agricola en l'an 81 de notre ère, les Orcades furent occupées, du VIe au VIIIe siècle, par les pirates normands, puis conquises par les Norvégiens de Harold Haarfagor. Données à l'Ecosse en 1469, elles ont suivi la destinée de ce dernier pays, et forment aujourd'hui un comté particulier, séparé de l'ancien comté des Orcades et Shetland.

Orcades Australes ou **Nouvelles-Orcades,** archipel de la région antarctique, un peu au N. du 60e degré, découvert en 1819. Deux îles principales : Coronation, mont de 1.615 mètres, et Laurie, montagne de 911 mètres.

Orcagna (Andrea di Cione, dit), peintre, sculpteur et architecte italien, né à Florence peut-être en 1308, mort dans la même ville en 1369. Son père était un orfèvre habile. Son frère aîné, Nardo (Bernardo ?) di Cione, cultivait la fresque. En 1343, Orcagna fut inscrit à la gilde des peintres; en 1352, à celle des sculpteurs. De 1350 à 1358, on le trouve à Florence, de 1358 à 1361 à Orvieto. Après la peste de 1348, les Florentins votèrent l'érection d'un magnifique autel qui devait être dédié à la Vierge, dans l'église Or san Michele. Andrea Orcagna fut chargé de ce travail. Son œuvre, le maître-autel de l'église (1355 à 1359), marbre blanc, mosaïque et bronze, est une œuvre sévère et grande, malgré la profusion des ornements. On attribue à tort à Orcagna la fameuse *Loggia de' Lanzi*.


Orcagna.

Son frère Nardo se l'associa pour la décoration du chœur de Sainte-Marie-Nouvelle, de l'Annunziata, de Saint-Apollinaire et de Santa-Croce. De ces travaux, il ne reste, à Sainte-Marie-Nouvelle, que deux vastes pages : le *Jugement dernier* et le *Paradis*, de coloration un peu grise et monotone, mais admirables de mouvement et de vie. Appelé à Pise, Andrea put donner libre carrière à son génie dans les immenses fresques du Campo-Santo. Dans son épouvantable chef-d'œuvre, *le Triomphe de la Mort*, suivi du *Jugement dernier*, il prit Dante comme guide. Ces fresques, peintes sur les murs d'un cimetière, sont presque entièrement effacées; l'horreur tragique du sujet y est plutôt augmentée que tempérée par la verve malicieuse du peintre. Le *Jugement dernier* était, en revanche, entièrement admirable. — Le frère aîné d'Andrea, Bernardo **Orcagna,** n'est connu que comme son maître et comme son collaborateur dans les fresques de Sainte-Marie-Nouvelle et du Campo-Santo de Pise. — Un autre frère des deux maîtres, Jacopo **Orcagna,** peignit, en 1383, dans la bibliothèque de Volterre, une *Annonciation* et, sur quatre panneaux, *Saint Just*, *Saint Octavien*, *Saint Cosme* et *Saint Damien*; ces fresques sont presque effacées aujourd'hui.

Orcanette (*nèt'*) ou **orcanète** [pour *arcanette*, dérivé de *arcanne*] n. f. Bot. Espèce de borraginées.

— Encycl. *L'orcanette* (alkanna tinctoria) est une herbe vivace de la région méditerranéenne, dont la racine est recouverte d'une écorce d'un rouge violet foncé, qui renferme une matière colorante (*acide anchusique*), employée en micrographie comme réactif des corps gras et en parfumerie pour la coloration des pommades, onguents et huiles de toilette (*pommade Royal*). Dans l'industrie, on a donné le nom d'*orcanette* aux racines de diverses borraginées (*anchusa*, *lithospermun*, *alkanna*, etc.); on en extrait le principal colorant, par macération ou infusion dans l'alcool; la *teinture d'orcanette*, ainsi obtenue, sert quelquefois à teindre le coton.


Orcanette : *a*, fleur.

Orcanétine ou **orcanettine** n. f. Chim. Syn. de anchusine.

Orce, bourg d'Espagne (prov. de Grenade), à 11 kilom. de Huescar, au milieu d'une plaine fertile; 2.600 hab.

Orcéine n. f. Matière colorante d'un beau rouge, contenue dans l'orseille du commerce.

— Encycl. *L'orcéine* se forme quand on traite à l'air humide l'orcine par l'ammoniaque. Elle est réduite par l'hydrogène naissant et transformée en *leucorcéine*, composé incolore; le chlore la transforme en *chlororcéine*.

Orcelle (*sèl'*) n. f. Bot. Variété comestible à chair molle du *clitopile petite prune*, champignon de la famille des agaricinées. Il est caractérisé par ses spores couleur saumon, ses lames jaune grisâtre, descendant le long du pied.)

— Mamm. Genre de mammifères cétacés denticètes, de la famille des delphinidés, dont l'espèce type est propre à l'Asie orientale. L'orcelle du Gange (*orcella brevirostris*) est un marsouin voisin des globicéphales, de taille assez forte, qui se tient dans les estuaires indiens, de Madras à la Cochinchine.)

Orcet, comm. du Puy-de-Dôme, arrond et à 10 kilom. de Clermont-Ferrand, sur l'Auzon, affluent de l'Allier; 800 hab. Vins rouges et blancs. Patrie du conventionnel Couthon.

Orcha, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Mohilev), sur le Dniéper, ch.-l. de district; 13.500 hab. — Le district a 5.000 kilom. carr. et 175.000 hab.

Orchamos. Myth. Roi légendaire d'Assyrie. Ses deux filles, Leucothoé et Clytie, furent aimées d'Apollon. Orchamos les fit enterrer vivantes.

Orchamps (Claude d'), général des minimes, né à Besançon en 1595, mort à Madrid en 1658. Sa famille était une des principales de la Franche-Comté. Il acquit en France, en Italie et en Espagne, une telle réputation par son éloquence et ses vertus que le roi Philippe III voulut suivre son convoi à pied et un cierge à la main. On a de lui, en français : *les Perfections royales d'un jeune prince* (1651).

Orchardson (William-Quiller), peintre anglais, né à Edimbourg en 1835. C'est un peintre d'histoires ou plutôt d'anecdotes historiques, de genre et de portrait. Citons, parmi ses toiles : *Ronde de jeunes filles*, *Hamlet et Ophélie* (1865); *le Défi*, qui a figuré à l'Exposition universelle de 1867; *Talbot et la Comtesse d'Auvergne* (1867); *Il y a cent ans* (1871); *Casus belli* (1872); *le Protecteur* (1873); *Evadé* (1874); *les Lagunes au clair de lune* (1871); *Note à payer*, *le Vieux Soldat* (1876); *la Reine des épées* (1877); *Automne* (1878). Orchardson a figuré avec honneur aux Expositions universelles de Paris, de 1867 et de 1878. Il a donné depuis de très beaux portraits, exécutés dans une belle gamme de lumière blonde.


Orchéselle (gr. 4 fois).

Orchéselle (*ké-zèl'*) n. f. Genre d'insectes orthoptères thysanoures, de la famille des podurides.

— Encycl. Les *orchéselles* sont de petits insectes sauteurs, globuleux, avec l'abdomen terminé par un long appendice fourchu. L'*orchesella fastuosa* est commune en France.

Orchésie (*ké-zi'*) n. f. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *orchésiinés*, répandus dans les régions froides et tempérées du globe.

— Encycl. Les *orchésies* sont allongées, oblongues, bombées, luisantes, brunes ou noires, souvent tachetées de roux ou de fauve, ou bien avec des bandes orangées, comme l'*orchesia fasciata*, de France.


Orchésie (gr. 3 fois).

Orchésiinés (*ké*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des mélandryidés, comprenant les *orchésies* et genres voisins. — *Un* orchésiiné.

Orchésographe (*ké*) n. m. Celui qui s'occupe d'orchésographie.

Orchésographie (*ké, fi* — du gr. *orkhésis*, danse, et *graphein*, décrire) n. f. Art d'écrire la danse, en indiquant les pas et les mouvements sous les passages notés. ‖ On dit aussi orchestographie.

Orchésographique (*fik'*) adj. Qui a rapport à l'orchésographie.

Orchestie (*kèss-ti*) n. f. Genre de crustacés amphipodes, type de la famille des *orchestiidés*, répandus dans presque toutes les mers. (Les orchesties sont de petites crevettes dont les gnathopodes sont terminés par des pinces didactyles.)


Orchestie (réd. 3 fois).

Orchestiidés (*kèss*) n. m. pl. Famille de crustacés amphipodes crevettines, renfermant les *orchesties*, *talitres*, *nicées*, etc. — *Un* orchestiidé.

Orchestine (*kèss*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, comprenant une dizaine d'espèces de très petites araignées sauteuses, jaunes, qui ne filent point et abritent leurs œufs dans un cocon floconneux.

Orchestique (*kèss-tik'* — gr. *orkhéstikos*; de *orkhéstès*, danseur) adj. Antiq. gr. Se disait, chez les Grecs, d'une partie de la gymnastique, considérée dans ses rapports avec la danse et le jeu : *Genre* orchestique.

— n. f. Art de la danse. ‖ Plus tard, Pantomime.

Orchestographie (*kèss, fi* — du gr. *orkheisthai*, danser, et *graphé*, description) n. f. Art d'écrire la danse, ce qui se fait en indiquant les pas et les mouvements sous les passages notés.

Orchestral, ale, aux (*kèss*) adj. Qui appartient à l'orchestre : *Musique* orchestrale.

Orchestration (*kèss, si-on*) n. f. Art d'orchestrer, d'instrumenter une œuvre musicale dans laquelle l'orchestre a sa part. V. instrumentation.

Orchestre (*kèsstr'* — lat. *orchestra*, gr. *orkhéstra*; de *orkheisthai*, danser) n. m. Antiq. Chez les Grecs, Partie du théâtre qui était comprise entre la scène et les sièges des spectateurs et où le chœur exécutait ses danses et ses évolutions autour d'un autel de Dionysos, appelé *thymélé*. ‖ Dans les théâtres romains, Place réservée aux sénateurs et aux magistrats.


A, orchestre (théâtre de Dionysos, à Athènes).

— Musiq. Tout ensemble de musiciens jouant des morceaux de concert. ‖ Ensemble des parties instrumentales d'une partition : *Les parties d'*orchestre. ‖ *Chef d'orchestre*, Musicien qui dirige l'orchestre. ‖ *Homme-orchestre*, Musicien ambulant qui, avec la bouche, les mains, les pieds, la tête, etc., joue de plusieurs instruments à la fois. (Pl. *Des* hommes-orchestres.)


Homme-orchestre.

— Théâtr. Espace compris entre la scène et le public et dans lequel viennent se placer les instrumentistes. ‖ Ensemble même de ces instrumentistes. ‖ Ensemble des places qui, au rez-de-chaussée des théâtres, sont le plus rapprochées des musiciens : *S'asseoir à l'*orchestre. ‖ Spectateurs qui occupent ces places : *Tirade sifflée par l'*orchestre.

— Poétiq. Ensemble de bruits harmonieux, terribles ou poétiques : *L'*orchestre *de la mer, de la foudre, du vent.*

—Fam. Ensemble de bruits quelconques. *Un* orchestre *de rieuses.*

— Encycl. *L'orchestre* a subi, depuis l'origine de la musique dramatique, des transformations profondes, qui tiennent, d'une part, à celles des instruments eux-mêmes, d'autre part, au désir chaque jour croissant des compositeurs d'augmenter la puissance sonore de l'orchestre et d'en varier les timbres. L'orchestre employé en 1607 à Venise, par Monteverde, pour accompagner son *Orfeo*, comprenait : 2 *gravicembali* (clavecins), 2 *organi di legno* (positifs), 2 *violini piccioli alla francese*, 10 *viole da braccio*, 2 *contrabassi da viola*, 3 *bassi da gamba*, 2 *chitarroni*, 1 *arpa doppia*, 1 *flautino* (flageolet), 2 *cornetti*, 1 *clorino* (trompette-soprano), 3 *trombe sordine* (trompettes sourdes), 4 *tromboni*, 1 *regale*. On voit ici des guitares; on verra plus tard des luths et des théorbes; mais ces instruments, d'une sonorité trop faible et trop sèche, ne tardèrent pas à disparaître devant les instruments à archet. C'est ainsi qu'avec Carissimi en Italie, avec Lulli en France, l'orchestre comprit surtout des violons, des violes de diverses grandeurs, des basses et des doubles basses de viole, puis des flûtes à bec, des hautbois, des bassons, des cors de chasse et des trombes, qui n'étaient autre chose que des cornets à bouquin. Déjà, à la fin du XVIIe siècle, l'orchestre était complètement transformé. Voici quelle était la composition de celui de l'Opéra de Paris, en 1775 : 22 violons (premiers ou seconds), 3 quintes (altos), 4 violoncelles, 6 contrebasses, 6 flûtes et hautbois, 2 clarinettes, 8 bassons, 2 cors de chasse, 1 trompette, 1 timbalier, 1 tambourin. Aujourd'hui, l'orchestre de l'Opéra comprend, comme les orchestres des concerts symphoniques, 14 premiers violons et 13 seconds, 10 altos, 12 violoncelles, 10 contrebasses, 3 flûtes, 2 hautbois, 2 clarinettes, 4 bassons, 4 cors, 3 trompettes, 2 pistons, 3 trombones, 1 ophicléide (tuba), 1 timbalier, 1 tambour, 1 triangle, 1 grosse caisse, 1 cymbalier, plus 4 harpes, qui ne servent qu'accidentellement et qui n'en font pas partie régulièrement. Par circonstance aussi, certains instruments auxiliaires viennent se faire entendre dans cet orchestre; par exemple, les saxophones dans *Hamlet*, la viole d'amour dans les *Huguenots*, le cor anglais ou la clarinette basse dans tel autre ouvrage. Wagner trouva cet orchestre insuffisant pour ses œuvres, et son ensemble instrumental comprend, outre le quatuor : 3 grandes flûtes et 1 petite, 3 hautbois et 1 cor anglais, 3 clarinettes et 1 clarinette basse, 8 bassons, 8 cors, 4 tubas (1 ténor, 2 basses et 1 contrebasse), 3 trompettes et 1 trompette basse, 4 trombones, 2 paires de timbales, 6 harpes, cymbales, triangle, grosse caisse et tambour. Constatons que cet orchestre serait trop bruyant si, pour en atténuer la puissance, Wagner n'avait imaginé de le couvrir et de le rendre invisible.

Orchestrer (*kèss*) v. a. Composer la partie d'orchestre de : Orchestrer *une partition.*

Orchestrino (*kèss*) n. m. Instrument de musique à clavier, dont les cordes sont mises en vibration par un archet ou par une roue qui en tient lieu.

— Encycl. L'*orchestrino* fut inventé en 1805 par un nommé Poulleau, et cette idée originale de faire exécuter des morceaux par un archet au moyen du clavier fut reprise en 1828 par Dietz, qui perfectionna le système en l'appliquant à l'instrument auquel il donna le nom de *polyplectrus*.

Orchestrion (*kèss*) n. m. Nom donné par leurs inventeurs à deux instruments de musique imaginés à la fin du XVIIIe siècle.

— Encycl. Le premier *orchestrion*, dû à l'abbé Vogler (vers 1787), était une sorte d'orgue portatif, sans tuyaux apparents, qui, sous la forme d'un cube de neuf pieds, contenait quatre claviers de plus de cinq octaves et un pédalier de trente-neuf touches.

Le second, imaginé vers 1791, était l'œuvre du compositeur Thomas-Antoine Kuntz. C'était un piano de grandes dimensions, auquel était joint un système d'orgue, avec deux claviers à la main et un clavier de pédales. Le premier clavier répondait au mécanisme d'un piano ordinaire et faisait résonner des cordes de métal, mais pouvait aussi, par un archet mécanique, mis en mouvement au moyen d'une manivelle, faire vibrer des cordes de boyau. Le second clavier, ainsi que le pédalier, était destiné à l'orgue et faisait entendre des jeux de flûte, de clarinette, de hautbois, de cor et de basson. Enfin, les différents jeux des deux claviers pouvaient être réunis par un accouplement.

ORCHIALGIE (*ki, ji* — du gr. *orchis*, testicule, et *algos*, douleur) n. f. Pathol. Douleur des testicules.

ORCHIDE n. f. Bot. V. ONCHIS.

ORCHIDÉES (*ki* — de *orchis*) n. f. pl. Bot. Famille de monocotylédones. — *L'une* ORCHIDÉE.

— ENCYCL. La famille des *orchidées*, la plus nombreuse de toute la classe des monocotylédones, renferme des plantes à fleurs zygomorphes, colorées de teintes ordinairement vives, et infévariées. Chez un *orchis*, par exemple, le calice comprend trois sépales pétaloïdes, dont l'antérieur se trouve ramené du côté de l'axe d'inflorescence par une torsion de 180° de la fleur tout entière autour de son axe. La corolle comprend trois pétales inégaux, dont le plus grand (*labelle*) forme à la partie antérieure de la fleur une languette prolongée au dessous d'elle par un éperon creux. L'androcée ne comprend qu'une étamine, concrescente avec l'ovaire infère dans toute son étendue, sauf au niveau de l'anthère, et formant avec cet ovaire ce qu'on appelle le *gynostème*; l'anthère, opposée au la-

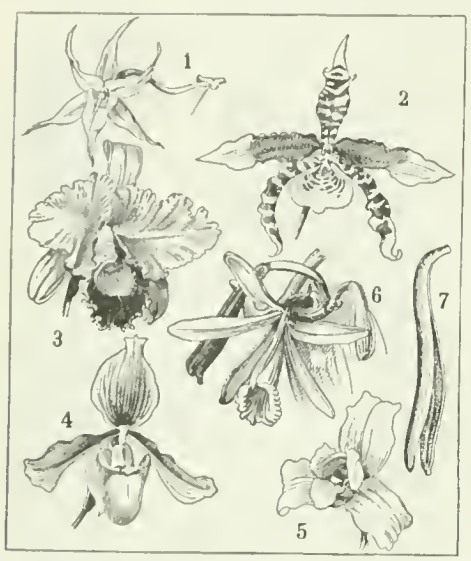

Orchidées : 1. Fleur d'angræcum; 2. Odontoglossum; 3. Cattleya; 4. Cypripédium; 5. Lycaste; 6. Vanille, 7. Fruit de la vanille.

belle, contient un pollen qui reste agglutiné dans chaque loge en une petite masse (*pollinie*), rattachée par un filament gommeux *caudicule*) à une pelote gélatineuse (*rétinacle*), que porte un lobe du stigmate, dit *rotelle*. L'ovaire, allongé et tordu sur lui-même, est constitué par trois carpelles, unis suivant la placentation pariétale en une loge unique renfermant un grand nombre de petits ovules. L'état particulier du pollen rend nécessaire la pollinisation croisée, qui est assurée par les visites des insectes. (V. POLLINISATION.) Le fruit est une capsule qui s'ouvre par six fentes, rapprochées deux à deux de part et d'autre de chaque placenta; elles découpent dans le péricarpe trois valves, qui s'écartent en laissant fixées aux trois montants qui les séparent les graines minuscules et d'organisation rudimentaire; celles-ci sont ensuite disséminées.

La famille des orchidées est surtout représentée dans les régions tropicales et subtropicales. Beaucoup d'orchidées de ces régions sont *épiphytes*. La forme des sépales et des pétales, et particulièrement celle du labelle, offre chez les orchidées les plus grandes variations, ce qui donne aux fleurs de certaines espèces des aspects étranges et explique leur vogue auprès le collectionneurs.

Presque toutes les orchidées cultivées sont épiphytes et proviennent des régions tropicales : on les y arrache pendant la saison de repos, on les importe à l'état de vie ralentie et on les remet, à leur arrivée, en végétation dans les serres chaudes. On peut les y multiplier par division des rhizomes, séparation des touffes ou morcellement des tiges dressées. On en fait maintenant de nombreux semis, surtout dans le but d'obtenir de nouvelles variétés à la suite de croisements. On obtient la germination en semant les graines sur du sphagnum, mis à la surface de pots ou paniers contenant une autre plante vivante, qui assainit le compost et empêche le développement de moisissures nuisibles au semis. Certaines recherches tendent à montrer que le semis ne peut réussir sans le concours de champignons inférieurs, qui entrent de bonne heure en symbiose avec la jeune plantule et constituent ainsi des sortes de mycorhizes. Il faut au moins trois ans pour amener à la floraison une plante de semis.

La plupart des orchidées passent chaque année par une période de repos, correspondant à la saison sèche de leur pays natal; cette période suit ordinairement la floraison et, pendant sa durée, la plante demande moins de chauffage et d'arrosage.

ORCHIDIE n. f. Bot. Syn. de CALYPSO.

ORCHIDOFUNCKIE (*ki, fun-ki*) n. f. Genre d'orchidées vandées, comprenant des herbes acaules, à feuilles coriaces, à fleurs jaunes, réunies en pampe terminale. (On en connaît 4 espèces de la Jamaïque.)

ORCHIDOTHÉRAPIE (*ki, pi* — du gr. *orchis*, testicule, et *thérapeia*, traitement) n. f. Méthode thérapeutique, inventée par Brown-Séquard, et qui consiste à injecter sous la peau le suc testiculaire de divers animaux, pour combattre certaines affections nerveuses et la débilité sénile.

ORCHIES, ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arrond. et à 18 kilom. de Douai; 1.305 hab. Ch. de f. N. Fabriques de sucre, tanneries; fabriques d'ouate et de filasse, savonneries. Pépinières.

Orchies, au moyen âge, possédait une forteresse, où résidaient les comtes de Flandre, qui lui octroyèrent, en 1188, une charte communale. Avant la Révolution, c'était le chef lieu du pays de Pévèle. — Le canton a 9 comm. et 16.836 hab.



Armes d'Orchies.

ORCHILLA (PUNTA DE LA), extrémité occidentale de l'île de Fer (arch. des Canaries). C'est en ce point que les géographes faisaient jadis passer le premier méridien.

ORCHILLA, URCHILLA, île inhabitée de la mer des Antilles, à 130 kilom. N. du Venezuela, dont elle dépend; 50 kilom carr.

ORCHIOCÈLE (*ki, sèl'* — du gr. *orchis, ios*, testicule, et *kèlè*, tumeur) n. f. Méd. Tumeur du testicule. (Peu us.)

ORCHIODYNIE n. f. Pathol. Syn. de ORCHIALGIE.

ORCHIOTOME (*ki* — du gr. *orchis, ios*, testicule, et *tomè*, section) n. m. Chir. Instrument dont on se sert pour l'ablation du testicule.

ORCHIOTOMIE (*ki, mi* — rad. *orchiotome*) n. f. Chir. Ablation du testicule.

ORCHIPÈDE (*ki* — de *orchis*, et du lat. *pes, pedis*, pied) n. f. Genre d'orchidées néottiées, comprenant des herbes terrestres, d'Asie et d'Amérique. ‖ Genre d'apocynacées, comprenant des plantes à grandes fleurs réunies en cymes, dont on connaît quinze espèces, des régions tropicales d'Asie et d'Océanie.

ORCHIS (*kiss* — du gr. *orchis*, testicule) n. m. Genre de plantes, de la famille des *orchidées*.

— ENCYCL. Le genre *orchis*, indigène en Europe, renferme des plantes dont la fleur a un labelle éperonné, entier ou à trois lobes, et des pollinies naissant de deux rétinacles distincts. A la base de la tige, au milieu de racines adventives, on observe, en été, deux tubercules : l'un est ridé et de couleur foncée; l'autre est plein et de couleur claire. Le tubercule ridé occupe la base de la tige aérienne de l'année : il est manifeste que c'est lui qui l'a alimentée au cours de son développement. Le tubercule plein, formé à l'extrémité d'un rameau né sur le flanc de cette tige feuillée, est en voie d'accroissement et se gorge de réserves nutritives en vue du développement de la pousse nouvelle, qui se formera, au printemps prochain, dans son prolongement. Chaque année se constitue un nouveau tubercule. La flore française possède plus de vingt-cinq espèces d'orchis. L'orchis pourpre (*orchis purpurea*) a un casque pourpré et un labelle blanc, ponctué de houppes purpurines. L'orchis tacheté (*orchis maculata*) a des feuilles tachées de noir et des fleurs blanches avec des taches violettes. L'orchis singe (*orchis simia*) a un labelle dont la forme rappelle un peu celle d'un petit singe suspendu. L'*orchis coriophora* répand une odeur prononcée de punaise (en gr. *koris*). L'orchis bouffon (*orchis moria*) a des fleurs violacées, avec des taches blanches sur le labelle. L'orchis militaire (*orchis militaris*) a des fleurs panachées de blanc, de rose et de lilas. Les tubercules de diverses espèces d'orchis, soit d'Asie Mineure et de Perse, soit indigènes, fournissent le *salep*, matière alimentaire riche en fécule.



Orchis à larges feuilles : *a*, fleur.

ORCHITE (*kit* — du gr. *orchis*, testicule) n. f. Inflammation du testicule.

— ENCYCL. L'inflammation du testicule, qui s'étend le plus souvent à l'épididyme (orchiépididymite) et à la tunique vaginale, est aiguë ou chronique.

Orchites aiguës. Les orchites aiguës se rattachent à des causes multiples : blessures du testicule, affections de l'urètre (principalement la blennorragie) ou maladies générales, surtout les oreillons.

L'*orchite traumatique*, compliquée de lésions des bourses, se termine souvent par l'atrophie de l'organe.

L'*orchiépididymite blennorragique*, annoncée par des tiraillements dans l'aine, une douleur vive de l'épididyme s'irradiant aux lombes, s'affirme par le gonflement des bourses, l'augmentation de volume de l'épididyme et du canal déférent, l'épanchement séreux dans la vaginale avec fièvre et sensation de malaise. La maladie se résout ordinairement en quinze jours, sans atrophie du testicule, mais en laissant après elle souvent des névralgies et, plus rarement, une oblitération temporaire ou définitive des voies spermatiques.

L'*orchite ourlienne*, qui débute entre le troisième et le septième jour des oreillons, s'accompagne de fièvre intense, est souvent double et se termine par l'atrophie partielle ou totale des testicules.

Le traitement des orchites aiguës est surtout palliatif : repos au lit, soutien et immobilisation des bourses au moyen d'une planchette, échancrée et garnie d'ouate hydrophile, que l'on pose sur les cuisses; cataplasmes belladonés, grands bains, purgatifs salins.

Orchites chroniques. Les orchites chroniques proprement dites sont surtout tuberculeuses ou syphilitiques. On désigne aussi sous ce nom la transformation scléreuse du testicule, consécutive aux orchites aiguës et aboutissant à l'atrophie.

Enfin, l'orchite chronique consécutive aux inflammations chroniques de l'urètre, de la prostate ou du col de la vessie, d'une hydrocèle, etc., est plus exactement une épididymite chronique. Le traitement consiste dans l'application de pommades résolutives.

ORCHOMÈNE d'Arcadie, ville de l'ancienne Grèce, bâtie un peu au N. de Mantinée, sur l'emplacement actuel du village de Kalpaki. Déjà mentionnée dans les poèmes homériques, elle fut, au Ve siècle avant notre ère, la ville la plus considérable de l'Arcadie. Alliée à Sparte contre les Athéniens, prise et ravagée par ceux-ci pendant la guerre du Péloponèse, dévastée à plusieurs reprises au cours des luttes entre Étoliens et Achéens, elle fut reconstruite au temps de Pausanias.



Monnaie d'Orchomène (Arcadie).

ORCHOMÈNE de Béotie ou **ORCHOMÈNE Minyenne**, ville de l'ancienne Grèce, qui s'élevait près du village actuel de *Skripou*, non loin du lac Copaïs, dont la formation avait obligé ses habitants à abandonner leur premier établissement, sur l'emplacement même du lac. Elle fut, au temps de la guerre de Troie, la capitale des Minyens, mais elle dut bientôt se soumettre aux Béotiens, qui, à trois reprises, la détruisirent. Restaurée successivement par Athènes, puis par Philippe de Macédoine, elle était déjà en ruine au temps de Strabon. On en a retrouvé près de *Skripou* d'intéressantes ruines.

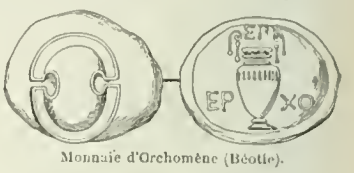

Monnaie d'Orchomène (Béotie).

ORCIÈRES, ch.-l. de cant. des Hautes-Alpes, arrond. et à 19 kilom. N.-O. d'Embrun, au-dessus du *Drac d'Orcières*; 1.123 hab. Gisements d'anthracite; plâtre et ardoises. — Le canton a 3 comm. et 2.402 hab.

ORCINE n. f. Composé que l'on rencontre dans des lichens du genre *roccella* ou *variolaria*.

— ENCYCL. L'*orcine* $C^{11}H^{8}[(CH^{3})_{1}(OH)_{1}OH)_{2}]$ s'obtient par distillation sèche de l'acide orsellique en présence de chaux, elle cristallise en prismes clinorhombiques fusibles à 58°, elle bout à 289° en se décomposant; elle se combine avec les alcalis; avec l'ammoniaque elle donne à l'air humide de l'*orcéine*.

ORCINES, comm. du dép. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 5 kilom. de Clermont, au pied est du puy de Dôme; 1.590 hab. Ruines du château de Montrodeix.

ORCINIEN, ENNE (*si-ni-in, èn'* — lat. *orcinus*; de *Orcus*, Pluton, l'Enfer, la Mort) adj. Mythol. lat. Qui a rapport à Pluton ou à l'Enfer : *Royaume* ORCINIEN.

— n. m. Antiq. rom. Nom que l'on donnait aux esclaves affranchis par testament. ‖ Nom donné par plaisanterie à des personnages qui s'introduisirent au sénat sous prétexte qu'ils avaient trouvé leur nomination sur des tablettes laissées par César.

ORCINO (PAYS D'), région de la Corse, sur le versant ouest, qui comprend le bassin de la Liscia, de la source à son embouchure dans le golfe de Sagone, et qui forme la majeure partie du canton de *Sari d'Orcino*. Forêts et maquis; dans la vallée prospèrent des vignobles, des orangers, citronniers, figuiers, etc.

ORCIVAL, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 20 kilom. de Clermont, dans le vallon du *Sioulet d'Orcival*; 705 hab. Église (mon. hist.) du XIIe siècle, du style roman, auvergnat; madone vénérée. Vestiges d'une villa gallo-romaine. Dolmen dit *Tombeau de la Vierge*. Château de Cordès, des XVe, XVIe et XVIIe siècles; beaux jardins dus à Le Nôtre.

ORCO, rivière d'Italie (Piémont), affluent de gauche du Pô. Descendu du glacier de Galisia, il traverse le lac de Rosset, coule vers l'E., puis vers le S.-E., et, après avoir passé à Rivarolo, tombe dans le Pô près de Chivasso; 75 kilomètres.

ORCULE n. f. Genre d'holothuries, famille des dendrochirotidés, répandues surtout dans les mers d'Amérique.

ORCUS, nom que donnaient à Pluton les anciens Romains. [Ce mot semble venir du grec ὅρκος (serment).]

ORCZY (Laurent), général et poète hongrois, né en 1718, mort à Pest en 1789. Il embrassa la carrière militaire en 1741 et combattit pendant la guerre de Succession et pendant la guerre de Sept ans. Après 1763, il devint « comte suprême » du comitat d'Abauj et abandonna ses fonctions en 1781. Orczy, poète, se rattache à l'école française; il s'inspira surtout de Boileau, de Rousseau et de Voltaire.

ORD (*or'*), **ORDE** (probablem. du lat. *horridus*, qui fait horreur) adj. Sale; vilain, laid, hideux. (Vx.)

ORDALIE (*lî* — de l'anglo-saxon *ordâl*, allem. mod. *urtheil*, jugement) n. f. Épreuve judiciaire, jugement de Dieu sans combat : ORDALIE *de l'eau*. ‖ Cuve dans laquelle on faisait l'épreuve de l'eau. (Vieux.) [On disait aussi ORDAL.]

— ENCYCL. La croyance à une intervention divine pour manifester la culpabilité d'un criminel en le faisant succomber dans les épreuves auxquelles on le soumet est à la fois assez ancienne et assez générale. Le serment accompagné d'imprécations chez les Grecs, loi de Gortyne est un exemple d'*ordalies*. Dans le haut moyen âge, par suite d'une influence germanique, l'ordalie se répand sous des formes diverses : épreuve du fer chaud, de l'eau bouillante, de l'eau froide, de la croix, etc. L'épreuve est souvent bilatérale, c'est-à-dire qu'accusé et accusateur y sont soumis tour à tour; on admet souvent la substitution au coupable d'un champion. L'Église, d'abord assez favorable aux ordalies, en vient, au XIIIe siècle, à condamner à peu près définitivement les ordalies, duels et épreuves. Saint Louis, par ordonnance de 1258, les condamne aussi, déclarant que combat n'est pas preuve, et leur substitue les preuves testimoniales. Mais les ordalies subsistent encore assez longtemps, et encore le duel est un reste de ces vieilles traditions.

ORDAN-LARROQUE, comm. du Gers, arrond. et à 10 kilom. d'Auch ; 812 hab. Deux piles itinéraires romaines.

ORDAZ (D. Diégo), conquérant espagnol, né à Castro-Verde (Léon), mort à Paria en 1533. Lieutenant de Cortez au Mexique, il contribua au gain de la bataille de Ceutla (1519), explora la province de Guaxaca et prit une part glorieuse à la retraite de Mexico. Cortez avait une telle confiance en lui qu'il l'envoya à deux reprises en Espagne pour défendre ses intérêts auprès de Charles-Quint. Ordaz fut attaqué dans sa seconde expédition par le corsaire rochelais Florinet et perdit une partie de ses vaisseaux. Les dépouilles du Mexique enrichirent le trésor de François Ier. En 1531, Ordaz obtint l'autorisation de conquérir le pays entre le cap de la Vela et la baie de Venezuela. Il remonta l'Orénoque pendant 160 lieues et dut redescendre le fleuve, arrêté par la famine et les attaques des Indiens. Geronimo de Ortal continua ses découvertes.

ORDELAFFI, famille italienne, qui tint la seigneurie de Forli, en Romagne, du XIIIe au XVIe siècle. Elle devint célèbre, dès la fin du XIIIe siècle, par les exploits des trois frères : Scarpetta, Pino et Bartolomeo **Ordelaffi**, qui étaient au service de Guido de Montefeltro, seigneur de Pise et d'Urbino, et que les habitants de Forli mirent à leur tête, après s'être affranchis de la domination pontificale. En 1310, Clément V ayant cédé les Romagnes à Robert d'Anjou, roi de Naples, celui-ci s'empara de Forli et mit les trois frères gibelins dans une prison, où il paraît bien qu'ils moururent. — Un de leurs parents, Cecco **Ordelaffi**, parvint à rentrer à Forli en 1315, chassa les guelfes, se fit donner le titre de capitaine général et régna jusqu'à sa mort (1331). — Son frère, Francesco **Ordelaffi**, eut de violents démêlés avec le pape Clément VI. Vaincu par le légat Albornoz, il dut faire amende honorable. Il mourut à Venise en 1374. — Pino II **Ordelaffi**, qui régna de 1466 à 1480, est resté célèbre par ses goûts magnifiques. Son fils naturel, Sinibaldo II **Ordelaffi**, lui succéda, mais fut dépouillé de sa seigneurie au profit de Sixte IV. Dès lors, Forli fit partie des Etats de l'Eglise jusqu'au XIXe siècle.

ORDENER (Michel, comte), général français, né à Saint-Avold (Moselle) en 1755, mort à Compiègne en 1811. Adjudant de dragons au moment de la Révolution, il servit aux armées du Rhin et de la Moselle, devint capitaine en 1793, puis colonel en 1796 pendant la première campagne d'Italie. En 1800, Bonaparte lui confia le commandement de la cavalerie de la garde consulaire. Promu général de brigade en 1803, il reçut la mission d'arrêter le duc d'Enghien à Ettenheim. Divisionnaire après Austerlitz, il fut admis au Sénat en 1806, reçut le titre de comte en 1808, et fut nommé gouverneur du palais de Compiègne. — Son fils Michel, né à Huningue en 1787, mort à Paris en 1862, fut aide de camp de son père, puis de Duroc, et devint chef d'escadron en 1809. Il prit part, comme colonel du 30e dragons, aux campagnes de 1812, 1813 et se couvrit de gloire à la défense de Montmartre en 1814, puis à Waterloo (1815). Mis en demi-solde par les Bourbons, il ne reprit du service qu'après la révolution de Juillet. Il devint lieutenant général en 1846. Placé dans la réserve en 1852, il fut admis la même année au Sénat impérial.

ORDENES ou **Santa-Maria de Ordenes**, bourg d'Espagne (prov. de la Corogne), sur le Tambre ; 4.000 hab. Fabrication de toiles.

ORDERIC VITAL, historien français du XIIe siècle, né à Attingham (Angleterre) en 1075, mort vers 1142. Son père, Odelerius, né à Orléans, avait pris part à la conquête normande de l'Angleterre. Il fut consacré tout jeune à la vie religieuse et entra dans l'abbaye d'Ouche ou de Saint-Evroul, au diocèse de Lisieux. Il changea alors son nom saxon d'Orderic en celui de Vital. Son *Histoire ecclésiastique* est d'intérêt inégal. Les sept derniers livres ont une grande importance historique par les détails qu'ils donnent sur l'histoire de la Normandie, la conquête de l'Angleterre, l'expédition de Robert Guiscard contre Constantinople, la première croisade, etc. L'exposé des faits est confus, incohérent, parfois inexact ; mais il est plein de renseignements utiles. La traduction en a été donnée dans la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France* de Guizot. Une édition critique a été publiée, pour la Société de l'Histoire de France, par Le Prévost (1855).

ORDGARIUS (*ri-uss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des argiopidés, comprenant quelques espèces d'araignées singulières, chargées de saillies et de tubercules, et qui habitent l'Inde et l'Australie.

ORDINAIRE (*nèr'* — du lat. *ordinarius*) adj. Qui est dans l'ordre des choses habituelles ; qui existe, arrive ou se fait communément : *La vanité est un défaut très* ordinaire *chez les jeunes filles.* (Théry.)

— Médiocre, commun, vulgaire : *Un homme, Un esprit* ordinaire.

— *Vin ordinaire* ou *Vin d'ordinaire*, Vin de qualité commune qu'on sert pendant la plus grande partie du repas. ‖ Dans les restaurants, Vin commun dont le prix est compris dans le prix général du repas.

— Admin. Se dit de fonctionnaires ou d'officiers qui sont en charge toute l'année, à la différence de ceux qui n'y sont que par semestre, par quartier : *Médecin* ordinaire *du roi.* ‖ *Ambassadeur ordinaire*, Celui qui réside dans une cour, à la différence de ceux qui sont envoyés pour un objet particulier.

— Antiq. rom. *Consul ordinaire*, Consul nommé régulièrement, au commencement de l'année, et non pour une circonstance exceptionnelle. ‖ *Gladiateurs ordinaires*, Ceux qui combattaient dans l'arène avec les armes habituelles.

— Dr. *Juges ordinaires*, Juges qui étaient en exercice durant l'année entière, à la différence des juges qui ne siégeaient que par semestre. (Juges à qui appartenait naturellement la connaissance des affaires, à la différence des juges de privilège et de ceux qui étaient établis par commission.) ‖ *Affaire ordinaire*, Affaire de nature à être soumise au cours habituel de la justice, qui ne peut pas être jugée sommairement. ‖ *Question ordinaire*, Premier degré de la torture que l'on faisait subir à un accusé et qui était le moins rigoureux. ‖ *Régler un procès, une affaire à l'ordinaire*, Rendre civile une affaire criminelle, ordonner qu'un procès intenté au criminel ne pourra être poursuivi qu'au civil. (On dit, dans le même sens : *Renvoyer les parties à l'ordinaire* ou *en procès ordinaire.*)

— n. m. Ce qu'on a coutume de faire, ce qui arrive ou se fait habituellement : *L'*ordinaire *de la multitude est de juger sur les apparences.*

— Limite commune, niveau commun : *Mauvaise chance qui passe l'*ordinaire.

— Ce que l'on sert habituellement à un repas : *Un* ordinaire *bourgeois.* ‖ Dans les petits restaurants de Paris, Bouillon et portion de bœuf bouilli, accompagné de légumes : *Commander un* ordinaire.

— Mesure de vin que l'on accorde aux domestiques. ‖ Portion d'avoine donnée soir et matin aux chevaux.

— Admin. anc. Courrier de la poste, qui partait et arrivait à jours fixes : *Recevoir une lettre par l'*ordinaire. ‖ Jour où ce courrier partait ou arrivait : *Donnez-moi temps jusqu'au premier* ordinaire *pour y songer.* (Racine.) ‖ Gentilhomme ordinaire du roi : *Le roi envoya ce jour-là visiter M. le Prince par un* ordinaire *nommé Essin.* (Pellisson.) ‖ *Ordinaire des guerres*, Fonds destinés à payer la maison du roi, les compagnies de gendarmes, etc. ‖ *Ordinaires de la musique de la chambre du roi*, Chanteurs et chanteuses des concerts du roi.

— Dr. can. Evêque, parce qu'il possède, en vertu de son institution canonique, la juridiction ordinaire : *Se pourvoir par-devant l'*ordinaire. V. juridiction.

— Liturg. *Ordinaire de la messe*, Celles des prières de la messe qui ne changent point avec la fête du jour.

— Milit. Groupement d'hommes de troupe, réunis pour vivre ensemble par la mise en commun de leurs prestations individuelles : *Faire* ordinaire. *Vivre à l'*ordinaire.

— n. m. pl. Menstrues : *Avoir ses* ordinaires.

— Loc. adv. *D'ordinaire*, *Pour l'ordinaire*, Le plus souvent, généralement. ‖ *A l'ordinaire*, *Comme à l'ordinaire*, Suivant la manière accoutumée. ‖ *Contre l'ordinaire*, Contrairement à ce qui a lieu habituellement.

— Loc. prépos. *A l'ordinaire de*, Selon la coutume : *Je répondrai franchement*, à mon ordinaire.

— Syn. **Commun, trivial.** V. commun.

— Anton. **Extraordinaire.**

— Encycl. Milit. En général, les hommes de chaque compagnie, escadron ou batterie, *font ordinaire* ensemble et il existe un ordinaire distinct pour chacune de ces unités, plusieurs peuvent être groupées dans certains cas en un seul ordinaire, ou, au contraire, une de leurs fractions pourra constituer un ordinaire distinct. Tous les brigadiers, caporaux et soldats, doivent vivre à l'ordinaire, à moins d'une autorisation du chef de corps. Chaque homme vivant à l'ordinaire y verse journellement une somme prélevée sur sa solde et déterminée par le chef de corps. Les fonds de l'ordinaire sont entretenus, en outre, par les diverses indemnités accordées aux troupes.

Quant aux dépenses incombant à l'ordinaire, elles concernent tous les produits alimentaires à l'exception du pain, puis l'achat et l'entretien des ustensiles de cuisine, des autres objets nécessaires au service de l'alimentation et enfin de tout ce qui concerne l'éclairage, le nettoyage, blanchissage, etc.

En principe, tous les achats sont faits par une commission des ordinaires, instituée dans chaque corps sous la présidence d'un officier supérieur, et qui reçoit ensuite aux différentes unités ce dont elles ont besoin. Mais les commandants de ces unités peuvent faire aussi des achats directs. L'ordinaire de chaque compagnie, escadron ou batterie, est géré par le capitaine commandant ; la comptabilité en est tenue par le sergent-major ou maréchal des logis chef au moyen d'un livret d'ordinaire, arrêté tous les jours de prêt par un officier chargé de la surveillance de l'ordinaire. En outre, un caporal ou brigadier dit *d'ordinaire* est désigné pour prendre livraison des denrées que fournit la commission et pour effectuer les achats éventuels.

Ordinaire (Claude-Nicolas), naturaliste français, né à Salins en 1736, mort à Clermont-Ferrand en 1808. Oratorien, professeur d'histoire naturelle de Mesdames de France, il émigra lors de la Révolution. A son retour en France, il devint bibliothécaire à Clermont-Ferrand. On lui doit : *Histoire naturelle des volcans, comprenant les volcans sous-marins, ceux de la boue et autres phénomènes analogues* (1802). — De ses neveux, l'aîné, Jean-Jacques **Ordinaire**, né à Besançon en 1770, mort en 1843, recteur dans sa ville natale, est l'auteur d'une méthode pour l'étude des langues. Le cadet, Désiré **Ordinaire**, né à Besançon en 1773, mort en 1847, fut recteur de l'académie de Strasbourg et directeur de l'Institut des sourds-muets. On lui doit un *Essai sur l'éducation du sourd-muet* (1836).

Ordinaire (Dionys), publiciste et homme politique français, né à Jougne (Doubs) en 1826, mort à Paris en 1896. Elève de l'Ecole normale supérieure, il professa la rhétorique en province, puis collabora à la « République française », et fut rédacteur en chef de la « Petite République ». Il siégea à la Chambre, comme député du Doubs, de 1880 à sa mort. On lui doit : *Rhétorique nouvelle* (1866) ; *Dictionnaire de mythologie* (1866) ; *les Régents de collège*, poésies (1873) ; *Mes rimes* (1878) ; *Lettres aux jésuites* (1883).

ORDINAIREMENT (*nè*) adv. Le plus souvent, d'ordinaire : *L'homme qui a souffert a* ordinairement *l'esprit défiant.* (Réveille-Parise.)

ORDINAL, ALE, AUX (du lat. *ordinalis*, même sens) adj. Gramm. Se dit des mots qui, dérivés des noms de nombre, marquent l'ordre, le rang, comme *premier, deuxième, premièrement, deuxièmement*, etc. : *Adjectif* ordinal. *Nom de nombre* ordinal. (Les expressions *nombre ordinal, nom de nombre ordinal* ont cessé d'être justes depuis que le mot *nom*, appliqué autrefois aux substantifs et aux adjectifs, est réservé aux substantifs ; il n'y a proprement que des adjectifs ordinaux. L'Acad. ne donne ce mot que comme adj. masc.)

— Encycl. Les adjectifs numéraux *ordinaux* sont, quant à la forme, plus voisins des adjectifs proprement dits que les cardinaux, qui sont souvent invariables. Dans les langues indo-européennes, les ordinaux paraissent avoir eu primitivement les deux suffixes *-to-* et *-mo-*. Or, *-to-* est un suffixe d'adjectif verbal ou de participe et *-mo-* sert à former de nombreux adjectifs. En français, presque tous les ordinaux sont formés avec le suffixe *ième* (*deuxième, troisième*, etc.), dont l'origine est obscure. On peut seulement affirmer qu'il se rattache à la terminaison latine *-imus*. Le vieux français possédait une série d'ordinaux, dérivés régulièrement des formes latines correspondantes : *tiers, quart, quint, dime*, etc. Ils ont disparu ou ne se sont maintenus que dans des tournures spéciales : *tiers état, la dime*, etc.

ORDINAL n. m. Livre contenant les prières et formules usitées dans l'Eglise anglicane pour conférer les ordres.

— Encycl. L'*ordinal* anglican est écrit en anglais. Sa première rédaction remonte au règne d'Edouard VI ; le texte actuel date de 1552. Les théologiens catholiques se sont fréquemment demandé s'il avait conservé les points essentiels du rituel romain et, par suite, si les ordinations anglicanes pouvaient être regardées comme valides. Cette double question, résolue négativement par les Pères Lequien et Hardouin, l'a été affirmativement par le Père Le Courrayer et par quelques autres docteurs. Le pape Léon XIII, après avoir consulté une commission de théologiens, a déclaré en 1899 que, d'après les documents communiqués, il était obligé de conclure à la nullité des ordinations faites conformément à l'ordinal anglican.

ORDINAND (*nan* — du lat. *ordinandus*, qui doit être ordonné) n. m. Celui qui a été désigné ou accepté par l'évêque pour être promu aux ordres sacrés.

— Encycl. Dès les premiers âges chrétiens, l'Eglise voulait que les *ordinands* fussent examinés avec le plus grand soin. L'examen qu'on faisait passer aux ordinands roulait sur la foi, la doctrine et les mœurs ; on excluait des ordres tous ceux qui étaient suspects d'hérésie, de simonie, ceux qui avaient été soumis à la pénitence publique, les criminels coupables d'homicide, d'adultère, d'usure, de sédition, ceux qui s'étaient mutilés eux-mêmes. On n'admettait point aux ordres les militaires, les esclaves, ni même les affranchis, sans la permission de leurs maîtres, et l'on refusait d'y recevoir les acteurs, les bouffons, les bigames, etc.

ORDINANT (*nan* — du lat. *ordinans, antis*, part. prés. de *ordinare*, ordonner) n. m. Evêque qui confère les ordres sacrés.

— adj. Gramm. A signifié Ordinal.

ORDINARIAT (*ri-a* — du lat. *ordinarius*, ordinaire) n. m. Juridiction de l'ordinaire ou évêque diocésain.

ORDINATEUR, TRICE (du lat. *ordinator, trix*, même sens) adj. S'est dit pour ordonnateur, trice.

— n. m. Liturg. Celui qui confère un ordre ecclésiastique. ‖ On dit plutôt ordinant.

ORDINATION (*si-on* — lat. *ordinatio* ; de *ordinare*, ordonner) n. f. Action de conférer les ordres : *L'*ordination *est un fait primitif dans l'Eglise chrétienne.* (Guizot.)

— A signifié Action de mettre en ordre : *L'*ordination *des diverses parties du monde.*

— Encycl. Les canons ne permettent de faire l'*ordination* qu'à certains jours, qui sont les dimanches et les fêtes doubles, pour les ordres mineurs, les samedis des quatre-temps, les veilles de Pâques et de la Pentecôte, pour les ordres sacrés, sauf l'épiscopat, dont il sera question au mot sacre. L'évêque seul peut conférer le diaconat et la prêtrise ; c'est lui généralement qui donne aussi les ordres mineurs, mais, pour ce dernier cas, il pourrait déléguer un prêtre. En France, d'après la pratique ordinaire, l'évêque fait deux ordinations par an : la première aux quatre-temps d'été, la seconde aux quatre-temps d'hiver, et, chaque fois, il confère successivement, outre la tonsure, les ordres mineurs et les ordres sacrés. L'ordination a lieu le matin. L'évêque commence d'abord la messe ; après l'Introït et les premières oraisons, il interrompt la messe pour procéder à la cérémonie. La collation de chaque ordre comprend deux parties : des prières spéciales accompagnées d'une exhortation rappelant aux ordinands les nouvelles fonctions et les nouveaux devoirs qui les attendent, puis la présentation à chacun d'eux des instruments de leur ordre, qui constitue une sorte d'investiture. L'ordination des ordres majeurs est précédée de deux cérémonies solennelles : dans l'une, l'évêque, ayant rappelé aux futurs sous-diacres les obligations qu'ils vont contracter, ajoute : « Réfléchissez donc pendant qu'il en est temps encore, et, si vous persistez dans votre pieux dessein, au nom du Seigneur, approchez. » Les futurs sous-diacres font alors vers l'autel un pas décisif, signe de leur résolution. Dans l'autre cérémonie, les ordinands restent prosternés la face contre terre, durant le chant des litanies des saints et s'offrent à Dieu comme des victimes vouées à son service. L'évêque impose les mains aux diacres et aux prêtres ; il les revêt ensuite des ornements sacrés qui leur sont propres. L'ordination terminée, les nouveaux prêtres achèvent la messe conjointement avec l'évêque. Ils viennent ensuite se mettre à genoux devant lui pour lui promettre respect et obéissance. Le chant solennel du *Te Deum* termine la cérémonie.

ORDO (mot lat. invar., signif. *ordre*, par lequel commence le titre de ce calendrier) n. m. Sorte de calendrier ecclésiastique qui s'imprime tous les ans, dans chaque diocèse, et qui indique la manière dont il faut réciter et célébrer l'office de chaque jour : *Les* ordo *des divers diocèses.*

ORDON (de *orde*, forme dialect. de *ordre*) n. m. Métall. Charpente d'un gros marteau de forge : Ordon *en bois, en fonte.* ‖ Ensemble du marteau, de sa charpente et de l'appareil qui met le marteau en mouvement.

— Pêch. Certaine longueur de cannes ou de lignes montées sur des cordes. ‖ On écrit aussi ordun.

— Vitic. En certaines régions de la France, Intervalle qui sépare les rangées de ceps de vigne. ‖ On dit aussi orne.

Ordonez de Montalvo (Garcia). V. Montalvo.

ORDONNABLE (*do-nabl'*) adj. Qui peut être ordonné.

ORDONNAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 8 kilom. de Lesparre, près de la Gironde ; 524 hab. Source jaillissante à Potensac. Cette commune, qui fait partie du Médoc, fournit de bons vins. Principaux crus : *Château-Gallais, domaine du Grand-Bois, cru La Salle, domaine de Potensac, domaine de l'abbaye de l'Isle, clos du Mareil*, etc.

ORDONNANCE (*do-nanss* — rad. *ordonner*) n. f. Action ou manière de disposer, d'arranger. ‖ Ensemble de personnes ou de choses disposées dans un certain ordre : *L'*ordonnance *d'une bataille, d'une fête, d'un tableau.*

— Ordre, prescription émanée d'une autorité supérieure : *Les* ordonnances *du sénat romain.* ‖ Loi, constitution des rois de France sous l'ancien régime : *L'*ordonnance *de Blois.* ‖ Se dit absolument des ordonnances portées par Charles X, en 1830, et qui amenèrent la révolution de Juillet. ‖ Acte d'une autorité supérieure, réglant l'exécution des lois ou des détails d'administration, etc. : Ordonnance *de l'empereur, de l'évêque.* On dit auj. décret.) ‖ Règlement de police : Ordonnance *sur la voirie.*

— Prescription d'un médecin, pour le régime ou la médication : *Suivre rigoureusement une* ordonnance. ‖ Ecrit

qui contient une prescription médicale : *Oublier son* ordonnance *chez le pharmacien.*

— *Habit, Costume d'ordonnance,* Uniforme réglementaire, officiel, particulier à un corps ou à certains fonctionnaires.

— Archit. Emploi d'un ordre d'architecture : Ordonnance *dorique, ionique, corinthienne.* ‖ Nombre et disposition des colonnes : Ordonnance *tétrastyle, octostyle.*

— Dr. *Être logé selon l'ordonnance,* Ne posséder que les meubles absolument nécessaires, que la loi défend de saisir. (Par ext. Être mal meublé.) ‖ *Ordonnance de dernière volonté,* Nom donné autrefois aux testaments. ‖ *Ordonnance du juge,* Décision d'un juge; ordre apposé par lui soit au bas d'une requête, soit à la suite d'un procès-verbal. ‖ *Ordonnance de référé,* Décision du juge des référés. ‖ *Ordonnance d'exequatur,* Acte par lequel le président d'un tribunal ou d'une cour donne force exécutoire à une décision arbitrale qui lui a été soumise. ‖ *Ordonnance de la chambre du conseil,* Décision que, antérieurement à la loi du 17 juillet 1856, un tribunal de première instance, réuni en chambre du conseil, rendait en matière criminelle, sur rapport du juge d'instruction. ‖ *Ordonnance de non-lieu,* Décision qu'il n'y a pas lieu de poursuivre émanant du juge d'instruction.

— Fin. Ordre de payer, délivré au comptable par l'ordonnateur.

— Hist. *Ordonnance de comptant.* V. comptant.

— Milit. Règlement ou prescription relative à la tenue, aux manœuvres : *L'uniforme d'*ordonnance. ‖ Cavalier qui porte les ordres d'un fonctionnaire ou d'un officier supérieur. ‖ Soldat mis à la disposition d'un officier. ‖ *Officier d'ordonnance,* Officier du service d'état-major attaché à la personne d'un général.

— n. f. pl. Liturg. Nom que l'on donnait autrefois aux derniers sacrements.

— Encycl. Dr. Les *ordonnances du juge* diffèrent d'un jugement en ce que celui-ci émane du tribunal entier, tandis qu'elles émanent d'un président ou d'un juge statuant seul, et que, sans porter sur le fond, elles ont ordinairement en vue des mesures provisoires et d'urgence, telles, par exemple, que la permission d'assigner à bref délai (C. proc. civ., art. 72).

— Fin. Les *ordonnances* se divisent en ordonnances de payement et ordonnances de délégation ou mandat, suivant qu'elles sont délivrées par l'ordonnateur principal ou l'ordonnateur secondaire. L'ordonnance de payement est délivrée directement par le ministre, au nom d'un ou de plusieurs créanciers de l'État; par l'ordonnance de délégation, le ministre met à la disposition de l'ordonnateur secondaire un crédit ou une portion de crédit sur lequel ce dernier délivrera des mandats au nom des créanciers. Les ordonnances doivent être accompagnées des pièces justificatives établissant la validité de la créance et les droits des créanciers. (V. décr. du 31 mai 1862, art. 83.) Les titulaires sont avertis de la signature de l'ordonnance par des extraits ou lettres d'avis qui les accréditent auprès des comptables du Trésor.

— Hist. des inst. Au sens large du mot, on nommait *ordonnance,* avant 1789, toutes les lois émanées du pouvoir royal. Au sens étroit, par opposition aux édits, déclarations et lettres patentes, c'étaient plutôt les lois de grande étendue touchant à des matières diverses. Ces divers actes ne devenaient exécutoires qu'après avoir été enregistrés au Parlement. (V. Parlement.) Parmi les plus célèbres ordonnances royales, il faut citer l'ordonnance cabochienne de 1413 (v. Cabochiens); l'ordonnance de Montil-les-Tours de 1453, rendue par Charles VII; l'ordonnance de Villers-Cotterets, rendue par François Ier en 1539 sur la justice, qui substitua le français au latin dans les actes notariés; les ordonnances du chancelier de L'Hospital : celle d'Orléans (1561), rendue par les états généraux; celle de Roussillon 1563), qui fixa le point de départ de l'année au 1er janvier au lieu de Pâques; celle de Moulins (1566), puis celle de Blois (1579), qui réglementa l'état civil, etc. Au XVIIe siècle, l'ordonnance de 1629 de Michel de Marillac, dite « code Michau », ne fut enregistrée que par certains parlements. Plus tard, les grandes ordonnances de Louis XIV, véritables codes dus à l'initiative de Colbert : ordonnance de 1669 sur la procédure civile, ordonnance criminelle de 1670, ordonnance du commerce de 1673, ordonnance de la marine de 1681, ordonnance de 1669 sur les eaux et forêts. Au XVIIIe siècle, l'ordonnance de 1731 sur les donations et celle de 1733 sur les testaments, celle de 1747 sur les substitutions et celle de 1737 sur le faux. Au XIXe siècle, les actes émanés du roi, sous la Restauration et en 1830, se nommèrent *ordonnances.* Ils correspondent aux décrets actuels.

— Hist. *Ordonnances de Juillet.* V. Juillet 1830.

— Milit. *Officiers d'ordonnance.* Depuis la loi du 20 mars 1880 sur le service d'état-major, les aides de camp ont disparu et le rôle qu'ils jouaient a été attribué aux officiers d'ordonnance. Ceux-ci forment souvent, sous le nom de *cabinet,* un personnel distinct de ce qu'on appelle l'*état major* du général, ou plutôt du commandement auquel ils sont attachés; et cela, quoique, dans certains commandements, les officiers d'ordonnance doivent prendre part au travail du bureau de l'état-major. Le grade et le nombre des officiers d'ordonnance attachés à un général sont déterminés, d'après le poste que ce général occupe. V. état-major.

Soldats d'ordonnance. Le règlement du service intérieur du 28 décembre 1883 et celui du 20 octobre 1892 autorise les officiers à employer chacun un soldat pour leur service personnel et le pansage de leurs chevaux. Ceux qui ne sont pas montés sont également autorisés à en avoir un. Et ceux qui ont régulièrement droit à trois chevaux sont autorisés à avoir deux ordonnances. Les soldats ainsi employés sont dispensés de service et de corvées, mais assistent aux inspections et prennent part aux manœuvres, chaque fois que le colonel l'ordonne.

Les officiers payent par mois, à leur soldat d'ordonnance, 5 francs pour le service personnel et 4 francs par cheval. L'autorisation de revêtir la tenue bourgeoise a été donnée aux soldats d'ordonnance, qui doivent alors se coiffer d'une casquette plate en toile cirée, dont le bandeau porte un passepoil de nuance rouge ou jaune, suivant la couleur distinctive du corps.

— Pharm. et thérap. Parfois, l'*ordonnance* ne contient que les prescriptions médicamenteuses; mais souvent, aussi, elle comporte le traitement diététique. Les ordonnances de médicaments doivent énoncer la dénomination officinale ou détailler la formule du ou des remèdes prescrits, ainsi que la quantité de chaque composant d'une formule complexe. (La quantité des toxiques doit être en toutes lettres, et les gouttes en chiffres romains.) L'ordonnance doit pouvoir être exécutée dans toutes les pharmacies.

En France, les médecins formulent d'ordinaire en langue française; mais, dans beaucoup de pays étrangers, ils libellent leurs prescriptions en latin. Toute ordonnance doit être datée et signée.

ORDONNANCEMENT (*do-nan-se-man* — rad. *ordonnancer*) n. m. Acte par lequel un administrateur, après liquidation des droits du créancier, délivre un ordre de payer sur la caisse du comptable. Syn. de mandat de payer.

— Encycl. Aucun payement ne pouvant être effectué que pour un service fait (décr. du 31 mai 1862, art. 10), sauf en cas d'avance consentie à un régisseur, la liquidation des dépenses publiques doit toujours précéder l'ordonnancement; cette liquidation a lieu suivant les formes et au vu de pièces justificatives des créances édictées par les règlements; les ordonnateurs sont d'ailleurs responsables des certifications qu'ils délivrent. L'ordonnancement est nécessairement limité par les allocations budgétaires et, en ce qui concerne les dépenses de l'État, le ministre des finances est spécialement chargé d'interdire tout dépassement de la part des divers départements ministériels. Toutes les dépenses d'un exercice doivent être ordonnancées dans les trois mois qui suivent l'expiration de l'année de cet exercice (décr. du 31 mai 1862, art. 116, et loi du 25 janv. 1889).

ORDONNANCER (*do-nan-sé* — rad. *ordonnance*. Prend une cédille sous le *c* devant a ou o : *Il ordonnança. Nous ordonnançons*) v. a. Déclarer bon à payer, par un ordre écrit au bas de l'acte : Ordonnancer *un état de dépenses.*

S'ordonnancer, v. pr. Être ordonnancé.

ORDONNATEUR, TRICE (*do-na*) n. Personne qui ordonne, qui dispose une fête, une cérémonie : *L'*ordonnateur *d'un festin.*

— Officier public, chargé de précéder et de diriger les convois funèbres.

— Fig. Ce qui règle, ce qui ordonne, ce qui met en ordre : *La vertu est l'*ordonnatrice *suprême du monde intérieur.* (De Gérando.)

— Poétiq. *L'Ordonnateur des mondes, L'Ordonnateur de l'univers, Le suprême Ordonnateur,* Dieu.

— Admin. anc. *Ordonnateur général des bâtiments,* Chef des architectes du roi de France.

— Fin. Celui qui a qualité pour ordonnancer les payements.

— Adj. Qui ordonne, qui règle : *Tout arrangement suppose une intelligence* ordonnatrice. (Proudh.)

— Algèbr. *Lettre ordonnatrice,* Lettre dont les puissances croissantes ou décroissantes dans les divers termes d'un polynôme servent à indiquer l'ordre dans lequel on ordonne ces termes.

— Encycl. Fin. L'administrateur qui ordonne les dépenses porte le nom d'*ordonnateur.* Tels sont le ministre pour l'État, le préfet pour le département, le maire pour la commune. On distingue les ordonnateurs principaux et les ordonnateurs secondaires. Les ministres pour l'État, le maire pour la commune, sont des ordonnateurs principaux; les ordonnateurs secondaires sont les préfets, les intendants militaires, les commissaires généraux de la marine, le président de la commission des monnaies, les directeurs des administrations financières, les ingénieurs en chef des ponts et chaussées, les sous-intendants militaires, les gouverneurs civils de l'Algérie et des colonies. Ils ordonnancent par délégation de l'ordonnateur principal, le ministre. Les fonctions d'ordonnateur sont incompatibles avec celles de comptable. L'ordonnateur qui accomplit des opérations matérielles de recettes ou de dépenses, et qui se substitue au comptable régulier, est constitué par ce seul fait comptable occulte. Les ordonnateurs tiennent une comptabilité, rendent des comptes moraux ou d'administration soumis au contrôle des assemblées délibérantes.

ORDONNEAU (Maurice), auteur dramatique français, né à Saintes en 1851. Fils d'un négociant en eaux-de-vie, il fut employé quelque temps à la préfecture de la Seine. Il a écrit, le plus souvent, en collaboration depuis 1872, un nombre considérable de vaudevilles, de comédies, de livrets d'opérettes : *Mimi-Pinson* (1882); *les Petites Godin* (1884); *Mon Oncle* (1885); *la Fiancée des Verts-Poteaux* (1887); *Durand et Durand* (1887); *les Boulinard* (1890); *la Plantation Thomassin* (1891); *l'Oncle Célestin* (1891); *la Cocarde tricolore* (1892); *le Voyage des Berluron* (1893); *Mademoiselle ma femme* (1893); *Cousin Cousine* (1893); *Fanoche* (1894); *la Marraine de Charley* (1894); *l'Article 214* (1894); *la Perle du Cantal* (1895); *Paris quand même* (1896); *la Falote* (1896); *la Poupée* (1896); *les Sœurs Gaudichard* (1899); *le Bon Pasteur* (1901); *l'Etude Tocasson* (1901); etc.

ORDONNÉMENT (*do-né*) adv. D'une manière ordonnée, bien réglée : *Se conduire* ordonnément *et modérément.*

ORDONNER (*do-né* — du lat. *ordinare,* même sens) v. a. Mettre, tenir en ordre : *Bien* ordonner *sa maison.* ‖ Arranger, régler : Ordonner *un bal, un festin.* ‖ Commander, prescrire : Ordonner *des bains.*

— Fam. *Monsieur, Madame, Mademoiselle J'ordonne,* Personne qui aime à donner des ordres.

— Intransitiv. *Ordonner de,* Disposer à son gré de, donner tel ordre qu'on veut au sujet de : Ordonner du *sort de quelqu'un* et, absolum., Ordonner de *quelqu'un.*

— Algèbr. *Ordonner un polynôme,* En écrire les termes dans un ordre tel que les exposants des puissances d'une lettre particulière aillent en croissant ou en décroissant.



D'argent au chevron de gueules, accompagné en pointe de trois tourteaux du même, mal ordonnés (1 et 2).

— Fin. S'est dit pour ordonnancer : Ordonner *une dépense.*

— Liturg. Conférer les ordres : Ordonner *des diacres.*

Ordonné, ée part. pass. Qui a certaines qualités d'ordre et de méthode : *Une tête bien* ordonnée. *Des connaissances nombreuses, mais mal* ordonnées.

— Ellipt. *Ordonné,* Il est ordonné :

Ordonné qu'il sera fait rapport à la cour
Du foin que peut manger une poule en un jour.
Racine.

— Blas. *Mal ordonné,* Se dit des pièces disposées autrement qu'elles ne doivent l'être d'après la règle ordinaire.

— Mathém. *Proportion ou Raison ordonnée,* Proportion qui résulte des mutations d'une autre proportion ou des combinaisons de deux ou plusieurs proportions.

— Théol. Qui a reçu le sacrement de l'ordre : *Pasteurs légitimement* ordonnés.

— n. f. Géom. Distance d'un point à une droite ou à un plan, comptée parallèlement à une direction donnée : *L'*ordonnée *et l'abscisse d'un point d'un plan déterminent la position de ce point.* V. coordonnée.

— Prov. **Charité bien ordonnée,** etc. V. charité.

S'ordonner, v. pr. Être ordonné, arrangé dans un certain ordre. ‖ Être prescrit. ‖ Se régler soi-même : *Société qui ne sait pas* s'ordonner.

— Syn. **Ranger, organiser.** ‖ **Commander, prescrire.**

— Anton. **Déranger, désorganiser.** ‖ **Défendre.**

Ordoño, nom que portèrent plusieurs rois de Léon. Les plus célèbres sont **Ordoño II** (914-923), qui se distingua dans les luttes contre les califes de Cordoue; **Ordoño III** (950-955), qui ne put empêcher les Maures de dévaster la Castille jusqu'à Burgos; et **Ordoño IV** *le Mauvais* (956-959), qui usurpa le trône, au détriment de Sancho, fils d'Ordoño III. Il fut chassé du trône par le calife de Cordoue, et mourut en exil.

Ordos (pays des), région de l'empire chinois (Mongolie mérid.), dans la grande boucle du Hoang-Ho. Superf. 100.000 à 120.000 kilom. carr.; pop. évaluée à 60.000 hab. Plateau, d'une altitude moyenne de 1.000 mètres. Seul affluent du fleuve, dans cette région désertique : l'Oulan-Mouren ou Hochoui-ho. Le climat, très sec, oscille entre les grands froids et les grandes chaleurs. Abondante production de réglisse, exploitée par les Chinois; récolte très maigre de sarrasin, millet, blé, chanvre; sel. Élève du bétail. Les Mongols ordos sont répartis en 7 hordes, se disant issues des armées de Gengis-Khan, et sous la surveillance d'un *amban chinois,* qui réside à Koukou-khoto. Dans le campement sacré de Yeke-etjen-koro, sous une tente de feutre, ossements de Gengis-Khan, dont le souvenir remplit tout le pays.

Ordos, population habitant le pays de ce nom. (V. l'art. précéd.) — *Un, Une* Ordo.

— Adjectiv. : *Population* ordo.

Ordou, ville de la Turquie d'Asie (prov. de Trébizonde), sur une baie de la mer Noire, au pied du Pez-Tépé; 5.920 h. Marché important pour le maïs, le chanvre, les laines, etc.

Ordoubat, ville de la Russie d'Asie (gouv. d'Erivan), à 3 kilom. de l'Aras, affluent du Kour; 4.110 hab. Ruines d'une ancienne forteresse détruite, en 1827, par les Persans. Commerce de fruits, de vins; magnaneries et filatures de soie, forges, fabrication d'objets en cuivre. Célèbre plateau de 15 mètres de circonférence. La ville, fondée au XIIe siècle, fut longtemps le siège d'un khanat indépendant sous la suzeraineté nominale de la Perse.

ordouzeban n. m. Langue parlée par les Mogols.

ordovicien, enne (*si-in, è*n' — de *Ordovices,* n. lat. d'un peuple du pays de Galles) n. m. Se dit d'un étage géologique formant la partie moyenne du système silurien et caractérisé par l'apparition des céphalopodes.

— n. m. : *L'*ordovicien.

ORDRE (du lat. *ordo,* même sens) n. m. Disposition méthodique des choses régulièrement classées : *L'*ordre *chronologique.* ‖ Disposition des choses arrangées d'une façon utile ou harmonieuse : *Aimer l'*ordre.

— Etat ou fonctionnement régulier; heureuse combinaison de moyens : *Mettre l'*ordre *dans les finances.*

— Qualité de ceux qui aiment l'arrangement, la méthode dans les choses qu'ils possèdent ou administrent : *Ayez de l'*ordre *en tout.* (Volt.)

— Loi, règle établie par la nature ou par l'usage : *Il n'est pas dans l'*ordre *que le père survive à l'enfant.*

— Tranquillité résultant de la soumission aux lois ou à la discipline : *Rétablir l'*ordre *dans une armée.*

— Nature, classe, catégorie, rang, qualité, mérite distinctif; état particulier : *Dans le même* ordre *d'idées. Savant du* (ou *de*) *premier* ordre.

— Commandement d'un supérieur, d'une autorité supérieure : *Les* ordres *du général. L'*ordre *de la loi.*

— Loc. div. *Mettre, Donner ordre à,* Mettre en bon état, dans un état régulier; pourvoir à : Mettre ordre à *sa conscience, à ses affaires.* ‖ *Être. Se mettre aux ordres de quelqu'un,* Être, se déclarer prêt à faire ce qu'il demandera. ‖ *Jusqu'à nouvel ordre,* Jusqu'à une nouvelle décision, un nouvel arrangement, une nouvelle occurrence. ‖ *En sous-ordre.* V. sous-ordre. ‖ *Par ordre,* En vertu d'un ordre de l'autorité : *Avis inséré* par ordre *dans tous les journaux.* — Se mettait en tête des affiches de spectacle, lorsque le souverain avait manifesté l'intention d'assister à la représentation, dont il était censé avoir fixé le programme. ‖ *Il y a ordre de,* Il y a moyen de. (Vx.)

— Archit. Forme et disposition des parties saillantes, particulièrement des colonnes et de l'entablement qui distinguent les différentes manières de construire : *L'*ordre *ionique. L'*ordre *corinthien. L'*ordre *toscan.* ‖ *Ordre français,* Nom donné quelquefois à une sorte d'ordre corinthien dont le chapiteau est orné d'attributs empruntés aux gouvernements français, comme fleurs de lis, aigles, coqs, etc.

— Dr. Liste établie entre les créanciers hypothécaires d'une même personne, conformément au rang qui leur est assigné pour le payement de leur créance. ‖ *Ordre judiciaire,* Procédure d'ordre réglée avec l'accomplissement de toutes les formalités judiciaires. ‖ *Ordre amiable,* Procédure d'ordre réglée à l'amiable devant le juge-commissaire. ‖ *Ordre consensuel,* Ordre réglé à l'amiable devant notaire. ‖ *Ordre d'attribution,* Ordre réglé par voie de jugement, sans l'intervention d'un juge-commissaire. ‖ *Juge aux ordres,* Magistrat chargé dans un tribunal du règlement des procédures d'ordre. ‖ *Ordre de succession,* Classement des héritiers naturels suivant leur rang et leurs droits respectifs, tant pour les biens privés que pour les dignités héréditaires. ‖ *L'ordre des avocats,* L'ensemble des avocats inscrits au tableau près une cour, un tribunal.

— Fin. Endossement d'un billet, d'une lettre de change, pour les passer au profit d'une autre personne : *Mettre un* ordre, *son* ordre *au dos d'un billet.* ‖ *Billet à ordre,* Billet payable à la personne qui y est dénommée, ou à celle à laquelle il aura été transmis par voie d'endossement. ‖ *Mention à l'ordre de,* Clause inscrite sur les effets de commerce et qui permet leur cessibilité par voie d'endossement. ‖ *Ordres de bourse,* Ordres que les capitalistes acheteurs ou vendeurs donnent aux agents de

change et aux coulissiers d'acheter ou de vendre au comptant ou à terme les titres sur lesquels ils veulent poursuivre soit un placement, soit une spéculation. ‖ *Ordre de banque,* Arbitrage de change indirect dans lequel une personne donne l'ordre à une autre, située sur une place cambiste différente, de faire remise d'une certaine monnaie à une tierce place, et de se couvrir du montant de cette remise par une traite.

— Hist. Sorte de compagnie d'honneur, instituée par un souverain pour récompenser le mérite personnel : *L'ordre de la Légion d'honneur.* ‖ Marque extérieure qui distingue les membres d'un ordre : *Etre décoré de plusieurs* ordres. ‖ *Chevalier des ordres du roi,* Chevalier de Saint-Michel et du Saint-Esprit. ‖ *Chevalier de l'ordre du roi,* Chevalier de Saint-Michel. ‖ *Chevalier de l'ordre,* Chevalier du Saint-Esprit. ‖ *Ordre des Coteaux.* V. coteau. ‖ *Les trois ordres.* Sous l'ancienne monarchie, Le clergé, la noblesse, le tiers état.

— Hist. relig. Compagnie de personnes qui font vœu de vivre sous de certaines règles et sous l'autorité de certains chefs : Ordre *religieux.* ‖ *Ordre blanc,* Chanoines réguliers de Saint-Augustin. ‖ *Ordre noir,* Bénédictins. ‖ *Ordre gris,* Religieux de Cîteaux. ‖ *Evêque de l'ordre de Malte,* Titre d'un des grands dignitaires ecclésiastiques de l'ordre de Malte.

— Liturg. *Ordre de prières,* Canon de la messe.

— Mar. Disposition d'une flotte d'après les règles de la tactique navale. Les ordres principaux sont : l'ordre en ligne de file, en ligne de front, en colonnes par divisions

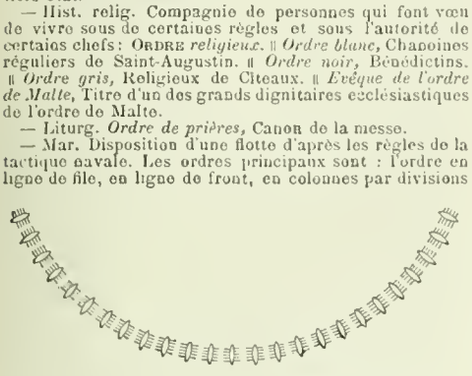

Ordre en croissant (ordre d'attaque ordinaire des galères).

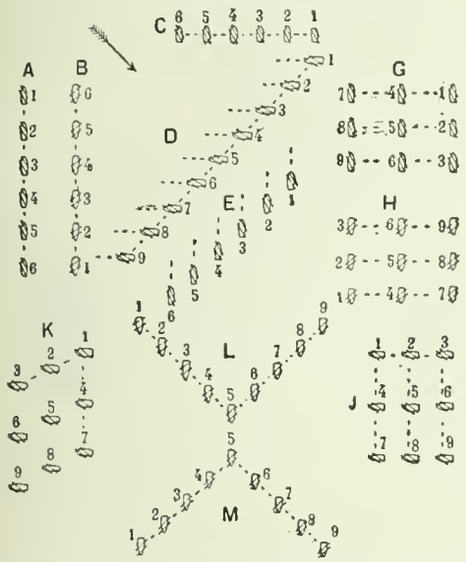

Ordres tactiques à la voile : A, ligne de file au plus près du vent ou ordre de bataille ; B, ligne de file, la route à faire du vent signalée ; C, ligne de front ; D, ligne en échiquier sur la ligne du plus près du bord opposé aux amures ; E, ligne de relèvement ; G, ordre en colonnes au plus près du vent, les chefs de file par le travers les uns des autres ; H, ordre en colonnes vent arrière, ou largue les chefs de file par le travers les uns des autres ; J, ordre en colonnes au plus près, les chefs de file se relevant dans le lit du vent ; K, ordre en échiquier en colonnes, les chefs de file se relevant sur la perpendiculaire de la ligne du plus près opposée aux amures ; L, angle de chasse ; M, angle de retraite.

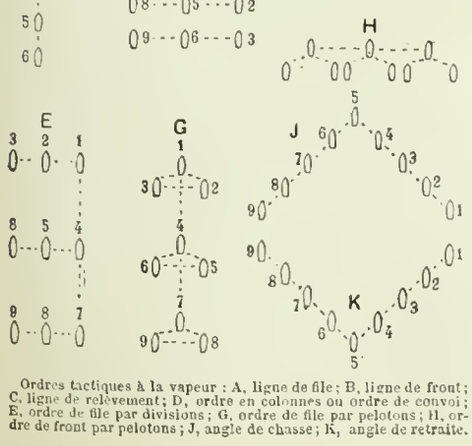

Ordres tactiques à la vapeur : A, ligne de file ; B, ligne de front ; C, ligne de relèvement ; D, ordre en colonnes ou ordre de convoi ; E, ordre de file par divisions ; G, ordre de file par pelotons ; H, ordre de front par pelotons ; J, angle de chasse ; K, angle de retraite.

ou par pelotons, endenté, en angle de chasse, en angle de retraite, en ligne de relèvement. ‖ *Ordre naturel,* Formation où l'amiral tient la tête de la ligne de file ou se trouve sur le flanc droit de la ligne de front. ‖ *Ordre renversé,* Formation où l'amiral occupe les positions inverses des précédentes. ‖ *Ordre direct,* Formation par divisions où l'amiral de chaque division est au milieu de la division qu'il commande. ‖ *Ordre de marche,* Formation choisie par le chef d'escadre pour faire route en temps normal. ‖ *Ordre de convoi,* Formation d'une escadre convoyant une flotte de commerce. ‖ *Appel à l'ordre,* Signal fait par le chef d'escadre pour faire venir à son bord un officier ou l'homme chargé de copier les ordres généraux de l'armée navale. ‖ *Signal d'ordre,* Caractéristique d'un signal particulier.

— Mathém. Classe à laquelle appartiennent les lignes droites ou courbes, en raison des différents degrés de leurs équations. *Courbe du second* ordre. ‖ *Infiniment petit du premier ordre,* Quantité infiniment petite par comparaison à une quantité qui n'est pas elle-même infiniment petite. ‖ *Infiniment petit du second, du troisième, du quatrième, etc., ordre,* Quantité infiniment petite par rapport à une quantité infiniment petite elle-même ou à une série de deux, trois, quatre, etc., quantités infiniment petites.

— Milit. Prescription verbale ou écrite d'exécuter un acte quelconque, tel qu'une attaque, un mouvement de troupes : *Un* ordre *doit être clair et précis.* ‖ Moment de la journée où l'on vient prendre les ordres d'un chef : *Aller à l'*ordre. ‖ Réunion de subordonnés recevant les ordres d'un supérieur : *Avancez à l'*ordre ! ‖ *Porter un militaire à l'ordre du jour,* Le signaler publiquement pour sa belle conduite. ‖ *A l'ordre,* Sonnerie de clairon ou roulement de tambour, dans l'infanterie, sonnerie de trompette dans la cavalerie, pour appeler à l'ordre. ‖ *Mot d'ordre.* V. mot. ‖ *Ordre de route,* Ordre pouvant être notifié au domicile des hommes qui n'ont point répondu à l'ordre d'appel ou de convocation. ‖ *Ordre de mouvement, Ordre de transport,* Ordre formulé pour le déplacement d'une troupe, de militaires isolés, ou de matériel. ‖ *Ordre d'informer,* Or

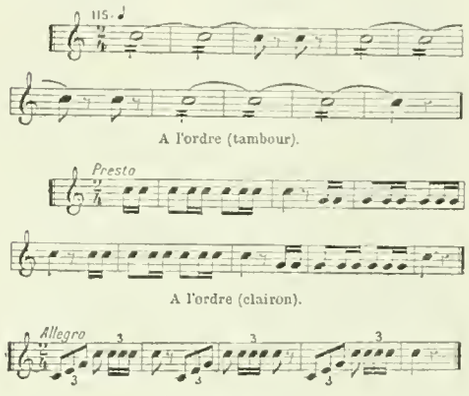

A l'ordre (tambour).

A l'ordre (clairon).

A l'ordre (trompette).

dre prescrivant de commencer une information. ‖ *Ordre d'écrou ou d'élargissement.* Ordre d'incarcérer ou de relâcher un militaire. ‖ *Ordre de service,* Ordre qui a pour objet d'assurer l'exécution d'une mesure déterminée, etc. ‖ *Registre d'ordre,* Registre sur lequel, dans chaque unité de corps, on transcrit les ordres reçus. ‖ Dispositif d'un corps de troupes sur le terrain : *Former des troupes en* ordre *de marche.* Ordre *mince, profond, oblique.* ‖ *Ordre binaire, ternaire, quaternaire,* Expression employée pour indiquer le fractionnement de certaines unités en deux, trois ou quatre divisions. ‖ *Ordre de bataille,* Expression qui indique le rang assigné aux différents corps, les uns par rapport aux autres, quand ils doivent figurer dans les revues ou cérémonies publiques. ‖ *Ordre en bataille,* Façon de disposer les troupes sur le terrain pour les faire combattre.

— Philos. *Ordre universel,* Loi qui, selon Malebranche, règle toutes les déterminations de Dieu, comme elle doit aussi régler les nôtres.

— Polit. Chacun des grands corps qui composent un état : *Il y avait trois* ordres *chez les Gaulois : les druides, les chevaliers et le peuple.* ‖ *Ordre du jour,* Ordre qu'une assemblée délibérante suit dans l'élaboration de ses travaux. ‖ *Passer à l'ordre du jour,* Mettre fin à une discussion pour s'occuper de la question suivante. ‖ *Rappel à l'ordre,* Peine disciplinaire que le président d'une assemblée applique à un membre et qui consiste à lui dire : « Je vous rappelle à l'ordre. » ‖ *A l'ordre !* Expression par laquelle les membres d'une assemblée invitent le président à rappeler à l'ordre un de leurs collègues. ‖ *Ordre moral.* V. la partie encycl.

— Techn. *Marchandise d'ordre,* Etoffe de soie de la meilleure qualité.

— Théol. Sacrement qui, conféré par l'évêque, donne le pouvoir d'exercer les fonctions ecclésiastiques ; chacun des degrés hiérarchiques auxquels élève ce sacrement : *Le sacrement de l'*ordre. *Recevoir les* ordres. ‖ Se dit aussi de différents degrés de la hiérarchie ecclésiastique qui n'ont rien de sacramentel : *Les quatre* ordres *mineurs.* ‖ Se disait autrefois pour Etat : *L'*ordre *du mariage.* ‖ *Ordre de la nature,* Etat de l'homme considéré indépendamment de la grâce et des choses spirituelles : *Une religieuse doit quitter ses parents dans l'*ordre de la nature. ‖ *Ordre de la grâce,* Etat de l'homme par rapport à la grâce et aux choses de Dieu : *Tous les hommes sont nos frères dans l'*ordre de la grâce. ‖ Chacune des classes dans lesquelles les anges sont distribués : *Les neuf* ordres *des anges.* (On dit plus ordinair. chœur).

— Vénér. Race : *Un bon* ordre *de chiens.*

— Zool. Une des grandes divisions dans la zoologie systématique.

— Allus. littér. : **L'ordre règne à Varsovie,** Expression dont se servit le maréchal Sébastiani, alors ministre des affaires étrangères, en France, pour annoncer à la Chambre des députés que la Russie avait étouffé l'insurrection polonaise de 1831. Cette périphrase malheureuse est devenue proverbiale pour désigner ironiquement l'écrasement de gens ou de choses. ‖ **Faire de l'ordre avec du désordre,** Expression ironique employée surtout en politique, quand le but et les moyens sont contradictoires. Elle date de la révolution de 1848. Caussidière, nommé préfet de police après les journées de Février, organisa, pour la préfecture, une garde spéciale, composée d'anciens condamnés politiques, de membres de sociétés secrètes. Critiqué, il se défendit en disant : Je faisais de l'ordre avec du désordre.

— Syn. **Ordre, régle.** *Ordre* a plus de rapport à l'effet qui résulte d'une sage disposition des choses ; *règle* en a davantage à l'autorité et au modèle qui conduisent la disposition. En résumé, l'*ordre* est un effet de la *règle.*

— **Commandement, injonction.** V. commandement.

— Encycl. Archit. Les *ordres* d'architecture sont déterminés par les dimensions et l'ornementation des colonnes. Vitruve n'en reconnaissait que trois : l'*ordre dorique,* l'*ordre ionique* et l'*ordre corinthien ;* les modernes en reconnaissent deux autres : l'*ordre composite* ou *romain* et l'*ordre toscan.* Quoique la colonne joue dans les monuments modernes un rôle moindre que dans les monuments grecs ou romains, on a respecté cette division, parce qu'en définitive, il n'est guère d'édifices auxquels les colonnes, en si petit nombre qu'elles soient, n'impriment un caractère spécial. V. architecture, composite, corinthien, dorique, ionique et toscan.

— Comm. De toutes les opérations d'arbitrage de change, l'*ordre* de banque est celui qui offre le plus de difficultés. Le donneur d'ordre n'opérant ni la vente ni l'achat ne peut que fixer une limite maximum de la somme à débourser. Cette limite sera précisément le coût du reglement de l'opération par le change direct.

Nous supposerons que A de Paris soit débiteur de C d'Amsterdam de 100 florins. A cherche d'abord combien lui coûterait le règlement de cette opération par le change direct. La simple inspection de la cote chiffrée d'Amsterdam à Paris lui donne ce résultat, soit *r* francs. Mais d'autre part A constate que le cours des florins est faible à Berlin, alors que celui des francs y est élevé. Donc, en priant son correspondant B de Berlin d'acheter 100 florins, celui-ci pourra se les procurer avec un nombre de marks peu élevé, *b* par exemple. Si, maintenant, A de Paris, qui est devenu débiteur de *b* marks, donne l'ordre à B de se couvrir en faisant traite en francs et en la négociant à Berlin, B fera une traite d'un montant relativement faible pour rentrer dans *b* marks, les francs étant chers à Berlin.

Par conséquent, en employant l'ordre de banque, A de Paris réalisera un double bénéfice : 1° *bénéfice sur l'achat* de florins, que l'on peut se procurer avec peu de marks à Berlin ; 2° *bénéfice sur la vente,* faite avantageusement par B de la traite en francs qu'il tire sur Paris et négocie à Berlin pour rentrer dans ses débours.

Les florins étant bon marché à Berlin et les francs assez cher, A télégraphiera à B : « *Faites remise 100 florins à C d'Amsterdam, couvrez-vous par traite, limite* r. »

Dès lors, plusieurs cas peuvent se présenter.

Si les cours n'ont pas changé pendant la transmission de l'ordre, celui-ci est exécutable, et il est facile à B de s'en assurer. Si les cours ont varié, B cherchera dans quelles limites l'opération est possible. Or il y a des variations favorables à l'exécution de l'ordre à Berlin. Par exemple, la baisse des florins ou la hausse des francs, ou la baisse des florins accompagnée de la hausse des francs. D'autres variations peuvent arrêter l'exécution de l'ordre : par exemple, la baisse des francs, la hausse des florins ou la baisse des francs accompagnée de la baisse des florins.

Ordres de Bourse. En bourse, au comptant, les ordres se donnent :

1° *Au mieux.* L'agent ou le coulissier est prié d'acheter ou de vendre au mieux des intérêts du client.

2° *Au cours limité.* Le client fixe à l'intermédiaire le cours maximum auquel pourra être opéré l'achat ou le cours minimum auquel la vente pourra être faite.

3° *Au cours moyen.* C'est-à-dire que la vente ou l'achat devront être faits au cours moyen. On nomme ainsi la moyenne entre le plus haut et le plus bas des cours pratiqués sur un titre pendant la bourse (de midi à 3 heures).

A terme, les ordres sont fermes ou à prime ; ils ne peuvent porter que sur certaines quotités minima ou sur des multiples de ces quotités : 1,500 francs de rente 3 p. 100, 1,750 francs de rente 3 1/2 p. 100, 500 fois l'unité de rente étrangère, 25 actions, obligations, etc.

— Distinct. honor. *Ordres coloniaux français.* Il existe cinq ordres coloniaux reconnus et organisés par le gouvernement français : l'ordre impérial du Dragon de l'Annam, l'ordre royal du Cambodge, l'ordre de l'Etoile noire du royaume de Porto-Novo, l'ordre du Nichan-el-Anouar du sultanat de Tadjourah et l'ordre royal de l'Etoile d'Anjouan (Comores). Les nominations dans ces ordres sont accordées par décision présidentielle, sur le rapport du ministre des colonies et après avis du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur. V. Dragon, Cambodge, Etoile noire, Nichan-el-Anouar, Comore.

Ordres étrangers. V. décoration.

Ordre pour dames. Cet ordre, fondé en Perse par Nasr-ed-Din, en 1873, est réservé aux dames. Le ruban est rose, avec double liséré vert.

— Dr. L'*ordre* peut être consensuel, amiable, ou judiciaire.

L'ordre consensuel est un contrat : pour qu'il soit valable, il faut que les créanciers hypothécaires y aient adhéré.

L'ordre amiable est obligatoire pour les créanciers, avant qu'ils ne s'engagent dans la procédure judiciaire. Le tribunal désigne, pour diriger l'ordre amiable, un juge-commissaire. Si les créanciers arrivent à s'entendre, ce magistrat dresse procès-verbal et délivre des bordereaux de collocation. Si les intéressés ne peuvent se mettre d'accord, la procédure judiciaire s'ouvre. Les créanciers sont sommés de comparaître. Le juge-commissaire dresse un état des créances. Si des contredits sont élevés, ils sont jugés sommairement par le tribunal. L'appel est de même sommaire ; quand le délai d'appel est expiré, le juge-commissaire rend une ordonnance de clôture de l'ordre. Il délivre les bordereaux de collocation, et les créanciers, en les recevant, consentent la radiation de leurs inscriptions.

L'ordre a lieu soit après expropriation forcée, soit après aliénation volontaire. Dans ce cas, le poursuivant doit justifier des formalités de la purge. Si l'ordre n'est pas ouvert dans les délais légaux, l'adjudicataire ou l'acquéreur doit, en requérant l'ouverture de l'ordre, consigner le prix.

— Dr. parlem. *Ordre du jour.* Le rang dans lequel les questions doivent être débattues est généralement fixé à la fin de chaque séance, en vue d'une ou plusieurs séances.

Le président prépare l'ordre du jour, et l'assemblée le règle. Mais l'assemblée est toujours maîtresse de changer son ordre du jour.

Une interpellation se termine soit par l'ordre du jour pur et simple, soit par un ordre du jour motivé, c'est-à-dire que dans le premier cas on passe sans autre formalité aux délibérations inscrites à l'ordre du jour, et que, dans le second, on ne passe à la délibération qu'après le vote de certaines formules approuvant ou blâmant les déclarations du gouvernement. L'ordre du jour pur et simple, s'il est réclamé, a toujours la priorité.

— Gramm. *Ordre des mots*. V. CONSTRUCTION.

— Hist. *Ordres de chevalerie*. Les ordres de chevalerie sont une création du moyen âge; ils ont pour origine les croisades et pour date le XIIe siècle. Ils furent institués soit pour soigner les pèlerins venant en Terre sainte, soit pour aider à la conquête du saint sépulcre et à sa garde contre les infidèles : ordres de Saint-Lazare, du Saint-Sépulcre, des Hospitaliers ou de Saint-Jean de Jérusalem. Dans les pays d'Europe où la chrétienté avait à combattre contre les infidèles, des ordres analogues se constituèrent; tels furent, en Espagne, l'ordre de Calatrava, l'ordre d'Avis, l'ordre d'Alcantara; en Allemagne, le célèbre ordre Teutonique.

A côté de ces ordres religieux, les rois instituèrent bientôt des ordres laïques, moyen de s'attacher par des liens d'une fidélité plus étroite quelques-uns de leurs sujets. C'est au XIVe siècle qu'ils apparaissent réellement avec les ordres fameux de la Jarretière, fondé par Edouard III (1350) et de l'Etoile, institué par Jean le Bon (1351). En France, l'ordre de l'Etoile tomba vite en décadence, par l'abus qu'on en fit. Les ordres les plus connus en France, depuis cette époque, sont ceux de Saint-Michel, dont Louis XI espéra se faire un instrument; du Saint-Esprit, créé par Henri III; du Mérite militaire, institué par Louis XV en faveur des protestants, à qui leur religion fermait l'entrée des autres ordres. Les ordres institués depuis la Révolution : Légion d'honneur, par Napoléon Ier, de Saint-Louis, rétabli par Louis XVIII, ne connurent plus les mêmes distinctions.

— Hist. relig. *Ordres monastiques*. V. RELIGIEUX (*ordres*).

— Milit. En temps de guerre, les ordres sont donnés soit verbalement, soit par écrit sur des feuilles préparées *ad hoc* et envoyées à l'intéressé par le mode de transmission le plus sûr et le plus prompt. Un tel ordre peut avoir aussi, suivant les cas, un caractère très différent : ou bien celui d'une prescription formelle, ou seulement celui d'une indication générale. Les ordres prennent alors le nom d'instructions ou de *directives*. Le subordonné doit donner un reçu de tout ordre qui lui parvient. Il est admis qu'à la guerre, un ordre ne doit être rigoureusement exécuté que si celui qui l'a donné est présent sur le terrain au moment même de l'exécution et peut se rendre compte des changements survenus dans la situation depuis le moment où il a formulé son ordre. V. TACTIQUE.

— Polit. *Ordre moral*. On caractérise par cette expression le gouvernement du ministère Broglie, qui succéda au ministère Thiers, le 24 mai 1873. Les représentants des partis monarchiques désignaient ainsi la politique qu'ils voulaient opposer au « péril social », c'est-à-dire aux idées républicaines. Mal accueilli par l'opinion, l'ordre moral fut quelque peu compromis par l'établissement régulier du régime républicain (janv.-févr. 1875). Le ministère Buffet (11 mars 1875) et le ministère Broglie (16 mai 1877) essayèrent de résister au courant républicain. Devant l'opposition croissante, le maréchal de Mac-Mahon dut réunir un ministère républicain Dufaure (13 déc.), et *l'ordre moral* devint, dans le langage parlementaire, une expression ironique.

— Théol. Les théologiens catholiques distinguent les *ordres ecclésiastiques* et le sacrement de l'*ordre*.

1° *Ordres ecclésiastiques*. On nomme ainsi les différents de grés de la hiérarchie ecclésiastique, conférant chacun un *grade* et des *fonctions* spéciales. Il y a sept ordres : quatre *mineurs*, qui sont les ordres de portier, de lecteur, d'exorciste, et d'acolyte; trois ordres *majeurs* ou *sacrés* : le *sous-diaconat*, le *diaconat* et le *sacerdoce*, qui a deux degrés : la *prêtrise* et l'*épiscopat*.

Les ordres mineurs étaient primitivement donnés à ceux qui remplissaient dans l'église les fonctions inférieures de la liturgie : le *portier* avait la garde du temple, le *lecteur* lisait les leçons, tirées de l'Ecriture et des Pères, durant les offices de la nuit; l'*exorciste* exerçait son ministère sur les possédés; l'*acolyte* servait à l'autel les ministres sacrés. Aujourd'hui, ces ordres, conférés aux jeunes clercs dans le cours de leurs études théologiques, n'imposent à ceux qui les ont reçus aucune obligation définitive.

Les trois autres ordres sont nommés *majeurs* à cause de la dignité des fonctions et des devoirs qui leur sont attachés, et aussi *sacrés*, parce qu'ils donnent le pouvoir de toucher les choses saintes, imposent à tous ceux qui les reçoivent l'obligation du célibat et de la récitation du bréviaire. Le *sous-diacre* sert à la messe et manipule les vases sacrés; le *diacre* a le droit de toucher le calice après la consécration, de donner la communion, de conférer le baptême solennel et même de prêcher dans certains cas; le *prêtre* offre le saint sacrifice et administre les sacrements du baptême, de pénitence, d'eucharistie, d'extrême-onction, de mariage, et même de confirmation avec une délégation spéciale; l'*évêque*, revêtu de la plénitude du sacerdoce, confère de droit tous les sacrements, y compris l'ordre : il est juge en matière de foi et dépositaire ordinaire de la juridiction.

Les ordres mineurs peuvent être donnés soit à des intervalles séparés, soit le même jour. Les canons ont établi, dans la collation des divers ordres majeurs, des *interstices* ou intervalles, qui doivent être observés, sauf dispense. De même qu'il doit y avoir un an entre la réception des ordres mineurs et celle du sous-diaconat, il faut l'intervalle d'une année également entre le sous-diaconat et le diaconat, et aussi entre le diaconat et la prêtrise; il est nécessaire d'avoir atteint un âge déterminé pour recevoir les ordres majeurs : 21 ans pour le sous-diaconat, 23 ans pour le diaconat, 24 ans pour la prêtrise. En France, depuis le Concordat de 1801, nul ne peut être sacré évêque, s'il n'a 30 ans.

2° *Sacrement de l'ordre*. L'*ordre* est un sacrement institué par Jésus-Christ pour donner à ses ministres le pouvoir d'exercer les fonctions ecclésiastiques avec la grâce de les remplir saintement. Il imprime dans l'âme un caractère ineffaçable et, par conséquent, il ne peut être réitéré. Pour que la réception en soit *licite*, il faut que l'*ordinand* soit en état de grâce, qu'il ait été appelé canoniquement par son supérieur légitime, qu'il ne soit lié par aucune censure ou par aucune irrégularité, enfin qu'il soit ordonné par l'évêque dont il est diocésain ou avec son autorisation. Le sacrement de l'ordre comprend trois degrés : le diaconat, la prêtrise et l'épiscopat; il est donc reçu en trois fois.

Les théologiens pensent que la *forme* du sacrement de l'ordre est répandue dans les diverses prières et formules qui accompagnent sa réception; ils regardent comme éléments essentiels de sa *matière* les deux cérémonies connues sous le nom d'*imposition des mains* et de *porrection des instruments*, c'est-à-dire de présentation des vases sacrés.

Il n'y a, sur la théologie du sacrement de l'ordre, aucun désaccord entre les Eglises catholique et grecque séparée. Parmi les protestants, les anglicans ont seuls continué à regarder l'ordre comme un sacrement; seuls, ils ont conservé intégralement la hiérarchie des ordres sacrés.

— Zool. L'*ordre* est placé entre la classe et la famille. La classe peut se diviser en sous-classes; elle comprend les ordres, ceux-ci comprennent les familles. Les ordres peuvent se subdiviser en sous-ordres. Ainsi, la classe des insectes se divise en huit ordres : orthoptères, névroptères, etc. L'ordre des orthoptères se subdivise en sous-ordres : orthoptères proprement dits, orthoptères pseudo-névroptères, etc. V. NOMENCLATURE.


Le Saint-Ordre.

Ordre (le **Saint-**), ordre de chevalerie siamois, fondé en 1869 et réservé à la famille royale. Il n'y a qu'une seule classe et neuf titulaires seulement, y compris le roi. Le bijou, enrichi de diamants et de pierres de couleur (rubis, topaze, améthyste, etc.), est suspendu à un ruban jaune, bordé de deux filets (bleu et rouge) et d'un liséré vert.

Ordre (l'), titre sous lequel un certain nombre de journaux ont paru à Paris. Nous citerons : *l'Ordre*, qui parut du 28 novembre 1814 au 22 janvier 1815; *l'Ordre*, journal des gardes nationales, fondé le 16 mars 1848, et qui parut ensuite sous le titre de *la Garde nationale*, puis de *l'Avant-garde*; *l'Ordre public, journal des barricades, écho de la presse*, rédigé par Eugène Blanc, qui parut le 1er mars 1848 et se fondit avec l'« Ordre » dont nous avons parlé plus haut; *l'Ordre, journal quotidien, politique et littéraire*, consacré à la défense des principes conservateurs et dont le rédacteur en chef fut Chambolle (il parut d'abord sous le titre *l'Ordre moral*, le 15 avril 1849, prit son titre définitif le 1er mars suivant, fut suspendu le 2 décembre 1851, ne reparut que le 15 et disparut le 15 janvier 1852); *l'Ordre*, fondé par A. Vermorel, le 20 mars 1871, et qui parut quatre jours seulement; *l'Ordre*, journal bonapartiste, fondé à Paris en octobre 1871, par Clément Duvernois, pour continuer le *Peuple français*, lequel avait disparu le 4 septembre 1870. Dugué de La Fauconnerie devint le directeur et le rédacteur en chef de ce journal, qui fut bientôt l'organe le plus sérieux du bonapartisme. A partir de 1877, il devint conservateur libéral, et cessa de paraître vers 1899.

Ordsall, comm. d'Angleterre (comté de Nottingham), formant une partie d'East-Retford; 3.100 hab. Papeteries.

ordun n. m. Pêch. V. ORDON.

Orduña (probablem. l'anc. *Uxama-Barca* de l'époque romaine), bourg d'Espagne [prov. de Biscaye], sur le Nervion; 3.300 hab. Fabrication de poteries, de toiles. Vestiges d'anciens remparts.

ordure (rad. *ord*) n. f. Immondices, balayures : *Boîte aux* ORDURES. ‖ Fétu, petit objet que l'on enlève en époussetant : *Avoir une* ORDURE *dans l'œil*. ‖ Malpropreté quelconque : *Manteau plein d'*ORDURE.

— Excrément, impureté du corps : *Chien qui a fait son* ORDURE, *ses* ORDURES *sur le tapis*.

— Fig. Turpitude morale : *Que le cœur de l'homme est creux et plein d'*ORDURE! (Pasc.) ‖ Discours immoraux : *Dire des* ORDURES. ‖ Action déshonnête : *Faire des* ORDURES. ‖ Personne vile : *Fréquenter une* ORDURE.

— Loc. fam. *Ne faire guère d'ordure*, Ne rester que très peu de temps; ne venir que rarement. ‖ *Etre jeté dans le panier, le sac, la boîte aux ordures*, Etre délaissé, rejeté.

ordurier (*ri-é*), **ère** [rad. *ordure*] adj. Qui aime à dire, à écrire, à faire des choses déshonnêtes : *Poète* ORDURIER. ‖ Substantiv. : *Un* ORDURIER, *Une* ORDURIÈRE.

— Qui contient des ordures, des obscénités : *Chanson* ORDURIÈRE.

— Vil, bas, dégoûtant : *Des injures* ORDURIÈRES.

— n. m. Sorte de petite caisse ou de pelle en bois, munie d'un manche, dans laquelle on dépose les balayures. ‖ On dit plus souvent BOÎTE AUX ORDURES.


Orduriers.

ore adv. V. ORES.

ore n. f. Métall. Contrevent conique qui existe sur le côté opposé à la tuyère, dans les fourneaux catalans.

— Métrol. Monnaie de compte de Suède, valant environ 0 fr. 0099.

Ore, bourg de la Suède centrale (prov. de Stora-Kopparberg), sur un lac de 10 kilom. sur 5, dans le bassin du Dal, tributaire du golfe de Botnie; 3.500 hab. Mines de fer.

oréade (gr. *oreas*; de *oros*, montagne) n. f. Mythol. gr. Nymphe des montagnes.

— ENCYCL. Les *oréades* présidaient aux grottes et aux montagnes, comme les naïades aux fontaines, les hamadryades et les dryades aux arbres des forêts. Quelquefois, on appelait aussi de ce nom les nymphes de la suite d'Artémis, qui se plaisait à chasser dans les montagnes. Les oréades passaient pour avoir été les nourrices de Déméter et de Dionysos.

orÉade n. f. Genre de mousses briacées, qui croissent dans les montagnes d'Europe.

oréadé, ée adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *oréade*.

— n. f. pl. Tribu de mousses, ayant pour type le genre *oréade*. — *Une* ORÉADÉE.

orÉas (*ass*) n. m. Genre d'antilopes, comprenant deux espèces d'Afrique et deux fossiles dans le tertiaire de l'ancien monde.


Orèas.

— ENCYCL. Les *oréas* sont les boselaphus des anciens auteurs; leur espèce type est le canna ou élan du Cap (*oreas oreas*), grande antilope bovine, commune dans toute l'Afrique méridionale. Elle a la taille du zébu, une robe jaunâtre, de fortes cornes droites, avec une carène spirale.

oreaster (*ré-ass-tèr'*) n. m. Genre d'étoiles de mer, plus ordinairement appelées PENTACEROS.

orÉbite n. m. Hist. relig. Membre d'une secte de hussites, qui se retirèrent sur une montagne à laquelle ils donnèrent le nom de *mont Oreb*.

— ENCYCL. A la mort de Jean Zyska (1424), les *hussites* qui, sous le nom de *taborites*, se reconnaissaient pour chef, se divisèrent en trois corps : les plus nombreux gardèrent le nom de taborites sous la conduite de Procope le Rasé; les seconds, les *orphelins*, ne prirent aucun chef; les troisièmes élurent pour général Bédricus, qui les surnomma *orébites* ou *horébites*, parce qu'il donna à la montagne de Bohême où il établit son camp l'appellation biblique d'Oreb. Les orébites signèrent, en 1421, avec les autres fractions de leur parti, la convention connue sous le nom des *Quatre articles de Prague*; prirent part aux différents combats qui continuèrent d'ensanglanter la Bohême, et furent, avec les autres hussites, écrasés à la bataille de Lipan (1433). Cette défaite mit la désunion dans leur parti : les uns, acceptant les *Compactats*, c'est-à-dire les concessions que leur accordèrent les légats romains, rentrèrent dans le sein de l'Eglise; les autres repoussèrent toute transaction et s'affilièrent à la *communauté des frères moraves*, fondée, vers 1450, par Pierre Chelciky, avec les débris des hussites.

Örebro. Géogr. V. ŒREBRO.

Orechotius. Biogr. V. ONICHOVIUS.

orectochile (*kil'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, de la famille des gyrinidés, répandues dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les *orectochiles* sont des gyrins étroits, convexes, pubescents, qui vivent dans les eaux courantes sous les pierres, les plantes, les bois flottants, etc. L'espèce française, rare aux environs de Paris, est l'*orectochilus villosus*.


Orectochile (gr. 3 fois).

Oredej, rivière de la Russie d'Europe. Elle naît dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg, prend une direction S.-E.-S., et se jette dans la Louga, à 15 kilom. de la ville de ce nom. Elle a environ 125 kilom. de cours.

Orédon, lac des Hautes-Pyrénées (1.869 m. d'alt.), à l'origine de la vallée du Couplan. Superf. 40 hect.; prof. max. 48 mètr. Les eaux de ce lac servent à régulariser le débit du Nesto d'Auro.

orée (du lat. *ora*) n. f. Bord : *L'orée d'un bois*. (Vieux mot remis à la mode de nos jours.)

— Ancien. Signifié heure, temps.

orées (*ré* — gr. *ôraï*; de *ôra*, saison) n. f. pl. Antiq. gr. Offrande de fruits faite aux dieux qui présidaient aux saisons.

Orefice (Piero Lorenzo, dit). V. PIERO DI COSIMO.

Orégon ou **Columbia**, fleuve de la Colombie britannique et de la région ouest des Etats-Unis. Il réunit deux puissantes rivières : la Columbia, descendue des Rocheuses canadiennes, la Snake-River ou Lewis-Fork, plus longue et la plus abondante. Il arrive à l'océan Pacifique par de superbes cañons à travers les montagnes des Cascades. Cours : 2.000 kilom.

Orégon, comté des Etats-Unis (Missouri), aux sources de l'Eleven-Points-Creek; 7.000 hab. Ch.-l. *Alton*. Cultures de coton et de maïs.

Orégon (Etat d'), un des Etats-Unis de l'Amérique, limité à l'E. par le territoire d'Idaho, au N. par celui de Washington, au S. par les Etats de Nevada et de Californie, à l'O. par l'océan Pacifique. Superf. 244.896 kilom. carr.; pop. 420.000 hab.; ch.-l. *Salem*. Sol généralement volcanique, mais présentant, à l'E. et à l'O. de l'Etat, des différences notables de relief et de climat; à l'O., un amphithéâtre de montagnes boisées, rafraîchies par les vents humides du Pacifique : ce sont la chaîne côtière ou *Coast-Range* et surtout les *monts des Cascades*, de 2.500 à 3.500 mètres d'altitude. A l'E., au contraire, le relief s'abaisse sensiblement, en même temps que se constituent de larges bassins fermés, à climat très sec, qui annoncent le *Grand-Bassin*. Hydrographie en somme assez pauvre, se partageant entre les bassins du fleuve Orégon ou Columbia et l'océan Pacifique. Richesses naturelles assez considérables : au versant ouest des montagnes de la côte, vastes forêts; un peu partout dans l'Etat, gisements métallifères : or, argent, cuivre, fer; mais l'agriculture est encore très imparfaitement développée. L'élevage, au contraire, est assez prospère.

Orégue, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 36 kilom. de Mauléon; 881 hab. Eglise de la Renaissance. Ancien château.

oreillard (*rè-ill-ar'* [*ll* mll.]), **arde** adj. Qui a les oreilles longues, basses, pendantes; *Cheval* OREILLARD. ‖ On dit aussi ORILLARD, AURILLARD.

— Se dit des animaux qui ont des appendices en

forme d'oreilles ou des oreilles très développées et offrant quelque particularité remarquable : *Le grèbe* OREILLARD.

— n. m. Arg. Ane (à cause de ses longues oreilles).

OREILLARD (*rè-ill-ar'* [*ll* mll.]) n. m. Genre de mammifères chiroptères, famille des vespertilionidés, répandus dans l'hémisphère nord.



Oreillard.

— ENCYCL. Les *oreillards* (plecotus) sont des chauves-souris de taille médiocre, remarquables par leurs énormes oreilles en cornet. L'oreillard commun (*plecotus auritus*), très répandu dans la région paléarctique, s'étend jusqu'en Chine. Il est remplacé dans l'Amérique du Nord par le *plecotus macrotis* et la variété *Townsendi*.

OREILLE (*rè-ill* [*ll* mll.] — du lat. *auricula*, dimin. de *auris*) n. f. Organe de l'ouïe, et spécialem. Partie externe de l'organe placé de chaque côté de la tête : *Avoir l'*OREILLE *bien fine*. — Par ext. Ouïe, sens par lequel on perçoit les sons : *Avoir l'*OREILLE *fine, dure*. ‖ Justesse de l'ouïe dans la perception des sons; aptitude à percevoir et à apprécier l'harmonie des sons : *Avoir de l'*OREILLE.

— Par anal. Saillie, appendice qui ressemble plus ou moins à une oreille. ‖ Pli qui se fait par l'usage ou que l'on fait volontairement au feuillet d'un livre, pour marquer un passage. ‖ Pli de toile noué à chaque coin d'un ballot, pour le saisir, le remuer, le transporter.

— A signifié Orée, bord, lisière.

— Loc. div. *A l'oreille*, Tout bas et en s'approchant de l'oreille de son interlocuteur, pour n'être entendu que de lui : *Parler* À L'OREILLE *de quelqu'un*. ‖ *Jusqu'aux oreilles*, Des pieds à la tête : *Etre crotté* JUSQU'AUX OREILLES. — Fig. Complétement, tout entier : *Etre dans les procès* JUSQU'AUX OREILLES. ‖ *Par-dessus les oreilles*, Plus qu'on n'en peut supporter. ‖ *Oreilles d'âne, Grandes oreilles*, Symbole de bêtise, par allusion aux grandes oreilles et à la stupidité proverbiale de l'âne. — Cornet de papier ou de carton dont on coiffe chaque oreille d'un écolier ignorant ou paresseux. ‖ *Coursier aux longues oreilles*, Nom donné à l'âne par La Fontaine. ‖ *Bonne oreille*, Oreille par laquelle on entend plus ou moins distinctement, lorsqu'on est sourd de l'autre. ‖ *Boucle d'oreilles, Pendants d'oreilles*. V. BOUCLE, et PENDANT. ‖ *Vin d'une oreille*, Bon vin, dont on approuve le goût en inclinant la tête d'un seul côté. ‖ *Vin des deux oreilles*, Mauvais vin, dont le goût désagréable fait qu'on remue plusieurs fois la tête, et par conséquent l'une et l'autre oreille.

— *Etre toujours pendu aux oreilles de quelqu'un*, Etre très assidu à le suivre, à lui parler. ‖ *Pendre à l'oreille à*, Etre imminent pour : *Qui sait ce qui* NOUS PEND À L'OREILLE? ‖ *Avoir l'oreille de quelqu'un, Approcher de son oreille*, Posséder sa confiance, s'en faire écouter aisément. ‖ *N'avoir point d'oreilles pour quelqu'un, pour quelque chose*, Refuser de l'écouter, d'y accéder. ‖ *Avoir les oreilles chastes*, Ne pouvoir souffrir les propos déshonnêtes. ‖ *Avoir les oreilles délicates*, Se choquer, s'offenser des moindres choses. ‖ *Avoir les oreilles battues, rebattues d'une chose*, Etre fatigué de l'entendre. ‖ *Avoir la puce à l'oreille*, Avoir l'attention éveillée, l'esprit préoccupé d'une chose. ‖ *Mettre la puce à l'oreille de quelqu'un*, Le rendre inquiet. ‖ *Recevoir sur les oreilles*, Recevoir une correction. ‖ *Fendre l'oreille*. V. FENDRE. ‖ *En avoir sur l'oreille*, Eprouver quelque perte, quelque malheur. ‖ *Ecorcher, Déchirer l'oreille* ou *les oreilles*, Etre très désagréable pour l'ouïe. ‖ *Porter le chapeau, le bonnet sur l'oreille*, Le placer sur le côté de la tête, pour se donner un air crâne et décidé. ‖ *Laisser ses oreilles*, Ne pas revenir sain et sauf d'une aventure périlleuse. ‖ *Laisser passer le bout de l'oreille*, Laisser deviner son vrai caractère ou des projets que l'on voulait tenir cachés. (Allusion à l'âne de la fable, qui, s'étant couvert de la peau d'un lion, effrayait toute la contrée, mais qui fut trahi par un bout d'oreille échappé de dessous la peau.) ‖ *Couper, Frotter les oreilles à quelqu'un*, Le châtier rudement. ‖ *Tirer les oreilles à quelqu'un*, Le châtier pour quelque petit méfait. ‖ *Tirer par l'oreille*, Exciter, aiguillonner. ‖ *Se faire tirer l'oreille*, Résister longtemps, ne céder qu'avec peine. (Chez les Romains, quand un différend ne pouvait se terminer à l'amiable, l'offensé citait devant le préteur celui dont il se plaignait; si ce dernier ne comparaissait pas, le plaignant sommait les témoins de venir déposer; en cas de refus de leur part, l'offensé était autorisé à les amener par l'oreille.) ‖ *Gager ses oreilles*, Affirmer fortement, se déclarer sûr. ‖ *Secouer les oreilles*, Se moquer de ce qui est dit, n'en tenir aucun compte. ‖ *Dire deux mots à l'oreille de quelqu'un*, Le menacer, lui parler sévèrement, lui faire des reproches. ‖ *Souffler quelque chose à l'oreille de quelqu'un*, La lui insinuer secrètement. ‖ *Echauffer les oreilles de quelqu'un*, L'impatienter, le mettre en colère. ‖ *Ouvrir, Prêter l'oreille*, Ecouter, écouter favorablement. ‖ *Dresser l'oreille*, Etre attentif; chercher à entendre. ‖ *Ecouter de toutes ses oreilles*, Etre extrêmement attentif. ‖ *N'écouter que d'une oreille*, Etre distrait. ‖ *Fermer l'oreille à*, Refuser d'écouter une personne. — Refuser d'accéder à : FERMER L'OREILLE À *toutes les propositions*. ‖ *Fermer l'oreille de quelqu'un à quelque chose*, Empêcher qu'il ne l'écoute. ‖ *Faire la sourde oreille, Se boucher les oreilles*, Faire semblant de ne pas entendre, refuser d'accéder à ce qui est proposé. ‖ *Ne pas entendre de cette oreille-là*, Fermer, sur ce point, l'oreille à toute proposition. ‖ *Entrer par une oreille et sortir par l'autre*, Ne faire aucune impression, ne laisser aucun souvenir. ‖ *Venir aux oreilles*, Etre appris, venir à la connaissance de quelqu'un. ‖ *Les oreilles lui* (*me, vous*, etc.) *cornent*. V. CORNER. ‖ *Etourdir, Rompre les oreilles à quelqu'un*, Lui tenir des discours qui le fatiguent. ‖ *Baisser l'oreille, Porter bas l'oreille, Avoir l'oreille basse*, Etre penaud, découragé, mortifié, par comparaison avec l'attitude du chien qui vient à l'appel de son maître, après une faute dont il craint d'être châtié. ‖ *Se gratter l'oreille*, Se trouver embarrassé. ‖ *Dormir sur les deux oreilles*. V. DORMIR. ‖ *Mettre l'oreille sur le coude*, Dormir de manière à ne rien entendre. ‖ *Porter, Avoir le bouquet sur l'oreille*, Etre à vendre ou à marier (par allusion au bouchon de paille qu'on met aux animaux à vendre). ‖ *Tenir le loup par les oreilles*. V. LOUP. ‖ *Avoir fait une oreille à un enfant*. Fam. Avoir eu des relations charnelles avec sa mère. (Allusion au *Faiseur d'oreilles*, titre d'un conte de La Fontaine.)

— Agric. Syn. de VERSOIR.

— Ameublt. Pièce garnie, fixe ou mobile, qui s'ajoute au dossier d'un fauteuil, et sur laquelle on peut appuyer sa tête.

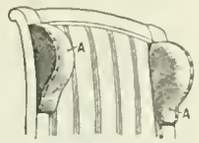

A, A, oreilles (ameubl.).

— Bot. Appendice symétrique que l'on trouve à la base de quelques feuilles et qu'on nomme aussi OREILLONS ou OREILLETTES. ‖ Nom vulgaire de plusieurs plantes ou parties de plantes, à cause de leur forme : *Oreille d'âne*, La grande consoude. ‖ *Oreille de Judas*, Auricula (hirneole Judæ. ‖ *Oreille d'ours*, Primula auricula. ‖ *Oreille de rat*, Epervière piloselle. ‖ *Oreille de souris*, Myosorus minimus, etc. ‖ *Oreille de chardon*, Pleurote de panicault. ‖ *Oreille de noyer*, Polypore écailleux. ‖ *Oreille d'olivier*, Pleurote de l'olivier. ‖ *Oreille d'orme*, Pleurote de l'orme. ‖ *Oreille de noiret* ou *de nouret*, Pleurote en forme d'huître.

— Hortic. Première feuille que pousse la graine qui lève.

— Manég. *Oreilles hardies*, Oreilles de cheval qui sont penchées en avant en se rapprochant par la pointe. ‖ *Boiter* ou *aller de l'oreille*. Se dit du cheval qui accompagne avec la tête le mouvement de ses pieds.



A, A, oreilles de l'ancre.

— Mar. Partie saillante des pattes d'une ancre. (V. ANCRE.) ‖ *Oreille d'âne*, Grand taquet de tournage plat. ‖ *Oreilles de bordages*, Bouts rétrécis à l'avant et à l'arrière des bordages. ‖ *Voiles en oreille de lièvre*, Voiles en ciseaux. ‖ *Oreilles de lièvre*, Voiles triangulaires d'embarcation. ‖ *Faire oreille sur une aiguillette*, En brider les tours par un tort amarrage. ‖ *Oreilles d'un taquet*, Parties saillantes du taquet.

— Modes. *Oreilles de chien*, Coiffure d'homme, avec les cheveux pendant sur les tempes, en usage sous le Directoire.



Oreilles de chien (modes).

— Techn. Pièce de bois ou de métal que l'on met à une encoignure. ‖ Voussure de menuiserie dont la partie supérieure est droite en avant et dont le fond est bombé en arc. ‖ Chacune des dents, plus grosses que les autres, qui sont aux extrémités d'un peigne et entre lesquelles sont encastrées les autres dents. ‖ Saillie laissée à une pièce de construction pour recevoir un boulon. ‖ Saillie laissée sur une pièce de serrurerie pour servir de repère. ‖ Saillie laissée sur une pièce de machine pour lui donner plus d'empattement ou lui permettre de s'appuyer sur une autre pièce. ‖ *Oreille d'âne*, Outil passant dans l'anneau d'une clef bénarde ou autre, pour la fixer sur l'étau quand on lime le panneton de la clef. ‖ Petit appendice qui reçoit les galets d'un glissoir de tige de piston. ‖ Entaille pratiquée au bout d'un seuil ou d'un appui de croisée, pour qu'il puisse pénétrer dans le tableau de la baie, en laissant une saillie sur le nu du mur. ‖ Dans les jeux d'orgue, Petite lame de plomb soudée aux deux côtés de la bouche des tuyaux, et qui sert à les accorder. ‖ Chacune des deux parties d'un soulier qui se rabattent sur le cou-de-pied et dans lesquelles on passe les cordons. ‖ Appendices placés



A, A, oreilles d'écuelle.

de chaque côté de certains vases, notamment des écuelles.

— Zool. *Oreilles de mer*, Nom vulgaire des coquilles du genre haliotide, appelées aussi OREILLES DE VÉNUS, ORMIERS, OREILLES DE GÉANT, etc.

— PROV. : **Ventre affamé n'a point d'oreilles**, Quelqu'un qui a faim n'écoute rien.

— ALLUS. HIST. **Oreille de Denys**, Denys l'Ancien, tyran de Syracuse, enfermait ses victimes dans les Latomies, de Syracuse. Les voûtes en étaient disposées, dit-on, de telle sorte que les moindres sons s'y propageaient et venaient aboutir à un endroit secret, construit en forme d'oreille. Denys, en s'y cachant, pouvait entendre les conversations des prisonniers, surprendre leurs secrets. Cet endroit fut nommé *l'oreille de Denys*.

— ALLUS. LITTÉR. : **Les oreilles du lièvre**, Titre d'une fable de La Fontaine (5, 4). Le lion, qui a été blessé par un animal cornu, bannit de ses Etats

Toute bête portant des cornes à son front.

Un lièvre, qui aperçoit l'ombre de ses oreilles, craint que quelque inquisiteur, vu leurs dimensions, ne déclare que ce sont des cornes. Il s'expatrie. Dans l'application, les mots *oreilles du lièvre* rappellent les précautions qu'on est obligé de prendre pour ne pas porter embrage à une autorité soupçonneuse.

— ALLUS. MYTH. **Les oreilles de Midas**. V. MIDAS.

— ENCYCL. Anat. L'*oreille* est l'ensemble des organes qui nous fait percevoir les sons avec leurs caractères variables. Elle comprend une portion externe en rapport avec l'atmosphère (*oreille externe*), une portion interne qui contient les terminaisons du nerf auditif (*oreille interne*), et entre les deux une portion constituée principalement par des osselets (*oreille moyenne*).

Oreille externe. L'oreille externe est formée par le pavillon de l'oreille et le conduit auditif externe. Le pavillon de l'oreille est l'expansion lamelleuse qui s'étend de chaque côté de la tête; à sa partie moyenne, se trouve une excavation en forme d'entonnoir : c'est la conque, qui se continue avec le conduit auditif externe. Autour de la conque on aperçoit à la partie antérieure, supérieure et postérieure, un repli, dit hélix, qui s'enroule sur lui-même pour former la gouttière de l'hélix ou l'ourlet; entre l'hélix et la conque, existe une petite saillie dite anthélix, quelquefois déprimée par une fossette (fossette de l'anthélix ou fosse naviculaire). En avant, un peu au-dessous de l'hélix et séparé de ce dernier par le sillon antérieur de l'oreille, se trouve une éminence très accentuée, le tragus. En face du tragus, à la partie inférieure et postérieure de la conque, se trouve l'antitragus. Enfin, tout à fait à la partie inférieure du pavillon, existe un repli de la peau, le lobule, qui, artificiellement perforé, sert à suspendre les boucles d'oreilles. La forme des oreilles varie suivant les races et les individus; le rapport entre la largeur et la longueur multiplié par 100 constitue l'indice auriculaire. Cet indice, très faible chez les jaunes, un peu plus grand chez les blancs, est très élevé chez les nègres.

Conduit auditif externe. Ce conduit, qui fait suite à la conque, est irrégulièrement cylindrique; il est aplati d'avant en arrière et a une direction flexueuse; sa longueur est de 25 millimètres environ. Il est constitué par un tissu fibro-cartilagineux à sa partie externe et par la portion tympanique osseuse du temporal à sa partie interne. La peau qui le revêt contient des poils de nombreuses glandes sébacées et cérumineuses.

Oreille moyenne. L'oreille moyenne est une cavité remplie d'air. Elle se compose de la caisse du tympan, sorte de tambour, dont les deux bases sont légèrement déprimées, qui communique avec le pharynx par la trompe d'Eustache et directement avec les cavités mastoïdiennes. Dans l'intérieur de cette caisse se trouve la chaîne des osselets : marteau, enclume et étrier; le premier s'appuie sur la paroi externe de la caisse dite *membrane du tympan*, le dernier est logé dans une ouverture de la paroi interne dite *fenêtre ovale*. Ces petits os s'articulent entre eux et sont soumis à l'action de deux muscles, celui du marteau et celui de l'étrier.



Pavillon de l'oreille : *a*, hélix; *b*, anthélix; *c*, tragus; *d*, antitragus; *e*, lobule; *f*, conque.

Oreille interne. C'est la partie essentielle de l'ouïe. Elle est située dans le rocher et est constituée par une série de cavités osseuses (labyrinthe osseux), dans lesquelles se trouvent des petites cavités membraneuses, remplies par un liquide, l'endolymphe, et séparées de leur enveloppe osseuse par un autre liquide, la périlymphe.

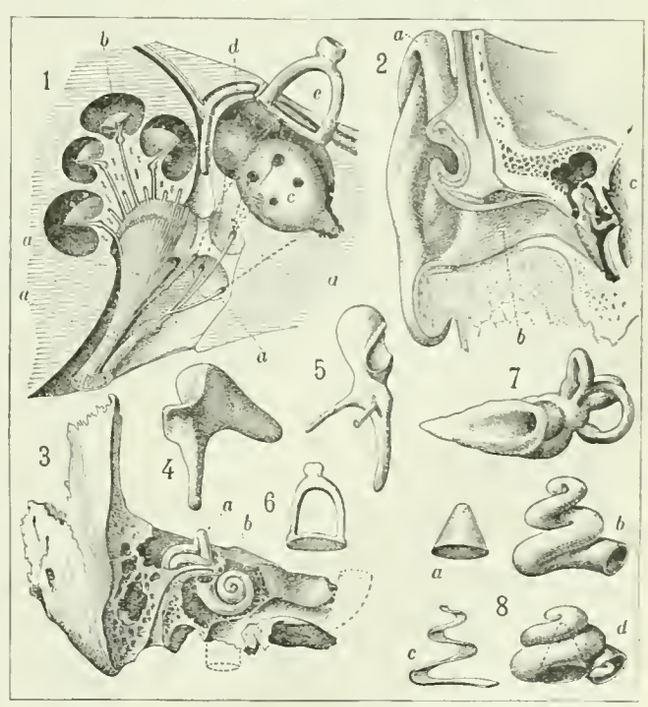

OREILLE : 1. Distribution du nerf auditif : *a*, nerf auditif; *b*, limaçon; *c*, utricule; *d*, saccule; *e*, étrier. — 2. Coupe de l'oreille : *a*, pavillon de l'oreille; *b*, oreille externe; *c*, oreille interne avec les osselets représentés en 5, enclume; 5, marteau; 6, étrier. — 3. Oreille interne montrant le labyrinthe *a* grossi en 7; 8, le limaçon (*b* et *d*), ses détails : *a*, columelle; *c*, lame spirale.

Le labyrinthe osseux comprend une cavité centrale, le vestibule, sorte de chambre ovoïde qui communique avec les trois canaux demi-circulaires par six ouvertures, avec la caisse du tympan par la fenêtre ovale, avec le conduit auditif interne par un ensemble de petits trous qui laissent passer le nerf auditif, et enfin avec le limaçon. Le labyrinthe membraneux comprend : dans le vestibule, deux vésicules : l'utricule, qui occupe la partie supérieure, et la saccule, la partie inférieure, et deux canaux : la portion initiale du canal cochléaire et le canal endolymphatique; dans les canaux demi-circulaires, trois canaux; et, enfin, dans le limaçon, le canal cochléaire, tapissé dans toute son étendue par des cellules épithéliales qui, dans une certaine portion, forment l'organe de Corti, comprenant les cellules auditives où aboutissent les terminaisons du nerf auditif.

— Physiol. Des vibrations sonores qui arrivent au tympan de l'*oreille*, les unes sont renvoyées vers l'extérieur, les autres sont dirigées vers la membrane du tympan dont les vibrations se transmettent ensuite normalement par la chaîne des osselets et par l'air de la caisse aux liquides du labyrinthe, puis au limaçon et à l'organe de Corti.

— Anat. comp. L'appareil auditif, chez les invertébrés, consiste en une vésicule auditive ou *otocyste*. Les protozoaires, ainsi que les spongiaires et les polypes, en sont dépourvus. Mais on commence à rencontrer chez les méduses des otocystes qui renferment une concrétion dure ou *otolithe* entourée de cellules à prolongements fins, elles-mêmes en rapport avec des éléments nerveux. L'otolithe est libre ou porté par un petit pédoncule flexible; les échinodermes et les vers mous parasites sont pourvus d'otocystes. Certains insectes, les sauterelles en particulier, possèdent une sorte de tympan situé à la base de l'une des paires de pattes. Chez les crustacés, c'est à la base des antennes de la première paire qu'existe un sac, ouvert ou fermé, plein d'un liquide où flottent des otolithes ou des grains de sable, et tapissé de cils vibratils en rapport avec un nerf auditif.

Chez les mollusques, on retrouve encore des otocystes remplis de liquide et contenant des otolithes.

Les poissons ont une oreille réduite au labyrinthe; les reptiles ont une oreille interne et les oiseaux une oreille moyenne et une oreille interne sans pavillon. Ce dernier organe est l'apanage des mammifères.

— Pathol. Les inflammations de l'oreille s'appellent *otites*. (V. ce mot.) Les plaies du pavillon sont fréquentes et guérissent aisément. Des corps étrangers s'introduisent fréquemment dans l'oreille et peuvent causer la surdité et des bourdonnements. Il faut les enlever en faisant des irrigations avec une seringue et éviter de se servir d'instruments durs ou piquants (pinces, sondes, etc.) que le médecin lui-même n'emploiera qu'avec précaution. La perforation et la sclérose du tympan diminuent l'acuité de l'ouïe sans l'abolir. Elles sont la conséquence d'otites moyennes, inflammations généralement propagées de l'arrière-boucho à l'oreille moyenne par la trompe d'Eustache.

OREILLÉ (*rè-ill-lé* [*ll* mll.]) adj. Hist. nat. Qui porte des appendices en forme d'oreilles. ‖ On dit aussi AURICULÉ.

— Blas. Se dit des poissons qui ont les ouïes d'un émail particulier. ‖ Se dit des coquilles dont les oreillettes sont d'un émail particulier.

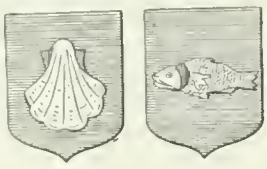

D'azur, à une coquille d'argent oreillée de gueules.

D'azur, à un poisson d'argent oreillé de gueules.

OREILLER (*rè-ill-é* [*ll* mll.]) — rad. *oreille*) n. m. Coussin carré, de plume ou de crin, qui soutient la tête quand on est couché : *Aimer les* OREILLERS *mous, durs.*

— Par anal. Objet sur lequel on repose sa tête pendant le sommeil : *Avoir une pierre pour* OREILLER.

— Fig. Ce qui donne le repos, ce qui procure un sommeil paisible : *Une conscience pure est un bon* OREILLER.

— Loc. fam. *Prendre conseil de son oreiller*, Prendre une nuit pour réfléchir. ‖ *Se battre avec son oreiller*, Avoir de la peine soit à dormir, soit à se lever le matin.

— Mar. Pièce de bois qui croise les varangues à leur talon, afin de les fortifier.

— Pharm. *Oreiller médicamenteux*, Oreiller rempli de plantes médicinales, que Legal avait proposé d'employer contre diverses affections.



Oreiller.

— Techn. Coussin de toile rembourré, placé en avant de la meule d'un rémouleur, et contre lequel l'ouvrier appuie sa poitrine. ‖ Partie d'un soufflet de forge placée dans le culeton pour maintenir les bords.

— ALLUS. LITTÉR. **Oreiller de Montaigne**, Allusion à un mot célèbre de Montaigne : « Le doute est un mol oreiller pour une tête bien faite. » Dans l'application, l'*oreiller de Montaigne* n'est pas le doute systématique, mais celui qui provient de la paresse et de l'insouciance.

OREILLÈRE *rè-ill* [*ll* mll.] n. f. Archéol. Syn. de OREILLON.

Entom. Perce-oreille.

OREILLETS n. m. pl. Pêch. Syn. de BLAQUET et de BLANCHAILLE.

OREILLETTE *rè-ill-ètt'* [*ll* mll.] n. f. Chir. Petit linge que l'on met derrière une oreille malade.

— Anat. Chacune des deux cavités situées à la partie supérieure du cœur, au-dessus des ventricules. V. CŒUR.

— Archéol. Petit anneau brisé que les femmes portaient jadis à leurs oreilles quand elles voulaient avoir des pendants sans se faire percer le lobe.

— Archit. Retour au cœur des chambranles.

— Bot. Espèce de champignon. ‖ Asaret. ‖ Mâche.

— Modes. Partie de certaines coiffures destinée à préserver les oreilles : *Calotte à* OREILLETTES.



o, o, oreillettes (zool.).

— Zool. Expansion du sommet des valves chez les mollusques lamellibranches.

OREILLON n. m. ou **OREILLONS** (*rè-ill* [*ll* mll.]) n. m. pl. Pathol. Maladie aiguë et contagieuse, caractérisée par un gonflement douloureux du cou au voisinage de l'oreille.

— Archéol. Partie mobile qui, dans les anciens casques non clos, protégeait la région des oreilles et des joues. ‖ Aileron, saillie du fer dans les armes d'hast. ‖ Nom donné fantivement aux expansions lobées ou ailes des cubitières et dos genouillères.



A, A, oreillons (archéol.).

— Fortif. Syn. d'ORILLON.

— Techn. Nom donné par les tisseurs aux supports des rouleaux ou ensouples : OREILLONS *de devant*. OREILLONS *de derrière*. ‖ Rognure de cuir ou de peau dont on fait la colle forte. (On dit aussi ORILLON. S'emploie surtout au plur. dans ce sens.)

— Zool. Partie de l'oreille qui, chez les chiroptères, est une saillie de la conque, ordinairement appelée *tragus*, souvent très grande, en forme de langue ou de cuiller, variable suivant les groupes et les espèces.



Oreillons (zool.).

— ENCYCL. Pathol. Épidémique, très contagieuse et probablement microbienne, cette maladie, qui atteint surtout les enfants et les jeunes gens, éclate après une incubation de deux à trois semaines. L'invasion se manifeste par de la fièvre, du malaise, une gêne de la déglutition, une douleur siégeant derrière les oreilles. Bientôt apparaît le gonflement des glandes salivaires et des tissus qui les entourent. Souvent, surtout chez les jeunes gens pubères, les glandes génitales s'enflamment à leur tour (orchite ourlienne, plus rarement ovarite ourlienne).

Ordinairement limités d'abord à un côté, les oreillons envahissent ordinairement l'autre côté (oreillons doubles). La durée de la maladie, généralement bénigne chez les enfants, est de six à douze jours. Elle est souvent plus longue et plus grave chez les adolescents et les adultes, à cause de l'orchite consécutive. Le traitement, uniquement palliatif, consiste dans le repos au lit, puis à la chambre et en l'application de pommades calmantes.

OREILLONS. Ethnol. V. OREJONES.

OREINOMYS (*ré, miss*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des muridés, comprenant la seule espèce de l'*oreinomys typus*, propre à l'Abyssinie.

OREJONE (*ré, né*) n. m. Sorte de pain que l'on fait, dans la république Argentine, avec des pêches desséchées et réduites en farine.

OREJONES, Indiens de l'Amérique du Sud, vivant près du rio Napo, affluent du haut Amazone. — *Un, Une* OREJONE.

— ENCYCL. Les *Orejones* se livrent surtout à la chasse. Pour vêtement, ils ne portent qu'une ceinture d'osier, mais ils se peignent le visage avec du rocou, s'introduisent des bâtonnets dans le nez et dans les lèvres, et se percent le lobule de l'oreille pour y enchâsser des rondelles de bois si volumineuses que le bas de l'oreille arrive à toucher l'épaule. C'est cette particularité qui leur a valu leur nom (*Orejones* signifie « Grandes oreilles »).

OREL, ville de la Russie centrale, ch.-l. du gouv. de ce nom, sur l'Oka, qui reçoit à cet endroit l'Orlik et devient navigable; 70.000 hab. Distilleries, fabriques de toiles, de savon, de chandelles; briqueteries; grand marché de céréales et de chanvre, de peaux brutes, de cuirs, etc. La ville, fondée probablement à la fin du XVIe siècle sur l'ordre d'Ivan le Terrible et d'abord peuplée d'aventuriers, fut saccagée plusieurs fois, au cours du XVIIe siècle, par les Lithuaniens, les Polonais et les Tatars de Crimée. Le district a 235.000 hab.

OREL (GOUVERNEMENT D'), gouvernement de la Russie centrale (Grande-Russie), confinant aux gouvernements de Smolensk au N.-O., de Kalouga et de Toula au N., de Tambov au N.-E., de Voronèje à l'E. et au S.-E., de Koursk au S., de Tchernigov au S.-O. et à l'O. Superf. 46.726 kilom. carr.; pop. 2.050.000 d'hab. Ch.-l. *Orel*. Sol plat ou légèrement ondulé, dont les eaux se déversent à l'O. vers le Dniéper par la Desna; à l'E., vers le Don, par la Sosna; dans la région centrale, vers le Volga par l'Oka, et dont l'altitude majeure, dans le district de Malo-Arkhangelsk, ne dépasse pas 250 mètres. Lacs et marécages nombreux. Climat à forme continentale, mais relativement tempéré. Le sol, généralement fertile, produit les céréales (blé, seigle, orge) et la pomme de terre. Élevage important (bœufs, moutons, porcs). Industrie assez active : distilleries de betteraves, corderies, fabriques de toiles, forges et hauts fourneaux (particulièrement dans le district de Briansk), sucreries, papeteries. Navigation fluviale très active sur l'Oka, la Desna, la Sosna, etc.

ORÉLIE (*li*) n. f. Bot. Genre d'apocynées.

— ENCYCL. Le genre *orélie* comprend des arbrisseaux quelquefois grimpants, à rameaux dressés, à feuilles verticillées ou opposées, rarement alternes, entières, à fleurs d'un beau jaune d'or, disposées en cymes. Ce genre renferme une douzaine d'espèces, des régions chaudes du globe. Nous citerons particulièrement l'orélie à feuilles de laurier-rose et l'orélie purgative.



Orélie : *a*, fruit.

O'RELL Max). V. BLOUËT (Paul).

ORELLANA (D. Francisco), explorateur espagnol du XVIe siècle, né à Truxillo (Aragon), mort dans la Guyane en 1550. Il passa au Pérou avec les Pizarres et s'attacha à Gonzalo Pizarro. Gonzalo voulait explorer les pays situés à l'est de la Cordillère et que l'on désignait alors sous le nom de Pays de la cannelle. Arrivé avec des peines inouïes sur les bords du Napo, il construisit une barque, dont il confia le commandement à Orellana, pour aller en avant chercher des vivres. Orellana déboucha dans le fleuve des Amazones et le descendit jusqu'à la mer. Il donna au fleuve le nom de « rivière des Amazones », en mémoire des combats qu'il avait livrés aux femmes guerrières Coniapayara de ses rives. Arrivé en Espagne avec un riche butin, il obtint de Charles-Quint l'autorisation de fonder une colonie dans le pays qu'il avait découvert. Il s'embarqua en 1541 pour la « Nouvelle-Andalousie », essaya de remonter le fleuve, et mourut d'épuisement sur le territoire de Manaos.

ORELLE, comm. de la Savoie, arrond. et à 18 kilom. de Saint-Jean-de-Maurienne, sur l'Arc, sous-affluent du Rhône par l'Isère; 1 101 hab. Mine d'anthracite. Usine pour la fabrication du chlorate de potasse et de chlorate de soude.

ORELLI (Jean-Conrad), philologue suisse, né à Zurich en 1770, mort en 1826. Pasteur et conseiller ecclésiastique à Zurich, il a publié des éditions estimées de Nicolas de Damas, d'Arnobe, de Salluste (1821), etc.

ORELLI (Jean-Gaspard), philologue et critique suisse, cousin de Jean-Conrad, né et mort à Zurich (1787-1849). Élève de Pestalozzi, il fut successivement pasteur à Bergame, professeur au collège de Coire, au Carolinum de Zurich (1833), professeur de philologie et bibliothécaire de la ville. Parmi ses publications relatives à la littérature italienne, les plus connues sont les *Essais d'éloquence italienne* (1817) et une édition des *Poésies philosophiques* de Thomas Campanella (1838). Mais c'est surtout à ses travaux relatifs à l'antiquité classique qu'Orelli doit sa réputation. On consulte encore, entre autres, ses éditions d'Horace (1843-1844), de Tacite (1846-1848), et surtout de Cicéron (1826-1837), cette dernière contenant le texte, les variantes, et les scholiastes latins relatifs à Cicéron et un *Onomasticon Tullianum*. De ses autres ouvrages, le plus important est son *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio* (1828), augmenté d'un supplément en 1844.

ORELLINE (*rèl'-lin*') n. f. Matière colorante jaune qui, avec la bixine, constitue le principe colorant du rocou ou orellana.

ORÉMUS (*muss* — mot lat. signif. *prions*) n. m. Fam. Prière, oraison : *Dire, Réciter des* ORÉMUS.

ORENBOURG, ville de la Russie orientale, ch.-l. du gouvernement d'Orenbourg, ch.-l. de district, sur l'Oural, en amont du confluent de la Sakmara; 72.740 hab. Place forte. Belle cathédrale bâtie sur un rocher de jaspe rouge. Industrie et surtout commerce très importants. Orenbourg est un des principaux centres d'échange entre l'Asie et la Russie du nord : les commerçants russes et les éleveurs des steppes s'y donnent rendez-vous. Commerce de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, des pelleteries ordinaires et précieuses, des soieries, des étoffes de coton, des draps, des velours, etc.

Orenbourg fut fondée en 1734 au confluent de l'Or avec l'Oural, d'où son nom de « ville sur l'Or ». Elle fut transférée, cinq ans après, à 252 kilom. plus au S., sur l'emplacement actuel de la forteresse de Krasnogorskaia, puis dans son site présent, en 1743. En 1773, elle subit un long siège de la part des cosaques de Pougatchef.

ORENBOURG (GOUVERNEMENT D'), gouvernement de la Russie, à cheval sur la Russie d'Europe et sur la Russie d'Asie, limité par les gouvernements de Perm, au N., de Tobolsk, au N.-E.; par la province de Tourgaï à l'E., au S.-E., et au S.; par la province d'Ouralsk au S.-O., par les gouvernements de Samara et d'Oufa à l'O. et au N.-O. Superficie : 110.676 kilom. carr.; population : 1.610.000 hab. Ch.-l. *Orenbourg*. Sol généralement accidenté, couvert par les derniers contreforts de l'Oural, les plateaux de l'Obchtchyi Syrt et dont les eaux vont aux trois bassins de l'Oural, de l'Obi et du Volga. Climat inégal, rude, mais généralement très salubre. Richesses naturelles considérables, cuivre, fer, plomb argentifère. Les gisements d'or surtout sont abondants sur le versant oriental de l'Oural. L'agriculture se restreint à la culture du blé et du seigle. La population se compose en majorité de Russes, avec une forte proportion de Bachkirs et de Kirghiz.

ORÉNOQUE, fleuve de l'Amérique du Sud, compris en entier dans le territoire vénézuélien mais appartenant en partie à la région colombienne par ses affluents de l'O. Né sur le versant occidental de la sierra Parima, il décrit une grande courbe vers l'O. pour contourner les montagnes guyanaises, se replie ensuite vers l'E. et se termine dans l'Océan par un vaste delta, dont les bras les plus importants sont, en dehors du courant principal (Boca de Navios), ceux de Macareo (le plus fréquenté) et de Manamo. L'Orénoque reçoit à gauche de puissants affluents descendus des Andes comme le Guaviare, la Vichada, le Meta, grande voie de pénétration vers Bogota, l'Arauca et l'Apure; à droite, on peut citer le Ventuari, le Caura et le Caroni. Encombré de rapides dans son cours supérieur, qui communique par un canal naturel (le Cassiquiare) avec le rio Negro amazonien, il est accessible aux navires à partir du confluent du Meta.

ORENS ou **ORIENT** (saint) [en lat. *Orientius*], évêque d'Auch et poète latin, né à Huesca vers 370, mort à Auch en 439. Il était ermite dans la vallée de Lavedan, lorsque, vers 410, il fut appelé au siège épiscopal d'Auch. Théodoric Ier, roi des Goths, attaqué par les deux généraux romains Aétius et Littorius, leur envoya saint Orens avec des propositions de paix. L'évêque fut accueilli favorablement par Aétius, mais Littorius le repoussa et mit le siège devant Toulouse. Comme il fut vaincu et tué par les Goths, les habitants de Toulouse attribuèrent leur délivrance aux prières de saint Orens. On a de saint Orens un poème latin élégamment écrit sur les obstacles qui s'opposent au salut du chrétien, intitulé *Monitoire*.

ORENSE, ville d'Espagne, ch.-l. de la prov. du même nom, sur la rive gauche du Minho; 14.000 hab. Fonderie de fer.

La ville existait au temps des Romains, qui l'appelaient *Aquæ Calidæ*. Ruinée par les Maures, elle fut relâtie par Alphonse III. La cathédrale, du XIIIe siècle, renferme un Christ fameux depuis le XIVe siècle; on remarque également à Orense un pont très hardi d'une époque incertaine, et surtout des sources chaudes (las burgas) d'une température de 66 à 68°, débitant 125 litres à la minute.

ORENSE, prov. d'Espagne (ancienne Galice), située entre les provinces de Lugo, de Pontevedra, de Léon, de Zamora, le Portugal. Superf. 6.979 kilom. carr.; 402.000 h. Arrosée par le Minho et ses affluents, elle est traversée par de nombreux rameaux des monts Cantabriques. Sol assez fertile; seigle, maïs, vin, huile, amandes, châtaignes. Beaux pâturages. Mines, carrières, sources thermales.

ORENSE (DON Jose-Maria), marquis d'Albaïda, homme politique espagnol, né vers 1802, mort à Santander en 1880. Il combattit en 1823 avec les libéraux contre l'armée française, se rendit à Londres, retourna en Espagne après la mort de Ferdinand VII et fut élu aux Cortes (1844), où il devint le chef du groupe démocratique. En 1868, il se mit à la tête d'un mouvement républicain, qui fut comprimé, passa en France, retourna en Espagne après l'amnistie, rentra aux Cortès, fut poursuivi pour excitation à la haine du gouvernement et condamné aux travaux forcés à perpétuité. Remis en liberté, il retourna en France, passa en

Belgique après le coup d'Etat de 1851, puis en Espagne, prit une part active à la révolution de 1854, combattit la politique d'O'Donnell, tenta de fomenter une insurrection et quitta l'Espagne. Il y retourna après la chute de la monarchie (1868) et recommença sa propagande républicaine fédérative. En 1870, il se rendit en France avec son fils, qui combattit avec Garibaldi contre les Allemands. De retour en Espagne, il vota aux Cortès contre la nomination d'Amédée au trône d'Espagne, et, après la proclamation de la République (1873), devint président des Cortès constituantes. Lors de la suspension des libertés publiques demandées pour combattre les carlistes et les insurgés de Carthagène, il protesta, quitta l'assemblée et vécut depuis dans la retraite.

ORÉO préf. V. ono.

ORÉOBOLE n. m. Genre de cypéracées rhynchosporées, comprenant de petites herbes à feuillage dense, à fleurs en épis, dont on connaît trois espèces de Tasmanie.

ORÉOCINCLE (*sinkl'*) n. m. Sous-genre de merles, comprenant une dizaine d'espèces, répandues de l'Europe à l'Australie.

— Encycl. Les *oréocincles* ou merles bleus sont de jolis oiseaux, dont une seule espèce habite la France : c'est l'*oreocincla varia*, solitaire, qui ne se trouve guère que dans les montagnes ; plus commun dans le nord de l'Europe, il s'étend dans l'Asie septentrionale jusqu'au Japon et hiverne dans le sud. D'autres espèces sont propres aux montagnes de l'Inde (*oreocincla Nilgiriensis*), à l'Australie (*oreocincla lunulata*), etc.

ORÉODÈRE n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la tribu des lamiinés, comprenant une quarantaine d'espèces, de l'Amérique tempérée et chaude. || Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, de la tribu des trichiinés, très voisins des valgus, mais à corselet couvert de tubercules, et dont l'espèce type, *oreoderus argillaceus*, habite l'Inde.


Oréodère (réd. d'un quart).

ORÉODONTE n. m. Genre de mammifères artiodactyles, fossiles dans le tertiaire américain, type de la tribu des *oréodontinés*, comprenant des animaux de la taille des pécaris, qui devaient vivre par immenses troupeaux dans les plaines, à l'époque miocène.

ORÉODONTIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de mammifères artiodactyles, que l'on subdivise en trois tribus : *oréodontinés, protoréodontinés, agriochœrinés*. — *Un* ORÉODONTIDÉ.

ORÉODONTINÉS n. m. pl. Paléont. Tribu de mammifères artiodactyles, de la famille des *oréodontidés*, renfermant les *oréodontes* et genres voisins. — *Un* ORÉODONTINÉ.

ORÉOGNOSIE (*zi* — du gr. *oros, oréos*, montagne, et *gnôsis*, connaissance) n. f. Partie de la géologie qui se rapporte à la formation et à la structure des montagnes.

ORÉOGNOSTIQUE (*stik'*) adj. Qui a rapport à l'orécgnosie : *Science* ORÉOGNOSTIQUE.

ORÉOGRAPHE n. m. V. ONOGRAPHE.

ORÉOGRAPHIE n. f. V. OROGRAPHIE.

ORÉOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'orécgraphie : *Méthode* ORÉOGRAPHIQUE.

ORÉOÏQUE (*ik'*) n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des laniidés, comprenant une seule espèce, l'oréoïque huppée (*orcoica cristata*), jolie pie-grièche, voisine des cracicus, propre à l'Australie.

ORÉOMYRRIDE (*mi-rid'*) ou **ORÉOMYRRHIS** (*mi-riss*) n. m. Genre d'ombellifères, tribu des amminées, comprenant des herbes annuelles ou vivaces, dont on connaît huit espèces du Pérou.


Oréoïque.

ORÉOPANAX (*nakss*) n. m. Bot. Section du genre *hedera* (lierre), dont on connaît environ quatre-vingts espèces, de l'Amérique tropicale et des Andes.

ORÉOPHASE n. m. Genre de oiseaux gallinacés, de la famille des cracidés, propres à l'Amérique centrale.

— Encycl. Les *oréophases*, vulgairement appelés *hoccos de montagne*, portent sur leur front une corne mince ; leur bec est presque complètement couvert de plumes veloutées. L'oréophase de Derby (*oreophasis Derbianus*), répandu du sud du Mexique au Guatemala, est un grand oiseau à longue queue, noir verdâtre, avec le dessous gris clair.

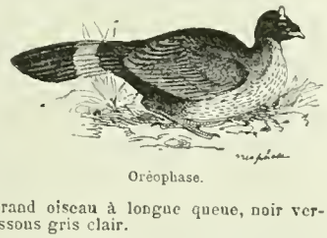
Oréophase.

ORÉOPHORE n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des leucosiidés, comprenant de petits animaux à carapace arrondie, propres aux mers chaudes de l'ancien monde.

ORÉOPITHÈQUE (*tèk'*) n. m. Genre de singes, de la famille des cynopithécidés, se rapprochant par leur dentition des ongulés, tels que les *palæochœrus* et les *chœropotamus*, et qui sont fossiles dans le tertiaire d'Italie.

ORÉOTRAGUE (*tragh'*) n. m. Genre d'antilopes comptant une espèce propre à l'Afrique orientale et méridionale, et une fossile dans le tertiaire français.

— Encycl. Les *oréotragues* appartiennent à la tribu des néotraginés. De petite taille, le front armé de cornes courtes et droites seulement chez les mâles, ces animaux ont les mœurs des chamois. L'espèce type est l'antilope sassa (*oreotragus saltator*), répandue dans toutes les hautes montagnes, de l'Ethiopie au Cap.


Oréotragne.

ORÉOBLITON n. m. Genre de chénopodiacées, comprenant des plantes ligneuses, à fleurs axillaires et solitaires, qui croissent en Algérie.

ORE ROTUNDO (*ré, ton* — mots lat. signif. *dans un langage harmonieux*), fin d'un vers d'Horace (*Art poétique*, vers 323).

Graiis ingenium, Graiis dedit ore rotundo
Musa loqui.

« La muse a donné aux Grecs le génie, la parole (littéralem. : de parler *en arrondissant la bouche*, c'est-à-dire *le langage, le style*) ».

ORES, ORS ou **ORE** (*or'* — de l'ablat. lat. *hora* [sous-entendu *in*], à cette heure, maintenant) adv. Maintenant, présentement. || Tantôt. (Vx.)

— Loc. adv. *D'ores et déjà*, Dès maintenant. || *D'ores en avant*, Forme ancienne de l'adverbe DORÉNAVANT.

— Loc. conj. *Ores que*, Bien que, quoique. (Vx.)

ORESCIUS (*rè-si-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, propres à l'Europe centrale. (L'*orescius Hoffmannseggi* est un licinié, rare dans les environs de Paris, plus commun dans les montagnes, d'un noir luisant, à élytres striés, long de 10 millimètres.)


Orescius (réd. d'un quart).

ORESMAUX, comm. de la Somme, arrond. et à 15 kilom. d'Amiens ; 1.006 h. Commerce d'œufs, de graines fourragères. Fabrique d'instruments agricoles.

ORESME (Nicolas), évêque de Lisieux, né à Caen vers 1310, mort à Lisieux en 1382. Il devint, en 1355, grand maître du collège de Navarre, puis doyen du chapitre de Rouen et trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris. Le roi Jean lui confia l'éducation du Dauphin, depuis Charles V, et, en 1363, le députa à Avignon, auprès d'Urbain V. Monté sur le trône, Charles V donna à son ancien précepteur l'évêché de Lisieux (1377), et lui donna l'ordre de composer, en langue vulgaire, son *Traité des monnaies*. Outre ce livre, on a encore de Nicolas Oresme des traductions françaises (d'après le latin) de la *Morale*, de la *Politique* et des traités du *Ciel* et du *Monde* d'Aristote, un opuscule *Des remèdes de l'une et de l'autre fortune*, traduit de Pétrarque (1535).

ORESTE. Myth. gr. Héros argien, fils d'Agamemnon et de Clytemnestre ; frère d'Electre et d'Iphigénie. Il était encore enfant, quand Agamemnon, revenant de Troie, fut assassiné par Egisthe et Clytemnestre. D'après la tradition adoptée par Sophocle, Oreste, après le meurtre de son père, fut envoyé par Electre auprès de Strophios, roi de Phanotée, en Phocide. Là, il contracta avec Pylade, fils de Strophios, cette amitié restée légendaire. Parvenu à l'âge d'homme, il retourna à Mycènes avec Pylade. Sur l'ordre d'Apollon, il vengea son père en tuant Clytemnestre et Egisthe, avec la complicité d'Electre. A peine le meurtre accompli, les Erinyes se mirent à sa poursuite, le traquant jusqu'à Delphes, puis jusqu'à Athènes, où elles l'accusèrent devant l'Aréopage. D'après Eschyle, le meurtrier fut acquitté par ce tribunal, ce qui mit fin à l'expiation. D'après la légende suivie par Euripide, une nouvelle épreuve fut imposée à Oreste. Il dut se rendre en Tauride, pour y enlever une vieille idole d'Artémis, dans un temple dont Iphigénie était prêtresse. Il fut surpris avec Pylade. Suivant la coutume barbare du pays, Iphigénie allait immoler les deux étrangers sur l'autel de la déesse quand elle reconnut son frère. Elle s'enfuit avec lui et Pylade, transportant en Grèce l'idole et le culte d'Artémis Tauropolos. D'après l'*Andromaque* d'Euripide, Oreste aurait eu encore d'autres aventures. Devenu roi de Mycènes, il enleva Hermione à Pyrrhos, roi d'Epire, et tua son rival à Delphes. Puis il régna longtemps sur Argos, Mycènes et Sparte. Il mourut en Arcadie, où l'on montrait son tombeau, sur la route de Tégée à Thyrea. Plus tard, ses ossements furent transportés à Sparte, et assurèrent la victoire de Sparte sur Tégée. D'après des légendes postérieures, les ossements d'Oreste auraient été portés en Italie, à Aricia, même à Rome, près du temple de Saturne.


Oreste et Electre (musée de Naples).

Les aventures d'Oreste ont inspiré bien souvent les artistes et les poètes, surtout les peintres de vases et les tragiques. Citons seulement les principales tragédies : *les Choéphores* et *les Euménides*, d'Eschyle ; l'*Electre*, de Sophocle ; l'*Oreste*, l'*Electre*, l'*Iphigénie en Tauride* et l'*Andromaque*, d'Euripide ; l'*Andromaque*, de Racine ; l'*Iphigénie*, de Gœthe ; etc.

— Iconogr. Le musée de Naples possède un groupe d'*Oreste et Electre* trouvé à Herculanum : on ne saurait trop y admirer la pureté du style, la belle disposition des draperies. On voit dans le même musée un bas-relief et une peinture, qui représentent, l'un *Oreste consultant l'oracle*, l'autre *Oreste reconnu par Iphigénie*. Une autre peinture antique, provenant de Pompéi, nous montre *Oreste et Pylade conduits au supplice*.

Un sujet fréquemment traité par la peinture est celui des *Remords d'Oreste* ou *Oreste poursuivi par les Furies* ; il a été retracé, notamment, par Hennequin, dans un tableau qui a été exposé en 1800 (Louvre). Picot a exposé, au Salon de 1822, un *Oreste endormi dans les bras d'Electre*, qui a longtemps figuré au musée du Luxembourg. Le musée de Dijon possède un tableau de Berthon, *le Songe d'Oreste*. Le même sujet a été traité par Georges Becker (Salon de 1870). Alexandre Desgoffe a consacré plusieurs tableaux au fils d'Agamemnon : *Oreste tourmenté par les Euménides* (1848) ; *Oreste en Tauride* (1853) ; *le Sommeil d'Oreste et les Fureurs d'Oreste* (1857).

Oreste, tragédie d'Euripide, représentée à Athènes en 408 av. J.-C. — La pièce a pour sujet l'expiation d'Oreste, poursuivi par les Erinyes après le meurtre de Clytemnestre, et le jugement du parricide par le peuple d'Argos. La scène se passe à Argos, devant le palais des Atrides. La première scène montre Oreste abattu, malade, tourmenté de remords, mais soigné par Electre. Hélène, qui vient d'aborder avec Ménélas, cherche à les consoler ; mais elle doit bientôt se cacher pour échapper aux fureurs du peuple. Oreste est pris ensuite d'un accès de délire. Cependant, le procès s'engage. Tyndare se porte accusateur ; Ménélas, qui tremble devant la foule, n'ose défendre son neveu. Pylade ourdit alors un complot, qui rend Oreste et Electre maîtres du palais, et qui leur livre Hermione comme otage. Apollon intervient fort à propos pour arranger les choses. Malgré la beauté des premières scènes, la tragédie d'*Oreste* est l'une des moins bonnes d'Euripide. C'est là, pourtant, que Racine a trouvé l'idée de ses *Fureurs d'Oreste*.

Oreste, tragédie de Voltaire (1750). — Le sujet de cette pièce est le même que celui de l'*Electre* de Sophocle, c'est-à-dire le meurtre d'Egisthe et de Clytemnestre par Oreste. Voltaire s'attaquait à l'*Electre* de Crébillon, son rival, qu'il prétendait refaire. Tout en se proposant d'imiter Sophocle, il s'est cependant éloigné de la simplicité grecque en compliquant le caractère de Clytemnestre et en modifiant celui d'Electre, qui ne peut haïr sa mère, malgré ses crimes. Oreste lui-même ne tue pas sa mère pour venger le meurtre de son père : c'est en poursuivant Egisthe qu'il frappe Clytemnestre, tandis que celle-ci cherche à protéger son amant contre les fureurs de son fils. Ce dénouement affaiblit l'horreur de la pièce et la place bien au-dessous de celle de Sophocle. Le succès fut médiocre. On raconte qu'à la première représentation, Voltaire, voyant les applaudissements éclater, s'avança sur le bord de sa loge : « Courage, Athéniens, s'écria-t-il, c'est du Sophocle. »

ORESTE, régent d'Italie, décapité en 476. Romain d'origine, il naquit en Pannonie. Lorsque ce pays fut envahi par Attila, Oreste et son père Tatulus offrirent leurs services au chef des Huns. Après la mort d'Attila, Oreste retourna en Italie, où il reçut la dignité de patrice, marcha contre l'empereur Julius Népos, son maître, prit pour lui-même le titre de régent, donnant celui d'empereur à son jeune fils, Romulus Augustule. Il tenta de résister aux barbares d'Odoacre, mais celui-ci s'empara de lui à Pavie et le fit décapiter.

ORESTÉRIDÉS (*rèss*) n. m. pl. Famille d'échinodermes stellérides, renfermant les genres *pentaceros* et voisins. — *Un* ORESTÉRIDÉ.

ORESTIE (*rèss-ti*) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, de la famille des chrysomélidés, comprenant une trentaine d'espèces de petites altises, assez larges, bombées, avec les yeux très rugueux, répandues sur l'hémisphère boréal.

Orestie (L'), trilogie dramatique d'Eschyle, jouée à Athènes en 458 av. J.-C. Elle comprend les trois tragédies intitulées : *Agamemnon, les Choéphores, les Euménides*. L'*Orestie* est la seule trilogie grecque qui nous soit parvenue intacte. Comme l'indique le nom, l'*Orestie* a pour sujet les aventures d'Oreste : sujet emprunté aux légendes cycliques des *Retours*, et aux traditions argiennes complétées par les traditions attiques.

ORESTILLE (Livie). Biogr. V. LIVIE ORESTILLE.

ORESUND. Géogr. V. SUND.

ORETUM, anc. ville d'Hispanie (Tarraconaise), auj. CALATRAVA, chef-lieu des *Oretani*.

OREXIE (*kssi* — du gr. *orexis*, appétit) n. f. Méd. Grand appétit, besoin fréquent de nourriture.

OREZU ou mieux **HOREZU** (MONASTÈRE D'), monastère de Roumanie (distr. de Valcea). Il s'élève au flanc d'un des contreforts des monts Paringului, qui se rattachent aux Alpes de Transylvanie. Ce monastère, dont la fondation remonte au XVe siècle, est desservi par des moines de l'Eglise grecque séparée, qui suivent la règle de saint Basile. Son trésor renferme de nombreuses reliques, notamment une main de sainte Catherine.

OREZZA, station thermale de la Corse, comm. de Rapoggio (arrond. de Corte), dans la pittoresque région de la Castagniccia. Deux sources, dites Supérieure et Inférieure, fournissent des eaux froides, ferrugineuses, bicarbonatées et gazeuses, employées comme boisson dans les cas d'anémie, de dyspepsie, d'engorgements viscéraux provenant de la fièvre intermittente.

ORFA ou **OURFA** (en arménien *Er-Roha*, l'ancienne *Edesse* des Romains, des Grecs et des croisés), ville de la Turquie d'Asie (Mésopotamie) ; environ 55.000 hab. Ch.-l. de sandjak. Commerce assez important : étoffes de coton, cuirs, maroquin jaune, orfèvrerie et bijouterie. Restes de vieilles murailles et d'un château ; *mosquée d'Abraham*, qui, suivant la légende musulmane, fut tué en cet endroit ; près de la mosquée, le *vivier d'Abraham* (anc. *Callirrhoe*).



ORFÈVRERIE : 1. Pectoral d'Ousartisen II (Égypte). — 2. Phiale grec en argent repoussé (trésor de Bosco Reale). — 3. Vase du trésor de Bernay (romain). — 4. Coffret byzantin en forme d'église (trésor de Kirjes, mont Athos). — 5. Coupe normande en argent repoussé, IXe siècle (musée de Stockolm). — 6. Couronne votive wisigothe (Cluny). — 7. Reliquaire, XIIIe siècle (trésor de Reims). — 8. Statue reliquaire, XIIe siècle (Cluny). — 9. Aiguière, école de Benvenuto Cellini (XVIe s.). — 10. Chocolatière Louis XIV. — 11. Vase Louis XV. — 12. Sucrier Louis XV, style rocaille. — 13. Soupière Louis XVI. — 14. Aiguière Empire (Compiègne). — 15. Réchaud second Empire (orfèvrerie Christofle). — 16. Sucrier moderne, dit Art nouveau.

ORFANI ou **ORFANO**, ville maritime de la Turquie (prov. de Salonique), sur le rivage du *golfe d'Orfani* ; 5.000 hab. Orfani sert de port à Drama et à l'importante place Sérès, située à 10 kilom. N.-O. Le *golfe d'Orfani* est dans le nord-ouest de la mer Égée ; il baigne le rivage oriental de la péninsule Chalcidique.

ORFELLAS ou **OURFILAS**, tribu pillarde de la Tripolitaine, d'origine vraisemblablement berbère, qui vit près de la côte de Grande-Syrte. — *Un, Une* ORFELLA ou OURFILA.

ORFÈVRE du lat. pop. *aurifaber*, ouvrier qui travaille l'or. n. m. Celui qui fait ou vend des ouvrages d'or et d'argent, autres que des bijoux. (On a employé autref. le fémin. ORFÉVRESSE.) ‖ *Orfèvre-bijoutier*, Celui qui fait ou vend des bijoux d'or. ‖ *Orfèvre-joaillier*, Celui qui met en œuvre et vend des diamants, des pierres précieuses. ‖ *Orfèvre-boutonnier*, Orfèvre qui se livrait exclusivement à la fabrication des boutons.

— ALLUS. LITTÉR. : **Vous êtes orfèvre, monsieur Josse**, L'un des mots les plus fins de Molière, dans l'*Amour médecin* (I, 1). Sganarelle a une fille unique, qui est tombée dans une sombre mélancolie. Il consulte deux de ses voisins, M. Guillaume, tapissier, et M. Josse, orfèvre, sur les moyens de dissiper ce chagrin : « Donnez-lui des tentures, conseille le premier. — Donnez-lui des parures », opine le second. Ils provoquent ainsi, de la part de Sganarelle, des répliques dont l'une est devenue proverbiale. Dans l'application, ces mots : *Vous êtes orfèvre, monsieur Josse*, caractérisent l'intérêt qui se cache sous les apparences d'un conseil.



Armes de la corporation des orfèvres (XVIIIe s.).

Orfèvres (RUE ET QUAI DES), à Paris. La rue des Orfèvres est située entre les rues Saint-Germain-l'Auxerrois et Jean-Lantier. Au XIIIe siècle, elle s'appelait rue aux Moines-de-Jenvan, corruption du nom de l'abbaye de Joyenval. De 1550 à 1556, la corporation des orfèvres s'y fit construire une chapelle, aujourd'hui disparue, à laquelle travaillèrent Philibert Delorme, Jean Cousin, Germain Pilon. Le quai des Orfèvres, dans l'île de la Cité, entre le pont Saint-Michel et le pont Neuf, date du commencement du XVIIe siècle et doit son nom aux nombreuses boutiques d'orfèvrerie qui s'y installèrent.

ORFÈVRERIE (*rî*) n. f. Art, commerce de l'orfèvre : *S'enrichir dans l'*ORFÈVRERIE. — Ouvrages faits par l'orfèvre : *Acheter de l'*ORFÈVRERIE.

— ENCYCL. L'*orfèvrerie* est l'art de mettre en valeur artistique certains métaux réputés précieux, suivant les pays et les temps. Elle diffère de la *bijouterie* en ce que celle-ci fabrique surtout des objets destinés à être portés comme ornements, et de la *joaillerie*, qui consiste dans la mise en œuvre de l'or et de l'argent pour la monture et la disposition des pierres précieuses.

Dès l'antiquité, l'Égypte nous a laissé de précieux spécimens d'orfèvrerie. Le pectoral d'Ousatersen III, celui de Ramsès II, l'épervier à tête de bélier du Louvre, nous montrent l'habileté des orfèvres égyptiens à incruster dans un cloisonnage d'or des pierres précieuses ou des lamelles vitreuses colorées. Citons encore le groupe en or du Louvre représentant la triade d'Osiris, Isis et Horus, la barque de la reine Aah-Hotep, la statuette de la dame Naï du Louvre, celle de la dame Takonsgith du musée d'Athènes.

Les monuments chaldéens et assyriens d'orfèvrerie sont très rares, mais ceux qui nous sont parvenus (quelques statuettes d'Alnahita ornées de damasquinerie, quelques fragments et un vase d'argent offert par Ninghirsonc au Patési Entena) nous affirment que les inventaires qui nous ont fait connaître les inscriptions cunéiformes n'exagèrent point les richesses d'orfèvrerie que renfermaient les trésors royaux. Les chérubins, les vases sacrés, le chandelier à sept branches qui ornaient le sanctuaire de Jérusalem, appartenaient au style chaldéo-égyptien.

Toute cette orfèvrerie était façonnée au moyen des procédés de la retreinte et du repoussé. La Grèce emprunta ces divers procédés à l'Orient et, les alliant aux autres, tels que la ciselure, la gravure, etc., institua une technique supérieure. Les quelques fragments qui en restent, les bijoux que les tombeaux nous ont livrés, l'admirable développement de la sculpture, les descriptions des poètes telles que celle du bouclier d'Achille dans Homère, celle de l'armure d'Hercule dans Hésiode, permettent de nous faire une idée de ce que devait être l'orfèvrerie chez les Grecs. Les découvertes de vases d'or et d'argent faites par Schlieman à Mycènes et à Troie précisent cette notion. Plus tard, les Romains, qui avaient déjà trouvé des initiateurs dans les Étrusques, subirent l'influence artistique de la Grèce. On sait quel a été le luxe somptuaire des Romains, à la fin de la république et dans le cours de l'empire. Citons la *Maison d'or* de Néron, lambrissée en partie de placage d'or incrusté de pierreries ; la table d'argent de Caligula avec la vaisselle appropriée. Sans quitter la France, nous pouvons citer des œuvres d'orfèvrerie romaine : la magnifique *patère d'or* trouvée à Rennes au commencement du XIXe siècle (cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale) ; le *trésor de Bernay*, composé de soixante pièces d'argent. Mentionnons encore le trésor déterré à Hildesheim, en Hanovre ; et le *trésor de Bosco Reale*, trouvé près de Naples (Louvre).

Dans l'empire d'Orient, l'orfèvrerie fut florissante dans les édifices publics et chez les hauts dignitaires ; elle trouva une application nouvelle dans les temples chrétiens. Les orfèvres byzantins, amoureux de la couleur, ornèrent leurs pièces d'incrustations de pierres ou de verre coloré, puis à celui-ci ils substituèrent l'émail cloisonné, vers le VIe siècle. Les nations barbares elles-mêmes laissèrent des modèles d'orfèvrerie d'apparence fruste, mais originale : tels la couronne scythe trouvée à Novo-Tcherkask, sur les bords du Don, les pièces qui proviennent de Pétrossa, en Valachie, les couronnes votives des rois wisigoths d'Espagne, qui sont au musée de Cluny, et, plus haut dans le Nord, le célèbre vase d'argent de Gundestrup (Jutland), où figure au repoussé tout un panthéon étrange.

Sous les Mérovingiens et les Carolingiens, l'orfèvrerie reste toujours en honneur, mais la forme disparaît complètement et l'œuvre se réduit à de la joaillerie, dont les pierres sont reliées par de maigres filigranes plus ou moins habilement fixés. Au XIIe siècle, les émaux, ceux de Limoges surtout, étaient appliqués à toutes sortes d'objets, chandeliers, burettes, custodes, boîtes aux hosties et aux saintes huiles, etc. Jusqu'au milieu du XIIIe siècle, le plein cintre règne dans l'orfèvrerie religieuse, comme il règne en architecture. Le type du genre est le retable tout en or donné par Henri II d'Allemagne à la cathédrale de Bâle, aujourd'hui au musée de Cluny. Au XIIIe siècle, la statuaire prend place dans l'orfèvrerie ; elle suit l'architecture dans ses créations, adopte l'ogive, les flèches, les colonnettes, les rosaces ; les dais, les rinceaux abritent ou enveloppent les saints personnages. Les châsses des saints deviennent de véritables cathédrales minuscules (v. CHÂSSES, et FIGURES, celle de saint Taurin d'Evreux, par exemple. C'était la forme courante au milieu du XIIIe siècle, mais elle n'avait rien d'obligatoire, comme le prouve le reliquaire ovalaire que saint Louis fit faire vers la même époque pour l'épine de la sainte couronne, dont il fit présent à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune. Dans les siècles suivants, l'art gothique deviendra plus riche, plus flamboyant ; il ne sera jamais plus noble. Aux XIVe et XVe siècles, l'orfèvrerie sort de l'art religieux, qu'elle a jusque-là presque exclusivement pratiqué, et elle répand ses fantaisies dans les aiguières, les vases à boire, les coupes repoussées et émaillées qui ornent les tables des rois et des grands seigneurs. Elle prend une place importante dans l'art de l'armurier, dont elle orne les produits.

L'Italie et l'Allemagne eurent pendant cette longue période des orfèvres remarquables, parmi lesquels nous pouvons citer : en Allemagne, Hans Grief de Nuremberg, dont le musée de Cluny possède une statuette de sainte Anne, Hufnagel d'Augsbourg, dont la Kunstkammer de Berlin possède une Vierge ; en Italie, Jean de Pise, Forzore di Spinello, émailleurs, ciseleurs et joailliers ; Andrea Arditi, dont un beau calice existe dans la collection Soltikoff. *Finiguera*, qui excellait dans la niellure et inventa la gravure en taille-douce ; Ghirlandajo et d'autres encore.

Avec la Renaissance, l'art redevint païen ; il emprunta à l'art antique tout ce qui en faisait le charme. La beauté, la grâce devinrent l'idéal que poursuivent les artistes, les orfèvres comme les autres. Le Lombard Caradosso, ciseleur, graveur en pierres fines et monétaire, travaille pour les papes et produit une *paix* ciselée avec fronton et colonnettes en lapis-lazuli conservée aujourd'hui à la cathédrale de Milan ; Agnolo di Viviano, San Marino, Firenzuola, Rosetti ciselent les armures des Médicis ou créent leurs surtouts de table ; mais le plus grand des orfèvres italiens est certainement Benvenuto Cellini. V. CELLINI.

En France, des pièces très artistiques furent créées à cette époque, malheureusement sans qu'on puisse les attribuer avec certitude à des artistes connus. On sait que Germain Pilon travailla pour l'orfèvre Richard Toustain, que Pirame Triboullet, Pierre Mangot, Benedict Ramel, Étienne Delaulne produisirent de fort belles choses. Des potiers d'étain, tels que François Briot, méritent d'être placés au rang des orfèvres pour les talents qu'ils ont déployés.

Parmi les orfèvres du XVIIe siècle, nous comptons les frères Masbraux, de Limoges. Sous Louis XIV, on cite Ballin, qui fit la première épée et le premier hausse-col du roi en or émaillé. Il contribua à l'ameublement de Versailles, et fit pour la cathédrale de Reims un reliquaire en forme de buste de saint Remi. Alexis Loir et Duteil, son associé, Villiers père et fils, l'Italien Fucci travaillèrent aussi pour la cour.

Louis XV assista à une transformation de l'orfèvrerie. Aux formes sévères et nobles du règne précédent se substituent toutes les étrangetés du genre *rocaille* ou *rococo*, toutes les recherches du genre mignard. Germain fit pour la reine une toilette d'une sobriété que Roettiers

n'imita pas toujours. Meissonier, Charton se firent aussi remarquer. Caffiéri et Gouthière, ciseleurs des plus habiles, furent orfèvres à leurs heures. Le premier est l'auteur de la châsse de saint Germain (v. CHÂSSE), évêque de Paris, dont Louis Chevalier, chanoine de Notre-Dame, fit présent à son église. Les fantaisies qui frisaient trop souvent le mauvais goût firent place sous Louis XVI à un style plus sévère, mais toujours gracieux. La porcelaine étant venue détrôner la vaisselle plate, l'orfèvrerie, sous Louis XV et Louis XVI, a surtout produit des pièces remarquables dans la fabrication des menus objets inventés par la mode du moment, tabatières, bonbonnières, flacons de poche, etc. La plupart de ces petits objets sont signés par Vachette, Sageret père et fils, orfèvres du duc d'Orléans, Loufant et Antoine. Dans un genre plus sérieux, l'orfèvre qui fut le plus habile ciseleur, Augoste, fabriqua la couronne du sacre de Louis XVI.

L'époque révolutionnaire ne fut guère favorable à l'orfèvrerie. L'Empire ramena en France le luxe et la pompe des cours : mais, sous l'influence du peintre Louis David, l'art, dans toutes ses branches, fut grec ou romain. Caillié, Biennais, l'orfèvre en titre de l'empereur, sur le dessin de l'architecte Percier, produisaient des trépieds antiques, des pendules en forme d'autels, des urnes funéraires. A l'occasion du mariage de Marie Louise d'Autriche avec Napoléon, la Ville de Paris offrit à la nouvelle impératrice une toilette complète avec psyché et fauteuil, le tout à l'antique et en vermeil ; puis ce fut le berceau du roi de Rome, dessiné par Prud'hon, modelé par le sculpteur Radignet et exécuté en argent doré par Odiot et Thomire.

La Restauration fut surtout une période d'incubation, d'où devaient éclore des germes d'art nouveau. Odiot et Fauconnier soutinrent la cause de l'orfèvrerie. Le dernier surtout exécuta des vases qui peuvent passer pour des chefs-d'œuvre. Muleret et Vechte l'aidèrent comme ciseleurs. Les frères Fannières, Froment-Meurice, Morel, Duponchel, Bachelet, Rudolphi, Christofle prouvèrent par des œuvres exceptionnelles que, dans les circonstances difficiles des règnes de Louis-Philippe et Napoléon III, la France n'avait pas oublié les grandes traditions de l'art de l'orfèvrerie. A la fin du XIXe siècle, en France et à l'étranger, un groupe nombreux d'artistes s'est donné la mission de réouvrir l'art de la Décoration. L'orfèvrerie a vaillamment suivi ce courant et, sous le nom d'*art nouveau* et de *modern style*, a produit de très heureux résultats, malgré quelques exagérations de début.

— Techn. L'*orfèvrerie* fait appel à un grand nombre de métiers. C'est ainsi que dessinateurs, ajusteurs, monteurs, fondeurs, tourneurs, estampeurs, repasseurs, brunisseurs, etc., prêtent la main à l'orfèvre proprement dit.

Le travail au marteau, le plus anciennement employé dans l'orfèvrerie, nécessite un grand nombre d'outils, qui peuvent être classés en cinq groupes principaux d'outils à marteler, à tracer, à couper, à percer, à dresser et à polir. Les premiers se composent de divers types de marteaux, de maillets, de martelets, comme les marteaux à emboutir, à retreindre, à bouge, à planer, à dresser, etc., des enclumes de formes particulières, dites bigornes à goulot, à chantepleure, en boule ronde, rivoire, à rabattre, etc., des tas à retreindre, à canneler, etc. Pour l'emboutissage, on fait des mandrins ronds, carrés, méplats, etc. Vient ensuite le *resingué*, qui peut être substitué à la bigorne à retreindre. Les outils de traçage comprennent : la pointe à tracer, le compas, l'équerre, etc. Les cisailles de toutes formes, à main, à banc, à levier brisé, circulaires, etc., servent pour le coupage des métaux. L'étirage des fils d'or et d'argent s'est longtemps pratiqué sur des *bancs* de diverses formes (bancs à tirer, bancs à cric), etc., souvent travaillés eux-mêmes avec beaucoup d'art. C'est au moyen de tas et de marteaux qu'on procède au dressage.

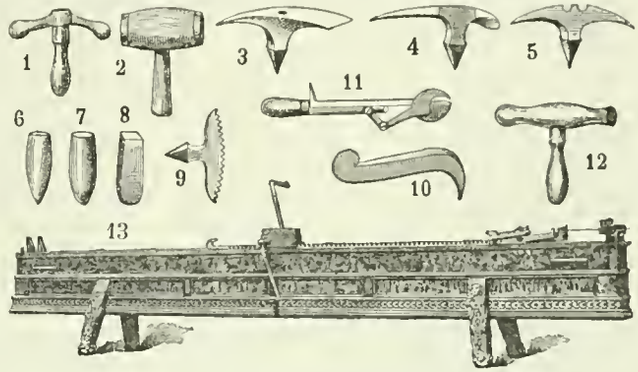

Outils d'orfèvre : 1. Marteau à emboutir ; 2. Maillet à dresser ; 3. Bigorne ; 4 et 5. Bigornes à chantepleure ; 6. Mandrin méplat ; 7. Mandrin rond ; 8. Mandrin carré ; 9. Tas à canneler ; 10. Resingué ; 11. Cisaille à levier brisé ; 12. Maillet de fer ; 13. Banc à tirer (XVe siècle).

Mais le repoussage au marteau ne peut se faire que sur des pièces de peu d'épaisseur. Les ornements et ciselures importantes, telles que les anses, pieds de vases, etc. s'exécutent sur des pièces fondues ; le moulage a lieu, dans ce cas, soit *au sable*, par des procédés analogues à ceux du moulage du bronze (v. MOULAGE), soit, particulièrement pour les bas-reliefs et les objets peu volumineux, à l'*os de seiche*. Dans ce dernier cas, le moule est obtenu par simple pression du modèle sur la partie poreuse et peu résistante de l'os. Quant à la soudure des pièces ainsi obtenues, elle s'effectue à la forge et au chalumeau. Le métal employé est l'argent, allié au cuivre en proportion variable (*à huit, à six, au quart, au tiers*), ou l'or allié à l'argent et au cuivre. Les pièces soudées subissent ensuite un fluissage à la ponce ou au tripoli, reçoivent *le rif* au moyen du rouge d'Angleterre, et enfin sont travaillées au brunissoir pour prendre tout leur éclat.

ORFÉVRI, IE adj. Travaillé par l'orfèvre : *Des meubles d'argent* ORFEVRI.

ORFFYRÉ (Jean-Ernest-Elie BESSLER, plus connu sous le nom de), en latin **Orfireus**, mécanicien allemand, né à Zittau en 1680, mort en 1745. Il mena la vie la plus aventureuse, parcourut l'Autriche, l'Italie, la Hollande, l'Angleterre. Préoccupé par l'idée de réaliser le mouvement perpétuel, il construisit dans ce but plusieurs machines, dont il en a décrit une, sous ce titre : *le Mouvement perpétuel triomphant*. Il se jeta ensuite dans la dévotion, publia l'*Orffyréen orthodoxe* (1723), projet de réunion des sectes religieuses, un *Précis de la religion chrétienne unie* (1724), etc.

ORFILA (Mathieu-Joseph-Bonaventure), chimiste français, né à Mahon (île Minorque) en 1787, mort à Paris en 1853. Après avoir servi dans la marine de commerce, il étudia la médecine à Valence (1805), puis à Barcelone (1806), enfin à Paris. Docteur en 1811, il ouvrait, à Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, un cours de chimie, qui eut un grand succès. Sans cesser d'être un mondain, il joignit l'enseignement de la botanique, de la physique, de la médecine légale à celui de la chimie, et fit paraître, en 1813, la première partie de son *Traité des poisons tirés des règnes minéral, végétal et animal* ou *Toxicologie générale*, qu'il termina en 1815. Il se fixa à Paris, devint médecin par quartier de Louis XVIII (1816) et se fit naturaliser Français en 1818. Professeur de médecine légale à la Faculté (1819), professeur de chimie (1823), doyen de la Faculté (1831-1848), membre du conseil royal de l'instruction publique (1834), il exerça sur le corps médical un pouvoir quelque peu tyrannique. En 1851, il fut nommé président de l'Académie de médecine. Quelque temps avant sa mort, il avait fondé le musée de l'école qui porte son nom.


Orfila.

Orfila dut sa grande réputation à ses ouvrages de vulgarisation, qui ont fait autorité, mais il n'a attaché son nom à aucune découverte importante. Ses services comme administrateur, sont incontestables. Il a introduit dans l'Ecole de médecine d'importantes améliorations. On lui doit la création d'une clinique d'accouchements et la fondation du musée Dupuytren. Enfin, il joua un rôle important comme chimiste expert dans des procès d'empoisonnement et fut, à ce sujet, en butte à de violentes attaques.

Outre son *Traité des poisons*, ses principaux ouvrages sont : *Eléments de chimie appliquée à la médecine et aux arts* (1817), souvent réédité ; *Leçons de médecine légale* (1821-1823), ouvrage refondu, augmenté et réédité sous le titre de *Traité de médecine légale* (1847) ; *Traité des exhumations juridiques*, avec Lesueur (1830) ; *Nouveau dictionnaire des termes de médecine, chirurgie, etc.* (1833), avec Chomel, Béclard, etc. ; *Recherches sur l'empoisonnement par l'acide arsénieux* (1841).

ORFRAIE (*fré* — du lat. *ossifraga* ; de *os, ossis*, os, et *frangere*, briser) n. f. Ornith. Genre de rapaces diurnes, de la famille des falconidés, tribu des aigles. ‖ On dit aussi PYGARGUE ORFRAIE OU GRAND AIGLE DE MER. V. PYGARGUE.

— REM. La plupart des écrivains ont confondu ce rapace diurne, de la grosseur et du poids d'un dindon, avec l'*effraie* (v. ce mot) : *Le cri de l'*ORFRAIE *est fort désagréable.* (Acad.) [C'est *effraie* qu'il aurait fallu dire.]

ORFROI (du lat. *aurum*, or, et de *phrygium*, phrygien, étoffe brochée, ainsi nommée parce qu'elle venait de Phrygie) n. m. Broderie qui était employée en bordure ou en guise de galon d'or ou d'argent. ‖ Ancienne étoffe tissue d'or. ‖ Auj., Parements, ordinairement brodés, des chapes, des chasubles, des dalmatiques : *Une chasuble de velours rouge, avec* ORFROIS *en drap d'or.*

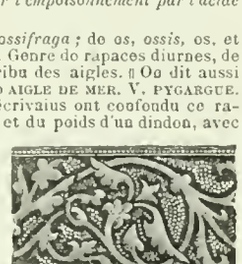
Orfroi (Xe siècle).

ORGAGE (*ghaj'*) n. m. Chacun des montants en bois qui supportent un toit construit sur le bord de la mer, pour le service d'une station de pêche.

ORGAGIS (*jiss*) n. m. Toile blanche de coton, venant de l'Inde.

ORGANDI (orig. inconn.) n. m. Mousseline très légère et très claire, affermie par un apprêt spécial.

ORGANE (du lat. *organum*, gr. *organon*) n. m. Partie d'un corps vivant qui exécute une fonction spéciale : *L'*ORGANE *de la vue, de l'ouïe.*

— Autref. Instrument : *La science est un* ORGANE *nécessaire pour la civilisation des hommes.*

— Se dit absolum. de la voix : *Avoir l'*ORGANE *sonore.*

— Par ext. Personne par laquelle une autre parle, agit : *Les magistrats sont les* ORGANES *de la justice.*

— Fig. Moyen de manifestation ou d'action : *La parole est devenue l'*ORGANE *de la dissimulation.* (Fléch.)

— Comptab. *Organes comptables*, Nom donné aux trois principaux éléments de toute comptabilité commerciale : le *journal*, le *grand livre* et la *balance*. V. ces mots.

— Mécan. Dans les machines, Nom donné à certains appareils élémentaires qui servent à transmettre le mouvement ou à le guider.

— ENCYCL. Biol. Un *organe* est l'ensemble des différents tissus ou éléments anatomiques concourant à l'accomplissement d'une fonction déterminée. Chez les animaux, la notion d'organe est dominée par celle de la *synergie*, qui est elle-même sous la dépendance du système nerveux ; il n'en est pas de même chez les végétaux, chez lesquels le système nerveux et, partant, la synergie n'existent pas. L'organe a donc une signification beaucoup plus physiologique que morphologique. R. Owen a appelé organes *homotypes* les organes correspondants d'un même organisme et organes *homologues* ceux qui se correspondent et présentent, par suite, les mêmes rapports chez des individus différents. Plusieurs organes différents concourant à la même fonction constituent un *appareil* (appareil digestif) et l'ensemble des organes homotypes d'un animal forme un *système* (système appendiculaire, système nerveux, etc.). Les organes homotypes ou homologues peuvent se différencier et remplir des fonctions différentes, et réciproquement. Dans ce dernier cas, on désigne sous le nom d'organes *analogues* les organes morphologiquement différents qui remplissent le même rôle physiologique.

— Mécan. Les *organes* des machines se rangent en trois grandes classes : les guides, les appareils de transmission et les organes de changement de marche. Les guides se classent d'après la nature des mouvements qu'ils doivent rendre obligatoires : colliers, crapaudines, rails, rainures, colliers rectangulaires, galets roulants, etc.

Les organes de transmission sont, en première ligne, les courroies, les chaînes passées sur des poulies de renvoi ; viennent ensuite les bielles, manivelles et les excentriques, les balanciers et pédales.

Les organes de mise en mouvement ou d'arrêt sont les embrayages, les encliquetages, les déclics et détentes.

Quant aux autres organes, ils sont trop particuliers à chaque genre de travail pour comporter une classification.

ORGANEAU (*no* — rad. *organe*) n. m. Pêch. Anse fixée à la nasse des filets ou *duits* pour la pêche de la lamproie, et qui permet de tirer la nasse hors de l'eau.



A, organeau.

— Mar. Forte boucle de fer qui se trouve sur les corps morts, les quais, etc., pour l'amarrage des navires. ‖ Nom donné souvent à la cigale de l'ancre. ‖ Autref. Syn. de NOUELE ou de ANNEAU.

ORGANICIEN, ENNE (*si-in, èn'*) adj. Méd. Qui a rapport à l'organicisme.

— n. m. Celui qui, dans l'étude des corps vivants, met au premier rang la considération des organes.

ORGANICISME (*sissm'* — du lat. *organicus*, organique) n. m. Méd. Doctrine qui attribue toute maladie à la lésion d'un organe.

— Philos. Doctrine qui admet que la vie résulte non d'une force qui anime les organes, mais des organes eux-mêmes.

— ENCYCL. Méd. L'*organicisme* est une théorie très ancienne, mais à laquelle se rattache surtout Rostan, au siècle dernier. Dans cette manière de voir, aujourd'hui abandonnée, c'est en conséquence à l'anatomie pathologique, qui montre la nature et l'étendue de la lésion, qu'il convient d'accorder la première importance pour discerner les causes de la maladie et la combattre.

ORGANICISTE (*sisst'*) n. m. Partisan de l'organicisme.

— ENCYCL. Y. Delage a groupé, sous le nom d'*organicistes*, les auteurs qui cherchent à expliquer la vie et l'évolution « par le concours de forces ambiantes agissantes et nécessaires non comme condition d'activité, mais comme élément essentiel de la détermination finale ». Suivant J. Delage, se rattachent à cette conception : d'abord Descartes, puis Bichat et Cl. Bernard et surtout W. Roux, auxquels il faut peut-être joindre Von Bær, His, Pflüger, Driesch et O. Hertwig.

ORGANIER (*ni-é* — du lat. *organum*, orgue) n. m. Facteur d'orgues : *D'habiles* ORGANIERS.

ORGANINO (mot ital., dimin. de *organo*, orgue) n. m. Petit orgue à cylindre.

ORGANIQUE (*nik'* — du lat. *organicus*, gr. *organikos*, même sens) adj. Qui a rapport aux organes, à l'organisation, aux êtres organisés.

— Biol. *Maladie organique*, Maladie dans laquelle le trouble fonctionnel primitif a entraîné la lésion des organes. ‖ *Fer, Phosphore*, etc., *organique*, Somme du fer, du phosphore, etc., contenu dans un organisme. ‖ *Combinaison organique du fer, du phosphore*, etc., Etat sous lequel le fer, le phosphore, etc., se trouvent dans les tissus vivants, où ils ne sont pas décelés par les réactifs ordinaires. ‖ *Vie organique, Fonctions organiques*, Fonctions de nutrition, par opposition aux fonctions de relation. ‖ *Molécules organiques* de Buffon, Particules immortelles et universelles, dont les associations temporaires donnent naissance aux êtres vivants.

— Bot. *Sommets organiques*, Points d'attache des styles et des stigmates sur les fruits.

— Chim. *Chimie organique*, Partie de la chimie qui comprend l'état du carbone et de ses dérivés.

— Dr. *Loi organique*, Loi d'organisation destinée à développer les principes posés dans une loi constituante, comme la loi sur l'élection des sénateurs et celle sur l'élection des députés. ‖ *Articles organiques*, Dispositions annexes réglant l'exécution du Concordat de 1801. V. ARTICLE, CONCORDAT.

— Ling. Se dit des formations de mots qui sont conformes à une règle générale.

— Mathém. *Géométrie organique*, Art de décrire des courbes à l'aide d'instruments d'un mouvement continu. ‖ *Description organique des coniques*, Etude des coniques due à Newton, et qui consiste à faire tourner deux angles de grandeur invariable autour de leurs sommets respectifs de telle façon que deux côtés soient assujettis à se rencontrer sur une droite fixe, et que les points de rencontre des deux autres soient sur une conique.

— Méd. Qui attaque les organes : *Maladie, Lésion* ORGANIQUE. ‖ *Pouls organique*, Pouls dont les battements trahissent une affection organique développée ou imminente.

— n. m. Substance organique : *La nature ne tend point à faire du brut, mais de l'*ORGANIQUE. (Buff.)

— n. f. Antiq. Musique instrumentale. ‖ Mécanique, art de construire les appareils.

— ENCYCL. Chim. Autrefois, on donnait exclusivement le nom de *substances organiques* aux corps extraits des êtres vivants (animaux ou végétaux). Plus tard, cette dénomination fut étendue à tous les produits provenant des transformations subies par les précédentes substances. Les matières organiques étaient, croyait-on, impossibles à former de toutes pièces, étant supposées formées sous l'influence de forces vitales particulières. Les méthodes synthétiques vinrent montrer la fausseté de cette théorie : le chimiste rattacha l'urée, les alcools, les carbures, etc., aux corps minéraux. Actuellement, sont considérées comme substances organiques celles qui ont le *carbone* comme élément fondamental, et la chimie organique n'est, en un mot, que la chimie des dérivés du carbone. Beaucoup d'hypothèses ont été émises pour expliquer la génération et la multiplicité des composés carbonés (v. CARBONE) ; nous

ne nous occuperons ici que de la classification et de la dénomination de ces corps.

La nomenclature des composés organiques, généralement suivie, repose sur plusieurs données encore mal codifiées. Comme base première, les dérivés organiques sont divisés en deux classes : la série *grasse* (les grasses se rattachent à cette série et la série *aromatique* (tirant son nom des nombreux parfums contenus dans ce groupe).

La série grasse contient les carbures en chaîne ouverte, saturés ou non ; la série aromatique, les dérivés cycliques en chaîne fermée. (V. CARBURE.) A ces carbures se rattachent les alcools, les éthers, les acides, les sels, etc.

Les carbures forment les points de départ d'où dérivent les autres composés. On désigne ceux-ci comme hydrure, hydrate, chlorure, oxyde, etc., des radicaux contenus dans le carbure, par analogie avec la nomenclature des dérivés métalliques, par ex. : *hydrure d'éthyle, chlorure de naphtyle.* Dans d'autres cas, on dénomme les corps par groupe, par famille contenant le même radical ; un premier nom indique la fonction (alcool, acide, etc.), un second désigne le groupe (éthylique, citrique, etc.), ex. : *acide citrique.*

Malheureusement, le nom soit du groupe, soit du radical, ne donne pas d'indications suffisantes pour établir la formule. Ces noms sont choisis sans relation avec la composition, et ne sont que des termes empiriques basés sur de vagues considérations étymologiques déduites de l'origine animale ou végétale du composé, par ex. : *urique, coumarique, barbiturique, purine*, etc.

Comme les dérivés de substitution ou les dérivés pourvus de chaînes latérales s'identifient en intercalant dans les expressions précédentes autant de mots particuliers qu'il y a de termes introduits dans la formule, les noms prennent rapidement pour les dérivés complexes une tournure fastidieuse manquant souvent de précision ; par ex. : *dibromodioxy-β-méthylcoumarine, acide acétyléthylméthylsuccinique*, etc.

Une nomenclature rationnelle a été établie par le congrès chimique de Genève (1892). Elle repose sur les données suivantes : les lois sont basées sur le principe des substitutions ; dans les composés d'une même famille, un radical commun doit indiquer la parenté ; les fonctions et substitutions sont désignées par des préfixes et suffixes simples.

Les carbures, clefs de la classification, sont désignés pour les chaînes ouvertes par un mot dérivé du grec, indiquant le nombre des atomes de carbone, auquel on ajoute la désinence *ane* pour les carbures saturés (pentane) *ène* pour ceux à double liaison (éthène), *ine* pour ceux à triple liaison (hexadine).

Pour les dérivés de substitution, on prend le nom de l'hydrocarbure initial, auquel des suffixes appropriés sont adjoints : *ol* pour les alcools, *thiol* pour les mercaptans, *al* pour les aldéhydes, *oïque* pour les acides, etc., ex. : le carbure en C^5 sera le *pentane* ($CH^3.CH^2.CH^2.CH^2CH^3$) ; l'alcool, le pentanol (CH^3- CH^2)^2-$CH^2.OH$) ; l'acide, l'acido pentanoïque, etc. Les substitutions successives sont spécifiées par un numéro correspondant à l'atome de carbone attaqué par la substitution

$$\text{Ex. } \underset{(1)}{CH^3} - \underset{(2)}{CH^2} - \underset{(3)}{CH^2} - \underset{(4)}{CH} - \underset{(5)}{CH} - \underset{(6)}{CH^2}$$
$$\qquad\qquad\qquad\qquad\qquad\qquad\quad | \qquad\quad | \qquad\quad |$$
$$\qquad\qquad\qquad\qquad\qquad\qquad\quad \underset{(4,1)}{CH^3} \quad \underset{(5,1)}{Br} \quad \underset{(6,1)}{CO^2H}$$
$$\qquad\qquad\qquad\qquad\quad |$$
$$\qquad\qquad\qquad\qquad\quad \underset{(2,1)}{CH^2}$$
$$\qquad\qquad\qquad\qquad\quad |$$
$$\qquad\qquad\qquad\qquad\quad \underset{(2,2)}{CH^3}$$

sera l'éthyl, — méthyl$_4$ — bromo$_5$ — hexanoïque.

Les mêmes règles sont suivies pour les dérivés cycliques : tout est rapporté au noyau (benzène, naphtène, etc.), les chaînes latérales étant considérées comme des corps substituants, ex. : benzène C^6H^6, benzénol ($C^6H^5.OH$), méthylbenzène ($C^6H^5.CH^3$) ; le numérotage des atomes de carbone permet encore ici l'indication des isomères, ex. : le méthylbenzène, méthylol$_{1,3}$ sera $C^6H^4(CH^3)$, $(CH^2.OH)_3$. Les indications de meta, ortho, para, sont supprimées.

ORGANIQUEMENT *(ké)* adv. D'une manière organique : *Les êtres vivants sont des corps constitués* ORGANIQUEMENT.

ORGANISABLE adj. Qui peut être organisé : *Une matière... déjà tout* ORGANISABLE. (Michelet.)

ORGANISANT *(zan)*, **ANTE** adj. Qui organise, qui concourt à l'organisation.

ORGANISATEUR, TRICE adj. Qui organise : *L'intelligence humaine a une puissance* ORGANISATRICE. (Cuv.)

— Substantiv. Personne qui organise, qui est habile à organiser : *L'*ORGANISATEUR *d'une fête. Carnot mérita d'être appelé l'*ORGANISATEUR *de la victoire.*

ORGANISATION *(si-on)* n. f. Etat d'un corps organisé, manière dont un être vivant est organisé : *L'*ORGANISATION *des êtres vivants. Homme d'une* ORGANISATION *robuste.* ‖ Structure, conformation des différentes parties des corps vivants : *L'*ORGANISATION *des poumons.*

— Fig. Ensemble des facultés dont on jouit, constitution morale et intellectuelle : *Avoir une admirable* ORGANISATION *musicale.* Ensemble des organes constitutifs d'une institution : *L'*ORGANISATION *de l'armée.*

— ENCYCL. Biol. *L'organisation* est l'un des caractères à l'aide desquels on distingue ordinairement les êtres vivants des corps bruts ou inorganiques. C'est un état caractérisé par la juxtaposition de parties figurées semblables ou différentes, dont la plus commune est la cellule. La cellule est elle-même, d'ailleurs, douée d'organisation, attendu qu'elle est constituée par un plus ou moins grand nombre d'organites différenciés. Toutefois, il convient de ne pas attacher à cet état ou à cette structure, une trop grande importance au point de vue de la distinction à établir entre les êtres vivants et les corps bruts, puisque, comme l'ont montré les expériences de Bütschli, de Herera, etc., on retrouve cette structure, ou, tout au moins, son apparence, dans les émulsions huileuses et les protoplasmas artificiels. V. MOUSSES ARTIFICIELLES.

ORGANISER v. a. Doter d'organes dont le fonctionnement constitue la vie : *La nature est admirable dans la formation des corps qu'elle* ORGANISE.

— Fig. Combiner, disposer pour fonctionner : ORGANISER *une société, une armée.* ORGANISER *les finances.*

— Musiq. Joindre un petit orgue à un instrument à touches, de façon à jouer des deux instruments avec le même clavier : ORGANISER *un clavecin.*

Organisé, ée part. pass. du v. Organiser.

— Qui est dans certaines conditions, sous le rapport de l'état de ses organes : *Être bien* ORGANISÉ, *mal* ORGANISÉ.

— Fig. Qui est, sous le rapport des facultés, dans certaines conditions déterminées : *Tête bien* ORGANISÉE.

S'organiser, v. pr. Etre, devenir organisé.

ORGANISME *(nissm'* — du lat. *organum*, organe) n. m. Biol. Association d'organites, de cellules, de parties différenciées ou organes, ayant sa vie propre, constituant un individu, colonie animale ou végétale : *La cellule est un* ORGANISME *élémentaire.* ‖ Au fig. : ORGANISME *politique.*

— ENCYCL. *Bilan de l'organisme.* On appelle ainsi l'établissement d'une sorte de balance entre les recettes et les dépenses de l'*organisme*, pouvant servir à déterminer les rations alimentaires qui permettent à l'organisme de réaliser l'équilibre entre ses diverses parties ou, au contraire, de déterminer ses pertes ou ses gains. Pour établir ce bilan, il est nécessaire de connaître les transformations chimiques des aliments dans l'organisme, et, par suite, de connaître la quantité d'énergie que ces réactions permettent d'utiliser. On ne tient compte, en général, que des trois sortes d'aliments organiques : les albumines, les hydrates de carbone et les graisses ; l'énergie mise à la disposition de l'organisme est évaluée en calories, et les chiffres obtenus sont les suivants : 1 gramme d'albumine dégage, par la série de ses transformations, 4 calories 1 ; il en est de même des hydrates de carbone ; 1 gramme de graisse produit plus du double, 9 calories 1.

D'autre part, on a observé que les aliments sont isodynames, c'est-à-dire qu'on peut remplacer dans une ration un aliment par un autre, pourvu que la chaleur dégagée soit la même. Il n'y a d'exception que pour l'albumine, qui doit toujours entrer dans l'alimentation en quantité, au moins égale à 1 gramme par kilogramme de poids. C'est ainsi que, pour produire 2.500 calories par 24 heures, il faudra faire absorber, sous la réserve précédente, 269 grammes de graisses ou 610 grammes d'albumine, ou 610 grammes d'hydrates de carbone. La ration alimentaire d'un Parisien est environ, par jour, la suivante :

	gr.		Albumine. — gr.	Hydrate de carbone. — gr.	Graisse. — gr.
Pain	550	contenant	38,5	297	2
Viande	280	—	50,4	»	22,4
Lait	125	—	4,25	6,25	5
Œufs	35	—	5,25	»	5,5
Fruits ou légumes	600	—	6	54	1
Légumes secs	30	—	7	17	0,5
Féculents	100	—	6	77	»
Sucre	45	—	»	43	»
Fromage	26	—	5,25	»	6,50
Beurre et huile	40	—	»	»	37
TOTAUX			123,65	494,25	79,90

L'ensemble donne 3.260 calories. Mais, pour avoir la ration nette, il faudra en déduire les produits éliminés par l'urine (surtout l'urée), par les fèces (graisses, matières azotées, etc.) et divers produits accessoires (larmes, salive, sueur, mucus nasal et bronchique, etc.). On arrive ainsi à 2.500 ou 3.000 calories pour la ration d'un homme adulte fournissant un travail modéré. Ces 2.500 ou 3.000 calories sont employées à fournir la chaleur nécessaire aux phénomènes de la vie et le travail dépensé par la respiration, la marche, les travaux manuels ou cérébraux, etc.

Les éleveurs de bétail déterminent de même les rations d'entretien, de travail, d'engraissement de leurs divers animaux. V. ALIMENT, NUTRITION, TRAVAIL, RATION.

ORGANISTE *(nisst'* — bas lat. *organista*) n. Musicien, musicienne, dont la profession est de jouer de l'orgue : *L'*ORGANISTE *de Saint-Eustache.*

— ENCYCL. L'art de l'*organiste* est un art aussi compliqué que l'instrument dont il est appelé à se servir. Tout d'abord, l'organiste doit être un virtuose accompli. A l'habileté des mains, habituées à se mesurer avec plusieurs claviers, il lui faut joindre celle des pieds, qui font mouvoir le pédalier. De plus, son instruction musicale doit être complète et étendue ; il doit non seulement être excellent harmoniste, mais connaître à fond l'art de la fugue ; il doit être expert dans celui de l'improvisation.

Beaucoup d'organistes se sont illustrés dans divers pays, tant pour leur science que pour leur talent de virtuose. Il faut surtout citer : pour l'Allemagne : Froberger, Jean-Sébastien Bach, De Kerl, Hesse, W. Schneider, Schlick, Rinck, Paix, Ritter, Scheidemann, Kittel, Engel, Vierling, Vogler, Tœpfer, Merkel, Haupt ; pour la France : Titelouze, Calvière, Marchand, Daquin, Rameau, les Couperin, Séjan, Boëly, Benoist, Fessy, Lefébure-Wély, Chauvet, Saint-Saëns, César Franck, Guilmant, Gigout, Widor ; pour l'Italie : Claudio Merule, les deux Gabrielli, Antignati, Frescobaldi, Serassi ; pour la Hollande : Buus, Sweelinck, Bastiaans, Reinken ; pour la Belgique : Lemmens, Mailly ; pour l'Angleterre : Adams, Best, etc.

ORGANISTE *(nisst')* n. f. Nom vulgaire d'un tangara de Saint-Domingue, bel oiseau bleu et jaune, remarquable par son chant modulé.

ORGANISTRUM *(strom'* — du lat. *organum*, orgue) n. m. Ancienne vielle montée de trois cordes mises en vibration par une roue à manivelle.

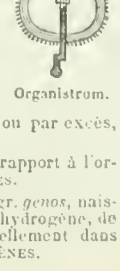
Organistrum.

— ENCYCL. L'*organistrum* était percé de deux trous ; huit touches mobiles, pouvant appuyer sur les cordes ou s'en écarter, étaient disposées le long du manche et servaient de clavier. L'instrument se posait en long sur les genoux de deux musiciens, l'un tournait la manivelle, pendant que l'autre faisait les notes en pressant sur les touches.

ORGANITE (rad. *organe*) n. m. Corps élémentaire organisé entrant dans la constitution des êtres vivants. ‖ Spécialem. Toute partie différenciée de la cellule : spirèmes, nucléoles, microsomes, centrosomes, leucites, etc.

ORGANODYNAMIE *(mi* — du gr. *organon*, organe, et *dunamis*, force) n. f. Etude des organes au point de vue de leur fonctionnement : *Troubles organodynamiques.* Troubles qui portent sur l'intensité, par défaut ou par excès, du fonctionnement des organes.

ORGANODYNAMIQUE *(mik')* adj. Qui a rapport à l'organodynamie : *Principes* ORGANODYNAMIQUES.

ORGANOGÈNE *(jèn'* — de *organe*, et du gr. *genos*, naissance) adj. Chim. Se dit de l'oxygène, de l'hydrogène, de l'azote et du carbone, qui entrent essentiellement dans toute substance organique : *Corps* ORGANOGÈNES.

ORGANOGÉNIE *(jé-ni)* ou **ORGANOGÉNÈSE** (de *organe*, et du gr. *gennân*, engendrer) n. f. Partie de l'embryogénie qui traite de la formation et du développement des organes des animaux. V. EMBRYOGENIE.

ORGANOGÉNIQUE *(jé-nik')* adj. Qui a rapport à l'organogénie : *Système* ORGANOGÉNIQUE. ‖ On dit aussi ORGANOGÉNÉSIQUE.

ORGANOGÉNISTE *(jé-nisst')* n. m. Celui qui se livre à l'étude de l'organogénie.

ORGANOGRAPHE de *organe*, et du gr. *graphein*, décrire) n. et adj. Se dit d'une personne qui s'occupe d'organographie : *Un savant* ORGANOGRAPHE.

ORGANOGRAPHIE *(fi* — rad. *organographe* n. f. Description des organes des végétaux et des animaux, envisagés surtout au point de vue de leurs caractères extérieurs, c'est-à-dire de leur forme, de leur couleur, de leurs dimensions, de leur position relative, etc.

ORGANOGRAPHIQUE *(fik')* adj. Qui appartient à l'organographie : *Études* ORGANOGRAPHIQUES.

ORGANOGRAPHISME *(fissm'* — du gr. *organon*, organe, et *graphein*, décrire) n. m. Procédé d'exploration médicale consistant à tracer sur la peau des lignes indiquant les limites de l'organe exploré et déterminées par l'auscultation.

ORGANOÏDE (de *organe*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui a l'apparence d'un corps organisé. V. TÉRATOME.

ORGANOLEPTIQUE *(lep'-tik'* — de *organe*, et du gr. *lêptikos*, qui prend) adj. Se dit de la propriété que possèdent les corps de faire impression sur les organes des sens, et spécialement des propriétés sapides, odorantes, etc., des substances ou des médicaments que l'on prend par la voie buccale.

ORGANOLOGIE n. f. Syn. de ORGANOGRAPHIE.

ORGANOLOGIQUE adj. Syn. de ORGANOGRAPHIQUE.

ORGANO-LYRICON n. m. Instrument de musique à clavier, inventé dans les premières années du XIXe siècle, par de Saint-Pern. (L'*organo-lyricon* réunissait à un piano un orgue imitant le timbre de plusieurs instruments à vent. Il avait la forme d'un secrétaire à cylindre d'environ 2^m,50 de hauteur, 2 mètres de largeur et de 1^m,50 de profondeur.)

ORGANO-MÉTALLIQUE (de *organique*, et *métallique*) adj. Chim. Se dit des composés renfermant un radical organique uni à un métal.

Syn. MÉTHYLURE pour les dérivés tenant le radical méthyle, ÉTHYLURE pour les dérivés éthyliques, STIBINE pour les dérivés antimoniaux.

— ENCYCL. Les composés *organo-métalliques* peuvent être considérés comme des sels métalliques dans lesquels les valences du métal seraient saturées par des radicaux alcooliques ou phénoliques, principalement le méthyle, l'éthyle, l'amyle et le phényle. En général, ces combinaisons se forment par l'action des métaux libres ou alliés au sodium sur l'iodure alcoolique, ou par réaction d'un métal sur le dérivé zincique toujours facile à produire ; elles existent avec le sodium, le potassium, le magnésium, le zinc, le cadmium, le mercure le bismuth, l'antimoine, l'étain, le plomb et l'aluminium. Les principaux composés organo-métalliques sont ceux du zinc, étudiés aux mots MÉTHYLURE pour le zinc-méthyle, ÉTHYLURE pour le zinc-éthyle. Ces combinaisons permettent la détermination de l'atomicité d'un métal et, par leur facile décomposition, la préparation de nombreux corps par voie synthétique.

ORGANO-MÉTALLOÏDIQUE (de *organique*, et *métalloïdique*) adj. Chim. Se dit des composés renfermant un radical organique lié à un métalloïde.

— ENCYCL. Dans cette classe, on ne range que les dérivés de l'arsenic, du phosphore, du bore et du silicium, les autres métalloïdes (oxygène, soufre, azote, etc.) formant constitution ordinaire des composés organiques. Parmi les composés organo-métalloïdiques, ceux dérivés du phosphore (*phosphines*) et de l'arsenic (*arsines*) en As CH^3)^3 P.$(CH^3)^3$ sont proches parents des amines ou ammoniaques composées comme propriétés et structure ; à l'arsenic se rattache le *cacodyle* [$As(CH^3)^2$]^2, susceptible de former, par addition, de nouveaux dérivés.

Du bore dérivent le boréthyle $Bo(C^2H^5)^3$ liquide et le borméthyle $Bo.CH^3)^3$ gazeux, tous deux spontanément inflammables. Le silicium, par sa tétravalence, offre la particularité de pouvoir se substituer au carbone dans quelques composés : c'est ainsi que l'on connaît le corps $SiC^2H^{10}Cl$, chlorure de nonyle $C^9H^{19}Cl$, dans lequel un atome de carbone est remplacé par un de silicium.

ORGANON (mot gr. signif. *outil* [lat. *organum*]) n. m. Antiq. Sorte de machine de guerre. ‖ Instrument de musique, orgue hydraulique, orgue à soufflet. ‖ Registre (T. de musique).

Organon ou *Recueil des traités d'Aristote sur la logique.* C'est un système admirablement ordonné, où tout se tient. L'*Organon* comprend : 1° les *Catégories*, distinction des divers points de vue auxquels on peut se placer pour étudier les objets ; 2° l'*Hermeneia* ou *Interprétation*, étude de la proposition et de ses parties constitutives ; 3° les *Premiers analytiques*, étude des lois du raisonnement syllogistique ; 4° les *Derniers analytiques* ; 5° les *Topiques*, en huit livres, étude du raisonnement dialectique ; 6° la *Réfutation des sophistes*, étude sur les causes des faux raisonnements. — Aristote a été le premier à étudier à fond la logique. Il a donné du syllogisme une théorie complète. Son *Organon* a dominé les esprits au moyen âge ; il reste le plus admirable monument de la science logique.

ORGANONYMIE *(mi* — de *organe*, et du gr. *onoma*, nom) n. f. Art de trouver des noms pour désigner les organes des êtres vivants, ou de classer ceux qui ont été déjà donnés.

ORGANONYMIQUE *(mik')* adj. Qui a rapport à l'organonymie.

ORGANOPATHIE *(ti* — de *organe*, et du gr. *pathos*, douleur) n. f. Affection des organes. (Peu usité sous cette forme ; on dit plus habituellement CARDIOPATHIE, GASTROPATHIE, ENTÉROPATHIE, etc.)

ORGANOPATHIQUE *(tik')* adj. Qui a rapport à l'organopathie.

ORGANOPATHISME *(tissm'* ou **ORGANOPATHOLOGISME** *(jissm')* de *organopathie*] n. m. Doctrine médicale soutenue par Piorry, et en vertu de laquelle la maladie résulte, non de l'ensemble des actions fonctionnelles et des

réactions lésionnelles de l'économie subissant les causes morbifiques, mais seulement de lésions simultanées ou successives, sans aucun rapport synergique des organes.

ORGANOPHYSIE (*zi* — de *organe*, et du gr. *physis* nature) n. f. Science qui détermine la nature des fonctions organiques.

ORGANOPHYSIQUE (*zik'*) adj. Qui a rapport à l'organophysie.

ORGANOPLASTIE (*sti* — de *organe*, et du gr. *plastés*, qui façonne) n. f. Art de modifier artificiellement les formes des êtres vivants.

ORGANOPLASTIQUE (*stik'*) adj. Méd. Qui a rapport à l'organoplastie : *Procédés* ORGANOPLASTIQUES.

— Biol. *Cellule organoplastique*, Cellule des feuillets blastodermiques qui, dans la conception dichotomique de l'ontogénèse, sort de point de départ à la formation d'un organe.

ORGANOSCOPIE (*sko-pi* — de *organe*, et du gr. *skopein*, examiner) n. f. Ensemble des moyens mécaniques (percussion, par exemple), physiques (radioscopie), chimiques (urologie), anatomiques (nécropsie), physiologiques (repos d'épreuve, réaction de dégénérescence, etc.), dont on dispose pour déterminer l'état des organes.

ORGANOSCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Qui a rapport à l'organoscopie : *Procédés* ORGANOSCOPIQUES.

ORGANOTACTIQUE (*ktik'*) adj. Qui a rapport à l'organotaxie : *Système* ORGANOTACTIQUE.

ORGANOTAXIE (*ksi* — de *organe*, et du gr. *taxis*, ordre) n. f. Art de grouper les êtres vivants d'après les rapports de leur organisation.

ORGANOTHÉRAPIE n. f. Thérap. Syn. de OPOTHÉRAPIE.

ORGANOZOONOMIE (*mi* — de *organe*, et du gr. *zôon*, animal, et *nomos*, loi) n. f. Traité de l'organisation des animaux.

ORGANSIN (de l'ital. *organzino*, même sens) n. m. Fils de soie torse réunis par un doublage sur la machine à doubler et qui passent deux fois au moulin. ‖ Fil de chaîne, en parlant de la soie torse deux fois.

ORGANSINAGE (*naj'*) n. m. Action ou manière d'organsiner la soie.

ORGANSINER v. a. Tordre deux fois les fils de soie pour les transformer en organsin : *Moulin à* ORGANSINER.

ORGANSINEUR n. m. Fabricant d'organsin.

ORGANULE (dimin. de *organe*) n. m. Très petit organe, organe rudimentaire.

ORGANUM (*nom'*) n. m. Sorte d'accordéon formé d'une flûte de Pan à laquelle on avait adapté un soufflet.

ORGASME (*ghassm'* — du gr. *orgasmos*, même sens) n. m. Le plus haut point de l'excitation physiologique et particulièrement de l'excitation génésique.

— ENCYCL. L'*orgasme* est d'origine mécanique, réflexe ; il est accompagné d'une congestion locale intense, d'accélération du pouls, parfois de dyspnée et de tremblement, et coïncide, chez l'homme, avec l'éjaculation. Une excitation cérébrale ou asphyxique intense peut déterminer l'orgasme.

ORGASTIQUE (*stik'*) adj. Physiol. Qui a rapport à l'orgasme.

ORGAZ, ville d'Espagne (prov. de Tolède), au pied de la sierra de Yebenes ; 2.500 hab. Fabrication de draps, d'eaux-de-vie et et de cuirs. Ancien château.

ORGE (*orj'* — du lat. *hordeum*, même sens) n. f. Bot. Genre de graminées.

— *Eau d'orge* ou simplem. *Orge*, Eau dans laquelle on a fait bouillir de l'orge mondé ou perlé.

— Comm. *Grain d'orge* ou *Toile grain d'orge, à grain d'orge, Broderie, Futaine à grain d'orge*, Toile, Broderie, Futaine semées de points ressemblant à des grains d'orge. ‖ *Sucre d'orge*, Sucre cuit avec une décoction d'orge et coloré, dont on fait de petits bâtons ou des tablettes.

— Méd. *Grain d'orge*, Syn. de ORGELET.

— Métrol. anc. *Grain d'orge*, Se disait quelquefois pour Ligne, douzième du pouce.

— Techn. *Grain d'orge*, Sorte de burin à pointe biseautée. ‖ Sorte de lime taillée sur les bords.

— Typogr. *Grain d'orge*, Note de plain-chant en forme de losange.

— n. m. *Orge mondé*, Grains d'orge qu'on a passés entre deux meules, pour les débarrasser de leur première enveloppe. ‖ *Orge perlé*, Grains d'orge passés entre deux meules plus rapprochées, pour en enlever tout le son et les réduire en petites boules farineuses. (Tous deux s'emploient en gargarismes et en tisanes, obtenus par décoction.)

— Loc. PROV. : **Grossier comme du pain d'orge**, Fort grossier. ‖ **Faire ses orges**, Les récolter, et, au fig., Faire de gros profits, particulièrement des profits illicites. ‖ **Etre entre l'orge et l'avoine**, Etre en présence de deux choses entre lesquelles il est difficile de choisir. ‖ **Il faut mourir, petit cochon, il n'y a plus d'orge**, Il n'y a plus de ressources, plus d'espoir, la mort est inévitable.

— ENCYCL. Bot. Les *orges* (hordeum) ont des épillets uniflores, munis de glumes stériles subulées, rigides, simulant parfois un involucre. On en connaît une douzaine d'espèces, spontanées en Europe, Afrique boréale, Asie tempérée, Amérique intratropicale. La flore française en possède 8 : l'orge des prés ou faux seigle (*hordeum secalinum*), l'orge des rats ou des murs (*hordeum murinum*), etc. La plus importante est l'orge commune (*hordeum vulgare*), dont on cultive plusieurs variétés. C'est un fourrage. On en extrait aussi une farine qui sert dans les pays du Nord à la fabrication d'un pain lourd et indigeste. La décoction de grains d'orge (orge perlé ou orge mondé), ou *tisane d'orge*, est employée en médecine comme adoucissante et un peu nutritive. Enfin, l'usage le plus ordinaire de l'orge est la fabrication de la bière.



Orge : 1. Orge à 6 rangs ; 2. Orge à 2 rangs : *a*, diagramme de l'épi d'orge à 6 rangs, *b*, fleur.

Les variétés cultivées de l'orge peuvent être réparties en deux catégories : les *orges à grains nus*, qui ne donnent de bonnes récoltes que dans les sols très riches du Midi, et les *orges à grains couverts*. Parmi ces dernières, citons : l'*orge carrée*, dont la variété d'hiver, plus communément appelée *escourgeon*, et la seule cultivée en France, dispose ses grains mûrs sur six rangées longitudinales ; elle résiste moins bien que le blé aux rigueurs de l'hiver ; l'*orge noire*, peu cultivée en France, et qui a l'inconvénient de fournir une farine dont la couleur grisâtre tient de celle de ses bales ; l'*orge plate à deux rangs, paumelle, baillarge* ou *marsèche*, estimée pour la fabrication de la bière et pour sa bonne farine bise, etc.

L'orge est cultivée en Suède jusqu'au cercle polaire. Elle résiste bien aussi à la chaleur et à la sécheresse. Par suite de sa rapidité de croissance, elle a besoin de trouver dans le sol des éléments facilement assimilables, notamment en azote et acide phosphorique ; de là vient qu'il est bon de faire succéder l'orge de printemps à une culture sarclée bien fumée. Le semis se fait en automne ou au printemps. Les graines doivent être enterrées plus profondément que celles du blé.

La récolte doit être mise en grange avant que les gerbes n'aient été mouillées par la pluie, qui altère la couleur du grain et le déprécie pour la fabrication de la bière.

Les maladies les plus fréquentes de l'orge sont la *rouille* et le *charbon*.

ORGE, petite rivière de la banlieue de Paris, en Seine-et-Oise, dans l'ancien Hurepoix. Elle baigne Dourdan, Arpajon et, grossie de la Renarde et de l'Yvette, gagne le rivage de la Seine près de Juvisy ; 50 kilomètres.

ORGÉ, ÉE (*jé*) adj. Qui contient de l'eau d'orge : *Boisson* ORGÉE.

ORGEAT (*ja*) n. m. Sirop fait autrefois avec une décoction d'orge, aujourd'hui avec une émulsion d'amandes. ‖ Boisson rafraîchissante et adoucissante, préparée avec du sirop d'orgeat et de l'eau. ‖ *Pâte d'orgeat*, Pâte d'amandes servant au même usage que le sirop.

— Fam. *Froid comme une carafe d'orgeat*. Se dit d'une personne sans chaleur, flegmatique, que rien n'émeut.

— ENCYCL. Le sirop d'*orgeat* s'obtient en broyant finement avec de l'eau et du sucre des amandes mondées de leur pellicule, ajoutant un peu de gomme adragante (pour donner de la stabilité à l'émulsion), de l'eau de fleur d'oranger (pour aromatiser), et assez de sucre concassé pour faire un sirop à basse température.

ORGELET (*je-lè*) ou **ORGEOLET** (*jo-lè*) [du lat. *hordeolum*, petit grain d'orge] n. m. Petit furoncle de la grosseur d'un grain d'orge, qui se développe sur le bord libre de la paupière. Syn. COMPÈRE-LORIOT, HORDÉOLE.

— ENCYCL. Fréquent surtout chez les enfants et les gens lymphatiques ou herpétiques, l'*orgelet* a pour siège les follicules et les glandes sébacées des cils. Il s'ouvre ordinairement au bout de quatre à cinq jours. La ponction est parfois utile pour hâter la guérison. Les soins consistent en lotions à l'eau boriquée ou à l'eau blanche ; applications de teinture d'iode ou de nitrate d'argent au 1/20e, ou de pommade à l'oxyde de mercure.

ORGELET, ch.-l. de cant. du Jura, arrond. et à 17 kilom. de Lons-le-Saulnier, près de la Valouse ; 1.502 hab. Marne. Minerai de fer. Fromage. Moulins, tanneries, taillanderie. Antiquités et monuments historiques, pierres levées, menhirs, tombelles. Eglise du XIIIe au XVIe siècle, avec clocher de 55 mètres. Ruines d'un château. Ancien poste de l'époque romaine, résidence des comtes de Chalon au moyen âge, elle soutint des sièges héroïques sous Louis XI, Henri IV, Louis XIV. — Le canton a 27 comm et 6.581 hab.

ORGEMONT, famille française, dont les membres les plus connus sont : PIERRE II **d'Orgemont**, né à Lagny-sur-Marne, mort en 1389, premier président du parlement de Paris, puis chancelier de France de 1373 à 1380, l'un des continuateurs des chroniques de Saint-Denis ; — son fils, AMAURI **d'Orgemont**, mort à Paris en 1400, chancelier de Louis d'Orléans ; — son autre fils, NICOLAS **d'Orgemont**, dit *le Boiteux*, né vers 1360, mort en 1416, chanoine de Paris, archidiacre d'Amiens, président de la Cour des comptes. Partisan du duc de Bourgogne, il fomenta, en 1415, un complot pour s'emparer de Charles VI et d'Isabeau de Bavière et massacrer les Armagnacs. Le complot, découvert par Tannegny Duchâtel, prévôt de Paris, avorta, et son auteur fut condamné à la prison perpétuelle. Il mourut au bout de quatorze mois de captivité, au château de Meung-sur-Loire.

ORGEOLET n. m. Pathol. V. ORGELET.

ORGÉON (*jé* — gr. *orgéôn* ; de *orgia*, orgies) n. m. Antiq. gr. Délégué d'une corporation. ‖ Membre d'une corporation, d'une phratrie, d'un dème, qui était chargé d'offrir certains sacrifices au nom de la communauté. ‖ Membre de certaines confréries religieuses. ‖ Sacrificateur, prêtre.

ORGEOT (*jo* — dimin. de *orge*) n. m. Nom vulgaire d'une variété d'orge cultivée dans les Landes.

ORGÈRES, ch.-l. de cant. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 29 kilom. de Châteaudun, sur la Conie ; 701 hab. Carrières. Les bois voisins servirent au début du XIXe siècle à une bande qui acquit dans la contrée une sinistre notoriété sous le nom de « chauffeurs d'Orgères ». — Le canton a 17 comm. et 9.079 hab.

ORGÈRES, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 12 kilom. de Rennes ; 1.194 hab.

ORGERIE (*je-ri*) n. f. En Normandie, Champ d'orge.

ORGÉTORIX, illustre Helvète du Ier siècle av. J.-C. Ce fut lui qui persuada à ses compatriotes de partir en masse pour le sud-ouest de la Gaule. Il négocia le passage avec Catticus, chef séquane, et donna sa fille à Dumnorix, avec la promesse qu'il le ferait roi des Eduens quand lui-même serait devenu maître de la Gaule. Mais ses projets ambitieux furent dévoilés. Il dut comparaître pour se défendre, mais alla au jugement accompagné de 10.000 parents, alliés et clients. Les juges n'osèrent prononcer, mais appelèrent le peuple aux armes. Orgétorix mourut subitement, avant que le sang n'eût coulé. Le bruit courut qu'il s'était empoisonné (62 av. J.-C.).

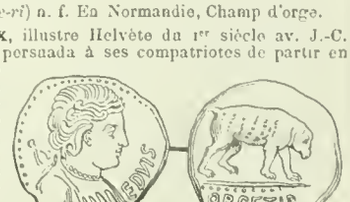

Médaille d'Orgétorix.

ORGEU (*jeu*) n. m. Nom que l'on donne, en Normandie, au jeune saumon lorsqu'il est déjà un peu fort.

ORGEVAL, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 18 kilom. de Versailles, sur le *ru d'Orgeval* ; 1.348 hab. Eglise du XIIe siècle, avec beau clocher octogonal roman. Restes de l'abbaye d'Abbécourt, fondée par les prémontrés (fin du XIIe s.).

ORGHIÉIEV, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Bessarabie), ch.-l. de district, à 41 kilom. de Kichinev ; 13.500 hab. — Le district a 3.650 kilom. carr. et 210.000 hab.

ORGIANO, village d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence, circondario de Lonigo] ; 3.550 hab.

ORGIAQUE (*ji-ak'* — gr. *orgiakos*, même sens) adj. Qui a rapport aux orgies religieuses : *Fureurs* ORGIAQUES. ‖ Qui tient de l'orgie, qui s'y rapporte : *Débauches* ORGIAQUES.

ORGIASME (*ji-assm'* — rad. *orgiaste*) n. m. Antiq. gr. Célébration des orgies, des mystères, surtout dans le culte de Dionysos.

ORGIASTE (*ji-asst'* — du gr. *orgiastès* ; de *orgia*, orgies) n. Antiq. gr. Dévot qui prenait part aux orgies religieuses, dans le culte de Dionysos. ‖ Initié aux mystères.

ORGIASTIQUE (*ji-ass-tik'* — rad. *orgiaste*) adj. Antiq. gr. Qui a rapport aux orgies ou au culte de Dionysos : *Fureur* ORGIASTIQUE. ‖ Qui se plaît aux orgies ; inspiré.

ORGIE (*ji* — du gr. et du lat. *orgia*, fêtes de Bacchus) n. f. Débauche de table, à cause des excès de tout genre qui accompagnaient la célébration des fêtes de Bacchus : *Faire une* ORGIE, *des* ORGIES.

— Fig. Profusion, prodigalité : *Une* ORGIE *de fleurs*.

— n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes solennelles en l'honneur de Bacchus. ‖ Nom donné à de petites idoles, à des vases sacrés que l'on portait dans les fêtes de Bacchus.

ORGIOPHANTE (*ji* — du gr. *orgiophantès* ; de *orgia*, orgies, et *phainein*, montrer) n. m. Prêtre qui initiait aux mystères des orgies, dans le culte de Dionysos.

ORGIVA, ORJIVA ou **ORJIBA**, bourg d'Espagne (prov. de Grenade), sur le rio Grande ; 3.600 hab. Mines de plomb.

ORGNAC, comm. de la Corrèze, arrond. et à 29 kilom. de Brives ; 1.030 hab. Forges. Ruines du château de Comborn, sur un promontoire dominant la Vezère.

ORGNE (*gn* mll. — apparenté avec *orne*) n. f. Rangée de javelles couchées l'une à côté de l'autre. (Peu us.)

ORGON, un des principaux personnages de la comédie du *Tartufe*, de Molière. C'est un bourgeois ridicule, qui s'est laissé tromper par la dévotion hypocrite de Tartufe. Non content de vouloir lui donner la main de sa fille, il le rend maître de ses biens et même des secrets les plus graves de ses amis. Pour le désabuser, il faut qu'on lui montre Tartufe en train de séduire sa femme, et ce n'est qu'à grand'peine qu'il échappe aux mains du misérable.

ORGON, ch.-l. de cant. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 42 kilom. d'Arles, sur la Durance ; 2.624 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vignobles. Huileries ; minoteries. Ruines d'un vieux château, possédé successivement par tous les souverains qui régnèrent sur la Provence. Rasé en 1183, il fut reconstruit, puis démoli de nouveau sous Louis XIII. — Le canton a 7 comm. et 10.003 hab.

ORGONI (Louis-Charles GIRENON, dit **d'**), général et homme d'Etat birman, d'origine française, né à Vendôme en 1811, mort à Rangoun en 1865. Apprenti orfèvre à Vendôme, puis garde du corps de Charles X, compromis plus tard dans l'expédition de la duchesse de Berry, il quitta la France. Successivement au service de dom Miguel en Portugal, de don Carlos en Espagne, il fut planteur à Bourbon. Il alla explorer l'Amérique du Sud, ensuite la région du Zambèze, l'Indo septentrionale et la Birmanie. De retour à Bourbon, il fut appelé par le roi de Birmanie, désireux d'introduire dans son pays les institutions européennes. Il participa à une ambassade auprès de Napoléon III, et mourut au moment où il s'occupait à régénérer l'empire birman.

ORGRYTE, ville de la Suède méridionale (prov. de Gothembourg ; 4.000 hab. Nombreuses fabriques.

ORGUE (*orgh'*) n. m. ou **ORGUES** (*orgh'*, n. f. pl. [du lat. *organum*, gr. *organon*, instrument et spécialem. instrument de musique], instrument de musique à vent, composé de tuyaux que l'on fait résonner à l'aide d'un clavier, en y introduisant de l'air au moyen d'un soufflet : *Un* ORGUE *fort beau. De belles* ORGUES.

— Par ext. Tribune élevée, où sont les orgues dans une église : *Monter à l'*ORGUE.

— *Buffet d'orgue*, Ouvrage de menuiserie dans lequel est enfermé tout le mécanisme d'un orgue d'église. ‖ *Orgue hydraulique*, Ancien orgue dans lequel le vent était comprimé par la pression de l'eau. ‖ *Orgue à pied*, Petit orgue dont l'exécutant manœuvre lui-même le soufflet avec le pied. ‖ *Orgue expressif*, Orgue construit de telle sorte qu'on peut à volonté graduer l'intensité des sons. ‖ *Orgue harmonium*, Instrument dans lequel les tuyaux de l'orgue proprement dit sont remplacés par des languettes. ‖ *Orgue de Barbarie* (corrupt. de *Barberi*, nom d'un fabricant de Modène), Sorte d'orgue portatif dont on joue au moyen d'un cylindre noté, mis en mouvement par une manivelle. Le mot *orgue* s'emploie absolument en ce sens : *Jeter deux sous à un joueur d'*ORGUE. ‖ *Cabinet d'orgue*, Nom donné anciennement aux orgues de Barbarie.


Orgue de Barbarie.

— Fam. *Être comme des tuyaux d'orgue*, Être de taille fort inégale.

Pop. *Jouer de l'orgue*, Rouler.

— Gramm. Le mot *orgue* est masculin au singulier et féminin au pluriel. Quand il est représenté dans la même phrase par un mot singulier et par un mot pluriel, le genre masculin doit régner partout : *C'est* UN *des plus* BEAUX *orgues que j'aie* ENTENDUS.

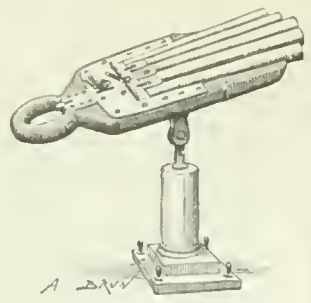

Orgue (artill. anc.).

— Artill. anc. Engin composé de plusieurs petits canons montés côte à côte sur un même affût à la façon des tuyaux d'orgue auxquels on pouvait mettre le feu presque simultanément. (Au XVe s., on les appelait RIBAUDEQUINS.)

— Fortif. Sorte de herse dont les barreaux s'abaissaient ou s'élevaient indépendamment les uns des autres.

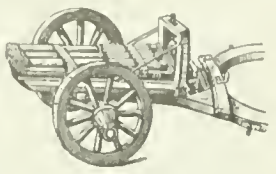

Orgue (1600).

— Géol. Nom donné à des basaltes prismatiques, serrés les uns contre les autres comme des tuyaux d'orgue. (Les orgues basaltiques résultent du retrait qui s'est produit dans les laves après leur refroidissement brusque au contact de l'eau froide. On cite souvent les orgues de Murat, de Saint-Flour, d'Espaly, des Estreys, etc. Il en existe aussi près Saint-Vidal [vallée de la Borne] et dans le Vivarais.)

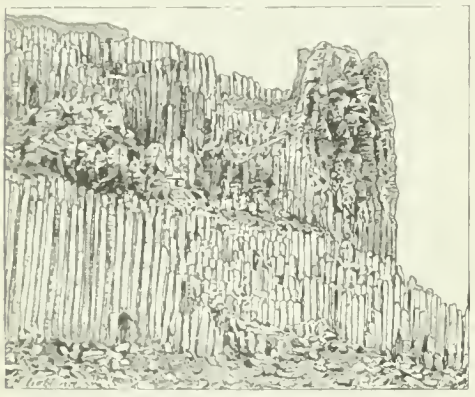

Orgue des Estreys (Haute-Loire).

— Mar. Tuyau de plomb conduisant l'eau des dallots, des gaillards, des ponts inférieurs. || Montants de la pompe.

— Zool. Un des noms vulgaires du grondin.

— ENCYCL. La Bible dit que l'*orgue* fut inventé par Jubal, et peut-être les Hébreux faisaient-ils usage d'un instrument à peu près analogue. Certains écrivains en attribuent l'invention soit à Archimède, soit à Ctésibius (170 ans av. J.-C.). Le plus ancien orgue dont l'histoire fasse mention est celui que l'empereur Constantin Copronyme envoya, en 757, à Pépin le Bref, et qui fut placé dans l'église Saint-Corneille, à Compiègne. On cite ensuite celui que le calife de Bagdad envoya à Charlemagne. Ces orgues étaient très petites et portatives. Lorsqu'on vint à en construire de plus grandes, on les nomma *portatives*, parce qu'elles étaient posées sur le sol. Ce nom est resté à un clavier de l'instrument moderne, qui actionne un petit orgue séparé du reste des jeux.

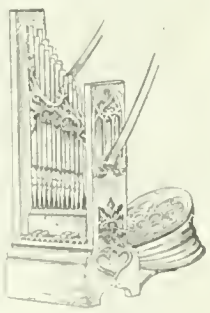

Orgue à main.

La description de l'orgue est chose malaisée, par suite de l'étonnante variété qui existe dans la construction et dans les proportions de l'instrument. Un simple groupe de tuyaux accordés chromatiquement, répondant à un clavier et actionnés par un soufflet, et voilà un petit orgue, un orgue à un jeu. Mais certaines orgues actuelles ont plus de cent jeux. Dans les tuyaux on n'a jamais dépassé, pour le plus grand, la hauteur de 32 pieds (onze mètres, 450 kilogr.); c'est celui qui donne la note la plus grave

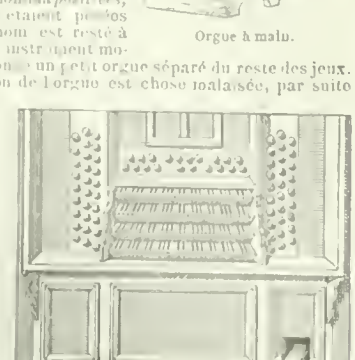

Disposition des claviers d'un grand orgue.

Quant aux tuyaux les plus courts, qui semblent de tout petits sifflets, donnant des sons d'une acuité extrême, ils ne dépassent pas 8 à 10 millimètres. C'est à la forme variée de ces tuyaux et aussi à la matière employée pour leur confection qu'on doit les différences de timbre qui sont la richesse et l'une des originalités de l'orgue; les uns sont cylindriques, d'autres coniques, ceux-ci rétrécis à leur sommet, ceux-là évasés; tel est large, tel autre étroit; il en est d'ouverts, de bouchés, de percés, etc.

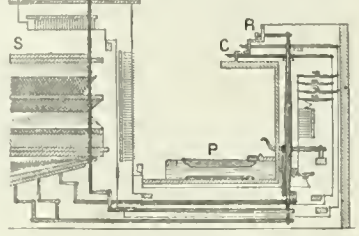

Mécanisme d'un orgue : C, clavier; R, registre; P, pédalier; S, soufflerie; V, sommiers; T, tuyaux.

Ces tuyaux se divisent en deux groupes bien tranchés: les jeux de fond et les jeux à anches, qui eux-mêmes se subdivisent chacun en deux séries. On trouve dans les jeux de fond, d'une part les jeux de flûte ou jeux ouverts, de l'autre les jeux de bourdon ou jeux bouchés, les premiers d'une sonorité ouverte et franche, les seconds d'une sonorité plus lourde et plus épaisse.

Dans les jeux à anches, on distingue les anches libres, au son doux, caressant, et les anches battantes, au son mordant, éclatant parfois avec rudesse. Enfin, il y a une troisième série de jeux, appelés « jeux de mutation », dont l'effet unique, extraordinaire, est absolument spécial à l'orgue : « Chacun de ces jeux se compose de quatre, cinq ou six, et même dix tuyaux pour chaque note. Ces tuyaux, de petite dimension et d'un son aigu, sont accordés en tierce, quinte ou quarte, octave, double tierce, etc., en

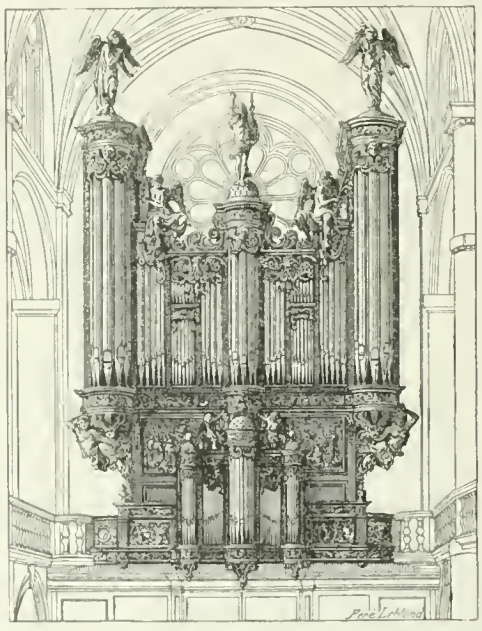

Les grandes orgues, à Saint-Etienne-du-Mont (Paris).

sorte que chaque note fait entendre un accord parfait plusieurs fois redoublé. Il en résulte que l'organiste en peut faire plusieurs notes de suite sans donner lieu à des suites de tierces majeures, de quintes et d'octaves. Mais ce n'est pas tout : si l'organiste exécute des accords, chacune des notes qui entrent dans sa composition fait entendre autant d'accords parfaits redoublés ou triples, en sorte qu'il semblerait qu'il doit en résulter une cacophonie épouvantable; mais, par une sorte de magie, lorsque ces jeux sont unis à toutes les espèces de jeux de flûte de 2, 4, 8, 16 ou 32 pieds ouverts ou bouchés, il résulte de ce mélange, qu'on nomme *plein jeu*, l'ensemble le plus étonnant et le plus majestueux qu'on puisse entendre.

Voici la nomenclature des jeux le plus fréquemment employés dans les orgues de quelque importance.

Jeux de fond (tuyaux ouverts) : principal ou montre, flûte, flûte douce, prestant, doublette, contrebasse, diapason, unda maris, piccolo, flûte harmonique, flûte octaviante, gambe, salicional, violoncelle, violon, basse de violon, viola d'amore, voix céleste, éolien, kélaurophone; (tuyaux bouchés) : bourdon, flûte bouchée, quintaton, bourdon harmonique.

Jeux à anches : anches libres : hautbois, basson, musette, clarinette, voix humaine, cromorne, cor anglais, euphone; anches battantes : trompette, bombarde, trombone, clairon, tuba, trompette harmonique, clairon harmonique, cromorne harmonique.

Jeux de mutation : plein-jeu, fourniture-cymbale, nazard ou quinte, cornet.

Les tuyaux sont placés debout, du côté de leur embouchure, dans des trous pratiqués à la partie supérieure de certaines caisses de bois appelées *sommiers*. Le vent est distribué par de grands soufflets dans des conduits communiquant avec l'intérieur des sommiers. A chaque rangée de tuyaux correspond une réglette de bois ou *registre*, qui est aussi percée de trous à des distances correspondant aux trous du sommier. Chaque registre est mis en action par un bouton placé à portée de l'organiste. Il y a ainsi toute une série de boutons de chaque côté du clavier. Chaque bouton qu'il tire ouvre le registre et fait entendre le jeu correspondant. Les petites orgues n'ont généralement qu'un seul clavier. Mais les grands instruments en possèdent deux, trois, quatre et même cinq, superposés en amphithéâtre, plus un pédalier. Lorsque l'orgue a cinq claviers, le premier s'appelle *positif*, le second *clavier de grand orgue*, le troisième *clavier de bombarde*, le quatrième *clavier de récit* et le cinquième *clavier d'écho*.

ORGUEIL (*gheu-ill* [*ll* mll.] — de l'anc. haut allem. *urgoli*, peut-être tiré de l'adj. *urgul*, remarquable, supérieur) n. m. Opinion très haute que l'on a de soi-même et qui porte à se mettre au-dessus des autres : *L'*ORGUEIL *se nourrit de l'ignorance.*

L'excès de modestie est un excès d'*orgueil*.
M.-J. CHÉNIER.

— En bonne part, Noble sentiment de sa dignité personnelle, qui éloigne des actions honteuses et humiliantes : *L'*ORGUEIL *est la vertu du malheur.* (Chateaubr.)

— *Orgueil de*, Orgueil inspiré par : *L'*ORGUEIL DE *la naissance, des richesses.* || Sujet d'orgueil pour : *Savant qui est l'*ORGUEIL DE *son pays.*

— Constr. Cale de bois, de pierre, etc., placée entre la résistance et l'effort et qui soutient un levier employé à soulever un fardeau.

— PROV. **Il n'est orgueil que de pauvre enrichi**, Les parvenus sont les plus orgueilleux des hommes.

— SYN. **Amour-propre, morgue**, etc. V. AMOUR-PROPRE.

— ANTON. **Humilité, modestie.**

ORGUEILLEUSEMENT (*gheu-ill* [*ll* mll.]) adv. D'une manière orgueilleuse, avec orgueil.

— ANTON. **Humblement, modestement.**

ORGUEILLEUX (*gheu-ill-eû* [*ll* mll.], **EUSE** adj. Qui a de l'orgueil : *A mère adultrice, fille* ORGUEILLEUSE. || Qui indique l'orgueil, qui est inspiré par l'orgueil : *Regard* ORGUEILLEUX. *Entreprise* ORGUEILLEUSE.

— Poétiq. Qui atteint une grande hauteur : *Des chênes* ORGUEILLEUX. *Des cimes* ORGUEILLEUSES.

— *Orgueilleux de*, Qui se glorifie de, qui est rendu orgueilleux par : *Être* ORGUEILLEUX DE *son nom.*

— Substantiv. Personne orgueilleuse : *Les* ORGUEILLEUX *sont des sots.* (Lamart.)

— SYN. **Avantageux, glorieux**, etc. V. AVANTAGEUX.

— ANTON. **Humble, modeste.**

ORGUEILLIR (S') ([*gheu-ill* [*ll* mll.] — rad. *orgueil*] v. pr. S'enorgueillir. (Vx.)

ORGUEILLITE (*gheu-ill* [*ll* mll.]) n. f. Nom donné par St. Meunier à un type de pierre météorique combustible, formée d'un mélange de silicates magnésiens hydratés de péridot et de substances organiques comparables à l'humus.

ORGYIE (*ji-i*) ou **ORGYE** (*ji*) n. f. Mesure de longueur usitée chez les Grecs, et valant 1m,85.

ORGYIE (*ji-i*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, de la famille des liparidés, comprenant de nombreuses espèces répandues surtout dans l'hémisphère nord. (Ce sont des papillons épais, poilus, dont les mâles, à antennes pectinées, ont les ailes bien développées, tandis que les femelles les ont courtes ou atrophiées.)

ORHY (PIC DE L'), sommet frontière des Basses-Pyrénées, dans la vallée du Saison; 2.017 mètres.

ORIA, ville d'Italie (Terre d'Otrante [prov. de Lecce]). Ch. de f. de Brindisi à Tarente; 8.220 hab. Fondée par les Crétois sous le nom de *Uria* ou *Hyria*; ruines féodales; fabrique d'étoffes de coton et de chapeaux.

ORIA, bourg d'Espagne (prov. d'Alméria); 7.760 hab. Fabrication de couvertures de laine et de coton. Mines d'argent aux environs.

ORIANDA, localité de plaisance (gouv. de Tauride), sur la mer Noire. Beaux sites.

ORIANI (Barnabé, comte), astronome italien, né à Garegnano, près de Milan, en 1752, mort à Milan en 1832. Il était apprenti chez un maçon, lorsque des chartreux, frappés de sa vive intelligence, commencèrent son éducation, qu'ils lui firent achever au collège Saint-Alexandre, à Milan. Oriani, tout en étudiant les sciences mathématiques et l'astrologie, apprit la théologie et se fit ordonner prêtre. Nommé astronomme à l'observatoire de Brera 1777), il publia dans les *Éphémérides de Milan* des mémoires remarquables sur la lune, entra en relation avec W. Herschel, Laplace et Lalande, prit part à la mesure d'un arc du méridien et exécuta, avec de Cesaris et Reggio, la triangulation nécessaire pour la construction d'une nouvelle carte d'Italie. Après la bataille de Marengo, il reçut la mission de réorganiser les universités de Pavie et de Bologne. En 1801, il trouva, par ses calculs, que le corps céleste découvert par Razzi était une planète (la planète Cérès). Napoléon le nomma directeur de l'observatoire de Milan, comte, sénateur et lui offrit l'évêché de Vigevano. Il a publié, entre autres ouvrages : *De horologio solari italico* (1786); *Theoria planetæ Urani* (1789); *Theoria planetæ Mercurii* (1798); *Elementi di trigonometria sferoidica* (1806), traité devenu classique; *Traité d'astronomie et de sphère* (1824); *Manuel d'astronomie* (1826); etc.

ORIBASE, médecin grec, né à Pergame (Mysie) vers 325 de notre ère, mort vers 400. Il fut élève de Zénon de Chypre. Julien, alors relégué en Orient, l'emmena avec lui en Gaule (355), et, devenu empereur (361), le fit questeur de Constantinople. Après la mort de ce prince (363), il fut disgracié par Valentinien et Valens, et banni. Il s'acquit parmi les barbares une si grande réputation, que les empereurs le rappelèrent. Parmi ses nombreux ouvrages, on cite : *Collectanea artis medicæ*, encyclopédie des connaissances médicales du temps; *Synopsis*, abrégé du traité précédent (1554); *Euporista* ou *les Remèdes faciles à préparer* (1558). On lui attribue, sans doute à tort, un *Commentaire sur les* Aphorismes *d'Hippocrate*, en latin, publié à Paris (1533). Il passe pour avoir découvert les glandes salivaires.

ORIBATE n. m. Genre d'acariens, type de la famille des *oribatidés*, comprenant de petits animaux coriaces, aplatis, qui vivent dans les végétaux décomposés.

ORIBATIDÉS n. m. pl. Famille d'acariens, renfermant les *oribates, hoplophores, nothrus* et genres voisins. — *Un* ORIBATIDÉ.

ORIBUS (*buss*) n. m. Chandelle de résine, que l'on place sous la cheminée dans certaines provinces.

— Fam. *Poudre d'oribus*, Remède sans vertu.

ORICHALQUE (*kalk'* — du lat. *orichalcum*, gr. *oreikhalkon*; de *oros*, montagne, et *khalkos*, airain) n. m. Métal

fabuleux, dont il est parlé dans les plus anciens auteurs grecs, et qui aurait eu une valeur intermédiaire entre celles de l'or et de l'argent. ‖ Nom donné plus tard au cuivre pur, au laiton et au bronze.

ORICHOVIUS ou **ORECHOTIUS** (Stanislas), théologien, né dans le diocèse de Premislaw (Pologne), vers 1520, mort à la fin du XVIe siècle. Il étudia la théologie à Wittemberg. Il entra cependant dans les ordres et devint chanoine de Premislaw. Mais, en 1551, il se maria, et fut excommunié. Dix ans après, il demanda à rentrer dans le sein de l'Eglise. On a de lui, en latin : *Discours sur la croisade contre les Turcs* (1551) ; *Confession catholique* (1556) ; *Traité de l'Eglise de Jésus-Christ* (1546) ; *De la dignité sacerdotale* (1563), etc. Son éloquence lui mérita le surnom de **Démosthène polonais.**

ORICOU n. m. Genre de vautours, comprenant deux espèces répandues dans les régions chaudes de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les *oricous* (otogyps) sont de grands vautours noirs, à tête et cou dénudés, à oreilles fortement rebordées. On les appelle, dans les colonies françaises, des *charognards*, car ils vivent de cadavres, des résidus des boucheries, etc. L'espèce africaine (*otogyps auricularis*) remonte parfois jusque dans le sud de l'Europe. Celle d'Asie, très commune en Indo-Chine, est l'*otogyps calvus*.



Oricou.

ORIDES (de *or*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. pl. Famille de corps qui comprend l'or et ses combinaisons. (Peu us.)

ORIENT (*ri-an* — du lat. *oriens, entis* ; de *orîri*, surgir, se lever) n. m. Partie du ciel où le soleil nous apparaît quand il se lève : *L'*ORIENT *est en feu, le soleil va se lever.*

— Fig. Commencement, début, premier âge : *Une beauté, Un génie à son* ORIENT.

— Cosmogr. et géogr. Point cardinal situé sur la perpendiculaire à la méridienne de l'observateur, dans le demi-cercle de l'horizon où le soleil et les autres astres semblent se lever. ‖ *Orient d'été*, Partie du ciel où le soleil semble se lever pendant l'été. ‖ *Orient d'hiver*, Partie du ciel où le soleil semble se lever durant l'hiver.

— Franc-maçonn. *Orient*, Nom sous lequel se désignent les loges de province. (Dans ce sens, prend une majuscule.) : *L'*ORIENT *de Tours*. ‖ *Grand Orient*, Loge centrale formée dans une capitale par les représentants de toutes les loges des provinces : *Le* GRAND ORIENT *de France*. ‖ Lieu où se réunissent ces représentants.

— Géogr. Ensemble des Etats situés à l'orient par rapport à la partie occidentale de l'Europe, et qui comprend l'Asie, une partie de l'Egypte, une partie même de l'Europe. (Toutefois, on appelle plutôt *Levant* les régions orientales qui confinent à la Méditerranée.) ‖ Peuples qui habitent ces contrées. (Dans ce sens, prend une majuscule.) : *Les mœurs de l'*ORIENT *sont la contre-partie de celles de l'*OCCIDENT. (E. Feydeau.) ‖ *L'extrême Orient*, Régions orientales de l'Asie : Chine, Japon, Annam, etc.

— Hist. *Empire d'Orient*, Partie de l'empire romain qui s'était détachée de Rome et dont la capitale était Constantinople. (V. BYZANTIN *[empire]*.) ‖ *Question d'Orient*, Ensemble des conflits diplomatiques et militaires dont l'empire turc a été l'objet, depuis le commencement du XIXe siècle jusqu'à nos jours, entre les puissances du nord, du centre et de l'ouest de l'Europe.

— Hist. ecclés. *Eglise d'Orient*, Partie de l'Eglise chrétienne comprenant la Grèce, la Turquie d'Europe, l'Asie Mineure et l'Egypte. (V. EGLISE.) ‖ *Schisme d'Orient*, Grande scission qui s'opéra, en 862, entre l'Eglise latine et l'Eglise grecque. V. SCHISME, et EGLISE.

— Pathol. *Bouton d'Orient*, Maladie contagieuse endémique dans l'Afrique du Nord et les régions chaudes de l'Inde. (Elle est due à un parasite encore indéterminé, et caractérisée par des éruptions papuleuses sur les parties découvertes du corps, papules rouges qui s'infiltrent et donnent des ulcérations plus ou moins profondes à liquide séreux louche.) Syn. BOUTONS DE BISKRA, D'ALEP, DU NIL, DES PAYS CHAUDS, CHANCRE DU SAHARA.

— Techn. Partie d'une perle qui paraît comme lumineuse : *Une perle d'un bel* ORIENT.

— SYN. **Orient, est, levant.**

— ANTON. **Occident, ouest, couchant.**

— ENCYCL. *Question d'Orient*. On a pu dire, avec quelque piquant, que la question d'Orient avait été posée du jour où les Turcs avaient pris possession de Constantinople. Cela est vrai, en ce sens que l'expulsion des Turcs a été à plusieurs reprises une des préoccupations de la diplomatie européenne, sous l'influence surtout de la papauté, de Venise, de l'ordre de Malte et de l'empereur, les plus directement menacés par les progrès de la monarchie turque *conquérante* ; car, en 1683 encore, les armées turques ont pu paraître victorieuses devant Vienne. Mais, au début du XVIIIe siècle, se manifestent les premiers signes de la décadence militaire et politique de l'empire ottoman, dont on peut suivre, à partir du traité de Carlowitz (1699), les étapes successives pendant tout le cours du XVIIIe siècle. (V. TURQUIE.) Malgré les tentatives de réforme des sultans Mustapha III, Abd-ul-Hamid, Sélim, Mahmoud, malgré les avantages passagers du traité de Belgrade, cette décadence se précipite aux traités de Passarowitz (1718) et surtout de Kaïnardji (1774), qui accorde aux Russes la libre navigation de la mer Noire, le protectorat de la Moldavie et de la Valachie, et sanctionne le partage de la Pologne de 1772, que seule la Turquie, dans un instinct de conservation bien légitime, avait eu un instant la velléité d'empêcher. En 1792, Catherine II couronnait sa politique par l'acquisition, au traité d'Yassy, de la frontière du Dniester. Dès lors, la décadence de l'empire turc apparaissait irrémédiable, et les convoitises de la Russie prenaient forme ; déjà se marquaient les intérêts contradictoires engagés dans cette difficile question : ceux de l'empire moscovite, décidé à réaliser le testament politique de Pierre le Grand ; ceux de la France, protectrice des intérêts religieux des communautés catholiques du Levant ; ceux de l'Angleterre, où Pitt, le premier, affirmait la nécessité de maintenir libre la route du nouvel empire des Indes. Au moment de la Révolution française, la question se complique encore par suite des mouvements révolutionnaires et nationalistes qui commencent à agiter la péninsule des Balkans.

C'est en Grèce que se manifestent d'abord ces mouvements, que ni le sultan Sélim, ni Mahmoud, malgré toute leur énergie et malgré l'appui que leur prête Napoléon Ier dans le but d'affaiblir la Russie, ne parviendront à étouffer. Après la paix de Bucarest, que Mahmoud II doit signer, en 1812, avec la Russie, l'empire turc est en pleine révolte : Ali-pacha de Janina s'est quelque temps constitué en Epire une véritable principauté indépendante ; à la faveur de ces troubles s'organise l'insurrection grecque de 1821, que l'opinion libérale de toute l'Europe soutient, et que les gouvernements eux-mêmes, notamment la France et la Russie, vont soutenir de leurs flottes et de leurs armées. Après une invasion efficace de la Russie (1828) et une intervention armée de la France en Morée (1827-1830), le protocole de Londres et le traité d'Andrinople consacrent l'affranchissement de la Grèce (1829).

Après 1830, la question d'Orient prend une nouvelle face : la Russie, la première, a su profiter de l'état d'affaiblissement où se trouvait l'empire turc. Mais, sentant que l'hostilité de l'Europe et particulièrement de l'Angleterre ne lui permettra pas de s'assurer des avantages directs, qui troubleraient l'équilibre européen, elle prend une nouvelle attitude, et, au traité d'Unkiar-Skelessi (1833), profite des embarras du sultan menacé par la révolte de Méhémet-Ali pour se poser en protectrice de la Turquie.

Méhémet-Ali aurait voulu constituer l'Egypte en principauté autonome, et lui donner son débouché naturel sur l'Asie Mineure, la Syrie. Mais le gouvernement de Thiers, qui avait soutenu cette politique, ne tarde pas à être nettement contrecarré par Palmerston, désireux avant tout de maintenir le *statu quo*. Thiers est dupé en 1840 au traité de Londres ; mais l'*entente cordiale*, de 1840 à 1848, assure pour un temps, au détriment de l'amour-propre français, la paix en Orient. Cette paix sera rompue, en 1853, par la guerre de Crimée ; mais celle-ci, à la différence des précédents conflits, n'a d'autre but que le maintien du *statu quo*, et non plus la disparition du vieil empire turc, l'*homme malade*, que de toutes parts on s'ingénie à fortifier. En 1856, le congrès de Paris place la Turquie sous la sauvegarde de toutes les grandes puissances de l'Europe, en même temps qu'il commence à constituer, dans la partie septentrionale de la péninsule balkanique, une série d'*Etats-tampons* destinés, en réalité, à amortir les chocs entre Constantinople et la Russie. Il est vrai que cette dernière puissance reprendra, après la guerre de 1870, qui lui a permis de dénoncer le traité de Paris dans ses dispositions essentielles, ses anciens projets sur la Turquie ; mais, à la suite de la guerre russo-turque de 1877, une nouvelle coalition pacifique se formera contre elle, à l'instigation de l'Angleterre soutenue par l'Autriche et l'Allemagne ; et le traité de Berlin, en consolidant dans leur existence les différentes principautés balkaniques, particulièrement la Bulgarie et la Serbie, éloigne encore davantage la politique traditionnelle russe de son objet. C'est précisément le moment où la politique russe, par suite des progrès accomplis dans l'Asie orientale, commence à se déplacer peu à peu vers l'est, et où la question d'Orient qui avait tant préoccupé les diplomates de la première moitié du XIXe siècle, devient, en réalité, la *question d'extrême Orient*.

Orient (VOYAGE EN), par Lamartine (1835). — C'est le récit d'un voyage que Lamartine fit en Orient, du 1er juillet 1832 au milieu de l'année 1833. Il s'embarqua à Marseille sur un vaisseau qu'il avait lui-même frété, accompagné de sa famille, d'un médecin et de plusieurs amis. Il parcourut avec un faste de grand seigneur, la Grèce, la Turquie, l'Asie Mineure et la Palestine. Malheureusement, ce voyage fut attristé par un deuil cruel : sa fille, Julia, âgée de seize ans, mourut à Beyrouth, le 6 décembre 1832, de la maladie de poitrine qui la minait.

Le *Voyage en Orient* n'est ni un livre, ni un voyage : ce sont des impressions fugitives, des notes pittoresques. On y trouve beaucoup de paysages, un peu uniformes et peu de faits. Les mœurs y sont étudiées d'une manière superficielle. Le style lui-même est flottant jusqu'à la mollesse.

Orient (VOYAGE EN), par Gérard de Nerval (1851. 1856 ; avait paru sous le titre de *Scènes de la vie orientale*, 1848-1858). — Ce livre, écrit sans plus de plan et d'ordre que le voyageur n'en mettait dans son voyage, restera l'œuvre capitale de l'écrivain. Sans songer à faire une étude des pays traversés, il se trouve, grâce à sa bonne humeur, sa pénétration d'esprit, son style alerte et coloré, avoir fait une suite de croquis propres à donner une idée nette et juste de la vie orientale. C'est surtout l'Egypte que Gérard de Nerval a curieusement étudiée. Il se livre à de savantes recherches sur les mœurs, les monuments, les arts, l'histoire, les lettres, la religion, les institutions des peuples qu'il visite. Il a des chapitres remarquables sur les arts chez les Orientaux, les Pyramides, les mœurs égyptiennes modernes.

Orient classique (HISTOIRE ANCIENNE DES PEUPLES DE L'), par G. Maspero (Paris, 1895-1897). — Après avoir, en un petit volume, raconté pour la première fois (1875) l'histoire de l'ancienne Egypte et de l'Asie occidentale, l'auteur a repris son sujet et l'a développé, dans trois volumes, d'une érudition solide et sûre. Pour l'Egypte, Maspero substitue à l'ancienne division de l'histoire en ancien, moyen et nouvel empire, une division plus rationnelle, fondée sur le déplacement du centre de la domination politique : d'où la division en période memphite, thébaine et saïte. Sur la Chaldée et l'Assyrie, il donne l'état présent des recherches historiques. Pour l'histoire des Hébreux, l'auteur néglige ou conteste volontiers les témoignages de la Bible. Les chapitres consacrés à l'empire perse nous conduisent jusqu'à la conquête macédonienne. Nous assistons à la disparition politique de toutes ces nations, dont les civilisations ont succombé, après avoir donné à l'Occident les éléments que vont s'assimiler et transformer les races aryennes. Les Assyriens ont été victimes de la passion qui les avait rendus puissants : l'amour de la guerre ; les Perses n'ont pas résisté à cette cause éternelle de décrépitude : la mollesse ; les Hébreux ont subi les révolutions de leur temps sans y prendre part ; l'Egypte, habituée à la servilité par ses rois indigènes, ne demandait qu'à garder ses dieux. L'histoire de l'Europe commence avec l'agonie du monde asiatique.

ORIENT (saint), évêque d'Auch. V. ORENS.

ORIENT Joseph, peintre hongrois, né près d'Eisenstadt en 1677, mort à Vienne en 1747. Il excellait à reproduire les montagnes escarpées du Tyrol, les bords sinueux du Rhin et surtout les orages et les coups de vent. Ses compositions, vastes et d'un grand effet, sont d'une belle couleur et rappellent souvent la manière du Guaspre. On voit de lui, au musée de Vienne, deux *Paysages du Tyrol* ; à Stuttgart, un *Paysage de montagne avec rivière* ; etc.

ORIENTAL, ALE, AUX *ri-an* — lat. *orientalis*, adj. Qui est à l'orient ; qui appartient à l'Orient : *Pays* ORIENTAUX.

— Qui vient d'Orient : qui croît ou vit en Orient : *Des pierreries* ORIENTALES. *Des plantes* ORIENTALES.

— Qui est particulier à l'Orient ; qui est digne de l'Orient : *Costume* ORIENTAL. *Luxe* ORIENTAL.

— Ling. *Langues orientales*. Langues mortes ou vivantes de l'Asie, telles que l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, l'arabe, l'arménien, le persan, le sanscrit, etc.

— n. m. pl. Peuples de l'Asie. Dans ce sens, prend une majuscule) : *Les mœurs des* ORIENTAUX.

— n. f. Littér. Genre de poésie imité des *Orientales* de V. Hugo : *Donner dans la ballade, dans l'*ORIENTALE.

— Loc. adv. *A l'orientale*, A la manière des peuples de l'Orient.

— Astron. Se dit des planètes qui, se levant avant le soleil, sont visibles le matin du côté de l'orient : *Vénus est tantôt* ORIENTALE, *tantôt occidentale*.

— Géogr. *Indes orientales*, Inde, par opposition à *Indes occidentales*, dénomination impropre de l'Amérique.

— Hist. *Prince des Francs orientaux*, Titre donné aux premiers carolingiens, et qui remplace celui de duc d'Austrasie.

— Techn. *Pierres orientales*, Pierres fines de qualité supérieure, ainsi dites à cause du prix que l'on attache à certaines pierreries que l'on apporte de l'Inde et surtout de l'éclat qu'elles possèdent quand elles sont taillées.

Orientales (LES), par V. Hugo (janv. 1829). — Rien de plus varié que la composition de ce recueil, où l'auteur essaye toutes les ressources de son art et paraît déjà maître de sa forme. On y trouve un morceau biblique *le Feu du ciel*, récit de l'anéantissement de Sodome et de Gomorrhe), un grand nombre de pièces inspirées par la guerre d'indépendance de la Grèce (*Canaris, les Têtes du serail, Navarin, l'Enfant*, des fantaisies orientales (*Sarah la Baigneuse, Nourmahal la Rousse, le Derviche, la Captive*) ou espagnoles (*la Romance de don Rodrigue, Grenade* ; *les Djinns*, poème fantastique au rythme savamment varié ; *Mazeppa*, symbole de l'enthousiasme poétique ; *Lui*, hymne à Bonaparte. Les *Orientales* sont des chefs-d'œuvre de description chaude et colorée, sinon exacte. Le poète puise avec bonheur ses sujets dans l'actualité, et ses chants consacrent noblement le mouvement philhellène. Dans ce recueil, sa virtuosité tente toutes les strophes et toutes les sortes de vers.

ORIENTAL (CAP), pointe du nord-est de la Sibérie, sur le détroit de Behring, par 66° 3′ 10″ de latit. N. et 173° 5′ 4″ de longit. O. Nordenskjöld l'a nommé *cap Dejnef*.

ORIENTALE (MER). Nom que l'on donne quelquefois à la partie de la mer du Chine qui s'étend entre la mer Jaune au N., la côte de Chine à l'O., Formose au S., et l'archipel de Rieu-Kiou à l'E.

ORIENTALEMENT (*ri-an*) adv. A la manière orientale : *Vivre* ORIENTALEMENT.

ORIENTALISER *ri-an* v. a. Donner les mœurs orientales ou le genre oriental à : ORIENTALISER *un peuple, un appartement*.

S'orientaliser, v. pr. Prendre les mœurs orientales.

ORIENTALISME (*ri-an, lissm'* — rad. *oriental*) n. m. Science de l'histoire, des langues, de la littérature et de la religion des peuples de l'Orient : *L'*ORIENTALISME *s'est développé surtout au* XIXe *siècle*. ‖ Goût des choses de l'Orient : *L'*ORIENTALISME *était à la mode au temps des* Lettres persanes.

— ENCYCL. *L'orientalisme* est une science toute moderne. Son domaine actuel est considérable. A prendre les mots dans leur sens strict, l'expression de *langues orientales* ne devrait désigner que les idiomes parlés à l'est de l'Europe, c'est-à-dire en Asie et dans la partie de l'Afrique qui touche à l'Asie. Aujourd'hui, le terme d'*orientalisme* est souvent appliqué, abusivement, aux études sur les langues, les littératures et les mœurs des peuples de l'Amérique, de l'Afrique méridionale, ou des régions hyperboréennes. Le grec moderne, le roumain, le russe sont enseignés à l'Ecole des langues orientales de Paris. Le hongrois lui-même, à cause de sa parenté avec le turc et le mongol, appartient à l'orientaliste.

L'orientalisme n'a reçu une méthode scientifique qu'au XIXe siècle. Les Grecs et les Latins appelaient *barbares* les langues orientales qu'ils connaissaient (perse, phénicien, etc.) et négligeaient de les étudier. Au moyen âge, deux langues orientales seulement étaient connues des érudits : l'hébreu où l'on voyait la langue primitive de l'humanité, et surtout l'arabe, qui tirait son importance du nombre considérable des hommes qui le parlaient et de la réputation des Avicenne et des Averrhoès. Aussi, dès le milieu du XIIIe siècle, y eut-il à Paris une chaire où l'arabe était enseigné publiquement. Le protestantisme, par suite du culte qu'il voua au texte original de la Bible, poussa ses adhérents vers l'étude de l'hébreu, du chaldéen et du syriaque. Puis les papes Grégoire XIII et Urbain VIII organisent un enseignement pratique des idiomes de l'Orient à l'usage des futurs missionnaires, et, en 1627, est fondé le célèbre *Collège pour la propagation de la foi*. Les missionnaires commencèrent dès lors à fournir aux études orientales de précieux documents. Au XVIIIe siècle, les jésuites révèlent au monde occidental les langues et la civilisation de la Chine et du Japon. Colbert ouvre l'*Ecole des jeunes de langues*, destinée à former des interprètes pour le Levant. On commence à étudier le persan et le turc, et les contes orientaux sont en vogue (traduction des *Mille et une Nuits* par Galland, *Amusements sérieux et comiques* de Dufresny, *Lettres persanes*, etc.). Enfin, la conquête de l'Inde par la France, puis par l'Angleterre, amène la découverte du sanscrit. V. INDIANISME.

Quelques dizaines d'années plus tard, la grammaire comparée est fondée ; la linguistique est en possession de sa méthode. Dans la dernière partie du XVIIIe siècle, Anquetil-Duperron découvre le zend et le pehlvi. Puis l'expédition de Bonaparte en Egypte (1798-1799) commence la grande série de voyages scientifiques qui ont illustré le

XIXe siècle. On rapporte en Europe la fameuse pierre de Rosette, dont le déchiffrement a été le point de départ de l'égyptologie. Des langues éteintes depuis plusieurs milliers d'années sont patiemment déchiffrées (assyriologie). Les gouvernements subventionnent des missions et fondent des chaires. En France, les langues orientales vivantes sont enseignés dans une école spéciale, et les langues orientales *anciennes* possèdent des chaires au Collège de France, à l'Ecole des hautes études, et même dans les universités. Les savants qui ont le plus contribué au développement de l'orientalisme au XIXe siècle, sont : Champollion le Jeune (égyptologie ; Oppert, Lenormant, Rawlinson, Hincks (assyriologie) ; Eugène Burnouf, James Darmesteter, Max Müller, Lasson (indianisme ; Stanislas Julien (sinologie, etc. Parmi les nombreux savants français qui cultivent aujourd'hui les études orientales, citons seulement quelques-uns des noms les plus connus : Maspero, J. et H. Derenbourg, Scheil, Rubens Duval, Barth, Sénart, Sylvain Lévi, Schéfer, Barbier de Meynard, J. Halévy, Lucien Adam. Un périodique français est exclusivement consacré à l'orientalisme : « le Journal asiatique ». Les congrès internationaux des orientalistes se sont réunis tous les deux ou trois ans dans l'une des capitales ou villes importantes de l'Europe.

— Bibliogr. : Friederici, *Bibliotheca orientalis* (Leipzig, 1877-1884) ; *Bibliographie orientale*, fondée en 1887 par A. Müller (Leipzig).

ORIENTALISTE (*ri-an, lisst'*) n. Personne qui est versée dans la connaissance des langues et de la littérature orientales : *Un savant* ORIENTALISTE. ‖ Artiste qui peint des sujets empruntés à l'Orient.

— Fam. Celui qui connaît bien l'argot des voleurs. ‖ Voleur, juif.

ORIENTATION (*ri-an, si-on* — rad. *orienter*) n. f. Art ou action de déterminer les points cardinaux du lieu où l'on se trouve : *L'*ORIENTATION *se fait par l'observation des astres ou à l'aide de la boussole.*

— Opération qui a pour but de marquer, sur un plan ou une carte, la direction des points cardinaux.

— Position d'un objet relativement aux points cardinaux : *Régler les* ORIENTATIONS *exactes que les diverses faces d'un édifice doivent avoir. L'*ORIENTATION *d'une église.*

— Fig. Direction : *L'*ORIENTATION *de la politique.*

— Hist. nat. *Sens de l'orientation*, Sens spécial qui, suivant Fabre, guiderait certains animaux (insectes, animaux migrateurs, pigeon voyageur) dans leurs voyages et leur permettrait de retrouver sûrement leur nid.

— Mar. Disposition des vergues pour permettre aux voiles de recevoir le vent de la direction la plus favorable.

— Encycl. Astron. Pour que l'*orientation* soit définie, il suffit de connaître un des points cardinaux. Le procédé le plus grossier consiste à connaître les directions est et ouest, par les lieux de lever et de coucher du soleil ; puis, à midi vrai, au minimum d'ombre, on aura, si l'on veut, la direction du sud ; enfin, l'observation de la polaire, pendant la nuit, fournit avec plus de précision le nord. Pour l'orientation des instruments et pour la topographie, cette connaissance du méridien est encore insuffisante ; on détermine alors un polygone topographique relié avec précision à la méridienne, généralemsot marquée sur la carte par une parallèle à un bord. Enfin, on peut s'orienter suffisamment avec la boussole, celle-ci indiquant l'angle formé par une droite déterminée avec le méridien magnétique, lequel, en chaque lieu, fait un angle connu avec le méridien astronomique.

— Hist. nat. *Sens de l'orientation.* Ce sixième sens aurait pour organe les canaux semi-circulaires de l'oreille, les otocystes et les formations otolithiques, et pour excitant physiologique le magnétisme terrestre. Ce serait, d'après Viguier, une habitude héréditaire ; d'après P. Bouvier, une mémoire congénitale. Mais beaucoup d'auteurs, Lubbock, Romanes, H. Hurst, Thanziès, interprètent les phénomènes d'orientation des animaux par l'action combinée de la vue, la mémoire, l'odorat, l'ouïe.

— Liturg. Dans la religion gréco-romaine, les temples étaient généralement orientés de manière que les rayons du soleil levant, entrant par la porte ouverte, pussent frapper la statue du dieu placée au fond du sanctuaire ; leur entrée regardait donc l'orient. Une disposition opposée fut adoptée pour les églises chrétiennes, que l'on tourna de l'occident à l'orient, afin que la porte fût au couchant et le sanctuaire à l'orient. Toutefois, dès le moyen âge, il y eut à cette règle plusieurs exceptions. Elle tomba en désuétude à l'époque de la Renaissance ; aujourd'hui, elle n'est plus observée. Un grand nombre d'anciennes cathédrales, notamment celle de Paris, sont orientées d'après l'ancienne coutume.

ORIENTE, prov. de l'Equateur, occupant sur le versant amazonien une superficie de 161.400 kilom. carr. Traversée par le Napo, l'Iça et le Yapura, elle est presque totalement couverte de forêts vierges, 12.500 hab. civilisés, et peut-être 200.000 Indiens errants dans les forêts. Son chef-lieu est *Archidona*.

ORIENTEMENT (*ri-an, man*) n. m. Action d'orienter un bâtiment, de lui donner une exposition convenable.

— En T. de mar., Conséquence de l'orientation des voiles : ORIENTEMENT *qui convient à l'allure du grand largue.* ‖ Souvent, Syn. de ORIENTATION.

ORIENTER (*ri-an* — rad. *orient*) v. a. Déterminer, marquer les points cardinaux de : ORIENTER *un plan, une carte.*

— Disposer d'une certaine manière, par rapport à la direction des points cardinaux : ORIENTER *un édifice.*

— Aider à reconnaître la situation des lieux, remettre dans son chemin : *Paysan qui* ORIENTE *un voyageur égaré.*

— Fig. Guider, diriger, régler : ORIENTER *un enfant vers les mathématiques.*

— Mar. Brasser les vergues pour que le vent frappe bien les voiles : ORIENTER *le phare de l'avant.* ‖ Syn. ARRANGER, METTRE EN PLACE.

— v. n. Mar. Etre gréé pour permettre de bien ouvrir les vergues : *Navire qui* ORIENTE *bien.* ‖ *Bien, Mal orienter.* En parlant d'une voile, Bien, Mal établir.

S'orienter, v. pr. Reconnaître, déterminer l'orient et les autres points cardinaux. ‖ Par ext. Reconnaître la situation des lieux où l'on est, pour se guider dans sa marche.

— Fig. Reconnaître la situation, étudier les circonstances pour régler sa conduite, sa façon d'agir.

ORIENTEUR (*ri-on*) n. m. Appareil destiné à faire connaître le midi vrai, par conséquent l'orient vrai d'un lieu quelconque.

ORIER (*ri-é* — du lat. *orare*, prier) n. m. Liturg. anc. Nom ancien de l'étole. Syn. ORAIRE.

ORIÈRE (du lat. *ora*, bord) n. f. Bord d'un champ entouré de haies.

ORIFICE (*fiss* — du lat. *orificium*, même sens) n. m. Ouverture par laquelle une cavité communique avec l'extérieur ou avec une autre cavité : *L'*ORIFICE *d'un puits. Les* ORIFICES *de l'estomac.*

— En T. de physiq., Ouverture donnant écoulement à un fluide contenu dans un récipient.

ORIFLAMME (de l'anc. franç. *orie* [du lat. *aureus*], doré, et *flamme*) n. f. Bannière qui fut, pendant plusieurs siècles, l'enseigne militaire des rois de France.

— Encycl. L'*oriflamme* était originairement la bannière de l'abbaye de Saint-Denis et l'enseigne militaire de ses abbés et des suzerains, c'est-à-dire des comtes de Vexin et, à partir de Philippe Ier, des rois de France. Sa forme paraît avoir quelque peu varié avec les époques. C'était, semble-t-il, une bannière de couleur rouge ou vermeille, supportée par un bâton doré, découpée à sa partie inférieure en deux ou trois pointes, et parsemée d'étoiles ou de flammes d'or ; à droite et à gauche, pendaient des cordelettes terminées par des houppes vertes. Louis VI le Gros fut le premier roi qui, en 1124, dans sa guerre contre l'empereur Henri V, fit porter l'oriflamme à la tête de l'armée française. Cette coutume se continua jusqu'à Charles VII. Le dernier porte-oriflamme, Guillaume Martel, sire de Bacqueville et de Saint-Vigor, fut tué à la bataille d'Azincourt (1415). En 1465, Louis XI prit encore l'oriflamme à Saint-Denis pour aller combattre les Bourguignons ; depuis, les rois abandonnèrent cet usage.



Oriflamme : 1. De Saint-Denis ; 2. De décoration.

ORIFORME (du lat. *os, oris*, bouche, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une bouche : *Ouverture* ORIFORME.

ORIGAN n. m. Bot. Genre de labiées.

— Encycl. Les *origans* sont des plantes assez voisines des menthes. L'origan proprement dit ou *marjolaine sauvage* (origanum vulgare) est une herbe velue et aromatique, très connue en Europe, et qui fournit l'*essence d'origan*, entrant dans la composition de l'alcoolature vulnéraire. L'*origanum dictamnus* est le dictame de Crète, qui avait dans l'antiquité la réputation de fermer les plaies et de guérir de la morsure des serpents. La véritable marjolaine est l'*origanum majorana*, herbe annuelle du nord de l'Afrique, cultivée dans les jardins.



Origan.

ORIGE (*rij'*) n. m. Genre d'arachnides araneïdes, de la famille des clubionidés, comprenant des araignées propres à l'Amérique tropicale.

ORIGÈNE, exégète et théologien, né à Alexandrie en 185, mort à Tyr en 254. Il se fit remarquer, dès son enfance, par l'ardeur de sa foi et l'activité de son esprit. Après le martyre de son père, Léonidès, qui avait été son premier maître, il ouvrit, à dix-sept ans (202), un cours de grammaire pour subvenir aux besoins de sa mère et de ses six sœurs. En 203, l'évêque Démétrius lui confia la direction de l'école catéchétique d'Alexandrie. Il la garda vingt-huit ans. Il compléta les enseignements qu'il avait reçus de Pantène et de Clément d'Alexandrie par ceux que lui donna Ammonius Saccas ; il apprenait en même temps l'hébreu et, grâce aux libéralités d'Ambroise, son ami dévoué, il s'entourait d'une foule de secrétaires et de copistes. Il vivait dans la pauvreté et la mortification. Dans un séjour qu'il fit, en 230, à Césarée, l'évêque de cette ville, Théoctiste, l'ordonna prêtre, quoiqu'il ne fût pas son diocésain, et que, dans un accès de zèle inconsidéré, il eût pratiqué sur lui une mutilation défendue par l'Eglise. Irrité de cette ordination contraire aux canons, l'évêque d'Alexandrie, Démétrius, le fit déposer et excommunier par un synode. Origène se retira alors à Césarée (231) et y ouvrit une école, qui ne tarda pas à jeter le plus grand éclat. Il visita à différentes époques l'Arabie, la Palestine, la Grèce et Rome. Mammée, mère de l'empereur Alexandre Sévère, conversa avec lui à Antioche, et l'empereur Philippe, qui était peut-être chrétien, lui écrivit plusieurs lettres. Arrêté en 250, pendant la persécution de Dèce, il souffrit, à Tyr, de cruels tourments et mourut, quatre ans après, des suites de ses blessures. Origène a laissé une mémoire discutée. Exégète plus hardi encore qu'habile, il a abusé, dans l'interprétation de la Bible, de la méthode allégorique ; il a tenté d'introduire, à la vérité de bonne foi, une sorte de platonisme mitigé dans la doctrine chrétienne, au risque de la dénaturer. V. ORIGÉNISME.

Ses contemporains, frappés de sa prodigieuse puissance de travail, l'avaient surnommé « l'homme d'airain ». D'après saint Jérôme, il ne composa pas moins de deux mille ouvrages. Ses travaux sur l'Ecriture comprennent des *Scolies*, des Commentaires suivis nommés *Tomes*, des *Homélies* et enfin les volumineux *Hexaples*, qui présentaient, en six colonnes, le texte hébreu mis en regard des principales versions grecques. Il a écrit, outre un grand nombre de *Lettres*, une réfutation du *Discours véritable* du païen Celse, sous le titre de *Défense de la religion chrétienne* ; des *Stromates* (tapisseries), comparaison de la philosophie grecque et de la doctrine de Jésus-Christ ; enfin, le fameux traité *Peri archôn* (Des principes), qui contient l'exposé le plus complet de son système. Sur ces œuvres, nous possédons des fragments des *Homélies*, des *Tomes* et des *Hexaples*, ainsi que la traduction latine du *Peri archôn* par Rufin, quelques lettres et la presque totalité du *Traité contre Celse*, dans le texte grec.

ORIGÉNISME (*jé-nissm'*) n. m. Doctrine et influence d'Origène ; parti qui s'est formé après sa mort.

— Encycl. Tentative d'une interprétation de la foi par la philosophie de Platon ou plutôt d'une fusion entre la première et la seconde, la doctrine d'Origène peut se ramener à trois points principaux : *Dieu* est l'absolu, la personnalité et la liberté suprêmes ; il y a en lui trois *hypostases* : le Père, en qui seul réside la plénitude de la divinité ; le Fils ou Verbe subordonné au Père, engendré par lui de toute éternité, pour être l'organe de la création ; le Saint-Esprit, qui dépend du Fils autant que ce dernier dépend du Père. Quant aux *âmes*, créées par le Verbe avant l'origine des temps pures et spirituelles par nature, c'est en punition de leurs fautes qu'elles ont été unies à des corps. Enfin, touchant la *Rédemption*, le Verbe, s'étant fait chair, a révélé aux esprits déchus des anges et des hommes la voie du salut, soit par ses enseignements, soit par sa passion ; la vérité évangélique triomphera définitivement de l'erreur dans la suite des temps. Dans cette doctrine, l'orthodoxie relève trois erreurs : l'inégalité des trois personnes divines, l'éternité de la création et des âmes, la durée temporaire de l'enfer. Le IIe concile œcuménique de Constantinople la condamna solennellement (553).

ORIGÉNISTE (*jé-nisst'*) adj. Qui appartient, qui a rapport aux doctrines d'Origène : *Système* ORIGENISTE.

— Substantiv. Partisan des doctrines d'Origène : *Les* ORIGÉNISTES. ‖ On dit aussi ORIGÉNITE.

ORIGINAIRE (*ji-nèr'*) adj. Qui tire son origine : *Famille, Plante* ORIGINAIRE *d'Asie.*

— Qui résulte, qui provient : *Toutes nos connaissances sont* ORIGINAIRES *des sens.* (Condorcet.) ‖ Que l'on tient de son origine, inné : *Tare* ORIGINAIRE. ‖ Qui existait à l'origine, dans le principe : *L'état* ORIGINAIRE *des langues.*

— Comptab. *Comptabilité originaire*, Celle qui est à la base, à l'origine de l'organisation comptable.

— Dr. *Demande originaire*, Demande principale, demande par laquelle on a introduit l'instance. ‖ *Demandeur originaire*, Partie qui a formé la demande originaire.

ORIGINAIREMENT (*ji-nè*) adv. Primitivement, dans le principe, à l'origine, par son origine.

ORIGINAL, ALE, AUX (*ji* — lat. *originalis*) adj. Qui a été fait en premier lieu, qui n'est pas copié, reproduit : *Tableau* ORIGINAL. ‖ Se dit aussi d'une copie faite directement sur le modèle, et non sur une autre copie : *Tableau qui est perdu, mais dont il reste une copie* ORIGINALE.

— Par ext. Qui est spécial à quelqu'un, qui n'est pas fait ou dit à l'imitation de ce qui a été dit ou fait par d'autres : *Une chanson* ORIGINALE. ‖ Qui travaille ou agit d'une manière qui lui est propre, qui n'est pas empruntée ou imitée : *Un écrivain* ORIGINAL.

— Singulier, bizarre : *Homme* ORIGINAL.

— Substantiv. Personne d'un caractère bizarre : *L'abbé de Saint-Pierre était un* ORIGINAL *de première force.* (Ste-Beuve.) ‖ Fam. *Original sans copie*, Personne si originale que personne ne lui ressemble.

— n. m. Ce qui est original, ce qui a un caractère propre, individuel, qui n'est ni copié ni imité.

— Manuscrit primitif ; première rédaction d'un acte sur laquelle les diverses copies ont été faites : *Lue a eu sous les yeux des* ORIGINAUX *que nous n'avons plus.* (Renan.) ‖ Texte dans lequel un ouvrage a été écrit : *Comparer la traduction à l'*ORIGINAL.

— Par ext. Personne dont on reproduit les traits ; objet d'après lequel on exécute une œuvre d'art : *Portrait qui ne ressemble pas à l'*ORIGINAL. ‖ Type, modèle, personne qui sert ou qui est digne de servir de modèle aux autres : *Tous les hommes, en particulier, ne sont que des copies très diverses du même* ORIGINAL. (Nisard.)

— Loc. adv. *En original*, En texte original : *Les actes doivent rester* EN ORIGINAL *chez le notaire.* ‖ *En propre original*, En personne, dans la réalité. ‖ *D'original*, De source directe et non par ouï-dire : *Savoir une chose* D'ORIGINAL.

— D'une manière originale et non d'après un modèle :

Hé bien, monsieur, le tour est-il *d'original* ?
MOLIÈRE.

— Théâtr. *Jouer un rôle d'original*, Le créer, être le premier à le jouer. (Vx.)

— Anton. Copié, reproduit. ‖ Plagié. ‖ Banal, commun, vulgaire. ‖ Copie.

ORIGINAL (*ji*) ou **ORIGNAL** (*gn* mll.), ou **ORIGNAC** (*gnak'* [*gn* mll.]) n. m. Nom vulgaire et indigène de l'élan d'Amérique. (L'original [*alces Americanus*] est répandu de l'Alaska et du nord du Canada jusqu'au nord de New-York ; c'est le *moosedeer* des Yankees.)



Original.

ORIGINALEMENT (*ji*) adv. D'une façon originale.

ORIGINALISER (*ji*) v. a. Rendre original : *Jeune écrivain qui se propose d'*ORIGINALISER *la littérature.*

ORIGINALITÉ (*ji*) n. f. Caractère de ce qui est original, de ce qui est neuf : *L'*ORIGINALITÉ *absolue est impossible.*

— Caractère bizarre, singulier : *Toute prétention d'*ORIGINALITÉ *serait messéante à la vieillesse.* (G. Sand.) ‖ Côté original, singularité ; chose originale, singulière : *L'*ORIGINALITÉ *de la conduite. Des* ORIGINALITÉS *de caractère.*

— Anton. Banalité.

ORIGINE (*jin'* — du lat. *origo, inis*) n. f. Principe, source, première cause, début : *A l'*ORIGINE *de tous les pouvoirs, on rencontre la force.* (Guizot.)

— Extraction d'une personne, d'une famille, d'une nation : *Etre de noble* ORIGINE. ‖ Provenance : *Mode d'*ORIGINE *anglaise.*

— Loc. adv. *Dans l'origine, A l'origine*, Originairement, au début. ‖ *Dès l'origine*, Dès le principe.

— Astron. et géom. Point à partir duquel on compte les coordonnées. ‖ *Origine d'un droit*, Point à partir duquel on compte ses segments quand la droite est orientée.

‖ *Origine du temps,* Moment à partir duquel on compte le temps, soit dans le passé, soit dans le futur.
— Comm. *Marchandises d'origine,* Celles dont l'origine est établie par une pièce officielle.
— Hist. nat. Point d'attache d'un organe, endroit où cet organe commence : *L'*ORIGINE *des doigts. L'*ORIGINE *d'une feuille, d'un pétiole.*
— SYN. Commencement, etc. V. COMMENCEMENT.
— ANTON. Fin.

Origines (LES), livre de Caton le Censeur, composé au IIe siècle av. notre ère. Il ne reste que de rares fragments de cet ouvrage précieux, où Caton avait voulu étudier les premiers temps de Rome et avait fouillé les annales des grandes villes d'Italie. Mais son plan s'était élargi et il avait fini par écrire une véritable histoire de Rome, depuis les plus lointaines origines jusqu'au delà de la deuxième guerre punique. L'auteur évite avec un soin bizarre de nommer les gens par leur nom; c'est le consul, le dictateur, le chef de la cavalerie, etc., que l'on voit agir et non des particuliers. — Il existe un texte des *Origines* de Caton dans les *Antiquitates variæ* de Jean Nanni, mais ce texte est de l'invention de l'éditeur.

Origine du genre humain (*die Aelteste Urkunde des Menschengeschlechts*), l'une des œuvres les plus importantes de la jeunesse de Herder, parue à Riga en 1774. — C'est essentiellement un commentaire des premiers chapitres de la Genèse. Herder s'y déclare adversaire des rationalistes. Il ne s'y montre pas théologien de carrière, pas plus qu'il n'est érudit de profession dans les ouvrages où il s'occupe de la philosophie du langage ou de la philosophie de l'histoire. Il s'intéresse aux idées générales, affecte souvent des allures sibyllines et adopte le ton d'un prophète ou d'un voyant. On y sent encore l'influence de Hamann, le *mage du Nord.* Mais on y admire une intuition grandiose et un esprit puissamment synthétique.

Origine de tous les cultes ou *la Religion universelle,* par Dupuis (1795). La base du système de l'auteur est que tous les cultes, sans en excepter le christianisme, se rattachent dans leur essence à l'adoration du soleil et des astres. Frappé de la bizarrerie des figures des anciens planisphères, Dupuis imagina que la représentation du ciel pendant le cours de l'année avait dû correspondre à l'état de la terre et aux travaux de l'agriculture dans le temps et dans le pays où ces signes avaient été inventés, de sorte que le zodiaque était pour le peuple inventeur une sorte de calendrier à la fois astronomique et rural. Dupuis attribuait l'invention des signes du zodiaque aux peuples qui habitaient la haute Égypte et l'Éthiopie, il y a 15.000 ou 16.000 ans. Il conclut que les dieux sont des constellations divinisées, et que leurs aventures sont l'expression allégorique du cours des astres et de leurs rapports mutuels. Cet ouvrage eut d'abord un grand retentissement. Sa pesante érudition, sa sécheresse de style, son obscurité amenèrent son auteur à en donner un *Abrégé* (1796), qui eut un vif succès.

Origine (SUR L') **des espèces par voie de sélection naturelle,** par Charles-Robert Darwin (Londres, 1859), ouvrage traduit en français par Mme Clémence Royer (Paris, 1862 et 1866).
L'idée que les espèces tant animales que végétales dérivent d'autres espèces n'était pas nouvelle dans la science lorsque Darwin publia son livre. Lamarck, Geoffroy Saint-Hilaire, Gœthe et bien d'autres botanistes, zoologistes, géologistes en avaient eu l'intuition. Mais ce qui fait son grand mérite c'est d'avoir fait porter ses recherches sur des espèces éminemment variables : les animaux domestiques et les plantes cultivées, et d'en avoir déduit la variabilité à l'état de nature. Darwin prouve : 1° que les organes et les instincts sont, à un degré si faible que ce soit, variables et présentent des différences individuelles ; 2° qu'il existe une concurrence vitale universelle ayant pour effet de perpétuer chaque déviation utile de structure et d'instinct ; 3° que chaque degré de perfection d'un organe peut avoir existé si ce degré est bon dans son espèce. Grâce à ces principes préliminaires, il jette un jour lumineux sur la *concurrence vitale,* la *sélection naturelle,* comprenant l'*extinction des espèces* et la *divergence des caractères ;* les lois de la *variation* et de la *corrélation de croissance.* l'*instinct,* l'*hybridité ;* il montre la succession géologique des êtres organisés.
Le livre de Darwin eut de multiples contradicteurs et aussi d'ardents admirateurs, certains peu qualifiés pour en apprécier les mérites, et qui se servirent de la théorie nouvelle pour excuser la morale égoïste de la *lutte pour la vie* (struggle for life). De nos jours, si toutes les idées de Darwin n'ont pas été acceptées définitivement par la science, il n'en est pas moins vrai que son œuvre constitue une prodigieuse étape dans la marche vers la vérité scientifique.

ORIGINEL, ELLE (*ji-nèl'*) adj. Natif, primitif, qui vient de l'origine : *Il y a entre les hommes une inégalité* ORIGINELLE. (Raynal.)
— Théol. *Justice originelle, Grâce originelle,* Etat d'innocence, comportant des dons surnaturels, où Adam a été créé. ‖ *Péché originel,* Celui que tous les hommes ont contracté en la personne d'Adam. — Fig. Vice qu'on tient de sa nature : *C'est le* PÉCHÉ ORIGINEL *de l'homme de vouloir être plus qu'il n'est.* (Bourdal.) — Cause antécédente de répulsion, de réprobation, d'élimination : *La pauvreté est un* PÉCHÉ ORIGINEL *dont nul baptême ne peut laver.*
— Fig. *Avoir la tache originelle,* Avoir dans sa famille quelque précédent fâcheux.

ORIGINELLEMENT (*ji-nè-le*) adv. Dès l'origine, à l'origine.

ORIGNAL n. m. Zool. V. ORIGNAL.

ORIGNY, comm. de l'Aisne, arrond. et à 13 kilom. de Vervins ; 2.516 hab. Ch. de f. Nord. Vannerie fine. Eglise fortifiée des XIVe et XVIe siècles.

ORIGNY-SAINTE-BENOÎTE, comm. de l'Aisne, arrond. et à 15 kilom. de Saint-Quentin, sur l'Oise ; 2.403 hab. Ch. de f. Nord. Port sur le canal de la Sambre à l'Oise. Carrières, fabrique de câbles, batistes, linons. Fabrique de chicorée. Scierie. Le village s'est formé autour d'une abbaye de femmes de l'époque mérovingienne, près du tombeau de sainte Benoîte.

ORIHUELA (l'anc. *Orcelis* ou *Orcilis*), ville d'Espagne (prov. d'Alicante), sur la Segura ; 25.000 hab. Commerce d'oranges, de chanvre, de céréales, de fruits, de soie, etc. La ville a conservé en partie son ancien caractère arabe. Cathédrale gothique intéressante. Evêché. Autrefois université, fondée en 1555.

ORILEYITE (*lé-it'*) n. f. Arséniure naturel de fer et de cuivre.

ORILLARD adj. Syn. de OREILLARD.

ORILLETTE n. f. Bot. Syn. de OREILLETTE.

ORILLIER (*rill-é* [*ll* mll.]) n. m. Forme ancienne du mot OREILLER.
— Coût. anc. *Droit des orilliers,* Présent que les jeunes gens exigeaient des nouveaux mariés.

ORILLON (*ll* mll. — dimin. de *oreille*) n. m. Petite saillie en forme d'oreille : *Les* ORILLONS *d'une écuelle.*
— Fortif. Massif de maçonnerie arrondi, dont on garnissait primitivement l'angle d'épaule des bastions dans le but de protéger les défenseurs du flanc. ‖ On écrit aussi OREILLON.
— Techn. Tenon environnant le pourtour d'une chaudière de plombier. Syn. de OREILLON.

ORIME n. m. Genre de coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, propres à l'Afrique australe.

ORIN, INE (rad. *or*) adj. Qui ressemble à l'or, qui imite l'or : *Des tresses* ORINES. (Vx.)

ORIN (orig. inc.) n. m. Bout de ligne ou cordage terminé à une extrémité par une bouée et fixé par l'autre bout à un objet dont on veut marquer la position. ‖ *Orin de l'ancre,* Cordage frappé sur la croisée de l'ancre et tenu à la surface au moyen d'une bouée. ‖ *Orin de galère,* Cordage frappé sur l'ancre, passant sous le beaupré et permettant de mettre rapidement l'ancre hors de l'eau. ‖ *Orin de ber,* Filin servant à ramener sur la cale le ber d'un bâtiment qu'on vient de lancer.

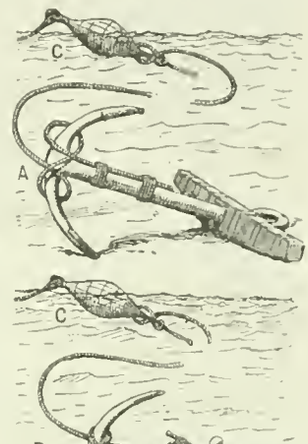

A, nœud d'orin ; B, nœud d'orin de petite ancre ; C, C, bouées d'orin.

ORINA n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, de la famille des chrysomélidés, répandus sur l'hémisphère boréal. (Ce sont des chrysomèles de montagne assez allongées, parallèles, bombées, luisant de teintes métalliques, comme la belle *orina cacaliæ,* des Alpes, avec sa variété *nubigena,* des Pyrénées.)

ORINGUER (*ghé*) v. a. Soulever au moyen de l'orin : ORINGUER *une ancre.*
— v. n. Faire effort sur un orin, soit pour déraper une ancre, soit pour la faire mordre.

ORIOLIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant les deux genres *loriot* et *sphécothère.* — *Un* ORIOLIDE.

ORIOLIE (*li*) n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des artamidés, propre à Madagascar.

ORIOLO, bourg d'Italie (Calabre Citérieure [prov. de Cosenza]) ; 3.793 hab.

ORIOLUS (*luss*) n. m. Nom scientifique du genre loriot.


Oriolie.

ORION n. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la tribu des cérambycinés, propres au sud de l'Amérique.
— Bot. Syn. de CLYPÉOLE.

ORION. Myth. gr. Héros béotien, célèbre par sa taille gigantesque, sa beauté et sa passion pour la chasse. Suivant les uns, il était fils d'Hyrieus, roi d'Hyriæ ; suivant d'autres, fils de Gæa ou de Poseidon et d'Euryale. Il reçut de Poseidon le don de marcher sur les flots. Il était très habile dans le travail du métal. Après la mort de sa femme Sidé, il voulut épouser Æro ou Mérope, fille d'Œnopion de Chios. Pour l'obtenir, il détruisit les bêtes féroces de l'île. Le père différant toujours le mariage, Orion entra de force dans la chambre de Mérope et lui fit violence. Pour se venger, Œnopion invoqua le secours de Dionysos, enivra le héros et lui creva les yeux. Cependant, Orion recouvra la vue. Il chercha en vain son ennemi, puis passa en Crète, où il prit part à de grandes chasses. D'après une légende crétoise, il mourut de la piqûre d'un scorpion. Selon Pindare, Orion avait poursuivi pendant cinq ans les Pléiades, filles de Pléione, qui, pour lui échapper, demandèrent à Zeus d'être changées en étoiles. Après sa mort, Orion fut transporté au ciel avec son chien Sirius, et tous deux devinrent des constellations.

ORION, constellation de l'hémisphère méridional, qui se trouve sur l'équateur, dans le voisinage du Taureau.
— ENCYCL. La constellation d'*Orion* présente d'abord à l'œil nu un groupe de sept belles étoiles, dont quatre forment un quadrilatère, et les trois autres sont placées au milieu en ligne oblique. Ces trois dernières sont connues sous les noms de *Ceinture* ou *Baudrier d'Orion.* Dans les campagnes, on les appelle plus volontiers le Râteau, les Trois rois, les Trois mages, la Ceinture, le Bâton de Jacob. Des sept étoiles que nous venons de signaler, deux sont de première grandeur : α au nord-est et β au sud-ouest. L'étoile α est souvent appelée *Bételgeuse ;* elle est double et de teinte rougeâtre. L'étoile β est connue sous le nom de *Rigel. Bellatrix,* ou γ, marque l'angle nord-ouest, au-dessus de Rigel. Le quatrième angle est occupé par l'étoile κ (kappa).
Le Baudrier ou les Trois rois ont pour noms, savoir : ε, ou *Anilam,* au milieu ; ζ, ou *Alnitak,* à gauche ; δ, ou *Mintaka,* à droite.
Quelquefois, au lieu de dire α, on *Bételgeuse,* on dira l'épaule droite d'Orion ; au lieu de γ, on *Bellatrix,* on dira l'épaule gauche ; le genou droit, au lieu de κ : le pied gauche, au lieu de β, on *Rigel,* etc. Au-dessous du Baudrier, on distingue un filet lumineux formé de trois étoiles très rapprochées : c'est l'*Epée d'Orion.* Son *Boucher,* situé à droite de l'épaule gauche, ou γ, est constitué par un groupe de petites étoiles disposées en ligne courbe. Dans le Catalogue britannique, la constellation d'Orion compte soixante-dix-huit étoiles.


Principales étoiles de la constellation d'Orion : α, Bételgeuse ; β, Rigel ; γ, Bellatrix ; δ, Nébuleuse d'Orion ; ζεδ, le Baudrier.

Au-dessous de l'étoile centrale du Baudrier, s'étale la célèbre *Nébuleuse d'Orion,* qui fut découverte en 1656 par Huygens.
La constellation d'Orion se lève le soir, à la fin de novembre ; elle passe au méridien à minuit, à la fin de janvier, et se couche le matin à la fin de mars. Comme elle domine ainsi le ciel pendant la mauvaise saison, on l'a rendue responsable des pluies et des tempêtes de l'hiver : *Assurgens nimbosus Orion,* a dit Virgile.

ORION, ville d'Océanie, archipel des Philippines (île de Luçon [prov. de Bataan], sur le *rio de Orion* et près de son embouchure dans la baie de Manille ; ch.-l. d'un *pueblo* (district) qui compte 8.000 hab.

ORION, lexicographe grec, né à Thèbes, en Egypte (Ve s.). Il professa d'abord à Alexandrie, où il fut l'un des maîtres de Proclus, vers 430. Plus tard, à Constantinople, il eut pour élève la future impératrice Eudoxie. Dans la suite, il paraît avoir ouvert une école à Césarée. Son ouvrage le plus important était un *Lexique étymologique,* dont nous avons des fragments (*Etymologica,* 1820). L'ouvrage d'Orion fit autorité chez les Byzantins ; c'est la source principale de l'*Etymologicum magnum.*

ORIPEAU (*po* — anc. franç. *orie* [lat. *aureus*], doré, et *peau*) n. m. Lame de cuivre mince, polie et brillante, dont l'éclat ressemble à celui de l'or ; étoffe ou broderie de faux or ou de faux argent : *Des* ORIPEAUX *de théâtre.*
— Pop. Mauvais habits ; guenilles.
— Fig. Apparence brillante et vaine : *Les femmes détestent tout ce qui ternit l'*ORIPEAU *du sentiment.* (Ste-Beuve.)

ORISMOLOGIE (*smo, ji* — du gr. *orisma,* détermination, et *logos,* discours) n. f. Définition des termes techniques employés dans une science.

ORISMOLOGIQUE (*smo, jik'*) adj. Qui appartient à l'orismologie : *La partie* ORISMOLOGIQUE *d'un ouvrage de science.*

ORISSA n. m. Linguist. V. ORIYA.

ORISSA, région de l'empire anglais de l'Inde (présid. du Bengale), entre le golfe du Bengale (océan Indien) à l'E. et au S., la présid. de Madras au S., le Tchattisgarh et le Tchota-Nagpour à l'O. et au N., le Bengale au N.-E. Elle comprend la *province d'Orissa* et 17 principautés tributaires ; 62.779 kilom. carr. et 5.750.000 hab. La côte est formée par le triple delta de la Mahanaddi, de la Brahmani et de la Baïtarani, et, au Sud, par la grande lagune de Tchilka. Arrière-pays montagneux. Climat torride ; grosses pluies d'été ; cyclones et raz de marée dévastateurs. Houille (dans le Taltchir), fer (dans le Kattak N.), poudre d'or. Culture du riz, puis des plantes oléagineuses, coton, tabac, chanvre, bétel, poivre. La forêt produit bambous et rotins, résines, laque. L'Orissa fut conquis par les Anglais sur les Maharattes en 1803 et organisé en 1829.

ORISTANO, golfe qui découpe la côte occidentale de la Sardaigne, entre les caps San Marco et della Frasca. Long de 20 kilom. sur 9 de large, il communique avec la mer par un détroit de 9 kilom. de largeur.

ORISTANO, ville du roy. d'Italie (prov. de Cagliari [île de Sardaigne]), chef-lieu de circondario ; 7.074 hab. Archevêché, mine de mercure. Son port, Gran Torre, faisait autrefois un commerce actif.

ORITE n. m. Genre de protéacées, tribu des grévillées, comprenant des arbrisseaux à fleurs en grappes, dont on connaît plusieurs espèces qui croissent en Australie et en Tasmanie. ‖ On dit aussi ORITINE.

ORITHYE (*ti*) n. f. Genre de liliacées, tribu des tulipées, comprenant des plantes qui habitent l'Asie centrale.

ORITHYIE. Myth. gr. Fille d'Erechthée, roi d'Athènes. Elle inspira une vive passion à Borée, qui l'enleva un jour sur les bords de l'Ilissos, la transporta en Thrace, et la rendit mère de deux fils, Calaïs et Zéthès.

ORITHYIE. Myth. gr. Reine des Amazones, fille de Marthésie et sœur d'Antiope. Elle était occupée à des guerres étrangères, lorsque Héraklès envahit son royaume, tua ou fit prisonnières un assez grand nombre d'Amazones, et s'empara d'Antiope. Orithyie obtint du roi des Scythes un corps de troupes, commandé par Panasagoras, et pénétra dans l'Attique. Mais la discorde s'étant mise parmi les Scythes, Orithyie se vit abandonner au moment décisif, et fut vaincue par les Athéniens. Après sa mort, Penthésilée régna sur les Amazones.

ORIVAL, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 17 kilom. de Rouen ; 1.306 hab. Ch. de f. Ouest. Port sur la Seine, dominé par des falaises, où une chapelle et des maisons ont été taillées dans le roc. Orival fait partie de l'agglomération industrielle d'Elbeuf.

ORIX n. m. Mamm. V. ORYX.

ORIYA n. m. Langue néo-hindoue, parlée par les trois quarts des Hindous habitant l'Orissa, division de la province du Bengale. ‖ On dit aussi ORISSA et URIYA.

ORIZABA, ville du Mexique (Etat de Vera-Cruz) ; 25.000 hab. Appelée autrefois Ahuializapan ou « race joyeuse », elle est située au pied du Borrego, à 1.240 m.

d'altitude, sur une terrasse que parcourent des eaux abondantes et saines, arrosant de belles plantations. Filatures.

ORIZABA (v. mexicain d'), le *Citlaltepetl* ou « montagne de l'Étoile » des anciens Aztèques, à 100 kilom. de la rive du golfe du Mexique, au N. de la ville d'*Orizaba*. Volcan éteint, on qui semble l'être, depuis 1858; 5.450 mètres. « Nulle montagne n'est plus imposante par la régularité de sa forme, la beauté de son cone neigeux; son cratere est ordinairement rempli de neige. »

ORIZITE n. f. Silicate hydraté naturel, espèce de zéolithe calcifère.

ORKEDAL, bourg de Norvège (prov. de Drontheim), sur l'Orkla, tributaire du fjord de Drontheim; 3.500 hab.

ORKHAN-GHAZI, sultan des Turcs Osmanlis, né vers 1280, mort en 1360. Il succéda en 1326 à son père Osman Ier, au moment même où il venait de s'emparer de Brousse, qu'il choisit comme capitale. Il continua la guerre contre l'empire byzantin et commença l'invasion de l'Europe. Orkhan se déclara contre Manuel Paléologue en faveur de Jean Cantacuzène, dont il épousa la fille, et il mourut laissant le trône à son fils Mourad.

ORKHON, rivière de l'empire chinois, dans le nord de la Mongolie. Elle se forme dans les monts Khangai, coule vers le N.-E., passe à l'O. des ruines de Karakoroum, reçoit la Tola, et gagne la Sélenga, grand tributaire du lac Baïkal. Cours 600 kilomètres.

ORKHÔN. Geogr. V. ARGOUN.

ORLAM, tribu hottentote, aujourd'hui fixée dans le Grand Namaqua (Afrique australe). Jadis les Orlam vivaient dans la colonie du Cap, où ils se sont trouvés en contact avec les Européens. A ce contact, ils ont acquis une certaine supériorité, dont ils ont profité pour piller les peuplades voisines.

ORLANDET, bourg de Norvège (prov. de Drontheim), sur la rive nord du fjord de Drontheim; 5.000 hab.

ORLANDI (Ferdinando), compositeur italien, né à Parme en 1777, mort à Munich vers 1840. Élève du conservatoire de Naples, il fit représenter en 1801 son premier opéra, *la Pupilla Scozzese*, puis donna à la Scala de Milan *il Podesta di Chioggia*. De 1802 à 1814, il écrivit plus de vingt opéras, qui furent représentés à Florence, Venise, Rome, Milan, Brescia, Turin, Gênes, et parmi lesquels on peut citer : *l'Amore stravagante, la Sposa contrastata, la Villanella fortunata, il Baloardo, le Nozze chimeriche, la Dama soldato, Rodrigo di Valenza, il Fiore, i Furbi alle nozze*, etc. Devenu en 1806 professeur du pensionnat des pages du vice-roi d'Italie, il fut nommé ensuite professeur de solfège au conservatoire de Milan. Plus tard, en 1828, il fut appelé à Munich comme professeur de chant.

ORLAU, ville de la Silésie autrichienne, sur un sous-affluent de l'Oder; 4.000 hab.

ORLAYA (*la-i-a*) n. f. Bot. Genre d'ombellifères, tribu des daucinées, voisin des carottes, originaire de l'Europe centrale et des régions méditerranéennes.



A, orle de fourreau (Xme s.).

ORLE (anc. fr. *ourle;* du lat. pop. *orulum*, dérivé de *ora*, bord) n. m. Bord; rebord. (Vieux.)

— Archéol. Bordure de métal qui retient les attelles d'un fourreau sur toute leur longueur.

— Archit. Filet ou listel sous l'ove d'un chapiteau.

— Blas. Pièce héraldique qui est une bordure réduite de largeur et qui ne touche pas les bords de l'écu. (L'orle est une pièce honorable.) || *Rangé* ou *mis en orle*, v. ORLÉ.

— Géol. Contour du cratère d'un volcan.

— Mar. Garne d'une voile ou d'un pavillon. Vx.


D'argent à l'orle de gueules.

ORLE, ville de l'Austro-Hongrie (Croatie-Esclavonie), comitat d'Agram, sur la Save; 12.000 hab.

ORLÉ, ÉE adj. Blas. Rangé en orle. Inus. Aujourd'hui, on dit : *Mis* ou *rangé en orle*.


D'argent orlé de treilles de sinople.

ORLEANA n. f. Bot. Syn. de ONELLA ou ONELIANA. V. BIXA.

ORLÉANAIS, AISE (*né, nèz'*), personne née à Orléans ou qui habite cette ville. *Les* ORLÉANAIS.

Adjectiv. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *La population* ORLÉANAISE.

ORLÉANAIS (*né* — lat. *Aurelianensis pagus* ou *tractus*), province de l'ancienne France, tirant son nom de sa capitale *Orléans* sur la Loire, entre l'Ile-de-France, le Perche, la Touraine, le Berry, le Nivernais, la Champagne.

Le gouvernement général militaire de l'Orléanais comprenait l'Orléanais proprement dit, le Gâtinais, le Blaisois, le Vendômois, le Dunois. Les noms de Beauce et de Sologne désignaient deux régions naturelles occupant plus de la moitié de la province. Le pays était réparti entre les lieutenances d'Orléans, le Blois, de Chartres.


Armes de l'Orléanais.

L'Orléanais correspond aux départements actuels du Loiret, de Loir et Cher, de l'Eure-et-Loir et une petite partie de ceux de la Nièvre, de l'Yonne, de la Sarthe et de l'Indre. On y trouve les meilleures terres à blé de France, des vignobles comme ceux de Gaignes, Beaugency, Montrichard et les forêts d'Orléans, de Montargis, de Marchenoir, de Blois, de Chambord.

L'Orléanais propre ou bailliage d'Orléans, dans le dép. actuel du Loiret, s'étendait autour d'Orléans, sur les vallées de la Loire, du Beuvron, du Cosson, de la Grande-Sauldre, en Sologne.

Ce pays forma à plusieurs reprises le duché d'Orléans. V. ORLÉANS (*familles d'.*)

ORLÉANE n. f. Ancien nom du roucou.

ORLÉANER n. m. Variété de cépage blanc, cultivée en Allemagne dans les vignobles du Rheingau.

ORLÉANISME (*nissm'*) n. m. Polit. Parti des orléanistes. || Opinion des orléanistes : *Être soupçonné d'*ORLÉANISME.

ORLÉANISTE (*nisst'*) n. Partisan des princes de la famille d'Orléans.

— Adjectiv. Qui appartient à l'orléanisme ou aux orléanistes : *Opinions* ORLÉANISTES. *Parti* ORLÉANISTE.

— Encycl. Le parti *orléaniste* est le parti politique qui soutient les droits au trône de France de la maison d'Orléans, issue de la branche cadette des Bourbons. On peut dire qu'il y eut des orléanistes dès le commencement du XVIIIe siècle, alors que les accidents et les épidémies n'avaient laissé pour héritiers de la couronne qu'un enfant maladif et le duc d'Orléans, neveu de Louis XIV. A partir de ce moment, il y eut un parti d'orléanistes. Mal dirigé à son début, il avait trouvé dans le régent Philippe d'Orléans un chef dont l'indolence se refusait à une lutte douteuse. Philippe-Égalité, son petit-fils, prit davantage l'attitude d'un prétendant; partisan des réformes et du régime constitutionnel anglais, protecteur bruyant du peuple, il était tout désigné pour remplir la place de Louis XVI au cas où la Constitution aurait exigé un autre défenseur. La Terreur décima les orléanistes et les priva de leur chef. La première Restauration vit reparaître le fils du régicide, Louis-Philippe d'Orléans, toujours suspect à la cour. Ce fut lui qui profita des fautes des Bourbons. Les orléanistes, soutenus par la bourgeoisie éclairée, représentée par Laffitte, Casimir-Perier, Guizot, Dupin, etc., surent habilement faire accepter un changement de dynastie qui promettait aux républicains un régime libéral, et consolait les royalistes par sa demi-légitimité (1830). Ce gouvernement vécut dix-huit ans. Le parti orléaniste lutta désormais inutilement : sous l'Empire, où il était encore désemparé, et sous la République, où il faillit triompher en mai 1873, grâce à sa fusion avec les légitimistes. La défection de Thiers et l'hostilité de la branche aînée amenèrent sa défaite. Aujourd'hui, les orléanistes sont groupés autour de Philippe d'Orléans, arrière-petit-fils de Louis-Philippe et fils du comte de Paris.

ORLÉANS (*anss*) n. f. Comm. Etoffe d'origine anglaise, lisse et unie, dont la trame est de laine anglaise peignée ou d'alpaga, et la chaîne de coton double et quelquefois de soie. || *Orléans croisée*, Etoffe appelée aussi PADAMATTA.

— n. m. Arg. Vinaigre, à cause de la réputation du vinaigre d'Orléans. (En ce sens, on ne prononce pas le *s*.)

ORLÉANS (*an*), chef-lieu du département du Loiret, sur la rive droite de la Loire; 67.311 hab. Ch. de f. Orléans et Etat. Evêché suffragant de Paris. Chef-lieu du 5e corps d'armée. Par sa situation géographique, à proximité de régions fertiles et de Paris, au coude de la Loire, au croisement de routes qui, tracées dans la direction des quatre points cardinaux, relient entre elles de grandes régions françaises, Orléans était déjà, au temps de l'ancienne navigation de la Loire, un grand entrepôt commercial. Le développement des voies ferrées n'a pu enlever à Orléans un négoce séculaire. Nombreux sont les établissements industriels qui se groupent à Orléans ou aux environs : vinaigreries, fabrication du pain d'épice, du chocolat, confiseries, constructions mécaniques. On y trouve encore des fonderies, des chaudronneries, des fabriques de pâtes alimentaires, de conserves alimentaires, d'ornate, de casquettes. Aux portes de la ville, s'étendent des pépinières fameuses.


Armes d'Orléans.

Orléans possède de nombreux monuments, dont quelques-uns du plus haut intérêt. La cathédrale Sainte-Croix (mon. hist.) est une des plus belles de France. On y voit depuis 1888 le mausolée en marbre blanc de Mgr Dupanloup, par Chapu. Les premiers fondements de l'église furent jetés en 1287, par Gilles Pastay. La *crypte de Saint-Avit*, découverte en 1852, sous les bâtiments du grand séminaire, est le reste d'une église collégiale fondée au VIe siècle par le roi Childebert. L'*église Saint-Aignan*, collégiale, primitivement abbaye bénédictine fondée au VIe siècle, fut reconstruite de 1010 à 1029 par le roi Robert. Il ne reste aujourd'hui qu'un transept et un chœur gothiques, de la seconde moitié du XVe siècle. Une *église commémorative* a été construite de 1887 à 1895, en l'honneur de Jeanne d'Arc. Les édifices civils forment aussi un groupe intéressant. L'Hôtel de ville, remanié de nos jours, était l'hôtel du bailli Jacques Groslot. Il offre de nombreuses œuvres d'art intéressantes. L'ancien hôtel de ville, aujourd'hui musée, date du XVe siècle. Quatre maisons particulières d'Orléans sont célèbres : la maison dite « de Jeanne d'Arc », où logea la pucelle d'Orléans pendant le siège de 1429; la maison dite « d'Agnès Sorel », transformée en musée; la maison dite « de François Ier », construite de 1536 à 1550; la maison dite « de Diane de Poitiers », joli monument du XVIe siècle. De nombreuses maisons ou hôtels représentent le moyen âge et surtout la Renaissance à Orléans. Une tour ronde, la *Tour blanche* (XVe s.), est un reste des fortifications de la ville au XVe siècle. Parmi


Cathédrale d'Orléans.

les curiosités d'Orléans figurent ses caves et ses galeries souterraines des XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, destinées à servir de refuge en temps de guerre. Deux statues de Jeanne d'Arc, dont la plus grande, sur la place du Martroi, est une statue équestre, coulée en 1855 avec le bronze de neuf canons.

— *Histoire*. Orléans occupe l'emplacement de *Cenabum* (et non *Genabum*), la ville commerçante des Carnutes. En 451, saint Aignan résista aux troupes d'Attila. Clovis obtint en 498 la soumission des Orléanais. En 511, fut créé le royaume d'Orléans en faveur de Clodomir, fils de Clovis. Un second royaume d'Orléans fut fondé par Gontran, fils de Clotaire Ier, avec Chalon-sur-Saône pour capitale. En 567, le nom de royaume de Bourgogne fut substitué à celui de royaume d'Orléans. Charles le Chauve se fit sacrer roi de France à Orléans, en 841. En 855 et en 895, les Normands ravagèrent la ville et détruisirent les monuments. Au Xe siècle, l'Orléanais fut donné en fief aux comtes de Paris, de Hugues Capet à Philippe Auguste. Le premier duché d'Orléans fut créé en 1344 par Philippe de Valois. Sous l'administration de Charles d'Orléans, se produisit l'événement le plus glorieux des annales orléanaises : le siège d'Orléans par les Anglais, l'héroïque résistance de la ville et sa délivrance par Jeanne d'Arc (Pucelle d'Orléans) 8 mai 1429. Durant les invasions de 1815 et 1870, Orléans fut occupé par les armées étrangères. En 1870, notamment, des opérations importantes eurent lieu autour de la ville, qui fut prise par le général de Wittich le 11 octobre, fut reconquise par les Français à la suite de la bataille de Coulmiers (9 nov.), mais reperdue après la malheureuse journée de Loigny (4 déc.).

Il s'est tenu à Orléans six conciles (511, 533, 538, 549, 638, 1022), et une session d'états généraux (1560), à la suite de laquelle le chancelier de L'Hospital rendit une importante ordonnance sur l'administration de la justice.

A Orléans sont nés : le roi Robert (+ 1031); Etienne Dolet (+ 1546); Jacques Androuet Ducerceau (+ 1585?); Florent Chrétien (+ 1596); Pothier (+ 1772); Jousse (+ 1781), jurisconsultes; Bigot de Morogues, agronome (+ 1840); Hyacinthe Loyson (né en 1827).

ORLÉANS (canal d'), annexe des canaux de Briare et du Loing. Il a son origine à Combleux sur la Loire, à 6 kilom. en amont d'Orléans, et rejoint à Buges les canaux de Briare et du Loing. Sa longueur est de 74 kilom. Le trafic consiste surtout en matériaux de construction.

Orléans (siège d'), soutenu contre les Anglais en 1428-1429, et célèbre par l'intervention victorieuse de Jeanne d'Arc. Les Anglais, maîtres de presque tout le nord de la France, avaient entrepris le siège de la ville, après avoir occupé la Beauce, le Gâtinais et les forteresses avoisinantes. Salisbury, le 7 octobre, se rendit maître d'Olivet, faubourg d'Orléans; le siège de la ville commença le 12 octobre 1428. La garnison, composée seulement de 400 hommes, fit sous le commandement de Raoul de Gaucourt une héroïque résistance. Les Anglais attaquant la ville par la rive gauche, la défense se concentra d'abord vers le château ou tête du pont des Tournelles. La mort de Salisbury, blessé d'un coup de canon (24 oct.), ralentit les opérations du siège, et les Orléanais purent recevoir 800 hommes de renfort amenés par Dunois, Boursac, Chabanne, La Hire. Le nouveau chef anglais Suffolk, avec ses lieutenants Talbot et Scales, donna une grande impulsion à l'attaque de la ville, et le vrai siège d'Orléans fut alors commencé sur la rive droite. Charles VII se décida alors à envoyer de nouveaux renforts, dont l'action fut contrariée par l'insuccès de la *Journée des harengs* (12 févr. 1429). Cet échec et le départ précipité du comte de Clermont, le resserrement du blocus, découragèrent les Orléanais, qui implorèrent en vain l'intervention du duc de Bourgogne.

Charles VII, prévoyant l'invasion du Berry et de la Touraine, songeait à se retirer en Ecosse ou en Castille, lorsque Jeanne d'Arc décida le roi à lui confier la direction d'un convoi destiné à ravitailler les Orléanais. On connaît (v. ARC [*Jeanne d'*]) les résultats de l'intervention de la « bonne Lorraine ». Orléans fut délivré le 8 mai 1429. Une fête annuelle rappelle encore aujourd'hui, le 8 mai, la levée du siège d'Orléans, qui inaugure la période des victoires françaises dans la guerre de l'Indépendance.

Orléans (isle d'), île du Canada (prov. de Québec), à 5 kilom. en aval de Québec, dans le Saint-Laurent; 33 kilom. sur 5 à 8; 5.000 hab.

Orléans, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat de Louisiane, sur le Mississipi inférieur; 247.000 hab. Ch.-l. *Nouvelle-Orléans*. — Comté de l'Etat de New-York, sur la rive méridionale du lac Ontario; 38.000 hab. Ch.-l. *Albion*. Cultures de céréales et de tabac. — Comté de l'Etat de Vermont, sur les confins du Canada; 27.000 hab. Ch.-l. *Irasburg*.

Orléans (familles d'). On compte quatre maisons d'Orléans : la première commence et meurt avec Philippe, 5e fils de Philippe de Valois et de Jeanne de Bourgogne, qui reçut en apanage le comté de Valois et le duché d'Orléans (1344), mais ne laissa pas d'enfant légitime; — la seconde (1392) a pour chef Louis Ier, second fils de Charles V et de Jeanne de Bourbon, et arriva au trône avec Louis XII; — la troisième commence et finit avec Philippe, frère de Louis XIII; — la quatrième, dont le fondateur est Philippe, frère de Louis XIV, parvint au trône en 1830 avec Louis-Philippe, chef de la branche cadette des Bourbons.


Armes des d'Orléans.

Orléans (Louis Ier de France, duc d'), second fils de Charles V et de Jeanne de Bourbon, né en 1372, assassiné en 1407. Il porta d'abord le titre de duc de Touraine (1386), puis, en 1392, se fit donner par son frère, Charles VI, le duché d'Orléans, et acheta le comté de Blois. Il avait épousé sa cousine germaine, Valentine Visconti. Lors de la folie du roi, le duc de Bourgogne parvint à écarter Louis d'Orléans du pouvoir. Louis était d'ailleurs peu populaire : on lui reprochait sa légèreté, sa dissipation, ses prodigalités. Il fit une vive opposition au gouvernement de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, dans les affaires d'Angleterre comme dans celle du grand schisme d'Occident, et, ayant acquis le Luxembourg, osa même attaquer la puissance bourguignonne dans les Pays-Bas. Enfin, profitant d'une absence

de Philippe le Hardi, il s'empara du pouvoir. Mais le duc sut tirer parti contre lui, auprès de la bourgeoisie parisienne, de l'établissement de nouveaux impôts. Philippe recouvra même toute son influence (1403); mais sa mort, en 1404, parut laisser le champ libre au duc d'Orléans. Toutefois, celui-ci trouva un adversaire plus redoutable encore que Philippe dans le nouveau duc de Bourgogne, Jean sans Peur. On réconcilia les deux adversaires en 1405, puis en 1407; mais, quelques jours après cette dernière réconciliation, le duc d'Orléans fut assassiné par des hommes de Jean sans Peur (1407). Le duc d'Orléans était, en dépit de son impopularité, un prince aimable, d'esprit ouvert; il a laissé des traces de son influence dans le développement artistique et intellectuel de la France. Mais sa politique extérieure fut détestable: en Italie, où il rêva de faire valoir ses droits sur le Milanais et de créer un royaume d'Adria; en Allemagne, où il se mêla inutilement aux querelles entre les maisons de Bavière et de Luxembourg. A l'intérieur, il ruina le pays, qui se trouva épuisé lorsqu'il fallut reprendre la lutte contre l'Angleterre.

Il eut huit enfants (cinq fils et trois filles), dont Charles, duc d'Orléans, père de Louis XII, et Jean, comte d'Angoulême (1404-1467), père naturel de Dunois.

— Bibliogr.: É. Jarry, *la Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans* (Paris, 1889).

Orléans (Charles d'), fils aîné du précédent, et de Valentine de Milan, né à Paris en 1391, mort à Amboise en 1465. D'abord comte d'Angoulême, il fut marié, en 1406, à la jeune veuve de Richard II, Isabelle de France. En 1407, l'assassinat de son père par Jean sans Peur fit de lui le chef de la maison d'Orléans. Veuf d'Isabelle en 1409, il épousa, l'année suivante, Bonne, fille du comte d'Armagnac. Alors commença la longue et atroce guerre civile des Armagnacs et des Bourguignons. En 1413, après la paix de Pontoise, le parti armagnac l'emporta. Mais Charles d'Orléans fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt (1415). On le garda en Angleterre pendant vingt-cinq ans. Traîné de prison en prison, ce ne fut qu'en 1440, et par la protection du duc de Bourgogne, qu'il put enfin retourner en France. Il épousa peu après son retour Marie de Clèves, nièce de Philippe le Bon. Suspect à la cour de Charles VII, à cause de son amitié avec le duc de Bourgogne, il se retira à Blois. Après avoir songé à revendiquer le duché de Milan, dont s'empara François Sforza, il demeura jusqu'à ses derniers jours dans une retraite à peu près absolue, au château de Blois, où il réunissait poètes, jongleurs, ménestrels, artistes. Il fut lui-même poète. Ses *Œuvres* n'ont, il est vrai, été connues qu'au XVIIIe siècle. Elles se composent surtout de chansons, rondeaux, ballades, d'idée parfois banale, mais de forme très gracieuse. Charles d'Orléans ne fait aucune allusion aux malheurs de la France ou même de sa famille; il cherche non à se souvenir, mais à oublier, et il chante les joies et les peines de l'amour.

— Bibliogr.: C. Beaufils, *Étude sur la vie et les poésies de Charles d'Orléans* (1861).

Orléans (Louis II, duc d'). V. Louis XII, roi de France.

Orléans (Charles d'), troisième fils de François Ier et de Claude de France (1522-1545). Il fut mis, en 1542, à la tête de l'armée qui alla combattre Charles-Quint dans le Luxembourg. Valeureux et prompt, il avait toutes les sympathies de son père. Partisan de la duchesse d'Étampes, il vécut en mauvaise intelligence avec son frère Henri II, dont les partisans furent accusés de l'avoir empoisonné.

Orléans (Charles d'), comte d'Angoulême, fils de Jean d'Angoulême, mort en 1496. Il épousa Louise de Savoie, dont il eut François Ier et Marguerite de Navarre.

Orléans (Jean-Baptiste-*Gaston* d'), troisième fils de Henri IV et de Marie de Médicis, frère de Louis XIII, né à Fontainebleau en 1608, mort à Blois en 1660. Il porta successivement les titres de duc d'Anjou, de duc d'Orléans (1626) et fut appelé *Monsieur* depuis la mort du duc d'Orléans, son frère (1611), jusqu'à la mort de Louis XIII (1643). D'un caractère faible et versatile, il se laissa constamment dominer par son entourage et passa sa vie à conspirer d'abord contre son frère Louis XIII et son ministre Richelieu, puis contre la régente Anne d'Autriche et enfin contre Mazarin. Poussé par son gouverneur d'Ornano et par la noblesse de cour qui veut renverser Richelieu, il refuse en 1626 d'épouser Mlle de Montpensier que lui destine le ministre et il prend part à la conspiration de Chalais. La conspiration échoue; Gaston, comme il le fera toujours, s'empresse d'abandonner ses alliés et d'épouser Mlle de Montpensier, qui mourut l'année suivante en donnant le jour à la duchesse de Montpensier, la grande Mademoiselle. C'est à l'occasion de ce mariage que Gaston reçut en apanage les duchés d'Orléans et de Chartres. A peine veuf, il veut épouser, malgré le roi, Marie de Mantoue, et il se disposait à l'enlever quand on la conduisit à Vincennes sous la protection de Louis XIII. Il se retire alors en Lorraine, fait des préparatifs de guerre contre Richelieu (1631). Le ministre consent alors à lui accorder son pardon, mais, dès l'année suivante, Gaston recommence ses intrigues; il se retire de nouveau en Lorraine, épouse secrètement la sœur du duc (1632), négocie avec les Espagnols, cherche à pousser les grands à la révolte et réussit à entraîner le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc. Battu à Castelnaudary avec son complice, Gaston obtient encore le pardon du roi (1632). Il ne tarde pas à s'enfuir à Bruxelles pour intriguer avec sa mère Marie de Médicis. Il fait sa soumission en 1634. En 1636, il entre dans le complot du duc de Soissons pour l'assassinat de Richelieu. Le complot échoue, et Gaston fait la paix avec le roi aux dépens de ses complices. En 1642, il encourage la conspiration de Cinq-Mars, mais, lorsque celle-ci est découverte, il demanda grâce à son ordinaire en chargeant ses complices. Nommé lieutenant général du royaume à la mort de Louis XIII (1643), il se distingua dans plusieurs campagnes en Flandre de 1644 à 1646, mais, avec la Fronde, il recommença ses intrigues. Tantôt du parti de la cour, tantôt de celui du Parlement, tantôt de celui de Condé, il fut exilé à Blois quand Louis XIV rentra à Paris, et il passa dans cette ville les dernières années de sa vie. De son second mariage avec Marguerite de Lorraine il eut un fils mort à l'âge de deux ans, en 1652, et quatre filles dont l'une mourut en bas âge et la quatrième, Françoise-Madeleine (1648-1664), épousa Charles-Emmanuel, duc de Savoie, en 1663.


Gaston d'Orléans.

Orléans (Philippe, duc d'), fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, né à Saint-Germain en 1640, mort à Saint-Cloud en 1701. Il fut appelé d'abord duc d'Anjou jusqu'à la mort de Gaston d'Orléans (1660) et *Monsieur* depuis l'avènement de son frère Louis XIV (1643). Il eut pour précepteur La Mothe Le Vayer. Il eut le goût des travestissements féminins et des mascarades, et fut quelque peu compromis par des amitiés suspectes, comme celles du chevalier de Lorraine. En 1661, il épousa Henriette d'Angleterre, sœur du roi Charles II, dont il se montra très jaloux, surtout à cause des assiduités de Louis XIV auprès d'elle. Il consentit pourtant à la laisser partir pour l'Angleterre en 1670, sur la demande de Louis XIV, qui estimait le voyage de la duchesse nécessaire pour déterminer Charles II à signer avec la France un traité d'alliance. Elle regagna la France après la conclusion du traité de Douvres et mourut peu de jours après (30 juin 1670). On fit courir, mais à tort, des bruits d'empoisonnement. L'année suivante, Philippe épousa Charlotte-Elisabeth, fille de l'Électeur palatin (1671). Il part pour la Hollande, bat Guillaume d'Orange à Cassel en 1677 et s'empare de Saint-Omer. Louis XIV, jaloux de ses succès, ne lui confia plus aucun commandement, mais il paraît encore aux armées dans la guerre de la ligue d'Augsbourg. De son premier mariage il eut quatre enfants, dont deux seulement vécurent: Marie-Louise, née en 1662, qui épousa, en 1679, Charles II d'Espagne et mourut à Madrid en 1689, et Anne-Marie, née en 1669, qui épousa, en 1684, Victor-Amédée, duc de Savoie, et mourut à Turin en 1728. Du second mariage il eut Philippe, le futur *régent*, et Elisabeth-Charlotte, née en 1676, mariée en 1698 à Léopold, duc de Lorraine, morte à Commercy en 1744.


Philippe d'Orléans.

Orléans (Philippe, duc d'), régent de France, fils du précédent, né à Saint-Cloud en 1674, mort à Versailles en 1723. Il porta le titre de duc de Chartres jusqu'à la mort de son père. Très bien doué, il fit ses premières armes pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, et il se distingua à Steinkerque (1692) et à Nerwinden (1693). Il avait épousé, en 1692, à la grande colère de sa mère, Mlle de Blois, l'une des bâtardes que Louis XIV avait eues de Mme de Montespan. Mal reçu à Versailles à son retour de Flandre, Philippe s'installa à Paris et y mena joyeuse vie. A la mort de son père (1701), le roi lui confia le commandement de l'armée chargée d'assiéger Turin (1706). Il se fit battre par le prince Eugène. En 1707, il passa en Espagne, s'empara de Lérida, et fit une brillante campagne en Aragon. Il fut rappelé en 1708, parce qu'il s'était fait le défenseur des privilèges des Aragonais contre Philippe V, et aussi parce qu'on le soupçonnait d'intriguer avec les Anglais pour se substituer au roi d'Espagne. Il reprit alors sa vie de plaisirs et s'occupa en même temps de peinture, de musique et de chimie. Les morts nombreuses survenues dans la famille royale en 1711 et en 1712 firent courir sur son compte, bien à tort, des bruits d'empoisonnement. Appelé par droit de naissance à la régence après la mort de Louis XIV, il s'empressa de faire casser par le Parlement le testament du grand roi, qui limitait sa puissance. A l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur, le régent suivit une politique complètement opposée à celle de Louis XIV. Il rendit au Parlement son droit de remontrance; il essaya de remplacer les ministères par des conseils composés chacun de dix membres, tous choisis dans la haute noblesse, que Louis XIV avait écartée des affaires, mais il dut, en 1718, revenir à l'ancienne organisation. Il enleva aux légitimés leurs droits de succession à la couronne, ainsi que leur qualité de princes du sang; il songea un instant à revenir sur la révocation de l'édit de Nantes. Pour résoudre les difficultés financières, il fit nommer une chambre de justice, qui obligea les traitants à rembourser plus de 70 millions; il fit réduire les billets d'État en circulation (opération du visa) et il procéda à une refonte des monnaies. Enfin, il eut recours au financier Law, qui aurait pu rendre de grands services, mais, par son imprudence, ne fit qu'augmenter les désastres publics. Dans sa politique extérieure, le régent, s'inspirant des conseils de Dubois, qui avait été son précepteur, abandonne l'alliance espagnole, pleine de dangers pour la France, à cause des projets aventureux d'Alberoni, et peu avantageuse pour lui à cause des prétentions de Philippe V à la couronne de France; il se rapproche de l'Angleterre et signe avec elle et la Hollande le traité de la triple alliance de La Haye (1717). Pour se venger, Alberoni organisa en France une conspiration contre le régent. Elle fut dirigée par l'ambassadeur espagnol Cellamare, avec l'appui du duc et de la duchesse du Maine (1718). La conspiration fut découverte et suivie d'une guerre contre l'Espagne. L'Espagne, vaincue, signa la paix en 1720. Louis XV dut épouser une infante, et une fille du régent épousa le fils aîné du roi d'Espagne. Après la proclamation de la majorité du roi (1723), le régent conserva pour ainsi dire le pouvoir par l'intermédiaire de Dubois, qu'il avait fait nommer premier ministre. A la mort de Dubois (août 1723), il devint à son tour premier ministre, mais il mourut subitement en décembre de la même année. Prince intelligent et instruit, le régent était malheureusement très débauché. Ses orgies nocturnes sont restées tristement célèbres.


Philippe d'Orléans, régent.

— Bibliogr.: Saint-Simon, *Mémoires*; Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*; Wiesener, *le Régent, l'Abbé Dubois et les Anglais*, etc.

Orléans (Louis, duc d'), fils du précédent, né à Versailles en 1703, mort à Paris en 1752. Il porta le titre de duc de Chartres jusqu'à la mort de son père. Il montra de bonne heure un vif amour pour les lettres et pour les sciences. En 1718, son père le fit entrer au conseil de la régence; il le nomma gouverneur du Dauphiné en 1719 et colonel général de l'infanterie en 1721. En 1724, il épousa Auguste-Marie-Jeanne, princesse de Bade, qu'il perdit en 1726, trois jours après la mort d'un second enfant. C'est après la mort de sa femme qu'il commença à renoncer au monde. Il fit de fréquentes retraites dans l'abbaye de Sainte-Geneviève et s'y retira définitivement en 1742. Il se montra très charitable, s'occupa d'une traduction des psaumes et des épîtres de saint Paul et compléta son cabinet d'histoire naturelle, qu'il légua au savant Guettard. Il fut enterré au Val-de-Grâce (1752).

Orléans (Louise-Elisabeth d'), reine d'Espagne, sœur du précédent, née à Versailles en 1709, morte à Paris en 1742. Elle était désignée sous le nom de Mlle de Montpensier lorsqu'elle épousa, en 1722, don Louis, prince des Asturies. Son éducation avait été très négligée. Elle n'eut jamais aucune idée de ses devoirs ou même de sa dignité. Elle devint reine d'Espagne en janvier 1724, par l'avènement au trône de son époux don Louis, après l'abdication volontaire de Philippe V. Veuve la même année, elle retourna en France, et se jeta dans une extrême dévotion.

Orléans (Louis-Philippe d'), fils du duc Louis, né à Versailles en 1725, mort en 1785. Il porta d'abord le titre de duc de Chartres et prit celui de duc d'Orléans à la mort de son père (1752). Il commanda la cavalerie dans la campagne de Flandre en 1742, et se distingua à Dettingen (1743). Maréchal de camp en 1743, lieutenant général en 1744, il assista aux batailles de Fontenoy (1745), de Rancoux (1746), de Lawfeld (1747). Il fut nommé gouverneur du Dauphiné en survivance de son père (1747) et chevalier de la Toison d'or en 1752. Pendant la guerre de Sept ans, il prit part à la bataille d'Hastembeck (1757), puis il ne reparut plus aux armées. Il avait épousé, en 1743, Louise-Henriette de Bourbon-Conti, dont il eut deux enfants: Louis-Philippe-Joseph, célèbre sous le nom de Philippe-Égalité, et Louise-Marie-Thérèse-Bathilde (1750-1822), duchesse de Bourbon. Devenu veuf en 1759, il se remaria secrètement en 1773 avec Mme de Montesson, et passa les dernières années de sa vie dans sa délicieuse retraite de Bagnolet. Il y fit construire un théâtre et joua la comédie de société. Comme son père, il était très charitable et très populaire à Paris.


Orléans Philippe-Égalité).

Orléans (Louis-Philippe-Joseph, duc d'), dit **Philippe-Égalité**, né à Saint-Cloud en 1747, exécuté le 6 novembre 1793, fils du précédent. Duc de Montpensier jusqu'à la mort de son grand-père (1752), puis duc de Chartres jusqu'à la mort de son père (1785), il reçut une éducation plus étendue que les princes de son temps, ce qui, joint au charme de ses manières, lui fit de bonne heure une réputation un peu usurpée. Grâce à cet esprit nouveau qui transformait déjà la société et qu'il s'était habilement assimilé, il ne recula devant aucun scandale, et répara ses pertes en louant des boutiques sous les galeries du Palais-Royal, que son père lui avait données. Il était fort mal vu à la cour, où il avait une ennemie, Marie-Antoinette; mais il s'était longtemps contenté, pour toute vengeance, de mettre à la mode les idées et les modes anglaises et d'accueillir avec enthousiasme tout projet de réforme. Aux approches de la Révolution, son attitude se précisa. Défenseur des droits du tiers à l'Assemblée des notables de 1787 et aux états généraux de 1789, protecteur du peuple, auquel il distribuait du blé, qu'il avait, dit-on, accaparé, sa popularité, égale à celle de Necker, se dressait en face de l'antipathie croissante qu'inspirait la reine. C'est dans son jardin du Palais-Royal que s'étaient formés les groupes menaçants qui marchèrent sur la Bastille; c'est lui que la cour accusa d'avoir provoqué les journées des 5 et 6 octobre. Aussi fut-il exilé en Angleterre; peu après son retour, le trône se trouvait vacant par la déchéance du roi après la fuite à Varennes. Ennemi déclaré de la famille royale, ouvertement révolutionnaire, il renonça à toute espèce de privilège. Membre de la Convention, il siégea à l'extrême gauche: ayant demandé et obtenu de la Commune de Paris « un nom de famille pour se faire reconnaître ainsi que ses enfants », on ne le nomma plus que Philippe-Égalité. Bien qu'il eût voté la mort du roi, son parent, et qu'il se fût toujours appuyé sur la Montagne, il devint suspect à ses amis de la veille. On se rappela qu'il était le plus proche héritier du trône; la trahison de Dumouriez le compromit, en même temps que ses fils. Le jour même où il parut devant le tribunal révolutionnaire, il mourut sur l'échafaud très courageusement. — Il eut de Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon (1753-1821), fille du duc de Penthièvre, qu'il avait épousée en 1769: 1° Louis-Philippe, roi de France en 1830 (v. Louis-Philippe); 2° Antoine-Philippe d'Orléans, duc de *Montpensier* (1775-1807); 3° Louis-Charles d'Orléans, comte de *Beaujolais* (1779-1808); 4° deux filles jumelles: Mlle de Chartres et Eugénie-Louise-Adélaïde. V. ci-dessous.

Orléans (Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon Penthièvre, duchesse d'), mère du roi Louis-Philippe, née à Paris en 1753, morte à Ivry-sur-Seine en 1821. Fille unique du duc de Penthièvre, elle épousa, en 1769, Louis-Philippe d'Orléans, alors duc de Chartres. Elle en eut trois fils et deux filles. Très charitable, elle sut s'attirer le respect de tous les partis; aussi elle n'émigra pas. Emprisonnée au Luxembourg en 1793, elle fut délivrée

après le 9-Thermidor. Déportée en 1797, après le 18-Fructidor, elle se retira en Espagne jusqu'en 1808, puis à Palerme, enfin à Mahon dans l'île de Minorque. Elle rentra à Paris en 1814. Elle passa ses dernières années dans la retraite, ne s'occupant que de charité.

ORLÉANS (Adélaïde-Eugénie, Madame **Louise d'**), fille de Philippe Égalité, duc d'Orléans, et de Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, née et morte à Paris (1777-1848). Elle fut élevée comme son frère, le futur Louis Philippe Ier, par Mme de Genlis. En 1792, elle se réfugia auprès de son frère, qui commandait une division de l'armée du Nord. L'année suivante, le duc de Chartres ayant été compromis dans la trahison de Dumouriez, elle passa en Suisse. Elle rentra en France avec les Bourbons. Louis-Philippe la consultait, et son avis prévalait souvent sur ceux des ministres.

ORLÉANS (Louis-Philippe d'), roi de France sous le nom de Louis-Philippe Ier. (V. LOUIS-PHILIPPE). Il eut pour femme Marie-Amélie de Bourbon (v. MARIE-AMÉLIE), et pour enfants : Ferdinand Philippe-Louis-Charles Henri, duc d'Orléans (v. plus bas) ; *Louise-Marie*-Thérèse-Caroline-Isabelle, mariée à Léopold Ier, roi des Belges (v. LOUISE) ; Marie-Christine-Caroline-Adélaïde-Françoise-Léopoldine, duchesse de Wurtemberg (v. plus bas) ; Louis Charles-Philippe Raphaël, duc de Nemours (v. NEMOURS) ; Marie-*Clémentine* Caroline-Léopoldine-Clotilde, mariée à Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha ; François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie, prince de Joinville (v. JOINVILLE) ; Henri-Eugène-Philippe-Louis, duc d'Aumale (v. AUMALE) ; enfin, Antoine Marie-Philippe-Louis, duc de Montpensier (v. MONTPENSIER).

ORLÉANS (Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri, duc d'), prince français, fils aîné de Louis-Philippe Ier et de Marie-Amélie, né à Palerme en 1810, mort à Neuilly-sur-Seine en 1842. Pendant la Restauration, il porta le titre de duc de Chartres. Il entra en 1819 au collège Henri-IV. Ayant passé les examens d'admission à l'École polytechnique, il devint, en 1824, colonel des hussards. A la nouvelle de la révolution de 1830, il fit arborer à son régiment la cocarde tricolore. Quand Louis-Philippe eut été acclamé roi des Français, le duc de Chartres prit le nom de duc d'Orléans et le titre de prince royal. En novembre 1831, il se rendit à Lyon avec le maréchal Soult, et réussit par sa modération à pacifier la ville révoltée. L'année suivante, il excita l'enthousiasme des Parisiens par sa conduite pendant l'épidémie de choléra. A la fin de 1832, il se signala au siège d'Anvers. Lieutenant général en 1831, il suivit, en 1835, le général Clauzel en Algérie, et se distingua à la prise de Mascara. En 1836, il fit un voyage en Europe, se vit refuser par Metternich la main d'une archiduchesse d'Autriche et épousa, le 30 mai 1837, la princesse Hélène-Louise-Elisabeth de Mecklembourg. En 1839, il retourna en Algérie, accompagné du duc d'Aumale ; il alla reconnaître les Portes de Fer et commanda l'attaque de Médéa et de Mouzaïa (1840). De retour en France, il organisa les bataillons de chasseurs à pied, d'abord *chasseurs d'Orléans*, puis chasseurs de Vincennes. Le 13 juillet 1842, avant de se rendre au camp de Saint-Omer, il allait à Neuilly voir ses parents, lorsque, près de la porte Maillot, ses chevaux s'emportèrent. Ayant voulu sauter de sa voiture, il se brisa la colonne vertébrale sur la chaussée. La mort du duc d'Orléans, très estimé et très populaire, fut un désastre pour la dynastie orléaniste. Le duc laissait deux fils : Louis-Philippe-Albert, comte de Paris, et Robert-Philippe-Louis-Eugène-Ferdinand, duc de Chartres.


Orléans (duc d') Ferdinand-Philippe.

ORLÉANS (Hélène-Louise-Elisabeth DE MECKLEMBOURG-SCHWERIN d'), femme du duc d'Orléans, fils aîné de Louis Philippe, née à Ludwigslust en 1814, morte à Richmond en 1858. Elle reçut une éducation sérieuse et ferme. Sa bonté et son intelligence lui valurent l'amitié du roi de Prusse Frédéric-Guillaume III. Ce fut lui qui engagea le duc d'Orléans à épouser la princesse Hélène (1837). On reprocha à l'héritier de la couronne d'avoir épousé une princesse protestante, mais la bonté de la duchesse d'Orléans charma bientôt les Français. Elle se trouvait à Pomborn au moment de la catastrophe de Neuilly (1842 ; v. l'art. précédent). Elle se consacra dès lors à l'éducation de ses deux fils, le comte de Paris et le duc de Chartres. Le 24 avril 1848, Louis-Philippe ayant abdiqué, la duchesse se rendit au Palais-Bourbon avec ses deux fils et le duc de Nemours, pour profiter des bonnes dispositions de ses partisans. La salle ayant été envahie par le peuple, la duchesse, protégée par Jules de Lasteyrie, se retira aux Invalides, d'où elle partit pour la Belgique. Elle passa ensuite en Angleterre. Elle se refusa toujours à un rapprochement entre la branche aînée des Bourbons (comte de Chambord) et la branche cadette (comte de Paris).


Tombeau du duc et de la duchesse d'Orléans, à Dreux.

ORLÉANS (TOMBEAUX DU DUC ET DE LA DUCHESSE D'), dans la crypte de l'église Saint-Louis à Dreux. La statue du duc a été faite par Loison, d'après Ary Scheffer. Celle de la duchesse est l'œuvre de Chapu. Elle a figuré au Salon de 1855. La duchesse est couchée, mais elle est représentée vivante et relevant légèrement la tête qu'elle incline du côté droit, et elle étend son bras du même côté. Cette attitude a son explication dans la différence de religion des deux époux, ainsi que dans la position de leurs tombeaux. Le duc d'Orléans était catholique, la duchesse était protestante ; elle ne pouvait donc trouver place dans l'enceinte de l'église. L'artiste a ingénieusement tiré parti de cette difficulté. Le mur de l'église étant percé à cet endroit d'une balustrade, on a construit une chapelle, qui fait à l'extérieur saillie sur le pourtour de l'édifice, et où le tombeau de la duchesse d'Orléans a été placé. La duchesse est tournée vers son mari, et sa main cherche à rejoindre la sienne à travers l'obstacle ajouré de la balustrade. Rarement l'idée de la réunion des âmes en dépit de toutes les séparations humaines fut exprimée en un symbole plus touchant.

ORLÉANS (Marie-Thérèse-Caroline-Isabelle-*Louise* d'), reine des Belges. V. LOUISE.

ORLÉANS (Marie-Christine-Caroline-Adélaïde-Françoise-Léopoldine d'), duchesse de Wurtemberg, seconde fille de Louis-Philippe et de Marie-Amélie, née à Palerme en 1813, morte à Pise en 1839. Douée d'un goût très vif pour les beaux-arts, en particulier pour l'architecture, elle prit des leçons d'Ary Scheffer, de Fielding et de J.-Pierre David. Mariée en 1837 au prince de Wurtemberg, elle tomba malade l'année suivante, après la naissance de son fils, et mourut en Italie. Elle est l'auteur de la statue de Jeanne d'Arc, dont une reproduction se trouve devant la mairie d'Orléans.


Marie-Christine d'Orléans.

ORLÉANS (Marie-*Clémentine*-Caroline-Léopoldine-Clotilde d'), née à Paris en 1817, est fille du roi des Français Louis-Philippe. Elle épousa à Paris, en 1843, le prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha, qui mourut en 1881. De ce mariage elle eut quatre enfants : le prince Philippe, né en 1844, le prince Auguste, né en 1845, la princesse Clotilde, née en 1846, et, quinze ans plus tard, le prince Ferdinand, né en 1861. Ce fut, dit-on, grâce à son habileté politique, que ce dernier fils devint, en 1887, prince de Bulgarie, sous le nom de Ferdinand Ier, et depuis, dans les crises difficiles qu'il eut à traverser, elle ne cessa de lui donner un efficace appui.


Marie-Clémentine-Léopoldine d'Orléans.

ORLÉANS (Henri d'), explorateur français, né à Ham, près de Richmond (Angleterre), en 1867, mort à Saïgon en 1901. Il était le fils aîné du duc de Chartres. De bonne heure, il manifesta un goût très vif pour les voyages ; à vingt-deux ans, il entreprenait avec Bonvalot un long voyage d'exploration dans l'Asie centrale, qui lui valut la grande médaille d'or de la Société de géographie (1890). En 1892, une nouvelle exploration le conduisait dans l'Afrique orientale, au delà du pays de Harrar. En 1895, il retournait en Asie, accompagné de Roux et Briffaut, et se rendait de Hanoï à Calcutta, en suivant les vallées du fleuve Rouge, du Mékong, de la Salouen, et en reconnaissant les sources de l'Iraouaddy (1895-1896). Chevalier de la Légion d'honneur en 1897, il avait, la même année, un duel retentissant avec le comte de Turin, en raison des critiques qu'il avait formulées contre la conduite des officiers italiens en Abyssinie. Il fut légèrement blessé. En 1898, il effectua encore un voyage en Éthiopie, avec le comte Léontief. Enfin, en 1901, il repartait encore pour l'Annam, dans le but de préparer une nouvelle série d'explorations asiatiques. Il mourait quelques mois après à Saïgon, d'un abcès au foie. En dehors de quelques plaquettes, Henri d'Orléans avait rapporté de sa première exploration un ouvrage considérable, publié en collaboration avec Bonvalot : *De Paris au Tonkin à travers le Thibet inconnu* (1891).

ORLÉANS (Louis-*Philippe-Robert*, duc d'), né à Twickenham en 1869. Fils du comte de Paris, il alla avec lui, en 1871, en France, où il fut élevé. Lorsque la loi du 23 juin 1888 interdit le territoire aux chefs de familles ayant régné en France et à leurs héritiers directs, il suivit son père en Angleterre, entra en 1887 à l'école militaire de Sandhurst, puis fit un voyage aux Indes. Il avait vingt et un ans lorsque, le 7 février 1890, il se rendit à Paris et se présenta au bureau de recrutement, pour demander à remplir ses devoirs militaires. Arrêté, il fut condamné le 12 à deux ans de prison, enfermé à Clairvaux et gracié le 1 juin. Le prince d'Orléans retourna en Angleterre, puis voyagea en Europe, en Perse, en Égypte. Devenu par la mort de son père (8 sept. 1894) le représentant de la monarchie traditionnelle en France, il s'occupa de l'organisation intérieure de son parti. Le 5 novembre 1896, il épousa l'archiduchesse d'Autriche Marie-Dorothée. Depuis cette époque, il a fréquemment appelé sur lui l'attention publique, soit par des lettres adressées à ses partisans, soit par son manifeste de septembre 1898 au sujet de l'affaire Dreyfus, soit par son discours de janvier 1900 aux royalistes poursuivis devant la haute cour, etc.

ORLÉANS (Jean d'), peintre français, né à Orléans vers 1350, mort après 1408. Il reçut le titre de peintre et de valet de chambre du roi sous Charles V et sous Charles VI, et peignit en 1392 une *Annonciation* pour le dauphin Charles. — Son fils, **François d'Orléans**, travailla avec lui et devint valet de chambre, peintre de Charles VI, ainsi que peintre du dauphin Louis, duc de Guyenne.

ORLÉANS (le Père d'), historien. V. DORLEANS.

ORLÉANSVILLE, ville d'Algérie, ch.-l. d'arrond. du dép. d'Alger, sur la rive gauche du Chélif ; 12.273 hab. Ch. de f. d'Alger à Oran. La ville occupe l'emplacement de la ville romaine de *Castellum Tingitanum* ; on y a découvert, en 1843, une basilique chrétienne, pavée en mosaïque. La ville moderne a été fondée, en 1843, par Bugeaud ; mais sa vaste enceinte ne s'est peuplée que lentement.

ORLÉAT, comm. du dép. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 15 kilom. de Thiers, non loin de la Dore ; 1.286 hab.

ORLET (*lè* — de *orle*, sous l'infl. de l'ital. *orletto*, même sens) n. m. Archit. Petite moulure plate, formant le couronnement de la cimaise.

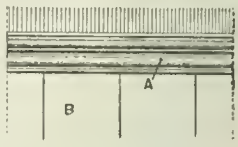

Orlet : A, orlet ; B, cimaise.

ORLEY (Bernard VAN), également connu sous le nom de **Barend de Bruxelles,** peintre flamand, né à Bruxelles vers 1492, mort dans cette ville en 1542. Il fut probablement élève de son père, Valentin Van Orley, et se perfectionna à Rome, peut-être sous Raphaël lui-même. De retour dans sa ville natale, il débuta par des *Chasses*, qui furent justement admirées. Charles-Quint le chargea d'exécuter plusieurs compositions, dont la plus remarquable est une *Vue de la forêt de Soignes*. Un des plus beaux tableaux qu'il produisit ensuite est le magnifique *Jugement dernier* qui décore la chapelle des Aumôniers, à Anvers. Van Orley, coloriste éminent, admirateur de la pure nature, amoureux du détail et du fini, a subi l'influence de l'art italien. On voit encore de ses œuvres à Anvers (*Jugement dernier*), à Malines (*Saint Luc peignant la sainte Vierge*), à Lille, etc. Le Louvre possède son *Mariage de la Vierge*, toile superbe de ton et d'un sentiment exquis. Le musée des Arts décoratifs de Bruxelles renferme plusieurs cartons des vitraux de Sainte-Gudule.

ORLEY (Richard VAN), peintre et graveur flamand, né et mort à Bruxelles (1663-1732). Il peignit sur ivoire des portraits-miniatures agréables, puis il produisit un très grand nombre de tableaux, de dessins et d'eaux-fortes, remarquables par le dessin, l'entente de la perspective et l'ingéniosité des sujets. Parmi ses dessins, gravés par Picard et Bertrani, on remarque un recueil de 96 dessins à la plume et à l'encre de Chine ; *l'Accroissement de Rome*, en 68 dessins ; *le Pontificat romain* et des illustrations pour l'*Histoire de la guerre des Juifs*, de Flavius Josèphe.

ORLIENAS, comm. du Rhône, arrond. et à 14 kilom. de Lyon, au-dessus du Garon, affluent du Rhône ; 892 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Source minérale. Fonderie de cuivre.

ORLIK NOVYI, bourg de Russie (gouv. de Poltava), non loin du Dniépr ; 5.000 hab.

ORLLIE-ANTOINE Ier. Biogr. V. TOUNENS.

ORLOV n. m. Econ. rur. Cheval d'une race russe, qui descend de divers croisements des races arabe, hollandaise, danoise, anglaise et persane, et qui s'est créée en Russie vers la fin du XVIIIe siècle.

ORLOV, ville de Russie (gouv. de Voronèje), sur l'Ousman, affluent du Voronèje (bassin du Don) ; 3.200 hab. Commerce de bétail. Tanneries.

ORLOV, ville de Russie, ch.-l. d'un district du gouvernement de Viatka, sur la Viatka, sous-affluent du Volga ; 3.900 hab. Tanneries, distilleries, fabriques de toiles. — Le district est peuplé de 220.000 hab.

ORLOV, célèbre famille russe, qui porte le titre de comte et de prince du Saint-Empire. Elle est issue d'*Ivan* ORLOV, strélitz épargné par Pierre le Grand. Ses principaux représentants ont été : GRIGORII GAIGORIEVITCH **Orlov**, petit-fils d'Ivan, né en 1734, mort à Moscou en 1783. Il débuta dans la guerre de Sept ans, puis devint le favori de Catherine II, qui le mit à la tête du corps des ingénieurs. Il rendit de tels services lors de la peste de Moscou, en 1771, que Catherine fit élever un arc de triomphe en son honneur. Vers la fin de sa vie, il fut éclipsé par Potemkine, et devint fou. Il avait eu de Catherine un fils naturel, qui reçut le titre de comte Bobrinsky] ; — ALEXIS GRIGORIEVITCH **Orlov**, frère du précédent (1737-1808). [Il prit une part active au complot qui coûta la vie à Pierre III. Amiral de la flotte russe dans la guerre contre les Turcs en 1770, il gagna la bataille navale de Tchesme et reçut le surnom de **Tchesminsky.** En 1806 et 1807, il commanda la milice russe de la cinquième région. Il créa la race de chevaux qui porte son nom] ; — FEDOR GRIGORIEVITCH **Orlov**, né en 1741, mort à Moscou en 1796, fils du précédent. [Il prit part au complot contre Pierre III et à la bataille de Tchesme ; — VLADIMIR GRIGORIEVITCH **Orlov** (1743-1832), fils d'Alexis Orlov. [Il étudia à Leipzig et fut directeur de l'Académie des sciences] ; — GRÉGOIRE VLADIMIR **Orlov**, littérateur et sénateur russe, membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, né dans cette ville en 1777, mort en 1826. Il habita quelque temps Paris, où il se lia avec le parti libéral. Il a publié, en français : *Mémoires historiques, politiques et littéraires sur le royaume de Naples* (1819-1825) ; *Essai sur l'histoire de la musique en Italie* (1822) ; *Essai sur l'histoire de la peinture en Italie* (1823) ; *Voyage dans une partie de la France* (1821). On lui doit une magnifique édition polyglotte, des fables de Krylov (1885)] ; — ALEXIS FEDOROVITCH **Orlov**, fils naturel du comte Fedor-Grigorievitch Orlov, né en 1781, mort à Saint-Pétersbourg en 1861. [Il prit part à toutes les guerres contre Napoléon. A partir de 1828, il entra dans la carrière diplomatique, et négocia en 1833, avec la Turquie, le traité d'Unkiar-Skelessi, qui donnait à la Russie seule le libre passage des Dardanelles. En 1856, il représenta la Russie à Paris] ; — NICOLAS ALEXIEVITCH **Orlov**, fils du précédent, né en 1827, mort à Fontainebleau en 1885. Il prit part à la guerre de Crimée et représenta la Russie à Bruxelles (1866-1870), à Paris (1870-1882), et à Berlin (1882-1885). Ce fut un sincère ami de la France. En Russie, il poursuivit une campagne énergique en faveur de la tolérance religieuse et de l'abolition des peines corporelles] ; — VASILI IVANOVITCH **Orlov** (1792-1860). [Il a écrit des vaudevilles qui ont eu beaucoup de succès au temps de l'empereur Nicolas.]

ORLOVETZ, bourg de Russie (gouv. de Kiev [distr. de Tcherkassy]) ; 5.000 hab.

ORLOVKA, nom de plusieurs bourgs et villages de Russie, dont le plus important, dans le territoire des cosaques du Don, 1er cercle ; 6.000 hab.

Orlovo, bourg de Russie (gouv. de Voronèje [distr. de Bobrov]); 3.500 hab.

Orlowski (Alexandre), peintre polonais, né à Varsovie en 1777, mort à Saint-Pétersbourg en 1832. Il prit part aux dernières luttes de la Pologne, puis voyagea en Russie et à l'étranger. On a de lui des paysages, des marines, des tableaux militaires. Il peignait bien les chevaux.

Orlowski (Boris-Ivanovitch), sculpteur russe, né en 1793, mort à Saint-Pétersbourg en 1837. Il était fils d'un paysan. Élève de Trescorni et de Thorwaldsen. Nous citerons : *Ivan Ostinovitch arrêtant un taureau enragé*, groupe; *un Faune et une Bacchante*, groupe; *Pâris décernant la pomme*, groupe; les statues de *Barclay de Tolly* et de *Koutousof*; le buste colossal d'*Alexandre Ier*, au sénat; etc.

orly n. m. Art culin. Filet de sole frit et servi avec une sauce à part.

ormaie (*mé*) n. f. Lieu planté d'ormes.

Ormazd ou **Ormuzd**, formes iraniennes du moyen âge, généralement adoptées pour désigner le dieu de l'Avesta, dont le nom est transcrit en grec par *Oromasdès*, *Oromadzes*, en lat. par *Hormisdas*, et qui en zend est *Ahouramazda*, le Seigneur grandement savant, l'Omniscient. Le rôle capital d'Ormazd est celui du dieu créateur de la bonne et lumineuse partie de l'univers, le reste étant la créature et le domaine d'Ahriman, le chef des divinités malfaisantes. Ormazd a donné naissance aux ameşas spentas (amschaspands); il a des épouses : les eaux (*Apo*); il est père, son fils est *Atar* le feu. Il est la pureté, la beauté, l'intelligence, la force, la protection de l'homme, à qui il apporte secours et contentement. A la fin des temps, le dieu du mal, Ahriman, sera vaincu par Ormazd, qui régnera seul sur l'univers transformé.


Ormazd.

orme (du lat. *ulmus*) n. m. Bot. Genre d'ulmacées.
— Bois d'orme : *L'orme est fibreux, solide, élastique.*
— Loc. div. *Juges de dessous l'orme*, Juges qui rendaient leurs sentences sous l'orme qui ombrageait ordinairement la place située devant le manoir féodal. ‖ *Attendre sous l'orme*, Attendre avec pleine confiance en sa cause, comme faisaient les parties qui, fortes de leur bon droit, n'hésitaient pas à devancer la partie adverse sous l'orme où devait siéger le juge. ‖ *Attendez moi sous l'orme*. Se dit ironiquement lorsqu'on a donné un rendez-vous où l'on n'a pas dessein d'aller ou fait une promesse que l'on ne veut pas tenir (par allusion à une comédie de Regnard qui porte ce titre [1694]).

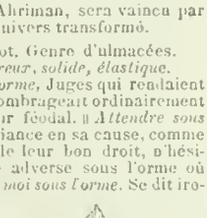
Orme : *a*, fragment de branche fleurie; *b*, fleur grossie; *c*, fruit.

— Encycl. Les *ormes* (*ulmus*) sont des arbres inermes, à feuilles distiques, simples, dentées, penninerves, légèrement dissymétriques, caduques ou subpersistantes. Les fleurs, hermaphrodites ou polygames, sont groupées en fascicules; l'ovaire, stipité, se transforme, à la fructification, en un akène entouré d'une aile membraneuse (*samare*).

On connaît une quinzaine d'espèces d'ormes, dispersées à travers les régions tempérées de l'hémisphère nord. L'orme champêtre ou ormeau (*ulmus campestris*) est commun dans les forêts de France; il croît rapidement et peut atteindre une grande hauteur. L'orme des montagnes (*ulmus montana*) a la cime moins fournie, les feuilles plus grandes et plus fouceos. Les rameaux de l'orme subéreux (*ulmus suberosa*) ont un liège épais, léger et crevassé. L'orme diffus (*ulmus effusa*), commun en Alsace et sur les bords du Rhin, a la cime étalée et régulière.

Le bois de l'orme résiste très bien à l'humidité; il sert surtout à faire des étais pour les mines, des carènes de bateaux, des conduites d'eau, des corps de pompe, etc.; mais on le recherche surtout pour le charronnage (moyeux et jantes de roues); les *broussins*, résultant d'un émondage répété, sont utilisés en ébénisterie, tournage, armurerie. C'est un combustible médiocre.

Orme du mail (l'). V. Histoire contemporaine.

Ormea, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Coni]), au confluent de l'Armela et du Tanaro; 5.266 hab. Exploitation de marbre. Fabrique de lainages.

Ormea (Charles-François-Vincent Ferrero, marquis d'), homme d'État piémontais, né à Mondovi en 1680, mort à Turin en 1745. Remarqué par Victor-Amédée II, alors qu'il était juge à Carmagnola, il fut nommé par lui général des finances, chargé de plusieurs missions à Rome (1725-1728 et 1729-1730). Il devint enfin ministre de l'intérieur. Sous Charles-Emmanuel III, il devint rapidement le ministre principal et, Victor-Amédée ayant voulu reprendre le pouvoir qu'il avait abdiqué, il n'hésita pas à obtenir du jeune roi l'ordre de faire arrêter son père, qui fut enfermé à Rivoli. Après la conclusion d'un nouveau concordat avec Benoît XIV (1741), il ambitionna un instant la pourpre cardinalice. Lors de la guerre de la succession de Pologne, il s'était allié à la France (traité de Turin, 1733); au moment de la guerre de la succession d'Autriche, il se tourna vers cette dernière puissance. Il arma 10.000 hommes à ses dépens et conseilla au roi de livrer la bataille de l'Olmo, qui, quoique perdue, fit lever le siège de Coni. Ormea, qui avait reçu, en 1742, le titre de grand chancelier, succomba aux fatigues de sa charge en 1745. Il fut l'homme d'État le plus éminent dont s'honore le Piémont.

ormeau (*mo* — dimin. de *orme*) n. m. Jeune orme; orme en général : *Pépinière d'*ormeaux.
— Prov. espagn. : **L'ormeau ne peut donner des poires, Il ne faut demander à chacun que ce qu'il peut produire.**

ORMÉGER (*jé*. — Prend un *e* après le *q* devant a ou o : *Il ormégea. Nous ormégeons*) v. a. Se disait, à bord des galères du XVIe au XVIIIe siècle, pour Attacher, élinguer.

ormek (*mèk*) n. m. Étoffe rase, lisse, à gros grains, faite de poil de chameau ou de duvet de cachemire, qui se fabrique dans l'Asie centrale, surtout dans le Boukhara et dans le pays des Kirghizes.

ormel (*mèl*) n. m. Forme anc. de ormeau.
— Féod. *Jeux sous l'ormel*, Réjouissances sous l'orme féodal. ‖ Poésies d'un caractère pastoral.

Ormelle, village d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise], circondario d'Oderzo; 2.671 hab.

ORMÉNIDE n. f. Bot. Genre de composées, tribu des sénécionées, formé aux dépens des anthémis et comprenant plusieurs espèces d'Europe. ‖ On dit aussi ormenis.

ormerie (*ri*) n. f. Sellerie, à cause de l'emploi que fait du bois d'orme cette industrie.

Ormes (Les), comm. de la Vienne, arrond. et à 18 kilom. de Châtellerault, sur la rive droite de la Vienne; 1.260 hab. Ch. de f. Orléans. Fours à chaux. Restes d'un château du XVIIIe siècle.

Ormesson, famille de robe, qui a donné à la France d'illustres magistrats, dont les principaux sont : Olivier Le Fèvre **d'Ormesson**, magistrat français, né en 1525, mort en 1600. Appelé au conseil de Charles IX par L'Hospital, il devint plus tard trésorier général des finances de Picardie. En 1577, il fut nommé président de la Chambre des comptes, intendant et contrôleur général des finances. Il fut l'un des premiers à reconnaître Henri IV, en 1589; — Olivier II **d'Ormesson**, fils du précédent, et comme lui président de la Chambre des comptes; — André Le Fèvre **d'Ormesson**, second fils d'Olivier Ier, né en 1576, mort en 1665. [Il fut conseiller au parlement de Paris]; — Olivier III Le Fèvre **d'Ormesson**, magistrat, fils d'André, né en 1610, mort à Paris en 1686. [Il fut conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes au conseil d'État, intendant d'Amiens et de Soissons. Rapporteur du procès de Fouquet, il sut résister à la pression de la cour et montra une remarquable intégrité. Il a laissé des *Mémoires* (1643-1672, publiés par Chéruel sous le titre de *Journal d'Olivier Le Fèvre d'Ormesson* (1860-1862)]; — André II Le Fèvre **d'Ormesson**, magistrat, fils du précédent, né en 1644, mort en 1684. Il eut pour précepteur le célèbre abbé Fleury. Avocat au Châtelet en 1666, conseiller au grand conseil en 1671, maître des requêtes en 1676, commissaire de la chambre ardente en 1679, intendant de Lyon en 1682, il avait une grande réputation d'intégrité et d'habileté]; — Son fils, Henri-François-de-Paule Le Fevre **d'Ormesson**, né en 1681, mort en 1756, fils d'André II. [Il fut successivement conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes au conseil d'État, membre du conseil des finances sous la Régence, conseiller d'État et chargé de la direction du temporel de la maison de Saint-Cyr]; — Son fils, Marie-François-de-Paule Le Fèvre, marquis **d'Ormesson**, né en 1710, mort en 1774. [Il fut conseiller au parlement (1731), maître des requêtes au conseil d'État (1733), président au grand conseil (1738), intendant des finances en 1744, conseiller d'État en 1758 et chargé, à la place de son père, du temporel de la maison de Saint-Cyr]; — Louis-François-de-Paule Le Fèvre, marquis **d'Ormesson**, magistrat, frère du précédent, né en 1718, mort à Paris en 1789. [Il fut élevé sous les yeux du chancelier Daguesseau, son oncle maternel. Il fut successivement avocat du roi au Châtelet (1738), avocat général au grand conseil (mars 1741), avocat général au parlement en décembre de la même année, président à mortier en 1755 et premier président en 1788. Très éclairé et d'une rare intégrité, il servit plusieurs fois de médiateur entre la cour et le parlement]; — Henri-François-de-Paule Le Fèvre **d'Ormesson d'Amboile**, homme d'État français, fils du précédent, né et mort à Paris (1751-1807). [Conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes (1770), intendant des finances, chargé du temporel de la maison de Saint-Cyr, il fut nommé contrôleur général en mars 1783. Il montra peu de capacité dans cette place. Renvoyé au bout de quelques mois (nov. 1783), il entra au conseil d'État. Au début de la Révolution, il fut élu président d'un des tribunaux de Paris. Élu maire de Paris en 1792, il refusa ce poste périlleux. Sous le Directoire et le Consulat, il remplit des fonctions administratives]; — Anne-Louis-François-de-Paule Le Fèvre **d'Ormesson de Noyseau**, frère du précédent, né à Paris en 1753, exécuté à Paris en avril 1794. [Conseiller au parlement de Paris en 1770, président à mortier en 1779, il fut élu député de la noblesse de Paris aux états généraux. Il se montra partisan du vote par tête, mais hostile à l'abolition des droits féodaux. Bibliothécaire de Louis XVI en 1790, il s'occupa d'études grecques et devint membre de l'Académie des inscriptions en 1792. Arrêté comme royaliste, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire]; — Olivier-Gabriel-François-de-Paule Le Fèvre, comte **d'Ormesson**, diplomate français, né en 1849, de la famille des précédents. Attaché d'ambassade à Bruxelles de 1867 à 1871, sous-préfet de Tonnerre (1876), Dieppe (sept. 1876 et de Montluçon (févr. 1877), il donna sa démission au Seize-Mai et suivit la politique de Gambetta. Préfet de l'Allier (1877), puis des Basses-Pyrénées (1879), conseiller d'ambassade et chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg (1886), il fut nommé ministre plénipotentiaire en 1888 et chargé, en cette qualité, des fonctions de chef du protocole, ministre plénipotentiaire à Copenhague en 1894, à Lisbonne en 1895, à Athènes en 1897].


Olivier III Le Fèvre d'Ormesson.

ormier (*mi-é*) n. m. Mollusque comestible, appelé encore ormeau, ormet, grand-bourdon, oreille-de-mer, etc.

ormière (rad. *orme*) n. f. Bot. Nom vulgaire de la spirée ulmaire ou reine des prés.
— Métall. anc. Or pur, or moulu.

ormille (*ll* mll. — rad. *orme*) n. f. Trés petit orme. Variété d'orme champêtre qui a de tres petites feuilles. Palissade entourant un jardin, un verger, et qui est faite avec de petits ormes.

ormin n. m. Bot. V. hormin.

Ormoc ou **Ormog**, ville de l'Océanie (Philippines [îles Visayas], ch.-l. de district, sur la côte occidentale de l'île de Leyte; 5.500 hab.

ormocarpe n. m. Genre de légumineuses papilionacées, tribu des hédysarées, comprenant des arbustes qui croissent dans l'Asie et l'Amérique tropicales.

ormoie n. f. Lieu planté d'ormes.

Ormonde (James Butler, duc d'), homme d'État anglais, né à Londres en 1610, mort à Kingston Hall (Dorsetshire) en 1688. D'une ancienne famille irlandaise catholique, il épousa, en 1629, Elisabeth Preston, l'unique héritière des comtes de Desmond, sa cousine. Ormonde, très influent en Irlande, y appuya la politique du lord lieutenant Wentworth, puis celle de Strafford. Au début de la rébellion de 1641, il fut nommé lieutenant général. Il battit les rebelles à Kilsalghen (1642) et leva le siège de Drogheda. Puis il gagna la sanglante victoire de Kilrush (15 mars) et pacifia le Connaught. En 1643, obligé d'abandonner le siège de Ross, il se vengea de cet échec par une importante victoire sur Preston. Entravé dans ses succès par le manque de renforts et l'anarchie gouvernementale, il signa un armistice le 15 septembre 1643. Charles le nomma bientôt lord lieutenant : Ormonde put employer tous ses efforts à maintenir jusqu'en 1645 l'Irlande dans la cause royale. Mais, Charles ayant été fait prisonnier, il dut signer un traité avec le Parlement; il passa en France (févr. 1648). A Paris, il se mit à la tête des agents chargés d'intriguer en faveur de la Restauration, et, dès le 6 octobre, il retournait en Irlande, où il proclamait Charles II aussitôt après l'exécution de Charles Ier. Il marcha sur Dublin, puis Drogheda, où il se fortifia, mais Cromwell en personne emporta cette place d'assaut et Ormonde fut contraint de repasser en France. A la Restauration, dont il avait été un des agents, il fut créé duc (1661) et reçut toutes sortes de faveurs. Vice-roi d'Irlande en 1662, il pacifia le pays, mais il était en butte à la jalousie des courtisans, qui ne lui pardonnaient ni son honnêteté, ni son intransigeance politique. Buckingham réussit à lui faire enlever ses fonctions en 1669. Le public le vengea en le comblant de témoignages d'admiration et de respect. Vexés, ses ennemis essayèrent de le faire assassiner (1670). En 1677, Charles II lui rendit la vice-royauté d'Irlande, qu'il garda jusqu'en 1685, après avoir fait proclamer Jacques II; le *grand duc* rentra alors dans la vie privée.


Ormonde.

Ormonde (James Butler, duc d'), petit-fils du précédent, homme d'État anglais, né à Dublin en 1665, mort à Avignon en 1745. Il fut élevé en France, où il resta jusqu'en 1680. Ormonde se mit du parti de Guillaume d'Orange qui, après son avènement, le combla de faveurs. Il accompagna le roi à La Haye en 1691, fut grièvement blessé à la bataille de Steinkerke et fait prisonnier à celle de Landen (1693). Chef de l'armée anglo-hollandaise dans l'expédition de Cadix (1702), il détruisit, à Vigo, la flotte franco-espagnole (12 oct.). Nommé vice-roi d'Irlande (1703-1705 et 1710), il succéda à Marlborough dans les fonctions de capitaine général et dirigea, à partir de 1712, les opérations de la campagne de Flandre. George Ier, à son avènement, lui retira ses fonctions de capitaine général (1714). Mécontent, Ormonde intrigua avec les jacobites, mais dut bientôt se réfugier en France (1715). Ses biens furent confisqués. Il devient alors le véritable pivot sur lequel tournent toutes les entreprises du prétendant, notamment le complot d'Alberoni (1719). Il erre en Espagne et, finalement, se fixe à Avignon, où il meurt presque oublié.

ormosie (*zi*) n. f. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbres à feuilles paripennées, à fleurs en grappes, dont on connaît vingt espèces de l'Asie et l'Amérique tropicale.

ormosolénie (*ni*) n. f. Genre d'ombellifères, tribu des silérinées, comprenant des herbes à ombelles composées, dont les espèces croissent dans l'île de Crète.

Ormsby, comté des Etats-Unis (Nevada), sur la rive est du lac Tahoe; 7.000 hab. Ch.-l. *Carson-City*. Gisements d'argent, de cuivre et de fer.

Ormskirk, ville d'Angleterre (comté de Lancastre; 25.000 hab. Industrie active : métallurgie du fer; brasseries.

Ormuz ou **Hormouz**, détroit et île de l'Asie méridionale. Le détroit fait communiquer le golfe Persique au N. et la mer d'Oman (océan Indien) au S., entre la péninsule d'Oman (Arabie orientale) à l'O. et la côte méridionale de Perse à l'E. Principal port : Bender-Abbas, sur la côte persane. Ile de Kichm et plusieurs petites îles, dont la principale est celle d'Ormuz. La construction du chemin de fer d'Asie Mineure aboutissant à Koweit, sur le golfe, donne une importance de premier ordre à ce détroit. — L'*île d'Ormuz* (Perse [prov. de Kirman]) est située dans le N. du détroit, entre la grande île de Kichm et le port de Bender-Abbas, à 8 kilom. de la côte; rocher de 20 kilom. de tour et 200 mètres d'altitude. Le port, assez sûr, est dans la partie orientale; 500 hab. Capitale, au XIIIe siècle, d'un royaume qui comprenait toute la côte, elle fut prise en 1506 par Albuquerque; les Portugais en firent leur station principale du golfe; ils furent chassés par les Anglais et les Persans, en 1622, et la ville fut alors rasée.

ormyre n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type de la tribu des *ormyrinés*, parasites des cynips, et que l'on voit souvent sortir des galles à la place des légitimes propriétaires.

ormyrinés n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des chalcididés, renfermant les genres *ormyrus*, *monobœus*, *tribœus*. — *Un* ormyriné.

ORNA n. f. Mesure de capacité usitée dans la Croatie et l'Esclavonie, valant à Fiume 53^{lit},303 et à Trieste 56^{lit},561.

ORNAIN, rivière de France, bassin de la Seine, affluent de la Saulx et sous-affluent de la Marne. Il est formé de l'Ognon Haut-e-Marne et de la Maldite (Vosges). Il commence près de Gondrecourt, dans la Meuse, à 300 mètres d'altitude, alimente à Demange le canal de la Marne au Rhin, arrose Gondrecourt, Ligny en Barrois, Bar-le-Duc, atteint la Saulx, après un cours de 120 kilom.

ORNAISONS, comm. de l'Aude, arrond. et à 15 kilom. de Narbonne, sur l'Ausson, affluent de l'Orbieu ; 1.110 hab. Carrière. Bons vins rouges.

ORNANO (Sampiero D'), général corse. V. SAMPIERO.

ORNANO (Alphonse D'), maréchal de France, fils de Sampiero, né à Ajaccio (Corse), en 1548, mort à Paris en 1610. Issu d'une famille corse dont on rattache les origines aux Colonna de Rome, il fut élevé à la cour de Henri II. A la mort de son père (1567), il devint le chef des patriotes corses ; mais, abandonné par la plupart de ses partisans, il dut déposer les armes (1568). Il se rendit en France ; Charles IX le nomma colonel général des Corses et lui accorda des lettres de naturalisation. Gouverneur de Valence, puis de Pont-Saint-Esprit, il resta toujours un fidèle défenseur de la cause royale. Conseiller d'État, lieutenant général du roi en Dauphiné, maréchal de camp en 1588, il fut l'un des premiers à reconnaître Henri IV, qui le nomma maréchal de France (1595). Lieutenant général en Guyenne (1599), il montra un grand dévouement pendant la peste qui désola Bordeaux (1601). Il retourna à la cour en 1609, quand Henri IV préparait la guerre contre la maison d'Autriche. Avant de partir, il voulut se faire opérer de la pierre et mourut des suites de l'opération.



Alphonse d'Ornano.

ORNANO (Jean-Baptiste D'), maréchal de France, fils du précédent, né à Sisteron en 1581, mort au château de Vincennes en 1626. Élevé à la cour de France, il servit sous les ordres de son père et fut nommé à sa place, en 1597, colonel général des Corses. Il suivit Henri IV dans la guerre de Savoie (1600-1601). En 1610, il maintint la Guyenne et le Languedoc sous l'obéissance de Louis XIII, qui lui donna la lieutenance du roi en Normandie. Nommé, en 1619, gouverneur de Gaston d'Orléans, il suscita la jalousie des courtisans, qui obtinrent son renvoi de la cour (1624). Pour ne pas se reconnaître coupable, d'Ornano refusa de s'éloigner et se constitua lui-même prisonnier à la Bastille, d'où il fut transféré au château de Caen. Rappelé peu après, il fut fait gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, surintendant général de sa maison et maréchal de France (1626). Richelieu, n'ayant pu le gagner à son parti, le rendit odieux au roi ; il l'accusa de pousser Gaston d'Orléans à refuser la main de Mlle de Montpensier, et il le fit de nouveau arrêter et enfermer à Vincennes, où il mourut.

ORNANO Philippe-Antoine, comte D'), maréchal de France, né à Ajaccio en 1784, mort à Paris en 1863. Il entra dans l'armée en 1799 comme sous-lieutenant au 9e dragons et fit la seconde campagne d'Italie. Il prit part en 1802 à l'expédition de Saint-Domingue comme aide de camp du général Leclerc. Nommé en 1805 commandant du bataillon de tirailleurs corses, il se distingua à Austerlitz, puis, l'année suivante, à Iéna et à Lubeck, et devint colonel du 25e dragons. D'Ornano passa ensuite en Espagne ; sa belle conduite au passage de la Navia (1809) et à Fuentes de Oñoro (1811) lui valut le grade de général de brigade. Il conquit celui de général de division pendant la campagne de Russie à Mohilev, et contribua au gain de la journée de Borodino. Il déploya la plus grande énergie pendant la retraite : la nuit pour mort sur le champ de bataille de Krasnoé, il se retira cependant. Successeur de Lefebvre à la tête de la cavalerie de la garde pendant la campagne de 1813, il concourut en 1814 à la défense de Paris. Louis XVIII lui donna le commandement de dragons de France, mais son adhésion au gouvernement des Cent Jours lui attira la peine de l'exil. Il rentra en France en 1818, mais ne reprit du service qu'en 1828. Nommé commandant de la 1re division militaire par le gouvernement de Juillet, il étouffa en 1832 l'insurrection des légitimistes de l'Ouest et entra, la même année, à la Chambre des pairs. Député d'Indre-et-Loire à la Législative de 1848, il soutint la politique de Louis-Napoléon, qui le nomma sénateur en 1852, grand chancelier de la Légion d'honneur quelques mois plus tard, et maréchal de France en 1854.



Ph.-A. d'Ornano.

ORNANO Rodolphe-Auguste, comte D'), administrateur français, fils du précédent, né à Liège en 1817, mort à la Branchoire, près de Tours, en 1865. Élève de Saint-Cyr, il fut attaché de légation à Londres, où il connut Louis-Napoléon Bonaparte, quitta la diplomatie, voyagea et publia des recueils de vers. En 1848, il se signala comme un chaud partisan du prince Louis, fut nommé préfet de l'Yonne après le coup d'État de 1851, puis devint chambellan et siégea à partir de 1853 au Corps législatif. On lui doit une *Histoire de l'ordre de Malte*. — Son cousin, Napoléon **d'Ornano,** né à Ajaccio en 1806, mort à Vic-sur-Aisne en 1859, fut officier de dragons, prit part à l'échauffourée de Boulogne, fut emprisonné à Doullens et devint, sous l'Empire, inspecteur des bâtiments impériaux.

ORNANO (Gustavo Cuneo D'). Biogr. V. CUNÉO.

ORNANS, ch.-l. de cant. du Doubs, arrond. et à 17 kilom. de Besançon, entre monts de 500 à 600 mètres, dans la vallée encaissée de la Loue ; 3.153 hab. Vigoble, fabrique d'absinthe, brasserie, distillerie, fonderie, scieries, clouteries. Puits souterrain de la Brême. Église du XVIe siècle : riches reliquaires, monument de la famille du cardinal Granvelle-Moulin de Pendant (XVIIe s.). Hôpital du XVIIIe siècle. Patrie de Nicolas de Granvelle et du peintre Courbet. — Le canton a 28 comm. et 11.418 hab.



Ornans.

ORNANSITE n. f. Nom donné par St. Meunier à un type de pierre météorique très friable, de structure oolithique, principalement formé de péridot.

ORNATEUR, TRICE adj. Qui orne, qui exécute certains ornements : *Pier Angelo, quoique simple ouvrier* ORNATEUR... (G. Sand.) Inus. — On dit DÉCORATEUR.]

Substantiv. Celui qui fait l'ornement, qui donne l'illustration : *Les rois,* ORNATEURS *des peuples.* (Rabelais.) [Vx.]

— n. f. Antiq. rom. Coiffeuse d'une dame romaine.

ORNE (du lat. *ornus*) n. m. Petit fossé séparant les unes des autres les files de ceps, dans le sens longitudinal.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de frêne à fleurs pourvues de pétales, *fraxinus ornus.* V. FRÊNE.

— Sylvic. *Faire orne,* Abattre des arbres sur une certaine étendue, en allant toujours droit devant soi.

ORNE, petit fleuve de Normandie (Orne et Calvados). L'Orne naît d'un massif de 241 m., en amont et près de Sées. Elle baigne Argentau, traverse de belles gorges, passe à Caen et se perd dans la Manche, à Ouistreham ; 152 kilom., dont les derniers sont accompagnés par le *canal de Caen à la mer* (15 kilom.), navigable aux vaisseaux de 5m,20 de tirant d'eau.

ORNE (lat. *Olina*), rivière des départements de Meuse et Meurthe-et-Moselle, dite aussi *Orne de Lorraine* ou *Orne de Woëvre.* Née au pied du talus de l'Argonne orientale, à 9 kilom. seulement de la Meuse, elle serpente dans la Woëvre et se jette dans la Moselle, rive gauche, en Alsace-Lorraine, à 10 kilom. en amont de Thionville.

ORNE (DÉPARTEMENT DE L'), formé de l'ancienne province de Normandie, limité par le Calvados, la Manche, la Mayenne, la Sarthe, l'Eure-et-Loir, l'Eure et tirant son nom de la principale rivière qui l'arrose. Superf. 6.113 kilom. carr.

Ce département comprend 4 arrond. (*Alençon,* ch.-l., Argentan, Domfront et Mortagne) ; 36 cant., 512 comm. et une population de 326.952 hab. Il fait partie du 4e corps d'armée, de la 13e inspection des ponts et chaussées, de la 15e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique du Mans. Il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Caen et forme le diocèse de Séez, suffragant de Rouen.

Département accidenté, qui présente, avec le département voisin de la Mayenne, les points culminants de la France de l'Ouest. Forêt d'Écouves, mont des Avaloirs (417 m.). Il contient trois régions naturelles : 1° à l'O.-S.-O. le Bocage normand, formé de terrains anciens (granit, grès, etc.) ; 2° au centre, la *Campagne* d'Argentan et de Séez, haute terre jurassique ; 3° à l'E., les plateaux argileux et sablonneux ou crétacés du Perche et de Mortagne. Deux plissements sensiblement parallèles traversent de l'O. à l'E. ces trois régions : le faite d'Alençon, qui s'étend de Domfront et du mont Morgantin (270 m.), sur la forêt d'Andaine, jusqu'aux Avaloirs et à la forêt d'Écouves (413 m.), les collines de Falaise au Perche, qui atteignent leur plus grande altitude dans le Merlerault, et la forêt d'Amain (321 m.).

Le département de l'Orne appartient au climat armoricain. Il est tempéré, humide, les sources abondent principalement dans le Bocage et dans le Perche. Le Perche surtout connaît des cours d'eau nombreux et considérables : la Sarthe, qui arrose Alençon et son affluent l'Huisne, l'Eure, l'Avre, l'Iton, la Rille, la Touques, l'Orne. L'Orne a pour principal affluent le Noireau. Les grands du Bocage sont recouverts de prairies et de champs de sarrasin, les grès portent des forêts, des bruyères et des marais. La Campagne est une terre à blé, continuant vers le sud la plaine de Caen. Les forêts, les prairies, les vergers recouvrent les hauteurs du Merlerault et du Perche.

L'agriculture (froment, avoine, orge, sarrasin dans les régions granitiques), est la principale ressource du département. L'élevage est prospère (chevaux du Merlerault, bœufs, moutons). Production considérable de beurre et de fromage ; fabrication du cidre. Les œufs et les volailles sont l'objet d'une active exportation vers Paris ou vers l'Angleterre. Le sol de l'Orne produit du fer, de l'argile à poterie, de la pierre à bâtir et à chaux. Travail des métaux à Tinchebray (serrurerie) et à Laigle (fabrication d'aiguilles, d'épingles) ; grands centres de tissages (toile et coton) à La Ferté-Macé, Flers, Condé-sur-Noireau. Industrie des dentelles à Alençon.

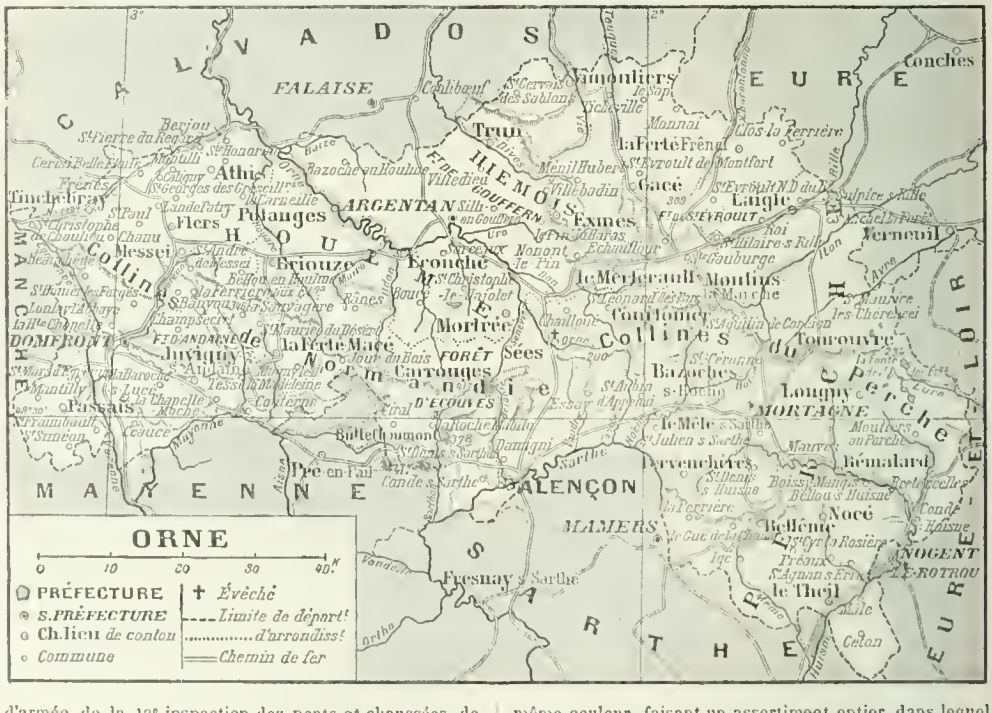

ORNEMANISTE (*nisst'* — rad. *ornement*) n. m. Artiste ouvrier), qui ne fait que des ornements, qui exécute, surtout en sculpture, les parties accessoires dites « d'ornement ».

— Adjectiv. : *Ouvrier* ORNEMANISTE.

ORNEMENT (*man* — du lat. *ornamentum*) n. m. Ce qui orne, ce qui sert à orner : *Rien n'est plus ridicule qu'un enfant chargé d'*ORNEMENTS. (Mme Monmarson.)

— Fig. Ce qui rend glorieux ou aimable : *Être l'*ORNEMENT *de son pays. La pudeur est le plus bel* ORNEMENT *des femmes.*

— B.-arts. Parties accessoires de la composition, qui sont généralement empruntées à la nature morte ou à la pure fantaisie et qui n'appartiennent pas au sujet ou à l'ordonnance générale : *Sculpteur d'*ORNEMENTS. *Peintre d'*ORNEMENTS. || *Ornement courant,* Celui qui se continue et se répète dans une moulure ou dans une frise.

— Bibliogr. Traits ou peintures employés pour orner les pages, les lettres et surtout les initiales des anciens manuscrits et des livres imprimés.

— Blas. Pièce accessoire qui se place en dehors de l'écu, comme les couronnes, les casques, etc.

— Hist. rom. *Ornements triomphaux,* Toge et couronne triomphales qu'on accorda d'abord aux généraux vainqueurs, puis à une foule d'autres personnes, lorsque les empereurs se furent réservé exclusivement les honneurs du triomphe. || *Ornements consulaires,* Distinction honorifique qui permettait à celui qui l'obtenait d'opiner et de siéger parmi les consulaires, et qui, s'il n'était que chevalier, le faisait entrer au sénat.

— Littér. Richesse de l'expression ou du style : *Les principales qualités de l'élocution sont la clarté, la correction,* l'ORNEMENT. (Chamfort.)

— Liturg. Chacun des habits sacerdotaux dont on se sert pour l'office divin, dans le culte catholique : ORNEMENTS *pontificaux.* || Ensemble de plusieurs pièces d'une même couleur, faisant un assortiment entier, dans lequel sont compris les habits sacerdotaux et parfois aussi les devants d'autel : ORNEMENT *blanc.* ORNEMENT *rouge.*

— Musiq. Trait musical écrit ou improvisé dont on orne les mélodies.

— Techn. Pièces de rapport sculptées, ciselées ou moulées. || Pour la typogr., v. la partie encyclopédique.

— ENCYCL. D'une manière générale, tout ce qui orne, tout ce qui embellit un objet quelconque est un *ornement.* Les ornements varient avec les objets à décorer. En architecture, les principaux ornements sont : les moulures, les feuillages, les festons, les guirlandes, les rosaces, palmettes, cartouches, modillons, trophées, volutes, vases, enfin les statues, groupes, etc. Dans le mobilier, le gros surtout, les ornements consistent : en sculptures, marqueteries, incrustations, appliques de bronze, etc. Les rinceaux, guirlandes, mascarons, feuillages, nielles, émaux ciselés, gravés ou estampés, constituent les ornements dans l'orfèvrerie. La joaillerie demande les siens à ses éléments primordiaux, aux pierres précieuses ; la serrurerie, à des pièces de rapport, consoles, volutes, rinceaux, etc., sans compter les mille fantaisies qui peuvent être tirées de sa matière si ductile, le fer. Dans les intérieurs, les parties décoratives accessoires, comme les cadres, les rinceaux, les cartouches et autres motifs secondaires qui accompagnent une peinture murale, un panneau quelconque, portent aussi le nom d'ornements ; de même les cartouches, guirlandes, bouquets, pendants de fleurs ou de fruits, qui chargent le piédestal d'une statue ; la bordure

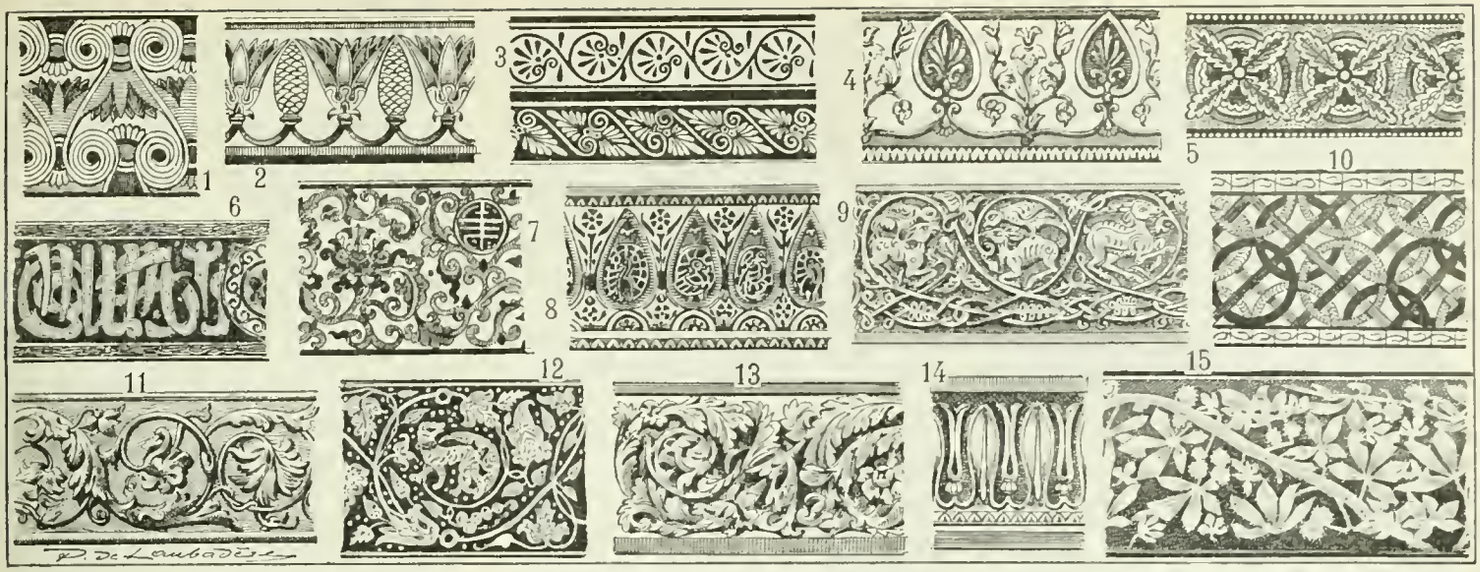

Ornements de frises décoratives : 1. Egyptien. — 2. Assyrien. — 3. Grec. — 4. Romain. — 5. Byzantin. — 6. Arabe. — 7. Chinois. — 8. Indien. — 9, 10. XIIIe siècle. — 11. XVIe siècle. — 12. XVIIe siècle. 13. XVIIIe siècle. — 14. Empire. — 15. Art nouveau.

qui entoure une tapisserie ; enfin, tout ce qui contribue à la décoration d'un objet, sans en faire positivement partie, est qualifié d'ornements. Les dispositions qui, combinées de façons diverses, suffisent au décor le plus compliqué se réduisent à cinq, suivant Charles Blanc : la répétition des motifs, l'alternance, la symétrie, la progression, la confusion, et ces éléments se retrouvent chez tous les peuples et en tous les temps.

Mais les ornements eux-mêmes varient suivant les nations et, chez celles-ci, suivant les époques. Parfois même, les ornements sont d'un usage si fréquent qu'ils donnent aux objets qui en sont revêtus une physionomie telle qu'ils peuvent servir à leur donner une date ou à les attribuer à tel ou tel peuple et teoir lieu de guide à l'archéologue et à l'amateur. C'est ainsi que les tiges de papyrus, les boutons de lotus, l'nrœus, le globe ailé, etc., révèlent l'origine égyptienne de certains objets en leur parente avec ce pays. Les Grecs avaient adopté la feuille d'acanthe idéalisée et des volutes de feuillages imagioaires. Un enchevêtrement d'animaux fantastiques et d'êtres humains caractérise l'ornemeotation des peuples scandinaves et des Francs. Les XIIe et XIIIe siècles se distinguent par la mise en œuvre de la flore naturelle, qui figure dans les chapitoaux, les flourons, les galeries. Les ornemanistes de ces époques prennent leurs modèles parmi les bumbles fleurs, le lierre, la vigne, les manves, l'églantier, les flèches d'eau, le persil, et composent avec ces choses banales des œuvres exquises. La Renaissance emploie encore cette flore naturelle, mais elle remonte surtout à l'antiquité, et ses ornements sont souvent de pure convention. C'est la feuille d'acanthe romanisée qui domine et des figures d'hommes et d'animaux qui se mêlent aux rinceaux. C'est avec ces éléments que Raphaël produit les *grotesques* et les *arabesques* dont il a orné le Vatican. Avec Louis XIII, la ligne droite domine, dans l'ornementation comme dans l'architecture. Sous le grand roi, elle s'assouplit et retourne à ce que le romain nous a laissé de plus riche et, on peut dire, de plus lourd en fait d'ornements. Par opposition, l'ornement Louis XV mérite le nom de *rocaille* par l'imitation d'une nature artificielle et qui dégénère rapidement en bizarrerie. Avec le Louis XVI, on en revient à la tradition romaine dans ce qu'elle a de gracieux et on imite les élégances, trop souvent mièvres, de Pompéi, dont les restes viennent d'être découverts. De l'Empire, de la Restauration, rien à dire au point de vue de l'ornementation. C'est de l'imitation pure de l'antiquité, comme tout ce qui se fait jusqu'à la fin du XIXe siècle. A cette époque, certains novateurs cherchèrent à renouveler l'art de l'ornemeot en demandant leurs inspiratious à la nature vraie. Comme spécimens de cette ornementation sincère, nous citerons : en France, celle des *vases* et *verreries* de Chéret, de Gallé, de Thesmar ; les *meubles* de Carabin et d'Emile Gallé, de Plumet ; les *grès* de Delaherche ; les *étains* de Baffier ; les *bijoux* de Lalique et de Nocq ; etc. A l'étranger, sans citer Ruskin, Walter Crane, véritables initiateurs du mouvement en Angleterre, on peut citer les Colonna, professeur Laeuger, Richard Riemerschmied, Jos. Olbrich, Lynn Jenkins, Gerhardt, Gröbol (à Stockholm), de Feure, etc., dont les œuvres ont figuré à l'Exposition universelle de 1900.

— Blas. Sous le nom d'« armoiries », on entend l'ensemble formé par l'écu et ses *ornements*, pièces extérieures destinées à rappeler les dignités, qualités, charges et fonctions des propriétaires. Les principaux ornements sont les casques, les couronnes, les cimiers, les devises et cris, les supports et les tenants, la cordelière, le manteau et le pavillon, les bâtons de charges et de grades, sceptres et mains de justice, clefs, caducées, épées, armes et instruments divers, masses, palmes, colliers d'ordres, etc.



Ornements extérieurs des armoiries belges.

— Musiq. On représente les *ornements* au moyen de signes ou de petites notes. Ces petites notes n'ont aucune valeur déterminée dans la mesure et on est libre de les faire ou non. Les plus usités sont l'*appoggiature*, simple ou double ; l'*anticipation*, le *gruppetto* et le *demi-gruppetto*, le *trille*, le *point d'orgue*, que l'on accompagne parfois de *fioritures* ad libitum, le *mordant*, etc. V. ces mots.) La notation et l'effet de ces différents ornements sont donnés à l'ordre alphabétique. Employés avec discrétion, ils donnent à la musique, particulièrement à la musique de chant, plus de charme et d'acceot.

— Typogr. Dès sa découverte, l'imprimerie imita les *ornements* des manuscrits. On peut le voir par le *Psautier de Mayence*, que Furst et Schœffer imprimèrent en 1457. Les ornements typographiques, de même que les marques des imprimeurs et les petits dessins placés dans le texte, furent longtemps exécutés au moyen de gravures sur bois. Puis on eut recours aux caractères mobiles. De nos jours, on en est revenu à l'intercalation d'un bloc ou *cliché*, gravé par l'un des nombreux procédés en usage.

ORNEMENTAL, ALE, AUX (*man*) adj. Qui appartient à l'ornement : *Style* ORNEMENTAL. ‖ Qui sert ou peut servir à l'ornement : *Des plantes* ORNEMENTALES.

ORNEMENTATION (*man, si-on*) n. f. Art ou manière de disposer des ornements : *Une savante* ORNEMENTATION. ‖ Art de l'ornemaniste. V. ORNEMENT.

ORNEMENTER (*man*) v. a. Enrichir d'ornements : *Quand on veut* ORNEMENTER *l'architecture grecque, on s'expose à la rendre lourde.*

ORNEMENTISTE (*man-tisst'* — rad. *ornement*) n. m. Forme normale qu'on a voulu substituer au mot ORNEMANISTE.

ORNÉODE n. m. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des tinéidés. (Les ornéodes [*alucita*] appartiennent à la tribu des alucitinés ; ce sont de très petits papillons, à ailes découpées en lanières plumeuses.)



Ornéode (gr. d'un tiers).

ORNER (du lat. *ornare*, même sens) v. a. Pourvoir d'ornements, d'objets destinés à orner, à embellir : ORNER *un parc de statues, un salon de tableaux.*

— Fig. Illustrer, rendre glorieux ou aimable : *Dieu a fait les grands hommes, dit saint Augustin, pour* ORNER *le siècle.* (Boss.) ‖ Doter, enrichir : *C'est par la lecture qu'on* ORNE *sa mémoire.* ‖ Chercher à relever :

Du nom de fierté noble on orna l'im- [pudence.
BOILEAU.

— Littér. Parer des ornements du style : ORNER *ses écrits avec mesure est un difficile problème.*

Orné, ée part. pass. du v. Orner.

— Bibliogr. *Lettres ornées*, Lettres de fantaisie, décorées de traits ou de peintures.



Lettre ornée.

S'orner, v. pr. Etre, devenir orné. ‖ S'enrichir, acquérir certaines qualités : *Esprit qui s'*ORNE *chaque jour.*

— SYN. Décorer, embellir, etc. V. DÉCORER.

Ornes, comm. de la Meuse, arrond. et à 16 kilom. de Verdun, sur l'Orne-de-Woëvre ; 861 hab. Fromageries.

Orneval (D'). Biogr. V. DORNEVAL.

ornichon (de *ornie*) n. m. Arg. Poulet.

ornie (*ni* — du gr. *ornis*, même sens) n. f. Arg. Poule. ‖ *Ornie de balle*, Dinde.

ornier n. m. Bot. Syn. de ORNE.

ornière (rad. *orne*) n. f. Trace creusée dans le sol par les roues des voitures.

— Fig. Routine, habitude irréfléchie, opinion adoptée sans examen : *On commence à sortir de l'*ORNIÈRE.

— Loc. fam. *Il boirait dans une ornière.* Se dit d'une personne qui a le visage long et maigre.

ornière (de *ornie*) n. f. Arg. Poulailler.

ornion (de *ornie*) n. m. Arg. Coq ; chapon.

ornis (*niss*) n. m. Mousseline des Indes rayée d'or ou d'argent.

ornismye (*smi*) n. m. Nom scientifique du genre oiseau-mouche.

ornistome (*stom'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycinés, comprenant deux espèces du Brésil.

ornith ou **ornitho** (du grec *ornis, ithos*, oiseau) préfixe entrant dans la composition de nombreux mots en histoire naturelle.

ornithidie (*di*) n. f. Genre d'orchidées, tribu des vandées, comprenant des herbes pseudo-bulbeuses, à fleurs petites, dont on connaît vingt espèces des Antilles.

ornithie (*ti* — du gr. *ornithias* ; de *ornis, ithos*, oiseau) adj. m. Antiq. gr. Se disait des vents de printemps, qui soufflent à l'époque de l'arrivée des hirondelles, ou des vents du Nord, qui amènent les oiseaux de passage.

ornithique (*tik'* — du gr. *ornithikos* ; de *ornis, ithos*, oiseau) adj. Qui a rapport aux oiseaux.

ornithite n. f. Substance minérale, résultant de l'altération de la métabrushite.

ornitho préf. V. ORNITH.

ornithobie (*bi*) n. f. Forme ailée des lipoptènes, diptères qui vivent d'abord sur les oiseaux, puis perdent leurs ailes en s'établissant sur les cerfs.

ornithocéphale (*sé*) n. m. Genre d'orchidées, tribu des vandées, comprenant des herbes épiphytes, à feuilles distiques, à fleurs petites réunies en grappes, dont on connaît vingt espèces d'Amerique.

ornithochère (*kèr*) n. m. Paléont. Genre de reptiles ptérosauriens, type de la tribu des *ornithochéiridés*, fossiles dans le crétacé et le wealdien d'Angleterre.

— Encycl. Les *ornithochères* étaient de grands animaux à tête longue, à mâchoires en bec armées jusqu'à la pointe de fortes dents espacées, coniques, implantées dans des alvéoles ; ils avaient une longue queue. Leurs débris rappellent autant les reptiles que les oiseaux. On peut citer *ornithocheirus Daviesi* 'gault de Folkestone), *ornithocheirus Cuvieri* (craie blanche du Kent).

ornithochéiridés (*kéi*) n. m. pl. Paléont. Famille de reptiles ptérosauriens, renfermant les *ornithochères* et genres voisins. — *Un* ORNITHOCHÉIRIDÉ.

ornithogale n. m. Genre de liliacées.

— Encycl. Les *ornithogales* sont des herbes bulbeuses, à feuilles radicales, étroites, allongées, à fleurs blanches, jaunes ou orangées, mais non roses ou bleues, groupées en grappes ou en ombelles. La flore française possède neuf espèces, parmi lesquelles l'*ornithogalum Pyrenaicum*, à longues grappes de fleurs verdâtres, et l'*ornithogalum umbellatum* ou « dame d'onze heures ». On cultive pour l'ornement quelques espèces exotiques.



Ornithogale à ombelle.

ornithoglosse n. f. Genre de liliacées, tribu des colchicées, comprenant des herbes bulbeuses, qui croissent au Cap. ‖ Fruit du frêne.

ornithoïde (du préf. *ornitho*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Hist. nat. Qui a l'apparence d'un oiseau : *Reptile* ORNITHOÏDE.

ornithologie (*ji* — du préf. *ornitho*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Histoire naturelle des oiseaux. ‖ Ouvrage, traité sur l'histoire des oiseaux.

— Encycl. V. OISEAU.

Ornithologie passionnelle, ouvrage de Toussenel. V. OISEAUX (*le moade des*).

ornithologique (*jik'*) adj. Qui a rapport à l'ornithologie : *Des monographies* ORNITHOLOGIQUES.

ornithologiste (*jisst'*) n. Personne qui s'applique à l'ornithologie : *Un des premiers* ORNITHOLOGISTES *de la Renaissance est Belon.* (P. Gervais.) — Adjectiv. : *Ecrivain* ORNITHOLOGISTE. ‖ On dit aussi ORNITHOLOGUE.

ORNITHOMANCIE *si* — du préf. *ornitho*, et du gr. *manteia*, divination) n. f. Divination par le vol ou par le chant des oiseaux. || On dit aussi ORNITHOMANCE.

ORNITHOMYIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes diptères pupipares, comprenant les *ornithomyies*, *hippobosques*, *lipoptènes* et autres genres, qui sont parasites sur les vertébrés à sang chaud. — *Un* ORNITHOMYIDÉ.

ORNITHOMYIE (*mi-l*) n. f. Genre d'insectes diptères, type de la famille des *ornithomyidés*.



Ornithomyie (gr. 6 fois)

— ENCYCL. Les *ornithomyies* sont des mouches aplaties, coriaces, à tête profondément enfoncée dans le corselet; leur livrée est jaunâtre ou verdâtre. Elles sucent le sang de divers oiseaux, et attaquent parfois l'homme, comme on l'a observé pour les sténoptéryx des martinets. L'*ornithomyia avicularia* d'Europe est le type du genre.

ORNITHON du gr. *ornis, ithos*, oiseau) n. m. Antiq. rom. Basse-cour ou volière d'une villa. || On trouve aussi ORNITHOTROPHIE.

ORNITHOPE n. m. Genre de légumineuses papilionacées. || On dit aussi SERRETTE.



Ornithope : *a*, fleur; *b*, fruit.

— ENCYCL. Les *ornithopes* ou « pieds d'oiseau » sont des herbes à feuilles composées, imparipennées, dont les fleurs, très petites, sont groupées en capitules ou en ombelles axillaires, de sorte que les gousses, d'ailleurs articulées, sont souvent réunies par trois ou quatre, comme les doigts d'une patte d'oiseau. On trouve dans les lieux sablonneux l'*ornithopus perpusillus*, à fleurs blanchâtres, veinées de rouge. On utilise comme fourrage l'*ornithopus sativus*, à fleurs roses, des départements de l'Ouest.

ORNITHOPHILE du préf. *ornitho*, et du gr. *philos*, ami) n. Personne qui aime les oiseaux. || Adjectiv. : *Un naturaliste* ORNITHOPHILE.

ORNITHOPHONIE *nf* — du préf. *ornitho*, et du gr. *phônê*, voix) n. f. Chant des oiseaux. || Imitation du chant des oiseaux.

ORNITHOPODE n. m. Bot. Syn. de ORNITHOPE.

ORNITHOPODES n. m. pl. Paléont. Division des reptiles dinosauriens orthopodes, renfermant les familles des *camptosauridés*, *iguanodontidés*, *hadrosauridés*, *nanosauridés*, *orthommidés*. — *Un* ORNITHOPODE.

ORNITHOPTÈRE n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des papilionidés, propres à la région indo-malaise, indo-chinoise et jusqu'en Australie.

— ENCYCL. Les *ornithoptères* sont de magnifiques papillons, les plus grands des diurnes, à vastes ailes, dont les inférieures ne portent point de queues; ils vivent dans les forêts humides, les fourrés, et volent en général très haut, vivement et d'une manière soutenue. Leur livrée est ordinairement d'un vert métallique soyeux, disposé en larges bandes sur le fond noir velouté.



Ornithoptère (réd. d'un quart).

ORNITHORHYNCHIDÉS ou **ORNITHORYNCHIDÉS** (*ki*) n. m. pl. Famille de mammifères monotrèmes, dont le seul représentant est l'*ornithorhynque*. — *Un* ORNITHORHYNCHIDE ou ORNITHORYNCHIDÉ.

ORNITHORHYNQUE ou, d'après l'Acad.', **ORNITHORYNQUE** (*rink*) n. m. Genre de mammifères monotrèmes, type de la famille des *ornithorhynchidés*, comprenant une espèce qui habite l'Australie et une fossile dans le quaternaire du même pays.

— ENCYCL. Les *ornithorhynques* sont de curieux animaux qui, par leurs mâchoires façonnées en bec de canard, leurs pieds palmés, leur mode de reproduction, comportant presque la ponte d'un œuf, forment le passage entre les mammifères et les oiseaux. La seule espèce *ornithorhynchus anatinus*, répandue dans presque tout le continent australien, est longue de 50 centimètres, d'un roux grisâtre en dessus, qui tourne au jaune orangé en dessous. C'est un animal timide et nocturne, recherchant les cours d'eau tranquilles, où il mène une existence aquatique.



Ornithorhynque.

ORNITHOSCÉLIDES *lo* — n. m. pl. Grande division de reptiles fossiles, rapprochant les oiseaux actuels, et appelée aussi par le naturaliste anglais Huxley. — *Un* ORNITHOSCÉLIDE.

ORNITHOSCOPE (*skop*' — du préf. *ornitho*, et du gr. *skopein*, examiner) n. m. Personne qui pratique l'ornithoscopie.

ORNITHOSCOPIE (*sko-pi* — rad. *ornithoscope*) n. f. Divination d'après certaines observations faites sur les oiseaux.

ORNITHOSCOPIQUE (*sko-pik*' adj. Qui appartient à l'ornithoscopie : *Divination* ORNITHOSCOPIQUE.

ORNITHOTOMIE (*mi* — du préf. *ornitho*, et du gr. *tomê*, section) n. f. Dissection des oiseaux.

ORNITHOTROPHE n. m. Antiq. rom. Syn. de ORNITHON.

ORNITHOTROPHIE (*fi* — du préf. *ornitho*, et du gr. *trophê*, nourriture) n. f. Art de faire éclore les œufs et d'élever les oiseaux : *L'*ORNITHOTROPHIE *était un art très avancé chez les Égyptiens.*

ORNITHURIQUE (*rik*') adj. Se dit d'un acide que l'on a observé dans les fientes des oiseaux.

ORNITROPHE n. m. Genre de sapindacées, comprenant de petits arbres ou des arbrisseaux à feuilles ternées, à fleurs réunies en grappes axillaires unilatérales ou en cymes ombelliformes. Le fruit est un petit drupe monosperme. Ces végétaux croissent dans les régions tropicales, surtout en Amérique.)

ORNIX *nikss*' n. m. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des tinéidés, comprenant une vingtaine d'espèces, répandues en Europe. (Ce sont de petites teignes dont les chenilles dévorent les feuilles des plantes en les roulant en cornets.)

ORO ou **ORÉO** (du gr. *oros, éos*, montagne), préfixe entrant dans la composition de certains mots.

ORO (EL), bourg du Mexique (Etat de Durango); 5,000 hab., dans la vallée supérieure du rio de Nazas, dont les eaux vont se perdre dans une lagune du Bolson de Mapimi.

OROBANCHE n. f. Genre de plantes parasites, de la famille des *orobanchées*.

— ENCYCL. Les *orobanches* sont des herbes rougeâtres, violacées ou blanchâtres, dans lesquelles la base de la tige, renflée et couverte d'écailles, s'attache sur les racines d'une plante voisine, aux dépens de laquelle l'orobanche vit en parasite au moyen de suçoirs. On en connaît une centaine d'espèces, habitant, pour la plupart, les régions tempérées de l'ancien monde : l'orobanche du serpolet (*orobanche epithymum*); l'orobanche du genêt (*orobanche rapum*); l'orobanche sanglante (*orobanche cruenta*), qui infeste les luzernes et les sainfoins; l'orobanche majeure (*orobanche major*), vivant dans les centaurées, les scabieuses; l'orobanche mineure (*orobanche minor*), sur les trèfles et coronilles, etc. Les orobanches finissent par épuiser leurs hôtes; aussi faut-il s'efforcer de les extirper des cultures avant la formation des graines. L'ancienne médecine utilisait les orobanches comme astringentes et amères. Dans certains pays, on en mange les jeunes pousses en guise d'asperges.



Orobanche rouge : *a*, coupe d'une fleur.

OROBANCHÉES n. f. pl. Famille de dicotélydones gamopétales supérovariées, ayant pour type le genre *orobanche*. — *Une* OROBANCHÉE.

— ENCYCL. Les *orobanchées* se rapprochent beaucoup des scrofularinées, dont elles diffèrent par l'organisation du pistil, qui possède un ovaire uniloculaire, avec quatre placentas pariétaux, et par l'absence de chlorophylle dans l'appareil végétatif. Genres principaux : *orobanche, lathrée, phélipée*.

OROBE n. m. Genre de plantes, de la famille des légumineuses papilionacées.

— ENCYCL. Les *orobes* (orobus) sont assez voisins des gesses. L'espèce la plus connue est l'orobe tubéreux (*orobus tuberosus*), plante vivace commune dans les bois d'Europe, haute de 20 à 30 centimètres, à fleurs d'abord roses, puis bleues, groupées en grappes. Ses racines, stolonifères, portent quelques tubercules, de la grosseur d'une noisette, que les montagnards écossais mangent crus ou cuits à l'eau; on en fait aussi un bon fourrage. L'orobe jaune (*orobus luteus*) a des fleurs jaunes. L'orobe noir (*orobus niger*) a de petites fleurs d'un rouge violacé. Ces plantes renferment une matière colorante bleue.



Orobe tubéreux.

OROBITINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des curculionidés, comprenant le seul genre *orobitis*. — *Un* OROBITINÉ.

OROBITIS (*tiss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, type de la tribu des *orobitinés*, dont la seule espèce connue est répandue dans l'Europe tempérée. Ce sont des charançons globuleux qui se contractent au moindre danger et prennent l'aspect d'une boule; l'*orobitis cyaneus* abonde chez les horticulteurs aux environs de Paris.)

OROBOIDE (de *orobe*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui ressemble à l'orobe.

Orodes Ier, roi parthe de la famille des Arsacides. Il régna de 56 environ à 36 av. J.-C. Son père, Mithridate III, ayant été renversé, la couronne fut donnée à Orodes, mais Mithridate appela les Romains. Orodes les battit, et le triumvir Crassus fut tué dans le combat. Il devint la victoire à son général, Surena. Jaloux, il le fit périr et mit son propre fils, Pacorus, à la tête d'une armée qui envahit la Syrie. Pacorus, et l'année suivante Osacès, furent défaits par Cassius. Pendant la guerre civile, Orodes garda la neutralité. Il intervint plus tard contre Antoine; mais il dut se retirer devant Ventidius (39). Accablé de chagrin il abdiqua en faveur de son fils, Phraates IV, dont le premier acte fut de le faire mourir (36). — **Orodes II**, roi des Parthes après Phraates II, périt bientôt dans une révolte (15 av. J.-C.). Il eut pour successeur Vonones.



Orodes Ier, d'après une monnaie du Cabinet des Médailles.

OROGÉNIE (*jé-nî* — du préf. *oro*, et du gr. *génos*, génération) n. f. Etude des dislocations de l'écorce terrestre, dont la principale manifestation extérieure est la surrection des chaînes de montagnes. V. MONTAGNE.

OROGÉNIQUE (*jé-nik*') adj. Géol. Qui a rapport à l'orogénie.

OROGNOSIE (*zî* — du préf. *oro*, et du gr. *gnôsis*, connaissance) n. f. Science de la formation et de la constitution des montagnes.

OROGNOSTIQUE (*stik*') adj. Qui a rapport à l'orognosie : *Études* OROGNOSTIQUES.

OROGRAPHE (du préf. *oro*, et du gr. *graphein*, décrire) n. m. Auteur d'un traité sur les montagnes; savant qui s'occupe de l'étude des montagnes.

— Instrument servant à relever automatiquement les sommets visibles sur l'horizon d'un lieu. (Tout point visé par la lunette qui surmonte l'instrument l'inscrit sur un cercle dont le centre figure la position de l'observateur. Cet instrument, imaginé par Schrader, a été employé par lui dans les relevés de la chaîne des Pyrénées.)

OROGRAPHIE (*fi* — du préf. *oro*, et du gr. *graphê*, description) n. f. Etude scientifique des montagnes ou, plus exactement, du relief terrestre.

— ENCYCL. V. MONTAGNE, RELIEF.

OROGRAPHIQUE (*fik*') adj. Qui a rapport à l'orographie ou aux montagnes : *Le relief* OROGRAPHIQUE.

OROGRAPHIQUEMENT (*ke*) adv. Au point de vue de l'orographie.

OROHYDROGRAPHIE (*fi* — du préf. *oro*, et de *hydrographie*, n. f. Etude des montagnes et des cours d'eau.

OROHYDROGRAPHIQUE (*fik*') adj. Qui a rapport à l'orohydrographie : *Essais* OROHYDROGRAPHIQUES.

OROKS ou **OROKOS**, petite peuplade tounguse de l'île de Sakhalin. (Les Oroks se livrent à la pêche, à la chasse et à l'élevage du renne.)

OROL, bourg d'Espagne (Galice [prov. de Lugo]); 5,800 hab. Fabrication de toiles de lin et d'étoffes de laine.

OROLOGIE (*ji* — du préf. *oro*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Traité sur les montagnes; science de la formation et de la constitution des montagnes.

OROLOGIQUE (*jik*') adj. Qui a rapport à l'orologie : *Essais* OROLOGIQUES.

ORONCE (*ronss*) n. m. Genre d'aroïdées, tribu des *orontiées*, comprenant des herbes aquatiques dont on connaît plusieurs espèces de l'Amérique du Nord.

ORONGE *ronj*' — du provenç. mod. *ouronje*, qui correspond au franç. *orange*, à cause de la couleur de ce champignon) n. f. Nom vulgaire du genre amanite, de la famille des agaricinées.

— ENCYCL. Le genre *oronge* est caractérisé par des spores blanches et la présence d'une valve, membrane qui entoure complètement le champignon à l'état jeune, et qui le fait alors ressembler à un œuf; cette valve se brise quand le pied s'allonge et que le chapeau se développe.

La plupart des oronges présentent un anneau à la partie supérieure du pied; mais cet anneau est quelquefois fugace et disparaît vite; chez quelques espèces, l'oronge à étui, par exemple, il n'y a jamais d'anneau. La valve, une fois déchirée, subsiste soit à l'état d'étui entourant la base du pied, ou de gros bourrelet, qui forme comme un bulbe.

Le genre oronge contient quelques espèces comestibles, telles que : l'*oronge vraie* (amanite des Césars); la *coucoumelle blanche* (amanite ovoïde); l'*oronge vineuse* ou *golmotte vraie* (amanite rougissante), et les espèces les plus



Oronges : 1. Vraie; 2. Fausse; 3. Vineuse.

vénéneuses de tous les champignons : l'*oronge ciguë blanche* (amanite printanière); l'*oronge ciguë verte* (amanite phalloïde); l'*oronge ciguë jaunâtre* (amanite citrine); la *fausse golmotte* (amanite panthère); la *fausse oronge* (amanite tue-mouches). Ce sont l'amanite printanière et l'amanite phalloïde qui causent la plupart des empoisonnements mortels. On confond quelquefois la première avec une variété de champignon de couche qui a le chapeau blanc et lisse; l'erreur, cependant, est facile à éviter : il suffit de regarder la couleur des lames qui sont toujours blanches chez l'amanite, et rosées puis brun pourpre chez le champignon de couche. On confond quelquefois aussi l'amanite panthère, qui est vénéneuse, avec l'amanite rougissante, qui est comestible. Or la première a la chaire toujours blanche et, sur le chapeau, des écailles blanches, tandis que la seconde a la chair rouge lie de vin dans tous les endroits où elle est un peu mutilée, et les écailles du chapeau d'un gris brunâtre. On a confondu aussi l'oronge vraie avec la fausse oronge. Celle-ci a ses lames blanches, généralement des écailles blanches sur le chapeau et pas de valve en étui autour du pied, tandis que la première a des lames d'un beau jaune, pas d'écailles sur le chapeau, et une valve en étui très apparente.

On a quelquefois employé la fausse oronge en médecine, en en faisant une poudre ou en en extrayant une solution. On raconte que certains magnats fabriquent avec cette espèce une liqueur qui produit une excitation analogue à celle du haschich.

L'oronge ciguë verte est très commune en automne dans les bois; elle a un chapeau jaune verdâtre de 6 à 10 centimètres de diamètre, une valve en étui à la base du pied, un anneau au sommet; l'oronge ciguë jaune a le pied bulbeux à la base, pas de valve en étui, le chapeau jaunâtre, quelquefois presque blanc, couvert de larges écailles. Il n'y a pas d'inconvénient à confondre ces deux espèces entre elles; il faut absolument s'abstenir de les récolter, aussi bien l'une que l'autre. (V. CHAMPIGNONS [*planches en couleurs*].)

ORONTE ou **NAHR-EL-ASSY**, fleuve de la Turquie d'Asie (Syrie). Né dans la vallée d'el-Bekaa, entre le Liban et l'Anti-Liban (anc. Cœlésyrie), au N. de Baalbeck, il coule du S. au N., en formant une série de marécages et de lacs. Après avoir contourné le Djebel-el-Kossair, il coule vers le S.-O., reçoit les eaux du lac d'Antioche, ou Ak-Deniz, arrose Antioche, puis se jette dans la Méditerranée, entre le Djebel-Akra (1.769 m.), au S., et le port de Souedièh (Séleucie) au N. Cours 500 kilom.

ORONTE, personnage du *Misanthrope*, de Molière. Oronte, un des amants de la coquette Célimène, est poète amateur, débite ses vers à tout venant. Il force Alceste à lui donner son avis sur un sonnet qui se termine par ces vers devenus célèbres :

Belle Philis, on désespère
Alors qu'on espère toujours

et, quand Alceste lui a déclaré *que ce sonnet est bon à mettre au cabinet*, il s'emporte et le poursuit devant un tribunal, qui condamne le Misanthrope.

ORONTIÉ, ÉE (*si*) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'oronce. || On dit aussi ORONTIACÉ, EE.
— n. f. pl. Tribu de la famille des aroïdées, ayant pour type le genre *oronce*. — *Un, Une* ORONTIÉE.

OROPA, sanctuaire d'Italie (prov. de Novare), à 8 kilom. au N. de Biella, sur le mont Mucrone. L'église renferme une statue de la Vierge, sculptée en cyprès du Liban, qui, selon la légende, y fut transportée de la Palestine, et qui attire un concours énorme de pèlerins. L'édifice contient un bel appartement royal et des chambres en assez grand nombre pour loger sans rétribution 1.000 personnes à l'époque des fêtes séculaires, dont la dernière eut lieu en 1825.

OROPESA, bourg d'Espagne (prov. de Tolède); 2.500 hab. Remparts; ancien palais des *comtes d'Oropesa*.

OROPHÉE n. f. Genre d'anonacées, comprenant des arbres et des arbrisseaux dont on connaît quinze espèces, qui croissent à Java et dans l'Asie tropicale.

OROPION n. m. Minér. Variété d'halloysite.

OROPOS, ville de la Grèce ancienne, dont le site primitif était proche de l'embouchure de l'Asopos dans l'Euripe, et qui fut d'abord possession béotienne, avant d'être conquise par les Athéniens à la fin du ve siècle av. notre ère, puis par les Thébains, qui obligèrent ses habitants à émigrer sur la rive opposée de l'Asopos, et à créer une nouvelle Oropos. Celle-ci correspond au village actuel de *Sycamino*, l'ancienne cité ayant conservé son nom d'*Oropo*.

OROSANGE (*zanj*') n. m. Hist. anc. Dignitaire ou favori du roi de Perse, suivant Hérodote et Xénophon.

OROSE (Paul), historien de la fin du IVe siècle apr. J.-C., né à Tarragone (Catalogne). Il entra dans les ordres et fut le disciple fidèle de saint Augustin. Après un séjour d'un an à Hippone (413), il se rendit à Bethléem, auprès de saint Jérôme. Il assista au concile de Jérusalem et y attaqua Pélage. Jean, évêque de Jérusalem, favorable à Pélage, accusa de blasphème Orose, qui se défendit dans son *Liber apologeticus de arbitrii libertate*. En 416, il retourna en Afrique près de saint Augustin et y passa les dernières années de sa vie. Son ouvrage principal est une histoire, dédiée à saint Augustin, et allant des origines à 417. C'est comme un prolongement de la *Cité de Dieu*. Elle fut écrite en réponse aux païens, qui accusaient les chrétiens d'être la cause des maux où l'empire sombrait alors. Orose démontra que les mêmes maux ont toujours désolé l'humanité. L'ouvrage manque parfois de critique, mais non de chaleur et d'intérêt. Bossuet s'est inspiré d'Orose dans la conception de son *Discours sur l'histoire universelle*.

OROSÉLONE n. f. Composé cristallisable, peu soluble dans l'alcool et l'éther, insoluble dans l'eau, qui se produit par l'action du gaz chlorhydrique sur l'athamantine sèche.

OROSHAZA, ville d'Autriche-Hongrie (Hongrie [comitat de Bekes]), ch.-l. de district, sur un affluent de la Theiss; 19.956 hab. Commerce de céréales.

OROSMANE, l'un des personnages principaux de *Zaïre*, tragédie de Voltaire. Orosmane, prince turc qui règne à Jérusalem, s'éprend de l'une de ses captives chrétiennes, Zaïre, et, la croyant infidèle, il la tue; puis il se poignarde en apprenant qu'elle est innocente. Orosmane rappelle à la fois l'Othello de Shakspeare et le Bajazet de Racine.

OROSO, bourg d'Espagne (prov. de la Corogne), sur le Tambre; 3.400 hab.

OROSPINE (*spin*') n. f. Sous-genre de bruants, dont l'espèce type est le bruant de Provence (*orospina Provincialis*), oiseau répandu surtout en Italie.

OROTAVA (LA) ville des Canaries (Ténériffe). Située dans la merveilleuse vallée de ce nom, Orotava était jadis le séjour de presque toute l'aristocratie de Ténériffe; 8.000 hab. Climat merveilleux et magnifiques jardins. Exportation de café, cédrats, bananes, etc. Beau jardin d'acclimatation et vaste sanatorium.

OROTCH, OROTCHIS ou **KEKAR**, peuplade de la Sibérie orientale qui vit sur le littoral de la Mandchourie de Tartarie, en face de l'île de Sakhalin. Les Orotch sont pour la plupart des métis de Tongouses et de Chinois. Petits (1^m^,46) et chétifs, ils vivent de chasse et de pêche.

OROTCHONES, peuple de la Sibérie orientale, qu'il ne faut confondre ni avec les Oroks ni avec les Orotch. — *Un, Une* OROTCHONE.
— ENCYCL. Les *Orotchones* sont des Tongouses purs, qui vivent dans les hautes vallées de l'Amour et de la Chilka. Ce sont des pasteurs de rennes, nomades, et qui habitent sous la tente.

OROTINAS, Indiens de l'Amérique centrale, habitant le versant pacifique du Costa-Rica. — *Un, Une* OROTINA.

OROUNGOUS, peuplade qui vit dans le delta de l'Ogôoué (Congo français) jusqu'au cap Lopez. — *Un, Une* OROUNGOU.
— ENCYCL. Intelligents et vigoureux, les *Orougous* ont joué naguère un rôle prépondérant dans l'estuaire du Gabon. Ce sont de beaux nègres, d'un noir ardoisé, qui faisaient un grand commerce d'esclaves et mangeaient les ennemis qu'ils avaient vaincus. Aujourd'hui, devenus pacifiques, ils s'engagent facilement comme pagayeurs.

OROSZLAMOS, bourg d'Austro-Hongrie (comitat de Torontal), à 23 kilom. S.-S.-E. de Szegedin, à 11 kilom. de la rive gauche du Danube; 3.000 hab. Bétail, vignobles.

OROZCO, bourg d'Espagne (prov. de Biscaye), sur la rivière de son nom; 3.000 hab. Métallurgie du fer.

ORPAILLAGE (*pa-ill-aj*' [*ll* mll.] — de *or*, et *paille*) n. m. Travail des orpailleurs.

ORPAILLEUR (*pa-ill* [*ll* mll.] — pour *harpailleur*; de *harpailler*, saisir) n. m. Ouvrier qui, par des lavages successifs, retire les paillettes d'or du sable de certains cours d'eau et des terres aurifères. V. OR.
— Adjectiv. : *Marchand* ORPAILLEUR.

ORPHANIDES (Theodoros), botaniste et poète grec, né à Smyrne, mort à Athènes en 1886. Il étudia à Smyrne, à Athènes et en Orient, et devint professeur de botanique à l'université d'Athènes, en 1850. Il a enrichi la science de nouvelles espèces végétales au cours de ses voyages dans la presqu'île des Balkans, et il a organisé le jardin botanique de l'université d'Athènes. Il a publié les résultats de ses recherches dans la revue qu'il dirige, « Geoponika ». Il a également publié quelques poésies.

ORPHANISTE (*nisst*') — du gr. *orphanistés*; de *orphanos*, orphelin) n. m. Antiq. gr. Tuteur d'un orphelin.

ORPHANITE (du gr. *orphanos*; lat. *orphanus*, orphelin) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte hussite.
— ENCYCL. Les *orphanites* ou orphelins composaient la secte la plus radicale parmi les hussites. Admirateurs fanatiques de Jean Ziska, ils ne trouvèrent personne qui fût digne de lui succéder et confièrent la direction des affaires à un conseil. Ils furent exterminés à Lomnicz (1434) par les calixtins (hussites modérés).

ORPHANOTROPHION (du gr. *orphanos*, orphelin, et *trophé*, nourriture) n. m. Antiq. gr. Maison d'asile pour les orphelins; orphelinat, au temps du Bas-Empire.

ORPHARION (*on*' — du gr. *Orpheus*, Orphée) n. m. Ancien instrument à cordes, ayant quelque ressemblance avec le luth.

ORPHÉE n. f. Petite table à ouvrage triangulaire, à trois abattants et généralement couverte d'étoffe.

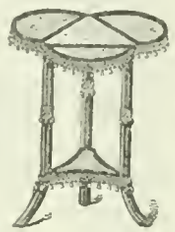
Orphée (table).

ORPHÉE. Myth. gr. Poète et musicien thrace, fils du roi Œagre, suivant les uns, et, suivant d'autres, fils d'Apollon et de la nymphe Calliope. Il fascinait, dit-on, par ses chants, les animaux, les plantes, les rochers. Il prit part à l'expédition des Argonautes. De retour en Thrace, il épousa la nymphe Eurydice. Ayant perdu sa femme, il alla la réclamer au roi des enfers. Il réussit à attendrir le maître de l'Hadès. On lui rendit Eurydice, mais à la condition qu'il ne chercherait pas à revoir ses traits avant d'être revenu sur la terre. Au moment où il allait toucher aux régions de la lumière, Orphée se retourna, et sa femme lui fut de nouveau ravie. Il ne put se consoler, et n'eut plus d'yeux pour les autres femmes. Dédaignées par lui, les Ménades le mirent en pièces sur les bords de l'Hèbre. Ses membres, emportés par les flots de l'Hèbre, furent poussés sur les côtes de Lesbos, où on les ensevelit.


La Douleur d'Orphée, d'après Injalbert.

Orphée paraît être un personnage légendaire : il n'est pas mentionné avant le temps de Pindare. Il paraît être simplement une personnification mythique de la doctrine et de la littérature orphiques. (V. ORPHIQUE.) Depuis le temps des Pisistratides, on mit sous son nom toute la littérature dite *orphique*. Les principaux épisodes de sa légende : Orphée charmant les animaux et les plantes, Orphée ramenant Eurydice des enfers, Orphée déchiré par les Ménades, ont bien souvent inspiré les poètes et les artistes.

— Le nom d'Orphée est passé dans la langue pour signifier un musicien, un poète habile.

— Iconogr. Une statue d'*Orphée* avait été érigée sur le mont Hélicon. Le musée de Naples possède deux camées antiques en niccolo, relatifs à ce personnage. La présence d'Orphée est fréquente sur les monuments de l'art chrétien primitif. V. CATACOMBE.

Orphée a été fréquemment représenté par les artistes modernes. Pour beaucoup, il a été un simple prétexte à peindre des animaux, c'est ainsi que le Bassan (Madrid), Castiglione (Ermitage), Rosa de Tivoli (Madrid), Rolan Savery (Belvédère), P. Potter (Amsterdam) ont représenté *Orphée charmant les animaux par les accords de sa lyre*.

Les aventures d'Orphée et d'Eurydice ont été souvent retracées. Poussin a peint *Eurydice piquée par le serpent* (Louvre); Corot, *Orphée* tenant sa lyre de la main droite, et de l'autre, conduisant Eurydice à travers un paysage baigné tout entier de vapeurs mystérieuses. Erasme Quellyn a peint *Eurydice expirant dans les bras d'Orphée* (Madrid). Le même sujet a été peint par Ary Scheffer. Diverses compositions ont été consacrées à *Orphée et Eurydice* par Augustin Carrache, Angelica Kauffmann. *Orphée aux enfers* a été peint par Rubens (Madrid), P. Breughel le jeune (Offices), le Tintoret (Modène), P. Fris (Madrid), etc.

Un très beau bas-relief antique du musée des Etudes représente Orphée se retournant imprudemment pour voir sa chère Eurydice, et la perdant pour toujours. Canova, dans sa jeunesse, a traduit cette scène au moyen de deux statues. Le sujet d'*Orphée pendant Eurydice* a été peint par Fontana (au palais Doria, à Gênes), par Drolling.

Un remarquable tableau de Français représente *Orphée chantant Eurydice*. Ch. Jalabert a peint *les Nymphes écoutant les chants d'Orphée*; Emile Lévy, *la Mort d'Orphée*; Gustave Moreau, une *Jeune fille recueillant la tête d'Orphée et sa lyre*. Eugène Delacroix a peint, dans un des hémicycles de la bibliothèque de la Chambre des députés, à Paris, *Orphée apportant la civilisation aux peuples barbares et leur enseignant les arts de la paix*, et, dans une des coupoles de la bibliothèque du Luxembourg, *Orphée dictant*


Orphée perdant Eurydice, d'après Drolling.

à Hésiode les traditions mythologiques de la Grèce. Citons enfin la *Douleur d'Orphée* statue d'Injalbert qui obtint le prix de Rome en 1874.

Orphée, drame lyrique en trois actes, poème italien de Calzabigi, musique de Gluck, représenté sur le théâtre de la cour, à Vienne, en 1764, et à l'Opéra de Paris, sur une version française de Moline, en 1774. — Remaniée pour la scène française, cette partition constituait un incomparable chef-d'œuvre d'émotion, de pathétique, et tour à tour d'horreur et de poésie enchanteresse. Le premier acte, qui représente la cérémonie des funérailles d'Eurydice, fait entendre les plaintes douloureuses d'Orphée au milieu du chœur mélancolique des femmes. Celles-ci parties, Orphée exhale sa douleur en accents déchirants. Dans une délicieuse ariette, l'Amour vient lui rendre l'espoir. Au second acte, Orphée veut traverser les enfers pour aller chercher Eurydice. Sa lyre à la main, il espère, par ses chants, toucher les divinités du Styx, à son passage. Au chœur furieux des démons il répond par d'ardentes supplications : *Laissez-vous toucher par mes pleurs!* Toute cette scène est d'une horreur, d'une grandeur et d'une poésie sublimes. Le contraste est frappant avec le troisième acte, celui des champs Elysées. Ici, le décor, les chants, les danses, tout est lumière, bonheur. Orphée a retrouvé Eurydice; il la prend par la main, l'emmène, mais sans la regarder, pour obéir à la volonté divine, puisque, s'il portait les yeux sur elle, il la perdrait de nouveau, et cette fois pour toujours. Mais elle, qui ignore cette condition cruelle, le supplie de se tourner vers elle, veut le voir, et, finalement, refuse de le suivre. Orphée, anxieux, désolé, ne pouvant plus lutter, se retourne enfin; mais à peine son regard a-t-il rencontré celui d'Eurydice qu'elle tombe morte à ses pieds. C'est alors qu'éclate cet air d'un accent si déchirant : *J'ai perdu mon Eurydice, rien n'égale mon malheur!* Le succès d'*Orphée*, combattu d'abord, s'établit cependant ensuite d'une façon solide et se poursuivit à l'Opéra pendant plus d'un demi-siècle, jusqu'en 1830. Le chef-d'œuvre fut repris plus tard au Théâtre-Lyrique, en 1859, puis, en 1896, à l'Opéra-Comique, avec une superbe mise en scène.

Orphée aux Enfers, opérette bouffe en deux actes et quatre tableaux, paroles d'Hector Crémieux, musique de Jacques Offenbach (Bouffes-Parisiens, 1858). C'est une folle parodie mythologique, dans laquelle les dieux de l'Olympe sont traités avec une irrévérence burlesque. Le texte est d'une fantaisie inénarrable, la musique vive, alerte, égrillarde. *Orphée aux Enfers* a obtenu un grand succès et les auteurs en firent, en 1874, une véritable féerie musicale en quatre actes et douze tableaux.

ORPHÉE, un des noms de la constellation d'Hercule.

ORPHELIN, INE (pour *orfenin* — du gr. *orphanos*; lat. *orphanus*) n. Enfant qui a perdu son père et sa mère ou l'un des deux : ORPHELIN *de père*. ORPHELIN *de mère*.
— Arg. Orfèvre, en jouant sur le mot *or*. || Nom donné autrefois à de jeunes garçons qui, par troupes de trois ou quatre, parcouraient les rues des VIe les pour mendier. || Bout de cigare ou de cigarette jeté par le fumeur. || Pièce oubliée sur le tapis par un joueur : *Recueillir un* ORPHELIN. || *Orphelin de muraille*, Etron.
— Hist. ecclés. Syn. de ORPHANITE.
— Adjectiv. Qui a perdu son père et sa mère ou l'un des deux : *Adopter des enfants* ORPHELINS.
— Fig. Privé, dénué : ORPHELIN *de sens et de raison*. || Déshérité, sans aucun appui :

Dieu! qu'on est *orphelin* quand on n'a pas d'argent!
C. DELAVIGNE.

— n. m. pl. Etablissement hospitalier pour les orphelins. Dans ce sens, prend une majuscule) : *Mettre un enfant aux* ORPHELINS.
— ENCYCL. Hist. et admin. V. ORPHELINAT.

Orphelin de la Chine (L'), tragédie de Voltaire (20 août 1775). — Le sujet est emprunté au drame chinois, *l'Orphelin de la famille Tchao*; mais Voltaire a affaibli, par le mélange d'une intrigue amoureuse, une histoire toute pleine de sauvagerie tragique. Il a placé sa pièce au temps de l'établissement de la domination tartare en Chine. Gengis-Khan veut assurer son trône par la mort du dernier survivant de la dynastie qui régnait avant lui. C'est un enfant confié à un mandarin, Zam-Ti, qui, pour le sauver, est prêt à livrer son propre fils au tyran à la place du jeune prince. Idamé, l'épouse du mandarin, pour sauver son enfant, dénonce à Gengis-Khan la substitution. Le Tartare avait autrefois aimé Idamé et son ancienne passion se rallume à la vue de cette femme. Il veut l'enlever au mandarin et l'épouser. Mais Idamé, aussi fidèle épouse que mère tendre, propose à son mari de se tuer avec elle. Gengis-Khan les surprend au milieu de cette scène pathétique. Charmé de leur vertu, il fait grâce de la vie au jeune prince et prend le mandarin pour conseiller.

Le caractère de Zam-Ti est vigoureusement tracé. Celui du chef tartare serait également beau, si Gengis-Khan

amoureux n'était un contresens. La nouveauté du sujet plut; il n'était pas sans originalité et sans hardiesse de montrer des Chinois sur cette scène tragique, où n'avaient guère parlé que des Grecs ou des Romains.

Orpheline du Temple (L'). Les écrivains royalistes désignaient souvent ainsi Marie-Thérèse, fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qui, enfermée au Temple après le 10 Août, avait vu son père et sa mère monter sur l'échafaud. V. Angoulême (*Marie-Thérèse-Charlotte, duchesse* d').

Orphelines (Les Deux), drame en cinq actes et huit tableaux, de Dennery et Cormon (Porte-Saint-Martin, 1874). — La scène se passe sous Louis XV. Deux orphelines, jeunes et jolies, qui passent pour sœurs, arrivent à Paris. Henriette, l'aînée, est enlevée et conduite dans une petite maison. Louise, la cadette, est aveugle. Une mégère, la Frochard, l'accapare pour exploiter son infirmité. Henriette est sauvée du déshonneur par le chevalier Roger de Vaudrey, jeune noble philosophe, qui voudrait l'épouser. Mais il a pour oncle le comte de Linières, lieutenant de police, qui, ne badinant point sur le chapitre des mésalliances envoie le chevalier à la Bastille et Henriette à la Salpêtrière. La jeune fille, s'étant évadée, arrive dans le taudis où l'on retient prisonnière la pauvre aveugle. Reconnaissance touchante des deux sœurs. Leur réunion peut perdre la Frochard. Aussi Jacques, le fils aîné de la mégère, un vrai bandit, se prépare-t-il à les faire disparaître par un double crime. Soudain se dresse devant lui son frère, Pierre, un bon sujet celui-là, mais boiteux et jusque-là fort timide. Le danger couru par Louise, qu'il adore, lui donne un courage surhumain. Un duel au couteau s'engage entre les deux frères et se termine par la victoire de l'infirme. Les deux jeunes filles s'enfuient, puis il se trouve que Louise est une fille que Mme de Linières a eue avant son mariage. Le comte finit par tout apprendre; mais il pardonne, il se laisse fléchir, et le chevalier épouse Henriette. Quant à Louise, un bon docteur, qui a su amener cet heureux dénouement, espère bien la guérir.

Une analyse aussi concise ne laisse apercevoir que le côté enfantin d'une telle conception dramatique; mais les *Deux Orphelines* obtinrent un prodigieux succès de larmes, et ce « vrai mélodrame du bon vieux temps » est resté comme un chef-d'œuvre du genre.

ORPHELINAGE (*naj'*) n. m. Etat de celui qui est orphelin.

ORPHELINAT (*na*) n. m. Asile offert à des enfants orphelins.

— Encycl. Dès la plus haute antiquité, le législateur s'est occupé de pourvoir aux besoins des orphelins sans ressources. En Grèce, plusieurs villes avaient décidé que l'Etat élèverait à ses frais les enfants de ceux qui mourraient en le servant. A Rome, des dispositions légales préservaient l'intérêt des orphelins; plus particulièrement Nerva, Trajan et Adrien créèrent des établissements pour les enfants pauvres, où les orphelins trouvaient un asile. Le sort des orphelins devint une des préoccupations du christianisme naissant. Un orphanotrophium ou *orphelinat* fut créé à Constantinople dès 335. Mais c'est surtout à partir du XVIe siècle que se fondèrent des asiles distincts pour les orphelins. Plus tard, Louis XVI ouvrit la maison de Saint-Cyr aux orphelins nobles, la République établit le Prytanée pour les fils de militaires, et Napoléon Ier créa des bourses pour les orphelins des légionnaires. Au XIXe siècle, la protection des orphelins pauvres a pris une extension considérable. Deux méthodes s'offrent plus particulièrement pour exercer cette protection : l'orphelinat proprement dit et le patronage des orphelins. Dans le système de l'orphelinat, les enfants, réunis dans une même maison, soumis à une discipline, sont élevés en commun. Par le second système, *patronage* de l'orphelin, on place l'enfant moyennant une modeste redevance dans une famille honnête, qui l'adopte et reconstitue pour lui la saine atmosphère de la famille. Ce dernier système est pratiqué en Suisse par les cantons de Vaud et de Thurgovie, en France par les hospices de Marseille. Les administrations locales doivent en principe secourir les orphelins qui n'ont pas de moyens d'existence; elles les placent dans des orphelinats spéciaux ou les recueillent à titre d'enfants abandonnés. Un certain nombre d'orphelinats (plus de 200) dépendent d'hospices ou de bureaux de bienfaisance. En fait, la majorité des orphelins sont recueillis dans des établissements dus à l'initiative privée et à la charité. Les ressources des orphelinats peuvent se composer de subventions des départements et des communes, lorsqu'ils sont reconnus ou autorisés; de dons et legs, du revenu de pensions annuelles payées par les bienfaiteurs ou les parents (200 à 300 fr. en général) et, dans une certaine mesure, par le produit du travail des enfants. La presque totalité des orphelinats s'applique à l'instruction professionnelle de leurs élèves, et des orphelinats d'apprentis sont annexés par certains grands industriels à leurs manufactures.

Orphelinat Herlot. Fondé en 1886 par le commandant Herlot dans le domaine de La Boissière (Seine-et-Oise), il reçoit une rente de 30 000 francs, et peut contenir au moins 168 orphelins. Les admissions sont prononcées par le ministre de la guerre. Les enfants peuvent y être admis entre l'âge de cinq ans et celui de treize. Ils y reçoivent l'instruction primaire nécessaire pour entrer ensuite dans une école militaire préparatoire. L'orphelinat, placé sous le régime des écoles militaires, est commandé par un capitaine.

Orphelinat des Arts. Créé en 1880 par une société de dames, appartenant presque toutes au théâtre, cet orphelinat reçoit et élève les filles pauvres des artistes dramatiques. Grâce au zèle de la présidente de l'œuvre, Mme Marie-Laurent, et des dames formant le conseil d'administration, l'orphelinat s'ouvrit à Vanves en octobre 1880. Les pensionnaires, admises de quatre à dix ans, y reçoivent une instruction pratique. On en fait des institutrices, des professeurs de piano, de dessin et même des artistes dramatiques.

Orphelinat de l'Instruction primaire. Cette institution, fondée le 27 août 1886, sous le patronage du ministre de l'Instruction publique et sous la présidence effective d'A. Mézières, est destinée à recueillir ou assister les orphelins des fonctionnaires de l'instruction primaire en France et en Algérie. La société de l'orphelinat possède un capital de 250.000 francs, provenant de donations et de cotisations.

ORPHÉON (*de Orphée*) n. m. Nom que l'on donne généralement, en France, aux sociétés chorales d'hommes : *Concours d'*ORPHÉONS.

— Encycl. Le nom d'*orphéon* avait été employé d'abord par Wilhem pour caractériser le chœur formé par lui de tous les enfants des écoles primaires, garçons et filles, qu'il avait instruits dans l'exécution du chant d'ensemble, et qu'il réunit périodiquement, à partir de 1833. Les exécutions remarquables qu'il obtint dans ces réunions excitèrent autant d'intérêt que d'enthousiasme. Deux ans après, Wilhem était nommé directeur général de l'enseignement du chant dans les écoles, auxquelles on prit l'habitude de donner, sous ce rapport, le nom d' « orphéon ». En 1852, c'est Gounod qui devint directeur de l'Orphéon, qu'il scinda en deux sections : François Bazin fut directeur de l'Orphéon de la rive gauche, tandis que Pasdeloup prenait la direction de celui de la rive droite (1860). Plus tard, Bazin resta seul directeur et, à sa mort, Danhauser lui succéda.

C'est aussi à Wilhem qu'on doit les premiers groupements d'ouvriers formés en sociétés chorales. Ces sociétés furent bientôt désignées sous le nom d'orphéons. Les sociétés chorales de France sont aujourd'hui au nombre de près de deux mille, comprenant environ deux cent mille membres. Elles prennent part chaque année à de nombreux concours.

L'Allemagne possède aussi un grand nombre d'associations chorales, analogues à nos orphéons. Elles prennent le nom de *liedertafel*. La première doit son origine à Zelter, qui la fonda, dès 1809, à Berlin. Vinrent ensuite les *liedertafel* de Leipzig et de Francfort. Ces sociétés sont aujourd'hui nombreuses, et leur union prend le nom de *Deutscher Sängerbund*. La Suisse allemande et romande compte aussi de nombreuses sociétés chorales, et l'Espagne, depuis un demi-siècle, est entrée dans le mouvement. Enfin, l'Italie elle-même, longtemps indifférente à ce genre de manifestation artistique, sur l'initiative de Giulo Roberti, a pris part au mouvement d'une façon assez active. Elle possède aujourd'hui un certain nombre de sociétés chorales.

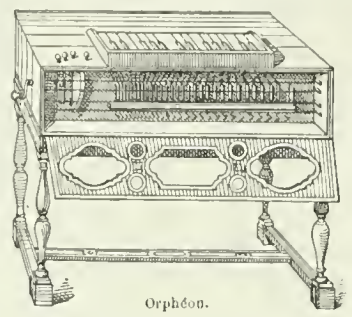
Orphéon.

ORPHÉON n. m. Instrument de musique à cordes et à clavier, dans lequel le son est produit par une roue qui frotte les cordes.

ORPHÉONIQUE (*nik'*) adj. Qui a rapport aux orphéons ou à la musique des orphéons : *Société* ORPHÉONIQUE.

ORPHÉONISTE (*nisst'*) n. m. Membre d'une orphéon, d'une société chorale.

ORPHÉORÉON n. m. Antiq. gr. Sorte de luth ou de lyre à cordes de métal. || Instrument de musique à cordes pincées, de la famille du luth, en usage depuis l'époque de la Renaissance jusqu'au XVIIIe siècle.


Orphéoréon.

— Encycl. L'*orphéoréon* était un peu plus petit que la pandore, à caisse plate, avec des contours gracieusement festonnés, et était monté de huit cordes doubles métalliques. Le musée instrumental du Conservatoire de Paris en possède un spécimen, d'une richesse artistique incomparable.

ORPHÉOTÉLESTÈS (*stèss* — mot gr., formé de *Orpheus*, Orphée, et *télestés*, qui initie) n. m. Antiq. gr. Initiateur aux mystères orphiques, et, par ext., à des mystères quelconques. || Disciple d'Orphée.

ORPHICA n. m. Instrument de musique à clavier, monté de cordes métalliques, inventé par le Viennois Cl. Rolliz, en 1795.

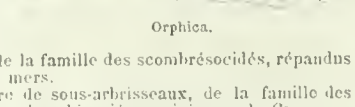
Orphica.

ORPHIE (*fi*) n. f. Zool. Genre de poissons anacanthines, de la famille des scombrésocidés, répandus dans toutes les mers.

— Bot. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des gentianées, tribu des chironiées, originaire du Cap.

— Encycl. Zool. Les *orphies* (belone) sont de longs et grands poissons cylindriques, à tête prolongée en un bec fin, pointu, armé de nombreuses dents coniques; leurs os ont une coloration vert émeraude caractéristique. Trois espèces habitent les mers d'Europe : orphie commune (*belone vulgaris*), bélone de Rondelet, aiguille de mer, aiguillette, bécasse et bécassine de mer, commune sur toutes les côtes de France, dos verdâtre plus ou moins jaspé et glacé de bleu foncé, ventre blanc, 1 mètre de long; orphie aiguille (*belone acus*), très voisine, différant surtout par la réduction ou l'absence des dents vomériennes, plus méridionale (Méditerranée et golfe de Gascogne); orphie de Cantraine (*belone imperialis*), un peu plus grande, dos bleu foncé à reflets verdâtres, ventre argenté, forme plus cylindrique moins haute (Méditerranée, très rare). La chair des orphies, peu estimée, passe pour vénéneuse à certaines époques.

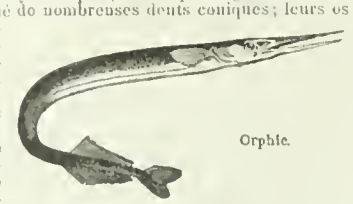
Orphie.

ORPHILIÈRE n. f. Pêch. Espèce de filet.

ORPHIQUE (*fik'* — du gr. *orphikos*, même sens) adj. Antiq. Qui a rapport à Orphée. (Se dit des dogmes, des mystères, des principes philosophiques attribués à Orphée.) || *Œuf orphique*, Œuf qui était regardé comme l'emblème de l'univers.

— Littér. *Poèmes orphiques* ou substantiv. *Orphiques*, Poèmes attribués à Orphée.

— n. m. Philosophe qui professait les doctrines orphiques; adhérent des confréries orphiques, initié.

— n. f. pl. Fêtes de Dionysos Zagreus, célébrées dans les confréries orphiques.

— Encycl. *Poèmes orphiques*. On désigne sous ce nom toute une littérature poétique et philosophique, qu'on rattachait à la personnalité mythique d'Orphée ou d'autres personnages non moins légendaires, comme Linos ou Musée. Cette littérature, qui apparaît au VIe siècle avant notre ère, ne cessa de se développer jusqu'à la fin du paganisme sous l'influence des sectes orphiques, et, plus tard, des néo-platoniciens. Elle comprenait : 1° des ouvrages liturgiques, des *chants de purification*, des *initiations*, des *hymnes*, des *discours sacrés*, etc.; 2° des ouvrages mythiques ou cosmogoniques à tendances morales, des *théogonies*, des *oracles*, des *remèdes*, des *testaments*, des *cratères*, des *peplos*, etc.

On distingue, dans les fragments orphiques qui nous sont parvenus, deux catégories :

1° Les fragments de la littérature orphique proprement dite, celle du VIe siècle avant notre ère : quelques vers attribués à Musée ou à Linos; des débris de poèmes théogoniques (*Titanographie, Théogonie, Cratère*, etc.), mis sous le nom d'Orphée, mais qui paraissent avoir été composés au VIe siècle par des auteurs initiés aux mystères : Onomacrite, d'Athènes; Orphée, de Crotone; Zopyre, d'Héraclée; Phérécydo, de Syros, et autres;

2° Les poèmes mieux conservés, mais encore plus franchement apocryphes, qui ont été composés par des néo-platoniciens, même par des chrétiens : quatre-vingt-huit *Hymnes*, dont la plupart sont du IIe siècle de notre ère; les *Argonautica*, qui datent du IVe siècle; les *Lithica* ou le *Lapidaire*, poème du même temps, où sont exposées les vertus magiques des pierres.

Doctrines et Mystères orphiques. Comme les autres doctrines secrètes, l'orphisme se proposait de compléter les religions publiques, surtout en matière de morale, et sur la conception de la vie future. Il s'est constitué, au VIe siècle avant notre ère, par le mélange de traditions helléniques avec des traditions étrangères introduites par le culte phrygien ou thrace de Dionysos Zagreus.

Les orphiques avaient du monde une conception voisine du panthéisme; ils croyaient que l'univers avait été créé par l'Amour et le Temps, et que Zeus y représentait la force universelle. Leur enseignement consistait en dogmes, en préceptes, et en récits mythiques, dont le principal était l'histoire du cœur de Dionysos Zagreus. Ce cœur avait été sauvé par Pallas, quand les Titans avaient mis en pièces le jeune dieu; et, autour de ce cœur, s'était reconstituée toute la substance divine de Dionysos. Ce mythe symbolisait l'immortalité et la migration des âmes. Ce qui dominait toute la doctrine orphique, c'était la préoccupation de la vie future. On devait mener ici-bas une vie ascétique, la *vie orphique*, pour se préparer aux futures existences. Dès le commencement du Ve siècle avant notre ère, la doctrine orphique tendait à se confondre avec la doctrine presque identique des pythagoriciens et des mystères d'Eleusis. Plus tard, elle fut fort en honneur auprès des néo-platoniciens.

La propagande de l'orphisme se fit surtout par les mystères, dont le rit principal était un banquet sacré où les initiés se partageaient la chair crue d'un taureau, en souvenir de la mort de Dionysos : c'est ce qu'on appelait l'*omophagie*. Les initiés pratiquaient d'ailleurs l'abstinence de la chair. Comme symbole de pureté, ils portaient des vêtements blancs et étaient ensevelis dans du lin.

ORPHISME (*fissm'*) n. m. Antiq. gr. Système des doctrines et des mystères orphiques.

ORPHNÉOS. Myth. gr. Un des chevaux de Pluton.

ORPHNŒCUS (*fné-kuss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des aviculariidés, propres aux îles Philippines. (L'*orphnœcus pelitus* est une grosse mygale, remarquable par ses yeux très petits et espacés. Elle est redoutée des indigènes, à cause de sa morsure venimeuse.)

ORPIERRE, ch.-l. de cant. des Hautes-Alpes, arrond. et à 41 kilom. de Gap, sur le Céans, sous-affluent du Rhône par le Buech; 667 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrière de marbre gris et de calamine. Vins. Mine de zinc, plomb, cuivre. — Le canton a 8 comm. et 1.976 hab.

ORPIMENT *man* — du lat. *auripigmentum*, même sens) n. m. Sulfure naturel d'arsenic.

— Encycl. L'*orpiment* a pour formule As^2S^3; son poids spécifique varie de 3,4 à 3,5, sa dureté de 1,5 à 2, et sa densité de 4 environ. Il se présente en masses lamellaires jaune d'or ou orangé. Au chalumeau, l'orpiment est fusible et volatil, et présente les réactions du soufre et de l'arsenic; le clivage permet d'en détacher des lames très minces, flexibles, mais non élastiques; on le rencontre en général dans les mêmes localités que le réalgar et en particulier en Hongrie, dans les filons. L'orpiment est employé en peinture, sous ce nom et sous ceux d'*orpin doré* ou *orpin jaune*. Dans les fabriques de toiles peintes, il sert à dissoudre l'indigo. Bien qu'il soit vénéneux, il entre dans la préparation de certains médicaments, notamment divers épilatoires.

ORPIMENTER (*man*) v. a. Techn. Mêler d'orpiment; colorer avec de l'orpiment : Orpimenter *des couleurs*.

ORPIN (peut-être abrév. de *orpiment*) n. m. Chim. Autre forme du mot ORPIMENT.

— Bot. Genre de crassulacées.


Orpin n. fleur.

— Encycl. Bot. Les *orpins* (sedum) sont des herbes ou des sous-arbrisseaux charnus, à tige souvent couchée sur le sol, à fleurs ordinairement blanches ou jaunes, hermaphrodites et actinomorphes, pentamères ou tétramères, souvent réunies en cymes. On en connaît environ cent trente espèces, dont une trentaine appartiennent à la flore française.

Le grand orpin ou orpin repriso (*sedum telephium*), dit *herbe à la coupure* ou *herbe au charpentier*, à cause de ses propriétés vulnéraires, pousse dans les endroits pierreux et est souvent cultivé dans les jardins. L'orpin brûlant ou *poivre de muraille* (sedum acre), petite herbe charnue, à feuilles éparses et courtes, à fleurs d'un jaune vif, est très commune dans tous les lieux secs et doit son nom à sa saveur âcre et presque caustique ; la médecine populaire l'emploie comme vomitif et résolutif, mais son usage demande une grande prudence. L'orpin du Japon (*sedum Sieboldii*) est cultivé pour ornement dans des vases suspendus, à cause de sa tige à rameaux retombants.

Orpington, ville d'Angleterre (comté de Kent), à 12 kilom. de Greenwich ; 3.100 hab.

orque (*ork'*) n. f. Genre de mammifères cétacés, comprenant les formes vulgairement appelées *épaulards*.
— Encycl. Les *orques* (orca) sont des dauphins (delphinidés), dont on ne connaît que deux espèces : l'une est l'épaulard commun (*orca gladiator*), répandu dans toutes les mers du globe ; l'autre (*orca rectispina*), propre au Pacifique nord.

Orque (lat. *Orca*), monstre marin décrit par l'Arioste dans le combat de Roger délivrant Angélique dans l'île des Plaintes.

orraca n. m. Liqueur que certains peuples d'Amérique préparaient avec du suc de coco réduit par la cuisson.

Orrente (Pedro), peintre espagnol, né à Monte-Alegro (Murcie) en 1570, mort à Tolède en 1644. Il débuta par un tableau représentant un trait de la vie de saint Ildefonse (cathédrale de Tolède). A Murcie, il fonda sa réputation par plusieurs beaux tableaux, dont huit, entre autres, représentent des sujets tirés de la Genèse. Il se rendit ensuite à Valence, où il exécuta pour la cathédrale un *Saint Sébastien* ; à Cuenca, où il ouvrit une école ; à Madrid, où le roi le chargea de décorer une partie du Buen-Retiro ; à Séville, où il travailla longtemps avec Pacheco, et enfin à Tolède. Orrente, dont l'imagination est pleine de fougue, a été surnommé, non sans justesse, **le Bassan espagnol**. Il a beaucoup de ce maître : sa fougue, son coloris agréable et son don d'improvisation ; mais il a souvent pris l'étrangeté pour l'originalité.

orrery (de *Orrery*, n. pr.) n. m. Machine imaginée pour représenter le système planétaire et l'ensemble des mouvements exécutés par les astres qui le composent.

Orrery (comte de). Biogr. V. Boyle.

Orres (Les), comm. des Hautes-Alpes, arrond. et à 10 kilom. d'Embrun, sur des pentes dominant le torrent des Vachères, affluent de la Durance ; 722 hab. Carrières de gypse. Très anciennes murailles en ruine ; église curieuse du XVIe siècle.

Orry (Jean), seigneur de Vignori, homme d'Etat français, né à Paris en 1652, mort en 1719. Pourvu d'un office de secrétaire du roi en janvier 1701, il fut, la même année, chargé de se rendre en Espagne pour étudier les finances de cet Etat. Il y resta jusqu'en 1715, et Philippe V lui confia l'administration de ses finances. Orry se proposa d'introduire en Espagne l'administration et la centralisation françaises. Il fournit un labeur prodigieux, mais les collaborateurs lui faisaient défaut ; de plus, il avait des manières rudes et détruisit brusquement des coutumes chères aux Espagnols. De là son impopularité. Pour le récompenser de ses services, Louis XIV le nomma président à mortier au parlement de Metz (1706), et Philippe V lui donna la surintendance générale de ses troupes (1713). On a de lui sa correspondance avec Torcy et Chamillard. — Son fils Philibert, né à Troyes en 1689, mort en 1747, servit d'abord dans l'armée, puis devint conseiller au Parlement (1713), maître des requêtes (1715), intendant à Soissons (1722), en Roussillon (1727) et à Lille (1730). Il fut, cette même année, nommé contrôleur général des finances, ministre d'Etat (1736), directeur général des bâtiments (1737) et grand trésorier des ordres du roi. Financier habile et intègre, il fut disgracié en 1745, pour avoir mécontenté Mme de Pompadour. — **Orry de Fulvy**, autre fils de Jean Orry, magistrat français, né et mort à Paris (1703-1751), fut intendant des finances. Il créa à Vincennes une manufacture de porcelaine qui fut ensuite transportée à Sèvres en 1759.

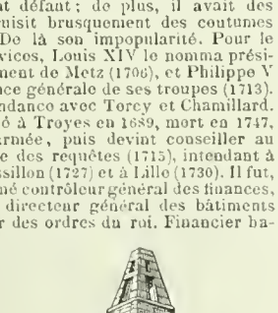
Lanterne des morts, à Orry-la-Ville.

Orry-la-Ville, comm. de l'Oise, arrond. et à 8 kilom. de Senlis, près de la forêt de Chantilly ; 867 hab. Ch. de f. Nord. Eglise du XIIe siècle avec *Passion* en bois doré du XVIe siècle, *Lanterne des morts* du XIIe en forme de pyramide haute de 11 à 12 mètres.

Ors, comm. du dép. du Nord, cant. du Cateau, arrond. et à 31 kilom. de Cambrai, sur la Sambre ; 823 hab. Ch. de f. Nord. Ruines de la forteresse de Malmaison (XIIIe s.).

Orsan, comm. du Gard, arrond. et à 29 kilom. d'Uzès, près de la Cèze ; 491 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vignoble faisant partie des *côtes du Rhône* ; lignite. Filature de soie.

Orsara di Puglia, ville d'Italie (Principauté Ultérieure [prov. d'Avellino]). Station du ch. de f. de Naples à Foggia ; 5.370 hab. Belle église byzantine. Commerce de pâtes et d'huile.

Orsay, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 15 kilom. de Versailles, sur l'Yvette ; 1.904 hab. Ch. de f. Orléans. Carrières de grès, cultures maraîchères. Eglise des XIIe et XIIIe siècles, presque entièrement rebâtie au XVIIIe. Orsay posséda un château qui devint un repaire de brigands et fut pris et détruit sous Charles VI ; reconstruit plus tard, il fut démoli dans la première moitié du XIXe siècle, et il n'en reste qu'un *Temple de la gloire*, élevé par Mme Hulot, une des dernières propriétaires, au souvenir du général Moreau, son gendre.

Orsay (Alfred-Guillaume-Gabriel, comte d'), dandy célèbre, né à Paris en 1801, mort en 1852. Fils du général d'Orsay, il fut lieutenant des gardes du corps sous Louis XVIII. En garnison à Valence en 1822, il se lia avec lady Blessington, qu'il accompagna dans ses voyages, épousa, en 1827, lady Harriet Gardiner, fille d'un premier mariage de lord Blessington. Après la mort de celui-ci, il se sépara d'avec sa femme et alla s'établir près de lady Blessington à Mayfair, puis à Kensington. Arbitre des élégances, brillant causeur, peintre et sculpteur de talent, il était fort lié avec Louis Napoléon, et fut nommé directeur des beaux-arts quelques jours avant sa mort.

Orschwihr, comm. d'Alsace-Lorraine (Haute-Alsace), cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort ; 1.293 hab. Excellents vins ; ancienne demeure seigneuriale, entourée de fossés profonds.

Orschwiller, comm. d'Alsace-Lorraine (Basse-Alsace), cédée à l'Allemagne par le traité de Francfort ; 949 hab. Vins estimés. Ruines du beau château fort de Hohenkœnigsbourg.

orse (du german. : holland. *lurts*, bavar. *lurz*, gauche, avec chute de l'*l* initial, pris pour l'article) n. m. Mar. Bâbord, côté gauche du navire. ‖ Lof, côté du vent. (Vx.)
— Archéol. *Orse à poupe*, Palan qui retenait le bout inférieur de l'antenne sur l'arrière, sur des galères du XVIe au XVIIIe siècle.

orseille (*sè-ill'* [*ll* mll.] — anc. franç. *orsole*) n. f. Bot. Genre de lichens de la famille des cladoniacées, vivant sur les rochers des bords de la mer, et dont certaines espèces, l'*orseille tinctoriale* et l'*orseille fucus* en particulier, fournissent une matière colorante rouge, l'*orseille*.
— Techn. Pâte d'un rouge violet employée comme teinture, et préparée avec diverses espèces d'orseille. ‖ *Orseille d'herbe*, Orseille préparée avec la roccelle. ‖ *Orseille de terre*, Orseille préparée avec le lichen parelle, et qui contient une certaine quantité de matière terreuse.
— Encycl. Bot. L'*orseille de mer* (roccella tinctoria) a un thalle fruticuleux, blanchâtre, farineux et des apothécies noires et farineuses ; on la rencontre sur les côtes de la Manche, des Canaries, de Sénégambie, des Indes, du Chili, etc. L'*herbe de Mogador* (roccella phycopsis), espèce voisine de la précédente, se trouve sur les côtes de la Méditerranée et de l'océan Atlantique. L'*herbe de Madère* (roccella fuciformis) et l'*orseille de montagne* (roccella montagnei), lichen terrestre qu'on observe sur un certain nombre d'arbres de Madagascar, de Coromandel et de Java, sont encore des orseilles. D'autres orseilles terrestres appartiennent aux genres *variolaria* (telle est l'*orseille des Pyrénées*, variolaria dealbata, des Alpes, des Cévennes et des Pyrénées) et *lecanora* (orseille de Suède, *lecanora tartarea*).



Orseille de montagne : *a*, corps reproducteurs.

— Techn. La matière colorante qu'on extrait des diverses espèces d'*orseille* se présente sous la forme d'une pâte molle, d'un rouge violacé. Il en existe plusieurs variétés ; la *pourpre française* est presque la seule employée. Pour l'obtenir, on sèche et pulvérise les lichens ; puis on laisse macérer la poudre à froid dans l'urine ou l'ammoniaque en excès ; on précipite ensuite par l'addition d'acide chlorhydrique ; puis on fait bouillir et on maintient, pendant au moins quinze jours, liqueur et précipité en contact à une température de 70° ; on ajoute enfin une solution ammoniacale de chlorure de calcium, qui donne une laque violette ; cette laque, lavée, est l'orseille. On l'emploie pour la teinture, en violet ou en bleu, du coton, de la soie et surtout de la laine ; les couleurs obtenues sont belles, mais manquent de solidité. On utilise les solutions alcoolique et aqueuse d'orseille comme réactifs : elles rougissent sous l'action des acides et reviennent au violet en présence des alcalis. V. tournesol.

Orsel (André-Jacques-Victor), peintre français, né à Oullins, près de Lyon, en 1795, mort à Paris en 1850. Il étudia la peinture à Lyon, à Paris, enfin à Rome, d'où il envoya en France *Adam et Eve auprès du corps d'Abel* (Lyon) ; *Madeleine* ; *Moïse présenté à Pharaon* (Lyon). De retour à Paris, il exposa, en 1833, *le Bien et le Mal*, une de ses œuvres capitales, dont l'Etat fit l'acquisition. En 1836, il fut chargé de décorer la chapelle de la Vierge à Notre-Dame de Lorette. Cette chapelle, inachevée au moment de la mort de l'artiste et terminée par X. Périn, son ami, comporte une suite de soixante tableaux. Outre cette œuvre considérable, nous citerons encore d'Orsel : *l'Enfant prodigue* ; *Abraham et Agar* ; *la Charité* ; *le Riche et le Pauvre* ; *le Tableau votif du choléra*, pour la chapelle de Fourvières ; le portrait de *François Ier*, sur émail ; *la Prescience de la Vierge*, son dernier dessin.

orsellate (*sèl'*) n. m. Sel dérivant de l'acide orsellique.

orsellésique adj. Chim. Syn. de orsellique.

orsellinate (*sèl'*) n. m. Sel dérivant de l'acide orsellinique. ‖ On dit aussi orsellésate, et orsellate.

orsellinique adj. Chim. Syn. de orsellique.

orsellique (*sèl'-lik'* — rad. *orseille*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^{11}H^{8}O^{4}$, qui résulte du dédoublement de certains corps contenus dans diverses espèces de lichens. ‖ Se dit aussi des éthers qui représentent l'acide orsellique, dont l'hydrogène basique est remplacé par un radical d'alcool. (On dit aussi orsellésique, et orsellinique.)
— Encycl. L'acide *orsellique* se produit : 1° lorsqu'on fait bouillir l'acide lécanorique (acide α-orsellique ou β-orsellique) avec de l'eau, de l'alcool ou des solutions alcalines ; 2° lorsqu'on fait bouillir avec de l'eau l'érythrate de calcium ou de baryum (il se forme en même temps de la picro-érythrine) ; 3° au moyen de l'acide évernique par l'action de l'eau de baryte bouillante (il se produit en même temps de l'acide évernique).
L'acide orsellique forme des cristaux prismatiques, incolores, solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther. Ses solutions aqueuses rougissent le tournesol ; lorsqu'on les fait bouillir, l'acide orsellique qu'elles renferment perd de l'anhydride carbonique et laisse un résidu d'orcine. Le chlorure de chaux lui communique une teinte fugitive violette ou brune, tirant sur le rouge ; le brome le convertit en tribromorcine. Les orsellates des métaux alcalins et alcalino-terreux sont solubles dans l'eau. On a préparé synthétiquement un isomère de cet acide en fixant sur l'orcine du gaz carbonique ; l'*acide paraorsellique* obtenu cristallise en fines aiguilles fondant vers 151°.

Orsennes, comm. de l'Indre, arrond. et à 30 kilom. de La Châtre ; 2.218 hab. Granit.

Orseolo (Pietro I), doge de Venise, élu en 976, mort en 987. Il succéda au doge Pietro Candiano IV, rétablit les finances de la république, construisit, auprès du Campanile, un hôpital pour les malades pauvres. Fatigué du pouvoir et gagné par les conseils de Garin, abbé de Saint-Michel de Cuxa, en Roussillon, il se retira dans ce monastère 978) et fut canonisé plus tard. — Fête le 11 janvier.

Orseolo Pietro II, doge de Venise, fils du précédent, élu en 991, mort en 1008. Successeur de Tribuno Memo, il obtint de nouveaux privilèges en Orient pour le commerce vénitien. En 998, il se mit à la tête d'une expédition heureuse, dirigée contre les pirates des côtes de Dalmatie. En 999, il reçut l'empereur Othon III, qui s'était rendu secrètement à Venise, et qui lui fit d'importantes concessions. En 1001, on lui donna pour collègue son jeune fils Giovanni **Orseolo**. Celui-ci épousa à Constantinople une nièce de l'empereur Basile II, qui mourut bientôt, ainsi que son mari, durant la grande peste de l'an 1005. — **Orseolo** (Ottone), doge de Venise en 1008, mort en 1032. Fils de Giovanni, il lui succéda, et épousa une princesse hongroise, sœur du roi Etienne Ier. Il soumit l'évêque d'Adria (1017), et fit une heureuse expédition contre les Croates. A la suite de vifs démêlés avec le patriarche d'Aquilée, il fut envoyé en exil à Constantinople et y mourut au moment où Venise le rappelait.

orser (rad. *orse*) v. n. Mar. Lofer. (Vx.)

orsette (*sèt'*) n. f. Comm. anc. Sorte d'étoffe légère.

Orsi (Lelio), dit **Lelio de Novellara**, peintre italien de l'école de Modène, né à Reggio en 1511, mort à Novellara en 1587. Il se forma à Novellara par l'étude des œuvres du Corrège, puis se rendit à Rome, où il devint un grand admirateur de Michel-Ange. Orsi exécuta à Reggio, puis à Novellara, de belles fresques, pour la plupart aujourd'hui détruites. Celles qui restent ont été transportées à Modène. Nous citerons, parmi ses tableaux : une *Sainte Famille* et une *Crèche*, à Florence ; une *Madone*, à Bologne ; *la Douceur*, au musée de Vienne ; *le Christ sur la croix*, à Berlin ; une *Madeleine repentante*, à Munich.

Orsilochos. Myth. gr. Fils d'Idoménée, roi de Crète. Il suivit son père au siège de Troie et se fit remarquer par son courage et sa légèreté à la course. A l'occasion d'un partage de butin, il eut une querelle avec Ulysse, qui lui tendit une embuscade et le tua d'un coup de lance.

Orsini, puissante famille romaine du moyen âge et de l'époque de la Renaissance, rivale des Colonna. On compte parmi ses membres cinq papes, plus de trente cardinaux et de grands condottieri. Déjà grande au XIe siècle, la fortune des Orsini s'accrut surtout au XIIIe siècle, pendant le pontificat de Giovanni Caetano, pape sous le nom de Nicolas III. Les principales branches de cette famille sont les suivantes : 1° branche des princes de Tarente, ducs de Venosa ; 2° branche des comtes de Savone, de Nole et de Pitigliano, marquis de Monte San Savino ; 3° branche des seigneurs de Monte Rotondo, princes d'Ascoli, qui prétendaient remonter à Rinaldo, frère du pape Nicolas III (à cette branche appartint le cardinal Franciotto **Orsini** (1517-1533) ; 4° branche des comtes de Tagliacozzo et d'Alba, ducs de Bracciano à partir de 1560 ; 5° branche des marquis de Lamentana, faits ducs de Selci par Clément VIII, princes dell' Amatrice, qui eut pour chef le cardinal Latino **Orsini**, dont une des filles naturelles, Clarice **Orsini**, épousa Laurent de Médicis ; 6° branche des ducs de Gravina, d'où se sont détachés les comtes de Muro et les ducs de Santo Gemini. V. Ursins.

Orsini (Fulvio), philologue italien, né à Rome en 1529, mort en 1600. Fils naturel du condottiere Maerbale Orsini, il devint bénéficier de Saint-Jean de Latran, chanoine en 1551 et fut bientôt attaché, en qualité de secrétaire, au cardinal Ranuccio Farnese. Par son testament (1600), il légua à la Vaticane la partie inventoriée de sa bibliothèque, riche en manuscrits et en incunables, et ses autres collections à Odoardo Farnese. Ses principaux ouvrages sont : *Virgilius collatione scriptorum græcorum illustratus* (1567) ; *Carmina novem illustrium feminarum* (1568) ; *Imagines et elogia virorum illustrium et eruditorum ex antiquis lapidibus et numismatibus expressa* (1570) ; *Familiæ Romanæ quæ reperiuntur in antiquis numismatibus* (1577).

Orsini (Isabelle de Médicis, dame d'), duchesse de Bracciano, née à Florence en 1542, morte près de la même ville en 1574. Elle était la troisième des filles de Côme Ier, duc de Toscane ; les pamphlets du temps affirment que la tendresse de celui-ci dépassait les limites de l'amour paternel. Mariée en 1558 à Giordano Orsini, duc de Bracciano, elle eut mainte aventure galante et vécut séparée de son mari, qui l'étrangla dans un accès de jalousie.

Orsini (Matthieu), prêtre et écrivain, né et mort à Paris (1802-1875). Il devint, en 1853, chapelain de l'hôtel des Invalides. Publiciste distingué, il fonda : *le Conservateur de la foi* (1837) ; *le Moniteur de la religion* (1840) et la *Revue de l'éducation nationale* (1849). Les plus estimés de ses nombreux ouvrages sont : *Lettres de saint Jérôme*, traduites en français (1839) ; *Histoire de saint Vincent de Paul* (1842) ; *la Bible des familles* (1842-1843) ; *Réfutation du livre de M. Renan*, « la Vie de Jésus » (1863).

Orsini (Félix), révolutionnaire italien, né à Meldola, près de Forlì, en 1819, mort à Paris en 1858. Fils d'un patriote ardent, Orsini, après avoir fait son droit à Bologne, s'affilia à la *Jeune-Italie*, prit part au soulèvement des Romagnes (1843) et fut envoyé au bagne de Civita-Castellana (1844). Libéré en 1846, il se fit expulser de Toscane, prit part à la défense de Venise (1848), puis à celle de Rome (1849), où il était alors comme député à l'Assemblée constituante. Il échoua dans diverses tentatives de soulèvement, fut finalement arrêté en Hongrie, conduit à Mantoue et condamné à mort (1855). Il s'évade, se rend à Londres, où il publie son livre sur *les Prisons de l'Autriche et de l'Italie* et ses *Mémoires politiques* (1856), et se

brouille avec Mazzini. Peu de temps après, à Paris, il tente d'assassiner Napoléon III qui se rendait à l'Opéra, en jetant sur le passage de l'empereur des bombes qui tuèrent ou blessèrent cent cinquante-six personnes (14 janv. 1858). Orsini fut condamné à mort, ainsi que deux de ses complices, Pieri et Rudio. Le troisième, Gomez, fut condamné aux travaux forcés à perpétuité (25 févr. 1858). Orsini et Pieri furent seuls exécutés, le 13 mars. Orsini, qui donna pour mobile de son crime l'inaction de Napoléon III devant les revendications des patriotes italiens, avait écrit de sa prison à l'empereur une lettre en faveur de sa patrie, qui fut insérée au « Moniteur » et ne fut peut-être pas sans influence sur les décisions de ce souverain et son intervention en 1859 pour assurer contre l'Autriche l'unification de l'Italie.

ORSINOME n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, comprenant des araignées, de taille moyenne et de livrée sombre, répandues de Madagascar à la Nouvelle-Calédonie, à travers la Malaisie.

ORSK (en kirghiz *Iaman Kala*), ville de Russie, ch.-l. d'un district du gouvernement d'Orenbourg, sur l'Oural, grossi à cet endroit de l'Or; 23.000 hab. Petit fort. Tanneries; commerce de pelleteries, de grains. Orsk occupe l'emplacement de l'ancienne ville d'Orenbourg, qui fut, en 1739, reportée en aval sur le fleuve Oural et remplacée par la *Staniza Orskaia*, devenue plus tard la cité actuelle. — Le *district d'Orsk* est peuplé de 182.000 hab.

ORSO, dit **Ipato** (patricien, noble), doge de Venise (726-736). Originaire d'Héraclée, successeur de Marcello Tegaliano, il parvint au principat lors des troubles causés par l'édit de Léon III l'Isaurien contre les images saintes. Les Vénitiens aidèrent Paul, l'exarque de Ravenne, à reconquérir sa capitale sur les Lombards, alliés au pape Grégoire II; à cette occasion, l'empereur Léon III donna au doge le titre de *Hypatos*. Orso mourut assassiné durant une guerre civile, qui avait éclaté dans les îles de la lagune, entre Héraclée et Jesolo. — Son fils, **Deodato Orso,** doge de Venise (742-755), fut d'abord maître de la milice (titre substitué à celui de doge après le meurtre d'Orso), et, une fois élu doge, devint l'allié des Lombards. Il paraît avoir obtenu de Constantinople d'importants privilèges commerciaux. Des dissensions civiles éclatèrent dans la lagune, et Deodato fut pris et chassé par Galla Gaulo, qui lui creva les yeux.

ORSODACNE n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, répandus sur l'hémisphère boréal. (Les orsodacnes, type de la tribu des orsodacninés, vivent sur les fleurs des arbres fruitiers et des aubépines; ils sont roussâtres, ou tantôt fauves, tantôt bleus.)


Orsodacne (gr. 4 f.).

ORSODACNINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères phytophages, de la famille des chrysomélidés, renfermant les genres *orsodacne* et voisins. — *Un* ORSODACNINÉ.

ORSOGNA, bourg d'Italie (Abruzzo Citerieure prov. de Chieti); 6.516 hab.

OR-SOL n. m. Banq. anc. Expression indiquant qu'une somme énoncée devait être triplée. Ainsi, une livre d'or-sol valait trois livres; un sou d'or-sol, trois sous.)

ORSOLOBE n. m. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des dysdéridés, dont l'espèce type habite l'Amérique australe. (L'*orsolobus singularis* est propre au Chili.)

ORSOVA ou **ALT-ORSOVA**, village du comitat de Krasso-Szöreny (Hongrie méridionale), ch.-l. de district, sur la rive gauche du Danube, au confluent de la Cerna; 580 hab. Un peu en aval, sur un îlot, se trouve la petite forteresse serbe de Uj-Orsova (Neu-Orsova en turc Ada-Kalassi). Orsova est situé entre la passe de Kazan (amont) et les Portes de Fer (aval). La passe de Kazan est le site le plus grandiose de tout le cours du Danube.

ORSVAULT (Marie Armand Guerri de Maudreuil, marquis d'), aventurier français, né en Bretagne en 1782, mort en 1855. Officier dans l'armée de Vendée (1797), il intrigua auprès de Bonaparte et réussit à se faire nommer écuyer de Jérôme Napoléon, roi de Westphalie. Disgracié, il vécut d'expédients, tenta plusieurs spéculations, et vola les diamants de la reine de Westphalie (avr. 1811). Ces procédés indélicats le mirent en rapport avec la police impériale, ce qui contribua à changer ses opinions; en effet, pris d'un beau zèle pour le service des Bourbons, il devint, en 1814, l'agent de Talleyrand. Il espérait ainsi faire oublier ses escroqueries et ses vols; mais, condamné par contumace à cinq ans de prison par le tribunal de Douai (1818), il se prit au prince de Bénévent, qu'il accusa de lui avoir proposé d'assassiner Bonaparte et son fils. Il publia, pour soutenir cette accusation tout à fait dénuée de fondement, deux pamphlets : *Adresse au congrès d'Aix-la-Chapelle* (1819), et *Exposé des motifs de ma conduite envers Talleyrand* (1827), ce dernier après avoir souffleté Talleyrand à l'église de Saint-Denis. On a de lui un autre pamphlet : *Chateaubriand démasqué.*

ORT (*ort*) n. m. Métrol. Quart de la rixdale danoise et du thaler de Cologne. Ancienne monnaie de cuivre des Pays-Bas autrichiens, valant un liard.

ORT (*or*) — peut être autre forme de *ord* adj. invar. Brut. Se dit du poids brut d'une marchandise, emballage compris.

— Adverbialem. : *Une balle pesée* ORT.

Orta di Atella, village d'Italie (Terre de Labour [prov. de Caserte]; 2.800 hab.

Orta Novarese, village d'Italie (Piémont [prov. de Novare], sur le *lac d'Orta*; 1.100 hab. Sur le Sacro Monte, belle église du XVIe siècle; les dix-neuf chapelles, dont une a été, dit-on, construite sur les dessins de Michel-Ange, sont ornées de fresques très intéressantes.

— Le *lac d'Orta lacus Cusius* des anciens, qui se déverse dans le lac Majeur, est à 290 mètres d'altitude. Il a 12 long de 11 kilom. et large de 2, et couvre 1.750 hectares; sa profondeur extrême est de 147 mètres. La petite île San Giulio possède une très curieuse église.

Orta (Garcias de) ou **ab Horto**, médecin et naturaliste portugais, qui vivait au XVIe siècle. En 1534, il s'embarqua, en qualité de médecin en chef du roi, sur une flotte envoyée aux Indes orientales. C'est lui qui, le premier, décrivit le choléra asiatique. Il a publié en portugais, dans l'Inde, un ouvrage sous forme de dialogue, qui contient le résultat de trente années d'observations et qui a pour titre : *Coloquios dos simples e drogas he cousas medicinais*, etc. (1563). C. de L'Écluse l'a traduit en français, sous le titre de *Histoire des drogues, espiceries et de certains médicaments simples qui naissent ès Indes et en Amérique* (1619, avec figures.

ORTALIDE n. f. Entom. Genre d'insectes diptères, type de la famille des *ortalidés*, comprenant de nombreuses espèces répandues sur le globe, dont une douzaine en France.


Ortalide (gr. 2 fois).

— Ornith. Genre d'oiseaux gallinacés, de la famille des cracidés, comprenant près de vingt espèces, répandues dans l'Amérique tropicale.

Encycl. Entom. Les *ortalides* sont des mouches de taille médiocre, ordinairement brunes et grises, qui volent sur les fleurs. C'est aux ortalides qu'appartient la mouche des cerises (*spilographa cerasi*).

— Ornith. Les *ortalides* sont des pénélopinés vulgairement appelés *yakous*, *parrakouas* et *aracuans*. Plus petites que les pénélopes, avec la queue plus longue, les tarses plus hauts, elles ont une livrée olive, rousse et grise, et vivent dans les grandes forêts. Chair très estimée. Ces oiseaux sont répandus du Mexique à la Colombie (*ortalis vetula*), jusqu'à la Guyane (*ortalis motmot*) et au Brésil (*ortalis ruficeps*).


Ortalide.

ORTALIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères, renfermant les *ortalides* et genres voisins. — *Un* ORTALIDÉ.

ORTANOVA, bourg d'Italie (Capitanate [prov. de Foggia]; 6.000 hab.

Orte, ville d'Italie (prov. de Rome), sur le Tibre; 4.100 hab.

Ortega, ville de la Colombie (départ. de Tolima); 10.000 hab., dans un vallon latéral aboutissant à la rivière de Saldaña, affluent du Magdalena. Grand marché agricole.

Ortegal, cap de la côte nord-ouest de la péninsule Ibérique, prov. espagnole de la Corogne, formant au S.-O. la limite du golfe de Gascogne.

ORTÉGIE (*jî*) n. f. Genre de caryophyllées, comprenant des herbes à feuilles linéaires, à fleurs en cymes, qui croissent dans l'ouest des régions méditerranéennes. || On dit aussi ORTÉGA.

ORTEIL (*tè-ill* [*ll* mll]) — du lat. *articulus*, petite articulation, petit membre) n. m. Chacun des cinq prolongements que présente l'extrémité antérieure du pied, prolongements qui sont les homologues des doigts de la main. || *Gros orteil* ou simplem. *Orteil*, Gros doigt du pied.

— Encycl. Chez les quadrumanes, il n'y a pas de différence entre les prolongements des extrémités antérieures et postérieures; chez les bimanes, les prolongements du membre abdominal sont atrophiés et prennent la dénomination d'*orteils*.

On désigne les orteils par les noms de premier, second, etc., à compter de la partie interne du pied. Le premier est appelé aussi *gros orteil*, le dernier ou cinquième est appelé *petit orteil*.

Un orteil est un doigt resté à l'état d'ébauche; il est constitué comme lui par trois *phalanges*. Le gros orteil comme le pouce n'a que deux phalanges.

Comprimés et resserrés dans des chaussures trop étroites, les orteils sont le siège de lésions spéciales, *onyxis* ou *ongle incarné*, *durillons*, *cors*, *œils-de-perdrix*, et de malformations, *orteil en marteau*, *gympsodactylie*, *hallux valgus* ou déviation du gros orteil en dehors.

ORTEIL (*tè-ill* [*ll* mll]. — du lat. *ortilium* ou *hortilium*, petit jardin) n. m. Petit espace compris entre le rempart et le fossé d'une ancienne place forte et qui servait à recevoir les terres éboulées du parapet.

Ortelius ou **Ortell.** Biogr. V. Ortel.

Ortelle, village d'Italie (Terre d'Otranto [prov. de Lecce], près de la mer; 2.000 hab. Station balnéaire.

Ortelsbourg, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Kœnigsberg], chef-lieu de cercle, près d'un petit lac affluent de l'Omulew (bassin de la Vistule); 3.200 hab.

Ortenau, contrée qui s'étend dans la vallée du Rhin (rive droite) jusqu'à la Forêt-Noire, depuis Bade jusqu'au sud de la basse Kinzig, où se termine le Brisgau (gr.-duché de Bade).

Orth Jean, nom que prit, en 1889, l'archiduc Jean-Népomucène Salvator d'Autriche, prince de Toscane, né à Florence en 1852. Fils de l'archiduc Léopold II de Toscane, il entra dans l'armée, devint colonel en 1876 et commanda en 1878 une brigade de l'armée d'occupation de la Bosnie. Une brochure publiée en 1883, *Dressage et éducation*, qui le mit en conflit avec l'archiduc Albert, le fit envoyer à Linz. En septembre 1887, il fut brusquement relevé du commandement de la troisième division d'infanterie, pour s'être immiscé de son propre chef dans la politique étrangère en posant sa candidature au trône de Bulgarie, puis en favorisant celle du prince Ferdinand. Deux ans plus tard, il dépouilla rang et dignités, prit le nom de **Jean Orth** et quitta l'Autriche. Comme capitaine au long cours, il s'embarqua sur la « Marguerite » et disparut en 1891. Il a écrit : *Considérations sur l'organisation de l'artillerie autrichienne* (1875); *Coup d'œil sur le spiritisme* (1885); le livret du ballet *les Assassins*; etc.

ORTHACANTHE (du préf. *ortho*, et du gr. *akantha*, épine) adj. Bot. Qui a des épines droites.

ORTHAGORISCIDÉS (*ri si*) n. m. pl. Famille de poissons gymnodontes, renfermant le seul genre *orthagoriscus*. Syn. MOLIDÉS. — *Un* ORTHAGORISCIDÉ.

ORTHAGORISQUE (*risk'*) n. m. Genre de poissons plectognathes gymnodontes, type de la famille des *orthagoriscidés* ou *molidés*.

— Encycl. Les *orthagorisques* ou *môles* sont courts, comprimés, très hauts, avec la nageoire caudale tronquée et s'unissant à la dorsale et à l'anale très élevées. On en connaît trois espèces : 1° l'*orthagoriscus mola*, lune, poisson lune, lune de mer, lune d'argent, lune meule, lune de Salvien, bot, môla, môle, molobut, maola, qui atteint plus de 2 mètres. Il est gris, avec les flancs et le ventre argentés et les nageoires brunâtres. Il se trouve, mais rarement, sur les côtes de France, et arrive parfois aux Halles de Paris. Très commun dans les mers chaudes, sa chair est mauvaise, son foie un peu plus estimé; ses intestins sont très prisés à Cette; 2° l'*orthagoriscus lanceolatus*, des Mascareignes; 3° l'*orthagoriscus oblongus*, seconde espèce des mers françaises, très rare. (C'est le type du sous-genre *ranzania*. Ne dépassant pas 70 centimètres, oblong, tronqué brusquement en arrière, il est commun dans l'Atlantique et le Pacifique.)


Orthagorisque.

Orthanès ou **Orthages**. Myth. gr. Dieu populaire des Grecs, analogue au Priape des Romains.

Orthe (et non **Orthez**) Adrien d'Aspremont, vicomte d'), capitaine français, né au château d'Aspremont, près de Peyrehorade, à une date inconnue, mort au même lieu en 1578. Il fut gouverneur de Bayonne sous Charles IX.

D'après Agrippa d'Aubigné, il aurait répondu au roi Charles IX qui lui enjoignait, un lendemain de Saint-Barthélemy, de faire égorger les protestants de Bayonne, par la phrase éloquente et restée célèbre, sinon authentique : « Sire, j'ai communiqué les commandements de Votre Majesté à ses fidèles habitants et gens de guerre de la bonne ville de Bayonne; je n'y ai trouvé que de bons citoyens, bravos soldats, mais pas un bourreau. »

ORTHIÉE n. f. Genre d'éricacées vaccinièes, comprenant des arbustes à fleurs rouges, réunies en grappes, qui croissent dans les Andes boliviennes et péruviennes.

ORTHÉSIE (*zî*) n. f. Genre d'insectes hémiptères phythophtiros, de la famille des coccidés, comprenant des cochenilles ovales, allongées, dont les mâles seuls sont ailés. (L'espèce type, *orthesia urticæ*, vit en Europe sur les orties, où elle est commune en été.)


Armes d'Orthez.

Orthez (*tèz'*), ch.-l. d'arrond. des Basses-Pyrénées, à 38 kilom. de Pau; 6.365 hab. Ch. de f. Midi. Tanneries et mégisseries, minoteries, fonderies, papeteries. Préparation et commerce de jambons dits « de Bayonne ».

La *Tour de Moncade* (XIIIe s.), reste d'un château des vicomtes de Béarn, bâti en 1242 par Gaston VII, une église de la fin du XIIe siècle, quelques vestiges de vieux remparts, le bâtiment de l'ancienne *Université* et un pont du XIVe siècle constituent les curiosités archéologiques d'Orthez.


Le pont d'Orthez.

C'est dans le château de Moncade, visité (1388) et décrit par Froissart, que Gaston Phœbus tint sa cour.

— L'arrondissement a 7 cant., 135 comm. et 65.885 hab.; le canton, 13 comm. et 13.216 hab.

ORTHIEN (*ti-in* — du gr. *orthios*; de *orthos*, droit) adj. m. Antiq. gr. Se disait d'un nome musical, plein d'entrain et de vivacité. — En métrique, Se disait d'un pied qui avait la valeur de quatre temps. || En tactique, Se disait de la marche en colonnes.

— Encycl. Le nome *orthien*, dans la musique grecque, était un nome dactylique, qui passait pour avoir été inventé par Olympos le Phrygien. Il était plein de vivacité et sur un mode aigu. Il servait surtout à exciter les combattants, soit à la guerre, soit dans les jeux publics.

ORTHIS n. m. Paléont. Syn. de HYSTÉROLITHE.

ORTHITE n. f. Silicate hydraté naturel, qui cristallise en longs prismes bacillaires droits, et que l'on trouve dans le feldspath.

— Encycl. L'*orthite* est un silicate d'aluminium, de fer, de cérium, d'yttrium, didyme, lanthane et erbium, que l'on rencontre dans le granit, le gneiss, la syénite et le calcaire granuleux. Son poids spécifique varie de 3,37 à 3,8, sa dureté de 5 à 6. On avait autrefois donné le nom d'*allanite* et de *cérine* à des variétés rouges de cette espèce. On trouve dans l'Oural une variété peu hydratée, qui a été appelée *ouralorthite*. Une autre, plus hydratée et monoréfringente, est la *pyrorthite* de Falun (Suède). L'orthite a un éclat résineux; elle fond au chalumeau en un verre noir magnétique.

ORTHO (du gr. *orthos*, droit), préfixe qui signif. « droit »: ORTHO*doxe*, ORTHO*pédie*.

— Chim. Préfixe servant à désigner, dans la série aromatique, celui des trois dérivés bisubstitués isomériques dont les substitutions ont porté sur deux atomes de carbone voisins dans la formule hexagonale. V. BENZINE.

ORTHOBASIQUE (*zik'* — du préf. *ortho*, et de *base*) adj. Minér. Se dit des substances dont les cristaux ont des coordonnées orthogonales.

ORTHOBULE n. f. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des clubionidés, comprenant cinq espèces de petites araignées rouges, qui vivent dans les régions chaudes de l'ancien monde.

ORTHOCELE (*sèl'* — du préf. *ortho*, et du gr. *koilia*, intestins) adj. Zool. Dont le canal intestinal est droit et parallèle à l'axe longitudinal du corps. (Peu us.)

ORTHOCENTRE (*santr'* — du préf. *orthos*, et du gr. *kentron*, centre) n. m. Nom donné au point de concours des trois hauteurs d'un triangle.

— ENCYCL. Quand les quatre hauteurs d'un tétraèdre se coupent par un même point, ce point est dit *orthocentre du tétraèdre*, et le tétraèdre lui-même est dit *orthocentrique*. — *Groupe orthocentrique*. Les trois sommets d'un triangle et l'orthocentre forment un groupe de quatre points dit « groupe orthocentrique »; toute droite joignant deux quelconques de ces quatre points est perpendiculaire sur la droite qui joint les deux autres; de même, les quatre sommets d'un tétraèdre orthocentrique et l'orthocentre forment un groupe de cinq points orthocentriques; la droite qui joint deux quelconques des cinq points est perpendiculaire au plan des trois autres.

ORTHOCENTRIQUE (*san-trik'*) adj. Géom. Qui a rapport à l'orthocentre : *Tétraèdre* ORTHOCENTRIQUE. *Groupe* ORTHOCENTRIQUE. V. ORTHOCENTRE.

ORTHOCÉRATINÉS (*sé*) n. m. pl. Paléont. Tribu de mollusques céphalopodes tétrabranchiaux, renfermant les *orthocères* et les *jovellanies*. — *Un* ORTHOCÉRATINÉ.

ORTHOCÈRE (*sèr'*) ou **ORTHOCÉRAS** (*rass*) n. m. Paléont. Genre de mollusques céphalopodes, type de la tribu des *orthocératinés*, comprenant plus de douze cents espèces, souvent de grande taille, répandues du silurien au trias.

ORTHOCHÈTE (*kèt'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des curculionidés, comprenant six espèces européennes de petits charançons ovales, qui semblent gris parce qu'ils sont toujours enduits de terre.

ORTHOCHILE (*kil'*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des dolichopodidés, comprenant des mouches d'Europe, allongées, à abdomen long et cylindrique, à corselet globuleux, à livrée vert bleu métallique.

ORTHOCHROMATIQUE (*kro, tik'* — du préf. *ortho*, et du gr. *khróma, atos*, couleur) adj. Se dit des plaques photographiques dont la sensibilité vis-à-vis des diverses couleurs du spectre a été, par l'addition de corps chimiques, mise en harmonie avec la sensibilité de l'œil humain.

— Substantiv. n. f. : *Une* ORTHOCHROMATIQUE.

— ENCYCL. *Plaques orthochromatiques*. L'œil et la plaque photographique ordinaire présentent une sensibilité inégale vis-à-vis des diverses couleurs du spectre; il en résulte une différence notable entre l'effet rendu par la photographie et la sensation perçue par l'œil. Ainsi, un bouquet de violettes et de mimosas, où la couleur jaune attire et affecte vivement notre œil et, par contraste, fait apparaître plus sombre encore la couleur violette, sera rendu sur le photogramme définitif par une tonalité sombre pour les mimosas, par un gris clair pour les violettes. L'addition aux émulsions sensibles de colorants convenables, en minime quantité, augmente la sensibilité des plaques pour telles ou telles radiations, *orthochromatise* la plaque pour ces radiations : la sensibilité est augmentée pour le jaune et le vert au moyen de certaines éosines; pour le rouge et l'orangé, par la cyanine, etc. On trouve dans le commerce des plaques orthochromatisées pour le jaune et le vert et des plaques orthochromatisées pour le vert et pour le rouge. Lumière et ses fils ont fabriqué des plaques permettant d'obtenir, en une seule pose, les valeurs relatives exactes des diverses couleurs de l'original; ces plaques sont dites *panchromatiques*. La sensibilité des orthochromatiques pour le bleu et le violet étant toujours prédominante, il est bon d'interposer, durant la pose, sur le faisceau de lumière destiné à former l'image, un écran jaune destiné à diminuer l'intensité des radiations bleues et violettes qui viennent impressionner la plaque. Le traitement des plaques orthochromatiques est identique à celui des plaques ordinaires. Il faut seulement, lors du chargement des châssis et du développement, éclairer le laboratoire avec une lumière rouge très faible pour les plaques sensibles au jaune et au vert, avec une lumière verte très faible pour les plaques sensibles au jaune et au rouge et pour les plaques panchromatiques.

On remplace parfois à tort l'expression *orthochromatique* par l'expression *isochromatique*, qui a un tout autre sens.

ORTHOCHROMATISER (*kro*) v. a. Rendre orthochromatique, en parlant d'une plaque photographique : ORTHOCHROMATISER *une plaque*.

ORTHOCHROMATISME (*kro, tissm'*) n. m. Action de rendre orthochromatiques les plaques sensibles

ORTHOCLADE (du préf. *ortho*, et du gr. *klados*, rameau) adj. Bot. Qui a des rameaux droits ou dressés.

— n. f. Genre de graminées, tribu des festucées, comprenant des herbes à épillets biflores, qui croissent au Brésil.

ORTHOCLASE n. f. Minér. Syn. de ORTHOSE.

ORTHOCOLE (du préf. *ortho*, et du gr. *kôlon*, membre) n. m. Chir. Ankyloso dans laquelle le membre privé de mouvement demeure étendu. (Peu us.)

ORTHOCONQUES (*konk'*) n. m. pl. Groupe de mollusques ptéropodes thécosomes, comprenant ceux qui, comme les cavolinies, ont une coquille droite. (Les orthoconques se subdivisent en trois tribus : *ptérothécidés, conulariidés, cavoliniidés*.)

ORTHODACTYLE (du préf. *ortho*, et du gr. *daktulos*, doigt) adj. Zool. Qui a les doigts droits. (Peu us.)

ORTHODÉRIDES n. m. pl. Groupe d'insectes orthoptères, de la famille des mantidés, comprenant les *érémiaphiles* et genres voisins. — *Un* ORTHODÉRIDE.

ORTHODONTE (du préf. *ortho*, et du gr. *odous, ontos*, dent) adj. Hist. nat. Qui a des dents ou les dentelures droites. (Peu us.)

ORTHODONTOSIE (*zi* — du préf. *ortho*, et du gr. *odous, ontos*, dent) n. f. Partie de l'art dentaire, s'occupant des difformités acquises ou congénitales des dents.

ORTHODORE (du gr. *orthodóron*; de *orthos*, droit, et *dóron*, palme) n. m. Métrol. anc. Sous-multiple du pied, valant 11 doigts. ‖ Mesure de longueur employée chez les Grecs, et représentant la longueur de la main étendue, soit environ 0m,21.

ORTHODOXE (gr. *orthodoxos*; de *orthos*, droit, et *doxa*, opinion adj. Conforme à l'opinion religieuse considérée comme la vraie : *Doctrine* ORTHODOXE. *Sentiment* ORTHODOXE. ‖ Qui professe l'orthodoxie : *Les Eglises* DISSIDENTES *aspirent à remplacer l'Eglise* ORTHODOXE.

Par ext. Qui est conforme à la vérité, à la tradition, aux vrais principes : *On ne s'accommode plus guère en littérature des idées* ORTHODOXES.

— Fam. Qui n'est pas frelaté : *Un vin* ORTHODOXE.

Eglise orthodoxe, Titre officiel de l'Eglise russe, à laquelle un décret de 1837 attribua cette dénomination pour remplacer celle d'Eglise orientale usitée jusqu'alors.

— Substantiv. Personne orthodoxe : *L'Eglise protestante a des* ORTHODOXES, *des latitudinaires*, etc. (Guizot.)

ORTHODOXEMENT adv. D'une manière orthodoxe, dans l'orthodoxie.

ORTHODOXIE (*ksi* — rad. *orthodoxe* n. f. Théol. Conformité d'une opinion à la vraie foi religieuse ou à la foi religieuse définie comme vraie : ORTHODOXIE *catholique*. ‖ Conformité d'une opinion à la vraie doctrine ou à la doctrine définie : *Proposition d'une* ORTHODOXIE *douteuse*.

— Par ext. Conformité à la saine doctrine ou à la doctrine traditionnelle en toute matière : ORTHODOXIE *philosophique, politique, littéraire*.

— Liturg. Fête que les Grecs célèbrent le premier dimanche de carême, en mémoire du rétablissement des images en l'an 842.

— ENCYCL. Théol. L'Eglise catholique entend enseigner seulement aux fidèles la doctrine révélée par Jésus-Christ aux apôtres et transmise par eux à leurs successeurs. Pour juger de l'*orthodoxie* d'une opinion ou d'un système, elle les compare à son enseignement traditionnel.

Quand elle définit des dogmes nouveaux contre des hérétiques, l'Eglise entend seulement préciser d'une manière authentique les points de la doctrine traditionnelle, qui peuvent paraître obscurs ou que les novateurs ont défigurés; elle ne prétend pas créer de nouvelles doctrines, mais donner seulement des formules nouvelles de doctrines immuables.

L'Eglise grecque séparée reconnaît, comme l'Eglise catholique, que l'apostolat et la perpétuité sont les marques des véritables doctrines chrétiennes; mais elle soutient que toutes les définitions nécessaires ont été faites dans les sept premiers conciles œcuméniques, qu'elle reconnaît seuls à l'exclusion de tous ceux qui les ont suivis.

Chez les protestants, le principe, affirmé par les premiers réformateurs et adopté par tous leurs disciples, est que chacun puise sa foi dans la Bible, d'après les lumières qu'il reçoit personnellement de Dieu. Cependant, surtout au XVIIe siècle, les luthériens allemands ont soutenu que certains dogmes énoncés, disaient-ils, très clairement dans l'Ecriture, constituaient une sorte de critérium de l'orthodoxie. L'Eglise anglicane s'est longtemps montrée plus sévère encore et elle a plus d'une fois poursuivi avec rigueur les *non-conformistes*, c'est-à-dire les protestants qui ne se soumettaient pas à son symbole officiel. Aujourd'hui, bien que devenue plus tolérante, elle n'a pas complètement renoncé à la lutte contre les dissidents.

ORTHODOXOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à l'orthodoxographie. (Peu us.)

ORTHODROMIE (*mi* — du gr. *orthodromos*, qui court en ligne droite) n. f. Route d'un navire qui navigue par l'arc de grand cercle. V. ARC.

ORTHODROMIQUE (*mik'*) adj. Se dit du chemin le plus court entre les deux points extrêmes de la route d'un navire.

ORTHOÉDRIQUE (*drik'* — du préf. *ortho*, et du gr. *édra*, base) adj. Se dit des cristaux dont les plans coordonnés sont perpendiculaires entre eux.

ORTHOÉPIE (*pi* — du préf. *ortho*, et du gr. *épos*, parole) n. f. Prononciation correcte.

— ENCYCL. Ce mot, créé par analogie avec *orthographe*, désigne la science qui enseigne à articuler exactement les sons, syllabes et mots d'une langue, abstraction faite de leur emploi dans telle ou telle phrase particulière. En France, l'orthoépie n'a pas un caractère officiel comme l'orthographe, qui est réglée par le dictionnaire de l'Académie. V. PRONONCIATION.

ORTHOÉPIQUE (*pik'*) adj. Qui a rapport à l'orthoépie : *Principes* ORTHOÉPIQUES.

ORTHOFORME n. m. Ether méthylique de l'acide paramidométoxybenzoïque. (Préconisé comme anesthésique local, en insufflations ou saupoudrages, l'orthoforme existe dans le commerce sous forme d'une poudre blanche inodore et insipide, peu soluble dans l'eau.)

ORTHOGÉNÈSE (*jé* — du préf *ortho*, et du gr. *génésis*, formation) n. f. Variation spontanée, de cause interne, qui pousse les organismes dans une direction déterminée, sans que l'adaptation ait à intervenir (Haacke).

ORTHOGNATHE (du préf. *ortho*, et du gr. *gnathos*, mâchoire) adj. Anthropol. Dont les dents sont peu ou point inclinées en avant, du collet vers le bord : *Races* ORTHOGNATHES.

ORTHOGNATHE n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des curculionidés, propres à l'Amérique tropicale.

ORTHOGNATHISME (*tissm'*) n. m. Anthropol. Disposition orthognathe des mâchoires.

ORTHOGONAL, ALE, AUX (du préf. *ortho*, et du gr. *gônia*, angle) adj. Géom. Qui se fait à angle droit; qui forme un angle droit : *L'appareil* ORTHOGONAL. ‖ *Projection orthogonale*, Celle qui se fait par des perpendiculaires abaissées de chaque point projeté sur le plan de projection; pied de la perpendiculaire ainsi abaissée. ‖ *Symétrie orthogonale*, Celle qui se fait par projections orthogonales sur l'axe ou le plan de symétrie.

ORTHOGONALEMENT (rad. *orthogonal*) adv. Géom. A angle droit, perpendiculairement : *Deux plans, deux lignes qui se coupent* ORTHOGONALEMENT. *Point projeté* ORTHOGONALEMENT.

ORTHOGONE (du préf. *ortho*, et du gr. *gônia*, angle) adj. Géom. Qui forme un angle droit, qui est perpendiculaire : *Ligne* ORTHOGONE. ‖ On dit plutôt ORTHOGONAL.

ORTHOGONIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnivores, de la famille des carabidés, comprenant les *orthogonius* et genres voisins. — *Un* ORTHOGONIINÉ.

ORTHOGONIUS (*uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, type de la tribu des *orthogoniinés*, comprenant plus de soixante-dix espèces des régions tropicales de l'ancien monde. (Les *orthogonius* sont de taille moyenne, aplatis, trapus, quadrangulaires, bruns ou roux, luisants.

ORTHOGRAPHE gr. et lat. *orthographus* n. f. Art d'écrire correctement les mots d'une langue, les caractères et les signes imposés par des règles ou par l'usage : *Apprendre l'*ORTHOGRAPHE. ‖ Manière quelconque dont on écrit certains mots : ORTHOGRAPHE *vicieuse*. SYN. GRAPHIE. ‖ Manière d'écrire certains mots habituelle à un écrivain : ORTHOGRAPHE *de Dumarsais, de Voltaire*. *Orthographe d'usage*, Manière d'écrire les mots en eux-mêmes, indépendamment de leur rôle dans la phrase. *Orthographe de règle*, Manière d'écrire les mots suivant le rôle qu'ils jouent dans le discours. ‖ *Faute d'orthographe*, Faute commise dans la manière d'écrire un mot. — Fig. et fam. Ecart : *Faire des* FAUTES D'ORTHOGRAPHE *en amour*. ‖ *Orthographe de cuisinière*, Orthographe très irrégulière.

— ENCYCL. Gramm. L'*orthographe* peut être *phonétique* ou *étymologique*. Dans un système d'orthographe phonétique, le même caractère a la même valeur sonore, et à chaque son distinct correspond un caractère distinct. Aucune langue ne possède d'orthographe rigoureusement phonétique, mais un certain nombre de langues, l'italien et l'allemand, le grec ancien et surtout le sanscrit se rapprochent de cet idéal. Celles qui s'en écartent le plus sont le français, l'anglais et le thibétain. Les phonéticiens modernes ont imaginé d'ingénieux systèmes de transcription (P. Passy, Rousselot et Gilliéron, etc.) permettant de noter dans la pratique les nuances phonétiques perceptibles à une oreille de sensibilité moyenne. Une orthographe phonétique très exacte ne peut d'ailleurs avoir qu'un intérêt scientifique, car les mêmes mots ne sont pas articulés avec le même timbre par les divers sujets parlants ni aux différents moments de leur existence. Une orthographe *usuelle* ne peut être qu'approximativement phonétique.

Il est plus malaisé de définir avec précision l'orthographe *étymologique*. C'est, en général, une façon d'écrire retenant *quelques-uns* des éléments d'une prononciation antérieure. Ainsi l'orthographe du mot *temps*, prononcé en réalité *tan* (*an* = *a* nasal), conserve les consonnes *p* et *s* qui se prononçaient en latin, mais ne se prononcent plus en français. Cette orthographe est donc assez arbitraire. Toutefois, il faut distinguer le cas où les lettres étymologiques se sont maintenues sans interruption dans l'orthographe courante depuis la langue latine (c'est le cas de *s* de *temps*), et celui où une lettre, disparue dans l'écriture usuelle, a été plus tard rétablie par scrupule étymologique (tel le *p* de *temps*). Le premier procédé est naturel. Le second est une fantaisie de pédant. Il faut également distinguer le cas où l'orthographe étymologique, vicieuse en elle-même, ne peut engendrer de méprises, et le cas, beaucoup plus fréquent en français, où le même son ou groupe de sons est représenté par des transcriptions différentes, parfois même dans des mots de la même famille; ainsi, il est absurde et gênant d'écrire *oreille* et *auriculaire, charrier* et *chariot*, etc.

— Hist. L'histoire de l'*orthographe* française est intéressante. Dans les textes antérieurs au XIVe siècle, alors que le latin était la seule langue *savante*, l'écriture était sensiblement phonétique et reflétait même quelquefois les changements de prononciation (cf. *lei* et *loi, altre* et *autre*, etc.). Mais bientôt le souci de l'étymologie amène le désordre. L'ignorance pédantesque des scribes introduit même dans nombre de mots français des éléments qui n'existaient pas dans les mots latins correspondants, et l'on écrit *honereux, habondance, aprril*, etc. Au XVIe siècle, quelques savants protestent au nom du bon sens, en particulier Louis Meigret, dans son remarquable *Traité touchant le commun usage de l'escriture françoise* (1542). Mais ils rencontrent une vive résistance. Ils ont, à côté de pédants méprisables, des adversaires tels que les deux Estienne, Théodore de Bèze, Etienne Pasquier. Ronsard et du Bellay les abandonnent. D'autres tentatives dues à Ramus, à Baïf, à Honorat Rambaud, maître d'école de Marseille, n'obtinrent guère plus de succès. Le XVIe siècle est une époque de confusion orthographique. A partir de ce moment, la création d'une orthographe rationnelle paraît à peu près définitivement compromise. Le XVIIe siècle parvint à constituer une orthographe officielle. Ce fut l'Académie qui l'imposa, sur la proposition faite par Charles Perrault en 1673. L'Académie se prononça pour la tradition, dont elle enregistra docilement les bizarreries et les complications. Elle sembla prendre à tâche de rendre l'orthographe difficile, afin de distinguer « les gens de lettres d'avec les ignorants » : l'orthographe étymologique était dès lors imposée. Elle règne encore aujourd'hui. Malgré les critiques de Voltaire, l'Académie, dans les éditions nouvelles de son *Dictionnaire*, n'adopta que des réformes secondaires. Même stagnation au XIXe siècle. Il y eut encore des projets de réformes, mais l'Académie demeura inflexible. A la fin de ce siècle, des phonéticiens, linguistes et historiens de la langue française, ont plaidé pour une simplification logique et modérée de l'orthographe.

— BIBLIOGR. : Brunot, *Histoire de la langue française* (dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française* de Petit de Julleville, Paris, 1896-1900).

ORTHOGRAPHIE (*fi* — du préf. *ortho*, et du gr. *graphein*, décrire) n. f. Archit. Dessin représentant un bâtiment avec ses dimensions normales réduites, et non avec les déformations apparentes produites par la perspective. ‖ Profil ou coupe perpendiculaire d'une fortification.

— Géom. Projection orthogonale.

— Gramm. Forme anc. du mot ORTHOGRAPHE.

ORTHOGRAPHIER (*fi-é* — rad. *orthographe*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous orthographiions. Que vous orthographiiez*) v. a. Ecrire suivant les règles de l'orthographe : *Il est indispensable de savoir* ORTHOGRAPHIER *sa langue*. ‖ Ecrire avec certains caractères ou certains signes orthographiques : ORTHOGRAPHIER *singulièrement un mot*.

— Fam. Prononcer en faisant sentir toutes les lettres : *Ces magisters du midi de la France, qui* ORTHOGRAPHIENT *leurs paroles.* (Géruzez.)

S'orthographier, v. pr. Etre orthographié.

ORTHOGRAPHIQUE *(fik')*, adj. Gramm. Qui appartient, qui a rapport à l'orthographe : *Signes* ORTHOGRAPHIQUES.

Géom. *Projection orthographique*, Syn. de PROJECTION ORTHOGONALE.

ORTHOGRAPHIQUEMENT *(ke)* adv. D'une manière orthographique ; conformément aux règles de l'orthographe.

ORTHOGRAPHISTE *(fisst')* n. Auteur qui écrit sur l'orthographe : *Un* ORTHOGRAPHISTE *distingué.* ‖ Personne qui sait l'orthographe.

ORTHOLEXIE *(lèk'-si* — du préf. *ortho*, et du gr. *lexis*, diction) n. f. Diction, correction du style. (Peu us.)

ORTHOLITE n. f. Syénite formée d'orthose et de mica brun.

ORTHOLOGIE *(ji* — du préf. *ortho*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Art de parler correctement, d'employer les mots avec les formes voulues par les règles de la lexicologie et la syntaxe. ‖ Traité de cet art.



Orthomégas (réd. 3 fois).

ORTHOLOGIQUE *(jik')* adj. Qui appartient à l'orthologie : *Règles* ORTHOLOGIQUES.

ORTHOMÉGAS *(gass)* n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la tribu des prionidés, comprenant quelques espèces de grands prions allongés, couverts d'un épais duvet, répandues dans l'Amérique tropicale.

ORTHOMÉRIS *(riss)* n. m. Genre de composées astéroïdées, comprenant des plantes à fleurs dont le disque est jaune ou pourpré et les rayons blancs ou violets. On en connaît plusieurs espèces, des contrées tempérées ou froides.)

ORTHOMIMIDÉS n. m. pl. Famille de reptiles dinosauriens ornithopodes, renfermant le seul genre *orthomimus*. — *Un* ORTHOMIMIDÉ.

ORTHOMIMUS *(muss)* n. m. Genre de reptiles dinosauriens, type de la famille des *orthomimidés*, fossiles dans le crétacé de l'Amérique du Nord.

— ENCYCL. Les *orthomimus* se rapprochent beaucoup des oiseaux ; leurs membres antérieurs, très courts, ont trois doigts ; les postérieurs, très longs, ont leurs dernières phalanges en griffes pointues ; les os, longs, sont creux, à parois minces. Ces animaux étaient de grande taille.

ORTHOMORPHIE *(fi* — du préf. *ortho*, et du gr. *morphe*, forme) n. f. Mot proposé pour remplacer *orthopédie*, qui semble limiter cet art aux déformations de l'enfance.

ORTHOMORPHIQUE *(fik')* adj. Qui appartient à l'orthomorphie.

ORTHONÈME n. m. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des pseudomélaniidés, fossiles dans le dévonien et le carbonifèrien américains.

ORTHONEURE adj. Zool. Se dit des mollusques gastéropodes, chez qui les nerfs émanant de chaque ganglion intestinal sont placés du même côté que le ganglion commissural correspondant.

ORTHONÈVRE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des syrphidés, répandus surtout dans l'ancien monde. (Les orthonevres sont de jolies mouches pourprées ou violacées, à reflets métalliques, à ailes transparentes [*orthoneura elegans*, de France].)

ORTHONYCINÉS *(si)* n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des ménuridés, comprenant le seul genre *orthonyx*. — *Un* ORTHONYCINÉ.

ORTHONYX *(nikss)* n. m. Genre d'oiseaux passereaux, type de la tribu des *orthonycinés*, comprenant quatre espèces propres à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. (Les orthonyx sont de taille moyenne, de couleurs sombres et ternes. Ils ont les mœurs des ménures.)



Orthonyx.

ORTHOPALE (du gr. *orthos*, droit, et *palé*, lutte) n. f. Antiq. Lutte dans laquelle on combattait debout.

ORTHOPÉDIE *(dî* — du préf. *ortho*, et du gr. *pais*, *paidos*, enfant) n. f. Branche de la chirurgie qui a pour but de prévenir ou de corriger les difformités du corps.

— ENCYCL. Les malformations se rencontrent naturellement chez les adultes ; toutefois, elles se montrent surtout chez les enfants ; de là le nom d'*orthopédie*. En effet, les unes sont congénitales ; les autres se développent plutôt au moment de la formation et de l'accroissement de l'individu.

On distingue l'*orthopédie préventive*, qui utilise les conditions climatériques et les moyens physiques : vie au grand air, climat marin, exercice musculaire méthodiquement appliqué, et l'*orthopédie curative*, plus importante. Cette dernière emploie tantôt le traitement sanglant : sections tendineuses ou ténotomies, résections osseuses, avivements et sutures, greffes tendineuses, etc. ; tantôt les traitements mécaniques : appareils orthopédiques, massage, gymnastique suédoise, électricité, hydrothérapie.

L'orthopédie est une des branches les plus intéressantes de la chirurgie. Dédaigné autrefois, cet art a fait de nos jours de grands progrès, et nous pouvons, par des soins expérimentés et méthodiques, guérir la plupart des déformations non invétérées.

Ces malformations sont rares à la main : la *syndactilie*, la *palmature* des doigts peuvent être facilement traitées. C'est surtout au niveau de la tête, du tronc et des membres inférieurs, que l'orthopédiste peut exercer son art. Il doit parfois prévenir et combattre le torticolis, la *cyphose* ou la *lordose* ; le plus souvent, il s'agit de la *scoliose* ou déviation latérale des jeunes filles. Les *pieds bots* sont guéris par le massage, les ténotomies, le redressement forcé ; quelquefois, il faut ajouter l'ablation de l'astragale ou la section des aponévroses du pied. Au *genu valgum* et aux *courbures rachitiques* on peut opposer l'*ostéoclasie* ou l'*ostéotomie*. L'orthopédiste traite également avec succès les *pieds plats*, les *pieds paralytiques*, les *ankyloses vicieuses* et même la *luxation congénitale* de la hanche.

ORTHOPÉDIQUE *(dik')* adj. Qui appartient, qui a rapport à l'orthopédie : *Appareil* ORTHOPÉDIQUE.

ORTHOPÉDISTE *(disst')* n. Personne qui pratique l'orthopédie, qui dirige un établissement orthopédique. ‖ Adjectiv. : *Chirurgie* ORTHOPÉDISTE.

ORTHOPÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des corylophidés, propres à l'Europe. (Les orthopères sont de minuscules insectes bruns ou roux, qui vivent dans les champignons, les moisissures des caves, les arbres pourris.)

ORTHOPHALLIQUE *(lik'* — du préf. *ortho*, et de *phallus*, membre viril) adj. Qui a le membre viril en érection : *Divinités* ORTHOPHALLIQUES. ‖ Licencieux : *Chœurs* ORTHOPHALLIQUES.

ORTHOPHONIE *(ni* — du préf. *ortho*, et du gr. *phônê*, voix) n. f. Méd. Art de corriger les vices de la parole.

ORTHOPHONIQUE *(nik')* adj. Méd. Qui a rapport à l'orthophonie : *Système* ORTHOPHONIQUE.

ORTHOPHRÉNIE *(ni* — du préf. *ortho*, et du gr. *phrên*, esprit) n. f. Art de diriger les facultés intellectuelles.

ORTHOPHRÉNIQUE *(nik')* adj. Qui a rapport à l'orthophrénie : *Méthode* ORTHOPHRÉNIQUE.

ORTHOPHYRE n. m. Nom générique des variétés porphyroïdes de syénite.

ORTHOPHYRIQUE *(rik')* adj. Dont la composition rappelle celle de l'orthophyre : *Tuf* ORTHOPHYRIQUE.

ORTHOPLASIE *(zi* — du préf. *ortho*, et du gr. *plasis*, formation) n. f. Influence directrice ou déterminante de la sélection naturelle dans le développement.

ORTHOPLEURE n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, famille des clérides, comprenant trois espèces, de l'hémisphère boréal. (Les orthoplenres [*dermestoides*] sont de petits clairons voisins des *enoplium*.)



Orthopleure (gr. 3 fois).

ORTHOPLOCE, ÉE *(sé* — du préf. *ortho*, et du gr. *plékein*, plier) adj. Bot. Se dit des graines et des embryons dont les cotylédons, pliés dans le sens de leur longueur, embrassent dans ce repli la radicule courbée en sens contraire.

— n. f. pl. Grande division de la famille des crucifères, comprenant les genres qui présentent le caractère ci-dessus indiqué. — *Une* ORTHOPLOCÉE.

ORTHOPNÉE (du préf. *ortho*, et du gr. *pnein*, respirer) n. f. Anat. Dyspnée dans laquelle le malade est obligé de rester debout ou sur son séant pour respirer.

ORTHOPNOÏQUE *(ik')* adj. Méd. Qui a rapport à l'orthopnée. ‖ Qui est affecté d'orthopnée.

ORTHOPTÈRE (du préf. *ortho*, et du gr. *ptéron*, aile) adj. Entom. Qui a les ailes antérieures croisées l'une sur l'autre et les postérieures pliées dans le sens de la longueur.

n. m. Jeux. Sorte d'oiseau mécanique, qui peut se soutenir et s'avancer dans l'air par une espèce de vol.

— n. m. pl. Entom. Ordre d'insectes, comprenant ceux qui ont quatre ailes dont les supérieures sont plus ou moins coriaces, les organes buccaux disposés pour broyer et présentent des métamorphoses incomplètes. (Les blattes, les sauterelles sont des orthoptères.) — *Un* ORTHOPTÈRE.

— ENCYCL. Entom. L'ordre des *orthoptères* renferme des types extrêmement variés, depuis les lépismes, dépourvus d'ailes, jusqu'aux libellules, qui sont des êtres exclusivement aériens. On les considère comme la souche même des animaux articulés, au moins des insectes. Leur genre de vie est essentiellement varié : les uns sont phytophages, les autres carnassiers, et les sauterelles sont omnivores. Les libellules passent leurs premiers états dans l'eau, comme les éphémères, mais aucun orthoptère n'est aquatique à l'état adulte. C'est à cet ordre qu'appartiennent les plus grands insectes connus. Les *titanophasma*, fossiles dans les terrains houillers, n'ont guère moins d'un mètre. Les orthoptères ne comptent aucun représentant vraiment utile ; par contre, c'est parmi eux que l'on trouve les insectes les plus nuisibles. Les ravages des termites et des blattes ne sont dépassés que par ceux des criquets.

Les orthoptères sont des animaux ordinairement assez mous et de coloration appropriée admirablement aux milieux dans lesquels ils vivent. Ceux des régions tropicales ont une livrée souvent très brillante. Il faut ajouter que les orthoptères comptent parmi les rares insectes comestibles : on mange en bien des régions les criquets cuits, grillés ou séchés.

On divise les orthoptères en trois sous-ordres : *thysanoures*, *orthoptères proprement dits*, *orthoptères pseudo-névroptères*. Les thysanoures comprennent les campodes, les podures et les lépismes. Les orthoptères proprement dits comprennent les forficules (dermaptères), les coureurs (blattes), les marcheurs (mantes et phasmes), les sauteurs (criquets ou acridiidés, sauterelles ou locustidés, grillons ou gryllidés). Les orthoptères pseudo-névroptères comprennent les thrips, les psoques, les termites, les éphémères et les libellules.

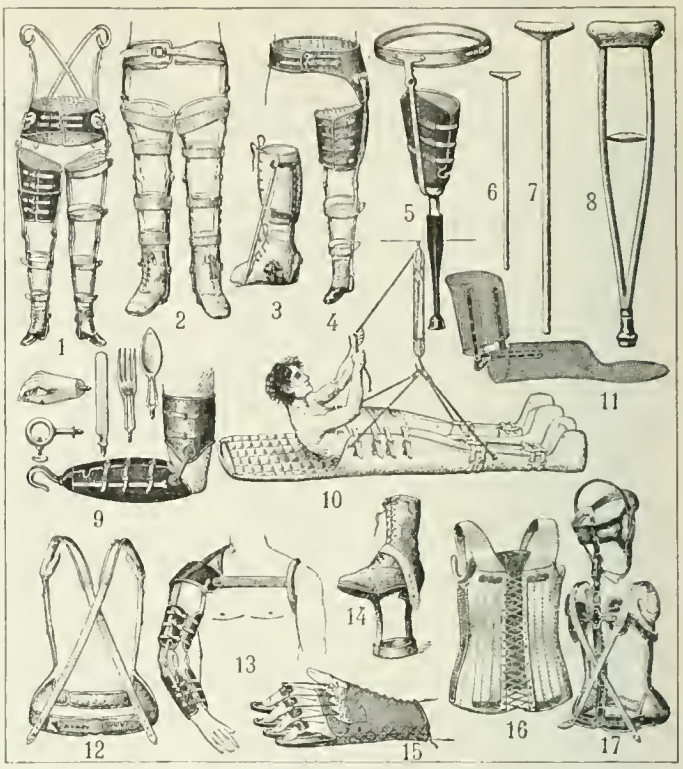

ORTHOPÉDIE. — Appareils : 1. Pour coxalgie ; 2. Pour double pied bot ; 3. Pour pied bot simple ; 4. Pour luxation congénitale ; 5. Cuissard avec pilon ; 6. Canne d'hôpital ; 7, 8. Béquilles, 9. Bras artificiel et ses accessoires ; 10. Gouttière de Bonnet ; 11. Attelle pour le coude ; 12. Corset redresseur ; 13. Appareil pour résection de l'humérus ; 14. Pied de fer pour raccourcissement ; 15. Palette redresseuse des doigts ; 16. Corset d'attitude ; 17. Minerve.

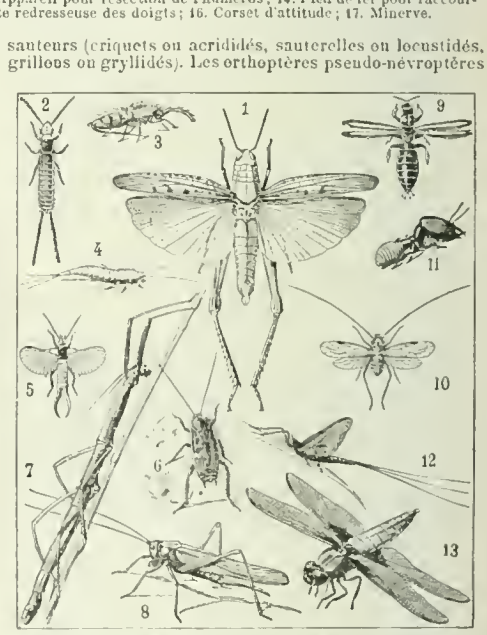

ORTHOPTÈRES. 1. Criquet (type). — Sous-ordres : *Thysanoures* ; 2. Campode ; 3. Podure ; 4. Lépisme. — *Orthopteres proprement dits* ; 5. Forficule ; 6. Blatte ; 7. Phasme ; 8. Sauterelle. — *Orthopteres pseudonévropteres* ; 9. Thrips ; 10. Psoque ; 11. Termite ; 12. Ephemere ; 13. Libellule.

ORTHOPTIQUE *(ptik'* — du préf. *ortho*, et de *optique*) adj. ‖ *Courbe orthoptique*, Nom donné à la courbe, lieu des points d'où l'on voit une courbe donnée sous un angle droit.

— ENCYCL. Quand la courbe donnée est une conique, la courbe orthoptique est un cercle réel ou imaginaire, c'est le *cercle de Monge*. Si l'angle des tangentes est assujetti simplement à être constant, le lieu du sommet est appelé *courbe isoptique*. Ces notions peuvent être généralisées et l'on appelle quelquefois *sphère orthoptique* la sphère de Monge, lieu des sommets des trièdres trirectangles, dont les faces sont tangentes à une quadrique.

ORTHORACHIE *(chi* — du préf. *ortho*, et de *rachis*) n. f. Chir. Art de corriger les déviations de la colonne vertébrale. (Peu us.)

ORTHORAPHES n. m. pl. Grande division des insectes diptères, renfermant ceux dont les larves ont une gaine maxillaire à tête complète ou incomplète et dont la peau, au moment de la métamorphose, se rompt suivant une ligne droite (chez la pupe). [Les tanystomes et les nématocères ou némocères sont orthoraphes.] — *Un* ORTHORAPHE.

ORTHORÉONOME (du préf. *ortho* ; du gr. *rhéos*, courant, et *nomos*, loi) n. m. Nom donné par le professeur Fleischl

à un instrument de son invention, destiné à étudier l'excitation nerveuse provoquée par l'électricité.

ORTHORRHOMBIQUE (*to-ron-bik'* — du préf. *ortho*, et de *rhombe*) adj. Se dit d'un prisme droit, à base rhombe : *Prisme* ORTHORRHOMBIQUE.

ORTHOSCÈLE (*to-sèl'* — du préf. *ortho*, et du gr. *skélos*, jambe) n. m. Chir. Appareil orthopédique, propre à redresser les jambes torses.

ORTHOSCOPE (*toss* — du préf. *ortho*, et du gr. *skopein*, regarder) n. m. Appareil, peu usité, destiné à examiner sous l'eau l'œil, et surtout la chambre antérieure et l'iris.

ORTHOSCOPIE (*sko-pi* — rad. *orthoscope* n. f. Physiq. Disposition d'un appareil visuel qui permet de voir les objets étendus sur un plan non courbé.

ORTHOSCOPIQUE (*sko-pik'* — rad. *orthoscope*) adj. Physiq. Se dit d'un objectif de chambre noire, combiné de façon à ne produire aucune déformation dans les lignes de l'image.

— Phot. Objectif double construit par Voigtlander, sur les données de Petzvald, donnant, avec une ouverture relativement petite, des images d'un diamètre très grand et uniformément éclairées. (Peu us. auj.)

ORTHOSE (du gr. *orthos*, droit) n. m. Espèce de feldspath, dont les cristaux donnent au clivage des solides dont certaines arêtes forment des angles droits.

— *Orthose sodique*, Dénomination sous laquelle on rangeait autrefois certains feldspaths de symétrie voisine de celle de l'orthose, mais chez lesquels domine la soude.

— ENCYCL. L'*orthose* est un silicate d'alumine et de potasse dont la formule est $K^2Al^2Si^6O^{16}$, dont le poids spécifique varie de 2,53 à 2,59, et dont la dureté est de 6. Cette substance contient à peu près 65 p. 100 de silice et 12 à 13 p. 100 de potasse. Ce minéral a une grande tendance à former, lorsqu'il est cristallisé, des groupements réguliers, qui donnent lieu aux macles dites *de Manebach* ou *de Four-la-Brouque*, *de Carlsbad*, *de Baveno*, etc. L'orthose n'est point attaqué par les acides, sauf par l'acide fluorhydrique. Les agents atmosphériques lui font éprouver lentement une décomposition profonde ; l'eau chargée d'acide carbonique lui enlève la potasse qu'il contient, à l'état de silicate soluble, et le transforme en kaolin.

L'orthose offre plusieurs variétés, dont les principales sont : l'*adulaire*, qui est toujours limpide et se trouve en cristaux hyalins dans le Saint-Gothard ; la *pegmatolite*, rose ou jaunâtre ; la *sanidine*, vitreuse, sodique et fendillée (elle est propre aux roches volcaniques) ; l'*eisspath* du Vésuve, qui en est une sous-variété hyaline ; l'*orthose opalisant*, l'*orthose aventurine*, la *pierre de soleil*, la *pierre des amazones*, la *pierre de lune*, lesquelles offrent des reflets variés. Toutes les variétés d'orthose appartiennent aux terrains de cristallisation.

ORTHOSIE (*zi*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, type de la famille des *orthosiidés*, répandus surtout dans l'hémisphère nord. (Les orthosies [*orthosia*] sont des noctuelles dont les ailes, entières, à sommet aigu, ont leur tache réniforme noire inférieurement.)

ORTHOSIIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères noctuéliens, renfermant les *orthosies* et genres voisins. — *Un* ORTHOSIIDÉ.

ORTHOSOMATIQUE (*tik'* — du préf. *ortho*, et du gr. *soma*, *atos*, corps) n. f. Syn. peu usité de ORTHOPÉDIE.

ORTHOSOME n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la tribu des prioninés, comprenant une espèce de l'Amérique tempérée. (L'orthosome brun [*orthosoma brunneum*] est brun marron brillant, avec la tête rugueuse, le thorax ponctué.)



Orthosome (réd. de moitié).

ORTHOSPERMÉ, ÉE (*spèr'* — du préf. *ortho*, et du gr. *sperma*, graine) adj. Bot. Qui a les graines droites.

— n. f. pl. Division de la famille des ombellifères, caractérisée par des graines ou mieux des carpelles s'appliquant l'un contre l'autre par leurs faces internes aplaties. — *Une* ORTHOSPERMÉE.

ORTHOSTADE (*stad'* — du gr. *orthostadias* ; de *orthos*, droit, et *istêmi*, je suis debout) n. m. Antiq. gr. Longue tunique, sans ceinture, dont les plis tombaient tout droit. ‖ Gâteau qui figurait dans les sacrifices funèbres.

ORTHOSTÉMON (*sté*) n. m. Genre de gentianées, tribu des chironiées, comprenant des plantes qui croissent en Asie et dans l'Océanie tropicale. ‖ On dit aussi ORTOSTÉMONE, et ORTOSTÈME.

ORTHOSTOME (*stom'* — du préf. *ortho*, et du gr. *stóma*, bouche) adj. Hist. nat. Qui a la bouche ou l'ouverture droite.

ORTHOSTOME (*stom'*) n. m. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des actéonides, fossiles du carbonifère au portlandien.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la tribu des cérambycinés, répandus dans l'Amérique tropicale. (Ce sont de grands et beaux capricornes, à livrée bleu foncé.)

ORTHOTOME n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des lusciniidés, répandus de l'Inde et la Malaisie à l'Australie.

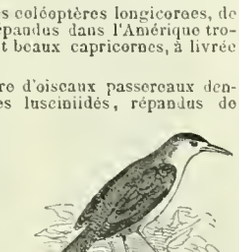

Orthotome.

— ENCYCL. Les *orthotomes* sont des fauvettes de la tribu des mallurinés, ordinairement verdâtres et grises, ou olivâtres et roussos. On les appelle *fauvettes couturières*, *couseuses de feuilles*, à cause de l'extraordinaire industrie qu'elles déploient dans la construction de leurs nids suspendus entre les feuilles des arbres, feuilles qui sont cousues ensemble au moyen du fils, ordinairement de coton, que l'oiseau tord et file lui-même. (V. NID.) L'espèce la mieux connue est l'orthotome à longue queue (*orthotomus longicaudus*), commun dans toute l'Inde. V. la planche NIDS.

ORTHOTONOS (*noss* — du préf. *ortho*, et du gr. *tonos*, contraction) n. m. Forme du tétanos, dans laquelle les muscles extenseurs et fléchisseurs sont synergiquement contracturés, de telle sorte que le corps est maintenu dans une attitude linéaire droite.

ORTHOTRIC ou **ORTHOTRICHUM** (*kom'*) n. m. Genre de mousses, de la famille des bryacées, répandues dans le monde entier. (Les orthotrics ont une coiffe conique ou campanulée, sillonnée et carénée, poilue. Ce sont des plantes vivaces, vivant ordinairement sur les arbres.)

ORTHOTRICÉ, ÉE (*sé*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *orthotric*. ‖ On dit aussi ORTHOTRICHOÏDE, ÉE.

— n. f. pl. Tribu de mousses, ayant pour type le genre *orthotric*. — *Une* ORTHOTRICÉE.

ORTHOTROPE (du préf. *ortho*, et du gr. *trépein*, tourner) adj. Bot. Se dit d'un ovule dans lequel les centres du micropyle, de la chalaze et du hile sont en ligne droite (c'est ce qu'on appelle encore un ovule *droit* [v. OVULE]. ‖ Se dit aussi d'un organe qui, par géotropisme, prend une direction verticale. (S'oppose à PLAGIOTROPE.)

ORTHOTROPIS (*piss'*) n. m. Genre de légumineuses, tribu des papilionacées, comprenant des arbrisseaux qui croissent en Australie.

ORTHOTROPISME (*pissm'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Influence qu'exerce l'insertion sur la position de l'embryon.

ORTHROS. Myth. gr. Être fabuleux, chien à deux têtes, fils de Typhon et frère de Cerbère. Il gardait les troupeaux de Géryon et fut tué par Héraklès.

ORTIAGE (*a'j'*) n. m. Maladie qui fait jaunir les feuilles de la vigne.

ORTIE (*ti* — du lat. *urtica*, même sens) n. f. Bot. Genre d'urticacées. ‖ *Ortie bâtarde*, *Ortie morte*, Noms donnés parfois à la *mercuriale annuelle*. ‖ *Ortie à feuilles blanches* ou *Ortie de Chine*, La ramie. ‖ *Ortie blanche*, Le lamier blanc. ‖ *Ortie cannabis*, *Ortie chanvre* ou *royale*, Le galéopsis tetrahit. ‖ *Ortie grièche*, L'ortie brûlante. (V. l'encycl.) ‖ *Ortie rouge*, Le lamier rouge, le lamier maculé, ou encore le galéopsis ladanum.

— Fam. *Jeter aux orties*, Se dépouiller de, renoncer à : JETER *le froc* AUX ORTIES.

— Art vétér. Séton, morceau de cuir ou mèche de coton qu'on insinue entre le cuir et la chair d'un cheval, afin de dégorger la partie malade.

— Zool. *Ortie de mer*, Nom vulgaire de quelques cœlentérés munis d'organes urticants, dont le contact produit une impression de brûlure.

— ENCYCL. Bot. Les *orties* (urtica) sont des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles opposées, stipulées, dentées ou lobées. Leurs fleurs, monoïques ou dioïques, forment des glomérules groupés eux-mêmes en épis, ou cymes. On connaît une trentaine d'espèces d'orties, des régions tempérées des deux hémisphères. La flore de France en possède quatre. L'ortie brûlante (*urtica urens*) est une herbe annuelle et monoïque, haute de 30 à 50 centimètres, à feuilles petites et dentées en scie, qui infeste les lieux cultivés. L'ortie dioïque ou grande ortie (*urtica dioica*) dépasse 1 mètre de haut ; elle envahit les haies, les buissons et les décombres. Ces plantes sont couvertes de poils unicellulaires, dits *urticants*, dont la base renferme un liquide irritant (acide formique) et dont la pointe, en se brisant au contact de la peau, y déverse le liquide, d'où une douleur cuisante et la production d'ampoules. Desséchées, les orties perdent leurs propriétés irritantes et peuvent servir de fourrage. Leur tige contient des fibres péricycliques, qui fournissent un textile de qualité inférieure à celle du chanvre.



Ortie : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle.

— Pharm. et thérap. La *grande ortie* (urtica dioica) a été employée en fustigations dans la paralysie et le coma ; le suc d'ortie, hémostatique, s'administre à l'intérieur par cuillerées à café ou en sirop. La *petite ortie* (urtica urens) et l'*urtica pilulifera* ont les mêmes propriétés. Les fleurs de l'*ortie blanche* (lamium album) s'emploient en tisanes contre la leucorrhée.

ORTIER (*ti-é* — rad. *ortie*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous ortiions. Que vous ortiiez*) v. a. Piquer, frotter, fouetter avec des orties : ORTIER *un membre malade*.

Ortié, ée part. pass. du v. Ortier.

— Pathol. Qui a rapport à l'urticaire, qui ressemble à l'urticaire : *Fièvre* ORTIÉE. ‖ Syn. de URTICAIRE.

— Par ext. Picoter : *Les gourmets disent que le vin, pour être bon, doit* ORTIER *le palais*. (Richelet.)

ORTIGUE (Joseph-Louis D'), musicographe français, né à Cavaillon en 1802, mort à Paris en 1866. Il étudia la musique en même temps que le droit. Juge auditeur à Apt en 1828, il donna bientôt sa démission et se rendit à Paris, où il fournit des articles de critique musicale à divers journaux. Il fut nommé en 1839 professeur de chant d'ensemble au collège Henri-IV. Il a publié : *De la guerre des dilettanti* (1829) ; *le Balcon de l'Opéra* (1833) ; *De l'école musicale italienne et de l'administration de l'Académie royale de musique, à l'occasion de l'opéra de Berlioz* (1839) ; *Abécédaire du plain-chant* (1841) ; *De la mémoire chez les musiciens ; Introduction à l'étude comparée des tonalités et principalement du chant grégorien et de la musique moderne* (1853) ; *Dictionnaire liturgique, historique et théorique de plain-chant et de musique d'église, dans le moyen âge et les temps modernes* (1854), ouvrage utile, mais lourd ; *la Musique à l'église* (1861). Il avait fondé, en 1857, *la Maîtrise*, journal de musique religieuse, dont il parut trois années, et auquel il donna pour successeur le *Journal des maîtrises*. Il a publié quelques morceaux de musique religieuse.

ORTIGUEIRA, ville d'Espagne (Galice [prov. de la Corogne]) ; 17.500 hab. Ch.-l. de district. Bains de mer fréquentés à Passantes.

ORTIGUES (Annibal D'), officier et poète français, né et mort à Apt (Provence) (1570-1630). D'une vieille famille provençale, il servit dans les troupes royales au temps de la Ligue, et voyagea à travers l'Europe. Il a laissé des *Poésies diverses* (1617), où il traite de guerres et d'amours. — Son fils, PIERRE D'**ORTIGUES**, bel esprit et romancier français, né à Apt en 1610, mort à Paris en 1693. Marié à une précieuse, il mena une vie agitée et difficile. Parmi les romans qui ont fait sa réputation, il faut citer : *le Grand Scipion*, imitation de Mlle de Scudéry ; *Diane de France* (1671) ; *Mlle de Tournon* (1679) ; *Agiatis* (1685), et la continuation du *Faramond* inachevé de La Calprenède. Il a encore laissé des *Harangues*, des *Lettres*, et un *Art de plaire dans la conversation* (1688).

ORTIS (Jacopo). V. LETTRES DE JACOPO ORTIS.

ORTIVE (du lat. *ortivus*, qui se lève) adj. f. Astron. ‖ *Amplitude ortive*, Arc de l'horizon qui mesure la distance entre le point où se lève un astre et l'orient vrai, c'est-à-dire le point d'intersection de l'horizon et de l'équateur.

ORTIXÈLE n. m. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des charadriidés, propres à l'Afrique équatoriale. (L'ortixèle de Meiffren [*ortixelus Meiffrenii*] est de taille médiocre, roux et blanc, avec une calotte marron et les joues blanches.)



Ortixèle.

ORTIZ (Alphonse), historien et liturgiste espagnol, né et mort à Tolède vers 1470-vers 1530). Chanoine de Tolède, il fut chargé par le cardinal Ximénès de la révision de la liturgie nationale de l'Espagne, connue sous le nom de *Liturgie mozarabique*. On a de lui, en espagnol et en latin : *Discours aux rois catholiques* ; en espagnol, *Consolation à la princesse de Portugal ; De la blessure du roi don Ferdinand le Catholique* ; etc. — BLAISE **Ortiz**, cousin du précédent, né à Villarobledo vers 1510, mort à Tolède vers 1560. Il fut vicaire général de Calahorra, secrétaire du cardinal Florent (depuis pape sous le nom d'Adrien VI), enfin théologal et archidiacre de Tolède. Il écrivit en latin : *Itinéraire d'Adrien VI d'Espagne à Rome et histoire de son pontificat* (1548) ; *Description de la cathédrale de Tolède* (1514).

ORTLER, massif montagneux entre les hautes vallées de l'Adda et de l'Adige, qui communiquent entre elles par les cols du Stelvio et du Tonale, tous deux carrossables. (Le même nom désigne aussi le point culminant [3.905 m.], sommet le plus élevé des Alpes antrichiennes. Plusieurs autres sommets dépassent 3.500 m.)

ORTLÉRITE n. f. Variété de porphyrite, que l'on rencontre dans le massif de l'*Ortler*.

ORTLIEBER (*li-bèr'*) n. m. Variété de raisin noir, cultivée en Styrie.

ORTLOFF (Frederic), jurisconsulte et historien allemand, né à Erlangen en 1797, mort à Iéna en 1868. Il devint, en 1819, professeur ordinaire à Iéna. Nous citerons parmi ses ouvrages : *les Manuscrits et les éditions de la loi salique* (1819) ; *Recueil des sources du droit allemand* (1836).

ORTNIT, nom d'une légende allemande très populaire au moyen âge et qui présente de nombreux points de ressemblance avec la légende française de Huon de Bordeaux. (V. HUON). Ortnit, jeune roi de Lombardie, se propose d'aller chercher comme épouse la fille du roi païen Machorel, entreprise périlleuse, et que beaucoup de prétendants ont payée de leur tête. Avant son départ, il se rend dans les environs du lac de Garde, où le nain Albéric (le même personnage qu'Oberon) lui découvre qu'il est son père, lui fait don d'une brillante armure et du l'excellente épée Rose, et lui promet son assistance. Grâce au secours d'Albéric, Ortnit enlève la jeune païenne et revient se faire couronner à Garde. Mais le roi Machorel, pour venger le rapt de sa fille, envoie dans le pays d'Ortnit deux serpents, qui le dévastent complètement. Ortnit tente de les tuer, mais il est dévoré par eux.

Le germe de la légende d'Ortnit est sans doute un récit mythique. Plus tard, l'histoire d'Ortnit a été mélangée à la légende de Hugdietrich.

ORTO (Jean DE), habile musicien de la fin du XVe siècle, qui s'appelait, dit-on, DUJARDIN ; il serait donc né en France ou en Belgique. Il visita l'Italie, où il publia ses œuvres. On connaît de lui un recueil de cinq messes à 4 parties (*Missæ de Orto*), (1509). On trouve, de cet artiste dans diverses anthologies de ce temps, 11 chansons françaises à 4 voix, un *Ave Maria*, une lamentation de Jérémie, etc.

ORTOKIDES, nom d'une dynastie fondée à la fin du XIe siècle par un chef turcoman, Ortok Ibn-Aksib, qui s'empara de la ville de Holvân et de l'Irak-Persan, puis entra au service du sultan seldjoukide Melik-shah, dont le frère lui donna le gouvernement de Jérusalem, où il mourut en 1091. Cette dynastie prit fin dans les premières années du XIVe siècle ; l'une de ses branches régna à Maredin et à Méyafarkin, l'autre à Hisn Kaïfa. — *Un, Une* ORTOKIDE.

ORTOLAN (mot provenç., signif. *jardinier* [cet oiseau fréquentant les jardins]) n. m. Espèce de bruant, répandue dans l'Europe moyenne et méridionale.



Ortolan.

— ENCYCL. L'ortolan (*emberiza hortulana*) est long de 12 à 15 centimètres ; roux varié de brun, avec la tête cendrée et la gorge grise et jaune. Commun dans le midi de la France, en Italie, en Espagne et en Grèce, il est très estimé comme petit gibier. On le capture en masses, au moyen de filets, et on l'engraisse en cage. Puis on étouffe les oiseaux, on les ébouillante et on les plume. Ceux qui ne se mangent pas rôtis sont mis en conserve dans des barils, avec du vinaigre et des épices.

Ortolan (Joseph-Louis-Elzéar), jurisconsulte français, né à Toulon en 1802, mort à Paris en 1873. Il fit ses études de droit à Aix et à Paris. Il se fit de bonne heure connaître par deux ouvrages, plusieurs fois réédités : l'*Explication historique des* Institutes *de Justinien* (1827), et la *Législation romaine* (1828). Il y étudiait le droit à la lumière des faits historiques, et y donnait une remarquable synthèse des institutions romaines. Bibliothécaire adjoint à la Cour de cassation, puis, après la révolution de 1830, secrétaire du parquet de la Cour de cassation, il fut chargé, la même année, de faire à la Sorbonne un cours d'histoire du droit constitutionnel en Europe. Il fut, en 1836, appelé à occuper à la faculté de droit de Paris une chaire de législation pénale comparée. En 1848, il avait fait, à la Faculté, une série de leçons sur le gouvernement républicain et la souveraineté du peuple. Nous citerons de lui : *Histoire du droit constitutionnel en Europe pendant le moyen âge* (1831); *Introduction philosophique au cours de législation pénale comparée* (1839); *Introduction historique au cours de législation pénale comparée* (1841); *Sur la souveraineté du peuple* (1848); *Éléments du droit pénal* (1854-1856); *Traité du ministère public*, en collaboration avec Ledeau. Enfin, il a écrit un volume de poésies : *les Enfantines* (1845). — Son frère, Jean-Félicité-Théodore **Ortolan,** né et mort à Toulon (1808-1874), devint capitaine de vaisseau en 1862. Il a écrit un traité plusieurs fois réédité : *Règles internationales et diplomatie de la mer* (1844-1845).



Joseph Ortolan.

Ortolan Eugène), jurisconsulte et compositeur français, né et mort à Paris (1824-1891). Fils de Joseph, il obtint en 1845 le second prix de Rome. Il poursuivait en même temps ses études de droit et entrait au ministère des affaires étrangères. C'est à cette époque qu'il publiait : *Des moyens d'acquérir le domaine international* (1851), et *Traité du droit de souveraineté territoriale et de l'équilibre politique*. En 1855, il donnait au Théâtre-Lyrique un opéra-comique en deux actes : *Lisette*, œuvre aimable, et, en 1857, aux Bouffes-Parisiens, une opérette intitulée : *la Mouche de Rosecco*. En 1867, il faisait exécuter à Versailles un oratorio, *Tobie*.

Ortolani (Angelo), musicien et littérateur italien, né et mort à Sienne (1788-1871). Maître de chapelle à Sienne, il écrivit d'assez nombreuses compositions religieuses. Il composa un opéra intitulé : *il Giorno delle nozze*, exécuté sous forme de concert. Comme écrivain, on lui doit : un recueil de comédies et drames; sous les seules initiales A. O. S. (*Angelo Ortolano, Senese*), un volume de mémoires sur la ville de Sienne (1842), et, sous le pseudonyme de Lotario Ganleno, un traité de contrepoint en vers, intitulé : *l'Arte del contrappunto* (1828).

Ortona, ville d'Italie (Abruzze Citérieure [prov. de Chieti], sur un promontoire de l'Adriatique; 12.260 hab. Évêché. Petit port. Elle a été détruite par les Turcs et est exposée aux tremblements de terre.

Ortona de' Marsi, bourg d'Italie (Abruzze Ultérieure IIe prov. d'Aquila); 3.412 hab.

Ortonovo, village d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]; 2.600 hab.

Orts (Charles), homme politique belge, né et mort à Bruxelles (1811-1880). Avocat, professeur de droit public, député de Bruxelles en 1848, il fut un des orateurs les plus éloquents et les plus écoutés du parti libéral. Il avait été l'un des fondateurs de la *Presse belge*.

Ortuñez de Calahorra (Diego), écrivain espagnol du XVIe siècle, né à Nájera (Rioja). Il composa la première partie du roman chevaleresque *Espejo de principes y caballeros* [Miroir des princes et chevaliers], où sont racontées les prouesses des chevaliers du Soleil et de son frère Rosicler, fils de l'empereur Trébatius (Saragosse, 1562). Une seconde partie fut ajoutée par Pedro de la Sierra, une troisième et une quatrième par Marcos Martinez, François de Rosset et Louis Douet ou ont tiré l'*Admirable histoire du chevalier du Soleil* (Paris, 1620-1626).

Ortygie (lat. *Ortygia*), nom donné à la ville de Délos, parce que les cailles (*ortuges*) y étaient abondantes. Les poètes, Diane et Apollon étant nés à Délos, nommaient parfois la déesse *Ortygia* et les bœufs d'Apollon *Ortygiæ boves*. — Lieu voisin d'Éphèse, près du Cenchrius. — Quartier de l'ancienne Syracuse, bâti sur un îlot de la rade et où se trouvait la fontaine d'Aréthuse; on l'appela aussi l'*Île* tout court. La ville moderne de Syracuse est bâtie en grande partie sur l'emplacement d'Ortygie.

ortygocopie [*pi* du gr. *ortugokopan*; de *ortux, ugos*, caille, et *koptein*, couper] n. f. Antiq. gr. Jeu en usage parmi les désœuvrés d'Athènes, et qui consistait à abattre des cailles avec la main.



Ortygomètre.

ortygomètre (du gr. *ortux, ugos*, caille, et *metrê*, mère) n. f. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des rallidés, comprenant seize espèces, réparties sur le globe. (Les ortygomètres [*porzana*], sont des râles que l'on appelle vulgairement *rois des cailles;* une seule espèce vit en Europe.)

ortyx (*likss*) n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre colin.

Oruba, île de la mer des Antilles, dans le groupe des îles sous le Vent, au large de la côte du Venezuela, vis-à-vis la presqu'île de Paraguana; 22 kilom. de longueur, 165 kilom. carr.; 8.000 hab. Indiens métissés. Elle appartient à la Hollande.

Oruro, ville de la Bolivie, ch.-l. du départ. du même nom; 16.000 hab. Bâtie à 3.800 mètres d'altitude, dans une plaine couverte d'efflorescences de sel et de salpêtre, elle fut autrefois très prospère, grâce à ses mines d'argent. On ne tire plus guère, aujourd'hui, de ses environs, que de l'étain exporté par Antofagasta. — Le *département d'Oruro*, comprenant les trois provinces de Carangas, Oruro, Paria, a 68.396 kilom. carr. et 200.000 hab.

Orus. Myth. égypt. V. Horus.

o rus, quando ego te aspiciam ? (mots lat., signif. *O campagne, quand te reverrai-je ?*), exclamation d'Horace qui, fatigué du bruit de la ville, aspire au repos des champs (liv. II, sat. VI, v, 60).

Orval, comm. de la Manche, arrond. et à 6 kilom. de Coutances, sur la rive droite de la Sienne; 900 hab. Ch. de f. Ouest. Carrière, four à chaux. Église (XIIe, XIIIe et XVe s.), avec crypte romane, vitraux et boiseries (XVIe s.).

Orval [lat. *Aurea vallis*] (abbaye d'), monastère de Belgique, aujourd'hui en ruine, entre Montmédy et Chiny, près la frontière française. Cette abbaye fut fondée par Arnoul II, comte de Chiny, vers 1070, et habitée d'abord par des bénédictins, puis par des chanoines réguliers. En 1131, saint Bernard y établit sept religieux venus du monastère cistercien de Trois-Fontaines et qui mirent à leur tête dom Constantin, le premier abbé d'Orval. Les moines d'Orval deviennent bientôt de grands propriétaires terriens. Le monastère fut incendié en 1637, à la suite de l'invasion du Luxembourg par Coligny. Il ne fut complètement reconstruit qu'au XVIIIe siècle. L'abbaye contenait une riche bibliothèque et de précieuses archives, dont une grande partie a été rédigée en deux cartulaires. Ce monastère a été incendié, en 1793, par les troupes françaises du général Beauregard, mais les ruines en sont fort belles encore.



Ruines de l'abbaye d'Orval.

Orval (Anne-Éléonore de Béthune d'), abbesse et écrivain ascétique, née à Paris en 1657, morte au Val-de-Gif (Seine-et-Oise) en 1733. Fille de François de Béthune, duc d'Orval, et petite-fille de Sully, elle fut élevée à l'abbaye de Royal-Lieu, près Compiègne, et devint, à vingt-neuf ans, abbesse de Notre-Dame du Val-de-Gif. Esprit cultivé, elle avait une vive sympathie pour les jansénistes. Elle écrivit de nombreux ouvrages de piété : *Idée de la perfection chrétienne* (1719); *Réflexions sur l'Évangile* (1725); etc.

orvale (de *or*, et de *valoir*, plante qui vaut de l'or [à cause des propriétés qu'on attribuait autref. à cette plante]) n. f. Nom de diverses plantes du genre sauge, comme la *sauge sclarée;* l'orvale des prés (*salvia pratensis*).



Orvale.

— Encycl. L'espèce la plus commune d'*orvale*, appelée aussi *sclarée* ou *toute-bonne*, est une grande et belle plante bisannuelle, dont les tiges, de 1 mètre, sont carrées, à angles arrondis, velues, rameuses, et portent de larges et grandes feuilles opposées, épaisses, ridées, cordiformes, d'un vert foncé. A l'aisselle de larges bractées lilas rose pâle naissent de petits fascicules de fleurs blanches ou bleuâtres. L'orvale croît surtout dans les lieux secs, arides; elle a une odeur pénétrante et agréable.

En Allemagne, on emploie cette plante comme condiment, et on mange même ses jeunes pousses en salade. Dans les pays du Nord, on s'en sert pour la fabrication de la bière. L'orvale a joui d'une grande réputation en médecine; on la regarde comme tonique et antispasmodique.

Orvault, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 9 kilom. de Nantes, près du Cens; 1.828 hab. Beau calvaire. Chapelle gothique de Notre-Dame des Anges.

orvet (vé — orig. dout.; peut-être influencé par l'anc. franç. *orb*, aveugle) n. m. Genre de reptiles sauriens scincoïdiens, type de la famille des anguidés, répandu en Europe, en Barbarie et dans l'Asie occidentale.

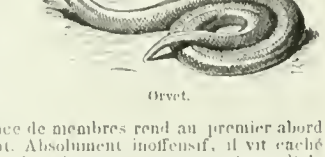

Orvet.

— Encycl. L'*orvet* (anguis fragilis), vulgairement *serpent de verre*, est un petit animal cylindrique, luisant, plus ou moins bronzé, que l'absence de membres rend au premier abord pareil à un serpent. Absolument inoffensif, il vit caché dans les trous, sous les pierres, et ne sort guère qu'à la tombée du jour. Une tradition erronée le fait passer pour aveugle. Quand on le saisit, il se débat vivement et détache souvent sa queue. Sa morsure, très peu vigoureuse, est sans danger. C'est un reptile très utile.

orviétan (de l'ital. *orvietano;* d'*Orvieto*, n. géogr.) n. m. Électuaire inventé par Ferrante, d'Orvieto, et en grande vogue à Paris au milieu du XVIIe siècle.

— Anc. Drogue de charlatan. Il *Marchand d'orviétan*, Charlatan.

— Encycl. L'*orviétan* renfermait, à l'origine, une cinquantaine de substances; puis, de simplification en simplification, il n'en contint plus guère que vingt, presque toutes inertes. On peut considérer ce remède oublié comme une variante inoffensive de la *thériaque*.

Orvieto (lat. *Urbs vetus, Oropitum, Herbanum* des anciens), ville d'Italie (Ombrie), prov. et à 52 kilom. S.-S.-O. de Pérouse, dominant à pic la rive droite de la Paglia, affluent du Tibre; 16.078 h. (*Orviétans, anes.*) Cette ville, d'aspect mort et abandonné, fut au moyen âge la forteresse et le refuge des papes. Elle a d'intéressants monuments. En première ligne, le *Duomo* ou cathédrale (1290-1580), en marbre blanc, couvert de sculptures et de mosaïques; à l'intérieur, on admire les statues des douze apôtres, les fresques de Luca Signorelli. Parmi les autres curiosités d'Orvieto est un puits, le Pozzo di San Patricio, creusé au XVIe siècle; il a 61 mètres de profondeur, et l'on y descend par deux escaliers en spirale; l'ancien palais des papes, le palais épiscopal, un musée étrusque et médiéval, etc. Les environs d'Orvieto fournissent d'excellents vins rouges et des muscats estimés.

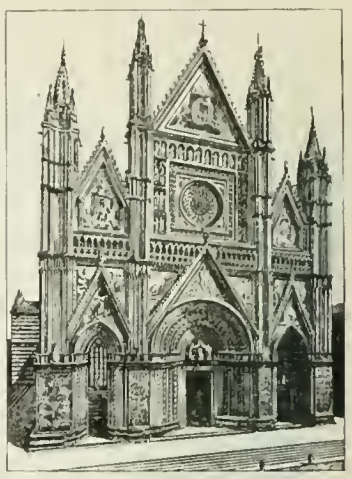

Cathédrale d'Orvieto.

Orville, comm. du Pas-de-Calais (cant. de Pas), arrond. et à 33 kilom. d'Arras; 835 hab. Gisements de phosphate de chaux.

Orville (Jacques-Philippe d'), philologue néerlandais, né à Amsterdam en 1696, mort à Gronendal, près d'Amsterdam, en 1751. Il visita l'Angleterre, la France, l'Allemagne et l'Italie, et professa les belles-lettres à l'athénée d'Amsterdam. Ses œuvres les plus importantes sont ses *Miscellaneæ observationes in auctores veteres et recentiores* (1732-1739); ses *Miscellaneæ observationes et criticæ novæ* (1740-1751); enfin, ses *Sicula quibus Siciliæ veteris rudera illustrantur* (1762-1764); etc.

Orvilliers (Louis Guillouet, comte d'), marin français, né à Moulins en 1708, mort en 1792. Après avoir servi dans les troupes coloniales à Cayenne, il passa en 1728 dans la marine. Il fut attaché comme capitaine de vaisseau à l'escadre d'évolution de La Galissonnière et contribua à la prise de Port-Mahon (1756). Chef d'escadre en 1764, il fut, au commencement de la guerre d'Amérique, en 1777, nommé lieutenant général des armées navales. L'année suivante, il reçut le commandement de la flotte destinée à combattre dans l'Océan les flottes anglaises. Le 8 juillet 1778, il sortit de Brest et, le 27, battit l'amiral Keppel près d'Ouessant. Au commencement de 1779, il réunit son escadre à celle de l'amiral espagnol don Luis de Cordova, et tous deux se dirigèrent vers les côtes anglaises. Le typhus et une série de violentes tempêtes empêchèrent le débarquement. D'Orvilliers dut rentrer à Brest. Découragé, il se retira à l'abbaye de Saint-Magloire, à Paris. Il émigra en 1791 et mourut quelques mois après.

Orxois, pays de l'ancienne France (Ile-de-France), anj. dép. de l'Aisne, entre la rive gauche de l'Ourcq et la rive droite de la Marne, et qui confinait aux pays suivants : Multien, Valois, Tardenois et Brie.

Ory (le Comte). V. Comte Ory (*le*).

oryct ou **orycto**, préfixe qui vient du gr. *oruktos*, déterré, d'où les deux sens du préfixe, qui désigne tantôt les fossiles, tantôt les minéraux.

oryctе n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, de la famille des scarabéidés, répandus dans les régions chaudes de l'ancien monde.



Oryctе (réd de moitié).

— Encycl. Les *oryctes* (oryctes) sont des scarabées d'assez forte taille, bruns ou roux, dont le corselet chez les mâles est excavé, bossué, tandis que leur tête porte une corne verticale. La seule espèce d'Europe est le scarabée nasicorne (*oryctes nasicornis*), long de 4 centimètres, roux brillant. Il infeste parfois les cultures maraîchères.

oryctérope n. m. Genre de mammifères édentés, type de la famille des *oryctéropidés*, propres à l'Afrique chaude.

— Encycl. Les *oryctéropes* (oryctéropus) sont de grands animaux lourds, épais, à tête très longue, coiffée de grandes oreilles et terminée par un groin. Les pattes portent des griffes acérées; la peau, épaisse, est parsemée de soies raides. Nocturnes et timides, les oryctéropes ou cochons de terre vivent dans de profonds terriers; ils se nourrissent de fourmis et de termites, qu'ils happent avec leur langue vermiforme et gluante.



Oryctérope.

oryctéropidés n. m. pl. Famille de mammifères édentés, renfermant les *oryctéropes* et les genres fossiles *palæoryctéropе* et *plésioryctéropе*. — *Un* oryctéropidé.

ORYCTOGÉOLOGIE (*jé. ji* — du préf. *orycto*, et de *géologie*) n. f. Partie de l'histoire naturelle qui traite de la disposition des minéraux dans la terre.

ORYCTOGÉOLOGIQUE (*jé, jik'*) adj. Qui a rapport à l'oryctogéologie.

ORYCTOGNOSIE (*zi* — du préf. *orycto*, et du gr. *gnôsis*, connaissance) n. f. Partie de l'histoire naturelle qui apprend à connaître et à distinguer les minéraux.

ORYCTOGNOSIQUE (*zik'*) adj. Qui a rapport à l'oryctognosie.

ORYCTOGNOSTE (*tyhnosst'*) n. m. Celui qui s'occupe d'oryctognosie. (Peu us.)

ORYCTOGRAPHE (du préf. *orycto*, et du gr. *graphein*, décrire) n. m. Celui qui s'occupe d'oryctographie.

ORYCTOGRAPHIE (*fi* — rad. *oryctographe*) n. f. Etude des fossiles. (Vx.) V. PALÉONTOLOGIE.

ORYCTOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à l'oryctographie.

ORYCTOLOGIE (*ji* — du préf. *orycto*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Partie de l'histoire naturelle qui traite des fossiles. V. PALÉONTOLOGIE.

ORYCTOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à l'oryctologie.

ORYCTOLOGISTE (*jisst'*) n. m. Celui qui s'occupe d'oryctologie, qui est versé dans cette science.

ORYCTOTECHNIE (*tèk'-ni* — du préf. *orycto*, et du gr. *tekhné*, art) n. f. Dans le système d'Ampère, Etude des moyens par lesquels l'homme se procure les substances minérales destinées à son usage.

ORYCTOTECHNIQUE (*tèk'-nik'*) adj. Qui a rapport à l'oryctotechnie.

ORYGAME n. m. Bot. Sorte de fossette qui existe à la surface des frondes des hépatiques ou marchanties, et renferme les corps reproducteurs.

ORYGMA (du gr. *oruyma*, fosse) n. m. Antiq. gr. Gouffre dans lequel les Athéniens précipitaient les condamnés à mort.

ORYSSE n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, type de la tribu des *oryssinés*, comprenant une quinzaine d'espèces du globe. (Les orysses [*oryssus*] sont de taille moyenne, cylindriques, avec la tête globuleuse, à antennes épaisses insérées très près de la bouche.)

ORYSSINÉS (*ri-si*) n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des tenthrédinidès, renfermant le seul genre *orysse*. — *Un* ORYSSINÉ.

ORYX (*rikss*) n. m. Genre d'antilopes, comprenant six espèces propres à l'Afrique et à l'Arabie.



Oryx.

— ENCYCL. Les *oryx* appartiennent à la tribu des hippotragués. Ce sont des bêtes lourdes, puissantes, à très longues cornes droites, rondes et très effilées, qui les ont fait appeler *antilopes à sabre*. Leur livrée est claire, jaunâtre en dessus, blanche en dessous, avec des marques noires au chanfrein et aux oreilles. L'espèce la plus septentrionale est l'*oryx leucoryx*, répandue dans l'Afrique septentrionale et au Sénégal; l'*oryx Capensis* vit dans l'Afrique.

ORYXIONOMIE (*ksi, mi* — du gr. *orussein*, creuser, et *nomos*, loi) n. f. Dans la nomenclature d'Ampère, Science qui apprend à comparer les divers procédés applicables à l'exploitation d'une mine, pour choisir les plus avantageux.

ORYXIONOMIQUE (*ksi, mik'*) adj. Qui a rapport à l'oryxionomie : *Méthode* ORYXIONOMIQUE.

ORYZA n. m. Nom scientifique latin du genre *riz*.

ORYZÉ, ÉE (rad. *oryza*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au riz.

— n. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre *riz*. — *Une* ORYZÉE.

ORYZIVORE (du lat. *oryza*, riz, et *vorare*, dévorer) adj. Qui vit de riz : *Insecte, Oiseau* ORYZIVORE. (Ne s'emploie guère en dehors de la nomenclature scientif.)

ORYZOIDE (du lat. *oryza*, riz, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui ressemble au riz : *Graminées* ORYZOÏDES.

ORYZOPHAGE (*faj'* — du gr. *oruza*, riz, et *phagein*, manger) adj. Qui se nourrit principalement de riz : *Les Chinois sont* ORYZOPHAGES.

ORYZOPSIS (*psiss*) n. m. Genre de graminées, tribu des agrostidées, comprenant des herbes cespiteuses, qui habitent l'Amérique du Nord.

ORZECHOWSKI, ORECHOVIUS ou **ORZECHOVIUS** (Stanislas), théologien polonais, né en 1513, mort en 1566. Prêtre catholique, il ne tarda pas à manifester des tendances peu orthodoxes, prêcha le mariage des prêtres et se maria lui-même. Il a laissé de nombreux ouvrages politiques : *Chimera*, *Dialogue sur la création*; un ouvrage latin, *Annales*, qui raconte la période de 1548 à 1552; etc.



Elisa Orzeszko.

ORZEGOW, village d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]); 3.320 hab. Mines de houille et de zinc.

ORZESCHE, village d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]); 2.500 hab. Verreries. Mines de houille.

ORZESZKO (Elisa), femme de lettres polonaise, née PAWLOWSKA, auprès de Grodno, en 1843. Elle a pris le nom de son premier mari, Pierre Orzeszko. Elle débuta dans la littérature en 1866 et, depuis cette époque, elle a publié de nombreux romans, qui retracent des scènes de la vie des Polonais ou des juifs polonais : *Dernier amour*, *En cage*, *En province*, *les Vertueux*, *Monsieur Graba*, *les Mémoires de Woclawa*, *Marthe*, *Eli Makower*, *Meir Ezofowicz*, *Sylwek*, *les Spectres*, *Sur le Niémen*, *l'Australien*, *la Chanson interrompue*, etc. Quelques-unes de ses œuvres ont été traduites en français.

ORZINUOVI, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia]), sur l'Oglio. Filature de soie.

OS préf. V. os.

OS. Chim. Symbole de l'OSMIUM.

OS (*oss* au sing., *ó* au pl., *oz'* en liaison — lat. *os*) n. m. Corps blanchâtre, dur, qui sert de soutien aux parties molles de l'organisme : *Os longs. Os plats.*

— Poétiq. Au plur. Ossements humains, restes mortels : *Enlevez à des sauvages les os de leurs pères, vous leur enlevez leur histoire, leurs lois.* (Chateaubr.)

— Par anal. Partie d'une charpente quelconque : *Voltaire appelle les montagnes les os de la terre.* ‖ S'est dit pour Noyau de fruit : *L'os d'une pêche.*

— Fig. Ce qui constitue la force, la consistance : *Il rend aux mots les os et les nerfs dont les chanteurs les privent trop souvent.* (Th. Gaut.) ‖ Ce qui est dur, pénible :

Après avoir vu l'os, nous aurons bien la chair.
A. BARBIER.

— Loc. div. *Os à moelle* ou *à la moelle*, Os qui contient de la moelle et qu'on met ordinairement dans le pot-au-feu. (Fig. Chose utile, qui donne du profit : *A force de solliciter, on obtient un bon* OS À MOELLE.) ‖ *Extraire la moelle de l'os*, Tirer d'une chose ce qu'elle contient de plus important et de plus profitable. ‖ *Os de l'avocat*, Ancien nom d'un des os du gigot. ‖ *En chair et en os*, En personne. — En réalité et non pas seulement en imagination. ‖ *Jusqu'à la moelle des os*, Profondément. ‖ *N'avoir que les os et la peau, Avoir la peau collée sur les os*, Etre fort maigre. (On dit aussi *Les os lui percent la peau*, et *On compterait ses os.*) ‖ Fam. *Ne pas faire de vieux os*, Mourir jeune; être près de mourir; ne pas demeurer longtemps quelque part : *Ministre qui* N'A PAS FAIT DE VIEUX OS *au pouvoir.* ‖ *Y laisser ses os*, Y perdre la vie. ‖ *Etre percé, trempé, mouillé jusqu'aux os*, Etre extrêmement mouillé. ‖ *Casser, Rompre, Briser les os à quelqu'un*, Le battre très violemment. ‖ *Ronger un os*. Le dépouiller avec les dents des restes de chair qui y sont encore attachés. ‖ Fig. *Donner, Jeter un os, des os à ronger à quelqu'un*, Lui proposer une difficulté qui l'embarrasse; lui susciter une affaire qui l'empêche de s'occuper d'autre chose. — Lui donner quelque occupation qui l'aide à vivre; lui faire quelque légère grâce. ‖ *C'est un os bien dur à ronger*, C'est une chose bien difficile; c'est un petit bénéfice pour une bien grande peine. ‖ *S'acharner sur un objet comme deux chiens sur un os*, Se le disputer avec acharnement. ‖ *Ce sont trop de chiens après un os, Voilà bien des chiens pour un os*, Trop de gens ont part dans les bénéfices de cette affaire. ‖ *Manger, Ronger quelqu'un jusqu'aux os*, Le ruiner petit à petit et complètement.

— Arg. Argent : *Avoir de l'os.*

— Chim. *Poudre* ou *Cendre d'os*, Poudre que l'on obtient en pulvérisant les os dépouillés de leur matière organique par calcination : *La* POUDRE D'OS *renferme environ 80 p. 100 de phosphate tricalcique de calcium, 20 p. 100 de carbonate de calcium, de silice et d'alumine.*

— Comm. *Os verts*, Os de boucherie dont on extrait, par la cuisson, la graisse et la gélatine.

— Pharm. et thérap. *Os de cœur de cerf*. Ossification partielle du muscle cardiaque du cerf et d'un certain nombre de ruminants et de pachydermes. ‖ *Os pénien*. Ossification du pénis du chien, jadis employée en thérapeutique. ‖ *Os de seiche*. V. la partie encycl.

— PROV. **Jamais belle chair ne tut près des os.** V. CHAIR. ‖ **Pour avoir la moelle, il faut briser l'os**, Quand on veut réussir dans une entreprise, il ne faut pas reculer devant les difficultés. ‖ **Il n'y a point de viande sans os**, Aucun bien, aucun avantage sans inconvénient, aucun plaisir sans peine. ‖ **Un bon chien n'attrape jamais un bon os**, Une bonne chose n'arrive jamais à ceux qui la méritent.

— SYN. **Os, ossement.** Les *os* portent ce nom tant qu'on les considère comme faisant partie de l'être organisé, ou au point de vue du rôle qu'ils remplissent; ils deviennent des *ossements* (mot qui s'emploie toujours au plur.) lorsque l'ensemble est détruit, lorsqu'ils ne font plus partie intégrante d'un tout ayant une fonction. Ainsi, on dira que dans une caverne remplie d'*ossements*, on a distingué les *os* de la tête d'un renne, les *os* d'une jambe de cheval, etc.

— ALLUS. LITTÉR. : **Voilà l'os de mes os et la chair de ma chair.** V. CHAIR.

— ALLUS. HIST. : **Ingrate patrie, tu n'auras pas mes os**, Mots gravés sur sa tombe par ordre de Scipion l'Africain. Accusé de prévarication dans la campagne d'Asie, et n'ayant pu se défendre qu'en faisant l'apologie des services qu'il avait rendus à sa patrie, il s'exila de lui-même à Literne, en Campanie, où il mourut, sans vouloir que son corps fût rendu à Rome.

— ENCYCL. Anat. Les *os* constituent dans leur ensemble le squelette des vertébrés; ils sont unis les uns aux autres par des *articulations* et servent de leviers aux masses musculaires qui s'insèrent sur eux; ils sont, par suite, les organes passifs des mouvements. Le nombre des os varie suivant les espèces animales; chez l'homme adulte, il est de 206, savoir : 26 pour la colonne vertébrale, 31 pour le crâne, la face et la langue, 25 pour le thorax, 64 pour les membres supérieurs et 60 pour les membres inférieurs. La grandeur des os est fort différente, mais leur rapport entre eux est presque invariable dans la même espèce; si bien qu'avec un seul os on peut déterminer la taille et la race de l'individu auquel il a appartenu.

D'après leur forme, on divise les os en os *longs*, os *larges* et os *courts*. Dans les os longs, on distingue un corps ou *diaphyse* et deux extrémités ou *épiphyses*.

Quand on décrit un os, on donne des noms à toutes ses parties. Les noms des saillies des os ou *apophyses* les plus employés sont : bosse, protubérance, tubérosité, éminences mamillaires, épine, ligne, crête, etc., suivis d'adjectifs comme : coracoïde, coronoïde, unciforme, etc.

— *Structure des os*. Si l'on coupe un os long d'adulte dans le sens de sa longueur, on le trouve plus ou moins rempli par une substance rougeâtre ou jaunâtre : la *moelle des os*, de consistance molle et graisseuse. Cette moelle est enfermée dans des cavités dont les parois sont formées d'un tissu dur, compact et blanc, qui constitue l'os proprement dit. Parfois, le tissu osseux forme des aréoles communiquant entre elles, et il prend alors le nom de tissu spongieux ou réticulaire. La distribution des divers tissus osseux et de la moelle varie avec les variétés d'os. Dans les os longs, le corps forme une seule cavité, canal médullaire, remplie de moelle, et les épiphyses sont formées de tissu spongieux. Les os plats sont limités par une mince couche de tissu compact (tables de l'os) et constitués par du tissu spongieux ou réticulaire; enfin, les os courts sont constitués aussi par du tissu réticulaire, dont les alvéoles sont bien limitées. Tous les os sont criblés de trous par où passent les vaisseaux; parmi eux il en est un plus considérable, dont la position varie peu et qui s'appelle *trou nourricier* de l'os. Enfin, enveloppant l'os dans presque toute son étendue, est une membrane fibro-élastique, le *périoste*.

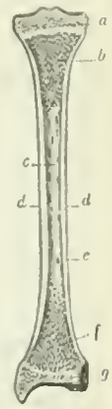

Os coupé de tibia) : *a*, épiphyse; *b*, diaphyse; *c*, canal médullaire; *d*, périoste; *e*, tissu réticulaire; *f*, tissu spongieux; *g*, tissu compact.

Les os sont constitués par une substance organique, l'*osséine*, imprégnée de substances minérales diverses; voici une analyse d'un fémur pour 1.000 parties : Substance organique, 310; phosphate et fluorure de chaux, 597; carbonate de chaux, 73; phosphate de magnésie, 13; chlorure de sodium, 7.

— Pathol. Les *os* peuvent être affectés par des maladies fort diverses, traumatiques ou non traumatiques.

Les lésions traumatiques sont les piqûres, les plaies par instruments piquants ou tranchants et surtout les *fractures*. (V. FRACTURE.) Les lésions non traumatiques peuvent être inflammatoires ou tenir à un trouble de la nutrition. Les maladies du tissu osseux à processus inflammatoire sont d'origine microbienne; elles sont étudiées à leur ordre alphabétique. Citons les ostéites et les ostéomyélites, avec leurs formes diverses, les abcès, la nécrose, les lésions tuberculeuses et syphilitiques, l'ostéo-périostite, etc.

Les maladies par troubles de nutrition sont surtout le rachitisme, l'ostéomalacie et l'atrophie des os.

— Pharm. et thérap. L'ancienne médecine faisait un grand emploi des *os* pulvérisés (crâne humain, corne de cerf, etc.); toutes ces substances devaient leur action au phosphate tricalcique qu'elles renferment. Les os ne servent plus qu'à préparer les phosphates de chaux, après qu'une calcination préalable les a dépouillés de leur matière organique; après cette opération, ils ne consistent plus guère qu'en phosphate tricalcique, et sont dits *poudre* ou *cendre d'os* ou *phosphate d'os*.



Os de seiche (vu des deux faces).

— *Os de seiche*. On nomme ainsi une lame chitineuse incrustée de sels calcaires, existant dans le corps des seiches et nommée aussi *sépion* ou *sépiostaire*. C'est une plaque ovale, allongée, poreuse, calcaire, creusée en arrière d'une *cavité ventrale*. Ces os de seiche ont été jadis employés en pharmacopée. On utilisait autrefois ces osselets en orfèvrerie pour faire des moules de menus objets.

L'os de seiche se suspend dans la cage des petits oiseaux. Il leur sert à se nettoyer le bec et leur fournit une partie de la chaux nécessaire à leur organisme.

OS (*oss* — de l'anc. franç. *oste*, d'orig. inconn.) n. m. ‖ *Os de cerf*. En T. de vénerie, Ergots ou stylets de la bête, qui ne touchent point la terre pendant la marche normale. Le cerf ne porte sur ses os que lorsqu'il court, ou, en langage de veneur : *Dès que le cerf fuit, il donne des os en terre.*)

OSA (Barthélemy D'), érudit du XIVe siècle, né à Bergame, ou peut-être à Cahors vers 1280, mort à Bergame vers 1360. Chancelier du cardinal Guillaume Longo, il est regardé comme un des précurseurs de la Renaissance. Dans un séjour qu'il fit à Montpellier, il fut en relation avec Pétrarque. Il avait composé en latin une *Histoire générale des papes*, dont le manuscrit a été perdu. On lui attribue une *Glose latine sur l'histoire des Lombards*.

OSAGE, ou, plus exactem. **RIVIÈRE DES OSAGES**, rivière du centre des Etats-Unis, en Kansas et en Missouri. Elle coule vers l'E., et s'achève dans le Missouri, rive droite, à *Osage City*. Cours 650 à 700 kilom.

OSAGE, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat de Kansas, aux sources de la *rivière des Osages*; 27.000 hab. Ch.-l. *Lyndon*. Cultures de maïs. — Comté de l'Etat de Missouri, au confluent de l'*Osage* et du Missouri; 17.000 hab. Ch.-l. *Linn*.

OSAGE, nom de plusieurs villes des Etats-Unis : ville de l'Etat d'Iowa, ch.-l. du comté de Mitchell, dans la vallée du Red Cedar, sous-affluent du Mississipi par l'Iowa; 3.000 hab. Forges, fabriques d'instruments aratoires. — Ville de l'Etat de Kansas (comté d'Osage), sur le Salt-Creek, affluent de l'une des branches de la *rivière des Osages* (bassin du Missouri); 3.000 hab. Houille.

OSAGES, Indiens Peaux-Rouges des Etats-Unis, vivant jadis dans la *vallée de l'Osage*, sur le bas Missouri, et actuellement cantonnés dans le Territoire indien. Ils élèvent de nombreux chevaux et font de l'agriculture. Ils appartiennent à la famille *dakota*. — *Un, Une* OSAGE.

OSAKA, OZAKA ou **OHOSAKA**, ville du Japon, île de Nippon (prov. de Setsou), située dans le delta du Yodogava, émissaire du lac Biva, à 4 kilom. de la *baie d'Osaka* ou *mer d'Idzoumi* (partie orient. du Séto-Outsi); 821.235 h. Ecole de médecine. Hôtel des monnaies de l'empire. Arsenal. Port ouvert (depuis 1867), elle doit à son excellente position au centre de l'empire, sur une mer abritée, une grande importance économique. Industrie de la laque; marché pour le riz, les poissons salés, les bois, les produits manufacturés japonais et européens. Le commerce européen a son siège à Kôbé, qui sert d'avant-port à Osaka. Temple très fréquenté de Zenmangou (date de 948); château fort de 1590, où habitait le shogoun.

O SALUTARIS, strophe qui se chante à la messe au moment de l'élévation et au salut, et qui est tirée de

l'hymne *Verbum supernum prodiens*, œuvre de saint Thomas d'Aquin. ‖ Musique composée sur cette strophe : *Chanter l'o* SALUTARIS *de Gossec.*

OSANE n. m. Nom vulgaire d'une antilope (*hippotragus osana*), répandue dans l'Afrique orientale.

OSANN (Emile), médecin allemand, né à Weimar en 1787, mort en 1842. Il est regardé comme le fondateur de la science balnéologique. Son principal ouvrage est intitulé : *Description physico-medicale des sources minérales les plus connues des pays les plus favorisés de l'Europe* (1839-1841).

OSANORE (de *os*; du préf. priv. *an*, sans, et de *or*) adj. f. Chir. Se dit des dents artificielles faites avec l'ivoire de l'hippopotame, que l'on fait tenir dans les alvéoles sans employer l'or : *Dents* OSANORES.

OSAR (mot suéd.) n. m. Monticule de sable et fragments de roches placés ordinairement à la suite de quelque butte ou colline. (Leur stratification est horizontale, et ils renferment des coquilles bien conservées.)

OSARHAPI, OSORHAPI (littéralem. *Osiris-Hapis*), nom que les Egyptiens donnaient au taureau Hapi après sa mort, et d'où les Grecs tirèrent le nom du dieu Sérapis.

OSBECKIE (*oss-bé-ki* n. f. Genre de mélastomacées.

— ENCYCL. Les *osbeckies* (osbeckia) sont des arbustes ou des herbes de l'Asie et de l'Afrique tropicales, ayant pour fruit une capsule dont le sommet porte souvent une soie. On en connaît une cinquantaine d'espèces, qu'on peut cultiver dans les climats tempérés en serre chaude humide.

OSBECKIÉ, ÉE (*oss-be-ki-é*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *osbeckie*.

— n. f. pl. Tribu de la famille des mélastomacées, ayant pour type le genre *osbeckie*. — *Une* OSBECKIÉE.

OSBORN (Sherard), amiral anglais, né en 1822, mort à Londres en 1875. Il servit d'abord aux Indes et en Chine (1838-1840). Passionné pour les questions polaires, il obtint, en 1850, le commandement du « Pioneer », sous les ordres du capitaine Austin, et partit à la recherche de Franklin. Il a laissé le récit de cette expédition : *Stray Leaves from an Arctic Journal* (1852). Il reprit cette tentative en 1852, sans plus de succès. Il prit part aux expéditions de Crimée (1855) et de Chine (1857-1858). En 1865, il réorganisa le trafic de la grande ligne du chemin de fer péninsulaire de l'Inde. Il fut promu amiral en 1873. Il a laissé : *the Discovery of a north-west passage by Mac Clure*; *Last voyage and fate of sir John Franklin, etc.* (1865).

OSBORNE (CHÂTEAU D'), un des plus beaux domaines de la couronne d'Angleterre, près de Cowes, dans l'île de Wight. Le château d'Osborne, construit dans le style italien, est renommé par la richesse de son ameublement et



Château d'Osborne.

ses collections de tableaux et de statues. Il est entouré de parcs et de jardins magnifiques qui descendent jusqu'à la mer. On y jouit d'une vue splendide. Résidence favorite de la reine Victoria, le château d'Osborne a été offert à la nation anglaise par le roi Edouard VII, à l'occasion de son couronnement (1902), en souvenir de sa mère.

OSBORNE, comté des Etats-Unis (Kansas), sur le Salomon; 16.000 hab. Ch.-l. *Osborne*.

OSBORNE (Francis), écrivain anglais, né en 1593, mort en 1659. Il quitta le service du comte de Pembroke, dont il était l'écuyer, au moment de la guerre, et se retira à Oxford, où il publia ses *Conseils à un fils* (1650-1652), qui eurent un grand retentissement et auxquels Haydon répondit dans ses *Conseils à une fille* (1659). On a encore de lui : *Mémoires sur les règnes d'Elisabeth et de Jacques Ier, d'après la tradition* (1658); *Mélanges de divers essais* (1659); etc.

OSBORNE sir Thomas), comte DE DANBY, marquis DE CARMARTHEN, duc DE LEEDS, homme d'Etat anglais, né en 1631, mort à Easton (comté de Northampton) en 1712. Royaliste ardent, il entra au Parlement en 1665, devint trésorier de la marine en 1668, membre du conseil privé en 1673 et remplaça dans le fameux ministère de la *cabale* Clifford, lord haut-trésorier d'Angleterre. De 1673 à 1678, Osborne gouverna l'Etat, érigeant la corruption en principe et consternant les Anglais par une alliance étroite avec la France. Il gagna l'appui des hauts prélats anglicans en leur accordant le *bill de sécurité*, qui les dispensait de recourir à l'investiture d'un roi non anglican. Mais l'opposition put produire au Parlement une lettre où Charles II reconnaissait ses trafics avec Louis XIV, lettre qu'Osborne avait contresignée. Le ministre fut enfermé à la Tour (1676), où il resta jusqu'en 1681. Alors, Osborne se fit le partisan le plus actif de Guillaume d'Orange; il dirigea lui-même le coup de force sur York, où il rallia toute l'armée devant



Th. Osborne.

laquelle Jacques II s'effondra. Redevenu plus puissant que jamais, il reprit, en 1690, la direction du gouvernement, et il fallut à ses ennemis, les whigs, neuf années d'efforts ininterrompus pour le renverser (1699). Il a laissé : *Copies and extracts of some Letters written to and from the earl of Danby* (1710) et *Memoirs relating to the impeachment of Thomas, earl of Danby* (1710).

OSBORNE George-Alexandre), pianiste et compositeur irlandais, né à Limerick en 1806, mort à Londres en 1893. Professeur distingué de piano à Londres, il a écrit, en collaboration avec Ernst, Ch. de Bériot, etc., une quantité de fantaisies et duos pour piano et violon, qui obtinrent un succès de vogue. On connaît aussi de lui trois trios avec piano et un sextuor pour divers instruments.

OSBORNITE (*oss*) n. f. Oxysulfure météorique de titane et de chaux.

OSBY, bourg de la Suède méridionale (prov. de Christianstad), à l'arrivée dans le lac Salen du fleuve Helge, tributaire de la Baltique; 5.000 hab.

OSCA, ancienne ville d'Hispanie. V. HUESCA.

— *Monnaie d'Osca* (argentum Osc-ense), Terme générique par lequel les Romains désignaient la monnaie espagnole, sans doute parce que les premières monnaies de la Péninsule qu'ils connurent étaient celles de la ville d'Osca.

OSCABRELLE (*oss, brèl'*) n. f. Genre d'oscabrions, vivant dans les mers chaudes. (Les oscabrelles ou chitonelles [*chitonellus*] sont allongées, limaciformes. On les divise en oscabrelles proprement dites [*chitonellus*, type *chitonellus lævus*, océan Indien]; *chitoniscus, cryptoplax, chuneplax.*) V. la fig., au mot CHITONELLE.

OSCABRION (*oss*) n. m. Zool. Genre de mollusques gastéropodes polyplacophores.

— ENCYCL. On entend sous le nom général d'*oscabrions* tous les représentants de la famille des chitonidés; aussi bien les oscabrions proprement dits que les genres voisins : *holochiton, anisochiton, diartrochiton*, etc., répandus dans toutes les mers. Les oscabrions sont des animaux ovales, allongés, dont la coquille dorsale est composée d'écussons placés en écbelons et parfois imbriqués, de manière à former une carapace sans défauts quand le mollusque se roule en boule, de telle sorte que ces êtres singuliers, qui atteignent jusqu'à 20 centimètres de long, ressemblent à d'énormes cloportes. Les oscabrions se tiennent sur la zone littorale, ordinairement appliqués contre les rochers des côtes de France; les espèces de grande taille habitent l'océan Indien et la mer Rouge.



Oscabrion (réd. 3 fois).

OSCAR Ier (Joseph-François), roi de Suède et de Norvège, né à Paris en 1799, mort à Stockholm en 1859. Fils de Bernadotte et de Désirée Clary, il passa son enfance en France, puis se rendit (1811) en Suède, où il acquit une prompte popularité. Proclamé majeur en 1817, « kronprinz » en 1818, il épousa, en 1823, Joséphine de Leuchtenberg, fille aînée du prince Eugène. Il remplit, en 1824, les fonctions de vice-roi en Norvège, fut chef du gouvernement suédois en l'absence du roi (1826), de la flotte (1826), fut envoyé en mission à Pétersbourg (1830), de nouveau vice-roi en Norvège en 1833. Ecarté des affaires après 1834, il se consacra à la peinture et à la musique, puis, l'opposition contre Charles-Jean s'accentuant, fut de nouveau chargé du gouvernement pendant quelques mois (1838-1839). Roi depuis 1844, il exerça sur les affaires publiques une action personnelle énergique et bienfaisante; il se montra favorable aux réformes financières et aux mesures économiques qui facilitèrent l'essor de l'industrie lors de l'apparition des chemins de fer et des télégraphes. En politique étrangère, il parut acquis à l'idée du « scandinavisme », née dans les universités, mais dut se borner, en 1848, à une démonstration militaire en faveur du Danemark. Brisant avec les traditions de Bernadotte, il se rapprocha de la France et de l'Angleterre et signa avec ces puissances un traité (1855) qui lui assurait leur concours en cas d'attaque de la Russie. Profondément affecté de la mort de son fils Gustave (1852), épuisé par un labeur incessant, il dut, en 1857, abandonner le gouvernement à son fils Charles. On a de lui divers ouvrages et notamment une étude sur les lois pénales et les établissements pénitentiaires (1840).



Oscar Ier.

OSCAR II (Frédéric), roi de Suède et de Norvège, né à Stockholm en 1829. Troisième fils du précédent et de Joséphine de Leuchtenberg, il reçut à sa naissance le titre de duc d'Œstergœtland, fit son éducation sous la direction de F.-F. Carlsson et de Butsch, évêque de Skara, et séjourna à l'université d'Upsal, de 1846 à 1849. Il montra un précoce intérêt pour les choses de la marine, et devint en 1856 contre-amiral. Il épousa, en 1857, la princesse Sophie de Nassau. Devenu prince héritier à l'avènement de Charles XV, il fut nommé par celui-ci 1858 vice-amiral et lieutenant général, et se consacra à des études historiques et militaires, publia des vers, subventionna des voyages de découverte (1866). A cette période se rattachent les publications suivantes : *Contributions à l'histoire de la Suède, années 1711, 1712 et 1713* (1861-1867); *Souvenirs de la flotte suédoise* (1852); *Quelques heures au château de Kronoborgs, le 29 octobre 1858* (1858), diverses traductions, etc. Oscar II étant un remarquable orateur, divers discours, etc. En 1872, il fut appelé à la direction du gouvernement pendant l'absence de son frère. Il lui succéda la même année. Aux prises dès le début de son règne avec de graves difficultés politiques à l'intérieur, Oscar II apporta une fermeté pleine de modération dans l'exercice de ses droits : la question de la réforme de l'impôt direct liée à celle de la réforme militaire fut provisoirement résolue en 1892 (v. art. SUÈDE), une nouvelle organisation militaire votée (1901). En même temps, Oscar II continuait à se faire le protecteur des sciences, des lettres et des arts, et publiait de nouvelles œuvres : *Petits poèmes* (1887); *Souvenirs de voyages de diverses époques* (1888); *Discours, 1858-1872* (1890); etc. Il fut choisi comme médiateur dans la question des Samoa par les gouvernements de l'Allemagne, de l'Angleterre et des Etats-Unis (1889). L'Angleterre et les Etats-Unis (1897), l'Italie et l'Argentine (1898) ont également fait appel à son impartialité.

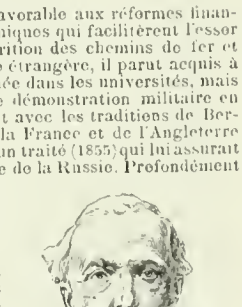

Oscar II.

OSCARSHAMN ou **OSKARSHAMN**, ville de la Suède méridionale (prov. de Calmar), sur le détroit de Calmar (Baltique); 6.000 hab. Port. Constructions navales.

OSCEOLA, comté de l'Etat de Michigan, dans la vallée du Muskégon; 15.000 hab. Ch.-l. *Hersey*.

OSCEOLA, ville des Etats-Unis (Iowa), ch.-l. du comté de Clarke, sur le White-Breast, affluent de la rivière Desmoines; 3.000 hab. Minoteries.

OSCHATZ, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Leipzig]), ch.-l. de district, sur la Döllnitz, affluent de l'Elbe; 10.012 hab. Raffinerie de sucre. Fabriques de drap.

OSCHATZ (Adolphe), botaniste allemand, né en 1812, mort à Berlin en 1857. Il est connu par l'invention du microtome. C'est aussi l'inventeur d'un mastic utilisé pour le montage de ces coupes et bien connu des micrographes sous le nom de *mastic d'Oschatz*.

OSCHÉITE (*oss-ké* — du gr. *oskhéon*, scrotum) n. f. Inflammation du scrotum. (Peu us.)

OSCHÉOCÈLE (*oss-ké, sèl'* — du gr. *oskhéon*, scrotum, et *kèlé*, tumeur) n. f. Hernie qui descend dans le scrotum. (Peu us.)

OSCHÉOLITHE (*oss-ké* — du gr. *oskhéon*, scrotum, et *lithos*, pierre) n. f. Concrétion pierreuse dans le scrotum.

OSCHÉOPLASTIE (*oss-kè, sti* — du gr. *oskhéon*, scrotum, et *plassein*, former) n. f. Restitution du scrotum par autoplastie.

OSCHERSLEBEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Magdebourg]), ch.-l. du cercle de même nom, sur la Bode, affluent de l'Elbe par la Saale; 12.465 hab. Sucreries, distilleries, brasseries. Fonderie. Mines de houille.

OSCHIRI, village du roy. d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Sassari]); 2.710 hab.

OSCHOPHORIES (*oss-ko, ri* — du gr. *oskhophoria*; de *oskhos*, rameau, et *phoros*, qui porte) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qui se célébraient à Athènes en l'honneur de Dionysos et d'Athéna Skiras.

— ENCYCL. Suivant la tradition, les *oschophories* avaient été instituées par Thésée après son retour de Crète et sa victoire sur le Minotaure. Elles se célébraient au mois de pyanepsion, à la fin de l'été. Elles commençaient par une course d'éphèbes, portant des pampres chargés de raisins, en une procession au temple de Dionysos, où avait lieu un sacrifice dirigé par les phytalides et suivi d'un banquet.

OSCILLAIRE (*oss-sil'-lèr'*) n. f. Genre d'algues, type de la famille des *oscillariées*. (Les oscillaires sont constituées par des filaments rectilignes ou ondulés de cellules généralement courtes, situées bout à bout. Elles vivent dans les endroits humides. On en connaît plus de cent espèces.)

OSCILLANT (*oss-sil'-lan*), **ANTE** adj. Qui oscille, qui est disposé de façon à osciller : *Pendule* OSCILLANT.

— Fig. Qui change alternativement d'état ou de valeur : *La monnaie était devenue le type de toutes les valeurs vagues et* OSCILLANTES. (Proudh.)

— Bot. Syn. de VERSATILE. ‖ *Anthère oscillante*, Celle qui tient au filet par un très petit point et s'y soutient comme en équilibre, exécutant autour de ce point des mouvements alternatifs. ‖ *Granules oscillants*, Nom donné à des granules que l'on trouve dans la sève et qui sont doués d'un mouvement oscillatoire.

— Mécan. *Machine oscillante*, Machine à vapeur dont le cylindre oscille autour de deux tourillons, de façon que la tige, directement articulée sur la manivelle, peut en suivre le mouvement rotatoire. V. VAPEUR.

Physiq. *Décharge électrique oscillante*. V. OSCILLATION électrique.

OSCILLARIÉ, ÉE (*oss-sil'-la-ri-é*) adj. Qui ressemble à une oscillaire ou qui rappelle le genre oscillaire.

— n. f. pl. Famille d'algues de l'ordre des cyanophycées ou schizophycées, formées de cellules en files restant toujours simples, jamais rameuses, souvent entourées d'une gaine gélatineuse. — *Une* OSCILLARIÉE.

— ENCYCL. Toutes les cellules des filaments sont semblables; il n'y a pas d'hétérocystes comme chez les nostocacées. Ces plantes se multiplient par *hormogonies* ou portions de filaments qui se détachent et s'allongent par multiplication du nombre de leurs cellules. Les *oscillariées* doivent leur nom à leur mobilité; elles se déplacent en décrivant des mouvements spiraux. Elles vivent dans les endroits humides; quelques-unes vivent dans les sources chaudes. Certaines s'incrustent de calcaire, et il y a des roches qui sont presque complètement constituées par ces algues calcaires (travertin de Tivoli).

OSCILLATION (*oss-sil'-la-si-on* — rad. *osciller*) n. f. Physiq. Mouvement d'un corps qui repasse alternativement par les mêmes positions : *Les petites* OSCILLATIONS *du pendule sont isochrones.* ‖ *Centre d'oscillation*, Point d'un pendule composé correspondant au point pesant du pendule simple dont les oscillations auraient une durée égale à celle des oscillations du pendule composé. ‖ *Oscillation pendulaire. Centre d'oscillation*. V. PENDULE.

— Par anal. Variation, déplacement alternatif en sens opposés : *Les* OSCILLATIONS *de la boussole.*

— Fig. Fluctuation, changement alternatif en sens opposés : *Les* OSCILLATIONS *des valeurs de la Bourse.*

— Math. *Oscillation d'une fonction dans un intervalle donné*, Différence entre les valeurs extrêmes que prend

la fonction quand la variable prend successivement toutes les valeurs comprises dans l'intervalle considéré.

— Encycl. Physiq. On nomme particulièrement *oscillations* les petits mouvements alternatifs qu'effectue un corps dérangé d'une position d'équilibre avant d'y retourner. Telles sont les oscillations d'un pendule, celles d'un corps pesant dérangé d'une position d'équilibre stable, celles qu'exécute un solide élastique avant de reprendre sa forme initiale, lorsqu'il a éprouvé un choc, etc.

Les petites oscillations peuvent généralement être assimilées à celles d'un pendule et, par suite, regardées comme isochrones.

L'oscillation est complète lorsque le corps, parti d'un état intermédiaire quelconque, y est revenu. Mais on la compte habituellement à partir de l'instant où l'écart est maximum. La demi-oscillation se compte de l'instant où l'écart est maximum dans un sens à celui où il est maximum dans l'autre.

— Electr. *Oscillation électrique. Décharge oscillante.* Quand on décharge un condensateur dans un circuit ayant une résistance R et un coefficient d'induction propre L, il peut se présenter deux phénomènes différents.

Si : $R > \sqrt{\frac{4L}{G}}$,

G étant la capacité du condensateur, la décharge se produit sous forme d'un courant continu de sens constant dont l'intensité s'élève de zéro jusqu'à une valeur maximum, puis décroît rapidement.

Si : $R < \sqrt{\frac{4L}{G}}$,

le courant de décharge oscille périodiquement entre des valeurs positives et négatives décroissant rapidement.

Ce second phénomène, remarqué par Helmholtz, a été étudié par de nombreux expérimentateurs, parmi lesquels on peut citer Hertz et Lodge. En prenant des valeurs convenables de R, L, G, Lodge a obtenu une gamme de vibrations électriques dont les périodes s'étendaient de un cent-millionième à un cinq-centième de seconde. Pour produire de telles décharges oscillantes d'une manière continue, il suffit d'accoupler d'une façon convenable un condensateur et une bobine de Ruhmkorff. Ce sont ces décharges oscillantes qu'utilise la télégraphie sans fil.

OSCILLATOIRE (*oss-sil'-la*) adj. Physiq. Qui est de la nature de l'oscillation : *Mouvement* OSCILLATOIRE. *Vibrations* OSCILLATOIRES. ‖ Qui se fait alternativement en sens contraire : *Un déplacement* OSCILLATOIRE.

— Fig. Qui passe alternativement par les mêmes situations : *L'humanité, dans sa marche* OSCILLATOIRE, *tourne incessamment sur elle-même.* (Proudh.)

— n. f. Bot. Syn. de OSCILLAIRE, genre d'algues.

OSCILLATORINÉ, ÉE (*oss-sil'-la*) adj. Bot. Syn. de OSCILLARIE, ÉE. ‖ On dit aussi OSCILLATORIÉ, ÉE.



Oscille.

OSCILLE (*oss-sil'* — du lat. *oscillum*) n. m. Antiq. rom. Nom de petits masques consacrés à Saturne ou à Bacchus, que l'on suspendait dans les maisons, les jardins, pour écarter les maléfices.

OSCILLER (*oss-sil'-lé* — du lat. *oscillari*) v. n. Se mouvoir alternativement en sens opposés : *Pendule qui* OSCILLE.

— Fig. Varier, en repassant par les mêmes situations : OSCILLER *de la barbarie à l'état policé, de l'état policé à la barbarie.* ‖ Hésiter : OSCILLER *entre deux partis.*

OSCILLOGRAPHE (*oss-sil'-lo* — de *osciller*, et du gr. *graphein*, décrire) ou **OSCILLOMÈTRE** (*oss-sil'* — de *osciller*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Instrument servant à étudier sur un navire l'action de la houle et du roulis.

OSCILLOMÈTRE n. m. Mar. Syn. de OSCILLOGRAPHE.

OSCINE (*oss-sin'* — du lat. *oscen, inis*, selon Varron; de *ore*, par la bouche, et de *canens*, chantant) n. m. Antiq. rom. Nom donné aux oiseaux dont les Romains consultaient le chant pour en tirer des augures.

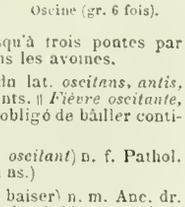

Oscine (gr. 6 fois).

OSCINE (*oss-sin'*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des chloropidés, répandus surtout sur l'hémisphère boréal.

— Encycl. Les *oscines* (oscinis) sont de petites mouches noires, luisantes, dont les larves rongent les épis des céréales. L'oscine de l'orge détruit les orges en juin; dans l'Europe centrale, elle a jusqu'à trois pontes par an; elle cause aussi des dégâts dans les avoines.

OSCITANT (*oss-si-tan*), **ANTE** [du lat. *oscitans, antis*, qui bâille] adj. Qui a des bâillements. ‖ *Fièvre oscitante*, Fièvre dans laquelle le malade est obligé de bâiller continuellement.

OSCITATION (*oss-si-ta-si* — rad. *oscitant*) n. f. Pathol. Action de bâiller, bâillement. (Peu us.)

OSCLE (*osskl'* — du lat. *osculum*, baiser) n. m. Anc. dr. franç. Gain de service conventionnel qui, bien que d'origine romaine, avait été admis par certaines coutumes.

— Encycl. L'*oscle* ou *osculage* (osculi pretium) consistait en une donation de service résultant du contrat de mariage et faite par le mari à la femme. L'oscle était usité dans le Berry, l'Angoumois, le Limousin, etc.

OSCULATEUR, TRICE (*oss* — du lat. *osculari*, baiser) adj. Se dit de deux courbes ou surfaces qui se touchent en un point, de façon que leur contact en ce point soit de l'ordre le plus élevé possible.

— Encycl. Géom. Soit C une courbe donnée, dont les coordonnées courantes sont x, y. Soit C' une courbe d'une espèce donnée, dans l'équation de laquelle figurent $(n+1)$ constantes arbitraires et dont les coordonnées courantes sont x, y'. Si l'on écrit que, pour une même valeur de x on a pour y et ses n premières dérivées des valeurs respectivement égales à celles de y' et de ses n premières dérivées, ce qui fait $(n+1)$ conditions, la courbe C' est complètement déterminée et présente au point correspondant un contact avec la courbe C qui est au moins de l'ordre n. Cette position particulière de C' s'appelle la *courbe osculatrice* à la courbe C en ce point. L'équation d'une droite ne renferme que deux constantes arbitraires; on ne peut donc établir entre une courbe C et une droite qu'un contact du premier ordre, sauf pour des points particuliers. La *droite osculatrice* en un point d'une courbe C est la tangente en ce point. L'équation d'un cercle ne renferme que trois constantes arbitraires; on ne peut donc établir entre une courbe C et un cercle qu'un contact du deuxième ordre, sauf pour des points particuliers. On écrit que pour une même valeur de x :

$$y = y' \qquad \frac{dy}{dx} = \frac{dy'}{dx} \qquad \frac{d^2y}{dx^2} = \frac{d^2y'}{dx^2}.$$

On en déduit pour les coordonnées α, β du centre du *cercle osculateur* en un point x, y et pour son rayon R les valeurs :

$$\begin{cases} \alpha = x - \dfrac{1 + \left(\dfrac{dy}{dx}\right)^2}{\dfrac{d^2y}{dx^2}} \cdot \dfrac{dy}{dx} \\ \beta = y + \dfrac{1 + \left(\dfrac{dy}{dx}\right)^2}{\dfrac{d^2y}{dx^2}} \end{cases} \qquad R = \frac{\left[1 + \left(\dfrac{dy}{dx}\right)^2\right]^{\frac{3}{2}}}{\dfrac{d^2y}{dx^2}}.$$

Le cercle osculateur en un point n'est autre que le cercle de courbure en ce point. Soit C une courbe donnée et S une surface d'une famille donnée dans l'équation de laquelle figurent $(n+1)$ constantes arbitraires; on peut déterminer ces $(n+1)$ constantes de manière qu'il existe en un point un contact au moins de l'ordre n entre la courbe C et la surface S. Cette portion particulière de S s'appelle la *surface osculatrice* à la courbe C en ce point.

L'équation d'un plan ne renferme que trois constantes arbitraires; on ne peut donc établir entre une courbe C et un plan qu'un contact du deuxième ordre, sauf pour des points particuliers.

L'équation du *plan osculateur* en un point x, y, z d'une courbe C est :

$$(X-x)\,(dy.\,d^2z - dz.\,d^2y) + (Y-y)\,(dz.\,d^2x - dx.\,d^2z) + (Z-z)\,(dx.\,d^2y - dy.\,d^2x) = 0.$$

Le plan osculateur n'est autre chose que le plan du cercle de courbure.

OSCULATION (*oss, si-on*) n. f. Genre de contact, propre aux lignes et aux surfaces osculatrices. V. OSCULATEUR.

OSCULE (*oss*) n. m. Zool. Gros pore, ouverture arrondie qui s'observe à la surface des éponges. (Les *oscules* des éponges à colonies correspondent, d'après leur nombre, exactement au nombre d'individus qui forment la colonie, chacun de ces oscules étant l'ouverture de l'individu éponge.)

— Bot. Petite ouverture située sur la face externe des grains de pollen.

OSÉE, en hébreu *Hoséah* (Jéhovah sauve), le premier des petits prophètes, par la place que ses écrits occupent dans la Bible. Il naquit et vécut dans le royaume d'Israel (860-784 av. J.-C.). On place la date de ses prophéties vers la seconde moitié du règne de Jéroboam II. Il s'exprime par phrases coupées et brisées et semble avoir écrit sous l'empire d'une violente émotion. Il se sert de la langue hébraïque, mêlée de locutions araméennes.

OSÉE, dernier roi d'Israël (726-718 av. J.-C.). Il conspira contre l'usurpateur Phacée, le tua et monta sur le trône à sa place, bien qu'il n'appartînt lui-même à aucune des familles qui avaient régné jusque-là. Il favorisa l'idolâtrie avec moins de scandale que ses prédécesseurs. Salmanasar, roi d'Assyrie, lui imposa un tribut. Désireux de secouer le joug étranger, Osée chercha à contracter une alliance avec l'Egypte. Salmanasar le prévint, l'assiégea dans Samarie, et le fit prisonnier. Trois ans après la défaite d'Osée, le peuple d'Israël, privé de son chef, fut réduit en servitude et transporté en Assyrie.

OSEILLE (*zé-ill'* ‖ mll. — peut-être du lat. *oxalis*, oseille; orig. dout.) n. f. Bot. Espèce de polygonées. ‖ *Sel d'oseille*, Oxalate de potasse que l'on retire de l'oseille et qui a la propriété de détruire certaines taches.

— Pop. *La faire à l'oseille*, Duper en contes : *Il vous* L'A FAITE À L'OSEILLE. ‖ *Ce n'est pas aussi sur que l'oseille.* Se dit d'une chose qui n'est rien moins que certaine, en jouant sur les mots *sur* (certain) et *sûr* (aigre).



Oseille.

— Encycl. L'*oseille* (rumex acetosa) est une plante indigène vivace, que l'on rencontre à l'état sauvage dans les prairies basses et humides. Elle a été améliorée par la culture et fournit plusieurs variétés, à feuilles plus ou moins larges. On en fait des soupes, et elle accompagne des plats variés, seule ou associée à l'épinard, qui en atténue l'acidité, due à la forte proportion d'acide oxalique qu'elle renferme. L'*oseille de Belleville*, à feuilles larges, moins acide que l'oseille commune, est la plus cultivée dans les environs de Paris. L'oseille se multiplie, soit par la graine, soit par la division des touffes. Elle demande un sol argilo-siliceux, profond et frais, et donne plusieurs récoltes.

— Pharm. et thérap. L'*oseille* est employée comme rafraîchissant. On se sert de son suc, obtenu en exprimant les feuilles écrasées et additionnées de 1 cinquième d'eau.

OSELLA (*zèl'*) n. f. Métrol. Ancienne monnaie d'or de Venise, qui valait 47 fr. 83 c. ‖ Ancienne monnaie d'argent de la même ville, valant 2 fr. 04 c.

OSELLO (Gaspard), dit **Gaspard ab Avibus**, graveur italien de la seconde moitié du XVIe siècle. Il vécut à Padoue. Il imita surtout Georges Ghisi, dit *Mantovano*. Il a gravé soixante et un portraits des princes de la maison d'Autriche d'après Francesco Ferzi de Bergame.

OSENBRÜGGEN (Edouard), historien et jurisconsulte allemand, né à Utersen (Holstein) en 1809, mort à Zurich en 1879. Il fut professeur à Dorpat et à Zurich. On cite, parmi ses ouvrages : *Antiquités juridiques allemandes en Suisse* (1859); *le Droit pénal alaman* (1860); *le Droit penal des Lombards* (1863); *Études sur l'histoire du droit allemand et suisse* (1868).

OSER (du lat. barbare *ausore*, classiq. *audere*, même sens) v. a. Avoir le courage, l'audace de faire quelque chose : OSER *démentir un roi.* ‖ Tenter quelque chose avec courage, audace : *Assiégés qui* OSENT *une sortie.*

— *Vous n'oseriez. Il n'oserait.* Se disent par manière de défi ou de menace.

— *Si j'ose le dire, Si on ose le dire, Si j'ose m'exprimer ainsi,* Locutions dont on se sert pour faire passer une idée ou une expression qui pourrait paraître hasardée.

— n. m. Audace, action audacieuse : *Je fais grand cas d'un* OSER *et je sais tout ce qu'il vaut.* (Card. Richelieu. [Vx.]

— ALLUS. LITTER :

Devine, si tu peux, et choisis, si tu l'*oses.*

V. DEVINER.

— ALLUS. HIST. : Il n'oserait. Le 22 décembre 1588, au château de Blois, le duc de Guise, en se mettant à table, trouva sous sa serviette un billet où on l'avertissait que Henri III machinait sa mort : « Donnez-vous de garde, on veut vous jouer un mauvais tour. » Il lut le billet et le jeta avec dédain, après avoir écrit au bas : « *Il n'oserait !* » Le lendemain matin, il était assassiné. Ces mots : *Il n'oserait*, marquent plus de courage et de confiance en soi-même que de sage prévision.

Osé, ée part. pass. Fait ou tenté avec audace : *Que de nouveautés éclatantes* OSÉES *de nos jours avec succès !* (Villem.) ‖ Hardi, audacieux : *Des novateurs* OSÉS.

OSERAIE (*rè* — rad. *osier*, avec la termin. *aie*, servant à exprimer des noms de plantations) n. f. Lieu planté d'osiers : *Établir une* OSERAIE.

— Encycl. On établit une *oseraie* dans un terrain humide pouvant même être submergé en hiver et, s'il contient des tourbes acides, on l'assainit en creusant des fossés de 30 centimètres de profondeur et espacés d'environ 1m,20. La plantation s'effectue en automne ou au printemps, par bouturage. On utilise à cet effet des pousses de deux ans, longue de 25 à 30 centimètres.

Les oseraies du Midi exigent des irrigations en été. Leur submersion en hiver, sans être nécessaire, donne de bons résultats. Au bout de quelques années d'exploitation, il faut recharger le sol, afin de faciliter la naissance de nouvelles racines.

La première coupe a lieu au bout d'un an; les produits qu'elle donne sont de médiocre qualité. Les coupes se succèdent ensuite tous les ans, à l'automne. La durée d'une oseraie peut aller jusqu'à trente ans, mais il est préférable de ne pas la conserver au delà de quinze ans.

En France, ce sont surtout les départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Gironde, de la Haute-Marne, de Meurthe-et-Moselle et de la Côte-d'Or qui possèdent les oseraies les plus importantes.

OSEREUX (*reû*), **EUSE** adj. Agric. Se dit d'un lieu, d'un champ rempli d'osiers, où il croît naturellement des osiers : *Terrain* OSEREUX. (Peu us.)

OSERI n. m. Variété de cépage blanc, cultivé dans le Tarn, mais dont la pulpe est molle, peu sucrée et peu relevée. ‖ On l'appelle aussi BLANC D'AMBRE.

OSERSKITE (*zèrss*) n. f. Carbonate naturel de chaux. Variété d'aragonite.

OSEUR, EUSE n. Personne qui ose, qui se montre hardie : *Métier d'auteur, metier d'*OSEUR. (Beaumarch.)

— Adjectiv. : *Mirabeau était vif,* OSEUR. (Cormen.)

OS HABENT, ET NON LOQUENTUR (*Ils ont une bouche et ne parleront pas*), Paroles tirées du psaume *In exitu Israel de Ægypto...* V. AURES *habent*, et MANUS *habent*.

OSHKOSH, ville des Etats-Unis (Wisconsin), ch.-l. du comté de Winnebago; 21.000 hab. Minoteries, fonderies, forges; scieries, construction de bateaux.

OS HOMINI SUBLIME DEDIT (*Il* (Dieu) *a donné à l'homme un visage tourné vers le ciel*), Commencement d'un vers d'Ovide (*Métamorphoses*, I, 85), où le poète, dans son récit de la création, raconte celle de l'homme, capable d'idéal, d'aspirations élevées.

OSIANDER (André HOSEMANN, dit), théologien protestant allemand, né près de Nuremberg en 1498, mort à Kœnigsberg en 1552. Professeur d'hébreu et prédicateur à Nuremberg, il défendit les doctrines de Luther, et prit part au colloque de Marbourg à la diète d'Angsbourg. Par suite de certains dissentiments doctrinaux, il dut quitter Nuremberg, se réfugia en Prusse et professa la théologie à l'université de Kœnigsberg. Sa doctrine fut déférée au synode de Wittemberg et, après la mort d'Osiander, les ministres osiandriens furent tous déposés (1566). On peut citer de lui : *Conjecturæ de ultimis temporibus ac de fine mundi* (1544); *Harmoniæ evangelicæ libri IV* (1537); *Biblia sacra* (1660). Ce fut lui qui, le premier, publia l'*Astronomie* de Copernic (1543). — Son fils LUCAS (1534-1604) fut superintendant général des églises du Wurtemberg (1596). Controversiste passionné, il a laissé, entre autres ouvrages : *Biblia latina cum brevi ac perspicua expositione* (1578-1580); *De ratione concionandi* (1582); etc.

OSIANDER (Jean-Adam), théologien protestant allemand, d'une autre famille que les précédents, né en 1622, mort à Tubingue en 1697. Chancelier de l'université de Tubingue, il se montra un adversaire acharné du cartésianisme. Citons de lui : *Commentaires* sur le *Pentateuque* (1676-1678), sur *Josué* (1681), sur les *Juges* (1682), sur le *Livre de Ruth* (1682), etc.; *De asylis Hebræorum, gentilium et christianorum* (1673); *Primitiæ evangelicæ* (1665-1691).

OSIANDRIANISME (*nissm'*) n. m. Doctrine des osiandriens.

OSIANDRIEN (*dri-in*) n. m. Hist. relig. Membre de la secte fondée par Osiander. ‖ On dit aussi OSIANDRITE.

OSIAS ou **OZIAS**, roi de Juda. V. AZARIAS.

OSIDIUS GÉTA, versificateur latin du 1er siècle. Il imagina les *centons*, et il composa de la sorte une tragédie de *Médée* entièrement tirée de Virgile et dont Scrivérius a donné des fragments.

OSIER (*zi-é* — orig. inconn.) n. m. Bot. Rameau jeune et flexible de saule, ou encore Saule offrant de semblables rameaux.

— Par ext. Jet, scion d'osier : *Un panier d'*OSIER.

— Poétiq. Panier, corbeille, ustensile d'osier :

J'ai des flots de laitage
Qu'une main prévoyante épaissit dans l'osier.
TISSOT.

— Loc. fam. *Osier de cour*, Courtisan plein de souplesse. ‖ *Être pliant, souple comme de l'osier*, Avoir l'esprit souple et accommodant. ‖ *Être franc comme l'osier*, Être sincère, sans dissimulation, par comparaison avec les tiges d'osier, qui n'ont pas de mœuds.

— Arboric. *Tête d'osier*, Forme d'un arbre dont on a abattu toutes les branches et à qui on laisse pousser seulement des tiges minces.



Osier : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle.

ENCYCL. Bot. L'*osier* est employé pour faire les liens utilisés par les vignerons, les tonneliers, les horticulteurs ; il constitue aussi la matière première de la *vannerie*. Les espèces de saules les plus estimées pour cet objet sont le saule des vanniers, osier blanc ou osier vert (*salix riminalis*, le saule pourpre ou osier rouge (*salix purpurea*), et aussi, mais accessoirement, le saule fragile (*salix fragilis*) et le saule blanc (*salix alba*). Les saules sont cultivés en grand pour la vannerie dans des *oseraies*, V. ce mot.

OSILO (lat. *Tricenum*), bourg d'Italie (Sardaigne [prov. de Sassari]) ; 5.375 hab. Ruines d'un château fort.

OSIMA, prov. du Japon (île d'Yéso [ken de Hakodaté]), sur le détroit de Tsougar ; 98.000 hab. Ch.-l. *Hakodaté*. Commerce de poisson et de riz ; constructions navales.

OSIMO (l'*Auximum* des anc.), ville d'Italie (Marches [prov. d'Ancône], près du Musone ; 17.307 hab. Industrie de la soie. Cette ville a conservé sa vieille enceinte ; dans le Palazzo Publico, est un musée d'antiquités romaines. Curieuse cathédrale.

OSINSKI Louis), poète et orateur polonais, né à Lock, dans la Podlachie, en 1775, mort à Varsovie en 1838. Il publia, de 1801 à 1804, de belles traductions des tragédies de Corneille. Lors de la création du grand-duché de Varsovie, il se signala comme orateur en défendant et en sauvant le colonel Deniianowski. A la mort de son beau-frère Bogusiowski, Osinski le remplaça comme directeur de théâtre de Varsovie. Il enseigna la littérature générale à l'université de Varsovie, et fut membre du conseil d'État pour le département de l'instruction publique.

OSIO (Félix), littérateur italien, né à Milan en 1587, mort à Padoue en 1631. A vingt-deux ans, il passa son doctorat, puis entra dans les ordres et professa les humanités à Milan et à Bergame, la rhétorique à Padoue (1621). Il avait conçu le projet de publier les documents de l'histoire de l'Italie au moyen âge et réuni un grand nombre de matériaux, lorsqu'il mourut de la peste. On a publié ses *Notes* sur l'*Histoire de Mussato* (1630) ; sur la *Chronique de Lodi*, de Morena (1639) ; sur les *Historiens de la Marche Trévisane*, dans la collection de Muratori.

OSIRIAQUE (*ri-ak'*) n. m. Adorateur d'Osiris. (Inus.)

OSIRIEN, ENNE (*ri-in, èn'*) adj. Mythol. égypt. Qui se rapporte à Osiris : *Statue* OSIRIENNE. (Th. Gaot.)

OSIRIS, forme grecque du nom Osiri, que les Égyptiens donnaient à l'un de leurs dieux principaux. La forme première semble en avoir été *Saivi-Siri*.

Osiris paraît avoir été, à l'origine, le dieu local de plusieurs cités égyptiennes situées à l'orient du Delta, entre la branche Sébennytique et la branche Pélusiaque du Nil. Il était alors un dieu Nil, en opposition avec le dieu Set-Typhon, qui représentait le désert, la roche inféconde. Une légende s'établit, dès une époque très antérieure à l'histoire, d'après laquelle Osiris et Isis d'un côté, Typhon et sa femme Nephthys de l'autre, étaient quatre frères et sœurs nés de l'union de Sibou, le dieu-terre, avec Nout, la déesse-ciel. Osiris, fils du ciel et de la terre, aurait donc été le premier dieu qui apparut après la création du monde et, sinon le premier homme, du moins le premier dieu qui prit de la nature humaine et le premier qui régna sur les hommes. Il adoucit leur barbarie par sa bonté qu'exprime ce nom d'Ounnofir-Onnophris, sous lequel il était connu en tant que roi d'Égypte, leur enseigna la culture du blé et de la vigne, institua le culte et les rits des différents dieux, bâtit la plupart des villes du pays et Thèbes elle-même. Lorsqu'il eut achevé son œuvre, Typhon, violent et cruel, conspira contre lui, et le jeta au Nil, puis régna sur l'Égypte en sa place. D'après une autre tradition, il aurait déjeté le cadavre d'Osiris et en aurait jeté les lambeaux au fleuve, où les poissons les auraient respectés, à l'exception du *Oxyrynque*. Isis chercha les morceaux, les rassembla, puis, aidée d'Anubis, de Thot et de sa sœur Nephthys et de son fils Horus, elle aurait inventé et pratiqué sur ces débris des rits qui reconstituèrent le corps, et lui permirent d'aller jouir d'une existence nouvelle dans les champs d'Ialou. Osiris devint donc par là le premier des morts qui, ayant quitté la vie, la retrouva dans l'autre monde et réussit à la perpétuer indéfiniment ; ses fidèles subissaient le même traitement qui il avait subi, et, devenus Osiris de la sorte, échappèrent comme lui à la destruction pour aller prospérer sous son autorité dans ces champs d'Ialou, dont il était le roi. Ce rôle de dieu des morts, en faisant d'Osiris un dieu adoré partout en Égypte, finit à la longue par lui assurer le premier rang au sommet du panthéon égyptien.


Osiris.

OSISMIENS (*ziss-mi-in*) [en lat. *Osismii*], peuple de la Gaule (Lyonnaise IIIe), dont la principale ville était *Vorganium*.

OSKALOOSA, ville des États-Unis (Iowa), ch.-l. du comté de Mahasca, sur le Cedar naissant (bassin du Mississipi) ; 8.900 hab. Gisements de houille et de fer.

OSKOL, rivière de la Russie méridionale (gouv. de Koursk, Voronèje, Kharkof). Elle coule vers le S., baigne Staryi-*Oskol*, Valouïki, Koupiansk et gagne la rive gauche du Donetz, affluent droit du Don. Cours 370 kilom.

OSKOL ou **STRARYI-OSKOL** (*Vieux-Oskol*), ville de la Russie d'Europe (gouv. de Koursk), ch.-l. de district, sur l'*Oskol* ; 17.000 hab. — Le district est peuplé de 132.000 hab.

OSLAWAN, bourg d'Autriche-Hongrie (Moravie [cercle de Brünn]), sur l'*Oslawa*, affluent de l'Iglava (bassin du Danube) ; 2.500 hab.

OSLOB, ville d'Océanie (Malaisie [archipel des Philippines]), île et province de Cébu, dans le groupe des Vizayas. Ch.-l. d'un district administratif, riche en caoutchouc ; 8.000 hab.

OSMA, OSEM, rivière de la Bulgarie, qui naît du versant nord des Balkans, coule au N. par Troïan, Lovetz, et atteint le Danube, rive droite, près Nikopoli ; 160 kilom.

OSMA, l'ancienne **Oxama** ou **Uxama**, ville d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Soria]), au confluent de la Téjada et de l'Ucero ; 1.140 hab. Siège d'un évêché. Fabrication de draps et de cuirs. Vieille enceinte ; église paroissiale, palais épiscopal.

OS MAGNA SONATURUM (*Bouche aux paroles sublimes*), fragment des vers 43 et 44 de la satire IV du livre Ier des *Satires* d'Horace, où celui-ci prétend ne donner le nom de poètes qu'à ceux qui possèdent « le génie, une intelligence divine, une bouche aux paroles sublimes ».

OSMAN Ier, surnommé **el-Ghazi** (*le Victorieux*), fondateur de la dynastie osmanlie, né à Soukout (Bithynie) en 1259, mort en 1326. Il était fils d'Erthogrul, chef ouigour, entré au service du Seldjoukide Ala ed Din-Kaï-Kobad. Osman devint le maître d'une partie de la Bithynie ; il s'empara de Nicée en 1304. Il laissa le trône à son fils Orkhan.

OSMAN II, seizième sultan de la dynastie osmanlie, né en 1604, mort à Constantinople en 1622. Il était fils d'Ahmed (Achmet Ier) et monta sur le trône en 1618, après la déposition de Moustafa Ier. En 1621, Osman II entreprit une guerre malheureuse contre la Pologne. Il fut renversé par une révolte de janissaires, et enfermé aux Sept-Tours, où le grand vizir Daoud-pacha le fit étrangler.

OSMAN-BAZAR, ville de la Bulgarie (distr. de Tirnova), dans une haute vallée du versant septentrional des Balkans ; 3.815 hab. Mégisserie.

OSMAN-DIGNA (*le Barbu*), nom pris par Georges Nisbet, né à Rouen, en 1836, de parents français qui se fixèrent en Égypte. Là, sa mère se remaria avec un marchand arabe du nom d'Osman, et, converti à l'islamisme, il s'établit à Souakim pour y faire le commerce. Lors de l'insurrection d'Arabi-pacha (1882), il se prononça pour le chef du parti national égyptien. Plus tard, quand éclata la révolution mahdiste, il se distingua contre les troupes anglo-égyptiennes, après la chute de Khartoum. En 1898, il assista à la défaite du Mahdi par les Anglais, et il fut fait prisonnier par trahison quelque temps après (1900).

OSMANDJIK, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Siva]), sur le Kisil-Irmak ; 8.940 hab. Dans la citadelle, mausolée construit par Bajazet II.

OSMANIÉ (ORDRE IMPÉRIAL DE L'), créé en 1861 par Abd-ul-Aziz, empereur des Turcs, qui lui a donné le nom du chef de sa dynastie (Osman). Cet ordre, destiné à récompenser tous les genres de mérite, est formé de cinq classes : grands-croix, écharpe et plaque ; grands officiers, plaque ; commandeurs, sautoir ; officiers et chevaliers, boutonnière. Il a pour insignes une étoile à sept pointes en or émaillé de vert, surmontée d'un croissant d'or et anglée de rayons d'argent. Au centre de l'étoile, une inscription en langue turque rappelle le nom du fondateur de l'ordre ; au revers, sont représentées les armes de l'empire. Le ruban est vert, liséré de rouge.

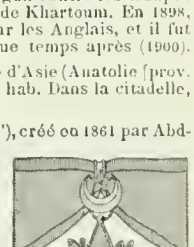
Ordre de l'Osmanié.

OSMANLI, IE (*oss* — de *Osman*, fondateur de cette dynastie), nom donné aux Ottomans, spécialement aux membres de la dynastie turque de Constantinople et aux Turcs des grandes familles. — *Un* OSMANLI. *Une* OSMANLIE.

— Adjectiv. : *Dynastie* OSMANLIE.

— n. m. Nom de la langue parlée en Turquie par les lettrés et les fonctionnaires. (C'est du turc assez fortement mélangé d'éléments empruntés à l'arabe. L'osmanli est la langue officielle de la Turquie.)

— ENCYCL. Les *Osmanlis* ou *Turcs d'Europe* étaient, au XIIe et au XIIIe siècle, une tribu ouïgoure, comprenant également les Turcs qui devinrent les Seldjoukides et probablement aussi les Yakoutes. Ces Turcs, qui étaient vraisemblablement chrétiens, furent amenés en Asie Mineure par les conquêtes de Gengis-Khan, et une centaine de familles, sous la conduite d'Ertoghrul, refusèrent, lors de la retraite, de rentrer en Mongolie. Soleiman, fils d'Ertoghrul, entra au service du dernier sultan seldjoukide d'Iconium, Ala-ed-Din, et fonda en Phrygie le petit État qui devint plus tard l'empire ottoman. (V. TURQUIE, et SELOJOUKIDES.) Les Turcs de Stamboul se nomment Osmanlis et repoussent le nom de Turc comme une injure. V. TURC.

OSMAN-PACHA, amiral turc, né à Rizé vers 1785, mort vers 1860. Il servit dans la marine turque, puis fut au service du khédive d'Égypte, Méhémet-Ali. Il rentra dans les cadres de la marine turque en 1841 et fut nommé contre-amiral (1847). Quand la guerre éclata entre la Turquie et l'empire russe, il commandait la flotte de la mer Noire 1853) qui fut écrasée à Sinope par l'escadre russe. Prisonnier à Saint-Pétersbourg, Osman-pacha retourna à la conclusion de la paix, à Constantinople, où le sultan lui confia la direction de l'arsenal de Smyrne.

OSMAN-PACHA Ghazi, maréchal ottoman, né à Amassia (Asie Mineure) en 1837, mort à Constantinople en 1900. Entré dans l'armée en 1853, il était chef de bataillon quand le sultan Abd-ul-Aziz envoya une expédition en Crète (1867) pour réprimer l'insurrection, et il en revint colonel. Lors de la déclaration de guerre de la Serbie à la Porte (1876), il fut mis à la tête d'une des armées turques et s'empara de Zaïtchar. Quand la Russie eut déclaré la guerre à l'empire ottoman, et que les troupes du tsar eurent franchi le Danube, Osman-pacha les écrasa, puis se retrancha dans Plevna. Après une lutte épique autour de la ville, dans laquelle les Russes perdirent un nombre énorme de soldats et où fut tué le duc Maximilien de Leuchtenberg, le grand-duc Nicolas renonça à emporter Plevna d'assaut et fit investir la place par Totleben. Après une résistance héroïque, Osman essaya de se frayer un passage à travers les lignes russes (10 déc. 1878), mais il fut blessé et fait prisonnier. Après la conclusion de la paix, il fut chargé par le sultan Abd-ul-Hamid de reconstituer l'armée turque, fut nommé maréchal du palais du sultan, occupa le ministère de la guerre jusqu'en 1885 et, à l'époque de la guerre gréco-turque (1897), reçut le commandement général de l'armée turque.


Osman-pacha Ghazi.

OSMAN-PACHA (Jean-Guillaume, duc DE RIPPERDA, appelé quelquef.), aventurier hollandais. V. RIPPERDA.

OSMANTHE (*oss*) n. m. Bot. Genre d'oléacées.

— ENCYCL. Les *osmanthes* sont des arbres ou arbustes asiatiques, océaniens ou de l'Amérique du Nord, assez voisins des oliviers, glabres, à feuilles persistantes et opposées, à fleurs odorantes, qui peuvent servir à parfumer certains thés, et ayant pour fruits des drupes à noyau dur. On en connaît sept à huit espèces ; l'*osmanthus aquifolium* est rustique sous le climat de Paris ; les *osmanthus fragrans* et *Americana* y réclament l'orangerie.

OSMAZÔME (*oss* — du gr. *osmé*, odeur, et *zômos*, bouillon) n. m. Chim. Nom donné par Thénard au principe savoureux du bouillon de chair. (C'est un mélange de créatine, créatinine, inosite, acide lactique, etc.)

OSMAZÔMÉ, ÉE (*oss*) adj. Chim. Qui contient de l'osmazôme : *Les parties* OSMAZÔMÉES *de la viande*.

OSMÉLIE (*oss, li*) n. f. Genre de bixacées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs en grappes grêles, croissant aux îles Ceylan et Philippines.

OSMÉLITE (*oss* — du gr. *osmé*, odeur, et *lithos*, pierre) n. f. Silicate naturel appartenant à la famille des zéolithes.

OSMERUS (*oss-mé-russ*) n. m. Nom scientifique des poissons du genre éperlan. V. ÉPERLAN.

OSMIAMATE n. m. Chim. V. OSMIUM.

OSMIAMIQUE (*oss, mik'* — rad. *osmium*) adj. Chim. Se dit d'un acide très instable, obtenu par l'action de l'acide sulfurique sur l'osmianate de baryum. (Ses sels détonent vers 100°.) Syn. OSMAN-OSMIQUE.

OSMIATE (*oss* — du gr. *osmé*, odeur) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide osmique.

OSMIDROSE (*oss* — du gr. *osmé*, odeur, et *idrós*, sueur) n. f. Sueur abondante et malodorante, qui résulte d'un trouble de la sécrétion sudorale et qu'on observe dans certaines maladies de la nutrition.

OSMIE (*oss-mi*) n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des mégachilidés, répandus dans l'hémisphère nord.

ENCYCL. Les *osmies* (osmia) sont des abeilles solitaires, noires ou bronzées, recouvertes d'une épaisse fourrure rousse ou grise, à forte tête renflée, avec la face souvent ornée de cornes. Elles établissent leur nid dans les vieux murs, le bois mort. L'*osmia bicornis*, à abdomen garni de poils rouges, est commune en Europe.


Osmie (gr. d'un quart).

OSMIÉ, ÉE (*oss*) adj. Qui contient de l'osmium.

OSMIEUX (*oss*) adj. m. Chim. Se dit d'un des oxydes de l'osmium. ‖ Se dit aussi des sels dans lesquels entre cet oxyde. V. OSMIUM.

OSMIIDES (*oss*) n. m. pl. Famille de minéraux, comprenant l'*osmium* et ses combinaisons. — *Un* OSMIIDE.

OSMIMÉTRIQUE (*oss, trik'* — du gr. *osmé*, odeur, et *métron*, mesure) adj. Qui mesure, qui apprécie les odeurs : *L'odorat est le sens* OSMIMÉTRIQUE. (Inus.)

OSMINE (*oss*) n. f. Métrol. Mesure de capacité russe dont la valeur est de 104[lit],908.

OSMIOCYANURE n. m. Chim. V. OSMIUM.

OSMIQUE adj. Chim. ‖ *Acide osmique*. V. OSMIUM.

OSMIRIDIUM (*oss, om'*) n. m. Osmiure naturel d'iridium.

OSMITE (*oss*) n. f. Genre de composées, tribu des sénécionées, comprenant des plantes herbacées ou sous-frutescentes, qui croissent au cap de Bonne-Espérance. (La plupart d'entre elles exhalent une odeur camphrée.)

OSMITOPSIDE (*oss*) n. f. Genre de composées, tribu des sénécionées, comprenant des arbrisseaux qui croissent au cap de Bonne-Espérance. ‖ On dit aussi OSMITOPSIS n. m.

OSMIUM (*oss-mi-om'* — du gr. *osmé*, odeur, à cause de l'odeur spéciale que dégage un de ses oxydes) n. m. Métal de la mine du platine, existant dans la nature surtout à

l'état d'osmiure d'iridium. (Ce métal, soupçonné par Fourcroy et Vauquelin, fut découvert par Tennant en même temps que l'iridium [1804]. Poids atomique : 191.)

— Encycl. *Extraction.* La séparation de l'*osmium* des autres métaux de la mine, qui sera décrite dans l'étude du platine, est basée sur la propriété particulière à l'osmium de posséder un peroxyde volatil OsO^4.

Propriétés. Métal d'un beau bleu, susceptible de cristalliser (cubes ou peut-être rhomboèdres voisins du cube). Après fusion, il est très dur, raye le verre et le quartz; les limes les mieux trempées ne peuvent l'entamer. Il est très cassant et peut être facilement pulvérisé. Densité variable de 7 (à l'état spongieux), de 22,5 (après fusion). Chaleur spécifique 0,03. On n'a pu le fondre qu'au four électrique; sa température de fusion n'est pas déterminée.

Son caractère chimique fondamental est la facilité avec laquelle il peut se transformer en peroxyde volatil OsO^4; celui-ci se produit à froid par l'action de l'air sur le métal très divisé obtenu par voie humide, et au rouge seulement avec le métal compact; le chlore n'agit pas à froid, même sur le métal très divisé; à chaud, l'attaque n'est complète qu'en présence d'un chlorure alcalin; il se forme un chlorosmiate $OsCl^4M^2$; le brome et l'iode ne donnent rien dans les mêmes conditions; le soufre, le phosphore, agissent au rouge sombre et produisent une incandescence. L'osmium s'unit à chaud à un certain nombre de métaux, mais il y a plutôt dissolution que combinaison. Compact, il est inattaquable par tous les acides, même l'eau régale; divisé, il est transformé en peroxyde par les acides azotique ou sulfurique concentrés et chauds; l'acide chlorhydrique est sans action. La potasse fondue le transforme en osmiate OsO^4K^2; l'attaque est facilitée par la présence d'un azotate ou d'un chlorate alcalin, et on peut ainsi extraire l'osmium de l'osmiure d'iridium. Divisé, il provoque par son simple contact la combinaison des gaz à des températures moins élevées que les autres métaux de la mine.

Applications. L'*osmium* est rarement utilisé pur. Auer a proposé de l'employer pour les filaments des lampes à incandescence; entre autres composés, l'osmiure d'iridium, par sa très grande dureté et son inaltérabilité, se prête à de nombreuses applications (pivots, pointes).

Composés. Le chlore agissant à chaud sur l'osmium donne deux composés volatils assez mal définis : $OsCl^3$ et $OsCl^4$; mais ce dernier donne avec les chlorures alcalins des chlorosels bien cristallisés, les chlorosmiates $OsCl^6$, $2MCl$, isomorphes des chloroplatinates, chloropalladates et chloro-iridates; ce sont les sels les plus nettement définis de l'osmium, et c'est leur analyse qui a fourni le poids atomique du métal. Un trichlorure, d'existence douteuse, donne de même des chlorosmites bien définis, se rapportant à deux types : $OsCl^3$, $2MCl$ et $OsCl^3$, $3MCl$. Enfin, un chlorure intermédiaire Os^2Cl^7, d'existence douteuse, paraît être une combinaison de trichlorure et de tétrachlorure, et on a signalé, en outre, un perchlorure $OsCl^8$ et un oxychlorure de composition inconnue, qui n'ont été qu'entrevus.

Les composés bromés et iodés ne peuvent s'obtenir par voie directe; les seuls composés cristallisés décrits sont Os^2Br^6 et OsI^4.

Les composés oxygénés sont nombreux : OsO, Os^2O^3, OsO^3, OsO^4 et OsO^5; l'existence du trioxyde anhydre n'est pas certaine, mais on en dose les hydrates, l'*acide osmique* OsO^4H^2, donne des sels bien définis, les osmiates OsO^4M^2, appelés d'abord osmites par Frémy qui les a découverts; le peroxyde OsO^4, le seul qui se forme directement, est de beaucoup le plus important; il fut d'abord appelé acide osmique : à tort, car il n'est pas acide. Obtenu la première fois par Tennant, il l'a conduit à la découverte de l'osmium; il se produit toutes les fois que l'osmium ou un de ses composés est soumis à une action oxydante; à la température ordinaire, c'est un solide blanc jaunâtre, transparent, cristallin, fondant vers 40°, bouillant vers 100°, mais émettant déjà des vapeurs très sensibles à la température ordinaire; densité de vapeur 8,88 (Deville et Debray), donc poids moléculaire 255; il a une odeur âcre et pénétrante; sa vapeur, très dangereuse, agit sur les organes respiratoires et les yeux; son caractère chimique essentiel est d'être un oxydant énergique; il a reçu des applications importantes en micrographie; on l'emploie soit comme fixateur, soit comme réactif colorant. Au contact de sa vapeur ou de sa solution étendue, les éléments anatomiques sont, en effet, immobilisés instantanément, dans les positions qu'ils occupaient, vivants, au moment de l'action; et, d'autre part, agissant comme colorant, il n'a aucune action sur certains éléments, en colore d'autres en brun et d'autres en noir.

On a décrit trois sulfures OsS^2, Os^2S^5 et OsS^3, plusieurs oxysulfures de composition mal définie, et un sulfite bleu SO^2Os.

Avec l'azote, l'osmium forme plusieurs catégories de composés importants et bien définis : 1° les osmiamates $OsAzO^3M$, préparés par l'action de l'ammoniaque sur une solution alcaline de peroxyde OsO^4; 2° le cyanure $Os(CAz)^2$, assez mal connu, mais qui donne avec les cyanures métalliques une série de sels doubles, les osmiocyanures, $Os(CAz)^6M^4$ très bien cristallisés; 3° des combinaisons ammoniacales nombreuses; les mieux définies sont l'hydrate basique d'osmyldiammonium $OsO^2(AzH^3)^4.OH)^2$ et ses sels : chlorure, $OsO^2(AzH^3)^4Cl^2$, azotate $OsO^2(AzH^3)^4(AzO^3)^2$, sulfate $OsO^2(AzH^3)^4SO^4$, etc., ces sels sont tous bien cristallisés.

OSMIURE (*oss*) n. m. Chim. Alliage d'osmium avec un métal : Osmiure *d'iridium*.

OSMIURÉ, ÉE (*oss*) adj. Minér. Qui contient de l'osmium.

OSMODERME (*oss*) n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, de la tribu des trichiinés, propres à l'hémisphère boréal.

— Encycl. Les *osmodermes* (osmoderma) sont de beaux et grands insectes épais, carrés, noir bronzé, assez luisants. La seule espèce européenne, rare aux environs de Paris, est l'*osmoderma eremita*. Elle exhale une odeur forte et persistante de cuir de Russie.

OSMODIE (*oss, di*) n. f. Genre de borraginacées, comprenant des herbes vivaces, chargées d'un duvet blanchâtre, qui croissent dans l'Amérique du Nord.

OSMOLOGIE (*oss, ji* — du gr. *osmé*, odeur, et *logos*, discours) n. f. Science des odeurs; traité des odeurs.

OSMOLOGIQUE (*oss, jik'*) adj. Qui appartient à l'osmologie : *Essais* osmologiques.

OSMOMÈTRE (*oss* — du gr. *ósmos*, impulsion, et *métron*, mesure) n. m. Physiq. Appareil servant à mesurer l'intensité des phénomènes de l'endosmose et de l'exosmose.

Osmond (saint), évêque de Salisbury, né à Séez (Normandie) en 1006, mort à Salisbury en 1099. Fils de Henri, comte de Séez, il était, par sa mère, neveu de Guillaume le Conquérant. Il prit part à la conquête de l'Angleterre (1066) et devint comte de Dorset, puis grand chancelier. En 1078, Guillaume lui ayant donné l'évêché de Salisbury, il reçut les ordres, réforma son chapitre et rédigea, pour son diocèse, une liturgie mi-partie romaine, mi-partie saxonne, qui, adoptée rapidement en Angleterre, y demeura en vigueur, sauf quelques modifications, jusqu'au XVIe siècle. On a de lui, en latin : *Usages de Salisbury* et un *Traité des offices de l'Eglise*. Le pape Calixte III le canonisa en 1457. — Fête le 4 décembre.

Osmond (René-Eustache, marquis d'), diplomate français, né à Saint-Domingue en 1751, mort à Paris en 1838. Officier, puis diplomate, il fut nommé ambassadeur en Russie (1791), mais ne prit pas possession de son poste et émigra. Il rentra en France sous l'Empire. Sous la Restauration, il fut pair de France, lieutenant général (1814), ambassadeur à Turin, puis à Londres.

OSMONDACÉES (*oss, sé*) n. f. pl. Bot. Famille de fougères, à laquelle appartient le genre *osmonde* et que caractérise la situation terminale de l'anneau sporangial. — *Une* osmondacée.



Osmonde.

OSMONDE (*oss*) n. f. Bot. Genre de fougères, type de la famille des *osmondacées*.

— Encycl. Le genre *osmonde* est représenté en France par l'osmonde royale (*osmunda regalis*), qu'on rencontre dans les lieux humides des bois. Ses feuilles, qui peuvent atteindre de 60 centimètres à 1 mètre de long, forment de grandes touffes d'un vert clair; elles sont lobées, sans dents. C'est une plante amère et astringente, cultivée pour l'ornement.

OSMONDÉ, ÉE (*oss*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre osmonde. ‖ On dit aussi osmondacé, ée.

— n. f. pl. Tribu de la famille des fougères, ayant pour type le genre *osmonde*. — *Une* osmondée.

OSMONOCIVITÉ (*oss, si*) n. f. Trouble consécutif à la pénétration dans l'économie, par injection intra-veineuse, d'un liquide n'ayant pas la même concentration moléculaire que le sérum sanguin. (Ce trouble résulte des variations de la pression osmotique des liquides de l'économie.)

Osmont (Auguste-Adolphe), général français, né à Montpellier en 1818. Sorti de Saint-Cyr en 1838, il servit dans l'infanterie, puis dans l'état-major, en Algérie, à l'expédition de Rome (1849), en Crimée. Sa belle défense d'Eupatoria lui valut le grade de lieutenant-colonel (1855). Colonel après Magenta (1859), il fut chef d'état-major du corps expéditionnaire de Syrie (1860). Pendant la guerre du Mexique, il se distingua au siège de Puebla, et devint général, puis chef d'état-major du corps expéditionnaire (1865). Pendant la guerre franco-allemande, chef d'état-major du 4e corps, il se signala à Gravelotte et fut blessé à Servigny. Il commanda une brigade dans l'armée de Versailles, fut promu divisionnaire en 1871, et mis à la retraite en 1883.

OSMOSE (*oss* — du gr. *ósmos*, impulsion) n. f. Physiq. Phénomène qui se produit lorsque deux liquides sont séparés par une cloison plus ou moins poreuse, et qui consiste en ce qu'il s'opère un mélange des deux liquides.

— Electr. *Osmose électrique*, Phénomène de transport d'un liquide à travers une cloison poreuse sous l'influence d'un courant électrique.

— Encycl. Physiq. V. endosmose, et osmotique.

OSMOTIQUE (*oss, tik'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. ‖ *Pression osmotique*, Pression que développe l'*endosmose* de l'eau dans un vase contenant un solide en solution, fermé par une paroi semi-perméable (perméable à l'eau, mais non au corps dissous) et plongé dans l'eau pure.

— Encycl. La *pression osmotique* a été découverte par Pfeffer, dont les expériences, discutées par Van't Hoff, ont conduit ce dernier à énoncer les lois du phénomène :

1° *La pression osmotique d'une substance donnée est proportionnelle à la* concentration (exprimée, par exemple, en grammes par litre); 2° *elle est proportionnelle à la* température absolue; 3° *elle est numériquement égale à la pression que prendrait la substance dissoute si on pouvait la vaporiser sans la détruire et lui faire occuper le volume même de la solution.*

Il en résulte que toute solution contenant une molécule-gramme de corps dissous pour un litre a une pression osmotique égale à 22,3 atmosphères environ, pression que prendrait sous le volume de 1 litre la molécule-gramme d'un gaz quelconque. (Loi d'Avogrado.) Il en résulte également que deux solutions de concentrations *équimoléculaires* (contenant la même fraction $\frac{1}{m}$ du poids moléculaire des corps dissous) ont la même pression osmotique $\frac{22,3}{m}$ atm.

Ces solutions sont dites *isotoniques*.

Deux solutions isotoniques S_1 et S_2 séparées par une paroi semi-perméable P sont en équilibre; mais si la pression osmotique de S_1 est supérieure à celle de S_2, par exemple, de l'eau passera à travers la paroi de A_1 en A_2, jusqu'à ce que les pressions aient été égalisées par la diminution de la concentration de S_1 et l'augmentation de celle de S_2.

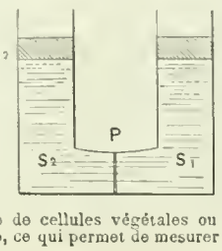

L'enveloppe vésiculaire d'un grand nombre de cellules végétales ou animales est semi-perméable, ce qui permet de mesurer facilement les pressions osmotiques. On peut placer sur le porte-objet du microscope une lamelle détachée de la nervure moyenne de la face inférieure d'une feuille de *tradescantia discolor*, contenant de très grandes cellules; si on l'humecte avec une solution de pression osmotique supérieure à celle du suc cellulaire, on voit la vésicule se contracter; au contact d'une solution de pression osmotique inférieure, elle se gonfle; l'isotonie est indiquée par la stabilité de la forme de la vésicule. On n'aura donc qu'à déterminer la concentration qui rend une solution isotonique avec le suc cellulaire pour en connaître la pression osmotique, si l'on a eu soin de faire cette détermination pour une solution d'une substance type dont la pression osmotique ait été mesurée directement au manomètre, ce qui est possible, bien que présentant de grandes difficultés pratiques.

La pression osmotique est en relation étroite avec les abaissements du point de congélation et de la tension de vapeur des solutions étendues; tous les *électrolytes*, pour lesquels des abaissements dépassent la valeur normale, ont également une pression osmotique supérieure à celle qu'indique la troisième loi de Van't Hoff et dans le même rapport. Il y a dans ces faits une confirmation remarquable de la théorie d'Arrhenius sur la dissociation des électrolytes en solution aqueuse.

OSMYLE (*oss*) n. m. Genre d'insectes névroptères planipennes, de la famille des hémérobiidés, répandus dans les régions tempérées et chaudes de l'ancien monde. (L'osmyle tachetée *osmylus maculatus* se trouve en France.)

Osnabrück, ville d'Allemagne (prov. de Hanovre), ch.-l. de cercle, sur la Haase, affluent de l'Ems; 52.000 h. Métallurgie, machines, matériel de chemin de fer, orgues.

Parmi les monuments, citons : la cathédrale, du XIIe s., transitoire entre le roman et le gothique; l'ancien palais des évêques; l'hôtel de ville XIVe s.), avec la salle des traités de Westphalie. Promenades sur les anciens remparts. Patrie de l'historien Justus Möser.



Armes d'Osnabrück.

La ville, très ancienne, fut le siège d'un évêché catholique fondé par Charlemagne 787), et enrichi par les empereurs Arnoul et Othon. Les puissances protestantes y signèrent la paix en 1648. (V. Westphalie.) En 1807, Osnabrück fut le chef-lieu du département westphalien du Weser, et, en 1810, du département français d'Ems-Supérieur.

— La *présidence d'Osnabrück* occupe la partie sud-ouest de la province de Hanovre. C'est un pays de landes et de marais, traversé vers le sud par une partie de la chaîne du Teutoburger Wald. Elle est arrosée par l'Ems et l'Haase, puis par la Vechte, qui se jette dans le Zuyderzée. Houille et tourbe. Filature et tissage de la toile. Superf. 6.205 kilom. carr.; pop. 299.478 hab.

Osne-le-Val, comm. de la Haute-Marne, arrond. et à 21 kilom. de Vassy, près de la forêt de Baudray, à la source de l'*Osne*, affluent droit de la Marne; 890 hab. Tout auprès, au Val-d'Osne, hauts fourneaux, fonderies, objets d'art, bronze, scieries.

Osokine (Nicolas-Alexiewitch), historien russe, né en 1839, mort en 1895. Il s'est surtout occupé de l'histoire de la France et de l'Italie. On lui doit notamment un important travail sur l'*Histoire des albigeois* (1869).

Osoppo, bourg d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]); 2.504 hab. Le village est dominé par une forteresse, assiégée par les Autrichiens en 1809, 1813 et 1848.

Osorio (Jérôme), prélat et historien portugais, né à Lisbonne en 1506, mort à Tavira en 1580. Il suivit les cours des universités de Salamanque, de Paris et de Bologne, et enseigna à Coimbre. Plus tard, il s'efforça de détourner le roi Sébastien de sa funeste expédition d'Afrique (1578). Ses dernières années furent attristées par les soupçons dont il fut l'objet, comme partisan secret de l'Espagne. Son meilleur ouvrage est une histoire d'Emmanuel le Fortuné [*De rebus Emanuelis virtute et auspicio gestis*] (1571), traduite en français par Simon Goulart.

Osorius (*ri-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, de la famille des staphylinidés, répandus surtout dans l'Amérique tropicale. Ce sont des staphylins de grande taille, allongés, noirs ou bruns, luisants.)

Osorkon, Osorchon ou **Osorthon**, transcriptions grecques du nom égyptien Ouasarkauon, qui fut porté par plusieurs pharaons à partir de la XXIIe dynastie : **Osorkon Ier** succéda à son père, Sheshouq Ier, le conquérant de Jérusalem, en 924 av. J.-C., et régna, d'après Manéthon, quinze ans. — **Osorkon II**, petit-fils d'Osorkon Ier, succéda à son père, Takelôthis Ier, vers 909, et régna une trentaine d'années, jusque vers 880. — **Osorkon III**, deuxième roi de la XXIIIe dynastie tanite, régna entre 741 et 732. D'abord reconnu comme suzerain par les autres rois de l'Egypte, il fut réduit par l'usurpateur Tafnakhti à n'être plus que le roi de Bubastis, et dut rendre hommage au conquérant éthiopien Piônkhi, lorsque celui-ci pénétra jusque dans le Delta, vers 735.

Osorno, ville du Chili (prov. de Llanquihue, ch.-l. du département du même nom. Fondée à la fin du XVIe siècle, détruite par les Araucans et rebâtie en 1788, elle resta simple campement jusque vers 1850, époque où les colonisateurs dirigèrent de ce côté l'immigration agricole allemande; 2.500 hab. — Le *département d'Osorno*, comprenant trois municipalités, a 27.000 hab.

Osoumi ou **Ohosoumi**, prov. du Japon, île de Kiou-Siou, dont elle occupe l'extrémité sud-est (ken de Kagosima; 358.000 hab. Sa côte présente le *golfe d'Osoumi* et le cap Satano-Misaki, pointe extrême de Kiou-Siou. Sur ses confins, le Kirisima élève ses deux cones volcaniques. Canne à sucre, tabac; industrie de la porcelaine.

Ospedaletto Euganeo, village d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]), au pied des monts Euganéens; 3.635 hab.

Osphrésie (*oss, zî* — du gr. *osphrêsis*, odorat) n. f. Faculté de sentir les odeurs; odorat. (Peu us.)

Osphrésiologie (*oss, ji* — du gr. *osphrêsis*, odorat, et *logos*, discours) n. f. Traité des odeurs et de l'odorat; partie de la physiologie qui a rapport au sens de l'odorat.

OSPHRÉSIOLOGIQUE (*oss, jik'*) adj. Qui a rapport à l'osphrésiologie : *Recherches* OSPHRÉSIOLOGIQUES.

OSPHRÉSIOLOGISTE (*oss, jisst'*) n. m. Auteur d'un traité sur les odeurs; celui qui s'occupe d'osphrésiologie. ‖ On dit aussi OSPHRÉSIOLOGUE.

OSPHRÉSIQUE *oss, zik'*) adj. Qui a rapport à l'osphrésie : *Sens* OSPHRÉSIQUE.

OSPHROMÈNE (*oss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des polyacanthodés, propres aux eaux douces de l'Asie tropicale et de la Malaisie.

OSPHYE (*oss-fi*) n. f. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *osphyinés*, répandus sur l'hémisphère nord. (Les osphyes sont allongées, brunes ou rousses, assez molles, avec les cuisses postérieures très grosses chez les mâles. L'*osphya bipunctata* se trouve en France, surtout dans les montagnes.)



Osphye (gr. d'un tiers).

OSPHYINÉS (*oss*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, famille des mélandryidés, renfermant le seul genre *osphye*. — *Un* OSPHYINÉ.

OSPINO, bourgade agricole du Venezuela (Etat de Zamora, dans la vallée d'un affluent du rio Portuguesa, tributaire de l'Orénoque; 6.500 hab.

OSQUES (*ossk'*), nom d'un peuple primitif du Latium (les *Osci* ou *Opisci*). — *Un, Une* OSQUE.

— Adjectiv. : *Langue* OSQUE.

— n. m. Linguist. Langue parlée par les Osques : *S'exprimer en* OSQUE.

— ENCYCL. Ethnol. Quelques historiens considèrent les *Osques* comme aborigènes, d'autres comme appartenant à la race pélasgique. Refoulés de la Campanie et de l'Apennin central par les invasions des Etrusques, des Ombriens et des Sicules, ils se subdivisèrent en *Opisci, Ausoni, Æqui, Volsci*, etc., désignés tous plus tard par les Romains sous le nom de *Latins*. Des savants affirment que Rome dut à ce peuple ses mœurs, une partie de ses institutions, sa religion primitive, ses premiers habitants et sa langue.

— Linguist. La langue *osque* appartient au groupe ombrien-sammite des langues *italiques*. Elle est voisine du latin et surtout de l'*ombrien*. Nous connaissons l'osque par des inscriptions, par des légendes monétaires et par quelques mots cités dans les ouvrages des grammairiens latins. Nous avons environ deux cents monuments de la langue osque. Les plus anciens sont de 400, les plus récents de 80 environ avant notre ère. Quelques mots osques sont entrés dans la langue latine populaire. Les textes osques se lisent de droite à gauche. Ils sont transcrits tantôt avec l'alphabet grec (dans le voisinage des colonies grecques), tantôt avec l'alphabet étrusque. L'osque conserve souvent les voyelles et les diphtongues primitives plus fidèlement que le latin. Il maintient entre deux voyelles l's que le latin change en *r*; il change *gu* en *p* : lat. *gni*, osq. *pui*; lat. *quattuor*, osq. *petiro-pert*, etc. Le groupe osque *ht* correspond au latin *ct* : lat. *recte* = osq. *rehte*. Ces dernières particularités lui sont communes avec l'ombrien.



a e i (long) u (long) v n m r

l k t p g d b s f h z (= *ts*)

Alphabet osque.

OSQUIDATES, peuple de la Gaule (Novempopulanie), occupant le Béarn. (Villes principales : *Beneharnum* et *Iluro*.) — *Un, Une* OSQUIDATE.

OSS ou **OSCH**, bourg des Pays-Bas (Brabant-Septentrional), dans le pays de la Meuse; 7.500 hab.

OSSA, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Perm), ch.-l. de district, sur l'Ossinka; 5.200 hab. — Le district est peuplé de 320.000 hab.

OSSA, massif montagneux de la Grèce orientale, appelé par les Grecs modernes *Kissoro*, et compris entre les gorges de la Selemvria au N. et le golfe de Volo au S., sur le littoral de la mer Egée. A l'O., il est limité également par une dépression très accusée, partiellement lacustre. Point culminant : 2.117 mètres. Versants boisés, abrupts. Les mythographes voulaient que les Titans, à la conquête du trône de Jupiter, eussent entassé *Pélion sur Ossa*, et l'expression est restée proverbiale, dans le sens d'accumuler toutes sortes de grands moyens pour réussir dans une entreprise. V. PÉLION.

OSSAT (Arnaud d'), cardinal et diplomate français, né à Larospe-Magnoac, près d'Auch, en 1537, mort à Rome en 1604. Son père était vétérinaire ou maréchal ferrant. Orphelin de père, il fut recueilli par Thomas de Marca, de la famille de l'historien, qui lui permit de prendre des leçons données à ses neveux, et l'envoya ensuite avec eux au collège d'Auch. Il reçut la tonsure dans cette ville. Il alla ensuite à Paris, où il fut l'élève de Ramus, qu'il défendit contre Charpentier, et ensuite alla à Bourges (1565), profiter des dernières leçons de Cujas. Il retourna à Paris en 1567, se fit inscrire au barreau du Parlement. Vers cette époque, il connut Paul de Foix, dont l'amitié assura sa fortune. Conseiller au présidial de Melun, il accompagna Paul de Foix dans ses ambassades à Rome 1573 et 1581), géra les affaires depuis sa mort jusqu'à l'arrivée de Vivonne (1584) et entra alors comme secrétaire dans la maison du cardinal d'Este, protecteur des affaires de France. Après la mort de celui-ci, d'Ossat remplit quelque temps les mêmes fonctions auprès du cardinal de Joyeuse (1587), puis demeura à Rome comme agent de la reine Louise, veuve de Henri III. Resté en relation avec la cour, il négocia l'abjuration du roi. L'évêché de Rennes (1596), une ambassade à Florence et à Venise (1598, le titre de conseiller d'Etat (1598), puis le chapeau de cardinal (1599), le récompensèrent. Il mourut pauvre, ayant échangé, en 1600, l'évêché de Rennes contre celui de Bayeux, dont il se démit en 1603. Ses *Lettres* sont un recueil classique pour les diplomates. Publiées à Paris en 1624, elles ont été plusieurs fois rééditées. La meilleure édition est celle d'Amelot de La Houssaye (1714).



D'Ossat.

— BIBLIOGR. : A. Degat, *le Cardinal d'Ossat* (Paris, 1894).

OSSATURE (du lat. *ossa*, os) n. f. Ensemble des os, charpente d'un homme ou d'un animal : *Une* OSSATURE *puissante*.

— Par anal. Charpente, ensemble des parties solides qui soutiennent un tout : *L'*OSSATURE *d'une voûte*.

— Fig. Ensemble des éléments essentiels : *L'*OSSATURE *de notre langue*.

OSSAU (vallée d'), vallée des Basses-Pyrénées, ouverte, du S. au N., sur une longueur de 40 kilom., au S. de Pau, et parcourue par le *gave d'Ossau*. La double pyramide du sommet du pic du Midi d'Ossau se dresse fièrement à son origine. La partie haute de cette vallée est partagée en deux branches : celle de gauche (lorsqu'on regarde la montagne) ou des Eaux-Bonnes, et celle de droite, qui renferme les gorges pittoresques des Eaux-Chaudes et du Hourat. La partie basse, d'Arudy à Laruns, est moins accidentée.

OSSAU (gave d'), torrent des Basses-Pyrénées, dans la gorge des Eaux-Chaudes. C'est un des principaux affluents supérieurs du gave d'Oloron.

OSSE et non **LOSSE**, rivière des départements du Gers, Lot-et-Garonne, et Hautes-Pyrénées, qui naît au S. de Mirande et va se perdre dans la Gélise après un cours de 120 kilom. Comme la plupart des rivières de cette région de l'Armagnac, l'Osse est souvent presque à sec.

OSSEA TIBIA (mots lat. signif. *flûte d'os*) n. f. Musiq. anc. Sorte de flûte courbe, qui était souvent faite avec un os d'animal, particulièrement avec un tibia de grue.

OSSEC n. m. Mar. Syn. de OUSSEAU.

OSSEGG, bourg d'Autriche-Hongrie (Bohême [cercle de Saatz]), sur la branche médiane de la Biela, affluent de l'Elbe; 3.450 hab. Cloître de cisterciens (fondé en 1192), avec riche bibliothèque et collection de tableaux. Houille.

OSSEI n. m. Dénomination chronologique japonaise des années comprises entre le commencement de la monarchie et le règne du premier shogoun, Yoritomo. (L'ossei marque la période des luttes primitives, des premières phases de la civilisation au Japon et surtout la souveraineté proprement dite des mikados.)

OSSÉINE (*o-sé* — du lat. *ossa*, os) n. f. Chim. Substance particulière qui constitue le tissu cellulaire de la peau et des cartilages des animaux, et qui se trouve encore dans les parties osseuses. Syn. OSTÉINE.

— ENCYCL. L'*osséine* se retire des os en traitant ceux-ci par l'acide chlorhydrique : les matières minérales, phosphate et carbonate de calcium, sont dissoutes, et l'osséine se trouve isolée. L'osséine possède la propriété de se transformer en gélatine par l'action prolongée de l'eau bouillante; cette transformation s'opère en quelques minutes, si l'on acidule la liqueur. La gélatine est d'ailleurs isomère de l'osséine; avec l'acide sulfurique et les alcalis, l'osséine donne de la leucine et du glycocolle.

L'osséine est fort altérable, surtout lorsqu'elle est humide. Exposée à l'air dans ce dernier état, elle se putréfie très rapidement; mais elle a la propriété de se combiner à certains oxydes métalliques et au tanin, en formant des composés insolubles dans l'eau et imputrescibles.

C'est sur des réactions analogues de l'osséine que sont fondées plusieurs industries importantes, relatives à la conservation et au travail des peaux des animaux.

OSSELET (*o-se-lè* — diminu. d'*os*) n. m. Anat. Petit os : *Les* OSSELETS *de l'oreille interne*.

— Arg. Dent : *Jouer des* OSSELETS.

— Art vétér. Exostose du boulet.

— Bot. Chacun des noyaux d'une nuculaine : OSSELETS *de nèfle*.

— Cout. anc. Petit bâton portant un bout de corde, dont les archers du guet se servaient en guise de menotte.

— Dr. crim. anc. Au plur. Question qui consistait à disposer entre les doigts du patient des petits os enfilés, et à lui comprimer la main.

— Pathol. Gonflement dur et douloureux qui se produit dans la paume de la main des joueurs de balle.

— Jeux. Nom donné à un petit os tiré de la jointure d'un gigot de mouton, ou à des morceaux d'os ou d'ivoire à peu près de même forme, et dont les enfants se servent pour jouer : *Le jeu des* OSSELETS *était fort en usage chez les Grecs et les Romains*.

— Typogr. *Lettres en osselets*, Lettres capitales dont les jambages figurent des osselets allongés.

— ENCYCL. Jeux. Les enfants prennent généralement dans la main droite les *osselets*, les lancent en l'air, puis cherchent à en recueillir un certain nombre sur le dos de la main tendue; recommençant l'opération, ils les reçoivent ensuite sur la paume de la main. Quand il y a plusieurs joueurs, le gagnant est celui qui a su ainsi retenir le plus grand nombre d'osselets. Pour varier le jeu, le joueur prend dans la main droite un seul osselet, le lance en l'air, tandis que les autres restent éparpillés sur une table. Pendant que l'osselet ainsi lancé s'élève, le joueur ramasse un de ceux qui restent sur la table avant que le premier ne soit retombé. Il continue ainsi jusqu'à épuisement de la provision.



Osselets (Jeu).

OSSELIN (Charles-Nicolas), homme politique français, né et décapité à Paris (1752-1794). Membre de la municipalité parisienne (1789), du conseil de la Commune (1792), président du tribunal criminel, puis député de Paris à la Convention, il entra au Comité de sûreté générale, et lutta contre les girondins. Il fit adopter le décret qui permettait aux juges d'arrêter les débats en se déclarant suffisamment éclairés. Convaincu d'avoir caché une femme noble chez son frère, curé de Saint-Aubin, Osselin fut condamné à la déportation et, en attendant, enfermé à Bicêtre. Impliqué dans la conspiration des prisons, il fut condamné à mort. Il essaya de se tuer, ne réussit qu'à se blesser et fut traîné sanglant à l'échafaud.

OSSEMENTS (*o-se-man* — rad. *os*) n. m. pl. Os décharnés et desséchés d'hommes ou d'animaux : *Les* OSSEMENTS *que l'on trouve dans les cavernes*.

— Poétiq. Restes, débris : *Les* OSSEMENTS *d'un navire*. ‖ Parties solides : *Les* OSSEMENTS *du globe*.

— Se trouve aussi au sing. :

Où donc est-il tombé ce dernier *ossement*?
A. DE MUSSET.

— SYN. Ossements, os. V. OS.

Ossements fossiles (RECHERCHES SUR LES), ouvrage classique de Cuvier (Paris, 1812). — Dans ce livre, Cuvier fondait une science nouvelle, la science des espèces disparues : la *paléontologie*. Il s'appuyait sur la *loi de la subordination des organes*, c'est-à-dire que certains caractères s'appellent mutuellement, tandis que d'autres s'excluent nécessairement, et sur la *loi de la corrélation des formes*, qui établit entre toutes les parties d'un même animal une dépendance telle que, l'une étant donnée, on peut en déduire toutes les autres. Grâce à ces points de départ, Cuvier reconstruisit toute l'échelle des êtres fossiles au moyen de débris, isolés, brisés, épars. Il comptait trois générations perdues : la première comprenant des mollusques, des poissons et les êtres fantastiques se rapprochant des cétacés et des oiseaux; dans la seconde s'ajoutaient les grands pachydermes, et la troisième s'arrêtait aux mammouths, rhinocéros, etc. Il faisait donc des êtres actuellement vivants la quatrième génération animale.

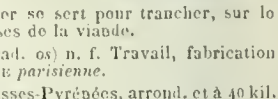

Osseret.

OSSERET (*o-se-rè* — rad. *os*) n. m. Sorte de couperet dont le boucher se sert pour trancher, sur le billot, les parties osseuses de la viande.

OSSERIE (*o-se-ri* — rad. *os*) n. f. Travail, fabrication d'objets en os : *L'*OSSERIE *parisienne*.

OSSÈS, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 40 kil. de Mauléon; 1.811 hab. Ch. de f. Midi. Cuivre et fer.

OSSÈTES ou **ESSES**, ou **IRONS**, peuple du Caucase central qui semble descendre d'anciens Iraniens, auxquels se mêlèrent vraisemblablement des Tatars et quelques sémites. — *Un, Une* OSSÈTE ou ESSE. *Un* IRON. (*Une* IRONNE.)



Type ossète.

— Adjectiv. : *Race* OSSÈTE ou ESSE, ou IRONNE.

— n. m. Ling. Langue parlée par les Ossètes ou Irons.

— ENCYCL. Les *Ossètes* sont forts, vigoureux et bien faits, mais leurs traits sont loin d'être aussi beaux que ceux des autres Caucasiens. Il n'est pas rare de trouver chez eux des individus aux pommettes saillantes et aux yeux bridés. Les cheveux blonds et les yeux bleus se rencontrent le plus fréquemment. Vêtus de longues redingotes serrées à la taille, la tête couverte d'un bonnet d'astrakan, ils sont toujours armés de sabres, de poignards et de fusils. Ce peuple, qui compte environ 120.000 individus, est divisé en trois groupes, parlant des dialectes différents : ce sont les groupes *digor, iron* et *toualt*. Les Ossètes, brigands déterminés, sont en majorité chrétiens; leur langue se rattache par sa grammaire et son lexique au groupe iranien des langues indo-européennes.

OSSETT, ville d'Angleterre (comté d'York), dans le West-Riding; 11.000 hab. Mines de houille. Sources minérales. Draps et cotonnades.

OSSETTE n. f. Comm. anc. Syn. de OUSSETTE.

OSSEUSEMENT adv. A la manière des os.

OSSEUX (*oss-seû*), **EUSE** adj. Anat. Qui est de la nature des os : *Substance* OSSEUSE. ‖ *Système osseux*, Ensemble des os qui composent la charpente du corps.

— Dont les os sont gros ou saillants : *Une main* OSSEUSE.

— Géol. Qui contient des ossements fossiles. ‖ On dit plutôt OSSIFÈRE.

— n. m. pl. Sous-classe de poissons, comprenant ceux dont le squelette comporte une colonne vertébrale à vertèbres distinctes amphicèles. (On dit plutôt TÉLÉOSTÉENS.) — *Un* OSSEUX.

— ENCYCL. Anat. V. OS.

OSSI, bourg du roy. d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Sassari]); 2.871 hab.

OSSIAN, héros et barde écossais du IIIe siècle. Son existence est douteuse. On la trouve mentionnée en des traditions et des chants erses. Le père d'Ossian, Fingal, roi de Morven, repoussa, dit la légende, l'invasion tentée par Sévère et battit Caracalla. Dans une expédition en Irlande, Ossian avait épousé Evir-Allin, dont il eut un fils, Oscar, qui périt par trahison, laissant sa femme Malvina et son père dans le plus profond désespoir. Le vieux barde, devenu aveugle, berçait ses douleurs en chantant la gloire de sa famille et les exploits des Calédoniens. Ces chants primitifs étaient inconnus en Angleterre, lorsqu'un littérateur médiocre, Macpherson, en publia un recueil (Edimbourg, 1760), qui eut un succès immense. Ce n'était pourtant qu'une imitation ampoulée. Le texte original, en langue erse, avec une traduction latine littérale, fut publié à Londres en 1807, et l'on put alors comparer la simplicité épique de ces poésies avec la paraphrase de Macpherson. Quoi qu'il en soit, quand on parle d'Ossian, c'est du poète du XVIIIe siècle qu'il s'agit. Ses poèmes sont : *Fingal, Temora, Selma, la Chute de Tura, la Guerre de Caros* et *Lathmor*, *Fingal* et *Temora* sont deux épopées véritables : les autres sont des épisodes du même cycle.

Ossian-Macpherson eut une influence indéniable sur la littérature romantique, en particulier sur Lamartine, sans parler de l'enthousiasme qu'il inspira à Napoléon, à Mme de Staël, à Chateaubriand. Il n'est lu maintenant que par les critiques. V. MACPHERSON, FINGAL.

Ossian, ou *les Bardes*, opéra en cinq actes, paroles de Dercy, musique de Lesueur (Opéra, 1804). Le poème en était assez défectueux, mais la musique de Lesueur, ample, noble, sévère, assura le succès. On signalait sur-

tout dans la partition la scène du songe d'Ossian, qui en formait l'épisode capital et un quatuor remarquable : *Insensés, vous le voulez*. Un double fait est à mentionner en ce qui concerne l'orchestre : c'est l'introduction du tam-tam et la présence de *douze* harpistes.

OSSIANIQUE (*nik'*) ou quelquef. **OSSIANESQUE** (*nèssk'*) adj. Qui a le caractere des poésies attribuées à Ossian : *Style* OSSIANIQUE. ‖ Qui a les qualités, l'inspiration d'Ossian :

Mon crâne *ossianique*, aux lauriers destiné,
Du bonnet d'âne alors fut parfois couronné.
A. DE MUSSET.

OSSIANISER v. a. Rendre semblable aux poésies attribuées à Ossian, amener au caractère du style d'Ossian : OSSIANISER *son style*.
— v. n. Imiter le genre des poésies dites d'Ossian : *On a cessé depuis longtemps d'*OSSIANISER.

OSSIANISME (*nissm'*) n. m. Imitation des poésies attribuées à Ossian. ‖ Admiration outrée de ce genre de poésie.

OSSIANISTE (*nisst'*) n. Admirateur fanatique des poésies attribuées à Ossian. ‖ Imitateur de ce genre.
— Adjectiv. : *Poète* OSSIANISTE.

OSSICULAIRE (*lèr'* — rad. *ossicule*) adj. Qui a la forme, l'apparence d'un petit os.

OSSICULE (du lat. *ossiculum*, même sens) n. m. Anat. Petit os.
— Bot. Petit noyau de certains fruits.

OSSIFÈRE (du lat. *os, ossis*, os, et *ferre*, porter) adj. Géol. Qui contient des ossements : *Terrains* OSSIFÈRES.

OSSIFICATION (*si-on* — du lat. *os, ossis*, os, et *facere*, faire) n. f. Transformation d'un tissu en tissu osseux.
— ENCYCL. L'*ossification* est normale ou pathologique.
1° *Ossification normale*. On distingue l'ossification enchondrale, qui augmente l'os en longueur, et l'ossification périostique, qui l'augmente en épaisseur. L'ossification fibreuse (os de membrane) est une variété de cette dernière.
L'ossification enchondrale se fait aux dépens du cartilage de conjugaison. La substance fondamentale du cartilage se calcifie; les capillaires qui poussent de la moelle osseuse sous-jacente l'attaquent, et les *ostéoblastes*, qui prennent la place des cloisons résorbées, sécrètent la substance osseuse fondamentale, dans laquelle ils sont bientôt noyés; ils se transforment ainsi en cellules ossouses, et forment des lamelles ossouses qui circonscrivent des canaux de Havers.
L'ossification périostique a pour point de départ la couche ostéogène du périoste, dont les éléments conjonctifs sont revenus à l'état embryonnaire. Le long des fibres conjonctives (fibres de Scharpey), qui pénètrent dans le tissu osseux déjà formé et qui se calcifient, viennent se disposer des rangées d'ostéoblastes qui sécrètent la substance osseuse fondamentale, et tout se passe ensuite comme dans l'ossification enchondrale.
2° *Ossification pathologique*. D'une manière générale, les dépôts de matière minérale dans les tissus et spécialement l'infiltration calcaire, doivent être considérés comme des phénomènes de *vieillesse*, ou tout au moins comme le résultat d'une dégénérescence atrophique ou sénile. Aussi l'athérome des artères est parfois d'origine morbide, mais le plus souvent paraît résulter de l'âge. On en peut presque dire autant des formations osseuses anormales que l'on observe dans différents tissus (cartilages ossifiés du larynx, de la trachée, des côtes, du thyroïde, cartilages diarthrodiaux du rhumatisme chronique, tendons ossifiés, plaques osseuses ou cartilages calcifiés de la dure-mère, de la pie-mère, de l'arachnoïde, ossification de la choroïde, plaque osseuse du péricarde, du myocarde, etc.). Dans de nombreux cas, cependant (ostéomes, productions osseuses des poumons tuberculeux), il faut faire intervenir des processus irritatifs.

OSSIFIER (du lat. *os, ossis*, os, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous ossifiions. Que vous ossifiiez*) v. a. Changer en os : *La vieillesse* OSSIFIE *certaines parties du corps qui auparavant étaient molles*.
— Fig. Endurcir, rendre insensible : *L'avarice* OSSIFIE *le cœur*.
S'ossifier, v. pr. Etre ossifié, changé en os.
— Fig. S'endurcir, perdre sa sensibilité.

OSSIFIQUE (*fik'*) adj. Qui contribue à la formation des os, qui détermine l'ossification : *L'oblitération des canaux est une cause essentiellement* OSSIFIQUE.

OSSIFLUENT, ENTE (*flu-an, ant'* — du lat. *os, ossis*, os, et *fluere*, couler) adj. Méd. Se dit d'un abcès résultant de la fonte purulente d'un os.

OSSIFORME (du lat. *os, ossis*, os, et de *forme*) adj. Anat. ‖ *Zone ossiforme*. Couche qui, dans les tissus en voie d'ossification enchondrale, fait suite au cartilage calcifié. Syn. COUCHE OSTÉOÏNE.

OSSIFRAGE (*fraj'* — du lat. *os, ossis*, os, et *frangere*, briser) adj. Qui brise les os. ‖ *Cachexie ossifrage*. V. OSTÉOCLASTIE.
— n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes stéganopodes, de la famille des puffinidés, propres à l'hémisphère sud.
— ENCYCL. Les *ossifrages* (ossifraga) sont de gros et forts oiseaux à bec vigoureux. L'ossifrage géant (*ossifraga gigantea*), *pétrel géant, briseur d'os, mallamoque* des marins, mesure près de 1 mètre de long; sa couleur est d'un brun marron uniforme. Il vit de poissons, d'oiseaux, de débris d'animaux.


Ossifrage.

OSSILAGO ou **OSSIPANDA**, déesse latine qui présidait à l'ossification des cartilages, chez les enfants.

OSSILÈGE (*lèj'* — du lat. *os, ossis*, os, et *legere*, recueillir) n. m. Antiq. rom. Employé chargé de retirer du bûcher les os d'un cadavre incinéré.

OSSILÈGIUM (*ji-om'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Antiq. rom. Action de retirer du bûcher les os d'un cadavre brûlé.

OSSIPHAGE (*faj'*) n. m. Ancien nom du labre boisé, poisson de la Méditerranée. ‖ On disait aussi OSSIFRAGE.

OSSIVORE du lat. *os, ossis*, os, et *vorare*, dévorer) adj. Qui mange les os : *Le chien est* OSSIVORE.

Ossola, vallée d'Italie (Piémont [prov. de Novare]), dans les Alpes, arrosée par la Toce, ancienne province du royaume de Sardaigne, dont la capitale était *Domodossola*. Gisements de fer, de zinc et d'or; élevage de bétail.

Ossone. Biogr. V. OSUNA.

Ossory (Thomas BUTLER, comte d'), général anglais, né au château de Kilkenny en 1634, mort en 1680. Fils de Jacques Ier, duc d'Ormond, ses sympathies pour la cause royale excitèrent la jalousie de Cromwell, qui le fit enfermer huit mois à la Tour de Londres (1655). A la Restauration, il rentra avec Charles II. Colonel d'infanterie en Irlande, puis lieutenant général, il prit part à la guerre navale contre la Hollande (1665). Membre du conseil privé en 1666, il entra à la Chambre des lords sous le titre de lord Butler. En 1670, il accompagna Charles II à Douvres. En 1672, il prit part à la lutte contre les Hollandais. En 1673, il fut créé contre-amiral. En 1677, il fit campagne avec le prince d'Orange contre la France et, en 1678, il fut général en chef des troupes anglaises au service de la Hollande.



Ossuaire où fut enfermée l'urne qui contenait les cendres d'Agrippine.

OSSU, UE adj. Qui a de gros os : *Une femme grande et* OSSUE.

OSSUAIRE (*ér'* — du lat. *ossuarium*, même sens) n. m. Amas d'ossements; lieu où des ossements sont entassés : *L'*OSSUAIRE *des catacombes de Paris*.
— Par ext. Lieu où il existe de nombreux restes : *Ce globe n'est partout qu'un* OSSUAIRE *de civilisations ensevelies*. (Lamart.)
— Antiq. rom. Châsse de pierre, de marbre, etc., dans laquelle on mettait l'urne contenant les os et les cendres d'un mort.
— ENCYCL. Hist. Autrefois, tous les cimetières possédaient un *ossuaire*. Lorsque le cimetière entourait l'église, cas le plus général, l'ossuaire était habituellement placé entre les contre-forts des nefs. Quelquefois, il consistait en un petit bâtiment indépendant, situé le plus près possible de l'église et percé de baies, à travers lesquelles on apercevait les ossements accumulés. Dans les cloîtres, l'ossuaire était situé dans la galerie accolée à l'église, du côté opposé à la claire-voie; il se composait d'espèces d'armoires dans lesquelles on rangeait les ossements. Parfois, on murait ces réduits et, en réparant des murs d'anciennes églises abbatiales, on les a trouvés remplis d'ossements.


Ossuaire du cimetière de Sizun (Finistère).

Ossun, ch.-l. de cant. des Hautes-Pyrénées, arr. et à 10 kilom. de Tarbes; 2.050 hab. Ch. de f. Midi. Vestiges d'un camp romain. Commerce de jambons. — Le canton a 19 comm. et 10.015 hab.

Ossun (Pierre d'), capitaine français, né à Bigorre vers 1485, mort en 1562. Il se signala dans les campagnes du Piémont, essuya une défaite devant Carignan, mais prit sa revanche à Cérisoles. Il servit sous le connétable de Montmorency, pendant les guerres civiles.

Ossuna. Géogr. V. OSUNA.

Ossyébas, Osyébas ou **Ossiébas**, peuple nègre de l'Afrique équatoriale, sur les rives de l'Ogôoué. Les Ossyébas appartiennent au groupe des Pahouins. Ce sont de grands chasseurs, qui savent travailler le fer, mais ne font pas d'agriculture.

Ossyébos, peuple nègre de l'Afrique occidentale. Il ne faut pas les confondre avec les Ossyebas, qui les ont chassés des villages qu'ils occupaient jadis au confluent de la rivière Lolo et de l'Ogôoué. Les Ossyébos habitent aujourd'hui la rive gauche de ce fleuve.

OST (*ost'* — du lat. *hostis*, ennemi) n. m. Ling. Armée. ‖ Expédition militaire. (Vx.)
— A signifié Maison, demeure.
— *Sire de l'ost* ou *Sire d'ost*, Général en chef.
— Féod. Service militaire, dû par un sujet ou un vassal à son suzerain : *Etre sujet à l'*OST. (On écrivait aussi HOST.) ‖ *Ost banni*, Appel du ban et de l'arrière-ban.
— Prov. anc. *Si l'ost savoit ce que fait l'ost, l'ost battroit l'ost*, Le général qui connaît les desseins et les mouvements de l'ennemi est sûr de le battre.
— ENCYCL. Féod. Le service d'*ost* était dû non seulement par les vassaux, mais par tous les sujets de la seigneurie. Sa durée était en général de quarante jours. La convocation des vassaux et sujets directs était le *ban*. Mais les hauts suzerains pouvaient exiger parfois le service des arrière-vassaux et arrière-sujets et convoquer l'*arrière-ban*. Le vassal qui ne remplissait pas l'obligation militaire perdait son fief.

OSTADE (*oss*) n. f. Comm. Ancienne étoffe de laine pure, datant du XVIIe siècle.

Ostade (Adriaan VAN), peintre de l'école hollandaise, né à Lubeck en 1610, mort à Amsterdam en 1685, alla fort jeune étudier à Haarlem, dans l'atelier de Frans Hals. Mais il subit surtout l'influence de Rembrandt. Le plus ancien tableau que nous connaissions de lui est l'*Intérieur villageois* (1636). Le *Joueur d'orgue* du musée de Berlin, daté de 1640, est d'un beau ton doré et d'une facture large. Nous mentionnerons ensuite : *Intérieur de cabaret* et *Intérieur de chaumière* (Louvre); *Paysans festoyant dans une grange; Fumeur; la Danse* (1645), œuvre capitale, pleine de mouvement et de gaieté; *la Récréation villageoise* (pinacothèque de Munich); *Joueurs de cartes; Buveur; Estaminet hollandais; la Lecture de la gazette* (Louvre; *Paysans dansant devant un cottage; Rixe de paysans* pinacothèque de Munich); *Paysans dansant et festoyant à la porte d'une ferme; Intérieur rustique* (musée Van den Hoop, à Amsterdam); *le Cabinet d'un alchimiste; le Maître d'école* (Louvre), une des peintures les plus brillantes du maître; *Intérieur de tabagie* (La Haye); *Atelier de l'artiste* (musées de Dresde et d'Amsterdam); *Homme de loi dans son cabinet; Joueurs de trictrac; Adoration des bergers* 1667, composition unique dans l'œuvre d'Ostade; *Buveur* (Louvre); *le Marché aux poissons, Liseur, la Lecture*, qui appartiennent au Louvre; *le Mangeur de harengs* (Bruxelles); etc. Le Louvre possède, en outre, une œuvre des plus intéressantes, dans laquelle l'artiste s'est représenté avec sa nombreuse famille. Adriaan Van Ostade a exécuté lui-même à l'eau-forte une cinquantaine de pièces. — Son frère cadet, ISAACK **Van Ostade**, peintre de l'école hollandaise, né à Lubeck en 1621, mort à Amsterdam en 1657, reçut ses leçons, et peignit d'abord des scènes de tabagie et des intérieurs rustiques. Puis il aborda les scènes en plein air, où il faut admirer la beauté du paysage, la vérité des figures, la franchise du coloris. Sa supériorité éclate dans le paysage, où il fait circuler une lumière chaude et caressante, admirablement dégradée. Les tableaux d'Isack Van Ostade sont plus rares que ceux de son frère. Le Louvre possède : *Halte de voyageurs à la porte d'une hôtellerie; la Halte* et deux tableaux représentant des *Patineurs*. Le musée d'Amsterdam a un *Paysan tenant un pot de bière* et des *Voyageurs arrêtés devant un cabaret*. Une autre *Halte de voyageurs* se voit au musée de Bruxelles. Le musée de Vienne possède un *Arracheur de dents;* la pinacothèque de Munich, une *Scène de patineurs;* le musée de Madrid, un *Buveur* et un *Concert rustique;* etc. Un des plus beaux ouvrages d'Ostade, un *Paysage* où sont groupées quatorze figures, fait partie de la galerie Rothschild, à Paris.


Adriaan Van Ostade.


Isack Van Ostade.

OSTAGRE (*oss* — du gr. *ostéon*, os, et *agra*, action de saisir) n. f. Instrument servant à enlever, à saisir les os. (Inus.)

OSTARIPHYTE (du gr. *ostarion*, petit os, et *phuton*, plante) n. m. Bot. Fruit pulpeux et drupacé.

Ostaschkov, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Tver), sur le bord du lac Seliguer; 12.000 hab. Ferronnerie, fabriques de chaussures; fonderies de suif, tanneries. — Le district est peuplé de 125.000 hab.

OSTE (*osst'*) n. f. Mar. Bras, sur les bâtiments à antennes.
— Archéol. Cordage de mâture à bord des galères, du XVIe au XVIIIe siècle.
— ENCYCL. Antiq. Les *ostes* étaient des garants de filin blanc ayant 89 mètres de longueur et 10 centimètres de circonférence. A la penne de l'antenne de l'arbre de mestre étaient attachés les deux *bragots des ostes*, tandis que les *ostes* passaient dans les mussaprés. Les bragots des ostes étaient des itagues de 23 mètres de long sur 14 centimètres.



A, A, ostes.

OSTÉ, OSTÉO ou **OSTO** (*oss* — du gr. *ostéon*, os), préfixe entrant dans la composition de nombreux mots scientifiques.

OSTÉ (*oss* — rad. *ost*, maison) n. m. Féod. Celui qui, tenant une maison du seigneur, était son justiciable.

OSTÉAL, ALE, AUX (*oss* — du gr. *ostéon*, os) adj. Anat. Qui a rapport aux os. ‖ On dit aussi OSTÉIQUE.

OSTÉALGIE (*oss, ji* — du gr. *ostéon*, os, et *algos*, douleur) n. f. Douleur osseuse profonde, due à la syphilis. ‖ On dit aussi DOULEUR OSTÉOCOPE.

OSTÉALGIQUE (*oss, jik'*) adj. Pathol. Qui a rapport à l'ostéalgie : *Douleur* OSTÉALGIQUE.

OSTEAU (*oss-to*) n. m. Rosace, médaillon placé au sommet des fenêtres à meneaux de l'époque gothique.

OSTÉIDE (*oss* — du gr. *ostéon*, os, et *eidos*, aspect) n. m. Anat. Nom donné quelquefois aux dents considérées comme n'étant pas de vrais os.
— Méd. Production osseuse accidentelle et morbide.
— Minér. Concrétion qui offre l'apparence d'un os.

OSTÉINE n. f. Chim. Syn. de OSSÉINE.

OSTÉITE (*oss* — du gr. *ostéon*, os) n. f. Inflammation du tissu osseux.
— ENCYCL. Pathol. L'*ostéite*, commune surtout chez les enfants, attaque particulièrement les os spongieux, les côtes et les vertèbres, ainsi que les extrémités des os longs. Elle peut être aiguë ou chronique (carie). Selon le germe infectieux déterminant, on distingue différentes variétés qui ont leur marche particulière : l'ostéite syphilitique, l'ostéite tuberculeuse, l'ostéite à bacille d'*Eberth*, consécutive à la fièvre typhoïde, l'ostéite à *pneumocoque* et enfin l'ostéite ou plutôt l'ostéopériostite épiphysaire des adolescents, due au *staphylocoque* et qu'on appelle encore *ostéomyélite*. Le traitement de l'ostéite varie selon la maladie

causale. Dans certains cas : tuberculose, syphilis, le traitement général suffit. Dans les ostéites suppurées, il faut trépaner l'os, évacuer les collections, curer les cavités et enlever les parties osseuses nécrosées.

— Art vétér. L'*ostéite* est toujours traumatique chez les animaux. Elle se traite, au début, par des douches froides, des applications astringentes, puis des frictions fondantes à la pommade de bi-iodure de mercure, enfin par la cautérisation.

OSTELLATO, village d'Italie (Emilie [prov. de Ferrare]), sur la lagune de Comacchio ; 5.198 habitants.

OSTENDAISE (rad. *Ostende*). Danse de salon, imaginée en Belgique et introduite en France, vers 1880.

— Encycl. L'ostendaise se danse sur un air à deux-quatre. Une reprise comprend essentiellement : 1 mesures

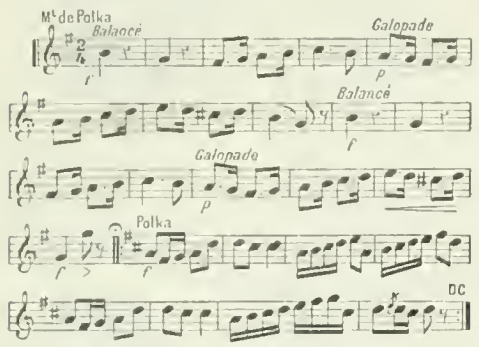

Ostendaise.

de balancés sur l'une et l'autre jambe, 4 mesures de galopade (le tout répété deux fois), puis un temps de polka (16 mesures).

OSTENDE (*oss-tand'*) n. f. Huître d'Ostende : *Manger une douzaine d'*OSTENDES.

OSTENDE (du flam. *oost*, est, et *ende*, extrémité), ville de Belgique (prov. de Flandre-Occid.), ch.-l. d'arrond. sur la mer du Nord ; 38.431 hab. (*Ostendais, aises.*) Port de pêche et d'embarquement pour l'Angleterre, Ostende concentre toute la vie maritime de la Flandre occidentale : huîtrières, chantiers de construction, fabriques de cordages. C'est aussi une importante station balnéaire, dotée d'un magnifique kursaal. Peu de vieux monuments. Les seuls édifices qui méritent d'être cités sont les églises Saint-Pierre-et-Saint-Paul et Sainte-Catherine : la première dans le style Renaissance, la seconde dans le style du XIIIe siècle.


Armes d'Ostende.

— *Histoire.* Vers le Xe siècle, Ostende n'était qu'un petit village de pêcheurs ; ce village ne prit d'importance que trois siècles après, sous Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre. Devenue dans la suite une place forte, elle se rendit, en 1604, après un siège de plus de trois ans, au général espagnol Spinola. La création de la Compagnie d'Ostende pour le commerce des Indes lui donna, au commencement du XVIIIe siècle, un certain essor commercial. Mais les puissances voisines, Hollande et Angleterre, forcèrent par jalousie l'empereur Charles VI à dissoudre la société. Elle fut prise par les Français en 1745 et restituée à l'Autriche trois ans plus tard. La ville retrouva sa prospérité sous Joseph II, qui améliora son port. Conquise par les Français à l'époque de la Révolution, elle fit partie de la France jusqu'au traité de Paris (1814). Détachée du royaume des Pays-Bas lors de la création du royaume de Belgique, elle fut démantelée en 1865.

OSTENDE A BRUGES (CANAL D'), voie navigable de Belgique, construite au XVIIIe siècle. Elle coule de l'E. à l'O., sur une longueur de 23 kilom. Il est alimenté par le canal de Gand à Bruges, et reçoit, à 5 kilom. en avant d'Ostende, le canal de Plasschendaele.

OSTEN-SACKEN, famille poméranienne, qui a fourni des hommes d'État ou des militaires à la Suède, à la Pologne, au Danemark, à la Prusse, à la Russie. Son plus célèbre représentant est DMITRI, comte d'*Osten-Sacken*, général russe, né en 1790, mort en 1881. Il prit part aux guerres contre Napoléon, se distingua au Caucase, dans les guerres contre la Perse (1826-1827), la Turquie (1828-1829), la Pologne (1831), la Hongrie (1849). De 1851 à 1856, il défendit contre les alliés Odessa, puis Sébastopol, fut nommé comte et membre du conseil de l'Empire. — Son fils, NICOLAS-DMITRIEVITCH, né en 1831, fut nommé, en 1896, ambassadeur à Berlin.

OSTENSIBLE (*oss-tan* — du lat. *ostendere*, supin *ostensum*, montrer) adj. Qui peut être montré, qui est fait pour être montré : *Recevoir des instructions* OSTENSIBLES *et des instructions* SECRÈTES. || Que l'on ne cache pas, que tout le monde peut connaître : *Certains fonctionnaires travaillent d'une manière* OSTENSIBLE *à renverser le gouvernement.*

OSTENSIBLEMENT (*oss-tan*) adv. D'une manière ostensible.

OSTENSIF, IVE (*oss-tan* — du lat. scol. *ostensivus*) adj. Ostensible. Vx. — Se disait autref. des pièces diplomatiques qui pouvaient être montrées : *Pièces* OSTENSIVES.

OSTENSION (*oss-tan* — rad. *ostensif*) n. f. Action de montrer. (Vieux.)

— En T. de liturg., Exposition de reliques.

OSTENSOIR ou OSTENSOIRE (*oss-tan* — rad. *ostension*) n. m. Pièce d'orfèvrerie où l'on place l'hostie consacrée, lorsqu'on veut l'exposer à l'adoration des fidèles.

— Encycl. L'*ostensoir*, appelé autrefois *monstrance* et *remontrance*, consiste en un cercle d'or, de vermeil ou d'argent, porté sur un pied ; il est destiné à recevoir une boîte circulaire (*lunule*) où l'on place l'hostie consacrée. Il doit être bénit avant de servir au culte, mais les liturgistes ne le comptent pas au nombre des vases sacrés. Son origine ne paraît pas remonter au delà du XVe siècle. Auparavant, en dehors de la célébration de la messe, les hosties consacrées étaient conservées dans des vases qui eurent primitivement la forme de colombes et qui reçurent ensuite celle de tours ou de tourelles. Vers le XIVe s., on modifia la forme des tourelles en y introduisant, pour contenir l'hostie consacrée, un tube en verre. Enfin, au XVe siècle, on adopta l'usage des ostensoirs. A partir du XVIe, on commença à entourer de rayons la partie intérieure destinée à recevoir la *lunula* ; les ostensoirs prirent alors la forme et souvent le nom de *soleils*. L'ostensoir a, dans la liturgie romaine, un triple emploi : il est placé sous un baldaquin de soie blanche, au-dessus de l'autel, dans les expositions solennelles du saint sacrement ; pendant les saluts, il repose devant le tabernacle, et le prêtre s'en sert pour donner la bénédiction ; dans les processions, il est porté par l'officiant sous le dais.

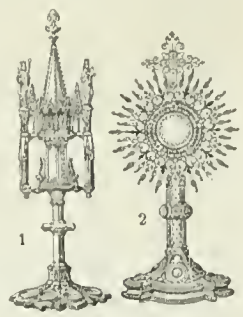

Ostensoirs : 1. En forme de chapelle (XVe s., Ermitage). — 2. En forme de soleil.

OSTENTATEUR, TRICE (*oss-tan* — du lat. *ostentator, trix*) adj. Qui a de l'ostentation : *Le peuple anglais est fastueux,* OSTENTATEUR. || Qui est fait avec ostentation.

— Substantiv. Personne qui parle ou agit avec ostentation : *Un* OSTENTATEUR. (Boss.) [Peu us.]

OSTENTATION (*oss-tan, si-on* — du lat. *ostentatio*) n. f. Affectation de faire parade de quelque chose ; magnificence déplacée qu'inspire le désir de paraître : *L'*OSTENTATION *est la marque originelle des parvenus.* (Latena.)

— SYN. **Ostentation, étalage, montre**, etc. V. ÉTALAGE.

OSTÉO (*oss*) préfixe. V. OSTÉ.

OSTÉO-ARTHRITE (*oss* — du préf. *ostéon*, et du gr. *arthron*, articulation) n. f. Affection inflammatoire des articulations ou arthrite se compliquant de lésions osseuses au niveau des surfaces articulaires.

OSTÉO-ARTHROPATHIE (*oss, ti* — du préf. *ostéo* ; du gr. *arthron*, articulation, et *pathos*, douleur) n. f. Maladie des articulations, compliquée de déformations osseuses.

— Encycl. *L'ostéo-arthropathie hypertrophiante pneumique* est un trouble de la nutrition qui porte sur la phalangette (doigts et orteils), lui donne une forme anormale (doigts en massue) et hypertrophie et incurve les ongles en forme de verre de montre. On observe cette déformation dans les maladies chroniques où il y a hématose insuffisante (tuberculose pulmonaire, par exemple).

OSTÉO-ATHÉROME (*oss* — du préf. *ostéo*, et de *athérome*) n. m. Pathol. Athérome des os. (N'est plus usité.)

OSTÉOBLASTE (*oss, blasst'* — du préf. *ostéo*, et du gr. *blastos*, germe) n. m. Cellule jeune, restée ou revenue à l'état embryonnaire, que l'on observe dans la moelle osseuse et la couche ostéogène du périoste (moelle sous-périostique). [C'est elle qui élabore la substance osseuse fondamentale (ostéine), dans laquelle elle finit par être emprisonnée.] V. OSSEUX (*tissus*), et OSSIFICATION.

OSTÉOCLASIE (*oss, zi* — du préf. *ostéo*, et du gr. *klasis*, action de briser) n. f. Chir. Opération chirurgicale, qui consiste à briser certains os pour remédier à des déformations osseuses ou articulaires, congénitales ou acquises.

— Encycl. On peut dans certains cas, chez les enfants, pratiquer la fracture avec les mains (*ostéoclasie manuelle*). Le plus souvent, on se sert d'appareils nommés *ostéoclastes*. L'*ostéoclasie* a rendu autrefois des services pour le traitement de fractures vicieusement consolidées, d'ankyloses en mauvaise position, et pour certaines déformations comme le *genu valgum*. Aujourd'hui, le chirurgien préfère sectionner exactement l'os au point voulu avec le maillet et le ciseau *ostéotome*.

OSTÉOCLASTE (*oss, klasst'* — du préf. *ostéo*, et du gr. *klastos*, brisé) n. m. Chir. Instrument destiné à produire une fracture osseuse ou *ostéoclasie* dans un but orthopédique. (Collin à Paris, Robert à Lyon, ont imaginé des ostéoclastes très ingénieux, consistant en une sorte de pince qui embrasse le membre sur lequel on opère et dont l'une des branches peut se rapprocher de l'autre par un système à levier.)

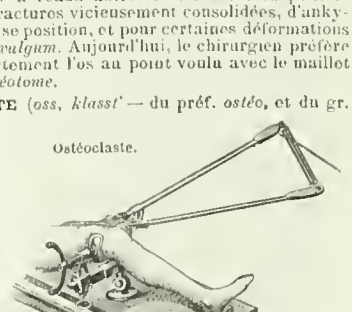
Ostéoclaste.

— Histol. Nom donné par Kölliker aux grandes cellules de la moelle osseuse ou *myeloplaxes* qui détruisent la substance osseuse persistante et y creusent des lacunes (lacunes de Howship). V. OSTÉOLYSE.

OSTÉOCLASTIE (*oss, klass-ti* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Fragilité anormale des os, qui s'observe surtout chez les animaux âgés. || On dit aussi CACHEXIE OSSIFRAGE.

— Encycl. Quand l'*ostéoclastie* s'observe sur les jeunes, elle est due à une alimentation où certains principes calcaires font défaut ; elle est alors spéciale à certaines contrées (l'Indo-Chine, par exemple, où les chevaux européens ou africains contractent invariablement cette affection). Il n'y a guère de remède à cette affection que chez les jeunes animaux, et le meilleur est l'émigration.

OSTÉOCOLLE (*oss* — du préf. *ostéo*, et de *colle*) n. f. Méd. anc. Chaux carbonatée, qui se dépose sur les objets plongés dans les eaux de certaines fontaines incrustantes, et qui passait autrefois pour avoir la propriété de coller les fragments des os fracturés.

Comm. Syn. de GÉLATINE.

OSTÉOCOPE (*oss* — du préf. *ostéo*, et du gr. *koptos*, fatigué) adj. Pathol. Se dit de douleurs aiguës, généralement nocturnes, qui se font sentir dans les os, et qui sont ordinairement des accidents tertiaires de la syphilis.

OSTÉODERMÉS (*oss*) n. m. pl. Sous-ordre de poissons plectognathes, comprenant les coffres, balistes et formes voisines, et appelés aussi *sclérodermés*. — *Un* OSTÉODERME.

OSTÉODYNIE (*oss, ni* — du préf. *ostéo*, et du gr. *odunê*, douleur) n. f. Pathol. Douleur des os.

OSTÉODYNIQUE (*oss, nik'*) adj. Qui a rapport à l'ostéodynie, qui en a le caractère : *Douleur* OSTÉODYNIQUE.

OSTÉOELKOSE (*oss* — du préf. *ostéo*, et du gr. *elkosis*, ulcération) n. f. Ulcération des os.

OSTÉOGÈNE (*oss, jèn'* — du préf. *ostéo*, et du gr. *gennân*, engendrer) adj. Qui sert à former les os. || *Cellule ostéogène*, V. OSTÉOBLASTE. || *Couche ostéogène*, Partie interne du périoste qui présente des cellules embryonnaires ou ostéoblastes, lesquels servent à la formation de l'os dans l'ossification périostique et fibreuse. V. OSSIFICATION.

OSTÉOGÉNIE (*oss, jé-nî* ou **OSTÉOGÉNÈSE** (*oss, jé-nèz'* — rad. *ostéogène*) n. f. Partie de l'embryogénie qui s'occupe de l'origine et de la formation des os et du tissu osseux. V. OS, et OSSIFICATION.

OSTÉOGÉNIQUE (*oss, jé-nik'*) adj. Qui a rapport à l'ostéogénie : *Phénomènes* OSTÉOGÉNIQUES. || On dit aussi OSTEOGÉNÉSIQUE.

OSTÉOGRAPHIE (*oss, fî* — du préf. *ostéo*, et du gr. *graphein*, décrire) n. f. Description des os ; traité sur les os.

OSTÉOGRAPHIQUE (*oss, fik'*) adj. Qui a rapport à l'ostéographie : *Essais* OSTÉOGRAPHIQUES.

OSTÉOÏDE (*oss* — du préf. *ostéo*, et du gr. *eidos*, forme) adj. Histol. Qui ressemble à l'os, au tissu osseux. || *Zone ostéoïde*, V. OSSIFORME (*zone*).

— Chir. *Productions ostéoïdes* ou substantiv. *Ostéoïdes*. Végétations osseuses qui se développent chez certains malades. V. OSTÉOPHYTE, EXOSTOSE.

— Pathol. *Tumeur ostéoïde*. Tumeur diffuse, à généralisation fréquente, formée de cellules à infiltration calcaire, entre lesquelles on observe des cellules d'apparence sarcomateuse, mais sans ostéoblastes.

OSTÉOLÈME (*oss*) n. m. Genre de crocodiles, dont l'espèce type habite l'Afrique occidentale. (L'*osteolæmus frontatus* est répandu en Sénégambie et en Guinée.)

OSTÉOLITE n. f. Phosphate naturel de chaux. Variété impure d'apatite.

OSTÉOLITHE (*oss* — du gr. *ostéon*, os, et *lithos*, pierre) n. m. Nom donné par les anciens écrivains aux ossements fossiles. (Auj. tombé en désuétude.)

OSTÉOLOGIE (*oss, ji* — du gr. *ostéon*, os, et *logos*, discours) n. f. Partie de l'anatomie qui traite des os.

OSTÉOLOGIQUE (*oss, jik'*) adj. Qui appartient à l'ostéologie : *Études* OSTÉOLOGIQUES.

OSTÉOLOGUE (*oss, logh'*) n. m. Celui qui se livre à l'ostéologie.

OSTÉOLYSE (*oss* — du préf. *ostéo*, et du gr. *lusis*, action de dissoudre) n. f. Destruction du tissu osseux et spécialement de la substance fondamentale par les *ostéoclastes*. || Usure du tissu osseux par les tumeurs néo-plasiques ou les poches anévrismales progressives (anévrisme de l'aorte détruisant les corps vertébraux).

OSTÉOMALACIE (*oss, si* — du préf. *ostéo*, et du gr. *malakia*, mollesse) n. f. Pathol. Affection rare et de cause inconnue, caractérisée par une altération des os, qui perdent peu à peu leurs sels minéraux et deviennent mous et flexibles. (Comme traitement à cette terrible maladie, on a employé l'huile de foie de morue, les phosphates. On a préconisé aussi la castration, qui donnerait des résultats, surtout chez la femme.)

OSTÉOME (*oss* — du gr. *ostéon*, os) n. m. Tumeur constituée par du tissu osseux.

— Encycl. Souvent les *ostéomes* se développent sur des os (*exostoses, hyperostoses*), à la suite de traumatismes ou d'infections (*ostéomyélite, syphilis*). Quelquefois, ils apparaissent isolément dans certaines régions comme dans les *sinus* de la face. Le seul traitement est l'ablation chirurgicale. La récidive est rare.

OSTÉOMYÉLITE (*oss* — du préf. *ostéo*, et du gr. *muélos*, moelle) n. f. Pathol. Inflammation de la moelle des os.

— Chir. Maladie infectieuse, assez fréquente chez les enfants et les adolescents et qui frappe surtout les extrémités des os longs des membres. (On l'appelle aussi *périostite phlegmoneuse diffuse, typhus des membres*, ou encore *ostéopériostite juxta-épiphysaire des adolescents.*)

— Encycl. Pathol. et chir. Cette maladie est due souvent au *staphylocoque*, quelquefois aux autres microbes de la suppuration. Elle frappe les os en voie d'accroissement et se localise sur les cartilages de conjugaison les plus fertiles. Elle est caractérisée par une fièvre élevée, un état typhoïde s'accompagnant de douleurs atroces au niveau de l'extrémité d'un des os des membres. A l'infection aiguë peut succéder une inflammation chronique qui se manifeste par la présence d'*exostoses*, d'*abcès*, de *nécrose*, de *séquestres*, de *fistules*. Il faut donc chercher à reconnaître la localisation de l'ostéomyélite et évacuer le foyer infectieux par une large trépanation osseuse, permettant d'aborder le canal médullaire et de le drainer.

OSTÉONÉCROSE (*oss* — du préf. *ostéo*, et de *nécrose*) n. f. Pathol. Nécrose, mortification des os.

OSTÉOPATHIE (*oss, ti* — du préf. *ostéo*, et du gr. *pathos*, maladie) n. f. Affection des os. (Peu us.) || *Ostéopathie pneumique*, Hypertrophie osseuse liée à certaines affections pleuropulmonaires (Roger).

OSTÉOPÉDION (*oss* — du préf. *ostéo*, et du gr. *paidion*, petit enfant) n. f. Fœtus enkysté et incrusté de calcaire.

OSTÉOPÉRIOSTITE (*oss, ri-oss* — du préf. *ostéo*, et de *périostite*) n. f. Inflammation de la partie superficielle de l'os et du périoste correspondant.

— Encycl. L'*ostéopériostite* est plus rare qu'on ne croyait autrefois ; le plus souvent, l'os se trouve altéré jusque dans ses parties profondes ; dans le cas de suppuration, l'incision du périoste ne suffit pas, il faut trépaner l'os.

— *Ostéopériostite alvéolodentaire*. C'est le nom donné par Magitot à une affection caractérisée par la formation

de pus entre la dent et la gencive. Cette affection, très douloureuse, est difficile à soigner. Elle nécessite parfois l'ablation de la dent malade.

OSTÉOPHAGE (*oss, faj'* — du préf. *ostéo*, et du gr. *phagein*, manger) adj. Qui mange les os : *Le chien est* OSTÉOPHAGE.

OSTÉOPHYTE (*oss* — du préf. *ostéo*, et du gr. *phuton*, végétation) n. m. Chir. Production osseuse irrégulière, qui se développe à la surface des os dans certaines affections.
— ENCYCL. Les *ostéophytes* se rencontrent surtout au cours de l'ostéomyélite chronique et de l'arthrite sèche. Dans cette dernière maladie, un ou plusieurs ostéophytes peuvent se détacher et tomber dans l'articulation.

OSTÉOPLASTE (*oss, plast'* — du préf. *ostéo*, et du gr. *plastés*, qui forme) n. m. Cavité de la substance fondamentale de l'os qui renferme la cellule osseuse dérivée de l'ostéoblaste.

OSTÉOPLASTIE (*oss, sti* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Restauration d'un os à l'aide de fragments osseux. ‖ *Ostéoplastie périostique*. Procédé par lequel on cherche à produire du tissu osseux à l'aide de lambeaux de périoste. Syn. PÉRIOSTÉOPLASTIE. V. OSSIFICATION.

OSTÉOPLASTIQUE (*oss, tik'*) adj. Chir. Qui a rapport à l'ostéoplastie.

OSTÉOPOROSE (*oss* — du préf. *ostéo*, et de *pore*) n. f. Raréfaction, sans décalcification, du tissu osseux, par l'agrandissement des cavités et des espaces médullaires.
— ENCYCL. On distingue l'*ostéoporose* adipeuse de l'ostéoporose sénile. Dans la première, qui porte sur les épiphyses, les espaces médullaires sont remplis de cellules adipeuses ; dans la seconde, les espaces médullaires agrandis renferment surtout des cellules analogues à celles de la moelle fœtale. L'ostéoporose paraît due à une dégénérescence atrophique.

OSTÉOPSATHYROSE (*oss* — du préf. *ostéo*, et du gr. *psathuros*, friable) n. f. Pathol. Friabilité des os.

OSTÉOPSATHYROSIS (*oss, ziss* — rad. *ostéopsathyrose*) n. f. Maladie de l'enfance, souvent héréditaire, dans laquelle, par suite de la friabilité des os, des fractures se produisent très facilement. (Bien que la consolidation se fasse normalement, on a fait intervenir, pour expliquer l'ostéopsathyrosis, la non-calcification des fibres de Sharpey.)

OSTÉOSARCOME (*oss* — du préf. *ostéo*, et de *sarcome*) n. m. Pathol. Tumeur néoplasique, d'origine conjonctive, qui se développe sur les os.
— ENCYCL. Pathol. Toutes les parties du squelette peuvent être envahies par des *ostéosarcomes*, mais certains os paraissent le siège d'élection : l'os iliaque, les extrémités des os longs, les maxillaires. Au point de vue de l'origine et du siège de la tumeur, on distingue les *sarcomes centraux*, qui évoluent dans le canal médullaire, et les *sarcomes périostiques*, qui se développent à la surface de l'os. Les histologistes distinguent les *sarcomes fasciculés*, les *encéphaloïdes* et les *sarcomes à myéloplaxes*. L'ostéosarcome se développe généralement très vite. Il détermine du gonflement de la peau, souvent de la rougeur, et provoque des douleurs lancinantes nocturnes.
Le pronostic de ces tumeurs est très grave. L'ablation large peut seule donner un résultat, et encore souvent, malgré une intervention rapide et un sacrifice étendu, la tumeur récidive-t-elle à distance.
— Art vétér. Tumeur osseuse qui s'observe surtout chez les bovidés et qui paraît due le plus souvent à la pullulation d'un parasite du groupe des champignons microscopiques, l'*actinomyces*. L'*ostéosarcome* du maxillaire inférieur du bœuf est toujours dans ce cas. On traite ces affections par l'iodure de potassium à l'intérieur et par l'injection locale sous-cutanée de teinture d'iode.

OSTÉOSCLÉROSE (*oss-té-oss* — du préf. *ostéo*, et du gr. *sclérôsis*, induration) n. f. Eburnation ou condensation du tissu osseux par suite de la transformation osseuse de l'exsudat qui infiltre les canalicules vasculaires. V. OSTEITE.

OSTÉOSE (*oss* — du gr. *ostéo*, os) n. f. Ensemble des processus histogénétiques qui aboutissent à la formation des os. (Peu us.)

OSTÉOSPERME (*oss. sperm'*) n. m. Genre de composées, comprenant des arbrisseaux à feuilles entières, dentées ou pennatifides. (Les fleurs des ostéospermes sont jaunes et réunies en capitules. Ces végétaux, toujours verts, croissent au cap de Bonne-Espérance. L'*ostéosperme à colliers* est assez fréquemment cultivé dans les jardins d'Europe ; on le tient en orangerie. Ses fruits, osseux, très durs, colorés, servent à faire des colliers et des chapelets.)

OSTÉOSTÉATOME (*oss-té-oss* — du préf. *ostéo*, et du *stéatome*) n. m. Pathol. Dégénération du tissu osseux en un tissu d'apparence adipeuse.

OSTÉOTOME (*oss* — du préf. *ostéon*, et du gr. *tomé*, section) n. m. Chir. Scie à os, qui a la forme d'une chaîne. V. SCIE.

OSTÉOTOMIE (*oss, mi* — rad. *ostéotome*) n. f. Chir. Résection partielle d'un os pour remédier à une difformité persistante. ‖ Se dit parfois pour EMBRYOTOMIE.
— ENCYCL. L'*ostéotomie* s'emploie surtout dans les incurvations diverses des os du membre inférieur qui rendent la marche impossible ou très pénible. C'est ainsi que l'on redresse le tibia chez les rachitiques, que l'on met la jambe en rectitude avec la cuisse dans le *genu valgum* ou l'ankylose du genou, ou encore que l'on intervient dans les ankyloses de la hanche, etc. L'opération consiste à réséquer une partie de l'os et, suivant les cas, on enlève un fragment en coin, en trapèze, ou on fait une section oblique, etc. On se sert, après l'ouverture des parties molles, d'une scie ou de la gouge et du maillet.

OSTER, rivière de la Russie d'Europe (gouv. de Tchernigov), qui baigne Niéjin, Kozélets et tombe, à *Oster*, dans la Desna, affluent du Dniéper. Cours 200 kilom.

OSTER, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Tchernigov), ch.-l. de district, au confluent de l'*Oster* et de la Desna ; 5.400 hab. Commerce de bois. — Le district est peuplé de 180.000 hab.

OSTERA ou **OSTARA**, déesse de la nature printanière, chez les Saxons. Sa fête coïncide avec la Pâques chrétienne, d'où le nom allemand pour Pâques = *Ostern*.

OSTERATH, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]) ; 2.619 hab.

OSTERBOURG, ville d'Allemagne (Prusse (présid. de Magdebourg)), ch.-l. de cercle, sur la Biese, affluent de l'Elbe ; 4.600 hab.

ÖSTERDAL, contrée de la Norvège orientale (prov. de Hamar, le long du Glommen) ; 18.500 kilom. carr. et 35.000 à 40.000 hab. Vastes forêts ; pâturages, bétail.

OSTERFELD, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Munster]), sur l'Emscher, affluent du Rhin ; 5.400 hab. Houille ; forges.

OSTER-FLAKKEBJERG, bourg de Danemark, dans l'île de Seeland, près du Grand-Belt ; 10.000 hab.

ÖSTERGÖTLAND ou **ŒSTERGŒTLAND**, prov. de la Suède méridionale, faisant front, à l'E. sur la Baltique, à l'O. sur le grand lac Vetter, d'où sort la Motala. Contrée peu accidentée, avec lacs nombreux, belles forêts, vastes pâturages, sol fécond sous un climat assez doux, mines de fer, cuivre ; 10.977 kilom. carr., et 280.000 hab.

OSTÉRIC (*oss*) n. m. Bot. Genre d'ombellifères, tribu des angélicées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Europe. ‖ On dit aussi OSTÉRICIUM.

OSTERLAND (autref. *Marchia Orientalis*), nom primitif de la Marche septentrionale de Thuringe, que le margrave Gero (940-965) agrandit de la Saale au delà de la Mulde et de l'Elbe. Elle comprenait la Marche de Landsberg, Eilenburg et la partie occidentale de la Basse-Lusace. Elle fut réunie à la Lusace (1136) et partagée, en 1288, en deux Marches du même nom (*Marchia Orientalis*).

ÖSTERLIN n. m. Hist. Nom donné, au moyen âge, aux marchands de la hanse Teutonique.

OSTERMAN, famille russe, originaire de Westphalie. Ses plus illustres représentants ont été : ANDRÉ IVANOVITCH **Osterman**, né à Bochum en 1686, mort à Berezov (Sibérie) en 1747. Pierre le Grand l'employa dans sa diplomatie. Il prit part, en 1721, au traité de Nystad, en 1723 aux négociations avec la Perse, et fut vice-président du collège des affaires étrangères. Sous Catherine Ire, il fut vice-chancelier ; sous l'impératrice ANNE, il dirigea les affaires étrangères. Il tomba en disgrâce à l'avènement d'Elisabeth, et fut exilé en Sibérie. — Son fils, IVAN ANDREVITCH **Osterman**, fut aussi chancelier d'État sous Paul Ier. — Sa fille épousa un comte Tolstoï. — Le fils de ces derniers, **Osterman-Tolstoï**, né en 1770, mort en 1837, embrassa la carrière militaire. Il se distingua à Eylau, Friedland, plus tard à Ostrovno, Borodino (1812) et Bautzen (1813), lutta héroïquement à Kulm contre Vandamme. Il prit sa retraite et voyagea notamment en Orient (1831) et mourut à Genève.

ÖSTERÖ ou **ŒSTERŒ**, île de l'océan Atlantique, dans l'archipel danois des Féroé, la seconde, par sa grandeur, de tout le groupe ; 270 kilom. carr. ; 3.000 hab.

ÖSTERÖ ou **ŒSTERŒ**, île de la Norvège (prov. de Bergen). Superf. 321 kilom. carr. ; pop. 7.000 hab. C'est la plus grande des îles de la Norvège méridionale.

OSTERODE, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Kœnigsberg]), ch.-l. de cercle, au confluent de la Drewenz et du lac de Drewenz ; 11.278 hab. Forges.

OSTERODE-AM-HARZ, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Hildesheim]), ch.-l. de cercle, sur la Söse (bassin du Weser) ; 6.923 hab. Toiles, lainages et cotonnades. Carrières. Fonderie de cuivre.

ÖSTERRISÖR ou **ŒSTERRISŒR**, ville de Norvège (prov. de Christiansand), entre deux fjords du Skager-Rack ; 3.000 h.

ÖSTERSUND ou **ŒSTERSUND**, ville de Suède (prov. de Jemtland), sur les bords du lac Stor ; 6.500 hab. Ville construite entièrement en bois.

OSTERWIECK, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Magdebourg, cercle de Halberstadt]), sur l'Ilse, affluent de l'Oker ; 6.378 hab. Fabrique de sucre.

OSTHOFEN, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [cercle de Worms]), sur le Seebach, affluent du Rhin ; 3.400 hab. Sucrerie, papeterie. Vignobles.

OSTHOFF (Hermann), linguiste allemand, né à Billmerich, près Unna (Westphalie), en 1847. Il professa à Cassel (1871-1874), puis à Heidelberg. Il a pris une part active à la réforme de la phonétique et de la morphologie dite des « néo-grammairiens » (*Junggrammatiker*). Il fut le collaborateur de Brugmann dans les *Morphologische Untersuchungen*, qui contiennent le manifeste de la nouvelle école. Citons encore : *Recherches sur la formation des thèmes nominaux indo-européens* (1875-1876) ; *l'Élément physiologique et l'Élément psychologique dans la création des formes du langage* (1879) ; *Langue littéraire et dialecte populaire* (1884) ; etc.

OSTIAIRE (*oss, èr'* — du lat. *ostiarius*, même sens) n. m. Antiq. rom. Portier.
— Hist. Officier du palais des anciens rois de France.

OSTIAKS ou **OSTIAQUES**, peuple de la Sibérie occidentale, établi dans le nord des gouvernements de Tomsk et de Tobolsk, sur les deux rives de l'Obi. (On désigne aussi sous le même nom des tribus de la rive gauche de l'Iénissei, tribus qui semblent plutôt se rattacher aux Samoyèdes. Le nom d'Ostiak semble dériver du mot tatar *ouchtiak*, qui signifie « barbare ».)
— Adjectiv. : *Dialecte* OSTIAK ou OSTIAQUE. *Race* OSTIAQUE.
— n. m. Idiome parlé par les Ostiaks : *S'exprimer en* OSTIAK (ou OSTIAQUE).
— ENCYCL. Ethnogr. Le nombre des *Ostiaks* est mal connu ; les estimations varient de 20.000 à 120.000. On ne s'entend pas davantage sur leurs caractères physiques ; on les a décrits tantôt comme des Finnois, tantôt comme des Mongols, en raison des croisements qu'ils ont eus avec ces peuples. Au vrai, les Ostiaks seraient, d'après Sommier, des individus de petite taille, chétifs, avec une peau d'un blanc opaque, tirant parfois sur le jaune ou le brun, des yeux bruns, des cheveux châtains, ondulés, des pommettes un peu saillantes, un nez court et des lèvres fortes. Ils se vêtent de peaux de renne ou de loutre et font usage de patins à neige. Ils tirent presque toutes leurs ressources de l'élevage du renne, de la pêche et de la chasse et sont pour la plupart nomades. Leurs maisons ou *tourtes* d'été se composent de branchages recouverts d'écorces de bouleau ; les *tourtes* d'hiver, parfois en partie souterraines, comprennent une charpente grossière, recouverte de mousse et de terre. Tous sont d'une malpropreté remarquable.


Types ostiaks.

Linguist. Il importe de ne pas confondre le *samoyède ostiak* avec l'*ostiak* proprement dit. Ces deux langues appartiennent à la famille ouralo-altaïque, mais la première est classée dans le groupe samoyède, la seconde dans le groupe finno-ougrien, à côté du vogoul et du magyar. L'ostiak proprement dit se divise en deux groupes de dialectes : ceux du Nord (Beresow, Obdorsk) et ceux du Sud (Irkoutsk, Surgut). Il n'a pas été fixé par l'écriture.

OSTIANO, bourg d'Italie (Lombardie), prov., circondario et à 20 kil. N.-E. de Crémone, sur l'Oglio ; 3.145 hab. Vin de *Brugneti*, très estimé.

OSTICE n. f. Féod. V. OSTISE.

OSTIE (lat. *Ostia*), village d'Italie (prov. de Rome), à l'embouchure du Tibre ; 500 hab. en hiver, 15 à 20 en été par suite de la malaria. Mais il y a une belle cathédrale de la Renaissance, un palais épiscopal, transformé en musée d'antiquités. L'ancien port de Rome est à 1 kil. du Tibre et à 2 de la mer, comblé par les alluvions. On en attribue la fondation à Ancus Martius, mais il fut remanié sous les empereurs. Claude construisit deux belles jetées en arc de

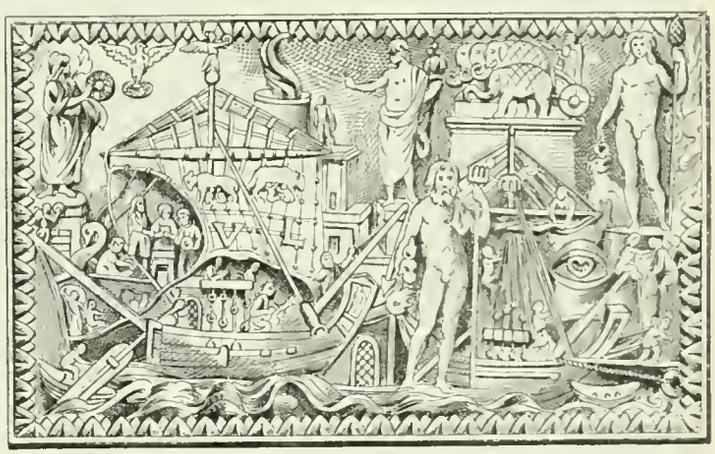
Ostie (bas-relief).

cercle ; un beau phare éclairait l'entrée. Trajan creusa, en arrière, le *Portus Trajanus*, bassin hexagonal de 45 hectares, relié au fleuve par un canal, devenu, sous le nom

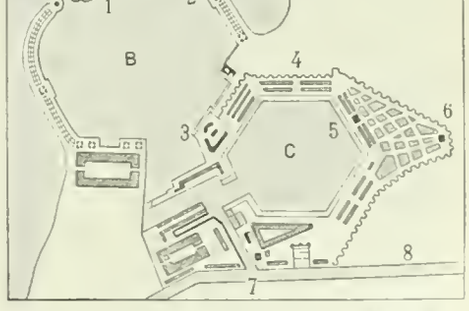

PORT D'OSTIE : A. Méditerranée ; B. port de Claude. C. port de Trajan. — 1. Île et phare ; 2. Jetées de Claude. 3. Palais de Trajan ; 4. Magasins à blé ; 5. Temple de Bacchus et [illegible] ; 6. Temple de Portumnus ; 7. Xenodochium Pammachii. 8. *Fossa Traiana*.

de *Fiumicino*, le bras navigable du Tibre. Une grande ville très riche s'y éleva, mais fut détruite au moyen âge. Des fouilles y ont ramené au jour de beaux monuments.

OSTIÈRE (*oss* — du lat. *ostium*) n. f. Porte. ‖ *Gueux de l'ostière*, Gueux qui mendiaient de porte en porte. Vx.

OSTIGLIA (l'*Hostilia* des anc.), bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue], ch. l. de circondario, sur le Pô ; 7.050 hab. Vannerie. Lieu de naissance de Cornelius Nepos, qui a une statue dans ce bourg.

OSTIGO (*oss* — mot lat.) n. m. Herpès de la lèvre chez les agneaux, suivant Columelle.

OSTIOLE (*oss* — du lat. *ostiolum*, dimin. de *ostium*, ouverture) n. m. Hist. nat. Petit orifice. OSTIOLES *respiratoires de l'abdomen des insectes*.
— Bot. Nom, en cryptogamie, des ouvertures des conceptacles, des stomates, des sporanges, etc.
— Zool. Ouverture ronde, gros pore. On dit plutôt OSCULE.

OSTIOLÉ, ÉE (*oss*) adj. Hist. nat. Qui est muni d'ostioles ou d'oscules. (Peu us.)

OSTISE (*oss* — rad. *ost*, maison) n. f. Linguist. Demeure, habitation. (Vx.)
— Féod. *Droit d'ostise*. Droit consistant en une geline que le sujet devait payer à son seigneur pour le fouage ou l'habitation qu'il tenait de lui. On disait aussi OSTICE.

OSTMARK, bourg de la Suède (prov. de Vermland), sur un lac du bassin du lac d'Ofre-Fryken; 6.000 hab.

OSTO préfixe. V. OSTÉ.

OSTODE n. m. Genre d'euphorbiacées, tribu des crotonées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs en grappes, qui croissent à Java.

OSTPHALIE (germ. *Ost Pfahlen*, « Retranchement de l'Est »), la plus orientale des trois divisions de la Saxe à l'époque carolingienne, entre la Leine et l'Elbe.

OSTPHALIEN, ENNE (*osst, li-in, èn'*), personne née en Ostphalie ou qui habitait ce pays. — *Les* OSTPHALIENS.
— Adjectiv. : *Région* OSTPHALIENNE.

OSTRA ou **UNGARISCH-OSTRAU**, ville d'Autriche-Hongrie (Moravie, distr. d'Ungarisch-Hradisch), sur la Morava; 3.228 hab. Sucrerie. Vignobles.

OSTRACÉS (*oss, sé*) n. m. pl. Zool. Sous-ordre de mollusques lamellibranches, renfermant les deux familles des *ostréidés* et des *anomiidés*. — *Un* OSTRACE.

OSTRACIAS (*oss, si-ass* — mot lat., formé du gr. *ostrakias*) n. m. Minér. anc. Nom d'une pierre précieuse indéterminée, citée par les anciens.

OSTRACIDIUM (*oss, si-di-om'*) n. m. Genre d'arachnides phalangiens, de la famille des gonyleptidés, propres à l'Amérique tropicale.

OSTRACION (*oss, si*) n. m. Nom scientifique des poissons vulgairement appelés coffres, type de la famille des *ostracionidés*. (Les ostracions sont répartis dans les mers chaudes et tempérées. On distingue les *coffres* proprement dits [*ostracion*] et les *aracanes*, qui se distinguent par leur cuirasse non refermée autour de la nageoire anale.)

OSTRACIONIDÉS (*oss, si*) n. m. pl. Famille de poissons plectognathes sclérodermés, comprenant les coffres (*ostracion* et *aracana*). — *Un* OSTRACIONIDÉ.

OSTRACISER (*oss, si* — rad. *ostracisme*) v. a. Bannir, exiler : OSTRACISER *des citoyens*.

OSTRACISME (*oss, sissm'* — du gr. *ostrakismos*; de *ostrakon*, coquille, parce que les Athéniens écrivaient leurs suffrages sur une coquille) n. m. Antiq. gr. Bannissement, jugement par lequel les Athéniens et d'autres peuples grecs condamnaient à un exil de dix ans les citoyens qu'ils croyaient dangereux pour la république.
— Fig. Exclusion : *Mirabeau fut vengé par le peuple de l'*OSTRACISME *de la noblesse*. (Lamart.)
— ENCYCL. L'*ostracisme* était une mesure de précaution prise exceptionnellement, par certaines démocraties antiques, contre des citoyens trop puissants dont l'ambition paraissait dangereuse pour la liberté. Cette mesure n'avait, d'ailleurs, rien d'infamant, et n'atteignait pas les biens de l'exilé. Cette institution a existé en Attique, à Mégare, à Argos, à Milet, à Ephèse, à Syracuse.
L'ostracisme fut introduit à Athènes par Clisthène. Chaque année, dans une des assemblées générales de la sixième ou de la septième prytanie, on demandait au peuple s'il y avait lieu d'appliquer l'ostracisme. En cas de vote affirmatif, on fixait d'avance le jour où la décision serait prise. Le vote avait lieu dans une assemblée que présidaient les archontes, au moyen de coquilles (*ostrakon*) ou de tablettes en terre cuite, sur lesquelles chaque citoyen inscrivait le nom de celui qu'il voulait bannir; 6.000 suffrages concordants entraînaient la sentence d'exil. Le citoyen désigné était banni pour dix ans, plus tard pour cinq. Il pouvait, d'ailleurs, être rappelé avant le terme fixé. A Athènes, on frappa successivement d'ostracisme : Hipparque, fils de Charmos; Clisthène, en 507; Aristide, en 483; Thémistocle, en 471; Cimon, en 461; Thucydide, fils de Melesias, en 444; Alcibiade, l'aïeul du contemporain de Socrate; Mégaclès, Callias, Damon; enfin, le démagogue Hyperbolos, en 417. Cette dernière sentence fut une surprise pour tout le monde : Alcibiade et Nicias, se sentant tous deux menacés, avaient donné le mot d'ordre à leurs partisans et détourné l'orage sur un démagogue décrié. Ce verdict déconsidéra l'ostracisme, qui ne fut plus appliqué à Athènes.

OSTRACITE (*oss, sit'* — du gr. et du lat. *ostrakitis*, même sens) n. f. Coquille pétrifiée.

OSTRACODES (*oss*) n. m. pl. Ordre de crustacés entomostracés, comprenant ceux qui sont recouverts par une carapace bivalve et qui possèdent seulement sept paires d'appendices. Les ostracodes sont aquatiques et vivent surtout d'animaux en décomposition. On les divise en familles : *cypridinidés, halocyprinidés, polycopidés, cythérellidés, cythéridés, cypridés*. — *Un* OSTRACODE.

OSTRACOLOGIE (*oss, ji* — du gr. *ostrakon*, coquille, et *logos*, discours) n. f. Histoire, description des coquilles.

OSTRACOLOGIQUE (*oss, jik'*) adj. Qui a rapport à l'ostracologie : *Découvertes* OSTRACOLOGIQUES.

OSTRACON n. m. Archéol. Coquille, ou morceau de terre cuite sur lequel on écrivait le nom de ceux que l'on voulait bannir. V. OSTRACISME.

OSTRANITE (*oss*) n. f. Substance minérale, résultant de l'altération du zircon.

OSTRAU, nom de plusieurs villes d'Autriche-Hongrie : MÄHRISCH OSTRAU, en Moravie, sur l'Ostravitza, 19.243 hab. Mines de houille. — POLNISH OSTRAU, en Silésie et sur l'Ostravitza, en face de la première, ayant également des mines de houille et des carrières de grès; 13.200 hab. — UNGARISCH OSTRAU. V. OSTRA.

OSTRÉAIRE (*stré-èr* — du lat. *ostrea*, huître) n. m. Antiq. rom. Parc où l'on engraissait les huîtres.

OSTRÉEN, ENNE (*stré-in, èn'* — du lat. *ostrea*, huître) adj. *Argile ostréenne*. Se dit d'une argile riche en valves d'huîtres fossiles, qui constitue la base de l'étage *barrémien* dans la Haute-Marne.

OSTRÉICOLE (*oss* — du lat. *ostrea*, huître, et *colere*, habiter) adj. Qui a rapport à l'ostréiculture : *Industrie* OSTRÉICOLE.

OSTRÉICULTEUR (*oss*) n. m. Celui qui se livre à l'ostréiculture.

OSTRÉICULTURE (*oss* — rad. *ostréicole*) n. f. Industrie qui a pour but la production et l'amélioration des huîtres.
— ENCYCL. L'*ostréiculture* date de plus de deux mille ans. Sous l'empire romain, ainsi qu'en témoignent les dessins figurés sur des vases, elle fut en grande faveur. Au moyen âge, par contre, l'élevage des huîtres semble avoir été très négligé. Il faut remonter à une date récente pour voir réapparaître, en Angleterre d'abord, en France ensuite, les parcs artificiels pour l'élevage des huîtres.
Un parc à huîtres, dont la superficie ne dépasse guère 300 mètres carrés, prend, dans le langage de l'ostréiculteur, le nom de *claire*. Chaque claire est séparée de la mer par un solide mur de maçonnerie, muni d'une écluse permettant de régler la hauteur de l'eau à l'intérieur. Un certain nombre de cloisons amovibles partagent la claire en autant de compartiments, dont le fond est garni d'un plancher que l'ostréiculteur nettoie avec soin. C'est sur ce plancher que se fait l'élevage des huîtres.
Lorsque l'on introduit ces mollusques dans une claire, ils ont environ douze mois; ils proviennent généralement

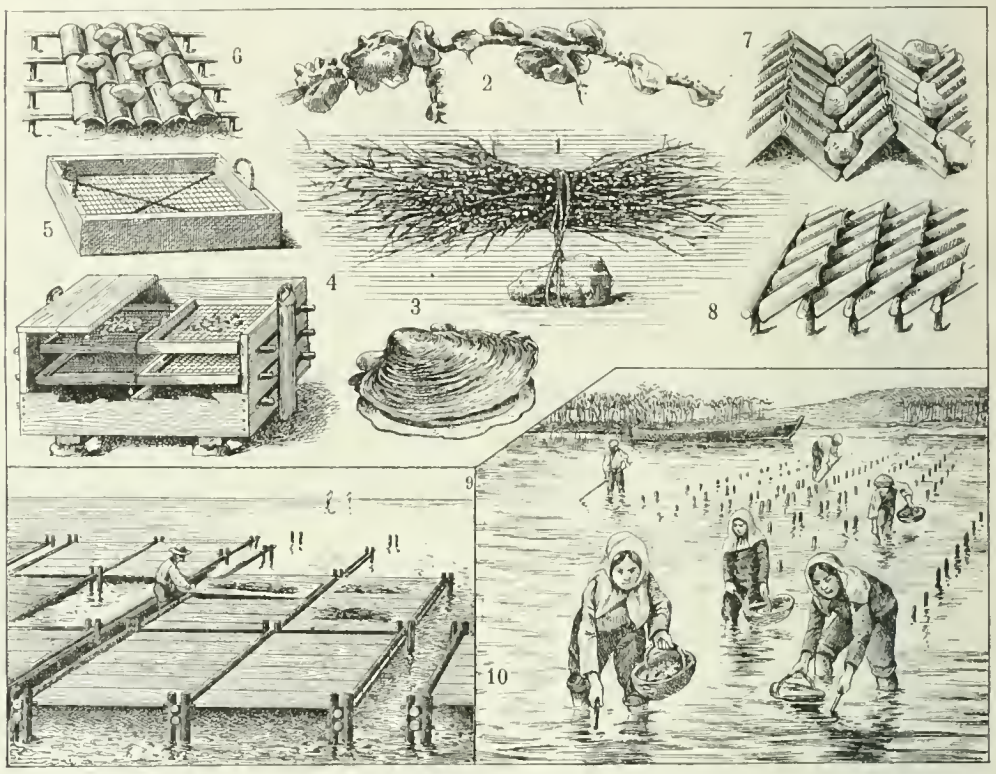

OSTRÉICULTURE : 1. Fascine de Saint-Brieuc; 2. Rameau chargé de naissain; 3. Huître à son complet développement; 4. Rucher collecteur; 5. Châssis mobile du rucher; 6. Toit collecteur simple; 7. Toit collecteur à files opposées; 8. Toit collecteur à files obliques. 9. Plancher collecteur; 10. Cueillette des huîtres (Arcachon).

des bancs avoisinants. L'année suivante, chaque huître devient *mère* et fournit le *naissain*; à partir de cette époque, elle prend le nom d'huître marchande et est expédiée au consommateur.
Le naissain est recueilli sur des fascines, dont les moindres brindilles ne tardent pas à être couvertes de jeunes huîtres. Souvent aussi, l'agglomération du naissain se fait sur des poutres grossièrement équarries plongées dans l'eau, sur des tuiles creuses, des pierres, de vieilles écailles d'huîtres; il est dès lors aisé à l'éleveur de récolter pour leur élevage tous ces petits mollusques. On a facilité cette agglomération en créant toute une installation particulière qui comprend : des *planchers collecteurs*, des *toits collecteurs* et des *ruchers collecteurs*. Les premiers, montés sur pilotis, sont généralement à compartiments multiples, de manière à pouvoir procéder par parties au nettoyage de chacun d'eux. Les toits collecteurs sont constitués par des tuiles cintrées, posées à plat sur des claies ou inclinées et s'appuyant contre de petits pieux. Il suffit d'enlever chacune de ces tuiles couvertes de naissain et de les nettoyer avec leur précieux fardeau. Le rucher collecteur se compose d'une sorte de caisse en bois, qui renferme à l'intérieur un certain nombre de châssis mobiles, sur chacun desquels est déposé le naissain. Cette caisse n'a pas de fond et les châssis s'appuient sur des traverses allant d'un bout à l'autre. Des pieux verticaux supportent l'appareil. Au bout de quelques mois, on extrait le naissain de cette sorte de *couveuse* où il s'est fortifié et on le dépose alors sur le plancher du parc pour son élevage. Citons, parmi les parcs à huîtres les plus réputés, ceux de Cancale, Arcachon, la Tremblade, Marennes, etc.

OSTRÉIDÉS (*oss*) n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches ostracés, renfermant les huîtres et genres voisins. — *Un* OSTRÉIDÉ.

OSTRÉIFORME (*oss* — du lat. *ostrea*, huître, et de *forme*) adj. Qui a la forme de l'huître : *Mollusques* OSTRÉIFORMES.

OSTRÉINE (*oss* — du lat. *ostrea*, huître) n. f. Chim. Matière particulière, extraite de la chair de l'huître.

OSTRÉITE (*oss* — rad. *ostrea*, huître) n. f. Ancien nom des huîtres fossiles.

OSTRÉOPHAGE (*oss, faj'* — du lat. *ostrea*, huître, et du gr. *phagein*, manger) n. Mangeur d'huîtres.

OSTREOPHILE (*oss* — du lat. *ostrea*, huître, et du gr. *philos*, ami) adj. Qui favorise l'éclosion ou le développement des huîtres : *Caisses* OSTRÉOPHILES.

OSTRETOTEN, bourg de la Norvège méridionale (prov. de Christiania), sur le lac Mjösen; 8.000 hab.

OSTREVANT (lat. *Pagus Ostrebannus* ou *Austrebantum*), ancien petit pays de France, formé de la partie orientale de l'ancien territoire atrebate. Il comprenait les vallées de la Scarpe et de la Sensée et la plaine qui s'étend entre ces vallées jusqu'à l'Escaut. *Bauchain* en était le chef-lieu. Ce pays fait aujourd'hui partie du dép. du Nord.

OSTRO (*oss* — du lat. *auster*, même sens) n. m. Mar. Nom donné au vent du sud, sur la Méditerranée.

OSTROG, village d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]), sur l'Oder; 3.600 hab. Scierie à vapeur.

OSTROG, ville de Russie (gouv. de Volhynie), ch.-l. de district, au confluent de la Vilia et de la Goryn (bassin du Dniéper par le Pripet); 19.000 hab. Tanneries, brasseries, fabriques de savons, huileries; commerce de laines, draps, cuirs, tabac. Très ancienne ville, capitale, au moyen âge, d'une seigneurie indépendante, annexée ensuite à la Pologne. — Le district a 148.000 hab.

OSTROGOJSK, ville de Russie (gouv. de Voronèje), ch.-l. de district, sur la Sosna; 22.000 hab. Industrie active. — Le district a 253.000 hab.

OSTROGOTHIE, partie orientale de la Gothie, qui forme aujourd'hui la province de Linköping. V. GOTHIE.

OSTROGOTHIQUE ou **OSTROGOTIQUE** (*oss, tik'* — rad. *Ostrogoth*) adj. Sauvage, barbare : *Figures* OSTROGOTHIQUES. (G. Sand.)

OSTROGOTHISME ou **OSTROGOTISME** (*oss, tissm'* — rad. *Ostrogoth*) n. m. Manque d'usage, de convenance.

OSTROGOTHS, OTHES ou, d'après l'Acad., **OSTROGOTS, OTES** (*oss, yo, got'* — du germ. *ost*, et de *Goth*), habitants de l'Ostrogothie. — *Un* OSTROGOTH ou OSTROGOT. *Une* OSTROGOTHE *ou* OSTROGOTE.
— Adjectiv. Qui appartient, qui a rapport aux Ostrogoths : *Les rois* OSTROGOTHS ou OSTROGOTS.
— Fam. Sauvage, barbare, dépourvu de culture, de politesse ou de goût : *Ces vers* OSTROGOTS. (J.-J. Rouss.)
n. m. Fam. Homme ignorant ou bourru : *Un véritable* OSTROGOTH ou OSTROGOT.
— ENCYCL. V. GOTHS.

OSTROGSKI (Constantin Vasili, prince), général polonais, né en 1463, mort en 1533. Il fut hetman et généralissime des armées polonaises. Il devait ses honneurs à sa bravoure et particulièrement à la célèbre victoire d'Orcha, qu'il remporta sur les Russes (1514). — L'aîné de ses trois fils, ELIE, eut pour fille la célèbre Holszka d'Ostrog, dont l'existence agitée a inspiré les dramaturges.

OSTROGSKI (Constantin Vasili, prince), général polonais, fils du précédent, né en 1527, mort en 1608. Comme son père, il se distingua dans la carrière des armes. Il fit le plus noble usage de sa grande fortune; il fonda à Ostrog une imprimerie, plusieurs écoles. — Son fils, JANVIER, hérita de ses biens, qui, après sa mort, passèrent à un parent, nommé Zaslawski. A la mort de ce dernier (1673), commença le procès de la succession Ostrogski, qui dura plus de cent ans; l'ordre des chevaliers de Malte parvint à entrer en possession du peu qui restait de cette hoirie.

OSTROLENKA ou **OSTROLEKA**, ville de Russie (Pologne [gouv. de Lomav, sur la Narez]); 8.700 hab. Victoire des Français sur les Russes (16 févr. 1807); bataille du 26 mai 1831 entre les Polonais et les Russes. Après une lutte acharnée, le champ de bataille resta aux Polonais.

Ostromir (ÉVANGILE D'), célèbre manuscrit russe, écrit en 1056 pour un gouverneur de la ville de Novgorod-la Grande, appelé Ostromir. C'est l'un des plus anciens monuments de l'écriture cyrillique et de la langue slavonne.

OSTROPE (*oss*) n. m. Genre d'hystérinés, comprenant des champignons durs, dont on connaît dix espèces d'Europe et d'Amérique.

Ostrov, ville de Russie (gouv. de Pskov), ch.-l. de district, sur la Velikaïa, tributaire du lac de Pskov; 5.000 hab. Briqueterie, distillerie, commerce de lin et de chanvre. — Le *district d'Ostrov* a 157.000 hab.

Ostrov, ville de Russie (gouv. de Lomja); 11.300 hab.

Ostrovo, ville de la Turquie d'Europe (prov. de Salonique [distr. de Vodena]), sur la rive septentrionale du *lac d'Ostrovo,* bassin sans écoulement; 3.000 hab.

Ostrovski (Alexandre-Nikolaïévitch), auteur dramatique russe, né à Moscou en 1823, mort à Kostroma en 1886. Entré d'abord dans le commerce, il s'attacha à étudier et à reproduire les mœurs des marchands moscovites. Sa première comédie, *une Banqueroute,* date de 1849. En 1852, il fait représenter *la Fiancée pauvre* et, en 1853, *Chacun a sa place,* comédies très réussies. Le plus célèbre de ses drames est l'*Orage* (1860). L'auteur y peint la misérable condition de la femme dans la classe bourgeoise et la corruption de ce milieu. Ostrovski a laissé une quarantaine de pièces. Les meilleures sont : *Pauvreté n'est pas vice* (1855); *une Place lucrative* (1856); *l'Esclavage des maris* (1858); *Entre nous, nous nous arrangerons* (1861); *Le malheur est le sort de tous* (1864); *la Forêt* (1870); *l'Argent* (1871); etc. Les pièces d'Ostrovski ne sont, pour la plupart, ni des comédies, ni des drames. Le critique russe Dobrolioubov les appelait des « représentations de la vie ». Ostrovski participa largement à la fermentation des idées réformatrices. Ses pièces jouissent encore en Russie d'une grande réputation. Deux ans avant sa mort, il prit la direction du théâtre de Moscou. Les chefs-d'œuvre dramatiques d'Ostrovski ont été traduits par Durand Gréville.

Ostrowiec, ville de Russie (Pologne [gouv. de Radom]), près de la Kamienka, affl. de la Vistule; 6.000 hab.

Ostrowo, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Posen]), ch.-l. de cercle, près de l'Olobok (bassin de l'Oder); 10.400 hab.

Ostrowski (Jean-Antoine, comte), général polonais, né à Varsovie en 1782, mort près de Tours en 1845. Soldat dans l'armée de Napoléon, il se distingua à Leipzig (1813). En 1830, sa conduite fut admirable. On lui doit la création de la colonie industrielle de Rawa (1822). Il a laissé quelques écrits politiques, dont le plus important est *le Panslavisme moscovite* (1842). — Son frère, Ladislas-Thomas, comte d'**Ostrowski** patriote polonais, né à Varsovie en 1790, mort à Cracovie en 1869, entra dans l'armée polonaise vers 1809, et se signala à la défense de Dantzig. Il fut maréchal de la diète en 1830 et chef de la représentation nationale à Varsovie. Après la prise de cette ville, il fut interné à Gratz, mais il obtint sa liberté et se réfugia à Cracovie. On a de lui une traduction polonaise des *Poèmes d'Ossian* (1820) et du *Giaour* de Byron (1830).

Ostrowski (Christian-Joseph, comte), poète et écrivain polonais, fils de Jean-Antoine, né à Uiazd, près Rawa, en 1811, mort à Lausanne en 1882. Il prit part en 1830 à l'insurrection polonaise, puis émigra en France et en Belgique, où il servit dans l'armée jusqu'en 1837. Il vécut ensuite à Paris, puis à Lausanne. Il a écrit, en français et en polonais, principalement des drames et des comédies, dont plusieurs ont été joués à Paris et dont beaucoup ont paru dans son *Théâtre complet* (1862). On lui doit aussi : *Légendes du Sud par un homme du Nord* (1863); *Larmes d'exil,* poésies (1867); *le Massacre de Praga* (1866); *Jean Sobieski,* drame (1876); *Œuvres choisies* (1875); etc. En polonais, il avait composé *Iambes polonaises* (1863) et des pièces de théâtre pour la plupart adaptées d'après des écrivains étrangers.

ostrya (*oss*) n. m. Genre d'arbres, de la famille des cupulifères. (Les *ostrya* sont très voisins des charmes. On en connaît quelques belles espèces, recherchées pour les jardins [*ostrya carpinifolia, ostrya Virginica*].)

Ostuni, ville d'Italie (Terre d'Otrante [prov. de Lecce]), près de l'Adriatique; 17.480 hab. Evêché; belle cathédrale du XVe siècle. La colline sur les pentes de laquelle est bâtie la nouvelle ville est dominée par la vieille *Ostuni,* entourée de treize tours de l'ancienne enceinte.

Ostwald (Guillaume), chimiste et philosophe allemand, né à Riga en 1853. Il devint, en 1881, professeur au Polytechnicum de Riga, en 1887 professeur à l'université de Leipzig et, en 1898, directeur de l'Institut électrochimique de cette ville. On lui doit de nombreuses recherches sur les conductibilités électriques des acides organiques en solution dans l'eau. Ostwald a publié : *Manuel de chimie générale* (1891); *Éléments de chimie générale* (1890); *les Principes scientifiques de la chimie analytique* (1894); *Electro-chimie* (1891); *la Victoire du matérialisme scientifique* (1895); etc. Il a dirigé la collection des *Classiques des sciences exactes* (1889 et suiv.), ainsi que la *Zeitschrift für physikalische Chemie* (avec Van't Hoff, depuis 1887).

Osuna ou **Ossuna** (l'anc. *Orso,* puis *Colonia Julia Genetiva*), ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Séville]), dans une fertile plaine; 17.000 hab. Huiles, fruits, vins et câpres. Eglise gothique, où l'on voit des tableaux de Ribera et les tombeaux de la famille des *ducs d'Osuna.* Ancienne université. On a découvert à Osuna, en 1870-1871, des tables de bronze intéressantes pour la connaissance du régime municipal romain : la *lex coloniæ Geneticæ Urbanorum* ou *Ursonis* fut donnée par César en 44 av. J.-C.

Osuna, Ossuna ou **Ossone** (D. Pedro Tellez Giron, duc d'), homme d'Etat espagnol, né à Valladolid en 1579, mort au château d'Almeida en 1624. Il montra de bonne heure une humeur joyeuse et caustique, et une grande indépendance de caractère. Obligé de quitter la cour de Philippe II, il se retire à Saragosse et favorise la fuite d'Antonio Perez. Il reste en Portugal jusqu'en 1598, retourne alors en Espagne, épouse la fille du duc d'Alcala, s'attache au duc de Lerma et quitte bientôt la cour, où sa malice n'épargne même pas le roi. Il passe en Flandre et, pendant six ans, y fait la guerre avec un régiment levé à ses frais. Henri IV et Jacques Ier sont tour à tour charmés par son esprit. Rentré en Espagne, il conseille au roi de signer la paix avec les Provinces-Unies et écrit deux mémoires pour sauver les Morisques. Vice-roi de Sicile, il réprime le banditisme, fait la guerre aux Turcs et délivre 17.000 prisonniers chrétiens. Vice-roi de Naples (1615), il bat les Vénitiens et s'oppose à l'établissement de l'Inquisition. Mais, soit à cause de ses tendances réelles, soit par suite des inimitiés qu'il souleve, il devient suspect. Philippe III, qui vient de faire la paix avec Venise, lui ordonne de désarmer. Il songe alors à se rendre indépendant. Il allait peut-être conquérir une couronne quand il fut rappelé en Espagne (1619). Arrêté après l'avènement de Philippe IV, il mourut en prison, sans avoir rien perdu de sa haute intelligence ni de sa belle humeur.

Oswald ou **Osuuald** (saint), roi de Northumbrie, né vers 605, mort en 642. Fils du roi des Northumbriens, Ethelfrid, battu et tué par Raedwald en 617, il se réfugia au monastère d'Iowa, qu'avait fondé Columban, et il y fut baptisé. En 635, il entreprit, avec succès, une campagne victorieuse contre les Gallois. Pendant près de neuf ans, Oswald fut un prince puissant et sage et évangélisa le pays. La légende s'est emparée de son histoire, et l'on cite de lui des traits de charité qui en font aussi un saint. En 642, il fut battu et tué dans une rencontre avec Penda, roi de Mercie et chef des païens. On vénère à Durham son sceptre, sa corne d'ivoire, son étendard et certaines parties de son armure. — Fête le 5 août.

Oswald (saint), archevêque d'York, né en Angleterre vers 930, mort à York en 992. Il prit l'habit de moine en France, à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, et, de retour en Angleterre, devint, en 960, évêque de Worcester. Il passa, en 972, à l'archevêché d'York. Les monastères de Westberry, de Ramsay et de Worcester le reconnaissaient pour fondateur. — Fête le 29 février.

Oswald de Wolkenstein, poète allemand, né à Grœden en 1367, mort en 1445. D'origine tyrolienne, il suivit en Prusse Albert III d'Autriche, fit campagne jusqu'en Perse, retourna dans le Tyrol, d'où la femme qu'il aimait, Sabina Jæger, l'envoya en pèlerinage en Terre sainte. Il en revint en 1401, et guerroya en Italie, en Angleterre, en Espagne, en Afrique, contre les hussites. Oswald est un des derniers minnesingers.

Oswald (James), philosophe écossais, de l'école de Reid, qui vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Dans son *Appeal to common sense in behalf of religion* (1766-1772), il nie la puissance de la métaphysique et affirme celle du « sens commun » pour la connaissance des vérités chrétiennes.

Oswaldtwistle, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur le canal de Leeds à Liverpool; 12.500 hab. Cotonnades. Papeteries. Carrières. Mines de houille.

Oswego, comté des Etats-Unis (New-York), sur la rivière *Oswego;* 89.000 hab. Ch.-l. *Oswego* et *Pulaski.*

Oswego, rivière des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York. L'Oswego sort du lac Oneida et se jette dans le lac Ontario, après un cours de 70 kil. environ. Ses eaux alimentent le canal Erié-Ontario.

Oswego, ville des Etats-Unis (Kansas), ch.-l. du comté de Labette, sur le Neosho, sous-affluent du Mississipi par l'Arkansas; 4.000 hab. Commerce de céréales et de bois; scieries. — Ville de l'Etat de New-York, un des deux chefs-lieux du *comté d'Oswego,* à l'embouchure de la rivière homonyme dans le lac Ontario; 22.000 hab. Brasseries, minoteries, amidonneries; port spacieux et profond.

Oswestry, ville d'Angleterre (comté de Shrop), sur le canal de Montgomery; 12.000 hab. Tanneries, flanelles.

Osymandyas, forme corrompue du prénom de Ramsès II, autour de laquelle s'était groupé un cycle de légendes recueillies sous les Ptolémées par Hécatée d'Abdère, d'où elles sont passées chez Diodore de Sicile. D'après ces romans, Osymandyas fut un des princes qui régnèrent entre Ménès et Mœris; il précéda le roi Ouchoreus de huit générations, envahit, comme Sésostris, l'Asie à la tête de 100.000 hommes, et il y porta ses armes victorieuses jusque dans la Bactriane.

osyricère (*sèr*') n. f. Genre d'orchidées, tribu des pleurothallées, comprenant des herbes épiphytes de Java.

osyridé, ée adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre osyris.

— n. f. pl. Ancien nom des éléagnées. — *Une* osyridée.

osyris (*riss*) n. m. Genre de santalacées. (L'*osyris alba,* commune dans le Midi, a le port d'un genêt; c'est une plante parasite, au moins quand elle est jeune.)

ot, oti ou **oto** (du grec *oûs, ôtos,* oreille) préfixe qui entre dans plusieurs mots scientifiques.

Ota, comm. de la Corse, arrond. et à 38 kilom. d'Ajaccio; 970 hab. Fer. Nombreux vignobles. Commerce de bois, d'huiles d'olive, cédrats. Carrières de granit.

Otacilie (Marcia Otacilia Severa), impératrice romaine, femme de Philippe, empereur, qu'elle épousa vers 237. Elle était chrétienne et accepta une pénitence que lui imposa saint Babylas, évêque d'Antioche. Après la mort de son fils, tué à la bataille de Vérone (249), et la chute de son mari, elle alla finir ses jours dans une solitude.

otacoustique (*kouss-tik'* — du préf. *ot,* et de *acoustique*) adj. Qui est propre à perfectionner le sens de l'ouïe : *Instruments* otacoustiques.

— n. f. Science de ce qui se rapporte au sens de l'ouïe et aux moyens de le perfectionner.

otage (*taj'* — du lat. pop. *obsidaticum,* fait d'être otage; du lat. classiq. *obses, idis,* otage) n. m. Habitant d'un pays envahi, membre d'un parti ennemi, etc., que l'on capture ou qu'on se fait livrer et qu'on garde comme garantie de l'exécution d'une convention contre les représailles de la population ou des adversaires, etc.

— Place ou position qu'on cède au parti ennemi dans le même but.

— Fig. Sûreté, garantie, gage.

— Cout. anc. Droit d'ost. V. ost.

— Encycl. L'usage des otages n'existe plus guère que dans les relations des Etats civilisés avec les nations barbares, pour assurer le respect de la foi jurée. On se sert encore des otages en temps de guerre comme garantie de la parole échangée dans les conventions militaires ou pour obtenir l'exécution d'ordres donnés.

Otages (massacre des). Les troupes de la Commune vaincues le 4 avril 1871 au mont Valérien par l'armée, se sentirent perdues. Le comité central donna l'ordre d'arrêter quiconque serait soupçonné de complicité avec le gouvernement. De nombreuses arrestations eurent lieu, parmi lesquelles celles du président de la Cour de cassation Bonjean, de Gustave Chaudey, de Mgr Darboy, archevêque de Paris, de l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, et les prisonniers furent gardés comme otages. Le 21 mai, l'armée entra dans Paris. C'est alors que Raoul Rigault, Ranvier et Th. Ferré, affolés, ordonnèrent, après l'incendie de Paris, le massacre des otages. Le 23 mai, R. Rigault fit fusiller G. Chaudey à Sainte-Pélagie; le 24, Ranvier et Ferré ordonnèrent la mort de G. Veysset, agent du gouvernement, de Bonjean, de Mgr Darboy, de l'abbé Deguerry; le 25, eut lieu l'exécution des dominicains d'Arcueil; le 26, Ferré fit tuer quarante-sept otages au secteur de la rue Haxo. Ceux qui restaient à la Roquette se révoltèrent et furent délivrés, le 28, par les troupes venues de Versailles.

Otago, prov. de la Nouvelle-Zélande, dans la partie méridionale de l'île du Sud; 18.360 kilom. carr. de superf.; 160.000 hab. Ch.-l. *Dunedin.* Région alpestre, volcanique, bien arrosée. Côtes rocheuses et creusées de fjords pénétrants. Climat pluvieux. Grandes richesses minérales (or, houille, ardoise), magnifiques pâturages qui nourrissent un nombreux bétail.

Otaiti ou **Otahiti.** Géogr. V. Taïti.

Otaïtien ou **Otahitien, enne** (*ta-i-ti-in, èn'*). Géogr. Habitant d'Otaïti. V. Taïtien.

Otaké, ville du Japon (Nippon [prov. d'Aki]), sur l'Ose-Gava, à son embouchure dans le golfe d'Ivakouni; 5.500 hab. Ch. de f.

otalgie (*ji* — du préf. *ot,* et du gr. *algos,* douleur) n. f. Douleur d'oreille.

otalgique (*jik'*) adj. Qui appartient à l'otalgie : *Douleur* otalgique.

Otamas, nom que se donnent à eux-mêmes les Pimas qui vivent dans la Sonora, au Mexique. V. Pimas.

Otanès, un des sept seigneurs persans qui renversèrent le mage Smerdis. Il fut fait gouverneur de l'Asie Mineure par Darius.

otarie (*rî*) n. f. Genre de mammifères pinnipèdes, type de la famille des *otaridés,* propres au Pacifique et aux mers du Sud.

— Encycl. Les *otaries* (otaria), lions marins, ours marins, sont de grands animaux différant des phoques par leurs oreilles apparentes, leur tête et leur cou allongés, leurs membres plus dégagés du corps. Ils ont les mœurs des phoques. Les chasses excessives qu'on en fait pour tirer parti des fourrures, de la graisse, des intestins, etc., ont de beaucoup diminué le nombre de ces animaux à mœurs singulières, polygames, et dont les mâles se livrent des combats sanglants pour la possession des femelles. La fourrure de certaines espèces se vend sous le nom de loutre; noire avec de longs poils blancs clairsemés, elle atteint des prix élevés.


Otarie.

otaridés n. m. pl. Famille de mammifères pinnipèdes, renfermant les *otaries.* — *Un* otaridé.

Otarounai, ville du Japon (Yéso [prov. de Siribési]), sur la rive sud de la baie d'Isikari; 34.200 hab. Ch. de f. Principal port de la côte ouest de l'île; grandes pêcheries.

Otavalo, ville de l'Equateur, ch.-l. d'un canton de la province d'Imbabura; 7.000 hab. Bâtie au pied du volcan Imbabura, elle est exposée à de terribles désastres.

Otbertus, un des personnages de la légende, très répandue au moyen âge, des « danseurs maudits ». La nuit de Noël 1020, une troupe de jeunes gens se mit à danser dans le cimetière qui entourait l'église du village de Kœlbigk (Saxe), troublant la célébration de la messe de minuit. Ayant refusé d'obéir au prêtre qui leur enjoignait de cesser leurs chants, celui-ci les maudit. Ils continuèrent alors à danser jour et nuit pendant une année entière; au bout de ce temps, le charme fut rompu, mais ils restèrent agités d'un tremblement convulsif; ils se dispersèrent alors par le monde. Nous avons conservé le récit que colportaient deux soi-disant acteurs du drame, Otbertus et Thierry; celui d'Otbertus, inséré dans les compilations de G. de Malmesbury et de Vincent de Beauvais, a passé de là dans une foule d'autres chroniques, de sermons, etc.

Otchakov, ville de Russie (gouv. de Kherson), à 60 kilom. d'Odessa, sur le Dniéper, à son embouchure dans la mer Noire; 11.000 hab. Port de cabotage.

Otcherskii, bourg de Russie (gouv. de Perm [distr. d'Okhansk]); 3.420 hab. Fonderie de fer.

Otchirvani, divinité des bouddhistes mongols, qui correspond au Dhyâni-Bodhisattva Vadjrapâni indien, fils spirituel ou émanation d'Akchobhya. Otchirvani est considéré comme une transformation d'Indra, protecteur des hommes.

otelle n. f. Art milit. anc. Espèce de lance.

— n. f. pl. Blas. Figures héraldiques, employées toujours en nombre et qui sont de contour ogival, avec la partie inférieure en demi-cercle. Les otelles ressemblent à des fers d'épieu ou à des amandes. Elles sont rares.)

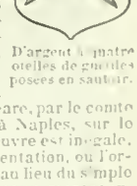
D'argent à quatre otelles de gueules posées en sautoir.

Otello, opéra sérieux en quatre actes, livret tiré d'*Othello,* la tragédie de Shakspeare, par le comte Berio, musique de Rossini, représenté à Naples, sur le théâtre du Fondo, le 4 décembre 1816. L'œuvre est inégale, mais puissante, et d'une superbe instrumentation, ou l'orchestre, pour la première fois, soutenait, au lieu du simple clavecin, les récitatifs. Parmi les plus beaux morceaux, il faut citer l'air d'Otello au premier acte, son duo avec Iago (duo de la jalousie), le trio entre Desdemona, Otello et Rodrigo, puis l'air de la malédiction paternelle, la touchante « romance du Saule », et la scène si dramatique du meurtre. *Otello* parut au Théâtre-Italien de Paris en 1821. L'ouvrage fut monté à l'Opéra, avec une traduction d'Alphonse Royer et Gustave Waez 1844. — Un autre *Otello,* opéra en quatre actes, poème d'Arrigo Boito, musique de Verdi, fut représenté au théâtre de la Scala de Milan, le 5 février 1887. Cette œuvre marque une évolution dans

le génie de Verdi, qui, à l'exemple de l'école wagnérienne, s'astreint à diviser sa partition en scènes et à poursuivre incessamment le discours musical, en suivant la marche du poème. Si cette partition d'*Otello* manque quelque peu d'unité, elle n'en contient pas moins nombre de pages maîtresses. Au premier acte, celui de la tempête (car le librettiste a supprimé le premier acte de Shakspeare), il faut signaler précisément la scène de la tempête, la belle prière qui suit, et le dialogue plein de tendresse des deux époux. Le second acte contient une page admirable, le récit que Iago fait à Otello du prétendu songe de Cassio. A remarquer au troisième acte la belle scène d'Otello et de Desdemona, où l'ironie de l'un fait contraste avec la sincérité touchante de l'autre, puis le long monologue d'Otello, d'un caractère plein de mélancolie, et ensuite la plainte désolée de Desdemona. Enfin, au dernier acte, qui est court et rapide, on ne saurait passer sous silence la romance du Saule; mais il faut tirer de pair une page pleine de poésie, d'un sentiment délicieux et d'une beauté vraiment idéale, l'*Ave Maria* que chante Desdemona, devant l'image de la Vierge. *Otello* fut représenté à l'Opéra, le 12 octobre 1894. Boito avait, avec l'aide de l'amille du Locle, fait lui-même la traduction de son poème. V. Othello.

O TEMPORA, O MORES! (*O temps! o mœurs!*), exclamation qui se trouve dans les *Verrines* de Cicéron (*De signis*, 25, 56). Dans la suite, elle a été souvent reprise par Cicéron lui-même et par ceux qui sont venus après lui. Le sens en est : « Dans quels temps vivons-nous! »

ÔTER orig. incert. — Du Cange le fait dériver de *obstare*, faire obstacle v. a. Tirer de sa place, mettre ailleurs : Oter *tous les meubles d'une maison.*

— En parlant des différentes parties du vêtement, Quitter, déposer, se dépouiller de : Oter *sa veste, ses gants.*

— Ravir, prendre, enlever : Oter *à quelqu'un son argent, son emploi, la vie.* ‖ Faire cesser, faire disparaître : *La quinine* ôte *la fièvre.* ‖ Retrancher, supprimer :

Cinq et quatre font neuf; *ôtez* deux, reste sept.
Boileau.

— Fig. Faire perdre, dissiper, éloigner, guérir; retirer : Oter *une idée de la tête. L'amour nous* ôte *la raison.* ‖ Retirer, délivrer, faire sortir : Oter *quelqu'un de peine.*

— Loc. div. *Oter son chapeau à quelqu'un*, Le saluer. ‖ *Oter la vue*, La limiter, la borner. — Rendre aveugle. ‖ *Oter l'honneur à quelqu'un*, Le couvrir d'infamie; le diffamer. ‖ *Oter l'honneur à une femme*, La séduire. ‖ *Oter du monde*, Retirer de la vie, faire mourir. ‖ *Oter sa main de quelqu'un*, Cesser de le protéger. (Vx.) ‖ *Oter le pain à quelqu'un, Oter le pain de la main à quelqu'un*, Lui ôter le moyen de subsister. ‖ *Otez cela de vos papiers*, Ne comptez pas là-dessus. (On dit plus ordinairem. rayez.)

— Loc. prov. : **Ôte-toi de là que je m'y mette**, Devise de ceux qui veulent déplacer ou déposséder quelqu'un pour prendre sa place, son bien, etc.

Ôté, ée part. pass. du v. Oter.

— Pris prépositivement, En ôtant, si l'on ôte, excepté, hormis : *Ouvrage excellent,* ôté *deux ou trois chapitres.*

— n. f. pl. Nom qu'en Normandie on donne aux copeaux qui proviennent de l'équarrissage des bois en grume.

S'ôter, v. pr. Être, pouvoir être ôté. ‖ Se retirer, s'éloigner, s'écarter. ‖ Oter à soi, ôter de dessus sa personne. ‖ Retrancher, supprimer à soi.

— Fig. *S'ôter une épine du pied*, Se délivrer d'une chose fâcheuse, importune.

O TERQUE QUATERQUE BEATI! (*O trois et quatre fois heureux!*, expression de Virgile (*Enéide*, I, 94), imitée d'Homère : *Tris makares Dunaoi kai tetrakis* (*Od.*, V, 306).

Otfried ou mieux **Otfried de Wissembourg,** poète religieux, né en Alsace vers 810, mort à Wissembourg vers 880. Après avoir étudié dans l'abbaye de Saint-Gall et dans celle de Fulda, où il eut pour maître Rabao Maur, il prit l'habit monastique au monastère bénédictin de Wissembourg. C'est là qu'il composa le célèbre poème connu sous le nom de *Livre des Evangiles*, remarquable monument de l'ancien idiome tudesque appelé *francique* ou *théotiste*. Il y raconte, en quinze mille vers, les principaux faits de la vie de Jésus-Christ. Il a été imprimé à Bâle, en 1571. V. Evangiles *d'Otfried.*

Othain, Hotain, Oltin ou **Ostin,** rivière de France, sous-affluent de la Meuse. Elle sort de l'étang de Gondrecourt (Meurthe-et-Moselle), parcourt la Woëvre, et atteint la Chiers, en amont de Montmédy. Cours 70 kilom.

Othe, pays de l'ancienne France (prov. de Champagne), aujourd'hui départ. de l'Aube et de l'Yonne, massif crétacé, altitude maximum 291 mètres, s'étendant de Troyes à Joigny, entre la Seine, l'Yonne et l'Armançon; humide, couvert d'une grande forêt et donnant naissance à la Vanne, dont les eaux ont été détournées pour le service de Paris. Principale bourgade, *Aix-en-Othe.*

Othello *bot.* n. m. Hybride de *vitis labrusca-riparia* et de *vitis vinifera*. Dans la reconstitution du vignoble français, on a essayé d'employer ce cépage comme producteur direct, mais sa faible résistance aux maladies cryptogamiques, au phylloxéra, sa destruction rapide dans les terrains durs et le goût de foxé de sa pulpe l'ont fait rejeter, malgré sa très grande fertilité.

Othello, personnage de Shakspeare. V. l'art. suiv. Passé dans la langue pour désigner un jaloux : *Un redoutable* Othello.

Othello ou *le Maure de Venise*, tragédie en cinq actes et en vers, de Shakspeare. La date de ce chef-d'œuvre semble être l'année 1601. Le sujet est emprunté à un conte de Cinthio. Othello est un vaillant soldat maure au service de Venise. Sa bravoure inspire à une jeune et belle patricienne, Desdémone, une passion profonde; malgré la répugnance de son père, Desdémone épouse Othello. Deux officiers partagent la confiance et l'amitié du mari : l'un, Iago, homme fourbe et dissimulateur; l'autre, Cassio, honnête et loyal. Iago veut déshonorer son général en corrompant sa femme; repoussé par Desdémone, il ne respire que haine et vengeance. L'idée à laquelle il s'arrête, c'est d'inspirer de la jalousie à Othello. Le scélérat y réussit; il est servi à souhait par le hasard et fait croire à son général que Cassio est l'amant de Desdémone. Dès lors, Othello est en proie aux tourments les plus cruels; Iago attise cette passion, si bien que la mort de la pauvre femme innocente est décidée. Othello étouffe Desdémone dans son lit. Tel est le canevas de cette pièce, l'une des plus belles créations du poète; on y trouve une étude achevée des ravages que peut produire la passion dans le cœur humain; de bon et confiant qu'il était par nature, Othello devient barbare et cruel, sous l'influence perfide d'Iago; il se transforme et, de scène en scène, l'on voit grandir cette jalousie qui le changera en bourreau. — Sans parler de *Zaïre*, de Voltaire, qui est une pâle imitation d'*Othello*, on peut citer, parmi les imitations ou adaptations du drame de Shakspeare : *Othello*, tragédie en cinq actes et en vers, de Ducis (Théâtre Français, 1792), imitation où tout, jusqu'aux noms, est atténué, affaibli; *Othello*, drame en cinq actes et en vers, par Alfred de Vigny (Théâtre-Français, 1829), traduction assez exacte; *Othello*, drame en vers en cinq actes et en huit tableaux, par Louis de Gramont (Odéon, 1882); *Othello* ou *le More de Venise*, drame en cinq actes et en sept tableaux, en vers, par Jean Aicard (Théâtre-Français, 1899); *Othello*, drame en vers, par Louis Ménard Nouveau-Théâtre, 1899). V. Otello.

Othello (représentations figurées d'). Parmi les compositions inspirées à l'école anglaise par le chef-d'œuvre de Shakspeare, nous citerons : *Othello racontant ses exploits*, gravé par Ed. Finden, d'après Douglas Cowper; le même sujet, peint par C.-W. Cope; *Othello et Iago*, tableau de S.-A. Bromley. Au Salon de 1852, Chasseriau a exposé une *Desdémone* prononçant ces paroles du troisième acte : « Je n'ai qu'à pencher la tête de côté et à chanter comme cette pauvre Barbara... Je t'en prie, dépêche-toi. » Eugène Delacroix a exposé, en 1849, un *Othello et Desdémone*, où l'on retrouve les grandes qualités du maître coloriste, mais dont l'exécution très lâchée a fort irrité certains critiques. D'autres scènes empruntées à *Othello* ont été peintes par Baron (*Othello racontant ses aventures*), Charles Muller (*Desdémone consolée par sa suivante*, 1868), Alfred Dehodencq (*Othello*, sc. 3e du 1er acte, 1873). Un *Othello racontant ses batailles* a été exposé par Cabanel, au Salon de 1857. Le Maure, debout contre la balustrade d'un escalier, raconte ses exploits en présence de Desdémone et de son père. On aperçoit Iago derrière l'escalier. Au Salon de 1870, Pietro Calvi, de Milan, a exposé un buste en bronze d'*Othello* tenant dans ses mains noires et examinant le mouchoir blanc de Desdémone, qui est exécuté en marbre. V. Otello.



Othello racontant ses batailles, d'après Cabanel.

Othématome (du préf. *ot*, et de *hématome*) n. m. Pathol. Hématome de l'oreille.

Othéoscope (*skop'* — du gr. *othein*, mouvoir, et *skopein*, voir) n. m. Physiq. Appareil imaginé par Crookes et analogue au radiomètre du même auteur. (Dans l'un des modèles, le mouvement des ailettes sous l'action de la lumière se produit à l'air libre.)



Othius (gr. 2 f.).

Othius (*ti-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, de la famille des staphylinidés, répandus surtout dans l'hémisphère boréal.

— Encycl. Les *othius* sont des xantholinés de taille médiocre, allongés, roux ou noirs, varié de fauve. L'espèce commune en France est l'*othius fulvipennis*, noir, à élytres rougeâtres, long de 8 à 10 millimètres.

Othman, nom de plusieurs souverains de la dynastie osmanlie. (V. Osman.) Le fondateur de cette dynastie, Osman Ier, est souvent appelé Othman ou Ottoman.

Othman, ane n. et adj. V. Ottoman, ane.

Othman III, sultan de la dynastie osmanlie, né et mort à Constantinople (1696-1757). Il était le fils du sultan Moustapha II, et fut tiré du harem pour succéder à son frère Mahmoud-khan Ier (1754). Son règne ne fut marqué par aucun événement important. Il mourut subitement, peu de temps après avoir fait empoisonner le prince Mohammed, et il eut pour successeur Mustapha III.

Othman-el-radhy (Abou-Saïd), sultan mérinide de Fez et de Maroc, mort en 1331. Il succéda en 1310 au sultan Abou-Rebia. En 1327, il organisa une expédition en Espagne au profit de l'émir de Grenade qui put ainsi battre les Castillans, mais se retourna ensuite contre ses alliés et les força à rentrer en Afrique (1329).

Othman-ibn-affan, troisième calife musulman, né à La Mecque vers 574, mort à Médine en 656. Il devint le secrétaire de Mahomet, dont il épousa les deux filles. Il succéda, en décembre 644, au calife Omar et envoya des armées occuper la Perse (645-647); son général, Abd-Allah-ibn-Saïd, s'empara en même temps de l'Afrique orientale, puis de la Nubie (651). Othman fut le premier calife qui envoya des expéditions contre les îles de la Méditerranée. Malgré ses succès, il se rendit impopulaire en enlevant aux généraux d'Abou-Bekr et d'Omar leurs fonctions pour les donner à ses favoris ou aux membres de sa famille; de plus, les musulmans lui reprochaient d'occuper dans la chaire de la mosquée la place qu'avait tenue Mahomet, au lieu de s'asseoir, comme ses prédécesseurs, deux marches plus bas. Les plus illustres compagnons du Prophète lui ayant demandé compte de sa conduite, Othman fit bâtonner leur envoyé et, seule, l'intervention d'Ali empêcha sa chute. Aïscha, veuve de Mahomet, poussait les tribus arabes à la révolte et leur trouva un chef dans le fils du calife Abou-Bekr, Mohammed, qui fit assassiner Othman.

Othmanide ou **Osmanide.** Hist. Descendant d'Othman, fondateur de la monarchie turque de Constantinople. (Ce mot, qui est peu usité, est syn. de Osmanli.)

Othomi n. m. Linguist. V. otomi.

Othomis n. Ethnol. V. Otomis.

Othon n. m. Numism. et métrol. Monnaie frappée à l'effigie d'Othon, empereur romain. Pièce d'or grecque moderne, d'une valeur de 20 francs, à l'effigie du roi Othon.

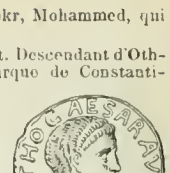

Othon en or.

— Encycl. On possède des *othons* en or, en argent et en bronze, mais ces derniers ont tous été frappés en Orient. Il ne faut pas prendre pour des bronzes d'Othon, comme des antiquaires peu éclairés le font parfois, un certain bronze d'Auguste, sur lequel se lit le nom d'un monétaire appelé Othon, et qui n'est point rare : M. SALVIVS.OTHO.III.VIR.A.A.A.F.F.

Othon (Marcus Silvius), empereur romain né en 32 apr. J.-C., mort en 69. Sa famille était originaire d'Etrurie, et son père avait été consul en 33. Dans sa jeunesse, il eut le triste honneur d'être l'un des compagnons de plaisir de Néron. Il se brouilla toutefois avec celui-ci. Néron, ayant enlevé Poppée à son mari, l'envoya à Othon en lui ordonnant de feindre de l'épouser. Or Othon s'éprit si bien de Poppée qu'il fit valoir ses droits de mari et osa fermer sa porte à l'empereur. Néron se contenta de faire casser le mariage et de nommer Othon gouverneur de la Lusitanie. Néron mort, il se déclara en faveur de Galba, qu'il accompagna à Rome. Une prédiction lui faisait espérer l'empire, et il croyait devoir être adopté par Galba. Pison lui fut préféré. Il gagna alors à prix d'or les prétoriens, et, le 15 janvier 69, une révolte éclata. Quelques soldats le proclamèrent empereur; Galba et Pison furent massacrés. Les principaux chefs militaires le reconnurent. Mais sa situation était difficile. Le sénat lui était hostile, et les prétoriens ne lui laissaient pas l'entière liberté de ses actes. Enfin, Vitellius marchait contre lui avec les légions de Germanie. Othon remporta d'abord trois succès, puis fut battu à Bédriac. Il se donna la mort, poussé, dit Suétone, par l'horreur que lui inspirait la guerre civile. Tels furent les regrets qu'il excita parmi les soldats, que plusieurs de ceux-ci se tuèrent sur son bûcher.



Othon (buste du Vatican).

Othon, tragédie de Pierre Corneille, imitée de Tacite, et dont le sujet tentant avait déjà tenté l'Italien Ghisardelli. Elle fut jouée à l'hôtel de Bourgogne en 1664. L'auteur vieilli avait un faible pour son œuvre et, dans son *Epître* à Louis XIV, déclarait que

. . . . . *Othon* et Suréna
N'étaient pas des cadets indignes de Cinna.

Galba a voulu se choisir un héritier et l'on intrigue dans le prétoire : le préfet Lacus a Pison pour candidat; le consul Vinius propose Othon. Ce dernier doit épouser Plautine, fille de Vinius, qui rompt l'hymen projeté, et ordonne à Othon de s'allier à la nièce de Galba pour se rapprocher du trône. Martian, affranchi de Galba et épris aussi de Plautine, encourage Othon dans la même voie que Vinius, et, voyant l'amour des deux jeunes gens, complote l'assassinat d'Othon. Le coup manque, et Lacus ordonne le meurtre de Galba, de Vinius et d'Othon, afin d'assurer à Pison le pouvoir suprême. Sauvé une seconde fois, Othon est proclamé empereur, et Lacus se suicide.

Cet enchevêtrement d'intrigues, cette série de crimes, font de cette tragédie une des pièces les plus faibles de Corneille; mais il faut y admirer la scène d'exposition et les caractères de Galba et d'Othon.

Othon ou **Otton** (saint), évêque de Bamberg et apôtre de la Poméranie, né en Souabe vers 1050, mort à Bamberg en 1139. Il abandonna les fonctions de chancelier, que lui avait confiées Henri IV en 1090, et se retira dans un couvent. Nommé évêque de Bamberg en 1101, il entreprit, en 1124, une mission chez les Poméraniens, qu'il convertit au christianisme. Quatre ans après, il les visita de nouveau pour les affermir dans leur foi. — Fête le 2 juillet.

Othon l'Illustre ou **le Magnifique,** duc de Saxe en 880 et duc de Thuringe en 907, mort en 912. Quand Louis l'Enfant mourut, il refusa la couronne, qu'il fit donner par les électeurs à Conrad de Franconie.

Othon ou **Otton Ier,** dit **le Grand,** roi d'Allemagne et d'Italie, empereur romain, fils du roi Henri Ier l'Oiseleur, né en 912, mort à Mundeleben (Thuringe) en 973. Il fut proclamé à Aix-la-Chapelle (936) et réprima les révoltes de ses frères Thancmar et Henri. Othon donna les duchés de Bavière, de Souabe et de Lorraine à son frère Henri, qui s'était soumis, à son fils Lindolf et à son gendre Conrad; mais, quand ces deux derniers, révoltés et vaincus à leur tour, eurent perdu leurs duchés, le roi gouverna contre la grande noblesse laïque, avec l'aide du clergé, qui lui fournissait des fonctionnaires habiles et dévoués. Au dehors, il intervint en France en faveur du roi Louis d'Outremer contre le duc Hugues le Grand, reprit la lutte contre les Slaves à l'est de l'Allemagne, soumit les ducs de Pologne et



Othon Ier et sa femme Edith. (Statuettes de la cathédrale de Magdebourg.)

de Bohême et fonda les Marches de Slesvig et de Brandebourg. En 955, il battit les Hongrois, sur les bords du Lech (Bavière), et fonda la Marche en Autriche. En 951, il était descendu avec une armée en Italie, où plusieurs princes se disputaient la couronne royale, et épousa Adélaïde, la veuve du dernier roi. En 961, il prit à Pavie la couronne de fer des rois lombards, entra dans Rome, et, en 962, fut couronné empereur par le pape Jean XII. Il rétablit l'ordre en Italie, fit épouser à son fils Othon la fille de l'empereur byzantin, Théophane (972), qui devait apporter comme dot l'Italie du Sud. Othon Ier est le fondateur du Saint-Empire romain germanique, qui dura jusqu'en 1806.

Othon ou **Otton II**, dit **le Roux**, roi d'Allemagne et d'Italie, empereur, fils d'Othon Ier et d'Adélaïde, né en 955, mort à Rome en 983. Son père le fit couronner roi en 961, empereur en 971. Après la mort de son père (973), il dut vaincre une révolte de son cousin, Henri le Querelleur, duc de Bavière, et repousser les Slaves et les Danois. Il chassa le roi de France, Lothaire V, de la Lorraine (980); puis, la même année, il descendit avec une armée allemande en Italie, entra dans Rome sans coup férir; mais son armée fut écrasée ensuite par les Sarrasins, qui venaient d'envahir l'Italie du Sud. Othon mourut peu après.

Othon ou **Otton III**, fils et successeur du précédent, né en 980, mort à Paterno en 1002. Sa mère Théophane et sa grand'mère Adélaïde, régentes pendant sa minorité, et l'archevêque Willigis de Mayence, défendirent péniblement l'autorité royale contre le duc Henri de Bavière. Othon III reçut une éducation brillante et parla le grec, le latin et l'allemand. Devenu majeur en 996, il se détourna bientôt de l'Allemagne et alla en Italie. Il nomma pape son cousin Grégoire V (996); puis, à la mort de ce dernier, en 999, son maître, le savant français Gerbert, qui fut Sylvestre II. Othon III, sacré empereur en 996, rêvait de restaurer l'ancien empire romain dans toute sa splendeur; mais il mécontenta à la fois les Allemands, barbares qu'il méprisa, et les Romains, qui se révoltèrent, et, finalement, mourut de chagrin, laissant l'empire désorganisé.

Othon ou **Otton IV**, empereur d'Allemagne, fils de Henri le Lion et de Mathilde d'Angleterre, né en 1175, mort à Hartzbourg en 1218. Son oncle Rickard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, l'éleva en Aquitaine et lui donna le comté de Poitou. En 1198, les princes allemands du parti guelfe le proclamèrent roi contre le gibelin Philippe de Souabe. Après une longue guerre civile, Philippe, vainqueur, fut assassiné, et Othon resta seul roi (1208). L'année suivante, Innocent III le couronna empereur. Mais Othon, aussi fourbe que brave, voulut imposer sa domination aux Italiens et fut excommunié par le pape, qui reconnut comme roi d'Allemagne le jeune Frédéric II de Hohenstaufen (1211). Une guerre civile éclata, en même temps qu'une lutte générale de Jean, roi d'Angleterre, et d'Othon contre Philippe Auguste de France. Othon fut vaincu par les Français à Bouvines (1214); ses partisans l'abandonnèrent; se réfugiant dans son duché de Brunswick (1215), il laissa le champ libre à Frédéric II.

Othon ou **Otton de Nordtheim**, duc de Bavière, issu d'une famille saxonne, mort en 1083. Excellent chef d'armée et vaillant guerrier, mais faux et ambitieux, il arracha, en 1061, à l'impératrice Agnès, régente à la place de son fils Henri IV, le duché de Bavière, et prit part à plusieurs complots contre l'empereur Henri IV et ses conseillers. Condamné pour félonie en 1170, il fut dépouillé de son duché. En 1173, il souleva la Saxe contre Henri IV, força ce dernier à lui rendre la Bavière (traité de Gerstungen de 1074), mais ne put rentrer dans son duché, à cause de l'opposition de la noblesse. Battu à Homburg par l'Empereur (1095), il se soumit, et reçut l'administration du duché de Saxe (1076). Soulevé de nouveau contre l'Empereur, il fit nommer un anti-roi, dans la lutte entre Henri et le pape Grégoire VII, battit ses adversaires, mais mourut avant la fin de la guerre.

Othon ou **Otton Ier, de Wittelsbach**, duc de Bavière, né vers 1120, mort en 1183. Il fut un des principaux conseillers de l'empereur Frédéric Ier, fut son porte-bannière en Italie (1154) et sauva par son audace l'armée impériale, enfermée dans un défilé près de Vérone. Il succéda à son père, en 1156, comme comte palatin de Bavière, et reçut de l'Empereur le duché de Bavière. Ses descendants règnent encore en Bavière.

Othon Ier ou **Otto** (Frédéric-Louis), roi de Grèce, second fils du roi Louis Ier de Bavière, né à Salzbourg en 1815, mort à Bamberg en 1867. Appelé au trône de Grèce par la conférence de Londres (1832), il fut assez vite détesté des Grecs, en raison de son entourage bavarois. Majeur en 1835, Othon maintint son principal conseiller Armansperg à la présidence du conseil, ce qui provoqua un soulèvement en Messénie. Athènes fut déclarée capitale (1834), la langue grecque érigée en langue d'Etat, le conseil d'Etat (1835), l'université d'Athènes (1837), la Banque nationale (1841) institués. L'Angleterre et la Russie, qui avaient, avec la France, garanti l'emprunt de 60 millions affecté à l'organisation du royaume, exigèrent des économies : les soldats bavarois furent licenciés (1843). Une émeute, secondée par les troupes grecques, obligea Othon à changer de ministres et à convoquer une assemblée nationale. La Constitution de 1844 créa un Sénat nommé par le roi et une Chambre élue au suffrage universel. Dès lors, Othon dut renouveler le ministère au gré des majorités. En 1850, ayant essayé de résister aux réclamations de l'Angleterre à propos de Pacifico, juif portugais, protégé anglais, lésé pendant les troubles, il dut céder devant une démonstration navale. Pendant la guerre de Crimée, il favorisa les Grecs insurgés en Thessalie (1854), mais l'Angleterre et la France firent occuper le Pirée (1854-1857) et congédier le ministère. Othon fit, en 1861, un voyage en Allemagne; à son retour, il eut à réprimer



Othon Ier.

plusieurs conspirations militaires et une insurrection à Nauplie (1862). Pendant qu'il était en Péloponèse, un gouvernement insurrectionnel se forma à Athènes (1862). Déposé (24 oct.), Othon se rendit à Bamberg. Il n'avait pas d'enfant de son union avec la princesse Amélie, fille du duc d'Oldenbourg (1836).

Othon ou **Otton Ier**, roi de Bavière, né à Munich en 1848. Il étudia à l'université de Munich, entra dans l'armée, prit part à la campagne de 1866 contre la Prusse et à celle de 1870 contre la France. Atteint de folie, il fut interné dans le château de Nymphembourg. Il succéda à son frère Louis II, comme roi de Bavière, le 13 juin 1886, et résida dans le château de Furstenried avec ses médecins. Son oncle Luitpold gouverna à sa place comme régent.

Othoniel ou **Othniel**, l'un des petits juges d'Israël, le premier qui jugea le peuple après Josué. La Bible fait de lui le fils de Kénaz. Au moment de la conquête, il prit la ville de Kiriath-Jéarim. Lorsque Conshân-Rishataïm, roi de Mésopotamie, eut opprimé les enfants d'Israel pendant huit ans, Othniel le vainquit; après quoi, il jugea encore le peuple pendant quarante années.

Othonne n. f. Genre de composées, tribu des cardunacées, comprenant des plantes herbacées ou des arbrisseaux à feuilles alternes, charnues ou membraneuses.

— Encycl. Les fleurs des *othonnes* sont groupées en capitules jaunes ou bleus. On en connaît 80 espèces d'Afrique. L'*othonne à feuilles de giroflée* atteint la hauteur de 1 mètre. Elle croît en Ethiopie.

Othonné (*to-né*), **ée** adj. Bot. Qui ressemble à une othonne.

— n. f. pl. Section de la tribu des cardunacées. — *Une* othonnée.

Othriadès, l'un des trois cents Spartiates qui combattirent contre trois cents Argiens pour la possession de la ville de Thyréa. Il resta seul vivant, avec deux Argiens. Il les mit en fuite, revint au camp des Spartiates avec les dépouilles des ennemis, dressa un trophée, puis se tua pour ne pas survivre à ses compagnons.

Othryonée. Myth. gr. Roi thrace, allié de Priam. Il se rendit à Troie pour aider à la défense de cette ville et dans l'espoir d'obtenir la main de Cassandre par ses services. Mais Idoménée le tua d'un coup de lance.

Othrys, chaîne de montagnes de la Grèce septentrionale, ramification de la chaîne du Pinde. Elle se dirige à l'E. jusqu'au mont Hierakovouno, où elle se ramifie en trois chaînons. Son principal sommet est le mont Hagios Elias (1.691 m.).

oti préfixe. V. ot.

Otiartès, roi fabuleux de Babylone. V. Ouartès.

otididés n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, renfermant les *outardes, canepetières, houbaras* et genres voisins. — *Un* otididé.



Otidiphaps.

otidiphaps (*fapss*) n. m. Genre d'oiseaux du groupe des pigeons, propres à la Nouvelle-Guinée. (Les otidiphaps sont de gros pigeons terrestres [géotrygoninés], à la livrée brillante, à la chair délicate.)

otidocéphale (*sé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, propres à l'Amérique. (Les otidocéphales [*otidocephalus*] sont des charançons petits, sveltes; ils ressemblent un peu à des fourmis.)

otieusement (*si-eû*) adv. D'une manière otieuse. (Vx.)

otieux (*si-eû*), **euse** (du lat. *otiosus*, même sens) adj. Oisif, inoccupé. (Vieux.)

otilophe n. m. Genre d'amphibiens anoures, de la famille des bufonidés, dont l'espèce type habite l'Amérique tropicale. (L'otilophe perlé [*otilophus margaritifer*] est un crapaud remarquable par les grandes crêtes dressées de sos orbites; il a la tête anguleuse, le museau pointu, les parotides saillantes, les doigts non palmés.)

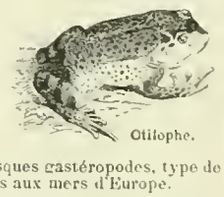

Otilophe.

otine n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *otinidés*, propres aux mers d'Europe.

otinidés n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes pulmonés, renfermant les *otines* et genres voisins. — *Un* otinidé.

otiocère (*sèr*) n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des fulgoridés, propres à l'Amérique. (Ce soit de petits fulgorinés allongés, à tête étroite, avec expansion lamelleuse dirigée en avant.)

otiophore n. m. Genre de rubiacées authospermées, comprenant des herbes à feuilles petites et opposées, à fleurs solitaires, formant parfois des épis. (On en connaît trois espèces, qui croissent à Madagascar.)

otiorhynque (*rink*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la tribu des brachyrrhinines, comprenant plus de quatre cents espèces, d'Europe et des régions voisines.

— Encycl. Les *otiorhynques* (otiorhynchus) sont des charançons de taille assez forte, robustes, à livrée rousso ou brune variée de taches, de bandes écailleuses. Certaines espèces sont très nuisibles : le *brachyrrhinus singularis* coupe les bourgeons des vignes, comme le *brachyrrhinus sulcatus*, tandis que l'otiorhynque commun partout (*brachyrrhinus ligustici*) attaque indistinctement les trèfles et les luzernes. Le traitement des vignes au sulfure de carbone détruit les larves des otiorhynques.



Otiorhynque (gr. 3 f.).

otiothops (*topss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des palpimanidés, répandus dans l'Amérique tropicale. (Ce sont de curieuses araignees de taille moyenne, rouges, à grosses pattes antérieures.)

otique (*tik*' — du gr. *ous, ôtos*, oreille) adj. Anat. Qui appartient à l'oreille : *Nerfs* otiques. *Ganglion otique*, Ganglion situé au-dessous du trou ovale du sphénoïde et qu'on appelait aussi ganglion d'Arnold.

otis (*tiss*) n. m. Zool. Nom scientifique des outardes.

otite (du gr. *ous, ôtos*, oreille) n. f. Pathol. Inflammation de l'oreille.

— Encycl. Méd. L'*otite* peut être *externe* ou *interne*, selon que l'inflammation occupe l'oreille externe, la caisse (oreille moyenne) ou le labyrinthe (oreille interne).

Les *otites externes* sont le plus souvent des inflammations circonscrites des glandes sébacées (acné), des glandes cérumineuses (hydrosadénite); quelquefois, ce sont des furoncles. On observe aussi des otites diffuses aiguës ayant pour origine une blessure, l'introduction d'un corps étranger ou une maladie affectant la peau (rougeole, scarlatine, variole, herpes, eczéma, etc.); au début, démangeaisons, puis douleur, bourdonnements, surdité, quelquefois fièvre, insomnie et délire, enfin résolution ou suppuration, tels sont les symptômes de l'otite aiguë diffuse, qui peut atteindre le périoste à l'état chronique et devenir extrêmement grave. Comme traitement, on appliquera d'abord des cataplasmes, des sangsues, on fera des injections calmantes dans le conduit; lorsque la suppuration aura commencé, on fera des irrigations antiseptiques et astringentes (chloral, alun, sulfate de zinc au 1/100e). A signaler encore l'otite parasitaire, dite mycomyringite, occasionnée par les aspergillus; l'otite syphilitique; l'otite goutteuse, etc.

Les *otites moyennes* intéressant la caisse du tympan, la trompe d'Eustache et parfois les cellules mastoïdiennes, sont très fréquentes et souvent très graves. L'otite aiguë, très fréquente dans l'enfance et l'adolescence, est consécutive à toutes les affections intéressant le nez, la gorge, le naso-pharynx (tuberculose, grippe, amygdalite, coryza, rougeole, scarlatine, diphtérie, fièvre typhoïde, etc.). La perforation du tympan est la règle. Devenue chronique, l'otite moyenne est catarrhale (otorrhée, ou sèche sclérose); elle s'accompagne de bourdonnements, et même vite à la surdité, à la surdi-mutité chez les jeunes enfants. La propagation à l'encéphale est toujours redoutable.

L'otite interne est ordinairement consécutive à une méningite ou aux maladies infectieuses. On attribue aussi à une otite interne le vertige de Ménière. V. vertige.

— Art vétér. Il n'y a guère que le chien, le chat et le lapin qui soient affectés d'*otites*.

L'*otite parasitaire du chien* est causée par la pullulation dans le conduit auditif d'un acarien particulier, le *symbiotes ecaudatus*. Des injections d'une solution tiède de bisulfure de potassium à 50 p. 100, tuant tous les acariens, amènent en même temps la guérison de l'otite.

L'*otite eczémateuse du chien* ou *catarrhe auriculaire* se manifeste par une vive irritation du conduit auditif, qui sécrète une matière purulente d'une odeur fétide. Ce sont les traitements antidartreux qui réussissent le mieux contre cette maladie.

Le chancre de l'oreille est une otite de la conque, partant toujours du bord et se creusant continuellement. V. chancre.

L'*otite parasitaire du chat* est la même que celle du chien et causée par le même parasite.

L'*otite parasitaire du lapin* est causée par un acarien, le *psoroptes communis*, qui provoque la formation de croûtes. Elle se guérit comme l'otite parasitaire du chien et du chat.

otite n. f. Bot. Section des silènes, genre de caryophyllées.

— Zool. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des psilomyidés, répandus dans l'hémisphère boréal. (Les otites sont des mouches de taille moyenne, allongées, à grosse tête, à vastes ailes arrondies, à livrée grise, variée de fauve et de brun, ou jaunes et noires, comme l'*otites formosa*, commune au printemps sur les aubépines.)



Otite gr. d'un tiers).

otium cum dignitate (mots lat. signif. *repos honoré*). C'était l'idéal du Romain, quand il avait abandonné la vie publique (Cicéron, *De Oratore*, Ier, I, 1). On rappelle souvent ce mot à propos des lettres, considérées comme permettant de nobles loisirs.

Otley, petite ville d'Angleterre (comté d'York [distr. de Clare]; 3.500 hab.

oto préfixe. V. ot.

otoba n. m. Bot. Nom spécifique d'un arbre du genre muscadier.

— Chim. Espèce de cire blanc jaunâtre, que l'on extrait des fruits du muscadier de Cayenne en les pilant et les faisant bouillir dans l'eau.

otocéphale (*sé* — du préf. *oto*, et du gr. *képhalé*, tête) adj. et n. m. Se dit d'un monstre dont les deux oreilles sont réunies l'une à l'autre.

otocéphalie (*sé, li* — rad. *otocéphale*) n. f. Monstruosité caractérisée par la fusion des deux oreilles.

otocéphalien, enne (*sé, li-in, èn*') adj. Se dit des monstres dont les deux oreilles sont réunies ensemble.

otochile (*kil*') n. m. Genre d'orchidées, tribu des pleurothallées, comprenant des herbes à rhizome rampant, qui croissent dans le nord de l'Inde et dont quelques-unes sont cultivées dans les serres de l'Europe.

otoconie (*ni* — du préf. *oto*, et du gr. *kônia*, poussière) n. f. Pathol. Concrétion pulvérulente de carbonate de chaux qui se produit dans l'oreille interne.

otocoris (*riss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, de la famille des alaudidés, répandus surtout dans l'hémisphère nord. Syn. tombés en désuétude : brachonyx, érémophile, etc.

— Encycl. Les *otocoris* sont des alouettes qui habitent soit les montagnes (*otocoris Alpestris*, Europe nord, et *nivalis*, Europe orientale), soit les déserts (*otocoris bilopha*,

de Barbarie et d'Arabie ; certaines espèces se trouvent dans le nouveau monde.

OTOCRYPTIS (*ptiss*) n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des agamidés, propres à l'Inde et à Ceylan. Les otocryptis sont des animaux aplatis, dont la crête est réduite à un lambeau cervical, et chez les mâles seulement.)



Otocryptis.

OTOCYON (*si*) n. m. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des canidés, propre à l'Afrique du Sud. — ENCYCL. L'*otocyon* ou *chien oreillard* (otocyon megalotis ressemble à un chacal, avec de vastes oreilles, une queue de renard et les jambes assez longues. C'est un animal nocturne, fauve grisâtre, avec les pattes, la queue et les oreilles brunes.



Otocyon.

OTOCYSTE (*sist'*) n. m. Vésicule auditive, existant chez divers animaux. — ENCYCL. Chez les mollusques, par exemple, le sens de l'ouïe est exercé par des *otocystes*, vésicules auditives paires, situées au-dessous de l'œsophage sur les ganglions pédieux ; leur nerf auditif part du cerveau. Ces vésicules contiennent des concrétions spéciales dites *otolithes*, et sont tapissées par de grosses cellules ciliées et remplies par un liquide dit *endolymphe*.

OTOE, comté des Etats-Unis (Nebraska), sur le Missouri ; 19.000 hab. Ch.-l. *Nebraska*. Fer et cuivre.

OTOES, tribu de Peaux-Rouges, de la famille dakota, qui vit dans l'Etat de Nebraska, sur les frontières du Kansas. Les Otoes ont conservé leurs mœurs anciennes.

OTOGRAPHE n. m. Auteur d'une otographie ; celui qui s'occupe d'otographie.

OTOGRAPHIE (*fi* — du préf. *oto*, et du gr. *graphein*, décrire) n. f. Description de l'oreille, traité sur l'oreille.

OTOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui appartient à l'otographie : *Études* OTOGRAPHIQUES.

OTOIATRIE (*tri* — du préf. *oto*, et du gr. *iatreia*, guérison) n. f. Partie de la médecine qui se rapporte aux maladies de l'oreille. (Peu us.)

OTOÏATRIQUE (*trik'*) adj. Qui se rapporte à l'otoïatrie : *Connoissances* OTOIATRIQUES.

OTOLITHE (du préf. *oto*, et du gr. *lithos*, pierre) n. m. Concrétion existant dans l'appareil auditif (otocyste) de divers animaux. (Chez les animaux aquatiques, où les otocystes ne sont pas clos, les otolithes se remplacent par de minuscules grains de sable.)

OTOLITHE n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des sciénoïdes, répandus dans les mers chaudes. (Les otolithes [*otolithus*] sont de grands poissons, à mâchoire inférieure saillante et munie de grosses dents préhensiles. Ils ont une livrée assez brillante, rouge ou verdâtre bronzé. Leur chair est très estimée.)



Otolithe.

OTOLOGIE (*ji* — du préf. *oto*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Traité sur l'oreille ; partie de l'anatomie et de la médecine qui se rapporte à cet organe.

OTOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à l'otologie : *Recherches* OTOLOGIQUES.

OTOMACS ou **OTOMACOS**, Indiens sauvages de l'intérieur du Venezuela, entre l'Apure et la Meta. De couleur foncée, les Otomacs vivent de poisson et, dans les moments de disette, mangent de la terre glaise.

OTOMÉRIE (*ri*) n. f. Genre de rubiacées, comprenant des herbes suffrutescentes à feuilles opposées, à fleurs en épis, dont on connaît cinq espèces de l'Afrique orientale.

OTOMIS, OTHOMIS ou **OTOMITES**, population sauvage du Mexique. — *Un* OTOMI, OTHOMI ou OTHOMITE. *Une* OTHOMITE.

— Adjectiv. : *Dialecte* OTOMI, ou OTHOMI, ou OTHOMITE. *Race* OTHOMITE.

— n. m. Idiome parlé par les Otomis. On dit aussi OTHOMI et OTHOMITE.

ENCYCL. Ethnol. Les *Otomis* étaient établis, avant l'arrivée des Toltèques, sur le plateau de Mexico, où on les trouve encore. Ils ont le teint cuivré, les cheveux noirs et rudes, les pommettes larges, le nez court et épaté. On les voit, à Mexico, vêtus d'un mauvais pantalon et d'un *sarapé*, sorte de châle dans lequel ils se drapent.

— Linguist. L'*otomi* est d'apparence archaïque. Il n'est pas essentiellement différent des autres langues américaines (incorporantes ou polysynthétiques). La numération de l'otomi est remarquable : elle va, en effet, de 5 en 5 ou de 20 en 20.

OTOMYCOSE (du gr. *ous*, *ôtos*, oreille, et *mukês*, champignon) n. f. Affection due à la présence d'un aspergillus dans le conduit auditif externe et caractérisée par des douleurs brusques et vives, des bourdonnements, la surdité plus ou moins complète et parfois la perforation du tympan. (On traite cette affection par les lavages antiseptiques.)

OTOMYINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères rongeurs, de la famille des muridés, renfermant les genres *otomys* et *oreinomys*. — *Un* OTOMYINÉ.

OTOMYS (*miss*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, type de la tribu des *otomyinés*, comprenant sept espèces, de l'Afrique orientale et méridionale. Ce sont des rats à oreilles très grandes, à dentition particulière, dont l'espèce type, l'*otomys bisulcatus*, est répandue d'Angola et de Zanzibar jusqu'au Cap.)

OTON ou **AUTON** (*ô*) n. m. Blé dont le battage n'a pas séparé les balles.

OTON, ville de l'archipel des Philippines, groupe des Vizayas, sur la côte sud de l'île de Panay (prov. d'Ilo-Ilo) ; 18.000 hab. Sucreries.

OTONYCTERIS (*kté-riss*) n. m. Genre de mammifères chiroptères, de la famille des vespertilionidés, propres aux régions chaudes de l'ancien monde. (Les otonycteris sont des oreillards à oreilles très vastes, ovales, arrondies, sans la saillie caractéristique du tragus des oreillards vrais.)

O'TOOLE (saint Laurent), archevêque et patron de Dublin, né en Irlande, dans le Leinster, en 1127 (ou 1132), mort à Eu (Normandie) en 1180. Fils d'un roi du Leinster, il s'illustra par l'austérité de sa vie. A l'époque de la conquête de l'Irlande par les Anglo-Normands (1169-1171), il chercha à unir toutes les forces de son pays contre les envahisseurs, puis défendit contre les conquérants les libertés de l'Église. Il conclut avec Henri II d'Angleterre, à Windsor (1175), le traité qui réglait le sort de sa patrie. Le pape Alexandre III le nomma son légat. Mais O'Toole se brouilla à ce sujet avec Henri II, qui lui interdit de rentrer en Irlande. Pour fléchir le courroux du roi, O'Toole le suivit en Normandie ; il tomba malade et mourut dans le monastère d'Eu, qui garde son tombeau. Honorius III le canonisa, en 1225. — Fête le 14 novembre.

OTOPIÉSIS (*ziss* — du préf. *oto*, et du gr. *piézein*, comprimer) n. f. Compression auriculaire, résultant du vide aérien de la caisse après oblitération complète de la trompe d'Eustache et pouvant entraîner la surdité.

OTOPLASTIE (*sti* — du préf. *oto*, et du gr. *plastès*, qui forme) n. f. Chir. Restauration de l'oreille externe aux dépens des tissus voisins.

OTOPLEURE n. f. Sous-genre de pyramidelles (mollusques gastéropodes), comprenant des formes répandues dans les mers de l'Inde et d'Océanie.

OTORRHAGIE (*to-ra-ji* — du préf. *oto*, et du gr. *rhagé*, rupture) n. f. Hémorragie de l'oreille.

OTORRHÉE (*to-ré* — du préf. *oto*, et du gr. *rhein*, couler) n. f. Pathol. Écoulement par le conduit auditif.

OTORRHÉIQUE (*to-ré-ik'*) adj. Pathol. Qui appartient à l'otorrhée.

OTOSCOPE (*skop'* — du préf. *oto*, et du gr. *skopein*, examiner) n. m. Méd. Instrument au moyen duquel on examine le canal auditif.

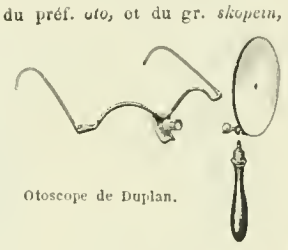

Otoscope de Duplan.

— ENCYCL. L'*otoscope* consiste en un miroir convergent, percé en son centre et qui peut être tenu à la main ou mis sur le front comme des besicles. Une lumière artificielle venant frapper le miroir, l'opérateur renvoie les rayons dans le conduit auditif externe et peut ainsi examiner ce conduit et la membrane du tympan.

OTOSPERMOPHILE (*spèr'*) n. m. Sous-genre de spermophiles (mammifères rongeurs), propres à l'Amérique du Nord. V. SPERMOPHILE.

OTOSTÉGIE (*sté-ji*) n. f. Genre de labiées, comprenant des arbustes qui croissent en Abyssinie et en Arabie.

OTOTOMIE (*mi* — du gr. *ous*, *ôtos*, oreille, et *tomê*, section) n. f. Anat. Dissection de l'oreille.

OTOTROPIDE n. f. Genre de légumineuses, tribu des lotées, dont l'espèce type croît au cap de Bonne-Espérance.

OTOU n. m. Instrument de musique hindou, sans trous latéraux, et qui ne produit qu'un son : *L'*OTOU *sert pour la danse des bayadères*.



Otou

OTOZAMITES (*tès*) n. m. Genre de cycadacées fossiles, à feuilles petites, lancéolées, linéaires, se désarticulant de la tige. (Ce genre est répandu depuis les couches rhétiennes inférieures jusqu'au corallien.)

OTRANTE (TERRE D') (*Terra d'Otranto*), région d'Italie, occupant le « talon de la botte », entre le *canal d'Otrante* et le golfe de Tarente, se terminant par le cap Santa Maria di Leuca. C'est maintenant la province de Lecce. (V. LECCE.) Elle porta d'abord le nom d'*Iapygie* ou de *Messapia*, puis fut réunie à l'Apulie.

OTRANTE (lat. *Hydruntum*, ital. *Otranto*), ville d'Italie (Terre d'Otrante [prov. de Lecce] ; sur le *canal d'Otrante* ; 2 417 hab. Archevêché. La cathédrale, détruite par les Turcs, et restaurée, a une crypte et des colonnes ayant appartenu à un temple de Minerve. Il subsiste les remparts du château, construit par Alphonse d'Aragon, et restauré par Charles-Quint. Ancienne colonie grecque, elle supplanta Brindes, et fut détruite par les Turcs en 1480. Napoléon Ier créa un *duché d'Otrante* pour Fouché.

OTRANTE (CANAL D'), détroit entre l'Italie méridionale et l'Albanie, séparant la mer Adriatique de la mer Ionienne ; longueur d'environ 105 kilom. ; largeur variant entre 75 et 110 kilom. La partie centrale est une fosse qui atteint 1.080 mètres de profondeur.

OTRANTE (duc D'), homme d'État français. V. FOUCHÉ.

OTSEGO, comté des Etats-Unis (New York), à l'origine de la Susquehanna orientale ; 64.000 hab. Élevage prospère. Ch.-l. *Cooperstown*.

OTSEGO, ville des Etats-Unis (Michigan), sur le Kalamazoo, affluent du lac Michigan ; 2.800 hab.

OTSOU, ville du Japon Nippon (prov. d'Omi), à l'extrémité sud du lac Biva ; 30.500 hab. Au commencement de notre ère, capitale des mikados. Dans les environs, temples d'Isi-Yama et de Midéra-San (IXe s.).

OTT (Pierre-Charles, baron D'), feld-maréchal autrichien, né à Gran en 1738, mort en 1809. Il fit la campagne contre les Turcs en 1789, prit part à la guerre contre la France (1793), à la campagne des Pays-Bas (1794), passa en Italie en 1796, devint feld-maréchal lieutenant en 1797, se signala sous les ordres de Souvarov en 1799, combattit à Novi, assiégea Ancône, servit au Piémont sous Mélas et commanda le corps d'armée qui prit Gênes en 1799. Peu de temps après, il éprouva un grave échec près de Montebello. En 1808, il commandait les troupes hongroises.

OTTAIANO, comm. d'Italie (prov. de Naples), sur la pente du Vésuve ; 19.619 hab. Huile et vin estimés.

OTTANGE (allem. *Œttingen*), village d'Alsace-Lorraine (Lorraine [cercle de Thionville]), près d'Alzette, sous-affluent de la Moselle ; 950 hab. Mines de fer, forges.

OTTAVA adv. Musiq. Mot italien signifiant *à l'octave*, et que l'on emploie dans les locutions *ottava alta*, *ottava bassa*, pour signifier qu'il faut exécuter le passage indiqué à l'octave supérieure ou inférieure.

OTTAVIO, type d'amoureux de la comédie italienne, variante de Lélio, créé à Paris par Andrea Zanotti, de Bologne, en 1660, et repris avec plus de succès, en 1688, par J.-B. Constantini. Ottavio s'occupe beaucoup plus de chansons et de danses que de duels et de chevaux.



Ottavio.

OTTAWA, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat de Kansas, sur le Salomon, branche du Kansas ; 14.000 hab. Ch.-l. *Minneapolis*. — Comté de l'Etat de Michigan ; 40.000 hab. Ch.-l. *Grand-Haven*. — Comté de l'Etat d'Ohio, sur le lac Erié ; 26.000 hab. Ch.-l. *Port-Clinton*.

OTTAWA, ville des Etats-Unis (Illinois), ch.-l. du comté de la Salle ; 10.000 hab. Sources minérales. Ville de l'Etat de Kansas, ch.-l. du comté de Franklin, sur l'Osage, tributaire du Missouri, 5.000 hab. Métallurgie. — Ville de l'Etat d'Ohio, ch.-l. du comté de Putnam, sur l'Auglaize, tributaire du lac Erié ; 3.800 hab.

OTTAWA, rivière du Dominion canadien. Elle naît à l'E. du lac Supérieur et au N. du lac Huron, débouche dans le lac des Deux-Montagnes, au S.-O. de l'île de Montréal, d'où elle s'écoule par quatre branches dans le fleuve Saint-Laurent. Cours : 900 kilom. environ.

OTTAWA ou **OUTAOUAIS**, ville du Dominion canadien, chef-lieu de la Confédération, dans la province d'Ontario, sur la rivière *Ottawa* ; 60.000 hab. Industrie assez active : scieries mécaniques, commerce de bois. Sur le plateau de Barrack-Hill, dominant la ville, bel édifice de style gothique italien (1860), contenant la salle des séances du Parlement fédéral et une riche bibliothèque. Institut canadien-français. Cathédrale catholique. Résidence du gouverneur. Statue de l'homme d'État canadien-français Georges Cartier. — L'ancien *comté d'Ottawa*, dont le nom rappelle la tribu, presque éteinte aujourd'hui, des Indiens peaux-rouges *Ottawas*, a été scindé (1891) en deux comtés : Labelle et Wright.

OTTÉLIE (*lî* — du maltais *ottelambel*, même sens) n. f. Genre d'hydrocharidées, tribu des stratiotées, comprenant des herbes aquatiques nageantes, qui croissent dans le Nil, le Gange et les eaux douces de l'Australie.

OTTER n. m. Sorte d'engin, que les pêcheurs emploient pour capturer les truites vivant dans les lacs.

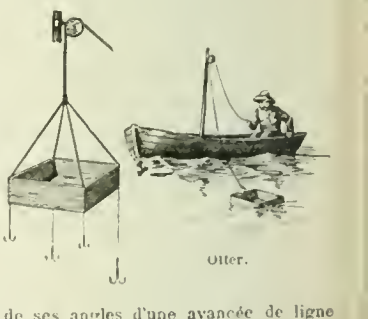

Otter.

— ENCYCL. L'*otter* est constitué par une boîte rectangulaire, munie à chacun de ses angles d'une avancée de ligne amorcée d'insectes ou de mouches. Cette boîte flotte à la surface de l'eau et demeure à portée de la main du pêcheur, qui se tient dans un bateau.

OTTERBERG, ville d'Allemagne (roy. de Bavière [présid. du Palatinat-Rhénan]), sur l'*Otterbach*, tributaire de la Lauter ; 2.684 hab. Filature et tissage de lin. Vignobles.

OTTERSWEIER, village d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Baden]), sur la branche septentrionale de la Sulz ; 2.600 hab. Vignobles.

OTTERY-SAINT-MARY, ville d'Angleterre (comté de Devon), sur l'*Otter* ; 4.300 hab. Tanneries ; draps.

OTTETTO n. m. Musiq. V. OCTUOR.

OTTIGNIES, comm. de Belgique (Brabant [arrond. de Nivelles], près de la Dyle ; 2.149 hab.

OTTIN (Auguste-Louis-Marie), sculpteur, né et mort à Paris (1811-1890). Il obtint le prix de Rome en 1836 et débuta au Salon de 1841. Citons de lui : *Hercule présentant à Eurysthée les pommes du jardin des Hespérides*, marbre (jardin du Luxembourg) ; les bustes de *Chaptal*, de *Ingres* ; *Ecce Homo* ; *Mater amabilis* ; *Chasseur indien surpris par un boa* (médaille de 1re classe) ; *l'Amour et Psyché*, *Lenconis*, œuvres d'une grande allure. En 1852, Ottin exposa le buste de *Mlle Richardot* et *Polyphème surprenant Acis et Galatée*, modèle du groupe exécuté depuis pour la fontaine monumentale de Médicis, au jardin du Luxembourg. On lui doit aussi : à la Bourse de Marseille, *la France*, *la Ville de Marseille*, *Pythéas et Euthymène*, *la Morine* et *le Commerce* ; et à Paris, à l'église Sainte-Clotilde, *Sainte Scholastique*, *Saint Benoît* ; *Saint Gontran* et *Saint Chrysostome*, à l'église Saint-Augustin, etc. Ottin est l'auteur de *Esquisse d'une méthode applicable à l'art de la sculpture* (1864). — Son fils, LÉON-AUGUSTE, né à Paris, s'est adonné avec succès à la peinture sur verre. Rappelons de lui les vitraux : *la Décollation de sainte Barbe* et *la Mélancolie*, allégorie ; *la Butte Montmartre, le matin* ; *Martyre d'une sainte* ; *Promenade au bord d'un canal*, d'après Leys, et *les Cantons suisses et leurs alliés* ; etc.

OTTINGEN, ville d'Allemagne (roy. de Bavière [cercle de la Souabe]), sur la Wörnitz; 3.109 hab. Fabrique d'orgues. Capitale de l'ancienne *principauté d'Ottingen*, médiatisée en 1806.

OTTINI (Pascal), peintre italien, né à Vérone vers 1570, mort dans la même ville en 1630. Il termina plusieurs tableaux de son maître Ricci, passa quelques années à Rome, puis retourna dans sa ville natale. Parmi ses ouvrages, remarquables par l'expression des figures et par l'éclat du coloris, nous citerons : *le Massacre des innocents*, à l'église de Saint-Étienne, à Vérone, et *Saint Nicolas*, accompagné de plusieurs saints, son chef-d'œuvre, à l'église Saint-Georges, dans la même ville.

OTTMACHAU, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]), sur la Neisse de Glatz; 3.650 hab. Fabrique de sucre. Minoteries.

OTTNANG, comm. d'Austro-Hongrie (Haute-Autriche [cercle de Hausruck]); 4.035 hab.

OTTO (Louis-Guillaume), comte DE MOSLOY, diplomate français, né à Kork (gr.-duché de Bade) en 1754, mort à Paris en 1817. Secrétaire particulier du chevalier de La Luzerne, ministre de France à Munich, il le suivit en Amérique (1779). Il y fut nommé secrétaire de légation, en 1785. De retour en France en 1792, il fut nommé premier commis des affaires étrangères (1793). Emprisonné, puis élargi après le 9-Thermidor, il devint secrétaire d'ambassade à Berlin, en 1798. Ministre plénipotentiaire à Londres en 1801, puis à Munich (1803), il fut nommé ambassadeur à Vienne, où il participa à la négociation du mariage de Marie-Louise (1809-1813). Créé conseiller, puis ministre d'État (1813), il fut sous-secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères pendant les Cent-Jours.

OTTO (Ernest-Julius), compositeur et organiste allemand, né à Kœnigstein (Saxe) en 1801, mort à Dresde en 1877. Il écrivit d'abord une série de chœurs qui devinrent populaires. Puis il donna deux opéras : *le Château sur le Rhin* et *les Clefs d'Augsbourg*, représentés à Dresde; trois oratorios : *Job*, *la Victoire du Sauveur* et *la Fête de la Rédemption au tombeau de Jésus*; etc. On lui doit, en outre, un certain nombre de morceaux religieux.

OTTO DE GUÉRICKE. Biogr. V. GUERICKE.

OTTO VENIUS. Biogr. V. VAN VEEN.

OTTO de Freisingen, historien allemand, mort en 1158. Troisième fils du margrave Léopold IV d'Autriche et d'Agnès, fille de l'empereur Henri IV, il entra dans les ordres à l'abbaye de Morimond, en Bourgogne, dont il devint abbé. Il fut élu, en 1137, évêque de Freisingen. Il est l'auteur d'une *Histoire générale* allant jusqu'à l'année 1146, continuée par Otto de Saint-Blasien, et d'une *Histoire de l'empereur Frédéric Ier*, continuée par Rahewin.

OTTOBONI. Biogr. V. ALEXANDRE VIII.

OTTOKAR, plus exactement PRZEMYSL **OTAKAR**, roi de Bohême (1191-1230). Il obtint en 1198 de l'empereur Philippe le titre de roi, intervint dans les luttes intérieures de l'Empire et se fit octroyer certains privilèges. — **PRZEMYSL Ottokar II** (1253-1278), roi de Bohême, combattit contre les Lithuaniens païens et fonda chez eux la ville de Kœnigsberg. En 1256, l'évêque de Cologne lui offrit la couronne impériale; il refusa. Il enleva la Styrie à la Hongrie et défit le roi Bela à la bataille de Cressenbrünn, épousa une princesse russe et hérita de la Carinthie et de la Carniole (1269). En 1271, il refusa encore la couronne impériale, qui fut décernée à Rodolphe de Habsbourg. Un conflit s'engagea entre Przemysl Ottokar et le nouvel empereur. Elle se termina par la bataille de Marchegg (1278), où le roi de Bohême fut tué.



Sceau d'Ottokar II.

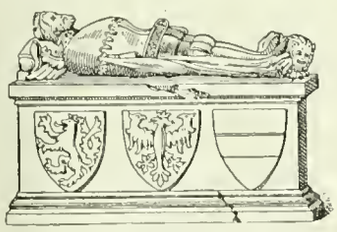

Tombeau d'Ottokar II.

OTTOKAR de Styrie, appelé aussi à tort **OTTOKAR de Horneck**, historien et poète allemand de Styrie (XIIIe-XIVe s.). Il composa une chronique de plus de 83.000 vers (*Steirische Reimchronik*), rééditée dans les « Monumenta Germaniæ historica » (1890). La *Chronique de Styrie* traite des événements qui se passèrent de la mort de Manfred à celle de l'empereur Henri VII.

OTTOMAN, ANE (*o-to* — du turc *Otsmâniyy*, descendant d'Otsman ou appartenant à Otsman), Turc; membre de la dynastie fondée par Othman ou Osman Ier : *Les conquêtes des* OTTOMANS.

— Adjectiv. Se dit des Turcs et de tout ce qui se rapporte à ce peuple : *L'empire* OTTOMAN. *La dynastie* OTTOMANE. — *Porte Ottomane*, Cour de Turquie. ‖ *Empire ottoman*, Ensemble des possessions sur lesquelles le padischah ou sultan de Constantinople exerce sa souveraineté ou sa suzeraineté. V. TURQUIE.

OTTOMANE (*o-to*) n. f. Sorte de canapé à dossier, à bois apparent, souvent garni de coussins aux deux extrémités.

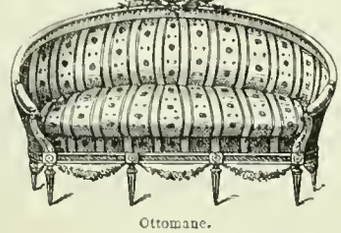

Ottomane.

OTTONA n. m. Magistrat japonais, chargé de l'inspection d'une rue.

OTTONE, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]); 1.458 hab.

OTTO-PETERS (Louise), femme de lettres allemande, née à Meissen en 1819, morte à Reudnitz, près Leipzig, en 1895. La révolution de 1830 lui inspira ses premiers vers, mais ce ne fut qu'en 1841, à la mort de son mari Gustave Muller, qu'elle se mit à écrire. A partir de 1847, elle se livra au prosélytisme pour la liberté; elle dirigea un « Journal des femmes traitant d'intérêts féminins supérieurs ». Elle mena cette campagne avec le poète Auguste Peters, qui fut emprisonné de 1851 à 1858. Elle l'épousa lorsqu'il sortit de prison, et ils fondèrent, à Leipzig, le journal démocratique *Journal populaire moyen allemand*. Nous citerons d'elle : *Louis le Sommelier* (1843); *Chants d'une jeune fille allemande* (1847); *Jésuites et piétistes ou Cécile Telville* (1852); *Quatre sœurs* (1852); *les Idéalistes* (1867); *les Chanoines de Strasbourg* (1872); *Deux électeurs ecclésiastiques du XVIe siècle* (1889); *Ma vie* (1893); etc.

OTTRÉLITE n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine avec fer, manganèse et magnésie, que l'on trouve principalement dans les schistes des Ardennes.

OTTUMWA, ville des Etats-Unis (Iowa), ch.-l. du comté de Wapello, sur la rivière Desmoines; 14.000 hab. Filatures de laine; construction de machines.

OTTUR, OTTER ou **OTER**, fils du pêcheur Redmar, dans la mythologie scandinave. Il vivait dans une rivière sous forme de loutre (*otter*). Odin, Hœnir et Loke l'ayant tué, Redmar les obligea à remplir et à couvrir d'or la peau de la loutre. Redmar refusa de partager le trésor avec ses deux autres fils, et fut tué par Fafnir. Ce trésor devait attirer la malédiction et la mort sur ses possesseurs.

OTTWEILER, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Trèves]), sur la Blies, affl. de la Sarre; 5.600 hab. Forges.

OTUMBA, ville du Mexique (Etat de Mexico); 10.000 hab. Cité très ancienne, qui fut sans doute la capitale des Otomis avant l'arrivée des Toltèques sur le plateau d'Anahuac.

OTUS (*tuss*) n. m. Nom spécifique du hibou moyen duc (*asio otus*), qui est l'*otus vulgaris* des anciens auteurs.

OTWAY (Thomas), auteur dramatique anglais, né à Trotton (Sussex) en 1652, mort à Londres en 1685. Il fut d'abord acteur, s'occupant à adapter à la scène de vieilles pièces ou des ouvrages étrangers. Il abandonna bientôt les planches. Ses premières tragédies, *Alcibiades* (1675) et *Don Carlos, prince d'Espagne*, tirée du roman de Saint-Réal (1676), reçurent un accueil qui l'encouragea. Il donna depuis, successivement : *Titus et Bérénice*, imité de Racine, *les Fourberies de Scapin*, d'après Molière (1677), et *l'Amitié à la mode*, un de ses plus importants ouvrages (1678), pendant les représentations duquel il s'éprit de l'actrice principale, Mrs Barry, maîtresse de lord Rochester; les dédains de celle-ci lui firent accepter une commission de cornette pour la guerre des Flandres. Il se dégoûta bientôt du métier militaire et retourna en 1679 à Londres, où il donna *l'Orpheline* (1680), tragédie bourgeoise; *l'Histoire de la chute de Caius Marius* (1680); *le Soldat de fortune* (1681), comédie, et sa suite, *l'Athée* (1684), entre lesquelles se place son chef-d'œuvre, *Venise sauvée* (1682). Il mourut usé par la misère et les débauches. Ses nombreuses productions sont pleines de beautés de premier ordre, gâtées par des fautes de composition, des négligences de style et une regrettable obscénité de langage. *Venise sauvée* a été traduite en français et jouée à la Comédie-Française en 1746.



Otway.

OU (du lat. *aut*) conj. Sert à marquer l'alternative : *Blanc* OU *noir. Parlez bien* OU *taisez-vous.* ‖ Peut se répéter devant chaque terme de l'alternative : *Tout luxe corrompt* OU *les mœurs* OU *le goût.* (J. Joubert.)

Le bien *ou* le mal se moissonne,
Selon qu'on sème *ou* le mal *ou* le bien.
LAMOTTE.

‖ Est souvent accompagné de l'adverbe *bien*, qui est alors explétif : *Ayez de l'argent*, OU BIEN *vous n'aurez rien.*

— Autrement dit, en d'autres termes : *Le nom* OU *substantif. Lutèce* OU *l'ancien Paris.*

— Substantiv. n. m. *Cet* OU *me tue.* (La Font.)

— ENCYCL. Quand la conjonction *ou* sépare ou lie plusieurs mots auxquels se rapporte un verbe ou un qualificatif, l'accord se fait ordinairement avec un seul mot, celui qui est le plus voisin : *Son père ou sa sœur l'*ACCOMPAGNERA. Si, pourtant, il pouvait résulter de cet accord partiel une erreur de sens, il faudrait faire accorder les variables avec tous les mots unis par *ou* : *Les Samoyèdes se nourrissent de chair ou de poisson* CRUS. (Buff.) Le mieux est, d'ailleurs, d'employer une autre tournure.

OÙ (du lat. *ubi*) adv. Interrogativem. En quel lieu. ‖ Sans interrogation, Lieu dans lequel : Où *allez-vous ?*

Je vais *où* va toute chose,
Où va la feuille de rose
Et la feuille de laurier.
ARNAULT.

— Par ext. En quoi, dans quelle chose, avec ou sans interrogation : *Quand on s'amuse sans nuire ni à soi, ni aux autres, où est le mal ?* ‖ A quoi : *Nous ignorons où nous réduira l'avenir.* ‖ Auquel, à laquelle, etc. (Se rapportant à un substantif) : *C'est une chose où je suis déterminée.* (Mol.) [Vieux.]

— *Là où*, Au lieu dans lequel; en la chose dans laquelle : LÀ OÙ *finit le droit, commence la violence.*

— *Où que*, En quelque lieu que : OÙ QUE *nous allions, la mort nous guette.*

— *D'où*, De quel endroit; de quelle origine, de quelle source, de quelle cause : *Ne regarde pas* D'OÙ *tu viens; vois où tu vas.* (Beaumarch.)

— *Par où*, Par quel endroit; par quel moyen : PAR OÙ *passer ?* PAR OÙ *se tirer d'affaire ?*

— Gramm. Pour la distinction entre *dont* et *d'où*, v. DONT. ‖ On ne doit jamais commencer par *où* ni *d'où* la proposition qui a pour objet d'expliquer une première proposition formée du pronom *ce*, du verbe *être* et d'un complément indirect ou adverbial. Ne dites pas : *C'est là* OU *je vais. C'est là* D'OÙ *je viens.* Dites : *C'est la* QUE *je vais. C'est de là* QUE *je viens.* — *Où* s'emploie quelquefois comme pronom relatif; il signifie alors *auquel, duquel*, etc. :

Chacun a son défaut où toujours il revient.
LA FONTAINE.

OU (*le Lièvre*), L'un des douze animaux cycliques qui président aux heures du jour japonais. « L'heure du lièvre » est la quatrième et correspond à quatre heures du matin.

OUA, ville de l'arrière-pays de la colonie anglaise de la Côte de l'Or, centre commercial important entre les pays de la boucle du Niger.

OUABAÏNE n. f. Composé toxique extrait de l'ouabaïo. (Elle paraît identique à la strophanthine lévogyre, avec une activité deux fois plus grande.)

OUABAÏO n. m. Substance employée par les Somalis pour empoisonner les flèches. (C'est un extrait aqueux de tiges et racines de divers *acokanthera* [apocynées], particulièrement de l'*acokanthera ouabaïo*. Cet extrait, qui agit comme poison cardiaque, renferme 3 p. 100 d'ouabaïne.)

OUABONIS, peuple nègre dispersé au milieu des Gallas, des Somalis, des Massais, etc., principalement sur les rives du Tana. (Les Ouabonis troquent de l'ivoire ou du miel contre le tabac.)

OUACHE n. f. Mar. V. HOUACHE.

OUACHOS, misérable tribu indienne de la sierra Nevada de Californie. En été, les Ouachos suffisent à leurs besoins au moyen de la chasse et de la pêche; en hiver, ils mendient dans les villes.

OUADAÏ, Etat du Soudan central, entre le Baghirmi, le Kânem, le Borkou, le Darfour et le Haut-Oubangui français. Sa superficie dépasse 400.000 kilom. carr.; sa population est estimée à 2.500.000 hab. Cuny y pénétra en 1858. Vogel y avait été assassiné en 1856, et Beurmann eut le même sort en 1861. Depuis, il n'a été vu que par Nachtigal en 1873, Matteucci et Massari en 1880. C'est un pays assez accidenté, surtout dans l'Est et au Centre; il est peu arrosé, surtout dans le Nord. Pendant la saison sèche, on n'a que les eaux souterraines. La fertilité du sol est médiocre; on ne cultive que le millet. La ressource principale est l'élevage du chameau, de l'autruche, et aussi des bœufs, des chèvres et, en quelques points, des chevaux. La population indigène est de race nigritique, mais mélangée d'Arabes qui ont fait triompher dans tout le Soudan central un islamisme fanatique. Le sultan du Ouadaï réside à Abechr, fondée en 1850 à la place de l'ancienne capitale Ouara, qui n'est plus qu'un centre commercial (exportation de cuivre, de plumes d'autruche, etc., importation de sel, d'étoffes). Le pays est devenu, depuis 1900, le pays de résidence du Mahdi senoussi et le centre d'action des Senoussites.

OUADAN, oasis du Sahara occidental (Adrar), à environ 200 kilom. à l'E.-N.-E. d'Atar, au point où finit l'ouadi Irenouan. Jadis florissante, elle est aujourd'hui déchue.

OUADDA ou **OUADDAS** (LES), poste français de la colonie du Congo, sur l'Oubangui, entre le confluent de la Lemo et celui de l'Ombella. Il fut fondé en 1890 par Crampel. Ce fut le point de départ de la plupart des expéditions françaises vers le Chari.

OUADELAÏ, ancienne ville du Soudan égyptien, dans l'enclave congolaise de Lado, sur la rive gauche du Nil Blanc, peu après sa sortie du lac Albert. Emin-pacha, chassé de Lado par les mahdistes, s'y réfugia et en fit la capitale de la province Equatoriale. Après son départ, Ouadelaï disparut, envahie par la végétation tropicale.

OUADI (mot ar.) n. m. Nom donné aux rivières intermittentes d'Arabie et d'Afrique, et, par extension, aux vallées de ces cours d'eau.

OUADIGOS, fraction importante des *Ouanikas*, de la côte orientale d'Afrique. Les Ouadigos occupent le littoral, entre Mombaz et la baie de Tanga.

OUADI-HALFA, ville d'Egypte (Haute-Egypte [prov. d'Esneh]), sur la rive droite du Nil, un peu en aval de la deuxième cataracte, à laquelle elle a donné son nom; 3.000 hab. environ. Autour de la ville, grands champs d'alfa. Tissage et commerce de sparterie. — La cataracte d'Ouadi-Halfa est constituée par une série de rapides s'étendant sur une vingtaine de kilomètres. Le fleuve y coule sur une série de barrages granitiques qu'il a en partie déchiquetés, et qui forment un inextricable dédale de petites îles.

OUADI-MOUÇA, OUADI-MOUSSA ou **OLDJI**, village de l'Arabie du Nord-Ouest, à 85 kilom. S. de l'extrémité méridionale de la mer Morte, dans les montagnes du Djebel-ech-Chera, sur un ruisseau qui sort de *Aïn-Mouça*, ou « source de Moïse ». A proximité, ruines célèbres de *Petra*, capitale des Iduméens. Une gorge profonde de 80 à 100 mètres, et très étroite, conduit dans un amphithéâtre de la montagne, où se voient encore le Khazneh-Firoun (ou trésor du Pharaon), taillé dans le roc, de nombreux tombeaux inexplorés, un théâtre et des monuments romains.

OUADJILIS, tribu berbère de l'oasis d'Aoudjila, à l'extrémité nord du désert de Libye.

OUADNAGAR, ville de l'Inde (Goudjerate [Etat du Gaïkovar]), tributaire de l'empire anglais (prov. de Kadi; 15.100 hab.

OUAGADOU, pays du Soudan français (cercle de Gomboù), dépendant de la région du Sahel, conquis par le colonel Archinard dans la campagne 1890-1891. Pays agricole, habité par les Sarakolles.

OUAGADOUGOU ou **OUAGHADOUGOU**, ch.-l. de la résidence du Mossi, 2e territoire militaire du Soudan, longtemps lieu de résidence du naba du pays. Important centre commercial. Bureau télégraphique.

OUAGANDAS, habitants de l'Afrique équatoriale (Ouganda), au N. et au N.-O. du lac Victoria-Nyanza. Ces nègres de grande taille, élancés, sont d'une propreté remarquable. Un souverain les gouverne despotiquement et possède une nombreuse armée.

OUAGOGOS, peuple de l'Afrique équatoriale, vivant sur la route de Zanzibar au lac Tanganyika. Les Ouagogos

sont des nègres de grande taille, à physionomie intelligente. Ils forment une nation puissante, qui accueille tous les bannis des peuplades voisines.

Ouagouhas, tribu de nègres d'Afrique, vivant sur la côte ouest du lac Tanganyika et les rives du Loukouga.

Ouaguénias, peuple du haut Congo, dans la région des chutes de Stanley. Ils passent une partie de leur existence dans leurs canots et se nourrissent surtout de poisson.

Ouaguenoun, tribu berbère de l'Algérie (Grande Kabylie), dans les montagnes de l'arrondissement de Tizi-Ouzou. Les femmes ont une grande réputation de beauté.

Ouahéhiés, habitants de l'Afrique équatoriale (Ouhéhé, au N.-E. du lac Nyassa. Voisins, par leurs traits et leurs mœurs, des Ouagandas.

Ouahhabites, Wahhabites ou **Wahabites,** secte musulmane qui a fondé, dans l'Arabie centrale, un Etat dont le siège est à Nedjed. De là elle s'est répandue en Perse, en Chine, en Afghanistan, dans l'Inde, prêchant la révolution religieuse pour ramener les croyants aux traditions primitives et rétablir l'autorité théocratique.

Ouahigouya, ville du Soudan, 1er territoire militaire, ch.-l. du cercle de Yatenga. Placée sous le protectorat français par le commandant Destenave, en 1895.

Ouahoumas, tribus nomades de l'Afrique orientale, au N. et au N.-O. du lac Victoria-Nyanza. Grands, avec des traits relativement fins, les Ouahoumas paraissent issus des Massais ou des Gallas.

Ouaï ou **Wai,** ville de l'Inde (présid. de Bombay [prov. du Dekkan]), sur le Krichna ; 11.000 hab. Aux environs, fort de Pandougârh et magnifique temple de Doro.

ouaille (*ou-a-ill'* [*ll* mll. — pour *oueille* ; du lat. *ovicula*, dimin. de *ovis*, brebis] n. f. Brebis : *Mener paître ses* ouailles.

— Fig. et fam. Personne sur laquelle on a autorité, et spécialem. Personne placée sous la direction spirituelle d'un supérieur ecclésiastique. (S'emploie surtout au plur.) : *Ce pasteur gourmande ses* ouailles.

Ouaïna-ganga ou **Vaïna-ganga,** rivière de l'Inde centrale, formant avec l'Ouardha-Ganga le Pranhita, affluent de la Godavéri ; cours 610 kilom. Née dans les monts Satpouras, elle arrose Tchapara, Bhandara, reçoit à droite son principal affluent, le Kânhân, et s'unit, à Seoni, à l'Ouardha-Ganga.

ouais (*ou-è* interj. Fam. S'emploie pour marquer la surprise : Ouais! *notre servante Nicole, vous avez le caquet affilé pour une paysanne!* (Mol.)

Ouakambas ou **Ouakimangaos,** peuple de l'Afrique équatoriale, à l'E. du lac Victoria-Nyanza. Les Ouakambas s'enduisent le corps de graisse et d'ocre rouge et vivent sous la conduite des anciens.

Ouakhan ou **Vakhan,** Etat de l'Asie centrale (Pamir mérid.), tributaire du khanat afghan de Badakchan. Il comprend, entre le Pamir au N. et l'Indou-Koh au S., les vallées des rivières Pamir ou Sarikol et *Ouakhan* et la vallée supérieure du Pandj (branche de l'Amou-Daria, tributaire de la mer d'Aral), formé par leur réunion. Population très rare, évaluée à 3.000 hab. Sarhrad est le principal centre. Climat très rude. Les seules cultures, dans les creux des vallées, sont le blé, l'orge, les fèves. L'unique richesse des habitants consiste dans les troupeaux d'yaks.

Ouakhanis ou **Ouakhis,** population de l'Ouakhan. Ces montagnards ont une taille moyenne, des traits réguliers. Les hommes se livrent à l'agriculture, pendant que les femmes, qui sont fort bien traitées, dirigent le ménage et s'occupent des troupeaux.

Ouakhis. Ethnol. V. Ouakhanis.

Ouakikouyous, population de l'Afrique équatoriale, vivant sur le territoire des Massaïs.

Ouakimbous, peuplade de l'Ougogo, de l'Ouyanzi et du Kioueré (Afrique équator.). Très laborieux, les Ouakimbous s'adonnent à l'agriculture et à l'élevage.

Ouakissingas, peuplade nègre indépendante de l'Afrique équatoriale, vivant au N. du lac Bangouéolo.

Ouakoumous, tribu du haut Congo, qui se distingue des nègres du voisinage par un teint relativement clair et des traits rappelant ceux des Ethiopiens.

Oualamo, région de l'Ethiopie, limitée au N. par le Choa, au N.-O. par le Djimma, au S.-O. par le Koulla, au S. par le Ghemmo, à l'E. par l'Ogaden ; a été soumise par Menelik en 1894. Ce pays fertile (figuiers, palmiers, oliviers, fusains, sycomores, etc.) produit en abondance du blé, de l'orge, du café, du coton, du tabac.

Oualan, île anglaise de la Polynésie, une des plus petites de l'archipel Fidji (121 kilom. carr.). Terre volcanique, aux montagnes déchiquetées, présentant d'assez belles vallées, avec de riches plantations de tabac, canne à sucre et cocotier. *Levuka*, son agglomération principale (sur la côte E.), a été remplacée comme capitale de l'archipel par *Suva* (île de Viti-Levu), au port plus sûr.

Oualata, ancienne capitale de l'empire de Ghanata (Sahara occidental). Fait partie du Hodh, oasis pour les caravanes, entre le Maroc et le Soudan.

Oualéga ou **Oualléga,** région de l'Ethiopie, au N.-O. du Kaffa. Sur le versant occidental du haut plateau éthiopien. Explorée en 1894 par l'ingénieur Ilg au service de Menelik. C'est un pays boisé et arrosé par de nombreux cours d'eau, tributaires du bassin du Nil par le Sobat, la Dideua, etc. Mines d'or.

oualle n. f. Canal placé au fond des galères, du XVIe au XVIIIe siècle, et contenant le lest.

Oualo, territoire du Sénégal, faisant partie des pays protégés du cercle de Dagana ; 33.838 hab. (Ouolofs. Sous la domination de la France, par traités des 8 mai 1819 et 4 septembre 1835 ; démembré en 1856.

Oual-oualé, gros bourg du Mampourst (colonie allemande du Togo), entre le Gourounsi et le Mossi, centre d'échanges pour le commerce de la noix de kola

Ouambouttis, peuplade naine de l'Afrique équatoriale, appartenant au grand groupe des Négrilles. Ces petits nègres vivent de chasse, dans la grande forêt située au N. de l'équateur. V. Négrilles.

Ouami ou **Moukondogoua,** fleuve de l'Afrique orientale allemande, né dans l'Onsagara, au pied des monts Roubého et se terminant par un delta dont le bras principal aboutit au S. de Saadani, dans l'océan Indien.

Ouandala ou **Mandara,** ancien Etat indépendant entre le Bornou et l'Adamaoua, dépendant aujourd'hui de la Nigéria septentrionale anglaise.

ouanderou n. m. Nom vulgaire d'une espèce de macaque propre à l'Inde méridionale. (L'ouanderou [*macacus silenus*], type du sous-genre *vetulus*, est un beau singe brun, à face noire, entourée d'une épaisse auréole de poils blancs, répandu du Coromandel à Ceylan.)



Ouanderou

Ouangara, nom commun qui veut dire Centre commercial habité par des marchands haoussas. On en a fait improprement une ville du haut Dahomey, dont le véritable nom est *Djougou*.

Ouangaras, nom donné par différents auteurs à une population que l'on disait apparentée aux Mandingues, mais dont l'existence reste encore très problématique.

Ouang-kiang ou **Min-kiang,** rivière de Chine (prov. du Sé-Tchouen), affluent gauche du Yang-tsé-Kiang supérieur. Née dans les monts Min-Chan, limitrophes de la province du Kan-Sou, elle coule du N. au S., arrose Soung-Pan-Ting, reçoit à droite le Hé-Choui, traverse la gorge que domine le mont des Sept-Cloux, passe à l'O. de Tcheng-Tou qu'elle arrosait jadis, reçoit le Toung-Ho, grossi du Ya-Ho, et se jette dans le Yang-tsé-Kiang, devant Soui-Tcheou. Longueur, 750 kilom. Sa vallée mène du haut Yang-tsé-Kiang au haut Hoang-Ho, par le Tao-Ho, affluent de ce dernier fleuve.

ouangle n. m. Bot. Un des noms du sésame.

ouangou n. m. Pâte durcie, de farine de manioc.

Ouanguindos, nègres de l'Afrique orientale, vivant entre les rivières Loufidji et Rovouma. Ils sont reconnaissables à leurs incisives médianes taillées en pointe et aux figures d'animaux dont ils se tatouent.

Ouang-tching, écrivain chinois, qui vivait au XIVe s., sous la dynastie mongole des Youen. Il est l'auteur du *Nong-chu* (Traité d'agriculture).

Ouanikas ou **Ouanyikas,** population de la côte orientale d'Afrique, plus connue sous le nom de *Souahélis*.

Ouan-li. Biogr. V. Chin-Tsoung.

Ouanne, rivière de l'Yonne et du Loiret. Elle naît par 210 mètres d'altitude, coule vers le N.-O. et l'O., passe par Touey, Charny, Château-Renard et gagne, à 5 kilom. en amont de Montargis, la rive droite du Loing. Cours 70 kilom.

Ouanne (lat. *Odona*), comm. de l'Yonne, arrond. et à 22 kilom. d'Auxerre, à la source de l'*Ouanne* ; 990 hab. Distilleries, scierie. Eglise du XVIe siècle. Châteaux des Minières (XVIe s.) et d'Etrisy (XVIIe s.).

Ouanyamouézis, peuple de l'Afrique équatoriale, habitant l'Ounyamouézi, région située au S. du lac Victoria-Nyanza. Les Ouanyamouézis purs offrent un type nigritique atténué. Les deux sexes ont l'habitude de s'arracher les cils. Les hommes portent de longues cicatrices qui vont de l'angle externe des yeux jusqu'à la mâchoire inférieure. D'humeur belliqueuse, ils sont divisés en tribus.

Ouanyoros, peuple de l'Afrique équatoriale (Ounyoro), au N.-O. du lac Victoria-Nyanza. Ils ont le teint d'un rouge foncé et les cheveux crépus. Ils s'arrachent les incisives inférieures et se font des cicatrices aux tempes.

Ouaoua, ville de la Nigeria septentrionale anglaise (Sokoto), dépendant de la province de Kano.

Ouaouaitou, Ouaouatou, nom que les Egyptiens donnaient à la confédération de peuples nomades qui vivaient le long du Nil, entre Philæ et Korosko. Ils furent soumis par les pharaons de la IVe ou de la Ve dynastie.

Ouaousis, peuplade nègre rencontrée par V. Giraud à l'O. du lac Bangouéolo. Les Ouaousis sont des brigands qui font preuve d'une véritable férocité.

Ouapou, Ouapoa ou **Adam,** île de la Polynésie, archipel français des Marquises, groupe du Nord-Ouest ; terre triangulaire, montagneuse. Littoral découpé ; belle anse de Bon-Accueil. Superf. 83 kilom. carr. ; pop. 410 hab.

Ouardan ou **Ouerdan,** village d'Egypte (Basse-Egypte [prov. de Gizeh]), sur le Nil (branche de Rosette ; 4.500 hab.

Ouardha ou **Vardha,** ville de l'empire anglais de l'Inde (vice-gouv. des Provinces-Centrales [prov. de Nagpour ; 5.800 hab. Coton. Construite en 1866 sur l'emplacement de Palakvari. — Le district a 6.218 kilom. carr. et 387.200 hab.

Ouardha-ganga, rivière de l'Inde centrale, qui forme avec l'Ouaïna-Ganga le Pranhita, affluent de la Godavéri (tributaire du golfe du Bengale). Née dans les monts Satpouras, elle sépare le Bérar du Nagpour, et se joint, à 10 kilom. de Chanda, à l'Ouaïna-Ganga.

Ouargla, ville du Sahara algérien, à 800 kilom. S.-E. d'Alger ; 3.000 hab. Elle fut fondée par des Berbères Zenatas et comprend trois quartiers distincts : ceux des Beni-Sissin, des Béni-Ouagghim et des Beni-Brahim. Arabes, Mozabites, Harratin ou nègres. L'oasis compte un million de dattiers, arrosés par 300 puits.

Ouari ou **Ouary,** ville de l'Afrique occidentale (Nigeria méridionale anglaise, dans une île de la rivière *Ouari*, l'un des bras du Niger.

ouarine n. m. Nom vulgaire d'un singe du Brésil, l'alouate guariba.

Ouarouas, grande tribu de l'Afrique équatoriale, habitant à l'O. des lacs Tanganyika et Moëro. Ce sont de beaux nègres, qui vivent à la façon des Ouagandas.

Ouarsanguélis, tribu du Somal, qui s'étend sur le littoral, au S. du golfe d'Aden. V. Somalis.

Ouarsénis ou **Ouaransénis,** massif montagneux de l'Algérie, entre la vallée du Chélif au N., la vallée de la Mina à l'O., les steppes au S. et la vallée de l'oued Dembemi à l'E. Le grand pic de l'Ouarsénis ou Kef-Sidi-Amar atteint 1.995 mètres et domine le reste du massif. Les terrains sont en général peu fertiles. — L'Ouarsénis a donné son nom à une commune mixte de 40.000 hab., dont 300 Européens, qui a son centre au bordj des Béni-Hindel.

Ouasagaras, population de l'Onsagara, dans l'Afrique équatoriale, à l'O. de Bagamoyo. On observe deux types parmi ces nègres : l'un grand et robuste, dans les endroits élevés, l'autre petit et malingre, dans les plaines. Ils se liment les dents en pointe et se font des tatouages entre les oreilles et les sourcils.

Ouasît, Ouîsît, nom que les Egyptiens donnaient à à la ville de Thèbes et au nome Thébain.

Ouassoulou, ancienne province des Etats de Samory, comprenant le bassin de la rive droite du haut Niger et ses affluents : le Mafou, le Niandan, le Milo, le Baoulé.

ouate (l'Acad. veut qu'on aspire la première syllabe de ce mot quand il est précédé de l'article : *le la ouate* [quelques-uns, dit-elle cependant, écrivent *de l'ouate*], mais non dans les autres cas : *Robe doublée d'ouate.* — Peut-être de l'allem. *watte*) n. f. Laine, soie, filasse ou coton préparés soit pour être placés sous la doublure des objets de literie ou de vêtement que l'on veut rendre plus chauds, soit pour servir à des pansements, etc. : Ouate *de laine, de soie, de coton.* ‖ *Ouate cartonnée,* Sorte de carton imperméable, formé de deux cartons séparés par une couche d'ouate, et qui a été employé pour le doublage des navires. ‖ *Ouate tapissière,* Ouate formée de diverses matières élastiques et légères collées sur des feuilles préparées, et servant à rembourrer les meubles. ‖ *Ouate hydrophile.* V. l'art. encycl.

— Par anal. Objet qui a la consistance ou l'aspect de la ouate : *Les nids des petits oiseaux sont garnis d'*ouate.

— Bot. Bourre douce et lustrée qui couvre les gousses des apocynées, et particulièrement celles de l'asclépiade. ‖ *Herbe à la ouate,* Nom vulgaire de l'asclépiade.

— Encycl. Filat. Les *ouates* se divisent en trois sortes : la *ouate commune*, la *ouate fine* et la *ouate pour pansements*. La première, dite aussi *ouate chiffonnière*, est fabriquée au moyen des déchets issus du nettoyage et de l'effilochage des vieux tissus de coton. La ouate fine se fait avec les beaux déchets de coton recueillis lors du débourrage des cardes, ou entraînés par les ventilateurs. La troisième sorte, la ouate pour pansements, s'obtient avec des cotons neufs cardés. Dans tous les cas, les déchets sont d'abord soumis à l'action de machines dites *herissons*, qui divisent la masse que l'on peigne ensuite pour en former des rubans ultérieurement aplatis et mis en feuilles en passant entre deux cylindres parallèles à surfaces lisses.

— *Ouate cartonnée imperméable.* Cette ouate se compose d'une pièce d'ouate étendue sur une toile de crin de la même dimension, recouverte d'une autre toile de crin, après avoir été arrosée d'un encollage. Le tout passe sous un cylindre à froid, où il se purge de son excédent d'encollage ; la ouate, lorsqu'on l'a laissée sécher, est passée à plusieurs reprises sous un cylindre bien chaud, puis apprêtée comme un cuir destiné à recevoir le vernis.

— *Ouate de soie de fantaisie.* Cette espèce d'ouate se fabrique avec les soies dites « de fantaisie », ayant subi les préparations qui les rendent propres au cardage. On les place sur des cardes, au sortir desquelles elles reçoivent différentes manutentions d'assemblage.

— *Ouate-laine.* En 1847, Poinsignon et Ancel découvrirent la manière de fabriquer la ouate avec de la laine. Les chiffons en laine non feutrée, bien lavés, effilés, forment des nappes que l'on carde. A l'aide d'une brosse à longs poils, on colle avec de la gélatine et de l'alun délayés dans de l'eau.

— *Ouates-filasses.* Ce sont des filasses grossièrement cardées et gommées des deux côtés, de manière à former une feuille très dure et assez semblable à un carton flexible. Elles sont destinées à l'usage des uniformes militaires, auxquels elle donnent de la raideur.

— *Ouate-tapissière.* Cette ouate se compose de couches très minces de matières fibreuses, étoupes, coton, chanvre, poils, crins, plumes, etc. Sur des feuilles préparées, on place une couche égale des matières qui servent à rembourrer les meubles ; on couvre cette couche d'une autre feuille d'ouate et l'on comprime. Cette manière de rembourrer offre l'avantage de n'être pas sujette à feutrer et à former peu à peu une masse compacte.

— Pharm. et therap. C'est au chirurgien français Alphonse Guérin qu'est due l'invention du pansement ouaté. Guérin amassait sur les plaies une épaisse couche d'*ouate* sèche ordinaire, après les avoir recouvertes d'une tarlatane trempée dans des liquides antiseptiques (vin aromatique, alcool camphré, etc.). L'air, en filtrant au travers du coton, se débarrassait des germes microbiens qui se seraient déposés sur les plaies. On se sert aujourd'hui de la *ouate hydrophile*, obtenue en purifiant le coton par des lavages dans des eaux alcalines et acides, de manière à lui permettre, après dessiccation, d'absorber facilement les liquides. La ouate hydrophile sert à préparer les *cotons médicamentaux* (ouate au sublimé, ouates iodoformée, boriquée, salolée, phéniquée, etc.), obtenues en faisant absorber au coton purifié une solution ou une émulsion du médicament dont on veut le charger. L'art dentaire emploie une *ouate cocaïnée* (anesthésique) et une *ouate à l'acide arsénieux*, qui sert à détruire les fibrilles nerveuses de la pulpe des dents cariées. La *ouate de pin*, dont on fabrique des plastrons dits « hygiéniques », est formée de fibres de bois de conifères.

ouater v. a. Garnir d'ouate : Ouater *un manteau.*

— Par anal. Garnir d'une matière semblable à la ouate. *L'oisillon tisse et* ouate *son nid.* (G. Sand.)

Ouaté, ée part. pass. du v. Ouater.

— Fig. Délicatement entouré : *Vieillard* ouaté *de petits soins.* ‖ Fam. Entouré de toute part, enfermé : *Voici donc le cher comte de Garofa* ouaté *de pierre de taille.* (Th. Gaut.)

S'ouater, v. pr. Etre, devoir être ouaté. ‖ Ouater, faire ouater ses vêtements ; couvrir chaudement : *Les femmes s'*ouatent *plus que les hommes.*

ouateux (*teû*), **euse** adj. Qui tient de la ouate ; qui est doux comme de la ouate. ‖ Qui est garni d'ouate. ‖ Qui ressemble à de la ouate.

OUATIER (*ti-é*) n. m. Mécan. Appareil employé à la fabrication des diverses sortes d'ouate et qui se compose de hérissons, de cardes et de cylindres de calaodrago.
— Bot. Herbe à la ouate, l'asclépiade.

OUATINE n. f. Sorte d'étoffe ouateuse, employée dans la doublure de certains vêtements.

OUATINER v. a. Garnir d'ouatine.

OUATOUTAS, tribu de l'Afrique équatoriale (Ougomba), au S.-O. du lac Victoria-Nyanza. Ce sont des nègres pillards, batailleurs et cruels.

OUAYANAS. Ethnol. V. ROUCOUYENNES.

OUAZARAMOS, population du littoral oriental de l'Afrique, entre le Kingani et le Loudidji. Jadis pillards et trafiquants d'esclaves, ils font aujourd'hui un peu d'agriculture.

OUBA, rivière de la Russie d'Asie (Sibérie [gouv. de Tomsk]). Elle descend de l'Altaï et atteint l'Irtych, rive droite, en aval d'Oust-Kamenogorsk. Cours 300 kilom.

OUBANGUI, OUBANGHI ou **NKOUNDJA**, fleuve de l'Afrique centrale, affluent de droite du Congo (1.300 kilom.). Il est formé par la réunion des deux grandes rivières Ouellé et M'bomou auprès de Yakoma. Il coule d'abord vers l'O.-N.-O., puis décrit une grande courbe et se dirige vers le S., coupé de rapides. Le premier bief, de 70 kilom. de long, va jusqu'aux rapides de Sétéma, près du poste français de Gué lorget. En aval de Sétéma, le fleuve atteint 6 kilom. de largeur, mais, à 40 kilom. plus bas, il se resserre, aux rapides de Mobaye. De nouveau il s'apaise, s'élargit jusqu'à 4 ou 6 kilom. et commence son grand coude vers le N. Il franchit les derniers obstacles par une série de rapides répartis sur 90 kil. de longueur (rapides de Kouimba, de l'Éléphant, de Belly, de Bonga et de Bangui ou Zongo). Il reçoit dans cette partie de son cours les rivières Kouango, Kandja, Kémo, Ombella, Mpoko à droite; Bonjo, Bembé, Ligui à gauche. En aval de Bangui, il entre définitivement en plaine. Son confluent avec le Congo forme un véritable delta de 11 kilom. de largo. Le fleuve est navigable sur 700 kilom. jusqu'à Zongo, puis sur quelques sections de son cours supérieur.

Découvert en 1884 par Haussen, exploré par Grenfell, Van Gèle, qui démontra son identité avec l'Ouellé de Schweinfurth, l'Oubangui est une des grandes voies de pénétration et de commerce de l'Afrique centrale. Il sert de frontière entre le Congo français et l'Etat indépendant.

OUBANGUI ou OUBANGHI (TERRITOIRES DE L') ou **HAUT-OUBANGUI**, portion nord-est de la colonie du Congo français. Elle est limitée au S. par le cours de l'Oubangui et celui du M'Bomou, qui la séparent de l'Etat indépendant du Congo; à l'E., par la ligne de partage des eaux Congo-Nil, frontière du Soudan égyptien, au N. et à l'O., un arrêté du commissaire général du Congo français du 10 décembre 1899 a fixé sa limite à la ligne de partage des eaux du Congo et du Chari, puis de la Kémo et du Kouange. Exploré par Potages, Junker, Lupton, etc., le pays fut occupé en partie par les Belges (de La Kéthulle) et reconnu à la France par l'arrangement du 14 août 1894. La région a à sa tête un administrateur délégué du commissaire général. Elle est subdivisée en quatre cercles : Mobaye, Bangasso, Rafaï et Zémio.

Le pays est constitué par des plateaux faiblement ondulés, de 350 à 800 mètres d'altitude, inclinés au S.-O. Les pluies, abondantes dans le Sud, tombent d'avril à novembre. L'Oubangui marque à peu près la limite nord de la forêt équatoriale; au delà, les forêts en galerie se mêlangent aux savanes. De nombreuses rivières sillonnent la région, presque toutes coupées de rapides (M'Bokou, Kerré, Ouarra, Chinko, Bail, affluents du M'Bomou; Kota, Bangui, Kouango, affluents de l'Oubangui). La seule voie de communication, d'ailleurs imparfaite, est constituée, à la frontière sud, par l'Oubangui et le M'Bomou. Les habitants sont pour la plupart des nègres bantous : Banziri, Sangos, Yakomas, Boubous, N'Sakkaras, Azandés ou Niams-Niams, fétichistes ou musulmans. L'exploitation du pays a été entreprise par des compagnies qui ont obtenu de vastes concessions de territoires.

O UBI CAMPI ! Fin d'un vers de Virgile (*Géorgiques*, II, 486), par lequel commence un développement où le poète chante la campagne : « Oh ! qui me rendra les campagnes baignées par le Sperchius et le Taygète, où retentissent les cris des jeunes filles de Laconie ! Oh ! qui me transportera dans les fraîches vallées de l'Hémus, à l'abri de l'ombre épaisse de ses bois ! »

OUBIER (*bi-é*) n. m. Une des variétés de faucons employés à la chasse.

OUBLI (subst. verb. de *oublier*) n. m. Manque ou perte de souvenir; action d'oublier; état d'une personne ou d'une chose oubliée : *L'*OUBLI *d'un détail important :*

> Quelque frein que l'esprit impose à la nature,
> L'effort le plus sublime est l'*oubli* d'une injure.
> FRÉVILLE.

— Égarement passager : *Commettre une faute dans un moment d'*OUBLI. ‖ Négligence coupable : *Commettre un* OUBLI *fâcheux.*
— *Oubli de soi*, Abnégation de ses droits, de ses intérêts.
— Mythol. *Fleuve Oubli, Fleuve d'oubli* ou *de l'oubli*, Léthé, fleuve de l'enfer des anciens, dont les eaux faisaient perdre la mémoire à ceux qui en buvaient.

OUBLIABLE adj. Susceptible d'être oublié : *Certaines injures ne sont pas* OUBLIABLES.


Oublies

OUBLIANCE (*bli-anss*) n. f. Tendance à oublier. (Vx.)

OUBLIE (*bli* — pour *oublée*; du lat. *oblata*, chose offerte) n. f. Sorte de pâtisserie fort mince, de forme ronde, cuite entre deux fers et enroulée ordinairement en cylindre ou en cornet : *Une marchande d'*OUBLIES. (S'appelle aussi PLAISIR.) ‖ *Main d'oublies*, Sept ou huit oublies vendues ensemble.

— *Faire l'oublie.* Se dit du linge mal apprêté, dont les coins se roulent comme une oublie.
— Conchyl. Coquille univalve à bords enroulés.
— Dr. anc. *Droit d'oublie*, Droit pour certains seigneurs de se faire donner par leurs vassaux des sortes de pains ronds et plats appelés *oublies*. ‖ Somme d'argent qui fut substituée par la suite à cette remise.
— Liturg. Pain d'autel, préparé pour la consécration de la messe. (Vx.)


Marchande d'oublies.

OUBLIER (du lat. pop. *oblitare*; class. *oblivisci*. — Prend doux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous oublions. Que vous oubliiez*) v. a. Ne pas se rappeler; perdre le souvenir de : OUBLIER *une date.* OUBLIER *d'écrire.* OUBLIER *qu'on est attendu :*

> Un bienfait perd sa grâce à se trop publier :
> Qui veut qu'on s'en souvienne, il le doit *oublier.*
> CORNEILLE.

— Ne point garder le ressentiment de : OUBLIE *les injures, jamais les bienfaits.* (Confucius.)
— Laisser par inadvertance : OUBLIER *son mouchoir.*
— Omettre : *En citant un passage,* OUBLIER *le nom de l'auteur.* ‖ Omettre par une négligence coupable : OUBLIER *son devoir.* ‖ Négliger, laisser de côté, ne pas songer à, renoncer à, ne pas s'occuper de : OUBLIER *ses intérêts.*
— Se détacher de, ne plus sentir d'affection pour : *Nous* OUBLIONS *ceux qui nous font du bien.* (A. MARTIN.) ‖ Ne plus donner des soins, ne plus faire de visites à : *On* OUBLIE *les parents pauvres.*
— Ne pas se prévaloir, ne pas faire parade de : *Un grand homme qui* OUBLIE *avec nous sa grandeur et sa gloire.*
— Loc. div. *Oublier a*, suivi d'un infinitif (vx), Ne plus songer à, omettre de : *J'*OUBLIAIS *à vous dire que les libraires me pressent fort.* (Boil.) [No plus savoir, perdre l'usage de : OUBLIER *à chanter, a danser.*] ‖ *Oublier l'heure,* Laisser passer, par inadvertance, l'heure où l'on avait quelque chose à faire. ‖ *Oublier les heures,* Ne pas s'apercevoir du cours du temps. ‖ *Oublier qui l'on est,* Se méconnaître, vouloir s'élever par orgueil au-dessus de sa condition. ‖ *Vous oubliez qui je suis,* Vous n'avez pas pour moi le respect, les égards que vous me devez. ‖ *N'oubliez pas,* Formule usitée pour exciter la charité de quelqu'un : N'OUBLIEZ PAS *un pauvre aveugle.* ‖ *Faire oublier,* Effacer le souvenir de : *Un grand savant* FAIT OUBLIER *un autre grand savant.* (V. Hugo.) ‖ *Se faire oublier,* Effacer son propre souvenir de la mémoire des hommes.
— PROV. et LOC. PROV. : **Qui bien aime tard oublie,** Ceux qui oublient facilement n'ont pas aimé véritablement. ‖ **Qui songe à oublier se souvient,** Il n'est rien qui imprime plus profondément une chose dans l'esprit que les efforts que l'on fait pour l'oublier. ‖ **Avoir oublié d'être bête,** Être fort éveillé, fort intelligent. ‖ **Il n'oublie rien pour dormir.** Se dit d'un homme fort éveillé sur ses intérêts. ‖ **Il n'oublie pas ses mains,** Il est rapace, enclin au vol.
— Bot. *Ne m'oubliez pas.* Nom vulgaire du myosotis.
Oublié, ée part. pass. du v. Oublier.
— Loc. fam. *Mettre une personne, une chose au rang des péchés oubliés,* N'y plus songer.
— Substantiv. Personne oubliée : *Il y a des* OUBLIÉS *d'un grand mérite.*
S'oublier, v. pr. Etre, pouvoir être oublié : *Tout s'*OUBLIE. ‖ Faire abnégation de soi-même; négliger ses intérêts propres : *Qui aime* S'OUBLIE *soi-même.* (Boss.) ‖ Manquer au devoir, aux convenances, à ce qu'on se doit à soi-même. ‖ Sortir de son caractère, de ses habitudes; devenir vain, insolent : *Les parvenus* S'OUBLIENT *aisément.* ‖ Avoir des faiblesses, ne pas rester égal à soi-même : *Xénophon et Platon* S'OUBLIENT *quelquefois.* (Bouhours.)
— Oublier l'heure, s'attarder, ne pas s'apercevoir du cours du temps :

> Heureux cent fois l'auteur avec
> [qui l'on *s'oublie!*
> LA MOTTE.

— PROV. : **Est bien fou qui s'oublie,** Il ne faut pas négliger ses intérêts en s'occupant de ceux des autres.
— ALLUS. HIST. : **Ils n'ont rien appris, rien oublié.** V. APPRENDRE.

OUBLIERIE (*bli-ri*) n. f. Fabrication des oublies; art de les fabriquer : *L'*OUBLIERIE *a fait de grands progrès.* ‖ Lieu où l'on fabrique les oublies. ‖ Lieu où on les serre.

OUBLIEUR n. m. Autref. Marchand d'oublies.
— Loc. anc. *On le ferait chanter les pieds dans l'eau comme l'oublieur.* On lui ferait tout faire. (Par allusion à l'usage de forcer l'oublieur à chanter les pieds dans l'eau, lorsqu'on avait gagné tout son corbillon.)

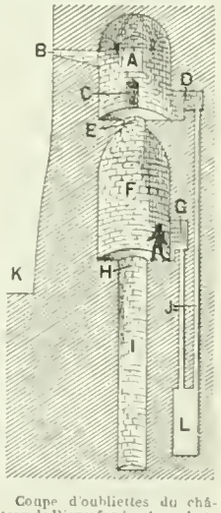

Coupe d'oubliettes du château de Pierrefonds : A, cachot. B, jour de souffrance; C, porte d'entrée du cachot; D, latrines; E, orifice d'entrée de l'oubliette; F, oubliette; G, latrines; B l, puits de l'oubliette; J, tuyau de descente des latrines; L, fosse d'aisance; K, fossé du château.

OUBLIETTES (*bli-èt'* — rad. *oublier*) n. f. pl. Cachots où l'on renfermait ceux qui étaient condamnés à la prison perpétuelle. ‖ Fosses couvertes d'une trappe à bascule ou d'une fausse trappe, où l'on faisait tomber ceux dont on voulait se débarrasser.
— Fam. *Mettre, Jeter aux oubliettes,* Mettre pour toujours de côté, ne plus s'occuper de.
— ENCYCL. Sous l'influence de traditions, de légendes, une confusion s'est produite au sujet de certaines fosses existant dans des châteaux. La plupart du temps, on a pris pour des oubliettes de simples fosses d'aisances, ou même des glacières. Viollet-le-Duc a constaté dans des châteaux, abbayes ou officialités, des cachots, des *vade in pace*; mais il déclare n'avoir trouvé que trois cachots pouvant être regardés comme des oubliettes : l'un au château de Chinon, l'autre à la Bastille, le troisième au château de Pierrefonds. Encore la destination des deux premiers n'est-elle pas certaine.

OUBLIEUR, EUSE n. Personne sujette à oublier.

OUBLIEUSEMENT adv. D'une manière oublieuse.

OUBLIEUX (eû), **EUSE** adj. Qui est sujet à oublier; qui oublie : *L'homme est* OUBLIEUX.
— Poétiq. Qui fait oublier : *L'*OUBLIEUX *Léthé.*
— *Oublieux de,* Qui oublie, qui met en oubli : *L'ingrat est l'homme* OUBLIEUX DES *bienfaits.*
— Substantiv. Oublieur : *Une vilaine* OUBLIEUSE.
— Hist. *Oublieux,* Epithète que le cardinal de Retz applique dans ses mémoires à des conspirateurs mondains et puérils (marquis de Senneterre, maréchal d'Estrées), dont les complots restaient toujours à l'état de projet.

OUBON ou **OUBÔNE**, ville de l'Indo-Chine centrale (Laos siamois), dans la zone d'influence française, sur le Moun, affluent du Mékong; 6.000 hab. Ch.-l. de prov. Escale des Messageries fluviales. Commerce de peaux, laque, ivoire, étoffes, vases en cuivre, opium.

OUBRIA n. m. Partie d'un atelier où l'on forge le fer, dans les usines métallurgiques des Pyrénées.

OUBSA-NOR, lac salé de l'empire chinois, dans la Mongolie occidentale, au centre d'un plateau en cuvette de 829 mètres d'altitude. Près de 4.000 kilom. carr.

OUÇADA n. m. Sorte de taie d'oreiller en laine, en usage chez les indigènes de l'Algérie comme chez la plupart des peuples orientaux et servant au transport des effets en guise de sac de voyage.

OUCHAK, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Khodavendikiar]); 13.000 hab. Culture du pavot; fabrication de tapis.


Ouchas.

OUCHAS (*Usas*), déesse indienne de l'aurore, fille de Dyôs (le ciel) et d'Aditi (l'espace infini, l'éther, sœur de la Nuit. Elle est la seule de toutes les déesses védiques qui soit réellement dépeinte sous l'aspect d'une femme. Bienfaisante, elle possède dans le Rig-Véda un rôle religieux important, car son apparition indique l'instant précis où le sacrifice doit se célébrer.

OUCHE (du lat. pop. *olca*, même sens) n. f. Agric. Terrain voisin de la maison et planté d'arbres fruitiers. ‖ Bonne terre qui peut fournir les produits les plus variés.
— Techn. Entaille qu'on fait sur le canon d'un fusil, pour indiquer une proéminence qu'il faut enlever à la meule et qui a une élévation égale à la profondeur de l'entaille.

OUCHE (PAYS D') (lat. *Uticum*), pays de l'ancienne France (Normandie), aujourd'hui départements de l'Eure et de l'Orne, arrosé par l'Iton, la Rille, la Charentonne. Villes principales : Bernay, Laigle. Sol sablonneux, minerai de fer et forêts, notamment autour de Breteuil et de Conches.

OUCHE, rivière de la Côte-d'Or, qui naît du massif de la Côte-d'Or, vers les Chaumes d'Auvenay (582 m.), coule au N.-E., puis au S.-E., prête ses gorges au canal de Bourgogne, entre à Dijon dans la plaine de la Bourgogne et atteint la Saône, rive droite, près de Saint-Jean-de-Losne. Cours 100 kilomètres.

OUCHNÎCHA n. m. Protubérance arrondie, sorte de bosse qui couronne le sommet du crâne des Bouddhas.
— ENCYCL. C'est un de leurs trente-deux signes caractéristiques, ou *lakchanas* (laksana), indice de leur intelligence transcendante. Il paraît probable que l'ouchnicha est simplement la représentation défigurée du *djata*, nœud de cheveux sur le sommet de la tête, qui était dans l'antiquité la coiffure des brahmanes et qu'aujourd'hui encore les bouddhistes donnent à leurs bodhisattvas.


1. Bouddha avec l'ouchnicha simple (Japon). 2. Ouchnicha orné (Cambodge).

OUCHOREUS, transcription grecque du nom, qu'une légende, recueillie par l'historien Diodore de Sicile, donnait à l'un des rois qui auraient régné après Ménès. On lui attribuait même la fondation de Thèbes.

OUCHTETAS ou **OUCHLATAS**, tribu du nord de la Tunisie, qui comprend environ 2.000 individus et qui s'avance jusqu'en Algérie. Les Ouchtetas sont des pillards, dont les incursions sur le territoire algérien contribuèrent à motiver, en 1881, l'expédition de Tunisie.

OUCHY, petite ville de Suisse (cant. de Vaud, sur la rive nord du lac de Genève, à 1 kilom. 500 de Lausanne, à qui la relie un chemin de fer funiculaire. Tour carrée du XVe siècle, reste d'un château qui fut la résidence des évêques de Lausanne.

OUCQUES, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 27 kilom. de Blois; 1.578 hab. Fabriques de toiles, vinaigreries.

OUDA, nom de trois rivières de la Sibérie. La première (gouv. d'Irkoutsk) descend des monts Iergik-Targak, frontière de Mongolie, arrose Nijné-Oudinsk et s'unit à la Birioussa pour constituer la Tassiéva (bassin de l'Iénisséi : 385 kilom. — La seconde même gouv. d'Irkoutsk part du versant ouest des Iablonoï et se perd, à Verkhné-Oudinsk, rive droite, dans la Selenga, tributaire du lac Baïkal; 375 kilom. — La troisième (prov. du Littoral) se verse dans la mer d'Okhotsk; 530 kilom.

Oude ou **Aoudh**, ancien royaume, aujourd'hui commissariat en chef de l'empire anglais de l'Inde, entre l'Himalaya et le Gange moyen (rattaché dans les statistiques au vice-gouvernement des Provinces-du-Nord-Ouest); borné par le Népal, le Rohilkand, le Doab, les Provinces-du-Nord Ouest; 62.706 kilom. carr. et 12.650.000 hab. Capit. *Luknow*. Vaste plaine, que parcourent de grands affluents du Gange : le Gogra, grossi de la Rapti, la Goumti, grossie de la Sai, le Ramgangâ. La région du Téraï est insalubre. Sol très fertile, très cultivé; produit riz et froment, maïs et millet, canne à sucre, coton, indigo, tabac, chanvre. Industrie : préparation de l'indigo et du thé; broderies d'or, objets en argent ciselé. Luknow et Faïzabad sont les chefs-lieux des deux provinces. L'Oude, considérée dans les légendes hindoues comme le berceau de la race aryenne, fut conquis au XIIe siècle par les musulmans. En 1764, après la défaite de Buxar, Luknow fut pris par les Anglais, qui ne cessèrent depuis d'intervenir; c'est avec leur consentement qu'en 1819 le nabab prit le titre de roi. En 1856, le nouveau royaume fut réuni aux possessions anglaises. Pendant la terrible insurrection de 1857, l'Oude fut le théâtre d'opérations importantes.

Oudeipour ou **Oudaïpour** ou **Mévar propre**, Etat de l'Inde occidentale (Radjpoutana). L'Etat, tributaire de l'empire anglais de l'Inde, occupe la plus grande partie du Mévar et s'avance dans le Malva; 33.310 kilom. carr. et 1.862.000 hab. Sur la frontière occidentale, la chaîne des Aravalis domine le plateau de 250 mètres en moyenne; au S. de la capitale, les monts Dounghér sont couverts par les jungles des Bhils; à l'E. sont les monts Salambar. A part la Sabarmati (bassin du golfe de Cambaye), dans le Sud, le pays presque tout entier est dragué par le Banas. Zinc, cuivre, plomb, fer, argent; grenats et améthystes. Les plaines, bien irriguées, produisent riz, coton, maïs, graines oléagineuses, sorgho, et, dans la saison sèche, orge et blé, canne à sucre, opium, tabac.

Oudeïpour, ville de l'Inde occidentale, chef-lieu de la principauté homonyme, dans la vallée de Ghirva; 46.380 hab. Palais magnifique du Maharana; grand temple de Djagdès. Aux environs, lac Petchola et ruines d'Ahar, nécropole des souverains d'Oudeïpour.

Oudenaerde (Robert Van), peintre et graveur flamand, né et mort à Gand (1663-1743). Elève de P. Van Cuyck, puis de Van Cleef à Anvers, il se rendit à Rome en 1685, où il étudia longtemps sous Carle Maratte. L'évêque de Vérone, cardinal Barbarigo, le fit venir près de lui, pour composer et graver tous les dessins d'un ouvrage héraldique que le prélat avait rédigé sur sa famille. Oudenaerde composa en même temps les vers servant de texte à ce recueil, qui contient 175 planches et qui ne parut qu'après sa mort sous le titre de *Numismata virorum illustrium ex gente Barbaryâ* (1762). La mort du cardinal le décida à se fixer à Gand. Citons, parmi les meilleurs travaux qu'il y exécuta : *Jésus au milieu des docteurs*, dans l'église des Bégunes; *Sainte Catherine conduite devant les idoles*, à Saint-Jacques, et, dans la chapelle de la Confrérie des bouchers, une immense toile où sont peints grands comme nature les *Chefs de la confrérie*. Mais la plus remarquable de ses créations fut le *Saint Pierre apparaissant aux chartreux pour les empêcher de quitter le cloître*.

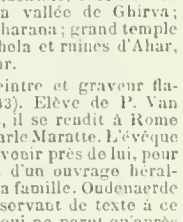

Armes d'Oudenarde.

oudenarde n. f. Sorte de tapisserie, qu'on fabriquait autrefois à Oudenarde.

Oudenarde et mieux **Audenarde**, ville de Belgique (Flandre-Orient.), ch.-l. d'arrond. sur l'Escaut; 6.929 hab. Fabriques de dentelles et tissus, filatures. Quelques monuments intéressants : hôtel de ville de style gothique avec façade richement ornée, au milieu de laquelle s'élève un svelte campanile, vraie dentelle de pierre qui s'amortit en couronne impériale; halle aux draps, édifice du XIIIe siècle aux proportions grandioses, églises de Sainte-Walburge et Notre-Dame-de-Pamèle. Ville très ancienne, Oudenarde jouit au moyen âge d'une grande prospérité. Forteresse importante, elle fut successivement prise par le duc de Parme et les Français au XVIIe siècle, Vendôme, qu'accompagnait le duc de Bourgogne, fut battu près de cette ville par le prince Eugène et le duc de Marlborough (11 juillet 1708).

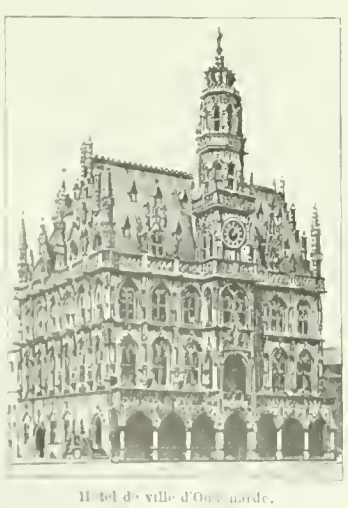

Hôtel de ville d'Oudenarde.

Oudenbosch, bourg des Pays-Bas (Nord-Brabant) [arrond. de Breda], à 10 kilom. du Holland-Diep; 5.000 hab.

Oudenburg, ville de Belgique (Flandre-Occidentale) [arrond. d'Ostende]; 2.510 hab. Sucrerie.

Oudendorp (François Van), philologue hollandais, né et mort à Leyde (1696-1761). Il fut recteur à Nimègue et à Haarlem, professeur d'histoire et d'éloquence à Leyde (1710). C'est le dernier des grands philologues hollandais. On consulte ses éditions de *Lucain* (1728), de *Frontin* (1731), de *César* (1737), de *Suétone* (1751) et d'*Apulée* (1785).

Oudet Jacques-Joseph), officier français, né à Maynal en 1773, mort à Wagram en 1809. Engagé dans les armées de la République, il fit une carrière brillante et rapide. Ayant protesté contre le coup d'Etat du 18-Brumaire, il fut maintenu à Besançon. Toujours partisan de la liberté républicaine, il adhéra à la société des Philadelphes. Son rôle politique dans sa lutte contre Bonaparte paraît très exagéré. Cependant, Oudet fut compromis dans le complot de Moreau. Mais il reprit du service en 1807, et fut blessé mortellement à Wagram (1809).

Oudewater, ville des Pays-Bas (Sud-Hollande), sur l'Yssel, 3.000 hab.

Oudin (Remi-Casimir), historien et critique protestant, né à Mézières en 1638, mort à Leyde en 1717. Il entra dans l'ordre des prémontrés (1655), et devint curé régulier d'Epinay-sous-Gamaches. Envoyé comme moine à l'abbaye de Bucilly (1678), il y reçut le roi Louis XIV en 1680. Deux ans après, il fut élu sous-prieur de Cuissy. En 1683, il obtint la permission de se rendre à Paris; mais il ne tarda pas à inquiéter ses supérieurs par les visites qu'il fit au ministre protestant Jurieu. Rappelé de Paris, il fut enfermé à l'abbaye de Ressons (Oise) d'où il s'évada (1690) et s'enfuit à Leyde, où il embrassa le protestantisme. Le plus important de ses ouvrages est un traité latin intitulé *Commentaire sur les anciens écrivains ecclésiastiques omis par Bellarmin, Posserin, Labbe et Ellies Dupin* (1722).

Oudin (François), poète latin de la compagnie de Jésus, né à Vignory (Champagne) en 1691, mort à Dijon en 1752. Il professa les humanités et la théologie. Il a composé une *Elégie sur la mort de Santeuil* (1698), des *Cantiques* en l'honneur de saint François Xavier et des *Hymnes nouveaux pour le bréviaire de Dijon* (1720). On a également de lui, en latin, des *Traités de théologie* et une *Histoire dogmatique des conciles* (1723). Sous le pseudonyme de d'Olivet, il a édité le recueil intitulé *Poemata didascalica* (1749).

Oudiné (Eugène-André), sculpteur et graveur en médailles, né et mort à Paris (1810-1887). Il remporta le grand prix de gravure en médailles en 1831. En 1837, il exposa le *Gladiateur blessé*, qui fit sensation. Oudiné fut attaché comme graveur, d'abord au Timbre, puis à la Monnaie de Paris. Dans la gravure en médailles, il montra un talent hors ligne. Parmi ses sculptures, nous mentionnerons : *la Vierge et l'Enfant Jésus, le Général Espagne* (Invalides); *la Vierge et l'Enfant Jésus* (église Saint-Gervais); *la Reine Berthe* (jardin du Luxembourg); *Bethsabée* (cour du Louvre); *le Roi Louis VIII* (Versailles); *les Quatre Evangélistes* (Saint-Gervais); *Buffon* (Louvre); *Saint Landry* (Saint-Germain-l'Auxerrois, 1861); *Daphnis* et *Hébé* (palais des Tuileries); etc. Oudiné a produit un grand nombre de bustes. Parmi ses médaillons, nous citerons ceux de *Gallé*, d'*Horace Vernet*, du *maréchal Bugeaud*, du *prince Napoléon*, d'*Oudiné* fils, d'*Ingres*, du *général Poncelet*, de *Mignet*, etc.

Parmi ses médailles les plus remarquables, nous citerons : l'*Amnistie; le Duc d'Orléans; la Colonne de Boulogne; Contre-amiral Dumont d'Urville; Berthollet;* la *Société des architectes;* médailles commémoratives de l'*Etablissement de la République;* du *Deux Décembre 1851;* de l'*Inauguration du tombeau de Napoléon Ier;* l'*Exposition universelle;* l'*Apothéose de Napoléon Ier;* la *Bataille d'Inkermann;* le *Tombeau de Napoléon Ier aux Invalides;* les médailles commémoratives de l'*Avènement de Napoléon III;* de l'*Annexion de la Savoie à la France;* des *Préliminaires de la paix de Villafranca*, etc. Il avait exécuté, pour la salle du conseil municipal de l'ancien Hôtel de Ville de Paris, quatorze bas-reliefs, détruits en 1871.

Oudinot (Nicolas-Charles), duc de Reggio, maréchal de France, né à Bar-le-Duc en 1767, mort à Paris en 1847. Ancien soldat au Médoc-infanterie, il fut nommé, en 1791, lieutenant-colonel des volontaires de la Meuse. Sa belle défense de Bitche lui valut d'être nommé, en 1793, chef de la 4e demi-brigade. Le 23 mai 1794, à Kaiserslautern, il se fraya un passage à la baïonnette. Général de brigade quelques jours après, il se distingua à Trèves et à Neckerau, où il fut blessé et pris. Libéré en 1796, il fit la campagne du Rhin sous Moreau, celles d'Helvétie et d'Italie en 1799 sous Masséna, et devint général de division. En 1805, Oudinot, à la tête de 10.000 grenadiers, remporta la victoire de Wertingen et contribua par son intrépidité au succès de la journée d'Austerlitz. Il se signala pendant la campagne de 1806, fut vainqueur l'année suivante à Ostrolenka, et se couvrit de gloire à Friedland. Gouverneur de Dantzig, puis d'Erfurt, il fut présenté par Napoléon au tsar comme le *Bayard* de l'armée française. En 1809, son intrépidité à Landshut et à Wagram lui valut le bâton de maréchal de France et le titre de « duc de Reggio ». En 1810, il occupa les Pays-Bas. Chef du 2e corps pendant la campagne de Russie, il montra le plus admirable courage au passage de la Bérésina. En 1813, il se battit comme un lion à Bautzen. Accablé par Bernadotte à Gross-Beeren, il racheta cet échec par ses victoires de Wachau sur le prince de Wurtemberg et de Freyburg sur le duc d'York. Pendant la campagne de France, il multiplia les prodiges de valeur à Brienne et Bar-sur-Aube. Il adhéra à la Restauration, reçut le commandement de la garde nationale et la pairie. En 1823, il commanda le 1er corps de l'armée française en Espagne et devint gouverneur de Madrid. Il était, à sa mort, grand chancelier de la Légion d'honneur (1839) et gouverneur des Invalides (1842). — Son fils, Nicolas-Charles-Victor **Oudinot**, duc de Reggio général français, né en 1791, mort en 1863, servit d'abord dans les pages de Napoléon, puis fut nommé lieutenant du hussards (1809). Aide de camp de Masséna en Portugal (1810), il fit la campagne de Russie. Sa belle conduite pendant la campagne de 1813, à Leipzig et Hanau, et en 1814 à Montmirail et à Craonne, lui valut le grade de chef d'escadron. Colonel des hussards du roi sous la première Restauration, il resta fidèle à Louis XVIII pendant les Cent-Jours. Sous la seconde Restauration, il devint successivement colonel des grenadiers à cheval de la garde, maréchal de camp (1822), commandant de l'école de Saumur (1824). Il démissionna après juillet 1830, mais rentra au service en 1835, et fit campagne en Algérie. Il en revint lieutenant général. Elu député de Saumur en 1842 et 1846, puis représentant de Maine-et-Loire à la Constituante de 1848, il reçut en 1849 le commandement du corps expéditionnaire envoyé contre la république Romaine, et prit Rome après un mois de siège. Pendant son absence, il avait été élu député de la Meuse à la Législative. Il y combattit la politique de l'Elysée et, au Deux-Décembre, il s'efforça d'organiser la résistance contre le coup d'Etat et subit quelques jours de détention au Mont-Valérien. On a de lui : *Aperçu historique sur la dignité de maréchal de France* (1833); *De l'armée et de son application aux grands travaux d'utilité publique* (1845); *Précis historique et militaire de l'expédition française en Italie* (1849). — Auguste **Oudinot de Reggio**, frère du précédent, né à Paris en 1799, mort à Muley-Ismaïl (Algérie) en 1835, suivit aussi la carrière militaire, devint colonel de chasseurs d'Afrique et fut mortellement blessé en protégeant la retraite de la colonne du général Uzel, assaillie par Abd-el-Kader dans les gorges de la Macta.



Maréchal Oudinot.

Oudinot (Eugène-Stanislas), peintre-verrier français, né à Alençon (Orne) en 1827, mort à Paris en 1889. En 1854, il fonda à Paris une importante manufacture de vitraux. Parmi ses principaux travaux, rappelons, à Paris, les vitraux de Sainte-Clotilde, de Saint-Leu, de Saint-Jacques du Haut-Pas, de Saint-Augustin, de la Trinité; les vitraux de la cathédrale de Beauvais, et de diverses églises de province.

Oudinsk, nom de deux villes de la Russie d'Asie (Sibérie orient.) : Nijné-Oudinsk [gouv. d'Irkoutsk], sur l'Ouda; 3.500 hab. Or dans les environs. (Le cercle a 49.750 hab.) — Verkhné-Oudinsk (prov. de Transbaïkalie), au confluent de l'Ouda et de la Selenga, non loin de la rive sud du lac Baïkal; 5.200 hab. Ch.-l. de cercle. Commerce des pelleteries; station du chemin de fer transsibérien. (Le cercle a 138.000 hab.)

Oudis ou **Oudins**, tribu mahométane du Caucase oriental, établie dans le gouvernement d'Elisabethpol.



Oudja.

oudja, symbole que l'on trouve figuré sur un grand nombre de monuments égyptiens. (L'*oudja* désigne proprement l'œil solaire, d'où découle tout ce qui est bienfaisant et agréable. Un grand nombre d'amulettes revêtent la forme de l'oudja).

oudjak ou **odjak** n. m. Terme qui désigne, en Tunisie, les pelotons de cavaliers indigènes chargés d'escorter, dans les cérémonies, les fonctionnaires du protectorat.

— Encycl. Ces cavaliers, moyennant un traitement fixe, se remontent à leurs frais et se nourrissent, eux et leurs chevaux; ils ne reçoivent directement que leurs armes et un burnous bleu ciel, d'où leur le nom de *spahis bleus*.

Oudjayani. Géogr. V. Oudjein.

Oudjda ou **Ouchda**, ville du Maroc, près de la frontière algérienne, à 24 kilom. de Lalla-Marnia, sur l'Isly, dans la plaine des Angad, ainsi appelée du nom de la tribu qui l'habite avec les Mehaya et les Sedjaâ; 8.000 hab. A 10 kilom. O. d'Oudjda, est situé le champ de bataille d'Isly.

Oudjein ou **Oudjdjein**, ville de l'Inde (Malva [Etat mahratte de Scindia]), sur la Sirpa, affluent du Tchambal (bassin du Gange); 34.690 hab. Ancienne capitale du Malva, et l'une des sept villes saintes de l'Inde. Palais de Scindia. Observatoire, construit en 1720 par le roi-astronome Singh II; c'est par Oudjein que passait le premier méridien des géographes hindous. Marché pour l'opium et les cotonnades. A 2 kilom., ruines de l'ancienne ville (*Oudjayani*), capitale légendaire de Vikramaditya, qui aurait régné sur presque toute l'Inde du Nord, et de qui date l'ère hindoue Samvât (57 av. J.-C.).

Oudjidji, pays de l'Afrique orientale allemande, sur la côte orientale du lac Tanganyika. La ville d'*Oudjidji*, au fond de la belle baie de Kigoma, est depuis longtemps un grand centre commercial; c'est là que Stanley retrouva Livingstone, en 1871. Depuis, elle a continué à s'accroître sous la domination allemande. Mission des Pères blancs.

Oudney, voyageur écossais, né à Edimbourg en 1791, mort à Murmur (Soudan Central) en 1824. Chargé en 1822 d'explorer avec Denham et Clapperton l'intérieur de l'Afrique septentrionale, il gagna la capitale du Bornou, Kouka, après avoir vu le lac Tchad, et mourut quelques mois plus tard. Les plantes qu'il avait recueillies ont été décrites par Robert Brown, qui lui a dédié le genre *oudneya*.

oudneya (*dné-ia*) n. m Genre de crucifères, tribu des arabidées, comprenant des arbrisseaux à feuilles entières, qui croissent dans le nord de l'Afrique.

Oudon, rivière des départements de la Mayenne et de Maine-et-Loire, affluent de la Mayenne. Elle naît près de la Gravelle, et coule vers le S., puis le S.-E.; elle arrose : Craon, Segré, Le Lion-d'Angers, et se perd dans la Mayenne au *bec d'Oudon*, après un cours de 80 kilom., dont 19 navigables à partir de Segré.

Oudon, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 9 kilom. d'Ancenis, sur la Loire, qui y reçoit le Havre ou Donneau; 1.677 hab. Ch. de f. Orléans. Donjon octogonal du XVe siècle.

Oudong ou **Ou-dong**, ville de l'Indo-Chine française (Cambodge [prov. de Somrontong]), sur le Stung-Cheréo, ou Krang-Ponleï, affluent du Bras-du-Lac, et qui réunit le Grand-Lac (Tonlé-sap) au Mékong. Capitale du Cambodge d'abord au XVIIe siècle, puis de 1740 à 1866 (où elle fut abandonnée pour Pnom-Penh), elle élève aujourd'hui, au milieu d'une vaste plaine de rizières, ses enceintes abandonnées et ses palais en ruine. La province produit riz, tabac, palmiers à sucre, gomme-gutte, résines. A 8 kilom. au N. d'Oudong, la cité de *Lovek* ou *Cambodia*, ancienne capitale du Cambodge, détruite par les Siamois à la fin du XVIe siècle, et dont la forêt envahit les ruines.

Oudot (Charles-François), homme politique français, né à Nuits (Côte-d'Or) en 1755, mort à Paris en 1841. Commissaire du roi près le tribunal de Beaune en 1791, il fut élu à l'Assemblée législative, puis à la Convention, où il siégea à la Montagne. En 1795, il fut élu au conseil des Cinq-Cents, et fit adopter un projet d'organisation judiciaire civile. Il facilita le départ de Carnot proscrit au 18-Fructidor, et fit exclure la noblesse des fonctions publiques. Membre du conseil des Anciens, il devint juge au

tribunal de cassation en 1799, mais dut quitter son poste pendant la Restauration, puis le reprit aux Cent-Jours. Exilé par la loi de 1816 sur les régicides, il rentra en France après 1830. Citons de lui : *Théorie du jury ou Observations sur le jury et sur les Institutions judiciaires criminelles anciennes et modernes* (1842); etc.

OUDRID (Cristobal), compositeur espagnol, né à Badajoz en 1829, mort à Madrid en 1877. Il fut chef d'orchestre à la Zarzuela, puis au grand théâtre de l'Oriente, à Madrid. Oudrid a donné environ vingt-cinq zarzuelas, dont plusieurs obtinrent de vifs succès : *el Hijo del reyimiento, el Postillon de la Rioja, la Tuta de Cabra, la Espada de Satanas, los Pajes del Rez, los Comicos de Alcorcon*, etc. Le dernier de ses ouvrages en ce genre, *el Consejo de los diez*, fut représenté seulement après sa mort, en 1884.

OUDRIR (S') [orig. germ.] v. pr. Se rider, en parlant des bourgeons.

Oudri, ie part. pass. ‖ *Linge oudri*. V. OURDRI.

OUDRY (Jean-Baptiste), peintre animalier français, né à Paris en 1686, mort à Beauvais en 1755. Élève de son père, Jacques Oudry, peintre médiocre, et de Largillière, il débuta par des portraits. Il exposa aux Salons de 1710 et 1712 les Portraits de *d'Argenson* et du *tsar Pierre Ier*. Largillière lui conseilla d'abandonner le portrait pour l'étude des animaux et des natures mortes. Son morceau de réception à l'Académie de peinture (1719) a pour sujet l'*Abondance avec ses attributs*. Peu après, des *Études de chiens*, des *Groupes d'oiseaux*, des motifs de *Venaison avec fleurs et fruits* lui valurent un réel succès à la cour. L'artiste obtint un atelier aux Tuileries et un appartement au Louvre, et Fagon, surintendant des finances de Louis XV, lui fit donner la direction artistique de la manufacture de Beauvais (1734), fonction qu'il cumula avec la surinspection des Gobelins (1736). En 1743, il succéda à de Troy, comme professeur à l'Académie.


Oudry.

On a de lui des tableaux d'histoire, des portraits, des paysages, des natures mortes, des fruits et des fleurs; mais il a excellé surtout dans la reproduction des chasses et des animaux. Le Louvre possède de lui : *Mite et Turlu, Mignonne et Sylvie*, levrettes; *Blanche*, chienne de Louis XV; un *Chien devant une jatte d'eau*; un *Chien gardant des pièces de gibier*; une *Chasse au loup*; un *Combat de coqs*; la *Ferme*, d'une grande vérité.

— Oudry avait eu de son mariage avec Mlle Froissé treize enfants. L'aîné, JACQUES **Oudry**, fut ingénieur des ponts et chaussées; un second, JACQUES-CHARLES **Oudry** (1720-1778), s'adonna également à la peinture d'animaux, devint membre de l'Académie de peinture en 1748 et fut, pendant longtemps, premier peintre de la cour de Bruxelles. Citons de lui : une *Prise de cerf par le roi* (musée de Toulouse); une *Chasse de Louis XV à Fontainebleau*, dans le palais de cette ville.

OUDTSHOORN, ville de la colonie du Cap, ch.-l. de district du même nom, sur l'Olifant; 1.500 hab.

OUDZI, ville du Japon (île de Nippon, prov. de Yamasiro [dép. de Kioto]); 2.250 hab. La plaine produit le meilleur thé du Japon.

OUE (*oû*) n. f. Ancien nom de l'oie.

OUEBEH n. m. Métrol. Mesure de capacité usitée en Égypte, et équivalant à $30^{lit},5793$.

OUEBY n. m. Nom générique de nombreux cours d'eau nés dans le massif élevé de l'Étbiopie, et dont le cours, généralement orienté du N.-O. au S.-E., suit le versant de l'océan Indien de la côte des Somalis. (Le plus important est l'oueby Chebeli. La plupart des oueby sont des affluents du fleuve Djouba, tributaire de l'océan Indien.)

OUED (*ou-èd'*) n. m. Mot arabe signifiant cours d'eau et qui désigne en général les rivières de l'Afrique septentrionale ou de la Syrie, et, plus particulièrement, les cours d'eau temporaires du Sahara. (Il entre dans la composition du nom d'un grand nombre de cours d'eau et de localités.)

— ENCYCL. Géogr. C'est surtout dans la partie septentrionale du Sahara que les *oueds* sont nombreux : oued Draa, oued Ghir, oued Igharghar, etc. Creusés dans une période antérieure à la nôtre, où le climat saharien comportait encore des pluies et fréquentes, ils ne contiennent aujourd'hui d'eau, pour la plupart, qu'au voisinage des montagnes et pendant l'hiver; mais souvent aussi la circulation des eaux est devenue souterraine, et le tracé de l'oued desséché correspond à une série de nappes que les puits artésiens atteignent pour le plus grand profit des oasis. Certains de ces oueds se trouvent ainsi jalonner les routes de commerce les plus suivies du Sahara (ainsi, l'oued Igharghar et l'oued Ghir).

OUED (EL-), oasis principale du Souf, dans le Sahara algérien; 8.000 hab. El-Oued commande l'ensemble des oasis du Souf; garnison française.

OUED-ALLAH (*ou-èd'* — de *oued*, et *Allah*) n. m. Liqueur algérienne, qui offre quelque analogie avec la chartreuse.

OUED-AMIZOUR, comm. d'Algérie (départ. de Constantine), arrond. et à 40 kilom. de Bougie, dans la vallée de la Soumam; 1.755 hab.

OUED-ATMÉNIA, comm. d'Algérie, départ., arrond. et à 40 kilom. de Constantine, au pied du djebel Grous; 5.916 hab. A 4 kilom., eaux thermales d'Hammam-Grous.

OUED-CHERF. Géogr. V. CLAUZEL.

OUED-EL-ALLEUG (la *rivière des Sangsues*), comm. d'Algérie, départ., arrond. et à 48 kilom. d'Alger, dans la Mitidja, entre Kolea et Blida; 3.745 hab. L'oued, d'où la localité tire son nom, est un affluent du Mazafran.

OUED-EL-HAMMAM. Géogr. V. DUBLINEAU.

OUED-FODDA (la *rivière d'Argent*), comm. d'Algérie (départ. d'Alger, arrond. d'Orléansville); 5.069 hab., non loin du confluent de la rivière du même nom, affluent du Chélif. Ch. de f. d'Alger à Oran.

OUED-IMBERT, village d'Algérie (dép. d'Oran), ch.-l. de comm. de 3.829 hab. Ch. de f. d'Oran à Tlemcen. Il prend son nom d'un affluent de la Mékerra.

OUED-MARSA, comm. mixte d'Algérie (départ. de Constantine, arrond. et à 14 kilom. de Bougie, sur la route de Bougie à Setif par le Chabet-el-Akra, près de l'embouchure de l'oued Djemnâ; 26.539 hab.

OUED-SEGUIN (en ar. *Seyyâu*), village d'Algérie, départ., arrond. et à 19 kilom. de Constantine, sur un affluent du Rummel. Ch.-l. de comm. de 2.489 hab.

OUED-ZENATI, comm. mixte d'Algérie (départ. et arrond. de Constantine), sur l'oued Zenanti, branche de la Seybouse; 13.060 hab. Ch. de f. d'Alger à Tunis.

OUEI. Géogr. V. OUÉÏ-HSIEN.

OUEÏ-HAI-OUEI ou **WEÏ-HAÏ-WEI**, ville de l'empire chinois (Chan-Toung), à l'entrée du golfe du Pétchili, sur une baie qu'abrite l'île de Liou-Koung-Tao. Occupée par les Japonais, après la guerre avec la Chine, comme gage de l'indemnité de guerre, de 1894 à 1898, la ville fut cédée à bail par la Chine à l'Angleterre (1898), avec les îles de la baie et un territoire de 16 kilom. de rayon autour de la baie; on 1902, les Anglais, lors de leur alliance avec le Japon, ont renoncé à fortifier ce point.

OUEÏ-HO, HOEÏ-HO ou **WEI-HO**, rivière de la Chine occidentale (prov. de Kanson et de Chen-Si). Il coule d'O. en E., dans une vallée fertile, laisse à 10 kilom. de sa rive droite Singanfou, et atteint la rive droite du Hoang-Ho, auquel il impose sa direction. Cours 600 kilom.

OUEÏ-HSIEN ou **WEI**, ville de l'empire chinois (Chan-Toung), sur le Peï-lang-ho, tributaire du golfe du Pétchili; 250.000 hab. Fonderies de fer; mines de houille.

OUELLÉ, fleuve de l'Afrique centrale (bassin du Congo), dans l'État indépendant. Il naît à 1.300 mètres d'altitude, à l'O. de Ouadelaï. Il coule vers l'O.-N.-O. en formant une série de chutes et de rapides. A Yakoma, après 1.300 kilom., il se joint au M'Bomou pour former l'Oubangui. Il reçoit les rivières Douron, M'brounolé, Gourba, Ouerré, Bomocandi, M'bima. Découvert par Schweinfurth, il a été exploré par Junker, Emin-pacha, de La Kétbulle, etc.

OUÉMÉ, fleuve du Dahomey. Il naît sous le nom de Ofé par environ 9° 50′ N. et 0° 53′ O., coule à l'E., puis s'infléchit vers le S. Il arrose Carnotville, Sagon, reçoit à gauche l'Ocpara et sert longtemps de frontière entre le Dahomey et la Nigeria; puis, à Pognessa, il est rejoint à droite par le Zou. Après Dogba, l'Ouémé se sépare en deux branches : l'Ouémé proprement dit, ou Zoumi, et le Sô. La première se jette dans la lagune de Porto-Novo, l'autre dans la lagune Nokoué, en face de Cotonou. L'Ouémé est navigable sur environ 130 kilomètres.

OUEN (*ou-in*) (saint) (en lat. *Audoenus*), connu aussi sous le nom de **Dodon** ou **Dadon** (en lat. *Dodo*), évêque de Rouen, né en 609 à Sancy, près de Soissons, mort en 683 à Clichy, près de Paris. Il fut élevé au monastère de Saint-Médard de Soissons, fit partie de la suite du roi Clotaire II et devint référendaire de Dagobert Ier. Par le conseil de saint Éloi, son ami, il fonda l'abbaye de Rebais, au diocèse de Meaux. Il fut élu, en 639, évêque de Rouen. Après la mort d'Ebroin (681), saint Ouen, député auprès de Pépin d'Héristal par Waratoe, maire du palais de Thierry III, parvint à faire conclure une trêve entre la Neustrie et l'Austrasie. Il mourut dans ce voyage. Il avait écrit, en latin, vers 672, une *Vie de saint Éloi*, l'un des monuments littéraires et historiques les plus remarquables du VIIe siècle. Son corps fut transporté à Rouen, et une abbaye, qui gardait son tombeau, devint célèbre sous son nom. — Fête le 24 août.

OUÉNÉPHÈS, forme grecque du nom encore inconnu sous sa forme originale que portait, d'après Manéthon, le quatrième pharaon de la première dynastie thinite.

OUEN-TCHÉOU ou **OEN-TCHÉOU**, ville de l'empire chinois (prov. de Tché-Kiang), sur l'estuaire du Ta-Khi ou Nghéou-Kiang (mer de Chine); 80.000 hab. Port ouvert, mais la ville est en décadence. La baie du même nom, largement ouverte, est couverte par l'île Ta-Ou.

OUEN-TI, fondateur de la petite dynastie des Soui, né en 540, mort en 605. Devenu empereur en 589, il régna pendant seize ans. Simple et économe, il promulgua un nouveau code de lois, diminua les impôts et encouragea l'élevage des vers à soie. Il mourut, victime de l'ambition de son second fils, qui lui succéda sous le nom de Yang-Ti.

OUEN-TI, nom de plusieurs empereurs de la Chine, parmi lesquels il convient de citer : **Oueu-ti**, de la dynastie mongole des Yenen, qui régna de 1330 à 1332 de notre ère. Il ruina le trésor en construisant des temples. Son humanité a rendu la mémoire de ce prince chère au peuple chinois.

OUESSANT (*Uxantis* des Romains, en bas breton *Enez Heussa*, l'île de l'épouvante), île française de l'Atlantique, ch.-l. de cant. du Finistère, avec comm. unique, arrond. et à 43 kilom. de Brest, à 10 milles du port du Conquet; 2.287 hab. (*Ouessantins, ines* ou *Ouessantais, aises*.) L'île, entourée par les détroits de l'Iroise et du Fromveur, a 8 kilomètres de long sur 3.500 mètres de large; son point culminant est le Stiff (alt. 63 m.), phare datant de 1695; son principal mouillage est la baie de Lampaul, éclairée par le phare du Créach. Batteries protégeant au loin l'entrée du goulet de Brest. Le vent de mer empêche la croissance des arbres. Bonnes prairies, pourrissant des moutons de petite taille. Ouessant, évangélisé par saint Pol en 517, resta longtemps la propriété des évêques de Saint-Pol-de-Léon. Combat naval de la guerre d'indépendance des États-Unis (1778).

Ouessant (BATAILLE NAVALE D'). Elle eut lieu le 27 juillet 1778, à trente lieues d'Ouessant, entre la flotte française, commandée par l'amiral d'Orvilliers, assisté de Duchaffaut et du duc de Chartres, lui-même dirigé par La Motte-Picquet, et la flotte anglaise aux ordres de l'amiral Keppel, qui avait pour lieutenants Robert Harland et Hugh Palliser. Les forces françaises étaient de 32 vaisseaux de ligne et de 15 frégates, auxquelles l'ennemi opposait 30 vaisseaux de ligne. L'action débuta par un violent duel d'artillerie et sembla devoir donner l'avantage aux Anglais. Mais les manœuvres de d'Orvilliers le leur firent perdre, en plaçant les bâtiments français sous le vent de la ligne ennemie, et la victoire leur fût restée, sans l'inaction de la division du duc de Chartres. Le combat resta indécis. Les Anglais, ne s'en considérant pas moins comme battus, traduisirent Keppel et Palliser devant une cour martiale qui les acquitta.

OUEST (*ou-èsst'* — de l'angl. *west*, même sens) n. m. Géogr. Partie de l'horizon où le soleil semble se coucher : *L'ouest est tout enflammé des feux du soleil couchant*. ‖ Point cardinal situé du côté où le soleil se couche; direction de ce point cardinal : *Marcher vers l'ouest. La France est bornée a l'ouest par l'Atlantique*.

— Par ext. Pays situé du côté où le soleil se couche : *L'ouest de la France*. ‖ Région occidentale de la France : *Les départements de l'Ouest*. — Réseau de chemins de fer français qui dessert la Normandie et la Bretagne : *La compagnie de l'Ouest*. — Action ou obligation des chemins de fer de l'Ouest : *Acheter un* OUEST, *des* OUEST. (Dans ces trois derniers sens, prend une majuscule.)

— Partie d'une carte géographique qui représente les régions occidentales d'un pays et qu'il est d'usage de placer à gauche.

— *Ouest équinoxial, Ouest vrai*, Point de l'horizon où le soleil se couche quand il est dans l'équateur; intersection de l'équateur avec l'horizon, du côté du couchant.

— *Vent d'ouest* ou simplem. *Ouest*. Vent qui souffle de l'ouest : *Un coup d'*OUEST.

— Mar. *Ouest du monde*, Aire de vent vraie, orientation exacte de quelque chose à l'ouest. ‖ *Ouest du compas*, Cap donné par le compas sans tenir compte des erreurs et de la correction. ‖ Sur la rose des vents, O.-N.-O. est l'aire de vent située à égale distance du N.-O. et de l'O.; O.-S.-O. est l'aire de vent intermédiaire à S.-O. et O.; O.-1/4-N.-O. est l'aire de vent comprise entre l'O.-N.-O. et l'O.; O.-1/4-S.-O est l'aire de vent à égale distance de l'O.-S. O. et de l'O. ‖ *Faire l'ouest*. Se dit d'un navire qui a la route à l'ouest. ‖ *Courant ouest*, Courant portant à l'ouest.

— Adjectiv. Qui est du côté du couchant; qui vient du côté du couchant : *La partie* OUEST *d'une contrée*.

OUEST-AFRICAIN, dénomination qui a désigné pendant quelque temps les possessions françaises du bassin de l'Ogôoué, de l'Alima et du Niari-Kouilou. (La dénomination de CONGO FRANÇAIS a prévalu.)

OUESTIR (*ou-èss*) v. n. Hâler l'ouest, quand il s'agit du vent.

OUETTE (*ou-èt'* — rad. *oue*) n. f. Petite oie, oison. Vx.)

— Mamm. Nom vulgaire du marsouin.

— Ornith. Oiseau du genre cotinga, qui habite l'Amérique du Sud.

OUEZZAN, OUAZZA, ou **OUAZIN**, ville du Maroc, à 100 kilom. de Fez, sur le versant septentrional de la vallée du Sebou. Elle est peuplée uniquement de *chérifa*, descendants du Prophète, en grande vénération dans le monde musulman. L'influence du chérif d'Ouezzan, chef de la confrérie religieuse de Moulaz-Taïeb, est supérieure, au Maroc, à celle du sultan lui-même. Les chérifa d'Ouezzan sont sous la protection de la France.

OUF (onomat.) interj. Exprimer la fatigue, l'oppression ou une sorte de soulagement après une situation pénible : OUF! *laissez-moi respirer*. OUF! *il est enfin parti!*

OUFA, grande rivière de la Russie orientale (gouv. de Perm et d'Oufa). Elle naît du versant ouest de l'Oural, coule au N.-O., puis au S.-O., et atteint à 3 kilom. en amont d'Oufa la Biélaïa, tributaire de la Kama; 848 kilom.

OUFA, ville de la Russie, ch.-l. de gouv., à 1.500 kilom. de Moscou, sur la Biélaïa, près du point où elle reçoit l'*Oufa*; 50.000 hab. Siège d'un évêque gréco-russe et d'un mufti musulman. Commerce de miel, de cire, de suifs, de peaux et de fourrures. Port assez animé.

OUFA (GOUVERNEMENT D'), gouvernement de la Russie orientale, limité par les gouvernements de Viatka au N.-O., de Perm au N., d'Orenbourg à l'E., au S.-E., et au S., de Samara et de Kazan au S.-O. et à l'O. Superf 122.020 kilom. carr.; pop. 2.220.500 hab. Ch.-l. *Oufa*. Sol généralement montagneux, surtout dans la partie orientale du gouvernement, que couvrent les chaînes de l'Oural et de l'Ourenga et les hautes collines ramifiées de l'Obtchyi-Syrt. Tous les cours d'eau, Biélaïa, Bouï, Ik, etc., vont au Volga par la Kama. Climat salubre et sec. Productions minérales assez abondantes : fer, cuivre, houille, soufre et salpêtre, mais l'agriculture (céréales, blé, seigle, orge) est encore loin d'utiliser complètement la fertilité naturelle du sol. L'élevage (chevaux et moutons), l'apiculture, la chasse aux petits rongeurs à fourrure, sont encore une notable source de richesse. La population, extrêmement bigarrée, est restée en majorité musulmane.

OUFALÉISK, bourg de Russie (gouv. de Perm), sur l'*Oufalei*; 6.000 hab. Haut fourneau et usines.

OUFIOMI, pays de l'Afrique orientale allemande, au S. du lac Maoyara, entre l'Oumbougoué, le Mangati, l'Iranghi et les steppes des pays Massaï. C'est un plateau accidenté, dominé par le mont volcanique *Oufiomi* (2.500 m.). Au centre se trouve le lac Maitsamba. Le pays, assez fertile, est habité par les Ouafiemi, peuplade de race chamitique.

OUGANDA, pays de la région du Haut-Nil, dans l'Afrique orientale anglaise, au N.-O. du lac Victoria, entre ce lac, le Nil Kivira, la Kagera et la rivière Kafou, qui le sépare de l'Ounyoro. C'est un plateau de 1.200 à 1.800 mètres d'altitude, couvert en grande partie de steppes, assez salubre, habité par les *Ouaganda*. V. ce mot.

L'Ouganda formait jadis un royaume puissant, auquel étaient rattachés comme vassaux l'Ounyoro, l'Ankori, etc. Lors de l'exploration de Speke, en 1860, il avait pour roi Mtésa, favorable aux étrangers, qui accueillit Stanley, Emin-pacha, etc., et attira les missionnaires. Son fils et successeur Mouanga changea d'attitude, effrayé des progrès de l'Angleterre qui, en 1890, lui imposa un traité de protectorat. En 1892, à la suite d'un conflit entre catholiques et protestants, les agents anglais, avec le capitaine Lugard, intervinrent contre les premiers, qui furent massacrés en grand nombre. En 1894, le gouvernement anglais se substitua à la Compagnie de l'Afrique orientale, et

des forts furent construits à travers l'Ouganda. Le roi Mouanga, révolté en 1896, fut pris en 1899; en 1897-1898, les Anglais eurent en outre à réprimer une insurrection des soldats soudanais en garnison dans l'Ouganda. Depuis, le protectorat fut réorganisé dans l'Ouganda, auquel on a adjoint l'Ounyoro, l'Ousoga, le Kavirondo, le Toron, l'Ankori et l'Onsongora. Le chemin de fer de Mombaze à Port-Florence relie l'Ouganda à l'océan Indien.

OUGHTRED (Guillaume), mathématicien et théologien anglais, né à Eton en 1574, mort à Albury en 1660. Pourvu, en 1610, d'un bénéfice ecclésiastique à Albury, il s'adonna à l'étude des sciences, s'attachant à développer l'application de l'algèbre à la géométrie, la construction des équations, la formation des puissances, les formules pour les sections angulaires, etc. On lui attribue une large part dans l'invention et l'application des échelles logarithmiques, dont l'honneur revient à Gunter. Royaliste fervent, on raconte que sa mort fut provoquée par la joie qu'il ressentit en apprenant le rappel de Charles II.

Son meilleur ouvrage a pour titre : *Arithmeticæ in numeris et speciebus institutio, quæ tum logisticæ, tum analyticæ, atque totius mathematicæ, clavis est* (1631). Les autres œuvres d'Oughtred ont été réunies sous le titre de : *Opuscula mathematica hactenus inedita* (1677).

Oughtred (MULTIPLICATION D'), méthode abrégée pour obtenir le produit de deux nombres, à une unité près d'un certain ordre.

— ENCYCL. Pour appliquer cette méthode, on écrit le chiffre des unités du multiplicateur sous le chiffre du multiplicande représentant des unités cent fois plus petites que celle demandée par l'approximation, puis l'on continue à écrire ce multiplicateur en ordre inverse de l'ordre ordinaire. On effectue ensuite la multiplication en commençant pour chaque chiffre du multiplicateur par le chiffre du multiplicande situé juste au-dessus. On écrit les produits obtenus les uns sous les autres, de manière que les derniers chiffres à droite soient les uns sous les autres. On supprime les deux derniers chiffres à droite de la somme obtenue, et l'on augmente de 1 le chiffre précédent. Ex. : soit à multiplier 21,2915 par 3,1416 à un centième près

21,2915
6 1413
63 8835
2 1291
8516
212
126
66,8983

66,90 est le produit cherché.

OUGLITCH, ville de Russie (gouv. d'Iaroslav), ch.-l. de district, sur le Volga; 12.000 hab. Fabriques de cuir, de papiers. — Le district a 95.000 hab.

OUGO, prov. du Japon (Nippon [ken d'Akita]), dans le nord de l'île, sur la côte ouest (mer du Japon), entre les prov. de Rikougo au N., de Rikoutsiou à l'E., d'Ouzen au S.; 669.700 hab. Sol montagneux. Vastes rizières; soies, indigo, laque. Le sous-sol renferme de l'argent, cuivre, plomb, pétrole; sables aurifères.

OUGOGO, pays de l'Afrique orientale allemande, habité par les *Ouagogos*, entre Zanzibar et le lac Tanganyika, limité par l'Ourori, l'Ousagara, l'Ousandaoui, l'Ouyansi. C'est un plateau de 800 à 1.300 mètres d'altitude, incliné vers le S.-E., où coulent les eaux de la rivière Kassigo ou Kisongo. Les pluies y sont peu abondantes, et le sol est le plus souvent couvert de steppes. Les bas-fonds seuls sont humides, parfois même marécageux. Les Allemands ont fondé sur le haut Kisongo la station de Kilimatinde; en aval, se trouve la mission catholique de Mdabourou.

OUGRA, rivière de la Russie centrale (gouv. de Smolensk et de Kalouga). Elle coule vers le N.-E., puis vers le S.-E., baigne Ioukhnov et gagne la rive gauche de l'Oka, à 15 kilom. en amont de Kalouga; 288 kilom.

OUGRÉE, ville de Belgique (prov. et arrond. de Liége), sur la Meuse; 12.625 hab. Métallurgiques; houilles.

OUGRES, OUGRIENS ou **IOUGRIENS**, nom donné aux Ostiaks, aux Vogouls et, d'une façon générale, à tous les peuples finnois du versant oriental de l'Oural.

OUGRIEN, ENNE adj. V. Syn. de ALTAÏQUE. V. OURALIEN. — Ling. n. m. V. OURALO-ALTAÏQUE.

OUGRO-FINNOIS, OISE adj. V. Syn. de ALTAÏQUE.

OUGRUMOF (Gregory Ivanovitch), peintre russe, né à Moscou en 1764, mort à Saint-Pétersbourg en 1823. Il suivit les cours de l'académie de Saint-Pétersbourg, dont il devint membre en 1797, recteur en 1820. Les tableaux les plus remarquables de cet artiste de talent sont : *Conquête de Kasan par le czar Ivan IV* et *l'Avènement de Michel Romanov au trône* (à l'Ermitage de Saint-Pétersbourg).

OUHÉHÉ, pays de l'Afrique orientale allemande, limité par l'Ororri, l'Ousagara, dont le Rouaha le sépare, le Mahenghé, l'Oubena. Plateau de 1.500 à 2.000 mètres d'altitude, bien arrosé. Les Allemands y ont fondé la station d'Iringa, sur le petit Rouaha.

OUIHA, pays de l'Afrique orientale allemande, au N.-E. du lac Tanganyika, dont il est séparé par l'Ourundi, l'Ondjidji et l'Outongoué. Il confine au N. à l'Oussoui, au S. à l'Ouvinsa, à l'E. à l'Oussoumboua et à l'Ougomba. C'est une grande plaine d'environ 1.200 mètres d'altitude, couverte de steppes herbeux et que traverse le Malagarazi.

OUHOU n. m. Casse-tête dont se servent les indigènes de Nouka Hiva.

— Prêtre subalterne qui aide les tahounas, lorsque ceux-ci accomplissent des sacrifices humains.

OU-HOU-HSIEN ou **WOU-HOU**, ville de l'empire chinois (prov. de Ngan-Hoei), ch.-l. d'arrond., non loin du Yang-tsé-Kiang. Ville industrielle : papiers excellents, coutellerie. Port ouvert; exportation de papiers, soies, peaux, coton, opium, pétrole, métaux et sucre.

OUI (*ou-i*, pour *ouil*, *oïl*; de l'anc. franç. *o* [lat. *hoc*, cela] et *il*. — Ce mot est généralement détaché, comme s'il était précédé de l'aspiration; mais, après *que*, quelques personnes font l'élision : *Je crois que oui* ou *Je crois qu'oui*) adv. Particule affirmative : *L'honnête homme qui dit* OUI *et* NON *mérite d'être cru.* (La Bruy.)

Pour moi, j'aime les gens dont l'âme se peut lire,
Qui disent bonnement *oui* pour *oui*, non pour non.
GRESSET.

‖ Sert souvent à appuyer sur une proposition affirmative : *Je suis heureux*, OUI, *très heureux de vous voir.*

Oui, la retraite pèse à qui ne sait rien faire.
VOLTAIRE.

— Marque quelquef. la surprise, seule ou mêlée d'indignation : *Les gourmands prendraient bien tout pour eux*, OUI! ‖ Se répète quelquef. comme une sorte d'approbation ironique : *Je vous ferai capot.* — OUI, OUI, *allez toujours!*

— Loc. div. *Oui-da*, Oui, certainement; vraiment! en vérité! (pour marquer l'ironie ou l'étonnement) : OUI-DA! *vous me la baillez belle!* ‖ *Oui bien*, S'employait autref. dans le sens de Mais bien : *Je n'ai pas encore vu Fagon*, OUI BIEN, *monsieur Daquin.* (Rac.) ‖ *Dire oui*, Répondre *oui* à la question que pose aux futurs époux le prêtre ou l'officier de l'état civil; se marier : *Que maudits soient l'heure et le jour où je m'avisai d'aller* DIRE OUI! (Mol.) ‖ *Ne dire, Ne répondre ni oui ni non*, Ne pas se prononcer.

— n. m. invar. Mot *oui*, action de dire *oui* : *Tout se résout par des* OUI *ou par des* NON.

— Loc. div. *Pour un oui, pour un non, Pour oui ou non.* Pour peu de chose, sans motif sérieux : POUR UN OUI, POUR UN NON, *on va se jeter à l'eau.* (Th. Leclercq.) ‖ *Savoir le oui ou le non d'une chose*, Savoir si elle est ou si elle n'est pas, si elle se fera ou si elle ne se fera pas. ‖ *Dire le grand oui, le oui*, Se marier.

— Philol. *Langue d'oui*, Nom donné autrefois à la *langue d'oïl.*

— ALLUS. LITTÉR. : **Hippocrate dit oui, mais Galien dit non.** V. HIPPOCRATE.

— ANTON. **Non.**

OUÏ, ÏE part. pass. du v. OUÏR.

OUI, rivière de la Russie d'Europe et d'Asie (Sibérie [gouv. d'Orenbourg et de Tourgaï]). Elle naît du versant est de l'Oural, passe à Troïtzk et atteint le Tobol, dont c'est le principal tributaire. Cours 411 kilom.

OUI, prov. de l'Empire chinois (Thibet mérid.), entre les provinces de Tsang, de Khatchi, de Kham, et l'Himalaya; mal connue. Superf. 150.000 kilom. carr. environ; pop. évaluée à 3 millions d'hab. Pays très montagneux : *Lhassa*, la capitale, est à 3.610 mètres d'altitude. Il comprend, au Sud-Est, toute l'épaisseur de l'Himalaya oriental, au Centre la vallée du Brahmapoutra supérieur, et au Nord le plateau thibétain avec ses steppes solitaires. Lacs importants : le Yamdok (ou lac Palté), le Tengri-Nor, le Mondik-youm, d'où sort le Ki-tchou. Seules cultures : froment, orge, moutarde, pommes de terre. Lhassa, ville sainte, est aussi le centre commercial. Exportation d'or, argent, sel, laine, pelleteries, musc. Nombreux et riches couvents.

OUIBA n. m. Métrol. Mesure de capacité en usage dans la régence de Tunis, et qui équivaut à un seizième du cafiz, soit à $37^{lit},5$.

OUICHE (rad. *oui*) interj. Pop. Ah! bah! Oh! bien oui : *Il avait promis de tout payer : Ah!* OUICHE! *il n'a rien donné.*

OUÏCOU n. m. Boisson américaine faite avec le manioc, des patates, des bananes et de la canne à sucre : *Les Brésiliens préparent avec le maïs leur* OUÏCOU.

OUI-DA adv. V. OUI.

OUIDA, pseudonyme de *Louise* LA RAMÉE, romancière anglaise, née à Bury-Saint-Edmunds en 1840. Élevée par un père érudit dans la connaissance des littératures anciennes, elle débuta toute jeune encore par *Idalia*. Vers 1868, elle se fixa à Florence, à Signa, à Lucques, où elle se fit remarquer par sa générosité et son absence complète de préjugés. Son œuvre est considérable. Citons, parmi ses romans : *Under two flags; Pascarel* (1873), le meilleur peut-être de ses ouvrages, avec de belles descriptions de Florence; *a Winter City*, Florence encore, mais Florence gâtée par la foule cosmopolite qui l'envahit l'hiver; *Signa*; *Two little wooden shoes* (1876), délicieuse histoire d'une petite bouquetière flamande qui s'éprend d'un peintre français et meurt de son amour; *Wanda*; *Othmar*; *Two offenders*; *le Dernier des Clarenceux*; *the Waters of Edera* (1900); etc. Le roman de Ouida est un vrai roman romanesque, qui exalte l'amour, punit les méchants et récompense les bons, roman à peu près vide d'action d'ailleurs, alourdi de citations et de dissertations, mais Ouida a de la verve, de l'ironie, une grande largeur d'esprit et surtout un admirable talent de peintre.

OUIDAH, ville de l'Afrique occidentale, colonie française du Dahomey, à 3 kilom. de la côte sur laquelle s'est élevée *Ouidah-Plage*, rade médiocre, avec une barre dangereuse. Environ 15.000 hab. Mission catholique. Ouidah fut jadis la capitale prospère d'un royaume indépendant qui, au début du XVIIIe siècle, fut uni au Dahomey. Les Portugais, les Français et les Anglais y créèrent des établissements, mais les premiers seuls y restaient au XIXe siècle. En 1885, ils y établirent même leur protectorat, auquel ils renoncèrent deux ans après. La France l'annexa en 1893 et en fit le chef-lieu du *cercle de Ouidah*, qui comprend les cantons d'Aroh, de Savi, d'Avrékété, de Ouidah-Ville et de Ouidah-Plage.



o, Ouïe de violon.

OUI-DIRE de *ouïr*, et *dire* n. m. invar. Ce qu'on ne sait que sur le rapport d'une autre personne ou par le bruit public : *Suétone cite très souvent des* OUI-DIRE. (Laharpe.)

— Loc. adv. *Par oui-dire*, Pour l'avoir entendu dire.

OUÏE *ou-ï* — subst. partic. de *ouïr*) n. f. Physiol. Action d'ouïr : *A l'*OUÏE *de cette nouvelle.* (J.-J. Rouss.) [Vx. ‖ Sens par lequel on perçoit les sons : *Avoir l'*OUÏE *fine. L'*OUÏE *est l'organe immédiat de l'intelligence.*

— Loc. fam. *Avoir les ouïes pâles*, Porter sur son visage les traces de la maladie ou du chagrin (Allusion à la couleur pâle des ouïes du poisson peu frais.)

— Constr. Nom fréquemment donné aux *abat sons*, aux *abat-vents* garnissant les faces d'un clocher.

— Eaux et for. *Ouïe de la cognée*, Distance à laquelle on peut entendre le bruit de la cognée, et qui a été fixé par le code forestier à 250 mètres. ‖ On l'appelle aussi RÉPONSE DE LA VENTE.



L'Oute, d'après Teniers.

— Techn. Chacune des ouvertures pratiquées dans la table supérieure de quelques instruments à cordes.

— Théol. *La foi vient de l'ouïe.* La foi religieuse se transmet par la tradition orale et l'enseignement.

— Iconogr. Dans une suite de tableaux intitulée *les Cinq sens* (v. ONORAT), D. Teniers a représenté l'Ouïe par un personnage jouant de la cornemuse.

— n. f. pl. Zool. Branchies des poissons, placées de chaque côté de la partie postérieure de la tête dans la cavité branchiale recouverte par l'opercule et communiquant avec l'extérieur par une fente dite *ouverture des ouïes.* (D'une manière générale, on donne le nom d'« ouïes » à toute la région branchiale de la région des ouïes.)

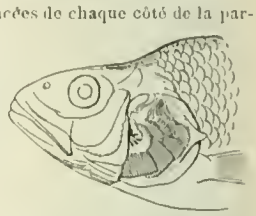

Tête de poisson (région des ouïes).

OUÏGOUR, OURE, membre d'une peuplade qui habitait autrefois le Turkestan oriental.

— Adjectiv. : *La langue* OUÏGOURE.

— n. m. Langue parlée par les Ouïgours.

— ENCYCL. Ethnol. Ce peuple, qui eut une place fort importante dans l'histoire de l'Asie centrale, se divisait en quinze tribus; il eut longtemps *Tourfan* pour capitale. En Mongolie, les *Ouïgours* perpétuèrent, avec les Tou-Kiou, la race des Huns. Ils subirent l'influence et même la domination chinoise, sous la dynastie des Ouei (227-264), furent un instant soumis aux Turcs (Ve s.), puis eurent une existence indépendante. Les descendants les plus purs des Ouïgours se trouvent aujourd'hui parmi les Ousbegs : une de leurs tribus habitant la Boukharie garde encore ce nom.

— Linguist. L'*ouïgour* appartient au groupe turc des langues ouralo-altaïques. On rattache surtout à l'ouïgour le *djagataïque* et le *turcoman*. L'ouïgour proprement dit a atteint un assez haut degré de culture littéraire, rare dans la famille ouralo-altaïque. Il s'écrivait encore au Ve siècle de notre ère, au dire des auteurs chinois, à l'aide d'un alphabet original, perdu depuis lors et remplacé par un système dérivé de l'alphabet syriaque.

OUILLAGE (*ou-ill-aj'* [*ll* mll.]) n. m. Action d'ouiller : *Dans la vinification en blanc, l'*OUILLAGE *est une opération essentielle.*

OUILLARD (*ou-ill-ar* [*ll* mll.]) n. m. Ornith. Nom vulgaire de la maubèche et du bécasseau.

OUILLE (*ou-ill* [*ll* mll.] — du lat. *ovilis*, de brebis) n. f. Art culin. Se dit quelquef. pour OILLE.

OUILLER (*ou-ill* [*ll* mll.] — pour *aouiller*, *aoillier*; de *à*, et *œil* [proprem. « remplir jusqu'*à l'œil* »]) v. a. Remplir un tonneau qui a perdu une certaine quantité de vin par l'évaporation ou par la sortie de l'écume due à la fermentation : OUILLER *les tonneaux.*

— Fig. et vx. Rassasier.

OUILLÈRE (*ou-ill* [*ll* mll.]) n. f. Chacun des intervalles en forme d'allée qui séparent deux files parallèles de ceps de vigne. ‖ On écrit aussi OUILLIÈRE.

OUINNIPEG, OUANIPEG. Géogr. V. WINNIPEG.

OUINNIPEGOSIS, OUINIPEGOSIS. Géogr. V. WINNIPEGOSIS.

OUÏR (du lat. *audire*, même sens : *J'ois, tu ois, il oit, nous oyons, vous oyez, ils oient. J'oyais, nous oyions. J'ouïs, nous ouïmes. J'oirai, nous oirons. J'oirais, nous oirions. Oyons, oyez. Que j'oie* ou *que j'oye, que nous oyions, que vous oyiez, qu'ils oient* ou *qu'ils oyent. Que j'ouïsse, que nous ouïssions. Ouïr. Oyant. Ouï, ïe.* N'est plus usité qu'à l'infin., au pass. défin., à l'imparf. du subj., au part. passé et aux temps composés) v. a. Entendre, percevoir par le sens de l'ouïe : OUÏR *un nom pour la première fois.* ‖ Écouter, prêter l'oreille à, aux paroles de :

Il ne faut jamais dire aux gens :
Ecoutez un bon mot, *oyez* une merveille.
Savez-vous si les écoutants
En feront une estime à la vôtre pareille?
LA FONTAINE.

— Exaucer : *Seigneur, daignez* OUÏR *nos vœux.*

— Loc. div. *Oyez ou Oyes*, mot français que les huissiers anglais prononcent encore pour recommander le silence à l'auditoire et qu'ils prononcent *O yes* (ô-lèss); les huissiers français disaient également autrefois *oyez*, mot qu'ils ont remplacé par un autre moins poli : *silence!*

— Dr. Recevoir les dépositions de : OUÏR *des experts.*

Ouï, ïe part. passé du verbe OUÏR.

— Dr. *Décret d'assigné pour être ouï*, Ordonnance judiciaire en vertu de laquelle un prévenu était assigné à comparaître en personne.

— Gramm. *Ouï* est invariable quand le nom est placé après : OUÏ *les rapports des experts.* OUÏ *les dires des parties.* Mais, si le nom est placé après par suite d'une inversion, l'accord a lieu : OUÏS *séparément, les complices font des déclarations contradictoires.*

OUISTISIEN, ENNE (*iss, zi-in, èn'*) adj. S'est dit par plaisanterie d'un vice de prononciation qui consiste à articuler *ou* pour *o* : *Prononciation* OUISTISIENNE.

OUISTITI (*iss* — onomatop. tirée du cri de l'animal) n. m. Nom vulgaire des singes américains du genre hapale.

— Encycl. Les ouistitis (*hapole*), qu'il ne faut pas confondre avec les tamarins (*midas*), sont des arctopithèques de la famille des hapalidés. Ces petits animaux à pelage laineux, à longue queue enroulante, à oreilles accompagnées de houppes de longs poils fins, représentent le type le plus dégradé des primates. Ils vivent par bandes dans les forêts du nouveau monde, grimpent et courent à la façon des écureuils et sont extrêmement craintifs; leur voix sifflante ressemble à un gazouillement. Ils vivent bien en captivité, mais sont peu intelligents. On compte sept espèces d'ouistitis, répandues dans l'Amérique tropicale, surtout dans la région des Amazones; la plus commune est l'ouistiti à pinceaux (*hapale jacchus*), du nord du Brésil.



Ouistiti.

Ouistreham, comm. du Calvados, arr. et à 11 kil. de Caen. Port sur la Manche, à l'entrée de l'Orne et du canal maritime de Caen à la mer; 1.688 hab. Parcs à huîtres, chantiers de constructions maritimes. Église romane de la fin du XIIe siècle. Voie romaine et camp romain.

Ouitou ou **Vitou**, pays et ville de l'Afrique orientale anglaise, au N. de la baie d'Ounguama, sur l'océan Indien. Jadis, c'était un État indépendant dont le sultan résidait dans la ville de *Ouitou*, près du Magagoni, affluent de l'Osi. Il fut acquis en 1885 par une compagnie allemande. En 1890, l'Allemagne céda Ouitou à l'Angleterre et, quelques mois plus tard, l'amiral anglais Freemantle prit et détruisit la ville, à la suite du meurtre de quelques Européens.

Oukamba, pays de l'Afrique orientale anglaise, entre le Kénia et le Kilimandjaro, sur le cours supérieur de l'Athi ou Sabaki. Il est formé de plaines élevées qui sillonnent des montagnes atteignant près de 2.000 mètres. Pluies abondantes, rivières nombreuses, végétation exubérante dans les parties basses. Il est traversé par le chemin de fer de Mombaz à Port-Florence.

oukase n. m. S'est dit pour ukase.

Oukhtomsky (Esper Espérovitch, prince), publiciste russe, né en 1861. Il fut attaché au département des cultes et accompagna comme historiographe du voyage le cesarevitch Nicolas (depuis empereur) dans son voyage en Orient. A son retour, il publia ce voyage, qui a été traduit en français par Louis Leger (1893-1898). Il a été, depuis, chargé de diverses missions en Chine, est devenu président de la Banque russe chinoise et directeur de la « Gazette (russe) de Saint-Petersbourg ».

Ou-kiang, rivière de la Chine méridionale, dans le Kouéi-Tcheou et le Sé-Tchouen. Elle part de monts faisant faîte avec le Sikiang ou fleuve de Canton et gagne la droite du Yang-tsé-Kiang. Cours 800 kilom.

oukieh n. m. Métrol. Syn. de okieh.

oukil n. m. En Kabylie, Agent financier de la commune, chargé d'inscrire, sous le contrôle de la djemâa, les recettes et les dépenses de la commune. ‖ En Tunisie, Auxiliaire de la justice, chargé de représenter les parties devant les tribunaux indigènes. (Les avocats inscrits aux barreaux des tribunaux français de la Régence peuvent être nommés oukils [décr. du 9 mai 1897, art. 6].)

Ou-king, dénomination générale de l'ensemble des cinq livres canoniques de la Chine : *Chi-king*, *Chou-king*, *Li-ki*, *Tchou-tsiéou*, *Y-king*.

Ouklovo, bourg de Russie (gouv. de Riazan [distr. de Riajsk]); 4.100 hab. Peausseries.

oukpwé n. m. Trompe de guerre en usage dans la Guinée supérieure.

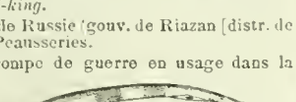

Oukpwé.

oul. V., par ul, les mots qui commencent ainsi et qui ne se trouvent pas ici.

oulame (gr. *oulamos*; de *oulos*, épais) n. m. Antiq. gr. Subdivision de l'armée spartiate. ‖ Escadron de cavalerie.

Oulches, comm. de l'Indre, arr. et à 20 kil. du Blanc, sur un petit affluent de la Creuse; 1.254 hab. Sur un coteau dominant la Creuse, ancien château de *Cors*; en aval, ruines de l'église romane et du prieuré de Longefond.

Oulchy-le-Château, ch.-l. de cant. de l'Aisne, arr. et à 21 kilom. de Soissons, sur le ru de Chanday, affluent droit de l'Ourcq, au pied de la butte Chalmont (180 m.); 619 hab. Eglise romane, chaire du XVIIe siècle. — Le canton a 29 comm. et 6.912 hab.



Oule.

oule (du lat. *olla*, marmite) n. f. Pot, vase à deux anses. ‖ Calice. (Vx.) — Métall. Cuvier en terre.

ouled ou **oulad**, mot arabe signif. « fils » et qui commence le nom d'une foule de tribus d'origine arabe de l'Afrique du Nord (*Ouled-Abbad*, *Ouled-Abdi*, *Ouled-Ahmed*, *Ouled-Delim*, etc.), alors que le mot **beni** est réservé le plus souvent aux tribus d'origine berbère.



Ouled-Naïl.

Ouled-Naïl ou **Ouled-Nayl**, confédération de tribus disséminées dans la province d'Alger, entre le Tell et le Sahara, les unes agricoles et sédentaires, les autres pastorales et nomades. Chez eux, toute jeune fille doit, avant de songer à trouver un mari, gagner sa dot en se livrant à la prostitution. Dans certaines villes, à Biskra notamment, des rues entières sont habitées par ces sirènes, qui se parent de nombreux bijoux, de pièces de monnaie, et s'entourent la tête d'un volumineux turban.

Ouled-Rahmoun, village d'Algérie, départ., arrond. et à 28 kilom. de Constantine, sur l'oued Bou-Merzoug, affluent du Rummel; 4.315 hab. Ch. de f. d'Alger à Constantine.

Ouled-Sidi-Ech-Cheikh ou *Fils du Seigneur Chef*, le plus puissant groupement arabe du Sud-Oranais, formé de tribus maraboutiques prétendant avoir pour ancêtre commun Abou-Bekr, le premier calife. Elles sont sous le patronage d'un saint qui vivait au XVIIe siècle et dont le tombeau se dresse à El-Abiod, au S. de Géryville. Autour de ce point se sont groupés les principaux ksour des Sidi-Cheikh. La koubba d'El-Abiod-Sidi-Cheikh est un objet de vénération pour tous les Arabes du Sud-Oranais. On fut obligé, à la suite des graves événements de 1881, de raser le monument; mais il fut reédifié peu après, car le gouvernement français s'appuya sur les chefs des Ouled-Sidi-Cheikh pour dominer les tribus nomades avoisinant le Maroc.

Aujourd'hui, le territoire de parcours des Ouled-Sidi-Cheikh est surveillé plus étroitement, grâce au chemin de fer qui, du littoral, gagne Méchéria, Aïn-Sefra et Djenien-Bou-Rezg. Les Ouled Sidi-Cheikh sont devenus les dociles serviteurs de la politique française au Sahara. Leurs troupeaux servent de ravitaillement aux postes français de Timmimoun, Mac-Mahon et Miribel.

Ouled-Soltan ou **Ouled-Sultan**, tribu de la province de Constantine (Algérie), qui habite à l'O. de Batna, et dépend de l'annexe de Barika; 6.000 individus. Une autre tribu du même nom vit au N. de Médéa.

ouléma n. m. Autre forme du mot uléma.

Oulgaret, comm. de l'Inde française, arrond. de Pondichéry, près du grand étang d'Oussoudou; 43.170 hab.

Ouli, petit pays du Sénégal, sur la rive droite de la haute Gambie, dépendant du cercle de Niani-Ouli, dont le chef-lieu est *Makacolibantan*.

Ouliassoutaï, ville de l'empire chinois (Mongolie septentr., pays des Khalkas), dans la vallée du Dzaghistai; 2.000 à 4.000 hab. Résidence du tsian-tsioun, gouverneur général de la Mongolie. Route de caravanes pour Kobdo et Kalgan. Fondée au XVIIe siècle, elle fut brûlée en partie, en 1870, par les Dounganes révoltés.

oulice (*liss*) n. f. Charpent. ‖ *Assemblage à oulice*, Assemblage d'une pièce de bois verticale avec une autre pièce inclinée. (Cet assemblage se fait à tenon, dont l'épaisseur n'excède pas le tiers de celle de la pièce.) ‖ *Assemblage à oulice avec embrèvement*, Assemblage usité dans les pans de bois, et qui consiste à réunir la pièce verticale déjà assemblée à oulice, avec une seconde pièce inclinée placée au-dessous de la première et sur laquelle on a taillé un embrèvement.

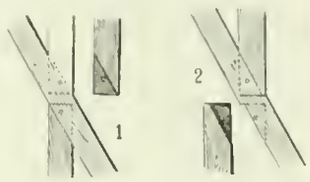

Oulice : 1. Assemblage simple; 2. Assemblage par embrevement.

oulliade n. f. Vitic. Syn. de œillade ou cinsaut.

oullière n. f. Allée qui se trouve entre les rangs de vignes, dans le midi de la France, et qui est ordinairement consacrée à diverses cultures.

Oullins, comm. du Rhône, arrond. et à 6 kilom. de Lyon, près du confluent du Rhône et de l'Yzeron; 9.343 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Collège ecclésiastique de Saint-Thomas-d'Aquin; maison privée d'éducation correctionnelle. Grands ateliers de construction de la Compagnie P.-L.-M.; fabrique de liqueurs, pépinières, cristallerie, huilerie, tannerie. Château de l'archevêché, bâti au XVIIIe siècle par le cardinal de Tencin. Château du Graod Perron, bâti en 1520 par le Florentin Antoine de Gondi; château du Petit-Perron, bâti en 1515. Dans le cimetière, sépultures de Jacquard, de Ph. de La Salle et du peintre Victor Orsel.

oulmann n. m. Zool. V. entelle.

oulmière (du lat. *ulmus*, orme) n. f. Lieu planté d'ormes.

oulo. V., par ulo, les mots commençant ainsi et qui ne se trouvent pas ici.

Oulojénie ou **Oulogénié**, nom d'un code de lois russes, rédigé au XVIIe siècle sous le règne d'Alexis Mikhaïlovitch. Le mot veut dire *mise en ordre* et peut se traduire par Corpus. Jusqu'à 1832, l'Oulojénié a été le recueil le plus complet de législation russe.

oulotrique (*trik'* — du gr. *oulos*, crépu, et *thrix*, *trikhos*, cheveu) adj. Dont les cheveux sont crépus.

Ouman, ville de Russie (gouv. de Kiev), sur l'*Oumanka*; 29.000 hab. Manufactures de tabac; brasseries, minoteries. Ch.-l. d'un district peuplé de 295.000 hab.

Oumbougoué, pays de l'Afrique orientale allemande, entre la rive sud du lac Manyara et le petit lac Laouaya-Sereri au S.-E., qui le sépare du pays massaï. C'est une plaine basse et humide. Le Kwéon la traverse, apportant au Manyara les eaux du lac Maïtuimba et des montagnes de l'Irakon. Toute la région est pauvre. Sol salin, nourrissant seulement quelques troupeaux.

Oum-el-bouaghi (c'est-à-dire « l'endroit où l'on fabrique des sébiles de bois »; appelé aussi **Canrobert**), comm. mixte d'Algérie, dép., arrond. et à 70 kilom. de Constantine, au pied du Sidi-Regheiss (1.628 m.), et non loin de la Gueraa-el-Tarf, le plus grand des petits bassins fermés de la province de Constantine; 32.711 hab. Cb. de f. de Constantine à Aïn-Beïda.

Ouména (plur. du mot arabe *amin*) n. m. Terme servant à désigner, au Maroc, les administrateurs des douanes et des biens de l'Etat qui résident dans les principales villes. (En Tunisie, ce nom est donné plus spécialement aux chefs des corporations de marchands et d'ouvriers indigènes.)

Oum-er-rebia ou **Oum-er-rbia** (c'est-à-dire « la Mère des pâturages »), fleuve du Maroc, qui naît sur le versant septentrional du Haut-Atlas, traverse le plateau des Doukkalas. Son principal affluent est l'oued Tessaout.

oumiak ou **umiak** n. m. Canot des femmes au Groenland. (Ce sont des bateaux, dont la longueur va jusqu'à qu'à 10 et 17 m., la largeur de 1^m^,20 à 1^m^,50, formés d'une membrure en bois recouverte de peaux de phoques. Ces bateaux sont exclusivement manœuvrés et conduits par les femmes comme les kayaks sont exclusivement manœuvrés par les hommes. Les umiaks ou oumiaks servent à transporter les familles sur les points de la côte choisis pour la chasse.)



Oumiak esquimau.

Oumnak, île américaine du Pacifique (Aléoutiennes [archipel de l'Alaska]), à l'O. d'Oumiak. C'est une terre volcanique, longue, étroite, à peu près déserte.

Oumrer, ville de l'empire anglais de l'Inde (gouv. des Provinces-Centrales prov. de Nagpour); 14.250 hab. Fabrication de tissus en coton.

Oumret, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Bombay [prov. de Goudjerat]); 14.645 hab. Cb. de f.

Oumvoti, comté de la colonie anglaise de Natal. Ch.-l. *Greytown*. Il reçoit son nom de la rivière *Oumvoti*, qui naît au N. de Greytown et se jette dans l'océan Indien, au S.-O. de la Tugela. Cours 120 kilom.

Ounalachka ou **Ounalaska**, île américaine du Pacifique, dans les Aléoutiennes, qui dépendent de l'Alaska (Etats-Unis); 3.000 kilom. carr.; d'un sol montagneux, volcanique. Makouchin, 1.550 m.; 600 hab. Ville d'*Ounalachka*, faite d'une centaine de cabanes.

Ounao, ville de l'empire anglais de l'Inde (Oude [prov. de Laknô]), non loin du Gange; 9.510 hab. (ch.-l. de district). Fondée au VIIIe siècle (sous le nom de Serai-Godo); capitale d'un Etat indigène jusqu'en 1450. — Le district mesure 4.521 kilom. carr. et a 899.000 hab.

Oundle, ville d'Angleterre, comté de Northampton, sur la Nen; 5.000 hab. Dentelles. Sources minérales.

Oungava ou **Ungava**, territoire du Dominion canadien, jadis *Terre de Rupert*, puis *Territoire du Nord-Est*. Il est compris entre la province de Québec au S., à partir de la rive droite du fleuve East-Main; la baie d'Hudson à l'O.; le détroit d'Hudson au N.; le Labrador terreneuvien à l'E. Ainsi nommé d'une très grande baie évasée du détroit d'Hudson, c'est une région incolonisable en sa moitié septentrionale, plus ou moins habitable en son Sud, un pays de grands lacs, de torrents à cascades, de forêts, de steppes, de solitudes stériles sous un climat très dur. Quelques Indiens, quelques Esquimaux qui pêchent et qui chassent; pas encore d'Européens.

Ounièh ou **Uniah** (l'anc. *Œnoé*), ville de la Turquie d'Asie (Anatolie prov. de Trébizonde), sur la mer Noire; 10.000 hab. Constructions navales. Commerce de maïs, chanvre, sel, pétrole, cotonnades. Aux environs, carrières de jaspe et mines de fer.

Ounimak, île américaine du Pacifique, la plus orientale des Aléoutiennes. Terre stérile, nue, sauf des bois de bouleaux, un desert de laves, de scories avec volcans actifs.

ounite n. f. Racine d'un arbrisseau du Malabar, qui donne une teinture rouge.

Ounja, rivière de la Russie septentrionale (gouv. de Vologda et de Kostroma). Elle naît près du 60e degré, coule vers le S., passe à Kologrif, à Ounja, à Makarief, et gagne la rive gauche du Volga, en face d'Iouriévetz; 527 kilom.

Ounna, rivière de la Bosnie, affluent de la Save (bassin du Danube). Formée dans les Alpes dinariques, elle sert, dans tout son cours inférieur, de frontière à la Bosnie et à la Croatie-Slavonie. Cours 293 kilom.

Ounou (le *nome du Lièvre*), nom que les Egyptiens donnaient à la ville et au nome que les Grecs appelèrent plus tard *Hermopolis* et *nome Hermopolite*.



Oun-Tchang.

Oun-tchang (*Wun-Tchang* ou *Wen-Tchang*, d'après l'orthogr. angl.), dieu chinois, chef du groupe des dieux des lettres et de la science. C'est un des dieux de l'Etat, c'est-à-dire de ceux dont l'empereur prescrit et pratique le culte. Dans toutes les villes de l'empire, on trouve son temple à côté ou à peu de distance de celui de Confucius.

Ounyamouézi, pays de l'Afrique orientale allemande, ou plutôt ensemble de pays (Ousoukouma, Ousoumbara, Ouyansi, Ounyanyembé), situés au S. du lac Victoria-Nyanza. De relief varié, bien arrosé, l'Ounyamouézi est une contrée fertile où vit une population assez nombreuse (*Ouanyamouézis*). Le principal centre commercial est la station allemande de Tabora.

Ounyoro, pays de l'Afrique orientale anglaise, rattaché au protectorat de l'Ouganda, entre le lac Albert-Nyanza, le Nil Victoria, le Kafou, son affluent le Kapangaro et le Msisi. Assez élevé au S.-O., où il atteint près de 1.500 mètres, il s'abaisse au N.-E. du côté de l'Ouganda. Visité par Speke en 1862, il forma sous Baker, en 1872, une province du Soudan égyptien; Emin-pacha le rattacha, en 1877, à la Province Equatoriale. Il fut évacué en 1889. Les Anglais s'y sont installés en 1895.

Ouodjerat, région de l'empire d'Ethiopie (Tigré), sur le bord oriental du plateau abyssin. Là se trouve Amba-Alagi, célèbre par la défaite des Italiens (déc. 1895).

Ouodzou ou **Ouotsou**, ville du Japon (île de Nippon [prov. d'Etsion]), sur la baie de Toyama; 12.000 hab. Tissage de cotonnades; exportation de poisson séché.

Ouolofs, Wolofs, Yolofs ou **Djolofs,** race nègre du Sénégal, occupant surtout le Cayor, le Oualo, le Baol et le Djolof. — *Un* Ouolof, Wolof, Yolof ou Djolof.

— Encycl. A Dakar, les *Ouolofs* forment une colonie qui porte le nom de Leybous. Les Ouolofs sont de grande taille, au teint noir mat très foncé; leur visage est aplati littéralement, mais les traits n'en sont pas désagréables. Le costume se compose d'un pantalon à coulisse ou bien d'une pièce d'étoffe enroulée à la taille, suivant le sexe. Hommes et femmes font usage d'une sorte de grande tunique en coton bleu (le *boubou*), avec d'amples manches très courtes; tous se couvrent de gris-gris. Ils se livrent surtout à l'agriculture. Doux et vaniteux, les Ouolofs fournissent de bons tirailleurs. Chrétiens ou musulmans de nom, ils parlent une langue agglutinante.



Ouolofs.

Ouorodougou, pays compris entre les bassins du Haut-Niger et de la Sassandra. Les forêts qui le couvrent produisent de la noix de kola; grand avenir agricole.

Ou-ouang, empereur de la Chine, le fondateur de la dynastie des Tchéou, régna de 1122 à 1116 av. notre ère. Il remania le calendrier, fixa le commencement de l'année à décembre, s'entoura d'hommes sages et de lettrés, mais il eut le tort de distribuer aux grands de l'empire des petites principautés et d'établir ainsi le système féodal.

Oupa, rivière de la Russie centrale (gouv. de Toula et de Kalouga). Elle naît du même relief que le Don, anime les usines de Toula, passe tout près de Krapivna, baigne Odoïev et se perd dans l'Oka, rive droite, au-dessus de Likhvin. Cours 375 kilom.

Oupagoupta, moine bouddhiste, du milieu du IIIe s. avant notre ère. Il fut l'instigateur de la réunion, en 242, du concile de Pâtalipoutra, où fut décidée l'organisation des missions bouddhistes de propagande.

Oupanichads n. f. pl. Livres sacrés de l'Inde, qui constituent la troisième partie de la *Crouti* ou Révélation et complètent les Védas au point de vue de l'explication de la doctrine. (La doctrine des *Oupanichads,* essentiellement ésotérique et mystique, est remarquable par l'absence de tout exclusivisme brâhmanique et sa grande liberté d'esprit. Elle est, en résumé, l'origine du panthéisme et le point de départ de la philosophie indienne.)

oupille (*ll* mll.) n. f. Torche, flambeau de paille.

Oupoulou ou **Opoulou,** île allemande de la Polynésie, archipel de Samoa, au S.-E. de ce groupe. C'est une terre allongée, volcanique, traversée par une chaîne médiane qui domine des plaines fertiles. Une longue barrière de coraux entoure le rivage très articulé; 16.600 hab. Capit. *Apia,* sur la côte nord-est.

ouprava n. f. Régence de certaines provinces russes (Caucase, Tiflis).

oura n. m. Chacun des quatre conduits que l'on pratique au-dessus de la voûte des fours de boulangers et qui, débouchant dans la cheminée, activent le chauffage du four, par suite de l'appel d'air.

ouragan (du caraïbe *huracan*) n. m. Tempête violente, causée par plusieurs vents opposés qui forment des tourbillons : *Les* ouragans *sont le fléau des Antilles.* (Buff.)

— Fig. Grand trouble, explosion de passions : Ouragan *politique.* Ouragan *domestique.*

— Loc. fam. *Arriver comme un ouragan,* Arriver subitement et impétueusement.

— Syn. Bourrasque, orage, etc. V. bourrasque.

— Encycl. Les *ouragans* éclatent brusquement et rendent fort dangereux, à certaines époques, les parages des Antilles, de la Chine ou de la mer des Indes : tous se développent dans la région des alizés. Le baromètre baisse constamment dans la période qui précède le calme central, reste stationnaire et remonte rapidement ensuite. Dès longtemps, le phénomène a attiré l'attention des marins : Redfield, de la marine américaine, Reid et Piddington, de la marine anglaise, sont parvenus à établir les lois des ouragans et les manœuvres qui permettent de les éviter ou de s'en dégager. V. tempête, cyclone, typhon.

Ouragan et Emportement école d' — en allem. *Sturm und Drang.* On désigne ainsi une école littéraire qui exerça une puissante influence sur la littérature allemande entre 1770 et 1790 et prépara indirectement les voies à l'école classique. Cette école doit son nom à une tragédie de Klinger, l'un de ses principaux représentants, intitulée *Ouragan et Emportement* 1776. Elle constitue une réaction contre le rationalisme, elle revendique les droits du sentiment contre la raison, de l'originalité contre la convention. Dans les œuvres qu'elle produisit, on retrouve l'influence des Anglais, Sterne, Young, Goldsmith, celle d'Ossian, de la Bible, de la poésie populaire; mais le mouvement tout entier est dominé par l'influence de J.-J. Rousseau. Ses principaux représentants sont : H.-L. Wagner, Lenz, Klinger et Frédéric Muller (dit Muller le peintre). Herder en fut l'un des principaux initiateurs; Gœthe et Schiller s'y rattachent par les œuvres de leur jeunesse. L'école d'*Ouragan et Emportement* n'a produit que des ouvrages d'une valeur contestable, où dominent la violence et la recherche de l'originalité à tout prix.

Oural (en russe **Ouralskii Khrebet** ou **Monts Ourals,** chaîne de montagnes de l'Europe orientale, où l'on place la limite entre l'Asie et l'Europe. L'Oural se développe du N. au S. sur une longueur d'environ 2.400 kilomètres, entre la mer de Kara et le fleuve Oural. Fait de granits, ou, dans sa partie méridionale, de schistes et parfois de calcaires, il est divisé en trois régions :

1° L'*Oural septentrional* ou *polaire,* entre la mer de Kara au N. et le 61e degré de lat. N. au S. C'est une chaîne unique, très rocheuse, d'accès difficile, à peu près déboisée, avec assez peu de ressources minérales. Sommets principaux : le *Ghnétiou* (1.332 m.), le *Pendyrma-Pai* (1.111 m.), le *Khord-Iou-Iess* (1.229 m.), et, plus au S., où l'altitude se relève encore, le *Toulposs-Iss* (1.656 m.) et le *Heusté-Nier* (1.642 m.). C'est seulement vers les sources de la Petchora que le relief s'adoucit quelque peu.

2° L'*Oural central,* entre le 61e degré et le mont Iourma, est formé par une chaîne double, aux versants boisés, et dont l'altitude moyenne, encore élevée dans l'*Oural de Bohoslof,* où le Dénéjkin-Kamen se dresse à 1.300 mètres d'altitude, s'abaisse très sensiblement dans l'*Oural de Gorblahodat* (700 à 900 m.) pour livrer enfin passage, dans l'*Oural d'Iekaterinbourg,* à une dépression très accusée (350 m.), par où communiquent l'Europe et la Sibérie.

3° Enfin, l'*Oural méridional,* entre le mont Iourma et le fleuve Oural, est formé par un haut plateau schisteux et calcaire, à la surface duquel se dresse un éventail de chaînes, dont la plus considérable est l'*Ourenga,* et où les altitudes redeviennent considérables (*Taganai,* 1.202 m.; *Irémel,* 1.536 m.; *Ziyalga,* 1.448 m.), mais pour s'abaisser bientôt au S. avec les collines boisées, passant insensiblement au steppe, de Obchtchii-Syrt.

L'Oural ne constitue, en réalité, aucune séparation naturelle entre l'Asie et l'Europe : à l'E. et à l'O. de la chaîne, la flore, la faune, l'aspect extérieur du pays restent assez analogues. C'est surtout au point de vue économique que la chaîne présente une importance considérable, par le nombre et la variété des gisements métallifères. L'or (sables aurifères et filons) est exploité dans les districts de Mias et de Berezof. Le platine, le manganèse, le nickel, l'argent même ne sont pas rares. Le fer et le cuivre donnent lieu à d'importantes exploitations. Enfin, les pierres précieuses : émeraudes, améthystes, beryls, lapis-lazuli, etc., complètent cet ensemble unique de richesses.

Oural (anciennem. *Iaïk*), fleuve de la Russie orientale, tributaire de la mer Caspienne. Il naît dans l'Oural méridional, au S. du massif du mont Irémel. Il coule du N. au S., entre deux contreforts de l'Obchtchii-Syrt, arrose Verkhné-Ouralsk, où il est grossi de l'*Ourliad,* reçoit ensuite le *Grand-Kizil,* l'*Ourtazym,* le *Tanalyk,* le *Souvoundouk* et enfin l'*Or,* et, après avoir traversé la ville forte d'Orsk, s'infléchit vers l'O. à travers les steppes kirghizes, arrose Orenbourg, puis Ouralsk, et, par un nouveau changement de direction, court vers le S. pour atteindre, en pays kalmouk, le rivage septentrional de la mer Caspienne, où il se déverse par un large delta dont les dépôts comblent Mertvyi-Koultchouk (golfe mort). Cours 2.300 kilom. environ. Eaux troubles, poissonneuses, sujettes à des crues subites et dangereuses, navigables à partir d'Ouralsk.

ouralien, enne (*li-in, èn'*) adj. Géogr. Qui appartient au fleuve Oural, aux monts Ourals ou aux habitants de ces monts : *Régions* ouraliennes. *Langue* ouralienne.

— Linguist. V. ouralo-altaïques.

— Géol. Se dit de l'étage supérieur du système carbonifère. Syn. de stéphanien.

ouralite n. f. Silicate naturel, appartenant au genre *amphibole* et résultant d'une pseudomorphose des cristaux de hornblende ou d'actinote ayant remplacé un cristal de pyroxène).

ouralitisation (*si-on* — rad. *ouralite,* n. d'une roche) n. f. Phénomène par lequel le pyroxène passe à l'état d'amphibole en donnant lieu à l'espèce *ouralite.*

ouralo-altaïque adj. Se dit des langues agglutinantes parlées en Europe et en Asie depuis la Finlande jusqu'à la Mandchourie. ‖ Se dit des peuples qui parlent les langues ouralo-altaïques. Syn. ouralien, ougrien, ougro-finnois, ougro-altaïque, finno-ougrien, finno-tatar, scythique, touranien, etc.

— Encycl. On divise les langues *ouralo-altaïques* en cinq groupes principaux : 1° groupe *finno-ougrien,* qui comprend le *finnois* ou *suomi* (Finlande), la langue la plus archaïque du groupe, à laquelle il faut rattacher le *karelien* et le *tchoude,* divisé lui-même en *vepse* et en *vote;* l'*esthonien* (ou *esthe, este*) et le *live;* le *lapon* (Laponie); le *tchérémisse* (entre Kazan et Nijni-Novgorod); le *mordvin* (est et ouest du Volga); le *permien,* le *zyriène* et le *votiaque* (au N.-E. des précédentes langues); le *vogoul* (à l'E. du zyriène); l'*ostiak* (rives de l'Ob) et le *hongrois* ou *magyar;* — 2° groupe *samoyède,* au N. du précédent. Principaux dialectes : le *yourak* (Russie européenne et nord-ouest de la Sibérie jusqu'à l'Iénisséi; le *samoyede iénissséin* (bas Iénisséi); le *tavghi* (plus à l'E., jusqu'à l'embouchure du Chatanga); le *samoyede ostiak* (plus au S.-O., sur le cours moyen de l'Ob); le *kamassin* (Sibérie méridionale). — 3° groupe *turc-tatar.* Il s'étend depuis la Turquie d'Europe jusqu'aux bords de la Léna. On le divise en *yakout* (Sibérie du Nord-Est), *ouigour* (parlé autrefois à Merv, Bokhara, Tachkent, au S.-E. de la Caspienne et de la mer d'Aral), *nogaïque* (vers l'embouchure du Volga, langue des Tatars de Russie proprement dits); *koumuque* (nord-est du Caucase); *kuyhiz* (Turkestan chinois, Asie centrale russe et Sibérie méridionale); *tchouvache* (entre le mordvin et le tchérémisse); *turcoman* (est de la Caspienne); *uzbek* au S. du précédent); *karakalpak* (sur la mer d'Aral); *osmanli* ou *turc;* — 4e groupe *mongol,* représenté par le *mongol* proprement dit ou *mongol oriental* (partie centrale du nord de la Chine); le *bouriate* (aux alentours du lac Baïkal) et le *kalmouk* ou *mongol occidental* (à l'O. du bouriate); — 5e groupe *tonyouse,* au nord-est de l'Asie, comprenant trois branches distinctes : le *mandchou* (nord-est de la Chine), le *tamoute* (voisin du mandchou et le *tonguse* proprement dit (Sibérie centrale). — Ce qui fait l'unité des langues ouralo-altaïques, toutes agglutinantes, c'est le phénomène de l'*harmonie vocalique.* (Autres particularités communes : suffixation au nom du pronom possessif, distinction d'une conjugaison définie et d'une conjugaison indéfinie, etc.) La parenté des langues ouralo-altaïques avec l'indo-européen (Sweet) est tout à fait problématique. Les tentatives faites pour rattacher aux idiomes de l'Oural le *japonais* (Ewald, Schott, Hofmann, Sweet) ou le *basque* (d'Abbadie, Sayce, etc.) sont plus ingénieuses que probantes.

ouralorthite n. f. Minér. Variété peu hydratée et biréfringente d'orthite.

Ouralsk (province d'), province de la Russie d'Asie, aux confins de l'Europe. Elle est bordée par la mer Caspienne, la province Transcaspienne, le gouvernement d'Orenbourg, ceux d'Astrakhan et de Samara, et la province de Tourgaï; 360.437 kil. carr. et 644.000 hab. Ch.-l. *Ouralsk.* C'est l'ancien « territoire des cosaques de l'Oural ». Excepté dans le Nord (l'Obchtchii-Syrt y prolonge l'Onral méridional), c'est une immense plaine, que le fleuve Oural traverse du N. au S., et que coupent de nombreux lacs salins. Climat sec et extrême. Pâturages et élève des bestiaux, céréales, pêcheries.

Ouralsk, ville de la Russie d'Asie, ch.-l. de la prov. d'*Ouralsk,* au confluent du fleuve Oural et du Tchagan; 36.600 hab. Ch.-l de district. La ville est bâtie à l'européenne, sur la haute rive du fleuve. Tanneries, fabriques de chandelles, savonneries; commerce de bestiaux et de pelleteries. Ouralsk est une ancienne citadelle cosaque, fondée au commencement du XVIIe siècle contre les Kirghiz. En 1775, son nom primitif de *Iaïsk* fut changé par ordre de Catherine II en la dénomination actuelle, à la suite de la révolte des cosaques du Iaïk, commandés par Pougatchef. — Le *district d'Ouralsk* est peuplé de 220.000 hab.

Ouralsk (Verkhné-). Géogr. V. Verkhné-Ouralsk.

ouran-soangue (*so-angh'*) n. m. Magicien ou jongleur indien.

ouraque (*rak'* — du gr. *ourakhos ;* de *ouron,* urine, et *ékhein,* tenir) n. m. Anat. Partie intermédiaire qui, chez le fœtus, joint l'allantoïde externe ou proprement dite à l'allantoïde interne ou vessie urinaire.

ourari n. m. Nom indigène du *strychnos Crevauxii,* liane dont le suc évaporé forme, d'après Crevaux, la partie active du curare de la haute Guyane française.

Ourarti ou **Ourartou,** nom que portaient les pays situés autour des sources de l'Euphrate, entre l'Halys et le Kysos, avant de s'appeler Arménie. (De ce nom est dérivé celui d'Ararat.) V. Arménie.

ouratée n. m. Genre de ochnacées, comprenant des arbres et des arbustes à feuilles alternes, persistantes, à fleurs jaunes réunies en grappes composées, dont on connaît un grand nombre d'espèces, des régions tropicales. (Plusieurs espèces ont une réputation comme amer et tonique; ainsi l'*ouratea Jabotapita, icifolia,* etc.)

Oura-tépé, Oura-tubé ou **Oura-tioubé,** ville de la Russie d'Asie (Turkestan [prov. du Syr-Daria]); 14.600 hab. Filatures de coton; draperies, câbles.

Ourazova, bourg de Russie (gouv. de Voronèje), sur l'Oskol; 10.000 hab. Commerce de céréales et de peaux.

Ourbaou, nom du premier roi connu de la première dynastie d'Onrou (Chaldée). Il régna vers 2000 av. J.-C., et fut un constructeur de temples infatigable. A Ourou même, il bâtit le temple principal et les murs de la ville; il restaura le temple du Soleil, à Larsam, etc. Il eut pour successeur son fils Doungi.

Ource, rivière de France, des départements de la Côte-d'Or, Haute-Marne, Aube. Elle part du plateau de Langres, du mont Aigu, baigne Recey, Essoyes et atteint la Seine, rive droite, en amont de Bar. Cours 97 kilom.

Ourcq, rivière de France, des départements de l'Aisne, Oise, Seine-et-Marne, affluent de droite de la Marne, du Tardenois, passe à La Fère-en-Tardenois, La Ferté-Milon, Lizy. Cours 80 kilom.

Ourcq (canal de l'), reliant l'Ourcq à la Seine. Il naît à la lisière de la forêt de Villers-Cotterets, au Port-aux-Perches, se confond d'abord avec l'Ourcq canalisé, s'en sépare à Marenil, tout en empruntant sa vallée jusqu'à son confluent avec la Marne, puis court à travers la Brie, au N. de ce dernier cours d'eau, et finit à Paris dans le bassin de la Villette, d'où partent vers la Seine le canal Saint-Denis et le canal Saint-Martin. Longueur 107 kilom.; profondeur 1m,50; trafic assez notable de bois, matériaux de construction, céréales, vins, etc. Ses eaux contribuent à l'alimentation de la ville de Paris.

ourda n. f. Fromage roumain, que l'on consomme frais, ou que l'on sale pour le conserver dans des outres.

ourde n. f. Nom vulgaire d'une espèce de soude.

ourdidou n. m. Hangar où l'on ourdit les cannes, où l'on en fait des claies destinées à la pêche en mer, en formant avec elles des hants et des bas parcs.

ourdir (du bas lat. *ordire* [classiq. *ordiri*]) v. a. Disposer sur l'ourdissoir la chaîne que l'on prépare ainsi à être mise sur le métier : Ourdir *la chaîne.* ‖ Abusivem. Tisser : Ourdir *la toile.* (S'est dit, plus improprem., pour Filer.)

— Fig. Tramer, machiner, préparer, combiner : Ourdir *une intrigue, un complot.* Ourdir *la fable d'un roman.*

— Mar. Etendre, élonger tous les torons ou les fils de caret qui doivent composer un cordage : Ourdir *les torons.*

— Pêch. *Ourdir les cannes.* Faire avec des cannes des espèces de claies destinées, dans la pêche en mer, à l'installation des hauts et bas parcs.

— Techn. *Ourdir de la paille,* Entrelacer des cordons de paille pour faire une natte. ‖ *Ourdir l'osier.* Le tresser autour du moule pour en faire un ouvrage de vannerie.

— v. a. Recouvrir un mur en briques ou en moellons d'une première couche de mortier ou de plâtre.

Ourdi, ie, part. pass. du v. Ourdir.

— Prov. **A toile ourdie Dieu envoie le fil,** Dieu favorise la bonne volonté dont on a donné des preuves.

S'ourdir, v. pr. Etre, pouvoir être ourdi.

— Syn. Machiner, tramer.

ourdissage (*di-saj'* n. m. Techn. Action, manière d'ourdir une chaîne. ‖ Façon de la chaîne ourdie. ‖ Action d'étendre les fils de caret pour en fabriquer une corde.

— Encycl. V. ourdissoir.

ourdisseur (*di-seur'*), **euse** n. Ouvrier, ouvrière qui ourdit une chaîne, qui ourdit les fils de caret pour en faire un cordage, qui ourdit les cannes pour la pêche en mer.

— Fig. Personne qui intrigue, qui prépare sourdement : *Des* ourdisseurs *de complots.*

ourdissoir (*di-soir'*) n. m. Techn. Appareil sur lequel on dispose la chaîne pour être portée sur le métier : *Chaque* ourdissoir *prépare vingt-cinq pièces ordinaires de toile par jour.*

— Mar. Assemblage de montants verticaux pour tendre, dans les corderies, les torons et les fils de caret.

— Encycl. Techn. L'ourdissage, qui est une des opérations préalables et préparatoires du tissage, consiste à former la chaîne en assemblant parallèlement entre eux un certain nombre de fils d'égale longueur. Cette opération a lieu à l'aide d'un instrument nommé *ourdissoir*. On distingue diverses sortes d'ourdissoirs : l'ourdissoir rond à main, l'ourdissoir mécanique, l'ourdissoir à cadre, etc.

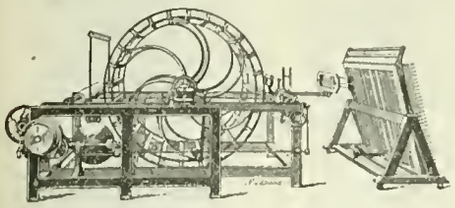

Ourdissoir pour la soie.

Les uns sont employés pour l'ourdissage des laines, les autres pour la soie. L'ourdissoir rond se compose de deux parties : la première est une sorte de cadre à quatre compartiments verticaux, qui supportent les bobines sortant du bobinage pour le dévidage qu'il s'agit de leur faire subir; la seconde est un grand dévidoir qu'un seul homme suffit à mettre en mouvement au moyen d'une manivelle, de deux poulies et d'une corde sans fin : l'objet

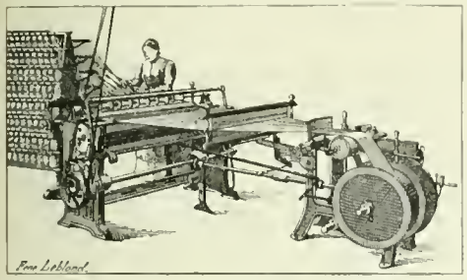

Ourdissoir pour la laine.

de ce dévidoir est de réunir en un ruban unique tous les fils des bobines à dévider. L'ourdissoir mécanique se compose d'un casier incliné, disposé pour contenir trois à quatre cents bobines environ, qu'on y place horizontalement sur des axes disposés à cet effet. Les fils de ces bobines, en se dévidant, passent d'abord chacun entre deux dents d'un peigne horizontal, puis entre trois rouleaux parallèles, et viennent enfin s'enrouler sur un cylindre qu'un tambour entraîne dans son mouvement de rotation, par l'effet de la pression directe qu'il exerce sur lui au moyen d'un levier et d'un poids. V. tissage.

OURDISSURE (*di-sur'*) n. f. Se dit quelquef. pour ourdissage. ‖ Travail par lequel on unit une pièce de vannerie avec les autres parties.

OURDOM (*dom'* — proprem. « langue des camps ») n. m. Nom populaire du l'hindoustani.

OURDON n. m. Nom, en pharmacie, de diverses plantes dont les feuilles servent à falsifier le séné.

OURDRE n. m. Nom provençal de l'ensemble des nœuds qui forment les mailles des filets.

OURDRI, IE (peut-être du vx franç. *ord*, sale) adj. Se dit du linge taché de moisissure. ‖ On dit aussi ourdi, ie.

OURÉBI n. m. Genre d'antilopes, propres à l'Afrique tropicale et méridionale.

— Encycl. Les *ourébis* sont les *calotragus* des anciens auteurs; ils appartiennent à la tribu des néotraginés et sont caractérisés par leurs cornes courtes et fortes, incurvées en avant, et leurs grandes fossettes lacrymales. Leur taille n'excède pas celle du chevreuil. L'espèce type est l'*ourébi* des Cafres, le *bleichbock* des Boers.



Ourébi.

OUREGGA, OULÉGA ou **BOULEGGA**, contrée de l'Afrique équatoriale (Etat indépendant du Congo [distr. de Stanley-Falls]), entre le lac Kifou et le Congo, au N. du Manyema, sur la rivière Lowa et ses affluents. La ville principale est *Kachi*.

OUREM, ville du Portugal (Estrémadure), sur un sous-affluent du Tage; 4.000 hab. Vins estimés. Antique château fort.

OURÊN ou **URAN**, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Bombay [prov. de Konkan]), à l'entrée méridionale du détroit de Salsette (mer d'Oman); 10.150 hab.

OURENGA, chaîne de l'Oural méridional (gouv. d'Orembourg et d'Oufa). Elle donne naissance à des torrents qui vont à l'Oural et surtout au Volga par la Biélaïa et la Kama. Mont culminant, 1.646 mètres.

OURET (*rè*) n. m. Genre d'amarantacées, comprenant des plantes herbacées, couvertes d'un duvet blanc laineux, à feuilles alternes, à fleurs en épis, dont on connaît cinq à six espèces de l'Afrique tropicale.

OURÉTIQUE (*tik'* — du gr. *ouron*, urine) adj. S'est dit pour phosphorique, parce que l'acide phosphorique fut d'abord extrait de l'urine.

OURFA ou **ORFA**, ville de la Turquie d'Asie (Syrie [prov. d'Haleb]), au pied du Top-Dagh, sur le Karatchaï, affluent du Djoulab (Euphrate); 55.000 hab. Château fort, qui serait dû à Justinien. Mosquée dédiée à Abraham, sur le bord du Birket-Ibrahim, lac sacré. Ruines du palais des princes de Courtenay, suzerains de la ville, lors des croisades. Industrie active : cotonnades, savonneries. Vignobles. Ancienne capitale du royaume d'Osroène, colonie romaine en 216, ce fut l'*Edessa* des croisés. — Le district a 143.480 hab.

OURGA, BOGDO-KHOURÉ ou **KOUREN**, ville de l'empire chinois (Mongolie septentr.), pays des Khalkas, sur la Selba, à son confluent avec la Tola, affluent de droite de l'Orkhon; 30.000 à 40.000 hab. Ville religieuse et commerciale. Résidence du khoutoukhta, chef suprême du clergé bouddhiste mongol. Commerce de bétail, peaux, laines, thé, cotonnades, fourrures, bois. Route postale vers Kiakhta et la Sibérie, Kalgan et la Chine.

OURGEAU (*jo*) n. m. Barre du gouvernail, dans les galères du XVIe au XVIIe siècle. L'ourgeau mesurait 2 mètres de long sur 0m,25 d'épaisseur, en carré; c'était une pièce en bois d'orme, qui se manœuvrait au moyen de deux cordages appelés *palanquinets*.)

OURGHAMMAS ou **OUERGHAMAS**, tribu berbère du sud de la Tunisie. Les Ourghammas élèvent des troupeaux et habitent souvent des grottes creusées dans le calcaire. Beaucoup émigrent à Tunis ou à Bône, où ils exercent la profession de portefaix.

OURGHENDJ, OURGHANDJ ou **IANI-OURGHENDJ** (*la Neuve*), ville de la Russie d'Asie (khanat de Khiva, sur le Chah-Abad; 30.000 hab. Ch.-l. de district. Commerce avec la Russie, la Perse et l'Afghanistan. — **Kounia-Ourghendj** (*la Vieille*) était située dans la vallée de l'Ousboï, près de la pointe sud de la mer d'Aral.

OURIANGKHAÏ n. m. Langue qu'on parle en Sibérie. V. sibérien.

OURIANKHS, OURANGHAS ou **OURANTCHAS**, nom donné par les Russes et les Mongols aux *Soïotes* de la Mongolie et aux *Kalmouks*.

OURIQUE, ville du Portugal méridional (Alemtejo), dans le *Campo de Ourique*, près des sources du Sado; 4.000 hab. Victoire des chrétiens sur les Maures (1139).

OURISIE (*zi*) n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant des herbes à feuilles opposées, à fleurs solitaires ou en grappes. (On en connaît quinze espèces d'Australie et de l'Amérique du Sud, dont quelques-unes cultivées dans les serres d'Europe.)

OURJOUM, ville de Russie (gouv. de Viatka); 4.500 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 292.000 hab.

OURLANA, oasis du Sahara algérien, dans l'Oued-Rir; 300 hab. et 30.000 palmiers. La Compagnie de l'Oued-Rir y possède de belles propriétés.

OURLES n. m. pl. Pathol. Syn. de oreillons.
— Art vétér. Maladie particulière aux dindonneaux.

OURLER (du vx franç. *ourle*. — V. orlé) v. a. Faire un ourlet à : Ourler *des mouchoirs*.
— Par anal. Orner sur les bords : *Arcades qui* ourlent *les deux côtés d'une nef*.
— A signifié Orner, parer, embellir : Ourler *ses discours de vieilles sentences*.
— Arg. des graveurs sur bois : Ourler *son bec*, Finir son travail.
— Loc. fam. : **Il n'y a que le bec à ourler, et c'est une cane**, Il n'est, à votre dire, rien de plus simple et de plus facile.
Ourlé, ée part. pass. Garni d'un rebord : *Bec* ourlé, *Oreille* ourlée.

OURLET (*lè* — du vx franç. *ourle*. Cf. orle) n. m. Pli très étroit cousu sur le bord d'un morceau de toile ou d'étoffe, pour empêcher qu'il ne s'effiloche : Ourlet *plat*. Ourlet *rond*. ‖ *Faux ourlet*, Bord formé avec un morceau d'étoffe rajouté.

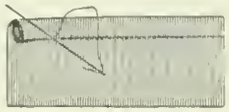

Ourlet.

— Par ext. Bord : Ourlet *d'un cratère*.
— Anat. *Ourlet du corps calleux*. Bords latéraux du corps calleux. ‖ *Circonvolution de l'ourlet*, Circonvolution qui contourne le corps calleux.
— Archit. Bord de cbéneau replié en rond pour empêcher l'eau pluviale de se répandre au dehors. ‖ Partie d'une moulure appelée aussi orle.
— Bot. Nom ancien des lignes saillantes que forment les corps reproducteurs sur les frondes des fougères.
— Techn. Bord en cuir mince, dont on garnit les côtés d'un gros cuir. ‖ Pli que l'on fait sur le bord d'une plaque de métal, pour la renforcer. ‖ Partie épaisse que forme le tour d'un plat de verre. ‖ Chez les verriers, Rebord laissé sur l'aile du plomb pour recevoir les panneaux de verre. ‖ Bords de deux feuilles de métal repliées de façon à les engager l'un dans l'autre.

OURLIAC (Edouard), romancier et publiciste français, né à Carcassonne en 1813, mort à Paris en 1848. Il débuta en publiant, sous les auspices de Touchard-Lafosse, deux romans sans conséquence : *l'Archevêque et la Protestante* (1832), et *Jeanne la Noire* (1833), puis se lança en pleine fantaisie romantique. A cette première période appartiennent sa collaboration au « Figaro », à l'« Artiste », à la « Presse », son recueil des *Confessions de Nazarille* (1840), pastiche de Scarron et de Swift, et son œuvre capitale, *Suzanne* (1840), remarquable analyse de caractère. Brusquement, les suites d'un malheureux mariage (*Habert Talbot*, 1842) et de personnelles déceptions éveillèrent en lui des scrupules religieux. Il alla droit à la rédaction de l'« Univers » et mit au service de la religion toute sa causticité naturelle. Ecrivain délicat, au tour d'esprit épigrammatique et fin, il fut surtout goûté des artistes et des lettrés.

OURLIEN ENNE (*li-in, èn'*) adj. Qui se rapporte aux oreillons. ‖ *Fièvre ourlienne*, Syn. de oreillons. ‖ *Orchite ourlienne*, Orchite consécutive aux oreillons. V. orchite.

OURLON n. m. Un des noms vulgaires du hanneton commun.

OURMIA ou **OUROUMIA**, lac de la région occidentale de la Perse (prov. d'Aderbaïdjan), aux confins de l'Arménie. Cette petite mer, extrêmement salée, est le reste d'une masse d'eau plus considérable. Superf. environ 4.000 kilom. carr. Eaux peu profondes saturées de sel et d'iode, et d'une densité telle qu'il y est, comme dans la mer Morte, extrêmement difficile de plonger. Le lac d'Ourmia, sans écoulement, reçoit, entre autres tributaires, le Selmas, l'Hadji et le Djagataou.

OURMIA ou **OURMIAH**, ville de Perse (prov. d'Aderbaïdjan, près du *lac d'Ourmia*, sur le Chaher-Tchaï, affluent de ce lac; 30.000 à 40.000 hab. Environs fertiles, produisant du coton. Grotte où vécut, dit la légende, Zoroastre.

OURNEAU (*no*) n. m. Nom du maquereau sur les côtes françaises de la Méditerranée.

OURO (rio de), golfe de l'Atlantique, en Afrique, sur la côte du Sahara. Séparé de la mer par une étroite presqu'île, cette *Rivière de l'or*, « où il n'y a ni or, ni rivière », a donné, traduit du portugais au castillan, son nom au rio de Oro, pauvre colonie espagnole en bordure du désert.

OURO FINO, village du Brésil (Etat de Goyaz), à la source d'une des rivières constituant le rio Tocantins. Centre aurifère.

OUROCH NÉMANITCH V, roi de Serbie, mort en 1272. Il était le troisième fils d'Etienne Némanitch Ier. Il succéda à son frère Vladislav en 1240. Il défendit son patrimoine avec succès contre les Tatars et les Ragusains. Il épousa une Française, Hélène, fille de Baudouin II, dernier roi latin de Constantinople. En 1272, il fut détrôné par son fils aîné, Dragoutine, que soutenaient les Hongrois. Il mourut la même année, de vieillesse et de chagrin.

OUROCH NÉMANITCH X, empereur de Serbie, né vers 1336, mort en 1367. Il succéda à son père, Etienne Douchan, en 1355. Il repoussa les attaques des Grecs et des Hongrois, mais la plupart des gouverneurs des diverses provinces se déclarèrent indépendants. Il fut assassiné dans la plaine de Kossovo, durant une partie de chasse, par Voukachine Mrniavtchévitch, despote de Prichtina, lequel voulait s'emparer de la couronne. Il fut le dernier souverain de la dynastie des Némanitch.

OURONOLOGIE (*ji* — du gr. *ouron*, urine, et *logos*, discours) n. f. Science ou traité médical des urines.

OURONOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à l'ouronologie : *Etudes* ouronologiques.

OURONOLOGISTE (*jisst'*) n. Personne qui s'occupe d'ouronologie. ‖ On dit aussi uronologue.

OURONOSCOPE (*skop'* — du gr. *ouron*, urine, et *skopein*, examiner) n. m. Médecin qui fonde son diagnostic sur l'inspection des urines.

OURONOSCOPIE (*sko-pi* — rad. *ouronoscope*) n. f. Examen méthodique des urines. ‖ On dit mieux uroscopie.

OURONOSCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Qui a rapport à l'ouronoscopie.

OURO-PRETO ou **OR-NOIR** (autref. *Villa-Rica*), ville du Mexique, capit. de l'Etat de Minas-Geraes, au pied de l'Itacolumi; 20.000 hab. Gisements aurifères.

OURORI ou **OUSANGO**, région de l'Afrique orientale allemande, au N. du lac Nyassa, limitée par l'Oukioga, l'Ousafa, l'Ougogo, l'Ousagara, l'Ouhéhé et l'Oubéna. Elle est constituée par la large vallée du Rouaha, affluent du Loufidji. Pays aride, couvert de steppes; ses habitants, les Ouaroris ou Ouasangos, sont des nègres de race bantoue. Les Allemands y ont fondé la station d'Idounda.

OUROU ou **OUROUN** (l'*Our* des Chaldéens), nom d'une ville importante de la Chaldée méridionale, qui s'élevait sur la rive droite de l'Euphrate, au point nommé aujourd'hui *El-Moughéir*. Elle existait déjà depuis longtemps dans le quatrième millénaire avant notre ère et elle était la capitale d'un petit royaume qui relevait alors de la Chaldée septentrionale. Elle fut abandonnée vers le Ier s. avant J.-C.; c'est aujourd'hui un amas de ruines.

OUROUÉR-LES-BOURDELINS, comm. du Cher, arrond. et à 39 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond; 1.531 hab. Carrières. Eglise romane intéressante.

OUROUK (appelée aussi *Ounou*, *Ounoug*, dans la langue sumérienne, l'*Erekh* ou *Orekh* de la Bible, l'*Araka* ou *Orchoé* des écrivains grecs et romains), ancienne cité de la Chaldée méridionale, sur la rive gauche de l'Euphrate. D'après la tradition hébraïque, elle fut, avec Babel, Accad et Calnèh, au pays de Shinéar, le commencement de la puissance de Nemrod. L'épopée babylonienne la montre capitale d'un royaume puissant, sur lequel régnait peu après le déluge Gilgamès, le Noé Chaldéen. Les rois d'Ourouk paraissent n'avoir été que les vassaux des rois d'Ourou et de Larsam d'abord, de Babylone et des Assyriens ensuite. Au Ier siècle av. J.-C., sous l'autorité des Parthes, son sacerdoce conservait encore sa réputation d'autrefois. Elle déchut sous les Sassanides, et la conquête musulmane acheva sa ruine.

OUROUMTSI, OUROUMTCHI ou **TI-HOA-TCHÉOU**, ville de l'empire chinois, capitale de la province du Sin-Kiang, sur le Tsin-Choui; 40.000 hab. Commerce avec la Russie, par Kouldja et Djarkend; aux environs, sources thermales sulfureuses et solfatares. C'est la *Bich-balyk* des Mongols et des Turcs.

OUROUNDI, pays de l'Afrique orientale allemande, au N.-E. du lac Tanganyika, limité par le lac à l'O., le Rouanda au N., l'Ouhha à l'E. et l'Ondjidji au S. Très accidenté, il présente sa partie la plus élevée au bord du Tanganyika (2.000 à 2.100 m.) et s'abaisse vers le N.-E. jusqu'à 1.300 ou 1.400 m. Il est parcouru par les rivières dont la réunion forme le Kaghera ou Nil supérieur. Aux Ouaroundis, nègres bantous, sont mêlangés au Nord-Ouest des Ouatouas, peuplade naine.



Ourouparia; *a*, fleur.

OUROUPARIA n. m. Bot. Genre de rubiacées.
— Encycl. Les *ouvouparia* sont des plantes malaises, dont l'inflorescence simule un capitule et dont le fruit est une capsule polysperme. L'*ouvouparia gambir*, cultivé à Singapour, produit le *gambir*.

OUROUPSKAIA, bourg de Russie (territoire des cosaques du Don [prov. de Kouban]), sur l'*Ouroup*; 10.000 hab. Deux grandes foires annuelles.

Ouroux-Martan, ville de Russie (prov. du Térek), sur le *Martan*, sous-affluent du Terek ; 6.910 hab.

Ouroux, comm. de la Nièvre, arrond. et à 21 kilom. de Château-Chinon ; 2.501 hab. Commerce de bois ; église du XVe siècle ; ruines du château fort de Bussière.

Ouroux-sur-Saône, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 12 kilom. de Chalon-sur-Saône, non loin de la Saône ; 1.716 hab. Commerce de volailles. Fromagerie.

ours (*ourss* — du lat. *ursus*) n. m. Zool. Genre de mammifères carnivores, de la famille des *ursidés*, comprenant de nombreuses espèces répandues sur le globe, excepté en Afrique et la région océanienne. ‖ *Ours crabier*, Raton crabier. ‖ *Ours marin*, Espèce de phoque.

— Fig. et fam. Personne d'un caractère sauvage ou grossier.

— Pop. *Envoyer à l'ours*, Envoyer promener.

— Arg. littér. Pièce de théâtre ou œuvre littéraire quelconque souvent refusée et enfin acceptée.

— Canevas formé de syllabes assemblées au hasard, pour servir de thème provisoire à la mélodie trouvée par le compositeur.

— Arg. milit. Salle de police.

— Arg. typogr. Ouvrier employé à la manœuvre de la presse. ‖ Bavardage ennuyeux et long : *Poser* ou *Visser un* OURS, Ennuyer par un bavardage insipide.

— Blas. Meuble de l'écu représentant un ours. ‖ *Ours en pied* ou *debout*, Celui qui est debout sur ses pattes de derrière.



D'argent à un ours passant de sable, colleté d'or.

(Comme la plupart des quadrupèdes héraldiques, l'ours peut être *accompagné, couché, passant, armé, lampassé, allumé*, etc.)

— Loc. div. *Ours mal léché*, Personne mal faite, grossière. (On croyait jadis que l'ourson naissait informe et ne prenait une tournure qu'après avoir été soigneusement léché par sa mère. La Fontaine a employé cette expression dans une de ses fables les plus connues : *le Paysan du Danube* [XI, 7]). ‖ *Lécher un ours*, Travailler à polir, à civiliser un esprit informe, un caractère grossier. — Polir un ouvrage lentement, avec soin ; préparer longuement une affaire. ‖ *Être fait comme un meneur d'ours*, Être très mal vêtu. ‖ *Il est de la nature de l'ours, il ne maigrit pas pour pâtir*, Se dit d'une personne sobre et laborieuse, qui prend cependant de l'embonpoint. (L'ours, animal hibernant, passe l'hiver sans nourriture, et n'en est pas plus maigre au printemps. ‖ *Il faut le faire monter sur l'ours*, Se dit d'un poltron qu'on veut rendre courageux, ou plutôt dont on veut constater la couardise.

— Allus. littér. : **Prenez mon ours !** Cette phrase, devenue proverbiale, est tirée d'un vaudeville de Scribe et X.-B. Saintine, *l'Ours et le Pacha* (Variétés, 1820). — La gingeole, industrieux saltimbanque, énumère à Marécot, conseiller de Shahabaham, toutes les qualités d'un ours imaginaire qu'il veut montrer au pacha ; il en fait le portrait le plus alléchant, et, chaque fois que Marécot est embarrassé, il s'écrie : « Prenez mon ours ! » car cet ours sait tout faire. Cette phrase burlesque s'emploie comme antiphrase ; c'est une manière piquante de dire à quelqu'un qu'il vante trop sa marchandise.

— **Vendre la peau de l'ours**, Allusion à la moralité de *l'Ours et les deux Compagnons*, une des plus jolies fables de La Fontaine. (V 20.) V. PEAU.

— **Le pavé de l'ours**, Allusion à un passage de *l'Ours et l'Amateur des jardins*, fable de La Fontaine. (VIII 10.)

— Encycl. Zool. Les *ours* (ursus, type de la tribu des ursinés, sont de grands animaux lourds, revêtus d'une fourrure épaisse, à queue courte, à pattes plantigrades, à tête assez longue, avec museau pointu ; ils ont quarante-deux dents, des griffes très longues, et sont surtout carnassiers. Leur régime comporte aussi des substances végétales, des fruits, des racines et même du miel. Ce sont des bêtes de pays froids ou de montagnes, en général timides et sauvages, n'attaquant guère l'homme (excepté l'ours blanc et le grizzli), vivant dans de profondes cavernes, où les femelles mettent bas en hiver ordinairement trois petits. Ils mènent en général une vie solitaire, sont intelligents, rusés et prudents. La chasse en est toujours dangereuse ; leurs pattes et leurs crocs formidables, leur agilité très grande, leur force, leur grande taille, leur courage, les rendent très redoutables. On les poursuit pour leur fourrure, leur graisse et leur chair assez estimée. Ils s'apprivoisent assez bien, mais deviennent méchants en vieillissant, on les dresse facilement à la danse, au maniement du bâton, etc.

Les ours proprement dits (*ursus*) comptent neuf espèces vivantes et deux fossiles (*ursus spelæus* et *priscus*, ours des cavernes quaternaires de l'Europe, Barbarie et Asie du Nord). — L'ours brun (*ursus arctos*), avec toutes ses variétés, est répandu de l'Espagne au Japon ; à la Scandinavie est propre sa variété *calcarinus*. C'est l'ours des montagnes d'Europe, celui que dressent les bateleurs. Il est remplacé dans l'Amérique boréale par les *ursus Middendorfi*, *Dalli* et *Sitkensis* ; dans l'Himalaya, le Thibet, l'Asie centrale, par les *ursus isabellinus*, *primosus*, *Thibetanus*, *leuconyx* et *Japonicus*. Dans le sous-genre *danis* rentrent le terrible grizzli (*ursus horribilis* de l'Amérique du Nord, montagnes Rocheuses), et l'*ursus Richardsoni*, exclusivement boréal. — Le sous-genre *euarctos* comprend le *haribal*, ours noir de l'Amérique orientale du Nord (*ursus Americanus*), l'*ursus luteolus*, de Louisiane et Texas ; l'*ursus Floridanus*, de Floride, et l'*ursus amplidens*, fossile du quaternaire des États-Unis. — Le sous-genre *helarctos* est établi sur l'ours malais ou des cocotiers *ursus Malayanus* et une espèce problématique du Maroc, *ursus Crowtheri*. — Les ours du genre *tremarctos* sont propres à l'Amérique du Sud (*ursus ornatus*) des Andes ; *frugilegus*, du Pérou. — Dans le genre *melursus* rentrent les prochiles ou ours à grandes lèvres de l'Inde et de Ceylan (*melursus ursinus* ou prochile lippu) et le *melursus Theobaldi*, fossile dans le pliocène de l'Inde septentrionale. — Enfin, les *hyænarctos* comptent une dizaine d'espèces, fossiles dans le tertiaire de l'Europe et de l'Inde.

L'ours blanc (*ursus maritimus*, est le type du genre *thalassarctos*. C'est le plus grand de tous les carnassiers ; il atteint 2^m^,60 de longueur. Propre aux régions arctiques, il est le dernier représentant des grandes espèces quaternaires, avec lesquelles il vivait dans l'Europe centrale.

Ours (ordre de l'). V. Albert l'Ours (*ordre d'*).

Ours (ordre de **Saint-Gall** ou de l'), institué en 1213 par l'empereur Frédéric II pour reconnaître l'appui que les nobles de Saint-Gall lui avaient prêté contre Othon IV. Ses chevaliers faisaient vœu de défendre l'Église contre les infidèles. L'ordre disparut au XIVe siècle. Un deuxième ordre de l'Ours fut fondé en 1382, par le duc Sigismond Ier d'Anhalt, et remplacé en 1386 par l'ordre d'Albert l'Ours.

Ours (grand lac de l'). V. Grand-Ours (*lac du*).

ours (jeu de l'). Jeu d'enfants.

— Encycl. L'*ours* se joue en plein air. Les joueurs sont divisés en deux camps : les *ours* et les *sauteurs*. Les *ours*,



Jeu de l'ours.

se placent au milieu d'un cercle de 7 à 8 mètres de diamètre, de manière à former une chaîne arrondie, chacun d'eux ayant le dos et la tête courbés et les bras appuyés sur les épaules de ses voisins. Autour d'eux, le chef du camp, ou *gardien*, défend leur approche. Les joueurs du camp opposé, ou *sauteurs*, doivent essayer de sauter sur l'ours sans se laisser toucher par le gardien quand ils sont à terre, dans l'intérieur du cercle. Ils peuvent descendre de l'ours, mais en ayant toujours soin de ne pas se laisser atteindre. Il leur est interdit une fois juchés sur le dos de leur partenaire, de prendre en grimpant une position meilleure. Si l'un des sauteurs est pris en faute, son camp tout entier remplace celui des ours. Si les ours viennent à fléchir ou à laisser rompre leur chaîne, la partie recommence et chaque camp conserve son rôle.



Ourse : A, mât d'artimon ; B, ourse ; C, voile d'artimon.

ourse n. f. Zool. Femelle de l'ours.

— Mar. Manœuvre servant à mouvoir l'extrémité inférieure d'une antenne. ‖ Vergue à antenne hissée autrefois au-dessous de la hune d'artimon et remplacée aujourd'hui par la corne de brigantine.

Ourse, nom de deux constellations boréales, voisines du pôle arctique, qui restent toujours visibles pour la latitude de Paris : *La grande* Ourse. *La petite* Ourse.

— Poétiq. Nord, pôle boréal céleste et même terrestre.

— Encycl. L'*Iliade*, ch. XVIII, nous apprend que l'une de ces deux constellations figurait sur le fameux bouclier de Vulcain.

Arctos Oceani metuentes æquore tingi,

a dit Virgile (*Georg.*, I, 246). Cela signifie que les astres qui les composent ne se couchent jamais, ce qui est vrai pour la latitude de Rome, et à plus forte raison pour celle de Paris.

Ces deux constellations ont reçu un grand nombre de dénominations. La grande Ourse a été appelée *Arctos major*, *Fera major*, *Septem triones* (les sept bœufs, d'où le mot *septentrion*), *Helix* (parce qu'elle tourne autour du pôle), etc. Les chrétiens la nommèrent *Chariot de David*, les Arabes *Aldebh al Akbar*, les Chinois *Theoupey*, etc. Le nom de *Callisto* (la toute belle), que les Grecs lui ont donné, avait appartenu à une nymphe que Jupiter avait aimée et qu'il plaça dans le ciel, après que Junon l'eut, par jalousie, changée en ourse.

Quant à la petite, elle a été désignée sous les noms de : *Arctos minor*, *Fera minor*, enfin *Phœnice* (parce que les Phéniciens apprirent de Thalès à la reconnaître), etc.

— *Grande Ourse*. On la reconnaît par sept étoiles dont la disposition représente grossièrement la forme d'un chariot avec son timon, ou, plus exactement, le profil d'une casserole armée de sa queue. Les étoiles α, β, γ, δ limitent le contour du corps de la grande Ourse, ou forment la caisse du chariot, ou profilent la partie principale de la casserole ; les étoiles ε, ζ, η tracent la queue de l'animal, ou celle de l'ustensile, ou le timon du véhicule ; α et β s'appellent les Gardes.

Les sept principales étoiles de la grande Ourse s'appellent encore, surtout chez les Arabes :

α, *Dubhé*. γ, *Phegda*. ε, *Alioth*. η, *Ackaïr* ou
β, *Mérak*. δ, *Mégrez*. ζ, *Mizar*. *Benetnusch*.

Toutes ces étoiles sont de deuxième grandeur, sauf Mégrez, qui est variable. En dehors de ces sept étoiles, les lunettes en font découvrir un assez grand nombre d'autres. Il y a lieu de citer aussi une petite étoile de cinquième à sixième grandeur, nommée *Alcor*, dans la queue, à 11′ 84″ de Mizar, dont l'éclat paraît l'éclipser. Les Arabes l'appellent *Saidak*, c'est-à-dire l'Épreuve, parce qu'ils s'en servent pour éprouver la portée de la vue.



La grande Ourse et la petite Ourse.

Une belle nébuleuse se trouve un peu au-dessous de Mérak ; une autre entre β et γ ; une troisième au-dessous de γ.

— *Petite Ourse*. Si l'on mène une ligne droite par les deux étoiles β et α, et qu'on la prolonge au delà de α d'une quantité égale à cinq fois la distance βα, on tombe sur une étoile un peu moins brillante que les précédentes, qui forme l'extrémité d'une figure toute pareille à la grande Ourse, mais plus petite et dirigée en sens parallèle et contraire. C'est la petite Ourse, ou le petit Chariot ; et l'étoile à laquelle cette ligne aboutit, qui est à l'extrémité de la queue de l'Ourse ou du timon du Chariot, c'est l'étoile polaire, qui occupe presque exactement la position du pôle boréal.

ourseau (*so*) n. m. Forme anc. de OURSON.

ourserie (*rî*) n. f. Humeur d'ours, caractère bourru et sauvage. (Peu us.)

oursière n. f. Lieu hanté par un ours. (Vx.)

oursin (de *ours*) n. m. Zool. Animal marin du groupe des échinidés : *Beaucoup d'*OURSINS *sont comestibles*.

— Comm. Peau d'ours encore garnie de son poil : *Un bonnet d'*OURSIN.

Cost. milit. Syn. de OURSON. V. BONNET.

— Encycl. Zool. Les *oursins* (hérissons, châtaignes de mer) constituent une classe d'échinodermes, dite des échinoïdes. Ce sont tous des animaux marins, dont le corps est abrité dans une coquille ou test solide, ordinairement sphérique ou en coupole arrondie. Cette coquille, percée de pores nombreux par où passent divers appendices, est évidée à la région de la bouche, munie de cet appareil solide appelé *lanterne d'Aristote* (V. LANTERNE), et à celle de l'anus. Les organes locomoteurs, ou tubes ambulacraires, rétractiles et disposés pour adhérer par leurs ventouses terminales, sortent à volonté du test par les pores ; les aires couvertes par les pores ambulacraires sont appelées « ambulacres ». V. ÉCHINOÏDES.



Oursin. Une partie du test a été enlevée.)

Les oursins proprement dits (*echinus*) comprennent de nombreuses espèces. L'oursin melon (*echinus melo*), grosse espèce de la Méditerranée, et l'oursin comestible (*echinus esculentus*), des côtes océaniques, sont très appréciés.

oursine (rad. *oursin*) n. f. Bot. Nom vulgaire des *arctopus* (ombellifères).

— Encycl. Ces plantes ont été ainsi nommées à cause des épines ou pointes fines, longues et nombreuses, dont leurs feuilles sont hérissées, et qui les ont fait comparer à la patte d'un ours. *L'oursine hérissée* est une plante vivace, à racine longue, rampante; la tige, droite, se termine par un faisceau de huit à dix feuilles étalées, très grandes, pétiolées, planes, profondément sinuées. Les fleurs blanches, disposées en ombelle, sont polygames. Cette plante croît au cap de Bonne-Espérance; on la cultive quelquefois dans les jardins d'Europe.

OURSON n. m. Zool. Jeune ours.
— Cost. milit. V. bonnet.

OURTCHA ou **ORTCHA**, ville de l'Inde anglaise (Bandelkaod), sur le Betvâ, affluent de la Djemna; 18.300 hab. — La principauté du même nom, enchevêtrée dans le district de Djhansî, est peuplée de 311.500 hab.

OURTHE, rivière de Belgique, avec petite part du bassin en Allemagne, dans une sinueuse vallée de l'Ardenne. Dirigée en moyenne vers le N., elle reçoit, à droite, l'Amblève et la Vesdre, et gagne la Meuse, à Liége. Cours 166 kilom. Elle donna, sous le premier Empire, son nom à un département dont Liége était le chef-lieu.

OURVAÇÎ, l'une des plus belles parmi les *Apsaras* ou nymphes célestes du paradis d'Indra. Pour elle, Mitra et Varouna, les frères inséparables, faillirent perdre leur amitié fraternelle; mais, comme elle refusa de satisfaire leur passion, ils l'exilèrent sur la terre, où elle épousa le roi Pouroûravas qui, pour ne point la quitter, préféra le monde inférieur des Gandharvas aux demeures célestes. Les amours de Pouroûravas et d'Ourvaçî font le sujet du célèbre drame de Kâlidâsa intitulé : *Vikramorvaçî*.

OURVARI n. m. Autre orthogr. du mot houbvari.

OURVILLE, ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 18 kilom. d'Yvetot; 1.002 hab. Ch. de f. Ouest. Tissage de coton, fours à chaux. Église du XVIe siècle. — Le canton a 16 comm. et 7.381 hab.

OURYON o. m. Boisson fermentée, en usage aux Antilles.

OUSAGARA ou **OUSSAGARA**, pays de l'Afrique orientale allemande, limité par l'Ougogo, l'Ousango, l'Ouhéhé, l'Oukami, l'Ouségonha et le pays des Massaï. Haut de 400 à 500 mètres dans l'Est, il s'élève à l'Ouest à 800 ou 900 mètres, et, dans sa partie centrale, il est sillonné par les monts Roubého, atteignant 1.800 mètres. Il est parcouru par de nombreuses rivières, affluents du Rouaha ou de l'Ouami. Le pays est occupé par les Allemands, par qui ont été fondées les stations de Kilassa et de Mpouapoua.

OUSAMBARA, pays situé au nord-est de l'Afrique orientale allemande, entre la côte qui fait face à l'île Pemba, le Pangani au S. et l'Oumba au N. Montagneux, boisé, il est en voie de colonisation par les Allemands.

OU-SAN-KOUEÏ, général chinois, mort en 1678. Il commanda pendant longtemps, sous la dynastie des Ming, les troupes chargées d'arrêter l'invasion des Tatars Mandchoux. En 1643, après la prise de Pékin par Li-Tsé-Tcheng et le suicide de l'empereur Hoaï-Tsong, il conclut avec les Tatars un traité, dont le résultat fut l'établissement de la dynastie mandchoue des Tsing sur le trône. Récompensé par la vice-royauté du Yunnan et du Sé-Tchouen, il s'affranchit du joug du pouvoir central, conquit tout l'ouest de la Chine, et s'avança jusqu'en Birmanie. Il mourut au cours de la lutte qu'il eut à soutenir contre la dynastie mandchoue, et son royaume lui survécut peu.

OUSARAMO, pays de l'Afrique orientale allemande, entre la côte de Zanzibar, le Rouvou et le Roufidji. Il comprend une zone littorale basse et humide, puis s'élève vers l'intérieur. Il doit surtout son importance aux deux ports de Bagamoyo et de Dar-ès-Salaam, qui en font le débouché de tout le commerce de l'intérieur.

OUSCLAGE (*sklaj'* — du bas lat. *osculagium*; de *osculari*, baiser) n. m. Action de baiser. (Vieux.)

OUSE ou **OUZE**, nom de plusieurs rivières d'Angleterre, dont les principales sont : le Petit Ouse (*Little Ouse*), formé de la réunion de deux ruisseaux, et qui se jette dans le Grand Ouse après un cours de 50 kilom.; — le Grand Ouse (*Great Ouse*), né dans le comté de Northampton et qui se jette dans la mer du Nord, dans le golfe du Wash, à Lynn-Regis, après un cours de 230 kilom.; — enfin, l'Ouse proprement dit, qui naît dans le comté d'York et se forme par la réunion de l'Ure et du la Swale. Il se joint à la Trent pour constituer l'Humber. Cours 90 kilom.

OUSELEY (sir William), vicomte de Claramount, orientaliste anglais, né dans le pays de Galles en 1771, mort à Londres en 1839. Il suivit son frère aîné dans son ambassade en Perse (1810), où il réunit un grand nombre de manuscrits, de médailles, d'inscriptions. De retour en Angleterre (1813), il publia, entre autres écrits : *Mélanges persans* ou *Essai pour faciliter la lecture des manuscrits persans* (1795); *Géographie d'Ibn Haukal*, trad. en angl. (1800); *Observations sur quelques médailles et pierres fines portant des inscriptions pehlvi* (1801); etc. — Son frère aîné, sir Gore **Ouseley** (1770-1844), ambassadeur en Perse, fut aussi un orientaliste distingué, à qui l'on doit : *Biographical notices of persian poets*.

OUSELEY (sir Frédérik-Arthur Gore), musicien anglais, né à Londres en 1825, mort à Hereford en 1889. Il fut ordonné prêtre en 1855, en même temps qu'il était nommé professeur de musique à l'université d'Oxford et *præcantor* à la cathédrale d'Hereford. Son *Traité d'harmonie* et son *Traité de contrepoint et fugue* sont deux ouvrages excellents. Compositeur fécond, il a donné : deux oratorios, *Agar* et *le Martyre de saint Polycarpe*, une belle cantate religieuse, *the Lord is The true God*, etc. Il consacra, par testament, la totalité de sa fortune à l'établissement d'un collège, Saint-Michel, destiné à former des choristes.


Ousirtasen Ier.

OUSIRTASEN, OUSORTESEN, OUSERTESEN, plus correctement **Ousritesni**, ou peut-être, par renversement des parties, **Senouosrit**, nom que portèrent plusieurs pharaons égyptiens, dont les trois premiers appartiennent à la XIIe dynastie. — **Ousirtasen Ier**, fils d'Amenemhaît Ier. [Il poursuivit la conquête de la Nubie, construisit de nombreux monuments en Nubie, au Fayoum, à Memphis; l'obélisque qu'on voit encore à Héliopolis fut érigé par lui.] — **Ousirtasen II**, petit-fils du précédent, lutta contre les Nubiens et les nomades du désert sinaïtique. — **Ousirtasen III**, fils et successeur d'Ousirtasen II, fut le souverain le plus énergique de la XIIe dynastie. [Il poussa ses expéditions en Éthiopie jusque dans les régions du Nil Blanc, et reprit l'exploitation des mines du Sinaï. Après lui, le nom d'Ousirtasen fut porté par un au moins des nombreux pharaons de la XIIIe dynastie, Ousirtasen Sanofirabrâ.]

Ouskup ou **Uskub** ou **Skoplié**, ville de la Turquie d'Europe (Macédoine), ch.-l. de la prov. de Kossovo et ch.-l. de district, sur le Vardar; 18.000 hab. Ch. de f. de Mitrovitza à Salonique. Centre commercial important, aqueduc romain, citadelle.

Ousman, ville de Russie (gouv. de Tambov), sur l'*Ousman*, affluent du Voronèje (bassin du Don); 10.000 hab. Industrie développée. — Le district du même nom a 202.000 h.

Ousman-Bolchia, bourg de Russie (gouv. de Voronèje); 8.000 hab.

Ousoga ou **Oussoga**, pays de l'Afrique orientale anglaise, rattaché au protectorat de l'Ouganda, au N. du lac Victoria-Nyanza. Assez accidenté, bien arrosé, fertile, il appartient à l'Angleterre depuis 1895. Il est relié à la côte par le chemin de fer de Port-Florence à Mombaz.

Ousouki, ville du Japon (île de Kiou-Sion [prov. de Bougo]), sur le détroit de Bougo, qui sépare Kiou-Sion de Sikok et fait communiquer la mer Intérieure avec l'océan Pacifique; 12.000 hab.

Oussa, rivière de la Russie septentrionale (gouv. d'Arkhangel). Elle part du versant est de l'Oural, reçoit à droite des affluents de la toundra et s'unit à la Petchora, rive droite, à Oust-Oussa. Cours 718 kilom.

Oussatine (Philippe-Ivanovitch), écrivain russe, né à Kharkov en 1801, mort à Saint-Pétersbourg en 1866. Après avoir débuté au théâtre avec deux pièces : *Izviestié* (Avis), comédie en trois actes (1832), et *Kraugom dourak* (Un parfait imbécile), comédie en quatre actes (1833), Oussatine s'adonna aux travaux d'histoire et de philosophie. On a de lui : *la Philosophie moderne* (1840); *Philosophie de la morale* (1843); *Révolutions russes* (1844); *Histoire de la littérature en Russie* (1845); etc. Oussatine a publié aussi plusieurs romans, dont le meilleur est *Choutarok* (1843).

ousseau (*ou-so* — du holland. *hoosgat*, trou d'épuisement) n. m. Mar. Endroit d'un bâtiment où s'écoule toute l'eau qui s'introduit dans la cale et où se trouve le pied des pompes destinées à l'épuiser. (On dit aussi ossec, osset, oussas.)
— Techn. Dans les corderies, Batteries de carets ou

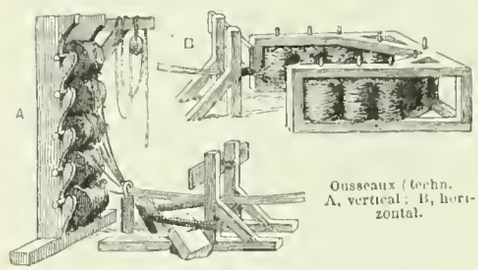

Ousseaux (techn. A, vertical; B, horizontal.

grosses bobines qui permettent, par leur déroulement simultané, le commettage des cordages. (Les ousseaux sont tantôt disposés horizontalement et tantôt verticalement.)

Oussolié, bourg de Russie (gouv. de Perm), sur la Kama; 8.000 hab. Port animé.

Oussouri, rivière de la Russie d'Asie (Sibérie) et de la Mandchourie. Elle part des Sikhota-Alin, tout près de la mer du Japon, reçoit l'émissaire du lac Hanka ou Khanka et finit dans l'Amour, à Khabarofka. Cours 875 kilom.

oust, mot russe, abréviation de *oustie* (embouchure), et qui entre dans la composition de nombreux noms géographiques.

oust ou **ouste** (*ousst'*) interj. Pop. S'emploie quand on chasse quelqu'un, quand on l'engage vivement à s'en aller : *Allons,* oust! *décampez!*

Oust (*ou*), rivière de France, affluent droit de la Vilaine. L'Oust naît dans les collines du Menez, hautes ici de 320 mètres, et alimente le réservoir de Bara, sur le canal de Nantes à Brest, avec lequel se confond la partie navigable de la rivière.

Oust, ch.-l. de cant. de l'Ariège, arr. et à 17 kil. de Saint-Girons, sur le Garbet et tout près du Sala; 1.115 hab. Carrière de pierres à aiguiser. Source minérale exploitée à Aulus. Fromagerie. Ancienne bourgade gallo-romaine (*Augusta* ou *Augustum*). — Le canton a 10 comm. et 12.726 hab.

ousta (du persan *oustad*, maître) n. m. Titre donné, en Perse, aux personnes lettrées et à toutes celles qui appartiennent à l'enseignement. || En Turquie, Chef effectif d'une corporation.

Oustioug ou **Véliki-oustioug**, ville de Russie (gouv. de Vologda), sur la Soukhona; 11.300 hab. Ch.-l. de district. Ville ancienne, renommée jadis pour la fabrication de cassettes d'une espèce particulière et la ciselure de vases précieux. — Le district a 140.000 hab.

Oustioujna, ville de Russie (gouv. de Novgorod), sur la Mologa; 5.200 hab. Ch.-l. de district. — Le district a 96.000 hab.

Oust-kaménogorsk, ville de la Russie d'Asie (gouv. général des Steppes [prov. de Sémipalatinsk]), près de l'Irtych, et à sa sortie de l'Altaï; 6.675 hab. Ch.-l. de district. Commerce de fourrures. — Le district a 88.590 hab.

Oust-médvéditzkaya, stanitza de la Russie méridionale (région des Cosaques du Don), sur le Don; 5.000 hab. Ch.-l. de cercle. — Le cercle a 250.000 hab.

Oust-ourt, mot turc signifiant le *haut pays*, plateau de la Russie d'Asie (distr. Transcaspien et prov. de l'Oural). Il se lève entre la mer d'Aral à l'E. et la Caspienne à l'O., à 200 mètres environ au-dessus de celle-là, à 275 au-dessus de celle-ci; 650 kil. du N. au S., sur 400 d'O. en E.; 180.000 kil. carr. Pays très sec; presque point d'eau courante; très peu de végétation; pâturages, fonds salins, argiles dures, stériles. Population de Kirghiz nomades.

Oustrialov Nicolas-Gerasimovitch), historien russe, né en 1805, mort en 1871. Il fut professeur à l'université de Saint-Pétersbourg. Il a publié des monographies historiques; une *Histoire de la Russie*; une *Histoire de l'empereur Nicolas*, traduite en français (1851); une *Histoire de Pierre le Grand* inachevée; etc.

Oust-syssolsk, ville de Russie (gouv. de Vologda), sur la Syssola. Ch.-l. de district; 4.500 hab. — Le district a 91.000 hab.

Outagamie, comté des États-Unis (Wisconsin), sur le cours moyen du Wuf; 33.000 hab. Ch.-l. *Appleton*.

Outaia ou mieux **El-outaia**, village d'Algérie (dép. de Constantine, arrond. et à 93 kilom. de Batna, sur l'oued El-Kantara, dépendant de la commune de Biskra. Ch. de f. de Constantine à Biskra. Belles terres de culture. A 2 kil., sur la rive gauche de l'oued Gharribou, djebel Melah ou montagne de sel d'El-Outaia.

Outakamand, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras), ch.-l. du district des Nilghiris; 12.300 hab. Plantations d'ipécacuanha et de cinchona.

Outamaro Kitagara, peintre japonais du XVIIIe s., né à Yédo en 1754, mort en 1797. Il a excellé dans l'imagerie en couleurs. S'il a peint avec beaucoup de charme des fleurs et des oiseaux, il doit surtout sa réputation aux compositions dans lesquelles il a représenté la vie des femmes de Yédo. C'est un des maîtres les plus remarquables de l'école vulgaire.

Outaouais. Ethnol. V. Ottawas.

outarde (du lat. *avis tarda*, oiseau lent) n. f. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des otidés, répartis dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien monde.
— Encycl. On entend sous le nom d'*outardes*, non seulement les outardes proprement dites (*otis*), mais encore les canepetières (*tetrax*), les houbaras ou outardes à collerette (*houbara* et *houparopsis*) et huit autres genres. A l'exception des canepetières, les outardes sont de grands et gros oiseaux, à fortes pattes assez hautes, à long cou, à bec court et haut, à ailes pointues; les mâles portent aux joues des houppes caractéristiques. Ce sont des oiseaux de plaine, excellents coureurs, au vol court et lourd. En général, elles vivent par petites troupes, un mâle accompagné de quelques femelles. Leur chair est savoureuse, quoique ferme. Ces échassiers sont des mangeurs d'herbes, mais avalent aussi de petits animaux. Ils nichent dans un creux du sol entouré de brindilles, de chaume. L'outarde d'Europe (*otis tarda*) atteint 1m,50 de long et plus de 2 mètres d'envergure; sa livrée est d'un roux jaunâtre varié de blanc, de gris et de roux. L'outarde de Sibérie (*otis Dybowskii*), répandue de l'Oural au Japon, hiverne dans la Chine centrale. L'outarde canepetière (*tetrax tetrax*), de l'Europe méridionale, du nord de l'Afrique et de l'Asie centrale, hiverne dans l'Inde du Nord-Ouest. Les *tophotis* comptent deux espèces de l'Afrique chaude, surtout orientale. Il faut citer encore : les *compsotis*, comprenant deux espèces (Afrique australe et orientale), avec les *heterotetrax* et *neotis*, qui remontent plus au nord; les *lissotis*, outardes de Nubie que l'on rencontre jusqu'en Sénégambie et au Natal; les *trachelotis* de l'Afrique orientale. Les outardes indiennes sont le *sypheotis Indica*, de toute l'Inde; le *houbaropsis Bengalensis*, de toute l'Inde, et une autre outarde à collerette, *houbara Macqueenie*, qui s'avance du N.-E. jusqu'en Asie centrale et parfois en Europe. Enfin, les *cupodotis* sont les outardes à distribution géographique la plus étendue, car on les trouve dans toute l'Afrique, l'Inde et l'Australie.


Tête d'outarde mâle.

Outardes mâle et femelle.

— Chass. L'*outarde* est pesante et s'élève de terre avec peine; aussi arrive-t-il quelquefois qu'un chien la saisisse avant qu'elle ait pu prendre son vol. Mais, les outardes se tenant toujours dans les plaines nues, il est très difficile de les approcher. Les seuls moyens de tromper leur défiance et de les approcher à portée du fusil sont la *vache artificielle*, la *charrette* et la *hutte ambulante*. On peut encore les attendre à l'affût.

Lorsque la terre est couverte de neige, on amorce des hameçons avec de petits quartiers de pomme ou des morceaux de viande. Les outardes, qui trouvent difficilement leur nourriture en hiver, se précipitent sur l'appât, l'avalent et restent prises par le bec.

outardeau (*do*) n. m. Jeune outarde.

Outarville, ch.-l. de cant. du Loiret, arrond. et à 20 kilom. de Pithiviers, en Beauce; 551 hab. Tramways du Loiret. Féculerie. — Le canton a 25 comm. et 11.028 h.

outay (*tè* — mot indigène) n. m. Genre de légumineuses, tribu des césalpiniées, comprenant des arbres à fleurs en grappes simples, dont on connaît plusieurs espèces, qui croissent à la Guyane. || On dit aussi outea.

out-caste (*a-aut'-kasst'* — mot angl., formé de *out*, hors de, et de *caste*) n. m. invar. Nom donné par les Anglais aux Hindous exclus de leur caste par leurs coreligionnaires.

Ou-tchang ou **Vou-tchang**, ville de l'empire chinois, capitale de la prov. de Hon-Pe, sur le Yang-tsé-Kiang, entre le petit et le grand lac d'*Ou-Tchang*, en face

l'embouchure du Han Kiang et les villes de Han-Yang et de Han Keou, 300.000 hab. Ces trois villes auraient compté, avant l'insurrection des Taipings, 8 millions d'habitants au total; ce chiffre se réduit aujourd'hui à environ 1.500.000 hab. Une grande partie de la population vit sur le fleuve, dans des milliers de barques.

Ou-tchéou, ville de l'empire chinois (prov. du Kouang Si) sur le Si-Kiang ou rivière de Canton, non loin du confluent du Kouei Kiang; 30.000 hab. Ch.-l. de département. Port fréquenté, ouvert depuis 1896.

Outch-tourfan, ville de l'empire chinois Turkestan oriental (distr. d'Aksou), sur le Touchkan-Daria plus bas appelé Aksou, affluent du Yarkand-Daria, bras du Tarim; 1.000 hab. Poste militaire et marché sur la route du Tarim au Semiretchensk.

Outen ou **Outhen**, ville de l'Indo-Chine centrale (Siam), dans la zone neutralisée et mise sous le contrôle de la France, sur la rive droite du Mékong (mer de Chine), en face de l'embouchure du Nam-Hin-Boun. Escale des messageries fluviales de Cochinchine. Aux environs, fer et plomb. L'ancienne *province d'Outen*, sur la rive gauche du Mékong, fait partie de l'Indo-Chine française.

Outes, comm. d'Espagne Galice (prov. de la Corogne). Le chef-lieu, *San Pedro de Outes*, sur un affluent du Tambre, a une population de 3.500 hab.

Outhier Régnald *ou* Reginald, astronome français, né à La Marre-Jousserans (Jura) en 1694, mort à Bayeux en 1774. Il entra dans les ordres, puis s'adonna à l'astronomie, envoya à l'Académie, qui le nomma membre correspondant (1731), ses observations astronomiques, et fut chargé de lever des plans, de calculer des triangles pour la carte de France. Peu après, il devint secrétaire de l'évêque de Bayeux, de Luynes. En 1736, il accompagna Maupertuis en Laponie pour mesurer un degré du cercle polaire et rédigea le journal de ce voyage. De retour en France, il devint chanoine de Bayeux (1748). Il se vit enlever son canonicat pour une question professionnelle. On lui doit, outre plusieurs mémoires : *Journal d'un voyage fait au Nord en 1736-1737* (1744); *les Cartes topographiques de l'évêché de Bayeux, de l'évêché de Meaux et de l'archevêché de Sens*; etc.

outibot (*bo*) n. m. Partie à laquelle est fixé le poinçon, dans la machine à frapper les têtes d'épingle.

Ou-tien ou *le Livre authentique des cinq empereurs*, l'un des ouvrages les plus anciens de la Chine. Suivant la tradition, il comprenait l'histoire des cinq princes qui ont succédé immédiatement à Hoang-Ti, de 2577 à 2205 av. J.-C. Il n'en reste qu'un fragment fort imparfait, concernant les règnes de Yao et de Chun; ce fragment se trouve placé en tête du Chou-King (*Livre d'histoire*).

outil *ti* — du lat. classiq. *utensile*) n. m. Instrument que manie un ouvrier ou un artisan pour exercer sa profession : *La machine a singulièrement diminué le rôle de l'outil.* Outil *de charpentier, de serrurier.*

— Par anal. Organe naturel servant au travail : *La main est l'outil qui nous sert à saisir les objets.* (J. Macé.)

— Fig. Moyen d'action, instrument : *La presse est l'outil nécessaire de la civilisation moderne.* (E. Laboulaye.)

> Un esprit simple, un cœur neuf et trop bon
> Est un *outil* dont se sert un fripon.
> VOLTAIRE.

— Ironiq. *Voilà un bel outil!* Se dit d'une personne ou d'une chose qui n'est bonne à rien.

— Pop. Maladroit, imbécile : *Va donc, eh! outil!*

— Fr. maçonn. Nom que l'on donne, dans les logos, aux ustensiles de la table : la truelle, le triangle et le marteau.

— Mécan. *Machine-outil.* V. machine.

— Pêch. Nom vulgaire d'une variété de saumon, le *houting*, que l'on pêche dans l'Escaut et dans la Meuse.

— Techn. Nom donné aux carrés de vélin ou de baudruche que les batteurs d'or placent entre les feuilles métalliques, pendant l'opération du battage. ‖ *Outil plat*, Petit cylindre fixé au bout d'un long fer, que l'on emploie pour la gravure des pierres précieuses. *Outil crochet* ou *crochu*, Outil de sculpteur formé d'un ciselet en acier courbé en crochet. ‖ *Outil à ondes*, Machine dont les ébénistes se servent pour pousser des moulures ondées. ‖ *Outil de côté*, Ciseau de tourneur tranchant en avant et sur un des côtés. *Outil en fût* ou *à fût*, Instrument en forme de rabot, composé d'un fer tranchant maintenu dans une monture parallélépipédique en bois. *Outil en ordre*, Machine dont se servent les ébénistes et ouvriers en placage, pour débiter du bois et pour pousser certaines moulures.

— Prov. **A méchant ouvrier, point de bon outil**, Les meilleurs outils ne font pas faire de bon ouvrage aux mauvais ouvriers. **On ne perd pas de temps quand on aiguise ses outils**, Le temps qu'on met à préparer ce qu'on veut faire n'est point du temps perdu.

— Syn. Outil, instrument. V. instrument.

outillage (*ti-laj'* ‖ mill. — n. m. Techn. Assortiment d'outils nécessaires à une profession ou à un travail : *L'outillage d'un artisan. L'outillage d'une usine.* Collection des outils, instruments, etc., affectés à un corps de troupe ou à un chef de service pour l'exécution des travaux qui leur incombent.

— Comptab. Compte général qui s'ouvre, en comptabilité industrielle, aux *outils roulants*, et qui reçoit à son débit les sommes consacrant les dépenses d'achat, mais non celles d'entretien, dans les cas ordinaires.

outillement (*ti-ll* mill, et *man* n. m. Action d'outiller. (Vieux mot.)

outiller (*ti-ll* mill.) v. a. Munir d'un assortiment d'outils. Outiller *une usine, un ouvrier.*

— Fig. Fournir des moyens nécessaires : Outiller *un jeune homme pour réussir dans le monde.*

S'outiller, v. pr. Se procurer un assortiment d'outils.

outillerie (*ti-ll* mill, et *ri* n. f. Fabrique ou commerce d'outils.

outilleur (*ti-lleur* mill.) n. m. Fabricant ou marchand d'outils.

outlaw (*a-out-ló* — mot angl., signif. *hors la loi*) n. m. Terme dérivé du saxon *utlagh* et signifiant « celui qui est exclus de la protection de la loi ».

— Encycl. Le nom d'*outlaw* s'appliquait aux gens sans aveu, sans domicile, vivant de rapine. Guillaume le Conquérant conserva la législation saxonne sur ce point, et, les siècles après la conquête normande, certaines règles pratiques concernant les outlaws demeurèrent en vigueur. Ainsi, toute personne rencontrant un outlaw pouvait le mettre à mort non seulement impunément, mais légalement, et recevait encore une prime en échange de sa tête. Peu à peu les mœurs s'adoucirent, et il fut ordonné de s'emparer des outlaws, autant que possible sans effusion de sang.

La législation anglaise actuelle entend par *outlawry* la peine infligée à quiconque refuse de se présenter devant la justice pour répondre d'un crime. Elle emporte la confiscation des biens meubles et immeubles et l'incapacité pour l'outlaw d'engager une action devant les tribunaux. Cette procédure est tombée en désuétude.

outlawry (*a-out'-ló* — mot angl.) n. f. Situation de l'outlaw. V. l'art. précéd. (partie encycl.).

outpala n. m. Le *lotus bleu*, variété de cette fleur la plus estimée des Indiens, qui en font le trône de Lakchmi, l'épouse de Vichnou.

outrage (*traj'* — d'une forme non lat. : *ultraticum*, de l'adv. *ultra*, outre [anciennem. avait le sens d'*excès*]) n. m. Injure grave en paroles ou en action : *Accabler quelqu'un d'*outrages.

— Poét. Tort, dommage, injure de la nature ou des accidents de la vie : *Les* outrages *du temps, du sort.*

— Fig. Violation, opposition qui a quelque chose d'irrévérencieux : Outrage *à la raison, à la vérité.*

— *Dernier outrage*, Injure la plus grave qu'on puisse faire. (Se dit particulièrem. des attentats à la pudeur ou encore des infidélités qu'une femme fait à son mari et s'emploie au plur.)

— Dr. *Outrage à la pudeur, Outrage aux bonnes mœurs, Outrage commis par un militaire envers un supérieur.* V. la partie encycl.

— Allus. littér. : **Pour réparer des ans l'irréparable outrage**, Vers de Racine, dans *Athalie* (II, 5). C'est Athalie elle-même qui le prononce, dans le récit fameux du songe où sa mère Jézabel lui est apparue :

> ... Même elle avait encor cet éclat emprunté
> Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage,
> *Pour réparer des ans l'irréparable outrage.*

Dans l'application, ce vers désigne, presque toujours sur le ton de l'épigramme, les soins que l'on prend pour dissimuler sur sa personne le ravage des années.

— Encycl. Le mot *outrage* s'applique à des délits très divers. La loi du 29 juillet 1881 sur la presse a supprimé les délits d'*outrage à la morale publique et religieuse* et d'*outrage à une religion reconnue par l'Etat*. Les variétés d'outrage actuellement réprimées sont :

I. *Outrage proprement dit.* C'est l'injure, en tant qu'elle atteint les agents de l'autorité.

L'outrage fait l'objet : 1° des art. 222 à 225 du Code pénal, lorsqu'il s'adresse aux magistrats, jurés, officiers ministériels, agents de la force publique, citoyens chargés d'un service du ministère public, commandants de la force publique, dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions; 2° des art. 31 et 33 de la loi du 29 juillet 1881, lorsqu'il s'adresse aux magistrats et fonctionnaires ou aux membres du Sénat et de la Chambre des députés, à raison de leurs fonctions ou de leur qualité; 3° de dispositions spéciales (C. pén., art. 263, décr. du 2 févr. 1852, art. 45; décr. du 22 août 1791, art. 14 du titre XIII), lorsqu'il s'adresse aux ministres d'un culte autorisé, aux membres des bureaux électoraux, etc.

II. *Outrage public à la pudeur.* C'est le délit constitué par un fait matériel (acte, attitude ou geste) de nature à blesser la pudeur de ceux qui, fortuitement, en ont été témoins.

Il est puni, par l'article 330 du Code pénal, de trois mois à deux ans de prison et d'une amende de 16 à 200 francs.

III. *Outrage aux bonnes mœurs.* Sous cette qualification sont incriminés les actes intellectuels qui, par leurs manifestations extérieures, présentent le caractère d'une offense à ce sentiment intime qu'on appelle l'honnêteté publique. L'outrage aux bonnes mœurs est constitué par les discours, livres, chants, peintures, images, objets, annonces, correspondances obscènes ou contraires aux bonnes mœurs, publiquement produits.

L'outrage aux bonnes mœurs tombe, suivant les cas, tantôt sous l'application de la loi générale du 29 juillet 1881 (art. 28), tantôt sous l'application de la loi spéciale du 2 août 1882; mais, dans le but d'assurer une répression plus complète et plus vigoureuse, la loi du 16 mars 1898 a refondu la loi du 2 août 1882 et modifié, sur certains points, les dispositions de la loi du 29 juillet 1881.

IV. *Outrages à un supérieur* (Code militaire). L'outrage peut être commis par paroles, gestes ou menaces — sans voies de fait — par l'inférieur envers son supérieur. Commis dans le service ou à l'occasion du service, il entraîne la destitution pour l'officier et une peine de cinq à dix ans de travaux publics pour l'homme de troupe. En dehors du service, il est puni de un à cinq ans d'emprisonnement.

— Syn. **Affront, avanie, insulte.** V. affront.

outrageant (*jan*), **ante** adj. Qui outrage : *Propos* outrageants. *Offre* outrageante.

— Syn. **Outrageant, outrageux.** *Outrageant* marque l'action; *outrageux*, la nature de la chose. Un mot *outrageux* devient *outrageant* dès qu'on l'applique à quelqu'un.

outragement (*je-man*) n. m. Action d'outrager. (Vx.)

outrager (*je* — rad. *outrage*. Prend un *e* après le *g* devant *a* ou *o* : *J'outrageai. Nous outrageons*) v. a. Faire outrage à : Outrager *un adversaire politique.*

— Poétiq. Dégrader : *Le temps* outrage *nos œuvres.*

— Fig. Porter une atteinte à : Outrager *la vérité, le bon sens, la grammaire.*

— *Outrager une femme*, Lui faire violence.

S'outrager, v. pr. Se faire outrage l'un à l'autre.

outrageusement (*jeû*) adv. D'une manière outrageuse. *Traiter quelqu'un* outrageusement. ‖ Par ext. D'une manière excessive : *Etre* outrageusement *bête.*

outrageux (*jeû*, **euse** adj. Qui fait outrage : *Paroles* outrageuses.

— Qui fait subir un outrage, des outrages : *Le plus puissant est estimé le plus* outrageux. (J.-L. de Balz.) (Vx.)

— Poétiq. Nuisible, qui cause un dommage ou une dégradation : *Les flots* outrageux.

— Syn. Outrageux, outrageant. V. outrageant.

Outram (sir James), général anglais, né à Butterley Hall (Derbyshire) en 1803, mort à l'au en 1863. Entré en 1819 dans l'armée des Indes, il se distingua dans maintes circonstances, mérita de Napier le surnom de « Bayard de l'Inde » (1842). En 1843, il fut obligé de se retirer devant les forces supérieures, commandées par les émirs révoltés qui s'étaient présentés devant Hayderabad. Pendant la grande révolution de Lahore, il s'empara de Samangarh (1843), des forts de Pawangarh et de Panala. Il était résident à Baroda lorsque, indigné des scandales qui se passaient sous ses yeux, il écrivit un mémoire *Sur la corruption*, qui le fit rappeler. Il défendit avec succès sa cause devant les directeurs de la Compagnie des Indes (1852), et fut nommé aide de camp du vice-roi (1853). Major général en 1854, il conduisit brillamment la campagne de Perse de 1855-1857. Au début de la révolte de l'Inde, il ravitailla Lucknow, et fut créé baronnet en récompense de ses services. Mais il s'était surmené et ne traîna plus qu'une existence précaire. Nous citerons de lui : *Rough Notes of the campaign in Sinde and Afghanistan* (1840); *Baroda intrigues and Bombay Kutput* (1853); *Our indian Army* (1860); *Persian campaign* (1860); etc.

outrance (*transs* — rad. *outrer*) n. f. Exagération, chose outrée : *Les* outrances *d'Aristophane.* (Th. Gaut.).

— Loc. adv. *A outrance*, A l'excès, sans borne ni trêve.

— Loc. div. *Combat à outrance*, Duel qui ne doit finir que par la mort ou la mise hors de combat de l'un des deux adversaires. ‖ *Armes à outrance*, Armes meurtrières dont on se sert dans les combats singuliers. ‖ *Se battre à outrance*, Se livrer un combat à outrance. — Faire une rude assaut, dans un genre quelconque.

outrancier (*si-é*), **ère** [rad. *outrance*] n. et adj. Se dit d'une personne : 1° qui pousse les choses à l'excès, au delà des bornes; 2° qui est partisan de la lutte à outrance.


Outre.

outre (du lat. *uter*, proprem. *ventre, sein*) n. f. Peau de bouc cousue en forme de sac : *Une* outre *pleine d'eau.*

— Bot. Sorte de godet que forme une feuille repliée et soudée par ses bords.

— Moll. *Outre de mer*, Nom vulgaire des ascidies.

outre (du lat. *ultra*, même sens) prép. Au delà de. (N'est employé en ce sens que dans des mots composés comme *outre-pas-ser, outre-mer, outre-tombe*, etc., que l'on trouvera à leur place alphabétique, et dans les locutions *outre mesure, outre moitié*, qu'on trouvera ci-après.)

— De plus, en sus de, indépendamment de : *Apporter,* outre *les témoignages, des preuves écrites.*

— *Outre mesure*, A l'excès, d'une façon tout à fait exagérée : *Se flatter* outre mesure. *Chargé* outre mesure.

— Adverbialem. Plus loin, au delà. (N'est guère usité que dans la locution *Passer outre*, Aller plus loin, aller au delà, tant au prop. qu'au fig.) ‖ *Plus outre*, Plus loin. (Vx.)

— *Passer outre à*, Poursuivre, reprendre, continuer, après une interruption ou malgré un obstacle : Passer outre *à la discussion.*

— Loc. adv. *En outre*, De plus, outre cela : *Etre payé et,* en outre, *logé et nourri.*

— *D'outre en outre*, De part en part : *Soldat qu'une balle a traversé* d'outre en outre.

— Loc. conj. *Outre que*, Non seulement, mais : Outre que *nous vivons dans une parfaite indépendance, nous sommes des gaillards sans soucis.* (Le Sage.)

— Dr. *Lésion d'outre moitié*, Lésion qui dépasse la valeur de la moitié de la chose.

— Gramm. La locution *en outre* s'emploie toujours d'une manière absolue et sans complément. Au lieu de *en outre de cela*, il faut dire *outre cela.*

— Syn. **D'ailleurs, de plus, en outre.** V. ailleurs.

Outreau, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 4 kil. de Boulogne; 5.091 hab. Ch. de f. Nord. Carrières de grès. Produits céramiques. Ruines du fort Montplaisir. A Outreau fut signé, en 1550, un traité par lequel Edouard VI d'Angleterre restituait Boulogne au roi de France.

outrecuidance (*ku-i-danss* — rad. *outrecuidant*) n. f. Fatuité, présomption impertinente. ‖ Ecart impertinent dans les paroles ou les actions : *Les* outrecuidances *de Rabelais.*

outrecuidant (*ku-i-dan*), **ante** [de *s'outrecuider*] adj. Présomptueux, impertinent : *Personnage* outrecuidant.

outrecuidé, ée (*ku-i*) adj. Qui tombe dans l'outrecuidance : *Ce petit ribaud est plus* outrecuidé *que le portier de notre saint-père.* (H. Martin.) [Vx.]

outrecuider (*ku-i* — de *outre*, et *cuider*) v. a. Traiter d'une façon outrecuidante : *On m'*outrecuide, *on me fait une insulte nouvelle.* (Banc.) [Vx.]

S'outrecuider, v. pr. Montrer une présomption impertinente, une morgue pleine de fatuité. (Vx.)

outrée (subst. verb. de *outrer*) n. f. Dr. anc. Adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur.

outremarin, ine (de *outre*, et *marin*) adj. Qui est situé au delà des mers : *Contrées* outremarines. (Vx.)

outrément adv. D'une manière outrée.

outremer (de *outre*, et *mer*) n. m. Pierre fine d'un beau bleu d'azur, qui est un silicate naturel. (Syn. lapis-lazuli.) ‖ Couleur de la même pierre; matière colorante qu'on fabriquait autrefois avec cette pierre et qui constituait l'*outremer naturel*. (Adj., on prépare de toutes pièces un *outremer artificiel*, rendant les mêmes services.)

— Encycl. Chim. L'*outremer* se préparait autrefois par la calcination du lapis-lazuli. La pierre, d'abord calcinée, était plongée dans le vinaigre ou l'alcool qui l'étonnait, puis on la pulvérisait. La poudre était ensuite pétrie à chaud, sous un filet d'eau tiède, avec un mastic de poix, de cire et d'huile de lin. L'eau ne tardait pas à se colorer en bleu. On la décantait et, par le repos, on obtenait l'outremer de première qualité. En continuant, on obtenait une poudre gris de lin, connue sous le nom de cendre d'outremer. La substance bleue ainsi séparée porte encore le nom d'« outremer naturel ». Elle était autrefois employée dans la peinture et coûtait très cher. En 1814, Tassaert observa la formation d'une substance bleue dans les fours à soude de Saint-Gobain, et Kahlmann fit la même remarque dans les fours où l'on calcine le sulfate de sodium. Vauquelin reconnut que ces produits bleus avaient la même composition que l'outremer naturel. De cette époque

date la découverte de l'*outremer artificiel*. Il existe un certain nombre de procédés pour sa fabrication. Le procédé Guimet est celui que l'on utilise encore industriellement.

Le procédé Guimet étant demeuré secret, nous dirons quelques mots sur un mode de fabrication de l'outremer, fabrication industrielle, duo à Gmelin, que l'on emploie encore. Ce procédé consiste à dissoudre à chaud, dans une lessive de soude, autant de silice gélatineuse que cette lessive peut en dissoudre; pour 72 parties de silice anhydre dissoute, on prend un poids d'hydrate d'aluminium correspondant à 70 parties d'oxyde sec; on les ajoute à la lessive silicique et l'on évapore en remuant jusqu'à ce que le mélange ait acquis la consistance de poudre humide. Dans un creuset de Hesse muni d'un bon couvercle, on place un mélange de 2 parties de soufre et d'une partie de carbonate de sodium sec; on chauffe au rouge moyen jusqu'à fusion de la masse, puis on projette, par petites portions, dans le creuset, le silicate alumino-sodique dont nous avons décrit la préparation. On maintient le creuset au rouge pendant une heure, puis on le laisse refroidir. La masse est traitée par l'eau, qui dissout du sulfure de sodium et laisse un résidu d'outremer.

OUTRE-MER adv. Au delà des mers : *Louis IV dit* d'OUTRE-MER. *Aller s'établir* OUTRE-MER.

OUTRE-MONTS adv. Au delà des monts : *L'Italie et l'Espagne sont pour la France des pays* d'OUTRE-MONTS.

OUTREPASSE (subst. verb. de *outrepasser*) n. f. Abatis fait par l'adjudicataire d'une coupe de bois au delà des limites convenues : *La loi contient des dispositions relatives aux* OUTREPASSES.

OUTREPASSER (de *outre*, et *passer*) v. a. S'étendre, aller au delà de : *Mur qui* OUTREPASSE *l'alignement.*

— Fig. : OUTREPASSER *son droit, son pouvoir.*

— v. n. Jeux. Au trictrac, Faire passer ses dames dans le petit jan de l'adversaire, par un passage laissé vide.

— Vénor. S'emporter au delà des voies, en parlant des chiens. (En parlant de la bête de meute, on dit qu'elle outrepasse, quand l'empreinte des pieds de derrière laissée sur le sol dépasse celle des pieds de devant.)

— SYN. Dépasser, passer, etc. V. DEPASSER.

OUTREPERCER v. a. Percer d'outre en outre. (Vx.)

OUTRER (rad. *outre*) v. a. tr. Exagérer, pousser au delà des justes bornes : *Ne croyez jamais rien de bon de ceux qui* OUTRENT *la vertu.* (Boss.)

— Surcharger de travail : OUTRER *ses chevaux.*

— Fig. Pousser à un sentiment violent ou très profond : *Ce malheur l'eût* OUTRÉ *de colère.* (H. Beyle.)

Outré, ée part. pass. du v. Outrer.

Il est bon de parler et meilleur de se taire,
Mais tous deux sont mauvais alors qu'ils sont *outrés.*
LA FONTAINE.

— Dr. anc. *Loi outrée,* Loi violée, jugement rendu contre la loi.

— Substantiv. n. m. Ce qui est outré, exagération extrême : *Tomber dans l'*OUTRÉ.

— SYN. **Outré, indigné.** ‖ **Outré, démesuré,** etc. V. DÉMESURÉ.

S'outrer, v. pr. Se donner beaucoup de peine, se fatiguer excessivement : *Il faut travailler, mais il ne faut pas* S'OUTRER.

OUTRE-RHIN adv. Au delà du Rhin : *Aller* OUTRE-RHIN.

OUTRE-TOMBE adv. Au delà de la tombe.

Outre-tombe (MÉMOIRES D'), par Chateaubriand. V. MÉMOIRES.

OUTRIGGER (*a-out'-rig'-gheur'* — de l'angl. *out*, en dehors, et *to rig*, armer) n. m. Nom générique de toutes les em-

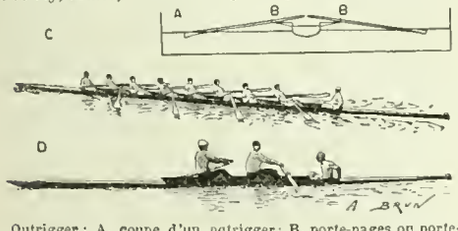

Outrigger : A, coupe d'un outrigger; B, porte-nages ou porte-en-dehors; C, outrigger à huit de pointe; D, outrigger à deux de pointe.

barcations ayant des porte-en-dehors ou tringles de fer destinées à porter les points d'appui des rames en dehors des bordages.

OUTSARPINI, division du temps éternel et indestructible, suivant la doctrine des djains. Le temps se divise en deux périodes, composées chacune d'un nombre incommensurable d'années, qui se succèdent perpétuellement : une période ascendante *Outsarpini*; une période descendante *Avasarpini*. Les djains représentent symboliquement cette idée par un serpent qui se mord la queue.

OUTSIDER (*a-out'-saï-deur'* — mot angl., signif. *celui qui est en dehors*) n. m. Cheval de course qui peut gagner, mais qui n'est pas au nombre de ceux auxquels on accorde une chance normale et régulière.

OUTSONOMIYA ou **OUTSOUNOMIYA,** ville du Japon (Nippou [prov. de Simôtzouké]) : 35.000 hab. Ancienne résidence d'un daïmio; commerce actif.

OUTTARA n. m. Philol. hind. Syn. de VÉDANTA.

OUTTARA-SANGA ou **SANGHÂTÎ** n. m. Manteau des religieux bouddhistes, fait de plusieurs morceaux d'étoffe jaune ou brun rougeâtre qui se drape sur les épaules de manière à dégager l'épaule et le bras droits.

OUVAROV, grande famille russe d'origine tatare, convertie au christianisme, et dont les principaux membres sont : SERGE SEMENOVITH **OUVAROV,** né et mort à Moscou (1785-1855). [Il fut, de 1833 à 1848, ministre de l'instruction publique et président de l'Académie des sciences. Il a provoqué la création du musée asiatique et de l'enseignement des langues orientales à Pétersbourg. Il a publié en français : *Essai sur les mystères d'Eleusis*] : — son fils, ALEXIS SERGIEVITCH **OUVAROV,** mort en 1885, lequel fut un archéologue distingué. [Il a fondé auprès de l'Académie de Saint-Pétersbourg un prix qui porte son nom.]

OUVAROVITE n. f. Minér. Syn. de OUWAROWITE.

OUVAZIMA, ville du Japon (Sikok [prov. d'Iyo], sur le détroit de Bougo; 12.200 hab. Port de cabotage.

OUVÉA, île française de l'archipel de la Nouvelle-Calédonie, la plus septentrionale des îles Loyalty, la plus petite (165 kilom. carr.), mais la plus fertile de ces îles coralligènes; 2.500 hab. Exportation de coprah.

OUVEILLAN, comm. de l'Aude, arrond. et à 13 kilom. de Narbonne; 2.845 hab. Raisins muscats. Salines. Distilleries. Commerce de vins et spiritueux.

OUVERT, ERTE part. pass. du v. Ouvrir.

OUVERTEMENT (*vèr'*) adv. D'une façon déclarée, sans déguisement.

OUVERTURE (*vèr'* — du lat. pop. *opertura*, classiq. *apertura*) n. f. Solution de continuité, fente, trou naturel ou accidentel : *Le nez de l'homme a deux* OUVERTURES *extérieures.* ‖ Orifice d'une cavité, d'un objet creux : *L'*OUVERTURE *d'une caverne, d'un vase.* ‖ Dimension du même orifice : *La gueule de la baleine mesure jusqu'à sept mètres d'*OUVERTURE. ‖ Entrée d'une enceinte quelconque : *L'*OUVERTURE *d'une rade, d'un port.*

— Action d'ouvrir : *L'*OUVERTURE *d'une veine, d'une malle, d'une rue, d'un tunnel.*

— Par ext. Inauguration, commencement : *L'*OUVERTURE *de la chasse, des Chambres, d'un magasin.* ‖ Première proposition d'un accord projeté : *Faire des* OUVERTURES *de paix.* ‖ Moyen, voie, expédient, occasion opportune : *Les demandes des enfants sont des* OUVERTURES *que la nature nous offre pour faciliter l'instruction.* (Fén.)

— Fig. Expansion : *Je manque d'*OUVERTURE *de cœur.* (Chateaubr.) ‖ Vivacité d'intelligence, facilité à comprendre : *Avoir de l'*OUVERTURE *pour les mathématiques.*

— Archit. Baie d'une porte, d'une fenêtre; espace quelconque ménagé dans l'épaisseur des murs pour mettre l'intérieur de l'édifice en communication avec l'extérieur. ‖ Largeur d'une baie. ‖ *Ouverture plate,* Celle qui est pratiquée dans le tout ou dans un plan horizontal ou très incliné au-dessus de la cage d'un escalier, et pour éclairer celui-ci. ‖ Nom donné à une lézarde qui se produit dans un mur à la suite d'un tassement inégal des fondations ou parce que les matériaux sont mal liés ensemble.

— Dr. Faculté d'invoquer certains moyens juridiques : *Il y a* OUVERTURE *à cassation.* ‖ *Ouverture d'une succession,* Moment auquel prend naissance le droit de la recueillir. ‖ *Ouverture de substitution,* Acte qui met le substitué en possession de jour de la substitution. ‖ *Ouverture de faillite,* Déclaration de faillite prononcée par le tribunal.

— Electr. *Ouverture d'un circuit électrique,* Action de supprimer en un point déterminé du circuit la communication conductrice d'un pôle, d'un générateur à un autre générateur.

— Féod. *Ouverture de fief,* Entrée en possession du droit de lever les fruits du fief. ‖ *Ouverture de ruchat,* Cas dans lequel le droit de rachat d'une terre était dû au seigneur dont relevait la terre. ‖ *Ouverture à la régale,* Droit royal de nommer à un bénéfice vacant.

— Géom. *Ouverture d'un angle,* Grandeur de cet angle dépendant de l'écartement de ses côtés. ‖ *Ouverture de compas,* Ecartement des pointes de ses deux branches.

— Mar. Ecartement qui existe entre les colonnes d'une armée navale. ‖ *Faire l'ouverture d'un port,* En permettre l'entrée. ‖ *Lisses d'ouverture,* Planches ou lattes qui retiennent les couples à l'écartement voulu quand on les monte sur quille.

— Milit. *Ouverture de la tranchée,* Première opération d'un *siège régulier* d'autrefois.

— Musiq. Préface instrumentale qui précède une grande composition lyrique : opera, oratorio, ode-symphonie, etc.

— Physiq. Surface utilisée des lentilles de lunettes, c'est-à-dire surface que ces verres exposent aux rayons lumineux.

— ENCYCL. Musiq. La forme de l'*ouverture* a varié considérablement depuis trois siècles. On peut citer, à titre d'ouverture rudimentaire, celle de l'*Orfeo,* de Monteverdo (1607), qui se présente sous la forme d'une toccate de neuf mesures, trois fois répétée. L'ouverture *française,* telle que la pratiquait Lulli, comprenait un mouvement vif, précédé et suivi d'un mouvement lent. Mais c'est Rameau qui fixa en France la forme de l'ouverture. Chez lui, elle se compose d'une sorte d'introduction en mouvement lent, que suit un mouvement vif, soit à deux, soit à trois temps. C'est la forme qu'adoptèrent aussi les Allemands (par ex. Hændel). Gluck fit de même, avec cette remarque qu'il enchaîne volontiers l'ouverture avec la première scène de l'opéra. L'ouverture *italienne,* établie en quelque sorte par Alessandro Scarlatti (sous le titre de *sinfonia*), commençait par un *allegro,* que suivait comme contraste un *adagio,* et se terminait par un *presto.* L'une des anciennes ouvertures italiennes les plus célèbres est celle de *la Frascatana,* de Paisiello.

Chez les compositeurs modernes, c'est-à-dire depuis un peu plus d'un siècle, il semble qu'on puisse classer les ouvertures en trois catégories. D'abord, l'ouverture se rapprochant de la forme de la sonate, construite, après une courte introduction lente, sur deux ou trois motifs principaux développés comme dans la sonate (ouverture du *Don Juan* de Mozart; ouvertures de Méhul et de Cherubini). Puis, l'ouverture en forme de pot pourri, se bornant à enchaîner divers thèmes empruntés à divers morceaux de l'opéra (Rossini, Auber, Boieldieu). En dernier lieu, l'ouverture qui, tout en se servant de certains fragments de thèmes de l'opéra, conserve la forme serrée que doit présenter un morceau véritablement symphonique (ouvertures de Weber; quelques-unes de celles de Mozart et de Beethoven). Le compositeur a d'ailleurs toute liberté pour construire son ouverture dans la forme qui lui plaît.

On peut signaler, parmi les plus beaux chefs-d'œuvre, les ouvertures suivantes : *Iphigénie en Aulide, Armide, Alceste,* de Gluck; *Don Juan, la Flûte enchantée, les Noces de Figaro,* de Mozart; *le Jeune Henri, Joseph,* de Méhul; *Norma,* de Bellini; *la Caverne,* de Lesueur; *la Dame blanche, le Calife de Bagdad, Jean de Paris,* de Boieldieu; *Si j'étais roi,* d'Adam; *Fidelio, Egmont,* de Beethoven; *Freischütz, Oberon, Euryanthe,* de Weber; *le Pré-aux-Clercs, Zampa,* d'Herold; *Guillaume Tell, le Barbier de Séville, la Gazza ladra, Sémiramis,* de Rossini; *la Grotte de Fingal, le Songe d'une nuit d'été, Ruy Blas,* de Mendelssohn; *Struensée, le Pardon de Ploërmel,* de Meyerbeer; *Manfred, Geneviève,* de Schumann; *les Francs-Juges, le Carnaval romain,* de Berlioz; *la Muette de Portici, le Domino noir, les Diamants de la couronne,* d'Auber; *le Vaisseau-fantôme, Tannhäuser, les Maîtres chanteurs de Nuremberg,* de Richard Wagner; *Mireille,* de Gounod; *le Trouvère,* de Verdi; *le Roi d'Ys,* d'Edouard Lalo; *Patrie,* de Paladilhe; *Phèdre, Hérodiade,* de J. Massenet; etc.

— Dr. *Ouverture d'une succession.* La succession d'une personne est ouverte par sa mort naturelle (C. civ., art. 718). C'est à ce moment qu'on apprécie si les héritiers ont les qualités requises pour succéder; depuis l'*ouverture de la succession* jusqu'au partage, il y a état d'indivision entre les héritiers. L'ouverture de la succession a lieu au domicile légal du défunt.

Ouverture d'une substitution. Le droit des appelés à une substitution s'ouvre par tout événement qui met fin au droit du grevé : mort du grevé, sa déchéance en vertu de l'article 1057, son abdication (C. civ., art. 1053).

OUVÈZE, rivière du sud-est de la France, dans les départements de la Drôme et de Vaucluse. Elle descend d'un mont de 1.525 mètres, arrive, de gorge en gorge, à la vieille ville de Vaison, entre dans la plaine du Comtat et se perd dans la Sorgue. Cours 85 kilom.

OUVILLE (Antoine LE METEL **d'**), auteur dramatique français, frère de l'abbé Le Metel de Bois-Robert, né à Caen, mort à Paris en 1657. Il a laissé des pièces dramatiques en vers, parmi lesquelles se placent hors de pair sa tragi-comédie *les Trahisons d'Arbiran* (1637), remarquable par l'intrigue et qui eut un gros succès; des comédies : *l'Esprit follet* (1642); *l'Absent de chez soi* (1643); *les Fausses Vérités* (1643); *la Suivante* (1645); *Jodelet astrologue* (1646); etc. Ses *Nouvelles* sont imitées de l'espagnol (1656) et ses *Contes* (1669) tirés du *Moyen de parvenir,* de Béroaldo de Verville.

OUVIRANDRE n. m. Genre de naïadacées.

— ENCYCL. Les *ouvirandres* (ouvirandra) présentent ce caractère singulier que le limbe de leurs feuilles est dépourvu de parenchyme entre les nervures, ce qui lui donne un aspect fenêtré. L'unique espèce du genre, *ouvirandra fenestralis,* habite Madagascar. Elle a été introduite en Europe, où on peut la cultiver en serre; elle se développe dans les eaux courantes.

OUVRABLE (rad. *ouvrer*) adj. Qui est susceptible d'être mis en œuvre, travaillé : *La matière* OUVRABLE.

— *Jour ouvrable,* Jour où l'on peut travailler d'après les lois de l'Eglise; jour habituellement consacré au travail.

OUVRAGE (*vraj'* — du lat. *operaticum,* tiré du lat. *operari*) n. m. Œuvre résultant d'un travail : *L'*OUVRAGE *d'un maçon, d'un serrurier.* ‖ Travail, peine que l'on prend pour produire quelque chose : *Se mettre à l'*OUVRAGE. ‖ Occupation rétribuée, travail salarié : *Un ouvrier sans* OUVRAGE. ‖ Manière dont un objet est travaillé : *Un artiste regarde plus à l'*OUVRAGE *qu'à la matière.*

— Travail d'aiguille ou autre petit travail de femme : *Sac à* OUVRAGE.



Sac à ouvrage.

— Œuvre écrite : *Publier un* OUVRAGE. Volume : *Un* OUVRAGE *illustré, relié.*

— Par ext. Objet matériel attribué à une cause créatrice : *Les* OUVRAGES *de Dieu. Les* OUVRAGES *de la nature.* ‖ Personne considérée par rapport à celui qui l'a faite ce qu'elle est :

Un vizir aux sultans fait toujours quelque ombrage;
A peine ils l'ont choisi qu'ils craignent leur *ouvrage.*
RACINE.

— Par anal. Ce qui a été fait ou conçu par quelqu'un : *L'égalité civile est l'*OUVRAGE *de la Révolution.* ‖ Devoir : *L'*OUVRAGE *du chrétien, c'est de détruire les passions* (Boss.)

— Fig. Résultat, production : *On ne peut reconquérir en un jour ce qui est l'*OUVRAGE *du temps.* (Mme de Staël.)

— Loc. div. *Ouvrage de patience,* Ouvrage d'une exécution lente et minutieuse : *Les dentelles à la main sont des* OUVRAGES DE PATIENCE. ‖ *Ouvrage de Pénélope,* Ouvrage que l'on détruit et refait tour à tour; ouvrage qui n'avance pas. ‖ *Avoir cœur ou du cœur à l'ouvrage,* Travailler avec ardeur. ‖ *Ouvrages de Grèce,* Imitations que l'on faisait, durant le moyen âge, des œuvres de sculpture et des objets d'orfèvrerie apportés d'Orient par les croisés.

— Alchim. *Ouvrage de patience,* Pierre philosophale.

— Fortif. Nom générique des travaux exécutés pour la défense d'une ville ou d'une position militaire.

— Maçonn. *Gros ouvrages,* Murs épais, comme ceux des fondations, de face, de refend, les voûtes. ‖ *Menus ouvrages,* Travaux dans lesquels on n'emploie pas les moellons ni les pierres de taille : plafonds, cheminées, cloisons, carrelages, etc. (On dit aussi LÉGERS OUVRAGES.) ‖ *Ouvrages de sujétion,* Ceux dont la forme plus compliquée, la situation plus difficile, le déchet plus considérable dans le travail de la matière employée imposent un surcroît de dépense, comme les rampants, les ciatres, etc.

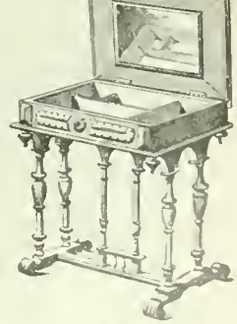

Table à ouvrage.

— Min. *Exploitation par ouvrages en travers,* Mode d'exploitation qui consiste à ouvrir une galerie le long du mur de la couche, et à pratiquer ensuite des tranchées transversales. V. MINE.

— Mobil. *Table à ouvrage,* Petite table où les femmes serrent les objets nécessaires aux travaux d'aiguille.

— Ponts et chauss. *Ouvrages d'art,* Nom générique des travaux de maçonnerie, de charpente, etc., que nécessitent la construction et l'exploitation d'une ligne de chemin de fer, etc. ponts, tunnels, viaducs, murs de soutènement, bâtiments des gares et stations, etc.).

— Techn. Dans les hauts fourneaux, Vide intérieur, placé au niveau des tuyères, et par lequel les étalages communiquent avec le creuset qui reçoit la fonte. V. FOURNEAU.) ‖ Pâte raffinée et prête à être mise en œuvre par l'ouvreur, dans la fabrication du papier à la main. *Ouvrages noirs,* Gros ouvrages de fer, tels que socs de charrue,

fourches, etc., dont les anciens statuts permettaient la fabrication aux forgerons. *Bois d'ouvrage*, Bois destiné à la fabrication de petits ouvrages, découpages, etc.

— Typogr. *Ouvrages de ville*, Travaux confiés à une imprimerie et ayant généralement pour but une sorte de publicité, comme les affiches, les prospectus, les adresses, les cartes de visite, les lettres de faire part, etc.

— ALLUS. LITTER. :

Vingt fois sur le métier remettez votre *ouvrage*.

V. MÉTIER.

SYN. **Ouvrage, production — Ouvrage, œuvre.** V. ŒUVRE.

— ENCYCL. Fortif. Les *ouvrages* sont de sortes très diverses. Ceux appartenant à la fortification permanente ou demi permanente sont généralement appelés *ouvrages de fortification* ; les autres sont les *ouvrages de campagne*. Ces derniers ne sont habituellement que des ouvrages en terre, les autres sont plus ou moins complètement construits en maçonnerie. V. FORTIFICATION. Les *ouvrages de campagne* peuvent constituer des *groupes* ou des *lignes* dont les éléments se flanquent ou se soutiennent mutuellement. Enfin, ces ouvrages qui portent, suivant leurs formes, les diverses dénominations de *redan*, *lunette*, etc. (v. ces mots), sont, dans d'autres cas, appelés *ouvrages de compagnie*, *de bataillon*, etc., d'après l'effectif d'hommes nécessaires pour les occuper et les défendre.

OUVRAGER (*ja* — rad. *ouvrage*. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *J'ouvrageai*, *Nous ouvrageons*) v. a. Travailler avec minutie : OUVRAGER *des pièces d'orfèvrerie*.

— Techn. *Ouvrager une mine*, Décrasser le minerai pendant qu'il fond.

Ouvragé, ée part. pass. Techn. Syn. de OUVRÉ.

OUVRAISON (*vrè* — rad. *ouvrer*) n. f. Action ou manière de travailler, de mettre en œuvre les matières premières pour les rendre propres à l'usage : *L'*OUVRAISON *des cheveux est une industrie toute française*. Journ. off. ‖ Mise en œuvre des soies grèges. ‖ *Machines d'ouvraison*, Machines employées au doublage et au dévidage des soies grèges. ‖ Mise en œuvre d'une matière quelconque.

OUVRANT (*vran*), **ANTE** adj. Qui est disposé de façon à pouvoir s'ouvrir : *Panneau* OUVRANT.

— *A audience ouvrante*, Au moment où l'audience commence.

— *A porte ouvrante*, *A portes ouvrantes*, Au moment où l'on ouvre la porte, les portes d'une ville : *Sortir de la ville* À PORTES OUVRANTES. (Vx.) ‖ Sans résistance, en parlant des places fortifiées : *Entrer dans une place* À PORTES OUVRANTES.

— *A jour ouvrant*, Au moment où le jour paraît, au point du jour : *Partir* À JOUR OUVRANT *pour la campagne*.

— Substantiv. n. m. Panneau mobile couvrant une peinture : *Les triptyques ont presque toujours deux* OUVRANTS *peints sur la face interne*.

— Techn. Battant d'une porte, d'une fenêtre.

OUVRARD (René), prêtre, écrivain et musicographe français, né à Chinon en 1624, mort à Tours en 1694. Il reçut les ordres, et devint maître de chapelle des cathédrales de Bordeaux, de Narbonne et de la Sainte-Chapelle de Paris, puis fut chanoine à Tours. Il a publié : *Secret pour composer en musique par un art nouveau* (1660) ; *l'Art et la Science des nombres en latin et en français* (1677) ; *Défense de l'ancienne tradition des Eglises de France* (1678) ; etc. Son importante *Histoire de la musique chez les Hébreux, les Grecs et les Romains*, est restée en manuscrit.

OUVRARD (Gabriel-Julien), financier français, né en Bretagne en 1770, mort à Londres en 1846. Dès l'âge de dix-huit ans, associé d'un négociant en denrées coloniales de Nantes, il montra de bonne heure le génie des spéculations et commença sa fortune en achetant tout le papier fabriqué dans l'Angoumois et l'Anjou (1789). Dénoncé comme accapareur, il put échapper au tribunal révolutionnaire, épousa la fille d'un riche négociant et offrit au gouvernement (1797) un plan de réformes financières et un prêt considérable, qui fut seul accepté. Munitionnaire général de la marine, il augmenta rapidement ses capitaux. Mais il se brouilla avec Bonaparte, qui le fit emprisonner (1800) ; quatre ans plus tard, redevenu banquier du gouvernement, auquel il avait prêté 100 millions, il spécula en Espagne, mécontenta de nouveau l'Empereur, qui l'obligea à déposer son bilan (1807). Deux ans après, entraîné dans la disgrâce de Fouché, qu'il avait aidé à négocier la paix avec l'Angleterre, il fut emprisonné jusqu'en 1813. Il offrit cependant ses services à Napoléon en 1814 et le suivit en qualité de munitionnaire. En 1817, le duc de Richelieu adopta son plan de réformes financières. Mais, compromis dans une spéculation sur les fournitures de l'armée d'Espagne (1823), il se vit intenter de nouveaux procès, et subit cinq ans d'emprisonnement à Sainte-Pélagie. C'était un financier remarquable, mais peu scrupuleux. Il a publié : *Mémoires de G.-J. Ouvrard sur sa vie et ses opérations financières* 1826).

OUVREAU (*vro* — rad. *ouvrir*) n. m. Ouverture ménagée dans les parois des fours ou fourneaux pour la fabrication du verre, au dessus le creusets, et destinée à livrer passage à la fumée, à la flamme et aux gaz qui se dégagent pendant la vitrification, ou à permettre de cueillir avec la canne le verre à bouteilles. ‖ Ouverture par laquelle on introduit dans les fours à recuire les glaces qui viennent d'être coulées. ‖ Canal que l'on pratique dans les meules de carbonisation, pour y attirer l'air et activer la combustion.

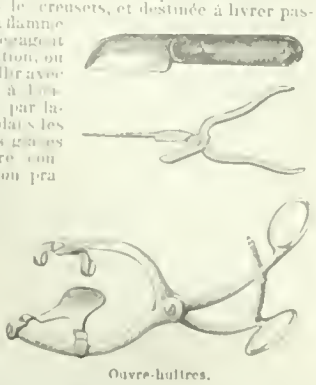

Ouvre-huîtres.

OUVRÉE (rad. *ouvrer*) n. f. Ancienne mesure agraire, évaluée sur l'étendue qu'un homme peut travailler en un jour.

OUVRE-HUÎTRE ou **OUVRE-HUÎTRES** n. m. Sorte de couteau dont on se sert pour ouvrir les huîtres. Instrument de formes diverses servant au même usage. (Pl. *Des* OUVRE-HUÎTRES.)

OUVRE-MANCHETTES n. m. invar. Instrument servant à élargir les manchettes ou bandes de caoutchouc qui terminent les manches de certains scaphandres, afin que le plongeur y passe les mains. ‖ On dit aussi EXTENSEUR.

OUVRER (du lat. *operari* ; de *opus*, *eris*, œuvre) v. n. Se livrer au travail : *L'Eglise défend d'*OUVRER *le dimanche*.

— v. a. Mettre en œuvre, travailler : OUVRER *du linge*, *des métaux précieux*.

— Eaux et for. *Ouvrer les bois*, Les préparer en forêt, pour pouvoir être mis en œuvre.

— Techn. Puiser la pâte du papier dans la cuve : *Cuve à* OUVRER. ‖ Procéder à l'ouvraison des soies grèges.

Ouvré, ée part. pass. Façonné, par opposition à UNI : *Linge* OUVRÉ. *Nappes* OUVRÉES. ‖ Qui imite le travail de certains objets de lingerie : *La flèche de la Sainte-Chapelle est* OUVRÉE *comme une dentelle*.

— Chass. Se dit des chiens de chasse, en particulier des lévriers, ayant le palais marqué de grandes taches noires, ce qui est un signe de race.



Ouvreuses.

OUVREUR, EUSE n. Personne qui ouvre, qui est chargée d'ouvrir. ‖ Se dit particulièrem., au masc., des hommes qui font profession d'attendre les voitures pour aider les voyageurs à descendre, et, au fém., des femmes qui placent les spectateurs dans les théâtres : *Un* OUVREUR *de portières*, *Une* OUVREUSE *de loges*.

— *Ouvreuse d'huîtres*, Ecaillère.

— Tiss. Ouvrier, ouvrière qui ouvre les matières textiles, en écarte les brins plus ou moins fentrés.

— n. m. Papet. Premier ouvrier de la cuve, celui qui, dans la fabrication du papier à la main, plonge la forme dans la cuve, et la remplit de pâte. ‖ On l'appelle aussi PUISEUR ou PLONGEUR.

— n. f. Machine servant à ouvrir la laine, le coton ou la soie c'est-à-dire à désagréger et à nettoyer les fibres agglomérées par la compression dans la balle. ‖ On l'appelle aussi ÉPLUCHEUR-BATTEUR.

OUVRIÉ (Pierre-*Justin*), peintre et lithographe, né à Paris en 1806, mort à Rouen en 1879. Elève d'Abel de Pujol et de Chatillon, il fit de nombreux voyages en Italie, en Angleterre, en Allemagne, dans les Pays-Bas et dans diverses parties de la France, prenant des croquis qui lui servirent à exécuter un grand nombre de tableaux à l'huile et à l'aquarelle. Parmi ses œuvres, remarquables par l'exactitude et la finesse du dessin, nous citerons : *la Cérémonie funèbre du poète Shelley*, *le Grand Canal de Venise*, *l'Hospice du Saint-Bernard*, *le Phare d'Aigues-mortes*, *l'Abbaye de Westminster*, *le Château de Châteaudun*, *le Marché de Nuremberg*, *Amsterdam*, etc.

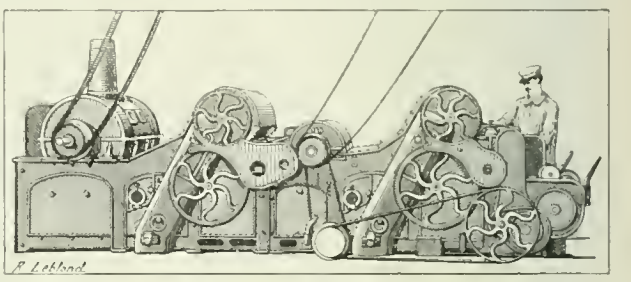

Ouvreuse.

OUVRIER (*vri-é*), **ÈRE** [du lat. *operarius*, même sens] n. Personne qui gagne sa vie à travailler de ses mains : *Des* OUVRIERS *maçons*. *Des* OUVRIÈRES *en linge*. ‖ *Ouvrier à façon*, Celui à qui l'on fournit la matière qu'il doit mettre en œuvre, et à qui l'on paye, pour la façon, un prix convenu. ‖ *Ouvrier aux pièces*, Celui que l'on paye selon l'ouvrage qu'il a fait, et non pas selon le temps qu'il y a employé.

— Par anal. Animal employé à un travail : *Les bœufs romains sont d'excellents* OUVRIERS. (E. About.)

— Par ext. Celui qui fait un ouvrage, un travail quelconque : *Le père César, le bon* OUVRIER *pour les consciences délabrées*. (Bussy-Rab.)

— Personne qui possède une habileté spéciale : *Quand une lecture vous élève l'esprit..., l'ouvrage est bon et fait de main d'*OUVRIER. (La Bruy.) ‖ Par dénigr. Celui qui possède une certaine habileté pratique, sans qualité fondamentale : *Sans la flamme du génie, on ne peut être jamais qu'un* OUVRIER *plus ou moins habile*. (Beauchêne.)

— *Ouvrier de l'Evangile*, Prédicateur. ‖ *Ouvrier de la dernière heure*, Personne qui entreprend quelque chose un peu tard, mais qui n'en est pas moins récompensée, pour sa bonne volonté. (Allusion aux ouvriers cités dans l'Evangile, que le propriétaire d'une vigne envoie travailler dans son champ à des heures différentes et que, cependant, il paye au même prix.) ‖ *Ouvriers d'iniquité*, Méchants, ceux qui font le mal.

— Fig. Agent, cause, principe : *La nature est un* OUVRIER *actif*. (Buff.) *Etre l'*OUVRIER *de sa fortune*.

— Fig. *Ouvrier sous terre*, Celui qui pratique des menées secrètes. (Vx.)

— Arboric. Arbre fruitier sur lequel les arboriculteurs choisissent de préférence les greffes pour les reporter sur des sauvageons ou des arbres de moindre qualité.

— Dr. *Livret d'ouvrier*, V. LIVRET.

— Hist. relig. *Ouvriers pieux*, Congrégation fondée en Italie, au début du XVIIe siècle, par le gentilhomme napolitain Charles Caraffa. (La prédication était le but principal de cet ordre ; mais il se livrait aussi à des œuvres de charité qui lui valurent son nom. Lors d'une épidémie de peste qui désola Naples en 1653, les *ouvriers pieux* s'exposèrent au fléau avec un tel dévouement que, de tout l'institut, il ne resta que deux prêtres et trois clercs.)

— Mar. *Ouvriers de l'arsenal*, Hommes chargés des travaux à exécuter dans l'arsenal et dépendant de l'autorité maritime. ‖ *Ouvrier mécanicien*, Marin qui a pris ou s'engageant la spécialité de mécanicien et qui a été reçu ouvrier après examen. ‖ *Ouvrier de profession*, Nom donné à bord des navires aux charpentiers, armuriers, voiliers, tailleurs, etc., qui font partie de l'équipage.

— Mécan. *Ouvrier hydraulique*, Nom d'une machine à puiser de l'eau.

— Métrol. Ancienne mesure agraire de Neufchâtel, employée pour les vignes et valant 3 ares, 522.

— Milit. *Ouvriers d'administration*, Ouvriers et employés civils des établissements militaires. ‖ *Compagnie d'ouvriers d'artillerie*, Compagnies d'ouvriers organisées pour le travail des arsenaux. ‖ *Ouvriers d'Etat*, Titre par lequel on désigne certains employés militaires de l'artillerie et du génie.

— Polit. *Parti ouvrier*. V. la partie encycl.

— Adjectiv. Qui travaille des mains : *La classe* OUVRIÈRE. ‖ *Jour ouvrier*, Jour ouvrable. ‖ *Cheville ouvrière*, V. CHEVILLE.

— Poétiq. Qui sert, qui concourt au travail : *L'aiguille* OUVRIÈRE. V. Hugo.)

— n. f. Titre de l'une des trois demoiselles qui étaient attachées à la reine de France.

— Zool. Nom vulgaire des individus neutres dans les colonies d'hyménoptères sociaux, comme les abeilles, les fourmis, les guêpes. ‖ Chez les termites, on dit plutôt OUVRIER.

— SYN. **Ouvrier, travailleur. — Ouvrier, artisan, artiste.** V. ARTISAN.

— ENCYCL. Dr. et sociol. En droit, les *ouvriers* proprement dits sont ceux qui, sous la direction d'un maître ou patron, concourent à l'exercice d'une profession manuelle ; mais, dans un sens plus large, il faut entendre par « ouvriers » tous ceux (à l'exception des domestiques) qui, moyennant un salaire, se livrent à un travail manuel.

Actuellement, de par la loi comme de par la jurisprudence, l'ouvrier (celui des villes aussi bien que celui des campagnes) jouit, pour la généralité de ses actes et dans presque tous les détails de son existence professionnelle, d'un traitement particulier. V. TRAVAIL.

— Milit. *Ouvriers d'artillerie*. Il en existe dix compagnies indépendantes, stationnées à Vincennes, Toulouse, Versailles, Besançon, Donaï, Bourges, Lyon, Rennes, Clermont-Ferrand, Vernon. Attachées aux ateliers de construction de l'artillerie et à quelques-unes des directions de l'arme, elles fournissent des ouvriers militaires aux arsenaux. L'effectif de chaque compagnie est normalement fixé à 150 ouvriers.

Les *ouvriers d'Etat* de l'artillerie sont employés aux détails des travaux de confection ou d'entretien dans les établissements de l'arme. Les maréchaux des logis chefs et adjudants peuvent être nommés directement ouvriers d'Etat de 1re classe, et ces derniers peuvent concourir pour le grade d'officier d'administration d'artillerie de 3e classe.

Les ouvriers d'Etat du génie sont des employés militaires, attachés aux écoles du génie et chargés de la conservation du matériel. Il n'en existe que 6, choisis parmi les sous-officiers du génie.

Ouvriers d'art. C'est le nom donné aux ciseleurs, graveurs sur métaux, cristaux, verre, pierre et bois, sculpteurs et modeleurs, mouleurs de pièces et objets d'art, mosaïstes, ouvriers en faïence, porcelaine et verrerie d'art, peintres, décorateurs ou doreurs, ornemanistes, repousseurs sur métaux, émailleurs, horlogers, bijoutiers, joailliers, orfèvres, fabricants d'instruments de musique et luthiers, fabricants d'instruments de précision et de chirurgie, armuriers de luxe ; ouvriers en serrurerie, menuiserie, ébénisterie, tapisserie, tissage, broderie et reliure d'art ; dessinateurs industriels, notamment pour papiers peints, tissus, dentelles et passementeries, lithographes et imprimeurs en taille-douce. Ces différentes catégories d'ouvriers profitent, dans certaines conditions, d'une dispense de deux années de service militaire.

— Polit. *Parti ouvrier*. Ce parti, né en 1873, d'un groupement constitué par des ouvriers de Paris, sous le nom de *Cercle de l'union syndicale*, a été longtemps le plus nombreux, le mieux organisé des partis révolutionnaires.

Son but est l'émancipation du prolétariat. Sa formule, c'est l'association des êtres humains en vue de vivre indépendants des capitalistes. Sa tactique se résume en ceci : l'action pacifique, en attendant l'organisation complète de l'armée révolutionnaire, les circonstances favorables à son entrée en ligne, à sa victoire sur la classe capitaliste ; puis, l'heure venue, la révolution violente, seule capable, d'après lui, de résoudre la question sociale.

Le parti ouvrier comprend ce qu'on appelle les *possibilistes* ; les collectivistes s'en sont séparés.

Ouvriers de l'agriculture (MÉDAILLE DES), instituée par décret du 17 juin 1890 pour récompenser les vieux ouvriers ruraux français comptant plus de trente années de bons services dans la même exploitation agricole. Ces médailles, décernées par le ministre de l'agriculture, peuvent être également accordées aux ouvriers agricoles français ou indigènes ayant à leur actif plus de vingt ans de bons services dans la même exploitation. Elles sont en or, en argent et en bronze ; leur module est de 27 millimètres. Elles portent d'un côté l'effigie de la République avec l'exergue : *République française*, et sur l'autre face les mots : *Ministère de l'Agriculture* et la devise : *Honneur et Travail*, ainsi que le nom et le prénom du titulaire, le millésime. On les porte suspendues à un ruban tricolore, dont les couleurs sont disposées horizontalement, la partie rouge étant immédiatement au-dessus de la médaille.



Médaille des ouvriers de l'agriculture.

Ouvriers des halles et marchés de Paris (MÉDAILLE DES), instituée par décret du 22 juin 1900 en faveur des vieux ouvriers des halles et marchés de Paris, comptant au moins trente ans de services. Cette durée peut être réduite en cas de services exceptionnels. Cette médaille,

en argent et du module de 30 millimètres, présente, d'un côté, l'effigie de la République avec les inscriptions : *République française, Ministère de l'Intérieur ;* et, de l'autre, les mots *Travail, Honneur, Dévouement,* avec les nom et prénoms du titulaire, ainsi que le millésime. Le ruban est moiré à deux bandes tricoleres disposées verticalement et séparées par une bande blanche.



Médaille des ouvriers des halles.

OUVRIR (du lat. *operire*, couvrir, qui, dans la langue populaire, a remplacé *aperire*, ouvrir : *J'ouvre, tu ouvres, il ouvre, nous ouvrons, vous ouvrez, ils ouvrent. J'ouvrais, nous ouvrions. J'ouvris, nous ouvrîmes. J'ouvrirai, nous ouvrirons. J'ouvrirais, nous ouvririons. Ouvre, ouvrons, ouvrez. Que j'ouvre, que nous ouvrions. Que j'ouvrisse, que nous ouvrissions. Ouvrant. Ouvert, erte*) v. a. Faire cesser l'état particulier de ce qui était clos : OUVRIR *la porte, une malle, une salle, un paquet, une lettre.* OUVRIR *la bouche, les yeux.* ‖ Faire que ce qui tenait un objet fermé cesse de remplir cette fonction : OUVRIR *une serrure.* ‖ Disjoindre, écarter, étaler ce qui était adhérent ou contigu : OUVRIR *un livre.* OUVRIR *des huîtres.* ‖ Etendre ce qui était plus ou moins replié sur soi-même : OUVRIR *les bras.*

— Percer, pratiquer, en parlant d'une ouverture ou d'une voie : OUVRIR *une route sous bois, un tunnel.* ‖ Couper, trancher de façon à mettre l'intérieur à découvert : OUVRIR *un pâté, un cadavre.* ‖ Creuser : OUVRIR *un puits.*

— Par ext. Fonder et livrer au public : OUVRIR *une école, un café.* ‖ Rendre libre l'entrée de : *On a enfin* OUVERT *la Chine au commerce.* ‖ Rendre accessible, praticable : *La fortune* OUVRE *toutes les carrières.* (J. Sandeau.)

— Inaugurer, commencer : OUVRIR *un bal par une polka.*

— Proposer le premier : OUVRIR *un avis.* ‖ Etre en tête de : *Le nom qui* OUVRE *une liste.*

— Fig. Résoudre, expliquer : *Un principe vrai est une clef qui* OUVRE *toutes les solutions.* (Toussenel.) ‖ Rendre sensible, accessible : *Le malheur* OUVRE *l'âme à des lumières que la prospérité ne discerne pas.* (Lacord.)

— Loc. div. *Ouvrir la bouche, l'oreille.* V. BOUCHE, OREILLE. ‖ *Ouvrir les yeux, de grands yeux, Ouvrir l'œil.* V. ŒIL. ‖ *Ouvrir sa bourse.* V. BOURSE. ‖ *Ouvrir la brèche, la danse.* V. BRÈCHE, DANSE. ‖ *Ouvrir sa maison,* Recevoir du monde chez soi, faire des invitations. ‖ *Ouvrir sa maison à quelqu'un,* L'accueillir chez soi. ‖ *Ouvrir son sein à quelqu'un,* L'accueillir avec beaucoup de tendresse. ‖ *Ouvrir la veine,* Pratiquer une saignée. ‖ *Ouvrir la carrière, la porte à,* Introduire, donner lieu : OUVRIR LA PORTE AUX *abus.* ‖ *Ouvrir la porte à,* Donner la liberté ou la libre entrée à : *Voulez-vous déjouer les complots ?...* OUVREZ LA PORTE *à tous les bannis.* (Chateaubr.) ‖ *Ouvrir le chemin, la marche.* V. CHEMIN, MARCHE. ‖ *Ouvrir la lice,* Commencer le combat ou le débat. ‖ *Ouvrir l'appétit,* L'aiguiser, l'exciter. ‖ *Ouvrir l'esprit,* Le rendre plus pénétrant. ‖ *Ouvrir son cœur, son âme.* V. CŒUR. ‖ *Ouvrir un abîme,* Causer un grand malheur, déterminer les causes qui peuvent l'amener.

— Pop. *Ouvrir sa tabatière,* Laisser échapper un vent silencieux, mais non pas inodore.

— Chevalier. *Ouvrir le pas,* Commencer un pas d'armes.

— Comm. *Ouvrir un compte à quelqu'un,* Le porter sur ses livres, comme une personne avec qui l'on va nouer des relations commerciales. ‖ *Ouvrir un crédit à quelqu'un,* L'autoriser à prendre à une caisse une somme déterminée, ou à y puiser à volonté.

— Electr. *Ouvrir un circuit,* Rompre en un point toute communication conductrice d'un pôle, du générateur à l'autre.

— Fin. *Ouvrir un emprunt,* en parlant des gouvernements, Demander à emprunter une somme déterminée.

— Gramm. *Ouvrir une parenthèse,* Placer, à l'endroit voulu, le signe qui l'indique : (. ‖ Au fig. Faire, en parlant, une digression.

— Hist. ecclés. *Ouvrir la bouche.* Se dit de la cérémonie par laquelle le pape donne aux cardinaux le droit de parler dans un consistoire.

— Jeux. *Ouvrir un dé.* Au domino, Jouer un point qu'on n'avait pas encore joué : OUVRIR *les deux, les trois, les six.* ‖ *Ouvrir le jeu.* Au brelan, Faire la première vade.

— Mar. *Ouvrir un port, une baie,* En découvrir l'entrée de plus en plus, à mesure qu'on s'en approche ; en permettre l'entrée. ‖ *Ouvrir une batterie,* Relever les mantelets des sabords. ‖ *Ouvrir un port au commerce,* En permettre l'entrée si elle a été condamnée ou bien en dégager l'entrée si on l'a obstruée. ‖ *Ouvrir deux amers,* Faire route de telle façon que l'écartement entre les deux amers augmente. ‖ *Ouvrir une voile.* La brasser quand elle reçoit le vent obliquement. ‖ *Ouvre l'œil au bossoir devant !* Cri que poussent la nuit les hommes de veille à l'avant.

— Milit. *Ouvrir le feu,* Commencer la canonnade ou la fusillade. ‖ *Ouvrir les rangs,* Les espacer, leur donner des intervalles déterminés.

— Techn. *Ouvrir une peau,* L'étirer, l'étendre, la rendre plus douce, plus molle, plus maniable. ‖ *Ouvrir la bosse,* Présenter au grand ouvreau le verre soufflé en bosse, jusqu'à ce qu'il vienne à s'ouvrir tout à fait. ‖ *Ouvrir la laine, le coton, la soie,* L'étirer, en séparer les fibres comprimées dans la balle.

— V. n. Etre ouvert : *Magasin qui n'*OUVRE *pas le dimanche.* ‖ Donner accès ou avoir son accès : *Chambre qui* OUVRE *sur le salon.*

— Etre inauguré, commencer les séances : *Le parlement* OUVRAIT *à la Saint-Martin.*

Ouvert, erte part. pass. Dont l'ouverture a une certaine dimension : *Avoir les narines* OUVERTES. ‖ Large et découvert : *Avoir le front* OUVERT. ‖ Qui n'offre pas d'obstacle naturel (rivières, montagnes, etc.), ou élevé de main d'homme : *Un pays* OUVERT *est difficile à défendre.* ‖ Qui n'est pas fortifié : *Une ville* OUVERTE. ‖ Qui n'est pas clos ou protégé : *Maison* OUVERTE *à tous les vents.*

— Fig. Déclaré, qui se laisse connaître, pénétrer : que l'on ne cache pas : *Guerre* OUVERTE.

Toujours par quelque endroit notre cœur est *ouvert.*
REGNARD.

‖ Franc, expansif : *Un homme, Un caractère des plus* OUVERTS. ‖ Pénétrant, vif et intelligent : *Un esprit très* OUVERT. ‖ Attentif : *Avoir l'œil* OUVERT, *l'oreille* OUVERTE.

— Loc. div. *Force ouverte,* Force des armes ; violence extérieure. ‖ *Appétit ouvert,* Appétit qui n'attend que l'occasion de se satisfaire. ‖ *Table ouverte,* Repas où l'on reçoit journellement des invités ou même des personnes qui ne sont pas invitées : *Tenir* TABLE OUVERTE. ‖ *A bras ouverts* ou *Les bras ouverts,* Avec un grand empressement, d'une manière très affectueuse. ‖ *A cœur ouvert,* Avec une grande franchise, avec beaucoup d'abandon. ‖ *A livre ouvert,* Sur-le-champ et sans préparation : *Traduire un texte, Chanter un opéra* A LIVRE OUVERT. ‖ *Enfonceur de portes ouvertes,* Fanfaron qui se glorifie de victoires qu'il n'était pas difficile de remporter. ‖ *Dormir comme le lièvre, les yeux ouverts,* Etre sur ses gardes, même la nuit.



D'argent, à une tour crénelée d'azur, maçonnée de sable, ouverte et ajourée du champ.

D'azur à une grenade tigée et feuillée d'or, ouverte de gueules.

— Blas. Se dit des édifices dont les portes sont représentées béantes et marquées par un émail particulier (l'attribut *ajouré* étant réservé aux fenêtres), des objets ayant des cavités ou des ouvertures également distinguées par un émail spécial de la grenade quand son ouverture est d'émail particulier. ‖ *Couronne ouverte,* Couronne qui entoure seulement la tête, sans la couvrir par-dessus : *La* COURONNE *des enfants de France était* OUVERTE.

— Bot. Epanoui : *Fleurs* OUVERTES. ‖ Etalé : *Feuilles* OUVERTES.

— Comm. *A bureau ouvert,* A présentation des titres : *Payer* A BUREAU OUVERT.

— Dr. Se dit d'une succession qui peut être recueillie par l'héritier, d'une substitution dont la jouissance est dès à présent facultative. ‖ Se dit d'une action que l'on peut intenter : *L'action en calomnie leur est* OUVERTE.

— Féod. *Fief ouvert en faveur du seigneur,* Fief que le seigneur pouvait saisir, pour défaut de payement de certains droits ou d'accomplissement de certains devoirs.

— Géom. Se dit d'un angle par rapport à l'écartement de ses côtés : *La race caucasienne a l'angle facial très* OUVERT.

— Gramm. *Voyelles ouvertes,* Celles qu'on peut émettre en ouvrant plus ou moins la bouche. ‖ *Syllabe ouverte,* Celle dans laquelle la voyelle est suivie, dans le même mot, d'une seule consonne simple. ‖ *Lettres ouvertes,* Lettres arabes qui s'articulent en étendant la langue.

— Manèg. *Cheval bien, mal ouvert,* Cheval dont les jambes, particulièrement celles de devant, sont ou ne sont pas à la distance voulue.

— Mar. Se dit des objets qui sont à une certaine distance angulaire l'un de l'autre : *Le navire en vue et le phare étaient* OUVERTS *de deux voiles seulement.* ‖ *Rade ouverte,* Mouillage exposé au vent, à l'ennemi, à la mer du large. ‖ *Tenir deux points ouverts de n degrés,* Mettre entre ces deux points par rapport à l'observateur un angle de *n* degrés. ‖ *Passer à mer ouverte d'une île voisine de terre,* La contourner par le large. ‖ *Navire ouvert,* Navire dont les bastingages ne protègent pas assez le pont. ‖ *Bateau ouvert,* Bateau non pontê.

— Vénor. *Tête ouverte,* Tête de cerf, de daim ou de chevreuil, dont les perches sont écartées régulièrement.

— n. m. Jeux. A la paume, Chacun des intervalles garnis de filets qui sont placés entre le toit et les batteries, dans un jeu de dedans : OUVERT *du premier.* OUVERT *du second. Jouer dans les* OUVERTS.

— n. f. Lézarde, fente, crevasse. (Vieux.)

S'ouvrir, v. pr. Etre, devenir ouvert. ‖ Etre, pouvoir être ouvert dans un certain sens : *Porte qui* S'OUVRE *sur la rue.* ‖ S'étendre, se développer : *Immense horizon qui* S'OUVRE *aux regards.* ‖ S'offrir : *Déjà* S'OUVRENT *à nous les plus douces espérances.* (Mass.) ‖ Devenir accessible.

— Etre inauguré, commencer.

— S'épanouir : *Des boutons de rose qui* S'OUVRENT.

— S'écarter pour laisser un passage : *Les eaux de la mer Rouge* S'OUVRIRENT *devant Moïse.*

— Se dilater par un développement des qualités ou des sentiments : *L'âge où l'esprit* S'OUVRE. ‖ S'épancher : S'OUVRIR *à sa mère.*

. . . Les vrais amis se taisent dans la foule ;
Il leur faut pour *s'ouvrir,* que ce vain flot s'écoule.
A. DE MUSSET.

— Ouvrir à soi : S'OUVRIR *les veines.* ‖ Ménager, procurer à soi : S'OUVRIR *un passage à travers les ennemis.*

— Mar. *Les virures s'ouvrent,* La membrure prend du jeu et les pièces qui devraient se joindre s'écartent. ‖ On dit aussi BÂILLER dans ce cas.

— ALLUS. HIST. : **Ouvrez, c'est la fortune de la France,** Phrase que l'on met dans la bouche de Philippe de Valois arrivant au château de la Broye, le soir de la défaite de Crécy. Froissart prête au roi de France une parole toute différente. Au châtelain de Broye qui demandait : « Qui est là ? Qui heurte à cette heure ? » Philippe, selon lui, répondit : « *Ouvrez, c'est l'infortuné roi de France.* »

— ALLUS. LITTÉR. : **Sésame, ouvre-toi.** V. SÉSAME.

— ENCYCL. Linguist. *Voyelle ouverte.* Certaines voyelles sont susceptibles d'être *ouvertes* ou *fermées* : telles *a, e, o.* Le timbre des voyelles ouvertes est plus clair et plus sonore ; celui des voyelles fermées est plus sourd, plus étouffé. C'est en s'ouvrant que *o* se confond avec *a* ; au contraire, c'est en se fermant que *e* se confond avec *i.* En français, l'accent aigu *devrait* indiquer une voyelle fermée, et l'accent grave une voyelle ouverte : *piété, très.* Mais les exceptions sont innombrables.

Syllabe ouverte. Dans le mot *sécurité* toutes les syllabes sont ouvertes. Au contraire le mot *exception* a ses deux premières syllabes *fermées.* Dans la transformation du latin en français, les voyelles accentuées en syllabe ouverte se sont souvent diphtonguées : *pedem, pied ; norum, nuef, neuf.* Au contraire, les voyelles accentuées en syllabe fermée sont restées intactes : *herbam, herbe ; fortem, fort.*

OUVROIR (rad. *ouvrer*) n. m. Lieu où, dans les communautés de femmes, les religieuses s'assemblent pour se livrer aux travaux de lingerie. ‖ Lieu où des ouvrières se réunissent pour travailler. ‖ Etablissement où l'on reçoit les jeunes ouvrières ou femmes âgées, pour les faire travailler, et donner en même temps aux premières une certaine instruction.

— Autref. Echoppe de savetier. ‖ Atelier où se fabrique la monnaie.

— SYN. **Ouvroir, atelier, boutique, clientèle, laboratoire.** V. ATELIER.

— ENCYCL. Au moyen âge, on désignait sous le nom d'*ouvroir* une salle dans laquelle des femmes se réunissaient pour travailler. Dans les couvents de femmes, il existait des ouvroirs où les religieuses se livraient à des travaux d'aiguille. Par suite, certaines communautés établirent dans les couvents des ouvroirs pour les ouvrières sans travail. C'est là l'embryon des établissements du même nom qui ont pris une si grande extension dans les temps modernes. A Paris et dans certaines grandes villes, des institutions religieuses ou philanthropiques ont créé des ouvroirs, où des jeunes filles et même des femmes indigentes sont employées à des travaux de lingerie et de confection. Grâce à la très grande modicité des salaires qu'on donne aux ouvrières, aux libéralités, aux literies, ventes de charité, etc., dont sont l'objet les établissements de ce genre, ceux-ci peuvent livrer les objets qu'ils fabriquent dans des conditions de bon marché exceptionnel, qui ont soulevé des réclamations des commerçants ordinaires. D'un autre côté, les *orphelinats,* qui constituent parfois des ouvroirs assez productifs, ont donné lieu à certaines critiques au sujet de la durée du temps de travail, du salaire, de l'hygiène, etc. Il semblerait dès lors que les ouvroirs ne devraient s'ouvrir qu'en vertu d'une autorisation administrative et être soumis aux inspecteurs du travail chargés de l'exécution des lois concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs. Mais la législation est muette à cet endroit, et le conseil d'Etat a décidé (14 janv. 1892) que l'autorisation n'était pas nécessaire lorsqu'il s'agissait de fondations particulières et n'émanant pas d'associations de plus de vingt personnes, mais qu'au contraire cette autorisation est nécessaire si l'ouvroir était ouvert par un département ou une commune. Lorsque l'ouvroir est annexé à une école ou une école à un ouvroir, les formalités nécessaires à l'ouverture d'une école simple sont exigées.

Dans ces dernières années, il a été établi à Paris et certains départements des *asiles-ouvroirs* et des *maternités-ouvroirs* destinés à recueillir les femmes pendant les derniers mois de leur grossesse, pour les femmes à la veille d'accoucher ou relevant de couche. A cette espèce appartiennent l'*asile Michelet,* à Paris ; l'*asile Ledru-Rollin,* à Fontenay-aux-Roses ; le *refuge-ouvroir* de l'avenue du Maine ; etc.

OUWAROWITE ou **OUVAROVITE** n. f. Silicate naturel appartenant au genre grenat. (C'est le *grenat chromo-calcareux.* Sa formule est $Ca^3Cr^2Si^3O^{12}$, son poids spécifique 3,42 à 3,51 et sa dureté 7,5 à 8. Il se présente en cristaux traoslucides, d'un beau vert, et infusibles au chalumeau.

OUYA ou **COMTÉ**, rivière de la Guyane française, tributaire de l'océan Atlantique. L'Ouya descend des massifs montagneux de l'intérieur et atteint l'Atlantique en séparant l'île de Cayenne du continent. Cours 115 kilom.

OU-YANG-SIU, homme d'Etat chinois, né à Lu-Ling (Kiang-Si) en 1007, mort en 1072. Il occupa diverses fonctions publiques et fut l'un des personnages les plus considérables de la dynastie des Song. Il est l'auteur de l'*Histoire des cinq dynasties* et de nombreux ouvrages de critique et de poésie. Il fut canonisé en 1530.

OUYÉDA ou **OYÉDA**, ville du Japon (Nippon [prov. de Sinano]), sur le Tsikouma-Gava, bras principal du Sinano-Gava ; 16.000 hab. Commerce de la soie.

OUYÉNO, ville du Japon (Nippon [prov. d'Iga]), sur le Kidzou-Gava, affluent du Yodo-Gava ; 12.850 hab.

OUYSSE, rivière de France, dans le Lot. Elle sort d'une cavsse par deux sources, à 4 kilom. de Rocamadour ; le Saint-Sauveur, profond de 25 à 30 mètres, et le Cabouy, qui en a 20 ; elle coule dans une ravine, entre des coteaux escarpés et à peu près déserts, et gagne la Dordogne, rive gauche, à 12 kilom. au-dessus de Souillac. Cours 30 kilom.

OUZAR n. m. Pièce d'étoffe de laine ou de soie dont les Mauresques se couvrent le corps.

OUZARA n. m. [En Tunisie, tribunal laïque indigène, chargé de l'application du code criminel et du code civil. (Certaines matières, notamment le statut personnel et les questions de propriété immobilière, sont réservées aux *châras*, c'est-à-dire aux tribunaux religieux. L'appel des ouzaras de province peut être fait devant l'ouzara de Tunis.)

OUZBEGS, OUZBEKS ou **UZBEKS**, peuple de l'Asie centrale, qui habite depuis la Chine jusqu'à la mer Caspienne, principalement dans le sud du Turkestan.

— ENCYCL. Assez mélangés, les *Ouzbegs* présentent généralement le type mongolique. Les deux sexes portent de grandes pelisses et des bottes à très hauts talons ; l'homme y joint un énorme bonnet en peau de mouton noire, et la femme un capuchon ou un immense turban. La plupart des Ouzbegs sont nomades et souvent pillards. Musulmans fanatiques, ils traitent assez bien leurs femmes. Il existe chez eux de singuliers mariages : un étranger peut se marier pour le temps qu'il résidera dans le pays et abandonner ensuite son épouse.

OUZBEK, prince tatare, khan de la Horde d'Or, au XIVe siècle (de 1313 à 1340). Il succéda à son oncle Tokhtai. Il maria sa sœur au prince russe Iouri Danilovitch de Moscou et intervint sans cesse dans les affaires intérieures de la Russie. Ses troupes pénétrèrent jusqu'en Podolie, mais furent repoussées par Olgerd. L'une de ses femmes était fille de l'empereur de Constantinople.

OUZBOI, dépression de l'Asie russe (distr. transcaspien), qui réunit d'E. en O. la mer d'Aral à la Caspienne. De l'Aral aux lacs Sary-Kamych, c'est un antique lit de l'Amou-Daria (Oxus), puis, de là jusqu'à la Caspienne, une suite de bas-fonds salins d'origine marine.

OUZEN, nom de deux rivières du sud-est de la Russie (prov. de Samara, de l'Oural et d'Astrakhan, tributaires des lacs salés dits « Kamytch Samarskia ». Le grand Ouzen (320 kilom.) passe à Novyi-Ouzen. Le Petit Ouzen (270 kilom.) lui est parallèle à l'O.

OUZEN, prov. du Japon (Nippon [ken de Yamagata], entre la mer du Japon et les provinces d'Ougo, d'Etsigo, de Rikouzen, Ivaki et Ivasiro ; 604.800 hab. C'est proprement le bassin du Sakato-Gava. Mines de cuivre, élevage des vers à soie, vernis et laques.

OUZIANSKI, bourg de Russie, gouv. d'Orenbourg, distr. de Verkhné-Oaralsk ; 3.000 hab. Métallurgie.

OUZILLY, comm. de la Vienne, arrond. et à 12 kilom. de Châtellerault, près de l'Envigne ; 906 hab. Commerce de primeurs. Eglise des XIIe et XVIe siècles.

OUZOUER-LE-MARCHÉ, ch.-l. de cant. de Loir-et-Cher, arrond. et à 39 kilom. de Blois ; 1.510 hab. Ch. de f. Orléans. Corderie. — Le canton a 11 comm. et 8.255 hab.

OUZOUER-SUR-LOIRE, ch.-l. de cant. du Loiret, arrond. et à 15 kilom. de Gien, près de la Loire ; 1.105 hab. Ch. de f. Orléans. — Le canton a 7 comm. et 6.515 hab.

OUZOUN-HASAN-BEG (Abou-Nasr-Mozaffer-ed-Din), sultan de Perse, né en 1408, mort en 1478. Il fonda la dynastie turcomane du Mouton-Blanc et dépouilla de ses États le dernier prince de la dynastie du Mouton-Noir Abou Yousouf (1469). La mort de son frère Djihanguir le laissa maître de la plus grande partie de la Perse ; il épousa la sœur de l'empereur de Trébizonde, David Comnène, et, à l'instigation des chevaliers de Rhodes, il déclara la guerre à Mahomet II, empereur des Turcs (1472). Cette guerre fut malheureuse, mais, en 1476, il conquit la Géorgie.

OUZZA, nom d'une des plus grandes divinités des Arabes d'avant l'islam. Elle était adorée dans certaines tribus de l'Yémen, sous la forme d'un arbre.

OVADA, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]), sur la Stura ; 8.293 hab. Filatures de soie et de coton, fabriques de toiles et de rubans.

OVAGE (*vaj'*) n. m. Voligе, dans la Charente-Inférieure et quelques départements voisins.

OVAILLE (*va-ill'* [*ll* mll.]) n. f. Dans la Suisse française, Degat causé par la grêle, la gelée, un éboulement, etc.

OVAIRE *vèr'* — du lat. scientif. *ovarium* ; de *ovum*, œuf) n. m. Zool. Appareil où se forment les œufs des animaux à génération régulière.

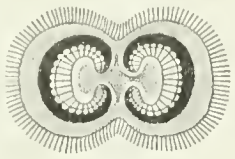
Ovaire du mulet.

— Bot. Partie du pistil qui contient les ovules. V. CARPELLE, PISTIL.

— Adjectiv. Géol. *Pierre ovaire*, Nom donné aux oolithes et aux oursins fossiles.

— ENCYCL. Anat. Dans l'espèce humaine, l'*ovaire* est une glande paire, symétrique, placée sur le côté de l'utérus, dans l'aileron postérieur du ligament large ; elle a 3 à 4 centimètres de longueur et présente à sa surface des cicatrices (corps jaunes) en rapport avec les ruptures de ses vésicules de Graaf ; elle est réunie à l'utérus par le ligament utéro-ovarique, et au pavillon de la trompe, par le ligament tubo-ovarique. L'ovaire est constitué par un revêtement péritonéal, la couche ovigène, formée des vésicules de Graaf ou *ovisac*, et enfin d'une masse centrale de tissu conjonctif, de fibres musculaires lisses et de vaisseaux.


Ovaire d'oiseau.

Développement. La glande génitale femelle procède d'un épithélium germinatif situé contre le mésonéphros, et de cordons génitaux (partie avoisinante du rein primordial) qui vont à la rencontre de l'épithélium germinatif. L'enchevêtrement de l'épithélium germinatif et du stroma conjonctif sous-jacent aboutit à la formation des tubes de Pflüger et des nids d'ovules, qui se subdivisent en un grand nombre de follicules primordiaux, contenant chacun un seul ovule primordial. Les follicules primordiaux de l'ovaire se composent donc de l'ovule primordial, d'une couche de cellules folliculeuses, qui, chez les mammifères, deviennent les vésicules de Graaf, et enfin d'une enveloppe conjonctive vasculaire. L'ovaire, se formant dans la région lombaire, descend progressivement dans la cavité du bassin.

— Physiol. L'*ovaire* produit l'ovule qui, à maturité, rompt la vésicule de Graaf et tombe dans les trompes (ovulation). L'ovaire paraît en outre intervenir sur le métabolisme général par une sécrétion interne qui, suivant Etienne et Domange, renfermerait un ferment oxydant, dont l'absence entraînerait les troubles de la ménopause et de la castration.

— Anat. compar. Chez les cœlentérés, les organes sexuels sont en rapport avec l'appareil gastro-vasculaire ; chez les méduses, les *ovaires*, disposés à la surface inférieure de l'ombrelle, sont enfouis dans les sinus gastro-vasculaires. Chez les ascidies, les ovaires ont une forme lobulée ; chez les vers, les conduits déférents manquent souvent, et l'on y peut distinguer la glande germinative de la glande vitelligène ; chez les nématodes, les tubes sexuels femelles sont doubles et leur partie cæcale, contournée et très longue, représente l'ovaire ; chez les lombrics, il y en a deux, tubulaires ou lobés ; chez les ophiures et autres échinodermes, il y a deux ovaires en grappes dans chaque espace interradiaire ; chez les crustacés, ce sont des tubes très ramifiés ; chez les arachnides, des tubes (3) allongés et anastomosés transversalement. Chez les insectes, les ovaires sont constitués par des tubes ovariens coniques ou à terminaison filiforme, réunis en touffes épaisses (diptères). Chez certains mollusques (huîtres), les follicules à œufs et les follicules à sperme sont mélangés (glandes hermaphrodites) ; ils sont séparés, au contraire, chez d'autres ; les céphalopodes n'ont, la plupart du temps, qu'un seul ovaire. Chez les poissons cartilagineux, les ovaires sont en grappes ; il y a deux ovaires en sac, chez les poissons osseux ; les reptiles ont deux ovaires en grappes, les oiseaux n'en ont qu'un, mais il y en a deux pendant le développement, et l'un est atrophié. De même, chez les monotrèmes, on observe deux ovaires en grappes, mais un seul est complètement développé.


Ovaire d'insecte.

— Pathol. Les *ovaires* peuvent être frappés par des altérations fonctionnelles (insuffisance, névralgie ou *ovarialgie*, *oophoralgie*), des lésions (inflammations [v. OVARITE], des déplacements (hernie ou *ovariocèle*), des anomalies (absence ou atrophie des ovaires, ovaires supplémentaires, adhérence, etc.), et surtout par des tumeurs. Celles-ci sont le plus souvent kystiques, mais on observe aussi des tumeurs solides, fibromes, adénomes, cystosarcomes, carcinomes. Ces kystes peuvent être simples, alvéoïdes, ou enfin affecter l'allure des tumeurs malignes et conduire à la cachexie cancéreuse, d'où le faciès *ovarien* qui caractérise les femmes atteintes de cette affection, laquelle, du reste, ne reconnaît guère d'autre traitement que l'intervention chirurgicale et au besoin l'*ovariotomie*. V. ce mot, et KYSTE.

OVALAIRE (*lèr'*) adj. Hist. nat. Qui a la forme ovale.

— Anat. *Trou ovalaire*, Trou sous-pubien de l'os iliaque, appelé encore improprement « trou obturateur ».

— Chir. *Luxation ovalaire*, Variété de luxation de la hanche, dans laquelle la tête du fémur se place contre le trou ovalaire. ‖ *Amputation ovalaire*, Mode d'amputation dans lequel on sectionne les parties molles selon un ovale.

OVALBUMINE (du lat. *ovum*, œuf, et de *albumen*, *inis* [de *albus*, blanc]) n. f. Albumine qui forme la masse la plus considérable du blanc de l'œuf.

OVALE (du lat. *ovum*, œuf) adj. Math. Se dit vulgairement de toute courbe fermée et allongée, et plus particulièrement d'une courbe symétrique comme l'ellipse, par rapport à ses deux axes, mais pouvant avoir d'autres éléments que cette dernière ligne. ‖ Se dit aussi des plans limités par des courbes de ce genre : *Table* OVALE. *Visage* OVALE. ‖ Se dit des corps solides engendrés par la révolution d'une de ces lignes autour de son grand axe : *Le citron est un fruit* OVALE. V. ELLIPSE, et OVE.

— Anat. *Trou ovale*, Nom commun au trou sous-pubien de l'os iliaque, au trou maxillaire inférieur de l'os sphénoïde et au trou de Botal. ‖ *Fosse ovale*, Enfoncement à bords saillants et de forme ovale, que l'on remarque au dedans de l'oreillette droite du cœur, à l'endroit même où elle était percée d'un trou de même forme chez le fœtus. ‖ *Centre ovale*, Lame de substance blanche qui forme le plafond des ventricules du cerveau.

— n. m. Figure ovale, plane ou solide : *Décrire un* OVALE. ‖ Forme ovale : *L'*OVALE *du visage*.

— Techn. Trame de soie constituée par de nombreux brins peu tordus, et qui s'emploie principalement pour la fabrication de lacets de soie. ‖ Machine à tordre la soie.

— Loc. adv. *En ovale*, En forme d'ovale.

— SYN. **Ovale, ellipse.** L'*ellipse* est une courbe exactement symétrique ; l'*ovale* est plus en pointe d'un côté que de l'autre, comme l'œuf.

— ENCYCL. Dess. On appelle *ovale* une courbe fermée ayant la forme apparente d'une ellipse ; on la trace en raccordant quatre arcs de cercle de la façon suivante : l'axe AA′ de l'ovale étant donné, on le partage en trois parties égales ; O et O′ étant les points de division, de ces points comme centre avec des rayons égaux OA, O′A′, on trace des arcs de cercle, ces arcs se rencontrant en BB′, on joint BO que l'on prolonge jusqu'en C, puis de la même façon BO′C′, B′OD, B′O′D′, et des points B et B′ comme centres avec des rayons égaux BC et B′D, on trace des arcs de cercle DD′, CC′. Un *cintre surbaissé* a comme profil la moitié ADD′A′ d'un ovale.

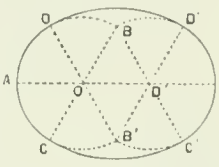

Ovale.

— Math. *Ovales de Descartes*. Après avoir démontré, dans sa *Dioptrique*, la propriété que possèdent l'ellipse et l'hyperbole de réunir en un seul point, par la réfraction, les rayons émanés parallèlement, Descartes a cherché des courbes qui jouissent de la propriété analogue pour des rayons émanés d'un seul point, et il leur a donné le nom d'*ovales*. Il en proposa une construction géométrique par la définition suivante : chercher le lieu des points tels que la somme de leurs distances à deux points fixes respectivement multipliées par des nombres fixes soit constante.

Soient F et F, les points fixes, M un point du lieu. Je désigne par ρ et ρ_1, les longueurs MF, MF, ; par définition, l'équation de la courbe sera en coordonnées bipolaires : $m\rho+m_1\rho_1=2a$; m, m_1 et a étant des constantes. Passons aux coordonnées rectilignes en prenant FF′ pour axe des x, et pour axe des y la perpendiculaire élevée à cette droite en son milieu O. L'équation nouvelle de la courbe sera :

$$m\sqrt{(x-c)^2+y^2}+m_1\sqrt{(x+c)^2+y^2}=2a,$$

si l'on désigne par 2c la distance FF$_1$. De l'équation du quatrième degré obtenue en rendant celle-ci rationnelle, il est facile de déduire une propriété importante des ovales : ils sont le lieu des points dont les distances à deux circonférences de cercle sont entre elles dans un rapport constant.

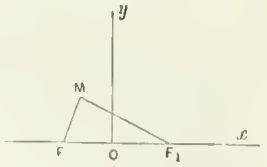

Herschell avait donné aux ovales le nom de *lignes aplanétiques* (sans aberration), à cause de leur usage en optique. Sturm et Quételet ont démontré séparément, vers le même temps, que les caustiques secondaires produites par la réflexion et la réfraction dans un cercle éclairé par un point lumineux sont des ovales de Descartes.

Chasles a montré que les lignes aplanétiques ont toujours *trois foyers* ; c'est-à-dire qu'outre les deux foyers (tels que F et F,) qui servent à leur description, elles en ont un troisième, qui joue le même rôle avec chacun des deux premiers que ceux-ci ensemble. L'un de ces trois foyers s'éloigne à l'infini lorsque $\frac{m}{m_1}$ se rapproche indéfiniment de ± 1. La courbe devient une conique ayant encore deux foyers, comme le montre du reste l'équation bipolaire de la courbe. Lorsque deux foyers se confondent, les courbes conjuguées ont un point commun, il y a un nœud : on a alors la courbe connue sous le nom de *limaçon de Pascal*. Il résulte de là que cette courbe remarquable jouit de la propriété d'avoir deux foyers, comme les coniques.

Ce sont des anallagmatiques du quatrième degré ayant pour points de rebroussement les ombilics du plan.

— *Ovale de Cassini*. On nomme ainsi le lieu des points dont le produit des distances à deux points fixes est constant. Si f et f_1 sont les distances d'un point du lieu aux deux points fixes, $ff_1=K^2$, K^2 étant une constante donnée, ces courbes sont des synallagmatiques ; si d est la distance des deux points et que $K=\frac{d}{2}$, le lieu devient la lemniscate de Bernoulli.

OVALE (du lat. *ovatus*, cri de triomphe) adj. Antiq. rom. Qui concerne l'ovation : *Couronne* OVALE.

OVALER v. a. Tordre avec l'ovale : OVALER *de la soie*.

OVALIFOLIÉ, ÉE (de *ovale*, et du lat. *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont ovales : *Orchis* OVALIFOLIÉ. ‖ On dit aussi OVATIFOLIÉ.

OVALIQUE (*lik'*) adj. De forme ovale.

OVALISER v. a. Rendre ovale. (Peu us.)
S'ovaliser, v. pr. Devenir ovale.

OVALISTE (*lisst'*) n. m. Ouvrier qui ovalise les soies. ‖ On dit aussi MOULINIER.

OVALITÉ n. f. Forme ovale : *L'*OVALITÉ *de la terre*. (Rare.)

OVALLE, ville du Chili (prov. de Coquimbo), ch.-l. du départ. du même nom, dans la vallée du Limari ; 5.426 hab.

OVALLE ou OVAGLIE (Alphonse D'), historien jésuite, né à Santiago (Chili) en 1601, mort à Lima en 1651. On lui doit une remarquable *Histoire du royaume de Chili et des missions qu'y a fondées la Société de Jésus* (1646).

OVAMBOS ou OVAMPOS, peuple de l'Afrique australe qui vit au S.-E. du fleuve Couéné.

— ENCYCL. Les *Ovambos* sont grands, robustes, intelligents, ils sont vêtus d'une ceinture de cuir, à laquelle est suspendu un tablier triangulaire. Les femmes ornent leur vêtement de fragments de coquilles d'œufs d'autruche ; elles portent de lourds bracelets en fer, enroulés en spirale, et, aux jambes, de lourds anneaux de cuivre. Chaque tribu obéit à un roi absolu.

OVANDO (don Nicolas DE), gouverneur d'Hispaniola (Saint-Domingue), né vers 1460, mort en 1518. Sur les plaintes de Colomb, il fut envoyé, en 1501, à l'île espagnole pour examiner la conduite du gouverneur Bovadilla, qui avait lui-même remplacé Colomb. Ovando était aussi dur qu'ambitieux. Il fit embarquer Bovadilla pour l'Espagne, et donna une vive impulsion à la colonisation ; mais sa cupidité le poussa à persécuter cruellement les Indiens. En 1507, l'île ne renfermait plus que 60.000 indigènes. Ovando y déporta les habitants des Lucayes, puis commença à y importer des noirs. Il retourna en 1509 en Espagne, où il mourut paisiblement, riche et honoré.

OVAR, ville du Portugal central (Beira), non loin de l'Atlantique, près de la baie d'Aveiro ; 11.200 hab. Bon port, commerce avec le Brésil, pêche très fructueuse.

OVARA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]), sur le Degano ou canal de Gorto ; 2.954 hab.

OVARALGIE (*ji* — de *ovaire*, et du gr. *algos*, douleur) n. f. Pathol. Douleur de l'ovaire.

OVARI ou BISIOU, province du Japon (Nippon), entre la prov. de Mino, qui l'enclave presque entièrement, celles de Mikava, d'Isé, et le *golfe d'Ovari ou Miano-oura* ; 784.000 hab. Formée de la plaine qui s'étend sur la rive gauche du Kiso-Gava et de son delta. Centre industriel très actif ; fabrication de soie, soies grèges, écrans, éventails, émaux, porcelaines.

OVARIEN, ENNE (*ri-in, èn'*) adj. Anat. Qui se rapporte à l'ovaire : *Capsule* OVARIENNE. *Glande* OVARIENNE.

— Pathol. *Faciès ovarien*, Altération du visage, caractérisée par l'émaciation des traits et la teinte terreuse de la peau, qu'on observe dans les kystes de l'ovaire.

OVARIFÈRE (de *ovaire*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte l'ovaire : *Aréales* OVARIFÈRES.

OVARINE (rad. *ovaire*) Anat. Liquide qui emplit les vésicules de Graaf à l'état normal.

— ENCYCL. Ce liquide, jaunâtre, à peine albumineux, peu abondant, est alcalin et tient en suspension un épithélium nucléaire sphérique et des cellules épithéliales complètes, qui se sont détachées de la couche tapissant la face interne de l'ovisac. C'est consécutivement à l'apparition de l'ovule qu'a lieu la naissance de l'ovarine, qui sert de milieu nutritif à l'ovule une fois formé. Lorsque les ovisacs se rompent, le fluide ovarique qu'ils contenaient tombe dans le péritoine, où il mouille les plis que présente le pavillon de la trompe. Tel est, du moins, l'avis de Robin. L'ovarine donne naissance, par hypergénèse, aux kystes ovariques.

OVARIOCÈLE (*sèl* — de *ovaire*, et du gr. *kèlé*, tumeur) n. f. Chir. Hernie de l'ovaire.

OVARIOTOMIE (*mi* — de *ovaire*, et du gr. *tomé*, section) n. f. Mot impropre qui désigne l'opération pratiquée pour enlever l'ovaire. ‖ On devrait dire plutôt OOPHORECTOMIE.

— ENCYCL. L'*ovariotomie* est indiquée dans le cas de tumeurs de l'ovaire, ou bien encore dans le cas de lésions inflammatoires quand un traitement médical méthodique et persévérant a été inefficace. L'opération, grâce à l'asepsie et aux procédés modernes d'hémostase, est devenue une intervention facile et bénigne. La malade est endormie et placée la tête en bas sur une table spéciale (plan incliné). Le chirurgien pratique une incision sus-pubienne ; le péritoine est ouvert ; des compresses aseptiques écartent les intestins, la tumeur est libérée, ponctionnée au besoin et tirée hors du ventre ; le pédicule est sectionné après ligature, et il ne reste plus qu'à fermer l'abdomen. La mortalité est à peu près nulle.

On a parfois abusé de l'ovariotomie, en l'employant pour traiter les affections les plus diverses : troubles nerveux, hystérie, cancer, ostéomalacie. Quand l'ovariotomie double a été pratiquée chez une jeune femme, il survient parfois des troubles de congestion et des malaises, que l'on traite avec succès par l'ingestion de tissu ovarien.

OVARIQUE (*rik'*) adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport à l'ovaire.

OVARISME (*rissm'*) n. m. Système physiologique qui fait provenir d'un œuf tous les animaux et même tous les corps organisés. V. OVISME.

OVARISTE (*risst'*) n. et adj. Se dit des partisans de l'ovarisme.

OVARITE n. f. Pathol. Inflammation de l'ovaire. (Lorsque la trompe est enflammée en même temps, l'on dit *salpingo-ovarite* ou *annexite*.)

— ENCYCL. L'*ovarite* peut être aiguë ou chronique. Elle naît à la suite d'une infection venant de l'utérus, infection due au *gonocoque* (blennorragie) ou au *streptocoque* (fièvre puerpérale, fièvre postabortive). Elle détermine des douleurs à irradiations spéciales exagérées par la

marche, la menstruation, et souvent aussi des troubles dyspeptiques et nerveux. Elle peut se compliquer de poussées, de péritonite, de phlegmon au ligament large, etc.

Le traitement est basé sur le repos au lit, la révulsion, les grandes injections chaudes vaginales, le traitement de la métrite concomitante. Si un traitement médical bien conduit a échoué, il faut pratiquer l'ovariotomie.

OVARIULE n. m. Anat. Ovisac qui a pris une forme nouvelle, chez les mammifères nubiles.

OVARNSTROEM (Charles-Gustave), sculpteur suédois, né à Stockholm en 1810, mort en 1867. Protégé par la princesse Marie-Albertine, il séjourna six ans en Italie, et fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts de Stockholm. De 1850 à 1852, il résida à Paris, et, de 1851 à 1856, à Munich et à Rome. Dans l'intervalle, il était devenu, en 1853, directeur de l'Académie. Il a laissé un grand nombre de statues, de bustes et de médaillons sur des sujets empruntés à la mythologie scandinave. On retrouve la pureté des œuvres antiques, unie au sentiment romantique de la forme, dans son groupe connu sous le nom de *Repos dans le désert*, dans sa *Jeune baigneuse* et dans ses *Jeunes pêcheurs napolitains*.

OVAS. Ethnol. V. HOVAS.

OVATE n. m. Prêtre gaulois.

— ENCYCL. Les *ovates* constituaient la deuxième des trois classes dont se composait la hiérarchie druidique. Ils étaient chargés des sacrifices et des augures, servaient d'intermédiaires entre les druides et le temple dans tous les actes de la vie civile, ventes, contrats, procès, etc. Enfin, ils étudiaient les sciences et pratiquaient la médecine.

OVATIFOLIÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de OVALIFOLIÉ, ÉE.

OVATION (*si-on* — lat. *ovatio;* de *ovis*, brebis) n. f. Antiq. rom. Triomphe de second ordre, accordé pour des succès simplement honorables. (Dans l'ovation, à la place du taureau, on n'immolait qu'une brebis. Le vainqueur s'avançait à pied ou à cheval, vêtu de blanc, couronné de myrte ou de laurier, précédé du sénat et de la cavalerie, et sacrifiait au Capitole.)

— Par ext. Acclamations publiques, honneurs bruyants et enthousiastes que l'on rend à une personne.

OVE (du lat. *ovum*, œuf) n. m. Ornement architectural en forme d'œuf, qui décore une corniche ou le chapiteau dorique. ‖ *Ove fleuronné*, Ove entouré de feuillage.

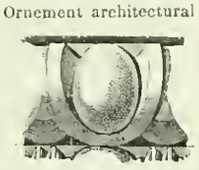

Ove.

— ENCYCL. L'ove est un détail d'ornementation courante, qui sert à décorer les moulures et quelquefois les chapiteaux. En raison même de sa forme, on ne peut inscrire ou sculpter l'ove que dans des moulures rondes et un peu méplates, dans des quarts de rond adoucis. On le place aussi dans des doucines, mais il faut alors que la gorge de cette moulure soit très petite et le talon beaucoup plus grand que dans les proportions ordinaires. Ce genre d'ornement est employé en architecture, dans les styles élégants et riches. Dans la décoration, l'ove sert à l'ornementation des meubles en chêne, imitation Renaissance, et à celle des encadrements de toutes sortes, soit peints, soit sculptés.

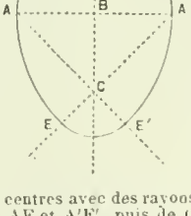

Le profil de l'ove est en réalité formé de quatre arcs de cercle se raccordant. Pour le tracer, AA' étant la longueur sur laquelle on veut construire l'ove, on en prend le milieu B, puis à ce point on élève une perpendiculaire sur AA', on prend BC=BA, puis on joint AC et A'C et l'on prolonge les lignes obtenues; de B comme centre avec BA pour rayon, on décrit la demi-circonférence ADA', de A et A' comme centres avec des rayons égaux à AA', on décrit les arcs AE et A'E', puis de C comme centre avec CE comme rayon, on décrit l'arc de cercle EE'.

OVÉ, ÉE (du lat. *ovum*, œuf) adj. Qui a la forme d'un œuf : *Fruit ové.*

— SYN. **Ové, ovale.** *Ovale* se dit surtout des figures en plan et des objets de peu de relief ou de faible épaisseur; *ové* s'applique à ceux qui présentent les trois dimensions et qui ont, par conséquent, la forme d'un œuf entier.

OVELLE (*vèl'*) n. f. Arbor. Fruit qui commence à peine à se développer.

— Zool. Nom vulgaire de l'ablette commune, appelée aussi BLANCHET, BLANCHAILLE, etc.

OVENDEN, bourg d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]); 8.000 hab. Forges, filatures de laine.

OVENS (Juriann), peintre et graveur hollandais, né à Tönningen (Holstein) en 1623, mort à Friedrichstadt (Slesvig) en 1678. Un des meilleurs élèves de Rembrandt, il s'adonna surtout à la peinture des scènes nocturnes. Son chef-d'œuvre (hôtel de ville d'Amsterdam) représente *Claudius Civilis haranguant les principaux chefs batares dans la forêt de Schaker-Bosch et les déterminant à secouer le joug des Romains.* Ovens se rendit à la cour du grand-duc de Holstein et y exécuta des tableaux dont plusieurs se trouvent dans la cathédrale de Slesvig. Il a laissé un grand nombre de portraits d'une touche puissante et large.

OVER, ville d'Angleterre (comté de Chester), sur le Weaver; 2.900 hab. Commerce de sel.

OVERATH, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne]), sur l'Agger, affluent de la Sieg; 5.381 hab. Mines de plomb et de zinc.

OVERBECK (Christian-Adolphe), écrivain allemand, né et mort à Lubeck (1755-1821). Il fut un des membres de l'alliance poétique de Gœttingue, et collabora à l'« Almanach des Muses ». Après 1814, il devint maire et président du tribunal de Lubeck. Il est connu par ses lieder : *Lieder de Fritzchen* (1781); *Lieder et chants* (1781); *Epigrammes et lieder* (1786); *Poésies diverses* (1794); etc.

OVERBECK (Frédéric), peintre allemand, fils du précédent, chef de l'école catholique romantique en Allemagne, né à Lubeck en 1789, mort à Rome en 1869. Protestant, mais de nature essentiellement mystique, il se rendit à Vienne, vers sa dix-septième année, pour y étudier la peinture à l'Académie des beaux-arts. Dès 1810, il allait s'établir avec les peintres Pforr et Vogel à Rome dans l'ancien couvent de San-Isidoro, près de la Trinité-du-Mont. Ils y menèrent une sorte de vie claustrale, qui leur fit donner le nom de *Nazaréens*. De Raphaël ils remontèrent aux primitifs. En 1813, Overbeck se convertit au catholicisme et rassembla autour de lui un groupe d'artistes résolus à doter leur patrie d'un art mystique.



Frédéric Overbeck.

Le consul d'Allemagne auprès du pape, Bartholdy, lui proposa de peindre à fresque, avec son collègue Peter Cornelius, une des grandes salles de sa maison. Les deux artistes s'adjoignirent Veit et Schadow. Le sujet choisi fut l'*Histoire de Joseph* (depuis au musée national de Berlin), et Cornelius eut la direction du travail. Overbeck peignit les *Sept vaches maigres* et *Joseph vendu par ses frères*. Les deux peintres peignirent ensuite, de concert, de 1818 à 1819, un vaste salon à la villa Massimi, sous la direction d'Overbeck. Les thèmes furent empruntés à Dante, au Tasse et à l'Arioste. Overbeck traita personnellement, avec une distinction sans ascétisme, une allégorie de la *Jérusalem délivrée* et l'épisode *la Mort de Gildippe*.

Overbeck revint ensuite à la peinture religieuse. A la Portioncule d'Assise, il couvrit toute une muraille du *Miracle des roses de saint François*. Vinrent ensuite : *les Fiançailles de la Vierge*, peinture à l'huile; *le Christ au jardin des Oliviers* (hôpital de Hambourg); *Sainte Famille*; *Elie montant au ciel* et *l'Entrée du Christ à Jérusalem* (église Sainte-Marie de Lubeck); le *Magnificat des arts* (Institut Stœdel, à Francfort); *la Mise au tombeau* (musée de Lubeck); *l'Italie* et *la Germanie*, figures allégoriques (château de Schlossheim); etc.

Ce qui a toujours manqué à Overbeck, c'est l'originalité. Aussi son art de sentimentalité mystique est-il aujourd'hui démodé; mais, durant bien des années, il a exercé de l'autre côté du Rhin une action considérable.

OVERBECK (Jean-Adolphe), archéologue allemand, neveu du précédent, né à Anvers en 1826, mort à Leipzig en 1895. Professeur d'archéologie et directeur du musée archéologique de Leipzig, il a soutenu que l'art grec a ses origines dans le seul génie de la Grèce. On a de lui un *Cours d'archéologie de l'art* (1855); une *Histoire des arts plastiques chez les Grecs* (1858) et des études sur *Pompéi*.

OVERBEEK (Bonaventure VAN), peintre et graveur hollandais, né et mort à Amsterdam (1660-1706). Après un séjour prolongé à Rome, il s'établit à La Haye, où il fut reçu, en 1685, membre de l'Académie de peinture. On n'a de lui que fort peu de tableaux; mais il a laissé, sous le titre de *Reliquiæ antiquæ urbis Romæ* (1707-1709), un ouvrage remarquable en flamand, qui se compose de 150 planches et d'autant d'articles de texte explicatif.

OVERBOULAERE, comm. de Belgique (Flandre-Orient.), sur la Dendre; 2.276 hab. Fabrique de noir animal.

OVERBURY (sir Thomas), poète anglais, né à Compton-Scorpion (Warwickshire) en 1581, assassiné à Londres en 1613. Avocat au barreau de Londres (1597), il se lia avec Robert Carr, le futur comte de Somerset, qui le présenta à la cour, où ses poésies délicates le firent bien accueillir. Mais Overbury, ayant contrarié les projets de mariage de son ami avec lady Essex, fut enfermé à la Tour de Londres (1613), où lady Essex le fit empoisonner. Elle épousa ensuite son amant; mais, en 1615, des bruits ayant couru sur la mort singulièrement opportune d'Overbury, une enquête eut lieu qui amena l'arrestation des deux époux et de divers complices. Ceux-ci furent exécutés; Somerset et sa femme furent graciés. Les poésies d'Overbury, surtout *a Wife* (1614), sont pleines de sentiment, de finesse et sont très purement écrites.

OVER-DARWEN, ville d'Angleterre (comté de Lancastre); 35.000 hab. Fabrication de cotonnades; fonderies de fer, poteries. Carrières; houille.

OVERFLAKKEE, île des Pays-Bas (Sud-Hollande), dans le delta du Rhin, entre le Hariegvliet et le Krammer, qui sont deux estuaires continuant le Waal, bras du Rhin grossi de la Meuse; 39 kilom. sur 9. Elle s'est formée par l'endiguement d'îles basses et plates qui constituent une vaste étendue de sables et alluvions fertiles; 25.000 hab.

OVERLAND n. m. Petit bâtiment hollandais.

OVERMEIRE, comm. de Belgique (Flandre-Orient. [arrond. de Termonde]); 3.660 hab. Fabrique de draps.

OVERSCHIE, bourg des Pays-Bas (Sud-Hollande), près de Rotterdam, sur la *Schie*, affluent du Lek; 5.000 hab.

OVERTON, comté des Etats-Unis (Tennessee), sur le revers ouest des monts Allegbanys; 15.000 hab. Ch.-l. *Livingstone*. Région d'élevage prospère.

OVERWEG (Adolphe), voyageur et naturaliste allemand, né à Hambourg en 1822, mort dans le Soudan central en 1852. Adjoint, en 1849, à Richardson et Henri Barth, dans leur exploration de l'Afrique centrale, il accompagna Barth jusqu'au lac Tchad, puis le quitta pour explorer le pays de Gober et les contrées situées dans le Sud-Ouest; il mourut à Maduari, près de Kouka.

OVERYSSCHE, ville de Belgique (Brabant), arrond. de Bruxelles, sur l'*Yssche*, affluent de la Dyle; 6.127 hab. Patrie de Just Lipse.

OVERYSSEL ou **OVERIJSSEL**, prov. des Pays-Bas, limitée à l'O. par le Zuyderzée, et à l'E. par l'Allemagne (Hanovre et Westphalie). Terre basse, marécageuse, couverte de bruyères, arrosée par l'*Yssel* (ou *Ijssel*), tributaire du Zuyderzée. Quelques forêts, vastes et bons pâturages, bœufs, chevaux, moutons; 3.345 kilom. carr.; 340.000 hab. Pays jadis habité par des peuplades germaines, les Chamaves et Usipètes. Il fut, de 1810 à 1814, le département français des Bouches-de-l'Yssel. Ch.-l. *Zwolle*.

OVIAU (*vi-o*) n. m. Agric. Petit tas de vesces ou de pois, que l'on forme dans les champs, au moment de la récolte : *Des* OVIAUX. (Peu us.)

OVIBOS (*boss* — du lat. *ovis*, brebis, et *bos*, bœuf) n. m. Genre de mammifères ruminants, type de la tribu des *ovibosinés*, paraissant tenir à la fois des bœufs et des moutons, et dont l'unique espèce est propre à l'Amérique boréale.

— ENCYCL. L'*ovibos* ou *bœuf musqué* (ovibos muschatus) est de la taille d'un âne, même moins haut, trapu, couvert d'une épaisse toison longue et rude, marbrée de brun et de gris. La queue, très courte, disparaît sous cette fourrure; les cornes fortes, épaisses, assez courtes, sont recourbées en avant et très aiguës; le chanfrein est bombé. Le bœuf musqué est ainsi nommé à cause du goût de sa chair. Il vit par troupes au Groenland, au Canada septentrional. A l'époque quaternaire, il se trouvait dans tout l'hémisphère nord, jusque dans la France centrale.



Ovibos.

OVIBOSINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères ruminants, de la famille des bovidés, renfermant les *ovibos* ou bœufs musqués et les *budorcas* ou takangs. — *Un* OVIBOSINÉ.

OVICAPRE (du lat. *ovis*, brebis, et *caper*, bouc) n. m. Métis provenant du croisement du mouton et de la chèvre ou du bouc et de la brebis.

OVICAPSULE n. f. Anat. Syn. de OVISAC.

OVICULE (dimin. de ove) n. m. Petit ove : *Les* OVICULES *sont des caractères du chapiteau ionique.*

OVID, ville des Etats-Unis (Michigan), sur le Maple, tributaire du lac Michigan; 3.600 hab. — Ville de l'Etat de New-York, un des chefs-lieux du comté de Seneca; 4.000 hab.

OVIDE (Publius Ovidius Naso), poète latin, né à Sulmone en 43 av. J.-C., mort à Tomes, sur le Pont-Euxin, l'an 16 de notre ère. Il étudia à Rome, puis fit le voyage d'Athènes, visita la Sicile, la Grèce, l'Asie Mineure, en compagnie du poète Macer, son parent. De retour à Rome, il débuta brillamment au barreau et occupa quelques charges publiques. Mais le goût de la poésie l'emporta bientôt. Sa facilité naturelle était incroyable. « Tout ce que j'écrivais, dit-il, était vers. » A vingt ans, il était presque célèbre; Virgile, Horace, Properce, Gallus, l'admiraient et l'encourageaient. Auguste le combla de témoignages d'estime. Ovide se maria à peine adolescent, et bientôt divorça; une deuxième tentative ne fut pas plus heureuse; enfin, il trouva dans une troisième union la femme qui devait être la compagne de sa vie.

Toutes les premières œuvres d'Ovide se ressentent de cette existence instable. Les *Amours*, les *Héroïdes*, l'*Art d'aimer* (qui est plutôt l'*Art de séduire*), les *Cosmétiques*, ne sont autre chose que le code, spirituellement tourné, du libertinage de la jeunesse romaine. Ce ne sont point ses chefs-d'œuvre. Sans parler d'une *Médée*, tragédie perdue, que Quintilien considérait comme une des meilleures de la littérature latine, Ovide, arrivé à la quarantième année, composa ses *Métamorphoses*, son œuvre capitale. Il alla aussi loin dans cet ouvrage que peut mener l'esprit, à défaut d'une inspiration très élevée. En même temps, il mettait son talent au service des projets politiques d'Auguste en faisant revivre dans les *Fastes* toutes les vieilles traditions religieuses de Rome. Brusquement, en 9 apr. J.-C., au fort de ses succès d'écrivain et d'homme du monde, un décret d'exil venait le frapper et l'envoyait à l'extrême limite de l'empire, à Tomes, sur le Pont-Euxin, au pays des Gètes. Le secret de cet exil n'a jamais été révélé. Ovide n'y fait lui-même que d'obscures allusions. Fut-il témoin ou complice des excès de Julie, l'intrigante fille de l'empereur? Fut-il mêlé à l'intrigue politique qui avait pour but de substituer à Tibère, comme héritier du trône d'Auguste, le jeune Agrippa? Les deux hypothèses sont vraisemblables et ne s'excluent pas. Il est certain qu'Ovide cessa de se plaindre dès que Tibère fut monté sur le trône et ne tenta même plus de se faire rappeler. L'exil ne fut pas perdu pour la poésie. Si les *Tristes* et les *Pontiques* ne sont pas un monument d'héroïsme ni même de patience résignée, du moins les cris de douleur, de découragement, d'ennui, que la solitude lointaine arrache à Ovide apportent-ils une note nouvelle à la poésie antique. La seule consolation de ses malheurs fut la fidélité de la plupart de ses amis.

Ovide n'est pas un poète de premier ordre; sa place serait plutôt tout en tête des *poetæ minores*. Tout est en effet pour lui jeu d'esprit. Ni grande inspiration dans les parties épiques de ses poèmes, ni passion dans ses poésies amoureuses, ni puissante imagination reconstructive dans ses vers érudits, mais partout une grâce remarquablement facile, des vers harmonieux, des mots brillants, tel est Ovide, poète de salon, poète de cour, poète d'une époque sceptique, gaie, spirituelle, sans beaucoup de principes.

OVIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères ruminants cavicornes, renfermant les moutons, mouflons, chèvres et bouquetins. (Certains savants la subdivisent en deux groupes : les *ovinés* [moutons] et les *caprinés* [chèvres].) — *Un* OVIDÉ.

OVIDIEN, ENNE (*di-in, èn'*) adj. Qui appartient, qui se rapporte à Ovide : *Style* OVIDIEN.

OVIDIOPOL, ville de Russie (gouv. de Kherson), à l'embouchure du Dniestr; 5.300 hab. Commerce de sel.

OVIDUCTE (du lat. *ovum*, œuf, et *ducere*, sup. *ductum*, conduire) n. m. Partie des organes génitaux qui conduit l'œuf vers l'extérieur.

— ENCYCL. Dans l'espèce humaine, l'*oviducte* a reçu le nom de *trompe de Fallope*, qui recueille l'ovule après la rupture de l'ovisac et le conduit, grâce aux cils vibratiles de sa muqueuse, jusqu'à l'utérus. Chez les oiseaux, l'oviducte conduit l'énorme ovule ovarien presque dans le cloaque, par suite des contractions péristaltiques de ses couches musculaires. Chez les insectes, l'oviducte résulte de la réunion des tubes qui naissent des ovaires; il présente

souvent à son extrémité inférieure, près de l'orifice génital, des glandes dont les produits servent à envelopper et à fixer les œufs au moment de la ponte.

OVIÈDE n. f. Genre d'iridacées, comprenant des herbes à fleurs en cymes unipares, de l'Afrique australe.

OVIEDO (*vi-é*) (royaume d'), nom que porta, du Douro aux Pyrénées océaniques, le royaume des Asturies depuis Froila ou Fruela, troisième successeur de Pélage, jusqu'à Ordoño II, qui s'établit à Léon en 913. A cette époque, le royaume d'Oviedo, agrandi du royaume de Léon et de la Galice, devint le royaume de Léon-et-Asturies.

OVIEDO (lat. *Lucus Asturum*), ville d'Espagne (Asturies), ch.-l. de la province du même nom, au pied de la sierra de Naranco; 46.400 hab. Evêché, université du XVIe siècle. Manufacture d'armes de guerre. Aux environs, fonderie de canons de la Trubia et thermes des Caldas de Oviedo.

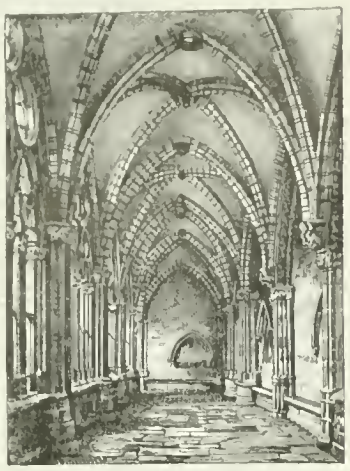

Cloître de la cathédrale d'Oviedo.

La ville est assez bien construite et animée : bel hôtel de ville du XVIIe siècle; cathédrale, une des plus belles de l'Espagne (fondée par le roi Froila, puis reconstruite en 830 par Alphonse le Chaste, elle fut remplacée en 1388 par l'église actuelle et achevée seulement au XVIIe siècle). La tour, commencée en 1528 par l'évêque Francisco de Mendoza, est magnifique; dans la *Camara Santa*, grand nombre de reliques précieuses et célèbres en Espagne; entre autres, la croix de bois de Pélage et la *croix des anges*, d'une extrême richesse et d'une forme singulière, don d'Alphonse le Chaste.

Oviedo fut fondée par les Romains et nommée *Ovetum*; au VIIIe siècle, le roi Froila y fonda un monastère, et son fils Alphonse II le Chaste, en 792, en fit la capitale des Asturies jusqu'en 913. (V. OVIENO [*royaume d'*].) En 1808, elle voulut résister aux Français et fut occupée en 1809 par le maréchal Ney.

OVIEDO, prov. d'Espagne, bornée au N. par le golfe de Gascogne, à l'E. par la prov. de Santander, au S. par celles de Léon, à l'O. par celle de Lugo. Superf. 10.895 kilom. carr.; pop. 612.500 hab. Ch.-l. *Oviedo*. Cette province, qui occupe la plus grande partie de l'ancien royaume des Asturies, est couverte de montagnes et arrosée par le Nalon, la Navia, etc. Elle est fertile en blé et maïs et élève du bétail. Mines de houille. Métallurgie.

OVIFÈRE (du lat. *ovum*, œuf, et *ferre*, porter) adj. Hist. nat. Qui contient des œufs ou des corpuscules reproducteurs. || On dit plutôt OVIGÈRE.

OVIFICATION (*si-on* — du lat. *ovum*, œuf, et *facere*, faire) n. f. Production de l'œuf dans l'ovaire.

OVIFORME (du lat. *ovum*, œuf, et de *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un œuf : *Fruit* OVIFORME. || On dit plutôt OVOÏDE.

OVIGÈNE (*jèn'* — du lat. *ovum*, œuf, et du gr. *gennân*, engendrer) adj. Qui produit l'œuf.

— *Couche ovigène*. Couche superficielle ou corticale de l'ovaire, formée par l'agglomération des follicules primordiaux et des jeunes follicules dont le développement donne naissance aux ovules.

OVIGÈRE (*jèr'* — du lat. *ovum*, œuf, et *gerere*, porter) adj. Qui contient les œufs. || *Capsule ovigère*, Enveloppe cornéuse solidifiée, qui contient les œufs, surtout chez les insectes orthoptères. (Syn. OOTHÈQUE.) || *Disque ovigère*, Epaississement de la membrane granuleuse ou de l'épithélium de l'ovisac, au milieu duquel est logé l'ovule.

OVIGLIO, bourg d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]); 3.000 hab.

OVILE (du lat. *ovile*, bercail n. m. Antiq. rom. Espace où se faisaient les élections dans le champ de Mars, et qui fut entouré d'une barrière de marbre.

OVILÉ, ÉE (du lat. *ovis*, brebis) adj. Pathol. Se dit des matières fécales lorsqu'elles sont en globules noirs et durs comme les excréments de la brebis.

OVINE (du lat. *ovis*, brebis) adj. f. Se dit des animaux qui appartiennent au genre de la brebis : *Bêtes* OVINES.

OVINGHAM, bourg d'Angleterre (comté de Northumberland), sur la Tyne; 8.800 hab. Houille.

OVIPARE (du lat. *oviparus*; de *ovum*, œuf, et *parere*, produire) adj. Zool. Qui se reproduit par des œufs sortis du corps de la femelle : *Les oiseaux sont essentiellement* OVIPARES.

OVIPARISME n. m. Syn. de OVIPARITÉ.

OVIPARITÉ (rad. *ovipare*) n. f. Mise en liberté de l'embryon au moyen de l'œuf qui éclora plus tard.

— Encycl. L'embryon peut quitter l'organisme maternel de plusieurs manières. Quand il est rejeté hors de la mère, encore enfermé dans la coque d'un œuf, on dit qu'il y a *oviparité*; c'est le cas le plus répandu. Comme d'ailleurs tous les animaux naissent d'un œuf, on peut admettre que la *viviparité* est le cas-limite de l'oviparité, l'*ovoviviparité* marquant le passage. Les monotrèmes, les oiseaux, les reptiles (sauf vipère, orvet, etc.), les poissons (sauf téléostéens, sélaciens), les invertébrés (sauf certains hématodes) sont ovipares. L'œuf peut être pondu avant d'avoir été fécondé, au moment de la fécondation (batraciens) ou après la fécondation; mais le moment de son éclosion dépend de sa teneur en vitellus nutritif ou matières lécithiques; les œufs d'oiseaux sont les plus riches à cet égard. Quand l'œuf éclôt de très bonne heure, l'être qui en sort est incomplètement développé et très différent de l'adulte : c'est une *larve*. V. ce mot, et MÉTAMORPHOSE.

OVIPOSITEUR (du lat. *ovum*, œuf, et *positor*, qui place) n. m. Appareil à l'aide duquel les insectes déposent leurs œufs à la place où ils doivent éclore. (Mot peu employé.) || S'entend surtout d'un organe des araignées. V. OVOPOSITOR, et OVISCAPTE.

OVIPOSITOR n. m. Zool. Nom donné par quelques auteurs au crochet de l'épigyne, chez les araignées femelles.

OVIS (*viss*) n. m. Nom scientifique des mammifères ruminants dont le nom vulgaire est *mouton* et *mouflon*.

OVISAC (*sak'* — du lat. *ovum*, œuf, et *saccus*, sac) n. m. Follicule de la couche ovigène qui contient l'ovule. V. OVULATION.

OVISCAPTE (*skapt'* — du lat. *ovum*, *ovi*, œuf, et du gr. *skaptein*, creuser) n. m. Appareil saillant que les femelles de certains insectes, notamment les sauterelles, ichneumons, etc., portent à l'extrémité de leur abdomen, et qui leur sert à déposer leurs œufs dans tout milieu résistant.

OVISME (*vissm'* — du lat. *ovum*, œuf) n. m. Physiol. Système qui se rattache à l'*évolutionnisme* ou théorie de l'emboîtement des germes.

— Encycl. Dans l'*ovisme*, c'est l'œuf qui joue un rôle prépondérant et essentiel dans le développement, attendu que c'est lui qui contient, emboîtés les uns dans les autres, tous les individus à naître des générations ultérieures. (Les principaux partisans de ce système furent Harvey, Graaf, Swammerdan, Malpighi, Spallanzani, etc.)

OVISTE (*visst'*) n. m. Physiol. Partisan de l'ovisme.

OVIVORE (du lat. *ovum*, œuf, et *vorare*, dévorer) adj. Qui se nourrit d'œufs : *Animaux* OVIVORES. (Peu us.)

OVO (AB), loc. adv. V. AB OVO.

OVOCENTRE (*santr'*) n. m. Biol. Nom donné au centrosome de l'ovule fécondé, par opposition au spermocentre ou centrosome du spermatozoïde.

OVOCYTE (*sit'* — du lat. *ovum*, œuf, et du gr. *kutos*, cellule) n. m. Biol. Ovule non mûr ni fécondable, qui donne naissance, à l'aide de deux bipartitions successives, à l'ovule mûr et fécondable et aux globules polaires.

OVOGÉNÈSE ou **OVOGÉNIE** (*jé* — du lat. *ovum*, œuf, et *génésis*, formation) n. f. Formation de l'œuf ou de l'ovule mûr et fécondable.

— Encycl. Les cellules germinatives des culs-de-sac ovariens ou de l'ovisac se divisent un grand nombre de fois en diminuant de volume et deviennent des *ovogonies* en subissant la réduction chromatique; puis la bipartition s'arrête et les ovogonies se mettent à grossir, se chargeant de réserves nutritives; on a alors les *ovocytes*. L'ovocyte se bipartit chez les mollusques deux fois et donne ainsi quatre cellules, dont une seule mûrit et devient ovule fécondable, et dont les autres, ou *globules polaires*, sont abortives et disparaissent. Chez la plupart des autres animaux, les globules polaires ne sont qu'au nombre de deux, car le premier globule ne se divise pas et persiste momentanément à côté du second.

OVOGONIE (*ni* — du lat. *ovum*, œuf, et du gr. *gonos*, semence) n. f. Cellules qui résultent de la prolifération des éléments germinaux des culs-de-sac ovariens ou de l'ovisac. V. OVOGÉNÈSE.

OVOÏDAL, ALE, AUX (rad. *ovoïde*) adj. Dont la forme se rapproche de celle de l'œuf.

OVOÏDE (du lat. *ovum*, œuf, et du gr. *eidos*, forme) adj. Linguist. Qui présente l'aspect, la forme d'un œuf.

— Bot. Se dit d'une corolle gamopétale régulière, dont la forme rappelle celle d'un œuf.

— Syn. Ovoïde, ovale. Les objets qui rappellent le contour d'un œuf sont dits plutôt *ovales*, ceux qui en rappellent la forme sont dits *ovoïdes*, ou, quelquefois, *ovis*.

OVOIR (du lat. *ovum*, œuf) n. m. Ciselet servant à faire des ovales en relief sur les métaux.

OVOLOGIE (*ji* — du lat. *ovum*, œuf, et du gr. *logos*, discours) n. f. Science qui s'occupe de la formation, de la structure, etc., des œufs. (Peu us.) Syn. OOLOGIE.

OVONITAIRE (*tèr'*) adj. Physiol. Qui a rapport aux ovonites.

OVONITE (du lat. *ovum*, œuf) n. m. Physiol. Cellule formée principalement de deutoplasma, que l'on observe dans les œufs très riches en matières lécithiques, au moment de la segmentation. (Peu us.)

OVOPLASTIE (*sti* — du lat. *ovum*, œuf, et du gr. *plastés*, qui forme) n. f. Physiol. Formation de l'œuf par l'union du spermatozoïde et de l'ovule mûr. || Fécondation. (Peu us.)

OVO-URINAIRE (du lat. *ovum*, et de *urinaire*) adj. Anat. Se dit d'une poche qui forme l'allantoïde des mammifères.

OVOVIVIPARE (du lat. *ovum*, œuf, *vivus*, vivant, et *parere*, engendrer) adj. Se dit des animaux, en réalité ovipares, comme l'orvet, la vipère, mais chez lesquels les œufs éclosent dans le corps de la mère, qui met au monde ses petits vivants. V. OVIPARITÉ, et VIVIPARITÉ.

OVROUTCH, ville de Russie (gouv. de Volhynie), sur le Noryn; 6.000 hab. — Le district du même nom a 200 000 hab.

OVULAIRE (*lèr'* — rad. *ovule*) adj. Hist. nat. Dont la forme ou la grosseur se rapproche d'un œuf de poule.

— Bot. Qui a rapport à l'ovule. || *Feuille ovulaire*. Celle qui, étant soudée de toute part et toujours indéhiscente, constitue l'ovule dans une plante.

— Minér. *Grains ovulaires*, Grains de roche de la grosseur d'un œuf de poule.

— n. m. Bot. Genre d'hyphomycètes, comprenant des champignons à filaments simples, portant au sommet une conidie ovoïde, et qui croissent à la surface des feuilles. (Les espèces connues habitent l'Europe.)

OVULATION (*si-on* — du lat. *ovulatio*; de *ovum*, œuf n. f. Fonction de l'ovaire, ponte ovarique.

— Encycl. Les jeunes follicules de la couche ovigène de l'ovaire se développent peu à peu en ovisacs à maturité, c'est-à-dire en ovisacs (ou follicules de Graaf), dans lesquels la membrane granuleuse a sécrété un liquide albumineux et constitué le disque ovigène, au milieu duquel se trouve l'ovule arrivé à ses dimensions définitives. A ce moment, l'ovisac, distendu par le liquide albumineux qu'il contient, et poussé au dehors par l'afflux du sang dans les vaisseaux de la substance médullaire, se rompt et met en liberté l'ovule encore entouré d'une couche de cellules du disque proligère. Cette rupture est donc provoquée par la turgescence vasculaire de l'ovaire. En même temps, l'épithélium de la muqueuse intérieure s'exfolie et détermine la rupture de petits vaisseaux superficiels, d'où résultent les règles ou écoulement mucosanguin par les voies génitales. (V. MENSTRUATION.) L'ovule tombe alors dans l'oviducte (v. ce mot), qui, selon les espèces, le conduit dans l'utérus ou dans le cloaque.

OVULE (dimin. du lat. *ovum*, œuf) n. m. Zool. Elément femelle mûr et apte à la fécondation. V. ŒUF, OVOGÉNÈSE, OVULATION.

— Bot. Partie essentielle du carpelle chez les phanérogames, qui, après la fécondation, se transforme en graine.

— Encycl. Bot. Il est bon de distinguer l'*ovule* des angiospermes et celui des gymnospermes.

L'ovule d'une angiosperme apparaît d'abord à la surface du placenta carpellaire, comme un simple mamelon parenchymateux, tapissé par l'épiderme (1); c'est l'ébauche d'un massif, qu'on appelle *nucelle* (*N* ou *nu*), dans l'ovule qui a achevé son développement. Bientôt (2) se forme, au tour de la base du nucelle, un bourrelet circulaire, ébauche d'une enveloppe, la *secondine* (*Sec* ou *s*). Plus tard (3), un second bourrelet paraît autour du premier et constitue une seconde enveloppe, la *primine* (*Pr* ou *p*), extérieure à la première. En même temps, le nucelle s'est renflé et reste fixé au placenta par le *funicule* (*F* ou *f*), sorte de filament rétréci. Peu après (4), la primine et la secondine rapprochent leurs bords libres et finissent par ménager une ouverture circulaire, le *micropyle* (*M* ou *m*). Le *hile* (*H* ou *h*) est une section idéale, faite à travers le funicule au ras de l'ovule. La *chalaze* (*Ch* ou *ch*) est une section parallèle au hile et occupant la base du nucelle. La primine et la secondine composent le *tégument* de l'ovule. Un faisceau libéro-ligneux parcourt le funicule et, au niveau de la chalaze, se ramifie dans la primine (5).

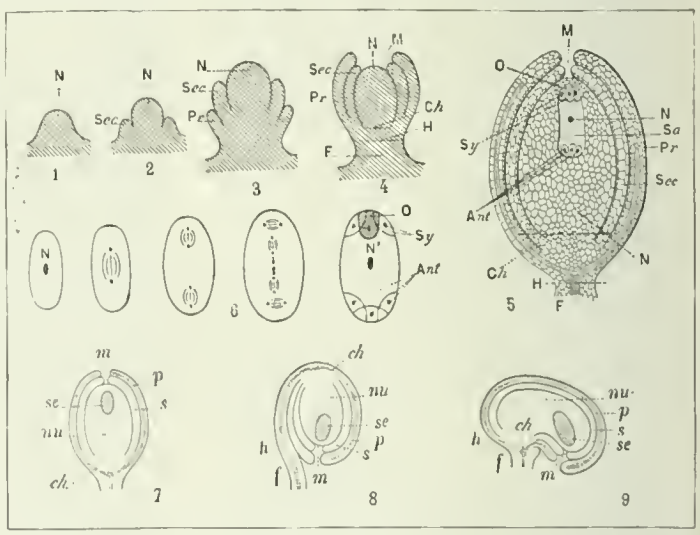

Ovule ; 1, 2, 3, 4, 5. Développement d'un ovule d'angiosperme; 6. Développement du sac embryonnaire; 7. Ovule droit; 8. Ovule anatrope; 9. Ovule campylotrope.

La cellule sous-épidermique qui occupe le sommet du nucelle se divise de bonne heure, par une cloison tangentielle, en deux cellules superposées. La cellule externe, à la suite de cloisonnements répétés, donne naissance à la *calotte*. La cellule interne, après quelques cloisonnements, forme une file longitudinale de cellules, dont la dernière devient le *sac embryonnaire* Sa ou *se* (6). Chaque pôle du sac est occupé, après une série de bipartitions, par une *tétrade* de noyaux. Les deux noyaux les plus voisins, bien que n'appartenant pas à la même tétrade (*noyaux polaires*), se rapprochent l'un de l'autre et finissent par se fusionner en un noyau unique, le *noyau secondaire* du sac (N'). Parmi les trois noyaux voisins du pôle micropylaire, celui qui occupe le plan de symétrie de l'ovule devient bientôt le centre de l'*oosphère* (O), cellule femelle; les deux noyaux latéraux deviennent les centres des *synergides* (Sy). Les trois noyaux voisins du pôle opposé sont les *antipodes* (Ant.).

Dans l'ovule *droit* ou *orthotrope*, qui vient d'être décrit, le hile, la chalaze et le micropyle sont sensiblement en ligne droite. Le plus souvent, l'ovule est *renversé* ou *anatrope* (8) : le hile, la chalaze et le micropyle occupent les trois sommets d'un triangle, et le micropyle se trouve très rapproché du hile et du placenta; du hilo à la chalaze, la surface du tégument porte une sorte de nervure saillante, le *raphé*. Il y a aussi des ovules dans lesquels le nucelle paraît simplement courbé; ce sont des ovules *courbes* ou *campylotropes* (9).

L'ovule d'une gymnosperme a une organisation très différente. Son tégument est toujours simple et se confond

avec le nucelle sur une grande partie de sa surface. Au niveau du micropyle, les assises les plus superficielles du nucelle se résorbent et forment une dépression, dite *chambre pollinique*. Le noyau primaire du sac embryonnaire subit un grand nombre de bipartitions, suivies de cloisonnements, qui ont pour conséquence la formation d'un tissu compact, l'*endosperme*, dont les cellules se gorgent de substances de réserve. Quelques cellules de l'endosperme subissent tardivement un nouveau cloisonnement et donnent chacune un *corpuscule*, qui comprend une *oosphère*, surmontée par une sorte de tube que limitent quatre files de cellules, dont les quatre dernières forment la *rosette*; au centre de celle-ci s'ouvre le *canal*, occupé par une substance mucilagineuse. Pendant que les corpuscules se différencient, l'endosperme se relève en bourrelet autour de chacun d'eux, et se trouve ainsi surmonté d'un étroit entonnoir.

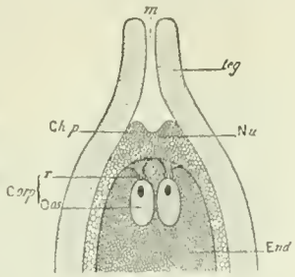

Ovule de gymnosperme : *m*, micropyle ; *teg*, tégument ; *Nu*, nucelle ; *End*, endosperme ; *Corp*, corpuscule ; *r*, rosette ; *Oos*, oosphère ; *Chp*, chambre pollinique.

OVULE n. f. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des cypréidés, répandues dans les mers chaudes et tempérées.

— Encycl. Les *ovules* (ovula) sont des animaux assez grands, à la coquille polie, ovoïde, ordinairement d'un beau blanc, avec la face dorsale carénée et gibbeuse. L'ovule des Molnques (*ovula ovum*) est une belle coquille, qui atteint jusqu'à 10 centimètres de long ; les Papous s'en servent comme ornement.


Ovule (réd. au quart).

OVULÉ, ÉE (rad. *ovule* n. m.) adj. Hist. nat. Qui a quelque ressemblance avec un œuf.

— *Ovaire ovulé*, Ovaire qui contient un ou plusieurs ovules.

OVULIFORME (de *ovule*, et *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme et la grosseur d'un petit œuf ; qui est en forme d'ovule. (Peu us.)

OVULIGÈRE (*jèr'* — de *ovule*, et du lat. *gerere*, porter) adj. Qui porte des ovules.

OVULOMÈRE n. m. Biol. Cellule germinative qui a cessé de se multiplier, mais qui grossit, sans être encore un ovule mûr et fécondable. Syn. OVOCYTE.

Owain ou **Owen Glendower**, plus connu sous le nom de **Owain ab Gruffydd**, aventurier gallois, né vers 1359, mort vers 1416. Ayant eu, vers 1399, des démêlés avec son puissant voisin lord Grey de Ruthin et n'ayant pas obtenu satisfaction, il prit les armes en 1400, à la tête de nombreux partisans, répandant le bruit que le roi Richard n'était pas mort et que Henri IV était un usurpateur. Il remporta d'abord de notables succès sur l'armée anglaise. Henri IV dut mettre quatre ans à reconquérir les South-Wales. Le Nord, peu à peu découragé par les défaites successives infligées à Owain, abandonna peu à peu son chef, qui poussa alors une pointe hardie dans le Shropshire. Repoussé, il se réfugia dans les montagnes de Snowden, où il tint bon jusqu'à sa mort.

Owatonna, ville des Etats-Unis (Minnesota), ch.-l. du comté de Steel, sur la rivière Straight, sous-affluent du Mississipi ; 4.200 hab. Sources minérales.

Owego, ville des Etats-Unis (New-York), ch.-l. du comté de Tioga, au confluent de la rivière *Owego* et de la Susquehanna orientale ; 11.000 hab. Métallurgie.

Owel ou mieux **Howel Dda**, c'est-à-dire **Howel le Bon**, un des plus anciens des rois gallois, mort en 950 ou 951. Fils de Cadell, il lui succéda en 909 et régna sous la suzeraineté du roi d'Angleterre. Il est célèbre comme législateur. Mais le vaste code de lois galloises, qui porte son nom (*Laws of Howel the Good*), bien qu'il paraisse avoir été réuni par ses ordres, ne figure, comme document écrit, que dans des manuscrits des XIIe et XIIIe siècles. Owen en a donné une édition excellente : *Ancient Laws and institutes of Wales* (1841).

Owen, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat d'Indiana, sur le White-River, sous-affluent du Mississipi par le Wabash et l'Ohio ; 20.000 hab. Ch.-l. *Spencer*. Houille et fer. — Comté de l'Etat de Kentucky ; 22.000 hab. Ch.-l. *Owenton*.

Owen (John), en lat. **Andoenus** ou **Ovenus**, poète latin du pays de Galles, né à Armon en 1560, mort à Londres en 1650. Il fut instituteur à Trylegh et à Warwick. On a de lui trois livres d'*Epigrammes* (1606), dirigées surtout contre l'Eglise catholique, dans la manière de Martial. Kerivalant en a traduit no choix en vers français (1819).

Owen Cambridge (Richard), poète anglais, né à Londres en 1717, mort en 1802. Il débuta, en 1751, par *la Scribleriade*, poème héroï-comique qui fut bien accueilli du public. On a encore de lui des satires et des élégies imitées d'Horace, un *Récit de la guerre dans l'Inde, entre les Egyptiens et les Français, au Coromandel* (1761).

Owen (John), ministre protestant anglais, né à Londres en 1766, mort à Ramsgate en 1822. Il est surtout connu par la part qu'il prit à la fondation de la *British and Foreign Bible Society* (1804). Citons de lui une *History of the origin and first ten years of the British and Foreign Bible Society* (1816), et *the Fashionable World displayed* (1804), qui a été très souvent réédité.

Owen (William), peintre anglais, né à Ludlow en 1769, mort à Londres en 1825. Elève de Reynolds. Le beau portrait de miss Leaff, fonda sa réputation. Parmi ses portraits les plus célèbres, nous citerons : celui de *William Pitt*, celui du *comte de Greenville*, celui de la *duchesse de Buccleugh*, celui de la fille de lord *William Russel*, etc.

Owen avait fait encore quelques tentatives dans le domaine du genre ; l'*Aveugle mendiant de Bethnal-Green*, la *Maîtresse d'école de village* et le *Diseur de bonne aventure*, etc., ont été popularisées par la gravure.

Owen (Robert), réformateur anglais, né et mort à Newtown (comté de Montgomery) (1771-1858). Apprenti filateur, il fit lui-même son instruction. Sa remarquable intelligence lui attira l'affection de ses patrons et l'estime de ses concurrents. L'un d'eux lui donna sa fille en mariage. Owen prit la direction de la manufacture de New-Lanark, où il imagina et pratiqua le système socialiste qui lui a valu sa célébrité. C'était, théoriquement, une espèce de communisme, tempéré par l'administration patriarcale d'un chef ; pratiquement, c'était la première application des sociétés coopératives de production et de consommation. Owen résuma ses théories sociales dans *New view of society* (1813-1816), où il expose le dogme de l'irresponsabilité de l'homme, et où il préconise l'égalité absolue de ses droits et la communauté des biens. Il établit un peu partout des communautés à l'instar de celle de New-Lanark ; celle de New Harmony, fondée en 1826 au Mexique, est la plus connue. Il écrivit des quantités d'articles, créa des journaux et des revues, publia des livres, etc. Il avait parcouru l'Europe et l'Amérique, s'était mis en relation avec les principaux hommes d'Etat, littérateurs et savants du temps. Il n'était guère apprécié de son gouvernement, qui fit ce qu'il put pour entraver la réalisation de ses théories. Au reste, la plupart de ses entreprises communalistes échouèrent.


Robert Owen.

Owen (Richard), naturaliste anglais, né à Lancastre en 1800, mort à Londres en 1892. Il embrassa, en 1826, la profession de chirurgien, et devint, en 1835, conservateur du musée du collège des chirurgiens. En 1836, il succéda à Ch. Bell, comme professeur de physiologie et d'anatomie. Outre les articles et mémoires insérés dans le *Magasin d'histoire naturelle*, l'*Encyclopédie d'anatomie et de physiologie*, les *Rapports de l'association britannique*, etc., on lui doit : *Odontographie* ou *Traité d'anatomie comparée des dents et de la structure microscopique chez les animaux vertébrés* (1840 ; *Leçons d'anatomie des animaux invertébrés* (1843) ; *Histoire des mammifères et des oiseaux fossiles de la Grande-Bretagne* (1846) ; *Leçons d'anatomie comparée des animaux vertébrés* (1846) ; *De la parthénogénèse* ou *Génération successive d'individus procréateurs provenant d'un seul œuf* (1849) ; *Histoire des reptiles fossiles de la Grande-Bretagne* (1849-1851) ; etc. Ces ouvrages lui méritèrent le surnom de **Cuvier anglais.** — Son fils, David Dale **Owen**, né à New-Lanark en 1807, mort en 1860, a le premier relevé la constitution géologique du sol des divers Etats de l'Ouest. On lui doit diverses publications géodésiques, dont la plus importante est son *Relevé géologique de l'Etat de Kentucky* (1857-1861).


Richard Owen.

owénien, enne (*ni-in, èn'*) adj. Qui appartient à l'owénisme, qui en est partisan : *Une colonie* OWÉNIENNE.

owénisme (*nissm'*) n. m. Système de Robert Owen, fondé sur la communauté du travail et de ses produits.

owéniste (*nisst'*) n. Partisan de l'owénisme.
— adj. Qui a rapport à l'owénisme : *La charte* OWÉNISTE.

Owensborough, ville des Etats-Unis (Kentucky), ch.-l. du comté de Daviess, sur l'Ohio ; 7.000 hab. Tabac.

Owen-Sound, ville du Dominion canadien (prov. d'Ontario), sur l'*Owen-Sound*, baie du lac Huron, qui reçoit le Sydenham ; 9.000 hab. Port excellent.

Owen-Stanley, massif montagneux du sud-est de la Nouvelle-Guinée (3.901 m. d'altitude, selon certains explorateurs, et, selon d'autres, 4.025 m.), culminant en deux cimes jumelles.

Owyhee, comté des (Etats-Unis [Territoire d'Idaho], sur la rivière *Owyhee*. Population encore clairsemée et flottante. Ch.-l. *Silver-City*. Gisements d'or, argent, plomb.

Owyhee, rivière de l'ouest des Etat-Unis, en Névada, Orégon, Idaho. Elle court dans les bois, dans des gorges volcaniques et gagne le Lewis ou Snake (bassin de l'Orégon). Cours 600 kilom. environ.

ox ou **oxy** (du gr. *oxus*, acide, aigre, proprem. « aigu »), préfixe qui signifie Aigu en histoire naturelle.
— Chim. Préfixe servant quelquefois à indiquer les propriétés acides des corps on, plus généralement, à désigner des composés qui renferment de l'oxygène.

oxacétique adj. Syn. de GLYCOLIQUE. V. GLYCOLIQUE.

oxacétylurée n. f. Chim. Syn. de HYDANTOÏQUE (*acide*).

oxacide (*sid'*) n. m. Chim. Acide résultant de la combinaison d'un corps simple avec l'oxygène et l'eau. (Se dit par opposition à HYDRACIDE.)

oxalamique adj. ‖ *Acide oxalamique*, Syn. de AMYLOXALIQUE (*acide*).

oxalane n. f. Chim. Syn. de OXALURAMIDE.

oxalantine n. f. Chim. Composé qui se produit par l'action des agents réducteurs, notamment de l'hydrogène naissant, sur l'acide parabanique ou oxalylurée.

oxalate n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide oxalique : OXALATE *de chaux, de potasse, d'ammoniaque.*

— Encycl. Pharm. et thérap. Plusieurs *oxalates* sont employés en pharmacie : *oxalate acide de potasse, sel d'oseille* ; rafraîchissant, doses : 0^gr^,20 à 1 gramme, très peu usité ; toxique à dose peu élevée ; *oxalate ferreux*, poudre jaune presque insoluble, ferrugineux, insipide ; doses : 0^gr^,10 à 0^gr^,50 et plus, en pilules ou cachets.

oxalaté, ée adj. Chim. Converti en oxalate : *Base* OXALATÉE.

oxaldine n. f. Combinaison de l'ammoniaque et des aldéhydes avec élimination d'eau.
— Encycl. Les *oxaldines* sont des bases oxygénées découvertes par Schiff et dont la formule générale est

$$C^{2n}H^{2n+5}AzO.$$

Le plus simple de ces corps est l'aldéhydate d'ammoniaque, les autres sont l'oxytrialdine, l'oxytétraldine et l'oxypentaldine.

L'*oxytrialdine*, poudre amorphe, brunâtre, hygroscopique très soluble dans l'alcool, insoluble dans l'éther, se forme par la décomposition de l'hydracétamide. On l'obtient aussi par l'action de l'aldéhyde vers 50° ou 60° sur l'aldéhydate d'ammoniaque ; on précipite par la potasse, puis on reprend le précipité par l'acide chlorhydrique. On reprécipite par la potasse et on purifie par l'alcool étheré. Ce corps forme des sels solubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool et insolubles dans l'éther.

L'*oxytétraldine*, poudre amorphe brun jaunâtre, s'obtient en chauffant longtemps à 100° la solution alcoolique d'aldéhydate d'ammoniaque ; on purifie comme il a été indiqué pour l'oxytrialdine. Les sels sont incristallisables, solubles dans l'eau et insolubles dans l'alcool.

L'*oxypentaldine* s'obtient en dissolvant le résidu de la préparation de l'oxytétraldine dans de l'eau chargée d'acide carbonique. C'est un corps amorphe, brillant, brun foncé.

oxalèthérique adj. Syn. de OXALOVINIQUE.

oxalhydrate n. m. Chim. Syn. de SACCHARATE.

oxalhydrique adj. Chim. Syn. de SACCHARIQUE.

oxalhydroxamate n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide oxalhydroxamique.

oxalhydroxamique (*mik'*) adj. Se dit d'un acide amidé $C^4H^4Az^2O^4$, provenant de l'action de l'hydroxylamine sur l'éther oxalique. Syn. HYDROXYLOXAMIDE.

oxalide ou **oxalis** n. f. Bot. Genre d'oxalidées.
— Encycl. Les *oxalides* (oxalis) sont des herbes, riches en acide oxalique, dont la tige se réduit souvent à un rhizome tubéreux. Leurs feuilles, alternes et dépourvues de stipules, sont ordinairement composées de trois folioles, dont le limbe est parfois échancré au sommet ; leurs fleurs sont jaunes, roses ou blanches. On en connaît environ deux cents espèces, répandues sur toute la surface du globe. L'oxalide oseille ou *alleluia* (*oxalis acetosella*), à fleurs blanches veinées, est commune dans les lieux sablonneux, humides et couverts. Ses feuilles, d'une saveur acide et assez agréable, étaient utilisées jadis comme rafraîchissantes et comme antiscorbutiques ; on les emploie dans certains pays à la préparation de l'oxalate de potassium. L'*oxalis stricta*, à fleurs jaunes, est une mauvaise herbe, commune dans les jardins. L'oxalide crénelée (*oxalis crenata*), à pétales jaunes et crénelés, originaire de l'Amérique du Sud et cultivée quelquefois dans les climats tempérés, a des racines grêles, chargées de tubercules translucides et jaunes, riches en fécule et comestibles.



Oxalide : *a*, coupe d'une fleur.

oxalidées n. f. pl. Bot. Famille ou tribu de dicotylédones dialypétales superovariées, comprenant les genres *oxalide*, *carambolia*, etc. (Les oxalidées ont dix étamines et leur fruit est tantôt une capsule loculicide [oxalide], tantôt une baie [carambolier].) — *Une* OXALIDÉE.

oxalines n. f. pl. Nom générique des composés basiques isomères des pyrrazols et que l'on peut regarder comme dérivant du pyrrol par remplacement de CH par Az en position 3. — *Une* OXALINE.
— Syn. Gloxalines, imidazols.

oxalique (*lik'* — du lat. *oxalis*, oxalide) adj. Chim. ‖ *Acide oxalique*. Se dit d'un acide qu'on peut considérer comme résultant de l'oxydation du glycol.
— Encycl. Découvert en 1773 par Savary, puis étudié par Bergmann, qui l'obtint en oxydant le sucre, et par Scheele qui donna un procédé de préparation basé sur l'extraction des oxalates que contiennent un grand nombre de végétaux, il a été obtenu synthétiquement par Wurtz en oxydant le glycol $CH^2OH — CH^2OH$ ou bien encore en hydratant le cyanogène C^2Az^2, qui est le nitrile correspondant à l'acide oxalique.

Scheele préparait l'acide oxalique en faisant bouillir le sel d'oseille et en précipitant la liqueur filtrée par de l'acétate de plomb ; l'oxalate de plomb formé, décomposé par H^2S, donnait l'acide. Ce procédé est abandonné, et l'industrie utilise soit l'oxydation de la mélasse par l'acide nitrique, soit surtout le traitement de la sciure de bois par les alcalis ; dans ce dernier cas, la cellulose est attaquée d'après la réaction suivante :

$$\underset{\text{cellulose.}}{C^6H^{10}O^5} + 6\,NaO.H + H^2O = 9\,H^2 + 3\,\underset{\text{oxalate neutre de sodium.}}{C^2O^4Na^2}$$

La pâte que forment les réactifs est chauffée à 200° dans des cylindres en fer ; la masse poreuse est reprise par l'eau froide, qui laisse l'oxalate de sodium et dissout les autres sels formés en même temps. On prépare l'oxalate de calcium par double décomposition et, ce corps étant insoluble, on le lave, puis on traite par de l'acide sulfurique, qui remet l'acide oxalique en liberté.

C'est un corps solide, blanc, très bien cristallisé, soit anhydre, soit avec $2H^2O$, très soluble dans l'eau et l'alcool, fondant à 98°. Il se volatilise vers 140° en se décomposant : il se décompose également lorsqu'on le traite par l'acide sulfurique concentré ; traité par les alcalis, il donne du

carbonate, de l'eau et de l'hydrogène. La facile décomposition de l'acide oxalique, jointe à la formation de corps comme CO ou H^2, réducteurs, font de lui un réducteur : il ramène à l'état métallique l'or du chlorure d'or ; il transforme le sublimé en calomel. Chauffé avec des copeaux de zinc, au bain-marie, il se forme en *acide glycolique*.

C'est un acide bibasique ; les oxalates s'obtiennent soit par double décomposition, soit en saturant la base par l'acide. Les plus importants sont les suivants :

Oxalate neutre de potassium $C^2O^2K - C^2O^2K$, H^2O, cristallisé en prismes obliques ; oxalate acide de potassium $C^2O^2H - C^2O^2K$, qui est susceptible de s'unir à l'acide oxalique en donnant le quadroxalate de potassium C^2O^2HK, $C^2O^2H^2$, $2H^2O$ ou *sel d'oseille* ; oxalate de calcium, remarquable par son insolubilité dans l'eau et l'acide acétique, mais soluble dans HCl (réactif des sels de calcium ou de $C^2O^2H^2$) ; oxalate ferreux C^2O^2Fe, $2H^2O$, employé en photographie comme réducteur puissant.

Cet acide donne également des éthers de deux catégories, acides ou neutres. Il est le premier terme de la série des acides gras bibasiques.

L'acide oxalique est employé dans l'avivage de certains colorants ; on l'utilise pour enlever les taches d'encre et de rouille et surtout pour la fabrication des encres ; sa propriété de dissoudre le bleu de Prusse permet d'obtenir une encre bleue indélébile. C'est un poison violent, heureusement doué d'une saveur insupportable.

OXALOVINATE n. m. Sel dérivant de l'acide oxalovinique.

OXALOVINIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide dont on prépare le sel de potassium en traitant l'éther oxalique par l'alcool et la potasse. Syn. ACIDE OTHYLOXALIQUE, OXALATE ACIDE D'ÉTHYLE, ACIDE OXALÉTHÉRIQUE.

OXALURAMIDE n. f. Amide de l'acide oxalurique. ‖ On l'appelle aussi OXALANE.

OXALURANILIDE n. f. Anilide de l'acide oxalurique, qu'on appelle aussi PHÉNYLOXALURAMIDE.

OXALURATE n. m. Sel dérivant de l'acide oxalurique : OXALURATE *d'ammoniaque*.

OXALURIE (*ri* — de *oxalate*, et du gr. *ouron*, urine) n. f. Méd. Etat de l'urine qui contient des oxalates.

OXALURIQUE (*rik'*) adj. Se dit d'un acide qui se forme quand on laisse refroidir la dissolution d'oxalylurée dans l'ammoniaque à chaud.

— ENCYCL. L'*acide oxalurique* $C^4H^4Az^2O^4$ est une poudre cristalline, blanche, neutralisant bien les bases.

L'oxychlorure de phosphore à la température de 300° lui enlève les éléments de l'eau et le convertit en acide anabanique ou parabanique, qui n'est autre chose que l'oxalylurée $CO=CO.AzH^1)^2$. Bouilli longtemps, il se dédouble en acide oxalique et urée.

OXALYLE n. m. Radical C^2O^2 qui, d'après Gerhardt, fonctionnerait dans le groupe des composés oxaliques : l'acide oxalique serait de l'hydrate d'oxyde d'*oxalyle* ; l'oxamide, de l'ammoniaque dans laquelle l'*oxalyle* remplace de l'hydrogène, etc.

OXALYLURÉE n. f. Urée dans laquelle deux atomes d'hydrogène sont remplacés par le radical diatomique $(C^2O^2)''$ de l'acide oxalique. ‖ Syn. ACIDE PARABANIQUE.

— ENCYCL. L'*oxalylurée* $CH^2(C^2O^2)Az^2O$, obtenue par l'oxydation de l'acide urique bien avant qu'on en connût la constitution, avait reçu le nom d'acide parabanique. Ce nom signifiait *je passe outre* et voulait rappeler que cette urée composée se transforme en acide oxalurique sous l'influence des alcalis. Grimaux a fait la synthèse de cet acide en traitant l'acide oxalurique bien sec par l'oxychlorure de phosphore et portant le tout à 200° dans un bain d'huile. Ses sels, peu stables, se transforment par hydratation en oxalurates.

OXAMATE n. m. Sel dérivant de l'acide oxamique.

OXAMÉTHANE n. m. Oxamate d'éthyle. V. OXAMIQUE (*acide*).

OXAMÉTHYLANE n. m. Oxamate de méthyle. V. OXAMIQUE (*acide*).

OXAMIDE n. f. Diamide de l'acide oxalique.

ENCYCL. Si, à l'oxalate neutre d'ammonium, on enlève deux molécules d'eau, on obtient l'*oxamide* ; c'est ce qu'exprime la formule $(CO.OAzH^4)^2 = (COAzH^2)^2 + 2H^2O$. On peut encore dire que l'oxamide résulte du remplacement dans l'acide oxalique des deux groupes oxhydryles par deux groupes amidogènes.

Cette substance, observée pour la première fois en 1817 par Banhef dans l'action de l'ammoniaque sur l'oxalate d'éthyle, fut d'abord considérée comme une combinaison de ces deux corps. Dumas, en 1830, l'obtint (en même temps que de l'ammoniaque, du carbonate d'ammoniaque, de l'acide carbonique, de l'oxyde de carbone, de l'eau et du cyanogène dans la distillation sèche de l'oxalate d'ammoniaque : les produits distillés laissent par simple lavage l'oxamide insoluble.

L'oxamide se forme encore dans l'action de l'acide cyanhydrique en solution à peuse sur l'eau oxygénée.

L'eau saturée de cyanogène et additionnée d'aldéhyde laisse déposer des croûtes d'oxamide. On la trouve dans les produits de l'oxydation du ferrocyanure de potassium par l'acide nitrique, dans l'action d'un mélange de bioxyde de manganèse et d'acide sulfurique sur le cyanure de potassium, dans les produits qui résultent de l'oxydation de l'acétone par l'acide nitrique.

Le meilleur procédé de préparation consiste à traiter le produit brut de la distillation de l'alcool sur l'acide oxalique, fondu par un excès d'ammoniaque aqueuse. L'oxamide est une poudre blanche, légère, cristalline, inodore et sans saveur, insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau chaude, d'où elle se dépose en cristaux clinorhombiques hémitropes. Chauffée en tube ouvert, elle se sublime en se décomposant partiellement ; à 310°, dans un tube de métal bien clos, elle donne comme produits de décomposition principaux : de l'eau, du cyanogène, de l'acide carbonique, de l'oxyde de carbone et de l'ammoniaque. Les acides aqueux minéraux, ainsi que les alcalis hydratés, la transforment en acide oxalique et ammoniaque. Wurtz a découvert les oxamides où l'hydrogène de l'amidogène est totalement ou partiellement remplacé par des radicaux alcooliques. Ces dérivés s'obtiennent d'une manière générale par la distillation sèche de l'oxalate de l'amine alcoolique correspondante ou mieux par l'action de cette amine alcoolique sur l'oxalate d'éthyle. La formation de ces oxamides est importante parce qu'elle permet la séparation des amines primaires, secondaires et tertiaires.

OXAMIQUE (*mik'*) adj. Se dit de la monamide acide de l'acide oxalique, ainsi que de ses éthers.

— ENCYCL. L'*acide oxamique* ou *éthanamidioïque* a été découvert par Balard. C'est le produit de déshydratation de l'oxalate acide d'ammonium :

$$CO^2AzH^4 - Co^2H = COAzH^2 - CO^2H + H^2O$$

Oxalate acide d'ammonium. — Acide oxamique.

Ses sels sont les *oxamates* ayant pour formule générale $COAzH^2 - CO^2M$.

L'acide oxamique fond à 173° en se décomposant. En remplaçant dans l'acide oxamique l'hydrogène par des radicaux alcooliques, on obtient des éthers oxamiques ou des acides oxamiques. Les plus connus sont :

L'*oxamate d'amyle* ou *oxamylane* : $C^5H^{11}O^2Az$;
L'*oxamate d'éthyle* ou *oxaméthane* : $C^4H^7O^2Az$;
L'*oxamate de méthyle* ou *oxaméthylane* : $C^3H^5O^2Az$;
L'*acide phényloxamique* ou *oxanilique* : $C^8H^7O^2Az$.

OXAMYLANE n. m. Chim. V. OXAMIQUE (*acide*).

OXANDRE n. f. Genre d'annonacées uvariées, comprenant des arbustes des Antilles et de l'Amérique du Sud, caractérisées par leurs étamines en nombre indéfini et leurs baies stipitées.

OXANILINE n. f. Chim. Syn. de PHÉNOL.

OXANILIQUE adj. Chim. V. OXAMIQUE.

OXANTHRACÈNE n. m. Chim. Syn. de ANTHRAQUINONE.

OXANTHRANOL n. m. Alcool secondaire à fonction cétonique, que l'on obtient en réduisant l'anthraquinone.

OXANTHRÈNE n. m. Chim. Syn. de ANTHRAQUINONE.

OXATOLUIQUE (*lu-ik'*) adj. Se dit d'un acide $C^9H^{10}O^3$, obtenu avec d'autres en soumettant l'acide vulpique à une ébullition prolongée avec de la potasse, et qui se présente en prismes rhomboïdaux droits, fusibles à 154°. Syn. OXATOLYLIQUE.

OXATOLYLIQUE adj. Chim. Syn. de OXATOLUIQUE.

OXATYLE n. m. Nom donné par Franklaud au groupe monoatomique CO^2H, qui caractérise les composés acides.

OXAZIME n. f. Chim. V. PAROXAZINES.

OXAZOLS n. m. pl. Nom générique donné aux bases faibles plus ou moins stables que l'on obtient en chauffant les monoximes des β-dicétones. (Ce sont des anhydres d'oximes.) — *Un* OXAZOL.

OXAZONE n. f. Chim. V. PAROXAZINES.

OXAZOTATE, OXAZOTEUX, OXAZOTIQUE, OXAZOTITE. Chim. V AZOTATE, AZOTEUX, AZOTIQUE, AZOTITE.

Oxenhope, bourg d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]) ; 2.600 hab. Fabrication de lainages.

Oxenstiern ou **Oxenstierna** (Axel Gustafsson), comte DE SŒDERMŒRE, homme d'Etat suédois, né à Fanœ (Upland) en 1583, mort à Stockholm en 1654. D'abord gentilhomme de la Chambre, il devint conseiller d'Etat et fut nommé membre du conseil de régence de Gustave-Adolphe (1611). Partisan d'un pouvoir royal limité, appuyé sur une aristocratie puissante, il inspira confiance à Gustave-Adolphe, qui le nomma chancelier (1612) : son action s'étendit à toutes les branches de l'administration, au commerce et à l'industrie. En même temps, il s'occupait des affaires étrangères, et, pendant les absences du roi, remplissait en Suède l'office d'un véritable régent. Gouverneur général de la Prusse, après 1624, il négocie, en 1629, avec la Pologne la trêve d'Altmark. Il rejoint ensuite le roi à Francfort-sur-le-Mein (1631) et organise, pendant la triomphante campagne du roi en Allemagne, le ravitaillement de l'armée suédoise. Après la mort du roi, Oxenstiern dressa le plan de la Constitution de 1634, exerça en Allemagne un pouvoir presque royal, fit un voyage en France (1635), rentra en Suède (1636), rendit ses comptes au conseil de régence, dont il devint bientôt le véritable chef. De Suède, il enserre dans un réseau d'alliances hostiles les Habsbourg, le Danemark, et, après une courte guerre, impose au Danemark la paix de Brœmsebro (1645) ; aux congrès de Westphalie, son fils Jean exécute ses instructions. A l'intérieur, il dirige le mouvement des réformes administratives qui caractérise la régence de Christine, et transforme l'université d'Upsal (1637). Nommé comte de Sœdermœre (1645), il perd la faveur de Christine (1646-1649), mais n'en conserve pas moins sa situation prééminente, et devient chancelier de l'université d'Upsal. Il s'opposa de toutes ses forces à l'abdication de Christine (1654), n'en fut pas moins maintenu dans ses charges par Charles X Gustave, et mourut peu après. Très instruit, Oxenstierna avait réuni une bibliothèque et des archives considérables. Il laissa de nombreux écrits, dont la publication intégrale a été entreprise par l'Académie royale des belles-lettres, histoire et archéologie, en 1888. A la même famille appartiennent : BENGT GABRIELSSON, comte **Oxenstiern**, né à Mœrby en 1623, mort à Stockholm en 1702. Diplomate distingué, il fut au nombre des négociateurs de la paix de Westphalie (1648), d'Oliva (1659), de Nimègue (1679) et membre du conseil de régence de Charles XII, à qui il donna inutilement des conseils pacifiques. ‖ — GABRIEL TURESSON, comte **Oxenstiern**, né à Stockholm en 1642, mort à Deux Ponts en 1707. [Diplomate et marin, il servit à ce dernier titre contre le Danemark (1676) et fut, de 1697 à 1699, gouverneur de Deux-Ponts.] — JEAN-GABRIEL, comte **Oxenstiern**, né à Skenaes en 1750, mort à Stockholm en 1818. [Poète de talent, il fut l'idole de la cour littéraire et francophile de Gustave III, qui lui confia différentes missions politiques et diplomatiques, et le nomma maréchal (1792). On a de lui des odes, des poésies fugitives, un éloge de Gustave III, etc.]



Axel Oxenstiern.

OXÉOLÉ n. m. Pharm. et thérap. Vinaigre médicinal. ‖ On dit aussi ACÉROLÉ.

OXÈRE n. m. Genre de verbénacées. (Les *oxères* sont des arbustes de la Nouvelle-Calédonie, ordinairement grimpants, à feuilles opposées, à cimes bipares, axillaires ou terminales. Quelques espèces sont cultivées parfois dans les serres.)

OXÉTHYLE n. m. Chim. Radical monoatomique de formule $CH^2.CH^2O$, qui entre dans les éthers composés de l'éthyle.

— ENCYCL. Dans les éthers composés de l'éthyle, le radical C^4H^9O, qui y entre, peut être considéré comme reliant le radical alcoolique au radical acide ; ainsi le *nitrate d'éthyle* $AzO^3.O.C^4H^5$.

OXFORD (*for'*) n. m. Toile de coton rayée ou quadrillée, que l'on fabriquait tout d'abord en Angleterre.

Oxford (comté d') ou **Oxfordshire**, situé dans le centre de l'Angleterre, entre ceux de Northampton, de Warwick, de Buckingham, de Berks et de Glocester. Superf. 1.957 kilom. carr. ; pop. 180.000 hab. Plaine entrecoupée de collines, de vallées et forêts. Production de céréales, de lin, de chanvre, de houblon. Pâturages nourrissant beaucoup de bœufs et de moutons. Pierre de taille.

Oxford (canal d'), voie navigable d'Angleterre. Elle commence au canal de Coventry, près de Longford, dans le comté de Warwick, traverse la partie occidentale du comté de Northampton et débouche dans l'Isis, à Oxford ; 132 kilom. Navigation très active.

Oxford (de l'angl. *ox*, bœuf, et *ford*, passage, gué) [anc. *Oxonia* ou *Oxonium*], ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de même nom, au confluent du Cherwel avec l'Isis (cours supérieur de la Tamise) ; 45.750 hab. Evêché anglican. La ville, remarquable au point de vue pittoresque, offre une grande variété de monuments, de flèches, de dômes qui lui donnent un aspect imposant. De belles promenades l'entourent. Oxford doit la plus grande partie de sa célébrité à son université, la première de l'Angleterre. V. l'art. suiv.



Armes d'Oxford

Parmi les autres curiosités de la ville, il faut citer : le théâtre, bâti dans la deuxième partie du XVIIe s., sur le modèle du théâtre de Marcellus à Rome ; l'observatoire ; un important musée d'histoire naturelle ; la cathédrale (XIIe s.) ; l'hôtel de ville, bâti en 1572 ; la Taylor Institution, musée d'œuvres d'art remarquable.

— *Histoire*. L'histoire de la ville d'Oxford n'est guère connue qu'à partir du règne d'Alfred. Les Danois s'en emparèrent deux fois. Guillaume le Conquérant dut prendre la ville d'assaut et y bâtit un château. Le roi Etienne y assiégea la reine Mathilde et, celle-ci ayant réussi à s'échapper, la citadelle tomba au pouvoir des assaillants. Henri II résida dans cette ville pendant la plus grande partie de son règne. Par la suite, Oxford montra un remarquable attachement au parti royaliste et jacobite. C'est dans cette ville que s'installa Charles Ier, après sa rupture avec le Parlement. Plusieurs conciles y ont été tenus : en 1160, en 1222, en 1240, en 1250, en 1382, en 1408.

Oxford (université d'). Cette université, très ancienne, paraît être sortie d'écoles érigées à Oxford pour l'instruction de la jeunesse. Au XIIIe siècle, elle se distingua par le grand développement qu'y prirent, avec Duns Scot, les études théologiques. Au XIVe siècle, Wiclef y fut professeur de théologie. Après une existence un peu troublée par les discordes religieuses du XVIe siècle et par les guerres civiles du XVIIe, l'université d'Oxford a conservé son ancienne réputation. Elle forme un corps organisé, dont les membres portent des titres divers : chancelier, maîtres et étudiants. Il y a deux assemblées : la *congrégation*, qui confère les grades, et la *convocation*, qui comprend tous les docteurs et maîtres ès arts inscrits sur les registres. Les étudiants prennent pour la plupart le titre de *bachelier*, puis celui de *maître ès arts*.



Sceau de l'université d'Oxford.

Les bâtiments de l'université proprement dite forment dans Broadstreet un groupe imposant. Les étages supérieurs de la construction sont occupés en grande partie par la fameuse bibliothèque Bodléienne et par une galerie de tableaux. L'étage inférieur est consacré à l'exposition des marbres d'*Arundel*.

A côté de cet édifice principal, sont répartis vingt-cinq établissements indépendants, collèges ou halls.

All Souls College, fondé en 1437 par Chichley, archevêque de Cantorbéry, offre une façade gothique remarquable. Balliol College, fondé en 1263 par John Balliol, de Barnard Castle, a compté Wiclef parmi ses professeurs. C'est devant ce collège que furent brûlés, au XVIe siècle, Ridley, Latimer et Cranmer. University College fut fondé suivant les uns par le roi Alfred, et suivant d'autres par William de Durham, qui mourut vers 1280. Worcester College, fondé en 1714, offre de beaux jardins, une jolie chapelle et une bibliothèque importante. Merton College, fondé en 1264, possède une belle chapelle gothique et le monument funéraire de Thomas Bodley. Oriel College, fut fondé en 1326 par Edouard II. Queen's College, qui reçut son nom de la femme d'Edouard III, demeure placé sous la protection spéciale des reines d'Angleterre. New College, fondé en 1380, renferme dans sa chapelle des orgues magnifiques. Lincoln College date de 1427. Magdalen College, fondé sous Henri VI, est obligé par ses statuts de donner asile aux rois d'Angleterre, quand ils séjournent à Oxford. Brasenose College fut fondé en 1509 ; Corpus Christi College, en 1516. Christ Church College, le plus remarquable de tous les établissements de ce genre

à Oxford, fut établi au XVIe siècle par le cardinal Wolsey. Sa cloche, appelée *Great Tom*, pèse près de 17.000 livres. Trinity College, fondé sous Richard II, fut supprimé à

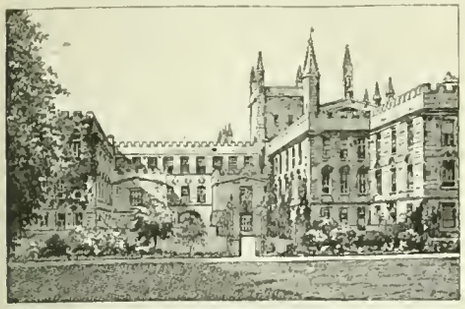

New College, à Oxford.

l'époque de Henri VIII, mais sir Thomas Pope, l'ayant acheté, le reconstitua en 1554. Saint-John's College date de 1515 et est entouré de magnifiques jardins. Jesus College fut fondé en 1571 par la reine Elisabeth. Pembroke College date de 1621.

Oxford (MANUEL D'), manuel des lois de la guerre continentale que l'institut de droit international a rédigé dans sa session d'Oxford en 1880. Ce manuel a formulé des règles précises sur la conduite juridique des hostilités, et a été d'un usage précieux pour les délégués des puissances qui ont siégé en 1899 à La Haye.

Oxford (STATUTS OU PROVISIONS D'). Arrachées au roi Henri III par la coalition des seigneurs, à la tête desquels était Simon de Montfort, les *Provisions d'Oxford* confirmèrent la Grande Charte, et stipulèrent notamment que trois parlements seraient réunis chaque année; les communes devaient élire des délégués pour prendre place à côté des députés de la noblesse et du clergé pour discuter les affaires publiques. Henri avait cédé au mouvement populaire; mais, dès 1261, il prétendait retirer toute autorité aux fonctionnaires nommés par les barons. Pour écarter une guerre civile imminente, on décida de s'en remettre à l'arbitrage de saint Louis. Celui-ci se prononça tout à fait en faveur de Henri III. Simon se révolta contre cette décision. Une partie des barons l'abandonna, mais Londres lui demeura fidèle. La bataille de Lewes (1264) trancha le différend. Le roi tomba entre les mains du grand comte, qui prit le gouvernement effectif. En 1261, un parlement était convoqué et, pour la première fois, les bourgeois siégèrent à Westminster.

Oxford, nom d'un certain nombre de villes des Etats-Unis : ville de l'Etat de Massachusetts (comté de Worcester), sur le French-River; 6.000 hab. Scieries, filatures. — Ville de l'Etat de Mississipi, ch.-l. du comté de Lafayette; 6.200 hab. — Ville de l'Etat de New-Jersey (comté de Warren), près du Delaware; 7.000 hab. Métallurgie. — Ville de l'Etat d'Ohio (comté de Butler); 5.000 hab. Université, fabrique de machines agricoles.

Oxford, comté des Etats-Unis (Maine), sur l'Androscoggin; 40.000 hab. Ch.-l. *Paris*.

Oxford (Robert HARLEY, comte d'). V. HARLEY.

Oxfordien, enne (*di-in, è-n'*), personne née à Oxford ou qui habite cette ville. — *Les* OXFORDIENS. ‖ On dit aussi OXONIEN, ENNE.

— Adjectiv. Qui appartient à Oxford où à ses habitants : *L'université* OXFORDIENNE.

— Géol. Se dit d'un étage géologique constituant, avec l'étage callovien, la partie inférieure de la série suprajurassique. ‖ n. m. : *L'*OXFORDIEN.

Oxhoft (*ogh'-zoft'*) n. m. Métrol. Mesure de capacité usitée dans le nord de l'Europe, et dont la valeur, supérieure à 2 hectolitres, varie d'ailleurs suivant les localités.

Oxhydryle n. m. Chim. Radical formé d'un atome d'hydrogène et d'un atome d'oxygène.

— ENCYCL. L'eau répond à la formule H^2O, qu'on écrit aussi H-OH; on peut donc la considérer comme formée par l'atome hydrogène monovalent, uni au radical monovalent OH appelé oxhydryle. Ce radical se comporte en tous points comme un élément monovalent. Il s'unit aux métaux pour donner une série de corps désignés sous le nom d'*hydrates*, comme l'hydrate de chaux : $Ca(OH)^2$; il donne avec les éléments métalloïdiques des acides comme l'acide phosphoreux $P(OH)^3$. Enfin, dans ses combinaisons, il peut être remplacé par les éléments ou les radicaux monovalents, fluor, chlore, brome, iode, cyanogène.

A cause de ses propriétés particulières, l'hydrogène de l'oxhydryle a été appelé, dans la théorie des types de Gerhardt, *hydrogène typique*.

Oxhydrique (*drik'*) adj. Composé d'oxygène et d'hydrogène. ‖ *Chalumeau oxhydrique*. V. CHALUMEAU.

— ENCYCL. Le *gaz oxhydrique* est un mélange d'hydrogène et d'oxygène, dans des proportions telles qu'il ne soit pas détonant. Ce mélange brûle avec une flamme blanche légèrement bleuâtre très éclairante.

— *Lumière oxhydrique*. On a cherché à utiliser le pouvoir éclairant du *gaz oxhydrique* pour l'employer à l'éclairage. Les premières tentatives furent faites par Drummond en 1820. La *lumière Drummond* était obtenue en projetant la flamme du gaz oxhydrique sur un bloc de chaux vive porté à l'incandescence; le prix de revient ne permit pas l'emploi industriel de ce procédé. A la chaux on substitua bientôt la magnésie ou la zircone, qui résistent mieux à l'action de la chaleur. L'hydrogène fut remplacé par le gaz d'éclairage, d'un prix de revient moins élevé; de même, certains chimistes remplacèrent pour la même raison l'oxygène par l'air comprimé. Dans la plupart des procédés essayés (lumière Drummond, procédé Tessié du Motay, procédé Bourbouze et Weissnez), les deux gaz arrivent par des conduits différents, le mélange se faisant au bec, ce qui permet de régler le débit de chacun d'eux, et de modifier ainsi, à volonté, l'intensité de la lumière; ce procédé présente l'inconvénient de pouvoir provoquer un mélange détonant. D'Hurcourt mélange les deux gaz à priori, dans la proportion de 1 vol. de gaz et 2 vol. d'air (mélange non détonant); ce mélange, comprimé à 5 ou 6 atmosphères, s'échappe du bec par de très petits orifices; un manchon de fils de platine, au centre duquel est placé un crayon de magnésie, occupe l'intérieur de la flamme.

Des essais d'éclairage à la lumière oxhydrique ont été tentés, en 1872, à Paris; mais, malgré l'intensité de cet éclairage, la lumière oxhydrique a été abandonnée en raison du peu de sécurité que présente le gaz oxhydrique.

Oxien (LAC) [lat. *Oxia Palus* ou *Oxiana* lac de l'ancienne Sogdiane, qui serait, soit la mer d'Aral actuelle, soit le lac Karakoul (Turkestan).

Oxime n. m. Corps obtenu par l'action de l'hydroxylamine sur les aldéhydes ou sur les acétones.

— ENCYCL. Les *oximes* sont des corps souvent liquides, à odeur vireuse et aromatique, qui se comportent au point de vue chimique comme des corps indifférents : basiques avec les acides, acides avec les bases. Ils existent dans les deux séries organiques et jouissent des mêmes propriétés. Les oximes provenant des aldéhydes s'appellent encore aldoximes, et leur formule est : $R-CH=AzOH$. (V. ALDOXIME.) Ceux provenant des acétones portent aussi le nom de cétoximes ou acétoximes (V. ACÉTOXIME), et leur formule est $R-(CAzOH)-R$, pour la série grasse; les formules sont analogues dans la série aromatique.

Oximose n. f. Oxime dérivant d'un corps à fonction aldéhydique et, par suite, isomère des amides. V. OXIME.

Oxindamines n. f. pl. Chim. V. PAROXAZINES.

Oxindicanine n. f. Gomme extraite de l'indican, qui se transforme sous l'action de l'acide sulfurique à l'ébullition en *indifuscine* et *indiglucine*.

Oxindicasine n. f. Matière brune, visqueuse, qui se forme par évaporation des solutions d'indican à chaud.

Oxley, ville d'Australie (Queensland), sur l'Oxley-Creek, affluent du Brisbane; 7.800 hab. Sources. — Ville d'Australie (Victoria), sur le King inférieur, sous-tributaire du Marray, par l'Ovens; 5.000 hab.

Oxleya (*lé-ia*) n. m. Genre de méliacées, tribu des cédrélées, comprenant des arbrisseaux d'Australie.

Oxocténol n. m. Alcool tertiaire en C^8, différant des alcools octyliques en ce que deux atomes d'hydrogène sont remplacés par un atome d'oxygène, et qui a été obtenu en oxydant le diisobutylène par le permanganate de potassium. (Il cristallise en prismes blancs.)

Oxonate n. m. Sel dérivant de l'acide oxoniquo.

Oxonien, enne. V. OXFORDIEN, ENNE.

Oxonique (*nik'*) adj. Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'hydrogène naissant sur l'acide oxalique. (Il est identique avec l'acide glycolique.)

Oxus. Géogr. Nom ancien de l'Amou-Daria. V. ce mot.

Oxyacanthe n. m. Bot. Nom scientifique de l'aubépine, donné quelquefois aussi à l'épine-vinette.

Oxyacanthine n. f. Alcaloïde extrait de la racine d'épine-vinette, où il accompagne la berbérine. Syn. VINÉTINE. ‖ Se dit aussi pour CRATÉGINE.

Oxyacétique adj. Syn. de GLYCOLIQUE.

Oxyadene (du préf. *oxy*, et du gr. *adèn*, glande) adj. Bot. Qui a des glandes pointues.

Oxyaldanique (*nik'*) adj. Se dit d'un acide isomérique avec l'acide subérique $C^8H^{14}O^4$, cristallisé dans le système clinorhombique, obtenu en oxydant le dialdane par l'oxyde d'argent ou le permanganate de potassium.

Oxyammoniaque n. m. Syn. de HYDROXYLAMINE.

Oxyanisamique (*mik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{16}H^{14}Az^2O^2$, qui représente l'amide acide de l'acide anisique, et que l'on obtient en saturant d'acide sulfhydrique un mélange d'acide nitranisique et de huit parties d'ammoniaque alcoolique. Syn. impropre ANISAMIQUE.

Oxyanthe n. m. Genre de rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant des arbustes et des arbres à feuilles opposées, à fleurs blanches très odorantes, et dont on connaît quinze espèces de l'Afrique tropicale.

Oxyanthranol n. m. Syn. de OXANTHRANOL.

Oxyanthraquinone (*ki-non'*) n. f. Composé qui dérive de l'oathracène ou plus exactement d'un premier dérivé de l'anthracène, l'anthraquinone, par substitution d'un groupe oxhydrylo à un atome d'hydrogène. V. ce mot.

Oxyathrès, tyran d'Héraclée en Thrace (IIIe s. av. J.-C.). Il était petit-fils du philosophe Cléarque de Soles. Avec son frère Cléarque, il s'empara du pouvoir à Héraclée. Les deux tyrans tirent mettre à mort leur mère Amastris, qui s'était remariée avec Lysimaque, roi de Thrace. Mais Lysimaque accourut, s'empara des deux parricides et les livra au supplice (vers 287 av. J.-C.).



Oxybaphe.

Oxyazoïque (*zo-ik'*) adj. Se dit des dérivés azoïques où un atome d'oxygène est lié aux deux atomes d'azote, et que l'on obtient par réduction ménagée des composés nitrés ou par oxydation des composés azoïques.

Oxybaphe (du gr. *oxubaphon*; de *oxus*, aigre, et *baptein*, plonger) n. m. Antiq. gr. Vase dans lequel on versait le vinaigre. ‖ Vase à boire, en forme de saucière. ‖ Mesure pour les liquides, valant un quart de cotyle ou 0lit,069.

Oxybaphe n. f. Genre de nyctaginacées, comprenant des herbes dressées ou couchées qui croissent dans les régions chaudes de l'Amérique.

Oxybase n. f. Oxyde basique.

Oxybèle (du préf. *oxy*, et du gr. *bèlos*, projectile) n. m. Art milit. anc. Machine de guerre avec laquelle on lançait des traits et qui était en usage dans les armées byzantines. ‖ On dit aussi OXYBÉLIQUE.



Oxybèle.

Oxybèle n. m. Erpét. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des colubridés, propres à l'Amérique tropicale. (Les oxybèles (*oxybelis*) sont des serpents d'arbres, fins et allongés, à livrée brillante, métallique.)

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, type de la tribu des *oxybelinés*.

— ENCYCL. Entom. Les *oxybèles* sont courts, trapus, noirs, tachés de blanc ou de jaune; ils creusent des terriers dans les terrains sablonneux. L'*oxybelus uniglumis*, qui fait la chasse aux taons, aux mouches, etc., est commun en France.



Oxybèle (gr. 2 fois).

Oxybélinés n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des crabronidés, comprenant les *oxybèles* et genres voisins. — *Un* OXYBÉLINÉ.

Oxybenzamate (*bin*) n. m. Sel dérivant de l'acide oxybenzamique.

Oxybenzamique (*bin, mik'*) adj. Se dit d'un quelconque des trois acides isomères $(C^7H^5)=AzH^2CO^2H$, que l'on obtient en réduisant les trois acides nitrobenzoïques par l'éther et l'acide chlorhydrique concentré.

Oxybenzène n. m. Chim. Syn. de PHÉNOL.

Oxybenzoate (*bin*) n. m. Sel dérivant de l'acide oxybenzoïque.

Oxybenzoïque (*bin-zo, ik'*) adj. Se dit d'un acide qui est de l'acide benzoïque dans lequel un atome d'hydrogène a été remplacé par de l'oxhydryle.

— ENCYCL. Les trois acides *oxybenzoïques*, de formule $C^6H^4(OH)(CO^2H)$ ou, plus justement, monoxybenzoïques, possèdent à la fois la fonction phénol et la fonction acide.

L'*acide métoxybenzoïque* s'obtient, entre autres procédés, par fusion de l'acide métabromobenzoïque avec la potasse ou encore en fondant le nitrobenzyle avec la potasse. Il fond à 200° et se transforme en *alcool oxybenzylique* quand on traite sa solution alcoolique par l'hydrogène naissant.

L'*acide paroxybenzoïque* se forme dans l'action du gaz carbonique vers 200° sur le phénate de potassium; quant à l'*acide orthoxybenzoïque*, il est plus connu sous le nom d'*acide salicylique*. V. SALICYLIQUE.

On connaît aussi les *acides dioxybenzoïques*, parmi lesquels : les acides *protocatéchique*, *oxysalicylique*, etc.

Oxybenzuramate (*bin*) n. m. Sel dérivant de l'acide oxybenzuramique.

Oxybenzuramique (*bin, mik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{14}H^{12}Az^2O^5$, qui s'obtient soit en traitant le chlorhydrate de l'acide amidobenzoïque par le cyanate de potassium, soit en décomposant par l'acide chlorhydrique l'oxybenzuramate d'éthyle. (Il se présente en prismes qui renferment une molécule d'eau qu'ils perdent à 100° et se décomposo à 200° en eau et en oxybenzoylurée.)

Oxybractété, ée (du préf. *oxy*, et de *bractée*) adj. Bot. Qui a des bractées aiguës.

Oxybromure (du préf. *oxy*, et de *bromure*) n. m. Chim. Composé analogue aux oxychlorures et qui se forme lorsque, dans un bromure, deux atomes de brome sont remplacés par un atome d'oxygène.

Oxybutyramique (*mik'* — du préf. *oxy*; de *butyrique*, et *amique*) adj. Chim. Se dit d'un acide qui est l'amide acide de l'acide oxybutyrique, homologue du glycocolle.

Oxybutyrate n. m. Sel dérivant de l'acide oxybutyrique.

Oxybutyrique (*rik'*) adj. Se dit de l'un quelconque des cinq acides-alcools isomères ayant pour formule $C^4H^8O^3$ et dont quatre sont connus. (L'*acide α-oxybutyrique a pour formule :* $CH^3CH^2CHOH-CO^2H$.)

Oxycamphre (*kanfr'*) n. m. Composé $C^{10}H^{16}O^2$, que l'on obtient en chauffant pendant six à huit heures à la température de 80° un mélange de camphre monochloré et d'hydrate de potassium en solution alcoolique.

Oxycannabine n. f. Composé obtenu par oxydation du extrait résineux du chanvre indien. (Elle est soluble dans l'acide azotique, la benzine, le chloroforme et l'acide sulfurique. Elle fond de 175° à 176°.)

Oxycaproate (*ksi*) n. m. Sel dérivant de l'acide oxycaproïque.

Oxycaproïque (*pro-ik'*) adj. Se dit d'un des acides-alcools isomères ayant pour formule $C^6H^{12}O^3$. L'*acide α-caproïque a pour formule* $C^3H^7CH^2CH^2CHOH-CO^2H$.)

Oxycarboxylate n. m. Sel dérivant de l'acido oxycarboxylique.

Oxycarboxylique (*lik'*) adj. Se dit d'un acide qui se forme par l'oxydation des acides carboxylique et hydrocarboxylique, sous l'influence du chlore et de l'acide azotique.

Oxycarminate n. m. Sel dérivant de l'acido oxycarminique.

Oxycarminique (*nik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{11}H^{12}O^7$, contenu dans la cochenille en même temps que l'acido carminique.

Oxycarpe (du préf. *oxy*, et du gr. *karpos*, fruit) adj. Bot. Dont les fruits sont aigres.

Oxycèdre (*sèdr'*) n. m. Bot. Nom scientifique du genévrier cade.

Oxycéphale (*sé* — du préf. *oxy*, et du gr. *képhalè*, tête) adj. Zool. Dont la tête est terminée en pointe.

— n. m. Genre de crustacés isopodes, type de la tribu des *oxycéphalinés*, répandus dans les mers chaudes et tempérées.

Oxycéphalinés (*sé*) n. m. pl. Tribu de crustacés isopodes, de la famille des platyscélidés, renfermant les genres *oxycéphale* et voisins. — *Un* OXYCEPHALINÉ.

Oxycheile (*kèl'*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnivores, type de la tribu des *oxychilinés*, comprenant une vingtaine d'espèces de grandes et belles cicindelles de l'Amérique tropicale.

Oxychilinés (*ki*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnivores, de la famille des cicindélidés, renfermant les genres *oxycheile* et voisins. — *Un* OXYCHILINE.

Oxychlorate n. m. Chim. Syn. de PERCHLORATE.

Oxychloride (*kla*) n. m. Chim. Combinaison de chloride, c'est-à-dire d'un halogène avec l'oxygène. N'est plus usité.

Oxychlorique adj. Chim. Syn. de PERCHLORIQUE.

OXYCHLOROCACODYLE (*klo*) n. m. Chim. Produit obtenu en distillant l'oxyde de cacodyle avec l'acide chlorhydrique. (C'est l'*oxychlorure de cacodyle*.)

OXYCHLOROFORMYLE (*klo*) n. m. Chim. Liquide léger, mobile, produit par l'action du chlore sur l'oxyde de méthyle gazeux. (C'est l'*oxyde de méthyle tetrachloré*.)

OXYCHLOROCACODYLIQUE (*klo, lik'*) adj. Se dit d'un acide obtenu en concentrant sur la chaux et l'acide sulfurique une solution d'acide cacodylique dans l'acide chlorhydrique. (C'est le *perchlorure de cacodyle borique*.)

OXYCHLORURE (*klo*) n. m. Composé de chlore, d'oxygène et d'un troisième élément.

— Encycl. Les *oxychlorures* doivent être considérés comme des composés de substitution, l'oxygène remplaçant deux atomes de chlore dans le chlorure correspondant. Ainsi le perchlorure de phosphore PCl^5 donne naissance à l'oxychlorure de phosphore $POCl^3$. Les oxychlorures prennent naissance dans la décomposition par l'eau de certains chlorures, dans la précipitation incomplète des chlorures par une base, dans la décomposition, à température élevée, des chlorures par l'oxygène.

L'oxychlorure de zinc sert au plombage des dents cariées, à cause de sa propriété de gonfler en durcissant : l'excès du gonflement peut faire éclater la dent, lorsque la carie est très grande. L'oxychlorure de fer est un astringent proposé comme succédané du perchlorure de fer.

OXYCHOLALATE (*ko*) n. m. Sel dérivant de l'acide oxycholalique.

OXYCHOLALIQUE (*ko, lik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{24}H^{36}O^6$, qui renferme un atome d'oxygène de plus que l'acide cholalique. (On l'obtient en traitant la cholestérine par le dichromate de potassium et l'acide sulfurique.)

OXICHOLESTÉRATE (*ko, sté*) n. m. Sel dérivant de l'acide oxycholesterique.

OXYCHOLESTÉRIQUE (*ko, sté-rik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{26}H^{44}O^3$ obtenu en même temps que l'*acide dioxycholestérique* $C^{26}H^{44}O^4$, en oxydant la cholestérine par le permanganate de potassium.

OXYCHRYSAZINE (*kri*) n. f. Isomère de la purpurine, que l'on obtient par l'action de la potasse fondante sur l'anthrarufine.

OXYCINCHONATE (*sin-ko*) n. m. Sel dérivant de l'acide oxycinchonique.

OXYCINCHONINE (*sin-ko*) n. f. Produit d'oxydation de la cinchonine obtenu par Strecker en essayant de transformer la cinchonine en quinine.

OXYCINCHONIQUE (*sin-ko-nik'*) adj. Se dit de l'un quelconque des acides de formule brute $C^{10}H^7AzO^3$ correspondant aux acides oxybenzoïques.

OXYCLADE (du préf. *oxy*, et du gr. *klados*, rameau) adj. Bot. Qui a des rameaux aigus.

OXYCLADÉ, ÉE (du préf. *oxy*, et du gr. *klados*, rameau) adj. Bot. Qui a des ramifications pointues.

— n. f. pl. Tribu de champignons à rameaux aigus. — *Une* OXYCLADÉE.



Oxycoccos : *a*, fruit.

OXYCOCCOS (*ko-koss*) n. m. Genre d'éricacées.

— Encycl. Voisin des *vaccinium*, le genre *oxycoccos* renferme deux arbuscules, ordinairement couchés et radicants, qui habitent généralement les marais. Leurs feuilles sont petites, isolées et persistantes ; leurs fruits sont charnus. La *canneberge* des marais d'Europe (*oxycoccos palustris*) a des fruits astringents, qui servent à préparer une sorte de confiture.

OXYCOMANIQUE adj. Chim. Syn. de COMÉNIQUE.

OXYCORYPHE n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des acridiés, répandus dans l'hémisphère nord. L'*oxycoryphus compressicornis*, long de 15 à 20 millimètres, vit dans le midi de la France.

OXYCRAT (*kra* — du gr. *oxus*, vinaigre, et *kratos*, mêlé) n. m. Boisson vinaigrée rafraîchissante. (L'oxycrat du formulaire des hôpitaux de Paris se prépare avec 30 gr. de vinaigre pour 1 litre d'eau ; on le rend plus agréable en y ajoutant du sucre ou du miel [100 gr.]. L'eau vinaigrée étant la boisson habituelle des soldats romains. C'est un désaltérant, dont l'emploi prolongé semble dangereux.)

OXYCRATER (rad. *oxycrat*) v. a. Pharm. anc. Dissoudre dans le vinaigre.

OXYCROCONATE n. m. Sel dérivant de l'acide oxycroconique.

OXYCROCONIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide $C^6H^4O^5$, que l'on obtient par oxydation de l'acide croconique. Syn. LEUCONIQUE.

OXYCUMINAMIQUE adj. Chim. Syn. AMIDOCUMINIQUE et CUMINAMIQUE.

OXYCUMINIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{10}H^{12}O^3$, qui dérive de l'acide cuminique par la substitution d'un oxhydryle OH à un atome d'hydrogène, et que l'on obtient en dissolvant l'acide amido-cuminique dans de l'acide azotique de concentration moyenne. (On fait traverser la liqueur par un courant de bioxyde d'azote.)

OXYCYANOBENZOYLE (*si, bin*) n. m. Cyanure de benzoyle.

OXYCYANURE (*si*) n. m. Combinaison d'un cyanure avec un oxyde, donnant des corps analogues aux oxychlorures. L'OXYCYANURE *de mercure* $Hg^3OC_2^3$ *est très toxique*.

OXYDABILITÉ n. f. Caractère de ce qui est oxydable, susceptible d'être combiné avec l'oxygène.

OXYDABLE adj. Susceptible de s'oxyder, de se combiner avec l'oxygène : *L'étain, le zinc et le plomb sont des métaux plus* OXYDABLES *que le cuivre.*

OXYDACTYLES n. m. pl. Zool. Sous-ordre de batraciens anoures, renfermant les formes pourvues d'une langue, de doigts pointus et d'orteils réunis plus ou moins complètement par une membrane. (Il comprend les ranidés, les bufonidés et familles voisines.) — *Un* OXYDACTYLE.

OXYDANT (*dan*), **ANTE** adj. Qui oxyde, qui a la propriété d'oxyder : *Traitement* OXYDANT.

— n. m. Corps oxydant : *Quelques acides agissent sur l'alcool comme* OXYDANTS.

— Encycl. Les *oxydants* ont reçu des applications nombreuses et importantes, tant en chimie industrielle que dans les laboratoires. Ceux qui sont le plus fréquemment employés sont : 1° l'oxygène et l'ozone ; 2° un grand nombre de composés oxygénés cédant facilement de l'oxygène, soit parce qu'ils sont très fortement oxygénés, soit parce qu'ils résultent de la combinaison, avec l'oxygène, d'un corps ayant peu d'affinité pour lui, tels que l'eau oxygénée, le bioxyde de manganèse, l'oxyde cuivrique, l'anhydride chromique, l'acide azotique et les azotates, les chlorate, permanganate, bichromate de potassium ; 3° des ensembles de corps tels que l'un peut décomposer l'autre avec mise en liberté d'oxygène (par exemple, le chlore et l'eau, le chlore s'emparant de l'hydrogène de l'eau, ce qui libère l'oxygène).

Les oxydations par l'*oxygène* de l'air sont tellement nombreuses que nous citerons seulement les plus importantes : la respiration (oxydation lente des matières organiques du corps) et toutes les combustions, avec leurs applications au chauffage, à l'éclairage, à la préparation des oxydes. V. OXYDE, etc.

L'*ozone* est un oxydant plus énergique encore. V. OZONE.

L'*eau oxygénée*, qui n'a été utilisée pendant longtemps que dans les laboratoires, a maintenant des applications industrielles. V. EAU.

Le *bioxyde de manganèse* doit à sa propriété oxydante ses applications dans la préparation du chlore à partir de l'acide chlorhydrique (procédé Weldon), dans la fabrication du verre pour enlever la teinte brune due aux particules charbonneuses, dans la préparation des huiles siccatives, dans la construction des piles Leclanché, où il joue le rôle de dépolarisant, etc.

L'*oxyde cuivrique* et l'*anhydride chromique* sont utilisés en chimie organique

L'*acide azotique* intervient comme oxydant dans la préparation de l'acide sulfurique, dans la construction des piles Bunsen, etc.

L'action oxydante exercée à chaud par les *azotates* et les *chlorates* sur le soufre, le charbon, les métaux en poudre, la gomme laque, est mise à profit dans la fabrication des poudres explosives, des feux de pyrotechnie, etc.

La décoloration du *permanganate de potassium*, par réduction, permet, dans l'essai des eaux potables, d'y déceler la présence des matières organiques et de les doser.

Les *bichromates* alcalins, grâce à leur pouvoir oxydant, sont utilisés dans la fabrication de l'alizarine et d'autres couleurs artificielles, en teinture comme rongeants, dans la construction des piles au bichromate comme dépolarisants, etc.

Enfin, les actions oxydantes du *chlore*, du *brome*, en présence de l'eau, sont surtout employées dans les laboratoires de recherches.

OXYDATION (*si-on*) n. f. Phénomène chimique dans lequel un corps est modifié par l'action de l'oxygène ou d'un oxydant.

— Encycl. Chim. L'*oxydation* d'un corps peut non seulement produire une fixation d'oxygène, mais aussi une scission de la molécule en plusieurs parties, dont une au moins (sinon toutes) s'unit à l'oxygène.

L'oxygène est simplement fixé, d'abord toutes les fois que le corps sur lequel il agit est un corps simple, par exemple dans les combustions du soufre, du phosphore, de l'arsenic, à l'air, dans l'oxydation des métaux, etc. ; en outre, certains composés peuvent aussi se comporter de même, dans des conditions expérimentales convenables ; ainsi, l'anhydride sulfureux SO^2 peut s'unir à l'oxygène pour donner l'anhydride sulfurique SO^3 ; le sulfure de baryum BaS devient par oxydation du sulfate SO^4Ba, etc.

Mais souvent, dans le cas des composés, le corps qui serait susceptible de se former par fixation d'oxygène ne peut pas exister dans les conditions expérimentales où se fait l'oxydation ; il se produit alors le second mode d'action, plus complexe que le précédent ; la molécule du corps primitif se sépare en plusieurs parties s'oxydant diversement suivant leurs affinités pour l'oxygène ; ainsi, l'acide chlorhydrique HCl donne, par oxydation, de l'eau et du chlore (principe de plusieurs procédés de préparation du chlore) ; l'acide sulfhydrique H^2S brûlant dans l'air donne de l'eau et du gaz sulfureux ; les sulfures des métaux communs, *grillés*, c'est-à-dire chauffés fortement dans un courant d'air, donnent l'oxyde du métal et du gaz sulfureux (principe de la métallurgie, dans le cas des minerais sulfurés), etc.

Deux considérations sont essentielles lorsqu'il s'agit de transformer, par oxydation, un corps en un ou plusieurs autres déterminés : le choix de l'oxydant et celui des conditions expérimentales. Comme conditions d'expérience, on peut opérer soit par voie sèche, soit par voie humide, à température plus ou moins élevée ; dans certains cas, il est nécessaire de faire agir, en même temps que l'oxydant, certains auxiliaires, soit minéraux (noir ou mousse de platine), soit organiques et même organisés (ferments).

Pour le choix de l'oxydant et des conditions expérimentales, il est nécessaire de tenir compte à la fois des propriétés du corps primitif, du corps résultant et de l'oxydant employé : sinon, l'oxydation peut, ou bien ne pas se produire, ou bien conduire à un résultat différent de celui qu'on désire obtenir. Ainsi, la combinaison du gaz sulfureux et de l'oxygène secs ne peut être réalisée qu'en présence de la mousse de platine légèrement chauffée. L'oxydation des sulfures des métaux communs donne des résultats tout différents, suivant la température ; à une température inférieure à celle où le sulfate se décompose, c'est ce sulfate qui se forme ; à une température plus élevée, on obtient l'oxyde et du gaz sulfureux. De même, l'alcool, oxydé à une température élevée par un excès d'air (combustion), donne, comme toute matière organique, du gaz carbonique et de l'eau ; tandis qu'à froid, en présence du noir de platine ou au contact du mélange bichromate alcalin et acide sulfurique légèrement chauffé, il donne l'aldéhyde, et enfin, à froid, par l'action du ferment *mycoderma aceti*, il se transforme en acide acétique (principe de la fabrication du vinaigre).

— Biol. *Oxydations organiques.* Chez les êtres vivants, les *oxydations* dégagent de l'énergie qui est utilisée pour les synthèses assimilatrices, la production de chaleur et de mouvement ; en outre, elles permettent simultanément l'élimination de certains déchets de fonctionnement, toxiques et peu solubles. Chez les animaux, les oxydations, très intenses (surtout chez les animaux à sang chaud), réduisent en eau et en gaz carbonique les hydrates de carbone et les graisses et leurs produits de dédoublements fermentatifs en gaz carbonique, eau et urée ; chez l'homme, acide urique ou hippurique ou combinaisons plus complexes encore ; chez d'autres animaux, les albuminoïdes et leurs dérivés. Ces oxydations, toutefois, ne se font pas d'un coup et passent, comme les fermentations, par des états intermédiaires qui peuvent avoir un rôle physiologique important. D'ailleurs, certains ferments, appelés *oxydases*, viennent se substituer à l'oxygène, en renforçant son action. Chez les végétaux, les oxydations sont moins intenses, sauf au cours de la germination. La plus grande part de gaz carbonique dégagé revient à la combustion des hydrates de carbone, une autre part aux dédoublements fermentatifs. Quant aux corps gras et aromatiques et aux dérivés albuminoïdes, ils restent, pour la plupart, emmagasinés dans le végétal sous forme de résines, baumes, huiles essentielles, cires, etc.

OXYDASE (du gr. *oxus*, acide) n. f. Ferment soluble, capable de produire des phénomènes chimiques analogues à ceux que détermine l'oxygène ou qui, peut-être, facilite l'action de l'oxygène. Syn. FERMENT OXYDANT.

OXYDE (du gr. *oxus*, aigre, acide) n. m. Corps résultant de l'union de l'oxygène, soit avec un corps simple, soit avec un radical composé.

— Encycl. Il existe dans la nature un certain nombre d'*oxydes* présentant une très grande importance ; avant tout, citons l'*eau* (oxyde d'hydrogène H^2O), puis des oxydes métalliques (combinaisons de l'oxygène avec un métal) constituant les principaux minerais exploités, tels que les oxydes de *fer* Fe^2O^3 et Fe^3O^4, d'*aluminium* Al^2O^3, d'*étain* SnO^2, de *cuivre* Cu^2O, de *manganèse* MuO^2, etc.

Les oxydes contenant avec l'oxygène un corps simple, et plus particulièrement un métal, présentent un ensemble de propriétés qui ont conduit à les grouper en plusieurs catégories : 1° les *anhydrides*, qui, par combinaison avec l'eau, donnent des acides, et, par combinaison avec les bases, donnent des sels ; l'élément combiné à l'oxygène peut alors être soit un métalloïde, soit un métal ; de plus, les anhydrides sont généralement les oxydes les plus oxygénés ; ex. : les anhydrides sulfurique SO^3, azotique Az^2O^5, stannique SnO^2, etc. ; 2° les *oxydes basiques*, qui, avec l'eau, donnent des bases, et, avec les acides, des sels ; l'élément combiné à l'oxygène est alors toujours un métal (par définition des métaux) ; ce sont généralement les oxydes les moins oxygénés ; ex. : les oxydes de cuivre CuO, de plomb PbO, etc. ; 3° les *oxydes neutres*, qui comprennent les oxydes métalloïdiques non anhydrides ; ex. : les oxydes azoteux Az^2O, azotique AzO, de carbone CO, etc. ; 4° les *oxydes indifférents*, oxydes métalliques pouvant jouer, suivant les cas, le rôle d'anhydrides ou d'oxydes basiques ; ex. : les oxydes d'aluminium Al^2O^3, de zinc NuO, etc. ; 5° les *oxydes salins*, oxydes métalliques qui peuvent être considérés comme des sels dont l'acide est un composé oxygéné du métal même ; ex. : l'oxyde salin de plomb Pb^3O^4 (minium), que sa formule écrite PbO^2Pb^2 fait envisager comme le sel de plomb d'un acide du plomb PbO^4H^4 (ou $PbO^2,2H^2O$) ; 6° les *oxydes singuliers*, oxydes métalliques qui ne sont ni anhydrides, ni oxydes basiques, mais qui peuvent devenir anhydrides en présence d'une base en prenant de l'oxygène, et devenir oxydes basiques en présence d'un acide en perdant de l'oxygène ; ex. : le bioxyde de manganèse MnO^2.

La *nomenclature* des oxydes est très simple : 1° si l'oxyde n'est pas anhydride, on nomme les mots « oxyde de », puis le nom du corps simple combiné à l'oxygène ; ex. : oxyde de carbone, oxyde de cuivre, etc. ; si un même corps simple possède deux oxydes non anhydrides, on les distingue en donnant la terminaison *ique* au plus oxygéné et la terminaison *eux* à l'autre ; ex. : oxyde ferrique Fe^2O^3 et oxyde ferreux FeO ; 2° si l'oxyde est anhydride, ou l'appelle « anhydride », puis le nom du corps simple, auquel on donne la terminaison *ique* ; ex. : anhydride carbonique CO^2 ; 3° s'il existe deux anhydrides du même corps simple, on les distingue comme dans le cas précédent ; ex. : anhydride azotique Az^2O^5 et azoteux Az^2O^3.

Pour la préparation des oxydes, on possède plusieurs méthodes générales : 1° la plus simple consiste à combiner directement le corps simple à l'oxygène ; pour les oxydes solides à la température de l'expérience, on fait l'oxydation par l'air ; pour les oxydes gazeux, on obtiendrait dans les mêmes conditions un mélange de l'oxyde avec l'azote de l'air ; si la présence de cet azote est nuisible, on doit opérer l'oxydation dans l'oxygène même ; on prépare ainsi l'oxyde de zinc, le minium ou oxyde salin de plomb, etc. ; 2° certains oxydes s'obtiennent en décomposant par la chaleur un sel métallique oxygéné : ainsi, la décomposition au rouge du carbonate de calcium donne à la fois la chaux vive CaO solide et l'anhydride carbonique CO^2 gazeux ; la décomposition de l'azotate de plomb donne l'oxyde de plomb PbO solide et le peroxyde d'azote AzO^2 gazeux ; 3° les oxydes métalliques *hydratés* insolubles (ils le sont presque tous) s'obtiennent par voie humide en précipitant une solution d'un sel du métal par la potasse ou la soude.

Les oxydes métalliques sont, à la température ordinaire, des corps solides ternes, ce qui les faisait appeler autrefois des *terres* ou des *chaux* ; leur température de fusion est généralement très élevée, sauf pour l'oxyde de plomb (litharge) ; les oxydes des métaux alcalins et alcalino-terreux sont seuls solubles dans l'eau. La chaleur décompose complètement en oxygène et métal les oxydes des métaux précieux ; les autres sont inattaquables ou ne perdent qu'une partie de leur oxygène ; cette action est la base de plusieurs procédés de préparation de l'oxygène.

Certains oxydes au minimum (ferreux, stanneux) se combinent à l'*oxygène* en donnant des oxydes au maximum (ferrique, stannique). Les actions des autres corps simples dépendent des quantités de chaleur qu'ils dégagent en se combinant avec l'oxygène et avec le métal ; ainsi, l'*hydrogène*, qui, en se combinant à l'oxygène de l'oxyde, donne de l'eau, décompose les oxydes dont la chaleur de formation est moindre que celle de l'eau, c'est-à-dire ceux des métaux communs et des métaux précieux ; le *charbon*, l'*oxyde de carbone* décomposent presque tous les oxydes métal-

liques (sauf l'alumine) en s'emparant aussi de l'oxygène et libérant le métal, réaction d'une importance exceptionnelle, car elle est la base de la métallurgie d'un grand nombre de métaux usuels : fer, zinc, étain ; certains *métaux*, comme le potassium, le sodium, l'aluminium, qui se combinent à l'oxygène avec de grands dégagements de chaleur, déplacent les autres métaux de leurs oxydes (préparation aluminothermique du chrome, du manganèse) ; le *chlore* décompose presque tous les oxydes métalliques (sauf l'alumine) et s'emparo du métal ; le *soufre*, le *phosphore* détruisent aussi tous les oxydes (sauf l'alumine) et s'emparent à la fois de l'oxygène et du métal. L'alumine, qui résiste à tous les éléments précédents séparés, est décomposée au rouge par les actions simultanées du *chlore* (qui prend le métal) et du *charbon* (qui prend l'oxygène). Enfin, l'*eau* se combine à un grand nombre d'oxydes métalliques en donnant des *hydrates*, généralement basiques, et d'autant plus stables que leurs chaleurs de formation sont plus considérables.

Les propriétés générales qui viennent d'être citées se rapportent exclusivement aux oxydes métalliques ; celles des oxydes métalloïdiques ne présentent pas des analogies aussi marquées et doivent être étudiées pour chaque oxyde en particulier.

OXYDENDRON (*din*) n. m. Genre d'éricinées, comprenant des arbres de 15 à 20 mètres de hauteur. (Les feuilles sont persistantes, d'abord velues, puis glabres ; les fleurs, petites, blanches, forment des panicules terminales, rameuses. Les branches et l'écorce servent à teindre en noir. On cultive cet arbre dans les jardins d'Europe.)

OXYDER (rad. *oxyde*) v. a. Combiner, au moins en partie, avec l'oxygène : *A haute température, l'air* OXYDE *la plupart des métaux.*

S'oxyder, v. pr. Etre oxydé : *Le fer s'*OXYDE *rapidement.*

OXYDINOTROPHOTÈNE n. m. Chim. Nom donné par Fritzche à la dinitroanthaquinone.

OXYDOCHLORURE (*klo*) n. m. Chim. Combinaison d'un oxyde avec un chlorure du même corps.

OXYDOCYANURE (*si*) n. m. Chim. Combinaison d'un oxyde avec un cyanure du même corps.

OXYDRACYLAMIDE adj. Chim. Syn. de PARAOXYBENZAMIQUE.

OXYDRAQUES (lat. *Oxydracæ*), ancien peuple de l'Inde cisgangétique, établi vers le confluent de l'Hydraote et de l'Acésine. Dans sa conquête de l'Inde, Alexandre entra dans la ville des Oxydraques et faillit y trouver la mort.

OXYDULE n. m. Chim. Premier degré d'oxydation d'un corps. ‖ On dit auj. PROTOXYDE.

OXYDULÉ, ÉE adj. Chim. Amené à l'état d'oxydule.

OXYÉRUCATE n. m. Sel dérivant de l'acide oxyérucique.

OXYÉRUCIQUE (*sik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^{13}H^{11}O^4$, qui résulte de l'action de l'oxyde d'argent sur l'acide érucique bromé.

OXYÉTHÉRIQUE (*rik'*) adj. Se dit de la lumière résultant de l'incandescence de la chaux portée au rouge blanc par la combustion d'un mélange de gaz oxygène et de vapeur d'éther, et des appareils au moyen desquels on obtient cette lumière. (C'est une simple modification de la lumière oxhydrique de Drummond. Les appareils oxyéthériques sont fréquemment employés dans les lanternes à projections lumineuses.)

OXYÉTHYLÉNIQUE (*nik'*) adj. Chim. Se dit des bases qui renferment le radical C^2H^4,OH substitué à l'hydrogène.

OXYFLUORURE n. m. Chim. Composé analogue aux oxychlorures et qui se forme lorsque dans un fluorure deux atomes de fluor sont remplacés par un atome d'oxygène.

OXYGALE (du préf. *oxy*, et du gr. *gala*, lait) n. m. Chim. Lait aigri. ‖ On dit aussi OXYGALA.

OXYGÉNABLE (*jé*) adj. Chim. Qui peut être combiné avec l'oxygène. ‖ On dit plutôt OXYDABLE.

OXYGÉNANT (*jé-nan*), **ANTE** adj. Chim. Qui produit l'oxygénation. ‖ On dit plutôt OXYDANT, ANTE.

OXYGÉNATION (*si-on*) n. f. Chim. Combinaison d'un corps avec l'oxygène. ‖ On dit plutôt OXYDATION.

— *Oxygénation du sang.* Absorption d'oxygène par le sang veineux qui se change en sang artériel.

OXYGÈNE (*jèn'* — du gr. *oxus*, acide, et *gennân*, engendrer) n. m. Corps simple de symbole O, de poids atomique 16, et de poids moléculaire 32.

— ENCYCL. L'*oxygène* est l'élément le plus abondant du globe terrestre ; il existe à l'état libre dans l'atmosphère, dont il constitue environ le cinquième en poids ; à l'état de combinaison, il existe dans l'eau, qui en contient les huit neuvièmes de son poids ; dans les silicates, qui forment une partie importante de la croûte terrestre ; dans beaucoup de minéraux et dans la plupart des substances organiques végétales et animales. On n'a jamais pu constater sa présence dans le soleil.

Malgré son abondance, il est resté longtemps inconnu. Ce n'est qu'en 1774 que Priestley l'obtint en décomposant l'oxyde de mercure par la chaleur ; Lavoisier établit ensuite ses propriétés principales, montra qu'il existe dans l'air et dans l'eau, et fit ressortir son rôle dans la respiration et la combustion ; par ses travaux sur l'oxygène, Lavoisier détruisit la théorie du phlogistique créée par Stahl et jeta les véritables bases de la chimie.

Les procédés de préparation de l'oxygène sont nombreux ; ceux des laboratoires consistent dans la décomposition, par la chaleur, soit d'un oxyde métallique, soit d'un sel métallique riche en oxygène. Les oxydes d'argent et de mercure se décomposent à température peu élevée et fournissent de l'oxygène pur, mais leur prix très élevé restreint leur emploi. Le bioxyde de manganèse $Mn\,O^2$, chauffé au rouge, perd le tiers de son oxygène ; c'est un produit naturel, donc assez peu coûteux, mais impur ; il contient en particulier des carbonates et des azotates, qui produisent comme impuretés dans l'oxygène du gaz carbonique et de l'azote. Le procédé le plus fréquemment employé consiste dans la calcination du chlorate de potassium ClO^3K ; le chlorate se transforme d'abord en chlorure et perchlorate, avec dégagement du tiers de son oxygène, puis, à température plus élevée, le perchlorate se décompose et abandonne le reste de l'oxygène. La décomposition est facilitée par l'addition au chlorate d'une petite quantité d'oxyde brun de manganèse. Celui-ci se suroxyde aux dépens du chlorate, et le composé formé se détruit immédiatement avec dégagement d'oxygène et régénération de l'oxyde de manganèse. Le gaz ainsi préparé contient de petites quantités de produits chlorés. Enfin, on emploie encore l'électrolyse de l'eau, qui fournit à l'anode de l'oxygène et un peu d'ozone, dont on se débarrasse facilement par la chaleur. V. OZONE.

Dans l'industrie, on extrait l'oxygène de l'air ; l'absorption des gaz avec lesquels il est mélangé étant difficilement réalisable, on engage l'oxygène dans une combinaison susceptible de le dégager ultérieurement ; c'est cette méthode même qui fut employée par Lavoisier pour montrer l'existence de l'oxygène dans l'air ; le mercure, à 350°, se combine à l'oxygène de l'air, et l'oxyde formé se décompose à température plus élevée en dégageant l'oxygène et régénérant le mercure ; une quantité limitée de mercure peut ainsi servir à préparer une quantité illimitée d'oxygène. Dans le procédé Boussingault, le mercure est remplacé par la baryte anhydre BaO ; vers 500°, elle absorbe l'oxygène de l'air et devient du bioxyde BaO^2 qui, vers 800°, donne la réaction inverse, dégageant l'oxygène absorbé et régénérant la baryte. L'air doit être préalablement débarrassé de son gaz carbonique et de sa vapeur d'eau par passage sur de la chaux ; la baryte donnerait en effet avec ces gaz des composés stables incapables de régénérer le corps primitif. Le procédé Boussingault a été modifié par Brin ; les alternances de température désagrégeant peu à peu la baryte la rendaient impropre à l'absorption des gaz et on devait la renouveler souvent ; dans le procédé actuel, la baryte reste à une température constante (700°) et l'on fait varier la pression ; pour l'absorption de l'oxygène, on fait passer l'air sous une pression de deux atmosphères, et pour le dégagement on fait le vide à 6^{cm} de mercure.

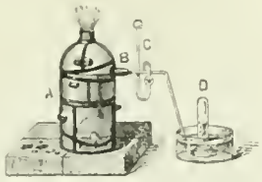

Préparation de l'oxygène à l'aide du bioxyde de manganèse : A, fourneau à réverbère, contenant le bioxyde ; B, tube à dégagement ; C, tube de sûreté ; D, éprouvette dans laquelle le gaz est recueilli.

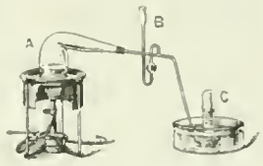

Préparation de l'oxygène par le chlorate de potassium : A, cornue contenant le chlorate ; B, tube de sûreté ; C, éprouvette dans laquelle le gaz est recueilli.

Dans le procédé Tessié du Motay et Maréchal, on remplace la baryte par un mélange de soude et de bioxyde de manganèse ; un courant d'air au rouge produit du manganate de sodium et de l'eau ; en substituant ensuite au courant d'air un courant de vapeur d'eau, on produit la réaction inverse, qui dégage de l'oxygène et régénère les corps primitifs.

L'oxygène est ainsi livré par le commerce dans des récipients en acier, où il est comprimé à 120 atmosphères.

C'est un gaz incolore, insipide et inodore ; sa densité par rapport à l'air étant 1,105, la masse d'un litre à 0° et 76^{cm} est $1^{gr},293 \times 1,105 = 1^{gr},429$. Il est très peu soluble dans l'eau (41$^{cm^3}$ dans un litre à 0°) et difficilement liquéfiable (point critique — 118°) ; il ne fut liquéfié qu'en 1877 par Cailletet et par Pictet, et ne fut obtenu à l'état de liquide statique qu'en 1883 par Wroblewski et Olzewski ; c'est un liquide bleu, bouillant à — 184° sous la pression atmosphérique, et à — 200° dans le vide ; Dewar l'a solidifié en le refroidissant par l'hydrogène liquide. L'oxygène gazeux est absorbé par l'argent fondu, qui le dégage en se solidifiant.

La chaleur (1400°), l'électricité, le transforment partiellement en ozone, avec absorption de chaleur.

L'oxygène se combine directement à tous les corps simples, sauf le fluor, le chlore, le brome, l'azote, l'or et le platine ; la combinaison peut se produire à des températures très variées pour un même corps, suivant son état physique ; certains corps, comme le fer, se combinent seulement au rouge avec l'oxygène quand ils sont compacts, et à froid lorsqu'ils sont à l'état de division extrême ; dans ce dernier cas, ils sont dits *pyrophoriques*. Avec certains corps, comme l'aluminium, l'oxydation n'est que superficielle, par suite de la formation d'une couche d'oxyde qui empêche le contact du métal et de l'oxygène ; avec d'autres, comme le fer, l'oxyde disparaît par fusibilité ou volatilité à mesure qu'il se forme, et l'oxydation est complète. Enfin, la vitesse de combinaison présente aussi une très grande importance : 1° lorsque la combinaison est très rapide, il se dégage en peu de temps une quantité de chaleur considérable et il y a généralement incandescence ; le phénomène est alors appelé *combustion vive* ; c'est le cas d'une allumette incomplètement éteinte, c'est-à-dire du charbon, ainsi que du soufre, du phosphore, du fer, du magnésium, pourvu qu'ils aient été préalablement allumés ; il se forme alors, dans chaque cas, le composé le plus stable à haute température, c'est-à-dire les anhydrides carbonique CO^2, sulfureux SO^2, phosphorique P^2O^5, l'oxyde salin de fer Fe^3O^4, et la magnésie MgO ; ces mêmes combustions se produisent aussi dans l'air, mais elles sont alors moins vives par suite de la dépense de chaleur nécessaire pour échauffer l'azote ; 2° si la vitesse de combinaison est faible, la quantité de chaleur dégagée, quoique étant aussi grande que dans le cas précédent, apparaît avec une telle lenteur qu'elle a le temps de se dissiper dans les corps voisins sans produire d'échauffement sensible ; c'est alors une *combustion lente* ; ce phénomène est très fréquent ; ainsi, un morceau de fer abandonné dans l'air humide se recouvre d'une couche de rouille qui est de l'oxyde ferrique hydraté. Grâce à certains ferments, l'ammoniaque se transforme en composés oxygénés de l'azote, l'alcool en acide acétique, etc. ; enfin, la respiration produit elle même, comme l'a montré Lavoisier, une combustion lente des matières organiques du corps et c'est la chaleur dégagée qui maintient le corps des animaux à une température supérieure à celle du milieu extérieur.

Certains gaz oxydants, tels que l'oxyde azoteux, entretiennent, comme l'oxygène, les combustions vives, mais non les combustions lentes.

Les applications de l'oxygène, sont très nombreuses ; sa combustion vive avec l'hydrogène ou le gaz d'éclairage permet de réaliser une très haute température utilisable, soit comme mode de chauffage (chalumeau oxhydrique pour la fusion du platine), soit comme mode d'éclairage (lampe Drummond, bec Auer, etc.). Dans l'industrie, l'oxygène de l'air intervient pour la fabrication de l'anhydride sulfureux et de l'acide sulfurique, des oxydes métalliques : minium, blanc de zinc, etc. La médecine emploie surtout l'*oxygène* en inhalations. On s'en est servi quelquefois pour entretenir autour des plaies une atmosphère impropre au développement de certains microbes anaérobies. Les inhalations d'oxygène sont indiquées dans l'obésité (pour faciliter les combustions internes), dans la dyspnée cardiaque, l'urémie et tous les états asphyxiques.

OXYGÉNER (*jé*. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'oxygène. Qu'ils oxygènent* ; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *J'oxygénerai. Il oxygénerait*) v. a. Combiner avec l'oxygène. Se dit surtout des métalloïdes ; pour les métaux, on dit plutôt OXYDER.)

Oxygéné, ée part. pass. *Eau oxygénée*. V. EAU.

S'oxygéner, v. pr. Etre, devenir oxygéné, combiné avec l'oxygène.

OXYGÉNIFÈRE (*jè* — de *oxygène*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Physiol. Qui porte l'oxygène. ‖ *Corpuscules oxygénifères*, Nom donné quelquefois aux globules du sang.

OXYGÉNOMÈTRE n. m. Chim. Syn. de EUDIOMÈTRE.

OXYGLOSSE n. m. Zool. Genre d'amphibiens anoures, de la famille des ranidés, propres à la Malaisie. (Ce sont des grenouilles assez petites, à tête courte.)

OXYGLOTTE (du préf. *oxy*, et du gr. *glôtta*, langue) adj. Bot. Se dit des végétaux dont les pétales, les sépales ou les fruits sont aigus.

OXYGLUTARIQUE adj. Chim. V. OXYPYROTARTRIQUE.

OXYGNATHE n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, propres à l'Asie tropicale. (L'espèce type [*oxygnathus elongatus*] habite l'Inde.)

OXYGONE (du préf. *oxy*, et du gr. *gonos*, angle) adj. Géom. Qui a tous ses angles aigus : *Triangle* OXYGONE. (Peu usité ; on dit ACUTANGLE.)

OXYGUMMIQUE (*mik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide qui résulte de l'oxydation de la glucose.

— ENCYCL. Lorsqu'on chauffe la glucose avec de l'oxyde de cuivre hydraté et de la potasse pour obtenir l'acide gummique de Reichardt, qu'on précipite le liquide résultant par le chlorure de baryum après l'avoir rendu légèrement alcalin par l'ammoniaque, et qu'on dessèche au bain-marie le précipité de gummate de baryum, ce précipité absorbe de l'oxygène et se dédouble en partie en oxygummate barytique et anhydride carbonique. L'acide oxygummique n'est probablement que de l'acide oxalique.


Oxygyre.

OXYGYRE (*jir'*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des atlantidés, répandus dans les mers chaudes. (Ce sont des animaux grêles, allongés, à coquille nautiloïde, laiteuse, avec large opercule triangulaire et transparent.)

OXYHAPHIE (*fi* — du préf. *oxy*, et du gr. *aptein*, toucher) n. m. Développement excessif du sens du toucher.

OXYHÉMOGLOBINE (du préf. *oxy* ; du gr. *haima*, sang, et du radic. de *globule*) n. f. Matière colorante des globules rouges du sang.

— ENCYCL. Cette substance protéique et ferrugineuse dérive de l'hémoglobine par oxydation au contact de l'air ; elle existe dans les globules rouges, et en petite quantité, dans les muscles. Elle cristallise dans le système orthorhombique, est soluble dans l'eau et les solutions salines faibles ; les alcalis concentrés, les acides décomposent ses solutions en donnant de l'hématine et un précipité albumineux. Il en est de même de la chaleur prolongée à 80°, qui donne parfois de la méthémoglobine.

L'*oxyhémoglobine* est facilement dissociable ; placée dans une atmosphère contenant peu d'oxygène, elle se dédouble en hémoglobine et oxygène. La réaction inverse a lieu si l'atmosphère est riche en oxygène ; l'hémoglobine donne alors de l'oxyhémoglobine. C'est grâce à cette propriété que les globules rouges portent l'oxygène dans l'intérieur des tissus par l'intermédiaire de la respiration et de la circulation. Sous l'influence de la chaleur, de l'alcool, ou du suc gastrique, l'oxyhémoglobine se décompose en *hématine* et en une matière albuminoïde.

Pour préparer l'oxyhémoglobine on ajoute à du sang défibriné 20 volumes d'eau salée à 10 pour 1.000 et l'on centrifuge ; on décante et de nouveau on lave les globules, que l'on sépare encore par centrifugation. On additionne alors la purée de globules de 2 volumes d'eau distillée, puis d'un quart du volume d'alcool à 90°. On laisse le mélange obtenu pendant quarante-huit heures à — 10°. On obtient ainsi des cristaux d'hémoglobine, que l'on peut purifier en répétant les mêmes opérations.

OXYHYDROQUINONE (*ki*) n. m. Composé $C^6H^3(OH)^3$, que l'on obtient en fondant à l'air de l'hydroquinone et de la soude caustique. Syn. PHÉNÉTRIOL.

OXYHYPOGÉIQUE (*jé-ik'* adj. Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'oxyde d'argent sur l'acide hypogéique bromé.

OXYIODURE n. m. Chim. Composé analogue aux oxychlorures, qui se forme lorsque, dans un iodure, deux atomes d'iode sont remplacés par un atome d'oxygène.


Oxylobe.

OXYISUVITIQUE (*tik'*) adj. Se dit d'un acide $C^5H^4O^5$ que l'on obtient par l'action d'un alcali sur l'éther ethylique et qui par oxydation donne un isomère de l'acide urique.

OXYLÉPIDÈNE n. f. Chim. V. LÉPIDÈNE.

OXYLEUCOTINE n. f. Chim. V. LEUCOTINE.

OXYLOBE n. m. Bot. Genre de légumineuses papilionacées.

— ENCYCL. Les *oxylobes* (oxylobium) sont des arbustes australiens, à feuilles simples, généralement opposées ou verticillées. Ces jolies plantes étaient jadis cultivées assez communément dans les serres froides.

Oxylos. Myth. gr. Héros étolien, fils d'Hémon. Il tua son frère involontairement, en jouant au disque. Forcé de quitter son pays, il se joignit aux Héraclides, qui envahissaient le Péloponèse. Après la conquête, il devint roi d'Elide. Il restaura les jeux Olympiques et agrandit Elis. Il partagea le pouvoir avec Agorios, descendant d'Oreste.

OXYMALÉIQUE (*lé ik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^4H^4O^5$, qui diffère de l'acide maléique par un atome d'oxygène en plus, et de l'acide malique par un atome d'oxygène en moins.

OXYMALONIQUE adj. Chim. Syn. de TARTRIQUE.

OXYMEL (*mèl'*) ou **OXYMELLITE** (*mèl' lit'*) n. m. Pharm. et therap. Mellite ayant pour base un vinaigre.

— Encycl. *L'oxymel simple* s'obtient avec 500 parties de vinaigre et 2.000 de miel. *L'oxymel scillitique*, diurétique assez employé, s'obtient de même en remplaçant le vinaigre simple par le vinaigre scillitique. *L'onguent égyptiac*, employé en médecine vétérinaire, est un oxymellite de cuivre obtenu avec miel blanc, vinaigre et verdet.

OXYMÉRIDE n. f. Genre de santalacées, comprenant des arbustes rameux, à feuilles linéaires ou écailleuses, à fleurs en épis, vivant en Australie.

OXYMÉTRIE (*trî* — du préf. *oxy*, et du gr. *métron*, mesure) n. f. Détermination de la quantité d'acide libre ou de sel acide contenue dans une substance.


Oxymirus (gr. nat.).

OXYMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui a rapport à l'oxymétrie : *Degré* OXYMÉTRIQUE.

OXYMIRUS (*russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la tribu des cérambycinés, propres aux montagnes d'Europe. (*L'oxymirus cursor*, répandu dans les Pyrénées et les Alpes, atteint 25 millimètres de long.)

OXYMITRA n. f. Genre d'anonacées, tribu des *oxymitrées*, comprenant des arbustes ligneux, à feuilles alternes, dont on connaît dix espèces, d'Asie et d'Océanie.

OXYMITRÉES n. f. pl. Tribu des anonacées, caractérisée par les carpelles biovulés et les graines non aogulleuses, dont le genre *oxymitra* est le type. — *Une* OXYMITRÉE.

OXYMORON (mot lat.; du gr. *oxumóron;* de *oxus*, piquant, et *móros*, sot) n. m. Littér. Figure qui consiste à rendre une fine nuance de pensée au moyen d'une expression en apparence contradictoire : *Un silence éloquent*.

OXYMORPHINE n. f. Composé de nature alcaline, qui serait plutôt de l'*oxydimorphine* $C^{34}H^{34}Az^2O^6$, et que l'on obtient en traitant une solution de chlorhydrate de morphine par l'acide azoteux.

OXYMURIATE n. m. Chim. Anc. syn. de CHLORURE.

OXYMURIATIQUE adj. Chim. ‖ *Acide oxymuriatique*, Ancien nom du chlore.

OXYMYCTÈRE n. m. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des muridés, comprenant cinq espèces de rats à pelage plus ou moins raide, d'habitudes fouisseuses, répandus surtout au Brésil.

OXYNAPHTALIQUE adj. Chim. ‖ *Acide oxynophtalique*, Syn. de OXYNAPHTOQUINONE.

OXYNAPHTOÏQUE (*ik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide qui prend naissance dans l'action simultanée de l'anhydride carbonique et du sodium sur le naphtol.

OXYNAPHTOQUINONE (*ki*) n. f. Nom donné à la naphtoquinone possédant une fonction phénolique.

— Encycl. *L'oxynaphtoquinone*, appelée encore *juglon* ou *nucine*, a pour formule $C^{10}H^6O^3 = OH$. On prépare ce corps au moyen du brou de noix (*juglans regia*), qui renferme le diphénol correspondant à cette quinone, et que l'on désigne sous le nom d'hydrojuglon. On épuise à l'éther ce brou de noix, puis on l'oxyde avec le bichromate de potasse et l'acide sulfurique; le produit de l'oxydation est extrait à l'éther, puis mis à cristalliser dans un mélange de chloroforme et de ligroine. Les aiguilles rouges obtenues fondent vers 151°.

La *dioxynaphtoquinone* ou *naphtazarine* $C^{10}H^4O^4(OH)^2$ s'obtient en même temps que la *trioxynaphtoquinone* $C^{10}H^5O^3(OH)^3$ en chauffant à 210° l'α-dinitronaphtalène avec du zinc et de l'acide sulfurique. On les sépare en traitant par l'acide acétique, qui dissout la dioxynaphtoquinone seule.

OXYNAPHTYLAMINE n. f. Base qui résulte de l'action de divers agents oxydants sur la naphtylamine. ‖ On l'appelle aussi OXYNAPHTYLIDINE, NAPHTAMÉINE.

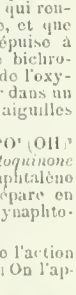
Oxynoé.

OXYNAPHTYLE n. m. Radical de l'acide oxynaphtalique. Syn. OXYCHLORONAPHTALOSE, OXYDE DE CHLOROXENAPHTOSE.

OXYNÉVRINE n. f. Alcaloïde découvert, en 1866, dans la betterave et dans les mélasses et que l'on obtient par oxydation de la névrine par l'acide nitrique. ‖ Syn. BÉTAÏNE, LYCINE.

Oxinios. Myth. gr. Troyen, fils d'Hector. Il fut envoyé par Priam en Lydie, avec son frère Scamandre, pendant le siège de Troie. Après la ruine de Troie, ils retournèrent dans leur patrie, où ils fondèrent un nouveau royaume.

OXYNOÉ n. f. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des *oxynoïdes*, répandus de la Méditerranée à l'Océanie et aux Antilles. ‖ Syn. LOPHOCERCUS et ICARUS.

— Encycl. Les *oxynoés* sont des animaux allongés, avec une paire de tentacules cylindriques, ne pouvant rentrer dans leur petite coquille mince, cartilagineuse et fragile, enroulée.

OXYNOÉIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches, renfermant les *oxynoés* et *lobigères*. — *Un* OXYNOÉIDE.

OXYNOTE n. m. Sous-genre de campéphages, comprenant deux espèces propres aux Mascareignes.

— Encycl. Les *oxynotes* sont des gobe-mouches, de la taille des moineaux, à livrée noir bleu et gris clair chez les mâles, rousse variée de brun chez les femelles. Ils détruisant les insectes nuisibles aux palmiers à choux palmistes. L'*oxynotus rufiventer* est vulgairement appelé *cuisinier*, à l'île Maurice; on le trouve aussi à Madagascar. L'*oxynotus Newtonus* est propre à la Réunion.


Oxynote.

OXYOME n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, de la tribu des aphodiinés. (Ce sont de petits aphodius, à livrée sombre, communs en France.)

OXYOPE n. m. Genre d'arachnides aranéides, type de la famille des *oxyopidés*, répandus surtout dans les régions chaudes.


Oxyome (gr. 6 fois).

— Encycl. Les *oxyopes* sont des araignées de taille médiocre ou petite, allongées, à pattes épineuses, à livrée fauve ou grise, variée de brun, et hérissées de poils raides. Deux espèces se trouvent aux environs de Paris (*oxyopes lineatus* et *ramosus*).

OXYOPIDÉS n. m. pl. Famille d'arachnides aranéides, renfermant les genres *oxyope* et voisins. — *Un* OXYOPIDÉ.

OXYOSMIE (*smî* — du préf. *oxy*, et du gr. *osmé*, odorat) n. f. Sensibilité extrême, mais non morbide, de l'odorat. (On l'observe chez certaines personnes, et dans certaines races [nègres] à l'égard de toutes les odeurs ou d'une catégorie spéciale d'odeurs.)

OXYPAPPE n. m. Genre de composées, comprenant des herbes à feuilles basilaires et opposées, à fleurs en capitules, qui croissent au Mexique.

OXYPENTALDINE n. f. Chim. V. OXALDINE,

OXYPÉTALE n. m. Genre d'asclépiadées, tribu des cynanchées, comprenant des herbes et des sous-arbrisseaux à fleurs bleues, qui croissent en Amérique, et qui parfois sont cultivés en France.

OXYPÉTALÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'oxypétale.

— n. f. pl. Section de la famille des asclépiadées, tribu des cynanchées, ayant pour type le genre *oxypétale*. — *Une* OXYPÉTALÉE.

OXYPEUCÉDANINE n. f. Chim. V. PEUCÉDANINE.

OXYPHÉNOL n. m. Chim. Phénol diatomique, qui se produit dans la distillation sèche du cachou. ‖ On l'appelle aussi ACIDE OXYPHÉNIQUE OU PYROMORINTANNIQUE ET PYROCATÉCHINE. V. PYROCATÉCHINE.

OXYPHILE (du préf. *oxy*, et du gr. *philos*, ami) n. f. Chim. Leucocyte polynucléaire, que l'on rencontre parfois dans le sang, et dont certaines granulations ont une affinité spéciale pour les colorants acides. V. ÉOSINOPHILE.

OXYPHOSPHURE (*foss*) n. m. Composé de phosphore, d'oxygène et d'un troisième élément.

OXYPHOTÈNE n. m. Chim. Syn. de ANTHRAQUINONE.

OXYPHYLLE (du préf. *oxy*, et du gr. *phullon*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles aiguës.

OXYPICRATE n. m. Sel dérivant de l'acide oxypicrique.

OXYPICRIQUE (*krik'*) adj. Se dit d'un acide $C^6H^3(AzO^2)^2O^2$, que l'on obtient par l'action de l'acide nitrique sur la résorcine. (C'est un acide bibasique, fondant à 175° et donnant des sels détonants.) ‖ On l'appelle aussi ACIDE TYPHNIQUE, AMER ARTIFICIEL, TANIN ARTIFICIEL, EXTRAIT DE CAMPÊCHE, TRINITRORÉSORCINE.

OXYPILE n. m. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des mantidés, comprenant des mantes de taille moyenne, propres à l'Afrique tropicale.


Oxypleure (gr. nat.)

OXYPINOTANNIQUE (*tan'-nik'*) adj. Se dit d'un acide qui s'extrait des aiguilles du sapin d'Ecosse à la fin de décembre. (Au printemps, les mêmes aiguilles donnent l'acide tannopiaïque.)

OXYPLEURE (*ksi*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la famille des cérambycidés (propres à l'Europe méridionale). (L'oxypleure de Nodier [*oxypleurus scutellaris*] est un capricorne long de 15 millimètres, roux, pubescent, à antennes assez courtes, dont la larve vit dans les pins. On le trouve, toujours rarement, en France.)

OXYPODE n. f. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, de la famille des staphylinidés, répandus dans l'hémisphère boréal.

— Encycl. Les *oxypodes* sont des aléocharinés de petite taille, assez courts, fauves, roux ou bruns, plus ou moins pubescents, vivant parmi les débris végétaux, certains dans les fourmilières. L'*oxypoda alternans*, jaune et rousse, est commune aux environs de Paris.


Oxypode (gr. 3 fois).


Oxypore (gr. 2 fois).

OXYPORE n. m. Genre d'insectes coléoptères brachelytres, de la famille des staphylinidés, répandues dans l'hémisphère nord.

— Encycl. Les *oxypores* sont des oxytelinés, assez robustes, épais, à grosse tête munie de fortes mandibules, à livrée jaune, rousse et noire, luisante. Ces jolis staphylins vivent dans les champignons.

OXYPORPHYRIQUE (*rik'* adj. Chim. Se dit d'un acide qui est produit par l'action de l'acide nitrique sur l'euxanthone.

OXYPROPIONIQUE adj. Chim. Syn. de LACTIQUE.

OXYPTILE n. f. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des thomisidés, comprenant une cinquantaine d'espèces d'araignées trapues, épaisses, à téguments épais et coriaces, garnis de crins, propres aux régions froides.

OXYPYCNE (du préf. *oxy*, et du gr. *puknos*, serré) adj. m. Musiq. anc. Se disait du troisième son de chaque tétracorde, en montant du grave à l'aigu : *Les sons* OXYPYCNES.

OXYPYROTARTRIQUE (*trik'*) adj. Se dit d'un acide homologue de l'acide malique. (Il se présente suivant quatre composés isomères : l'*acide oxypirotartrique* proprement dit, en cristaux fusibles à 135°, solubles dans l'alcool et l'éther; l'*acide oxyglutarique*, difficilement cristallisable; l'*acide citramalique* [v. CITRAMALIQUE]; et l'*acide itamalique* [v. ITAMALIQUE].)

OXYQUININE (*ki*) n. f. Alcaloïde $C^{20}H^{24}Az^2O^3$, qui représente de la quinine additionnée d'un atome d'oxygène, et qui a été obtenue en faisant bouillir de l'azotite de potassium avec du sulfate de quinine.

OXYQUINOLÉINE (*ki*) n. f. Syn. de CARBOSTYRILE. (V. ce mot.)

OXYRACHIS (*kiss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, répandus surtout dans les régions tropicales. (Ce sont des membracinés remarquables par leur corselet bombé, prolongé postérieurement en longue pointe fine et armé en avant de deux cornes.)

OXYRAMPHE (*ranf'*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux, type de la tribu des *oxyramphinés*, comprenant des fourmiers à livrée verdâtre, rehaussée souvent par une huppe rouge, et qui habitent l'Amérique tropicale.

OXYRAMPHINÉS (*ran*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux ténuirostres, de la famille des anabatidés, renfermant le seul genre *oxyramphe*. — *Un* OXYRAMPHINE.

OXYRIE (*ri*) n. f. Genre de polygonées, comprenant des herbes vivaces, qui croissent sur les montagnes de l'Europe et de l'Asie.

OXYRRHINE ou **OXYRRHINA** n. f. Genre de poissons plagiostomes, du groupe des squales, comprenant deux


Oxyrrhine.

espèces, répandues dans les mers chaudes et tempérées.

— Encycl. Les *oxyrrhines* sont des lamies fusiformes, à museau pyramidal et pointu, à dents longues et non dentelées sur les bords, à évents très petits. Ces requins atteignent jusqu'à 4 mètres de long. L'oxyrrhine marrachou (*oxyrrhina Spallanzanii*) se trouve dans la Méditerranée et le golfe de Gascogne.

OXYRHOPE n. m. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des colubridés, comprenant dix-sept espèces, répandues dans l'Amérique tropicale. (Les oxyrhopes sont des couleuvres cylindriques ou légèrement comprimées, à queue assez courte, à livrée rougeâtre, jaunâtre ou fauve, marquée de brun; leur taille n'excède guère 1 mètre.)


Oxyrhope.

OXYRHYNCHITE (NOME), nom que les géographes grécoromains donnaient au XIXe nome de la Haute-Egypte, à cause du poissoe oxyrhynque qu'on y adorait.

OXYRHYNCHUS, ancienne ville de l'Egypte moyenne, dont les habitants, renommés pour leur extrême dévotion, étaient presque tous devenus chrétiens dans le IVe siècle. Auj. *Bernesé*.

OXYRHYNQUE ou **OXYRHINQUE** (*rink'*) n. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant des charançons de Malaisie et de Chine.

— Ichtyol. Nom spécifique d'un poisson du groupe des saumons, le corégone houting. (Les Grecs avaient donné ce nom à un poisson du Nil, le *mormyre*, à cause de son grouin allongé. Les Egyptiens le consacraient à Set-Typhon; seul de tous les poissons, il n'avait pas respecté les morceaux du cadavre d'Osiris : il avait dévoré le phallus du dieu. Les habitants du XIXe nome de la Haute-Egypte lui rendaient un culte, et les Grecs avaient donné à leur nome le nom d'Oxyrynchite, à leur ville le nom d'Oxyrynchus.)

OXYRHYNQUES (*rink'*) n. m. pl. Groupe de crustacés décapodes brachyures, comprenant ceux dont la carapace triangulaire se prolonge en avant par un rostre plus ou moins long, simple ou fourchu, et se divise en régions limitées par des enfoncements bien nets. (Les oxyrhynques ou majacés se divisent en deux familles : *majidés* et *parthénopidés*.) — *Un* OXYRHYNQUE.

OXYSALICYLIQUE (*si-lik'*) adj. Se dit d'un acide $C^7H^6O^4$, isomère des acides hypogallique, protocatéchique, vanillique, et qui paraît identique avec le gentisin.

OXYSEL n. m. Chim. V. SEL.

OXYSÉLÉNIURE n. m. Composé de sélénium, d'oxygène et d'un troisième élément.

OXYSORBIQUE adj. Chim. V. PICOLIQUE.

OXYSPERME (*spèrm'* — du préf. *oxy*, et du gr. *sperma*, graine. adj. Bot. Qui a des graines pointues.

OXYSTERNE (*stern'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des histéridés. (L'oxysternegéant [*oxysternus maximus*], de la Guyane, est un insecte de grande taille, noir, portant quatre stries sur ses élytres.)

OXYSTOME (*stom'* — du préf. *oxy*, et du gr. *stoma*, bouche) adj. Hist. nat. Dont la bouche ou l'ouverture est à bords tranchants ou de forme aiguë. ‖ On dit aussi OXYSTOMATE.

— n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, de la famille des carabidés, propres à l'Amérique équatoriale. — n. m. pl. Groupe de crustacés décapodes brachyures comprenant ceux dont la carapace circulaire, ou seulement arquée en avant, rejoint par sa région frontale le cadre buccal toujours terminé en pointe antérieurement. ‖ Ancienne division des mollusques gastéropodes, répondant à la famille actuelle des *janthinidés*. — *Un* OXYSTOME.

OXYSTRYCHNINE (*strik'*) n. f. Nom donné à des produits de l'oxydation de la strychnine, que Schutzemberger obtint en faisant bouillir du sulfate de strychnine avec une solution aqueuse d'azotite de potassium.

OXYSUBÉRATE n. m. Sel dérivant de l'acide oxysubérique.

OXYSUBÉRIQUE (*rik'*) adj. Se dit d'un acide $C^8H^{12}O^5$, obtenu par la saponification des éthers subériques que l'on obtient en traitant l'éther bromobutyrique par l'argent en poudre.

OXYSUCCINIQUE adj. Chim. Syn. de MALIQUE.

OXYSULFACÉTYLE n. m. Chim. Syn. de ÉTHER SULFURÉ.

OXYSULFOBENZIDE (*bin'*) n. m. Composé de formule $(C^6H^4OH)^2SO^2$, que l'on obtient en chauffant au bain d'huile vers 190° un mélange de phénol et d'acide sulfurique fumant.

OXYSULFOCYANURE (*si'*) n. m. Chim. Combinaison d'un sulfocyanure avec l'oxygène.

OXYSULFOSEL n. m. Chim. Combinaison d'un sulfosel avec l'oxygène.

OXYSULFURE n. m. Composé de soufre, d'oxygène et d'un troisième élément.

— ENCYCL. On considère aujourd'hui les *oxysulfures* comme des sulfures dans lesquels l'oxygène s'est partiellement substitué au soufre ; ainsi, l'oxysulfure d'antimoine Sb^2O^2S est du sulfure d'antimoine Sb^2S^3, dans lequel deux atomes de soufre ont été remplacés par deux atomes d'oxygène. On trouve dans la nature un oxysulfure d'antimoine Sb^2OS^2 appelé *kermès* et on obtient par grillage du sulfure d'antimoine ou *stibine* des oxysulfures qui, suivant leur degré d'oxydation, portent les noms de *foie d'antimoine, safran d'antimoine* ou *verre d'antimoine*.

OXYSYLVIQUE (*vik'*) adj. Se dit d'un acide obtenu en abandonnant à l'air, pendant quelques semaines, une solution alcoolique d'acide sylvique cristallisable.

OXYTARTRE n. m. Chim. Syn. de ACÉTATE DE POTASSIUM.

OXYTÈLE n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, type de la tribu des *oxytélinés*, répandus surtout dans l'hémisphère nord.


Oxytèle (gr. 4 fois).

— ENCYCL. Les *oxytèles* sont de petits staphylins bruns, noirs ou roux, aplatis, rugueux, qui vivent dans les matières stercoraires et volent le soir souvent en troupes ; ce sont eux qui entrent souvent dans les yeux des promeneurs, au voisinage des fumiers.

OXYTÉLINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères brachélytres, de la famille des staphylinidés, renfermant les *oxytèles* et genres voisins. — *Un* OXYTÉLINÉ.

OXYTÉREPHTALAMIQUE (*rèf'-ta, mik'*) adj. Se dit d'un acide $C^6H^3(AzH^2)(CO^2H)^2$, dérivé de l'acide oxytérephtalique par substitution de l'amidogène AzH^2 à l'hydrogène. Syn. AMIDO-TÉRÉPHTALIQUE.

OXYTÉREPHTALATE (*rèf'*) n. m. Sel dérivant de l'acide oxytérephtalique.

OXYTÉREPHTALIQUE (*rèf, lik'*) adj. Se dit d'un acide $C^6H^2OH(CO^2H)^2(CH^3)$, que l'on obtient par l'action de l'acide nitreux sur l'acide amidotérephtalique.

OXYTÉTRALDINE n. f. Chim. V. OXALDINE.

OXYTÉTRIQUE adj. Chim. V. TÉTRIQUE.


Oxythyrea (gr. d'un tiers).

OXYTHYREA (*ré-a*) n. f. Genre de cétoines, répandues dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les *oxythyrea*, à livrée noire ou bronzée, tachée de blanc, se tiennent ordinairement enfoncées dans les fleurs des chardons comme l'*oxythyrea stictica* ou cétoine piquetée, très commune en France.

OXYTHYREUS (*ré-uss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des phymatidés, comprenant une seule espèce, l'*oxythyreus cylindricornis*, qui est un curieux représentant de la tribu des macrocéphalinés, allongé, long de 1 centimètre et d'un brun rougeâtre.

OXYTOLIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un acide qui se produit dans l'oxydation du toluène.

OXYTOLUAMIQUE (*mik'*) adj. Se dit d'un acide, qui est encore connu sous le nom d'*acide amidotoluique*, et que l'on peut considérer soit comme provenant de l'acide oxytoluique par la substitution d'un amidogène à un oxhydryle, d'où son nom d'acide oxytoluamique, soit comme dérivant de l'acide toluique par la substitution d'un amidogène à l'hydrogène, d'où son nom d'acide amidotoluique.

OXYTOLUIQUE (*lu-ik'*) adj. Se dit de l'un quelconque des acides phénols isomères $C^6H^3(OH)=(CH^3CO^2H)$, dont la formule renferme les éléments de l'acide toluique avec un atome d'oxygène en plus. Syn. OXYTOLUILIQUE, CRÉSOTINIQUE, etc.

OXYTON (mot lat. ; du gr. *oxutonon* ; de *oxus*, aigu, et *tonos*, ton) n. m. Gramm. Mot ayant l'accent tonique sur sa finale. (Il n'y a pas d'oxytons en latin [sauf les monosyllabes]. En français, depuis que l'e muet final a cessé complètement d'être prononcé, tous les mots sont oxytons.)

OXYTRIALDINE n. f. Chim. V. OXALDINE.

OXYTRICHE (*trik'*) n. m. Genre d'infusoires hypotriches, type de la famille des *oxytrichidés*, vivant dans les eaux douces et salées. (Ce sont des animalcules nageant librement, de forme changeante, à soies abdominales disposées en deux rangées. L'*oxytricha æruginosa* des eaux douces et l'*oxytricha scutellum* des mers européennes peuvent servir d'exemples.)

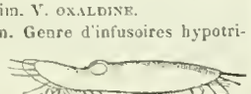
Oxytriche (très grossi).

OXYTRICHIDÉS (*ki*) n. m. pl. Famille d'infusoires hypotriches, renfermant les genres *oxytriche* et voisins. — *Un* OXYTRICHIDE.

OXYTRIMÉSIQUE (*zik'*) adj. Se dit d'un acide de formule $C^6H^3\equiv(CO^2H)^3$, que l'on obtient dans l'action du gaz carbonique sur le salicylate basique de sodium à 400°.

OXYTROPIS (*piss*) n. m. Genre de légumineuses papilionacées, dont les fleurs rappellent celles des astragales. (Ce sont des herbes ou des arbrisseaux de l'hémisphère boréal. Quelques espèces forment sur le sol un véritable gazon. On les cultive pour orner les rocailles.)

OXYURE n. f. Genre de vers nématodes, de la famille des ascarididés, parasites dans divers animaux.

— ENCYCL. Les *oxyures* sont de petits vers filiformes, à extrémité antérieure ordinairement trilobée et munie de petites papilles, à extrémité postérieure prolongée en pointe aiguë chez les femelles, papilleuse et semblant fourchue chez les mâles. Il en existe aussi bien chez les insectes (*oxyurus blattæ*) que chez les chevaux (*oxyurus curvula*). L'espèce propre à l'homme, où elle produit parfois de graves accidents, est l'oxyure vermiculaire (*oxyurus vermicularis*) ; c'est l'*ascaris* d'Hippocrate, le *lumbriculus* d'Aldrovando. Le mâle ne dépasse pas 5 millimètres de long, la femelle en atteint jusqu'à 12. Ces vers se tiennent dans tout l'intestin ; les mâles semblent surtout fréquents dans l'appendice iléo-cœcal. Au moment de la ponte, les femelles passent dans le rectum, et cherchent à s'échapper par l'anus, où elles causent un prurit particulier. Les oxyures abondent surtout chez les femmes peu habituées à la propreté. Elles envahissent alors les organes génitaux, où elles amènent une irritation qui cause de la leucorrhée constante et souvent des accès de nymphomanie. Chez les enfants mâles, d'autres accidents se produisent par l'excitation du prépuce, etc. Les accidents principaux causés par cette oxyure sont, en dehors de ceux précédemment énoncés, les pertes séminales, des attaques épileptiformes, l'incoordination motrice, l'amaurose, des syncopes, l'incontinence d'urine, etc. On conseille contre les oxyures les lavements à l'eau froide, ou à l'eau de chaux, les purgatifs, et surtout les applications de pommade mercurielle.


Oxyures (*a*, femelle ; *b*, mâle [grossis 5 fois]).

OXYURIQUE (*rik'*) adj. Se dit d'un acide obtenu par Vauquelin en traitant l'acide urique par l'acide azotique et neutralisant par la chaux le produit de la réaction.

OXYVALÉRATE n. m. Sel dérivant de l'acide oxyvalérique.

OXYVALÉRIQUE (*rik'*) adj. Se dit d'un acide $C^5H^{10}O^3$, obtenu en traitant par l'oxyde d'argent une solution d'acide bromovalérique dans l'eau bouillante. ‖ Se dit aussi d'acides isomères du précédent et particulièrement de l'*acide éthométhoxalique*.

OXYXANTHONE n. m. Chim. V. XANTHONE.

OYA, bourg d'Espagne (prov. de Pontevedra), sur la côte de l'océan Atlantique ; 3.500 hab. Commerce de vins.

OYAC, OUYA, MAHOURY ou **MAHURI**, fleuve de l'Amérique du Sud (Guyane française), formé par la réunion de la rivière de la Comté et de l'Orapou ; celle-là, plus importante, prend sa source, sous le nom de « rivière Blanche », coule vers le N.-E., coupée de cascades, et se perd dans l'Atlantique, non loin de Cayenne, par une large embouchure, après un cours d'environ 150 kilomètres, en grande partie accessible à la navigation.

OYACOULETS, Indiens peu connus de la Guyane française, dans le haut Maroni. Ils ont la peau blanche, la taille élevée et les cheveux blonds. Leur langue n'est pas comprise de leurs voisins.

OYAMA (Iyao), maréchal et homme d'Etat japonais, né en 1843. Il prit une part active à la restauration du mikado en 1868, contribua à réprimer l'insurrection de Satsouma (1877), fut ensuite sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, puis préfet de police de Tokio (1879). Il devint en 1880 ministre de la guerre et en 1882 chef de l'état-major. Il était en France, chargé d'une mission d'études militaires, au moment où éclata la guerre franco-allemande de 1870-1871. Après avoir suivi les péripéties de cette lutte, il fut le premier à initier l'armée japonaise à la pratique des lois de la guerre des Etats civilisés. Ce fut lui qui conseilla l'adhésion du Japon à la convention de Genève. En 1884, il revint encore étudier l'organisation militaire des différents Etats européens ; cette même année, il fut créé comte. Pendant la guerre sino-japonaise (1894-1895), il commanda le second corps d'armée et gagna, notamment, la bataille de Port-Arthur (nov. 1894). Ses succès pendant cette expédition lui valurent les titres de *marquis* et de *maréchal de l'empire*.


Oyama.

OYAMPIS, Indiens de la Guyane, habitant les collines situées sur les deux rives du haut Oyapock. Cette tribu est renommée pour son habileté à fabriquer des couronnes de plumes qui servent à maintenir les cheveux.

OYANCE (*o-i-anss* — rad. *ouir*) n. f. Cout. anc. Redevance qui se payait au jour indiqué par un cri public. ‖ On disait aussi OANCE.

OYANT (*o-ian*), **ANTE** (rad. *ouir*) adj. Qui écoute, à qui l'on adresse la parole. Vx.

— Dr. *Oyant compte* ou *Comptable oyant*, Celui à qui l'on rend compte : *les* OYANTS COMPTE.

OYAPOCK, fleuve de l'Amérique du Sud, dans la Guyane, dont il constitue en partie la limite sud-orientale. L'Oyapock naît dans les monts Tumuc-Humac, non loin du pic Crevaux, du nom de l'explorateur à qui est due la découverte de ces sources. Le fleuve coule vers le N.-E. et atteint l'Atlantique par un large estuaire, après un cours d'environ 490 kilomètres.

OYAPOCK, quartier de la Guyane française, tirant son nom du fleuve *Oyapock*. Superf. 16.000 kilom. carr. ; pop. 800 hab. environ. Principale agglomération : *Saint-Georges*. Culture du caféier, de la canne à sucre, du rocou.

OYARZUN (anc. **Olarso** ou **Oeaso**), bourg d'Espagne (Provinces Basques [prov. de Guipuzcoa]), sur la rivière du même nom ; 4.000 hab. Fer, étain, plomb, cuivre, jaspe. Sources minérales à proximité.

OYAT (*o-i-a*) n. m. Nom donné, en Picardie, à l'*ammophyla arenaria*, graminée employée à fixer les dunes.

OYE, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 36 kilom. de Saint-Omer ; 2.612 hab. Ch. de f. Nord. Ruines de l'ancien château. Oye (*Ansaria*) fut, du XVe au XVIIe siècle, le chef-lieu d'un comté puissant.

OYÉ, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 17 kilom. de Charolles, sur un affluent de l'Arconce ; 805 hab. Fours à chaux. Clocher roman ; château des XIVe et XIXe siècles ; à Sancenay, chapelle de la Vierge, lieu de pèlerinage.

OYEN (*o-i-in* n. m. Agric. Semaille d'octobre et de novembre, dans la Lorraine.

OYER *oi-i-é* — rad. *oie*) n. m. Marchand d'oies rôties, rôtisseur. (Vx.)

OYONNAX, ch.-l. de cant. de l'Ain, arrond. et à 16 kilom. de Nantua, sur un affluent de l'Oignin ; 6.140 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vastes forêts. Tourbe. Commerce de bois. Fabriques de peignes en corne et en buis, d'objets en celluloïd, de cartonnages, de pipes en bruyère. Fonderie de cuivre, scierie ; fabrique de soieries et de draperies. — Le canton a 11 comm. et 11.309 hab.

OYSTER-BAY, ville des Etats-Unis (New-York), comté de Queen, sur l'*Oyster-bay* ; 12.000 hab. Station balnéaire fréquentée.

OYSTERMOUTH, bourg de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Glamorgan]), sur le canal de Bristol ; 1.700 hab. Bains de mer. Huîtres estimées.

OZA, bourg d'Espagne (Galice [prov. de la Corogne]), sur les bords du Burgo ; 4.500 hab.

OZALJ, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat d'Agram]), sur la Kulpa, affl. de la Save ; 7.750 hab.

OZANAM (Jacques), mathématicien français, né à Bouligneux (Ain) en 1640, mort à Paris en 1717. D'origine juive, il étudia d'abord la théologie, puis se consacra aux mathématiques. Il composa une table des sinus (1670), un cours de mathématiques (1693), de nouveaux éléments d'algèbre (1702), etc. Appelé à Paris par le chancelier d'Aguesseau, il fut élu en 1701 membre de l'Académie des sciences. Il mourut presque dans la misère.

OZANAM (Antoine-*Frédéric*), écrivain français, né à Milan en 1813, mort à Marseille en 1853. Il fut élevé au collège de Lyon, où son père était médecin de l'Hôtel-Dieu. Il fit son droit à Paris et suivit les cours de la Sorbonne et du Collège de France. La foi que lui avaient inculquée ses parents, que l'abbé Noirot, son maître de philosophie, avait développée en lui, et qui l'avait poussé à entreprendre à dix-huit ans la réfutation du saint-simonisme, le fit se mêler activement au mouvement catholique. Admis dans les salons de Montalembert et dans l'amitié de Chateaubriand, de Ballanche, de Lacordaire, des deux Ampère, il fut l'un des fondateurs de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et l'initiateur des conférences de Notre-Dame. Docteur en droit en 1836, avocat à Lyon, il soutint avec éclat, en 1838, à Paris, ses thèses de doctorat ès lettres, dont la principale portait sur *Dante et la Philosophie catholique*. Professeur de droit commercial à Lyon, il quitta cette ville après la mort de ses parents et obtint au concours (1840) une place d'agrégé des facultés. Professeur au collège Stanislas, à Paris, suppléant (1841), puis successeur (1845) de Fauriel à la faculté des lettres, dans la même ville, il exerça sur ses élèves, par la chaleur de sa parole et la conscience de ses recherches, une grande influence. Chargé d'une mission en Italie (1846), il en revint avec les éléments de travaux remarquables sur les poètes franciscains en Italie au XIIIe siècle et sur l'histoire littéraire de ce pays. A son retour, il publia ses *Etudes germaniques* (1847-1849), qui lui valurent deux années de suite le grand prix Gobert. Ozanam est l'un des plus considérés parmi les écrivains du parti catholique libéral.


Fr. Ozanam.

OZANEAUX (Jean-Georges), littérateur français, né et mort à Paris (1795-1852). Il fut professeur au lycée Charlemagne (Paris), recteur à Bourges, Clermont et Toulouse, inspecteur général des études (1837). Son principal ouvrage est une *Histoire de France* (1845), élégamment écrite. On lui doit encore un assez grand nombre de pièces de théâtre, qu'il réunit sous le titre modeste d'*Erreurs poétiques* (1849).

OZANIQUE (*nik'* — du gr. *ozaina*, puanteur) adj. Pharm. anc. Qui purifie l'haleine : *Préparation* OZANIQUE.

OZANNE (Nicolas-Marie), graveur et ingénieur français, né à Brest en 1728, mort à Paris en 1811. Elève, adjoint (1743), puis successeur (1750) de Roblin, il collabora à la gravure des vues du Havre dessinées pendant le voyage de Louis XV, fut chargé de représenter l'escadre destinée à l'expédition de Minorque. Nommé dessinateur de la marine, attaché au bureau des géographes de la guerre (1762), il fit construire en 1766 la frégate « Aurore » et fut chargé (1769) d'instruire les princes de la famille royale dans le génie maritime. Il a laissé un grand nombre de vues de ports et, pour un traité de navigation (1827), des planches à l'eau-forte. — Son frère et élève, PIERRE, né et mort à Brest (1737-1813), le remplaça comme dessinateur de la marine et devint capitaine de vaisseau. — Leurs sœurs : JEANNE-FRANÇOISE, morte en 1795, et MARIE-JEANNE, morte à Paris en 1786, femme du graveur Le Gouaz, se sont aussi adonnées à la gravure maritime.

Ozark, comté des Etats-Unis (Missouri), dans la partie méridionale des monts *Ozark*; 61.000 hab. Ch.-l. *Gainesville*. Grandes forêts.

Ozark (monts), massif du centre des Etats-Unis, dans le Missouri. C'est le reste d'un antique plateau pittoresquement raviné, qui se rattache, à l'O., aux Llano Estacado (450 à 600 m. d'altitude).

Ozarowski (Pierre), grand maréchal de la couronne de Pologne, mort en 1791. Il trahit son pays et prit une part active à la confédération de Targowitza. Il fut pendu en 1794, lors de la révolte de Kosciusko contre les Russes.

Ozaukee, comté des Etats-Unis (Wisconsin), sur le lac Michigan; 19.000 hab. Ch.-l. *Port-Washington*.

Ozenay, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 31 kilom. de Mâcon, dans un vallon qu'arrose la Natouze; 469 hab. Bons vins ordinaires.

ozène (du gr. *ozaina*, puanteur) n. m. Ulcère du nez, qui communique à l'haleine une odeur fétide. Syn. RHINITE CHRONIQUE FÉTIDE, RHINITE ATROPHIQUE. V. RHINITE.

— Encycl. L'ozène est caractérisé par l'atrophie de la muqueuse du nez et du squelette sous-jacent et par la présence de sérosité muco-purulente et de croûtes tapissant les parois des fosses nasales, et surtout, par l'odeur infecte, comparable à celle de la punaise écrasée, que les malades dégagent par les narines. Cette affection s'observe chez les adolescents, dans les cas de coryza chronique, chez les scrofuleux et les syphilitiques, et aussi dans la tuberculose (ozène caséeux). Elle paraît due au développement de microbes bromogènes encore mal connus. Dans les cas de scrofule et de syphilis, il faut employer le traitement spécifique; pour l'ozène caséeux, on doit pratiquer l'extraction par curettage avec cautérisation énergique; chez les malades non spécifiques, le traitement du coryza chronique est indiqué. Outre les lavages antiseptiques, on peut recourir aux insufflations avec des poudres de calomel, de précipité rouge et d'acide borique mélangés.

ozène n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, type de la tribu des *oxéninés*, propres à la Guyane. (L'*ozène* de Cayenne *ozena dentipes* vit dans le terreau des vieux arbres et exhale une odeur forte.)

ozéneux (*neû*), **euse** [du gr. *ozein*, sentir mauvais] adj. Qui sent mauvais. ‖ *Pleurésies ozéneuses*, Nom donné par Dieulafoy à toutes les pleurésies (pleurésies fétides, putrides, gangreneuses, pyopneumothorax) qui dégagent une odeur fétide.

oxéninés n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnivores, de la famille des carabidés, comprenant les *ozènes* et genres voisins. — *Un* OXÉNINÉ.

Ozerki, bourg de Russie (gouv. de Saratov); 3.600 hab. — Bourg de Russie (gouv. de Tambov); 3.000 hab.

Ozerov (Vladislav Alexandrovitch), poète dramatique russe, né à Tver en 1769, mort en 1816. Sorti de l'armée avec le grade de général major, Ozerov devint administrateur des forêts (1797-1807). Comme poète, il débuta par des vers français, par des imitations de Racine et écrivit ensuite, en russe, des odes et des fables. En 1798, il fit représenter sa première tragédie : *Jaropolk et Oleg*, puis *Œdipe à Athènes* (1804), et *Dimitri Donskoï* (1807), qui eut un vif succès. Ozerov composa ensuite un poème, *Polyxène* (1810), et traduisit les *Lettres d'Héloïse à Abélard*. Ozerov a contribué à l'évolution de la poésie dramatique en Russie, mais c'est à tort que quelques-uns le considèrent comme le créateur de la tragédie russe. Il n'est que l'imitateur de Kniagine (1747-1791).

Ozias, ou mieux **Azarias**, prophète juif, fils d'Obed, qui exerça son ministère vers l'an 970 av. J.-C. Au moment où Asa, roi de Juda, rentrait à Jérusalem après sa victoire sur Zara, roi des Ethiopiens, il lui prédit les malheurs qui menaçaient le royaume de Juda, et le décida à renverser les idoles élevées par son père Abia.

ozie (*zi*) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des cancridés, comprenant des xanthinés à carapace étroite, bossuée, propres à l'océan Indien.

Oziel, fils de Caath et petit-fils de Lévi. Il fut chef de la famille juive des Oziélites.

Oziélite, membre d'une famille juive de la tribu de Levi, qui avait pour chef Oziel et qui était chargée de porter les vases sacrés du tabernacle.

Ozieri, ville du roy. d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Sassari]); 8.602 hab. Ch.-l. de circondario. La ville est partagée en trois parties : Cantareddu, Corte et Tuntana. — Le circondario a 41.000 hab.

Ozin-tennô, empereur du Japon, fils de l'impératrice Zingou Kogou. Il occupa le trône de 270 à 310 de notre ère, et transforma son empire, sous l'influence des lettres et des arts de la Chine. Il était le dieu spécial des Minamoto.

ozocérite (*sé*) ou **ozokérite** n. f. Carbure d'hydrogène naturel, qui l'on trouve avec les cires fossiles.

— Encycl. Ce minéral a été découvert par Meyer, à Slanik, en Moldavie, dans un grès tertiaire accompagné de lignite et de sel gemme, on l'appelle aussi *paraffine naturelle*. Sa formule est $C^{31}H^{64}$, et son poids spécifique varie de 0,91 à 0,97. L'*ozocérite* est semblable à la cire d'abeilles par sa consistance et sa translucidité; elle possède en même temps une odeur aromatique marquée. Ces propriétés lui ont fait donner le nom de *cire fossile de Moldavie*. Elle est dichroïque : verdâtre par réflexion, jaunâtre ou rougeâtre par transmission. L'ozocérite légèrement échauffée se pétrit entre les doigts; elle est soluble dans l'essence de térébenthine et le pétrole. Le *naphtadil* et la *hatchettine* sont des variétés d'ozocérite.

ozodéocère (*sèr*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des brenthidés, propres à Madagascar.

ozokérite n. f. Chim. V. OZOCÉRITE.

Ozoles ou **Ozoliens** (du gr. *Ozolai*, signif. *puants*), peuple qui habitait la Locride occidentale. — *Un* OZOLE ou OZOLIEN. *Une* OZOLE ou OZOLIENNE.

— Adjectiv. : *Antiquité* OZOLE ou OZOLIENNE.

— *Locride Ozolienne*, l'partie de la Locride située au S. de la Locride et bornée au N. par la Doride, à l'O. par l'Etolie, à l'E. par la Phocide, au S. par le golfe de Corinthe; pays montagneux et stérile en grande partie.

— Encycl. Les *Ozoles* étaient une colonie d'Epicnémidiens ou Locriens de l'Est. Leur nom venait de ce qu'ils portaient des peaux de bêtes non tannées, ou peut-être d'une source thermale exhalant une odeur fétide. Ville principale *Amphissa*.

Ozolles, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 9 kilom. de Charolles, sur l'*Ozollette*; 1.058 hab. Château de Rambutean (XVIe et XVIIIe s.), avec chapelle de 1664.

ozone (du gr. *ozein*, avoir une odeur) n. m. Oxygène condensé, de formule O^3, celle de l'oxygène étant O^2.

— Encycl. Entrevu dès 1785 par Van Marum, qui observa son odeur dans l'air traversé par des étincelles électriques, puis trouvé de nouveau en 1840 par Schönbein, qui lui donna le nom d'*ozone*, il fut étudié par Marignac, puis par Frémy et Becquerel, qui établirent sa nature; les recherches de Soret et, plus récemment, celles de Ladenbourg sur sa densité, ont établi sa formule.

Ce gaz, qui existe souvent dans l'atmosphère, mais toujours en faible proportion (2mgr,5 au plus par mètre cube), est de formation endothermique; instable à la température ordinaire, se transformant aisément en oxygène, il n'est pas connu à l'état pur.

Il se produit dans un grand nombre de circonstances : 1° par les actions sur l'oxygène, soit de l'effluve électrique (décharge sans étincelle entre les armatures d'un condensateur), soit des radiations analogues aux rayons X émises par les corps radio-actifs (uranium, thorium, radium), soit même de l'étincelle électrique (le rendement est alors très faible, par suite de la température élevée); 2° par l'action de la chaleur sur l'oxygène aux températures de 1300° à 1400° (Troost et Hautefeuille), ce qui confirme une opinion de Van't Hoff sur le déplacement de l'équilibre stable avec la température; 3° dans la plupart des réactions qui produisent de l'oxygène à basse température (électrolyse de l'eau, décomposition de l'eau par le fluor, action de l'acide sulfurique par le bioxyde de baryum, etc.); 4° dans les oxydations lentes comme celle du phosphore dans l'air humide.

On obtient la plus forte proportion d'ozone par l'effluve. Dans les laboratoires, on emploie généralement l'appareil de Berthelot : l'oxygène arrive par A dans l'espace annulaire compris entre les deux tubes dont l'un intérieur C, ainsi que l'éprouvette D qui renferme le tout, contient de l'acide sulfurique; on réalise ainsi un condensateur entre les armatures duquel se trouve le gaz à ozoniser, et on établit une différence de potentiel entre ces armatures en les faisant communiquer avec les pôles d'une bobine de Ruhmkorff; l'oxygène ozonisé sort en B. On peut atteindre ainsi une teneur en ozone de 10 p. 100 à la température de 20°, et de 50 p. 100 à — 90°.

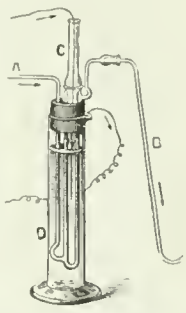

Appareil de Berthelot pour la préparation de l'ozone.

La préparation industrielle est basée sur le même principe, mais la forme des *ozoneurs* est très variable; les armatures sont généralement reliées aux pôles d'un alternateur à haute fréquence, et des précautions sont prises pour éviter l'échauffement, qui détruirait l'ozone.

L'ozone est un gaz de couleur sombre sous une épaisseur de quelques mètres, à odeur forte et pénétrante rappelant celle du phosphore exposé à l'air humide, exerçant une action irritante sur les muqueuses; sa densité a été trouvée égale à une fois et demie celle de l'oxygène. On le liquéfie facilement au moyen d'un bain d'air liquide; le liquide, d'abord bleu, perd de l'oxygène et devient presque noir; il bout alors à — 125° et produit bientôt une explosion.

Lente à la température ordinaire, sa décomposition devient instantanée vers 250°; une compression brusque le détruit avec explosion; au contraire, au-dessus de 1300°, il est stable. Sa constitution et son instabilité expliquent toutes ses propriétés chimiques : *c'est un des oxydants les plus puissants*; il oxyde à froid l'iode, le mercure, l'argent; il déplace le chlore, le brome et l'iode de leurs combinaisons avec l'hydrogène ou les métaux; il oxyde au maximum les acides du soufre, du phosphore, de l'arsenic; il transforme immédiatement à froid l'ammoniaque en azotite et azotate d'ammonium; dans ces oxydations, un seul des trois atomes d'oxygène de la molécule d'ozone prend part à l'action, les deux autres se dégagent à l'état d'oxygène. L'ozone détruit aussi les matières organiques (liège, caoutchouc). Il est absorbé par certaines essences (cannelle, térébenthine).

Des réactifs très sensibles permettent de déceler des traces d'ozone dans un gaz : un papier imprégné de protoxyde de thallium incolore brunit par suite de la formation de peroxyde. Un papier imprégné d'iodure de potassium et d'empois d'amidon bleuit, parce que l'ozone libère l'iode, qui bleuit l'amidon, mais le chlore et les vapeurs nitreuses donnent la même réaction. Le réactif le plus sûr consiste en un papier de tournesol rouge vineux, dont une moitié est imprégnée d'iodure de potassium; l'action de l'ozone sur ce dernier donne de la potasse, qui bleuit le tournesol. Le gaz ammoniac, qui exercerait une action analogue sur le tournesol, bleuirait le papier dans toute son étendue. Ces réactifs montrent la présence de l'ozone dans l'atmosphère.

On peut doser l'ozone dans l'oxygène ozonisé par son action oxydante sur l'anhydride arsénieux : on traite un volume connu du mélange par un volume connu et en excès d'une solution titrée d'anhydride arsénieux. La quantité de celui-ci qui n'a pas été oxydée est ensuite déterminée à l'aide d'une solution titrée de permanganate.

L'ozone est employé pour le blanchiment des toiles, de la cire, de l'amidon, dans les brasseries pour aseptiser les appareils, enfin pour la stérilisation industrielle des eaux potables. Dans l'atmosphère, il joue un rôle important en détruisant les microbes des maladies épidémiques.

ozoneur n. m. Appareil servant à préparer l'ozone, appelé aussi *ozoniseur*.

— Encycl. Le principe des *ozoneurs* industriels, ainsi que l'appareil de laboratoire de Berthelot, ont été décrits précédemment. (V. OZONE.) Un autre appareil de laboratoire, dû à Houzeau, basé sur le même principe, fournit aussi une proportion très notable d'ozone; il se compose d'un long tube de verre mince, sur lequel un fil métallique est enroulé en spirale, l'axe du tube étant lui-même occupé par un fil de platine; en même temps qu'un courant d'oxygène passe lentement dans le tube, on fait communiquer les deux fils avec les pôles d'une bobine de Ruhmkorff.

ozonisation (*si-on*) n. f. Action d'ozoniser.

ozoniser v. a. Chim. Transformer de l'oxygène en ozone. ‖ Faire agir l'ozone sur un corps pour le purifier ou le transformer.

ozoniseur n. m. Chim. Syn. de OZONEUR.

ozonomètre n. m. Chim. Syn. de OZONOSCOPE.

ozonométrie (*tri* — rad. *ozonomètre*) n. f. Chim. Art ou manière de constater la présence de l'ozone et d'en déterminer les quantités.

— Encycl. V. OZONE.

ozonométrique (*trik'*) adj. Chim. Qui a rapport à l'ozonomètre ou à l'ozonométrie : *Observations* OZONOMÉTRIQUES.

ozonoscope (*skop'* — de *ozone*, et du gr. *skopein*, examiner) n. m. Appareil servant à déterminer approximativement la proportion d'ozone contenue dans l'atmosphère. ‖ On dit aussi OZONOMÈTRE.

— Encycl. L'*ozonoscope* est basé sur l'action exercée par l'ozone sur le papier ozonoscopique de Houzeau; la teinte bleue prise par ce papier est d'autant plus foncée que la proportion d'ozone est plus considérable. V. OZONE.

ozonoscopique (*sko-pik'*) adj. Chim. Qui sert à constater la présence de l'ozone : *Papier* OZONOSCOPIQUE.

ozotypie (*pi* — de *ozone*, et du gr. *tupos*, empreinte) n. f. Phot. Procédé d'impression photographique dont le principe est dû à Marion (1873), rendu pratique et vulgarisé par Manly (1899).

— Encycl. On imbibe la surface encollée d'un papier avec une solution de bichromate de potasse et de sulfate de manganèse; après séchage à l'obscurité, on expose à la lumière, dans un châssis-presse, sous un négatif. L'image suffisamment venue, on élimine par lavage l'excès de sels solubles. On la superpose alors à une feuille de papier au charbon sensibilisée et imbibée d'une solution d'hydroquinone et d'acide acétique; après quelques heures de contact, on dépouillement à l'eau chaude fournit une épreuve au charbon inaltérable.

ozotypique (*pik'*) adj. Qui se rapporte à l'ozotypie.

Ozouer-le-voulgis, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 18 kilom. de Melun; 867 hab. Ch. de f. Est. Fabrique de pièces d'horlogerie. Eglise de la Renaissance.

Ozuluama, bourg du Mexique (Etat de Vera-Cruz), non loin de la lagune de Tamiahua; 6.000 hab.

Ozumba, village du Mexique (Etat de Mexico), sur le versant occidental du Popocatepetl; 5.000 hab.

Ozzano nell' Emilia, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]); 4.152 hab.

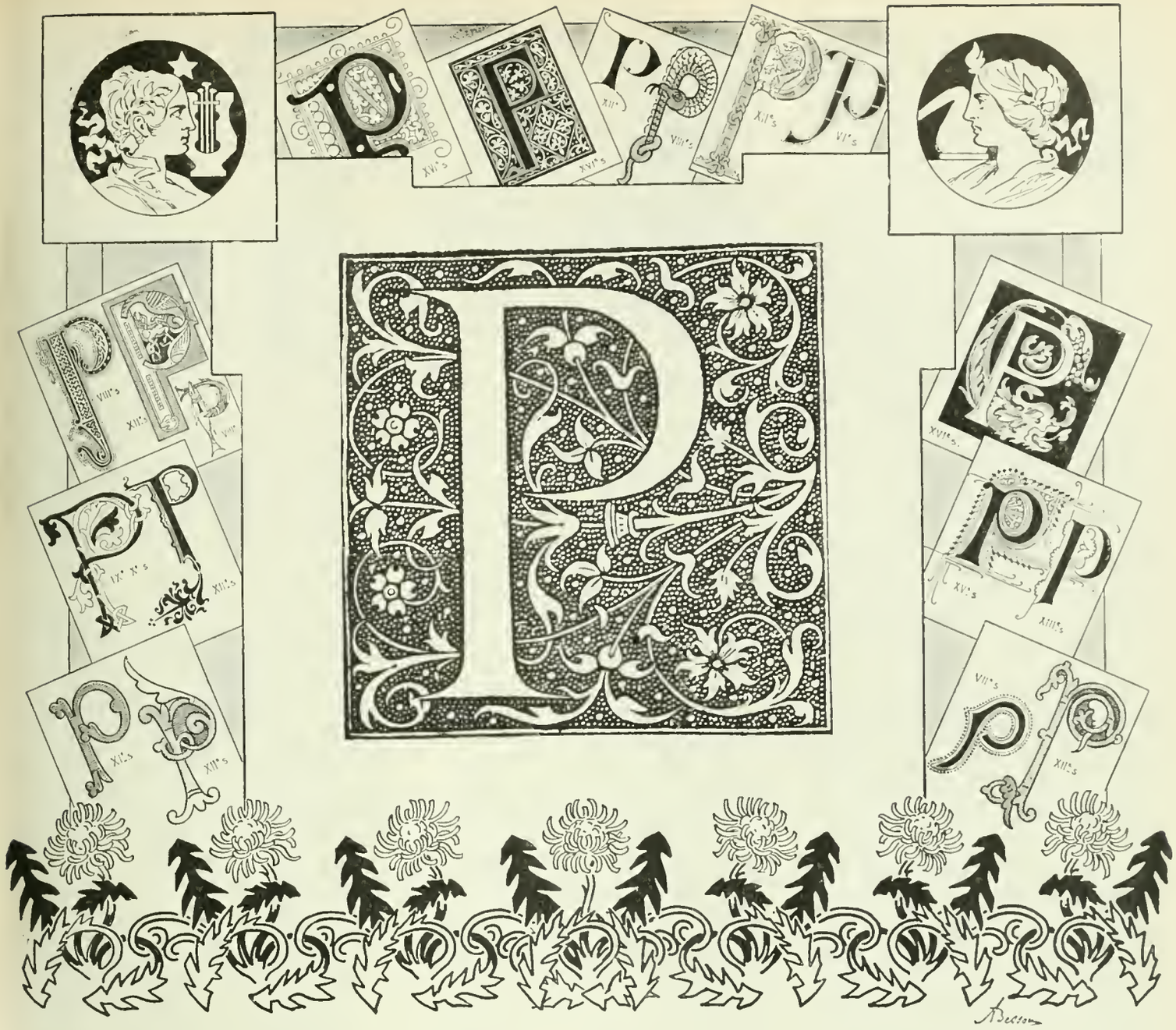

P

(*pé* dans l'anc. épellation, *pe* dans la nouvelle) n. m. Seizième lettre et douzième consonne de l'alphabet français : *Un grand* P. *Un* p *minuscule.*

— Paléogr. La lettre P, qui s'est simplifiée en passant de l'égyptien au phénicien, a subi chez les Grecs une modification analogue à celle qu'elle a subie dans l'hébreu vulgaire. Dans la plupart des alphabets grecs, les deux barres verticales du *pi* (π) ne sont pas d'égale longueur : le latin a donc été amené à recourber la plus courte et à donner à la lettre la forme qu'avait le R chez les Grecs. La cursive romaine reprend souvent la forme primitive, de même que dans l'écriture française actuelle, le *p* cursif se rapproche de la forme grecque ancienne. Les formes successives du P français n'offrent rien de remarquable, si ce n'est que, dans la cursive mérovingienne, la boucle s'ouvre souvent par en haut pour se joindre à la lettre précédente. A travers les âges, le *p* n'offre guère dans sa graphie de modifications remarquables. On notera dans la gothique, surtout en Allemagne, la tendance à réduire presque à rien la haste du P majuscule. Dans les abréviations, la boucle se lie souvent avec le signe abréviatif ou avec la lettre suivante. Barré transversalement, le P désigne le groupe *per*, parfois *par*; une sorte de boucle à gauche de la haste donne l'abréviation *pro*. Notons encore le *p* accentué polonais (*p* doux), et en russe le maintien de la forme grecque, qui aboutit dans la cursive à donner au *p* minuscule l'apparence de l'*n* français.

DÉRIVATION ET FORMES DU P GREC

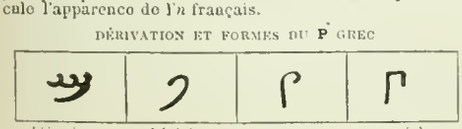

hiératique égyptien. | phénicien. | grec cadméen. | grec éolo-dorien.

DÉRIVATION ET FORMES DU P DES ÉCRITURES LATINES



étrusque. | latin archaïque. | latin.

LE P DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN ÂGE



Inscript. antiq. tabl. de cire. | capit. des manusc. (Ve s.). | semi-onciale (Ve s.). | onciale (VIe s.).

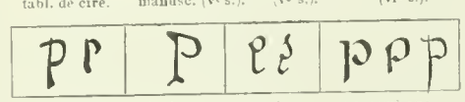

capit. des man. semi-onc. (VIe s.). | capit. des man. (VIIe s.). | cursive (VIIe s.). | onc. semi-onc., cursive (VIIIe s.).

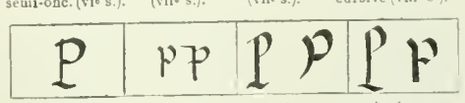

capit. des man. (IXe s.). | minuscule curs. (IXe s.). | capit. des man. curs. Xe s.). | capit. des man. minusc. (XIe s.).

DIVERSES FORMES DU P DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES



majuscule (XIIe siècle). | minuscule | majuscule (XIIIe siècle). | minuscule



majuscule (XIVe siècle). | minuscule | majuscule | minuscule (XVe siècle).

LE P DANS LES ÉCRITURES DITES « NATIONALES »

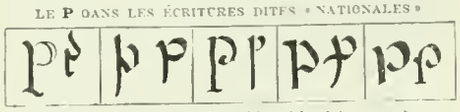

mérovingienne. | lombarde. | wisigothique. | irlandaise. | anglo-saxonne.

ÉCRITURES MODERNES



anglaise. | ronde. | bâtarde.

— Ph. Signe qui équivaut à l'articulation simple *f*, et fait double emploi avec ce dernier caractère.

— En français, P remplace le mot *père* ou un prénom commençant par cette lettre : *le P. Hardouin*, le Père Hardouin; *P. Corneille*, Pierre Corneille. ‖ P. C. signifie Patriarche de Constantinople; P. R., Prétendus réformés, dans le langage des catholiques au temps des guerres de religion; P.-R., Port-Royal; P. A., Propriété assurée; P. P. C., Pour prendre congé.

— Astron. PM signifie *postmeridianus*, De l'après-midi.

— Chim. P signifie Phosphore; Pd, Palladium; Pb, Plomb; Pt, Platine.

— Chronol. Dans le calendrier républicain, P indiquait Primidi, premier jour de la décade.

— Comm. P. signifie Protêt ou Protesté; A. P., A protester; A. S. P., Accepté sous protêt; A. S. P. C., Accepté sous protêt pour compte. ‖ Il signifie *pour* dans les abréviations 3 P. 100; 4 P. 100, etc.

— Epigr. La lettre P représente dans les inscriptions latines plusieurs centaines de mots ou de locutions, parmi lesquels un grand nombre reviennent très fréquemment. Pour abréger, disons que la lettre P employée seule peut signifier tous les mots indiqués par deux ou trois lettres que nous allons donner : P., *Publius* ; PV., *Pupus* ; PA., PAL., *palatinus, a* ; PAN., *Pannonia* ; PAP., *Papiria* tribus ; PAR., *Parilia, Parthicus, a* ; PE., *Pescennius* ; PET., *Petro, Petriana* lex) ; PLA., *Plancus, Plautus* ; PO., *Publilia* (tribus) = *Publilia* ; POL., *Pollia* tribus) ; POM., POMP., *Pomptina* (tribus, *Pompeius* ; POS., *Postumus* ; PR., *Primigenia* (legio, *Primus*, n. pr., *Proculus* ; PVB., PVP., *Publilia, Papiria* (tribus) ; PA., PAT., *pater* (père), *patronus* (patron), *patricius* (patricien) ; PAG., *pagus* (bourg ; PAR., *parens, parentes* (parents ; P. C., *patres conscripti* (sénateurs), *patronus coniatis*, etc. ; PEC., PEQ., *pecunia* (argent ; PED., *pedes* (pieds ; PER., *peregrinus* (prætor) (préteur des étrangers), *permissu* (avec la permission de) ; PERP., *perpetuus* (perpétuel) ; PL., *plus* (pieux ; PI. F. F., *Pius felix pdelis* ; PL., *placuit* (il a plu), *Plancus* (n. pr.), *plebs* (le peuple), *plumbum* (le plomb), *plus* ; PLS. MIN., *Plus minus* (plus ou moins ; P. O., *Post obitum* (après la mort ; PO., *posuit* (a placé), *prætorio* (prétorien), *princeps optimus* (prince excellent), *primi ordinis* (de la première classe) ; PON., *ponendum* (devant être placé) ; PONT., *pontifex* (pontife), POP., *populus* (peuple ; PORT., *porticus* ; POS., *posuit* (a placé), *post* (après, derrière) ; P. P., *pater patriæ* (père de la patrie), *pater pius, patronus perpetuus, pecunia posuit, pecunia publica, propria pecunia* ; P. R., *populus romanus, præfectus, prætor, primus, princeps, pro, procurator, provincia* ; PRA., PRÆ., *prædium, præfectus, præpositus* ; PRÆT., *prætor, prætoria* (cohors) ; PROB., *probavit, probaverant* (a approuvé, ont approuvé) ; PVBL., *publicus* ; etc.

— Métrol. P. signifiait Pied, et p. signifiait Pouce : 3 P. 4 p., 3 pieds 4 pouces.

— Musiq. P. signifie *piano*, doucement ; PP., *piano piano*, très doucement ; PPP., *pianissimo*, d'une manière extrêmement douce.

— Numér. Comme signe numérique, P, chez les Grecs, valait 80 avec l'accent en haut et à droite (π′), 80.000 avec l'accent en bas et à gauche (π͵). Il vaut quelquefois 5, comme initiale de πέντε, cinq. ‖ A Rome, P valait, dit-on, 400, comme le G, et, surmonté d'une ligne horizontale (P̄), 400.000. Selon d'autres, P aurait valu autant que S, c'est-à-dire 7, et 7.000 avec la ligne horizontale. Enfin, d'autres lui donnent la valeur du C, c'est-à-dire 100. ‖ Comme signe d'ordre, P, seizième lettre de l'alphabet, indique le seizième rang : *Le casier* P.

— Numism. P, sur les monnaies françaises, désignait la Monnaie de Dijon.

— Pharm. P. signifie *pugillum*, pincée, ou *pars*, partie.

— Typogr. P marquait la seizième feuille d'impression ; aujourd'hui, on emploie généralement le nombre 16.

— Encycl. *Phonétique physiologique.* La lettre *p* représente dans la plupart des langues, et notamment dans le français, une consonne explosive labiale sourde. Lorsque deux *p* se succèdent dans le corps d'un mot, dans un groupe tel que *arpa*, le second seul est *explosif* ; le premier est *implosif*, c'est-à-dire articulé en fermant brusquement les lèvres. L'articulation du *p* ayant lieu entre les deux lèvres, le *p* est dit consonne *bilabiale* ou *labio-labiale*, par opposition à *f* ou à *v*, qui sont des *labio-dentales*. L'émission du *p* peut être accompagnée d'une assez forte expiration ; on a alors le *p* dit *aspiré* : tel était le *phi* (φ) grec ; tel est encore le *p* en danois ou dans l'allemand du Nord.

— Gramm. compar. La consonne *p* se rencontre dans la plupart des idiomes. Toutefois, certains dialectes la confondent avec le *b* : ce phénomène se constate dans plusieurs langues sémitiques, ainsi que dans l'allemand du Sud et du Centre. La langue commune indo-européenne possédait deux *p*, dont l'un, aspiré, transcrit *ph*, se rencontre surtout dans le groupe initial *sph* et a laissé peu de traces. Le *p* simple a subsisté sans altération en sanscrit, grec, latin, lithuanien, vieux-slavo (cf. sanscr. *pitâr*, gr. *patêr*, lat. *pater*) ; il est devenu *f* en germanique (gothiq. *fadar*, père), et s'est modifié de diverses façons en celtique. — Le *p* du germanique primitif provient d'un *b* indo-européen. Il est resté *p* en anglais, hollandais, scandinave et plat allemand, et est devenu *f* ou *pf* en haut allemand (cf. gothiq. *hilpan*, angl. *to help*, aider, avec l'allem. *helfen*, et angl. *to stop*, plat allem. *stoppen*, avec l'allem. *stopfen*). — *P* initial latin s'est conservé dans les langues romanes : lat. *petra*, pierre, ital. *pietra*, roumain *piatra* ; rhéto-roman *pedra* ; franc. *pierre* ; provenç. *pe[illegible]a*, espagn. *piedra*, portug. *pedra*. Dans le corps des mots, *p* latin a subsisté en roumain et en italien, s'est affaibli en *b* en portugais et en provençal et en vieux français, en espagnol et rhéto-roman : lat. *ripa*, rive = roum. *ripa*, port., espagn. et provenç. *riba*, franç. *rive*, rhéto-romanche *riva* ; lat. *caput*, tête, roum. *cap*, ital. *capo*, portug. *cabo*, etc. — En gallo-roman, le passage de *p* intervocalique à *v* s'est fait par l'intermédiaire de *b* : vers le VIe siècle, *sapere*, qui a donné *savoir*, devait se prononcer en Gaule *sabere*. Le provençal est resté à ce stade (*saber*). Vers le VIIIe siècle, *b* intervocalique issu de *p* a subi le sort, dans le nord de la France, de *b* intervocalique latin. Ce *v* a même fini par disparaître devant une voyelle vélaire : *saputu* a donné *seru*, vieux franç. *seü*, aujourd'hui *su*. Les groupes médiaux *pr* et *pl* sont devenus respectivement *vr* et *bl* : *avril* = lat. *aprile* ; *double* = *duplum*. Devant un *yod*, *p* + *y* a donné *ch* : *ache* = *apium*. Devant toute autre consonne, à l'intérieur d'un mot, *p* latin est tombé en français : *route* = *rupta*, *châsse* = *capsa*. Lorsque *p* latin médial est devenu final en français, il s'est changé en *f* après voyelle et est tombé après consonne : *chef* = *caput*, *champ* (avec *p* étymologique) = *campum*. *Loup* (lat. *lupum*, vieux franç. *leu*) fait exception. — Un *p* épenthétique s'est développé dans *dompter* = lat. *domitare*.

PA n. m. Linguist. Explosive sourde de l'ordre des labiales, dans l'alphabet sanscrit. ‖ Troisième lettre de l'alphabet turc.

PA (autres formes : **POU, PÉ**), dérivé d'un mot égyptien, PAROU, par amuissement postérieur de R, qui signifie maison et entre dans un certain nombre de noms de localités égyptiennes : *Poubastît-Bubastis, Pouairi-Busiris*, etc.

PAARDEBERG, localité de l'ancienne république de l'Orange, sur la Modder-River. C'est là que le 27 février 1900, le général boer Cronje, cerné par les Anglais de lord Roberts, dut capituler après un bombardement de huit jours.

PAARL, ville de la colonie anglaise du Cap, chef-lieu du comté homonyme, sur le Berg River, ainsi nommée Perle à cause de la forme d'un rocher voisin ; 8.000 hab.

PAAW. Biogr. V. PAUW.

PABBAJJÂ n. f. Nom pâli de l'initiation bouddhique, c'est-à-dire de la cérémonie qui consacre l'entrée d'un nouveau venu dans la confrérie des disciples du Bouddha.

PABIANITZÉ ou **PABIANICE**, ville de Russie (Pologne gouv. de Petrokov) ; 27.000 hab. Manufactures.

Pablo de Ségovie (Histoire de **Don**). V. GRAND VAUBIEN.

PABNA, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. du Bengale [prov. de Radjchahi]), sur l'Itchamati, dérivation du Gange, à l'entrée de son delta ; 15.265 hab. Ch.-l. de district. — Le district, entre le Brahmapoutra à l'E. et le Gange au S., mesure 4.783 kilom. carr. et a 1.311.700 hab.

PABST (Henri-Guillaume), agronome allemand, né dans la haute Hesse en 1798, mort en 1868. Il organisa l'école modèle d'agriculture d'Altenbourg, en Hongrie. Parmi les ouvrages de ce savant agronome, nous citerons : *Etudes sur l'éducation perfectionnée des brebis* (1826) ; *Guide de l'éducation des bêtes à cornes* (1829) ; *Traité d'économie rurale* (1833) ; etc.

PABU, comm. des Côtes-du Nord, arrond. et à 3 kilom. de Guingamp ; 917 hab. Lin, poteries. A la chapelle de Runevarec, pèlerinage où vont les épileptiques.

PACA n. m. Mamm. V. CŒLOGENYS.

PACAGE (*kaj'* — du bas lat. *pascuaticum* ; du lat. *pascuum*, pâturage, venu de *pascere*, paître) n. m. Pâturage abondant, lieu où l'on mène paître les bestiaux : *Le froment sert, comme le seigle, à former des* PACAGES. (Morogues.) ‖ *Droit de pacage*, Droit de faire paître des bestiaux sur un fonds, et spécialement Droit qu'ont les habitants d'une commune de faire paître leurs troupeaux dans certains pâturages, lorsqu'ils sont en jachère ou en friche. On lo nomme encore *droit de vaine pâture* (v. ce mot).

— SYN. **Pacage, pâtis, pâturage, pâture.** *Pacage* est un terme de coutume vieilli. Les *pâtis*, lieux tels que les bruyères et les landes, fournissent naturellement aux bestiaux une nourriture abondante. Une *pâture* produit aussi de l'herbe sans culture, mais en petite quantité. Les *pâturages* sont des terrains où l'on fait venir de l'herbe, où l'on entretient celle-ci avec soin.

PACAGER (*jé* — rad. *pacage*. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il pacagea. Nous pacageons*) v. n. Faire paître des troupeaux dans les pacages : *Il est permis de* PACAGER *une terre vaine et vague.*

— v. a. Livrer aux troupeaux comme pacage : *Faire* PACAGER *les seigles.*

Se pacager v. pr. Etre pacagé : *Les seigles peuvent se* PACAGER.

PACALIES (*li*) n. f. pl. Antiq. Fêtes en l'honneur de la paix, qu'on célébrait à Rome.

PACANE n. f. Noix lisse et en forme d'olive, que produit le pacanier.

PACANIER (*ni-é*) n. m. Grand arbre du genre *carya* (*carya olivæformis*), qui croît dans les lieux frais et humides de l'est des Etats-Unis. (Sa noix, obovale et tétragone, renferme une amande comestible.)

PACANTE, ANTE (*kan* — probablem. du lat. *paganus*, paysan) n. Pop. Rustre, manant, grossier. ‖ Par corruption, on dit aussi PACAUT, AUTE (*kô*).

PACARAIMA (SERRA), chaîne de montagnes de l'Amérique du Sud, aux confins du Brésil et du Venezuela. Découpée par les rivières en chaînons distincts qui s'orientent pour la plupart du N.-E. au S.-E., elle se rétrécit graduellement vers l'E. et se termine aux bords de l'Essequibo par un promontoire élevé, le morne de Camuti.

PACARET n. m. Œnol. Syn. de PAJARÈTE.

PACASCHAS (*ka-chass*) n. m. Sorte de mélasse que les habitants des Philippines extraient de la sève du palmier.

PACATIEN Titus Claudius Marcius Pacatianus), usurpateur romain, vaincu par Decc en 249. On ne le connaît que par quelques monnaies du midi de la Gaule.

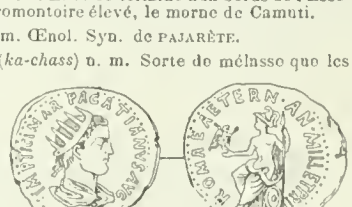

Monnaie de Pacatien.

PACATUS DREPANIUS. Biogr. V. DREPANIUS.

PACAUDIÈRE (LA), ch.-l. de cant. de la Loire, arrond. et à 21 kilom. de Roanne, au pied des monts de la Madeleine ; 1.936 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de soieries. Féculerie. Le *Petit-Louvre*, maison de la Renaissance, fut construit sous François Ier, pour servir d'hôtel et de relais de poste. — Le canton a 9 comm. et 8.972 hab.

PACCA (Barthélemy), évêque de Velletri et cardinal, né à Bénévent en 1756, mort à Rome en 1843. Après deux nonciatures (l'une à Cologne [1786-1791], l'autre à Lisbonne [1794-1801]), il fut créé cardinal (1801) par Pie VII, qui le nomma, en 1808, prosecrétaire d'Etat. Enlevé de Rome, en même temps que Pie VII, par ordre de l'empereur, il resta, pendant trois ans et demi, enfermé dans la forteresse de Fénestrelle. En 1813, il reçut l'autorisation de rejoindre le pape à Fontainebleau ; il le détermina à rétracter les concessions que l'Empereur venait de lui arracher. Arrêté aussitôt, il fut interné à Uzès. La chute de Napoléon (1814) lui permit bientôt de rentrer à Rome. Sous les successeurs de Pie VII, il devint camerlingue, nonce à Vienne (1816), gouverneur de Rome (1817), évêque de Porto et de Sainte-Rufine (1821), évêque d'Ostie et de Velletri (1830). Ses *Mémoires* (1833) et ses *Œuvres* complètes (1843) ont été traduits en français (1845). Comme protecteur de l'académie archéologique de Rome, il a fait rendre le fameux *édit Pacca*, si souvent invoqué pour empêcher les œuvres d'art et les monuments du passé de sortir de l'Italie.

PACCANARI Nicolas), prêtre italien, né près de Trente vers 1750, mort probablement à Rome vers 1820. Il fonda à Rome, en 1795, sous le titre de *Société de la foi de Jésus*, une congrégation destinée à réunir les membres de l'ordre des jésuites, que Clément XIV avait supprimé en 1773. Beaucoup d'anciens jésuites se mirent sous sa direction et prirent le nom de *Pères de la Foi* ; on les appela aussi *paccanaristes*. En 1790, la nouvelle congrégation se fondit avec la société des *Pères du Sacré-Cœur de Jesus*, créée dans le même dessein par le prince do Broglie et l'abbé Tournély. En 1804, les *paccanaristes* se séparèrent de leur fondateur pour rentrer dans la compagnie de Jésus, que Pie VII avait reconstituée en Russie (1801).

PACCANARISTES (*rist'*) n. m. pl. Relig. V. l'art. précéd.

PACCARD (Jean-Edme), littérateur et acteur, né et mort à Paris (1777-1844). Il fut successivement garçon pâtissier, acteur, libraire et employé au ministère des finances. On lui doit, entre autres écrits : *l'Abbaye de la Trappe* (1821) ; *la Grande Chartreuse de l'Isère* (1826) ; *l'Invisible au milieu de Paris* (1833) ; *Scènes de la vie malheureuse* (1835) ; *Mémoires et confessions d'un comédien* (1839) ; etc. — Son fils, ALEXIS, architecte, né à Paris en 1813, mort à Aix-les-Bains en 1867. Prix de Rome en 1841, il voyagea en Italie, puis en Grèce, où il exécuta la *Restauration polychrome du Parthénon* (1847). Il fut inspecteur des travaux des Tuileries, sous Visconti, architecte du château do Rambouillet, directeur des travaux du château de Pau, architecte du château de Fontainebleau, et enfin professeur d'architecture à l'Ecole des beaux-arts.

PACCHIAROTTO (Giacomo *ou* Jacopo), peintre italien, né à Sienne en 1574, probablement mort à Viterbe après 1640. Il fut mêlé aux émeutes et aux troubles politiques de Sienne, et dut deux fois se réfugier en France. Ses tableaux rappellent un peu Pérugin, mais surtout Fungai. On cite, parmi ses meilleures œuvres : *l'Ascension*, le *Couronnement de la Vierge*, *l'Annonciation*, la *Nativité*, une *Madone*, *Sainte Catherine visitant le corps de sainte Agnès de Montpellier*, un do ses chefs-d'œuvre, à Sienne ; un *Saint François d'Assise*, à Munich. Parmi ses fresques, les plus belles sont les *Pères dominicains miraculeusement préservés d'un assassinat*, la *Bienheureuse Catherine Colombini*, la *Naissance de la Vierge*, également à Sienne.

PACCHIONI (Antoine), médecin et anatomiste italien, né à Reggio en 1665, mort à Rome en 1726. Ses recherches ont eu surtout pour objet la dure-mère.

Pacchioni (CORPUSCULES DE), granulations conjonctives de la dure-mère, situées dans la scissure interhémisphérique, le long du sinus longitudinal supérieur. (Absentes chez le fœtus, elles s'accroissent dans la vieillesse. Pacchioni les avait prises à tort pour des glandes.)

PACCIOLI, PACIOLI ou **PACCIUOLO** (Luca), surnommé **de Borgo**, en latin **Paciolus**, mathématicien italien, né à Borgo-San-Sepolcro (Toscane) vers 1445. Moine franciscain, il voyagea en Orient et enseigna les mathématiques dans plusieurs villes d'Italie. Son principal ouvrage, imprimé la première fois à Brescia en 1494 et réédité en 1523, est intitulé : *Summa de arithmetica, geometria, proportioni et proportionalita, etc.* On y trouve les règles de fausse position simple et double, qu'il nomme règles d'*Elkathaim*, d'importants développements sur l'algèbre, qu'il appelle *Arte maggiore*, et un grand nombre de solutions algébriques de problèmes de géométrie. On a encore de lui : *Libellus in tres partiales tractatus divisus quarumcumque corporum regulariam, etc.* (1508) ; *De divina proportione* (1509). Luca de Borgo était très lié avec Léonard de Vinci. On croit qu'il passa à Florence les dernières années de sa vie.

PACE (IN) n. m. V. IN PACE.

PACE (Richard), diplomate anglais, né près de Winchester vers 1482, mort en 1536. Elevé par Thomas Langton, évêque de Winchester, il entra dans les ordres, accompagna à Rome la mission du cardinal Bainbridge (1509) et fut chargé par Wolsey de différentes missions en Suisse et en Allemagne. Il devint doyen de Saint-Paul et, en 1520, il assista à l'entrevue du camp du Drap d'or ; en 1521 et 1523, il intrigue à Venise pour l'élévation de Wolsey au trône pontifical. Wolsey ne lui pardonna pas d'avoir échoué, et Pace fut enfermé à la Tour, de 1527 à 1529. Erudit et lettré, ami d'Erasme, il a laissé quelques ouvrages : *De fructu qui ex doctrina percipitur* (1517) ; *Oratio in pace... composita et fœdere percusso* (1515) ; etc.

PACÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 7 kilom. de Rennes ; 2.220 hab. Eglise du XVe siècle.

PACECO, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Trapani]) ; 6.121 hab. Soude ; vignobles, huileries.

PACENTRO, comm. d'Italie (Abruzzo Ultérieure IIe [prov. d'Aquila]) ; 4.181 hab. Tissages.

PACHA ou **BACHA** (du persan *bacha*, altération de *padchah*, souverain) n. m. Titre des principaux chefs militaires et des gouverneurs des provinces de l'empire turc.

— Arg. des bouchers. Taureau.

— Métrol. Monnaie de cuivre du Goudjerat.

— Encycl. Le mot *pacha*, ne désignant pas une fonction spéciale et servant de titre honorifique, s'ajoute d'ordinaire au nom même de la personne qui le porte plutôt qu'à la fonction qu'elle remplit. On dit, par exemple : *Le général Osman*-PACHA. A la guerre, on porte devant les pachas des queues de cheval flottant à l'extrémité d'une lance. On distingue ainsi des pachas à une, deux ou trois queues, formant une véritable hiérarchie. Les derniers occupent dans l'empire ottoman les plus hautes fonctions. Ils sont souvent ministres ou gouverneurs des provinces.

A la fin du XVIe siècle, la Turquie avait à Alger des pachas, dépositaires de l'autorité pendant trois ans. Malgré la quasi-indépendance de l'Egypte vis-à-vis du sultan, le khédive continue à porter le titre de pacha. Il en est de même du bey de Tunis.

Dans l'armée turque, le titre de pacha est également donné aux officiers généraux.

PACHA, rivière du nord-ouest de la Russie (gouv. de Novgorod et de Saint-Pétersbourg), en pays bas et marécageux. Elle se verse par les branches d'un delta à la fois dans le Svir, affluent du lac Ladoga, et dans ce lac lui-même ; 213 kilom., en de grandes forêts. Flottage des bois.

PACHACAMAC ou **PATCHAKAMAK**, nom donné, au Pérou, à l'Etre suprême, au premier principe de la vie.

PACHALÈSQUE (*lèsk'*) adj. Qui appartient ou convient à un pacha : *Luxe* PACHALESQUE.

PACHALIK n. m. Division administrative de l'empire ottoman, plus fréquemment désignée sous le nom de *vilayet* et gouvernée par un *pacha*.

PACHE (Jean-Nicolas), homme d'Etat français, né à Paris en 1746, mort à Thin-le-Moutier (Ardennes) en 1823. D'origine suisse, fils du concierge de l'hôtel de Castries, il intéressa le maréchal de Castries, qui le fit instruire. Premier secrétaire au ministère de la marine, munitionnaire général des vivres, puis contrôleur de la maison du roi et des dépenses diverses, il quitta cette dernière charge et alla vivre en Suisse.



Pache.

De retour en France au début de la Révolution, il devint le collaborateur désintéressé et laborieux de Roland, ministre de l'intérieur, puis de Servan, ministre de la guerre, jusqu'en 1792. A cette époque, il fréquentait les clubs et ne cachait pas son enthousiasme pour les idées démocratiques. Après avoir refusé diverses fonctions, il accepta une mission dans le Midi et se décida à prendre le portefeuille de la guerre (18 oct. 1792). Il se sépara alors des girondins, et s'attira la haine des modérés, qui l'accusèrent d'incurie et de dilapidation; mais, toujours populaire auprès de la démocratie parisienne, il fut nommé maire de Paris après avoir quitté le ministère. Compromis avec les hébertistes, il fut acquitté par le comité de Salut public. Il fut de nouveau mis en accusation après le 9-Thermidor et les journées de prairial, mais il se justifia. Sous le Directoire, il publia trois *Mémoires apologétiques* et se retira dans son domaine de Thin-le-Moutier. Républicain fidèle, il refusa les offres de Bonaparte et se consacra à l'étude.

PACHECO ou **TORRE-PACHECO**, bourg d'Espagne (prov. de Murcie); 4.000 hab. Environs extrêmement fertiles : orangers, citronniers, oliviers.

PACHECO (don Juan), marquis DE VILLENA, favori du roi Henri IV de Castille, né en 1419, mort en 1474. Il entra comme page dans la maison du connétable Alvaro de Luna, puis fut attaché à la personne de l'infant don Henri. Devenu marquis de Villena et grand maître de Saint-Jacques, il se révolta contre Henri IV par jalousie contre le nouveau favori, Bertrand de La Cueva, rovint ensuite à son parti, combattit le projet de mariage de l'infante Isabelle avec l'infant d'Aragon, et mourut quelques mois avant le roi, qu'il avait gouverné toute sa vie.

PACHECO (doña Maria), femme de don Juan de Padilla (XVIe s.). Après la défaite des *Communeros* à Villalar et la mort de don Juan, elle s'enferma dans Tolède. Elle força le chapitre à contribuer de ses deniers à la défense de la ville. Quand la ville se fut rendue, doña Maria se réfugia dans la citadelle et y tint encore pendant quatre mois (1522). A la faveur d'un dernier combat, elle réussit à s'échapper, et se retira auprès de son oncle, l'archevêque de Braga.

PACHECO (Edouard), conquérant portugais du XVIe s. Il obligea le zamorin de Calicut à se reconnaître tributaire, à la suite d'une guerre de trois ans (1503-1505) qu'il soutint avec une poignée d'hommes. Néanmoins, le roi Emmanuel le Fortuné, prévenu contre lui, le fit jeter en prison. Il mourut dans la misère.

PACHECO (François), peintre espagnol, né et mort à Séville (1571-1654). Il fut le véritable continuateur de Pablo de Cespedès. Il s'adonna surtout à la peinture religieuse (*Christ portant sa croix, Saint Pierre, Saint François*, etc.), et mérita, en 1618, d'être chargé par l'Inquisition de veiller au maintien de l'orthodoxie et de la décence dans les ouvrages de peinture. Cependant, il avait entrepris, en 1611, des voyages en Espagne, à Madrid et à Tolède, pour y étudier les collections royales. A Tolède, il fit la connaissance de Greco, artiste fougueux et bizarre. Son talent prit alors plus d'éclat et de chaleur, comme on peut le voir dans son *Saint Pierre Nolasque* et son *Apparition de la Vierge à saint Ramon Nonnato*. Il suivit désormais sa pente vers le naturalisme.

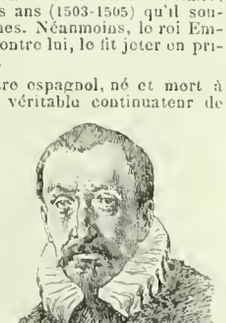

Pacheco.

Pacheco a laissé deux ouvrages curieux : l'un, *l'Arte de la pintura* (1649), soulève maintes questions d'esthétique; l'autre, *le Libro de los Varones illustres*, contient, outre de précieux dessins de portraits contemporains, d'intéressantes notices biographiques. Pacheco fut le maître de Vélasquez, qui épousa sa fille.

PACHECO (don Joaquin Francisco), homme politique et jurisconsulte espagnol, né à Ecija en 1808, mort à Madrid en 1865. Publiciste et professeur de droit pénal à l'Athénée de Madrid, plusieurs fois député des Cortès, il devint ministre d'Etat et président du conseil en 1847. Il fut ensuite ambassadeur à Rome et fit partie des ministères O'Donnell-Espartero et Canovas. Conservateur modéré, il dirigea les travaux de la Commission des codes, qui publia en 1848 un code pénal en vigueur jusqu'en 1870. On a de lui de bonnes études sur le *Fuero Juzgo*, sur les *Lois de Toro*, une *Histoire des Cortès de 1837*, etc.

PACHÉE n. f. Emeraude orientale, corindon vitreux de couleur verte.

PA-CHEN (*huit esprits*), personnages sacrés de la religion taoïste. Ce groupe comprend : 1° *Tchoung-li*, astrologue et alchimiste (202-264 apr. J.-C.); 2° *Tchai-koué-kou*, philosophe; 3° *Tchiang-koué-lao*, alchimiste; 4° *Hé-sien-kou*, poétesse, personnification de la piété filiale; 5° *Han-chan-tzé*, alchimiste; 6° *Lou-tong-pin*, philosophe et alchimiste, l'un des cinq dieux des lettres; 7° *Li-tié-koué*, philosophe, dieu des mendiants; 8° *Lan-tsai-hô*, poète et musicien ambulant, autre dieu des mendiants.

PACHINO, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Syracuse]), près du cap Passaro, autrefois appelé *Pachynum promontorium*; 8.271 hab. Entourée d'une enceinte de tours, elle a une belle église, un petit port, qui exporte les meilleurs fruits de la Sicile.

PACHIRE (*kir'*), **PACHIRIER** (*ki-ri-é*) n. m. Bot. Genre de malvacées.



Pachire.

— ENCYCL. Les *pachires* sont des arbres voisins des baobabs, à feuilles digitées, à grandes fleurs blanches et rougeâtres, dont le calice est tronqué et dont les pétales sont allongés. On en connaît quatre espèces, de l'Amérique tropicale, cultivées en serre chaude en Europe. Les graines du *pachira aquatica*, de la Martinique, sont consommées sous le nom de *châtaignes de la Guyane*.

PACHISI (*ki*) n. m. Sorte de jeu de trictrac à quatre, jadis en honneur à la cour des rois musulmans de l'Inde.

PACHITE (*kit'*) n. f. Genre d'orchidées ophrydées, comprenant des herbes terrestres, herbacées, à fleurs multicolores, qui croissent au Cap.

PACHITUA, rivière du Pérou. Elle naît de la rencontre de torrents issus du versant est de la Cordillère orientale, à l'E. de Cerro de Pasco. Des gorges des Andes, elle passe dans la Montaña, pays de forêts, et gagne la rive gauche de l'Ucayali. Cours 200 kilom. environ.

PACHMINA n. m. Poil de chèvre dont on fait les châles de Cachemire.

PACHNOLITE (*pak'*) n. f. Fluorure naturel double d'aluminc, soude et chaux, que l'on trouve dans la cryolite du Groenland. || Autre nom de la THOMSONOLITE.

PACHNOPHORE (*pak'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, de la tribu des onmolpinés, comprenant une vingtaine d'espèces d'insectes, de taille petite, oblongs, bombés, ordinairement bronzés, couverts de poils ou d'écailles grises et vivant dans les terrains arides des régions tempérées.

PACHO, ville de Colombie (départ. de Cundinamarca); 7.000 hab. Mines de fer et industrie métallurgique.

PACHO (Jean-Raymond), voyageur français, né à Nice en 1794, mort à Paris en 1829. N'ayant pu éditer à Paris une traduction en vers du *Roland furieux* de l'Arioste, sur laquelle il comptait pour se faire connaître comme poète, Pacho, ruiné, passa en Egypte en 1818, et entreprit une remarquable exploration de la Pentapole Libyque (1824-1825). Il venait de publier la *Relation d'un voyage dans la Marmorique, la Cyrénaïque et les oasis d'Aoudjelah et de Mouradèh* (1827-1829), quand, dans un accès de désespoir, il se suicida.

PACHÔME (saint). V. PACÔME.

PACHOMÈTRE (*ko* — du gr. *pakhos*, épaisseur, et *métron*, mesure) n. m. Instrument destiné à mesurer l'épaisseur des glaces, des verres de lunettes, etc.

PACHT, nom que les premiers égyptologues attribuaient par erreur à deux déesses très différentes, dont l'une s'appelle réellement *Pakhit*, et l'autre *Sakhit*.

PACHTOU (*pak'*) n. m. Ling. Nom indigène de l'idiome des Afghaos. || On dit aussi PACHTO ou POUCHTOU.

— ENCYCL. Le *pachtou* appartient au groupe iranien des langues indo-européennes. Il s'écrit avec un alphabet dérivé de celui du persan. Son lexique contient beaucoup de mots persans ou arabes.

PACHUCA, ville du Mexique, capitale de l'Etat d'Hidalgo; 40.000 hab. Aux environs, riches mines d'argent.

PACHY (*chi* ou *ki* — du gr. *pakhus*, épais), préfixe qui entre dans la composition de nombreux mots scientifiques.

PACHYANTHE (*chi* ou *ki*) n. m. Genre de mélastomacées, comprenant des arbres ou des arbustes à tige grimpante, à fleurs en cymes, originaires de l'Amérique tropicale.



Pachybrachis (gr. 6 fois).

PACHYBLÉPHAROSE (*chi* ou *ki* — du préf. *pachy*, et du gr. *blepharos*, paupière) n. f. Méd. Epaississement du tissu des paupières.

PACHYBRACHIS (*chi* ou *ki-brakiss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, de la tribu des cryptocéphalinés. (Il comprend de petits insectes cylindriques, de couleurs brillantes et variées, qui vivent sur les chênes, sur les saules et sur les bruyères, dans l'hémisphère boréal.)

PACHYCARE (*chi* ou *ki*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant une dizaine d'espèces de beaux ditomides, remarquables par leur livrée bleue, et répandues de la Grèce à l'Asie Mineure et à la Perse.



Pachycéphale.

PACHYCÉPHALE (*chi* ou *ki-sé*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, type de la tribu des *pachycéphalinés*, répandus de la Malaisie à l'Océanie.

PACHYCÉPHALINÉS (*chi* ou *ki-sé*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux, de la famille des laniidés, dont le genre *pachycéphale* est le type. — *Un* PACHYCÉPHALINÉ.

PACHYCÈRE (*chi* ou *ki-sèr'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionidés, comprenant des insectes noirs, oblongs, vivant dans les régions arides de l'Arabie et de l'Inde.

PACHYCÉRINE (*chi* ou *ki-sé*) n. f. Genre d'insectes diptères brachyceres, comprenant des petites mouches jaunes, à corselet globuleux, à gros yeux rouges, à vastes ailes transparentes, tachées de brun, et qui sont propres à l'hémisphère boréal.



Pachychile (gr. d'un tiers).

PACHYCHILE (*chi* ou *ki-kil'*) n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionidés, répandus du sud de l'Espagne à l'Asie Mineure et du Maroc à l'Arabie.

— ENCYCL. Les *pachychiles* sont de taille moyenne, ovales, bombées, lisses et luisantes, avec les élytres striés, d'un noir uniforme. Elles vivent dans les terrains arides.

PACHYDACTYLE (*chi* ou *ki*) n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des geckotidés, à large pupille verticale, à doigts denticulés sur leurs bords, à livrée brune ou jaunâtre, vivant dans l'Afrique tropicale.

PACHYDÈME (*chi* ou *ki*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, de la tribu des rhizotroginés. (Ce sont de petits hannetons de la région circaméditerranéenne, bruns ou roux, allongés, à pattes fines.)

PACHYDERME (*chi* ou *ki-dèrm* — *pachy*, et du gr. *derma*, peau) adj. Mamm. Qui a la peau très épaisse, presque nue, et les pieds terminés par plus de deux sabots : *Le cochon est* PACHYDERME.

— n. m. pl. Ordre de mammifères créé par Cuvier pour tous les ongulés non ruminants et comprenant des animaux à sabot dont les pieds servent uniquement de soutien et qui ne possèdent pas de clavicules. (Leurs formes sont lourdes, leur peau est d'une grande épaisseur [d'où leur nom] et ils se nourrissent exclusivement de végétaux. Les pachydermes sont les plus gros animaux terrestres; ils habitent en général les pays chauds et les lieux marécageux ou voisins des rivières. On les a divisé longtemps en *proboscidiens* ou pachydermes à trompe et à défense [éléphant], en *pachydermes proprement dits* [hippopotame, cochon, rhinocéros, pécari, etc.] et en *solipèdes* [cheval]; aujourd'hui, les découvertes paléontologiques les ont fait répartir dans les deux ordres des artiodactyles et des périssodactyles.) — *Un* PACHYDERME.

PACHYDERME (*chi* ou *ki-dèrm'*) n. f. Nom peu usité de l'olivier maritime.

PACHYDERMIE n. f. Pathol. Syn. de ÉLÉPHANTIASIS.

PACHYDISSE (*chi* ou *ki*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la tribu des cérambycinés, comprenant une trentaine d'espèces de grands et beaux capricornes qui habitent les régions chaudes de l'ancien monde. (En France, on rencontre le *capno cerambyx nerii*, d'un gris soyeux, qui vit dans les rameaux du laurier-rose.)

PACHYDRILE (*chi* ou *ki*) n. m. Genre d'annélides oligochètes limicoles, comprenant des petits vers à sang rouge, avec des séries de soies recourbées en crochet, et qui vivent dans les marécages d'Europe.



Pachygnathe (réd. 2 fois).

PACHYGNATHE (*chi* ou *ki*) n. m. Genre d'araignées, type de la tribu des tétragnatbinés, répandues surtout dans l'hémisphère boréal. (Les pachygnathes [*pachygnatha*] sont de taille moyenne, avec l'abdomen ovale, les pattes longues; leur livrée est fauve.)

PACHYGONE (*chi* ou *ki*) n. m. Genre de ménispermacées, tribu des *pachygonées*, comprenant des lianes à fleurs en grappes, à fruit drupacé réniforme, qui croissent dans l'Asie tropicale.

PACHYGONÉES (*chi* ou *ki*) n. f. pl. Tribu de ménispermacées, caractérisées par la graine à embryon charnu, sans albumen, et ayant pour type le genre *pachygone*. — *Une* PACHYGONÉE.

PACHYLABRE (*chi* ou *ki*) n. f. Sous genre d'ampullaires (mollusques gastéropodes), comprenant d'assez gros mollusques à coquille arrondie, fermée par un opercule corné muni d'une lame calcaire, et qui vivent dans les eaux douces des régions tropicales.



Pachylabre (réd. 2 fois).

PACHYLE (*chil'* ou *kil'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, de la tribu des dynastinés, comprenant des scarabées de taille moyenne, noirs ou bruns, luisants, et propres au Brésil.

— Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des corcidés, comprenant d'assez grandes punaises de l'Amérique tropicale, ovales, brunes ou rousses.

PACHYLÈNE (*chi* ou *ki*) n. f. Genre de composées, tribu des mutisiées, comprenant des herbes à feuilles alternes, à fleurs en capitules, à fruits glabres surmontés d'une aigrette. (Les quelques espèces croissent au Chili.)

PACHYLÉPIDE (*chi* ou *ki*) n. f. Genre de composées, tribu des chicoracées, comprenant des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles basilaires en rosette, originaires de l'Amérique boréale.

PACHYLLOMATINÉS (*chil'* ou *kil'*) n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, de la famille des braconidés, comprenant les genres *pachyllome* et voisins. — *Un* PACHYLLOMATINÉ.

PACHYLLOME (*chil'* ou *kil'*) n. m. Genre d'hyménoptères térébrants, type de la tribu des *pachylomatinés*, comprenant des insectes d'Europe, allongés, sveltes, dont certains sont parasites des blattes et des encnémides.

PACHYLOPE (*chi* ou *ki*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des histéridés, comprenant des formes bombées, noires ou bronzées, avec les élytres munis d'une pointe terminale, répandues dans les régions chaudes du globe.

PACHYMA (*ki*) ou **PACHYME** (*chim'* ou *kim'*) n. f. Genre de champignons hypogés, à réceptacle tuberiforme de grande dimension, comprenant une seule espèce (*pachyma tuberregium*), qui croit au collet des cunninghamies, et que les Chinois emploient contre la phtisie et comme tonique.

PACHYMÉNINGITE (*ki, jit'* — du préf. *pachy*, et de *méninge*) n. f. Inflammation de la dure-mère.

— Encycl. Il y a lieu de distinguer la pachyméningite cérébrale et la pachyméningite spinale.

Pachyméningite cérébrale. Elle s'observe surtout chez les vieillards, les aliénés et parfois chez les jeunes enfants; chez les premiers, c'est surtout l'alcoolisme qu'il faut incriminer. L'inflammation produit des fausses membranes très vasculaires, qui se rompent facilement, donnant lieu à des hémorragies, à des hématomes, avec tous les symptômes de la compression cérébrale. Au début, on note une céphalalgie persistante, des vertiges, la perte plus ou moins accentuée de l'intelligence et de la mémoire, de l'apathie, de la somnolence; mais le diagnostic ne peut s'affirmer qu'après la rupture vasculaire. On observe alors une attaque apoplectique avec hémiplégie presque toujours croisée, souvent des crises épileptiformes; les pupilles sont contractées, inégales, le pouls est accéléré. Le diagnostic est parfois difficile; il faut éliminer l'hémorragie, les tumeurs cérébrales et le ramollissement. Le traitement consiste en révulsifs, sangsues, vésicatoires, ventouses, en purgatifs (aloès). On prescrira toujours l'iodure de potassium. Le pronostic est grave; la durée est d'environ trois mois.

Pachyméningite spinale. Dans cette variété, c'est presque toujours la dure-mère cervicale qui est atteinte. L'inflammation est due au froid, à des traumatismes, ou consécutive à une maladie des vertèbres. On peut diviser son histoire en deux parties : une période *douloureuse* et une période *paralytique* et *atrophique*.

Les douleurs ont lieu à la partie postérieure du cou; les paralysies portent sur la partie supérieure du tronc, avec cette caractéristique que les muscles innervés par le nerf radial sont souvent épargnés. Le diagnostic est assez facile et le traitement souvent efficace; c'est le même que celui de la pachyméningite cérébrale; on y ajoutera l'électricité faradique pour combattre l'atrophie musculaire.

PACHYMÈRE (*chi* ou *ki*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des lyncéidés, comprenant des formes étroites, de couleurs variées, vivant dans les régions tempérées. (Les espèces sont communes en France.)

PACHYMÈRE (Georges), écrivain byzantin, né à Nicée en 1242, mort vers 1310. Son *Histoire* raconte avec exactitude les événements compris entre 1261 et 1308. Pachymère a laissé, en outre, des déclamations de rhétorique, des poésies, etc. Fort instruit et point dépourvu d'originalité et d'esprit, il est un des hommes les plus remarquables du XIIIe siècle byzantin.

PACHYMÉRINE (*chi* ou *ki*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des empidés, comprenant quelques espèces d'Europe.

PACHYMORPHE (*chi* ou *ki*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, comprenant quatre ou cinq espèces propres à l'Asie occidentale. (Les pachymorphes sont de grands carabidés noirs, crépusculaires.)



Pachymorphe (red. 2 fois).

PACHYNÈME (*chi* ou *ki*) n. m. Genre de dilléniacées, comprenant des arbustes à feuilles réduites à des écailles, qui croissent dans l'Australie tropicale.

PACHYPALPE (*chi* ou *ki*) n. m. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des mycétophilidés, comprenant des lipules très petites, noirâtres, à courtes antennes filiformes, propres à l'Europe. (L'espèce type, *pachypalpus anomalus*, vit en France sur les pins.)

PACHYPE (*chip'* ou *kip'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, type de la tribu des *pachypodinés*, propres à la Corse, à la Sardaigne et à la Sicile.



Pachype mâle (gr. nat.). Pachype femelle (gr. nat.).

Encycl. Les *pachypes* sont des scarabées de taille moyenne, trapus, avec des pattes assez longues et les tarses très fins. Les mâles sont bruns ou roux, luisants, et volent au crépuscule autour des oliviers, au pied desquels s'enfouissent les femelles jaunâtres ou fauves, et aptères.

PACHYPHYLLE (*chi* ou *ki* — du préf. *pachy*, et du gr. *phullon*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles épaisses.

— n. m. Genre d'orchidées vandées, comprenant des herbes épiphytes, qui croissent au Pérou.

PACHYPLEURE (*chi* ou *ki* n. m. Genre d'ombellifères, type de la tribu des *pachypleurées*, comprenant des herbes qui croissent dans la région méditerranéenne et au Cap.

PACHYPLEURÉES (*chi* ou *ki* n. f. pl. Tribu des ombellifères, ayant pour type le genre *pachypleure*. — *Une* PACHYPLEURÉE.

PACHYPODE (*chi* ou *ki* — du préf. *pachy*, et du gr. *pous, podos*, pied) adj. Hist. nat. Qui a le pied ou le support épais.

PACHYPODINÉS (*ki* n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères lamellicornes, de la famille des scarabéidés, ayant pour type le genre *pachype*. — *Un* PACHYPODINÉ.

PACHYPTÉRIS (*chi* ou *ki-ptér-riss*) n. m. Genre de fougères herbacées, à rachis épais, à nervures multiples, fossiles dans le lias et le jurassique moyen.

PACHYRHINE (*chi* ou *ki*) n. f. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des tipulidés, répandus sur tout le globe.

PACHYRYNQUE (*chi* ou *ki-rink'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la tribu des brachyrrhinés, comprenant une centaine d'espèces de jolis charançons, noirs luisants, ornés de bandes et de dessins écailleux verts, rouges, bleus, souvent dorés, et qui vivent dans la Malaisie et d'Australie.



Pachyrrhize : *a*, fleur.

PACHYRRHIZE (*chi* ou *ki-riz'*) n. f. Genre de légumineuses, tribu des phaséolées.

— Encycl. Le genre *pachyrrhize* comprend des arbrisseaux grimpants, à feuilles trifoliolées, à fleurs violacées ou bleuâtres, de médiocre grandeur, en grappes axillaires; le fruit est une gousse comprimée, allongée. Les espèces connues habitent la Cochinchine et les Moluques. La pachyrrhize anguleuse a été autrefois cultivée aux Antilles et à l'île de la Réunion, pour ses grosses racines comestibles.

PACHYSANDRE (*chi* ou *ki*) n. m. Genre de plantes, de la famille des buxacées.

— Encycl. Voisins des buis, les *pachysandres* ont des fleurs unisexuées et monoïques, réunies en une grappe dont les fleurs de la partie moyenne s'épanouissent les premières. Le *pachysandra prostrata* est cultivé dans les jardins d'Europe. Le *pachysandra terminalis* du Japon a de longs filets staminaux, de couleur blanche.

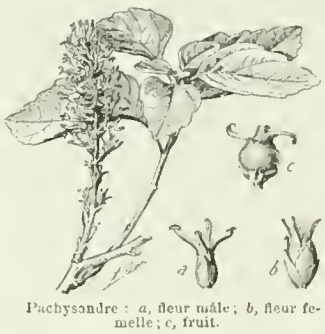

Pachysandre : *a*, fleur mâle; *b*, fleur femelle; *c*, fruit.

PACHYSOME (*chi* ou *ki*) n. m. Mamm. Genre de mammifères chiroptères, de la famille des ptéropodidés, propres à la région indo-malaise.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, de la tribu des coprinés, comprenant de grands bousiers de l'Afrique méridionale et australe, très voisins des *ateuchus*.

— Encycl. Mamm. Les *pachysomes* sont des roussettes de taille médiocre, et dont certaines, comme le pachysome bordé [*cynopterus marginatus*], sont un véritable fléau dans les vergers. Cette espèce est répandue dans toute l'Inde continentale et insulaire, jusqu'aux Philippines.

PACHYSTACHYDE (*chi* ou *ki-sta-kid'*) n. f. Genre d'acanthacées, comprenant des arbrisseaux ou des plantes herbacées, à fleurs jaunes ou rougeâtres, originaires de la Guyane.

PACHYSTÉMON (*chiss* ou *kiss*) n. m. Genre d'euphorbiacées, tribu des hippomanées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs en grappes ou en épis, qui croissent au Japon.

PACHYSTOME (*chiss* ou *kiss*) n. f. Genre d'orchidées lépidodendrées, comprenant des herbes terrestres, à fleurs en grappes simples, qui croissent en Asie, Océanie et Afrique.

PACHYSTROME (*chiss* ou *kiss*) n. m. Genre d'euphorbiacées excœcariées, comprenant des arbres à fleurs monoïques en épis, parfois cultivés dans les serres, et qui sont originaires du Brésil.

PACHYTE (*chit'* ou *kit'*) n. f. Zool. Genre d'insectes coléoptères longicornes, tribu des cérambycinés, répandus dans les régions montagneuses de l'hémisphère nord.



Pachyte (gr. nat.).

— Bot. Nom dont on se sert parfois pour désigner l'ensemble des formations secondaires produites, soit dans la tige, soit dans la racine, par le fonctionnement de l'assise génératrice intralibérienne. V. RACINE, TIGE.

— Encycl. Zool. Les *pachytes* sont de belles et grandes leptures brunes ou noires, dont les élytres, élargis et saillants aux épaules et se rétrécissant vers l'extrémité, sont ordinairement jaunes ou testacés, avec des marques noires. La *pachyta quadrimaculata* est commune dans les Alpes.

PACHYTELE (*chi* ou *ki*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés. (Il comprend une cinquantaine d'espèces des régions tropicales, insectes roux ou bruns, qui vivent surtout dans le terreau des arbres décomposés, et qui exhalent une odeur très forte.)

PACHYTESTA (*chi* ou *ki-tess*) n. m. Genre de graines fossiles cycadéennes, assez communes dans le terrain houiller supérieur et le permien inférieur d'Autun.

PACHYTHÉRIUM (*ki, ri-om'*) n. m. Genre de mammifères édentés, de la famille des glyptodontidés, comprenant cinq espèces d'animaux de grande taille, fossiles dans les argiles pliocènes de l'Uruguay et de la Plata.

PACHYTONE (*chi* ou *ki*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, propres à l'Amérique tropicale. (Ce sont de jolis papillons de taille médiocre, à teintes vives et tranchées, comme dans la *pachytone gigas*, de Panama.)

PACHYTYCHIUS (*chi* ou *ki-ti-ki-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionides, comprenant une soixantaine d'espèces de charançons trapus, roux ou gris, marqués de brun, qui vivent dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien monde.

PACHYTYLE ou **PACHYTILE** (*chi* ou *ki* n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des acridiidés, propres aux régions chaudes et tempérées de l'ancien monde.

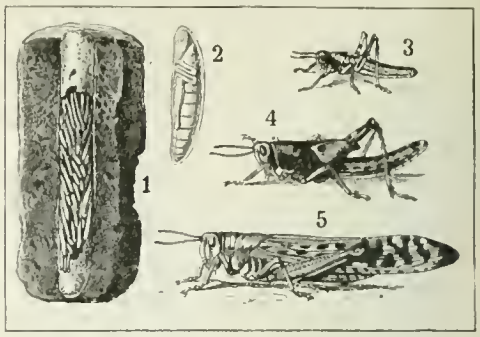

Pachytyle : 1. Ponte; 2. Œuf avant l'éclosion montrant une jeune larve (gr. 2 fois); 3, 4. Larves à différents âges; 5. Adulte.

— Encycl. Les *pachytyles* sont de grands criquets bruns et gris, variés de jaune ou de roux. L'espèce type est le criquet pèlerin (*pachytylus migratorius*), célèbre par ses migrations.

PACHYURE (*ki*) n. f. Sous-genre de musaraignes, appartenant au genre crocidure et comprenant une vingtaine d'espèces, répandues dans l'ancien monde.

PACIAIRE (*si-èr'* — du lat. *pax, pacis*, paix) n. m. Hist. eccl. Délégué du saint-siège auprès des princes auxquels le pape avait enjoint de garder la paix. || Prince chargé par le pape de maintenir la paix dans certains États.

PACIEN (saint), prélat espagnol, né en Espagne vers 320, mort à Barcelone vers 390. Il fut d'abord marié et eut un fils, nommé Dexter, qui devint préfet du prétoire sous Honorius, et saint Jérôme lui dédia son livre *De viris illustribus*. Pacien, après avoir perdu sa femme, fut sacré évêque de Barcelone, vers 373. Saint Jérôme loue sa charité et son éloquence. Quelques-uns de ses ouvrages, écrits dans un latin très pur, nous sont parvenus, notamment les *Lettres contre Novatien*; dans la première, on lit ces paroles souvent citées : « *Chrétien est mon nom et catholique mon surnom.* » *Ses Œuvres* ont été imprimées à Paris en 1538.

— Fête le 9 mars.

PACIFICATEUR, TRICE (*si* — du lat. *pacificator, trix*, même sens) adj. Qui apaise; qui a la paix pour but ou pour résultat : *Prince* PACIFICATEUR. *Tentatives* PACIFICATRICES.

— Substantiv. : *Le travail est le plus grand* PACIFICATEUR *des temps modernes.* (Mich. Chev.)

— Hist. Nom donné, au Ve siècle, à ceux qui adhérèrent à l'*Hénoticon* de l'empereur Zénon. || Nom donné, au XIIe s., aux membres d'une association de chevaliers, ligués pour combattre les bandits qui, sous la dénomination de *cotereaux* et de *brabançons*, désolaient la Flandre. || Nom donné à des anabaptistes mennonites qui répudiaient l'emploi de la violence pour la diffusion de leurs doctrines. (On dit aussi PACIFIQUE, dans ces divers sens.) || *Pacificateur de la Vendée*, Surnom donné au général Hoche.

— Encycl. L'édit de l'empereur Zénon, appelé *Hénoticon* pacifique), fut rendu en 482, au plus fort des dissensions soulevées par les eutychiens monophysites. Il rejetait le concile de Chalcédoine, qui avait condamné ces derniers, et prétendait établir une sorte de compromis entre la doctrine catholique et l'hérésie. Le pape Félix III le condamna dans un concile tenu à Rome (484). Les partisans de l'édit, appelés *pacificateurs*, disparurent au commencement du VIe siècle, après le retrait de l'*Hénoticon* par Justin Ier (519).

PACIFICATION (*si*-on — rad. *pacifier*) n. f. Rétablissement de la paix entre les peuples en guerre ou dans un pays troublé par des dissensions intestines : *Travailler à la* PACIFICATION *d'un pays.* || Apaisement : *Travailler à la* PACIFICATION *des esprits.*

— Hist. *Edits de pacification*, Nom donné à des édits royaux du XVIe siècle, qui avaient pour but de mettre fin aux dissensions religieuses. (C'est le titre que portèrent successivement, au cours des guerres de religion, les édits d'Orléans (1561), d'Amboise (1563), de Saint-Germain (1570), de La Rochelle (1573), de Bergerac (1577), de Nérac (1579), du Fleix (1580), enfin de l'édit de Nantes 1598).]

PACIFICUS ou **PACIFICO**, poète et franciscain italien du XIIIe siècle, né dans la Marche de Fermo. Converti aux idées religieuses par un sermon de saint François, il embrassa la vie monastique et fut alors nommé par le saint **Pacificus**, à cause de l'extrême douceur de son caractère. Il fut le premier provincial des frères mineurs en France. Wadding lui attribue un grand nombre de *Chansons* et d'autres *Poésies*.

PACIFIER (*si* — du lat. *pacificare*; de *pax, pacis*, paix, et *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.: *Nous pacifiions. Que vous pacifiiez*) v. a. Rendre la paix à : PACIFIER *les peuples.* || Apaiser : PACIFIER *les esprits.*

Se pacifier, v. pr. Devenir pacifié.

— Syn. Pacifier, apaiser, calmer. V. APAISER.

PACIFIQUE (*si-fik'* — rad. *pacifier*) adj. Qui aime la paix, qui la recherche : *Homme* PACIFIQUE. *Esprit* PACIFIQUE.

— Qui a la paix pour aspiration, pour but : *Idées* PACIFIQUES. || Qui se fait sans violence; qui se passe dans la paix : *Progrès* PACIFIQUES. *Règne* PACIFIQUE.

— Poétiq. Bienveillant, inspiré par un esprit de paix :

Que Dieu jette sur vous des regards *pacifiques*.
RACINE.

— Dr. *Possesseur, Titulaire pacifique*, Celui qui n'est pas troublé dans sa possession, dont le titre n'est pas contesté.

— Dr. can. *Lettres pacifiques*, Lettres testimoniales et de recommandation que les évêques délivraient à leurs diocésains, pour attester leur orthodoxie. || On disait aussi LETTRES FORMÉES (*litteræ formatæ*).

— Hist. eccl. Nom donné quelquefois aux pacificateurs. V. ce mot.

— Substantiv. Personne pacifique : *Bienheureux les* PACIFIQUES. (Evangile.)

— Syn. Pacifique, paisible. *Pacifique* exprime l'amour de la paix, les efforts faits pour faire régner la paix; *paisible* marque l'état de paix.

Pacifique (océan), appelé encore quelquef. **Grand Océan,** une des grandes masses marines de la terre, comprise, dans sa plus grande largeur, entre la côte occidentale des deux Amériques, l'Asie et l'Australie, limitée au N., par le rapprochement des terres asiatiques et américaines qui ne lui permettent de communiquer avec l'océan Glacial que par le détroit peu profond de Behring, mais s'ouvrant au contraire largement au S., entre les pointes méridionales de la Tasmanie et de l'Amérique du Sud, sur l'ensemble des mers australes. Superficie d'environ 160 millions de kilomètres carrés. V. mer, océan.

— Encycl. Dans cette immense organisme, il est possible de considérer un certain nombre de régions distinctes, soit que l'on tienne compte du relief sous-marin, de la latitude ou de l'aspect des côtes. Au point de vue du relief sous-marin, il est bon de distinguer à part la masse propre de l'océan Pacifique, et de l'isoler des mers bordières, qu'il forme particulièrement sur la côte asiatique, et dont il est séparé par une barrière insulaire et volcanique, qui s'étend sans interruption, en arc de cercle convexe à l'O. depuis la Nouvelle-Guinée jusqu'à la presqu'île du Kamtchatka, par les Philippines, Formose et le Japon : mers peu profondes, parfois faiblement salées, baignant un socle continental : ce sont les mers malaises (Célèbes, Banda, Arafoura : la mer de Chine, la mer du Japon, la mer d'Okhotsk, enfin la mer de Behring, isolée du corps du Pacifique par le chapelet des îles Aléoutiennes. Ces mers secondaires n'ont pas de similaires sur la côte américaine du Pacifique.

Au point de vue de la latitude, on peut considérer, dans le Pacifique deux zones assez distinctes, qu'on aurait le droit de séparer par le 20e degré de latitude N. Le Pacifique nord est caractérisé par la permanence des grands fonds, entre 6.000 et 8.000 mètres, qui longent de près la bordure insulaire reliant le Japon à l'Alaska. C'est la grande fosse marine connue sous le nom de fosse du Tuscarora. Elle se relève progressivement vers le S. par un seuil, sur lequel vient poindre à la surface l'archipel des îles Sandwich. Le Pacifique sud, au contraire, bien que plus uniformément profond que l'Atlantique sous la même latitude, présente, entre les îles Touamoutou et les Philippines, un notable relèvement des fonds et comme un plateau sous-marin, sur lequel viennent s'appuyer les archipels coralliens de l'Océanie (îles Marquises, Samoa, Viti, Nouvelles-Hébrides, îles Salomon, etc.).

Au point de vue de l'aspect des côtes, il faudrait distinguer entre les côtes asiatiques, faites d'archipels et de hauts-fonds, et la côte américaine plus haute, généralement rocheuse, bordée à peu de distance par les soulèvements des montagnes Rocheuses et des Andes; mais, des deux côtés, un phénomène essentiel est à mettre en lumière : c'est la persistance du volcanisme, qui, de toutes parts, entoure d'un cercle de cônes en éruption les dépressions du Pacifique.

La circulation des eaux du Pacifique, en raison de l'étranglement du seuil de Behring, se fait surtout par le Sud, où le courant de Humboldt apporte les eaux froides antarctiques, adoucissant la température des côtes de l'Amérique occidentale. Le courant équatorial et le Kouro-Sivo jouent, dans le Pacifique, par rapport aux côtes de l'Amérique du Nord et de l'Alaska, un rôle analogue à celui du Gulf-Stream par rapport aux côtes d'Europe et de Norvège, dans l'Atlantique septentrional. (V. courant.) Quant à la circulation des vents, un régime météorologique analogue paraît régner : dans le Pacifique nord, un système cyclonal frappant de vents humides la côte américaine du Nord; dans le Pacifique sud, un régime général de vents d'ouest, bien connus des navigateurs, et paraissant avoir pour origine le mouvement même de rotation de la terre; enfin, dans le Pacifique tropical, les systèmes habituels d'alizés. Entre le système des alizés et le système cyclonal du N., règne, comme dans l'Atlantique aux environs des Açores, une zone de hautes pressions à peu près permanentes.

— *Histoire.* L'existence du Pacifique resta ignorée des anciens. C'est seulement à la fin du moyen âge que les navigateurs portugais et espagnols, à la recherche des différentes routes vers l'Indo, en devinèrent l'extension. Vasco de Gama, par le cap de Bonne-Espérance, poussa jusqu'aux Moluques; en 1513, Vasco Nuñez de Balboa, traversant l'Amérique centrale, en aperçut l'immensité. Sept ans plus tard, Magellan y entrait par le cap Horn, et lui donnait son nom. Mais la première grande traversée fut celle du moine Andrès de Urdaneta (1565). Les explorations de sir Francis Drake, Alvaro de Mendana, Tasman, Dampier, Anson, Bass, Carteret, Byron, Cook, La Pérouse, d'Entrecasteaux, pour s'arrêter aux premières années du XIXe siècle, qui couronneront les expéditions océanographiques du *Tuscarora*, du *Challenger* et de la *Gazelle*, ont marqué, dans la reconnaissance du Pacifique, les dates les plus importantes.

Pacifique (le P.), frère mineur du XVe siècle, auteur d'une *Somme* latine *des cas de conscience*, généralement connue sous le titre de *Summa pacifica*, qui eut une grande vogue en Italie, durant près de trois siècles.

Pacifique (le P.), capucin et missionnaire, né à Provins vers 1575, mort à Paris en 1653. Il établit plusieurs couvents de son ordre à Alep (1627), en Chypre (1628), etc., et se rendit en Perse, où il fonda divers établissements catholiques. Il fut ensuite préfet du son ordre dans les Antilles. On estime particulièrement son *Voyage de Perse* (1631) et sa *Description des îles Saint-Christophe et de la Guadeloupe* (1648).

Pacifiquement (*si, ke*) adv. Dans la paix : *Vivre* pacifiquement. ‖ Sans emportement : *S'expliquer* pacifiquement.

Pacigérat (*si-jé-ra* — du lat. *pax, pacis*, paix, et *gerere*, porter) n. m. Gestion, en cas de guerre particulière, des droits et des intérêts de la paix entre les Etats restés pacifiques et les Etats belligérants. (Ce mot fut créé aux séances des conférences interparlementaires de 1900.)

Pacini (Antonio Francesco Gaetano Saverio), compositeur italien, né à Naples en 1778, mort à Paris en 1866. Il se rendit en France, fut chef d'orchestre à Nimes, puis alla à Paris en 1804. Il fit représenter quelques petits ouvrages : *Point d'adversaire* (1805); *Isabelle et Gertrude* (1806); *le Voyage impromptu* (1806); *Amour et mauvaise tête* ou *la Réputation* (1808). Cependant, il renonça bientôt à la composition pour se faire éditeur de musique. C'est à lui que l'on doit la vulgarisation en France des œuvres de Rossini, Bellini, Donizetti, Mercadante, etc.

Pacini (Giovanni), compositeur italien, né à Catane en 1796, mort à Pescia en 1867. Fils d'un chanteur bouffe renommé, il avait dix-sept ans lorsqu'il donna à Milan son premier opéra, *Annetta e Lucindo*. C'est à Naples, au théâtre San Carlo, qu'il devait donner en 1867 le *soixante et onzième* et dernier, *Berta di Varnol*. Parmi les ouvrages qu'il sema par toute l'Italie, et qui valent mieux par l'inspiration que par l'exécution, souvent peu châtiée, il faut citer : *Adelaide e Comingio, Carlo di Borgogna, la Sacerdotessa d'Irminsul, il Barone di Dolsheim, il Talismano, il Falegname di Livonia, i Cavalieri di Valenza, Niobe, Saffo* (ses deux chefs-d'œuvre), *gli Arabi nelle Gallie, l'Ultimo Giorno di Pompei, Ser Mercantonio, Buondelmonte, la Fidanzata corsa, Amazilia, il Saltimbanco*, etc. Aux œuvres dramatiques de Pacini il faut ajouter une vingtaine de cantates, de nombreuses messes, etc., sans compter plusieurs ouvrages théoriques, ainsi qu'un volume de mémoires *le Mie Memorie artistiche* (1865).

Pacini (Philippe), anatomiste italien, né à Pistoja en 1812, mort à Florence en 1883. Il découvrit des terminaisons nerveuses du tact appelées *corpuscules de Pacini*. (V. tact.) Longtemps professeur à la faculté de médecine de Florence, il a publié, entre autres ouvrages : *Du choléra asiatique*, traduit par le docteur Jaussen (1866).

Pacinotti (Antonio), physicien italien, né à Pise en 1841. Il fit partie du corps des ingénieurs dans la guerre de 1859, puis, fut successivement professeur à l'Institut supérieur de Florence (1862), à Bologne (1864), enfin, à l'université de Cagliari (1873). Dès 1864, Pacinotti avait construit un appareil qui diffère très peu des machines Gramme en usage. On lui doit de nombreux *Mémoires*.

Pacite (*sit'*) n. f. Minér. Sulfo-arséniure naturel de fer.

Packfond (*pak'-fon*) n. m. Alliage de cuivre, de nickel et de zinc, qui a l'apparence de l'argent et qui est usité en Chine. ‖ On écrit aussi packfund et packfong.

Paco n. m. Zool. Variété du lama domestique, propre au Pérou et à la Bolivie.

— Minér. Au Chili, Minerai argentifère peu riche en argent et contenant beaucoup de fer.

Pacolet (*lè*) n. m. Mar. Cheville que l'on emploie pour amarrer.

Pacolet, personnage des anciennes légendes, qu'on figurait monté sur un cheval très rapide.

Pacôme ou **Pachôme** (saint), institutour de la vie cénobitique en Orient, né et mort dans la haute Thébaïde (vers 276-vers 349). D'abord païen, il servit dans l'armée de Constantin; converti, il embrassa la vie érémitique, sous la direction de saint Palémon. Il construisit à Tabenna, sur les bords du Nil, un monastère qui, pour la première fois, réunit les moines dans une même communauté; jusqu'alors, ils habitaient des cellules séparées (313). Le nombre de ses disciples s'étant rapidement accru, il les répartit dans dix monastères. Il fonda également un monastère de femmes, dont il confia la direction à sa sœur. Il refusa, par humilité, de recevoir le sacerdoce. On possède deux résumés de sa règle, conservés, l'un par Palladius, l'autre par Sozomène, et une traduction latine faite par saint Jérôme. — Fête : dans l'Eglise latine, le 14 mai; dans l'Eglise grecque, le 15 mai.


Pacorus.

Pacorus, prince parthe, mort en 38 av. J.-C. Son père, Orodès Ier, le mit à la tête de l'armée victorieuse des Romains en Mésopotamie. Il envahit trois fois les provinces romaines d'au delà de l'Euphrate, mais ne put chasser les Romains de l'Asie. Après la mort de César (44), les Parthes reprirent les armes, mais Pacorus fut pris et mis à mort par Ventidius. Sa mort causa une douleur profonde à l'Asie.

Pacorus, prince parthe, roi de Médie, fils de Vonones II. En 63 de notre ère, il dut envoyer ses fils à Rome en otage. Puis il subit une invasion des Alains, qu'il ne put repousser. A partir de ce moment, son nom disparaît.

Pacorus, roi des Parthes, neveu du précédent, mort vers 111 apr. J.-C. Il vivait au Ier siècle de notre ère, et les Arméniens lui donnent le nom d'*Ardoschès*. Il s'allia avec Décébale, roi des Daces, contre les Romains, agrandit et fortifia la ville de Ctésiphon.

Pacotille (*ll* mll. — rad. *paquet*) n. f. Marchandises que l'on permet aux hommes de l'équipage et aux passagers d'un navire d'emporter avec eux sans payer de fret, pour les vendre au lieu de débarquement : *Une* pacotille *de quincaillerie, de bijouterie, de verroterie.*

— Par dénigr. Marchandise de mauvaise qualité.

— Fam. Grande quantité d'objets de nature quelconque : Pacotille *de livres dont on voudrait bien se défaire.*

— Encycl. Navig. La *pacotille* consistait autrefois en marchandises que le capitaine d'un navire achetait à l'un des lieux où il mouillait et qu'il amenait dans un port européen pour en effectuer la vente en masse. Ce commerce avait donné lieu à un genre de transactions connu sous le nom de « prêt ou contrat à la grosse » (v. gaos), appliqué au chargement fait pour le compte du capitaine.

Pacotiller (*ll* mll.) v. n. Former une pacotille; faire le commerce de pacotille.

Pacotilleur, euse (*ll* mll.) n. Personne qui pacotille.

Pacourier (*ri-é*) n. m. Bot. Genre d'apocynées, tribu des carissées. ‖ On dit aussi pacourie.

— Encycl. Le genre *pacourier* comprend des arbrisseaux grimpants, à feuilles opposées, à fleurs groupées en bouquets à l'extrémité de longs pédoncules rameux; le fruit est une baie pulpeuse. Le pacourier de la Guyane, à fleurs jaunes, produit une baie piriforme, jaune, que l'on mange crue ou confite.

Pacourine n. f. Bot. Genre de composées, tribu des vernoniées. ‖ On dit aussi pacourinopsis ou pacourinopse ou pacurines.

— Encycl. Le genre *pacourine* comprend des plantes herbacées aquatiques, à tiges cylindriques, glabres, portant des feuilles alternes, ovales ou oblongues, à fleurs pourpres, groupées en capitules globuleux; les fruits sont des achaines munis d'aigrettes. Ces végétaux habitent les contrées chaudes de l'Amérique du Sud.


Pacourine : *a*, fleur.

Pacquage (*pa-kaj'*) n. m. Action de pacquer le poisson.

Pacquer (*pa-ké*) v. a. Trier et mettre en baril le poisson qu'on veut expédier.

Pacta conventa (mots lat., signif. *pactes convenus*) n. m. pl. Convention que le roi de Pologne, après son élection, passait avec l'aristocratie du pays.

— Encycl. Le principe de l'élection du roi ayant emporté sur celui de l'hérédité, chaque élection favorisait les empiétements de la noblesse; c'est ainsi que la royauté perdit le droit de faire la paix ou la guerre, de légiférer, d'établir des impôts sans le consentement de la diète.

Pacte (*pakt'* — du lat. *pactum;* de *pacisci*, faire un pacte) n. m. Convention, acte, accord par lequel on accepte des obligations réciproques : *Faire, Rompre un* pacte.

— Fig. Résolution par laquelle une personne se détermine à agir en tout et toujours d'une certaine manière : *Faire un* pacte *avec la vérité.*

— Dr. *Pacte commissoire*, Clause qui annule une vente, au cas où l'acquéreur n'aurait pas acquitté le prix de vente dans les délais convenus. ‖ *Pacte de succession future*, Pacte par lequel l'une des parties s'engage à donner à l'autre certains droits sur sa succession. (De pareils actes sont nuls devant la loi.) ‖ *Pacte de préférence*, Clause par laquelle l'acquéreur s'engage à donner la préférence au vendeur, s'il vient à revendre lui-même. ‖ *Pacte de quota litis*, Convention par laquelle un créancier abandonne une partie de sa créance à celui qui la lui fait recouvrer. ‖ *Pacte nu*, Dans le droit romain, Celui qui n'était confirmé ni par le droit civil ni par le droit prétorien.

— Hist. *Pacte de famille*. V. famille. ‖ *Pacte fédéral*, Constitution de la Suisse. ‖ *Pacte colonial*. V. la partie encycl. ‖ *Pacte de famine*. V. famine.

— Sorcell. Accord par lequel le diable se met à la disposition de quelqu'un, à la condition que celui-ci lui abandonnera la propriété de son âme : *Faire un* pacte *avec le diable.*

— Encycl. Dr. rom. Un *pacte* (pactum, pactio, convention) était un accord de volontés en vue de produire un effet juridique. Mais, par suite du formalisme romain, le pacte, dépourvu de toute forme solennelle pouvant lui donner une *causa civilis*, demeurait à l'origine sans efficacité. Cependant, le droit civil sanctionna de bonne heure certains pactes très usuels, en les munissant d'action; ce furent les contrats dits *consensuels*. Puis le préteur, en vue d'empêcher le dol, attacha au pacte une exceptio (*exceptio pacti conventi*) qui, dans les pactes tendant à éteindre une obligation, donnait satisfaction au débiteur. D'autres pactes furent, de même, munis d'action soit par le droit prétorien, soit par les constitutions impériales. Les premiers furent les *pacta prætoria* (constitut, serment, hypothèque); les seconds, les *pacta legitima* (donation, pacte de dot, compromis). Il y avait aussi des pactes dits *adjoints* (adjecta), qui s'ajoutaient à un contrat ou à une dation dont la validité fut progressivement sanctionnée.

Dans l'ancien droit français, le pacte commissoire donnait seulement une action pour demander la résolution. Aujourd'hui, lors même que le contrat porte que la vente sera résolue de plein droit, l'acheteur peut encore payer après le terme, et tant qu'il n'a point reçu sommation (Code civil, art. 1656). Mais, pour des denrées et effets mobiliers, la résolution a lieu de plein droit et sans sommation.

Même en l'absence de toute clause, le droit de demander la résolution est sous-entendu dans tout contrat synallagmatique (art. 1184, 1654); c'est le *pacte commissoire tacite.*

En matière de gage ou nantissement, le pacte commissoire admis dans l'ancien droit romain permettait au créancier de devenir propriétaire de la chose donnée en garantie à défaut du payement à l'échéance. Ce pacte fut proscrit par Constantin, et cette prohibition a été renouvelée par le Code civil (art. 2088).

— Hist. *Pacte colonial*. On désigne ainsi le régime restrictif auquel fut soumis le commerce extérieur des colonies françaises du XVIIe au XIXe siècle. Il reposait sur ce principe que les colonies doivent être exploitées dans l'intérêt exclusif de la métropole et était formé de trois règles essentielles : 1° les colonies ne peuvent exporter leurs denrées qu'en France; 2° elles ne peuvent importer de produits européens que par achats à la France; 3° le transport des marchandises entre la France et les colonies est réservé à la marine de la métropole. En compensation, la métropole accordait aux denrées coloniales l'entrée en franchise ou des réductions sur le tarif général et prohibait les produits étrangers similaires. Le pacte colonial fut établi, puis confirmé et réglementé par l'édit de mai 1664, qui créait la Compagnie des Indes occidentales. Il fonctionna sous l'ancien régime au profit des *compagnies à charte*. Les monarchies constitutionnelles le modifièrent en respectant les bases. Il fut aboli par l'établissement du libre-échange, aux traités de 1860.

Pacthod (Michel-Marie, comte), général français, né à Saint-Julien (Haute-Savoie) en 1764, mort à Paris en 1830. Il était commissaire des guerres lorsque éclata la révolution de 1789. Il entra au service en 1792 et fut nommé chef de bataillon des volontaires du Mont-Blanc. Général de brigade à l'armée des Alpes (1795), et commandant de Strasbourg, il fit la campagne de 1806 et celle de 1807, où il se signala à Lubeck, à Mohrenheim, à Friedland. En 1808, il passa en Espagne et conquit son grade de général de division sur le champ de bataille d'Espinosa. En 1809, il combattit à Wagram. Il se distingua en 1813 à Bautzen et à Hanau; en 1814, à La Fère-Champenoise, où il fut grièvement blessé et pris. Nommé inspecteur général d'infanterie (1818), il prit sa retraite en 1827.

PACTION (*pa-ksi* — du lat. *pactio*, même sens) n. m. Pacte, action de faire un pacte. (Vx.)

PACTISER v. n. Faire un pacte, un accord.
— Par ext. Se mettre d'accord, agir en commun, entrer en composition, transiger : *Il ne faut point* PACTISER *avec les scélérats.* — Au fig. : PACTISER *avec sa conscience.*

PACTOLE, fleuve de Lydie (auj. *Sarabat* ou *Bagouly*), célèbre par les paillettes d'or qu'il roulait dans ses flots. Il prenait sa source sur les frontières de la Lydie, passait à Sardes et se jetait dans l'Hermos. Aujourd'hui, ce n'est plus qu'un torrent à demi desséché. Les poètes l'appelaient parfois *Chrysorrhoos* ou *fleuve qui roule de l'or.* On racontait que Midas (v. ce nom), condamné à changer en or tout ce qu'il touchait, avait imploré la pitié de Dionysos, qui, touché de son repentir, lui avait ordonné de se baigner dans le Pactole : Midas perdit son triste privilège, et le fleuve en hérita.
Une autre légende fait mention d'une pierre qu'on trouvait dans le fleuve, et qui, placée à l'entrée du lieu où était renfermé un trésor, écartait les voleurs en rendant le son éclatant d'une trompette.
— n. m. Passé dans la langue pour désigner une source de grandes richesses : *Les flots du* PACTOLE. *Le* PACTOLE *coule chez lui.*

PACTOLIDE n. f. Mythol. gr. Nom donné aux nymphes qui habitaient les rives du Pactole, en Lydie.

PACULLE n. f. Genre d'araignées, type de la tribu des *paculles*, comprenant de petites araignées de l'Inde et de l'Océanie, à téguments coriaces, brillants.

PACULLÉS n. m. pl. Tribu d'araignées, de la famille des théridiidés, comprenant les genres *paculle, péranie, tétrablemme.* — *Un* PACULLE.

PACUVIUS (Marcus), poète latin, né à Brindes vers 220 av. J.-C., mort à Tarente en 130. Il était neveu du poète Ennius. Il cultiva à la fois la peinture et la poésie, composa des tragédies et des satires, vécut longtemps à Rome dans la familiarité de ses plus illustres contemporains. Ses tragédies sont presque toutes des *palliatæ*, c'est-à-dire portent sur des sujets grecs. Les principales étaient : *Oreste, Anchise, Antiope, Ilion, Atalante, Hermione, Hector, Médée, le Jugement des armes*, etc. ; on en citait une *prætexta*, c'est-à-dire romaine : *Paulus*. Pacuvius est un auteur grave, plus philosophe parfois que poète. Virgile n'a pas dédaigné de lui faire plusieurs emprunts. Son style est très soigné ; on lui reprochait même un peu de recherche.

PACUVIUS CALAVIUS, sénateur de Capoue, qui se déclara pour Annibal au lendemain de la bataille de Cannes et empêcha son fils Perolla d'assassiner le général carthaginois.

PACY-SUR-EURE, ch.-l. de cant. de l'Eure, arrond. et à 16 kilom. d'Evreux ; 2.021 hab. Ch. de f. Ouest. Fonderie de fonte et de cuivre. Eglise des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. — Le canton a 23 comm. et 7.927 hab.

PADAMS ou **PAGDAMS**, population de l'Assam (nord-est de l'Inde), comptant environ 1 million d'individus. — *Un* PADAM ou PAGDAM.
— ENCYCL. Quoique leurs voisins les qualifient du nom d'*Abors*, c'est-à-dire « sauvages », les *Padams*, originaires du Thibet, ne méritent plus guère cette épithète, car ils font de la culture, construisent de jolis ponts en rotin et habitent des villages d'une grande propreté. Ils ont su conserver une certaine indépendance. Les hommes font usage de cuirasses et de casques métalliques ; les femmes portent des anneaux d'oreilles si pesants que le lobule se distend et finit par toucher l'épaule.

PADANG, île de la côte orientale de Sumatra, en face de l'embouchure du fleuve Siak, qui l'a formée et l'augmente de ses apports. Superf. 1.129 kilom. carr. ; pop. 12.000 hab.

PADANG, ville maritime de la Malaisie, sur la côte sud ouest de l'île de Sumatra, à l'embouchure du fleuve Arau ; 29.000 hab. Port fréquenté. Commerce de café, poivre, benjoin, or. Fréquents tremblements de terre.

PADANG, nom de deux provinces de Sumatra : BAS-PADANG, capit. *Padang* ; 10.300 kilom. carr. et 280.000 hab. ; HAUT PADANG, 17.600 kilom. carr. et 650.000 hab.

PADDA n. m. Sous-genre d'amadines (oiseaux passereaux conirostres), propres aux îles de l'océan Indien.
— ENCYCL. Les *paddas* sont les sénégalis et les calfats des oiseleurs. L'espèce type est le *padda oryzivora*, joli oiseau gris à tête noire et à ventre rose. Il est répandu de Java aux Mascareignes et sur la côte orientale d'Afrique.


Padda.

PADDINGTON, un des quartiers extrêmes de l'agglomération londonienne, à l'Ouest, entre Regent Park et Hyde Park. — Le *canal de Paddington* est la portion du canal de Grande-Jonction qui s'étend de Paddington au village de Cranford (comté de Middlesex). 25 kilom.

PADDINGTON, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud) ; 11.000 hab. Faubourg de Sydney, où les grands éleveurs de moutons possèdent d'immenses bergeries.

PADDOCK (mot angl., signif. *parc à daims*) n. m. Enclos pratiqué dans les prairies pour recevoir les juments poulinières et leurs poulains. || Enclos attenant au box, et dans lequel le cheval de pur sang est lancé en liberté. || Au pesage des champs de courses, l'enceinte réservée où les chevaux sont promenés en main.

PADDY n. m. Comm. Grain de riz, qui est resté en partie enveloppé de sa balle.

PADDY (dimin. de *Patrick*, le saint patron de l'Irlande). Sobriquet familier désignant les Irlandais.

PADELIN n. m. Creuset de petite dimension, qui sert à faire l'essai des matières premières dans les verreries.

PADER (Hilaire), peintre et littérateur français, né à Toulouse vers 1619, mort en 1677. Il exécuta pour divers édifices de sa ville natale des tableaux nombreux, et tint une académie de dessin à Toulouse. On lui doit, comme graveur, une cinquantaine de pièces. Pader a publié plusieurs ouvrages : *la Peinture parlante du sieur Pader* (1653) ; *le Songe énigmatique sur la peinture universelle* (1658) ; etc.

PADERBORN (lat. *Paderbona, Fontes Paderæ*), ville d'Allemagne, ch.-l. de cercle de la province de Westphalie (présid. de Minden), sur la *Pader*, affluent de la Lippe, dont la source jaillit sous la cathédrale ; 23.500 hab. Huileries, manufacture de tabac. Ville très ancienne, siège d'un évêché catholique, fondé en 777 par Charlemagne. Cathédrale (XIe, XIIe et XIIIe s.) de style roman : portails sculptés, tombeaux des princes-évêques, crypte ornée des statues en bois de Charlemagne et de Henri II. Chapelle de Saint-Barthélemy, de 1017, restaurée en 1852. Fürstenberger Hof, ancien château impérial.
Charlemagne résida souvent à Paderborn et y réunit plusieurs conciles, pendant ses guerres contre les Saxons. La ville fit ensuite partie de la Hanse ; son évêché, érigé en évêché-principauté de l'empire vers 1273, fut sécularisé en 1802 et donné à la Prusse.
— Le *cercle de Paderborn* a 597 kilom. carr. et 46.400 hab.

PADERELLE (*rèl'*) n. f. Bot. Nom vulgaire de la patience, dans le Médoc. || On dit aussi PADEROLLE.

PADEREWSKI (Ignace), pianiste et compositeur polonais, né en Podolie en 1859. Elève du Conservatoire de Varsovie, où il retourna, de 1879 à 1888, comme professeur, il visita la France, l'Allemagne, l'Angleterre, la Russie, puis l'Amérique, où il fit applaudir sa virtuosité comme pianiste. Il écrivit un concerto et une *Fantaisie polonaise* avec orchestre, ainsi que divers morceaux de genre pour piano seul. Son opéra en trois actes, *Manru*, fut représenté en 1901 au théâtre royal de Dresde, avec succès ; mais, l'auteur ayant pris part à une manifestation en faveur de ses compatriotes victimes des brutalités du gouvernement prussien, l'empereur Guillaume II mit à l'index l'œuvre de Paderewski.

PADERNE, comm. d'Espagne (Galice [prov. de la Corogne] ; 4.500 hab. — Comm. d'Espagne (prov. d'Orense), sur le rio Barbaña ; 3.600 hab.

PADERNO d'Asolo, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Venise]) ; 2.511 hab.

PADERNO Cremonese, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Crémone]) ; 2.777 hab.

PADERNO Dugnano, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]) ; 5.926 hab.

PADI, roi de la ville philistine d'Ekron. Intronisé par Sargon d'Assyrie en 711, il fut détrôné par ses sujets et livré à Ezéchias, qui l'emmena prisonnier à Jérusalem en 703. Sennachérib obligea le roi juif à le remettre en liberté et à lui rendre sa ville (701).

PADIHAM, bourg d'Angleterre (comté de Lancastre), sur la Calder ; 9.000 hab. Fabrication de tissus de coton.

PADILLA (doña Maria DE), favorite du roi de Castille Pierre le Cruel, morte en 1361. Elle était au service de doña Isabel de Meneses, femme d'Alphonse d'Alburquerque, lorsque le roi la vit au château de Sahagun (1352) et en devint amoureux. Douce et charitable, elle donna au roi un fils et trois filles. Après sa mort, Pierre fit reconnaître son fils don Alfonso comme héritier du trône, mais la mort du jeune prince empêcha l'effet de cette disposition. Philippe II paraît avoir cru à l'authenticité du mariage de Marie de Padilla avec Pierre, car il fit transporter ses restes au lieu de sépulture des reines d'Espagne.

PADILLA (don Juan DE), noble Castillan, que la sainte junte des communes de Castille choisit pour chef militaire en 1520. Battu et pris à Villalar (1521), don Juan de Padilla fut décapité le lendemain, après avoir écrit à sa femme, doña Maria Pacheco, et à la ville de Tolède deux lettres que les historiens nous ont conservées comme des modèles de noblesse et de magnanimité.

PADILLA (Pedro DE), poète espagnol, né à Linares vers le milieu du XVIe siècle, mort vers 1600. Ami de Cervantes, il acquit la réputation d'un des meilleurs poètes bucoliques de l'Espagne, puis renonça au monde pour entrer dans un couvent de carmes (1585). Ses poésies sont remarquables par l'esprit, la verve poétique, la facilité de la versification. Nous citerons de lui : *Tesoro de varias poesias* (1575) ; *Eglogas pastoriles* (1582) ; *Jardin espiritual* (1585) ; *Grandezas y excelensias de la Virgen* (1587).

PADINE n. f. Petite algue marine, très commune.
— ENCYCL. La *padine* est formée d'une sorte de bourgeon central, d'où partent des branches qui se ramifient et se terminent par une lame aplatie et étalée en éventail. La reproduction se fait par le moyen de spores, ou bien par œufs, qui résultent de l'union d'une oosphère, née isolément dans une cellule, avec un anthérozoïde.

PADIRAC (PUITS DE), *igue* ou gouffre et caverne du départ. du Lot, dans l'oolithe du causse de Gramat, à 11 kilom. de Rocamadour. Explorée par Martel à partir de 1889, elle fut aménagée à l'usage des touristes. Le gouffre est un puits de 110 mètres de tour, de 75 mètres de profondeur, menant à un cours d'eau souterrain d'environ 3 kilomètres, la « rivière de Padirac », qui coule dans des corridors étroits ou sous des voûtes immenses, jusqu'à un cul-de-sac, où l'eau fuit sous la roche, pour gagner la Dordogne.

PADISCHAH ou **PADISHA** (*di-cha* — mot persan, signif. *monarque* ; de *pad*, protecteur, et *schah*, roi) n. m. Titre du sultan ou empereur des Turcs. || Titre que le sultan donne au souverain de la France, aux empereurs d'Autriche et de Russie, et qu'il réservait autrefois au premier de ces trois monarques.

PADMA n. m. Nom indien du lotus, fleur sacrée des Indiens de toutes les sectes.
— ENCYCL. Le *padma* est le symbole solaire par excellence, grâce à la particularité qu'il possède de s'élever au-dessus de l'eau au lever du soleil, de s'épanouir vers le milieu de la journée, de se refermer et de replonger au coucher de l'astre du jour. Il sert d'attribut à la plupart des divinités du brahmanisme et du bouddhisme. Le lotus bleu, *outpala* (nymphæa speciosa), est spécialement consacré à la déesse Lakchmi. Les bouddhas ont d'habitude pour siège le lotus rouge, *rakta-padma*, tandis que les dieux de tous rangs se contentent du lotus blanc (*nymphæa esculenta*).

PADMA, le huitième des vingt-quatre bouddhas humains qui, d'après la tradition du Sud, ont prêché la loi bouddhique sur la terre avant Çâkya-mouni.

PADMA-SAMBHAVA, moine bouddhiste, né au VIIIe s. de notre ère, dans la contrée d'Oudyâna (auj. Dardistan). Il appartenait à l'école Yogâtchârya du bouddhisme tantrique et fut appelé au Thibet par le roi Thisrong-Détsan (723-736). Il importa dans ce pays la forme mystique et impure de bouddhisme à laquelle il était affilié. Padma-Sambhava, déifié, est adoré comme un second bouddha.

PADOTA n. f. Genre de labiées, comprenant des herbes vivaces, qui croissent en Europe et dans l'Amérique du Nord.

PADOU (de *Padoue*, n. de la ville où se fabrique ce ruban) n. m. Comm. Ruban fil et soie.

PADOUACAN ou **PADOUHAN** n. m. Bâtiment malais à deux ou trois mâts, à voilure carrée ou latine, et jaugeant jusqu'à 100 tonneaux.


Padouacan ou Padouhan.

PADOUAN, ancien pays d'Italie, entre le Trévisan au N., le Véronèse à l'O., la Polésine et le Rovigo au S., le Doyado à l'E. Ch.-l. *Padoue.*

PADOUAN, ANE, personne née à Padoue ou qui habite cette ville. — *Les* PADOUANS.
— Adjectiv. Qui se rapporte à Padoue ou à ses habitants : *Art* PADOUAN.
— Numism. *Médaille padouane* ou substantiv. *Padouan* (un) ou *Padouane* (une), Nom donné à des imitations de pièces antiques faites au XVIe siècle par Giovanni Cavino, natif du Padouan, et, par extension, à des médailles fausses fabriquées par d'autres graveurs.
— n. f. Chorégr. Danse usitée à Padoue.
— ENCYCL. Numism. Les *padouanes* sont gravées avec beaucoup d'art et paraissent plutôt reproduire que falsifier l'art ancien. Ce sont, en général, des bronzes de grand module, copiés sur les plus belles médailles du Haut-Empire. Les flans sont moins épais que sur les originaux, les types sont toujours à fleur de coin et les lettres d'un caractère moderne. La patine artificielle s'enlève sans rayer le bronze ; les bords sont arrondis à la lime.

PADOUAN (le) ou **PADOVANO**. Biogr. V. VAROTARI.

PADOUE (*doû*) n. f. Faveur rouge avec laquelle on ficelle les sacs de bonbons.

PADOUE [*doû*] (lat. *Patavium* ; ital. *Padova*), ville d'Italie (Vénétie), ch.-l. de prov., sur le Bacchiglione ; 91.725 hab. Industrie active (draps, toiles, soieries, cuirs, liqueurs, verrerie, instruments de musique). Université prospère ; jardin botanique, observatoire, musée, etc. La ville a gardé sa vieille enceinte elliptique, percée de sept portes, et dont elle est séparée par des jardins. Ses rues étroites, tortueuses, mal pavées, sont bordées de *portici* ou galeries couvertes.
Parmi ses curiosités, citons : la statue équestre de Gattamelata par Donatello ; l'église Saint-Antoine-de-Padoue, qui renferme le tombeau du saint, mort dans cette ville en 1231 (sculptures de Briosco, Sansovino, Falconetto, Parrodi, etc.), commencée sur les plans de Nicolas de Pise (XIIIe s.), terminée au XVe siècle ; la chapelle Saint-Georges (fresques d'Avanzo) ; la cathédrale, bâtie sur les dessins de Michel-Ange (1552-1754) ; le Baptistère XIIe s.) ; l'église Santa-Giustina (1521-1549 ; tableau de Paul Véronèse ; l'école des Carmes (tableaux du Titien et de Palma le Vieux) ; l'église des Ermites (1264-1276 ; fresques de Mantegna) ; Santa-Maria dell' Arena (XVIe s., fresques de Giotto) ; San-Gaëtano (1586) ; San-Francesco (1420 ; *Ascension*, de Véronèse) ; le palais *della Ragione* (1183-1219), ancien palais de justice ; la célèbre Université, bâtie par Palladio et Sansovino ; le palais des Carrara (façade de Falconetto, 1532) ; le palais du Podestà ou Municipe ; le palais Papa-Fava (groupe de la *Chute des anges*, de Farolata, 1752) ; etc. Riches bibliothèques et remarquable musée.


Eglise Saint-Antoine-de-Padoue.

— *Histoire.* Suivant une légende recueillie dans l'*Enéide*, Padoue aurait été fondée par Anténor, frère de Priam. Conquise par Rome en 48 av. J.-C., pillée, à la chute de l'empire, par Alaric et Attila, elle échappa un instant aux ducs lombards. Placée, après Charlemagne, sous la suzeraineté de l'empire germanique, elle lutta contre Vérone et Venise, puis s'unit à elles contre Frédéric Barberousse (1164) et fit partie de la ligue Lombarde (1167). Les Ezzelino, représentants du parti gibelin, s'y établirent. Chassés, ils reprirent la ville en 1236 et 1257, et ce ne fut qu'après la mort d'Ezzelino III, qui avait dû fuir devant

la révolte de 1259, que Padoue jouit de son indépendance. Ce fut pour elle une ère de prospérité, troublée par les querelles des Cane della Scala et des Carraresi. Les Vénitiens l'annexèrent au XVe siècle et la défendirent contre l'empereur Maximilien (1509). A la chute de Venise, elle fit partie de la république Cisalpine, puis du royaume d'Italie, comme chef-lieu du département de la Brenta. De 1815 à 1866, elle resta sous la domination autrichienne et constitua, depuis cette dernière date, le chef-lieu de la province de Padoue.

Patrie de Tite-Live, des deux Leoni, peintres et sculpteurs, des peintres Andrea Mantegna, Campagnola et Varotari, des sculpteurs Briosco, dit « il Riccio », et Aspatti, du graveur Cavino, des écrivains Mussato et Cesarotti, etc.

PADRENDA, comm. d'Espagne (Galice [prov. d'Oronse]); 4.000 hab.

PADRON, bourg d'Espagne (Galice [prov. de la Corogne]), sur le Sar; 4.000 hab. Commerce de laines.

PADSTOW, ville maritime d'Angleterre (comté de Cornwall), sur le canal de Bristol, à l'embouchure du Bristol; 25.000 hab. Exportation de blé et de bois.

PADUL, bourg d'Espagne (Grenade [prov. de Grenade]), sur le versant méridional de la sierra Nevada; 3.000 hab. Oliviers, vigne, arbres fruitiers.

PADULA, ville d'Italie (Principauté Citérieure [prov. de Salerne]); 8.938 hab. Chartreuse de San-Lorenzano; débris d'une enceinte pélasgique.

PADULI, bourg d'Italie (Campanie [prov. de Bénévent]); 3.661 hab.

PÆ. L'orthographe variant pour les mots qui commencent ainsi, v. par PÉ ceux qui ne se trouvent pas ici.



Pædère (gr. 4 f.).

PÆAN n. m. Ling. V. PÉAN.

PÆDAGOGIUM (*pé, ji-om'* — mot lat., formé du gr. *pais, paidos*, enfant, et *agein*, conduire) n. m. Antiq. rom. Endroit de la maison où l'on élevait les enfants esclaves destinés à exercer les arts libéraux.

— Nom que l'on donne, en Allemagne, à quelques établissements d'instruction publique.

PÆDÈRE (*pé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, type de la tribu de *pædérinés*, comprenant plus de cent espèces, répandues sur le globe.

— ENCYCL. Les *pædères* sont des staphylins allongés, cylindriques, à couleurs tranchées. Le *pædrus riparius* est commun aux environs de Paris; le *pæderus fuscipes*, est répandu presque dans tout l'ancien monde.

PÆDERIA (*pé-dé*) ou **PÆDÉRIE** n. f. [du gr. *paidérós*, fard de couleur rouge] Bot. Genre de rubiacées.

— ENCYCL. Les *pæderia* sont des arbustes ou des sous-arbrisseaux grimpants, d'odeur généralement fétide, à rameaux grêles et flexibles, à fleurs tétramères ou hexamères. Le *pæderia fœtida* a été préconisé comme fébrifuge contre les rétentions d'urine; la racine renferme un suc orangé, utilisé en teinture.



Pæderia : *a*, fleur.

PÆDÉRIÉ, ÉE (*pé*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *pæderia*.

— n. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre *pæderia*. — *Une* PÆDÉRIÉE.

PÆDÉRINÉS (*pé*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères brachélytres, de la famille des staphylinidés, comprenant les *pædères* et genres voisins. — *Un* PÆDÉRINÉ.

PÆDÉROS (*pé, ross*) n. m. Variété blanche d'opale.

PÆDÉROTE (*pé*) n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant des herbes vivaces, à feuilles opposées, à fleurs jaunes ou bleues, groupées en épis, et qui croissent surtout sur les montagnes de l'hémisphère boréal.

PÆDOGÉNÈSE (*pé, jé*) ou **PÉDOGÉNÈSE** (*jé*) [du gr. *pais, paidos*, enfant, et *génésis*, génération] n. f. Biol. Reproduction par des larves.

— ENCYCL. La *pædogénèse* peut se faire à l'aide du bourgeonnement, comme chez les rédies et les sporocystes des trématodes, de la fécondation par éléments sexuels séparés, ou enfin de la parthénogénèse; dans ce dernier cas, elle prend le nom de *pædoparthénogénèse*.

PÆDOGONIE n. f. Biol. Syn. de PÆDOGÉNÈSE.

PÆDONOME (*pé* — du gr. *pais, paidos*, enfant, et *nomeus*, gardien) n. m. Antiq. gr. Nom donné à des magistrats qui surveillaient l'éducation des enfants, dans plusieurs cités grecques, notamment à Sparte et en Crète.

PÆDOPARTHÉNOGÉNÈSE (du gr. *pais, paidos*, enfant, et *parthénogénèse*) n. f. Reproduction parthénogénétique des larves. V. PARTHÉNOGENÈSE.

PÆDOTHYSIE (*pé, zi* — du gr. *pais, paidos*, enfant, et *thusia*, sacrifice) n. f. Antiq. gr. Sacrifice, immolation d'un enfant, dans certains cultes.

PÆDOTRIBE (*pé* — du gr. *paidotribès*; de *pais, paidos*, enfant, et *tribein*, exercer) n. m. Antiq. gr. Maître de gymnastique pour les enfants, dans les palestres.

— ENCYCL. Les *pædotribes* dirigeaient spécialement les exercices des enfants. Pendant longtemps, ce furent presque toujours des maîtres privés, qui ouvraient à leur compte une palestre. Sous l'empire romain, ils apparaissent comme de véritables fonctionnaires.

PAELINCK (Joseph), peintre belge, né à Oostacker, près de Gand, en 1781, mort à Bruxelles en 1839. Il alla compléter son éducation artistique à Paris, dans l'atelier de Louis David, puis séjourna cinq ans à Rome avant de se fixer à Bruxelles, où il fut nommé, en 1815, peintre de la reine des Pays-Bas. Nous citerons de lui : *le Jugement de Pâris* (1804); *les Embellissements de Rome par Auguste*, grande fresque exécutée au Quirinal; *la Découverte de la vraie croix*, tableau qu'on voit à Saint-Michel de Gand; *Sainte Colette*, la *Toilette de Psyché* (musée d'Amsterdam, 1823); *l'Abdication de Charles-Quint*; etc. On lui doit aussi un grand nombre de portraits. Sa femme s'adonna avec un certain succès à la peinture de genre.

PAENZAIJE (*pa-an*) n. m. Métrol. Monnaie d'argent de Perse, valant 1 fr. 21 c.

PÆONIÉ, ÉE (*pé*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre pivoine. || On dit aussi PÆONIACÉ, EE.

— n. f. pl. Tribu de la famille des renonculacées, ayant pour type le genre *pivoine*. — *Une* PÆONIÉE.

PÆONIOS de Mende, sculpteur grec du Ve siècle av. J.-C., auteur de la célèbre *Victoire* retrouvée à Olympie, élevée vraisemblablement à la suite du succès des Messéniens, alliés aux Athéniens, sur les Spartiates, au moment de l'affaire de Sphactérie (425). On a beaucoup discuté la question de savoir s'il faut, avec Pausanias, attribuer à ce sculpteur le fronton est du temple de Jupiter Olympien.

PÆONIOS d'Éphèse, architecte grec, qui vivait entre 420 et 380 av. J.-C. Il termina avec Demetrios le temple d'Artémis commencé par Chersiphron et construisit avec Daphnis le temple d'Apollon Didyméen, à Milet.

PÆPALANTHE (*pé*) n. m. Genre d'eriocaulées, comprenant des herbes à tige parfois robuste, à feuilles étroites, à fleurs en capitules, dont on connaît plus de deux cents espèces, toutes tropicales.

PAEPE (César DE), socialiste belge, né à Ostende en 1841, mort à Cannes en 1890. Il entra dans une imprimerie et fit en même temps ses études médicales. De bonne heure, au contact de Prondhon, il s'occupa avec ardeur de questions sociales. Il fut, en 1864, un des fondateurs de l'« Internationale », en 1868, le promoteur des bourses de travail. Après les événements de 1870-1871, il s'occupa de l'organisation du collectivisme et fut le fondateur du parti ouvrier belge. C'est à lui que le parti socialiste français a emprunté l'idée de substituer à la révolution l'évolution dans l'application des réformes sociales. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages : *les Malthusiens* (1869); *Recherches sur les principes fondamentaux de l'économie sociale* (1879); *la Science sociale d'après Colins et de Potter* (1880); *Essai sur l'organisation des services publics dans la société future* (1880); *le Suffrage universel et la Capacité politique dans la classe ouvrière* (1890).

PAER (Ferdinando), compositeur italien, né à Parme en 1771, mort à Paris en 1839. A dix-huit ans, il donna à Parme son premier opéra, *la Locanda de' Vagabondi*, et, dans l'espace de dix années, de 1789 à 1799, il n'en écrivit pas moins de vingt-cinq pour tous les théâtres d'Italie. Appelé en 1801 à Dresde comme maître de chapelle de l'électeur de Saxe, il alla en France, en 1807, à la suite de Napoléon Ier, qui lui confia la direction du Théâtre-Italien et celle de sa musique particulière. Dans une situation si enviable, Paer eut trop souvent recours à de petites intrigues, destinées à desservir ses confrères. Se contentant des succès que lui valaient des compositions de salon qu'il chantait lui-même d'une façon remarquable, il écrivit seulement quelques petits opéras italiens pour le service de la cour : *Numa Pompilio, Cleopatra, Didone, i Baccanti*, et il s'aborda la scène française que plus tard, en donnant à l'Opéra-Comique *le Maître de chapelle* (1824), ouvrage bouffe excellent, et *un Caprice de femme* (1834). Entre temps, il était allé écrire à Parme son *Agnese* (1811), un de ses chefs-d'œuvre. Paer fut plus tard maître de la chapelle de Louis-Philippe, membre de l'Académie des beaux-arts et professeur au Conservatoire. Parmi ses quarante et quelques opéras, nous citerons : *Griselda, il Principe di Tarento, i Fuorusciti di Firenze, Camilla, l'Agnese*, etc. On lui doit aussi trois oratorios, quelques motets, des romances, etc.



Ferdinando Paer.

PAES, nom d'une tribu barbare de la Colombie centrale. Parcourant les forêts qui s'inclinent à l'E. de l'Antioquia vers le fleuve Magdalena, les Indiens Paes ou Pijaos ont longtemps pratiqué les sacrifices humains.

PAESANA, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Coni]); 7.995 hab. Mines de fer, carrières de marbre.

PAESE, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]); 5.823 hab. Vignobles et sériciculture.

PAESIELLO ou **PAISIELLO** (Giovanni), compositeur italien, né à Tarente en 1741, mort à Naples en 1815. Élève de Durante au Conservatoire de Naples, il manifesta de bonne heure son génie et sa fécondité. A trente-cinq ans, il avait écrit déjà pour les plus grands théâtres de Bologne, de Modène, de Parme, de Venise, de Naples, de Milan, une trentaine d'opéras, parmi lesquels il faut citer surtout : *l'Idolo cinese; il Tamburo notturno; le Due Contesse* (1777), et son exquise *Frascatana* (1776), lorsque sa renommée le fit appeler à Saint-Pétersbourg par Catherine. Il y resta huit années, au cours desquelles il composa une douzaine d'ouvrages, entre autres : *la Serva padrona, il Barbiere di Siviglia* (1780) et *il Mondo della Luna*.



Paesiello.

De retour en Italie, après s'être arrêté à Vienne, où il écrivit *il Re Teodoro* (1784), l'un de ses meilleurs ouvrages, Paesiello alla se fixer à Naples, où il devint le favori du roi. C'est à cette époque qu'il donna au théâtre San Carlo trois véritables chefs-d'œuvre de grâce, de sensibilité et de sentiment scéniques : *la Molinara* (1788); *Nina pazza per amore* (1787), et *gli Zingari in fiera* (1787). En 1802, Napoléon, alors premier consul, l'appela à Paris pour organiser sa chapelle. Il écrivit alors de nombreuses compositions religieuses, ainsi qu'un *Te Deum* pour le couronnement de l'Empereur, fit représenter à l'Opéra *Proserpine*, dont le succès fut modeste, et, blessé de ce résultat, retourna à Naples. Réduit à une situation très précaire, il n'hésita pas devant des démarches humiliantes pour améliorer cette situation. D'ailleurs, le caractère de Paesiello était loin d'égaler son talent. Il ne fut pas sans reproches vis-à-vis de rivaux tels que Piccinni, Cimarosa et Guglielmi, et il s'efforça d'entraver les débuts de Rossini.

A ses œuvres dramatiques il faut joindre un oratorio des cantates, une quarantaine de messes, 2 *Te Deum*, une soixantaine de motets, 12 symphonies, des concertos, sonates et caprices pour piano; enfin, nombre d'autres compositions de divers genres. Et, parmi ses meilleurs opéras, il faut citer encore : *la Grotta di Trofonio; la Cuffiara; il Matrimonio inaspettato*, et *la Modista raggiratrice*.

PÆSTUM ou **PŒSTUM** (en gr. *Posidonia*), ville de l'Italie ancienne Lucanie, sur le golfe de Salerne, renommée pour ses champs et son climat délicieux. Cette ville, fondée vers 524 av. J.-C. par les Sybarites, qui en furent



Temple de Neptune, à Pæstum.

plus tard chassés par les Lucaniens, fut florissante aux VIIe, VIe et Ve s. av. J.-C. Les Romains s'en emparèrent en 479 av. J.-C., et, vers 915 de l'ère chrétienne, elle fut détruite par les Sarrasins. Les ruines de Pæstum, près du bourg actuel de Pesti, sont des plus intéressantes : c'est d'abord une des quatre portes de la cité, qui se compose d'un arc en pierre de 15 mètres de hauteur; puis le temple de Neptune, composé d'énormes pierres de taille. A quelque distance du temple, se trouvent les restes du théâtre et de l'amphithéâtre, le temple dit de Cérès; la *Curia* ou le *Portique*.

PÆSTUMNIEN, ENNE (*pèss-tom'-ni-in, èn'*) adj. Qui appartient à Pæstum.

— Archit. Se dit de l'ordre dorique grec, employé dans le temple de Pæstum.

PAETE, bourg des Philippines (île de Luçon [prov. de la Laguna]), sur la *laguna de Bay*; 3.000 hab.

PÆTE, NON DOLET. V. PÆTUS (Cæcina).

PÆTUS CATUS (Sextus Ælius), jurisconsulte romain du XIIe siècle av. J.-C., auteur de l'un des premiers recueils de jurisprudence publiés à Rome (*Droit élien*).

PÆTUS (Cæcina), personnage consulaire, condamné à mort l'an 42 de notre ère, pour avoir conspiré contre l'empereur Claude. Comme il hésitait à se donner la mort Arria, sa femme, se perça la première d'un poignard et le lui tendit en disant : *Pæte, non dolet.* (Pætus, cela ne fait pas de mal.) Et Pætus se frappa à son tour.

Pætus et Arria (GROUPE DE). On désigne improprement sous ce nom le beau groupe de la villa Ludovisi, que l'on sait maintenant être un groupe galate imité des sculptures de Pergame. Un héros gaulois vient de tuer sa femme et se tue lui-même, pour ne pas tomber au pouvoir de l'ennemi. On peut voir une copie de ce groupe dans le vestibule du Palais-Bourbon, à Paris. On a quelquefois voulu voir dans ce groupe *Mocarée et Canacé*.



Groupe dit de « Pætus et Arria ».

PÆTUS (Thraséas). Biogr. V. THRASÉAS.

PAEZ (José Antonio), homme d'État vénézuélien, né à Araure (prov. de Barinas) en 1790, mort à New-York en 1873. Fils d'Indiens, il était gardeur de troupeaux, lorsqu'en 1810, il se mit au service de son pays révolté contre l'Espagne. Distingué par Bolivar, il devint capitaine, et remporta de brillants succès. En 1822, par la prise de la dernière ville espagnole, Puerto Cabello, il assura l'indépendance du Venezuela. En 1830, il devint pour quatre ans président de la république vénézuélienne, séparée de la Colombie. Il eut pour successeur, en 1834, le Dr José Vargas, qu'il maintint à son poste, malgré les efforts des libéraux. Il fut encore président de 1839 à 1842. En 1848, il essaya de soulever le Venezuela contre le président Monagas. Battu à Los Aragnatos, à Macapo, il fut pris, exilé, et vécut à New-York. En 1858, Monagas ayant été renversé, Paez fut rappelé et nommé commandant en chef de l'armée, puis ambassadeur aux États-Unis (1861). Une nouvelle révolte ayant éclaté contre le président Gual, Paez devint encore une fois président et fut investi de pouvoirs dictatoriaux. Impuissant à réprimer les troubles, il donna sa démission (1863). Il se retira à Buenos-Ayres, puis à New-York, où il mourut. Son cercueil fut ramené, en 1888, au Panthéon de Caracas.

PAF (onomatop. interj. qui exprime un coup frappé ou tout accident soudain : *Paf ! un soufflet ! paf ! un cavalier par terre !*

n. m. Arg. A signifie Soulier, puis Vin, eau-de-vie, etc.

— Adjectiv. Ivre : *Vous avez été joliment paf hier.* Balz.

— Techn. *Grès paf*, Grès impropre au pavage.

Pa-fan, peuplade habitant le district de Tin-Fan-Tchéou, dans la province de Kouei-Tchéou (Chine méridionale). D'origine probablement miao-tse, les Pa-fan s'habillent à la chinoise ; ils sont paresseux et passent leur temps à danser au son du tambour. Les femmes ramènent leurs cheveux en chignon sur le sommet de la tête ; elles tissent et cultivent les champs. Les morts sont enterrés la nuit.

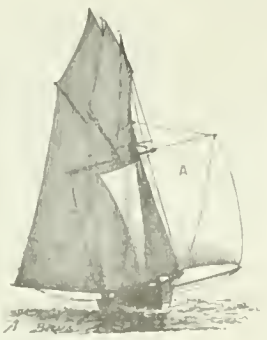

A, pafi.

PAFFER (*pa-fé*) v. n. Pop. Boire. ‖ Enivrer.

Se paffer, v. pr. Pop. S'enivrer.

PAFFIER (*pa - fi - é*) n. m. Pop. Soulier.

PAFI ou **PACFI** n. m. Basse voile d'un bateau. (Vx.) ‖ *Grand pafi*, Grand'voile. ‖ *Petit pafi*, Misaine. (Vx.)

Pagadé, lac de l'Éthiopie méridionale, dans le pays de Gallas, vu par Bottego (1896). C'est un petit bassin fermé, d'où descendent l'Omo, l'Aouache et le Djouba.

PAGADEBITO *dé* n. m. Variété de cépage italien, cultivé principalement dans les Pouilles.

PAGAIE (*ghè* — mot caraïbe) n. f. Mar. et navig. fluv. Rame à une ou deux palettes, avec laquelle les Indiens d'Amérique font avancer leurs pirogues, sans l'appuyer sur le bord de l'embarcation. ‖ Petit aviron analogue dont se servent les pêcheurs, les canotiers. ‖ Fam. Roue à aubes.

— Techn. Grande spatule de bois, avec laquelle le raffineur de sucre agite la matière versée dans la forme, à mesure qu'elle se refroidit.

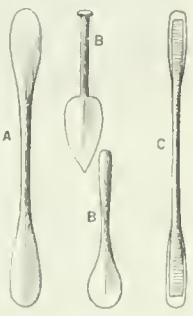

Pagaies : A, double ; B, B, simples ; C, d'Esquimau.

PAGALA n. m. Nom donné à des dessins que les indigènes de l'Amérique du Sud exécutent sur les roseaux avec lesquels ils confectionnent divers ustensiles. ‖ On dit aussi **pégall**.

PAGALE ou **PAGAÏE** (*gha-ill* [*ll* mill.]) n. f. Désordre, précipitation : *Faire de la* pagale (ou *pagaïe*) *en manœuvrant.*

— Loc. adv. *En pagale* ou *en pagaïe*, Au hasard, en désordre : *Amener les vergues* en pagaïe.

PAGAMIER (*mi-é*) n. m. ou **PAGAMÉE** n. f. Bot. Genre de rubiacées, des régions tropicales de l'Amérique du Sud.

— Encycl. Le *pagamier* de la Guyane est un arbrisseau de 4 à 5 mètres de hauteur, à rameaux dichotomes, couverts d'une écorce rougeâtre, portant des feuilles opposées, d'un beau vert. Les fleurs, petites, sessiles, d'un blanc sale, forment des épis simples, axillaires ou terminaux ; le fruit est une baie drupacée, vert noirâtre.



Pagamier : *a*, fleur ; *b*, fruit.

Pagan (Blaise-François de), comte de Merveilles, ingénieur militaire français, né à Avignon en 1604, mort à Paris en 1665. De cendant d'une famille patricienne de Naples et parent du connétable de Luynes, il embrassa la carrière des armes, perdit l'œil gauche au siège de Montauban (1621), se distingua au col de Suse (1629) et au siège de Nancy (1633). En 1642, il servit en Portugal, en qualité de maréchal de camp ; il acheva d'y perdre la vue. De retour à Paris, il s'adonna à l'étude des mathématiques, ainsi qu'à la géographie et à l'histoire. Il fut l'un des maîtres de Vauban. Son nom a été donné à un système de fortification qui est exposé dans son *Traité des fortifications* (1645). Pagan sut tirer parti de l'eau pour assurer le flanquement des faces, le cas échéant, en s'efforçant d'augmenter la puissance des flancs.

PAGANALIES (*li* — lat. *paganalia* ; de *pagus*, bourg) n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes en l'honneur de Cérès et autres divinités champêtres, qu'on célébrait au mois de janvier.

— Encycl. Les *paganalies* avaient été instituées par Servius Tullius à l'occasion du dénombrement des bourgs. Le jour des paganalies, tous : hommes, femmes, enfants, devaient offrir une pièce de monnaie de nature différente, suivant l'âge et le sexe, à l'autel des dieux protecteurs du bourg. On avait ainsi une statistique de la population.

PAGANEL (*nèl*' n. m. Nom vulgaire du *gobius paganellus*, poisson de la Méditerranée et de l'Adriatique.

Paganel (Pierre), homme politique et écrivain français, né à Villeneuve-d'Agen en 1745, mort à Liége en 1826. Professeur, puis curé, il fut élu député de Lot-et-Garonne à la Législative, puis à la Convention (1792), se maria, devint secrétaire général du ministère des affaires étrangères, enfin chef de division à la chancellerie. Il fut exilé comme régicide, en 1816. On lui doit : *Essai historique et critique sur la Révolution française* (1810) et divers *Mémoires*. — Son fils, Camille-Pierre-Alexis **Paganel**, né et mort à Paris (1797-1859), fut avocat, juge, maître des requêtes (1834-1846), secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce (1840), conseiller d'État et directeur de l'agriculture et des haras. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de Frédéric le Grand* (1830) ; *Essai sur l'établissement monarchique de Napoléon* (1836) ; *Histoire de Joseph II, empereur d'Allemagne* (1843) ; *Histoire de Scanderbeg* (1855) ; etc.

Pagani, ville d'Italie (Principauté Citérieure [prov. de Salerne]) ; 13.330 hab. Soieries, pâtes alimentaires. Dans l'église, tombeau de saint Alphonse de Ligori.

Pagani, nom d'une famille de peintres italiens, parmi lesquels on cite : Vincenzo **Pagani**, né à Monte-Rubbiano, dans la Marche d'Ancône, vers la fin du XVe siècle, et qui peignait en 1529 ; — Son fils et son élève, Lattanzio **Pagani**, qui devint *bargello* de Pérouse en 1553 ; — Gasparo **Pagani**, qui travaille en 1543 ; — Francesco **Pagani**, né à Florence vers 1531, mort en 1561. [Il orna de fresques les deux façades du grand palais de Giuliano de Ricasoli] ; — Gregorio **Pagani**, fils de Francesco, né à Florence en 1558, mort en 1605. [Il fut un des meilleurs artistes florentins de la fin du XVIe siècle. Ses œuvres les plus remarquables sont : *l'Adoration des mages*, à l'église del Carmine ; *Saint Dominique obtenant du pape Honorius III l'approbation de son ordre*, belle fresque qu'on voit dans le cloître de Sainte-Marie-Nouvelle, à Florence. Citons encore : *Loth et ses filles*, au palais Pitti ; *la Vierge avec l'Enfant Jésus, entourés de plusieurs saints*, qui fait partie de la galerie de Dresde] ; — Paolo **Pagani**, né à Valsolda, dans le duché de Milan, en 1661, mort en Lombardie en 1716. [On voit de lui, à Venise, un tableau représentant une des *Œuvres de Miséricorde*, et, à Dresde, une *Madeleine en méditation sur un livre et un crucifix.*]

Paganica, bourg d'Italie (Abruzze Ultérieure IIe [prov. d'Aquila]) ; 5.500 hab. Carrières.

Paganini (Nicole), violoniste italien, né à Gênes en 1784, mort à Nice en 1840. Il apprit les premiers éléments de son art avec Giovanni Servetto, Giacomo Costa et Alessandro Rolla. Mais son talent, en réalité, se forma seul et resta toujours profondément original. Paganini avait neuf ans lorsqu'il joua pour la première fois dans un concert, à Gênes, et il en avait à peine quinze lorsqu'il commença à courir le monde en visitant d'abord toute l'Italie. Le jeu et les femmes occupèrent une bonne partie de sa jeunesse. Son existence fut singulière d'ailleurs, et il lui arrivait, au milieu de ses plus grands triomphes, de disparaître tout d'un coup pendant plusieurs années. Paganini parcourut toute l'Europe, excitant l'admiration par la virtuosité prodigieuse de son exécution, jouant des morceaux entiers sur une seule corde, multipliant les effets imprévus, avec d'étonnantes ressources d'expression. Il avait acquis aussi une habileté extrême sur la guitare. Paganini a écrit de nombreuses compositions pour le violon. Citons seulement : 24 caprices ; 8 concertos ; *le Streghe*, *le Carnaval de Venise*, *God save the King*, *Di tanti palpiti*, variations ; plusieurs sonates pour violon, d'autres pour violon et guitare.


Nicolo Paganini.

Paganique (*nik*' — du lat. *paganicus* ; de *pagus*, bourg) n. m. Antiq. rom. Qui appartient aux villages. ‖ *Paume paganique*, Grosse balle bourrée de plumes en usage parmi les paysans.

Paganisant (*zan* — rad. *paganiser*, v. n.) n. m. Hist. relig. Membre de diverses sectes chrétiennes qui observaient des cérémonies empruntées aux païens.

Paganisation (*si-on* — rad. *paganiser*, v. a.) n. f. Action de rendre païen : *Travailler à la* paganisation *d'un pays.*

Paganiser (rad. *paganisme*) v. n. Se livrer à des actes de païen, vivre en païen.

— v. a. Rendre païen : Paganiser *un peuple.*

Paganisme (*nissm*' — du lat. *paganus*, paysan) n. m. Nom donné par les chrétiens des premiers siècles au polythéisme, auquel les habitants des campagnes restèrent longtemps fidèles.

— Encycl. Le *paganisme* a revêtu les formes les plus diverses, depuis le fétichisme du sauvage polynésien jusqu'aux subtilités extrêmes du néo-platonisme ; depuis la férocité du Moloch phénicien, jusqu'à la religion grecque, inspiratrice des poètes et des artistes. Il a été chez tous les peuples la première expression du sentiment religieux. Cependant, les peuples sémitiques, et surtout les Juifs, ont eu une tendance marquée vers le monothéisme, tendance qui est allée en se précisant toujours davantage. A mesure que les idées philosophiques se développèrent en Grèce, la conception d'un dieu unique se fit jour et aboutit aux doctrines de Socrate et de Platon. La philosophie, sans rompre avec le culte national, considérait les dieux soit comme des symboles, des attributs divers de la divinité, soit comme des génies, intermédiaires entre l'homme et la divinité. A l'origine, le culte n'était qu'une sorte de contrat passé entre l'homme et les dieux. Plus tard, le mysticisme se montra surtout dans les mystères et finit par se substituer presque entièrement à la vieille conception naturaliste. De là, le succès des cultes orientaux, en particulier de ceux d'Isis, de Mithra, de Cybèle, qui envahissent Rome et l'Occident. Mais, devant l'invasion de ces cultes et les progrès du christianisme, une réaction païenne, orthodoxe si l'on peut dire, se produit, étroite, persécutrice du christianisme, et s'oppose au paganisme libéral, dont Plutarque est un des représentants les plus autorisés, ainsi qu'au syncrétisme, ou tendance à admettre tous les cultes dans une vaste synthèse. Le néo-platonisme, doctrine d'initiés, pleine d'une philosophie subtile, tenta, avec l'empereur Julien, de supplanter le christianisme en lui empruntant son organisation, sa morale et ses vertus pratiques. C'est le dernier grand effort du paganisme qui, officiellement supprimé par Théodose, prolongea son agonie durant plusieurs siècles. Les derniers païens de la Gaule ne furent évangélisés, au fond de la Bretagne, qu'en plein siècle de Louis XIV, et le paganisme antique a peut-être encore des adeptes en la personne de ces populations errantes, débris de peuples disparus, connus sous le nom de Bohémiens, Tsiganes, etc.

Paganisme (la fin du), par Gaston Boissier (1891). L'auteur s'est proposé d'étudier les conditions dans lesquelles le christianisme vainqueur « s'est accommodé des idées et de l'art païen ». Il montre comment Constantin, par le même édit de Milan, qui établissait la religion nouvelle (312), proclame la tolérance ; comment ses successeurs, malgré la vaine tentative de Julien l'Apostat, sont peu à peu amenés à persécuter le paganisme. La suppression du traitement des prêtres païens par Gratien, qui exile en même temps du sénat la statue de la Victoire (382), consacre la défaite des païens de Rome, auxquels leurs adversaires porteront les derniers coups sous le règne de Théodose. Mais en même temps l'auteur fait voir que les écrivains chrétiens, nourris dans les écoles païennes, n'ont jamais admis qu'on pût se passer de l'éducation qu'on y recevait ; qu'un Tertullien, un Minucius Félix, un saint Augustin, sont pénétrés de l'enseignement des écrivains païens ; que du mélange des sentiments chrétiens et des formes de l'art antique résulte une littérature en somme fort savoureuse, la littérature chrétienne. Se bornant aux poètes, l'auteur raconte la vie et fait apprécier le talent de Commodien, saint Paulin de Nole, Ausone, Prudence, dont les œuvres ont achevé de conquérir au christianisme les classes lettrées. Il explique, en terminant, que toutes les causes qui amenèrent la chute de l'empire préexistaient à l'avènement du christianisme ; que ce n'est qu'à la dernière extrémité que la religion nouvelle a séparé sa cause de celle de l'empire. Elle devait transmettre aux Barbares, avec ses enseignements propres, la culture gréco-romaine. Écrite avec une grande liberté d'esprit, cette étude, où l'auteur a voulu « chercher dans la littérature des leçons d'histoire », est une remarquable peinture de la fin du monde antique.

Pagano (Francesco Mario), écrivain et homme politique italien, né à Brienza (Basilicate) en 1748, mort à Naples en 1799. Après des études à Naples, il devint professeur à l'université et juge de l'amirauté. Dès la Révolution, il en partagea les idées. Arrêté vers 1796, il fut relâché en juillet 1798 et se réfugia à Rome. L'invasion napolitaine le força à se retirer à Milan. Il retourna à Naples, lors de l'intervention du général français Championnet, et fut membre du gouvernement provisoire. Président de la commission législative, il rédigea un projet de constitution de la république Napolitaine. Au retour des Bourbons, il fut victime de la réaction et exécuté. On a de lui : *Opere filosofiche, politiche ed estetiche di F. Mario Pagano* (1848).

Pagara n. m. Panier haut, à couvercle, fait de fibres élastiques, dont les Indiens se servent en guise de valise, de malle, etc. : *Le* pagara *prête beaucoup.*

Pagarque (*ghark*' — du lat. *pagus*, village, et du gr. *arkhos*, chef) n. m. Admin. rom. Premier magistrat d'un village.

Pagasa ou **Pagasea**, comm. de la Grèce (Thessalie [prov. de Larissa]) ; 5.910 hab. Elle comprend la ville de Volo. Ruines de l'antique *Pagasæ*, où s'étaient embarqués les Argonautes, et qui avait donné son nom au golfe Pagasétique, auj. golfe de Volo.

Pagasséen, enne (*sé-in, èn*'), personne née à Pagasa ou qui habite cette ville. — *Les* Pagasséens.

— Adjectiv. : *Population* pagasséenne.

— Mythol. *Nef pagasséenne*, Le navire *Argo*, ainsi appelé parce qu'il portait les Argonautes partis de *Pagasæ.*

Pagatan, ville néerlandaise de l'île de Bornéo, à l'embouchure du fleuve Kousan ; 4.500 hab. — La principauté protégée dont elle est le centre mesure 198 kilom. carr. et compte 10.000 hab., Malais ou *Bonghis*. Mines d'or.

Pagatapa ou **Pagatpat** (*gat'-pa*[n. m. Genre de lythracées, comprenant des arbustes et parfois des arbres des régions tropicales de l'Asie et de l'Afrique.

Pagayer (*ghè-i-é* — Se conjugue comme *payer*) v. n. Mar. Pousser, conduire une embarcation avec la pagaie. ‖ Marcher avec un navire à roues sans avancer.

— v. a. Conduire à la pagaie : Pagayer *un canot.*

Pagayeur, euse (*ghe-i-eur', euz*') n. Personne qui se sert de la pagaie.

Pagbilao, bourg et ch.-l. de district des Philippines (île du Luçon [prov. de Tayabas]) ; 4.500 hab.

Page (*paj*' — orig. incert. ; soit du lat. *pædagogium*, qui désigne les enfants d'honneur de la cour byzantine ; soit du grec *paidion*, enfant, ou d'un dérivé de *pagus*, bourg, tel que *pagensis*, qui a donné le provençal *pages*, vilain. [Le mot a commencé par désigner un valet de condition inférieure] n. m. Jeune noble placé auprès d'un seigneur féodal



Pages : 1, Du XVe siècle ; 2, Du XVIe siècle ; 3, Espagnol du XVIIe siècle ; 4, Du corps des pages du roi (1661).

pour apprendre le métier des armes. ‖ Jeune homme, ordinairement de famille noble, placé près de la personne d'un grand, pour l'accompagner par honneur et lui rendre certains services : *Les* PAGES *du roi, de la reine.* ‖ *Pages de la musique,* Jeunes enfants que l'on exerçait à chanter devant le roi. ‖ *Pages de la vénerie,* Jeunes gens que l'on formait pour devenir officiers de la vénerie.

— Loc. div. *Hors de page,* Hors du service des pages, en parlant d'un jeune homme arrivé à l'âge où cessait ce service. (Fig. Hors de tutelle, de toute dépendance de nature quelconque : *Le genre humain, pour son bien ou pour son mal, est* HORS DE PAGE. (Chateaubr.) ‖ *Hardi, Effronté comme un paje,* Très hardi, très effronté.

— Modes. Petite pince que l'on fixe sur les plis d'une robe, pour la relever sans le secours de la main (les jeunes pages d'autrefois rendaient aux dames un service analogue en portant la longue queue de leur robe). (On dit mieux RELÈVE-JUPE.) ‖ *Chaussette. Caleçon page,* Chaussette, Caleçon de la plus petite dimension qui se fasse pour homme.

— Vénér. Jeune cerf dont un vieux s'accoste pour donner le change.

— ENCYCL. Hist. On a rattaché les *pages* aux *pædagogiani* de la cour de Byzance. La monarchie franque eut des *pueri aulici.* Mais les premiers pages sont de simples vilains, attachés au service de la cuisine, de l'écurie ou du chenil. Les *pages du roi* apparaissent sous saint Louis, et c'est au XIVe siècle que les pages des nobles se montrent, éliminant au XVIe siècle ceux des vilains. A la fin du XVIIIe siècle, on exige des pages 200 ans de noblesse et 600 livres de rente. On les distinguaient alors en pages de la chambre et pages de l'écurie. Les pages formaient une école dont la durée était de trois ans et à la sortie de laquelle le page avait le grade de sous-lieutenant. Le nombre des pages tendit à se réduire au XVIIIe siècle; en 1781, on décida qu'il n'y aurait plus que huit pages de la chambre. Les pages étaient attachés au service du roi et lui rendaient des offices domestiques. Les grands seigneurs avaient aussi leurs pages, et la bourgeoisie même donnait parfois ce nom à ses valets.


a, Page.

Napoléon Ier, tant pour lui-même que pour l'impératrice, ressuscita l'institution des pages.

Louis XVIII et Charles X ramenèrent les pages de l'ancien régime, qui disparurent avec eux.

PAGE (*paj'* — du lat. *pagina,* même sens) n. f. Côté d'une feuille écrite, imprimée, ou qui est destinée à l'être : *Une* PAGE *écrite. Une* PAGE *blanche.* ‖ Abusiv. Feuillet : *Déchirer plusieurs* PAGES *d'un livre.*

— Par ext. Ce qui est écrit ou imprimé dans une page : *Apprendre une* PAGE *par cœur.*

— Fig. Fait, action, époque, événement, considérés par rapport à d'autres qui l'ont précédé et suivi : *Choisir les plus belles* PAGES *de notre histoire nationale.*

— Bot. Chacune des faces d'une feuille plane.

— Techn. Nom donné dans la fabrication du papier à la forme, à des paquets de quatre à cinq feuilles de papier, qui, en séchant à l'étendoir, se collent ensemble ou forment des espèces de cartons.

— Typogr. *Mettre en pages.* V. METTRE. ‖ *Mettre en pages.* V. METTEUR. ‖ *Page longue, Page courte,* Pages dont le nombre de lignes est augmenté ou diminué pour une cause quelconque. ‖ *Mise en page.* V. MISE. ‖ *Commencer en page un chapitre, un chant,* Les reporter en tête de la page suivante. ‖ *Commencer en belle page,* Reporter la composition en tête du recto suivant. ‖ *Page blanche,* Celle qui ne contient aucun texte. — Fig. *Être page blanche,* Être innocent de ce qui s'est fait, n'y avoir pris aucune part.

PAGE, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat d'Iowa, sur les confins de l'Etat de Missouri; 21.000 hab. Ch.-l. *Clarinda.* — Comté de l'Etat de Virginie; 11.000 hab. Ch.-l. *Luray.* Mines de fer; marbre.

PAGE (Thomas Nelson), romancier américain, né à Oakland en 1853. Il s'est fait connaître par des romans et des nouvelles dans lesquels on trouve, le plus souvent, des peintures vives et intéressantes de mœurs américaines, lors de la guerre de Sécession. Nous citerons, parmi ses œuvres : *Marse Chan* (1884), en dialecte nègre, qui fit sa réputation; *In old Virginia* (1887); *Befo de war* (1888, en dialecte nègre; *Two little confederates* (1888); *Elsket* (1890); *Among the camps* (1891); *Red Rock* (1899); etc.

PAGEAS, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 33 kil. de Saint-Yrieix; 1.381 hab. Commerce de bestiaux.

PAGEL (*jèl'*) n. m. ou **PAGELLE** (*jèl'*) n. f. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des sparidés, comprenant sept espèces des mers chaudes et tempérées. ‖ On dit aussi PAGEAU, PAGEUL, etc.

— ENCYCL. Les *pagels* sont des poissons oblongs, à forte tête, à nageoire dorsale portant ordinairement douze aiguillons. De la taille des pagres, ils appartiennent comme eux à la tribu des pagriués. Six espèces se trouvent dans la Méditerranée, dont deux remontent le long des côtes atlantiques jusque dans la Manche. Le pagel commun (*pagellus erythrinus*), est le *rousseau* de Bayonne, le *pageau* de Ré, le *pagell* des Pyrénées-Orientales, le *pageo* de Nice, le *petjet* de Cette. Le pagel centrodonte est le *rousseau* de Vendée, la *brème* ou *brène* de Cherbourg, les *gros yeux* des halles de Paris, le *besugo* de Nice, l'*arousseü* de Biarrits, le *pilon* de La Rochelle.


Pagel.

PAGÉSIE (*jé zi* — du lat. *pagus,* bourg, village; en lat. *pagesia*) n. f. Dans certains pays du centre de la France, Tènement tenu en villeonage, c'est-à-dire tènement roturier tenu à cens, rente ou champart, mais de telle sorte que chacun des détenteurs du fonds était tenu solidairement du payement des cens et redevances. ‖ Quelquef. Syn. de EMPHYTÉOSE.

PAGET (William), baron DE BEAUNÉSERT, homme d'Etat anglais, né à Wednesbury en 1505, mort à West-Drayton en 1563. Secrétaire d'Anne de Clèves, il devint ambassadeur en France, puis secrétaire d'Etat. Il eut à négocier, en 1549, avec Charles-Quint l'alliance avec l'Angleterre, dirigée contre la France, et, plus tard, on traita avec la France. Mais il encourut la haine de Warwick, qui le fit jeter à la Tour en 1551, sous prétexte de complot. Il fut condamné à une amende par la Chambre étoilée et perdit ses emplois. Après la mort d'Edouard et l'avènement de Marie, Paget reprit sa place dans les conseils du gouvernement. Il rentra dans la vie privée, à l'avènement d'Elisabeth (1558).

PAGET (James), chirurgien anglais, né à Great-Yarmouth en 1814, mort à Londres en 1898. Chirurgien de l'hôpital Saint-Barthélemy de Londres, il fut vice-chancelier de l'université de la capitale.

— *Maladie osseuse de Paget.* On nomme ainsi une ostéite déformante, qui débute presque toujours par des douleurs atroces des os, suivies de déformations hypertrophiques; elle apparaît surtout chez les arthritiques. Quant à la *maladie de la mamelle de Paget,* c'est une ulcération non cancéreuse du mamelon et de l'aréole, ayant l'aspect d'un psoriasis ou d'un eczéma, que l'on traite par le chlorure de zinc et, si l'on échoue, par une intervention opératoire.

PAGET (lord George Augustus Frederick), général anglais, né en 1818, mort à Londres en 1880. Entré dans l'armée en 1834, il servit brillamment en Crimée, où il dirigea à Balaklava la fameuse charge de cavalerie. Il commanda ensuite la cavalerie à Aldershot (1860-1862) et fut inspecteur général de cavalerie dans l'Inde (1862-1865). Promu général en 1877, il avait siégé au Parlement de 1847 à 1857. Il a laissé *Crimean Journals* (1875).

PAGET (Violet), femme de lettres anglaise, née en Normandie en 1856. Sous le pseudonyme de VERNON LEE, elle s'est fait une place distinguée parmi les critiques d'art et les romanciers contemporains. On peut citer d'elle : *Etudes sur le XVIIIe siècle en Italie* (1880); *Belcaro,* recueil d'essais esthétiques (1882); *le Prince aux cent soupes,* conte de fée (1883); *Ottilie,* idylle du XVIIIe siècle; *Euphorion,* recueil d'essais; *Miss Brown,* roman qui a été traduit en français (1884); *Hautises* (1890) et *Fantas* (1893), nouvelles; *Baldwin* (1886); *Althea* (1894); *Fantaisies et études sur la Renaissance* (1895); *Limbo* (1897); etc.

PAGGI (Giovanni Battista), peintre italien, né et mort à Gênes (1554-1627). Il est l'auteur de : *Sainte Catherine délivrant un condamné,* fresque dans l'église Sainte-Marie-Nouvelle, et de *la Transfiguration,* son chef-d'œuvre, à l'église Saint Marc. Rappelé à Gênes vers 1600, il peignit dans cette ville *le Massacre des innocents,* au palais Doria, et ouvrit une école. On lui doit un traité intitulé : *Definizione ossia Divisione della pittura* (1607), longtemps désigné en France sous le nom de *Tablettes de Paggi.*

PAGIAVELLE (*ji-a-vèl'*) n. f. Mesure ancienne de compte en usage dans le commerce d'Orient et répondant plus ou moins à la grosse.

PAGINATION (*ji, si-on* — rad. *paginer*) n. f. Disposition des numéros dont la série indique la suite des pages d'un livre. Syn. FOLIOTAGE.

— ENCYCL. La *pagination* d'un livre ou d'un registre a pour but de donner un numéro à chacune des pages de ce livre ou de ce registre. En comptabilité, il existe deux modes de pagination : l'une dite *à livre fermé,* l'autre dite *à livre ouvert.* Ainsi, le journal est paginé à livre fermé, c'est-à-dire que chaque page porte un numéro différent, tandis que le grand livre est paginé à livre ouvert, c'est-à-dire que la page à gauche et la page à droite portent le même numéro, deux pages étant nécessaires pour le même compte : l'une où l'on inscrit son débit, l'autre où l'on inscrit son crédit. La pagination est une mesure de garantie appliquée aux livres de commerce, parce qu'elle ne permet pas qu'on en puisse arracher ou soustraire une feuille sans que la lacune soit visible.

PAGINER (*ji* — rad. *page,* n. f.) v. a. Numéroter les pages d'un livre, d'un registre. Syn. FOLIOTER.

Se *paginer,* v. pr. Etre paginé : *Ce livre peut se* PAGINER *en chiffres arabes.*

PAGLIACCIO, type de la comédie italienne, l'ancêtre de Pantalon. Son rôle et son costume se rapprochent de ceux de Pierrot; mais il se distingue de celui-ci par sa bêtise. Dupant toujours les conseils les plus hardis, il est le plus grand poltron du monde et, affectant l'agilité, ne manque jamais de tomber de tout son long par terre. V. PAILLASSE.


Nègre vêtu d'un pagne.

PAGLIETA, bourg d'Italie (Abruzze Citérieure [prov. de Chieti]); 4.220 hab.

PAGNE (*gn* mll. — de l'espagn. *paño,* pan d'étoffe) n. m. Morceau d'étoffe attaché autour des reins, qui sert d'unique vêtement à un grand nombre de peuplades d'Afrique et d'Amérique.

— Modes. Tissu d'écorce ou d'autres filaments végétaux, dont les femmes se confectionnent certains vêtements.

— Arg. Provisions qu'on apporte du dehors à un malade d'hôpital ou à un prisonnier. (Lit.

PAGNERRE (Laurent-Antoine), homme politique et éditeur français, né et mort à Saint-Ouen-l'Aumône (Seine-et-Oise) [1805-1854]. Editeur à Paris, il prit part à la révolution de Juillet, publia des œuvres d'écrivains républicains, fonda le Comptoir d'escompte et le Cercle de la librairie, et prépara, en 1847, les banquets réformistes. Il devint, en 1848, adjoint au maire de Paris, secrétaire général du gouvernement provisoire, directeur du Comptoir d'escompte, et fut élu député de la Seine et de Seine-et-Oise à la Constituante. Secrétaire général de la commission exécutive, il fit battre le rappel le 15 mai, lors de l'envahissement de la Chambre, puis fit preuve d'énergie contre l'insurrection de Juin. Il ne fut pas réélu à la Législative. — Son fils, CHARLES-ANTOINE, né à Paris en 1834, mort en 1867, dirigea, à partir de 1854, la librairie Pagnerre.

PAGNINI (Luc-Antoine), érudit et poète italien, né à Pistoie en 1737, mort à Pise en 1814. Il entra, en 1753, dans l'ordre des carmes, et professa à l'université de Pise. Il était membre de l'académie de la Crusca. On lui doit : *Poésies bucoliques italiennes, latines et grecques* (1786); *Théorie des droites parallèles,* en latin (1783); *Cent épigrammes moraïses* (1799), et de nombreuses traductions d'ouvrages grecs, latins, anglais, allemands, français, etc.

PAGNOLLE (*gn* mll. n. f. Boisson qu'on prépare, dans l'Aunis, en macérant dans l'eau des rafles de raisin.

PAGNON (*gn* mll. n. m. Techn. Drap noir de Sedan, très fin et satiné à l'envers. ‖ Adjectiv. : *Drap* PAGNON.

PAGNONE (*gn* mll. n. f. Chacune des pièces de bois qui forment la fusée ou le rouet d'un moulin.

PAGNOTE (*gn* mll. — ital. *pagnotta,* sorte de pain : de *pane,* pain. ‖ « Les Italiens, dit Ménage, appellent *gentiluomini di pagnotta* ces gentilshommes que les seigneurs louent pour leur escorte aux jours de cérémonie, parce qu'on leur donnait des pains ce jour-là. » Le nom de *pagnotta* passa à ces hommes d'escorte qui, tenus en peu d'estime, déterminèrent le sens péjoratif du mot. *Pagnotta* signifiait, dès le XIVe siècle, une maison de pauvres) n. m. Fam. Lâche, poltron, couard. (Vx.) — Adjectiv. : *Troupes* PAGNOTES. (Vx.)

— *Mont pagnote,* Lieu élevé d'où l'on peut suivre un combat sans courir aucun danger : *Pendant que j'étais sur le* MONT PAGNOTE *a regarder l'attaque...* (Racine.)

PAGNOTER (*gn* mll. — rad. *pagne*) v. n. Arg. Coucher : PAGNOTER *avec qu'qu'un.*

Se *pagnoter,* v. pr. Se coucher : SE PAGNOTER *fort tard.*

PAGNOTERIE (*gn* mll., et *ri* n. f. Poltronnerie. (Vx.) — Bévue, balourdise : *Commettre une* PAGNOTERIE. (Vx.)

PAGNY-LE-CHÂTEAU, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 32 kilom. de Beaune, non loin de la Saône; 618 hab. Taillanderie. Chapelle, monument historique, élevée au commencement du XVIe siècle par la famille de Vienne.

PAGNY-SUR-MEUSE, comm. de la Meuse, arrond. et à 15 kilom. de Commercy, sur la Meuse; 843 hab. Ch. de f. Est. Aciéries.

PAGNY-SUR-MOSELLE, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 34 kilom. de Nancy, au pied d'une côte escarpée, sur la rive gauche de la Moselle; 1.888 hab. Vignes; serrurerie. Monument élevé au comte de Serres. Pagny fut, en 1887, le théâtre de l'incident diplomatique connu sous le nom de « affaire Schnæbelé ». V. ce nom.

PAGO, île de l'Adriatique, en Austro-Hongrie, séparée de la côte de Dalmatie par le canal de la Morlacca; 288 kilom. carr.; 6.000 hab. Ch.-l. *Pago.*

PAGODE (probablem. de l'hindoustani *dagoba,* châsse bouddhique; d'où *dagop,* et, par contre-petterie, *pagode*) n. f. Nom donné aux temples et chapelles des contrées d'extrême Orient, surtout de l'Indo-Chine, de la Chine et du Japon et de l'Inde méridionale.


Pagode en porcelaine (musée de Chantilly).

— Par ext. Idole adorée dans un temple indien ou chinois. En ce sens, le mot a été quelquefois employé au masculin. ‖ Petite figure chinoise en porcelaine, qui remue la tête; magot de la Chine.

— Métrol. Monnaie d'or de l'Inde, dont la valeur varie de 8 fr. 31 c. à 9 fr. 40 c. ‖ *Pagode star,* Nom de diverses monnaies d'or de Madras, valant suivant le type, 9 fr. 32 c., 9 fr. 45 c. ou 9 fr. 99 c.

— Techn. Sabots en bois, à bouts pointus et retroussés, à l'usage des femmes dans certaines contrées.

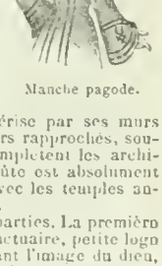
Manche pagode.

— Adjectiv. Modes. *Manche pagode,* Sorte de manche de corsage étroite jusqu'au coude et s'élargissant beaucoup vers le poignet.

— ENCYCL. *Pagodes de l'Inde.* Toute pagode est un sanctuaire entouré d'un plus ou moins grand nombre d'enceintes; elle est dédiée à un seul dieu, auquel elle a été consacrée une fois pour toutes. En principe, elle doit toujours être en voie d'achèvement : toute pagode qui serait complètement terminée serait vouée à une destruction prochaine par la colère du dieu.

La pagode dravidienne se caractérise par ses murs massifs, ses nombreux et lourds piliers rapprochés, soutenant les énormes corniches, qui complètent les architraves monolithes; l'emploi de la voûte est absolument banni. Les rapports sont frappants avec les temples antiques de la Babylonie et de l'Egypte.

Toute pagode se compose de quatre parties. La première est le temple lui-même (*vimana*) ou sanctuaire, petite loge éclairée par sa seule porte et contenant l'image du dieu, ordinairement en métal. Le toit, à plusieurs étages en retrait, s'élève en pyramide (*gopura,* et est parfois surmonté par une coupole dorée. Autour du sanctuaire règne la seconde région, circonscrite par des vestibules à colonnes (*mandapams*). La troisième région est délimitée par un mur d'enceinte, percé, ordinairement suivant les quatre points cardinaux, de portes formant de vastes porches surmontés de toits à étages ou *gopuras.* Cette enceinte comprend souvent de petits temples accessoires ou *pagotins,* dédiés à des divinités subalternes. La quatrième partie est la *choultrie* (chaudrie), ensemble de péristyles, de vestibules, de cours à colonnades, d'étangs sacrés entourés de gradins, de constructions servant de demeure aux brahmes, aux bayadères, etc. Certaines pagodes sont de véritables villes, comme celle de Vishnou, à Sriringam, qui contient 25.000 hab. Le sanctuaire et l'enceinte entourant les pagodes sont interdits non seulement aux étrangers, mais encore aux gens des basses castes.

La pagode n'est pas particulière à l'Inde ni aux cultes brahmaniques. Cette sorte d'édifices avait été adoptée par le bouddhisme. On la rencontre surtout dans les pays qui, après la disparition de cette religion de l'Inde, l'ont reçue soit de la Chine, soit de Ceylan. En acceptant la doctrine de *Fo* (Bouddha), la Chine a emprunté à l'Inde quelques formes architecturales. Chez elle, les pagodes,

poor leur partie principale, deviennent des tours polygonales divisées en un grand nombre d'étages, jusqu'à treize ou quinze, qui représentent symboliquement les cieux superposés à la terre, où les bouddhisatvas (bouddhas futurs) attendent l'heure de leur apparition sur la terre. C'est donc dans la hauteur que les Chinois ont cherché l'effet architectural de leurs pagodes et dans le revêtement extérieur l'effet décoratif. Les mêmes caractères se retrouvent au Tonkin et en Annam, qui ont reçu de la Chine le bouddhisme, le confucianisme et le culte des ancêtres au IIe siècle de notre ère, et que certains indigènes pratiquent simultanément. La Birmanie se trouve dans le

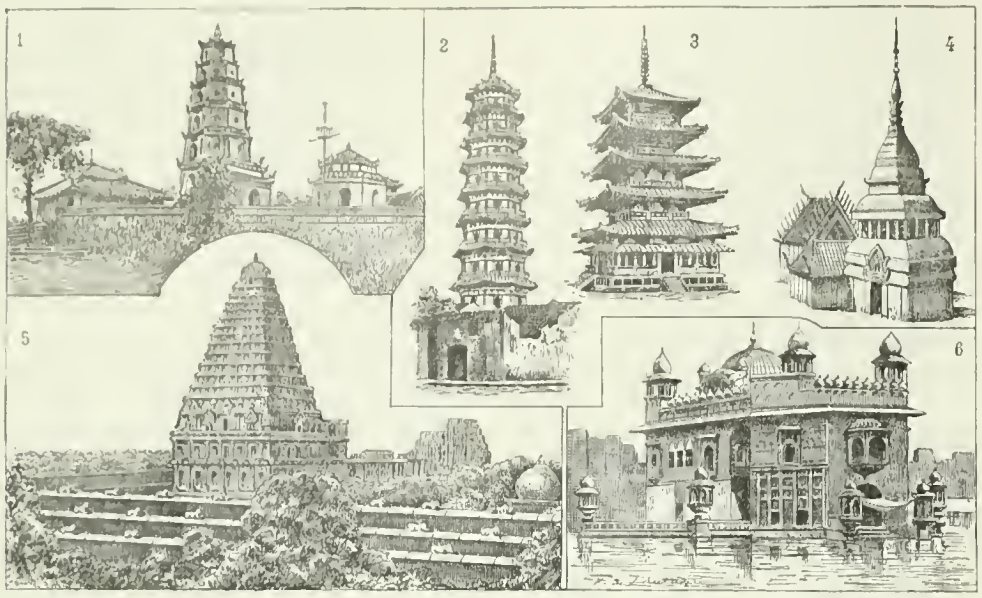

Pagodes : 1. Confucienne (Annam). — 2. Chinoise. — 3. Japonaise. — 4. Laotienne. — 5. Grande pagode dravidienne (Hindoustan). — 6. Hindoue (moderne).

même cas, et la physionomie de ses pagodes s'explique par les relations anciennes et fréquentes du pays avec la Chine. Les Cambodgiens, qui appartiennent à la branche sud ou de Ceylan du bouddhisme, ont modifié légèrement leurs constructions dans le sens du goût cinghalais.

PAGODITE n. f. Silicate naturel avec lequel les Chinois façonnent les figurines dénommées *magots*.

— Encycl. La *pagodite* comprend quelques variétés, dont les unes sont formées d'un silicate hydraté naturel d'alumine voisin de la *pyrophyllite* et les autres d'un silicate hydraté naturel de magnésie qui se rattache à la *stéatite*. On l'appelle aussi *pierre de lard*. Ses nuances les plus communes sont le blanc rougeâtre, le rouge de chair, le grisâtre et le verdâtre.

PAGO-PAGO ou **PANGO-PANGO**, station navale des Etats-Unis, fondée en 1889, dans une magnifique baie de l'île de Tontonila, de l'archipel des Samoa.

PAGOPHILE n. m. Genre de phoques, dont l'espèce type (*pagophilus Groenlandicus*) habite les régions arctiques.

PAGOTIN n. m. Petite pagode, édicule, chapelle de quelque divinité pouranique.

PAGRE n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des sparidés, comprenant une quinzaine d'espèces, répandues surtout dans les mers chaudes.

— Encycl. Les *pagres*, type de la tribu des *pagrinés*, sont des poissons de taille moyenne, ovales, couverts d'écailles cténoïdes; leur chair est très estimée. Deux espèces habitent les mers d'Europe : le *pagre commun* (pagrus vulgaris), rose ou rougeâtre, avec le ventre argenté, atteignant jusqu'à 75 centimètres, c'est le *padre* de Nice, le *pagre* de Cette, le *bagre* de Port-Vendres. Il est peu commun dans la Méditerranée et dans l'Atlantique. Le *pagre orphe* (pagrus orphus), aussi rare en Méditerranée, ne dépasse pas le golfe de Gascogne.


Pagre.

PAGRINÉS n. m. pl. Tribu de poissons acanthoptères, de la famille des sparidés, comprenant les *pagres*, *pagels* et genres voisins. — *Un* PAGRINÉ.

PAGURE n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, type de la tribu des *pagurinés*, répandus dans toutes les mers.

— Encycl. Les *pagures*, vulgairement nommés *bernard-l'ermite*, sont des animaux surtout littoraux, de taille très variable, allongés, avec l'abdomen nu et mou, souvent en spirale, et la première paire de pattes terminée par de grosses pinces, dont une, toujours beaucoup plus grosse, sert d'opercule à la coquille vide dans laquelle se tient le crustacé. Dès leur jeune âge, les pagures se logent dans une coquille de mollusque, qu'ils traînent partout avec eux, et, à chaque mue, ils en cherchent une plus grande pour leur corps qui a grossi. Leurs larves ont été décrites sous le nom de *glaucothoë*.


Pagure.

PAGURIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, subdivisée en deux tribus, dites des *pagurinés* et des *birginés*. — *Un* PAGURIDE.

PAGURINÉS n. m. pl. Tribu de crustacés, de la famille des *paguridés*, renfermant les *pagures* et genres voisins. — *Un* PAGURINÉ.

PAGUS *'gus* — mot lat., signif. *bourg*) n. m. Mot employé au moyen âge pour désigner les contrées habitées par des peuples parents, d'où le français *pays*.

— Encycl. Plusieurs des divisions de la Gaule ont persisté jusqu'à nos jours dans les appellations locales; l'*Amiénois*, le *Verin*, etc., ne sont autre chose que les *pagi Ambianensis*, *Vilcassinus*, etc., du moyen âge, qui rappellent les *Ambiani*, les *Veliocasses*, etc., de l'époque gauloise. Les délimitations ecclésiastiques, conservées par tradition, ont servi souvent à retrouver les territoires occupés par ces peuples.

PAHANG, pays de l'Indo-Chine, dans la région méridionale de la presqu'île Malaise, soumis au protectorat de l'Angleterre. Arrosé par le *Pahang*, il a 25.900 kilom. carr. et 60.000 hab. Riches mines d'or, d'étain.

PAHANG, Etat de l'Indo-Chine méridionale (presqu'île de Malacca), sur la côte orientale (mer de Chine); protectorat britannique depuis 1888; confédéré (juin 1896) avec les Etats de Selangor, Pérak et Negri-Sembilan, sous l'autorité d'un résident général anglais. Superf. 25.900 kilom. carr.; pop. 57.460 hab. Cap. *Pékan*. C'est le bassin du fleuve Pahang; sur la frontière du Kalantan (au nord), le mont Robinson semble être le point culminant de la presqu'île (2.400 m.). Mines d'étain et d'or.

PAHANG, fleuve de la presqu'île de Malacca, formé de deux branches, le Soungheï-Sembilan (plus bas Lipis), né dans les monts Gounong-Telaga, et le Jalaï, né au sud du mont Robinson. Grossi du Temelin, il se jette dans la mer de Chine par deux bras impraticables. Cours 350 kilom.

PAHARIAH, nom donné fréquemment, dans l'Inde, aux tribus incultes des montagnes. Les Pahariah sont divisés en castes, parmi lesquelles la plus nombreuse est celle des *Thakours* ou agriculteurs. ‖ On dit au sing. *Un* PAHARI.

PAHIC (*pa-ik'*) n. m. Grande pirogue de guerre de l'archipel Taïti, en usage au XVIIIe siècle.

— Encycl. Le *pahic* a été la plus importante construction maritime des peuples océaniens. Il était composé de deux longues coques reliées ensemble par 18 baux transversaux et surmontées vers l'avant d'une plate-forme de combat garnie de piques, de massues, de haches d'armes et de pierres de jet. Les pagayeurs, au nombre de 144, étaient assis entre les traverses. Le pahic avait l'arrière très élevé et orné de sculptures bariolées; il mesurait une trentaine de mètres de long; ses deux coques, séparées par un intervalle de 4m,30, avaient chacune 1m,50 environ de large et 1m,80 de creux.

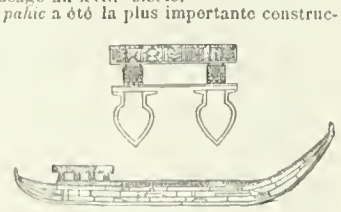
Pahic de guerre (profil et coupe par le travers de la plate-forme arrière).

PAHL (Jean-Godefroi DE), historien allemand, né à Aalen (Wurtemberg) en 1768, mort à Stuttgart en 1839. Pasteur évangélique, il fut chargé en 1802, par le prince de Ligne, d'organiser le margraviat de Burgau. En 1806, il fut accusé d'avoir écrit contre Napoléon un libelle intitulé : *l'Allemagne dans sa plus profonde humiliation*. Après la constitution du royaume de Wurtemberg, il reçut du roi Frédéric Ier la cure d'Affalterbach (1808), avec l'ordre de ne plus s'occuper de politique. En 1831, il fut nommé prélat et surintendant général ecclésiastique du cercle de Hall. Nous citerons de lui : *Histoire des guerres de la République franca se jusqu'au traité de Campo-Formio* (1800); *la Guerre de 1809 en Allemagne et ses résultats* (1810); *Histoire populaire du Wurtemberg* (1830); *Mémoires de ma vie et de mon temps* (1835).

PAHLEN (VON DER), famille livonienne, passée au service de la Russie, et dont les principaux représentants sont : le comte PIERRE **von der Pahlen**, né en 1744, mort en 1826. [Il se distingua comme général major à l'assaut d'Otchakov, puis devint ambassadeur à Stockholm, gouverneur de la Courlande (1795), et reçut le gouvernement militaire de Saint-Pétersbourg et la direction des affaires étrangères. Néanmoins, il se mit à la tête de la conspiration qui amena la mort de Paul Ier (1801). Il comptait gouverner sous le nom du jeune Alexandre, mais il fut bientôt écarté du pouvoir]; — son fils aîné, PIERRE **von der Pahlen**, né en 1775, mort en 1864. [Il prit une part glorieuse aux campagnes de 1812, 1813, 1814, devint général de cavalerie, adjudant général de l'empereur, ambassadeur à Paris (1835-1841), puis inspecteur général de la cavalerie russe]; — FÉDOR **von der Pahlen**, frère du précédent. [Il représenta la Russie à Washington et à Munich, fut un des signataires de la paix d'Andrinople (1829), et reçut le gouvernement de Kherson.]

PAHOUINS, nom généralement employé pour désigner les *Fans* ou *M'Fans*. (Certaines de leurs tribus [les *Ossyébas*] ont aujourd'hui franchi l'Ogôoué.) — *Un* PAHOUIN. V. FANS, et OSSYÉBAS.

PAIAÔ, ville du Portugal central (prov. de Beira), non loin de l'Océan; 5.700 hab.

PAIE n. f. Ling. V. PAYE.

PAIEMENT n. m. Ling. V. PAYEMENT.

PAIEN, ENNE (*pa-i-in, èn'* — du lat. *paganus*, paysan [le paganisme s'étant maintenu plus longtemps dans les campagnes que dans les villes]) adj. Se dit des peuples anciens polythéistes et, par ext., de tous les peuples polythéistes, ainsi que de ce qui se rapporte à ces peuples ou à leurs dieux : *Les peuples* PAÏENS. *Les philosophes* PAÏENS. (On l'a dit abusivement des musulmans.)

— Qui aime ou qui imite les fables du paganisme : *Un auteur idolâtre et* PAÏEN.

— Substantiv. Personne qui professe le culte des dieux de l'antiquité : *Un* PAÏEN. *Une* PAÏENNE.

— Fam. Impie : *Un* PAÏEN *qui ne va jamais à la messe*.

— Fam. *Jurer comme un païen*, Lancer de gros jurons.

— SYN. Païens, gentils, idolâtres, etc. V. GENTILS.

PAÏENNIE (*pa-i-è-ni*) n. f. Pays habité par des païens, et abusivem., Pays musulman.

PAIGNION (*pè-gni-on* [*gn* mll.] — gr. *paignia*; de *paizein*, se jouer) n. f. Antiq. gr. Genre de poésie légère.

— Encycl. Le mot grec *paignion* signifiait proprement *jouet* d'enfant. De là, plusieurs sens dérivés : danse armée, plaisanterie, comédie, représentation dramatique. On désignait spécialement sous le nom de *paignion* la poésie légère et badine, les jeux d'esprit où s'amusaient les poètes. Les Grecs ont excellé en ce genre; on citait des *paignia* de Stésichore, d'Ibycos, de Pindare, de Bacchylide, de Mimnerme, d'Anacréon, etc. La plupart de ces œuvres sont perdues entièrement. En revanche beaucoup de *paignia* de l'époque alexandrine nous ont été conservées par l'*Anthologie* grecque. On donne quelquefois le même nom aux poésies pastorales de Théocrite. Enfin le genre a été aussi en honneur chez les Romains; nous en avons des spécimens chez Catulle, Horace, Martial, Stace, etc.

PAIGNTON ou **PAINGTON**, ville maritime d'Angleterre (comté de Devon), au fond du Tor Bay; 5.000 hab. Bains de mer, belle plage, petit port.

PÄIJÄNE, lac du nord-ouest de la Russie (Finlande), à l'O. et au N.-O. du lac Saïma : 1.576 kilom. carr. C'est un vaste dédale de lacs réunis par des cours d'eau, dans le bassin du Kymmene, tributaire du golfe de Finlande.

PAILHARÈS, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 35 kilom. de Tournon; 1.508 hab.

PAILLADE (*ll* mll. — rad. *paille*) n. f. Dans le sud-ouest de la France, Syn. de PAILLER. ‖ *Faire la paillade*, Monter le pailler; célébrer la petite fête qui, dans chaque ferme, accompagne en général cette opération.

PAILLAGE (*pa-ill-aj'* [*ll* mll.]) n. m. T. rur. Action de pailler : *Le* PAILLAGE *des arbres*.

PAILLANTINE (*pa-ill* [*ll* mll.]) n. f. Epiderme brillant du dos d'une plume, qui est employé dans la confection de certaines fleurs artificielles.

PAILLARD (*pa-ill-ar'* [*ll* mll.]), **ARDE** [rad. *paille*, parce que la paille était autref. l'unique élément de la literie] adj. Qui aime et cherche les plaisirs de la chair. ‖ Qui exprime ou trahit l'amour des plaisirs charnels, qui a le caractère de la paillardise : *Des yeux* PAILLARDS.

— Substantiv. Gueux, gueuse qui couche sur la paille. (Vx.) ‖ Personne qui aime et recherche les plaisirs charnels : *Une* PAILLARDE.

PAILLARDEMENT (*pa-ill* [*ll* mll.]) adv. D'une façon paillarde.

PAILLARDER (*pa-ill* [*ll* mll.]) v. n. Vivre dans la débauche.

PAILLARDISE (*pa-ill* [*ll* mll.]) n. f. Vice, habitudes de paillard, impudicité.

— SYN. Paillardise, impudicité, lasciveté. V. IMPUDICITÉ.

PAILLASSE (*pa-ill* [*ll* mll.]) n. f. Mobil. Sorte de grand sac bourré de paille, de feuilles de maïs, etc., sur lequel on couche, soit directement, soit en le plaçant sous un matelas : PAILLASSE *de varech, de balle d'avoine*.


Paillasse.

— Pop. *Paillasse de corps de garde*, Femme qui se livre aux soldats et aux gens de basse condition. ‖ Ventre, corps humain : *Se faire crever la* PAILLASSE.

— Arg. milit. *Etre de paillasse*, Etre de garde. ‖ *Dire adieu à la paillasse*, Quitter le service militaire.

— Techn. Dallage à hauteur d'appui sur lequel on établit les fourneaux, et qui sert pour monter les appareils de distillerie. ‖ Massif en matière quelconque, que l'on établit sur un plancher, pour empêcher les eaux que l'on répand de le pénétrer. ‖ Construction peu élevée sur laquelle on place des charbons allumés, dans les cuisines, pour faire griller les viandes et chauffer les chaudières. ‖ Massif en maçonnerie d'une forge. ‖ *Ceinture de paillasse*, Barre de fer plat qui entoure la paillasse du fourneau.

— Encycl. Mobil. Pendant le moyen âge, le peuple couchait sur de la paille non enveloppée. Les nobles seuls avaient des *paillasses*; le luxe amena ensuite les autres

objets de literie, tels que matelas et lits de plumes. Depuis l'invention des sommiers, les paillasses ne sont plus guère d'usage que dans les campagnes. Leur contenu doit être renouvelé de temps en temps.



Paillasses

PAILLASSE (*pa-ill* [*ll* mll.] — de l'ital. *Pagliaccio*), personnage du théâtre populaire de Naples. (Le Paillasse français ne s'est habillé de toile à paillasse ou à matelas que pour faire allusion à son nom.)

— n. m. Par ext. Personnage des théâtres forains, qui est chargé d'amuser le public, soit en imitant gauchement les tours de force ou d'adresse de ses camarades, soit en jouant le rôle de bas comique dans les parades : *Le* PAILLASSE *de la troupe.* ‖ Masque de carnaval vêtu en paillasse.

— Pop. Homme politique qui change d'opinion suivant son intérêt. ‖ *Saute, paillasse.* Se dit ironiquement aux hommes politiques ou autres qui changent d'opinions.

— ENCYCL. Le *paillasse* actuel appartient à cette grande famille des valets de comédie que l'Italie nous a donnés par sa *commedia dell' arte*. Mais, plus qu'aucun de ses congénères, il ressemble par le caractère au Pedrolino italien, à cette sorte de Pierrot blafard et rusé, auquel souvent ses plus adroits stratagèmes valent seulement des soufflets et des coups de pieds.

PAILLASSERIE (*pa-ill-a-se-ri* [*ll* mll.]) n. f. Caractère d'une paillasse : *Une* PAILLASSERIE *sinistre l'anumait.*

PAILLASSINE (*pa-ill-a-sin'* [*ll* mll.] — fém. de *paillasse*) n. f. Femme masquée et vêtue en paillasse.



Paillasson d'appartement.

PAILLASSON (*pa-ill-a-son* [*ll* mll.]) n. m. Sorte de natte de paille, très épaisse, que l'on met devant une fenêtre pour se garantir du bruit, du jour, du froid ou de la chaleur. ‖ Natte tressée de paille, de jonc, de roseau, de sparte, de jute, etc., que l'on met sur le seuil d'un appartement, au bas d'un escalier, pour s'y essuyer les pieds.

— Pop. Libertin. ‖ Souteneur de filles.

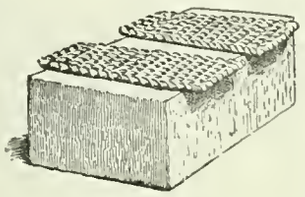

Paillassons de maçon.

— Constr. Natte épaisse en paille tressée, que l'on place entre le sol et les pierres de taille en chantier quand on veut leur faire faire quartier, ou lorsqu'on les descend du diable ou du fardier, afin de leur éviter les heurts.

— Hortic. Sorte de natte, ordinairement en paille de seigle, employée pour abriter les plantes contre le froid et quelquefois contre le soleil.

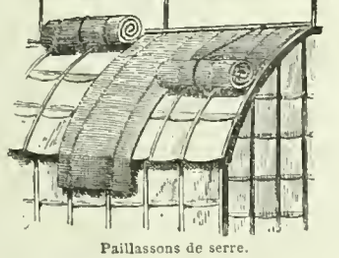

Paillassons de serre.

PAILLASSONNAGE (*pa-ill-a-so-naj'* [*ll* mll.]) n. m. Hortic. Action ou manière de paillassonner : *Le* PAILLASSONNAGE *des espaliers.*

PAILLASSONNER (*pa-ill-a-so-né*) v. a. Garnir de paillassons : PAILLASSONNER *une fenêtre, une treille.*

— Hortic. Couvrir de paillassons : PAILLASSONNER *des semis.*

PAILLE (*pa-ill* [*ll* mll.] — du lat. *palea*) n. f. Tige de graminée, et particulièrement de céréale, dépouillée de son grain. (S'emploie surtout collectivement pour désigner un amas de ces tiges) : *Un tas de* PAILLE. *Un chapeau de* PAILLE. ‖ *Paille d'avoine, Menue paille,* Balle d'avoine ou d'autres céréales, employée pour la nourriture des bestiaux et pour remplir les paillassons. ‖ *Paille blanche,* Paille battue et conservée sans altération, pour la nourriture des bestiaux ou pour d'autres usages. ‖ *Paille brûlée,* Partie supérieure des tas de fumier, qui, lavée par les eaux et desséchée par le soleil, offre une paille à peine altérée.

— Matière qui ressemble à la paille, et que l'on emploie à des usages du même genre : *Beaucoup de chapeaux de* PAILLE *sont en feuilles de palmier.*

— Fig. Objet de peu d'importance ou de petite difficulté : *Ne pas prendre un levier pour soulever une* PAILLE.

— *Paille de fer,* Copeaux de fer détachés par les tours et servant, entre autres choses, à nettoyer les parquets.

— Loc. div. Fig. *Homme de paille,* Homme sans valeur ou sans caractère. — Prête-nom que l'on met en avant dans une affaire qui se fait en réalité pour le compte d'autrui. ‖ *Feu de paille,* Ardeur, zèle, empressement qui dure aussi peu que durerait un feu fait avec de la paille. ‖ *Croix de paille.* Croix sur laquelle on ne peut jurer. ‖ *Coucher sur la paille, Être sur la paille,* Être dans une extrême misère. ‖ *Mourir sur la paille,* Tomber, à la fin de sa vie, dans une extrême misère. ‖ *Mettre quelqu'un sur la paille,* Le ruiner. ‖ *Rompre la paille,* Annuler un accord, renoncer à exécuter une convention. (V. la partie encycl.) ‖ *Jeter la paille au vent,* Lancer une paille en l'air, pour voir d'où vient le vent. ‖ *Tirer à la courte paille,* Tirer au sort avec deux pailles de longueur inégale qu'une personne tient à moitié cachées dans la main, et dont une autre personne tire l'une des deux. ‖ *Être aise comme rat en paille.* Se dit des gens qui font ripaille aux dépens d'autrui. ‖ *Tout y va, la paille et le blé.* Au fig. On n'épargne rien. ‖ *Hacher de la paille,* Parler allemand. ‖ *Avoir une paille,* Être gris.

— Arg. Tromperie au jeu. ‖ Infidélité en amour : *Faire une* PAILLE *à son amant.*

— Alchim. *La paille du poulet,* La cendre de l'écuelle.

— Comm. Botte de paille : *Un cent de* PAILLE.

— Mar. *Paille de bitte,* Grosse cheville de fer servant à empêcher un câble ou une chaîne de décapeler des bittes pendant un mouillage. ‖ *Paille de garniture,* Traverse en



fer servant à soutenir les estropes des poulies. ‖ *Paille d'arrimage,* Bûches servant à arrimer les marchandises dans la cale.

— Œnol. *Vin de paille,* Sorte de vin blanc liquoreux, préparé surtout à l'Ermitage (Drôme) et à Château-Chalon (Jura), et qui rappelle les grands vins de Sauternes. (Son nom lui vient de ce fait que les grappes de raisin employées à sa fabrication sont, avant le pressurage, étendues quelque temps sur un lit de *paille,* où elles perdent une partie de leur eau de constitution.)

— Relig. Chez les auteurs ecclésiastiques, Réprouvé, par opposition au Juste, comparé au bon grain.

— Techn. Défaut de liaison ou de continuité dans un objet en métal ou dans toute matière qui doit être en masse compacte et homogène. ‖ Défaut dans une pierre fine, fente ou matière étrangère. ‖ Parcelle qui se détache du fer que l'on forge à chaud. ‖ *Courir à la paille,* S'empresser de jeter quantité de bois dans le foyer de la poêle, pour hâter la cuisson du sel dans une raffinerie, lorsqu'elle a été retardée par quelque accident. ‖ *Bois de paille,* Sorte de carton fabriqué avec du papier de paille que l'on comprime fortement et qui peut remplacer le bois dans ses divers usages.

— Adjectiv. Qui a la couleur jaune clair de la paille : *Des rubans* PAILLE.

— n. m. Couleur de paille : *Soie d'un* PAILLE *clair.*

— ALLUS. LITTÉR. : **Voir la paille qui est dans l'œil du prochain et ne pas voir la poutre qu'on a dans le sien.** Allusion à une parole de Jésus dans l'Evangile de saint Matthieu (VII, 3-5) : « Pourquoi vois-tu la paille qui est dans l'œil de ton frère et ne vois-tu pas la poutre qui est dans le tien ; ou pourquoi dis-tu : « Laisse-moi ôter la paille » que tu as dans ton œil », et n'ôtes-tu la poutre qui est dans le tien? Hypocrite, ôte d'abord la poutre de ton œil, et tu verras ensuite à ôter la paille qui est dans l'œil de ton frère. » Cette parole se rappelle pour exprimer la facilité que l'on a à se cacher ses propres défauts et à découvrir ceux d'autrui.

— ENCYCL. Econ. rur. Les *pailles* les plus employées dans l'économie de la ferme sont celles de blé, d'avoine, de seigle, d'orge et de maïs. Elles servent à la confection des litières, paillassons, toitures, ou sont données en nourriture aux herbivores domestiques. On admet que leur principal rôle, au point de vue alimentaire, est d'étendre les substances concentrées (avoines, tourteaux, etc.) de la ration. On les emploie entières ou hachées, mélangées dans ce dernier cas avec des pulpes, des mélasses, des betteraves, des carottes ou d'autres racines.

— Mœurs et cout. La *paille* a joué, de temps immémorial, un grand rôle dans les conventions humaines. Mais c'est surtout chez les anciens Germains que l'on en trouve des exemples multipliés. Pour un transfert, une donation, une vente, un partage, le fétu (*halm*) était jeté, offert, reçu, soit par les intéressés, soit par l'arbitre. De là, dans les textes du moyen âge, les expressions légales de *festucam ejicere, projicere, porrigere, acceptare,* de *jactus calami,* de *exfestucare, exfestucando renuntiare,* etc., et, en allemand, celles de : *Halmwurf, Vorschiessung der Halme, mit Halm und Mund,* etc. Les Romains se servaient de même d'une tige de plante pour libérer ou revendiquer par la *vindicia* appelée *vis civilis et festucaria.* Aux anciens temps, suivant Isidore, les parties contractantes d'un acte *rompaient le fétu* et en réunissaient plus tard les morceaux pour constater leurs engagements.

La paille a joué un rôle historique, au temps de la Fronde, comme signe de ralliement. Les frondeurs en portaient une poignée à leurs chapeaux pour se reconnaître, et attaquaient dans les rues les « mazarins » qui n'en portaient pas.

PAILLÉ (*pa-ill* [*ll* mll.] — rad. *paille*) n. m. Agric. Fumier non consommé ; litière qui n'est restée qu'un jour sous les chevaux.

PAILLÉ, ÉE (*ll* mll.) adj. Blas. Se dit des fasces et autres pièces bigarrées de différentes couleurs. Syn. de DIAPRÉ.

— Hist. nat. Qui est de couleur paille.

— Techn. Qui a une ou plusieurs pailles, un ou plusieurs défauts dans sa masse : *Fonte* PAILLÉE. *Diamant* PAILLÉ.

PAILLEBART (*pa-ill-e-bar'* [*ll* mll.] — rad. *paille*) n. m. Mélange d'argile et de paille hachée, que l'on emploie dans certaines constructions.

PAILLÉE (*pa-ill* [*ll* mll.] — rad. *paille*) n. f. Quantité de gerbes de céréales que l'on étend sur l'aire d'une grange pour les battre au fléau.

PAILLEMENT n. m. Agric. Syn. de PAILLAGE.

PAILLENCOURT, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 10 kilom. de Cambrai, sur la Sensée ; 1.181 hab. Brasseries. Scieries mécaniques.

PAILLE-EN-CUL n. m. Mar. Syn. inus. de FLÈCHE-EN-CUL et de TAPECU. ‖ *Des* PAILLES-EN-CUL.

PAILLE-EN-QUEUE n. m. Nom vulgaire des oiseaux du genre phaéton. ‖ *Des* PAILLES-EN-QUEUE.

PAILLER (*pa-ill* [*ll* mll.] — du lat. *palearium*) n. m. Econ. rur. Cour ou grenier de ferme, où l'on tient des pailles. ‖ Meule de paille. V. MEULE. ‖ Léger hangar dont on couvre cette meule. (On écrit aussi *paillier,* dans ce dernier sens.) ‖ Tas de paille dans une basse-cour : *Hardi comme un coq sur son* PAILLER.

— Loc. *Être sur son paillier.* Se dit d'une personne qui est chez elle, en possession de tous ses droits, qui peut agir et parler en maître.

PAILLER (*pa-ill* [*ll* mll.)', ÈRE adj. Nourri sur le paillier, en parlant des volailles : *Poularde* PAILLÈRE.

PAILLER (*pa-ill* [*ll* mll.]) v. a. Agric. Couvrir ou entourer de paille. PAILLER *des semis.* PAILLER *des figuiers.*

— Techn. Garnir de paille : PAILLER *des chaises.*

PAILLERET (*pa-ill-e-ré* [*ll* mll.]) n. m. Nom vulgaire du bruant.

PAILLERON (Edouard), littérateur français, né et mort à Paris (1834-1899). Il fut d'abord avocat, puis se consacra aux lettres. Il débuta à l'Odéon par une petite comédie en un acte, en vers : *le Parasite* (1860), publia un recueil de vers satiriques : *les Parasites* (1860), et continua à donner des pièces de vers assez prosaïques. Disciple de Ponsard, il ne fut jamais qu'un poète médiocre. Ses succès devaient être ailleurs : il fit jouer les deux actes du *Mur mitoyen* (Odéon, 1861), et aborda enfin le Théâtre-Français avec *le Dernier Quartier* (1863), l'une de ses productions les plus agréables. En 1863, il épousa la fille de François Buloz, et devint par la suite un des propriétaires de la *Revue des Deux Mondes.* Ce furent ensuite : *le Second Mouvement* (1868) ; *le Monde où l'on s'amuse* (Gymnase, 1868) ; *les Faux Ménages* (Comédie-Française, 1869) ; *Hélène* 1872) ; *l'Age ingrat* (1878), une de ses meilleures pièces ; *l'Etincelle* (1879) ; *Pendant le bal* (1881), et les soirées triomphales du *Monde où l'on s'ennuie* (Comédie-Française, 1881), son chef-d'œuvre, spirituelle satire des milieux académiques. En 1882, il entra à l'Académie française. Ses dernières pièces furent : *la Souris* (1887) ; *les Cabotins* (1894) ; *Mieux vaut douceur... Et violence,* proverbe (1897).



Pailleron.

L'art de Pailleron est bien français par le sens de la mesure et par la vivacité fugitive du sentiment. Avec son imagination légère et déliée, ses qualités d'observation et de composition, tout l'esprit jeté à la surface de ses mots, le naturel et le soin qu'il avait dans le dialogue, il fut un dramaturge souple et adroit, un satirique pénétrant.

PAILLET (*pa-ill-è* [*ll* mll.]) adj. m. Se dit d'un vin rouge peu chargé en couleur et tirant sur la teinte paille : *Le vin* PAILLET *se conserve mal.*

— n. m. Vin paillet : *Boire du blanc et du* PAILLET.

— Archéol. Flèche de cordages qui servait de défense le long des parapets des galères, jusqu'au XVIIIe siècle.

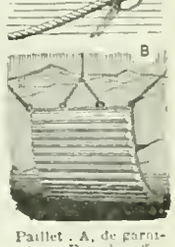

Paillet : A, de garniture ; B, makaroff.

— Mar. Natte confectionnée avec des torons de fil de caret, dont on couvre certaines parties pour les préserver du frottement. ‖ *Paillet lardé,* Paillet dont une face est couverte de petits bouts de filasse passés dans la tranche. ‖ Le paillet dit *makaroff,* du nom de l'inventeur, se place sur la partie avariée d'un navire, pour empêcher l'eau de pénétrer dans la cale.

— Milit. Sorte de natte préparée avec du bitord servant à confectionner des brosses d'écouvillon.

— Techn. Petit ressort que l'on adapte au verrou d'une targette, pour le presser contre les cramponnets et l'empêcher de se mouvoir trop librement.

PAILLET, comm. de la Gironde, arrond. et à 30 kilom. de Bordeaux, près de la Garonne ; 984 hab. Port sur la Garonne. Tonnellerie ; merrains. Vignoble situé en côtes et en palus, et qui donne de bons vins rouges et blancs ; principaux crus : *Château-de-Paillet, à Rue-Guiraude, cru Marquet, au Grand-Chemin, à Doulas,* etc.

PAILLET (*Alphonse*-Gabriel-Victor), avocat français, né à Soissons en 1795, mort à Paris en 1855. D'abord avocat à Soissons, puis au barreau de Paris, dont il fut plusieurs fois bâtonnier, il devint, en 1846, député de Château-Thierry. Après la révolution de 1848, il reprit sa place au barreau, puis représenta l'Aisne à l'Assemblée législative (1849). Après l'avènement de l'Empire, il fut chargé, par la famille d'Orléans, de combattre devant la cour de Paris le décret qui avait confisqué ses biens. On lui doit un traité de *Droit public français* ou *Histoire des institutions politiques :* 1° *des Gaulois avant la conquête des Romains et sous leur puissance ;* 2° *des Français depuis leur établissement dans les Gaules jusqu'à l'ouverture des états généraux en 1789, et depuis cette dernière époque jusqu'en 1822* (1822).



Paillet.

PAILLETER (*pa-ill* [*ll* mll.] — rad. *paillette.* Double le *t* devant une syllabe muette : *Je paillette. Qu'ils paillettent*) v. a. Semer de paillettes : PAILLETER *un costume de carneval.* ‖ Être épars en guise de paillettes sur : *La Brillante est ainsi nommée à cause de parcelles de mica qui* PAILLETTENT *son lit.* (Balz.)

*Paillet*é, ée part. pass. du v. Pailleter.

— Bot. Se dit des réceptacles des composées qui sont munis de paillettes.

— Minér. Qui est disposé en petits cristaux scintillants, ou semé comme des paillettes dans la masse d'une roche.

PAILLETEUR (*pa-ill-t[ll]* mll.) n. m. Ouvrier qui recueille des paillettes d'or dans le sable des rivières.

PAILLETTE (*pa-ill-èt'[ll]* mll.) — rad. *paille*. n. f. Modes. Très petite feuille de métal, ordinairement circulaire et percée d'un trou au milieu, que l'on coud sur une étoffe pour la faire scintiller : *Mousseline semée de* PAILLETTES. ‖ *Paillettes monnayées*, Celles que l'on a entourées d'ornements ou de points de bouillon. ‖ *Paillettes comptées*, Celles qui sont disposées en petites piles comme des pièces de monnaie.

— Par anal. Objet qui a la forme, l'éclat, la disposition ordinaire des paillettes :

Les fleurs de leurs *paillettes* blanches
Brodent le bord vert du chemin.
TH. GAUTIER.

— Bot. Nom qui sert parfois à désigner soit les glumelles des graminées, soit de petites bractées intercalées entre les fleurs du capitule de certaines composées.

— Miner. Petite lamelle ou petit cristal scintillant : PAILLETTES *de mica*. ‖ Parcelle d'or qu'on trouve dans le sable de certaines rivières.

— Techn. Petit morceau mince de soudure préparé pour être placé sur l'ouvrage que l'on veut souder. ‖ Petit morceau de cuir aminci, coupé droit d'un côté, arrondi de l'autre, que les cordonniers placent à la pointe des empeignes pour les fortifier. ‖ Nom donné, dans les ateliers de tissage, aux petites rondelles enlevées des cartons lors du perçage. ‖ Syn. de PAILLET, ressort de targette. ‖ Lame d'acier servant de ressort pour la tige d'un verrou et qui est placée entre la platine et cette tige. ‖ Défaut dans un diamant, dans une pierre précieuse (dimin. de *paille*).

PAILLEULE (*pa-ill-[ll]eul* mll.) n. f. Agric. Espèce de zostère qui croît sur les côtes de Normandie et que l'on recueille pour servir d'engrais.

PAILLEUR, EUSE (*pa-ill-[ll]eur* mll.) n. Celui, celle qui vend de la paille. ‖ Personne qui transporte de la paille. ‖ Celui, celle qui rempaille des chaises. (Vx. — En ce sens, on dit plutôt REMPAILLEUR, EUSE.)

PAILLEUX (*pa-ill-eû* [*ll* mll]), **EUSE** adj. Qui a des pailles, des défauts dans sa masse, en parlant d'une matière fondue.

— Agric. *Fumier pailleux*, Fumier dont la paille n'est pas suffisamment consommée.

— Comm. *Toile pailleuse*, Toile d'emballage très grossière, qui est faite avec l'étoupe la plus défectueuse, et qui est ainsi appelée parce qu'elle est toujours chargée de chènevotte et de diverses sortes de corps étrangers.

PAILLIS (*pa-ill-i[ll]* mll.) n. m. Légère couche de paille ou de fumier pailleux, dont les jardiniers recouvrent le sol dans le but d'en maintenir la fraîcheur et d'éviter que certains fruits, tels que melons, concombres, fraises, soient souillés par le contact de la terre.

PAILLOLE, PAILLOIRE ou **PAILLOIE** (*pa-ill-[ll]* mll.) n. f. Miner. Paillette d'or des sables de rivière. (Vx.)

— Pêch. Araignée en fils légers et à mailles fines.

PAILLON (*pa-ill-[ll]on* mll.) n. m. Grosse paillette.

— Pop. Infidélité en amour.

— Chir. Chacune des petites lames de scie unies par des chaînons, dont l'ensemble constitue une scie à chaînette.

— Comm. Enveloppe de paille ou de jonc de forme conique, dont on se sert pour emballer des bouteilles contenant des liqueurs ou des vins fins.

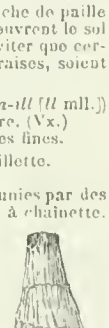
Paillon de bouteille.

— Techn. Feuille très mince de cuivre battu, colorée sur l'une des faces, que les bijoutiers en faux emploient pour former un fond miroitant. ‖ Feuille mince d'or ou d'argent, placée sous une couche d'émail. ‖ Poignée de paille que le papetier place au fond de la cuve. ‖ Goutte d'étain fin, que l'on fait tomber au moyen d'un fer à souder. ‖ Feuille mince d'étain dont on se sert pour étamer ; façon que l'on donne aux ouvrages avec ces mêmes feuilles. ‖ Poignée de paille que les blanchisseuses introduisent dans l'orifice inférieur du baquet à lessive, et qui sert de filtre à la lessive. ‖ Lames d'acier de faible longueur, ajustées les unes au bout des autres, de manière à constituer une sorte de mince chaînette, que l'on enroule sur le barillet d'une montre. ‖ *Paillon de boulanger*. Sorte de panier d'osier, rond ou allongé, fait d'osier et sans anses. V. PANETON.

PAILLONNER (*pa-ill-o-né* [*ll* mll.]) v. a. Etamer à l'aide de paillons.

PAILLOT (*pa-ill-o* [*ll* mll.]) n. m. Très petite paillasse que l'on met sur la paillasse ordinaire d'un lit d'enfant, pour absorber l'humidité.

— Archéol. Cinquième soute des galères, affectée à l'emmagasinement du pain et du biscuit.

— Mar. Forçat employé aux écritures, qui était logé dans la soute au biscuit.

— Vitic. Nom donné en quelques régions aux ados de terre formés entre les rangées de ceps par le premier labour.

PAILLOT DE MONTABERT Jacques-Nicolas, peintre et écrivain né à Troyes en 1771, mort en 1849. Elève de Louis David, il débuta au Salon de 1801, exposa divers tableaux, et fit de longues recherches sur la peinture à l'encaustique des anciens. En 1814, il devint aveugle. Il a laissé plusieurs écrits importants : *Observations sur le coloris et sur la peinture encaustique* 1812 ; *Traité complet de la peinture* (1828-1829, avec 528 ‖ ... *le Dessin linéaire enseigné aux ouvriers* (1831), et deux ouvrages posthumes : *Artistaire, livre des principales initiations aux beaux-arts* (1855) ; *L'Unitistaire, livre des chrétiens unitistes* (1858).


Paillote chinoise.

PAILLOTE (*pa-ill-'[ll]* mll.) n. f. Hutte de paille, dans les colonies. ‖ Toile de paille de riz, dans l'Inde.

PAILLOTEUR (*pa-ill-[ll]* mll.) n. m. Pêch. Pêcheur qui ramasse et lave les paillotes (filets).

— Miner. Syn. de PAILLETEUR et d'ORPAILLEUR.

PAILLY (LE), comm. de la Haute-Marne, arrond. et à 12 kilom. de Langres, au pied de la colline de Chalindrey ; 306 h. Beau château bâti vers 1653 par le maréchal de Saulx-Tavannes. Il en reste une façade et deux ailes.

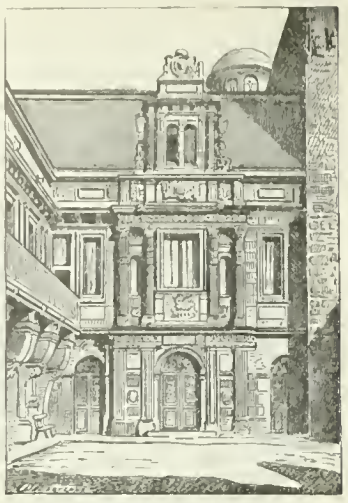
Château de Pailly.

PAIMBŒUF, ch.-l. d'arrond. de la Loire-Inférieure, sur la rive gauche de la Loire, à 12 kilom. de son embouchure ; 2.196 h. (*Paimbolotus, ines.*) Ch. de f. Etat. Corderie, construction de navires, tonnelleries, savonnerie. Eglise moderne du style byzantin, avec maître-autel du XVIIIe siècle, provenant de l'abbaye de Buzay. Restes des remparts. Menhir.

Le bourg de Paimbœuf ne prit de l'importance que sous Henri IV et Louis XIII, lorsque l'ensablement du lit de la Loire rendit le port de Nantes inaccessible aux bâtiments de fort tonnage. Aujourd'hui, par l'action progressive des mêmes causes, Paimbœuf décline au profit de Saint-Nazaire. — L'arrondissement a 5 cant., 27 comm. et 50.000 hab. ; le canton, 3 comm. et 4.863 hab.


Armes de Paimbœuf.

PAIMPOL (bret. *Pen poull*, tête d'étang), ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 36 kilom. de Saint-Brieuc, sur la *baie de Paimpol* ; 2 737 hab. (*Paimpolais, aises.*) Ch. de f. Ouest et ch. de f. Bretons. Port important, armant pour la pêche en Islande. Commerce de cidre, bois, sel et houille avec l'Angleterre. Paimpol fut, pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, le principal abri des corsaires bretons. — Le canton a 9 comm. et 20.711 hab.

PAIMPONT, comm. de l'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 25 kilom. de Montfort ; 3.022 hab. Près d'un étang, abbaye fondée au VIIIe siècle et dont il reste une église du XIVe, actuellement paroissiale, des bâtiments d'école, un presbytère. Forges importantes. — La *forêt de Paimpont*, la plus grande de Bretagne, est connue dans les romans de chevalerie sous le nom de forêt de Brocéliande. V. ce mot.

PAIN (*pin*, — du lat. *panis*, même sens) n. m. Aliment fait à l'aide de farine et d'eau, que l'on pétrit ensemble, de façon à obtenir une pâte qu'on laisse fermenter avant de la cuire : *Du* PAIN *de froment, de seigle.* ‖ *Pain frais*, Pain nouvellement cuit. ‖ *Pain tendre*, Pain qui n'a subi qu'une cuisson et qui est fraîchement cuit. ‖ *Pain rassis*, Pain qui a été cuit tout au moins la veille du jour où on le mange. ‖ *Pain sec*, Celui qui a subi une cuisson prolongée et dont la mie est sèche. ‖ *Pain dur*, Pain très cuit et très rassis. ‖ *Pain blanc, Pain bis, Pain noir, Pain anglais, Pain viennois, Pain mollet, Pain chaland, Pain chapelé, Pain de rive, Pain de cuisson* ou *de ménage, Pain de mie, Pain de dika, Pain d'épice, Pain rond, en couronne, long, moulé, fendu*, etc. (V. encycl.) ‖ *Pain de munition, de biscuit.* (V. encycl. milit.)

— Par ext. Nourriture, aliments qui entretiennent la vie : *Gagner son* PAIN *à la sueur de son front.*

— Par anal. Masse plus ou moins solide de certaines matières : PAIN *de beurre, de savon.* ‖ Aliment spirituel ou moral : *L'espérance est le* PAIN *du malheureux.*

— Loc. div. *Pain à cacheter*, Oublie, très petit pain mince et rond, dont on se sert pour cacheter des lettres. ‖ *Bouche du pain*, Partie unie qui se trouve en dessous du pain. ‖ *Queue du pain*, Partie plus ou moins rugueuse qui forme le dessus. ‖ *Tourner le pain*, En rouler la pâte entre les mains pour lui donner sa forme. ‖ *Pain quotidien*, Subsistance journalière. *Demander au travail son* PAIN QUOTIDIEN. ‖ *Pain sec*, Punition d'enfant consistant à ne manger que du pain sans autre pitance. ‖ *Pain du roi*, Pain de munition ; pain que l'on donne aux prisonniers. ‖ *Pain cuit*, Ouvrage fait d'avance en prévision de l'avenir. ‖ *Avoir son pain cuit*, Avoir sa subsistance assurée. ‖ *Morceau de pain*, Valeur, prix très peu considérable : *Donner une terre pour un* MORCEAU DE PAIN. ‖ *Long comme un jour sans pain*, Excessivement long et ennuyeux. ‖ *Bon comme le pain*, D'une excessive bonté. ‖ *Demander, Manger son pain*, Vivre d'aumônes. ‖ *Mettre le pain à la main de quelqu'un*, Lui procurer les moyens de subsister ou de faire sa fortune. *Oter le pain de la main de quelqu'un*, Lui ôter les moyens de subsister, de gagner sa vie. ‖ *S'ôter le pain de la bouche pour quelqu'un*, Se priver pour lui donner les choses les plus nécessaires. ‖ *Promettre plus de beurre que de pain*, Faire des promesses exagérées. ‖ *Manger un pain trempé de larmes*, Vivre dans l'affliction. ‖ *Faire passer le goût du pain à quelqu'un*, Le faire mourir. ‖ *Manger son pain blanc le premier*, Etre tout d'abord dans une situation avantageuse qui ne doit pas durer. ‖ *Avoir mangé de plus d'un pain*, Avoir couru le monde. ‖ *Manger son pain à la fumée du rôt*, Assister, sans y prendre part, à des plaisirs auxquels d'autres se livrent. ‖ *Manger le pain de quelqu'un*, Recevoir de lui sa subsistance ; être à son service. ‖ *Avoir du pain sur la planche*, Avoir des ressources préparées pour l'avenir, n'être pas exposé à manquer de rien. ‖ *Emprunter un pain sur la fournée*. Se dit d'une fille qui a un enfant avant de se marier. ‖ *C'est pain bénit*, Se dit pour applaudir à un événement malheureux, mais mérité.

— Agric. Masse de vendange qui surnage sur la cuve, au-dessous du chapeau. (Peu us.) ‖ *Pain de noix*, Marc de noix. ‖ *Pain de trouille*, Tourteau de marc d'olives.

— Archéol. *Pain de bougie*, Ancien nom des rats de cave, fine bougie en corde repliée sur elle-même.

— Art culin. Nom commun à plusieurs mets dans lesquels il entre de la mie de pain, mais qui peuvent comprendre toutes sortes d'aliments : PAIN *de champignons, de perdreaux, de poisson*, etc. ‖ *Pain perdu*, Pain rassis, coupé en tranches, que l'on fait longtemps tremper dans le lait, que l'on sucre, et que l'on fait frire. ‖ *Pain de riz*, Gelée de riz qu'on fait prendre avec de la gélatine et de la glace. ‖ *Pains soufflés*, Sortes de petits pains ronds, qu'on fait cuire au four sur une feuille de papier.

— Bot. *Pain-baillet*, Nom vulgaire de la lupuline. ‖ *Pain blanc*, Un des noms vulgaires de la boule-de-neige. ‖ *Pain de crapaud*, Nom vulgaire de l'alisme plantain d'eau. ‖ *Pain de hanneton*, Nom vulgaire des fruits de l'orme. ‖ *Pain de lapin*, Nom vulgaire de la grande orobanche. ‖ *Pain de loup*, Nom vulgaire de divers agarics vénéneux. ‖ *Pain de poulet*, Nom vulgaire du lamier pourpre. ‖ *Pain de Saint-Jean*, Nom vulgaire des fruits du caroubier. ‖ *Pain des Anges*, Nom vulgaire de la houlque saccharine. ‖ *Pain de vaches*, Nom vulgaire du mélampyre des champs. ‖ *Pain d'oiseau*, Nom vulgaire de l'orpin âcre. ‖ *Pain-vin*, Nom vulgaire du ray-grass et du fromental. ‖ *Arbre à pain*, Nom vulgaire du jaquier.

— Comm. *Pain de sucre*, Masse de sucre blanc en forme de cône. (Objet de forme conique : *Etre coiffé d'un* PAIN DE SUCRE.) ‖ *Pain d'acier*, Sorte d'acier d'Allemagne. ‖ *Pain d'émail*, Morceau d'émail ayant la forme d'un petit pain plat. ‖ *Pain de laine*, Laine cardée avec laquelle on remplit les selles.


Pain de sucre.

— Dr. cout. *Etre en pain de père et de mère* ou simplem. *Etre en pain*, Etre soumis à la puissance paternelle. ‖ *Etre hors pain*, Etre émancipé.

— Féod. *Pain de chapitre*, Droit consistant en un pain et une mesure de vin que les églises devaient au seigneur sur le fief duquel elles étaient bâties. ‖ *Pain d'abbaye*, Droit que les empereurs d'Allemagne et, après eux, divers seigneurs, s'étaient attribué de faire entretenir certains laïques, notamment d'anciens militaires, dans des abbayes.

— Hist. relig. et liturg. *Pain azyme* ou *Pain à chanter*. V. AZYME. ‖ *Pains de proposition* ou *Pains de la face*, Pains au nombre de douze, que l'on déposait toutes les semaines, au nom des douze tribus d'Israël, sur une table d'or, dans le sanctuaire appelé le Saint, et que les prêtres seuls avaient le droit de toucher. ‖ *Pain de tribulation, Pain des larmes*, Expressions employées dans l'Ecriture, comme synonymes de Tristesse et d'Affliction. ‖ *Pain du ciel*, La manne tombée dans le désert. ‖ *Pain d'autel, Pain à chanter*, L'hostie que le prêtre consacre en disant la messe.

— Mar. *Pain de sucre*, Nom donné aux vagues quand la mer est tourmentée et clapoteuse.

— Minér. *Pain fossile*, Concrétion calcaire. ‖ *Pain de quatorze sous*, Masse terreuse de strontiane sulfatée ou *marnolite* affectant la forme d'un pain circulaire et aplati. ‖ *Pain de corbeau*, Variété de mica.

— Mystic. *Pain des anges, Pain de vie, Pain du ciel, Pain des forts, Pain eucharistique*, Eucharistie. ‖ *Pain de la parole de Dieu*, Prédication, enseignement religieux.

— Oiseil. *Pain de pavot*, Pâte de cœur de bœuf et de poudre de graines de pavot, dont on nourrit les rossignols.

— Pharm. *Pain de gluten*, Pain fabriqué avec de la farine dépouillée de son amidon et de ses parties solubles, et qu'on recommande aux diabétiques. ‖ *Pains médicamenteux*, Pains alimentaires où l'on a incorporé des substances médicamenteuses, fer, sous-nitrate de bismuth, etc.

— Sculpt. Masse de terre glaise, préparée pour être modelée.

— Techn. *Pain de lie*, Lie sèche que les vinaigriers extraient de leurs presses, après qu'ils en ont exprimé tout le vin. ‖ *Pain de liquation*, Masse de cuivre qui reste sur le fourneau de liquation, après l'extraction du plomb et de l'argent. ‖ *Pain de vieux oing*, Masse de vieux oing dont on se sert pour graisser les chariots et diverses machines. ‖ *Pain de roses* ou *Chapeau de roses*, Marc de roses qui reste dans l'alambic, après la distillation. ‖ *Pain d'affinage*, Argent qui se fixe dans la coupelle où on l'a affiné. ‖ *Pain de nœuds*, Fragment de pierre d'ardoise. ‖ *Pain salignon*, Masse de sel en forme de pain.

— Vénerie. *Pain de chien*, Pain grossier que les boulangers fabriquent pour les chiens avec du son et les déchets des blutories. ‖ *Pain de cretons*, Pain de chien qui contient les résidus que l'on recueille après la fonte des graisses de boucherie et de charcuterie. ‖ *Pain sulé*, Argile pétrie avec du sel, que l'on met dans les parcs à cerfs, et que ces animaux aiment à lécher.

— ALLUS. HIST. : **Du pain et des spectacles.** V. PANEM ET CIRCENSES.

— PROV. : **L'homme ne vit pas seulement de pain**, Le cœur et l'esprit de l'homme ont besoin d'une nourriture spirituelle, comme son corps d'une nourriture matérielle. Evangile). ‖ **A mal enfourner on fait les pains cornus**, Un mauvais début dérange toute la marche d'une affaire. **Pain coupé n'a point de maître**. Se dit pour s'autoriser, à table, à prendre le pain d'un voisin. ‖ **Tel pain, telle soupe**, Les choses valent la matière qu'on y emploie. **Liberté et pain cuit**, Le bonheur consiste dans l'indépendance et l'aisance. ‖ **Pain tendre et bois vert mettent la maison au désert**, Les ménages se ruinent par les dépenses mal entendues. ‖ **Pain dérobé réveille l'appétit**, Le fruit défendu a un attrait particulier.

— Encycl. Econ. dom. et industr. Il est probable que la fabrication du pain a pris naissance, avec la civilisation elle-même, dans l'extrême Orient. Son introduction en Egypte est extrêmement ancienne. On se servait à l'origine de pierres plates chauffées fortement, sur lesquelles on déposait pour les faire cuire les espèces de galettes constituant alors le pain. Puis on fit usage, d'un gril posé sur les charbons, ou d'une poêle. On inventa ensuite de petits fours ou fourneaux portatifs faits de brique ou de

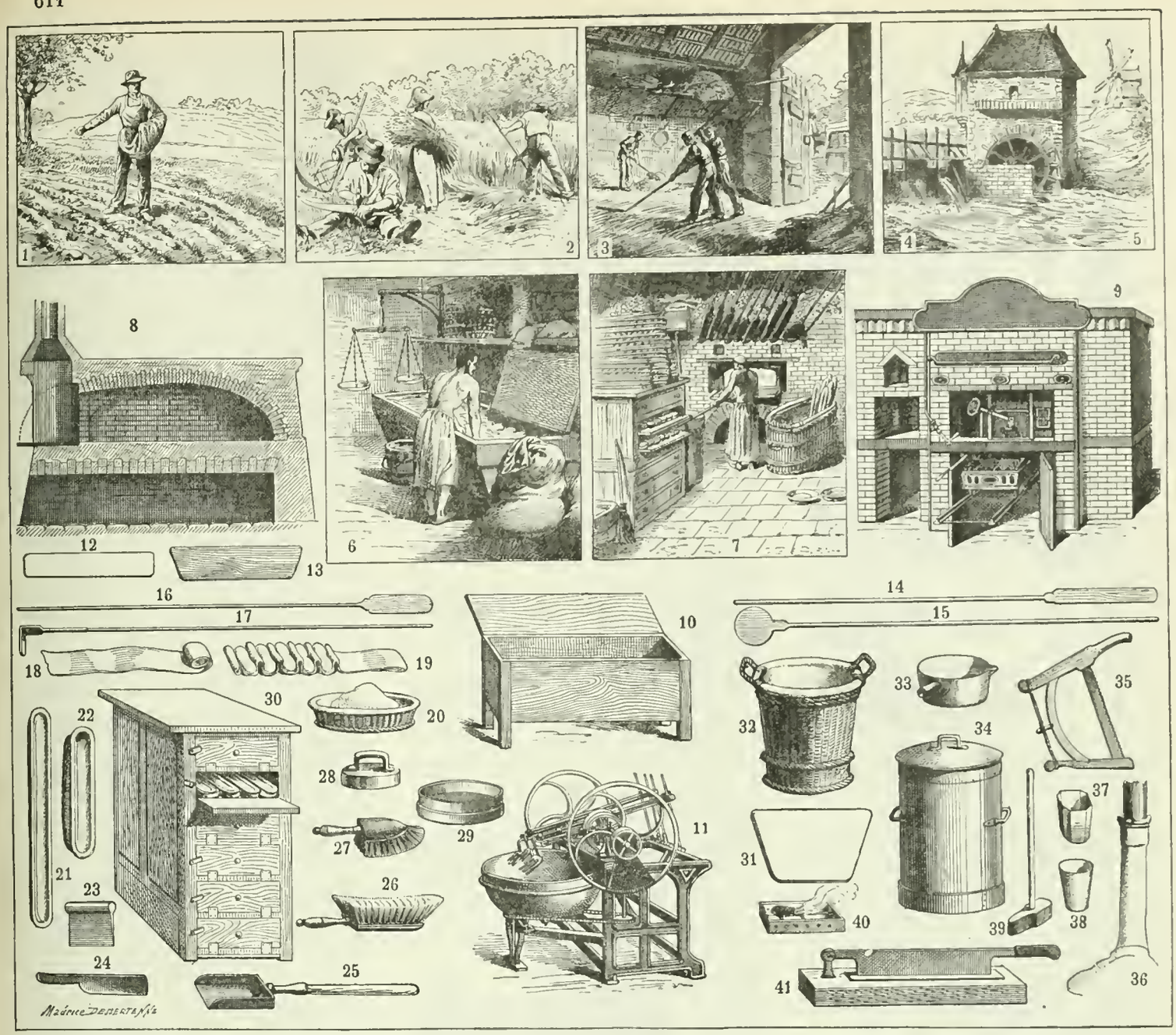

Le pain et l'outillage du boulanger : 1. Semailles. — 2. Moisson. — 3. Battage. — 4. Moulin à eau. — 5. Moulin à vent. — 6. Boulanger au pétrin. — 7. Boulanger enfournant le pain. — 8. Coupe de four ancien. — 9. Four Brunelle. — 10. Pétrin carré. — 11. Pétrin mécanique. — 12. Planchette à filets. — 13. Planche à farine. — 14. Pelle à pains longs. — 15. Pelle à pains ronds. — 16. Pelle à pains courts. — 17. Roable ou rable. — 18 et 19. Couches en toile. — 20. Panetons à fleurage. — 21 et 22. Panetons. — 23. Coupe-pâte. — 24. Rasoir à couper le dessus des pains. — 25. Pelle à braise. — 26. Brosse à pain. — 27. Brosse à mouiller. — 28. Couvercle d'ours. — 29. Tamis. — 30. Bahut à panetons dit *couche*. — 31. Planche au levain. — 32. Corbeille à pâte. — 33. Bassin. — 34. Etouffoir. — 35. Scie. — 36. Conduit à farine. — 37 et 38. Moules à pains de mie. — 39. Maillet. — 40. Porte-allume. — 41. Couteau à pain. V. boulangerie, four.

terre. A Rome, il ne paraît point y avoir eu de boulangerie jusqu'à l'époque de la guerre contre Persée ; les citoyens cuisaient eux-mêmes leur pain dans les fours domestiques. Les boulangers publics ne formèrent une sorte de corporation que sous Trajan. De l'Italie, l'usage du pain se répandit dans toutes les autres parties de l'Empire. Depuis cette époque lointaine, la fabrication et la cuisson du pain ont acquis un haut degré de perfection.

— Techn. La fabrication du *pain*, ou *panification*, comporte un certain nombre d'opérations successives : l'hydratation de la farine et sa transformation en pâte, la fermentation de cette pâte par l'adjonction du levain, enfin la cuisson de la pâte fermentée dans des fours spéciaux.

On mélange la farine avec une quantité convenable d'eau, qui dissout les parties solubles (dextrine, glucose et sels) et gonfle, en les hydratant, les parties insolubles (amidon et gluten) ; on forme ainsi, en malaxant convenablement, une pâte homogène.

Le malaxage de la farine avec l'eau constitue l'opération que l'on nomme *pétrissage*. Autrefois le pétrissage s'opérait à la main ; aujourd'hui encore nombre de boulangers préfèrent le travail exécuté à la main au *pétrissage mécanique*, le premier permettant d'obtenir une homogénéité plus grande dans la masse de la pâte produite.

Le pétrissage à la main s'exécute dans une sorte de caisse que l'on nomme *pétrin*. L'ouvrier chargé de ce travail s'appelle *geindre*, son nom provenant de ce que tout en pétrissant, il geint, il pousse des sortes de gémissements par suite des efforts vigoureux qu'il fait pour soulever la pâte à l'aide des mains et des bras. C'est dans cette caisse que le geindre place la farine qu'il doit mélanger à l'eau et à d'autres substances. En même temps qu'il mouille la farine, il y introduit une certaine quantité de sel de cuisine pour améliorer le goût du produit, et, comme élément essentiel de la fabrication, une certaine quantité de ferment alcoolique, levain de pâte fermentée, levure de bière. Ce ferment rencontre, dans la pâte humide et conservée dans un endroit chaud, du sucre sur lequel il agit en produisant de l'alcool et du gaz anhydride carbonique. Les bulles gazeuses, qui prennent ainsi naissance au sein de la pâte, soulèvent cette pâte, la gonflent, la font *lever*, suivant l'expression consacrée ; le produit ainsi obtenu sera de digestion plus facile. Lorsque la fermentation est terminée, la pâte, divisée en *pâtons*, est placée dans les *panetons*, puis soumise, dans les fours, à une température assez haute. Cette opération, appelée cuisson ou cuction, élimine l'excès d'eau. En même temps, elle dilate les bulles d'acide carbonique emprisonnées dans la pâte, dont elle augmente ainsi la porosité et la légèreté. En outre, elle hydrate, gonfle, fait crever les grains d'amidon, ce qui, d'une part, empêche la mie de pain de s'affaisser par le refroidissement et, d'autre part, rend la substance amylacée plus facilement attaquable par les sucs nutritifs. Les parties les plus voisines de la surface, subissant une température plus élevée éprouvent des modifications plus profondes. Ici, non seulement l'amidon se gonfle et s'hydrate, mais encore il se convertit en dextrine plus ou moins brune, par la torréfaction, et forme avec le gluten desséché et légèrement torréfié lui-même ce que l'on nomme la *croûte* du pain.

Quant au pétrissage mécanique, il s'opère, comme son nom l'indique, au moyen de machines dites *pétrins mécaniques*, sortes de malaxeurs dans lesquels le mélange de la farine, de l'eau, du sel et du levain, s'exécute à l'aide de bras métalliques V. pétrin.

Quel que soit le mode de pétrissage usité, on distingue trois espèces de pâtes, qui diffèrent entre elles par la quantité relative d'eau et de farine : la *pâte ferme*, qui contient le plus de farine ; elle donne moins de déchet à la cuisson et fournit un pain qui se conserve mieux, la *pâte douce*, qui demande une cuisson plus courte et donne un déchet très considérable ; enfin, la *pâte bâtarde*, qui se place entre les deux autres.

Le pain reçoit des noms marchands, d'après la nature de la pâte qui a servi à le fabriquer. Il existe de très nombreuses sortes de pain : le *pain blanc*, qui est un pain de belle qualité, fait avec de la fleur de farine et dont la mie est blanche. Le *pain bis*, fabriqué avec une farine de moins bonne qualité, a une couleur un peu bise, d'où son nom. Le *pain de seigle*, qui jouit de propriétés rafraîchissantes, est constitué par un mélange de farine de seigle et de farine de froment, dans des proportions déterminées. Le *pain noir*, dans la composition de la pâte duquel entrent des mélanges de farine de sarrasin (*blé noir*), de seigle et de froment, a une couleur d'un brun très foncé. Le *pain anglais* est une sorte de pain très levé que l'on obtient en ajoutant à la pâte du sous-carbonate d'ammoniaque. Le *pain viennois* est une sorte de pain dans la pâte duquel entre une certaine quantité de lait. Le *pain mollet* ou *pain à la reine* est un petit pain blanc, de fantaisie, léger et délicat ; on le fabrique comme le pain ordinaire, mais on ajoute à la pâte du lait et du jaune d'œuf. Le *pain chaland*, appelé aussi *pain broyé* ou *brié*, ne se fabrique plus guère aujourd'hui ; c'est un pain de fine farine dont la pâte est pétrie et broyée avec le plus grand soin. Le *pain chapelé* est un petit pain blanc à croûte bien cuite, dont on fait de la chapelure. Le *pain de rire* est aussi un pain blanc dont la cuisson s'opère au bord du four et que l'on dore sur toute sa partie supérieure au moyen de sirop de sucre et de jaunes d'œufs. Le *pain de ménage* ou *pain de cuisson*, légèrement bis, est pétri et cuit à la campagne, dans les fermes, par ceux mêmes qui le consomment. Le *pain complet* est un pain dans la composition duquel entrent de la farine brute, du *rebulet* ou petit son. Le *pain de mie* est un pain ayant peu de croûte et beaucoup de mie, de manière à pouvoir l'émietter facilement pour *paner* les viandes. Le *pain riche* est un pain de luxe, à la mie extrêmement blanche, fait avec de la fine fleur de farine et que l'on dore comme le pain de rive. Le *pain de gruau* est fait de fine fleur de froment et se rapproche du pain de rive. Le *pistolet* est un petit pain blanc de forme oblongue et fendu suivant sa longueur. Le *pain de dyka* se fait avec la graine de l'*ivraie*. Le *pain de munition* est un pain destiné à la troupe et appelé vulgairement par elle *boule de son*. V. partie encycl.

Le pain reçoit aussi des noms différents suivant les formes que le boulanger lui donne. Le *pain rond* est un pain assez épais et rappelant la forme d'un disque dont la surface supérieure est renflée. Le *pain long* est un pain de forme cylindrique sur le pourtour duquel le boulanger a dessiné des traits obliques du côté de la croûte. Le *pain fendu* est une sorte de pain long fait de deux parties presque cylindriques accolées l'une à l'autre suivant la longueur et que sépare imparfaitement une entaille lon-

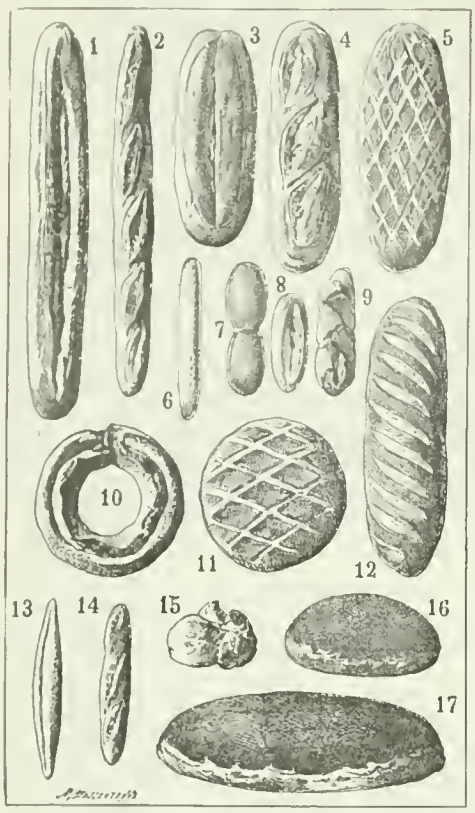

Pain : 1. Long fendu; 2. De fantaisie ou pain riche; 3. Oblong fendu; 4. Boulot 5. Polka; 6. Flûte; 7. A café; 8. Petit pain; 9. Petit pain natté; 10. Couronne; 11. Rond; 12 Viennois; 13. Pistolet. 15. De gruau; 15. De gruau, forme empereur; 16. De munition; 17. Miche.

gitudinale sur la face supérieure. Le *pain en couronne*, est un pain annulaire rappelant par sa forme celle d'un tore un peu aplati. Le *pain polka* est un pain dont la croûte est striée de lignes en diagonales qui forment des losanges ou de petits carreaux. Le *pain moulé* est fabriqué en remplissant de pâte un moule en tronc de pyramide dont la petite base occupe la partie inférieure, etc.

— Archéol. Le commerce du *pain* était jadis strictement réglementé. A Paris, avaient seuls le droit de pétrir et de débiter le pain les maîtres de la corporation des boulangers, dite, jusqu'au milieu du XIVe siècle, « des tamisiers ». (V. BOULANGERIE.) Les boulangers étaient tenus de marquer le poids exact sur chaque pain. Les plus gros pains, dits *pains de brasse*, pesaient 12 livres; les plus petits, *petits pains*, 2 seulement. Le *pain de Sigovie* était une sorte de pain au centre duquel était figurée une tête. Le *pain à la corne* ou *pain corné*, était un pain ayant quatre cornes, quelquefois plus. On faisait aussi jadis des pains de farine d'orge, de farine d'avoine, de farine de maïs, etc.

— Art vétér. On a souvent tenté de remplacer la nourriture habituelle des herbivores par des pains confectionnés à leur intention. Il y a eu d'abord le *pain Darblay*, composé parties égales de farine bise de froment, de farine de féverolles et d'orge. On a, pendant quelque temps, prôné un *pain complet*. Enfin, en 1893, Krug a tiré du bois un pain ou biscuit comestible et nutritif, en transformant la cellulose en glucose, et en ajoutant 40 p. 100 de farine de blé, d'avoine, de seigle, et des phosphates.

— Comm. *Pain d'épice*. Le pain d'épice est fabriqué avec de la farine de seigle, à laquelle il emprunte quelque

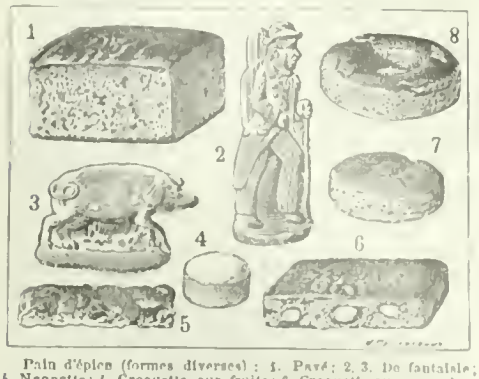

Pain d'épice (formes diverses) : 1. Paré; 2, 3. De fantaisie; 4 Neonette; 5. Croquette aux fruits; 6. Croquette aux amandes; 7. Rond sucré; 8 Couronne.

propriété rafraîchissante, qu'augmente encore le miel, auquel on associe la farine. Il y entre aussi de la mélasse et divers aromates : anis, badiane, écorce d'orange ou de citron, etc. On le sème parfois de nonpareilles, et on le décore sur les tranches de moitiés d'amandes, plus rarement de pistaches; on emploie encore des tranches de fruits confits. Fréquemment aussi, on le glace d'une belle couche de sucre. Quant à la forme, elle varie à l'infini.

Pains à cacheter. Les pains à cacheter ordinaires sont faits d'une pâte claire de fleur de farine et d'eau colorée avec diverses substances anodines; on la verse sur un gaufrier, on la fait cuire, et on découpe à l'emporte-pièce la gaufre en fragments circulaires.

Les pains à cacheter transparents s'obtiennent en dissolvant de la belle gélatine, dans une quantité d'eau colorée suffisante pour que le liquide se solidifie par refroidissement entre deux glaces. On enlève la gélatine sous forme d'une feuille mince qu'on découpe à l'emporte-pièce.

— Dr. admin. *Taxe du pain*. L'autorité municipale a le droit, en vertu de la loi des 19-22 juillet 1791 (titre Ier, art. 30), de taxer, par arrêté, le prix du pain, d'après les variations du prix des céréales. Dans certaines villes, notamment à Paris, existe seulement une taxe officieuse, simple moyen d'information destiné à indiquer aux acheteurs le prix auquel, d'après les éléments recueillis par l'administration, doit se vendre le pain.

— Hist. relig. et liturg. *Pain bénit*. On nomme ainsi un pain que, d'après la liturgie romaine, les prêtres doivent bénir à la sacristie pour le distribuer aux fidèles, pendant la messe paroissiale des dimanches et des fêtes d'obligation. En France, une très ancienne coutume veut que le pain destiné à être bénit soit présenté solennellement, après le *Credo*, au prêtre qui célèbre la grand'messe. Il est d'usage que les principaux paroissiens l'offrent tour à tour.

— Milit. Le *pain ordinaire*, ou de *munition*, est livré directement en temps de paix aux soldats par les manutentions militaires ou par des entrepreneurs. En temps de guerre, sauf le cas de réquisition, il en serait de même, le pain étant alors fabriqué, soit par des *boulangeries fixes* établies dans les stations-magasins, soit par les *fours roulants*, qui accompagnent les troupes. (V. BOULANGERIE.) La ration quotidienne est de 750 grammes par homme. Dans cette ration n'entre pas le *pain de soupe*, pain blanc acheté directement aux boulangers civils par l'ordinaire.

Le *pain biscuité*, utilisé surtout en campagne, est de même nature que le pain ordinaire. Mais il est plus cuit, — d'où son nom, — ce qui permet de le conserver plus longtemps.

Le *pain de guerre*, enfin, est une sorte de pain substitué, depuis 1894, au biscuit, dont il doit avoir les propriétés de conservation. Il a une cuisson plus courte que le pain ordinaire, mais il n'est fabriqué qu'avec de la farine tendre blutée à 30 p. 100. Il est préparé en galettes presque carrées, de 7 centimètres sur 6 et demi, pesant à peu près 50 grammes.

— Pharm. Le *pain* reçoit en thérapeutique plusieurs applications. Bouilli dans l'eau, il donne l'*eau panée*, qui renferme une faible quantité d'acide lactique, de phosphate de chaux, d'amidon et de dextrine, toutes substances qui lui communiquent une action légèrement astringente. La mie de pain entre également dans la composition de l'apozème blanc ou décoction blanche de Sydenham, si efficace contre les diarrhées des enfants; elle sert d'excipient pour certaines pilules.

Pain benit (LE), tableau de Dagnan-Bouveret, exposé au Salon de 1886, acquis par l'Etat français (Luxembourg). Un enfant de chœur porte une corbeille emplie de pain bénit qu'il distribue aux fidèles dans une église de campagne. Par la simplicité de la mise en scène, le naturalisme ému des détails, ce tableau rappelle l'art des maîtres néerlandais.



Le pain bénit, d'après Dagnan-Bouveret.

PAIN (Marie-Joseph), littérateur français, né et mort à Paris (1773-1830). Il écrivit pour le théâtre, devint membre du Caveau, censeur, puis chef de bureau à la préfecture de la Seine sous la Restauration, et écrivit environ cent cinquante vaudevilles et comédies, dont plusieurs eurent du succès. Citons encore : *Voyage au hasard* (1819) et *Poésies* (1820), recueil de fables et de chansons, dont l'une, lestement troussée, *le Ménage de garçon*, eut un succès populaire.

PAIN (Olivier), publiciste français, né à Troyes (Aube) en 1845, mort au Soudan en 1885. Il collabora au « Mot d'ordre » et à l' « Affranchi », fut déporté en Nouvelle-Calédonie pour participation à la Commune, s'évada avec Rochefort, alla en Suisse, puis suivit comme correspondant de journaux les opérations de la guerre turco-russe. Après l'amnistie de 1879, il retourna en France, collabora à l' « Intransigeant », se rendit ensuite en Egypte, et parvint, en 1884, à rejoindre le Mahdi, qui le retint prisonnier. Il mourut peu après.

PAIN-DE-COUCOU n. m. Bot. V. ALLELUIA.

PAINDÉPICIER (*si-é*) n. m. Fabricant, marchand de pain d'épice. (Vx.)

ENCYCL. Les *paindépiciers* constituaient une communauté particulière, avec ses statuts et ses jurés. Les vendeurs portaient leur marchandise, le soir, sur un éventaire éclairé par une lanterne transparente.

PAIN-DE-POURCEAU n. m. Bot. V. CYCLAMEN.

— Pharm. Rhizome purgatif du *cyclamen Europæum*.

PAIN-DE-SINGE n. m. Bot. V. BOABAB.

PAINE (John Knowles), compositeur américain, né à Portland (Maine) en 1839. Il commença son éducation musicale à Portland, puis alla se perfectionner à Berlin. Il devint professeur de musique à l'université Harvard, de Boston. On connaît de lui plusieurs symphonies, dont une intitulée *Au printemps*, une messe, un oratorio : *Saint Pierre*, une cantate : *l'Enfant prodigue*, une musique pour *l'Œdipe roi*, de Sophocle, une ouverture pour *Comme il vous plaira*, de Shakspeare, etc.

PAINES (*pèn'*) n. f. pl. Techn. Morceaux d'étoffe de laine, avec lesquels les corroyeurs font leur gipon.

PAINESVILLE, ville des Etats-Unis (Ohio), ch.-l. du comté de Lake, sur le Grand-River; 6.000 hab. Métallurgie.

PÂINNAS, livres sacrés des Djains Çvétâmbaras, qui se composent de dix traités sur le dogme, la morale et la discipline. Ces livres sont assez récents et ne remontent probablement pas plus haut que le Ve siècle de notre ère.

PAINSWICK, ville d'Angleterre (comté de Gloucester), sur un affluent du Strand; 5.000 hab. Fabrication de draps.

PAINTED DESERT (littéralem. *désert peint*, par allusion à la couleur variée des roches qui en forment le sol), haute plaine du nord-ouest de l'Arizona, au N. de la rivière Colorado, qui le sépare du grand désert du Colorado, dont le Painted Desert n'est guère que la reproduction quelque peu atténuée. C'est au milieu du Painted Desert que le Colorado forme ses magnifiques cañons.

PAIPA, ville de la Colombie (départ. de Boyaca), ch.-l. d'un district qui a environ 12.000 hab.

PAÏ-PI-BRI, tribu de race agni, qui vit dans la colonie française de la Côte d'Ivoire (Afrique occid.). Grands, robustes, les Paï-Pi-Bri sont moins foncés que les nègres de leur voisinage. Les hommes se livrent à la chasse, à la pêche, à la préparation des écorces, pendant que les femmes cultivent les champs. La femme est, d'ailleurs, bien traitée, et il existe une confrérie de fétichenses.

PAÏ-POU-NOI, peuplade barbare du Laos, tributaire de la principauté de Louang-Prabang. Ces tribus comprennent le laotien, mais parlent une langue spéciale. Elles échangent avec les habitants du Yunnan les produits de leurs montagnes contre du sel et des étoffes de laine.

PAIR, PAIRE (*pèr'* — du lat. *par*) adj. Multiple de 2, exactement divisible par 2, comme les nombres 2, 4, 6, 8, 10, etc. : *Nombre* PAIR. *Rang* PAIR. *Page* PAIRE.

— Musiq. *Tons* ou *Modes pairs*. Tons plagaux, figurés dans les tables par les nombres pairs 2, 4, 6 et 8.

— n. m. Egal d'une personne : *Etre jugé par ses* PAIRS.

— Chose égale à une autre : *Un mérite sans* PAIR.

— Un des deux oiseaux qui composent un couple : *Tourterelle qui a perdu son* PAIR.

— Loc. div. *Au pair*, Au courant de son travail ou de ses affaires. (Nourri et logé pour son travail, sans rétribution en espèces.) ‖ *Etre pair et compagnon*. V. COMPERE. ‖ *Aller de pair à compagnon*, Vivre sur un pied de parfaite égalité. ‖ *Tirer de pair* ou *du pair*, Mettre au-dessus de toutes les personnes ou de toutes les choses de même espèce. (Vx.) ‖ *Se tirer de pair*, S'élever au-dessus de la condition de ses pareils.

— Loc. adv. *De pair* ou (vieilli) *Du pair*, Sur le même pied, sur un pied d'égalité. ‖ *Hors de pair* ou *du pair*, A un degré tout à fait supérieur, incomparable.

— Comm. *Pair d'une monnaie*, Evaluation de cette monnaie en une autre, eu égard à son titre légal et à son poids, c'est-à-dire d'après la quantité de métal qu'elle renferme. ‖ *Pair du change*, Egalité résultant pour le change de la comparaison des prix des espèces sur les diverses places. ‖ *Pair des effets publics*, Situation des effets cotés à leur valeur nominale. ‖ *Pair politique*, Celui qui résulte de la combinaison des prix de change de plusieurs places. ‖ *Pair réel*, Celui qui résulte de la comparaison du titre, du poids et du cours d'une espèce avec le titre, le poids et le cours d'une autre espèce d'un autre pays.

— Jeux. A la belle, Totalité des nombres pairs des six premières et des six dernières colonnes droites. ‖ *Pair du grand côté*, Totalité des nombres pairs des six dernières colonnes droites. ‖ *Pair ou non* ou *Pair et impair*, Jeu qui consiste à deviner si le nombre d'objets que l'on tient dans la main est pair ou impair. (Si le joueur devine, il gagne la mise.) ‖ Nom d'un jeu de dés. ‖ Au turf, Genre de pari consistant à parier pour tous les chevaux qui portent sur le programme un numéro pair, ou à faire l'inverse.

— ENCYCL. Jeux. *Pair et impair*. Ce jeu se joue avec trois dés, entre un banquier et des pontes. Sur un des côtés de la table est écrit le mot *pair*, et sur le côté opposé le mot *impair*. Les pontes ayant fait leurs mises sur l'une ou l'autre de ces chances, le banquier jette les dés. Il paye les mises qui se trouvent sur la chance amenée et ramasse les autres.

PAIR (*pèr'*) n. m. Titre de dignité qui a varié suivant les temps et les lieux.

— Féod. Aîné de famille possédant un fief paternel avec ses cadets. ‖ *Pairs de Vermandois*, Nom donné aux chanoines de Saint-Quentin.

— Hist. Grand vassal de la couronne de France; plus tard, seigneur d'une terre érigée en pairie et membre du parlement : *Les* PAIRS *de Charlemagne. Un duc et* PAIR. ‖ Membre de la haute Assemblée législative établie en 1814, supprimée en 1848, et composée sous la Restauration de membres héréditaires. ‖ Membre de la Chambre des lords, en Angleterre. ‖ *Chambre des pairs*. V. PAIRIE. ‖ *Cour des pairs*, Chambre des pairs réunie en tribunal. ‖ *Comte-pair*, Celui au comté duquel était joint le titre de pair.

— ENCYCL. Hist. *Pairs de fief, Pairs de commune*. Dans l'ancienne féodalité, tous les vassaux du seigneur prenaient place, comme pairs, à la cour où il rendait ses jugements. Dès le XIe siècle, les pairs formaient une catégorie spéciale parmi les vassaux et étaient généralement douze par unité seigneuriale. Dans certaines communes (Rouen, etc.), les pairs étaient les notables de la cité.

Cour des pairs. V. COUR.

— Hist. littér. *Les douze pairs*. On nomme *pairs*, dans les chansons de geste françaises, douze guerriers qui accompagnent Charlemagne et forment autour de lui une sorte de garde d'honneur. Les pairs (latin *par*) sont des guerriers « égaux » en dignité, volontairement associés. Le chiffre douze paraît être d'origine chrétienne : on aura voulu donner à Charlemagne (et plus tard à Artus

et à Alexandre) autant de compagnons que Jésus-Christ avait eu d'apôtres. Le nom de ces compagnons diffère suivant les différentes chansons; ceux qui reparaissent dans la plupart des listes sont Roland, Olivier, Turpin et Ogier le Danois. C'est probablement par une réminiscence littéraire, et pour se rapprocher de Charlemagne, devenu le type idéal du prince, que les Capétiens eurent l'idée, au commencement du XIIIe siècle, d'attribuer le nom de *pairs* ou *pairs de France* à douze des grands feudataires, qui furent investis plus tard d'importantes fonctions judiciaires.

PAIRE (*pèr'* — de *pair* adj.) n. f. Couple d'animaux composé d'un mâle et d'une femelle, et destiné à la reproduction : *Une* PAIRE *de tourterelles, de pigeons.* ‖ Couple d'animaux appliqués ensemble au travail ou vendus simultanément : *Une* PAIRE *de bœufs, de chevaux.*

— Fam. Couple de personnes unies par les liens de l'affection, ou par quelque analogie de sentiments, de caractère, de profession : *Une* PAIRE *d'amis, de coquins.*

— Par anal. Réunion de deux objets semblables et qui vont habituellement ensemble : *Une* PAIRE *de bas, de gants.* ‖ Couple d'objets qui se trouvent réunis sur une même personne : *Une bonne* PAIRE *de jambes.* ‖ Objet unique, mais composé de deux parties semblables et distinctes : *Une* PAIRE *de ciseaux, de lunettes.*

— Loc. fam. *Les deux font la paire.* Se dit de deux personnes, etc., ayant les mêmes défauts au même degré. ‖ *C'est une autre paire de manches.* V. MANCHE.

— Pop. *Se faire la paire,* S'en aller, s'enfuir, s'évader. ‖ *Faire des paires,* Faire des gestes désordonnés.

— Anat. *Paires de nerfs,* Nerfs au nombre de quatre-vingt-quatre, qui naissent symétriquement de chaque côté du système cérébro-spinal. (Les nerfs qui naissent du cerveau ont reçu un numéro d'ordre de 1 à 12.) V. CERVEAU, et NERF.

— Bibliogr. *Paire d'heures,* Livre qui contient les prières du jour et celles de la nuit.

— Bot. Chacun des couples de folioles placées symétriquement dans certaines feuilles composées.

— SYN. **Paire, couple.**

PAIREMENT (*pè*) adv. D'une manière paire. ‖ *Nombre pairement pair et impairement pair.* V. NOMBRE.

PAIRER (*pè*) **(SE)**, v. pr. Se dit de deux membres du Parlement anglais, appartenant à deux partis opposés, qui conviennent de ne jamais voter qu'ensemble, de telle sorte que l'absence de l'un soit compensée par l'abstention de l'autre.

PAIRESSE (*pè-rèss* — fém. de *pair*) n. f. Anglaise qui possède une des pairies susceptibles de passer entre les mains des femmes. ‖ Femme d'un pair.

PAIRIE (*pè-ri*) n. f. Titre et dignité d'un pair, d'un grand vassal de la couronne ou du possesseur d'un fief auquel ce titre était attaché. ‖ Fief, domaine auquel la dignité de pair était attachée : *Les* PAIRIES *ressortissaient immédiatement au parlement.*

— Dignité des membres de la Chambre haute, soit actuellement en Angleterre, soit en France sous la Restauration et la royauté de Juillet. ‖ *Pairie héréditaire,* Titre de pair transmissible de père en fils. ‖ *Pairie personnelle,* Titre de pair à vie et s'éteignant avec la personne. ‖ *Pairie femelle,* Titre de pair transmissible aux femmes, comme il en existe encore en Angleterre.

— *Comté-pairie,* Dignité de comte et pair; comté auquel était joint le titre de pair. ‖ *Duché-pairie,* Dignité de duc et pair; duché auquel était joint le titre de pair.

— Féod. *Hommage en pairie,* Hommage d'un vassal d'un ordre supérieur à celui des simples vassaux. ‖ *Tenir une terre en pairie,* Tenir une terre, à charge d'assister en ses jugements le bailli du seigneur.

— ENCYCL. Hist. *France.* L'institution de la *pairie* est d'origine féodale. Dans une certaine région au moins, la pairie était attachée à des fiefs devant le service de haubert, et les possesseurs de ces fiefs, qualifiés de pairs — et assez généralement au nombre de douze — étaient les jugeurs de la cour seigneuriale. V. PAIR.

De bonne heure, une partie des chansons de geste montrent douze pairs auprès de Charlemagne. (V. PAIR [*les douze*].) Mais l'institution réelle de douze pairs à la cour de France remonte seulement à Philippe Auguste. Le premier jugement où apparaissent les pairs de France est celui de Jean sans Terre, sous Philippe Auguste. Il y eut six pairs ecclésiastiques : l'archevêque de Reims; les évêques de Laon, Langres, Beauvais, Noyon et Châlons, et six laïques : les ducs de Normandie, de Bourgogne et d'Aquitaine, les comtes de Flandre, de Toulouse et de Champagne. La pairie était héréditaire et finit par le devenir exclusivement en ligne masculine, au moins en règle générale. L'extinction, faute d'hoirie, de pairies laïques, amena la création par le roi de nouveaux pairs. Le premier exemple en remonte à Philippe le Bel. Les pairs siégeaient aux lits de justice et ne pouvaient être jugés que par les pairs. Ils avaient, comme insignes, le manteau d'hermine et la couronne à fleurons. Les princes du sang étaient pairs-nés. Au moment de la Révolution, il y avait trente-quatre pairs laïques.

Par la charte de 1814, Louis XVIII rétablit la pairie. Les pairs, en nombre illimité, nommés à vie par le roi, constituaient la Chambre haute. Il fallait avoir vingt-cinq ans pour avoir entrée à la Chambre des pairs, trente pour y avoir voix délibérative. Cette assemblée, composée en grande partie des ex-sénateurs de l'Empire, siégea du 4 juin 1814 au 20 mars 1815. Sous les Cent-Jours, une nouvelle Chambre des pairs fut créée par l'Acte additionnel du 22 avril 1815 et se composa d'un nombre illimité de pairs nommés par l'Empereur. (Il y en eut en réalité 120.) Elle siégea du 3 juin au 7 juillet 1815. La deuxième Restauration ramena l'assemblée de 1814, moins 29 membres, qui avaient accepté d'entrer dans la Chambre de Napoléon. Elle siégea de 1815 à 1830.

La Chambre des pairs du gouvernement de Juillet fut créée par la Charte amendée du 14 août 1830 et la loi du 29 décembre 1831. L'hérédité de la pairie fut supprimée; le nombre des pairs fut illimité. (Il y en eut au minimum 192, au maximum 337.) Elle siégea de 1830 à 1848.

Angleterre. Les *pairs du Royaume-Uni* se distinguent en ordres spéciaux : ducs, marquis, comtes, vicomtes et barons. Les principaux de leurs privilèges sont de faire partie de droit de la Chambre des lords, de n'être jugés que par leurs pairs; en matière criminelle et en matière civile, de ne pouvoir être arrêtés. Les pairs se distinguent encore en lords spirituels (archevêques et évêques) et lords temporels (ceux qui appartiennent à l'un des cinq ordres ci-dessus dénommés). La couronne peut créer des pairs à sa volonté. Les *pairesses,* proprement dites, sont les femmes qui ont hérité de ce droit ou l'ont obtenu spécialement de la couronne. La Chambre des lords comprend théoriquement 5 princes du sang, 2 archevêques, 22 ducs, 22 marquis, 121 comtes, 30 vicomtes, 24 évêques, 322 barons, 16 pairs d'Écosse et 28 pairs d'Irlande. Seuls, tous les pairs d'Angleterre siègent à la Chambre des lords; ceux d'Écosse et ceux d'Irlande y sont envoyés par délégation; ceux d'Irlande sont élus à vie; ceux d'Écosse sont élus au début de chaque nouveau parlement. C'est ce qu'on appelle les *pairs représentants* (representative peers). Les pairesses sont au nombre de 9, et ne siègent pas dans l'assemblée.

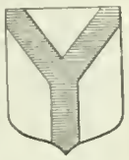

D'argent au pairle d'azur.

PAIRISTE (*pè-rist'*) n. Employé qui est au pair dans une maison de commerce.

PAIRLE (*pèrl'* — orig. inconn.) n. m. Pièce héraldique en forme d'Y, dont les branches atteignent les angles de l'écu.

PAIROL (*pè* — du kymrique *pair,* chaudière; armoric. *per,* bassin de cuivre, chaudron) n. m. Grand chaudron de cuivre.

PAISIBILITÉ (*pè*) n. f. Caractère d'une personne ou d'une chose paisible. (Vieux.)

PAISIBLE (*pè*) adj. Qui jouit de la paix, de la tranquillité : *Un* PAISIBLE *rentier.* ‖ Qui aime la paix, qui est d'un caractère tranquille et pacifique : *De* PAISIBLES *moutons.* ‖ Où l'on vit en paix, tranquillement : *Une* PAISIBLE *campagne.* ‖ Qui n'est point troublé : *Un sommeil* PAISIBLE. ‖ Qui n'est accompagné d'aucun bruit, d'aucun désordre : *Des eaux* PAISIBLES.

— SYN. **Paisible, pacifique.** V. PACIFIQUE.

PAISIBLEMENT (*pè*) adv. D'une manière paisible.

PAISIELLO. Biogr. V. PAESIELLO.

PAISLEY, ville d'Écosse (comté de Renfrew), sur la White-East; 60.000 hab. Industrie très active : mousseline, châles, tapis, velours, toiles peintes, produits chimiques. Houille.

PAISNE, PESNE n. f. Archéol. V. PAINE.

PAISSANCE (*pè-sanss*) n. f. Action de paître en pâturage des animaux.

PAISSANT (*pè-san*), **ANTE** adj. Qui paît : *Brebis* PAISSANTES.

— Blas. Attribut de certains animaux, et principalement de la vache et du mouton, quand ils ont la tête inclinée vers la terre et semblent paître.



De gueules, à un mouton paissant d'or.

PAISSE (*pèss* — du lat. *passer,* moineau) n. f. Nom vulgaire du moineau franc.

PAISSEAU (*pè-so* — du lat. *paxillus,* même sens) n. m. Syn. de ÉCHALAS. ‖ Tissu de laine croisée, du genre des sèrges, qui étaient de provenance languedocienne.

PAISSELAGE (*pè-se-laj'*) n. m. Action de paisseler. Syn. de ÉCHALASSAGE.

PAISSELER (*pè-se*) v. a. Munir d'un paisseau : PAISSELER *des vignes, des pois.*

PAISSELURE (*pè-se*) n. f. Brins de chanvre employés pour attacher les ceps de vigne aux paisseaux ou échalas.

PAISSON (*pè-son*) n. m. Outil de fer en forme de demi-cercle avec lequel le gantier déborde, tire et ouvre les peaux.



Paisson de gantier.

PAISSON (*pè-son* — du lat. *pastio,* même sens) n. f. Action de faire paître les bestiaux, particulièrement les porcs, pour le gland et la faîne.

PAISSONNER (*pè-so-né* — rad. *paisson,* n. m.) v. a. Déborder, tirer et ouvrir les peaux de gants avec le paisson.

PAISSONNIER (*pè-so-ni-é* — rad. *paisson,* n. f.), **ÈRE** n. Personne qui mène paître les bestiaux, qui les conduit à la paisson.

PAITA, ville maritime du Pérou (départ. de Piura); 2.500 hab. Port actif, bien abrité contre les vents du S.

PAÏTAN, ville de l'Inde centrale (Nizam), tributaire de l'empire anglais, sur la Godavéry; 10.870 hab. Soieries. Restes d'une très ancienne cité, capitale de la dynastie des Andhrabrityas (130 av.-180 apr. J.-C.), sous le nom de Pratichtana; ce serait la *Baithana* de Ptolémée.

PAÎTRE (*pètr'* — du lat. *pascere,* même sens : *Je pais, tu pais, il paît, nous paissons, vous paissez, ils paissent. Je paissais, nous paissions. Je paîtrai, nous paîtrons. Je paîtrais, nous paîtrions. Pais, paissons, paissez. Que je paisse, que nous paissions. Paissant. Pu, pue*) v. a. Brouter sur pied et sur place : PAÎTRE *l'herbe, le gland.* ‖ Par ext. Conduire aux champs pour y brouter : PAÎTRE *ses brebis.*

— Fig. Nourrir, entretenir, rassasier : PAÎTRE *ses yeux d'un cruel spectacle.* (VX; on dit auj. REPAÎTRE.) ‖ Dans le style religieux, Conduire, guider au salut, en parlant des fidèles confiés à la garde de leurs pasteurs.

— Fauconn. *Paître l'oiseau,* Lui donner sa nourriture. ‖ Manger : *Faucon qui* A *bien* PU.

— Techn. *Paître la meule,* Pousser sous la meule, avec une pelle, les olives qu'on veut écraser.

— v. n. Brouter dans les champs : *Faire* PAÎTRE *ses troupeaux.*

— Loc. fam. *Envoyer paître quelqu'un,* Le congédier avec mépris ou avec brusquerie. ‖ *Envoyer paître quelque chose,* Y renoncer avec colère ou brusquerie.

Se paître, v. pr. Se nourrir, au prop. et au fig. : *Les aigles* SE PAISSENT *de viande.* (VX; on dit auj. SE REPAÎTRE.)

PAIVA, divinité du soleil, chez les Finlandais.

PAIX (*pè* — du lat. *pax,* même sens) n. f. Situation d'un Etat qui n'a aucune guerre à poursuivre ou à soutenir : *En temps de* PAIX. ‖ Traité par lequel on convient de vivre en paix et qui règle les conditions : *Signer la* PAIX.

— Par anal. Concorde, rapports amicaux ou exempts de trouble entre des personnes associées ou ayant entre elles des relations : *Rétablir la* PAIX *entre les citoyens.*

— Par ext. Silence, calme physique : *La* PAIX *du désert, des tombeaux.* ‖ Calme d'esprit, tranquillité de conscience : *Achever en* PAIX *sa carrière.*

— Poétiq. *Éternelle paix,* Repos qui suit la mort. ‖ *Ange de paix,* Personne dont la douce influence ramène la concorde et le calme dans les esprits. Dans le style religieux, Jésus-Christ. ‖ *Dieu de paix,* Dieu considéré au point de vue de la concorde qu'il prescrit et qu'il procure. ‖ *Arts de la paix,* Arts qui ont besoin, pour fleurir, du calme que donne la paix. ‖ *Arbre de la paix,* L'olivier, que les Grecs consacraient à Minerve et à la paix. ‖ *Paroles de paix,* Paroles conciliantes et propres à amener la paix.

— Loc. div. *Paix et aise,* Vie tranquille et douce. ‖ *Paix plâtrée,* Paix établie sur des bases fragiles. ‖ *Paix fourrée,* Paix sans bonne foi, que les deux parties ont l'intention de violer. ‖ *Baiser de paix,* Accolade que les membres du clergé se donnent à la messe, et que les fidèles se donnaient autrefois pareillement. *La loi de paix,* L'Évangile. ‖ *Ministre de paix,* Prêtre. ‖ *Homme de paix,* Homme qui aime la paix. ‖ *Se donner le baiser de paix, Faire la paix,* Se réconcilier. ‖ *Faire la paix de quelqu'un,* Réconcilier une personne avec une autre. — Rentrer dans les bonnes grâces de quelqu'un, après en être sorti. ‖ *Ne donner ni paix ni trêve à quelqu'un,* Ne lui donner aucune relâche, le poursuivre ou le presser sans cesse. ‖ *Dieu lui fasse paix!* Souhait exprimé pour le repos de l'âme de quelqu'un.

— Interj. *Paix!* Taisez-vous. ‖ Tenez-vous tranquille.

— Loc. adv. *En paix,* Tranquillement, sans trouble.

— Dr. *Juge de paix.* V. JUGE.

— Féod. *Paix de Dieu,* Interdiction par l'Eglise de tout acte hostile contre certaines personnes ou certains biens.

— Hist. *Pierre de la paix,* Siège de pierre qui, place dans les églises, souvent près de l'autel, servait de lieu de refuge. ‖ *Paix du roi,* Trêve de vingt-quatre heures que les partis observaient le jour de la fête du roi, dans certaines guerres civiles. — En Angleterre, Sauvegarde royale accordée d'abord aux serviteurs du roi, puis aux églises et plus tard au royaume tout entier. ‖ *Ordre de la paix,* appelé aussi *ordre de la Milice de Saint-Jacques,* Milice instituée en 1227 par Amanéus, archevêque d'Auch, confirmée par Grégoire IX en 1231, pour la défense de la foi et le maintien de la paix dans les provinces de Gascogne. ‖ *Paix perpétuelle,* Nom donné à l'alliance conclue à Fribourg le 29 novembre 1516, entre François Ier et les cantons suisses et qui dura jusqu'à la Révolution.

— Jeux. Manière de plier sa carte, au jeu de pharaon, par laquelle on indique que l'on ne joue que ce que l'on a gagné sur cette carte.

— Liturg. Instrument, ordinairement en argent, que l'on portait à baiser dans le chœur, d'après le rit parisien. ‖ L'atène de la messe, que l'on donne à baiser pendant l'office. En donnant ces objets à baiser, on dit : *Pax tecum* (la paix soit avec vous); de là leur nom.)

— Politiq. *Paix perpétuelle,* Abolition de la guerre entre les peuples.

— Relig. *Paix de Dieu,* Etat de tranquillité que donne la grâce. ‖ *Allez en paix,* Paroles que prononça J.-C. en congédiant la femme adultère, et qui sont employées par un supérieur ecclésiastique en congédiant son inférieur et par les confesseurs catholiques après qu'ils ont absous leur pénitent, ainsi que par les pasteurs protestants à la fin de leur sermon.

— Techn. Omoplate de veau dépouillée de sa chair.

— PROV. : **Paix et peu, Peu de bien suffit à qui joint de la paix.** ‖ **Qui de tout se tait de tout a paix,** La discrétion dans les paroles permet de vivre en paix.

— ALLUS. HIST. : **Porter la paix ou la guerre dans les plis de son manteau.** V. MANTEAU.

— SYN. **Paix, calme, quiétude,** etc. V. CALME.

— ANTON. **Guerre.** ‖ **Trouble, agitation, inquiétude.**

— ENCYCL. Dr. intern. La *paix* est le rétablissement des relations amicales entre Etats qui étaient en hostilité l'un contre l'autre. Elle se réalise par la conclusion d'un traité et se distingue de l'armistice ou trêve et de la suspension d'armes par son caractère définitif. Dans

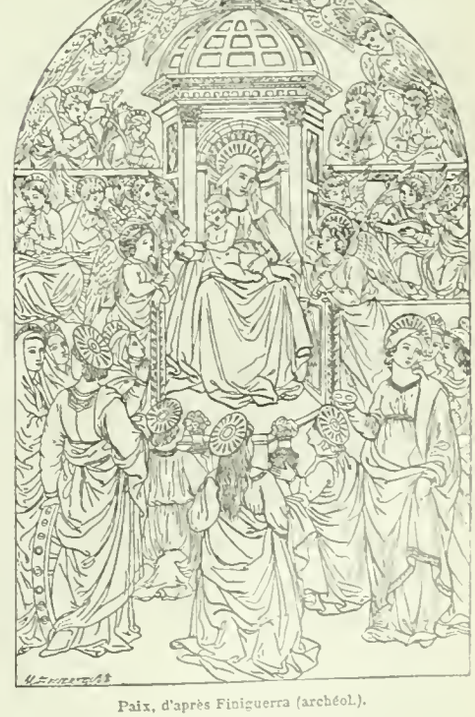

Paix, d'après Finiguerra (archéol.).

chaque Etat, le pouvoir capable de déclarer la guerre est généralement celui qui a le droit de faire la paix.

Le traité de paix est d'ordinaire précédé de *préliminaires* ayant pour objet d'arrêter les points essentiels de la paix. Le traité en dehors du rétablissement de la paix entre les parties contractantes contient des clauses de nature diverse, relatives notamment aux indemnités pécuniaires à payer à l'Etat ou à des particuliers pour contribution ou réquisition, à des cessions territoriales, au changement de nationalité des sujets des pays cédés, etc.

La paix, qui rétablit les relations d'amitié entre les contractants, redonne effet aux traités dont la guerre avait suspendu l'exécution.

— *Paix perpétuelle.* L'idée d'assurer la paix perpétuelle entre les peuples a occupé de nombreux publicistes, surtout au XVIIIe siècle. Sully, sous Henri IV, avait rêvé d'une fédération des Etats de l'Europe, destinée à engendrer la paix perpétuelle. Et, de 1713-1717, l'abbé de Saint-Pierre, dans un projet de paix perpétuelle qu'il soumit au Congrès d'Utrecht, proposait la création d'une confédération de dix-neuf puissances, dont l'organe législatif et judiciaire serait une diète générale. Ces idées furent reprises par Jean-Jacques Rousseau (1761) et par Lhienfels (1767). Kent et Bentham sont aussi les auteurs de projets de paix perpétuelle. Au XIXe siècle, des publicistes comme Lorimer et Bluntschli ont, de même, proposé des idées de fédération européenne; la création des Etats unis d'Europe a préoccupé nombre de bons esprits, qui voient un progrès considérable et dès à présent possible dans l'arbitrage obligatoire et permanent.

— Fréd. *Paix de Dieu.* C'était une interdiction générale de tout acte d'hostilité contre certaines personnes, qui devaient être protégées à cause de leur faiblesse, et de toute atteinte à certains biens qui devaient être regardés comme inviolables. Il ne faut pas confondre la *Paix de Dieu* avec la *Trêve de Dieu*. V. TRÊVE.

— Archéol. Les *paix* liturgiques, appelées aussi *baisers de paix, paxillum, paxilla*, etc., étaient généralement de riches objets d'orfèvrerie. Le plus célèbre de ces baisers de paix est celui qui a été fait par Maso Finiguerra pour le baptistère de Saint-Jean à Florence (1452) et qui est maintenant déposé au musée des Offices (Florence). C'est une plaque d'argent niellé, où est figuré le couronnement de la Vierge. L'épreuve prise sur papier par l'orfèvre florentin appartient à la Bibliothèque nationale (Paris) depuis le XVIIe siècle. C'est un des monuments les plus remarquables de l'art de la gravure.

Paix (LA), comédie d'Aristophane, représentée à Athènes en 421 av. J.-C., pendant la trêve qui suivit la paix dite *de Nicias*. Après la mort de Brasidas et de Cléon sous les murs d'Amphipolis, Nicias avait réussi à provoquer une apparente réconciliation entre les deux cités ennemies; mais Alcibiade aspirait à recueillir l'héritage de Périclès, et la guerre était nécessaire au succès de ses projets ambitieux. C'est alors qu'Aristophane essaya de prévenir une rupture imminente en reprenant sur le théâtre, avec la *Paix*, la thèse qu'il avait déjà inutilement soutenue quatre ans auparavant dans les *Acharniens*. La pièce met en scène de nombreux personnages : un paysan de l'Attique, Trygée, ses esclaves et ses petites filles; le dieu Hermès; des divinités allégoriques, la Paix, la Guerre, le Tumulte; le devin Hiéroclès; divers marchands et autres comparses. Le chœur se compose de laboureurs. La scène se passe d'abord devant la maison de Trygée, puis au ciel, puis dans un coin de campagne, devant une caverne. Trygée, monté sur un escarbot, escalade l'Olympe et va demander aux dieux la cause de tous les maux dont gémit la terre. Il apprend d'Hermès que la Guerre se prépare à tourmenter de nouveau la Grèce et qu'elle a emprisonné la Paix dans une caverne. Aidé par ses concitoyens, Trygée réussit à délivrer la Paix. Il célèbre sa victoire, malgré les récriminations des gens qui vivent de la guerre : marchands de casques, de cuirasses, de trompettes, de javelots, d'aigrettes; il épouse Opôra, déesse de l'abondance. Cette pièce, tout allégorique, présente un grand intérêt historique.

Paix (SUR LA), ouvrage d'Isocrate, en forme de harangue, composé entre 356 et 350 av. J.-C., pendant la guerre Sociale ou peu après. Chio, Cos, Rhodes et Byzance s'étaient soulevées contre Athènes et mises sous la protection du roi des Perses; Isocrate montre la nécessité de conclure la paix avec elles, et, en même temps, il expose ses vues sur l'empire maritime. Il reproche à ses concitoyens de se laisser abuser par les flatteries et de rejeter la vérité. Puis, pour se concilier son auditoire, il lui trace un magnifique tableau des beaux temps de la république d'Athènes. Il exhorte ensuite les Athéniens à laisser à chaque ville son entière liberté. Ainsi, dans cet ouvrage, Isocrate exaltait les souvenirs de la grandeur d'Athènes, et, en même temps, par une évidente contradiction, il conseillait aux Athéniens de détruire les instruments de leur domination.

Paix (LA), journal quotidien, politique et littéraire, fondé à Paris le 16 mai 1879 par Gaston Carlo. Républicain libéral et progressiste, ce journal fut regardé, sous la présidence de Grévy, comme l'organe officieux de l'Elysée. Il passa, à partir de 1888, sous d'autres directions.

Paix (lat. *Pax*), divinité du paganisme, fille de Jupiter et de Thémis. Ses attributs étaient le caducée, la branche d'olivier, une torche renversée. Elle est quelquefois représentée tenant sur son sein Plutus, symbole de l'abondance. (V. CÉPHISODOTE. Elle eut à Athènes un temple et des statues. A Rome, Claude et Vespasien lui élevèrent un temple sur la voie Sacrée. Mais le plus magnifique monument qui ait jamais consacré cet *autel de la Paix*, élevé à Rome par le sénat sur le champ de Mars, pour fêter le retour d'Auguste dans sa capitale après une absence de trois ans. Les admirables débris de cet autel conservés à Paris, à Florence, à Rome (musée national des Thermes de Dioclétien), y font reconnaître le chef-d'œuvre de l'art décoratif des Romains.

— Iconogr. La *Paix* est représentée sur un grand nombre de médailles antiques. Raphaël a représenté la Paix sous les traits d'une jeune femme qui reçoit d'un petit génie une branche d'olivier. Au musée de Tours est un tableau de François Marot, intitulé : *les Fruits de la Paix*. Une statue de la Paix a été sculptée par Regnaudin pour la décoration de la Cour de marbre du palais de Versailles. Au musée du Louvre est un tableau de Mme Vigée Le Brun (1780) qui a pour sujet *la Paix ramenant l'Abondance*. Diverses allégories de la Paix ont été peintes par Eug. Delacroix (ancien Hôtel de ville de Paris), Paul Flandrin, Louis Boulanger, Emile Lévy, W. Bouguereau, etc. La *Paix* (*Pax*), de Puvis de Chavannes, vaste toile, forme antithèse avec la *Guerre* (*Bellum*), du même artiste. Le Louvre possède une statue de bronze de la Paix, par Barthélemy Prieur. En 1814, Canova exécuta, pour le comte Romanzoff, une statue de la Paix haute de 2 mètres environ. D'autres compositions allégoriques de la Paix ont été sculptées par Espercieux, A. Etex (arc de triomphe de l'Etoile), C. Capellaro (nouveau Louvre) P.-J. Cavelier (*la Paix et la Guerre*, bas-relief encadrant l'horloge du grand pavillon du Louvre), A. Dumont (pavillon Lesdiguières, Louvre), etc. Citons enfin : *la Paix et la Guerre*, tableau de Rubens, à la National Gallery (Londres). Un guerrier, revêtu d'une cuirasse, se dirige vers le côté droit de la composition, où s'agitent la Peste et la Famine, compagnes sinistres de la Guerre; mais Minerve, déesse de la sagesse, le retient et l'oblige à retourner la tête vers la partie gauche du tableau, où sont retracées les douceurs de la paix. V. PAX.



La Paix et la Guerre, d'après Rubens.

Paix (RIVIÈRE DE LA), cours d'eau du Dominion canadien. Formé de gros torrents nés du versant est des Rocheuses, il coule en moyenne vers l'E.-N.-E., on un pays encore à peu près désert, et se verse par un bras dans le lac Athabaska, par deux autres dans la rive gauche du Mackenzie. Cours 1.800 kilom.

Paixhans (Henri-Joseph), général français, né à Metz en 1783, mort à Jouy-aux-Arches en 1854. Elève de l'Ecole polytechnique, il servit dans l'artillerie, fit les campagnes de l'Empire, devint général de division en 1848, et fut député de la Moselle de 1830 à 1848. Il acquit une grande réputation par les réformes qu'il introduisit dans l'artillerie, surtout par l'invention d'un canon obusier qui porte son nom. Ses principaux ouvrages sont : *Considérations sur l'état actuel de l'artillerie des places* (1815); *Nouvelle force maritime* (1822); *Force et faiblesse militaires de la France* (1830); etc.

PAJANÉLIE (*li*) n. f. Genre de bignoniacées, comprenant des arbres à feuilles digitées, qui croissent dans l'Inde.

PAJARÈTE ou **PAXARÈTE** n. m. Vin blanc doux, liquoreux et parfumé, produit par le cépage pedro-jimenes, récolté aux environs de Jerez (ou Xérès), et dont on distingue deux variétés : *pajarete seco* (sec) et *pajarete abocudo* (demi-doux). ‖ On dit aussi, par corrupt., PACARET.



Pajéros.

PAJÉROS (*ross*) n. m. invar. Espèce de chat sauvage d'assez petite taille, à pelage clair, répandue dans les plaines de la région sud-orientale, de l'Uruguay à la Plata, en Patagonie et jusqu'au détroit de Magellan.

Pajol (Claude-Pierre, comte), officier français, né à Besançon en 1772, mort à Paris en 1844. Engagé, en 1791, dans les volontaires du Doubs, il fit ses premières armes à l'armée du Rhin (1792), puis devint aide de camp de Kléber. Colonel en 1803, Pajol se distingua pendant les campagnes d'Austerlitz et d'Iéna par ses audacieuses chevauchées. Général de brigade en 1807, il fit de nouveaux prodiges de valeur à Essling et à Wagram. Pendant la campagne de Russie, il battit Bagration à Ochmiana, et fut promu général de division (1812). Grièvement blessé à Mojaisk, il ne reprit du service qu'en 1813, et se signala à Lutzen, à Dresde, à Leipzig, où il fut laissé pour mort. En 1814, il défendit énergiquement Montereau contre les Alliés.



Pajol.

Louis XVIII le nomma comte; mais, aux Cent-Jours, le général Pajol se rallia à Napoléon et fit la campagne de Waterloo. Retraité peu de temps après, il afficha une violente hostilité contre les Bourbons, et assura le succès de la révolution de 1830 en poursuivant Charles X à Rambouillet. Nommé pair de France et gouverneur de Paris par Louis-Philippe, il prit sa retraite en 1842. — Son fils, CH.-PIENNE **Pajol**, né et mort à Paris (1812-1891), fit les campagnes d'Algérie, de Crimée et d'Italie et devint général en 1862. Sculpteur distingué, il est l'auteur de la statue élevée à son père par la ville de Besançon et de la statue équestre de Napoléon Ier sur le pont de Montereau. Il a publié une biographie de son père. — Le second fils du général Pajol, LOUIS-EUGÈNE-LÉONCE **Pajol** (1817-1883), suivit aussi la carrière militaire et devint général de division et aide de camp de Napoléon III.

Pajon (Claude), sieur DE LA DUPRE, théologien protestant français, né à Romorantin en 1626, mort à Carré, près d'Orléans, en 1685. Pasteur à Marchenoir, il dut se démettre de ses fonctions à cause des tracasseries des orthodoxes, notamment de Jurieu. Il se fit nommer pasteur à Orléans (1668), mais sa doctrine (V. PAJONISTE) fut condamnée. Il ne se sépara cependant pas de l'Eglise réformée et prit encore sa défense, en 1682, contre l'Avertissement du clergé.

PAJONISME (*nissm'* — de n. de *Pajon*, le fondateur) n. m. Hist. relig. Doctrine professée par Pajon.

PAJONISTE (*nist'*) n. m. Hist. relig. Partisan des idées émises par le ministre protestant Pajon.

— Encycl. Les *pajonistes* admettaient que la volonté humaine pouvait résister à la grâce de Dieu; mais, s'ils reconnaissaient ainsi la liberté de l'homme, ils la détruisaient d'une autre manière en soutenant que Dieu imprimait d'avance, dans ses créatures, tous les mouvements qu'il voulait qu'elles eussent. Ce système fut énergiquement combattu en France par les ministres Claude et Jurieu et condamné au synode de Rotterdam (1686).

Pajot (Charles), médecin, né à Paris en 1816, mort à Souppes (Seine-et-Oise) en 1896. Il enseigna avec éclat, à partir de 1845, l'art des accouchements à la faculté de médecine de Paris. Nous citerons de lui : *Des lésions traumatiques du fœtus dans l'accouchement* (1853); *De la céphalotripsie répétée sans tractions* (1853); *le Chloroforme dans les accouchements naturels* (1875). Il a fondé les *Annales de gynécologie*.

Pajou (Augustin), statuaire français, né et mort à Paris (1730-1809). Prix de Rome en 1748, il passa douze années en Italie. Pajou savait à peine lire et écrire à son départ pour Rome; à son retour, il possédait les classiques grecs et latins. En janvier 1760, il fut élu à l'Académie. On ne compte pas moins de deux cents morceaux qui appartiennent à cette phase première de son existence. Ce sont : des bas-reliefs décoratifs; des statuettes de marbre, de bronze et d'argent, etc., tous morceaux de sculpture familière et décorative. Plus tard, Pajou exécuta le *Fronton de la cour du Palais-Royal*, quelques hauts reliefs au Palais-Bourbon et à la cathédrale d'Orléans, et un groupe, *l'Impératrice Elisabeth décorant la princesse de Hesse*, qui se trouve à l'Académie des arts de Saint-Pétersbourg.



Aug. Pajou.

L'ordonnance de Louis XVI, qui prescrivit d'élever des statues à tous les grands hommes de la France, permit au sculpteur d'exécuter celles de Descartes, de Turenne, de Pascal, de Bossuet et de Buffon. *Bossuet* et *Pascal* sont admirables. La *Psyché*, aujourd'hui au Louvre, est une œuvre moins heureuse. Citons encore les *Naïades*, que Pajou dut sculpter pour la *Fontaine des Innocents*, et qui sont au nombre des meilleures productions du maître, etc. Directeur du cabinet des antiques du roi, il était aussi membre de l'Institut. — Ce fut la femme de Pajou qui, avec Mme Moitte, provoqua les femmes artistes à imiter le patriotisme des dames romaines, lors des événements de la Révolution, en faisant le sacrifice, au profit du Trésor, de leurs pierreries et de leurs bijoux. — Son fils, JACQUES-AUGUSTIN-CATHERINE, peintre, né et mort à Paris (1766-1828), exposa, de 1791 à 1822, un assez grand nombre d'œuvres, et obtint, en 1812, une médaille d'or pour son tableau représentant *Napoléon accordant à Mlle de Saint-Simon la grâce de son père*. Citons encore : *le Départ de Régulus pour Carthage; la Mort du général Desaix; Marie-Antoinette transférée à la Conciergerie*; etc.

PAJSBERGITE (*sbèr'-jit'* — de *Pajsberg*, n. de lieu) n. f. Variété la plus nettement cristallisée de rhodonite ou silicate naturel de manganèse rose, ainsi appelée parce qu'on la trouve à Pajsberg, en Suède.

PAKA ou **NEU-PAKA**, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Gritschin]), sur la branche méridionale de la Woleschka, tributaire de l'Iser; 4.788 hab.

PAKANATTYS, fraction de la tribu des Gollavahrous ou bergers qui s'est séparée de la tribu principale. Les Pakanattys errent par bandes misérables dans l'Inde méridionale, principalement dans le Mysore. Ils sont méprisés de toutes les sectes hindoues. — *Un* PAKANATTY.

PAKARAD ou **BAGARAT**, satrape arménien, d'origine juive, qui vivait vers le milieu du IIe siècle av. J.-C. Le roi d'Arménie Vagharschag ou Valarsace Ier le combla de faveurs, en récompense de ses services. C'est de lui que descend la famille des Pagratides ou Bagratides. V. ce mot.

PAKH (Albert), écrivain hongrois, né à Rozsnyo en 1823, mort à Pest en 1867. Il collabora au « Pesti Hirlap » et fonda, en 1854, la *Vasarnapi Ujsag*, sur le modèle de l'« Illustration », qu'il dirigea pendant douze ans. Pakh est un des meilleurs humoristes hongrois.

PAKHÎ, PACHT, déesse égyptienne à tête de lionne, adorée dans le nome de la Gazelle, où elle était associée à un Horus et au bélier Khnoumiou. Son principal sanctuaire était creusé dans le rocher vers l'entrée de l'oasis du Stabl-Antar; dans la plaine avoisinante est un immense cimetière de chats.

PAK-HOÏ ou **PEÏ-HAÏ**, ville de la Chine (prov. du Kouang-Toung [départ. de Lien-Tchéou]), sur le golfe du Tonkin, à l'embouchure du Lien-Tcheou et près de la frontière tonkinoise; 25.000 hab. Port ouvert (1876). Importation de filés de coton, cotonnades, shirtings blancs, pétroles, lainages; exportation d'huile d'anis étoilé, indigo,

peaux. La France a obtenu la concession d'un chemin de fer de Pak-Hoi à Nan-Ning-Fou (dans le Kouang-Si).

PAKHPOULOUK, peuplade misérable et inhospitalière du Turkestan chinois. Les Pakhpoulouk auraient les traits réguliers, les cheveux roux, les yeux clairs et se rattacheraient aux races dites « aryennes ». Néanmoins, leur langue est turque, et ils sont musulmans chiites.

PAKLAKENS (*kinss*) n. m. Drap de provenance anglaise, en usage au XVIIIe siècle.

PAKLAT-LANG, ville d'Indo-Chine (Siam), sur la rive droite du Ménam ; 7.000 hab. environ. Ch.-l. de province.

PAKNAM, ville d'Indo-Chine (Siam), ch.-l. de province, sur la rive gauche et près de l'embouchure du Ménam ; 7.000 hab. C'est l'avant-port de Bangkok. Restes des anciennes fortifications hollandaises (Nouvelle-Amsterdam). Le passage du fleuve, bien que défendu par des forts, fut forcé, le 13 juillet 1893, par deux canonnières françaises, qui remontèrent jusqu'à Bangkok.

PAKOSCH, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Bromberg]), sur la Netze ; 2.600 hab.

PAKPATTAN, ville de l'empire anglais de l'Inde (vice-gouv. du Pendjab [prov. de Moultan]) ; 5.995 hab. Tombe du saint musulman Feryd-ed-dyn, auquel on attribue la conversion à l'islam du pays. C'est l'ancienne *Ayadan.*

PAKRAC, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie), sur la *Pakra,* sous-affluent de la Save ; 8.000 hab.

PAKS, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Tolna]), sur le Danube ; 11.803 hab. Vignobles importants.

PAL (du lat. *palus,* même sens) n. m. Pieu aiguisé par l'un des bouts, et ordinairement destiné à être fiché en terre. ‖ Pl. *Des* PALS. [L'Acad. admet aussi le pluriel PAUX.]

— Supplice qui consiste à enfoncer un pieu dans le corps du condamné, le plus souvent par le fondement, et à laisser mourir le patient dans cet état. (Ce supplice fut pratiqué chez les peuples de l'Orient, en Turquie, en Perse, dans le royaume de Siam, et en Russie jusqu'au règne d'Elisabeth [1741-1752]. Il est aujourd'hui peu usité.)

— Art milit. Pieu dont les soldats romains étaient munis pour l'employer à faire des palissades.

— Blas. Pièce héraldique placée au milieu de l'écu, dont elle occupe le tiers en largeur.

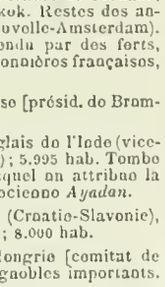

Pal (vitic.).

— Techn. Gros ringard. ‖ Planche garnie de dosses ou *ais* servant à faire des batardeaux ou des digues.

— Vitic. Outil en fer à l'usage du vigneron, qui l'utilise à la manière d'un plantoir. ‖ *Pal injecteur,* Appareil servant à injecter dans le sol des quantités déterminées de liquide insecticide.

— ENCYCL. Blas. Le *pal* est formé par deux lignes verticales qui partagent l'écu en trois parties égales. C'est une pièce honorable qui représente un pieu. En règle, le pal ne doit occuper que le tiers de la largeur de l'écu ; mais, quand il y en a plusieurs, cette proportion est nécessairement réduite, toujours, d'ailleurs, d'après des règles fixes. (Au delà de cinq rebattements, le pal prend le nom de *vergette.* Le pal est une marque de juridiction. Il peut être *comété, flamboyant, retrait,* etc. Sa réunion avec le chef constitue le *chef-pal.*)

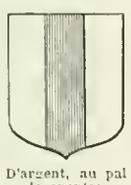

D'argent, au pal de gueules.

— Vitic. L'usage des *pals injecteurs* est fréquent, surtout dans l'emploi du sulfure de carbone appliqué au traitement des vignes phylloxérées. En général, ils sont formés d'un réservoir (A) en cuivre, contenant le liquide, et que termine une tige creuse (B) d'acier, munie elle-même à son extrémité d'une forte pointe d'acier trempé. Au-dessus du réservoir, deux branches (C, C) permettent de saisir l'appareil ; le long de la tige est fixée une pédale (D), sur laquelle s'exerce l'effort de l'ouvrier. Le pal étant enfoncé (de 0m,15 à 0m,30, suivant les terrains), au moyen des manettes et de la pédale, on appuie sur un bouton de poussée (E), pour que le piston (FF'), en s'enfonçant dans la chambre de dosage (G), chasse le liquide placé sous lui. Dès que ce piston a dépassé les trous (H, H) qui mettent en communication le réservoir et la chambre de dosage, le liquide est fortement pressé. Sous l'influence de la pression, un obturateur placé en I se soulève pour laisser passer une dose de liquide proportionnelle à la course du piston, que règlent des bagues (J). Le liquide refoulé s'échappe avec force par le trou (K) ménagé à la partie inférieure de la pointe. Sitôt le piston arrivé en L, l'injection cesse ; l'obturateur se referme, pendant que le piston lui-même est relevé par le ressort M et que, les trous H, H dégagés, le liquide se précipite à nouveau dans la chambre de dosage pour une nouvelle injection.

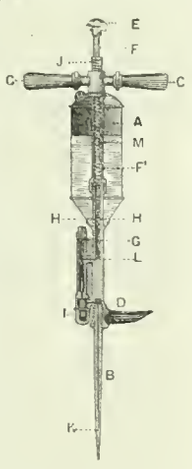

Pal injecteur Vermorel.

Il existe encore d'autres modèles de pals pour le traitement au sulfure de carbone : les uns sont destinés seulement à perforer (le sulfure étant introduit dans le sol sous forme de capsules), d'autres sont approvisionnés par un réservoir extérieur qui est porté à dos d'homme.

PAL ou **PALLOUN** n. m. Nom vulgaire d'un requin, le *milandre,* sur les côtes de la Méditerranée.

PAL n. m. Mesure itinéraire, usitée à Java et équivalant à 1 kilomètre.

PALA n. m. Divison du temps, appelée souvent minute indienne, qui équivaut à 24 secondes.

PALA D'ORO n. f. Nom italien francisé par l'usage, sous lequel on désigne le grand revêtement d'orfèvrerie de l'autel, dans l'église Saint-Marc, à Venise. V. PALIOTTO.

PALAAM n. m. T. de sellerie. Sorte d'embouchure, constituée par deux tiges d'acier, réunies par un anneau, tenant du mors de bride et du bridon.

PALABRE (de l'espagn. *palabra,* parole) n. f. Conférence avec un chef ou un roi nègre.

— Fam. Discours long et pompeux, ennuyeux.

— n. f. pl. Présents que les commerçants offrent aux rois nègres des côtes d'Afrique, pour se maintenir avec eux en bonne intelligence.

PALABRER (rad. *palabre*) v. n. Conférer avec un chef nègre. — Fam. Tenir des discours longs et ennuyeux.

PALACE CAR mot angl., signif. *wagon-palais*) n. m. Grand wagon de luxe américain.

PALACHE n. f. Sabre oriental du genre des cimeterres. ‖ Barre de bois à deux courbures, qui servait jadis aux porteurs d'eau pour porter leurs seaux, un à chaque extrémité. (On disait aussi PALLANCHE, et CHAMDALON.)

— ENCYCL. La *palache* est un sabre turc, qui se caractérise par l'élargissement de son extrémité, où la lame possède deux tranchants. Cette disposition s'observe également dans nombre d'armes indiennes, mais d'origine musulmane. Ce nom est parfois donné abusivement aux estocs hongrois du genre pansérétèche.



Palache.

PALACIO (Manuel DEL), poète espagnol, né à Lérida en 1832. Il habita successivement Soria, Valladolid, La Corogne, Madrid (1846), Grenade (1850), puis de nouveau Madrid, où il collabora à divers journaux ou revues. A partir de la révolution de 1868, il se rapprocha du parti conservateur. La plupart de ses innombrables poésies de circonstance ont été réunies dans divers recueils, tels que : *Sonetos, canciones y coplas* (1881) ; *Veladas de otoño* (1881) ; *Huelgas diplomaticas* (1887) ; *Chispas* (1891). Ajoutons-y deux recueils de satires politiques, intitulés : *Cabezas y calabezas* et *De Tetuan à Valence, avec arrêt de nuit à Miraflores.* Palacio manie avec verve les mètres populaires ; il excelle dans le sonnet et dans les coplas.

PALACIO VALDÈS (Armando), romancier espagnol, né à Entralgo (Asturies) en 1853. Il a publié un grand nombre de romans, à tendances réalistes, dont plusieurs ont été traduits en divers langues étrangères : *el Señorito Octavio* (1881) ; *Marta y Maria* (1883) ; *el Idilio de un enfermo ; José,* roman de mœurs maritimes (1885) ; *Riverita ; Maximina ; el Cuarto poder ; la Hermana San Sulpicio ; la Espuma* (1892) ; *la Fe* (1892) ; *el Maestrante* (1893) ; *el Origen del pensamiento ; los Majos de Cadiz ; la Alegria del capitan Ribot* (1899) ; etc. Palacio Valdès a exposé ses idées littéraires dans plusieurs de ses préfaces et dans quelques ouvrages de critique (*les Romanciers espagnols, Nouveau voyage au Parnasse,* etc.).

PALACIOS Y VILLAFRANCA (LOS), ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Séville]) ; 5.000 hab.

PALACKY (François), historien et publiciste tchèque, né à Nodslavice (Moravie) en 1798. Il étudia à Presbourg et s'y lia avec Kollar. En 1817, il publia : *les Eléments de la poésie tchèque,* en collaboration avec Schafarik. Puis il s'établit à Prague. En 1836, il publia en allemand le premier volume de son *Histoire de la Bohême.* En 1848, il devint le véritable chef politique de son pays. Il élabora pour l'Autriche un programme fédéraliste et refusa de prendre part au parlement allemand de Francfort. En 1860, avec l'avènement du régime constitutionnel, il devint membre de la Chambre des seigneurs. Mécontent de la politique dualiste, il fit, en 1867, un voyage politique en Russie et prit part au congrès slave de Moscou. Il avait, depuis 1829, le titre d'historiographe de Bohême ; il rédigea, de 1829 à 1837, la « Revue du musée tchèque ». Outre son *Histoire,* qui va des origines à l'année 1826, il a publié de nombreux travaux historiques, des documents relatifs à Jean Huss, etc.

PALACOPTERIS (*pté-riss*) n. m. Genre de fougères, fossiles dans les couches supérieures du dévonien et les dépôts carbonifères de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

PALADE (du lat. *pala,* rame) n. f. Coup de rame ; chemin parcouru par l'embarcation à chaque coup de rame.

PALADILHE (Emile), compositeur français, né à Montpellier en 1844. Elève du Conservatoire de Paris, il n'avait que treize ans lorsqu'il obtint le premier prix de piano, et il en avait à peine seize quand il remporta le premier grand prix de Rome. Ce n'est cependant que douze ans après qu'il fit son début à l'Opéra-Comique, avec *le Passant,* ouvrage aimable, mais plus poétique que scénique. Il donna ensuite à ce théâtre *l'Amour africain,* qui ne fut pas heureux (1875) ; *Suzanne* (1878), œuvre pleine de fraîcheur et de jeunesse, et *Diana* (1885), qui fut froidement accueillie. Mais, l'année suivante, Paladilhe se relevait avec une œuvre remarquable, *Patrie,* qui obtint un franc succès. Cet ouvrage lui valut, en 1892, son élection à l'Académie des beaux-arts.



Paladilhe.

Paladilhe est auteur d'un bel oratorio, *les Saintes Maries de la mer.* On lui doit aussi une *Messe solennelle,* une symphonie, quelques morceaux de piano et deux recueils de mélodies, dont une, la fameuse *Mandolinata,* est devenue populaire.

PALADIN (du lat. *palatinus,* qui appartient au palais ; de *palatium,* palais) n. m. Dans les romans de chevalerie, Seigneur qui suivait Charlemagne. ‖ Chevalier qui errait en quête d'aventures amoureuses et guerrières : *Roland est le plus célèbre d'entre les* PALADINS.

— Par ext. Homme qui est ou qui affecte d'être d'une galanterie modèle et d'une bravoure à toute épreuve.

— ENCYCL. Le nom de *paladin* est resté aux fabuleux chevaliers que la légende donne pour compagnons d'armes à Charlemagne, les Roland, les Olivier, les Renaud de Montauban, et aux non moins vaillants compagnons du roi Artus, les Tristan, les Lancelot du Lac, etc. Le paladin porte au plus haut degré les vertus chevaleresques : il est brave, courtois, généreux, toujours prêt à sacrifier sa vie pour son Dieu, son roi et sa dame.

PALADINI (Archangela), femme artiste italienne, née à Pise en 1599, morte en 1622. Elle s'adonna toute jeune encore à la peinture, sous la direction de son père, à la poésie, à la musique, et, sur le bruit de sa réputation, la grande-duchesse de Toscane, Marguerite d'Autriche, la fit venir auprès d'elle, la combla de faveurs et la maria en 1616. On a d'elle le *Portrait de Marguerite d'Autriche* et son propre portrait, au musée des Offices (Florence).

PALADRU, comm. de l'Isère (arrond. et à 18 kilom. de La Tour-du-Pin), sur le *lac de Paladru ;* 662 hab. — Le lac s'étend au S. du village ; sa longueur est de 5 kilom., sa largeur de 1.000 mètres, sa profondeur de 25 à 30 mètres. Vestiges d'habitations lacustres.

PALÆO. V., à PALÉO, les mots qui commencent ainsi et qui ne se trouvent pas ici.

PALÆOPOLIS, ville de l'Italie ancienne (Campanie), près de Neapolis (Naples). Un mur sépara les deux localités, après la prise de Cumes par les Samnites, alors qu'un grand nombre de Cumæens se réfugièrent à Parthenope. Prises par les Romains l'an 326 av. J.-C., Palæopolis et Neapolis furent réunies sous le nom de *Neapolis.*

PALÆOVOUNO ou **PALÉOVOUNO,** montagne de la Grèce centrale (Attique-et-Béotie), au nord du golfe de Corinthe ; 1.749 mètres. C'est l'ancien *Hélicon.*

PALÆSTINA (*lèss*) n. f. Genre d'arnignées, type de la tribu des *palæstinés,* propres à l'Asie Mineure.

PALÆSTINÉS (*less*) n. m. pl. Tribu d'araignées, de la famille des zodariidés, renfermant les genres *palæstino, tryyetus, heraldia.* — *Un* PALÆSTINE.

PALAFITTE (ital. *palafitta,* clayonnage) n. m. Archéol. Construction lacustre sur pilotis. V. LACUSTRE (*cité*).

PALAFOX DE MENDOZA (Jean DE), évêque d'Osma, né dans l'Aragon en 1600, mort à Osma (Castille) en 1659. Membre du conseil royal de la guerre et de celui des Indes, sous Philippe IV, il entra ensuite dans les ordres. Devenu, en 1639, évêque de Puebla-de-los-Angelos (Mexique), il se signala par sa charité envers les Indiens. Ayant eu, en 1642, des démêlés avec les jésuites sur des questions de droit canon, il soumit sa cause au saint-siège et se rendit en Europe pour défendre ses droits ; il fut transféré à l'évêché d'Osma en 1653. Il mourut en odeur de sainteté, et la cause de sa béatification, présentée en 1694, fut introduite en 1726 ; mais la solution en a été différée. Les plus estimées de ses œuvres sont : *le Pasteur de la nuit de Noël* (1655), traduit en français (1676), et *l'Histoire de la conquête de la Chine par les Tartares,* publiée en espagnol et en français (1678).

PALAFOX Y MELZI (don Jose DE), duc DE SARAGOSSE, lieutenant général espagnol, né en Aragon en 1780, mort en 1847. Il accompagna Ferdinand VII à Bayonne en 1808, se retira ensuite en Aragon, et, le 25 mai, fut proclamé capitaine général de la province par le peuple de Saragosse. Il déclara la guerre à Napoléon, mit la ville en état de défense et soutint deux sièges héroïques : du 22 juillet au 14 août 1808, et du 27 novembre 1808 au 21 février 1809. (V. SARAGOSSE.) Il resta prisonnier à Vincennes jusqu'à la fin de 1813, fut envoyé par Ferdinand en mission auprès des Cortès, fut nommé par lui capitaine général d'Aragon. Il se rallia, en 1820, au parti constitutionnel et, plus tard, au parti de Marie-Christine. Il engagea les Aragonais à reconnaître Isabelle II ; la reine mère le fit grand d'Espagne et gouverneur des Invalides.



Palafox.

PALAFOXIE (*ksi*) n. f. Genre de composées, tribu des hélianthées, comprenant des plantes herbacées, à feuilles alternes, à fleurs en cymes. (On connaît six espèces, des régions chaudes de l'Amérique du Nord.)

PALAFRUGELL, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Girone]), port sur la Méditerranée ; 6.500 hab. Exportation de liège et bouchons.

PALAGE (*laj*) ou **PALAIGE** (*lèj*) n. m. Féod. Droit payé pour les bateaux qui abordaient à certains rivages.

PALAGIANO, bourg d'Italie (Terre d'Otrante [prov. de Lecce]) ; 5.538 hab.

PALAGONIA, bourg du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Catane]) ; 5.375 hab. Coton, chanvre, lin, amandes.

PALAGONITE n. f. Géol. Zéolithe complexe, très fusible, que l'on rencontre en grains jaunes, rougeâtres ou noirâtres, dans les tufs dits *palagonitiques.*

PALAGONITIQUE (*tik*) adj. Géol. Se dit d'une sorte de tuf dans lequel un ciment de palagonite brune noit une brèche stratifiée, formée de lapilli, de scories et de blocs. (On les trouve en Auvergne, en Sicile, en Islande.)

PALAIA ou mieux **PALAJA,** comm. d'Italie (Toscane [prov. de Pise]) ; 10.600 hab. Eglise du XIIIe siècle.

PALAIOPETRE n. m. Espèce de feldspath compact.

PALAIRE (du lat. *palus,* échalas) adj. Bot. Se dit d'une partie qui est jointe à une autre, de telle sorte qu'elle paraît la continuer, comme la tige l'est à la racine, l'ovaire au pédoncule.

PALAIRES (*lèr*' — du lat. *palario ;* de *palus,* pierre n. m. pl. Antiq. rom. Escrime au poteau.

— ENCYCL. Les jeunes soldats, placés à six pas de distance, s'élançaient contre le poteau, armés d'une épée de bois et d'un bouclier d'osier et exécutaient tous les mouvements de l'attaque et de la défense. Des femmes s'exerçaient aussi aux *palaires,* mais les écrivains anciens ne leur épargnent pas les critiques et nous apprennent que ces vierges montraient plus de vigueur que de décence.

PALAIS (*lè* — du lat. *palatium*, palais, dérivé de *Palatinus mons*, parce que les demeures des plus riches Romains étaient construites sur le mont Palatin) n. m. Bâtiment vaste et somptueux, destiné à loger la personne et la maison d'un souverain, d'un prince ou d'un grand personnage officiel : *Le* PALAIS *du roi. Le* PALAIS *d'un ambassadeur.*

— Par exagér. Habitation vaste et somptueuse.

— Poétiq. Demeure d'une divinité mythologique, symbolique ou allégorique : *Le* PALAIS *du Soleil, de l'Aurore.* ‖ *Le palais de Neptune, de Thétys,* La mer, les flots. ‖ *Le palais de l'Olympe, Les palais éthérés,* etc., Le ciel.

— Édifice dans lequel siégent les divers tribunaux établis dans une ville : *Être appelé au* PALAIS. ‖ Profession d'avocat : *Se consacrer au* PALAIS. ‖ *Jours de palais,* Jours où siégent les tribunaux. ‖ *Style du palais,* Langage juridique. ‖ *Palais marchand,* Ancien nom du palais de justice de Paris, où se trouvaient de nombreuses boutiques.

— Archit. *Palais d'Éole,* Réservoir d'air que l'on emploie en Italie pour rafraîchir les appartements.

Bibliogr. Titre donné à un certain nombre de livres : *Le* PALAIS *de la gloire.*

— Hist. Ancienne résidence des rois de France, située sur l'emplacement actuel du palais de justice de Paris : *La place du* PALAIS. ‖ *Maires du palais,* V. MAIRE.

SYN. **Palais, château, hôtel.** V. CHÂTEAU.

— ENCYCL. Hist. De tout temps, les grands ont distingué par un certain luxe leurs habitations de celles du commun. Chez les Grecs, il ne semble pas que les demeures des riches se soient beaucoup distinguées des autres, si ce n'est par de plus vastes proportions. Parmi les *palais* les plus magnifiques de Rome, on citait celui que Néron fit construire après l'incendie, et auquel on donna le nom de Maison dorée. Le luxueux palais impérial à Constantinople, commencé par Constantin le Grand et dans tout son éclat au Xe siècle, était si vaste qu'il fallait une heure pour en faire le tour. Sous les Mérovingiens, les palais royaux étaient souvent de simples fermes (*villæ*). Les Carolingiens, au contraire, construisirent de vastes palais; Charlemagne, par exemple, à Aix-la-Chapelle, et Louis le Débonnaire à Ingelheim. Le palais des rois de France, construit dans la Cité (Paris) par Robert le Pieux, se développa jusqu'au XIVe siècle. A ce moment, à côté du palais, il y avait des demeures princières appelées hôtels et détenues parfois par de riches particuliers. A la Renaissance, les conditions de la guerre et de la défense des places se sont modifiées : les palais, qui présentaient auparavant l'aspect de forteresses, prirent, surtout dans leur aménagement intérieur, un caractère moins sévère. Tandis qu'en France on ne désigne guère sous le nom de palais que des monuments royaux ou publics, à l'étranger, en Italie notamment, on le donne encore aux habitations somptueuses. On peut citer entre autres : à Venise, le palais des Doges, les palais Contarini, Fasan, Doria, des Ambassadeurs, Papadopoli, Farsetti, la Ca d'Oro; à Gênes, le palais ducal, le palais royal, les palais Serra et Brignole Sali; à Florence, les palais Corsini, Pitti, Riccardi, Capponi, degli Uffizi, le Palais Vieux; à Rome, les palais Barberini, Borghese, Chigi, Torlonia, Rospigliosi, sans compter le Quirinal et le Vatican.

— Admin. anc. *Comte du palais* (comes palatii). Sous la première race, le comte du *palais*, inférieur au *maire du palais*, était spécialement préposé à l'administration de la justice. Il paraît y avoir eu plusieurs comtes du palais, alternant sans doute pour le service. Sous les Carolingiens, ces officiers héritèrent de la plupart des attributions du maire du palais. La dignité de comte du palais subsista dans les États allemands formés par le démembrement de l'empire de Charlemagne; mais, en France, elle ne fut conservée que par les premiers Capétiens, et ses attributions passèrent au *sénéchal* et au *chancelier*.

Palais ducal (*Palazzo Ducale*) ou **Palais des Doges,** à Venise. Il donne à l'O. sur la Piazzetta et au S. sur la lagune. Fondé en 800, il a été reconstruit cinq fois. Les deux galeries superposées, de style gothique, qui forment l'extérieur, sont attribuées à Giovanni Buon et à ses fils. La belle *porta della Carta*, voisine de Saint-Marc, conduit dans une cour dont les magnifiques façades sont l'œuvre d'Ant. Bregno, Ant. Scarpagnino, Ant. Rizzo, Gugl. Bergamasco. Au milieu de la cour se trouvent deux margelles de citernes, en bronze. L'*Escalier des Géants*, qui doit son nom aux statues colossales de Mars et de Neptune, par Sansovino (1554), mène au premier étage. Le Palais ducal est riche surtout en œuvres du Tintoret, de Palma le Jeune, de Paul Véronèse et de peintres des XVIe et XVIIe s. Au premier étage, on remarque la *Salle du Grand Conseil*, qui contient les deux séries de tableaux relatives aux doges Sébastien Ziani et Henri Dandolo, la *Salle du scrutin*, la *Bibliothèque Saint-Marc*, le *Musée archéologique*. Au second étage se trouvent les *Salles des Quatre-Portes, du Collège, du Sénat, du Conseil des Dix, de la Boussole*. Le *Pont des Soupirs* relie le Palais ducal aux prisons. V. fig., a DOGE.

Palais-Bourbon. V. BOURBON.

Palais-Royal, à Paris. En 1624, le cardinal de Richelieu résolut d'abandonner son logis de la place Royale et acheta (1624), rue Saint-Honoré, vis-à-vis du Louvre, l'hôtel

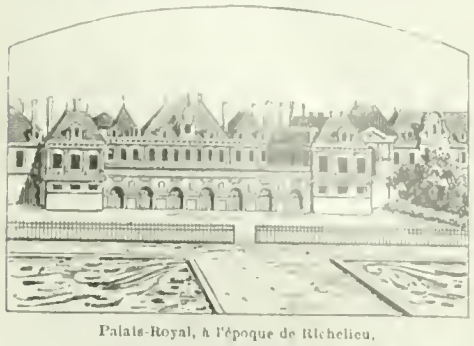

Palais-Royal, à l'époque de Richelieu.

que la marquise de Rambouillet avait délaissé depuis 1606. Le cardinal augmenta considérablement le terrain qu'il avait acheté en 1624 et confia à Jacques Lemercier, premier architecte du roi, la construction d'un palais. Le Palais-Cardinal était à peine achevé que Richelieu le donna au roi (1636). Anne d'Autriche et Louis XIV encore enfant s'y installèrent en 1643, et le Palais-Cardinal devint le Palais-Royal. Après les troubles de la Fronde, Louis XIV le donna d'abord à Henriette de France, veuve de Charles Ier, puis, en 1692, à son neveu Philippe d'Orléans, le futur Régent. La Régence fut la plus brillante période pour le Palais-Royal; le duc d'Orléans y donna des fêtes luxueuses et licencieuses. Sous Louis XVI, après les incendies de 1763 et de 1781, le duc de Chartres, plus tard Louis-Philippe-Égalité, fit à peu près réédifier, par Moreau et Contant d'Ivry, le palais tel que nous le voyons aujourd'hui. Il fit élever par Louis les trois galeries qui entourent le jardin à l'ouest, au nord et à l'est, afin d'y aménager des boutiques d'une location fructueuse. En même temps, s'élevaient les deux salles de spectacles qui sont aujourd'hui la Comédie-Française et le théâtre du Palais-Royal.

Le jardin du Palais-Royal était public; Camille Desmoulins y improvisa, le 12 juillet 1789, une manifestation qui fut le prélude de la prise de la Bastille. Le fameux



Palais-Royal actuel.

petit canon, installé dans l'axe du méridien de Paris de façon que le soleil, en frappant sur une lentille, allume la poudre dont est chargé l'engin au coup de midi juste, datait de 1786; il fut remplacé en 1799.

En 1791, Philippe-Égalité avait complété par des galeries provisoires en bois la clôture de la face sud du jardin. Les *galeries de bois* furent longtemps le pire rendez-vous des joueurs, des libertins et des filles galantes; elles n'ont fait place que sous Louis-Philippe à la galerie d'Orléans. Pendant le second Empire, le Palais-Royal fut occupé par le prince Jérôme et ensuite par son fils le prince Napoléon. Des incendiaires mirent le feu au monument, le 23 mai 1871; seuls le pavillon central et l'aile de gauche furent endommagés. Après leur restauration, le Conseil d'État et la Cour des comptes furent installés au Palais-Royal.

Palais-Royal (THÉÂTRE DU), situé au Palais-Royal, péristyle Joinville, 72 et 73 (Paris). Construit en 1783, ce théâtre s'appela d'abord « théâtre des petits comédiens de S. A. S. Mgr le comte de Beaujolais », et plus tard « théâtre des Beaujolais ». (V. BEAUJOLAIS.) En 1790, la Montansier s'empara de la salle et y fonda le théâtre auquel elle donna son nom, et qui finit par prendre le titre de théâtre des Variétés. (V. VARIÉTÉS.) Lorsqu'en 1807, le théâtre des Variétés alla s'installer sur le boulevard Montmartre, la salle des Beaujolais resta inoccupée. On y vit bientôt une troupe de singes et de chiens savants, puis, de 1810 a 1812, un spectacle de pantomime et d'acrobates, qui s'appelait les Jeux forains. Un peu plus tard, ce fut un café chantant, puis le café de la Paix, qui, malgré son titre, fut, sous la Restauration, la cause de telles querelles politiques qu'on finit par le fermer.

Le privilège d'un nouveau théâtre ayant été accordé à Dormeuil et Charles Poirson, ceux-ci firent reconstruire entièrement l'ancienne salle des Beaujolais et l'inaugurèrent, le 6 juin 1831, sous le titre de théâtre du Palais-Royal. Le genre adopté était le vaudeville. C'était le théâtre gai par excellence, et tous les vaudevillistes en renom furent ses fournisseurs. Citons seulement : Scribe, Mélesville, Saintine, Vanderburch, Dumersan, Dumanoir, Paul de Kock, Cogniard, Saint-Georges, etc. Plus tard, ce furent Labiche, Marc Michel, Clairville, Albert Monnier, Théodore Barrière, Lambert Thiboust, puis Henri Meilhac, Gondinet, Chivot, Durn, et Victorien Sardou, Alexandre Bisson, Georges Feydeau, Hennequin, Léon Gandillot, etc. Le Palais-Royal eut successivement pour directeurs Plunkett, Léon Dormeuil, Choler, Briet, Delcroix, Mussay, Maurice Charlot.

Palais-Vieux (ital. *Palazzo Vecchio*), à Florence, d'abord siège de la seigneurie, puis résidence du grand-duc Cosme Ier, aujourd'hui hôtel de ville. Construit en 1298 par Arnolfo di Cambio, il présente une masse quadrangulaire, terminée par une galerie en saillie, munie de créneaux, que surmonte une tour de 94 mètres. La première cour, en style Renaissance, œuvre de Michelozzo, est richement décorée d'arabesques. Au milieu de cette cour, surmontant une coupe de porphyre, une statue d'*Enfant avec un poisson*, par Verrocchio. Au premier étage, la *Salle des Cinq-Cents*, où le Parlement italien a tenu ses séances de 1860 à 1869; à côté, on voit les *Appartements de Léon X*, et, au second étage, les *Appartements de Léonore de Tolède*.



Palais-Vieux.

Palais d'été (le) ou *Yuen-Min-Yuen*, Palais appartenant aux empereurs de Chine, situé au delà du village de Haï-Tien, au N.-O. de la ville tartare. Il se composait de plusieurs bâtiments peu élevés. Le plus important était affecté aux réceptions officielles et à la résidence du souverain, de ses femmes et de ses officiers. Les autres étaient autant de petits palais enfermés dans la grande enceinte; des jardins les entouraient. Leur disposition et leurs richesses éblouirent l'armée franco-anglaise, qui y pénétra sous les ordres du général Cousin-Montauban et de lord Elgin le 6 octobre 1860, et les mirent au pillage. Avant de quitter le palais, on y mit le feu. Le général de Montauban et lord Elgin s'accusèrent réciproquement d'avoir donné cet ordre.

Palais impérial de Constantinople, fondé par Constantin, sur le plateau qui s'étend à l'O. de Sainte-Sophie, entre la place actuelle de l'Atméidan et la mer de Marmara. Embelli par Justinien, transformé par Théophile et Basile Ier au IXe siècle, le *Palais sacré* couvrait un énorme espace de sa multitude d'édifices, palais, églises, etc. Il n'en reste rien aujourd'hui; mais les écrivains byzantins l'ont décrit. Il se divisait en trois parties principales : la *Chalcé*, *Daphné* et le *Palais sacré* proprement dit; le luxe des appartements décorés de mosaïques, de marbres multicolores, de tapisseries somptueuses, était prodigieux, l'éclat des cérémonies et des costumes incomparable. Fortifié au Xe siècle par Nicéphore Phocas, qui y ajouta le palais du *Boucoléon*, le grand palais fut, au XIIe siècle, peu à peu abandonné par les empereurs et remplacé par la nouvelle résidence des *Blachernes*.

Palais de justice. V. JUSTICE.

PALAIS (*lè* — du lat. *palatum*, influencé par *palatium*) n. m. Anat. Paroi supérieure et interne de la bouche. ‖ *Voile du palais*, Portion membraneuse postérieure de la paroi interne de la bouche.

— Art culin. Chair et membranes qui tapissent la bouche interne supérieure, chez les animaux de boucherie : *Ragoût de* PALAIS *de bœuf.*

— Bot. Renflement de la lèvre inférieure, chez certaines corolles bilabiées.

— ENCYCL. Anat. Le *palais* ou *voûte palatine* est formé par une voûte osseuse (les os palatins), recouverte d'une couche muqueuse de coloration blanchâtre, qui adhère fortement au périoste sous-jacent. De chaque côté de la ligne médiane entre les palatins et la muqueuse, on rencontre des glandes salivaires (glandes palatines), sauf dans la partie antérieure près des incisives. Les artères du palais viennent de l'artère palatine et de la sphéno-palatine; les nerfs proviennent du ganglion sphéno-palatin. Le palais est, avec la langue, le siège du goût.

— *Voile du palais.* Le voile du palais prolonge le palais; il est constitué par une lame aponévrotique, qui prolonge les os palatins et se termine par la luette. Deux membranes muqueuses, muqueuse inférieure et muqueuse supérieure, recouvrent le voile du palais.

Le voile du palais peut s'abaisser ou s'élever : dans le premier cas, il ferme toute communication entre la bouche et le pharynx (succion); dans le second, il ferme les fosses nasales et empêche que dans la déglutition le bol alimentaire remonte dans le nez.

PALAIS (LE), ch.-l. de cant. du Morbihan, arrond. et à 68 kilom. par bateau à vapeur de Lorient, dans l'île de Belle-Ile, sur l'Atlantique; 4.964 hab. Principal port de Belle-Ile dans l'Océan. Pêche au thon et à la sardine; conserves alimentaires. Place de guerre, avec fortifications construites ou améliorées par le maréchal de Retz, le surintendant Fouquet et Vauban. Colonie agricole de Bruté. Patrie de l'amiral Willaumez et du général Trochu. C'est le chef-lieu du canton de Belle-Ile.

PALAIS-DE-LIÈVRE n. m. invar. Nom vulgaire du laiteron.

PALAISEAU (lat. *Palatiolum*), ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 15 kilom. de Versailles, sur l'Yvette; 2.808 hab. Ch. de f. Orléans. Église avec portail et crypte du XIIe siècle. Patrie du petit tambour Bara, dont on y voit une statue en bronze, œuvre de Lefeuvre. Ancien palais mérovingien, donné par Pépin le Bref (751) à l'abbaye de Saint Germain-des-Prés, Palaiseau passa, dès le Xe siècle, à des seigneurs laïques et fut érigé en marquisat au XVIIe s. — Le canton a 17 comm. et 15.025 hab.

PALAMAS, ville de Grèce (Thessalie [prov. de Trikkala], près du Bouïuk-Tcharnali, sous-affluent de la Salamvria; 3.105 hab.

PALAMAS (Grégoire), théologien byzantin du XIVe s., mort vers 1360. Il devint à l'Athos le représentant le plus éminent de la doctrine des *hésychiastes*. Nommé, en 1349, à l'archevêché de Thessalonique, il ne put prendre possession de son siège; mais, grâce à l'appui de Jean Cantacuzène, il finit par triompher de ses adversaires. L'Église grecque l'honore comme un saint.

PALAMÈDE n. m. Variété de tulipe.

PALAMÈDE. Myth. gr. Héros grec, fils de Nauplios, roi d'Eubée, et de Clyménc, fille d'Atrée. Il partit pour Troie avec Agamemnon, et s'attira la haine d'Ulysse en déjouant la ruse de ce héros, qui feignait la folie pour éviter de prendre part à l'expédition. Poursuivi par Ulysse et Diomède, qui l'accusaient d'intelligences avec les Troyens, Palamède fut lapidé. Les Grecs lui attribuaient l'invention de plusieurs lettres de leur alphabet, du calendrier, des poids et mesures, de la monnaie, des jeux d'échecs et de dés, l'explication des éclipses, etc.

PALAMEDEA (*mé-dé*) n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre *kamichi*.

PALAMÉDÉIDÉS n. m pl. Famille d'oiseaux échassiers, comprenant les *kamichis*. — *Un* PALAMÉDÉIDE.

PALAMÉDIEN, ENNE (*di-in, è-n'*) adj. Philol. Se disait, chez les anciens, de certaines lettres dont ils attribuaient l'invention à Palamède. (C'étaient les lettres θ, ξ, φ et χ. Quelques-uns ajoutent η, ω, ζ, ψ. D'autres bornent l'invention de Palamède à δ et υ.)

PALAMENTE (*mant'*) n. f. Ensemble des avirons d'une galère ou d'un navire quelconque. ‖ *Armer la palamente,* Armer tous les avirons d'un bateau.

PALAMIDIÈRE n. f. Pêch. V. PELAMIDIÈRE.

PALAMITE n. m. Hist. relig. Membre d'une secte grecque du XIVe siècle.

— ENCYCL. V. HÉSYCHIASTE.

PALAMKOTTA ou **PALAMCOTTAH**, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras); 17.965 hab. C'est en réalité un faubourg de Tinnivelli.

PALAMNÆUS (*né-uss*) n. m. Genre d'arachnides scorpionides, de la tribu des hétrométrinés, répandues dans l'Asie tropicale et ses archipels.

— Encycl. Les *palamnæus* sont de très grands scorpions carnassiers, bruns, noirs ou verts, allongés, à fortes pinces bombées. Leur piqûre est très redoutée. L'espèce type du genre est le *palamnæus longimanus*, commun dans l'Inde.



Palamnæus (réd. à ½).

PALAMOS, place forte d'Espagne (Catalogne [prov. de Gironej), sur la Méditerranée; 2.500 hab. Petit port de commerce. Constructions navales. Fabrication de bouchons.

PALAMOUD n. m. Substance alimentaire analogue au racahout, qui est en usage en Orient.

PALAMPORE (*lan*) n. m. Châle à fleurs que portent, en Orient, les personnes d'un rang élevé.

PALAN (de l'anc. ital. *palanco*, apparenté avec *palanche*) n. m. Mécan. Appareil formé de deux systèmes de poulies moufflées, à l'aide duquel on peut soulever sans grands efforts des poids considérables.

— Comm. *Livraison sous palan*, Livraison faite à bord d'un navire et reçue par un autre navire.

— Mar. Corde à l'aide de laquelle on exerçait un effort sur la barre du gouvernail de la galère. ‖ *Palan à croc*, Appareil dans lequel la poulie inférieure est terminée par un croc. ‖ *Palan double*, Appareil à deux moufles doubles ou à deux réas. ‖ *Palan à émerillon*, Palan dont la poulie supérieure est à émerillon. ‖ *Palan à fouet*, Palan dont la poulie supérieure se termine par un fouet, qui permet de la frapper n'importe où. ‖ *Palan renversé*, Palan frappé en sens inverse de la position qu'il occupe habituellement, pour rider les haubans par exemple. ‖ *Palans de roulis*, Palans fixés d'une part sur la vergue, d'autre part sur le mât et destinés à empêcher les vergues d'aller au roulis. ‖ *Palan sur garant*, Palan frappé sur le courant d'un autre palan pour multiplier l'effort. ‖ *Garant d'un palan*, Courant ou bout sur lequel on fait effort. ‖ *Dormant d'un palan*, Extrémité du garant formant point fixe. ‖ *Palan de dimanche*, *Palan à la main*, Petit palan portatif. ‖ *Élonger un palan*, Disposer en long le garant du palan pour que l'équipage puisse se ranger dessus. ‖ *Étendre le mou d'un palan*, Raidir les brins en faisant un effort modéré sur le courant. ‖ *Frapper un palan*, Le disposer quelque part pour qu'on puisse s'en servir pour faire effort. ‖ *Reprendre un palan*, Le décrocher pour l'affaler quand les deux poulies sont presque à se toucher.



Palan : A, simple; B, double.

— Encycl. Mécan. Un *palan* se compose de deux systèmes de poulies moufflées, mais de manière que dans chaque système toutes les poulies aient même axe. Le fardeau à enlever est attaché à la chape du système inférieur; celui-ci est relié à l'autre par une corde attachée à l'une des chapes et passée alternativement sur une poulie de l'un des systèmes et une poulie de l'autre.

— Artill. L'artillerie fait usage de trois espèces de *palans* à cordages : le plus puissant, dit *d'équipages de pont*; le palan, dit *d'affût marin*, et les petits palans *des équipages de siège*, un peu moins forts. L'artillerie emploie en outre des *palans à chaines*, dits *palans Verlinde*, d'une construction plus compliquée, mais d'une puissance plus considérable (nominalement 4 et 6 tonnes).



Palanche.

PALANCHE (du lat. pop. *palanca*; gr. *phalanx*) n. f. Ethol. Morceau de bois courbé et entaillé aux deux bouts, qui sert à porter, à l'épaule, deux seaux à la fois.

— Comm. Etoffe grossière de laine et de fil, que l'on employait anciennement, comme doublure, pour les vêtements des matelots et des gens de la campagne.

PALANÇON (de *palanche*) n. m. Constr. Chacun des morceaux de bois qui retiennent le torchis. (S'emploie au plur.)

PALANDER (Louis), marin et explorateur suédois, né à Karlskrona en 1842. Il devint officier dans la marine royale en 1864, et accompagna Nordenskjold dans un certain nombre de ses voyages arctiques. En 1878-1880, il commanda la *Véga* durant le voyage qui eut pour résultat la découverte du passage nord-est.



Palandrie.

PALANDRIE (*drî*) n. f. Mar. Navire de charge, quelquefois armé en guerre antérieurement au XVIe siècle. (Les Turcs s'en servaient comme transports-écuries.)

PALANGRE ou **PALANCRE** n. f. Corde noyée et soutenue par des flottes, le long de laquelle sont attachées des lignes munies d'hameçons et servant principalement à la pêche des poissons plats. ‖ *Couffe de palangre*, Sorte de panier rond noyé en mer, sur la périphérie duquel se trouvent empilés du nombreux hameçons.

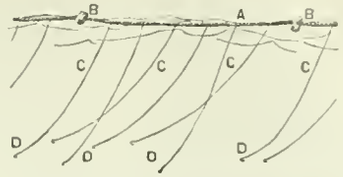

Palangre : A, corps de ligne; B, flottes; C, lignes; D, hameçons.

PALANGRER v. n. Pêcher à la palangre. ‖ On dit aussi PALANCRER.

PALANGRIER (*gri-é*) adj. m. Qui fait la pêche à la palangre : *Pêcheur* PALANGRIER. ‖ Qui sert à la pêche à la palangre : *Bateau* PALANGRIER. (On dit aussi PALANCRIER.)

PALANGROTTE n. f. Pêch. Petite palangre.

PALANGUER (*ghé* — rad. *palan*) v. n. Mar. Se servir d'un palan. ‖ Haler sur un palan. (On dit aussi PALANQUER.)

PALANGUI ou **RIO GRANDE DE MINDANAO**, fleuve des Philippines (île de Mindanao). Il naît au centre de l'île, dans le lac de Maguindanao, et coule au S.-O., en recevant de nombreux émissaires d'autres lacs; entre autres, le *Boyaan*, pour obliquer enfin vers le N.-E. et se jeter dans la baie d'Illana (mer de Célèbes). Il est navigable à 120 kilom. de la mer.

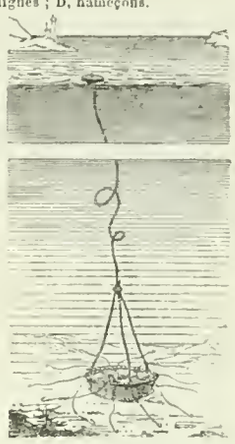

Couffe de palangre.

PALANKA, ville de la Serbie (cercle de Semendria), ch.-l. du district de l'Issénitza, sur l'Issénitza; 2.500 hab. Sources minérales.

PALANKA, localité d'Austro-Hongrie (comitat de Bacs-Bedrogi, sur le Danube. Se compose de trois bourgades : NEMET-PALANKA, 5.310 hab. Vignobles et bois; O.-PALANKA, 5.250 hab.; UJ-PALANKA, 2.000 hab.

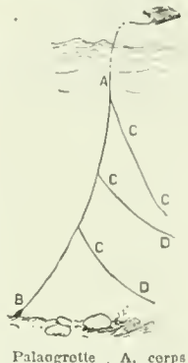

Palangrotte : A, corps de ligne; B, plomb; C, lignes; D, hameçons.

PALANPOUR (AGENCE DE), division de l'Inde du Nord-Ouest (Goudjerat), relevant de l'empire anglais (présid. de Bombay) et comprenant les principautés indigènes de Palanpour, et Radanpour, Tharad, Vão, Souigaon, Deodar, Baber, Tervara, Kankrédj, Varaï, Santalpour, Morvara, Tchadtchat; 20.719 kilom. carr.; 600.000 hab. environ. Le sol produit coton, riz, millet, blé, canne à sucre.

PALANPOUR, ville et principauté de l'agence de Palanpour, entre le Banas occidental et la Sarasvati; 20.000 hab. Ch. de f. — La *principauté de Palanpour* a 8.158 kilom carr. et 235.000 hab.

PALANQUE (*lank'* — de l'ital. *palanca*) n. f. Fortif. Dispositif de défense, constitué avec des troncs d'arbres enfoncés en terre jointivement, de manière à donner une muraille haute d'au moins 2 mètres.

— Encycl. Les joints sont souvent renforcés par des pièces de bois plus petites, disposées en arrière. Et, de distance en distance, des créneaux sont percés dans cette muraille de bois. Puis on creuse un fossé en avant et on rejette la terre en la tassant contre les palanques, de façon à les couvrir jusqu'à hauteur des créneaux. En arrière, on installe une banquette pour les tireurs. On emploie les palanques pour compléter certaines parties de la fortification : fermer un ouvrage à la gorge, constituer un réduit.

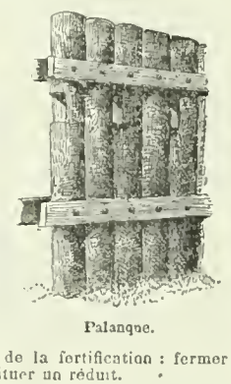

Palanque.

PALANQUER (*kê*) v. n. Mar. V. PALANGUER.

— v. a. Fortif. Munir de palanques : PALANQUER *les abords d'une porte*.

PALANQUIN (*kin* — du portug. *palanquim*, dérivé du sanscr. *palyanka*) n. m. En extrême Orient, Sorte de chaise à porteurs ou de litière portée par des hommes

— Encycl. Les *palanquins* sont d'un usage général dans tous les pays situés sous la zone torride. En Chine et dans l'Inde principalement, les chefs déploient, dans leurs litières, un luxe remarquable. On distingue plusieurs sortes de palanquins : le *tchaupal*, sofa très léger, suspendu à un gros bambou qui pose sur les épaules des porteurs; le *d'jchalledar*, qui diffère du précédent en ce qu'il est recouvert d'étoffes précieuses, brodées d'or ou de soie (c'est le palanquin des seigneurs et des rajahs); le *mohafa*, palanquin des femmes riches, entièrement fermé par une tenture rouge, le *d'houly*, qui diffère des trois premiers en ce qu'il se compose simplement d'un brancard de bambous, entre lesquels sont disposées des sangles (deux hommes suffisent pour le porter); le *mejanah*, fait de pièces de bois de charpente, liées par du fer et recouvertes en cuir; le *boutcha*, qui ressemble le plus aux chaises à porteur européennes, avec cette différence qu'il n'a qu'un seul brancard de bambou.



Palanquin japonais.

Les longs palanquins inventés par les Anglais ont exactement la forme d'une grande berline; ils ont des fenêtres à glaces et à jalousies; ils sont garnis de quatre lanternes; un seul bambou sert aux porteurs, qui sont ordinairement au nombre de quatre. Les palanquins des dames européennes sont à peu près semblables au boutcha.

Les Arabes se servent aussi de palanquins pour faire transporter leurs femmes à dos de chameau. Ces véhicules portent le nom d'*aattatich* (au sing. *aattouch*).



Palanquin annamite.

A Madagascar existent également des sortes de palanquins appelés *planzanes*. V. ce mot.

PALANQUIN (*kin* — rad. *palan*) n. m. Petit palan, simple ou double, servant à prendre les ris. ‖ *Palanquin de sabord*, Petit palan frappé sur les étagues des mantelets et servant à les soulager quand on veut ouvrir les sabords. ‖ *Les palanquins!* Commandement fait en manœuvre, au moment où les hommes vont sur les vergues pour prendre les ris.

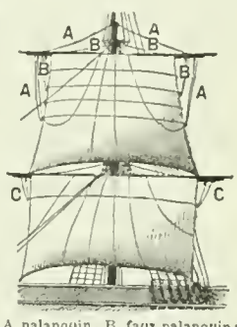

A, palanquin, B, faux palanquin; C, palanquin de basse voile.

— Encycl. Les *palanquins* sont de petits palans de bout de vergue. Leur plus grande utilité consiste dans la facilité qu'ils donnent aux hommes pour prendre les ris. Ils tiennent le bas de la ralingue de la voile raide et permettent aux matelots de bien amarrer la bande de ris dont ils s'occupent. Autrefois, le racage des basses vergues était tenu par un petit palanquin. Les palanquins principaux sont les palanquins de basses voiles et les palanquins des huniers.

PALANQUINET (*ki-né*) n. m. Petit palanquin, petit palan. ‖ Palan usité sur les galères pour mouvoir le gouvernail.

PALAOS, **PALAU** ou **PELEW**, archipel allemand de la Micronésie, entre les Philippines à l'O. et les Carolines à l'E., composé de vingt-six petites îles, atolls ou émergements volcaniques, disposées en arc de cercle du N.-E. au S.-O., dans le Pacifique, sur une longueur d'environ 900 kilom. Leur superficie totale ne dépasse pas 500 kilomètres carrés. Pop. 10.000 ou 15.000 habitants indigènes, parmi lesquels domine le type *papoua*. Ce sont des chasseurs et pêcheurs, peu civilisés, indolents et féroces. Les Palaos ont été achetées, en 1899, aux Espagnols.

PALAOUAN ou **PARAGUA** (*la*), île américaine de la Malaisie, située entre Bornéo et Mindoro, dans la mer de Jolo, qu'elle sépare à l'O. de la mer de Chine; 14.000 kilom. carr., plus 490 kilom. carr. pour les petites îles littorales. Cette terre, étroite et allongée, semble parcourue par une cordillère montagneuse, atteignant parfois 2.000 mètres d'altitude, et présente des côtes encombrées de coraux, mais pourvues de trois ports excellents (*Malampaya, Puerto-Princesa, Ulugan*). Pluies abondantes, déterminant une végétation d'une rare exubérance, mais aussi un climat assez insalubre. La population, évaluée à 28.000 ou 30.000 individus, se compose de Malais sur les côtes, et de Négritos indonésiens à l'intérieur.

PALAPRAT (Jean), sieur DE BIGOT, poète comique, né à Toulouse en 1650, d'une famille de robe, mort à Paris en 1721. Il fut d'abord avocat, puis capitoul et chef du consistoire dans sa ville natale. Plusieurs fois lauréat des Jeux floraux, dont il fut mainteneur, il fit, en 1676, le voyage de Rome, où il rencontra l'abbé Bruëys. De leur amitié naquit une collaboration célèbre. Palaprat alla se fixer à Paris, auprès du grand prieur de Vendôme, comme secrétaire de ses commandements. Sa liaison avec ce comédien Raisin cadet acheva de l'entraîner vers le théâtre, où il donna, en société avec Bruëys : *le Concert ridicule* (1689); *le Secret révélé* (1690 : *le Grondeur* et *le Muet* 1691); *le Sot toujours sot* (1693 : *la Farce de maître Patelin* (1706). Palaprat donna, seul, à la Comédie-Française : *le Ballet extravagant* (1690 : *la Prude du temps* ou *les Saturnales* (1693 : *Hercule et Omphale* (1691), et *les Sifflets*, prologue du *Grondeur*. On lui attribue encore : *les Fourbes heureux*, *les Bervis*, *les Veuves du Lansquenet* et *le Quiproquo*, composés pour l'ancien Théâtre-Italien.

Son départ pour l'armée d'Italie interrompit sa carrière théâtrale. Étienne a réuni les deux collaborateurs dans une petite comédie, *Brunys et Palaprat*, représentée au Théâtre-Français en 1806.



Palare (gr. d'un sixième).

PALARDEAU n. m. Mar. V. PELARDEAU.

PALARE n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la tribu des nyssoninés, comprenant une vingtaine d'espèces, d'Europe et des régions voisines.

— Encycl. Les *palares* sont des fouisseurs recherchant les terrains arides et sablonneux. De taille moyenne, jaunes et noirs, ils ont la tête large et de fortes mandibules. L'espèce type, le *palarus flavipes*, se trouve dans le midi de la France.

PALAS (*lass*) n. m. Long sabre droit des anciens Turcs.

PALAS (*lass*) adj. Arg. Beau, joli.

Palas de Rey, comm. d'Espagne (Galice [prov. de Lugo]; 8.000 hab.

PALASSOU (Pierre-Bernard), minéralogiste français, né à Oloron en 1715, mort à Ogenne en 1830. Chargé par le gouvernement de recueillir des observations nécessaires à la carte minéralogique de France, il étudia la chaîne entière des Pyrénées et fit paraître, en 1781, un remarquable *Essai sur la minéralogie des monts Pyrénées*. Il a écrit divers ouvrages remplis de recherches savantes.

PALASTRE (*lâtr'*) ou **PALÂTRE** (du lat. *pala*, pelle) n. m. Techn. Boîte de fer qui contient le mécanisme intérieur d'une serrure. ‖ A désigné aussi la plaque qui ferme cette boîte et sur laquelle est fixé le mécanisme. (Le palastre reçoit différents noms, suivant sa forme et sa décoration. On distingue le *palastre à cul de chapeau*, le *palastre ciselé*, le *palastre doré*, le *palastre orné*, etc.)

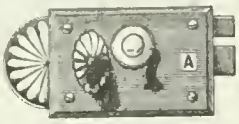

A, palastre de serrure.

PALAT (Justin-Marcel), explorateur et littérateur français, né à Verdun en 1856, assassiné près d'In-Salah en 1887. Les observations qu'il put faire en Algérie (où il avait été, à sa sortie de Saint-Cyr, envoyé dans les bureaux arabes) lui fournirent le sujet de plusieurs volumes qu'il signa du pseudonyme de MARCEL FRESCALY. Désireux d'explorer les contrées sahariennes qui séparent le Sud algérien du Soudan, il partit de Géryville pour le Soudan en novembre 1885. Il traversa le Touât et se dirigea vers In Salah; il fut assassiné par ses guides, à deux jours de marche de cette oasis. Les principaux ouvrages de Palat sont: *le 6e Margonillats* (1882); *Fleur d'Alfa* (1884); *Mariage d'Afrique* 1885), et le *Journal* du voyage au cours duquel il trouva la mort (1887).

PALATA, bourg d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]); 3.250 hab. Sources minérales. Draperie.

PALATAL, ALE, AUX (du lat. *palatum*, palais) adj. Gramm. Qui se prononce du palais : *Voyelles* PALATALES.

— Anat. Qui a rapport au palais : *L'alcool porte au plus haut degré l'exaltation* PALATALE. (Brill.-Sav.)

— n. f. Lettre palatale : *Les* PALATALES.

— Encycl. Linguist. On appelle *palatales* les voyelles ou consonnes dont le lieu d'émission ou d'articulation est situé près du *palais dur*. Ce terme, souvent employé par les linguistes, manque de précision; il ne se définit bien que par opposition. Ainsi, les voyelles palatales du français (*é, è, i*) sont prononcées moins profondément que les voyelles dites *vélaires* (*ô, o, ou*); mais la région palatale est quelque chose de beaucoup moins précis que l'organe nommé « voile du palais ». Les consonnes dites palatales s'opposent de la même façon aux consonnes dites vélaires. L'indo-européen commun, et après lui le sanscrit, ont possédé la double série de gutturales, palatales et vélaires, avec ou sans aspiration, avec ou sans sonorité glottale. On peut sentir, en français, la différence entre les palatales et les vélaires en comparant les mots *qui, gui* à *cou, goût*. Le lieu d'articulation de *c, g* dans *qui, gui* est plus proche des lèvres. Autres consonnes palatales du français *y* ou *yod*, semi-voyelle de *i*, qui cause de profondes perturbations phonétiques par son voisinage (mouillement, diphtongaison, etc.). V. YOD; *l* mouillé; *n* mouillé. I est la voyelle palatale par excellence, de même que *i* consonne ou *yod* est la plus importante des consonnes palatales. On peut remarquer, en effet, que les gutturales deviennent palatales devant un *i* voyelle ou consonne, et que les phonèmes *l* et *n* mouillés sont des composés d'une vibrante ou d'une nasale avec *i* consonne.

PALATIAL, ALE, AUX (*si* — du lat. *palatium*, palais) adj. Qui a rapport au palais de justice ou aux usages juridiques. *Style* PALATIAL. Vx.

PALATIFORME (du lat. *palatum*, palais, et de *forme*) adj. Entom. *Langue palatiforme*, Langue d'insecte adhérente à la face inférieure de la lèvre et se confondant avec elle.

PALATIN, INE (du lat. *Palatium* [*collis*], qui a donné *palatium*, palais) adj. Hist. rom. Qui se rapporte ou qui appartient au mont Palatin. *Jeux palatins*, Jeux institués par Livie en l'honneur d'Auguste, et qui avaient lieu au grand cirque.

— Hist. byzant. *Troupes palatines*, Gardes du palais établis sous Constantin.

— Hist. mod. Se disait d'un seigneur chargé de quelque office dans le palais d'un souverain : *Les quatre comtes* PALATINS *d'Angleterre*. ‖ Se disait aussi d'un seigneur qui possédait une résidence ayant le titre de palais : *Les comtes* PALATINS *de Champagne et de Béarn*. ‖ Qui appartient au Palatinat : *Maison* PALATINE. ‖ *Princesse palatine* ou simplem. *Palatine*, Femme d'un palatin ou Princesse de la maison palatine. V. PALATINE (*la princesse*).

— Hist. littér. *École palatine*, Sorte d'académie instituée par Charlemagne. ‖ *Société palatine*, Société bavaroise de savants et de gens de lettres.

— n. m. Prêtre salien, qui célébrait sur le mont Palatin les fêtes de Mars.

— Hist. byzant. Grand officier des empereurs de Constantinople : *Le* PALATIN *des largesses sacrées*.

— Hist. mod. Gouverneur de province, en Cracovie. ‖ *Grand palatin*, Principal magnat de Hongrie.

— Hist. littér. *École palatine* ou *Académie palatien*. C'est pour raviver, au cœur de ses États, la culture littéraire et scientifique que Charlemagne fit venir d'Angleterre Alcuin et d'Italie Pierre de Pise et Paul Diacre. Autour de ces hommes, se forma à la cour même une sorte de cercle littéraire dont les membres sont nommés par Alcuin *academici*. Ceux-ci, pour bien marquer leur souci de se rattacher à l'antiquité, avaient adopté des pseudonymes empruntés à la Bible ou aux écrivains classiques; Charlemagne avait pris le nom de David; Alcuin et Angilbert, ceux d'Horace et Homère; etc. Dans ces réunions, auxquelles étaient admises quelques femmes (notamment Gisèle, sœur de Charlemagne, et Gunrade, sa cousine) on proposait des énigmes, on faisait de la musique, on lisait des poésies ou des traités philosophiques.

L'*Académie palatine*, où une élite de maîtres entendait des conférences, faisait des lectures et entamait des discussions, ne doit pas être confondue avec l'*école du palais*, où des leçons régulières étaient suivies par des élèves.

— Encycl. Hist. *Comtes palatins*. V. PALAIS (comtes du).

PALATIN (LE) [*Mons Palatinus*], une des sept collines de Rome antique, située à l'E. du Tibre, dont elle était séparée par le Vélabre. Le Palatin fut le berceau de la cité romaine. Habité d'abord par les Sicules et les Pélasges, on y voit encore quelques assises des énormes murailles de la *Roma quadrata*. Ce fut sur le Palatin que Romulus traça les limites de la future capitale du monde. Les rois y habitèrent. Il servit longtemps de résidence aux familles patriciennes; Clodius, Cicéron, Hortensius y eurent des maisons. On y voyait un grand nombre de temples : ceux de la Victoire, de Jupiter Vengeur, de Jupiter Stator, de Viriplaca, de la Fortune privée, etc. On y vénérait aussi le Lupercal où la louve de Romulus avait cherché asile quand les bergers la chassèrent. Plus tard, les empereurs y firent leur résidence. Augusto y fonda la magnifique *bibliothèque Palatine* et un grand temple d'Apollon. On voit encore la modeste maison, remarquable par ses peintures, habitée par Livie. Caligula fit jeter un pont par-dessus le Forum pour aller, sans sortir, converser avec Jupiter Capitolin. Le palais bâti par Septimo-Sévère a laissé des ruines imposantes, ainsi qu'un temple de la *Magna Mater* (Cybèle). Les ruines du Palatin ont été mises à jour en partie de 1861 à 1870 par Napoléon III, qui avait fait l'acquisition des jardins, et, depuis 1870, par le gouvernement italien.

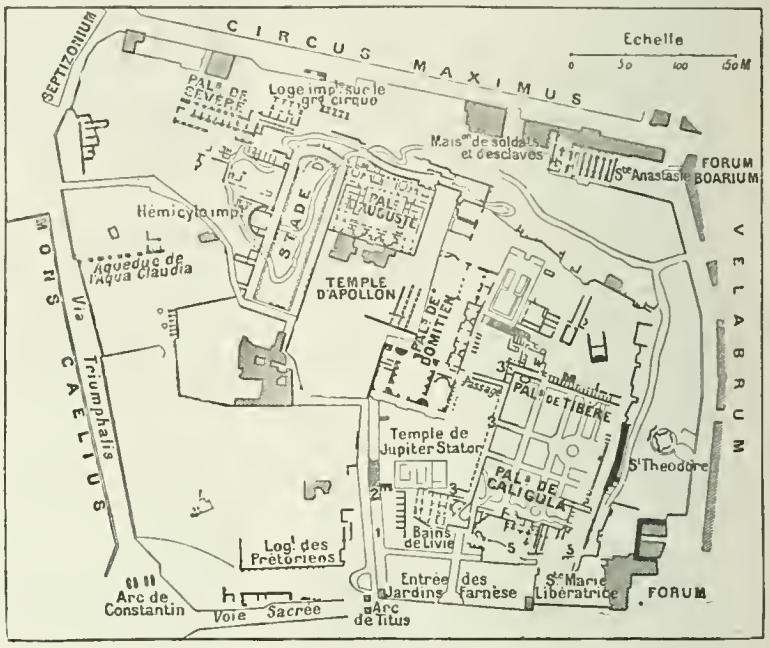

Plan du mont Palatin : 1. Clivus Palatinus. — 2. Porta Mugonia. — 3. Cryptoportique. — 4. Maison de Livie. — 5. Clivus Victoriæ.

Palatine (BIBLIOTHÈQUE). Fondée à Florence par le grand-duc Ferdinand III, elle contient 60.000 volumes et 2.000 manuscrits. Parmi ces derniers, nous citerons des manuscrits du Tasse, de Galilée, de Torricelli, de Machiavel et de Benvenuto Cellini. La bibliothèque Palatine a été réunie à celle de *Magliabecchi* pour former la *Bibliothèque Magliabecchiana* (1860), au palais des Offices.

Palatine (la), appelée également *Ruppertine*, bibliothèque de l'université de Heidelberg.

PALATIN, INE (du lat. *palatum*, palais) adj. Anat. Qui se rapporte au palais, à la bouche interne supérieure. ‖ *Fosse palatine* ou *Voûte palatine*, Partie supérieure de la cavité buccale. ‖ *Membrane palatine*, Membrane qui tapisse la fosse palatine. ‖ *Os palatins*, Nom donné à deux petits os irréguliers, qui forment la partie de la fosse palatine située en arrière des fosses nasales. ‖ *Artères palatines*, Artères de la fosse palatine. ‖ *Nerfs palatins*, Branches efférentes du ganglion de Meckel. (Ce sont trois branches du nerf maxillaire supérieur : le nerf *palatin antérieur* ou *grand palatin*, le nerf *palatin moyen* et le nerf *palatin postérieur*.) ‖ *Canal palatin*, Canal par lequel passe le nerf palatin antérieur.

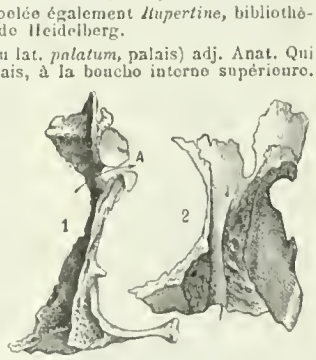

1. Palatin en position normale, vue postérieure : A, trou palatin. — 2. Palatin, face externe.

PALATINAT (*na*) n. m. Dignité d'électeur palatin : *Le* PALATINAT *était dévolu à la maison de Bavière*. ‖ Pays gouverné par l'électeur palatin : *Le* PALATINAT *du Rhin*. ‖ Province polonaise : *Le* PALATINAT *de Posnanie*.

PALATINAT (le) [allem. *Pfalz*], nom de deux anciens États de l'empire d'Allemagne. Ce nom fut donné d'abord aux châteaux impériaux dispersés dans l'empire germanique, et où les empereurs venaient momentanément séjourner. Dans la suite, il désigna deux régions particulières de l'Allemagne occidentale, le Haut-Palatinat, ou Palatinat de Bavière, et le Bas-Palatinat, ou Palatinat du Rhin, réunis jusqu'en 1620 en un seul État.

Le *Haut-Palatinat*, borné au N. par le comté de Baireuth, à l'E. par la Bohême, au S. par le duché de Neubourg, à l'O. par la Bavière, était compris dans le cercle de Bavière et comptait, en 1807, 283.800 hab. pour une superficie de 6.500 kilom. carr. Ch.-l. *Amberg*. Le *Bas-Palatinat* (cercle du Rhin), était situé sur les deux rives de ce fleuve et comprenait le Palatinat électoral (rive droite), les principautés de Simmern, de Valdenz, de Lautern, ainsi que le duché de Deux-Ponts. Ch.-l. *Heidelberg*.

— *Histoire*. Aix-la-Chapelle fut la première résidence des comtes palatins, puissants dès le XIe siècle. En 1156, le comte Hermann II étant mort sans enfant, l'empereur Frédéric Ier donna le Palatinat à son beau-frère Conrad, auquel succéda, en 1196, son gendre Henri de Brunswick, que Frédéric II, en 1215, dut mettre au ban de l'empire, en raison du secours qu'il avait prêté à Othon IV. Le Palatinat fut alors attribué à la maison de Bavière, et cette attribution fut confirmée par le mariage d'Othon II de Bavière avec la fille de Henri de Brunswick, Agnès. L'unité fut rompue après la mort d'Othon, l'aîné de ses deux fils, Louis II le Sévère gardant le Palatinat du Rhin et la haute Bavière, et la basse Bavière venant aux mains du second fils, Henri. Des deux fils de Louis le Sévère, Rodolphe Ier et Louis, le second devint empereur, reprit possession de l'intégralité de la Bavière, et destitua son frère Rodolphe, pour le punir de son alliance avec Frédéric, duc d'Autriche; mais, dans la suite, il devait rendre au fils de son frère, Rodolphe II, le Palatinat rhénan et la partie de la Bavière qui devint plus tard le Palatinat bavarois. Le traité de Pavie, conclu entre les deux princes, conféra la dignité électorale alternativement à la Bavière et au Palatinat. Rupert Ier, en cédant le Haut-Palatinat à l'empereur Charles IV, fit cesser cette alternance au profit du Palatinat. — Dispersé entre quatre lignes avec les petits-fils de Rupert, le pays ne devait retrouver son unité qu'en 1559, dans la branche de Simmern, avec Frédéric III, qui fit adhésion à la Réforme. Le petit-fils de ce dernier prince, Frédéric V, ayant accepté la couronne que lui offraient les Hongrois révoltés, paya de ses domaines cette trahison, l'électorat passant dans la maison de Bavière. Il fut reconstitué, moins le Haut-Palatinat, aux traités de Westphalie; il passa ensuite de la maison de Simmern dans celle de Neubourg (1685), malgré l'opposition de Louis XIV, dont les armées ravagèrent cruellement le pays (1687-1688), puis dans la maison de Deux-Ponts, qui le conserva jusqu'au traité de Lunéville.



Palatine (cost.).

PALATINE n. f. Cost. Fourrure pour le cou et les épaules, en forme de pèlerine, qui fut mise à la mode par la princesse Palatine en 1676. ‖ *Palatine à la reine*, Celle qui se nouait par derrière et dont les pendants retombaient en avant. ‖ *Palatine solitaire*, Celle qui n'avait pas de pendants et s'attachait sous le menton.

— Entom. *Pattes en palatine*, Pattes antérieures d'insectes, courtes, velues, sans crochet, repliées et formant de chaque côté du cou un appendice qui a quelque analogie avec une palatine.

PALATINE (la princesse). V. GONZAGUE (*Anne de*). — Charlotte-Elisabeth de Bavière, femme de Philippe d'Orléans. V. CHARLOTTE.

PALATINITE n. f. Roche basique, qui est une variété de mélaphyre à texture ophitique, et qui se présente en coulées dans le grès rouge de la Sarre.

PALATITE (du lat. *palatum*, palais) n. f. Inflammation de la membrane palatine, qui n'est qu'un épisode des stomatites. V. ce mot.

PALATO-DENTAL, ALE, AUX (du lat. *palatum*, et de *dental*) adj. Qui se prononce à l'aide du palais et des dents, comme les consonnes *ch, j* des mots français, *chant, Jean* : *Consonnes* PALATO-DENTALES.

PALATO-PHARYNGIEN, ENNE (du lat. *palatum*, palais, et de *pharyngien*) adj. Anat. Qui appartient au palais et au pharynx : *Région* PALATO PHARYNGIENNE.

— n. m. Muscle palato-pharyngien : *Le* PALATO-PHARYNGIEN.

PALATO-PHARYNGITE (du lat. *palatum*, et de *pharyngite*) n. f. Inflammation du palais et du pharynx, qui est rarement primitive et succède à une angine ou à une stomatite.

PALATOPLASTIE (*sti* — du lat. *palatum*, palais, et du gr. *plastês*, qui forme) n. f. Chir. Opération par laquelle on restitue une partie détruite de la membrane du palais. Vx STAPHYLORRHAPHIE.

PALATORRHAPHIE (*to-ra-fi* — du lat. *palatum*, palais, et du gr. *rhaphê*, suture) n. f. Opération chirurgicale, ayant pour but de remédier aux pertes de substance congénitales ou acquises du voile du palais et de la voûte palatine. V. STAPHYLORRHAPHIE.

PALATO-STAPHYLIN (du lat. *palatum*, palais, et de *staphylin*) adj. et n. m. Se dit d'un muscle pair du voile du palais, qui se termine dans la luette.

PALATOVO, bourg de Russie (gouv. de Voronèje), sur la Valoui; 3.000 hab.

PALATRE (du lat. *pala*, pelle) n. m. Techn. Partie de la garde d'un sabre qui a la forme d'une pelle. ‖ Tôle battue en feuille.

PALÂTRE n. m. Techn. V. PALASTRE.

PALATUA ou **PALANTHA**, fille d'Evandre et femme de Latinus, divinisée. Elle eut un temple au Palatin, qui lui dut peut-être son nom.

PALAU-DEL-VIDRE, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 22 kilom. de Céret; 1.112 hab. Ch. de f. Midi. Ancienne église des templiers. Restes de l'ancienne forteresse. Jusqu'au XVIe siècle, centre d'une exploitation de verrerie, d'où le nom du village (*Palatium Vitri*).

PALAUIG, bourg des Philippines (île de Luçon [prov. de Zambales]), sur la rive occidentale de l'île; 2.800 hab. Ch.-l. de pueblo. Eaux réputées pour les maladies cutanées.

PALAVA n. m. Genre de malvacées, voisin des malopes, à feuilles souvent sinuées, lobées ou disséquées et portant, aux aisselles, des fleurs solitaires, purpurines, longuement pédonculées. (Une espèce annuelle du Pérou, *palava flexuosa*, haute de 20 à 25 centimètres, est cultivée en bordures, plates-bandes ou corbeilles.)

PALAVAS, comm. de l'Hérault, arrond. et à 11 kilom. de Montpellier, sur le Grau du Lez ou de Palavas; 983 hab. Ch. de f. de Montpellier à Palavas. Source ferrugineuse.

PALAZZO Adriano, bourg du roy. d'Italie (île de Sicile prov. de Palerme); 5.890 hab.

PALAZZO San Gervasio, ville d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]); 7.110 hab.

PALAZZOLO Acreide, ville d'Italie (île Sicile [prov. de Syracuse]); 11.155 hab. Vestiges de l'ancienne *Acræ*.

PALAZZOLO sull' Oglio, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia]); 5.100 hab.

PALAZZOLO Vercellese, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Novare]); 2.620 hab.

PALAZZUOLO, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence]); 4.028 hab.

PALE (du lat. *pala*, pelle) n. f. Techn. Petite vanne qui sert à fermer un réservoir.

— Agric. Planchette taillée en pointe, qui sert à faire des palissades.

— Constr. Chacune des planches ou membrures terminées en pointe, que l'on enfonce en terre, et avec lesquelles on fait des encaissements pour isoler, dans l'eau, la place où l'on veut bâtir.

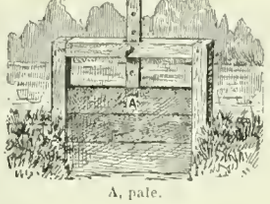

A, pale.

— Mar. Partie aplatie d'un aviron, que l'on enfonce

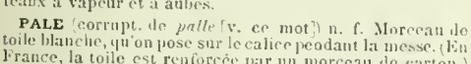

A, pale d'aviron.

dans l'eau lorsqu'on rame. ‖ Palette de roue, dans les bateaux à vapeur et à aubes.

PALE (corrupt. de *palle* [v. ce mot]) n. f. Morceau de toile blanche, qu'on pose sur le calice pendant la messe. (En France, la toile est renforcée par un morceau de carton.)

PALE, nom donné, pendant la conquête anglaise et presque jusqu'à l'acte d'union, aux territoires irlandais, d'étendue variable, qui étaient soumis aux Anglais.

PÂLE (du lat. *pallidus*, même sens) adj. Décoloré, en parlant d'une personne, de son teint ou de quelque partie de son corps : *Une femme* PÂLE. *Des lèvres* PÂLES.

— Faible, terne, sans éclat, en parlant de la lumière, des couleurs : *Un bleu* PÂLE. *En hiver, le soleil est* PÂLE.

— Fig. Sans éclat, sans vivacité : *Un langage* PÂLE.

— Poétiq. *Pâles ombres*, Ombres des morts.

— *Visages pâles*, Nom par lequel les Indiens d'Amérique, d'après les romanciers, désignaient les blancs : *Un* VISAGE PÂLE.

— Hortic. *Roses pâles*, Roses à couleurs tendres, par opposition aux roses de Provins, qui ont plus d'éclat : *Un bouquet de* ROSES PÂLES.

— Pathol. *Pâles couleurs*, Syn. de CHLOROSE.

— ALLUS. HIST. : **Visages pâles qui déplaisaient à César**, Allusion à un mot de César, parlant de Brutus et de Cassius.

— SYN. **Pâle, blafard, blême**, etc. V. BLAFARD.

— ANTON. **Coloré.**

PALÉ, ÉE (rad. *pal*) adj. Blas. Attribut de l'écu et des pièces honorables qui sont chargés de pals alternativement de métal et d'émail en nombre pair. ‖ Substantiv. au masc. : *Le* PALÉ. (Le palé comporte d'ordinaire six partitions. Dans le cas où le nombre est inférieur ou supérieur à ce chiffre, il faut le blasonner. Quand les pals sont divisés par un trait [coupé, tranché ou taillé], on a le *contre-palé*. V. ce mot.)

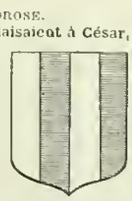
Palé d'argent et d'azur de quatre pièces.

— Archéol. Se disait des tentures qui étaient de deux couleurs alternant par bandes verticales : *Chambre* PALÉE de drap d'or.

PALEA (*lé* — mot lat., signif. *paillette, écaille*) n. f. Lame surmontant le fruit des composées ou garnissant leur réceptacle. ‖ Glumelle des graminées.

PALÉACÉ, ÉE (*sé* — du lat. *palea*, paille) adj. Bot. Qui est muni de paillettes.

PALÉAGAR n. m. Chef hindou indépendant.

PALÉAGE (*aj'* — du lat. *pala*, pelle) n. m. Mar. Action de jeter avec la pelle le sel ou le grain chargé en grenier.

PALE-ALE (*pèl'-èl'* — m. angl.) n. m. Ale blanche, espèce de bière.

PALEARIUS (Antonio DALLA PAGLIA, dit **Aonius**), poète latin moderne, né à Veroli (Campagne romaine) au début du XVIe siècle, pendu à Rome en 1570. Il se déclara partisan de la Réforme. Poursuivi dès 1542, il fut absous, mais ne put obtenir une chaire à l'université de Sienne. Appelé, en 1546, à Lucques comme professeur d'éloquence, il passa en 1555 à Milan. Accusé de nouveau, cité à Rome, il fut condamné à mort.

Son poème, *De animorum immortalitate libri tres* (1536), a longtemps passé pour un chef-d'œuvre.


Paléaster.

PALÉASTER (*stèr'*) n. m. Genre d'échinodermes stelléridés, de la famille des encrinastéridés, fossiles dans les terrains paléozoïques. (Les paléasters apparaissent dès l'époque cambrienne [couches de Bala, Angleterre] et disparaissent après l'époque carbonifère. On en peut prendre comme exemple le *palæaster eucharis*, du dévonien de New-York.)

PALÉE (rad. *pal*) n. f. Constr. Rang de pieux enfoncés au mouton pour soutenir un ouvrage en terre, en maçonnerie ou en charpente, et qui sont réunis ensemble au moyen de moises ou de liernes.

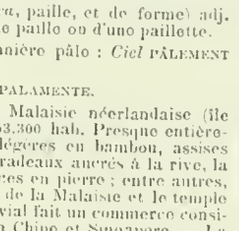
Palée.

— Féod. Réunion à un fief des héritages grevés de rentes, faute de payement des arrérages.

PALEFRENIER, ÈRE (*niér, ère'* — rad. *palefroi*) n. Personne chargée du soin des chevaux dans l'écurie.

PALEFROI (du bas lat. *parafredus*; du lat. *paraveredus* [du gr. *para*, à côté, et *veredus*, cheval de poste]) n. m. Cheval de parade, que les princes et les grands montaient dans les circonstances solennelles.

PALÉIFORME (du lat. *palea*, paille, et de forme) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une paille ou d'une paillette.

PÂLEMENT adv. D'une manière pâle : *Ciel* PÂLEMENT *bleu*. (de Gone.)

PALEMENTE n. f. Mar. V. PALAMENTE.

PALEMBANG, ville de la Malaisie néerlandaise (île de Sumatra), sur le Mousi; 53.300 hab. Presque entièrement faite de constructions légères en bambou, assises sur pilotis ou sur de grands radeaux ancrés à la rive, la ville renferme plusieurs édifices en pierre; entre autres, une des plus belles mosquées de la Malaisie et le temple chinois ou *Kraton*. Le port fluvial fait un commerce considérable avec Java, Bornéo, la Chine et Singapore. — La *province de Palembang*, un peu plus vaste que l'ancien royaume du même nom, couvre, au S.-E. de l'île, sur la côte et dans l'intérieur, 140.000 kilom. carr.; 692.500 hab.

PALÉMON n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, type de la tribu des *palémoniens*, comprenant de nombreuses espèces répandues sur le globe.

— ENCYCL. Les *palémons* comptent parmi les grosses crevettes comestibles. Comprimés, allongés, avec un long rostre denté, ils vivent soit dans la mer, soit dans les eaux douces. Le *palæmon squilla* est commun dans les mers du nord.

PALÉMON. Myth. gr. Dieu marin; surnom divin de Melicerte, fils d'Athamas. (Il était l'objet d'un culte sur plusieurs côtes, surtout dans l'isthme de Corinthe.) — Surnom d'Héraklès, comme dieu de la lutte (gr. *palê*). — Nom d'un berger, dans les *Eglogues* de Virgile.

PALÉMON (Quintus Rhemnius), grammairien du Ier s. de notre ère, qui jouit d'une grande réputation à Rome. On a de lui un traité *De ponderibus et mensuris* et quelques fragments insérés dans les *Poetæ minores*.

PALÉMONIDÉS n. m. pl. Zool. Syn. de CARIDIDÉS.

PALÉMONINÉS n. m. pl. Tribu de crustacés décapodes macroures, de la famille des carididés (palémonidés), renfermant les *palémons* et genres voisins. — *Un* PALÉMONINE.

PALEMPUREZ (*lan, rèz'*) n. m. Archéol. Sorte de cotonnade peinte de provenance indienne, dont on faisait encore commerce au XVIIIe siècle.

PALENA, comm. d'Italie (Abruzze Citérieure [prov. de Chieti]); 4.169 hab. Fabrication de draps.

PALENCIA (anc. *Pallantia*), ville d'Espagne (Vieille-Castille), capitale de la province de son nom, sur le Carrian; 15.000 hab. Industrie très active; fabrication de couvertures et d'étoffes de laine. Tanneries. Belle cathédrale gothique (boiseries remarquables du chœur, horloge).

PALENCIA (PROVINCE DE), province du nord-ouest de l'Espagne, comprise entre celles de Santander, de Léon, de Valladolid et de Burgos. Superf. 8.434 kilom. carr.; pop. 193.670 hab. Pays de montagnes et de plateaux, arrosé par la Pisuerga et ses affluents, l'Arlanzon et le Carrian. Bons pâturages; élevage. Mines de houille.

PALENQUÉ, site de ruines célèbres, à 10 kilom. au S.-O. du village de Santo-Domiogo del Palenque, dans l'Etat de Chiapas (Mexique mérid.). Ce sont probablement les ruines d'une ancienne ville de pèlerinage, qui fourmillait d'édifices religieux. La principale construction, d'une architecture remarquable et de dimensions colossales, est désignée sous le nom de « Palais », quoiqu'elle paraisse avoir été plutôt une sorte de couvent. Elle s'élève sur une haute plate-forme, autour de laquelle on voit des monticules artificiels de 15 à 20 mètres de haut, que surmontent de petits temples ou autels.

PALENQUÉEN, ENNE (*lan-ké-in, èn'*) adj. Antiq. Qui a rapport à l'ancienne ville mexicaine de Palenqué.

PALÉO (du gr. *palaios*, ancien), préfixe entrant dans la composition de nombreux mots scientifiques.

PALÉOARCHÉOLOGIE (du préf. *paléo*, et de *archéologie*) n. f. Archéologie des temps préhistoriques.

PALÉOARCHÉOLOGIQUE (*ké, jik'*) adj. Qui a rapport à la paléoarchéologie.

PALÉOBATRACHUS (*bé, kus*) n. m. Genre de batraciens anoures, dont on a fait le type d'une famille dite des *paléobatrachidés*, fossiles dans le miocène allemand et l'oligocène inférieur d'Italie.

PALÉOCÈNE (*sèn'* — du préf. *paléo*, et du gr. *kainos*, récent) adj. Qui se rapporte aux dépôts tertiaires les plus anciens.

PALÉOCHÈRE (*kèr'*) n. m. Genre de cochons, voisins des cheropotames, fossiles dans les formations tertiaires d'Europe : *palæochærus typus* (oligocène et miocène français; *palæochærus simplex* miocène de Sansan; etc.

PALÉOCHÉRINÉS (*ké*) n. m. pl. Paléont. Tribu de mammifères pachydermes, de la famille des suidés, renfermant les *paléochères* et genres voisins. — *Un* PALÉOCHÉRINE. ‖ On dit aussi HYOTHÉRINÉS.

PALÉOGRANGON n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, de la famille des carididés, fossiles dans le carbonifère anglais.

PALÉOCRYSTIQUE (*stik'* — du préf. *paléo*, et du gr. *krnos*, froid) adj. Géol. Se dit des glaces polaires, dont la grande épaisseur accuse une formation très ancienne.

PALÉOCYON (*si*) n. m. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des canidés, fossiles dans les alluvions quaternaires du Brésil.

PALÉOETHNOLOGIE (*ét'-no, ji* — du préf. *paléo*, et de *ethnologie* n. f. Connaissance des races humaines préhistoriques.

PALÉOETHNOLOGIQUE (*ét'-no, jik'*) adj. Qui a rapport à la paléoethnologie.

PALÉOETHNOLOGISTE (*ét'-no, jisst'*) n. m. Celui qui s'occupe de paléoethnologie.

PALÉOGÉOGRAPHIE (*fi* — du préf. *paléo*, et de *géographie*) n. f. Géographie des époques anciennes du globe terrestre.

PALÉOGÉOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la paléogéographie. (Les cartes paléogéographiques représentent, dans la mesure du possible, les rivages aux différentes époques géologiques. Une intéressante série de ces cartes a été publiée dans la quatrième édition du *Traité de géologie*, de de Lapparent.)

PALÉOGRAPHE n. m. Celui qui s'occupe de paléographie.

PALÉOGRAPHIE (*fi* — du préf. *paléo*, et du gr. *graphein*, décrire) n. f. Science des anciennes écritures et art de les déchiffrer.

— ENCYCL. La *paléographie* ne date que du XVIIe siècle et a été longtemps confondue avec la diplomatique, qui traite des formules des actes et de la critique interne de ces mêmes actes.

Les différents alphabets en usage durant le moyen âge dérivent tous des alphabets antiques et sont des déformations des corps d'écriture employés par les Romains; la lecture en est rendue difficile, par suite de l'emploi d'un nombre variable d'abréviations, régulières ou personnelles.

Les Romains, comme les Grecs, employaient deux corps d'écriture : la *majuscule* ou *capitale*, où chaque lettre est tracée isolément; la *cursive*, où plusieurs caractères sont tracés d'un seul jet et sans repos de la main. La majuscule reste en usage aux temps barbares, mais les proportions des lettres, minutieusement réglées par les anciens lapicides, ont beaucoup varié suivant les temps. De là des déformations profondes, et les meilleurs juges hésitent sur l'âge des anciens manuscrits en majuscule.

Cette écriture majuscule ou capitale est extrêmement longue à tracer, chaque lettre exigeant deux ou trois mouvements des doigts; dès le Ier siècle (*graffiti* de Pompéi), on trouve trace, dans les inscriptions, d'un autre alphabet dit *oncial*. Ici, les lettres affectent, au lieu d'une forme anguleuse, une forme arrondie, et cette modification atteint les lettres suivantes : *a, d, e, g, h, m, q, t, u*. On conçoit que ces caractères fussent plus rapides à tracer que les lettres correspondantes de l'alphabet majuscule. Cette écriture onciale a été en grand honneur durant le haut moyen âge; elle a servi pour l'exécution de manuscrits entiers, mais elle a subi avec le temps des altérations, encore aujourd'hui mal connues, et rien de plus difficile à dater que les manuscrits de ce genre. Toutefois, à mesure qu'on s'approche des temps carolingiens, l'onciale devient plus massive, plus écrasée, et, à condition de ne point vouloir trop préciser, on arrive à dater par à peu près ces manuscrits. A partir du IXe siècle, sauf quelques rares exemples, l'onciale ne figure plus que dans les titres des ouvrages : elle sera employée jusqu'au XIIIe pour les légendes des sceaux.

De l'onciale dérive ce qu'on a appelé la *minuscule*; ici, les formes des lettres ont été extrêmement simplifiées, et beaucoup d'entre elles, même dans les alphabets les plus particuliers, rappellent les lettres similaires des impressions modernes. L'histoire de cette minuscule est extrêmement compliquée et instructive. On n'en connaît point d'exemple pour l'antiquité, mais elle apparaît toute formée à l'époque mérovingienne, et il est bien probable que les Romains en ont connu les éléments; seulement, on ne devait point s'en servir pour les manuscrits de livres. On la trouve dans certains manuscrits mélangée à l'onciale : on l'appelle alors la *demi onciale*, et dans ces manuscrits elle est souvent aussi associée à la cursive. Du VIe au VIIIe siècle, elle a revêtu les formes les plus variées; c'est alors que règnent les écritures dites *nationales : mérovingienne, lombarde-que, wisigothique, anglo sax-me*. Cette épithète, *nationales*, est impropre, car tous ces alphabets dérivent de l'alphabet romain, et on pourrait citer des manuscrits en écriture lombardique ou gothique exécutés hors de l'Italie et de l'Espagne. On peut néanmoins conserver l'expression, à condition de n'y voir qu'un

1 FELICESOLEERVAEQVINTAMFVGEPALLIDVSTORCVS

adeçhmqtu 2



upeſimus quidſin deutrage
ſe. Utongſieulieſimus

ROMANISAFRICAABSI 3
CILIAESSETVALIDOPRÆ

4 Sran cilla. utr&bus. Infrud &for aurre. 5

dixit mubenib; nolite 6

Aſtiat omn aje ſibonç: mdſ
licia autē non odiuit Splen 9

7 &cdur buxlpgdocabna -

8 ſtudio etzlomaſaecularminanē
dedita exinde perennem utpuraba

eræle puerettre lmovetſaue que ele eſt cupedhe mor 10

11 Anno et die ꝑdab fuc ſumentar venonatuy de rebus crenab; uy dhe

12 En lan de grace mil et
Cinqeens. lonnorable
lommes et (angres. mau
ſtres

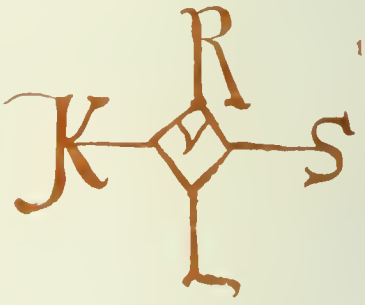

14

Salun mor far dend qui hitrandūt aquæ vſqz ad aīam ſuā

13

TRANSCRIPTION.

1. *Felices ſp re[ ] fe[ ] pall s eus...* — 2. *Lettres de l'alphabet oncial : a, d, e, g, h, m, q, t, v.* — 3. *Romanis Africa ab Sicilia esset valido præ...* — 4. *Cuperemus quidem de vestra [ ] Utcumque alteru[ ] Sed nulla [ ] serbis [ ] fraude fortasse.* — 6. *Dixit mulieribus ; nolite...* — 7. *Ejectus Burdigala abiit.* — 8. *Studio et gloria ſæculari manifeſte [ ] perennem [ ].* — 9. *Aſtet omnis viæ cum bonæ, voluntatem autem non odivit. Splen.* — 10. *Et cela puet estre l'inobeissance que elle est [ ].* — 11. *Anno et die [ ] fuerunt [ ] consumpta de rebus [ ] stent eis a [ ].* — 12. *En l'an de grace mil et cinq cens honnorables hommes et sauvages [ ].* — 13. *[ ] Salvum me fac [ ] deus [ ] qui intrandum [ ] aquæ usque ad animam meam.* — 14. *Karolus* (monogramme de Charlemagne).

LEGENDE

1. Ecriture [illegible] — 4. [illegible] — 5. Ecriture wisigothique. — 6. Ecriture anglo-saxonne. — 7. Minuscule merovingienne. — 8. Minuscule [illegible] — 9. Minuscule [illegible] — 12. Ecriture gothique [illegible] — 13. Notes tironiennes. — 14. Monogramme.

moyen commode de désigner l'écriture en faveur principalement dans une partie déterminée de l'Europe barbare.

L'écriture lombardique s'appelle aussi *littera beneventana* ou *littera S. Petri*; elle a été en usage principalement dans l'Italie méridionale, notamment au Mont-Cassin et à la Cava, jusque vers la fin du XIIIe siècle; elle fut employée par la chancellerie pontificale jusqu'au début du XIIe. Le corps en est assez élégant, mais d'une lecture parfois pénible, à cause de nombreux traits redoublés.

L'écriture visigothique ou *littera toletana*, beaucoup moins élégante, régna en Espagne jusqu'à la fin du XIe s., jusqu'à la réforme de la liturgie du pays par les moines clunisiens: elle se conservera dans certains cloîtres, notamment à Léon, jusqu'au XIIIe siècle. L'alphabet en est assez disgracieux et le déchiffrement difficile, à cause de l'abondance des ligatures.

L'écriture irlandaise ou *scotica* (les anciens Irlandais étaient appelés *Scoti*) s'était formée dans l'île d'Erin. C'était une déformation, parfois fort élégante, de l'ancienne écriture romaine; elle fut longtemps en honneur en Europe. Employée notamment en Angleterre, elle fut transportée sur le continent par les mêmes missionnaires; on l'employait encore au XIe siècle dans quelques cloîtres de l'Allemagne centrale. Cent ans plus tard, elle était regardée comme illisible. Cette écriture a fourni quelques éléments à l'écriture anglo-saxonne, beaucoup plus importante. Dans l'île d'Albion, les études furent très florissantes au cours des VIIe et VIIIe siècles, et de là vinrent les principaux maîtres chargés par Charlemagne de guérir la Gaule franque de la barbarie. Ces maîtres apportèrent leur écriture avec eux, et le nouvel alphabet, créé par Alcuin et ses élèves de Saint-Martin-de-Tours, à la fin du VIIIe siècle, emprunta à cet alphabet quelques formes caractéristiques.

Enfin, citons encore la minuscule mérovingienne ou franque. Elle est souvent mélangée de cursive, et la lecture n'en est pas des plus faciles.

A cette écriture confuse et peu nette les scribes du temps de Charlemagne en substituent une lisible, élégante, de laquelle dérive notre alphabet moderne. Elle est, en somme, le retour aux bonnes traditions calligraphiques de l'antiquité, et elle naquit dans les ateliers monastiques des bords de la Loire et du nord de la Gaule; mais les chefs de ces ateliers étaient des moines anglo-saxons; ils gardèrent quelques formes de leur écriture nationale. Cette écriture va régner en France jusqu'à la fin du moyen âge, non sans subir de profondes modifications au cours des siècles. Ces modifications sont d'abord presque insensibles, et il est parfois extrêmement malaisé de dater les manuscrits des IXe et Xe siècles. Bien mieux, cette écriture française ou diplomatique va faire le tour de l'Europe; elle a de bonne heure gagné l'Allemagne; en Italie et en Espagne, elle se substitue aux alphabets lombardiques et wisigothiques, puis, transportée en Angleterre par les clercs normands, elle supplante la vieille écriture anglo-saxonne. Elle varie du reste extrêmement d'aspect, suivant les temps et les pays, et la nouvelle mode atteint tous les genres d'écriture : capitale, onciale et minuscule. Pour les deux premiers, on copie aussi exactement que possible les modèles antiques; mais la fantaisie des capitales crée une capitale particulière, dite *rustique*, *fleurie* ou *brodée*. Ici, tantôt la panse des lettres, tantôt la haste ont reçu des développements exagérés; puis on ajoute des appendices de toute espèce : longues lignes, corolles de fleurs, rinceaux, etc. Tout cela, généralement de couleurs brillantes dans les manuscrits, est un peu bizarre, mais non sans éclat, et certaines de ces pages ornées sont vraiment des œuvres d'art.

A dater du milieu du XIIIe siècle, cette écriture subit une transformation irrégulière : la gothique paraît. Ce n'est pas, en dépit des apparences, un nouvel alphabet; c'est une nouvelle forme de la minuscule française, dans laquelle les parties arrondies deviennent anguleuses. Le changement se produit dès le temps de saint Louis. La gothique française, fleurie et embarrassée de traits inutiles, est déjà d'aspect assez peu gracieux; mais que dire de la gothique allemande, qui, perfectionnée chaque jour par des calligraphes trop amoureux du bizarre, a donné naissance à l'alphabet imprimé allemand moderne? Le domaine de la gothique a été extrêmement étendu; toutefois, la nouvelle mode n'a trouvé grand succès ni en Italie, ni en Espagne; ici, on a préféré l'ancienne écriture française, transformée en arrondie à l'excès. Puis, au XVe siècle, dans les ateliers de Florence et sous l'influence du fameux Ambrogio Traversari, cette écriture ronde, dite *bolonaise*, s'améliore, se purifie et donne naissance à l'écriture ronde ou italienne, qu'adopteront les premiers imprimeurs de la Péninsule. La gothique verra dès lors son domaine décroître chaque jour; si elle garde longtemps l'Angleterre et l'Allemagne, elle perd la France, où les grands imprimeurs du XVIe siècle adoptent le caractère ultramontain, si net et si élégant. C'est de cet alphabet que dérivent, sauf les modifications que le temps rend inévitables, les caractères d'imprimerie moderne.

Nous n'avons rien dit jusqu'ici de la cursive. Cette écriture varie beaucoup de siècle en siècle. Elle présente deux caractères principaux : 1° elle emprunte ses formes aux alphabets de chaque temps; 2° elle modifie fortement ces formes, soit par l'emploi de nombreuses ligatures, soit par la suppression de tel ou tel membre non essentiel des lettres. Il y avait déjà une cursive à l'époque romaine, et ce genre d'écriture, regardé longtemps comme indéchiffrable, n'est bien connu que depuis le dernier siècle; il servait à l'expédition de certains actes impériaux; on le retrouve encore dans les *graffiti* ou inscriptions murales. Lentement modifiée, cette cursive donne naissance à la cursive italienne du VIe siècle, employée notamment pour la copie de certains actes publics à Ravenne. Plus tard, chaque siècle aura sa cursive; cette écriture revêtira, sous la plume de certains auteurs, un caractère extrêmement personnel. Elle s'inspirera successivement de la minuscule carolingienne, puis capétienne, puis gothique, et, plus tard, elle sera de plus en plus personnelle et parfois extrêmement difficile à déchiffrer. Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire de cette écriture qui, tout en suivant la mode, s'affranchit à peu près de toutes les règles. Rappelons seulement les différentes écoles qui ont dominé en France depuis le XVIe siècle; d'abord gothique, la cursive subit successivement l'influence de l'école italienne, puis de l'école anglaise. Aujourd'hui, elle est de plus en plus personnelle et varie avec les habitudes d'esprit et d'éducation de chaque écrivain.

La paléographie passe pour un art extrêmement difficile; il y a dans cette opinion du vrai et du faux. Pour déchiffrer un ancien manuscrit, il faut connaître à la fois la forme des lettres et la valeur des abréviations. En ce qui touche le premier point, tout dépend de la pratique; le second exige une étude plus longue et une méthode extrêmement rigoureuse.

Ces signes abréviatifs sont à l'origine peu nombreux, et la plupart de ceux du moyen âge paraissent venir de l'antiquité. On emploie d'abord le *sigle* (de *singulæ*, s. e. *literæ*), lettre isolée, qui à elle seule figure tout un mot. On trouve beaucoup de sigles dans les inscriptions antiques, et le moyen âge les a employés parfois avec profusion, notamment dans les traités de droit et de théologie. Pour le mot *frater*, on écrit *F.*; si le mot est au pluriel, on double la lettre : *FF.* = *Fratres*.

On emploie encore l'abréviation par *contraction*; on supprime un certain nombre de lettres à l'intérieur du mot, et on les remplace par un signe abréviatif, une barre, par exemple; ainsi, *scs*, surmontés d'une ligne horizontale, signifient *sanctus*; *scu* = *sancta*; *eps* = *episcopus*.

On abrège encore au moyen de *lettres suscrites*; une syllabe, par exemple, ne sera représentée que par la voyelle qu'elle renferme écrite en interligne. Il y a encore des abréviations par *suspension*; on omet la fin d'un mot en la remplaçant par un signe abréviatif, et le sens, la construction de la phrase indiquent au lecteur comment il faut combler la lacune.

Enfin, pour abréger, on emploie certains signes spéciaux. Ces signes abréviatifs ont été pour la plupart connus des écrivains antiques; dans les papyrus latins et grecs, on en trouve déjà quelques-uns, notamment la barre horizontale; les autres paraissent être un emprunt fait à l'alphabet sténographique dit *tironien*. V. ce mot.

Un mot, pour terminer, des lettres conjointes et des monogrammes. Dans certains cas, et pour ménager l'espace, les scribes ont réuni deux lettres consécutives, faisant servir à la seconde une partie des traits de la première. Au moyen âge, le cas se présente surtout dans les titres de manuscrits, et les calligraphes ont parfois montré dans l'emploi de ces liaisons un goût et une ingéniosité remarquables. Quant au monogramme, c'est un caractère unique, réunissant les éléments de toutes les lettres d'un mot. V. MONOGRAMME.

Très rares dans les manuscrits anciens, les abréviations se multiplient à mesure qu'on avance dans le moyen âge, et leur abondance est, toutes choses semblables d'ailleurs, une marque de modernité relative. (V. ABRÉVIATION.) Ajoutons que, bien souvent, chaque auteur, chaque scribe donne à ces signes une valeur conventionnelle, et que le même mode d'abréviation s'applique non seulement aux différents cas ou personnes d'un substantif ou d'un verbe, mais encore à des mots différents ayant le même radical. En pareil cas, c'est le sens qui doit guider le lecteur. Le mieux est de s'attacher à comprendre aussi exactement que possible; le seul conseil pratique est d'engager le lecteur moderne à ne jamais admettre à priori une faute de la part de l'ancien copiste.

PALÉOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la paléographie.

PALÉOGRAPHIQUEMENT (*ke*) adv. Au point de vue de la paléographie.

PALÉOLE n. f. Bot. Syn. de GLUMELLULE.

PALÉOLIFÈRE (de *paléole*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte des paléoles.

PALÉOLITHIQUE (*tik'* — du préf. *paléo*, et du gr. *lithos*, pierre) adj. Géol. Qui se rapporte aux anciennes époques de l'âge de pierre : *Age* PALÉOLITHIQUE.

PALÉOLOGUE (*logh'* — du préf. *paléo*, et du gr. *logos*, discours) n. m. Qui connaît les langues anciennes.

PALÉOLOGUE, illustre famille byzantine. Elle apparaît dans l'histoire, vers le milieu du XIe siècle, avec NICÉPHORE **Paléologue** et son fils GEORGE, qui aida à l'avènement des Comnènes. Sous la nouvelle dynastie, les Paléologues jouèrent, comme administrateurs et comme généraux, un grand rôle au XIIe siècle, et peu à peu, par des mariages, ils s'approchèrent assez du trône pour que MICHEL pût, en 1259, se substituer aux empereurs de Nicée, et, après qu'il eut, en 1261, repris Constantinople, installer pour deux siècles sa famille sur le trône. A la dynastie des Paléologues appartiennent : MICHEL VIII (1261-1282); ANDRONIC II (1282-1328), qui s'associa son fils MICHEL IX (1295-1320); ANDRONIC III (1328-1341); JEAN V (1341-1376), détrôné par son fils aîné ANDRONIC IV (1376-1379), puis remonté sur le trône de 1379 à 1391; MANUEL II (1391-1423), et enfin les fils de celui-ci, JEAN VIII (1423-1448) et CONSTANTIN XI (1448-1453). En outre, la famille des Paléologues fournit des souverains aux différentes principautés entre lesquelles s'émiettait l'empire, et particulièrement au despotat de Mistra. Dès le XIIIe siècle, une branche des Paléologues s'était transportée en Italie, et elle donna jusqu'au XIVe siècle des marquis au Montferrat. La conquête turque dispersa encore davantage les Paléologues; les uns se firent musulmans, d'autres allèrent à Venise, à Rome, en Russie, et même en France.

PALÉOLOGUE (Jacques), hérésiarque grec, né dans l'île de Scio en 1520, mort probablement à Rome en 1585. Il fit ses études en Italie, et, d'après plusieurs historiens, se fit dominicain. Ayant adhéré aux doctrines de Luther, il dut s'enfuir en Transylvanie, où il devint recteur du gymnase de Klausenbourg. Saint Pie V réclama son arrestation; Grégoire XIII l'obtint, et l'Inquisition romaine le condamna à être brûlé vif. Son ouvrage le plus connu est un traité latin *Sur la magistrature politique* (1580).

PALÉOLOGUE Georges-Maurice), diplomate et écrivain français, né à Paris en 1859. Secrétaire d'ambassade, il a été chef adjoint du cabinet du ministre des affaires étrangères (1893), puis attaché à la direction de ce ministère, où il est devenu chef du bureau du chiffre. A ce titre, le ministre Delcassé le délégua, en 1899, pour déposer dans l'affaire Dreyfus devant la Cour de cassation, puis devant le conseil de guerre de Rennes. Ce diplomate est un écrivain érudit et délicat. Outre des études dans la « Revue des Deux Mondes », on lui doit : *l'Art chinois* (1888); *Vauvenargues* (1890); *Alfred de Vigny* (1892); *Profils de femmes* (1895), et deux romans : *Sur les ruines* (1897); *le Calice* (1901).

PALÉOMÉRYX (*rikss*) n. m. Genre de mammifères ruminants, de la famille des cervidés, fossiles dans le tertiaire de l'Europe et de l'Asie. (Les paléoméryx étaient de petits cerfs, dont les débris se trouvent dans le miocène d'Europe et dans le pliocène de l'Inde et de la Chine.

PALÉONTOGRAPHE (du préf. *paléo*, et du gr. *on*, *ontos*, l'être, et *graphein*, décrire) n. m. Celui qui se livre à la paléontographie.

PALÉONTOGRAPHIE (*fi* — rad. *paléontographe*) n. f. Histoire des animaux et des végétaux fossiles dont les espèces ont disparu. || On dit mieux. PALÉONTOLOGIE.

PALÉONTOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la paléontographie.

PALÉONTOLOGIE (*ji* — du préf. *paléo*, et du gr. *on*, *ontos*, l'être, et *logos*, discours) n. f. Étude des êtres fossiles, c'est-à-dire des organismes éteints qui ont laissé leurs débris ou leurs empreintes dans le sol.

PALÉONTOLOGIE n. f. Science qui traite des fossiles, c'est-à-dire des animaux et végétaux conservés sous forme de débris ou d'empreintes dans les couches géologiques.

— ENCYCL. Il est raisonnable de considérer Cuvier comme le fondateur de cette science, mais elle a eu ses précurseurs : s'il faut en croire Hérodote, la connaissance de l'origine marine de certaines coquilles fossiles remonterait aux prêtres égyptiens. Aristote, Xénophon, Strabon avaient pressenti la nature de ces débris. Mais la plupart des savants du moyen âge enfantaient les histoires les plus extraordinaires pour expliquer la présence des restes organiques dans les terrains. Cependant, vers la fin du XVe siècle, Léonard de Vinci semble pressentir la vérité. Au XVIe siècle, Frascataro, Bernard Palissy, etc., affirment nettement que les coquilles recueillies dans les roches ont vécu. Au XVIIIe siècle, des savants comme Tournefort, Lister, Valisneri, Lehmann, Soldani, Smith, Buffon ne doutent plus et publient, malgré les railleries de Voltaire, les résultats de leurs recherches. Durant ce siècle, Moro et Generolli font ressortir les avantages dont bénéficierait la science si on la maintenait moins étroitement accolée à la lettre du dogme. Cuvier trouva ainsi l'horizon moins embarrassé que ne l'avaient trouvé ses devanciers et il put se consacrer résolument à l'*anatomie comparée*; c'est de la comparaison des formes disparues aux formes vivantes que naquit la *paléontologie*. Cette étude passionnante lui permit de classer rigoureusement un grand nombre d'ossements et de reconnaître la présence de marsupiaux dans le terrain jurassique, bouleversant ainsi les convictions de ses contemporains, lesquels considéraient que les mammifères étaient tous de création récente. La théorie des *révolutions du globe* naquit de ces travaux; elle fut développée par d'Orbigny, puis par Von Schlotheim, Bronn et surtout Lyell; et c'est des travaux de ce dernier ainsi que de ceux de Lamarck et de Darwin que sortit la doctrine de l'évolution naturelle des êtres, ou *transformisme*. C'est ici le lieu de citer le beau travail de A. Gaudry sur *les « enchaînements du monde animal »*. En effet, l'étude de l'évolution fait intimement partie de la paléontologie; le savant qui étudie les fossiles doit les suivre à travers les âges géologiques et établir la filiation des genres et des familles d'une couche à l'autre.

Bien des lacunes, à la vérité, existent au milieu des séries observées. Les plus anciens êtres que l'on ait recueillis à la base des formations du système silurien offrent une organisation qui accuse nettement des ancêtres, dont les restes auraient été détruits par de rapides décompositions ou par l'action énergique du métamorphisme. Au surplus, les fossiles que l'on retrouve avec leur test et leur ossature, ou même à l'état de débris, représentent des exceptions; cependant, la vie fut si exubérante en tout temps que les sédiments azoïques sont plus rares que les sédiments fossilifères, et que certaines roches sont tellement criblées de débris organiques, que ces derniers constituent parfois, et à eux seuls, la roche entière.

La paléontologie comprend deux grandes divisions, dont l'une renferme les fossiles animaux et l'autre les végétaux.

— *Paléontologie animale* ou *Paléozoologie*. Il est utile de signaler ici un organisme hypothétique connu sous le nom d'*éozoon* que la plupart des géologues attribuent maintenant à un accident minéralogique. Les animaux les plus inférieurs dont les restes aient été recueillis dans les couches géologiques sont des *foraminifères* et des *radiolaires*. Les foraminifères ne sont apparus qu'aux temps siluriens et ne se sont développés qu'avec le système carbonifère; ils atteignent, avec les nummulites, leur apogée dans les terrains tertiaires. Les *spongiaires* apparaissent dans le cambrien et abondent dans les formations coralliennes du jurassique. Parmi les *cœlentérés*, il faut citer les graptolites, si répandues dans les schistes siluriens, les méduses des calcaires portlandiens de Solenhofen, et l'innombrable classe des coralliaires qui apparaît dans le silurien et encombre les calcaires dévoniens et carbonifères.

Vient ensuite l'embranchement des *échinodermes* dont la classe des cystidés ne renferme que des genres fossiles, les plus anciens. On les rencontre dès le cambrien; ils abondent dans le silurien et sont considérés comme la souche de tous les autres échinodermes. Les blastoïdes descendent donc des précédents, comme eux ils sont essentiellemet paléozoïques; les plus anciens sont siluriens, ils atteignent leur apogée dans le système carbonifère. Les crinoïdes ou encrines se montrent dans les schistes ordoviciens, ils sont nombreux dans le carbonifère, se renouvellent dans le trias, abondent dans le jurassique, puis diminuent; ils existent actuellement dans les grandes profondeurs. Les échinides ou oursins présentent une évolution rapide; les espèces ne persistent pas longtemps et leur étude a été grandement facilitée par leur conservation souvent parfaite. Les astéroïdes descendent encore de la même classe d'échinodermes; quant aux holothurides, moins résistants, ils n'offrent guère aux paléontologistes que les spicules de leur appareil calcaire.

Les *crustacés* paraissent dater des commencements de la vie organique. L'ordre le plus remarquable est celui des trilobites, qui apparaît au début du cambrien, se développe dans le silurien et atteint son apogée dans l'étage ordovicien, pour diminuer ensuite dans le dévonien et disparaître définitivement avec les formations permiennes.

C'est parmi les *arachnides*, que se trouve l'animal fossile à respiration aérienne le plus ancien : c'est un scorpion, *palæophonus nuncius*, de l'étage gothlandien. Les différents gisements connus d'*insectes* révèlent le nombre prodigieusement grand de ces arthropodes en tous les

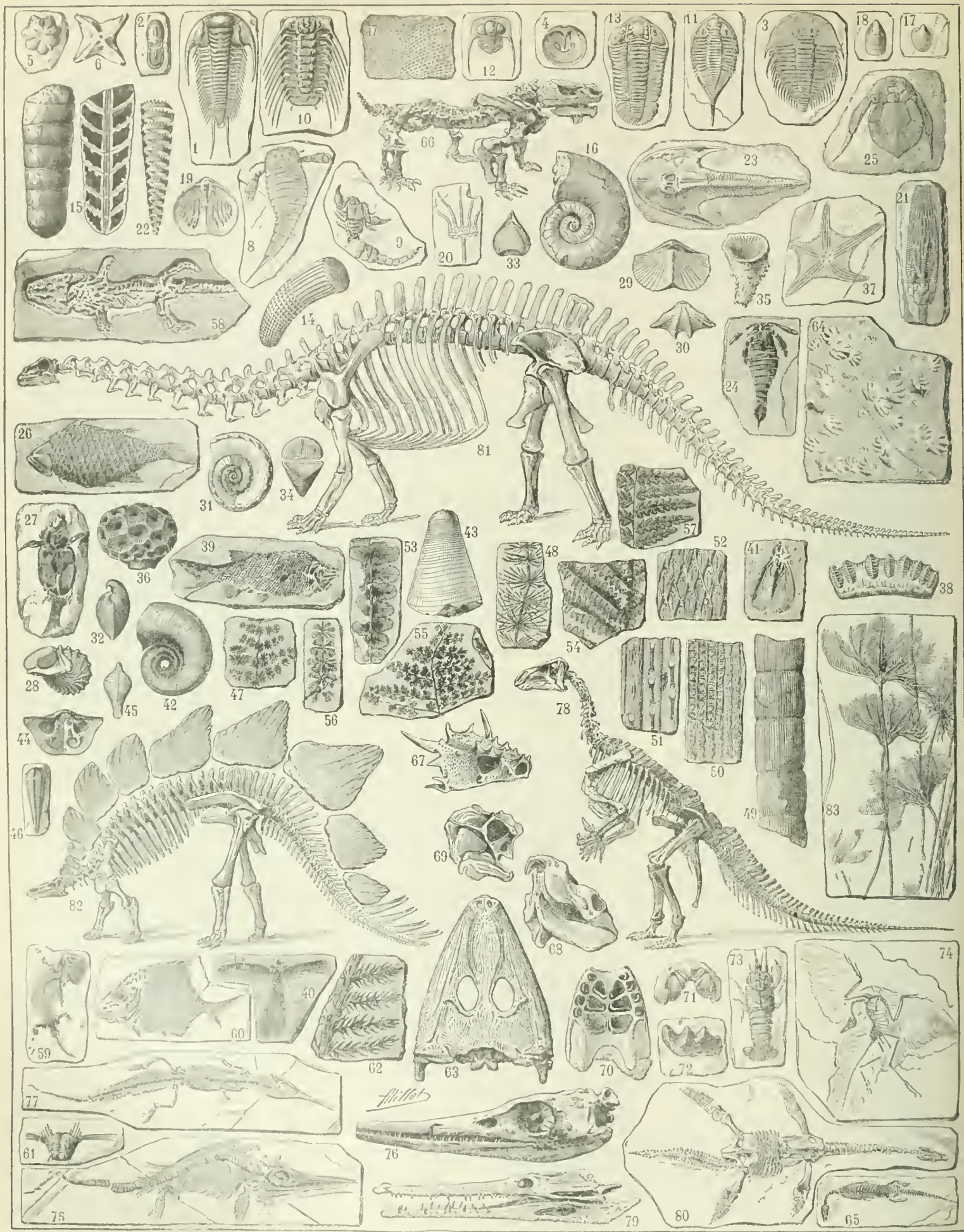

Silurien : 1. Paradoxides Bohemicus; 2. Agnostus nudus; 3. Olenellus Thompsoni; 4. Obolus apollinis; 5. Brooksella alternata; 6. Medusites costata; 7. Dyctyonema flabelliforme; 8. Eurypterus lacustris; 9. Pal.ophonus nuncius; 10. Acidaspis Buchi; 11. Dalmanites caudatus; 12. Trinucleus ornatus; 13. Calymene Blumenbachi; 14. Cyrtoceras corbulites; 15. Orthoceras Bohemicus; 16. Nautilus Sternbergi; 17. Atrypa reticularis; 18. Lingula Lewisii; 19. Nucleospira pisum; 20. Marticrinus flabellatus; 21. Cyatocrinus longimanus; 22. Monograptus tericulatus. — *Dévonien* : 23. Cephalaspis Lyelli; 24. Pterygotus anglicus; 25. Botriolepis canadensis; 26. Holoptichius nobilissimus; 27. Clorichthys major; 28. Phacops latifrons; 29. Spirifer Roussenui; 30. Athyris Esquerrai; 31. Hercocoras mirum; 32. Stringocephalus Burtini; 33. Rhynchonella princeps; 34. Calceola sandalina; 35. Cyathophyllum profundum; 36. Cyatophyllum hexagonum; 37. Aspidosoma Fischbeini. — *Carbonifère* : 38. Campodus Agassizi; 39. Paranhlypterus decorus; 40. Stenoneura Fayoli; 41. Anthracoblattina gigantea; 42. Nautilus cyclostoma; 43. Orthoceras ellatatum; 44. Productus giganteus; 45. Conocardium alæformis; 46. Conularia quadrisulcata; 47. Annularia sphenophylloides; 48. Annularia longifolia; 49. Calamites Cisti; 50. Sigillaria tessellata; 51. Sigillaria elongata; 52. Lepidodendron aculeatum; 53. Cordiopteris frondosa; 54. Dictyopteris nevropteroides; 55. Sphenopteris obtusiloba; 56. Sphenophyllum erosum; 57. Pecopteris nervosa. — *Permien* : 58. Actinodon Frossardi; 59. Branchiosaurus salamandroides; 60. Platysomus gibbosus; 61. Productus horridus; 62. Walchia filiciformis. — *Triasique* : 63. Mastodonsaurus gigas; 64. Empreintes de labyrinthodontes; 65. Pachypleurus Edwarsi; 66. Pareiasaurus Baini; 67. Elginia mirabilis; 68. Hyperodapedon Gordoni; 69. Gelkia Elginensis; 70. Placodus gigas; 71. Cochlidus contortus; 72. Ceratodus gibbus; 73. Pemphix Sueuri. — *Jurassique* : 74. Archæopteryx Siemensii; 75. Ichtyosaurus tenuirostris; 76. Ichtyosaurus Burgundiæ; 77. Mystriosaurus Laurillardi; 78. Iguanodon Bernissartensis; 79. Steneosaurus Heberti; 80. Plesiosaurus dolichodeirus; 81. Brontosaurus excelsus; 82. Stegosaurus angulatus; 83. Pentacrinus Bollensis.

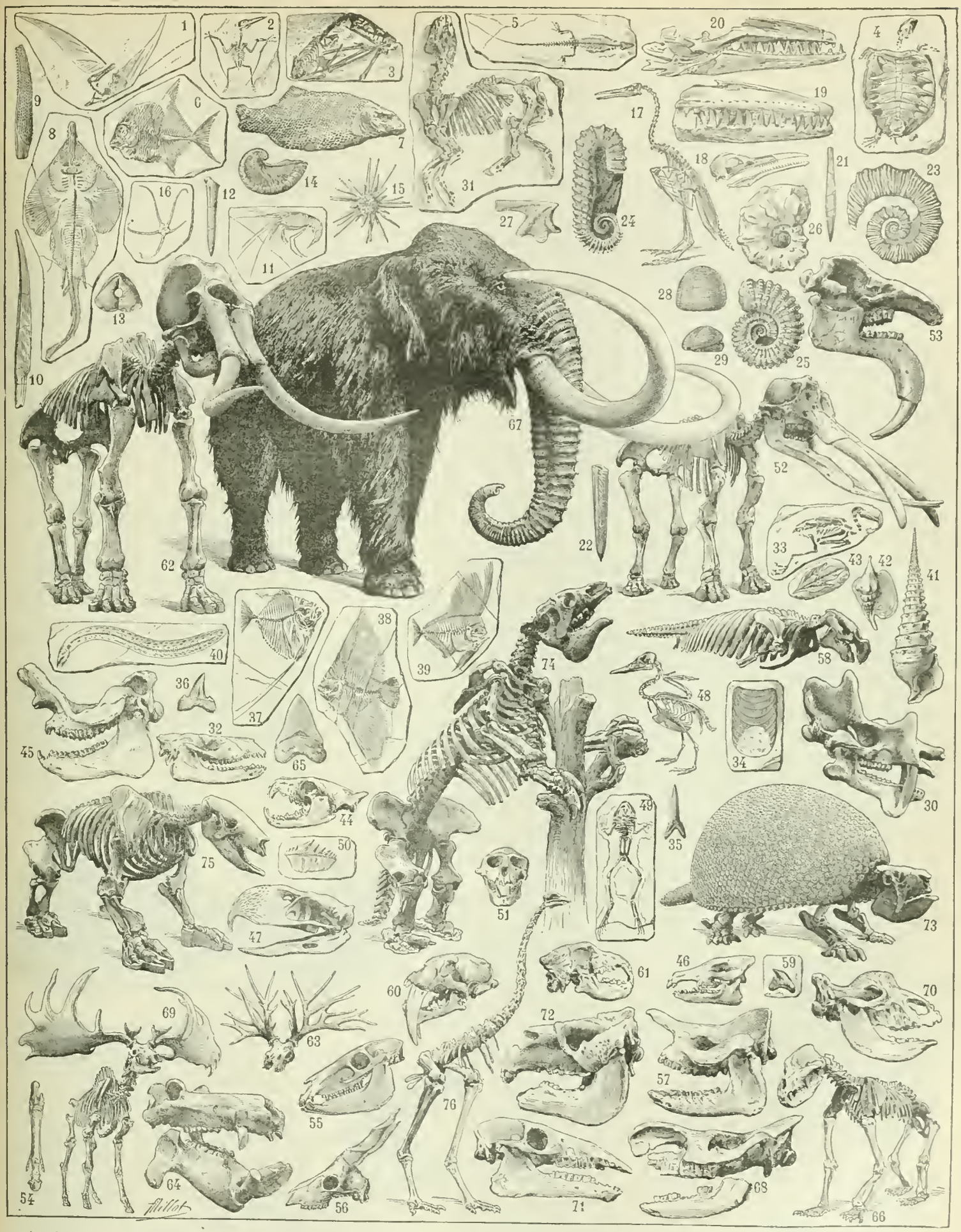

Jurassique (suite): 1. Rhamphorhynchus phyllurus; 2. Pterodactylus spectabilis; 3. Scaphognathus crassirostris; 4. Eurysternon Wagleri; 5. Sauranodon incisivus; 6. Microdon elegans; 7. Lepidotus Lennieri; 8. Rhinobatus mirabilis; 9. Asteracanthus ornatissimus; 10. Hybodus reticulatus. 11. Æger insignis; 12. Belemnites paxillosus; 13. Pygope janitor. 14. Gryphæa arcuata. 15. Pseudocidaris Durandi; 16. Ophioderma Egertoni. — *Crétacé:* 17. Hesperornis regalis; 18. Ichtyornis dispar; 19. Tetodon mausasauroides; 20. Mosasaurus giganteus; 21. Belemnites pistilliformis; 22. Belemnitella quadrata; 23. Crioceras Duvali; 24. Crioceras Matheroni; 25. Acanthoceras mammillare; 26. Prionotropis Woolgasi; 27. Perna Mulleti; 28. Ananchytes gibba; 29. Micraster turonensis. — *Eocène:* 30. Dinoceras mirabile; 31. Palæotherium magnum; 32. Anoplotherium commune; 33. Cryptornis antiquus; 34. Myliobatis sulcatus; 35. Lamna elegans; 36. Lamna obliqua; 37. Gasteronemus rhombus; 38. Platax macroptervgius; 39. Semiophorus velifer; 40. Eucheliopus tigrinus; 41. Cerithium giganteum; 42. Rostellaria Geoffroyi; 43. Sassafras primigenium. — *Oligocène:* 44. Pterodon dasyuroides; 45. Titanotherium robustum; 46. Polæochœrus typus; 47. Phororhacos longissimus; 48. Anas Blanchardi. 49. Rana aquensis; 50. Notidanus primigenius. — *Miocène:* 51. Mesopithecus Pentelici, 52. Mastodon angustidens; 53. Dinotherium giganteum; 54. Hipparion gracile; 55. Protohippus sejunctus; 56. Palæoreas Lindermayeri; 57. Rhinoceros Aurelianensis; 58. Halitherium Schinzi; 59. Galeocerdo aduncus. — *Pliocène:* 60. Machairodus nogœus; 61. Hyæna brevirostris; 62. Elephas meridionalis; 63. Cervus Sedgwicki; 64. Hippopotamus amphibius; 65. Carcharion megalodon. — *Pléistocène:* 66. Ursus spelæus; 67. Elephas primigenius; 68. Rhinoceros Merkii; 69. Cervus megaceros; 70. Elasmotherium sibiricum; 71. Macrauchenia Patagonica; 72. Toxodon Platensis; 73. Glyptodon typus; 74. Megatherium Cuvieri, 75. Scelidotherium leptocephalum; 76. Dinornis giganteus.

temps. Leur fragilité seule explique la rareté des gisements où l'on en rencontre.

Les mollusco*ïdes brachiopodes* accompagnent les fossiles les plus anciens à la base du cambrien, et certains genres de cette époque, *lingula* notamment, existent encore. L'apogée des brachiopodes s'est produite à l'époque gothlandienne.

Les *mollusques* forment le groupe le plus considérable du règne animal, ces animaux sont presque tous caractérisés par une coquille que certains terrains nous offrent dans un parfait état de conservation, mais leur origine première est difficile à dégager ; leurs ancêtres devaient être nus et ont ainsi échappé à la fossilisation. Les mollusques gastéropodes d'ifférencies existent dès la base du cambrien, la première coquille sénestre est silurienne, les premiers pulmonés sont carbonifères, les premiers siphonostomes sont triasiques. Les couches tertiaires sont extrêmement riches en gastéropodes ainsi qu'en lamellibranches ou acéphales ; ces derniers sont presque aussi anciens que les précédents ; ils sont tout à fait indiscutables dans le cambrien supérieur ; leur extension ne se manifeste que dans le silurien ; les *ostrea* apparaissent dans le muschelkalk. On suit assez facilement l'évolution des pectinidés et des mytilidés, nés au cours de l'ère primaire et encore abondants. Les céphalopodes, ammonitidés et bélemnitidés offrent des genres et des espèces nombreux, dont beaucoup sont caractéristiques de niveaux. Les ammonites descendent sans doute des goniatites ; elles atteignent leur apogée dans le jurassique. Les bélemnitidés paraissent dériver du genre dévonien *bactrites*.

L'étude des *vertébrés*, présente un intérêt particulier. Les plus anciens débris de *poissons* ont été trouvés dans les formations ordoviciennes. C'est dans le dévonien que triomphe l'ordre important des ganoïdes, dans le carbonifère celui des sélaciens. Au cours de l'ère tertiaire, ce sont les téléostéens qui dominent ; ils descendent des ganoïdes, dont on retrouve encore l'influence chez les *batraciens stégocéphales*, apparus à l'époque houillère. Les stégocéphales sont nombreux à l'époque permienne ; ils constituent la souche des labyrinthodontes triasiques. La filiation se poursuit dans la classe des *reptiles*, où les ichthyoptérigiens (ichthyosaurus), les théromorphes et les rhynchocéphales descendent nettement des batraciens stégocéphales. Il en serait peut-être de même des crocodiliens, ptérosauriens ou reptiles volants et dinosauriens (triceratops, atlantosaurus, brontosaurus, stegosaurus, iguanodon), ordres nés dans le trias. Les rhynchocéphales sont à leur tour la souche des lacertiliens (jurassique supérieur) et des ophidiens, nés dans le crétacé. Seuls, les chéloniens et sauroptérygiens (plesiosaurus) semblent isolés. Les premiers reptiles sont permiens ; ils atteignent leur apogée dans le jurassique, où leurs types, souvent de grande taille, sont différenciés, pour disparaître en grande partie dans la période crétacée.

Les *oiseaux*, qui présentent une organisation très supérieure, descendent de l'ordre des reptiles ptérosauriens, qui pouvaient s'élever dans les airs au moyen d'une membrane supportée par le cinquième doigt très développé du membre antérieur. Les dinosauriens présentent aussi des caractères intermédiaires et l'*archæopteryx* jurassique de Solenhofen est un véritable oiseau à caractères reptiliens ; c'est le plus ancien de cette classe de vertébrés. L'*hesperornis* et l'*ichthyornis* sont crétacés ; mais les oiseaux ne sont nombreux qu'à la fin de l'éocène. Le quaternaire offre de grandes espèces : *dinornis*, *æpyornis*, etc.

Nous arrivons à la classe la plus importante : celle des *mammifères*, dont les plus inférieurs, qui forment l'ordre des pantothériens (*dromatherium*, etc.), pourraient descendre indirectement des reptiles théromorphes. Leurs premiers débris se trouvent dans les formations du trias supérieur ; il en est de même des allothériens, souche des monotrèmes. Tous ces animaux prennent une certaine extension avec la fin du jurassique ; on y remarque des insectivores, des carnassiers, des herbivores et même des omnivores (*amphitherium*, etc.). Les couches crétacées sont en général pauvres en mammifères. C'est au début de l'ère tertiaire que cette classe prend une réelle importance. Les placentaires apparaissent dans les faunes de Cernay et d'Ay (Marne), mais peu spécialisés ; on y devine les souches des autres mammifères ; on y reconnaît des ongulés, peut-être des rongeurs. La faune de Puerco (Mexique) est plus riche et offre des lémuriens. Dans celle des monts Wasatch (Etats-Unis), les protothériens (pantothériens et allothériens) ont disparu, et les placentaires évoluent visiblement ; elle contient les premiers insectivores et rongeurs d'Amérique ; les ongulés se divisent, les uns dans le sens perissodactyle, les autres dans le sens artiodactyle.

C'est dans l'éocène moyen qu'apparaissent en Amérique du Nord les marsupiaux, les cétacés et les siréniens. A la fin de l'eocène, et durant l'époque oligocène, l'abondance des mammifères est évidente. Les phosphorites du Quercy révèlent la présence des édentés, l'apparition des premiers rhinocéridés *aceratherium* et l'importance des autres ongulés. Dans le gisement aquitanien de Saint-Gérand-le-Puy (Allier), on remarque l'apparition du premier félidé (*præfelis*), du genre *rhinoceros*, et d'autres genres actuels. En Amérique, les couches de White river, également aquitaniennes, marquent l'extinction des amblypodes et la présence de perissodactyles gigantesques (*titanotherium*, *aceratherium*), l'apparition en ce pays des carnivores (*amphicyon*, *cynodon*) et l'évolution des équidés. Avec le système miocène apparaissent les beaux gisements helvétiens de Sansan et de Simorre (Gers), dans lesquels se manifestent des cervidés, équidés, rhinocéridés, cervidés, antilopidés, puis proboscidiens (*mastodon*, *dinotherium*) et singes. Plus tard, la brèche ossifère du Mont-Luberon et la faune si riche de Pikermi (Grèce) marquent l'apparition des genres *lynx* et *felis*, puis *hipparion* (ancêtre du cheval), *sus* (cochon), *helladotherium* (girafe) et d'un singe voisin des macaques : *mesopithecus Pentelici*. Dans le pliocène, l'ensemble des mammifères se rapproche de la faune actuelle. Les genres les plus intéressants sont *equus* (cheval), apparu en Amérique à la fin du miocène, un très curieux édenté : *glyptodon* ; il faut noter la persistance des mastodontes, l'apparition des éléphants (*elephas meridionalis*), etc. ; cette faune passe insensiblement à la faune quaternaire caractérisée par des genres vivants mais dans laquelle il faut distinguer aussi d'intéressantes espèces disparues : *elephas antiquus*, *rhinoceros Merckii*, *bos primigenius*, *ursus spelæus*, *hyæna spelæa*, *machærodus latidens*, *hippopotamus major*, puis *elephas primigenius* (mammouth), *megatherium Cuvieri*, *cervus megaceros*, etc.

— *Paléontologie végétale* ou *paléobotanique*. Les premiers travaux importants de botanique fossile sont dus à Brongniart. Grand'Eury, Renault, Zeiller, de Saporta ont brillamment complété son œuvre. Les végétaux disparus présentent d'ailleurs souvent, malgré leur minéralisation complète, une si extraordinaire conservation de leur anatomie, que l'étude a pu être poussée plus loin que celle des organismes animaux.

Les plantes fossiles les plus anciennes sont des équisétacées (*psilophyton*, *annularia*, *sphenophyllum*), du gothlandien des Etats-Unis. Le monde végétal est beaucoup plus riche dans le système dévonien, où l'on a recueilli des fougères, lycopodinées, cordaïtes. Dans la période carbonifère, les cryptogames vasculaires et les gymnospermes contribuent, par leur accumulation dans les estuaires, à la formation des dépôts de houille. Les gymnospermes se multiplient avec les temps permiens ; mais le système triasique marque l'extinction de presque toute la flore carbonifère ainsi que la prépondérance des fougères et des gymnospermes. La flore jurassique s'enrichit : cycadées et conifères prennent une grande importance ; les angiospermes (monocotylédones) apparaissent dans le kimeridgien.

Les végétaux du système crétacé présentent un caractère de transition ; la flore offre des types plus élevés et en particulier un grand nombre d'angiospermes, y compris des dicotylédones. Ces végétaux vont remplacer peu à peu, en Europe, les cryptogames vasculaires ; palmiers, pandanées, bambous, d'une part ; peupliers, hêtres, magnolias, platanes, saules, etc., sont relativement abondants. Avec l'éocène apparaissent des chênes, lauriers, vigne, etc. Dans les couches oligocènes se rencontrent des débris de chênes, acacias, érables, etc. Enfin, la flore miocène très riche, est caractérisée par l'expansion des arbres à feuilles caduques et la diminution des palmiers ; la température est sensiblement modifiée et les saisons sont nettement indiquées. Avec les temps pliocènes se manifeste l'extinction des palmiers en France ; mais les bambous se maintiennent dans le Centre. Pendant la période quaternaire s'établit la flore actuelle.

— Bibliogr. : A. Gaudry, *les Enchaînements du monde animal* ; Karl A. Zittel, *Traité de paléontologie* (paléozoologie) ; Hœrnes, *Manuel de paléontologie*, traduit par L. Dollo (1886) ; Félix Bernard, *Eléments de paléontologie* (1895) ; B. Renault, *Cours de botanique fossile* (1881) ; de Saporta et A. Marion, *Evolution du règne végétal* ; W. Schimper, *Traité de paléontologie végétale*.

PALÉONTOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui appartient ou qui se rapporte à la paléontologie : *Études* PALÉONTOLOGIQUES.

PALÉONTOLOGISTE (*jisst'*) n. m. Hist. nat. Celui qui s'occupe de l'étude de la paléontologie. ‖ On dit aussi PALÉONTOLOGUE.

PALÉOPÈTRE (du préf. *paléo*, et du gr. *pétra*, pierre) n. f. Pétrosilex de formation ancienne.

PALÉOPHIS (*fiss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens, fossiles dans le tertiaire d'Europe. (Les paléophis étaient de grands serpents apparentés aux pythons actuels, dont certains atteignaient une taille gigantesque, comme le *palæophis giganteus*, des sables marins inférieurs de Guise [Oise].)

PALÉOPHYLLE n. m. Géol. Genre de madrépores, de la famille des diaphragmatophoridés, qui constituent de profondes assises dans les calcaires du Canada et des Etats-Unis.

PALÉOPHYTIQUE (*tik'* — du préf. *paléo*, et du gr. *phuton*, plante) adj. Géol. Caractérisé par la présence ou l'empreinte de plantes fossiles : *Terrain houiller* PALÉOPHYTIQUE.

PALÉOPHYTOGRAPHE (du préf. *paléo* ; du gr. *phuton*, plante, et *graphein*, décrire) n. m. Savant qui décrit les végétaux fossiles.

PALÉOPHYTOGRAPHIE (*fi* — rad. *paléophytographe*) n. f. Description des végétaux fossiles.

PALÉOPHYTOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Bot. Qui appartient ou qui se rapporte à la paléophytographie : *Essais* PALÉOPHYTOGRAPHIQUES.

PALÉOPHYTOLOGIE (*jî* — du préf. *paléo* ; du gr. *phuton*, plante, et *logos*, discours) n. f. Partie des sciences naturelles qui traite de la connaissance des végétaux fossiles.

PALÉOPHYTOLOGIQUE (*jik'*) adj. Bot. Qui appartient ou qui se rapporte à la paléophytologie : *Études* PALÉOPHYTOLOGIQUES.

PALÉOPHYTOLOGISTE (*jisst'*) n. m. Bot. Celui qui s'occupe de l'étude de la paléophytologie. (Peu us.)

PALÉOPITHÈQUE (*tèk'* — du préf. *paléo*, et du gr. *pithêkos*, singe) n. m. Genre de singes anthropoïdes, voisins des chimpanzés actuels, fossiles dans le tertiaire de l'Inde.

PALÉORNIS (*niss*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, type de la tribu des *paléornithinés*, propres aux régions chaudes de l'ancien monde.


Paléornis

— Encycl. Les *paléornis* sont de jolies perruches vertes, à queue longue et pointue, à face variée de rose et de gris, à cou cerclé de noir, que l'on nomme vulgairement *perruches à collier*. L'une des plus communes, chez les oiseleurs, est l'espèce africaine *palæornis docilis*, avec le *palæornis torquato*, de l'Inde. D'autres habitent les Mascareignes (*palæornis eques*), Java et Bornéo (*palæornis Alexandri*, etc.

PALÉORNITHINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux grimpeurs, de la famille des psittacidés, comprenant les *paléornis*, *psittacules*, *psittinus*, etc. — *Un* PALÉORNITHINÉ.

PALÉOTHÉRIEN, ENNE (*ri-in, èn'*) adj. Géol. Qui renferme des débris de paléothériums.

PALÉOTHÉRIUM (*om'*) n. m. Genre de mammifères pachydermes, fossiles dans le tertiaire éocène d'Europe.




Paléothérium magnum : 1. Tête fossile ; 2. Reconstitution par Cuvier.

— Encycl. Les *paléothériums* étaient des animaux assez lourds, puissants, apparentés aux rhinocéros, dont certains possédaient la taille (*palæotherium magnum*, éocène français) ; ils ressemblaient aussi aux tapirs, dont ils avaient le nez prolongé en trompe.

PALÉOTHERMAL, ALE, AUX (du préf. *paléo*, et de *thermal*) adj. Qui est dans les conditions climatériques des premiers âges géologiques où la température était à peu près uniforme à la surface du globe : *Climat* PALÉOTHERMAL.

PALÉOTROPE n. m. Genre d'oursins spatangoïdes, de la famille des ananchytidés, comprenant des formes des mers chaudes et caractérisées par leurs ambulacres non pétaloïdes et la présence d'une lasciole subanale.

PALÉOTROPICAL, ALE, AUX (du préf. *paléo*, et de *tropical*) adj. Qui se rapporte aux régions tropicales de l'ancien monde : *La faune* PALÉOTROPICALE.

PALÉOVOLCANIQUE (du préf. *paléo*, et de *volcanique*) adj. Se dit des éruptions d'âge primaire.

PALÉOZOÏQUE (*ik'* — du préf. *paléo*, et du gr. *zoon*, animal) adj. Qui se rapporte à la période géologique à laquelle remontent les plus anciens fossiles.

PALÉOZOOLOGIE (du préf. *paléo*, et de *zoologie*) n. f. Partie de la paléontologie, ayant pour objet l'étude des animaux fossiles.

PALÉOZOOLOGIQUE (*jik'*) adj. Hist. nat. Qui se rapporte à la paléozoologie : *Études* PALÉOZOOLOGIQUES.

PALÉOZOOLOGISTE (*jisst'*) n. m. Hist. nat. Celui qui s'occupe de l'étude de la paléozoologie.

Paléphate, poète mythique grec, qu'on faisait naître à Athènes. Suidas le considérait comme antérieur à Homère, et lui attribuait une *Cosmopée* ou *Création du monde* en cinq mille vers, et d'autres poèmes cosmogoniques ou théogoniques : *les Propos et Discours d'Aphrodite et d'Eros*, *la Naissance d'Apollon et d'Artémis*, *la Lutte d'Athéné et de Poséidon*.

Paléphate d'Abydos, historien grec (IVe s. av. J.-C.). Il était ami d'Aristote. Il composa divers ouvrages d'histoire locale, des *Cypriaca*, des *Deliaca*, des *Attika*, des *Arabica*, aujourd'hui perdues.

Paléphate, grammairien grec, né à Paros ou à Priène, qui paraît avoir vécu aux temps de l'empire romain. Il était l'auteur d'un manuel de mythologie, intitulé *Mythologie* ou *Sur les choses incroyables*, où il essayait de donner une interprétation allégorique des mythes. Cet ouvrage nous est parvenu, mais mutilé et interpolé.

Palerme (*Panormus* des Romains, *Palermo* en ital.) ville du roy. d'Italie (Sicile), ch.-l. de prov., sur la côte septentrionale de l'île, au pied du mont Pellegrino, au fond du *golfe de Palerme*, et dans une superbe plaine, la *Conca d'Oro* ; 310,352 hab. (*Palermitains, aines.*) Archevêché, cour de cassation, université fondée en 1805, belle bibliothèque municipale, jardin botanique, observatoire. Industrie assez active : arsenal, constructions navales, soieries, cotonnades, lainages, verreries, etc.


Cathédrale de Palerme.

Nombreux monuments : des antiquités romaines (thermes, théâtres) ; des palais d'architecture sarrasine ; enfin, surtout, la cathédrale, fondée au XIIe siècle par les rois normands, dont il reste la crypte, massive et sobre, recouverte par des constructions du XIVe et du XVe siècle, mal restaurée en 1801. Tombeaux des rois de Sicile, mosaïques très curieuses, beaux tableaux. Les remparts de la ville ont été remplacés par de belles promenades.


Armes de Palerme.

— Hist. Palerme, fondée par les Phéniciens, passa aux Carthaginois, fut prise par les Romains pendant la première guerre punique, par les Vandales en 440 apr. J.-C., par Bélisaire en 538. Les Sarrasins s'y établirent en 830, puis les Normands de Robert Guiscard en 1072, les Allemands en 1191 ; Frédéric II y tint sa cour. Elle appartint aux rois angevins des Deux-Siciles, mais le signal de la révolte y fut donné

PALESTINE

Nouveau Larousse illustré


Environs de
JÉRUSALEM
Échelle 1 600 000
Échelle 1 1.200.000
Chemins de fer
Routes
Régions au dessous du niveau de la Méditerranée
" au dessus
MER MÉDITERRANÉE
Région inexplorée
Plaine de Saron
Plaines de Séphéla
Plaine de Philistins
Plaine de Moab
Plaine de Jéricho
Plaine de Bahr Lout
Plaine de Tibériade
Plaine de Houleh
Plaine de Esdrelon
Plaine de Akkar
Plaine de Bekaa
Plaine de Hamâd (Steppe)
Haouran
Djebel Haouran
Djebel Adjlun
Djebel Moabi
Djebel Kérak
Mont Liban
Anti-Liban
Djebel ech Cheikh
Djebel Ed Drouz
Djebel Ed Ledjah
Djebel Es Safa
Djebel Ed Dahi
Djebel Ed Doumeir
Djebel Ed Dahr
Djebel Ed Dib
Djebel Ed Dhaher
Djebel Ed Dhaheriyeh
Djebel Ed Dhaheriyeh
Djebel Ed Dhaheriyeh

lors des Vêpres siciliennes de 1283. En 1676, Vivonne incendia, dans son port, la flotte hollandaise. Le roi bourbon des Deux-Siciles, Ferdinand IV, chassé de Naples par les Français, y résida pendant l'Empire. C'est de cette ville que partit, par deux fois, la révolution contre les Bourbons : en 1848, puis en 1860, lorsque Garibaldi s'en empara à la tête des « Mille ».

— La *province de Palerme* a 5.047 kilom. carr., 785.016 h. Sol accidenté, climat assez chaud, desséché par le sirocco. La province est surtout agricole, et produit d'excellents vins muscats et malvoisies, vin de Zucco. On y exploite le fer, le soufre, les marbres et l'albâtre. Pêche active; thon, éponges, corail.

PALERON n. m. Partie plate et charnue, qui avoisine l'omoplate de certains animaux : *Le* PALERON *d'un cheval.* Chez les bouchers, Partie d'un bœuf ou d'un porc située dans la région supérieure et postérieure de l'épaule.

PALES, antique divinité italique, qui présidait spécialement aux troupeaux et aux bergeries. Elle avait sur le Palatin un temple où un flamine spécial. On célébrait sa fête le 21 avril. Les poètes l'ont quelquefois confondue avec Cybèle ou avec Cérès.

PALES (*lèss*, n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, de la tribu des eumolpines, comprenant une seule espèce, propre à l'Europe orientale.

PALÈS (n. mythol. n. f. Planète télescopique, n° 49, découverte en 1857, par Goldschmidt.

PALESTE (*lesst'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des cucujidés, propres à l'Amérique tropicale. L'espèce type est le *palestes Freyersi*, du Brésil.)

PALESTIN, INE (*lèss* ou **PALESTINIEN, ENNE** (*lèss, ni-in, èn'*), personne née en Palestine ou qui habite ce pays. — *Les* PALESTINS ou PALESTINIENS.

— Adjectiv. Qui se rapporte à la Palestine ou à ses habitants : *Les lacs* PALESTINS ou PALESTINIENS.

— n. f. Typogr. Caractère d'imprimerie dont le corps est de 24 points. (Vx.)

PALESTINE, région historique de la Turquie d'Asie (Syrie). Elle comprend la province d'El Kouds (Jérusalem), le sandjak d'Akka ou Saint-Jean d'Acre (prov. de Beyrout) et une partie du sandjak de l'Hauran (prov. de Damas). On la borne, au N., à l'embouchure du Nahr-el Leitani, sur la Méditerranée, et au djebel eich-Cheikh (Grand Hermon, dans l'Anti-Liban); au S., à l'embouchure de l'ouadi el Arich et à celle, sur la côte est de la mer Morte, de l'Oued el Modjib (Arnon); à l'E., elle renferme le bassin du Cheriat-el Mandour (Yarmouk), qui la prolonge jusqu'au djebel Haouran. Superf. évaluée à 25.121 kilom. carr., pop., à 650.000 hab. Célèbre pour avoir été le berceau du mosaïsme et du christianisme et pour renfermer Jérusalem. On distingue, d'O. en E. : 1° la côte de la mer Méditerranée; 2° les montagnes de Galilée, de Samarie et de Judée; 3° le Ghor ou vallée profonde du Jourdain et de la mer Morte; 4° le plateau oriental.

1° La côte (264 kilom.) : plaine de Sour (Tyr), le Raz en-Nakoura, le port de Saint-Jean d'Acre, avec sa large plaine qu'arrose le Nahr el-Moukatta (Kison) et sa baie largement ouverte, sur laquelle se trouve le port de Caïfa, et que termine, au S., le Raz el-Keroum (550 m., formé par le djebel Mar-Elias ou mont Carmel); la longue et large plaine de Saron : port de Kaisareh (Césarée), embouchures du Nahr-Abou-Zaboura, Nahr-Falaïk, Nahr-el Aoudjé, port de Jaffa (Joppé; vaste plaine de Séphéla, avec l'embouchure du Nahr-Roubine et Askalân (Ascalon); Ghazzeh (Gaza), derrière la dune côtière qui borde depuis Kaisarieh le littoral rectiligne; El-Arich, au confluent de l'oued du même nom.

2° Les montagnes : en Galilée, des hauteurs confuses (djebel Djermak, 1.220 m.; djebel Zeboud, 1.111 m.; mont Thabor, 580 m.) couvrent l'Ouest et le Centre; dans l'Est, la chaîne du djebel Safed domine le cours supérieur du Jourdain; dans le Sud, la fertile plaine d'Esdrelon occupe la vallée du Nahr-el Mouatta. Dans la Samarie et la Judée, tandis que dans l'Est un escarpement continu domine la dépression médiane, c'est, dans le Centre et l'Est, un plateau qui s'incline vers la mer; le dominent la chaîne du djebel Mar-Elias, le Merdj el-Garak, le Nebi Rayazel, le Nebi Samyil, le mont des Oliviers, le Dhor es-Salah.

3° La dépression médiane, orientée du N. au S. : le Nahr-Hasbani, né dans le Grand-Hermon (2.860 m.), prend, après la traversée du Bahr-el-Houlé (lac Mérom), le nom de Cheriat-el Kebir Jourdain), traverse le Bahr-Tabariyeh (lac de Tibériade), reçoit de nombreux oueds et, à gauche, les rivières importantes du Cheriat-el-Mandour et de l'ouad Zerka, puis se jette dans la mer Morte (Yarmouk).

4° Le plateau oriental : c'est la bordure du Hamad ou steppe syrienne, d'une altitude moyenne de 600 mètres, il est dominé par des chaînes de 800 à 1.000 mètres d'altitude.

Le climat, plus doux sur la côte, torride dans la dépression médiane, est partout très variable. Productions naturelles : figuiers, grenadiers, orangers et citronniers, oliviers, fèves et lentilles, vignes (Syrie, environs de Jérusalem, etc.), froment, orge, riz autour du lac Mérom, millet. Colonies agricoles israélites et allemandes. La population se compose, dans les villages et leurs environs, de Syro-Arabes, ailleurs Bédouins nomades. L'industrie est à peu près nulle : Jérusalem fabrique des souvenirs pieux, Hébron, des bracelets et quelques cotonnades; les dépôts de sel de la mer Morte sont peu exploités.

— *Histoire.* Divisée par les Hébreux en douze tribus : Azer, Nephthali, Zabulon, Issachar, Manassé, Ephraïm, Dan, Benjamin, Juda, Siméon, à l'O. du Jourdain; Gad et Ruben, à l'E.; puis en deux royaumes : Juda et Israël, puis en quatre provinces : Galilée, Samarie, Judée, Pérée, la Palestine comprend, de plus, l'ancien pays des Philistins Chananéens et l'ancienne Phénicie méridionale. Réunie à l'empire romain en 6 31 apr. J. C., elle devint turque en 1517, ce pays fut cédé à l'Égypte par la convention de Kontaïeh, en 1833, et rendu à la Turquie par le traité de Londres, en 1840. V. HÉBREUX, JUIF, PHILISTIN, etc.

PALESTINE, bourg des États-Unis (Texas), ch. l. du comté d'Anderson, entre les rivières Trinity et Neches; 7.000 hab.

PALESTRE (*lèsstr'* — du gr. *palaistra*; de *palê*, lutte n. f. Antiq. gr. Lieu public où l'on s'exerçait à la lutte. ‖ Partie d'un gymnase, réservée aux exercices de lutte. ‖ Art de la lutte; gymnastique. ‖ Ecole d'éloquence.

— ENCYCL. La *palestre* pouvait être annexée à un gymnase ou former un établissement indépendant. Elle comprenait des emplacements pour la lutte, avec des chambres spéciales pour s'oindre d'huile et se baigner. Telle est la disposition de la palestre d'Olympie, annexée au grand gymnase.

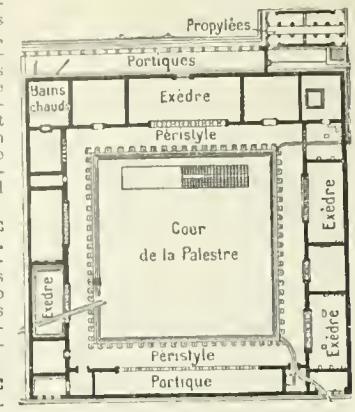

Palestre du gymnase d'Olympie.

PALESTRE ou **PALŒSTRA**. Myth. gr. Fille d'Hermès ou d'Hérakles, qui, suivant une légende, inventa l'art de la lutte et lui donna son nom.

PALESTRINA, ville d'Italie (prov. de Rome); 6.158 hab. L'église Sainte-Rosalie contient un groupe de la Pieta, attribué à Michel-Ange; célèbre palais Barberini. C'est l'antique *Præneste*. Détruite à plusieurs reprises, par Sylla, qui y construisit ensuite un magnifique temple de la Fortune, par Boniface VIII, enfin par un tremblement de terre en 1824, elle a de nombreux restes de son antique splendeur : des mosaïques, des murs cyclopéens, une villa d'Adrien. Patrie du musicien Pierluigi da Palestrina.

PALESTRINA (Giovanni PIERLUIGI, dit **da**), compositeur italien, né à Palestrina en 1524, mort à Rome en 1594. On sait peu de chose sur sa vie. S'étant rendu à Rome vers 1540, il fut élève du compositeur français Claude Goudimel. Dès 1551, il était nommé maître de la chapelle Giulia, et c'est trois ans après qu'il publiait le premier recueil de ses Messes à quatre et cinq voix. Ce recueil, dédié par lui au pape Jules III, lui valut d'être admis parmi les chantres de la chapelle pontificale. Malheureusement, Paul IV exclut de la chapelle trois chantres qui étaient mariés, et parmi eux Palestrina. Ce dernier devint, en 1555, maître de chapelle de Saint-Jean de Latran, qu'il quitta en 1561 pour remplir les mêmes fonctions à Sainte-Marie-Majeure. C'est l'époque de quelques-unes de ses plus belles compositions; entre autres, ses admirables *Improperia* de l'office de la semaine sainte.


Palestrina.

Le concile de Trente ayant exprimé un blâme énergique contre les coutumes dissolvantes qui s'étaient établies dans la composition de la musique religieuse, une commission de cardinaux fut nommée par le pape Pie IV pour s'occuper d'une réforme possible. On invita Palestrina à composer une messe qui pût concilier la majesté du service divin et les exigences de l'art. Si cette messe atteignant le but proposé, la musique serait conservée à l'église; dans le cas contraire, elle en disparaîtrait pour laisser la place au seul plain-chant. Palestrina écrivit trois messes à six voix, dont la troisième surtout, celle connue sous le nom de *Messe du pape Marcel*, excita l'admiration générale. Grâce à Palestrina, la musique continua de régner à l'église. Pie IV le nomma compositeur de la chapelle pontificale (1565). En 1571, Palestrina devint maître de cette chapelle, en même temps que directeur de la musique de l'Oratoire.

Palestrina fut le créateur du seul genre de musique d'église qui soit conforme à son objet. Son œuvre immense comprend 93 Messes à 4, 5, 6 et 8 voix; 139 motets à 4, 5, 6, 7, 8 et 12 voix; des Lamentations, des Offertoires, des *Magnificat*, des Psaumes de vêpres, des hymnes, 2 recueils de *Madrigali spirituali*, etc.

PALESTRION, personnage du théâtre de Plaute, dans le *Soldat fanfaron*. C'est un esclave rusé, ancêtre des Scapins et des Frontins. Pour faire avoir à son maître Pleusidе une courtisane que possède le soldat jaloux, il déguise en femme honnête une courtisane, fait si bien que le soldat s'en éprend et abandonne sa première maîtresse.

PALESTRIQUE (*lèss-trik'*) adj. Qui a rapport à la palestre : *Le genre* PALESTRIQUE.

— n. f. L'art des exercices de la palestre.

PALESTRITE (*lèss*) n. Antiq. Jeune homme ou jeune fille qui se livrait aux exercices de la palestre. ‖ A l'époque romaine, Maître de palestre ou de gymnastique.

PALESTRO, comm. d'Italie (Lombardie (prov. de Pavie); 3.100 hab. Le 31 mai 1859, victoire des Franco-Piémontais sur les Autrichiens, célèbre par la belle charge à la baïonnette du 3e zouaves français (colonel de Chabron) sur les batteries autrichiennes, protégées par la berge du canal Scotti, et par la bravoure de Victor-Emmanuel II, à qui les soldats français décernèrent les galons de caporal des zouaves.

PALESTRO, village d'Algérie, départ., arrond. et à 77 kilom. d'Alger, à l'entrée de la Kabylie, au-dessus de l'Isser, ch. l. d'une commune de plein exercice de 4.548 hab. et d'une commune mixte de 41.628 hab. Ch. de f. d'Alger à Constantine. Pendant l'insurrection de 1871, les colons de Palestro furent massacrés par les indigènes.

PALESTROPHYLAX (*lèss, fi'lakss* — du gr. *palaistra*, palestre, et *phulax*, gardien) n. m. Antiq. gr. Directeur ou gardien d'une palestre.

PALET (*lè* — de *pale* ou *pelle* n. m. Jeux. Pierre plate et ronde ou morceau de métal de même forme, que l'on s'exerce à jeter aussi près que possible d'un but convenu. ‖ Jeu auquel on se livre avec le même objet : *Jouer au* PALET ou *aux* PALETS.

— Arg. Pièce de cinq francs en argent.

— Antiq. Disque très lourd, que les anciens s'exerçaient à jeter le plus loin possible.

— Pêch. Outil en forme de bêche, dont on se sert dans certaines pêches. ‖ Filet que les pêcheurs du Languedoc

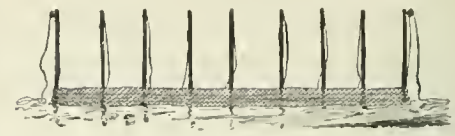
Palet abattu (pêch.).

enfoncent en partie dans le sable. ‖ Nom des pieux enfoncés dans le sable et qui supportent les câblières retenant ces filets. (On écrit aussi PALLET.)

— ENCYCL. Jeux. Le jeu du *palet* ou du *disque* est fort ancien. (V. DISQUE.) Il s'est transmis jusqu'à nous, avec quelques modifications, et a pris le nom de jeu du palet. On le jouait autrefois en France à l'aide de deux briques, dont une servait de but, et dont les joueurs cherchaient à s'approcher le plus possible avec leurs palets; l'autre était chargée des enjeux. Le jeu de bouchon n'est qu'une variante du jeu de palet. Le palet proprement dit se joue tantôt sur le sol, comme se joue le bouchon, tantôt sur une longue table. Dans les deux cas, la victoire appartient à celui qui lance son palet le plus près du but.

— Pêch. Les pêcheurs au *palet* choisissent une petite anse, autour de laquelle ils plantent, de deux en deux brasses, des perches de 3 mètres de haut environ. Ces perches, disposées en demi-cercle, sur un espace de 500 brasses, soutiennent des rets que l'on y place lorsque la mer est basse. Ces rets ne sont ni plombés, ni flottés, ni pierrés; le bas en est arrêté au moyen de petits crochets de bois d'environ deux pieds de long, et l'on abat les filets sur le sable. A marée haute, quand on suppose qu'il est entré du poisson dans l'anse, on relève les filets cachés, et le poisson se trouve enfermé; on le recueille à la marée basse. Cette pêche se pratique principalement aux environs d'Arcachon.

PALÉTATION (*si-on*) n. f. Méd. Ancien nom du massage pratiqué avec une palette.

PALETER (de *palette*. — Double le *t* devant une syllabe muette : *Je palette, Il palettera*) v. a. Méd. anc. Masser avec une palette.

— Pêch. Syn. de PALETTER.

— v. n. Jeux. Faire glisser le palet sur le sol.

PALETOQUE (*tok'*) n. m. Espèce de sarrau des marins. (On dit aussi PALETOT, sur les côtes de Normandie.) : Capote sans manches, que portent les Espagnols. ‖ Sayon que portaient jadis les paysans.



Paletots : 1. D'automobiliste; 2. De dame; 3. D'homme.

PALETOT (*to* — du holl. *paltrok*, formé de *pals*, palais, et de *rok*, robe, habit [proprem. « *robe de palais* »]) n. m. Vêtement à poches extérieures sur les côtés, que les hommes et les femmes portent par dessus les autres habits : PALETOT *de drap, de fourrure.* ‖ *Paletot sac*, Paletot non ajusté à la taille.

— Archéol. A été employé comme syn. de PALETOQUE.

— Pop. *Paletot de sapin*. Cercueil.

— Hortic. Variété de tulipe panachée.

PALETTE (*lèt'* — rad. *palè*) n. f. Instrument large, aplati, ordinairement en bois et servant à divers usages.

— *Palette de maître d'école*. Palette employée autrefois pour punir les enfants en les frappant dans la main.

— Pop. Dent. ‖ Main. ‖ Guitare.

Anat. Nom vulgaire de l'omoplate, de l'appendice xyphoïde et de la rotule. ‖ Nom vulgaire des deux incisives plates, larges et carrées, qui occupent le centre de la mâchoire supérieure.

— Archéol. Trousse-quin de la selle d'armes retroussé

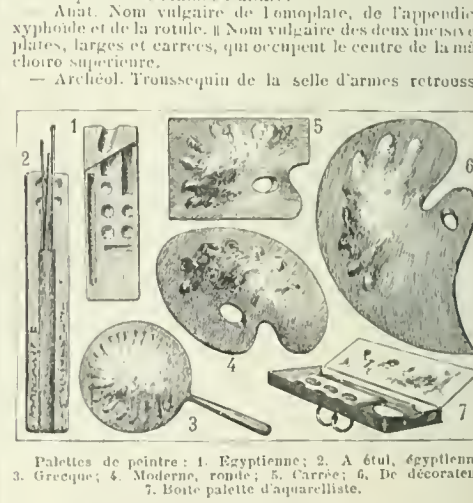

Palettes de peintre : 1. Egyptienne; 2. A étui, égyptienne 3. Grecque; 4. Moderne, ronde; 5. Carrée; 6. De décorateur 7. Boîte palette d'aquarelliste.

en arrière, et qu'on appelait aussi PALETTE D'ARÇON. ‖ Bougeoir plat, à long manche, appelé aussi CUILLER, PLAQUE et PLATINE. (Cet instrument est encore en usage

parmi les sommeliers. Il servait aussi jadis à brûler des parfums.) ‖ Petite cuiller en forme de pelle, servant à servir ou à prendre des confitures.

— Bot. *Palette à dard*, Champignon de la famille des agaricinées, vénéneux, assez commun dans le centre et le nord de la France. ‖ Haricot vert, dans le Médoc.

— Chir. *Palette à pansement*, Planchette mince, découpée, servant dans certains cas à soutenir une partie malade. ‖ *Palette de Cabanis*, Instrument formé de deux plaques d'argent, trouées, accolées, mobiles l'une sur l'autre, et qui est employée dans l'opération de la fistule lacrymale.

— Jeux. Morceau de bois mince et plat, emmanché en forme de raquette, pour renvoyer la balle.

— Mar. Aube d'une roue de bateau à vapeur. ‖ *Palettes brisées*, Palottes formées de plusieurs pièces espacées.

— Milit. *Palette d'exercice*, Petit disque en métal noirci, fixé à l'extrémité d'une tige et percé au centre d'un trou pour laisser passer la pointe d'un crayon. ‖ *Palette de marqueur*, Disque noir, en tôle, de 0m,25 de diamètre, dont, au tir à la cible, les marqueurs se servent pour indiquer au tireur le point atteint par sa balle, en même temps qu'ils bouchent ce trou au moyen d'un tampon fixé à la hampe même qui porte la palette. ‖ *Palette de selle*, Sorte de prolongement du troussequin destiné à soutenir le manteau roulé fixé à l'arrière de la selle.


Palette de marqueur.

— Musiq. Ancien nom des touches de la gamme naturelle, dans l'orgue et le clavecin.

— Pêch. Partie aplatie, située à l'extrémité de la hampe d'un hameçon.

— Peint. Plaque de bois, de porcelaine ou de faïence, carrée ou ovale, percée sur un des côtés d'un trou dans lequel on passe le pouce, et sur laquelle les peintres disposent et mêlent leurs couleurs. ‖ Par ext. Coloris : *La* PALETTE *de Rubens.* — Fig. Eclat du stylo : *La* PALETTE *d'un écrivain.* ‖ *Faire sa palette, Charger sa palette*, Disposer des couleurs dans l'ordre et à la place que l'on juge convenables pour obtenir les mélanges dont on aura besoin. ‖ *Sentir la palette*, Avoir quelque chose de cru, en parlant des couleurs, parce que sur la palette les couleurs sont posées pures.

— Techn. Planchette fixée à la circonférence d'une roue hydraulique, et sur laquelle vient frapper l'eau. ‖ Saillie en forme d'aile de la pièce d'échappement, sur laquelle frappent les dents de la roue de rencontre d'une montre. ‖ Outil dont le doreur se sert pour saisir et poser les feuilles d'or et qui est une sorte de pinceau plat. ‖ Instrument de cuivre gravé avec lequel le relieur repousse, sur le dos des livres, les filets ou ornements. ‖ Instrument de bois avec lequel le potier forme, bat et arrondit son ouvrage. ‖ Plaque de bois avec laquelle l'ouvrier en fer et le marbrier maintiennent la tête du foret. ‖ Douve emmanchée pour mélanger le ciment et la terre glaise que l'on emploie dans la construction des fours. ‖ Sorte de louchet avec lequel on remue la terre de pipe détrempée. ‖ Plaque de fer munie d'un manche, avec laquelle les verriers façonnent leurs ouvrages. ‖ Petite pelle de fer dont le forgeron se sert pour ramoner le combustible dans le foyer. ‖ Petite pelle de bois, avec laquelle on ramasse la poudre dans les poudrières. ‖ Dans l'appareil télégraphique Morse, Pièce de cuivre qui fait corps avec l'armature de l'électro-aimant.

— Zool. Se dit de tout organe locomoteur élargi et aplati, des rames des annélides, des articles tarsaux des insectes, etc. ‖ Chacune des cavités des pattes postérieures de l'abeille, où cet insecte empile la cire qu'il récolte. ‖ *Palette tarsale*, Ensemble des articles d'un tarse quand ils sont dilatés. (La plupart des mâles des coléoptères carnassiers présentent à leurs pattes antérieures la palette tarsale; c'est pourquoi les anciens auteurs les appelaient *palettimanes*.)

PALETTE (*lèt'* — pour *paelette;* de *paele*, anc. forme de *poêle*) n. f. Chir. anc. Vase qui servait à recueillir et à mesurer le sang de la saignée. ‖ Saignée de quatre onces.

PALETTER (*lè-té*) v. a. Aplatir l'extrémité de la hampe de l'hameçon, pour la transformer en palette.

PALÉTUVIER (*vi-é*) n. m. Nom vulgaire de diverses plantes habitant le bord des eaux dans les régions tropicales et appartenant aux genres *avicennia, brugniera, rhizophora*. (L'écorce de *paléturier* ou manglier noir est riche en tanin, et employée parfois comme astringente dans la dysentorie, la leucorrhée.) V. RHIZOPHORA.

PÂLEUR (du lat. *palor*) n. m. Etat de ce qui est pâle : *Dans l'effroi, le visage devient d'une grande* PÂLEUR.

— Par ext. Lueur faible, blafarde : *La* PÂLEUR *de la lune.*

PÂLEUR (la) [*Pallor*], divinité romaine, qui figurait à côté du dieu Mars. Tullus Hostilius, voyant fuir ses troupes, lui voua un temple. Ses prêtres, appelés *pallorii*, lui sacrifiaient une brebis et un chien.

PALEYEUR ou **PALLEYEUR** (*pa-lè-i-eur'* — rad. *pale*, qui se disait autref. au lieu de *pelle*) n. m. Nom qu'on donnait aux employés des greniers à sel chargés de mesurer le sel.

PALFER (*fèr'* — de *pal*, et *fer*) n. m. Levier de fer en usage dans les mines, les carrières, les chantiers de pierres.

PALFFY (Albert), romancier hongrois, né à Gyula en 1820, mort à Budapest en 1897. Il débuta, en 1846, avec *le Millionnaire magyar* et *le Livre noir*, et, pendant la révolution, il s'adonna au journalisme. Interné à Budweis, en Bohême, pendant la réaction, il publia deux volumes de *Nouvelles* et aborda dans ses romans tantôt des problèmes sociaux (*le Professeur de Mlle Esther, le Roman d'un architecte, la Maison paternelle*), tantôt des sujets historiques. Son roman *les Dernières Années de l'ancienne Hongrie*, sorte d'autobiographie, raconte l'époque mouvementée de 1840 jusqu'à la révolution.

PALGHÂT, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras [distr. de Malabar]), au centre de la *passe de Palghât*, large de 38 kilom., entre la Ponani et son affluent, le Palar; 36.500 hab.

PALGRAVE (sir Francis), historien anglais, né à Londres en 1788, mort à Hampstead en 1861. D'origine juive, et de son vrai nom COHEN, il travailla dans une étude d'avoué, et s'inscrivit au barreau en 1827. En 1823, il s'était converti au catholicisme. On lui doit des travaux historiques estimés : *History of England* (1831); *the Rise and progress of the english Commonwealth* (1832); *Truths and fictions of the middle ages* (1837); *the Lord and the Vassal* (1844); *History of Normandy and England* (1851-1864); etc. Il avait été nommé garde des archives en 1838. — Son fils, FRANCIS-TURNER, né à Londres en 1824, mort en 1897, professa à l'université d'Oxford. Outre de remarquables éditions des grands poètes anglais, il a publié : *Idylles et chansons; le Livre d'or des chansons anglaises; Essais sur l'art; Hymnes; Poèmes lyriques; les Visions de l'Angleterre* (1881-1889); *Aménophis et autres poèmes; Journaux et mémoires;* etc.

PALGRAVE (William Gifford), voyageur anglais, né à Londres en 1826, mort à Montevideo en 1888. Il servit d'abord dans un régiment d'infanterie des Indes orientales, puis se fit jésuite, résida à Rome, d'où il se rendit en Syrie et en Palestine. Après avoir fait en Irlande, en 1861, des conférences sur les massacres des chrétiens en Syrie, il alla dans l'Asie centrale avec une mission de Napoléon III; il s'occupa de la libération des prisonniers anglais en Abyssinie, et devint consul anglais dans différentes villes. Il a publié des *Essays on eastern questions* (1872), un roman intitulé *Herman Agha* (1872) et la relation de ses voyages.

PALI n. m. Ling. Langue indo-européenne de l'Inde ancienne, appartenant au groupe des idiomes prâkrits. ‖ Quelques-uns écrivent PÂLI et aussi BALI.

— Adjectiv. Qui a trait au pali : *Alphabet* PALI. ‖ S'emploie au fém. dans les expressions : *Langue* PALIE, *Littérature* PALIE, etc.

— ENCYCL. Le *pali* est la langue sacrée des bouddhistes du Sud. Ce mot signifie « texte sacré ». C'est un des plus anciens dialectes populaires de l'Inde, contemporain du sanscrit classique, auquel il est apparenté. Il a conservé, plus fidèlement que les autres dialectes prâkrits, quelques-uns des traits de l'ancienne langue indo-européenne. Il s'écrit avec plusieurs alphabets (pali carré, cinghalais, birman, siamois), voisins de celui du sanscrit.

La littérature du *pali* est considérable : les prêtres et moines bouddhistes de Ceylan, de la Birmanie et du Siam, écrivent encore dans cet idiome. Les œuvres capitales de l'ancienne littérature palie sont d'abord les livres sacrés du bouddhisme : *Tipitaka*, « les trois corbeilles », et les commentaires faits sur ces livres : *Atthakathâ*. (V. BOUDDHA, et BOUDDHISME.) Parmi les œuvres profanes composées en pali, citons l'écrit intitulé *les Questions de Menander*, roi de Bactriane au IIe siècle av. J.-C., très intéressant pour l'étude des rapports entre la civilisation de l'Inde et celle de la Grèce; *Manusâra*, livre de lois composé en Birmanie; *Mahâvamsa* et *Dipavamsa*, documents historiques importants pour l'histoire du bouddhisme et de l'Inde; des ouvrages de médecine, etc. On trouve un tableau de la littérature palie dans le *Bouddhisme*, de Rhys David (1887).

PALI, ville de l'Inde du Nord-Ouest (Radjpoutana [Marvar, principauté de Djodpour]); 50.000 hab.

PALI, nom donné par les Hindous du Bengale aux *Kotch* des districts de Maldah et de Dinadjpour.

PÂLI, IE part. pass. du v. Pâlir. S'emploie adjectivem. : *Visage* PÂLI.

PALIANO (anc. *Fundus Pollianus*), bourg d'Italie (prov. de Rome); 4.915 hab. Patrie des Colonna; belle enceinte du XVIe siècle, bâtie par cette famille.

PALIBOTHRA, nom donné par les historiens et géographes grecs à la capitale du roi indien Sandracottos (Candragupta), l'adversaire heureux de Seleucos Nicator. V. CANDRAGUPTA, et PÂTALIPOUTRA.

PALIBOTHRA ou **PALIMBOTHRA**, ancienne ville de l'Inde, en deçà du Gange, capitale des Prasiens ou Palibothri, près du confluent du Gange et de l'Erannoboas (anj. Sone). Cette ville, autrefois très importante et célèbre dans les épopées, a complètement disparu. On croit qu'elle s'élevait sur l'emplacement actuel d'Allahabad, ou plutôt dans les environs de Patna.

PALICES ou **PALIQUES**. Myth. gr. Dieux ou démons souterrains, fils jumeaux de Zeus et de la nymphe Thalia, ou d'Héphaistos et de la nymphe Ætna, ou du héros Adranos. Ils étaient adorés surtout en Sicile, près de la ville de Palika, au bord de sources sulfureuses. — *Un* PALICE ou PALIQUE.

PÂLICHON, ONNE adj. Fam. Un peu pâle.

PALICOT (*ko* — rad. *palis*) n. m. Petit parc tournant qu'on établit dans les endroits supposés très poissonneux.

PALICOURÉE n. f. Genre de rubiacées, comprenant des arbrisseaux à fleurs terminales ou en faux capitules, dont on connaît cinquante espèces de l'Amérique tropicale.

PALICOURINE n. f. Chim. Base cristallisable, retirée de la palicourée.

PALICOURIQUE (*rik'*) adj. Se dit d'un acide retiré de la palicourée en même temps que la palicourine.

PALICZ (LAC DE), lac de la Hongrie méridionale (comitat de Bacs-Bodrog), à l'E.-S.-E. et non loin de Szabadka. Eaux très poissonneuses. Il se verse, en saison des pluies, dans la Tisza.

PALIER (*li-é* — probablem. de *paniller*, parce que les appartements étaient jonchés de paille au moyen âge) n. m. Constr. Espace uni et plan ménagé pour servir de repos, le plus souvent au niveau de chaque étage de maison, dans un escalier ou une montée. ‖ *Demi-palier*, Palier carré de la longueur des marches. ‖ *Palier de repos*, Palier installé à mi-distance de deux étages successifs. ‖ *Palier principal* ou *de communication*, Palier donnant accès aux appartements d'un même étage. ‖ *Palier circulaire*, Palier dans un escalier à vis ou en colimaçon.

— Loc. prov. *Etre sur son palier*, Syn. de ÊTRE SUR SON PAILLER. V. PAILLER.

— Ch. de f. Partie horizontale d'une voie ferrée. ‖ Quelquefois, dans les parties à faible pente, Surface du chemin : PALIER *situé à deux mètres au-dessus du niveau de l'eau.*

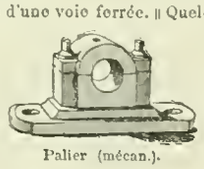
Palier (mécan.).

— Mar. *Palier de butée*, Support de l'extrémité de l'arbre d'hélice d'un navire.

— Mécan. Pièce fixe qui supporte un arbre à chacune de ses extrémités et quelquefois sur un ou plusieurs points intermédiaires.

— ENCYCL. Mécan. Les *paliers* destinés à supporter les arbres animés d'un mouvement de rotation sont placés aux extrémités de cet arbre, quand il est d'une faible longueur ou en différents points de sa longueur, lorsque ses dimensions peuvent faire craindre une flexion. Les paliers se composent d'un corps, d'un chapeau et d'un patin.

Le corps, dans lequel se placent les coussinets qui embrassent les tourillons de l'arbre mobile et lui permettent de tourner librement, consiste généralement en une masse de fonte enveloppant l'espace occupé par les coussinets et se reliant au patin. Le chapeau est en fonte, et muni à sa partie supérieure d'un godet, dans lequel on verse l'huile de graissage de l'arbre; cette huile s'écoule par un petit trou ménagé à cet effet. Le patin consiste en une plaque rectangulaire suffisamment épaisse, établie sur une pièce fixe, un mur, une chaise, qui lui sert d'appui. L'assemblage du patin avec la pièce fixe se fait au moyen de boulons et d'écrous, avec addition, tantôt de chevilles de précision, tantôt de fers extérieurs, butant contre des oreilles ménagées dans la pièce fixe.



A, palier; B, marche palière.

Le graissage des arbres, avec les paliers ordinaires, ne se faisant pas d'une manière continue, on a cherché à remédier à cet inconvénient en créant divers systèmes de paliers graisseurs.

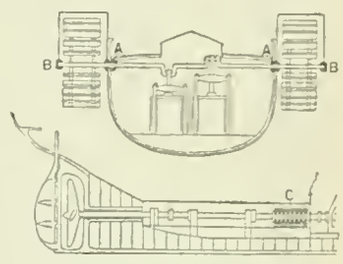

A, grands paliers de roues; B, paliers extérieurs ou petits paliers; C, palier de butée de l'arbre d'hélice.

— Mar. Les *paliers de butée* des hélices sont formés de plusieurs colliers saillants autour de l'arbre et tournant dans les gorges d'un massif solidement fixé à la coque. On multiplie ces colliers pour diminuer l'effort particulier sur chacun d'eux. Les paliers de butée des navires à roues sont de forts coussinets qui se trouvent des deux côtés du navire, à l'endroit où l'arbre des roues perce la coque. On les appelle grands paliers pour les distinguer des paliers extérieurs qui sont situés aux extrémités des arbres sur les tambours et sont supportés par les élongis des roues.

PALIÈRE (rad. *palier*) adj. f. So dit de la marche qui occupe le sommet d'une volée d'escalier et qui est de plain-pied avec le palier : *Marche* PALIÈRE. (V. PALIER.) — Substantiv. : *La* PALIÈRE ‖ *Porte palière*, Porte qui s'ouvre sur un palier.

PALIETTE (*li-èt'* — altér. de *paillette*) n. f. Bot. Paillette ou écaille du réceptacle, dans les composées. ‖ Nom donné par les jardiniers aux étamines de quelques fleurs.

PALIFICATION (*si-on*) n. f. Constr. Action de palifier.

PALIFIER (du lat. *palum*, pieu, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous palifiions. Que vous palifiiez*) v. a. Fortifier un terrain par des pilotis.

PALIGORSKITE (*skit'*) n. f. Substance minérale appartenant au genre amphibole. Variété de trémolite.

PALIKAO ou mieux **PA-LI-KIAO**, village de Chine (prov. du Pé-tchi-li), à 17 kilom. de Pékin. Victoire des Français et des Anglais sur les Chinois (21 sept. 1860).

PALIKAO, village d'Algérie, anciennem. appelé **Ternifine**, dép. d'Oran, arrond. et à 20 kilom. de Mascara; 1.312 hab.

PALIKAO (comte DE). V. COUSIN-MONTAUBAN.

PALIKARE ou **PALICARE** ou **PALLIKARE** (du gr. mod. *palikaris* ou *pallikaris*, brave) n. m. Nom donné aux soldats de la milice grecque, dans la guerre de l'Indépendance. ‖ Nom donné aujourd'hui à tous les Grecs qui sont restés fidèles aux vieilles mœurs et au costume national.

— ENCYCL. Vers la fin du XVe siècle, les Turcs accordèrent aux habitants du mont Agrapha et à presque toutes les provinces montagneuses de la Grèce septentrionale le droit de former des milices indigènes, sous la conduite de leurs capitaines. Ces capitaines s'appelaient *armatoles*, leurs soldats *palikares*.


Palikare.

Ces milices nationales étaient un secours fort inconstant et fort dangereux pour les sultans. Les palikares du nord de la Grèce prirent une part active à la guerre de l'Indépendance hellénique. Cependant, ils ne purent arracher leur pays au joug des Turcs. Alors, beaucoup émigrèrent dans le nouveau royaume de Grèce. Peu à peu, l'on avait pris l'habitude de désigner sous le nom de « palikares » tous les Grecs ou Albanais insurgés contre les Turcs. Aujourd'hui, tous les habitants des campagnes restés fidèles au costume national et aux mœurs anciennes revendiquent fièrement ce nom.

PALIKAT, grande lagune côtière de l'Inde orientale, sur la côte de Coromandel; 60 kilom. de long.

Palikat, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras, distr. de Tchingalpat), sur le grau méridional; 4.970 hab. Fabrication de monchoirs.

palilies (*li* n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes en l'honneur de Palès, qui se célébraient le 21 avril, anniversaire de la fondation de Rome.

— Encycl. Les *palilies* gardèrent dans les campagnes le caractère rustique de leur origine. On purifiait les champs, les maisons; on offrait au dieu des gâteaux, du lait; on buvait la potion *burranique*, faite de lait miédi et de vin cuit; le soir, on allumait de grands feux, que les hommes traversaient pour se purifier. A la ville, les palilies se distinguaient surtout par la célébration des *jeux troyens*, courses très brillantes, auxquelles prenaient part les jeunes gens des meilleures familles de la ville.

palimbacchée (*lin-ba-ké* — du gr. *palin*, à l'envers, et de *bacchée*) n. m. Métrol. gr. Pied formé des mêmes syllabes que le bacchée, mais disposées dans l'ordre inverse, c'est-à-dire de deux longues et une brève. On dit aussi antibacchée.

palimbacchique (*lin-ba-chik'*) adj. Qui concerne le palimbacchée.

palimbie (*lin-bi* n. f. Art. Sorte d'optique, au moyen duquel on fait apparaître l'image d'un objet en un lieu où cet objet n'existe réellement pas.

Palimbothra, Géogr. anc. V. Palibothra.

palimpseste (*linp'-s sst'* — du lat. *palimpsestus*, gr. *palimpsestos* de *palin*, de nouveau, et *psêstos*, raclé) n. m. Manuscrit ancien dont on avait effacé l'encre pour écrire de nouveau dessus : *On a trouvé le moyen de faire revivre la première écriture des* palimpsestes.

— Antiq. Tablette dont on pouvait effacer l'écriture pour écrire de nouveau dessus.

Adjectiv. : *Manuscrit* palimpseste.

— Encycl. L'usage de se servir, pour écrire, d'une matière déjà couverte d'écriture, papyrus ou parchemin, remonte à l'antiquité. Pour le papyrus, on se contentait d'un simple lavage, qui enlevait la première écriture, et dépouillait le papyrus de son enduit glutineux et, par conséquent, l'endommageait beaucoup. Le parchemin était gratté. C'est surtout du VIIe au XIIe siècle de notre ère que l'on usa des palimpsestes, grattant des textes classiques pour y transcrire des ouvrages théologiques. Quelques manuscrits ont subi deux fois l'opération du regrattage. L'étude des palimpsestes, commencée à l'époque de la Renaissance, en faisant revivre par des procédés chimiques l'écriture première, perfectionnée dès le XVIIIe s., a permis de retrouver nombre de morceaux perdus de l'antiquité. Quelques savants, Bruns, Knittel, le cardinal Angelo Maï, Niebuhr, etc., se sont rendus célèbres par leurs travaux en ce genre. Malheureusement, l'emploi des réactifs chimiques a souvent pour effet de provoquer la destruction du parchemin : tel est, par exemple, le Plaute de l'Ambrosienne. Les deux réactifs le plus souvent employés, l'acide gallique et la teinture de Gioberti, ont le même effet déplorable. On a préconisé récemment un réactif composé de 15 parties d'eau pour 1 de rhodokalium et 1 d'acide muriatique.

Palin, ville du Guatemala, située à proximité de la capitale, alimentant son marché d'excellents ananas et servant de résidence d'été à ses habitants; 5.000 hab.

palindrome (du gr. *palin*, de nouveau, et *dromos*, course) n. m. et adj. Se dit de vers que l'on peut lire indifféremment de gauche à droite ou de droite à gauche. L'exemple classique est le pentamètre suivant :

Roma tibi subito motibus ibit amor.

Des distiques entiers peuvent aussi se lire à rebours, mais, cette fois, en considérant les mots et non les lettres :

Blanditias fera mors Veneris persuasit amando
Permsit solitæ nec Styga tristitiæ.
Tristitiæ Stygia nec solitæ permisit amando
Persuasit Veneris mors fera blanditias.

De tels vers sont dits aussi anacycliques. Ces puérilités furent cultivées à Rome, au temps de la décadence, et au moyen âge, comme en fait foi le vers suivant :

L'ame des uns jamais n'use de mal.

palindromie (*mi* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Méd. anc. Reflux des humeurs puantes vers les parties nobles. Rechute ou retour d'un accident.

palindromique (*mik'*) adj. Qui est relatif à la palindromie.

palingénésie (*jé, zi* — du gr. *palin*, de nouveau, et [illegible], naissance) n. f. Retour à la vie, après un état de [illegible]. *La* palingénésie *du phénix.*

— [illegible] Renaissance morale : *La [illegible], d'après le* [illegible], *une véritable* palingénésie.

— [illegible] philosophe [illegible] la foire, d'après [illegible] [illegible] [illegible]

PALISSANT (*li-san*), **ANTE** adj. Qui pâlit, qui devient pâle : *Des accusés* PÂLISSANTS.
— Par ext. Qui s'affaiblit, en parlant de la lumière : *Le jour* PÂLISSANT. ‖ Qui devient terne, en parlant d'un objet coloré, d'une couleur : *La rose* PÂLISSANTE. (Delille.)


D'argent à la fasce palissée d'azur.

PALISSE, comm. de la Corrèze, arrond. et à 20 kilom. d'Ussel, au-dessus du Vianon; 941 hab.

PALISSER (*li-sé* — rad. *palis*) v. a. Pratiquer le palissage des arbres, de la vigne, etc.
Palissé, ée part. pass. Hortic. Disposé en espalier : *Abricotier* PALISSÉ.
— Blas. Attribut de toute pièce composée de pieux pointus par le haut et disposés en palissade.
Se palisser, v. pr. Être attaché à des pieux ou pals : *Certains arbres* SE PALISSENT.


Palisson.

PALISSON (*li-son* — rad *palis*) n. m. Instrument de fer plat, uni, en forme de demi-cercle, sur lequel le chamoiseur adoucit les peaux. ‖ Bois refendu qui sert à garnir les entrevous des solives et à barrer les fatailles.

PALISSONNER (*li-so-né* — rad. *palisson*) v. a. Adoucir les peaux sur le palisson.
Palissonné, ée part. pass. Adoucir par le palisson : *Peau* PALISSONNÉE.

PALISSOT DE MONTENOY (Charles), littérateur français, né à Nancy en 1730, mort à Paris en 1814. Il montra une intelligence précoce et reçut une éducation soignée. Il ne fit que passer dans la congrégation de l'Oratoire. Il essaya d'abord de la tragédie, mais sans succès; son esprit caustique le destinait plutôt à la comédie. *Les Tuteurs* (1754) sont peu intéressants; il résolut alors, pour attirer l'attention, de déclarer la guerre aux encyclopédistes, et il fit représenter à Lunéville une comédie, *le Cercle* (1755), où il ridiculisait J.-J. Rousseau. Il s'attaqua ensuite à Diderot avec beaucoup d'âpreté, dans un écrit intitulé : *Petites lettres sur de grands philosophes* (1756). Il continua par la comédie des *Philosophes* (1760), mauvaise imitation des *Femmes savantes*, dont les attaques personnelles firent le succès. Il eut l'esprit et l'habileté d'épargner Voltaire, et même de l'intéresser à son œuvre. En 1764, parut *la Dunciade* ou *la Guerre des sots*, poème en trois chants, allongé ensuite de sept. Par une contradiction qu'explique l'absence de toute vraie conviction, cet ennemi des philosophes parut altérer avec passion aux principes de la Révolution. Il fut nommé administrateur de la bibliothèque Mazarine, membre correspondant de l'Institut, membre du conseil des Anciens (1798-1799). Il fut quelque temps pontife de la religion des théophilanthropes. On cite encore de Palissot les *Mémoires sur la littérature* (1771); *Histoire des rois de Rome* (1753-1756); *l'Homme dangereux* (1770) et *les Courtisanes* (1775), comédies; *Questions importantes sur quelques opinions religieuses* (1791-1793-1797); *Voltaire apprécié dans tous ses ouvrages* (1806); etc.


Palissot de Montenoy.

PALISSY (Bernard), potier-émailleur, écrivain et savant français, né dans le diocèse d'Agen vers 1510, mort à Paris, probablement à la Bastille, en 1589 ou 1590. On croit qu'il sortait d'une famille de paysans. Il fut d'abord peintre et verrier, puis on le voit surtout, dans sa jeunesse, occupé d'opérations d'arpentage et de topographie. De 1543 à 1563, son domicile d'élection est à Saintes, où il embrasse le protestantisme, et où la vue d'une coupe émaillée, dont on ignore la provenance, décide de sa vocation de céramiste émailleur. Durant cette période, l'exercice de son métier d'arpenteur le conduit en Béarn, en Bigorre, en Armagnac, en Quercy, en Aunis, en Poitou, en Touraine, en Vendée et jusqu'en Bretagne. D'une insatiable curiosité, il recueille partout des observations sur la nature du sol, les procédés de culture, les eaux, les actions chimiques naturelles. A Saintes, il a épousé une femme d'un caractère acariâtre, qui le tourmente pendant qu'il cherche obstinément le secret des émaux, allant, dit-on, jusqu'à brûler ses meubles pour alimenter ses fourneaux. En 1562, son mérite est assez reconnu pour que le connétable de Montmorency lui commande l'exécution d'une *grotte rustique*, destinée à son château d'Ecouen, et qu'il le mette, en quelque mesure, à l'abri des persécutions religieuses en lui concédant le titre d'*Inventeur des rustiques figulines du Roy et de Mgr le Connétable*. En 1565, « maître Bernard » est à Paris, où, cinq ans plus tard, la reine Catherine de Médicis l'emploie à décorer une nouvelle grotte pour les Tuileries. A l'époque de la Saint-Barthélemy, il se réfugia à Sedan, où il passa environ quatre années. En 1575 et 1576, il exposait ses doctrines scientifiques, à Paris, en deux séries de leçons publiques. On n'entend plus parler de lui qu'en 1580, où il publie son livre des *Discours admirables* et en 1589, il est à la Bastille, sans doute depuis assez longtemps, pour refus d'abjurer sa foi protestante. C'est là qu'il paraît être mort, cette année même ou l'année suivante.


Palissy.

L'œuvre céramique de Bernard Palissy comporte : 1° les *Rustiques figulines*, ou pièces de poterie décorées de plantes, de fruits, de petits animaux; 2° des poteries décorées de figurines, bas-reliefs, arabesques et ornements pour le modelage desquelles il a eu des collaborateurs tels que son parent Nicolas Palissy et son fils Mathurin. Techniquement, il a toujours poursuivi l'émail blanc, mais il a excellé surtout aux émaux jaspés.


Statue de Bernard Palissy, d'après Barrias.

Son œuvre scientifique comprend : 1° un livre important : *Recepte véritable par laquelle tous les hommes de France pourront apprendre à multiplier et augmenter leurs thrésors* (La Rochelle, 1563); 2° un autre : *Discours admirables de la nature des eaux et fontaines, de la terre, etc.* (Paris, 1580). On peut aussi considérer comme son œuvre authentique le curieux *Devis d'une grotte pour la Reyne, mère du Roy*, découvert à La Rochelle et mis au jour par B. Fillon (*Lettres de Vendée*). Palissy s'y atteste non seulement minéralogiste et physicien remarquable, mais encore écrivain robuste et original.
Plusieurs statues ont été érigées en l'honneur de Palissy : une à Saintes, due au sculpteur Talnet; une à Paris, square de Saint-Germain-des-Prés, due au sculpteur Barrias; et une autre, qui n'est que la reproduction de la précédente, devant la Manufacture nationale de porcelaine, à Sèvres.

PALITANA, ville de l'Inde du Nord-Ouest (presqu'île de Kattivar [Gohilvar]), ch.-l. d'une petite principauté indigène, tributaire du Gaïkovar, vassal de l'empire anglais, sur un affluent de la Satrandji; 7.660 hab. — La *principauté de Palitana* a 764 kilom. carr. et 49.270 hab.

PALIURE n. m. Bot. Genre de rhamnacées.
— ENCYCL. Les *paliures* sont des arbrisseaux couverts d'épines d'origine stipulaire, à fruit subglobuleux, dont le péricarpe, dur et sec, se prolonge en une aile orbiculaire. On en connaît deux espèces, dont le paliure piquant (*palinrus aculeatus*), de l'Asie occidentale, de l'Europe méridionale. On l'utilise pour l'ensemencement des jardins et aussi pour faire des haies, que rendent impénétrables ses épines. Une tradition veut que cet arbrisseau ait servi à tresser la couronne d'épines du Christ, d'où son nom vulgaire d'*épine du Christ*.


Paliure.

PALIURÉ, ÉE adj. Bot. Qui se rapporte au paliure.
— n. f. pl. Tribu de la famille des rhamnacées, ayant pour type le genre *paliure*.
— *Une* PALIURÉE.

PALIXANDRE n. m. Bot. V. PALISSANDRE.

PALIYARS, tribu de l'Inde méridionale, divisée en deux groupes : les Paliyars des monts Animalots et ceux des monts Palnis. Les premiers sont des bergers, les seconds récoltent des plantes médicinales et se livrent à la chasse, notamment à celle du tigre. Tous exercent une certaine influence à cause des connaissances médicales qu'on leur attribue. — *Un* PALIYAR.

PALIZADA, bourg du Mexique (Etat de Campêche), sur le cours inférieur du rio du même nom; 3.000 hab.

PALIZZI, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Reggio]); 2.455 hab. Sources sulfureuses.

PALIZZI (Giuseppe), peintre italien, né à Lanciano en 1813, mort à Paris en 1887. Il débuta au Salon de 1845. Citons de lui : *Orage dans une forêt des Abruzzes* et *Intérieur de forêt; Pâtre gardant des chèvres; la Vallée de Chevreuse; Béliers; la Rentrée des vaches, Chèvres ravageant des vignes, la Traite des veaux dans la vallée de la Touques*, toile qui fit sensation en 1859; *Troupeau de bœufs chassés par l'orage; le Lancer d'un relais de chiens*; etc.

PALK (DÉTROIT DE), détroit situé entre l'extrémité sud-est de l'Inde et l'extrémité nord-ouest de l'île de Ceylan. Il fait communiquer le golfe du Bengale à l'E. et le golfe de Manar (océan Indien) au S. La largeur du détroit varie de 56 à 130 kilomètres. Les courants et la mousson du N.-E. y rendent la navigation dangereuse.

PALLA (mot lat.) n. f. Antiq. rom. Manteau de femme. ‖ Robe traînante des acteurs tragiques.
— ENCYCL. La *palla* des femmes romaines se portait par-dessus la tunique; elle avait la forme d'une toge. On pouvait la ramener en arrière et la faire retomber sur la tête comme un voile. Parfois elle était serrée à la taille par une ceinture. La *palla cytharœdica* des acteurs tragiques était une robe longue, à manches, serrée par une ceinture, parfois traînante.


Palla.

PALLA n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, de la famille des nymphalidés, propres aux régions tropicales de l'ancien monde. (Les pallas sont de grands et beaux papillons, à ailes inférieures prolongées en queue, à livrée ferrugineuse et brune, largement coupée de noir.)

PALLADAMINE n. f. Nom sous lequel on désigne quelquefois des ammoniaques composées métalliques, qui renferment du palladium.

PALLADANILAMINE n. f. Chim. Corps connu à l'état de chlorure, que l'on obtient par l'action du chlorure de palladium sur l'aniline.

PALLADATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide palladique.

PALLADE (saint), apôtre de l'Ecosse, né probablement en Italie vers 360, mort à Fordun (Ecosse) vers 450. Les bollandistes estiment que, diacre de l'Eglise romaine, il fut, à sa demande, envoyé par le pape Célestin pour convertir les Scots établis en Irlande (vers 431). Il accompagna ce peuple dans sa migration en Ecosse. Le pape l'avait sacré évêque avant son départ; il choisit pour son siège l'antique ville de Fordun. — Fête le 6 juillet.

PALLADES n. f. pl. Antiq. gr. Jeunes Thébaines consacrées à Zeus, dans un temple de la ville. — *Une* PALLADE.

PALLADETHYLAMINE n. f. Corps connu à l'état de chlorure et obtenu par l'action de l'éthylamine sur le chlorure de palladium.

PALLADÉTHYLDIAMINE n. f. Corps connu à l'état de chlorure, que l'on obtient par l'action du chlorure de palladium sur l'éthylamine hydratée.

PALLADEUX (*deû*) adj. m. Se dit d'un oxyde de palladium et des sels dans lesquels cet oxyde joue le rôle d'acide : *Oxyde* PALLADEUX. *Sels* PALLADEUX. V. PALLADIUM.

PALLADIAMINE n. f. Chim. Hydrate de palladiammonium, qu'on obtient en faisant bouillir une solution de sulfate de palladamine.

PALLADICO, préfixe servant à indiquer la présence du palladium dans un sel double : *Sel* PALLADICO-*potassique*.

PALLADIIDES n. m. pl. Classe de minéraux, à laquelle appartiennent le palladium et ses combinaisons. — *Un* PALLADIIDE.

PALLADINITE n. f. Oxyde naturel de palladium.

PALLADIO (Andrea), architecte italien de la Renaissance, né et mort à Vicence (1518-1580). Protégé par le poète Trissino, il débuta par les dessins de la villa Cricoli (1542) et se rendit ensuite à Rome, où il se livra à diverses fouilles de monuments anciens, qu'il eut l'idée de reconstituer dans une série de planches qui sont restées célèbres (1547). Vers la même époque, il acheva l'hôtel de ville d'Udine, dit le *Château*, commencé par Fontana. Le grand-duc de Toscane lui demanda les dessins du palais de Campo-Marzo. Palladio fut appelé à Vicence, pour restaurer la fameuse *Ragione* ou *Basilique*. Désigné comme l'héritier de Bramante et de Michel-Ange dans la construction de Saint-Pierre, il soumit à Paul III des projets dont la mort du pontife interrompit l'exécution. Il édifia à Vicence le *Palais de la Délégation*, le *Palais Chiericado*, le *Palais Tiene* (auj. la Douane), le *Palais Porto-Barbaran*, il termina la façade du Palais de Campo-Marzo, à Florence (1556; achèva les dessins du *Vitruve* publié par Daniel Barbaro; en 1559, il acheva la construction de l'*Hôtel de ville de Feltre*. Puis il alla près de Venise, sur les bords de la Brenta, jeter un palais féerique, le *Palais Foscari*, avec sa *loggia* célèbre. Il entreprit alors le monastère des chanoines de Saint-Jean de Latran, dans la manière antique, mais un incendie le détruisit presque totalement; on en trouve les dessins dans son *Architecture*. On doit encore à l'artiste un certain nombre de ponts, les villas Godini, Caldagno, Pisani, etc., qu'on appela bientôt les *délices palladiennes*. C'est à Venise, en 1571, que parurent les deux premiers livres de son *Traité de l'architecture*, bientôt suivis de deux autres (1572). Cet ensemble considérable comprend les cinq ordres d'architecture, tous les genres de construction connus. Une dernière partie, qui n'a pas été achevée, devait parler des théâtres, amphithéâtres, thermes, aqueducs et fortifications.


Palladio.

PALLADIQUE (*dik*') adj. Se dit de l'un des oxydes de palladium et des sels dans lesquels cet oxyde joue le rôle d'acide : *Oxyde* PALLADIQUE. V. PALLADIUM.

PALLADISME (*dissm'* — rad. *pallodium*) n. m. Culte de Satan-Lucifer, c'est-à-dire de Satan considéré comme l'Ange de lumière, le dieu humain et bienfaisant.

PALLADIUM (*om'* — du gr. *Palladion*; de *Pallas*, surnom d'Athéna). Antiq. Statue en bois de Pallas, dont la possession assurait le salut de la ville de Troie.
— n. m. Par ext. Objet sacré quelconque, à la garde duquel était attachée la conservation d'une ville ou d'un Etat : *Le bouclier de Numa était le* PALLADIUM *de la république romaine*. ‖ A Athènes, Nom d'un sanctuaire d'Athéna, où se réunissaient les éphètes pour juger les crimes involontaires. ‖ Nom de ce tribunal athénien.
— Par anal. Sauvegarde, moyen de conservation et de protection : *La loi civile est le* PALLADIUM *de la propriété*.
— Hist. *Société du palladium*, Société fondée à Douai et dont on attribue à Fénelon les statuts et les rits.
— Mar. anc. *Palladium de vaisseau*, Statue en bois doré, qui était placée dans une niche à la poupe d'un navire et qui était sous la protection spéciale de Pallas.
— Sc. occ. Représentation symbolique de Satan-Lucifer : *Le* PALLADIUM, *à Charlestown, est érigé sur un autel triangulaire*. (Jules Bois.)
— ENCYCL. Antiq. Le *Palladium* par excellence était l'idole de Pallas Athéna, sculptée en bois et terminée en gaine, que l'on vénéra longtemps à Troie. Cette statue était, disait-on, tombée du ciel, près de la tente d'Ilos, au moment où ce héros bâtissait Ilion. On croyait que les destins de Troie étaient attachés à cette statue, et on la conservait religieusement dans le sanctuaire d'Athéna. Ulysse et Diomède réussirent à dérober l'idole. Mais on prétendait que Dardanos, par précaution, avait fait fabriquer une copie exacte de la statue miraculeuse; c'est ce faux palladium qu'auraient enlevé les héros grecs. Le vrai serait resté à Troie jusqu'à la prise de la ville, et

aurait été alors sauvé par Enée, qui le transporta en Italie. Au temps de Cicéron, la ville d'Ilion ayant été mise à sac par les Romains, le bruit se répandit qu'on avait retrouvé le palladium intact dans les débris du temple d'Athéna ; et les monnaies d'Ilion attestent la popularité de cette légende.



Ulysse enlevant le Palladium (peinture de vase antique).

PALLADIUM (*om'* — du *Pallas*, parce que ce nom de déesse avait été donné à une planète découverte un peu auparavant) n. m. Métal de la mine du platine, découvert par Wollaston en même temps que le rhodium (1803) et dont la formule est Pd.

— ENCYCL. Le *palladium* existe toujours dans la mine du platine, plus rarement dans l'osmiure d'iridium ; on en trouve dans certains sables aurifères et dans un grand nombre d'anciennes monnaies d'argent. Poids atomique : 106. Son extraction industrielle sera décrite dans l'étude du platine ; on l'obtient pur, soit par voie sèche réduction du chloropalladite d'ammonium par l'hydrogène), soit par voie humide (réduction du chlorure palladeux par le formol en présence d'un alcali).

Métal blanc, de densité variant de 11 à 12, de dureté égale à celle du platine, mais de ductilité plus faible, le plus fusible des métaux du platine (1500° environ) se volatilise à la température de fusion de l'iridium.

Il s'unit directement à presque tous les métalloïdes ; il ne se combine pas au carbone. Il occlut l'hydrogène même à l'état compact, mais n'occlut l'oxygène qu'en mousse et sous pression ; fondu, il absorbe l'oxygène, comme l'argent. Il est mattaquable à toute température par l'ozone, l'eau, l'acide chlorhydrique gazeux. Il donne avec les métaux des alliages importants ; il est déplacé de ses dissolutions par le magnésium, le zinc, le fer, le mercure, le platine.

Sa propriété la plus remarquable est celle d'absorber une forte proportion d'hydrogène ; il se fait une dissolution du gaz dans un composé défini Pd^2H. Ce palladium chargé d'hydrogène est employé comme réducteur ou comme oxydant en présence de l'oxygène et de l'eau. Lorsque, dans un voltamètre, les deux électrodes sont en mousse de palladium, elles absorbent l'hydrogène et l'oxygène, et on réalise ainsi un accumulateur puissant, surtout en opérant sous pression ; à 600 atmosphères, on peut emmagasiner 176 ampères-heures par kilogr. de métal.

Le palladium est rarement utilisé pur ; ses alliages sont employés pour la construction des instruments de physique, des pièces d'horlogerie, de prothèse dentaire, etc.

Il existe deux séries de composés du palladium : les composés *palladeux* PdX^2 et les composés *palladiques* PdX^4 ; les premiers sont les plus stables, et les composés du palladium sont en général isomorphes de ceux du platine.

On a signalé trois chlorures : 1° PdCl, d'existence douteuse ; 2° $PdCl^2$, seul connu à l'état de liberté, et donnant, avec les chlorures alcalins, des sels doubles, les *chloropalladites*, $PdCl^2,2MCl$, et, avec l'oxyde de carbone, des composés tels que $PdCl^2,CO$; $2PdCl^2$, $3CO$; $PdCl^2$, $2CO$; 3° $PdCl^4$, connu seulement dans ses chlorures doubles, les *chloropalladates* $PdCl^4,2MCl$.

Il existe trois oxydes : un sous-oxyde Pd^2O, l'oxyde palladeux PdO et l'oxyde palladique PdO^2. L'oxydo palladeux est le seul qui soit basique, il se forme par oxydation de la mousse de palladium au rouge naissant ; le sous-oxyde provient de la décomposition du précédent au rouge vif. Les azotites doubles palladoutrites) donnent, avec les chlorures doubles chloropalladites), des composés appelés *palladochloronitrites*. On connaît enfin un *acide palladooxalique* $C^2O^4,^2H^2Pd$ et ses sels, les *palladooxalates* $C^2O^4,^2M^2Pd$, et même des *palladooxalonitrites* $(C^2O^4,AzO^2)^2PdM^2$.

Enfin, une catégorie très importante de composés du palladium est formée par les dérivés ammoniés. Il en existe deux séries : les dérivés du *palladoammonium* : $Pd=(AzH^3)^2=$, tels que le chlorure : $Pd=(AzH^3Cl)^2$, et ceux du *palladodiammonium* $Pd=(AzH^3-AzH^3)^2=$, tels que le chlorure $Pd=(AzH^3-AzH^3-Cl)^2$. Les sels de palladoammonium proviennent de l'action d'un excès d'ammoniaque sur un sel palladeux. Les sels de palladoammonium proviennent de l'action de leurs acides sur les sels correspondants du palladodiammonium.

Les amines, phosphines, arsines jouent un rôle analogue à l'ammoniaque ; il existe, par exemple, un chlorure de palladoéthylammonium : $Pd=(C^2H^5.AzH^3-Cl)^2$, un chlorure de palladodiéthylammonium, etc.

Les sels palladeux sont utilisés en photographie ; un papier imprégné de chlorure palladeux permet, en noircissant, de déceler des traces de vapeur de mercure dans l'atmosphère.

PALLADIUS (Rutilius Taurus Æmilianus), écrivain agronomique latin du IVe siècle de notre ère. Son *De re rustica*, en quatorze livres, fut célèbre au moyen âge.

PALLADIUS ou **PALLADE de Galatie**, évêque et historien grec, né vers 365, mort vers 430. Il mena la vie érémitique en Palestine, puis en Egypte. Evêque d'Helenopolis (Bithynie) en 400, il fut accusé d'origénisme par le synode du Chêne, se retira à Rome et, de là, passa dans la haute Egypte. Vers 418, il put reprendre possession de son siège et fut, à la fin de sa vie, transféré à Aspona en Galatie. Il est sans doute l'auteur de l'*Histoire lausiaque*, recueil grec des *Vies des Pères du désert*. Le texte grec n'en a été publié qu'en 1616 (Leyde).

PALLADIUS, médecin grec, commentateur d'Hippocrate, postérieur à Aétius et à Alexandre de Tralles. Il a laissé, outre ses médiocres *Commentaires*, en partie perdus, un petit *Traité des fièvres*, clair et succinct.

PALLADOAMMONIUM n. m. Chim. V. PALLADIUM.

PALLADOOXALATE n. m. Chim. V. PALLADIUM.

PALLADOOXALIQUE adj. Chim. V. PALLADIUM.

PALLADOSO, mot de composition qui, joint à un adjectif en *ique*, sert à qualifier un sel double contenant du sel palladeux : *Sel* PALLADOSO-*magnésique*, PALLADOSO-*sodique*.

PALLADURE n. m. Alliage en proportion définie de palladium avec un autre métal.

PAL-LAHARA, petite principauté radjpoute de l'Inde orientale, tributaire de l'empire anglais, dans l'Orissa ; 1.170 kilom. carr. ; 15.000 hab. Capit. *Lahara*.

PALLAIN (Georges), administrateur français, né en 1845. Avocat à la cour d'appel de Paris, il fut nommé sous-préfet de Sceaux en 1871. En 1877, il devint directeur du personnel au ministère des finances, puis du contentieux au même département (1880). Gambetta le choisit en 1881 comme directeur de son cabinet, lorsqu'il prit le pouvoir. Nommé directeur général des douanes en 1885, il devint, en 1897, gouverneur de la Banque de France. On lui doit la publication de la plupart des correspondances politiques de Talleyrand.

PALLANTÉE (lat. *Pallanteum* ou *Pallantium*), ville de la Grèce ancienne (Arcadie), au pied du Ménale. Elle fut bâtie par Pallas, fils de Lycaon. Patrie du roi Evandre. Il n'en reste plus trace aujourd'hui. — Ville de l'Italie ancienne (Latium), bâtie par Evandre sur le mont Palatin, et qui fut englobée dans la Rome de Romulus.

PALLANTIDES. Myth. gr. Nom patronymique des cinquante fils de Pallas, frère d'Egée. (Ils essayèrent de détrôner leur oncle Egée, roi d'Athènes, mais ils furent battus par Thésée, qui plus tard les extermina. Leur sœur Aricie épousa Hippolyte, fils de Thésée, et recouvra l'héritage paternel.) — *Un* PALLANTIDE.

PALLANZA, ville d'Italie (Piémont [prov. de Novare]), sur la côte occidentale du lac Majeur ; 4.130 hab. Ch.-l. de circondario. Petit port commode et actif.

PALLAQUE (*lak'* — du gr. *pallaké* ; lat. *pallaca*) n. f. Concubine, par opposition aux femmes légitimes. ‖ Fille publique, qu'il ne faut pas confondre avec les courtisanes d'un rang plus relevé ou *hétaires*.

— ENCYCL. V. COURTISANE.

PALLAS (*lass*) n. m. Comm. Sorte de panne, dont le velouté est de poil de chèvre. (La chaîne et la trame sont de coton.)

— Arg. des typogr. Discours emphatique, ennuyant.

— Hortic. et jardin. Variété de tulipe.

PALLAS (*lass* — n. mythol.) n. f. Planète télescopique n° 2, découverte en 1802, par Olbers.

PALLAS. Myth. gr. Surnom ou autre nom d'Athéna. (V. ATHENA, et MINERVE.) Dans les poèmes homériques, la déesse est appelée toujours *Pallas Athéné*. Plus tard, le mot *Pallas* fut souvent employé seul pour la désigner. — Titan, fils de Crios et d'Eurybie. Il épousa Styx, fille d'Okeanos, et eut d'elle quatre enfants : Kratos (la Puissance), Bia (la Force), Nikê (la Victoire), Zelos (la Passion). Il prit part à la guerre contre les dieux et fut tué par Athéna. — Père d'Athéna, peut-être le même que le précédent. Il voulut faire violence à sa fille et fut tué par elle. — Frère d'Egée, roi d'Athènes, et père des Pallantides. — Roi légendaire d'Arcadie, fils de Lycaon et fondateur de la ville de Pallantée. Il fut l'aïeul d'Evandre. — Fils d'Evandre et l'un des compagnons d'Enée. Il fut tué par Turnus. Quand Enée tint la vie de celui-ci entre ses mains, il allait l'épargner lorsqu'il aperçut sur ses épaules la dépouille de Pallas ; alors, il le massacra en s'écriant : « C'est Pallas lui-même qui te frappe. » Un beau tableau de Coypel, inspiré de l'*Enéide* (ch. XI), nous montre le vieil Evandre penché sur le cadavre de son fils.


Mort de Pallas, d'après Coypel.

PALLAS, favori de l'empereur Claude. Esclave d'Antonia, mère de Claude, il fut affranchi par le prince, devint intendant du trésor, et fut un conseiller aussi arrogant qu'habile. Messaline morte, il décida Claude à épouser sa nièce Agrippine et à adopter Néron, puis, de concert avec Agrippine, devenue sa maîtresse, il fit empoisonner son maître. Néron ne lui en sut aucun gré, mais le destitua, l'emprisonna et lui prit ses biens. Félix, gouverneur de Judée, était le frère de Pallas.

PALLAS (Pierre-Simon), naturaliste et ethnographe allemand, né et mort à Berlin (1741-1811). Il se fit connaître de bonne heure par ses travaux zoologiques. Catherine II de Russie l'attacha à une expédition en Sibérie. Pallas explora non seulement cette contrée, mais l'Oural, la mer Caspienne, les monts Altaï et la Chine. Le résultat de ses observations figure dans ses *Voyages à travers plusieurs provinces de l'empire russe* (1771-1776), ouvrage traduit en français (1788-1793). Citons encore : *Flora rossica* (1781-1785) ; *Recueil de documents historiques sur les peuplades mongoles* (1776-1802) ; *Zoographia Rossiæ Asiaticæ* (1811) ; etc.

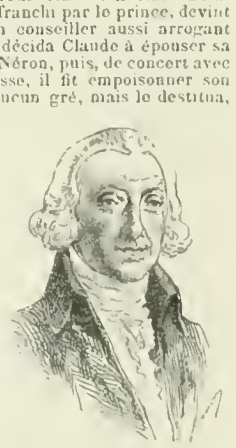
Pierre Pallas.

PALLASSER (*la-sé*) v. n. Arg. des typogr. Discourir, pérorer.

PALLASSEUR (*la-seur'*, **EUSE** n. Arg. des typogr. Discoureur, discoureuse prétentieux, insupportables.

PALLAVICINI ou **PELAVICINO** (Oberto, marquis), homme de guerre italien, né à Plaisance, mort en 1269. Exilé de Plaisance en 1236, il fut, en Lombardie, un des partisans des gibelins. Frédéric II le créa vicaire impérial dans la Lunigiana et, après la mort de ce prince, il devint podestat de Crémone, puis conseigneur de Milan avec les della Torre. Vers la fin de sa vie, il fut presque complètement dépouillé de ses seigneuries par Charles d'Anjou.

PALLAVICINI ou **PALLAVICINO** (Pierre SFORZA), cardinal et historien italien, né et mort à Rome (1607-1667). Le pape Urbain VIII le nomma gouverneur d'Iesi, puis d'Orvieto, enfin de Camerino. En 1637, il entra chez les jésuites, professa la philosophie et la théologie au Collège romain et fut chargé par le pape Innocent X de plusieurs missions. Alexandre VII le créa cardinal en 1657. Son *Histoire du concile de Trente* (1633) est destinée à réfuter l'histoire de Fra Paolo Sarpi.

PALLAVICINIE (*si-ni*) n. f. Genre de solanacées, comprenant des arbustes et des arbrisseaux, dont on connaît vingt espèces de l'Amérique du Sud.

PALLAVICINO (Ferrante), littérateur et poète satirique italien, né à Plaisance vers 1618, décapité à Avignon en 1644. Réfugié d'abord à Venise, à la suite d'un enlèvement scandaleux, il y publia ses premiers ouvrages : *la Rete di Vulcano* (1641) ; *la Pudicitia schernita* ; *la Rettorica delle puttane* (1642), ouvrage légèrement licencieux, puis, banni de la république, où il ne lui avait pas été permis d'imprimer son *Corriere svaligiato* (trad. en franç.), il se rendit en Allemagne, où il écrivit de violentes satires contre Urbain VIII, les Barberini et la cour de Rome : *le Divorce céleste*, traduit en français (1644) ; *Dialogue entre deux soldats du duc de Parme* (1641) ; etc. Ayant commis l'imprudence de s'aventurer dans le comtat d'Avignon, il fut arrêté et mis à mort.

PALLAVICINO-TRIVULZIO (Giorgio, marquis), homme politique italien, né à Milan en 1796, mort à Bonn en 1878. Mêlé de bonne heure au carbonarisme, il fut impliqué dans le grand procès de Confalonieri et condamné à mort ; mais sa peine fut commuée en vingt ans de *carcere duro*. Libéré, mais exilé à Prague en 1835, il rentra à Milan en 1840. Il alla ensuite habiter Paris. En 1849, il fonda avec Manin la Société nationale. Il se fixa ensuite à Turin et fut nommé sénateur en 1859. Son amitié pour Garibaldi le fit nommer, par ce dernier, dictateur de Naples, où il contribua à ménager l'accord entre le général et la monarchie piémontaise. Nommé préfet de Palerme (1861), il fut révoqué par Rattazzi (1862), pour avoir trop favorisé les menées de Garibaldi. Depuis, il fut nommé sénateur du royaume.

PALLE (lat. *palla*, manteau) n. f. Liturg. Grand voile dont on couvrait autrefois tout l'autel. (Ce nom a passé, avec une différence orthographique, au morceau de toile dont on couvre le calice. [V. PALE].)

PALLÉAL, ALE, AUX (du lat. *pallium*, manteau) adj. Zool. Qui se rapporte au manteau des mollusques. ‖ *Cicatrices palléales*, Points par lesquels le manteau adhère aux valves de la coquille des lamellibranches. ‖ *Impression palléale*, *Sinus palléal*, *Cavité palléale*. V. MANTEAU.

PALLEGOIX (Denis-Jean-Baptiste), missionnaire et voyageur français, né à Cambertault, près de Beaune (Côte-d'Or), en 1805, mort à Bangkok en 1862. Missionnaire au Siam, vicaire apostolique de ce pays et évêque de Mallos, il contribua à faire établir entre le Siam et la France des rapports politiques et commerciaux. On lui doit une *Grammaire thaïlatine* (1852 ; *Dictionarium linguæ Thai* (1851), et une *Description du royaume Thaï ou Siam* (1854).

PALLÈNE (anc. *Cassandria*), nom ancien d'une des trois presqu'îles qui terminaient la Chalcidique au S., la plus occidentale, entre les golfes Thermaïque et Toronaïque.

PALLÉNIS (*niss*) n. m. Genre de composées astéroïdées, comprenant des herbes qui croissent sur les bords de la Méditerranée.

PALLET n. m. Pêch. Syn. de PALET.

PALLET (LE), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 20 kilom. de Nantes ; 1.590 hab. Ch. de f. Etat. Restes du château paternel de Pierre Abélard.

PALLEZ (Lucien), sculpteur français, né à Paris en 1853. Elève de Guillaume et d'Aimé Millet, il débuta au Salon de 1873 par une statue, *Linus*. Depuis, on a vu de lui :

Narcisse, acquis par l'Etat; *Ganymède; Pour la patrie. Jeune Sorrentine au bain* et *Thiers,* acquis par l'Etat; *Apothéose de Victor Hugo,* haut relief; portrait de *M. Leconte de Lisle; l'Ivresse d'Anacréon; Colin-maillard; Némésis,* groupe marbre acquis par la Ville de Paris; *Halte-là!* statue; *le Retour,* bas-relief en argent; *la Justice,* haut relief bronze.

PALLI, caste dravidienne de l'Inde méridionale, qui comprend environ 1.300.000 individus. V. DRAVIDIEN.

PALLIATA (lat. *palliata,* couverte du pallium) adj. f. Théâtr. anc. Se disait, à Rome, de pièces à personnages grecs revêtus du pallium, par opposition aux pièces à personnages romains, dites *togatæ.*

PALLIATEUR, TRICE adj. Qui pallie, qui tend à pallier : *Médiation* PALLIATRICE.
— Substantiv. Personne qui pallie, qui cherche à pallier : *Un ami est un* PALLIATEUR *naturel des vices de son ami.*

PALLIATIF, IVE adj. Qui pallie, qui déguise, mais ne résout pas, n'achève pas : *Des moyens* PALLIATIFS. ‖ Se dit surtout en médecine : *Un traitement* PALLIATIF.
— n. m. Ce qui n'a qu'une valeur, un effet passager. ‖ Remède qui ne procure qu'un soulagement passager.

PALLIATION (*si-on*) n. f. Action de pallier, de déguiser.
— Méd. Soulagement passager.

PALLICARE ou **PALLIKARE** n. m. Hist. V. PALIKARE.

PALLICE-ROCHELLE (LA), port de l'Océan, sur le pertuis d'Antioche (Charente-Inférieure), à 5 kilom. de La Rochelle dont il dépend, en face l'île de Ré. La Rochelle, depuis la création du bassin de La Pallice, est devenue un port industriel.

PALLIE (*li*) n. f. Mesure usitée à Calcutta pour le commerce du blé, et qui équivaut à $4^{hl},119$.

PALLIER (du lat. *palliare;* de *pallium,* manteau [on couvre comme d'un manteau ce que l'on pallie]. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous pallions. Que vous palliez*) v. a. Déguiser, cacher sous de fausses apparences : *Essayer de* PALLIER *sa faute.*
— Guérir en apparence, soulager sans guérir : PALLIER *le mal est souvent dangereux.*
— Techn. Remuer un bain de teinture avec un râble, pour le rendre bien homogène.
— SYN. **Pallier, cacher, celer,** etc. V. CACHER.

PALLIO-CIRRUS (du lat. *pallium,* manteau, et de *cirrus*) n. m. Météor. Nuage de neige.

PALLIO-CUMULUS (du lat. *pallium,* manteau, et de *cumulus*) n. m. Météor. Nuage pluvieux.

PALLIOLUM (*lom'* — dim. de *pallium,* manteau) n. m. Antiq. Petit manteau d'origine grecque, qui parut à Rome sous l'empire et fut employé surtout par les courtisanes et les malades. (C'était une pièce d'étoffe presque carrée, souvent bordée d'une frange.)

PALLIOT (Pierre), imprimeur et généalogiste, né à Paris en 1608, mort à Dijon en 1698. D'abord imprimeur à Paris, il alla se fixer à Dijon, puis fut nommé historiographe du roi et généalogiste des états de Bourgogne. On lui doit : *le Parlement de Bourgogne, son origine, son établissement et ses progrès* (1649); *la Vraie et parfaite science des armoiries* ou *Indice armorial* (1660-1664); etc.

PALLIUM (*om'* — mot lat.) n. m. Antiq. Manteau grec.
— Blas. Croix qui figure le pallium des archevêques.
— Relig. Ornement de laine blanche, que le pape offre aux archevêques et à certains évêques privilégiés.
— ENCYCL. Antiq. gr. Le *pallium* était le manteau national des Grecs. C'était une vaste pièce d'étoffe carrée ou rectangulaire, en laine. Les magistrats et, en général, les personnes qui voulaient se donner un air d'importance, le portaient plus ample que les autres. Les efféminés comme Alcibiade le laissaient traîner derrière eux. Le pallium s'introduisit à Rome dès la république. Les vieux Romains reprochaient à Scipion de l'avoir adopté.
— Relig. Le *pallium* est une bande de laine blanche, garnie de croix, assez longue pour flotter sur les deux épaules et pour que les deux bouts pendent, l'un sur le dos, l'autre sur la poitrine. Il se porte sur la chasuble. Les palliums, confectionnés chaque année à Rome avec la laine de deux agneaux élevés dans des communautés religieuses, sont bénits par le pape ou, à son défaut, par un cardinal, dans la basilique de Saint-Pierre. Le pape porte de droit le pallium : il l'envoie aux archevêques, qui ne doivent faire aucune fonction pontificale avant de l'avoir reçu. Il peut en faire présent à de simples évêques qu'il veut honorer. Il est strictement personnel.


Pallium.


A, pallium (relig.).

PALLODE n. m. Genre de coléoptères clavicornes, de la famille des nitidulides, répandus en Amérique et dans les régions chaudes du globe.

PALLU DE LA BARRIÈRE (Léopold-Augustin-Charles), marin et écrivain français, né à Saintes en 1828, mort à Lorient en 1891. Entré dans la marine, il se distingua dans les guerres de Crimée, de Chine et de Cochinchine (1861), en 1870, devint capitaine de vaisseau en 1873, et gouverneur de la Nouvelle-Calédonie (1882), contre-amiral (1887). Il a collaboré à divers journaux et revues, sous le pseudonyme de LÉOPOLD CONSTANTIN, et publié des ouvrages estimés : *Six mois à Eupatoria* (1858); *les Gens de mer* (1860); *Relation de l'expédition de Chine en 1860* (1663); *Histoire de l'expédition de Cochinchine en 1861* (1864).

PALLUAU, ch.-l. de cant. de la Vendée, arrond. et à 41 kilom. des Sables-d'Olonne; 626 hab. Ruines d'un château des XIIe, XVe et XVIIIe siècles, incendié en 1793. — Le canton a 9 comm. et 11.570 hab.

PALLUAU-SUR-INDRE, comm. de l'Indre, arrond. et à 35 kilom. de Châteauroux, sur la rive droite de l'Indre; 1.628 hab. Ch. de f. Orléans. Restes d'un ancien château flanqué d'une tour ronde, avec chapelle du XIVe siècle.

PALM n. m. Mesure de longueur des Pays-Bas, qui équivaut au décimètre.

PALM Jean-Philippe), libraire allemand, né à Schorndorf (Wurtemberg) en 1766, fusillé à Braunau (Autriche) en 1806, trois heures après sa condamnation à mort par un conseil de guerre français pour avoir vendu un violent pamphlet contre Napoléon Ier. Palm montra beaucoup de dignité et de courage.

PALMA n. f. Mesure de longueur usitée en Moldavie et en Valachie, et équivalant, dans le premier de ces pays, à $0^m,27875$; dans le second, à $0^m,2458$.

PALMA ou **LA PALMA,** une des îles occidentales de l'archipel des Canaries. Sa longueur est de 47 kilom. et sa plus grande largeur de 28 kilom.; sa population est d'environ 40.000 hab. Ville principale *Santa-Cruz.* Palma a la forme d'un triangle allongé, à sommet dirigé vers le S. Dans le Nord se trouve la *Caldera,* immense cratère de soulèvement, haut de 1.655 mètres. C'est autour de la *Caldera* que se dressent les plus hauts sommets de l'île (*Pico de la Cruz,* 2.358 m., *Pico de los Muchachos,* 2.354 m.). De là part une chaîne qui parcourt le centre de l'île, jusqu'à l'extrémité sud. Le versant oriental est sec, aride, tandis que le versant occidental est couvert de forêts de pins dans les endroits élevés. Toutefois, dans le Sud, il devient aussi désert que l'autre versant. Le sol, volcanique, se montre très fertile, partout où il y a de l'eau.

PALMA. Géogr. V. SANTA-CRUZ *de la Palma.*

PALMA, ville d'Espagne, ch.-l. des îles Baléares, sur la côte sud-ouest de Majorque et sur la baie de son nom; 62.500 hab. Place forte, bon port. Fabrication d'étoffes de laine et de soie, d'eau-de-vie et de savon, verrerie. La ville, entourée d'une muraille épaisse, est bâtie en amphithéâtre au fond de la baie. Ses environs récoltent de bons vins blancs et rouges. Quelques édifices intéressants : notamment, la cathédrale, commencée sous Jaime le Conquérant et achevée en 1601, qui renferme la sépulture des rois de Majorque; la Bourse, qui atteste l'ancienne splendeur du commerce majorquin, et est un beau spécimen de l'architecture gothique. Aux environs de Palma, intéressant château fort de Bellver.

PALMA, ville d'Espagne (Andalousie [prov. d'Huelva]); 5.000 hab.

PALMA, ville du Brésil (Etat de Goyaz), sur la rivière du même nom. Elevage.

PALMA (LA) ou **PALMA de Honda,** ville de la Colombie (départ. de Cundinamarca), au milieu de collines accidentées, qui renferment des mines d'or et de cuivre; 10.000 hab. Eaux minérales. Riches plantations de café.

PALMA Campania, comm. d'Italie (Terre de Labour [prov. de Caserte]); 7.675 hab.

Palma del rio (l'anc. *Decuma* romaine), ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue]); 7.000 hab. Oranges renommées. Cuivre.

Palma di Montechiaro (en sicilien *Parma*), ville d'Italie (Sicile [prov. de Girgente]); 11.782 hab. Petit port.

PALMA (Jacques), dit **le Vieux** ou **Palma Vecchio,** peintre italien de l'école vénitienne, né à Sarinalta, près de Bergame, vers 1480, mort à Venise en 1528. On ne sait rien de sa vie, sinon qu'il fut élève de Giovanni Bellini. Mais, d'un autre côté, il imita la vivacité du coloris du Giorgione et rivalisa dans quelques-unes de ses œuvres avec le Titien, pour la beauté des têtes de femmes et d'enfants. Dans plusieurs de ses œuvres, il prit pour modèle sa fille Violante, que le Titien aimait avec passion. Parmi ses ouvrages authentiques, remarquables par le fondu des couleurs et le soin de l'exécution, nous citerons : à Venise, *la Cène,* à l'église Sainte-Marie *Mater Domini,* regardée comme un chef-d'œuvre; *la Vierge et quelques saints; Sainte Véronique; la Descente de croix; Sainte Barbe; le Christ; la Veuve de Naïm;* à Florence, *la Mort de la Vierge; le Repos à Emmaüs; la Madone avec saint Jean;* à Milan, *l'Adoration des mages;* à Vicence, une belle *Madone;* à Modène, une *Visitation;* à Chantilly, une *Sainte Conversation;* au musée du Louvre, à Paris, un *Ex-voto, l'Annonciation aux bergers,* etc. Parmi ses portraits, nous mentionnerons celui de Bayard et son propre portrait, dans lequel il s'est peint regardant une sphère.


Palma le Vieux.

PALMA (Jacopo), dit **le Jeune,** peintre italien, petit-neveu de Palma Vecchio, né et mort à Venise (1544-1628). A quinze ans, il suivit le duc d'Urbin à Rome. De retour à Venise, il parvint à gagner l'affection de l'architecte Alexandre Vittorio, qui lui fit donner de nombreuses commandes. A partir de ce moment, Palma ne songea plus qu'à faire vite, de sorte que ses tableaux n'étaient plus, en général, que des ébauches. La couleur en est fraîche et diaphane. Il approche de Véronèse et du Tintoret par son talent d'animer les figures dans ses ouvrages les plus étudiés, tels que le *Serpent d'airain,* qu'on voit à Saint-Barthélemy; mais il fait déjà pressentir la décadence. Son chef-d'œuvre est la *Résurrection de Lazare* (abbaye de la Miséricorde, à Venise). Palma le Jeune a laissé un recueil de vingt-sept gravures à l'eau-forte.


Palma le Jeune.

PALMA DE CESNOLA (Luigi, comte), archéologue italien, naturalisé Américain, né à Rivarolo, près de Turin, en 1832. Il fut officier dans l'armée italienne, puis dans l'armée anglaise. Il se fit naturaliser Américain, prit part, comme colonel, à la guerre de Sécession. Le président Lincoln le nomma consul des Etats-Unis à Chypre, où, de 1867 à 1876, il se livra à des fouilles archéologiques, qui amenèrent la découverte du trésor d'un temple, à Curium. Il devint alors directeur du Musée métropolitain de New-York. Citons de lui : *Scoperta del tempio di Lanere a Golgos* (1870); *le Ultime Scoperte nell'isola di Cipro* (1876), *Cyrus, its ancient cites, tombs and temples* (1877).

PALMAC (*mak'*) n. m. Mesure de longueur usitée en Moldavie, et équivalant à $0^m,03$.

PALMA-CHRISTI (mot à mot *paume du Christ,* allusion à la forme de la feuille) n. f. Nom vulgaire du ricin.

PALMACITE (*sit'*) n. m. Genre de palmiers fossiles, dont l'espèce type a été trouvée dans le calcaire inférieur.

PALMAGE (*maj'*) n. m. Mar. Action de palmer une pièce de mâture. ‖ Action de mesurer les diamètres d'un mât (l'évaluation se faisant autrefois en palmes).
— Techn. Action de palmer des aiguilles.

PALMAIRE (*mèr'* — du lat. *palmaris;* de *palma,* paume de la main) adj. Anat. Qui appartient à la paume de la main : *Muscle* PALMAIRE. ‖ *Région palmaire.* V. MAIN, et PAUME. ‖ *Aponévrose palmaire,* Couche aponévrotique triangulaire qui revêt la paume de la main. ‖ *Arcades palmaires,* Arcs transversaux fournis par l'anastomose des artères cubitale et radiale. (L'une est profonde, sous-jacente aux tendons, formée par l'union de la radiale avec la cubito-palmaire, branche de la cubitale. L'autre, superficielle, sous-jacente à l'aponévrose, est constituée par l'union de la cubitale avec la radio-palmaire, branche de la radiale.)
— n. m. Muscle de la main interne. ‖ *Grand palmaire,* Muscle qui s'étend de l'épitrochlée au métacarpe. ‖ *Petit palmaire,* Muscle qui joint l'épitrochlée à l'aponévrose palmaire. ‖ *Palmaire cutané,* Petit muscle peaucier atrophié, situé à la face profonde de la peau de l'éminence hypothénar.
— Bot. Qui n'a en hauteur que la largeur de la main, ou $0^m,10$ au plus : *Tige* PALMAIRE. ‖ n. f. Syn. de LAMINAIRE.
— Pathol. *Rétraction de l'aponévrose palmaire* ou *Maladie de Dupuytren,* Affection chronique curieuse, caractérisée par le raccourcissement lent de l'aponévrose palmaire, amenant peu à peu la flexion des derniers doigts et déterminant une impotence complète de la main. (Le traitement consiste à enlever la peau rétractée et à la remplacer par une greffe, selon la méthode italienne.)

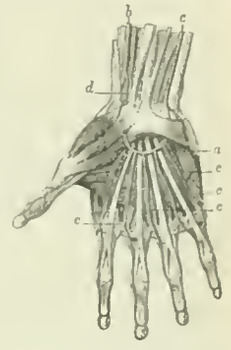

Palmaire (arcade superficielle avec ses branches afférentes) : *a,* arcade palmaire superficielle avec ses branches afférentes; *b,* radiale; *c,* cubitale; *d,* radio-palmaire; *e,* artères digitales.



Palmaire (arcade profonde avec ses branches afférentes) : *a,* arcade palmaire, *b,* radiale; *c,* cubitale; *d,* interosseuses palmaires; *e,* collatérales.

PALMANOVA, ville forte d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]); 4.600 hab. Ch.-l. de circondario. Belle cathédrale.

PALMARÈS (*rèss* — du lat. *palma,* palme, victoire) n. m. Programme d'une distribution de prix dans un établissement d'éducation, avec la liste des lauréats, quelquefois les discours prononcés, etc.

PALMARIUM (*om'* — du lat. *palmaris,* de palme) n. m. Serre où l'on cultive et entretient des palmiers : *Le* PALMARIUM *du Jardin d'acclimatation.*

PALMAROLI (don Vicente), peintre espagnol, né et mort à Madrid (1835-1896). Elève de l'académie de Madrid et de Madrazo, il acheva son éducation artistique à Rome. En 1872, il fut nommé directeur de l'Académie espagnole, à Rome. A citer, parmi ses œuvres : *les Pigeons de Venise; Funérailles de la victime du 3 mai 1808* (Hôtel de ville de Madrid); portrait du roi *Alphonse XIII.*

PALMAS (CAP) ou **CAP DES PALMES,** promontoire de la côte occidentale d'Afrique, à l'extrémité nord-ouest du golfe de Guinée, entre la Côte des Graines et la Côte d'Ivoire, dans la république de Libéria.

PALMAS (LAS) ou **CIUDAD DE LAS PALMAS,** ville de l'archipel des Canaries (Grande Canarie); 35.000 hab. Commerce actif de vins, fruits, etc. Bâtie en amphithéâtre le long de la mer, elle compte des édifices remarquables : la cathédrale, l'*ayuntamiento* (mairie) avec un intéressant musée d'histoire naturelle, le palais du capitaine général, etc. La partie basse (*Triana*) est le quartier commerçant. Excellent port de refuge très fréquenté, situé à *La Luz,* à 5 kilom. du centre.

PALMATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide palmique.
— ENCYCL. Les *palmates* métalliques sont des sels en général assez peu nettement cristallisés; leur composition peut être représentée par la formule générale $C^{16}H^{31}MO^4$. On a étudié les sels de soude, d'ammoniaque, de baryte, de chaux, de magnésie, de cuivre, de plomb et d'argent.
Le palmate d'éthyle est le seul éther palmique connu.

PALMATURE (du lat. *palmatus,* palmé) n. f. Chir. Difformité de la main, caractérisée par la réunion des doigts au moyen d'une membrane. (Syn. PALMURE. — Quand l'union des doigts est plus intime, on dit SYNDACTYLIE.

— Zool. Système suivant lequel les pieds des animaux sont palmés. || Ensemble de la membrane unissant les doigts.

— Encycl. Chir. La *palmature* des doigts, comme la syndactylie, peut être congénitale ou acquise à la suite de plaies étendues des doigts, de brûlures, par exemple. Pour guérir cette difformité, il faut disséquer des lambeaux assez larges pour recouvrir toute la surface des doigts et éviter de laisser au contact des plaies cruentées.

PALME (lat. *palma*, proprem. *paume de la main*) n. f. Branche de palmier, et particulièrement de dattier : *Couper des* PALMES.



Palme.

— Fig. Signe de victoire : *Respecter la* PALME.

— Distinct. honorif. V. la partie encycl.

— Poétiq. *Palmes idumées*, Palmes de l'Idumée, palmes en général, à cause des nombreux palmiers qui croissent dans l'Idumée.

— Blas. Ornement extérieur de l'écu, composé de deux branches de palmier placées symétriquement, une de chaque côté. (S'est employé aussi comme meuble de l'écu.)



Palmes, ornements extérieurs des armoiries d'une ville (Castres).

— Bot. Roseau de Cuba, dont les feuilles servent à faire des cordages. *Palme de Christ*, Syn. de PALMA-CHRISTI. || *Huile de palme*, Huile fournie par l'*Elæis Guineensis*. (V. ELÉIS.) || *Beurre de palme*, Substance butyracée, extraite des graines de différentes espèces de palmiers. || *Vin de palme*, Boisson fermentée fournie par certains palmiers. (Le *caryota urens* fournit, par incision de sa tige, une sève de laquelle on tire un sucre appelé *jagre* et, après fermentation, un *vin de palme* qui, distillé, donne l'eau-de-vie d'*arack* ou de *rack*, consommée dans l'Inde.)

— Chim. *Sucre de palme*, Matière sucrée extraite de certaines variétés de palmiers. || *Cire de palme*, Cire extraite de certains palmiers qui croissent dans les régions tropicales de l'Amérique. V. CÉROXYLE.

— Mar. Petit navire de la mer des Antilles, gréant un grand mât sur l'avant et un petit mât derrière portant des voiles carrées.

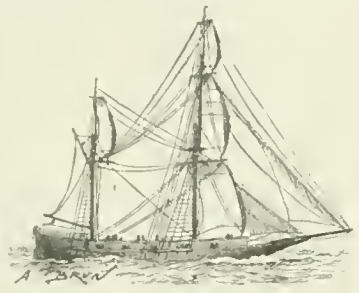

Palme (mar.)

— Relig. *Palme du martyre*, Gloire éternelle réservée à ceux qui sont morts pour la foi.

— Techn. Broderies, ornements sur étoffes, ayant quelque analogie avec une branche de palmier.

— Encycl. Mœurs et cout. Les branches du palmier, dont la feuille est d'une rare élégance, ont dû figurer de bonne heure dans les fêtes et les cérémonies. Les Egyptiens en faisaient le symbole de la fertilité. Les Grecs l'offraient comme récompense aux vainqueurs, dans leurs jeux publics; elle est restée le symbole de la victoire et le signe du triomphe des martyrs.

— Distinct. honorif. *Palmes académiques*. En même temps qu'il organisait l'Université, le décret du 17 mars 1808 créait pour elle des titres honorifiques : *titulaires, officiers de l'Université* et *officiers des académies*. Y étaient attachées des pensions données par le grand maître et une décoration consistant dans une double palme brodée en or pour les titulaires, en argent pour les officiers de l'Université, en soie bleue et blanche pour les officiers des académies. A partir de 1850, ces distinctions honorifiques, réservées aux membres de l'enseignement, furent décernées à deux : palmes d'officier d'académie et d'officier de l'instruction publique. V. ACADÉMIE. || En 1866, elles furent la forme d'une décoration véritable. Elles furent conférées, depuis lors, aux littérateurs, aux savants, aux fonctionnaires des départementales ou cantonales ou des conseils établis près des lycées et collèges, en un mot à tous ceux qui rendent de près ou de loin des services à l'enseignement.

Pour être nommé officier de l'instruction publique, il faut être officier d'académie depuis cinq ans au moins ou avoir été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

L'insigne consiste en une couronne de forme ovale, constituée par deux branches, l'une de palmier et l'autre de laurier, croisées en haut et en bas. Il est en argent pour les officiers d'académie, en or pour les officiers de l'instruction publique. Orné de perles attachées par un rubanin violet sur le côté gauche de la poitrine; les officiers de l'instruction publique ornent ce ruban d'une rosette de mêmes étoffe, couleur et largeur.

PALME (du lat. *palmus*, tiré de *palma*, paume) n. m. Métrol. Mesure vulgaire égale à la longueur d'une main, depuis le poignet jusqu'à l'extrémité des doigts. || Nombre de deux mesures de longueur en usage chez les Romains et valant l'une 0m,225 et l'autre 0m,073. || Mesure de longueur usitée naguère en Italie, et variable suivant les contrées. || Mesure autrefois usitée dans la marine pour évaluer le diamètre des mâts, et valant 0m,022.

PALME (LA) ou **LAPALME**, comm. de l'Aude, arr. de Narbonne et à 29 kilom. de Narbonne; 1.305 hab. Excellent vin.

PALME (ÎLE DE LA), île du départ. de Saône-et-Loire, formée par la Saône, en amont du pont de Mâcon. En 61 av. J.-C., César battit les Helvètes au moment où ils franchissaient la Saône à hauteur de cette île; là encore, en 842, après la bataille de Fontanet, les fils de Louis le Débonnaire se partagèrent les Etats de leur père.

PALMÉ, ÉE (du lat. *palmatus*; de *palma*, paume de la main) adj. Zool. Dont les doigts sont réunis par une membrane : *Un nomme palmipèdes les oiseaux à pieds* PALMÉS. || Se dit, par plais., des personnes qui ont reçu les palmes académiques. V. PALMER. (Pop.)



Patte palmée : *a*, de canard; *b*, de grenouille.

— Bot. Se dit d'un organe dont les éléments sont disposés en divergeant comme les doigts autour de la main ou comme les rayons d'un éventail (feuille simple palmée, feuille composée palmée, nervation palmée, etc.).

— Mamm. *Antilope palmée*, Antilope dont les cornes ont une empaumure aplatie.

— Ornith. *Toti-palmé*, Se dit des oiseaux dont les doigts sont palmés dans toute leur longueur. || *Demi-palmé* ou *Semi-palmé*, Se dit des oiseaux chez lesquels la membrane qui unit leurs doigts n'atteint que la seconde phalange. || *Hibou palmé*, Hibou qui porte une tache en forme de palme sur la partie supérieure de l'aile.

— Techn. *Aiguilles palmées*, Aiguilles à tête aplatie.

— n. m. pl. Mamm. Groupe de mammifères rongeurs, comprenant le genre *castor*. — *Un* PALMÉ.

PALMEIRIM (Louis-Auguste), écrivain portugais, né et mort à Lisbonne (1825-1893). Il s'est fait un nom par ses poésies et ses comédies. Ses *Poésies* (1851, 1853, 1859) ont un accent populaire et patriotique qui l'ont fait comparer à Béranger. Ses comédies les plus connues sont : *le Savetier d'Escada* (1856); *Comment on arrive au pouvoir*, en trois actes (1856); *la Dompteuse de bêtes féroces*, en un acte; *la Famille du capitaine général*.

PALMELLA, ville du Portugal méridional (Estrémadure); 8.300 hab.

PALMELLACÉES (*mè-la-sé*) n. f. pl. Famille d'algues, de l'ordre des chlorophycées. (Les palmellacées ont un thalle cloisonné, dans une, deux ou trois directions de l'espace, en cellules qui se dissocient après chaque cloisonnement; elles se multiplient par des zoospores et se reproduisent par isogamie.) — *Une* PALMELLACÉE.

PALMELLE (*mèl*') n. f. Genre de coccophycées palmellacées, comprenant des algues vertes ou brunâtres, unicellulaires, oblongues, enveloppées d'un mucus gélatineux.

PALMELLÉES (*mè-lé*) n. f. pl. Tribu de coccophycées, parfois élevée au rang de famille (palmellacées), ayant pour type le genre *palmelle*. — *Une* PALMELLÉE.

PALMELLINE (*mè-lin*') n. f. Matière colorante rouge, analogue à l'hémoglobine du sang, isolée de la *palmella cruenta*, algue d'un rouge sombre, qui enduit souvent le bas des murs humides.

PALMER (*mé* — du lat. *palma*, paume) v. a. Mar. Dégrossir, amener à ses dimensions : PALMER *un mât, une vergue*. || Mesurer un diamètre, l'évaluer en palmes.

— Techn. *Palmer des aiguilles*, En aplatir les têtes avant d'y percer les chas.

— Pop. Conférer la distinction honorifique des palmes universitaires.

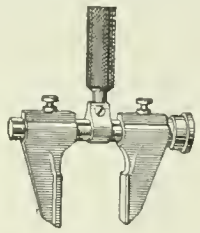

Palmer.

PALMER (*mèr*') n. m. Techn. Instrument de précision qu'emploient les tourneurs en fer et en cuivre pour mesurer exactement les épaisseurs des tôles de fer, d'acier ou de cuivre.

PALMER (*mèr*'), rivière d'Australie. Le Palmer naît dans le sud de la péninsule d'York, et coule O.-N.-O., puis O.-S.-O., pour rejoindre le Mitchell, après 225 kilom. de cours. Gisements d'or dans la vallée.

PALMER (TERRE DE), terre antarctique, dans l'océan Austral, découverte en 1821 par le navigateur Palmer, sous 63° 54′32″ — 65° 10′ latit. S. et 62° 20′ — 66° long. O.

PALMER, bourg des Etats-Unis (Massachusetts), sur le Chicopee; 6.200 hab.

PALMER [*mèr*'] (Erastus DE), sculpteur américain, né à Pompey (comté d'Onondaga [Etat de New-York]), en 1817. C'est à New-York qu'il a exécuté des œuvres que caractérisent une imagination fertile et une science remarquable du modelé. Citons de lui : *l'Essor de l'âme; Jeune fille indienne; Captive blanche*; etc.

PALMER (George), philanthrope et industriel anglais, né à Long-Sutton (comté de Somerset) en 1818, mort à Reading en 1897. En 1841, il fondait à Londres avec Huntley (mort en 1857) une manufacture de biscuits, dont les produits obtinrent une réputation universelle. Membre libéral du Parlement pour Reading, de 1878 à 1885, il a fondé dans cette ville toutes sortes d'institutions charitables.

PALMER (Edouard-Henry), orientaliste et journaliste anglais, né à Cambridge en 1840, mort dans la péninsule du Sinaï en 1882. Professeur d'arabe à l'université de Cambridge (1871), il offrit à son gouvernement, au début de la guerre d'Egypte, d'organiser une mission secrète dans la péninsule du Sinaï, afin de gagner les Bédouins à l'Angleterre; mais il fut pris et fusillé avec ses compagnons. Ses principales publications sont : *le Mysticisme oriental, la théosophie de la Perse* (1867); *le Désert de l'Exode* (1871); *Histoire de la nation juive* (1874-1884); *Dictionnaire abrégé du persan* (1876-1883); *Œuvres poétiques de Behaed-din-Zoheir* (1876-1877); *Abrégé de dictionnaire anglais-persan, avec une grammaire simplifiée du persan*, avec par Guy Le Strange (1883); *Manuel arabe* (1882); *Grammaire simplifiée de l'hindoustani, du persan et de l'arabe* (1883); *Jérusalem*, avec Besant (1871-1888); etc.

PALMERAIE (*rè*) n. f. ou **PALMÉRIER** (*ri-é*) n. m. Lieu planté de palmiers.

PALMERIN, héros des romans de chevalerie espagnole, chef d'une nombreuse lignée qui a pullulé dans les romans et les poèmes du XVe siècle. Il y a eu deux Palmerin, le grand-père et le petit-fils : Palmerin d'Oliva et Palmerin d'Angleterre, dont les exploits sont chantés dans deux vastes compositions.

PALMERSTON, ville de l'Australie (Territoire du Nord), sur la baie de Port-Darwin, au point d'aboutissement de la ligne télégraphique qui relie Melbourne et Adélaïde avec le câble Singapour-Suez. Excellent port.

PALMERSTON (Henry John TEMPLE, vicomte DE), homme d'Etat anglais, né à Broadland en 1784, mort à Brockett-Hall en 1865. Son arrière-grand-père, nommé pair en 1727, était neveu de W. Temple, ministre de Charles II. Palmerston, membre de la Chambre des communes (1807), lord de l'amirauté dans le ministère Portland (1807), ministre de la guerre dans le cabinet Perceval (27 oct. 1809), mena de front la réorganisation des finances militaires et une brillante vie mondaine. Il démissionna en 1828, sous le ministère Wellington. En novembre 1830, il reçut du comte Grey le département des affaires étrangères, le rendit à Robert Peel (1834) et le reprit sous lord Melbourne (1835-1841). Il défendit âprement les intérêts britanniques contre la France, empêcha l'avènement du duc de Nemours au trône de Belgique, et fit signer le traité du 15 juillet 1840, par lequel les puissances prétendaient régler sans la France la question d'Egypte. De 1841 à 1846, il combattit le ministère tory de Robert Peel et réclama l'abolition des Cornlaws. Rappelé au ministère des affaires étrangères par Russell (1846), il s'opposa vainement aux mariages espagnols, vit avec plaisir la chute de Louis-Philippe. En 1850, il exigea de la Grèce une réparation, lors de l'incident Pacifico; blâmé par la Chambre des lords, il remporta un grand succès oratoire à la Chambre des communes. Il dut se retirer pour avoir indiscrètement approuvé le coup d'Etat du 2 décembre 1851, en France. Ministre de l'intérieur en 1852 (cabinet Aberdeen), il démissionna momentanément (15 déc.), afin d'obtenir l'alliance avec la France contre la Russie. Un mouvement d'opinion le porta, pendant la guerre de Crimée, à la direction du ministère (1855). Il décida la France à l'expédition de Chine et présenta, après l'attentat d'Orsini, un projet de loi contre les conspirateurs dont l'échec le renversa (1858). En juin 1859, il succéda à lord Derby, premier ministre, seconda la politique italienne de Napoléon III, signa le traité de commerce du 23 janvier 1860, mais condamna l'annexion de la Savoie et, isolé, dut rester réservé dans l'affaire des duchés. Il mourut au pouvoir, laissant la réputation d'un orateur consommé et d'un grand homme d'Etat.



Palmerston.

PALMESORE n. f. Mar. Pièce de bois cintrée, qui détermine la rondeur de la proue.

PALMETTE (*mèt*') n. f. Techn. Ornement en forme de palme : *Broder des* PALMETTES.

— Arbor. Forme des arbres fruitiers dispoés en espalier, les branches latérales étant étalées symétriquement.

— Archit. Petit ornement en forme de palme, taillé sur des moulures.

— Encycl. Arbor. On distingue : la *palmette simple* ou *Legendre*, composée d'un axe vertical donnant naissance, à droite et à gauche, à des branches latérales symétriquement disposées; la *palmette double*, dont la tige est bifurquée en deux branches verticales; la *palmette Verrier*, dans laquelle les branches latérales se dirigent d'abord horizontalement, puis verticalement; la *palmette à deux branches* ou en forme d'U; la palmette candélabre, etc.



Palmette.

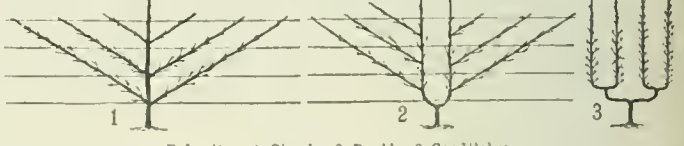

Palmettes : 1. Simple; 2. Double; 3. Candélabre.

PALMEUR, EUSE n. Personne qui palme des aiguilles.

PALMI, ville d'Italie (Calabre), prov. et à 36 kilom. N.-N.-E. de Reggio di Calabria; 10.926 hab. Industrie active (soie et coton), petit port. Palmi est admirablement située sur un rocher au-dessus de la mer, au milieu de jardins et de plantations d'oliviers, de vignes et d'orangers. Elle a été très régulièrement rebâtie après le tremblement de terre de 1783, qui y fit périr 1.400 personnes.

PALMIER (*mi-é*) n. m. Bot. Plante de la famille des palmiers. || *Palmier à cire*, V. CÉROXYLE. || *Palmier à huile*, V. ÉLÉIS. || *Palmier-éventail*, V. CHAMÉROPS. || *Palmier nain*, V. CHAMÉROPS. || *Palmier-jonc*, V. BOTANG.

— Chim. *Huile* ou *Beurre de palmier*, Syn. de HUILE ou BEURRE DE PALME. (V. PALME.) || On a dit aussi EAU DE PALMIER.

— n. m. pl. Famille de plantes monocotylédones, qui portent un bouquet de longues feuilles à l'extrémité d'un stipe élancé. — *Un* PALMIER.

— Encycl. Bot. Les *palmiers* habitent les régions chaudes de l'Amérique, surtout, et aussi d'Afrique, d'Asie et d'Australie. Ce sont des arbres à stipe rarement ramifié, portant toutes les feuilles réunies au sommet en une sorte de bouquet terminal. Le limbe des feuilles, indivis dans le bourgeon, se déchire régulièrement en s'épanouissant, de sorte que les feuilles complètement développées paraissent composées (palmées : *chamærops*, ou pennées : *phœnix*). Les fleurs, groupées en régimes à l'abri de grandes bractées, dites *spathes*, sont généralement dioïques, parfois polygames. Certains palmiers sont monoïques (cocotier), d'autres dioïques (dattier). Leurs fruits sont des baies (dattes) ou des drupes (noix de coco).

Importante par le nombre des espèces (près d'un millier), la famille des palmiers l'est davantage encore au point de vue économique. Elle fournit à l'homme des produits alimentaires, telles la datte et la noix de coco ; des fécules, notamment le sagou ; des boissons fermentées (vin de palme) ; du sucre ; des huiles et beurres ; des bourgeons comestibles (chou-palmiste) ; des fibres textiles ; des lanières servant à la confection de nattes, de chapeaux, de paniers, etc. ; des matériaux de construction, etc. Beaucoup de ces plantes sont remarquables par leur port, leur aspect élégant, et ont place dans les jardins et serres. Citons, dans cette dernière catégorie, les palmiers *aréca*, notamment l'*aréca Baueri*, de l'île de Norfolk ; les *kentia* d'Australie ; les *euterpes* de l'Amérique tropicale ; les magnifiques palmiers *phœnix*, les *livistona* (livistona Sinensis et livistona Australis), les *lataniers*, notamment le latanier de Bourbon, le palmier nain *chamærops humilis*, etc. Toutes espèces demandent, pour prospérer, une grande humidité du sol.

Voici les palmiers les plus intéressants :

Tribu des arécinées : enterpe légume, du Brésil, l'un des choux palmistes ; enterpe comestible, vulgairement *jocara*, du Brésil ; œnocarpe, dont le fruit de plusieurs espèces de l'Amérique méridionale fournit une huile douce excellente ; oréodoxe royal, de Cuba, très élégant ; oréodoxe palmiste, dont le bourgeon constitue le chou-palmiste le plus estimé dans les Antilles ; arec cachou, des îles de la Sonde, dont le fruit est la *noix d'arec*, masticatoire habituel des Indiens et des Malais ; arenga à sucre, de l'Asie tropicale et des îles de la Sonde, d'où l'on tire un vin estimé, une eau-de-vie (*arrack*), une fécule excellente, etc. ; caryoto caustique, de l'Inde tropicale, etc.

Tribu des calamées : rotang à cravaches, du Bengale et de Ceylan ; rotang à cordes, des îles de la Sonde, qui donne des câbles d'une force extrême ; sagoutier de l'archipel indien, bien connu pour sa fécule ou *sagou* ; raphier vinifère, de la Guinée, fournissant le *bourdon*, liqueur fermentée très enivrante ; et d'autres *raphia* de Madagascar et de l'Amérique centrale, etc.

Tribu des borassinées : rondier à éventails, des îles de la Sonde, utilisé comme légume à l'état jeune, et qui procure une farine comestible, un bois très dur, des fibres pour tissus, un vin de palme, etc. ; lodoïcée des Seychelles, curieuse par ses fruits énormes (cocos des Maldives) ; doumier ou doum des Arabes, de la Nubie et de l'Abyssinie, fruit comestible.

Tribu des coryphinées : talipot, de l'Asie tropicale, à feuilles gigantesques servant à couvrir les huttes et employées en guise de papier ; dattier, l'un des végétaux les plus utiles à l'homme, surtout pour ses fruits.

Tribu des cocoinées : acrocomie, du Brésil tropical, dont le fruit sert à fabriquer une huile épaisse, employée en parfumerie ; éléïde, de Guinée, qui fournit l'huile de palme ; cocotier, l'un des plus connus et des plus précieux de tous les palmiers ; *jubœa*, du Chili, très bel arbre.

Palmier (ordre du), société connue aussi sous le nom de *Société fructifère*, la première des sociétés littéraires constituées en Allemagne au XVIIe siècle.

— Encycl. L'ordre du Palmier fut fondé en 1617 à Weimar par des princes et des grands seigneurs, qui se proposaient de cultiver et de purifier la langue allemande. La Société rendit de grands services à la langue et à la littérature allemandes en créant une alliance entre les cercles aristocratiques et la poésie populaire, et en aidant à la création d'une langue littéraire pure de forme.

Palmieri (Luigi), physicien et météorologiste italien, né à Faichio (prov. de Bénévent) en 1807, mort à Naples en 1896. Successivement professeur de physique dans divers lycées, puis à l'École royale de marine à Naples (1815), à l'université de cette ville en 1847, il a dirigé l'Observatoire météorologique installé sur le Vésuve. On a de lui, en français : *les Lois et critiques de l'électricité atmosphérique* (1885). Palmieri a construit divers instruments : un sismomètre, un pluviomètre, un électromètre pour l'étude de l'électricité atmosphérique, etc.

palmifères n. m. pl. Bot. Syn. de palmiens.

palmifide (du lat. *palma*, paume de la main, et *findere*, fendre) adj. Bot. Se dit des organes foliacés, à nervures palmées et à bords découpés en lanières aiguës, séparées par des sinus aigus, qui s'étendent jusque vers le milieu du limbe, comme dans le ricin.



Feuille palmifide.

palmiflore (du lat. *palma*, palme, et *flos, oris*, fleur) Bot. Dont les fleurs ont des corolles palmées.

palmifolié, ée (du lat. *palma*, palme, et *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont palmées.

palmiforme (du lat. *palma*, palme, et de *forme*) adj. Bot. Se dit d'une corolle palmée en apparence.

palmigère (*jèr'* — du lat. *palma*, palme, et *gerere*, porter) adj. Archéol. Qui porte une palme. (Se dit des statues antiques qui tiennent une palme dans la main.)



Feuille palmilobée.

palmijuncus n. m. Syn. de calamus ou rotang.

palmilobé, ée (du lat. *palma*, paume de la main, et *lobus*, lobe) adj. Bot. Se dit d'un organe foliacé, à nervures palmées, à bords découpés en lobes arrondis, séparés par des sinus souvent arrondis comme dans l'érable trilobé.

palmine n. f. Ether palmique de la glycérine, que l'on obtient en faisant passer un courant de bioxyde d'azote dans l'huile de ricin. ‖ On l'appelle aussi ricinélaïdine.

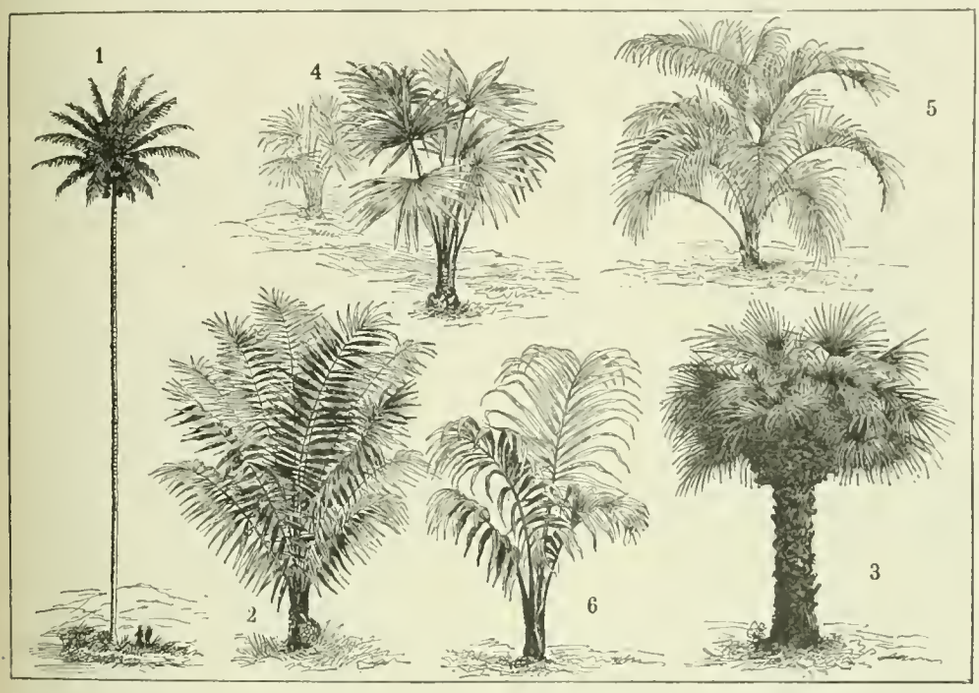

Palmiers : 1. A cire ; 2. A ivoire ; 3. A chanvre de Chine ; 4. Livistona ; 5. Kentia ; 6. Areca. (V. cocotier, dattier, phœnix, talipot, etc.)

palminerve (*nèrv'* — du lat. *palma*, paume, et *nervus*, nervure) adj. Bot. Se dit d'une feuille à nervation palmée.

palmiparti, ite (du lat. *palma*, paume, et *partitus*, divisé) adj. Bot. Se dit d'un organe foliacé, à nervures palmées et à découpures aiguës, séparées par des sinus qui pénètrent jusque près de la base du limbe, comme dans l'aconit.



Feuille palmipartite.

palmipède (du lat. *palma*, paume de la main, et *pes, pedis*, pied) adj. Qui a les pieds palmés. V. palme.

— Mécan. *Roue palmipède*, Roue à bras articulés, qu'on a essayé d'appliquer à la navigation à vapeur.

— Echin. Genre d'échinodermes stellérides, de la famille des astéripidés, qui habitent les mers d'Europe.

— n. m. pl. Ornith. Ordre d'oiseaux, comprenant ceux qui, comme les canards et les mouettes, ont les doigts réunis par une membrane. — *Un* palmipède.

— Encycl. Ornith. Les *palmipèdes* sont des oiseaux en général de forte taille, presque tous munis de grandes ailes, et conformés toujours pour nager au moyen de leurs pattes palmées. Leur plumage, revêtu d'un enduit onctueux, leur permet de plonger sans se mouiller, et une épaisse couche de graisse diminue leur poids spécifique. Ce sont des oiseaux aquatiques, vivant de mollusques, de poissons, de batraciens. Les uns sont privés à peu près ou complètement d'ailes (alciformes), d'autres en possèdent d'immenses (stéganopodes), qui en font les meilleurs voiliers qui existent. On divise les palmipèdes en douze familles : *phœnicoptéridés* (qui font le passage avec les échassiers), *anatidés, colymbidés, podicipidés, alcidés, sphéniscidés, urinidés, procellaridés, laridés, phaéthontidés, plotidés, pélécanidés*.

palmi-phalangien, enne (du lat. *palma*, paume de la main, et de *phalangien*) adj. Anat. Se dit des muscles lombricaux de la main.

— n. m. Muscle palmi-phalangien : *Les* palmi-phalangiens.

palmique (*mik'*) adj. Se dit d'un acide organique, que l'on croit isomère avec l'acide ricinolique, et qui prend naissance par une modification moléculaire que subit ce dernier acide lorsqu'il est soumis à l'action des vapeurs nitreuses. ‖ On dit aussi ricinélaïdique.

Palmira, ville de Colombie (départ. de Cauca), ch.-l. de la province du même nom ; 15.000 hab. Tabac.

Palmira ou **Oppido**, bourg d'Italie (Basilicate [prov. de l'otenza]) ; 4.000 hab. Industrie du papier.

palmirénien n. m. et adj. V. palmyrénien, et palmyreen.

palmiséqué (*ké*), **ée** (du lat. *palma*, paume, et *sectus*, coupé adj. Bot. Se dit d'un organe foliacé, à nervures palmées, et découpé en segments séparés par des sinus qui s'étendent jusqu'à la base du limbe, comme dans la quintefeuille.



Feuille palmiséquée.

palmiste (*missť* — dérivé de *palmier*) adj. Zool. ‖ *Rat palmiste*, Nom vulgaire de tous les petits écureuils asiatiques du genre *coxerus*, ordinairement gris avec des bandes longitudinales sombres. ‖ *Ver palmiste*, Nom vulgaire des larves des grands charançons ou calandres, qui vivent dans les palmiers des régions tropicales.

— Bot. *Palmiste* ou *Chou-palmiste*, Nom vulgaire de palmiers du genre arec.

palmitamide n. f. Chim. V. palmitique.

palmitate n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide palmitique.

palmite (du lat. *palma*, palmier) n. m. Moelle de palmier, blanche, agréable au goût, et offrant la consistance du lait caillé.

palmitine n. f. Corps produit par la combinaison de l'acide palmitique avec la glycérine.

— Encycl. L'acide palmitique donne avec la glycérine trois éthers : la *monopalmitine* $C^{3}H^{5} \equiv (C^{16}H^{31}O^{2})OH)^{3}$, obtenue par l'action de l'acide palmitique sur la glycérine à 200° ; la *dipalmitine* $C^{3}H^{5} \equiv (C^{16}H^{31}O^{2})^{2}OH$, qui s'obtient dans la même action, mais à 100° ; la *tripalmitine* ou simplement *palmitine* $C^{3}H^{5} \equiv (C^{16}H^{31}O^{2})^{3}$, produit naturel constituant la cire du Japon, et qui existe aussi dans l'huile de palme. Berthelot l'a préparée en chauffant à 250° un mélange de glycérine et d'acide palmitique.

palmitique (*tik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide gras $C^{16}H^{32}O^{2}$, qui constitue le principal élément des bougies dites stéariques. ‖ *Anhydride palmitique*, Anhydride ($C^{16}H^{31}O)^{2}O$, que l'on obtient en faisant agir à 150° du chlorure de palmitylo sur le palmitate de sodium.

— Encycl. L'acide *palmitique* est universellement répandu à l'état de glycéride dans les corps gras. On le rencontre en grande quantité dans l'huile de palme, dans le suif de Chine ou graisse du *stillingia sebifera*, dans la cire du Japon, dans la cire du *myrica sebifera*, tous corps gras dans lesquels il existe combiné à la glycérine. On le rencontre, en outre, à l'état d'éther cétylique dans le spermaceti, et à l'état d'éther mélissique dans la cire des abeilles ; enfin, il existe à l'état de liberté dans les graisses qui ont subi une saponification partielle, par suite d'une espèce de fermentation. L'acide margarique de Chevreul, qui n'est qu'un mélange d'acide palmitique et d'acide stéarique, le produit en quantité considérable lorsqu'on saponifie le spermaceti, les graisses d'oie, d'homme et de tigre. Les autres variétés d'acide dit « margarique » consistent en acide palmitique plus ou moins impur ; enfin, l'acide moringique n'est autre chose qu'un mélange d'acides palmitique et oléique.

L'acide palmitique est un corps solide, incolore, plus léger que l'eau, sans odeur ni saveur. Il est insoluble dans l'eau, mais très soluble dans l'alcool bouillant et dans l'éther. Il fond à 62°. En se refroidissant, il se prend en une masse feuilletée, formée de lamelles cristallines.

Les dérivés, *palmitamide* $C^{16}H^{31}AzO$, *palmitonitrile* $C^{16}H^{31}Az$, s'obtiennent par les procédés généraux de préparation. Il donne des éthers, parmi lesquels les *palmitines* s'obtiennent par son action sur la glycérine.

palmitolate n. m. Sel dérivé de l'acide palmitolique.

palmitolique (*lik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{16}H^{30}O^{2}$, qui se produit quand on chauffe à haute température l'acide dibromopalmitique ou l'acide gaïdique avec de la potasse.

palmitone n. f. Acétone de l'acide palmitique, que l'on obtient en distillant l'acide palmitique avec un excès de chaux éteinte et le quart de son poids de chaux vive. ‖ On l'appelle aussi étalone.

palmitonique (*nik'*) adj. Se dit d'un acide de composition douteuse, qui se forme lorsqu'on chauffe à l'air de l'acide palmitique.

palmitoxylique (*lik'*) adj. Se dit d'un acide organique $C^{16}H^{30}O^{4}$, qui résulte de la réaction de l'acide azotique fumant sur l'acide palmitolique.

palmityle n. m. Radical monovalent ($C^{16}H^{31}$), appelé aussi *cetyle*.

Palmoli, bourg d'Italie (Abruzze Citérieure [prov. de Chieti]) ; 3.150 hab. Vieux château.

Palmosa. Géogr. V. Pathmos.

palmoule n. f. Variété d'orge à deux rangs de grains, très productive, cultivée dans le haut Langnedoc, sur les défrichements. Syn. paumelle.

palmoxylon n. m. Tiges et bois fossiles de palmier, cylindriques, avec faisceaux isolés dans le tissu fondamental, renfermant souvent des faisceaux de sclérenchyme.

palmure (du lat. *palma*, paume de la main) n. f. Membrane qui joint les doigts des palmipèdes. V. palmature.

palmyre n. f. Zool. Genre de annélides néréides, type de la famille des *palmyridés*, à tête distincte, muni de tentacules, dépourvus d'élytres et présentant sur la face dorsale de tous leurs anneaux de larges soies en éventail.

Palmyre ou **Tadmor**, grande ville ruinée de la Turquie d'Asie, dans une oasis, entre Damas et l'Euphrate, à 240 kilom. N.-O. de Damas. Bâtie ou reconstruite par Salomon après sa conquête du pays d'Hamath-Zoba, elle fut détruite par Nabuchodonosor. Bientôt relevée, elle devint un des plus importants centres de commerce entre le Levant et l'Occident. Capitale de la Palmyrène, elle

repoussa Marc-Antoine, qui voulait la piller, resta à peu près indépendante et ne fit sa soumission aux Romains que sous Adrien (130); elle accepta alors le titre de colonie et prit le nom d'Adrianopolis. Sous le règne de Gallien (260-268), Odénat, prince de Palmyre, s'acquit une gloire immortelle en repoussant l'invasion de Sapor et fit de Palmyre la reine de l'Orient. Après sa mort, Zénobie, sa femme, ayant inquiété les Romains par sa conquête d'Egypte, fut attaquée et vaincue par ruse par Emèse. Réfugiée dans sa capitale, elle fut faite prisonnière par Aurélien en 272, et la ville fut pillée. Dioclétien rebâtit les murs de la ville et l'embellit. Après la conquête arabe, elle resta une ville forte sur la route entre Bagdad et Damas. Les Turcs la prirent en 1519, et achevèrent sa destruction. Les ruines imposantes qui jonchent le sol attestent sa splendeur passée.


Ruines du temple de Dioclétien, à Palmyre.

PALMYRÉEN, ENNE ou **PALMYRIEN, ENNE** (*in, èn'*), personne née à Palmyre ou qui habitait cette ville. — *Les* PALMYRÉENS ou PALMYRIENS.
— Adjectiv. Qui a trait à la ville de Palmyre : *Inscriptions* PALMYRÉENNES.
— n. m. Dialecte syrien, que l'on parlait à Palmyre.

PALMYRÈNE, ancienne contrée de l'Asie occidentale (Syrie), fertile en palmiers, d'où son nom hébreu de *Tadmor*, pays des palmiers, dont *Palmyra* est la traduction grecque. Elle occupait le territoire compris entre l'Euphrate et la Cœlésyrie, habité par les Palmyréniens et les Andrinopolites. Capit. *Palmyre*.

PALMYRÉNIEN, ENNE (*ni-in, èn'*), personne née en Palmyrène ou qui habitait ce pays. — *Les* PALMYRÉNIENS.
— Adjectiv. Qui se rapporte à cette contrée : *Ruines* PALMYRÉNIENNES.

PALMYRIDÉS n. m. pl. Zool. Famille d'annélides néréides, renfermant les genres *palmyre* et *chrysopetalum*. — *Un* PALMYRIDÉ.

PALNATOKE, héros légendaire danois, qui vécut dans l'île de Fionie au Xe siècle. Défenseur du paganisme, il éleva Sven Tveskægg dans la haine de son père Harald Blatand, et tua ce dernier vers 986. Il se rendit ensuite à Jomsborg, où il donna des lois aux vikings.

PALNECA, comm. de Corse, arrond. et à 66 kilom. d'Ajaccio; 1.408 hab. Commerce de bois.

PALO (mot espagn., signif. *pieu*; du lat. *palus*) n. m. Nom vulgaire de divers arbres de l'Amérique du Sud : *Palo de vaca*, Le brosime. ‖ *Palo Maria*, Le calophylle ou calaba. ‖ *Palo de calenturas*, Nom vulgaire des quinquinas. ‖ *Palo de luz*, Le dictame.

PALO, bourg des Philippines (groupe des Visayas), sur la côte orientale de l'île de Leyte; 9.500 hab.

PALO del Colle, ville d'Italie (Terre de Bari [prov. de Bari]); 10.260 hab. Fabriques de savon.

PALOIS, OISE (*loi, oiz'* — de *Palus*, n. lat. de Pau), personne née à Pau ou qui habite cette ville. — *Les* PALOIS.
— Adjectiv. : *Population* PALOISE.

PALOMBARA Sabina, bourg d'Italie (Italie centrale [prov. de Rome]); 4.227 hab. Ferronnerie.

PALOMBARO, bourg d'Italie (Abruzze Citérieure [prov. de Chieti]); 2.500 hab. Récolte de vins et d'huiles.

PALOMBE (*lonb'* — lat. *palumba*, probablem. forme italiote de *columba* n. f. Ornith. Nom vulgaire du ramier et du pigeon sauvage.
— Techn. Elingue employée au commettage des filins. ‖ On dit aussi PALONNE.

PALOMBETTE (*lon-bet'*) n. f., **PALOMET** (*mè*) ou **PALOUMÉ** n. m. Noms vulgaires d'un champignon comestible de la famille des agaricinées, la *rumile verdoyante*, qui a un chapeau vert, craquelé à sa surface.

PALOMBIN (*lon*) n. m. Archéol. Marbre blanc, compact, d'un grain très fin, qu'on trouve dans d'anciens monuments.

PALOMERA (*lè*) n. m. Amarre qui servait à fixer la galère (du XVe au XVIIIe s.) à quai par son arrière.

PALOMET n. m. Bot. Syn. de PALOMETTE.

PALOMIERE n. f. Appareil composé de deux nappes de filets se refermant l'un sur l'autre par l'action de ficelles, et qu'on emploie pour la chasse aux ramiers et aux bisets.

PALOMINO DE CASTRO Y VELASCO Antonio Acisclo, peintre et critique d'art espagnol, né à Bujalance en 1653, mort à Madrid en 1726. Il décora avec Coëllo la galerie des Cerfs au Prado, ce qui lui valut le titre de peintre du roi. En 1693, il exécuta, à l'hôpital du Bon-Succès, des grisailles représentant des *Traits de la vie de Charles-Quint*, et les portraits de *Charles II* et de la *Reine Marie*. Appelé, en 1705, à Salamanque, pour y décorer le couvent de Saint-Etienne, Palomino y exécuta des fresques remarquables, représentant l'*Eglise militante et triomphante*. Devenu veuf en 1725, il se fit ordonner prêtre. Comme écrivain, Palomino a publié : *el Museo pictorico y Theorica de la pintura* (1715) et *Escala optica* (1716-1724).

PALOMMIER (*lo-mi-é*) n. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de gaultherie.

PALOMONTE, bourg d'Italie (Campanie [prov. de Salerne]); 2.250 hab. Eaux minérales et vins.

PALON (du lat. *palus*, pieu) n. m. Spatule de bois en forme de pelle, avec laquelle on remue la cire et diverses autres matières analogues : stéarine, suif, en fusion. ‖ Sorte de pelle en bois, employée dans les Ardennes.

PALONE n. f. Sorte de jeu de paume pratiqué en Italie et qui a beaucoup de ressemblance avec la pelote basque.

PALONNE n. f. Techn. Syn. de PALOMBE.

PALONNEAU n. m. Techn. Syn. de PALONNIER.

PALONNIER (*lo-ni-é*) n. m. Pièce de bois ou de fer reliée à la caisse d'une voiture, au bâti d'une charrue, etc., et à laquelle on attache les traits des chevaux quand il n'existe pas de brancards. ‖ On dit aussi PALONNEAU.


Palonnier.

PALOPLOTHÉRIUM (*om'*) n. m. Genre de mammifères pachydermes, de la tribu des paléothéridés, voisins des paléothériums, fossiles dans le tertiaire d'Europe.

PALOS (CAP), promontoire de la côte espagnole (prov. de Murcie), au N.-E. de Carthagène et qui sépare de la Méditerranée le bassin intérieur du Mar Menor.

PALOS ou **PALOS de la Frontera**, bourg d'Espagne (Séville [prov. d'Huelva]), à l'embouchure du rio Tinto; 2.500 hab. Port aujourd'hui comblé par les alluvions, d'où s'embarqua, le 3 août 1492, Christophe Colomb, partant à la découverte du nouveau monde.

PALOT (*lo*) n. m. Rustre, personnage grossier.
— Sorte de bêche étroite en fer ou en bois, qui sert à retirer du sable les vers et certains poissons qui y sont enfouis. ‖ Chacun des piquets sur lesquels les pêcheurs tendent leur corde sur le rivage.
— Vitic. Petit pal.


Palot.

PÂLOT, OTTE (*lo, ot'*) adj. Un peu pâle : *Enfant* PÂLOT.
— Substantiv. : *Un* PÂLOT. *Une* PÂLOTTE.
— n. f. Arg. La lune.

PALOTA, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie centrale [comitat de Pest]); 4.000 hab. — Bourg d'Autriche-Hongrie (Hongrie [comitat de Veszprim]); 5.400 hab. Vignobles.

PALOTAGE (*taj'*) n. m. Action de paloter.

PALOTER v. a. Remuer le sable ou la terre avec le palot.

PALOTEUR n. m. Ouvrier qui travaille la terre avec le palot.

PALOU, ville de la Turquie d'Asie (Arménie), sur le Mourad-Tchaï, ou Euphrate oriental; 7.500 hab. Dans les environs, mine de cuivre de Khochan.

PALOUNGS, peuplade des frontières de la Birmanie, dans le pays montagneux qui s'étend au S. de la rivière Chouéli. (Ils diffèrent de leurs voisins les Châns au point de vue de la langue, assez voisine de l'annamite. Leur Etat, qui s'appelle Toung-Baïog, est soumis nominalement à la Birmanie.) — *Un* PALOUNG.

PALOURDE n. f. Zool. Nom vulgaire de plusieurs mollusques comestibles : petites bucardes (*cardium edule*), des *venus, cytherea, donax*, etc.
— Bot. Nom d'une variété de courge.

PALOVÉE n. f. Genre de légumineuses, tribu des césalpiniées, comprenant des arbustes à fleurs en grappes énormes, qui croissent à la Guyane.

PALPABILITÉ n. f. Caractère de ce qui est palpable, au pr. et au fig. : *L'évidence, la* PALPABILITÉ *d'un fait*.

PALPABLE (rad. *palper*) adj. Que l'on peut toucher, palper : *Les fantômes ne sont point* PALPABLES.
— Fig. Evident, dont on peut s'assurer sans peine : *Contradiction* PALPABLE.

PALPABLEMENT adv. D'une manière palpable.

PALPARES (*rèss*) n. m. Genre d'insectes névroptères planipennes, de la famille des myrméléontidés, répandus

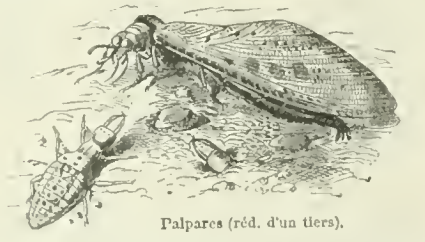
Palpares (réd. d'un tiers).

dans les régions chaudes de l'ancien monde. (Les *palpares* sont de grands fourmis-lions, à larges ailes tachetées de brun. Le *palpares libelluloides* est commun dans la France méridionale.)

PALPATION (*si-on* — rad. *palper*) n. f. Application de la pulpe des doigts sur une surface dont on veut apprécier les qualités reconnaissables par le toucher.

PALPE (subst. verb. de *palper*) n. f. Appendice articulé, accompagnant diverses parties de la bouche chez les annélides et les arthropodes. (Les palpes servent d'organes tactiles, peut-être gustatifs, et aussi d'organes préhenseurs.) ‖ *Palpes labiaux*, Ceux qui sont insérés sur les côtés de la lèvre inférieure. ‖ *Palpes maxillaires*, Ceux qui sont insérés sur le côté des mâchoires.

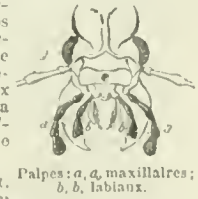
Palpes : *a, a*, maxillaires; *b, b*, labiaux.

PALPÉBRAL, ALE, AUX (du lat. *palpebra*, paupière) adj. Anat. Qui appartient aux paupières : *Muscles. Ligaments* PALPÉBRAUX. *Artères, Veines* PALPÉBRALES. ‖ *Région palpébrale*. Région qui comprend toute la paupière supérieure, y compris le muscle sourcilier.

PALPÉBRITE n. f. Pathol. Syn. de BLÉPHARITE.

PALPE-MÂCHOIRE n. f. Nom anciennement donné aux organes des crustacés, appelés depuis *pieds-mâchoires*. ‖ Pl. *Des* PALPES-MÂCHOIRES.

PALPER (du lat. *palpare*, caresser du plat de la main) v. a. Toucher avec la main ou avec l'organe qui en tient lieu, dans un but d'examen : PALPER *la poitrine d'un malade*.
— Fam. Toucher, en parlant d'une somme d'argent : PALPER *un trimestre de sa pension*.
— Mar. *Palper l'eau*, Tenir la pale des avirons immobile dans l'eau, pour ralentir la marche du bateau. ‖ On commande auj. : *Les avirons dans l'eau!*
Se palper, v. pr. Palper son propre corps : SE PALPER *pour voir si l'on n'est point blessé*.
— SYN. Palper, manier, tâter, etc. V. MANIER.

PALPET (*pè* — rad. *palpe*) n. m. Nom vulgaire des barbillons de certains poissons.

PALPEUR, EUSE adj. Zool. Qui fait office de palpe : *Filament* PALPEUR.
— n. m. Arg. Juge d'instruction.

PALPICORNE (de *palpe*, et *corne*) adj. Qui a de longues palpes en forme de cornes : *Insecte* PALPICORNE.
— n. m. pl. Sous-ordre d'insectes coléoptères, comprenant les *hydrophilidés* et les *sphæridiidés*. (Les *palpicornes* sont caractérisés par leurs grands palpes maxillaires de quatre articles et leurs antennes courtes insérées sur les côtés du front. Ce sont des insectes bombés en dessus, à forme arrondie ou ovale, qui devient naviculaire chez les espèces aquatiques). — *Un* PALPICORNE.

PALPIFORME (de *palpe*, et *forme*) adj. Zool. Qui a la forme d'une palpe : *Appendice* PALPIFORME.

PALPIGERE (*jèr'* — de *palpe*, et du lat. *gerere*, porter) adj. Qui porte des palpes : *Bouche, Lèvre* PALPIGÈRE. (Peu us.)

PALPIMANE n. m. Genre d'araignées, type de la famille des *palpimanidés*, répandues dans les régions chaudes de l'ancien monde.
— ENCYCL. Les *palpimanes* sont de curieuses araignées de taille moyenne, rouge foncé ou écarlate, remarquables par leurs grosses pattes antérieures, qu'elles tiennent relevées pendant leur marche, qui est assez lente.


Palpimane (gr. nat.).

PALPIMANIDÉS n. m. pl. Famille d'arachnides aranéides écribellates, qui se divise en trois tribus : *sténochilinés, huttoniinés, palpimaninés*. — *Un* PALPIMANIDE.

PALPISTE (*pisst'*) adj. Qui est muni de palpes, d'antennules.

PALPITANT (*tan*), **ANTE** [rad. *palpiter*] adj. Qui a encore certains mouvements, des frémissements particuliers, en parlant des chairs d'un homme ou d'un animal qui viennent d'être tués : *Des entrailles* PALPITANTES.
— Qui respire avec des mouvements saccadés et précipités, par l'effet d'un mal ou d'une émotion quelconque : *Être* PALPITANT *de frayeur, d'espoir, de plaisir*.
— Fig. Saisissant; qui émeut, qui attache profondément : *Une scène* PALPITANTE. *Une question* PALPITANTE.
— n. m. Arg. Cœur : *Un* PALPITANT *de carton*.

PALPITATION (*si-on*) n. f. Mouvement précipité, inégal, dans quelque partie du corps : *Avoir une* PALPITATION *à la poitrine*. ‖ Se dit absolument des battements du cœur violents et précipités : *Être sujet aux* PALPITATIONS.
— Fig. Vive émotion.
— ENCYCL. Les *palpitations* s'accompagnent d'une sensation d'oppression et de constriction. Souvent, la face pâlit et il survient des lipothymies ou des syncopes.
Les palpitations sont d'origine symptomatique, c'est-à-dire liées à une altération du cœur ou des gros vaisseaux, ou d'origine purement nerveuse. Dans ce dernier cas, elles se rencontrent chez les enfants par suite de la présence de *vers intestinaux* ou à la suite de l'*onanisme*, chez les jeunes filles dans la chlorose, au début de la puberté. Chez les femmes, elles indiquent une affection de l'utérus ou de ses annexes; chez l'adulte, elles sont communes chez les dyspeptiques et les fumeurs.
Les palpitations symptomatiques relèvent du traitement de l'affection primitive; pour les palpitations nerveuses, on supprime, si cela se peut, la cause productrice et l'on emploiera les antispasmodiques (bromures, valérianates), l'hydrothérapie, le séjour à la campagne, le repos et, dans quelques cas, un peu de digitale.

PALPITER (du lat. *palpitare*, fréquentatif de *palpare*, toucher) v. n. Eprouver des palpitations, des mouvements précipités et désordonnés. ‖ Se dit aussi des mouvements internes, plus ou moins rapides, mais réguliers et normaux : *Tant que le cœur* PALPITE, *on n'est pas mort*.
— Frémir convulsivement, en parlant des chairs des hommes ou des animaux que l'on vient de tuer : *Des moutons égorgés qui* PALPITENT *encore*.
— Eprouver des mouvements de cœur précipités et inégaux, par l'effet de quelque vive émotion, de quelque profond sentiment. ‖ Se dit souvent, par métaphore, du sentiment même que l'on éprouve : PALPITER *de joie*.
— Fig. Etre frappant, saisissant : *Cette statue* PALPITE, *elle vit, elle va se mouvoir*.

PALPLANCHE (de *pal*, et *planche*) n. f. Madrier équarri, que l'on aiguise par un bout, pour le planter en terre, ou pour l'enfoncer, au moyen de la « sonnette », entre les pilotis, quand on veut former un encaissement dans l'eau. (Dans ce dernier cas, on en protège souvent la pointe au moyen de ferrures appelées *lardoirs*.) ‖ Dosse, planche irrégulière fournie par l'équarrissage des bois et dont on se sert pour le boisage des galeries de mine, des puits, etc.

PALPOCIL (*sil'* — de *palpe*, et *cil*) n. m. Poil tactile des cœlentérés hydroïdes.

PALSAMBLEU (*san* — corrupt. des mots *par le sang de Dieu*) interj. Vieux juron qui est resté dans la comédie, après être sorti du langage commun : *Ah! palsambleu! voilà un beau garant que le public!* (Regnard.)

PALSANGUÉ (*ghé*), **PALSANGUIENE** (*ghi-èn'*) [corrupt. et abrév. des mots *par le sang de Dieu*] interj. Vieux jurons qu'au théâtre on mettait dans la bouche des paysans.

PALSGRAVE (John), grammairien anglais, né à Londres vers 1480, mort à Londres vers 1550. Après avoir terminé ses études à Cambridge, il se rendit à Paris, où il étudia le français, la philosophie et les sciences. De retour en Angleterre, il se fit recevoir maître ès arts et

bachelier en théologie de l'université d'Oxford. Il publia, en 1530, un ouvrage de grammaire française, en anglais, sous ce titre : *l'Eclaircissement de la langue française, composé par maistre Jehan Palsgrave, anglois, natif de Londres et gradué de Paris.* Elle traite d'abord de la prononciation, puis des « neuf parties du discours ». L'*Esclaircissement* est un document précieux. L'auteur connaît bien la langue qu'il étudie ; c'est, de plus, un observateur précis et sagace. Il a suivi, pour l'économie de son livre, la grammaire grecque de Théodore de Gaza, et emprunté un grand nombre d'exemples à un manuscrit du *Roman de la Rose*, aux écrits d'Alain Chartier et de Mellin de Saint-Gelais. La grammaire de Palsgrave a été réimprimée en 1852 par F. Génin, dans les *Documents inédits de l'histoire de France*, avec l'ouvrage de Giles de Wez, grammairien français contemporain de Palsgrave.

PALSTAVE (*stav'* — du lat. *palus*, pieu, et *staré*, se tenir) n. m. Sorte de douille pratiquée dans la tête des haches de l'âge de bronze pour recevoir le manche recourbé.

PALTAS (*tass*) n. m. Bot. Nom vulgaire de l'avocatier.

PALTOQUET (*kè* — rad. *paletot*, qui s'est dit pour désigner une jaquette de laquais) n. m. Fam. Homme rustre, épais, grossier, mal élevé.

PALU (Pierre DE **LA**), en lat. *Paludanus* ou *Petrus de Palude*, missionnaire, né à Varembon (Bresse), vers 1277, mort à Paris en 1342. Entré chez les dominicains, il professa la théologie à Paris, et fut envoyé, par le pape Jean XXII, en Flandre, pour y négocier la paix entre le comte Robert et le roi de France, Philippe de Valois. En 1329, il s'embarqua pour la Palestine, après avoir été sacré patriarche de Jérusalem. A son retour en France, il tenta vainement d'organiser une croisade, et fut quelque temps évêque de Couserans. On a de lui une *Histoire des Croisades*, intitulée *Livre des guerres du Seigneur*.

PALUD (*lud'*) ou **PALUDE** (du lat. *palus, udis*, même sens) n. m. Marais.
— Comm. Espèce de garance.

PALUDAMENTUM (*min-tom'* — mot lat.) n. m. Antiq. rom. Grand manteau que portaient les généraux romains.
— Encycl. Le *paludamentum* ressemblait au *sagum* du soldat, mais il était plus ample, d'une étoffe de laine plus fine et il était teint en pourpre. Il s'attachait sur l'épaule droite avec une agrafe d'or. Les généraux le recevaient solennellement au Capitole avant de partir pour la guerre, et le quittaient aussitôt la campagne finie. Sous l'Empire, il fut réservé aux empereurs.


Paludamentum.

PALUDAN-MULLER (Frederik), poète danois, né à Kjerteminde en 1809, mort à Copenhague en 1876. Il se fit connaître par un drame romantique : *l'Amour à la cour* (1832) et par un poème : *Dandseriden* (1833), inspiré de Byron. En 1831, il publia un de ses chefs-d'œuvre : *l'Amour et Psyché*, drame lyrique. Citons encore de lui ses poèmes : *la Fuite de Zuleima*; *Béatrice* (1835-1838); *Vénus* (1841); *Tithon* (1844); *Kalanus*; *la Mort d'Abel Ahasverus* (1854) ; ses romans et nouvelles : *la Source de la jeunesse* (1865) ; l'*Histoire d'Ivor Likke* (1866), et surtout son poème *Adam Homo* (1841-1849). — Son frère, KASPAR PETER (1805-1882), professeur à l'université de Copenhague, a publié d'importants ouvrages d'histoire: *la Guerre du comte* (1853-1854); *De Förste Konger of den Oldenborgske slægt* (1874).

PALUDÉEN, ENNE (*dé-in, èn'* — du lat. *palus, udis*, marais) adj. Qui provient des marais : *Miasmes* PALUDÉENS. ‖ Qui est causé par les exhalaisons des marais : *Fièvre* PALUDÉENNE.
— Pathol. *Fièvre paludéenne*, Maladie infectieuse, à crises paroxystiques, provoquée par un hématozoaire, l'*hemamœba Laverani*. (V. HÉMATOZOAIRE.) Syn. : FIÈVRE INTERMITTENTE, FIÈVRE DU BENGALE, DU DECCAN, DES JUNGLES, DES POLDERS, DES PAYS-BAS, MALARIA, etc.
— Encycl. V. IMPALUDISME.


Paludier.

PALUDÉINE n. f. Mucus des paludines, dont on fait un sirop adoucissant.

PALUDELLE (*dèl'*) n. f. Genre de bryacées, comprenant des mousses cespiteuses, du nord de l'Europe.

PALUDICOLE [du lat. *palus, udis*, marais, et *colere*, habiter) adj. Zool. Qui vit dans les marais : *Oiseau* PALUDICOLE.

PALUDIER (*di-é*), **ÈRE** [du lat. *palus, udis*, marais] n. f. Ouvrier, ouvrière qui travaille dans les marais salants.
— Encycl. V. MARAIS.

PALUDINE n. f. Genre de mollusques gastéropodes ovovivipares, type de la famille des *paludinidés*, comprenant une centaine d'espèces du globe. (Les paludines sont des animaux de marais, à coquille mince, avec tours de spire convexes, portant ordinairement plusieurs bandes colorées sur fond brunâtre. L'espèce commune aux environs de Paris est la *paludina vivipara*.)


Paludine.

PALUDINIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches, renfermant les genres *paludine*, *lioplax* et *tylopome*. — *Un* PALUDINIDÉ.

PALUDIQUE adj. Syn. de PALUDÉEN, ENNE.

PALUDISME n. m. Pathol. V. IMPALUDISME.

PALUMBUS (*lon-buss*) n. m. Nom spécifique du pigeon ramier, appelé aussi PALOMBE.

PALUS (*luss*) n. m. Nom donné dans le sud-ouest de la France, notamment dans le Bordelais, aux terres d'alluvion du fond des vallées. ‖ Par métonymie, Vin qu'on y récolte.
— Encycl. Les *palus* de la Gironde comprennent à la fois des terres alluvionnaires et des marais desséchés, riches en humus ou améliorées par la culture. Ils ont pour sous-sol le roc, les terres dures appelées *boulbènes* ou les marnes. Les plus fertiles se trouvent situés dans les cantons de Castelnau, Blanquefort, Carbon-Blanc, Créon, Bourg et Blaye, et bordent les rives de la Garonne, de la Dordogne et de l'Isle. On y cultive la vigne, en jouailles ou en cordon sur palissage de bois ou de fil de fer; les vins qu'ils donnent manquent de finesse.

PALUS MŒOTIS ou **MÉOTIDE**, nom ancien de la mer d'Azov. ‖ On dit aussi LES PALUS MÉOTIDES.

PALUSTRE (*lusstr'* — du lat. *palustris*, de marais) adj. Hist. nat. Qui vit ou croît dans les marais.

PALUZZA, village d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]) ; 3.350 hab.

PALVAL, ville de l'empire anglais de l'Inde (prov. de Delhi) ; 10.635 hab. Ce serait l'*Apelava* du Mahabharata.

PAMALA n. f. Cépage blanc, cultivé en Sardaigne.

PAMBAN-MANCHÉ n. m. Pirogue très fine et très allongée de la côte de Malabar.
— Encycl. Le *pamban-manché* se manœuvre à la pagaie et sert au transport des passagers sur les lacs et les rivières. Ces pirogues rapides sont si remarquables par leur finesse qu'on les appelle serpents ou bateaux-serpents.

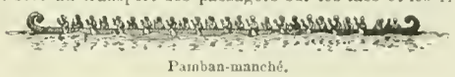
Pamban-manché.

PAMBÉOTIES (*pan, sf* — gr. *pamboiôtia* ; de *pan*, tout, et *Boiôtos*, Béotien) n. f. pl. Fête fédérale des Béotiens, qui se célébrait sur le territoire de Coronée en l'honneur d'Athéna Itonia.

PAMBORE (*pan*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, robustes, métalliques, avec les élytres chargés de côtes interrompues, propres à l'Australie.


Pambore (réd. d'un tiers).

Paméla, roman anglais, de Richardson (1740 et 1741). — Paméla est une jeune servante, fille de fermiers, élevée par une maîtresse indulgente et généreuse. C'est elle qui, dans des lettres adressées à ses parents, nous met au courant de ses aventures. Ce sont des aventures édifiantes, si l'on songe au caractère et au ton de la jeune personne ; choquantes, si on les prend en elles-mêmes. La maîtresse de Paméla meurt, et à son lit de mort elle la confie à son fils, le comte de Belfart. Celui-ci est un libertin qui rudoie la jeune fille, la menace, l'isole enfin entre les mains d'une ignoble entremetteuse. Paméla, jeune et innocente, s'étonne, excuse son jeune maître, puis comprend ce qu'on veut d'elle, et résiste. Elle résiste si fortement, elle verse tant de larmes, qu'elle finit par se faire épouser. Le roman, plein de sensibilité et de morale, eut un grand succès. C'est une analyse minutieuse, un peu longue, des sentiments humains, et un essai de peinture de la vie réelle. Richardson, avec *Paméla*, inaugurait le roman de mœurs.

PÂMER (du gr. *spasma*, spasme) v. n. Tomber en défaillance, s'évanouir, perdre l'usage des sens.
— Fig. Perdre en quelque sorte l'usage des sens, par l'effet de quelque vive émotion : PÂMER *d'aise, de plaisir*.
Pâmé, ée part. pass. du v. Pâmer.
— Blas. Qui est représenté la bouche béante, comme s'il expirait, en parlant des poissons et, en particulier, du dauphin. ‖ Se dit de l'aigle figuré les yeux clos, avec un bec très crochu et sans langue.
— Pêch. Se dit d'un poisson, d'une tanche, d'une carpe qui, par les fortes chaleurs, vient gagner la surface de l'eau pour humer l'air extérieur, tout en s'inclinant sur le côté. ‖ *Faire l'œil de carpe pâmée*, Faire les mouvements d'une personne près de s'évanouir.


D'argent au dauphin pâmé de gueules.

— n. f. Bot. Syn. de MYROBALAN.
Se pâmer, v. pr. Tomber en défaillance.
— Fig. Perdre, en quelque manière, l'usage des sens, par l'excès de quelque sentiment que l'on éprouve : SE PÂMER *de joie. Rire à* SE PÂMER.
— Agric. Se flétrir, en parlant de la luzerne coupée.
— Techn. Perdre sa trempe, en parlant de l'acier que l'on chauffe trop longtemps.

PAMELLE (*mèl'*) n. f. Variété d'orge.

PAMFILI (VILLA). Située non loin de la porte San Pancrazio (Rome), elle fut construite par C. Rainaldi pour le prince Camille Pamfili, neveu d'Innocent X. On prétend que le dessin des jardins est dû à Le Nôtre. Au centre se trouve un palais construit sur les plans d'Algardi, et où l'on conserve, outre quelques statues antiques, une *Vénus* du Titien et une *Psyché* de Guido Reni. On y voit aussi quelques chambres funéraires romaines. Les Romains lui ont donné le nom de *Belrespiro*.


Villa Pamfili.

PAMIERS, ch.-l. d'arrond. de l'Ariège, à 19 kilom. de Foix, sur l'Ariège ; 10.886 hab. (*Appamiens* ou *Appamiens, ennes*.) Ch. de f. Midi. Evêché suffragant de Toulouse.


Armes de Pamiers.

Source minérale des Barraques. Minoteries, papeteries, forges et hauts fourneaux, scieries.
La ville, bien bâtie, renferme quelques monuments intéressants : la cathédrale Saint-Antonin, à clocher octogonal du XIVe siècle, reconstruite en partie au XVIIe ; Notre-Dame-du-Camp, des XVIIe et XVIIIe s., avec façade du XIVe s. ; les restes de l'église des Cordeliers ; le palais épiscopal, du XVIIIe s.
Le nom de Pamiers *Appamia* ou *Appamerium*) n'apparaît que vers 1111, lorsque Roger, deuxième comte de Foix, eut fait bâtir un château, auquel il donna le nom d'une ville de Syrie, en souvenir de sa croisade. En cet endroit s'élevait, dès le Xe siècle, l'abbaye de Saint-Antonin. Les abbés eurent, de moitié avec les comtes de Foix, le parcage de la ville. L'abbaye fut érigée en évêché par Boniface VIII, au profit de Bernard Saisset. Pendant les guerres de religion, les réformés détruisirent plusieurs églises de Pamiers, et la ville fut prise d'assaut, en 1628, par le prince de Condé. — L'arrondissement a 6 cant., 111 comm. et 66.991 hab. ; le canton 21 comm. et 18.248 hab.

PAMINUITAN ou **PAMINGUITAN**, bourg de l'archipel des Philippines (Visayas [île de Bohol]) ; 8.500 hab.

PAMIR, pays montagneux très élevé de l'Asie centrale, le « Toit du monde » des géographes, encore qu'il ne mérite pas ce nom. Il appartient presque en entier à la Russie, pour le reste à l'Afghanistan. A l'E., il plonge de très haut sur les plaines, les sables du Turkestan chinois ; au N., sur le Ferghana ; à l'O., il s'abaisse le long des torrents qui forment l'Amou-Daria ; au S., se trouve la chaîne du Karakoroum. Le plateau du Pamir s'étend sur environ 70.000 kilom. carr., avec seulement 20.000 hab., gens de race turque, Kirghizes nomades et pasteurs. C'est que l'altitude du sol (4.000 m. environ) fait le climat terrible, avec sept mois d'hiver, un seul mois, juillet, sans gelées nocturnes, et des écarts diurnes de température atteignant 70°. Air très sec, très peu de pluie ou de neige ; vents très froids, d'une rare violence. Par suite de la sécheresse du climat, les lacs y sont nombreux, quelques-uns vastes, mais diminuent incessamment ; beaucoup ont disparu : le Karakoul a 300 kilom. carr., le Sarykoul miroite à 4.267 mètres. Les torrents se dirigent, la plupart, à l'O., vers l'Amou-Daria, tributaire du lac d'Aral, les autres à l'E., vers le Tarim, rivière qui s'évapore sur le plateau du Turkestan chinois. Les monts qui commandent le Pamir se dressent jusqu'à 7.899 mètres (Tagharma). C'est du plateau de Pamir que semblent être partis les deux courants de migration qui peuplèrent respectivement l'Inde et l'Iran.

PAMISUS, nom de trois rivières de la Grèce ancienne. La première coulait dans la Messénie et se jetait dans le golfe de ce nom : c'est aujourd'hui la Pirnatza. La seconde arrosait la Messénie, qu'elle séparait de la Laconie. La troisième était un affluent thessalien du Pénée.

PÂMOISON n. f. Action d'une personne qui se pâme, défaillance, évanouissement : *Tomber en* PÂMOISON.
— Fig. Trouble produit dans l'usage des sens par une très vive sensation.

PAMPA (*pan*) n. f. Ling. Nom donné, dans l'Amérique du Sud, à de vastes plaines couvertes de hautes herbes.
— Bot. *Herbe des pampas*, Nom vulgaire du gynérion argenté.
— Encycl. Ling. Les *pampas* de la république Argentine s'étendent au sud du Chaco austral, entre le rio Salado, affluent de droite du Parana, et le rio Negro, tributaire de l'Atlantique. Elles reproduisent dans l'Amérique du Sud les principaux caractères des grands steppes russes et asiatiques. Ce sont des portions continentales récemment émergées des eaux marines, ainsi qu'en témoigne encore la salure des parties les moins arrosées de leur sol. Leur relief est à peu près insignifiant. Leur climat est inégal et sec : les pampas ne reçoivent, quand vient le printemps, que quelques ondées abondantes, et elles restent soumises, pendant les mois d'été, à une sécheresse continue et quasi désertique, qui durcit et fendille le sol. Cette sécheresse augmente à mesure que l'on s'éloigne de la côte. Aux étangs d'eau douce qu'on rencontrait encore à quelque distance du littoral succèdent des lagunes saumâtres, puis de véritables salines peu profondes : la *Mar Chiquita*, par exemple, dans la province de Cordoba. Un à un, les ruisseaux qui descendent des montagnes de l'Ouest, le rio Vermejo, le rio San Juan, viennent mourir dans ces lagunes.
La végétation des pampas est composée à peu près exclusivement de graminées vivaces, seules capables de profiter, pour leur complet développement, des brèves pluies du printemps. Les pampas constituent, à l'heure présente, de merveilleux champs d'élevage. D'immenses troupeaux de chevaux, de bœufs, de moutons y errent dans une liberté presque complète, richesse inestimable pour l'Argentine. La culture des céréales prend peu à peu possession de ces immenses espaces.

PAMPA, vaste territoire de la république Argentine, où dominent les pâturages et où la population est encore clairsemée : elle est d'environ 40.000 hab. pour une superficie de 144.919 kilom. carr.

PAMPANGA, prov. des Philippines (île de Luçon), arrosée par le *Pampanga* ; 236.000 hab. Capit. *Bacolor*.

PAMPANGOS, peuplade vivant dans l'île de Luçon (Philippines). Ce sont des Malais que les Tagals ont refoulés vers l'intérieur. Ils passent pour les plus braves des Philippines, et les Espagnols recrutaient jadis d'excellents guerriers dans cette tribu. — *Un* PAMPANGO.

PAMPARATO, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Coni]) ; 2.658 hab.

PAMPE (*panp'*) — autre forme de *pampre*. n. f. Agric. Fane de diverses plantes, notamment des graminées.

PAMPÉEN, ENNE (*pan-pé-in, èn'*) n. Géogr. Habitant des pampas. — *Les* PAMPÉENS.

— Adjectiv. Qui appartient aux pampas ou à leurs habitants. *Les Indiens* PAMPÉENS.

PAMPELONNE, ch.-l. de canton du Tarn, arrond. et à 22 kilom. d'Alby, près du Viaur, affluent de l'Aveyron; 1.636 hab. *Pampelonnais, aises.* Eglise du XVe siècle, avec intéressant retable. Ruines du château de Thuriès, dont le seigneur, Eustache de Beaumarchès, fonda, en 1280, la *bastide de Pampelonne*. Filatures de laine. — Le canton a 9 comm. et 7.706 hab.

PAMPELUNE (espagn. **Pamplona**), ville forte d'Espagne (ch.-l. de la prov. de Navarre), au-dessus de l'Arga, affluent de l'Aragon; 28.100 hab. Fonderies de plomb et de fer; fabrique de toile. La ville, propre et bien bâtie, est entourée de remparts et dominée par une citadelle; jolies places, jardin de la Taconera, surtout magnifique cathédrale, édifiée en 1497 par Charles III de Navarre, qui y est enterré avec sa femme Léonore de Castille, mais défigurée par une façade du XVIIIe siècle.



Cathédrale de Pampelune.

— *Histoire.* Pampelune (*Pompelo*) doit peut-être son nom à Pompée. Successivement occupée par les Goths, les Moresetles Francs, elle devint, en 905, la capitale du royaume de Navarre. Ferdinand le Catholique s'en empara en 1512. Jean d'Albret essaya de la reprendre en 1521, et Ignace de Loyola, qui se trouvait parmi les défenseurs de la place, fut blessé à l'endroit où s'élève aujourd'hui la basilique de Saint-Ignace. En 1808, les Français s'en emparèrent. Le roi Joseph s'y réfugia après la défaite de Vittoria, et le général Cassan, qu'il avait laissé dans la place, dut capituler après un siège de quatre mois.

PAMPÉRO (*pan'*) ou **PAMPER** (*pan'-pèr'*) n. m. Vent violent venu des Cordillères, qui souffle de l'O.-S.-O. au S.-O. sur les côtes du Paraguay et qui est fréquent d'avril en novembre.

PAMPHAGE (*pan-faj'*) n. m. Genre d'insectes orthoptères, famille des acridiidés, comprenant des criquets voisins des truxales, qui habitent le sud de l'Europe et l'Afrique.

PAMPHILA ou **PAMPHILÉ**, femme grecque, célèbre par sa science, qui vivait au 1er siècle de notre ère, au temps de Néron. Elle était fille de Soïéride, épousa Socratidas, et vécut longtemps à Epidaure. Elle composa des *Mémoires historiques*, en trente-trois livres, recueil de notes et d'anecdotes, dont il reste quelques fragments.

PAMPHILE (*pan*) n. m. Jeux. Jeu de cartes calqué sur celui de la mouche, au mitigris. Dans ce jeu, le valet de trèfle est la carte maîtresse, seule particularité qui distingue le pamphile de la mouche.



Pamphile.

— Mar. Navire de commerce, à voiles et à rames, employé jusqu'au XVIe siècle.

PAMPHILE (*pan*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, de la famille des hespéridés, comprenant plus de trois cents espèces du globe. Les pamphiles sont de taille moyenne, à la livrée souvent très belle. Plusieurs espèces habitent la France : *pamphila comma*, etc.

PAMPHILE, peintre grec du IVe siècle avant notre ère, né à Amphipolis. Il fonda l'école de Sicyone et fut le maître d'Apelles et de Mélanthios. Parmi ses tableaux, les anciens citent : *les Héraclides à Athènes*, *Ulysse sur son radeau*, une *Victoire des Athéniens*.

PAMPHILE (saint), martyr, né à Béryte vers 250, mort à Césarée en 308. Il était magistrat dans cette ville natale lorsqu'il embrassa la foi chrétienne. Il ouvrit une école chrétienne à Césarée de Palestine et composa une bibliothèque de trente mille volumes, qu'il donna à la ville de Césarée. Avec Eusèbe de Césarée, il donna une édition de la Bible et composa des *Commentaires sur les Actes des Apôtres*, aujourd'hui perdus. Il avait écrit également une *Apologie d'Origène*, dont il ne reste qu'un livre, traduit du grec en latin par Rufin. Il souffrit le martyre, durant la persécution de Maximin. — Fête le 1er juin.

PAMPHLET (*pan-fle* — de l'angl. *pamphlet*, qui vient du franç. *palme-feuillet*, feuillet qui se tient dans la *palme* [paume] de la main) n. m. Petit écrit satirique, violent et le plus souvent politique. D'ordinaire, le mot s'emploie en un sens défavorable.)

— ENCYCL. La première qualité du *pamphlet*, et qui rentre dans sa définition même, c'est d'être bref (« les gens laborieux, dit Courier, n'ont pas le loisir de feuilleter une centaine de pages ») et que, tout ce qu'il y aurait dans cent pages, un pamphlet de dix ou de cinq le condense sous une forme plus aiguë. Le pamphlet est une arme de combat. Le pamphlétaire va droit au point essentiel, ne se soucie que de l'« actualité ». On peut sans doute étendre le sens du mot jusqu'à y faire entrer des ouvrages tels que les *Philippiques* de Démosthène ou les *Provinciales* de Pascal, et c'est ce que fait Courier dans son *Pamphlet des pamphlets*. Mais le nom s'applique aux ouvrages d'intérêt actuel, qui, éclos le matin, sont oubliés le soir. Parmi les auteurs de pamphlets les plus célèbres, dont le talent a communiqué à leurs œuvres une valeur durable, il faut signaler : en Grèce, Lucien et Ménippe; à Rome, Sénèque, qui fit l'*Apokolokyntose*, et Pétrone, qui fit le *Satyricon*; en Angleterre, Swift; en France, les écrivains de la Satire Ménippée, d'Aubigné, et — sans parler de Rabelais, de Pascal, de Voltaire — Camille Desmoulins, Paul-Louis Courier, Cormenin, Louis Veuillot, H. Rochefort, etc.

Si le mot « pamphlet » se prend le plus souvent en mauvaise part, c'est que le pamphlet consiste d'ordinaire en injures et en calomnies. Quelque effort que P.-L. Courier ait fait pour réhabiliter le nom que lui-même donnait à ses écrits, ce nom n'en reste pas moins synonyme de « libelle » et implique l'idée d'un petit livre dicté par la rancune et la méchanceté.

Pamphlet des pamphlets (LE), par Paul-Louis Courier (1824). Cet opuscule, le dernier du polémiste, est une sorte d'apologie qu'il fait de lui-même en justifiant le pamphlet, en montrant quels services il peut rendre dans les époques de lutte et de crise. L'auteur a choisi la forme du dialogue : les deux personnages sont un libraire parisien et un baronnet anglais. Le *Pamphlet des pamphlets* est un des meilleurs ouvrages de Courier, qui s'y dégage de ses scrupules de puriste, et dont la verve a, par suite, quelque chose de plus libre, de plus personnel.

PAMPHLÉTAIRE (*pan, tèr'*) n. m. Auteur de pamphlets.

PAMPHLÉTARISME (*pan, rissm'*) n. m. Manie du pamphlet; emploi systématique du pamphlet.

PAMPHLÉTIER (*pan, ti-é*) ou **PAMPHLÉTISTE** (*pan, tisst'*) n. m. Misérable auteur de pamphlets. (Vieux.)

PAMPHOS, poète mythique grec de l'âge héroïque. La tradition le faisait vivre en Attique. Suivant Pausanias, il avait composé les plus anciens hymnes des Athéniens.

PAMPHYLE. Biogr. V. PAMPHILE.

PAMPHYLIE, contrée du sud de l'Asie Mineure, sur la Méditerranée, le long du golfe de Pamphylie (*Pamphylus sinus*), aujourd'hui *golfe d'Adalia*. Villes principales : Side, Aspendus, Perga, Atalla, Siluum et Phasélis. Son nom de Pamphylie (gr. *Pamphuloï*) lui fut donné à cause de la diversité des peuples qui la colonisèrent. Après la guerre de Troie, elle fut occupée par des bandes grecques, sous la conduite de Mopsus. Soumise plus tard aux Perses, puis aux Macédoniens et aux successeurs d'Alexandre, elle fut léguée aux Romains par Attale III (130 av. J.-C.).

PAMPILHOSA, ville du Portugal central (Basse-Beira); 3.600 hab.

PAMPINATION (*pan, si-on* — du lat. *pampinus*, pampre) n. f. Développement des bourgeons de la vigne. (Peu us.)

PAMPINIFORME (*pan* — du lat. *pampinus*, pampre, et de *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une feuille de vigne.

PAMPLEMOUSSE (*pan* — du tamoul *bambolmas*) n. m. Espèce d'arbre du genre *citrus*.

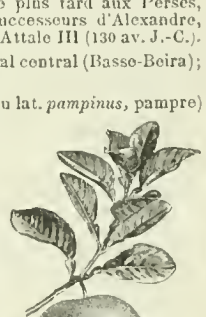

Pamplemousse.

— ENCYCL. Le *pamplemousse* (citrus decumana), arbre épineux, originaire des Indes orientales, est cultivé en Grèce. Ses fruits peuvent atteindre la taille d'un melon. De couleur jaune en dehors, verdâtre en dedans, avec une écorce épaisse, ils ont un goût acidulé; on les mange avec du sucre et du vin. Cet arbre est surtout ornemental.

PAMPLONA. Géogr. V. PAMPELUNE.

PAMPLONA, ville de Colombie (départ. de Santander), ch.-l. de la *province de Pamplona*; 11.000 hab. Fabriques d'allumettes, brasseries.

PAMPLONA, bourg des Philippines (île de Luçon [prov. de Camarines Sud]), près de Nueva-Caceres; 2.900 hab.

PAMPRE (*panpr'* — du lat. *pampinus*, même sens) n. m. Bot. Branche de vigne avec ses feuilles : *Des* PAMPRES *verts*.

— Archit. Ornementation des colonnes torses, qui consiste en festons formés de rameaux de vigne avec les feuilles et souvent les grappes.



D'argent à un cep de vigne arraché de sable, pampré de sinople et fruité de gueules.

PAMPRÉ, ÉE (*pan*) adj. Blas. Attribut d'un cep de vigne ou d'une grappe de raisin, quand les feuilles et les sarments sont d'un émail particulier.

PAMPROUX, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 25 kilom. de Melle, près de la source du *Pamproux*; 1.968 hab. Ch. de f. Etat. Fours à chaux. Clocher roman remarquable. Grotte de la *Roche-Ruffin*, renfermant un lac.

PAN, PANT (*pan'* ou **PANTO** [du gr. *pas, pantos*, tout] préfixe qui entre dans la composition de nombreux mots.

PAN (du lat. *pannus*, étoffe) n. m. Partie unie et considérable d'un vêtement ou d'une pièce d'étoffe : *Un* PAN *de manteau, de robe*.

— Par ext. Surface ou côté, dans un ouvrage quelconque qui offre plusieurs faces : *Un* PAN *de mur*.

— Armur. Chacune des parties planes ménagées sur un canon de fusil, près du tonnerre, pour faciliter le vissage de la boîte de culasse. || *Pan creux*, Evidement longitudinal pratiqué dans une lame d'épée ou de sabre pour l'alléger.

— Boucher. Morceau de veau comprenant le cuissot, le rognon et le carré.

— Chass. Filet dont on entoure un bois pour enfermer le gibier qu'on veut chasser. || *Pan de rets*, Filet employé pour le gros gibier.

— Constr. *Pan coupé*, Angle abattu et remplacé par un pan ou surface plane. || *Long pan*, Long côté d'un comble, dans une construction rectangulaire. || *Pan de comble*, Chacune des pentes d'un toit. || *Pan de bois*, Assemblage de charpente, dont les vides sont comblés de maçonnerie, et qu'on recouvre d'un enduit sur lattes. || *Pan de fer*, Assemblage de charpente en fer, garni comme le pan de bois.

— Fortif. *Pan coupé*, Portion de crête disposée au saillant d'un ouvrage perpendiculairement à la capitale pour permettre l'établissement d'une pièce d'artillerie.

— Mar. Face d'une pièce de bois, dans le sens de la longueur.

— Techn. *Pan de roue*, Corde attachée à un rais et entourant le cercle de la roue, sur laquelle on tire, lorsqu'on veut faire avancer un véhicule lourd sans attelage.

— ENCYCL. Constr. *Pan de bois*. Dans les grandes villes, le bois remplace souvent les autres matériaux pour les façades de maison sur les cours, pour les petites ailes de peu d'importance et pour les murs de refend ou les cloisons. Les pans de bois se composent en général de sablières, longues pièces de bois occupant toute la largeur de la façade, et disposées par paires à chaque étage, l'une en dessous, l'autre en dessus des solives; de poteaux, pièces verticales assemblées à tenons dans les sablières; d'écharpes et décharges dites aussi *guettes*, pièces obliques assemblées de même dans les sablières et servant à relier entre eux les poteaux.

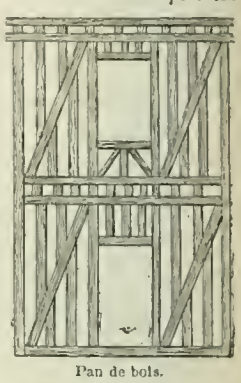

Pan de bois.

Pour augmenter la solidité d'un pan de bois, les sablières sont toujours encastrées par leurs extrémités dans la maçonnerie, et reliées aux planchers au moyen d'armatures en fer. On remplit les

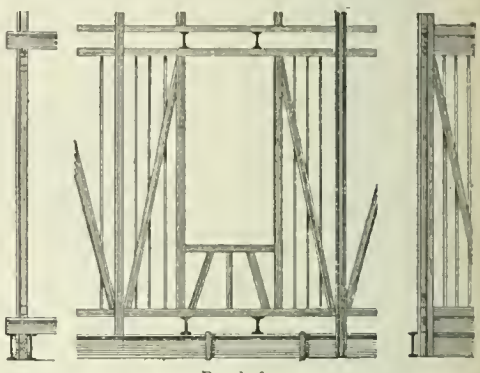

Pan de fer.

intervalles de la charpente avec des carreaux de plâtre, ou bien encore l'on enclave sur ses pièces des lattes que l'on recouvre de torchis. Aujourd'hui, on remplace souvent les pièces de bois par des peutrelles ou des fers de section diverse.

PAN (abrév. d'*empan*) n. m. Métrol. Ancienne mesure de longueur qui était en usage dans le Midi, et qui valait environ 0^m^,225 (empan de Toulouse).

PAN (onomat.) interj. Sert à exprimer un bruit soudain : *Il fit feu :* PAN! *Il entendit à sa porte* PAN, PAN. || On s'en sert aussi pour exprimer une action soudaine : PAN! *le voilà devenu muet.*

PAN. Myth. gr. Dieu pastoral, dieu des bergers, des troupeaux, des prairies et des bois. On faisait de lui un fils d'Hermès et de la nymphe Dryope, ou de Callisto, ou d'Œnéis, ou de Thymbris ou de Pénélope. Il fut élevé par les nymphes; suivant une autre tradition, il était si laid en naissant, avec ses cornes et ses pieds de bouc, que sa mère l'abandonna; Hermès le transporta sur l'Olympe, où l'enfant devint le bouffon des dieux. Il prit part à la guerre contre les géants, effrayant les ennemis par les éclats de sa trompette. Il eut aussi bien des aventures galantes avec la nymphe Echo et mainte autre, avec Omphale, reine de Lydie, même avec Artémis. Il se plaisait surtout en Arcadie. Il se joignait volontiers au cortège de Dionysos. Il inventa la *syrinx* ou flûte des bergers et une sorte de trompette. Il épouvantait souvent les hommes par ses brusques apparitions; d'où l'expression de *terreur panique*. C'était aussi un dieu de la divination : et les astrologues l'identifiaient avec le Capricorne. Le pin et le chêne, la tortue, lui étaient consacrés. Le centre de son culte était en Arcadie, où il avait des sanctuaires sur le mont Parthénion, sur le Nomion, à Herdea, à Mégalopolis. Son culte fut introduit à Athènes après la bataille de Marathon, en souvenir de la terreur *panique* qui avait déterminé la déroute des Perses. On lui consacra une grotte, la grotte dite *de Pan*, qu'on visite encore au nord de l'Acropole. A l'époque alexandrine, par suite d'un jeu de mots sur le nom du dieu et sur l'expression *to pan* (le Tout), on fit de Pan un symbole de l'Univers. Sous Tibère, un pilote, nommé Thamos, racouta, dit Plutarque, qu'il avait entendu retentir dans la nuit ces mots :

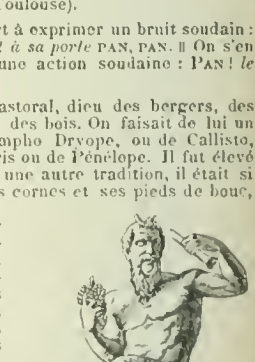

Pan.

le Grand Pan est mort! Le mot est resté proverbial, pour caractériser la chute des puissantes institutions.

— Musiq. *Flûte de Pan.* V. FLÛTE.

— Iconogr. Le dieu *Pan* est représenté tantôt avec des cornes et des pieds de bouc, une longue barbe et des cheveux crépus; tantôt comme un beau jeune homme aux cheveux flottants, reconnaissable seulement à ses petites cornes, à sa syrinx et sa houlette. Les bas-reliefs le montrent présidant aux danses des nymphes, ou bien ivre, agacé par les nymphes et poursuivi par les satyres.

Un tableau de Teniers le Vieux, daté de 1638 (au musée du Belvédère), représente *Pan dansant avec une nymphe.* Au musée de Florence, est un groupe de marbre antique qui représente *Pan enseignant au jeune Olympe à jouer de la flute.* Théodore Hébert a exposé un groupe de marbre intitulé : *Pan instruisant un jeune faune.* Marc-Antoine a gravé, d'après Raphaël, une jolie composition connue sous le titre : *le Satyre et l'Enfant.* Augustin Carrache a peint pour le palais Magnani, à Rome : *Pan terrassé par l'Amour.* Un sujet qui a été fréquemment traité est celui de *Pan poursuivant Syrinx.* Il a été peint plusieurs fois par Rubens. Nous citerons encore : un tableau de Paul Bril, au Louvre, un tableau de C. Pœlenburg, etc.

Une statue de *Pan*, par Houzeau, décore l'un des avant-corps du château de Versailles. Maziero a sculpté pour



Le Jeune Pan jouant avec des ours, d'après Fremiet.

le parc de Versailles un terme représentant *Pan* vêtu d'une peau de panthère. Fremiet est l'auteur d'un groupe représentant *le Jeune Pan jouant avec des ours.*

PAN, tribu de l'Inde, mélangée de Dravidiens et de Kolariens, qui vit dans le Bengale et les provinces voisines.

PANA, bourg des Etats-Unis (Illinois), entre les rivières Sangamon et Kaskaskia; 4.700 hab.

PANABA n. m. Sorte de tambour très en usage dans l'Hindoustan; il a environ 45 centimètres de hauteur.



Panaba.

PANABASE (du préf. *pan*, et de *base* [allus. au grand nombre des bases]) n. f. Sulfure naturel de cuivre, d'antimoine, de fer, d'arsenic, de zinc et d'argent, appelé aussi CUIVRE GRIS ANTIMONIAL.

— ENCYCL. La *panabase* est une substance métalloïde, d'un gris d'acier, cristallisant en tétraèdres réguliers, d'une densité qui varie de 4,3 à 5,1; son poids spécifique varie de 4,36 à 5,36 et sa dureté de 3 à 4. Sa cassure est raboteuse, brillante. Elle fond au chalumeau. On a donné le nom de *tétraédrite* à la panabase zincifère, celui de *freibergite* à la base argentifère, ceux de *schwatzite* et de *spaniolite* à des variétés mercurifères. On l'exploite en général pour en retirer le cuivre.

PANABAT (*ba*) n. m. Métrol. Monnaie persane, qui vaut environ 0 fr. 60 c.

PANACEAU (*so*) n. m. Lame de bois mince ou feuille de carton, que l'on adapte à une cartouche de fusée volante, pour tenir lieu de baguette.

PANACÉE (*sé* — lat. *panacea*, gr. *panakeia*; de *pan*, tout, et *akos*, remède) n. f. Pharm. Nom donné jadis à certains médicaments efficaces contre plusieurs affections. — Dans le langage courant, Remède universel contre tous les maux, physiques ou moraux. ‖ *Panacée anglaise,* Mélange de carbonate de magnésie et de craie : digestif, antiacide, laxatif. ‖ *Panacée antimoniale, Panacée universelle,* Kermès minéral. ‖ *Panacée des chutes,* Arnica. ‖ *Panacée double, Panacée de Holstein,* Sulfate de potasse. ‖ *Panacée mercurielle,* Calomel. ‖ *Panacée de Sivrais,* Remède spécial américain analogue au sirop de salsepareille composé.

— Bot. Nom vulgaire de la branche-ursine. ‖ *Panacée antarctique,* Nom que l'on a donné quelquefois au tabac. ‖ *Panacée du laboureur,* Nom vulgaire de l'épiaire des marais. ‖ *Panacée des fièvres quartes,* Asaret.

PANACÉE. Myth. gr. Déesse de la médecine, personnification de la *panacée,* qui possédait la vertu de guérir tous les maux. On en faisait une fille d'Asklépios et d'Epione.

PANACHE (de l'ital. *pennacchio*; de *penna,* plume) n. m. Assemblage de plumes ou de brins flottants, qu'on porte comme ornement de tête : *Casque surmonté d'un* PANACHE. ‖ Ornement composé de plumes qui décore les ciels de lits, les dais de processions, les corbillards, etc.

— Fig. Distinction honorifique, ce qui jette de la poudre aux yeux : ce qui a de l'éclat, du brio : *Le Français a l'amour du* PANACHE. ‖ *Avoir son panache,* Etre ivre. ‖ *Avoir du panache,* Se dit d'un militaire de belle prestance.

— Fam. Molière l'a dit pour Cornes ou Bois :

> D'un *panache* de cerf sur le front me pourvoir,
> Helas! voilà vraiment un bon venez-y voir.
> MOLIÈRE.

— Par anal. Groupe de fleurs, de feuilles ou autres objets dont l'ensemble affecte la forme d'un panache : *Les tiges de maïs retombent en* PANACHES. ‖ Objet ondoyant comme un panache : *Un* PANACHE *de vapeur.*

— Archit. Surface triangulaire du pendentif d'une voûte. ‖ Ornement en forme de plumes d'autruche, qui remplaçait quelquefois le feuillage dans le chapiteau de l'ordre composite.

— Art culin. Oreille de cochon panée.

— Bot. *Panache de Perse,* Nom vulgaire de la fritillaire de Perse. ‖ *Panache du vent,* Nom vulgaire des panicules de quelques canamelles. ‖ *Panache rouge,* Nom vulgaire des fleurs des érythrines.

— Constr. Chacune des assises d'un mur en pisé.

— Hortic. Bande ou tache d'une couleur différente qui se trouve sur les feuilles de fleurs dites *panachées.*

— Jeux. Au whist, Action de jeter son jeu sur la table quand on ne croit pas pouvoir en tirer un jeu convenable.

— Pyrotechn. Artifice composé de chanvre, de résine, de soufre, de brai sec, d'huile de bois et de goudron, employé dans les brûlots, et qui produisait une fumée intense.

— Sport. *Faire panache.* Se dit d'un cavalier qui tombe en passant par-dessus la tête de son cheval, d'un cycliste qui passe par-dessus le guidon de sa machine, etc.

— Techn. Partie d'une lampe d'église supportant le culot au moyen de chaînes, et qui est disposée en dôme et placée au-dessus de la flamme. ‖ Partie d'une chaudière ou d'une marmite qui n'est pas engagée dans la maçonnerie. ‖ Feuilles métalliques découpées dans une platine. ‖ Nom des deux longues lames de bois, d'os ou d'autre matière, qui forment l'extérieur du bois d'un éventail. (On les appelle aussi MAÎTRES BRINS.)

— ALLUS. HIST. : **Ralliez-vous à mon panache blanc; vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur,** Mots qui terminent la harangue de Henri IV à ses soldats avant la bataille d'Ivry. V. IVRY.

— ENCYCL. Archéol. La mode des grands *panaches* ou plumails de plumes d'autruche dressés sur le casque et retombant de sa crête date du commencement du XVIe s. Les colonels, les généraux, les commandants en chef portaient d'immenses panaches blancs, afin qu'on pût les reconnaître de loin. On emmanchait également le chanfrein des chevaux. Souvent le panache se divisait en deux masses principales; l'une se dressait sur la salade, l'autre descendait jusqu'à la ceinture.



Panache : 1. Grand panache (1530); 2. Panache de paon (1510); 3. Panache de dais (XVIIe siècle).

PANACHE n. f. Archéol. Ancienne mesure de poids usitée, dans les îles de la Grèce, pour les grains et les légumes secs : *La* PANACHE *de Samos vaut vingt-cinq livres.*

PANACHE (rad. *paon*) n. f. Nom vulgaire de la femelle du paon.

PANACHÉ, ÉE adj. Orné d'un panache. (Ne se dit guère qu'en art héraldique; dans le langage ordinaire, on se sert plutôt du mot EMPANACHÉ.)

— Fam. Varié, mélangé, disparate : *Un style* PANACHÉ.

— Art culin. *Haricots panachés,* Mélange de haricots blancs et de haricots verts. ‖ *Salade panachée,* Salade faite de deux ou plusieurs herbes. ‖ *Glace panachée,* Glace de différentes couleurs et de divers parfums.

— Hortic. Orné ou couvert de taches colorées, d'une couleur ou d'une teinte différente de celle du fond : *Tulipe* PANACHÉE.

— Politiq. *Liste panachée.* Nom donné, en Suisse surtout, à des listes de candidats composées avec des noms appartenant à divers partis et empruntées à diverses listes.

PANACHER v. a. Orner d'un panache : PANACHER *un casque.*

— Fam. Varier, mélanger les couleurs de; varier, mélanger en général.

— v. n. Devenir panaché, se mélanger de plusieurs couleurs : *Les belles-de-nuit* PANACHENT *aisément.*

Se panacher, v. pr. S'orner d'un panache : *Les femmes aiment à* SE PANACHER.

— Devenir panaché, prendre des couleurs mélangées en parlant des fleurs.

PANACHER (*ché*) n. m. Archéol. Artisan qui confectionnait les panaches.

— ENCYCL. Les maîtres plumassiers de Paris avaient pris le nom de maîtres *panachers* bouquetiers en 1599. Leurs statuts, confirmés par Louis XIII en 1612 et par Louis XIV en 1641, furent renouvelés en 1659, puis en 1692. V. PLUMASSIER.

PANACHURE n. f. Tache, bande colorée sur un fond de couleur différente : *Les* PANACHURES *d'une fleur.*

PANACOCO n. m. Nom vulgaire d'une sorte d'ébénier de la Guyane. (C'est un arbre de très haute taille, dit improprement *ébène noire.* Avec ses graines d'un beau rouge, les naturels font des colliers, des chapelets; en Europe, on les monte quelquefois dans la bijouterie.)

PANACONE n. f. Chim. Substance blanche cristalline, qui se produit par l'action de l'acide sulfurique concentré sur la panaquilone.

PANADE (provenc. *panada*; du lat. *panis,* pain) n. f. Soupe de pain réduit en bouillie et que l'on additionne souvent de lait ou d'un jaune d'œuf.

— Pop. *Etre dans la panade,* Etre dans la misère, dans le besoin.

— Adjectiv. Pop. et fig. Mou.

PANADER (SE) [de l'anc. franç. *panade,* voltige] v. pr. En parlant du paon, etc., Faire la roue, déployer, étaler sa queue. (On dit plutôt SE PAVANER.) — Au fig. Poser orgueilleusement.

PANADÈS (*dèss*) n. m. Vin liquoreux que l'on fait en Catalogne.

PANÆTIUS ou **PANÉTIUS** (gr. *Panaitios*), philosophe stoïcien grec du IIe siècle, né dans l'île de Rhodes ou, selon d'autres, en Phénicie. Il se rendit à Rome à la suite de Diogène et de Carnéade, et fit dans cette ville des leçons qui eurent un succès considérable. Scipion l'Africain fut son auditeur et devint son ami. De retour à Athènes, il prit la direction de l'école stoïcienne. Tous ses ouvrages sont perdus; l'un d'eux, *Sur le devoir,* servit de modèle à Cicéron, dans son *De officiis.*

PANAGE *naj'* — pour *posnage*; du lat. pop. *pastic'natium,* de *pastio,* paisson n. m. Cout. anc. Action de mener les porcs à la paisson ou glandée dans les forêts. ‖ *Droit de panage,* Droit que l'on payait au seigneur pour avoir la permission de conduire les porcs dans son bois.

— ENCYCL. Le *panage* ou *paisson* ne nuit pas aux forêts lorsqu'il est appliqué avec modération. Dans les coupes récemment exploitées, les porcs fouillent le sol pour y chercher les insectes et les racines et, enfouissant du même coup une partie des graines tombées des réserves, facilitent leur germination; toutefois, il faut veiller à ce que les animaux ne séjournent pas trop longtemps aux mêmes endroits.



Panagée (gr. 3 fois).

PANAGÉE (*jé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, type de la tribu des *panagéinés,* répandus dans l'hémisphère nord et l'Inde. Noirs ou roux, chagrinés, ils ont les élytres largement tachés de rouge ou d'orange.)

PANAGÉINÉS (*jé*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, renfermant les genres *panagée, cudema, craspedophorus, episcomus, isolarsus, euschizomerus, dischissus,* etc. — *Un* PANAGÉINE.

PANAGIE (*ji* — gr. *panagia*; de *pas, pantos,* tout, et *hagios,* saint n. f. Chez les Grecs, Nom de la Vierge. ‖ Fête de la Vierge. ‖ Boîte, reliquaire, médaillon, souvent en forme de croix et muni de deux volets, qui renferme l'image de la Vierge. ‖ Cérémonie spéciale aux moines grecs.

— ENCYCL. Lorsque les moines grecs se mettent à table, celui qui sert prend un pain, qu'il coupe en quatre parties. D'une de ces portions il enlève un morceau en forme de coin, remet ce morceau sur le plat et le présente à l'abbé ou à son remplaçant. Celui-ci prend le morceau de pain, le met à côté de lui et, lorsqu'on se lève de table, chacun en prend un fragment, qu'il mange; après quoi, on boit un peu de vin, on fait une prière et l'on se retire. On ignore l'origine de cette coutume.

PANAINOS, peintre grec, qui vivait à Athènes vers le milieu du Ve siècle av. J.-C. Parent de Phidias, il fut son collaborateur pour les décorations du temple de Jupiter, à Olympie, où il exécuta : *Atlas soutenant le ciel, tandis qu'Hercule s'apprête à l'aider dans ses efforts; Thésée et Pirithoüs; Hellas et Salamis;* etc. Un autre travail bien plus important encore du même maître, d'après ces historiens, est la suite de peintures où se déroulaient les phases principales de la *Bataille de Marathon.* Panainos avait été dans cette œuvre le collaborateur de Micon. Il passait pour avoir peint, en Elide, le bouclier de la statue d'Athéna sculptée par Colotès.

PANAIRE (*nèr'* — du lat. *panis,* pain) adj. Qui a rapport au pain, qui se fait avec du pain : *Fermentation* PANAIRE.

PANAIS (*nè* — anc. franç. *pasnaie,* du lat. *pastinaca*) n. m. Genre d'ombellifères.

— ENCYCL. Le genre *panais* est représenté dans la flore française par quatre espèces. Le panais cultivé (*pastinaca sativa*) est une herbe bisannuelle, haute de 60 centimètres à 1 mètre, à tige cannelée, à feuilles velues et composées de folioles ovales, à fleurs jaunes. Il est cultivé pour sa racine pivotante et charnue, qu'on emploie dans la confection du pot-au-feu et dans l'alimentation du bétail. Le panais réclame des terres fertiles, bien ameublies et une abondante fumure.



Panais : *a*, fleur.

PANAMA (de *Panama,* n. géogr.) n. m. Comm. Chapeau très souple, tressé avec la feuille d'un arbuste de l'Amérique centrale, du genre latanier, appelé *bombanaxa.*

— Pop. Chapeau quelconque en paille. ‖ Chose, affaire embrouillée.

— Arg. typ. Bévue énorme dans la composition, l'imposition et le tirage.

— Econ. dom. *Bois de Panama,* Ecorce de *quillaja saponaria,* qui a des propriétés analogues à celles du savon.

— ENCYCL. Comm. Pour se servir des feuilles du *bombanaxa,* on les cueille avant leur maturité et l'on enlève les nervures trop saillantes. Lorsqu'on veut fabriquer un chapeau, on découpe la feuille en bandes étroites. On fait subir ensuite un apprêt à ces bandes pour les rendre blanches, souples et fortes, puis on tisse le chapeau sur un billot ou sur une pierre.

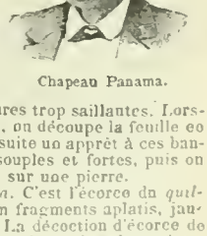

Chapeau Panama.

— Econ. dom. *Bois de Panama.* C'est l'écorce du *quillaja saponaria.* Cette écorce, en fragments aplatis, jaunâtres, renferme de la *saponine.* La décoction d'écorce de Panama est employée pour enlever les taches de graisse, qu'elle émulsionne. On s'en sert aussi pour préparer une teinture (teinture de quillaja), qui sert elle-même à émulsionner diverses substances (goudron, coaltar, etc.).

PANAMA, ville maritime de Colombie, ch.-l. du dép. de Panama, au fond du *golfe de Panama* et sur la côte méridionale de l'isthme homonyme; 30.000 hab. Port franc. Dans les dernières années du XIXe siècle, les travaux entrepris par la compagnie du *Canal interocéanique,* qui devait déboucher près de la ville, lui avaient rendu une certaine activité. Panama, sous sa forme actuelle,

date de 1670 et fut édifié par le gouverneur Cordova, à quelque distance de l'emplacement du vieux Panama, fondé en 1518 par Avila, et que venait de détruire le flibustier Morgan. Ce fut, au cours du XVIIe siècle, la ville commerciale la plus importante de l'Amérique centrale.

PANAMA (GOLFE DE), golfe de l'océan Pacifique, qui entame la côte méridionale de l'isthme de Panama, et qui s'ouvre entre la Punta-Mala à l'O., et à l'E. la pointe Caracoles. Fonds irréguliers atteignant, sur quelques points, 3.300 mètres. Côtes généralement rocheuses et dentelées, parfois encombrées d'îlots.

PANAMA (ISTHME DE), langue de terre qui unit les deux Amériques, entre la mer des Antilles au N. et l'océan Pacifique au S. Il s'articule, à l'E., à l'isthme de Darien et à la Colombie, à l'O. à la presqu'île d'Azuero et au territoire de Costa-Rica. Au point de vue physique, il est constitué par une cordillère circulaire, concave du côté du S.-O., faite de terrains anciens ou volcaniques, avec, dans les régions basses, des grès et des calcaires. L'altitude varie entre 200 et 1.500 mètres. Rivières insignifiantes des deux côtés. Au point le plus étroit de l'isthme, entre le golfe de Panama, sur l'océan Pacifique, et la baie de Limon, sur l'Atlantique, deux rivières : le rio Grande, tributaire du Pacifique, et le rio Chagres, tributaire de la baie de Limon, dessinent un seuil sinueux dont les deux versants sont séparés par le massif de la Culebra, au pied duquel s'ouvre, à 87 mètres d'altitude, le col de la Culebra. Toutes ces régions sont situées sous un climat humide et chaud, assez insalubre dans les parties les plus voisines de la côte.

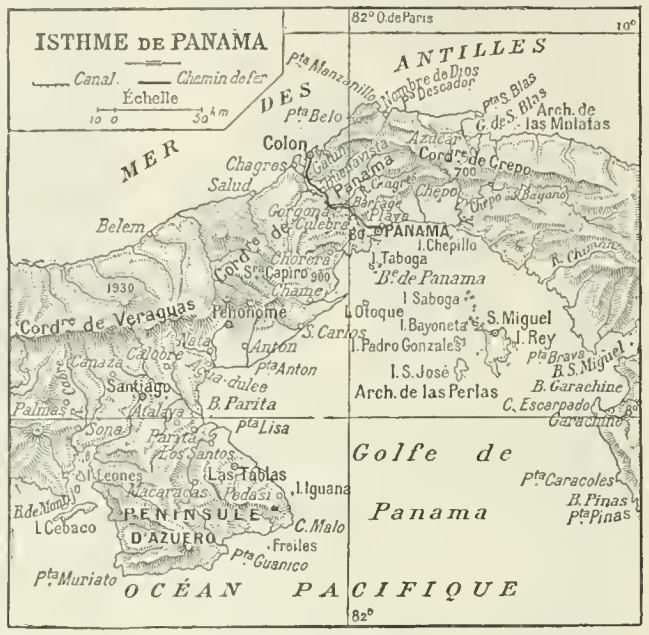

La pensée de percer par un canal l'isthme qui relie les deux Amériques, et de créer ainsi une route considérablement abrégée entre l'Europe occidentale et les régions orientales de l'Asie, Indo-Chine, Chine et Japon, est à peu près contemporaine de la découverte de ces régions. Dès 1528, un navigateur portugais, Antonio Galvao, proposait à l'empereur Charles-Quint de faire ouvrir une communication interocéanique. En 1780, Nelson préconisa l'idée de percer un canal par le Nicaragua. En 1801, de Humboldt étudia sur les lieux la même question, et établit cinq projets de tracé, dont le principal coupait l'isthme dans sa partie la plus étroite, de Chagres à Panama. En 1826, le prince Guillaume de Nassau fit entreprendre de nouvelles recherches. Par contre, quelques années plus tard, des Français, Gavella et de Courtines, envoyés par Guizot, se prononcèrent contre la possibilité de l'entreprise. En 1844, le roi de France Louis-Philippe refusa d'accueillir les ouvertures des délégués des Etats de Guatemala, San-Salvador, Honduras, tendant à la réalisation de la même entreprise ; mais, dès l'année suivante, le gouvernement de Nicaragua, qui cherchait un nom retentissant pour mettre à la tête de la tentative et pour attirer les capitaux européens, faisait appel à Louis Bonaparte, alors prisonnier à Ham. L'affaire avorta encore. De 1845 à 1870, de nouvelles tentatives en sens divers et sur des tracés furent faites, mais toujours sans succès. Pourtant, une commission de savants américains, instituée en 1870 par le Congrès des Etats-Unis, allait pendant trois ans explorer l'isthme tout entier pour arriver à cette conclusion que le tracé par la dépression du Nicaragua, bien que plus long que celui par Panama-Colon, était néanmoins préférable pour l'exécution du canal. Telle était la question, au moment où l'idée fut reprise par Ferdinand de Lesseps, en 1875.

Après quatre années d'études préliminaires, poursuivies notamment par Bonaparte Wyse, un congrès d'ingénieurs se réunit, à l'instigation du « grand Français ». Il approuva le projet d'un canal à niveau et à ciel ouvert, allant de la baie de Limon à la rade de Panama. Le canal, à niveau, devait avoir un parcours de 74 kilomètres, une largeur de 22 mètres et 8 à 9 mètres de profondeur. L'exécution, d'abord confiée à un grand nombre de petits entrepreneurs, fut bientôt partagée en cinq grandes sections, dont les deux premières, établies sur le versant de l'Atlantique, se développaient dans les parties basses de la vallée du rio Chagres ; la troisième et la quatrième étaient établies sur le massif central des Cordillères, traversant la Culebra ; la cinquième enfin, sur le versant du Pacifique, descendait jusqu'à la mer par la vallée du rio Grande.

La *Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama* était constituée en mars 1881 au capital nominal de 300 millions, divisé en actions de 500 francs, sur lesquelles il ne fut appelé, en deux fois, que 250 francs. Mais, en dépit des émissions successives d'obligations que fit la Compagnie, sa situation financière ne tarda pas à péricliter. Il fallut abandonner le projet d'un canal à niveau, pour en venir à un canal à écluses, d'exécution plus facile. Une dernière émission de 720 millions d'obligations à lots, difficilement autorisée par la Chambre, ne fut pas couverte. En mars 1889, le tribunal prononçait la dissolution de la Compagnie. C'était la mort de l'entreprise française. V. PANAMA *affaire de*. Néanmoins, les travaux ont été conservés depuis 1889 dans un état convenable d'entretien. Même, en 1902, une résolution du Congrès des Etats-Unis paraît indiquer une reprise de l'affaire par l'achat de ses droits à la Compagnie française, dont les obligataires et actionnaires seraient partiellement indemnisés de leurs pertes.

Panama (AFFAIRE DE). Au moment de l'émission des 720 millions d'obligations à lots, autorisée par la loi du 8 juin 1888 pour la construction du canal de Panama (v. l'art. précéd.), des bruits fâcheux avaient couru sur la difficulté des travaux, les gaspillages des entrepreneurs ; les fonctionnaires que l'Etat avait envoyés juger sur place de l'état de l'entreprise avaient rapporté une impression défavorable (rapport Rousseau). En décembre 1888, la Compagnie sollicitait de la Chambre une prorogation de trois mois pour le payement de ses dettes. Cette prorogation ayant été refusée, F. de Lesseps devait demander au tribunal civil la nomination d'administrateurs, dont les efforts furent vains.

Dès janvier 1889, et surtout au moment de la dissolution de la compagnie, des plaintes arrivaient au parquet général de Paris. Le 11 juin 1891, le procureur général Quesnay de Beaurepaire faisait ouvrir une instruction, qui dura dix-sept mois. Le 21 novembre 1892, F. de Lesseps, directeur, trois administrateurs de la Compagnie dissoute et l'ingénieur-entrepreneur Eiffel, étaient cités devant la Cour d'appel (F. de Lesseps, dont le grand âge avait affaibli l'intelligence, était grand officier de la Légion d'honneur, pour faits remontant à 1888. L'arrêt du 8 février 1893 les condamna : F. de Lesseps, par défaut, et Ch. de Lesseps, son fils, à cinq ans de prison et 3.000 francs d'amende, Cottu et Marius Fontane à deux ans et 3.000 francs d'amende, pour escroquerie et tentative d'escroquerie envers le public, relativement à l'émission de juin et décembre 1888, et abus de confiance envers la Compagnie, par dépenses injustifiées ; Eiffel, pour abus de confiance envers la Compagnie de Panama, à deux ans de prison et 20.000 francs d'amende.

Mais, sur pourvoi des condamnés, la Cour de cassation, estimant que la procédure de l'instruction aurait dû être ouverte par citation directe devant la cour d'appel, annula cet arrêt et fit bénéficier les demandeurs de la prescription (15 juin). Le 20 novembre 1892, un des organisateurs de la publicité du Panama, le baron Jacques de Reinach, était mort subitement, sur le point d'être arrêté ; Cornélius Herz, arrêté à Bournemouth en 1893, et qui, pour raisons de santé, ne put être extradé, bénéficia aussi de la prescription, mais fut plus tard condamné par défaut, puis définitivement (1895-1896), pour chantage envers Reinach et la Compagnie de Panama, à cinq ans de prison et 3.000 francs d'amende.

En novembre 1892, une crise éclatait dans le monde politique. Certains parlementaires ou anciens parlementaires (104, au témoignage du député conservateur Delahaye, qui porta la question à la tribune), se seraient laissé corrompre au sujet du Panama, du temps de l'ancienne Compagnie, la plupart en 1888, lors de la préparation de la loi du 8 juin. Le 20 décembre, des poursuites furent autorisées contre Em. Arène, Dugué de La Fauconnerie, A. Proust, J. Roche, Rouvier, députés ; Béral, A. Grévy, Thévenet, Renault, Devès, sénateurs. Sept d'entre eux bénéficièrent d'une ordonnance de non-lieu, ainsi que l'administrateur Cottu ; les trois autres — Béral, D. de La Fauconnerie, Proust — comparurent aux assises de la Seine (8-21 mars 1893), avec Ch. de Lesseps, Fontane, Blondin, l'ancien ministre des travaux publics Baïhaut, les anciens députés Sans-Leroy et Gobron. Ch. de Lesseps fut condamné à un an de prison, Blondin à deux ans ; Baïhaut, qui avoua avoir touché 300.000 francs en juin 1886, alors qu'il était ministre, à la dégradation civique, cinq ans de prison et 750.000 francs d'amende ; les autres furent acquittés. Les condamnés devaient restituer 375.000 francs à la Compagnie de Panama.

Le courtier de banque Aron, dit Arton, avait été condamné par contumace à la dégradation civique, cinq ans de prison et 400.000 francs d'amende, le 23 mai 1893, pour corruption de l'acquitté Sans-Leroy. Arrêté à Londres (1895) après une poursuite épique, extradé et condamné pour faits de droit commun, il fut acquitté sur le chef Sans Leroy (25 févr. 1897). Une nouvelle instruction s'ouvrit sur ses indications (mars 1897), au cours de laquelle des poursuites furent autorisées contre les députés Naquet, H. Maret, Antide Boyer et le sénateur Levrey (29 mars-1er avr.) Mais la cour d'assises de la Seine (30 déc.) acquitta tous les inculpés. Le ministère public avait dû abandonner l'accusation à l'égard de Saint-Martin, Ridel, Boyer et Lasserre. Le député Naquet, de retour de Londres, fut à son tour acquitté (2-3 mars 1898).

L'affaire pénale que nous venons de résumer avait produit dans le public et dans la presse, surtout en 1892-1893, une émotion considérable. Deux commissions de la Chambre enquêtèrent sur les affaires du Panama (nov. 1892-juin 1893, juin 1897-janv. 1898) ; seules, les conclusions de la seconde furent discutées en séance publique et adoptées (29 mars 1898). Elles blâmaient les défaillances de la police et de l'autorité judiciaire, qui avait engagé trop tard et les poursuites ; mais un arrêt de la Cour de cassation, constituée sur la demande de l'ancien procureur général Quesnay de Beaurepaire, en Conseil supérieur de la magistrature, mit hors de cause ce magistrat.

PANAMÉRICANISME (*nissm'* — du préf. *pan*, et de *américanisme*) n. m. Doctrine d'après laquelle des peuples d'origine européenne qui ont fondé des Etats dans le nouveau monde, entendent exclure de toute souveraineté territoriale les autres Etats.

PANAMÉRICANISTE (*nisst'* adj. Qui se rapporte au panaméricanisme.

— n. : *Un* PANAMÉRICANISTE.

PANAO, bourg du Pérou (départ. de Huanuco), bâti sur le cours supérieur du rio Huallaga ; 5.000 hab.

PANANA n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, propres à l'Amérique tropicale. (Dans la belle *panana Thisbe*, du Brésil, les ailes, d'un brun chocolat, portent chacune une bande orangée oblique.)


Cheval panard.

PANAQUILONE (*ku-i*) n. f. Substance amère et jaune, extraite par Garrigues du panax, et qui est décomposée par l'acide sulfurique en anhydride carbonique et *panacone*.

PANARCHIE (*chi* — du préf. *pan*, et du gr. *archê*, commandement) n. f. Gouvernement de tous, sans délégation d'autorité : *La* PANARCHIE *est le nom honnête de l'anarchie*. (Proudh.)

PANARD (*nar'*), **ARDE** [orig. inconn.] adj. Qui a les pieds tournés en dehors : *Cheval* PANARD. *Jument* PANARDE. || *Cheval panard des boulets*, Cheval qui a les boulets et non les pieds tournés en dehors.

PANARD (Charles-François), littérateur français, né à Courville en 1674, mort à Paris en 1765. Il fit entrer le premier dans la chanson la satire des mœurs, satire gaie et bienveillante. Marmontel a laissé dans ses *Mémoires* un portrait fort sympathique et amusant de cet excellent homme, qui vécut pauvre et insouciant, acceptant les soins et les bienfaits d'amis dévoués avec une simplicité et une naïveté touchantes. Par ce trait, par le contraste entre l'extérieur négligé, la grossièreté apparente des goûts et la finesse de l'esprit, il rappelle La Fontaine.

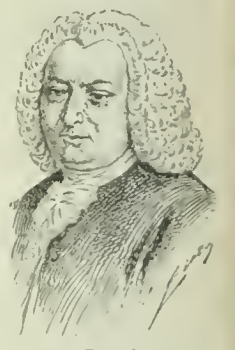
Panard.

Panard a composé cinq comédies et treize opéras-comiques, la plupart en collaboration avec Laffichard, Ponteau, Sticotti et Favart. Ses pièces eurent beaucoup de succès. Elles valent cependant presque uniquement par les couplets qu'il y a mêlés. Comme chansonnier, Panard affecte les coupes bizarres, qu'il manie avec aisance et bonheur ; les curieux se sont toujours amusés de deux de ses pièces qui, par la disposition des vers, figurent une bouteille et un verre. En 1764 parut, sous le titre de *Théâtre et œuvres diverses*, une édition de ses œuvres, très incomplète. On trouverait de ses vers dans presque tous les almanachs de l'époque. Armand Gouffé a donné plus tard une édition des *Œuvres choisies de Panard, hommage rendu à sa mémoire* (1803).

PANARÈTE n. m. Genre d'arachnides aranéides, de la tribu des sparassinés, propres à l'Indo-Chine et à la Malaisie. (Les panarètes sont de grosses araignées qui mènent une existence errante et transportent leur cocon en le tenant avec leurs pattes-mâchoires.)

PANARIA, une des îles Eoliennes (Italie [prov. de Messine]), entre Lipari, Salina et Stromboli. C'est une île volcanique de 20 kilom. carr., qui récolte des vins et exporte des raisins secs, dits « de Corinthe » ; 500 hab.

PANARIS (*ri* — du lat. *panaricium*) n. m. Inflammation phlegmoneuse, située auprès de l'ongle d'un doigt ou d'un orteil. || *Panaris analgésique* ou *Maladie de Morvan*, Forme de syringomyélie étudiée en Bretagne et décrite par Morvan.

— ENCYCL. Pathol. Le *panaris* est causé par la pénétration dans les tissus d'un agent septique microbien, piqûre d'aiguille, enfoncement d'une écharde, etc. On distingue trois variétés de panaris. Celle qui a son siège entre l'épiderme et la peau, *panaris sous-épidermique*, appelé encore *érythémateux* ou *phlycténoïde*, est la plus bénigne ; quelquefois la phlyctène fait le tour de l'ongle et prend le nom de *tourniole*. La seconde variété de panaris réside dans le tissu cellulaire sous-cutané : c'est le *panaris sous-cutané*. La dernière, la plus grave, occupe la gaine synoviale du tendon fléchisseur : *panaris profond*, *panaris de la gaine*. Elle se complique souvent de phlegmon des gaines de la main et de phlegmon diffus de l'avant-bras. Le panaris sous-cutané et surtout le panaris profond s'accompagnent d'élancements insupportables. Souvent, ils occasionnent des suppurations étendues et des nécroses ossenses. Pour éviter ces complications, il faut dès le début bien panser les plaies et, lorsque le panaris est déclaré, ne pas hésiter à pratiquer des incisions profondes suivies de bains de sérum de Hayem et de pansements aseptiques absorbants.

— Art vétér. Le *panaris* du bœuf est causé par des contusions, des heurts. C'est plutôt une *tourniole*, mais une tourniole grave, ou encore un *fourchet*. On traite ce panaris par des cataplasmes chauds émollients et par le repos, puis par les applications astringentes.

PANARO (anc. *Scultenna*), rivière d'Italie (Emilie), affluent du Pô. Il naît dans l'Apennin toscan, au mont Rondinaja, passe près de Modène, à Finale, puis se divise en deux branches ; l'une va au Pô, l'autre gagne, à Ferrare, le Pô di Primaro. Long de 170 kilom., il est navigable depuis Bonporto (50 kilom.), où débouche le canal de Modène.

PANAS (Photinos), médecin français, d'origine grecque, né à Céphalonie (îles Ioniennes) en 1832. Reçu docteur à Paris (1860), Panas devint agrégé en 1863, et professa l'ophtalmologie à la Faculté, de 1879 à 1902. Il est membre de l'Académie de médecine.

PANAS (Panaghiotis), poète et publiciste grec, né à Céphalonie en 1833. Après quelques essais poétiques

publiés de 1855 à 1858, il est entré dans le journalisme, où il a défendu les principes démocratiques et les doctrines panhelléniques. Il a publié deux recueils de poèmes : *Memnon* (1866) et *Œuvre de loisir* (1883). On lui doit divers écrits historiques, des traductions d'Ossian, de l'*Iphigénie* de Racine, du *Décaméron* de Boccace, etc.

PANASSERIE (*na-se-ri*) n. f. Fabrication parisienne des pains de fantaisie ; ensemble de ces pains de fantaisie.

PANATAGUE (*tagh'*) n. f. Bot. Nom vulgaire de la pariétaire.

PANATELLA (*tèl'*) n. m. Cigare de La Havane, mince et allongé : *Fumer un* PANATELLA. ‖ Pl. *Des* PANATELLAS (*lass*).

PANATHÉNAÏQUE (*na-ik'*) adj. Antiq. gr. Qui a rapport aux panathénées : *Procession* PANATHÉNAÏQUE. ‖ *Amphore panathénaïque*, Vase de luxe avec la figure d'Athéna, qu'on donnait en prix aux vainqueurs des panathénées.

— n. m. Discours prononcé aux panathénées. ‖ Au pluriel, Nom donné quelquefois aux panathénées.



Vase panathénaïque

Panathénaïque, ouvrage d'Isocrate, composé par cet écrivain en 340 ou 339 av. J.-C., à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, un an avant sa mort. Cet ouvrage a la forme d'un discours prononcé aux panathénées, d'où le titre, et ressemble beaucoup, par le sujet et par la forme, au *Panégyrique d'Athènes*.

PANATHÉNÉES (du gr. *panathènnia* ; de *pas, pantos*, tout, et de *Athénê*) n. f. Antiq. gr. Grande fête que les Athéniens célébraient en l'honneur d'Athéna, déesse protectrice de leur ville. ‖ Grande procession qui avait lieu le dernier jour de cette fête.

— ENCYCL. Les *panathénées* avaient été instituées, selon la tradition, par le roi Erichthonios, après la victoire d'Athéna sur le géant Aster. Elles s'appelaient d'abord *athenaia* ou *athénées*. Quand Thésée réalisa l'unité politique de toute l'Attique, il fit de cette fête, sous le nom de *panathénées*, la grande fête nationale de toute la contrée. Aux Vᵉ et IVᵉ s. avant notre ère, on distinguait les *petites panathénées*, qui se célébraient tous les ans avec un programme beaucoup plus simple, et les *grandes panathénées*, qui avaient lieu tous les quatre ans, dans la troisième année de l'olympiade. Celles-ci duraient au moins quatre jours, du vingt-cinquième au vingt-huitième jour du mois hécatombéon. Les premiers jours étaient remplis par diverses cérémonies et les concours de tout genre à l'hippodrome, au stade, etc. Au cap Sounion, régates ou courses navales ; à l'Odéon, concours de musique et de danse, de chant, de cithare, de flûte, chœurs cycliques. Le dernier jour de la fête, avait lieu la grande procession qu'on voit se dérouler sur la frise du Parthénon. Le cortège partait du Céramique, et, à travers toute la ville, se dirigeait vers l'Acropole pour porter à la déesse Athéna, dans l'Erechthéion, le nouveau *peplos*, tissé et brodé par les ergastines et les errhéphores, et attaché au mât de la galère panathénaïque. La fête se terminait par une hécatombe et un banquet public.

Panathénées (FRISE DES), bandeau sculpté qui couronne le mur extérieur du Parthénon, à Athènes. La composition partait de la façade postérieure pour se dérouler sur les côtés méridional et septentrional de l'édifice, et arrivait, vers l'orient, à la façade antérieure. Sur la façade occidentale sont représentés les préparatifs et le départ de la procession. Des cavaliers, montés sur leurs chevaux thessaliens, s'apprêtent à rejoindre leurs compagnons. A l'autre extrémité de l'édifice, au-dessus et de chaque côté de la porte, les dieux siégeaient dans leur majesté. La pompe panathénaïque s'avançait vers eux. Sur les deux faces latérales, dans les parties les plus voisines des angles nord-ouest et sud-ouest, apparaît la cavalcade qui formait la queue de la procession. En avant des cavaliers, marchent les chars, conduits par des femmes. Un guerrier est debout derrière la conductrice, une Victoire ou une tribu de l'Attique personnifiée. En avant des quadriges marche, sur la face nord, un chœur d'hommes. Plus en avant sont les askophores ou porteurs d'outres en cuir. Devant eux sont d'autres métèques, porteurs de vans. Enfin, voisins de l'angle nord-est, des victimaires conduisent les animaux destinés aux sacrifices. Sur le côté méridional, un groupe de thallophores ou porteurs de rameaux correspond au chœur des vieillards et des jeunes gens de la frise septentrionale. Des figures féminines précèdent les thallophores. Les victimaires qui sont devant correspondent aux victimaires de la face nord. Sur la face de l'est, à partir de l'angle nord-est, défile une marche de vierges athéniennes, portant des fioles et des œnochoés. A l'extrémité sud de la même façade, les jeunes filles de l'Attique fermaient la tête de la procession. Elles sont précédées par les filles des métèques, portant les sièges, les ombrelles, les aiguières. Puis, en tête de la marche, quatre magistrats s'appuient sur de longs bâtons. Dans le voisinage de la porte du temple se tenaient assis les dieux de l'Attique. Enfin, au-dessus de la porte même, on voyait les errhéphores portant sur leurs têtes les corbeilles voilées qu'elles vont remettre à une prêtresse, et le prêtre de Neptune, Erechthée, pliant, aidé d'un éphèbe, le nouveau péplos. Ce merveilleux poème de marbre est conservé, en grande partie, au musée Britannique ; un beau fragment a été donné au musée du Louvre ; quelques-uns sont au musée de l'Acropole ; la frise occidentale est encore sur place. Un moulage en plâtre, à peu près complet, est exposé à l'École des beaux-arts de Paris.

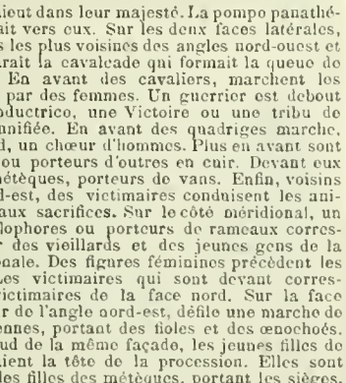

Procession des panathénées, côté sud. (Vierges portant les objets du culte.)

PANATHÉNIEN, ENNE (*ni-in, èn'*) adj. Qui a rapport aux panathénées : *Jeux* PANATHÉNIENS.

PANAULON (*nô* — du préf. *pan*, et du gr. *aulos*, flûte) n. m. Musiq. Sorte de flûte traversière, à dix-sept clefs et à tube recourbé, qui fut inventée à Vienne en 1820.

PANAX ou **PANACE** n. m. Bot. Genre d'araliacées.

— ENCYCL. Les *panax* sont des arbrisseaux ou des arbres à feuilles ordinairement composées, à fleurs fréquemment polygames, réunies en petites ombelles, groupées elles-mêmes en capitules ou en panicules. La plupart des espèces sont tropicales. La racine de certains panax, appelée *ginseng* en Chine, y sert de panacée. V. GINSENG.

PANAY, île des Philippines, entre Mindoro et Negros ; 13.000 kilom. carr. ; 750.000 hab. Terre triangulaire, montagneuse et boisée. Les côtes, bien articulées, offrent, entre autres, l'excellent port d'Iloïlo. Belle végétation : riz, sucre, coton, café, cacao, épices. L'élevage du buffle et du cheval donne des produits estimés. L'île est divisée en trois provinces : Antique, Capiz, Iloïlo.

PANAZOL, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 6 kilom. de Limoges ; 1.692 h. Filature de laine. Église des XIIᵉ et XVᵉ siècles. Donjon de *Quintaine* (XIVᵉ s.).



A,A,A, pancas.

PANCA ou **PANKA** n. m. Sorte d'écran suspendu au plafond, qui se manœuvre au moyen de cordes et qui est employé dans les pays chauds, principalement dans l'Inde, pour éventer les appartements. ‖ On écrit aussi PUNKA.

PANCALIERI, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Turin]) ; 2.770 hab.

PANCALIERS (*li-é* — de *Pancalieri*, n. géogr.) n. m. Nom vulgaire d'une variété de chou frisé.

— Adjectiv. : *Choux* PANCALIERS.

PANCARPE (du gr. *pas, pantos*, tout, et *karpos*, fruit) n. m. Antiq. gr. Sacrifice dans lequel on offrait des fruits de toute espèce. ‖ Gâteau fait avec des fruits divers.

— Antiq. rom. Jeu du cirque, dans lequel les bestiaires combattaient des animaux de toute espèce.

— Archit. Ornement architectural, composé avec des guirlandes de fleurs et de fruits.

PANCARTE (du préf. *pan*, et du lat. *charta*, papier) n. f. Anc. Grand placard que l'on affiche pour donner au public quelque avis. ‖ Grand papier écrit ou imprimé, quelle qu'en soit la nature. ‖ Autref. Billet de faire part. ‖ Charte.

— Chemise, feuille de papier ou de carton mince pliée en deux, pour serrer des papiers.

— Registre dans lequel les portiers inscrivent les noms des personnes venues pour visiter leurs maîtres. (Vx.)

— Archéol. Se disait des affiches où étaient inscrits les tarifs des taxes et qui étaient apposées sur les bureaux de péage. ‖ *Fermier de la pancarte*, Le partisan qui assumait les droits de péage mentionnés sur la pancarte.

— Hist. Nom populaire de l'impôt du sou par livre.

PANCATER v. a. Éventer à l'aide du panca.

PANCE (*panss*) n. f. Chacun des endroits où frappe le battant de la cloche, quand elle est en branle.

PANCÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 48 kilom. de Redon ; 1.303 hab. Débris du manoir de Bonabry.

PANCÉRINE (*sé*) n. f. Genre de cténophores, comprenant des animaux marins de la Méditerranée, remarquables par leur système locomoteur fourni par leur bouche élargie en disque, et qui leur permet de ramper au fond de l'eau.

PANCHERIE (*ri*) n. f. Genre de saxifragacées, propres à la Nouvelle-Calédonie.

PANCHLORE (*klor'*) n. f. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des blattidés, comprenant de grandes blattes des pays chauds, vertes ou testacées, avec les élytres longs et étroits. (La *panchlora Indica* s'est acclimatée en Europe.)

PANCHRE (*pankr'* — du lat. *panchrus*, gr. *pankhrous* ; de *pas, pantos*, tout, et *khroa*, couleur) n. f. Ancien nom d'une pierre précieuse de couleur irisée.

PANCHRESTE (*krèsst'* — gr. *pankhrêstos* ; de *pas, pantos*, tout, et *khrêstos*, utile) adj. Qui passe pour guérir tous les maux : *Sel* PANCHRESTE.

— n. f. Panacée, remède à tous les maux.

PANCHROMATIQUE adj. Phot. Syn. de ORTHOCHROMATIQUE.

PANCHYMAGOGUE (*gogh'* — du gr. *pan*, tout, *khumos*, humeur, et *agein*, chasser) adj. Expression appliquée jadis aux purgatifs les plus violents.

— n. m. ‖ *Panchymagogue de Quercetan*, Calomel.

PANCIATICHI, puissante famille gibeline de Pistoie, qui disputa longtemps le pouvoir à la famille guelfe des Cancellieri. Le pape Clément VII, puis les Médicis, devenus ducs de Florence, mirent fin à cette longue querelle en établissant leur autorité sur Pistoie.

PANCIROLI (Gui), jurisconsulte italien, né à Reggio en 1523, mort à Padoue en 1599. Disciple d'Alciat, professeur à Turin et à Padoue, il a laissé, entre autres ouvrages : *Notitia utraque dignitatum tum Orientis, tum Occidentis, et in eam commentarius* (1593) ; *Rerum memorabilium deperditarum libri II* (1599), ouvrage traduit en français (1608).

PANCKOUCKE (*André*-Joseph), libraire et littérateur français, né et mort à Lille (1700-1753). Il fonda et dirigea dans sa ville natale une maison de librairie. Nous citerons de lui : *Eléments d'astronomie et de géographie* (1739) ; *Essai sur les philosophes* ou *Usage de la raison* (1743 et 1753) ; *Manuel philosophique* (1748) ; *Dictionnaire des proverbes français* (1749) ; *les Etudes convenables aux demoiselles* (1749) ; *l'Art de désopiler la rate* (1754), souvent réimprimé ; etc. — Son fils, CHARLES-JOSEPH, né à Lille en 1736, mort à Paris en 1798, alla fonder à Paris une librairie, acquit et fit prospérer, avec son beau-frère Suard, le « Mercure de France ». Il entreprit, entre autres publications : *le Répertoire de jurisprudence, le Grand Vocabulaire français*, etc., et commença une édition des œuvres de Voltaire. En 1789, il fonda le *Moniteur*. Il a lui-même composé quelques ouvrages : livres classiques, traités philosophiques, traductions de Lucrèce, du Tasse, de l'Arioste, etc.

PANCKOUCKE (Henri), auteur dramatique français, cousin du précédent. Il est l'auteur d'une tragédie en trois actes, intitulée : *la Mort de Caton* (1768). On lui attribue aussi l'héroïde intitulée *Don Carlos à Elisabeth* (1769).

PANCKOUCKE (*Charles*-Louis-Fleury), imprimeur-libraire-éditeur et publiciste, fils du précédent, né à Paris en 1780, mort à Fleury-sous-Meudon en 1844. Secrétaire de la présidence du Sénat à vingt ans, il publia, en 1807, un essai intitulé : *De l'exposition, de la prison et de la peine de mort*, qui eut quelque retentissement. Comme éditeur, il a donné un *Dictionnaire des sciences médicales* (1812) ; *les Victoires et conquêtes des Français* (1814), une traduction des *Œuvres* de Tacite (1831) ; etc. Mais son nom restera surtout attaché à l'utile *Bibliothèque latine-française* ou *Collection des auteurs latins*, avec la traduction française (1825-1839).



Charles Panckoucke.

— Sa femme, ERNESTINE **Panckoucke**, morte en 1860, a publié une traduction des poésies de Gœthe (1825), dont on a dit que le véritable auteur était Loève-Weimars.

PANCKOUCKE (Ernest), libraire et traducteur, fils du précédent, né à Paris en 1808, mort à Onzain en 1886. Il a publié une traduction d'*Horace* en vers français (1834), et il a fait des *Fables de Phèdre* une version en prose, qui a été insérée dans la *Bibliothèque latine-française*, continuée et terminée sous sa direction.

PANCLASTITE (*stit'* — du gr. *pan*, tout, et *klastos*, brisé) n. m. Explosif formé de deux liquides qui, séparés, ne jouissent d'aucune propriété explosive et n'acquièrent celle-ci que mélangés.

— ENCYCL. Turpin a proposé un mélange de sulfure de carbone et d'acide azotique. Le sulfure de carbone peut être remplacé par l'essence de pétrole ou par un dérivé nitré tel que la nitrobenzine. On ne réunit les deux substances qu'au moment de s'en servir. La *hellofite* de Grusen se rattache aux panclastites.

PANCOVIE (*ví*) n. f. Genre de sapindacées, comprenant de grands arbres à feuilles alternes, dont on connaît quatre espèces, de l'Asie, de l'Océanie et de l'Afrique tropicale.

PANCRACE (*krass* — du lat. *pancratium*, gr. *pagkration* ; de *pas, pantos*, tout, et *kratos*, force) n. m. Antiq. gr. Combat gymnique, qui comprenait la lutte et le pugilat.

— ENCYCL. Le *pancrace* fut introduit au programme des jeux Olympiques dans la XXVIIIᵉ olympiade. On avait le droit d'y employer toutes les ressources de la lutte : pression des bras, crocs-en-jambe, coups de poing et coups de pied. Mais les adversaires avaient les poings nus, sans cestes ; il était défendu de mordre. La lutte continuait même quand les deux athlètes avaient roulé à terre, et jusqu'à ce que l'un d'eux s'avouât vaincu. Cet exercice était fort dangereux, et parfois mortel. Longtemps populaire en Grèce, il le devint à Rome sous Caligula.

PANCRACE (le **docteur**), type du faux savant, créé par Molière dans le *Mariage forcé*. Sganarelle, qui le consulte, n'en peut rien tirer, si ce n'est l'énumération de toutes les langues dans lesquelles il lui serait loisible de s'exprimer et celle de toutes les sciences qu'il connaît à fond. Quand il a tout énuméré, il s'en va, plein de suffisance, plantant là Sganarelle.

PANCRATÈS, nom de plusieurs poètes grecs : 1° un poète lyrique du IIIᵉ siècle av. J.-C., dont plusieurs épigrammes ont été insérées dans l'*Anthologie grecque* ; 2° un poète didactique, qui vivait sans doute à l'époque alexandrine, et qui avait composé un poème sur la pêche (*Halieutika*) ; 3° un poète né à Alexandrie, qui fut un des favoris de l'empereur Adrien, et qui fut attaché au musée.



Pancratier.

PANCRATIASTE (*si-asst'* — gr. *pagkratiastês* ; de *pagkration*, pancrace) n. m. Antiq. gr. Athlète qui luttait ou s'exerçait au pancrace.

PANCRATIER (*si-é*) n. m. Genre de plantes amaryllidées. ‖ On dit aussi PANCRACE et PANCRAIS n. m., et PANCRATIE n. f.

— ENCYCL. Les *pancratiers* (pancratium) sont des herbes vivaces, à bulbe tuniqué, à feuilles linéaires ou en forme de lanières, à fleurs grandes et blanches, nombreuses et groupées en ombelles. On en connaît une douzaine d'espèces, de la région méditerranéenne ou de l'Inde, parfois cultivées comme ornement.

PANCRÉAS (*ass* — du gr. *pankréas* ; de *pan*, tout, et *kréas*, chair) n. m. Glande volumineuse presque enclavée dans le duodénum, et qui secrète le suc pancréatique.

— ENCYCL. Le *pancréas* est une glande en grappes, de couleur blanchâtre ou rosée, située dans l'abdomen, au-

devant des première et douxieme vertèbres lombaires. Sa forme rappelle celle d'une langue de chien ou d'un marteau. Sa longueur est chez l'homme de 15 à 20 centimètres, son épaisseur de 2 à 3 centimètres. Le pancréas est en rapport, en avant, avec l'estomac et le duodénum. Sa constitution anatomique est semblable à celle des glandes salivaires, il est composé de lobes et de lobules formés de cellules sécrétoires et constituant des acinis, dont le contenu se déverse dans des canalicules s'unissant les uns aux autres pour aboutir à deux conduits, le *canal de Wirsung* et le *conduit accessoire* de ce canal. Le canal de Wirsung, situé à peu près dans l'axe de la glande, s'accole, après être sorti du pancréas, au canal cholédoque, et s'ouvre avec lui dans l'*ampoule de Vater*, qui communique elle-même avec le duodénum. Le pancréas peut être atteint de tumeurs (cancer), son canal peut être obstrué par des calculs; enfin, il peut être atteint dans sa sécrétion (diabète pancréatique).

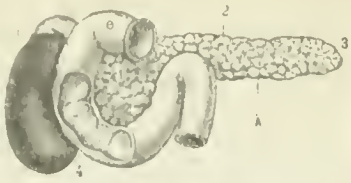

A, pancréas : 1. Tête ; 2. Corps ; 3. Queue. — B, duodénum : 5. Ampoule de Vater. — C, rein.

PANCRÉATICO-DUODÉNAL, ALE, AUX (de *pancréas*, et *duodénum*) adj. Qui est commun au pancréas et au duodénum : *Vaisseaux* PANCRÉATICO-DUODÉNAUX.

PANCRÉATINE n. f. Pharm. et thérap. Ferment digestif, extrait du pancréas des mammifères.

— ENCYCL. On l'obtient en évaporant à basse température l'extrait aqueux de pulpe pancréatique. C'est une poudre jaunâtre, acide, renfermant un mélange de diastase et de hypsine. Dose de 0gr,50 à 2 grammes en cachets, pilules ou solution.

PANCRÉATIQUE (*tik*) adj. Anat. Qui appartient ou a rapport au pancréas. || Qui appartient à la glande pancréas : *Artères* PANCRÉATIQUES. *Nerfs* PANCRÉATIQUES. || *Lobe pancréatique*, Lobe du foie appelé aussi « lobe de Spigel ». || *Suc pancréatique*. Liquide sécrété par le pancréas, et qui est un des principaux agents de la digestion. || *Diabète pancréatique*, Glycosurie provoquée par une atrophie du pancréas et qui se caractérise par la maigreur du malade (diabète maigre) et qui serait produite par l'absence de la sécrétion du ferment glycolytique.

— ENCYCL. *Suc pancréatique*. Le suc pancréatique, incolore, alcalin, sirupeux, de saveur salée, est formé de 975 parties d'eau, 7 de matières inorganiques et 18 de matières albuminoïdes et de ferments. Les matières albuminoïdes comprennent une albumine spéciale : la *pancréatine*, puis des peptones, de la caséine, de la mucine. Les ferments principaux sont : la *trypsine*, la *diastase pancréatique*, qui saccharifie l'amidon et la dextrine ; le *ferment saponificateur*, qui émulsionne les graisses et les dédouble partiellement en acides gras et glycérine ; la *chymovine*, qui coagule le lait ; le *ferment glycolytique*, qui, versé dans la circulation, détruit la glycose du sang.

PANCRÉATITE n. f. Inflammation du pancréas.

— ENCYCL. La *pancréatite* peut être aiguë ou chronique. La pancréatite aiguë peut se rencontrer dans les diverses maladies infectieuses ou survenir à la suite d'excès de table, ou encore être la conséquence d'une oblitération du canal de Wirsung, dans l'alcoolisme, la grossesse, l'hydrargyrisme, etc. On observe alors, suivant les cas, soit des abcès interstitiels disséminés, soit la suppuration d'un kyste de la glande ; souvent il y a une turgescence sanguine accentuée, donnant lieu à une véritable hémorragie pancréatique. Les symptômes disparaissent en général dans ceux de la maladie concomitante ; le diagnostic ne se fait que pour la pancréatite hémorragique, qui survient parfois chez des sujets sains, mais dyspeptiques, et s'annonce par une douleur violente, puis un état général grippal, une fièvre vive, des nausées, des vomissements et presque toujours de la constipation. Dans ce dernier cas, la mort est de règle.

La pancréatite chronique s'observe à la suite d'une oblitération du canal excréteur, d'une péritonite, de la syphilis. Les symptômes en sont encore plus obscurs que dans la pancréatite aiguë ; on devra y songer dans les cas de selles graisseuses et de diabète avec amaigrissement.

PANCRISTALLIE (*stal'li* — du préf. *pan*, et de *cristal*) n. f. Théorie qui donne pour origine aux cristallisations des solutions salines sursaturées l'existence d'une molécule cristallisée, qui servira comme de noyau.

PANCSOVA, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie comitat de Torontal), sur le Temes, 18.000 hab. Vignobles. Industrie active (distillerie, fabriques de soie). Ville construite sur l'emplacement du castrum romain *Panuca*.

PANDA n. m. Genre de mammifères carnivores, famille des ursidés, propre aux hautes montagnes de l'Inde.

— ENCYCL. Le *panda nilurus fulgens*) est répandu dans l'Himalaya, du Népâl à l'Assam. Il a le pelage long, soyeux, épais, d'un roux vif, à reflets dorés, est de la taille des chats, vit comme les ours, grimpe aux arbres et se nourrit aussi de fruits, de racines, d'œufs, etc.

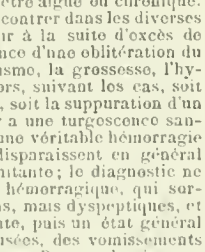

Panda.

PANDA ou **PANTICA**, déesse romaine de la paix ou des voyages, qui ouvrait les portes des villes.

PANDACTYLE (du préf. *pan*, et du gr. *daktulos*, doigt) adj. Se dit des pachydermes dont les pieds ont cinq doigts distincts.

PANDADOUIRE n. f. Sorte de serpette, employée dans le midi de la France à la taille des vignes.

PANDALE n. m. Genre de crustacés décapodes macrourcs, de la tribu des palémonnidés répandus surtout dans les mers du N. (Les pandales (*pandalus*) sont de grandes crevettes remarquables par leur rostre très long et leurs antennes antérieures à deux fouets.)

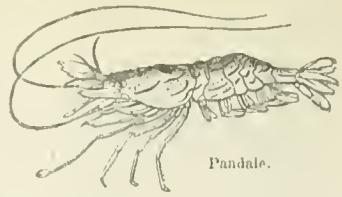

Pandale.

PANDANÉES ou **PANDACÉES** (*sé*) n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones. *Une* PANDANÉE ou PANDACÉE.

— ENCYCL. Les *pandanées* sont des plantes ligneuses, arborescentes (*pandanus*) ou grimpantes (*freycinetia*) à feuilles tristiques, à fleurs unisexuées et dioïques, groupées en épis ; les fruits (baies ou drupes) sont soudés en un fruit composé ; les graines sont albuminées.

PANDANUS (*nuss*) n. f. Bot. Genre type de la famille des *pandanées*.

— ENCYCL. Les *pandanus* (*baquois* ou *vaquois*) sont des plantes arborescentes de l'archipel malais et des régions tropicales d'Asie, d'Afrique, d'Australie. Le *pandanus utilis*, de Madagascar, a la tige couverte d'une écorce lisse ; elle se divise généralement, à une hauteur d'environ 2 mètres, en trois branches égales, dont chacune se trifurque à son tour, le tout formant une tête volumineuse, d'où pendent de longues feuilles charnues, épineuses sur les bords et le long de la nervure dorsale. Les feuilles des *pandanus utilis* et *odoratissimus* fournissent des fibres textiles. Le feuillage, assez ornemental, des *pandanus* les fait rechercher pour la garniture des serres ou des salons.



Pandanus : *a*, fruit.

PANDARE n. m. Zool. Genre de crustacés copépodes parasites, de la famille des caligidés. (Les pandares vivent sur toutes sortes de poissons, notamment dans les mers chaudes : le *pandarus Cranchi* se trouve sur les requins de l'Atlantique, du genre *carcharias*).



Pandare (gr. 2 fois).

PANDARE ou **PANDARÉE**. Myth. gr. Héros crétois, fils de Mérops de Milet. Il prit part aux brigandages de Tantale et déroba le chien d'or dans le temple de Zeus, en Crète. Poursuivi par le dieu, il s'enfuit à Athènes, puis en Sicile, où il fut pétrifié avec sa femme Harmothoé. — Héros lycien, fils de Lycaon et chef des Lyciens à la guerre de Troie. Il blessa Ménélas et fut tué par Diomède.

PANDARPOUR ou **PANDHARPOUR**, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Bombay [prov. du Deccan]), sur le Bhima, affluent du Krichoa ; 20.000 hab. Exportation de tabac, maïs, encens.

PANDATARIA, île de l'Italie ancienne, sur la côte du Latium, près du cap de Circé, auj. *Vendotena*. Ce fut le lieu d'exil de Julie, fille d'Auguste ; Agrippine, veuve de Germanicus, et Octavie, femme de Néron, sœur de Germanicus.

PÂNDAVAS (*Fils de Pândou*), nom patronymique des cinq héros du Mahâbhârata, fils putatifs du roi Pândou, acceptés et reconnus par lui, bien qu'ils fussent nés des relations de dieux et des deux Açvins avec ses épouses Kountî et Mâdrî. D'après la légende, les Pândavas sont en réalité les dieux eux-mêmes dont on les dit fils, condamnés à renaître sur la terre en expiation de leurs fautes, expiation qui ne trouve sa fin que dans le douloureux calvaire de leur ascension au Svarga, sur le chemin duquel ils succombent tous successivement, sauf l'inébranlable Youdhichthira. (V. MAHÂBHÂRATA.) — *Un* PÂNDAVA.

PANDECTAIRE (*dèk'tèr*) n. m. Auteur de pandectes. (Vx.)

PANDECTES (*dèkt'* — lat. *pandectæ* ; du gr. *pas, pantos*, tout, et *dékomai*, je recueille) n. f. pl. Dr. rom. Recueil de décisions d'anciens jurisconsultes romains, fait par ordre de l'empereur Justinien. — Absolum. dans ce sens : *Les* PANDECTES. || *Pandectes florentines*. Edition des pandectes faite sur le manuscrit de Florence.

— FAM. Lois :

Du doux Quinault les *pandectes* galantes.
J.-B. ROUSSEAU.

— ENCYCL. V. DIGESTE.

PANDÈMES (du gr. *pas, pantos*, tout, et *démos*, peuple) n. m. pl. Antiq. gr. Fête populaire, pendant laquelle on servait des festins publics.

PANDÉMIE (*mî* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Méd. Maladie qui s'attaque à presque tous les habitants d'une contrée.

PANDÉMIQUE (*mik'*) adj. Méd. Qui a le caractère d'une pandémie : *Maladie* PANDÉMIQUE.

PANDÉMONIUM (*ni-om'*) ou **PANDÉMONION** (du préf. *pan*, et du gr. *daimôn*, démon) n. m. Capitale imaginaire du royaume des enfers : *Le* PANDÉMONIUM *de Milton*.

— Par anal. Lieu où se réunissent des hommes méchants ou vicieux. || Lieu où l'on fait beaucoup de tapage : *Certains jours, la Chambre est un véritable* PANDÉMONIUM.

PANDÉMOS (du gr. *pas, pantos*, tout, et *démos*, peuple). Myth. gr. Surnom d'Aphrodite, patronne des courtisanes.

PANDENOLFE, prince de Capoue, mort à Teano en 885. Dans le partage des Etats de son oncle Landolfe II (879), il eut les comtés de Teano, Caserta et Capoue, dépouilla ses frères et ses parents, fils de Landenolfe et de Landon, que Gaëtan, prince de Salerne, prit sous sa protection, et obtint de Jean VIII la ville de Gaëte. En 882, il fut déclaré déchu de son comté de Capoue, qu'il tenta vainement de reconquérir.

PANDER (Christian Heinrich), naturaliste russe, né à Riga en 1793, mort à Saint-Pétersbourg en 1865. Docteur en médecine, il fut désigné pour accompagner une ambassade russe à Bokhara. Il fut nommé en 1823 membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. On lui doit d'estimables travaux d'embryologie, de géologie et de paléontologie.

PANDERMITE (*dèr'*) n. f. Borate naturel de chaux. Variété de pricéite.

PANDERMOS ou **PANORMOS**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Khodavendikiar, distr. de Karassi]), sur la mer de Marmara ; 10.000 hab. Exportation de bétail et vins, miel renommé. Elève des vers à soie ; broderies en or, argent ou soie ; marbres, dits « rose d'Orient ». Ruines de l'ancienne Cyzique.

PANDERD (*dè*) n. m. Nom, chez les gitanos espagnols, du tambour de basque dont ils se servent pour accompagner leurs danses.

PANDICULAIRE (*lèr'*) n. m. Antiq. rom. Se disait des jours où l'on sacrifiait en commun à tous les dieux.

PANDICULATION (*si-on* — du lat. *pandiculari*, étirer ses membres) n. f. Méd. Extension des membres et renversement de la tête et du tronc, avec bâillements prolongés, signes ordinaires du sommeil et de l'ennui.

PANDIES (*di* — gr. *pandia*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes religieuses qu'on célébrait en Attique.

— ENCYCL. Les *pandies* avaient lieu le 16 du mois élaphébolion, lors de la pleine lune qui était la plus rapprochée de l'équinoxe du printemps. Elles se célébraient, suivant les uns, en l'honneur de Zeus ; suivant d'autres, en l'honneur de Séléné, qui portait le surnom de *Pandia*.

PANDINO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Crémone]) ; 3.211 hab. Arbres fruitiers. Au N., village d'Agnadello ou d'Agnadel : victoire de Louis XII, en 1509.

PANDINUS (*nuss*) n. m. Genre d'arachnides scorpionides, tribu des hétérométrinés, répandues dans les régions tropicales de l'ancien monde. (Les *pandinus* sont les géants des scorpions. L'espèce type, le *pandinus imperator*, est large de 6 centimètres sur 20 de long.)

PANDION n. m. Genre d'oiseaux rapaces, type de la famille des *pandionidés*, répandus dans l'hémisphère nord et la région australienne et appelés vulgairement BALBUZARDS. V. ce mot.

PANDION. Myth. gr. Roi légendaire d'Athènes, fils et successeur d'Erichthonios ; père d'Erechthée, de Procné et de Philomèle. Il fut vaincu par le roi de Thèbes, Labdacos, et institua les *pandies*. — Autre roi d'Athènes, fils de Cécrops. Il fut chassé par les Métionides, descendants d'Erechthée. Il fut le père d'Egée.

PANDIONS (lat. *Pandæ*, *Pandovi*), peuple de l'Inde ancienne, qui, selon Strabon, habitait au voisinage de l'Indus.

PANDIONIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux rapaces, comprenant les genres *pandion* et *polioætus*. — *Un* PANDIONIDÉ.

PANDIT (*di* — du sanscr. *pandita*, savant) n. m. Titre honorifique que l'on donne, dans l'Inde, aux brahmanes versés dans la science religieuse, fondateurs de sectes, etc.

PANDJAB. Géogr. V. PENDJAB.

PANDJAL, monts de l'Himalaya occidental, dressant autour de la vallée de Cachemire une haute barrière de plus de 600 kilom. Ces monts ont de 3.500 à 5.000 mètres d'altitude. Flore et faune très riches.

PANDJERAS, tribu pastorale nomade du Deccan (Inde mérid.). Les Pandjeras sont de haute taille et ont le teint extrêmement basané. Les femmes se chargent les bras et les jambes d'anneaux en argent, en cuivre, en verre ou en porcelaine, et s'introduisent de nombreux pendants dans tout le pourtour de l'oreille.

PANDOLA n. f. Instrument charivarique, en usage dans

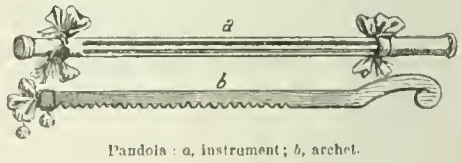

Pandola : *a*, instrument ; *b*, archet.

l'Italie méridionale : *L'archet de la* PANDOLA *est en bois taillé en scie*.

PANDOLFE Ier, dit **Tête de Fer**, prince de Bénévent et de Capoue, duc de Spolète, mort en 981. (Successeur de son père, Landolfe II, il obtint de l'empereur Othon Ier l'investiture du duché de Bénévent (961) et devint, en 967, duc de Spolète. En 969, il fut fait prisonnier en Pouille, au cours d'une expédition contre les Grecs ; l'année suivante, le nouvel empereur byzantin, Jean Tzimiscès, le remit en liberté.] — **Pandolfe II**, second fils du précédent, fut adopté par Gisolfe Ier, prince de Salerne, auquel il succéda en 978. [Il fut chassé de la ville, en 982, par Manson, duc d'Amalfi.] — **Pandolfe III**, prince de Bénévent, fils de Landolfe IV et petit-fils de Pandolfe Tête de Fer, régna seul de 981 à 1016, et avec **Pandolfe IV**, fils du prince de Capoue, de 1016 à 1021. — **Pandolfe V**, fils du prince de Bénévent, Pandolfe II, succéda à son cousin Pandolfe IV dans la principauté de Capoue. [Successivement dépouillé du pouvoir par l'empereur Henri II (1022), par les Normands (1030) et par Conrad II (1038), il le recouvra trois fois et mourut en 1049 ou 1050.] — **Pandolfe VI**, fils du précédent, associa au pouvoir son fils Landolfe V. [Il eut de nombreux et graves démêlés avec les papes Léon IX et Nicolas II, et mourut vers 1060.]

PANDORE n. f. Genre de mollusques lamellibranches, type de la famille des *pandoridés*. (Ce sont des animaux marins, à siphons courts et frangés, libres à leur extrémité, à coquille comprimée, blanche, nacrée en dedans, légèrement bâillante en avant.)

PANDORE (du lat. *pandura*, gr. *pandoura*) n. f. Instrument de musique à cordes.

— Encycl. La *pandore* était un instrument de musique à cordes pincées de la famille du luth, très en usage aux XVIe et XVIIe siècles. Elle avait beaucoup d'analogie avec le cistre, avec lequel on l'a parfois confondue. Comme lui, elle était à dos plat et, comme lui, montée de sept cordes métalliques doubles. La famille était complète, et il y avait des pandores soprano, alto, ténor et basse. La pandore paraît être d'origine anglaise. Les cordes se pinçaient à l'aide d'un plectre.


Pandore.

PANDORE. Mythol. gr. Nom de la première femme, suivant un mythe recueilli par Hésiode. Façonnée par Héphaïstos avec de la terre et de l'eau, elle fut ornée de tous les dons par Athéna, Aphrodite, les Charites, les Heures; Hermès lui donna la parole pour tromper. De tous ces dons vint son nom (*pan*, tout, et *dôron*, présent). Quand Prométhée eut dérobé le feu du ciel, Zeus, pour le punir, lui envoya Pandore, avec une boîte mystérieuse qui contenait tous les maux. Prométhée, par défiance, refusa de recevoir le présent du dieu. Mais son frère Épiméthée accueillit Pandore et l'épousa. Il commit l'imprudence d'ouvrir la boîte, et tous les maux se répandirent sur la terre. Seule, l'Espérance resta au fond. Les divers épisodes du mythe de Pandore ont été souvent contés par les poètes. Ils ont donné lieu à des expressions proverbiales : la *boîte de Pandore*, ou l'*Espérance qui reste au fond*..

PANDORE (n. mythol.) n. f. Planète téloscopique, n° 55, découverte en 1858, par Searle.

PANDORE, type de gendarme créé par G. Nadaud, dans une de ses chansons les plus populaires :

Deux gendarmes, un beau dimanche,
Chevauchaient le long d'un sentier;
L'un portait la sardine blanche,
L'autre le jaune baudrier...

L'homme au jaune baudrier, c'est Pandore; tout ce que le brigadier dit est bien dit, tout ce qu'il fait est bien fait. « Brigadier, vous avez raison! » est son refrain continuel. Pandore représente l'obéissance passive, qui ne se permet pas la moindre objection personnelle.

PANDORÉ, ÉE adj. Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte à la pandore.

PANDORIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, renfermant les genres *pandore, myodore, myochame*. — *Un* PANDORIDÉ.

PANDORINE n. f. Bot. Genre de volvocinées, comprenant des algues associées en famille, vertes, granuleuses, ayant une double reproduction.

PANDORINÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte à la pandorine.

PÂNDOU (*Pându*) [le Pâle], roi d'Hastinapoura, dont l'histoire est racontée au début du Mahâbhârata. Époux de deux princesses accomplies, Kountî et Mâdrî, la malédiction d'un brahmane, qu'il tua involontairement à la chasse, lui interdit les plaisirs de l'amour; aussi n'est-il que le père putatif des cinq héros du grand poème indien, les *Pândavas*, qui furent en réalité engendrés par les dieux Yama, Vâyou, Indra et les deux Açvins. Il mourut subitement pour avoir oublié un instant la malédiction du brahmane et cédé à l'amour que lui inspirait Mâdrî.

PANDOULEAU (*lo*) n. m. Variété de raisin noir, cultivée dans le Jura.

PANDOUR, anciennem. **PANDOURE** (de *Pandour*, ville de Hongrie) n. m. En Hongrie, Valet de ville, garde ou piqueur dans les grandes maisons. ‖ Soldat d'un corps franc hongrois, formé par le baron Trenck, et qui, sous Marie-Thérèse, se rendit célèbre par sa férocité. — Fig. Homme brutal, pillard.

PANDROSEION. Antiq. gr. Sanctuaire de Pandrose, fille de Cécrops, qui faisait partie de l'Erechthéïon, sur l'Acropole d'Athènes. V. ERECHTHEÏON.

PANDURA n. f. Instrument de musique monté de quatre cordes doubles : *La* PANDURA *est la basse de la mandoline napolitaine.*


Pandura.

PANDURIFOLIÉ, ÉE (du lat. *pandura*, mandore, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles en forme de mandore.

PANDURIFORME (du lat. *pandura*, mandore, et de *forme*) adj. Bot. Se dit des feuilles oblongues, assez larges à la base et échancrées sur les côtés, de telle sorte que leur forme rappelle à peu près celle d'une mandore.

PANDYNAMOMÈTRE (du préf. *pan*, et de *dynamomètre*) n. m. Mécan. Appareil dynamométrique, au moyen duquel on évalue le travail mécanique d'un moteur

PANE ou **PANUS** (*nuss*) n. m. Champignon de la famille des agaricinées, poussant sur les arbres, de consistance coriace, dépourvu de pied ou n'ayant qu'un pied très court, inséré latéralement sur le chapeau.

PANEA (*né*) n. f. Variété de raisin noir, cultivée à Nice et aux environs.

PANÉGYRIE (*ji-rî* — du gr. *panêguris*) n. f. Antiq. gr. Assemblée générale, fête publique. ‖ Spécialem. Les grands jeux d'Olympie, de Delphes, de Némée, de l'Isthme.

PANÉGYRIQUE (*ji-rik'* — du gr. *panêgurikos*, sous-entendu *logos*, discours qui se tient un jour de fête) n. m. Littér. Éloge que l'on fait de quelqu'un dans un discours public et solennel : *Le* PANÉGYRIQUE *de Trajan, par Pline le Jeune.*

— Éloge en général : *Il n'y a point de plus beau* PANÉGYRIQUE *des grands hommes que leurs actions.* (D'Ablanc.)

— Liturg. gr. Livre ecclésiastique des Grecs, qui contient les éloges des saints pour tous les jours de l'année.

— Adjectiv. Antiq. gr. Se disait des assemblées générales, des fêtes populaires, surtout des grands jeux et, par ext., des discours prononcés dans ces assemblées : *Assemblée* PANÉGYRIQUE. *Jeux* PANÉGYRIQUES.

— Syn. **Panégyrique, éloge.** V. ÉLOGE.

— Encycl. Littér. Le *panégyrique* se distingue de l'éloge et de l'oraison funèbre en ce qu'il ne comporte ni blâme, ni critique, et n'admet que l'admiration. On cite, chez les Grecs, le panégyrique d'Athènes, et, chez les Latins, le panégyrique de Trajan par Pline le Jeune. Bien loin de ce chef-d'œuvre du genre restent les panégyriques de Constantin, de Julien, de Théodose, des bons et des mauvais empereurs, œuvres de rhéteurs comme Claudius Mamertinus, Eumenius, Latinus Pacatus, Drepanius, Flavius Corippus, Rusonius, qu'on trouve réunies dans les *Panegyrici veteres latini*. Les orateurs chrétiens renouvelèrent le panégyrique en l'appliquant à l'éloge des saints et des martyrs. Outre les Pères grecs et latins, des prédicateurs comme Bourdaloue, Fléchier, Massillon, et surtout Bossuet, se distinguent entre tant d'autres panégyristes chrétiens.

Panégyrique d'Athènes, d'Isocrate. V. ATHÈNES.

Panégyrique de Trajan, par Pline le Jeune. V. TRAJAN.

PANÉGYRISÉ, ÉE (*ji*) adj. Qui est l'objet d'un panégyrique.

PANÉGYRISTE (*ji-risst'*) n. m. Celui qui prononce un panégyrique.

— Celui qui fait l'éloge de quelqu'un ou de quelque chose : *Les* PANÉGYRISTES *du moyen âge.*

PANÉICONOGRAPHIE n. f. Techn. V. PANICONOGRAPHIE.


D'azur à trois panelles d'argent mises en pal.

PANELLE (*nèl'*) n. f. Blas. Nom donné à la feuille de peuplier.

— Archéol. Sucre brut des Antilles.

— Econ. dom. Vase de terre ou de métal, à panse sphérique, à col bas et large, en usage dans l'Inde.

— Encycl. Econ. dom. La *panelle* est le type de vase domestique le plus usité dans l'Inde. Elle sert surtout à contenir les liquides; les grandes sont cependant employées comme magasin à riz.


Panelle.

PANEM ET CIRCENSES (*Du pain et les jeux du cirque*). Voilà, d'après Juvénal (10, 81), à quoi se réduisaient, à l'époque impériale, les aspirations des Romains.

PANÉMONE (du préf. *pan*, et du gr. *anêmos*, vent) n. m. Machine élévatoire, mue par le vent, et qui s'oriente d'elle-même par le seul effet du vent. ‖ On dit mieux AÉROMOTEUR.

PANENTHÉISME (*nan-té, issm'* — du gr. *pan*, tout, *en*, dans, et *théos*, Dieu) n. m. Doctrine créée par l'école de Krause, qui s'efforce de ne pas confondre le monde avec Dieu, comme le fait le panthéisme, sans toutefois séparer le monde de Dieu : suivant cette doctrine Dieu, sans être tout, est dans tout, à la fois immanent et transcendant.

PANER (du lat. *panis*, pain) v. a. Art culin. Couvrir de pain émietté : PANER *des côtelettes.*

Pané, ée part. pass. ‖ *Eau panée*, Eau dans laquelle on a fait bouillir du pain ou mis tremper du pain grillé pour en ôter la crudité.

PANÈRE n. m. Basane que, dans le tissage des soieries, on place sur l'étoffe et contre le rouleau ou ensouple de devant, afin de la préserver du frottement et des taches.

PANERÉE n. f. Ce que contient un panier : *Une* PANERÉE *de cerises, de raisins.*

PANESTHIE (*nèss-tî*) n. f. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des blattidés, répandus de l'Inde à l'Australie.

— Encycl. Les *panesthics* sont de grandes blattes noires, luisantes, à grosse tête, à élytres plats, à fortes pattes épineuses; les larves sont ordinairement tachées de jaune.

PANETERIE (*ri* — rad. *panetier*) n. f. Econ. dom. Lieu où l'on tient le pain dans les communautés, les grands établissements, les manutentions.

— Hist. L'un des sept offices de la bouche du roi, qui comprenait les vingt-deux officiers (chef, sommeliers somaiers, aides, garde-vaisselle et lavandier), chargés du service du pain. ‖ Ensemble des officiers et employés de cette administration : *Congédier la* PANETERIE.

PANETIER (*ti-é* — du lat. *panis*, pain) n. m. Employé chargé, dans une communauté ou un grand établissement, de veiller sur le pain et d'en faire la distribution.

— Hist. Officier chargé de la garde du pain à la cour d'un prince. ‖ *Grand panetier*, Grand officier de la maison du roi.

— Mar. Boulanger du bord.


Armoiries du grand panetier.

— Encycl. Hist. Dès Philippe Ier, on trouve mention du *panetier* parmi les signataires des diplômes royaux. Au XIIIe siècle, à la tête du service de la paneterie, apparaît le grand panetier, dont l'office tend de bonne heure à devenir honorifique. Outre son autorité sur les officiers de la paneterie du roi, il jouit de la juridiction sur les boulangers de Paris. Il percevait un droit sur les boulangers. Sa juridiction fut supprimée en 1711 et les boulangers soumis à celle du lieutenant de police. Le dernier panetier mentionné est le duc de Brissac, nommé en 1782 et tué le 9 septembre 1792.

1. Panetière (XVIIIe s.).
2. Panetière de salle à manger.

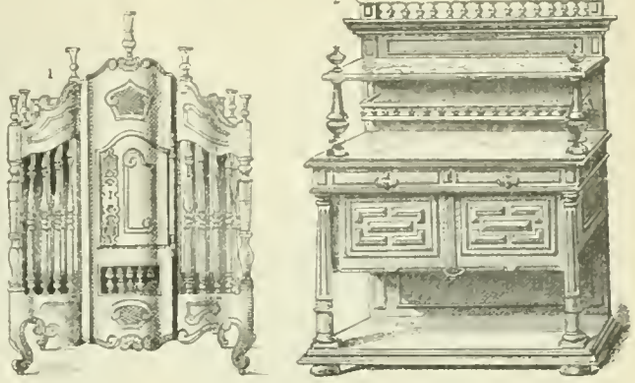

PANETIÈRE (du lat. *panis*, pain) n. f. Petit sac de toile, dans lequel les voyageurs portent leur pain.

— Ameubl. Sorte de petite armoire à claire-voie, qu'on suspendait à la muraille et dans laquelle on conservait le pain. ‖ Meuble de salle à manger, sorte de dressoir fermé.

PANETON (de *panier*) n. m. Techn. Petit panier sans anse, doublé de toile à l'intérieur, dans lequel les boulangers mettent la pâte nécessaire pour l'obtention d'un pain de poids et de forme déterminés


Panetons : A, rond; B, long.

PAN-FEÏ, favorite de Pao-Kouen, empereur de la dynastie des Tsi, qui régna de 499 à 501 de notre ère. On rapporte que c'est elle qui aurait introduit en Chine l'usage, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, de la déformation des pieds chez les femmes. Pan-feï fut tuée en 501, sur l'ordre du ministre Wangmao.

PANFILI (Jean-Baptiste), pape. V. INNOCENT X.

PANGANI, LOUFOU ou **ROUFOU,** fleuve de l'Afrique orientale allemande, formé par une multitude de rivières, qui descendent du versant sud du Kilimandjaro, et auxquelles se joignent le Soukoula et le M'bougouni, venus du mont Méron. Il coule d'abord vers le S., puis s'infléchit vers le S.-E. et finit dans l'océan Indien, à la *baie de Pangani*, à 100 kilom. environ de Zanzibar. A son embouchure, s'élève la station allemande de Pangani (10.000 hab.).

PANGANOUR, ville et principauté annexée à l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras, distr. d'Arcot-Nord), sur la frontière du Mysore. La ville a 8.000 hab. — La principauté est peuplée de 73.000 hab.

PANGASE n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des siluridés, propres aux eaux douces de la région indo-malaise. Les pangases sont des silures allongés, à grands barbillons en moustaches, à nageoire dorsale munie d'un aiguillon très pointu.)

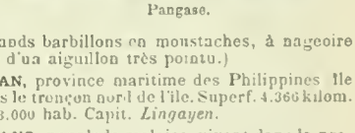
Pangase.

PANGASINAN, province maritime des Philippines (île de Luçon), dans le tronçon nord de l'île. Superf. 4.366 kilom. carr.; pop. 293.000 hab. Capit. *Lingayen.*

PANGASINANS, peuplade malaise, vivant dans la province du même nom (île de Luçon [Philippines]). Ce sont d'habiles agriculteurs qui cultivent le riz et montrent une véritable adresse dans la fabrication des chapeaux tressés, des cordes et des câbles.

PANGÉE (lat. *Pangæus Mons* ou *Pangæa*), petite chaîne de montagnes de la Macédoine, sur les frontières de la Thrace. Cette ramification du Rhodope renfermait des mines d'or et d'argent renommées.

PANGÈNE (*jèn'* — du préf. *pan*, et du gr. *gennân*, engendrer) n. m. Dans la théorie de de Vriès, Petit organite, composé de molécules chimiques, mais doué des propriétés de la matière vivante : assimilation, croissance, multiplication par division.

PANGENÉSE (*je* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Théorie en vertu de laquelle Darwin explique tous les phénomènes biologiques à l'aide des propriétés et des migrations de particules matérielles, qu'il désigne sous le nom de *gemmules*

PANGERMANIQUE (*jèr', nik'*) adj. Qui se rapporte au pangermanisme.

PANGERMANISME (*jer', nissm'* — du préf. *pan*, et de *germanisme*) n. m. Système d'après lequel les Allemands d'Allemagne et d'Autriche, ou même les nations d'origine germanique (Hollande, Belgique flamande, Luxembourg, Suisse, Etats scandinaves), seraient groupées en un organisme politique unique.

— Encycl. Ce système ne peut se réclamer d'un droit historique, toujours fictif, ni de l'unité de race ou de langue, qui n'existent point dans l'Allemagne actuelle. Par contre, il méconnaît la liberté des peuples qui se sont déjà formés, comme les Suisses, les Autrichiens, en Etats autonomes. Le *pangermanisme* s'est pleinement affirmé depuis la fondation de l'empire allemand, en 1871, qui consacrait les mouvements dits *Einiges Deutschland* et *Grossdeutschland*. Il est représenté, en Allemagne, par l'Alldeutscher Verband, qui préconise, comme un acheminement vers l'union politique, l'absorption dans le Zollverein des nations d'origine germanique, notamment de la Hollande. En Autriche, le parti

pangermanique, conduit par les députés Wolf et Schœnerer, organisait au Reichsrat, dès 1897, une scandaleuse obstruction afin d'obtenir le retrait des ordonnances relatives à l'emploi officiel de la langue tchèque en Bohême et en Moravie.

PANG-FILS (*pan-fi*) n. m. Comm. Etoffe de soie qui se fabrique en Chine, principalement dans la province de Nankin, et dont une grande partie est exportée au Japon.

PANGIACÉ, ÉE (*ji*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la pangie.

— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant les genres *pangie* ou hydnocarpe et *varèque*. — *Une* PANGIACÉE.

PANGIE (*ji*) n. f. ou **PANGIUM** (*ji-om'*) n. m. Bot. Genre de bixacées.

— ENCYCL. Les fleurs des *pangies* sont dioïques; leur fruit est une baie volumineuse, dont la pulpe enveloppe de grosses graines à albumen oleagineux. Le *pangium edule*, de Java, est un arbre à feuilles isolées, cordiformes, palminerves, qu'on regarde comme purgatif, anthelminthique, narcotique, même vénéneux.

PANGIL, bourg des Philippines (île de Luçon, prov. de la Laguna); 3.100 hab.

PANGKONG, lac du Thibet, sur un plateau de 4.300 mètres d'altitude; 163 kilom. de long. Il est fait de trois lacs se versant l'un dans l'autre; les deux lacs d'amont sont d'eau douce, le lac d'aval est d'eau salée. Sans écoulement maintenant, il se versa jadis dans le Chayok, tributaire droit de l'Indus; 513 kilom. carr.

PANGLAO, île de l'archipel des Philippines (groupe des Visayas, au S.-O. de l'île de Bohol; 7.000 hab.

PANGLOSS, un des principaux personnages de *Candide*, roman philosophique de Voltaire. C'est le précepteur de Candide, auquel il ne cesse de répéter que *Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles*. V. CANDIDE.

PANGOLIN (du malais *panggoling*) n. m. Genre de mammifères édentés, répandus dans les régions tropicales de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les *pangolins*, type de la famille des manidés, sont des fourmiliers recouverts en dessus d'écailles imbriquées, depuis le museau jusqu'aux ongles et à la pointe de la queue. Ils représentent dans l'ancien monde les tatous du nouveau, sont d'assez grande taille, allongés, ont des mœurs nocturnes, courent rapidement à terre ou grimpent aux arbres et vivent d'insectes.



Pangolin.

PANGNANO, bourg d'Austro-Hongrie (Istrie [distr. de Capo d'Istria]), sur la Dragogna, tributaire de la rade de Piraeo; 6.000 hab.

PANGONIE (*ni*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des tabanidés, comprenant des taons assez grands, des régions chaudes du globe. (On les accuse d'inoculer des microbes du charbon. Quelques espèces vivent dans le midi de la France.)

PANGRITZ, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dantzig]); 3.250 hab.

PANGUAY (*ghè*) n. m. Pirogue des naturels des îles Comores.

PANGUS (*guss'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, des régions chaudes du globe.

PANHARMONICON (du préf. *pan*, et du gr. *harmonikos*, harmonieux) n. m. Instrument composé, imaginé par Maelzel, destiné à imiter un certain nombre d'autres instruments, de façon à pouvoir tenir lieu d'un orchestre.

PANHELLÉNIEN, ENNE (*pa-nèl'-lé-ni in, è'n'* — du gr. *pas, pantos*, tout, et *Hellèn*, Grec) adj. Hist. gr. Qui a rapport à toute la Grèce : *Ligue* PANHELLÉNIENNE.

— *Jeux panhelléniens*. V. PANHELLÉNIES.

— Myth. gr. Surnom, à Egine, et, sous l'empire romain, à Athènes, de Zeus protecteur de tous les Grecs.

PANHELLÉNIES *pa-nèl'*, nf — même étymol. qu'à l'art. précédent) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Zeus Panhellénien.

— ENCYCL. Les *panhellénies* avaient lieu notamment dans l'île d'Egine. Au IIe siècle de notre ère, l'empereur Adrien fonda à Athènes un *Panhellenion* ou sanctuaire de Zeus Panhellenios, autour duquel se réunirent quelquefois temps les députés de toute la Grèce.

PANHELLÉNION *pa-nèl'* — même étymol. qu'aux deux art. précédents) n. m. Hist. gr. Assemblée générale du peuple grec. || Sanctuaire de Zeus Panhellénien, notamment à Egine. || Sanctuaire fondé à Athènes par l'empereur Adrien.

PANHELLÉNIQUE (*pa-nèl'-lé-nik'* — même étymol. qu'aux trois art. précédents) adj. Politiq. Qui a rapport à toute la Grèce : *Intérêts* PANHELLÉNIQUES.

PANHELLÉNISME (*pa-nèl'-lé-nism'* — rad. *panhellénique*) n. m. Politiq. Système qui tend à réunir en corps de nation tous les peuples de race grecque de la péninsule des Balkans et des côtes de la mer Egée.

PANHYDROMÈTRE (du préf. *pan*, et du gr. *hudôr*, eau, et *métron*, mesure) n. m. Physiq. Espèce d'aréomètre, servant à déterminer le poids spécifique de tous les liquides.



Panic : *a*, fleur.

PANIC (*nik'*) ou **PANIS** (*niss'*) n. m. Bot. Genre de graminées.

— ENCYCL. Les *panics* ont leurs épillets groupés en panicules variées, souvent garnies de poils raides. Les espèces sont surtout nombreuses dans les régions chaudes des deux mondes. On en connaît une demi-douzaine indigènes ou naturalisées en France. Le panic millet (*panicum miliaceum*), à panicule lâche et diffuse, originaire de l'Inde, est cultivé surtout dans l'Europe centrale. Le panic d'Italie (*panicum Italicum* ou *setaria Italica*), à épillets réunis en un épi compact et volumineux, est le *mil*, *millet* ou *millet des oiseaux* de France. Ces espèces ne doivent pas être confondues avec le vrai millet (*milium effusum*). Le panic peut être utilisé en vert comme fourrage; mais c'est surtout pour ses graines qu'il est cultivé; la farine sert à faire de bonne bouillie; on en fait même du pain en Arabie, en Italie, en Moldavie. On sème le millet en avril ou mai, de préférence dans des terres légères, avec potasse et acide phosphorique; la récolte se fait dès que les panicules jaunissent, pour les soustraire à la voracité des oiseaux.

PANICALE, comm. d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]), près du lac Trasimène; 4.000 hab.

PANICALE (MASOLINO da). V. MASOLINO.

PANICAUT (*ko*) n. m. Bot. Genre d'ombellifères.

— ENCYCL. Les *panicauts* (eryngium) sont généralement des herbes à feuilles dentées, souvent épineuses, dont les fleurs sont groupées en un capitule protégé par un involucre rayonnant de bractées dépassant les fleurs. Ce capitule rappelle celui des composées, d'où le nom de *chardons*, qui sert à désigner vulgairement ces plantes. On en connaît une centaine d'espèces, des régions chaudes et tempérées. La flore de France en possède six. Le panicaut des champs (*eryngium campestre*) est le *chardon Roland* (corruption de *chardon roulant*, parce que le vent l'arrache et le fait rouler à terre quand il est desséché), commun dans les champs et le long des chemins. Le panicaut maritime (*eryngium maritimum*) croît dans les sables des côtes; il est d'une belle nuance bleuâtre. Le panicaut des Alpes (*eryngium Alpinum*) est utilisé pour l'ornement des jardins.



Panicaut : *a*, ombelle.

PANICÉ (*sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au panic.

— n. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre *panic*. — *Une* PANICÉE.

PANICONOGRAPHIE (*fi* — du préf. *pan*, et de *iconographie*) n. f. Procédé de gravure chimique en relief sur zinc, inventé par Gillot, de Paris. V. ZINCOGRAPHIE.

PANICONOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la paniconographie : *Procédés* PANICONOGRAPHIQUES.

PANICOT (*ko*) n. m. Nom vulgaire d'un champignon comestible, de la famille des agaricinées, le *pleurote en forme d'huître*. (Il pousse sur les troncs de divers arbres et présente un chapeau noir violacé, un pied très court inséré latéralement, des lames et des spores blanches.)



Panicule de Yucca.

PANICULE (lat. *paniculu*) n. f. Bot. Pour certains botanistes, Grappe d'épillets, simple ou composée. || Pour d'autres, Toute inflorescence indéfinie dans laquelle les axes latéraux de premier ordre se ramifient à leur tour.

— Archit. Motif d'ornementation, formé de fleurs de palmier, de ricin, etc., simulant une sorte de pyramide.

PANICULÉ, ÉE adj. Bot. Qui est en forme de panicule ou qui a des fleurs disposées en panicules : *Fleurs* PANICULÉES. *Plantes* PANICULÉES.

PANICULIFORME (de *panicule*, et *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'une panicule : *Inflorescence* PANICULIFORME.

PANICUM (*kom'*) n. m. Bot. Nom latin du panic.

PANIER (*ni-é* — du lat. *panarium*, corbeille à pain, qui vient de *panis*, pain) n. m. Vaisseau d'osier, de jonc ou d'autre matière tressée, dont on se sert pour serrer ou transporter des objets divers. || Quantité d'objets que contient un panier : *Un* PANIER *de figues, de raisins*. || Cage en osier pour faire chauffer le linge.

— Loc. div. : *Panier de bahut*, Grande corbeille d'osier qu'on plaçait sur un coche, pour y déposer les bagages des voyageurs. (V. la partie encycl.) || *Panier roulant*, Chariot d'osier dont on se sert pour faire marcher les petits enfants. V. CHARIOT. || *Panier à ouvrage*, Petite corbeille élégante, dans laquelle les femmes serrent leurs ouvrages commencés. || *Panier de marée*, Panier dans lequel on apporte la marée à la halle. || *Panier à bouteilles*, Panier à compartiments dans lequel on met les bouteilles. || *Panier à salade*, Panier en fil de fer ou en osier à claire-voie, dans lequel on met la salade pour l'égoutter. — Voiture de promenade en osier. — Pop. Voiture cellulaire servant au transport des prisonniers. || *Panier au papier* ou simplem. *Panier*, Panier d'osier dans lequel on jette les papiers de rebut : *Jeter un article au* PANIER. || *Panier aux ordures*, Panier où l'on met les épluchures de cuisine. || *Dessus du panier*, Ce qu'il y a de meilleur, comme les marchands mettent au-dessus de leur panier ce qu'ils ont de plus beau, pour affrioler l'acheteur. || *Fond du panier*, Rebut. || *Panier percé*, Personne prodigue, dépensière. — Personne dépourvue de mémoire. || *Faire danser l'anse du panier*. V. ANSE. || *Adieu paniers, vendanges sont faites*. Se dit, au fig., lorsque quelque espoir est complètement perdu.

— Apic. Ruche d'abeilles, en paille ou en osier.

— Arboric. *Panier anglais*, Panier servant à faire voyager les arbres rares et délicats.

— Archit. Ornement consistant en une corbeille haute et étroite, qui contient des fleurs ou des fruits. || *En anse de panier*. V. ANSE.

— Armes. Partie de la corde d'arbalète, où se met la balle ou le jalot qu'on veut lancer.

— Artill. anc. *Panier à feu*, Machine de guerre qui se jette avec un mortier.

— Chass. Sorte de piège pour les oiseaux. || On dit aussi TRÉBUCHET.

— Cost. Partie du costume féminin ancien, consistant en une carcasse qui élargissait les jupes dès la prise de la taille.

— Constr. *Plâtre au panier*, Plâtre qu'on a tamisé dans un panier dont le fond est fait d'une claie d'osier tressé, pour lui donner le degré de finesse voulue.

— Escrim. *Panier à espadon*, Garde en osier d'une lame de bois dont on se sert pour tirer à l'espadon.

— Jeux. Petite corbeille dans laquelle on met les enjeux. || Enjeu même mis au panier.

— Milit. *Panier d'ancrage*, Grand panier tronconique rempli de gros gravier dont les pontonniers se servent en guise d'ancre, sur les fonds où celle-ci ne peut pas mordre. || *Panier d'armement*, Panier contenant les petits armements nécessaires au service d'une pièce de siège ou de place.



Panier de bonde.

— Pêch. *Panier de bonde*, Nasse carrée et sans goulet, particulièrement employée à la sortie des bondes d'étangs et derrière les vannes des moulins. || Sorte de nasse circulaire et demi-sphérique à ouverture supérieure, que l'on emploie pour la pêche des homards et des langoustes en mer. (Syn. de CASIER.) || *Panier de fond*, Syn. de COUFFE DE PALANGRE. V. PALANGRE.

— Sport. Sorte de muselière en osier, qu'on fixe en avant de la bouche du cheval par une lanière.

— Techn. *Panier à salade*, Sorte d'essoreuse qu'on appelle aussi FOLLE. || Caisse de bois à claire-voie, servant au transport des feuilles de verre. || Sorte de cardo pour nettoyer le coton brut.

— PROV. et LOC. PROV. V. MERCIER, et ŒUF.



Robe à paniers.

— ENCYCL. Cost. Le nom de *paniers* donné aux vertugadins démesurés vient sans doute des *paniers de bahut*. La mode en apparut au commencement du XVIIIe siècle pour durer jusqu'à la Révolution. Celui des filles d'opéra s'appelait *tonnelet*. Sous Henri III déjà, on avait commencé à porter des bourrelets de hanches en crin, vertugadins exagérés ou *garde-infants*, dont l'ampleur s'exagéra, notamment en Espagne, sous Philippe III et ses successeurs, jusqu'à égaler celle d'une roue de carrosse. Les paniers du temps de Louis XV et Louis XVI étaient des jupons de toile gommée ou de bougran, où l'on cousait des cerceaux de baleine étagés.

— Techn. V. VANNERIE.

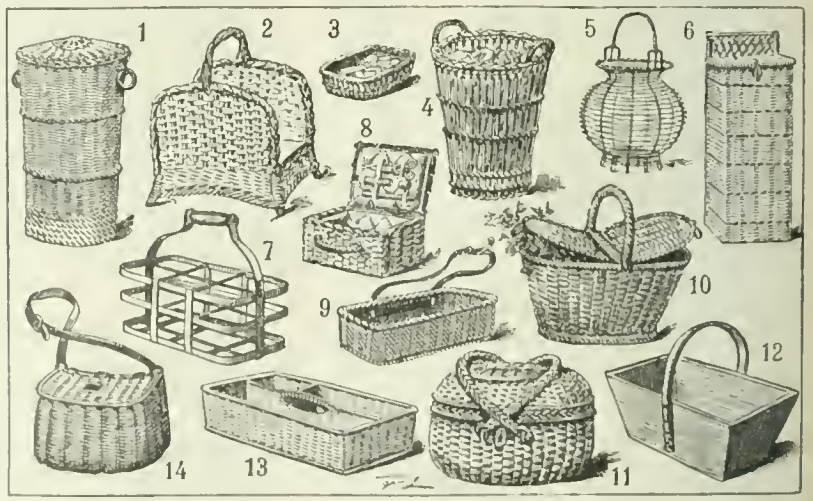

Paniers divers. 1. A linge; 2. A bois; 3. De jeu; 4. A papiers, 5. A salade; 6. A pain; 7. A bouteilles; 8. A ouvrage; 9. A pâtisser; 10, 11. A provisions; 12. A vendange (midi de la France); 13. A argenterie; 14. A pêche.

PANIÈRE (fém. de *panier*) n. f. Nom, dans le Midi, de tous les paniers ou corbeilles à deux anses.

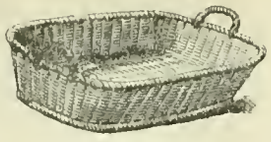
Panière.

PANIFIABLE adj. Qui peut être panifié, transformé en pain : *Fécules* PANIFIABLES. ‖ Qui a rapport à la transformation en pain : *Le levain rend la farine* PANIFIABLE.

PANIFICATION (*si-on* — rad. *panifier*) n. f. Ensemble des diverses opérations qui ont pour but de transformer la farine, puis la pâte, en pain. V. PAIN.

PANIFIER (du lat. *panis*, pain, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous panifiions. Que vous panifiiez*) v. a. Transformer en pain : PANIFIER *des farines*.

PANIGAROLA (François-Jérôme), prélat italien, né à Milan en 1548, mort à Asti en 1594. Envoyé à Pavie pour y étudier le droit, il fut compromis dans un duel et obligé de fuir à Bologne, où il mena d'abord une vie dissolue. Mais il se convertit et se fit cordelier à Florence (1567). Le pape Pie V l'envoya à Paris pour se perfectionner dans l'étude de la théologie. De retour en Italie, en 1573, il y devint le plus populaire de tous les prédicateurs. Sixte-Quint lui donna l'évêché d'Asti (1587), et le députa en France auprès des Ligueurs avec le cardinal Cajetan (1589). Il assista au siège de Paris (1590). Le triomphe de Henri IV (1594) l'obligea de retourner en Italie. On a de lui, en italien : *Leçons contre Calvin* (1583); *Prédications* (1591 et 1592); en latin, *Recueil d'homélies prononcées à Rome* (1604); *Rhétorique ecclésiastique* (1605). Il a également composé des *Poèmes latins* et d'intéressants *Mémoires* restés manuscrits.

PANIN (Nikita Ivanovitch, comte), homme d'État russe, né en 1718, mort en 1783. Entré dans la garde, il devint chambellan de la reine Elisabeth, ministre plénipotentiaire à Copenhague (1747), puis à Stockholm (1749), et gouverneur du grand-duc Paul Pétrovitch. Catherine II, à son avènement (1763), le choisit pour premier ministre. Vers la fin de sa vie, il perdit toute influence. — Son frère, PIERRE IVANOVITCH (1721-1789), se distingua dans la répression du soulèvement de Pougatchev (1775).

PANIN (Victor Nikititch, comte), homme d'État russe, de la famille des précédents, né en 1800, mort à Nice en 1874. Chargé d'affaires en Grèce, puis secrétaire d'État, ministre de la justice (1840-1861), il présida le comité chargé d'élaborer la loi sur l'émancipation des serfs et enfin, de 1864 à 1867, directeur général de la chancellerie impériale pour la législation et les affaires intérieures.

PÂNINI, grammairien hindou, qui vivait probablement au IVe siècle av. J.-C. Ses écrits exercèrent une grande influence sur le sanscrit classique. Quand il parut, la langue des gens cultivés (*bhâshâ*) commençait à s'altérer sous l'action des idiomes populaires (*prâkrits*). Pânini arrêta cette évolution et fixa la *bhâshâ* en langue littéraire, qui se distingua nettement des parlers populaires. L'ouvrage qu'il nous a laissé se compose de 3.996 règles. Les linguistes modernes doivent beaucoup à Pânini. C'est l'Inde qui nous a enseigné une division rationnelle de l'alphabet, la distinction des consonnes sourdes et des consonnes sonores, l'apophonie vocalique, etc. L'œuvre de Pânini a été publiée à Calcutta en 1809, et à Bonn par Bœtlingk (1839-1840).

PANINI ou **PANINNI** (Giovanni Paolo), peintre d'architecture italien, de l'école romaine, né à Plaisance en 1695, mort à Rome en 1768. Il s'adonna avec succès au paysage et aux décorations de théâtre. On cite, parmi ses tableaux : à Rome, *les Vendeurs chassés du temple*, œuvre remarquable; à Florence, *Plusieurs personnages sous un arc avec la mer au fond*; enfin, au Louvre, *Prédication au milieu des ruines; Intérieur de Saint-Pierre de Rome*; des *Festins*, des *Ruines*; etc.

PANIONIES (*ni* — gr. *paniônia*; de *pan*, tout, et *Iônia*, Ionie) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes que la confédération des Ioniens d'Asie célébrait dans un bois sacré du mont Mycale, près d'un temple de Poseidon, le *Panionion*.

PANIOT (*ni-o*) n. m. Archéol. Pierre précieuse indéterminée, chatoyante comme l'opale. ‖ On disait aussi PAYIOT.

PANIPAT, ville de l'empire anglais de l'Inde (Pendjab [prov. de Delhi]), entre le canal de la Djemna et cette rivière; 28.000 hab. Fabrication d'étoffes, tapis, objets en cuivre, coutellerie.

PANIQUE (*nik'* — gr. *panikos*; du n. de *Pan*, dieu qui inspirait, disait-on, des terreurs de ce genre) adj. ‖ *Terreur panique*, Terreur soudaine et sans raison.
— n. f. Terreur panique : *La* PANIQUE *ne raisonne pas*.

PANIQUE, bourg des Philippines (île de Luçon [prov. de Pangasinan]), 10.000 hab. Rizières.

PANIS n. m. Bot. Syn. de PANIC.

PANIS (Etienne-Jean), conventionnel français, né en Périgord en 1757, mort à Paris en 1832. Avocat à Paris en 1792, beau-frère et ami de Santerre, il participa aux soulèvements du 20 juin et du 10 août. Élu député de Paris à la Convention nationale, il fut membre des comités de Salut public et de Sûreté générale, mais se sépara de Robespierre dans les premiers jours de thermidor. Mis en accusation après les journées de prairial an III, il fut sauvé par l'amnistie du 4 brumaire an IV. Membre de l'administration des hospices civils de Paris (1797), il se résigna avec peine à rester dans l'obscurité.

PANIS ou **PANIGALS**, tribu galla qui vit au S. de l'Ouébi-Onaira (Afrique orientale). Ils furent les premiers de la nation à se convertir à l'islamisme, mais ils n'en ont pas moins conservé beaucoup de pratiques païennes. Ils possèdent de nombreux troupeaux.

PANISÉLIEN, ENNE (*li-in, èn'*) adj. Se dit d'une assise de sables glauconieux et de grès développés au mont Panisel, près Mons (Belgique).
— Substantiv. : *Le* PANISÉLIEN.

PANISQUE (*nisk'* — rad. *pan*) n. m. Mythol. Nom donné à des dieux champêtres que l'on considérait comme des fils de Pan. ‖ A Rome, Nom donné aux faunes, aux sylvains.

PANISSIÈRES, comm. de la Loire, arrond. et à 36 kilom. de Montbrison, sur un massif entre l'Oise et la Charpassonne, affluent de l'Oise; 4.488 hab. Fabrique de gazes à bluter, de linge damassé. Chapelle de Saint-Loup, pèlerinage. Patrie du sculpteur Bonassieux.

PANITZA, officier bulgare, né à Tirnova vers 1855, mort à Sofia en 1890. Il fit, dans la légion bulgare, la guerre contre les Turcs en 1877, se rendit populaire par son courage dans la guerre contre la Serbie (1885), et fut l'âme de la contre-révolution de 1886, qui replaça momentanément sur le trône le prince Alexandre. Après l'élection de Ferdinand de Saxe-Cobourg comme prince de Bulgarie (1887), Panitza se sépara de Stambonlof et de ses anciens amis ralliés, et organisa une conspiration ayant pour objet de renverser le prince Ferdinand. Dénoncé et arrêté (2 févr. 1890), il fut traduit avec plusieurs complices devant une cour martiale qui le condamna à mort. Pendant un voyage que le prince Ferdinand fit à l'étranger, Stambonlof ordonna l'exécution de Panitza.

PANIZZI (Antonio), bibliophile italien, né à Brescello (Modénais) en 1797, mort à Londres en 1879. Compromis dans les agissements des carbonari (1821), il fut arrêté, s'échappa et se réfugia à Londres, où lord Brougham lui fit donner la chaire de littérature italienne de l'université de Londres (1828). En 1831, il devenait bibliothécaire adjoint, puis conservateur au musée Britannique. Il donna de nouvelles éditions des classiques italiens, et fut en relations épistolaires avec Guizot, Thiers, Gladstone, d'Azeglio, Garibaldi, etc. C'est à l'aide de ces correspondances qu'ont été rédigés les *Mémoirs of sir Ahntony Panizzi* (1882). En 1881, on a également publié les lettres que lui adressait Prosper Mérimée, sous le titre de *Lettres à Panizzi* (1881).

PANJAS, comm. du Gers, arrond. et à 50 kilom. de Condom; 902 hab. Grand cru des eaux-de-vie d'Armagnac. Église fortifiée, dont le chœur est du XIe siècle, le reste des XIVe et XVe siècles. Château ruiné.

PANKOTA, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat d'Arad]), sur un tributaire du Fehér-Körös, affluent de la Tisza; 5.000 hab. Vignobles et distillerie.

PANKOU, appelé aussi *Hoën-tun* (chaos primordial) et *Yn-tchi* (ordonnateur du monde), l'Adam chinois, premier-né du ciel et de la terre, l'ancêtre divin de la première dynastie impériale.

PAN-KOU, historien chinois, mort en l'an 92 de notre ère. L'empereur Ming-Ti le nomma historiographe de l'empire. Impliqué dans une conspiration, il fut jeté en prison et y mourut. Indépendamment d'un important traité philosophique, le *Po-hou-t'ong*, Pan-Kou est l'auteur de l'histoire des premiers Han (*Tshien-Han-chou*), à laquelle sa sœur Pan-Tchao mit la dernière main.

PANKOW, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]), sur la *Panke*; 11.828 hab. Fabrique de machines.

PANLÉCITHE (*sit'* — du préf. *pan*, et du gr. *lécithos*, jaune d'œuf) n. m. Œuf dans lequel les matières lécithiques sont très abondantes surtout dans la région opposée à celle où se trouve le noyau. V. ŒUF.

PANLEXIQUE (du préf. *pan*, et de *lexique*) n. m. Lexique universel, dictionnaire contenant tous les mots, toutes leurs acceptions, toutes les locutions.

PAN-MÉLODICON (du préf. *pan*, et du gr. *mélodikos*, mélodique) n. m. Instrument de musique inventé en 1810 par Leppich, et dans lequel les lames vibrantes étaient mises en mouvement par une roue.

PANMÉRISTIQUE (*stik'* — du préf. *pan*, et du gr. *méristès*, qui partage) adj. ‖ *Théorie panméristique*, Théorie de de Vriès en vertu de laquelle toute partie de la cellule se forme par les parties similaires préexistantes.

PANMIXIE (*ksi* — du préf. *pan*, supin *mixtum*, et du lat. *miscere*, mêler) n. f. Participation de tous les individus à la perpétuation de l'espèce, par opposition à la *sélection*, suivant laquelle les individus avantagés sont seuls à se reproduire.

PANNA n. m. Bot. Nom vulgaire de l'*aspidium athamanticum*, employé comme anthelminthique dans l'Afrique du sud.

PANNA, ville de l'empire anglais de l'Inde (Bandelkand), à 350 mètres d'altitude dans les Ghâtes de Panna, à la source du Baghin, affluent de la Djemna; 15.000 hab. Temples modernes. — La principauté, entre les provinces d'Allahabad au N. et de Djabalpour au S., est peuplée de 227.300 hab. Exploitation de bancs de cailloux diamantifères; gisements de fer.

PANNAIRE (*pa-nèr'* — du lat. *pannus*, étoffe de laine) n. f. Techn. Basane écrue dont on recouvre, sur le métier, pour la garantir, la partie d'une pièce de soie déjà tissée.
— Bot. Genre de lichens, de la famille des lécanoracées, formant sur les troncs d'arbres ou les rochers des croûtes assez molles, foliacées ou constituées par une accumulation d'écailles ou de très petits granules.

PANNARANO, bourg d'Italie (Campanie [prov. de Bénévent]) : 2.635 hab.

PANNE (*pan'* — du lat. *pannus*, étoffe de laine) n. f. Comm. Étoffe d'une matière textile quelconque, travaillée comme le velours, mais avec des poils plus longs et moins serrés. (Se dit particulièrem. de celles de ces étoffes qui sont fabriquées avec de la soie.)
— Arg. Misère, pauvreté : *Etre dans la* PANNE.
— Blas. Syn. de FOURRURE.
— Mar. Voilure d'un navire. ‖ *En panne*, Dans une disposition de voiles telle que le navire reste en place : *Rester en* PANNE. *Mettre en* PANNE. — Fig. Se trouver arrêté dans l'exécution d'un projet : *Etre en* PANNE. ‖ *Panne sèche*, Panne prise à sec de toile en se servant seulement du gouvernail. *Rouler panne sur panne*, Rouler bord sur bord, avoir des mouvements de roulis violents ‖ *Panne de nuages*, Bande de nuages montant au-dessus de l'horizon. ‖ Barrière flottante, formée de morceaux de bois réunis par des chaînes et permettant de fermer l'entrée d'un port.
— Pêch. Aile d'un engin dit *bas-parc*. V. PARC.
— Sport. Arrêt accidentel d'une voiture automobile, d'une bicyclette, etc.
— Théâtr. Mauvais rôle.
— Encycl. Mar. L'expression de *mettre en panne* n'est employée, en principe, que pour les navires à voiles. Le principe de la panne est de coiffer une partie de sa voilure de façon que l'équilibre s'établisse et que le navire reste immobile, aidé par sa barre, qui contrarie les embardées.

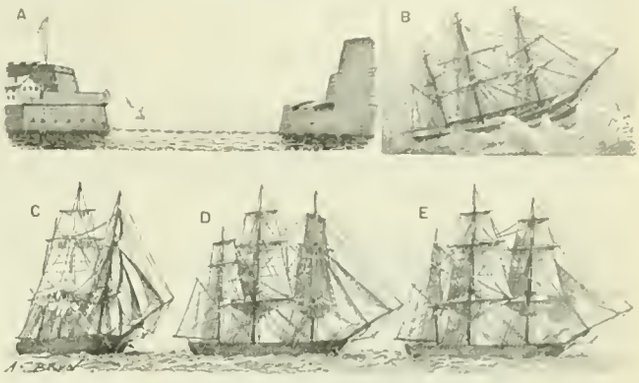

PANNE : A, de fermeture d'un arsenal; B, sèche; C, sous le grand hunier, D, sous le petit hunier, E, courante.

Ordinairement, on cargue toutes les voiles, sauf les huniers, et on contre-brasse le grand hunier et le perroquet de fougne ou le grand hunier seulement. Si l'on met en panne près de terre, il faut avoir soin de prendre la panne cap au large, car le navire conserve de la vitesse et pourrait aller à la côte. Cette panne sous voiles s'appelle *panne courante*.

PANNE (*pan'* — peut être dérivé du précéd.) n. f. Graisse épaisse, qu'on trouve sous la peau du cochon et de quelques autres animaux de boucherie.

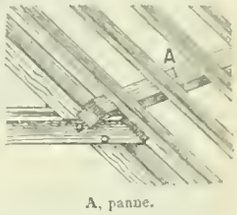

A, panne.

PANNE (*pan'* — probablem. de *pan*) n. f. Constr. Pièce de bois ou de fer qui, placée horizontalement sur la charpente d'un comble, en supporte les chevrons. ‖ Tuile faîtière double, rappelant la forme d'un S couché. ‖ *Panne de brisis*, Celle qui est placée à la brisure d'un toit, où elle soutient le pied des chevrons. ‖ *Panne faîtière*, Nom que l'on donne parfois au faîtage lui-même. ‖ *Panne filière*, Pièce de bois ou de fer placée à mi-distance de la sablière et de la panne faîtière, et qui est destinée à soutenir les chevrons vers leur milieu. ‖ *Cours de pannes*, Nom de l'ensemble des pannes qui, dans un comble, sont placées à la même hauteur.



A, panne de marteau.

PANNE (*pan'* — peut-être de l'allem. *bahn*) n. f. Partie du marteau opposée à la partie plane avec laquelle on frappe ordinairement. ‖ Partie inférieure d'un grand marteau de forge.

PANNÉ, ÉE (rad. *panne* (arg.)) adj. Misérable, privé de ressources. ‖ Substantiv. : *Les* PANNÉS.

PANNEAU (*pa-no* — rad. *pan*) n. m. Petit pan d'étoffe. (Vx.)
— Fam. *Crever dans ses panneaux*, Être trop serré dans ses habits.
— Bot. Syn. de VALVE.
— Constr. Chacune des faces d'une pierre taillée. ‖ Planche, feuille de carton ou de métal découpée, servant à tracer le profil d'une pierre. (On dit aussi, dans ce sens, PANNEAU FLEXIBLE.) ‖ Totalité des ornements en fer ou en fonte moulée et qu'encadrent les montants dans un balcon. Hourdis en plâtras, en mortier, etc., qui remplit les intervalles laissés libres et vides par les pièces de bois constituant le pan. ‖ Dans un mur d'intérieur, Partie en enduit, en stuc, etc., qu'encadre une moulure. ‖ Partie d'échiffre d'un escalier, comprise entre le patin, le limon et le noyau. ‖ Chacune des plaques de marbre posées dans l'encadrement d'un foyer ou entre les pilastres d'un chambranle circulaire. ‖ Assemblage de morceaux de verre taillés diversement et joints au moyen de languettes de plomb. ‖ *Panneau de douelle*, Face courbe d'un voussoir. ‖ *Panneau de tête*, Face plane et visible d'un voussoir. ‖ *Panneau de lit*, Face d'un voussoir qui touche à la face d'une des pierres du pilier ou d'un autre voussoir. ‖ *Panneau de joint*, Face du voussoir suivant ses joints avec les voussoirs voisins.


Panneau de fer.

— Hortic. Châssis vitré dont on couvre les plantes cultivées sur couches.
— Mar. Couverture en bois ou fer servant à fermer l'orifice de l'écoutille. ‖ Souvent, L'écoutille elle-même. (On dit aussi, dans ce sens, *panneau de descente*.) ‖ *Panneau de combat*, Panneau plein, percé seulement de trous

pour le passage de la poudre et des projectiles. ‖ *Feuilles de panneau*, Parties dont se compose un panneau. ‖ *Panneau de mer*, Panneau plein percé d'une petite ouverture facile à fermer, et qu'on met en place quand le temps est mauvais. ‖ *Grand panneau*, Panneau de la grande écoutille. ‖ *Panneau à cailleboti*s, Panneau à jour destiné à éclairer et à aérer les batteries. ‖ *Panneaux de cale*, Plancher de la cale. ‖ Fam. *Faire le tour du panneau*, Éviter le travail.

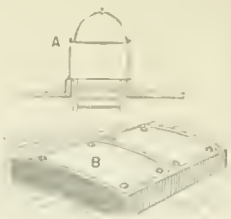

Panneaux : A, de descente ; B, de fermeture d'une écoutille.

— Milit. *Panneau de tir*, Panneaux ou voliges ou en toile qui servent de but dans les exercices de tir. ‖ Sorte de selle en cuir matelassée, sans arçon, qu'on place sur le porteur, dans les attelages conduits en guides.

— Peint. Planche préparée pour peindre un tableau sur bois. ‖ Toile sur laquelle le peintre applique les couleurs. ‖ *Panneau d'ornement*, Peinture qu'on place dans un lambris ou un plafond pour l'orner.

— Sculpt. Ornements ou sujet sculptés dans un panneau.

— Techn. Surface pleine ou unie, encadrée ou ornée de moulures : PANNEAU *de lambris, de porte.* ‖ *Panneau de hauteur*, Celui qui, dans une porte pleine, est plus haut que large et occupe la partie supérieure de la porte. ‖ *Panneau d'appui*, Celui qui occupe la partie inférieure d'une porte, et est carré. ‖ *Panneau de frise*, Celui qui sépare les deux précédents. ‖ *Panneau à glace*, Celui qui, fait d'une feuille de verre ou d'une glace étamée, remplace le panneau de hauteur. ‖ *Panneau recouvert*, Celui qui excède le bâti et que l'on moule ordinairement d'un quart de rond. ‖ *Panneau double*, Celui que, dans une porte cochère, on cloue au-dessus d'un panneau existant déjà, pour le consolider. ‖ *Panneau pendant*, Celui qui, sans être renforcé par une traverse horizontale à sa partie inférieure, sert à clôturer la partie supérieure d'une baie. ‖ *Panneau d'épaisseur*, Celui qui des deux côtés vient affleurer les faces du bâti dans lequel il est enchâssé. (On dit aussi PANNEAU ARASÉ.) ‖ *Panneau flotté*, Celui qui a ses rives recouvertes d'une moulure tracée sur les montants mêmes du bâti. ‖ *Panneau de parquet*, Planchette de bois mince jouant l'office d'un remplissage à l'intérieur d'une feuille de parquet. ‖ Échantillon de bois à ouvrer. ‖ *Panneau en mosaïque*, Grillage fait de fers plats ou creux et dont on garnit la partie supérieure d'une porte cochère. ‖ *Panneau feint*, Imitation au moyen de peinture de la moulure qui généralement encadre un panneau de porte, de lambris, etc. ‖ Modèle en bois dont se sert le tailleur. ‖ Carré d'une verrière renfermant un sujet entier. ‖ Chacun des deux coussinets rembourrés de crin placés sous les arçons d'une selle pour empêcher un cheval de se blesser. ‖ Pièce de cuir, que l'on rembourre avec de la paille ou de la bourre et qui porte les fûts du bât, embrassant le dos d'une bête de somme. ‖ Espèce de chevalet de l'arçon des chapeliers, sur lequel porte la chanterelle et qui sert à bander la corde, quand on veut faire vaguer l'archet. ‖ Chacune des deux roues placées de champ dans les machines à friser les étoffes.

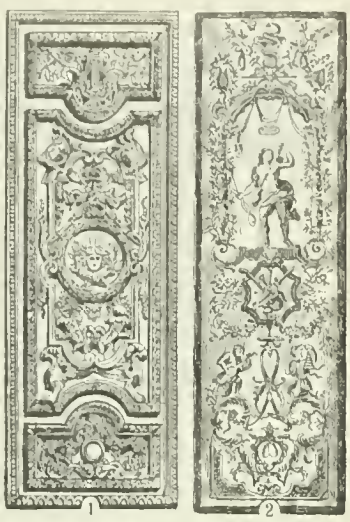

Panneau : 1. De boiserie (XVIIe s.) ; 2. De tapisserie (XVIIIe s.).

PANNEAU (*pa-no* — du bas lat. *pannellus*, dimin. de *pannus*, drap, étoffe) n. m. Filet qu'on tend à demeure pour prendre certaines bêtes : *Tendre un* PANNEAU.

— Fig. Piège : *Tomber dans le* PANNEAU.

PANNEAUTAGE (*pa-no-taj'* — rad. *panneauter*) n. m. Chasse aux panneaux : *Le* PANNEAUTAGE *détruit beaucoup de gibier.*

PANNEAUTER (*pa-no-té*) v. n. Chass. Chasser, prendre avec des panneaux : PANNEAUTER *des lapins.*

— Hortic. *Panneauter une couche*, La couvrir de châssis.

PANNEAUTEUR (*pa-no-teur*) n. m. Celui qui chasse aux panneaux.

PANNECÉ, comm. de la Loire-Inférieure arrond. et à 15 kilom. d'Ancenis, sur le Don[illegible]. 1.517 hab. Ch. de f. Ouest. Ruines romaines.

PANNEFIN (*pa-ne-fin*) n. m. Comm. Espèce de papier hollandais.

PANNEMAKER (Stéphane), graveur, naturalisé Français, né à Bruxelles en 1847. Il a exposé pour la première fois au Salon de 1874. On cite de lui : *Haydée*, d'après Chaplin ; *Fait-il froid ?* d'après Natus ; *le Livre serviteur*, d'après Toulmouche ; *le Printemps*, d'après Cot ; *la Mort de Marceau*, d'après J.-P. Laurens ; *l'Averse*, *Thamar*, etc. Depuis 1875, il a fourni à l' « Illustration » un certain nombre de gravures.

PANNEQUET (*pa-ne-kè* — de l'angl. *pancake* ; de *pan*, poêle, et *cake*, gâteau) n. m. Sorte de gâteau anglais, fait à la poêle et ayant une grande analogie avec les crêpes.

PANNER (*pa-né*) v. a. Creuser avec la panne d'un marteau : PANNER *du cuivre.*

Se panner, v. pr. Être panné, en parlant d'un métal : *Le cuivre se* PANNE *facilement.*

PANNER (*pa-né* — rad. *panne* [étoffe]) v. a. Essuyer, avec un linge, un panneau : PANNER *un meuble.*

PANNERESSE (*pa-ne-rèss* — rad. *panneau*) n. f. Constr. Pierre ou brique disposée de telle sorte que sa face la plus longue soit en parement. ‖ Disposition des pierres ou briques ainsi placées.

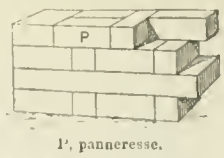

P, panneresse.

— Milit. Motte rectangulaire de gazon, qui, dans les revêtements, a son grand côté en parement.

PANNERIE (*pa-ne-rî*) n. f. Fabrique de toiles dites « pannes », dans le département du Nord.

PANNES, comm. du Loiret, arrond. et à 6 kilom. de Montargis ; 1.045 hab. Ch. de f. Orléans.

PANNESHEIDE, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Aix-la-Chapelle]) ; 7.921 hab.

PANNETON (*pa-ne* — pour *penneton*, dérivé de *pennon*) n. m. Partie d'une clef qui fait mouvoir les pênes et les ressorts. ‖ *Panneton armé*, Celui dans lequel on a pratiqué des traits qui correspondent à des garnitures similaires de la serrure. ‖ Partie saillante de l'espagnolette, qui, en tournant, vient s'engager dans le crochet que porte l'un des battants, tandis qu'elle appuie sur l'autre quand on veut fermer la fenêtre.

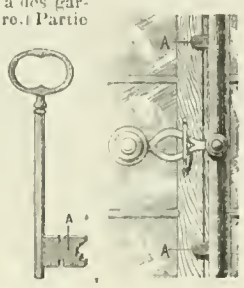

A, panneton de clef. A, A, pannetons de fenêtre.

PANNEXTERNE (*èkss-tèrn'* — du lat. *pannus*, étoffe, et de *externe*) n. f. Bot. Écorce des fruits et de l'urne des mousses.

PANNI, bourg d'Italie (Capitanate [prov. de Foggia]) ; 4.490 hab.

PANNICULE (*pan'* — du lat. *panniculus*, petit pan d'étoffe) n. m. Chir. Excroissance membraneuse qui se forme sur la cornée.

— Anat. *Panicule charnu*, Couche musculeuse qui adhère à la peau. ‖ *Panicule graisseux* ou *adipeux*, Couche de tissu cellulaire placée sous la peau et où s'accumule la graisse. ‖ *Panicule virginal*, Membrane hymen.

PANNICULUS, personnage des atellanes, mentionné par Martial. On a supposé, sans autre motif que le sens de son nom, tiré de *pannus* (manteau), que c'était une sorte d'Arlequin, ou encore un danseur qui tenait autour de sa tête et de ses reins une écharpe flottante.

PANNIFORME (*pan'* — du lat. *pannus*, étoffe, et de *forme*) adj. Bot. Qui ressemble à un morceau de drap ou de feutre.

PANNINTERNE (*pan'* — du lat. *pannus*, drap, et de *interne*) n. f. Bot. Membrane intérieure des fruits et de l'urne des mousses.

PANNOIR (*pa-noir'*) n. m. Marteau servant à former la tête des épingles.

PANNOMIE (*pan', mi* — du préf. *pan*, et du gr. *nomos*, loi) n. f. Recueil de toutes les lois d'un pays. ‖ Recueil des lois de toutes les nations. ‖ Recueil de décrets.

PANNON (*pan'* — du lat. *pannus*, étoffe) n. m. Forme ancienne du mot PENNON. V. ce mot.

PANNONAGE (*pan', — naj'*) n. m. Féod. Droit appartenant aux chevaliers bannerets d'avoir un pannon.

PANNONIE (lat. *Pannonia*), contrée de l'ancienne Europe centrale. Elle comprenait le territoire qui forme aujourd'hui la partie de la Hongrie située en deçà du Danube, la Slavonie, une partie de la Bosnie, le nord-est de la Croatie, la Styrie et la Basse-Autriche. Villes principales : Vindobona, Carnuntum, Sabaria, Bregetio, Bononia, Sirmium, Sibalis et Siscia. Les populations de l'ouest et du nord de la Pannonie étaient d'origine celtique ; les tribus méridionales, de race illyrienne. Soumis par la Macédoine, les Pannoniens furent incorporés dans l'empire par César et Auguste (33 av. J.-C.). Le territoire fut uni d'abord au gouvernement de Dalmatie, puis forma une province particulière. Au Ve siècle, les Huns, puis les Ostrogoths et les Lombards s'en emparèrent ; en 568, il tomba aux mains des Avares, fut plus tard annexé à l'empire de Charlemagne, fit partie du royaume de Moravie, et enfin, en 893, tomba aux mains des Magyars.

PANNONIEN, ENNE (*pan', ni-in, èn*), personne née en Pannonie ou qui habitait ce pays. — *Les* PANNONIENS.

— Adjectiv. Qui se rapporte à la Pannonie ou à ses habitants : *Villes* PANNONIENNES.

— n. m. Géol. V. PONTIEN.

PANNONIQUE adj. Syn. de PANNONIEN, ENNE.

PANNUS (*pa-nuss* — mot lat., signif. *étoffe*) n. m. Pathol. Réseau vasculaire qui se développe dans la couche superficielle de la cornée. ‖ Tache irrégulière de la peau, annonçant l'invasion de la lèpre.

— Encycl. Méd. Le *pannus de la cornée* peut être l'aboutissement de toute cause d'irritation prolongée : kératite phlycténulaire, ectropion, trichiasis. La membrane cornéenne elle-même finit quelquefois par s'épaissir (*pannus crassus*). Le pannus est guérissable quand il n'est pas trop profond. On emploie les collyres astringents au sulfate de cuivre, au tanin, mais on évite les collyres à base de plomb ou d'argent. On pratique quelquefois l'incision des vaisseaux au pourtour de la cornée.

PANNY (Joseph), violoniste et compositeur autrichien, né à Kohlmitzberg en 1794, mort à Hambourg en 1838. Il fut quelque temps chef d'orchestre de concerts à Bergen et à Altona, visita Paris et Londres, et enfin se fixa à Mayence, où il fonda une école de musique. Ses nombreuses compositions comprennent : trois messes et un *Requiem* avec orchestre ; plusieurs hymnes, cantates et chants avec orchestre ; des *lieder* ; etc.

PANNYCHIS, nom porté, chez les Grecs et les Romains, par plusieurs joueuses de flûte ou courtisanes. C'était sans doute un nom de guerre (du gr. *pannychis*, fête de nuit).

PANNYCHISME (*pan', kissm'* — gr. *pannukhismos* ; de *pan*, tout, et *nukhios*, nocturne) n. m. Antiq. Célébration nocturne des mystères. ‖ Fête, veillée nocturne.

PANOLA, nom de plusieurs comtés des États-Unis : comté de l'État de Mississipi, sur la Tallahatchie ; 37.000 hab. Ch.-l. *Sardis*. — Comté de l'État de Texas, sur la rivière Sabine ; 16.000 hab. Ch.-l. *Carthage*.

PANONCEAU ou **PANNONCEAU** (*pa-non-so* — de *pannon*, pour *pennon*) n. m. Féod. Girouette armoriée. ‖ Petit pennon, qui appartenait à la noblesse inférieure. ‖ Floche de passementerie qui garnissait la base du fer des lances, dans la gendarmerie. ‖ Écusson armorié, placé sur un poteau comme marque de la juridiction d'un seigneur. ‖ Écusson que l'on plaçait sur la porte d'une maison, quand elle était saisie réellement. ‖ Écusson placé à la porte d'une maison en sauvegarde.

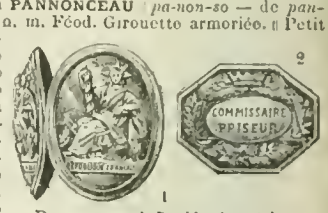

Panonceaux : 1. Double, de notaire ; 2. De commissaire priseur.

— Par anal. Se dit des écussons placés à la porte des officiers ministériels.

— Blas. Nom qu'on donne parfois à la petite bannière que porte l'anneau pascal.

PANOPE ou **PANOPÉE**. Myth. gr. Héros grec, fils de Phokos et d'Astéropée. Il prit part à l'expédition des Argonautes, et assista à la chasse du sanglier de Calydon.

PANOPÉE, ville de la Grèce ancienne (Phocide). Panopée, mentionnée par Homère, n'était plus, au temps de Pausanias, qu'une sorte de grand village.

PANOPÉE, planète télescopique, n° 70, découverte en 1861, par Goldschmidt.

PANOPLIE (*pli* — gr. *panoplia* ; de *pan*, tout, et *opla*, armes en général) n. f. Armure complète d'un chevalier du moyen âge.

— Panneau, sorte d'écu où des armes diverses, de préférence anciennes, sont accrochées avec symétrie.


Panoplie.

PANOPSIDE n. m. Genre de protéacées embothryées, comprenant des arbres à feuilles simples alternes, à fleurs régulières réunies en grappes axillaires, dont on connaît dix espèces, de l'Amérique et l'Australie tropicales.

PANOPTIQUE (*ptik'* — du préf. *pan*, et du gr. *optomai*, je vois) n. m. Archit. Bâtiment construit de façon qu'on puisse d'un seul coup d'œil en embrasser tout l'intérieur.

— Adjectiv. : *Édifice, Construction* PANOPTIQUE.

— Physiq. *Lunette panoptique*, Sorte de bésicles où les verres sont remplacés par des disques de cuivre noirci percés au centre d'un très petit trou, et qui peuvent également servir aux myopes et aux presbytes.

PANORAMA (du préf. *pan*, et du gr. *orama*, vue) n. m. Vaste tableau circulaire placé autour d'une rotonde, de façon que le spectateur voit les objets représentés comme si, placé sur une hauteur, il découvrait tout l'horizon environnant. ‖ Bâtiment dans lequel est placé le panorama : *Bâtir un* PANORAMA. *En 1884, Ch. Garnier a construit aux Champs-Élysées, à Paris, le* PANORAMA *Marigny.*

— Par anal. Vaste étendue de pays qu'on voit d'une hauteur : *Apercevoir le magnifique* PANORAMA *de Rome.*

— Fig. Multitude d'objets que l'on perçoit par la pensée : *Le* PANORAMA *des souvenirs.*

— Encycl. Le *panorama*, employé surtout dans la représentation des paysages, scènes militaires, etc., se développant sur un champ étendu, est destiné à donner, par un véritable trompe l'œil, l'illusion même de la réalité. Le peintre chargé d'exécuter ce genre de travail se place en un lieu élevé, d'où il peut découvrir un horizon assez vaste, et il s'attache à reproduire sur sa toile, en observant soigneusement la dégradation des plans, tous les objets qui l'environnent. La toile est alors développée circulairement sur le mur intérieur d'une rotonde, et éclairée

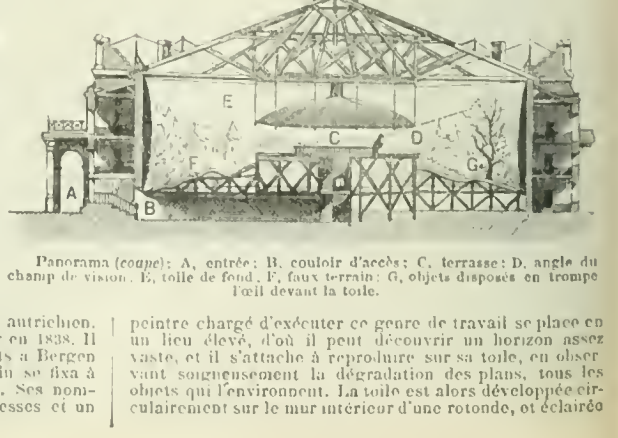

Panorama (*coupe*) : A, entrée ; B, couloir d'accès ; C, terrasse ; D, angle du champ de vision ; E, toile de fond ; F, faux terrain ; G, objets disposés en trompe l'œil devant la toile.

exclusivement par le haut. Le spectateur lui-même, qui arrive au centre de la rotonde par une galerie sombre, est placé sur une terrasse, au-dessous d'un vaste écran en parasol. Entre le spectateur et le tableau, un faux terrain, sur les différents plans duquel sont disposés des objets réels, canons, arbres, etc., qui viennent se fondre avec la peinture de la toile, ajoute à l'illusion, souvent presque complète, du spectacle.

Robert Barker, peintre d'Edimbourg, auteur de cette invention, exposa vers 1792, dans Leicester square, le premier panorama représentant la ville de Londres. Robert Fulton importa le panorama en France, en 1799, avec une *Vue de Paris*, sur le boulevard Montmartre, suivie de diverses autres œuvres. D'après les ordres de Napoléon Ier (1810), l'architecte Cellerier dressa les plans de sept panoramas, qu'on devait élever dans le grand carré des Champs-Elysées. La Restauration, la monarchie de Juillet et le second empire connurent les beaux panoramas de villes et de batailles dus à Provost, et surtout au peintre Langlois.

Après 1870, ce genre de spectacles est loin d'avoir été abandonné. Parmi les artistes contemporains qui ont peint des panoramas, citons : de Neuville et Detaille (*Bataille de Champigny* [1885]); *Bataille de Rezonville* (1887); Olivier Pichat, *Jérusalem au temps d'Hérode* (1881); Pierre Carrier-Belleuse (*Panorama de Jeanne d'Arc* [1889]); Gervex et Stevens (*Panorama de l'histoire du siècle* [1889]); Poilpot (*Bataille de Balaklava*, avec Stephen Jacob, *Bataille de Reichshoffen* [1881], *Bataille de Buzenval* [1883], *Prise de la Bastille*, *Panorama de la Compagnie transatlantique* [1889]); Philippoteaux, *le Siège de Paris* (1873), etc. A l'Exposition universelle de Paris, en 1900, ont figuré divers panoramas.

Le panorama a donné naissance à des spectacles à peu près analogues : le diorama, le stéréorama, le maréorama, le géorama, l'europorama, etc.

PANORAMIQUE (*mik'*) ou **PANORAMATIQUE** (*tik'*) adj. Phot. Qui offre l'aspect d'un panorama : *Vue* PANORAMIQUE.

— ENCYCL. Il y a lieu de distinguer la vue *panoramique*, qui consiste à photographier, généralement d'un point de vue élevé, une grande partie de l'horizon, et le panorama proprement dit, qui est la reproduction, sur une bande sans fin, de tout ou partie de l'horizon.

Une vue panoramique s'obtient le plus généralement au moyen d'un objectif grand angulaire. Un tel objectif n'embrasse guère plus de 90°, 100° tout au plus. Quand on désire reproduire la vue embrassée par un angle plus grand, 170° par exemple, on prend plusieurs clichés successifs, et on colle, les uns à la suite des autres, les photogrammes tirés de ces négatifs. On a imaginé un certain nombre de dispositifs permettant de faire tourner l'appareil photographique pour prendre ces clichés successifs.

Les *appareils panoramiques* permettent d'obtenir directement un cliché panoramique sur une surface sensible continue. Les seuls appareils complets et pratiques sont le *cylindrographe* du colonel Moëssard et le *cyclographe* de Damoizeau.

La projection des vues panoramiques est un des problèmes qui ont le plus passionné les chercheurs. Une solution élégante en a été donnée par le colonel Moëssard. Mais la solution définitive a été obtenue avec le photorama de Lumière et fils.

PANORGUE-PIANO (*norgh'* — du préf. *pan;* de *orgue*, et *piano*) n. m. Instrument de musique, qui tient de l'orgue et du piano.

PANORME, ancien nom de Palerme.

PANOROGRAPHE (du préf. *pan;* du gr. *oraô*, je vois, et *graphein*, tracer) n. m. Physiq. Instrument au moyen duquel on obtient, sur une surface plane, le développement de la vue perspective des objets qui entourent l'instrument.

PANORPE n. f. Genre d'insectes névroptères planipennes, type de la famille des *panorpidés*, répandus surtout dans l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *panorpes* sont vulgairement appelées *mouches-scorpions*, à cause des pinces renflées qui terminent l'abdomen des mâles. L'espèce type, commune aux environs de Paris, est la *panorpa communis*.

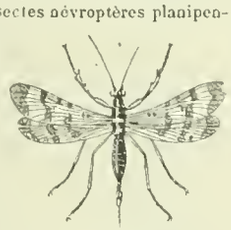

Panorpe (gr. nat.).

PANORPIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes névroptères planipennes, renfermant les genres *bittaque*, *boré*, *panorpe* et voisins. — *Un* PANORPIDE.

PANOSSARE (*no-sar'*) n. m. Espèce de pagne dont se servent les Indiens.

PANOUFLE (rad. *panne*) n. f. Morceau de peau de mouton muni de sa laine, et dont on garnit le dessus des sabots.

PANOUIL (*non-ill* [*ll* mll.]) n. m. Nom de l'épi de maïs, en quelques régions de la France. ‖ On dit aussi PANOUILLE n. f.

PANOURE n. f. Petit bateau chinois.

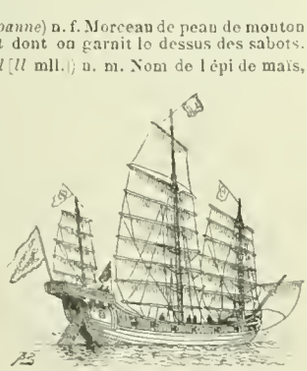

Panoure.

PANPHLEGMON (*flèg'* — du préf. *pan*, et du gr. *phlégein*, brûler) n. m. Complication des plaies, due au *vibrion septique* de Pasteur, et caractérisée par une gangrène rapide, qui aboutit souvent à la mort. Syn. SEPTICÉMIE SURAIGUË, GANGRÈNE FOUDROYANTE ou GAZEUSE, ERYSIPÈLE BRONZÉ. V. SEPTICÉMIE.

PANPOURCEAU (*so*) n. m. Fort piquet servant à soutenir les filets employés à la chasse aux pluviers.

PANRÔTI, ville de l'empire anglais de l'Indo (présid. de Madras [distr. d'Arcot-Sud]); 20.710 hab. Ch. de f.

PANSA (Caius Vibius), consul romain, lieutenant de César en Gaule. Après la mort du dictateur, il se réunit au sénat et marcha contre Antoine avec Octave et Hirtius. Il fut blessé, et mourut à Bologne de sa blessure.

PANSACRE n. m. Bot. Nom vulgaire de l'œnanthe safranée.

PANSAGE (*saj'*) n. m. Manèg. et écon. dom. Action ou manière de panser un cheval, une bête de somme.

— Milit. Dans la cavalerie, Sonnerie de trompette appelant les soldats au pansage des chevaux.

— ENCYCL. Le *pansage* s'exécute avec la brosse, l'étrille, le bouchon de paille, les flanelles, le peigne, l'époussette, l'éponge, le cure-pied, le couteau de chaleur et les ciseaux. On pratique le pansage le soir et le matin, en plein air lorsque la température est douce, et dans un lieu abrité lorsque le temps est froid et humide. Il a pour effet immédiat d'attirer une plus grande quantité de sang à la peau et d'amener une élévation de température de cette membrane par suite du frottement de l'étrille, en même temps qu'il lisse et nettoie les poils.

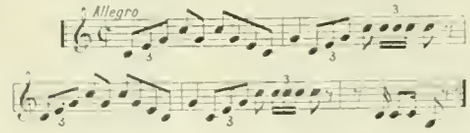

Le pansage (sonnerie de trompette).

PANSARD (*sar'*), **ARDE** adj. Qui a une grosse panse : *Un bourgeois obèse et* PANSARD. (On dit plus ordinairem. PANSU.) ‖ Substantiv. : *Un gros* PANSARD.

PANSCROTICHE (*skro* — de l'allem. *pantzer*, cuirasse, et *schrotheisen*, tranchant) n. f. Arm. V. PANSÉRÉTÈCHE.

PANSE (du lat. *pantex*, ventre) n. f. Estomac qui est le premier et le plus vaste des quatre que possèdent les ruminants. ‖ Estomac du cheval, dans le langage des maréchaux.

— Par ext. et péjorativ. Ventre : *Grosse* PANSE. *Avoir la* PANSE *pleine*.

— Par anal. Partie la plus large d'un vase : *La* PANSE *d'une cruche*. ‖ Partie arrondie de certaines lettres : *Une* PANSE *d'a, de d, de q.* V. A.

— Loc. div. *Se faire crever la panse*, Se faire tuer à la guerre ou dans un duel. ‖ *Avoir plus grands yeux que grand'panse* ou *Avoir les yeux plus grands que la panse*, Se servir d'un mets plus qu'on n'en pourra manger.

— Archéol. *Panse de vache*, Linge ouvré qui se fabriquait anciennement en Picardie.

— Archit. Partie inférieure et renflée d'un balustre de pierre ou de bois.

— Navig. Ancien bâtiment de commerce, ainsi nommé à cause de ses formes lourdes et ventrues.



Panse.

— Techn. Partie d'une cloche où frappe le battant. ‖ Partie postérieure d'un collier de cheval, plus large que l'antérieure. ‖ Chez les relieurs, Convexité du marteau à battre.

— Vitic. Cépage blanc, cultivé surtout en Provence, et dont il existe plusieurs variétés donnant des raisins de table remarquables par la grosseur des grains, d'un beau jaune ambré et renfermant une pulpe ferme et sucrée : *panse jaune* (syn. BICANE, RAISIN DES DAMES); *panse précoce* (syn. SICILIEN, OLIVETTE PRÉCOCE); *panse précoce musquée*; *panse musquée* (syn. MUSCAT D'ALEXANDRIE, PASSE LONGUE).

— PROV. **Il faut servir Dieu avant sa panse**, Il faut satisfaire à ses devoirs religieux avant de s'occuper de son corps. ‖ **Il vaut mieux avoir belle manche que belle panse**, Il vaut mieux avoir un vêtement convenable que de faire bonne chère. ‖ **Après la panse vient la danse**, On ne songe plus qu'à se divertir, quand on a fait bonne chère. ‖ **De la panse vient la danse**, Un bon repas dispose à la joie. ‖ **Qui a la panse pleine, il lui semble que les autres sont soûls**, Ceux qui sont pourvus de tout ce qu'ils désirent ne peuvent croire aux besoins des autres.

PANSÉLÈNE (du préf. *pan*, et du gr. *sélènè*, lune) n. m. Astron. anc. Pleine lune.

PANSEMENT (*man* — rad. *panser*) n. m. Thérap. Application sur une plaie de topiques et de moyens propres à amener sa guérison, tout en la protégeant contre les infections et les traumatismes. ‖ S'est employé comme syn. de PANSAGE.

— Milit. *Paquet de pansement*, Paquet dont tout militaire doit être muni, en campagne, et qui contient les objets indispensables pour les premiers pansements : étoupe, compresse de gaze, une bande bichlorurée, morceau de tissu imperméable, etc.

— ENCYCL. Thérap. Pour effectuer un bon *pansement*, il faut des instruments, des matériaux et des topiques spéciaux. Les instruments, en général, comprennent : deux paires de ciseaux, une droite, l'autre courbée sur le plat, une spatule, un stylet, une sonde cannelée, une pince à disséquer, un rasoir, divers bistouris, aiguilles de Reverdin et quelques pinces à forcipressure.

Les matériaux ont beaucoup varié. On employait autrefois surtout de la charpie; de nos jours, on a essayé la filasse, la tourbe, la charpie de bois, la mousse, la charpie de verre, le papier filtre, l'amiante; enfin, on s'est arrêté à l'ouate hydrophile et à la gaze ou tarlatane.

Les topiques sont solides ou liquides. Parmi les solides, on emploie surtout l'iodoforme, le salol, le naphtol, le nitrate d'argent. Parmi les topiques liquides, le plus employé est l'eau stérilisée, et utilisée soit pure, soit après adjonction d'un sel de mercure (sublimé, biiodure, oxycyanure), d'acide phénique, de chlorure de zinc, d'acide picrique, de thymol, de formol, etc., puis, pour activer la production des bourgeons charnus, la teinture d'iode.

Le pansement doit être *antiseptique* s'il y a suppuration, *aseptique* si l'on a constaté l'absence de germes infectieux. Un pansement type pourra s'effectuer ainsi : lavage au savon de toute la partie qui entoure la plaie, enlèvement des poils au rasoir s'il est nécessaire, puis nettoyage de la plaie avec une solution antiseptique et du coton hydrophile stérilisé; on enlève les caillots, le pus, on irrigue les trajets fistuleux, on fait, s'il est nécessaire, une contre-ouverture pour faciliter l'expulsion du pus, on introduit même un drain si la suppuration est intense. Une fois la plaie nettoyée, détergée, on pulvérise à sa surface une poudre antiseptique, on la recouvre d'un fort paquet de gaze, et enfin de coton hydrophile, que l'on fixe avec une bande de tarlatane humide.

S'il s'agit d'une plaie légère, d'une érosion, d'une piqûre, etc., on recherchera, pour les enlever, l'existence de corps étrangers, puis, après un lavage, on recouvrira avec du collodion, du taffetas d'Angleterre. Les mains de l'opérateur seront toujours nettoyées avec soin et tous les matériaux de pansement soigneusement stérilisés.

PANSER (du latin *pensare*, soigner) v. a. Appliquer des remèdes externes à : PANSER *une plaie, un malade*.

— *Panser à sec*, Panser avec des topiques solides ou des compresses non humectées.

— Fig. Soigner, adoucir, calmer : PANSER *les plaies du* CŒUR.

— En T. de manèg., Etriller, brosser, nettoyer un cheval ou un autre animal domestique. ‖ *Panser de la main*, Se dit avec le même sens que *panser* en parlant des chevaux en santé.

Pansé, ée part. pass. du v. Panser.

— Pop. Repu : *Bien* PANSÉ, *on voit tout en rose*.

Se panser, v. pr. Etre pansé : *Les chevaux doivent se* PANSER *fréquemment*. ‖ Panser, soigner soi-même ses plaies, ses blessures. — Par ext. Se dorloter.

PANSÉRÉTÈCHE ou **PANSTÉRÈCHE** (*panss*) n. f. Archéol. Long estoc à lame délice, dont la pointe se renflait en spatule aiguë ou perce-maille et que portèrent, sous le nom de *bohrschwert* (épée-vrille), les cavaliers allemands et hongrois. ‖ Quelques-uns disent PANSCROTICHE.

PANSERNE ou **PANCERNE** (*sèrn'* — du polon. *pancerniçy*; de l'allem. *panzer*, cuirasse) n. m. Soldat polonais d'un corps de cuirassiers légers, recruté parmi la noblesse.

PANSERON (*Auguste*-Mathieu), compositeur français, né et mort à Paris (1796-1859). Premier grand prix de Rome en 1813, il fit représenter à l'Opéra-Comique (Paris) trois petits ouvrages : *la Grille du parc* (1820 : *les Deux cousines* (1821), et *le Mariage difficile* (1823), et à l'Odéon : *l'Ecole de Rome* (1827). En même temps, il publiait de jolies romances, puis était nommé professeur de solfège, et ensuite de chant au Conservatoire. On lui doit une série d'ouvrages didactiques : *A B C musical*; 9 recueils divers de solfège; 2 méthodes de vocalisation; *Traité de l'harmonie pratique et des modulations*; etc.

PANSIÈRE (rad. *panse*) n. f. Archéol. Partie du plastron de la cuirasse, au XVe siècle.



Pansière.

— ENCYCL. La *pansière* est la partie inférieure du plastron, qui va de la pointe du sternum à la ceinture. Elle est rattachée au plastron en avant par une palette remontante bouclée, et sur les côtés par des agrafes ou des boutons tournants. Souvent, le plastron descendait jusqu'à la ceinture, et alors, la pansière surajoutée constituait un véritable renfort. La pansière se portait même sans cuirasse.

PANSLAVE (*slav'* — du préf. *pan*, et de *slave*) adj. Qui concerne tous les Slaves : *Histoire* PANSLAVE.

PANSLAVISME (*sla-vissm'* — du préf. *pan*, et de *slavisme*) n. m. Système politique, dont l'objet serait de réunir en un même organisme politique tous les peuples slaves.

— ENCYCL. Les Slaves en dehors de la Russie : Tchèques, Slovaques, Petits-Russes, Croates, Serbes, Slovènes, Bulgares, ont, à diverses époques, perdu leur indépendance, et ont dû subir la domination de peuples étrangers (Allemands, Hongrois, Turcs, Grecs, Italiens). Lorsqu'ils ont pris conscience de leur nationalité, ils ont constaté qu'un seul Etat slave, la Russie, était assez fort pour les affranchir de cette domination, en les prenant sous sa protection. Au XVIIe siècle, le prêtre croate Krijaristch, au XIXe siècle le poète slovaque-tchèque Kollar, ont prêché le panslavisme. Certains publicistes, en Russie, leur ont fait écho. En réalité, les prétendues tendances panslavistes des Slaves du Sud ou de l'Occident s'expliquent suffisamment par les misères de leur situation. La Russie bénéficie de l'influence que lui assurent, chez les peuples slaves, la parenté ethnique ou la communauté de religion.

PANSLAVISTE (*sla-visst'*) adj. Qui a rapport au panslavisme : *Tendances, Manœuvres* PANSLAVISTES.

— n. m. Partisan du panslavisme.

PANSOPHE (du préf. *pan*, et du gr. *sophos*, sage, savant) adj. Qui sait tout. ‖ Substantiv. : *Un* PANSOPHE.

PANSOPHIE (*fi* — rad. *pansophe*) n. f. Science universelle

PANSOPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la pansophie : *Prétentions* PANSOPHIQUES.

PANSPERMIE (*spèr'-mi* n. f. ou **PANSPERMISME** (*spèr'-missm'*) n. m. (du préf. *pan*, et du gr. *sperma*, germe) Doctrine suivant laquelle l'atmosphère, les eaux, le sol, la surface des corps solides seraient encombrés de germes ou de spores, dont la présence expliquerait les fermentations, la putréfaction et les maladies.

— ENCYCL. Admise aujourd'hui dans ses grandes lignes, depuis les travaux de Pasteur et de Tyndall, la *panspermie* a abouti d'une part au perfectionnement des industries de fermentation (bière, vin, vinaigre, alcool, etc.), et d'autre part à la connaissance de l'étiologie et de la prophylaxie des maladies infectieuses.

PANSPERMIQUE (*spèr'-mik'*) adj. Physiol. Qui a rapport à la panspermie.

PANSPERMISTE (*spèr'-misst'*) n. m. Physiol. Partisan de la panspermie.

PANSTÉRÉORAMA (*sté* — du préf. *pan*, et du gr. *stéréos*, solide, et *orama*, vue) n. m. Représentation totale en relief : *Le* PANSTÉRÉORAMA *d'une ville, d'un monument.*

PANSTÉRÉORAMIQUE (*sté, mik'*) adj. Qui a le caractère d'un panstéréorama : *Vue* PANSTÉRÉORAMIQUE.

PANSU, UE adj. Fam. Qui a une grosse panse, un gros ventre : *Homme* PANSU. *Femme* PANSUE.

— Par anal. Qui est fortement renflé : *Bouteille* PANSUE.

— Substantiv. Personne pansue : *Un gros* PANSU.



Pansway.

PANSWAY n. m. Bateau de transport à fond plat, du Gange et de Hougly. (La longueur est de 10 à 18 mètres, la voilure très irrégulière, et le pont est le plus souvent surmonté de cabanes.)

PANT préfixe. V. PAN.

PANTAGOGUE (*gogh'* — du préf. *pant*, et du gr. *agôgos*, qui conduit) adj. Purgatif, évacuant. (Vx.)

PANTAGONIEN (*ni-in* — du préf. *pant*, et du gr. *agôn*, combat) n. m. Nom donné, dans le dernier siècle, à certaines marionnettes parisiennes. (Ce spectacle d'origine anglaise, *Pantagonian theatre*, existait à Londres en 1779 ; il fut importé à Paris en 1793, et parut dans diverses foires.)

PANTAGRUEL, type créé par Rabelais, le héros de la seconde partie des *Grandes et inestimables chroniques de Gargantua*. Pantagruel est le fils de Gargantua, et les commentateurs ont cru voir en lui une personnification de Henri II. Il est certain que Rabelais en a fait, dans certaines parties, une allégorie visible de la royauté et de ses appétits insatiables. Mais, le plus souvent, il se plaît à peindre en Pantagruel un philosophe épicurien, joyeux buveur et bon convive.

Pantagruel FAITS ET DICTS HÉROÏQUES DU NON), par Rabelais, suite du *Gargantua*. V. GARGANTUA.

PANTAGRUÉLESQUE (*lèssk'*) adj. Digne de Pantagruel : *Repas* PANTAGRUÉLESQUE.

PANTAGRUÉLION n. m. Nom du chanvre, dans Rabelais (parce que la pendaison était un droit régalien, et que Pantagruel est la personnification de la royauté.)

PANTAGRUÉLIQUE (*lik'*) adj. Qui appartient à Pantagruel ; qui rappelle Pantagruel : *Un festin* PANTAGRUÉLIQUE.

PANTAGRUÉLISER v. n. Fam. Boire ou manger copieusement, comme Pantagruel ; mener joyeuse vie.

PANTAGRUÉLISME (*lissm'*) n. m. Philosophie digne de Pantagruel.

PANTAGRUÉLISTE (*lisst'*) n. m. Partisan du pantagruélisme.

PANTALÉON n. m. Instrument de musique à cordes frappées, du genre tympanon, inventé au XVIIIe siècle par un violoniste allemand, nommé Pantaléon Hebenstreit. Son inventeur le fit entendre à Louis XIV, en 1705.)

PANTALÉON (saint), né en Nicomédie. Il exerça la médecine et subit le martyre sous le règne de Dioclétien, vers l'an 303. — Fête le 27 juillet.

PANTALON (v. l'étymol. à la partie encycl.) n. m. Cost. Culotte longue, descendant jusqu'aux pieds : PANTALON *de drap, de nankin.* ‖ Culotte de lingerie ou de flanelle, fendue ou se boutonnant sur les côtés, que les femmes portent sous leurs jupons. ‖ *Pantalon à pieds*, Pantalon qui a des pieds comme les bas.

— Chorégr. Une des figures du quadrille français.

— Comm. Sorte de papier fabriqué aux environs d'Angoulême. Vieux.

— Tapiss. Pièce de toile peinte, destinée à compléter le salon, derrière la porte, en masquant la découverte.

— ENCYCL. Archéol. L'origine du *pantalon* est autant de longues *chausses à la marinière*, descendant jusqu'à la cheville, où elles étaient ouvertes et fendues extérieurement. On appela *pantalons de Venise* les longs caleçons collants. Sous Louis XIII, on porta, à la cour et à la ville, des pantalons larges, s'arrêtant au milieu de la jambe, mode qui revint sous la Révolution. Les soldats à pied eurent le pantalon long comme tenue réglementaire. Supprimé dans presque tous les corps sous Napoléon Ier, excepté dans certains corps de cavalerie, où il se renforçait de basanes et portait des rangs de boutons aux passepoils, le pantalon apparaît de nouveau sous la Restauration, dans le costume militaire, où il affecta, selon les corps, diverses formes, et dans le civil.



Pantalon.

PANTALON, type de la comédie italienne, originaire de Venise. Il tire probablement son nom du patron de cette ville, san Pantaleone. C'est un vieillard toussant crachant, libidineux et avare. Il porte la robe doctorale et un habit garni de boutons. Il est victime de tous les Arlequins d'Italie et de tous les Scapins de France, se confond avec le Bartholo de la *Commedia sostenuta*, passe par le Jacquemin Sadot des tréteaux français pour aboutir aux Gorgibus et aux Sganarelles de Molière. Shakspeare a dépeint ce type dans *Comme il vous plaira*.

— Nom donné par plaisanterie aux Vénitiens.

— n. m. Fam. Homme peu sincère dans les démonstrations auxquelles il se livre : *C'est un vrai* PANTALON.

— PROV. **A la barbe de Pantalon**, En présence et en dépit de la personne qui est le plus intéressée à une chose.

PANTALONNADE (*lo-nad'*) n. f. Théâtr. Scène burlesque jouée par Pantalon. ‖ Farce burlesque et grossière.

— Fam. Farce ridicule, bouffonnerie, scène hypocrite : *La vie n'est qu'une sérieuse* PANTALONNADE. (Chateaubr.)

— Chorégr. Danse du pantalon.

— ENCYCL. Théâtr. Au XVIIe siècle, la *pantalonnade* fut très en honneur ; elle fleurit même chez Molière. Chanlieu, dans son *Rondeau* fameux, reproche à Benserade d'avoir « dépassé la pantalonnade », et Fénelon, dans son *Dialogue des morts*, après tous les auteurs de mazarinades, accuse le cardinal d'avoir « ajouté au manquement de parole des pantalonnades pour se jouer des malheureux ». Au XVIIIe s., elle fut reléguée à la foire. De nos jours, elle s'est à peu près fondue avec la parade foraine.

PANTALONNÉ (*lo-né*), **ÉE** [rad. *pantalon*] adj. Techn. Se dit d'un tonneau cerclé dans toute sa longueur.

— Ling. Qui est vêtu d'un pantalon : *Jambes* PANTALONNÉES *et bottées.*

PANTALONNIER (*lo-ni-é*), **ÈRE** n. et adj. Celui, celle qui fait des pantalons.

PANTALONNISME (*lo-nissm'*) n. m. Pièce où figure le personnage de Pantalon. (Vx.)

PANTANNE n. f. Enceinte de filets dans une pêcherie, en mer.

PANTASBE (*tassb'*) n. f. Pierre précieuse qui, suivant les anciens, avait la propriété d'attirer l'or, et dont l'éclat était si vif, qu'elle produisait dans la nuit la lueur du jour.

PANTCHAGAVYA n. m. Pénitence de purification, usitée par les Hindous pour expier certains crimes.

— ENCYCL. Cette pénitence consiste à avaler les « cinq produits de la vache » (*pantcha gavya*) lait, caillé, beurre, urine et bouse, et à s'en oindre le corps pendant trois, sept, neuf ou treize jours, selon le cas, le tout accompagné de sacrifices et de la récitation de formules, etc.

PAN-TCHAO ou **TSAO-TA-KOU**, lettrée chinoise, sœur de l'historien Pan-kou, qui vivait au Ier siècle de notre ère. Elle continua et compléta le grand travail historique (*Tshien Han Chou*), que la mort n'avait pas permis à son frère d'achever. Elle est aussi l'auteur d'un traité sur les devoirs des femmes, traduit en français par le P. Amiot.

Pantchatantra, célèbre recueil de fables, contes et apologues indiens. — D'un caractère essentiellement moral, le *Pantchatantra* enseigne la vertu, l'horreur du vice, les devoirs de l'homme envers la famille, la société, et même la politique, par l'exemple et la parole de personnages divers, dieux, démons, hommes, animaux, à qui l'on prête les passions et le langage humains. Il est divisé en cinq chapitres (d'où son nom, *pantcha*, cinq, et *tantra*, livre). Sous sa forme sanscrite actuelle, ce recueil est relativement moderne : on en attribue la rédaction à un sage brahmane du Ve siècle de notre ère, Vichnou-Carman. Néanmoins, le fond de ce livre est très ancien et remonte peut-être jusqu'à l'époque de l'institution de la doctrine de la métempsycose. Beaucoup de ses contes sont reproduits dans les *Jâtakas* bouddhiques, et ont servi de modèles au fabuliste grec Ésope.

PANTCHEN-RINPOTCHÉ n. m. Le plus haut dignitaire de la hiérarchie lamaïque après le dalaï-lama.

— ENCYCL. Le *pantchen-rinpotché* est le coadjuteur du dalaï-lama et son tuteur en cas de minorité. Il réside à Tachilhounpo, grand monastère situé à peu de distance au S.-O. de Chigatsé, capitale de la province de Tsang.

PANTCHEV, bourg de Russie (gouv. de Kherson) ; 3.000 hab.

PANTCH-MAHAL ou **PANTCHA-MAHAL**, district de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Bombay [prov. de Gouderat]), coupé en deux par les États du Reva-Kanta ; 4.177 kilom. carr. ; 303.000 hab. Ch.-l. *Godhra*.

PANTE n. m. Arg. Homme ridicule, bourgeois bon à exploiter ou à dévaliser. ‖ *Dégringoleur de pantes*, Assassin. On dit aussi PANTRE.)

PANTE n. f. Comm. Chapelet de cauris (v. ce mot), servant de monnaie sur les côtes d'Afrique et aux Indes.

— Techn. Toile de crin à l'usage des brasseries.

PANTEG ou **PANTEAGUE**, ville d'Angleterre (comté de Monmouth) ; 3.500 hab. Fonderies de fer.

PANTELANT (*lan*), **ANTE** [rad. *panteler*] adj. Qui respire avec peine, par l'effet d'une forte émotion, d'une course trop rapide. ‖ Se dit aussi des chairs qui palpitent encore, après qu'un animal vient d'être abattu.

— Fig. En proie à une vive passion.

PANTÉLÉGRAPHE (du préf. *pan*, et de *télégraphe*) n. m. Télégr. électr. Appareil télégraphique, au moyen duquel on peut reproduire au poste récepteur l'écriture, les dessins, etc., tracés par celui qui expédie la dépêche.

— ENCYCL. Le *pantélégraphe* de Caselli, imaginé en 1856, repose sur le principe suivant : si l'on fait passer une pointe de fer traversée par un courant sur la surface d'un papier imprégné d'une solution de prussiate de potassium, le fer, sous l'influence de l'électricité, décompose le sel et laisse sur le papier une trace de couleur bleu foncé, due à la formation du bleu de Prusse. Cela posé, voici comment fonctionne l'appareil : au poste transmetteur, la dépêche est écrite par l'expéditeur avec une encre quelconque, grasse de préférence, sur une feuille d'étain ; cette feuille est appliquée sur une table métallique courbe A qui est animée d'un mouvement de translation, grâce à un mécanisme particulier, de façon que toutes les parties de

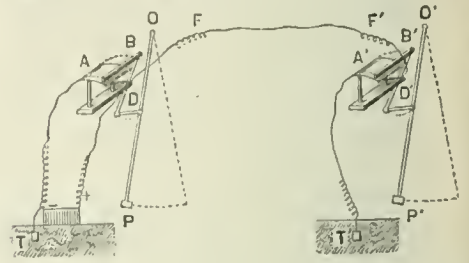

Pantélégraphe de Caselli.

sa surface soient successivement placées sous un style de platine, porté par la traverse B, ce style effleure la table d'un bout à l'autre en courant de droite à gauche.

Au poste récepteur, une pointe de fer portée par B' effleure aussi, en allant de droite à gauche, la surface d'une feuille de papier imprégnée de prussiate de potassium étalé sur une plaque de cuivre A' animée du même mouvement de translation sous la pointe de fer que la feuille d'étain sous le style de platine au bureau transmetteur. Le style de platine est relié à la pointe de fer par un conducteur F, F' ; la feuille d'étain est en rapport avec une pile, et la feuille de papier au prussiate communique avec le sol en T. Tant que le style de platine est en contact avec la feuille d'étain, la pointe de fer dans laquelle passe le courant laisse en A' sur le papier un trait bleu. Quand le style passe sur l'encre grasse, le courant ne passe plus et la pointe de fer laisse un intervalle blanc sur le papier sensible. Au bout d'un certain temps, la dépêche se trouve tracée sur le papier en caractères blancs sur un fond bleu foncé. Caselli, par un artifice très ingénieux, est arrivé à centupler la célérité de la transmission et obtenir le fac-similé de la dépêche tracé en blanc sur fond blanc.

La difficulté du problème consistait surtout dans la concordance parfaite qu'il fallait obtenir pour la marche des deux appareils placés à de grandes distances ; à cet effet, Caselli imagina le dispositif suivant : chaque pointe s'articule par un système de bielles D, D' avec un grand pendule P, P' dont les oscillations autour de O et O' sont commandées par un électro-aimant obéissant lui-même à une horloge régulatrice. L'horloge du bureau expéditeur et celle du bureau récepteur étant en parfait accord, à chaque oscillation de leurs balanciers, le courant qui aimante les régulateurs des pendules sera ouvert et interrompu ; les deux pendules oscilleront synchroniquement, et, par suite, les deux pointes, placées sous la dépendance des pendules, auront une marche rigoureusement identique.

Le pantélégraphe fut installé sur les lignes de Paris-Amiens et Paris-Marseille en 1865.

PANTÉLÉGRAPHIE (*fi* — rad. *pantélégraphe*) n. f. Moyen de transmettre par l'électricité toute espèce d'écriture, de dessin.

PANTÉLÉGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la pantélégraphie : *Système* PANTÉLÉGRAPHIQUE.

PANTÉLÉPHONE (du préf. *pan*, et de *téléphone*) n. m. Physiq. Sorte de microphone imaginé par Locht-Labye, composé d'un contact microphonique établi entre une pièce métallique et une pastille de charbon.

PANTELER (rad. *pantois*. — Double la lettre *l* devant un e muet : *Je pantelle. Nous pantellerons*) v. n. Palpiter fortement et d'une façon pénible : PANTELER *comme un homme qui se trouve mal.*

— Fig. Éprouver une émotion vive et pénible.

PANTELLARIA ou **PANTELLERIA**, île italienne d'origine volcanique, située entre la Sicile et la Tunisie, dans une région souvent troublée par les éruptions sous-marines ; 100 kilom. carr. environ ; 7.200 hab. Son point culminant, le *Monte Grande*, atteint 836 mètres : les montagnes sont couvertes de forêts, de vignes et d'arbres fruitiers ; les ravins possèdent de bons pâturages. Sources thermales ; mais l'eau douce manque absolument.

PANTELLEMENT (*tè-le-man*) n. m. Action de panteler, état d'une personne qui pantelle.

PANTELLÉRITE (*tél'*) n. f. Roche acide éruptive, qui est une liparite verdâtre à feldspath microcline. (Sa texture tient de celles des trachytes et des porphyres.)

PANTÈNE n. f. Chass., pêch., écon. rur., mar. V. PANTENNE.

Panthène (saint), docteur chrétien, né vers 240, mort probablement à Alexandrie vers 306. Il était philosophe stoïcien, lorsqu'il embrassa la foi chrétienne. Démétrius, patriarche d'Alexandrie, le mit à la tête de l'école catéchétique, qu'il venait de fonder (179). Panthène y eut pour élève Clément d'Alexandrie, qui fut son successeur. Envoyé, vers 190, par Démétrius dans une contrée qu'Eusèbe



Pantalons ; 1. A pont ; 2. A sous-pieds ; 3. Collant ; 4. A pieds d'éléphant ; 5. A coupe droite ; 6. A la marinière ; 7. A la hussarde ; 8. Mexicain 9 Turc.

dans les braies gauloises que dans les caleçons ou anaxyrides orientales. Le nom vient de *Pantalon*, personnage de la comédie italienne, depuis le XVIe siècle, qui portait

appello l'Inde, et qui est peut-être l'Ethiopie, il y prêcha l'Évangile et y trouva un exemplaire du texte hébreu ou araméen de l'Évangile de saint Matthieu. Il reste quelques fragments de ses *Commentaires sur les Écritures*. — Fête le 7 juillet.

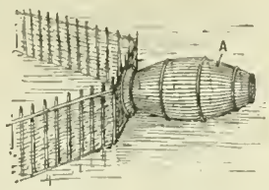

A, pantenne.

PANTENNE (*tèn'*) ou **PANTÈNE** [du provenç. mod. *pantano*] n. f. Chass. V. PANTIÈRE.

— Pêch. Espèce de nasse formant l'extrémité des bourdignes pour retenir les anguilles. ‖ On écrit aussi PANTERME.

— Écon. rur. Plateau d'osier muni d'un rebord peu élevé, sur lequel on fait sécher les fruits. ‖ Plateau analogue au précédent, et que l'on emploie dans les magnaneries pour le transport des vers à soie.


Pantenne.

— Mar. *En pantenne*, En désordre : *Dressez le petit hunier, il est* EN PANTENNE. ‖ *Vergues en pantenne*,

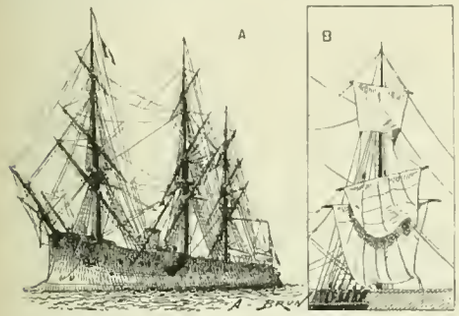

A, vergues en pantenne, en signe de deuil; B, vergues et voiles en pantenne.

Vergues disposées en croix de Saint-André, en signe de deuil.

PANTEQUIÈRE n. f. Mar. Syn de PANTOQUIÈRE.

PANTER v. a. Techn. Arrêter les peaux des cardes, en les accrochant aux pointes qui garnissent le pantour de distance en distance dans toute sa longueur.

PANTEUR (rad. *panter*) n. m. Instrument servant à tendre les peaux des cardes.

PANTHACHATE (*kat'* — du gr. *panthér*, bête féroce, et *akhatès*, agate) n. f. Agate mouchetée comme la peau d'une panthère.

PANTHÉ ou **PANTHAÏ** (du birman *pathi*, musulman, ou du chinois *pou-thaï*, aborigène) n. m. Nom donné aux musulmans de la province chinoise du Yunnan. (Ce nom a été appliqué, par extension, à tous les rebelles du Sud, pendant la grande insurrection musulmane de 1855-1873.)

PANTHÉE (du gr. *pan*, tout, et *théos*, dieu) adj. f. Antiq. Se dit d'une figure qui réunit les attributions ou les attributs de plusieurs divinités : *La statue de la déesse syrienne était une figure* PANTHÉE. ‖ Qui réunit en soi le pouvoir de toutes les divinités : *La Nature* PANTHÉE.

— Substantiv. : *Une* PANTHÉE.

— ENCYCL. L'iconographie grecque et l'iconographie latine nous offrent un certain nombre de *panthées*; ainsi, certaines statues de Junon présentent quelques-uns des attributs de Pallas, de Vénus, de Diane, de Némésis et des Parques. Un des plus curieux monuments de ce genre est la belle médaille d'Antonia et de Faustine, où l'impératrice est assimilée à Sérapis par le modius qu'elle porte sur la tête, et l'empereur à Apollon par les rayons qui l'entourent, à Amoun-Râ par les cornes de bélier, à Neptune par le trident, à Esculape par le serpent enroulé. Ces représentations symbolisaient le syncrétisme philosophique ou populaire du temps.

PANTHÉE, héroïne de la fidélité conjugale dans la *Cyropédie* de Xénophon. Elle aurait été la femme d'Abradate, roi de la Susiane. Son mari ayant été vaincu par les Perses, elle fut faite prisonnière et attribuée à Cyrus comme part de butin. Le Perse ordonna de la traiter en reine et, redoutant de la trouver trop belle, refusa de la voir. Un officier du nom d'Araspe, qu'il lui donna pour la servir, essaya de la violenter. Cyrus réprimanda son lieutenant et fit dire à Panthée de prier Abradate de venir sans crainte la rejoindre. Le roi de la Susiane fit la paix avec Cyrus et devint son allié. Abradate ayant été tué dans un combat contre Crésus, Panthée fit porter le corps sur le bord du Pactole, et, après avoir réglé ses funérailles, se tua d'un coup de poignard. On éleva dans le lieu même un tombeau pour les deux époux.

PANTHÉISME (*té-issm'* — du gr. *pan*, tout, et *théos*, dieu) n. m. Théorie de l'unité de la substance d'après laquelle Dieu est tout.

— ENCYCL. Le *panthéisme* s'est manifesté tout d'abord sous une forme religieuse et grandiose dans les doctrines de l'Inde. Il devint une doctrine philosophique chez les Grecs, dans le stoïcisme et le néo-platonisme.

Pour les stoïciens, c'est la nature elle-même qui est Dieu. Dieu est une âme, une forme qui imprime au monde dans lequel elle est répandue l'ordre et le mouvement; c'est un feu, feu artiste, qui procède par méthode à la génération, mais ce feu est matériel, car toute réalité est corporelle.

D'après Platon, il n'y a pas d'autre existence que celle de Dieu, mais les êtres, sans cesser d'exister en lui, s'en distinguent par l'émanation suivie d'un retour à Dieu. Cette émanation n'est pas due à un acte libre de la volonté de Dieu : elle résulte de son essence même.

C'est avec Spinoza que nous trouvons l'expression la plus vigoureuse et la plus cohérente du panthéisme. Dieu est la seule substance; elle est nécessaire, une, infinie. Elle est de même éternelle, indépendante, simple et indivisible. Le nombre des attributs de Dieu est infini comme lui-même, mais nous n'en connaissons que deux : la pensée et l'étendue. Dieu étant la substance unique et enfermant en lui toute l'existence, il s'ensuit que rien n'existe que par lui et en lui; il est la cause immanente de tout ce qui est. Les êtres ne sont que des modes particuliers des attributs de la substance divine, qui se développe selon les lois nécessaires de sa nature. Dieu, en effet, est une cause libre en ce sens qu'il n'est déterminé que par lui-même, mais il ne possède pas la liberté de la volonté, c'est-à-dire la puissance de faire autre chose que ce qu'il fait. Une telle puissance serait en contradiction avec l'absolue perfection de Dieu. Le déterminisme universel est la conséquence de ce panthéisme.

L'idéalisme subjectif ou objectif de Fichte ou de Hegel sont au fond des formes nouvelles du *panthéisme*. La doctrine panthéiste a été très attaquée. On lui a fait de nombreuses objections. Elle est repoussée en particulier par tous les systèmes se rattachant à la théologie chrétienne, qui, séparant nettement Dieu du monde par la doctrine de la création, le placent au-dessus de la nature et attribuent à la volonté et à la liberté de Dieu la cause du développement de l'univers.

PANTHÉISTE (*té-isst'*) n. et adj. Partisan du panthéisme.

— Hist. *Panthéistes* ou *Loge socratique*, Société de libres penseurs établie en Allemagne, d'après les principes du panthéisme que l'Irlandais John Toland enseignait à Londres et à Dublin au début du XVIIIe siècle.

PANTHÉISTIQUE (*stik'*) adj. Qui a le caractère du panthéisme : *Les religions de l'Inde renferment toutes une idée* PANTHÉISTIQUE.

PANTHEMONT ou **PENTEMONT** (ABBAYE ou TEMPLE DE). Une abbaye de bénédictines avait été fondée, en 1217, à Panthemont (diocèse de Beauvais). Ruinées au XVIIe s., par suite des inondations de la rivière d'Avelon, les religieuses achetèrent, en 1672, le couvent des augustines du Verbe-Incarné, situé à Paris, dans le faubourg Saint-Germain, et lui donnèrent le nom d'abbaye de Notre-Dame de Panthemont. En 1749, elles rebâtirent presque entièrement leur monastère, dont l'église existe encore. L'abbaye de Panthemont fut supprimée en 1790; son église fut donnée, après le Concordat, aux protestants du culte réformé de France. Elle porte aujourd'hui le n° 106 de la rue de Grenelle, et est le siège d'une des huit paroisses du consistoire réformé de Paris.

PANTHÉOLOGIE (*ji* — du préf. *pan*, et du gr. *théos*, dieu, et *logos*, discours) n. f. Histoire de tous les dieux du paganisme.

PANTHÉOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la panthéologie : *Esquisse* PANTHÉOLOGIQUE.

PANTHÉON (mot gr.; de *pân*, tout, et *théos*, dieu) n. m. Antiq. Temple consacré à tous les dieux.

— Réunion de tous les dieux d'une nation : *Le* PANTHÉON *védique*.

— Personnages illustres considérés comme formant un grand corps : *Le* PANTHÉON *de l'humanité*.

— Fig. Honneurs rendus par la postérité à des personnages illustres : *Le* PANTHÉON *de l'histoire*.

— Antiq. Figure panthée, statue réunissant les attributs de plusieurs dieux.

Panthéon de Rome. Le Panthéon de Rome était situé dans le champ de Mars. Il est aussi désigné sous le nom de Panthéon d'Agrippa, parce que ce fut Vipsanius Agrippa, le gendre d'Octave, qui le fit achever (28 av. J.-C.), et le dédia à tous les dieux. L'édifice, aujourd'hui à demi ruiné, est circulaire et couvert d'un dôme de 43^m^,50 de diamètre, mesure qui est exactement aussi celle de la hauteur. Le gros œuvre, en brique, dut être autrefois revêtu de plaques de marbre. La façade tournée au nord se compose d'un portique formé de seize colonnes monolithes de granit gris, qui soutiennent un fronton triangulaire. Au milieu s'ouvre l'unique entrée du temple; les anciennes portes de bronze ont été enlevées par le pape Urbain VIII.

Le Panthéon était déjà fort dégradé sous Septime-Sévère, qui en ordonna la restauration. Constantin le dépouilla de ses ornements précieux, et les barbares, du IVe au VIe siècle, achevèrent son œuvre. Le pape Boniface IV obtint de l'empereur Phocas qu'il fût donné à l'Église et le consacra au culte sous l'invocation de *Sainte-Marie aux Martyrs*; une des chapelles contient une statue de la Vierge, par Lorenzetto, connue sous le nom de la


Panthéon de Rome.

Madonna del Sasso, et qui fut sculptée d'après le vœu de Raphaël, pour orner son tombeau; le corps du grand artiste fut enseveli dans le soubassement de la statue, où ses restes ont été découverts en 1833; B. Peruzzi, P. del Vaga, Jean d'Udine, Annibal Carrache, Th. Zuccaro, le cardinal Consalvi, le roi Victor-Emmanuel II furent inhumés aussi dans cette chapelle.

Rome possédait encore un autre Panthéon, spécialement dédié à la Minerve Medica, de forme décagone. Il est complètement tombé en ruine. Le Panthéon d'Athènes, construit sous Adrien dans la partie méridionale de l'Acropole et dont rien n'a subsisté, était remarquable par ses cent vingt colonnes de marbre précieux.

Panthéon de Paris ou **église Sainte-Geneviève.** L'emplacement où s'élève le Panthéon fut d'abord occupé par une église dédiée par Clovis aux Apôtres, et qui prit le nom de Sainte-Geneviève lorsque les reliques de la sainte y eurent été apportées. Cette église fut détruite par les Normands et remplacée par l'abbaye de Sainte-Geneviève. Le clocher seul de l'église abbatiale est resté debout et se trouve enclavé dans les bâtiments du lycée Henri-IV. En 1754, Louis XV, ayant fait vœu d'élever à sainte Geneviève une église nouvelle, chargea Soufflot de tracer un plan; mais celui-ci étant mort en 1780, Rondelet lui succéda. L'assemblée constituante, voulant donner à Mirabeau un tombeau digne de lui, décréta que le nouvel édifice, en construction, serait destiné à recevoir les cendres des grands hommes de l'époque de la liberté française. Mirabeau, Voltaire, Lepeletier de Saint-Fargeau, J.-J. Rousseau, furent successivement transportés au *Panthéon* français. La Convention y fit porter

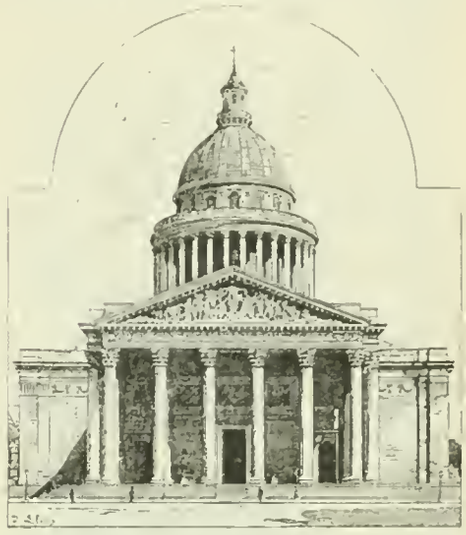
Panthéon de Paris.

les restes de Marat et exclure ceux de Mirabeau. En février 1795, les restes de Marat furent, à leur tour, enlevés du Panthéon.

Un décret du 20 février 1806 rendit le Panthéon au culte, sous le nom d'église Sainte-Geneviève. Les restes de trente-neuf personnages franchirent, sous l'Empire, les portes du Panthéon, et, parmi eux : le maréchal Lannes (1810), Portalis, Cabanis, Vien, Lagrange, Bougainville.

Louis XVIII commanda à Gros la grande décoration de la coupole supérieure du dôme, représentant l'apothéose de sainte Geneviève. En 1829, le corps de Soufflot fut transféré dans la crypte. Le 29 juillet 1830, un des combattants, Eric Bernard, fit peindre, sur une planche, l'ancienne inscription : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*, et elle fut hissée sur la plinthe. Une ordonnance du 26 août suivant affecta de nouveau le Panthéon à la sépulture des grands hommes.

La croix placée au sommet du dôme fut enlevée en 1831 et remplacée par une statue colossale de la Renommée, de Cortot (1838), qui fut bientôt descendue. Sous le règne de Louis-Philippe, qui vit l'achèvement de l'édifice, les architectes furent Rondelet fils, Bastard et Destouches.

Le Panthéon a la forme d'une croix grecque; sa façade se compose d'un vaste portique de 42^m^,20 de développement sur 13^m^,64 de profondeur, orné de vingt-deux colonnes corinthiennes cannelées d'une hauteur de 19^m^,50, reposant sur un perron de douze marches. Six forment avant-corps et supportent le fronton sculpté par David d'Angers. Le temple est percé de seize fenêtres et enveloppé de trente-deux colonnes corinthiennes; une terrasse avec balustres le couronne et enveloppe un attique circulaire, à jours en arcades, qui sert de point de départ à un dôme ovoïde. Celui-ci est terminé par une lanterne à six arcades, que coiffe une petite coupole hémisphérique, dont le sommet est à 80 mètres du sol.

En 1851, le Panthéon a repris le nom de Sainte-Geneviève et a été rendu au culte catholique. Pendant le siège de Paris (1870-1871), la crypte fut transformée en poudrière et la Commune y établit son quartier général lorsque les progrès des troupes l'eurent refoulée du VIe dans le Ve arrondissement.

En 1874, de Chennevières, directeur des Beaux-Arts, confia à Galland, Bonnat, Puvis de Chavannes, Meissonier, Gérome, Blanc, Gustave Moreau, Millet, Cabanel, Baudry et Cheavard, une suite de compositions murales : *la Prédication de saint Denis, la Marche d'Attila sur Paris, Sainte Geneviève calmant la multitude affolée, Sainte Geneviève réunissant la flottille qui doit ravitailler Paris, les Derniers Instants de sainte Geneviève, le Couronnement de Charlemagne, Saint Louis rendant la justice*, etc. De même les statues de plusieurs saints furent demandées à Perraud, Cavelier, Carpeaux, Cabet, Chapu, Mercier, Fremiet, Falguière, Montagny, Hiolle, Dubois et Guillaume. D'autres artistes participèrent ensuite à la décoration de l'édifice : Hébert, J.-P. Laurens, Henri Lévy, Humbert, Maillot, Lenepveu, Jouffroy et Becquet.

Lorsque Victor Hugo mourut, le Panthéon fut à nouveau désaffecté (1885), et les restes du poète y furent transportés. Une loi du 10 juillet 1889 a ordonné le transfert au Panthéon des cendres de Lazare Carnot, de La Tour d'Auvergne, de Marceau et de Bandin. Depuis lors, les restes du président Carnot y ont été déposés.

Panthéon littéraire (le), collection des principaux écrivains de tous pays, entreprise, vers 1835, par Buchon. Aimé Martin en composa l'*Introduction* (1837). Elle comprend 139 vol. gr. in-8° à 2 col., publiés de 1835 à 1859 et contenant des chroniques nationales, des œuvres d'historiens anciens ou étrangers, d'orateurs sacrés, de philosophes, de quelques poètes et auteurs dramatiques.

— Quelques autres publications ont également porté le titre de *Panthéon* : le « Panthéon biographique », revue mensuelle, historique et nécrologique (1851-1861) ; le « Panthéon démocratique et social » (1848), qui contient l'histoire des réformateurs, philosophes, politiques et socialistes depuis le moyen âge jusqu'à nos jours ; le « Panthéon des ouvriers, journal illustré des travailleurs » (1857) ; etc.

Panthéon (THÉÂTRE DU). Ce théâtre, qui tirait son nom de sa proximité du Panthéon, fut fondé par Eric Bernard. Construit sur l'emplacement d'une ancienne église, il fut ouvert en 1832 et fermé au bout d'une année. Un nommé Tard en prit alors la direction. A celui-là succéda le vaudevilliste Théodore Nezel. Puis le théâtre tomba successivement aux mains de plusieurs directeurs, dont les derniers furent Debray et Blanchard (1841).

PANTHÉONISER v. a. Fam. Admettre aux honneurs du Panthéon ; glorifier : *Il ne faut* PANTHÉONISER *personne à la légère.*

PANTHÈRE lat. *panthera* ; gr. *panthêr* n. f. Zool. Sorte de grand chat tacheté, du genre *leopardus*.

— Fig. Personne furieuse, emportée.

— Loc. fam. *Faire sa panthère*, Paresser, se coucher au soleil ou à l'ombre, comme une panthère.

— Minér. Pierre précieuse, diversement tachetée, à laquelle les anciens attribuaient de nombreuses vertus.

— ENCYCL. Zool. La *panthère* (leopardus pardus) compte de nombreuses variétés : *leopardus antiquorum*, Inde méridionale et Ceylan ; *leopardus variegatus*, Indo-Chine, Java et Sumatra ; *leopardus Chinensis*, sud de la Chine ; *leopardus Fontanieri*, Chine boréale et Corée ; *leopardus Tullianus*, Syrie et Perse. Le léopard (*leopardus leopardus*) n'en est guère qu'une variété africaine occidentale.



Panthères : 1. Ordinaire ; 2. Noire.

La panthère se montre depuis l'Algérie jusqu'au Cap, depuis la Syrie et l'Amour jusqu'en Corée et à Java. C'est un grand chat élancé, dont la robe jaune est couverte de taches marbrées, mêlées à des taches roses, brunes, couvrant les flancs et le dos. Certains individus sont presque entièrement noirs, et les taches n'apparaissent plus que comme des marques moirées (panthère noire de l'Asie sud-orientale). Le ventre, la face intérieure des membres sont plus ou moins blancs. La panthère est un animal courageux, féroce, agile et extraordinairement puissant ; elle attaque tous les animaux, même l'homme, grimpe aux arbres et se tient à l'affût sur les grosses branches. En certaines régions, c'est un véritable fléau. Sa chasse est toujours dangereuse. La femelle met bas trois ou quatre petits ; les mâles ne paraissent pas s'occuper de ceux-ci. Ce sont des animaux solitaires, mais beaucoup d'individus se trouvent sur un même terrain de chasse. En captivité, les panthères sont en général sournoises et dangereuses pour leurs gardiens. La fourrure, quoique belle, est trop rase pour atteindre une grande valeur. La panthère longibande se rattache au genre chat (*felis macroscelis*).



Pantholops.

PANTHÈRE, nom donné quelquefois à la constellation du Loup.

PANTHÉRIN, INE adj. Qui est parsemé de grandes taches, semblables à celles de la panthère : *Couleuvre* PANTHÉRINE.

PANTHIALÉEN, ENNE *lé-in, è-n'* n. Habitant d'une des tribus perses. || Peuple perse, dont parle Hérodote.

PANTHOLOPS (*lops*) n. m. Genre d'antilopes.

— ENCYCL. Les *pantholops* sont des antilopes de taille moyenne, intermédiaires entre le saïgas et les antidorcas. Le pantholops de Hodgson ou *chiru pantholops Hodgsoni* habite le Thibet. Le *pantholops Hundesuma* a vécu, aux temps quaternaires, dans les mêmes pays.

PANTICAPÉE, ville ancienne de la Sarmatie maritime, sur le Bosphore Cimmérien. Auj. *Kertch.*

PANTICOSA, bourg d'Espagne (prov. de Huesca), près de la frontière de France ; 500 hab. Eaux thermales.

PANTIÈRE (du lat. *pantherum* ; gr. *panthêron*) n. f. Chass. Espèce de filet tendu verticalement dans une clairière à l'entrée d'un bois pour prendre, pendant la nuit, les oiseaux migrateurs et en particulier les bécasses. (On dit aussi PANTENNE.) || Ravin où l'on tend un de ces filets. || Sac à mailles dans lequel les chasseurs mettent leurs provisions et le gibier qu'ils ont tué. (On dit mieux CARNIER et CARNASSIÈRE.) || Panneau employé par les braconniers.



Braconniers abandonnant une pantière.

— Pêch. *Grande pantière*, Nom donné, par les pêcheurs des environs de Brest et de Cherbourg, à la demi-folle. || On dit aussi PENTIÈRE, et GRANDE CANIÈRE.

— ENCYCL. Chass. On distingue deux sortes de *pantières*. La pantière simple est une longue nappe à mailles, haute de 10 à 12 mètres, dont la longueur dépend de l'espace que l'on veut barrer. La pantière contre-mailléo se compose de trois rets placés les uns sur les autres ; les deux rets extérieurs so nomment *aumées* et sont faits à mailles carrées ; le filet intérieur, ou nappe à mailles losangées, est d'un diamètre beaucoup plus petit. Il a deux fois et demie l'étendue des aumées.

PANTIN (peut-être de *Pantin*, n. de lieu ; peut-être aussi de *pantois*) n. m. Petite figure de carton ou de bois, représentant un homme ou une femme, et dont les membres sont mus au moyen de fils.

— Fig. et fam. Homme qui fait des gestes ridicules ou dont la tournure est gauche et dégingandée. || Individu flottant sans cesse d'une opinion à l'autre : PANTIN *politique.* || Homme sans volonté ou sans pouvoir : *L'amour, souvent, fait des hommes des* PANTINS.



Pantin.

— ENCYCL. Le *pantin*, venu de l'Italie, où il était le fantocchio, sorte de petite figure en carton plat, découpé et colorié, représentant un personnage burlesque, dont on fait mouvoir les membres avec un fil, eut au XVIIIe siècle une grande vogue en France. Il représentait Arlequin, Scaramouche, les personnages de la comédie italienne, des bergers et des bergères.

PANTIN, ch.-l. de cant. de la Seine, arrond. et à 7 kilom. de Saint-Denis, à 2 kilom. de Paris, près du canal de l'Ourcq ; 29.716 hab. Ch. de f. Est. Ville industrielle : fabriques de poudrette, de chaux hydraulique, de conserves, de produits chimiques, allumettes ; fonderies et forges, constructions mécaniques et grosse chaudronnerie ; cristallerie, etc. Mentionné sous le nom de *Penthinum* dans les chartes du XIe s., parmi les domaines du monastère de Saint-Martin-des-Champs. Pantin a été, en 1814, le théâtre d'un des épisodes les plus héroïques de la résistance de Paris à l'armée des Alliés. — Le canton a 4 comm. et 58.518 hab.

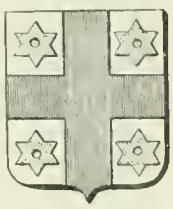

Armes de Pantin.

— Arg. Nom donné à Paris, sans doute par une grossière analogie vocalique.

PANTINE n. f. Techn. Réunion d'un certain nombre d'écheveaux de soie, dont le poids total varie entre 40 et 60 grammes.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'ophrys.

PANTINER v. a. Mettre en pantine des écheveaux de soie.

PANTINOIS, OISE (*noi, oiz'*), habitant de Pantin. — *Les* PANTINOIS.

— Arg. Parisien.

— Adjectiv. *Les industries* PANTINOISES.

PANTINURE n. f. Nom donné par les mouliniers à un petit lien avec lequel ils attachent les pantines.

PANTO (du gr. *pos, pantos*, tout), préfixe entrant dans la composition de nombreux mots scientifiques.

PANTOCRATOR (du préf. *panto*, et du gr. *kratos*, puissance) n. m. Myth. gr. Surnom de Zeus, maître des dieux et des hommes. || Épithète donnée plus tard au dieu des juifs et des chrétiens.

PANTODACTYLE n. m. Genre de reptiles sauriens de la famille des téjidés, comprenant une espèce de l'Amérique tropicale. (Les pantodactyles [*pantodactylus*] sont des lézards de taille médiocre, à petite tête, à longue queue cylindrique.)



Pantodactyle.

PANTOGAME n. m. Qui pratique la pantogamie : *Les chiens, les chats sont* PANTOGAMES.

PANTOGAMIE (*mi* — du préf. *panto*, et du gr. *gamos*, mariage) n. f. Mœurs des animaux qui s'accouplent sans choix avec les individus de l'autre sexe.

PANTOGÈNE (*jèn'* — du préf. *panto*, et du gr. *génos*, origine) n. f. Minér. Se dit des cristaux dont tous les bords et tous les angles ont éprouvé un décroissement.

PANTOGRAPHE (du préf. *panto*, et du gr. *graphein*, décrire) n. m. Peint. Instrument servant à reproduire mécaniquement des figures quelconques : dessin, carte, etc., soit en grandeur égale, soit en réduisant ou en agrandissant le modèle dans un rapport voulu.

— Sculpt. *Pantographe des sculpteurs*, Appareil servant à mettre au point les statues et les bustes.

— ENCYCL. Peint. Cet appareil fut employé pour la première fois, vers la fin du XVIe siècle, par le peintre Georges de Dillingen. En 1743, Langlois lui donna à peu près sa forme actuelle. On a combiné les organes dont il se compose de façon non seulement à lui faire reproduire des dessins, mais encore à obtenir une surface semblable à une surface donnée ; cette dernière application a été réalisée par Collas dans son ingénieuse machine à réduire les statues.

Le *pantographe* se compose essentiellement de deux règles *ab, af*, articulées en *a*, et de deux règles plus courtes *cd, ed*, articulées sur les premières en des points fixes *c* et *e*, de telle façon que *acde* soit un losange, quel que soit le mouvement donné au système. La règle *ed* est traversée en un point variable *h* de sa longueur par un axe vertical fixé à un plomb et qui constitue un point fixe pendant le travail de l'instrument ; en un point *g* de *ab* est un calquoir avec lequel on suit la trace du plan à reproduire, et en un point *i* de *af* est un crayon qui reproduit les mouvements donnés au calquoir *g*, à une échelle qui dépend des positions relatives de ce dernier, du pivot *h* et du crayon *i*.

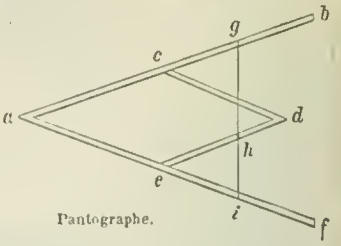

Pantographe.

On montre facilement, *ghi* étant en ligne droite, que

$$\frac{gh}{hi} = \frac{oe}{ie},$$

c'est-à-dire que les distances respectives au pivot du calquoir et du crayon sont entre elles dans le rapport constant $\frac{ae}{ie}$, de sorte que toute figure décrite par le traçoir est reproduite semblable par le crayon. On peut, sans déplacer le calquoir, opérer les réductions à n'importe quelle échelle ; en effet, il suffira alors de faire varier la position du pivot *h* sur la règle *ed* et celle du crayon *i* sur *of*.

S'il s'agissait d'augmenter les figures, on mettrait le calquoir à la place du crayon.

PANTOGRAPHIE (*fi*) n. f. Peint. et sculpt. Art ou manière de se servir du pantographe.

— Philol. Collection de tous les alphabets.

PANTOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport au pantographe ou à la pantographie : *Dessin* PANTOGRAPHIQUE.

PANTOGRAPHIQUEMENT (*fi-ke*) adv. Avec le secours du pantographe : *Figure reproduite* PANTOGRAPHIQUEMENT.

PANTOIEMENT (*toi-man* — de *pantoyer*, pour *pantoiser* [v. PANTOIS]) n. m. Fauconn. Asthme qui attaque les oiseaux de fauconnerie.

PANTOIRE n. f. Cordage capelé sur un mât ou une vergue par une extrémité et portant à l'autre un œil dans lequel on croche un palan, une caliorne ou une candelette. || *Pantoire d'haleebreu*, Pantoire sur laquelle on frappe le haleebreu, qui permet de guider le perroquet quand on l'amène. (On trouve encore à bord les pantoires de *bras*, de *bonnette basse*, de *palan d'étai*, de *tangon*.

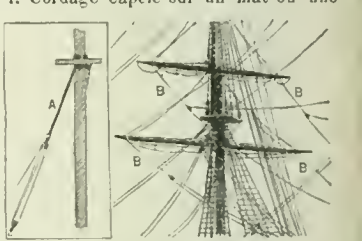

A, pantoire de candelette ; B, pantoires de bras.

PANTOIS, OISE (*toi, oiz'* — de l'anc. verbe *pantoiser* ; du lat. pop. *phantasiare*) adj. Hors d'haleine : *Être tout* PANTOIS *pour avoir couru.* (Vieux.)

— Fam. Ahuri, stupéfait, interdit : *Rester* PANTOIS.

PANTOJA DE LACRUZ (Juan), peintre espagnol, né à Valence en 1549, mort après 1609. Philippe II lui confia d'importants travaux à l'Escurial. Ses portraits surtout sont estimables. Citons : *Philippe III à cheval* ; *Philippe III et la Reine sa femme* (1606) ; *Charles-Quint* et *Philippe II*, portraits en pied, qui, transportés au musée du Louvre pendant les guerres de l'Empire, furent rendus, en 1815, à l'Espagne ; enfin, une *Adoration des bergers*, où toute la famille de Philippe II est représentée ; etc.

PANTOMÈTRE (du préf. *panto*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Géom. Instrument en usage pour mesurer les angles et pour mener des perpendiculaires.

— ENCYCL. Le *pantomètre* se compose d'un cylindre en laiton, divisé en deux parties par un plan perpendiculaire à son axe. La partie inférieure, qui est fixe, est munie d'une douille qui sert à fixer l'instrument. Son bord supérieur est divisé en 360° ; au-dessous du zéro est une fente correspondant à une fenêtre placée sous la division 180° et au milieu de laquelle est tendu verticalement un fil de soie. La partie supérieure tourne au moyen d'un petit engrenage que fait mouvoir une vis ; elle porte un vernier et est percée de deux fentes et de deux fenêtres correspondant les unes à 0° et à 180°, et les autres à 90° et à 270°, ce qui donne immédiatement des directions perpendiculaires. On utilise cet instrument comme équerre et graphomètre. Pour s'en servir comme graphomètre, on le fait tourner tout entier sur sa douille, de manière à mettre la ligne de visée inférieure dans la direction de la ligne donnée ; puis, faisant tourner le cylindre supérieur seul à l'aide de la vis, on amène sa ligne de foi dans la direction de la ligne qui coupe la première, et l'on obtient ainsi l'angle que ces deux lignes font entre elles, en le lisant sur le limbe divisé. Pour mener des perpendiculaires, après avoir dirigé la ligne de visée intérieure sur l'alignement donné, on fait tourner le cylindre supérieur jusqu'à ce que sa



Pantomètre.

fento 0° vienne en 90°, et, par suite, que la fenêtre corresponde à 270°; les deux lignes de visée étant alors à angle droit, on a la direction de la perpendiculaire demandée.

PANTOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Géom. Qui a rapport au pantomètre : *Appareil* PANTOMÉTRIQUE.

PANTOMIME (du lat. *pantomimus*, gr. *pantomimos*, même sens) n. m. Acteur qui, au moyen de gestes et d'attitudes, exprime des idées, des passions, sans recourir à la parole. — Par ext. Celui qui mime les gens.

— Adjectiv. Où toute l'action s'exprime par gestes et sans paroles : *Danse, Ballet, Divertissement* PANTOMIME.

— n. f. Art d'exprimer les idées, les passions par des gestes, des attitudes diverses, sans recourir à la parole : *La* PANTOMIME *était en grand honneur chez les Romains.* ‖ Représentation théâtrale, où la parole est entièrement remplacée par des gestes et des attitudes : *Jouer, Exécuter une* PANTOMIME. ‖ Art des gestes et des attitudes : *Acteur excellent dans le débit, mais faible par la* PANTOMIME. — B.-arts. Art de disposer et de combiner les gestes et les figures : *Dans la statuaire antique, la* PANTOMIME *est presque toujours noble, simple et froide.*

— Chorégr. Sorte de danse théâtrale : *Danser une* PANTOMIME. ‖ Air sur lequel on exécute cette danse : *Jouer une* PANTOMIME.

— ENCYCL. Les Grecs, puis les Romains, surtout de la décadence, se sont montrés grands amateurs des *pantomimes*. Les plus célèbres acteurs de pantomimes furent Pylade et Bathylle (fin du Ier s. av. J.-C.).

Longtemps après, sous le même ciel d'Italie, puis en France, les personnages du Théâtre-Italien se plurent à remplacer par des gestes synthétiques et clairs le langage de la comédie. A partir de la création de l'opéra, on eut à Paris, à Versailles, un genre de représentations auquel fut pareillement donné le nom de « pantomime ». On appelait ainsi, au XVIIe et au XVIIIe siècle, un ballet mythologique, qui se dansait et se jouait le visage couvert d'un masque. Au XIXe siècle, deux mimes célèbres, Gaspard Debureau et Paul Legrand, réveillèrent le goût de ce genre de spectacle sur le théâtre des Funambules. G. Debureau et son fils Charles, qui reprit son rôle, n'eurent que des successeurs intermittents. En France comme en Angleterre, la pantomime tomba à ne plus servir qu'à des farces grossières. Il y eut tout à coup, pour elle, un réveil inattendu. On fonda le Cercle funambulesque. Le Théâtre-Libre fit une place à ce genre scénique. Le mime Séverin, l'artiste suédoise Charlotte Wiehe et la Parisienne Félicia Mallet, ont montré qu'il était possible de rendre très expressives, sans parler, les sensations les plus complexes de la vie.

PANTOMIMER v. a. Imiter par pantomime, par gestes.

PANTOMIMIQUE (*mik'*) adj. Qui appartient à la pantomime.

— Qui est mêlé de pantomime : *Danse* PANTOMIMIQUE.

PANTOPHAGE (*faj'* — du préf. *panto*, et du gr. *phagein*, manger) adj. Qui mange de tout.

PANTOPHAGIE (*ji* — rad. *pantophage*) n. f. Habitude de manger de toutes sortes d'aliments.

PANTOPHAGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la pantophagie.

PANTOPHILE (du préf. *panto*, et du gr. *philos*, ami) n. m. Celui qui aime tout. (Mot créé par Voltaire.)

PANTOPHOBE adj. Affecté de pantophobie.

— Substantiv. : *Un* PANTOPHOBE.

PANTOPHOBIE (*bî* — du préf. *panto*, et du gr. *phobos*, crainte) n. f. Pathol. Peur de toute chose, qui est un symptôme fréquent de la mélancolie.

PANTOPHONE (du préf. *panto*, et du gr. *phônê*, voix) n. m. Espèce d'orgue mécanique, dans lequel les chevilles du cylindre sont mobiles, ce qui permet d'en modifier les airs à volonté.

PANTOPTÈRE (du préf. *panto*, et du gr. *ptéron*, aile) adj. Se dit d'un poisson dont les nageoires ventrales manquent.

PANTOQUIÈRE ou **PANTEQUIÈRE** (*ki*) n. m. Nom donné à de petits palans simples servant à raidir les haubans ou les balaut l'un vers l'autre, quand ils ont pris du mou.

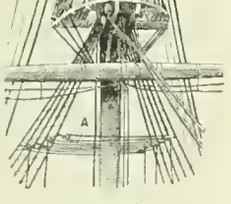

A, pantoquière.

PANTOSTOMES (*stom'*) n. m. pl. Zool. Ordre d'infusoires flagellates, se divisant en trois groupes : les *pantostomes monomastiges*, *dimastiges* et *polymastiges*. — *Un* PANTOSTOME.

— ENCYCL. Les *pantostomes* sont des infusoires à un ou plusieurs flagella, sans cils vibratiles ni tentacules. Les pantostomes monomastiges ne possèdent qu'un seul flagellum et comprennent les familles des *monadidés*, *pleuromonadidés*, *cercomonadidés*, *codonœcidés*, *dendromonadidés*, *bikœcidés* et *amphimonadidés*. Les pantostomes dimastiges possèdent deux flagella; ils comprennent les familles des *spongomonadidés*, *hétéromitidés*, *trépomonadidés*, *polytomidés* et *pseudosporidés*. Les pantostomes polymastiges possèdent trois flagella ou plus; ils comprennent les *trimastigidés*, *tétramitidés*, *hexamitidés*, *lophomonadidés*, *catallactidés*.

PANTOUFLARD (*flar'*) n. m. Homme paisible, qui aime à passer sa vie les pieds dans ses pantoufles.

PANTOUFLE (orig. inconn.) n. f. Chaussure large et légère que l'on porte chez soi, quand on est en négligé : *Une paire de* PANTOUFLES. *Des* PANTOUFLES *brodées*.

— Loc. div. *En pantoufles*, Avec des pantoufles aux pieds : *Sortir* EN PANTOUFLES. — (A son aise, sans se gêner : *Faire son métier* EN PANTOUFLES.) ‖ *Mettre ses souliers en pantoufle*, Rabattre en dedans le quartier de ses souliers. — Ironiq. au fig. Se croire bien déguisé, sans avoir presque rien changé à son costume. ‖ *On y irait ou On irait en pantoufles*, Le chemin est très beau; l'endroit est peu éloigné, de facile accès. ‖ Fam. *Raisonner en pantoufle*, Parler sans réfléchir. ‖ *Raisonner pantoufle*, Parler à bâtons rompus. ‖ *Plaider en pantoufles*, Plaider contre un étranger dans la ville qu'on habite. ‖ *Livre écrit en pantoufles*, Livre écrit dans un style négligé ‖ *Et cætera pantoufle*, Formule dont on se sert pour arrêter une énumération.

— Bot. *Pantoufle de Notre-Dame*, Un des noms vulgaires du muflier et du cypripède sabot.

— Chir. Bandage que l'on applique dans les cas de rupture du tendon d'Achille. ‖ Autre bandage servant à étendre le fémur.

— Manèg. *Fer à pantoufle* ou simplem. *Pantoufle*, Fer de cheval plus épais en dedans qu'en dehors.]

— Musiq. Levier d'orgue.

— ENCYCL. Archéol. La *pantoufle* du XVIe siècle est une chaussure découverte, ordinairement d'étoffe et à semelle de cuir. Il semblerait qu'à la fin du moyen âge, les pantoufles avaient leur semelle de liège; cette mode se continua jusqu'au XVIIIe siècle. La caractéristique de la pantoufle du XVIIIe siècle est de n'avoir point de quartiers non plus que de talons, au moins celle des hommes.

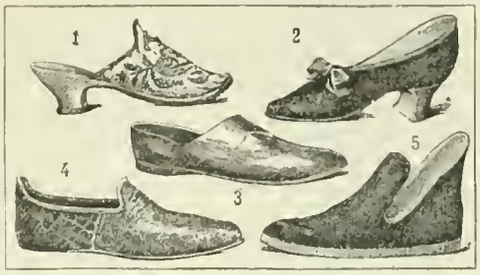

Pantoufles: 1, du XVIIIe siècle; 2, de femme (moderne); 3, d'homme, à talon (moderne), 4, d'homme, sans talon (moderne); 5, à semelle de feutre, dite confortable (moderne).

PANTOUFLER (rad. *pantoufle*) v. n. Fam. Se livrer chez soi à des causeries familières. ‖ Raisonner de travers. ‖ Faire de nombreuses démarches.

PANTOUFLERIE (*rî* — rad. *pantoufle*) n. f. Ling. Conversation familière, intime, sans prétention.

— Techn. Art du pantoufler.

PANTOUFLIER (*fli-é*), **ÈRE** n. Techn. Personne qui fait ou qui vend des pantoufles.

— Anc. loc. *Vieux pantouflier de Sorbonne*, Vieux docteur de Sorbonne.

— n. m. Zool. Ancien nom du maillet.

PANTOUM ou **PANTOUN** n. m. Poème à forme fixe, emprunté par les romantiques à la poésie malaise.

— ENCYCL. Le *pantoum*, employé par V. Hugo, Th. de Banville, Leconte de Lisle, se compose d'un nombre indéterminé de quatrains à rimes croisées. Le deuxième et le quatrième vers de chaque strophe forment le premier et le troisième vers de la strophe suivante : en outre le vers qui ouvre la pièce doit la terminer. Voici les premières et la dernière strophe d'un *pantoum* de Th. de Banville :

Sur les bords de ce flot céleste,
Mille oiseaux chantent querelleurs.
Mon enfant, seul bien qui me reste,
Dors sous ces branches d'arbre en fleurs.

Mille oiseaux chantent querelleurs,
Sur la rivière un cygne glisse.
Dors sous ces branches d'arbre en fleurs,
O toi, ma joie et mon délice...

. . . . . .

Je vois des topazes de feu
Qui chassent tout songe funeste.
Ferme tes yeux de lotus bleu
Sur les bords de ce flot céleste !

PANTRE n. m. Arg. V. PANTE.

PAN-TSÉ n. m. Sorte de bâton de bambou un peu aplati et large du bas, lisse et plus mince à l'autre extrémité, et qui sert en Chine à donner la bastonnade.

PANUCO, rivière du Mexique (Etat de Vera-Cruz). La rivière, née au N. de la « vallée » de Mexico, décrit un vaste demi-cercle vers l'O., à travers les montagnes du Hidalgo, et, après s'être unie au Tamesi, se termine dans le golfe du Mexique en aval de Tampico.

PANUCO, ville du Mexique (Etat de Vera-Cruz), sur le rio *Panuco*; 7.000 hab. Ruines huastèques.

PANURE (rad. *paner*) n. f. Mie de pain dont on saupoudre des viandes, etc., qu'on fait cuire sur le gril ou au four. ‖ *Double panure* ou *Panure à l'anglaise*, Seconde panure que l'on ajoute après avoir fait tremper l'objet pané dans un mélange de jaunes d'œufs et de beurre fondu.


Panurge (gr. d'un quart).

PANURGE (*nurj'*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type de la tribu des *panurginés*, propres à l'hémisphère nord. (Ce sont de petites abeilles fouisseuses, qui vivent par nombreuses colonies. Le *panurgus lobatus* est commun aux environs de Paris.)

PANURGE, type créé par Rabelais, dans sa bouffonne épopée de *Pantagruel*. Panurge, galant homme de sa personne, sinon qu'il est quelque peu paillard et sujet de nature à la maladie intitulée faute d'argent, malfaisant, pipeur, buveur, riant de tout, sauf du danger. Panurge est une des plus étonnantes personnifications de tous les mauvais instincts de la nature humaine; mais il boit si bien et sait de si bons contes, il a l'esprit si fertile en expédients, qu'il amuse et qu'il séduit malgré son cynisme.

— *Moutons de Panurge*. V. MOUTONS.

PANURGINÉS (*ji*) n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des apidés, renfermant les *panurges* et genres voisins. — *Un* PANURGINÉ.

PANURUS ou **PANURE** n. m. Section de passereaux dentirostres qui fait partie du genre *mésange*. V. ce mot.

PANUS (*nuss*) n. m. Genre de champignons basidiomycètes, famille des agaricinées. Les *panus* poussent sur le bois, auquel leur chapeau est fixé par un pied latéral. Le *panus stipticus* est commun en automne sur les souches.)

PANUS n. m. Pathol. V. PANNUS.

PANVEL, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Bombay (prov. du Konkan)), sur le *Panvel*; 10.350 hab.

PANYASIS, poète épique grec, né à Halicarnasse (première moitié du Ve s. av. J.-C.). Il était fils de Polyarchos et parent d'Hérodote. Il fut mis à mort, vers 457, par ordre du tyran Lygdamis. Il avait composé une *Héraclée* en 9.000 vers et un autre poème, en 7.000 vers, sur l'histoire des Ioniens. Il nous reste seulement quelques fragments des *Herakleia*, réunis par Kriskel dans les *Episcorum græcorum fragmenta* (1877).

PANZACCHI (Enrico), écrivain italien, né à Bologne en 1841. Professeur au lycée, puis à l'université de Bologne (1867), il a écrit un assez grand nombre de romans et de nouvelles, et plusieurs volumes de vers : *Lyrica* (1887); *Nuove liriche* (1888); *Poesie* (1894); *Rime novelle* (1898), etc.; mais il s'est surtout consacré à la critique artistique et littéraire : *Nel mondo della musica* (1895); *Nel campo dell'arte* (1897); *Morti e viventi* (1898); *Conferenze e discorsi* (1899); *L'Arte del secolo* XIX (1901); *Donne e poeti* (1902).

PANZYTHÈS, PATIZÉITHÈS, nom d'un mage mède à qui Cambyse, partant pour aller conquérir l'Egypte, confia le soin de gouverner : il favorisa l'imposture de son frère Gaumâta quand celui-ci se fit passer pour Bardiya-Smerdis et l'aida à se proclamer roi, en 522. Il fut assassiné avec le faux Smerdis, en 521.

PAOAY, bourg des Philippines (île de Luçon [prov. d'Ilocos-Norte]); 10.500 hab.

PAOLA, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]), sur le bord de la mer Tyrrhénienne; 9.053 hab. Ch.-l. de circondario. Patrie de saint François de Paule (*di Paola*).

PAOLI (Hyacinthe), général corse, né près de Corte (Corse) vers 1690, mort à Naples en 1768. Il fut un des douze représentants du peuple corse auprès du gouverneur génois. Lors du soulèvement de 1734, il fut appelé au commandement avec Giafferi et André Ceccaldi. Il offrit le protectorat au saint-siège et à l'Espagne, se rallia au roi Théodore et protesta contre l'alliance de la France et de Gênes. Vaincu par les troupes françaises (1739), il se retira à Naples, où le roi lui confia le commandement d'un régiment de réfugiés corses. — Son fils CLÉMENT, né à la Stretta-de-Morosaglia, près de Bastia en 1715, mort avant 1800, l'assista dans ses luttes, comme il devait être plus tard le plus fidèle lieutenant de son frère cadet, Pascal Paoli.

PAOLI (Pascal), général et législateur corse, frère de Clément, né à la Stretta-de-Morosaglia en 1725, mort près de Londres en 1807. Elève à l'Ecole militaire de Naples, puis enseigne dans le régiment de réfugiés corses que commandait son père, il fut appelé par les révoltés de l'île après l'assassinat de Gaffori, et nommé général du royaume et chef de la magistrature suprême de la Corse. Il engagea aussitôt la lutte contre Gênes. Après des alternatives de succès et de revers, les Génois appelèrent à deux reprises, en 1756 et en 1765, l'intervention de la France et finirent par lui céder la Corse (1768). Après un an de luttes, Paoli, vaincu à Ponte-Novo, abandonna l'île. Il y rentra à la Révolution, reconnut la souveraineté française, mais ne tarda pas à travailler de nouveau à la rendre indépendante. Il était trop tard. La politique à la fois habile et cordiale de la France lui avait gagné les cœurs des Corses. Les négociations de Paoli avec l'Angleterre furent dénoncées par ses compatriotes : Lucien Bonaparte à Marseille, et Arena au comité de Salut public. Paoli, traduit à la barre de la Convention (2 avr. 1793), entra en révolte ouverte et appela les Anglais. Ceux-ci s'emparèrent de Bastia, Calvi et Saint-Florent (1794). Mais, ne se sentant plus soutenu par ses compatriotes, suspect aux Anglais, qui l'écartèrent de la vice-royauté, Paoli ne tarda pas à retourner à Londres, où il mourut obscurément.


Paoli.

PAOLI (Betty). V. GLUCK (Barbara-Elisabeth).

PAOLISTE (*lisst'*) n. m. Se dit, dans les colonies portugaises, des individus nés de l'union d'un Portugais avec une femme du pays.

PAOLO n. m. Monnaie d'argent qui était en usage dans les Etats de l'Eglise et qui valait de 0 fr. 54 à 0 fr. 61.

PAOLO (Fra). Biogr. V. SARPI.


Pao-lou.

PAO-LOU n. m. Brûle-parfums des temples bouddhiques chinois, affectant la forme d'une marmite à trois pieds, dont le couvercle, ajouré pour donner issue à la fumée odorante, a pour bouton ou poignée une chimère ou lion bouddhique.

PAOMBON, bourg des Philippines (île de Luçon [prov. de Bulacan]), non loin de la baie de Manille; 7.000 hab.

PAON (*pan* — du lat. *pavonis*, même sens) n. m. Zool. Genre d'oiseaux gallinacés, de la famille des phasianidés, comprenant trois espèces, propres à la région indo-chinoise et malaise.

— Fig. Personne qui fait valoir avec fierté ses avantages physiques.

— A signifié Robe de pourpre, vêtement de couleur chatoyante.

— Loc. *Il est comme le paon, qui crie en voyant ses pieds*. Se dit d'un glorieux qui a de vilains pieds, parce qu'on prétend, sans raison, que le paon, par vanité, se met à crier à la vue de ses pieds.

— Entom. Nom vulgaire de divers papillons : *paon du jour* (vanessa Io), *paon de nuit* (saturnia pyri), *petit paon* (saturnia spini), *moyen paon* (saturnia carpini), *demi-paon* (smaravthus ocellatus), etc.

— Hist. relig. Chez les premiers chrétiens, Symbole de la résurrection.

— Ichtyol. Nom vulgaire de divers poissons : *crénilabre paon* ou *paon de mer* (cronilabrus pavo), *girelle paon* (julis pavo), *blennie paon* (blennius pavo), etc.

— Allus. littér. : **Se parer des plumes du paon,** Allusion à une fable de La Fontaine, *le Geai qui se pare des plumes du paon* (IV, 9), dans laquelle le geai, afin de se faire valoir, emprunte le plumage de son confrère,

. . . . . et se voit bafoué,
Berné, sifflé, moqué, joué.

Dans l'application, ces mots se disent des plagiaires et, en général, de tous ceux qui se parent des dépouilles d'autrui. La Fontaine avait emprunté l'idée à Horace; mais celui-ci met en scène une corneille.

— Encycl. Zool. Les *paons*, ainsi nommés à cause de leur cri, sont, avec les argus, les géants des phasianidés; aucun ne les égale pour la splendeur du plumage et l'extraordinaire développement des couvertures de la queue chez les mâles. Ce sont des oiseaux robustes, à long cou, à petite tête ornée d'une aigrette en couronne, qui vivent dans les forêts, où ils cherchent leur nourriture



Paon : 1. Commun; 2. Spicifère.

sur le sol. Si brillante que soit leur livrée, le vert et le bleu s'y fondent de telle manière avec le gris et le roux que, lorsque les paons se tiennent immobiles, on ne les distingue pas dans le feuillage. Grands, les proportions du corps élégantes, les paons ont le port imposant, la démarche fière. Ils vivent par paires. La femelle niche à terre, dans les fourrés; sa ponte est de huit à neuf œufs. La livrée des femelles est toujours moins brillante que celle des mâles, et elles n'ont jamais la longue queue, à pennes terminées par une paletto ocellée qui, lorsque le paon fait la roue, ressemble à une immense pièce d'orfèvrerie émaillée. Aussi cet oiseau a-t-il été pris souvent comme motif d'ornement. Le paon commun (*pavo cristatus*), répandu à l'état domestique dans toute l'Europe, est originaire de l'Inde et de Ceylan. Il est remplacé dans l'Indo-Chine, la péninsule malaise et Java, par le paon spicifère (*pavo muticus*), plus grand et plus élancé et qui a les plumes de la gorge bordées d'or, les couvertures des ailes vert foncé. Les individus blancs sont recherchés en Chine. Le paon noir (*pavo nigripennis*) vit en Annam. Le paon commun est un oiseau d'ornement plutôt que de basse-cour, et demande à vivre dans une demi-liberté. Sa chair sèche est peu estimée; par contre, celle des paons sauvages est très appréciée.

— Blas. Le *paon* héraldique est représenté vu de face, avec la queue étalée, *rouant*, c'est-à-dire faisant la roue. Quand les yeux des plumes de la queue sont d'un émail particulier, le paon est dit *miraillé*. La tête est toujours surmontée d'une aigrette à trois plumes.



De gueules au paon rouant d'or.

— Mœurs et cout. Au moyen âge, le *paon* était appelé le *noble oiseau*, et sa chair était regardée comme la *viande des preux*. Aux cours d'amour, les poètes recevaient, pour récompense, une couronne faite de plumes de paon. Dans les festins, on le servait en grand apparat, avec des plumes qu'on rattachait après l'avoir fait rôtir.

Vœu du paon. Souvent, avant de découper le paon, le chevalier prononçait un *vœu d'audace* ou *d'amour*, qu'on appelait *vœu du paon*, et qui augmentait encore la solennité du festin; par exemple, il faisait le serment, la main sur le plat, de planter le premier son étendard sur telle ville qu'on allait assiéger, etc. Puis chacun à son tour, en recevait son morceau, faisait son vœu du paon, dont l'inexécution aurait entraîné une tache sur son écusson.

Paon, constellation renfermant 9 étoiles de la 2e à la 6e grandeur, située dans l'hémisphère austral, entre le Télescope, le Triangle austral, l'Octant.

paonace (*pa-nass*) n. f. Bot. Espèce d'anémone.

paonage (*pa-naj'*) n. Vieux mot signifiant et la nuance bleu queue de paon (*paonnée*, et tout tissu de cette nuance; par extension, même un vêtement bleu violet ou de couleur pourpre, emblème de la souveraineté.

Paoni, Paouni ou **Pauni,** ville de l'empire anglais de l'Inde (Provinces-Centrales [prov. de Nagpour]), sur l'Ouaïna-Ganga, branche du Pranhita; 10.000 hab. Fabrication et exportation de cotonnades et soieries.

paonne (*pan'*) n. f. Femelle du paon : *La* paonne *aime à déposer ses œufs dans un lieu secret et retiré.* (Buff.) — Encycl. V. paon.

paonné (*pa-né*), **ée** adj. Archéol. Qui est bleui au bleu queue de paon : *Épée* paonnée. *Armure* paonnée.

paonneau (*pa-no*) n. m. Jeune paon : *Les* paonneaux *âgés d'un an sont un excellent manger.*

paonner (*pa-né* — rad. *paon*) v. n. Fam. Faire la roue, étaler avec orgueil son luxe ou ses avantages physiques.

paonnet (*pa-nè* — rad. *paon*) n. m. Art milit. anc. Espèce de flèche empennée.

paonnier (*pa-ni-é* — rad. *paon*) n. m. Art milit. anc. Fantassin qui combattait avec des paonnets.

— Econ. rur. Celui qui était chargé de soigner les paons.

— Techn. Chapelier qui composait des bonnets de plumes de paon.

Pao-ting-fou, ville de l'empire chinois, ch.-l. de prov. du Pétchili, sur le Fou-o, bassin du Peï-Ho; 120.000 à 150.000 hab. Commerce actif, que développe encore le chemin de fer qui la relie, depuis 1898, avec Pékin (80 kil.). Au S., ch. de f. qui va rejoindre Han-kéou.

Paouignan, grand marché du Dahomey, sur la ligne d'étapes de Kotonou au Niger, à environ 150 kilom. de la côte. Bureau télégraphique.

paour, oure (de l'allem. *bauer,* paysan) adj. Pop. Lourdaud, rustique, grossier, balourd. (Vieux.)

— Substantiv. : *Un gros* paour.

papa (lat. *papa, pappa;* gr. *pappas,* père. — Onomatopée) n. m. Père, surtout dans le langage des enfants : *Va embrasser ton* papa. ‖ On supprime souvent l'adjectif possessif : Papa a *dit que nous allions le trouver.*

— Titre familier que l'on donne à un homme d'un certain âge, auquel on prête le plus souvent un caractère de bonhomie et de gaieté.

— *Grand-papa, Bon-papa,* Noms donnés par les enfants à leur grand-père.

— Loc. pop. *A la papa,* Tout doucement, sans se presser; sans façon.

Papa, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie occid. [comitat de Veszprim]), sur la Tapolcza, tributaire du Raab; 14.600 hab. Papeteries.

papable (de l'ital. *papabile*) adj. m. Propre à être fait pape : *Prélat, Cardinal* papable.

papacin (*sin*) n. m. Nom vulgaire d'un poisson lophobranche de la Méditerranée, le nérophis annelé.

papadie (*di* — rad. *papa*) n. f. Femme d'un prêtre arménien.

papagallo (*ll* mll.) n. m. Vent violent qui souffle régulièrement sur la côte du Mexique.

Papagos, Indiens du nord du Mexique, vivant le long du golfe de Californie, entre le rio Altar et le rio Gila.

papaïne n. f. Chim. V. caricine.

papal, ale, aux (du lat. eccl. *papalis*) adj. Qui appartient au pape : *Autorité* papale. *Décrets* papaux.

— *Terres papales,* Provinces qui formaient le royaume temporel du pape.

— n. m. pl. *Les papaux,* Les partisans du pape.

papalin, ine (de l'ital. *papalino*) adj. Dans un sens péjoratif, Qui est sous la dépendance du pape, qui est du parti du pape : *Les troupes* papalines. *Les journaux* papalins.

— n. m. Partisan du pape. ‖ Soldat du pape.

— Métrol. Ancienne monnaie des Etats de l'Eglise.

Papantla, ville du Mexique (Etat de Vera-Cruz), au pied de la sierra Madre orientale; 14.270 hab.

paparoi n. m. Nom vulgaire d'une variété de grenadier à fleurs doubles.

Paparrigopoulos (Constantin), historien grec, professeur à l'Université, né à Constantinople en 1815, mort à Athènes en 1891. Il a laissé une *Histoire du peuple hellène* (1852-1874), qu'il a résumée en français sous le titre d'*Histoire de la civilisation hellénique* (1878). — Son fils Démétrios, né à Athènes en 1843, mort en 1873, est l'auteur de plusieurs recueils de poésies : *les Soupirs* (1866); *les Hirondelles, Orphée* et *Pygmalion,* etc.

papas (*pass* — du gr. *pappas,* père) n. m. Nom que les chrétiens du Levant donnent à leurs prêtres : Papas *arménien.* ‖ Nom que les Peruviens donnaient à leur grand prêtre. ‖ Grand prêtre mexicain, qui ouvrait le sein des victimes humaines offertes aux idoles.

papas (*pass*) n. m. Nom vulgaire du topinambour.

Papasidero, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]); 2.987 hab.

papat (*pa*) n. m. Dignité de pape : *Briguer le* papat. (Inus.) ‖ On a dit aussi papalité n. f.

papauté (*pô*) n. f. Dignité de pape : *Aspirer à la* papauté. ‖ Administration, gouvernement d'un pape : *La* papauté *de Léon X.*

— Encycl. Théol. et hist. eccl. I. *Institution de la papauté.* D'après l'enseignement traditionnel de l'Eglise catholique, la *papauté* est d'institution divine. L'Evangile montre Jésus-Christ choisissant douze apôtres pour être ses témoins dans l'univers et, parmi eux, Simon Pierre, qu'il met à leur tête. Ce chef du collège apostolique est, selon la parole de Jésus, la *pierre* sur laquelle sera bâtie l'Eglise. Il reçoit, comme un privilège personnel, les clefs du royaume des cieux avec le pouvoir de remettre et de retenir les péchés. L'autorité dont Pierre est revêtu, étant destinée à durer, comme l'Eglise, « jusqu'à la consommation des siècles », doit passer à ses successeurs. Pierre ayant établi à Rome le siège de son gouvernement, tous les Pères « ont exalté, comme à l'envi, dans l'Eglise de Rome, la principauté de la chaire apostolique ». (Bossuet, *Discours sur l'Unité de l'Eglise.*)

II. *Prérogatives de la papauté.* Primauté sur les évêques, souveraineté en matière d'enseignement et plénitude de juridiction, telles sont les trois grandes prérogatives des pontifes romains, prérogatives que les conciles, notamment ceux de Lyon (1274), de Florence (1438-1442) et de Trente (1545-1563) ont définies. Le concile du Vatican (1869-1870) a, de plus, mis au nombre des dogmes la doctrine de l'infaillibilité des papes.

En vertu des droits de sa charge, le pape convoque et préside par lui-même ou par ses légats les conciles œcuméniques; il confirme et publie leurs décrets. La nomination des cardinaux, l'institution des évêques, l'érection ou la translation des évêchés, la création et la suppression des ordres religieux lui appartiennent; il gouverne l'Eglise au moyen des congrégations romaines (v. congrégations) et a tout pouvoir, soit pour abroger ou restreindre les lois ecclésiastiques en vigueur, soit pour en établir de nouvelles. L'élection des papes est confiée aux cardinaux réunis en conclave. L'ordination du pape, s'il n'est point dans les ordres, son sacre s'il n'est pas évêque, son intronisation et son couronnement suivent son élection. En même temps que chef de l'Eglise universelle, le pape est évêque de Rome; cette ville est donc le siège de son gouvernement et doit être regardée comme sa résidence légale.

III. *Costumes.* Le costume ordinaire du pape se compose d'une soutane blanche, de bas blancs, d'une ceinture de même couleur, terminée par des glands d'or, et de *mules* rouges, brodées d'une croix d'or. Il porte, au doigt annulaire de la main droite, un anneau d'or fermé par une pierre précieuse et, sur la tête, soit une calotte de soie blanche, soit la *camaura,* coiffure profonde en velours rouge bordé de duvet. Quand il sort, il se couvre



Costumes divers du pape : 1, au XVIe siècle; 2, 3, actuellement.

d'un vaste chapeau en feutre rouge. Dans les audiences solennelles, il revêt un rochet, orné de quelques dentelles et recouvert d'une mosette rouge. Toutes les fois qu'il officie pontificalement, il se sert des ornements épiscopaux; en outre, plusieurs insignes lui appartiennent en propre; ce sont : la *tiare,* triple couronne qui pare son front; l'*anneau du pêcheur,* bague dont le chaton représente saint Pierre pêchant, et le *fanon,* vêtement d'apparat formé de deux mosettes superposées et faites d'une étoffe de soie rayée aux trois couleurs : or, blanc et amarante; il porte toujours le *pallium.* Dans les processions solennelles, il s'avance précédé de la croix papale, entouré de ses gardes et porté sur la *sedia gestatoria,* fauteuil en bois doré, garni de velours et brodé, d'un côté, à l'effigie du Saint-Esprit, de l'autre, à celle des armes du pontife régnant.

La résidence actuelle des papes à Rome est le palais du Vatican, qui, avec la basilique de Saint-Pierre, est demeuré leur propriété, après l'occupation de Rome par Victor-Emmanuel II. Ils y vivent avec leurs serviteurs, leur garde et leur cour, soit laïque, soit ecclésiastique. La première comprend les gardes nobles et les camériers de cape et d'épée; la seconde, les prélats de la maison pontificale. Le pape tient, avec les cardinaux, des *consistoires,* où il proclame les nominations des membres du sacré collège ou des évêques; il y prononce souvent des allocutions en latin sur les circonstances présentes. Les puissances catholiques accréditent auprès de sa personne des ambassadeurs et reçoivent les nonces qu'il leur envoie.

L'autorité et les prérogatives spirituelles des papes sont reconnues par tous les catholiques. Elles sont rejetées par les Eglises séparées d'Orient et par toutes les communions protestantes.

IV. *Histoire de la papauté.* C'est de fort bonne heure, au milieu des périls des persécutions et en un temps où la difficulté des communications tendait au contraire à relâcher les liens de la hiérarchie, que le droit au gouvernement de l'Eglise fut revendiqué par les évêques de Rome au nom des privilèges personnels de l'apôtre Pierre, privilèges dont ses successeurs doivent bénéficier afin que leur autorité se perpétue, suivant la parole du Christ, « jusqu'à la consommation des siècles ». Après le martyre de saint Pierre (68), nous voyons ses successeurs intervenir à maintes reprises comme arbitres pour apaiser les dissensions des Eglises locales : ainsi saint Clément dans les divisions de l'Eglise de Corinthe, saint Victor dans la question de la date de la fête de Pâques débattue entre les Eglises d'Orient et d'Occident, saint Etienne dans la question du baptême des hérétiques, etc. Cette primauté ainsi établie sur la primauté même de Pierre, trois circonstances contribuèrent à la consolider : en premier lieu, l'importance politique et morale de la ville de Rome; ensuite, le mérite propre de ses évêques (sur trente-trois papes qui ont régné jusqu'à l'année 313, vingt-huit ont reçu le titre de martyrs, et tous sont honorés comme saints); en dernier lieu, et surtout, la pureté de la doctrine qu'ils enseignent, aucun d'eux n'ayant encouru même le soupçon d'hérésie. A la fin du IIe siècle, saint Irénée pourra exalter « la tradition et la foi prêchée à tous les hommes dans l'Eglise romaine... que les apôtres Pierre et Paul ont fondée et établie. Il faut qu'à cette Eglise, à cause de son éminente primauté, se conforme toute autre Eglise... ».

Dans la pratique, la primauté de juridiction s'affirme comme la primauté de doctrine, et cette affirmation est rendue plus facile par le concours des empereurs. D'une part, en effet, dans la lutte contre les grandes hérésies qui suit la reconnaissance officielle de l'Eglise par Constantin, les papes s'efforcent de tenir le premier rang, soit en dénonçant l'erreur, soit en provoquant, puis en confirmant et en faisant exécuter les décisions des conciles. Le concile de Nicée (325) déclare l'évêque de Rome doté d'une « primauté perpétuelle », le principe de l'appel à Rome, même contre les synodes provinciaux, est admis au concile de Sardique (347). Le concile œcuménique d'Ephèse (431) proclame le pontife romain « le prince, la tête, la colonne de la foi, le fondement de l'Eglise, lui à qui Jésus a donné les clefs du royaume céleste ». D'autre part, en 455, l'empereur Valentinien III, approuvant les revendications très nettes et énergiques d'Innocent Ier et de Léon le Grand, publie un édit qui soumet absolument à l'évêque de Rome tous les évêques de son empire. A vrai dire, l'exercice de cette primauté fut plus profond et plus durable en Occident qu'en Orient. Des raisons multiples, touchant à la fois à la langue, à la politique, aux mœurs, éloignent peu à peu de la papauté les Eglises d'Orient; le schisme éclatera avec Photius (867), pour se consommer avec Michel Cérulaire (1054). Mais, en Occident, l'œuvre de la papauté se poursuit sans obstacle, tendant à élargir au dehors le champ d'action de l'Eglise et à l'organiser elle-même intérieurement. Les papes sont témoins du baptême des Francs (496), des

Burgondes (517) et des Suèves (551). Saint Grégoire le Grand accueillit dans l'Église les Wisigoths d'Espagne (590) et les Lombards (591) ; il envoya des missionnaires aux Anglo-Saxons (596-597). La conversion de la Frise et de la Germanie fut l'œuvre de Sergius Ier et de saint Grégoire II (690-719).

Au milieu du VIIIe siècle, c'est au nom de la papauté que saint Boniface évangélise la Germanie, y créant un épiscopat discipliné, et qu'il obtient, au concile de Francfort, que l'obligation soit imposée aux métropolitains d'attendre du pape l'envoi du *pallium* avant d'entrer en fonctions (742). Enfin, quelques années plus tard, l'avènement de l'empire carolingien apporte à la papauté un nouveau concours. Le pape Zacharie reconnaît Pépin le Bref comme roi ; saint Léon III pose sur la tête de Charlemagne la couronne impériale. A leur tour, les Carolingiens permettent la constitution d'un État pontifical, en ajoutant aux vastes domaines que les papes, dès le IVe siècle, avaient reçus des empereurs, la donation authentique de Rome, Ravenne et la Pentapole (741-774), et surtout en délivrant le saint-siège de la tyrannie des Lombards. Enfin, Charlemagne et ses successeurs secondent l'œuvre d'organisation de l'Église : Charles le Chauve, en 877, accepte les canons du concile de Ravenne décidant que l'investiture des métropolitains doit être approuvée par le pape. Le pape est vraiment, de fait et sans contestation, le chef de l'Église, à qui le droit est réservé de convoquer les conciles, d'homologuer leurs délibérations, de juger et déposer les évêques. En 1049, le concile de Reims, présidé par Léon IX, déclare l'évêque de Rome *primat apostolique de l'Église universelle*.

Au XIIe siècle, la papauté peut ainsi apparaître en Occident comme une puissance religieuse, morale et politique de premier ordre. Nicolas II l'a affranchie de la protection impériale qui, sous couleur de la défendre contre la turbulence des Italiens, avait un moment, à la fin du Xe siècle, tendu à l'asservir. Saint Grégoire VII, à son tour, proclame la supériorité du pouvoir spirituel, réforme les mœurs du clergé en rétablissant dans sa rigueur primitive le célibat ecclésiastique, et forme le rêve grandiose d'une Europe catholique fédérée sous la croix de saint Pierre. Ce rêve est réalisé, dans la mesure où il était possible, par le grand effort de la communauté chrétienne dans les croisades. Ses successeurs, Innocent III, Grégoire IX, Innocent IV, vont reprendre, avec plus d'âpreté encore, les vues de Grégoire VII, jusqu'à venir se heurter, dans la querelle des investitures, avec les empereurs d'Allemagne, conflit dangereux d'où le pouvoir spirituel de la papauté sort intact, mais non son prestige politique. Sous Boniface VIII, un conflit du même ordre, marqué par de regrettables violences, mettra aux prises le pape et le roi de France. Quelques années après, Clément V, menacé dans Rome même par ses sujets, devra venir se réfugier sous la protection et en quelque sorte sous la tutelle des rois de France, à Avignon (1309-1377). La papauté vécut à Avignon à peu près tranquille, au milieu d'une cour lettrée et brillante, riche, peut-être à l'excès, au milieu de la chrétienté ravagée et appauvrie, qui déplorait hautement cette « captivité de Babylone ».

Elle devait retourner à Rome en 1377, mais pour retrouver une Italie plus divisée encore et traverser elle-même les heures sombres du *grand schisme* d'Occident, qui montra le monde catholique partagé entre deux et même trois papes s'excommuniant l'un l'autre. Chose plus grave, les conciles généraux de Constance et de Bâle, réunis pour mettre fin au schisme, étaient amenés à poser la question, délicate et dangereuse pour l'avenir, de la supériorité des conciles généraux sur les papes. Il fallut, pour rendre son équilibre moral à la chrétienté ébranlée, les pontificats éclairés ou énergiques de Pie II et de Sixte IV. Mais déjà un autre danger menaçait la papauté. Etroitement engagée, par son domaine temporel, dans les querelles intérieures de l'Italie, elle allait subir le contre-coup des luttes qui ensanglantaient la Péninsule. Alexandre VI, Jules II surtout et Léon X montrèrent dans ces conflits d'admirables talents politiques et un singulier amour de la patrie italienne, dont ils favorisèrent l'épanouissement artistique, en même temps qu'ils sacrifiaient eux-mêmes imprudemment aux audaces intellectuelles et morales de la Renaissance.

Ces défaillances ne furent pas étrangères au succès partiel de la Réforme. Mais, si la papauté sortit atteinte de l'épreuve, celle-ci, du moins, lui fut un avertissement salutaire. Au concile de Trente, convoqué par Paul III, elle put diriger la réforme catholique et voir solennellement confirmer son autorité, que l'ordre des jésuites, fondé par saint Ignace, se consacra spécialement à défendre. Paul IV, Pie IV, Pie V, Sixte-Quint donnèrent à la cour romaine l'exemple de leur austérité. Clément VIII, politique avisé, sut prévenir un schisme possible de la France en négociant l'abjuration de Henri IV. Après lui, ses successeurs se montreront plus hésitants et réservés dans leur action politique. Innocent X refusera de servir de médiateur au congrès de Westphalie, Clément X pliera devant l'orgueil de Louis XIV (affaire de la *Régale*). Mais tous s'attacheront à défendre la foi traditionnelle contre l'hérésie (jansénisme) et le mouvement philosophique du XVIIIe siècle. Benoît XIV et Clément III résisteront à l'effort des princes et des ministres réformateurs. C'est seulement à la fin du siècle que le saint-siège, avec Clément XIV, consentira à supprimer l'ordre des jésuites, pour subir, bientôt après, une nouvelle atteinte pendant la période révolutionnaire et impériale, qui verra la captivité de Pie VI, puis de Pie VII, et la suppression momentanée du domaine temporel.

Au XIXe siècle, l'histoire de la papauté présente un singulier mélange de revers et de grandeur. Au point de vue matériel, les papes perdent dans la seconde partie du siècle le domaine temporel que les traités de Vienne leur avaient restitué en 1815. L'administration énergique de Grégoire XVI ne put prévenir le soulèvement de 1848, qui chassa Pie IX de sa capitale et nécessita l'intervention de la France. L'Italie unifiée s'empara, en 1867, des États pontificaux, et, en 1870, de Rome même, en dépit de l'opposition des catholiques français et des protestations, vainement renouvelées depuis, du saint-siège.

Au point de vue religieux, au contraire, la papauté n'a cessé de voir croître son autorité. Dès 1814, elle rétablissait l'ordre des jésuites, et entamait la lutte contre l'esprit révolutionnaire. Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI, et enfin Pie IX poursuivirent sans trêve ce conflit, couronné par les déclarations catégoriques du *Syllabus*. Le règne de Pie IX vit proclamer le dogme de l'Immaculée-Conception, définir, au concile du Vatican (1869), l'infaillibilité pontificale, rétablir la hiérarchie catholique aux États-Unis, en Hollande et en Angleterre, se multiplier les missions étrangères. Enfin, sous le long pontificat de Léon XIII il semble bien que la papauté ait profité de la liberté que lui laissait la perte de son gouvernement temporel pour s'intéresser plus étroitement à toutes les préoccupations intellectuelles et sociales du monde chrétien moderne, et qu'inébranlable quant à la doctrine et à la discipline traditionnelles, mais conciliante dans ses rapports avec les gouvernements, elle ait acquis, en dehors même du monde catholique, une situation morale entre toutes respectée.

— *Liste chronologique des papes.* La liste suivante est tirée du catalogue officiel de la curie romaine, reproduit dans les célèbres médaillons de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs. La première date indique l'époque de l'élection de chaque pape, la seconde celle de la fin de son règne, qui coïncide presque toujours avec celle de sa mort.

Saint Pierre (33-67).
Saint Lin (67-78).
Saint Clet (78-90).
Saint Clément Ier (90-100).
Saint Anaclet (100-112).
Saint Evariste (112-121).
Saint Alexandre Ier (121-132).
Saint Sixte Ier (132-142).
Saint Télesphore (142-154).
Saint Hygin (154-158).
Saint Pie Ier (158-167).
Saint Anicet (167-175).
Saint Soter (175-182).
Saint Eleuthère (182-193).
Saint Victor Ier (193-203).
Saint Zéphyrin (203-220).
Saint Calixte (221-227).
Saint Urbain Ier (227-233).
Saint Pontien (233-238).
Saint Anthère (238-239).
Saint Fabien (240-253).
Saint Corneille (251-255).
Saint Lucius Ier (253-257).
Saint Etienne Ier (257-260).
Saint Sixte II (260-261).
Saint Denys (261-272).
Saint Félix Ier (272-275).
Saint Eutychien (275-283).
Saint Caïus (283-296).
Saint Marcellin (296-304).

Vacance du saint-siège.

Saint Marcel Ier (308-309).
Saint Eusèbe (309-311).
Saint Melchiade (311-314).
Saint Sylvestre Ier (314-337).
Saint Marc (337-340).
Saint Jules Ier (341-352).
Libère (352-363).
Saint Félix II (363-365).
Saint Damase Ier (366-384).
Saint Sirice (384-398).
Saint Anastase Ier (399-402).
Saint Innocent Ier (402-417).
Saint Zozime (417-418).
Saint Boniface Ier (418-423).
Saint Célestin Ier (423-432).
Saint Sixte III (432-440).
Saint Léon Ier *le Grand* (440-461).
Saint Hilaire (461-468).
Saint Simplice (468-483).
Saint Félix III (483-492).
Saint Gélase Ier (492-496).
Saint Anastase II (496-498).
Saint Symmaque (498-514).
Saint Hormisdas (514-523).
Saint Jean Ier (523-526).
Saint Félix IV (526-530).
Boniface II (530-532).
Jean II (532-536).
Saint Agapit (535-536).
Saint Silvère (536-538).
Vigile (538-555).
Pélage Ier (555-560).
Jean III (560-573).
Benoît Ier (574-578).
Pélage II (578-590).
Saint Grégoire Ier *le Grand* (590-604).
Sabinien (604-606).
Boniface III (607).
Saint Boniface IV (608-615).
Saint Adéodat ou Adéodati Ier (615-618).
Boniface V (619-625).
Honorius Ier (625-638).

Vacance.

Séverin (640).
Jean IV (640-642).
Théodore Ier (642-649).
Saint Martin Ier (649-655).
Saint Eugène Ier (655-656).
Saint Vitalien (657-672).
Adéodat II (672-676).
Donus ou Domnus Ier (676-678).
Saint Agathon (678-682).
Saint Léon II (682-683).
Saint Benoît II (684-685).
Jean V (685-686).
Conon (686-687).
Saint Serge ou Sergius Ier (687-701).
Jean VI (701-705).
Jean VII (705-707).
Sisinnius (708).
Constantin (708-715).
Saint Grégoire II (715-731).
Saint Grégoire III (731-741).
Saint Zacharie (741-752).
Etienne II (752).
Saint Etienne III (752-757).
Saint Paul Ier (757-767).
Etienne IV (768-771).
Adrien Ier (771-795).
Saint Léon III (795-816).
Etienne V (816-817).
Saint Pascal Ier (817-824).
Eugène II (824-827).
Valentin (827).
Grégoire IV (827-843).
Serge ou Sergius II (844-847).
Saint Léon IV (847-855).
Benoît III (855-858).
Saint Nicolas Ier *le Grand* (858-867).
Adrien II (867-872).
Jean VIII (872-882).
Marin ou Martin Ier (882-884).
Adrien III (884-885).
Etienne VI (885-891).
Formose (891-896).
Boniface VI (896).
Etienne VII (896-897).
Romain (897-898).
Théodore II (898).
Jean IX (898-900).
Benoît IV (900-903).
Léon V (903).
Christophe (903-904).
Serge ou Sergius III (904-911).
Anastase III (911-913).
Landoo (913-914).
Jean X (915-928).
Léon VI (928-929).
Etienne VIII (929-931).
Jean XI (931-936).
Léon VII (936-939).
Etienne IX (939-942).
Marin ou Martin II (942-946).
Agapit II (946-956).
Jean XII (956-964).
Benoît V (964-965).
Jean XIII (965-972).
Benoît VI (972-973).
Donus ou Domnus II (973).

Vacance.

Benoît VII (975-984).
Jean XIV (984-985).
Boniface VII (986).
Jean XV (985-996).
Jean XVI (996).
Grégoire V (996-999).
Jean XVII (999).
Sylvestre II (999-1003).
Jean XVIII (1003).
Jean XIX (1003-1009).
Serge ou Sergius IV (1009-1012).
Benoît VIII (1012-1024).
Jean XX (1024-1033).
Benoît XIX (1033-1044).
Grégoire VI (1044-1046).
Clément II (1046-1047).
Damase II (1048).
Saint Léon IX (1049-1054).
Victor II (1055-1057).
Etienne X (1057-1058).
Benoît X (1058-1059).
Nicolas II (1059-1061).
Alexandre II (1061-1073).
Saint Grégoire VII (1073-1085).

Vacance.

Victor III (1087).
Urbain II (1088-1099).
Pascal II (1099-1118).
Gélase II (1118-1119).
Calixte II (1119-1124).
Honorius II (1124-1130).
Innocent II (1130-1143).
Célestin II (1143-1144).
Lucius II (1144-1145).
Eugène III (1145-1153).
Anastase IV (1153-1154).
Adrien IV (1154-1159).
Alexandre III (1159-1181).
Lucius III (1181-1185).
Urbain III (1185-1187).
Grégoire VIII (1187).
Clément III (1187-1191).
Célestin III (1191-1198).
Innocent III (1198-1216).
Honorius III (1216-1227).
Grégoire IX (1227-1241).
Célestin IV (1241).

Vacance.

Innocent IV (1243-1254).
Alexandre IV (1254-1261).
Urbain IV (1261-1264).
Clément IV (1265-1268).

Vacance.

Le bienheureux Grégoire X (1271-1276).
Innocent V (1276).
Adrien V (1276).
Jean XXI (1276-1277).
Nicolas III (1277-1280).
Marin ou Martin IV (1281-1285).
Honorius IV (1285-1287).
Nicolas IV (1288-1292).
Saint Célestin V (1294).
Boniface VIII (1294-1303).
Le bienheureux Benoît XI (1303-1304).
Clément V (1305-1314).
Jean XXII (1316-1334).
Benoît XII (1334-1342).
Clément VI (1342-1352).
Innocent VI (1352-1362).
Urbain V (1362-1370).
Grégoire XI (1370-1378).

Grand schisme d'Occident : papes romains :

Urbain VI (1378-1389).
Boniface IX (1389-1404).
Innocent VII (1404-1406).
Grégoire XII (1406-1409).
Alexandre V (1409-1410).
Jean XXIII (1410-1415).

Papes d'Avignon.

Clément VII (1378-1394).
Benoît XIII (1394-1415).

Fin du grand schisme.

Martin V (1417-1431).
Eugène IV (1431-1447).
Nicolas V (1447-1455).
Calixte III (1455-1458).
Pie II (1458-1464).
Paul II (1464-1471).
Sixte IV (1471-1484).
Innocent VIII (1484-1492).
Alexandre VI (1492-1503).
Pie III (1503).
Jules II (1503-1513).
Léon X (1513-1521).
Adrien VI (1522-1523).
Clément VII (1523-1534).
Paul III (1534-1549).
Jules III (1550-1555).
Marcel II (1555).
Paul IV (1555-1559).
Pie IV (1559-1565).
Saint Pie V (1566-1572).
Grégoire XIII (1572-1585).
Sixte-Quint (1585-1590).
Urbain VII (1590).
Grégoire XIV (1590-1591).
Innocent IX (1591).
Clément VIII (1592-1605).
Léon XI (1605).
Paul V (1605-1621).
Grégoire XV (1621-1623).
Urbain VIII (1623-1644).
Innocent X (1644-1655).
Alexandre VII (1655-1667).
Clément IX (1667-1669).
Clément X (1670-1676).
Innocent XI (1676-1689).
Alexandre VIII (1689-1691).
Innocent XII (1691-1700).
Clément XI (1700-1721).
Innocent XIII (1721-1724).
Benoît XIII (1724-1730).
Clément XII (1730-1740).
Benoît XIV (1740-1758).
Clément XIII (1758-1769).
Clément XIV (1769-1774).
Pie VI (1776-1799).
Pie VII (1800-1823).
Léon XII (1823-1829).
Pie VIII (1829-1830).
Grégoire XVI (1831-1846).
Pie IX (1846-1878).
Léon XIII, élu en 1878.

Tel est, sauf pour les pontifes d'Avignon durant le grand schisme, le catalogue des papes officiellement reconnu à Rome. Les listes données par les divers auteurs présentent quelques divergences, dont voici les principales : 1° plusieurs critiques, et notamment les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, nomment les quatre premiers papes dans l'ordre suivant : saint Pierre, saint Lin, saint Anaclet, saint Clément ; ils confondent de plus saint Clet avec saint Anaclet ; 2° saint Félix II (363-365) n'est point compté comme pape, sur certaines listes, qui n'admettent que trois pontifes de ce nom au lieu de quatre ; 3° de même, Etienne II (752), mort avant d'avoir été sacré, ne figure pas dans plusieurs catalogues ; 4° une assez grande confusion règne parmi les auteurs qui ne suivent pas rigoureusement la classification romaine, à propos des papes du nom de Jean, depuis Jean XV jusqu'à Jean XXI. V. SAINT-SIÈGE. VATICAN.

— BIBLIOGR. *Livre pontifical*, réédité et commenté par L. Duchesne (Paris, 1884-1892) ; A. Duchesne, *Histoire des papes* (Paris, 1616) ; Poujoulat, *Histoire des papes* (Paris, 1862) ; Baluze, *Vies des papes d'Avignon* (Lib., 1693) ; F. Rocquain, *la Papauté au moyen âge* (Paris, 1882) ; Pastor, *Histoire des papes depuis la fin du moyen âge*, traduite de l'allemand par Raynaud (Paris, 1888-1890) ; G. Audisio, *Histoire civile et religieuse des papes, de saint Léon III à Boniface VIII*, traduite de l'italien par le chanoine Labis (Lille, 1892).

PAPAVER (*vèr*) n. m. Nom scientifique latin du pavot.

PAPAVÉRACÉES (*sé* — du lat. *papaver*, pavot) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales thalamiflores. — *Une* PAPAVÉRACÉE.

— ENCYCL. Les *papavéracées* (pavot, chélidoine, etc.) sont des plantes herbacées. Leur fleur comprend deux sépales caduc, quatre pétales, un grand nombre d'étamines, dont les anthères ont une déhiscence extrorse ou latérale et un pistil formé de deux ou plusieurs carpelles. Le fruit est une silique ou une capsule, renfermant des graines à albumen oléagineux. Ces plantes contiennent généralement un latex, duquel on extrait divers alcaloïdes (morphine, codéine, etc.).

PAPAVÉRINE (rad. *papaver*) n. f. L'un des alcaloïdes de l'opium, à pouvoir toxique assez faible, et dont on emploie parfois le chlorhydrate comme narcotique.

PAPAVÉROSINE (rad. *papaver*) n. f. Alcaloïde qu'on extrait des capsules du pavot en faisant digérer les têtes épuisées par l'eau dans de l'alcool, reprenant l'extrait alcoolique par l'éther et agitant la solution éthérée avec de l'acide chlorhydrique étendu.

PAPAYA (*pa-i-a*) n. m. Bot. Nom indigène du papayer.

PAPAYACÉ, ÉE (*pa-i-a-sé*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre papayer.

— n. f. pl. Tribu de dicotylédones, ayant pour type le genre *papayer*. — *Une* PAPAYACÉE.

— ENCYCL. Les *papayacées* sont des arbres à suc laiteux, à feuilles alternes, à tige nue et simple ; elles rappellent ainsi les palmiers et les cycadées. Le fruit est une baie pulpeuse, ovoïde, marquée de cinq côtes et renfermant de nombreuses graines à albumen charnu.

PAPAYE (*pa-ill* [*ll* mll.]) n. f. Bot. Fruit du papayer.

PAPAYER (*pa-i-é* — de *papaya*, n. malais) n. m. Genre de plantes, de la famille des passiflorées et type de la tribu des *papayacées*.

— ENCYCL. Le port des *papayers* (carica ou papaya) rappelle celui des palmiers. Leurs fleurs sont unisexuées, dioïques, très petites. On en connaît une vingtaine d'espèces, toutes de l'Amérique tropicale. Les fruits du papayer commun (*carica papaya* ou *papaya vulgaris*), suspendus au sommet de la tige, sont de grosses baies en forme de melons, d'un jaune rougeâtre quand elles sont mûres, et contenant une pulpe comestible (*papayes*). Originaire des Moluques, le papayer a été propagé dans l'Inde, à l'île Maurice, aux Antilles.



Papayer ; *a*, fleur ; *b*, fruit.

PAPAYOTINE n. f. Syn. de PAPAÏNE. Chim. V. CARICINE.

PAPE (bas lat. *papa* ; du gr. *pappas*, père) n. m. Evêque de Rome et chef de l'Eglise catholique romaine : *Elire un* PAPE. *Légat, Nonce du* PAPE.

— Par ext. Chef suprême d'une Eglise quelconque : *Henri VIII se fit* PAPE *pour son peuple* ‖ Personne qui jouit d'une autorité morale souveraine ou sacrée : *Des hommes... s'érigèrent en* PAPES *de la liberté et du droit.* (C. Dolfus.) ‖ Personne infaillible :

Tout protestant fut *pape* une Bible à la main.
BOILEAU.

— Loc. div. *Soldat du pape.* Se disait des soldats qui servaient dans les troupes pontificales. ‖ *Vous aurions fait un pape.* Se dit à un homme qui a eu, au même instant, une pensée identique à la pensée de celui qui parle. ‖ *Il*

n'en branlerait pas pour le pape, Il est inébranlable dans son poste, dans son opinion. ‖ *Être comme un pape Colas*, Prendre ses aises. ‖ *En mettre bien dans le grenier du pape*, Passer une grande partie de ses prières. ‖ *Être fantasque comme la mule du pape, qui ne mange et ne boit qu'à ses heures*, Être extrêmement fantasque ou obstiné.

— Encycl. Le nom de « pape » donné primitivement, sinon à tous les évêques, du moins aux patriarches et aux archevêques, fut plus tard réservé au souverain pontife. Les titres qui appartiennent en propre au pape sont les suivants : *vicaire de Jésus-Christ, successeur de saint Pierre, évêque universel, souverain pontife, pasteur suprême*. Depuis saint Grégoire le Grand (590-604), les papes s'appellent eux-mêmes *serviteurs des serviteurs du Christ*. Quand on s'adresse au pape, on le qualifie de *Très Saint Père* et on désigne sa personne par ces mots : *Sa Sainteté* ou *Votre Sainteté*.

— Dr. intern. V. saint-siège.

— Hist. V. papauté.

— Iconogr. On trouvera au nom des principaux papes l'énumération des œuvres d'art qui leur ont été consacrées. Nous citerons en outre *Pape et Empereur*, tableau de J.-P. Laurens (Salon de 1894), où l'artiste a représenté l'entrevue de Napoléon Ier et de Pie VII, captif à Fontainebleau, opposant avec une vigueur dramatique l'attitude irritée de l'empereur à l' « inflexible douceur » du pontife.



Pape et Empereur, d'après J.-P. Laurens.

Papo (Du), par Joseph de Maistre (Lyon, 1819). Ce célèbre ouvrage contient un triple tableau de la puissance et des droits du pape dans ses rapports avec l'Église catholique, avec les souverainetés temporelles, avec la civilisation et le bonheur des peuples. J. de Maistre s'attache à expliquer et à éclairer soit la doctrine catholique, soit l'histoire ecclésiastique, par d'ingénieux rapprochements avec les doctrines et les histoires profanes. Plusieurs pages de son ouvrage, notamment celles qui soutiennent la nécessité d'une autorité infaillible dans une société qui enseigne au nom de Dieu, sont restées célèbres. Dans la conclusion de cette œuvre, qui occupa toute sa vie, J. de Maistre fait un éloquent appel aux protestants et leur demande de reconnaître « le plus grand, le plus manifeste, le plus incontestable de tous les miracles dans la conservation et, de nos jours surtout, dans la résurrection » de l'autorité pontificale.

Papes romains, leur Eglise et leur Etat au XVIe et au XVIIe siècle (Les), par Léopold Ranke (1834-1836), traduit de l'allemand en français par A. de Saint-Chéron (1838). Dans la première partie de ce livre, impartial et bien informé, Ranke expose le développement historique de l'influence des papes, de saint Pierre à saint Grégoire le Grand, de saint Grégoire à Grégoire VII et enfin à Innocent III. La seconde partie est le tableau de la lutte soutenue par les papes contre le protestantisme, lutte quasi politique d'abord, puis absolument religieuse, qui aboutit à la réforme de l'Église catholique par le concile de Trente et à la création des ordres religieux modernes. La troisième partie contient, en appendice, la réfutation d'un grand nombre de légendes défavorables aux papes, et la critique de l'histoire malveillante du concile de Trente par Fra Paolo Sarpi.

Pape n. m. Nom vulgaire d'un oiseau passereau (*passerina iris*), fringillidé du sud des États-Unis et du Mexique, remarquable par sa livrée rouge à camail violet. ‖ Nom vulgaire d'un vautour (*sarcoramphus papa*), voisin du condor. V. sarcoramphe.

Pape (Jean-Henri), industriel français, né dans le Hanovre en 1789, mort à Paris en 1875. Il apprit le métier d'ébéniste, quitta l'Allemagne en 1809 et se rendit à Paris. Peu après, il entra comme ouvrier dans la fabrique de pianos de Pleyel, voyagea en Angleterre et, de retour à Paris, il devint lui-même facteur de pianos. Il créa différents types nouveaux de pianos et apporta certaines innovations, parmi lesquelles nous citerons celle qui consiste à placer les marteaux au-dessus des cordes, et l'emploi du feutre au lieu de la peau pour garnir les marteaux. On lui doit, en outre, une ingénieuse machine à scier l'ivoire en spirale, qui porte son nom.

Papebrochius (en flam. *Van Papenbroeck*) (Daniel), un des plus célèbres bollandistes, né et mort à Anvers (1628-1714). Il entra dans l'ordre des jésuites, et fut envoyé par ses supérieurs en Allemagne et en Italie, pour y reconnaître les manuscrits des anciens hagiographes. De retour à Anvers (1662), il fut adjoint aux PP. Bollandus et Henschenius pour la continuation des *Acta Sanctorum*. Il eut avec les carmes, à propos de la question de l'origine de leur ordre, une longue polémique (1669-1698). Ses adversaires obtinrent même, de l'inquisiteur de Tolède, une sentence condamnant quatorze volumes des *Acta Sanctorum*, mais le pape Innocent XII l'annula.

Pape-Carpantier (Mario Carpantier, dame), institutrice française, née à La Flèche (Sarthe) en 1815, morte à Villiers-le-Bel en 1878. Dès sa jeunesse, elle alla la mère à organiser et à diriger la première salle d'asile fondée en France, puis s'occupa des questions relatives à l'enseignement des enfants et des jeunes filles. Lors qu'on fonda à Paris, en 1848, l'École normale maternelle, Mme Pape-Carpantier fut chargée de diriger cette institution. Elle devint ensuite inspectrice générale des salles d'asile. Son principal mérite est d'avoir dirigé vers la réalité l'instruction de jeunes enfants, d'avoir montré qu'il faut avant tout s'adresser à leurs sens, de leur avoir appris les choses en les leur mettant sous les yeux, on les leur faisant toucher du doigt. C'est à elle que revient l'honneur d'avoir fait entrer dans l'enseignement courant les *leçons de choses*. L'Académie des sciences morales décerna, en 1867, à Mme Pape-Carpantier le prix Halphen pour services rendus à l'instruction primaire. De si grands services furent d'abord assez mal récompensés. Un ministre de l'ordre moral, de Cumont, révoqua de ses fonctions la grande institutrice. Le gouvernement du maréchal Mac-Mahon la rétablit dans ses fonctions. Nous citerons de Mme Pape-Carpantier : *Enseignement pratique dans les écoles maternelles* (1849); *Histoires et leçons de choses pour les enfants* (1858); *Enseignement par les yeux* (1869-1875); *Cours d'éducation primaire* (1869-1875); etc.

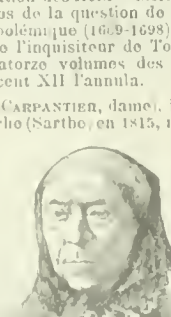

Marie Pape-Carpantier.

Papefigue (de *pape*, et *figue*, pour dire « celui qui fait la figue au pape ») n. m. Nom que Rabelais donne à certains hérétiques.

Papefiguière, pays des papefigues, dans Rabelais.

Papegai (*ghè*) ou **papegeai** (*jè*) (de l'ar. *babbagha*) n. m. Zool. Nom donné par les anciens naturalistes à des perroquets américains, tels que les *derotypus*, etc.

— Jeux. Oiseau de carton ou de bois peint, placé au bout d'une perche pour servir de but aux tireurs à l'arc ou à l'arbalète. ‖ On dit aussi oiseau.

— Encycl. Jeux. Souvent, la perche est surmontée d'une sorte de couronne portant de distance en distance des fiches métalliques, sur lesquelles on enfonce des *papegeais*. Une fiche centrale plus élevée que les autres supporte un oiseau plus petit : le *roi*, prix d'honneur pour celui qui l'abat. Ce jeu est en grand honneur dans le nord de la France, le Hainaut et la Flandre.



Papegeai.

Papéger (*jé* — de l'ital. *papegiare*; de *papa*, pape. Prend un *e* muet après le *g* devant a ou o : *Nous papégeons. Je papégeais*) v. n. Faire tout ce qui est nécessaire pour arriver à la papauté. (Vieux.)

Papegot (*go* — rad. *pape*) n. m. Fam. Partisan ou sujet du pape.

Papéiti ou **Papeete**, ville de l'île française de Tahiti (Polynésie), chef-lieu des établissements français de l'Océanie; 3.000 hab. C'est un gros village se développant au N. de l'île, le long du littoral et à mi-côte d'un bel amphithéâtre de collines verdoyantes. Le port, large et profond, est fréquenté par les longs-courriers anglais et américains qui y prennent le coprah, la nacre, les oranges.

Papelard (*lar*'), **arde** [v. l'étymol. à la partie encycl.] n. Faux dévot, hypocrite : *Les* papelards *trompent le monde par leurs mines*.

— adj. Qui est inspiré par la fausseté, l'hypocrisie : *Ton* papelard. *Voix, Mine* papelarde.

— Encycl. Philol. « *Papelard, papelardie* », sont des mots très anciens. Ils ont pour racine le verbe *paper*, manger avec sensualité, formé du latin *pappare*. Un papelard est proprement un homme qui feint un régime austère et qui, en secret, *pape* du *lard*.

Papelarder v. n. Faire le papelard.

— v. a. Flatter pour tromper.

Papelardise (*di* — v. papelard) n. f. Fausse dévotion, hypocrisie. ‖ On dit aussi papelardie.

Papelardiser v. n. Faire le papelard. (Vieux.)

Papeline (pour *papaline* — rad. *papal*, parce que ces tissus étaient fabriqués dans le comtat Venaissin, terre papale) n. f. Autref. Tissu moitié laine et moitié soie qui, par corruption, s'appelle aujourd'hui *popeline*. V. ce mot.

Papelonné (*lo-né*), **ée** adj. Blas. Qui est couvert de denteluros en forme d'écailles ou de demi-cercles, en parlant d'un écu ou d'une pièce. ‖ Substantiv. au masc. : *Le* papelonné.



De gueules papelonné d'argent.

Papels ou Bournés, peuple de la Sénégambie portugaise, à caractères nigritiques accusés. (Les deux sexes se tatouent et se couvrent d'amulettes.)

Papenburg, ville d'Allemagne (Prusse, présid. d'Osnabruck), non loin de l'Ems; 7.010 hab. Industrie métallurgique; verreries.

Papengaie (*pan-ghè*) n. f. Fruit du concombre à angles tranchants.

Paperasse (rad. *papier*) n. f. Papier écrit, que l'on jette au rebut comme inutile : *Vieilles* paperasses.

Paperasser (*ra-sé*) v. n. Remuer des paperasses. Faire des écritures inutiles : *Passer une journée à* paperasser.

Paperasserie (*ra-se-ri* — rad. *paperasse*) n. f. Grande quantité de papiers inutiles : *Les* paperasseries *administratives*.

Paperassier (*ra-si-é*), **ère** n. Personne qui aime à paperasser. ‖ Adjectiv. : *Scribe* paperassier.

Papesse (*pèss*) n. f. Femme qui aurait rempli les fonctions du pape : *La* papesse *Jeanne*. V. Jeanne.

— Femme qui est chef suprême d'une religion : *La reine d'Angleterre est la* papesse *des Anglais*.

Papet (*pè*) n. m. Métrol. V. papetto.

Papeterie (*rî*) n. f. Manufacture de papiers : *Les* papeteries *d'Angoulême*. ‖ Art de fabriquer le papier : *La* papeterie *a fait de grands progrès*. ‖ Commerce de papiers : *Magasin de* papeterie. ‖ Boutique où l'on fait ce commerce : *Entrer dans une* papeterie.

— Espèce de boîte de bois ou de carton, renfermant tout ce qui est nécessaire pour écrire.

— Encycl. V. papier.



Papeterie.

Papetier (*ti-é*), **ère** n. Techn. Personne qui fait ou vend du papier.

— *Papetier colleur de feuilles*, Ancien nom des cartonniers.

— Adjectiv. : *Ouvrier* papetier.

— Entom. *Mouche papetière*, Nom donné quelquefois à une espèce de guêpe, qui fait son nid avec une sorte de papier.

— Encycl. Hist. Les ouvriers *papetiers* formaient autrefois une corporation très fermée. Leurs enfants étaient seuls admis à apprendre leur métier. Pour être reçu compagnon *papetier*, le postulant devait nourrir à ses frais, pendant deux jours, les ouvriers de la cuve où il travaillait; on lui délivrait alors une quittance de réception, qui lui servait de titre pour passer *leveur*; un autre repas était nécessaire pour devenir *coucheur*, et un troisième pour être nommé *ouvrier*.



Armes de la corporation des papetiers (XVIIIe s.).

On distinguait les *papetiers cartiers*, fabricants privilégiés des cartes à jouer; les *papetiers colleurs de feuilles*, qui faisaient des cartons de toutes sortes, et les *papetiers* proprement dits ou *papetiers privilégiés suivant la cour*, qui avaient officiellement droit de faire le commerce du papier. La Révolution, qui abolit toutes les maîtrises et les corporations, fut impuissante en face de la corporation des papetiers, qui conservèrent jusque vers 1830 toutes leurs anciennes prérogatives.

Papeton n. m. Bot. Rafle de maïs, axe sur lequel sont fixés les grains.

Papetto (*pè-to*) n. m. Métrol. Monnaie des Etats de l'Église, qui valait 1 fr. 08 c.

Papety (Dominique-Louis-Féréol), peintre français, né et mort à Marseille (1815-1849). Il obtint le prix de Rome en 1836. Son œuvre capitale est le *Rêve de bonheur* (hôtel de ville de Compiègne). Citons encore la *Tentation de saint Hilarion*; *Guillaume de Clermont défendant Ptolémaïs* (musée de Versailles); *Consolatrix afflictorum*; *le Récit de Télémaque*; etc. Papety, dans des voyages qu'il fit en Grèce et en Orient, s'occupa d'archéologie; la mort l'empêcha d'écrire, comme il en avait le projet, l'histoire de l'art byzantin. Outre ses tableaux, cet artiste a laissé un nombre considérable de dessins et d'aquarelles, dont le Louvre possède un certain nombre.

Paphien, enne (*fi-in, è-n'*), personne née à Paphos ou qui habitait l'une des villes de ce nom. — *Les* Paphiens.

— Mythol. gr. Surnom d'Aphrodite, adorée à Paphos, dans l'île de Chypre, où elle avait un temple célèbre.

— Adjectiv. : *Antiquité* paphienne.

Paphlagonie, contrée de l'ancienne Asie Mineure, bornée au N. par le Pont-Euxin, à l'E., vers le Pont, par le fleuve Halys, au S. par la Cappadoce et la Phrygie, à l'O., vers la Bithynie, par le fleuve Parthenius. La partie voisine du Pont-Euxin était plantée d'oliviers et fertile; le reste du pays était montagneux et boisé. Les Paphlagoniens, de race syrienne, passaient pour peu intelligents et de mœurs rudes et grossières. Aristophane, voulant tourner en ridicule le démagogue Cléon, le traite de « corroyeur paphlagonien »; Crésus les soumit; plus tard, leur pays, conquis par Cyrus, forma la troisième satrapie de l'empire perse. Après la mort d'Alexandre, la contrée passa avec la Cappadoce sous la domination d'Eumène. Elle fut réunie au royaume du Pont, lors de sa fondation. Érigée en province par les Romains sous le nom de Galatie, au Ier siècle de l'ère chrétienne, elle reprit après le règne de Constantin son nom de Paphlagonie, avec *Gangra* pour capitale.

Paphlagonien, enne (*ni-in, è-n'*), personne née en Paphlagonie ou qui habitait ce pays. — *Les* Paphlagoniens.

— Adjectiv. : *Mœurs* paphlagoniennes.

— n. m. Langue que parlaient les Paphlagoniens.

Paphnuce (saint), confesseur de la foi et évêque d'Égypte, né et mort dans cette contrée (vers 280-vers 350). Durant la persécution de Maximin (308), il fut arrêté et condamné aux mines, après avoir eu l'œil droit crevé et la jambe droite brisée. Il mena ensuite la vie érémitique, devint évêque d'une ville de la haute Thébaïde, et assista au concile de Nicée (325). — Fête le 11 septembre.

Paphos, pephosb ou **pafose** n. f. A la fin du XVIIIe siècle, Sorte de grand canapé à dossier droit.

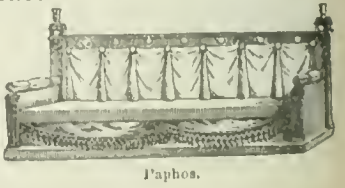

Paphos.

Paphos, nom de deux villes de l'île de Chypre, à onze kilomètres l'une de l'autre. L'une, Palé-Paphos (*l'ancienne Paphos*), fut bâtie vers le Xe siècle av. J.-C. par le Phénicien Cyniras, le père de Myrrha, ou

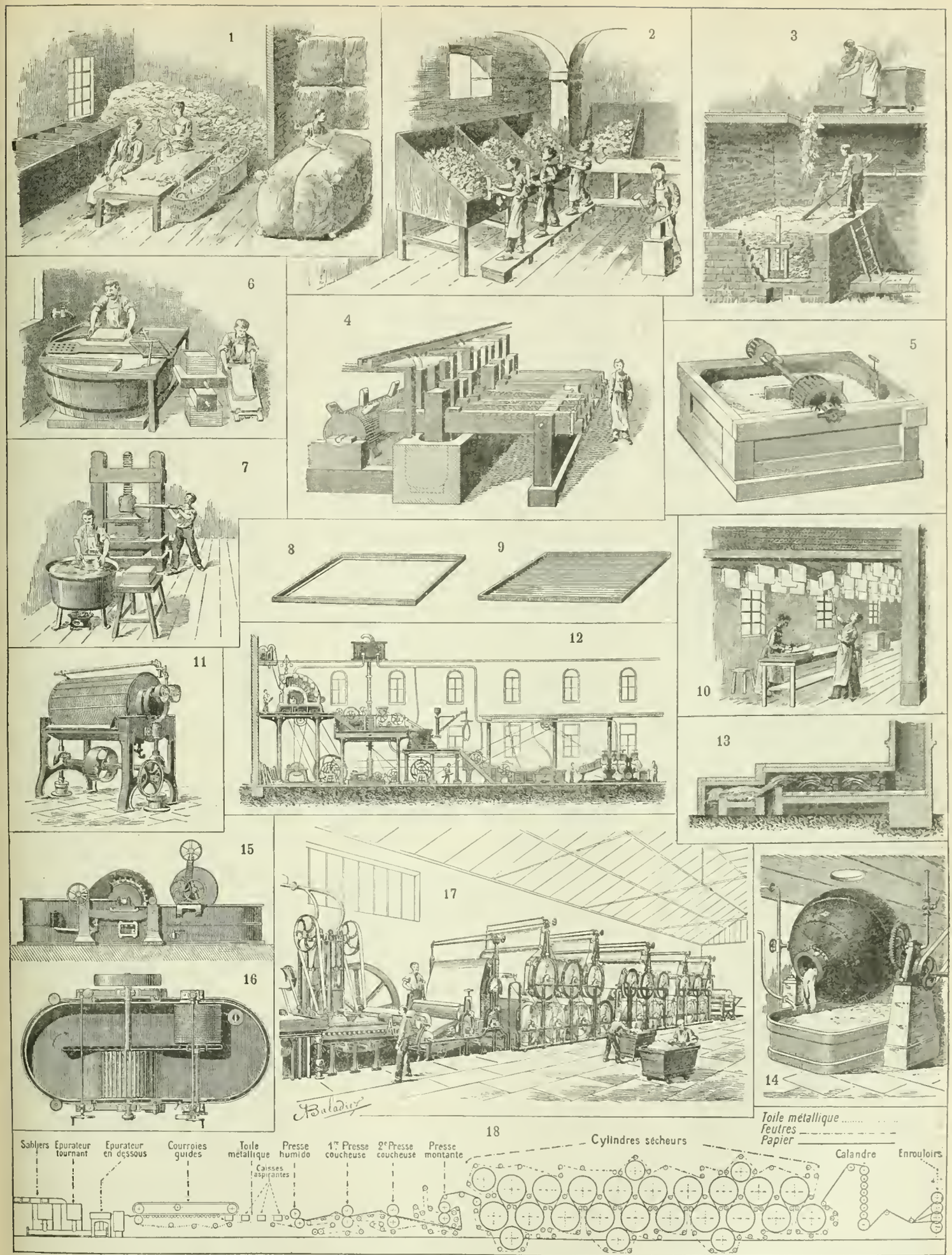

Fabrication du papier à la main : 1. Triage et délissage; 2. Défilage à la faux; 3. Pourrissoir; 4. Moulin à maillets; 5. Pile effilocheuse; 6. Mise en forme de la pâte. 7. Encollage et mise en presse; 8. Cadre de la forme; 9. Forme; 10. Séchage. — Fabrication mécanique du papier : 11. Épurateur; 12. Machine continue (papier de bois et papier de paille); 13. Pour Porion pour le papier de bois; 14. Pile laveuse sphérique; 15. Pile raffineuse (vue en élévation); 16. Pile raffineuse (vue en plan); 17. Machine continue à fabriquer le papier; 18. Schéma d'une machine continue.

par les Syriens, selon d'autres. Les fondateurs y élevèrent, en l'honneur d'Astarté, un temple fameux dans tout l'Orient à l'époque d'Homère; la déesse y était adorée primitivement, sous la forme d'une pierre noire; — l'autre, NEA-PAPHOS (la *nouvelle Paphos*), fut, dit-on, fondée par l'Arcadien Agapénor. Palé-Paphos resta toujours la ville religieuse, entièrement consacrée à Vénus. Les Grecs y construisirent un temple magnifique, où l'on montrait le char de Vénus. C'était un véritable antre de prostitution. Ce temple fut détruit au IVe siècle, en même temps que la ville, par un tremblement de terre. Il en reste quelques ruines. La ville fut reconstruite par Auguste et prit le nom d'*Augusta*.



Médaille ancienne, représentant le temple de Paphos.

Papia Poppæa (LEX). Dr. rom. V. CADUCAIRES (*lois*).

PAPIANISTE (*nisst'* — de *Papien*, un des défenseurs du manichéisme) n. m. Hist. relig. Un des surnoms donnés aux manichéens.

PAPIAS (saint), évêque d'Hiérapolis (Phrygie). Il vécut probablement au commencement du IIe siècle. D'après une antique tradition, il avait été disciple de l'apôtre saint Jean. Il composa en grec une *Exposition des discours du Seigneur*, dont nous possédons quelques passages. Eusèbe lui reproche d'avoir le premier répandu la doctrine des millénaires. — Fête le 22 février.

PAPIAS, grammairien latin du XIe siècle. On a de lui un précieux lexique latin, *Vocabularium latinum*.

PAPICOLE (du lat. *papa*, pape, et *colere*, adorer) n. Nom de dénigrement donné par les protestants aux catholiques, à cause de leur vénération pour le pape.

— Adjectiv. : *La secte* PAPICOLE.

Papien (le), en lat. *Papianus*, loi romaine des Burgondes, rédigée par ordre du roi Gondebaud. Les manuscrits la désignent encore sous les titres de *Lex romana, Liber legis Theodosii et Novellarum*. Sa dernière édition, celle de Bluhme (1863), figure dans les *Monumenta Germaiæ historica*.

PAPIER (*pi-é* — du lat. *papyrus*, provenu du gr. *papuras*) n. m. Matière faite avec diverses substances végétales divisées, broyées, réduites en pâte, mises en feuilles minces et séchées, pour servir à écrire, à envelopper, etc. : PAPIER *de chiffon*. PAPIER *à écrire*. PAPIER *d'emballage*.

— Feuille de papier écrite; manuscrit : *Lire un* PAPIER.

— Nom générique des passeports, livrets et actes, qui ont pour but de faire connaître le nom, la profession et l'état civil d'une personne : *Avoir ses* PAPIERS *en règle*.

— Loc div. : *Petits papiers*, Documents plus ou moins compromettants, émanant d'un homme politique, et dont on se sert pour le battre en brèche. ‖ *Etre dans les petits papiers de quelqu'un*, Etre bien vu de lui. ‖ *Etre bien, Etre mal dans les papiers de quelqu'un*, Etre bien, Etre mal dans son esprit. ‖ *Rayez, Otez cela de vos papiers*, Ne comptez pas là-dessus.

— Journal : PAPIERS *publics*. PAPIERS *nouvelles*. (Vieux.) ‖ Ne s'emploie qu'au pluriel, sauf en termes de turf : *Les favoris du* PAPIER.

— *Vieux papiers*, Feuilles écrites ou imprimées mises au rebut : *Les* VIEUX PAPIERS *se vendent au poids*.

— *Papier lombard*, Espèce de papier à impression. ‖ *Papier d'or*, Espèce de papier doré, en usage en Perse. ‖ *Papier bombycin*, Nom d'une ancienne espèce de papier. ‖ *Papier de Hollande*, Papier de fil, d'ordinaire vergé, résistant et ferme, *sonnant*, comme on dit, et de bel aspect. ‖ *Papier Whatman*, Papier grené, ferme et solide, analogue au papier de Hollande, mais sans vergeures et que l'on emploie pour le dessin et le lavis. ‖ *Papier Canson*, Papier à dessin, fort et lisse, fabriqué à Annonay. ‖ *Papier-vélin* (ainsi nommé parce qu'il a la transparence et l'aspect de l'ancien vélin provenant de la peau de jeunes veaux), Papier sans grain, très uni, lisse et satiné, employé au tirage des vignettes et des éditions de luxe. ‖ *Papier du Japon*, Papier blanc ou légèrement teinté en jaune, soyeux, satiné, nacré, fabriqué au Japon avec l'écorce de différents arbrisseaux et qui sert aux tirages de luxe. — Papier fait en Europe à l'imitation du papier du Japon. (On dit aussi SIMILI-JAPON.) ‖ *Papier couché*, Papier collé recouvert d'une couche de colle de peau et de blanc de Meudon. ‖ *Papier indien*, Papier très mince, analogue au papier pelure, mais suffisamment opaque pour recevoir l'impression, et qui est fabriqué à la papeterie de l'université d'Oxford. ‖ *Papier de Chine*, Papier que l'on fait en Chine avec la seconde pellicule de l'écorce de bambou et sur lequel on tire les éditions de luxe. — Papier fait en Europe à l'imitation de celui-là : *Gravure sur* PAPIER DE CHINE. ‖ *Papier autographique*. V. AUTOGRAPHIE. ‖ *Papier à report*. V. REPORT. ‖ *Papier réglé*, Celui sur lequel on a tracé des lignes, afin d'aller droit en écrivant. ‖ *Papier de musique*, Papier réglé servant à écrire de la musique. — *Etre réglé comme un papier de musique*, Etre très rangé, avoir des habitudes très régulières. ‖ *Papier réglé à la française*, Papier de musique plus long que large. ‖ *Papier réglé à l'italienne*, Papier de musique plus large que long. ‖ *Papier joseph*, Papier très léger blanc ou gris et à demi transparent. ‖ *Papier-pelure*, Papier très mince, blanc et souple, qui sert à couvrir les boîtes de bonbons, les bijoux, etc. ‖ *Papier brouillard* ou *Papier buvard*, Papier spongieux, employé pour sécher l'encre fraîche en l'absorbant. ‖ *Papier gris*, Gros papier sans colle, employé à filtrer les liqueurs et divers autres usages. ‖ *Papier à la Colbert*, Papier aux armes de Colbert, appelé aussi *papier de compte*, parce qu'il est employé à copier les comptes et à les mettre au net. ‖ *Papier Tellier*, Papier aux armes de Letellier, appelé aussi *papier d'état* ou *papier tellière*, parce qu'il est ordinairement en usage pour copier les états. ‖ *Papier de sûreté*, Papier pour les billets de banque et autres valeurs, tel qu'on ne puisse le contrefaire. ‖ *Papier marbré* ou *Papier-marbre*, Papier peint de différentes couleurs. ‖ *Papier de cartouche*, Gros papier gris, employé à faire des cartouches pour armes à feu. ‖ *Papier-linge*, Papier proposé par Montgolfier pour remplacer le linge de table. ‖ *Papier-gélatine*, *Papier végétal*, Papiers transparents servant à calquer. ‖ *Papier à calquer*, ou *Papier végétal* ou *translucide*, Papier fabriqué avec de la filasse de lin ou de chanvre non blanchie, ou avec du papier ordinaire enduit d'une couche d'huile et de térébenthine, ou d'une mince couche résineuse. ‖ *Papier-parchemin*, Papier qui a pris la consistance du parchemin par son immersion dans une solution d'acide sulfurique. ‖ *Papier à cigarettes*, Papier mince dont on enveloppe le tabac pour en faire des cigarettes. ‖ *Papier-tabac*, Papier fabriqué avec la partie la plus fine du tabac, pour servir d'enveloppe aux cigarettes. ‖ *Papier de verre*, Papier enduit de poudre de verre, employé au polissage des pièces de bois et de métal. ‖ *Papier-émeri*. V. ÉMERI. ‖ *Papier peint* ou *Papier de tenture*, ou *Papier-tenture*, Papier employé en guise de tapisserie, pour recouvrir les murs des appartements. ‖ *Papier libre* ou *mort*, Papier non filigrané, employé par les cartonniers. — Papier ordinaire, par opposition à *papier timbré*. ‖ *Papier velouté* ou *soufflé*, Papier de tenture sur lequel on a appliqué de la laine hachée, pour imiter les étoffes. ‖ *Papier-pâte*, Papier bleu que l'on colle dans l'intérieur des armoires. — Chez les relieurs, Papier non lissé. ‖ *Papier volant*, Feuille détachée, qui ne fait point partie d'un cahier ou d'un livre. — Pièce isolée qui n'est pas extraite d'une souche ou d'un registre.

— Loc. div. : *Papiers sur table*, Qui justifient ce que l'on avance, qui servent de pièces justificatives. ‖ *Sur le papier*, Théoriquement, en projet : *Il est plus aisé d'arranger tout* SUR LE PAPIER *que de l'exécuter*. ‖ *Mettre, Jeter sur le papier*, Ecrire, fixer par l'écriture. ‖ *Confier, Dire au papier*, Ecrire ce qu'on a de secret. ‖ *Etre riche en papier*, Avoir du bien litigieux. ‖ *Etre écrit, Etre sur les papiers de quelqu'un*, Lui devoir de l'argent. ‖ *Mettre en papier*, Envelopper dans du papier : METTRE *des marchandises* EN PAPIER. ‖ *Brouiller, Barbouiller, Gâter, Salir du papier*, Ecrire des choses inutiles. ‖ *Faire, Tenir papier*, Tenir registre. (Vieux.) ‖ *Ce n'est que du papier, du papier mouillé, du papier mâché*, Se dit d'un drap, d'une étoffe qui n'a pas de consistance. ‖ *Figure, Visage de papier mâché*, Visage pâle, annonçant qu'on manque de force ou de santé.

— Admin. *Papier timbré*, Papier marqué d'un timbre officiel, dont on est obligé, depuis le XVIIe siècle, de se servir pour les écritures judiciaires et pour les actes publics ou privés, dans les cas déterminés par la loi. V. TIMBRE.

— Bot. Nom vulgaire du papyrus. ‖ *Papier feuille d'arbre*, Feuille de palmiste.

— Chim. *Papier réactif*, Papier usité pour éprouver les acides et les alcalis : *Le papier bleu de tournesol est un* PAPIER RÉACTIF *qui vire au rouge sous l'influence des acides*.

— Comm. Effet, lettre de change, billet équivalant à de l'argent. ‖ *Papier-journal*, Livre de compte. ‖ *Papier long*, Papier à longue échéance. ‖ *Papier court*, Papier à courte échéance. ‖ *Papier bancable*, Celui qui est susceptible d'être réescompté par la Banque de France. ‖ *Papier déplacé*, Celui qui n'est pas susceptible d'être réescompté. ‖ *Bon papier, Mauvais papier*, Papier dont le signataire est ou n'est pas solvable. ‖ *Papier doré sur tranche*, Papier qui offre les meilleures garanties.

— Cout. anc. *Papier terrier* ou simplem. *Terrier*, Registre foncier contenant, avec l'indication des terres relevant d'une seigneurie, celle des droits et redevances attachés à chacune d'elles. ‖ *Papier à taille*, Rôle indiquant la répartition par feux de la taille d'une paroisse.

— Dr. anc. *Papiers royaux*, Acte signé du roi ou de ses principaux officiers.

— Jeux. *Les petits papiers*. V. la partie encycl.

— Littér. Dans le journalisme, Article donné à la composition : *Faire un* PAPIER *sur la crise ministérielle*.

— Mar. *Papiers de bord*, Documents confiés à la garde du commandant et contenant tous les renseignements intéressant le navire. ‖ *Papier à doublage*, Isolant remplaçant le feutre, que l'on met entre la coque et le doublage. ‖ *Papier d'épreuve* (torpilles), Papier de tournesol mis dans les boîtes de fulmicoton sec et permettant de se rendre compte des décompositions qui ont pu se produire.

— Minér. *Papier fossile, Papier de montagne*, Variétés d'asbeste.

— Techn. *Papier tracé* ou *Main brune, Papier au pot, Papier cachet*, Noms donnés aux trois sortes de papiers employés par les fabricants de cartes à jouer. ‖ *Papier-pierre*, Masse de pâte de papier destinée à remplacer la pierre lithographique.

— Thérap. *Papier épispastique* ou *à cautères*, Papier enduit d'une couche de masse emplastique à la cantharide ou au garou, et qui sert à entretenir la suppuration des vésicatoires. ‖ *Papier chimique* ou *Papier Witnsi*, Papier à base de goudron, de térébenthine, etc. ‖ *Papier à sinapismes*, Papier enduit de vernis au caoutchouc et sur lequel on tamise de la farine de moutarde déshuilée. ‖ *Papier au sublimé*, Papier buvard imprégné d'une solution concentrée de sublimé et de sel marin, puis séché, et qui, mis dans l'eau, donne une solution antiseptique. ‖ *Papier antiasthmatique*, Papier obtenu en broyant de la pâte à papier avec du nitrate de potasse et des plantes narcotiques, et qui, en brûlant, dégage de l'oxygène et des alcaloïdes volatils agissant par inhalation. ‖ *Papier nitré*, Papier à filtre saturé d'une solution de nitrate de potasse, et qui, en brûlant, fournit de l'oxygène. ‖ *Papier compresse, Papier brouillard*, Papiers de chiffons très minces et très doux, destinés aux pansements.

— Typogr. *Livres à grand papier*, Livre dont les marges sont très larges. ‖ *Livres à petit papier*, Livres dont les marges sont très étroites. ‖ *Papier blanc*, Le premier côté d'une feuille que l'on imprime. ‖ *Papier bleu*, Nom donné autrefois à un petit livre qui n'avait que peu de pages et dont la couverture était en papier.

— PROV. : Le papier souffre tout, On fait dire au papier tout ce qu'on veut; de ce qu'une chose est écrite, il ne s'ensuit pas qu'elle soit certaine.

— ENCYCL. Techn. L'idée de fabriquer une matière propre à recevoir et à fixer l'écriture remonte à une haute antiquité. Les Egyptiens employaient dans ce but une sorte de roseau qu'on appelait *papyrus*, d'où vient le nom du *papier*. (V. PAPYRUS.) Outre le papyrus égyptien, les Romains se servirent du liber de différents arbres, tels que l'érable, le platane et le tilleul.

Cependant, l'idée de former une feuille souple et polie par le simple feutrage de fibres végétales appartient aux Chinois. En 123 av. J.-C., Tsaï-Lun, ministre de l'agriculture, recommandait le mûrier, le bambou et le china grass pour cette fabrication. En 751, des prisonniers chinois, emmenés à Samarkand, introduisirent leur industrie dans cette ville. En 794, une autre fabrique fut fondée à Bagdad, puis à Damas. Les Arabes répandirent les nouveaux procédés dans le nord de l'Afrique, puis en Espagne, où l'on trouve une fabrique, en 1154, à Jativa. Le papier arabe était fait de chiffons (principalement de lin), broyés entre deux meules. D'Afrique et d'Espagne, l'industrie du papier se répandit en Italie et en France.

La fabrication du papier prit un grand développement, en Europe, avec l'invention de l'imprimerie. La Hollande, après la révocation de l'édit de Nantes et grâce à l'émigration des protestants français qui la dotèrent de cette industrie, se plaça, quant à la qualité des produits, au même rang que la France et fabriqua de très beaux papiers.

Les perfectionnements apportés dans la fabrication du papier furent assez lents, jusqu'au jour où l'invention des machines à fabriquer le papier, par Louis Robert, en 1792, vint donner à la papeterie une extension considérable.

— *Papier à la main*. Autrefois, toutes les opérations relatives à la fabrication du papier se faisaient à la main, sauf celles consistant à réduire le chiffon en pâte, ce travail s'exécutant au moyen de maillets de bois qu'un arbre à cames soulevait et laissait retomber successivement. Des ouvriers ou ouvrières commençaient par trier les chiffons, que l'on classait par qualités. Après le *triage* venait le *délissage*, opération consistant à découdre les ourlets et à enlever les boutons, puis, au moyen de couteaux fixés dans des tables, à découper les chiffons en bandelettes. Les chiffons étaient alors mis dans le *pourrissoir*, grande cuve en maçonnerie où ils subissaient plusieurs lavages et un commencement de fermentation; après quoi, on les faisait sécher, puis on procédait au *défilage*, c'est-à-dire qu'on les réduisait en charpie en les passant sur une lame de faux. Le *blutage* venait ensuite dans des blutoirs à parois faites de treillage métallique, afin d'enlever la poussière; on les lessivait en dernier lieu. C'est alors qu'ils étaient soumis à l'action des maillets, les battant sans cesse dans des cuves ou *piles* contenant une certaine quantité d'eau. Réduits ainsi en une sorte de bouillie, ils passaient à la pile *effilocheuse*, sorte de cuve dans laquelle un cylindre armé de lames achevait leur réduction en pâte.

C'est dans cette pâte, portée dans une autre cuve, que l'ouvrier puisait, au moyen d'un cadre en toile métallique appelé *forme*, la quantité nécessaire pour faire une feuille. Après avoir laissé égoutter quelques instants, la forme était remise entre les mains d'un autre ouvrier, le *coucheur*, qui recouvrait la feuille d'un rectangle de feutre de même dimension, retournait la forme, et la feuille de papier demeurait collée sur le feutre. Quand un certain nombre de feuilles étaient ainsi disposées, un troisième ouvrier, le *pressier*, prenait le tas, le posait sous une presse à bras dans le but de chasser l'eau en excès dans le papier et dans le feutre. On procédait alors à l'étendage des feuilles dans le séchoir en les enlevant une à une de dessus les feutres. Une fois sèches, les feuilles de papier étaient reprises et plongées dans une solution chaude de colle végétale, replacées entre des feutres, pressées et séchées une dernière fois. La feuille de papier n'avait plus qu'à être parée et lissée à la main par des ouvrières.

La fabrication du papier à la main, employée pour l'obtention des papiers timbrés et filigranés destinés notamment aux billets de banque se fait actuellement par les mêmes procédés qu'autrefois, mais la pâte, pour laquelle on choisit comme matière première de la filasse écrue, est préparée mécaniquement.

— *Papier mécanique*. La fabrication mécanique du papier est, à peu près, la seule employée aujourd'hui. Cependant, deux opérations se font encore à la main : le *triage* et le *délissage*. Le *lavage* des chiffons triés et blutés s'opère dans un appareil appelé *pile laveuse*, constitué en général par une très grosse sphère métallique mobile autour de tourillons creux par lesquels arrive de la vapeur qui barbotte dans l'eau contenant les chiffons. En même temps que le chiffon est lavé, on le blanchit en ajoutant à l'eau de la soude caustique, de la chaux éteinte ou du chlorure de chaux. Les chiffons sont mis dans la *pile défileuse*, qui les réduit en pulpe ou pâte grossière. Cette pâte est alors conduite dans la *pile raffineuse*, qui lui donne une homogénéité complète. C'est dans cette dernière pile que s'opère le collage de la pâte, le plus souvent avec de la résine. On donne également à cette pâte la coloration que l'on désire. La pâte s'accumule alors dans des réservoirs spéciaux, d'où elle est conduite automatiquement à la *machine à papier* proprement dite. Elle se déverse tout d'abord dans un appareil, le *sablier*, sorte de conduit en bois où la majeure partie des impuretés qu'elle renferme se dépose. Elle s'épure complètement en traversant deux autres appareils, les *épurateurs*. Le premier, dit *épurateur tournant*, est un cylindre rotatif qui reçoit la pâte venant du sablier par une de ses extrémités. Le cylindre est muni de fentes fines, à travers lesquelles passe la pâte en suivant une direction de haut en bas. Les fentes s'opposent à l'entrée des impuretés, qui se trouvent entraînées par un violent courant d'eau que fournit un *pisseur*. De cet épurateur, la pâte passe dans un second appareil appelé *épurateur en dessous*, où elle accomplit un trajet en sens inverse. Elle s'étale alors, par l'intermédiaire de *courroies guides*, sur une toile métallique où elle s'égoutte et s'égalise, pour arriver ensuite entre des jeux successifs de cylindres revêtus de manchons de feutre; ce sont les *presses humides*. Devenue assez consistante pour pouvoir quitter la toile, elle est alors déposée sur un feutre qui conduit le papier entre de nouveaux cylindres qui le pressent fortement des deux côtés et lui donnent de la consistance; ces cylindres constituent les *presses coucheuses*. De là, le papier, entraîné par une autre série de cylindres dont l'ensemble prend le nom de *presse montante*, passe sur des cylindres chauffés à l'intérieur par un courant de vapeur; il durcit, perd son humidité et rencontre de nouveaux cylindres appelés *calandres*, également chauffés, destinés à lui donner un nouvel apprêt ou satinage. Arrivé alors à l'état de fabrication complète, il va s'enrouler autour d'*enrouleurs* ou *dévidoirs*.

— *Papier de paille*. Dès 1756, on a fabriqué du papier avec la paille qui constitue le chaume des graminées. La paille de maïs peut également fournir des papiers d'une solidité remarquable. Pour les plantes indigènes, les plus propres à remplacer le chiffon sont les joncs et les orties, les roseaux, le genêt commun, la bruyère, le sparte ou alfa, les varechs, la tourbe, etc. La fabrication du papier de paille se fait uniquement à l'aide de piles, qui mettent de côté les nœuds et les parties du chaume qui s'opposeraient à l'homogénéité de la pâte. La paille, après plusieurs lavages, est blanchie au bisulfite de calcium ou au chlorure de chaux, et transformée en une pâte à laquelle on fait subir des préparations analogues à celles

qui ont présidé à la fabrication du papier de chiffons. Le papier de paille est en général peu résistant. Pendant longtemps, il n'a guère eu d'utilisation que comme papier d'emballage. Aujourd'hui, la pâte de paille mélangée à d'autres fibres sert à la fabrication du papier pour journaux.

— *Papier de Chine et du Japon.* Les Chinois fabriquent plus de cinquante espèces de papiers avec toutes sortes de matières : écorce, coton, chanvre, etc., et qu'on appelle souvent papier de riz, parce qu'on a cru longtemps qu'il était fait avec cette plante.

Les Japonais fabriquent leur papier avec l'écorce de divers arbrisseaux : *edgeworthia papipirifera* (midzumatu), *broussonetia* (kozokodzou), *wickstræmia* (gampi), etc. L'écorce, séchée, est nettoyée, rachée, et bouillie dans une lessive claire, puis lavée à l'eau claire. On la bat ensuite sur une table avec des baguettes, et l'on mélange dans une cuve la fibre ainsi obtenue avec une infusion gluante de diverses racines. Puis on passe à la forme comme pour la fabrication ordinaire à la main.

— *Papier de bois.* Le papier de bois est obtenu par les procédés exclusivement mécaniques : on place les bûches de bois, préalablement fendues, dans un défibreur (v. ce mot), dont la meule réduit le bois en une sorte de pâte épaisse. Cette pâte blanchie au bisulfite de chaux, est, après lavage, conduite à un appareil dit *épurateur* qui tamise la pâte, ne laissant passer que la pâte fine. Elle passe ensuite entre des cylindres appelés *presse-pâte*, qui en font sortir l'eau en excès et la sèchent. Mélangée à de la cellulose, elle circule enfin à travers les cylindres de la machine à papier continu.

— *Format des papiers.* Avant l'introduction de la papeterie mécanique, les dimensions du papier étaient déterminées par la grandeur des formes. Le plus souvent, les formats devaient leur nom aux marques de fabrique qu'ils portaient, et un certain nombre de ces désignations se sont maintenues. On dit encore du papier tellière, grand raisin, couronne, jésus, écu, colombier, carré, grand aigle, cavalier, grand monde. Le papier carré était autrefois le plus usité de tous pour l'impression. Le papier tellière, également appelé « papier ministre » et qui doit son nom à ce qu'il fut fabriqué pour la première fois pour les bureaux de Le Tellier, ministre de Louis XIV, est employé dans les bureaux pour l'écriture et pour l'impression des circulaires, etc. L'usage des machines ayant permis de fabriquer des papiers de toute dimension sur la demande des acheteurs, tout le système sur lequel les formats anciens étaient calculés a été renversé, et les industriels se contentent de marquer leurs papiers par centimètres de hauteur et de largeur.

Le tableau suivant donnera une idée des papiers employés dans le commerce le plus ordinairement. Nous donnons leurs dimensions généralement adoptées; mais ces dimensions varient.

Noms et usages.	Larg.	Haut
Grand monde (cartes géographiques, dessins, etc.)	1m,194	0m,870
Grand aigle (cartes géographiques, grands registres, etc.)	1m,014	0m,688
Grand soleil (grands ouvrages)	1m,060	0m,690
Grand colombier (cartes, dessins, gravures).	0m,900	0m,600
Grand jésus (dessins, impression, écriture).	0m,720	0m,560
Jésus ordinaire (impression)	0m,700	0m,550
Grand raisin (impression)	0m,640	0m,500
Cavalier (impression)	0m,600	0m,450
Double cloche (écriture)	0m,580	0m,390
Carré (impression, écriture)	0m,560	0m,450
Coquille (écriture)	0m,560	0m,440
Écu (écriture)	0m,540	0m,400
Couronne (écriture, impression)	0m,460	0m,360
Tellière (tableaux, comptes, dessins, etc.	0m,450	0m,350
Florette (exportation)	0m,450	0m,350
Pot ou écolier (écriture)	0m,400	0m,310
Cloche de Paris (écriture)	0m,390	0m,290
Petite cloche normande (écriture)	0m,360	0m,260
Petit à la main (écriture)	0m,360	0m,260

Dans le commerce, on vend le papier en paquets, désignés sous le nom de « rames ». La rame contient 20 mains ou cahiers ayant chacun 25 feuilles, ce qui fait en tout 500 feuilles. La rame de papier de Hollande n'a que 20 mains de 24 feuilles. Ordinairement, chaque feuille est pliée en deux. Toutefois, pour certains papiers et formats, notamment pour le papier à dessin, on laisse les feuilles ouvertes afin d'éviter le pli du milieu, qu'il est fort difficile de faire disparaître. Les papiers à lettres ou de petit format, qu'on emploie dans la correspondance, sont coupés et divisés en cahiers de six feuilles, et vingt de ces cahiers font ce qu'on appelle une « ramette ».

— *Papier mâché* ou *Carton-pâte.* On appelle ainsi une pâte malléable faite avec un mélange de pâte à papier, d'argile, de craie et de colle. On l'emploie pour la confection d'une foule d'objets d'ornementation et de bimbeloterie (masques, poupées, moulures de meubles, bougeoirs, boutons, boîtes laquées, etc.). On presse généralement la pâte dans des formes huilées, et on enduit l'objet séché d'une couche de vernis. On fait aussi des sortes de planchettes en collant des feuilles de papier les unes sur les autres à l'aide de dextrine ou d'amidon, et, en comprimant ensuite ces feuilles à la presse hydraulique, on obtient une planche sans fibres, qu'on peut travailler comme du bois.

L'utilisation de la pâte à papier a, d'ailleurs, pris une importance considérable à la fin du XIXe siècle, à cause de l'extrême dureté que l'on peut donner aux objets fabriqués avec les fibres mélangées de diverses substances chimiques. De nombreuses usines fabriquent, aux États-Unis, des rails en papier, des roues de wagons, des bicyclettes, des pièces de machines, des bouteilles, etc. On utilise aussi beaucoup la pâte à papier pour les planchers, les cloisons et les toitures; on en a même fait des maisons entières. Notons enfin l'emploi croissant du linge en papier. Aux États-Unis, on porte des vêtements complets en papier, et l'armée japonaise a inauguré depuis longtemps les chemises et les caleçons en papier.

— *Papiers peints.* L'art de fabriquer les papiers à tenture a été emprunté par les Européens à la Chine et au Japon. Ce fut vers 1555 que les Hollandais et les Espagnols introduisirent en Europe ce genre d'industrie qui a depuis singulièrement progressé.

On imprime le papier peint soit à la planche, soit à la machine. Dans l'un et l'autre procédé, le papier reçoit, à la brosse, sur l'une des faces, une couche de colle épaissie avec du blanc de Meudon broyé, afin de provoquer l'adhérence des couleurs. Quand ce fond est sec, on opère le lissage en étendant le papier sur une table bien unie et en égalisant la couche avec une règle en bois, qu'on promène sur toute la longueur. L'impression s'obtient à l'aide de planches semblables au bloc des imprimeurs sur étoffes. Il faut autant de planches différentes que l'on a de couleurs ou de nuances à placer. Dans l'impression mécanique, le fonçage et le lissage s'exécutent au moyen de rouleaux superposés, puis un dispositif spécial le dirige dans les ateliers de séchage, d'où il passe dans la machine imprimeuse et s'enroule autour d'un gros cylindre appelé *cylindre presseur.* Autour de celui-ci se trouvent d'autres cylindres de diamètre plus petit et gravés; chacun d'eux reçoit la couleur qu'il doit imprimer, d'une toile sans fin plongeant dans une auge.

Le grand cylindre est reconvert d'un drap épais, et le papier de tenture s'enroule sur sa périphérie. Les rouleaux imprimeurs viennent tour à tour presser sur le papier et y déposent la couleur dont ils sont garnis. Au fur et à mesure que l'impression est achevée, le papier est enlevé automatiquement, séché et lavé.

— Phot. On sensibilise aujourd'hui des *papiers* très épais et même, parfois, des papiers à grain apparent. Les papiers les plus usités sont à base de sels d'argent. On les divise en papiers à image apparente et en papiers à image latente. Dans les premiers, le sel sensible est le chlorure d'argent et se trouve en présence d'un excès de sels solubles d'argent, azotate, citrate, etc. Selon le substratum qui retient le sel sensible, on distingue les papiers albuminés, salés (empois d'amidon), aristotypes (gélatine), à la collodine (collodion), etc. Leur traitement est identique. Il comprend le développement au châssis presse, le virage et le fixage. V. PHOTOGRAPHIE.

Les papiers *à image latente* (vulgairement appelés *papiers au gélatinobromure*) sont recouverts d'une émulsion au gélatinobromure d'argent, identique à celle qui sert à obtenir les plaques sensibles utilisées à l'obtention les phototypes négatifs, soit d'une émulsion au gélatinochlorure d'argent moins sensible. Après exposition à la lumière, dans le châssis-presse, l'image n'apparaît qu'après un développement analogue à celui employé pour révéler l'image négative.

Les propriétés photochimiques des sels de fer sont aussi utilisées à la fabrication de papiers sensibles. V. FERRO-PRUSSIATE, PLATINOTYPIE.

— *Papiers à dépouillement.* Tandis que dans les papiers précédents le pigment constituant l'image est produit par l'action de la lumière, dans les papiers dits « à dépouillement » le pigment destiné à produire l'image est réparti uniformément à la surface du papier dans un substratum (gomme, gélatine, etc.) soluble dans l'eau froide ou chaude, mais susceptible d'être rendu insoluble par l'action de la lumière sur un bichromate alcalin imprégnant ce substratum. Après exposition au châssis-presse derrière le négatif à reproduire, aucune image n'est visible. Mais l'image apparaît par un dépouillement à l'eau (froide ou chaude, selon les cas), ces lavages entraînant l'excès de pigment qui n'a pas été fixé par l'action de la lumière, c'est-à-dire le pigment qui se trouvait, lors de l'exposition, sous les noirs du négatif. Le premier pigment employé pour ces papiers était du charbon finement pulvérisé, incorporé à de la gélatine, d'où son nom de *papier au charbon.* Le *papier à la gomme bichromatée* est d'une manipulation plus simple que le papier au charbon.

— Fin. *Papier-monnaie.* Le *papier-monnaie* est une monnaie fictive, faisant office d'espèces métalliques. Il ne doit pas être confondu avec la monnaie de papier (billet de banque, effet de commerce, etc.). La monnaie de papier est remboursable à vue en monnaie métallique; le papier-monnaie ne l'est pas, sa valeur est purement conventionnelle; son cours est *forcé.* Le papier-monnaie est généralement émis par l'État pour subvenir à des difficultés financières sans recourir à un emprunt. Ses inconvénients sont multiples : 1° conformément à la loi économique de Gresham : « La mauvaise monnaie chasse toujours la bonne, » le papier-monnaie raréfié dans un pays la monnaie métallique, qui va à l'étranger, car seule elle est acceptée dans les échanges internationaux; 2° il s'ensuit une dépréciation d'autant plus grande du papier-monnaie, par suite de son abondance eu égard au stock métallique, qui va s'affaiblissant. Le papier-monnaie constitue une entrave au commerce extérieur, conséquence inévitable de sa dépréciation. Les pertes au change sont souvent considérables. Enfin, au point de vue du crédit de l'État, il est le signe certain d'embarras financiers, qui provoquent le retrait des capitaux étrangers prêtés et l'émigration à l'étranger des capitaux nationaux.

Le papier-monnaie a été utilisé dans différents pays et à diverses époques. En Angleterre, il fut lancé par l'initiative d'un grand financier, Patterson, mais il échoua finalement; en France, la tentative de Law et plus tard l'émission des assignats ont abouti à des catastrophes financières. Actuellement, le papier-monnaie existe en Russie et dans les républiques de l'Amérique du Sud.

— Mar. *Papiers de bord.* Le capitaine d'un navire est tenu d'avoir à bord les *papiers* suivants : 1° le *titre de propriété* du navire; 2° l'*acte de francisation*, qui indique la nationalité du navire et son port d'attache; 3° le certificat de *jaugeage*; 4° les *chartes-parties* ou contrats de location du navire; 5° les *connaissements* relatifs aux chargements; 6° le *manifeste* ou état des chargements; 7° les *factures consulaires* et certificats d'origine; 8° le certificat d'*arrimage* s'il y a lieu; 9° le *rôle de l'équipage*; 10° le *congé*; 11° la *patente de santé*; 12° le *journal du bord*, qui servira à l'établissement de son rapport de mer, ainsi que les passeports des passagers.

PAPIFIANT (*fi-an* — rad. *papifier*) adj. m. Qui assiste au conclave, qui concourt à l'élection d'un pape, sans être lui-même sur les rangs : *Il y a au conclave les cardinaux qui ne sont que* PAPIFIANTS *et les cardinaux* PAPABLES.

PAPIFIER (du lat. *papa*, pape, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous papifiions. Que vous papifiiez*) v. a. Faire, élire pape : *A la mort de Pie IX, on* PAPIFIA *le cardinal Pecci.* Famil. et peu us.)

PAPILIO n. m. Antiq. rom. Tente carrée, où logeaient six à huit soldats.

PAPILIONACÉ (*sé*), **ÉE** [du lat. *papilio, onis*, papillon] adj. Bot. Se dit d'une corolle dialypétale et zygomorphe, dont l'aspect général rappelle celui d'un papillon.

— ENCYCL. Une corolle *papilionacée* est composée de cinq pétales : un pétale postérieur étalé (*étendard* ou *vexillum*), deux pétales latéraux recouverts en partie par l'étendard (les *ailes*), deux pétales antérieurs, recouverts par les ailes et légèrement unis bord à bord, de manière à simuler la quille d'un bateau (*carène* : on l'observe chez le pois et, en général, chez les légumineuses du groupe des papilionacées.



Corolle papilionacée : *a*, carène; *b*, ailes; *c*, étendard

PAPILIONACÉES (*sé* — rad. *papilionacé*) n. f. pl. Tribu très importante de la famille des légumineuses et comprenant toutes les légumineuses de la flore française. — *Une* PAPILIONACÉE.

— ENCYCL. La fleur des *papilionacées* est nettement zygomorphe. Le calice est formé de cinq sépales soudés, dont un médian antérieur, ce qui indique une orientation de la fleur inverse de celle qu'on observe ordinairement chez les autres dicotylédones. La corolle est *papilionacée*, avec *préfloraison vexillaire.* L'androcée comprend dix étamines égales et généralement distribuées en deux groupes, l'étamine supérieure libre, et les neuf autres concrescentes par leurs filets en une sorte de gouttière qui protège le pistil (disposition *diadelphe*). Le pistil est formé d'un seul carpelle, renfermant une double rangée d'ovules. Le fruit est une *gousse* ou *légume.* Les graines sont exalbuminées et les cotylédons, volumineux, sont gorgés de réserves nutritives (amidon et aleurone). Les feuilles des papilionacées sont stipulées et généralement composées. Les papilionacées sont réparties entre plusieurs tribus : les *viciées* (pois, lentille, vesce, fève, gesse), ayant des vrilles; les *lotées* (trèfle, luzerne, lotier, genêt, ajone, cytise, lupin, robinier), n'en ayant pas; les *hédysarées* (sainfoin, coronille), à gousse formée d'articles indéhiscents et monospermes; les *phaséolées* (haricot, dont le pistil est courbé en spirale.

PAPILIONAIRE (*nèr*' — du lat. *papilio, onis*, papillon) adj. Hist. nat. Qui ressemble à un papillon. (Peu us.)

PAPILIONIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères rhopalocères, comprenant les *papillons* proprement dits (*papilio*), ainsi que les *ornithoptères, parnassius, thais* et *doritis.* — *Un* PAPILIONIDÉ.

PAPILLACÉ (*sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui est muni de papilles. (Se dit surtout de certains champignons.

PAPILLAIRE (*lèr*') adj. Qui est formé de papilles : qui est de la nature des papilles : *Surface* PAPILLAIRE. || *Corps papillaire*, Ensemble des papilles dermiques.

Bot. Qui est de la nature des papilles : *Glandes* PAPILLAIRES.

— Pathol. *Tumeur papillaire*, Tumeur sarcomateuse, fibromateuse, carcinomateuse, épithéliomateuse, etc., présentant à sa surface des bourgeons qui ressemblent à des papilles hypertrophiées, et qu'il ne faut pas confondre avec le *papillome.*

PAPILLE (du lat. *papilla* ou *papula*) n. f. Anat. Petite élevure, charnue et plus ou moins dressée, que l'on observe sur la peau, les muqueuses, etc. || *Papille optique*, Saillie formée par le nerf optique sur la rétine un peu en dedans du diamètre antéro-postérieur de l'œil, et d'où émerge l'artère centrale. || *Papilles rénales*, Saillies produites dans la cavité du bassinet du rein par le sommet des pyramides de Malpighi. V. PEAU.

— Bot. Chacune des émergences formées, vers l'extérieur du corps d'une plante, par des cellules épidermiques qui donnent un aspect velouté à la surface de certains pétales et à celle de beaucoup de stigmates.

— Techn. Petit grain des cuirs chagrinés.

— ENCYCL. Les *papilles* de la peau constituent la couche superficielle du derme ou couche papillaire, la seule sensible. Ces papilles renferment, en outre, des anses vasculaires, artérielles ou veineuses, deux sortes de corpuscules tactiles, les corpuscules de Meissner et les corpuscules de Krause.

Les papilles de la langue sont contenues dans la muqueuse linguale et sont de trois sortes : les papilles *filiformes* sont tactiles et renferment des corpuscules de Krause; les papilles *fongiformes* et *caliciformes* sont gustatives, et dessinent à la surface de la langue le V lingual. V. LANGUE, et GUSTATION.

PAPILLÉ, ÉE adj. Hist. nat. Garni de papilles : *Langue* PAPILLÉE. *Aquric* PAPILLÉ.

PAPILLEUX (*leû*), **EUSE** adj. Hist. nat. Parsemé de papilles : *Calumelle* PAPILLEUSE.

PAPILLIFÈRE (du lat. *papilla*, papille, et *ferre*, porter) adj. Hist. nat. Qui porte des papilles.

— n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes polybranches, renfermant les familles des *proctonotidés, ovulidés, ponidés, glaucidés, dotoïdés* et *hermetidés.* — *Un* PAPILLIFÈRE.

PAPILLIFORME (du lat. *papilla*, papille, et de *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une papille.

PAPILLOME (du lat. *papilla*, papille, et du suffixe gr. *ôma*, qui désigne les tumeurs néoplasiques) n. m. Lésion inflammatoire, caractérisée par l'hypertrophie des papilles de la peau ou des muqueuses.

— ENCYCL. On distingue, en raison de la constitution des papilles normales, les *papillomes* cornés et les papillomes muqueux; on les observe sur la peau (verrues) ou sur les muqueuses (végétations : ils peuvent être bénins ou spécifiques (certaines formes de la tuberculose). Le traitement est l'excision, car souvent les caustiques sont insuffisants.

PAPILLON (*ll* mll. — du lat. *papilio, onis*, même sens) n. m. Zool. Nom donné, dans le langage vulgaire, à tous les lépidoptères diurnes, et même à toutes les espèces crépusculaires ou nocturnes. || Genre d'insectes lépidoptères, type de la famille des *papilionidés.*

— Fig. Esprit léger, inconstant, voltigeant d'objet en objet : PAPILLON *du Parnasse.*

— Loc. div. : *Papillons noirs*, Idées tristes, sujet de mélancolie. || *Se brûler à la chandelle comme un papillon*, Se laisser attirer par un attrait dangereux. || *Courir après les papillons*, S'amuser à des bagatelles. || *Être soi comme un papillon*, N'avoir aucune prévoyance.

— Ameublem. *Croisée à papillon*, Garniture de rideaux dont le lambrequin imitait les ailes du papillon. *Toilettes*

PAPILLONS

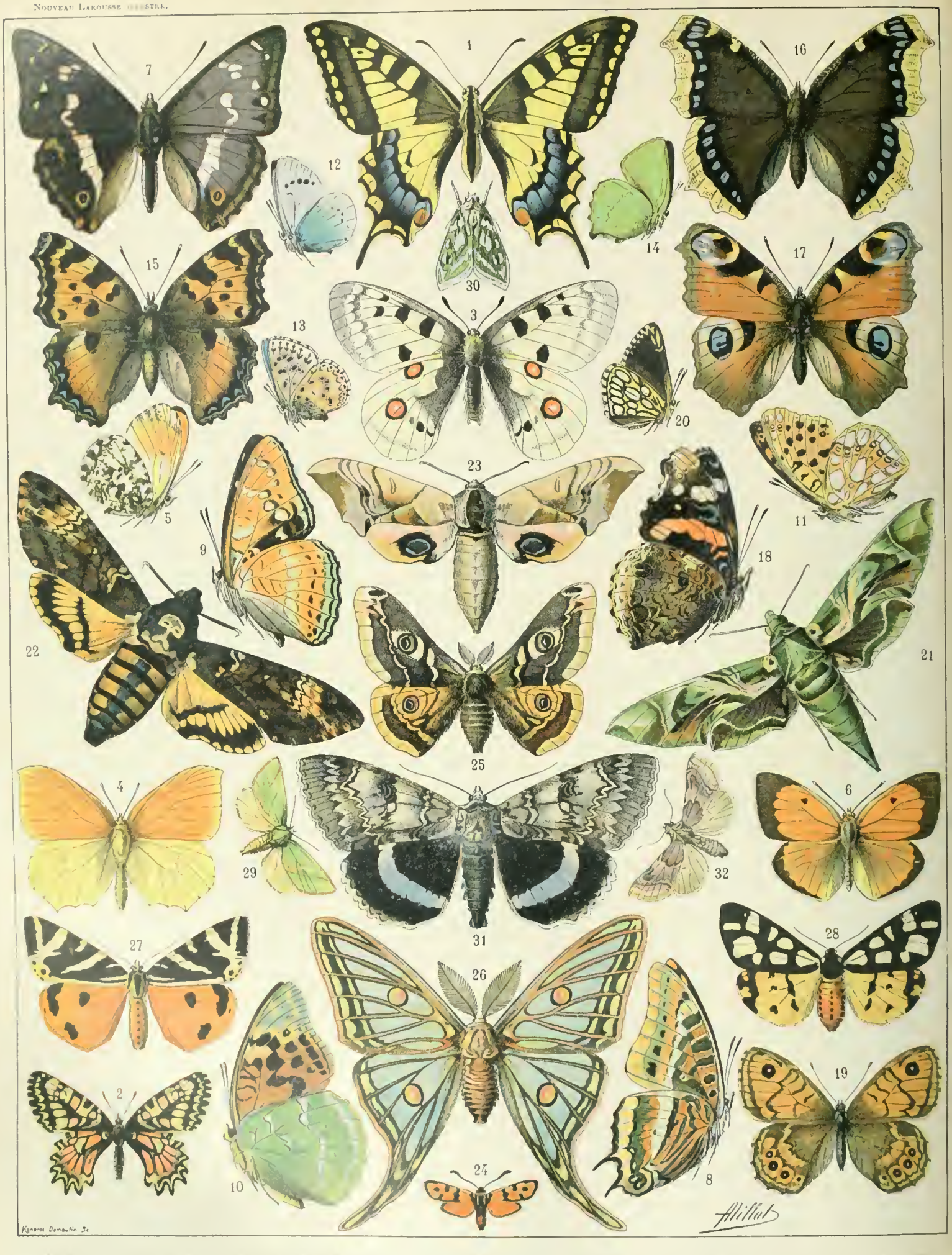

Papillons de jour : 1. Machaon. — 2. Thaïs. — 3. Apollon. — 4. Cleopâtre. — 5. Aurore. — 6. Collade. — 7. Mars. — 8. Ajasius. — 9. Grand nymphale. — 10. Grand nacré. — 11. Petit nacré. — 12. Lycène Alcée. — 13. Lycène adonis. — 14. Thecle rubi. — 15. Grande tortue. — 16. Morio. — 17. Paon de jour. — 18. Atalante ou vulcain. — 19. Satyre myera. — 20. Aracynthe. — 21. Sphinx du laurier-rose. — 22. Sphinx tête de mort. — 23. Smerinthe demi-paon. — 24. Zygène. — 25. Petit paon de nuit. — 26. Attacus d'Isabelle. — 27. Callimorphe. — 28. Chelonie villageoise. — 29. Halias verte. — 30. Cucullie argentée. — 31. Lichenee bleue. — 32. Noctuelle du pied-d'alouette.



Papillons exotiques : 1. Ornithoptère Brookeana. — 2. Ornithoptère Priam. — 3. Papilio Coon. — 4. Papilio de Children. — 5. Papilio Lysandre. — 6. Papilio Milon. — 7. Iphias. — 8. Piéride Encharis. — 9. Agraulis. — 10. Apature. — 11. Mégislanis. — 12. Timétès. — 13. Junonie. — 14. Callithée. — 15. Callicore. — 16. Catagramme. — 17. Amarynthe ménérie. — 18. Héliconie numata — 19. Héliconie Doris. — 20. Epicalie. — 21. Leptalis. — 22. Thècle epiclès. — 23. Thècle aphnæ. — 24. Æthère. — 25. Æneis argente. — 26. Uranie Crésus. — 27. Uranie Léilus. — 28. Zygæne. — 29. Attacus Beauhiniæ. — 30. Io. — 31. Hépiale Vénus.

en papillon. Au XVIIIe siècle, Table de toilette, à compartiments, dont le miroir était encadré par deux grandes ailes d'étoffe ornées de dentelles.

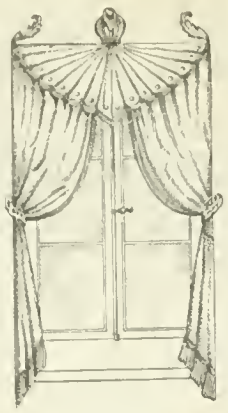
Croisée à papillon.

Arg. *Vol au papillon*, Genre de vol qui consiste à dévaliser les voitures des blanchisseurs.

— Blas. Meuble assez rare de l'écu et qui est dit *aurailé de...* pour indiquer la couleur des taches de ses ailes. V. MIRAILLÉ.

— Fauconn. *Voler le papillon*. Se disait de l'oiseau qui, au lieu de chasser le gibier, s'amusait à suivre des papillons.

— Geogr. Petite carte insérée dans le coin d'une grande.

— Ichtyol. *Papillon de mer*, Nom donné, sur les côtes du Poitou, à la gonnelle. ǁ Nom vulgaire de la raie bouclée.

— Jeux. Espèce de jeu de cartes. ǁ *Faire petit papillon*, Faire trois cartes, au jeu de papillon, avant que la partie soit terminée.

— Mar. Nom du contre-cacatois ou de la petite voile, qui peut se hisser au-dessus du contre-cacatois.

— Mécan. Registre mobile autour d'un axe, employé à modérer et même à arrêter au besoin le tirage de la cheminée dans les locomotives, dans les tuyaux de poêle, les bouches de chaleur, etc.


Papillon de tuyau de poêle.

— Modes. Partie d'une coiffe qui va en s'élargissant comme les ailes d'un papillon : *Bonnet à* PAPILLON.

— Techn. Nom donné, dans les ateliers de filature, à des bandes de parchemin qui font partie des défenteurs, et dont l'effet est de produire sur les rubans, à leur sortie des cylindres cannelés, une légère secousse destinée à faciliter le dégagement de la poussière et à séparer les filaments trop condensés. ǁ Nom donné à des soupapes qu'on emploie dans les usines d'affinage. ǁ Bec à gaz qui donne une flamme aplatie ayant la forme d'un papillon.


Papillon (gaz).

— ENCYCL. Zool. On entend sous le nom vulgaire de *papillons* tous les insectes de l'ordre des lépidoptères, c'est-à-dire ceux qui ont quatre ailes recouvertes d'écailles fines et serrées, dont l'agencement donne à ces ailes d'entre eux une vivacité de couleurs et un éclat incomparables. Les papillons sont des êtres essentiellement aériens, qui vivent du suc des fleurs en aspirant ce suc au moyen d'une trompe plus ou moins longue et flexible, qui, au repos, s'enroule ordinairement sous le corselet; leurs antennes sont variables et composées d'un grand nombre d'articles; les trois segments dont le thorax des insectes à six pattes est formé sont réunis en un seul corps; l'abdomen, composé de six ou sept anneaux, n'offre ni aiguillon ni tarière. Aucun papillon n'est carnassier, au moins dans son dernier état. Peu de ces brillants insectes nous rendent des services, sauf les sérigènes. Mais le bombyx du mûrier fournit la soie et compte, avec les abeilles, parmi les animaux les plus utiles. Sa chenille, les papillons vivent des mêmes des arbres, comme les cossus, mènent une existence éphémère à l'état adulte. Aussi certains d'entre eux ne possèdent-ils même pas d'organes de nutrition, ni bouche, ni trompe, et l'on a pu dire avec raison que le papillon est la fleur, la floraison d'un autre animal qu'est la chenille. V. CHENILLE, LARVE, MÉTAMORPHOSE.


a, chenille; *b*, chrysalide; *c*, papillon.

Les papillons comptent des milliers d'espèces, réparties dans de nombreux genres. On emploie les expressions de « macrolépidoptères » pour désigner tous ceux, compris dans les diurnes et la plus grande partie des nocturnes, qui sont de taille grande ou médiocre, et de « microlépidoptères » pour ceux qui sont de dimensions minuscules, comme les teignes, dont les papillons sont le plus vulgaire exemple. Scientifiquement, on répartit les papillons en six grandes divisions ou sous ordres : *rhopalocères* ou *diurnes*, *sphinxiques*, *bombycines*, *nocturnes*, *géomètres*, *teignes*. La répartition en diurnes et nocturnes est très artificielle, car beaucoup de bombyx et de nocturnes volent en plein soleil, comme les tordeuses, les phalènes et les teignes.

Si les papillons présentent des formes minuscules, ils sont cependant, en général, de taille moyenne, et certains d'entre eux (*erebes*, *thysanies*, *hépiales*, *saturnies*, *paonies*) sont les plus grands de tous les insectes; une phalène américaine *Thysania Agrippina* atteint 0m,30 d'envergure. C'est dans les régions tropicales du globe que vivent les plus beaux et les plus grands lépidoptères. Les splendides ornithoptères aux ailes vertes, jaunes ou bleues ombrées de velours noir, peuplent les forêts de l'Indo-Chine, de la Malaisie, de la Papouasie, comme les admirables *morpho*, bleu métallique ou nacré, propres aux régions tropicales du nouveau monde. En Europe, les papillons ont de splendides représentants avec les mars aux reflets changeants, les vanesses marquetées comme un ouvrage d'écaille, ou rehaussées de bandes fen sur un fond brun chaud (vulcain), ou bordées de jaune (morio); les piérides et les colïades, les anthocharis ou aurores, les argynnes ou nacrés, valent presque les espèces tropicales. Les saturnies, les sphinx, les grandes nocturnes ont la livrée la plus riche et la mieux nuancée. Les lycènes de satin bleu, les zygènes bleues et rouges, les écailles écarlates, blanches et noires, les flambés tigrés et les grands machaons jaunes et noirs, tant d'autres papillons communs dans les prairies et les bois, valent leurs congénères équatoriaux.

Le genre papillon (*papilio* comprend des individus aussi remarquables par leur grande taille, leurs brillantes couleurs, que par les queues qui terminent en général leurs ailes inférieures. On les appelait autrefois *porte-queues* et *chevaliers*, et, suivant que leur corps était taché ou non de rouge en dessous, on les divisait en chevaliers troyens et chevaliers grecs. En Europe et sur ses confins, vivent sept ou huit espèces, dont deux sont françaises : le *machaon* ou *grand porte-queue* (papilio machaon), jaune clair tacheté de noir, marqué de bleu et d'un ocelle rouge aux ailes inférieures; commun partout, sa chenille vit en septembre sur le fenouil, la carotte, le cumin. Le *flambé* (papilio podalirius), également commun, est blanc jaunâtre, avec des bandes noires transversales; sa chenille vit sur l'épine noire, l'amandier, le pêcher, le prunellier. Le *papilio hospiton* habite la Corse et la Sardaigne, et le *papilio alexanor* l'Europe méridionale, parfois les Basses-Alpes. Dans les espèces exotiques, les femelles sont parfois de deux sortes : les unes ressemblant aux mâles, les autres offrant un type absolument différent (*papilio memnon*, Malaisie, *papilio pammon*, Inde, etc.). De superbes espèces bleu métallique et noir veloutés habitent les montagnes de l'Asie (*papilio yamesa*, Inde; *papilio arjuna*, Java), ou les forêts des Moluques (*papilio ulysses*).

PAPILLON, ONNE (*ll* mll.) adj. Inconstant, changeant, volage : *Une humeur* PAPILLONNE.

— Philos. soc. *Passion papillonne* ou substantiv. *Papillonne* (la). Dans le système de Fourier. Amour du changement, inconstance d'humeur ou de goûts.

PAPILLON (Almanque), poète français, né à Dijon en 1487, mort en 1559. Valet de chambre de François Ier, ami de Marot, il écrivit, entre autres œuvres : *la Victoire et triomphe d'argent contre Cupido dieu d'amours, avec la réponse*, poème publié sous le nom de Charles Fontaine, qui n'est que l'auteur de la réponse (1537); *le Nouvel Amour*, imprimé à la suite des *Questions problématiques du pourquoy d'amours*, de Nicolas Léonique (1543), dans les *Opuscules d'amour* (1547) et à la fin du *Mépris de la court*, de Guevara (1519).

PAPILLON (Marc DE), seigneur DE LASPHRISE, poète et capitaine français, né à Amboise en 1555, mort vers le début du XVIIe siècle. Ses poésies, composées au cours de sa vie aventureuse, parurent en 1597. Il en donna deux ans après, une nouvelle édition, sous le titre suivant : *les Premières Œuvres poétiques du capitaine Lasphrise*, revues et augmentées par l'auteur (1599), à la fin desquelles se trouve une *Nouvelle tragi-comique*.

PAPILLON (Jean), graveur sur bois, né à Saint-Quentin en 1661, mort en 1723. Il inventa les papiers de tenture pour les appartements, vers 1688, et grava des ornements de livres qui eurent beaucoup de succès. Ses portraits des papes Paul III, Jules III, Pie IV, du roi d'Angleterre Jacques II sont regardés comme des chefs-d'œuvre. — Son fils, JEAN-MICHEL **Papillon**, né et mort à Paris (1698-1776), fut « graveur en taille de bois » à l'Imprimerie royale. Son œuvre, publié en 1766, très considérable, ne consiste qu'en vignettes, culs-de-lampe, armoiries et autres ornements de typographie. On lui doit un curieux *Traité historique et pratique de la gravure sur bois* (1766).

PAPILLONACÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de PAPILIONACÉ, ÉE.

PAPILLONAGE ou **PAPILLONNAGE** (*pill-o-naj'* [*ll* mll.]) n. m. Action de papillonner.

PAPILLONNANT (*pill-o-nan* [*ll* mll.]), **ANTE** adj. Qui a l'habitude de papillonner.

PAPILLONNE (*ll* mll.) n. f. Variété de tulipe aux pétales très ouverts.

PAPILLONNER (*pill-o-né* [*ll* mll.] — rad. *papillon*). v. n. Fam. Ne s'arrêter à aucun objet, aller de çà, de là, comme le papillon voltige de fleur en fleur : *Je suis sémillant, je badine, je folâtre, je* PAPILLONNE. (Boissy.)

— Arg. Exécuter le vol au papillon.

— Econ. rur. Dans les magnaneries. Produire des papillons, en parlant des cocons de vers à soie.

PAPILLONNEUR (*pill-o-neur'* [*ll* mll.]), **EUSE** n. Arg. Celui, celle qui vole les blanchisseurs, qui exécute le vol au papillon.

PAPILLONNISTE (*pill o-nisst'* [*ll* mll.]) n. m. Naturaliste qui s'occupe spécialement des papillons.

PAPILLOTAGE (*ll* mll., et *taj'* — rad. *papilloter*) n. m. Mouvement incertain et involontaire des yeux, par suite duquel ils ne peuvent se fixer sur aucun objet. ǁ Eblouissement et fatigue qu'éprouvent les yeux à la vue d'un objet trop brillant et de couleurs trop vives.

B.-arts. Effet éparpillé sur des plans trop ombreux : *Le* PAPILLOTAGE *de lumière détruit l'harmonie*. (Dider.)

— Littér. Accumulation fatigante d'effets brillants.

— Modes. Action de mettre en papillotes ; *Le* PAPILLOTAGE *des cheveux se fait généralement à chaud*.

Typogr. Manque de netteté d'un tirage.


Papillotes de cheveux.

PAPILLOTANT (*ll* mll., et *tan*), **ANTE** adj. Qui produit le papillotage : *Couleurs. Lumières* PAPILLOTANTES.

PAPILLOTE (*ll* mll. — subst. verb. de *papilloter*) n. f. Morceau de papier, d'étoffe ou même de feuille métallique dont on fait usage pour enrouler les cheveux que l'on met en boucles pour les friser : *Mettre des* PAPILLOTES.

— Morceau de papier dont on enveloppe un bonbon de chocolat : Bonbon, chocolat ainsi enveloppé.

— Loc. div. : *Être en papillotes, Avoir la tête en papillotes*, Avoir les cheveux sous des papillotes. *Avoir la tête en papillotes*, Avoir reçu à la tête plusieurs blessures qui ne se touchent pas, ce qui oblige à les panser séparément. ǁ *Avoir les yeux en papillotes*, N'y voir pas bien clair. ǁ *N'être bon qu'à faire des papillotes*. Se dit d'un écrit sans valeur.


Papillotes de bonbons

— Archéol. Paillon, petit ornement d'orfèvrerie garnissant une pièce de costume.

— Art culin. Papier beurré ou huilé, dont on enveloppe certaines viandes pour les faire griller : *Côtelettes en* PAPILLOTES. Petites ailes en papier qu'on met à un tournebroche pour l'empêcher de tourner trop vite.


Papillote : 1. De côtelette; 2. De jambonneau.

PAPILLOTEMENT (*ll* mll., et *man* n. m. Eclat qui fatigue la vue : *Le* PAPILLOTEMENT *des étoffes*.

PAPILLOTER (*ll* mll. — rad. *papillon*) v. n. Se dit des yeux qui éprouvent un mouvement incertain et involontaire qui les empêche de se fixer.

— Fatiguer l'esprit par l'accumulation des effets brillants : *Concetti qui* PAPILLOTENT *et fatiguent*.

B. arts. Se dit d'un ouvrage qui offre trop de petits plans recevant des lumières et des ombres étroites.

— Typogr. Se dit d'un tirage qui manque de netteté. ǁ On dit aussi FRISER.

— v. a. Mettre des papillotes à : PAPILLOTER *une petite fille, les cheveux d'une petite fille*. ǁ Arranger un bout de mèche en forme de papillote.

— Art culin. Envelopper dans des papillotes : PAPILLOTER *des côtelettes*.

— Techn. Diviser un bois tinctorial en copeaux minces et droits pour faciliter la décoction.

Se papilloter, v. pr. Se mettre les cheveux en papillotes.

PAPILLOTEUR (*ll* mll.) n. m. Peintre qui fait papilloter les couleurs, qui cherche des effets chatoyants.

PAPILLOTEUSE (*ll* mll.) n. f. Sorte de varlope circulaire à plusieurs fers, qui sert à papilloter les bois de teinture.

PAPIMANE n. Habitant de la papimanie. ǁ Fam. Partisan du gouvernement spirituel et temporel du pape.

— Adjectiv. Qui a rapport à la papimanie ou à ses habitants.

PAPIMANIE (*ni* — de *pape*, et *manie* n. f. Pays imaginaire inventé par Rabelais, et où l'on adore le pape.

PAPIN (Denis), l'inventeur de la machine à vapeur, né à Blois en 1647, mort à Marbourg (Hesse-Cassel) en 1714. Fils d'un médecin protestant, il fit lui-même ses études de médecine et de physique à Paris, et acquit l'amitié de Huygens, dont il fut l'élève. Durant un premier séjour en Angleterre en 1671, il attira l'attention par ses expériences nouvelles et se lia avec le chimiste Boyle. En 1681, il publia sa théorie du *digesteur*, connu depuis sous le nom de *marmite de Papin*. (V. MARMITE.) La révocation de l'édit de Nantes l'obligea à quitter la France. Il se rendit en Angleterre, et publia dans les « Transactions philosophiques » des mémoires qui lui valurent l'offre, en 1687, de la chaire de mathématiques de Marbourg, qu'il accepta. A Cassel, où il se rendit en quittant Marbourg, il construisit des appareils remarquables : fourneaux pour couler des glaces, appareils pour conserves alimentaires, machine à épuiser les salines, chariot à vapeur, etc. C'est dans un des mémoires qu'il composa vers cette époque : *Description et usage de la nouvelle machine à élever l'eau* (1687) que l'on trouve sa théorie, encore imparfaite, d'une machine fonctionnant par le jeu alternatif d'un piston. Cette machine, telle qu'il la décrit plus tard dans son *Ars nova ad aquam ignis admiculo efficacissime elevandam* (1707), est le type des machines atmosphériques : au fond d'un cylindre vertical, dans lequel se mouvait le piston, Papin plaçait de l'eau, qu'il faisait chauffer. La tension de la vapeur devenait bientôt égale à la pression atmosphérique, et le piston remontait, entraîné par des poids que portait un plateau relié à sa tige par une corde et deux poulies. Lorsque le piston était arrivé au haut de sa course, on enlevait le feu, la vapeur se condensait et le piston redescendait, entraînant avec lui les poids portés par le plateau. C'est vers 1698 que Papin faisait ces expériences; mais il n'en publia les résultats qu'en 1707, et déjà, en 1705, Savery et Newcomen avaient établi leur première machine à vapeur; mais ses communications insérées dans les « Acta eruditorum » lui assurent la priorité. Papin ajouta à sa machine, dans le but d'éviter des accidents, la soupape de sûreté qui porte son nom. Il s'occupa alors des moyens de transformer le mouvement rectiligne de la tige du piston en mouvement rotatoire. En 1707, il construisit le premier bateau à vapeur, qu'il essaya sur la Fulda. Mais les bateliers de Munden, jaloux de leurs privilèges, brisèrent le bateau. Papin devait mourir de désespoir quelques années après.


Denis Papin.

PAPINIANISTE (*nisst'*) n. m. Jurisconsulte qui suit les maximes de Papinien. ǁ Nom ancien des étudiants en droit de troisième année, qui étudiaient les écrits de Papinien.

PAPINIEN (Emilius Papinianus), jurisconsulte romain. Il fut assesseur des préfets du prétoire, puis préfet du prétoire sous Septime-Sévère. Caracalla le fit mettre à mort en 212. Il avait composé trente livres de *Quæstiones* et dix-neuf livres de *Responsa*, des *Definitiones* en deux livres et deux traités *De adulteriis*. Il en reste des fragments nombreux contenus dans le *Digeste*, les fragments du Vatican, la loi romaine des Wisigoths, etc. Ces

fragments ont été réunis par Lenel dans la *Palingenesia juris civilis*. La loi des Citations de l'an 426 décidait que, si l'opinion des grands jurisconsultes était divisée en partis égaux sur une question, celle de Papinien l'emporterait.

• **PAPION** n. m. Genre de singes cercopithécidés, propres à l'Afrique ou fossiles dans le tertiaire de l'Inde. (Spécialement, on entend par « papion » le *cheropithecus sphinx* ou *choras* et les autres *cheropithecus*.) — Pour les mœurs, v. CYNOCÉPHALE.



Papion.

— ENCYCL. Les *papions* sont des singes de forte taille, courts, robustes, à grosse tête, à queue courte. Ils se divisent en quatre sous-genres : 1° les vrais papions (*papio*) : type, *papio cynocephalus* ou *babouin*, répandu dans toute l'Afrique centrale et orientale; 2° les *cheropithecus*, dont le type est le *choras* (*cheropithecus sphinx*), de l'Afrique occidentale, remplacé en Abyssinie par le *cheropithecus thoth* et le *cheropitheeus Doguera*, grande espèce qui s'étend jusqu'au Congo, et par le *cheropithecus porcarius*, dans l'Afrique australe, vulgairement appelé *chacma*; 3° les hamadryas de l'Abyssinie au Soudan et à l'Arabie; 4° les mormons (*mormon*), avec le drill (*mormon leucophæus*) et le mandrill (*mormon Maimon*). V. CYNOCÉPHALE, DRILL, BABOUIN, CHACMA.

PAPIRIA (FAMILLE), maison de l'ancienne Rome, qui comptait des patriciens et des plébéiens. Les branches patriciennes portaient le nom de *Mugillanus*, de *Cursor*, de *Crassus* et de *Masso*. Elles disparaissent au VIe siècle de Rome. La branche plébéienne portait le surnom de *Carbo*.

PAPIRIE (*ri*) n. f. Genre d'amaryllidacées, comprenant des herbes bulbeuses, à feuilles radicales et linéaires, à fleurs sessiles et dressées, dont on connaît cinq espèces de l'Afrique du Sud.

PAPIRIEN (*ri-in*) adj. m. Se dit d'un recueil de lois religieuses fait, sous Tarquin le Superbe, par le jurisconsulte Publius Sextus Papirius.

PAPIRIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes orthoptères thysanoures, de la famille des poduridés, comprenant le seul genre *papirius*. — *Un* PAPIRIINÉ.

PAPIRIUS (*uss*) n. m. Genre d'insectes orthoptères thysanoures, type de la tribu des *papiriinés*, répandus sur l'hémisphère nord. (Le *papirius fuscus* se trouve aux environs de Paris.)



Papirius (gr. 8 fois).

PAPIRIUS (Lucius Crassus), magistrat romain, préteur en 340, puis dictateur pour combattre la révolte des Latins, consul en 336 et 330, vainqueur de Pivernum, maître de la cavalerie sous le dictateur L. Papirius Cursor (325), censeur en 318.

PAPIRIUS CURSOR (Lucius), homme de guerre romain, deux fois dictateur (323, 308 av. J.-C.), cinq fois consul (325, 319, 318, 314, 312), trois fois triomphateur comme vainqueur des Samnites, des Sabins, des Prénestins. Sa légèreté à la course lui valut le surnom de *Cursor*. D'une inflexible sévérité, il condamna à mort Maximus Rullianus, maître de la cavalerie, qui avait attaqué l'ennemi malgré sa défense et l'avait battu. Il ne lui fit grâce que devant les supplications menaçantes de l'armée et du peuple. — Son fils, Lucius **Papirius Cursor,** deux fois consul (293, 272), obtint le triomphe deux fois pour ses victoires sur les Samnites et les Brutiens.

PAPISME (*pissm'* — rad. *papiste*) n. m. Nom que les chrétiens dissidents et particulièrement les anglicans donnent par dérision à l'Église catholique romaine. ‖ Autorité, gouvernement du pape.

PAPISTE (*pisst'* — rad. *pape*) n. Nom que les chrétiens dissidents donnent par dérision aux catholiques romains.

PAPISTIQUE (*stik'*) adj. Qui appartient aux papistes.

PAPOAGE (*oj'*) ou **PAPOAIGE** (*èj'*) n. m. Dr. anc. Bien recueilli dans la succession d'un ascendant.

PAPOLÂTRE (de *pape*, et du gr. *latreia*, adoration) n. et adj. Epithète que les chrétiens dissidents appliquent aux catholiques romains : *Chrétiens* PAPOLÂTRES. (Peu us.).

PAPOLÂTRIE (*tri*) n. f. Condition des papolâtres.

PAPON (Jean-Pierre), historien français, né à Puget-Theniers en 1734, mort à Paris en 1803. Il entra à l'Oratoire, se retira sous la Révolution dans le Puy-de-Dôme, et fut, lors de la réorganisation de l'Institut, nommé membre associé. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire générale de Provence* (1777-1786); *Histoire du gouvernement français depuis le 22 février 1787 jusqu'à la fin de 1788* (1789); *Histoire de la Révolution de France depuis 1789 jusqu'au 18-Brumaire* (1815).

PAPONGE n. f. Bot. Syn. de LUFFA.

PAPOSITE n. f. Sulfate hydraté naturel de fer.

PAPOTAGE (*taj'* — rad. *papoter*) n. m. Bruit de vaines paroles : *Le* PAPOTAGE *des diseurs de riens.*

PAPOTER (onomat.) v. n. Fam. Produire un vain bruit de paroles. ‖ Dire des choses sans valeur.

PAPOUASIE. Géogr. V. NOUVELLE-GUINÉE.

PAPOUILLE (*pou-ill'* [*ll* mll.]) n. f. Petit navire employé au cabotage, entre l'embouchure de l'Amazone et la Guyane.

PAPOUS ou **PAPOUAS** (du malais *papouwah*, crépu), nom donné aux nègres qui forment le fond de la population de la Mélanésie moins l'Australie et la Tasmanie. — *Un* PAPOU, *Une* PAPOUE ou PAPOUA.

— Adjectiv. Qui se rapporte aux Papous : *Les dialectes* PAPOUS. *Langue* PAPOUE.

— n. m. Linguist. Idiome en usage chez les Papous : *S'exprimer en* PAPOU.

— ENCYCL. Ethnol. Les *Papous* ont envoyé des migrations dans diverses directions, et, à la Nouvelle-Zélande, on a retrouvé leurs traces. En revanche, dans leurs propres îles, ils ont reçu des Malais, des Polynésiens et même des Négritos, avec lesquels ils se sont croisés. On considère généralement la Nouvelle-Guinée comme renfermant les Papous les plus purs.

Le Papou est d'une taille un peu supérieure à la moyenne. Il a la peau d'un noir tirant sur le chocolat, les cheveux crépus, le crâne long (dolichocéphale), le nez large, mais saillant, les lèvres grosses, sans qu'elles atteignent cependant les dimensions de celles des Soudanais, et le menton un peu fuyant. L'habitude qu'ont ces sauvages de ramasser avec le pied de menus objets a produit un écartement du gros orteil. Ils se tatouent le corps. Leur costume se compose d'une bande d'écorce battue, enroulée à la taille et ramenée entre les jambes; ils y ajoutent une quantité de colliers, de bracelets, d'anneaux de jambes, de pendants d'oreilles, et souvent des bâtonnets passés à travers la cloison du nez. Ils se livrent à l'agriculture, à la chasse, à la pêche et montrent tous un goût prononcé pour la chair humaine. Ils sculptent, gravent ou peignent les objets les plus usuels. Intelligents, hardis, ils ne craignent pas d'affronter la haute mer sur leurs pirogues à balancier. Ils croient à de mauvais esprits et à la survivance d'une partie de l'individu; aussi déposent-ils des armes, des aliments à côté des morts et rendent-ils un culte aux ancêtres. — Pour chaque groupe, nous renvoyons aux articles NOUVELLE-BRETAGNE, NOUVELLE-CALÉDONIE, NOUVELLE-GUINÉE, NOUVELLES-HÉBRIDES.



Papous.

— Linguist. Les idiomes employés par les Papous n'appartiennent pas à une famille unique : les Papous de la Mélanésie parlent un idiome de la famille malèo-polynésienne. Les dialectes *papous* proprement dits, dont fait partie le néo-calédonien, offrent la structure des langues agglutinantes. Ils sont arrivés à exprimer l'idée de « quatre », mais non point à abstraire celle du pluriel.

PAPOZZE, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Rovigo]), sur le Pô; 2.550 hab.

PAPPADOPOULO (Grégoire-Georges), archéologue grec, né à Salonique en 1818, mort à Athènes en 1873. Il occupa différentes fonctions administratives, et devint, en 1870, chef de division au ministère des affaires étrangères. Nous citerons de lui : *Description raisonnée de six cent trois pierres gravées, antiques, inédites, trouvées en Grèce* (1855); *Sur l'élément hellénique dans la nation roumaine, étude historique et ethnologique* (1859); *Chants populaires des Grecs de la Corse* (1864); *Etude sociale sur la femme, sur la femme grecque en particulier* (1866); etc.

PAPPAPPAPPAPAI! exclamation que l'on rencontre souvent dans le théâtre grec. C'est un redoublement de l'interjection *papai*, cri de douleur physique, dont l'effet, dit-on, était dramatique.

PAPPE (du lat. *pappus*, gr. *pappos*, aigrette) n. m. Aigrette qui surmonte les semences de quelques plantes après la floraison.

PAPPÉA (rad. *pappe*) n. m. Genre d'ombellifères, comprenant des herbes rameuses, à feuilles petites et disséquées, à fleurs en ombelles, croissant dans l'Afrique australe.

PAPPENHEIM, ville d'Allemagne (Bavière [Moyenne-Franconie], sur l'Altmühl, affluent du Danube; 1.624 hab. Ch.-l. du *comté de Pappenheim*, annexé à la Bavière en 1806.

PAPPENHEIM (Godefroi-Henri, comte DE), général allemand, né à Pappenheim en 1594, mort à Leipzig en 1632. Il fut nommé conseiller aulique par l'empereur Matthias. Après avoir servi dans l'armée du roi Sigismond de Pologne, il passa au service de Maximilien de Bavière, et fut laissé pour mort sur le champ de bataille de la Montagne Blanche, en luttant contre les Bohémiens. En 1623, l'empereur lui donna le commandement d'un régiment de cuirassiers, le fameux régiment de Pappenheim. Rappelé par Maximilien pour combattre les paysans de haute Autriche, soulevés contre la réaction catholique, il les défit dans quatre combats (1626). Général de la cavalerie sous les ordres de Tilly, son impétuosité amena la défaite de Breitenfeld. Il commença alors une guerre de partisans contre Baner, Wolfenbüttel et le duc de Weimar, puis se dirigea vers la Westphalie et Maëstricht, se réunit à Wallenstein, et marcha sur Halle. Rappelé par Wallenstein, que les Suédois menaçaient à Lutzen, il fut blessé mortellement, au moment où son arrivée faisait plier l'armée de Gustave-Adolphe.

PAPPERITZIE (*tzi*) n. f. Genre d'orchidées vandées, comprenant des plantes épiphytes pseudo-bulbeuses, à belles fleurs en grappes simples. (On en connaît vingt espèces très recherchées et qui réussissent bien en serre chaude.)

PAPPEUX (*pa-peû*), **EUSE** [rad. *pappe*] adj. Bot. Muni d'une aigrette.

PAPPIENNE (*pa-pi-èn'*) adj. f. Se dit d'une loi édictée par le consul Pappius en l'an 762 de Rome et connue aussi sous le nom de loi *Pappaia Pappea*.

PAPPIFÈRE (*pa-pi-fè* — du lat. *pappus*, aigrette, et *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte une aigrette.

PAPPIFORME (*pa-pi* — de *pappe*, et *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'une aigrette.

PAPPOPHORE (*pa-po*) n. m. Bot. Genre de graminées.

— ENCYCL. Les *pappophores* (pappophorum) sont des herbes vivaces et cespiteuses des régions tropicales. Leurs épillets pauciflores sont réunis en une sorte d'épi dense; les glumes sont parcourues par de nombreuses nervures et divisées en lobes nombreux.

PAPPOPHORÉ, ÉE (*pa-po*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *pappophore*.

— n. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre *pappophore*. — *Une* PAPPOPHORÉE.

PAPPOS (*pa-poss* — gr. *pappos*, duvet) adj. m. Mythol. gr. Surnom donné à Silène à cause de sa longue barbe.

PAPPOSILÈNE (*pa-po* — du gr. *pappos*, duvet, et *silènos*, silène) n. m. Mythol. gr. Nom donné à des silènes barbus et velus qui figuraient dans le drame satyrique.

PAPPUS, mathématicien d'Alexandrie, qui vivait vers la fin du IVe siècle. Il nous est connu par son ouvrage intitulé : *Collections mathématiques*, en huit livres, dont le premier et la moitié du second ne nous sont point parvenus. Les *Collections* paraissent avoir été données par Pappus pour offrir aux géomètres de son temps une analyse succincte des ouvrages les plus difficiles des anciens; mais Pappus y a lui-même ajouté un grand nombre de propositions intéressantes. Il démontre, par exemple, que, « si un point mobile partant du pôle d'un hémisphère parcourt un cadran perpendiculaire à la base pendant que ce cadran fait une révolution entière autour de l'axe, l'espace compris entre la circonférence de base et la spirale décrite sera égal au carré du diamètre de la sphère ». C'est le premier exemple que l'on ait de la quadrature d'une surface courbe. La théorie des transversales lui doit plusieurs théorèmes remarquables, dont Pascal, Desargues, Poncelet et Chasles ont fait de nombreuses applications.

Pappus avait ébauché la théorie de l'involution, qui a été constituée par Desargues; il paraît être l'auteur du théorème sur la constance du rapport des distances d'un point quelconque d'une conique à l'un de ses foyers et à la directrice correspondante. Enfin, le théorème de Guldin, dont il est sans doute le premier auteur, se trouve énoncé dans la préface du VIIe livre des *Collections mathématiques*.

On désigne, depuis Descartes, sous le nom de *problème de Pappus*, cette question qu'Euclide et Apollonius avaient résolue pour les cas de trois et de quatre droites, et dont l'auteur des *Collections* a étendu l'énoncé à un nombre quelconque de droites : « Etant données $2m$ droites, ou $2m-1$ droites, trouver le lieu des points tels que le produit de leurs distances aux m premières soit dans un rapport constant avec le produit de leurs distances aux m dernières, ou au produit de leurs distances aux $m-1$ dernières et d'une constante. » Le texte grec de **Pappus** a été édité par Hultsch (Berlin, 1876-1878).

PAPPUS personnage des atellanes. C'est un vieillard avare et libidineux, tantôt rusé, tantôt simple et crédule, toujours dupe de son fils, de sa maîtresse et de son esclave.

PAPRÉMIS, nom que les historiens grecs donnent à une ville égyptienne du Delta, près de laquelle le Libyen Inaros et les Athéniens ses alliés battirent, en 461 av. J.-C., les Perses commandés par Achéménès.

PAPRIKO n. m. Soupe au poivre, en usage en Afrique.

PAPULAIRE (*lèr'* — rad. *papule*) n. f. Genre de petits champignons, dont l'espèce type vit sur les feuilles du hêtre, où elle forme des taches d'un gris noirâtre.

PAPULATION (*si-on*) n. f. Pathol. Production de papules.

PAPULE (lat. *papula*) n. f. Pathol. Lésion cutanée, caractérisée par une élevure de forme variable.

— Bot. Sorte de protubérance ou de boursouflure arrondie, molle et remplie d'un liquide aqueux, qui se trouve sur l'épiderme de certaines plantes.

— ENCYCL. Pathol. La *papule*, généralement de couleur rose, rouge ou brune, est constituée par une infiltration de la couche superficielle ou papillaire du derme; elle ne contient ni pus ni sérosité et disparaît par desquamation, sans laisser de cicatrice. Elle s'observe dans le *lichen pilaris*, le *lichen lividus*, le *strophulus albidus*, etc.

PAPULEUX (*leû*), **EUSE** adj. Couvert de papules : *Peau* PAPULEUSE. ‖ Qui a le caractère des papules : *Eruption* PAPULEUSE.

PAPULIFÈRE (de *papule*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte des papules : *Feuille* PAPULIFÈRE.

PAPULIFORME (de *papule*, et *forme*) adj. Qui a la forme d'une papule.

PAPYRACÉ (*sé*), **ÉE** [du lat. *papyraceus*, relatif au papyrus] adj. Techn. Qui a la nature, la consistance du papier, ou qui en a la minceur : *Coquille* PAPYRACÉE.

— Lithol. *Tourbe papyracée*, Tourbe composée de feuillets minces superposés.

PAPYRIER n. m. Bot. Syn. de BROUSSONETIE.

PAPYRIFÈRE (de *papyrus*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Se dit des végétaux dont le liber peut servir à faire du papier : *Aralie* PAPYRIFÈRE.

PAPYRIFORME (du lat. *papyrus*, papier, et de *forme*) adj. Bot. Qui a la forme du papier.

PAPYRIN, INE (rad. *papyrus*) adj. Bot. Qui a l'apparence du papier.

— n. f. Chim. Cellulose modifiée par l'acide sulfurique.

PAPYRINE (du lat. *papyrus*, papier) n. f. Composition ayant l'aspect de papier trituré, destinée à remplacer la terre pour la culture des plantes d'appartement.

PAPYRIUS (*uss* — du lat. *papyrus*, papier) adj. m. Surnom donné à Law, dans quelques-uns des nombreux pamphlets publiés sous la Régence, par allusion à la quantité de papier-monnaie dont ce financier inonda la France.

PAPYROGRAPHE n. m. Celui qui exerce la papyrographie.

PAPYROGRAPHIE (*fi* — de *papyrus*, et du gr. *graphein*, écrire) n. f. Art d'imprimer en lithographie, au moyen du papier-pierre substitué à la pierre lithographique. ‖ Art de dessiner, d'écrire sur le papier-pierre ou pierre lithographique factice.

PAPYROGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la papyrographie.

PAPYRUS (*russ* — du lat. *papyrus*, gr. *papuros*) n. m. Bot. Espèce du genre souchet, utilisée par les anciens Egyptiens pour la confection des manuscrits.

— ENCYCL. Le *papyrus* (cyperus papyrus) est une grande et belle plante, dont la tige nue, haute de 2 à 4 mètres, de section triangulaire dans sa partie supérieure, pleine

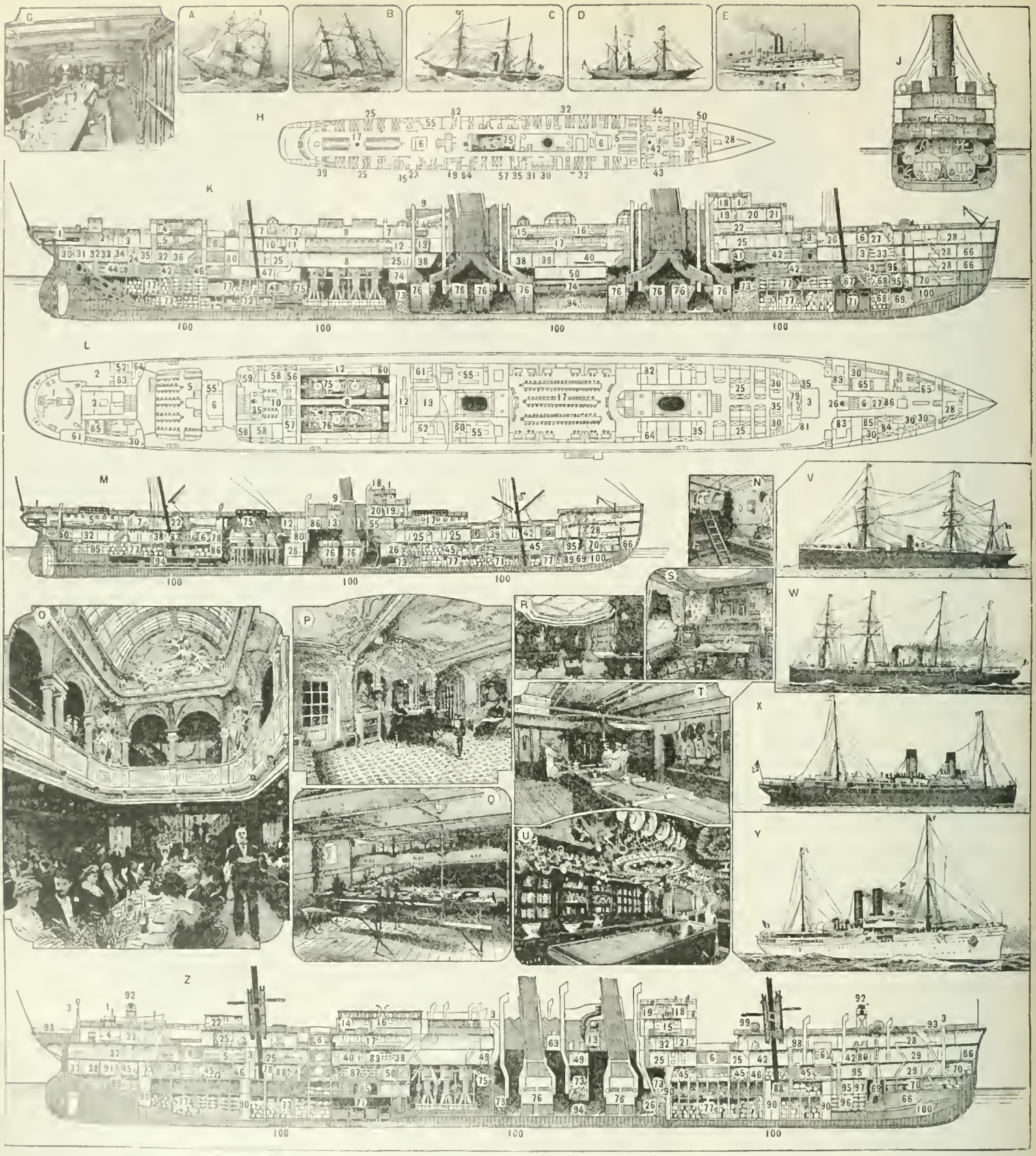

PAQUEBOTS. A, paquebot à voiles, 1819. — B, premier paquebot à vapeur ayant traversé l'Atlantique (*Savannah*), 1819. — C, paquebot postal de l'Etat français (*Osiris*), 1838. — D, premier paquebot construit par la Compagnie des transatlantiques (*Pereire*), 1862. — E, paquebot fluvial américain. — G, salle à manger des 1res classes d'un paquebot à vapeur, 1660. — H, plan du 1er pont du paquebot à hélice *Godavéry*, 1865. — J, coupe transversale d'un grand paquebot (*Savoie*). — K, coupe longitudinale d'un grand paquebot, services de l'Atlantique Nord (*Savoie*), 1901. — L, plan du pont supérieur d'un grand paquebot, services de l'Atlantique Nord (*Savoie*), 1901. — M, coupe longitudinale d'un petit paquebot, services de la Méditerranée (*Ville-d'Alger*), 1900. — N, chambre de 2e classe. — O, salle à manger des 1res d'un grand paquebot. — P, salon de conversation. — Q, salle des 2es classes. — R, salon de lecture. — S, chambre de luxe. — T, cuisine des 1res classes. — U, office. — V, paquebot, services de l'extrême Orient (*Orus*), 1879. — W, paquebot, services de l'Atlantique Nord (*Champagne*), 1887. — X, paquebot, services de l'Atlantique Nord (*Savoie*), 1901. — Y, paquebot, services de Chine et extrême Orient (*Annam*), 1900. — Z, coupe longitudinale d'un grand paquebot, services de Chine et extrême Orient (*Tonkin*), 1900. — Coupes et plans. Les chiffres qui suivent concernent les cinq figures numérotées 'H,K,L,M,Z' de la planche : 1. Appareil à gouverner; 2. Boucherie; 3. Aérage; 4. Fumoir des 2es; 5. Salle à manger des 2es; 6. Panneau de chargement; 7. Chambres de luxe et de famille; 8. Couloir; 9. Caisses à eau; 10. Carré des mécaniciens; 11. Office des mécaniciens; 12. Cuisines; 13. Chaudières auxiliaires; 14. Salon de musique; 15. Salon de lecture; 16. Salon de conversation; 17. Salle à manger des 1res; 18. Chambre de veille; 19. Logement du commandant; 20. Logement des officiers; 21. Carré des officiers; 22. Fumoir des 1res classes; 23. Salon des dames; 24. Descente des 3es; 25. Passagers de 1re classe; 26. Ventilateur; 27. Magasin du maître charpentier; 28. Poste d'équipage; 29. Poste des chauffeurs indigènes; 30. W.-C.; 31. Urinoirs; 32. Passagers de 2e classe; 33. Cambuse de distribution; 34. Buvette des 3es; 35. Bains; 36. Sous-commissaire; 37. Soute à linge sale; 38. Lingerie; 39. Femmes de chambre; 40. Salle à manger des enfants; 41. Chambre de photographie; 42. Passagers de 3e classe; 43. Passagers de 3e classe (hommes seuls); 44. Passagers de 3e classe (femmes seules); 45. Entrepont à marchandises ou soldats; 46. Pompes de cale et à incendie; 47. Salle à manger des chauffeurs; 48. Machines électriques; 49. Séchoir; 50. Poste des garçons; 51. Glacière; 52. Vaisselle; 53. Poissons; 54. Légumes; 55. Office; 56. Chef électricien; 57. Chef mécanicien; 58. Mécanicien; 59. Elèves mécaniciens; 60. Soullarde; 61. Pâtisserie; 62. Boulangerie; 63. Four à pain; 64. Boucherie; 65. Lavabos; 66. Coqueron; 67. Cave aux vins fins; 68. Cave aux vins ordinaires; 69. Puits aux chaînes; 70. Soute aux voiles et aux filins; 71. Caisses à eau douce; 72. Machines frigorifiques; 73. Soute à charbon; 74. Tuyaux de vapeur; 75. Machines; 76. Chaudières; 77. Cale à marchandises; 78. Soute à groupe; 79. Imprimerie; 80. Chauffeurs; 81. Bureau du 2e capitaine; 82. Commissaire; 83. Soute aux dépêches; 84. Hôpital de l'équipage; 85. Chambre frigorifique; 86. Lampisterie; 87. Soute aux imprimés; 88. Soute aux bagages; 89. Soute aux poudres; 90. Archipompe; 91. Soute à matelas; 92. Projecteur électrique; 93. Plate-forme pour canon; 94. Tunnel; 95. Cambuse; 96. Soute aux barriques; 97. Soute aux cafés et farines; 98. Maître d'équipage; 99. Etuve de désinfection; 100. Water ballast.

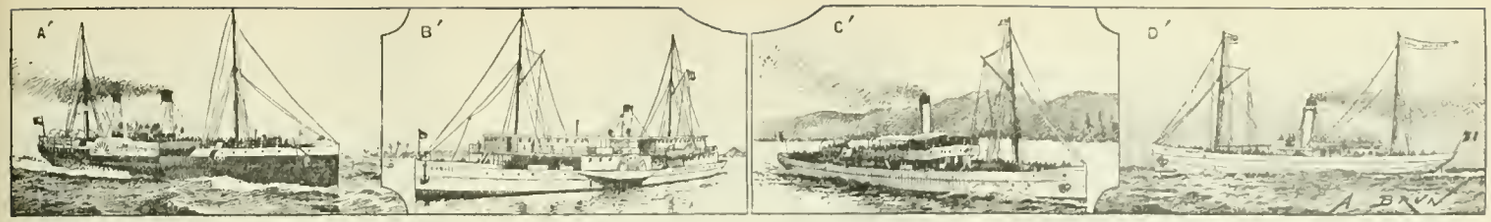

Paquebot : A′, petit paquebot à roues, services de la Manche. — B′, paquebot fluvial à roues, services du Nil (*Rameses*). — C′, petit paquebot à deux hélices, services de la basse Seine (*Félix-Faure*). D′, petit paquebot, services côtiers (*Emile-Solacroup*).

d'une moelle assez semblable à celle du sureau, porte à son sommet une ombelle de forme élégante. Cette espèce croissait dans l'antiquité sur les bords du Nil ; elle semble avoir à peu près complètement disparu de cette région ; par contre, on la trouve en Calabre et en Sicile.

La partie inférieure et charnue de la tige fournissait aux Egyptiens un aliment utilisé par les pauvres. Les tiges, longues et flexibles, servaient à la fabrication d'objets de vannerie ou d'embarcations légères. Mais le principal usage de la plante était la fabrication d'une sorte de papier. La région extérieure de la tige comprend plusieurs pellicules concentriques et très légères ; on les détachait et on les taillait en rubans de 20 à 30 centimètres de long, sur 5 à 6 de large, puis on collait bord à bord, dans le sens longitudinal, un certain nombre de ces rubans, de manière à faire une feuille. On collait à plat, l'une sur l'autre, plusieurs feuilles ainsi préparées, en croisant les fibres des pellicules successives, pour donner une plus grande solidité à l'ensemble. Quand on avait obtenu l'épaisseur voulue, on polissait le papier et on le frottait avec de l'huile de cèdre, destinée à le rendre incorruptible. Le papyrus grossier ou *lénéotique* était fabriqué avec les pellicules les plus extérieures ; le papyrus *sacré* ou *hiératique*, plus fin, était obtenu avec les pellicules intérieures.



Papyrus de Sicile.

PAQUAGE (*kaj'*) n. m. Action de paquer le poisson.

PÂQUE (*pâk'* — gr. *paskha*, lat. *pascha*) n. f. Fête solennelle, célébrée annuellement par les Juifs, le quatorzième jour de la première lune de leur année, en mémoire de leur sortie d'Egypte. ‖ *Seconde pâque*, Fête célébrée par les Juifs le quatorzième jour du second mois, en faveur des voyageurs et des malades qui n'avaient pu, pour célébrer la première, se trouver à Jérusalem. ‖ *Immoler la pâque*, *Manger la pâque*, Immoler et manger un agneau, selon le rit prescrit pour la célébration de la pâque.

— Liturg. anc. Fête solennelle quelconque. ‖ *Grande pâque*, Fête de Pâques établie en mémoire de la résurrection de J.-C. ‖ *Pâque de la Nativité*, Noël. ‖ *Pâque des roses*, Jour de la Pentecôte. ‖ *Pâque de Notre-Dame*, Nom donné par les Syriens à une fête qu'ils célèbrent dans le mois de juillet. ‖ *Pâque demandée*, Dimanche des Rameaux.

— Interj. *Pâque-Dieu !* Ancien juron, qui était familier à Louis XI.

— n. m. *Pâques* ou rarement *Pâque*, mais toujours sans article (en ce sens s'écrit avec une majuscule), Fête solennelle célébrée tous les ans par les chrétiens, en mémoire de la résurrection de J.-C. ‖ *Semaine de Pâques*, Temps qui s'écoule entre la fête de Pâques et le dimanche de Quasimodo inclusivement. ‖ *Quinzaine de Pâques*, Temps qui s'écoule entre le dimanche des Rameaux et le dimanche de Quasimodo. ‖ *Œufs de Pâques*. V. œuf.

— Cout. anc. *Devoir de Pâques*, Impôt d'un agneau payé par tout métayer de Beaucaire au curé lors de Pâques.

— n. f. pl. Le devoir pascal. ‖ *Faire ses pâques*, Communier un jour du temps pascal.

— Loc. div. : *Pâques fleuries*, Dimanche des Rameaux. ‖ *Un saint Christophe de Pâques fleuries*, Ane, parce que Jésus-Christ entra à Jérusalem monté sur une ânesse le jour des Rameaux. ‖ *Pâques closes*, Dimanche de Quasimodo, qui met fin à la quinzaine de Pâques. ‖ *Pâques nèves*, Nom donné à la fête de Pâques, à l'époque où elle marquait le commencement de l'année, ce qui a duré jusqu'en 1565. ‖ *Pâques aux roses*, La Pentecôte.

— Hist. *Pâques véronaises*, Massacre des Français, qui commença le 16 avril 1797, second jour des fêtes de Pâques, par les habitants de Vérone. V. Vérone.

— Hist. ott. *Pâques des Turcs*. V. baïram.

— Loc. prov. : **Se faire poissonnier la veille de Pâques**, S'engager dans une affaire quand on n'a plus aucun avantage à en espérer. ‖ **Se faire brave comme un jour de Pâques**, Se parer comme on le fait habituellement un jour de grande fête. ‖ **Long comme d'ici à Pâques**, Très long.

— Prov. : **Entre Pâques et la Pentecôte, le dessert est une croûte**, Il est difficile de se procurer des fruits à cette époque. ‖ **Tarde qui tarde, en avril aura Pâques**, La fête de Pâques n'arrive jamais après le mois d'avril. ‖ **Fais une dette payable à Pâques, et tu trouveras le carême court**, On trouve que le moment de payer une dette vient toujours trop vite. ‖ **A Pâques on s'en passe, à la Pentecôte quoi qu'il coûte**. Se dit en parlant des habits d'été, dont on n'a absolument besoin qu'à cette dernière époque. ‖ **Il faut faire carême-prenant avec sa femme et Pâques avec son curé**, Il faut s'amuser en temps de carnaval et faire ses dévotions à Pâques. ‖ **A Noël au balcon, à Pâques au tison**, Quand le temps est beau à la Noël, il fera froid à Pâques. (On dit aussi : **A Noël les moucherons, à Pâques les glaçons**, et, en Provence, **Noël au jeu, Pâques au feu.**)

— Encycl. 1. *Pâque des Juifs*. La pâque était la plus grande fête de la loi mosaïque. Le peuple hébreu la célébra pour la première fois au moment de quitter la terre d'Egypte. Par ordre de Moïse, le soir du 14e jour du premier mois de printemps, appelé *nisan*, chaque famille, au coucher du soleil, immola un agneau sans tache choisi d'avance, le fit rôtir, et, après avoir teint sa maison de son sang, le mangea durant la nuit avec des pains azymes. Cette cérémonie était appelée en hébreu *Pesahh* ou *phase*, c'est-à-dire *passage*, parce qu'elle marquait, d'une part, le passage de l'ange, qui, en frappant les premiers-nés des Egyptiens, épargna ceux des Hébreux, dont les maisons étaient marquées du sang de l'agneau, de l'autre, le passage d'Israël de la captivité à la liberté. Moïse fit de la célébration annuelle de la pâque un devoir rigoureux pour le peuple. Avec le cours des années, les scribes et les docteurs ajoutèrent aux rits mosaïques un certain nombre d'usages. Dès le 10e jour du mois de nizan, on choisissait un agneau mâle, et, le soir du 14e jour, on l'immolait et on le mettait au four. La nuit venue, les Juifs se réunissaient par groupes de dix à vingt pour célébrer le festin pascal. Le maître de la maison, après avoir été interrogé par le plus jeune des convives, devait rappeler à tous le sens symbolique de la cérémonie. A minuit, les portes du temple de Jérusalem s'ouvraient, et une foule immense y pénétrait pour entendre le chant des hymnes et assister aux sacrifices. La célébration de la solennité durait sept jours, pendant lesquels on ne devait user que de pains azymes : c'est pourquoi la pâque était appelée la *fête des azymes*. Aujourd'hui encore, les Juifs observent, autant qu'ils le peuvent, les coutumes traditionnelles touchant la pâque.

II. *Pâque* ou mieux *Pâques*, *fête chrétienne*. La fête chrétienne de Pâques est destinée à rappeler le souvenir de la résurrection de Jésus-Christ. Sa date, dont dépendent toutes les fêtes dites *mobiles*, est fixée au dimanche qui suit le 14e jour de la lune qui commence en mars. Le temps pascal, durant lequel la liturgie multiplie tous les signes de joie, s'étend depuis Pâques jusqu'à la veille du dimanche de la Trinité. Depuis le décret du quatrième concile de Latran (1215), il est ordonné à tous les fidèles ayant atteint l'âge de discrétion de communier, ou, comme on dit, *faire ses pâques*, au moins une fois chaque année, au temps de Pâques. Ce temps, qui est appelé aussi *temps pascal*, ne correspond pas au temps pascal liturgique. (V. pascal.) Il est déterminé par l'évêque de chaque diocèse, et comprend habituellement la quinzaine qui précède la fête et la quinzaine qui la suit.

L'établissement de la fête de Pâques remonte à l'origine même du christianisme. On réservait ce jour pour le baptême d'un grand nombre de catéchumènes. La fixation de la date de la fête de Pâques donna lieu à de longues discussions. Les Occidentaux, se conformant aux usages romains, avaient toujours célébré cette fête le dimanche qui suit le 14e jour de la lune de mars. Mais, en Orient, beaucoup de chrétiens s'autorisant, dit-on, de l'exemple laissé par l'apôtre saint Jean, la célébrait le jour même où tombait le 14e jour de la lune. En 325, le concile de Nicée imposa à toute l'Eglise les usages romains et chargea le patriarche d'Alexandrie de faire exécuter chaque année les calculs nécessaires pour la fixation de la date de la pâque. Les Grecs orthodoxes, aussi bien que les catholiques, observent le décret du concile de Nicée ; mais, comme ils n'ont pas admis la réforme grégorienne, leur calendrier est en retard sur le calendrier grégorien, et leur pâque tombe douze jours après celle des Latins.

— Astron. La méthode de la détermination de la fête de *Pâques*, adoptée par le concile de Nicée, ne laisse pas d'être assez compliquée. Cette fête est célébrée le premier dimanche après la pleine lune qui arrive le jour de l'équinoxe de printemps, ou quelques jours plus tard ; l'équinoxe ayant été fixé au 21 mars par les computistes, et le 14e jour de la lune, compté avec l'épacte, étant réputé le jour de la pleine lune, le dimanche de Pâques peut arriver au plus tôt le 22 mars et au plus tard le 25 avril.

Delambre a donné une règle et un tableau pour trouver la date de Pâques, mais l'opération exige un certain calcul. La formule la plus élégante est celle de Gauss : elle indique comme date

$$\text{Pâques} = \begin{cases} 22+d+e \text{ mars} \\ d+e-9 \text{ avril} \end{cases}$$

a, *b* et *c* étant les restes des divisions par 19, 4 et 7 de l'année proposée ; *d* et *e* les restes, par 30 et 7, des deux quantités $19a+M$ et $2b+4c+6d+N$. Les quantités M et N ont pour valeurs constantes 15 et 6 dans le calendrier julien ; dans le calendrier grégorien, elles sont lentement variables et conservent les valeurs 24 et 5 dans l'intervalle qui va s'écouler jusqu'en l'an 2100.

PAQUEBOT (*ke-bo* — de l'angl. *packet-boat* ; de *packet*, paquet de dépêches, et *boat*, bateau ; proprem. « bateau pour porter les paquets de dépêches ») n. m. Navire de commerce spécialement affecté au transport des correspondances et des passagers : Paquebot *à vapeur*. Paquebot *transatlantique*. ‖ Syn. de aviso.

— Encycl. Dans la marine anc., On nomma *paquebot*, à l'origine (XVIIe s.), un petit vaisseau qui faisait le service de la poste entre Calais et Douvres, et aussi un service de voyageurs. On écrivait alors *paque-bot*. En 1771, il existait déjà d'autres paquebots naviguant entre la France et la Hollande, etc. Le courrier s'appelait alors *paquet*.

Les paquebots, devant spécialement assurer le service des passagers et des correspondances entre les différents Etats maritimes du globe, doivent marcher vite, régulièrement, et être aménagés de façon à donner aux passagers tout le confortable nécessaire. Le nom de « paquebot » s'est étendu aux navires à vapeur ne recevant pas la poste, mais faisant des voyages réguliers et prenant des passagers, par opposition aux cargo-boats, qui ne chargent que des marchandises. Le tonnage, la vitesse et le luxe des paquebots ont augmenté avec une rapidité surprenante. En France, les deux principales compagnies possédant des paquebots sont la Compagnie des Messageries maritimes et la Compagnie générale transatlantique. La *Touraine* et la *Bourgogne*, la *Lorraine*, de cette dernière compagnie, ont fait des traversées du Havre à New-York à une vitesse atteignant 20 nœuds. Les compagnies allemandes et anglaises surtout ont augmenté le tonnage de leurs paquebots. Le *Kaiserhaven*, du Lloyd de Brême, mesure 196 mètres de long et a plus de 14.000 tonneaux de déplacement. Le *Kaiser Wilhelm der Grosse* et le *Deutschland* ont dépassé 22 nœuds de moyenne entre l'Amérique et la France. Le paquebot *Oceanic*, de la White Star Line, a 214m,50 de longueur et sa jauge brute est de 17.000 tonneaux. Ces immenses navires peuvent prendre plus de 500 passagers avec couchettes et ont obligé les ports de commerce à agrandir leurs bassins de radoub.

PAQUEBOT-POSTE n. m. Paquebot chargé, moyennant une subvention annuelle, du transport des correspondances postales. ‖ Pl. *Des* paquebots-poste.

— Encycl. Dr. intern. En temps de guerre, chaque belligérant peut saisir les paquebots-poste de son adversaire. Mais il existe des conventions qui exemptent de la prise les paquebots-poste faisant le service de messageries ; on peut citer la convention entre la France et l'Angleterre, du 14 juin 1833, article 15. S'il s'agit d'un paquebot-poste neutre, chaque belligérant pourra le visiter et s'emparer des dépêches qu'il désire intercepter ; mais il ne saurait prononcer contre lui aucune pénalité.

PAQUEFIC (*ke-fik'*) n. m. Mar. Basses voiles d'un bâtiment.

PAQUELIN (Claude-André), médecin français, né à Avignon en 1756. Il est surtout connu par son invention du *thermocautère*, qu'il appliqua d'abord aux cautérisations médicales, puis qu'il fit utiliser dans l'industrie sous différents noms : éolipyle, pyrophore, pyrographe, etc.

PAQUER (*ké* — rad. *paquet*) v. a. Disposer les poissons salés par couches dans les barils et les y presser fortement, afin d'en faire entrer le plus grand nombre possible.

PAQUERESSE (*ke-rèss*) n. f. Pêch. Ouvrière qui travaille au paquage des poissons salés.

PÂQUERETTE (*ke-rèt'* — de *Pâques*, ces marguerites fleurissant vers Pâques) n. f. Nom français des plantes du genre *bellis*. V. ce mot. (On dit aussi marguerite.)



Pâquerette double.



Pâquerette simple.

PÂQUERINE (*ke*) n. f. Genre de composées, tribu des astérées, comprenant des herbes cespiteuses, voisines des pâquerettes, de l'Australie et de l'Afrique tropicales.

PÂQUEROLLE n. f. Bot. Syn. de bellis.

PÂQUES n. m. ou n. f. pl. V. pâque.

PÂQUES (île de), île chilienne de la Polynésie, la plus orientale des terres océaniennes ; 118 kilom. carr. ; 250 hab. Cette terre, découverte le jour de Pâques de l'année 1722 par Roggeveen, s'appelle en réalité *Itapanui*. C'est un énorme bloc de lave, culminant à 500 mètres par un cratère triangulaire. Ses habitants, assez différents des autres Polynésiens par leur peau foncée, fabriquent de la poterie et pratiquent une sorte d'écriture hiéroglyphique sur bois. Leurs ancêtres ont laissé de gigantesques statues inachevées.

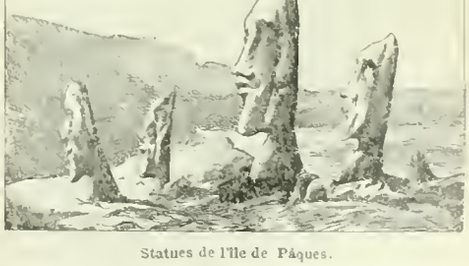

Statues de l'île de Pâques.

PAQUET (*kè* — de l'angl. *packet*, d'orig. celtique provient d'un rad. *pac*, commun au germ. et au celt.) n. m. Réunion de plusieurs choses attachées ou enveloppées ensemble : Paquet *de linge, de hardes*.

— Plusieurs lettres renfermées sous une même enveloppe. ‖ Lettres et dépêches apportées par un courrier : *Le* paquet *d'Angleterre*. ‖ Paquebot qui porte ce courrier et les voyageurs : *Partir par le* paquet *du 15*.

— Pop. Enfant nouveau-né ou près de naître : *Cette femme ne tardera pas à déposer son* PAQUET. ‖ Personne encombrante. ‖ Personne qui, par trop d'embonpoint, a peine à se remuer. ‖ Homme habillé sans goût. ‖ Médisances, caquets, propos désobligeants : *Aimer à faire des* PAQUETS.

— Loc. div. *Porte-paquet*, Indiscret qui fait des rapports aux personnes sur les propos qu'on a tenus d'elles. ‖ *Faire son paquet*, S'apprêter à partir. — S'apprêter à mourir. ‖ *Plier son paquet*, S'en aller furtivement. ‖ *Donner un paquet à quelqu'un*, Mettre un méfait sur son compte. — Lui faire une tromperie, une malice. ‖ *Donner dans un paquet*, Etre trompé, attrapé. ‖ *Donner à quelqu'un son paquet*, Lui dire sans ménagement ses vérités. — Se dit aussi pour Donner congé à un domestique, à un employé. ‖ *Recevoir son paquet*, Etre réprimandé vertement. ‖ *Hasarder, Risquer le paquet*, S'engager dans une affaire dont l'événement est chanceux. ‖ *Porter son paquet*, Etre bossu.

— Bot. S'est dit pour ÉPILLET.

— Comm. Quantité d'épinards, d'oseille ou de persil, qui pèse à peu près 1 kilogramme.

— Hydraul. *Paquet d'eau*, Eau qui s'écoule pendant qu'une écluse reste ouverte. Syn. de ÉCLUSÉE.

— Jeux. *Petits paquets*, Nom d'un jeu de cartes de hasard.

— Mar. *En paquet*, Avec précipitation, sans soin : *Serrer une voile* EN PAQUET. ‖ *Paquet de mer*, Portion considérable d'une lame qui embarque à bord.

— Milit. *Paquet de mitraille*, Réunion des morceaux de ferraille, clous, etc., dont on se servait autrefois pour constituer la mitraille.

— Techn. Morceaux d'une loupe de fer étirée en barre puis découpée à la cisaille, en morceaux d'un poids déterminé, que l'on porte ensuite aux fours de réchauffage, où ils subirent une dernière purification. ‖ Barre de fer brut, recouverte en dessus et en dessous d'une bande de fer corroyé, pour servir à fabriquer un rail, un fer double T, un fer en U, etc. ‖ Mélange de suie, de farine et d'urine, dont on se servait autrefois pour tremper l'acier. ‖ Réunion de plusieurs volumes qui sont tous tournés du même sens, prêts à être endossés, et qui sont séparés l'un de l'autre par des planchettes, pour en faire sortir le dos. ‖ Nom que l'on donne, dans l'industrie de la soie, à la réunion de vingt mains ou de quatre-vingts pantines. ‖ En T. de tisserand, Groupe de maillons attachés à une seule corde, qui correspond à un seul crochet. ‖ Réunion de cent écheveaux de fil de lin ayant chacun une longueur de 360 yards.

— Typogr. Réunion d'un nombre quelconque de lignes composées, liées avec une ficelle, et remises par les compositeurs au metteur en pages. ‖ Page de caractères qui, sortant d'un ouvrage, est désinterlignée, liée et mise en réserve pour la distribution.

PAQUETAGE (*ke-taj'*) n. m. Action ou manière de mettre des objets en paquet.

— Admin. Ensemble des ouvriers qui empaquettent le tabac.

— Milit. Ensemble des effets appartenant à un soldat et groupés de façons diverses, sur les planches de la chambrée ou dans le havresac.

PAQUETAILLE (*ke-ta-ill'* [*ll* mll.]) n. f. Soie filée et vendue en paquets par les petits producteurs.

PAQUETER (rad. *paquet*. — Double le *t* quand la terminaison commence par un *e* muet : *Je paquette. Tu paquetteras*) v. a. Mettre en paquets. ‖ On dit mieux EMPAQUETER.

— Expédier comme un paquet. (Vx.) ‖ Exciter contre, tromper sur : *Monseigneur* SERA PAQUETÉ *contre son fils.* (St-Simon.) [Vx.]

PAQUETEUR, EUSE (*keur*) n. Ouvrier, ouvrière qui met le tabac en paquets. ‖ Adjectiv. : *Ouvrier* PAQUETEUR.

PAQUETIER (*ke-ti-é*), **ÈRE** n. Typographe qui ne fait que composer des lignes et en faire des paquets.

PÂQUETTE n. f. Bot. Syn. de PÂQUERETTE.

PAQUEUR (*keur'*), **ERESSE** n. Ouvrier, ouvrière qui paque les poissons salés.

PÂQUIER (*ki-é*) n. m. Econ. rur. Etendue de pâturage nécessaire à la nourriture d'une vache pendant une saison.

— Chass. Endroit où les bêtes fauves et autres animaux sauvages viennent paître la nuit. ‖ On dit aussi PÂQUIS.

PÂQUIS (*ki* du lat. *pascere*, paître) n. m. Pâturage.

PÂQUOTTE (*kot'* — rad. *pâque*) n. f. Buis bénit que l'on consacre dans les maisons.

PAR préf. V. PARA.

PAR (lat. *per*) prép. A travers, en passant par l'intérieur de : *Passer* PAR *Paris. Sauter* PAR *la fenêtre.* ‖ En divers sens, dans l'intérieur de : *Se promener* PAR *la ville.*

— En suivant le : *Aller* PAR *le plus court chemin.*

— Sur, contre, dans le travers de : *Cingler un coup de cravache* PAR *le visage de quelqu'un.*

— Dans, parmi, au milieu de : *Passer* PAR *mille épreuves.*

— En employant la voie de : *Venir* PAR *bateau.*

— En faisant, en usant de : *Travailler* PAR *boutades.*

— En faisant tomber son action sur un objet marqué par un nom ou par un verbe à l'infinitif : *Commencer* PAR *la fin. Débuter* PAR *être soldat* ‖ En en venant à : *Finir* PAR *l'échafaud.*

— Dans chaque, par chacun : *Se purger une fois* PAR *mois. Dîner à 20 francs* PAR *tête.*

— Par le travail, l'opération de : *Les ouvrages composés* PAR *Homère. Tout pour le peuple, rien* PAR *lui.* Guizot.

— Avec un motif. PAR *trop apprécier.* La Font. Vx.

— Au point de vue de, sous le rapport de : *Classer des faits* PAR *ordre chronologique.*

— En tenant ou saisissant à, à l'endroit de : *Mener un enfant* PAR *la main. Prendre un couteau* PAR *le manche.*

— Du côté de, par l'intermédiaire de : *Être cousins* PAR *les femmes.*

— Durant, pendant : *Voyager* PAR *la pluie.*

— En recommençant : *Il me l'a dit* PAR *trois fois.*

— En prenant à témoin : *Jurer* PAR *tout ce qu'il y a de plus saint.* ‖ Au nom de, en attestant, en invoquant : *Je le jure* PAR *ma foi.* ‖ S'emploie dans un grand nombre de jurements : PAR *la mordieu!* PAR *saint Hubert!*

— *De par*, Quelque part dans : *Nous avons des parents inconnus* DE PAR *le monde.* ‖ Par l'ordre et le commandement ou l'autorité de : DE PAR *la volonté du peuple.* ‖ Par l'effet de : DE PAR *la nature et l'éducation.* Prondh. ‖ Au nom de : *Eh! oui*, DE PAR *tous les diables.* Mol.

— *Par quoi*, En conséquence de quoi : PAR QUOI *il fut résolu qu'on partirait.* (Vx.)

— *Par-ci par-là*, Là et là, en divers endroits : *Courir* PAR-CI PAR-LÀ. ‖ A diverses reprises et sans aucune suite : *S'amuser* PAR-CI PAR-LÀ.

— *Par delà*, Au delà de, plus loin que : PAR DELÀ *les mers.* ‖ Encore plus : *Satisfaire, et* PAR DELÀ.

— *Par deçà*, En deçà de : PAR DEÇÀ *le grand chemin.*

— *Par dehors*, A l'extérieur de : *Passer* PAR DEHORS *les murailles d'une ville.* ‖ Dans la partie extérieure : *Maison belle* PAR DEHORS.

— *Par dedans*, Dans l'intérieur : PAR DEDANS *la ville.* ‖ Dans la partie intérieure : *Maison belle* PAR DEDANS.

— *Par devant*, Du côté de la partie antérieure de : *Passer* PAR DEVANT *une maison.* ‖ Devant, en présence de. (Dans ce sens, prend un trait d'union) : *Contrat passé* PAR-DEVANT *notaire.*

— *Par derrière*, A la partie postérieure de : *Passer* PAR DERRIÈRE *une maison.* ‖ Par la partie postérieure, par le dos : *Frapper* PAR DERRIÈRE.

— *Par-dessous*, Par la partie qui est sous : PAR-DESSOUS *la table.* ‖ Dans la partie qui est au-dessous : *Être, Se trouver* PAR-DESSOUS. ‖ *Jouer quelqu'un* PAR-DESSOUS *jambe.* Le surpasser de beaucoup en finesse, en adresse.

— *Par-dessus*, Dans la partie qui est sur : *Porter un manteau* PAR-DESSUS *ses habits.* ‖ Préférablement à, plus que : *Aimer quelque chose* PAR-DESSUS *tout.* ‖ En outre de : PAR-DESSUS *le marché.* ‖ Au delà, en outre : *Donner ce qu'on vous demande, et quelque chose encore* PAR-DESSUS.

— *Par-dessus la tête*, Jusqu'à satiété, plus qu'il n'en faut.

— *Au par-dessus*, En outre, de plus : *Un maudit marquis malade, vieux* AU PAR-DESSUS... (J.-J. Rouss.) [Vx.]

— *Par-devers*, Du côté de : *Avoir le bon bout* PAR-DEVERS *soi.* ‖ Entre les mains de : *Retenir des papiers* PAR-DEVERS *soi.* ‖ *Par-devers le juge*, Devant le juge.

— *Par en haut, Par en bas*, Dans la partie d'en haut, d'en bas.

— *Faire aller par haut et par bas*, Produire des évacuations par le vomissement et par les selles.

— *Par ici*, Par cet endroit-ci, vers cet endroit-ci, en parlant du lieu où l'on est : *Venons* PAR ICI.

— *Par là*, Par ce lieu-là, par ce point-là, en parlant d'un lieu que l'on désigne : *Allez* PAR LÀ. ‖ Par ce parti, par ce moyen : *Être forcé d'en passer* PAR LÀ. ‖ *Il faut passer par là ou par la fenêtre* (ou *par la porte*), Il n'y a pas d'autre parti à prendre.

— *Par après*, Depuis, ensuite. (Vx.)

— *Par trop*, Beaucoup trop : *Cela est* PAR TROP *fort.*

— *Par conséquent*, En conséquence.

— Gramm. Après un participe passif, on emploie ordinairement *par* pour marquer une action : *L'Enéide a été traduite en vers* PAR *Delille.* On emploie plutôt *de* quand il s'agit d'un sentiment : *Racine est admiré* DE *tout le monde.* ‖ *Par* s'emploie de préférence à *pour* après les mots *célèbre, connu, renommé : Un homme célèbre* PAR *ses vertus, renommé* PAR *sa sainteté.* On dit, cependant : *C'est un lieu renommé* POUR *ses bons vins.*

— Manèg. Né, issu de, en parlant d'un cheval : *Zéphyr* PAR *Bucéphale et Sylphide.*

— Mar. A, au point de : *Se trouver* PAR *trente degrés de latitude.* ‖ Du côté de, dans la direction de : *Apercevoir une voile* PAR *l'avant.* ‖ Avec, en parlant du nombre de brasses qui mesure le fonds : *Mouiller* PAR *huit brasses.*

PAR, bourg d'Angleterre (comté de Cornwall) ; 2.000 hab. Petit port. Importantes mines de cuivre. Carrières.

PARA Ling. Préfixe emprunté au grec et qui signifie *Auprès, le long de*, comme dans *parallèle, En se détournant de, Contre*, comme dans *paradoxe.* (Il ne faut pas confondre le préfixe *para* avec le mot de composition *para*, qui signifie *parer*, garantir, comme dans *parapluie, parapet*, etc.)

— Chim. Préfixe employé pour désigner un composé isomère ou polymère d'un composé déjà obtenu. (Dans la série aromatique, il sert à désigner celui des trois dérivés bisobstitués isomériques de la benzine, dont les substitutions [1, 4] ont porté sur deux atomes de carbone opposés dans les formules hexagonales.) V. BENZINE.

PARA n. m. Monnaie de compte turque, dont la valeur est variable suivant les pays. ‖ Mesure de capacité pour les légumes secs, dans l'Inde portugaise.

PARA, fleuve de la région septentrionale du Brésil, qui est proprement l'estuaire du rio Tocantins, (V. ce nom). [Le mot *para* signifie *rivière* ; employé seul, il désigne la rivière par excellence, et cette appellation est justifiée par l'importance de ce bras de mer.]

PARA ou **GRÃO-PARA**, Etat du Brésil, compris entre l'Atlantique et les Guyanes au N., l'Etat d'Amazonas à l'O., celui de Mato-Grosso au S., ceux de Goyaz et de Maranhão à l'E. Superf. 1.149.712 kilom. carr. ; pop. 328.450 hab. Capit. *Para*. Traversé par le cours inférieur de l'Amazone, du Tapajoz, du Xingu et du rio Tocantins, il est en majeure partie couvert de forêts d'où l'on tire le meilleur caoutchouc du monde.

PARA ou **BELEM**, ville du Brésil, capitale de l'*Etat de Grão-Para*, sur la rive droite de l'estuaire du Tocantins ; 50.065 hab. Cette cité, dont le nom officiel est Santa Maria de Nazareth de Belem, fut fondée en 1615, mais ne s'est développée que dans la deuxième moitié du XIXe siècle : c'est le débouché naturel de la vallée de l'Amazone. Grand commerce de caoutchouc.

PARA ou **PARALIMNI**, lac de la Grèce orientale (prov. d'Attique-et-Béotie), entre les massifs du Ptéon et du Kypa ou Messapus. C'est le lac *Harma* des anciens.

PARA del Sil, comm. d'Espagne (Galice [prov. d'Orense], sur le Castro et le Mao ; 3.000 hab.

PARA (en arménien **Bab**), roi d'Arménie, fils d'Arsace III, mort vers 374 de notre ère. Son père ayant été fait prisonnier par Saper II, roi de Perse, il se réfugia auprès de l'empereur Valens, qui le fit rétablir sur le trône par le général Terentianus. Mais Para se montra ingrat, et, ayant empoisonné le patriarche Nersès, il voulut déclarer la guerre aux Romains. Terentianus le fit assassiner.

PARABALLE n. m. Syn. de PARE-BALLES.

PARARANATE n. m. Sel dérivant de l'acide parabanique.

PARABANE n. m. Radical hypothétique de l'acide parabanique.

PARABANIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide qui prend naissance dans l'action des agents oxydants sur l'allexane. Syn. OXALYLURÉE.

PARABASE (du gr. *parabasis*, écart, digression ; de *para*, à côté de, et *baïnein*, aller [proprem. *l'action d'aller à côté*]) n. f. Littér. anc. Endroit d'une comédie grecque dans lequel l'auteur ou le coryphée haranguait les spectateurs.

— ENCYCL. Pendant la partie de la comédie grecque appelée *parabase*, le chœur venait se ranger le long de la scène, et le poète, parlant au peuple par la bouche du coryphée, exposait librement ses griefs personnels, ses opinions politiques, ses affections et ses haines. L'action dramatique faisait souvent, alors, place au pamphlet.

La parabase, quand elle était complète, se composait de six parties. D'abord une sorte de petite chanson en trochées ou en anapestes, et que l'on appelait le *commation* (petit chant), puis un fort long morceau en grands vers anapestiques, le *pnigos* (essoufflement, morceau qui essouffle) ; c'était là surtout que le poète exposait ses griefs et déchirait ses rivaux ; une *strophe* venait ensuite, l'ancien chœur phallique ; après cela, l'*épirrhème* (ce qui se dit en sus), qui renfermait d'ordinaire quelque bouffonnerie à propos des événements du jour, quelques traits hardis lancés aux puissants du jour ou au peuple. A ces deux morceaux correspondaient une *antistrophe* et un *antépirrhème*, empreints du même caractère. La parabase n'existe, bien entendu, que dans la comédie ancienne.

PARABATE (du gr. *parabatès* ; de *para*, auprès de, et *baïnein*, aller) n. m. Antiq. Coureur qui figurait à côté du cocher dans la course des chars et disputait ensuite le prix de la course à pied.

PARABENZINE (*bin*) n. f. Carbure obtenu dans la distillation du goudron de houille à 97°5, et qui n'est qu'un mélange de benzine et de toluène.

PARABÈRE (Marie-Magdeleine DE LA VIEUVILLE, comtesse DE), née en 1693, morte en 1750. Ancienne dame d'atours de la duchesse de Bourgogne, elle devint la maîtresse en titre du Régent, et conserva sa faveur pendant plusieurs années. La princesse Palatine, qui la désigne dans ses *Mémoires* sous le nom de « sultane-reine », explique cette durée par ce fait « qu'elle ne songeait qu'à s'amuser et ne se mêlait d'aucune affaire ».

PARABIAGO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]) ; 4.880 hab. Industrie active de la soie.

PARABIE (*bi* — gr. *parabié*) n. f. Breuvage des anciens, fabriqué avec un mélange de millet et de sarriette.

PARABIOSE (du préf. *para*, et du gr. *bios*, vie) n. f. Forme de symbiose, observée surtout chez les fourmis, et qui consiste dans la réunion, en une même fourmilière, d'individus de deux espèces, de mœurs distinctes.

PARABITA, bourg d'Italie (Pouille [prov. de Lecce]) ; 3.270 hab. Culture de melons ; élève d'abeilles.

PARABLASTE (*blasst'* — du préf. *para*, et du gr. *blastos*, germe) n. m. En embryologie, Couche intermédiaire, provenant de la prolifération du rempart vitellin, qui s'engage entre l'ectoderme et l'endoderme et donne naissance aux éléments conjonctifs et au sang. Syn. FEUILLET VASCULAIRE.

PARABOLA (gr. *parabolé*, même sens) n. f. Quotient d'une division, dans l'ancienne algèbre.

PARABOLAIN (*lin* — du gr. *parabolos*, hardi) n. m. Antiq. Titre donné aux plus hardis gladiateurs. ‖ Nom donné par dérision aux chrétiens exposés aux bêtes fauves dans le cirque.

— Hist. ecclés. Nom donné, sous le Bas-Empire, à des clercs qui se dévouaient au service des malades.

PARABOLE (du gr. *parabolé*, action de mettre à part) n. f. Littér. Allégorie servant de voile à une vérité, à une opinion : *Parler par* PARABOLES. ‖ Nom donné quelquefois par les anciens rhéteurs à une simple comparaison.

— Par ext. Figure, objet qui a une signification mystérieuse ou détournée :

L'univers tout entier n'est qu'une *parabole*.
LAFRADE.

— Fam. *Parler en paraboles*, S'exprimer en termes ambigus, obscurs, détournés.

— Ecrit. sainte. Risée, sujet de moquerie : *Devenir la* PARABOLE *des nations.*

— SYN. **Allégorie, apologue.** V. ALLÉGORIE.

— Littér. La *parabole* est une allégorie qui suggère par analogie une conclusion morale ou une règle de conduite dans un cas donné. On appelle « corps » de la parabole le récit imaginé, tandis que la leçon ou le sens mystique qu'il comporte en est l' « âme ». On cite la parabole *les Membres et l'Estomac*, grâce à laquelle Ménénius Agrippa fit rentrer à Rome le peuple campé sur le mont Sacré. Mais c'est surtout dans les Evangiles qu'on trouve des paraboles. Voici les principales paraboles du l'Evangile : l'Ami venant à minuit, le Bon Samaritain, la Brebis perdue, l'Econome infidèle, l'Enfant prodigue, le Figuier stérile, le Filet de pêche, le Grain de sénevé, le Grand Souper, l'Homme aux terres fertiles, l'Ivraie et le Bon Grain, le Juge inique, Lazare et le riche, le Levain, les Mares d'argent, les Neces, les Noces royales, la Perle, le Pharisien et le Péager, les Ouvriers engagés à diverses heures, la Semence, le Semeur, les Vierges sages et les Vierges folles, etc.

PARABOLE (du gr. *paraballein*, égaler) n. f. Géom. Courbe qui est le lieu des points également distants d'un point fixe appelé foyer et d'une droite fixe appelée directrice.

— ENCYCL. Soient F le foyer et DD' la directrice d'une *parabole*. Plaçons une règle plate suivant la directrice et sur cette règle une équerre BAC ; un fil dont la longueur est égale à AC est fixé par une de ses extrémités au foyer et par l'autre au point C ; avec une pointe on tend le fil le long du côté AC de l'équerre, en même temps qu'on fait glisser le côté AB sur la règle ; la pointe décrit un arc de parabole.

On trace ainsi un arc de la courbe d'un mouvement continu ; on peut la construire facilement par points. La parabole a un axe de symétrie qui est la perpendiculaire Fx abaissée du foyer sur la directrice ; le point C, milieu de Ff, est le sommet, et la longueur Ff est le paramètre de la parabole.

La tangente en un point d'une parabole fait des angles égaux avec le rayon vecteur aboutissant à ce point et la

parallèle à l'axe menée par ce point. On déduit de ce théorème foudamental une série de propriétés de la courbe : le lieu des symétriques du foyer par rapport aux tangentes est la directrice ; le lieu des projections du foyer sur les tangentes est la tangente Oy au sommet. Ces propriétés permettent de résoudre sans tracer la courbe les problèmes suivants : 1° déterminer les points d'intersection d'une parabole et d'une droite ; 2° mener par un point extérieur les tangentes à la parabole ; 3° mener la tangente parallèle à une direction donnée. Dans la parabole, la sous-normale est constante et égale au paramètre ; le sommet est le milieu de la sous-tangente.

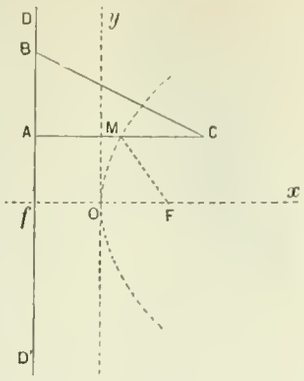

La parabole peut être considérée comme la position limite d'une ellipse ou d'une hyperbole dont un foyer et le sommet voisin restent fixes, tandis que l'autre foyer s'éloigne à l'infini. On peut donc déduire les propriétés de la parabole de celles de l'ellipse ou de l'hyperbole.

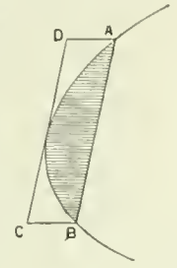

L'équation de la parabole rapportée à son axe et à sa tangente au sommet est $y^2 - 2px = 0$, p désignant le paramètre. Tous les diamètres de la courbe sont parallèles à l'axe. Si l'on rapporte la courbe à un diamètre et à la tangente au point où ce diamètre rencontre la courbe, on trouve une équation de même forme que précédemment $y'^2 - 2p'x' = 0$, p' désignant encore le double de la distance du foyer à l'origine.

En coordonnées polaires, si l'on prend comme pôle le foyer et comme axe polaire Fx, l'équation de la courbe est

$$\rho = \frac{p}{1 - \cos\omega}.$$

L'aire du segment de parabole compris entre la corde et une corde AB est égale aux $\frac{2}{3}$ du parallélogramme ABCD obtenu en menant la tangente CD parallèle à AB et par les points A et B les parallèles à l'axe.

PARABOLER v. a. et n. V. PARABOLISER.

PARABOLICITÉ (*si*) n. f. Géom. Forme parabolique : *La* PARABOLICITÉ *d'un miroir.*

PARABOLIQUE (*lik'*) adj. Littér. Qui est fait ou dit en paraboles : *Enseignement* PARABOLIQUE.

— Bot. *Feuilles paraboliques,* Feuilles arrondies vers le sommet et s'élargissant à partir de ce point.

— Géom. Qui est de la nature des paraboles, qui se rapproche de la parabole : *Ligne* PARABOLIQUE.

— Mécan. Qui décrit une parabole : *Mouvement* PARABOLIQUE.

— Philol. *Poésie parabolique,* Nom donné par Bacon à toutes les allégories, à tous les mythes de l'antiquité.

— Physiq. *Miroir parabolique,* Miroir dont la surface est engendrée par la révolution d'une parabole autour de son axe.

PARABOLIQUEMENT (*ke*) adv. Littér. En paraboles, par paraboles.

— Géom. En décrivant une parabole : *Corps qui se meut* PARABOLIQUEMENT.

PARABOLISER v. a. Physiq. Donner la forme parabolique à : PARABOLISER *des miroirs.*

PARABOLISTE (*lisst'*) n. m. Littér. Auteur de paraboles.

PARABOLOÏDAL, ALE, AUX adj. Géom. Qui a la forme d'un paraboloïde : *Surface* PARABOLOÏDALE.

PARABOLOÏDE (du gr. *parabolê,* parabole, et *eidos,* aspect) n. m. Géom. Surface du second degré engendrée par une parabole qui se déplace de façon que son plan reste toujours parallèle à lui-même et que son sommet décrive une autre parabole fixe dont le plan est perpendiculaire au plan de la parabole mobile, l'axe de la parabole mobile se confondant successivement avec les différents diamètres de la parabole fixe. ‖ *Paraboloïde elliptique,* Paraboloïde dont les deux paraboles ont leurs concavités tournées dans le même sens. ‖ *Paraboloïde hyperbolique,* Paraboloïde dont les deux paraboles sont tournées en sens contraires. ‖ *Paraboloïde de révolution,* Surface engendrée par une parabole tournant autour de son axe. ‖ *Paraboloïde de raccordement,* Paraboloïde hyperbolique tangent à une surface gauche tout le long d'une génératrice de cette surface.

— Art milit. Excavation formée par l'explosion d'une mine.

— ENCYCL. Géom. L'équation générale des surfaces du second degré dépourvues de centre est

$$S'y^2 + S''z^2 + 1'x = 0.$$

Si S' et S'' ont le même signe, on peut toujours supposer que P est de signe contraire à S' et S'' ; en posant

$$2p = -\frac{P}{S'} \qquad 2q = -\frac{P}{S''},$$

l'équation de la surface devient :

$$\frac{y^2}{p} + \frac{z^2}{q} = 2x :$$

c'est le *paraboloïde elliptique* (*fig.* 1). Si en particulier $p = q$, le paraboloïde est de révolution.

Les plans diamétraux du paraboloïde elliptique sont parallèles à l'axe OX, qui est l'axe de la surface. Le paraboloïde elliptique admet deux séries de sections circulaires.

Si S' et S'' sont de signes contraires, on pose

$$2p = -\frac{P}{S'} \qquad 2q = \frac{P}{S''},$$

car on peut toujours supposer que P est de même signe que S'' ; l'équation devient

$$\frac{y^2}{p} - \frac{z^2}{q} = 2x :$$

c'est le *paraboloïde hyperbolique* (*fig.* 2).

Le plan des yz coupe la surface suivant les deux droites :

$$\frac{y}{\sqrt{p}} + \frac{z}{\sqrt{q}} = 0 \qquad \frac{y}{\sqrt{p}} - \frac{z}{\sqrt{q}} = 0,$$

qui sur la figure sont AB et OB ; Ox est l'axe de la surface, et les plans AOx et BOx sont appelés *plans directeurs.*

Fig. 2.

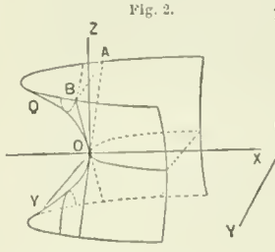

Fig. 1.

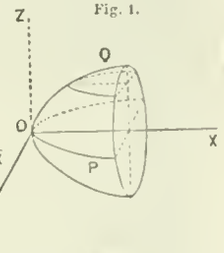

Les plans diamétraux du premier système sont parallèles au plan directeur AOx, celles du second au plan directeur BOx. Deux génératrices d'un même système ne se rencontrent pas, tandis que deux génératrices de systèmes différents se rencontrent.

On peut par suite considérer le paraboloïde hyperbolique comme engendré par une droite qui s'appuie sur deux droites de l'espace en restant parallèle à un plan donné.

PARABORÉEN, ENNE *ré-in, ên'* — du préf. *para,* et de *Borée,* nord) adj. Se dit de la race des Esquimaux : *Race paraboréenne.*

PARABROMALÉATE n. m. Sel dérivant de l'acide parabromaléique.

PARABROMALÉIQUE (*lé-ik'*) adj. Se dit d'un acide $C^4H^3BrO^4$, qui se forme dans l'action du brome sur l'acide succinique en présence de l'eau.

PARABROMALIDE n. m. Acétate de méthyle pentabromé.

PARABUTY, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie mérid. [comitat de Bacs-Bodrog]) ; 4.210 hab.

PARABUXINE n. f. Chim. Alcaloïde $C^{26}H^{41}Az^2O$, qui accompagne la buxine dans les feuilles et l'écorce du buis.

PARABYSTON (*biss* — du gr. *parabuston,* fourré, enfoncé) n. m. Antiq. gr. Tribunal d'Athènes qui était présidé par les Onze, et qui se tenait dans un quartier peu fréquenté, très étroit. ‖ Lieu où siégeait ce tribunal.

PARACAJEPUTÈNE n. m. Chim. V. CAJEPUTÈNE.

PARACARPE (du préf. *para,* et du gr. *karpos,* fruit) n. m. Bot. Ovaire avorté. ‖ Partie accessoire du fruit, due à la persistance du pistil.

PARACARTHAMINE n. f. Nom donné à une substance voisine de la carthamine, qui résulte de la réduction du rutène. (Elle paraît exister toute formée dans la racine rouge du cornouiller, dans les jeunes écorces d'acacias, dans le liquide qui se trouve entre la moelle et l'écorce de saule, etc.)

PARACASÉINE n. f. Nom donné à la caséine végétale, que l'on extrait du seigle, du froment et des légumineuses.

PARACATU ou **PIRACATU,** rivière du Brésil (Etat de Minas-Geraes), affluent de San-Francisco. Cours 500 kilom. environ, navigable dans sa partie inférieure.

PARACATU, ville du Brésil (prov. de Minas-Geraes), à la source d'un affluent du *Paracatu,* près de la frontière du Goyaz ; 46.600 hab. Fondée vers le milieu du XVIIIe s., cette ville était célèbre par ses lavages d'or, aujourd'hui sans importance. Elevo de bêtes à cornes ; commerce de sucre, café, eau-de-vie de canne.

PÂRAÇAVA n. m. Hors-caste indien, né du mariage légitime d'un brahmane et d'une çoûdrâ.

PARACEL (*sèl'*) n. m. Groupe d'îlots ou de récifs, coupé de passages où les navires peuvent s'engager.

PARACELLULOSE (*sèl'*) n. f. Chim. Substance isomère de la cellulose. (La paracellulose ne se dissout dans le réactif de Schweitzer qu'après l'action préalable des acides ; elle est dissoute par l'acide chlorhydrique et les hypochlorites.)

PARACELS (ÎLES), groupe d'îlots et récifs de la mer de Chine, au S.-E. de Hainan. Des pêcheurs chinois y viennent chercher des nids d'hirondelles et de l'écaille de tortue.

PARACELSE Philippus Aureolus Theophrastus Bombast von Hohenheim, dit), le père de la médecine hermétique, né à Einsiedeln (près Zurich) en 1493, mort à Salzbourg en 1541. D'abord élève de son père, grand liseur de chimistes-mystiques, étudiant ensuite sous maître Trithem, sous « très noble Sigismond Fugger » (Tyrol), il courut les principales contrées de l'Europe et de l'Orient et fut appelé à l'âge de trente-trois ans (1526) à l'université de Bâle. Son entrée en chaire fut un vrai manifeste d'une nouvelle médecine. Il s'exprima en allemand, se lança dans une diatribe violente contre Galien, Avicenne, Rhazès, et les brûla en plein amphithéâtre. Mal vu bientôt de ses confrères, incriminé dans une contestation d'honoraires avec un chanoine de la cathédrale, il quitte Bâle en 1528. Reprenant alors sa vie de médecin nomade, il va de cité en cité, enseignant, observant, souvent persécuté. C'est en cette période, entre 1537 et 1540, qu'il publia les principaux de ses ouvrages. Il finit ses jours à Salzbourg, traîtreusement empoisonné, « estant yvre et endormi », selon une tradition.

La thérapeutique de Paracelse a pour fondement une prétendue correspondance entre le monde extérieur (*macrocosme*) et les différentes parties de l'organisme humain (*microcosme*). Le cœur correspond au soleil, le cerveau à la lune, etc. Comme les alchimistes, Paracelse enseigne que les éléments primordiaux du genre humain sont au nombre de trois : le mercure, le sel et le soufre, et que la maladie est causée par le désaccord de ces trois éléments ou la prédominance de l'un d'eux. Le médecin doit donc restituer au malade celui des éléments qui lui manque. En vertu de la correspondance entre le monde extérieur et l'organisme, Paracelse prétend que le plus grand nombre des médicaments sont désignés à l'avance par leur nom, leur structure, leur ressemblance à quelque partie du corps : ainsi, la tête de pavot, par sa forme, est désignée pour avoir une action sur la tête de l'homme. Par là, Paracelse a ouvert la voie à la doctrine des spécifiques. Comme chirurgien, il est surtout célèbre par sa théorie de la « mumie ». C'était le baume naturel, lymphe organisable, qui devait réparer d'elle-même le tissu. Comme magicien, il prétendait avoir possédé et expérimenté le fameux élixir qui donnait un immortel printemps et fabriqué l'*homunculus.* Les doctrines médicales du philosophe formèrent nombre de disciples et une secte (*paracelsistes*) et se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

PARACELSISER (*sèl'*) v. n. Se montrer partisan des doctrines de Paracelse. (Vx.)

PARACELSISME (*sèl'-sissm'*) n. m. Doctrine de Paracelse.

PARACELSISTE (*sèl'-sisst'*) n. m. Partisan de la doctrine de Paracelse.

PARACENTÈSE ou **PARACENTÉRION** (*san* — du préf. *para,* et du gr. *kentein,* piquer) n. m. Chir. Petit trocart servant à faire une ponction à un œil atteint d'hydropisie.

PARACENTÈSE (*san* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Chir. Opération qui consiste à pratiquer une ponction dans une cavité remplie de liquide.

— ENCYCL. Chir. *Paracentèse abdominale.* On opère généralement sur le milieu d'une ligne fictive allant de l'ombilic à l'épine iliaque antérieure et supérieure du côté gauche. Quand la perforation est opérée au moyen d'un trocart, le chirurgien, avec deux doigts de la main gauche, saisit et maintient en place la canule, tandis qu'avec la main droite il retire la tige. Lorsqu'on a extrait une quantité suffisante de liquide, on enlève la canule, puis on applique sur la peau une simple couche de collodion et on serre l'abdomen avec un bandage de corps pour remplacer la pression exercée auparavant sur les viscères de l'abdomen par le liquide. Celui-ci se reproduit d'ailleurs presque toujours au bout d'un certain temps.

Paracentèse de la cornée. Cette opération avait pour but l'évacuation de l'humeur aqueuse qui se trouve dans la chambre antérieure de l'œil, dans les cas de *glaucome ;* elle a été remplacée par l'iridectomie.

Paracentèse de la poitrine. V. THORACENTÈSE.

— Art vétér. Chez les grands animaux, on pratique la *paracentèse* abdominale sur le milieu des parties inférieures de l'abdomen, sur la ligne blanche. S'il s'agit du chien, on perce l'abdomen sur la partie moyenne de l'espace triangulaire compris entre la dernière côte, les apophyses transverses des vertèbres lombaires et l'épine antérieure et supérieure de l'os des îles.

PARACENTRAL, ALE, AUX (*san* — du préf. *para,* et de *central*) adj. Situé à côté du centre.

PARACENTRIQUE (*san-trik'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Géom. Se dit d'une courbe telle qu'un corps pesant, tombant librement le long de cette courbe, s'éloigne ou s'approche également, dans des temps égaux, d'un point donné : *Courbe* PARACENTRIQUE.

— Astron. anc. Se disait du rapprochement ou de l'éloignement d'une planète relativement au soleil ou au centre de son mouvement.

PARACÉPHALE (*sé* — du préf. *para,* presque, et de *acéphale*) adj. et n. m. Térat. Monstre qui n'a qu'une partie de la tête avec face distincte.

PARACÉPHALIENS (*sé, li-in* — rad. *paracéphale*) n. m. pl. Classe de monstres à tête incomplète. — *Un* PARACÉPHALIEN.

— ENCYCL. Les *paracéphaliens* sont caractérisés par un corps qui s'écarte de la symétrie normale, des membres imparfaits, l'absence d'une partie des viscères, enfin par l'existence d'une tête, imparfaite, mais apparente à l'extérieur. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire les divise en trois genres : les *paracéphales,* les *omacéphales,* les *hémicéphales.*

PARACÉPHALIQUE (*sé, lik'*) adj. Qui offre les caractères de la paracéphalie.

PARACÉPHÉLIS (*sé, liss*) n. m. Genre de rubiacées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, à fleurs en faux capitules, qui croissent à Madagascar.

PARACERQUE (*serk'*) n. m. Fausse queue produite chez certains oiseaux par les plumes des hypocondres, du dos et du croupion.

PARACHEVABLE (rad. *parachever*) adj. Susceptible d'être achevé complètement.

PARACHÈVEMENT (rad. *parachever*) n. m. Fin, perfection d'un ouvrage : *Conduire une affaire jusqu'à son* PARACHÈVEMENT.

PARACHEVER (de *par.* et *achever.* — Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Je parachève. Tu parachèveras*) v. a. Finir complètement, terminer, perfectionner.

— Techn. Etendre sur l'argent ou le cuivre à dorer l'or moulu et le mercure amalgamés, avec l'avivoir ou la gratte-boesse. ‖ Terminer, au moyen de la noix de galle et de la couperose, la teinture en noir commencée avec la guède ou l'indigo.

Se parachever, v. pr. Etre parachevé : *L'œuvre peut* SE PARACHEVER *en peu de jours.*

— SYN. Parachever, achever, etc. V. ACHEVER.

PARACHLAMYDE (*klamm* — du préf. *para*, et de *chlamyde*) n. f. Antiq. gr. Vêtement à l'usage des soldats et des enfants.

PARACHLORALIDE (*klo* n. f. Acétate de méthylo perchloré.

PARACHLORONAPHTALIDE (*klo*) n. f. Chim. L'un des dérivés chlorés de la naphtaline, qui se forme en même temps que la chloronaphtalèse.

PARACHOC (*chok'*) n. m. Appareil en bois, à coulisse, qui se plaçait autrefois en avant de chaque voiture pour amortir le choc dans le cas de rencontres, sur les chemins de fer, et qui est remplacé par les *tampons*. V. ce mot.

PARACHROMATINE n. f. Chim. Syn. de LININE.

PARACHRONISME (*kro-nissm'* — du préf. *para*, et du gr. *khronos*, temps) n. m. Chronol. Erreur de date, consistant à placer un fait à une époque postérieure à celle où il a eu réellement lieu.

PARACHUTE (de *parer*, et *chute*) n. m. Physiq. Appareil destiné à ralentir la chute d'un corps ou d'une personne qui tombe d'une grande hauteur. ‖ Sorte de jouet, formé d'un cercle de papier, dont les bords portent des ficelles, auxquelles est attaché un poids, et qui retombe lentement lorsqu'on le jette en l'air.


Parachute (jouet)

— Mines. Appareil appliqué aux cages des puits de mine ou des machines élévatoires des usines, dans le but d'accrocher instantanément la cage dans le puits, lorsque l'organe de suspension vient à se rompre.

— Techn. Pièce d'une montre ayant pour objet de s'opposer à ce que le balancier ressente la violence d'un coup brusque.

— Encycl. Physiq. Le *parachute* était connu au commencement du XVIIe siècle. En l'année 1617, on fit des essais d'un parachute dont on trouve la description et la figure dans un manuscrit dû à Fausti Veranzio, de Venise. Pendant la durée du XVIIIe siècle, l'idée du parachute semblait totalement oubliée. Mais, en 1783, le physicien Sébastien Lenormand se laissa tomber de la hauteur d'un premier étage, tenant de chaque main un parasol de 80 pouces. Il reprit plusieurs fois cette expérience, que Blanchard, dans ses ascensions publiques, répéta sous les yeux des Parisiens.


Parachute.

Jacques Garnerin, fait prisonnier par les Autrichiens et enfermé dans les prisons de Buda, puis le maître de poste Drouet, enfermé à la forteresse de Spielberg, en Moravie, essayèrent inutilement de s'évader par ce moyen. Rendu à la liberté, Garnerin se livra à de nouvelles expériences sur le parachute. Il s'éleva en ballon du parc Monceaux (Paris). La nacelle dans laquelle il était placé était surmontée d'un parachute plié, suspendu lui-même à l'aérostat. Lorsqu'il eut dépassé la hauteur de 1.000 mètres, on le vit couper la corde qui rattachait le parachute à son ballon ; celui-ci tomba d'abord très vite, mais, s'étant développé, la vitesse de la chute fut visiblement amoindrie. Toutefois, la nacelle éprouvait des oscillations énormes qui résultaient de ce que l'air accumulé au-dessous du parachute, ne rencontrant pas d'issue, ne pouvait s'échapper que par le bord inférieur. Garnerin améliora son appareil, pour une nouvelle ascension, en pratiquant au sommet une ouverture circulaire surmontée d'un tuyau de 1 mètre de haut.

Le parachute dont on se sert aujourd'hui est le même appareil que Garnerin expérimenta en 1797. C'est une sorte de vaste parasol formé de fuseaux de taffetas, cousus ensemble et réunis en haut à une roudelle de bois. Des cordes partant de la roudelle soutiennent la nacelle dans laquelle se place l'aéronaute. De nombreuses petites cordes, fixées au bord du parasol, viennent s'attacher à la nacelle. Lors de l'ascension, l'appareil est fermé aux trois quarts ; un cercle de bois léger, concentrique au parachute, le maintient un peu ouvert, de manière à favoriser, au moment de la descente, l'ouverture et le développement de la machine par l'effet de la résistance de l'air. Une ouverture circulaire est pratiquée au sommet.

— Mines. Les divers systèmes de *parachutes* employés peuvent se ramener à deux types : le parachute Fontaine et le parachute à excentriques.

Le parachute de Fontaine est constitué par deux bras, que terminent des griffes, qui peuvent venir s'implanter dans la tête des guides en cas de rupture du câble ; ces bras sont alors poussés par des ressorts à boudin, dont l'action se trouvait annihilée par la tension du câble.

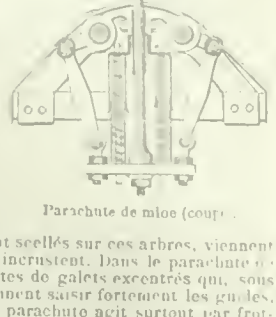
Parachute de mine (coupe).

Dans le parachute à excentriques, il y a une sorte de ressort dont l'action se fait sentir au moment où la cage est abandonnée à elle-même par la rupture du câble, mais ici, ces ressorts sont en caoutchouc vulcanisé. Ils font tourner deux arbres, de manière que les excentriques, qui sont scellés sur ces arbres, viennent saisir les guides et s'y incrustent. Dans le parachute de Blaozy, ce sont des sortes de galets excentrés qui, sous l'action de ressorts, viennent saisir fortement les guides, lesquels sont striés. Ce parachute agit surtout par frottement. Le parachute Micha agit à la fois par frottement et par arc-boutement.

PARACITRIQUE adj. Chim. Syn. de ACONITIQUE.

PARACLASE (du préf. *para*, et du gr. *klasis*, action de briser) n. f. Nom donné par Daubrée aux fractures du sol accompagnées de rejet. Syn. de FAILLE.

PARACLET (*klè* — gr. *paraklêtos*, mot signif. proprem. « invoqué ») n. m. Théol. Nom donné au Saint-Esprit. (Dans ce sens, prend une majuscule) : *Le* PARACLET.

— Hist. relig. Nom de l'un des éons de Valentinien.

— Adjectiv. : *Jésus disait aux apôtres : Si je ne m'en retourne à mon père, l'Esprit* PARACLET *ne descendra pas.*

— Encycl. Théol. Le mot grec *paraklêtos* peut être traduit soit par « avocat », soit par « consolateur ». La Vulgate et toutes les versions françaises donnent à *paraklêtos* le premier de ces deux sens dans la traduction de ce passage de la Ire épître de saint Jean : « Si quelqu'un pèche, nous avons pour *avocat*, auprès du Père, Jésus-Christ le juste par excellence. » Il est ordinairement pris dans le second sens, c'est-à-dire au sens de *consolateur*, toutes les fois que le texte évangélique l'applique au Saint-Esprit.

PARACLET (LE), hameau de l'Aube, comm. de Quincey et de Saint-Aubin. Ferme occupant l'emplacement d'une abbaye de bénédictines fondée en 1129 par Abélard, qui en confia la direction à Héloïse. Celle-ci y reçut la sépulture en 1164, et le corps d'Abélard, mort en 1142, y fut transféré.

PARACLÉTIQUE (*tik'*) adj. Théol. Qui appartient au Paraclet.

— n. m. Liturg. Livre liturgique des chrétiens grecs, dans lequel se trouvent des discours de consolation.

PARACLOSE n. f. Mar. V. PARCLOSE.

PARACMASTIQUE (*kmass-tik'* — rad. *paracme*) adj. Méd. Se dit d'une maladie qui est sur le déclin.

PARACME (*rakm'* — du gr. *parakmé*, déclin) n. m. Pathol. Déclin d'une maladie. (Peu us.)

PARACOLOMBITE (*lon*) n. f. Minér. Variété d'ilménite.

PARACOLÉE n. f. Genre de bignoniacées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, à fleurs axillaires, dont on connaît plusieurs espèces de Madagascar.

PARACONATE n. m. Sel dérivant de l'acide paraconique.

PARACONICINE (*sin'*) n. f. Composé isomère de la conicine, que l'on obtient en traitant l'aldéhyde butyrique normale par l'ammoniaque alcoolique, puis la *dibutyraldine* obtenue par l'alcool en vase clos.

PARACONIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide $C^6H^4O^4$, isomérique avec les acides citraconique, itaconique et mésaconique, et qui se forme en même temps que l'acide itamalique, dans la décomposition de l'acide itamonochloropyrotartrique sous l'influence de l'eau à 140°. (L'acide paraconique est fusible vers 70°, très soluble dans l'eau et l'alcool et donne par distillation sèche de l'anhydride citraconique.)

PARACOROLLE (du préf. *para*, et de *corolle*) n. f. Bot. Disque corolliforme : PARACOROLLE *des narcisses*. (Vx.)

PARACOTOÏNE n. f. Chim. V. COTOÏNE.

PARACOUMARATE n. m. Sel dérivant de l'acide paracoumarique.

PARACOUMARIQUE (*rik'*) adj. Se dit d'un acide isomère de l'acide coumarique, que l'on obtient dans l'action de l'acide sulfurique sur l'aloès.

PARACOUSIE (*zi* — du préf. *para*, et du gr. *akouein*, entendre) n. f. Pathol. Trouble de l'audition, caractérisé par la mauvaise perception de la tonalité et de l'intensité des sons.

PARACRÉSOL n. m. Composé isomère du crésol, qui se trouve avec lui dans le goudron de houille.

PARACROTTE (de *parer*, et *crotte*) n. m. Instrument propre à être adapté aux talons de la chaussure, afin de garantir les vêtements de la boue. ‖ Syn. de GARDE-CROTTE.

PARACYANATE (*si*) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide paracyanique.

PARACYANIQUE (*si-a-nik'*) adj. Se dit d'un acide isomère de l'acide cyanique, que l'on obtient par l'action de l'eau et de l'acide nitrique sur l'acide azulmique.

PARACYANOGÈNE (*si, jèn'*) n. m. Chim. Corps solide polymère du cyanogène et répondant à la formule $(CAz)^n$, *n* étant encore indéterminé.

— Encycl. Le *paracyanogène* reste comme résidu lorsqu'on prépare le cyanogène par la calcination du cyanure de mercure bien sec. Troost et Hautefeuille chauffent le cyanure de mercure à 440° pendant vingt-quatre heures et font ensuite passer un courant de cyanogène à travers le tube, pour entraîner les vapeurs de mercure qui remplissent l'appareil.

Le paracyanogène se transforme intégralement en cyanogène, lorsqu'on le calcine dans un gaz inerte comme l'anhydride carbonique et l'azote. Quand on le soumet à l'action de la chaleur en vase clos, la transformation en cyanogène est limitée par la transformation inverse pour une température déterminée.

Le paracyanogène est une poudre brune, soluble dans l'acide sulfurique concentré, et qui est précipitée de cette dissolution par l'eau. Le chlore le transforme à chaud en une substance qui apparaît d'abord sous la forme de nuages blancs d'une odeur suffocante, et qui se condense ensuite sous la forme d'un sublimé blanc, soluble dans l'eau.

PARACYÉSIE (*si, zi*) n. f. Grossesse extra-utérine.

PARACYNANCIE (*si-nan-si*) n. f. Angine légère.

PARACYSTE (*sisst'* — du préf. *para*, et du gr. *kustis*, vessie) n. m. Bot. Nom qui a été employé pour désigner l'organe qu'on peut regarder comme mâle dans le phénomène de copulation précédant la formation du périthèce, chez certains ascomycètes.

PARAD, village d'Austro-Hongrie (Hongrie centrale [comitat de Heves], sur le Bukk, sous-affluent de la Theiss ; 2.043 hab. Sources ferrugineuses, sulfureuses et d'alun.

PARADACTYLE (du préf. *para*, et du gr. *daktulos*, doigt) n. m. Partie latérale des doigts des oiseaux.

PARADATISCÉTINE (*tiss-sé*) n. f. Chim. Substance isomère de la datiscétine, trouvée parmi les produits de l'action de la potasse en fusion sur la quercétine.

PARADE (de l'espagn. *parada*, temps d'arrêt d'un cheval de manège. [Le mot s'introduisit en France sous François Ier, avec sa signification espagnole ; il en prit une nouvelle sous Louis XIV, lorsque, par l'ordonnance du 25 juillet 1665, il fut enjoint aux gardes-françaises de faire parade.]) n. f. Réunion de troupes allant monter la garde : *Aller à la* PARADE. ‖ Réunion de troupes qui doivent être passées en revue ; carrousel. ‖ *Parade d'exécution*, Réunion des troupes d'une garnison devant lesquelles il est procédé à la lecture ou à l'exécution des jugements prononcés par les conseils de guerre : dégradation militaire, etc.

— Montre, affectation de faire voir : *Faire* PARADE *de sa fortune*. ‖ Fausse démonstration : *Une* PARADE *politique*.

— *De parade*, Destiné à la parade, à la montre : *Habit* DE PARADE. ‖ Qui n'est que pour l'ostentation : *Vertu* DE PARADE. ‖ *Cheval de parade*, Cheval dont on se sert dans les grandes cérémonies. ‖ *Lit de parade*, Grand lit sur lequel on est dans l'habitude d'exposer, quand ils sont morts, les corps des personnages revêtus de hautes dignités. — Lit sur lequel les nouvelles mariées recevaient autrefois, pendant quelques jours, les personnes qui venaient leur faire visite.

— Arg. typ. *Faire une parade*, Etonner, effarer quelqu'un par des reproches.

— Pop. *Défiler la parade*, Mourir.

— Artill. *En parade !* Commandement adressé aux canonniers disposés autour d'une pièce de canon pour, aussitôt, faire face au chef qui les commande.

— Chevaler. Marche que faisaient les chevaliers en bel ordre dans la lice, avant le commencement du combat, dans les tournois.

— Comm. Lieu où les marchands ont l'habitude de montrer leurs chevaux aux acheteurs.

— Cout. anc. Argent payé par les héritiers aux personnes devant aller à l'offrande à un service funèbre.

— Féod. Denrées payées par les vassaux au seigneur quand il visitait un fief de sa dépendance.

— Manèg. Arrêt d'un cheval qu'on manie. ‖ *Cheval sûr à la parade*, Cheval que l'on arrête facilement et qui obéit bien. ‖ *Parade manquée*, Action d'un cheval qui, lorsqu'on veut l'arrêter, s'armie de la bride et baisse le dos.

— Mar. *Faire parade*, Orner un vaisseau de tous ses pavillons.

— Théâtr. Scène burlesque jouée à la porte d'un théâtre forain, afin d'engager le public à entrer. ‖ Par ext. Mauvaise pièce de théâtre, où il y a plus d'étalage que de talent et d'habileté. ‖ *Faire la parade*. Dans l'argot des coulisses, Jouer dans le *lever de rideau*, avant l'heure où le vrai public arrive au théâtre.

— SYN. Parade, étalage, montre.

— Encycl. Théâtr. La *parade* eut, au XVIIe siècle, des virtuoses : tels, à Paris, Mondor et Tabarin, sur leur théâtre de la place Dauphine ; Désidério-Descombe, baron de Grattelard, avec son habit rouge, ses serpents et son verbiage italien ; Hiéronimo, dit *l'Orviétan*. A la même époque, Barry, le célèbre opérateur, parcourait la province. Sur le Pont-Neuf, avant d'entrer à l'hôtel de Bourgogne, Gaultier-Garguille, Gros-Guillaume et Turlupin, égayaient les badauds, tandis que Datelin, dit *Briocci* ou *Brioché*, divertissait le public avec ses marionnettes et son singe Fagotin. La parade prit un nouvel essor dans la seconde moitié du XVIIIe siècle aux foires de Paris. Là, se jouaient des farces, des scènes improvisées, des pièces ioformes, etc. Le Sage, Piron, Collé travaillaient à ces parades foraines, et Nicolet en était un des acteurs applaudis. De la foire, ce dernier passa au boulevard ; Bobèche et Galimafré lui firent concurrence devant les Délassements-Comiques. La *Collection choisie des scènes et parades nouvelles* (1833) contient les meilleures inventions de Bobèche et de Galimafré.

PARADE n. f. Escr. Action ou manière de parer un coup en détournant l'épée de l'adversaire.

— Fig. *N'être pas heureux à la parade*, Ne pas savoir écarter une plaisanterie, un reproche.

— Encycl. On compte huit sortes principales de *parades*, qui sont : 1° la parade de prime, la plus naturelle, mais aussi la plus dangereuse, parce qu'elle découvre le flanc ; 2° la parade de seconde ; 3° la parade de tierce ; 4° la parade de quarte ; 5° la parade de quinte, ou quarte croisée ; 6° la parade de sixte, ou quarte sur les armes ; 7° la parade de demi-cercle ; 8° la parade d'octave. Ces parades correspondent aux coups divers qui peuvent être portés en prime, en seconde, etc. On compte aussi deux parades doubles : le contre de quarte et le contre de sixte.

PARADELA, comm. d'Espagne (Galice [prov. de Lugo]) ; 5.000 hab.

PARADER v. n. Art milit. Faire la parade.

— Fam. Se montrer, étaler et faire valoir ses avantages : PARADER *au théâtre*. ‖ Passer son temps dans l'oisiveté : *Il y a des gens qui ne sont bons qu'à* PARADER.

— Manèg. Se dit du cheval qui exécute la parade.

— Mar. Croiser, aller et venir, comme quand on se dispose à l'attaque.

PARADIASTOLE (*stol'* — gr. *paradiastolé* ; du préf. *para*, et de *diastolé*, distinction) n. f. Rhétor. Distinction qu'on établit entre deux idées présentant une grande analogie. ‖ On dit aussi PARADIASTON ou PARADIATON.

PARADIAZEUXIS (*ksiss* — du gr. *para*, et *diazeuxis*, action de joindre) n. f. Musiq. anc. Intervalle entre deux tétracordes (v. ce mot, dans la musique grecque.

PARADIÈRE n. f. Pêch. Sorte de filet établi en pleine eau, dans la Méditerranée. (Cet engin se compose d'un

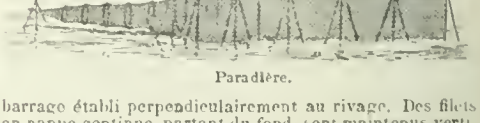
Paradière.

barrage établi perpendiculairement au rivage. Des filets en nappe contiane, partant du fond, sont maintenus verticalement par des pieux que soutiennent des haubans.)

PARADIES (Marie-Thérèse), musicienne autrichienne, née et morte à Vienne (1759-1824). Aveugle dès l'âge de cinq ans, elle apprit le piano, le chant et la composition, et reçut une pension de l'impératrice Marie-Thérèse. Elle parcourut l'Europe, se fit entendre à Paris, puis, de retour à Vienne, se livra à l'enseignement et à la composi-

tion. On lui doit trois opéras : *Ariane à Naxos, Ariane et Bacchus* (1791), et *le Candidat instituteur* (1792), puis, à Prague, en 1797, *Renaud et Armide*, etc.



Paradigalle.

PARADIGALLE n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des paradisèidès, propres au nord de la Nouvelle-Guinée. (Les paradigalles, ou *poules de paradis*, sont de beaux paradisiers, à livrée de velours noir et à face ornée de caroncules.)

PARADIGME (emprunté au gr. *paradeigma*, modèle) n. m. Gramm. Forme-type donnée par les grammaires : *Les* PARADIGMES *de la déclinaison.*

— Philos. Dans la philosophie platonicienne, Monde des idées et du pur intelligible, prototype divin du monde des formes, des corps et de la matière où nous vivons.

PARADIOXYBENZOL n. m. Chim. Syn. de HYDROQUINONE.

PARADIPATE n. m. Sel dérivant de l'acide paradipique.

PARADIPIMALATE n. m. Sel dérivant de l'acide paradipimalique.

PARADIPIMALIQUE (*tik'*) adj. Se dit d'un acide $C^8H^{10}O^5$, qui se forme dans l'action de l'oxyde d'argent sur un acide iodo-propionique, ou mieux par l'action de la chaleur sur l'acide hydracrylique.

PARADIPIQUE (*pik'*) adj. Se dit d'un acide $C^6H^{10}O^4$, qui se produit par l'action de l'acide iodhydrique sur l'acide paradipimalique.

PARADIPLOHÉMIÉDRIE (*drî* — du préf. *para*, et du gr. *diploos*, double; *hémi*, demi, et *édra*, base) n. f. Etat d'un cristal diplohémiédrique, c'est-à-dire formé de deux pyramides triangulaires, résultant de deux moitiés de pyramides tétragones.

PARADIPLOHÉMIÉDRIQUE (*drik'*) adj. Qui présente les caractères de la diplohemiédrie.

PARADIS (*di* — du lat. *paradisus*, gr. *paradeisos*, jardin) n. m. Théol. Séjour des bienheureux après la mort : *Gagner le* PARADIS.

— Fam. Séjour délicieux : *La Côte d'Azur est un vrai* PARADIS. ‖ Etat le plus heureux dont on puisse jouir : *Un bon ménage est le* PARADIS *sur la terre.* ‖ *Portier du paradis*, Titre donné vulgairement à saint Pierre, parce qu'il a reçu de Jésus, dans l'Evangile, les clefs du ciel. ‖ *Aller par delà le paradis*, Faire plus qu'il n'est nécessaire pour gagner le ciel. ‖ *Entendre les joies du paradis*, Entendre des personnes se divertir, quand on ne peut en faire autant. ‖ *Se recommander à tous les saints du paradis*, Chercher partout de l'assistance, de la protection, du secours. ‖ *Faire son paradis en ce monde ou de ce monde*, Y goûter toutes sortes de plaisirs. ‖ *Il a heurté à la porte du paradis.* Se dit d'un homme qui a été à l'agonie. ‖ *Vous ne l'emporterez pas en paradis*, Je me vengerai de vous tôt ou tard. ‖ *Mettre en paradis*, Glorifier. ‖ *Paradis de Mahomet*, Lieu de délices promis aux musulmans après leur mort.

— Arboric. Sorte de pommier de petites dimensions, sur lequel on greffe pour avoir des pommiers nains. (Les pommiers nains ainsi obtenus fructifient de bonne heure, mais n'ont qu'une durée éphémère.) ‖ *Arbre de paradis*, Nom vulgaire du thuya d'Occident. ‖ *Pomme de paradis*, Pomme rouge d'été. ‖ *Paradis des jardiniers*, Nom vulgaire du saule pleureur.

— Hist. Nom donné à de grands parcs qui environnaient les maisons de plaisance des rois de Perse ou de leurs satrapes.

— Hist. relig. *Paradis terrestre*, Jardin délicieux dans lequel Dieu, d'après la Genèse, plaça Adam et Eve après leur création, et dont ils furent chassés après leur désobéissance. ‖ Fam. Lieu de délices.

— Liturg. anc. Se disait d'autels provisoires qu'on dressait dans les rues, les jours de procession solennelle. (On les appelle auj. REPOSOIRS.) ‖ Nom donné anciennement à des cours carrées qui précédaient les églises. V. PARVIS.

— Mar. anc. Syn. de DARSE.

— Modes. Plumes de paradisier, que les femmes portent dans leur coiffure.

— Pharm. *Graine de paradis*, Nom donné par les pharmaciens au grand cardamome et à la maniguette.

— Théâtr. Partie supérieure d'une salle de spectacle, celle qui forme la dernière galerie. (Dans les anciens mystères, le paradis était représenté à l'étage supérieur de la scène.) ‖ On dit aussi POULAILLER.

— Zool. *Oiseau de paradis*, Nom général par lequel on désigne les oiseaux de la famille des *paradisèidés*, ainsi que les paradisiers, et en particulier les *paradisea apoda* et *minor*, oiseaux de paradis du commerce.

— PROV. **Paris est le paradis des femmes, le purgatoire des hommes, l'enfer des chevaux**, A Paris, les femmes n'ont rien à faire que de s'amuser, les hommes travaillent péniblement, les chevaux sont écrasés de fatigue.

— SYN. Paradis, ciel. V. CIEL.

— ENCYCL. Théol. *Paradis.* Le mot *paradis* vient du grec *paradeisos*, dont les Septante se sont servis pour traduire l'expression hébraïque et chaldéenne *pardès*, qu'on lit dans le texte la Bible. Cette dernière racine se retrouve dans l'ancien persan *pairidèza*. Tous ces mots, issus d'une même origine, signifient proprement *verger, jardin planté d'arbres.* C'est ordinairement dans ce sens que le terme de *paradis* est employé dans la Bible. Dans le deuxième chapitre de la *Genèse*, il désigne le lieu où Dieu plaça Adam et Eve et que l'on appelle ordinairement *paradis terrestre.*

— *Paradis terrestre.* D'après la *Genèse*, Dieu avait planté dès l'origine « un paradis de délices » ou un *Eden* (en hébreu, plaisirs, volupté, comme le grec *hédoné*). [V. EDEN.] Origène et le cardinal Cajetan ne voient dans ce récit qu'une allégorie. Mais l'enseignement universel des Pères et des théologiens catholiques prend le texte biblique dans son sens littéral. Le serpent désigne le démon, qui prit une forme visible pour tenter l'innocence d'Eve; la défense de manger d'un certain fruit) ce que certains entendent au sens moral) fut une épreuve imposée par Dieu à la fidélité de ses créatures; la faute de nos premiers parents fut un acte de désobéissance, inspiré par l'orgueil, la curiosité et la sensualité.

L'idée de paradis terrestre est commune à beaucoup de peuples anciens : les Hindous placent leur paradis sur le Mérou (Himalaya) ou sur le Pamir. Pour les Iraniens, il était situé sur la montagne sacrée Hara-Berezaiti, d'où jaillissait la source Ardvi-Curas, principe de la fertilité de toute la terre. Les Chinois parlent d'une montagne, arrosée par quatre fleuves, qui fut le berceau de l'humanité. Un arbre de vie figure également sur un grand nombre de monuments assyriens et chaldéens; on le retrouve dans les Védas des Hindous et dans les livres mazdéens. Quant au paradis céleste, on trouve son équivalent dans les vingt-huit cieux des bouddhistes, le *Behescht* ou lieu de la Perfection des anciens Perses et le *Walhalla* des Scandinaves. Les Mexicains et les Péruviens avaient aussi leur paradis; celui que Mahomet promet aux musulmans fait une large part aux satisfactions de la volupté terrestre.

Paradis céleste. La religion catholique enseigne que les âmes des justes, après la mort, jouissent, par la vue et la possession de Dieu, d'un bonheur éternel, et que leurs corps, ressuscités après le dernier jugement, auront part à leur gloire et à leur félicité. Le séjour mystérieux des bienheureux est appelé ordinairement le ciel; mais il est aussi désigné sous le nom de *paradis céleste* ou simplement *paradis.* Jésus-Christ, sur la croix, a dit au larron pénitent : « Aujourd'hui, tu seras avec moi dans le *paradis.* » Saint Paul, parlant de ses visions, dit qu'il a été transporté dans le *paradis.* Le même apôtre, d'ailleurs, détourne les chrétiens de toute vaine curiosité sur la nature du bonheur des justes dans le ciel.

— Iconogr. Le *Paradis terrestre* n'a été, pour la plupart des artistes, notamment pour le Bassan et Breughel, qu'une occasion de peindre les animaux. Au musée de La Haye est une composition capitale exécutée par Breughel en collaboration avec Rubens, qui s'est représenté sous les traits d'Adam. Le Louvre a un *Paradis terrestre* de Breughel et un autre de Fr. Snyders.



Le Paradis, d'après le Tintoret. (Louvre.)

Le *Paradis céleste* a été représenté par divers artistes du XIVe siècle, notamment par Orcagna, qui donna aux élus les traits de ses bienfaiteurs. Giusto de Padoue couvrit la coupole de l'église Saint-Jean-Baptiste, dans sa ville natale, d'une vaste fresque représentant une multitude de bienheureux. Parmi les œuvres où est représentée la *Gloire des bienheureux*, il nous suffira de citer la fresque dont Luca Cambiaso a orné la voûte de l'église de l'Escurial (Espagne); à Paris, la coupole du Val-de-Grâce, peinte par Mignard, la coupole des Invalides, peinte par Charles de La Fosse; un tableau du Tintoret, qui décore le fond de la grande salle du Palais des doges, à Venise; un *Paradis* du Tintoret, qui est au Louvre, composition différente du tableau précédent : on y voit le Christ couronnant la Vierge et entouré des apôtres, des évangélistes, des Pères de l'Eglise, des vierges, des confesseurs, des martyrs, etc. Citons enfin le *Paradis perdu*, tableau de Cabanel, au palais royal de Munich, qui a figuré à l'Exposition universelle de 1867, et le *Paradis perdu*, groupe de Gautherin (1881).

Paradis perdu (LE), poème épique de Milton, publié en dix chants en 1667, et en 12 chants en 1674. Cette vaste composition a pour sujet la chute de l'homme, et la scène, transportée soit dans les époques primitives, soit en dehors des limites de la nature connue, dans les enfers, dans le chaos, dans le ciel, est grandiose. Les personnages sont dignes de ce cadre : d'un côté les génies infernaux et un caractère sublime dans son horreur même, celui de *Satan*, être presque divin, ange déchu; de l'autre côté, Dieu, les génies célestes, le genre humain tout entier représenté par Adam et Eve, deux créatures innocentes, chez lesquelles l'amour et la volupté ont les charmes les plus touchants de la vertu. De vastes tableaux animent ce poème : ici c'est une vision de tous les maux des siècles à venir, à dater de la faute originelle d'Adam et d'Eve; là c'est la perspective constante de l'homme remontant par le secours de Dieu à sa primitive grandeur.

Milton conçut le plan du *Paradis perdu* en voyant jouer dans sa jeunesse, en Italie, une sorte de mystère intitulé : *Adamo*, d'Andreini. Il eut d'abord l'intention de faire une tragédie. Le monologue de Satan (chant IV) est un fragment de sa composition primitive. Puis il revint à la grande conception qu'il avait rêvée, après avoir usé sa vie dans les luttes politiques. Ce sont précisément les discordes civiles auxquelles il avait assisté qui se reflètent dans son œuvre, devenue un poème épique. Les traductions françaises du *Paradis perdu* sont nombreuses. Citons les traductions en prose de Louis Racine 1755), de Mosneron (1786), et surtout celle de Chateaubriand (1836). Parmi les traductions en vers, celle de Delille n'est pas sans mérite.

PARADISÉIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux dentirostres, renfermant, outre les *paradisiers* proprement dits, les *astrapies*, *paradigalles*, *manucodia*, *manucodes diphyllodes*, *rhipidornis*, *lophorines* et *parotias*. — *Un* PARADISEIDÉ.

PARADISER v. a. Rendre semblable au paradis, aux joies du paradis.

PARADISIA n. m. Bot. Genre de liliacées.

— ENCYCL. L'espèce unique du genre *paradisia*, ou *lis de Saint-Bruno* (paradisia liliastrum), est une belle plante vivace, des montagnes calcaires de l'Europe méridionale, à feuilles planes, linéaires, à fleurs d'un blanc de neige et odorantes, rappelant celles du lis blanc; elle convient très bien pour garnir les pelouses ensoleillées.

PARADISIAQUE (*zi-ak'*) adj. Du paradis, qui appartient au paradis : *Joies* PARADISIAQUES.

PARADISIER (*zi-é*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, type de la famille des *paradisèidés*, comprenant cinq ou six espèces de la Nouvelle-Guinée.

— n. m. pl. Terme général sous lequel on réunit tous les oiseaux de la famille des *paradisèidés* et ceux que l'on classe au voisinage des promérops, comme les *épimaques* et les *ptiloris*, les *séleucides*, etc. — *Un* PARADISIER.

— ENCYCL. Le genre *paradisier* proprement dit (*paradisea*) est composé d'oiseaux de la taille d'une pie, à bec vigoureux, jusqu'à la base duquel les plumes de la face se continuent en une brosse veloutée, à pattes fortes. La tête est ornée souvent de houppes latérales; les flancs portent de grands panaches de plumes décomposées, la queue deux filaments cornés plus ou moins développés, parfois en lanières spiralées. Les femelles n'ont ni les panaches ni la brillante livrée des mâles; dans les deux sexes, la livrée est rousse, mais, chez les mâles, outre les panaches blancs et jaunes, la gorge et la tête brillent de couleurs éclatantes. Les paradisiers ont la voix criarde et discordante. Ils se tiennent en général sur les arbres les plus élevés, où les mâles font la roue devant les femelles. On leur a fait de tout temps la chasse pour leurs plumets blancs et jaunes. C'est surtout en Chine que vont les dépouilles du grand paradisier (*paradisea apoda*, de la côte occidentale de la Papouasie et des îles Arou). La plumasserie parisienne consomme surtout le *petit émeraude* (paradisea minor), de la côte orientale. Dans les îles de Waigiou, de Batanta, à Sorong, etc., vit le paradisier rouge (*paradisea sanguinea*). Dans l'extrême Sud, on trouve le *paradisea raggiana*, qui a les plumets blancs et rose vif.



Paradisier.

PARADISORNIS (*zor'-niss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des *paradisèidés*, propres à la Papouasie méridionale. (L'espèce type du genre est le beau *paradisornis Rudolphi*, bleu, brun et pourpré.)

PARADISTE (*disst'*) n. m. Paillasse qui joue des parades à la porte d'un petit théâtre.

PARADOS (*do* — de *parer*, et *dos*) n. m. Fortif. Masse de terre élevée sur un rempart pour protéger les défenseurs contre les coups de revers.

PARADOUZ (*douz'*) n. m. Dans l'antiquité, Espèce de flèche.

PARADOXAL, ALE, AUX adj. Qui tient du paradoxe : *Opinion* PARADOXALE. Singulier, bizarre, incroyable, qui semble impossible : *Mener une existence* PARADOXALE.

— Qui aime le paradoxe : *Esprit* PARADOXAL.

— n. m. Ce qui est paradoxal : *Rechercher le* PARADOXAL.

— Minér. Se dit d'un cristal dont la structure présente des résultats inattendus.

— SYN. Paradoxal, incroyable.

PARADOXALEMENT adv. D'une manière paradoxale.

PARADOXE (*dakss* — du gr. *paradoxos*; de *para*, à côté, et *doxa*, opinion) n. m. Opinion contraire à l'opinion commune : *Les* PARADOXES *de la veille sont les vérités du lendemain.* ‖ Par ext. Fait incroyable : *C'est un* PARADOXE *qu'un violent amour sans délicatesse.* (La Bruy.)

— Mécan. *Paradoxe de Fergusson*, Combinaison de mécanique consistant à donner à trois roues en apparence identiques des mouvements différents.

— Physiol. *Paradoxe de Weber* ou *de contraction*, Si

on excite par l'électricité une fibre nerveuse, on voit souvent se contracter un muscle innervé par une fibre voisine de la première. Cette *contraction paradoxale*, en désaccord avec le principe que la *transmission nerveuse est restreinte à la fibre excitée et ne se transmet pas aux fibres voisines*, tient à l'électrotonus et ne se produit plus si on emploie un excitant chimique ou mécanique.

— Physiq. *Paradoxe magnétique*, Phénomène dans lequel un aimant perd sa polarité et abandonne l'armature avec laquelle il était en contact, quand on approche de l'extrémité où se trouve l'armature un pôle magnétique de nom opposé.

— Adjectiv. S'est dit pour Paradoxal : *Les béatitudes de Jésus-Christ, en apparence si* PARADOXES. (Bourdal.)

— ENCYCL. Philos. Le *paradoxe* est une proposition, vraie ou non, qui est contraire à l'opinion commune, comme de dire, avec Erasme : que la folie est préférable à la sagesse, ou de prétendre, avec J.-J. Rousseau, que la science et l'étude sont choses vaines et malfaisantes. La sophistique ancienne et les écoles de philosophie s'adonnaient volontiers au paradoxe comme à un exercice des meilleurs pour aiguiser l'esprit et le rendre capable d'obtenir, au moyen de preuves et de démonstrations, la faculté de raisonner d'une manière subtile, sinon toujours exacte et juste. Les Grecs n'attachaient d'ailleurs pas au mot le sens défavorable que lui attribuent les modernes. A la vérité, il n'est point de philosophie sans paradoxe, la philosophie étant précisément la recherche des vérités non apparentes. Dans la philosophie moderne, tous les grands paradoxes de la philosophie grecque ont reparu, mais avec une portée bien plus haute.

En dehors de toute question métaphysique, le paradoxe peut n'être qu'une manière neuve de rendre une chose établie déjà, ou bien une façon très particulière de déterminer un principe certain au moyen d'arguments qu'on supposerait inconciliables. Quelquefois, c'est une idée prime-sautière que le hasard ou la soudaine lumière du génie fait naître et que l'expérience constate, que la routine obstinée repousse, mais dont la marche du temps doit assurer le triomphe. Les antipodes ont été un paradoxe.

Les paradoxes du genre initiateur sont les plus rares. Ceux de l'espèce la plus commune se rapportent à toutes les fantaisies de l'imagination, qui hourtent de parti pris la raison générale. Ils procèdent en foule des caprices d'une pensée fantasque, ou d'un abus de logique, ou d'une passion excessive de la singularité. Ainsi, le P. Hardouin, Linguet, Mercier, J.-J. Rousseau, H. Heine, Proudhon, Carlyle, furent des écrivains éminemment paradoxaux.

— Physiq. *Paradoxe hydrostatique*. Différents vases ayant même section au fond sont remplis d'eau à la même hauteur au-dessus du fond. La pression exercée par le liquide sur le fond des vases est la même pour tous les vases, quelle que soit leur forme (v. HYDROSTATIQUE); au contraire, le poids du liquide contenu dépend essentiellement de la forme du vase. Cette contradiction apparente constitue le *paradoxe hydrostatique*. On l'explique en remarquant que le poids du liquide contenu est la résultante des pressions exercées tant sur le fond que sur les parois latérales du vase. Or, un élément plan de la paroi supporte de la part du liquide une pression normale dont la composante verticale est nulle (*fig.* 1), dirigée de haut en bas (*fig.* 2) ou de bas en haut (*fig.* 3), suivant l'inclinaison de l'élément sur la surface du liquide. Suivant que la résultante de composantes verticales de tous les éléments de la paroi sera nulle, dirigée vers le bas ou vers le haut, le poids du liquide contenu dans le vase sera égal, supérieur ou inférieur à la pression exercée sur le fond.

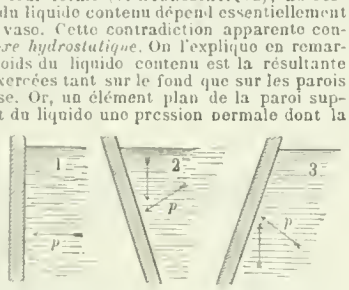

Paradoxes (les), ouvrage de Cicéron. C'est un jeu d'esprit, où l'auteur s'est plu à soutenir des opinions qu'il a presque toutes réfutées dans ses autres ouvrages. L'ouvrage est dédié au stoïcien Brutus : peut-être Cicéron a-t-il voulu lui prouver par l'exemple que les idées stoïciennes gagneraient à être présentées sous une forme plus ornée que leurs adeptes n'avaient coutume de le faire.

PARADOXER v. n. Faire des paradoxes. (Peu us.)

PARADOXIDE n. m. Genre de crustacés trilobites, de la famille des ténidés, fossiles dans les terrains paléozoïques de l'hémisphère boréal. Les paradoxides comptent parmi les formes animales primordiales; ils abondent dans les couches cambriennes. L'un des plus grands est le *paradoxides Bohemicus*, du cambrien de Bohême.

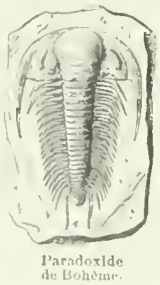

Paradoxide de Bohême.

PARADOXIDIEN, ENNE adj. Géol. Syn. de ORDOVICIEN, ENNE.

— n. m. : *Le* PARADOXIDIEN.

PARADOXIQUE (*ksik'*) adj. Qui contient des paradoxes : *Traité* PARADOXIQUE.

PARADOXISME (*kissm'*) n. m. Figure par laquelle on réunit sur un même sujet des attributs qui paraissent inconciliables.

PARADOXITE n. f. Silicate naturel, appartenant à la famille des feldspaths. Variété d'orthose.

PARADOXOLOGIE (*jî* — du préf. *para*, et du gr. *doxa*, opinion, *et logos*, discours n. f. Manie du paradoxe. (Peu us.)

— Antiq. rom. Improvisation bouffonne.

— Logiq. Traité sur les paradoxes.

PARADOXOLOGUE (*logh'* — rad. *paradoxologie*) n. m. Antiq. rom. Improvisateur qui, dans les repas où il était invité, devait être prêt à parler sur toutes sortes de sujets.

PARADOXORNIS (*niss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux, type de la tribu des *paradoxornithinés*, qui habitent l'Assam et le Népaul.

PARADOXORNITHINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux conirostres, de la famille des fringillidés, comprenant le genre *paradoxornis*. — *Un* PARADOXORNITHINE.

PARADOXOSTOME (*stom'*) n. m. Genre de crustacés entomostracés ostracodes, à carapace dure et calcaire, à trompe courte, à mandibules styliformes et possédant un œil simple, propre aux mers européennes.



Paradoxure.

PARADOXURE n. m. Genre de mammifères carnassiers, famille des viverridés, propres à la région indo-malaise.

— ENCYCL. Les *paradoxures* sont les *musangs* des Malais. Agiles, rusés, nocturnes, omnivores, allongés, bas sur pattes, avec une longue queue enroulante, ils ont la taille d'un chat et la robe des civettes.

PARADROME (du gr. *para*, à côté, et *dromos*, course) n. m. Antiq. gr. Lieu découvert où s'exerçaient les lutteurs. || Promenoir ou lieu d'exercices à couvert. || Cortège. || Intervalle laissé libre entre les filets de chasse.

PARAELLAGATE (*èl'*) n. m. Sel dérivé de l'acide paraellagique.

PARAELLAGIQUE (*èl', jik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{14}H^{6}O^{8}$, qui se produit par la réaction de l'acide sulfurique sur l'acide gallique. Syn. RUFIGALLIQUE.

PARAESCULÉTINE (*èss-ku*) n. f. Isomère de l'esculétine, qui se forme par l'action sur ce dernier corps du bisulfite de sodium à l'ébullition.

PARAFE ou **PARAPHE** (abréviation de PARAGRAPHE) n. m. Trait de plume qui accompagne souvent la signature. || Sorte de signature abrégée qui, en certains cas, tient lieu de cette signature : *Signer de son* PARAFE.

PARAFER ou **PARAPHER** v. a. Marquer de son parafe : PARAFER *un renvoi*.

— Pratiq. *Parafer ne varietur*, Mettre son parafe sur des pièces produites en justice ou devant un officier public, afin qu'on ne puisse pas substituer une pièce à une autre. || *Parafer un appointement*, Porter une cause au parquet, quand on passait par l'avis des avocats généraux, et qu'on en dressait un appointement, que paraîait généralement celui qui avait entendu les parties.

— Techn. *Parafer des monnaies*, Y marquer avec des poinçons le point secret, la marque et le déférent.

Se parafer, v. pr. Être parafé : *Pièce qui doit* SE PARAFER.

PARAFEU (de *parer*, et *feu*) n. m. Techn. Petit mur que l'on élève devant les ouvreaux, dans les verreries.

PARAFFÈNE (*ra-fèn'*) n. m. Nom donné à une série de carbures qui se trouvent dans les pétroles du Caucase, et répondent à la formule générale $C^{n}H^{2n}$.

— ENCYCL. Les *paraffènes* se distinguent de leurs isomères, les carbures éthyléniques, par l'absence d'affinités chimiques. Ils se décomposent par la chaleur, ils sont difficiles à séparer les uns des autres; leurs températures d'ébullition étant assez rapprochées, on en a séparé deux : l'un bouillant à 221°, l'autre à 231°.

PARAFFINAGE (*ra-fi-naj'*) n. m. Action d'enduire de paraffine.

PARAFFINE (*ra-fin'* — du lat. *parum affinis*, faible affinité) n. f. Chim. Mélange d'hydrocarbures solides de la série $C^{n}H^{2n+2}$, caractérisés par leur indifférence aux agents chimiques. || Par ext. Nom donné à la série complète des homologues du méthane, série grasse saturée en $C^{n}H^{2n+2}$. || *Paraffine naturelle*, Syn. de OZOCÉRITE.

— ENCYCL. La *paraffine* a été découverte, vers 1829, par Reichenbach dans le goudron de bois; elle existe toute formée dans l'ozocérite (cire fossile) et prend naissance dans la distillation des pétroles et des schistes bitumineux.

Préparation. La paraffine est aujourd'hui retirée des huiles lourdes provenant de la distillation lente à haute température des pétroles américains. Les huiles paraffinées sont refroidies à — 5° et abandonnées au repos; la paraffine cristallise on se déposant; on la recueille par filtration et pression hydraulique. Ce produit brut est nettoyé par fusion et filtration sur poche de laine; les dernières portions d'huile lourde sont enlevées en incorporant à la masse solide 20 p. 100 de pétrole léger et passant à la presse hydraulique : le pétrole s'écoule entraînant les carbures impurs. Ce traitement est recommencé plusieurs fois. A la fin, un jet de vapeur surchauffée enlève complètement le dissolvant. Une fusion en présence de noir ou d'argile desséchée suffit pour blanchir le produit; quelquefois on complète par des lavages à l'acide sulfurique et à l'eau alcaline. Par ces séries de purification, le point de fusion peut s'élever jusqu'à 63°.

Propriétés. Solide, incolore, insipide, cristalline, ne tachant pas le papier, la paraffine est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool chaud, l'éther, les huiles de densité 0,87, fusible selon la provenance et la pureté de 45° à 63°. Elle bout vers 300°, en émettant bien avant des fumées blanches combustibles avec une flamme très éclairante.

La paraffine contient environ 85 p. 100 de carbone unis à 15 p. 100 d'hydrogène; les réactifs sont sans action, sauf l'acide sulfurique chaud, qui la charbonne en partie; les oxydants énergiques, donnant divers acides gras, notamment l'acide cérotique, le chlore, le brome, forment des dérivés substitués.

Usages. Le principal emploi de la paraffine consiste dans la fabrication des bougies à haut pouvoir éclairant; l'inconvénient de fusibilité, qui les fait couler, s'évite en leur incorporant jusqu'à 20 p. 100 d'acide stéarique. La paraffine est employée pour falsifier les cires, comme baumarin dans les laboratoires; elle sert à graisser les cuirs, à imperméabiliser les étoffes, les bacs de bois pour galvanoplastie, accumulateurs, à conserver les bois, les explosifs, à protéger les fresques; dans ces dernières applications, cette substance forme vernis et enveloppe protectrice contre l'humidité et les agents chimiques. On l'emploie aussi, en histologie, pour l'*inclusion* des pièces destinées à être coupées au microtome.

PARAFFINÉ, ÉE (*ra-fi* adj. Qui est de la nature de la paraffine : *Huile* PARAFFINÉE.

PARAFFINER (*ra-fi*) v. a. Enduire de paraffine.

PARAFFINIQUE (*ra-fi-nik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{14}H^{14}O^{2}$, qui se produit lorsqu'on oxyde la paraffine par de l'acide azotique fumant à une température inférieure à 110° ou par un mélange d'acide azotique fumant et d'acide sulfurique.

PARAFIÉIEVKA, bourg de la Russie (gouv. de Tchernigov); 3.800 hab.

PARAFOUDRE (de *parer*, et *foudre*) n. m. Paratonnerre. (Peu us.) || Instrument destiné à protéger les appareils électriques contre les effets de l'électricité atmosphérique.

— ENCYCL. Quand, dans un circuit électrique : ligne télégraphique, ligne téléphonique, canalisation de lumière ou de transport de force, une partie est aérienne, elle est exposée à recevoir des coups de foudre qui peuvent détériorer les autres parties de la canalisation, les appareils, etc., et être dangereux pour le personnel. C'est pour parer à ces accidents qu'on place des *parafoudres* aux raccordements des lignes aériennes avec les appareils.

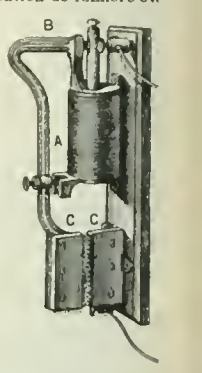

Parafoudre pour conducteur d'éclairage : A, électro-aimant pouvant être actionné par la dynamo : C, C, plaques de charbon dentelées en communication avec la terre; B, levier commandé par l'électro-aimant.

En principe, un parafoudre est constitué par deux plaques métalliques parallèles, isolées l'une de l'autre, mais voisines; l'une communique avec la terre, l'autre avec le fil de ligne. Si une décharge atmosphérique se produit sur la ligne, elle franchit la faible distance qui sépare les plaques et se rend à la terre.

La forme des parafoudres est très variable; les plus courants pour les usages télégraphiques ou téléphoniques sont les modèles à pointes ou à papier. Dans le premier, l'une des plaques est munie de pointes de laiton très rapprochées de la seconde lame; dans le second, les deux plaques sont séparées par une mince feuille de papier paraffinée qui est rapidement percée sous l'action de la décharge atmosphérique et établit la communication avec le sol. Pour les lignes d'éclairage ou de transport de force, on emploie de préférence les parafoudres à cornes, constitués par deux tiges métalliques ou deux lames s'écartant en forme de V.

PARAFUMARATE n. m. Chim. Syn. de MALÉATE.

PARAFUMARIQUE adj. Chim. Syn. de MALÉIQUE.

PARAGE (*raj'* — rad. *parer*) n. m. Mar. Poli donné à la membrure par les charpentiers avant qu'on applique le bordage dessus. || *Parage des cordes*, Surveillance exercée sur les remorques pour qu'elles ne s'engagent pas pendant qu'on hâle un bateau le long d'une berge.

— Vitic. Labour que reçoivent les vignes avant l'hiver.

— Techn. Action de dresser et de polir les surfaces métalliques. || Action de coller la chaîne des tissus. || Action de diriger dans le même sens tous les brins de laine sur la surface d'une étoffe, d'un drap. || Façon donnée aux peaux mégissées. || Grattage au couteau des bavures d'argile que le moule laisse sur la brique moulée.

PARAGE (*raj'* — du lat. *par*, égal) n. m. Féod. Extraction, race, naissance. || *De haut parage*, De grande naissance, de haut rang. || *Homme de parage*. En Catalogne, Gentilhomme dont l'origine remonte à Ramon Borel, comte de Barcelone, qui anoblit ses compagnons de guerre.

— ENCYCL. Dans le droit féodal, quand un fief devenait indivis entre plusieurs, il y avait grand inconvénient pour le seigneur suzerain à ce que le fief fût partagé et à ce qu'il eût désormais affaire à plusieurs vassaux et non à un seul. Pour atténuer ce résultat, on créa la tenure en *parage*; l'aîné seul, et pour la totalité du fief, devait l'hommage au seigneur, et les puînés tenaient leurs parts du frère aîné, envers qui ils n'étaient tenus que de la fidélité. Il n'y avait pas entre eux hommage, mais parage. Ce système disparut en général de bonne heure, mais fut conservé par la coutume de Touraine.

PARAGE (*raj'* — de l'espagn. *paraje*, lieu de station, dérivé de *parar*, arrêter) n. m. Mar. Voisinage d'un pays, d'un cap : PARAGES *que fréquentent les corsaires*.

— Lieu, endroit, contrée quelconque : *Que venez-vous faire dans nos* PARAGES?

PARAGEAU (*jo* — du lat. *par*, égal) n. m. Puîné qui tient en parage. || Adjectiv. Qui est tenu en parage : *Fief* PARAGEAU.

PARAGÉNÉSIE (*jé, zi* — du préf. *para*, et du gr. *génésis*, génération) n. f. Croisement dans lequel les métis sont stériles entre eux, alors qu'ils donnent avec des individus de l'un ou l'autre type concourant des produits indéfiniment féconds, avec retour définitif à ce type.

PARAGÉNÉSIQUE (*jé, zik'*) adj. Physiol. Qui a rapport à la paragenésie : *Hybridité* PARAGÉNÉSIQUE.

PARAGER (*jé*), **ÈRE** [rad. *parage* — du lat. *par*, égal] adj. Puîné.

— n. m. Cout. anc. Puîné. || On dit aussi PARAGEUR.

PARAGLACE (de *parer*, et *glace*) n. m. Mar. Garniture de planches, destinée à préserver un bâtiment du choc des glaces, dans les mers voisines des pôles. || Estacade établie, dans le même but, en avant d'un navire à l'ancre.

PARAGLOBULINE n. f. Physiol. Matière albuminoïde qu'on trouve dans le sérum du sang, et qui paraît n'être qu'un des produits mal définis appelés *albuminates de soude*.

PARAGLOSSE (du préf. *para*, et du gr. *glóssa*, langue) n. f. Entom. Nom des deux petits appendices palpiformes de la bouche des insectes, destinés à retenir les particules nutritives.

— Pathol. Tuméfaction de la langue, qui paraît renversée dans le pharynx.

PARAGLUCONATE n. m. Sel dérivant de l'acide paragluconique.

PARAGLUCONIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide isomère de l'acide gluconique, que l'on obtient en traitant ce dernier par l'acide nitrique concentré.

PARAGNATHE (du préf. *para*, et du gr. *gnathos*, mâchoire) n. m. Térat. Monstre qui a une mâchoire inférieure surnuméraire, dans une position latérale.
— Bot. Syn. de DIPLOMÉRIDE.

PARAGNATHIDE (du gr. *paragnathis, idos*; de *para*, à côté, et *gnathos*, mâchoire) n. f. Archéol. Partie du casque grec articulée ou mobile, protégeant les côtés de la face jusqu'au bas des mâchoires.


A, paragnathide.

PARAGNATHIE (*ti*) n. f. Térat. Monstruosité des paragnathes.

PARAGNATHIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport à la paragnathie : *Conformation* PARAGNATHIQUE.

PARAGOGE (*goj'* — du gr. *paragógé*, addition ; de *para*, à côté, et de *agein*, mettre) n. f. Gramm. Addition d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot, comme l'addition de l'*n* euphonique des Grecs ou de l'*s* adverbial dans *jusques* pour *jusque*, en français.
— Art milit. anc. Evolution par laquelle on formait la milice grecque en colonne. ‖ On dit aussi PARAGOGUE.
— Chir. Réduction d'une fracture ou d'une luxation. (Vx.)

PARAGOGIQUE (*jik'*) n. m. Gramm. Par paragoge : *Lettre, Syllabe* PARAGOGIQUE.

PARAGOIN n. m. Féod. Cosseigneur.

PARAGOMPHOSE (*gon*) n. f. Obstétr. Engagement incomplet de la tête fœtale dans le bassin, pendant l'accouchement.

PARAGON (m. angl. signif. *parangon*, type) n. m. Se dit de la monture des parapluies avec des branches en forme de demi-tubes ou gouttières : *Monture* PARAGON.

PARAGONITE n. f. Espèce de mica appartenant au genre muscovite. (C'est un mica sodique de formule : $H^2Na^2Al^6Si^6O^{24}$; sa couleur est blanc jaunâtre, son éclat est soyeux. On trouve la paragonite au mont Saint-Gothard.)

PARAGORGIE (*ji*) n. f. Genre d'alcyonaires des mers du nord, de la tribu des briaréinés, comprenant des gorgonides arborescentes, dont l'axe est composé de spicules calcaires libres.

PARAGRAISSE (de *parer*, et *graisse*) n. m. Linge orné, qu'on dispose sur le dossier élevé de certains fauteuils, pour les préserver de la crasse qu'y laisseraient les cheveux. (Vieux mot.) On dit mieux TÊTIÈRE. V. ce mot.

PARAGRAMMATISME n. m. Gramm. Syn. de ALLITÉRATION.

PARAGRAMME (du préf. *para*, et du gr. *gramma*, lettre) n. m. Faute d'orthographe, consistant dans l'emploi d'une lettre pour une autre.

PARAGRAPHE (du lat. *paragraphus*, gr. *paragraphos*, « écriture mise à côté ») n. m. Gramm. Section d'un morceau de prose ou de vers, indiquée dans le débit par un arrêt prolongé de la voix et, dans l'écriture, par un intervalle laissé en blanc, quelquefois aussi par le signe § : *Apprendre par cœur un* PARAGRAPHE. ‖ Dans un code, Section d'une loi, d'un chapitre, d'un titre. ‖ Par ext. Le signe § lui-même : *L'imprimeur n'avait plus de* PARAGRAPHES.

PARAGRAPHIE (*fi* — du préf. *para*, et du gr. *graphein*, écrire) n. f. Trouble du langage écrit, consistant dans la confusion des mots.

PARAGRAPHO n. m. Ablatif latin, dont on se servait autrefois pour désigner un paragraphe déterminé par son numéro ou par son titre : PARAGRAPHO *tertio*.

> Qui ne sait que la loi *si quis canis*, Digeste
> *De vi, paragrapho*, messieurs, *capombus*,
> Est manifestement contraire à cet abus?
> RACINE.

PARAGRÊLE (de *parer*, et *grêle*) n. m. Perche terminée par une pointe de fer ou de cuivre, qu'on plantait dans les terrains cultivés, après avoir mis la pointe en communication avec la terre au moyen de cordes de paille mouillée ou de fils métalliques, dans le but de soutirer l'électricité aux nuages à grêle. (Ce procédé inefficace a été abandonné.) ‖ Sorte de canon en forme de tronc de cône ayant sa base tournée vers le ciel, et dont la décharge sur un nuage à grêle amène sa résolution en pluie.
— Adjectiv. : *Canon* PARAGRÊLE.
— ENCYCL. V. GRÊLE.

PARAGUA, rivière du Venezuela et de la Guyane espagnole. Elle part du versant nord de la sierra de Pacaraïma, faîte entre l'Orénoque et le fleuve des Amazones, coule vers le N. en un pays encore peu habité et se perd dans le Caroni, tributaire de l'Orénoque ; 700 kilom.

PARAGUANTE (*gou-ant'* — de l'espagn. *paraguante* ; de *para*, pour, et *guante*, gant) n. f. Présent offert pour reconnaître un service :

> Dessus l'avide espoir de quelque *paraguante*,
> Il n'est rien que leur art aveuglément ne tente.
> MOLIÈRE.

‖ Somme qu'on payait aux agents du fisc pour en obtenir une modération de taxe.

PARAGUARI, ville du Paraguay, sur la voie ferrée d'Assomption à Villa-Rica ; 3.000 hab.

PARAGUASSU, petit fleuve du Brésil (Etat de Bahia). Né sur le versant est de la sierra das Almas, il coule de l'O. à l'E. et se termine, après un cours accidenté de 480 kilom., dans un estuaire latéral de la baie de Tous-les-Saints.

PARAGUATAN (*gou-a'*) n. m. Bot. Nom vulgaire du quinquina à laque, dont l'écorce renferme une matière colorante, qui paraît susceptible de nombreuses applications.
— ENCYCL. L'écorce de *paraguatan* vient de l'Amérique du Sud ; lorsqu'elle est fraîche on en extrait le suc en la raclant. Ce suc est ensuite desséché au soleil, et employé comme matière colorante.

PARAGUAY (le), grande rivière de l'Amérique du Sud, en Brésil, en Bolivie, en Paraguay, en Argentine. Elle part du Mato Grosso, province brésilienne, des Campos Parecis, plateau de 300 mètres seulement d'altitude au faîte, entre l'Amazone et le rio de la Plata. Coulant en moyenne droit au S., d'un cours très tranquille, elle baigne Villa-Maria, s'égare dans les marais Xaraves, reçoit le Cuyaba (600 kil.), plus long qu'elle, passe à Corumba, Concepcion, Assomption, capitale du Paraguay, et, côtoyant à gauche les collines du Paraguay, à droite les grandes plaines du Chaco argentin, d'où lui viennent, partis des Andes, le Pilcomayo et le Bermejo, elle atteint la rive droite du Parana ; 2.500 kilom., dont 1.500 navigables pour les grands vapeurs.

PARAGUAY (RÉPUBLIQUE DU), Etat de l'Amérique du Sud, enclavé entre le Brésil à l'E., la Bolivie à l'O. et la république Argentine au S. Superf. 253.100 kilom. carr. ; pop. 635.000 hab. Capit. *Assomption* (Asuncion). Le pays est divisé en deux par le rio Paraguay : 1° à l'Est, se trouve le Paraguay proprement dit, région mouvementée, s'abaissant en peute douce du Nord, où se dressent les sierras Amambay (ou Amambahy) et Maracaju, vers le Sud, plat et même lagunaire ; 2° au Nord-Ouest s'étend le Chaco, immense plaine inculte et peu connue. Le climat est chaud et salubre ; les alternances des saisons se font déjà nettement sentir. Les pluies, beaucoup plus abondantes dans la région voisine de la mer que dans les plaines de l'Ouest, tombent d'ordinaire à la période des équinoxes, au commencement et à la fin de l'hiver, et sont fréquemment accompagnées d'orages. La majeure partie des eaux que reçoit la contrée se rend au rio Paraguay par les rios Aquidabau, Jejui, Tebicuary, affluents de gauche, et par les rios Yabebury et Pilcomayo, tributaires de droite ; le reste forme de faibles rivières, comme le rio Acaray, qui s'écoulent vers le Parana.

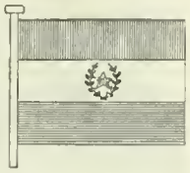
Drapeau du Paraguay.

Par sa flore, le Paraguay se rapproche du Brésil plutôt que de l'Argentine. Ses forêts, très étendues, sont peuplées d'arbres utiles à l'industrie et à la médecine (bois de charpente et d'ébénisterie, plantes tinctoriales, résineuses, textiles, etc.). La plus grande des richesses végétales du pays est la *yerba*, la plante par excellence, ou *yerba mate*, ou *thé du Paraguay* : la poudre végétale formée des débris de ses feuilles et de ses rameaux est employée en infusion dans toute l'Amérique du Sud.

L'agriculture s'est jusqu'ici maintenue à l'état primitif. Le sol est cependant très fertile, mais les bras font défaut. Le maïs, le *yuca* ou manioc, base de l'alimentation des habitants, y viennent à souhait, ainsi que le tabac, la canne à sucre, le riz, le cotonnier. Les fruits des tropiques prospèrent dans les terres basses ; les fruits des climats tempérés réussissent sur les plateaux élevés. Dans les parties boisées, les plaines sont couvertes de graminées, qui permettent d'élever de nombreux troupeaux.

La population, encore faible, se compose de blancs (trois dixièmes), de gens de couleur et de métis de toutes races (cinq dixièmes), et d'Indiens de race guarani (deux dixièmes). La langue officielle est l'espagnol, mais la langue parlée est le guarani.

L'industrie est médiocrement développée : quelques distilleries, des huileries, des savonneries, des tanneries et des minoteries. Voilà à peu près tout ce que possède la nation, autour de la capitale et de ses bourgs.

Les voies de communication sont insuffisantes. Les routes carrossables et les voies ferrées sont rares. Seules, les localités situées sur les bords du Paraguay et du Parana communiquent facilement par bateaux les unes avec les autres et avec l'étranger. C'est par eau que se fait tout le commerce extérieur. Les principaux produits exportés sont le tabac, la yerba mate, les peaux, les oranges : les objets importés sont surtout des tissus, des comestibles, des boissons, de la mercerie, des fers travaillés, etc.



Le Paraguay est une république gouvernée par un président élu pour quatre ans. Le pouvoir législatif appartient au Congrès (Sénat et Chambre des députés), dont les membres sont élus au suffrage universel. Le territoire est divisé en 70 départements.

— *Histoire*. Sébastien Cabot, le premier, remonta le rio Parana et le rio Paraguay (1527) ; puis cette contrée fut conquise par Ayolas, qui fonda la ville d'Assomption. Les compétitions entre conquistadores et les expéditions contre les tribus indigènes ensanglantèrent la colonie pendant tout le XVIe siècle. En 1608, Philippe III chargea les jésuites d'établir pacifiquement son autorité, et ils fondèrent des centres d'évangélisation et de colonisation, les *réductions*. Les Indiens y vivaient en paix, de l'agriculture, courbés sous une réglementation inflexible. Le Paraguay formait alors un gouvernement, que l'ordre des jésuites dirigeait, non sans de violents conflits avec l'autorité civile, et qui dépendait de la vice-royauté du Pérou. Les jésuites furent expulsés en 1767, et le Paraguay fut rattaché à la vice-royauté du rio de la Plata, créée en 1776. Il ne prit aucune part au mouvement d'émancipation qui, en 1810, agitait Buenos-Ayres, repoussa Belgrano (1811) accouru pour imposer la révolution, puis, à la suite d'un pronunciamiento, institua une junte, qui proclama l'indépendance à l'égard de l'Espagne et aussi de l'Etat argentin. Francia se fit décerner la dictature pour trois ans (1811), puis à vie (1817) ; il l'exerça dans toute sa rigueur, isola systématiquement le Paraguay, mais y maintint la paix et le bien-être. A sa mort (1840), son neveu, Carlos Lopez, réussit à prendre le pouvoir. Il administra despotiquement, mais sagement, répandit l'instruction et résista par les armes au tyran argentin Rosas (1845-1852). Son fils, Francisco Solano Lopez, lui succéda (10 sept. 1862) ; à la suite de difficultés avec le Brésil, il soutint contre la triple alliance du Brésil, de l'Uruguay et de la république Argentine une guerre acharnée (1865-1870), qui décima la population. Il fut tué dans un combat (1870). Le Paraguay, vaincu, sauvegarda son indépendance au prix de quelques concessions territoriales. Il eut depuis lors pour présidents : Rivarola (1870), Jovellanos (1871), Gill (1874, assassiné en 1877 ; Uriarte (1877), Bareiro (1878), dont l'administration fut réparatrice ; Caballero (1880), Escobar (1886), Gonzalez (1890), Mornigo (1894), Aceval (1898). Le 9 janvier 1902, un pronunciamiento éclata à Assomption, parce que le président Aceval, dont le mandat arrivait à expiration, ne voulait pas appuyer, dans la campagne présidentielle, le candidat de l'armée. Le président fut emprisonné, forcé de donner sa démission, que le Congrès, envahi, dut accepter. Le pouvoir exécutif fut remis au vice-président, Andres Hector Carvallo.


Armoiries du Paraguay.

PARAGUAYEN, ENNE (*ghé-i-in, èn'*), personne née au Paraguay ou qui habite ce pays. — *Les* PARAGUAYENS. ‖ On dit aussi PARAGUEEN, ENNE.
— Adjectiv. : *Les troupes* PARAGUAYENNES.

PARAGUAY-ROUX (*ghe-rou*) n. m. Préparation antiodontalgique jadis célèbre, composée de feuilles de cresson de Para, d'*inula bifrons* et de racine de pyrèthre, macérées dans l'alcool pendant quinze jours.

PARAGUE (*ragh'*) n. m. Genres d'insectes diptères brachycères, de la famille des syrphidés, communs dans l'hémisphère boréal.

PARAGUEUSTIE (*gheuss-ti* — du préf. *para*, et du gr. *geustos*, goûté) n. f. Pathol. Perversion du goût.

PARAH n. m. Mesure de capacité usitée à Bombay pour les grains et équivalant à 110^lit^,119. ‖ Petite monnaie égyptienne, équivalant à 0 fr. 035.

PARAHEXYLÈNE n. m. Composé résultant de la condensation de l'hexylène sous l'influence de l'acide sulfurique.

PARAHYBA ou **PARAHYBA-DO-NORTE**, Etat du Brésil, limité par les Etats de Rio-Grande-do-Norte et Pernambuco au N., à l'O. et au S., par l'Atlantique à l'E. Superf. 74.731 kilom. carr. ; pop. 457.000 hab. Ch.-l. *Parahyba*. Pays plat sur la côte, onduleux et même montagneux dans l'intérieur. Culture des plantes tropicales (coton, canne à sucre).

PARAHYBA, ville du Brésil, capitale de l'*Etat de Parahyba*, sur l'estuaire de la *Parahyba* ; 19.000 hab. A son avant-port, *Cabedello*, s'arrêtent les grands navires.

PARAHYBA DO NORTE (la), petit fleuve du Brésil, traversant d'O. en E. l'*Etat de Parahyba*. Il baigne les villes de Pilar et de Parahyba, et se jette dans l'Atlantique sous le nom de *Mamanguape*, par un estuaire à l'entrée duquel s'élève le port de Cabedello. Cours 300 kilom.

PARAHYBA DO SUL (la), fleuve du Brésil, arrosant les Etats de São-Paulo et de Rio-Janeiro. Il coule d'abord vers le S.-O., puis vers le N.-E., dans une vallée étroite, d'où il sort pour se terminer dans l'Océan, au N. du cap San-Thome, après un cours de 950 kilom.

PARAHYBUNA, ville du Brésil (Etat de Minas-Geraes), au bord de la rivière du même nom ; 15.000 hab.

PARAIL (*ra-ill* [*ll* mll.]) n. m. Mar. anc. Appareillage ; agrès.

PARAILMÉNITE (*ra-il'*) n. f. Minér. Syn. de PARACOLUMBITE.

PARAISON (*rè* — rad. *parer*) n. f. Opération consistant à tourner et à retourner une masse de verre pâteux au bout de la canne, sur une plaque de fer nommée marbre ou mabre, afin d'égaliser la matière autour de l'instrument et de la préparer ainsi aux manipulations subséquentes. ‖ Masse vitreuse qui a été soumise à l'opération précédente.

PARAISONNER (*rè-so-né*) v. a. Soumettre à la paraison.

PARAISONNIER (*rè-so-ni-é*) n. m. Ouvrier qui fait la paraison.

PARAÎTRE, du lat. pop. *parescere ;* de *parere,* paraître, et mettre au jour, enfanter. — L'ancienne langue avait dérivé directement du latin *parere* le verbe *paroir : Je parais, tu parais, il paraît, nous paraissons, vous paraissez, ils paraissent. Je paraissais, nous paraissions. Je parus, nous parûmes. Je paraîtrai, nous paraîtrons. Je paraîtrais, nous paraîtrions. Parais, paraissons, paraissez. Que je paraisse, que nous paraissions. Que je parusse, que nous parussions. Paraissant. Paru, ue*) v. n. Se montrer, se manifester : *L'aurore* PARAÎT *à quatre heures du matin, en été.*

— Se laisser apercevoir, être visible : *Tache qui, malgré un lavage,* PARAÎT *encore.*

— Intervenir, figurer : PARAÎTRE *dans une affaire.*

— Comparaître : PARAÎTRE *en justice.*

— Être imprimé ou mis en vente : *Livre qui vient de* PARAÎTRE.

— Se manifester, en parlant des sentiments, des qualités : *Ne pas laisser* PARAÎTRE *ce que l'on pense.*

— Venir au monde : *A l'époque où* PARUT *Molière.*

— Se faire remarquer : *Aimer à* PARAÎTRE *dans le monde.*

— Sembler, avoir l'apparence de : PARAÎTRE *riche.*

— Sembler avoir : PARAÎTRE *plus que son âge.*

— *Faire paraître,* Faire venir, provoquer l'arrivée de : *Faire* PARAÎTRE *un coupable devant ses juges.* ‖ Montrer : FAIRE PARAÎTRE *toute sa science.* ‖ Publier, livrer au public : FAIRE PARAÎTRE *plusieurs volumes.* ‖ Mettre en vue :

Loin de les décrier, je les ai *fait paraître.*
BOILEAU.

— Unipersonnellem. *Il paraît,* Il semble ; la chose semble vraie : IL PARAÎT *qu'on n'est pas content.* ‖ *Il y paraît,* On le voit, il y en a des marques. ‖ *Cela me paraît,* Cela fait effet sur moi. (Vieilli.)

— Fam. *Cela paraît comme le nez au milieu du visage,* Cela est tout à fait visible.

— ALLUS. LITTÉR. **Paraissez, Navarrois, Maures et Castillans,** Vers de Corneille, dans le *Cid* (V, 1). Rodrigue, apprenant de la bouche même de Chimène qu'elle n'a point cessé de l'aimer après la mort de son père, laisse échapper ce cri de joie et de triomphe :

Est-il quelque ennemi qu'à présent je ne dompte?
Paraissez, Navarrois, Maures et Castillans,
Et tout ce que l'Espagne a nourri de vaillants.

Dans l'application, ce vers exprime la bravade, le défi.

— n. m. Apparence : *Tous mettent leur être dans le* PARAÎTRE. (J.-J. Rouss.)

— PROV. **Etre et paraître sont deux,** L'apparence n'est pas toujours conforme à la réalité.

— SYN. **Paraître, sembler.** Ce qui *paraît* résulte de l'apparence des choses ; ce qui *semble* exister résulte du jugement que nous portons sur les choses.

— **Paraître, apparaître.** V. APPARAÎTRE.

Paru, ue part. pass. V. à son ordre alph.

PARAJOUR (de *parer,* et *jour*) n. m. Ecran disposé pour tenir dans l'ombre, dans un panorama, les spectateurs et tous les objets ne faisant pas partie des tableaux.

PARAKINÉSIE (*zi* — du préf. *para,* et du gr. *kinésis,* mouvement) n. f. Incoordination plus ou moins marquée des mouvements volontaires.

PARAKOU, province du Haut-Dahomey (cercle de Borgou), très fertile, produisant riz, maïs, mil, igname, arachides, haricots, tabac. Nombreux pâturages. Le chef-lieu, *Parakou,* est la résidence du roi des Gambaris ; 15.000 hab.

PARALACTIQUE adj. Chim. Syn. SARCOLACTIQUE.

PARALALIE (*lî* — du préf. *para,* et du gr. *lalein,* parler) n. f. Pathol. Trouble de la parole, caractérisé par la difficulté de trouver le mot propre.

PARALATE n. m. Antiq. Titre du roi des Scythes. ‖ Nom d'un peuple scythe, suivant Hérodote.

PARALAMPSIE n. f. Physiol. Syn. de ALBEDO.

PARALBUMINE n. f. Modification isomérique de l'albumine, qui n'a été trouvée que dans les kystes de l'ovaire.

PARALDÉHYDE n. m. Modification isomérique de l'aldéhyde ordinaire.

— ENCYCL. Weidenbusch a donné le nom de *paraldéhyde* à une modification liquide de l'aldéhyde, de formule $(C^4H^4O)^3$. Le paraldéhyde est fluide, limpide, d'une odeur aromatique, d'une saveur âcre. Il est peu soluble dans l'eau. Il bout à 125° et se solidifie à + 12°. Sa densité de vapeur égale 4,583. Il se transforme facilement en un acide particulier non encore étudié. Chauffé avec une trace d'acide sulfurique, il se convertit en aldéhyde.

On obtient facilement le paraldéhyde en chauffant à 100° un mélange d'aldéhyde et d'iodure d'éthyle.

Hypnotique à la dose de 2 à 3 grammes, en émulsions, capsules ou lavements, il s'élimine par le poumon.

PARALDOL n. m. Chim. Polymère cristallisé de l'aldol.

PARALE du gr. *paralos,* maritime) n. f. Antiq. gr. Un des vaisseaux sacrés d'Athènes. Ces vaisseaux étaient réservés au service de l'Etat, et étaient employés surtout pour transporter les *théories* ou ambassades religieuses. L'équipage, formé de citoyens, se recrutait surtout dans la Paralie.)

— Adjectiv. : *Galère* PARALE.

PARALÉPIDINÉS n. m. pl. Tribu de poissons physostomes, de la famille des scopélidés, renfermant les genres *paralepis* et *sudis.* — *Un* PARALÉPIDINÉ.

PARALÉPIS (*pis* n. m. Genre de poissons physostomes, type de la tribu des *paralépidinés,* comprenant trois espèces, propres à l'hémisphère nord.

— ENCYCL. Les *paralepis* sont des poissons allongés, fusiformes, à longue tête fine, nus ou couverts d'écailles caduques, argentés, avec des reflets roses ou lilas. Le *paralepis borealis* est répandu dans les mers arctiques, les deux autres dans la Méditerranée, où on leur donne le nom commun de *lussions.*

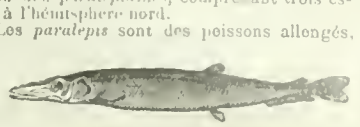

Paralépis.

PARALEXIE (*lèk'-si* — du préf. *para,* et du gr. *lexis,* mot) n. f. Forme de la cécité verbale, dans laquelle le malade substitue aux mots du texte qu'il lit des mots dénués de signification et sans suite. V. ALEXIE.

PARALIE (la), nom donné à une des trois divisions de l'Attique (la Plaine, la Montagne, les Rivages), laquelle comprenait la côte maritime qui s'étendait de Marathon au promontoire de Sunium et de Sunium au Piréo. Cette région était riche en mines d'argent et de cuivre.

PARALIEN, ENNE (*li-in, èn'* — gr. *paralios;* de *para,* auprès, et *als, alos,* mer), personne née en Paralie ou qui habitait cette contrée. — *Les* PARALIENS.

— Adjectiv. : *Mines* PARALIENNES.

— n. m. Antiq. gr. Habitant du littoral. ‖ Nom donné à des groupes de populations qui habitaient le littoral, en Thessalie, dans l'île de Mélos, etc. ‖ Membre d'un parti politique athénien, qui se recrutait surtout parmi les habitants de la Paralie. ‖ Marins qui composaient l'équipage de la trière *paralienne.*

— n. f. Galère sacrée à Athènes, appelée aussi GALÈRE PARALE. V. PARALE.

PARALININE n. f. Albuminate non défini, contenu en solution dans le suc nucléaire ou *cuchyleina.*

PARALIER n. m. Bot. Syn. de PLAQUEMINIER.

Paralipomènes [lès] (en gr. *Paraleipoména,* c'est-à-dire textuellement *choses omises*), nom que la Vulgate, suivant en cela les Septante, donne à deux livres historiques de la Bible, qui sont comme le *complément* des livres des *Rois.* Dans le texte hébreu, les *Paralipomènes* portent le nom de *Dibré hayyâmim,* que saint Jérôme traduit par *Chroniques,* et ne forment qu'un seul livre. Les Septante et la Vulgate les divisent en deux. Le premier livre contient un recueil de généalogies, empruntées presque toutes aux autres parties de l'Ancien Testament, et l'histoire de la royauté juive jusqu'à la mort de David. Le second livre va depuis Salomon jusqu'à la chute des royaumes d'Israël et de Juda ; il a, pour conclusion, la reproduction de l'édit de Cyrus, autorisant les Juifs à rentrer dans leur patrie. On place généralement la composition des *Paralipomènes* après le retour de la captivité, et on regarde Esdras comme leur auteur. Les critiques ont relevé, entre les récits des *Paralipomènes* et ceux des *Rois,* quelques divergences peu importantes. L'un et l'autre de ces ouvrages se réfèrent sans cesse aux *Annales* des rois de Juda et d'Israël ; ils ont été certainement composés d'après d'anciens documents authentiques, aujourd'hui perdus.

PARALIPSE (du gr. *paraleipsis,* omission) n. f. Rhétor. Figure ayant pour but de fixer l'attention sur un objet que l'on feint de négliger.

PARALIQUE (*lik'* — du préf. *para,* et du gr. *als,* mer) adj. Géol. Qui est propre aux rivages maritimes.

PARALITHAEI, comm. de la Grèce septentrionale, prov. de Trikkala (Thessalie) ; 4.155 hab. Son village principal est *Zavlania.*

PARALLACTIQUE (*ktik'*) adj. Astron. Relatif à la parallaxe : *Angle* PARALLACTIQUE. ‖ *Machine, Lunette parallactique,* Machine composée d'un axe et d'une lunette montés de façon à pouvoir suivre le mouvement diurne d'un astre sur son parallèle. ‖ *Triangle parallactique,* Triangle formé par le rayon de la terre et l'angle de la parallaxe. ‖ *Règle parallactique,* Instrument de Ptoléméo destiné à mesurer la parallaxe lunaire.

PARALLACTIQUEMENT (*kti-ke* — rad. *parallactique*) adv. Astron. De façon à décrire automatiquement une parallaxe : *Lunette montée* PARALLACTIQUEMENT.

PARALLAXE (du gr. *parallaxis,* changement) n. f. Astron. Angle formé par deux droites menées du centre d'un astre au centre de la terre et aux pieds de l'observateur.

— Chir. anc. Raccourcissement d'un membre fracturé, quand les fragments de l'os chevauchent l'un sur l'autre.

— ENCYCL. Astron. *Parallaxes du soleil.* La distance du soleil à la terre n'étant pas infinie par rapport aux dimensions de celle-ci, il faut tout d'abord, pour rendre les observations comparables, les rapporter à un même point de la terre, son centre. Dans ces conditions, la distance zénithale observée, diminuée de la parallaxe telle qu'elle est définie plus haut ; on a généralement affaire à une *parallaxe de hauteur* p', qui devient *parallaxe horizontale* p dans le cas où le soleil est dans l'horizon du point d'observation, avec

$$\sin p' = \sin p \sin z' \qquad \text{ou} \qquad p' = p \sin z',$$

z' étant la distance zénithale. Enfin, la terre n'étant pas sphérique, on désigne sous le simple mot « parallaxe » la *parallaxe horizontale équatoriale maximum,* qui correspond à un lieu d'observation équatorial ; la connaissance de la latitude permet d'obtenir la parallaxe horizontale en tout autre lieu. φ étant la latitude et D la déclinaison, on a :

$$p' = 8'',81 \sin (\varphi - D).$$

La troisième loi de Képler fait connaître les rapports des distances des planètes au soleil, mais les valeurs absolues de ces distances restent inconnues, tant que l'on ne connaît pas l'une d'entre elles : on cherche à mesurer la distance de la terre au soleil, ce qui revient à connaître la parallaxe horizontale ω du soleil. Un des procédés indirects que l'on connaît consiste à observer de deux points distincts, A et B, les passages de Vénus sur le soleil. Chacun des deux observateurs voit Vénus décrire une corde du soleil : soit θ l'angle sous lequel, du centre de la terre, on aperçoit la perpendiculaire commune à ces deux cordes, angle qui va résulter des observations. On a alors :

$$\omega = \frac{\theta}{5,2},$$

les trois centres étant en ligne droite, et les points A et B diamétralement opposés sur une perpendiculaire à la ligne des centres. Mais ce cas est idéal et, dans la pratique, les calculs sont assez compliqués. Dans chacun des passages de 1874 et 1882, la France avait à elle seule quatre missions dans l'hémisphère boréal et autant dans l'hémisphère austral. La valeur des moyennes de la parallaxe, conclues des passages de Vénus et d'autres méthodes, est $\omega = 8'',81$.

Parallaxes. D'une manière générale, la distance Δ d'une planète étant comptée en distance moyenne de la terre au soleil (pour la lune on prend des rayons terrestres équatoriaux) ; θ étant l'angle horaire du point vernal au moment de l'observation ; B la déclinaison du lieu, ou latitude géographique ; $a = 8'',81$ tg $1''$ le rayon terrestre supposé constant ; $\frac{a-b}{a} = \frac{1}{300}$ l'aplatissement, on a pour l'ascension droite A et la déclinaison D :

$$\text{tg}(A' - A) = -\frac{5 \cos B \sin(\theta - A)}{\Delta \cos D - 5 \cos B \cos(\theta - A)}$$

$$\Delta' \sin D' = \Delta \sin D - 5 \sin B,$$

5 étant le rayon géocentrique. $A' - A$ est la *parallaxe d'ascension droite ;* $D' - D$ est la *parallaxe de déclinaison.* Les formules se simplifient quand on peut négliger les puissances de $\frac{5}{\Delta}$.

$$p = \frac{5}{\Delta \sin 1''} \qquad \text{et} \qquad \omega = \frac{a}{\Delta \sin 1''}$$

sont les parallaxes horizontale et horizontale équatoriale.

Parallaxe de la lune. Pour la lune, $\frac{5}{\Delta} = \frac{1}{60}$, et le calcul d'une position apparente est en général assez compliqué : il se simplifie si la lune est au méridien, avec parallaxe d'ascension droite nulle. Pour obtenir la parallaxe lunaire, La Caille au Cap, Cassini à Paris, Lalande à Berlin, Zanotti à Bologne et Bradley à Greenwich observèrent simultanément la lune au méridien en 1751, 1752 et 1753. On en déduit pour ω la valeur 58'3'' ou, selon Hansen, 57'2'',06. La distance moyenne de la terre à la lune est donc environ de 60 rayons terrestres, ou 384.000 kilomètres.

Parallaxe diurne. Du lever au coucher d'un astre, sa parallaxe en hauteur et sa parallaxe d'ascension droite varient constamment, quand aussi sa distance ne change pas : de là, dans le mouvement diurne de la lune, une petite inégalité, reconnue par Hipparque, qui dépend de sa hauteur et dont la période est de un jour.

Parallaxe des planètes. Lorsque les planètes ne sont pas trop éloignées de la terre, on peut déterminer leur parallaxe par les mêmes procédés que pour la lune, avec des observations sur un même méridien, puis en conclure la parallaxe du soleil. C'est le cas pour Vénus, Mars, quelques petites planètes, et notamment Eros, qui s'approche beaucoup de la terre. Mais, pour Vénus et Mercure, à la conjonction inférieure, ils sont plongés dans les rayons solaires, en croissants ; on ne peut les rapporter qu'au soleil, et les meilleures conditions sont celles d'un *passage* sur le disque lui-même.

Parallaxe annuelle des étoiles. Pour mesurer la distance d'objets inaccessibles, il faut choisir une *base :* ici c'est le rayon de l'orbite terrestre perpendiculaire à la direction de l'étoile. L'angle sous lequel on le voit de l'étoile, déterminé par des observations distantes de 6 mois, est la parallaxe annuelle. La plus forte parallaxe connue, 0'',72, est celle de α Centaure, qui se trouve ainsi 300.000 fois plus éloigné que le soleil. On mesure alors la distance des étoiles par le temps employé par la lumière pour la parcourir : 4 ans 1/2 pour α Centaure, 9 ans pour Sirius, etc.

PARALLÈLE (lat. *parallelus,* gr. *parallélos;* formé de *para,* à côté, et de *allélos,* l'un l'autre) adj. Se dit d'une ligne ou d'une surface dont tous les points sont également

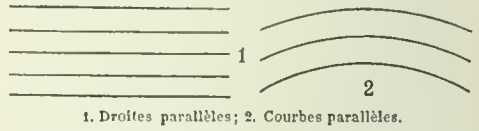

1. Droites parallèles ; 2. Courbes parallèles.

distants d'une autre ligne ou d'une autre surface : *Plan* PARALLÈLE *à un autre plan. Ligne* PARALLÈLE *à un plan.* ‖ *Règles parallèles,* Instrument composé de deux règles en bois disposées de telle façon qu'elles ne peuvent cesser d'être parallèles.

— Fig. Semblable, conforme : *Deux partis contraires, en politique, peuvent poursuivre une action* PARALLÈLE. ‖ Qui suit régulièrement un objet : *Le progrès de la misère est* PARALLÈLE *au progrès de la richesse.* (Proudh.)

— Cosmogr. *Sphère parallèle,* Position de la sphère dans laquelle l'équateur est parallèle à l'horizon.

— Littér. Qui présente une comparaison suivie : *Les vies* PARALLÈLES *de Plutarque.*

— n. m. Géogr. *Parallèle* ou *Parallèle de déclinaison,* Chacun des cercles parallèles à l'équateur N. ‖ *Parallèles de hauteur,* Cercles de la sphère parallèles à l'horizon.

— Littér. Comparaison dans laquelle on fait ressortir les ressemblances ou les différences qui existent entre deux personnes ou deux choses.

— Mar. *Moyen parallèle,* Parallèle également distant de deux latitudes données.

— n. f. Géom. Ligne parallèle à une autre : *Tirer une* PARALLÈLE.

— Fortif. Tranchée creusée devant une place qu'on assiège et tracée de façon que tous les points en soient à distance sensiblement égale d'une ligne passant par les saillants des ouvrages attaqués.

— Techn. *Parallèle à vis,* Outil avec lequel le graveur en lettres trace des parallèles sur une planche de métal.

— ENCYCL. Géom. Deux droites *parallèles* sont deux droites qui, étant situées dans un même plan, ne se rencontrent pas, quelque loin qu'on les prolonge. Deux plans parallèles sont aussi deux plans qui ne peuvent pas se rencontrer ; il en est de même d'une droite et d'un plan parallèles. On dit quelquefois de deux courbes qu'elles sont parallèles lorsqu'elles ont les mêmes normales et que la partie comprise entre les deux courbes, sur une quelconque de ces normales, est constante. On appelle *parallèles d'une surface de révolution* les circonférences de cercles dont les plans sont perpendiculaires à l'axe.

— Fortif. La *parallèle* est la première tranchée que l'on creuse devant la place attaquée, et son ouverture marque comme le début du siège régulier. Aussi se faisait-elle jadis avec une sorte de solennité particulière. — La parallèle, une fois établie, constitue un long fossé dont la largeur est de 3 mètres au fond et la profondeur de 1m,30. Ce fossé est bordé et couvert, du côté de l'ennemi, par un parapet que maintient un revêtement de gabions couronnés de fascines. Une parallèle est surtout destinée à faciliter la circulation des hommes et du matériel que l'on veut réunir sur tel ou tel de ses points. Tout le long

de la parallèle est ménagée, entre le bord de la tranchée et le parapet, une berme de 40 centimètres, destinée à éviter l'éboulement des terres. En outre, dans ce parapet, sont établis, au moyen de fascines, des gradins de fusillade, de franchissement, etc.

— Littér. Le *parallèle*, rapprochement entre deux personnages, destiné à mieux mettre en lumière, par la comparaison, leur valeur relative, leurs qualités semblables ou leurs contrastes, était un exercice de rhétorique fort usité dans les écoles de la Grèce. Plutarque en a fait le plan même de ses *Vies des grands hommes*, qu'il semble n'avoir composées qu'en vue du parallèle qui les suit

Chez les modernes, le parallèle n'est, le plus souvent, qu'un morceau très travaillé, amené avec art dans le cours d'une étude biographique ou d'une discussion politique, scientifique ou littéraire. Tels sont les parallèles qu'on rencontre dans les oraisons funèbres de Bossuet et de Fléchier. Citons, parmi les parallèles célèbres, celui de Turenne et de Condé, dans l'oraison funèbre de ce dernier, par Bossuet, celui de Corneille et de Racine, dans les *Caractères* de La Bruyère ; celui de Richelieu et de Mazarin, dans la *Henriade* de Voltaire ; celui de Washington et de Napoléon, dans les *Mémoires d'Outre-Tombe* de Chateaubriand, etc.

Parallèle des anciens et des modernes, ouvrage de Ch. Perrault. V. ANCIENS ET DES MODERNES (*Querelle des*).

PARALLÈLEMENT adv. D'une manière parallèle : *Murs construits* PARALLÈLEMENT.

— Fig. D'une manière semblable, sans s'écarter : *L'industrie suit* PARALLÈLEMENT *la marche des sciences.*

PARALLÉLINERVÉ, ÉE (du lat. *parallelus*, parallèle, et *nervus*, nerf) adj. Bot. Dont les feuilles ont des nervures à peu près parallèles entre elles.

PARALLÉLÉPIPÈDE (du gr. *parallêlos*, parallèle, et *épipédon*, surface ; de *épi*, sur, et *pédon*, le sol, proprem. « surface parallèle ». [On a écrit longtemps, à tort, *parallélipipède*]) n. m. Géom. Prisme dont les bases sont des parallélogrammes, ou encore, Solide que terminent six parallélogrammes, dont les opposés sont parallèles et égaux.

— Minér. Cristal composé de six faces parallèles deux à deux et formant des parallélogrammes.

— Adjectiv. Zool. Se dit de quelques animaux dont le corps ou quelqu'une de ses parties présentent la forme d'un parallélépipède : *Ténia* PARALLÉLÉPIPÈDE.

— ENCYCL. Géom. Les faces opposées d'un *parallélépipède* sont égales et leurs plans sont parallèles. Il en résulte qu'un parallélépipède peut être envisagé comme un prisme sous trois points de vue différents. Les quatre diagonales d'un parallélépipède se coupent en un même point et en leurs milieux ; de plus, toute section plane qui rencontre les quatre arêtes parallèles d'un parallélépipède est un parallélogramme. En effet, elles ne sont, prises deux à deux, que les diagonales d'un même parallélogramme. Un parallélépipède est dit *droit* quand les arêtes latérales sont perpendiculaires au plan de la base ; il est *oblique* lorsque les arêtes latérales sont obliques par rapport aux deux faces prises pour bases. On appelle *parallélépipède rectangle* un parallélépipède droit dont la base est un rectangle.

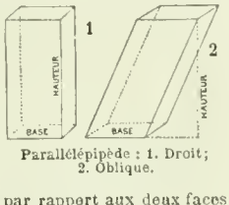

Parallélépipède : 1. Droit ; 2. Oblique.

La *hauteur d'un parallélépipède* est la perpendiculaire commune aux deux bases. Dans le cas d'un parallélépipède rectangle, la longueur et la largeur du rectangle de base, jointes à la hauteur du parallélépipède, sont appelées les *trois dimensions* du solide.

La mesure du volume d'un parallélépipède s'obtient en faisant le produit des nombres qui expriment les mesures de sa base et de sa hauteur. Dans le cas du parallélépipède rectangle, la mesure de la base s'obtient en faisant le produit des nombres qui mesurent sa longueur et sa largeur, de sorte que la mesure du volume s'obtient en faisant le produit des nombres qui expriment les mesures des trois dimensions.

PARALLÉLÉPIPÉDIQUE (*dik'*) adj. Qui a la forme d'un parallélépipède : *Solide* PARALLÉLÉPIPÉDIQUE.

PARALLÉLIQUE (*lik'*) adj. Qui est parallèle. ‖ *Classification parallélique.* Celle dont les divisions et subdivisions se correspondent en nombre égal.

— Bot. *Cloisons parallèliques*, Cloisons du placenta qui s'élargissent parallèlement au plan des valves d'un péricarpe bivalve.

— Minér. Se dit de facettes qui, bien que produites par différentes lois de décroissement, sont remarquables par le parallélisme de leurs intersections.

PARALLÉLISATION (*si-on*) n. f. Action de paralléliser ou de rendre parallèle.

PARALLÉLISER v. a. Rendre parallèle.

Se *paralléliser*, v. pr. Devenir parallèles, en parlant d'objets différents.

PARALLÉLISEUR (rad. *parallèle*) n. m. Appareil que l'on place, dans les filatures, en arrière des métiers de préparation pour le lin et le chanvre. (Constitué par une plaque de fonte dans laquelle on a pratiqué un certain nombre de fentes inclinées à 45° sur l'horizontale, le parallélisme réunit tous les rubans étalés à l'arrivée en un ruban unique.

PARALLÉLISME (*lism'*) n. m. Géom. Etat de ce qui est parallèle : *Le* PARALLÉLISME *de deux plans.*

— Fig. Marche semblable : *Entre la marche de l'industrie et celle du commerce, le* PARALLÉLISME *est évident.*

— Astron. *Parallélisme de l'axe de la terre.* Propriété que possède l'axe de la terre de rester sensiblement parallèle à lui-même annuellement dans toutes les positions de la planète dans l'espace.

— Mar. *Arc de parallélisme*, Arc du cercle à réflexion. ‖ *Erreur de parallélisme* ou *Erreur instrumentale*, Manque de parallélisme des plans du grand et du petit miroir d'un sextant. ‖ *Point de parallélisme*, Graduation du limbe correspondant au parallélisme des deux miroirs, et qui est ordinairement le zéro.

— Littér. Dans la poésie des Hébreux, des Arabes, des Chinois et de divers peuples de l'Orient, Forme de style consistant dans le partage de la pensée, suivant un certain rythme, en membres de phrases parallèles qui se font pendant : *Le* PARALLÉLISME *des psaumes.*

— ENCYCL. Géom. On établit le *parallélisme* de deux droites en faisant voir : 1° qu'elles sont dans un même plan ; 2° qu'elles ne pourraient pas se rencontrer, quelque loin qu'on les prolongeât, ou que, coupées par une transversale, elles donnent lieu à des angles correspondants ou alternes internes égaux, etc.

On établit le parallélisme de deux plans en démontrant qu'ils ne pourraient pas se rencontrer, bien qu'on les prolongeât, ou qu'ils sont perpendiculaires à une même droite, ou que deux droites non parallèles, contenues dans l'un d'eux, sont parallèles à deux droites de l'autre, ou que leurs intersections par un plan quelconque sont parallèles, etc. On établit le parallélisme entre une droite et un plan, en prouvant qu'il existe dans le plan une parallèle à la droite.

— Littér. Essentiel dans le lyrisme hébraïque, le *parallélisme* y est : 1° *synonymique* lorsque, dans les membres de phrase correspondants, il présente la même idée au moyen d'images de même nature ; 2° *antithétique*, quand il oppose les uns aux autres à la fois les idées et les images ; 3° *synthétique*, quand il range les idées suivant un rythme simplement symétrique.

PARALLÉLIVEINÉ, ÉE (de *parallèle*, et *veiné*) adj. Bot. Se dit des feuilles qui ont des nervures parallèles : *Feuilles* PARALLÉLIVEINÉES.

PARALLÉLOGRAMMATIQUE (*gra-ma-tik'*) adj. Géom. Qui a la forme d'un parallélogramme : *Figure* PARALLÉLOGRAMMATIQUE.

PARALLÉLOGRAMME (*gram'* — gr. *parallélogrammon* ; de *parallêlos*, parallèle, et *graphein*, décrire) n. m. Géom. Quadrilatère dont les côtés opposés sont parallèles.

— Algèbr. *Parallélogramme de Newton*, Règle découverte par Newton pour trouver les termes d'une série quand les deux variables entrent dans une équation algébrique donnée.

— Electr. *Parallélogramme de Wheatstone.* V. PONT DE WHEATSTONE.

— Mécan. *Parallélogramme des forces, des vitesses*, Théorèmes de mécanique qui permettent de trouver la résultante de deux ou plusieurs forces ou *vitesses* connues en intensité et en direction. (V. FORCE, VITESSE.) ‖ *Parallélogramme de Watt, Parallélogramme flexible* ou *Parallélogramme articulé*, Mécanisme inventé par Watt pour conserver à la tige du piston d'une machine à vapeur une direction.

— ENCYCL. Géom. Les côtés opposés d'un *parallélogramme* sont égaux, ainsi que les angles opposés. Les diagonales d'un parallélogramme se coupent mutuellement en parties égales. La *hauteur d'un parallélogramme* est la distance de deux côtés parallèles considérés comme *bases*.

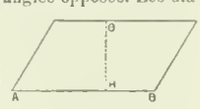

Parallélogramme : AB, base ; OH, hauteur.

Un quadrilatère est parallélogramme dans l'un des cas suivants : si les côtés opposés sont égaux, si les angles opposés sont égaux, si les diagonales se coupent mutuellement en parties égales, si deux côtés opposés sont égaux et parallèles.

Deux parallélogrammes de même base et de même hauteur sont équivalents. Par conséquent, un parallélogramme est équivalent en surface au rectangle de même base et de même hauteur ; l'aire d'un parallélogramme s'obtient donc en faisant le produit des nombres qui expriment les mesures de la base et de la hauteur correspondante.

— Mécan. *Parallélogramme de Watt.* Le parallélogramme de Watt est formé d'un ensemble de pièces articulées entre elles et formant un parallélogramme. L'une des pièces est articulée à l'extrémité du balancier de la machine à vapeur. Une autre s'articule en un point quelconque sur l'axe de figure de ce balancier. Ces deux pièces se relient à une troisième par leur partie inférieure ; de ce point de jonction part une quatrième tige s'articulant en un point fixe du bâti de la machine. La première des pièces se relie au bout supérieur de la tige du piston et s'y articule. Ce mécanisme a pour but de transformer un mouvement circulaire alternatif en mouvement presque rectiligne en gardant la tige liée au piston d'une pompe, ou en reliant la tige du piston d'une machine à vapeur aux pièces auxquelles il doit transmettre le mouvement, de manière que cette tige puisse elle-même se mouvoir dans le sens de sa longueur sans éprouver de réactions latérales. Tchebychef a apporté au parallélogramme de Watt différentes modifications, qui réduisent au quarantième de leur valeur primitive les déviations latérales.

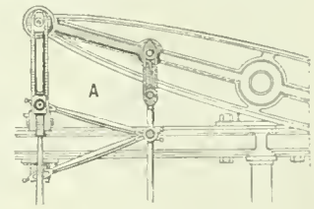

A, parallélogramme de Watt.

PARALLÉLOGRAMMIQUE adj. Syn. de PARALLÉLOGRAMMATIQUE.

PARALLÉLOGRAPHE (du gr. *parallêlos*, parallèle, et *graphein*, écrire) n. m. Mathém. Instrument propre à tracer des lignes parallèles.

PARALLÉLOGRAPHIE (*fi* — rad. *parallélographe*) n. f. Mathém. Art de tracer des lignes parallèles.

PARALLÉLOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Mathém. Qui appartient au parallélographe ou à la parallélographie : *Méthode* PARALLÉLOGRAPHIQUE.

PARALLÉLOPLEURON (du gr. *parallêlos*, parallèle, et *pleuron*, côté) n. m. Géom. anc. Trapèze, quadrilatère dont deux côtés sont parallèles.

PARALOGISER (*ji*) v. n. Extravaguer, déraisonner.

PARALOGISME (*jism'* — du gr. *paralogismos* ; de *para*, contre, et *logismos*, raisonnement) n. m. Logiq. Faux raisonnement.

— Philos. Faux raisonnement qui est dû à la faiblesse de notre esprit et n'a rien de calculé, tandis que le sophisme est une argumentation volontairement captieuse.

PARALOGITE (*jit'*) n. f. Variété à grands cristaux de wernérite, que l'on trouve aux environs du lac Baïkal.

PARALUMINITE n. f. Minér. Variété de webstérite.

PARALYSANT (*zan* , **ANTE** adj. Qui est de nature à paralyser, au pr. et au fig. : *Avec cette conviction* PARALYSANTE *qu'il est enguignonné.* A. Daudet.)

PARALYSATEUR, TRICE adj. Qui paralyse : *Action* PARALYSATRICE *de certains agents toxiques.*

PARALYSER v. a. Frapper de paralysie, d'inertie organique : *Attaque qui a* PARALYSÉ *tout le côté droit.*

— Fig. Neutraliser, réduire à l'impuissance : *L'incertitude* PARALYSE *les affaires.*

Se *paralyser*, v. pr. Devenir paralysé : *Bras qui* SE PARALYSE.

— Fig. S'annuler mutuellement : *Deux forces contraires* SE PARALYSENT.

PARALYSIE (*zi* — du gr. *paralusis*) n. f. Pathol. Perte totale de la contractilité de certains muscles.

— *Paralysie complète*, Paralysie dans laquelle l'abolition de la sensibilité et de la contractilité musculaire est entière. ‖ *Paralysie incomplète*, Syn. de PARÉSIE. ‖ *Paralysie saturnine*, Affection due à l'intoxication par le plomb. (V. SATURNISME.) ‖ *Paralysie hystérique.* V. HYSTÉRIE. *Paralysie périphérique*, Paralysie qui intéresse les nerfs périphériques. ‖ *Paralysie diphtérique.* V. DIPHTÉRIE. *Paralysie infantile, Paralysie labio-glosso-laryngée, Paralysie générale, Paralysie agitante.* V. la partie encycl. ‖ *Paralysie atrophique, Paralysie spinale*, Syn. de PARALYSIE INFANTILE.

— Fig. Impossibilité d'agir, d'être utilisé : *Tant de richesses tombent pour ainsi dire en* PARALYSIE. (Montesq.)

— ENCYCL. La *paralysie* est caractérisée par l'immobilité, l'impuissance motrice volontaire, la flaccidité, la chute brusque du membre soulevé, puis lâché ; elle ne doit pas être confondue avec la *parésie*, la *résolution musculaire*, la *contracture* et la *catalepsie*. Très variable dans son étendue, elle peut n'atteindre qu'un seul muscle ou un seul groupe de muscles congénères, mais souvent elle occupe une grande partie du corps, la moitié inférieure (paraplégie) ou une moitié latérale (hémiplégie).

La paralysie survient d'une manière tantôt rapide, tantôt lente ; elle est due soit à une lésion anatomique des centres nerveux, soit à une perturbation fonctionnelle des neurones moteurs, sans lésion appréciable. On l'observe dans les hémorragies cérébrales ou médullaires dues à la rupture d'une artère, dans la syphilis, les intoxications dues à des maladies infectieuses ou à des poisons d'origine externe (saturnisme, alcoolisme) ; souvent, encore, il y a lieu d'incriminer le froid, les excès génésiques ou intellectuels ou encore l'hystérie.

Le traitement varie avec la cause ; s'il y a eu ictus, ou si l'origine est toxique, on se trouvera bien des dérivations sanguines, des purgatifs salins ; plus tard, on prescrira l'iodure et le bromure de potassium. Si la lésion s'effectue lentement, on ordonnera le traitement syphilitique, les douches, le massage, l'électricité.

— *Paralysie infantile.* C'est une inflammation des cornes antérieures de la moelle, qui frappe les enfants d'un à deux ans. Elle débute presque toujours par la fièvre, puis la paralysie s'établit rapidement. Tantôt les quatre membres sont atteints, tantôt on a affaire à une hémiplégie ou à une paraplégie. Après quinze jours environ, la motilité reparaît dans certains muscles, tandis que les autres s'atrophient. Le diagnostic est facile, le pronostic relativement bénin, mais, cependant, il est rare que la paralysie infantile ne laisse quelques traces, et c'est à elle que sont dus souvent les pieds bots. Le traitement consiste en révulsifs, puis, dès la fièvre tombée, dans l'excitation électrique des muscles paralysés.

— *Paralysie labio-glosso-laryngée.* C'est la paralysie d'origine bulbaire : elle porte sur la langue, le voile du palais et les lèvres. Son début est lent, insidieux, sans fièvre. On observe seulement de la difficulté de prononciation et de la gêne dans la déglutition ; puis les troubles s'accentuent, et la maladie évolue en six mois à trois ans. Le traitement se borne à l'électrisation des muscles atteints.

— *Paralysie générale.* Elle est aujourd'hui considérée comme une inflammation généralisée à tous les centres cérébro-spinaux. Elle s'observe chez l'adulte, dans les cas d'excitation cérébrale répétée comme dans les excès intellectuels ou vénériens, les émotions dues au jeu, à l'ambition déçue, etc ; enfin, elle peut succéder à l'aliénation mentale. La *période initiale*, difficile à percevoir, se caractérise par des idées ambitieuses, des emportements, des actes d'indélicatesse, etc. A la *période d'état* arrivent le *délire ambitieux* ou *de persécution*, la *gêne de la parole*, le *tremblement de la langue, des lèvres et des mains*, enfin la *perte de la mémoire.* Les troubles augmentent progressivement avec, souvent, des arrêts et des rémissions. Le traitement consiste dans l'administration de l'arsenic, du fer, puis l'hydrothérapie et, plus tard, l'isolement.

— *Paralysie agitante* ou *de Parkinson*, Elle se traduit par un tremblement des différentes parties du corps, puis affaiblissement des membres se terminant rarement par la paralysie. Cette maladie débute vers quarante ans, à la suite d'une émotion très violente ; le tremblement disparaît pendant le sommeil. La mort survient au bout de quinze à vingt ans. Le traitement consiste dans l'électricité, les bains sulfureux, l'hydrothérapie, l'iodure de potassium.

— *Paralysies périphériques.* Ce sont des paralysies qui affectent les muscles innervés par un nerf : les plus importantes sont celles du facial, du radial, du cubital, etc. En général, elles surviennent après un refroidissement. Le traitement électrique est le plus souvent efficace.

— *Paralysie musculaire hypertrophique.* C'est une affection qui atteint les enfants et qui est caractérisée par la dégénérescence graisseuse des muscles, d'où *pseudo-hypertrophie*. Le début est insidieux, les jambes s'affaiblissent peu à peu et les muscles semblent grossir aux membres inférieurs et s'atrophier aux membres supérieurs. L'électrisation dès le début a donné quelquefois des guérisons.

— *Paralysie ascendante aiguë* ou *Maladie de Landry.* On désigne ainsi une maladie de l'adulte qui débute sans fièvre, sans douleur, par un affaiblissement des jambes, et qui aboutit à la paralysie. Peu après, la paralysie s'étend aux muscles du tronc, et la mort arrive lorsque le diaphragme est atteint.

— Art vétér. La *paralysie*, chez les animaux, peut être simplement diminuée ou complète, partielle ou générale. Elle est généralement la conséquence d'épanchements médullaires et se constate chez le cheval, chez la vache et surtout chez le chien.

Chez le cheval, on constate la paralysie du train postérieur à la suite de glissade sur un chemin en rampe. Une

vigoureuse révulsion sur les reins et une saignée immédiate par l'amputation de deux ou trois nœuds de la queue peuvent en conjurer les suites. Il existe aussi chez le cheval une paralysie épizootique, qui se rattache aux maladies typhoïdes et demande le même traitement.

Chez la vache, il y a une paralysie postérieure dépendant de la fièvre de parturition ou vitulaire, et qu'on prévient ou que l'on combat par la saignée.

Chez le chien, il y a une paralysie du train postérieur ou paraplégie, dépendant de la goutte, qui se produit surtout chez les chiens insuffisamment nourris de matière animale. On la combat en administrant de l'arséniate de strichnine en granules, à la dose de 2 à 6 milligrammes par jour.

PARALYTIQUE (*tik'*) adj. Pathol. Atteint de paralysie : *Vieillard* PARALYTIQUE *d'un bras.*

— Fig. Impuissant, inactif : *L'esprit devient* PARALYTIQUE *comme le corps, faute d'exercice.*

— Physiol. *Sécrétion paralytique*, Sécrétion que l'on observe dans une glande après l'excision de son nerf sécréteur, comme la sécrétion de la salive paralytique sous-maxillaire produite par la section de la corde du tympan.

— n. Personne frappée de paralysie : *Une* PARALYTIQUE.

PARAM n. m. Composé isomérique avec la cyanamide, qui se produit quand on fait passer de l'acide carbonique sur la monosodamide. V. CYANAMIDE.

PARAMACAS n. m. pl. Peuplade nègre de la rive gauche du Maroni (Guyane hollandaise). Ce sont d'anciens esclaves évadés, qui vivent à la façon des sauvages.] — *Un* PARAMACA.

PARAMAGNÉTIQUE (*gn* mll., et *tik'*) adj. Physiq. S'applique aux corps qui possèdent les propriétés magnétiques du fer, c'est-à-dire qui sont attirés par l'aimant, par opposition à *diamagnétique*, qui s'applique aux corps repoussés par l'aimant, comme le bismuth.

PARAMAGNÉTISME (du préf. *para*, et de *magnétisme*) n. m. Physiq. Qui concerne les propriétés paramagnétiques de certains corps.

PARAMALÉATE n. m. Chim. Syn. de FUMARATE.

PARAMALÉIQUE n. m. Chim. Syn. de FUMARIQUE.

PARAMARIBO, ville de l'Amérique du Sud, capitale de la Guyane hollandaise, sur le fleuve Surinam, à 9 kilom. de l'Océan, au milieu de belles cultures; 31.500 hab. Quelques beaux édifices (palais du gouvernement, synagogue, églises). Ses habitants, Européens et métis, sont des commerçants actifs et entreprenants. Fondée en 1640 par des Français échappés de Cayenne.

PARAMARTYRIE (*ri* — du gr. *para*, de, et *martur*, témoin) n. f. Antiq. gr. Preuve par témoins pour justifier l'accusé.

PARAMÂTMAN. Dans le brahmanisme, L'esprit suprême, l'âme suprême du monde, l'âme universelle opposée à l'âme individuelle ou Djivâtman, identique à Brahma (neutre) et au Pouroucha védique.

PARAMATTA n. m. Etoffe croisée et légère, employée pour la confection des vêtements de femmes. (La trame est en laine peignée et la chaîne en soie grège, ou en coton retors; elle est produite par une armure du système sergé.) ‖ On l'appelle aussi ORLÉANS CROISÉE.

PARAMATTA ou **PARRAMATTA**, ville d'Australie (Nouvelles Galles du Sud), au fond de la baie de Port-Jackson et à l'embouchure de la rivière *Paramatta*; 15.000 hab. Port militaire. Superbes plantations d'orangers.

PARAMÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 3 kilom. de Saint-Malo; 5.140 hab. La commune comprend le Vieux Paramé, à 700 mètres de la mer (deux églises, vieilles habitations des armateurs malouins), et le Nouveau Paramé s'étendant le long d'une belle plage. Rothéneuf, station balnéaire, au delà de la pointe et du fort de Varde.

PARAMEA (*mé*) n. f. Genre de loganiacées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, à fleurs réunies en corymbes de cymes, qui croissent dans l'Amérique du Sud.

PARAMÉCOSOME n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, de la tribu des cryptophaginés, petits, allongés ou ovales, bruns ou roux, vivant sous les écorces des arbres dans l'hémisphère nord. (L'espèce type du genre, *Paramecosoma melanocephalum*, habite la France.)

PARAMÉCONIQUE adj. m. Chim. Syn. de COMÉNIQUE.

PARAMÉLIQUE adj. Chim. Syn. de COMÉNIQUE.

PARAMÉNISPERMINE (*spèr'*) n. f. Chim. Alcaloïde qui se trouve dans la coque du Levant avec la ménispermine et la picrotoxine.

PARAMÈRIE (*ri*) n. f. Genre d'apocynacées, comprenant des lianes à feuilles opposées, à fleurs en grappes de cymes, dont on connaît trois espèces de l'Asie et de l'Océanie tropicale, qui donnent d'excellent caoutchouc.

PARAMÉSE (du gr. *para*, vers, et *mésos*, milieu) n. f. Musiq. gr. Première corde du quatrième tétracorde.

PARAMÉSIE (*zi*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des empidés, comprenant quelques espèces propres à l'Europe boréale. Les *paramesia Wesmaëli* et *Roberti* se trouvent dans le nord de la France.



Paramésie (gr. 2 fois).

PARAMÈTRE (du préf. *para*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Géom. Quantité indéterminée entrant dans l'équation d'une famille de courbes ou de surfaces, et qui permet, en la faisant varier, l'obtenir toutes les variétés de courbes et de surfaces de cette famille.

— *Paramètre d'une parabole*, Coefficient $2p$ de l'équation de la parabole $y^2 = 2px$.

— *Paramètres directeurs d'une droite*, α, β, γ sont les paramètres directeurs de la droite :

$$\frac{x-a}{\alpha} = \frac{y-b}{\beta} = \frac{z-c}{\gamma}$$

— Astron. Nom donné quelquefois aux éléments des orbites.

— ENCYCL. Géom. L'équation $f(x, y, \lambda) = 0$ représente une famille de courbes dont l'une est déterminée quand on attribue au paramètre λ une valeur particulière. En éliminant λ entre deux familles de courbes (1) $f(x, y, \lambda) = 0$ et (2) $\varphi(x, y, \lambda) = 0$, on obtient une équation $\theta(x, y) = 0$ qui représente le lieu des points d'intersection des deux courbes particulières (1) et (2).

PARAMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Géom. Qui a rapport au paramètre.

PARAMÉTRITE (du préf. *para*, et du gr. *métra*, utérus) n. f. Inflammation du tissu conjonctif lâche, compris entre les ligaments larges de l'utérus. (Elle peut amener une déviation utérine.)

PARAMIDE n. f. Composé qui se forme dans la distillation du mellate d'ammonium. Syn. MELLIMIDE.

PARAMIDOPHÉNOL n. m. Chim. Se dit d'un composé $C^{12}H^{9}.(Cl)_2.(AzH^2)_2$ [v. PHÉNOL] qui a été indiqué par Lumière comme révélateur photographique. La composition du bain le plus employé est :

Solution de sulfate de soude anhydre à 15 p. 100.	1.000
Paramidophénol.	20
Lithine caustique.	8

PARAMIGNYE (*gnî* [*gn* mll.]) n. f. Genre de rutacées, comprenant des arbrisseaux épineux, grimpants, à fleurs axillaires, dont on connaît quatre espèces de l'Inde.

PARAMIMIE (*mî* — du préf. *para*, et de *mime*) n. f. Trouble de la mimique, qui fait que les gestes du malade ne correspondent plus aux sentiments et aux idées qu'il veut exprimer.

PARAMITHRAX (*trakss*) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des majidés, comprenant des araignées de mer, répandues de la mer Rouge à l'Australie.

PARAMITIA, **PARAMYTHIA** ou **AÏDONAT KALESSI**, ville de la Turquie d'Europe (Epire [prov. de Janina]); 4.000 hab. Commerce de céréales, vins. Evêché grec. La ville nouvelle a remplacé une bourgade plus ancienne, brûlée au début de la guerre de l'indépendance hellénique, par Ali, pacha de Janina.

PARAMMON n. et adj. m. Myth. gr. Surnom d'Hermès chez les Eléens.

PARAMNÉSIE (*zî* — du préf. *para*, et du gr. *mnésis*, souvenir) n. f. Trouble de la faculté d'expression, qui comporte deux éléments : 1° la perte de la mémoire des mots et de leurs signes; 2° la suggestion de sons ou de mots, sans rapport avec la pensée que le malade veut exprimer et qui viennent ainsi se substituer aux premiers.

PARAMO n. m. Nom qu'on donne en Espagne, et en tous pays de langue espagnole, aux campagnes incultes, aux plateaux déserts, ouverts à tous les vents et très froids.

PARAMO, comm. d'Espagne (Galice [prov. de Lugo]), sur la rive gauche du Nine; 4.000 hab.

PARAMO del Sil, bourg d'Espagne (prov. de Léon), dans une vallée des Pyrénées Cantabriques, sur le *Sil*, affluent du Miño; 2.500 hab.

PARAMONADE n. f. Genre d'infusoires flagellates, type de la famille des *paramonadidés*, comprenant des animalcules de un 1.500e à un 2.400e de millimètre, vivant dans les eaux douces.

PARAMONADIDÉS n. m. pl. Famille d'infusoires flagellates, renfermant les genres *paramonade* et voisins. — *Un* PARAMONADIDÉ.

PARAMONAIRE (*nèr'* — du gr. *paramonê*, résidence) n. m. Hist. ecclés. Fermier tenant à bail un bien ecclésiastique.

PARAMONT (*mon*) n. m. Vénerie. Sommet de la tête du cerf.

PARAMORPHINE n. f. Chim. Syn. de THÉBAÏNE.

PARAMUCATE n. m. Sel dérivant de l'acide paramucique.

PARAMUCIQUE (*sik'*) adj. Se dit d'un acide isomère de l'acide mucique, obtenu en traitant l'acide mucique par l'eau bouillante et en évaporant la liqueur à siccité.

PARAMYLÈNE n. m. Chim. Syn. de DIAMYLÈNE.

PARAMYLON n. m. Chim. Substance semblable à l'amidon du blé, contenue en grande quantité dans une espèce d'infusoires, l'*euglena viridis*.

PARAMYTHIE (*ti* — du préf. *para*, et du gr. *muthos*, fable) n. f. Genre de poésie, consistant à exposer une vérité sous la forme d'un conte, que l'on rattache à un mythe ancien.

PARANA, grand fleuve de l'Amérique du Sud, en Brésil, Paraguay, Argentine. Il se forme de la réunion de la Paranahyba et du rio Grande, reçoit, à gauche, de puissantes rivières issues, comme le rio Grande, des monts voisins de l'Atlantique : le Tiété, le Paranapanema, l'Iguassu. Il tombe de 15 mètres, aux cascades du Salto de Guaira ou des Sete-Quedas, longe à gauche le pays des Missions, reçoit à droite le Paraguay et prend la direction du S.-O. Il baigne Corrientes, Parana, Rosario, et, s'unissant à gauche avec l'estuaire de l'Uruguay, devient le rio de la Plata. Cours 4.700 kilom., énorme volume d'eau.

PARANA, ancienne capitale (1852 à 1861) de la république Argentine, chef-lieu actuel de la province d'Entre-Rios, sur le fleuve du même nom; environ 25.000 hab. A 2 kilomètres, port par où s'exportent les produits de son industrie (chaux, carreaux, poteries).

PARANA, Etat du Brésil méridional, compris entre les Etats de São-Paulo au N. et de Santa-Catharina au S., l'océan Atlantique à l'E. et le rio Parana à l'O. Formé d'un littoral étroit que limite la serra do Mar, et de vastes plateaux intérieurs, que parcourent les affluents du Parana, il couvre une superficie de 221.319 kilom. carr., peuplés de 249.500 hab. Capit. *Curitiba*. Pays d'élevage et de culture.

PARANA. Géogr. V. PARANAN.

PARANA (Honorio Hermeto CARNEIRO LEÃO, marquis DE), homme d'Etat brésilien, né à Jacuhy (Minas-Geraes en 1801, mort à Rio-Janeiro en 1856. Avocat à Pernambuco, il fut élu député (1828), défendit les opinions libérales modérées, combattit le régent Feijo (1836-1837), et organisa avec Olinda et Vasconcellos le parti conservateur. Entré au Sénat en 1841, il prit la présidence du conseil, qu'un dissentiment avec l'empereur lui fit quitter bientôt (1843-1844), dirigea l'opposition contre le cabinet libéral (1844-1848), devint président de la province de Pernambuco (1848), négocia et signa le traité d'alliance de 1851 avec l'Uruguay et les provinces argentines d'Entre-Rios et Corrientes, qui provoqua la chute du dictateur Rosas. Il forma en 1853 un ministère, dont la fermeté et le libéralisme rallièrent l'adhésion de la gauche et de la droite, clôturant ainsi l'ère des agitations et inaugurant celle de l'expansion économique du Brésil. Il mourut au pouvoir.

PARANAGUA ou **PARNAGUA**, ville maritime du Brésil (Etat de Parana), sur la baie du même nom; 5.000 hab. Son port s'étant envasé, les navires s'arrêtent à 2 kilom., dans une rade, au fond de laquelle la ville, se déplaçant, s'installe peu à peu. Importation de bois, caoutchouc.

PARANAHYBA ou **PARNAHYBA** (le), rivière du Brésil central (prov. de Goyaz, Minas-Geraes, Mato-Grosso). Elle descend du versant occidental de la serra da Matta da Corde, et s'unit au rio Grande pour former le fleuve Parana. Cours 860 kilom.

PARANAHYBA ou **PARNAHYBA** (la), fleuve de la région septentrionale du Brésil, faisant la limite des provinces de Piauhy et Maranhão. Il naît dans la serra da Mangabeira et se jette dans l'Océan par un delta marécageux et malsain. Cours 1.310 kilom.

PARANAHYBA ou **PARNAHYBA**, ville du Brésil (Etat de Piauhy), sur le delta de la *Paranahyba*; 12.000 hab. Port fluvial actif.

PARANAN ou **PARANA**, rivière brésilienne de l'Etat de Goyaz. Née au point de rencontre de la serra do Paranan et de la serra dos Pyrenos, elle coule d'abord du N. au S., passe à Flores, puis s'infléchit vers le N.-O. et confond ses eaux avec celles du Tocantius.

PARANAPANEMA ou **PARANA-PANEMA**, rivière du Brésil méridional, séparant la province de Minas-Geraes de celle de Parana. Elle naît de la serra de Paranapiacaba, à 80 kilom. seulement de l'Atlantique, se dirige vers l'intérieur pour gagner la rive gauche du Parana. Cours 800 kilom.

PARANAPHTALINE n. f. Chim. Syn. de ANTHRACÈNE.

PARANAPHTALOSE ou **PARANAPHTALASE** n. f. Chim. Syn. de ANTHRAQUINONE.

PARANAQUE, bourg des Philippines (île de Luçon), sur la baie de Manille; 12.000 hab. Salines. Tissage du coton.

PARANATELLON (*tèl'* — du préf. *para*, et du gr. *anatellein*, se lever) n. m. Astron. anc. Nom donné à des astres qui se lèvent en même temps qu'un autre astre.

PARANATELLONTIQUE (*tèl', tik'*) adj. Qui a rapport aux paranatellons : *Levers* PARANATELLONTIQUES.

PARANEIGE (de *parer*, et *neige*) n. m. Dispositif quelconque permettant de se garantir de la neige.

PARANETE (du gr. *para*, vers, et *néatos*, dernier) n. f. Musiq. gr. Troisième corde de chacun des trois derniers tétracordes. ‖ Nom qu'on avant-dernière corde de la lyre.

PARANGARIE (*ri*) n. f. Ceut. anc. Obligation de fournir des chevaux pour les chemins de traverse.

PARANGON (de l'espagn. *paragon*) n. m. Modèle, type, exemple, patron : PARANGON *de beauté, de chevalerie*. ‖ Comparaison : *Mettre en* PARANGON.

— Bot. Genre de composées vernoniées, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs réunies en capitules, qui croissent au Brésil.

— Comm. Nom donné, à Smyrne, à de belles étoffes de soie vénitiennes.

— Lithol. Marbre très noir, que les anciens faisaient venir d'Egypte et de Grèce, et avec lequel ils faisaient des sphinx et des statues d'animaux. ‖ Pierre de touche.

— Techn. Diamant, perle sans défaut. ‖ Adjectiv. Sans défaut : *Perle* PARANGON.

— Typogr. anc. *Petit parangon*, Caractère de dix-huit ou vingt points typographiques. ‖ *Gros parangon*, Caractère de vingt et un ou vingt-deux points typographiques, et qui étaient compris entre les caractères *palestine* et *gros romain*.

PARANGONNAGE (*go-naj'*) n. m. Typogr. Opération qui consiste à combiner dans une même ligne plusieurs caractères de différents corps, au moyen d'épaisseurs complémentaires, de manière qu'ils s'alignent régulièrement.

— ENCYCL. Typogr. La composition de l'algèbre, une des plus difficiles à exécuter, consiste surtout en *parangonnages*. Voici quelques combinaisons de ce genre :

$$x = \frac{\sqrt[a]{l\ d - p - q}}{mn}$$

$$x = \frac{\sqrt{-b + \sqrt{b^3 - 4ac}}}{2a},$$

$$\int_0^{2\pi}\int_0^{t} \sin\theta d\theta d\varphi = \Omega.$$

PARANGONNER (*go-né* — rad. *parangon*) v. a. Comparer. (Vx.)

— Typogr. Aligner des caractères de différents corps comme s'ils étaient tous du même corps.

Se parangonner, v. pr. Se comparer : SE PARANGONNER *à un grand homme*. (Vx.)

— Être parangonné : *Caractères qui* SE PARANGONNENT *facilement*.

— Arg. typogr. S'appuyer, se consolider pour ne pas tomber, lorsque l'on se sent peu solide sur ses jambes.

PARANICENE (*sèn*) n. m. Chim. Composé que l'on obtient en distillant une solution de benzoate de potassium saturée de chlore.

PARANICINE (*sin'*) n. f. Chim. Composé obtenu en traitant le paranicène nitré par le sulfhydrate d'ammonium.

PARANILINE n. f. Chim. Base polymère de l'aniline.

— ENCYCL. Lorsqu'on prépare l'aniline industriellement, il se produit en même temps que ce corps plusieurs autres bases d'un point d'ébullition plus élevé, qui restent dans les cornues, où l'on rectifie l'aniline. Elles sont connues en termes d'atelier sous le nom de *queues d'aniline*. En les soumettant à la distillation fractionnée, on obtient un certain nombre de bases, parmi lesquelles la toluylène diamine, la martylamine $C^{14}H^{14}Az$ et la *paraniline* $C^{12}H^{12}Az^2$. Pour préparer la paraniline, on recueille à part les portions qui passent au-dessus de 320° et on les traite par l'acide sulfurique étendu. On obtient ainsi une masse cristalline semi-solide, formée par deux sulfates de solubilité différente. Le plus soluble est le sulfate de paranilline, et le moins soluble le sulfate de martylamine. En décomposant le premier par la potasse caustique, on obtient la paranilline, que l'on purifie. La paranilline forme de longues aiguilles blanches soyeuses, fusibles à 192°. Elle distille sans décomposition.

PARANITE n. f. Nom donné par les anciens à une espèce d'améthyste.

PARANKÉRITE n. f. Dolomie ferreuse. Variété d'ankérite.

PARANOIE ou **PARANOIA** (du gr. *paranoia*, folie) n. f. Pathol. Diminution notable de l'intelligence.

PARANOMALE adj. Biol. ‖ *Forme paranomale*, Sorte de monstruosité, issue par dégradation de formes normales sous l'influence des conditions artificielles.

PARANOMASE n. f. Rhétor. V. PARONOMASIE.

PARANT (*ran*), **ANTE** adj. Qui est propre à parer : *Belles et* PARANTES *étoffes*.

PARANT (Louis-Bertin), peintre français, né à Mers (Indre) en 1768, mort à Paris en 1851. Élève de Jean Leroy, il devint un très habile peintre sur ivoire et sur porcelaine. On cite comme ses principaux ouvrages : l'*Enlèvement de Proserpine par Pluton*, frise (1802); *Portrait de l'impératrice Joséphine* (1806); *Napoléon s'occupant à fixer l'olivier de la paix sur le globe* (1810); *Portrait de Louis XVIII* (1814); *Apothéose de Henri IV*, sur porcelaine; *Entrée du roi à Paris après son sacre*, sur un vase de porcelaine de Sèvres, au musée du Louvre; etc.

PARANT (Narcisse), magistrat et homme politique français, né à Metz en 1794, mort à Paris en 1842. Avocat libéral sous la Restauration, il devint, après 1830, procureur général à la cour royale de Metz, puis de Bourges, et avocat général à la Cour de cassation (1832). Élu député dans la Moselle en 1831, il fut sous-secrétaire d'État à la justice en 1837, ministre de l'instruction publique (31 mars-12 mai 1839) et conseiller à la Cour de cassation en 1839. Parant a publié : *Tableau des villes, bourgs, etc., de la Moselle* (1825); *Lois de la presse en 1830* (1836).

PARANTHÉLIE (*lî*) n. f. Nom donné à diverses images fixes, situées sur le cercle parhélique. (Elles sont dues aux rayons solaires qui ont subi plusieurs réflexions extérieures ou des réflexions intérieures, entre les faces d'entrée et de sortie, des cristaux de glace situés dans l'atmosphère.)

PARANTHINE n. f. Silicate naturel. Syn. de ÉKEBERGITE. V. WERNERITE.

PARANUCLÉINE n. f. Substance faiblement phosphorée, qui constitue les nucléoles du noyau cellulaire et qui, au point de vue des résections colorées, se comporte tout autrement que la nucléine ou *chromatine*. Syn. PYRENINE.

PARANUCLÉUS (du préf. *para*, et du lat. *nucleus*, noyau) n. m. Noyau accessoire des spermatozoïdes qui représenterait un globule polaire.

PARANYMPHE (*ninf'* — gr. *paranumphios*; de *para*, près de, et *numphios*, nouvel époux) n. m. Antiq. gr. Jeune ami du marié qui, assis sur le char à côté de lui, allait chercher la mariée.

— S'est dit, en France, pour désigner Celui qui était choisi pour conduire une princesse de la cour de son père à celle de son époux.

— Se disait, dans l'université de Paris, de Celui qui, dans l'origine, était chargé de conduire à la chancellerie les candidats désignés par la licence et qui, ensuite, les complimentait. ‖ Discours solennel que l'on prononçait, dans les facultés de théologie et de médecine, à la fin de chaque licence, et dans lequel on faisait l'éloge du licencié. ‖ Éloge en général.

— n. f. Jeune fille qui amenait la mariée à son époux.

PARANYMPHER (*nin*) v. a. Loner dans un paranymphe; louer en général. (Vieux mot.)

— v. n. Faire un paranymphe.

PARANYMPHIÉ, ÉE (*nin*) adj. Bot. Muni d'un paranymphion.

PARANYMPHION (*nin* — du préf. *para*, et du gr. *numphios*, époux) n. m. Bot. Nom donné aux nectaires de certaines fleurs.

PARANZELLA (*zèl'*) n. f. Bateau de pêche italien.

— ENCYCL. L'étrave de la *paranzella* se prolonge au-dessus de la lisse de pavois et est surmontée d'un gros panache de laine bleue ou blanche; une garniture semblable se voit au sommet du mât et de l'antenne. Les écubiers sont ornés extérieurement d'une pièce de bois ayant la forme d'un œil. Le gouvernail descend bien au-dessous de la quille, comme dans les barques provençales, ce qui oblige à le remonter quand on passe sur des petits fonds; sa surface, immergée, atteint environ un tiers du plan de dérive. Le mât vertical porte une voile latine très souvent peinte et décorée de figures.

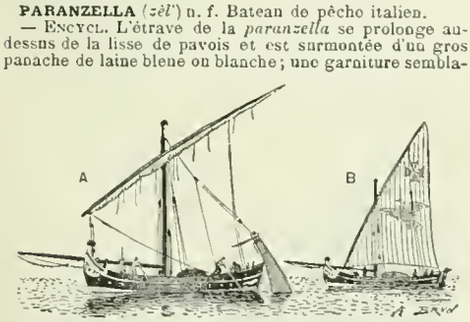

Paranzella : A, en calme passant sur un haut-fond; B, sous voile

Les paranzellas pêchent par paires ou par couples, d'où leur nom « paranzella » : de paro, pari, paire.



PARAOS (*oss*) n. m. Petite jonque, à voiles lacées aux mâts, faisant le cabotage sur les côtes de Chine et d'Annam.

PARAOXYBENZAMIQUE adj. Se dit de l'un des trois acides oxybenzamiques ou amidobenzoïques. V. OXYBENZAMIQUE.

PARAPARA, ville du Venezuela (Etat de Guzman-Blanco), sur l'une des branches du rio Paya, sous-tributaire de l'Orénoque; 7.000 hab.

PARAPECTINE (*pèk'*) n. f. Isomère avec la pectine, qui prend naissance lorsqu'on traite cette dernière par l'eau bouillante.

PARAPECTIQUE adj. Chim. V. PECTIQUE.

PARAPEGME (*pègm'* — du gr. *para*, contre, et *pégma*, fixation) n. m. Antiq. Table de métal, sur laquelle on gravait les lois, les actes qu'on voulait rendre publics. ‖ Borne, clôture. ‖ Tableau chronologique. ‖ Tableau où l'on consignait des observations astronomiques. ‖ Tableau des principes d'une science; d'où principes, règles.

— Astrol. Table sur laquelle les astrologues traçaient leurs figures.

— Astron. Table sur laquelle les astronomes syriens et phéniciens indiquaient le lever et le coucher des astres.

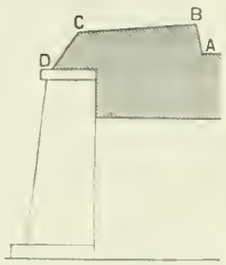

Parapet : AB, talus intérieur; BC, plongée; CD, talus extérieur; B, crête ou ligne de feu.

PARAPET (*pè* — de l'ital. *parapetto*, littéralem. « protège-poitrine ») n. m. Fortif. Mur de terre ou de maçonnerie, et souvent disposé en un talus légèrement incliné vers l'extérieur, par-dessus lequel les soldats peuvent faire feu sur l'ennemi.

— Par extens. Muraille élevée à hauteur d'appui pour servir de garde-fou : *Le* PARAPET *d'un pont, d'une terrasse*.


Parapets de pont.

PARAPÉTALE (du préf. *para*, et du gr. *petale*) n. m. Bot. Appendice d'un pétale ou d'une corolle. ‖ Faux pétale, situé à l'intérieur de la corolle.

PARAPÉTALIFÈRE (de *parapétale*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte un ou plusieurs parapétales.

PARAPÉTALOÏDE (de *parapétale*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui a la forme d'un parapétale.

PARAPÉTALOSTÉMONE (*sté* — de *parapétale*, et du gr. *stémôn*, étamine) adj. Bot. Dont les étamines sont portées sur des parapétales.

PARAPÉTASME (*tassm'* — du préf. *para*, et du gr. *pétasma*, déploiement) n. m. Antiq. gr. Grand rideau qui, dans l'intérieur d'un temple, était placé devant la statue d'une divinité. ‖ Rideau de théâtre.

PARAPHARAGARAMUS (*muss*), mot cabalistique, sans aucun sens, que prononcent les magiciens en faisant un tour d'escamotage.

PARAPHE n. m. Ling. V. PARAFE.

PARAPHER v. a. Ling. V. PARAFER.

PARAPHERNAL, ALE, AUX (*fèr'* — du gr. *paraphernâ*, biens paraphernaux; de *para*, à côté, et *phernê*, dot) adj. Se dit des biens d'une femme mariée, non compris dans la dot.

PARAPHERNALITÉ (*fèr'*) n. f. Etat des biens paraphernaux.

— ENCYCL. Les biens paraphernaux sont aliénables, et la femme en possède l'administration. Si tous les biens de la femme avaient été déclarés paraphernaux, elle devrait supporter les charges du ménage jusqu'à concurrence du tiers du revenu qu'elle en tire. La femme peut d'ailleurs donner à son mari, par procuration, l'administration des biens paraphernaux. V. DOT.

PARAPHIMOSIS (*ziss* — mot gr.) n. m. Etranglement du gland par le prépuce retroussé et souvent gonflé.

— ENCYCL. Pathol. La compression exercée à la base du gland par le prépuce peut déterminer le gonflement et la gangrène du gland. Il importe donc de réduire le plus tôt possible le *paraphimosis*, c'est-à-dire de faire repasser l'orifice du prépuce par-dessus le gland en pratiquant, s'il en est besoin, une petite incision.

— Art vétér. Le *paraphimosis* se voit quelquefois chez le cheval entier et surtout chez le chien. On le traite, chez le cheval, par des mouchetures et des lotions astringentes, chez le chien par des cataplasmes et au besoin par un débridement du fourreau.

PARAPHONE adj. Qui a rapport à la paraphonie.

PARAPHONIE (*nî* — du préf. *para*, et du gr. *phônê*, voix) n. f. Musiq. anc. Consonance de quinte et de quarte, chez les Grecs.

— Pathol. Articulation vicieuse des sons.

PARAPHONISTE (*nisst'* — rad. *paraphonie*) n. m. Hist. eccléS. Grand chantre. ‖ On disait aussi ARCHIPARAPHONISTE.

— Musiq. anc. Musicien qui faisait une paraphonie.

— Adjectiv. : *Musicien* PARAPHONISTE.

PARAPHORON n. m. Miner. anc. Espèce d'alun liquide, grossier et de couleur pâle.

PARAPHRASE (du préf. *para*, et du gr. *phrazein*, parler) n. f. Philol. Explication ou traduction qui a plus de développement que le texte : *Une interminable* PARAPHRASE.

— Imitation en vers d'un passage de l'Écriture sainte : *Malherbe a laissé une belle* PARAPHRASE *du psaume CXLV*.

— Par ext. Traduction trop étendue : *Une lourde* PARAPHRASE. ‖ Discours ou écrit long et diffus : *Faire une ennuyeuse* PARAPHRASE *quand deux mots suffiraient*.

— Fam. Commentaire malicieux ou malveillant.

— Philol. sacrée. *Paraphrase chaldaïque* ou *chaldéenne*, Ancienne version chaldéenne de la Bible, dite aussi TARGUM.

PARAPHRASER v. a. Faire la paraphrase de : *Mascaron* PARAPHRASAIT *le* Miserere. (Mme de Sév.)

— Par ext. Amplifier : PARAPHRASER *un discours*.

PARAPHRASEUR, EUSE n. Fam. Personne qui étend, qui amplifie les choses. ‖ Auteur de discours longs et diffus.

PARAPHRASTE (*frasst'* n. m. Auteur de paraphrases : *Les* PARAPHRASTES *chaldaïques*.

PARAPHRASTIQUE (*stik'*) adj. Qui appartient à la paraphrase, qui est de la nature de la paraphrase : *Traduction* PARAPHRASTIQUE.

PARAPHYLLE du préf. *para*, et du gr. *phullon*, feuille) n. m. Bot. Expansion ressemblant à une feuille.

PARAPHYSE (du préf. *para*, et du gr. *phusa*, vessie) n. f. Cellule généralement allongée, que l'on rencontre dans l'hyménium des champignons ascomycètes ou basidiomycètes et dont les particularités sont souvent employées dans la définition et la description des espèces.

PARAPHYSIPHORE (de *paraphyse*, et du gr. *phoros*, qui porte) adj. Bot. Qui porte des paraphyses.

PARAPICOLINE n. f. Polymère de la picoline, qui se forme par l'action du sodium à chaud sur cette dernière.

PARAPLASMA (*plass* — du préf. *para*, et du gr. *plassein*, former) n. m. Substance hyaline, demi-fluide, formée principalement de globulines, et dans laquelle baigne la substance filaire du cytoplasma.

PARAPLECTANE (*plek'*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des argiopidés, propres à l'Afrique équatoriale et à la Malaisie. Ce sont de curieuses araignées, de taille assez forte, à gros abdomen globuleux. Elles ont les mœurs des épeires.)


Paraplectane (réd. de moitié).

PARAPLÉGIE (*jî* — du préf. *para*, et du gr. *plége*, choc) n. f. Pathol. Paralysie des membres inférieurs.

— ENCYCL. Dans la *paraplégie*, la sensibilité peut être atteinte en même temps que la mobilité; mais, le plus souvent, cette dernière seule est compromise. La paraplégie n'est pas toujours complète; elle peut consister, quoique rarement, en une simple faiblesse des jambes. Lorsque la paraplégie augmente, on observe souvent des contractures musculaires et des troubles des sphincters vésicaux et rectaux. Le symptôme paraplégique est commun à un grand nombre de maladies; le médecin devra établir son diagnostic en examinant les symptômes des maladies suivantes :

1° Compressions de la moelle par traumatisme fracture de la colonne vertébrale), épanchements médullaires, abcès intrarachidien, déplacement des vertèbres consécutif à un mal de Pott, cancer;

2° Myélites aiguës et chroniques, diffuses de la partie inférieure de l'axe cérébro-spinal;

3° Tabes dorsal spasmodique, sclérose en plaque, etc.;

4° Névroses (hystérie, neurasthénie, etc.);

5° Intoxications (alcoolisme, saturnisme, etc.);

6° Maladies infectieuses (diphtérie, rage, syphilis, grippe, fièvres éruptives, inflammation gastro-intestinale);

7° Diabète, et encore cystite, néphrite, blennorragie.

Le pronostic, toujours grave, dépendra de la maladie primitive. Le traitement est fort variable; on cherchera à lever les compressions médullaires, à provoquer des dérivations par des pointes de feu sur la région lombaire; on ordonnera des bains sulfureux, l'électricité, les eaux de Cauterets ou de Bourbon-l'Archambault; on n'oubliera pas de prescrire pendant longtemps l'iodure de potassium.

PARAPLÉGIQUE (*jik'*) adj. Qui est affecté de paraplégie : *Malade* PARAPLÉGIQUE. ‖ Qui a le caractère de la paraplégie : *Paralysie* PARAPLÉGIQUE.

PARAPLEURITIS (*tiss*) n. f. Méd. Pleurésie diaphragmatique.

PARAPLEXIE (*plèk'-sî* — du préf *para*, et du gr. *plèxis*, coup) n. f. Paralysie totale du corps. ‖ Pour quelques auteurs, Paralysie limitée à une partie du corps.

PARAPLUIE (*plu-i* — de *parer*, et *pluie*) n. m. Petit abri portatif, formé d'une étoffe arrondie recouvrant des tiges flexibles, que l'on tient ouvert au-dessus de sa tête pour se préserver de la pluie.

— Abri disposé au-dessus de la plate-forme d'une voiture de tramway, pour garantir de la pluie les voyageurs.

— Arg. milit. *Envoyer quelqu'un chercher le parapluie de l'escouade*, Lui faire manger un « poisson d'avril ».

— Hortic. Abri destiné à garantir de la pluie les plantes grasses, etc., qu'elle pourrait endommager.

— Minér. Appareil qui sert à la descente et à la remonte des ouvriers.

— Techn. Planche qui garantit le fondeur des éclaboussures du métal en fusion.

— ENCYCL. Econ. dom. Le *parapluie*, ainsi que le parasol, semblent avoir été connus l'un et l'autre dès les temps les plus reculés. Ils paraissent avoir pris naissance chez les Chinois, les Egyptiens et les Assyriens, et ils étaient réservés à l'usage des princes et des souverains. C'est seulement dans la seconde moitié du XVIe s. qu'on voit apparaître en France ces ustensiles, qui ont reçu depuis de nombreux perfectionnements. Pour les branches, les fanons de baleine ont été remplacés par des tubes en cuivre, puis par des tiges d'acier rectangulaires, enfin par des demi-tubes en acier brevetés d'abord sous le nom anglais *paragon* (fr. *paragon*), qui leur est resté.


Parapluie.

PARAPONYX (*nikss'* n. m. Genre d'insectes lépidoptères microlepidoptères, de la famille des pyralidés, comprenant de petits papillons jaunes, variés de blanc et de noir.

PARAPOPLECTIQUE (*plèk'tik'*) adj. Affecté de parapoplexie : *Malade* PARAPOPLECTIQUE. || Qui concerne la parapoplexie : *Symptômes* PARAPOPLECTIQUES.

PARAPOPLEXIE (*plèk'-si* — du préf. *para*, et de *apoplexie*) n. f. Faiblesse apoplexie.

PARAPTÈRE du préf. *para*, et du gr. *ptéron*, aile) n. m. Entom. Terme ancien par lequel on désignait les pièces chitineuses ou osselets de la base de l'aile, chez les insectes et les ptérygodes.

— Ornith. Nom donné aux plumes des épaules ou des flancs de certains animaux et formant de fausses ailes, comme chez certains paradisiers.

PARAPYROCITRONIQUE adj. Chim. Syn. ITACONIQUE.

PARARHODÉORETINE n. f. Chim. Syn. de JALAPINE.

PARASACCHAROSE (du préf. *para*, et de *saccharosa*) n. f. Sucre isomérique du sucre de canne, que l'on obtient en abandonnant à l'air une solution aqueuse de sucre de canne additionnée de phosphate d'ammonium.

PARASANGE (*sanj'* — du gr. *parasaggès*, même sens) n. f. Mesure itinéraire des anciens Perses, équivalant à environ 5,250 mètres, et qui était aussi en usage chez les Egyptiens et chez plusieurs peuples d'Asie. (Plusieurs auteurs font ce mot masculin, comme les Grecs.)

PARASCÉNIUM (*ra-sé-ni-om'*, ou **PARASKENION** (*rass-ké'* — du gr. *para*, à côté, et *skénè*, scène) n. m. Antiq. Entrées latérales sur la scène. || Salles situées derrière la scène, coulisses du théâtre.

PARASCÈVE (*ra-sèv'* — gr. *paraskeué*, préparation ; de *para*, auprès, et *skeué*, attirail) n. f. Liturg. Veille du sabbat, chez les juifs. || Vendredi saint, chez les chrétiens.

— ENCYCL. La loi de Moïse interdisant l'accomplissement de toutes les œuvres serviles durant le sabbat, les anciens juifs préparaient, chaque vendredi, leur nourriture du lendemain : de là, le nom donné à ce jour. D'après l'Evangile de saint Jean, Jésus-Christ fut condamné et mis à mort la veille du sabbat pascal ; c'est pourquoi le vendredi saint est appelé « parascève » dans la liturgie catholique.

PARASCHE (*rach'*) n. f. Philol. rabbin. Chacun des passages du *Pentateuque* qu'on lit le jour du sabbat, chez les juifs.

— Liturg. Leçon de l'Ecriture sainte.

PARASCHISTE (*ra-chisst'* — du gr. *paraschistès* ; de *paraschizein*, fendre par le côté) n. m. Archéol. Classe d'embaumeurs chargés, dans la préparation de la momie, d'inciser latéralement le cadavre pour extraire les viscères.

PARASÉLÈNE (du préf. *para*, et du gr. *sélènè*, lune) n. f. Cercle lumineux qu'on observe autour de la lune.

PARASÉMATOGRAPHIE (*fi* — du préf. *para* ; du gr. *séma*, *atos*, enseigne, et *graphein*, décrire) n. f. Science du blason. (Inus.)

PARASÉMATOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui concerne la parasématographie. (Inus.)

PARASÈME du gr. *para*, contre, et *sèma*, emblème) n. m. Antiq. Figure sculptée ou peinte, qui décorait la proue d'un navire. || Marque distinctive, armes d'une ville ou d'un homme, insigne d'un magistrat. || Mot d'ordre. || Contrefaçon, fausse monnaie. || Note marginale.

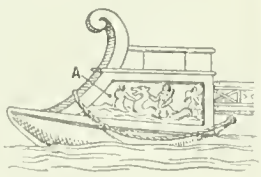

A, parasème (d'après la colonne Trajane).

PARASIE (*zi*) n. f. Genre d'insectes microlépidoptères, de la tribu des tinémones, comprenant de petites teignes, dont beaucoup se trouvent en France : *parasia carlinella*, sur les artichauts ; *parasia paucipunctella*, sur l'*anthemis tinctoria* ; *parasia nanopterella*, sur les *cirsium* ; etc.

PARASIRE n. m. Genre de mollusques céphalopodes dibranchiaux, de la famille des trémoctopodidés, comprenant des petites pieuvres de la Méditerranée, arrondies, sans nageoires, à tête peu développée.

PARASITAIRE (*tèr'* — rad. *parasite*) adj. Térat. Se dit des monstres doubles, dans lesquels l'un des individus n'a pas de vie propre et ne vit qu'aux dépens de l'autre.

— Méd. Qui appartient au parasite, qui se comporte en parasite. || *Castration parasitaire*. V. CASTRATION.

— ENCYCL. Méd. *Maladies parasitaires*. On appelle ainsi les maladies qui sont dues à la présence des parasites dans l'organisme malade ; on les divise en maladies microparasitaires (microbes) et en maladies macroparasitaires ; ces dernières se divisent à leur tour en maladies endoparasitaires (entozoaires) et ectoparasitaires ou épiparasitaires (phtyriase, gale, etc.). On désigne sous le nom de *microphytoses* les maladies parasitaires déterminées par des végétaux inférieurs, les champignons notamment (mycoses). Toutes les maladies bactériennes sont des microphytoses.

PARASITE (gr. *parasitos*, celui qui mange à côté d'un autre ; de *para*, à côté, et *sitos*, aliment) n. m. Homme qui s'est fait une habitude d'aller manger chez les autres. *Le* PARASITE *sacrifie sa dignité à sa passion*.

— Par ext. Personne qui vit aux dépens d'autrui : *Un roi est un* PARASITE (V. Hugo).

— Antiq. gr. Citoyen nourri aux frais de l'Etat et prenant ses repas au Prytanée. Magistrats d'un rang un peu inférieur, adjoint à un magistrat d'ordre plus élevé et admis aux repas officiels. Prêtre adjoint aux prêtres ordinaires pour certains sacrifices et invité aux repas communs. || Fonctionnaire subalterne, sorte d'intendant chargé de prendre livraison des grains dus au dieu par les tenanciers du temple ou offerts par les dévots. || Par ext. Commensal, pique-assiette.

— Littér. et b.-arts. Qui est superflu, qui occupe inutilement sa place : *Ornements* PARASITES.

— Minér. Se dit des minéraux qui se forment en changeant graduellement de composition, quoique leur forme extérieure soit la même.

— Adjectiv. Qui vit en parasite : *Insecte* PARASITE. *Herbe* PARASITE. || Qui se développe aux dépens d'un corps vivant : *Excroissance* PARASITE.

— SYN. Parasite, écornifleur. V. ÉCORNIFLEUR.

— n. f. Substance minérale résultant de l'altération de la boracite.

— n. f. pl. Bot. Groupe de plantes qui vivent sur un végétal d'espèce différente et aux dépens de la sève de celui-ci, tels que le gui, la cuscute, les orobanches, etc. || *Fausses parasites*, SYN. de ÉPIPHYTES.

— ENCYCL. Antiq. Les *parasites* grecs, au sens moderne du mot apparaissent dans la première moitié du IVe siècle avant notre ère, au moment où les vieilles sociétés helléniques commençaient à se disloquer. Ils semblent avoir été souvent des gens d'esprit : tel ce Philoxène de Leucade, qui avait composé un *Manuel de cuisine* fort estimé. Mais très vite pullula la race des vulgaires parasites, gourmands effrontés et flatteurs sans vergogne. Le *Parasite* est déjà l'un des types favoris de la comédie nouvelle. A Rome, le parasitisme s'introduisit avec les mœurs grecques. On divisa les parasites en trois catégories : les *adulateurs*, qui, comme le Gnathon de Térence, exploitaient la vanité de l'amphitryon ; les *railleurs*, qui colportaient de table en table un recueil d'anecdotes et de bons mots, et les *souffre-douleurs*, sur lesquels l'ivresse brutale des convives faisait tomber, à la fin des repas, injures et horions. A vrai dire, le type est de tous les temps, mais les parasites modernes ont plus de tenue et, sans doute, d'habileté. Après que Ménage, Balzac, Sarrasin, Colletet, Furetière, Maleville, Saint Amant, d'autres encore, eurent criblé d'épigrammes et de satires grecques, latines et françaises, non sans quelque exagération, le spirituel Pierre de Montmaur, le type devint populaire à Paris également, et, en 1653, la cour et la ville applaudirent le *Parasite* de Tristan l'Hermite, qui s'est maintenu trente ans au répertoire. Pailleron se souvenait de cette bouffonne comédie, quand il a donné en 1860 à l'Odéon son *Parasite*, fantaisie poétique en un acte.

— Biol. Il faut distinguer les *parasites vrais* des *faux parasites*. Les parasites vrais causent toujours, par leur présence, à l'hôte qui les héberge, des dommages plus ou moins graves ; ils peuvent être : *complets* ou *incomplets*, suivant qu'ils sont parasites toute leur vie ou seulement pendant une partie de leur évolution ; *externes* (ectoparasites) ou *internes* (endoparasites) ; ces derniers, toujours très dégradés, de même que les parasites complets, accomplissent des migrations parfois très compliquées. (V. PARASITISME.) Les *commensaux* établissent le passage entre les parasites vrais et les faux parasites ; ces êtres, en effet, sans nuire directement à l'hôte, lui empruntent cependant une partie de nourriture ; quelques-uns se contentent de ses déchets d'alimentation. (V. COMMENSALISME.) Enfin les faux parasites sont les *mutualistes*, êtres qui rendent à leurs hôtes des services réciproques de nourriture et de protection, et les *symbiotes*, organismes si étroitement associés que l'existence des uns est indispensable à celle des autres. Les *lichens*, par exemple, sont formés par symbiose d'algues et de champignons.

PARASITERIE (*ri*) n. f. Métier de parasite. (Vieux.)

PARASITICIDE (*sid'* — de *parasite*, et du lat. *cædere*, tuer) adj. Qui tue les insectes parasites : *Onguent* PARASITICIDE. SYN. ANTISEPTIQUE, MICROBICIDE, VERMIFUGE, TENIFUGE, etc.

— n. Nom des substances destinées à détruire les parasites de l'homme et des animaux.

— ENCYCL. D'une façon générale, tous les antiseptiques seraient des *parasiticides*. En réalité, on réserve ce nom aux agents de destruction des parasites animaux. Tels sont, en particulier, les *vermifuges*, la *pommade d'Helmerich* et les *pommades soufrées* (contre la gale), les *pommades*, *poudres* et *lotions mercurielles*, la *poudre de staphysaigre* (contre les poux de la tête ou du corps), les *lotions vinaigrées*, *aromatiques*, au *quassia*, etc. (contre les piqûres de moustiques). Tels sont encore les *papiers tue-mouches* (arsenicaux ou au quassia), la *poudre de pyrèthre* et les *solutions mercurielles*, contre les punaises (sublimé corrosif, 3 gr. ; acide acétique, 50 gr. ; alcool à 60°, 1 litre).

PARASITIFÈRE (de *parasite*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui porte sur lui des parasites.

PARASITION (mot gr. ; de *para*, auprès, et *sitos*, blé) n. m. Antiq. gr. Lieu où l'on serrait le blé offert aux dieux ou fourni par les fermiers d'un temple. || Lieu où se réunissaient les *parasites*, c'est-à-dire les magistrats, prêtres et autres citoyens nourris aux frais de l'Etat.

PARASITIQUE (*tik'*) adj. Qui appartient aux parasites : *Mœurs* PARASITIQUES.

— n. f. Fam. Art de vivre en parasite : *La* PARASITIQUE *est un art*.

PARASITISME (*tissm'*) n. m. Habitude de vivre en parasite.

— Etat de tous ceux qui consomment sans produire, ou qui ne produisent que des choses inutiles ou nuisibles.

— ENCYCL. Biol. On distingue le *parasitisme externe* et le *parasitisme interne*. Le premier semble le résultat de l'adaptation d'animaux carnassiers à vivre sur les êtres qui leur servent de proie ; le second a eu sans doute pour point de départ des êtres saprophages qui, accidentellement avalés par certains animaux, se sont adaptés à vivre dans l'intérieur de ces hôtes occasionnels. Les migrations, qui ne se montrent, en général, que chez les parasites internes (entozoaires) et qui sont passives, sont très probablement en rapport avec ces origines.

Le parasitisme conduit à la régression, et il dégrade plus ou moins les animaux qui vivent à cet état. Certains parasites internes, comme les cestodes, sont dépourvus même de tube digestif et de glandes et sont réduits à de volumineux organes génitaux. Le parasitisme peut en outre produire des formes curieuses de mimétisme (v. ce mot), bien étudiées par Giard. C'est qu'en effet, le parasite agit aussi sur son hôte, et non seulement sur son fonctionnement physiologique, sa santé, mais aussi sur la morphologie et le développement de ses divers appareils (dimorphisme parasitaire). On sait que la présence des parasites peut déterminer, chez certains hôtes, comme l'a montré Giard, la suppression de la fonction génitale. V. CASTRATION PARASITAIRE.

— BIBLIOGR. Van Beneden, *Commensaux et parasites* Paris, 18..) ; Giard, *le Mimétisme parasitaire* (Soc. entom. de France, 1895).

PARASITOPHORE adj. Syn. de PARASITIFÈRE.

PARASMILIE (*smi-lî*) n. f. Zool. Genre de polypiers astréens, répandus dans les mers chaudes ou fossiles, surtout dans les récifs éocènes.

PARASOL (de l'ital. *parasole*, para-soleil) n. m. Petit abri portatif, qu'on ouvre au-dessus de sa tête pour se garantir du soleil.


Parasol.

— Par anal. Objet qui a la forme d'un parasol, ou qui tient lieu de parasol.

— Art milit. anc. Dôme d'une tente appelée *marquise*.

— Bot. Nom vulgaire de la *lépiote élevée*. (V. ce mot.) || Syn. de OMBELLE, mode d'inflorescence : *Fleurs en* PARASOL. || Syn. de CHAPEAU, dans les champignons. || *Pin parasol*, Nom vulgaire du pin pignon. || *Parasol blanc*. Espèce d'agaric. || *Gra d parasol*, Espèce d'agaric des bois des environs de Paris. || *Parasol rayé*, Agaric des environs de Paris. || *Parasol visqueux*, Agaric à chapeau visqueux.

PARASOLEIL (de *parer*, et *soleil*) n. m. Phot. Partie de la monture de l'objectif, destinée à garantir la lentille antérieure des rayons lumineux directs.

PARASORBIQUE (*bik'*) adj. Se dit d'un acide isomère de l'acide sorbique, et que l'on extrait des baies du sorbier.

PARASTACINÉS (*sta-si*) n. m. pl. Tribu de crustacés décapodes macroures, de la famille des astacidés, renfermant les genres *parastacus* et voisins. — *Un* PARASTACINÉ.

PARASTACUS (*sta-kuss*) n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, type de la tribu des *parastacinés*, comprenant des écrevisses de l'Amérique du Sud.

PARASTADE (*stad'* — gr. *parastas*, *ados*, pilier) n. f. Archit. Pièce employée à former le jambage d'une porte.

— Bot. Filament situé entre les pétales et les étamines de certaines plantes.

PARASTAMINE (*sta* — du préf. *para*, et du lat. *stamen*, *inis*, étamine) n. f. Bot. Nom d'organes floraux qui ressemblent aux étamines par la forme, mais non par les fonctions.

PARASTANNIQUE (*stan'-nik'* — du préf. *para* et de *stannique*) adj. Chim. Se dit d'un oxyde d'étain qui est isomère avec l'oxyde stannique.

PARASTATE (*stat* — gr. *parastatès* ; de *para*, auprès, et *istêmi*, je me tiens) n. m. Antiq. gr. Soldat placé dans les rangs à côté d'un autre. || Fantassin placé à côté d'un cavalier. || Nom donné aux choreutes qui, dans les représentations dramatiques, se tenaient à droite et à gauche du coryphée. || Colonne quadrangulaire adossée à un mur pilastre. || Montant latéral d'une machine de guerre.

— Archit. Pilastre, pilier, poteau, pied-droit.

— adj. m. Myth. gr. Epithète d'Héraklès, protecteur des opprimés.

PARASTÈME (*stèm'* — du préf. *para*, et du gr. *stèmôn*, filet) n. m. Bot. Filet qui n'a que l'apparence d'une étamine.

PARASTILBITE (*stil'*) n. f. Zéolithe qui est une variété d'épistilbite.

PARASTIQUE (*stik'* — du gr. *parastikhis*, rangée) n. f. Bot. Spire secondaire d'un cône de pin ou d'un ensemble de feuilles disposées en spirale pressée sur une tige.

PARASTYLE (*stil'* — du préf. *para*, et de *style*) n. m. Bot. Partie de la fleur qui ressemble au stylo par la forme, mais non par les fonctions.

PARASYMBAMATE (*sin* — du gr. *para*, à côté ; *sun*, avec, et *bainein*, marcher) n. m. Logiq. anc. Proposition ne présentant pas par elle-même un sens complet.

PARASYMBIOSE (du préf. *para*, et de *symbiose*) n. f. Symbiose secondaire d'un champignon avec un lichen, dans laquelle le champignon surajouté enlace de ses filaments les cellules de l'algue sans nuire à leur vitalité.

PARASYNTHÈME (du gr. *para*, à côté, *sun*, avec, et *tithêmi*, je place) n. m. Dans l'antiquité, Signe de reconnaissance dans la milice grecque. || Signal donné au moyen d'un geste.

PARASYNTHÉTIQUE (*tik'* — du gr. *parasunthétos*) adj. Gramm. Se dit d'un mot composé par l'addition combinée d'un préfixe et d'un suffixe.

PARATACTIQUE (*ktik'*) adj. Qui se rapporte à la parataxe : *Construction* PARATACTIQUE.

PARATAOU, ville de la colonie allemande du Togo, sur le Haut-Mono ; 5.000 hab. (Baribas.) Ch.-l. du Tchayo ou Tchaontcho.

PARATARTRALIQUE (*tik'* — du préf. *para*, et de *tartrique*) adj. Chim. Se dit d'un acide produit par la distillation de l'acide paratartrique.

PARATARTRATE n. m. Chim. Syn. de RACÉMATE.

PARATARTRIQUE adj. Chim. Syn. de RACÉMIQUE.

PARATATIQUE (*tik'* — gr. *paratatikos*, prolongé, étendu) adj. Gramm. A l'imparfait : *Construction* PARATATIQUE.

PARATAXE (*takss* — gr. *parataxis*, même sens) n. f. Dans l'antiquité, Ordre de bataille de la milice grecque. || Corps de 250 hommes, chez les Grecs.

— Gramm. Manière de construire les phrases, qui consiste à n'employer que des propositions principales : *La* PARATAXE *est la construction ordinaire chez les enfants et dans les langues primitives*. SYN. COORDINATION.

PARATCHIN ou **PARATJIN**, ville de Serbie (cercle de Tchoupria), sur la Tchernitza, affluent de la Morava ; 5.165 hab. Fabrique de drap.

PARATHIONIQUE adj. Chim. Syn. de SULFOVINIQUE.

PARATHORITE n. f. Titanate naturel de chaux.

PARATILME (du gr. *paratillein*, épiler) n. m. Antiq. gr. Epilation, peine infligée aux adultères, mais dont les riches pouvaient se racheter en payant une amende.

PARATIQUE (*tik'* — du bas lat. *paraticum*, même sens) n. m. Hist. Fournitures que l'on devait au prince dans ses voyages et notamment à l'empereur quand il venait se faire couronner roi des Romains.

PARATITLAIRE (*tlèr'*) n. m. Auteur de paratitles.

PARATITLE (du préf. *para*, et du gr. *titlos*, titre) n. m. Sommaire détaillé d'un livre de jurisprudence.

PARATJIN. Géogr. V. PARATCHIN.

PARATODO n. m. Nom vulgaire du gomphréna officinal, plante commune au Brésil.

PARATOLUIDINE n. f. Chim. V. TOLUIDINE.

PARATOLUIQUE adj. Chim. V. TOLUIQUE.

PARATONNERRE (de *parer*, et *tonnerre*) n. m. Physiq. Instrument destiné à parer aux effets de la foudre.

— Par anal. Objet qui produit le même effet que le paratonnerre : *Les arbres sont des* PARATONNERRES *naturels.*

— Fig. et fam. Individu sur lequel on détourne les soupçons du mari jaloux, pour mettre à l'aise le véritable amant.

— ENCYCL. Physiq. Tout dispositif destiné à parer aux effets destructifs de la foudre est un *paratonnerre*. On peut les classer en deux groupes, suivant qu'il s'agit de protéger des constructions ou des appareils électriques; dans ce dernier cas, on leur donne généralement le nom de *parafoudres*. (V. ce mot.)

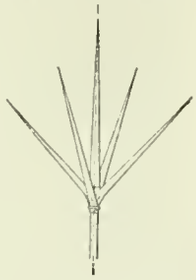

Pointe de la tige du paratonnerre de Melsens.

Les paratonnerres proprement dits procèdent de deux principes différents; les uns, à tiges, étant basés sur les propriétés électriques des pointes et l'expérience de Franklin, les autres reposant sur l'expérience de la cage de Faraday (procédé Melsens).

Un paratonnerre à tige comprend trois parties :

1° La tige en fer de 5 à 10 mètres de hauteur, portant à sa partie supérieure une partie de cuivre terminée souvent par une pointe de platine résistant mieux à la fusion; elle se fixe sur la partie culminante des édifices;

2° Le conducteur, destiné à donner une bonne communication électrique entre la tige et le sol; il est constitué soit par des barres de fer, soit par des lances de cuivre, soit par un câble de fer ou de cuivre;

3° Le perd-fluide, dont le rôle est de donner un bon contact entre le conducteur et le sol. C'est tantôt un simple prolongement du conducteur se ramifiant dans la terre, tantôt un tube plongeant dans un puits de façon à être continuellement dans l'eau, tantôt des plaques ou des treillages métalliques enfoncés à environ 20 centimètres dans un sol gazonné, de manière à maintenir une humidité qui assure une bonne conductibilité électrique.



Installation de la tige d'un paratonnerre.

On admet comme règle que, dans une construction ordinaire, une tige protège suffisamment le volume d'un cône de révolution ayant la pointe pour sommet et pour rayon de base la hauteur de cette tige mesurée à partir du faîtage multiplié par 1,75. Mais, quel que soit le dispositif adopté, il convient de bien s'assurer qu'un certain nombre de conditions essentielles ont bien été remplies, un paratonnerre mal établi étant plus dangereux qu'utile.

1° Il faut que les conducteurs aient partout une section suffisante pour ne pas être fondus sous l'action du courant; on a constaté que cette condition était remplie par des tiges carrées de 15 à 20 millimètres de côté ou cylindriques de 17 millimètres de diamètre.

2° Il faut une continuité parfaite depuis la pointe jusqu'au réservoir commun et une résistance électrique aussi réduite que possible. Il en résulte que le nombre des articulations doit être le plus faible possible et que celles-ci doivent être exécutées avec le plus grand soin, et munies, s'il y a lieu, de joints de dilatation.



Perd-fluide.

3° On doit mettre en bonne communication métallique avec le paratonnerre toutes les masses métalliques de la construction.

Dans le procédé Melsens, la tige unique est remplacée par un grand nombre de petites aigrettes métalliques, réparties sur les arêtes et les angles du monument; elles communiquent par un réseau métallique et sont reliées au perd-fluide par plusieurs conducteurs, de façon à constituer un réseau à mailles métalliques se rapprochant le plus possible de la cage de Faraday.

La permanence de la bonne conductibilité électrique étant un point capital pour le bon fonctionnement des paratonnerres, il est indispensable de faire de fréquentes vérifications dans ce sens. Cette vérification consiste dans une mesure de résistance électrique qu'on effectue à l'aide d'appareils portatifs spéciaux.

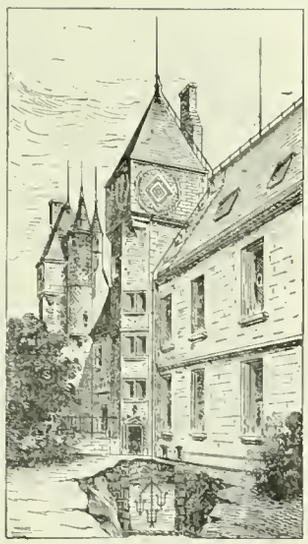

Installation d'un paratonnerre, son conducteur et son perd-fluide.

PARÂTRE (de *père*, avec la finale péjor. *âtre*) n. m. Beau-père. ‖ Mauvais père. (Vieux.)

PARATRIMME (du gr. *para*, à côté, et *trimma*, frottement) n. m. Excoriation de la peau, produite par une pression continue et forte.

PARATROPHIS (*fiss*) n. m. Genre d'ulmacées, comprenant des arbres lactescents, à feuilles penninerves, à fleurs en épis, croissant dans diverses îles du Pacifique.

PARATROPISME (*pissm'* — du gr. *para*, à côté, et *trépein*, tourner) n. m. Forme de géotropisme, dans laquelle la courbure place l'organe de profil, comme les feuilles qui se présentent de profil à la lumière.

PARATVARA, ville de l'empire anglais de l'Inde (prov. de l'Est), dans le bassin du Pourna; 9.415 hab.

PARAUXESE (*ré-ksèz'* — du gr. *parauxèsis*, accroissement) n. f. Rhétor. anc. Amplification, exagération.

PARAVALANCHE (de *parer*, et *avalanche*) n. f. Construction ayant pour but d'arrêter ou de détourner la marche des avalanches.

PARAVANT QUE, loc. conj. Avant que : PARAVANT QU'*il soit peu.* (Corn.) (Vieux.)

PARAVAR, caste de pêcheurs, que l'on rencontre dans l'Inde méridionale et à Ceylan. Ils sont convertis au christianisme depuis le XVIe siècle.

PARAVENT (*van* — ital. *paravento*) n. m. Meuble à châssis mobiles, employé pour se mettre à l'abri du vent qui entre dans les appartements : PARAVENT *d'étoffe.*

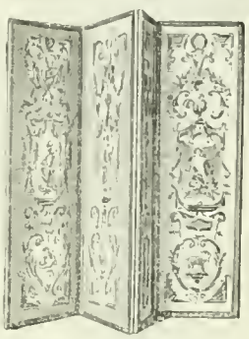

Paravent (XVIIIe s.).

— Par ext. Nom donné quelquefois aux contre-vents.

— Fig. : *Beaucoup d'hommes sont les* PARAVENTS *d'ambitions féminines inconnues.* (Balz.)

— *Paravent de cheminée*, Châssis de bois, recouvert de papier épais ou de toile peinte, qu'on applique dans l'embrasure d'une cheminée quand on n'y fait pas de feu.

— Fam. *Chinois de paravent*, Personnage d'aspect bizarre, ou Figure ridicule dans un tableau, par comparaison aux Chinois représentés souvent sur les paravents.

— *Comédie de paravent.* Littér. Petite pièce qui peut se jouer avec quelques paravents pour seul décor.

PARAVEY (Charles Hippolyte DE), orientaliste français, né à Fumay en 1787, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1871. Officier d'artillerie, puis ingénieur, il s'est fait connaître par des écrits savants, mais non exempts de paradoxes, sur les peuples de l'Orient. Nous citerons de lui : *Essai sur l'origine unique et hiéroglyphique des chiffres et des lettres de tous les peuples* (1826); *Documents hiéroglyphiques* (1838); *De l'origine orientale des Polonais* (1864).

PARAVEY (Louis), chanteur et directeur de théâtre, né au Havre en 1850. Il débuta, comme basse chantante, au Théâtre-Royal d'Anvers, chanta à Bordeaux, à l'Opéra-Comique (Paris), en 1879, à Bruxelles, et fut nommé, en 1882, directeur de l'Opéra khédival, au Caire. La révolution d'Arabi-pacha porta un coup funeste à son entreprise. De retour en France, il administra les grandes scènes lyriques de Lyon, de Bordeaux (1884) et de Nantes (1886). Il remplaça Carvalho, en 1888, à la direction de l'Opéra-Comique, provisoirement installé à la place du Châtelet, et monta, entre autres œuvres, *le Roi d'Ys*, de Lalo, et *Esclarmonde*, de Massenet. Il quitta la direction de l'Opéra-Comique en 1891.

PARAXYLATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide paraxylique.

PARAXYLIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un acide isomère de l'acide xylique et qui se forme en moins de temps que lui dans l'oxydation du pseudo-cumol.

PARAY-LE-FRÉSIL, comm. de l'Allier, arrond. et à 23 kilom. de Moulins; 1.173 hab. Elevage.

PARAY-LE-MONIAL (lat. *Paredium Monialium*), ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 13 kilom. de Charolles, sur la rive droite de la Bourbince et sur le canal du Centre; 4.362 hab. (*Paraudiens* ou *Parédiens, ennes.*) Ch. de f. P. L.-M. Commerce de volailles; carrelages en mosaïque. L'église paroissiale est la chapelle de l'ancien prieuré bénédictin (XIe-XIIe s.). L'hôtel de ville est une élégante construction de la Renaissance. Ruines de l'église Saint-Nicolas, ancienne église paroissiale bâtie au XVIe siècle. Eglise romane Saint-Pierre. — Le canton a 11 comm. et 9.959 hab.

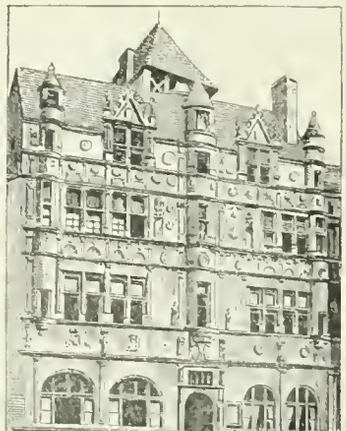

Hôtel de ville de Paray-le-Monial.

— *Histoire.* Au Xe siècle, un couvent de religieuses en lat. *moniales*) fut fondé dans cette localité et lui fit donner le surnom de *Monial*. Au début du XIe siècle les religieuses furent remplacées par des moines bénédictins dépendant de Cluny. Paray, fortifié au XIIIe siècle, fut, au XVIe, le centre d'une propagande protestante très active. Nombreux couvents : le couvent de la Visitation, fondé en 1611, doit surtout sa célébrité à la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque. (V. ALACOQUE.) La naquit le culte du Sacré-Cœur. La maison des visitandines, érigée en monastère, est chaque année le but de divers pèlerinages : celui de 1873 est resté célèbre. Paray renferme également des couvents de clarisses, d'ursulines et de sœurs de Sainte-Marthe. Patrie du cardinal Guy, du savant Bruce Banderon; du jésuite Vavasseur; de l'érudit Guignant.



Armes de Paray-le-Monial.

PARAYSON n. m. Cout. anc. Bail à moitié fruits.

PARAZONIUM (*om'* — du gr. *parazonion*; de *para*, à côté, et *zôné*, ceinture) n. m. Dans l'antiquité, Ceinture soutenant un poignard. (On dit aussi PARAZONION.) ‖ Epée courte attachée à un ceinturon, que portaient à Rome les officiers supérieurs. Par analogie, on donna le *parazonium* comme attribut au dieu Mars et à différents héros.)



Parazonium.

PARBAJOLLO n. m. Ancienne monnaie de Milan, équivalant à près de 0 fr. 09 c.

PARBIEU interj. S'est dit pour PARBLEU.

PARBLEU (corrupt. de *par Dieu*) interj. Espèce de jurement.

PARC (*park'* — orig. incert.; armoric. *parc*, enclos; anc. haut allem. *pfarrich*; allem. *pferch*) n. m. Terrain plus ou moins vaste, planté d'arbres, et entièrement clos.

— Vaste terrain clos, planté de bois, disposé en vue de l'agrément, la chasse. ‖ Terrain fermé de claies mobiles, où l'on fait coucher les moutons pendant la belle saison. (V. PARCAGE.) ‖ Pâtis entouré de fossés où les bœufs sont soumis à l'engraissement. V. EMBOUCHE.) ‖ *Parc domestique*, Parc qu'on établit dans la cour d'une ferme ou à côté. ‖ *Coup de parc.* V. PARCAGE.

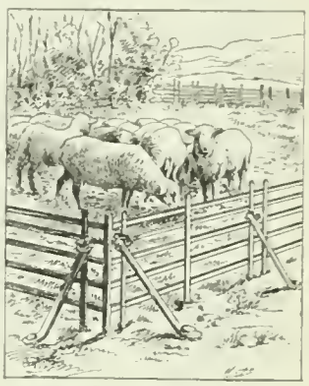

Parc à moutons.

— Chass. Enceinte de toiles dont on entoure une portion de bois fourré et que les bêtes noires que l'on veut tirer n'osent pas forcer.

— Cout. anc. *Devoir le parc*, Etre tenu de garder dans un parc les animaux surpris dans les bois non sujets à pacage.

— Dr. anc. Lieu où se livraient les combats judiciaires. ‖ *Parc civil*, Parquet du châtelet de Paris.

— Féod. *Droit de parc*, Obligation pour les vassaux qui voulaient se clore de laisser une ouverture de 9 pieds de large permettant au seigneur d'entrer et de chasser.

— Géogr. V. la partie encycl.

— Jeux. Enceinte régulièrement plane, à l'usage des joueurs de boules et de quilles.

— Mar. Espace compris entre les dromes. ‖ *Parc à boulets*, Emplacement réservé autour d'une pièce pour loger les projectiles. ‖ *Parc à bestiaux*, Partie du navire située à l'avant et où sont logés les animaux de boucherie. ‖ Autref. Cale dans laquelle les négriers enfermaient les nègres de traite. ‖ Syn. anc. de ARSENAL. Fig. *Parc aux huîtres.* Partie d'un port où sont reléguées les épaves.

— Milit. Lieu où l'on place l'artillerie, les munitions et les vivres. ‖ Réunion des pièces et caissons ou de voitures pour le transport du matériel. ‖ Le matériel transporté et groupé de manière à former une sorte de magasin ambulant. *Parc léger de siège*, Groupe de batteries de 155, assez mobile pour suivre l'armée en campagne et lui permettre de tenter l'attaque brusquée d'une place forte. ‖ *Parc de construction* ou *de réparation*, Etablissement où se construisait et s'entretenait le matériel des équipages militaires, avant le rattachement de ce service aux arsenaux ou ateliers de l'artillerie. ‖ *Parc à fourrages*, Enclos où sont emmagasinés les dépôts de fourrage constitués pour le service courant des troupes.

— Pêch. Clôture, enceinte de pieux et de filets, appelée aussi ETALIÈRE en Normandie, et dont la forme générale rappelle celle du filet appelé LOUP. ‖ Anse ou bassin artificiel, où l'on place des huîtres pour les y laisser grossir. ‖ *Parc de mer*, Pêcheries naturelles ou artificielles, qui servent à capturer le poisson au bord de la mer

— Techn. Partie des marais salants où l'on fait séjourner l'eau de mer, afin d'en extraire le sel.

— ENCYCL. Voici quelques-unes des principales règles à suivre pour la constitution d'un *parc* :

Limiter les allées au strict nécessaire; l'une d'elles, large, sera reliée à la maison d'habitation et fera le tour du parc. Ménager habilement les vues : des plantations en massifs ou en groupes les dirigeront ou en limiteront le champ. Les ruisseaux à sinuosités douces contourneront çà et là des massifs ou des buttes; des barrages et des ponts très simples donneront un peu d'animation.

Les pièces d'eau auront quelques rochers aux points saillants et occuperont autant que possible, comme les ruisseaux, les parties basses. Les plantations en massifs dissimuleront les limites, laissant par des sauts de loup des percées sur les objets extérieurs; elles ombrageront, masqueront les objets disgracieux, et, placées sur les éminences, elles encadreront les vallonnements.

Parcs giboyeux. Assez rares aujourd'hui, ils servent à la conservation du gibier. Ils sont tantôt en taillis, tantôt en futaies; dans ce dernier cas, ils conviennent surtout aux cerfs, chevreuils, daims, etc.; ces parcs, entourés de murs d'environ 3 mètres, contiennent quelques champs de céréales et des prairies artificielles. Pendant la mauvaise saison, on apporte de la nourriture au gibier.

— Géogr. Le nom de *parcs* a été donné, aux Etats-Unis, d'abord à un certain nombre de régions accidentellement fertiles au milieu des déserts du Colorado ou du Grand-Bassin; ensuite, et par analogie, à des régions remarquables, au milieu de pays déserts et sauvages, par la beauté de leurs sites ou par certaines curiosités d'ordre physique.

Dans le Colorado, les parcs ne sont autre chose que de hautes vallées enfermées entre les crêtes des montagnes, bien abritées, irriguées et fertiles : *Parc du Nord* (North-Park), pays de pâturages, encaissé entre les deux chaînes parallèles de la sierra Madre et de la chaîne frontale; *Parc du Milieu*, à l'origine du Grand-River, pays d'élevage aussi, mais où pullulent l'ours, l'élan, l'antilope, avec de remarquables sources thermales; le *Parc du Sud*, au pied des cimes des monts Sawatch; enfin, le *Parc de San-Luis*, où vient mourir la rivière Sawatch, etc. Quant au *Parc national de Yellowstone*, c'est un territoire réservé par le gouvernement des Etats-Unis. V. PARC NATIONAL.

Le Canada a également quelques districts réservés, institués par le gouvernement fédéral ou les provinces à l'instar du parc de Yellowstone. Le *Parc des montagnes Rocheuses* ou *Parc de Banff*, grand de 676 kilom., s'étend sur un merveilleux pays alpestre, là où le chemin de fer du Pacifique canadien remonte les gorges de la rivière des Arcs, l'une des branches de la Saskatchewan du Sud. — Le *Parc national de l'Ontario* ou *Parc national algonquin* (3.800 kilom. carr.) est un pays de lacs, de forêts, sur des torrents tributaires de l'Ottawa et du lac Huron. — Le *Parc national des Laurentides*, dans la province de Québec, au N. de Québec (6.600 kilom. carr.), ressemble absolument à celui de l'Ontario.

— Pêch. Les *parcs* sont des enceintes de filets en fer à cheval, dont l'ouverture est du côté de la terre, et qui sont soutenues par des pieux. Quand ces enceintes sont

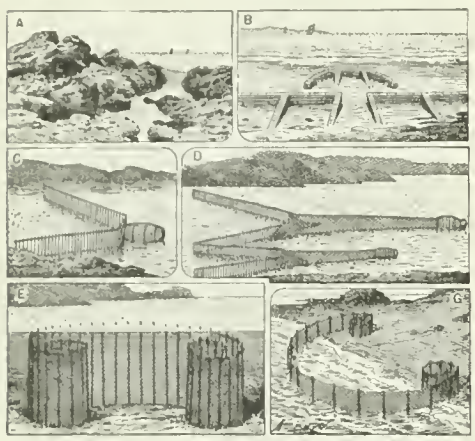

Parc : A, parc naturel : B, parcs de pierre; C, parc simple sur palots; D, parc double sur palots; E, haut parc; G, parc sur filets.

formées par des filets, on les appelle *parcs sur palots*; quelquefois aussi, on les nomme *parcs sur filets*; ils ont alors divers noms, parmi lesquels : *venets, courtines, tournées, hauts parcs, bas parcs*, etc. Quelquefois, les parcs sont construits de clayonnages et de pieux; l'enceinte peut être d'un double clayonnage. Un filet est amarré au haut des perches et attaché en bas au clayonnage.

On forme des parcs de pierres exactement appliquées les unes sur les autres. La mer les couvre et, en se retirant, elle laisse le poisson, qui vient terrir à la côte.

On donne encore quelquefois le nom de « parcs » à des filets tendus entre des roches ou entre des gorges.

Sur les côtes de la Normandie, les parcs sont souvent de pierres et de clayonnage à claire-voie.

Parc-aux-Cerfs, ancien quartier de Versailles, compris entre les rues Saint-Martin, de Satory et des Rosiers, et qui a donné son nom à un hôtel situé rue Saint-Médéric, que Louis XV avait acheté en 1755 pour y loger des maîtresses de passage. C'était une maison d'assez modeste apparence, bâtie sur l'emplacement d'une ancienne remise à gibier. Lebel, valet de chambre du roi, y amenait des jeunes filles de naissance obscure, qui amusaient le roi quelque temps, et qu'on renvoyait dotées ou mariées à quelque complaisant. Mme de Pompadour passe pour avoir eu l'idée de mettre ainsi à la portée du roi des plaisirs faciles. Après la mort de Mme de Pompadour, que la Du Barry remplaça, le roi, cédant à la jalousie de sa maîtresse, peut-être aussi à une certaine lassitude, fit fermer le Parc-aux-Cerfs. L'hôtel fut vendu en 1771.

PARC NATIONAL DE YELLOWSTONE, région des Etats-Unis, dans l'angle nord-ouest du territoire de Wyoming. C'est une des régions les plus curieuses au point de vue géographique et physique qu'il soit possible de rencontrer sur le globe. La conservation en a été assurée, dans un but à la fois d'agrément et de science, par le gouvernement des Etats-Unis (1872).

Le Parc national est, en réalité, une région volcanique, où l'activité interne se traduit encore par l'échauffement de nombreuses sources, qui ont jailli en geysers abondants et réguliers, et dont les eaux silicifères, en même temps qu'elles couvraient d'imprévues incrustations la magnifique végétation de la montagne, ont donné naissance aux formes d'érosion les plus pittoresques, percant d'immenses grottes, et, réunies en rivières, creusant de profonds cañons (cañons du Yellowstone, du Madison, du Snake). Le Parc national, desservi par un petit chemin de fer embranché sur la ligne du Northern Pacific, attire chaque année, aux environs de Mammouth Springs, des milliers de touristes.

PARCA, nom d'une des Parques, V. ce mot.

PARCAGE (*kaj'*) n. m. Econ. rur. Action de parquer les moutons. ‖ Méthode de fertilisation du sol par les déjections des moutons.

— Féod. *D'oit de parcage*, Droit dû au seigneur par toute personne ayant un parc à bestiaux ou des bestiaux, et qui consistait en un fromage de 6 livres.

— Pêch. Action de placer les huîtres dans un parc pour les engraisser rapidement. ‖ Action d'agencer les filets et les clayonnages pour capturer les poissons de mer.

— ENCYCL. Econ. rur. Le *parcage* consiste à enfermer les moutons dans un parc que l'on établit successivement sur les diverses parties d'un domaine, de telle manière que leurs déjections fument le sol. Ce procédé évite le transport du fumier, économise la litière et conserve la santé aux animaux. Le parc est généralement clôturé par des claies, hautes de 1m,50 et larges de 2 à 3 mètres, et soutenues par des arcs-boutants nommés *crosses*. La loge du berger qui accompagne toujours le parc est montée sur roues.

Le *parcage* commence généralement dès que les moutons peuvent trouver dans les champs une quantité suffisante de nourriture. On rentre les animaux aux premiers froids et, dans les terres glaisouses, dès les pluies d'automne. Pendant la journée, le troupeau pâture dans la plaine; le soir, il rentre au parc : le séjour d'une nuit dans un endroit déterminé est dit *coup de parc*. Aussitôt après le coup de parc, on enterre, par un labour léger, les déjections des animaux.

PARÇAY, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 25 kilom. de Baugé, sur un affluent du Lathan; 1.440 hab.

PARCÉ, comm. de la Sarthe, arrond. et à 20 kilom. de La Flèche, sur la Sarthe; 1.622 hab. Briqueterie, scierie.

PARCEAU (*so*) n. m. Assemblage d'écheveaux de soie réunis au moyen d'une ficelle nouée. Syn. MATTEAU.

— A signifié Parcelle, partie, somme d'argent.

PARCELLAIRE (*sèl'-lèr'*) adj. Qui se fait par parcelles : *Opération* PARCELLAIRE, *Travail* PARCELLAIRE. ‖ Qui est divisé par parcelles : *Plan* PARCELLAIRE.

— Admin. *Cadastre parcellaire*, Celui qui se fait par pièces de terre. ‖ Substantiv. n. m. : *Le* PARCELLAIRE *d'une commune*.

— Techn. Qui est chargé d'une parcelle du travail : *Ouvrier* PARCELLAIRE.

PARCELLARISME (*sèl', rissm'*) n. m. Système de division en parcelles : *Le* PARCELLARISME *de la propriété*.

PARCELLARITÉ (*sèl'*) n. f. Etat de ce qui est divisé, ou de ce qui se fait, par parcelles : *La* PARCELLARITÉ *du travail*

PARCELLE (*sèl'* — du lat. pop. *particella*, lat. class. *particula*) n. f. Agric. Petite partie : PARCELLE *de terrain*.

— Fig. Petite quantité, petite fraction : *Conquérir une* PARCELLE *de liberté*.

— Admin. Propriété agricole de peu d'étendue.

PARCELLEMENT (*sè-le-man*) n. m. Division par parcelles : *Le* PARCELLEMENT *de la propriété*.

PARCELLEMENT (*sè-le-man*) adv. Par parcelles : *Les plans du cadastre sont levés* PARCELLEMENT.

PARCELLER (*sè-lé*) v. a. Diviser en parcelles : PARCELLER *un héritage*.

Se parceller, v. pr. Etre, devenir divisé en parcelles : *La propriété* SE PARCELLE *de plus en plus*.

PARCE QUE (de *par, ce* et *que*), loc. conj. Par la raison que, à cause que : *Le cœur est insatiable,* PARCE QU'*il aspire à l'infini*. (V. Cousin.)

— n. m. Raison, motif : *Le* PARCE QUE *d'une démarche*.

— Gramm. *Par ce que*, en trois mots, veut dire *par cela, par la chose, par les choses que* : PAR CE QU'*il dit, on devine ce qu'il est obligé de taire*.

PARCERE SUBJECTIS ET DEBELLARE SUPERBOS, Vers de Virgile. V. DEBELLARE SUPERBOS.

PARCHASSER (*cha-sé*) v. a. Chasser une bête fauve avec des chiens courants, quelque temps après son passage. ‖ Prendre la bête de meute à la fin de la chasse.

PARCHÉE n. f. Cout. anc. Terrain pour lequel une amende était due, en cas de dommage causé par le bétail.

PARCHEMIN (du lat. *pergamena*; gr. *pergaméné*, du n. de la ville de *Pergame*, où fut établie, dit-on, la première manufacture de peaux préparées pour écrire) n. m. Peau d'animal préparée pour l'écriture, l'impression et divers autres usages : *Contrat sur* PARCHEMIN.

— Loc. div. *Gratteurs de parchemin*, Clercs, copistes. (Vx.) ‖ *Allonger le parchemin*, Multiplier les écritures sans nécessité, dans un but de chicane ou d'intérêt. ‖ *Donner du parchemin*, Payer en obligations, en contrats, au lieu de s'acquitter en argent. ‖ *Visage de parchemin*, Visage couvert d'une peau sèche et jaune.

— Arbor. *Parchemin d'Orléans*, Variété de pêcher.

— Bot. Nom vulgaire de l'enveloppe extérieure des haricots, des lentilles, des pois, des graines de café, etc.

— Comm. *Parchemin vierge*, Peau d'animal mort-né, préparée pour les divers usages auxquels on emploie le parchemin. ‖ *Parchemin en cosse*, Peau telle qu'elle sort des mains du mégissier.

— Pathol. *Bruit de parchemin*, Bruit perçu à l'auscultation, dans les péricardites et les pleurésies sèches, et qui est semblable au son produit par le frottement de deux parchemins l'un sur l'autre.

— n. m. pl. Titres de noblesse : *Etre fier de ses* PARCHEMINS.

ENCYCL. Hist. On rejette communément le récit de Pline l'Ancien qui attribue la découverte du *parchemin* au désir d'Eumène II d'augmenter la bibliothèque de Pergame, malgré l'interdiction, par les Ptolémées, de l'exportation du papyrus. C'est néanmoins de Pergame que le parchemin (autrefois *membrana*) a pris son nom actuel (*pergamena*). Le parchemin, fait ordinairement de peau de mouton, de chèvre ou de veau, souvent réglé à la pointe sèche, fut employé d'abord pour écrire des ouvrages, puis adopté pour les chartes au VIIe siècle. Le plus ancien diplôme royal sur parchemin est de Thierry III (677), et la charte du parchemin fut un moment qu'on n'hésita pas à employer pour les chartes des regnures de parchemin ou même à gratter un texte déjà écrit pour récrire dessus. V. PALIMPSESTE.) Le parchemin de l'Europe méridionale se distingue de celui de l'Europe occidentale en ce qu'on ne faisait souvent subir les dernières opérations du polissage qu'à sa face intérieure, dite pour cette raison *allum*. La fabrication et la vente du parchemin passèrent, à la fin du moyen âge, entre les mains d'une corporation laïque, les *parcheminiers*. L'introduction en Europe du papier de chiffon et la découverte de l'imprimerie ont porté un coup mortel à l'usage du parchemin comme matière à écrire.

— Industr. On préfère généralement, pour le *parchemin*, les peaux de mouton et de chèvre. Les peaux de veau, de cheval ou d'agneau mort-né, servent aussi pour la fabrication du parchemin vierge ou vélin. Les peaux de bouc, de chèvre, de loup, servent pour les tambours et grosses caisses; les peaux d'âne pour les timbales. Les opérations préliminaires sont les mêmes que pour les articles de chamoiserie et de mégisserie. Puis on tend les peaux sur des cercles ou sur un cadre muni de chevilles en bois, appelé *herse*, et l'on procède à l'écharnage avec une sorte de ciseau nommé *pistolet*, qui sert en même temps à lisser. Cette dernière opération constitue l'*écossage*.

Ensuite, on saupoudre la peau, du côté de la chair, de carbonate de chaux ou de chaux éteinte, séchée et tamisée, et on frotte fortement à la pierre ponce, avec la chaux humectée du côté chair, à sec du côté fleur. Le ponçage est nécessaire pour obtenir le parchemin de première qualité, dit *vélin*; pour le parchemin commun, on se contente de le saupoudrer de carbonate de chaux bien sec.

Quand le parchemin est débarrassé de tout corps gras, le ratureur tend de nouveau la peau sur une autre herse, et l'appuie sur un cuir de veau fortement tendu, nommé *sommier*. Il enlève une à une les inégalités trop saillantes et promène le fer à raturer sur la peau, obliquement de haut en bas et de droite à gauche, pour bien égaliser la surface. On fait ensuite un nouveau ponçage et on apprête avec une légère couche de colle d'amidon.

— *Parchemin végétal*. Si l'on fait tremper, pendant une demi-minute, du papier non collé dans l'acide sulfurique étendu de son volume d'eau, qu'on lave ensuite à grande eau, et qu'on mette à tremper dans une eau ammoniacale, la cellulose prend un état isomérique nouveau, sous lequel elle offre tous les caractères physiques du parchemin animal. La découverte de cette modification de la cellulose est due à Figuier et Poumarède; le parchemin végétal se fabrique industriellement.

PARCHEMINÉ, ÉE adj. Qui a la consistance ou l'aspect du parchemin : *Une peau* PARCHEMINÉE. *Une figure* PARCHEMINÉE.

PARCHEMINER v. a. Rendre semblable à du parchemin : *L'huile* PARCHEMINE *le papier et le rend transparent*.

Se parcheminer, v. pr. Prendre l'aspect du parchemin.

PARCHEMINERIE (*ri*) n. f. Fabrique où l'on prépare le parchemin : *Fonder une* PARCHEMINERIE. ‖ Art de préparer le parchemin : *La* PARCHEMINERIE *est un art en décadence*. ‖ Commerce du parchemin.



Armes de la corporation des parcheminiers (XVIIIe s.).

PARCHEMINEUX (*neû*), **EUSE** adj. Qui a la nature ou l'apparence du parchemin.

PARCHEMINIER (*ni-é*), **ÈRE** n. Celui, celle qui prépare ou vend le parchemin.

— ENCYCL. Dans le haut moyen âge, beaucoup d'abbayes avaient un *parcheminier* (pergamentarius) chargé de fabriquer le parchemin dont elles se servaient. Au XIIIe siècle, la fabrication du parchemin passe aux mains de corporations laïques. A Paris, il existait, en 1292, dix-neuf parcheminiers placés d'abord sous le contrôle de l'Université, dont ils s'affranchirent peu à peu pour former une corporation. Les statuts de celle-ci remontent à 1545 et furent modifiés en 1654.

PARCHIM, ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklembourg-Schwerin), sur l'Elde, affluent de l'Elbe; 10.268 hab. Fabrique de drap. Mégisserie. Source ferrugineuse.

PARCHON ou **PARÇON** (du lat. *pars*, part) n. m. Meubles que le conjoint remarié devait réserver aux enfants du premier lit.

PARCHONNIER (*cho-ni-é*) ou **PARÇONNIER** (*so-ni-é*) n. m. Dr. anc. Celui qui prend part au partage.

PARCIER (*si-é*), **ÈRE** [du lat. *pars, partis*, partie] n. Dr. anc. Celui, celle qui avait une part dans une chose.

— n. f. Part, portion, et particulièrement Portion des fruits qui revient au métayer : *Tenir une terre à* PARCIÈRE.

PARCIMONIE (*si, ni* — lat. *parcimonia*; de *parcere*, épargner) n. f. Epargne minutieuse, qui a pour objet de petites choses : *La* PARCIMONIE *augmente le pécule du pauvre*.

— Fig. Réserve, ménagement : *N'user de quelque chose qu'avec* PARCIMONIE.

— SYN. Parcimonie, économie, épargne. V. ÉCONOMIE.

PARCIMONIEUSEMENT (*si*) adv. Avec parcimonie.

PARCIMONIEUX (*si, ni-eû*), **EUSE** adj. Qui use de parcimonie.

PARCIVAL. Littér. V. PARSIVAL, et PARZIVAL.

PARCLOSE (de *par*, et *clos*) n. f. Cout. anc. Lieu cultivé et enclos.

— Archit. Traverse employée pour figurer un ouvrage d'assemblage. ‖ Enceinte de bois, renfermant le siège d'une stalle d'église.

— Mar. Nom donné à des planches mobiles qu'on soulève lorsqu'on veut examiner la quantité d'eau amassée dans la cale. ‖ Planche qu'on place entre les aiguilles et les lisses d'un navire, au moment où l'on va le lancer à la mer.

PARCO, bourg du roy. d'Italie (Sicile [prov. de Palerme]); 4.600 hab. Carrières de marbre et d'agate.

PARCON n. m. Dans certains départements français, Ecurie dans laquelle est renfermé l'âne étalon.

PAR-CONTRE n. m. Comm. Troc d'effets de commerce.

PAR-CORPS n. m. Contrainte par corps : *Prononcer un* PAR-CORPS.

PARCOURIR (du préf. *par*, et de *courir*. — Se conjugue comme *courir*) v. a. Suivre, visiter dans toute son étendue ou dans divers sens : PARCOURIR *une ville, un pays*.

— Regarder dans son ensemble : PARCOURIR *un plan du regard*. ‖ Examiner, lire rapidement : *Livre que l'on se contente de* PARCOURIR. ‖ Passer en revue par la réflexion : PARCOUREZ *l'univers, vous y verrez régner l'injustice*.

— Mar. *Parcourir les coutures d'un navire*, S'assurer avec un fer à calfat que les coutures sont en bon état.

Se parcourir, v. pr. Etre parcouru.

PARCOURS (*kour'* — subst. verb. de *parcourir*) n. m. Chemin que suit un véhicule : *Modifier le* PARCOURS *d'un omnibus.* ‖ Chemin suivi par un cours d'eau, un objet quelconque en mouvement : *Le* PARCOURS *de la Seine est sinueux.*

— Ch. de f. *Libre parcours,* Droit, inscrit dans tout cahier des charges, que chacun possède de faire circuler sur les chemins de fer des machines et des voitures en concurrence avec celles du concessionnaire, en payant à ce dernier, pour l'usage de la voie, les prix fixés par les tarifs. ‖ *Parcours de garantie,* Parcours qu'on fait faire aux locomotives avant de les recevoir définitivement.

— Féod. *Droit de parcours et entrecours,* Droit de passer d'une seigneurie à une autre sans être asservi à la nouvelle. ‖ *Bourgeois de parcours,* Personne qui, pour la même raison, pouvait se réclamer du juge royal. ‖ *Droit de parcours et de vaine pâture.* V. PÂTURE.

— Mar. Chemin que suit une manœuvre, un tuyau, à travers les parties d'un bâtiment.

PARCQ (LE), ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 17 kilom. de Saint-Pol, entre la Canche et la Ternoise; 642 hab. Scierie. — Le canton a 24 comm. et 9.259 hab.

PÂRÇVANÂTHA, le vingt-troisième djina (*Jina*) ou tîrthamkara du djaïnisme. Il était le fils du roi Soûryavamçi-Açvaséna (de la race solaire d'Ikchvakou) et de Vâmâdévî, en qui il s'incarna sous l'apparence d'un serpent. On admet aujourd'hui la possibilité de l'existence historique de Pârçvanâtha, qui pourrait avoir été le fondateur d'une antique école philosophique, d'où seraient sortis, deux cent cinquante ans après sa mort, le djaïnisme de Vardhamâna-Mahâvira et le bouddhisme de Çâkya-mouni. De tous les tîrthamkaras djaïns, Pârçvanâtha est le seul qui soit généralement connu et révéré par les Hindous des autres sectes. V. DJAÏNISME.

PARCYE (*si*) n. f. Cout. anc. Repas offert aux moissonneurs, la moisson finie.

PARCZOW, ville de la Russie d'Europe (Pologne [gouv. de Lublin]), sur la Pivonia; 6.000 hab.

PARD (*par'* — du lat. *pardus,* mâle de la panthère) n. m. Zool. Nom vulgaire du serval.

PARDAILLAN, nom d'une ancienne famille de l'Armagnac, qui acquit, au XIIIe siècle, la seigneurie de Gondrin, près de Condom. V. ANTIN, GONDRIN, et MONTESPAN.

PARDALIDE (du gr. *pardalis,* panthère) n. f. Antiq. gr. Peau de panthère, qui était l'un des attributs de Dionysos.

PARDALIE (*li* — du gr. *pardalos,* tacheté) n. f. Minér. anc. Sorte de pierre précieuse.

PARDALIS (*liss*) n. m. Section du genre léopard, comprenant le jaguar (*pardalis onca*) et quelques formes voisines, fossiles dans les terrains tertiaires et quaternaires du globe. ‖ Nom spécifique de l'ocelot.



Pardalote.

PARDALOTE n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des laniidés, propres à l'Australie, et une de l'Afrique tropicale. (Les pardalotes sont des pies-grièches, de taille médiocre, à livrée peu brillante.)

PARDANTHE ou **PARDANTHUS** (*tuss*) n. m. Bot. Genre d'iridées.

— ENCYCL. Le genre *pardanthus* ne renferme qu'une espèce, l'iris tigré (*pardanthus Sinensis*), plante de l'Inde, de la Chine et du Japon, à rhizome rampant, à tiges aériennes dressées, portant des feuilles ensiformes et équitantes, à nombreuses fleurs d'un rouge safrané, taché de pourpre. Elle est à peu près rustique en France.



Pardauthe.

PARDAOS (*oss*) n. m. Piastre espagnole et Monnaie d'argent portugaise, en usage dans l'Inde.

PARDAVE n. f. Monnaie de compte du royaume d'Achem, qui vaut le quart d'un taël.

PAR-DESSOUS prép. V. PAR.

PAR-DESSUS prép. V. PAR.

PARDESSUS (*de-su* — de *par,* et *dessus*) n. m. Surtout, vêtement qui se met par-dessus un autre : *Mettre un* PARDESSUS *par-dessus son habit.*

— Arg. *Vol au pardessus,* Genre de vol qui s'exécute, dans les cafés, aux dépens des consommateurs qui suspendent leurs pardessus aux patères.

— Féod. Premier seigneur d'une terre.



Pardessus ; 1. D'été; 2. D'hiver.

PARDESSUS (Jean-Marie), jurisconsulte et historien français, né à Blois en 1772, mort à Pimpeneau (Loir-et-Cher) en 1853. Il fut avocat, puis juge suppléant à Blois, maire de cette ville (1805). Membre du Corps législatif, il en resta membre presque sans interruption jusqu'en 1830, où il démissionna, refusant de prêter serment. Il fut élu membre de l'Académie des inscriptions en 1829. Depuis 1810 jusqu'en 1830, il fut professeur de droit commercial à la faculté de droit de Paris. Il avait, en 1806, publié un *Traité des servitudes* et, en 1809, un *Traité des contrats et lettres de change.* Mais ensuite il fit éditer son *Cours de droit commercial* (1813-1817), son chef-d'œuvre, et une importante *Collection des lois maritimes antérieures au* XVIIIe *siècle* (1828-1845). Citons encore : *Tableau du commerce antérieurement à la découverte de l'Amérique* (1831); *Sur l'origine du droit coutumier en France* (1839); *Us et coutumes de la mer* (1847); enfin, une édition de la *Loi salique* (1843). Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il publia deux volumes des *Diplômes mérovingiens,* les tomes IV et VI de la *Table chronologique des chartes et diplômes,* et le tome XXI des *Ordonnances des rois de France.*

PAR-DEVANT prép. V. PAR.

PARDI (pour PARDIEU) interj. Juron familier : PARDI ! *le cœur d'une femme est bien étonnant.* (Mariv.) ‖ S'emploie souvent avec le sens de C'est tout naturel : *J'aime mieux ce vin.* — PARDI ! *c'est le meilleur.*

PARDIAC, pays de l'ancienne France, dans la Gascogne, entre le pays d'Eauze et le Fezenzac au N., l'Astarac à l'E., le pays de Bigorre au S., et, à l'O., la vallée de Rivière-Basse, sur l'Arros et l'Osse. Il fut détaché de l'Astarac, avec Marciac pour capitale, au XIIe siècle, mais rattaché en 1462 à l'Armagnac. Il correspond, dans le département du Gers, aux cantons de Miélan et de Marciac.

PARDIEU (de *par,* et *Dieu*) interj. Sorte de jurement familier : *C'est* PARDIEU *vrai!*

PARDILHO, bourg du Portugal central (Beiramar), près des marais du vaste estuaire d'Aveiro; 3.800 hab.

PARDINE (transformation euphémique du mot PARDIEU) interj. Juron familier.

PARDJANYA, divinité indienne, personnification ou dieu de la pluie dans le Rig-Véda, qui se confond parfois avec Indra et, à l'époque brahmanique, devient un de ses noms.

PARDO (EL), bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Madrid]), sur le Manzanarès, auprès de bois immenses et giboyeux. Son palais, ancien rendez-vous de chasse, bâti par Charles-Quint en 1543, agrandi par Charles III en 1772, est rempli d'intéressantes œuvres d'art. Au Pardo fut signé le traité de 1778 entre l'Espagne et le Portugal.

PARDO, nom de trois cours d'eau du Brésil : le premier est un fleuve de 500 kilom. dans les prov. de Minas-Geraes et de Bahia, qui baigne Rio-Pardo et se perd dans l'Atlantique, à l'estuaire de Cannavieiras; les deux autres sont des tributaires du Parana.

PARDO BAZAN (Emilia), romancière et critique espagnole, née à La Corogne en 1851. Elle fit plusieurs voyages d'études en Italie, en France, en Angleterre et en Allemagne, et a laissé, sous différentes formes, des notes intéressantes sur ces divers pays : *Mi romeria, Al pie de la Torre Eiffel, Por Francia y por Alemania,* etc. Parmi ses œuvres de critique et d'histoire, nous citerons : *Etude critique sur Feijôo,* œuvre de début (1876); *Saint François d'Assise : la Révolution et le Roman en Russie; la Question palpitante,* œuvre de critique littéraire consacrée au roman; *les Pédagogues de la Renaissance;* les biographies critiques du *P. Coloma,* de *P. A. de Alarcón,* etc. Elle a publié, à elle seule, pendant plusieurs années, une revue littéraire, le « Nuevo Teatro critico ». Le premier de ses romans fut *Pascual Lopez, autobiografia de un estudiante de medicina* (1879). Citons ensuite un *Voyage de noce* (1881); *la Femme tribun; la Jeune Première; le Cygne de Vilamorta* (1885); *le Château de Ulloa* (1886), qui est peut-être son chef-d'œuvre, avec *la Maître naturaleza* (1887); *Insolacion* et *Morrina* (1889 sont deux pénétrantes études de la vie madrilène, *Una Cristiana* (1890); *la Prueba* (1890); *la Piedra angular,* et un grand nombre de nouvelles complètent cette œuvre.



Emilia Pardo Bazan.

PARDOE (Julia), femme de lettres anglaise, née à Beverley en 1806, morte à Londres en 1862. Elle publia à quatorze ans un volume de vers, suivi bientôt d'un roman historique sur l'époque de la conquête normande, *Lord Morcar de Hereward.* D'un séjour qu'elle fit en Portugal, elle rapporta les éléments d'un livre remarquable : *Mœurs et traditions du Portugal.* Un autre voyage à Constantinople lui permit d'écrire *la Cité du sultan et les Mœurs domestiques des Turcs* (1837), qu'on lit encore avec plaisir et profit. Citons encore : *les Mardon et les Darentry, Louis XIV et la Cour de France, Vie et mémoires de Marie de Médicis, Confessions d'une jolie femme, Episodes de l'histoire de France pendant le Consulat et le premier Empire,* etc.

PARDON (subst. verb. de *pardonner*) n. m. Rémission d'une faute, d'une offense : *Obtenir son* PARDON.

— *Je vous demande pardon. Mille pardons. Pardon,* Formules de politesse dont on se sert quand on interrompt quelqu'un, qu'on exprime un avis différent du sien, qu'on passe devant lui, ou qu'on lui cause quelque dérangement.

— Bot. *Grand pardon,* Nom vulgaire du houx.

— Chevalier. *Pardon d'armes,* Sorte de tournoi.

— Dr. anc. *Lettre de pardon,* Lettres de petite chancellerie remettant des délits peu graves.

— Hist. eccles. *Grand pardon,* Nom ancien du jubilé. ‖ Pèlerinage religieux en Bretagne : *Le* PARDON *d'Auray.* ‖ Au pl. Indulgences que l'Église accorde aux fidèles. V. INDULGENCE.

— Hist. juive. *Jour du pardon,* Fête célébrée par les juifs, le dixième jour du mois de *tisri.* V. EXPIATION.

— Liturg. Prière qui se dit le matin, à midi et le soir, et que l'on nomme plus communément *Angelus.*

— SYN. Absolution, office. V. ABOLITION.

— ENCYCL. Hist., mœurs et cout. On appelle *pardons* les fêtes populaires de la Bretagne. Ce nom fut d'abord donné, durant le moyen âge, aux pèlerinages bretons, parce qu'ils étaient pour ceux qui les fréquentaient l'occasion de s'approcher des sacrements et de gagner des indulgences. Au sortir des offices, la foule se livrait à des repas champêtres et à des divertissements profanes. C'est ainsi que, par extension, le terme de *pardons* fut étendu aux fêtes populaires en général. Plusieurs pardons, tels que ceux de Sainte-Anne d'Auray et de Ploermel, ont gardé leur antique caractère de pèlerinages. Plusieurs peintres ont représenté des *Pardons* : citons entre autres,



Grand pardon breton, d'après J. Breton.

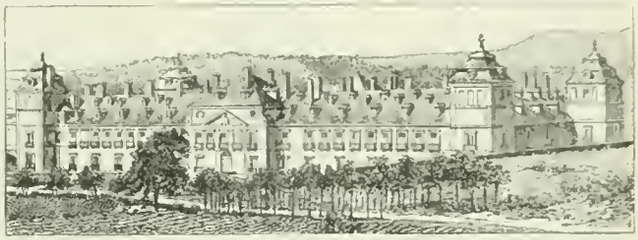

Palais du Pardo.

le *Grand Pardon breton,* de Jules Breton (Salon de 1869).

Pardon de Ploërmel (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, musique de Meyerbeer (Opéra-Comique, 1859). L'action se concentre entre trois individus : le paysan Hoël, le corocmusoux Corentin et la folle Dinorah, qui, après avoir échappé à la mort, recouvre la raison et épouse Hoël, qui l'a sauvée. La partition est exquise, depuis l'ouverture, avec son cheur invisible, jusqu'à la procession finale du pardon, où l'on entend de nouveau ce chœur, cette fois dans toute sa plénitude. Il faut remarquer, au premier acte, les couplets bouffes de Corentin, son duo avec Dinorah et l'air énergique d'Hoël : *De l'or, de l'or, encor, encor!* plein de caractère et d'une rare franchise rythmique. Au second acte, on trouve un chœur de buveurs : *Qu'il est bon, qu'il est bon, le vin du bonhomme Yvon!* d'une couleur et d'une ampleur remarquables, la célèbre valse de *l'Ombre,* et un trio d'une belle forme. Le troisième acte contient trois pages charmantes : le chant du chasseur, celui du faucheur et le duo des pâtres. Mais, ce qui est mieux encore, c'est l'admirable et si mélancolique romance d'Hoël : *Ah! mon remords te venge de mon fol abandon,* et son duo avec Dinorah revenant à la raison.

PARDONNABLE (*do-nabl'*) adj. Qui peut être, qui mérite d'être pardonné, en parlant des personnes et des choses : *Il est* PARDONNABLE *à un travailleur d'être fatigué.*

PARDONNAIRE (*do-nèr'*) n. m. Officier ecclésiastique qui distribuait les pardons à Rome.

PARDONNER (de *par,* et *donner*) v. a. Accorder le pardon de : PARDONNEZ-*nous nos offenses comme nous* PARDONNONS *à ceux qui nous ont offensés.* (Orais. domin.)

— Excuser, supporter, tolérer; voir sans dépit : *Le monde* PARDONNE *tout quand on réussit.* BOSS.)

— Accorder son pardon à : *Un vénérable prêtre l'*AVAIT PARDONNÉE. (E. Sue.) [Les grammairiens condamnent cet emploi du verbe.]

— *Ne point pardonner.* Être toujours mortel : *Une maladie qui* NE PARDONNE POINT.

— V. n. *Pardonner à,* Accorder son pardon, faire grâce à : PARDONNER *à ceux qui se repentent, à des écoliers punis.* ‖ Excuser, accorder le pardon de : PARDONNEZ *à ma rude franchise.* ‖ Excepter, épargner : *La mort* NE PARDONNE *à personne.* ‖ S'emploie souvent comme terme de civilité, comme formule polie de contradiction; souvent aussi, on supprime le pronom régime : PARDONNEZ-MOI. PARDONNEZ, *si je ne vous reconduis pas plus loin.*

— Fam. *Dieu me pardonne!* Façon de parler qui s'emploie comme une sorte d'excuse ou d'adoucissement à ce qu'on a dit ou à ce qu'on va dire.

— ALLUS. HIST. : Pardonnez-leur, mon Père; car ils ne savent ce qu'ils font, Paroles de pardon que Jésus-Christ sur la croix adressait à Dieu en faveur de ses bourreaux. Ne se dit, dans l'application, que sur le ton de l'ironie.)

Pardonné, ée part. pass. Dont on a accordé le pardon : *Crime* PARDONNÉ. *A qui l'on a accordé son pardon : Criminel* PARDONNÉ.

— Fam. *Vous êtes tout pardonné.* Se dit à celui qui demande pardon d'une liberté qu'il a prise, d'une inconvenance qu'il a pu commettre.

— Allus. hist. : Il lui sera beaucoup pardonné parce qu'elle a beaucoup aimé, Paroles prononcées par Jésus chez Simon, à propos de Marie-Madeleine repentante. (V. Madeleine [*sainte Marie-*].) Par ironie, on applique aujourd'hui cette phrase aux femmes connues par la facilité de leurs mœurs, qu'elles se soient ou non repenties.

Se pardonner, v. pr. Etre, pouvoir être pardonné : *Ni la supériorité de l'esprit, ni celle de l'âme ne* se pardonnent *dans le monde.* (Th. Gaut.)

— Pardonner à soi-même : *Ne* se *rien* pardonner.

— S'accorder mutuellement le pardon : Se pardonner *les uns aux autres ses petits défauts.* (La Bruy.)

PARDONNEUR (*do-neur'*), **EUSE** n. Personne qui pardonne.

PARDOSE n. f. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des lycosidés, répartis surtout dans les régions tempérées. (Les pardoses sont des araignées de taille médiocre, vagabondes, à livrée sombre.)



Pardose (gr. d'un tiers).

PARDUBITZ, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur la rive gauche de l'Elbe, au confluent de la Chrudimka ; 11.000 h. Haras impérial. Industrie assez active : sucreries, fonderies de fer.

PARDUS (*duss*) n. m. Nom spécifique de la panthère.

PARÉ (Ambroise), chirurgien français, né à Laval vers 1517, mort à Paris en 1590. Son père était coiffretier. Il commença son apprentissage médical chez un barbier d'Angers ou de Vitré et le continua à Paris chez un chirurgien-barbier. Quelque temps après, il se fit admettre à l'Hôtel-Dieu, où il resta trois ans en qualité d'aide. Vers 1536, il se fit recevoir maître barbier-chirurgien. Il prit du service comme chirurgien dans l'armée du maréchal Montejan. En 1539, il regagna Paris. La guerre s'étant rallumée en 1542, il s'attacha au vicomte de Rohan. En 1545, il publia : *la Méthode de traicter les playes faites par les arquebuses et autres bastons à feu,* et *Briefve collection de l'administration économique, avec la manière de conjoindre les os* (1549). En 1552, Paré suivit de nouveau de Rohan à l'armée sur les frontières de Champagne. On raconte qu'il se rendit populaire en guérissant un soldat blessé de douze coups d'épée, et dont on avait déjà creusé la fosse. Après la campagne de Luxembourg, Vendôme le recommanda au roi Henri II, qui l'admit au nombre de ses chirurgiens ordinaires (1552). Envoyé par le roi à Metz qu'assiégeait Charles-Quint, il fut fait prisonnier à Hesdin par le duc de Savoie, qui le céda au gouverneur de Gravelines. Ayant guéri ce dernier d'un ulcère à la jambe, Paré recouvra la liberté.



Ambroise Paré.

Après la mort de Henri II, Paré conserva sa place de chirurgien près de François II, de Charles IX et de Henri III. Celui-ci le nomma son valet de chambre et son conseiller et le défendit contre les attaques de la Faculté de Paris, qui prétendait qu'il empiétait sur les droits des médecins. Il mourut quelques mois après l'entrée de Henri IV à Paris. Son corps fut déposé dans l'église Saint-André-des-Arts, ce qui indique qu'il n'était point protestant, comme l'a écrit Brantôme.

Ambroise Paré a été justement nommé **le Père de la chirurgie moderne.** La découverte qui a immortalisé son nom est celle de la ligature des artères, substituée à la cautérisation au fer rouge après l'amputation des membres. Il a éclairé de sa lumineuse investigation une foule de questions d'anatomie, de physiologie et de thérapeutique. Toujours simple et modeste, il ne manquait jamais, chaque fois qu'il relatait par écrit la cure d'un blessé, d'ajouter ces mots : « Je le pansay, Dieu le guarist. » Outre les ouvrages déjà cités, on lui doit : *Méthode curative des plaies et fractures de la tête humaine, avec les portraits des instruments* (1561) ; *Anatomie universelle du corps humain* (1561) ; *Dix livres de chirurgie avec le magasin des instruments nécessaires à icelle* (1564) ; *Traité de la peste, de la petite vérole et rougeole, avec une briève description de la lèpre* (1568 ; *Cinq livres de chirurgie* (1571) ; *De la génération de l'homme, des monstres* (1573). Ses *Œuvres complètes* (1575) ont été traduites en latin, en hollandais, en allemand, en anglais, etc.

PARÉ Jules François, homme politique français, né en Champagne, mort à Paris en 1819. Il fut maître d'école de Danton, alors avocat aux conseils du roi, remplit diverses fonctions et fut ministre de l'intérieur 1793-1794. En 1796, il devint commissaire du Directoire près le département de la Seine, puis administrateur des hôpitaux militaires.

PARE-À-FAUX n. m. Pièce qui empêche, dans la fabrication des médailles et monnaies, que les coups portés à faux, à vide, n'atteignent et n'écrasent les coins. Pl. *Des* pare-à-faux.

PARÉAGE n. m. Féod. V. pariage.

PARÉATIS (*ti-s*) — du lat. *pareatis,* qu'obéisse ! n. m. Dr. anc. Autorisation qui était accordée par le grand sceau ou par les tribunaux du royaume d'exécuter les arrêts et jugements hors de la juridiction dans le ressort de laquelle ils avaient été rendus. (Cette formalité a été abolie par l'article 547 du Code de procédure.)

PAREAU (*ro*) n. m. Mar. Grand bateau indien, en usage à Ceylan et sur les côtes du Malabar.

— Techn. Chaudière dans laquelle on fait fondre la vieille cire. ‖ On écrit aussi perreau.

— n. m. pl. Pêch. Gros cailloux ronds, percés par le milieu, que les pêcheurs attachent le long du bord d'un filet, pour le fixer au fond. ‖ On dit aussi cailleres.

PARE-BALLES ou **PARABALLES** n. m. invar. Dispositif établi dans les champs de tir ou stands, pour arrêter les balles qui s'écarteraient de la direction normale du tir.

PARECBASE (*rèk'* — du préf. *para,* et du gr. *ekbasis,* sortie) n. f. Rhétor. Digression. ‖ Selon Vossius, Exagération d'un reproche.

PARECBOLE (*rèk'* — du préf. *para,* et du gr. *ek,* hors de, et *bolé,* jet) n. f. Philol. Extrait, citation.

PARÉCHÈME (*kèm'* — gr. *parékhêma ;* de *para,* à côté, et *ékhein,* retentir) n. m. Accumulation de syllabes ayant le même son, comme dans : *Un* papa pas *patient.* ‖ On dit aussi parékhèse n. f.

— Encycl. Ce procédé s'emploie pour produire des effets d'harmonie imitative. Par exemple, Virgile exprime au moyen de la lettre *r* le grincement de la lime sur le fer :

Tum ferri rigor, atque argutæ lamina serræ.

Racine (*Andromaque,* V, 5) exprime, au moyen de la lettre *s,* le sifflement des serpents :

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes ?

Parecis (serra de), chaîne de montagnes du Brésil (Mato-Grosso). Disposée en un arc de cercle convexe vers le N., elle nourrit de nombreux cours d'eau qui descendent soit vers l'Amazone, soit vers le Paraguay. Du versant nord descendent des rivières qui, par le rio Jurueña, vont au Tapajos et de son versant sud des cours d'eau qui gagnent, les uns la Madeira, les autres le Paraguay. Au versant nord de la serra de Parecis sont adossés les *campos de Parecis,* qui s'abaissent vers l'Amazone.

Parecis, Indiens du Brésil méridional.

— Encycl. Les *Parecis,* qui habitent la province de Mato-Grosso, comprennent différentes tribus, les unes très douces, comme les *Parecis proprement dits* et les *Bacairis,* les autres cruelles et même anthropophages, comme les *Nahicuaras* et les *Apiacas.* Ces derniers emmènent, comme captifs de guerre, les enfants des vaincus ; ils les élèvent et, lorsqu'ils sont arrivés à un certain âge, ils les tuent et les mangent. Tous les Parecis sont polygames.

Paredès (Mariano), président du Mexique, né vers 1790, mort à Mexico en 1849. Il prit part à la lutte pour l'indépendance nationale, devint général, et soutint Iturbide (1822). Il se fit proclamer président de la république en 1845. Renversé par Santa-Anna, il fit un voyage en Europe et retourna au Mexique en 1848.

Paredès de Nava, ville d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Palencia]) ; 6.500 hab. Tanneries.

PARÈDRE (du gr. *para,* auprès, et *édra,* siège) n. m. Antiq. gr. Assesseur dans un conseil ou un tribunal. ‖ Associé, compagnon, commensal. ‖ Par anal. Magistrat qui remplit aujourd'hui, dans les communes de la Grèce, les fonctions d'adjoint au maire, d'assesseur du *démarque.*

— Adjectiv. Myth. gr. Se disait des hommes mis au rang des divinités adorées dans un même temple.

PARÉE n. f. Techn. Partie d'un fourneau de forge.

— Cout. anc. Dépense faite par les curés pour la réception de leur évêque.

— Féod. *Droit de parée,* Droit qu'avait un seigneur de poursuivre les serfs qui s'étaient enfuis sur les terres d'un seigneur voisin.

PARE-ÉCLATS n. m. Milit. Sorte d'abri en terre disposé sur la banquette d'un parapet, perpendiculairement à celui-ci, pour protéger les défenseurs contre les éclats de projectiles ennemis. ‖ Pl. *Des* pare-éclats.



Pare-étincelles d'appartement.

PARE-ÉTINCELLES n. m. invar. Sorte d'écran métallique que l'on place devant les cheminées d'appartements pour s'opposer à la projection des étincelles. ‖ Masque de toile métallique dont on coiffe les cheminées d'usines, de locomotives, locomobiles, etc., pour éviter la sortie des étincelles ou des flammèches au dehors.

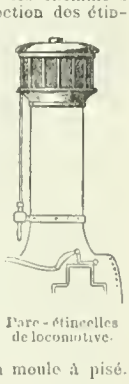

Pare-étincelles de locomotive.

PARE-ÉTOUPILLES n. m. invar. Pièce du mécanisme de fermeture de culasse des canons, ayant pour objet de protéger les servants contre le choc éventuel des étoupilles, projetées par les gaz au moment du tir.

PARÉUR n. m. Techn. Ouvrier qui pare les draps.

PARE-FEU (de *parer,* et *feu*) n. m. Appareil destiné à empêcher la propagation des incendies. ‖ Pl. *Des* pare-feu.

PAREFEUILLE (de *parer,* et *feuille*) n. f. Techn. Traverse qui maintient en dehors les planches dont se compose un moule à pisé.

PAREGGIA (*rè-dja*) n. m. Mar. Caboteur italien, jaugeant de 40 à 50 tonneaux.

— Encycl. La mâture du *paregyia,* inclinée sur l'avant, comporte un loc ou polacre et deux voiles latines, une grand'voile ou mestré et un tapecu qui se hisse sur un long bout-dehors de malet. A l'avant, l'étrave se prolonge par une roue de proue, élevée d'environ 1 mètre au dessus de la lisse des pavois.



Pareggia.

PARÉGORIQUE (*rik'* — du gr. *parégorikos ;* de *parégorein,* adoucir, consoler) adj. Pharm. et thérap. Se dit des médicaments servant à calmer les douleurs sans agir comme narcotiques. — *Elixir parégorique,* Teinture d'opium camphrée, comprenant de l'extrait d'opium, essence d'anis, acide benzoïque et camphre, le tout dissous dans de l'alcool à 60°. (20 grammes contiennent 10 centigrammes d'extrait d'opium. C'est un médicament excellent dans les coliques, la dysenterie, la diarrhée, les douleurs d'estomac. Dose : de quelques gouttes jusqu'à 20 grammes et plus, par cuillerée à café dans l'eau sucrée.)

PAREIL, EILLE (*rè-ill* [*ll* mll.] — d'un dimin. lat. fictif *pariculus ;* de *par,* pareil, égal) adj. Qui est fait de même ; qui est semblable de forme ou de nature : *Deux anneaux absolument* pareils. ‖ Tel, si extraordinaire, si supérieur en son genre : *A-t-on jamais vu un* pareil *homme ?*

— Identique, en parlant du temps marqué par l'heure ou la date : *A* pareil *jour. A* pareille *heure.*

— *Toutes choses pareilles,* Toutes choses étant égales.

— *Sans pareil,* Incomparable, excellent, supérieur dans son genre : *Un esprit sans* pareil.

— Substantiv. Personne ou chose pareille, chose semblable, égale, comparable : *N'avoir pas son* pareil, *sa* pareille. ‖ Personne du même rang, de la même condition : *Ne fréquenter que ses* pareils.

— n. m. *Avoir de la peine à trouver le* pareil.

— Métrol. anc. Mesure pour les grains, qui faisait la charge d'un âne.

— Allus. littér. :

Mes *pareils* à deux fois ne se font pas connaître. . .

Vers de Corneille, dans *le Cid.* V, coup.

— n. f. *Rendre à quelqu'un la pareille,* Rendre un traitement semblable à celui qu'on en a reçu. ‖ *A la pareille,* De la même manière, de la même façon : *J'en userai avec vous* à la pareille. (Vieux.)

— Syn. **Pareil, semblable, tel.** Deux choses *pareilles* ne sont pas identiques, mais il y a entre elles égalité de mérite, de force, de beauté, de laideur ; elles peuvent être mises sur la même ligne. Deux choses *semblables* se ressemblent, il faut de l'attention pour les distinguer ; mais il peut se faire que l'une vaille beaucoup mieux que l'autre. *Tel* désigne quelque chose qui approche de l'identité, qui va quelquefois jusqu'à l'identité même. Quand on dit : *Tel père, tel fils,* il n'y a pas identité dans les personnes, mais il y a identité dans leurs qualités, leurs défauts, etc.

PAREILLEMENT (*rè-ill* [*ll* mll.]) adv. D'une manière pareille.

PAREIRE (*rèr'*) n. m. Bot. Nom vulgaire des cissampélos.

Pareja (Juan de), peintre espagnol, né à Séville, vers 1606, de parents esclaves, Indiens d'origine, mort à Madrid en 1670. Il fut d'abord esclave de Velasquez, qu'il suivit à deux reprises en Italie. Il achevait un jour de copier en secret une toile de son maître lorsque le roi d'Espagne, Philippe IV, entra dans l'atelier de Velasquez absent. Le pauvre esclave retourna précipitamment son tableau contre le mur ; mais le roi lui ordonna de le lui montrer et, frappé du mérite de l'œuvre, il demanda à Velasquez de rendre la liberté à Pareja. Mais celui-ci resta toute sa vie attaché à son maître, puis à sa fille. On cite de lui des tableaux religieux : *la Vocation de saint Matthieu* (Madrid) ; *Ensevelissement de Jésus-Christ* (Louvre).

PARÉLIE n. f. Physiq. V. parhélie.

PARELLATE n. m. Sel dérivant de l'acide parellique.

PARELLE (*rèl'*) n. f. Bot. Nom vulgaire d'un lichen du genre parmélie, qui croît en Auvergne, et qu'on emploie en teinture pour fabriquer l'orseille. ‖ *Parelle brodée,* Le lichen saxatile. ‖ *Grande parelle* ou *Parelle des marais,* Nom vulgaire d'une espèce de rumex.

PARELLINE n. f. Chim. Syn. de acide parellique. V. parellique.

PARELLIPSE (*ré-lipss* — du préf. *par,* et de *ellipse*) n. f. Gramm. Omission d'une consonne, lorsqu'elle est double dans le même mot.

PARELLIQUE (*rèl'-lik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{17}H^{8}O^{4}$, qui se trouve, en même temps que l'acide lécanorique, dans le *lecanora parella.*

PAREMBOLE (*ran* — du gr. *parembolé,* intercalation ; de *para,* à côté, et *embolé,* action de jeter) n. f. Gramm. Espèce de parenthèse, où le sens de la phrase incidente a un rapport direct au sujet de la phrase principale.

— Art milit. anc. Dans l'armée byzantine, Evolution qui consistait à détacher des subdivisions en avant.

PAREMENT (*mon*) n. m. Ce qui pare, ce qui orne.

— S'est dit pour Parade : *Lit de* parement. ‖ A signifié Etalage : *Faire montre et* parement *de sa marchandise.* (Montaigne.)

— Archéol. Vêtement d'apparat, richement façonné et orné. ‖ *Lit de parement,* Siège à dais, garni de coussins, où le roi était assis quand il tenait une réunion solennelle. ‖ *Epée de parement,* Epée de cérémonie.

— Archit. Surface apparente d'un ouvrage ; pierres qui forment l'extérieur d'une construction : *Pierres mal équarries et d'un* parement *grossier.* ‖ Côté d'une pierre qui doit paraître en dehors du mur. ‖ *Parement brut,* Pierre qui, bien qu'elle ne soit ni taillée ni polie, est à la surface de la construction. ‖ *Parement d'appui,* Pierres à deux parements, qui forment l'appui d'une creisée. ‖ *Parement de couverture,* Plâtres qu'on met contre les gouttières pour soutenir le battellement des faîtes d'une couverture. — Enduit de plâtre dont on recouvre les lattes d'un toit, afin d'avoir une pente régulière. ‖ *Parement de tête,* Taille et mise en ligne des moellons qui forment la tête d'un mur isolé.

— Comm. Graisse qui entoure la panse du mouton, et qu'on rabat sur les quartiers de derrière pour les parer. ‖ Bâtons les plus gros que le bûcheron met en dessus des fagots, pour parer sa marchandise.

— Dr. anc. Revenus et privilèges.

— Dr. can. *Paroments personnels,* Droits et privilèges du clergé.

— Fauconn. Plumes de différentes couleurs qui parent l'oiseau de proie.

— Fortif. anc. Mur, parapet, rempart.



Parement en écrevisse (XVe s.).

— Liturg. Pièces d'étoffe brodée ou galonnée dont on se sert pour voiler la partie antérieure des autels.

— Milit. Extrémité de la manche, disposée de manière à simuler un retroussis de celle-ci.

— Modes. Etoffes riches ou voyantes que les hommes portaient autrefois sur les manches de leurs habits, et les femmes sur le devant de leurs robes. ‖ Retroussis qui est au bout des manches d'un habit.


Parements d'habit (XVIIIe s.).

— P. et chauss. Surface régulière d'un pavage neuf. ‖ Face du pavé sur laquelle on marche. ‖ Gros quartiers réguliers en forme de bordures, de pierre ou de grès, qui, de chaque côté, longent un chemin pavé.

— Techn. Enduit mucilagineux et graisseux, diversement composé, qu'emploie le tisserand, et dont le rôle est d'agglutiner les fibrilles duveteuses des fils de la chaîne et de donner à celle-ci la souplesse et le lissage convenables. ‖ Nom donné aux morceaux de bois dont on garnit un four à charbon. ‖ Face qui est en vue, dans un ouvrage de menuiserie. ‖ *Ouvrage à un parement*, Ouvrage de menuiserie qui n'est raboté ou orné que sur une face.

— Vénér. Morceau de chair attaché à la peau du cerf, et qui fait partie de la curée des chiens de meute.

— Encycl. Archit. Les *parements* sont susceptibles de diverses décorations; s'ils sont en pierre de taille, la plus habituelle consistera à indiquer les joints de la pierre, au moyen de refends et de bossages. Les parements des édifices publics peuvent être décorés de sculptures ou de bas-reliefs, ou bien être ornés de pilastres.

Les parements des constructions mixtes en brique et pierre sont d'un bel effet; il n'y a qu'à en accuser nettement et fermement les joints. Lorsque les murs ou les édifices sont construits en matériaux communs, ils sont généralement recouverts d'un enduit qui peut se prêter aussi à la décoration du parement.

Enfin, dans les monuments à l'ornementation desquels on veut déployer un grand luxe, on peut décorer les parements avec des marbres, des stucs, ou même, quand le climat le permet, des peintures à fresque.

— Liturg. Les musées conservent un grand nombre de *parements* du moyen âge et de la Renaissance. Primitivement, ce mot était appliqué même aux ornements d'or, d'argent ou de bronze, destinés à parer les autels. C'est ainsi que les plaques d'or données par Charles le Chauve à l'autel principal de Saint-Denis sont qualifiées de « parements ». Ce nom servait aussi à désigner les vêtements sacerdotaux; la salle du Vatican, où le pape s'habille pour dire la messe, est appelée *salle des parements*. Les anciens traités de liturgie nomment *table des parements* la table où, dans les sacristies, sont préparés les ornements destinés aux prêtres.

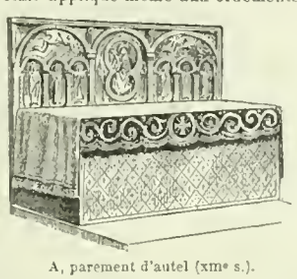
A, parement d'autel (XIIIe s.).

— Milit. Le *parement* peut être de la même nuance que la manche ou d'une nuance différente, terminé ou non par un passepoil ou liséré de couleur tranchante. Comme forme, le parement peut être *droit*, c'est-à-dire coupé perpendiculairement à la longueur de la manche; ou *en pointe*, sur la partie extérieure de celle-ci; ou *à patte*, si, sur cette même partie extérieure, il est garni d'une patte à boutons, comme pour ouvrir ou fermer le bas de la manche. Tous ces dispositifs, en nuances diverses, permettent d'établir autant d'attributs distinctifs entre les différents corps.


A, parement de costume militaire.

PAREMENTER (*man*) v. a. Revêtir d'un parement : PAREMENTER *un mur*.

PARÉMIAQUE (*ak'* — du gr. *paroimiakon*, sous-ent. *métron*; de *paroimia*, proverbe) n. m. Métriq. gr. Nom donné au dimètre anapestique catalectique, qu'on rencontre dans les systèmes anapestiques grecs, généralement à la fin.

PARÉMIOGRAPHE (du gr. *paroimia*, proverbe, et *graphein*, écrire) n. m. Auteur d'un recueil de proverbes.

PARÉMIOGRAPHIE (*fi* — rad. *parémiographe*) n. f. Recueil de proverbes.

PARÉMIOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui appartient à la parémiographie : *Recueil* PARÉMIOGRAPHIQUE.

PARÉMIOLOGIE (*ji* — du gr. *paroimia*, proverbe, et *logos*, discours) n. f. Traité sur les proverbes. ‖ Recueil de proverbes.

PARÉMIOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui appartient à la parémiologie : *Essais* PAREMIOLOGIQUES.

PARÉMIOLOGUE (*logh'*) n. m. Celui qui écrit sur la parémiologie; auteur d'une parémiologie.

PAREMPTOSE (*ranp'* — du gr. *paremptôsis*; de *para*, à côté, *en*, dans, et *ptôsis*, chute) n. f. Gramm. Genre d'épenthèse, qui consiste à insérer dans un mot une lettre qui ne forme pas une syllabe, le plus souvent dans l'intention de modifier la quantité de ce mot, comme lorsqu'on écrit *relligio* au lieu de *religio*.

PAREMPUYRE, comm. de la Gironde, arrond. et à 16 kilom. de Bordeaux, non loin de la Garonne, dont la séparent des terres basses dans le Médoc; 1.079 hab. Ch. de f. du Médoc. Excellents vins de graves et vins de palus assez estimés. Principaux crus : *Château-de-Parempuyre, Château-Ségur, Isle d'Arès, à Belair, au Bourg, cru Fort-César, cru Lamothe-Caupène, la Tour d'Alesmes, le Vallier, le Flamand*, etc.

PARENCÉPHALE n. m. Anat. Syn. de CERVELET.

PARENCÉPHALITE (*ran-sé*) n. f. Pathol. Inflammation du parencéphale ou cervelet.

PARENCÉPHALOCÈLE (*ran-sé, sèl'*) n. f. Hernie du cervelet à travers une ouverture de l'os occipital.

PARENCHYMAL, ALE, AUX adj. Qui est de la nature du parenchyme.

PARENCHYMATEUX (*ran, teû*), **EUSE** adj. Qui a rapport au parenchyme. ‖ Se dit particulièrement des lésions qui affectent l'épithélium d'un organe à parenchyme : *Néphrite* PARENCHYMATEUSE. ‖ Se dit des injections faites avec des extraits de *parenchyme*. V. ce mot.

PARENCHYME (*ran* — du gr. *para*, auprès, et *egchuma*, effusion) n. m. Anat. Tissu spongieux, propre aux organes glanduleux.

— Bot. Nom donné au tissu cellulaire ordinairement polyédrique de la moelle et au tissu interfasciculaire des feuilles et des fruits charnus.

— Encycl. Anat. Le *parenchyme* constitue des organes à sécrétion interne ou externe. On distingue quelquefois le parenchyme glandulaire (mamelles, glandes salivaires, foie, pancréas, etc.) du parenchyme non glandulaire (rein, poumon, testicule, ovaire). Ce sont les parenchymes et leurs extraits que l'on utilise surtout en *opothérapie*.

PARÉNÈSE (du gr. *parainésis*: de *parainein*, conseiller) n. f. Discours moral, exhortation à la vertu.

PARÉNÉTIQUE (*tik'*) adj. Qui appartient à la parénèse, à la morale. (Peu us.)

— n. f. Rhétor. Eloquence de la chaire, bornée à la morale. (Peu us.)

PARENSANE n. f. Mar. Appareillage. ‖ *Faire la parensane*, Appareillor. (Loc. us. dans le Levant.)

PARENT, ENTE (*ran, ant'* — du lat. *parens, entis*: de *parere*, enfanter) n. Personne descendant d'un ancêtre commun : PARENT *paternel, maternel*. ‖ Par ext. Personne à qui l'on est allié par un mariage : PARENT *par alliance*.

— Fig. Objet voisin, rapproché, analogue : *Le despotisme et la tyrannie sont de proches* PARENTS.

— Adjectiv. Lié par le sang : *Etre* PARENT *d'un ministre*.

— Hist. *Parent du roi*. Chez les Perses, Seigneur de la cour : *Quinte-Curce nous apprend qu'il y avait dans l'armée perse quinze cents* PARENTS DU ROI *Darius*. ‖ Titre donné en Egypte, dès la IVe dynastie, aux seigneurs de la cour.

— n. m. pl. Père et mère : *Beaucoup de* PARENTS *sont trop faibles pour leurs enfants*.

— Loc. div. *Grands-parents*. V. à son ordre alph. ‖ *Nos premiers parents*, Adam et Eve. ‖ *Parents spirituels*, Parrain et marraine. ‖ *Tu peux écrire à tes parents*, Tu vas perdre la partie, écris à tes parents pour qu'ils t'envoient de quoi payer.

— Prov. **Nous sommes tous parents en Adam**, Les hommes sont tous égaux entre eux par leur origine. ‖ **Les rois et les juges n'ont point de parents**, Ils doivent sacrifier leurs affections personnelles à l'intérêt public ou à la justice. ‖ **L'amour des parents descend et ne remonte pas**, L'amour du père et de la mère pour leurs enfants surpasse celui des enfants pour leur père et leur mère.

PARENTAGE (*ran-taj'*) n. m. Parenté, qualité de parent : *Haut* PARENTAGE.

— Fig. Rapport, similitude : *L'imprudence et la vanité ont ensemble un étroit* PARENTAGE.

PARENTAILLE (*ran-ta-ill* [*ll* mll.]) n. f. Ramassis de parents.

PARENTALES ou **PARENTALIES** (*ran* — lat. *parentalia*; de *parens, entis*, parent) n. f. pl. Antiq. Fête que les Romains célébraient chaque année en l'honneur des morts.

— Encycl. Les *parentales*, appelées encore *férales*, à cause du mois qui les ramenait, passaient pour avoir été instituées par Numa. Leur durée était de huit jours, et elles commençaient aux ides de février (13 févr.). Pendant cette solennité, on n'accomplissait aucun sacrifice dans les temples, on ne se mariait pas; les femmes cessaient de se voir, et les magistrats, au lieu de la toge prétexte, portaient, en signe de deuil, la toge ordinaire. Les parents et les amis des morts apportaient à leurs tombes des offrandes. Des festins succédaient aux cérémonies.

PARENTAXE (*ran* — du gr. *para*, auprès; *en*, dans, et *taxis*, rang) n. f. Dans l'antiquité, Entrelacement ou interopposition de phalangites et de peltastes.

PARENT-DUCHÂTELET (Alexis-Jean-Baptiste), médecin, né et mort à Paris (1790-1836). Médecin à l'hôpital de la Pitié, il se voua à l'étude de l'hygiène publique. Il a laissé des écrits fort estimés, qui ont paru, pour la plupart, dans les « Annales d'hygiène »; les plus importants ont été réunis sous le titre de : *Hygiène publique* ou *Mémoires sur les questions importantes de l'hygiène* (1836). Citons encore : *Recherches et considérations sur la rivière de Bièvre et des Gobelins*, avec Courteille (1822); *De la prostitution dans la ville de Paris, considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration* (1836), son ouvrage capital, qui eut un grand retentissement.

PARENTÉ (*ran*) n. f. Lien de consanguinité ou, par ext., d'alliance, qui lie plusieurs personnes entre elles.

— Dr. can. *Parenté spirituelle*. Alliance contractée entre celui qui a administré le baptême et le baptisé ou ses père et mère, entre les parrain et marraine d'une part, et le baptisé ou ses père et mère de l'autre. (Elle est un empêchement dirimant au mariage religieux.)

— Dr. rom. V. AGNATION, COGNATION.

— Encycl. On distingue la *parenté* naturelle, la parenté légale ou adoption, et la parenté civile résultant du mariage.

Trois éléments constituent la parenté : la ligne ou la série des personnes, la souche qui est formée par les parents, le degré ou le nombre des générations. V. LIGNE.

La parenté est le fondement du droit successoral. On hérite jusqu'au douzième degré en ligne collatérale.

La parenté directe entraîne pour les parents des devoirs d'entretien, d'éducation; pour les enfants, des devoirs de respect : ainsi, la nécessité de l'autorisation en matière de mariage.

PARENTÈLE (*ran* — lat. *parentela*) n. f. Ensemble de tous les parents, parenté : *Avoir une* PARENTÈLE *aristocratique*. ‖ Qualité de parent :

Il épousa, malgré la *parentèle*,
Sa sœur Junon par maximes d'Etat
J.-B. ROUSSEAU.

PARENTHÈSE (*ran* — gr. *parenthésis*; de *para*, à côté, *en*, en, et *thésis*, action de mettre) n. f. Phrase formant un sens distinct et séparé de celui de la période où elle est insérée : *Les longues* PARENTHESES *obscurcissent le discours*. ‖ Chacun des signes ( ) entre lesquels on enferme les mots d'une parenthèse : PARENTHÈSE *effacée*. ‖ *Ouvrir la parenthèse*, Faire le premier des deux signes entre lesquels on va placer la phrase incidente. — *Fermer la parenthèse*, Tracer le second de ces signes.

— Fam. Digression : *Je ferme la* PARENTHÈSE *et reviens à mes moutons*. ‖ *Par parenthèse*, Incidemment, sans aucun rapport avec ce qui précède ou ce qui suit. (On dit aussi ENTRE PARENTHÈSES.)

— Pop. *Jambes en parenthèses*, Jambes arquées.

PARENTIS-EN-BORN, ch.-l. de cant. des Landes, arrond. et à 81 kilom. de Mont-de-Marsan, près de l'étang de Biscarrosse ou de *Parentis*; 2.675 hab. Pins, résine, fabrique d'essence de térébenthine, laines, minerai de fer. — Le canton a 6 comm. et 7.908 hab.

PARENZO (lat. *Parentium*), ville d'Austro-Hongrie (prov. d'Istrie), sur une presqu'île de l'Adriatique; 8.485 hab. Siège de la Diète, évêché, tribunal, basilique du VIe siècle, nombreuses antiquités. Bon port. Commerce de poissons et de bois.

PAREPAIN (*pin* n. m. Archéol. Couteau d'office, en usage du moyen âge jusqu'au XVIIe siècle, et qui servait à égaliser les larges tranches de pain ou tranchoirs, sur lesquels on servait les viandes.

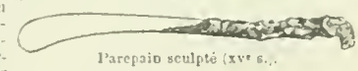
Parepain sculpté (XVe s.).

PARE-PIED n. m. Mar. Planchette recouverte de tôle, placée au pied des cuisines, pour éviter que les escarbilles et le charbon ne soient entraînés sur le pont. ‖ Pl. *Des* PARE-PIEDS.

PARÉPIGRAPHE (du gr. *parépigraphê*, même sens) n. f. Rhétor. Figure par laquelle on tait à dessein les choses qui ont dû précéder celles dont on parle.

PARER (du lat. *parare*, préparer) v. a. Orner, embellir : PARER *une maison, un appartement*. ‖ Etre disposé comme ornement sur : *Fleurs qui* PARENT *le front d'une femme*.

— Présenter, disposer sous un jour avantageux : PARER *ses marchandises*.

— Fig. : Décorer : PARER *son style*. ‖ Rendre glorieux ou attrayant : *L'espérance* PARE *l'avenir de mille beautés*.

— Art culin. *Parer la viande*, En ôter la peau, les nerfs, les graisses superflues. ‖ *Parer des légumes, des fruits*, En ôter les parties qui ne sont pas bonnes à manger.

— Hortic. Rogner les racines des végétaux qu'on veut transplanter.

— Mar. Apprêter, mettre en état, préparer : PARER *les aneres*. PARER *un canot*. ‖ *Parer les manœuvres*, Les laver et les disposer pour qu'on puisse s'en servir à nouveau. (On dit aussi PARER LES CORDES.) ‖ *Parer une pièce de bois, un navire*, Leur donner le poli nécessaire pour qu'on puisse appliquer les bordages. ‖ *Faire parer une manœuvre*, La dégager de l'endroit où elle se trouvait prise. ‖ *Parer à virer*, Se disposer à virer de bord. ‖ *Pare!* Commandement qui ne s'emploie jamais seul et forme une expression composée, sorte d'exclamation usitée dans les commandements. ‖ *Pare à virer!* Commandement préparatoire d'un virement de bord vent devant. ‖ *Pare à virer lof pour lof!* Commandement préparatoire d'un virement de bord lof pour lof. (Autrefois on disait : *Pare à mouiller*, pour Se disposer à mouiller; *Pare manœuvres*, pour Lever les manœuvre après un exercice.)

— Pêch. *Parer la senne*, La maintenir au fond de l'eau.

— Techn. Soumettre à l'opération appelée paraison : PARER *la pâte de verre en la tournant*. ‖ *Parer le fer*, Le chauffer au rouge après l'étirage, puis le martiner pour en détacher la couche d'oxyde et lui donner des arêtes vives. ‖ *Parer la peau*. En T. de relieur, En diminuer l'épaisseur du côté de la chair. ‖ *Parer une peau*. En T. de gantier, Couper sur les bords d'une peau les parties trop épaisses. ‖ *Parer le pied d'un cheval* ou *Parer la sole*. En ôter l'excédent de corne, pour le ferrer. ‖ *Parer du cidre, du poiré*, Les faire fermenter. ‖ *Parer un mouton, un agneau*, Lever la graisse qui est sur la panse, et l'étendre sur le quartier de derrière. ‖ *Parer une pièce de bois*, La rendre unie, la polir.

— v. n. Arboric. Prendre de la couleur, mûrir : *Poires qui commencent à* PARER.


D'azur à une foi d'argent parée de gueules, surmontée d'une couronne d'or à l'antique.

De gueules au dextrochère d'argent paré d'or tenant une épée aussi d'argent, posée en barre.

Paré, ée part. pass. du v. Parer.

— Blas. Se dit d'un dextrochère, d'un sénestrochère, ou d'une foi quand le bras est vêtu d'une manche d'émail spécial, et d'une foi habillée d'un émail particulier.

— Chorégr. *Bal paré*, Celui où l'on doit se rendre en toilette de bal.

— Comm. *Pièce parée*, Pièce de bœuf qui se lève à la tête de la surlonge.

— Mar. *Paré!* Exclamation, réponse faite pour annoncer qu'on est prêt à exécuter l'ordre reçu ou qu'il a été exécuté : *Coupez l'amarre*. — PARÉ!

— Procéd. *Titre paré, qui porte une exécution parée*, Titre en forme exécutoire, en vertu duquel on peut contraindre le débiteur au payement.

— Vénér. *Pied paré*, Pied de bête fauve usé par le séjour de l'animal dans un terrain dur et pierreux.

Se parer, v. pr. Etre, devenir paré : *Au printemps, les arbres* SE PARENT *de feuilles et de fleurs*.

— Faire toilette : *On* SE PARE *au village comme à la ville*.

— Fig. Se faire honneur par orgueil, faire parade, se glorifier, se vanter : SE PARER *d'une antiquité douteuse*.

— Loc. *Se parer d'une personne*, La conduire avec soi pour s'en faire honneur. ‖ *Se parer des plumes du paon*. V. PAON.

— SYN. **Parer, décorer, embellir**. V. DÉCORER.

PARER (de l'ital. *parare*, faire obstacle à ce qui menace, dérivé du lat. *parare*, préparer) v. a. Empêcher, éviter, détourner, arrêter l'effet de : PARER *un coup*.

— Fig. *Parer un coup*, Détourner un accident fâcheux dont on était menacé.

— *Parer quelqu'un de, contre*, Mettre à couvert, défendre, préserver de, protéger contre.

Escr. *Parer du corps*, Détourner le corps de la ligne par où le coup doit passer. ‖ *Parer de la pointe*, Écarter la pointe de la ligne du corps. ‖ *Parer en quarte*, Détourner le fer de son adversaire, sur un coup qu'il porte dedans et sous les armes.

Jeux. *Parer la balle*, La renvoyer avec la raquette avant qu'elle ne touche terre.

— Mar. *Parer un navire, une pointe*, En passer à bonne portée. ‖ *Parer un grain, un abordage*, Les éviter. ‖ *Parer au grain*, Se tenir prêt à carguer ou amener les voiles, à l'approche du grain. — Fig. et fam. Prendre ses précautions contre un danger quelconque.

— Navig. *Parer les cordes*, Dans les opérations de halage, Suivre les cordes auxquelles les bateaux sont attachés, et les relever quand elles risquent de s'accrocher.

v. n. *Parer à*, Remédier à, se préserver de : PARER À *un danger*.

Se parer, v. pr. Se garantir, se mettre à l'abri de : *Songeons à* SOUS PARER *contre la misère*.

PARER (de l'espagn. *parar*, arrêter ; dérivé du lat. *parare*, préparer) v. n. Manèg. Retenir : PARER *un cheval*.

— v. n. S'arrêter. ‖ *Parer sur les hanches*, Se soutenir sur le derrière en galopant.

— n. m. Manèg. Action du cheval qui pare, qui s'arrête : *Cheval qui a un beau* PARER.

PARÈRE (du lat. *parere*, paraître) n. m. Acte de notoriété émanant des jurisconsultes, des commerçants notables, des autorités étrangères sur un point d'usage ou de droit étranger.

— ENCYCL. Dans l'ancien droit français, où les usages avaient une très grande importance, les arrêts ordonnaient souvent de les prouver. Pour cela, on recourait à des *parères*, dont la forme était réglée par les tribunaux. Aujourd'hui, il peut encore y avoir lieu à parères : en ce cas, les personnes compétentes délivrent des certificats écrits, qui constatent l'usage. La loi sur les syndicats professionnels déclare qu'ils peuvent être appelés à donner leur avis sur les questions de leur spécialité.

PARERGON (*rèr'* — du préf. *para*, et du gr. *ergon*, ouvrage) n. m. B.-arts. Hors-d'œuvre ; addition à l'ouvrage principal. ‖ On dit au pl. PARERGA : *Les bas-reliefs qui ornent le piédestal d'une statue sont des* PARERGA. (Inus.)

PARESCAUME (*rèss-kôm'*) n. m. Bateau portant mâts et voiles, employé surtout pour la pêche à la madrague.

PARÉSIE (*zi* — du gr. *parésis*, relâchement) n. f. Paralysie incomplète, qui consiste en une diminution de la contractilité musculaire, et qui indique une lésion des nerfs ou des centres moteurs. V. PARALYSIE.

PARESSE (*rèss* — du lat. *pigritia*, même sens) n. f. Vice qui éloigne du travail, qui fait redouter tout effort : *La* PARESSE *engendre la misère*.

— Poétiq. Lenteur : *Ruisseau qui coule avec* PARESSE.

— *Paresse d'esprit*, Lenteur d'esprit, qui empêche de concevoir vite ou de s'appliquer avec persévérance.

— *Relever quelqu'un du péché de paresse*, L'obliger à travailler. ‖ Par ext. Le tancer vertement.

— SYN. **Paresse, fainéantise**. V. FAINÉANTISE.

PARESSE (la). Myth. anc. Divinité allégorique, fille du Sommeil et de la Nuit, qui fut métamorphosée en tortue pour avoir écouté les flatteries de Vulcain. Les anciens la représentaient assise, la tête penchée et les bras croisés, ayant à ses pieds des quenouilles brisées.

PARESSER (*rè-sé*) v. n. Fam. Faire le paresseux.

PARESSEUSEMENT (*rè-seu*) adv. Avec paresse.

Poétiq. Avec lenteur : *Des flots qui meurent* PARESSEUSEMENT *sur la grève*. ‖ Dans l'immobilité : *Barques qui stationnent* PARESSEUSEMENT *sur la grève*.

PARESSEUX (*rè-seû*), **EUSE** adj. Qui a du penchant à la paresse : *Écolier* PARESSEUX.

Lent à concevoir : *Une intelligence* PARESSEUSE.

— Poétiq. Qui se meut lentement ou pas du tout : *Un fleuve qui roule ses ondes* PARESSEUSES.

— *Paresseux à*, Qui montre de la paresse pour : PARESSEUX *au travail*.

Bot. S'est dit du cucubale baccifère et d'une variété tardive de laitue.

— Manèg. *Cheval paresseux*, Cheval qui ralentit sans cesse son allure.

Méd. Lent à remplir ses fonctions : *Ventre* PARESSEUX.

Techn. *Ressort paresseux*, Ressort qui se détend mollement. *Balance paresseuse*, Balance peu sensible.

— n. Personne qui a le défaut de la paresse : *Les* PARESSEUX *sont souvent des gens médiocres*.

— n. f. Mode. Coiffure de femme tout apprêtée, qui se place sur la tête comme une perruque. ‖ *Corset à la paresseuse* ou *Paresseuse*, Sorte de corset qui se noue ou s'agrafe par devant et qu'on n'a pas besoin de lacer.

Techn. Accident qui arrive, lors du fonctionnement du métier Jacquard, quand un crochet, n'étant plus élevé par la griffe, laisse traîner sous l'étoffe les fils correspondants. Défaut que cet accident produit dans l'étoffe.

— PROV. : Être paresseux comme une couleuvre, comme un loir, Être excessivement paresseux. (Se dit à cause des habitudes hibernantes de ces animaux.

PARESSEUX (*rè-seû*) n. m. Mamm. V. AÏ.

PARESTHÉSIE (*rèss, zi* — du préf. *para*, et du gr. *aisthésis*, sensation) n. f. Pathol. Aberration de la sensibilité.

PARET (*rè* n. m. Féod. Droit de loger chez un vassal.

PARET Y ALCAZAR Louis, peintre espagnol, né et mort à Madrid (1747-1799). Il excellait dans les figures de petite dimension et composait avec art. On cite, parmi ses œuvres les plus estimées : le *Serment du prince des Asturies dans l'église Saint-Jérôme*, à Madrid ; un *Carrousel* (1789, à Aranjuez, etc., et de remarquables eaux-fortes.

PARÉTACÈNE (pays des Montagnes), contrée de l'ancienne Perse, entre la Perside et la Médie. Villes principales Aspadane et Ecbatane des Mages.

PARÉTIQUE (*tik'*) adj. Qui se rapporte à la paresie.

PAREUR, EUSE (rad. *parer*) n. Techn. Ouvrier, ouvrière qui a charge à la main la surface d'un drap. ‖ Ouvrier mégissier qui pare les peaux.

— Hist. *Pareur de drap*, Titre que prenaient, à Paris, les maîtres foulons.

— Navig. Marinier qui veille à ce que la cordo de halage ne s'accroche nulle part pendant le trajet.

PAREUSE n. f. Sorte d'encolleuse, employée pour parer mécaniquement les draps, des fils de chaîne.

PAREUX n. m. Vitic. Syn. de NÉRIN.

PAREY, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Magdebourg], près de l'Elbe ; 2.756 hab.

PARFAICT François), historien du théâtre français, né et mort à Paris (1698-1753). Fils d'un ancien mousquetaire du roi, il débuta sous les auspices de Marivaux en donnant avec lui, la même année (1724), deux comédies : l'une aux Italiens, *la Fausse Soubrette*, l'autre à la Comédie-Française, *le Dénouement imprévu*. En 1727, il publia *le Quart d'heure amusant*, périodique qui ne vécut que cinq mois, puis il entreprit une série d'almanachs : l'*Almanach du Parnasse*, consacré aux auteurs dramatiques (1728) ; les *Etrennes calotines*, sous le pseudonyme de PERD-LA-RAISON (1729), et l'*Agenda des théâtres* (1731). Enfin, il commença, avec son frère Claude, la publication d'importants ouvrages : *Histoire générale du Théâtre-Français* (1734-1749, 12 vol. s'arrêtant à l'année 1721) ; *Mémoires pour servir à l'histoire des spectacles de la Foire* (1743) ; *Histoire de l'ancien Théâtre-Italien* (1753) ; *Dictionnaire des théâtres de Paris* (1749-1756, 7 vol.). — Son frère, CLAUDE, né et mort à Paris (1705-1777) avait entrepris une *Dramaturgie générale*, dictionnaire dramatique qui a été perdu.

PARFAIRE (du préf. *par*, et de *faire*. — Se conjugue comme *faire*) v. a. Achever, compléter de façon qu'il ne manque rien : PARFAIRE *un ouvrage*. PARFAIRE *une somme*.

Broch. *Parfaire un livre*, Y ajouter les feuillets qui manquent.

— Dr. *Parfaire le juste prix*, Réparer la lésion résultant pour le vendeur d'un prix trop bas.

Parfait, aite, part. pass. du v. Parfaire. Syn. PARFAIT, ACHEVÉ, FINI. V. ACHEVÉ.

Se parfaire, v. pr. Être amené à terme : *Somme qui n'a pas pu* SE PARFAIRE.

PARFAISEUR (*fè*) n. m. Fabricant de peignes pour les étoffes.

PARFAIT, AITE (*fè, fèt'* — rad. *parfaire*) adj. Qui réunit toutes les qualités, sans mélange de défauts : *Le bonheur* PARFAIT *n'est pas sur la terre*. (J.-J. Rouss.)

— Par exagér. Qui a de grandes qualités ; qui est excellent en son genre : *Un homme* PARFAIT. *Un vin* PARFAIT. ‖ Qui atteint le dernier degré, dans un genre bon ou mauvais : *Un* PARFAIT *honnête homme*. *Un* PARFAIT *imbécile*.

— Absolu, complet, total : *Silence* PARFAIT. *Vide* PARFAIT. ‖ Entier, à qui il ne manque rien : *Solder une dette jusqu'à* PARFAIT *payement*.

— A quoi il n'y a rien à reprendre ou à objecter : *Voilà qui est* PARFAIT.

— *Parfait amour*, Amour pur, sans mélange d'égoïsme. (Se dit souvent par plaisant. : *Filer le* PARFAIT AMOUR.)

— Arith. anc. *Nombre parfait*. V. NOMBRE.

— Comm. *Parfait amour*, Liqueur alcoolique, composée de citron, girofle, muscade, etc., et colorée avec de la cochenille. ‖ *Bois parfait*, Bois débité dans le cœur de l'arbre.

— Gramm. *Prétérit parfait* ou substantiv. *Parfait*, Temps du verbe exprimant qu'une action est présentement accomplie.

— Hist. nat. Se dit de tout être ou de tout organe qui a atteint son plus haut degré d'organisation, de développement : *Insecte* PARFAIT. *Fleur* PARFAITE. ‖ *Insecte parfait*, Insecte qui a subi toutes ses métamorphoses.

— Métriq. anc. *Vers parfait*. Selon Plutarque, Vers hexamètre contenant les huit parties d'oraison.

— Mod. *Parfait contentement*, Parure de diamants.

— Musiq. *Accord parfait*. V. ACCORD. ‖ *Consonance parfaite*, Intervalle consonant, comme la quinte et l'octave. ‖ *Cadence parfaite*. Celle qui porte la note sensible et qui tombe de la dominante sur la finale. ‖ *Mode parfait*, Ancien nom de la mesure à trois temps.

— n. Personne accomplie. (Ne s'emploie que dans le langage ecclésiastique) : *L'assemblée des* PARFAITS.

— Fr.-maçonn. *Rit des Parfaits initiés d'Egypte*, Ordre maçonnique, qui parut en France en 1776, et se recomposa à Lyon en 1821, mais n'existe plus actuellement.

— n. m. Chose parfaite ; perfection : *Chercher le* PARFAIT *en toutes choses*. ‖ L'être parfait.

— Art culin. *Parfait au café*, Crème au café, glacée en forme de pain ou de bombe, que l'on fait prendre dans une sorbetière et que l'on démoule, en général, sur une serviette à franges.

— Hist. relig. Nom donné par les Cathares à celui qui, après avoir reçu l'absolution de ses péchés par le baptême du Saint-Esprit symbolisé par l'imposition des mains, avait recouvré son état de pureté originelle.

— SYN. **Parfait, accompli, consommé**. V. ACCOMPLI.

— ENCYCL. Gramm. Le *parfait* se distingue du passé absolu en ce qu'il marque la durée indéterminée, indéfinie, qui suit une action, tandis que le passé absolu marque un moment défini de cette action : « J'ai déjeuné » est un parfait dans « J'ai déjeuné depuis une heure » et un passé dans « J'ai déjeuné à dix heures ». La langue commune indo-européenne avait des formes spéciales pour le parfait, caractérisé par un redoublement (le gr. οἶδα, sanscr. *véda*, gothique *vait* fait exception) et par des désinences particulières, distinctes à la fois des primaires et des secondaires. Le parfait indo-européen exprimait sans doute, comme le parfait grec, une action passée dont les conséquences subsistent encore : *yeyona*, « j'ai engendré », « je *suis* père ». Le parfait s'opposait ainsi à l'aoriste, radical ou sigmatique, qui exprimait simplement une action passée. Le latin a confondu, au contraire, pour les désinences, le parfait avec l'aoriste sigmatique (*vidi, momordi, dixi*). Le parfait latin a donné en français le passé défini : *j'aimai* = *ego amavi*, qui n'a jamais le sens du parfait grec et tend à disparaître de la langue. (V. passé.) A côté de lui s'est développé, dès l'origine de la langue française, un passé périphrastique, dit passé indéfini : *j'ai écrit* = *habeo scriptum*, mais cette forme verbale a souvent aussi le sens de l'aoriste grec.

PARFAIT Noël, littérateur et homme politique français, né à Chartres en 1813, mort à Paris en 1896. Il prit part à la révolution de Juillet, fut condamné à deux ans de prison pour un poème, *l'Aurore d'un beau jour* (1833), puis impliqué dans le procès des Vingt-Sept et collabora à la « Presse ». Elu député d'Eure-et-Loir à la Législative (1849), il vota avec les républicains avancés, fut proscrit après le coup d'État du 1851, retourna en France après l'amnistie. Nommé député à l'Assemblée nationale en 1871, il fit partie de la gauche républicaine et siégea à la Chambre comme député d'Eure-et-Loir jusqu'en 1893. On lui doit : *Philippiques* (1832-1834), satires ; des drames : *Fabiole Novice* (1841) ; *un Français en Sibérie* (1843), avec Ch. Lafont ; *la Laire de Constantine* (1846), avec Th. Gautier ; des poésies politiques (1848-1851) ; une traduction des *Fables* de Krilof (1848) ; etc. — Son fils, PAUL, né et mort à Paris (1841-1881), fut le secrétaire d'Alexandre Dumas père et collabora à divers journaux. On lui doit des romans pleins de verve : *la Seconde Vie de Marins Robert* (1875) ; *l'Agent secret* (1876) ; *les Audaces de Ludovic* (1878), et des ouvrages d'un tout autre genre : *l'Arsenal de la dévotion* (1876) ; *le Dossier des pèlerinages* (1877) ; *Croquis parisiens* (1882) ; etc., et quelques pièces de théâtre.



Noël Parfait.

PARFAITEMENT (*fè*) adv. D'une manière parfaite : *Jouer* PARFAITEMENT *d'un instrument*. ‖ D'une manière complète, totale : *Démarche* PARFAITEMENT *inutile*.

— Fam. Oui, certainement : *Vous oseriez le lui dire ?* — PARFAITEMENT !

PARFILAGE (*laj'*) n. m. Action de parfiler. ‖ Fils d'or ou d'argent parfilés : *Porter à l'orfèvre une livre de* PARFILAGE.

— ENCYCL. Le *parfilage* était de grande mode en 1772 et en 1773. Certains fabricants vendaient des moubles, des fauteuils, des écrans, des pelotes en tissu or et soie, qui n'étaient offerts que pour être aussitôt parfilés et détruits.

PARFILER (rad. *parfilure*) v. a. Techn. Défaire fil à fil le tissu d'un morceau d'étoffe ou de galon d'or ou d'argent, et séparer de la soie l'or ou l'argent qui recouvre les fils. ‖ A signifié Entremêler, en tissant une étoffe ou un galon, des fils d'une matière ou d'une couleur différente. ‖ En T. de formaire (pour la fabrication du papier à la main), Fixer la toile métallique sur le fût de la forme. ‖ En T. de céramiste, Orner une pièce céramique de filets d'or ou de toute autre substance et couleur.

— Par anal. Diviser par brins, par petites parties : *Newton* A PARFILÉ *la lumière du soleil*. (Volt.)

— Fig. Analyser, détailler : *On n'a jamais* PARFILÉ *des riens avec plus de soin et de prétention*. (Laharpe.)

Se parfiler, v. pr. Être parfilé : *Galons qui ne* SE PARFILENT *pas aisément*.

— Fig. Être détaillé : *Le grand intérêt est dans les récits et les observations qui s'y* PARFILENT. (Balz.)

PARFILEUR, EUSE n. Personne qui parfile, qui s'occupe à parfiler : *Une habile* PARFILEUSE.

PARFILURE (pour *pourfilure* ; de l'anc. v. *pourfiler*) n. f. Produit du parfilage des fils d'or. ‖ Fils provenant d'une étoffe parfilée.

PARFIN (du préf. *par*, et de *fin*) n. f. Fin dernière. (Vieux.)

— *A la parfin*, Enfin, finalement. (Vieux.)

PARFOIS (*foi* — de *par*, et *fois*) adv. Quelquefois, dans certaines circonstances. ‖ On disait anciennem. PAR FOIS, PAR LES FOIS.

PARFOND (*fon*), **ONDE** [du préf. *par*, et de *fond*] adj. Forme ancienne du mot PROFOND.

— n. m. Pêch. Filet chargé de plomb ; hameçon plombé qui tombe au fond de l'eau.

PARFONDRE (du lat. *perfundere*, mélanger) v. a. Incorporer les couleurs à la plaque de verre ou d'émail, et les faire fondre également.

PARFOURNIR (du préf. *par*, et de *fournir*) v. a. Fournir en entier, compléter. (Vieux mot.)

— Dr. Contribuer subsidiairement.

Se parfournir, v. pr. S'achever : *Tous les actes de la comédie* SE PARFOURNISSENT *en un*. (N. Pasquier.)

PARFUM (*fun* — du préf. *par*, et du lat. *fumus*, fumée, vapeur) n. m. Odeur aromatique suave, qui s'exhale d'une substance : *Le* PARFUM *de la rose*.

— Iron. Mauvaise odeur : *Le* PARFUM *des latrines*.

— Fig. Ce qui s'exhale, se répand, comme une odeur suave : *Le bonheur répand un suave* PARFUM *sur notre vie*. (A. Karr.) ‖ Effet, sensation qui éveille un doux souvenir, une idée agréable : PARFUM *d'antiquité*.

— Hyg. Composition minérale ou végétale d'une odeur forte, dont on se servait autrefois dans les lazarets pour purifier les personnes et les effets suspects.

— SYN. **Parfum, aromate, arome**. V. AROMATE.

— ENCYCL. Mœurs et cout. Le premier emploi des *parfums* remonte à l'origine des civilisations et paraît avoir été d'abord réservé au culte des morts ; les substances odorantes employées à cet usage paraissent avoir consisté surtout en résines et baumes, dont les propriétés antiseptiques permettaient de garder sans danger les cadavres dans les nécropoles. L'introduction des parfums dans les cérémonies religieuses dut suivre de près leur emploi dans les cérémonies funèbres. De même, l'emploi de ces substances odorantes dans la toilette a dû procéder de certaines pratiques du culte, ainsi qu'il en est pour diverses prescriptions hygiéniques (circoncision, purifications religieuses des femmes, etc.). L'industrie des parfums eut en Égypte, au temps des Ptolémées, une importance considérable, et Alexandrie, notamment, possédait d'importantes fabriques. Les femmes se faisaient ombre le corps d'onguents parfumés, se teignant le visage et la chevelure. L'antiquité grecque fit aussi un grand emploi de ces cosmétiques.

Le moyen âge ne semble guère avoir employé les parfums autrement que pour les cérémonies du culte. Il faut venir jusqu'à l'époque des croisades pour voir réemployer ces substances aux soins de la toilette. V. PARFUMEUR.

Industr. Si quelques produits animaux (musc, civette) fournissent un précieux appoint à la parfumerie, la grande généralité des *parfums* est tirée des plantes, qui doivent

leur odeur à la présence d'huiles volatiles. La fabrication des parfums comprendra donc, avant tout, l'extraction de ces *essences*. Aujourd'hui, on se sert beaucoup d'essences artificielles, obtenues par voie de synthèse dans les laboratoires. Ces produits appartiennent tous à la chimie organique (aldéhydes, alcools, éthers, phénols, etc.). Quelques-uns d'entre eux s'emploient en nature (vanilline, etc.); mais la plupart ne possèdent le parfum caractéristique que lorsqu'ils se trouvent en solution alcoolique très faible. V. ESSENCE.

Toutes ces essences constituent les matières premières que les parfumeurs associent, mélangent entre elles, combinent pour obtenir les produits confectionnés (extraits d'odeurs, vinaigres de toilette, lotions, teintures, savons, poudres, pâtes, pommades, cosmétiques, crèmes, fards, sachets, etc.).

— Physiol. Presque toutes les essences qui forment la base des parfums sont, en général, des stimulants diffusibles. Il suffit de respirer quelques instants du valérianate d'amyle pour observer une accélération du pouls, utilisée dans le traitement de certaines affections. La muqueuse nasale étant susceptible d'absorber les vapeurs, comme toutes les autres muqueuses, il n'y a pas à s'étonner de voir les huiles essentielles pénétrer par cette voie et produire des effets rapides.

PARFUMER (rad. *parfum*) v. a. Remplir, imprégner d'une bonne odeur : PARFUMER *son mouchoir*.

— Fig. Produire un effet agréable, exhaler comme un parfum : *Une conscience pure* PARFUME *l'existence*.

Parfumé, ée part. pass. du v. Parfumer.

— Qui exhale une bonne odeur : *Des fruits* PARFUMÉS.

— *Gants parfumés*. Gants enduits d'essence.

Se parfumer, v. pr. Etre, pouvoir être parfumé.

— Imprégner ses habits, son linge de bonnes odeurs; oindre, frotter son corps d'eaux de senteur, etc.

PARFUMERIE (*ri*) n. f. Fabrication et commerce de parfums, de cosmétiques, d'essences et autres produits parfumés dont on fait usage pour la toilette. ‖ Ces parfums, essences, etc. : *Acheter de la* PARFUMERIE. ‖ Boutique où on les vend : *Entrer dans une* PARFUMERIE.

— ENCYCL. V. PARFUM.

PARFUMEUR, EUSE n. Personne qui fabrique ou vend des parfums : *Les* PARFUMEURS *perdent l'odorat*. (A. Karr.)

— Adjectiv. : *Ouvrier* PARFUMEUR.

— ENCYCL. Les croisades ayant ramené en France le goût des parfums, on importa d'Orient des peaux odorifé-



Armes de la corporation des gantiers-parfumeurs (XVIIe s.).

rantes destinées à la confection de différentes pièces d'habillement (pourpoints, ceintures, etc.), mais surtout des gants, ce qui explique le trafic des parfums aux mains des gantiers. Philippe Auguste octroya des statuts à la corporation (1190), et, en 1357, son privilège fut confirmé; mais, au XVIe siècle, gantiers et merciers se disputèrent la vente des parfums, et un édit de 1594 défendit aux deux corporations de s'intituler *parfumeurs*, tout en leur permettant cependant de parfumer leurs marchandises. Cependant, des lettres patentes de 1614 octroyèrent aux gantiers seuls le titre de « parfumeurs », confirmé en 1656. Leur industrie s'était peu développée et les gantiers-parfumeurs ne pouvaient vendre qu'en leur échoppe et des seuls produits par eux fabriqués. Aujourd'hui, grâce aux découvertes des chimistes, la parfumerie a fait de grands progrès et constitue une branche importante du commerce français.

PARFUMIER (*mi-é*) n. m. Parfumeur. (Vieux.)

PARFUMOIR n. m. Mobil. Petite grille sur laquelle on pose un objet que l'on parfume en brûlant des pastilles de parfum au-dessous.

— Archéol. Brûle-parfum.

PARGA, ville de la Turquie d'Europe (Epire [prov. de Janina]), sur la mer Ionienne, au N. de l'île Paxo; 5.000 hab. (*Parganiotes*.) Citadelle très forte. Commerce de fruits, oranges, citrons, etc. L'ancienne ville (*Paléo-Parga*) fut prise et détruite en 1819 par Ali, pacha de Janina.

PARGASITE (de *Pargas*, n. de lieu) n. f. Espèce appartenant au genre amphibole et voisine de la hornblende.

PARGER (*jé*. — Prend un e après le *g* devant A ou O : *Je pargeai, Nous pargeons*) v. a. Parquer : PARGER *des moutons*. ‖ *Parger des héritages*, Les fumer en y parquant des bêtes. (Vx.)

PARGHELIA, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]), sur le golfe de Santa Eufemia; 4.140 hab.

PARGIE (*ji* — rad. *parger*) n. f. Féod. Amende payée au seigneur pour des dommages causés par des bestiaux.

PARGNEAU (*gno* [*gn.* null.]) n. m. Nom vulgaire de la jeune carpe ou carpillon.

PARGUÉ (*ghé* — corrupt. de *pardieu*) interj. Jurement en usage dans l'ancienne comédie. ‖ On dit aussi PARGUIE, PARGUENNE, PARGUIENNE.

PARHÉLIE ou **PARÉLIE** (*li* — du gr. *parhélios;* de *para*, à côté, et *hélios*, soleil) n. m. Phénomène lumineux qui, comme celui du halo, est produit par la réflexion de la lumière sur les cristaux de glace qui se trouvent dans l'atmosphère.

— ENCYCL. Météor. Dans un air calme, les faces latérales des prismes aciculaires et les bases des lamelles hexagonales se disposent naturellement suivant la verticale; les réflexions sur toutes ces faces et les réfractions dans les dièdres qu'elles forment entre elles donnent lieu à une série d'images disposées sur un cercle horizontal qui passe par le soleil et que l'on appelait autrefois l'*almicantarat* solaire : c'est le cercle parhélique ordinaire. Ces faces peuvent être couvertes de stries verticales, dues à la superposition de cristaux successifs; la lumière diffusée ou diffractée par ces stries préseute encore la même direction. La variation d'éclat serait continue sur toute l'étendue de la bande lumineuse, de 1/2-degré de largeur, formée par le cercle parhélique, si l'on n'avait à tenir compte que de la diffusion et des réflexions simples sur les faces extérieures, mais il se produit en certains points des concentrations de lumière ou *faux soleils*.

Parhélie de 22°. Le point de fuite des prismes verticaux est le zénith; les dièdres de 60° ne sont donc pas dans la position qui convient pour le halo de 22°, à moins que le soleil ne se trouve à l'horizon. Pour toute hauteur différente du soleil, le minimum de réfraction est plus grand dans les dièdres à arête verticale, et l'image correspondante se trouve sous le cercle parhélique, en dehors du halo : c'est une tache lumineuse bordée de rouge du côté du soleil, et dont l'éclat diminue ensuite d'une manière continue, comme pour le halo. La *queue* de ce parhélie est produite par les prismes qui ne se trouvent pas au minimum de déviation; le phénomène n'est plus possible quand la hauteur du soleil dépasse 60° 45'.

Parhélie de 46°. Le parhélie voisin du halo de 46° peut s'obtenir en considérant les angles droits formés par les bases et les faces latérales des lamelles hexagonales; il n'est visible qu'auprès des branches latérales d'un halo incomplet, et la hauteur du soleil est maximum à 30° 12'. On peut encore, de deux façons différentes, attribuer ce parhélie à la lumière réfractée deux fois par un dièdre à axe vertical; par exemple, une image secondaire du premier parhélie. Le phénomene est rare et de peu d'éclat.

Les rayons qui ont subi des réflexions extérieures ou intérieures entre les faces d'entrée et de sortie peuvent encore donner lieu à des images fixes sur le cercle parhélique, que nous résumerons ainsi :

1° Les intersections des halos de 22° et de 46°;

2° Les parhélies voisins de ces halos;

3° L'anthélie à l'opposé du soleil, et le paranthélie blanc à 60° de l'anthélie;

4° Les paranthélies situés à 15°44' et 81° 50 de l'anthélie, dont le bord est rouge à l'opposé du soleil;

5° Le paranthelie situé à 38° 10' de l'anthélie, et dont le bord rouge est dirigé vers le soleil.

PARHÉLIQUE (*lik*' adj. Qui a rapport au parhélie : *Cercle* PARHÉLIQUE. ‖ On écrit aussi PARÉLIQUE.

PARHERMÉNEUTE (*pèr*' — du pref. *para*, et du gr. *herméneutès*, interprète) n. m. Nom donné a des hérétiques syriens du VIIe siècle, qui interprétaient arbitrairement les Ecritures.

PARHYPATE (du préf. *para*, et de *hypate*) n. f. Musiq. anc. Seconde corde de la lyre, qui était dédiée à Mercure et qui était d'un degré au-dessus de l'hypate.

PARI (subst. verb. de *parier*) n. m. Convention que font deux ou plusieurs personnes, soutenant des choses contraires, de payer une somme ou une chose déterminée à celle qui se trouvera avoir dit vrai : *Engager un* PARI.

— Somme pariée : *Toucher un* PARI.

Tenir un pari, Parier contre la personne qui le propose. ‖ *Le pari est ouvert, Les paris sont ouverts*, Chacun est admis à parier.

— Jeux. Somme, indépendante de l'enjeu ordinaire, que des personnes parient entre elles, et dont le sort est décidé par celui de la partie. ‖ Au jeu de piquet à écrire, Résultat des deux coups qui forment l'ide. ‖ *Paris de traverse*, Paris qui ne sont pas du courant du jeu.

— Philos. *Démonstration par le pari*, Argument célèbre employé par Pascal en faveur de la foi chrétienne. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Mœurs et cout. Quoique la législation de tous les pays repousse le *pari*, il n'en tend pas moins à entrer de plus en plus dans les mœurs. C'est surtout en Angleterre que le pari fait fureur; on y parie à peu près sur tout, et il n'est guère d'événement public ou privé qui ne donne lieu à des enjeux considérables. Les courses de chevaux, les combats de coqs et de chiens, les séances de boxe offrent notamment aux parieurs un champ très vaste et toujours ouvert. En France, les courses de chevaux à peu près seules donnent lieu à des paris importants.

— Dr. Le *pari*, qui a les plus grandes analogies avec le jeu, est soumis aux mêmes règles par les articles 1965 et suivants du Code civil. V. JEU.

— Philos. L'argument de Pascal est exposé dans les *Pensées* (édit. Brunschwig, n° 233). « Examinons donc ce point, et disons : Dieu est, ou il n'est pas. Mais de quel côté pencherons-nous? La raison n'y peut rien déterminer. Il y a un chaos infini qui nous sépare... » Pascal affirme que la raison est, par elle-même, hors d'état de se prononcer entre ces deux thèses. Il n'y a donc pas lieu de blâmer au nom de la raison ceux qui ont choisi soit l'une, soit l'autre. Mais ne pourra-t-on pas les blâmer, nou d'avoir fait tel ou tel choix, mais seulement d'avoir choisi? « Oui, répond Pascal, mais il faut parier : celu n'est pas volontaire, vous êtes embarqué... Votre raison n'est pas plus blessée en choisissant l'un que l'autre, puisqu'il faut nécessairement choisir. Voilà un point vidé; mais votre béatitude? Pesons le gain et la perte en prenant croix, que Dieu est. Estimons ces deux cas : si vous gagnez, vous gagnez tout; si vous perdez, vous ne perdez rien. Gagez donc qu'il est sans hésiter... Tout joueur hasarde avec certitude pour gagner avec incertitude, et, néanmoins, il hasarde certainement le fini pour gagner incertainement le fini, sans pécher contre la raison... Notre proposition est dans une force infinie, quand il y a le fini à hasarder à un jeu où il y a pareils hasards de gains que de pertes et l'infini à gagner. »

Pascal argumente pour ceux qui hésitent dans leur croyance, non pour ceux qui se croient certains soit de l'existence, soit de la non-existence de Dieu; Condorcet et Laplace ont soutenu qu'il importe peu qu'on ait infiniment à gagner ou à perdre, si la chance de gagner ou de perdre est infiniment petite ou nulle; mais ce n'est pas l'hypothèse par laquelle Pascal a établi cet argument.

Cet argument d'ailleurs, sauf la forme mathématique, avait déjà été donné par Arnobe (*Adversus Gentiles*, II, 4); il est donné aussi par Arnault dans son *Art de penser*. Il a été repris par Bourdaloue (*Sur le délai de la Conversion*, 1re p.), et par La Bruyère qui l'a rendu ainsi : « La religion est vraie ou fausse : si elle n'est qu'une vaine fiction, voilà, si l'on veut, soixante années perdues pour le chartreux et le solitaire; ils ne courent pas un autre risque; mais, si elle est fondée sur la vérité même, c'est alors un épouvantable malheur pour l'homme vicieux. » (*Caractères*. « Des Esprits forts ».) Leibniz trouve très juste le raisonnement de Pascal. Kant s'est, lui aussi, servi du *pari*, non pour démontrer la nécessité de la foi, mais pour donner la mesure de la croyance. Il est certain que l'homme qui se livre à des affirmations passionnées et téméraires, appelé à parier, se rendra mieux compte de ce qu'il y a de précipité et d'irrésolu dans sa conviction.

— Sport. *Paris de courses*. Il existe dans presque tous les pays, deux sortes de *paris de courses* : le *pari mutuel* et le *pari à la cote*.

Pari mutuel. Depuis une loi du 2 juin 1891, est interdit en France tout pari public exploité sur les champs de courses ou en dehors; par exception, les sociétés de courses peuvent organiser le pari mutuel, mais sous trois conditions : 1° obtenir préalablement une autorisation spéciale du ministre de l'agriculture; 2° limiter exclusivement aux champs de courses le pari mutuel; 3° effectuer sur les mises reçues, à part les prélèvements nécessaires pour couvrir les frais de l'organisation et du fonctionnement du pari, un prélèvement fixe en faveur de l'élevage et des œuvres de bienfaisance. Les sociétés de courses jouent donc simplement le rôle d'intermédiaire entre les parieurs : il est fait masse des mises reçues, puis distribution en est opérée entre les parieurs engagés sur le cheval gagnant. D'autre part, la loi a édicté des pénalités contre toute agence d'exploitation du pari sur les courses de chevaux, sous quelque forme qu'elle fonctionne.

Pari à la cote. Il s'effectue entre les joueurs ou preneurs et les bookmakers ou donneurs. Le preneur choisit dans le lot des chevaux engagés pour une course celui qu'il croit devoir gagner, s'informe de la cote et le prend au bookmaker pour la somme qu'il veut exposer. La cote est établie d'abord individuellement par chaque donneur, suivant les chances qu'il attribue à tel ou tel cheval; mais ce sont les parieurs eux-mêmes qui influencent le marché par leurs demandes. Il se trouve ainsi qu'un cheval, d'abord offert à 3, à 5, à 10, à 15 contre 1 par les donneurs, ne peut plus être trouvé plus tard, si les demandes affluent sur lui, qu'à 2 contre 1 ou même à égalité.

On dit qu'un cheval est à 3, à 5, à 10, à 15 contre 1, lorsque le pari est fait de telle sorte que le joueur, exposant une unité, soit 1 franc, recevra du donneur 3, 5, 10 ou 15 francs, si le cheval désigné gagne. Un cheval est dit *à égalité* lorsque la somme que recevra le preneur, en cas de gain, est égale à celle qu'il a risquée : 1 franc contre 1 franc. Il peut se faire aussi, quand un cheval est considéré comme très supérieur a ses concurrents, que le pari se fasse au-dessous de l'égalité : 1 contre 2, contre 3, contre 5, contre 10; dans ce cas, le joueur risque 2 francs, 3 francs, 5 francs ou 10 francs pour ne recevoir que 1 franc en cas de gain.

Lorsque le pari à la cote s'effectue entre donneurs et preneurs qui se connaissent et se contentent d'inscrire leurs paris sur un carnet pour ne les régler que plus tard, généralement tous les huit jours, le pari a la cote prend le nom de *pari au livre*. Les paris à la cote ou au livre, lors des courses ordinaires, s'effectuent sur les champs de courses mêmes. Pour les grandes épreuves, les paris peuvent s'effectuer très longtemps à l'avance.

PARIA (du tamoul *pareyers*, homme hors de classe, dérivé du sanscr. *para*, hors de) n. Relig. brahm. Nom de tous les hors-castes de l'Inde, c'est-à-dire des individus privés de tous droits religieux ou sociaux, soit du fait de leur origine, soit par suite de leur exclusion de la société brahmanique.

— Par ext. Homme dédaigné, repoussé par les autres hommes : *Les pauvres sont des* PARIAS.

— Mar. Dans l'Inde, Bâtiment mal tenu, ou monté par des parias.

— ENCYCL. Relig. brahm. Les anciens codes répartissent les hors-castes en trois catégories : les *abhicasthas*, « maudits », coupables de péchés entraînant l'expulsion de la caste; les *vrâtyas* « excommuniés », exclus de la société brahmanique pour avoir négligé des rits, des cérémonies ou des observances essentiels, spécialement le rit de l'Initiation et l'étude du Véda; les *opasadas*, « repoussés », nés d'unions illicites, réprouvées ou criminelles. Les membres des deux premières de ces catégories peuvent parfois rentrer dans le giron de leur caste au moyen de pénitences rigoureuses; les autres en sont irrémissiblement bannis. Très nombreuse, la dernière classe se subdivise en de multiples sous-castes; ce sont celles des : *soutas*, issus d'un kchatriya et d'une brahmani; *mághadas*, d'un vaiçya et d'une kchatriyâ; *vaidéhas*, d'un vaiçya et d'une brahmani; *kchattars*, d'un çoûdrâ et d'une kchatriyâ; *ayogavas*, d'un çoûdrâ et d'une vaiçyâ; *abhiras*, d'un brâhmane et d'une ambachthâ fille de brahmane et de vaiçyâ; *âvritas*, d'un brahmane et d'une ougrâ fille de kchatriya et de çoûdrâ); *koundas*, enfants d'une femme adultère; *golakas*, enfants d'une veuve remariée; etc. A part quelques groupes, privilégiés du fait du rang élevé de leurs auteurs, toutes ces sous-castes sont exclues du sacrifice, et inaptes à accomplir aucun acte religieux. Leur contact constitue une souillure; elles sont obligées de demeurer en dehors des villes et des villages et condamnées à exercer, pour vivre, les métiers dédaignés ou considérés comme infâmes par les membres des castes régulières.

PARIA (GOLFE DE), golfe profond du littoral vénézuélien, compris entre la péninsule étroite et montagneuse de Paria au N. et le delta de l'Orénoque au S. Son entrée est fermée par l'île de la Trinité, de part et d'autre de laquelle s'ouvrent deux détroits (bocas de Dragos et bocas de Sierpes), qui le mettent en communication avec l'Océan.

PARIACOTE adj. m. Ling. Syn. de CARAÏBE.

PARIADE du lat. *par, paris*, paire, couple) n. f. Action des oiseaux qui se réunissent par paires pour s'accoupler. ‖ Saison à laquelle se produit cette action. ‖ Couple d'oiseaux.

PARIAGE ou **PARÉAGE** (*aj*' — du lat. *pariare*, faire aller de pair) n. m. Dr. cout. Association entre un seigneur, souvent ecclésiastique, et un seigneur plus puissant, comme le roi. Celui-ci ne pouvait aliéner sa part ni rien changer au traité. Ces associations furent très fréquentes, aux XIIIe et XIVe s.

PARIAMBE du gr. *para*, près de, et de *iambe*) n. m. Métriq. anc. Nom donné quelquefois au pied qu'on appelle plus souvent PYRRHIQUE.

— Musiq. anc. Instrument à cordes, qui servait à accompagner les vers iambiques.

PARIAMBOÏDE de *pariambe*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. Métriq. anc. Pied oratoire composé de cinq syllabes, savoir : une brève, une longue, une brève et deux longues.

PARIAN (m. angl., signif. *de Paros*) n. m. Céramiq. Porcelaine imitant le marbre de Paros, par suite de l'adjonction dans la pâte d'une certaine quantité de feldspath au kaolin et à l'argile de Dreux, entrant dans sa composition, et qu'on utilise pour la reproduction des œuvres d'art.

PARIS

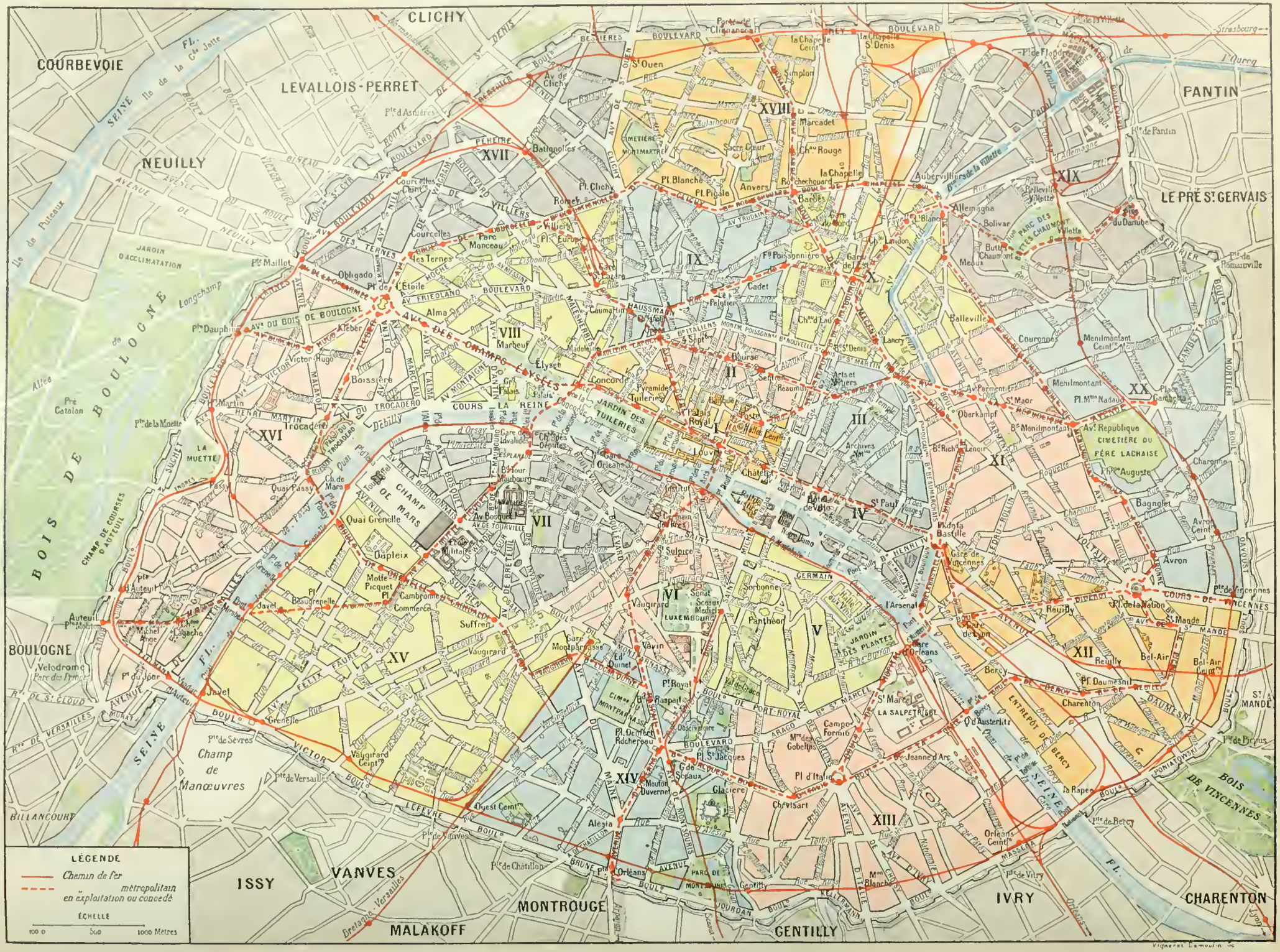
CLICHY
COURBEVOIE
LEVALLOIS-PERRET
NEUILLY
PANTIN
LE PRÉ St GERVAIS
BOULOGNE
ISSY
VANVES
MONTROUGE
MALAKOFF
GENTILLY
IVRY
CHARENTON
BILLANCOURT
BOIS DE BOULOGNE
BOIS DE VINCENNES
Champ de Manœuvres
SEINE
I
II
III
IV
V
VI
VII
VIII
IX
X
XI
XII
XIII
XIV
XV
XVI
XVII
XVIII
XIX
XX
LÉGENDE
Chemin de fer
métropolitain en exploitation ou concédé
ÉCHELLE
100 0
500
1000 Mètres

PARIS ET SES ENVIRONS



Vignerot, Demoulin, Sc

1 Eglise Notre-Dame. — 2. Panthéon. — 3. Eglise du Sacré-Cœur. — 4. Arc de Triomphe de l'Etoile. — 5. Hôtel des Invalides. — 6. Tour Eiffel. — 7. Gare du Nord. — 8. Gare de l'Est. — 9. Gare de Vincennes. 10. Gare de Lyon. — 11. Gare d'Orléans. — 12. Gare de Sceaux. — 13. Gare Montparnasse (Lignes de l'Etat et de l'Ouest). — 14. Gare des Invalides (Ouest). — 15. Gare Saint-Lazare (Ligne de l'Ouest).

PARIANA n. m. Bot. Genre de graminées américaines. — Encycl. Voisins des maïs, les *pariana* sont de fortes plantes vivaces, à tige souvent simple, dont l'épi porte, à chaque nœud de son rachis, une ou deux fleurs femelles, entourées d'un assez grand nombre de fleurs mâles. (On en connaît une dizaine d'espèces, de l'Amérique tropicale.)

PARIBLE adj. Dr. anc. ‖ *Loi parible*, Épreuve par l'eau et le feu.

PARICINE *sin'* n. f. Alcaloïde $C^{16}H^{18}Az^2O^2$, retiré de diverses cinchonées.

PARICLE adj. ‖ *Charte paricle*, Charte de contrat ou d'échange dont on tirait plusieurs expéditions pour remettre aux diverses parties contractantes.

PARIDÉ, ÉE (du lat. *paris, idis*, parisette) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la parisette.

n. m. pl. Zool. Famille d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant les tribus dites des *parinés*, *ægithalinés*, *polioptilinés*. — *Un* PARIDÉ.

PARIDINE n. f. Glycoside extrait des feuilles d'une espèce de parisette (*paris quadrifolia*), qui se décompose en glycose et en une matière résineuse, le *paridol*, lorsqu'on le chauffe dans l'alcool avec l'acide chlorhydrique. Syn. PARINE.

PARIDOL n. m. Chim. V. PARIDINE.

PARIEN, ENNE *ri-in, è-n'*, personne née à Paros ou qui habite cette île. — *Les* PARIENS.

— Adjectiv. Qui se rapporte à Paros ou à ses habitants : *Marbre* PARIEN

PARIER du lat. *pariare*, égaler. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous pariions. Que vous pariiez*) v. a. Faire un pari : PARIER *cent louis*. ‖ Absolum. : PARIER *pour*. PARIER *contre*.

— Par ext. *Parier une chose*, Affirmer qu'elle sera telle qu'on le dit.

Loc. div. *Je parie, Je parierais*, Je suis persuadé, je suis comme sûr. ‖ *J'aurais parié*, Je me croyais sûr. ‖ *Il y a à parier; Il y a gros, beaucoup, mille, tout à parier*; *Il y a cent à parier contre un*, Il est presque certain, il y a de fortes raisons de croire.

Jeux. Gager que celui des deux joueurs qu'on désigne gagnera ou perdra la partie, en convenant que si l'on se trompe on payera une somme déterminée.

v. n. Se mettre de pair avec. (Vx.) ‖ S'accoupler. (Vx.)

Se *parier*, v. pr. Faire l'objet d'un pari, être parié : *Les sommes qui* SE PARIENT *aux courses*.

— Syn. **Parier, gager.** V. GAGER.

PARIER (*ri-er* n. m. Propriétaire d'un évolage, dans les Dombes.

PARIÉTAIRE (*tèr'* — du lat. *parietaria*; de *paries, etis*, mur, à cause de la situation ordinaire de ces plantes) n. f. Genre d'urticacées, du groupe des *pariétariées*.

— Encycl. Les *pariétaires* sont des herbes annuelles et vivaces, couvertes de poils crochus, à feuilles isolées, entières, sans stipules, à fleurs groupées en cymes axillaires. La pariétaire officinale (*parietaria officinalis*), commune en France, surtout dans le Centre et l'Est, sur les décombres, les vieux murs, etc., a des propriétés faiblement émollientes et astringentes; la petite quantité de nitrate de potasse qu'elle contient la fait employer comme diurétique.



Pariétaire : *a*, fleur mâle; *b*, fleur femelle.

PARIÉTAL, ALE, AUX (du lat. *parietalis*; de *paries, etis*, paroi) adj. Anat. Se dit de différents organes qui ont trait à la paroi d'une cavité : *Plèvre* PARIÉTALE. *Péritoine* PARIÉTAL.

Bot. Se dit d'une partie qui s'insère dans la paroi d'une autre. *Insertion pariétale*, Insertion des étamines sur la paroi du calice tubulé.

n. m. Anat. Se dit de deux os qui forment les côtés et une partie de la voûte de la boîte crânienne : *Les* PARIÉTAUX.

— n. f. pl. Classe de plantes dicotylédones, comprenant plusieurs familles, caractérisées par la placentation pariétale, telles que les *cistinées*, *droséracées*, *violariées*, *passiflorées*, etc. — *Une* PARIÉTALE.



Pariétal, face interne : 1, Trou pariétal; 2, 3, 4, Gouttières vasculaires.

— Encycl. Anat. Les *pariétaux* sont situés de chaque côté de la ligne médiane, réunis par leurs bords internes, placés entre le frontal en avant et l'occipital en arrière. Chacun d'eux a la forme d'un segment de sphère quadrilatère, présentant deux faces, quatre bords et quatre angles. La face externe, recouverte par le cuir chevelu, dessine un relief accusé, ou *bosse pariétale*. A la naissance, les angles non ossifiés des pariétaux sont encore membraneux et mous, formant les fontanelles, points de repère précieux, qu'on peut sentir par le toucher vaginal, et qui indiquent la position de la tête dans l'accouchement.

PARIÉTARIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à la pariétaire.

n. f. pl. Groupe de la famille des urticacées, ayant pour type le genre *pariétaire* — *Une* PARIÉTARIÉE.

PARIEU (Marie-Louis-Pierre-Félix Esquirou de), homme politique et économiste français, né à Aurillac en 1815, mort à Paris en 1893. Il était fils de Jean-Hippolyte Parieu (1791-1876), qui fut député au Corps législatif. Avocat à Riom, il fut élu, en 1848, député du Cantal à la Constituante, réélu à la Législative, devint ministre de l'instruction publique (oct. 1849-janv. 1851) et fit voter la loi organique de l'enseignement (15 mars 1850). Sous le second empire, il devint successivement président de section, vice-président (1855), ministre-président du conseil d'État (1870) dans le cabinet Ollivier. Après le 4-Septembre, il rentra dans la vie privée, mais, en 1876, il fut élu sénateur du Cantal, vota avec le groupe de l'appel au peuple et ne fut pas réélu en 1885. En 1856, il avait été nommé par décret impérial membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Citons de lui : *Histoire des impôts généraux sur la propriété et le revenu* (1856); *Traité des impôts* (1862-1864); *Principes de la science politique* (1870); *Histoire de Gustave-Adolphe, roi de Suède* (1875); *Considérations sur l'histoire du second Empire* (1876); etc.



Parieu.

PARIÉTINE n. f. Chim. Syn. de ACIDE USNIQUE. V. USNIQUE.

PARIÉTIQUE adj. Chim. Syn. de CHRYSOPHANIQUE.

PARIEUR, EUSE n. Personne qui parie, qui a l'habitude de parier.

PARIFICATION (*si-on*) n. f. Action de parifier.

PARIFIER (du lat. *par, paris*, égal, et *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous parifiions. Que vous* PARIFIIEZ) v. a. Rendre égal ou pareil : PARIFIER *des comptes*.

PARIGI (Jules), architecte et graveur florentin, né avant 1590, mort en 1635. Fils d'Alfonse Parigi, architecte, mort en 1590, qui acheva le Palais des Offices et devint ingénieur du grand-duc de Toscane Cosme II, il construisit la villa *Poggio imperiale*, le palais Manetti et le couvent des Augustins, à Florence. Les Italiens le regardent comme l'inventeur de la manière de graver à l'eau-forte des figures de très petite dimension. — Son fils, ALPHONSE **Parigi**, mort en 1656, suivit d'abord la carrière des armes, puis retourna à Florence et s'adonna à l'architecture. Il répara les digues de l'Arno, construisit le palais Scarlati et se fit une grande réputation en redressant le palais Pitti, dont l'étage supérieur surplombait d'un demi-mètre du côté de la place. Il a laissé aussi des eaux-fortes.

PARIGNÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 10 kil. de Fougères; 1.099 hab. Ch. de f. Ouest. Étang de la Lande Morel, avec îles flottantes et tourbières.

PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE, comm. de la Sarthe, arrond. et à 15 kilom. du Mans, entre la Sarthe et l'Huisne; 3.102 hab. Ch. de f. du Mans à La Chartre. Source ferrugineuse. Chapelle sépulcrale et lanterne funéraire du XIIe siècle.

PARIGNY, comm. de la Manche, arrond. et à 13 kilom. de Mortain; 1.119 hab. Filature.

PARIGOT (*go*), **OTE** [rad. *Paris*] n. Pop. Parisien, Parisienne.

PARIGOT (Hippolyte), littérateur français, né à Troyes en 1861. Élève de l'École normale, agrégé, docteur ès lettres (1898), il a professé la rhétorique en province, puis, à Paris, aux lycées Janson-de-Sailly et Condorcet. On lui doit : *Mes petits papiers* (1883), poème, sous le pseudonyme de MARIUS GARPOIT; *Émile Augier* (1890); *le Théâtre d'hier, études dramatiques, littéraires et sociales* (1893); *Génie et métier* (1895); *le Drame d'Alexandre Dumas, étude dramatique, sociale et littéraire* (1898), etc.; *Alexandre Dumas père* (1901); etc.

PARILIES (*li* — lat. *parilia*; de *parere*, enfanter) n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes que les dames romaines enceintes faisaient célébrer dans leurs maisons pour obtenir un heureux accouchement. Syn. de PALILIES.

PARIMA (LAC), **LAC BLANC** ou **AMUCU**, lac fameux dans l'histoire imaginaire du pays d'Eldorado.

PARIMA (SIERRA), arête maîtresse de la région montagneuse, encore peu connue, de l'Amérique du Sud, où naissent l'Orénoque et le rio Branco. Orientée du S.-S.-E. au N.-N.-E., cette chaîne, dont les croupes les plus élevées dépassent probablement 2.000 mètres, sert de frontière entre le Venezuela et le Brésil.

PARINARI n. m. Genre de rosacées chrysobalanées des régions tropicales, comprenant de grands arbres à rameaux velus, à feuilles munies de stipules à fleurs, réunies en grappes axillaires et terminales.

PARINE n. f. Chim. Syn. de PARIDINE.

PARINERVÉ, ÉE (*nèr'* — du lat. *par, paris*, égal, et *nervus*, nervure) adj. Bot. Qui porte deux nervures égales. ‖ On dit aussi PARINERVIE, ÉE.

PARINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux, famille des *paridés*, comprenant les *mésanges* proprement dites (*parus*) et genres voisins. — *Un* PARINÉ.

PARINI (Joseph), poète italien, né à Bosizio (Milanais) en 1729, mort à Milan en 1799. Entré dans les ordres, il débuta par un recueil de poésies anacréontiques (1752), signées du pseudonyme de RIPANO EUPILINO, qui eurent un vif succès. Vint ensuite (1756) son *Examen des* « Progrès des lettres humaines », de Bandiera. En 1763, il fit paraître la *Matinée*, suivie de trois autres parties : *le Midi, le Soir, la Nuit*, dans lesquelles il donne, non sans de mordantes railleries, l'emploi de la journée d'un noble et riche fainéant. Bonaparte, en 1797, le choisit comme l'un des administrateurs de Milan. Mais, malgré sa modération, Parini eut à souffrir des persécutions de la part des Autrichiens redevenus maîtres de Milan (1799), et mourut peu après. Ses œuvres sont remarquables par l'exactitude et l'éclat des images, la perfection du style. Parmi ses œuvres en vers, il faut surtout citer ses *odes*, dont les plus remarquables : *la Guerre, la Tempête, la Nécessité, l'Auto-da-fé*, appartiennent au temps de sa vieillesse. Il a laissé aussi des *canzonnettes*, des cantates, des pastorales, etc. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Milan (1801-1804) et ses *Œuvres choisies* en 1825.



Parini.

PARINIRVÂNA n. m. Terme relativement moderne de la théologie bouddhique et qui désigne le nirvâna complet, exclusivement consécutif à la mort.

PARIPENNÉ, ÉE (*pèn'* — du lat. *par, paris*, pair, égal, et *penné*) adj. Bot. Se dit des feuilles pennées qui se terminent au sommet par deux folioles opposées. ‖ On dit aussi PARIPINNÉ, ÉE.

PARIOU (PUY DE), antique volcan de la France centrale, en Auvergne, dép. du Puy-de-Dôme, à 9 kilom. de Clermont-Ferrand. C'est un des cratères les plus beaux et les plus réguliers qu'on puisse voir.

PARIS (*riss* — du lat. *par, paris*, pair) n. m. Bot. Nom scientifique du genre parisette.

PARIS, capitale de la France, ch.-l. du dép. de la Seine, la première ville du monde au point de vue monumental et artistique, sur la Seine, en aval de son confluent avec la Marne. Superficie, déterminée par un périmètre de fortifications d'environ 35 kilom. : 7.802 hect., inégalement partagés par le cours de la Seine, dont une boucle concave vers le S. entame la partie méridionale de l'ovale irrégulier que dessine l'enceinte. Pop. : 2.714.068 hab. (*Parisiens, ennes.*) Paris est le centre du gouvernement et de tous les grands pouvoirs de l'État. Capitale politique de la France, la ville est en même temps un des grands centres d'attraction du monde entier, aussi bien par le nombre et la beauté de ses monuments que par l'intensité de sa vie intellectuelle et artistique et par l'attrait de sa civilisation, faite à la fois de raffinement et de bon goût.

Les avantages géographiques de la position de Paris ont été souvent mis en lumière. Le principal consiste dans la situation de la ville sur les rives de la Seine, « voie naturelle qui réunit la Méditerranée à l'Océan », au point précis « où vient aboutir la route d'Aquitaine et d'Espagne par la vallée de la Loire et le seuil du Poitou. Paris occupe ainsi le sommet du grand triangle des voies historiques de la France et, par conséquent, l'endroit où les forces de tout le pays peuvent être le plus facilement centralisées ». (E. Reclus.) Ces avantages naturels ont reçu leur plein effet par l'établissement, au cours de l'histoire de la France, d'une stricte centralisation politique et administrative.

Nous ne saurions entrer ici dans l'étude détaillée de tous les quartiers et de tous les monuments, musées et théâtres de la capitale, dont chacun a été décrit à son ordre alphabétique. Nous ne pouvons qu'indiquer sommairement la physionomie particulière de chacune des grandes régions de la ville.

C'est dans l'île de la Cité que l'histoire place le berceau de Paris; c'est encore là, ou aux environs immédiats, que subsiste le centre administratif et judiciaire de la ville, avec l'église métropolitaine Notre-Dame, l'Hôtel de Ville, la préfecture de la Seine, la préfecture de police, l'Hôtel-Dieu, le palais de Justice, la Sainte-Chapelle, etc.; mais la vie industrielle et commerciale a quelque peu déserté ce centre, pour s'établir surtout au nord de la Cité, dans le demi-cercle dont les grands boulevards sont la circonférence. Là se sont groupées, par affinités naturelles, les grandes branches de commerce : les industries du mobilier, qui n'ont que peu altéré la physionomie extérieure des vieux quartiers du Marais, des Archives, de la curieuse place des Vosges, du faubourg Saint-Antoine, de la place de la Bastille, où se dresse la colonne de Juillet; plus au N., les industries du vêtement, étoffes, soieries, etc. Autour des Halles centrales se sont donné rendez-vous les principales branches de l'alimentation; autour de la Bourse, les établissements de crédit, les banques, le commerce de grande commission, etc. Enfin, à mesure que l'on gagne à l'ouest, vers la place du Palais-Royal, vers l'Opéra et la place de la Concorde par les grands boulevards, les rues de Rivoli, la place Vendôme, le commerce et l'industrie, surtout du vêtement, de la parure et du bibelot, ont pris une forme plus luxueuse et brillante; c'est aux environs de l'avenue de l'Opéra, de la rue de la Paix, que se font, dans la bijouterie, les modes, la couture, les véritables créations parisiennes.

Autour de cette première série de quartiers, où semble s'être concentrée la plus grande partie de l'activité économique de la ville, se sont développées des agglomérations nouvelles, très différentes de caractère. Vers l'O. et le N.-O. s'est portée la population riche et oisive (Passy, Auteuil, Arc-de-Triomphe, Trocadéro, Champs-Élysées, Plaine-Monceau). De larges avenues s'ouvrent en éventail autour de l'arc de triomphe, qu'une perspective ininterrompue de magnifiques jardins (Champs-Élysées, jardins des Tuileries, etc.) relie, le long de la Seine, à l'ancien Louvre. Au N. et surtout à l'E., se sont groupées les populations ouvrières (butte Montmartre, la Villette, Belleville, Ménilmontant), en des agglomérations d'une extraordinaire densité, dont le pittoresque parc des Buttes-Chaumont et la vaste nécropole du Père-Lachaise rompent l'uniformité.

Plus de trente ponts relient les quartiers de la rive droite à ceux de la rive gauche. Ces derniers, moins développés en superficie que ceux de la rive droite, ont souvent mieux conservé leur ancienne personnalité (Montagne-Sainte-Geneviève, quartier du Panthéon, du Val-de-Grâce, quartier Saint-Sulpice, rues de Varenne, du Bac, etc.). Aux abords immédiats de la Seine, le Paris de la rive gauche est resté le centre de la vie politique (Palais-Bourbon, Luxembourg, ministères), artistique (École des beaux-arts), intellectuelle (Institut, Muséum, quartier des Écoles, Sorbonne, Observatoire, grandes maisons de librairie et d'édition). Une large et ombreuse avenue réunit l'Observatoire aux magnifiques jardins du Luxembourg. Plus à l'ouest, l'esplanade des Invalides est reliée par le somptueux pont Alexandre-III, par une courte et large avenue que bordent le Grand et le Petit Palais de l'Exposition de 1900, aux Champs-Élysées. Plus à l'O., de nouveaux quartiers se sont créés autour de l'École militaire et du Champ-de-Mars; enfin, sur la périphérie, de grandes usines et des agglomérations ouvrières, moins denses que dans les quartiers correspondants de la rive droite, occupent les abords des entrepôts de vins de

Bercy, du Jardin des Plantes, du parc de Montsouris, des abattoirs de Vaugirard, du cimetière Montparnasse, enfin de l'ancien village de Grenelle, où l'industrie maraîchère achève de disparaître.

Le développement économique de Paris a été grandement favorisé par la convergence, vers la capitale, des grandes voies ferrées et fluviales du pays. Tous les réseaux français, sauf le Midi, ont à Paris leurs têtes de ligne, reliées, à l'intérieur de l'enceinte, par un *Chemin de fer de ceinture*. Quant aux voies d'eau, elles sont représentées surtout par la Seine, approfondie et canalisée, et par laquelle parviennent dans la capitale les matériaux de construction de l'Est et du Sud-Est, apportés par les canaux de Bourgogne et du Loing, par la Marne et le canal de l'Ourcq, ainsi que les combustibles du Nord, arrivés par l'Oise. Les bassins de la Villette et le canal Saint-Martin réunissent les deux réseaux fluviaux du Nord et de l'Est.

Il serait trop long d'énumérer par le détail toutes les branches de l'activité économique de Paris, où se résument en ce qu'elles ont de meilleur les formes les plus diverses du commerce et de l'industrie de la France. Disons seulement que l'industrie parisienne est surtout une industrie de transformation, incomparable par le fini et l'élégance du travail de luxe auquel elle s'adonne de préférence; qu'il s'agisse notamment d'ébénisterie, d'orfèvrerie, de modes, de couture, des mille bibelots que l'on désigne sous le nom d'*article de Paris* et qui vont porter dans le monde entier les modes et le goût français.

Peu de villes ont été plus favorisées que Paris, depuis deux siècles, au point de vue de l'embellissement et de l'assainissement. Sans parler du renouvellement incessant des vieux quartiers, selon les plans tracés par Haussmann, et de l'établissement de nouveaux ponts franchissant la Seine, les deux problèmes essentiels de l'hygiène urbaine ont été résolus : la question de l'eau potable par l'adduction des eaux de la Dhuys, de la Vanne, de l'Avre, du Lunain, etc., le service public et industriel des eaux de la Seine, de la Marne et de l'Ourcq ; et la question des égouts, par l'établissement progressif du tout-à-l'égout, et son corollaire, l'épandage, non plus dans les eaux de la Seine, mais dans les plaines maraîchères de Gennevilliers et d'Achères. Enfin, la circulation inter-urbaine est grandement facilitée par la création d'un réseau *métropolitain*.

Le régime administratif de la ville de Paris est resté, en raison du rôle politique de la capitale, entièrement exceptionnel. Les pouvoirs ordinaires d'administration et de police, que la loi de 1884 attribue aux maires élus, sont ici partagés entre deux préfets : le préfet de la Seine (services de l'enseignement, approvisionnement, assistance publique, état civil, services de la voie publique, architecture, comptabilité municipale, etc.), et le préfet de police (sûreté publique, police de la rue, circulation, étrangers, etc.). La ville est divisée en vingt arrondissements, subdivisés chacun en quatre quartiers. A la tête de chaque arrondissement est placé un maire, nommé par le gouvernement et assisté d'adjoints. Les maires et adjoints parisiens ne font pas partie du Conseil municipal. Celui-ci compte quatre-vingts membres, à raison de un par quartier, nommés pour quatre ans; les délibérations du Conseil sont exécutoires, après approbation du préfet; elles sont susceptibles d'être annulées par décret.

Paris, par sa situation, constitue le réduit central de la défense nationale. Au point de vue administratif, la ville est organisée en un gouvernement militaire distinct, tout en étant partagée, au point de vue du recrutement et de l'encadrement des unités, entre les 2e, 3e, 4e et 5e corps d'armée. Au point de vue stratégique, elle forme un camp retranché de premier ordre, défendu par trois séries de travaux défensifs : 1° une enceinte, dont quelques points seulement ont une valeur militaire sérieuse, au S. et à l'E., et dont la partie ouest est déclassée ; 2° une ceinture de forts rapprochés, dont les forts de Romainville, Rosny, Noisy à l'E., du Mont-Valérien à l'O., sont les plus solidement établis ; 3° une enceinte de forts à longue distance, destinés à prévenir un bombardement. Ce sont, au N., les ouvrages de Montlignon, Montmorency, Ecouen-Stains ; à l'E., les forts de Vaujours, Chelles, Villiers, Champigny, Sucy, Villeneuve-Saint-Georges ; au S., les forts de Vertières, Palaiseau, Villeras, Haut-Buc, Saint-Cyr ; à l'O. enfin, les défenses de Noisy-le-Roi et de Marly.

— *Histoire.* Topogr. Une peuplade gauloise, celle des *Parisii*, avait pour siège, sous le nom de Lutèce, l'île de la Seine que nous nommons aujourd'hui l'île de la Cité ; elle occupait aussi, sans doute, le sommet de la colline de Montmartre, au nord, et de la colline du sud, qui est maintenant la montagne Sainte-Geneviève. La tribu devait être considérable, si l'on en juge par la résistance désespérée qu'elle opposa à Labiénus, lieutenant de César (52 av. J.-C.), sous la conduite du vaillant Camulogène.

Les conquérants se fixèrent aussitôt à Lutèce, et restaurèrent son activité commerciale, dont la navigation devait être le principal élément. Moins de cent ans après leur victoire, une corporation de *nautes* (navigateurs) élevait à Jupiter, sous le règne de Tibère, un autel, que l'on a retrouvé au chevet de la cathédrale. A l'extrémité opposée de l'île s'éleva, pour la demeure du gouverneur, peut-être même de l'empereur, un palais, dont les substructions ont été aussi mises à jour, sur l'emplacement du Palais de Justice. Deux ponts furent jetés sur la rivière, dans l'axe des rues Saint-Martin et Saint-Jacques, c'est-à-dire correspondant au Petit-Pont et au pont Notre-Dame actuels. Une muraille continue enferma la ville. Enfin, durant la période romaine, un faubourg considérable se construisit sur la rive gauche, contenant plusieurs monuments de premier ordre : le palais des Thermes de l'empereur Julien ; un peu plus haut, là où est le lycée Saint-Louis, un théâtre ; un camp retranché, vers le point de rencontre des rues Soufflot et Gay-Lussac ; les arènes de la rue Monge, etc. Paris était donc dans une condition très prospère lorsqu'au milieu du ve siècle les barbares, conduits par Attila, menacèrent de le détruire. Une jeune fille, Geneviève, ranima le courage des Parisiens et détourna le fléau.

Peu après, ce furent les invasions franques : mais le christianisme, déjà triomphant, réussit à en conjurer les effets désastreux. Clovis, converti, fonda en l'honneur de saint Pierre l'abbaye qui devait avoir plus tard tant de puissance sous le nom de Sainte-Geneviève ; son fils Childebert fonda sur cette même rive gauche l'abbaye non moins puissante de Saint-Germain-des-Prés, dédiée primitivement à saint Vincent. Les rois carolingiens résidèrent peu à Paris et l'abandonnèrent à ses propres forces pendant les invasions normandes du ixe siècle. La ville fut presque complètement détruite ; du moins, la vaillance de ses habitants sauva l'honneur (886).

C'est Paris qui, par ses comtes devenus ducs, a fourni à la France la dynastie capétienne : Hugues Capet est leur descendant direct. Désormais, la ville devient, sans conteste, la capitale du royaume ; les rois y résident officiellement et, à dater de Hugues Capet, adoptent l'abbaye voisine de Saint-Denis comme lieu de leur sépulture. Robert le Pieux, Henri Ier fondèrent ou restaurèrent des églises et des couvents, notamment le prieuré de Saint-Martin-des-Champs (auj. Conservatoire des arts et métiers), rival en richesses des deux grandes abbayes mérovingiennes de la rive gauche. Le xiie siècle vit se continuer l'œuvre de développement matériel et moral de Paris : une administration municipale commence à se définir nettement, et des privilèges lui sont accordés par la royauté ; la Cité devint insuffisante à contenir le nombre des habitants, et aussi bien sur la rive gauche, du côté de la place Maubert et de l'abbaye de Saint-Victor, fondée par Louis VI, que sur la rive droite, des groupements de population se firent, chaque année, plus denses. Il est prouvé que sous Louis VII une enceinte protégea ces faubourgs de la rive droite, et probablement aussi ceux de la rive gauche. Le règne de Philippe Auguste vit le pavage des rues principales de la ville, le commencement des travaux du Louvre, l'achèvement de Notre-Dame et la construction d'une nouvelle enceinte, dont les points extrêmes étaient, au N., la rue Etienne-Marcel ; à l'E., l'église Saint-Paul et le pont de la Tournelle ; au S., le sommet de la montagne Sainte-Geneviève, et à l'O., le Louvre et la place des Victoires. Saint Louis dota Paris de son Université, la Sorbonne ; il régla définitivement les attributions du prévôt des marchands et du prévôt de Paris et fit élever la Sainte-Chapelle. A cette date, un proverbe appelle la capitale « Paris sans pair », c'est-à-dire sans égal.



Sceau de Paris en 1200.

Les guerres étrangères et civiles qui occupèrent la majeure partie des xive, xve et xvie siècles ne nuisirent pas autant qu'on pouvait le craindre à l'accroissement de la capitale. Philippe le Bel fit faire d'importants travaux au Palais de Justice. Sous Jean le Bon et pendant la régence de son fils, l'administration municipale acquit, grâce à Etienne Marcel, une autorité qu'elle n'avait pas encore connue. Charles V recula l'enceinte de la rive droite jusqu'aux grands boulevards actuels. Il fit construire la Bastille, constitua l'hôtel Saint-Paul et acheva le Louvre féodal. Le règne de Charles VI est l'un des plus déplorables dans les annales parisiennes. Après l'insurrection des Maillotins, la ville fut encore ensanglantée par la lutte entre Armagnacs et Bourguignons. La trahison de Perrinet Leclerc livra Paris en 1418 aux Bourguignons, alliés aux Anglais, et, peu après, la capitale de la France devint aussi celle des rois d'Angleterre Henri V et Henri VI. C'est en vain qu'en 1429 Jeanne d'Arc vint y mettre le siège ; elle dut se retirer après avoir été blessée dans un assaut donné à la porte Saint-Honoré (place du Théâtre-Français). Charles VII ne put rentrer dans sa bonne, mais infidèle ville qu'en 1436. Louis XI aimait peu Paris ; quand il y résidait, c'était à l'hôtel des Tournelles, vaste logis situé au Marais, là où est maintenant la place des Vosges. La fin du xve siècle est marquée par la construction du charmant hôtel des abbés de Cluny (auj. musée de Cluny) et la chute du pont Notre-Dame en 1499.

Le xvie siècle eût été pour Paris une période de prospérité incomparable, s'il n'avait été incessamment troublé par les guerres religieuses, entravant cette magnifique impulsion que la Renaissance donnait aux lettres et aux arts. François Ier fonda le Collège de France, ordonna la construction ou l'agrandissement de l'Hôtel de Ville, du Louvre, des églises Saint-Eustache et Saint-Etienne-du-Mont. Catherine de Médicis fait entreprendre la construction des Tuileries, terminées seulement sous le règne de Louis XIV et brûlées en 1871. Le règne des successeurs de François Ier n'est qu'un long drame sanglant, dont Paris fournit presque toujours la scène. Qu'il suffise de rappeler la Saint-Barthélemy, la journée des Barricades, l'organisation de la Ligue avec les curés de la capitale et ses seize quarteniers pour chefs, l'assassinat de Henri III à Saint-Cloud, et enfin ce siège épouvantable que soutinrent les Parisiens pendant près de quatre ans contre Henri IV. Sous le règne de celui-ci s'élevèrent le pont Neuf, la grande façade du Louvre sur le bord de l'eau, la place Royale.

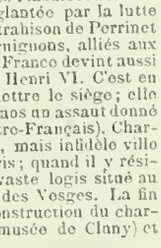
Armes de Paris au xvie siècle.

Sous le règne de Louis XIII, la piété d'Anne d'Autriche dota la capitale, notamment la rive gauche, d'un nombre considérable de couvents. Dans le faubourg Saint-Jacques, par exemple, entre la rue des Fossés-Saint-Jacques et celle de la Bourbe (boulevard de Port-Royal), il y en eut un presque à chaque porte : carmélites, ursulines, capucins, feuillantines, visitandines, abbayes du Val-de-Grâce et de Port-Royal, etc. Ajoutons à cette nomenclature des monuments tels que le palais du Luxembourg et le palais Cardinal, aujourd'hui Palais-Royal, d'importantes institutions : l'Académie française, le Jardin des Plantes, l'imprimerie royale, et enfin la création d'un quartier complètement nouveau dans l'île Saint-Louis, où s'élevèrent de beaux hôtels, dont beaucoup sont encore debout, et qui fut relié aux deux rives du fleuve par les ponts Marie et de la Tournelle. En 1627, furent commencés, sur l'ordre de Richelieu, les bâtiments de l'ancienne Sorbonne, dont la chapelle fut terminée en 1653.

De 1648 à 1652, pendant la Fronde, beaucoup de sang fut versé dans les rues de Paris et tout alentour. Louis XIV en garda rancune à la capitale, car il n'y voulut jamais résider ; mais il tint à s'y faire représenter par des monuments dignes de sa grandeur. Nous citerons la colonnade du Louvre de Perrault, les places Vendôme et des Victoires, le pont Royal, les portes Saint-Denis et Saint-Martin, la fondation de l'Observatoire, des Invalides et de la manufacture des Gobelins, l'institution des académies des sciences, des inscriptions et belles-lettres, de peinture et d'architecture. La création de la lieutenance générale de police par Louis XIV en 1667 et le choix excellent qu'il fit de Nicolas de La Reynie pour cette fonction valurent aussi à la capitale de grands avantages matériels : nettoiement, éclairage et pavage des rues, mise en circulation de voitures publiques, les carrosses à cinq sols inventés par Pascal, ancêtres des omnibus. La population était alors d'environ 550.000 habitants.

Au temps de Louis XV appartient la construction achevée, ou entreprise, de l'Ecole de droit, de la nouvelle église Sainte-Geneviève (Panthéon), de la Madeleine, de l'hôtel des Monnaies, de l'admirable place de la Concorde, c'est-à-dire des deux magnifiques palais bâtis par Gabriel, de l'Ecole militaire, de la Halle au blé, aujourd'hui remplacée par la Bourse de commerce. La convocation des états généraux eut pour effet de donner à Paris une nouvelle division administrative, qui aboutit à la constitution des sections de la commune. V. ce mot.

A ce moment, l'histoire parisienne se confond avec celle de la France. L'œuvre de la Révolution tout entière est éminemment parisienne. La Révolution vit s'achever l'enceinte dite « des Fermiers généraux », qui avait été commencée sous Louis XVI, et dont le circuit correspond à ce qu'on appelle aujourd'hui les boulevards extérieurs. Dès 1790, il avait été décidé que tous les territoires situés au delà de ces boulevards appartiendraient aux communes suburbaines auxquelles ils étaient contigus. A la division en quarante-huit sections, le Directoire substitua celle des douze arrondissements municipaux, qui devait subsister jusqu'en 1860. Peu après, la Constitution de l'an VIII dota la capitale de l'organisation préfectorale actuelle, préfecture de la Seine et préfecture de police.


Armoiries de Paris sous le 1er Empire.

Du règne de Napoléon datent la Bourse, la colonne Vendôme, les arcs de triomphe de l'Etoile et du Carrousel une partie de la rue de Rivoli, les ponts d'Austerlitz et d'Iéna, les canaux Saint-Martin et Saint-Denis, les cimetières du Père-Lachaise et Montmartre. La prospérité croissante de la capitale fut à peine entravée par les invasions de 1814 et de 1815, au cours desquelles la ville s'honora par l'énergique résistance qu'elle opposa aux Alliés.

La Restauration n'a procuré à Paris que quelques églises d'une architecture médiocre. De ce temps date encore la construction du pont des Invalides. Pendant les trois journées de Juillet (1830), le peuple de Paris combattit vaillamment pour la cause du drapeau tricolore ; toutefois, de fréquentes émeutes, et quelques attentats contre le roi lui-même, marquèrent les dix-huit années du règne de Louis-Philippe, auquel le choléra de 1832 avait fait un si déplorable début. Louis-Philippe s'intéressa d'ailleurs beaucoup à Paris. A lui et à ses ministres appartient l'honneur d'avoir donné à la capitale ses fortifications, des chemins de fer, les ponts du Carrousel, Louis-Philippe et de l'Archevêché, les statues des colonnes de la place du Trône (place de la Nation), l'obélisque de Louqsor, la colonne de Juillet, etc.


Armoiries de Paris sous la Restauration.

La révolution du 24 février 1848 et les journées de juin 1848 livrèrent Paris à la guerre civile. Le coup d'Etat de décembre 1851 ensanglanta la ville pendant trois jours.

Napoléon III et ses conseillers eurent une grande part dans l'embellissement et la prospérité de la capitale. Le préfet de la Seine, Haussmann, secondé par Belgrand et Alphand, transforma réellement la ville, y perçant de larges voies, rendant la circulation aisée et offrant de grandioses perspectives : la rue de Rivoli, les boulevards de Strasbourg, Sébastopol, Saint-Michel, Malesherbes, du Prince-Eugène (Voltaire), Haussmann, Saint-Germain (en partie), les rues des Halles, Turbigo, de Rennes, etc. ; les bois de Boulogne et de Vincennes, le parc Monceau furent aménagés. La construction du Grand Opéra (1862-1875) fut commencée par Ch. Garnier. Le Louvre fut considérablement agrandi. A dater du 1er janvier 1860, les territoires des communes suburbaines situés entre l'enceinte des fortifications et celle des Fermiers généraux furent annexés à la capitale, qui compta désormais vingt arrondissements. Les parcs des Buttes-Chaumont et de Montsouris furent créés dans cette nouvelle périphérie.


Armoiries de Paris sous le IIe Empire.

La guerre de 1870 amena devant les murs de Paris

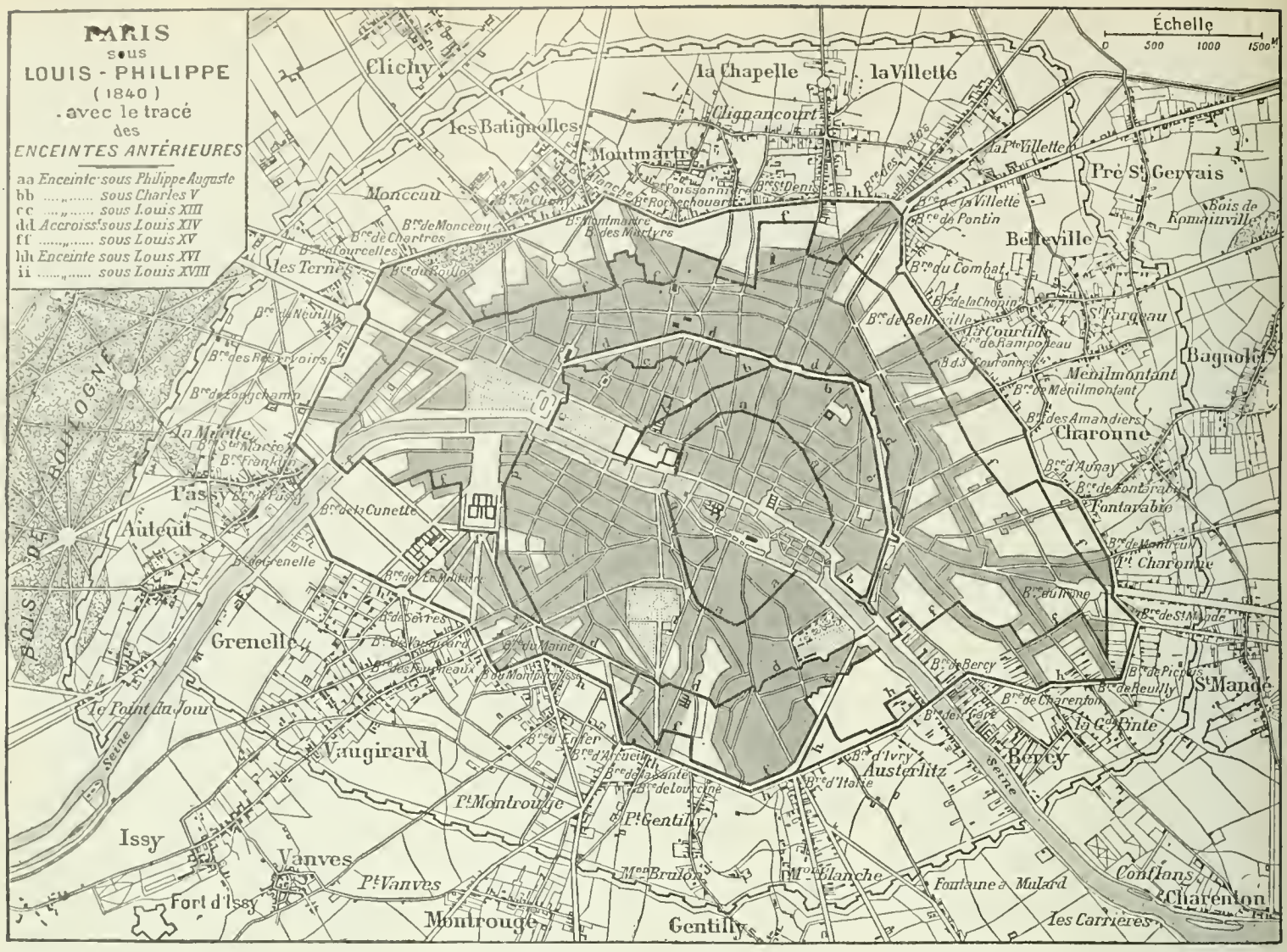

l'armée allemande. Après la capitulation, la capitale dut connaître l'humiliation d'un simulacre d'occupation de la ville par l'ennemi. Puis ce fut la guerre civile, du 18 mars à la fin de mai 1871. V. COMMUNE.

Pendant la troisième République, les monuments détruits par la Commune ont été en partie reconstruits, d'autres se sont élevés : l'Hôtel de Ville, le palais du Trocadéro, la nouvelle Sorbonne, l'église du Sacré-Cœur, le Graod et le Petit Palais, les ponts Mirabeau et Alexandre-III, plusieurs gares terminus, etc., les quartiers ont été embellis; trois brillantes Expositions universelles (1878, 1889, 1900) ont convié le monde entier a constater de nouveaux embellissements.

— BIBLIOGR. Nous ne saurions donner ici la liste complète des ouvrages ou monographies de détail se rapportant a la description ou a l'histoire de Paris; nous nous contenterons d'indiquer les principaux ouvrages *généraux* : Bonnardot, *Études archéologiques sur les anciens plans de Paris* (Par s. 1851 ; du même, *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris* Paris, 1853); Valentin Dufour, *Collection des anciennes descriptions de Paris* (Paris, 1875-1882 , Hoffbauer, *Paris à travers les âges* (Paris, 1875-1882 ; H. Gourdon de Genouillac, *Paris a travers les siecles* (Paris, 1879-1881); P. Robiquet, *Histoire municipale de Paris, jusqu'à l'avènement de Henri III* (Paris, 1880 ; E. Bournon, *Paris* Paris, 1887); du même, *Paris-Atlas* Paris, 1900); A. Lenoir, *Statistique monumentale de Paris* Paris, 1867 , Borel d'Hauterive, *les Sieges de Paris* (Paris, 1871); Paul Lehautcourt, *Siege de Paris* (1898-1899).

— Iconogr. Le nombre des œuvres d'art que Paris a inspirées est innombrable. Les planches recueillies sur ce sujet au cabinet des estampes de la Bibliotheque nationale forment plus de 200 volumes. Le musée Carnavalet possède sur Paris des œuvres d'art remarquables et tres nombreuses : estampes, vues et scenes de l'histoire de la ville, etc.

— *Article de Paris.* COMM. V. ARTICLE.

— Le nom de *Paris* entre dans quelques locutions : *Prendre Paris pour Corbeil,* Commettre une lourde bévue.



Armoiries actuelles de Paris.

‖ *Si Paris était de beurre, il fondrait au soleil.* Se dit pour répondre à une supposition ridicule ou arbitraire. ‖ *Paris ne s'est pas fait en un jour.* Se dit pour excuser le temps que l'on emploie à faire quelque chose. ‖ *Si Paris avait une Cannebière, ce serait un petit Marseille,* Dicton attribué par moquerie aux Marsoillais. ‖ *Paris est le paradis des femmes,* etc. V. PARADIS.

— *Tout-Paris* n. m. L'ensemble des personnalités les plus connues dans les différents moudes de la haute société parisienne : *Le* TOUT-PARIS (ou TOUT-PARIS) *des premières.* ‖ Fam. : *Monsieur de Paris,* L'exécuteur des hautes œuvres à Paris. (Cette expression n'a plus de raison d'être, depuis qu'il n'y a plus qu'un seul bourreau pour toute la France.)

Paris (SIÈGES DE). Les principaux sont les suivants :

Siège de Lutèce par Labienus, lieutenant de César. Lors du soulèvement général de la Gaule, en 52 av. J.-C., Labienus reçut l'ordre d'occuper Lutèce. Labienus, avec quatre légions, quitta *Agendicum* (Sens) et suivit la rive gauche de la Seine jusqu'aux marais de l'Essonne, près Corbeil, où il se bourta aux Parisii, aux Carnutes, aux Suessiones, ralliés sous le commandement du vieux et habile chef auleroue Camulogène. Il retourna en arrière, prit Melun, y traversa le fleuve et se porta devant Lutèce, comptant y devancer les troupes gauloises. Mais Camulogène avait déjà brûlé le bourg, rompu les deux ponts qui reliaient l'île aux deux rives et s'était posté sur la montagne Sainte-Geneviève. Labienus, apprenant alors la défaite de César à Gergovie et la défection des Éduens, menacé au nord par les Belges, résolut de rejoindre son chef. Il réussit à passer la Seine en aval de Lutèce, par une nuit d'orage, et, le lendemain, culbuta dans la plaine de Grenelle l'aile droite des troupes gauloises. Camulogène fut tué. Labienus regagna Sens et rejoignit César dans la vallée de l'Yonne.

Siège de Paris par les Normands. En l'été 885, les Normands, après avoir saccagé Pontoise, parurent sous Paris avec 700 barques. Paris couvrait l'île de la Cité, ceinte d'un rempart de pierres et reliée aux rives par deux ponts défendus, à l'entrée, par une grosse tour. Siegfried, chef des Normands, à l'aspect des fortifications, promit de respecter la ville si on lui laissait remonter librement la Seine. On refusa et un terrible siège commença, qui dura jusqu'en octobre 886. Eudes, comte de Paris, fils de Robert le Fort, organisa la défense avec l'aide de son frère, Robert, de l'évêque Gozlin, d'Eble, abbé de Saint-Germain des-Prés, et de plusieurs seigneurs. Les Normands livrerent des assauts acharnés, que l'on repoussa par la hache, l'huile bouillante, la poix. Charles le Gros parut enfin sur les hauteurs de Montmartre; au lieu de battre les Normands, il acheta leur retraite à prix d'or.

Siège de Paris par Henri IV. Après la bataille d'Ivry (14 mars 1590), Henri IV, s'étant emparé de Melun, Corbeil, Montereau, Lagny, alla assiéger et bombarder Paris (8 mai). Il ne put atteindre que les faubourgs, les engins de guerre étant encore très primitifs. La ville, défendue par le duc de Nemours, était excitée par le légat du pape, l'ambassadeur d'Espagne et les moines ligueurs. C'est ainsi que, le 13 mai, une procession de 1.300 prêtres, jacobins, cordeliers, carmes, etc., armés de hallebardes et de cuirasses, se rendit au tombeau de sainte Geneviève sous la conduite du recteur Rose. Une atroce famine sévit bientôt. On dut se nourrir de chiens, de chats, d'herbes, ou du *pain de Madame de Montpensier,* fabriqué avec les ossements des morts. Henri IV, apitoyé, laissa sortir les gens inoffensifs, et ses gentilshommes vendirent quelques vivres aux assiégés. Le 24 juillet, un assaut général le rendit maître de tous les faubourgs. Mais Alexandre Farnèse, duc de Parme, accourant des Pays-Bas, lança sur la Marne et la haute Seine une flottille qui ravitailla Paris et força Henri IV à lever le siège (30 août).

Bataille et première capitulation de Paris (1814). Pendant que Napoléon dirigeait la campagne de France, l'impératrice-régente et le roi Joseph, lieutenant général, ne surent ni fortifier Paris, ni y organiser une armée. Le 30 mars au matin, 110.000 ennemis débouchèrent par Bondy et le Bourget. La défense disposait de 42.000 hommes, gardes nationaux de Moncey, corps de Marmont et de Mortier, arrivés la veille. Marmont s'établit sur le plateau de Romainville; Mortier occupa les buttes Chaumont, La Villette et La Chapelle. A midi, Marmont avait énergiquement repoussé les attaques ennemies; mais Joseph, posté à la butte Montmartre, intimidé par les sommations du tsar, autorisa les maréchaux à traiter avec l'ennemi et s'enfuit vers Rambouillet. Marmont continua le combat. Après une série d'actions meurtrières, il fut refoulé et débordé, tandis que Mortier se repliait sur la barrière Saint-Denis et que Moncey résistait héroïquement à la barrière de Clichy. A 4 heures, Marmont détachait des parlementaires; la capitulation fut rédigée à 6 heures du soir et signée dans la nuit. Napoléon, qui revenait en hâte sur Paris, apprit incidemment la reddition; furieux, il gagne Fontainebleau pour y concentrer les troupes et envoie Caulaincourt négocier à Paris. Les Alliés firent leur entrée dans la capitale le 31 mars, à midi.

Seconde capitulation de Paris (1815). Après la bataille de Waterloo (18 juin) et l'abdication de Napoléon (22 juin), les Chambres, puis le gouvernement provisoire, présidé par Fouché, qui préparait une seconde Restauration, envoyèrent des commissaires aux Alliés, afin de traiter de la paix. Les armées ennemies marchèrent néanmoins sur Paris. Davout réunit de nombreuses troupes pour défendre la capitale, et Napoléon s'offrit à en prendre le commandement comme simple général de division. La cavalerie prussienne se heurta, près de Rocquencourt, au corps du général Exelmans, qui lui infligea un sanglant échec. Mais le gouvernement provisoire désigna trois plénipotentiaires qui arrêtèrent, avec Blücher et Wellington, à Saint-Cloud, une convention militaire (3 juill.). L'armée française se retirait au S. de la Loire, et Paris était remis

aux Alliés. Le 8 juillet, Louis XVIII rentrait dans Paris avec Fouché, le régicide, comme ministre de la police.

Siège de Paris par les Allemands (1870-1871). C'est le 18 septembre 1870 que les avant-gardes des première et troisième armées prussiennes, victorieuses à Sedan, apparurent dans la banlieue est et sud de Paris, sous la direction du roi de Prusse, du maréchal de Moltke et du prince royal Frédéric, bientôt installés à Versailles. Les troupes de la défense comprenaient : le 13e corps d'armée (général Vinoy), échappé au désastre de Sedan ; un certain nombre de régiments de marche tirés des dépôts ; des marins venus des ports et des escadres et qui furent utilisés au service de l'artillerie des forts ; enfin, la garde nationale de Paris, composée de 270 bataillons environ, encadrés de chefs élus. Sauf pour le 13e corps, l'instruction et l'encadrement des troupes, particulièrement dans les bataillons parisiens, étaient des plus défectueux. Le commandement de la place avait été confié au général Trochu, officier de mérite, intelligent et instruit, mais irrésolu. Les généraux Ducrot, Vinoy, Renault, Exéa, étaient sous ses ordres ; aucun de ces officiers ne croyait à la possibilité d'organiser, en face d'un ennemi tel que les Prussiens, une armée solide de soldats improvisés. Du côté des troupes, l'instruction, du côté des chefs la confiance faisaient défaut. — Les principaux incidents du siège sont racontés à leur ordre alphabétique. Ce furent d'abord l'inutile entrevue de Ferrières, où Jules Favre essaya en vain d'obtenir de Bismarck un armistice ; puis les engagements préliminaires dans la banlieue sud de Paris, qui donnèrent aux Prussiens la possession du plateau de Châtillon (19 sept.) ; à Villejuif (23 sept.), aux combats de Chevilly et de Thiais (30 sept.), de Bagneux (13 oct.), de la Malmaison (21 oct.), les troupes françaises montrèrent quelque solidité, mais sans résultats décisifs. Une heureuse tentative sur le Bourget, effectuée par le général de Bellemare, fut mal soutenue, finalement inefficace (28-30 oct.). Cependant, se marquaient dans la capitale les premières dissensions entre le gouvernement de la Défense et les partis avancés (journée du 31 oct.). Le 30 novembre, au moment où les armées de province se préparaient à converger sur Paris, une énergique tentative du général Ducrot conduisait l'armée parisienne sur les plateaux dominant la Marne ; mais le déconsu des efforts, le froid très vif et la défaite de Loigny en Beauce rendaient stériles les sanglantes journées de Villiers et de Champigny (30 nov.-2 déc.), seule tentative vraiment sérieuse qui ait été faite pour briser l'investissement. Une nouvelle sortie, le 18 décembre, sur Drancy, Groslay, le Bourget, Neuilly, n'eut pas plus de succès. Le 19 janvier, un effort désespéré était dirigé sur Montretout et Buzenval, dans la direction de Versailles. Il échouait faute d'artillerie, après une sanglante journée. Cependant, les horreurs du bombardement, depuis le 5 janvier, s'ajoutaient à la perspective de la famine. L'une après l'autre, les trois armées de province étaient mises hors de cause : à Saint-Quentin, au Mans, à Héricourt. Le 27 janvier, Jules Favre se rendait à Ferrières auprès de Bismarck pour signer, en même temps que les préliminaires de la paix, la reddition de Paris (29 janv.), où les troupes prussiennes entrèrent au milieu des rues désertées. La capitale était frappée d'une contribution de guerre de 200 millions de francs : elle était plus gravement atteinte encore par les ferments de discorde qui couvaient dans ses murs et allaient donner naissance à la Commune.

Paris (TRAITÉS DE). Nombre de traités ont été signés ou ratifiés à Paris ; les plus importants sont les suivants :

Traité de Paris d'avril 1229. Ce traité, négocié à Meaux par le cardinal de Saint-Ange, légat du pape, mit fin à la croisade contre les albigeois. Il donnait au roi de France toute la région située entre le Rhône et les frontières du diocèse de Toulouse. Raimond VII, comte de Toulouse, conservait le Rouergue, le nord de l'Albigeois, le Toulousain et l'Agenais, mais s'engageait à léguer ces domaines à sa fille unique, Jeanne, promise à l'un des frères de saint Louis. Elle épousa en effet Alphonse, comte de Poitiers et d'Auvergne. L'autorité ecclésiastique était chargée de veiller, du Rhône à la Garonne, au rétablissement et à la préservation de la foi.

Traité de Paris du 4 décembre 1259, entre la France et l'Angleterre. Saint Louis signa ce traité pour faire cesser l'état de guerre qui, depuis la confiscation des provinces continentales de Jean sans Terre par Philippe Auguste (1203-1204), existait entre la France et l'Angleterre. Il cédait à Henri III ses domaines des diocèses de Limoges, Cahors, Périgueux et l'expectative de l'Agenais et de la partie de la Saintonge située au S. de la Charente. En échange, Henri III renonçait à tous droits sur la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou et promettait l'hommage-lige pour la Guyenne et les provinces restituées. La complexité de ces clauses suscita plus tard des conflits d'où sortit la guerre de Cent ans.

Traité du 10 février 1763 entre la France, l'Angleterre et l'Espagne. Ce traité désastreux termina la guerre entre la France et l'Angleterre par la cession de l'empire colonial français. La France livrait, en effet, à l'Angleterre le Canada avec toutes ses dépendances, l'Hindoustan, moins cinq villes, le Sénégal, moins l'île de Gorée, Grenade et les Grenadines. La France donnait, en outre, la Louisiane à l'Espagne, en dédommagement de la Floride, cédée par l'Espagne à l'Angleterre.

Traité de Paris du 30 mai 1814. Conclu après la première capitulation de Paris et l'armistice du 23 avril 1814, il consommait la perte des conquêtes de la République et de l'Empire, et ramenait la France à ses limites du 1er janvier 1792. Des articles secrets prévoyaient la réunion d'un congrès à Vienne pour régler le sort des territoires cédés par la France, sans son intervention, « sur les bases arrêtées par les puissances alliées entre elles ».

Traité de Paris du 20 novembre 1815. Ce traité, conclu après la seconde capitulation de Paris entre la France et les quatre puissances alliées, empira les dispositions du traité de 1814 : les places fortes qui commandent les trouées de l'Oise, de la Sarre, des Vosges et du Doubs étaient cédées aux Alliés ; une indemnité de 700 millions leur était allouée. Une armée de 150.000 Alliés, entretenue aux frais de la France, devait occuper pendant trois ans au moins et cinq au plus les forteresses du Nord-Est.

Traité de Paris du 30 mars 1856. Ce traité, qui mettait fin à la guerre de Crimée, garantissait l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman, neutralisait la mer Noire, interdite au pavillon de guerre des puissances navales, stipulait la liberté de la navigation sur le Danube et affirmait les privilèges et libertés des principautés danubiennes. Une déclaration, en date du 16 avril, annexée au traité, proclamait entre les États adhérents l'abolition de la course, l'immunité du pavillon et de la marchandise neutres, et ce principe qu'un blocus, pour être obligatoire, doit être effectif.

Paris (TABLEAU DE), curieux ouvrage de Sébastien Mercier, publié d'abord à Paris sans nom d'auteur, puis à Neufchâtel et à Amsterdam (1781-1788). La partie historique du livre est assez faible, mais le tableau de mœurs est plein de vérité et de couleur. L'auteur nous fait pénétrer dans tous les dessous de la société du XVIIIe siècle, nous initie aux goûts, aux modes, aux passe-temps et jusqu'aux vices secrets des Parisiens de l'époque. Voici quelques titres de chapitres : *les Dimanches et fêtes, la Foire Saint-Germain, Comment se fait un mariage, les Petits Soupers, les Marchandes de modes, les Cabarets borgnes*, etc. Le succès du livre fut énorme. Mercier publia en 1800 le *Nouveau Paris*, qui est un tableau de mœurs de la Révolution. Ces deux ouvrages sont, comme les œuvres de Restif de La Bretonne, d'inépuisables mines, où puisent encore bien souvent les chroniqueurs d'aujourd'hui.

Paris (LES ODEURS DE), par Louis Veuillot (1867). Ce volume, qui fait pendant aux *Parfums de Rome* (1861), se divise en huit livres, dont les cinq premiers ont le plus d'intérêt. — Veuillot veut montrer que Paris, qui passe pour la capitale du monde, est une sentine, un cloaque infect. Dans les cinq premiers livres, intitulés *la Grosse Presse, la Petite Presse, les Divertissements, Beaux-arts et Belles-lettres, la Science*, il étale les ignorances, les trafics de la presse, les plates indécences des divers spectacles, la misérable décadence des arts et de la littérature, la vanité charlatanesque de la science, ses bévues, ses mensonges, ses prétentions illusoires. Les *Odeurs de Paris* sont un pamphlet souvent injurieux, encore plus souvent injuste, allant jusqu'à la crudité de l'expression. Ce pamphlet n'en dénote pas moins un vigoureux artiste, et l'on y trouve aussi des scènes ou tableaux de mœurs qui ont beaucoup de couleur, d'éclat et de relief.

Paris, journal politique quotidien, fondé le 1er juillet 1881, à Paris, par Charles Laurent, qui en fit un organe de l'union républicaine. Il passa, en 1889, sous la direction de Raoul Canivet, avec, en 1890, Ranc pour rédacteur en chef. En 1895, Canivet dut en abandonner la direction. Quelque temps après, il devint républicain indépendant et eut pour rédacteur en chef Servanière.

Paris, nom d'un certain nombre de villes et bourgs des États-Unis : bourg de l'État d'Illinois, ch.-l. du comté d'Edgar ; 6.700 hab. — Bourg de l'État de Kentucky, ch.-l. du comté de Bourbon, sur le Stoners-Creek (bassin du Mississipi) ; 8.000 hab. Ecole militaire. — Bourg de l'État de Tennessee, ch.-l. du comté de Henry, sur le West-Sandy, bassin du Mississipi ; 3.200 hab. Filatures de coton. Tabac. — Bourg de l'État de Texas, ch.-l. du comté de Lamar ; 9.200 hab. Filatures.

Paris, ville du Dominion canadien (prov. d'Ontario), sur le Grand River, tributaire du lac Erié (bassin du Saint-Laurent) ; 3.300 hab.

Paris (COMTES DE), titre que l'on voit apparaître au milieu du VIIIe siècle dans la famille des comtes de Tours, de Blois et de Paris, qui passa, en 879, avec Conrad, neveu de Hugues l'Abbé, dans la famille robertinienne, souche de la famille capétienne. Il fut porté par Eudes, fils de Robert le Fort, un moment roi des Francs, en 887 ; par Robert, roi en 922 ; par Hugues le Grand, et enfin par Hugues Capet. A son élection à la royauté, Bouchard, comte de Corbeil, hérita du titre de comte de Paris, qui fut bientôt supprimé. Il n'a été rétabli que par Louis-Philippe, en faveur de son petit-fils Louis-Philippe-Albert d'Orléans (1838-1894).

Paris (Louis-Philippe-Albert D'ORLÉANS, comte DE), né à Paris en 1838, mort à Stowe-House en 1894. Petit-fils du roi Louis-Philippe, fils de Ferdinand, duc d'Orléans, et de la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin, il quitta la France avec sa mère lors de la révolution de 1848, habita l'Allemagne et l'Angleterre, puis voyagea en Europe et en Orient, prit part, en 1861-1862, à la guerre de la Sécession aux États-Unis, comme aide de camp de Mac-Clellan, et épousa, en 1864, sa cousine Isabelle, fille du duc de Montpensier. Rentré en France en 1871, il se tint d'abord à l'écart de la politique ; mais, après la chute de Thiers, lorsque les royalistes tentèrent de rétablir la monarchie, il se rendit à Frohsdorf, auprès du comte du Chambord, qu'il reconnut comme le chef de la Maison de France (5 août 1873). Lorsqu'il apprit la maladie du comte de Chambord, il lui fit une nouvelle visite et, après la mort de ce prince (24 août 1883), il notifia le décès de son cousin aux souverains étrangers comme chef de la Maison de France. A partir de ce moment, il s'attacha à organiser le parti monarchique. Le gouvernement s'émut, et les Chambres votèrent la loi du 23 juin 1886, interdisant le territoire aux chefs des familles qui avaient régné en France et à leurs héritiers dans l'ordre de primogéniture. Le comte de Paris quitta la France en protestant, alla habiter l'Angleterre, fit, à partir de ce moment, une guerre ouverte à la République, et appuya la campagne du général Boulanger. De son mariage avec la princesse Isabelle, il eut deux fils, dont l'aîné est le duc Philippe d'Orléans, et quatre filles. Outre des articles publiés dans la « Revue des Deux Mondes », il a laissé : *Damas et le Liban* (1861) ; *les Trades-Unions en Angleterre* (1869) ; *Histoire de la guerre civile en Amérique* (1875-1889) ; *De la situation des ouvriers en Angleterre* (1873) ; *le Droit d'association* (1893).



Comte de Paris.

Paris (Pierre-Adrien), architecte français, né et mort à Besançon (1747-1819). Prix de Rome en 1767, il devint dessinateur du cabinet du roi (1778), directeur des fêtes de la cour, membre de l'Académie d'architecture, architecte de l'Opéra. Sous l'Empire, il dirigea (1806) l'Ecole française de Rome. Son principal ouvrage est le portail de la cathédrale d'Orléans. Il a laissé neuf volumes in-folio de dessins et d'études d'architecture, ainsi que des traductions de l'*Agriculture des anciens* de Dickson (1802) et de l'*Agriculture pratique* de Marshall (1805).

Paris (Pierre-Nicolas-Marie DE), meurtrier politique, né à Paris en 1763, mort à Forges-les-Eaux en 1793. Il servit dans la gendarmerie, puis dans les gardes du corps du comte d'Artois et dans la garde constitutionnelle de Louis XVI. Après la mort de Louis XVI, ayant trouvé le conventionnel Lepeletier de Saint-Fargeau dans un restaurant du Palais-Royal, il se précipita sur lui, le tua d'un coup de sabre, parvint à s'enfuir, arriva à Forges-les-Eaux, où il fut reconnu, et se brûla la cervelle au moment où il allait être arrêté.

Paris (Aimé), musicien et professeur français, né à Quimper en 1798, mort en 1866. Inventeur d'un système ingénieux de mnémotechnie, il se lia avec Galin, inventeur du méloplaste, et devint bientôt l'un des apôtres les plus ardents du système de la musique en chiffres. Il imagina une méthode rythmique, qu'il appela la *langue des durées*, moyen pédagogique d'une réelle valeur. Il a publié notamment : *Memorandum du cours de M. Aimé Paris* (1838) ; *la Question musicale élevée à la hauteur des sommités compétentes* (1849) ; etc.

Paris (Alexis-*Paulin*), érudit français, né à Avenay (Marne) en 1800, mort à Paris en 1881. Il abandonna l'étude du droit pour celle de l'ancienne littérature française, et fut dans ce domaine un véritable initiateur. Attaché à la Bibliothèque royale en 1828, il fut appelé à l'Institut en 1837 et nommé, en 1853, professeur au Collège de France, où il enseigna jusqu'en 1869. Après avoir publié plusieurs chansons de geste (*Berthe aux grands pieds*, 1831 ; *Garin le Lorrain*, 1833) et commencé à débrouiller le chaos des romans de la *Table ronde*, il s'attaqua aux immenses poèmes relatifs aux croisades (*la Chanson d'Antioche*, 1848). Ses plus importants travaux sont ses notices sur les chansons de geste et les chansonniers du XIIIe siècle insérées dans l'*Histoire littéraire de la France*. Il avait entrepris un inventaire raisonné des plus importants manuscrits de la Bibliothèque nationale, qui n'a jamais été terminé (*les Manuscrits français de la Bibliothèque du roi*, 1836-1848). Il a, en outre, traduit ou adapté quelques-unes des œuvres les plus curieuses du moyen âge (*les Aventures de maître Renard*, 1861 ; *Garin le Lorrain*, 1862 ; *les Romans de la Table ronde*, 1868-1877), et donné de nouvelles éditions des *Chroniques de Saint-Denis* (1836-1840) et des *Historiettes* de Tallemant des Réaux (1852-1858). — Son frère, ANTOINE-Louis **Paris**, né à Epernay en 1802, mort à Avenay en 1887, fut bibliothécaire et archiviste de Reims : il a publié différents ouvrages sur l'histoire artistique de cette ville.



Paulin Paris.

Paris (Bruno-Paulin-*Gaston*), érudit et écrivain français, fils du précédent, né à Avenay (Marne) en 1839. Après avoir suivi les cours des universités de Bonn et Gœttingue (1856-1858), et soutenu ses thèses de doctorat (1865), il fut nommé répétiteur, puis directeur de l'école des Hautes Etudes, suppléant de son père au Collège de France (1869), puis titulaire de la chaire qu'avait occupée celui-ci (1872). Il entra à l'Académie des inscriptions en 1876 et à l'Académie française en 1896. En 1895, il remplaça G. Boissier comme administrateur du Collège de France. G. Paris a contribué à créer un enseignement scientifique de la philologie ; il a pris une grande part à la fondation de la *Revue critique* (1866). Ecrivain vigoureux et souple, il a publié d'importants travaux concernant l'histoire de l'ancienne poésie narrative française (*Histoire poétique de Charlemagne*, 1865 ; *les Romans de la Table ronde* dans l'*Histoire littéraire de la France*. Il a publié de nombreux travaux dans la « Romania », l' « Histoire littéraire », et le « Journal des Savants ». Il s'est efforcé, en outre, comme l'avait fait son père, de répandre dans le grand public la connaissance et le goût de l'ancienne littérature française (*Manuel d'ancien français*, 1888 ; *la Poésie du moyen âge*, 1885, 1895 ; *Poèmes et légendes du moyen âge*, 1900 ; *Aventures merveilleuses de Huon de Bordeaux* (1900).

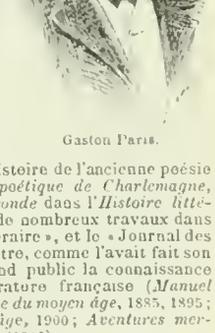

Gaston Paris.

Paris (Auguste-Joseph), homme politique français, né à Saint-Omer en 1826, mort à Arras en 1896. Avocat à Arras, il fut élu, en 1871, député du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale, où il vota avec le centre droit. Sénateur de 1876 à 1885, il fut ministre des Travaux publics dans le cabinet de Broglie (1877). Il retourna au Sénat en 1885 et renonça à la vie politique en 1891. On lui doit : *Histoire de Joseph Lebon* (1864) ; *Louis XI et la Ville d'Arras* (1868) ; etc.

Pâris, appelé aussi **Alexandre**. Mythol. gr. Héros troyen, fils de Priam et d'Hécube. Pendant que sa mère le portait dans son sein, elle rêvait qu'elle mettait au monde une torche flamboyante ; les devins lui prédirent qu'elle donnerait le jour à un fils qui causerait la ruine de Troie. Alors, Priam fit exposer l'enfant sur le mont Ida. Une ourse l'allaita d'abord ; puis un berger l'adopta et l'éleva. Pâris fut bientôt célèbre par sa beauté. Il épousa la nymphe Œnone. Il gardait les troupeaux sur le mont Ida, quand lui apparurent trois déesses : Héra, Aphrodite, Athéna, qui se disputaient le prix de la beauté. Aux noces de Thétis et Pélée, Eris ou la Discorde avait jeté dans la salle du festin une pomme avec cette inscription : « A la plus belle ! » Les déesses se disputant la pomme, Zeus ordonna à Hermès de les conduire sur le mont Ida, où le beau berger déciderait. Pâris remit la pomme à Aphrodite,

qui lui avait promis de lui donner la plus belle des femmes ; d'où la haine d'Héra et d'Athéna contre les Troyens. Dans des jeux funéraires célébrés à Troie, Pâris remporta le prix et fut reconnu pour le fils de Priam. Peu après, on l'envoya en Grèce pour recueillir l'héritage d'Hésione, qu'avait enlevée Héraklès. Accueilli par Ménélas, roi de Sparte, il vola ses trésors, et enleva sa femme Hélène. Ce fut l'occasion de la guerre de Troie. Pendant cette guerre, Pâris blessa Palamède, Antiloque et Diomède. Mais il fut vaincu par Ménélas dans un combat singulier, dont Hélène était l'enjeu. Il n'en refusa pas moins de rendre sa conquête. Plus tard, il blessa mortellement Achille d'une flèche au talon. Mais, à son tour, il fut atteint par une des flèches empoisonnées de Philoctète, et mourut à Troie. Suivant une autre tradition, il mourut sur le mont Ida, près de sa femme Œnone, qui se vengea de ses trahisons en refusant de le guérir.

Pâris. Iconogr. Le musée du Vatican possède une statue antique de Pâris assis sur un siège élevé, vêtu du costume phrygien et tenant la pomme fatale. Étex a exé-



Pâris et Hélène, par David (Louvre).

cuté une statue de *Pâris* et une statue d'*Hélène*, pour la cour du Louvre. On trouve le *Jugement de Pâris* sur un vase de la fabrique de Hiéron (Vatican), qui montre les trois déesses conduites par Mercure vers Pâris. Sur un vase de Chiusi, aux personnages ordinaires du *Jugement de Pâris*, l'artiste a ajouté une femme placée derrière l'Amour, du côté de Vénus, puis, du côté de Minerve, un guerrier couronné par la Victoire. Le *Jugement de Pâris* a été peint par Raphaël, J. Romain (palais ducal de Mantoue), par l'Albane (musée de Madrid), Luca Giordano (musées de l'Ermitage et de Berlin), Jordaens (musée de Madrid), La Hyre (musée de Dijon), Carlo Maratte (Ermitage), etc. Des *Jugements de Pâris*, par Rubens, sont au musée de Dresde et à la National Gallery, etc.

Les *Amours de Pâris et d'Hélène* ont été peintes par David pour le comte d'Artois en 1788 (Louvre), et par Angelica Kauffmann.

Pâris (Mathieu). V. MATHIEU PÂRIS.

Pâris (François de), fameux sous le nom du **diacre Pâris**, né et mort à Paris (1690-1727). Fils d'un conseiller au Parlement, il fut ordonné diacre, et devint supérieur de la communauté des jeunes clercs de Saint-Côme. Janséniste ardent, il en appela de la bulle *Unigenitus* et réitéra son appel. Ayant refusé l'ordination sacerdotale et la cure de Saint-Côme, il se retira d'abord dans une petite maison de la rue de l'Arbalète, puis dans un grabat, rue des Bourguignons, au faubourg Saint-Marceau. Il avait abandonné sa fortune à son frère, qui lui servait une modique pension, dont il donnait la plus grande partie aux pauvres et aux ecclésiastiques dans le besoin. Fidèle aux principes jansénistes, il ne communiait qu'avec terreur et seulement une fois l'an. Il renouvela son appel à son lit de mort et fut cependant administré par le curé de Saint-Médard. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, permit aux jansénistes de lui élever, dans le cimetière de cette paroisse, un tombeau de marbre, auprès duquel la foule ne tarda pas à se presser, attirée par les miracles qu'on disait y avoir lieu et plus encore par les phénomènes étranges qui ne tardèrent pas à s'y produire. V. CONVULSIONNAIRE. On a du diacre Pâris plusieurs ouvrages : *Explication de l'épître aux Galates* (1732) ; *de l'épître aux Romains* (1732) ; *Plan de la religion* (1740) ; *Science du vrai*, sans date. Tous ces livres furent imprimés après sa mort, par les soins de son parti.



François de Pâris.

Paris (LES FRÈRES), financiers français du XVIIIe siècle, qui ont joué un rôle considérable, surtout après la chute du système de Law. Ils étaient quatre frères : ANTOINE, né en 1668, mort à Sampigny (Lorraine) en 1733 ; CLAUDE, dit *la Montagne*, né en 1670, mort vers 1745 ; JOSEPH, dit *Duverney*, né en 1684, mort en 1770 ; JEAN, dit *Montmartel*, né en 1690, mort en 1766. Fils d'un aubergiste du village de Moirans (Isère), ils commencèrent leur fortune en faisant franchir les Alpes à des convois de vivres destinés à l'armée française qui opérait contre le duc de Savoie (1690). Quelques années plus tard, ils allèrent à Paris. Les deux aînés, Antoine et Claude, obtinrent un emploi dans les bureaux des munitionnaires des armées ; les deux plus jeunes, Joseph et Jean, entrèrent dans l'armée, qu'ils quittèrent bientôt pour s'associer avec leurs frères. Antoine devint directeur général des vivres pour l'armée de Flandre (1701). Au début de la Régence, les frères Paris prirent le bail des fermes ; mais, à partir de ce moment, Duverney prend la première place dans l'association. Il aida le duc de Noailles à mettre un peu d'ordre dans les finances, et il travaillait à rétablir l'équilibre des recettes et des dépenses quand Law se rendit en France. Duverney combattit énergiquement Law, qui fit exiler les quatre frères en Dauphiné (1720). Après la chute de Law, les frères Paris furent rappelés, chargés de liquider la situation, et Dubois fit créer pour eux quatre charges d'intendant des finances. Ils se distinguèrent pendant la peste de Marseille (1720) en organisant un service de secours réguliers destinés à combattre le terrible fléau. Sous le ministère du duc de Bourbon (1723-1726), Duverney, protégé par la marquise de Prie, jouit d'une très grande influence ; mais, au début du ministère Fleury, les frères Paris, accusés d'accaparement sur les blés, furent exilés, et Duverney fut même enfermé à la Bastille. Il y resta dix-sept mois, et, lorsqu'il en sortit (1728), il fut exilé à trente lieues de Paris. Autorisés à rentrer dans cette ville en 1729, les frères Paris participèrent de nouveau aux affaires de finances et de fournitures de vivres aux armées et, en 1734, ils associèrent Voltaire dans leurs opérations. A la mort de Fleury, les Paris furent plus influents que jamais. Duverney fut administrateur général de la subsistance des troupes pendant les guerres de la succession d'Autriche et de Sept ans. C'est lui aussi qui obtint de Louis XV la création de l'École militaire de Paris (1751), dont il fut le premier intendant. Le second des frères, Claude, ruiné par ses parents, se retira en Dauphiné en 1742. Le dernier, Paris-Montmartel, devint trésorier général des ponts et chaussées et fut créé marquis de Brunoy.



Paris-Duverney.

Pâris (François-Edmond), amiral français, né à Brest en 1806, mort à Paris en 1893. Il fit trois voyages de circumnavigation : le premier avec Dumont d'Urville sur l' « Astrolabe » (1826), devint capitaine de vaisseau en 1846, contre-amiral en 1858 et vice-amiral en 1864. Mis à la retraite en 1871, il devint conservateur du musée de marine au Louvre. Il avait été nommé, en 1862, membre de l'Académie des sciences. Très instruit, il se préoccupa surtout de la transformation de la flotte et avait publié des ouvrages estimés, entre autres : *Essai sur la construction navale des peuples extra-européens* ; un excellent *Dictionnaire de marine à voiles et à vapeur* (1848), en collaboration avec de Bonnefoux ; *l'Art naval à l'Exposition universelle de Londres* (1863) ; *l'Art naval à l'Exposition universelle de 1867* (1867-1868) ; *Souvenirs de marine conservés* (1878-1886) ; *le Musée de marine du Louvre* (1883) ; etc.



Le jugement de Pâris, d'après Rubens.



Pâris.

Parisades Ier, roi du Bosphore Cimmérien, mort vers 312 av. J.-C. Il était fils de Leucon. Il succéda, en 349, à son frère Spartacos, partagea le pouvoir avec ses frères Satyros et Gorgippos, combattit les Scythes et entretint des relations amicales avec Athènes. — **Parisades II**, roi du Bosphore, petit-fils du précédent, fut contraint par son oncle Eumelos de s'exiler en 308, et se réfugia auprès du roi des Scythes. — **Parisades III**, dernier roi du Bosphore, fut détroné par Mithridate vers 112.

Parisau ou **Pariseau** (Pierre-Germain), auteur dramatique, né à Besançon en 1753, guillotiné à Paris en 1794. Il fut directeur et acteur du théâtre des *Élèves de l'Opéra*, auteur dramatique et composa des petites pièces et des opéras-comiques, qui ne manquent ni d'esprit ni de verve. En 1789, il fonda la *Feuille du jour*, journal dans lequel il attaqua les hommes et les choses de la Révolution et fut condamné à mort sous la Terreur.

Pariset, comm. de l'Isère, arrond. et à 5 kilom. de Grenoble, au-dessus du Drac, affluent de l'Isère ; 861 hab. Vignobles. Chaux, pierres à bâtir. Près de Pariset se trouve la tour Sans-Venin, autrefois l'une des sept merveilles du Dauphiné, sujet d'une foule de légendes.

Pariset (Étienne), médecin et littérateur français, né à Gand, près de Neufchâteau, en 1770, mort à Paris en 1847. En 1814, il fut nommé médecin de Bicêtre, puis de la Salpêtrière, où il resta jusqu'en 1840. Membre de différentes commissions sanitaires, il a donné, entre autres ouvrages : une traduction des premier et troisième livres des *Aphorismes* d'Hippocrate, un *Rapport sur la fièvre jaune de Cadix* (1819), et une *Histoire médicale* de cette maladie ; le *Discours d'inauguration de l'Académie de médecine*, et surtout les *Éloges historiques* de plusieurs membres de l'Académie, tels que Berthollet, Vauquelin, Corvisart, Cuvier, etc., qu'il a composés comme secrétaire perpétuel de cette Académie.

PARISETTE (*zèt*) n. f. Genre de plantes, de la famille des liliacées, tribu des asparagées.

— ENCYCL. Les *parisettes* sont des herbes vivaces des régions tempérées et froides des deux mondes, à rhizome rampant, à tiges aériennes annuelles, portant un verticille d'au moins trois feuilles et terminées au-dessus par une fleur verdâtre, brune ou blanche ; l'ovaire est à trois ou six loges pluriovulées. Le *paris quadrifolia*, commun dans les bois français, passe pour vénéneux et a été employé en médecine. La plante renferme deux glucosides : la *paridine* et la *paristyphnine*.



Parisette : *a*, coupe de la fleur.

Parish-Alvars (Elie), harpiste anglais célèbre, né à Londres en 1816, mort à Vienne en 1849. Il fit une série de voyages qui le menèrent jusqu'en Orient, puis se fixa à Vienne. Il a publié de nombreuses fantaisies, et surtout le recueil intitulé : *Voyage d'un harpiste en Orient*, qui est une collection d'airs et de mélodies populaires, recueillis en Turquie et dans l'Asie Mineure.

PARISIANISER v. a. Rendre Parisien ; donner le caractère parisien : PARISIANISER *un provincial, une plage.*

PARISIANISME (*nissm'*) n. m. Usage, habitude, manière d'être propre aux Parisiens. ‖ Particularité de langage propre à la conversation parisienne.

PARISIEN, ENNE (*zi-in, è-n'*), personne née à Paris ou qui habite cette ville : *Très peu de* PARISIENS *sont de Paris.* ‖ Qui a l'esprit et les mœurs de Paris : *Être* PARISIEN *dans l'âme.*

— Adjectiv. Qui se rapporte à Paris ou à ses habitants : *L'esprit* PARISIEN.

— Géol. Qualification sous laquelle d'Orbigny désignait la partie supérieure du système éocène, et qui correspond actuellement aux étages *lutétien*, *bartonien* et *ludien*. ‖ Substantiv. : *Le* PARISIEN.

— n. m. Mar. Sobriquet donné à un matelot espiègle et paresseux.

— n. f. Nom qu'on donnait autrefois à des voitures omnibus, avant la fusion de toutes les lignes.

— Comm. Sorte de stoff plus fin et plus moelleux que le stoff ordinaire, et dont la trame et la chaîne sont de laine mérinos. ‖ On lui donne aussi le nom de TOILE-LAINE.

— Cost. Pantalon de grosse toile bleue, que les ouvriers mettent sur le pantalon ordinaire pour les garantir pendant le travail.

— Typogr. Caractère dont la force de corps est d'environ cinq points typographiques. (Vx.)

— ENCYCL. Hist. Les *Parisii*, dont nous avons fait les *Parisiens*, étaient un petit peuple de la Gaule, dans la Lyonnaise IVe, établi sur les deux rives de la *Sequana* (Seine), entre les Carnutes à l'O., les Bellovaques au N., les Senones à l'E. et au S. Leur capitale était *Lutetia*, dans une île de la Seine, qui est devenue *Paris*. Le nom des *Parisii* viendrait, selon quelques étymologistes, du celtique *par*, espèce de navire, et *gwys*, en composition *ys*, qui veut dire homme, d'où *parys*, hommes de vaisseaux. Ce peuple, en effet, faisait un grand commerce par eau.

— Géol. *Bassin parisien*. Le bassin géologique de Paris est limité par la boucle supérieure du graad 8 que les affleurements jurassiques dessinent sur le sol français. Il y forme une série de cuvettes emboîtées les unes dans les autres, et dont Paris occupe à peu près le centre. La Seine traverse le bassin parisien du S.-E. au N.-O., depuis les formations jurassiques de la Côte-d'Or jusqu'à celles de la Seine-Inférieure et du Calvados. A Meudon (S.-O.), le fond de la vallée de la Seine correspond à une faille, qui explique le relèvement considérable de la craie et les différences notables que l'on constate dans l'épaisseur des couches des deux côtés de la vallée.

En dehors de l'affaissement central de ses cuvettes, le *bassin parisien* offre quelques plissements, dont le plus important s'est manifesté dans le pays de Bray avec une « boutonnière » qui a mis au jour les couches jurassiques jusqu'au kimeridgien. A Beynes (S.-O.), existe un pli anticlinal, coupé par la vallée de la Mauldre. Les ondulations du bassin parisien suivent à peu près la même direction que les ondulations primaires qu'elles recouvrent.

Les principales formations du centre de cette région sont, de bas en haut : la *craie blanche*, la *craie jaune*, le *calcaire pisolithique*, les *sables de Bracheux et de Rilly*, l'*argile plastique*, les *sables glauconifères du Soissonnais*, le *calcaire grossier* et les *caillasses*, les *sables de Beauchamp*, le *calcaire de Saint-Ouen*, le *gypse*, les *marnes supérieures au gypse*, le *calcaire* ou *travertin de la Brie*, les *sables de Fontainebleau*, le *calcaire* ou *travertin de la Beauce*, le *diluvium* des cours d'eau, le *loess* et les *limons*.

Parisienne (LA), chant patriotique, improvisé par Casimir Delavigne au lendemain de la révolution de juillet 1830 et chanté dès le 1 août par Adolphe Nourrit sur la scène de l'Opéra ; mais l'hymne, composé de sept couplets, n'eut qu'une vogue très éphémère. On a souvent attribué la musique vulgaire de la *Parisienne* à Auber (l'*Annuaire historique* de Lesur pour 1830 prétend qu'elle est de Romagnesi), sans doute parce que Auber en aura lui même improvisé l'orchestration pour son exécution à l'Opéra. La vérité est que Casimir Delavigne en a écrit les paroles sur un air qu'il avait déjà employé. En effet, il existe une chanson de lui, intitulée *le Passage du mont Saint-Bernard* ou *l'Entrée en Italie*, antérieure à la *Parisienne*, qui est écrite

exactement sur le même rythme, et qui porte en tête l'indication du timbre : « Air allemand du *Baron de Trenck*. » Le *Baron de Trenck* était un vaudeville de Scribe et Germain Delavigne, joué au Gymnase le 14 octobre 1828, et dans l'édition de la pièce un couplet dont le rythme est lui-même exactement celui du *Passage du mont Saint-Bernard* et de la *Parisienne*. Ce couplet porte de son côté pour timbre : *Air allemand, arrangé par Hus-Desforges.*

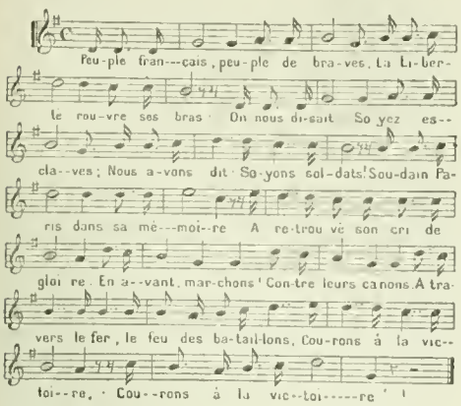

Ce Hus-Desforges avait probablement rapporté l'air en question de ses voyages en Allemagne et en Russie.

Parisienne (la), comédie en trois actes et en prose, de Henry Becque (Renaissance, 1885). — Cinq personnages, sans plus : Du Mesnil, mari de Clotilde ; Clotilde ; Lafont, qui est l'amant de Clotilde ; Simpson, qui le deviendra ; Adèle, femme de chambre. Il n'y a pas d'intrigue. On voit seulement les gens se mouvoir en une succession de scènes vécues, se hant très naturellement les unes aux autres. Lafont, jaloux, fatigue Clotilde par ses soupçons. Clotilde, lassée, le quitte. Adèle, qui devine les secrets de Madame, en profite pour obtenir de continuelles permissions. Du Mesnil, mari béat, un tantinet gourmand, ne fait pas une démarche, ne prononce pas une parole sans avoir consulté sa femme. Il ambitionne une recette particulière à Paris. Incapable de l'obtenir, il l'emporte cependant, parce que Clotilde, pour la lui faire donner, se donne au jeune Simpson. Mais ce dernier, après une liaison de six mois, vole à d'autres amours. Et Lafont, revenant dans cet instant, rentre en grâce auprès de Clotilde. Du Mesnil s'étonnait et se désolait de ne plus le voir, reprochant à sa femme de l'avoir maltraité ; il est ravi de le retrouver. « La confiance, monsieur Lafont, la confiance, lui dit Clotilde, voilà le seul système qui réussisse avec nous. — Ça a toujours été le mien, chère amie, déclare Du Mesnil. »

Tout cela est détaillé finement, avec ce scepticisme, cette ironie froide, résultant non pas des mots, mais des situations, qui est la caractéristique du talent de Becque, et qui laisse au lecteur, encore plus qu'au spectateur, une impression profonde et douloureuse.

Parisiennes (matines). V. Saint-Barthélemy (la).

Parisii. Géogr. anc. et hist. V. Parisien.

Parisina, poème anglais de lord Byron (1816). Le sujet est tiré d'un récit de Gibbon (*Antiquités de la maison de Brunswick*) et de l'*Histoire de Ferrare*, par Frizzi. Averti par un valet, le marquis d'Este découvrit la liaison incestueuse de sa femme Parisina et de Hugo, son fils naturel. Ils sont décapités dans la prison par ordre du marquis. Cette œuvre est traitée par le poète avec beaucoup de délicatesse ; la forme est d'une grande pureté.

Parisine n. f. Quintessence, arome concentré de Paris (mot créé par Nestor Roqueplan) : *Ne laissons pas évaporer la* parisine. (N. Roqueplan.)

Parisiole n. f. Bot. Nom vulgaire des trillies.

Parisis (*ziss*) adj. Se disait de la monnaie qui se frappait à Paris et qui était d'un quart plus forte que celle qui se frappait à Tours.

— n. m. Monnaie des ducs et comtes de Paris. ‖ Mesure de terre évaluée sur l'étendue de terrain nécessaire pour produire un revenu annuel d'un sou parisis.

— Dr. anc. Droit résultant de la différence entre les deux monnaies du royaume, et qui était du quart en plus du prix d'adjudication. ‖ Quart en sus que le tuteur payait à son mineur pour la prisée et la restitution de ses meubles. ‖ Quart en plus que les héritiers du mari décédé payaient à la femme survivante, aux termes de la coutume du Berry. ‖ Quart en sus d'une estimation ou d'un contrat, particulièrement pour les offices de finances.

— Encycl. Métrol. Les comtes de Paris étant devenus rois, la monnaie *parisis* devint la monnaie royale et s'opposa à la monnaie de Tours, ou *tournois*. Le système parisis était d'un quart plus fort que le système tournois et se subdivisait pour la monnaie réelle en petits parisis d'argent et en royaux parisis doubles d'or, pour la monnaie de compte en livres, sous et deniers parisis. On cessa sous Louis XI de frapper des espèces parisis, mais on continua de compter suivant ce système jusque sous Louis XIV.

Parisis (lat. *Pagus Parisiacus*), ancien pays de France (Ile-de-France), au N. de la Seine et de la Marne, d'Argenteuil à Beaumont-sur-Oise. Actuellement dans les départements de Seine et Seine-et-Oise. Formé, en 567, d'un démembrement de la Civitas Parisiorum, le Parisis fut d'abord un comté, puis un archidiaconé du diocèse de Paris. Ch.-l. *Saint-Denis.*

Parisite n. f. Fluocarbonate naturel de cérium, lanthane, didyme et chaux.

Parisot, comm. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 42 kil. de Montauban, au-dessus de la Seye, affluent de l'Aveyron ; 1.332 hab. Pèlerinage de Saint-Clair.

Parisot de La Valette (Jean). V. La Valette.

Paristyphnine (*sti*) n. f. Composé que l'on trouve dans les eaux-mères, lorsque l'on prépare le paridine.

Parisyllabique (*si-la-bik'* — du lat. *par, paris,* égal, et de *syllabique*) adj. Gramm. Se dit des mots qui ont le même nombre de syllabes aux différentes formes qu'ils peuvent revêtir : *Noms* parisyllabiques.

Paritaire n. f. Bot. Syn. de pariétaire.

Paritarisme (*rissm'* — du lat. *paritas,* égalité) n. m. Système qui consiste à traiter tous les cultes sur un pied de parfaite égalité.

Parité (lat. *paritas;* de *par,* égal, pareil) n. f. Egalité parfaite : Parité *entre deux faits, entre deux princes.*

— Comparaison que l'on emploie pour prouver une chose par une autre semblable : *Etablir une* parité.

— Etat de ce qui est pair, divisible par deux : *La* parité *et l'*imparité. ‖ Equivalence des cours du change sur deux places.

— *Change à la parité.* Mode de règlement de change indirect, qui consiste à rechercher, pour régler une créance, ou spéculer entre deux places, le papier, autre que celui de la place avec laquelle on opère, qu'il est préférable d'acheter sur le marché où l'on se trouve.

— Bours. Etat de deux titres lorsqu'ils ont le même revenu eu égard à leur cours diminué de la portion courue du coupon et des impôts qui frappent le titre.

Parition (*si-on*) n. m. Genre de malvacées, tribu des hibiscées, comprenant des arbres et des arbrisseaux qui croissent dans les régions tropicales.

Paritoire n. f. Bot. Syn. de pariétaire.

Parium, ville de l'ancienne Asie Mineure (Mysie), sur la Propontide, au point où commence l'Hellespont. D'après Pline, Parium ne serait autre que l'Adrastée de l'*Iliade*. Cette cité, fondée par des colonies de Milet, d'Erythrée et de Paros, fut agrandie par les rois de Pergame et embellie par Marc-Aurèle. Auj. *Komarès.*

Parivoa n. m. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant des arbres de la Guyane. (Le bois du parivoa, très dur, sert à la construction de pilotis et d'habitations.)

Parjure (lat. *perjurium*) n. m. Faux serment ; violation de serment : *Commettre un* parjure. *Faire un* parjure.

— Encycl. Dr. crim. Chez les Romains, le *parjure* était puni du bannissement, de l'infamie ou du fouet. En France, sous Charlemagne, le parjure avait la main droite coupée ; plus tard, la peine fut laissée à la discrétion du juge. Le droit moderne punit la violation du serment fait en justice. V. serment.

Parjure (du lat. *perjurus*) n. et adj. Se dit d'une personne qui fait un faux serment ou viole son serment : *Punir un* parjure. *Une femme* parjure.

Parjurer (du lat. *perjurare;* de *per,* par, et *jurare,* jurer) v. a. Violer ce qu'on avait fait serment de respecter : Parjurer *sa foi.* (Vx.)

Se *parjurer,* v. pr. Commettre un parjure.

Parker, comté des Etats-Unis (Texas), sur le rio Brazos ; 21.000 hab. Ch.-l. *Weatherford.*

Parker (Matthew), prélat anglais, né à Norwich en 1504, mort en 1575. Il fut chapelain d'Anne Boleyn (1535), puis de Henri VIII. En 1545, il était élevé au poste de vice-chancelier de l'Université, et, en 1552, il recevait la prébende de doyen de Lincoln. Mais, ayant appuyé les droits de Jane Grey, il dut, à l'avènement de Marie Tudor, se réfugier en province. Elisabeth le rappela en 1558, l'éleva au siège archiépiscopal de Cantorbéry (1559) et lui confia la réorganisation de l'Eglise anglicane. Il rétablit l'ordre dans la discipline et dans les formes du culte, établit l'unité de culte et de foi parmi le clergé (acte d'uniformité [1564]). En même temps, il donnait une vive impulsion aux travaux d'érudition. La publication de la fameuse *Remontrance au Parlement* de Cartwright (1572) le poussa à des mesures de rigueur et à la formation de cette commission ecclésiastique qui exerça un véritable despotisme spirituel. Parker a laissé, outre des éditions des anciennes chroniques anglaises, un assez grand nombre d'ouvrages : *De antiquitate Ecclesiæ Cantuariensis* (1572) ; *a Defence of Priests' Marriages ; a Brief Consideration of the Apparel now used by the Clergy of England* (1565) ; etc.

Parker (sir William), marin anglais, né à Almington-Hall (comté de Stafford) en 1781, mort en 1866. Jeune encore, il se distingua pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, et fut promu contre-amiral en 1830 ; il occupa, en 1834 et en 1841, le poste de lord de l'Amirauté dans le ministère libéral de lord Melbourne, puis fut mis à la tête des forces navales anglaises en Chine (1841), opéra de concert avec le général Gough, se rendit maître de Chusan, de Ning-Po, de Tschappoo, pénétra dans le fleuve Jaune, arriva devant Nankin et força le gouvernement chinois à demander la paix. Depuis cette époque, l'énergique marin a été successivement nommé amiral du pavillon bleu (1851), directeur du port de Plymouth (1854), contre-amiral du Royaume-Uni (1862) et amiral de la flotte en 1863.

Parkersburg, ville des Etats-Unis (Virginie de l'Ouest), ch.-l. du comté de Wood, au confluent du Little Kanawha et de l'Ohio ; 9.000 hab. Filatures de coton.

Parkes, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), sur le Goobang Creek, affluent du Lachlan ; 4.000 hab.

Parkes (sir Henry), homme d'Etat australien, né dans le comté de Warwick en 1815, mort à Sydney en 1896. D'humble origine, tourneur sur ivoire, il émigra en Australie en 1839. Il exerça successivement toutes sortes de métiers et fit seul son éducation. En 1849, il fondait un journal libéral, *the Empire,* et, peu après, il était élu par Sydney au conseil législatif. C'est à lui en partie que l'Australie doit le self-government (1858). Parkes devint secrétaire aux colonies dans le cabinet Martin (1866), premier ministre (1872-1875 et 1878-1882, et de nouveau 1887-1889). Il présida, en 1891, la convention de Sydney, qui organisa la république australienne. Nous citerons de lui : *Stolen Moments* (1842) ; *Australian views of England* (1869) ; *Federal government of Australia* (1890) ; *Fifty years in the making of australian history* (1892) ; *Sonnets and other verses* (1895) ; *An emigrant's home letters* (1897) ; etc.

Parkes (sir Harry Smith), diplomate anglais, né à Birchill's Hall (comté de Stafford) en 1828, mort à Pékin en 1885. Il entra, en 1841, à Hong-Kong, au service du premier interprète de sir H. Pottinger, plénipotentiaire anglais chargé de négocier la paix de Nankin, puis occupa différents postes diplomatiques en Chine. Consul à Canton (1856), il fit partie, après le bombardement (1857), du gouvernement provisoire institué dans cette ville par les alliés et maintint l'ordre en dépit des pires difficultés. Lors de la campagne de 1859-1860, il fut déloyalement arrêté, emmené à Pékin et cruellement traité ; il recouvra la liberté après la prise du Palais d'Eté, contribua à la ratification du traité de Tien-Tsin (1860) et fut nommé consul à Chang-Haï (1864). En 1865, il fut promu ministre au Japon, où il conseilla le mikado dans son œuvre réorganisatrice. Ministre en Chine (1883), il négocia le traité du 26 novembre 1883 entre l'Angleterre et la Corée et combattit la politique violente que la conquête du Tonkin par la France suscita, à Pékin, contre les étrangers.

Parkes-Bonington. Biogr. V. Bonington.

Parkésine n. f. Substance isolante, formée de fulmicoton et d'huile de ricin, créée par Parkes dans le but de remplacer la gutta-percha.

Parkie (*ki*) n. f. Bot. Genre de mimosées.


Parkie.

— Encycl. Les *parkies* sont des arbres à feuilles bipennées, à folioles nombreuses, accompagnées de petites stipules ; les fleurs, rouges, forment de longs panaches globuleux ; la gousse, allongée et comprimée, renferme de nombreuses graines. Parmi les espèces les plus répandues, on peut citer la parkie d'Afrique, arbre d'environ 15 mètres, dont les graines, torréfiées, fournissent une liqueur analogue au café.

Parkié, ée adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre parkie. ‖ On dit aussi parkiacé, ée.

— n. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses, groupe des mimoséos, ayant pour type le genre *parkie.* — *Une* parkiée.

Parkinson (maladie de), Affection caractérisée par un tremblement d'abord limité à un pied ou à une main (aux doigts surtout), et qui se généralise peu à peu, et, en outre, par une rigidité musculaire ou flexion moyenne des membres qui donne au malade une attitude particulière.

— Encycl. Le malade, qui s'agite beaucoup, transpire parfois énormément et est d'une grande faiblesse, a souvent une tendance invincible à la marche en avant et même à la marche à reculons (*paralysie agitante*). Le pronostic de cette maladie est très sombre, car elle est de longue durée et se termine presque toujours par la mort. Le traitement consiste à administrer l'arsenic et l'hyoscine ou l'hyoscyamine, à pratiquer l'électrothérapie statique ou les courants galvaniques, etc.

Parkinsonie (*ni* — de *Parkinson,* bot. angl. du XVIIIe s.) n. m. Bot. Genre de légumineuses césalpiniées.

— Paléont. Genre de mollusques céphalopodes, de la famille des stéphanocératidés, comprenant une quarantaine d'espèces d'ammonites, fossiles dans le jurassique.


Parkinsonie : *a,* fruit.

— Encycl. Bot. Les *parkinsonies* sont des arbres à feuilles bipennées, à stipules spinescentes, et dont le pétiole principal, très court et spinescent, porte une ou deux paires de pétioles secondaires, chargés de folioles. On connaît une espèce mexicaine, une autre africaine, une troisième répandue dans les régions tropicales du globe, où on l'utilise comme fébrifuge et antiputride ; on emploie aussi ses fibres à la fabrication du papier.

Parkman (Francis), écrivain américain, né à Boston en 1823, mort à Jamaïca Plain (Massachusetts) en 1893. Son premier ouvrage, qui fut très remarqué, a pour titre : *Vie dans les Prairies et les montagnes Rocheuses* (1852). On a encore de lui un livre sur *les Roses* (1866) ; *la Californie* (1851) ; *Histoire de la conspiration de Pontiac* 1852 ; et un ouvrage important : *la France et l'Angleterre dans l'Amérique du Nord.* Parkman occupa une chaire d'horticulture à l'université Harvard, de 1871 à 1872.

Parlage (*laj'* — rad. *parler*) n. m. Fam. Verbiage, abondance de paroles inutiles ou dépourvues de sens. ‖ Discours trompeurs : *Se laisser prendre à un* parlage *mielleux.*

Parlaghy-Brachfeld (Vilma de), femme peintre hongroise, née à Hajdudorogh en 1863. Elle a peint surtout le portrait ; sa couleur est riche et ses draperies d'un style excellent. Elle a paru quelquefois au Salon de Paris (médaille en 1892). Principaux portraits : *l'Empereur Guillaume II, le Comte de Moltke, Kossuth, Jenny Gross,* etc.

Parla-Kimedi, ville et principauté annexée de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras [distr. de Gaudjan]). La principauté a 1.979 kilom. carr., et 280.130 hab. Le chef-lieu, au pied du mont Mahiodraghiri, a 10.800 hab.

Parlant (*lan*), **ante** adj. Qui parle, qui a le don de la parole : *L'homme est naturellement* parlant, *comme il est naturellement pensant.* (Renan.)

— Fam. Qui parle beaucoup, qui aime à parler : *Beaucoup de femmes sont singulièrement* parlantes.

— Fig. Expressif au point de remplacer la parole : *Regards* parlants. ‖ Très vrai, plein de vie, en parlant d'un portrait : *Les portraits de Fénelon sont* parlants. St-Sim. ‖ Qui ne laisse aucun doute, qui a une signification très claire : *Témoignages* parlants.

— *Voix parlante.* Son articulé : *La* voix parlante *et la voix chantante.* ‖ *Trompette parlante,* Ancien nom du porte-voix.

— Blas. *Armes parlantes*, Armoiries dont les pièces rappellent le nom de propriétaires, comme le *créquier* de l'écu des *Créqui*, les *maillets* de l'écu des *Mailli*, etc.

— Mécan. *Machine parlante*, Machine inventée, par Faber avant la découverte du phonographe et qui était destinée à reproduire les sons. (C'était, en réalité, un orgue où les appareils producteurs de sons avaient été modifiés de façon à émettre les consonnes et les voyelles.)



Armes parlantes des Créqui : d'or au crequier de gueules.

— Numism. Se dit des monnaies dont le type rappelle, par une sorte de jeu de mots, le nom de la ville où elles ont été frappées, comme celle de Rhodes, qui a pour type une rose (*rhodon*).

— Substantiv. Personne qui jouit du don de la parole : *Il faut admettre chez les premiers* PARLANTS *un sens spécial de la nature.* (Renan.)

PARLATORE (Philippe), naturaliste italien, né à Palerme (Sicile) en 1816, mort à Florence en 1877. Médecin distingué, il abandonna, vers 1840, la médecine pour la botanique. Son ouvrage le plus important est une *Flora italiana* (1850-1890), ouvrage achevé par Caruel.

PARLEBOSCQ, comm. des Landes, arrond. et à 51 kilom. de Mont-de-Marsan ; 1.141 hab. Eau-de-vie.

PARLEMENT (*man* — rad. *parler*) n. m. Hist. franc. Assemblée des grands du royaume qui, sous les premiers rois, était convoquée pour traiter des affaires importantes. ‖ Cour souveraine de justice, qui connaissait directement des affaires qui lui étaient attribuées, et par appel, des jugements des bailliages, sénéchaussées, duchés-pairies et autres juridictions inférieures de son ressort : *Le* PARLEMENT *de Paris.* ‖ Ressort, étendue de la juridiction d'un parlement : *Lyon était du* PARLEMENT *de Paris.* ‖ Session du parlement : *On tiendra le* PARLEMENT.

— Absolum. L'ensemble des deux Chambres. (Dans ce sens, prend une majuscule) : *Réunir le* PARLEMENT *en congrès.*

— Hist. angl. Assemblées législatives, comprenant la Chambre des lords et celle des communes. ‖ *Le Long parlement ou Parlement-croupion*, Parlement convoqué par Charles Ier et dissous par Cromwell. ‖ *Parlement Barebone*, Parlement républicain dissous par Cromwell. ‖ *Parlement militaire*, Conseil militaire institué par Cromwell. ‖ *Parlement-convention*, Parlement convoqué par Monk, et qui assura la Restauration. ‖ *Parlement impérial*, Premier parlement convoqué après l'union législative de l'Irlande avec l'Angleterre. V. RÉVOLUTION *d'Angleterre.*

— Par ext. Assemblée législative dans un pays constitutionnel.

— Par plaisant. Assemblée qui décide de quelque chose : *Au* PARLEMENT *du parterre et des loges.* (Volt.)

— Autref. Action de parler ensemble, pourparlers. (Inus.)

— Cost. anc. Sorte de fichu à coqueluchon.

— Hist. littér. *Parlement d'amour*, Cour d'amour.

— Loc. fam. *Parlement sans vacances*, Réunion de bavards.

— ENCYCL. Instit. polit. *Parlement français.* C'est dans l'organisation de la cour encore à demi féodale des premiers rois capétiens qu'il faut chercher l'origine du parlement français. De même que les souverains des deux premières races, les Capétiens s'efforcèrent d'exercer dans toute sa plénitude leur droit de hauts justiciers, et la *curia regis*, que le roi composait d'abord à son gré de vassaux et de fidèles, fut leur premier tribunal, d'abord sans résidence fixe, suivant le roi dans ses déplacements, puis sédentaire, et, au temps de Philippe Auguste, régularisé dans sa composition par l'addition des *pairs* du royaume, et des premiers prélats du domaine royal. Dès le règne de saint Louis, cette assemblée qui se distingue de la chambre des comptes et du grand conseil, est désignée fréquemment dans les textes sous le nom de *parlement.*

Dans la réalité, sa compétence se trouve étendue par les progrès mêmes du pouvoir royal, qui lui permettent de recevoir appel des jugements des grands vassaux, par l'abolition, au moins dans les possessions immédiates des Capétiens, du combat judiciaire, et surtout par l'accroissement des *cas royaux.* Il devient alors nécessaire de donner à la *curia* une organisation plus complète, en y faisant entrer d'abord les fonctionnaires sédentaires de la cour, et surtout, sous les règnes de saint Louis et de Philippe le Bel, des légistes de profession, imbus des principes du droit romain. Ainsi, les trois ordres sont à l'origine représentés dans le parlement. Mais, peu à peu, les gens de justice, fonctionnaires royaux, clercs laïques et ecclésiastiques, mieux préparés et plus appliqués que les seigneurs, y vont tenir la place prépondérante. Cette évolution est à peu près achevée au début du règne de Philippe le Bel.

A cette date, le parlement comprend trois sections : une *grande chambre* ou *chambre aux plaids*, où les affaires sont jugées, sur plaidoiries ; une *chambre des enquêtes*, véritable délégation de la précédente, dont le rôle fut longtemps d'enquêter sur les points de fait des procès ; enfin, une *chambre des requêtes*, chargée d'abord d'examiner la recevabilité des appels formés devant le parlement, mais dont la compétence fut considérablement étendue par une ordonnance de 1364, qui fit d'elle le juge immédiat en matière personnelle et possessoire de tous ceux, demandeurs et défendeurs, qui jouissaient du privilège de *committimus.* Ainsi constitué, le parlement est devenu l'organe central et sédentaire de la justice dans le royaume. Il juge en dernier ressort tous les appels en matière civile, criminelle, et même féodale. Il envoie dans les provinces, quand il est nécessaire, des délégations munies de pleins pouvoirs, sous les noms de *Grands jours*, *Échiquier*, etc. Au point de vue politique, il est consulté à maintes reprises par les rois sur les affaires les plus graves, et les ordonnances royales ne sont valables que si elles ont été enregistrées par lui : obligation grave que les rois s'efforceront de tourner en forçant l'enregistrement au moyen de *lettres de jussion* et de *lits de justice.*

Cette multiplicité un peu ambiguë de pouvoirs explique les prétentions que le parlement ne cessera, jusqu'à sa disparition, de revendiquer contre les rois même, tout en représentant, d'autre part, contre l'esprit féodal, l'unité et la souveraineté de la justice royale.

Les désordres de la guerre de Cent ans furent loin d'être favorables au développement du parlement, dépassé dans ses prétentions par les états généraux de 1356, impuissant contre les désordres des Cabochiens, limité dans sa juridiction par les progrès de l'invasion étrangère, remplacé même quelque temps par un parlement anglais. Mais Charles VII, dès son arrivée à Paris, se préoccupa de le reconstituer. Le parlement qu'il avait réuni autour de lui, à Poitiers, fut, en 1436, transféré à Paris, en même temps que le roi se réservait formellement le droit d'instituer de nouveaux conseillers. Quelques mois plus tard était instituée, pour les causes criminelles, une quatrième chambre, la *tournelle*, où les conseillers des trois premières siégeaient à tour de rôle. En 1453, cette réorganisation était achevée par l'ordonnance de Montils-les-Tours.

C'est surtout au XVe et au XVIe siècle que le parlement, favorisé d'ailleurs par les circonstances, put prétendre à jouer un rôle politique important. Sous Louis XI, nous le voyons défendre la Pragmatique sanction de Charles VII et protester contre la cession de la Normandie à Charles de Berry. Sous François Ier, ses protestations contre le Concordat de Bologne, où il voit une abdication trop complète des droits de l'État, lui valent d'être exilé à Villers-Cotterets. En 1558, sous Henri II, il figure comme quatrième état aux états généraux de 1558. Enfin, pendant les guerres de religion, il remplit un rôle prépondérant à Paris, catholique et royaliste, mais finalement, pendant la Ligue, plus royaliste que catholique, puisqu'il refuse d'écouter les propositions de l'Espagne et qu'il se rallie bientôt et sans réserve à Henri IV. A partir du règne de François Ier, la vénalité des charges de justice, qui sera sanctionnée sous Henri IV par l'établissement de la *Paulette*, a permis de se constituer une véritable noblesse de robe, des familles de magistrats indépendants, fiers, mais fidèles.

Le XVIIe siècle marque la période critique de l'histoire du parlement. Encouragé dans ses ambitions politiques par les services qu'il rend à Marie de Médicis en annulant le testament de Henri IV, et à Anne d'Autriche en cassant celui de Louis XIII, mais maintenu dans l'obéissance par Richelieu, il prend la tête de l'opposition contre la politique financière de Mazarin, essaye de constituer en un seul corps les grandes compagnies de province (Arrêt d'union) et s'engage dans la Fronde, d'où il se retire avec assez d'opportunité, au moment où il s'aperçoit que sa politique favorise les projets de l'Espagne : défection tardive, qui laissera dans l'esprit de Louis XIV une invincible défiance des parlementaires, que son gouvernement énergique réduit au silence. Le parlement n'est plus une *cour souveraine*, mais une *cour supérieure*, et un édit de 1673 lui enlève le droit de remontrance. Quand le parlement, après le règne de Louis XIV, pourra recouvrer ce droit (1715), il sera définitivement entré dans l'opposition religieuse et politique à la royauté, et son attitude contribuera à désorganiser, à la veille de la Révolution, les forces de résistance de l'ancien régime.


Parlement : 1. Président à mortier ; 2. Conseiller (XVIIe s.).

Nous ne pouvons que rappeler les principaux incidents de ce conflit, qui remplit tout le XVIIIe siècle : les protestations et les remontrances du parlement contre le système de Law, suivies d'un exil à Pontoise (1720) ; son opposition janséniste à la bulle *Unigenitus*, sa lutte contre le clergé, qui refuse les sacrements à ceux qui n'ont pas accepté la bulle (1752). Nouvel exil à Pontoise en 1753 ; cependant, les lits de justice se multiplient, tandis que l'opinion soutient énergiquement les magistrats, qui tentent encore à plusieurs reprises de réunir en un seul corps les parlements de province. Le terme de cette longue lutte sera la dissolution du corps tout entier et son remplacement par le *parlement Maupeou*, réunion de *conseils* à la nomination du roi (v. MAUPEOU), dont la création reste éphémère, non pas tant par son vice même que par l'indignité des magistrats auxquels le gouvernement doit recourir. La pression publique oblige Louis XVI à rappeler dès son avènement l'ancien corps. Celui-ci reviendra aigri de son exil, continuant son opposition courageuse, mais aveugle à la royauté, protestant contre les belles ordonnances de Turgot, contre les mesures les plus prudentes de Necker, encourant, en 1779, un nouvel exil, et, finalement, demandant en 1788 la réunion des états généraux, qui, organisés en Assemblée constituante, abolirent d'abord la vénalité et l'hérédité des charges, pour supprimer enfin le parlement et les cours provinciales, le 7 septembre 1791.

— *Parlements de province.* Dès le XIVe siècle, l'extension croissante du domaine royal avait rendu nécessaire la création, en province, de cours souveraines rendant la justice au nom du roi, et sans appel. Ce furent, dans l'ordre de leur institution : le *parlement de Toulouse*, dont l'organisation, décidée en 1302, ne fut complètement achevée qu'en 1443. Il avait pour ressort, à la fin de l'ancien régime, le Languedoc, le Quercy, le Rouergue ; le *parlement de Grenoble* (Dauphiné, établi en 1501 ; le *parlement de Bordeaux* (Guyenne, Limousin, Gascogne, Saintonge, Landes), créé en 1462 ; le *parlement de Dijon* (Bourgogne et Bresse), organisé en 1477 ; le *parlement de Rouen*, ancien *échiquier de Normandie* (1519) ; le *parlement d'Aix* (Provence), établi en 1501 ; le *parlement de Rennes* (Bretagne), créé en 1553 ; le *parlement de Pau* (Navarre et Béarn), formé en 1620 ; le *parlement de Metz* (Trois-Évêchés et Basse-Lorraine), créé en 1638 ; le *parlement de Besançon* (Franche-Comté, institué en 1674 ; le *parlement de Douai* (Cambrésis, Flandre), créé en 1713 ; le *parlement de Nancy* (Lorraine), créé en 1760 ; enfin, le *parlement de Dombes* ou de *Trévoux*, fondé en 1523, qui disparut en 1762, quand Louis XV acquit la principauté de Dombes. D'une manière générale, toutes ces cours se renfermèrent dans leurs obligations judiciaires, inébranlablement fidèles à la royauté, et sans se laisser entraîner par le parlement de Paris, dans les démêlés politiques et religieux auxquels celui-ci prenait part.

Parlement anglais. On a fait remonter les origines du parlement anglais jusqu'aux assemblées populaires des Saxons, ou au *wite-nagemot*, sorte de conseil qui assistait les rois de l'heptarchie. Les Normands, à la suite de la conquête, y apportèrent les institutions des cours féodales : la *curie*, puis le *consilium*. C'est vers 1239 seulement que les chroniqueurs commencent à employer le mot *parlement*. A partir de Henri III, le Parlement est convoqué régulièrement au moins une fois l'an. Au XIVe siècle, l'assemblée se scinde en deux Chambres : l'une d'elles, celle des communes, composée de députés élus, est chargée du vote des subsides extraordinaires réclamés par la royauté. Après l'absolutisme des règnes de Henri VII et de ses successeurs, le Parlement entre décidément en lutte avec la Couronne. Il triomphe lors de la révolution de 1648, et les communes s'emparent de tout le pouvoir législatif. A partir de Guillaume III, elles forment l'élément prépondérant dans le Parlement. A la suite de ces conquêtes faites aux dépens de la royauté, c'est à sa propre réforme que s'attache le Parlement. Dès Georges III, il réclame la refonte de son mode de recrutement. Le système électoral était caduc et prêtait à une corruption éhontée. Ce n'est guère qu'en 1832 que la réforme aboutit partiellement, ce n'est qu'en 1885 qu'elle est complétée, après diverses améliorations votées en 1867, 1872 et 1883. Actuellement, la Chambre des communes, qui représente la nation, car elle est élue par un système de suffrage qui se rapproche beaucoup du suffrage universel, détient en somme l'autorité suprême, tandis que la Chambre des lords n'exerce plus guère au point de vue politique qu'un droit de contrôle. V. COMMUNES, et LORDS.

Parlement (PALAIS DU), à Londres. V. WESTMINSTER (Palais de).

PARLEMENTAGE (*man-taj'*) n. m. Action de parlementer : *Ce* PARLEMENTAGE *entre les deux armées ne diminua pas la fermeté anglaise.* (Michelet.)

— Abus du parlementarisme.

PARLEMENTAIRE (*man-tèr'*) adj. Qui appartient au parlement, aux assemblées politiques délibérantes : *Usages* PARLEMENTAIRES. ‖ Qui est conforme aux convenances dans les discussions auxquelles se livrent les assemblées politiques, et, par ext., aux convenances en général : *Une expression, Un procédé peu* PARLEMENTAIRE.

— Littér. *Éloquence parlementaire.* V. TRIBUNE.

— Mar. *Embarcation, Vaisseau parlementaire*, Canot, Vaisseau envoyé pour parlementer. ‖ *Pavillon parlementaire*, Pavillon hissé par ce canot ou ce navire parlementaire.

— Politiq. Qui donne une influence plus ou moins prépondérante aux assemblées délibérantes : *Régime* PARLEMENTAIRE. ‖ *Régime parlementaire.* V. PARLEMENTARISME.

— n. m. Politiq. Partisan du parlementarisme : *Un* PARLEMENTAIRE *convaincu.* ‖ Membre du parlement.

— Hist. angl. Qui est du parti du parlement : *Les troupes* PARLEMENTAIRES. ‖ Substantiv. : *Les* PARLEMENTAIRES *et les* ROYALISTES.

— Milit. Militaire chargé d'une mission à l'ennemi pour lui faire une communication, engager des pourparlers, etc.

— ENCYCL. Milit. Dr. intern. Le *parlementaire* est généralement un officier. Il est accompagné d'un tambour ou d'un trompette, d'un soldat porteur d'un drapeau blanc et, au besoin, d'un guide ou d'un interprète. Un général n'est pas obligé de recevoir tous les parlementaires qui se présentent ; toutefois, il ne saurait se refuser de parti pris à entrer en communication avec l'ennemi. Il peut, lorsqu'il reçoit les parlementaires, prendre toutes les précautions nécessaires pour qu'ils ne surprennent point les secrets de ses opérations : il est libre de leur bander les yeux et de les faire reconduire ainsi jusqu'à ses avant-postes. Les parlementaires sont inviolables, sauf quand ils usent de leur mission pour faire de l'espionnage.

PARLEMENTAIREMENT (*man-tè*) adv. D'une façon parlementaire, conforme aux usages du Parlement, des assemblées délibérantes : *S'exprimer* PARLEMENTAIREMENT.

PARLEMENTARISME (*man, rissm'*) n. m. Politiq. Régime parlementaire : *Que de malédictions n'a-t-on pas jetées au* PARLEMENTARISME ! (E. Laboulaye.)

— ENCYCL. Le *parlementarisme* est l'une des modalités du régime représentatif. Il corrige la séparation des pouvoirs exécutif et législatif par l'admission des ministres aux Chambres et par leur responsabilité devant elles. Le gouvernement, investi du droit d'initiative et du droit de parole, contribue à l'œuvre législative, tandis que le Parlement, grâce au droit de question, d'interpellation et au droit de renverser le cabinet, influe sur la politique gouvernementale. Le parlementarisme s'est développé en Angleterre au XIXe siècle ; en France, de 1830 à 1848 et depuis 1871. Il était en germe dans la charte de 1814. Chateaubriand en a exposé le mécanisme dans la *Monarchie selon la charte*. Ce régime suppose au Parlement une majorité, homogène et clairvoyante. Le parlementarisme a comme adversaires tous ceux qui souhaitent la prépondérance absolue de l'un des pouvoirs, c'est-à-dire les partisans d'une assemblée unique omnipotente, et les sectateurs du pouvoir personnel, impérialistes et plébiscitaires. Le régime parlementaire est nettement différent du régime représentatif *stricto sensu*, tel qu'il fonctionne aux États-Unis, et qui repose sur la séparation complète des pouvoirs et la non-admission des ministres aux Chambres.

PARLEMENTER (*man* — rad. *parlement*, dans le sens anc. de conversation) v. n. Discuter des propositions avec l'ennemi : *On* PARLEMENTE *souvent pour gagner du temps.*

— Par ext. Entrer en voie d'accommodement : *On temporise, on* PARLEMENTE, *on capitule.*

— Fam. Discuter : *Allons, donnez-moi le bras sans* PARLEMENTER *davantage.* (Diderot.)

— PROV. Ville ou Fille qui parlemente est à demi rendue, Celui qui écoute les propositions qu'on lui fait pour l'amener à composition est à peu près décidé à les accepter.

PARLER (du bas lat. *parabolare* — V. PAROLE) v. n. Prononcer des paroles : PARLER *bas.* ‖ Articuler des mots, en parlant de certains oiseaux : *Le perroquet, le sansonnet, le geai, la pie, le merle peuvent apprendre à* PARLER.

— Discourir, exprimer des pensées par la parole : PARLER *avec éloquence.* ‖ S'énoncer d'une certaine manière,

avoir certaines qualités ou certains vices de langage : *Le peuple* PARLE *rude.* ‖ Exprimer sa pensée, sa volonté : *Femme qui n'a qu'à* PARLER *pour qu'on lui obéisse.* ‖ Exprimer sa pensée par écrit : PARLER *de tout dans une lettre.*

— Manifester des sentiments, des pensées par un moyen autre que celui de la parole : PARLER *par signes.*

— Révéler une chose qui devait être tenue secrète : *Dans les complots, il y a presque toujours quelqu'un qui* PARLE.

— Fig. Avoir un sens, signifier quelque chose; traduire certains faits, certaines pensées : *Cela* PARLE *tout seul.*

— Loc. div. *Parlant,* avec un adverbe. Au point de vue ou de la façon que marque l'adverbe : *Humainement* PARLANT. ‖ *Parler à,* Discourir avec, adresser la parole à : PARLER *à des enfants.* ‖ Avoir des rapports; causer, à l'occasion, avec : *Parent auquel on ne* PARLE *plus.* ‖ S'adresser à; causer de l'impression sur : PARLER AU *cœur,* À *l'esprit.* ‖ *Parler à un sourd, à un mur, aux rochers,* Tenter de convaincre un homme qui a résolu de ne rien faire de ce qu'on lui demande. ‖ *Parler à cheval à quelqu'un,* Lui parler avec hauteur et dureté. ‖ *Parler des grosses dents à quelqu'un,* Lui parler avec menaces. ‖ *Trouver à qui parler,* Rencontrer des gens avec qui l'on puisse converser. — Trouver de l'opposition, de la résistance. ‖ *Parler à son bonnet,* Se parler à soi-même : *Je* PARLE, *je* PARLE A MON BONNET. ‖ *Parler à la barrette de quelqu'un,* Lui donner une calotte : *Et moi, je pourrais bien* PARLER A TA BARRETTE. (Mol.) ‖ *A qui croyez vous parler?* Se dit à quelqu'un qui, en parlant, oublie la déférence due à la personne à qui il s'adresse. ‖ *Parler à cœur ouvert,* Parler avec une entière franchise. ‖ *Parler au hasard, à tort et à travers,* Parler sans réflexion, parler de ce qu'on ne sait pas. ‖ *Parler à bâtons rompus,* Parler sans suite de toutes sortes de choses. ‖ *Parler de,* S'entretenir sur, exprimer des pensées sur : PARLER DE *ses projets,* DE *ses amis.* — Être un signe, une preuve, un souvenir de : *Tout me* PARLE DE *vous.* — Gloser, médire sur : *Quoi que vous fassiez, on en* PARLERA. ‖ *On en parle,* Cela fait causer; cela produit un certain scandale. ‖ *Il en sera parlé, On en entendra parler,* Cela fera du bruit, de l'éclat dans le monde. ‖ *Il en sera parlé à jamais,* La postérité en conservera un souvenir impérissable. ‖ *Ne plus parler de,* Cesser de s'occuper de. ‖ *Sans parler de,* Indépendamment de. ‖ *Parler de quelqu'un comme de Pilate dans le Credo.* En dire du mal. ‖ *Parler du nez,* Parler avec l'accent particulier qu'ont les personnes dont le nez est bouché ou insuffisamment ouvert. ‖ *Parler d'abondance,* Parler sans préparation. ‖ *Parler d'or,* Parler de la manière la plus convenable dans la circonstance, ou la plus satisfaisante pour celui à qui l'on parle. ‖ *Parler de la pluie et du beau temps,* S'entretenir de choses indifférentes. ‖ *Parler d'une chose comme un aveugle des couleurs,* En parler sans s'y connaître. ‖ *En parler bien à son aise,* Donner quelque conseil difficile à pratiquer, n'étant pas soi-même obligé de le suivre. ‖ *Cela ne vaut pas la peine d'en parler,* C'est une chose tout à fait sans importance. ‖ *Ne m'en parlez pas,* Ne me mettez pas sur ce chapitre, n'agitez pas cette question. ‖ *Parlez-moi de.* Se dit en signe d'approbation ou de consentement, souvent ironique : *Voilà une noble conduite,* PARLEZ-MOI DE *cela! Parler avec un auteur,* S'appuyer sur l'autorité de ses écrits : *Pour* PARLER AVEC *saint Paul...* (Boss.) ‖ *Parler sur,* Traiter de, discourir sur : *Presque toutes les femmes* PARLENT *bien* SUR *l'amour.* (B. Const.) — Parler d'après, sur l'autorité de : *Je* PARLE SUR DE *des témoignages certains.* ‖ *Parler en maître,* Parler comme un homme dont le sentiment fait autorité, dont la volonté est toute-puissante. — Parler sur une matière que l'on possède à fond. ‖ *Parler en l'air,* Parler sans aucun dessein, sans attacher la moindre importance à ce qu'on dit. — Parler sans fondement, sans être bien instruit. ‖ *Parler par la voix, par la bouche de,* Se manifester dans les paroles de. ‖ *Parler par compas et par mesure,* Parler avec gravité, en pesant ses paroles. ‖ *Parler pour quelqu'un, en faveur de quelqu'un,* Intercéder, plaider pour lui. — Militer en faveur de : *Tout* PARLE EN FAVEUR DE *l'opprimé.* ‖ *Parler pour parler,* Parler sans avoir rien à dire. ‖ *Parler contre,* Parler dans le dessein de nuire : PARLER CONTRE *les absents.* — Donner des raisons pour s'opposer à : PARLER CONTRE *un projet de loi.* ‖ *Parler contre sa pensée,* Parler autrement qu'on ne pense. ‖ *Parler comme un livre,* Parler avec facilité, avec érudition. ‖ *Parler comme un oracle,* Parler par sentences, d'une manière emphatique ‖ *Parler comme un perroquet,* Parler d'après ce qu'on a entendu dire aux autres. ‖ *Parler bien, Bien parler,* Parler avec éloquence ou en bon style; dire des choses justes. ‖ *Parler mal, Mal parler,* S'exprimer d'une manière défectueuse ou impropre. — Dire une chose contraire à la vérité ou à la justice. ‖ *Parler bien, Parler mal d'une personne,* En discourir en bien ou en mal : *Il ne faut jamais* PARLER MAL DES *absents.* ‖ *Parler légèrement,* Parler sans être suffisamment informé. ‖ *Parler haut, Parler bien haut,* S'exprimer avec arrogance, sans ménagement. ‖ *Parler raison,* Dire des choses sages, raisonnables. ‖ *Parler français, Parler chrétien,* S'expliquer clairement, intelligiblement. — Parler avec autorité. ‖ *Parler français comme une vache espagnole.* V. FRANÇAIS. ‖ *On lui fera bien parler français,* On lui fera dire la vérité. ‖ *Parler grec, hébreu, bas breton, haut allemand,* S'exprimer d'une manière inintelligible. ‖ *Parler latin devant les cordeliers,* Parler de science devant des gens plus habiles que soi. ‖ *Parler sur quelqu'un,* L'interrompre. — Médire de lui, le calomnier. ‖ *Quand les ânes parleront latin,* Jamais. ‖ *Parler le cœur dans la main,* Parler sincèrement. ‖ *Savoir ce que parler veut dire,* Comprendre à demi-mot, saisir le sens d'une allusion. ‖ *Cela parle tout seul, parle de soi,* Cela se comprend sans qu'il soit besoin d'explication. ‖ *Pour ainsi parler, Si j'ose parler ainsi,* Locutions qui servent à adoucir une expression hasardée. ‖ *Faire parler,* Amener à faire des aveux ou des révélations : *Un juge habile à* FAIRE PARLER *les accusés.* — Prêter, attribuer des discours à; mettre des discours dans la bouche de : FAIRE PARLER *un héros de tragédie.* ‖ *Faire parler la poudre, le canon,* En appeler à la guerre. ‖ *Ne me faites point parler,* Craignez que je ne dise des choses qu'il est plus sage de taire. ‖ *Faire parler de soi,* Faire des choses qui viennent à la connaissance du public; dont le monde s'entretient : *Il faut* FAIRE PARLER DE SOI *pour être quelque chose.* (Balz.) — Avoir une conduite peu régulière, donner prise à la médisance. ‖ *Faire parler là,* Ménager un entretien avec. ‖ *Voilà ce qui s'appelle parler, Voilà parler, C'est parler, cela.* Se disent lorsque quelqu'un fait des propositions plus avantageuses qu'on ne s'y attendait. (Mais la locution est souvent ironique.) ‖ *Je vous apprendrai à parler,* Je saurai bien vous contraindre à vous exprimer avec plus de retenue. ‖ *Vous qui parlez,* Interpellation usitée pour accuser quelqu'un d'audace, d'impudence : Vous QUI PARLEZ, *êtes-vous sans reproche?*

— Arg. des théâtr. *Parler du puits,* Perdre son temps.

— Manèg. *Parler aux chevaux,* Faire entendre sa voix, quand on les approche, pour éviter de les effrayer.

— Musiq. Sonner, résonner : *Cette note ne* PARLE *pas.*

— Pratiq. *Parlant à,* Formule qui se trouve au bas des exploits et autres pièces émanant des huissiers, pour indiquer la personne à laquelle l'acte a été remis : *Et lui ai remis la présente,* PARLANT *à sa personne.* ‖ *Parler dans un contrat, Parler au contrat,* Déclarer sa volonté dans un contrat, intervenir au contrat.

— Vénerie. Aboyer en mieux Crier, en parlant d'un chien de meute. ‖ *Parler aux chiens,* Alloncer les mots, les chanter pour ainsi dire, afin d'exciter les chiens.

— v. n. Employer comme langage : *Toute langue est aussi ancienne que le peuple qui la* PARLE. (J. de Maistre.) ‖ Exprimer par la parole : *L'homme est pourvu de la double faculté de penser et de* PARLER *sa pensée.* (Ch. Nodier.) ‖ Savoir s'énoncer en : PARLER *plusieurs langues.*

— S'entretenir de : PARLER *politique, affaires.*

— PROV. : **Les murailles parlent,** Il se trouve souvent des témoins des choses les plus cachées. ‖ **Il faut laisser parler,** Il ne faut pas se mettre en peine de ce que le monde peut dire. ‖ **Il y a un temps de parler et un temps de se taire,** Il faut savoir parler et se taire à propos. ‖ **Il est aisé de parler, mais il est malaisé de se taire,** La discrétion est une vertu rare. ‖ **La bouche parle de l'abondance du cœur,** La parole trahit toujours le sentiment que l'on éprouve.

— PROV. LITTÉR. : **Puisqu'il faut parler net,** Hémistiche de la fable des *Animaux malades de la peste.* V. ANIMAL.

Parlé, ée part. pass. Se dit d'une langue, d'un idiome qui est en usage : *Le français est* PARLÉ *dans tous les pays civilisés.* ‖ Se dit d'une langue exprimée par la parole, par opposition à la langue écrite : *L'anglais* PARLÉ *diffère profondément de l'anglais* ÉCRIT.

— Arithm. *Numération parlée.* V. NUMÉRATION.

— Elliptiq. Qui est traité, exprimé : *Assez* PARLÉ *de moi; parlons de vous.* ‖ Cela est dit, exprimé : *Bien* PARLÉ!

Se parler, v. pr. Être parlé : *Le français* SE PARLE *dans toutes les Cours.* ‖ Converser ensemble : *Les Anglais ne* SE PARLENT *qu'après avoir été présentés l'un à l'autre.*

PARLER (*lé*) n. m. Langage, manière de parler : *Avoir le* PARLER *facile.*

— Patois, jargon, accent particulier à une contrée : *Le* PARLER *picard.*

— *Franc parler.* V. FRANC adj.

— Dr. *Parler sommaire,* Instruction faite sommairement devant un rapporteur.

— PROV. : **Jamais beau parler n'écorcha la langue,** Il est toujours bon de parler honnêtement.

PARLERIE (*rî* — rad. *parler*) n. f. Fam. Babil, bavarderie. ‖ Blâblerie.

PARLEUR, EUSE n. Personne qui aime beaucoup à parler : *Un grand* PARLEUR.

— Orateur, harangueur : *Rien n'est plus méprisable qu'un* PARLEUR *de métier.*

— Personne qui parle d'une certaine manière, qui a certaines qualités ou certains vices de langage : *Un* PARLEUR *éloquent. Un beau* PARLEUR.

— Adjectiv. Qui parle beaucoup, qui aime à parler :

Vous êtes, mons Picard, trop *parleur* avec moi.
AL. DUVAL.

— Poétiq. *L'oiseau parleur,* Le perroquet.

— n. m. Électr. Appareil qu'on met en communication avec un fil électrique, pour vérifier s'il n'existe pas d'interruption dans les communications. ‖ Appareil qui reçoit les dépêches télégraphiques à l'aide de signaux sonores.

PARLIER (*li-é*), **ÈRE** [rad. *parler*] adj. Eloquent, beau parleur. ‖ Bavard, verbeux : *Toute cette philosophie* PARLIÈRE. (J.-J. Rouss.) ‖ Qui se dit en paroles : *Je hais toute sorte de tyrannie, et la* PARLIÈRE *et l'effectuelle.* (Montaigne.) [Vieux.]

— n. m. Avocat. (Vieux mot.)

PARLOIR (rad. *parler*) n. m. Lieu où l'on reçoit, dans une maison ou un établissement, les visites des personnes étrangères : *Le* PARLOIR *d'un collège.*

— A signifié jadis, Endroit où l'on parle, où l'on discute : *Parloir aux bourgeois,* Lieu où se réunissait le corps municipal de Paris. ‖ *Parloir du roi,* Nom que l'on donnait à des assemblées tenues par Louis IX pour juger les affaires laissées en suspens par les baillis.

— ENCYCL. Hist. *Parloir aux bourgeois.* Alors qu'en face de la royauté grandissante le seul pouvoir délibérant dans Paris était le conseil dirigeant de la principale corporation, les marchands de l'eau, celui-ci se réunissait, sous le nom de Bureau des marchands, d'abord rue Saint-Leufroy et sous l'arcade du Grand-Châtelet, puis sous le nom de Parloir aux bourgeois, sur la montagne Sainte-Geneviève, près de l'enclos des Jacobins. Il alla se fixer en 1357 dans la Maison-aux-Piliers de la place de Grève, dont Charles V avait hérité des dauphins du Viennois, et qu'Etienne Marcel lui acheta. Le Parloir aux bourgeois corporatif devint plus tard la Maison, puis l'Hôtel de Ville.

Le Parloir aux bourgeois du XIVe siècle (la Maison-aux-Piliers) fut rebâti en 1533 sur des plans qui sont, agrandis, à peu près ceux qu'on a suivis pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville, après l'incendie de 1871.

PARLOTE ou **PARLOTTE** n. f. Manie de parler. (VX.) ‖ Lieu où l'on se réunit pour bavarder : *La* PARLOTTE *de la Chambre des députés est la buvette.* ‖ Local où les avocats causent entre eux, au Palais. ‖ Exercices de parole auxquels les jeunes avocats se livrent entre eux.



Parma.

PARLY, comm. de l'Yonne, arrond. et à 19 kilom. d'Auxerre, près de la source du Tbolon; 980 hab. Phosphate de chaux. Ocre. Eglise des XIIe, XIIIe et XVe siècles.

PARMA ou **PARME** (mot lat.) n. f. Antiq. rom. Bouclier rond, petit et léger, à l'usage des cavaliers et des fantassins armés à la légère. ‖ Cible pour le tir à l'arc et au javelot.

PARMA, rivière d'Italie (Emilie), affluent droit du Pô. Née dans l'Apennin toscan, au mont Brusa, elle coule au N., puis au N.-E., reçoit la Baganza, passe à Parme, et finit dans le Pô, à Brescello. Cours 95 kilom.

PARMACELLE (*sèl'*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des limacidés, comprenant des limaces de la zone tempérée, munies d'un grand bouclier granuleux, adhérant au corps seulement par son milieu.

PARMAIN, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 16 kil. de Pontoise, sur l'Oise; 1.078 hab. Carrières. Chaux.

PARME (lat. et ital. *Parma*), ville d'Italie (Emilie), ch.-l. de province et de circondario, sur la *Parma*; 49.370 hab. (*Parmesans, ans.*) Evêché, cour d'appel, université fondée en 1512, bibliothèque. Industrie médiocre (faïences, soie, lin, coton, verre, papier, cire, savons, vins). Parme, dans une plaine fertile, est entourée d'une ancienne enceinte bastionnée, transformée en promenade plantée d'arbres, le Stradone; quelques monuments intéressants : la cathédrale, ou Duomo, datant du XIe siècle (1059-1074), dont la façade est inachevée, et où domine le style roman. De nombreuses peintures, dues au Corrège, au Parmesan ou à ses élèves, en couvrent les voûtes ou les murs. Le Baptistère, du XIIe siècle (1196-1280), est un bâtiment octo-



La cathédrale de Parme et le Baptistère.

genal, entouré de quatre galeries extérieures superposées. Les autres églises sont de véritables musées. Comme édifices civils, on doit remarquer le palais ducal et le musée, puis le vaste théâtre Farnèse, etc.

Parme aurait été fondée par les Etrusques, puis appartint aux Gaulois. Prise par les Romains, elle devint colonie en 184. Détruite par les partisans d'Antoine, reconstruite par Auguste sous le nom de *Julia Augusta,* elle mérita bientôt par sa richesse le surnom de *Chrysopolis.* Les Lombards s'en emparèrent en 570; au moyen âge, elle devint une république, puis, par peur de Frédéric II, se donna aux papes. L'un d'eux, Paul III, la légua à son fils Pierre-Louis Farnèse; à l'extinction de cette famille, elle passa, en 1731, à don Carlos, fils de Philippe V d'Espagne et d'Elisabeth Farnèse. (V. PARME-ET-PLAISANCE [*duché de*].) Patrie de Cassius, un des assassins de César, de Ghiberto Ghiberti, antipape, des peintres Mazzuoli, dit *il Parmegiano* le Parmesan), du compositeur Paër, etc.

— La *province de Parme,* bornée par les provinces de Crémone au N., Reggio nell'Emilia à l'E., Massa e Carrara, et Gênes au S., Plaisance à l'O., a 3.238 kilom. carr. et 294.300 hab. Elle est montagneuse au S., plate au N. L'agriculture y forme avec les carrières de pierre calcaire la principale richesse (vins, céréales, bois, pâturages). L'élève des vers à soie y a fait depuis 1848 des progrès constants, et l'on y fabrique le fromage dit *parmesan.*

Parme (ÉCOLE DE). Quelques artistes avaient de bonne heure illustré la ville de Parme. Au XIIIe siècle, les sculptures et les peintures du Baptistère attestent déjà un esprit d'indépendance qui veut s'affranchir du formalisme byzantin. Le XIVe et le XVe siècle ne manquent pas non plus de productions qui témoignent des mêmes efforts. Francia de Bologne et son élève Lodovico de Parme, Jean Bellin et son élève Crist. Caselli exercèrent leur influence sur l'art de Parme; mais c'est le Corrège qui, à lui seul, devait jeter un lustre impérissable sur l'école de Parme. On distingue, parmi ses imitateurs, son fils Pompeio Allegri, F. Capelli, Ant. Bernieri, Fr.-Maria Rondani, un peu minutieux; Michelangiolo Anselmi, Bernardo Gatti, au tendre coloris; Giorgio Gaudini, etc., et, avant tous, Fr. Mazzuoli, surnommé *le Parmesan.* (V. PARMESAN.) Chez lui, la grâce du Corrège aboutit au maniérisme. Dès lors, l'école de Parme fut sur son déclin, et elle dut céder peu à peu le pas à l'école des Carrache.

PARME (ducs DE). V. CHARLES, FARNÈSE, FERDINAND, PHILIPPE.

PARME (Jean DE). Biogr. V. JEAN.

PARME-ET-PLAISANCE (DUCHÉ DE), ancien Etat souverain de l'Italie du Nord, limité au N. par le royaume lombardo-vénitien, à l'E. par le duché de Modène, au S. par le grand-duché de Toscane, et à l'O. par les Etats sardes. La capitale en était Parme.

— *Histoire.* C'est en 1512 que Parme et Plaisance furent conquises par Jules II, et, en 1545, érigées en duché par Paul III, en faveur de son fils Pier Luigi Farnèse, auquel succédèrent Pier Luigi (1545-1547), Alessandro (1547-1592), Ranuccio Ier (1592-1622), Odoardo (1622-1646), Ranuccio II (1646-1694), Francesco (1694-1727). Le frère de Francesco, Antonio, étant mort sans enfant, le duché passa à don Carlos, fils aîné d'Elisabeth Farnèse, femme de Philippe V d'Espagne (1731). Don Carlos, devenu roi de Naples, eut pour successeur son frère Philippe de Bourbon (mort en 1765) et son neveu Ferdinand (mort en 1802). Après la mort de ce dernier, ses Etats furent gouvernés au nom de la France; en 1808, ils formèrent le département du Taro. En 1815, le congrès de Vienne donna les deux duchés, réunis à celui de Guastalla, à l'impératrice Marie-Louise. Lorsqu'elle mourut (1847), ils passèrent à Charles II de Bourbon, duc de Lucques, qui abdiqua (1849) en faveur de son fils Charles III. Celui-ci, bientôt très détesté, fut assassiné en 1854. Son fils Robert lui succéda, sous la régence de sa mère Marie-Louise, qui dut en 1859 abandonner Parme. Les habitants proclamèrent aussitôt leur annexion au nouveau royaume d'Italie.

PARMÉLAN, mont de la Haute-Savoie, près d'Annecy (1.835 m.). Belle vue sur les lacs d'Annecy, du Bourget, le Léman, le mont Blanc.

PARMÉLIACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de lichens foliacés, dont le genre *parmélie* est le type. — *Une* PARMÉLIACÉE.

PARMÉLIE (*li*) n. f. Genre de lichens.

— ENCYCL. Les *parmélies* (parmelia) ont un thalle foliacé, de consistance cartilagineuse, rattaché à son support par des rhizines. Les apothécies, fixées à la face supérieure du thalle, sont largement ouvertes en forme de disques d'aspect circoux. Les parmélies habitent les lieux ensoleillés, surtout dans les régions arctiques.



Parmélie (très gr.).

PARMÉLIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la parmélie. ‖ On dit aussi PARMELIACÉ, ÉE. — n. f. pl. Syn. de PARMÉLIACÉES.

PARMÈNE n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la tribu des lamiinés, répandues dans les régions circaméditerranéennes. (Les parmènes (*parmena*) sont trapues, avec les élytres ovales, grises ou brunes, pubescentes.)



Parmène gr. 2 fois).

PARMÉNIDE d'Élée, philosophe grec, fils de Pyrès, disciple de Xénophane, né à Élée (Grande-Grèce), vers le milieu du VIe s. av. J.-C. (544-540). Il appartenait à une famille illustre, et fut, d'après Plutarque, le législateur de sa patrie. Il écrivit un poème intitulé : *De la nature*, dont il nous reste environ 160 vers. L'être est, et le non-être n'est pas : telle est la proposition fondamentale de la doctrine de Parménide. Il en résulte que l'être est éternel, un et continu, immobile ; sinon, il faudrait admettre l'existence du non-être. Il est limité et sphérique. Cet être diffère profondément du monde sensible, dont l'existence apparaît à Parménide inexplicable et pleine de contradictions. Il est, en effet, le produit de deux principes opposés, la lumière et l'obscurité. — La théorie de Parménide s'oppose à celle d'Héraclite, qui affirmait le devenir universel, l'éternelle mobilité ; elle exerça une influence profonde sur la philosophie grecque.

Parménide ou *Sur les idées*, dialogue de Platon composé sans doute vers 390 av. J.-C., vers le même temps que le *Banquet*, le *Protagoras*, le *Phédon* et la *République*. On a quelquefois contesté, mais sans raisons décisives, l'authenticité du *Parménide*. Ce dialogue met en scène trois personnages : Socrate s'entretient avec Parménide et Zénon *sur les idées*. Parménide soutient sa doctrine sur l'unité de l'univers. Zénon arrive à peu près aux mêmes conclusions, en démontrant que la pluralité des êtres est impossible. Socrate, fidèle à sa méthode, pose à ses interlocuteurs une série de questions, qui les amènent à se contredire. L'argumentation est très subtile, et souvent obscure. Les philosophes n'ont pu encore se mettre d'accord sur la pensée véritable de Platon.

PARMÉNIE (*ni*) n. f. Bot. Nom vulgaire de l'ellébore fétide.

PARMÉNION, général macédonien, fils de Philotas, né vers 400 av. J.-C., mort à Ecbatane en 329. Il fut un des principaux lieutenants de Philippe. En 356, il battit les Illyriens ; en 346, il négocia la paix avec Athènes ; en 342, il occupa l'Eubée. En 336, il fut envoyé avec Attale sur la côte d'Asie, pour former l'avant-garde de l'expédition contre la Perse. Il accompagna Alexandre en Asie, commanda la phalange, fut chargé d'occuper Damas et la Syrie, de prendre possession des trésors de Darius et de les transporter à Ecbatane. Il était gouverneur de Médie, quand Philotas, son fils, fut impliqué dans un complot et mis à mort. Alexandre, redoutant une vengeance du père, fit assassiner Parménion par Polydamas.

— ALLUS. HIST. : **Et moi aussi, si j'étais Parménion,** Mot d'Alexandre à un de ses lieutenants. Après avoir essuyé la sanglante défaite d'Issos, Darius fit offrir à Alexandre trente mille talents d'or, la cession de toute l'Asie jusqu'à l'Euphrate, et l'une de ses filles en mariage. Alexandre ayant communiqué ces propositions à ses généraux : « J'accepterais, si j'étais Alexandre ! s'écria Parménion. — *Et moi aussi, si j'étais Parménion,* » repartit Alexandre, qui refusa. — Se dit, dans l'application, pour montrer que les avantages sont relatifs, et qu'ils doivent se mesurer d'après la position de ceux auxquels ils échoient.

PARMENTIER (*man-ti-é*) n. m. Syn. anc. de TAILLEUR.

PARMENTIER (Jacques), peintre, né à Paris en 1658, mort à Londres en 1730. Élève et neveu de Sébastien Bourdon, il partit, vers 1685, pour l'Angleterre, contribua aux décorations de l'hôtel Montague (au British Museum), passa au protestantisme et alla commencer au palais de Loo, en Hollande, des travaux qu'il laissa inachevés. Il reste de Parmentier : *Moïse recevant la loi*, à Saint-Pierre-de-Leeds (comté d'York) ; les fresques de l'escalier municipal de Worksop ; *Diane et Endymion*, au Painters'hall de Londres.

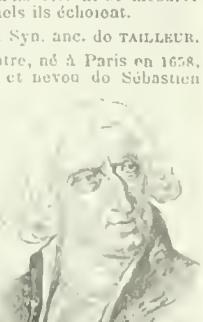

Antoine Parmentier.

PARMENTIER (Antoine-Augustin), philanthrope et agronome français, né à Montdidier en 1737, mort à Paris en 1813. Aide-pharmacien à l'armée de Hanovre en 1757, il devint pharmacien adjoint (1766), puis pharmacien en chef des Invalides (1772). La disette de 1769 l'ayant amené à chercher de nouveaux végétaux nourrissants pour le peuple, il préconisa la culture de la pomme de terre, depuis longtemps en usage en Allemagne, et obtint la protection de Louis XVI. Le roi l'autorisa à la cultiver dans la plaine des Sablons et porta un jour à sa boutonnière une fleur de la nouvelle plante, ce qui la mit en faveur. Membre de l'Institut en 1795, Parmentier devint membre du conseil des hospices et inspecteur général de santé (1803). On doit à ce savant l'usage du sirop de vin, divers perfectionnements dans la meunerie, la boulangerie, etc. Nous citerons de lui : *Examen chimique des pommes de terre* (1773) ; *le Parfait boulanger* (1775) ; *Traité de la châtaigne* (1780) ; *Recherche sur les végétaux nourrissants qui, dans tous les temps de disette, peuvent remplacer les aliments ordinaires* (1781) ; *Traité sur la culture et les usages des pommes de terre, de la patate et des topinambours* (1789) ; *Traité sur l'art de fabriquer les sirops et conserves de raisin* (1810).

PARMENTIERA (*man-ti-é*) n. f. Genre de bignoniacées.

— ENCYCL. Les *parmentiera* sont des arbres glabres des deux Amériques, à feuilles unies ou trifoliolées, à fleurs solitaires ou groupées en cymes, qui se développent sur les parties âgées des branches. Leur fruit est oblong, charnu. La *parmentiera edulis*, du Mexique, a un fruit comestible ; la *parmentiera cereifera*, de l'Amérique centrale, produit beaucoup de cire.



Parmentiera : *a*, fleur ; *b*, fruit.

PARMENTIÈRE (*man-ti*) n. f. Premier nom qui fut donné à la pomme de terre, en l'honneur de Parmentier.

PARMESAN n. m. Fromage qui se fabrique surtout dans le duché de Parme : *C'est la duchesse de Parme, femme de Ferdinand, petit-fils de Louis XV, qui fit connaître le* PARMESAN *en France.*

— ENCYCL. Le *parmesan* comprend trois espèces : le *fromaggio di forma*, qui est le plus épais ; le *fromaggio di robiole* et le *fromaggio di robiolini*. Tous ces fromages ont une saveur agréable et se conservent bien. Le parmesan se fait de lait en grande partie écrémé et par une température élevée. Dans les diverses qualités entre toujours du safran.

Le parmesan possède une certaine ressemblance avec le fromage de Gruyère. Cependant, sa pâte est plus cuite et plus sèche ; aussi se râpe-t-elle plus aisément que celle du gruyère, à laquelle on l'ajoute souvent pour la confection de différents mets.

PARMESAN (Girolamo Francesco Maria MAZZUOLI ou MAZZOLA, dit le), en ital. **il Parmegiano** ou **Parmegianino**, peintre italien, né à Parme en 1504, mort à Casal-Maggiore en 1540. Il appartenait à une famille de peintres. Suivant la tradition, dès sa quatorzième année, son père se serait reposé sur lui d'une grande partie de l'exécution de son *Baptême du Christ* de la cathédrale de Parme. Lors de l'attaque de la ville par Prospero Colonna, commandant des troupes du pape Léon X, sa famille se retira chez le duc de Mantoue, au château de Viadana. Francesco Mazzuoli y peignit en détrempe un *Saint François recevant les stigmates* et un *Mariage mystique de sainte Catherine*. De retour à Parme en 1519, peu après que le Corrège s'y était fixé, il ne tarda pas à imiter cet artiste ; mais, en 1524, son esprit aventureux le conduisait à Rome. On le retrouve à Parme en 1529. Le Parmesan y multiplie ses ouvrages (*Sainte Marguerite de Cortone*, *Sainte Agathe*, *Sainte Cécile*, *Saint Georges*, fresques à l'église de Saint-Jean ; *Adam* et *Moïse*, à la Steccata ; l'*Histoire de Diane*, à la villa San-Vitale de Fontanelleta ; etc.). Ses tableaux d'autel, ses tableaux de mythologie et ses portraits sont nombreux. Malheureusement, il s'adonna à l'alchimie, et, épuisé par ses vains efforts, va mourir à Casal-Maggiore. En dehors des œuvres mentionnées plus haut, nous citerons : *la Madone avec saint Jérôme et saint Bernardin* (musée de Parme) ; *la Madone avec des saints et un ange* (musée de Bologne) ; *la Vierge au long cou* (palais Pitti, à Florence) ; *Sainte Catherine* (musée du Capitole, à Rome) ; deux *Saintes Familles* (musée du Louvre) ; etc. Tous ces tableaux valent par des qualités d'aisance et de grâce ; ses défauts, l'exagération toute factice du mouvement et l'affèterie.



Le Parmesan.

PARMI de *par*, et de *mi*, pour MOITIÉ) prép. Au milieu de, entre : *Dormir* PARMI *les fleurs.* ‖ Au nombre de : *Il y a peu de célibataires* PARMI *les gens de la campagne.* (Dupin.)

Parmi nous, Dans notre pays.

— S'emploie, mais rarement, comme adverbe :

Je voudrais bien trouver *parmi*
Quelque doux et discret ami.
LA FONTAINE.

— Gram. *Parmi* se place généralement devant un pluriel ou un nom collectif, mais se trouve aussi, quoique rarement aujourd'hui, devant un singulier :

Mais *parmi* ce plaisir quel chagrin me dévore !
RACINE.

PARMI n. m. Filin élongé entre les deux ralingues d'une soine de mer pour la renforcer.

PARMULAIRE (*lèr'* — lat. *parmularius* ; de *parmula*, dimin. de *parma*) n. m. Antiq. rom. Gladiateur armé d'une parma. ‖ Spectateur qui prenait parti pour ce gladiateur.

PARMULE (lat. *parmula*, dimin. de *parma*, parme) n. f. Antiq. rom. Petite parme.

PARNAC, comm. de l'Indre, arrond. et à 42 kilom. du Blanc ; 1.490 hab. Église du XIIIe siècle.

PARNAGE (*naj'*) n. m. Féod. Droit de faire paître les troupeaux sur un terrain. ‖ *Droit de parnage*, Droit dû au seigneur à cette occasion.

PARNAGUA. Géogr. Géogr. V. PARANAGUA.

PARNALLITE n. f. Nom donné par Stanislas Meunier à un type de pierre météorique ou lithite, composée de lucétte, tadjérite, chladnite, et un peu de fer métallique.

PARNASSE (en lat. *Parnassus*), montagne de la Grèce ancienne (2.459 m.), dans la Phocide, près de la ville de Delphes. C'est entre les deux principaux sommets, le Nysa et le Cyrrha, que naît et coule la fontaine Cartalio. Au pied du Parnasse s'étendait une vallée profonde, arrosée par le Plistos, et traversée par la voie Sacrée, au carrefour de laquelle Œdipe tua Laïus. A mi-côte de la montagne, on remarquait les roches Phœdriades, d'où l'on précipitait les sacrilèges. Auj. *Liakoura*.

PARNASSE (lat. *Parnassus*, gr. *Parnasos*, n. d'une montagne de la Phocide) n. m. Poétiq. Sorte de séjour symbolique des poètes : *Habiter le* PARNASSE.

— *Nourrissons du Parnasse*, Poètes. ‖ *Monter sur le Parnasse, Gravir le Parnasse*, S'adonner à la poésie ; y réussir.

— Par ext. Les Poètes ; la Poésie :

Le *Parnasse* parla le langage des Halles.
BOILEAU.

Durant les premiers ans du *Parnasse* français.
BOILEAU.

— Littér. Recueil de poésies. ‖ *Échelle du Parnasse* ou *Gradus ad Parnassum*, ou *Gradus*. V. GRADUS.

— ENCYCL. Iconogr. Citons d'abord le tableau célèbre de Mantegna, au Louvre. Sur un rocher en forme d'arcade, Mars et Vénus sont debout, enlacés, près d'un *cubiculum*. A côté d'eux, un Amour lance le trait empoisonné de la jalousie contre Vulcain, qu'on aperçoit au fond, dans une grotte où est la forge. Au premier plan, les Muses dansent au son de la lyre d'Apollon, assis à gauche ; à droite, Mercure, tenant un long caducée, s'appuie sur Pégase, devant lequel coule la fontaine Hippocrène.



Le Parnasse, d'après Mantegna. (Louvre.)

Le Louvre possède un tableau du Rosso, qui représente Apollon, Minerve, Bacchus, Mercure et d'autres divinités placés sur le sommet du Parnasse et présidant au combat des Muses et des Piérides. (V. MUSES.) Des peintures sur ce sujet ont encore été exécutées par le Tintoret (musée de Vienne), Bern. Castello (palais Colonna, à Rome), B. Spranger (Belvédère), R. Mengs, Poussin (musée de Madrid), Claude Lorrain, E. Le Sueur, Ant. Coypel, etc.

Une ancienne sculpture en bronze par Louis Garnier, représentant le *Parnasse français*, se voit à la Bibliothèque nationale. Louis XIV, sous les traits d'Apollon, préside à cette assemblée.

Le *Parnasse* ou la *Poésie*, fresque de Raphaël, est une des quatre grandes peintures murales qui ornent la salle dite de la Signature, au Vatican. Apollon, les neuf Muses, les grands poètes grecs et latins garnissent les sommités du mont ; au milieu d'eux, le peintre a placé Dante, Pétrarque, Boccace, Sannazar et quelques autres poètes de son temps (1511). Raphaël n'a jamais eu à un plus haut degré le sentiment vif et vrai de la beauté et de l'art antique tel qu'on le comprenait de son temps.

Parnasse satirique (LE), recueil de poésies du commencement du XVIIe siècle, célèbre surtout par les persécutions qu'il attira à l'un de ses auteurs, Théophile de Viau, de la part des jésuites. Paru en 1622, il courut d'abord sous le manteau. Les auteurs les plus connus qui y travaillèrent sont, outre Théophile, Colletet, Boisrobert, Berthelot, Faret et Motin. Un assez grand nombre de pièces sont licencieuses. Le 19 août 1623, un arrêt du parlement, sollicité par les jésuites, condamnait Théophile à être brûlé vif, Berthelot à être pendu et étranglé, Colletet au bannissement perpétuel. Ces condamnations ne furent exécutées qu'en effigie, et n'empêchèrent même pas le livre de se répandre par de nombreuses éditions sous ce titre : *Parnasse des poètes satiriques* ou *Dernier recueil de vers piquants et gaillards de ce temps* (1625, 1671).

Parnasse contemporain (LE). C'est un recueil de vers édité par série de livraisons (1866, 1871, 1876), et que suivit une *Anthologie* en quatre volumes. Les deux fondateurs de ce recueil sont Catulle Mendès et Xavier de Ricard. Presque tous les poètes connus y figurent pour

quelques pièces. Outre Théophile Gautier, Leconte de Lisle, Théodore de Banville et Charles Baudelaire, déjà célèbres, nommons, parmi les nouveaux qui, depuis, conquirent un rang parmi les poètes français : de Heredia, F. Coppée, Sully-Prudhomme, Paul Verlaine, Stéphane Mallarmé, Henri Cazalis, Villiers de l'Isle-Adam, André Lemoyne. Ce qui, malgré le grand nombre des collaborateurs et leur diversité, donne au *Parnasse contemporain* son caractère propre, c'est l'exactitude de la facture. Aussi le mot *parnassien* désigna-t-il bientôt les poètes qui s'appliquèrent surtout à la beauté formelle.

PARNASSIACÉES (*na-si-a-sé*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales, créée pour le genre *parnassie*. — *Une* PARNASSIACÉE.

PARNASSIDE (*na-sid'*) n. f. Mythol. gr. Nom donné aux Muses, qui fréquentaient volontiers le plateau du Parnasse, où elles formaient des chœurs autour d'Apollon Musagète.



Parnassie : *a*, coupe de la fleur.

PARNASSIE (*na-si*) n. f. Genre de plantes, qui a été rattaché à diverses familles (renonculacées, droséracées, saxifragacées) et dont on fait aussi une famille spéciale (*parnassiacées*).

— ENCYCL. Les *parnassies* (parnassia) sont des herbes vivaces, élégantes, absolument glabres, à feuilles radicales réniformes, portées par un pétiole dilaté à sa base. A leur aisselle naissent des pédoncules uniflores; le fruit est une capsule polyspermo, déhiscente en trois ou quatre valves. On connaît une quinzaine d'espèces de parnassies, habitant les lieux marécageux dans les régions élevées et froides de l'hémisphère boréal. La parnassie des marais (*parnassia palustris*), vulgairement *gazon du Parnasse*, est la seule espèce française.

PARNASSIÉ (*na-si*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *parnassie*.

— n. f. pl. Tribu de la famille des *parnassiacées*, ayant pour type le genre *parnassie*. — *Une* PARNASSIÉE.

PARNASSIEN, ENNE (*na-si-in, èn'*) adj. Antiq. Qui habite le Parnasse; qui appartient au Parnasse : *Les nymphes, Les cimes* PARNASSIENNES. ‖ Se disait d'Apollon, des Muses, et aussi de Thémis, qui avait un temple sur le Parnasse.

— n. m. Poète. (Vieux.)

— Hist. littér. Nom donné à des poètes, se rattachant aux romantiques, et qui ont publié le *Parnasse contemporain*.

— ENCYCL. Hist. littér. *Ecole parnassienne*. Les poètes de cette école avaient pour maîtres Théophile Gautier, Baudelaire, Leconte de Lisle et Théodore de Banville. Ils prirent à tâche de défendre la poésie, soit contre les « pleurards imbéciles » et les « rieurs débraillés », que traînaient encore à leur suite les grands noms de Lamartine et de Musset, soit contre les « utilitaires », qui prétendaient qu'elle vulgarisât les applications de la science moderne. L'école parnassienne se constitua la gardienne des « règles » et fit ce que Th. Gautier avait déjà appelé de l' « art pour l'art ». Tout en sachant gré aux *parnassiens* d'avoir préservé l'art du relâchement et de la négligence, il faut reconnaître que leur culte de la forme est bien superstitieux. Beaucoup d'entre eux atteignirent parfois à la perfection technique. Mais ceux-là seuls méritent vraiment le nom de poètes, qui, comme Sully-Prudhomme par exemple, se dégagèrent d'un mécanisme artificiel et vain. Les autres ne sont que d'excellents ouvriers de facture. Dans les vingt dernières années du XIXe siècle, une génération nouvelle a réagi contre le Parnasse. La poésie du Parnasse est surtout pittoresque, ou, mieux encore, analytique et représentative. A cette poésie s'oppose directement le symbolisme, qui est surtout musical, suggestif, évocatoire. On peut considérer les *Trophées* de José-Maria de Heredia comme le chef-d'œuvre de l'art parnassien.

PARNASSIEN (*na-si-in*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des papilionidés, répandu dans l'hémisphère nord.



Parnassien.

— ENCYCL. Les *parnassiens* (parnassins) sont ces beaux papillons de montagnes, que l'on nomme vulgairement *apollons*, et dont les ailes demi-transparentes, blanchâtres, farineuses, portent des taches ocellées. Le *parnassius Apollo* se trouve depuis l'Auvergne et le Jura, les Pyrénées, Alpes, même dans les Vosges, jusqu'en Asie. Le *parnassius Delius* ou *phœbus*, plus petit, se trouve dans les Alpes, au Mont-Dore, etc.

PARNASSIN (*na-sin*) n. m. Directeur d'une synagogue, chez les israélites. ‖ Nom donné, chez les juifs modernes, aux diacres qui recueillent et distribuent les aumônes.

PARNASSOS ou **PARNASIS**, un des quatre arrondissements ou éparchies de la province de Phthiotide-et-Phocide (Grèce centrale). District montagneux et boisé, couvert par les contreforts de l'Œta, peuplé de 27.000 hab. Ch.-l. *Amphissa* ou *Salona*.

PARNDORF, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie occidentale, comitat de Wieselburg), au pied du Winterberg; 2.600 hab.

PARNE ou **PARNUS** (*nuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, type de la tribu des *parnidés*, répandus surtout dans l'hémisphère boréal. (Ce sont de véritables dermestes, adaptés à une existence semi-aquatique. Les *parnus auriculatus* et *prolifericornis* sont communs en France.)



Parne (gr. 4 fois).

PARNE n. f. Pièce de bois, sorte de *panne*, entrant dans la construction d'un comble pour soutenir les chevrons.

PARNÉAH ou **POURNIAH**, ville de l'empire anglais de l'Inde, dans le Béhar (prov. de Bhagalpour), non loin de la Kala-Koçi, affluent du Gange; 15.000 hab. Ch.-l. de district. Commerce de jute. — Le district est peuplé de 1.848.000 hab.

PARNELL, ville de la Nouvelle-Zélande (île du Nord [prov. d'Auckland]), à l'E. d'Auckland, dont elle forme, en réalité, un faubourg; 5.000 hab.

PARNELL (Henry BROOKE, baron CONGLETON), homme politique anglais, né à Maryborough en 1776, mort à Chelsea en 1842. Fils de John Parnell, chancelier de l'Echiquier d'Irlande, il entra à la Chambre des communes en 1802 et, en 1841, créé baron de Congleton, siégea à la Chambre des lords. Whig ardent, il prit une part active aux travaux du Parlement et fut lord de la Trésorerie pour l'Irlande (1806), secrétaire d'Etat à la Guerre (1830-1832), payeur de l'armée (1835-1841). Il a laissé de nombreuses études politiques et économiques : *the Principles of currency and exchange* (1805); *an Historical Apology for the Irish catholics* (1807); *On financial reform* (1830); etc.

PARNELL (Charles STEWART), homme politique irlandais, né à Avondale en 1846, mort à Brighton en 1891. Il descendait d'une ancienne famille anglaise fixée en Irlande sous Charles II et était petit-fils par sa mère du commodore américain Charles Stewart. Il fit ses études à Cambridge (1865-1869), voyagea en Amérique (1872-1873) et fut nommé haut shérif du comté de Wicklow (1874). Indigné de la cruelle répression du mouvement fenian, il offrit son concours à Isaac Butt, qui dirigeait l'Amnesty Association et la Home Rule Association (mars 1874), et fut élu à la Chambre des communes (1875). Son caractère énergique autant qu'impassible, la logique de sa parole le firent remarquer. Chef du parti irlandais (1877), il le disciplina et pratiqua systématiquement l'obstruction. Il s'allia, par l'intermédiaire de Davitt, aux fenians d'Amérique, rallia l'adhésion du clergé catholique, aida à la formation de la Ligue agraire (1879), qui le nomma président, alla aux Etats-Unis recueillir des fonds auprès des immigrés irlandais. Il revint pour les élections de 1880, où furent nommés 68 home rulers. Il conseilla aux paysans et tenanciers le boycottage contre leurs ennemis, fut poursuivi et acquitté (1881), opposa vainement une furieuse obstruction au *Coercion bill*, qui établissait en Irlande un régime d'exception, et fut emprisonné, tandis que la ligue était dissoute et qu'Anna Parnell, sa sœur, organisait la résistance. Il transigea, par les soins d'O'Shea, avec le premier ministre Gladstone (pacte de Kilmainham), créa l'*Irish national League*, et fit élire 86 home rulers au renouvellement de la Chambre des communes en 1885. Il appuya le cabinet Gladstone, qui proposait le home rule (1886), et combattit le ministère Salisbury (1887). Accusé par le « Times » de complicité dans l'attentat de 1882, sur la foi de documents fabriqués par le faussaire Pigott, il fut réhabilité dans la plaidoirie de Ch. Russell (1888-1889). Condamné par défaut pour adultère avec Mme O'Shea, femme de son ancien ami (1890), il se vit repoussé par Gladstone et abandonné de la majorité des députés irlandais.



Ch. Parnell.

PARNELLISTE (*nè-lisst'*) n. m. Partisan de la politique de Parnell. ‖ Adjectiv. : *Député* PARNELLISTE.

PARNÈS, montagne de la Grèce ancienne, sur la frontière de l'Attique et de la Béotie, se rattachant à l'O. à la chaîne du Cithéron, près de Phylé, et se prolongeant à l'E. jusqu'au Rhamnonte, près de la mer d'Eubée. Aujourd'hui, le Parnès est appelé *Ozia* ou *Nozea*.

PARNIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, subdivisée en deux tribus : *elminés, parninés*. — *Un* PARNIDÉ.

PARNINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des *parnidés*, renfermant les genres *parnus* et voisins. — *Un* PARNINÉ.

PARNON, comm. de la Grèce mérid. (prov. d'Arcadie), dans la *chaîne du Parnon*; 3.825 hab. Ch.-l. *Hagios Petros*.

PARNON, chaîne de montagnes du Péloponèse (Grèce mérid.), s'étendant depuis les monts de la Corinthie jusqu'au cap Malée. Les points culminants sont le mont Parnon (1.937 m.), le mont Skipesa (1.930 m.), le mont Malévo ou Artemision (1.772 m.).

PARNOPE n. f. Genre d'insectes hyménoptères, répandus dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien monde. (Les parnopes sont des chrysis d'assez grande taille, à livrée bleue ou verte, parfois rose foncé. La *parnopes carnea* est commune dans l'Europe méridionale.)

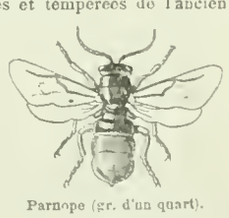

Parnope (gr. d'un quart).

PARNOPINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, de la famille des chrysidides, comprenant le genre *parnope*. — *Un* PARNOPINE.

PARNY (Evariste-Désiré DE FORGES, chevalier, puis vicomte DE), poète français, né à l'île Bourbon en 1753, mort à Paris en 1814. Envoyé tout jeune en France, il eut pour condisciple, au collège de Rennes, Ginguené, qui resta son ami. Séminariste, puis officier, il se lia avec un de ses compatriotes, le chevalier de Bertin, et débuta avec lui dans l' « Almanach des Muses » en 1777. Vers cette époque, il réunissait quelques joyeux compagnons dans sa maison de Feuillancour, surnommée « la Caserne », où ils rimaient, aimaient et buvaient de compagnie. Il fit plusieurs voyages dans son pays natal, où il s'était épris d'une jeune créole, qu'il a chantée sous le nom d'Eléonore. Après 1785, il se fixa définitivement en France et renonça au métier des armes. La Révolution le ruina, sans changer l'heureuse insouciance de son caractère. Il fut admis à l'Institut en 1803.

Son œuvre principale est le recueil de *Poésies érotiques*, qu'il publia en 1778. Elles sont remarquables par la grâce et par la sincérité relative du sentiment. Voltaire mourant salua Parny de cette appellation fameuse : « Mon cher Tibulle ! » Lamartine, avant d'être le poète des *Méditations*, fut l'admirateur et l'élève de Parny. En 1787, Parny publia de curieuses *Chansons madécasses*, et, en 1799, *la Guerre des dieux*, poème, qui n'est qu'une parodie licencieuse de la Bible. Citons encore un *Voyage en Bourgogne*, une *Epître aux insurgents* (1777), des *Poésies fugitives*, *le Portefeuille volé*, et quelques *Lettres* intéressantes.



Parny.

PAROARE n. m. Sous-genre de passerines (oiseaux passereaux conirostres), comprenant une ou deux espèces du Brésil. (L'espèce type est le dominicain des oiseleurs [*paroara dominicana*], joli oiseau gris et blanc, à tête et gorge rouges, à dos taché de noir.)



Paroare dominicain.

PAROCCHI (Lucido Maria), cardinal italien, né à Mantoue en 1833. Docteur, professeur de théologie à Mantoue, il devint évêque de Pavie (1875), archevêque de Bologne (1877), fut créé, cette année, cardinal par Pie IX, puis nommé par Léon XIII cardinal-vicaire de Rome (1881), évêque de Porto et de Santa Rufina (1896), président de plusieurs congrégations et secrétaire de la congrégation de l'inquisition. D'une culture très étendue, orateur véhément, ayant les idées très arrêtées de Pie IX, et cependant très conciliant dans les affaires secondaires, il a été considéré longtemps comme le successeur probable de Léon XIII. En novembre 1899, il dut donner sa démission de cardinal-vicaire (évêque de Rome), et une grave maladie l'a éloigné du Vatican. Il est resté secrétaire de l'inquisition et sous-doyen du sacré collège.

PAROCHÆTUS (*ké-tuss*) ou **PAROCHÈTE** (*kèt'*) n. m. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant une seule espèce, *parochætus communis*, originaire des régions tropicales de l'Asie et de l'Afrique, petite herbe à rameaux couchés, à fleurs bleues, qu'on emploie pour garnir les vases suspendus dans les serres tempérées.

PAROCHIAL, ALE, AUX adj. Syn. de PAROISSIAL.

PAROCHIES (*ki* — lat. *parochia*; de *parochus*, tiré du gr. *parokhos*, fournisseur) n. f. pl. Antiq. rom. Auberges officielles, où les magistrats en voyage trouvaient gratuitement tout ce qui leur était nécessaire.

PARODI Ligure, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]); 4.660 hab. Vignobles.

PARODI (Filippo), sculpteur italien, né et mort à Gênes (vers 1610-1708). Il se fit connaître comme un des plus habiles artistes de son temps. On cite de lui une statue de *Saint Jean-Baptiste* et une *Vierge*; la *Porte* du jardin du palais de Brignole, à Gênes; de belles statues à Lisbonne, à Venise et à Padoue. — Son fils, DOMENICO **Parodi**, né à Gênes en 1668, mort en 1740, enrichit de peintures plusieurs galeries de sa ville natale et dut surtout sa réputation aux tableaux : *Achille instruit par le centaure Chiron*, *Hercule étouffant le lion de Némée*, qui ornent la grande salle du palais Negroni. Il fut aussi un sculpteur distingué. — Son frère, BAPTISTE **Parodi**, né en 1674, mort en 1730, s'adonna à la peinture. — PELLEGRINO **Parodi**, fils de Dominique, fut peintre de portraits et alla se fixer en Portugal.

PARODI (Dominique-Alexandre), littérateur français, né à La Canée (île de Candie) en 1842, mort à Paris en 1901. Il passa sa première jeunesse à Smyrne, où son père, négociant italien, était consul, puis alla en Italie (1861), se rendit, en 1865, à Paris, et retourna en 1868 dans cette ville, qu'il ne quitta presque plus. Il se fit naturaliser Français en 1881 et devint inspecteur adjoint des bibliothèques municipales. Comme poète, on lui doit : *Passions et idées* (1865); *les Nouvelles Messéniennes* (1867); *Cris de la chair et de l'âme* (1883); *Vaincus et vainqueurs* (1898). Mais c'est surtout comme auteur dramatique qu'il s'est fait connaître par des œuvres aux situations fortes et aux vers cornéliens : *l'Im le parricide* (1872); *Rome vaincue* (Comédie-Française, 1876); *Séphora*, drame biblique en deux actes (1877); *la Jeunesse de François Ier* (1884); *l'Inflexible*, drame, avec Vilbort, à la Renaissance (1884); *la Reine Juana*, son œuvre capitale (Comédie-Française, 1893); *le Pape* (1899). On lui doit aussi un volume de littérature : *le Théâtre en France* (1885).

PARODIE (*di* — gr. *parodia*, chant à côté) n. f. Ouvrage, en prose ou en vers, destiné à tourner en ridicule, par une imitation burlesque, un ouvrage sérieux : *Le Chapelain décoiffé est une* PARODIE *du* Cid. ‖ Vers faits sur un air donné : *Au XVIIIe siècle, on nommait* PARODIE *tout vaudeville fait sur les airs d'opéra de Lulli et de Rameau*.

— Par ext. Imitation burlesque d'un objet quelconque : *A côté de toute grande chose, il y a une* PARODIE. V. Hugo.

— ENCYCL. Hipponax, poète grec du VIe siècle av. J.-C., est cité comme un des plus anciens parodistes, et la *Batrachomyomachie* comme une des plus anciennes *parodies*. Aristophane en offre des exemples fréquents. Nicocharès, l'auteur de la *Déliade*, est un autre parodiste grec qui vivait au IVe siècle av. J.-C. Le *Virgile travesti* de Scarron et beaucoup d'autres ouvrages qui rentrent dans le genre burlesque sont des parodies. Mais c'est surtout au théâtre que la parodie a fleuri et s'est perpétuée. Depuis

la *Comédie des comédies* de Du Peschier (1639), la liste des parodies théâtrales, rien qu'en France, serait longue. Rappelons seulement : *Chapelain décoiffé*, parodie du *Cid*, attribuée à Boileau et à Racine ; *la Folle Querelle*, où Subligny parodiait *Andromaque* ; cent pièces du théâtre de la Foire, dues à Le Sage, à Fuzelier, à Piron, à Dorneval et à d'autres ; les comédies de Dominique, de Riccoboni, de Romagnesi pour le théâtre italien ; *Œdipe travesti*, *Bolus* et *les Enfants trouvés* ou *le Sultan poli par amour*, parodies de l'*Œdipe*, du *Brutus* et de la *Zaïre* de Voltaire ; *Agnès de Chaillot*, par Dominique et Legrand, parodiant l'*Inès de Castro* de Lamotte-Houdard ; *le Roi Lear*, où Parisot se moque du *Roi Lear* de Ducis ; *Arnali* ou *la Contrainte par cor*, parodie de *Hernani* (tous les drames de Hugo ont été parodiés plusieurs fois) ; la parodie de l'opéra de Spontini, *la Vestale*, par Désangiors ; *Paul, faut rester*, parodie de *Paul Forestier* d'Emile Augier ; *le Petit Faust*, qui parodie le *Faust* de Gounod, et tant de pièces bouffonnes dont la *Belle Hélène* est le type, et où les poèmes mythologiques des anciens et les légendes celtiques ou scandinaves sont parodiées.

La parodie est un genre très inférieur ; cependant, elle a son utilité quand elle s'attaque à ce qui mérite le blâme et la satire ; telle est la parodie de l'éloquence judiciaire de son temps que Racine donne dans les *Plaideurs*.

PARODIER (prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous parodiions. Que vous parodiiez*) v. a. Imiter en parodie, faire la parodie de : PARODIER *une tragédie*.

— Contrefaire, par moquerie ou maladroitement, les gestes, le langage, la conduite de : PARODIER *un acteur*.

— Musiq. *Parodier un air*, Composer sur cet air des paroles autres que les paroles connues.

Se *parodier*, v. pr. Etre parodié. ‖ Se contrefaire mutuellement : *Les hommes* SE PARODIENT *les uns les autres*.

PARODIQUE (*dik'*) adj. Littér. Qui a rapport à la parodie.

— Math. anc. *Degrés parodiques*, Nom que l'on a donné autrefois aux exposants suivant lesquels sont ordonnés les termes d'une équation.

PARODISTE (*disst'*) n. m. Auteur d'une ou plusieurs parodies. ‖ Adjectiv. : *Un auteur* PARODISTE.

PARODONTIS (*liss* — du préf. *para*, et du gr. *odous, ontos*, dent) n. f. Tumeur douloureuse des gencives.

PARŒNIE (*ré-ni* — du gr. *para*, auprès, et *oinos*, vin) adj. Antiq. gr. Se disait d'une flûte dont on jouait pendant les festins. ‖ On dit aussi FLÛTE PARŒNIQUE ou PARŒNIENNE.

PAROI (du lat. *paries*) n. f. Maçonn. Muraille ou cloison de maçonnerie, qui sépare une pièce d'avec une autre : *Les* PAROIS *d'une chambre*. (Syn. de PAREMENT.) ‖ *Fausses parois*, Murs qui enveloppent les parois d'un fourneau.

— Par ext. Face latérale ; face interne : *Les* PAROIS *d'un vase. La* PAROI *de l'estomac*.

— Art vétér. Partie extérieure et visible de la boîte cornée qui constitue le sabot du cheval.

— Eaux et for. Ligne d'arbres marqués au marteau, pour indiquer une limite.

— Pêch. Nom donné aux murailles de cannes dont se composent les bourdigues.

— Physiq. *Orifice en mince paroi*, Orifice sans ajutage, pratiqué dans une paroi dont l'épaisseur est très faible.

— Vénér. Peau de sanglier.

— ENCYCL. Art vétér. On distingue dans la *paroi* sept régions : une antérieure, la *pince* ; deux antéro-latérales à la suite de la pince, les *mamelles* ; deux postéro-latérales à la suite des mamelles, les *quartiers*, et deux postérieures à la suite des quartiers, les *talons*. La *paroi* peut être le siège de fentes ou fissures que l'on nomme *seimes*, pouvant dégénérer en kératophyllocèle. Le bord supérieur de la paroi peut être le siège de la *crapaudine* ou *mal d'âne*.

PAROIR (rad. *parer*) n. m. Sorte de chevalet de corroyeur consistant en une pièce de bois de forme cylindrique, qui est fixée par ses deux bords sur des supports scellés dans un mur ou sur des pieds, et sur laquelle l'ouvrier passe les peaux pour les travailler. ‖ Outil avec lequel on amincit les peaux, et qui consiste en un couteau à lame large, terminée en arc de cercle du côté du tranchant. Marteau à panne tranchante et recourbée, avec lequel le tonnelier pare le dedans d'une futaille. ‖ Instrument dont le maréchal ferrant se sert pour parer le pied des chevaux. ‖ Lame tranchante avec laquelle le chaudronnier gratte les pièces à étamer. ‖ Outil dont le boutonnier se sert pour parer les moules de boutons. ‖ Outil de sabotier consistant en un long couteau que l'on fixe sur un établi par une de ses extrémités.

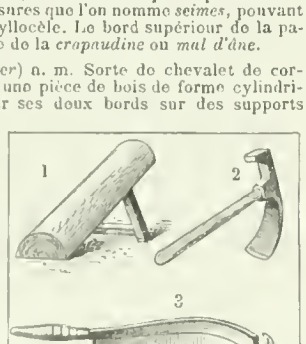

Paroir : 1. De corroyeur ; 2. De tonnelier ; 3. De sabotier ; 4. De maréchal ferrant.

PAROISSE (du lat. *parochia*, altérat. de *parœcia*, paroisse, qui vient du gr. *paroikia*, voisinage) n. f. Territoire soumis à la juridiction spirituelle d'un curé : *Appartenir à la* PAROISSE *de Saint-Paul*. ‖ Par ext. Eglise paroissiale : *Le clocher de la* PAROISSE. ‖ Habitants d'une paroisse : *Convoquer toute la* PAROISSE.

— Loc. fam. *N'être pas de la même paroisse*, N'être pas du même avis, du même sentiment. ‖ *De deux paroisses*, De deux sortes tout à fait différentes : *Porter des chaussures* DE DEUX PAROISSES. ‖ *De toutes les paroisses*, De toute espèce, de toute provenance : *Des assiettes de* TOUTES LES PAROISSES. (Balz.) ‖ *Coq de paroisse*, Homme le plus important dans une paroisse de campagne. ‖ *Porter habit de deux paroisses*, Louvoyer entre deux partis.

— Antiq. V. PAROCHIES.

— Cout. anc. *Seigneur de paroisse*, Seigneur ayant la haute justice dans une paroisse.

— Géogr. Division administrative, en Angleterre.

— Hist. littér. Nom qui fut donné à la réunion littéraire qui exista à Paris, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, chez Mme Doublet de Persan. V. ce nom.

— ENCYCL. Dr. can. et admin. C'est dans les campagnes que les *paroisses* ont pris naissance, vers le IIIe siècle ; à cette époque, en effet, on voit, en Orient aussi bien qu'en Occident, des prêtres administrant d'une manière permanente des églises rurales. Le mot « paroisse » est employé par le canon XVIIe du concile de Chalcédoine (451), pour désigner les églises des campagnes. Les prêtres qui les desservaient n'eurent de revenus fixes que vers le Ve siècle ; jusque-là, ils versaient tous les produits temporels de leur ministère dans la caisse épiscopale, dont ils recevaient les ressources nécessaires à leur entretien. En Occident, les paroisses, ordinairement appelées en latin *parœcia*, portèrent également le nom de *diocèses*, qui, vers le VIe siècle, fut réservé aux territoires soumis aux juridictions épiscopales. On les appela longtemps aussi *titres*.

Aujourd'hui, la paroisse est un territoire délimité d'une manière fixe, dont les habitants reçoivent les secours spirituels d'un prêtre attaché spécialement à une église et appelé *curé*. (V. CURÉ, CURE, et DESSERVANT.) D'après le droit canon, l'établissement des paroisses nouvelles et la modification des anciennes appartiennent à l'évêque. Toute paroisse doit avoir son église particulière et être dotée de revenus permanents et suffisants à l'entretien du sen curé. Celui-ci, en vertu de sa charge, est pasteur ordinaire de ses paroissiens et possède sur eux une juridiction personnelle. En France, d'après le Concordat et la loi organique du 18 germinal an X, tout changement dans la délimitation des paroisses doit être fait d'un commun accord entre le pouvoir civil et l'autorité ecclésiastique. La loi du 5 avril 1884 (art. 70) impose, de plus, comme condition obligatoire, la consultation des conseils municipaux des communes intéressées. Gouvernées au spirituel par leurs curés, les paroisses le sont au temporel par les fabriques. V. FABRIQUE.

— Admin. Les *paroisses*, en Angleterre, forment l'unité administrative. Chacune comprend une assemblée paroissiale se réunissant au moins une fois l'an, et un conseil de paroisse composé de cinq à quinze conseillers élus pour un an. Il se réunit trois fois au moins par an. Il partage avec l'assemblée paroissiale l'administration, cette assemblée n'intervenant que par exception.

PAROISSIAL, ALE, AUX (*roi-si-al'*) adj. Qui appartient à la paroisse : *Eglise* PAROISSIALE. *Messe* PAROISSIALE.

PAROISSIEN, ENNE (*roi-si-in, èn'*) adj. Qui appartient à une paroisse : *Registres* PAROISSIENS.

— Substantiv. Personne qui habite une paroisse et qui fait partie des ouailles du curé : *Les* PAROISSIENNES *élégantes de Saint-Augustin*.

— Fam. Individu, type, original : *Un drôle de* PAROISSIEN.

— Loc. fam. *Avoir affaire au curé et à ses paroissiens*, Avoir de la peine à contenter tout le monde.

— n. m. Livre de prières, dont on se sert pour suivre l'office qui se dit à l'église : PAROISSIEN *romain*.

PAROLA, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Bombay [prov. de Deccan] ; 12.500 hab.

PAROLE (du lat. *parabola* ; gr. *parabolê*, parabole) n. f. Mot prononcé : PAROLE *bien articulée. Expliquer une chose en peu de* PAROLES. ‖ Ton de la voix : PAROLE *nette, facile*.

— Faculté ou action de parler : *La* PAROLE *est un des caractères distinctifs de l'espèce humaine*.

Dit, sentence, sentiment exprimé : PAROLE *pleine de sens, de raison*.

— Eloquence : *La* PAROLE *est une puissance*.

— Assurance, promesse verbale : *Donner sa* PAROLE. *Manquer à sa* PAROLE. ‖ *Parole d'honneur*, Engagement pris, assurance donnée sur l'honneur. ‖ Promesses vaines et vagues : *Amuser quelqu'un de* PAROLES, *avec des* PAROLES.

— Proposition, avance faite pour arriver à un accommodement : *Porter des* PAROLES *de paix*.

— Discours piquants, aigres, offensants. (Ne s'emploie qu'au plur.) : *Avoir des* PAROLES *avec quelqu'un*.

— Droit ou autorisation de parler : *Demander la* PAROLE.

— Loc. div. *Bonnes paroles*, Discours qui annoncent des intentions favorables. ‖ *Belles paroles*, Promesses qu'on n'a pas dessein de tenir ou qui, pour une cause quelconque, resteront sans effet : *Amuser ses créanciers par de* BELLES PAROLES. ‖ *Mauvaises paroles*, Paroles inspirées par une intention coupable. ‖ *Paroles magiques*, Formules auxquelles les sorciers attribuent l'efficacité de leurs sortilèges. ‖ *Paroles couvertes*, Termes qui font entendre quelque chose qu'on ne veut pas dire ouvertement. (On dit auj. MOTS COUVERTS.) ‖ *Sur parole*, D'après le témoignage d'autrui : *Nous admirons* SUR PAROLE. — Sur l'affirmation de celui qui parle : *Croyez-moi* SUR PAROLE. ‖ *Prisonnier sur parole*, Personne qu'on laisse libre, sous la promesse de ne pas s'éloigner de certains lieux et de se soumettre à certaines formalités. ‖ *Ma parole, Ma parole d'honneur, Parole d'honneur*. Se disent pour affirmer fortement. ‖ *Jouer sur parole*, Jouer des sommes que l'on s'engage à payer plus tard en cas de perte. ‖ *Porter la parole*, Parler au nom d'une autorité, d'un corps, au nom de plusieurs personnes. ‖ *Prendre la parole*, Commencer à parler, à faire un discours. ‖ *Perdre la parole*, Ne plus pouvoir parler, par suite d'une maladie ou de quelque accident. — Rester interdit et hors d'état de parler : *La surprise fait* PERDRE LA PAROLE. ‖ *Avoir la parole facile*, Etre disert. ‖ *Avoir la parole haute*, Parler avec autorité, avec arrogance. ‖ *Adresser la parole à quelqu'un*, Lui parler directement. ‖ *Couper la parole à quelqu'un*, L'interrompre pendant qu'il parle. ‖ *Payer de paroles*, Se faire passer pour meilleur qu'on n'est. — Faire des promesses qu'on ne tient pas. ‖ *Se payer de paroles*, Croire légèrement ce qui se dit. ‖ *Etre homme de parole, Etre de parole*, Tenir ce qu'on promet, être fidèle à ses engagements. ‖ *Fausser sa parole*, Manquer à ses engagements. ‖ *Avoir deux paroles*, Etre sujet à revenir sur ses engagements, à les violer. ‖ *Dégager sa parole*, Retirer la promesse qu'on avait faite. ‖ *Je lui ferai rentrer les paroles dans le corps, dans la gorge, dans le ventre*, Je lui ferai rétracter les paroles qu'il a dites. ‖ *Il ne lui manque, Il n'y manque que la parole*. Se disent d'un animal très intelligent, d'un portrait fort ressemblant, plein de vie et d'expression. ‖ *Sa parole vaut de l'or*. Se dit de quelqu'un qui tient fidèlement ses engagements.

— PROV. : **Les belles paroles n'écorchent pas la langue**, Il n'en coûte rien de faire des promesses. ‖ **Les paroles du matin ne ressemblent pas à celles du soir**, Les hommes sont sujets à changer d'avis. ‖ **On prend les bêtes par les cornes et les hommes par les paroles**, On dompte les bêtes par la force, les hommes par la persuasion. ‖ **La parole fait le jeu, vaut le jeu, vaut jeu**, On est obligé d'exécuter ce qu'on a dit en se mettant au jeu ou pendant qu'on jouait.

— Dr. anc. *Paroles de présent*, Déclaration de se prendre pour mari et femme qui, avant le concile de Trente, formait le lien du mariage.

— Jeux. *Avoir la parole*, Avoir le droit d'exprimer ce qu'on veut faire sur le coup qui se présente. ‖ *Passer parole*, Transmettre à un autre son droit de relancer. ‖ *Passe parole*. Se dit à certains jeux de renvi, quand celui qui doit parler ne veut pas couvrir le jeu pour le moment.

— Milit. *Passe parole*, Faites passer l'avis, l'ordre : *Avance cavalerie*, PASSE PAROLE. (N'est plus usité.) ‖ *Donner la parole*. S'est dit pour Donner le mot d'ordre.

— Musiq. Suite de mots sur lesquels s'exécute un morceau de musique : *Souvent la musique empêche d'entendre les* PAROLES.

— Relig. *Paroles de vie*, Prédication, enseignement religieux. ‖ *Parole éternelle, Parole incréée, Parole incarnée*, Le Verbe, fils de Dieu. ‖ *La parole de Dieu, La parole divine* ou simplem. *La Parole*, L'Ecriture sainte et les sermons qui se font pour l'expliquer. ‖ *La parole écrite*, L'Ecriture sainte. ‖ *La parole non écrite*, La tradition. ‖ *Paroles sacramentelles*, Paroles qui constituent la forme essentielle d'un sacrement, et fam. Formes nécessaires, paroles essentielles pour l'accomplissement d'un acte.

— ALLUS. HIST. : **La parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée**, Mot célèbre attribué à Talleyrand, mais qui avait été dit avant lui par Voltaire dans le conte *le Chapon et la Poularde* : « Les hommes ne se servent de la pensée que pour autoriser leurs injustices, *et n'emploient les paroles que pour déguiser leurs pensées.* »

— ALLUS. LITTÉR. : **Les paroles s'envolent, les écrits restent**. V. VERBA VOLANT.

— SYN. Parole, mot. V. MOT.

— **Donner parole, s'engager, promettre**. V. ENGAGER.

— ENCYCL. La *parole* est la forme la plus parfaite du langage. Max Müller l'appelle le fossé infranchissable, le « Rubicon » qui distingue l'homme de l'animal. On peut étudier la parole au triple point de vue physique, physiologique et psychologique.

Au point de vue *physique*, la parole relève de l'acoustique. Les sons vocaux, comme tous les sons, possèdent une hauteur, une intensité, une durée et un timbre. Ces quatre éléments sont facilement discernés par l'oreille : l'accent tonique d'une langue quelconque est fondé soit sur la hauteur, soit sur l'intensité ; la prosodie repose sur la durée des voyelles et des syllabes, et le timbre sert surtout à différencier les voyelles (il y a une différence de timbre entre *a* et *i*, entre *e* ouvert et *é* fermé). C'est le timbre qui a été étudié avec le plus de succès par les physiciens et les phonéticiens. V. PHONÉTIQUE.

Au point de vue *physiologique*, l'homme utilise pour la parole d'abord l'appareil respiratoire : le poumon et la cage thoracique, sous l'action de muscles particuliers (intercostaux, surcostaux, scalènes, petit dentelé postérieur et supérieur, diaphragme, etc.), constituent un soufflet permettant d'aspirer ou de rejeter une colonne d'air (la parole est presque toujours formée par le courant expiratoire). L'air est conduit hors des poumons par un canal rigide, la trachée-artère, qui se termine par le larynx, organe producteur du son proprement dit. (V. LARYNX.) C'est un certain degré d'occlusion de la glotte et de tension des cordes vocales qui produit les modulations de la voix. Les cordes vocales entrent en vibration pour les voyelles et les consonnes sonores ; elles ne vibrent pas pour les consonnes sourdes. Arrivé dans le pharynx, l'air expiré se dirige vers l'extérieur soit par la bouche, soit par le nez, soit par les deux issues à la fois, par suite du jeu du voile du palais, qui peut obstruer l'une ou l'autre voie ou les laisser libres toutes les deux. Dans la bouche, toutes les parties ont un rôle important : voûte, parois, langue, lèvres et dents. Elle peut se fermer brusquement et se rouvrir de même pour laisser passer l'air (consonnes *explosives*) ; elle peut rester un peu ouverte (*fricatives* ou *continues*), s'allonger pour prononcer la voyelle *ou*, se raccourcir pour l'*i*. Suivant que la langue, les lèvres ou les dents font obstacle à la colonne d'air, le phonème est dit *lingual, labial* ou *dental*. Quand l'air passe par les narines, le phonème est *nasal*.

La part du système nerveux dans la production de la parole a été l'objet de nombreuses recherches. Par l'étude des malades atteints d'aphasie totale ou partielle, on a pu déterminer dans quelles parties de l'encéphale les phénomènes de la parole sont *localisés*, c'est-à-dire ont leurs *conditions*. V. CERVEAU.

La *psychologie* du phénomène de la parole ne semble pas être faite d'une façon définitive. Il est certain qu'il y a incessamment action de la pensée sur la parole et réaction de la parole sur la pensée. La parole éclaire et précise, mais altère aussi quelquefois la pensée, dont elle « ne fait que jalonner de loin en loin les principales étapes ». (BERGSON.) La parole joue un grand rôle dans l'abstraction et la généralisation, et la logique elle-même semble avoir été constituée autant d'après les lois propres du langage que d'après celles de l'esprit.

— BIBLIOGR. : abbé Rousselot, *Principes de phonétique expérimentale* (Paris, 1897-1901) ; Marichelle, *la Parole* (Paris, 1897) ; « la Parole » (revue, 1899 et suiv.).

Paroles d'un croyant, par Lamennais (Paris, 1833). Lamennais était sur le point de consommer sa rupture avec l'Eglise, quand il fit ce livre étrange, dédié *Au peuple*, qu'il se propose de ranimer et de consoler un peu. A ses maux. Lamennais propose trois remèdes : d'abord la foi au Christ, ami et libérateur des humbles, ensuite le travail, et enfin la concorde. Il cherche en même temps à inspirer à ses lecteurs la haine de l'oppression. Son style, coupé par versets, est une sorte de pastiche du style biblique : il a de l'énergie et de la poésie, principalement dans les nombreuses et célèbres paraboles que l'auteur a entremêlées à ses exhortations et à ses anathèmes.

PAROLI (mot ital.) n. m. Au jeu, Somme double de celle qu'on a jouée la première fois : *Faire* PAROLI. *Un* PAROLI. *Offrir, Tenir le* PAROLI. ‖ *Paroli de campagne*, Paroli qu'un joueur fait par friponnerie, avant que sa carte soit venue, comme s'il avait déjà gagné.

— Fam. *Faire paroli, Rendre le paroli à quelqu'un*, Enchérir sur ce qu'il a dit ou ce qu'il a fait.

PAROLIER (*li-é*) n. m. Celui qui fait les paroles sur lesquelles on compose de la musique. Syn. LIBRETTISTE.

PAROMALE n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, de la tribu des histériués, petits, allongés ou oblongs, à livrée noire et luisante.


Paromale (gr. 8 f.).

PAROMOLOGIE (*ji* — du gr. *paromoios*, presque semblable, et *logos*, discours) n. f. Figure de rhétorique par laquelle on feint de faire une concession, dont on tire aussitôt avantage.

PAROMOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la paromologie : *Concession* PAROMOLOGIQUE.

PARONIQUE n. f. Bot. V. PARONYQUE.

PARONNE n. f. Partie de la charrue à laquelle on attelle les bêtes de labour. (Vieux.)
— Collier de cheval d'une forme particulière, usité en certaines régions de la Normandie.

PARONOMASE (du gr. *paronomasis*) n. f. Figure de rhétorique, qui consiste à employer à côté l'un de l'autre des mots dont le son est à peu près semblable, mais dont le sens est différent, comme dans les phrases suivantes : *Traduttore, traditore. Qui vivra verra. Qui se ressemble s'assemble.* ‖ On dit aussi PARONOMASIE.

PARONOMASIE (*zi* — rad. *paronomase*) n. f. Ressemblance entre des mots de différentes langues, qui peut marquer une origine commune.

PARONS (*ron*) n. m. pl. Fauconn. Père et mère des oiseaux de proie. ‖ On dit aussi PAIRONS et PERRONS.

PARONYCHIE (*ki* — du préf. *para*, et du gr. *onux, ukhos*, ongle) n. f. Chir. Se dit quelquef. pour PANARIS.
— Bot. Syn. de PARONYQUE (*paronychia*.)

PARONYCHIÉES ou **PARONYQUIÉES** n. f. pl. Bot. Syn. de ILLÉCÉBRÉES.

PARONYME (du gr. *paronumos*) n. m. Mot qui a du rapport avec un autre par son étymologie ou par sa forme.
— Adjectiv. : *Mots* PARONYMES.
— ENCYCL. On dit que deux mots sont *paronymes* : 1° quand ils ont une racine commune, tels *abstraire* et *distraire*; 2° quand, sans avoir la même étymologie, ils ont une prononciation assez voisine pour qu'on soit exposé à les confondre, exemple : *matin* et *mâtin*. Les paronymes, dans ce second sens, peuvent être *prochains*, comme *pomme* et *paume*, *tacher* et *tâcher*, ou *éloignés*, comme *consommer* et *consumer*, *infecter* et *infester*.

PARONYMIE (*mi*) n. f. Ressemblance des mots paronymes : *La* PARONYMIE *des mots est, pour les étrangers, une des difficultés d'une langue.*

PARONYMIQUE (*mik'*) adj. Qui a rapport aux paronymes ou à la paronymie.

PARONYQUE ou **PARONIQUE** (*nik'*) n. f. Genre d'illécébrées.
— ENCYCL. Les *paronyques* (paronychia) sont de petites plantes annuelles ou vivaces, à feuilles opposées, munies de stipules scarieuses, argentées, à fleurs groupées en glomérules ou en petites cymes, habitant surtout les régions tempérées de l'ancien monde. La France en possède cinq ou six. On leur a attribué, sans raison, de grandes vertus, pour la guérison des panaris.



Paronyque : *a*, fleur.

PAROPAMISADES. Géogr. anc. Habitants du Paropamisus. V. l'art. suiv.

PAROPAMISUS, PAROPAMISE, ou Caucase indien, ancienne dénomination d'un système montagneux de l'Asie centrale, correspondant aux montagnes qui relient l'Hindou-Kouch à l'E. aux monts du Khorassan à l'O. Ce sont le Sefid-Koh (4.760 m.), le Koh-i-Baba, et les monts de Hérat, ou chaîne de Barkout, que longe, au S., le Heri-Roud. Le Paropamisus séparait la Bactriane, au N., de l'Inde au S. Les *Paropamisades*, que soumit Alexandre, correspondent géographiquement aux Afghans.

PAROPHITE n. f. Silicate naturel, variété de pagodite.

PAROPIE (*pi* — gr. *parópias*; de *para*, auprès, et de *óps*, œil) n. f. Anat. Angle externe de l'œil. (Vieux.)

PAROPSIE (*psi* — du préf. *para*, et du gr. *opsis*, vue) n. f. Pathol. Trouble de la vision.

PAROPSIE (*psi*) n. f. Bot. Genre de passiflorées, originaire de Madagascar.
— ENCYCL. Le genre *paropsie* comprend des arbrisseaux à feuilles alternes, brièvement pétiolées. Les fleurs sont groupées en fascicules axillaires, le fruit est une capsule renflée, vésiculaire, renfermant des graines oblongues, entourées d'une arille. La *paropsie comestible* croît à Madagascar. Ses arilles, blanchâtres, charnues, translucides, sont comestibles.


Paropsie.

PAROPSIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *paropsie*.
— n. f. pl. Tribu de la famille des passiflorées, ayant pour type le genre *paropsie*. — *Une* PAROPSIÉE.

PAROPTIQUE (*ptik'* — du préf. *para*, et du gr. *optomai*, je vois) adj. Physiq. Se dit d'une couleur produite par la lumière qui a subi une diffraction.

PARORCHIDIE (*ki-di* — du préf. *para*, et du gr. *orchis*, testicule) n. f. Anat. Situation anomale d'un ou des deux testicules.

PAROS (*ross*), île grecque de la mer Egée, dans l'archipel des Cyclades, à l'O. de Naxos, dont la sépare un détroit de 7 kilom. de large. Superf. 165 kilom. carr. environ; pop. 9.000 hab. Ch.-l. *Paros* ou *Parikia*. De forme ovale, dressant sa plus haute cime, le Saint-Elie, à 770 mètres d'altitude, peu boisée, mais nourrissant quelques vignes et des oliviers, l'île est faite de gneiss et de granit, mais surtout d'un admirable marbre blanc, d'où les anciens sculpteurs ont tiré la matière de leurs plus belles œuvres. Les anciennes carrières existent encore près de Marmara.

Paros (MARBRES DE), connus aussi sous le nom de MARBRES D'ARUNDEL ou D'OXFORD. V. ARUNDEL.

PAROT (*ro*) n. m. Nom rural du rossignol des murailles.

PAROTIDE (du lat. *parotis*, gr. *parótis*) n. f. Anat. Glande salivaire, située derrière l'oreille près de l'angle du maxillaire inférieur. ‖ Adjectiv. : *La glande* PAROTIDE.
— Pathol. Gonflement douloureux et souvent inflammatoire qui survient à ces glandes : PAROTIDES *essentielles*. ‖ On dit mieux PAROTIDITE. V. ce mot.
— ENCYCL. Anat. La glande *parotide* a une forme très irrégulière, ressemblant vaguement à un prisme triangulaire; c'est le type des glandes en grappe. Elle est entourée par une aponévrose mince et répond par sa face externe à la peau; par sa face postérieure à l'apophyse mastoïde, au muscle sterno-cléido-mastoïdien et aux muscles qui s'insèrent sur l'apophyse styloïde, enfin par sa face antérieure, au bord postérieur du maxillaire inférieur. Le canal excréteur de cette glande est le *canal de Sténon*, qui s'ouvre dans la bouche par un étroit orifice, près du collet de la deuxième grosse molaire supérieure. La parotide est traversée par la *carotide externe*, la veine jugulaire, un grand nombre de lymphatiques, qui forment des ganglions dans son épaisseur et enfin par les nerfs *facial* et auriculo-temporal. La parotide sécrète la salive *parotidienne* (V. SALIVE) et ses inflammations sont la *parotidite* et les *oreillons* V. ces mots.

PAROTIDIEN, ENNE (*di-in, èn'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à la parotide : *Canal* PAROTIDIEN.

PAROTIDITE n. f. Pathol. Inflammation des parotides.
— ENCYCL. Méd. On doit distinguer dans les *parotidites* la maladie spécifique dite *parotidite ourlienne* plus connue sous le nom d'*oreillons* (v. ce mot), et l'inflammation phlegmoneuse qui succède à la propagation d'une infection voisine (furoncle, anthrax, ostéite, etc.) ou qui apparaît au cours d'une maladie générale infectieuse. Le début de cette inflammation coïncide avec des frissons, des malaises, une tuméfaction de la glande atteinte; les mouvements du maxillaire deviennent douloureux, la bouche se remplit d'une salive jaunâtre, le troisième jour, la suppuration arrive par une série d'abcès, qui amènent souvent la gangrène. Le pronostic est grave. Lorsque la guérison se fait, elle a lieu en dix à quinze jours.
Le traitement doit être d'abord *prophylactique*, on devra faire des lavages fréquents de la bouche, puis *curatif*. On mettra des sangsues, on ouvrira successivement les abcès et s'il y a menace de gangrène on fera une profonde incision parallèle à la branche montante du maxillaire inférieur.

PAROTIE (*ti*) n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des paradiséidés, propres à la Nouvelle-

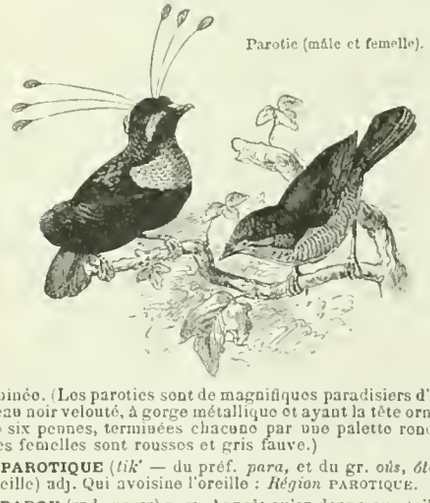
Parotie (mâle et femelle).

Guinée. (Les parotics sont de magnifiques paradisiers d'un beau noir velouté, à gorge métallique et ayant la tête ornée de six pennes, terminées chacune par une palette ronde. Les femelles sont rousses et gris fauve.)

PAROTIQUE (*tik'* — du préf. *para*, et du gr. *oûs, ótos*, oreille) adj. Qui avoisine l'oreille : *Région* PAROTIQUE.

PAROU (rad. *parer*) n. m. Apprêt qu'on donne aux toiles avant de les livrer au commerce.

PAROU, rivière de l'Amérique méridionale (Brésil), dans la Guyane brésilienne et la prov. de Grão-Para. Elle descend du versant sud des Tumuc-Humac (800 m.), coule au S.-S.-E., et tombe, rive gauche, dans l'Amazone, près Almeirim. Cours, brisé de cascades, 975 kilom. environ.

PAROUSIE (*zi* — du gr. *parousia*, présence, arrivée) n. f. En théologie, Second avènement du Christ, d'après les Evangiles, quand il apparaîtra dans toute sa gloire.

PAROV (Vasili Grigorievitch), peintre russe, né en 1833, mort en 1882. Il étudia la peinture à Moscou, et se perfectionna à Paris. De retour à Pétersbourg, le succès de ses tableaux de genre lui valut le titre de peintre académique et, en 1870, une chaire de professeur. On lui doit les portraits de la plupart des littérateurs célèbres : Pisenesky, Dostoevsky, Tourguenev, etc., et de l'empereur Alexandre III. Son œuvre ne comprend pas moins de 205 numéros.

PAROXYNTIQUE (*ksin-tik'* — gr. *paroxuntikos*) adj. Pathol. Se dit des jours où se produisent des paroxysmes.

PAROXYSTIQUE (*ksiss-tik'*) adj. Qui présente des paroxysmes : *Douleur, Dyspnée, Tachycardie* PAROXYSTIQUE.

PAROXYSME (*ksissm'* — gr. *paroxusmos*; de *paroxunein*, irriter) n. m. Pathol. Période pendant laquelle les symptômes d'une maladie, d'un état morbide sont à leur maximum de gravité : *Le* PAROXYSME *de la fièvre*.
— Fig. Exaltation suprême : *La passion est le* PAROXYSME *de l'amour*. (Ch. Dollfus.)
— Géol. *Paroxysmes volcaniques*, Eruptions, et plus particulièrement éruptions manifestant un caractère explosif.

PAROXYSMIQUE (*ksiss-mik'*) adj. Pathol. Qui tient du paroxysme.

PAROXYSTE (*ksissi'* — rad. *paroxysme*) n. m. Partisan des choses outrées.

PAROXYSTIQUE adj. V. PAROXYNTIQUE.

PAROXYTON (du gr. *paroxutonos*, même sens) adj. Se dit des mots qui ont l'accent aigu sur la pénultième.
— n. m. Mot paroxyton : *Dans l'esperanto, tous les mots sont des* PAROXYTONS.

PAROY (Jacques DE), peintre verrier, né à Saint-Pourçain-sur-Allier vers la fin du XVIe siècle, mort à Moulins âgé de cent ans. On lui doit les vitraux de l'église Saint-Merry, à Paris, ceux de l'église Sainte-Croix, à Gannat, etc.

PAROY (Jean-Philippe-Gui LEGENTIL, marquis DE), peintre français, né et mort à Paris (1750-1824). Il mena de front la vie militaire et l'art. Il était lieutenant-colonel en 1789. Sa gravure, intitulée *la Moderne Antigone*, représentant Louis XVIII quittant Mittau dans la neige, appuyé sur le bras de la duchesse d'Angoulême (1800), eut un très grand succès. Il peignit sur des tabatières des sujets tirés de La Fontaine. On a de lui : *Précis historique de l'origine de l'Académie royale de peinture, sculpture et gravure* (1816); *Précis sur la stéréotypie* (1822); etc.

PARPAIGNE (*pègn'* [*gn* mll.] — même étymol. que *parpaing*) adj. Constr. Se dit d'une pierre qui occupe toute l'épaisseur du mur et qui a deux faces extérieures.

PARPAILLOLE (*a-ill'* [*ll* mll.]) n. f. Ancienne monnaie milanaise, qui valait environ 7 centimes.

PARPAILLON, massif des Basses-Alpes, surtout des Hautes-Alpes, au S.-E. d'Embrun, au N. de Barcelonnette. Toutes ses eaux vont à la Durance, directement ou par le Guil et l'Ubaye. Culmen, le Grand-Bérard (3.007 m.).

PARPAILLOT (*pa-ill-o* [*ll* mll.]), **OTE** [v. l'étymol. à la partie encycl.] n. Sobriquet donné aux calvinistes.
— Par ext. Impie, mécréant : *Ce* PARPAILLOT *de Voltaire*
— n. f. Chemise blanche dont usèrent les protestants en Gascogne, dans une sortie, pendant le siège de Nérac
— ENCYCL. Perrin, dans son *Histoire des Etats pontificaux de France*, et Iselin, au mot PARPAILLOT croient que ce sobriquet fut donné aux protestants du nom d'un de leurs chefs, Jean Perrin, sieur de Parpaille, président à Orange. Pasquier indique une étymologie bien meilleure en rappelant que les protestants, pour éviter des méprises funestes dans les sorties ou les rencontres, jetaient des chemises blanches sur leurs armures, ce qui les faisait ressembler, dans les champs, à des papillons, en gascon *parpaillots*. Le mot s'écrivait alors *parpaillau* ou *parpaillat*, et l'on appelait *parpaillote* la chemise jetée sur l'armure.

PARPAING (*pin* — du lat. pop. *perpago*; de *per*, à travers, et *pangere*, enfoncer) n. m. Pierre qui tient toute l'épaisseur du mur, et qui a deux faces ou parements, l'un en dehors, l'autre en dedans. ‖ Pierre placée sous un pan de bois ou sous un trottoir, pour l'isoler du sol et le préserver de l'humidité. ‖ *Parpaing d'appui*, Pierre à deux parements formant l'appui d'une croisée. ‖ *Parpaing d'échiffré*, Mur qui porte les marches d'un escalier.


Parpaing.

PAR PARI REFERTUR (*ré-fèr'* — *la pareille est rendue*), aphorisme latin par lequel est exprimée une doctrine assez semblable à la loi du talion.

PARPEURI ou **PARPORIO** n. m. Cépage noir cultivé en Italie, principalement dans les vignobles du Piémont.

PARPINE (de *parpaing*) n. f. Bout de planche que l'on place en travers dans l'épaisseur d'un mur en pisé, afin d'empêcher les lézardes et les déversements.

PARPIROLLE n. f. Petite monnaie ancienne de billon, qui avait cours en Savoie.

PARQUE (*park'*) n. m. Chemise ou blouse en fourrure des Kamtchadales.

PARQUEMENT (*ke-man*) n. m. Action de parquer.

PARQUER (*ke*) v. a. Econ. rur. Mettre dans un parc, dans une enceinte de claies : PARQUER *des moutons*.
— Fig. Enfermer dans une caste, une classe, une catégorie : *Nous nous hâtons de* PARQUER *nos enfants parmi des enfants de notre classe*. (Michelet.)
— Agric. Etablir des parcs sur : PARQUER *une terre*.
— Art milit. Disposer régulièrement, pour former un parc : PARQUER *l'artillerie*.
— Pêch. Disposer dans des enceintes appelées parcs : PARQUER *des huîtres*.
— v. n. Econ. rur. Etre établi dans un parc : *L'époque où les moutons* PARQUENT. ‖ Servir au parcage des terres : *Brebis qui* PARQUENT *mieux que les autres*.
Parqué, ée part. pass. du v. Parquer.
— Mar. Se dit d'un bâtiment renforcé par de petites courbes supplémentaires.
Se parquer, v. pr. Etre parqué : *Les troupeaux* SE PARQUENT *surtout en été*.

PARQUES (*park'* — étymol. dout. [peut-être du lat. *parcere*, épargner, par antiphrase, les Parques n'épargnant personne]). Mythol. Déesses infernales au nombre de trois, qui filaient, dévidaient et coupaient le fil de la vie des hommes. — *Une* PARQUE.
— ENCYCL. Mythol. Les *Parques* étaient : Clotho, qui présidait à la naissance et tenait le fuseau; Lachésis, qui filait les jours et les événements de la vie; Atropos, l'aînée des trois sœurs, qui tranchait avec ses fatals ciseaux le fil de l'existence. Chez les Grecs, les Parques étaient appelées *Moïrai* (et les Kères, ministres de leurs volontés, entraînaient dans l'Hadès celui qui avait fermé les yeux à la lumière). V. DESTIN, et *fig*.
Chez les Romains, les Parques furent d'abord des divinités de la naissance, comme les Carmentes. Elles s'appelaient, la première spécialement, *Parca*; les autres, *Nona* et *Decima*, par allusion aux deux mois où expire la grossesse.
— Iconogr. Parmi les bas-reliefs de Phidias dont l'Angleterre a dépouillé le Parthénon, et qui sont aujourd'hui au *British Museum*, deux fragments passent pour repré-

senter les Parques : l'une, isolée, est assise, ayant les pieds repliés sur son siège, comme une fileuse au fuseau ; les deux autres, femmes et s'appuyant l'une sur l'autre, sont couchées sur un *thalamos*. Quelques archéologues pensent que l'artiste a voulu représenter des divinités marines. Cleemputte a exposé au Salon de 1861 un essai de restauration de ces admirables sculptures.

Dans son groupe en marbre des *Parques* (musée de Cluny), Germain Pilon, laissant engagées en bas-relief ou plutôt en tiers de relief toutes les parties basses, est parvenu à donner à ses figures une proportion plus forte qu'elles n'eussent pu l'avoir dans la statuaire ordinaire.

Dans un petit tableau du palais Pitti, à Florence, Michel-Ange a représenté les trois Parques sous la figure de trois vieilles femmes, coiffées de mouchoirs de couleur. Les têtes sont d'une expression saisissante. Nous citerons encore : une composition de J. Romain, une composition de Rosso ; enfin, un magnifique tableau de Rubens, dans la série de Médicis au Louvre : *les Parques filant la destinée de Marie de Médicis*.



Les Parques, d'après Rubens. (Louvre.)

PARQUET *kè* — rad. *parc*) n. m. Espace d'une salle de justice qui est enfermé par les sièges des juges et par la barre où sont les avocats : *Traverser le* PARQUET. ‖ Ensemble des magistrats qui composent, dans les tribunaux de droit commun ou dans les conseils de guerre, le ministère public : *Les membres du* PARQUET. (V. PROCUREUR, MINISTÈRE PUBLIC, etc.) ‖ Local du palais de justice affecté aux membres du ministère public, pour l'exercice de leurs fonctions : *Le* PARQUET *du procureur général*. ‖ *Tenir le parquet*, Tenir séance au parquet. ‖ *Parquet des huissiers*, Lieu où les huissiers se tiennent pendant la séance des juges. ‖ *Petit parquet*, V. la partie encycl.

— Archéol. *Parquet des espalles*, Plate-forme servant de palier à l'échelle extérieure des galères et composé de panneaux mobiles en noyer, encadré de filarets montés sur des batavolles.

— Bours. Partie de l'enceinte d'une Bourse, où se tiennent les agents de change pendant le marché. ‖ Réunion des agents de change. ‖ *Parquet du comptant*, Endroit contigu au parquet, où les commis des agents de change font, au nom de leurs patrons, les opérations au comptant.

— Constr. Assemblage généralement à rainure et languette de planches en bois minces clouées sur des lambourdes, et formant le plancher d'une pièce. ‖ *Parquet de porte cochère*, Doubles panneaux que l'on rapporte quelquefois au bas de ces portes. ‖ *Parquet en feuilles*, Celui qui se compose de plusieurs assemblages pareils, que

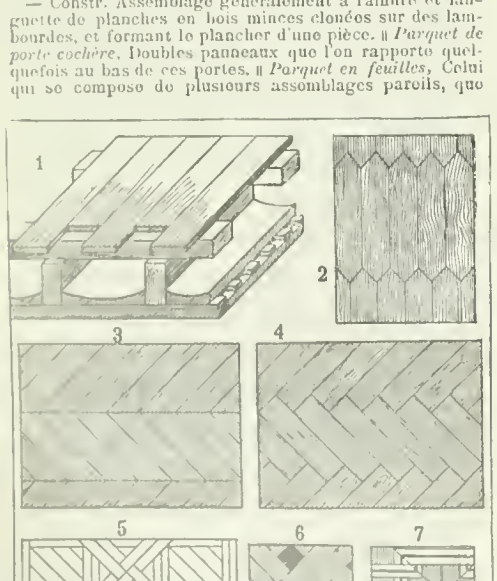

Parquet : 1. A l'anglaise ; 2. D'onglet ; 3. A points de Hongrie ; 4. A bâtons rompus ; 5. D'assemblage, 6 et 7. Mosaïques.

l'on appelle feuilles de parquet. On dit aussi PARQUET EN POINT DE HONGRIE. ‖ *Parquet à l'anglaise*, Parquet fait avec des frises, appelées aussi alaises, qui s'assemblent à rainure et à languette et placées parallèlement et à côté les unes des autres. ‖ *Parquet sans fin*, Parquet fait de très petites feuilles assemblées. ‖ *Parquet à bâtons rompus*, Celui dans lequel les abouts des feuilles sont coupés à angle droit au lieu d'être coupés d'onglot. ‖ *Parquet à compartiments*, Variété de parquet sans fin, formé par des compartiments que limitent des frises assemblées à rainure et à languette. (On dit aussi PARQUET D'ASSEMBLAGE.) ‖ *Parquet mosaïque*, Celui dans lequel les feuilles et les frises sont faites de différentes essences de bois, de manière que l'ensemble offre des colorations diverses. ‖ *Parquet de glace*, Panneau en bois assemblé derrière une glace pour préserver le tain de tout frottement.

— Econ. rur. Petit parc ; compartiment d'un parc. (Vx.) ‖ Cage où l'on enferme les faisans destinés à peupler.

— Jeux. Jeu d'adresse, qui consiste à arranger plusieurs petits morceaux de bois peint les uns à côté des autres, de manière à former des dessins et des figures.

— Mar. *Parquet de chargement*, Compartiments d'une cale dans laquelle on charge des grains en grenier. ‖ *Parquet de carène*, Compartiments ménagés en abord pour contenir du lest dans l'abatage en carène. ‖ *Parquet de chauffe*, Tôles du compartiment de la chaufferie. ‖ *Parquet de la machine*, Ensemble des plates-formes sur lesquelles circulent les mécaniciens. ‖ *Parquet à boulets*, Petit parc à boulets d'une pièce.

— Relig. Enceinte fermée d'une clôture à claire-voie, qui est réservée aux ministres et aux personnes de distinction, dans les temples protestants.

— Théâtr. Autref. Partie d'une salle de théâtre comprise entre l'orchestre des musiciens et le parterre. ‖ Ensemble des spectateurs qui se trouvent au parquet : *Exciter les éclats de rire du* PARQUET. (Piron.) [On dit auj. ORCHESTRE.]

— ENCYCL. Dr. *Petit parquet*. Sous ce nom, on désigne à Paris un service de permanence annexé au dépôt de la Préfecture de police, à la tête duquel sont placés des substituts délégués par le procureur de la République. Là, chaque jour, défilent tous les individus mis en état d'arrestation par la police ou la gendarmerie, et le substitut de service opère entre eux un tri : suivant les cas, il prononce renvoi devant un juge d'instruction, défère immédiatement au tribunal correctionnel, ou bien remet en liberté, sans ou sous réserves de poursuites ultérieures. Un service analogue fonctionne à Lyon et à Marseille.

PARQUETAGE (*ke-taj'*) n. m. Action de parqueter ; ouvrage de parquet : *Un* PARQUETAGE *élégant*.

PARQUETER (*ke* — rad. *parquet*. Double la lettre *t* devant un *e* muet : *Je parquette. Nous parquetterons*) v. a. Couvrir d'un parquet le sol de : PARQUETER *un logement*.

Parqueté, ée part. pass. du v. Parqueter.

— Hist. nat. Se dit de certains objets ornés de dessins rappelant celui d'un parquet.

Se *parqueter*, v. pr. Être, pouvoir être parqueté.

PARQUETERIE (*ke-te-rî* ou *kè-te-rî*) n. f. Art de faire du parquet ; industrie de celui qui fait des parquets.

PARQUETEUR (*ke*) n. m. Ouvrier qui fait du parquet.

— Adjectiv. : *Un ouvrier* PARQUETEUR.

PARQUEUR (*keur'*) n. m. Celui qui soigne des huîtres dans des parcs.

PARQUIER (*ki-é*) n. m. Econ. rur. Celui qui garde les bestiaux dans un parc. ‖ Homme commis pour garder les bestiaux saisis.

— Pêch. Pêcheur employé à prendre du poisson dans un parc. ‖ Adjectiv. : *Pêcheurs* PARQUIERS.

PARR (mot angl.) n. m. Jeune saumon, ayant encore sa première livrée. ‖ On dit aussi SALMLET.

PARR (Catherine), reine d'Angleterre. V. CATHERINE.

PARRACOUA ou **PARRAKOUA** n. m. Nom ancien des oiseaux du genre ortalide ou yakous.

PARRAIN (*pa-rin* — du bas lat. *patrinus* ; de *pater*, père) n. m. Dr. can. Celui qui tient un enfant sur les fonts du baptême. ‖ Celui qui est choisi pour assister à la cérémonie de la bénédiction d'une cloche ou d'un navire, et lui donner un nom. ‖ Fam. Celui qui donne un nom à un objet quelconque, ou un sobriquet à quelqu'un.

— Par anal. Celui qui présente quelqu'un dans un cercle ou dans une société. ‖ Nom donné aux deux académiciens qui assistent un nouveau collègue, le jour de sa réception.

— Arg. Témoin. ‖ Avocat. ‖ Juge assesseur.

— Chevalier. Celui qui servait de second ou de témoin dans les tournois et les combats judiciaires, et qui présentait le novice à sa réception à la chevalerie.

— ENCYCL. Dr. can. Le *parrain* d'un enfant a pour fonction de le présenter au baptême, conjointement avec la marraine, et de s'engager à veiller sur son éducation religieuse. Les excommuniés, les hérétiques, les pécheurs scandaleux, les infidèles, ne peuvent remplir la charge de parrain ; les religieux en sont également exclus, comme ne devant avoir aucun lien avec le monde. Si le parrain ne peut assister à la cérémonie du baptême, il se fait représenter par un délégué. Lorsqu'il est présent, il doit mettre la main sur l'enfant au moment où le prêtre verse de l'eau sur le front de celui-ci. D'après la discipline actuelle de l'Eglise, le parrain contracte une affinité spirituelle, qui constitue un empêchement prohibitif du mariage.

Lorsqu'un enfant a été d'abord ondoyé, le parrain n'en exerce pas moins sa charge le jour où l'on supplée les cérémonies du baptême.

PARRAINAGE (*pa-rè-naj'*) n. m. Qualité, relations, fonctions de parrain.

— Arg. Témoignage.

PARRAL ou **HIDALGO del Parral**, ville du Mexique Etat de Chihuahua ; 6.000 hab. Mines d'argent.

PARRAL, ville du Chili (prov. de Linarès), ch.-l. du département du même nom ; 5.500 hab.

PARRAMATTA. Géogr. V. PARAMATTA.

PARRAQUA (*pa-ra-ka*) n. m. Variété de faisan de la Guyane.

PARRAS, ville du Mexique Etat de Coahuila, aux confins du bolson de Mapimi ; 13.000 hab. Centre viticole.

PARREN Callirrhoe SIGANOS, dame), femme de lettres grecque, née à La Canée (Crète) en 1859. Elle fonda en 1887, à Athènes, un journal, *Ephémèris tôn kurión*, où elle a exposé des idées qui ont opéré une véritable révolution dans la condition des femmes grecques. Ecrivain distingué, au style nerveux, clair, harmonieux, elle a publié, entre autres ouvrages : *Histoire de la femme depuis les origines jusqu'à nos jours* ; *les Femmes célèbres de la Grèce moderne* (1890) ; *Impressions et voyages*, et deux romans : *Emancipée* 1900 ; *Magicienne* 1901.

PARRES, comm. d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviedo]) ; 8.000 hab. Ch.-l. *Las Arriondas*.

PARREUX (*pa-reû*) n. m. Dr. anc. Celui qui possède une terre avec un autre.

PARRHASIOS, peintre grec du IVe siècle av. J.-C. Il était né à Ephèse ; son père, Evenor, exerçait probablement lui-même l'art de peindre. On croit qu'il se rendit à Athènes de bonne heure. Suivant Pausanias, il y suivit les leçons des philosophes, afin d'étudier les passions humaines. Son allégorie du *Peuple athénien*, où il avait, dit-on, résumé les qualités et les défauts du *Démos*, semble attester une vive influence du théâtre. Un grand nombre de ses héros appartenaient au cycle tragique. A côté des sujets héroïques, le peintre traitait volontiers des sujets empruntés à la vie ordinaire. On admirait de lui des tableaux comme deux *Hoplites* représentés à la course ; une *Nourrice thrace*, souvent imitée par les coroplastes ; un *Navarque* ; un *Prêtre avec un enfant* ; etc. Ses compositions se distinguaient par une grande force d'équilibre sans raideur, et un souci scrupuleux de la vérité.

Parrhasios avait travaillé pour Athènes, Samos, Lyndos, Rhodes, etc. En dehors des ouvrages mentionnés ci-dessus, les auteurs lui attribuent un *Combat de Centaures et de Lapithes, Castor et Pollux, Bacchus en face de la Vertu, Philoctète blessé, Méléagre et Atalante, Ulysse feignant la démence* ; des tableaux d'enfants, un *Archigalle* qui figura, sous Tibère, dans la chambre à coucher impériale. D'une proverbiale vanité, il se disait de la race d'Apollon, affirmait avoir été favorisé d'une vision d'Hercule quand il avait peint son *Hercule à Lyndos*, etc. On raconte qu'il triompha de Zeuxis à Delphes en opposant à un enfant portant des raisins que des oiseaux vinrent becqueter, peint par le maître d'Héraclée, un simple rideau peint en trompe-l'œil, et auquel se trompa Zeuxis lui-même. Dans un autre concours, à Samos, sur le sujet d'*Ulysse et Ajax se disputant les armes d'Achille*, Parrhasios, vaincu par Timanthe de Kythnos, se serait écrié : « Je plains le fils de Télamon, écarté pour la seconde fois par l'injustice de ses juges. »

PARRHASIS (*pa-ra-ziss*) n. f. Nom ancien de la grande Ourse.

PARRICIDE (*sid'* — lat. *parricida* ; de *pater*, père, et *cædere*, tuer) n. Personne qui tue son père ou sa mère, son aïeul ou son aïeule, ou quelque autre de ses ascendants.

— Dr. Sous le régime monarchique, Personne qui portait atteinte à la vie du souverain : *Orsini fut conduit à l'échafaud avec le voile noir des* PARRICIDES.

— Par ext. Celui, celle qui ôte la vie à un très proche parent, à une personne qui devrait être l'objet de son amour ou de son respect, et, plus généralement, Celui, celle qui se rend coupable d'un crime énorme et dénaturé. ‖ Personne qui porte les armes contre sa patrie.

— Adjectiv. : *Un fils* PARRICIDE. ‖ Qui a rapport au meurtre du père ou de la mère par le fils : *Une joie* PARRICIDE.

PARRICIDE (*sid'* — du lat. *parricidium*, même sens) n. m. Crime que commet le parricide : *Dans quelques Etats d'Amérique, le* PARRICIDE *est déclaré folie*. (Chateaubr.)

— ENCYCL. Dr. Chez les Romains, l'individu coupable de *parricide*, cousu dans un sac de cuir, en compagnie d'un chien, d'un coq, d'une vipère et d'un singe, était jeté à la mer. Sous l'ancien droit français, après avoir fait amende honorable et avoir eu le poing coupé, il était rompu vif, puis brûlé. Aujourd'hui, aux termes de l'article 299 du Code pénal, est qualifié parricide « le meurtre des père ou mère légitimes, naturels ou adoptifs, ou de tout autre ascendant légitime ». L'article 302 du même code punit de mort le parricide. En outre, le Code pénal attache au parricide deux particularités : 1° le parricide n'est jamais excusable (art. 323) ; 2° le condamné à mort pour parricide est conduit sur le lieu de l'exécution en chemise, nu-pieds et la tête couverte d'un voile noir, et il lui est donné lecture publique de l'arrêt de sa condamnation (art. 13).

PARRIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, comprenant les jacanas. — *Un* PARRIDÉ.

PARROCEL (Barthélemy), peintre français, né à Montbrison en 1595, mort à Brignoles en 1660. Il travailla en Espagne, en Italie, et alla se fixer à Brignoles. L'église Saint-Sauveur de Brignoles montre encore, amoindri par des restaurations maladroites, l'unique tableau qui porte son nom : une *Descente de croix*. — Son fils et élève, Louis **Parrocel**, né en 1634, mort à Avignon en 1694, travailla en Provence, en Languedoc, à Paris et à Aviguon. On connaît de lui l'*Agonie de saint Joseph*, à l'église Saint-Martin de Marseille.

PARROCEL (Joseph), dit **Parrocel des batailles** et **Parrocel d'Avignon**, peintre français, né à Brignoles en 1646, mort à Paris en 1704, troisième fils de Barthélemy. Il reçut les leçons de son frère Louis, puis se rendit en Italie, où le talent fougueux de Jacques Courtois, puis la manière de Salvator Rosa, le séduisirent. En 1675, il se fixa à Paris et se maria peu après. Vers la fin de l'année suivante, un tableau remarquable : une *Sortie de la garnison de Maëstricht, repoussée par les Français commandés par Louis XIV en personne*, lui ouvrit les portes de l'Académie. Louvois le chargea de la décoration de l'un des réfectoires de l'hôtel des Invalides. Parrocel y peignit avec une *furia* superbe, les *Conquêtes de Louis XIV*, qui eurent un succès complet. Louvois lui confia ensuite d'importants travaux à Marly et à Versailles. Le *Passage du Rhin*, commandé par Louis XIV, fut placé dans la salle du Grand-Conseil, à Versailles. Les tableaux militaires de Joseph Parrocel sont fort nombreux. Ce peintre a laissé aussi une foule de dessins, des eaux-fortes, etc., parmi lesquels il faut citer la collection des quarante-huit eaux-fortes de la *Vie de Jésus-Christ*, présentée à l'Académie en 1696. Parrocel s'essaya dans la peinture religieuse, mais avec moins de succès. Il eut douze enfants, dont l'un, CHARLES, fut le plus remarquable.



Parrocel.

PARROCEL (Charles), peintre, fils de Joseph, né et mort à Paris (1688-1752). Il s'engagea, en 1705, dans un régiment de cavalerie, mais reprit l'année suivante ses pinceaux. Il débuta par deux grandes esquisses : un *Combat de cavaliers* (1709), et une *Charge de cavalerie* 1711), pleines de chaleur et de réalisme. Il demeura longtemps en Italie, et, de retour à Paris, présenta à l'Académie un *Combat de cavalerie et d'infanterie* (1721). Le duc d'Antin lui commanda l'*Entrée de l'ambassadeur turc par le jardin des Tuileries* et la *Sortie de l'ambassadeur turc par le pont tournant, après une audience* (Versailles). Parrocel exécuta ensuite deux portraits du roi, représenté à cheval, fut logé aux Tuileries, devint conseiller de l'Académie en 1735, fut nommé professeur en titre en 1746. En 1744 et 1745, Parrocel accompagna Louis XV dans ses campagnes et il assista à la bataille de Fontenoy, dont il a laissé plusieurs esquisses superbes. Si les tableaux achevés font défaut dans l'œuvre du maître, ses dessins et ses aquarelles sont d'un mérite éclatant. On connaît surtout les *Sujets de chasse* et les *Actions militaires*. Il ne faut pas oublier non plus la *Suite de cavaliers et fantassins*, gravures au trait exécutées par Parrocel lui-même.

PARROCEL (Pierre), peintre et graveur français, né à Avignon en 1670, mort à Paris en 1739, fils de Louis. Il peignit pour les religieuses de Sainte-Marie, à Marseille, quatre panneaux représentant les principaux épisodes de la vie de la Vierge. Il fut appelé à Paris, vers 1736, par le duc de Noailles, qui lui confia la décoration de la grande galerie de son hôtel à Saint-Germain-en-Laye ; il y peignit l'*Histoire de Tobie*. — Son frère, IGNACE-JACQUES **Parrocel**, né à Avignon en 1667, mort à Mons en 1722, a peint sept tableaux de batailles auxquelles le prince Eugène avait assisté. — Le fils d'Igoace-Jacques, ÉTIENNE **Parrocel**, dit *le Romain*, né à Avignon en 1696, se rendit à Rome avec son oncle Pierre et s'y fixa. On cite de lui : un *Saint François Régis priant pour la cessation de la peste*, au musée de Marseille ; divers tableaux, au musée de Carpentras ; etc.

PARROCEL (Joseph-François), peintre français, fils de Pierre, né à Avignon en 1704, mort à Paris en 1781. Il se rendit fort jeune en Italie, où il peignit des tableaux religieux de mérite. Il a laissé aussi quelques panneaux décoratifs : *le Triomphe de Vénus*, *Vénus et les Amours*, *Rondes d'Amours*, etc. Parrocel fut reçu à l'Académie de peinture en 1753 et nommé peintre du roi. Trois de ses filles s'adonnèrent à la peinture. L'une, Mme VALRENSEAUX, née en 1734, morte en 1829, fut peintre de fleurs et d'animaux ; la seconde, Marion PARROCEL, née en 1743, morte en 1824, peignit des tableaux d'histoire ; la troisième, THÉRÈSE, morte en 1835, s'adonna à la miniature.

PARROT (Jules-Joseph), médecin français, né à Excideuil (Dordogne) en 1829, mort à Paris en 1883. Professeur d'histoire de la médecine à la Faculté de Paris en 1876, médecin en chef de l'hospice des Enfants assistés en 1877, professeur de clinique infantile en 1879, membre de l'Académie de médecine (1880), il a laissé, entre autres ouvrages : *Étude sur la sueur de sang et les hémorragies névropathiques* (1859) ; *De la mort apparente*, thèse d'agrégation (1860) ; *Rapport sur l'allaitement artificiel des enfants dans les hôpitaux et hospices* (1874) ; *l'Athrepsie* (1877) ; *la Syphilis héréditaire et le Rachitisme* (1886).

— *Maladie de Parrot*, Pseudo-paralysie d'origine syphilitique et produite par le décollement des épiphyses.

PARROTIE (*ti*) n. f. Bot. Genre de hamamélidées.

— ENCYCL. Les *parrotias* se distinguent des *hamamelis* par l'absence des pétales, par le nombre des étamines (de 5 à 7) et la présence d'un seul ovule dans chaque loge de l'ovaire. On en cultive deux espèces rustiques sous le climat de Paris : *parrotia persica*, vulgairement *bois de fer*, arbre rameux et touffu, à écorce lisse et grisâtre, originaire de la Perse et du Caucase ; *parrotia Jacquemontiana*, arbrisseau touffu de l'Himalaya.

PARRY (ILES), archipel polaire arctique, faisant partie du Dominion canadien, territoire de Franklin. Superf. totale : 153.000 ou 154.000 kilom. carr. Terres stériles et inhabitées.

PARRY (Joseph), musicien gallois, né à Merthyr-Tydvil en 1841. Il fut couronné à plusieurs réunions du pays de Galles (*Eisteddfods*) pour des romances de sa composition. Professeur de musique à l'*University College* d'Aberystwith (pays de Galles), il fut nommé bachelier, puis docteur en musique à Cambridge. Il s'est fait connaître par des œuvres importantes : un opéra, *Blodwen* ; deux oratorios, *Emmanuel* et *Saül à Tarse* ; une cantate, *Nabuchodonosor* ; une ouverture, *l'Enfant prodigue* ; etc.

PARRY (Charles-*Hubert*-Hastings), compositeur anglais, né à Londres en 1848. Après s'être fait connaître par un poème dramatique, *Prométhée déchaîné* (1880), il devint professeur au Collège royal de Londres, dont il prit la direction en 1894. Parmi ses œuvres, il faut citer une ouverture de *Guillem de Cabestan*, une musique pour *les Oiseaux*, d'Aristophane et pour l'*Agamemnon* d'Eschyle : *Airs caractéristiques populaires des Îles Anglaises* ; etc.

PARRY (sir William Edward), marin et explorateur anglais, né à Bath en 1790, mort à Greenwich en 1855. En 1818, il accompagna le capitaine Ross, qui était chargé d'explorer la mer de Baffin et d'y chercher un passage. L'insuccès de cette campagne ne nuisit pas à Parry, qui fut envoyé par l'amirauté comme commandant du « Griper », à la recherche du passage vers le Nord-Ouest. Il explora, au cours de cette expédition, le détroit de Lancastre et découvrit l'île Melville et le détroit de Wellington (1819-1820). Au cours de deux nouveaux voyages (1821-1823 et 1824-1825), Parry fut arrêté par les glaces et crut impossible de trouver un passage vers l'Asie au N. du nouveau monde. Il entreprit alors de découvrir le pôle lui-même et s'avança au N. du Spitzberg jusque par 82° 45′ de latitude (1827). Parry retourna alors en Angleterre, où il fut chargé d'organiser le service des paquebots entre Liverpool et l'Irlande, puis devint contre-amiral et gouverneur de l'hôpital de Greenwich. L'amirauté anglaise a fait publier les relations de ses voyages dans les mers polaires ; elles ont été partiellement traduites en français par Defaucompret.

PARSAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 13 kilom. de Libourne, au-dessus de la Barbanne ; 219 hab. Située dans le Saint-Emilionnais, cette commune donne des vins rouges assez fins : *Château-Malaugin*, *Château-Langlade*, *Domaines de Musset et du Puy*, *au Bourg*, etc.

PARSAC, comm. de la Creuse, arrond. et à 20 kilom. de Boussac ; 1.611 hab. Ch. de f. Orléans.

PARSE n. et adj. Syn. de PARSI.

PARSEINTE (*sin't*) n. f. Mar. Bande de toile, souvent recouverte de plomb, trempée dans un brai et destinée à boucher les coutures dont l'étoupe sort.

PARSEMER (de *par*, et *semer*. — Change e en *è* devant une syllabe muette : *Je parsème. Tu parsemeras*) v. a. Répandre çà et là : PARSEMER *un chemin de fleurs*. || Être répandu çà et là sur : *Les étoiles qui* PARSÈMENT *le ciel*.

— Fig. Embellir, égayer par intervalles : PARSEMER *un récit de traits piquants*.

Se parsemer, v. pr. Etre, devenir parsemé, semé çà et là : *Prairie qui* SE PARSÈME *de fleurs*.

— Fig. Être répandu, prodigué : *Les fleurs de rhétorique* SE PARSÈMENT *aisément*.

PARSEVAL-DESCHÊNES (Alexandre-Ferdinand), amiral français, né et mort à Paris (1790-1860). Embarqué comme volontaire, il assista, en 1805, à la bataille de Trafalgar, devint capitaine de frégate en 1826 et fit, en 1830, la campagne d'Alger. Capitaine de vaisseau en 1833, il prit part au siège de Saint-Jean-d'Ulloa, puis à la campagne de la Plata (1838), devint contre-amiral (1840), vice-amiral (1846), commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée et sénateur (1852). Lors de la guerre d'Orient, il commanda avec distinction l'escadre de la Baltique, prit Bomarsund, et fut promu amiral en 1854.

PARSEVAL-GRANDMAISON (François-Auguste), littérateur français, né et mort à Paris (1759-1834). Fils d'un fermier général, il essaya d'abord de la peinture, puis s'adonna à la poésie. Membre de la mission que Bonaparte emmena en Égypte, il commença plus tard un poème sur cette expédition, mais il l'abandonna pour chercher dans l'histoire le sujet de *Philippe Auguste*, poème fastidieux et sans originalité (1825), qui eut pourtant du succès. Parseval était entré en 1811 à l'Académie française.

On lui doit encore des traductions partielles de Virgile, d'Homère, de Milton, du Camoëns et de la *Jérusalem délivrée* ; *les Amours épiques* (1804), traduction en vers de morceaux sur l'amour composés par les poètes épiques : *Dithyrambe à l'occasion du mariage de Napoléon* (1810) ; *Chant héroïque pour la naissance du roi de Rome* (1811).

PARSI, IE ou **PARSE** n. Sectateur de Zoroastre dans l'Inde. — *Les* PARSIS.

— Adjectiv. Qui se rapporte aux parsis : *Religion* PARSIE. *Texte* PARSI.

— n. m. Langue des parsis : *S'exprimer en* PARSI (ou PARSE).

— ENCYCL. Les *parsis* sont les zoroastriens descendants des anciens Perses, qui émigrèrent dans l'Inde après avoir séjourné, d'après la tradition, dans le Khorassan, puis à Ormuz, après la chute de la dynastie des Sassanides pour se soustraire aux persécutions des musulmans, tandis que leurs coreligionnaires, connus sous le nom de Guèbres (v. ce nom), restaient en Perse. D'après le poème persan intitulé *Kissah-i-Sanjan*, écrit vers 1600 par un prêtre zoroastrien du nom de Behman Kaïkobad Saojana, Dieu fut, dans l'Inde, le premier point où les réfugiés atterrirent. Plus tard, ils remontèrent sur leurs bateaux, se dirigèrent vers la côte voisine et atteignirent une ville située à 25 milles de Damau, Sanjan, jadis très prospère, selon Edristi, actuellement ruinée. Le rajah Jadi Rana leur permit de s'établir sur son territoire même et d'y bâtir un temple (721). Les parsis eurent à souffrir de la conquête musulmane ; nombre des leurs périrent en défendant leur ville d'adoption. Ils durent s'établir dans divers endroits ; on les trouve successivement à Naoçari (XIIe s.), à Surate (XVe s.), enfin à Bombay (XVIIe s.). A l'heure actuelle, le nombre des parsis dans l'Inde anglaise s'élève à 90.000 environ, qui résident surtout dans la présidence de Bombay, les Etats natifs et Aden.

Au XVe siècle, des relations des zoroastriens de l'Inde furent renouées avec leurs frères de Perse (v. GUÈBRES), et ne furent plus interrompues. Sous Akbar, les parsis commencèrent à sortir de leur obscurité ; l'un d'eux fut reçu à la cour de Delhi et devint du chef de l'empereur un grand propriétaire foncier. Avec l'arrivée des Européens à Surate et à Bombay, ils conquirent rapidement une position exceptionnelle. Ils s'adonnèrent au commerce, offrirent aux Anglais un concours loyal. Bientôt, le développement de l'éducation européenne dans l'Inde, dont ils comprirent les avantages, amena un changement dans les habitudes de la communauté. Les parsis se mêlèrent chaque jour plus étroitement à la vie publique. Dans le domaine de la politique, ils ont pris place au conseil du vice-roi et même au Parlement anglais. Dans le grand mouvement de réforme sociale qui travaille l'Inde, les parsis sont au premier rang, dans la personne de Behramji M. Malabari, qui a mis son énergie et son talent au service de leur cause.

— Linguist. Le *parsi* est une langue indo-européenne du groupe iranien. Il a été parlé dans l'Iran sous les Sassanides du IIIe au VIIe s. de notre ère). Pour certains linguistes, le parsi n'est qu'un autre nom du *pehlevi*. Selon d'autres, le parsi fut contemporain du pehlevi, mais lui survécut plusieurs siècles et fut à la fois langue vulgaire et langue littéraire. Il aurait été parlé dans une région plus orientale de l'Iran. Dans tous les cas, le nom de « parsi » s'applique à un idiome iranien, éteint aujourd'hui, qui forme la transition entre l'ancien perse et le persan moderne. V. PERSE, PEHLEVI, PERSAN.

— BIBLIOGR. : sources indigènes : Bohmanjee Byramjee Patell, *Parsee Prakash* (Bombay, 1878-1888) ; Dosabhai Framji Karaka, *History of the Parsis* (1858 et 1884) ; D. Menant, *les Parsis*, dans les « Annales du musée Guimet » (Paris, 1898).

Parsifal. Littér. allem. V. PARZIVAL.

Parsifal, drame musical en trois actes, poème et musique de Richard Wagner, représenté à Bayreuth le 26 juillet 1882. C'est la dernière œuvre du compositeur, à laquelle pourtant il pensait depuis vingt ans, car il en traça le plan dès 1864 et publia le poème en 1877.

Wagner en emprunta le sujet au *Parzival* de Wolfram d'Eschenbach. (V. PARZIVAL.) Parsifal est le type de l'élu de Dieu, qui, grâce à sa pureté bravant tous les obstacles, résistant à toutes les tentations, à tous les enchantements, parvient à s'emparer du Saint-Graal, enfermé dans le tabernacle de Montsalvat.

Parsifal, au point de vue musical, est une œuvre inégale, alourdie par des longueurs ; mais elle contient aussi des beautés de premier ordre. On remarque, au premier acte, le finale de la cérémonie de la Cène, au second le tableau des filles-fleurs et de la tentation de Parsifal, au troisième la scène de l'adoration, le baptême de Parsifal et de Kundry, la Madeleine repentante, la symphonie du calme de la nature, la marche funèbre de la mort de Titurel, et le finale.

PARSISME (*sissm'*) n. m. Religion des parsis.

— ENCYCL. On trouvera au mot MAZDÉISME les principaux éléments de la théologie et de la morale du *parsisme*, dont les dogmes se trouvent épars dans l'*Aresta* et dans certains livres traditionnels et ritualistiques, qui nous sont parvenus plus ou moins dans leur intégrité.

Ignorés pendant des siècles, puis, quand la curiosité s'éveilla en Europe, imparfaitement connus par les récits des Grecs et des auteurs anciens, les dogmes parsis ne nous ont été dévoilés dans leur entier que lorsque Anquetil-Duperron les eut rapportés de Surate. Nous lui devons non seulement la possession de l'Avesta et la clef de la langue dans laquelle il est rédigé, mais encore un ensemble du *système théologique des Parses*, de leurs usages religieux et civils. C'est à présent dans les écrits des parsis eux-mêmes que se trouve le plus complet exposé du parsisme.

PARSON (du lat. *pars*, part) n. f. Mines. Aux environs de Liège, Part de propriété dans une mine de houille.

PARSONNIER (*so-ni-é*), **ÈRE** (du lat. *pars*, part) adj. Qui prend part ; qui est participant, complice. Copartageant ; coheritier. (Vieux.) || Qui se partage entre plusieurs : *Héritage* PARSONNIER. (Vieux.)

PARSONS ou **PERSONS** (Robert), missionnaire et écrivain jésuite, né à Nether-Stowey (comté de Somerset) en 1547, mort à Rome en 1610. Il prêta le *serment de suprématie*, défendu par le pape, mais il le rétracta en 1574 et se fit jésuite, à Rome, la même année. Envoyé en Angleterre (1579), il y porta un bref de Grégoire XIV dirigé contre la reine Elisabeth et y fut, pendant près de trente ans, le principal soutien des catholiques. A la fin de sa vie, il devint recteur du collège anglais de Rome. Il a composé en anglais un grand nombre d'ouvrages de polémique, dont les plus importants sont : *le Directeur chrétien* (1583) ; *Des trois conversions de l'Angleterre* (1603) ; *Traité de l'obéissance due par les catholiques à leur roi, où il est prouvé qu'elle est possible* (1607).

PART (*par'* — du lat. *partus*, part. pass. de *parere*, supin *partum*, enfanter) n. m. Dr. Enfant dont une femme vient d'accoucher. || *Supposition de part*, Action de faire passer un enfant pour être d'une femme à qui il est étranger. || *Substitution de part*, Substitution d'un nouveau-né à un autre. || *Confusion de part*, Echange de deux enfants, de façon à ne plus pouvoir reconnaître à qui appartient chacun des deux. || *Suppression de part*, Infanticide.

— Econ. rur. Mise bas : *Le lait du quatrième jour qui suit le* PART *peut entrer dans le commerce*.

PART (*par'* — du lat. *pars, partis*, partie) n. f. Portion de ce qui est divisé ou distribué : *Faire quatre* PARTS *égales*.

— Par ext. Participation, coopération : *Accorder à quelqu'un une* PART *dans son amitié*.

— Parti : *Si j'eusse été chef de* PART. (Montaigne.) [Vx.] || Partie : *Une* PART *de la nuit*. (Corneille.) [Vx.]

— Loc. div. Fam. *Avoir part à, Avoir part dans*, Contribuer, concourir à : *La vanité a souvent plus* DE PART *à la haine que l'antipathie*. (La Rochef.) || *Avoir part au gâteau*, Partager les profits d'une opération quelconque. || *Prendre part à, Prendre sa part de* ou *dans*, Participer à, avoir un rôle dans : *Ne* PRENDRE *aucune* PART *à une affaire*. || S'associer par le sentiment à : PRENDRE PART *à la douleur d'un ami*. || *Savoir quelque chose de bonne part*, De source sûre. || *Prendre en bonne part* ou *en mauvaise part*, Trouver bon ou mauvais ; interpréter en bien ou en mal. — Etre expliqué d'une façon favorable ou défavorable : *Certains mots se* PRENNENT *toujours* EN MAUVAISE PART. || *Je prends celu de la part d'où il vient*, Je ne fais nul cas de tout ce que cette personne a pu dire, je ne l'estime pas assez pour m'en offenser. || *Entrer en part*, Etre complice. (Vx.) || *Se donner part à quelque chose*, Y participer, y avoir, y acquérir un certain droit. (Vx.) || *Faire part de*, Donner une part de : FAIRE PART DE *ses biens à ses enfants*. — Communiquer à : FAIRE PART *à ses amis* DES *deuils*, DES *mariages*, DES *naissances*. — *Billets de faire part*, *Billets de part*, Sortes de circulaires par lesquelles on fait connaître un mariage, une naissance, un décès. || *Faire la part de*, Déterminer ce qui doit revenir à : FAIRE LA PART DE *tous les créanciers*. — Tenir compte de : FAIRE LA PART DES *circonstances*. || *Faire la part du feu*, V. FEU. || *Faire la part du diable*, Tenir compte de la faiblesse humaine. || *Faire sa part à*, Régler les limites de : *On ne* FAIT *pas* AU *scepticisme* SA PART. || *Il n'en jetterait pas sa part aux chiens*, Se dit d'une personne qui n'est pas disposée à abandonner les prétentions qu'elle a sur quelque chose.

— Loc. adv. *Quelque part*, En quelque lieu : *Se souvenir vaguement d'avoir vu quelqu'un* QUELQUE PART. (Fam. Se dit pour Water-Closet : *Avoir besoin d'aller* QUELQUE PART.) || *Nulle part*, En aucun endroit : *Ne se trouver bien* NULLE PART. || *A part*, Séparément : *Etudier à* PART *chaque question*. — Spécial, différent des autres : *Chacun de nous est un être à* PART. — N'étant pas mis en ligne de compte : *Religion à* PART. *Morale à* PART. || *Faire lit à part*, Se dit de deux époux qui ne couchent pas habituellement dans le même lit. || *Faire son petit pot à part*, Ne communiquer ses affaires à personne. || *On vous en garde dans un petit pot à part*, Il n'y a rien à espérer pour vous. || *Il ressemble à Thibaud Gorrau, il fait son cas à part*, Se dit d'un homme qui ne veut s'associer à personne. || *A cheval hargneux, il faut établ à part*, Les gens hargneux ont besoin de vivre seuls. || *De toute part, De toutes parts*, De côté et d'autre, de tout côté, en tout sens. || *De part et d'autre, Des deux parts, D'une part, D'autre part*, Se disent pour marquer relation, réciprocité, opposition, concours. || *De part en part*, D'un côté à l'autre ; d'outre en outre : *Enfermer son adversaire* DE PART EN PART. || *De la part de*, Au nom de : *Apporter un bouquet* DE LA PART *d'un parent*. — Venant de : *Une trahison surprend* DE LA PART *d'un ami*. || *Pour la part de*, En ce qui touche : quant à ce qui est de : POUR MA PART, *j'en doute*. || *Sur ma part de paradis*, Au nom de mon salut éternel. || *Part à deux*, Se dit quand on est avec une personne qui trouve quelque chose, pour demander à partager.

— Adverbialem. En partie : *Ces marches étaient* PART *de porphyre*, PART *de marbre serpentin*. Rabel. Vieux.

— Loc. conj. *Quelque part que, De quelque part que*, En quelque endroit, de quelque endroit que.

— Loc. prépos. *A part*, A l'exception de : A PART *de bien rares privilégiés, personne n'est complètement heureux*.

Dans la pensée de : *Se dire quelque chose* à PART *soi.*

— Art dram. *A part.* Se mot dans les rôles pour indiquer les mots, les phrases que l'acteur doit prononcer assez haut pour être entendu des spectateurs, mais que les autres acteurs en scène sont censés ne point entendre.

— Comm. Mise de fond dans une entreprise, dans une association ou participation. ‖ *Part bénéficiaire,* Titre ne donnant pas droit au remboursement du capital, mais seulement au partage des bénéfices. ‖ *Parts de fondateurs.* Titres ne donnant aucun droit sur le fonds social, mais permettant à leurs porteurs de concourir au partage des dividendes.

— Cout. anc. *Part du bon Dieu* ou *du pauvre,* Première part qu'on réservait sur le gâteau des Rois, et que l'on donnait au premier pauvre qui se présentait.

— Dr. *Part d'enfant.* Lorsqu'il y a plusieurs enfants à partager une succession. Ce qui revient légalement à chacun d'eux. ‖ *Part héréditaire,* Part dans une succession. ‖ *Part personnelle,* Portion de dette héréditaire que doit un copartageant. ‖ *Part avantageuse,* Part de l'aîné dans un fief. ‖ *Part d'enfant moins prenant,* Part de l'enfant le moins avantagé.

— Mar. *Part de prise,* Portion déterminée revenant à chaque homme de l'équipage par suite d'une prise. ‖ *Naviguer à la part,* S'embarquer à bord à condition de participer aux bénéfices du voyage.

— Théâtr. Somme proportionnelle accordée à un artiste sur les recettes : *Sociétaire à* PART *entière.*

— ALLUS. LITTER. : **La part du lion.** V. LION.

— SYN. **Part, partie, portion.** *Part* éveille l'idée du droit qu'on avait ou qu'on a encore à entrer en partage. La *partie* est considérée par rapport au tout dont elle est détachée. Dans *portion,* on voit surtout la quantité.

— **Part (avoir), prendre part, partager, participer.** *Avoir part* dit moins que *participer;* celui qui *participe* à un crime devient criminel lui-même; celui qui ne fait qu'*avoir part* n'est pas exempt de reproche, mais cela ne va pas jusqu'à la complicité. Entre *partager* et *prendre part,* la principale différence, c'est que *partager* fait penser à ceux avec qui l'on entre en partage, tandis que *prendre part* ne fait presque penser qu'à la chose partagée. Un général qui *partage* avec ses soldats les fatigues de la guerre se mêle à eux, les encourage par son exemple; *prend part* aux fatigues indique seulement que ce général n'est pas resté inactif pendant que le soldat peinait.

Part du diable (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Auber (Opéra-Comique, 1843). Scribe avait pris pour point de départ de son action dramatique un épisode de la vie du célèbre chanteur italien Carlo Broschi (Farinelli), devenu à la cour d'Espagne, par la grâce de son incomparable talent, le favori du roi, que son chant a guéri d'une mélancolie jusque-là incurable. Dans le livret de Scribe, le diable n'est autre que Broschi, et le chanteur profite de son crédit sur le roi pour faire le bonheur d'un jeune étudiant amoureux et imprudent, qui voulut vendre son âme au diable pour retrouver sa fiancée perdue. La musique d'Auber, pleine de jeunesse et de fraîcheur, est empreinte d'un sentiment de poésie mélancolique. L'ouverture est jolie. Un des morceaux de la partition est surtout resté célèbre : c'est la romance du premier acte : *Ferme ta paupière, dors, mon pauvre enfant.*

PARTAGE (*taj'* — rad. *part*) n. m. Action de diviser une chose en portions : *Le* PARTAGE *du butin.* ‖ Portion de la chose partagée : *Avoir une maison en* PARTAGE.

— Division, possession simultanée : *L'instituteur est appelé par le père de famille au* PARTAGE *de son autorité naturelle.* (Guizot.) ‖ Chose à laquelle on participe, dont on prend sa part ou qu'on a pour sa part : *Le caprice est le* PARTAGE *de tous les riches.*

— Égalité d'opinions, de suffrages, de votes, parmi des juges, des électeurs, parmi les membres d'une assemblée délibérante : *Dix d'un côté, dix de l'autre, il y a* PARTAGE. — *Sans partage,* Entièrement, sans restriction.

— Dr. Acte qui règle les parts dans une succession.

— Géogr. *Ligne de partage des eaux,* Crête qui sépare deux bassins fluviaux, et qui marque l'origine commune des eaux qui les alimentent l'un et l'autre.

— Hydraul. *Point de partage,* Endroit où se fait la distribution des eaux destinées à être dirigées de différents côtés. ‖ *Canal à point de partage,* Canal qui suit une crête au sommet de deux versants. ‖ *Bief de partage,* Bief le plus élevé d'un canal, écoulant ses eaux sur les deux versants.

— P. et chauss. *Point de partage,* Sommet auquel aboutissent les deux rampes opposées d'une voie.

— PROV. : **C'est le partage de Montgomery, tout d'un côté, rien de l'autre.** Ce proverbe a son origine dans la coutume de Normandie, où le droit d'aînesse s'exerçait rigoureusement. Tandis que, suivant la coutume de Paris, il ne consistait qu'en un préciput, en Normandie, il conférait la totalité des biens. Les Montgomery étaient une des plus puissantes familles normandes et, chez eux, la coutume produisait son plein effet.

— ENCYCL. Dr. rom. Le *partage,* dont le but était de faire cesser l'indivision (*communio*), pouvait avoir lieu d'un commun accord par le moyen de mancipations et de traditions que se faisaient les copropriétaires. A défaut de partage amiable, chacun des copropriétaires pouvait intenter contre les autres l'action en partage : *familiæ erciscundæ,* quand il s'agissait d'une succession; *communi dividundo,* lorsque l'indivision avait toute autre cause.

— Dr. franç. anc. Dans l'ancien droit français, le *partage,* d'abord translatif de propriété, prit, avec la féodalité, un caractère nouveau. Afin de soustraire l'héritier du vassal au payement des droits dus au cas d'aliénation, les légistes imaginèrent de dire que le partage était une aliénation *nécessaire,* qui devait en être dispensée. Puis on en vint à soutenir que le partage constituait seulement une *déclaration* de propriété : par cette fiction, chaque héritier était censé devenu propriétaire, dès l'ouverture de la succession, des objets mis dans son lot.

— Dr. act. Le *partage* met fin à l'état de communauté ou d'indivision dans lequel se trouvent plusieurs copropriétaires ou cohéritiers. Chacun d'eux peut toujours provoquer le partage, car nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision (C. civ., art. 815). L'action en partage est imprescriptible et ne cesse de subsister que si l'indivision cesse, comme s'il y a eu un acte de partage ou si l'un des cohéritiers a acquis certains des biens par prescription. Au point de vue de la capacité pour intenter une action en partage ou y défendre, on considère le partage comme une espèce d'aliénation et on exige généralement une capacité plus étendue que pour un acte d'administration. Le partage peut être fait à l'amiable ou en justice; les formalités du partage judiciaire sont énoncées dans les articles 819 à 842 du Code civil. Après l'apposition des scellés et l'inventaire, les opérations principales sont : l'estimation des biens, parfois la vente, puis la liquidation et la formation de la masse partageable, la composition des lots, l'homologation, le tirage au sort des lots, la remise des titres aux héritiers.

Le partage est dit *définitif* quand, portant sur la propriété, il fait cesser l'indivision d'une manière définitive; mais les parties peuvent aussi faire un partage *provisionnel* ou de jouissance.

Le droit français a admis le principe du partage déclaratif (art. 883); par suite, le partage a un effet rétroactif. La conséquence du principe est que des charges réelles, une hypothèque par exemple, établies pendant l'indivision, sont considérées comme non avenues si l'immeuble auquel elles s'appliquent tombe dans le lot d'un autre que le constituant. La *licitation* (v. ce mot) produit les mêmes effets que le partage, si l'adjudicataire est l'un des copartageants. Les copartageants se doivent garantie à raison des troubles et évictions procédant d'une cause antérieure au partage. Les causes de nullité des partages sont l'incapacité, le dol, la violence et la lésion de plus du quart.

Partage d'ascendant. On appelle de ce nom l'acte par lequel les père, mère ou autres ascendants font entre leurs enfants ou descendants la distribution et le partage de leurs biens. Un tel acte évite les frais d'un partage judiciaire, lorsqu'il y a des cohéritiers mineurs ou interdits, et permet l'attribution à chaque cohéritier du lot qui lui convient le mieux. Ces partages peuvent être faits par actes entre vifs ou testamentaires; on leur applique par suite tantôt les règles des donations, tantôt celles des testaments. Mais, si le partage n'est pas fait entre tous les enfants qui se trouvent exister à l'époque du décès de l'ascendant et les descendants de ceux prédécédés, le partage est nul pour le tout. Quoique produisant entre l'ascendant et les descendants tantôt les effets d'une donation, tantôt ceux d'un legs, le partage d'ascendant dans les rapports des copartagés entre eux produit toujours les effets d'un partage, en ce qu'il engendre la garantie et donne naissance au privilège du copartageant.

— Arithm. On appelle *partages proportionnels* ceux qui s'effectuent en vue de répartir une somme ou une quantité déterminées proportionnellement à des nombres déterminés. Si A est la somme à répartir proportionnellement aux nombres *a, b* et *c,* la part de chacun sera donnée par les formules :

part de $a = \left(\frac{Aa}{a+b+c}\right)$, part de $b = \left(\frac{Ab}{a+b+c}\right)$, part de $c = \left(\frac{Ac}{a+b+c}\right)$; le nombre $\left(\frac{A}{a+b+c}\right)$ se nomme marc le franc ou coefficient de répartition.

— Géom. *Partage d'une longueur donnée en parties égales; en parties proportionnelles à d'autres longueurs données.* AB étant la longueur donnée, pour la partager en cinq parties égales par exemple, on trace une droite quelconque AX sur laquelle on porte bout à bout, à partir de A, cinq longueurs égales; on joint l'extrémité C des divisions obtenues au point B, puis, par les autres points de division de AX, on mène des parallèles à CB. On obtient ainsi cinq portions égales sur AB.

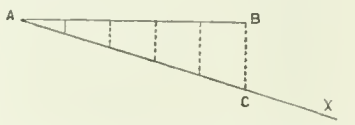

Pour partager AB proportionnellement à trois longueurs données : *a, b, c,* par exemple, on trace AX, on porte sur AX à partir de A et bout à bout les longueurs *a, b, c,* on joint l'extrémité C de la longueur *c* au point B, pois, par les autres points de division, on mène des parallèles à CB, la longueur AB se trouve partagée, car on démontre en géométrie que :

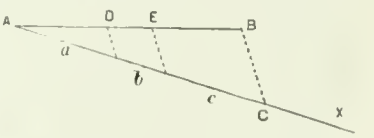

$$\frac{AD}{a} = \frac{DE}{b} = \frac{EB}{c}.$$

PARTAGEABLE (*jabl'*) adj. Qui peut être partagé : *Masse* PARTAGEABLE.

PARTAGEABLEMENT (*ja*) adv. D'une manière partageable. (Peu us.)

PARTAGEANT (*jan*) n. m. Celui qui prend part à un partage.

PARTAGER (*jé* — rad. *partage.* Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il partagea. Nous partageons*) v. a. Diviser en plusieurs portions ou parties : PARTAGER *un gâteau.*

— Diviser, séparer en partis opposés : *Question qui* PARTAGE *les savants.* ‖ Agiter de sentiments contraires :

Mille desseins *partagent* mes esprits.
RACINE.

— Doter, favoriser : *La nature ne nous* A *pas tous également* PARTAGÉS.

— Participer à, prendre part, s'associer à : PARTAGER *la douleur d'un orphelin, les travaux d'un savant.*

— Loc. div. *Partager le différend en deux* ou *par la moitié, Partager le différend,* Se relâcher chacun également de ses prétentions; prendre un moyen terme. ‖ *Partager la poire.* Se dit de deux personnes dont chacune finit par se contenter de la moitié de ce à quoi elle prétendait.

— Fig. et fam. *Partager le gâteau,* Partager quelque profit. *Il partagerait une maille en deux,* C'est un homme d'une avarice sordide. (*Maille* est pris ici dans le sens de très petite monnaie.)

— Chevalet. *Partager le soleil aux combattants.* Les placer de façon que le soleil ne les incommode pas plus l'un que l'autre.

— Manèg. *Partager les rênes.* Prendre une rêne dans chaque main, pour conduire le cheval.

— Mar. *Partager le vent,* Courir des bordées de façon à avoir toujours le vent sous le même angle. ‖ Manœuvrer de façon à empêcher l'ennemi de prendre l'avantage du vent, sans toutefois arriver à le garder pour soi-même.

— v. n. Avoir une part, recevoir une part : *Il ne* PARTAGERA *pas dans cette succession.*

— *Partager en frères,* Faire un partage égal, équitable. ‖ Favoriser, par générosité affectueuse, la personne avec qui l'on partage.

— SYN. **Partager, diviser,** etc. V. DIVISER. ‖ **Partager, avoir ou prendre part,** etc. V. PART. ‖ **Partager, départir, dispenser,** etc. V. DÉPARTIR.

Partagé, ée part. pass. du v. Partager.

Amour partagé, Amour que deux personnes éprouvent également l'une pour l'autre.

— Bot. Se dit des feuilles divisées par des découpures profondes.

Se partager, v. pr. Être, devenir partagé, séparé, divisé. ‖ Entrer par part égale dans; avoir une égale influence sur : *Les bons et les mauvais succès semblent* S'ÊTRE PARTAGÉ *la durée des ans et des siècles* (Mass.) ‖ Tirer un égal profit de. ‖ Tenir une place égale dans :

Les sots et les fripons *se partagent* le monde
FR. DE NEUFCHATEAU.

PARTAGEUR (*jeur'*) n. m. Autref. Celui qui était chargé de partager une succession. ‖ Auj. Syn. de LIQUIDATEUR.

PARTAGEUX (*jeû*), **EUSE** n. et adj. Se dit ironiquement d'une personne qui réclame le partage général des terres et la communauté de tous les biens.

PARTANCE (*tanss* — rad. *partir*) n. f. Moment du départ, dernier instant qui précède le départ : *Les navires en* PARTANCE, *c'est-à-dire prêts à faire voile, ne sont pas saisissables.* ‖ *Coup de canon de partance,* Coup de canon que tire un bâtiment pour informer les retardataires qu'il va lever l'ancre. ‖ *Pavillon de partance,* Pavillon que hisse un navire pendant les heures qui précèdent son départ. ‖ *Point de partance,* Point de départ.

PARTANNA, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov de Trapani]); 13.265 hab. Bons vins.

PARTANT (*tan*) adv. En conséquence : *Reçu tant, payé tant, et* PARTANT *quitte.*

PARTANT (*tan*) n. m. Celui qui part : *Les* ARRIVANTS *et les* PARTANTS.

Partant pour la Syrie. Musiq. V. STRIE.

PARTEGUETTE (*ghèt'*) n. f. Poutre de la poupe des galères placée en croix sur la flèche, soutenant les tentes dans la position horizontale.

PARTEMENT (*man*) n. m. Action de partir, départ. (Vx.)

— Mar. Direction du cours d'un vaisseau, par rapport au méridien d'où il est parti. ‖ Distance en longitude qu'on a parcourue depuis la dernière observation. (Vx.)

— Pyrotechn. *Fusées de partement,* Fusées destinées à partir ensemble.

PARTENAIRE (*nèr'* — de l'angl. *partner*) n. Jeux. Personne avec qui l'on est associé au jeu.

— Chorégr. Personne avec qui l'on danse. (Peu us.)

PARTÈNEMENT (*man*) n. m. Dans les salines du Midi, Bassin qui sert à chauffer l'eau salée, avant de l'introduire dans les compartiments où elle doit déposer le sel.

PARTÈQUE (*tèk'*) n. f. Pêch. En Provence, Perche que l'on établit pour tenir le gangui ouvert.

PARTERRE (de *par,* et *terre*) n. m. Hortic. Partie de jardin ornée de compartiments de fleurs ou de gazon. ‖ *Parterre à l'anglaise,* Celui qui est formé de gazons ou de massifs de fleurs séparés par des sentiers ou des allées sinueuses. ‖ *Parterre de pièces coupées* ou *découpées,* Celui qui est formé de figures régulières et symétriques. ‖ *Parterre de broderie,* Celui qui est formé de pièces multiples et capricieusement dessinées. ‖ *Parterre à compartiments,* Celui qui se compose de plusieurs parterres de broderie symétriques. ‖ *Parterre d'eau,* Canaux découverts servant d'ornement à un jardin et disposés en compartiments à peu près semblables à ceux d'un parterre.

— Par anal. Espace émaillé d'objets que l'on compare à des fleurs :

La nuit, le ciel est un *parterre*
Où mille lis éblouissants
Meuvent leurs tiges de lumière.
A. BARBIER.

— Fam. Chute : *Prendre un* PARTERRE. ‖ On dit aussi PRENDRE UN BILLET DE PARTERRE.

— Eaux et for. Espace de terrain mis à nu par une coupe.

— Econ. dom. *Parterre de natte,* Natte qui couvre le parquet de toute une pièce.

— Théâtr. Partie d'une salle de spectacle située au rez-de-chaussée et séparée de la scène par l'orchestre, les fauteuils et les stalles d'orchestre : *Prendre une place de* PARTERRE. ‖ Spectateurs qui sont placés au parterre : *Les applaudissements du* PARTERRE. — Par ext. Public, considéré comme spectateur et comme juge : *Le* PARTERRE *s'amuse des fautes des gouvernants.* ‖ *Juger du parterre,* Juger une chose sans y participer.

— n. m. pl. Archéol. Tissu de soie, du genre des damas, chargé d'ornements fleuris. (L'orthogr. primitive *partere* devient *parterre* vers 1771.)

— ENCYCL. Hortic. Le *parterre* était autrefois tout le jardin d'agrément; aujourd'hui, il n'en est plus qu'une partie, qui se distingue par une plus grande abondance de fleurs éparses ou groupées en corbeilles et massifs, ou disposées symétriquement en plates-bandes.

— Théâtr. Autrefois, les spectateurs s'entassaient au *parterre* pêle-mêle et debout. C'est à la fin du XVIIIe siècle que l'on commença (du moins à Paris) à garnir de bancs, puis de banquettes à dossier, cette partie de la salle. Aujourd'hui, le parterre est devenu plus confortable; il est placé derrière les fauteuils d'orchestre.

Comme réunion de spectateurs, le parterre était autrefois tapageur et spirituel. Il se composait surtout de jeunes écrivains, d'artistes, d'étudiants, et aussi de petits bourgeois et de faubouriens passionnés du théâtre. Aussi le parterre a-t-il fait, à lui seul, tomber ou triompher nombre de pièces. De nos jours, les mœurs ont changé.

PARTERRIEN (*tè-ri-in'*) n. m. Par plaisant. Spectateur qui est au parterre.

PARTHAMASIRIS, roi d'Arménie, fils de Pacorus, roi des Parthes. Il tenait ce trône de son oncle Chosroès, roi de Perse. L'empereur romain Trajan ayant voulu l'obliger à abdiquer, devant l'armée réunie, il s'emporta jusqu'à outrager le prince et fut mis à mort.

PARTHENAY (lat. *Partiniacum*), ch.-l. d'arrond. des Deux-Sèvres, à 42 kilom. de Niort, au confluent du Thouet et du Palais ; 7.509 hab. (*Parthenais, aises* ou *Parthenaisiens, ennes.*) Ch. de f. Etat. Ecole normale d'instituteurs. Filature de laine, fabrique de lainages et tricots. Minoterie, tanneries, faïences. Commerce de bestiaux.

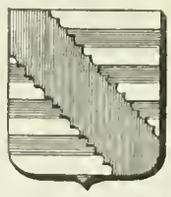

Armes de Parthenay

Des anciens remparts et du château de la ville, il reste la porte Saint-Jacques, et l'église romane Notre-Dame-de-la-Coudre (XIe s.). Parmi les églises, il faut signaler : Sainte-Croix, ancienne collégiale du XIIe siècle ; Saint-Laurent, à deux tours romanes, dont l'une surmontée d'une flèche du XIIe siècle. Saint-Paul, l'église des Cordeliers, de style roman, et Saint-Jacques du XVe siècle, ont été désaffectées. Patrie de Catherine de Rohan, de La Meillerayo. — L'arrondissement a 8 cant., 79 comm. et 82.042 hab. Le canton a 11 comm. et 14.474 hab.

— *Histoire.* Le pays de Parthenay, qui formait un portion du haut Poitou sous le nom de Gâtine, prit part, au Xe siècle, aux démêlés entre le duc d'Aquitaine et le comte d'Anjou. Les seigneurs de Parthenay se montrèrent fidèles à Jean sans Terre, mais Hugues Larchevêque fut vaincu par Philippe Auguste, et Parthenay dut se rendre. Mais, sous Guillaume VIII, le pays rentra sous l'obéissance du roi d'Angleterre. Du Guesclin entraîna de nouveau Parthenay dans le parti français, et, dès lors, il demeura fidèle à Charles V. Jean II de Parthenay fut spolié de son comté par le duc de Berry (1405), mais, en 1418, il se déclara pour le duc de Bourgogne, et la ville se défendit avec succès contre les Armagnacs. Après la mort du dernier de ses seigneurs, en 1425, Parthenay passa au comte de Richemont, puis, en 1458, au bâtard d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville. La part prise par Parthenay à la révolte du duc d'Orléans amena Charles VIII devant ses murs pour en faire le siège ; maître de la place, il en rasa les fortifications. Pendant les guerres de religion, la ville fut, en 1568 et en 1569, prise et reprise par les deux partis. Au cours de l'insurrection vendéenne, le pays de Parthenay fut le théâtre d'engagements acharnés.

PARTHENAY (Anne DE), fille de Jean V de Parthenay, seigneur de Soubise, et de Michelle de Saubonne, née vers 1510, morte vers 1580. Elle fut élevée à la cour de Ferrare, où sa mère était dame d'atours de la princesse Renée de France, mariée au duc Hercule d'Este. Sachant le latin et le grec, musicienne et épistolière, elle fut une des premières zélatrices de Calvin.

PARTHENAY (Jean DE), seigneur de Soubise, frère de la précédente, né en 1513, mort au château du Parc-Soubise (Vendée) en 1566. Il participa à la défense de Thérouanne (1544) et de Metz (1552). Lieutenant général de Lombardie en 1554, puis de Toscane et de Sienne en 1555, il contribua à la reprise de Calais (1558). Calviniste dès le règne de Henri II, il combattit auprès de Condé, et conserva Lyon à la cause protestante.

PARTHENAY (Catherine DE), dame DU PONT, puis vicomtesse DE ROHAN, fille du précédent, née et morte au Parc-Soubise (1554-1631). Protestante ardente, elle fut mariée, à treize ans, à Charles de Guettinec, seigneur du Pont, qui ne tarda pas à être soupçonné d'impuissance. Un procès s'engagea ; il n'était pas terminé quand le mari fut tué, au cours de la Saint-Barthélemy. La jeune veuve alla s'enfermer dans La Rochelle, près d'être investie par les forces catholiques : elle écrivit, durant ce siège, sa première œuvre, une tragédie, *Holopherne* (1573). En 1575, elle épousa René II, vicomte de Rohan, et eut de lui cinq enfants, dont l'aîné fut, depuis, le célèbre duc Henri de Rohan. Durant le siège de La Rochelle, de 1627-1628, elle fut l'âme de la résistance. Elle fut enfermée, en 1628, dans le château de Niort et n'en sortit que peu de temps avant de mourir. De ses nombreux traités en prose, de ses poésies, de ses traductions du grec, il ne reste qu'une *Apologie pour le roi Henri IV*, qui est une mordante satire. On a publié un recueil de ses *Lettres* (1874).

Parthenay (A), chanson populaire tourangelle. Elle ne paraît pas devoir remonter au delà du XVIIIe siècle, et l'auteur en est inconnu. Les paroles en sont badines et le dessin mélodique a bien la facture et la franchise qui caractérisent la vraie chanson populaire. Voici le premier couplet :

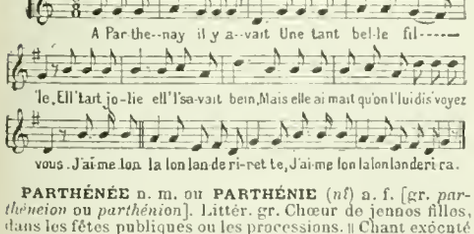

PARTHÉNÉE n. m. ou **PARTHÉNIE** (*ni*) n. f. [gr. *parthéneion* ou *parthénion*]. Littér. gr. Chœur de jeunes filles, dans les fêtes publiques ou les processions. ‖ Chant exécuté par ce chœur, avec accompagnement de danse : *Alcman, Simonide, Pindare, avaient écrit de nombreux* PARTHÉNÉES.

PARTHÉNIE (*ni*) n. f. Genre de composées sénécionées, comprenant des plantes herbacées, à feuilles alternes, à fleurs en capitules, dont on connaît cinq ou six espèces qui habitent l'Amérique équatoriale. ‖ On dit souvent PARTHÉNIUM, et PARTHÈNE.

PARTHÉNIE (du gr. *parthénos*, vierge, jeune fille). Un des noms de la constellation de la vierge.

PARTHÉNIEN, ENNE (*ni-in, ène* — gr. *parthénias* ; de *parthénos*, vierge, jeune fille) n. Antiq. gr. Nom donné aux enfants nés hors mariage, à Lacédémone, pendant la première guerre de Messénie.

— a. f. Antiq. Sorte de flûte, au son de laquelle dansaient les vierges grecques.

— ENCYCL. Pendant la première guerre de Messénie, les Lacédémoniens avaient fait serment de ne rentrer dans leurs foyers qu'après avoir exterminé leurs ennemis. Le sénat de Sparte, craignant l'extinction des familles, rappela les jeunes hommes, pour qu'ils donnassent de nouveaux habitants à la ville, en fréquentant les femmes des guerriers absents. Les enfants nés de ce commerce illégitime furent appelés *parthéniens*. Suivant une autre tradition, les parthéniens étaient nés de l'union de filles ou de veuves spartiates avec des ilotes qu'on avait affranchis pour prévenir l'extinction des familles de citoyens. Les parthéniens, mécontents de n'être pas assimilés en tout aux autres citoyens, formèrent une conspiration, qui fut découverte. Ils s'expatrièrent et allèrent fonder, sur la côte d'Italie, la ville de Tarente.

PARTHÉNIOS de Nicée, poète élégiaque grec (1er s. av. J.-C.). Il fut fait prisonnier pendant la guerre de Mithridate. Mené à Rome comme esclave en 73, mais bientôt affranchi, il fut lié avec Cornelius Gallus, et connut probablement Virgile, qui a traduit un de ses vers dans les *Géorgiques*, et dont il aurait même été le maître de grec, s'il faut en croire Macrobe. Parthénios composa pour Gallus un ouvrage en prose, qui nous est parvenu : *les Souffrances d'amour*, recueil de légendes amoureuses à mettre en élégies. Comme poète, Parthénios avait écrit des élégies mythologiques, une épître, des *épikedeia* ou chants de deuil, de petits poèmes en hexamètres, etc. Nous avons de ses poésies quelques fragments.

PARTHÉNOGÉNÈSE (*jé* — du gr. *parthénos*, vierge, et *génésis*, génération) n. f. Zool. Dans les espèces sexuées, Reproduction par des œufs non fécondés. ‖ Mode de génération par lequel une femelle reproduit son espèce sans avoir été fécondée par un mâle.

— Bot. Retour des gamètes à l'état de spore.

— ENCYCL. Biol. Geddes et Thompson distinguent plusieurs sortes de *parthénogénèses* : la parthénogénèse *exclusive*, dans laquelle la race se perpétue sans mâles, par femelles exclusivement parthénogénétiques (rotifères, ostracodes, *chara nitida*) ; la parthénogénèse *facultative*, qui se reproduit à la volonté de la mère pondeuse, non vierge (abeilles) ; la parthénogénèse *alternative* ou *saisonnière*, qui semble se produire sous l'influence des conditions ambiantes ou saisonnières, les conditions favorables donnant des générations parthénogénétiques, les défavorables des générations amphimixiques ; enfin, la parthénogénèse *accidentelle*, qui apparaît soit expérimentalement, soit spontanément, chez des êtres où elle n'existe pas ordinairement. Elle est *complète*, comme chez le ver à soie, où l'embryon parthénogénétique produit des chenilles normales ; ou *incomplète*, comme chez la grenouille, les oiseaux, où l'embryon parthénogénétique s'arrête de bonne heure dans son développement.

La parthénogénèse, en règle, se lie à la génération alternante. Une génération de femelles vierges ou agames, issue de parents sexués, produit à son tour une génération d'individus sexués, qui se reproduisent après accouplement. Il est cependant des cas où plusieurs générations parthénogénétiques se succèdent avant qu'il n'y ait production d'individus sexués.

L'interprétation de la parthénogénèse est des plus obscures, et tout ce qu'on a pu établir, c'est que les œufs à parthénogénèse *prédestinée* n'ont qu'un globule polaire, tandis que ceux à parthénogénèse *facultative* en ont deux.

— Bot. Chez certains végétaux à reproduction isogame (certains *mucor, absidia* ou *sporodinia*), il arrive parfois que la différenciation du gamète par rapport aux cellules végétatives du corps de la plante soit assez faible pour que chaque gamète, empêché de se combiner à l'autre, demeure capable de se développer ultérieurement en un individu nouveau. Chez les végétaux hétérogames, le gamète mâle reste toujours stérile quand il est empêché de se combiner au gamète femelle. On voit, au contraire, parfois le gamète femelle se comporter comme une spore (*saprolegnia, achlya*, etc.).

PARTHÉNOGÉNÉSIQUE (*jé, zik*') adj. Qui a rapport à la parthénogénèse : *Génération* PARTHÉNOGÉNÉSIQUE. ‖ Quelques-uns disent aussi PARTHÉNOGÉNÉTIQUE.

PARTHÉNOGÉNÉSIQUEMENT (*jé, ke*) adv. D'une façon parthénogénétique, ou au moyen de la parthénogénèse. ‖ Quelques-uns disent aussi PARTHÉNOGÉNÉTIQUEMENT.

PARTHÉNOGONIE n. f. Syn. de PARTHÉNOGÉNÈSE.

PARTHÉNOLOGIE (*jî* — du gr. *parthénos*, vierge, et *logos*, discours) n. f. Traité sur la santé, les maladies et la constitution des jeunes filles.

PARTHÉNOLOGIQUE (*jik*') adj. Qui appartient à la parthénologie : *Essais* PARTHÉNOLOGIQUES.

PARTHÉNON (gr. *parthénôn* ; de *parthénos*, vierge) n. m. Antiq. gr. Appartement où se tenaient les jeunes filles. ‖ Temple d'*Athéna Parthénos*, sur l'Acropole d'Athènes. ‖ Nom d'un portique dans la villa d'Atticus. ‖ Au temps du Bas-Empire, Monastère de vierges.

PARTHÉNON (le), sanctuaire d'Athéna *Parthénos* ou Polias, sur l'Acropole d'Athènes, le chef-d'œuvre de l'architecture grecque. Les fouilles de 1886 ont jeté une vive lumière sur les origines de ce monument. Sans parler de l'Erechtheion et du petit temple d'Athéna Nikê, consacrés à la même déesse, on a constaté que trois temples d'Athéna s'étaient succédé sur l'Acropole : 1° le temple primitif, dit *ancien temple d'Athena*, qui fut construit ou plutôt restauré sous les Pisistratides, et brûlé par les Perses en 480 ; 2° l'ancien Parthénon, dit *Parthénon de Cimon*, dont la construction fut commencée après le départ des Perses, et jamais terminée ; 3° le Parthénon proprement dit, ou *Parthénon de Périclès*, construit de 454 à 438, sur les fondations du précédent, mais sur un plan modifié et agrandi. La direction des travaux fut confiée à Phidias, assisté des architectes Ictinos et Callicratès, des sculpteurs Agoracrite et Alcamène, etc.

Le Parthénon est demeuré intact pendant bien des siècles, malgré les profanations de Démétrios Poliorcète, qui, en 304, s'installa dans l'opisthodome avec des courtisanes, et de Lacharès, qui déroba en 298 beaucoup d'ornements en or. Au VIe siècle, les chrétiens transformèrent le sanctuaire païen en une église de la Vierge *Théotokos*. En 1460, les Turcs aménagèrent l'église en mosquée, et hâtirent, à l'angle sud-ouest, un minaret, dont l'escalier subsiste encore. En 1687, le Vénitien Morosini vint assiéger Athènes ; les Turcs firent du Parthénon une poudrière, mais une explosion le coupa en deux. Au début du XIXe s., lord Elgin emporta presque toutes les sculptures, qui sont, depuis 1816, au British Museum.

Le Parthénon est un temple dorique périptère, en marbre pentélique. Il repose sur un soubassement à trois degrés. Il est entouré d'un portique de colonnes, qui supportent un entablement dorique, que couronne, à l'E. et à l'O., un fronton. L'édifice était couvert en tuiles de marbre de Paros. C'est un rectangle, long de 68^m^,90, large de 30^m^,45 ; la hauteur, jusqu'au sommet des frontons, est de 17^m^,95. A l'E. et à l'O. s'ouvre un second portique de 6 colonnes reliées par des grilles. Le temple comprenait trois parties : à l'est, le *pronaos*, qui était encombré d'offrandes, et d'où l'on gagnait la cella par une porte à deux battants ; à l'ouest, l'*opisthodome*, qui contenait le trésor de la déesse avec le trésor public, au centre, le *naos* ou la *cella*, séparée de l'opisthodome par un mur plein. Cette *cella* était décorée sur trois côtés, d'un portique de colonnes doriques, qui soutenaient un étage ; au centre était un espace découvert ; au fond, à l'ouest, une grande base supportant la statue chryséléphantine d'Athéna par Phidias, haute de 12 mètres. La décoration sculpturale de l'édifice comprenait surtout des frontons, des métopes, et une frise intérieure. Les frontons représentaient, à l'E., la naissance d'Athéna, à l'O., la dispute d'Athéna et de Poséidon pour la possession de l'Attique. Les métopes de l'E. avaient pour sujets les combats des dieux contre les géants ; celles du S., les combats des Lapithes contre les Centaures ; celles

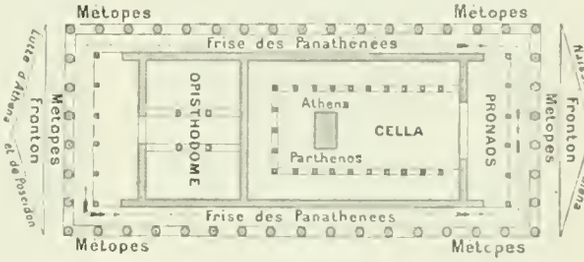

Plan du Parthénon.

de l'O., les combats des Athéniens contre les Amazones. La frise déroulait toute la procession des panathénées. (V. PANATHÉNÉES.) Toutes ces sculptures étaient peintes.

Le Parthénon conserve la structure de ses deux façades, une partie des deux portiques latéraux, et quelques bas-reliefs encore en place. D'autres sculptures,



Ruines du Parthénon.

provenant de l'édifice, se voient tout près de là, dans le *musée de l'Acropole* ; quelques morceaux sont au Louvre (Paris) ; tout le reste, au British Museum (Londres).

PARTHÉNOPE. Myth. gr. Une des sirènes qui se précipitèrent à la mer, après qu'Ulysse leur eut échappé. Son corps fut roulé par les vagues sur les côtes d'Italie. Près de son tombeau s'éleva une ville, qui prit le nom de Parthénope. Ruinée bientôt après, elle fut rebâtie sous le nom de Néapolis (ville nouvelle), auj. *Naples*.

PARTHÉNOPE n. f. Planète télescopique, n° 11, découverte par de Gasparis, en 1849.

PARTHÉNOPÉE. Myth. gr. Un des sept chefs qui périrent devant Thèbes, fils de Méléagre et d'Atalante.

PARTHÉNOPÉEN, ENNE (*pé-in, èn*' — de *Parthénope*, premier n. de Naples), personne née à Naples ou qui habite cette ville. — *Les* PARTHÉNOPÉENS.

— Adjectiv. : *Les mœurs* PARTHÉNOPÉENNES.

PARTHÉNOPÉENNE (RÉPUBLIQUE), république fondée par les Français dans la partie continentale du royaume de Naples, et qui n'eut qu'une courte existence. Ferdinand Ier, roi des Deux-Siciles, s'était joint, en 1798, à la coalition formée contre la France. Sur l'ordre du Directoire, le général français Championnet pénétra sur le territoire napolitain et prit Naples, le 23 janvier 1799. Il y établit aussitôt un gouvernement républicain. Le peuple, d'abord hostile à ce changement, l'accepta ensuite avec trop d'ardeur et commit des excès qui préparèrent le retour du roi. Le 27 février, Macdonald remplaça Championnet à la tête des troupes ; mais il dut bientôt évacuer Naples, à la suite de la défaite de Schérer dans la haute Italie. Le 20 juin 1799, le cardinal Ruffo, à la tête des troupes, entra dans la capitale des Deux-Siciles, dispersa le gouvernement provisoire et mit fin à la république Parthénopéenne, qui vit un grand nombre de ses partisans envoyé à la mort par Ferdinand Ier.



Parthenos.

PARTHENOS (*té noss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, de

la famille des nymphalidés, répandus de l'Inde à la Nouvelle-Guinée. Ce sont de beaux papillons à vastes ailes à peine festonnées, fauves ou brunes tachées de blanc, gris verdâtre ou bleu âtre en dessous.)

PARTHES, nom des membres d'une tribu chassée de la Scythie et qui s'établit au sud de l'Hyrcanie, dans le pays auquel elle donna son nom. — *Un, l'un* PARTHE.

— Adjectiv. : *Coutumes* PARTHES.

— ENCYCL. En grande partie nomades, les *Parthes*, dont le nom signifie *bannis* dans le langage scythique, avaient gardé des mœurs très barbares, ils étaient fourbes, pillards, ivrognes. Les grands et la cour, plus raffinés, vivaient à l'orientale et goûtaient la littérature et les arts de la Grèce. Le gouvernement était une monarchie despotique, héréditaire dans la famille des Arsacides. L'aristocratie était représentée par un sénat, qui pouvait déposer le roi.



Médaille commémorative de la victoire des Romains sur les Parthes.

La religion était un mélange de zoroastrisme, de superstitions nationales et de mythologie grecque. Ils n'aimaient que la guerre, vivant presque toujours à cheval, couverts d'armures de mailles. Leur manière de tirer de l'arc par-dessus leur épaule en s'enfuyant était célèbre. De là l'expression « la flèche du Parthe ». V. FLÈCHE.

PARTHIE, ou **PARTHYÈNE** ou **EMPIRE DES PARTHES**, dénominations par lesquelles les anciens désignaient la région comprise dans la haute Asie entre l'Euphrate à l'O., la mer Caspienne au N., l'Oxus à l'E. et la mer de l'Inde au S., mais surtout le territoire moins étendu situé entre l'Hyrcanie, l'Asie, la Caramanie et la Médie, à l'E. de l'Irak-Adjemi et à l'O. du Khorassan actuels. C'était un pays de steppes arides, montueux surtout au N. vers la frontière de l'Hyrcanie, habité par les Parthes, et qui avait pour villes principales Hécatompylos et Ctésiphon.

— *Histoire.* Sous l'empire perse, la Parthie était comprise dans la XVIe satrapie. Lors de la dissolution de l'empire d'Alexandre, elle échut à Séleucus Nicator, dont les successeurs restèrent maîtres du pays jusqu'à Antiochus II. En 255, un Parthe, Arsace, appela ses compatriotes à la liberté, et leur royaume, indépendant, dura près de cinq siècles, avec quelque éclat, sous la dynastie arsacide (255 av. J.-C.-226 ap. J.-C.). [V. ARSACIDES.] L'abaissement de l'Arménie, la conquête de la Syrie par les légions, mirent les Parthes en contact avec les Romains. Crassus, Antoine se firent battre par eux, mais Auguste les soumit. Rome leur donna plusieurs rois, qu'il sne supportèrent pas. Enfin, Trajan reporta la limite de l'empire jusqu'au Tigre. Il y eut encore des soulèvements, réprimés par Adrien, par Marc-Aurèle, par Septime-Sévère, par Caracalla. Des dissensions intérieures hâterent la chute du royaume des Parthes. Il fut, en 226, incorporé au nouvel empire perse d'Artaxerxès, qui tua le dernier des Arsacides, Artaban IV, et fonda la dynastie des Sassanides. V. PERSE.



Parthe, d'après la colonne Trajane.

PARTHIQUE *'tik'* adj. Qui appartient aux Parthes : *La nation* PARTHIQUE. ‖ Surnom donné aux empereurs romains vainqueurs des Parthes : *Trajan, le* PARTHIQUE.

— Antiq. *Jeux Parthiques.* Jeux institués par Adrien en l'honneur de Trajan, vainqueur des Parthes et surnommé *Parthicus*. ‖ *Cuir parthique*, Cuir rouge, sorte de maroquin, dont les Romains se servaient pour faire des baudriers et quelquefois des chaussures.

PARTI (subst. particip. de *partir*, partager) n. m. Union de personnes contre d'autres qui ont un intérêt, une opinion contraire ; ensemble de ces personnes : *Le* PARTI *républicain. Tout* PARTI *qui s'abstient, abdique.* (Lamart.)

— Salaire d'un employé : *Etes-vous convenu du* PARTI *que vous lui faites ?* (Marix.) [Vx.] ‖ Par ext. Traitement : *Faire à quelqu'un un mauvais* PARTI, Le maltraiter.

Personne à marier, considérée sous le rapport des avantages que ce mariage présente : *Un riche* PARTI. ‖ *Prendre parti*, Se décider au mariage.

— Détermination, résolution : *Hésiter entre deux* PARTIS. Genre de vie qu'on embrasse : *Le* PARTI *des armes.*

Utilité, avantage : *Savoir tirer* PARTI *de tout.*

Loc. adv. : *Homme de parti*, Homme passionné en tout ce qui concerne son parti, et injuste en tout ce qui concerne le parti opposé. ‖ *Esprit de parti*, Disposition qui porte au mépris ou à la haine des idées qu'on ne partage pas, des personnes d'un autre parti. ‖ *Parti pris* Opinion préconçue, résolution prise d'avance. ‖ *De parti pris*, De dessein formé, arrêté d'avance. ‖ *Prendre son parti*, Se décider, se résigner. ‖ *Prendre parti*, Adopter résolument une décision ou une opinion. ‖ *Prendre le parti de quelqu'un, Prendre parti pour quelqu'un*, Se déclarer pour lui, l'aider, le protéger, le défendre. ‖ *Prendre parti contre quelqu'un*, Se tourner contre lui, l'attaquer. ‖ *Etre, Se ranger du parti de*, Préférer, favoriser ouvertement.

Admin. anc. Part attribuée à un particulier qui affermait à ses risques certains impôts ou certaines fournitures de l'Etat.

— B. arts. *Parti pris*, Intention nettement déterminée par une exécution vive et soutenue. ‖ Grande masse d'ombre ou de lumière disposée à dessein dans une partie du tableau : *Le grands* PARTIS PRIS *d'ombres et de lumières.*

— Jeux. Cas où il n'y a pas d'égalité dans les cartes et où la carte d'un joueur compte double : *Faire le* PARTI. *Donner le* PARTI. ‖ Au lansquenet, Manière de jouer trois contre deux, deux contre un ou trois contre un.

— Mathém. *Règle des partis*, Ancien nom du calcul des probabilités.

— Milit. Autref. Troupe organisée par un chef qui la mettait au service d'un prince par lequel il était commissionné. (V. PARTISAN.) ‖ Aujourd'hui, l'une des deux troupes qui opèrent l'une contre l'autre aux grandes manœuvres.

— Loc. PROV. : **A parti pris, point de conseil**, Il est inutile de conseiller les personnes qui ont un parti pris.

— SYN. Parti, propos, résolution. *Prendre un parti*, c'est, après avoir hésité, se décider à agir d'une manière quelconque : PRENDRE LE PARTI *de céder. Prendre une résolution*, c'est se décider avec la volonté d'employer des efforts à vaincre des difficultés : PRENDRE LA RÉSOLUTION *de se corriger. Propos* ne s'emploie guère que dans le langage des théologiens, il est presque toujours accompagné des adjectifs *bon* ou *ferme*.

— **Parti, brigue, cabale**, etc.

— **Parti, art, état, métier, profession.**

Parti national (LE), journal quotidien, politique et littéraire, fondé à Paris le 1er septembre 1886, par Jules Brisson. Il fut d'abord un organe du centre gauche, demandant une république libérale et sagement progressiste. En 1892, il passa sous la direction de Henri Deloncle, puis, en 1894, sous celle du député Clément Clament, qui y défendit la politique de l'union républicaine. Vers 1900, Champagne en devint directeur.

PARTI, IE ou **ITE** (du lat. *partitus*, même sens) adj. Partagé : *Fortune* PARTIE *entre trois héritiers.* (Vx.)

— Blas. Qui est divisé du haut en bas en deux parties égales, en parlant de l'écu ou des pièces qui le meublent. (On dit aussi *parti de deux traits* pour dire *tiercé en pal.*) — Substantiv. : *Le* PARTI *est une des quatre partitions de l'écu.*

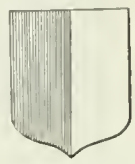

Parti de gueules et d'argent.

— Bot. Profondément divisé par des incisions aiguës. (Suivant le nombre de divisions, on emploie les composés *biparti, triparti, quadriparti : Feuille* BIPARTITE.)

— Mœurs et cout. *Jeux partis.* V. JEU.

PARTIAIRE (*si-ér'* — du lat. *partiarius*, même sens) adj. ‖ Dr. *Colon partiaire*, Fermier qui partage les récoltes avec le propriétaire. (V. COLON, COLONAGE. ‖ *Legs partiaire* (legatum partitionis) Dans le droit romain, Legs qui portait sur une quote-part de l'hérédité.

PARTIAL, ALE, AUX (*si-al'* — rad. *parti*) adj. Qui favorise une personne ou une opinion aux dépens d'une autre : *Juge* PARTIAL. *Historien* PARTIAL.

— A signifié Partiel : *Eclipse* PARTIALE.

PARTIALEMENT (*si*) adv. D'une manière partiale.

PARTIALISER (*si*) v. a. Rendre partial : *L'intérêt* PARTIALISE *les esprits.* (Peu us.)

Se *partialiser*, v. pr. Embrasser un parti ; devenir partial : *La cour et la ville* SE PARTIALISERENT. (St-Simon.)

PARTIALISTE (*si-a-lisst'*) n. Personne partiale, qui a l'habitude d'user de partialité. (Peu us.)

PARTIALITÉ (*si* — rad. *partial*) n. f. Attachement passionné à une personne, à une opinion, qui rend injuste pour les autres : *Le critique ne doit point avoir de* PARTIALITÉ. ‖ Acte partial : *Commettre des* PARTIALITÉS.

PARTIBILITÉ (rad. *partible*) n. f. Faculté de se diviser en plusieurs parties. (Peu us.)

PARTIBLE (de *partir*, partager) adj. Ling. Qui peut se diviser en plusieurs parties.

— Bot. Se dit des péricarpes qui sont susceptibles de se diviser en plusieurs parties à l'époque de la maturité.

PARTIBUS (IN). V. IN PARTIBUS.

PARTICHOIR ou **PARTISSOIR** (*ti-soir'*) n. m. Petite cuisouple, employée dans la fabrication du fil à coudre de lin.

PARTICIPABLE (*si*) adj. A quoi l'on peut participer : *Toutes les manières dont elle est* PARTICIPABLE (la substance de Dieu) *pour les créatures.* (Malebr.)

PARTICIPANT (*si-pan'*), **ANTE** adj. Qui participe à quelque chose : *Nous sommes* PARTICIPANTS *de la nature divine.* (Boss.)

— *Protonotaires, Camériers participants*, Protonotaires, Camériers en charge à la cour de Rome.

PARTICIPATIF, IVE (*si*) adj. Qui a la vertu ou la faculté de participer. (Peu us.)

PARTICIPATIO ou **PARTECIPAZIO**, nom d'une grande famille vénitienne qui, dit-on, changea son nom, postérieurement au Xe siècle, en celui de BADOARO ou BADOER, et dont les principaux membres sont les suivants : AGNELLO **Participatio**, doge de Venise, mort en 827. (Citoyen d'Eraclea, il fut élu après le bannissement des deux doges Obelerio et Beato (811). Il repeupla d'abord les îles dévastées par les Francs, nomma un tribun chargé de surveiller la construction des édifices qui s'élevaient alors au Rialto : Venise était définitivement fondée] ; — GIUSTINIANO **Participatio**, fils aîné d'Agnello. [Il succéda à son père (827). C'est sous son principat qu'eut lieu la translation du corps de saint Marc d'Alexandrie d'Egypte à Venise et que fut commencée la basilique] ; — GIOVANNI Ier **Participatio**, frère de Giustiniano. Il lui succéda en 829, après avoir été son collègue pendant quelques années. Il fit décapiter l'ex-doge Obelerio ; mais lui-même dut quelque temps se retirer en France près de l'empereur Louis le Pieux (835). Il put bientôt rentrer à Venise et consacrer l'église de Saint-Marc ; mais, en 836, il fut saisi et jeté dans un couvent de Grado, où il mourut ; — ORSO **Participatio**, doge de Venise, de 864 à 881 ; — GIOVANNI II **Participatio**, fils du précédent, qui l'avait associé au pouvoir depuis quatre ans, doge de Venise, de 881 à 887 ; — ORSO **Participatio**, frère de GIOVANNI II, doge de Venise, de 912 à 932, année où il se retira dans un monastère.

PARTICIPATION (*si-pa-si*) n. f. Coopération : *Les lois sont faites avec la* PARTICIPATION *des députés.* ‖ *Participation aux bénéfices*, Clause par laquelle un patron accorde à un employé un prélèvement sur les bénéfices d'une entreprise.

Relig. *Lettres de participation*, Lettres, brevet en vertu duquel une personne a part aux prières, aux bonnes œuvres d'un ordre religieux.

— Théol. Communication bienveillante que Dieu fait à l'homme, ou qu'il établit entre les fidèles : *La puissance et la bonté ne sont en l'homme que des* PARTICIPATIONS.

— ENCYCL. Dr. *Société en participation.* V. SOCIÉTÉ.

— *Participation aux bénéfices.* En vue d'atténuer les conflits possibles entre patrons et salariés, et de prévenir les grèves, on a mis plusieurs fois à l'essai en France, depuis 1842, un système économique consistant à faire participer les ouvriers et employés aux bénéfices réalisés par leurs patrons. Cette doctrine a été développée par Charles Robert, directeur de la Compagnie d'assurances *l'Union*, dans ses deux opuscules : *Suppression des grèves par l'association aux bénéfices* (1870) et le *Partage des fruits du travail* (1873). Une société fut établie, en 1878, à Paris, dans le but « de faciliter l'étude pratique des diverses méthodes de participation du personnel dans les bénéfices de l'entreprise ». Un certain nombre de maisons de commerce ont jusqu'ici appliqué, sous diverses formes, cette méthode.

Une question domine la matière : le patron, en créant la participation aux bénéfices, entend-il faire une libéralité, ou reconnaît-il un droit ? Dans le premier cas, le chef de l'établissement conserve son entière liberté dans la gestion de l'entreprise et la fixation des bénéfices. Dans le second cas, les participants ou leurs délégués sont autorisés à s'immiscer dans la direction ou le contrôle de l'entreprise. Cette ingérence devrait avoir pour corollaire presque forcé la participation aux pertes.

PARTICIPATIVEMENT (*si*) adv. D'une manière participative.

PARTICIPE (*sip'* — du lat. *particeps, ipis*, même sens) adj. Qui prend part : *Etre* PARTICIPE *dans un complot.* (Vx.)

— Substantiv. : *Il sera informé contre les adhérents, fauteurs et* PARTICIPES *du crime.*

— n. m. Admin. anc. Agent qui prenait part à une opération financière : *Les* PARTICIPES *d'un traitant.*

PARTICIPE (*sip'* — du lat. *participium*, même sens) n. m. Gramm. Mot qui tient à la fois du verbe et de l'adjectif : PARTICIPE *présent* ou *actif*. PARTICIPE *passé* ou *passif*.

— ENCYCL. Gramm. Le *participe* tient du verbe par son radical et de l'adjectif par sa flexion. C'est une forme indéterminée du verbe (*verbum infinitum*), qui peut très bien n'exprimer par elle-même ni idée modale, ni idée temporelle, et les liens qui la rattachent au verbe sont plus ou moins étroits, suivant les langues. Souvent, un ancien participe est devenu simple adjectif ou même substantif : c'est le cas du substantif français *toise*, tiré du partic. passé lat. *tensa* ; des substantifs *croyant, débitant, tenants et aboutissants*, issus de participes présents français.

Le grec possède un grand nombre de formes de participes. Le latin est moins riche, de même que les langues germaniques. Mais le latin a développé deux participes futurs : l'un actif en *-urus*, l'autre passif en *-dus*, très rapprochés, par leurs fonctions, de l'adjectif ou du substantif.

Il y a deux sortes de participes en français, le participe *présent* et le participe *passé : aimant, aimé*. Le participe dit *présent* est un participe *présent actif*. Il dérive du participe présent actif latin. Le participe dit *passé*, qui dérive du participe passé passif latin, est, dans les verbes intransitifs qui se conjuguent avec « être » et dans la conjugaison réfléchie, un *participe parfait actif : venu = étant venu ; je me suis blessé = je suis ayant blessé moi* ; dans les autres verbes, c'est soit un *participe parfait passif :* « une maison *construite* », soit un *participe présent passif :* « cette maison est *construite* par de bons ouvriers », soit un élément de temps composé de la voix active : « j'ai *dormi* ». Il existe des formes composées du participe : *ayant fini, étant arrivé*, qui sont des participes parfaits actifs.

Le participe présent est toujours invariable, d'après une règle établie en 1679 par l'Académie. Antérieurement, il s'accordait en nombre comme un adjectif ; seul le gérondif (« elles s'en allaient *chantant* ») restait invariable. Mais la règle de l'Académie ne s'imposa pas immédiatement et souffre encore quelques exceptions : « séance *tenante* », « toute affaire *cessante* », etc. La distinction entre le participe présent (« une fille *obéissant* bien ») et l'adjectif verbal (« une fille bien *obéissante* ») est d'ailleurs souvent factice.

Le participe passé joint au substantif, sans verbe, ou construit avec l'auxiliaire « être », s'accorde en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte. Avec l'auxiliaire « avoir » il s'accorde, en principe, avec son complément direct, quand il en est précédé, et reste invariable dans le cas contraire : « la rose que j'ai *vue* » et « j'ai *vu* la rose ». L'ancienne langue faisait généralement l'accord, quelle que fût la place du complément. Mais, dès le début du XVIe siècle, s'établit l'usage de l'invariabilité quand le régime suit, et la règle actuelle fut formulée par Marot dans une épigramme. Cette règle, à laquelle ne se sont soumis ni Bossuet, ni Corneille, ni Racine, ni même Voltaire, est compliquée par de trop nombreuses et trop subtiles exceptions, suivant que le participe est accompagné d'un attribut (« l'avoir *manqué* belle »), d'un complément direct composé d'une locution collective et de son régime (*le peu de...*), d'un infinitif avec ou sans préposition, suivant aussi que c'est le participe de certains verbes neutres (*coûté, valu*, etc.) ou de verbes réfléchis, qu'il est précédé de *en* ou placé entre deux *que*, etc. Le participe, soit présent, soit passé, peut se construire d'une façon *absolue*, sans verbe à un mode personnel : on a alors des *propositions participes*. Le grec avait ainsi des *génitifs* et des *accusatifs absolus*, et le latin des *ablatifs*.

PARTICIPER (*si* — du lat. *participare* ; de *pars, partis*, partie, et *capere*, prendre) v. n. Avoir part : PARTICIPER *aux profits, aux pertes.* ‖ Coopérer : PARTICIPER *à la disgrâce de quelqu'un.* ‖ S'associer par la pensée, par le sentiment : PARTICIPER *à la joie, à la douleur de quelqu'un.*

— *Participer de.* Tenir de la nature : *Le mulet* PARTICIPE *de l'âne et du cheval.*

— v. a. Posséder par participation (vx.) : *Ce peu que je* PARTICIPAIS *de l'être parfait.* (Descartes.)

— SYN. **Avoir ou prendre part, partager.** V. PART.

PARTICIPIAL, ALE, AUX (*si*) adj. Qui appartient aux participes ; qui vient d'un participe : *Forme* PARTICIPIALE.

PARTICIPIALEMENT (*si*) adv. A la manière des participes : *Mot employé* PARTICIPIALEMENT.

PARTICK, ville d'Ecosse (comté de Lanarck), non loin de Glasgow, sur la Clyde ; 30.000 hab. Industrie très active. Chantiers de constructions navales. Filatures.

PARTICULAIRE (*lèr'*) adj. Qui appartient à la particule, qui est de la nature des particules : *Mot* PARTICULAIRE.

— n. m. Hist. ecclés. Moine qui, dans certains monastères, distribuait les portions à ses frères.

PARTICULARISATION (*si-on*) n. f. Action de particulariser ; résultat de cette action : *La* PARTICULARISATION *d'une circonstance.*

PARTICULARISER (du lat. *particularis*, particulier) v. a. Indiquer les particularités de ; spécifier de façon précise : PARTICULARISER *les moindres détails d'un fait.*

— Dr. *Particulariser une affaire,* Poursuivre un seul de ceux qui ont pris part à un délit, à un crime.

Se particulariser, v. pr. Devenir particulier : *Un intérêt qui* SE PARTICULARISE.

— Se distinguer des autres par ses manières, ses opinions : *Celui qui* SE PARTICULARISE *attire sur lui l'attention.*

PARTICULARISME (*rissm'*) n. m. Intérêt particulier, personnel : *Le* PARTICULARISME *l'emporte souvent sur l'intérêt général.*

— Hist. Système des Etats allemands qui, annexés à la Prusse après la guerre de 1866, voulaient cependant conserver leurs lois particulières.

— Théol. Doctrine de ceux qui enseignent que Jésus-Christ est mort uniquement pour les élus.

PARTICULARISTE (*risst'* — rad. *particularisme*) n. m. Hist. Celui qui est opposé à l'assimilation complète des Etats annexés à la Prusse depuis 1866 : *Le* PARTICULARISTE *hanovrien.* ‖ Celui qui défend les droits particuliers des Etats secondaires allemands contre la Prusse : *Le* PARTICULARISTE *bavarois.*

— Théol. Partisan du particularisme.

— Adjectiv. : *Opinions* PARTICULARISTES.

PARTICULARITÉ n. f. Circonstance particulière : *Les* PARTICULARITÉS *d'un écrivain, d'un événement.*

— Philos. Nature de ce qui est particulier.

PARTICULE (lat. *particula*) n. f. Petite partie : *Chaque* PARTICULE *de matière organique contient des milliers d'atomes animés.* (Buff.)

— Biol. *Particules représentatives,* Particules constituant essentiellement, par hypothèse, la substance vivante de la cellule et spécialement de l'œuf, et ayant, par avance, une signification déterminée par rapport aux organes ou aux caractères de l'être futur.

— Généal. *Particule nobiliaire* ou simplem. *Particule,* Préposition ou syllabe placée devant les noms de famille, et où l'on veut voir un signe de noblesse : *de, du, des, le* en français, *von* en allemand, *van* en flamand et en hollandais, *mac* en Ecosse, *o'* en Irlande, *di* ou *da* en Italie, *y* en Espagne, etc.

— Gramm. Petite partie invariable du discours, ordinairement d'une seule syllabe, comme *et, ou, ni, pos, si, mais,* etc. ‖ Petit mot qui ne peut s'employer seul, et qui s'unit à un radical pour le modifier, comme *ex,* dans *ex-ministre, mé* dans *médire, més* dans *mésuser,* etc. ‖ *Particule prépositive,* Celle qui se place avant le mot, comme *ex, trans,* etc. ‖ *Particule postpositive,* Celle qui se place après le mot, comme *ci, là* et *du* dans *celui-*CI, *eeux-*LÀ, *oui-*DA.

— Liturg. Nom donné aux très petits fragments de l'hostie consacrée qui se détachent quand on la rompt. ‖ Nom donné à des portions de pain non consacré, que les Grecs offrent à la Vierge et aux saints.

— ENCYCL. Gramm. Les grammairiens entendent par *particules* soit des éléments de mots, préfixes, infixes, etc., soit les mots invariables en général, soit surtout une classe particulière des mots invariables, différente à la fois de celle des adverbes et de celle des prépositions. Il s'agit, dans ce dernier cas, de petits mots qui peuvent avoir été auparavant des noms, des verbes ou des adverbes, mais dont la signification s'est atténuée. Ainsi, dans la phrase : « Je crois *bien qu'il va pleuvoir,* » l'adverbe *bien* a un sens très faible. Le français ne possède guère de particules distinctes. L'allemand moderne en a au contraire beaucoup (*so, nun, wohl,* etc.). Le grec ancien est encore plus riche : il contient une profusion de *dé,* de *gi,* de *oun* et de *isôs,* etc. Quelquefois, les particules peuvent donner une valeur modale à certains temps du verbe : c'est le cas de *ké* et de *an* en grec. Les adverbes négatifs tels que *ne, pas, point* en français sont souvent classés parmi les particules.

— Généal. *Particule nobiliaire.* C'est par erreur qu'on a voulu voir dans la *particule* un signe indéniable de noblesse. Ce n'est, pour la vraie noblesse, qu'une préposition servant à unir le nom patronymique à un nom de terre, de fief destiné à distinguer entre eux différents membres d'une même famille : Bonchard *de* Montmorency, Colbert *de* Croissy. Caron de Beaumarchais, fils d'un horloger, M. de Chamfort, enfant naturel, né d'un père inconnu, portaient la particule et n'étaient point nobles. Beaucoup de roturiers, qui tenaient des fiefs en censive, portaient par cela même la particule, qui n'était prouvée que par un acte régulier de collation. Les tribunaux sont incompétents pour statuer sur les demandes tendant à rétablir dans les actes de l'état civil un titre de noblesse : ils peuvent, au contraire, prononcer le rétablissement d'un nom de terre s'accouplant au nom patronymique, cette addition n'emportant aucune signification nobiliaire.

PARTICULÉ, ÉE adj. Accompagné d'une particule : *Régime* PARTICULÉ.

— n. et adj. Fam. Se dit d'une personne dont le nom est accompagné d'une particule : *Les* PARTICULÉS *de fantaisie.* (Willy.)

PARTICULIER (*li-é*), **ÈRE** [du lat. *particularis,* même sens] adj. Qui est spécial à certaines personnes, à certaines choses : *Chacun a ses intérêts* PARTICULIERS. *Le condor est* PARTICULIER *aux Andes.* ‖ Qui se fait seul à seul et non en commun : *Conversation* PARTICULIÈRE.

— Non ordinaire : *Faire un travail avec un soin* PARTICULIER. ‖ Bizarre, fantasque : *Un homme* PARTICULIER.

— Egoïste, occupé exclusivement de ses intérêts : *Aujourd'hui, les hommes de bien sont trop* PARTICULIERS. (Dupanl.) ‖ Qui ne se communique pas aux autres : *Etant assez* PARTICULIÈRE *sans pourtant être farouche.* (La Bruy.)

— *Secrétaire particulier,* Secrétaire considéré comme attaché à une personne et non à l'administration dont cette personne fait partie.

— Admin. anc. *Lieutenant particulier,* Substitut du lieutenant général. ‖ *Maître particulier,* Administrateur des eaux et forêts d'une province.

— Dr. Qui ne concerne pas tout le patrimoine : *Leys, Don* PARTICULIER.

— Enseignem. *Leçons particulières.* Leçons données à domicile ou en dehors de la classe générale.

— Logiq. Se dit d'un terme qui désigne une partie et non la généralité, comme : *Un homme, des hommes, certains hommes.* ‖ Se dit d'une proposition dont le sujet est un terme particulier, comme : *Beaucoup de femmes sont légères.*

— Substantiv. Personne privée : *S'il n'est pas permis aux* PARTICULIERS *de faire des leçons aux princes.* (Boss.)

— Fam. et dans un sens défavorable. Individu quelconque : *Que nous veut ce* PARTICULIER ?

— n. m. Ce qui est particulier ; détail : *L'homme va toujours du* PARTICULIER *au général.* (Mesnard.)

— Loc. div. *En particulier,* A part, séparément, spécialement : *Parler à quelqu'un* EN PARTICULIER. ‖ *En mon (ton, son) particulier de,* Pour ce qui me, te, le concerne : *Chacun,* EN SON PARTICULIER, *se juge supérieur à autrui.* ‖ Chez soi, dans sa maison, dans son logement : *Vivre* EN SON PARTICULIER. ‖ *Dans le particulier,* En société particulière, dans l'intimité.

— n. f. Fam. Femme ou maîtresse : *Donner le bras à sa* PARTICULIÈRE.

PARTICULIÈREMENT adv. Spécialement : *Affectionner* PARTICULIÈREMENT *un enfant.*

— En détail : *Je vous raconterai cela tantôt plus* PARTICULIÈREMENT. (Peu us.)

PARTIE (*ti* — subst. particip. de *partir,* partager) n. f. Portion d'un tout : *Les cinq* PARTIES *du monde.*

— Spécialité, profession particulière : *Etre très fort dans sa* PARTIE.

— Projet concerté entre plusieurs personnes : *Faire la* PARTIE *d'aller à Paris. Rompre une* PARTIE. ‖ Divertissement que l'on se donne : PARTIE *de plaisir, de chasse.*

— Loc. div. *En partie,* Pour une part seulement : *Le bonheur dépend* EN PARTIE *de la richesse.* ‖ *Partie fine,* Partie de plaisir où l'on met quelque mystère. ‖ *Partie carrée,* Partie de plaisir faite entre deux hommes et deux femmes. ‖ *Partie remise,* Projet manqué pour le moment, mais que l'on reprendra plus tard. ‖ *Faire partie de,* Etre parmi, au rang de, au nombre de. ‖ *Prendre à partie,* S'en prendre, s'attaquer à. ‖ *Avoir affaire à forte partie,* Avoir un concurrent, un adversaire redoutable.

— Admin. anc. Droits et revenus éventuels de l'Etat. ‖ La paulette. V. ce mot.

— Anat. *Parties nobles,* Parties du corps indispensables à la vie, comme le cœur, le cerveau, le poumon, etc. ‖ *Parties naturelles, Parties sexuelles, Parties honteuses, Parties nobles,* ou simplem. *Parties,* Organes de la génération.

— Astrol. *Partie de fortune,* Horoscope lunaire.

— Comm. Quantité de marchandises qu'on vend ou qu'on achète. ‖ Articles d'un mémoire de marchand, d'ouvrier, de fournisseur. (Sens vieilli.) ‖ *Parties d'apothicaire,* Mémoire dont les chiffres sont exagérés. ‖ *Tenue de livres en partie simple,* Celle dans laquelle on se contente, pour chaque article, d'indiquer soit un débiteur, soit un créancier. ‖ *Tenue de livres en partie double,* Celle qui consiste à reconnaître à la fois un débiteur et un créancier, dans la rédaction d'un article quelconque. V. COMPTABILITE.

— Dr. Personne qui plaide contre quelqu'un, soit comme demandeur, soit comme défendeur : *Se rendre* PARTIE *dans un procès.* ‖ Personne avec laquelle une autre est en contestation : *Le devoir d'un médiateur est d'ôter et d'accorder quelque chose aux deux* PARTIES. ‖ Personne qui contracte avec une autre : *Les* PARTIES *contractantes.* ‖ *Partie comparante,* Celle qui comparaît en personne ou par représentation à l'audience du juge ou devant un officier public. ‖ *Partie défaillante,* Celle qui ne se présente ni en personne, ni par procuration. ‖ *Partie adverse,* Celle qui plaide contre une autre. ‖ *Parties contradictoires,* Parties qui, ayant des intérêts opposés, se présentent l'une et l'autre, soit en personne, soit par le ministère de leurs avocats ou de leurs avoués. ‖ *Partie intervenante,* Celle qui intervient comme intéressée dans une contestation pendante entre deux parties. ‖ *Parties ouïes.* Se dit quand les parties ont été entendues contradictoirement. ‖ *Partie plaignante,* Celle qui a porté plainte en justice. ‖ *Partie principale,* Celle qui est la plus intéressée dans une contestation. ‖ *Partie capable,* Celle qui a l'âge compétent ou les qualités requises pour être en droit d'agir. ‖ *Partie civile,* Celle qui, en matière criminelle, agit en son nom contre un accusé, pour la revendication d'intérêts civils. ‖ *Partie publique,* Les magistrats ou fonctionnaires qui agissent dans un procès criminel, au nom de la société. ‖ *Partie formelle,* Partie civile qui poursuit en son nom l'accusé. ‖ *Partie prenante.* Celui qui touche un mandat de payement en qualité de créancier de l'Etat, du département, de la commune, d'un établissement public. — Personne qui a droit à une distribution de fonds provenant de son débiteur.

— Dr. intern. *Parties belligérantes,* Puissances qui sont en guerre les unes contre les autres.

— Enseignem. *Faire les parties,* Analyser grammaticalement chaque mot d'un texte.

— Gramm. *Partie d'oraison, Partie du discours,* Chacune des espèces de mots dont le discours est composé, comme le nom, l'adjectif, le pronom, etc. ‖ *Parties des verbes,* Nom donné quelquefois aux temps primitifs.

— Jeux. Ensemble de coups qu'il faut jouer ou de points qu'il faut avoir pour qu'un des joueurs ait gagné ou perdu. (Fig. Résultat d'un ensemble d'actions combinées. — Ensemble des moyens dont dispose chaque adversaire.) ‖ Au reversis, Ce qu'on est obligé de payer au joueur qui, étant le plus près du panier, ne fait aucun point, ou n'en fait pas plus que celui qui en a fait le moins. ‖ *Partie d'honneur.* Partie décisive qui se joue quand chacun des deux joueurs en a déjà gagné une. ‖ *Partie carrée.* Au jeu de l'hombre, Trois rois et une dame dans la même main. ‖ *Partie bredouille.* Au trictrac, Douze points gagnés sans interruption. ‖ *Partie simple.* Au même jeu, Douze points faits à plusieurs reprises. ‖ *Coup de partie,* Coup qui décide du gain ou de la perte de la partie. ‖ *Tenir la partie,* Ne pas se retirer du jeu, bien qu'on soit en perte. ‖ *Quitter, Abandonner la partie,* Cesser de jouer, et fig. Se désister de quelque chose, y renoncer. ‖ *Marquer la partie.* Marquer les coups qui se font au cours de la partie. ‖ *Faire la partie de quelqu'un,* Jouer d'habitude avec le même joueur. ‖ *Partie nulle.* Se dit, dans certains jeux, dames, échecs, d'une partie où aucun des deux adversaires ne peut complètement neutraliser le jeu de l'autre : *Faire* PARTIE NULLE. ‖ *Partie liée.* Celle où il faut gagner deux fois pour être vainqueur. ‖ Fig. *Peloter en attendant partie.* V. PELOTER.

— Mar. Côté d'où souffle le vent : *Les vents sont de la* PARTIE *ouest.*

— Mathém. *Parties aliquotes.* V. ALIQUOTE. ‖ *Parties semblables,* Quantités contenues le même nombre de fois dans les quantités auxquelles on les compare : 3 et 5 *sont des* PARTIES SEMBLABLES *de* 9 *et de* 15.

— Musiq. Ce qu'exécutent une voix ou un instrument, plusieurs voix ou plusieurs instruments à l'unisson : PARTIES *de chant, de violon.* ‖ Papier, cahier sur lequel est écrite chaque partie : *Placer les* PARTIES *sur les pupitres.* ‖ Fig. Rôle qu'on joue ou qu'on est appelé à jouer : *La presse est un grand concert où chaque journal a sa* PARTIE *à exécuter.* [E. de Gir.] — *Chanter sa partie.* Se dit de la personne qui remplit convenablement le rôle que sa situation l'oblige à jouer.) ‖ *Partie récitante,* Celle qui exécute le sujet principal, dont les autres font l'accompagnement. ‖ *Parties réelles,* Celles qui sont nécessaires à l'harmonie. ‖ *Parties concertantes, Parties de chœur,* Celles qui s'exécutent à l'unisson par plusieurs personnes.

— Philos. *Partie supérieure de l'âme,* Raison. ‖ *Partie inférieure,* Partie animale, partie irascible, partie concupiscible de l'âme. ‖ *Petites parties,* Ancien nom des atomes.

— Rhétor. *Partie du discours,* Chacune des divisions d'un discours : exorde, narration, confirmation, péroraison.

— Techn. En T. d'assembleur, Nombre déterminé de feuilles d'impression qui se suivent et qui ont été collationnées et pliées. ‖ *Mettre les parties en corps,* Assembler dans l'ordre indiqué les parties d'un même volume.

— Turf. *Course en partie liée,* Course où il faut gagner deux épreuves au moins pour être vainqueur.

— PROV. **Qui quitte la partie la perd,** Celui qui néglige une affaire, qui cesse de la suivre, ne manque pas d'y échouer. ‖ **Il ne faut pas remettre la partie au lendemain,** Il ne faut point différer ce qu'on peut faire tout de suite.

— SYN. **Partie, part, portion.** V. PART.

— ENCYCL. Dr. *Partie civile.* Par opposition à la *partie publique,* qui agit au nom de la société, en requérant application de la peine encourue, on nomme, en procédure pénale, *partie civile* toute personne qui, ayant éprouvé quelque dommage d'une infraction, agit en son nom contre le délinquant, réclamant de lui la réparation pécuniaire de cette infraction. V. ACTION PUBLIQUE, ACTION CIVILE.

Une partie lésée n'est réputée partie civile que si elle le déclare formellement, soit dans une plainte à l'autorité compétente, soit par des conclusions en dommages-intérêts ; elle peut se porter partie civile en tout état de cause, jusqu'à la clôture des débats.

Les droits de la partie civile sont : 1° de former opposition aux ordonnances du juge d'instruction ; 2° d'interjeter appel des jugements correctionnels, quant à ses intérêts civils ; 3° de se pourvoir en cassation, quant aux dispositions relatives à ses intérêts civils.

En matière de simple police ou de police correctionnelle, le plaignant qui se porte partie civile avant la poursuite du ministère public est tenu, à moins qu'il ne justifie de son indigence, de consigner préalablement le montant approximatif des frais et, qu'il succombe ou non, il est personnellement tenu des frais d'instruction, d'expédition et de signification des jugements, sauf son recours contre les prévenus condamnés ou contre les personnes reconnues civilement responsables. En matière criminelle, la consignation préalable des frais n'est pas imposée à la partie civile, et ce n'est qu'au cas où elle succombe qu'elle peut être tenue des frais.

Le plaignant qui s'est porté partie civile peut se désister dans les vingt-quatre heures. En ce cas, il n'est pas tenu des frais, à partir du moment où il a signifié son désistement. Le désistement n'est plus valable après le jugement rendu.

— Gramm. Le mot *partie* devient un substantif collectif quand il est suivi de la préposition *de* et d'un substantif pluriel. Il suit alors les règles données à COLLECTIF.

Parties (LES SEPT) [*las Siete Partidas*], un des plus anciens monuments de la législation espagnole. Achevé, en 1256, par Alphonse le Sage, il ne fut mis à exécution que sous Alphonse XI et sous Juan II. A proprement parler, ce recueil n'est pas un code, comme le *Fuero juzgo,* mais un recueil de longues dissertations qui embrassent tour à tour la morale, la religion et la législation. La plus ancienne édition des *Sept Parties* est celle de Séville, *Con prologo, adiciones y concordancias,* du Dr Diaz de Montalvo (1491).

PARTIE (*ti* — subst. particip. de *partir*) n. f. Manég. Action ou manière de partir. ‖ *Faire une partie de la main,* Rendre la main au cheval pour le mettre au galop.

PARTIEL, ELLE (*si-èl'* — du lat. *partialis,* même sens) adj. Qui constitue une partie, qui ne s'applique qu'à une partie d'un tout : *Les résultats* PARTIELS *d'une élection.*

— Astron. *Eclipse partielle,* Eclipse dans laquelle une partie de l'astre seulement devient invisible.

— Bot. *Ombelles partielles,* Chacune des ombelles dont l'ensemble constitue l'ombelle générale, et qui sont portées par un pédoncule spécial. ‖ *Pétiole partiel,* Pétiole inséré sur le pétiole commun, dans une feuille composée. ‖ *Cloison partielle,* Celle qui n'aboutit que d'un seul côté à la paroi interne de la cavité péricarpienne.

— Mathém. *Calcul des différences partielles,* Calcul dans lequel on recherche les différences des quantités données, pour remonter aux fonctions d'où ces différences dérivent. ‖ *Produit partiel,* Produit du multiplicande par un des chiffres du multiplicateur. ‖ *Dividende partiel,* L'un des restes successifs que l'on obtient quand on fait une division.

PARTIELLEMENT (*si-è-le*) adv. Par parties ; en partie : *Payer* PARTIELLEMENT.

PARTIL, ILE (rad. *partie*) adj. Astrol. Se dit de la position relative de deux planètes. ‖ *Trine partil,* Distance angulaire de 120 degrés. ‖ *Quadrat partil,* Eloignement de 90 degrés. ‖ *Opposition partile,* Eloignement de 180 degrés. ‖ *Conjonction partile,* Position de deux astres dans le même degré.

PARTIMENTO (*min* — du lat. *partiri,* partager) n. m. Dans les conservatoires d'Italie, Exercice préparé pour l'étude de l'harmonie accompagnée, c'est-à-dire de sa réalisation immédiate au clavecin. ‖ Pl. PARTIMENTI.

— ENCYCL. Les *partimenti* étaient des basses dont chaque note portait des chiffres désignant les accords. En exécutant la basse au clavecin de la main gauche, l'élève devait, à première vue, réaliser correctement de la main droite les accords indiqués. Fenaroli a laissé toute une collection de *partimenti* qui sont demeurés célèbres.

PARTINICO, ville du roy. d'Italie (île de Sicile) prov de Palerme, près de la mer ; 21.452 hab. Belles églises. Draps, soieries, vins, huiles.

PARTINIUM (*om'*) n. m. Alliage d'aluminium, de tungstène et de magnésium, employé dans l'industrie automobile à cause de sa légèreté et de sa résistance.

PARTIR (du lat. *partiri*, même sens) v. a. Partager. (Vieux.)

— *Avoir maille à partir*, Etre en désaccord, en querelle. La *maille* était autrefois la plus petite des pièces de monnaie, l'accord eût été impossible entre ceux qui auraient voulu s'en *partager* une.)

PARTIR (du lat. pop. *partire*; class. *partiri*, partager : *Je pars, tu pars, il part, nous partons, vous partez, ils partent. Je partais, nous partions. Je partis, nous partîmes. Je partirai, nous partirons. Je partirais, nous partirions. Pars, partons, partez. Que je parte, que nous partions. Que je partisse, que nous partissions. Partant. Parti, ie*) v. n. S'en aller, s'éloigner d'un lieu, se mettre en chemin : PARTIR *de Paris*. PARTIR *pour Paris*. ‖ S'élancer, se mettre à courir ou à voler : *Cyclistes qui* PARTENT *au signal*. ‖ Sortir, jaillir, être lancé avec impétuosité : *La foudre* PART *de la nue*. ‖ Faire explosion ou se détendre brusquement : *Fusil qui* PART *tout à coup*.

— Mourir : *Le sage est toujours prêt à* PARTIR, *à* PARTIR *de ce monde*.

— Se manifester, être émis : *Réponse qui tarde à* PARTIR.

— Tirer son origine, avoir son point de départ, procéder, émaner : *La vraie politesse* PART *du cœur*.

— Loc div. *Partir de*, Appuyer son raisonnement sur : PARTIR *d'un principe faux*. *Partir d'un éclat de rire*, Rire tout d'un coup aux éclats. ‖ *A partir de*, A dater de : A PARTIR DU *déluge, les traditions ont un caractère beaucoup plus réel*. (Renan.) ‖ *A partir de là*, En supposant cela, en admettant ce fait en principe. (Inus.)

— Art culin. *Faire partir*, Mettre en ébullition : FAIRE PARTIR *des haricots*.

— Manèg. *Partir de la main*, Prendre le galop. ‖ *Partir bien de la main*, Se dit du cheval qui, lorsque le cavalier baisse la main, prend franchement le galop : *Cheval qui* PART *bien* DE LA MAIN. ‖ *Partir juste*, Entamer le galop par le pied droit de devant. ‖ *Partez!* Avertissement donné par l'écuyer de mettre le cheval au galop. ‖ *Partir de pied ferme*, Faire partir le cheval du pas au galop.

— Mar. Etre enlevé; casser : *Câble, Hunier qui* PART.

— Techn. *Faire partir la pierre*, La séparer, l'ouvrir avec des coins de fer.

Parti, ie part. pass. du v. Partir. ‖ Fam. *Etre parti, parti pour la gloire*, Etre endormi; commencer à être ivre.

— n. m. Action ou manière de partir, départ : *Rencontrer quelqu'un au* PARTIR *de la ville*. (Vx.)

— Manèg. Action de partir, de prendre le galop. ‖ *Beau partir de la main*, Course qu'on fait faire au cheval sur une ligne droite, sans qu'il s'en écarte et la traverse.

Se partir, S'éloigner (vx) : *Thésée* SE PARTIT *pour aller combattre le taureau de Marathon*. (Amyot.)

Parti, ie ou *ite*. V. PARTI, IE adj.

PARTISAN (de l'ital. *partigiano*) n. m. Celui qui est attaché à une personne ou à une institution, etc., dont il prend les intérêts, la défense : *Les* PARTISANS *de la république*.

— Admin. anc. Personne qui avait pris la ferme des impôts.

— Art milit. Officiers et soldats de troupes irrégulières, employés en dehors des formations régulières et d'ordinaire utilisés pour les surprises et les reconnaissances.

— REM. Quelques écrivains, dont Voltaire, ont employé le féminin PARTISANE, dans le sens de « femme qui est d'un parti ». ‖ On trouve aussi le féminin PARTISANTE.

— ENCYCL. Sous l'ancienne monarchie, les *partisans* devaient avoir des passeports signés du général en chef et scellés de son cachet. Dans la période moderne et dans toutes les guerres d'indépendance : guerre d'Espagne, campagne du Mexique, expéditions de Garibaldi, guerre de 1870-1871, on a vu la formation de partisans ou de corps francs; en France, dans la guerre franco-allemande, ils portaient le nom de « francs-tireurs ». Mais la guerre de partisans, avec l'organisation des armées modernes, tend à devenir de plus en plus inefficace.

PARTITE adj. f. V. PARTI, IE.

PARTITEUR (du lat. *partiri*, partager) n. m. Eaux et for. Appareil destiné à partager entre divers usagers et en proportion définie l'eau d'un canal d'irrigation.

— Arithm. anc. Se disait pour DIVISEUR.

— ENCYCL. Eaux et for. Lorsqu'à l'aide d'un *partiteur* on divise un canal d'irrigation en deux parties égales, le partage de l'eau peut être considéré comme exact; mais il n'est plus qu'approximatif pour les branches inégales ou d'un nombre supérieur à deux, la vitesse du courant étant plus forte au milieu du canal que sur les bords.

Voici, d'après Ronna, les précautions à observer pour la construction des partiteurs : 1° ne les établir que sur les portions rectilignes d'un canal; 2° régulariser les parois, établir leur parallélisme et éviter toute arête saillante des murs, des voûtes, etc.; 3° maçonner le profil du canal principal sur au moins 12 ou 15 mètres en amont du point de partage, 4° donner aux pôles des partiteurs un angle très aigu.

On distingue les *partiteurs simples*, établis sur le courant sans barrages ni réservoirs; les *partiteurs à becs mobiles* : le bec du partiteur, mobile autour d'un axe, est précédé et suivi d'un déversoir, dont la longueur peut être ainsi partagée en deux parties variables. Sa position est déterminée (suivant le débit désiré) par une règle graduée; les *partiteurs à aiguilles* : chaque rigole secondaire est fermée par un barrage à *aiguilles*, dont on fait varier le nombre suivant la quantité d'eau à distribuer; enfin, les *partiteurs à régulateurs* ou *modules*, donnant seuls un partage exact.

PARTITIF, IVE (du lat. *partitus*, partic. de *partiri*, partager) adj. Gramm. Qui exprime l'idée de partie : *Mot* PARTITIF. *Article* PARTITIF. *Génitif* PARTITIF.

— Substantiv. n. m. Terme indiquant que l'on prend seulement une partie d'un tout : *L'article* « du », *dans la phrase* : « Donnez-moi du pain », *est un* PARTITIF. *Collectif partitif*, Substantif qui, quoique au singulier, désigne plusieurs personnes ou plusieurs choses comme faisant partie d'un tout : La plupart *est un* COLLECTIF PARTITIF.

PARTITION (*si-on* — lat. *partitio*; de *partiri*, partager) n. f. Action de partager. (Vx.)

— Blas. Division de l'écu en parties égales par une ou plusieurs lignes droites. ‖ Chacune de ces divisions.

— Bot. Chacune des divisions des segments d'une fleur, quand ces divisions ne sont réunies que par la base.

— Gramm. Ancien nom de l'ANALYSE.

— Logiq. anc. Alternative posée par une des propositions du dilemme.

— Musiq. Ensemble des parties, voix et instruments, d'une composition musicale, rangées les unes au-dessus des autres de façon à se correspondre exactement. ‖ *Partition de chant*, Partition contenant les parties de chant et une réduction au piano des parties d'orchestre. ‖ Règle usitée pour accorder l'orgue et le piano par tempérament. ‖ On appelle aussi *partition* l'opération préliminaire à laquelle se livre un accordeur de piano ou d'orgue, pour établir la base de son travail.

— Physiq. *Partition du baromètre*, Division en sept parties de l'échelle barométrique, pour indiquer les variations de l'atmosphère.

— ENCYCL. Musiq. Dans la *partition*, toutes les parties sont superposées, mesure par mesure, de façon que le compositeur puisse, en écrivant, juger de l'effet qu'il veut produire, et que le chef d'orchestre puisse, d'un coup d'œil, se rendre compte de l'ensemble.

La coutume est de grouper les instruments par familles et, pour chaque groupe, de disposer les instruments de haut en bas, c'est-à-dire les plus aigus d'abord et les plus graves en dernier. On a ainsi trois groupes : en tête, celui des instruments à vent en bois; au-dessous de ceux-ci, les instruments à vent en cuivre et ceux à percussion; et en bas, les instruments à cordes. La partition d'un orchestre symphonique est donc disposée de la façon suivante : petite flûte; grandes flûtes; hautbois; clarinettes; bassons; cors; trompettes; trombones; timbales; triangle; grosse caisse et cymbales; premiers violons; seconds violons; altos; violoncelles; contrebasses.

S'il y a une partie de harpe, on la place au-dessus des violons; s'il y a une partie d'orgue, on l'écrit au-dessous des contrebasses. Les parties vocales sont intercalées dans le groupe des instruments à cordes, au-dessus des violoncelles, et on les dispose ainsi, toujours de l'aigu au grave : soprano solo; contralto solo; ténor solo; baryton solo; basse solo; et, s'il y a des parties de chœur, on les place au-dessous des parties seules, et toujours dans le même ordre.

Les partitions de morceaux pour musique militaire sont ordinairement présentées ainsi : flûtes, hautbois, clarinettes, bassons, saxophones et sarrusophones, bugles et cornets, altos, cors, barytons, trombones, basses, contrebasses, tambour et grosse caisse.

— Blas. Il existe quatre *partitions* principales : le parti, le coupé, le taillé, le tranché (v. ces mots), obtenues chacune par une seule ligne droite, qui suit la direction d'un des quatre « grands coups guerriers ». La combinaison de ces quatre lignes donne naissance à l'écartelé (en croix ou en sautoir) et au gironné. Les partitions elles-mêmes peuvent, d'ailleurs, être rebattues pour donner naissance à des partitions plus petites (*reparti, recoupé, retaillé, retranché*) appelées du nom générique de repartitions et dont le nombre est toujours divisible par 2. Quand, au lieu d'être divisé par une seule ligne, il l'est par deux (on a ainsi trois partitions), l'écu est dit *tiercé* (en pal, en fasce, en bande, etc.).

Partitions oratoires (LES), traité de rhétorique de Cicéron. C'est un ouvrage court, où l'auteur suppose un dialogue entre son fils et lui, dans lequel il résume les règles de l'art oratoire, comme en une sorte de catéchisme. Etablir les divisions de cet art, les distinguer, les définir, c'est ce que Cicéron appelle les partitions oratoires. Ce qui ne saurait être trop admiré (on le voit par ce résumé saisissant), c'est la manière dont Cicéron mettait en pratique les règles de son art. Marmontel remarquait justement que le plan de la « Milonienne » est tracé en dix lignes des *Partitions*.

PARTNER n. m. Jeu. V. PARTENAIRE.

PARTOUNEAUX (Louis, comte), général français, né à Romilly-sur-Seine en 1770, mort à Menton en 1835. Il s'engagea en 1791, dans un régiment de grenadiers, fit partie de l'armée des Alpes et fut blessé au siège de Toulon (1793). Il suivit Bonaparte en Italie, devint général de brigade après la bataille de Vérone (1799), fut fait prisonnier, échangé, puis envoyé en Hollande. Général de division en 1803, il commanda la 1re division du 9e corps de la Grande Armée en Russie. Chargé de protéger la retraite, il ne put sauver l'extrême droite de l'attaque de Platov et de Wittgenstein et dut capituler (1812). Désavoué par Napoléon, il se mit au service de la Restauration. Il fut nommé commandant militaire à Marseille, à Toulouse, puis entra dans la garde. Pendant le règne de Charles X, il fut envoyé à la Chambre par le département du Var.

PARTOUT (*tou* — de *par*, et *tout*) adv. En tous lieux : PARTOUT *on voit la douleur, le désespoir et la mort*. (Boss.) ‖ Dans toutes les situations ou les conditions : *Chez les grands, chez les petits,* PARTOUT *on a besoin les uns des autres*.

— Loc. div. *En tout et partout*, En toute chose et dans toute circonstance. ‖ *De partout*, De tous les côtés, en tous sens, en toute manière : *On souffre* DE PARTOUT, *il y a cependant du bon dans la vie*. (Volt.) ‖ Fam. *Se fourrer partout, Fourrer son nez partout*, Se produire en tout lieu indiscrètement; se mêler dans toute sorte d'affaire.

— Jeux. Aux dominos, Se dit, en annonçant un point, lorsque ce point se trouve à la fois aux deux extrémités du jeu : *Blanc* PARTOUT. ‖ Substantiv. n. m. : *Faire un* PARTOUT, Amener le même nombre aux deux extrémités du jeu.

PART-PRENANT, ANTE adj. Prat. anc. Se disait d'une personne ayant part dans un héritage : *Tous les héritiers* PART PRENANTS. ‖ Substantiv. : *Tous les* PART-PRENANTS.

PARTROUBLER (du préf. *par*, et de *troubler*) v. a. Jeter dans un grand trouble. (Vx.)

PARTSCHINE (*tchin*') n. f. Sorte de grenat alumineux, trouvé dans les sables aurifères, en Transylvanie.

PARTURATEUR (du lat. *parturire*, accoucher) n. m. Instrument qui servait dans les accouchements difficiles.

PARTURE n. f. Syn. de JET PARTI.

PARTURIENTE (*ri-ante* — du lat. *parturiens, entis*, part. pres. de *parturire*, être en parturition) n. f. Femme dans le travail de l'enfantement.

PARTURITION (*si-on* — lat. *parturitio*, même sens) n. f. Obstétr. Accouchement naturel. (V. ACCOUCHEMENT.) ‖ Chez les animaux, on dit plutôt PARTURITION qu'ACCOUCHEMENT.

— ENCYCL. Art vétér. La *parturition* s'opère en général sans intervention; on n'a pas besoin de s'occuper de la ligature du cordon, qui est en général vide et sec à la naissance. Les enveloppes fœtales sont dévorées par la mère instinctivement, et tous les soins de nettoyage ou de propreté sont donnés sous forme de léchage. Du reste, un quart d'heure environ après la naissance, le poulain, le veau, le chevreau ou l'agneau, qui voient clair en naissant, se lèvent, marchent et vont prendre les mamelles de la mère; le jeune chien et le jeune chat, par contre, ne voient clair et n'entendent que vers le quinzième jour.

La parturition peut, chez certaines femelles domestiques, comme la jument, la vache et la chienne, nécessiter l'intervention du vétérinaire. Il peut y avoir distocie par suite de mauvaise position du fœtus, ou de conformation vicieuse. Le vétérinaire rétablit la bonne position avec la main seule ou armée d'appareils spéciaux et, quelquefois, pratique l'embryotomie. Il peut aussi y avoir retard dans l'expulsion du délivre, et la délivrance doit alors être pratiquée artificiellement.

PARTURIUNT MONTES, NASCETUR RIDICULUS MUS (*Les montagnes sont en travail; il en naîtra un rat ridicule*), vers d'Horace (*Art poétique*, 139) qui rappelle le proverbe grec cité par Athénée : ὠδίνει ὄρος, Ζεὺς δ' ἐφοβεῖτο, τὸ δ' ἔτεκεν μῦν (cf. *Phèdre*, fab. IV, 22). Par cette hyperbole, le poète se moque des écrivains qui commencent leur œuvre par des promesses pompeuses et grandiloquentes, auxquelles ne répond pas la suite : d'une façon générale, le vers s'applique aux grandes promesses non suivies d'effet.

PARTZITE n. f. Antimoniate hydraté naturel de cuivre, argent, plomb et fer.

PARU, UE part. pass. du v. Paraître. ‖ S'emploie aussi adjectiv. : *Les dernières livraisons* PARUES.

PARUE (subst. partic. de *paraître*) n. f. Mar. anc. Etat d'un vaisseau couvert de tous ses pavillons.

PARULIE (*li* — du préf. *para*, et du gr. *oulon*, gencive) n. f. Pathol. Phlegmon des gencives.

— ENCYCL. La plupart des irritations des bulbes dentaires et des cavités alvéolaires sont susceptibles de déterminer l'inflammation, puis la suppuration du tissu gengival. Cette complication est annoncée par une douleur intense, pongitive. Souvent, la maladie se localise aux gencives, mais parfois cependant elle s'étend à la joue. Après deux ou trois jours, l'abcès se forme; on doit alors l'ouvrir au moyen d'un bistouri, dont la lame est entourée de fil ou de diachylon jusqu'à 5 millimètres de son extrémité. De simples gargarismes complètent la guérison. La *parulie* est donc bénigne; cependant, assez souvent, le pus fuse vers le maxillaire, donnant lieu à une ostéite.

PARURE n. f. Ajustement; action ou manière de parer, de se parer, objet qui sert à parer : *Aimer la* PARURE.

— Spécialem. Garniture de perles ou de pierres précieuses, comprenant les pendants, le collier, les bracelets et les autres parties de l'ajustement d'une femme en grande toilette : *Une* PARURE *de diamants*. ‖ Col de lingerie et manches pareilles : *Une* PARURE *brodée*.

— Poétiq. Ce qui pare, ce qui orne : *Les fleurs sont la* PARURE *d'un jardin*.

— Fig. Ce qui embellit, honore : *La bonté est une riche* PARURE *qui ne coûte rien et rapporte beaucoup*. (Descuret.)

— Mar. anc. Ensemble des pavillons qui servaient à pavoiser une galère.

— Techn. Ce qui a été retranché, rogné avec l'outil dans une peau d'animal et que l'on emploie dans la fabrication de la colle forte. ‖ Graisses, nerfs et autres parties que le boucher retranche de la viande avant de la livrer, le plus souvent après l'avoir pesée, et qu'il vend aux fondoirs, pour en faire de la chandelle, du savon, etc.

— SYN. Parure, ajustement. V. AJUSTEMENT.

Paruro, village du Pérou (départ. de Cuzco), sur un affluent de l'Apurimac; 4.970 hab. Ch.-l. de la prov. du même nom, dont la population est d'environ 18.000 hab.

PARUS (*russ*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux, comprenant une partie des formes vulgairement appelées mésanges. (Les *parus* comptent plus de cent cinquante espèces, répandues surtout dans l'ancien monde.)

Paruta (Paolo), historiographe de Venise, né en 1540, mort en 1598. Son histoire de Venise, d'un style ferme et majestueux, s'étend de 1513 à 1551, avec trois autres livres consacrés à la guerre de Chypre (1570-1572), et fut publiée en 1605 par les fils de l'auteur, qui avaient déjà fait imprimer, en 1599, ses *Discorsi politici*. Son traité *Della perfettione della vita politica* (1579, 1586, 1599) avait été traduit en français par François Gilbert de La Brosse (1582).

Pârvatî (*la Montagneuse*), déesse indienne, l'une des épouses du çaktis de Çiva, personnifications des énergies actives de ce dieu, parmi lesquelles, avec Oumâ, Prithivî et Gaurî, elle représente la nature productrice, en opposition avec l'élément destructeur incarné en Dourgâ, Kâtî et Dévî. On la dit fille d'Himavat (l'Himâlaya), roi des monts. La mythologie pourânique en fait la mère de Ganéça, dieu de la sagesse, ainsi que de Kârttikéya, le dieu de la guerre, et l'épouse préférée de Çiva.


Pârvatî.

PARVENIR (du lat. *pervenire*, arriver. — Se conjugue comme *venir*) v. n. Arriver après effort; atteindre : PARVENIR *à la gloire* PARVENIR *au but de son voyage*. PARVENIR *à la vieillesse*. ‖ Absolum. S'élever en dignité; faire fortune : *Que de bassesses pour* PARVENIR! (Mass.)

— Arriver à destination : *Faire* PARVENIR *des nouvelles à un exilé*. ‖ Se propager jusqu'à un certain temps, un certain lieu : *Ecrits anciens qui* SONT PARVENUS *jusqu'à nous*.

— Gramm. On emploie toujours l'auxiliaire *être* dans les temps composés du verbe *parvenir*.

Parvenu, ue part. pass. du v. Parvenir.

— Substantiv. Un mauvaise part, Personne qui s'est élevée bien au-dessus de la condition dans laquelle elle était née : *Les* PARVENUS *sont intraitables*.

PARVEREAU, PARVEROT ou **PROVEREAU** (*ro*) n. m. Cépage noir, cultivé dans les départements de la Drôme et de l'Isère. Syn. CORNET ou CORNET NOIR.

PARVIFLORE (du lat. *parvus*, petit, et *flos, oris*, fleur) adj. Bot. Qui a de petites fleurs.

PARVIFOLIÉ, ÉE (du lat. *parvus*, petit, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a de petites feuilles.

PARVILLE (François-*Henri* PEUDEFER **de**), écrivain scientifique, né à Evreux en 1838. Vulgarisateur très goûté pour la clarté et l'agrément de son style, il a collaboré au « Constitutionnel », au « Moniteur », au « Journal officiel », au « Correspondant », au « Journal des Débats ». Il est, depuis 1897, directeur de la « Nature ». Sous le titre de *Causeries scientifiques*, il a publié, de 1861 à 1895, 31 volumes. On lui doit, en outre : *Découvertes et inventions modernes* (1865); *un Habitant de la planète Mars* (1865); *l'Electricité et ses applications* (1882); etc.

PARVIS (*vi* — du lat. *paradisus*, paradis) n. m. Place, enceinte, située devant le portail d'une église et surtout d'une cathédrale : *Le* PARVIS *de Notre-Dame de Paris.*

— Poétiq. *Parvis célestes.* Ciel, paradis, Olympe.

— Hist. sainte. Espace qui, dans le temple de Jérusalem, était autour du tabernacle.

— ENCYCL. Hist. sainte. Les *parvis* (en hébreu *hâtzerim*) étaient les trois grandes cours qui précédaient le sanctuaire du temple de Jérusalem. Ils étaient bâtis en ferme de terrasses superposées, et communiquaient par des escaliers et des portes monumentales. Le parvis extérieur, nommé *parvis des gentils*, était ouvert aux infidèles. Le second, appelé *parvis d'Israël*, était réservé aux Juifs; une grille y séparait les hommes des femmes. Le troisième parvis, *parvis des prêtres*, était occupé par les prêtres et les lévites. Les juifs qui amenaient les victimes pouvaient cependant y pénétrer. Il entourait le sanctuaire, de manière que le peuple, réuni dans le parvis d'Israël situé en contre-bas, pût voir les cérémonies qui s'y accomplissaient. En souvenir des enceintes sacrées qui précédaient les temples grecs et romains, les anciennes basiliques chrétiennes s'ouvraient sur un espace clos, nommé *paradisus*, d'où le mot français *parvis*. Cette disposition est visible à Rome, dans l'antique basilique de Saint-Clément. En France, la plupart des cathédrales et des églises abbatiales étaient précédées du parvis. L'évêque ou l'abbé y exerçait sa juridiction, y faisait exposer les coupables scandaleux, etc. Souvent, aussi, les parvis renfermaient les écoles épiscopales; on y tenait également des foires. Ils étaient ordinairement fermés par des balustrades.

PARVITÉ (lat. *parvitas*) n. f. Petitesse. (Vx.)

PARVOLINE n. f. Chim. Produit de la distillation de certains schistes.

PARVULISSIME (*li-sim'* — du lat. *parvulus*, petit) adj. Fam. Très petit. ‖ Substantiv. : *Un, Une* PARVULISSIME.

PARVULO (forme italianisée du lat. *parvulus*, petit) n. m. Nom donné, du temps de Louis XIV, à de petites réunions intimes qui se tenaient à Meudon, et dans lesquelles le Grand Dauphin voyait sa maîtresse, Mlle Choin, que Louis XIV avait chassée de la cour.

PARY n. m. Piastre, monnaie de compte de quelques Etats de l'Amérique du Sud, valant 4 fr. 81 c.

PARYPHE n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des coréidés, propres à l'Amérique tropicale. (Les paryphes sont des punaises allongées, remarquables par leur corselet élargi en deux lobes latéraux, épaneuis en avant.)



Paryphe (réd. d'un sixième).

PARYSATIS, nom que portèrent plusieurs princesses persanes de la famille des Achéménides. La plus connue fut femme de Darius Ochus, mère d'Artaxerxès Mnémon et de Cyrus, surnommé le Jeune, née vers 450 av. J.-C. Après le soulèvement de Cyrus le Jeune, et sa mort à Cunaxa (401), elle fit périr dans les tortures ceux qui avaient pris part à la mort de son fils. Maîtresse absolue du faible Artaxerxès, elle chercha à faire disparaître les personnes de l'entourage royal qui lui portaient ombrage, fit déposer Tissapherne, et empoisonna dans un festin Statira, sa belle-fille. Artaxerxès, enfin, l'exila à Babylone, où elle mourut.

PARZANESE (Pierre-Paul), poète italien, né à Ariane (anc. roy. de Naples), vers le commencement du XIXe siècle, mort à Naples en 1852. Il est considéré comme le créateur de la poésie populaire dans l'Italie méridionale. Il a publié : *Canzoni popolari; Canti del povero; Poesie varie* et *il Viggianoso*, recueil de romances et de ballades propres au territoire de Viggiano, dans la Basilicate. Les meilleures productions de Parzanese ont été traduites et publiées en français par l'abbé Bayle, de Marseille.

Parzival, poème épique en moyen haut allemand, composé dans les premières années du XIIIe siècle par Wolfram d'Eschenbach. — Le héros, Parzival, est élevé par sa mère dans la solitude et l'ignorance des mœurs chevaleresques. Mais, dès que le hasard le met en contact avec des chevaliers, le désir des prouesses s'éveille en lui. Il quitte sa mère. En chemin, il reçoit du chevalier Gurnemanz le conseil de ne jamais faire de questions inutiles. Suivant cet avis à la lettre, il entre, dans le temple du Graal, de demander ce que signifient les appartiens qui s'offrent à sa vue et se rend à la cour d'Arthur, qui l'admet dans la Table ronde. Alors, arrive une messagère du Graal, qui lui reproche de n'avoir pas fait la question qui lui aurait valu la royauté du Graal. Parzival renonce à Dieu et prétend trouver le Graal sans le secours divin. Après cinq années de vaines recherches, il rencontre l'ermite Trevezent, qui lui explique la nature de Dieu et du Graal. Revenu à la religion, le héros, après avoir triomphé dans divers combats et fait la question jadis omise, devient roi du Graal.

Wolfram affirme avoir reproduit dans ce poème le récit d'un poète provençal, Kyot (Guiot de Provins ?), mais cette allégation paraît peu fondée. Il est certain que le *Parzival* allemand a des traits communs avec le *Perceval* de Chrétien de Troyes. D'autre part, il présente des parties et des détails étrangers à ce dernier, et l'on a pu attribuer à Wolfram lui-même les principales qualités du poème, valeur des idées morales, originalité et coloris de l'exposition, qui en font l'œuvre maîtresse de la littérature allemande ancienne. V. PERCEVAL, PARSIFAL, etc.

PAS (*pa* — du lat. *passus*) n. m. Mouvement de l'homme, de l'animal, qui déplace ses pieds pour se déplacer lui-même : *Faire un* PAS *en arrière, de côté. Allonger, Ralentir son* PAS. ‖ Espace que l'on parcourt dans ce mouvement : *Avancer, Reculer d'un* PAS. ‖ Action ou manière de marcher : *Un* PAS *grave, solennel.*

— Marque que laisse sur le sol l'être qui marche : *Robinson vit sur le sable les* PAS *des sauvages.*

— Allées et venues, démarches que l'on fait, peine qu'on se donne pour faire réussir quelque chose : *Pour un* PAS *profitable, que de* PAS *inutiles!* ‖ Conduite, action, démarche : *Observer, Epier tous les* PAS *de quelqu'un.*

— Par exagér. Courte distance : *De l'Inde à la Chine, il n'y a qu'un* PAS. ‖ Au fig. Faible différence : *De la force à l'injustice, il n'y a qu'un* PAS.

— Droit de marcher le premier, préséance, prééminence, supériorité : *Céder le* PAS. *Avoir le* PAS *sur quelqu'un.*

— Seuil : *Etre sur le* PAS *de sa porte.* ‖ Marche au-devant d'une entrée : *Prenez garde, il y a un* PAS.

— Fig. Progression, progrès : *Le premier* PAS *de l'homme dans la science.*

— Loc. div. *Faux pas*, Pas dans lequel on pose mal le pied et qui fait trébucher. (Au fig. Faute, erreur de conduite.) ‖ *Pas de clerc*, Imprudence, maladresse. ‖ *Pas glissant, délicat, dangereux*, Circonstance difficile, embarrassante. ‖ *A chaque pas*, A chaque instant. ‖ *De ce pas, Tout de ce pas*, et, anciennement, *Tout d'un pas*, A l'instant même. ‖ *Pas à pas*, Sans se hâter, doucement. ‖ *Sous les pas de*, Sous les pieds de : *Les tombeaux poussent* SOUS LES PAS DE *la joie.* (Chateaubr.) ‖ *Pas perdu*, Nom donné quelquefois à une grande antichambre. ‖ *Salle des pas perdus*, Grande salle qui précède l'ensemble des chambres d'un tribunal, d'une gare, etc. ‖ *Marcher sur les pas de quelqu'un*, Suivre de près ses traces, et, au fig., L'imiter. ‖ *Marcher, Aller un bon pas*, Marcher vite. ‖ *Doubler le pas*, Aller, s'avancer une fois plus vite qu'on n'avait fait jusqu'alors. ‖ *Précipiter ses pas*, Courir précipitamment. ‖ *Précipiter les pas de quelqu'un*, Hâter sa marche, sa fuite. ‖ *Marquer le pas*, Faire sur place le mouvement de la marche. — Au fig. Ne pas avancer, ne faire aucun progrès. ‖ *Aller plus vite que le pas*, Courir trop vite. ‖ *Faire aller quelqu'un plus vite que le pas*, Lui donner de l'exercice, lui susciter des embarras. ‖ *Porter, Tourner, Adresser ses pas quelque part*, Y aller, s'y rendre. ‖ *Retourner, Revenir sur ses pas*, Refaire en sens inverse le chemin parcouru. — Fig. Changer de ligne de conduite en revenant en arrière. ‖ *S'attacher, Etre attaché aux pas de quelqu'un*, Le suivre partout. ‖ *Ne pas quitter quelqu'un d'un pas, d'un seul pas*, Ne pas le quitter un seul instant, être toujours avec lui. ‖ *Faire les premiers pas*, Faire les avances pour une démarche ou une réconciliation. ‖ *Faire un grand pas, de grands pas*, Faire de grands progrès. ‖ *Marcher à pas comptés*, Aller avec une extrême lenteur :

> . . . . . *Marchant à pas comptés,*
> Comme un recteur suivi des quatre Facultés...
> BOILEAU.

‖ *Aller à pas mesurés*, Procéder, agir avec prudence, circonspection. ‖ *Aller à pas de tortue*, N'avancer que très lentement. ‖ *Aller à pas de loup*, Marcher sans bruit, dans le dessein de surprendre. ‖ *Aller à grands pas, à pas de géant*, Franchir rapidement les degrés qui séparent d'un but qu'on a en vue : ALLER À GRANDS PAS *aux honneurs.* ‖ *Mettre, Remettre quelqu'un au pas*, L'obliger à obéir, à rentrer dans le devoir. ‖ *Regretter ses pas*, Regretter la peine qu'on a prise. ‖ *Se tirer d'un mauvais pas*, Se tirer d'une affaire embarrassante. ‖ *Passer, Sauter, Franchir le pas*, Etre contraint ou se décider à faire une chose pénible. ‖ *Vous devriez baiser la trace de ses pas*, Vous lui devez une grande reconnaissance, un grand respect. ‖ *Cela ne se trouve point dans le pas d'un cheval, d'un âne*, Cela est difficile à trouver.

— Artill. *Pas de rayure*, Distance entre deux spires consécutives de l'hélice, mesurée sur l'axe du canon ou sur l'une des génératrices. V. RAYURE.

— Chevaler. *Pas d'armes*, Passage qu'un chevalier s'engageait à défendre contre tout venant. ‖ Lutte qu'on soutenait, combat que l'on offrait à tout venant. ‖ Exercice de tournoi consistant dans la défense d'un poste. ‖ *Ouvrir le pas*, Commencer le tournoi.

— Chorégr. Chacun des mouvements que le danseur exécute avec ses pieds : *Les* PAS *comprennent le coupé, le jeté, le jeté battu, le chassé, le plié, le fouetté, l'assemblé, le glissé*, etc. ‖ Dans les ballets ou divertissements dansés, Tout ce qui forme un fragment séparé, exécuté par un ou plusieurs danseurs, en dehors de l'ensemble du corps de ballet : *Il y a des* PAS *de deux, de trois, de quatre, de six.* (Lorsque le pas est court et dansé par une danseuse ou un danseur seul, il prend le nom d'*écho* ou de *variation* ou de PAS *seul* [V. part. cecycl.].)

— Comm. *Pas de porte*, Droit à l'enseigne et au nom : *Boutiquier qui cède son* PAS DE PORTE.

— Constr. Entaille qu'on fait sur la plate-forme d'un comble pour recevoir le pied des chevrons.

— Escrim. *Marcher à grands pas, Marcher à petits pas*, Laisser un espace grand ou petit entre les pieds qui s'avancent sur la ligne droite, ou qui reculent.

— Géogr. Défilé, col entre deux hauteurs : *Le* PAS *de Suse.* (V. COL.) ‖ Détroit : *Le* PAS *de Calais.* (Ces deux sens ne sont plus usités que dans quelques noms propres.)

— Manèg. La plus lente des allures naturelles du cheval. ‖ *Pas de côté*, Sorte de travail qu'on impose au cheval de manège et qui consiste à le faire avancer sur une ligne oblique à la direction de son corps. ‖ *Pas averti*, Pas réglé, dans lequel le cheval semble calculer lui-même la pose de chaque jambe. ‖ *Pas écouté*, Pas raccourci d'un cheval qui se balance entre les talons. ‖ *Pas relevé*, Allure qui ressemble au pas ou à la marche, mais dans laquelle les mouvements sont précipités et irréguliers. ‖ *Pas de coq.* Flexion brusque et sèche du jarret, imitant la démarche du coq. ‖ *Cheval qui a le pas relevé*, Cheval qui, en marchant, relève bien les jambes de devant. ‖ *Cheval de pas*, Cheval qui a le pas allongé et rapide.

— Mar. Nom donné aux entailles dans lesquelles se logent les épontilles sur la carlingue.

— Milit. Chacune des différentes manières de marcher sous les armes. ‖ *Pas cadencé*, Pas mesuré qui est le même pour toute une troupe en marche. ‖ *Pas d'école* ou *Pas lent*, Ancien pas cadencé. ‖ *Pas ordinaire*, Pas cadencé dont la longueur n'était que de 65 centimètres et dont la cadence variait de 60 à 80 par minute. ‖ *Pas redoublé*, Ancien nom d'un pas d'une vitesse double de celle du pas ordinaire. ‖ *Pas accéléré*, Pas réglementaire, dont la longueur est de 75 centimètres et la cadence en vitesse de 120 à 128 par minute. ‖ *Pas en arrière*, Pas dont la vitesse est la même que celle du pas accéléré et la longueur de

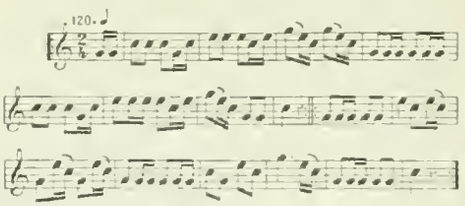

Pas accéléré (sonnerie de clairon).

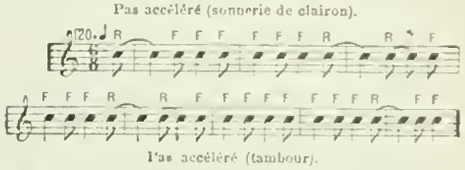

Pas accéléré (tambour).

35 centimètres seulement. ‖ *Pas gymnastique*, Pas d'une longueur de 80 à 90 centimètres, avec une vitesse de 179 à 180 par minute. ‖ *Pas de route*, Sorte de marche à volonté, qui permet de parcourir le kilomètre en onze à douze minutes, même en dix quand les hommes sont débarrassés de

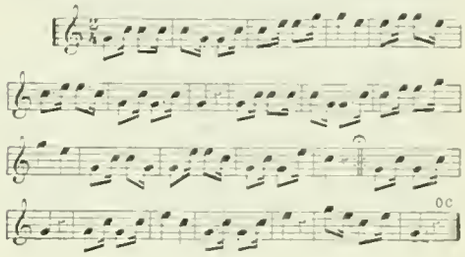

Pas gymnastique (sonnerie de clairon).

Pas de charge (sonnerie et batterie). V. CHARGE.

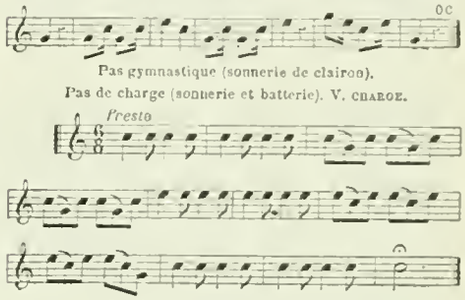

Pas de course (sonnerie de clairon).

leur sac. ‖ *Pas de charge*, Pas très rapide, qui n'est guère employé que dans l'attaque, et qui représente la vitesse maximum qu'on puisse demander à une troupe sans la désunir. ‖ *Au pas!* Dans la cavalerie et dans l'artillerie, Sonnerie de trompette pour inviter les cavaliers à aller au pas. ‖ *Pas de course*, Pas de rapidité maximum demandé à des hommes isolés, ou n'ayant qu'à franchir individuellement de petites distances. ‖ *Pas en flexion* ou *Pas raoul*, Allure consistant à allonger le pas autant que possible, le corps en avant, mais droit et la tête élevée, les pieds rasant le sol, ce qui permet d'obtenir, sans essoufflement, une grande vitesse : 11 kilomètres à l'heure et même davantage. ‖ *Pas de camp*, Mesure de longueur usitée autrefois pour tracer un camp. ‖ *Changer le pas*, Modifier l'alternance des deux pieds en portant deux fois de suite le même en avant.

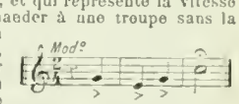

Au pas! (trompette).

— Musiq. Morceau arrangé pour la danse. ‖ *Pas redoublé*, Marche militaire écrite à deux-quatre ou à six-huit sur le mouvement allegro du pas accéléré. On dit aussi *allegro militaire.*

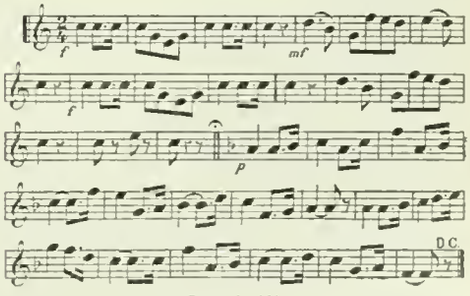

Pas redoublé.

— Techn. Ouverture de la chaîne dans un métier à tisser, pour le passage de la navette. ‖ Marche, lisse, carton. ‖ *Chercher le pas*, Marcher en avant ou en arrière pour retrouver la dernière duite. ‖ *Pas clos.* Tissage exécuté de manière que le battant ne frappe contre la trame qu'au moment où le pas est rabattu, c'est-à-dire fermé. ‖ *Pas ouvert*, Tissage exécuté de manière que le battant frappe avant que le pas soit entièrement rabattu. ‖ *Pas doux*, Levée dont la demi-maille de la lisse anglaise lève seule et en même temps que la maille à coulisse. ‖ *Pas dur.* Levée où la lisse anglaise lève entièrement. ‖ *Pas failli*, Défaut de fabrication, manquement de trame sur toute la largeur de l'étoffe. ‖ *Etre hors de pas*, Se tromper de fil, en prendre un pour l'autre. ‖ *Pas de vis.* Espace compris entre deux filets contigus de la vis. ‖ *Pas anglais*, Pas de vis dans lequel le filet est carré au lieu d'avoir une

forme à peu près triangulaire. (On dit aussi PAS CARRÉ.) ‖ *Pas de fusée*, Chacun des tours de la rainure en spirale de la fusée d'une montre. ‖ *Pas d'écrou*. Se dit des filets intérieurs d'un écrou. ‖ *Pas d'engrenage*. Espace qui est compris entre les axes verticaux de deux dents consécutives, dans un engrenage. ‖ *Pas de rivets*, Intervalle pris d'axe en axe et qui sépare deux rivets consécutifs. ‖ *Pas d'hélice*, Espace qu'une hélice pourrait parcourir par tour complet, si elle agissait dans un écrou solide et fixe.

— Prov. : *Il n'y a que le premier pas qui coûte*, Le plus difficile est de commencer. ‖ *Pas à pas, on va bien loin*, Un progrès lent, mais continu, amène de grands résultats. *La peur a bon pas*, Quand on a peur, on marche très vite.

— Encycl. Chevalier. *Pas d'armes*. Les chevaliers qui défendaient le *pas* pendaient leurs armes à des arbres, à des poteaux, etc., et quiconque voulait forcer le passage touchait avec son épée l'écu du chevalier avec lequel il prétendait lutter; parfois, il y avait deux écus pendus pour un seul chevalier, et l'on frappait l'un ou l'autre selon que l'on voulait combattre à pied ou à cheval.

On appelait aussi « pas d'armes » ou emprise le combat ou défi qu'un tenant, seul ou accompagné de plusieurs chevaliers, offrait dans les tournois contre tout venant. Il y avait des endroits où l'on avait coutume de faire ces pas d'armes : comme à Pau le *Champ butaillé* et à Paris la *Culture-Sainte-Catherine*. Parmi les pas d'armes célèbres, on peut citer le pas de l'arbre de Charlemagne, près de Dijon, en 1413, décrit par Olivier de La Marche; le pas de la Gueule du dragon, en 1446, près de Chinon; celui où Bayard se distingua, à Lyon, sous Charles VIII, contre Claude de Vaudrey, etc.

Chorégr. Le *pas de quatre* est une danse de caractère d'origine anglaise, importée en France vers la fin du XIXe siècle. Le pas de quatre se danse par couples, sur un rythme à quatre temps (douze-huit), chaque reprise com-

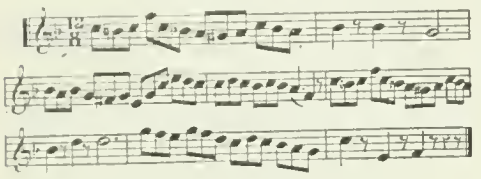

Pas de quatre.

prenant quatre mesures. Les deux premières mesures se dansent le cavalier tenant sa dame par la main droite, tous deux gardant la main libre sur la hanche : marcher trois pas, en partant du pied extérieur, puis sauter sur le pied au dernier pas; recommencer les mêmes mouvements en partant du pied intérieur. Les deux dernières mesures sont dansées en tournant et en sautant alternativement sur chaque pied, comme pour la scottish, le cavalier conduisant cette fois sa dame par la taille.

— Métrol. anc. Il ne faut pas confondre le *gradus* des Romains avec le *passus*. Le premier est ce que nous appelons en français un *pas*, le second est l'intervalle qui, dans la marche, sépare le point où se trouvait un pied de celui qu'il occupe quand il est revenu à la même position. Autrement dit, le *passus* comprend deux *gradus*. Il était de cinq pieds, soit 1m,47. Le *mille* romain vaut mille pas.

PAS (*pa* — du lat. *passus*, pas qu'on fait en marchant) adv. S'ajoute à *ne* et à *non* pour renforcer la négation : *Il faut se conduire par la raison, non* PAS *par la fantaisie*.

— S'emploie sans *ne* ou *non* dans certaines phrases elliptiques : PAS *d'argent*, PAS *de Suisse*.

— *Pas un, pas une*, Nul, nulle, aucun, aucune : PAS UN *nuage au ciel. Le pauvre a-t-il des amis ?* — PAS UN.

— Fam. *Pas vrai ?* Cela n'est-il pas vrai ? ‖ A Paris, s'emploie plus familièrement encore, à la fin des phrases, pour n'est-ce pas : *Vous viendrez me voir,* PAS ? ‖ *Un pas grand'chose*, Un homme qui n'a pas grande valeur morale.

— SYN. Pas, point. Avec *pas* on exprime une négation moins forte : *Il ne travaille pas* signifie qu'il ne travaille pas en ce moment ou bien qu'il ne travaille pas autant qu'il le devrait ou qu'il le pourrait. *Il ne travaille point*, signifie : *Il ne travaille pas du tout*.

On préfère *pas* à *point* devant *plus, mieux, moins, si, fort, aussi, autant, toujours, beaucoup, peu, assez*, et devant tout mot marquant la comparaison, l'extension, la restriction ou la quantité.

— Encycl. Gramm. *Pas* et *point* se suppriment quand le verbe a dans sa dépendance une des expressions négatives *aucun, nul, personne, guère, jamais, nullement, ni répété, plus* opposé à *encore, rien, ne que* mis pour *seulement*, ou une expression quelconque à laquelle on attribue un sens négatif, comme *mot, âme qui vive, qui que ce soit, goutte*, etc. Cependant, on trouve quelquefois *pas*, chez les classiques, avec *rien, aucun*, etc. On les supprime ordinairement après les verbes *cesser, oser, pouvoir* et quelques autres. *L'enfant qui ne cesse de crier*. Enfin, on les supprime souvent après *que* ou *que* interrogatif : *Qui n'admire ce bel arbre ?* dans les propositions incidentes qui dépendent d'un proposition interrogative ou négative : *Avez-vous un ami qui ne soit des nôtres ?* dans certaines formules elliptiques : *A Dieu ne plaise*; après *si* marquant une condition : *Je ne vous importunerais pas si je ne m'y voyais forcé*; après *depuis que, il y a* : *Il y a six mois que je ne l'ai vu*, etc.

PAS (Le), comm. de la Mayenne, arrond. et à 18 kilom. de Mayenne, sur l'Aversalé, affluent de la Varenne; 1 317 hab. Elevage. Menhir de *Sainte Cavère*.

PAS ou **PAS-EN-ARTOIS**, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 24 kilom. d'Arras, sur la Quiéenne, 689 hab. Ch. de f. Nord. Brasseries. Tannerie et corroirie. — Le canton a 23 comm. et 10.459 hab.

PASADENA, ville des Etats-Unis (Californie, comté de los Angeles), près du San Gabriel River, tributaire du Pacifique; 10.000 hab. Métallurgie, or, argent.

PASAGES (Los) (*Passages*), ville d'Espagne (Provinces Basques, distr. de Saint Sébastien), non loin de la frontière française, sur une baie vaste et sûre; 2.500 hab. Port militaire et de commerce. Grand commerce de vins.

PASAGINIEN n. m. Hist. relig. V. PASSAGIN.

PASAN n. m. Ancien nom d'une antilope de l'Afrique du Sud, l'*oryx gazella* ou *Capensis*, le *gemshok* des Boers.

PASARGADES, ancienne capitale de la Perse, que l'on disait fondée par Cyrus et qui était habitée par les Pasargadiens. Auj. *Mourghab*.

PASARGADIENS, la plus noble des dix tribus qui composaient la nation des anciens Perses et dont la plus illustre était celle des Achéménides. V. PASARGADES.

PASCA (Alix-Marie-Angèle SÉON, dame Pasquier, connue sous le nom de Mme), comédienne française, née à Lyon en 1835. Devenue veuve, elle se tourna vers le théâtre et, en 1864, débuta au Gymnase, où elle parut dans les *Idées de Mme Aubray* et *Fanny Lear*. Elle joua ensuite en Russie (1870-1874), à Londres, puis à Paris au Gymnase, au Vaudeville, à la Gaîté, à la Porte-Saint-Martin et créa son dernier rôle en 1893 dans l'*Invitée*, de Curel, au Vaudeville. Femme du monde, d'une distinction originelle, elle excella dans les grandes dames et les mères nobles.

PASCAL, ALE, ALS ou **AUX** (*skal'* — du lat. *paschalis*; de *pascha*, pâque) adj. Qui appartient à la pâque des Juifs ou à la fête de Pâques des chrétiens.

— Loc. div. *Agneau pascal*, Agneau que la loi de Moïse prescrivait d'immoler et de manger pour célébrer la pâque. ‖ *Lune pascale*, Lune de mars, pendant laquelle on célèbre la fête de Pâques. ‖ *Communion pascale. Devoir pascal*, Communion que, d'après les commandements de l'Eglise, on doit faire au temps de Pâques. (V. PÂQUES.) ‖ *Temps pascal*, Temps pendant lequel on célèbre la résurrection de Jésus-Christ, et qui, commençant le jour de Pâques, finit la veille de la fête de la Trinité. ‖ *Cierge pascal*, Grand cierge que l'on bénit le samedi saint, et qui reste au milieu du chœur pendant le temps pascal. ‖ *Epître pascale*, Lettre que le pape écrivait anciennement aux évêques pour leur indiquer l'époque où ils devaient célébrer la fête de Pâques.

— Blas. *Agneau pascal*. V. AGNEAU.

— Liturg. *Canon pascal*. V. la partie encycl.

— Encycl. Liturg. On appelle *canon pascal* un tableau des fêtes mobiles dépendantes de la date de Pâques, établi pour un certain nombre d'années. On a remarqué qu'après chaque révolution de 532 années, ce canon est le même et que les différentes combinaisons que présente le calendrier pour les jours de la semaine, comme pour les dates des fêtes, se reproduisent dans le même ordre. On a donné à cette période de 532 ans le nom de *cycle pascal;* elle est aussi appelée *grand cycle* et *grande année*. Victorius, qui la découvrit en 457, la compta à partir de l'an 28 apr. J.-C. Denys le Petit (526) en recula le commencement à l'an 1er av. J.-C. Ce point de départ est généralement adopté.

PASCAL (*skal'*) n. m. Nom donné à différentes variétés de cépages de la Provence : *Pascal blanc*, SYN. BRUN BLANC; *pascal noir*, SYN. GROS PASCAL; *pascal muscat*, SYN. MUSCAT DE RIVESALTES.

PASCAL ou **PASCHAL**, antipape, mort en 694. Il était archidiacre de l'Eglise romaine lorsqu'il fut élu par l'influence de l'exarque de Ravenne, en 687, pendant que la majorité du clergé et du peuple reconnaissait Sergius. Condamné pour magie, il fut relégué dans un monastère.

PASCAL ou **PASCHAL Ier** (saint), pape, élu en 817, mort en 824. Il était, au moment de son élection, abbé du monastère de Saint-Etienne, près de Rome. Il refusa de recevoir les envoyés de Cassistera, patriarche de Constantinople, et accueillit les Grecs qui accouraient à Rome, fuyant la persécution de l'empereur iconoclaste Léon l'Arménien. Il envoya Ebbon, archevêque de Reims, prêcher la foi aux Danois, et, en 823, donna la couronne impériale à Lothaire. — Fête le 14 mai.

PASCAL ou **PASCHAL II** (Rainieri), pape, né à Bleda, près de Viterbe, vers 1050, élu en 1099, mort à Rome en 1118. Moine de l'ordre de Cluny, il fut nommé, par Grégoire VII, cardinal et abbé du monastère de Saint-Paul-hors-les-Murs. Après avoir successivement triomphé des deux antipapes, Clément III et Sylvestre IV, il renouvela, au concile de Guastalla (1106), l'interdiction de l'investiture des évêques par la crosse et l'anneau, prononcée par ses prédécesseurs contre les princes laïques. Mais, trompé par les promesses de Henri V, il laissa leurs sièges aux évêques allemands qui n'avaient pas été institués canoniquement. En 1110, Henri V, jetant le masque, envahit l'Italie. Le pape essaya d'abord de conjurer l'orage par des concessions exagérées qu'il rétracta peu après (1112). Il mourut au milieu d'une guerre civile provoquée par l'antipape Bourdin avec l'assistance de l'empereur Henri V.

PASCAL ou **PASCHAL** (Gui DE CRÈME), antipape, né à Crème en Lombardie, mort à Rome en 1168. Cardinal en 1155, il se rendit en mission en Allemagne auprès de Frédéric Ier, fut opposé par cet empereur à Alexandre III, prit le nom de Pascal III (1164), présida une diète à Wurtzbourg, puis retourna à Rome, où il mourut.

PASCAL (Blaise), géomètre, physicien, philosophe et écrivain français, né à Clermont-Ferrand en 1623, mort à Paris en 1662. Sa famille appartenait à la noblesse de robe. Son père, Etienne Pascal, fort instruit en mathématiques, lié avec les grands savants de l'époque, était président en la cour des aides de Clermont. Blaise perdit sa mère en 1626. Il fut élevé par son père et grandit au milieu de ses deux sœurs : Gilberte, née en 1628, et Jacqueline, née en 1625. En 1631, Etienne Pascal, ayant vendu sa charge, se retirait à Paris pour se consacrer à l'éducation méthodique de son fils, qui faisait pressentir son génie en retrouvant par lui-même, à douze ans, les premiers théorèmes de la géométrie, en composant à seize ans un *Traité sur les sections coniques*, en inventant une *machine arithmétique* (1640-1642).



Pascal.

En 1639, Etienne Pascal fut nommé intendant à Rouen : c'est là que Blaise, dont la santé est déjà gravement compromise (*Prière sur le bon usage des maladies*), embrasse l'austère doctrine de Jansénius (1646); il convertit son père et ses sœurs, il dénonce les hérésies du frère Saint-Ange de Rouen, entre en relations avec Singlin, de Port-Royal, dont il écoute les sermons assidûment. Pendant ces mêmes années (1646-1649), Pascal, qui sépare encore avec Descartes les vérités de la foi de celles de la science, s'applique à la physique, fait sur la pesanteur de l'air des expériences célèbres qui confirment celles de Torricelli, publie (1647) ses *Nouvelles expériences touchant le vide* et travaille à son *Traité du vide*, dont il nous reste un fragment de préface : *De l'autorité en matière de philosophie*.

La famille Pascal retourne à Paris en 1649. Blaise, âgé de vingt-six ans, malade par excès de travail, empêché par les médecins de s'occuper de recherches scientifiques, trouve dans les divertissements mondains un remède à l'ennui. D'autres circonstances conspirent à le pousser dans cette voie : son père meurt en 1651 (*Lettre de Pascal sur la mort de son père*), Jacqueline entre à Port-Royal en 1652; Gilberte est mariée; Pascal reste seul. Grâce à son jeune ami, le duc de Roannez, il est introduit dans la société du chevalier de Méré, du libertin Des Barreaux, du joueur Miton, de Mme de Sablé. Pascal étudie maintenant le cœur humain : il en cherche le secret en fréquentant les salons, en étudiant les philosophes, et particulièrement Epictète, Montaigne, Charron; il écrit le *Discours sur les passions de l'amour* (1652-1653), qui révèle un psychologue singulièrement perspicace et profond. Cependant, Pascal ne néglige pas les mathématiques : il s'occupe du calcul des probabilités, il écrit le *Traité du triangle arithmétique;* il invente la brouette sorte de chaise roulante) et le haquet (1649-1654).

Mais cette vie mondaine ne peut longtemps satisfaire l'âme de Pascal : le chrétien, qu'il n'avait cessé d'être, reparaît. Pascal souffre, il est plein de trouble, il cherche en gémissant. Plusieurs événements le précipitent vers une conversion définitive : une santé chancelante, un accident au pont de Neuilly, et surtout l'influence de sa sœur Jacqueline. L'extase de la nuit du 23 novembre 1654 donne Pascal à Dieu « renonciation totale et douce ». Pascal, à trente-deux ans, se retire à Port-Royal.

Pascal quitte le monde, mais ce n'est point pour ne plus penser : l'ascète n'étouffe pas le philosophe. C'est durant les premiers mois du séjour de Pascal à Port-Royal que se place l'*Entretien avec M. de Saci*. (V. pl. loin.) Vers la même époque, il écrit deux fragments connus sous ce titre : *De l'esprit géométrique*, et dans lesquels il s'efforce de rapprocher la raison de la foi, en montrant commont les sciences préparent à mieux connaître Dieu (1654-1655). La vie de Pascal est alors traversée par une lutte inattendue. A la suite de démêlés entre Arnauld et les jésuites, et d'une menace de censure par la Sorbonne, Pascal accepte la charge de défendre publiquement la cause de Port-Royal contre les jésuites, et publie, de 1656 à 1657, dix-huit lettres anonymes qui eurent un grand retentissement. (V. PROVINCIALES.) Entre la sixième et la septième lettre se passe, le 24 mars 1656, un événement qui exerce sur l'âme de Pascal une profonde influence : Marguerite Périer, sa nièce, paraît guérie d'une fistule lacrymale par l'attouchement d'une épine de la couronne de Jésus. Ce miracle, avertissement de Dieu, affermit Pascal dans sa foi : il conçoit lidée d'un ouvrage où il combattra les « libertins » et prouvera la vérité de la religion chrétienno. Ce sera le livre des *Pensées*. Il revient une dernière fois à la science pour résoudre le problème de la *roulette* et jeter les bases du calcul infinitésimal. Il anéantit dans son cœur tout amour humain. Il se fait le directeur de conscience de Mlle de Roannez, et l'arrache au monde (*Lettres à Mlle de Roannez*). Au milieu de souffrances atroces et de mortifications volontaires, il jette sur le papier, pendant trois ans, ses idées et ses projets en vue d'une *Apologie de la religion chrétienne*. Il écrit le douloureux et sublime *Mystère de Jésus*. Seul contre tous ses amis de Port-Royal, il résiste au pape, qui a condamné la théorie de Jansénius sur la grâce. Il meurt en pleine possession de son génie, à trente-neuf ans



Pascal enfant, d'après Moreau-Vauthier.

Telle est, en ses grandes lignes, l'évolution psychologique de la pensée de Pascal. Au début, l'intelligence, curieuse de savoir, emploie à son service toutes les forces de l'âme que n'absorbe pas la religion. Un moment, l'esprit et le cœur paraissent trouver également satisfaction dans l'étude de l'homme et de ses passions. Mais bientôt l'amour, avide d'une joie infinie, s'unit à Dieu et, pour démontrer ce qui ne se démontre pas, fait appel à l'intelligence raisonneuse et logicienne. On ne peut définir en une formule ni en un livre le génie de Pascal, parce qu'il semble concentrer, dans son unité, toute la diversité des puissances de penser ou de sentir qui soat départies à l'humanité.

Parmi les statues de Pascal, citons celle de Guillaume, en bronze (1880), à Clermont-Ferrand, et le *Pascal enfant* de Moreau-Vauthier (1888).

— BIBLIOGR. : Mme Périer, *Vie de Pascal* (1684); Vinet, *Pascal* (1848); E. Droz, *le Scepticisme de Pascal* (1886); Ravaisson, *Philosophie de Pascal*, et Sully-Prudhomme (« Revue des Deux Mondes », 1887 et 1890); E. Boutroux, *Pascal* (1900).

— ALLUS. LITTÉR. : **Abîme de Pascal**, Abîme que Pascal aurait cru voir près de lui. Voici sur quel fondement repose cette légende. Longtemps après la mort de Pascal, pour consoler une demoiselle, sujette à des terreurs imaginaires, l'abbé Boileau lui écrivait : « Cela me fait souvenir de Pascal, dont la comparaison ne vous déplaira pas... Ce grand esprit *croyait toujours voir un abîme* à son côté gauche et y faisait mettre une chaise pour se rassurer; je sais l'histoire d'original... » (*Lettres de l'abbé Boileau*, éd. de 1737, p. 207.) Voltaire a accepté le fait en le rattachant comme conséquence, par hypothèse, à l'accident de voiture du pont de Neuilly. Mais le silence gardé unanimement par les contemporains, même par les ennemis de Pascal, au sujet de cette prétendue « vision », enlève toute autorité au récit de l'abbé Boileau. L'*Abîme de Pascal* n'appartient pas à l'histoire.

Pascal (ENTRETIEN DE) **avec M. de Saci sur Epictète et Montaigne**, causerie philosophique que Pascal eut avec son directeur en 1654 (année de la deuxième conversion, et dont Fontaine, secrétaire de de Saci, a fixé

fidèlement le souvenir, sans doute à l'aide des notes de Pascal. — Epictète, dit Pascal, connaît la vérité quand il recommande à l'homme de se détacher des choses pour se rapprocher de Dieu ; mais il glisse dans la présomption quand il prétend que l'homme, par sa liberté raisonnable, peut devenir en sainteté l'égal de Dieu. Inversement, Montaigne prouve excellemment l'impuissance de la raison humaine ; mais il en tire cette conclusion illégitime que l'homme n'est astreint à aucun devoir. Ces deux doctrines sont inconciliables. La solution est dans le christianisme, qui laisse coexister en l'homme la misère, en l'attribuant à la corruption de la nature, et la grandeur, en l'attribuant à la grâce qui vient de Dieu. — L'*Entretien* annonce la doctrine des *Pensées*.

PASCAL (Jacqueline), sœur de Blaise Pascal, née à Clermont en 1625, morte à Paris en 1661. A huit ans, elle montrait de sérieuses dispositions pour la poésie. Elle était parfaitement belle et d'une charmante « gentillesse ». Elle composa quelques stances pour la reine en 1638 et parut souvent à la cour. Elle sut obtenir la grâce de son père, inquiété par la police du cardinal. A Rouen, où Etienne Pascal était intendant, elle s'initia au jansénisme (1646) par la lecture des œuvres de Jansénius, de Saint-Cyran et d'Arnaud. Des *Sermons* de Singlin lui inspirent la résolution d'entrer dans la vie religieuse. Son père ayant refusé son consentement, Jacqueline vit désormais dans la solitude, et, à la mort d'Etienne Pascal, elle se retire à Port-Royal (1652). Son ardente piété éclate quand elle est contrainte de signer le formulaire imposé par les jésuites. Elle proteste en écrivant à Arnauld une lettre énergique et douce, mais elle est blessée dans sa foi et meurt de douleur en 1661, à trente-six ans. Jacqueline est sœur de Pascal par le sang, mais aussi par l'âme et le génie : chez Jacqueline comme chez Blaise, même foi indomptable, même mysticisme ardent et impérieux.

PASCAL (Françoise-Gilberte). V. PÉRIER.

PASCAL (François-*Michel*), sculpteur, né et mort à Paris (1814-1882), élève de David d'Angers. Il s'est adonné surtout à la sculpture religieuse. Citons de lui : *Moines lisant ; Laissez venir à moi les petits enfants*, groupe ; un *Chartreux en prière ; Saint Georges* et *Saint Martin de Tours*, pour la cathédrale d'Angoulême ; *la Couronne d'épines*, statue ; *la Vierge et l'Enfant Jésus*, groupe, et la *Statue de Mgr de Salinis*, pour la ville d'Auch ; etc.

PASCAL (Prosper), compositeur et critique musical français, né vers 1825, mort fou en 1880. Il s'est produit à la scène avec quatre opéras-comiques : *le Roman de la Rose* (Théâtre-Lyrique, 1854) ; *la Nuit aux gondoles* (Théâtre-Lyrique, 1861) ; *le Cabaret des amours* (Opéra-Comique, 1862) ; *Fleur de lotus* (Bade, 1864). Ecrivain délicat, il fut critique musical à divers journaux et rédacteur en chef du « Ménestrel ». Il a publié un joli recueil de vingt mélodies vocales, *les Chants de la veillée*. C'est à Prosper Pascal qu'est due la traduction de l'*Enlèvement au sérail* de Mozart, qui fut donnée au Théâtre-Lyrique en 1859.

Pascal (LE **Docteur**), roman d'Emile Zola (1893). — Le docteur est le fils cadet de la vieille Félicité Rougon ; mais on l'appelle Pascal, tout court, parce qu'il n'a rien des Rougon. Il vit à Plassans, entre sa nièce Clotilde, qui lui donne le doux nom de Maître, et sa vieille servante Martine, tout entier à ses études et à sa tendresse, qu'il croit paternelle, pour la jeune fille. Pascal approche de la soixantaine, mais son automne est encore presque un été, tant il a gardé de vigueur souriante. Sa mère veut lui voler ses manuscrits scientifiques et surtout les dossiers de la famille. Martine, âme simple, et Clotilde, âme ardente, assoiffée d'un idéal inconnu, sont avec la vieille Félicité, parce qu'elle a su leur persuader que Pascal se damne. Mais soudain Clotilde découvre la véritable nature de son adoration pour le Maître et de ses sentiments à lui : ils s'aiment. Le Maître l'a conquise par sa robustesse morale et physique et par sa noble conception de la vie. Elle devient alors mieux qu'une alliée : une amante, une sujette dévouée qui fait à son roi le don divin de sa jeunesse. Après des mois de bonheur, Pascal, pourtant, se décide à se séparer de Clotilde, parce qu'il est ruiné. Et il meurt avant qu'elle ne soit revenue de Paris. Mais de leurs amours un enfant est né, un garçon, et Clotilde vivra pour le petit être. La fin du livre la montre allaitant l'enfant, tandis que celui-ci tient son bras en l'air, « tout droit, dressé comme un drapeau d'appel à la vie ».

Le Docteur Pascal est le dernier volume et la conclusion de la série des ROUGON-MACQUART. On y trouve d'admirables pages, pleines d'idéalisme et de poésie, de foi en la vie et au progrès.

PASCALIN (*pass*) n. m. Fam. Imitateur de Pascal.

PASCALINE (*pass*) n. f. Machine à calculer inventée par Pascal. ‖ On l'appelle aussi PASCALIN n. m.

PASCANI, ville de la Roumanie (Moldavie [cercle de la Suczawa]), sur le Sereth, affl. du Danube ; 8.000 hab.

PASCOLI (Giovanni), poète italien, né à San-Mauro-di-Romagna (prov. de Forlì) en 1855. D'abord professeur au lycée de Livourne, puis à l'université de Bologne, il obtint la chaire de littérature latine à celle de Messine. Il est l'auteur de deux recueils de vers d'un charme pénétrant et délicat (*Myricæ*, 1899 ; *i Poemetti*, 1900). Il a en outre publié deux volumes d'exégèse dantesque, dont la forme volontairement obscure paraît recouvrir bien des paradoxes (*Minerva oscura*, 1898 ; *Sotto il velame*, 1900).

PAS-D'ÂNE n. m. invar. Bot. Nom vulgaire du tussilage commun.

— Archéol. Partie de la garde de l'épée destinée à protéger les deux premiers doigts ou l'index seulement. ‖ Partie du mors formant arcade et répondant à ce qu'on appelle aujourd'hui *liberté de langue*.

— Armur. Garde d'épée qui couvre toute la main.

— Art vétér. Instrument dont on se sert pour tenir ouverte la bouche du cheval ou du chien, lorsque l'on a des opérations à pratiquer dans la bouche.

— ENCYCL. Bot. Le *pas-d'âne* (tussilago farfara) est une composée de la tribu des radiées. C'est une herbe à

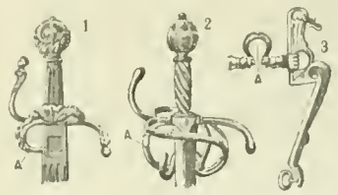

A, A, pas-d'âne d'épée : 1. Simple (1550) ; 2. Double (1580) ; 3. A, A, pas-d'âne de mors.

fouilles radicales cordées et orbiculées, dont le capitule est protégé par un involucre à bractées dressées et unisériées. C'est une mauvaise herbe, très envahissante. La médecine populaire l'emploie en infusion contre la toux.



Pas-d'âne : *a* coupe d'un fleuron.

PAS DE CALAIS (angl. **Straits of Dover**, détroit de Douvres), bras de mer faisant communiquer, entre la France et l'Angleterre, la Manche et la mer du Nord. Il s'ouvre entre le cap Gris-Nez, en France, à l'extrémité nord-ouest du Boulonnais et le cap Dunge-Ness, en Angleterre, large d'environ 42 kilomètres, avec un étranglement minimum de 31. C'est vraisemblablement pendant la période quaternaire, à un moment où l'homme existait déjà, que s'est creusé, au milieu de la craie verte, ce détroit encore si peu élargi et relativement si peu profond. Des deux côtés, la symétrie

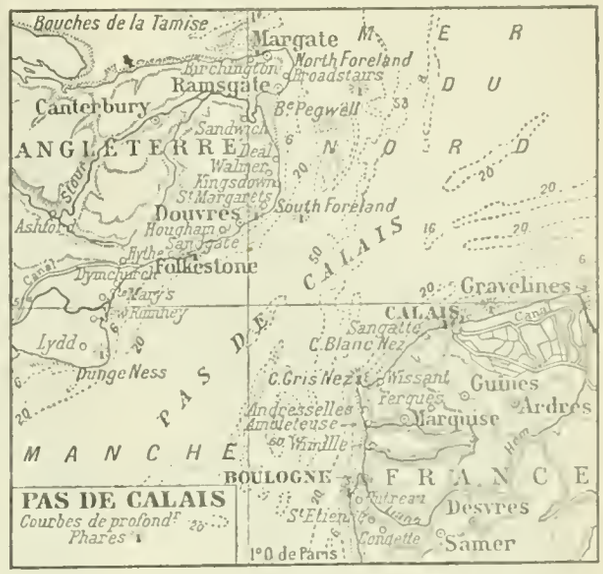

ch.-l. ; Béthune, Boulogne, Montreuil, Saint-Omer, Saint-Pol, 15 cant., 901 comm. et une population de 955.391 hab. Il fait partie du 1er corps d'armée (Lille), de la 3e inspection des ponts et chaussées, de la 7e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique d'Arras, ressortit à la cour d'appel de Douai, à l'académie de Lille et forme le diocèse d'Arras (suffragant de Cambrai).

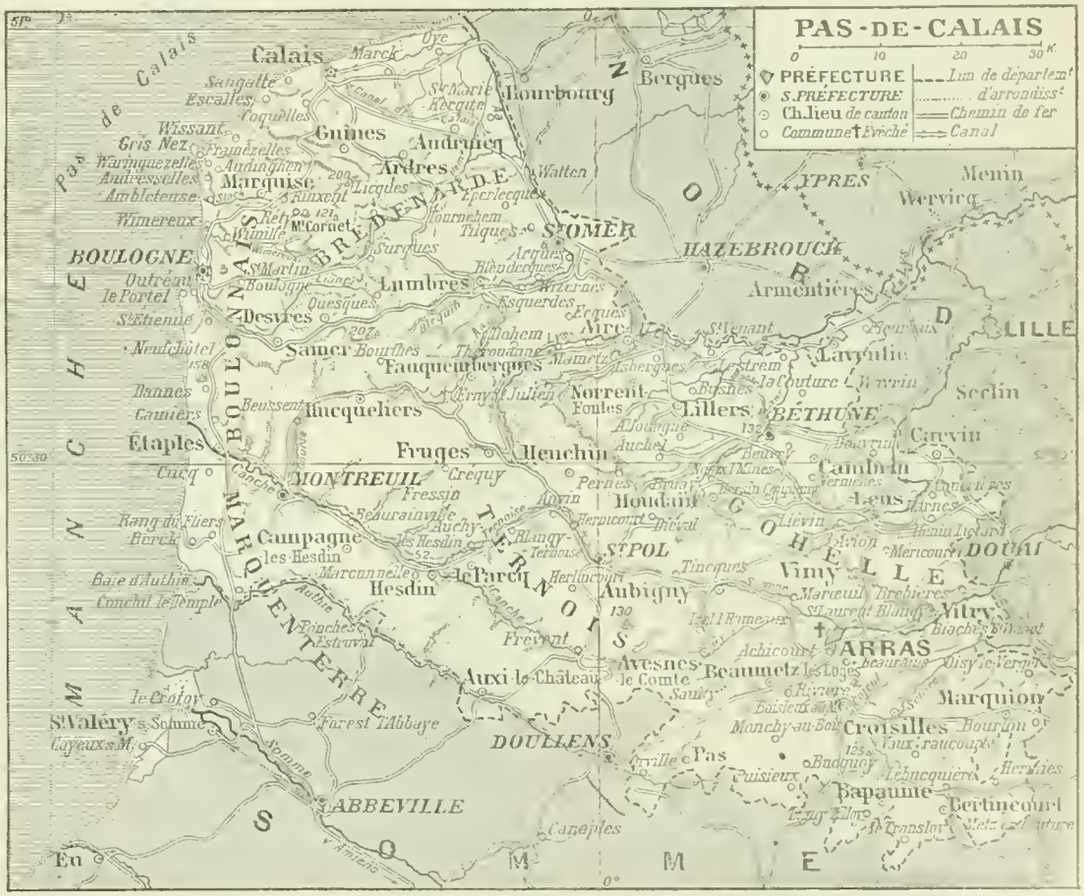
PAS-DE-CALAIS
PRÉFECTURE
S.-PRÉFECTURE
Ch.-lieu de canton
Commune
Limite de département
d'arrondissement
Chemin de fer
Canal
Calais
Gravelines
Bourbourg
Bergues
Guines
Andres
Ardres
Marquise
Audruicq
Watten
Wissant
Gris Nez
Sangatte
Coquelles
Escalles
Ambleteuse
Wimereux
Boulogne
Outreau
Le Portel
St Martin
Lumbres
Desvres
Samer
Fauquembergues
Saint-Omer
Arques
Blendecques
Lillers
Aire
Hazebrouck
Armentières
Lille
Merville
Béthune
Carvin
Seclin
Lens
Liévin
Douai
Vimy
Arras
Aubigny
Avesnes le Comte
Beaumetz les Loges
Marquion
Croisilles
Bapaume
Bertincourt
Pas
Hesdin
Campagne les Hesdin
Frévent
Auxi-le-Château
Doullens
Abbeville
Etaples
Montreuil
Fruges
Heuchin
Houdain
Norrent Fontes
Lillers
Bruay
Camblain
Leforest
Ypres
Menin
Wervicq
Calais
Marck
Oye
Sangatte
Escalles
Coquelles
Wissant
Gris Nez
Guines
Andres
Marquise
Ambleteuse
Wimereux
Boulogne
Outreau
Le Portel
St Martin
Lumbres
Desvres
Samer
Neufchâtel
Fauquembergues
Thérouanne
Aire
Hazebrouck
Armentières
Lille
Merville
Béthune
Carvin
Seclin
Lens
Liévin
Douai
Vimy
Arras
Aubigny
Avesnes le Comte
Beaumetz les Loges
Marquion
Croisilles
Bapaume
Bertincourt
Pas
Hesdin
Campagne les Hesdin
Frévent
Auxi-le-Château
Doullens
Abbeville
Etaples
Montreuil
Fruges
Heuchin
Houdain
Norrent Fontes
Lillers
Bruay
Camblain
Leforest
Ypres
Menin
Wervicq
Saint-Omer
Arques
Blendecques
Watten
Eperlecques
Tournehem
Tilques
Licques
Zudausques
Ardres
Audruicq
Andres
Marquise
Rinxent
Wimille

de la Manche (Liane, Canche, Authie); au N. du bombement de l'Artois, ce sont les fleuves côtiers de la mer du Nord et le système de l'Escaut. Ces fleuves, sur la Manche, ont des estuaires envasés par des dépôts littoraux. La côte, basse dans la plaine maritime, vers Calais, après la dépression crétacée de la baie de Wissant, se relève en falaises dans le Boulonnais (cap Blanc-Nez, Gris-Nez), s'abaisse dans le Marquenterre. C'est une région marécageuse, d'alluvions récentes, séparée de la mer par des dunes, des « crocs »; de vrais « polders » existent à l'abri de ces digues. Pêches fructueuses. S'il y a peu de ruisseaux, peu de prairies, peu d'arbres sur les plateaux, les terrains moins perméables du Boulonnais permettent mieux l'existence de bocages et de pâturages. Ceux-ci servent à l'élevage de bœufs et chevaux de trait renommés. Partout, les cultures sont riches, grâce aux phosphates, aux limons, au climat, aux bonnes méthodes. Les céréales, dont la culture profite de celle des betteraves à sucre, se trouvent surtout au sud-ouest et au nord-est. Colza, œillette et lin, chicorée, houblon et tabac; cultures maraîchères (Saint-Omer). Prairies artificielles développées. Les tourbières des vallées sont précieuses. Le sous-sol contient des phosphates, les pierres et grès du Boulonnais, la terre à brique des limons, des sources minérales (Saint-Pol, Boulogne, etc.), surtout la houille. Le bassin du Nord se prolonge dans le Pas-de-Calais jusqu'à Béthune par Douai (bassin de Lens); il y donne une quantité considérable d'excellent charbon. La houille reparaît encore dans le Boulonnais, à Hardinghem. On trouve encore quelques minerais de fer dans le Pas-de-Calais, qui est aussi une grande région industrielle : filature, lainages et toiles (anciennes toiles et tapisseries d'Arras, tulles de Calais, ferronnerie de Marquion, huileries, sucreries, brasseries.

Le commerce est favorisé par l'aisance des communications. Indépendamment du réseau des canaux du Nord, de la Somme et l'Escaut à l'Aa et Calais, ainsi que des rivières navigables, le Pas-de-Calais est desservi par la grande voie ferrée de Calais en Italie. Il est en relations avec l'Angleterre par Calais (Douvres) et Boulogne (Folkestone).

PAS-DE-CHEVAL n. m. invar. Bot. Nom vulgaire de la cacalie.

PAS-DE-LION n. m. invar. Nom vulgaire de l'ellébore fétide.

PASDELOUP (*Jules*-Etienne), chef d'orchestre français, né à Paris en 1819, mort à Fontainebleau en 1887. Premier prix de piano du Conservatoire, il fonda, sous le titre de Société des jeunes artistes du Conservatoire, un orchestre symphonique, à la tête duquel il donna pendant quelques années des concerts à la salle Herz. Cet essai devait le conduire à la création plus importante des Concerts populaires de musique classique, dans lesquels il fit connaître à la population parisienne les chefs-d'œuvre des maîtres et aussi des jeunes compositeurs. Pasdeloup voulut ensuite fonder, dans une salle aujourd'hui disparue, celle de l'Athénée (rue Scribe), une entreprise de concerts permanents, avec chœurs et orchestre; mais cette création ne réussit pas. Il ne fut pas plus heureux quand il prit, en 1868, la direction du Théâtre-Lyrique, à laquelle il dut bientôt renoncer.

PAS-DE-SOURIS n. m. Petit escalier en pierre servant de communication entre diverses parties des ouvrages et le corps de place.

PAS-DUR n. m. Archéol. Partie du métier des gaziers servant à baisser la soie. ‖ Pl. *Des* PAS-DURS.

PASEK (Jean Baptiste), homme de guerre polonais, né à Rava dans la première partie du XVIIe siècle, mort vers 1690. Il fut l'ami de Mazeppa et se montra très attaché à la cause de Jean-Casimir, roi de Pologne. Ses *Mémoires* (de 1656 à 1686) sont un tableau enjoué et fidèle des mœurs de son temps. On en doit la publication au comte Edouard Raczynski (1836).

PASENG (*zaagh'*) n. m. Nom ancien de la chèvre sauvage et des bouquetins de Perse.

PASEWALK, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Stettin], sur l'Ucker; 9.800 hab. Métallurgie.

PASIAN Schiavonesco, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]), 4.133 hab. Vignobles et sériciculture.

PASIANO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]); 2.100 hab.

PASIG, fleuve des Philippines (île de Luçon). Il sort du lac de Bay, se grossit du San Mateo, arrose Manille, où il se jette dans la baie de Manille par un estuaire envasé, après un cours d'environ 30 kilom.

PASIG, ville des Philippines (île de Luçon), dans une île formée par le fleuve *Pasig* à sa sortie du lac de Bay; 22.000 hab.

PASIGRAPHE n. Personne qui écrit en caractères pasigraphiques.

PASIGRAPHIE *fi* — du gr. *pas*, tout, et *graphê*, écriture] n. f. Ecriture universelle.

— ENCYCL. Le mot *pasigraphie* a désigné d'abord une langue écrite intelligible à tous les hommes, quel que fût leur idiome maternel. Une telle écriture est nécessairement *idéographique*. Le rapport qui unit les signes aux idées signifiées peut être naturel ou conventionnel. Dans un écriteau portant un doigt indicateur, ou une flèche, le doigt ou la flèche peuvent être considérés comme de la *pasigraphie* naturelle. Les signes algébriques, la notation chimique sont des systèmes de pasigraphie conventionnelle et partielle. Certains penseurs ont cru à la possibilité d'une pasigraphie conventionnelle exprimant la plupart des idées importantes. Leibniz semble avoir conçu quelque chose d'approchant. Des tentatives ont été faites en ce sens par Berger (*Plan d'une langue universelle écrite et parlée* [1779]), Wolke (*Démonstration de la possibilité et du caractère pratique de la pasigraphie* 1797), Sicard (*Pasigraphie* [1797]), J. de Maimieux (1797), Fry (*Pantographia* [1799]), J.-M. Schmidt (*Essais* 1818), etc. Récemment, une « Société centrale de pasigraphie » s'est formée à Munich. Les systèmes proposés, d'une régularité trop géométrique, sont incapables de suivre les caprices du langage vivant.

On entend aussi par *pasigraphie* un système de transcription valable pour toutes les langues parlées sur le globe. Des alphabets à cet usage ont été inventés par John Wilkins (*Essais d'une langue philosophique*, etc. [1668]), le président de Brosses au XVIIIe siècle, Lepsius (*Alphabet-étalon*, etc. [1855]), Du Bois-Reymond, Brücke, Bell, Rumpelt, Jespersen, Sweet (*A primer of phonetics* [1890]), Paul Passy (1887), Kräuter, Lyttkens et Wulff, Bœhmer, Gilbéron et Rousselot, etc. Les uns emploient des signes rappelant la forme des organes qui produisent les sons représentés (de Brosses, Brücke, Bell, Sweet), celui-ci recourt, pour figurer les sons, à des formules indiquant la part de chacun des organes dans leur émission (Jespersen, *les Articulations des sons du langage représentées au moyen de symboles non alphabétiques* [1889]). La plupart prennent pour base l'alphabet latin, en l'enrichissant de signes diacritiques, ou en mélangeant les diverses sortes de lettres (caractères gras, italiques, etc.). En 1894, les orientalistes ont arrêté au Congrès de Genève un alphabet répondant à leurs besoins. La « Société des parlers de France » et le périodique « la Parole » font usage d'un autre alphabet, plus complet, fondé sur des principes analogues.

PASIGRAPHIER (prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous pasigraphiions. Que vous pasigraphiiez*) v. n. Ecrire en pasigraphie.

PASIGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à la pasigraphie : *Méthode* PASIGRAPHIQUE.

PASILALIE (*li* — du gr. *pas*, tout, et *lalein*, parler) n. f. Gramm. Langue universelle. (Peu us.) ‖ On dit aussi PASILOGIE.

PASILALIQUE (*lik'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à la pasilalie : *Méthode* PASILALIQUE. ‖ On dit aussi *pasilogique*.

PASILOBE n. m. Zool. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, propres à la Malaisie. (Les pasilobes [*pasilobus*] sont des épeires noirâtres ou rougeâtres, à l'abdomen très large, tronqué, anguleux, parfois couvert de gibbosités.)


Pasilobe (réd. d'un tiers).

PASIMAQUE (*mak'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, répandus dans l'Amérique centrale.

— ENCYCL. Les *pasimaques* sont de grands et beaux insectes, larges, robustes, à fortes mandibules, ordinairement noirs ou bleu luisant, avec les élytres cerclés de cuivreux éclatant ou de vert.


Pasimaque (gr. d'un cinquième).

PASINELLI (Lorenzo), peintre italien, né à Bologne en 1629, mort à Parme en 1700. Il a travaillé à Bologne et à Modène. Parmi ses meilleurs tableaux, on cite : à la chartreuse de Bologne, *l'Entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem* et *l'Apparition de Jésus à sa mère au retour des limbes* (1657); de beaux morceaux : *Saint Antoine ressuscitant un mort*; une *Sainte famille*; *Histoire de Coriolan*; etc.

PASING, bourg d'Allemagne (Bavière [cercle de Haute-Bavière]), sur la Wurm, sous-affluent de l'Isar; 4.200 hab.

PASINI (Albert), lithographe et peintre italien, né à Busseto, près de Parme, en 1820, mort à Cavoretto, près de Milan, en 1899. Il donna d'abord dans l'orientalisme, puis traita des scènes vénitiennes. Ses débuts datent de 1853. A signaler parmi ses peintures : *Campement de pèlerins de La Mecque*; *Passage d'une caravane* (1861); *Pâturage sur la route de Téhéran* (1864); *Marché à Constantinople* (1868); *Chasse au faucon* (1878); *Artilleurs turcs* (1887); etc.

PASIPHAÉ. Myth. gr. Reine légendaire de Crète, fille d'Hélios et de Perséis, sœur d'Eétès et de Circé. Elle épousa Minos, dont elle eut plusieurs enfants : Androgée, Deucalion, Astrée, Ariane, Phèdre, etc. Aphrodite, irritée de ce que Hélios avait éclairé ses amours avec Arès,

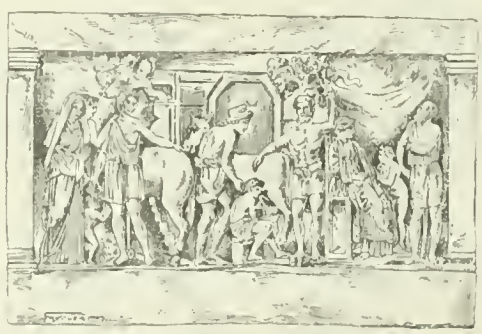
Pasiphaé. (Bas-relief du musée du Louvre.)

inspira à Pasiphaé un amour monstrueux pour un taureau blanc, que Poseidon avait fait sortir de la mer; et Dédale fabriqua pour elle une vache d'airain, destinée à faire illusion au taureau. C'est alors qu'elle devint mère du Minotaure. A Thalamne, en Laconie, existaient un temple et un oracle de Pasiphaé. Selon les uns, cette déesse était une personnification divine de la femme de Minos; suivant d'autres, c'était une Atlantide, fille de Zeus, ou une autre forme de Cassandre, fille de Priam.

PASIPHÉE n. f. Genre de crustacés décapodes macroures [propres aux mers chaudes.

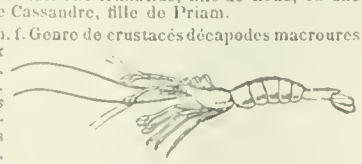
Pasiphée (réd. 2 fois).

— ENCYCL. Les *pasiphées* ont des crevettes voisines des crangons, dont les deux premières pattes sont longues et munies de pinces; la *pasiphaea* est commune à Nice.

PASITÉLES, sculpteur grec, né en Macédoine, qui vivait au Ier siècle av. J.-C. Il alla s'établir à Rome après la guerre de Macédoine et reçut le droit de cité (88 av. J.-C.). Il perfectionna l'art de modeler, et écrivit une description, en cinq livres, des plus beaux monuments de son temps. Il exécuta en ivoire une statue de Jupiter pour le temple de Marcellus.

PASITHÉE. Myth. gr. Une des trois Charites, fille de Zeus et d'Eurynome. — Néréide.

PASITIGRIS, nom ancien du Chat-el-Arab.

PASKEVITCH (Ivan Fedorovitch), feld-maréchal russe, comte d'Erivan et prince de Varsovie, né à Poltava en 1782, mort à Varsovie en 1856. Il fut page de Stanislas-Auguste, roi de Pologne (1792), puis de Paul Ier, et aide de camp d'Alexandre Ier. En 1812, il prit part aux batailles de Smolensk, Borodino, Viazma, Krasnoï, repoussa en 1813 Gouvion-Saint-Cyr jusqu'à Dresde, enleva vingt-neuf canons français à Leipzig et fut promu lieutenant général. Il suivit l'armée russe en France, se battit à Arcis-sur-Aube et sous Paris (1814). Nicolas Ier lui confia le commandement des troupes du Caucase mises en échec par les Perses (1826). Il défit à Elisabethpol le corps d'Abbas Mirza, prit Erivan, signa la paix de Tourkmantchaï (1828), et fut nommé feld-maréchal. Lorsque la Russie intervint en faveur des Grecs révoltés, Paskevitch envahit l'Arménie turque, entra à Kars et Erzeroum (1829). Sépateur, gouverneur des provinces transcaucasiques, il fut appelé, après l'échec de Diébitch, à combattre l'insurrection polonaise (1831). Il prit Varsovie, et présida à la répression de l'insurrection et à la russification de la Pologne. En 1849, il dirigea l'expédition de Hongrie, battit les Magyars à Debreczin, Temesvar, obligea Georgei à capituler à Vilagos. En 1851, commandant de l'armée du Danube, il entra dans Jassy, mais échoua devant Silistrie.


Paskevitch.

PASLIÈRES, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 11 kilom. de Thiers; 1.751 hab.

PASNAGE (*pass-naj'*) n. m. Droit de faire paître dans les bois, qui appartenait au seigneur haut justicier ayant droit de gruerie et de garenne. ‖ Droit payé au seigneur d'une forêt, pour avoir la liberté d'y faire paître des porcs.

PASO (mot espagn. : proprem. *pas*) n. m. Littér. esp. Sorte de parade, d'intermède dramatique et populaire. ‖ Pl. PASOS.

PASO DEL NORTE (EL), ville du Mexique (Etat de Chihuahua), sur le rio *Grande del Norte*; 5.000 hab.

PASPALACÉ, ÉE (*pass, sé*) adj. Bot. Qui ressemble à un paspale.

— n. f. pl. Groupe de panicées, ayant pour type le genre *paspale*. — *Une* PASPALACÉE.


Paspale.

PASPALE (*pass*) n. m. Genre de graminées, tribu des panicées.

— ENCYCL. Le genre *paspale* comprend des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à chaumes articulés, portant des feuilles linéaires et des fleurs sessiles, disposées en épis. La plupart croissent dans les régions chaudes. A Pondichéry et dans quelques localités de l'Inde, on mange les graines mondées du *paspale fromentacé*. Parmi les espèces françaises, nous noterons le *paspale dactyle*, que les bestiaux mangent volontiers, et le *paspale sanguin*, qui croît dans les moissons.


Pasquariel.

PASQUALIS (Martinez). V. MARTINEZ PASQUALIS, et MARTINISME.

PASQUARIEL, type de valet, dans la comédie italienne. Il est gourmand, ivrogne et casseur. C'est une variété du type de Scaramouche, avec la poltronnerie en moins.

PASQUEDILLE (*ske*, et *ll* mill.) n. f. Ancienne espèce de broderie d'or et d'argent très à la mode au XVIIe siècle.

PASQUELIN (*ske*) n. m. Arg. S'est dit pour PATELIN (dans le sens de Pays natal). ‖ On a dit aussi PACLIN.

PASQUERAGE (*ske-raj'*) n. f. Féod. Droit perçu par le seigneur sur les habitants d'une terre, par chaque joug de bœufs et autres animaux de labour.

PASQUIER (*pâ-ki-é* — du lat. *pascua*, pâturages) n. m. Pâtis, en Bourgogne et ailleurs.

PASQUIER (Etienne), jurisconsulte français, né et mort à Paris (1529-1615). Il fit ses études de droit, de 1546 à 1548, sous Hotman à Paris, Cujas à Toulouse, Alciat à Pavie. Dès 1549, il se distinguait à Paris comme avocat au parlement, s'éloigna du barreau pour se marier en 1557, et n'y reprit sa place, en 1562, que pour soutenir, en 1565, le procès engagé par l'Université contre les Jésuites. Nommé par la suite lieutenant général de Cognac, il devint, en 1585, avocat général près la Chambre des comptes. Il fit une opposition acharnée à la Ligue, suivit Henri III dans sa retraite sur la Loire après la journée


Etienne Pasquier.

des Barricades (1588) et ne rentra à Paris, après un exil de six ans, que lorsque Henri IV en refit la capitale de la monarchie française.

Son œuvre est immense et diverse. On y compte des poésies, d'ailleurs médiocres : *le Monophile* ou *Seul aimant* (1554); *les Ordonnances d'amour* (1564); *les Lettres amoureuses* (1567); des œuvres de controverse : *le Pourparler du prince* (1560); *le Pourparler de la loi* (1581); *le Catéchisme des jésuites* (1602); des recueils de discours : *Plaidoyer pour l'Université* (1594). Son *Interprétation des Instituts*, travail très remarquable de jurisprudence, n'a été publié qu'en 1847. Dès 1586, Pasquier avait commencé à publier, en dix livres, nombre porté progressivement à vingt-deux dans l'édition posthume de 1619, sa correspondance avec tout ce que l'Europe savante comptait d'illustre. Mais son principal titre de gloire, avec les *Lettres*, c'est les *Recherches de la France* (v. RECHERCHES), sorte d'encyclopédie méthodique, dont le premier livre parut en 1560. Par une audacieuse innovation, il employait, de préférence au latin, qu'il écrivait cependant fort bien, sa langue naturelle.

PASQUIER (Etienne-Denis, baron, puis duc), homme d'État français, né et mort à Paris (1767-1862). Il descendait d'Etienne Pasquier, et était le fils d'un conseiller au Parlement, guillotiné en 1794. Il fut nommé, dès 1787, maître des requêtes au Parlement, fut emprisonné deux mois sous la Terreur et recouvra la liberté après le 9-Thermidor. Napoléon Ier le nomma maître des requêtes au conseil d'État (1806), conseiller d'État (1810), préfet de police (1810). Pasquier exerça ces fonctions jusqu'en 1814, bien qu'il se fût laissé incarcérer à la Force, en 1812, par le général Malet. Il adhéra à la Restauration, qui lui confia la direction générale des ponts et chaussées (1814). Garde des sceaux et ministre de l'intérieur par intérim dans le ministère Talleyrand (9 juill.-28 sept. 1815), il résista avec énergie aux exigences des Alliés. Il fut promu ministre d'Etat (1815), président de la chambre des représentants (1816), garde des sceaux dans le ministère du duc de Richelieu (19 janv. 1817-29 déc. 1818), ministre des affaires étrangères sous Decazes (19 nov. 1819) et sous Richelieu. Pair de France (1821), il combattit la politique réactionnaire de Villèle et Polignac. Louis-Philippe l'appela à la présidence de la Chambre des pairs (1830). Il dirigea ainsi les procès politiques intentés aux ministres de Charles X, aux conspirateurs républicains et au prince Louis-Napoléon. En 1837, il reçut le titre de chancelier de France, en 1844 celui de duc, et fut élu membre de l'Académie française le 27 février 1842. Il rédigea des *Mémoires* édités après sa mort (v. ci-dessous), publia ses *Discours* et *Opinions* (1842). N'ayant point de fils, il adopta son neveu. (V. AUDIFFRET-PASQUIER.) Homme du monde, causeur spirituel, il se montra administrateur expert et servit les divers gouvernements avec habileté et modération.



Duc Pasquier.

Pasquier (MÉMOIRES DU CHANCELIER), publiés par le duc d'Audiffret-Pasquier (Paris, 1893 et ann. suiv.). — Ils constituent, autant qu'une autobiographie, une série de dissertations sur les grandes questions politiques. Pour la période qui s'étend de 1787 à 1814, ils nous révèlent sur les hommes des particularités curieuses, caractérisent les frères et sœurs de Napoléon en des pages définitives, et nous laissent des portraits en pied des quatre personnages qui eut exercé sur l'Empereur une influence appréciable : Cambacérès, Lebrun, Fouché et Talleyrand, pour lequel il se montre très sévère. La politique extérieure de Louis XVIII est remarquablement exposée et appréciée, et le récit des journées de Juillet, écrit sous l'impression des événements, est plein de mouvement et de vie.

PASQUILLE (*pass-kill* [*ll* mll.] — de l'ital. *pasquillo*, brocard) n. f. Plaisanterie grossière, insultante.

PASQUIN (*skin* — allus. au *Pasquin* de Rome [v. l'art. suiv.]) n. m. Méchant diseur de bons mots : *Faire le* PASQUIN. ‖ Bouffon de comédie : *Le* PASQUIN *de la troupe*.

— Epigramme malicieuse, bon mot scandaleux, dans le genre de ceux qu'on affichait sur le socle de Pasquin.

PASQUIN, nom donné par le peuple de Rome au torse informe d'une statue mutilée, trouvé sous le pavé de la rue del Governo-Vecchio, près de la place Navone, sur l'emplacement, dit-on, de l'atelier d'un savetier qui s'appelait Pasquino, et dressée aujourd'hui sur une petite place qui, de son nom, s'est appelée piazza Pasquino. Ce vieux marbre, fragment d'une statue d'Hercule ou d'Alexandre, ou d'Ajax, est célèbre depuis le XIVe siècle, par suite de l'habitude que les satiriques avaient prise, dès cette époque, d'y coller des épigrammes mordantes sur les faits ou les personnages du jour. Souvent, une autre statue, appelée Marforio, et qui lui faisait pendant, lui donnait la réplique. La plus ancienne épigramme de toutes celles que l'on donne comme ayant été affichées sur le socle de Pasquin se rapporte à Urbain VI Barberini, qui avait fondu des bronzes antiques pour faire des canons : *Quod non fecerunt Barbari, fecit Barberini*; « Ce que les Barbares n'avaient point fait, Barberini l'a osé faire. » Jules II, Léon X, Clément VII, Paul III, Sixte-Quint sont les papes que Pasquin attaqua avec le plus de verve.

PASQUIN, type de valet dans la comédie italienne. Emule de Brighella et de Scaramouche, effronté, glouton, menteur, bavard, Pasquin est parfois mélancolique, mais le plus souvent coureur de cotillons, meneur de jeu et habile à pirouetter.

PASQUINADE (*ski*) n. f. Placard satirique, qu'on attachait à Rome à la statue de Pasquin. (V. PASQUIN.) ‖ Par anal. Raillerie bouffonne, triviale.

PASQUINER (*ski*) v. a. Mettre en pasquin, tourner en ridicule. (Vx.)

PASQUINISER (*ski*) v. n. Fam. Faire des pasquinades. (Vieux.)

PASSABLE (*pa-sabl'* — rad. *passer*) adj. Pas très mauvais en son genre, admissible, supportable : *Du vin* PASSABLE. *Un dîner* PASSABLE. *Des vers* PASSABLES.

— Substantiv. n. m. : *Livre dans lequel on trouve du bon, du mauvais, du* PASSABLE.

PASSABLEMENT (*pa-sa*) adv. D'une manière passable : *Savoir* PASSABLEMENT *sa leçon*. ‖ Assez grandement, d'une manière notable : *Une scène* PASSABLEMENT *ridicule*.

PASSACAILLE (*pa-sa-ka-ill'*[*ll* mll.] — de l'esp. *pasacalle*; de *pasar*, passer, et *calle*, rue) n. f. Chorégr. et musiq. Sorte de chaconne, d'un mouvement très lent. ‖ Air sur lequel on exécutait cette danse.

— Jeux. *Faire la passacaille*, Couper ou lever avec une carte basse, dans l'espoir que le joueur suivant n'aura pas un atout ou une carte de la couleur plus forte. Syn. de PASCAILLE.

— Modes. Ruban qui servait à soutenir un manchon.

— ENCYCL. Chorégr. et musiq. La *passacaille*, très en faveur au XVIIe et au XVIIIe siècle, était une danse grave, exécutée par une personne seule, le plus souvent par un cavalier. Elle fut très employée au théâtre, et on en trouve dans nombre d'opéras : *Acis et Galathée*, *Armide*, *Persée*, de Lulli; *Alceste*, *Cythère assiégée*, *Iphigénie en Aulide*, de Gluck. Les compositeurs l'écrivaient tantôt à 2/4, tantôt à 3/4, tantôt à 6/4. Voici une passacaille tirée de l'*Année galante*, opéra de Mion (1747) :

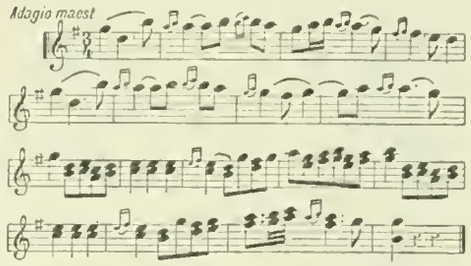

PASSADE (*pa-sad'* — de l'ital. *passata* ou du provenç. *passada*) n. f. Simple passage dans un lieu : *Ne faire qu'une* PASSADE *à Paris*. ‖ Par anal. Caprice passager. ‖ Commerce de galanterie qui ne dure que fort peu de temps. ‖ Charité qu'on fait en passant.

— Escrim. Syn. de PASSE.

— Fauconn. Mouvement de l'oiseau qui descend d'abord obliquement pour remonter ensuite.

— Manèg. Course d'un cheval composée d'une demi-volte à chaque extrémité de la piste. ‖ *Passade relevée*, Celle où les demi-voltes se font à courbettes. ‖ *Passade furieuse* ou *à la française*, Demi-volte en trois temps, en marquant un demi-arrêt. ‖ *Fermer la passade*, Exécuter le mouvement par lequel on reprend la ligne de passade. ‖ *Revenir à la passade*, Revenir au point de départ. — Fig. Recommencer quelque chose.

— Mar. *Couper la passade*, Couper le passage aux vaisseaux ennemis.

— Natat. Action d'un nageur qui en enfonce un autre sous l'eau, en lui appuyant la main sur la tête, et qui le fait ainsi passer sous lui : *Donner une* PASSADE *à un camarade*.

PASSADOUX (*pa-sa-dou*) ou **PASSEDOUX** (*pa-se-dou*) [mot d'orig. espagn. et datant du XVe s.] n. m. Carreau ou vireton d'arbalète à moufle.

PASSAGE (*pa-saj'*) n. m. Action de passer : *Le* PASSAGE *du Rhin, des Alpes*. ‖ Moment où l'on passe : *Guetter quelqu'un au* PASSAGE. ‖ Endroit où l'on passe : *Chercher un* PASSAGE *à travers une rivière*.

— Etat, action transitoire : *Notre* PASSAGE *sur la terre*.

— Fig. Transition : *Le* PASSAGE *du jour à la nuit*.

— Ce qui sert à passer : *Arbre formant un* PASSAGE *au-dessus d'un abîme*.

— Endroit d'un livre, d'une œuvre écrite ou d'une œuvre musicale : *Un* PASSAGE *de Racine, de Musset*.

— Sorte de rue couverte (généralement par un vitrage) réservée aux piétons : *Le* PASSAGE *de l'Opéra*. *Le* PASSAGE *Vivienne*. ‖ Rue non classée, ouverte par des particuliers, qui restent chargés d'entretenir la voie.

— Voyage au delà des mers : *Avoir beau temps pendant son* PASSAGE. ‖ Place arrêtée sur un navire pour effectuer ce voyage : *Prendre* PASSAGE *à bord d'un paquebot*. ‖ Somme que l'on paye pour la traversée : *Bureau qui reçoit les* PASSAGES *des voyageurs*. — Papier qui constate que cette somme a été payée : *Montrer son* PASSAGE.

— Péage : *Pont dont on a supprimé le* PASSAGE.

— Loc. div. *Donner, Livrer passage*, Donner une issue : *Le pylore* LIVRE PASSAGE *aux aliments quand ils sont devenus chyme*. ‖ Fam. *Oiseau de passage*, Personne qui ne reste que fort peu de temps en un endroit.

— Archit. Dégagement entre deux pièces; corridor long et étroit.

— Astron. Moment où un astre est interposé entre l'œil d'un observateur et d'autres corps fixes, auxquels l'œil rapporte sa position. ‖ *Lunette des passages* ou *Lunette méridienne*, Lunette servant à observer le passage des astres au méridien.

— Ch. de f. *Passage de niveau* ou *à niveau*, Endroit d'une voie ferrée qui est traversé par un chemin ayant le même niveau que la voie. ‖ *Passage supérieur* ou *Passage en dessus*, Traversée d'une ligne ferrée par un chemin de niveau supérieur à la voie, au moyen d'un pont ou d'une passerelle. ‖ *Passage inférieur* ou *Passage en dessous*, Traversée d'une ligne ferrée par un chemin de niveau inférieur à la voie. V. CHEMIN DE FER.

— Douane. *Droit de haut passage*, Impôt prélevé, sous l'ancien régime, sur les marchandises sortant de France.

— Dr. Droit de passer sur la propriété d'autrui, par convention ou par usage.

— Econ. rur. Barrière fixe, d'une hauteur peu considérable, munie de chaque côté d'une sorte de marchepied, ce qui permet de les franchir aisément pour passer d'un herbage à un autre.

— Fortif. Terme qui désigne les communications de tout genre établies entre les différentes parties d'un ouvrage fortifié. ‖ *Passage de fossé*, Retranchement que l'assaillant élevait dans le fossé d'une place pour arriver à couvert au pied de la brèche.

— Hist. eccl. Dot qu'on payait pour être admis dans l'ordre de Malte. ‖ *Droit de passage*, Somme que payaient, au profit de l'ordre, ceux qui y étaient reçus après avoir appartenu à quelque ordre religieux.

Jeux. *Passage fermé*. Au trictrac. Flèche sur laquelle se trouvent deux dames qui empêchent que le joueur ne puisse en passer une des siennes dans la table du petit jan de l'adversaire. ‖ *Passage ouvert*. Flèche entièrement vide, sur laquelle on emprunte passage pour jouer une dame plus loin. — Flèche sur laquelle il n'y a qu'une dame, ce qui permet de s'y reposer pour battre plus loin une autre dame découverte.

— Manèg. *Passage de la sangle*. Endroit des côtes se trouvant placé derrière les coudes, et où l'on fait passer la sangle de la selle. V. PASSEGER.

— Mar. *Bateau de passage*, Barque dans laquelle on fait traverser l'eau aux voyageurs. ‖ *Passage de la ligne*, Moment où la latitude est à zéro, c'est-à-dire Moment où l'on se trouve sur le plan de l'équateur. ‖ *Passage des poudres, des projectiles*, Conduits réservés à la circulation des poudres et des projectiles. ‖ *Passage des manœuvres*, Chemin que suivent les manœuvres dans le gréement.

— Musiq. Ornement ajouté à un trait de chant. *Faire un* PASSAGE. *Exécuter des* PASSAGES. ‖ *Notes de passage*, Celles par lesquelles on remplit les degrés disjoints, pour les franchir avec plus de grâce.

— Peint. Usage que l'on fait des nuances : *Chairs dans lesquelles il y a des* PASSAGES *d'une finesse admirable*.

— Techn. Préparation que l'on donne aux peaux en les passant dans différentes drogues, afin de les rendre plus propres à être travaillées. ‖ Première opération du tissage, consistant à passer un à un, soit avec les doigts, soit à l'aide d'un petit crochet appelé « passette », chaque fil de la chaîne dans les mailles des lisses, ainsi que dans les maillons. ‖ On dit aussi REMETTAGE.

— Zool. Action des animaux migrateurs qui passent par une région en se rendant dans une autre. ‖ Troupe d'animaux migrateurs qui traverse une région : *Un* PASSAGE *de cailles*. ‖ Etat transitoire d'un animal qui passe par les divers états de ses métamorphoses.

— ALLUS. HIST. : **Passage de la mer Rouge**, Passage miraculeux effectué par les Hébreux sous la conduite de Moïse. V. MOÏSE.

— ENCYCL. Astron. Les planètes inférieures, passant dans certaines conditions entre la terre et le soleil, peuvent éclipser le soleil comme le fait la lune, et alors, on voit simplement une petite tache noire qui, en quelques heures, traverse le disque du soleil. Ainsi, pour Mercure, ce phénomène se produit quelquefois au moment de la conjonction inférieure. Si le plan de l'orbite coïncidait avec le plan de l'écliptique, ce phénomène se reproduirait à chaque révolution synodique, mais il arrive assez rarement à cause de l'inclinaison de l'orbite, qui est de 7° environ. Sans quoi, il aurait lieu tous les 116 jours. On peut appliquer le même raisonnement à la planète Vénus, dont les prochains passages auront lieu les

8 juin 2004	11 décembre 2117
6 — 2012	8 — 2125.

Les observations de passages présentent un intérêt fondamental au point de vue de la détermination de la *parallaxe* solaire. Ceux de Vénus sont à ce point de vue les plus importants.

— Dr. *Droit de passage*. Le propriétaire dont les fonds sont sans issue sur la voie publique ou n'ont qu'une issue insuffisante pour l'exploitation industrielle ou agricole peut réclamer un passage sur le fonds voisin, à charge d'indemnité. Le passage est pris du côté le moins dommageable, en général le plus court. Si l'enclave résulte de la division d'un fonds, on ne peut demander passage que sur les terrains objet du partage. L'assiette et le mode de passage sont fixés par trente ans d'usage continu. La servitude de passage ne peut jamais s'établir par prescription, comme toutes les servitudes discontinues; mais on peut par trente ans devenir propriétaire du terrain où on a passé si l'on a en outre fait des actes de propriétaire en l'empierrant, ou le clôturant, etc. La servitude de passage peut aussi résulter de la convention. Elle s'exerce dans les limites fixées par l'acte. Le passage sur le terrain d'autrui, mais seulement si ce terrain est préparé, ensemencé, ou chargé de récoltes, constitue une contravention.

— Milit. *Passage des cours d'eau*. C'est une des opérations les plus délicates qu'un corps de troupes puisse avoir à exécuter. Les passages à gué sont les plus simples quand la nature du terrain les permet. Les passages à niveau ne sont guère exécutables que pour les cavaliers ou plutôt pour les chevaux qui les portent. Pour les hommes, on a, le plus souvent, recours à des supports flottants les plus divers, et que l'on confectionne, soit avec des matériaux trouvés sur place, soit au moyen de certains effets d'équipement, tels que des sacs à distribution remplis de paille, de menus branchages, etc. On peut encore passer sur la glace quand les cours d'eau sont gelés à une épaisseur suffisante. Ou bien, enfin, on établit des passerelles ou des ponts à supports fixes ou flottants. Dans tous les cas, l'opération ne peut être entreprise que si l'on est maître du point de débarquement sur la rive opposée.

PASSAGE (LE), comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 2 kilom. d'Agen, sur la rive gauche de la Garonne; 2.250 hab. Fabrique de noir animal.

PASSAGE WEST, ville d'Irlande (comté de Cork), un des deux avant-ports de Cork; 2.500 hab. Bains de mer.

PASSAGER (*pa-sa-jé*) v. a. Manèg. V. PASSEGER.

PASSAGER (*pa-sa-jé*), **ÈRE** adj. Qui ne fait que passer dans un lieu : *Les hommes sont* PASSAGERS *sur la terre*. ‖ Qui est de peu de durée : *La beauté est* PASSAGÈRE.

— Fauconn. *Oiseau passager* ou *de passage*, Oiseau qui a été pris après qu'il a quitté le nid, par opposition à l'oiseau niais, ou pris au nid.

— REM. C'est une faute d'employer *passager* pour fréquenté, en parlant d'un endroit où beaucoup de monde passe. Il faut dire *rue passante*, *chemin passant*.

— Substantiv. Personne qui a pris passage sur un navire : *L'équipage et les* PASSAGERS.

— Pop. Personne qui vient en passant dans un lieu : *Localité où le dimanche amène beaucoup de* PASSAGERS.

— ANTON. Permanent, éternel.

PASSAGÈREMENT (*pa-sa-jé*) adv. En passant; pour peu de temps.

PASSAGES. Géogr. V. PASAGES (LOS).

PASSAGEUR *pa-sa-jeur'* — rad. *passage*) n. m. Propriétaire ou fermier d'un bac.

PASSAGIN (*pa-sa-jin* — on a fait venir ce mot du grec *pas*, tout et *agios*, saint) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte du XIIe siècle. ‖ On dit aussi PASSAGIEN, PASSAGINIEN. (Les *pessagins* prétendaient que la loi de Moïse devait être respectée par les chrétiens, et ils s'appliquaient à en observer les principaux rits, notamment la circoncision. Aussi les appelait-on souvent les *circoncis*. Ils disparurent au XIVe siècle.)

PASSAGLIA (Charles), théologien italien, né à Lucques en 1812, mort à Turin en 1887. Entré, dès 1827, chez les jésuites, il professa le droit canon à Rome et fut préfet des études au Collège germanique. Il se montra l'un des plus zélés défenseurs du dogme de l'Immaculée Conception. Mais, en même temps, il entreprit une violente campagne contre le pouvoir temporel du pape et fut obligé de quitter la Compagnie de Jésus (1858). Le roi Victor-Emmanuel II le nomma professeur à l'université de Turin (1861). La même année, Passaglia fut élu député au parlement italien. Citons de lui : *Commentaires théologiques* (1850); *De l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge* (1854); *De l'Eglise du Christ* (1853-1856).

PASSAIC, ville des Etats-Unis (New-Jersey [comté de Passaic]; 8.000 hab. Filatures, carrosserie.

PASSAIC, comté des Etats Unis (New-Jersey), sur la rivière *Passaic*; 80.000 hab. Ch. l. *Paterson*. Métallurgie.

PASSAIS le, ancien pays de la Normandie, aujourd'hui dans les départements de l'Orne et de la Mayenne, arrosé par la Mayenne et ses affluents. Ch.-l. *Domfront*. C'est la partie la plus pittoresque de la *Suisse normande*, avec le mont Margantin et les gorges de la forêt d'Andaine.

PASSAIS, ch.-l. de cant. de l'Orne, arrond. et à 13 kilom. de Domfront; 1.601 hab. Mégisseries. Eglise du XVe siècle, dolmen. — Le canton a 8 comm. et 10.192 hab.



Passale (gr. nat.).

PASSALE (*pa-sal'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, type de la famille des *passalidés*, propres aux régions chaudes de l'Amérique et de l'Afrique. (Ce sont des coléoptères à livrée noire ou brune, luisante, aplatis en dessous, avec la tête souvent tuberculeuse ou chargée de cornes peu saillantes.)

PASSALIDÉS (*pa-sa*) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères lamellicornes, propres aux régions tropicales, comprenant les *passales* et genres voisins. — *Un* PASSALIDE.

PASSALORYNCHITE (*pa-sa, kit'* — du gr. *passalos*, cheville, et *rhugkhos*, bec) n. m. Membre d'une ancienne secte d'hérétiques montanistes. (Leur nom signifie en grec *qui a une cheville sur la bouche*; car, en priant, ils avaient toujours le doigt l'index) sur les lèvres et même sur le nez. Ils paraissent avoir été nombreux en Afrique, vers la fin du IIIe et dans le IVe s.)

PASSAMAQUODDY (BAIE DE), golfe de l'océan Atlantique, séparant, dans l'Amérique du Nord, le littoral de l'Etat de Maine (Etats-Unis) du Nouveau Brunswick (Canada). Profondo de 25 kil., pour une largeur moyenne de 16 à 17. Son nom rappelle la tribu algonquine des Indiens *Passaquamoddies*, aujourd'hui éteinte.

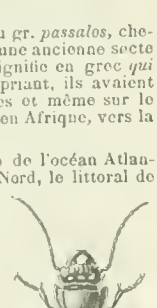

Passandre (réd. d'un cinquième).

PASSANDEAU (*pa-san-do*) n. m. Ancienne espèce de flèche. ‖ Ancienne espèce de bouche à feu.

PASSANDRE (*pa sandr'*) n. f. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *passandrinés*, répandus dans les régions chaudes du globe.

ENCYCL. Les *passandres* (*passandra*) sont des insectes assez grands, noirs ou roux, luisants, allongés, aplatis, avec les antennes très [illegible] leurs élytres sont chargés de stries ponctuées.

PASSANDRINÉS (*pa-san*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des cucujidés, renfermant le *passandres* et genres voisins. — *Un* PASSANDRINE.

PASSANT (*pa-san*, ANTE adj. Où l'on peut passer : [illegible] A VAU-L'EAU. On a passé beaucoup de monde. *Une rue* PASSANTE.

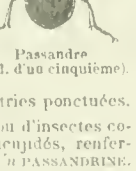

D'argent au griffon de gueules passant sur une terrasse de sinople.

Lion qui est représenté sur ses pieds de derrière, l'attitude de la marche. Le lion rampant. Les animaux passants, placés les uns au-dessus des autres dans une direction contraire, sont dits *contre-passants*; quand ils sont dirigés vers le même côté de l'écu, ils sont dits *passants l'un sur l'autre*.

— n. m. Personne qui passe : *Demander l'aumône aux* PASSANTS.

— Techn. Sorte de [illegible] en sangle mince, ce qui lui permet de passer à travers un trou, de le serrer, quelle que soit son épaisseur. ‖ Nom donné à de petits morceaux de cuir que l'on coud le long d'une bottine par un de leurs bouts. Anneau de cuir ou de métal placé sur une courroie de harnachement ou de ceinture, pour recevoir le bout libre de la courroie qui a passé par la boucle. PASSANT *fixe*. PASSANT *coulant*.

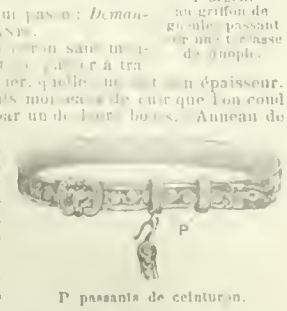

P passants de ceinturon.

Passant (LE), comédie en un acte et en vers, de François Coppée (Odéon, 1869). — Une nuit d'été, Sylvia, courtisane florentine, accoudée à sa terrasse, se lamente : son cœur est mort, croit-elle, il reste plus insensible que le marbre aux sentiments qu'elle éveille. Malheureuse, elle jure de se venger sur le premier adorateur naïf que le hasard lui enverra. Et voici que passe Zanetto, un délicieux Bohémien de seize ans. Séduit par un banc de la terrasse, il se dispose à y passer la nuit, non sans monologuer un peu avant de clore ses paupières, cependant qu'invisible la courtisane écoute. Sa beauté d'adolescent émeut Sylvia; poète et musicien, il fait vibrer son âme restée, quoi qu'elle en dise, sentimentale. Elle se montre, ils causent. Zanetto, ignorant qui elle est, avoue qu'il a ouï parler de Sylvia, si belle, si riche, et qu'il projette de se rendre auprès d'elle dans l'espoir de trouver une place

Entre son négrillon et son valet de meute.

Le cœur de Sylvia bat plus fort. Elle sent qu'elle aime cet adolescent candide. Le gardera-t-elle? Elle sait que par elle il souffrira. La pitié l'emporte, la courtisane renvoie Zanetto qui, implorant, du moins, un souvenir d'elle, refuse la bague offerte et emporte seulement la fleur qui se mourait dans les cheveux de la jeune femme. Après son départ, Sylvia fond en larmes :

Que l'amour soit béni! je puis pleurer encore!

Ce petit drame intime, noté en une poésie fraîche et gracieuse, commença la réputation de l'auteur.

— De la comédie fut tiré un livret d'opéra-comique, dont Paladilhe écrivit la musique (Opéra-Comique, 1872). L'œuvre de Coppée fut moins heureuse sous cette forme.

PASSAR ou **PASSARD** (*pa-sar'*) n. m. Nom méditerranéen d'un poisson de mer, la barbue.

PASSARETTA (*pa-sa-ré-ta*) n. f. Cépage cultivé en Italie, et dont il existe trois variétés (*bianca*, *nera* et *rosata*).

PASSARGE, rivière du nord-est de l'Allemagne (Prusse prov. de Prusse-Orient.). Elle naît sur le plateau marécageux de Hockerland, coule vers le N., arrose Braunsberg et tombe dans le Frisches-Haff. Cours 120 kilom.

PASSARILLE (*pa-sa-rill* [*ll* mll.] — du lat. *passus*, desséché au soleil) n. f. Variété de cépage blanc vigoureux et fertile, cultivé dans les départements de la Drôme et de l'Hérault, et dont on emploie les fruits surtout pour la préparation des raisins secs. ‖ On dit aussi PASSERILLE.

PASSARO (CAP), promontoire sud-oriental de la Sicile, dans une île près de la pointe Porte Pato. Phare. Victoire de l'amiral anglais Byng sur les Espagnols, le 11 août 1718.

PASSAROWITZ ou **POJARÉVATZ**, ville de Serbie, ch.-l. du *cercle de Passarowitz*, au confluent du Danube et de la Morava; 13.000 hab. Traités de 1718 entre la Turquie, l'Autriche et Venise. Combats des Serbes et des Turcs lors de la guerre de l'Indépendance (1804-1817).

Passarowitz (PAIX DE). La Turquie avait déclaré la guerre à Venise, sous prétexte que la république n'observait pas la paix de Carlovitz. L'Autriche, garante du traité, offrit sa médiation, mais la Turquie refusa de l'accepter; l'Autriche s'allia aux Vénitiens, et, bien qu'épuisée par la guerre de succession d'Espagne, elle battit les Turcs, grâce au prince Eugène. La Turquie dut signer la paix. Elle céda à l'empereur la Serbie septentrionale, le Banat avec Temesvar, la partie de la Valachie comprise entre le Danube et l'Aluta. Venise reconquit à la Morée, mais on lui rendait l'île de Cérigo, et elle gardait ses conquêtes en Dalmatie, en Albanie et en Herzégovine.

PASSATEMPO, bourg du Brésil (Etat de Minas-Geraes), à la source du rio Para, affl. du São Francisco; 5.000 hab.

PASSATION (*pa-sa-si* — rad. *passer*) n. f. Action de rédiger en forme authentique : *La* PASSATION *d'un acte*.

PASSAU (*pa-so*) n. m. Agric. Sorte d'araire fort léger. (Vieux.)

Passau (lat. *Batava Castra*), ville forte d'Allemagne (Bavière), ch.-l. de la Basse-Bavière, au confluent du Danube, de l'Inn et de l'Ilz; 18.000 hab. Evêché, cour d'appel. Fabriques de tabac, de papier, de porcelaines. Métallurgie du fer et du cuivre. Navigation assez active. Sur la rive gauche, entre l'Ilz et le Danube, se dresse la forteresse d'Oberhaus, qui communique avec le château fortifié d'Unterhaus, situé un peu plus bas. Belle cathédrale, restaurée après l'incendie de 1662, et renfermant une intéressante collection d'œuvres d'art. Ancienne abbaye de Saint-Nicolas. A Passau fut signée, en 1552, la transaction préliminaire de la paix d'Augsbourg. — L'*évêché de Passau*, dont les titulaires prenaient le titre d'archevêques de Lorch et de Passau, forma, du VIIIe au XIXe siècle, une principauté de l'empire germanique, sécularisée en 1803, et donnée à la Bavière en 1809.



Armes de Passau.

PASSAUITE (*pa-só-it'*) n. f. Silicate naturel, variété de scapolite.

PASSAVANT (*pa-sa-van*) ou **PASSE-AVANT** [de *passer*, et *avant*] n. m. Mar. Partie du pont supérieur, servant de passage entre l'avant et l'arrière du navire.

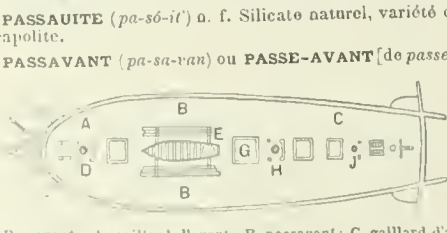

Passavant : A, gaillard d'avant; B, passavant; C, gaillard d'arrière; D, mât de misaine; E, drome; G, grande écoutille; H, grand mât; J, mât d'artimon.

— Admin. Permis de circulation, titre d'expédition ou de mouvement, qui, en matière de douanes ou de contributions indirectes, autorise le transport d'un lieu à un autre de marchandises ou de boissons.

— Fortif. anc. Au XIVe siècle, Tour roulante à étages, garnie d'arbalétriers, qui servait dans le siège des places.

— Hist. Cri de guerre des comtes de Champagne. V. l'art. suiv.

ENCYCL. Admin. En matière de douanes, le *passavant* est un permis de circulation délivré aux propriétaires ou conducteurs dont les marchandises doivent circuler ou être transportées d'une manière générale, soit dans le rayon frontière, soit, par cabotage, d'un port à un autre de France, soit d'un point à un autre du territoire français, au moyen de l'emprunt du territoire étranger.

En matière de contributions indirectes, le passavant est un permis de circulation intervenant lorsque le déplacement d'une boisson soumise aux droits a lieu dans un des cas d'exemption des droits.

PASSAVANT, comm. de la Marne, arrond. et à 14 kilom. de Sainte-Menehould, au S. de la forêt d'Argonne; 730 hab. Le nom de ce village est la devise du comte de Champagne, Thibaud IV, qui l'a fondé en 1241.

PASSAVANT (Jean-David), peintre et écrivain allemand, né et mort à Francfort-sur-le-Mein (1787-1861). Il doit surtout sa réputation à ses ouvrages sur les arts, parmi lesquels nous citerons : *Idées sur les arts plastiques* (1820); *Voyage artistique en Angleterre et en Belgique* (1833); *Raphaël d'Urbin* (1839-1858), son œuvre capitale, traduite en français par Paul Lacroix (1860); *l'Art chrétien en Espagne* (1853); *le Peintre graveur* (1860), inachevé.

Passavanti (Jacques), écrivain dominicain, né et mort à Florence (1297-1357). Il était petit-fils de Jean Tornaquinci, célèbre condottiere guelfe. Après avoir enseigné la théologie, il gouverna divers couvents de son ordre. C'est en 1354 qu'il écrivit, en langue vulgaire, le *Miroir de la vraie pénitence*. Cet ouvrage, premier monument de la littérature italienne, est estimé des érudits pour la pureté et l'élégance du style. Citons encore des *Commentaires sur la Cité de Dieu de saint Augustin*, imprimés pour la première fois à Londres en 1720.

PASSAVANT-LA-ROCHÈRE ou **PASSAVANT-SUR-CONEY**, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 47 kilom. de Vesoul, sur le *Passavant*, affluent droit du Coney, suivi par le canal de l'Est; 1.425 hab. Port sur le canal de l'Est. Carrières. Verrerie. Château des XVe, XVIe et XIXe siècles. Le bourg était, au moyen âge, divisé en deux quartiers par le ruisseau; la rive gauche était en Lorraine, la rive droite en Champagne. Le bureau des douanes de chaque quartier délivrait pour l'autre des laissez-passer ou « passe-avant », d'où le nom de la localité.

PASSCHENDAELE, ville de Belgique (prov. de Flandre-Occid. [arrond. d'Ypres]), sur la Mandelbeke, affluent de la Lys; 3.866 hab. Fabriques de dentelles, cordages.

PASSE (subst. verb. de *passer*) n. f. Action de passer; temps du passage : *La saison de la* PASSE.

— Permis de passage : *En temps de blocus, il faut une* PASSE *pour s'embarquer*.

— Secours d'argent donné à un pauvre, pour l'aider à se transporter au lieu où il veut aller.

— Loc. div. *Mot de passe*, Mot de convention à l'aide duquel un membre d'une société peut se faire reconnaître. ‖ *Bonne passe*, Circonstance favorable, occasion de succès. ‖ *Etre en passe de*, Etre dans des conditions favorables pour : *Sous-chef de bureau* EN PASSE DE *devenir chef*.

— Arg. Guillotine : *Gerber* (condamner) *à la* PASSE.

— Admin. *Lettres de passe*, Lettres accordées pour passer d'un emploi à un autre.

— Archéol. *Arbalète de passe*. V. ARBALÈTE, et PASSADOUX.

— Ch. de f. Permis de circulation gratuite.

— Cheval. *Passe d'armes*. Dans les tournois, Rencontre et Passage des jouteurs : *On manquait la* PASSE *si on n'atteignait pas l'adversaire*. ‖ Fig. Joute d'esprit : *A Paris, on aime les* PASSES D'ARMES *parlementaires*. (E. de Gir.)

— Chorégr. Mouvement du corps particulier à quelques figures. ‖ Entrelacement des bras dans la valse.

— Comm. Petite somme qu'il faut ajouter à des pièces de monnaie pour achever un compte : *Ajouter à des billets de banque deux francs pour la* PASSE. ‖ Petite somme qui ramène à leur valeur primitive les pièces de monnaie que le gouvernement a réduites à leur valeur intrinsèque : *Voilà un écu de six francs et vingt centimes pour la* PASSE. ‖ *Passe du sac* ou *Passe de sacs*, Droit accordé au débiteur qui acquitte une dette supérieure à cinq cents francs de retenir dix centimes pour fourniture du sac et de la ficelle. ‖ *Passe de caisse*, Somme attribuée au caissier d'une grande administration pour couvrir certaines erreurs de caisse.

— Escr. Action par laquelle on avance sur son adversaire, en faisant passer le pied gauche devant le pied droit. (On dit mieux PASSE EN AVANT.) ‖ *Passe en arrière*, Action de porter la cheville du pied droit en arrière près du talon gauche. ‖ *Mesure de la passe*, Position où les deux faibles des épées peuvent se toucher. ‖ *Passes volontaires*, Celles qui se font quand on ne peut atteindre l'adversaire. ‖ *Passes nécessaires*, Celles qui se font lorsque, pressé vivement par l'adversaire, on n'a pas le temps de se retirer. ‖ *Passe au collet*, Celle qui consiste à se saisir vivement du corps de son adversaire, pour en tirer avantage, ce qui n'est plus admis aujourd'hui.

— Hist. *Passe algérienne*, Redevance que les nations européennes payaient au dey d'Alger pour se préserver des pirates.

— Imprr. Feuilles de papier que l'on compte en sus de chaque rame à imprimer, pour servir à la mise en train, et pour suppléer aux feuilles qui pourraient manquer dans la rame ou qui seraient gâtées au tirage. (On dit aussi MAIN DE PASSE.) ‖ *Volumes de passe*, Volumes imprimés en plus du chiffre fixé pour le tirage.

— Jeux. Mise que les joueurs doivent faire à chaque nouveau coup. ‖ A la roulette, Ensemble des numéros compris de 19 inclus à 36 inclus. (La chance simple opposée est MANQUE.) ‖ Dans un jeu de longue paume, Bâton qui soutient la planche percée au bas du toit. ‖ Pièce de fer ou de cuivre, en forme d'arceau, que l'on fixait autrefois sur la table du billard, au-dessus de la mouche d'en haut, de telle façon qu'elle constituait une espèce de pont sous lequel la bille rouge était posée. ‖ Au mail, Petite arcade de fer par laquelle il faut faire passer la boule dans des conditions déterminées. ‖ Au même jeu, Action de faire rouler la boule jusqu'au but convenu. ‖ *Etre en passe, Se mettre en passe, Venir en passe*. Au Mail, Etre, se mettre, venir vis-à-vis de la passe; et, à l'ancien jeu de billard, Etre, se mettre dans un lieu d'où l'on peut, sans brieole et en traversant la passe, toucher la bille sur laquelle on joue. *Avoir la passe pleine*. Se disait au même jeu lorsqu'on est vis-à-vis du milieu de la passe. ‖ *Avoir beaucoup de passe, En avoir peu*. Se disait encore de la situation de sa bille, selon qu'elle était plus ou moins éloignée de la ligne qui répond droit au milieu de la passe. ‖ *Prendre la passe*,

Passer sous la passe. ‖ *Flatter la passe,* Tomber délicatement dessus avec sa bille. ‖ *Tourner la passe,* Faire changer de situation à la bille. ‖ *Donner la passe à un autre,* Le mettre en état de passer, en tournant la passe du côté où est sa bille, ou en poussant sa bille du côté qui regarde la passe. ‖ *Se mettre en passe,* Pousser la bille à un point où elle soit devant la passe, et d'où elle puisse passer dessous. ‖ *Oter de passe,* Pousser sa bille à un endroit où elle ne puisse passer. ‖ *Belle passe,* Situation d'où l'on peut aisément passer. ‖ *Tirer sa passe.* A certains jeux de cartes, Faire la volo. ‖ *Voler la passe.* A certains jeux de cartes, Proposer une somme considérable pour qu'on ne la tienne pas, et réussir par cette ruse avec mauvais jeu.

— Magnét. Mouvement que le magnétiseur fait avec les mains pour endormir son sujet.

— Mar. Passage navigable entre deux terres. ‖ Bout décommis d'un cordage introduit dans les intervalles des torons et servant à faire les épissures.

‖ Tour fait par un cordage sur une poulie ou sur un corps quelconque. ‖ *Nœud de passe,* Nœud ou entrelacements de torons qui présente une sorte de bouton à l'extrémité d'un cordage.


Nœud de passe.

— Modes. Partie d'un chapeau ou d'un bonnet de femme qui couvre le devant de la tête. ‖ Tour de faux cheveux, dont les femmes se coiffaient autrefois. ‖ Lisière d'une étoffe. (Vx en ce sens.)

— Mœurs et cout. En commerce de galantorie, Syn. de PASSADE. ‖ *Maison de passe,* Maison meublée, où les prostituées et les femmes de mœurs légères amènent leurs amants de rencontre.

— Techn. Sorte de contexture analogue au fil du bois, que présentent le marbre et la pierre, et dans laquelle, quelle que soit la forme des blocs dans la carrière, les veines suivent une direction constante. ‖ Rouleau de bois à l'usage des teinturiers sur soie. ‖ Dernière façon donnée à la couleur en la passant légèrement dans une cuve. ‖ Point qui commence au haut de la nervure d'une feuille de broderie, à droite ou à gauche, et qui tombe en se couchant un peu sur le trait de crayon qui borde la feuille.

— Théâtr. Jeu de scène par lequel un acteur passe d'un côté du théâtre à un autre : *Manquer sa* PASSE.

— Vitic. Syn. de MUSCAT D'ALEXANDRIE. ‖ On dit aussi PASSE LONGUE ou PASSELONGUE.

— Zool. Nom vulgaire de la fauvette d'hiver, appelée aussi *passe-buissonnière, passe de haie, passe-privée, passe-sourde, passe-buse,* etc. ‖ *Passe de saule,* Nom vulgaire du moineau friquet.

PASSÉ (subst. particip. de *passer*) n. m. Temps passé : *L'avenir nous jugera comme nous jugeons le* PASSÉ. ‖ Ce que l'on a fait ou dit autrefois ; torts passés ; dissensions passées : *Oublions le* PASSÉ. *Jetons un voile sur le* PASSÉ.

— Gramm. Inflexion du verbe par laquelle on marque un temps passé. ‖ *Passé défini,* Temps complètement écoulé à l'instant où l'on parle. ‖ *Passé indéfini,* Temps passé, soit entièrement écoulé, soit qu'il en reste encore quelque portion à s'écouler. ‖ *Passé antérieur,* Temps qui s'est écoulé immédiatement avant un autre temps également passé. ‖ *Passé simultané,* Nom inusité de l'imparfait de l'indicatif.

— Techn. Sorte de broderie dans laquelle la soie embrasse autant d'étoffe en dessus qu'en dessous.

— ENCYCL. Gramm. Toutes les langues expriment par des formes spéciales du verbe, ou par des particules jointes au verbe, qu'une action s'est passée avant une autre. Le *passé* est le temps qui offre la plus grande variété de nuances. Si l'on se place, en effet, par rapport au moment où l'on parle, une action peut être considérée simplement comme antérieure à ce moment : *Je mangeai* ou *J'ai mangé (à une heure)* : c'est le *passé absolu.* Lorsque cette action passée est considérée comme ayant des conséquences actuelles, on a un *parfait* (v. ce mot) : *J'ai mangé (et je n'ai plus faim).* La même action passée, conçue comme contemporaine d'une autre action passée, s'exprime par un *imparfait* (v. ce mot) : *Je mangeais (quand vous êtes venu me voir).* Si l'on se place par rapport à un moment passé, une action antérieure à ce moment s'exprime par un *plus-que-parfait : Quand j'eus mangé quelques bouchées, je sortis ; J'avais mangé suffisamment quand je sortis. J'eus mangé* s'appelle en français un *passé antérieur,* et *J'avais mangé* un *plus-que-parfait.* Le *passé antérieur* se distingue du plus-que-parfait en ce qu'il énonce une action passée faite *immédiatement* avant une autre action passée. Une action future, mais considérée comme passée par rapport à une autre action future, s'exprime au moyen du *futur antérieur : J'aurai mangé quand vous arriverez.* Enfin, la phrase française : *J'aurais mangé, si je n'avais pas été malade,* indique qu'une action non réalisée peut être située logiquement dans le passé : c'est le *conditionnel passé.* Il n'y a pas de langue flexionnelle dont la morphologie soit assez riche pour pouvoir rendre chacune de ces nuances temporelles par une forme verbale particulière. Ainsi, le français ne possède que deux formes *simples* de *passé* : le passé défini et l'imparfait. Mais il est très riche en formes composées : *Il aura eu fini quand l'ordre de surseoir est arrivé* (passé antérieur dans le futur) ; *On m'a affirmé que, dès qu'il avait eu cédé, les secours étaient arrivés* (plus-que-parfait antérieur) ; *Je suis arrivé après qu'il a eu parlé* (autre plus-que-parfait surcomposé qui prend de jour en jour plus d'extension). Le *passé défini* et le *passé antérieur* (*je parlai, j'eus parlé*) tendent à disparaître du français parlé.

La langue commune indo-européenne paraît avoir rendu l'idée de passé par la particule *e,* que l'on retrouve en grec (*a* en sanscrit) et qu'on appelle *augment.* Le grec a un imparfait, un aoriste (passé défini et indéfini), un parfait, un plus-que-parfait et quelques formes simples de futur antérieur. Le latin a confondu (parfait) l'aoriste et le parfait proprement dit. L'allemand et l'anglais expriment par un temps unique, dit *prétérit,* l'imparfait et le passé défini, et usent, comme le français, de formes périphrastiques pour les autres passés : *Ich habe (hatte) gesprochen, I have (had) spoken.* « J'ai (ou J'avais) parlé », etc.

PASSE-ÂGE n. m. Dr. anc. Acte par lequel un juge déclarait qu'il était de notoriété qu'une personne avait atteint la majorité coutumière.

PASSE-APPAREIL n. m. Mar. Cordage servant à soulever et introduire les garants des caliornes et autres fortes poulies dans les réas. ‖ Pl. *Des* PASSE-APPAREILS.

PASSE-AVANT n. m. Autre forme du mot PASSAVANT.

PASSE-BALLE n. m. Planche percée de trous d'une grandeur déterminée, dans lesquels on fait passer des balles pour vérifier leur calibre. ‖ Pl. *Des* PASSE-BALLES.

PASSE-BILLOT n. m. invar. Sorte de poinçon droit ou cintré muni d'un manche et dont font usage les bourreliers pour leur ouvrage.



Passe-billot : 1. Droit ; 2. Cintré.

PASSE-BLEU n. m. Terme d'oiseleur désignant deux passereaux de l'Amérique tropicale, les *tiaris fucarina* et *splendens.* (V. TIARIS.) ‖ Pl. *Des* PASSE-BLEUS.

PASSE-BOMBE n. m. Lunette à deux poignées, servant à vérifier le calibre des bombes. ‖ Pl. *Des* PASSE-BOMBES.

PASSE-BOUILLON n. m. invar. Econ. dom. Sorte de passoire, au moyen de laquelle on enlève du bouillon la graisse et les débris.

PASSE-BOULE ou **PASSE-BOULES** n. m. Jeu représentant la figure d'un personnage plus ou moins grotesque


Passe-boule.

dont la bouche est ouverte démesurément pour recevoir les boules que le joueur doit y lancer adroitement.

PASSE-BOULET n. m. Lunette servant à vérifier le calibre des boulets. ‖ Pl. *Des* PASSE-BOULETS.

PASSE-CAMPANE, CAMPAGNE ou **COMPAGNE** n. f. Art vétér. Syn. anc. de CAPELET. ‖ Pl. *Des* PASSE-CAMPANES.

PASSE-CANAL n. m. Navig. Bateau avec lequel on peut passer ou traverser un canal. ‖ Pl. *Des* PASSE-CANAUX.

PASSE-CARREAU n. m. Techn. Morceau de bois long, plat et à bouts arrondis, sur lequel les tailleurs passent les coutures au fer. ‖ Pl. *Des* PASSE-CARREAUX.

— Théâtr. Pitre qui joue un rôle de tailleur sur les scènes foraines. (Vx.)


Passe-carreau.

PASSE-CHEVAL n. m. Espèce de petit bac destiné à passer un cheval d'un bord de la rivière à l'autre. ‖ Pl. *Des* PASSE-CHEVAUX.

PASSE-CICÉRON n. m. invar. Orateur plus éloquent que Cicéron. (Mot de La Fontaine.)

PASSE-CITADELLE n. f. Variété de tulipe. ‖ Pl. *Des* PASSE-CITADELLES.

PASSE-COLÈRE n. m. invar. Personne, objet sur lequel on passe sa colère. (Vx.)

PASSE-COLLET n. m. Crochet servant à passer les collets dans leur planche, lors du montage du métier à la Jacquard ou d'une mécanique armure. ‖ Pl. *Des* PASSE-COLLETS.

PASSE-COLMAR n. m. Variété de poire à peau jaune rougeâtre, à chair un peu cassante, sucrée et très juteuse, qui mûrit en décembre-janvier. ‖ Pl. *Des* PASSE-COLMARS.

PASSE-CORDE n. m. Sorte de grosse aiguille en forme de poinçon avec manche dont le bonnetier se sert pour coudre avec de la ficelle. ‖ Pl. *Des* PASSE-CORDES.


Passe-corde.

PASSE-CORDON n. m. Syn. de PASSE-LACET. ‖ Pl. *Des* PASSE-CORDONS.

PASSE-COUDE n. m. Gant long qui monte jusqu'au-dessus du coude. ‖ Pl. *Des* PASSE-COUDES.

PASSE-COUPE n. m. Opération qu'exécutent les tricheurs, aux différents jeux de cartes, pour fausser la coupe, et qui consiste, quand le donneur a ramassé les deux paquets, à faire passer invisiblement le paquet inférieur sur le paquet supérieur. ‖ Pl. *Des* PASSE-COUPES.

PASSE-CRASSANE n. f. Variété de poire d'hiver. ‖ Pl. *Des* PASSE-CRASSANES.

PASSE-DEBOUT n. m. invar. Permis délivré au conducteur de boissons qui veut leur faire traverser un lieu sujet aux droits d'entrée ou les y laisser séjourner moins de vingt-quatre heures.

— ENCYCL. Le conducteur des boissons doit se présenter au premier bureau d'entrée qu'il rencontre et demander un permis de *passe-debout,* qu'il obtient moyennant consignation ou cautionnement du montant du droit exigible (à moins qu'il ne soit possible au service d'escorter le chargement dans la traversée du lieu sujet). On ne peut décharger dans le lieu sujet les boissons qu'on y a fait entrer avec un passe-debout. La somme consignée est restituée, ou la caution se trouve libérée, quand il est justifié de la sortie intégrale des boissons introduites.

PASSE-DIX n. m. invar. Jeu de dés qui se joue avec trois dés, et qui est ainsi appelé parce que son coup unique consiste à dépasser le nombre dix.

PASSEDOUX n. m. Archéol. Syn. de PASSADOUX.

PASSE-DROIT n. m. Faveur qu'on accorde à quelqu'un contre le droit, contre l'usage ordinaire : *Être victime d'un* PASSE-DROIT. ‖ Injustice qu'on fait à quelqu'un, en lui préférant une personne qui a moins de titres que lui : *Tout homme de mérite essuie des* PASSE-DROITS.

PASSÉE (*pa-sé* — subst. particip. de *passer*) n. f. Chass. et vénor. Moment du soir où les bécasses vont du bois dans la campagne, d'un lieu dans un autre : *L'heure de la* PASSÉE. ‖ Grand filet servant à prendre les bécasses. ‖ Chasse aux bécasses (aux gluaux ou au filet). ‖ Chemin que suit une bête. ‖ Trace du pied de la bête sur le sol.

— Mœurs et cout. *Passée d'août,* Fête rustique, qu'on célèbre en Normandie, à l'occasion de la fin de la moisson.

Pêch. Voie que l'on trace dans les herbes d'une rivière ou les faucardant, pour conduire le poisson dans le filet.

— Techn. Trait de cheveux que l'on passe dans le tissu de soie de la perruque pour tresser. ‖ Passage de toutes les navettes qui forment un seul coup sur la carte. ‖ Réunion de toutes ces navettes. ‖ Effet résultant du passage de cette réunion de navettes. ‖ Ensemble des peaux que l'on met ou passe en pâte en même temps. ‖ Chacun des fils que les tailleurs passent des deux côtés d'une boutonnière pour la former. (S'emploie plutôt au plur.)

PASSEFILAGE (*pa-se, laj'*) n. m. Action ou manière de passefiler.

PASSEFILER (de *passer,* et *fil*) v. a. Raccommoder avec du fil à repriser : PASSEFILER *des bas, un châle.*

PASSE-FILLON (EN) loc. adv. : *Cheveux en* PASSE-FILLON. Cheveux crépés au fer et retombant sur le devant et les côtés du front.


Cheveux en passe-fillon.

PASSE-FILLON ou **PASSE-FILON** [*fi*], dame lyonnaise, de la seconde moitié du XVe siècle. Suivant la *Chronique scandaleuse* de Jean de Roye, elle séduisit, en 1476, Louis XI, qui, après la bataille de Granson, s'était rendu à Lyon pour observer les mouvements du Téméraire. Elle était la femme d'un marchand, nommé Antoine Bourcier. Louis XI l'appela à Paris et nomma son mari conseiller à la chambre des comptes. Elle a donné son nom à un genre de coiffure. V. l'art. précéd.

PASSEFILLONNER (*pa-se-fill-o-né* [*ll* mll.]) v. n. Disposer ses cheveux en passe-fillon. (Vieux.)

PASSEFILURE n. f. Reprise, ouvrage passefilé : *Une* PASSEFILURE *proprement faite.*

PASSE-FLEUR n. m. Bot. Nom vulgaire de l'anémone pulsatile et de la coquelourde. ‖ *Passe-fleur sauvage,* Nom vulgaire du lychnis dioïque. (Pl. *Des* PASSE-FLEURS.)

PASSE-GARDE n. f. Partie de l'épaulière, dans les armures du XVIe siècle, destinée à arrêter les coups arrivant latéralement à hauteur du cou. ‖ Pl. *Des* PASSE-GARDES.

— ENCYCL. La *passe-garde* est, en général, caractéristique des armures de cavaliers. C'est une pièce d'acier circonflexe, dressée verticalement sur l'épaulière, parallèlement au cou et remontant souvent jusqu'à hauteur de l'oreille. Souvent en son milieu elle présente un biseau caractéristique. La passe-garde gauche, plus petite, fait souvent défaut.

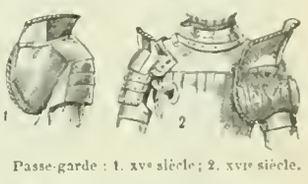

Passe-garde : 1. XVe siècle ; 2. XVIe siècle.

PASSE-GARGOT n. m. invar. Sorte de passoire de forme allongée, employée pour passer certaines viandes pilées.

PASSÈGE (*pa-sèj'* — de l'ital. *passeggio*) n. m. Action mesurée du cheval auquel on fait faire des pas de côté.

PASSÉGER (*pa-sé-jé* — rad. *passège.* Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Il passège. Qu'ils passègent ;* excepté au fut. et au prés. du condit. : *Je passégerai. Nous passégerions.* Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Nous passégeons. Il passégea*) v. a. Manèg. Faire prendre à un cheval une certaine direction en lui faisant faire des pas de côté : PASSÉGER *un cheval.*

— v. n. Exécuter des passèges : *Cheval qui* PASSÈGE *bien.*

PASSE-GRAND n. m. Nom donné, par les mégissiers et les gantiers, aux peaux qui sont assez grandes pour qu'on puisse y tailler trois gants. ‖ Pl. *Des* PASSE-GRANDS.

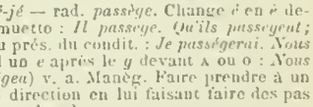
Passe-lacet.

PASSE-LACET (de *passer,* et *lacet*) n. m. Petite tige de métal avec un chas allongé et une pointe obtuse, au moyen de laquelle on passe un lacet dans les œillets ou dans une coulisse. ‖ Pl. *Des* PASSE-LACETS.

— Pop. Prostituée. ‖ Gendarme.

PASSE-LAIT (de *passer,* et *lait*) n. m. invar. Ustensile qui sert à passer le lait dès qu'il a été trait ou lorsqu'il a été bouilli.

PASSE-LIT n. m. Construction qu'on élevait autrefois pour franchir les passes de certains cours d'eau, et qui consistait en une sorte d'écluse sans portes, mais avec bajoyers en bois. ‖ Pl. *Des* PASSE-LITS.

PASSEMANT (Claude-Simon), savant français, né à Paris en 1702, mort en 1769. Il s'occupa de très bonne heure de sciences et d'astronomie. Il est surtout connu par les perfectionnements qu'il apporta à la construction d'un certain nombre d'appareils d'optique, télescopes, miroirs, etc. En 1749, il présenta à Louis XV une pendule astronomique surmontée d'une sphère mouvante et construite avec une remarquable précision. Ce chef d'œuvre lui valut un logement au Louvre. Citons, parmi ses œuvres : *Traité du microscope et du télescope* (1737) ; *Description et usage des télescopes, microscopes, ouvrages et inventions de Passemant* (1763) ; etc.

PASSEMENT (*pa-se-man* — rad. *passer*) n. m. Techn. Tissu plat et un peu large qu'on met comme ornement

sur des habits ou des meubles. ‖ Petite dentelle d'or, de fil ou de soie, dont on bordait une partie du vêtement.
— Anc. n. anc. Pouvoir de passer des actes publics. ‖ Contrats ou actes passés par les notaires.
— Techn. Cuve pleine d'une liqueur acide, dans laquelle le tanneur plonge les peaux pour les faire gonfler.
— n. m. pl. Cordages.

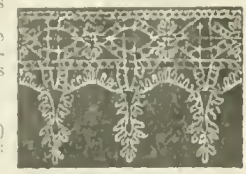
Passement.

PASSEMENTER (*pa-se-man*) v. a. Orner de passements : PASSEMENTER *un habit*.

PASSEMENTERIE (*pa-se-man-ri*) n. f. Art, commerce du passementier. ‖ Ouvrage de passementier.
— ENCYCL. Sous le nom de *passementerie*, on comprend une quantité d'objets très différents et très variés, composés de coton, de laine, de soie, quelquefois mélangés d'or, d'argent, d'acier, de verroterie, etc., et de destination très diverse. A ce dernier point de vue, on peut diviser en quatre branches la passementerie générale : *passementerie pour vêtements de dames ; passementerie pour ameublements ; passementerie militaire ; passementerie pour voitures* ; l'ordre établi dans cette nomenclature indique l'importance relative de ces quatre catégories, auxquelles on peut ajouter la *passementerie pour vêtements d'hommes*.
La passementerie remonte à la plus haute antiquité. Des objets de passementerie ont été trouvés dans les tombeaux d'Égypte. Elle est originaire de l'Orient, où elle avait atteint une grande perfection, et d'où elle nous est arrivée par l'Italie. En France, c'est au XVIe siècle, sous le règne de Louis XIV, qu'elle atteignit son plus haut degré de luxe et de perfection, avec les grandes tentures, les baldaquins, les ciels de lit, la décoration somptueuse des appartements. Les passementiers constituaient alors un des vingt-quatre grands corps de métiers, subdivisé en un grand nombre de spécialités.
De nos jours, la passementerie a pris une importance plus grande encore. Elle constitue, à Paris, une des branches maîtresses de l'industrie de la capitale. Lyon, Saint-Chamond, Saint-Étienne, Beauvais, Amiens, Nîmes y excellent dans des genres divers. Les procédés d'exécution n'ont que peu varié et sont assez simples. L'outillage comprend quelques rouets à retordre, pour les ganses, les tresses, les glands, les franges, les cordons, les embrasses, etc., quelques métiers à hautes et à basses lices, des armures et des jacquarts pour les galons, les bandes, les rubans à dessins unicolores ou multicolores, plans ou à relief, des *métiers à franges*, des *métiers Donzé* pour les articles en perles, etc. Enfin une grande partie des ouvrages, ceux surtout où il est nécessaire de suivre les caprices de la mode, sont exécutés sur établi. Mais le choix des matériaux s'est quelque peu étendu. En Orient, il était défendu, jadis, sous des peines sévères, d'employer dans la passementerie métallique le faux et même le demi-fin. Des exigences analogues existaient pour le choix des étoffes et des fils. Les passementeries, d'un prix fort élevé, étaient donc des objets de luxe. Elles sont aujourd'hui mises à la portée de tous. L'apparence et l'effet sont les mêmes ; mais les ganses, au lieu d'être de soie massive ou de laine compacte, sont de coton enveloppé, enrobé de laine ou de soie. Quant à la passementerie métallique, à côté du *fin* (argent doré), qui sert pour la passementerie militaire, elle comprend le *demi-fin* (laiton-argent doré, qui sert pour la passementerie militaire, les ornements d'église, etc., et le *faux* (laiton, acier), utilisé dans les ornements, costumes, etc., de théâtre.
On ne saurait entrer dans le détail des mille objets fabriqués dans les diverses branches de la passementerie. Nous devons nous contenter d'en énumérer les principales catégories : Dans la passementerie pour vêtements de dames, ce sont les différentes sortes de résilles, filets, ganses, cordons, tresses, rubans, franges, cache-points, boutons brodés à l'aiguille, agréments au métier, etc., dans l'ornement desquels interviennent, au gré des caprices de la mode, les perles noires et blanches, le jais, parfois les paillettes métalliques (or, argent, acier). La passementerie pour ameublements comprend les lézardes, les grelots, galons, crêtes, effilés, franges, gizelles, ganses, capitons, embrasses, glands, etc. Dans la passementerie métallique rentrent les épaulettes, torsades, [illegible] galons, etc., de l'équipement militaire, les [illegible] et les ornements des costumes de théâtre ou [illegible]. Enfin la passementerie [illegible] voitures, qui comprend la [illegible], le coton, le fil, le jute, fabriqué surtout des galons ou bandes de diverses largeurs ornés de dessins peu variés, presque toujours en camaïeu rehaussé en velours épinglé sur fond lisse.


Armoiries de passementiers.

PASSEMENTIER (*pa-se-man-tié*, ÈRE) n. Personne qui fabrique ou vend des passements, de la passementerie.
— ENCYCL. Les *passementiers* formaient autrefois à Paris une communauté assez considérable, qui avait obtenu des statuts du roi Henri II en 1558. Ils étaient qualifiés *maîtres passementiers, boutonniers, crépiniers, enjoliveurs*. Ils avaient pour patron, et leur confrérie était établie dans l'église des Grands-Augustins.

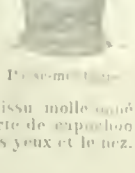
Passemèse.

PASSEMÈSE (de l'ital. *passo, passo e mezzo*, mouvement du milieu) n. f. Chorégr. Espèce d'entrée de danse.

PASSE-MÉTEIL n. m. Mélange où il y a deux tiers de froment sur un tiers de seigle. ‖ Pl. *Des* PASSE-MEITEILS.

PASSE-MONTAGNE n. m. Sorte de bonnet dont la partie inférieure est fourrée et peut se rabattre sur les oreilles et sur la nuque. ‖ Sorte de pelerine à capuchon en drap épais ou en tissu molleté qui protège la tête et les épaules. ‖ Sorte de capuchon en tricot de laine, ne laissant libre que les yeux et le nez. (Pl. *Des* PASSE-MONTAGNES.)

PASSENAGE (*pa-se-naj'* — rad. *passer*) n. m. Dr. cout. Droit de péage, dû en certains endroits.

PASSE-PAROLE n. m. invar. Milit. Ordre donné en tête d'une troupe, et que l'on fait passer jusqu'au dernier homme.

PASSE-PARTOUT n. m. invar. Clef faite de telle façon qu'elle peut ouvrir plusieurs portes d'une même maison.

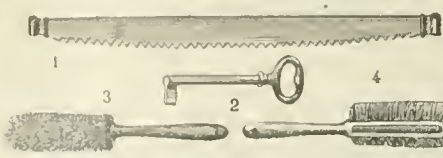

Passe partout : 1. Scie ; 2. Clef ; 3 et 4. Brosses.

‖ Chacune des clefs pareilles qui servent à plusieurs personnes pour ouvrir une même porte.
— Fam. Moyen général d'introduction : *L'argent est un bon* PASSE-PARTOUT.
— Agric. Sorte de crible à trous ronds. (Peu us.)
— Grav. Planche gravée dans laquelle on a réservé une ouverture centrale pour y placer une autre planche à laquelle la première sert de bordure.

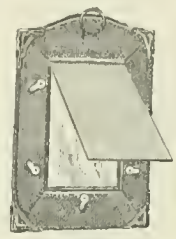
Cadre passe-partout (derrière).

— Mar. Scie avec laquelle on coupe la glace autour d'un navire.
— Techn. Cadre avec ou sans glace, dont le fond s'ouvre à volonté pour recevoir les différents dessins qu'on voudra successivement y placer. ‖ Sorte de brosse servant au nettoyage des grelots, des harnais. ‖ Sorte de ciseau avec lequel l'ardoisier divise les blocs d'ardoise. ‖ Batte plate qui sert, dans les fonderies, à fouler le sable dans les endroits où la batte ronde ne pourrait entrer. ‖ Sorte de brosse qu'emploie le boulanger pour faire tomber la farine recouvrant le pain cuit et aussi la cendre maculant la croûte. ‖ Grande scie formée d'une large lame sans monture, munie à chaque extrémité d'une poignée de bois et qui sert à scier les plus gros arbres. ‖ Sorte de scie sans dents, avec laquelle on débite les pierres dures et le marbre. ‖ Petite scie à main, à l'usage des tonneliers.
— Typogr. Ornement de bois ou de fonte, dans lequel est pratiquée une ouverture qui peut recevoir tel signe ou caractères qu'on veut y placer.

PASSE-PASSE (impérat. réduplicatif de *passer*) n. m. S'emploie presque exclusivement dans la locution : *Tour de passe-passe*, Tour d'adresse que font les escamoteurs : *Faire des tours de* PASSE-PASSE. ‖ Fig. Adroite tromperie.
— *Jeu de passe-passe*, Sorte de rondo d'enfants. ‖ Fig. Plaisanterie, amusement, chose peu sérieuse.

PASSE-PEINTURE n. m. Bot. Nom vulgaire de la saxifrage ombreuse, à cause de la beauté de ses couleurs. ‖ Pl. *Des* PASSE-PEINTURES.

PASSE-PERLE n. m. Fil de fer très fin, qui sert à faire des cardes. ‖ Pl. *Des* PASSE-PERLE ou PASSE-PERLES.

PASSE-PIED n. m. Danse vive, gracieuse et légère, très répandue au XVIIe siècle en Bretagne, d'où elle passa à Paris et fit fortune à la cour et au théâtre. (Les pieds des danseurs se croisaient et s'entre-croisaient en glissant ; d'où le nom de passe-pied. La musique s'écrivait à trois temps [3/4 ou 3/8], sur un rythme très vif.) ‖ Pl. *Des* PASSE-PIEDS. — Voici un passe-pied de l'*Europe galante* opéra de Campra (1697) :

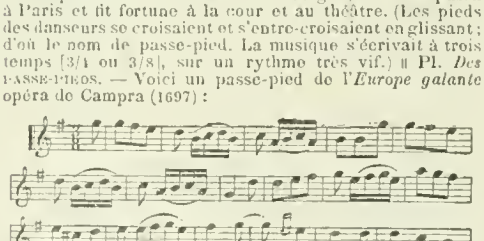

PASSE-PIERRE n. m. Bot. Nom vulgaire de la criste marine, appelée aussi PERCE-PIERRE. ‖ Pl. *Des* PASSE-PIERRES.

PASSEPOIL (de *passer*, et *poil*) n. m. Milit. Sorte d'ourlet en drap dont on borde diverses parties de l'uniforme ou qu'on applique sur certaines de ses coutures.
— ENCYCL. La nuance des *passepoils* tranche le plus souvent sur le fond, et ils constituent ainsi un attribut distinctif. Originairement, les passepoils ont été imaginés pour permettre de remplacer aisément la partie des effets la plus sujette à se salir et à s'user.

PASSEPORT (*pa se-por'*) n. m. Certificat donné par les autorités compétentes pour la libre circulation des personnes : *Sac le* PASSEPORT *est inscrit le signalement de la personne*. ‖ Se dit quelquef. pour les marchandises.
— Sauf-conduit : *Jean Huss, malgré le* PASSEPORT *d'un empereur, n'en fut pas moins brûlé vif.* (Chateaubr.)
Par ext. Objet quelconque, facilitant le passage, l'entrée, une action, etc. : *L'or est un* PASSEPORT *universel.* ‖ Objet qui en fait accepter, supporter d'autres : *La mus[illegible] sert de* PASSEPORT *à d'incroyables platitudes.*
— Par plaisant. Extrême-onction.
— Fam. *Porter son passeport avec soi.* Se dit d'un homme dont l'extérieur prévient immédiatement en sa faveur.
— Diplom. *Demander ses passeports.* Se dit d'un ambassadeur qui, pour témoigner le mécontentement du gouvernement qu'il représente, déclare au gouvernement près duquel il est accrédité son intention de quitter son poste.
— Mar. Autorisation de voyager, donnée par l'État à un navire de commerce. ‖ Sauf-conduit délivré en temps de guerre à un navire. ‖ Feuille de congé des matelots.
— ENCYCL. Dr. admin. On distingue, suivant leur usage, deux sortes de *passeports* : les passeports à l'intérieur et les passeports à l'étranger. Les passeports à l'intérieur sont délivrés par le préfet de police, dans le département de la Seine, et, ailleurs, par le maire. Nul ne peut quitter le canton de son domicile sans être muni d'un passeport ; mais cette prescription est tombée en désuétude.
Les passeports à l'étranger sont délivrés par les préfets et les sous-préfets. Ils sont actuellement supprimés par traité réciproque, entre la France et de nombreux États, notamment l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie, la Suisse, les États-Unis ; mais, en principe, tout État, étant maître sur son territoire, peut en subordonner l'entrée à certaines conditions.
Le prix des passeports est fixé, par la loi du 16 juin 1888, à 10 fr. 50 en principal. Ils sont délivrés gratuitement aux personnes indigentes. En outre, des passeports gratuits, *avec secours de route*, peuvent être accordés par les préfets aux mendiants et aux indigents régnicoles qui veulent regagner leurs foyers, ainsi qu'aux étrangers sans aveu qui doivent quitter le territoire français.

PASSE-PURÉE n. m. invar. Ustensile de ménage employé pour passer les purées de pommes de terre, pois cassés, etc.

PASSER (*pa-sé* — du lat. pop. *passare* ; dérivé de *passus*, pas) v. n. Aller d'un lieu à un autre : PASSER *du salon dans sa chambre*. ‖ Traverser : PASSER *par sa chambre*.
— Poursuivre son chemin : *Laissons crier les envieux, et* PASSONS. ‖ Se trouver dans un lieu, le traverser sans s'y arrêter, sans y séjourner : *Ne faire que* PASSER. *Faire* PASSER *un objet de main en main.*

La porte la plus grande et le plus vaste seuil
Par où *passe* le plus de monde, c'est l'orgueil.
A. BARBIER.

— Se présenter, se rendre : PASSER *chez le coiffeur*.
— Traverser, pénétrer : *L'or* PASSE *par la filière*. ‖ Atteindre dans son parcours : *Le Seine* PASSE *à Melun*.
— S'insinuer, faire invasion : *Nos études* PASSENT *dans nos mœurs*. (Bacon.) ‖ S'introduire, se glisser : *Mot qui a* PASSÉ, *qui est* PASSÉ *de l'italien dans le français*.
— Exercer son influence, produire son effet naturel : *Tableau dans lequel la main du maître a* PASSÉ.
— Devenir, arriver : PASSER *docteur*. ‖ Arriver par un changement : PASSER *de la misère à l'opulence*.
— En venir : PASSER *à une deuxième observation*.
— Être adopté, réglé, décidé, imposé : *Dès que je me suis mis quelque chose en tête, il faut que cela* PASSE. (Destouches.) ‖ Être admis, reçu, accepté : *Certaines monnaies étrangères ne* PASSENT *pas en France*.
— Être soumis pour être jugé ou examiné : PASSER *en cour d'assises, en conseil de guerre*.
— Se flétrir, se corrompre : *En été, le gibier* PASSE *vite*.
— S'écouler, disparaître : *Comme les années* PASSENT ! ‖ Mourir, expirer : *Malade qui va* PASSER.
— Être digéré : *Les légumes secs* PASSENT *difficilement*.
— Suffire pendant quelque temps, durer un temps déterminé : *Vêtement qui doit* PASSER *toute la saison*.
— Diminuer d'intensité, changer d'aspect : *Couleurs qui* PASSENT *au soleil*.
— Loc. div. *Pouvoir passer*, Être passable. ‖ *Y passer*, Être entièrement dépensé ou employé. — Être soumis à son tour, subir comme les autres une fâcheuse nécessité. ‖ *Passer à la postérité*, Survivre. ‖ *Passer de bouche en bouche*, Être répété de l'un à l'autre. ‖ *Passer dans le feu pour quelqu'un*, Faire pour lui de grands efforts ou de grands sacrifices. (Ne se dit qu'au condit.) ‖ *Passer par*, Avoir à subir, à essuyer : PASSER PAR *de rudes épreuves*. — Jouir, être successivement en possession de : PASSER PAR *tous les grades militaires*. ‖ *Passer par les mains de quelqu'un*, Être manié, administré, etc., par lui : *Le caissier est responsable des sommes qui* PASSENT PAR SES MAINS. — Être mis à sa discrétion : *Lorsqu'on est réduit à* PASSER PAR LES MAINS DES *fesse-mathieux*. (Mol.) ‖ *Passer par la main du bourreau*, Être puni corporellement par ordre de justice. (V. MAIN.) ‖ *Passer par la tête*, Venir soudainement à l'esprit. ‖ *Passer par les armes, par les verges, par les baguettes, par les courroies*, Subir ces diverses sortes de corrections corporelles. ‖ *En passer par*, Se résigner, se soumettre à : J'EN PASSERAI PAR *ce qu'il dira*. (Mol.) ‖ *Passer de la tête, de l'esprit*, Être oublié, sortir de la mémoire. ‖ *Passer du blanc au noir*, Aller d'un extrême à l'autre. ‖ *Passer du côté de*, Se mettre du parti, se ranger à l'avis de. — Suivre, accompagner : *La puissance* PASSE *toujours* DU CÔTÉ DE *la richesse*. (F. Pelletan.) ‖ *Passer sur le ventre, sur le corps à quelqu'un*, Le renverser et marcher sur son corps. — Fig. Triompher de lui et arriver malgré lui à ses fins. ‖ *Passer sur les défauts d'une personne, d'un ouvrage*, Glisser dessus. ‖ *Passer par-dessus*, Franchir, enjamber pour arriver de l'autre côté : PASSER PAR-DESSUS *un mur*. — N'avoir aucun égard, ne pas s'arrêter à : *Le sage* PASSE PAR-DESSUS *certains préjugés*. (On dit PASSER SUR dans le même sens.) ‖ *Passer par-dessus le marché*, Être cédé en dehors des conditions établies. ‖ *Passer avant quelqu'un*, Le précéder, avoir le pas sur lui. — Lui être supérieur, par quelque côté. ‖ *Passer avant quelque chose*, Avoir plus d'importance ou de valeur. ‖ *Passer après quelqu'un* ou *quelque chose*, Ne venir qu'après, lui être inférieur. ‖ *Passer chez quelqu'un*, Aller chez lui sans intention d'y demeurer longtemps. ‖ *Passer par chez quelqu'un*, Passer par la ville, par le pays qu'il habite ; suivre le chemin qui conduit chez lui. ‖ *Passer de mode*, Cesser d'être de mode. ‖ *Passer en proverbe*, Être reçu, être admis comme proverbe. — Acquérir la réputation ou le titre de : *Quiconque mécontente son parti*, PASSE À L'ÉTAT DE *renégat*. (On a dit aussi *Passer en* dans le même sens : *L'habitude* PASSE EN *nature*.) ‖ *Passer pour*, Être réputé, regardé comme : PASSER POUR *un sage*. ‖ *Passer outre*, Aller au delà de quelque endroit, malgré les obstacles ou les raisons qui peuvent s'y opposer. ‖ *Passer outre, Passer plus avant*, Ajouter encore à ce qu'on a dit, à ce qu'on a fait. ‖ *Laisser passer*, Permettre de passer. — Ne pas s'opposer à, laisser suivre son cours à : LAISSER PASSER *une proposition*. — Ne pas reprendre, ne pas corriger : LAISSER PASSER *des fautes, des erreurs*. ‖ *Faire passer*, Transmettre, remettre par quelque intermédiaire. — Introduire, faire pénétrer : *Les mots s'illuminent, quand le doigt du poète y* FAIT PASSER *son phosphore*. (J. Joubert.) — Faire admettre ; rendre ou faire paraître acceptable :

. . . . , Le conte *fait passer* la morale avec lui.
LA FONTAINE.

— Obliger, contraindre à : *Quand on a le secret de quelqu'un, on le* FAIT PASSER *par où l'on veut*. ‖ *Passe !* Soit, je l'accorde, j'y consens. ‖ *Passe pour*, Je veux bien consentir à : PASSE POUR *des médisances, mais des calomnies !* ‖ *En passant*, D'une façon accidentelle, par occasion.
— Pop. *Ne pouvoir passer sous la porte Saint-Denis*, Être un mari très trompé. ‖ *Se la passer douce*, Vivre sans souci, agréablement.

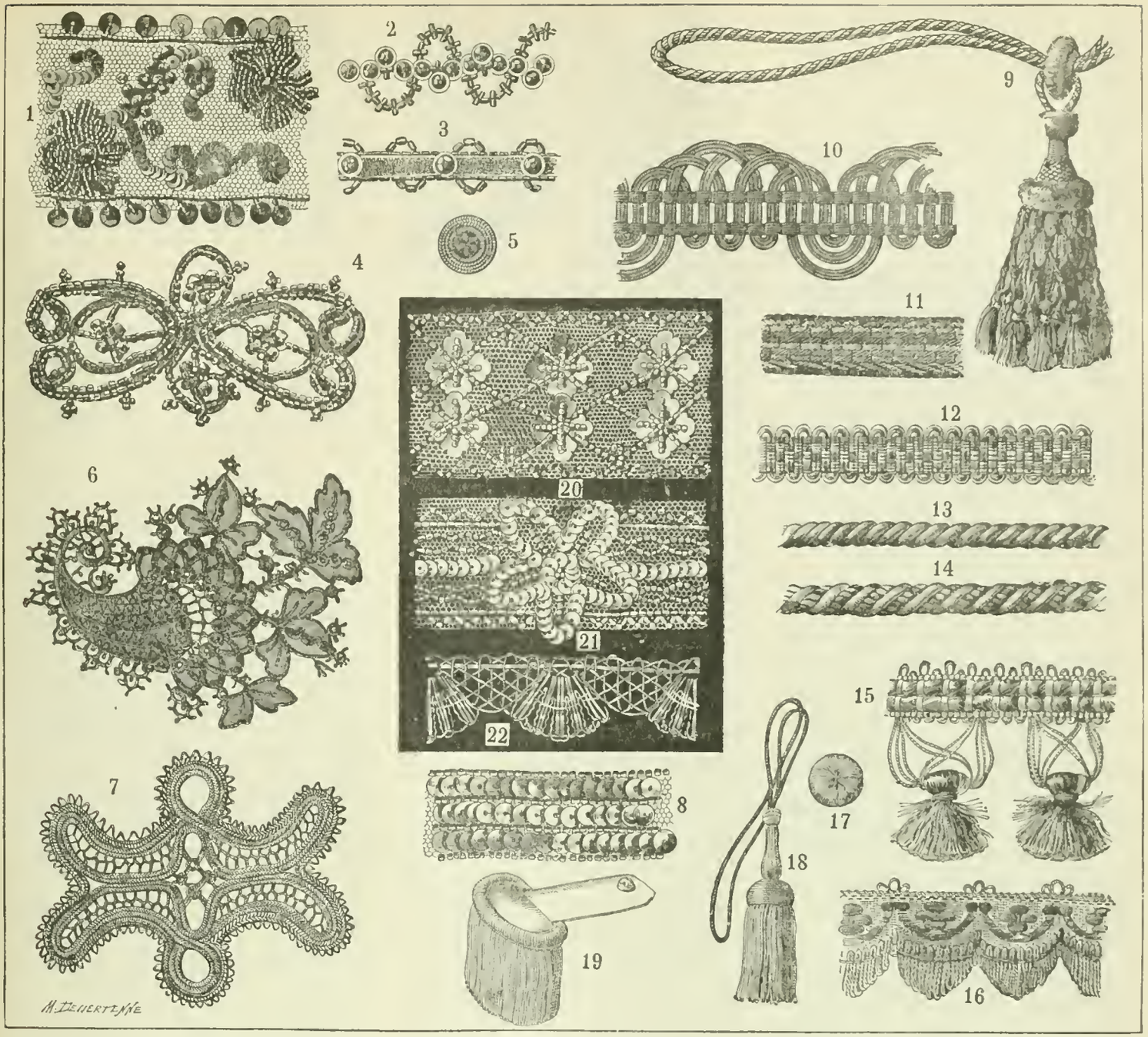

PASSEMENTERIE : 1. Galon pailleté, perlé jais avec cabochons. — 2. Cache-point pailleté et jais. — 3. Cache-point velours, paillette et jais. — 4. Garniture jais. — 5. Bouton brodé à l'aiguille. — 6. Application brodée soie. — 7. Galon façonné et brodé à l'aiguille. — 8. Galon pailleté sur tulle. — 9. Embrasse. — 10. Crête. — 11. Galon. — 12. Lezarde. — 13. Nervure. — 14. Ganse perlée. — 15. Frange. — 16. Fizelle. — 17. Capiton. — 18. Dragonne. — 19. Épaulette. — 20. Galon pailleté, acier et perles en couleurs. — 21. Galon pailleté et perle or. — 22. Galon or.

— Archéol. *Passer par œil,* Echapper, dans le langage des galères.

— Comm. *Passer debout.* Se dit des marchandises qui, pour être transportées à leur destination au delà d'une ville, la traversent sans pouvoir y être vendues ni même déchargées, en payant un droit minime pour franchir les limites de la ville. — Fig. Ne produire qu'un effet passager. ‖ Approuver, allouer : PASSER *un article en compte courant.* ‖ *Passer une lettre de change à l'ordre de quelqu'un,* Lui en transmettre la propriété par endossement.

— Escrim. *Passer en avant,* Mettre le talon du pied gaucho à la boucle du pied droit. ‖ *Passer en arrière,* Mettre le pied droit en arrière du pied gauche et retomber en garde de ce dernier pied. ‖ *Passer sur son adversaire,* Avancer sur lui.

— Jeux. Ne pas jouer une ou plusieurs fois de suite. ‖ A l'ancien jeu de billard et au mail, Faire passer la bille ou la balle dans la passe. ‖ Au passe-dix, Faire plus de dix points. ‖ Aux jeux de renvi, Ne point ouvrir le jeu ; ne point tenir la vade que fait un autre ; ne point jouer faute de le pouvoir, tous cas dans lesquels le joueur annonce son intention en disant : *Je* PASSE. ‖ Au piquet, *Passer de point,* Convenir de ne pas accuser son point. ‖ *Carte qui passe,* Celle qui, étant jetée, n'est coupée par aucun joueur. ‖ *Les cartes passent.* Expression qu'emploient les croupiers au baccara, au trente-et-quarante, en faisant circuler les jeux qui vont servir à « tailler » pour que plusieurs joueurs coupent si cela leur plaît. ‖ *Main ou Donne qui passe,* Main retirée, en punition d'une faute quelconque, à celui qui la possède et donnée au joueur suivant. ‖ *Passer à fleur de corde.* Au jeu de paume. Pousser la balle de manière qu'elle s'élève le moins possible au-dessus de la corde tendue au milieu du jeu. ‖ *Passer au retour.* Passer, au trictrac, dans le jeu de son adversaire.

— Mar. *Passer à la bande,* Se porter le long des bastingages d'un navire et dans les haubans pour rendre les honneurs. ‖ *Passer à poupe,* Passer à ranger l'arrière. ‖ *Passer sur le bord,* Se ranger à la coupée pour rendre les honneurs. ‖ *Passer sur un bâtiment.* S'y embarquer.

— Milit. *Passez au large!* Commandement par lequel une sentinelle interdit à quelqu'un de s'approcher.

— Procéd. *Passer outre,* Commencer ou continuer d'exécuter nonobstant une opposition : *Défense de* PASSER OUTRE *à la vente du bien.* ‖ *Passer à ou contre l'avis du rapporteur,* Être jugé suivant ou contre l'avis du rapporteur. ‖ *Passer du bonnet, Passer tout d'une voix,* Etre jugé à l'unanimité des avis. (Ces dernières locutions ont vieilli.)

— Théâtr. Etre joué : *Pièce qui* PASSERA *bientôt.*

— Vénor. *Passe le cerf, passe, passe, passe, passe,* Cris que poussent les piqueurs lorsqu'ils voient le cerf, après avoir rappelé les chiens.

— Loc. PROV. : **Il faut passer par là ou par la porte,** Il faut se soumettre à ces conditions. ‖ **La chose a passé à fleur de corde,** Il s'en est peu fallu qu'elle ne manquât. (Se dit par allusion à un terme du jeu de paume.) ‖ **Passer comme une chandelle,** S'éteindre sans douleur, sans secousse. ‖ **Le temps passe et la mort vient,** Tout finit par la mort.

— ALLUS. HIST. : **Laissez passer la justice du roi.** Pendant la minorité de Charles VI, les factions rivales divisaient et déchiraient la France. Les *Maillotins* à Paris, les *Tuchins* dans le Languedoc et les *Chaperons blancs* de Flandre se soulevaient contre la noblesse. On hésitait à sévir à Paris contre les rebelles, et l'on avait fait publier qu'un sursis était accordé aux coupables. Mais, en même temps, ordre était donné secrètement au prévôt de faire jeter chaque nuit à la rivière un certain nombre de révoltés cousus dans des sacs, sur lesquels on avait mis cette inscription : *Laissez passer la justice du roi.*

— Impersonnellem., dans les divers sens du verbe : *A travers un cœur droit, il* PASSE *toujours quelque rayon de la lumière de Dieu.* (Lamenn.)

— *Il passe pour certain, pour constant,* On regarde comme certain, comme constant.

— Procéd. anc. *A quoi passe-t-il?* Quel est l'avis des juges? ‖ *Il passe à tel avis.* La décision des juges est telle. ‖ *Il passe in mitiorem.* L'avis le plus doux l'emporte.

— V. a. Traverser : PASSER *l'eau,* PASSER *la mer.*

— Transporter d'un lieu à l'autre : PASSER *des voyageurs.*

— Introduire : PASSER *son doigt dans un anneau.*

— Mettre comme vêtement à quelqu'un ou à soi-même : PASSER *une robe à un enfant,* PASSER *son habit.*

— Mettre en circulation : PASSER *une pièce fausse.*

— Purifier ou clarifier à l'aide d'un tamis, d'un crible ou d'un filtre : PASSER *un bouillon.*

— Transmettre : PASSEZ-*moi tel objet.*

— Dépasser, excéder : PASSER *le but.* ‖ Devancer : *Cheval qui* PASSE *tous les autres.* ‖ Vaincre en mérite : *Tout ce qui vous* PASSE *ou vous égale, vous contraint.* (Mass.)

— Ne pas être accessible à l'intelligence de : *Cela me* PASSE

— Faire glisser, promener : PASSER *le fer sur le linge, l'éponge sur une table.* ‖ Exposer, soumettre, mettre : PASSER *du linge au bleu.* PASSER *un parquet en couleur.*

— Omettre, ne point parler de : PASSER *un mot en lisant, un détail dans une lettre.*

— Rédiger en forme légale : PASSER *un contrat.*

— Accorder, concéder, pardonner : *Pour juger les hommes, il faut leur* PASSER *les préjugés de leur temps.* ‖ Permettre, excuser : PASSEZ-*moi ce mot.*

— Vendre, céder à un certain prix : PASSER *une marchandise au plus juste prix.*

— Consumer, employer : PASSER *les nuits à travailler.*

— Vivre au delà de : *Il ne* PASSERA *pas l'année, l'hiver.*

— Loc. div. *Passer la nuit,* Veiller toute la nuit. Se porter pendant la nuit, être durant la nuit dans un certain état de santé : *Le malade* A PASSÉ *une assez bonne nuit.* ‖ *Passer la porte,* S'en aller, être congédié. *Passer son envie,* Satisfaire son désir. ‖ *Passer son chemin,* Continuer son chemin sans s'arrêter. ‖ *Passer le pas,* Se résoudre à une chose désagréable. — Mourir. ‖ *Passer sous silence,* Se taire sur, ne point parler de. ‖ Fam. *Passer au bleu,* Faire disparaître, escamoter. ‖ *Passer un examen,* Le subir. ‖ *Passer*

l'éponge. V. ÉPONGE. ‖ *Passer condamnation*, Avouer qu'on a eu tort. ‖ *Passer quelqu'un maître*, L'admettre à la maîtrise. ‖ *Passer le temps*, L'employer; se distraire. ‖ *Passer mal son temps* ou *le temps*, Souffrir, être maltraité. ‖ *Que cela ne nous passe pas*, Que cela demeure secret entre nous.

Chorégr. *Passer un entrechat*, Faire un entrechat.

— Jeux. *Passer son jeu*. Au trictrac, Etre obligé de jouer ses dames sans espoir de pouvoir remplir. ‖ Au renvi, *Passer parole*, Transmettre à un autre le droit qu'on avait de relancer. ‖ *Passer prise*. Aux échecs, Se dit du pion qui, en faisant son premier pas, s'avance de deux cases.

Mar. *Passer les manœuvres*, Les disposer pour l'usage qu'elles doivent remplir. ‖ *Passer l'amarrage*, Faire les tours de l'amarrage. ‖ *Passer le raban, les jarretières*. Les disposer dans les boucles où ils doivent servir. ‖ *Passer une barre*, La franchir. *Passer un détroit*, Le traverser. ‖ *Etre passé par-dessus le bord*. Se dit d'un objet jeté à la mer. ‖ *Faire passer à la voix*, Communiquer un ordre verbalement.

— Milit. *Passer par les armes*, Fusiller. ‖ *Passer au fil de l'épée*, Tuer, massacrer. ‖ *Passer une revue* ou *Passer des troupes en revue*, Les examiner.

Techn. Remettre, rentrer, passer les fils de chaîne dans les mailles et maillons des lisses. ‖ Préparer, apprêter, passer à l'apprêt une peau, un drap, etc. ‖ *Passer en blanc*, Mettre au laminoir les lames de métal destinées à la fabrication des monnaies, avant de les avoir fait recuire. ‖ *Passer en carton*, Percer la couverture de carton d'un livre pour y passer le fil qui forme les nervures. ‖ *Passer en parchemin*, Couvrir le dos d'un livre avec du parchemin. ‖ *Passer les cuirs en suif de chair et de fleur*, Les imbiber de suif bouillant sur les deux côtés. ‖ *Passer en sumac*, Se servir du sumac pour donner aux veaux noirs une couleur orange du côté de la chair. ‖ *Passer en mégis*, Donner à un cuir tous les apprêts qui sont de la profession du mégissier. ‖ *Passer la clairée*, Nettoyer entièrement la matière et en ôter toutes les saletés qui n'ont pu être enlevées avec les écumes en la raffinant.

— ALLUS. LITTÉR. **J'en passe, et des meilleurs.** Hémistiche d'*Hernani*, drame de V. Hugo. Le roi don Carlos veut obliger Ruy Gomez à livrer son hôte; celui-ci montre alors successivement au roi les portraits de ses ancêtres, qui tous ont été des gentilshommes remplis de bravoure et d'honneur. Sur un geste d'impatience du roi, Ruy Gomez termine par cet hémistiche devenu proverbial :

J'en passe, et des meilleurs.

Dans l'application, ces mots sont devenus une sorte de formule au moyen de laquelle on abrège une énumération. ‖ **Passer du grave au doux.** V. GRAVE.

— SYN. **Dépasser, outrepasser**, etc. V. DÉPASSER.

— n. m. Pêch. *Pêche au passer*, Genre de pêche que l'on pratique dans les remous ou sous une chute, en faisant suivre à l'appât le sens du courant.

Passé, ée part. pass. du v. Passer.

— *Passé maître, Maître passé*, Qui a obtenu une maîtrise. ‖ Qui a obtenu le grade de maître ès arts. ‖ Qui est fort habile en son genre : *Etre* MAÎTRE PASSÉ, *être* PASSÉ MAÎTRE *en friponnerie*.

— Blas. *Passé en croix, en sautoir*. Se disent de deux pièces longues, telles que flèches, lances, épées, etc., qui sont placées l'une sur l'autre, de manière à former une croix ou un sautoir. ‖ *Passé en sautoir*. Se dit encore de deux lions, de deux poissons ou de deux autres animaux rampants, dont l'un, qui est contourné, broche sur l'autre, et aussi de la queue fourchée d'un animal, dont les deux parties divisées se croisent.



De gueules à deux épées d'argent passées en sautoir et liées d'or.

— Gramm. *Participe passé*. Participe qui présente l'action comme passée : PARTICIPE PASSÉ *actif, passif*. Se dit absolum, dans la grammaire française, du participe passé passif : *La règle du* PARTICIPE PASSÉ. V. PARTICIPE.

— Techn. *Jonction passée*, Assemblage de deux pièces non articulées, fixées d'une manière immobile.

— *Passé* s'emploie quelquef. comme prépos. et signifie Au delà de, après : *La Seine*, PASSÉ *Paris, est fort sale*.

Se passer, v. pr. S'écouler, être passé, consumé, en parlant du temps : *La vie* SE PASSE *en vaines ambitions*. ‖ Perdre sa beauté, sa force : *Les fleurs* SE PASSENT *du matin au soir*. ‖ Tomber en désuétude, être oublié : *Les premières impressions de l'enfance ne* SE PASSENT *jamais*.

Se contenter : *Il a 20.000 francs de rente; on* SE PASSERAIT *aisément* DE MOINS.

Se priver, s'abstenir, renoncer à : *On est toujours riche des choses dont on sait* SE PASSER. (Bonald.)

Pardonner à soi-même : *Le sage ne* SE PASSE *aucune faiblesse*. ‖ Se permettre : SE PASSER *certains plaisirs*.

Enfoncer dans son propre corps : SE PASSER *une épée au travers de la poitrine*.

— *On s'en passe plus aisément que de pain*. Se dit d'une chose dont il n'est pas malaisé de se priver.

Impersonnellem. Arriver, avoir lieu : *Il* SE PASSE *d'étranges choses*.

PASSER (*se-r*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, de la famille des fringillidés, comprenant les moineaux et formes voisines.

ENCYCL. A l'exception du moineau commun (*passer domesticus*), importé en Amérique, tous les *passer* sont propres à l'ancien monde. Il existe trois sous-genres : *pyrgitopsis*, oiseaux africains; *pyrgitopsis Swainsoni*, Kordofan; *corospiza*, même patrie; *corospiza Lichtensteini*, Abyssinie; *alarco*, une seule espèce, *alarco alario*, de l'Afrique sud. V. MOINEAU.

PASSERAGE (*pa-se-raj'* — de *passer*, et *rage*) n. f. Bot. Genre de crucifères.

— ENCYCL. Les *passerages* sont des plantes généralement herbacées, à petites fleurs jaunes, ayant pour fruit une silicule à une ou deux graines. On en connaît environ soixante-dix espèces, des régions tempérées du globe. En France, croît la grande passerage (*lepidium latifolium*), des lieux humides, qui passait autrefois pour guérir de la rage. La passerage des décombres (*lepidium ruderale*) est un fébrifuge populaire. La passerage cultivée est le cresson alénois (*lepidium sativum*), originaire de Perse, cultivée en Europe.



Passerage.

PASSERAT (Jean), écrivain français, né à Troyes en 1534, mort à Paris en 1602. Il commença ses humanités dans sa ville natale et les achéva à Paris, au collège de Reims. Il professa ensuite au collège du Plessis, mais il abandonna bientôt sa chaire pour aller à Bourges étudier la jurisprudence sous Cujas. Fixé enfin à Paris en 1569, il s'installa dans l'hôtel de son ami Henri de Mesmes, maître des requêtes, et il vécut pendant vingt-neuf ans dans la paix studieuse de cette demeure lettrée. En 1572, il obtint au collège Royal la chaire d'éloquence, que la mort tragique de Ramus venait de rendre vacante. Ses *Commentaires* sur Catulle, Tibulle et Properce, peuvent donner une idée de ce qu'était son enseignement, savant et solide. Il dut interrompre ses leçons pendant les troubles de la Ligue, et prit quelque part à la composition de la *Satire Ménippée* (1594). Il mérite surtout une place dans l'histoire littéraire par ses poésies où se retrouve l'esprit proprement gaulois, contre lequel s'était insurgé Ronsard. Pourtant, Passerat a subi pour sa part l'influence de la Pléiade. Son originalité consiste précisément dans le mélange d'une inspiration naturelle et sans fard avec les formes érudites de la poésie.



Passerat.

PASSEREAU (*pa-se-ro* — de lat. *passer*, moineau) n. m. Oiseau de l'ordre des passereaux. ‖ S'emploie surtout pour désigner les conirostres de la famille des fringillidés, moineaux, pinsons, linottes, etc.

— n. m. pl. Ordre d'oiseaux, comprenant tous ceux qui ont un bec corné, sans cire, les tarses revêtus de petites écailles, les pieds à quatre doigts, soit libres, soit soudés jusqu'au milieu de leur longueur (l'externe et le médian).

— ENCYCL. Les *passereaux* sont en général des oiseaux chanteurs; de taille rarement grande (calaos, corboaux), plus souvent petite, ils comptent parmi les plus intelligents de leur classe et déploient souvent une grande industrie dans la confection de leurs nids. Ils rendent peu de services à l'homme, la destruction des insectes ne compensant que légèrement les dégâts causés aux récoltes, aux vergers, aux légumes, etc. Ils fournissent nombre d'oiseaux d'agrément et de volière. Beaucoup sont un gibier délicat (alouettes, grives, ortolans, becfigues); beaucoup aussi fournissent des dépouilles très estimées en plumasserie (paradisiers, merles métalliques, tangaras, etc.). Les passereaux comptent plus de huit mille espèces; celles des pays tropicaux sont souvent remarquables par leur magnifique livrée. Ils sont divisés en cinq groupes naturels, fondés sur la conformation du bec : *lévirostres* (calaos, guêpiers, martins-pêcheurs, rolliers); *ténuirostres* (huppes, colibris, souimangas, grimpereaux); *fissirostres* (engoulevents, hirondelles, martinets); *dentirostres* (corbeaux, étourneaux, paradisiers, pies-grièches, mésanges, fauvettes, grives, etc.); *conirostres* (alouettes, moineaux, tisserins, tangaras, etc.).

PASSERELLE (*pa-se-rèl'* — rad. *passer*) n. f. Pont étroit, réservé aux piétons : PASSERELLE *traversant une voie ferrée*.

— Mar. Petit pont transversal, placé devant la cheminée des navires à vapeur et sur lequel se tiennent le commandant, l'homme de barre et l'officier de quart. ‖ Passage étroit, établi entre un bateau accosté et le point d'accostage. ‖ *Passerelle flottante*, Passage établi sur des pontons.

— Milit. Pont léger qui ne peut supporter que de l'infanterie marchant en colonne par deux au maximum.

— Techn. Baguette de bois dont les extrémités forment une espèce de fourche, et qui tient lieu de navette dans la fabrication des tissus métalliques.

— ENCYCL. Constr. Les *passerelles* sont construites en charpente de bois ou de fer. Lorsqu'une passerelle est installée provisoirement, elle est montée sur des pilots enfoncés en terre ou dans le lit du fleuve et que l'on recèpe ultérieurement. Une traverse horizontale, dite *semelle*, couronne la tête des pilots; elle est assemblée avec eux, ou simplement clouée. C'est sur cette semelle que repose le tablier de la passerelle, muni de garde-fous. Si la passerelle est construite à demeure, le tablier horizontal et légèrement cintré, repose sur des culées en maçonnerie ou sur des piles métalliques.



Passerelle.

— Mar. La *passerelle* est établie sur l'avant de la cheminée et rehaussée du pont de 2m,20 à 2m,50. Souvent au-dessus de cette passerelle s'en élève une seconde, séparée de la première par une hauteur de 2 mètres environ. C'est là que se tiennent les hommes de veille et souvent l'officier et le timonier de quart. Dans les girations des navires, la rotation semble se faire autour d'un point fictif placé sur l'avant du maître-couple; c'est en se basant sur la position approximative de ce point qu'est déterminée la place qu'occupera la passerelle, d'où on dirigera les évolutions. La passerelle, sur les navires de guerre, porte le blockhaus du commandant et le kiosque des cartes; sur les navires de commerce, le commandant y installe une chambre de veille, et souvent les grandes dimensions de ce nouveau pont permettent d'y construire des logements pour plusieurs officiers. Dans ce cas, il existe toujours une passerelle supérieure, où se tiennent les hommes de quart. Aux extrémités des passerelles des navires de guerre se trouvent des projecteurs électriques ou des canons à tir rapide et, sur tous les navires, la passerelle supporte la roue de la barre du gouvernail, les transmetteurs d'ordres et les compas.

— Milit. Les *passerelles* n'ont habituellement que deux mètres de large, et peuvent être construites avec des matériaux aussi divers que les ponts militaires eux-mêmes. (V. PONT.) Quand la portée de la passerelle ne dépasse pas 5 mètres, on établit le plus souvent des passerelles formées d'une bande de treillis métallique, large d'environ 0m,50

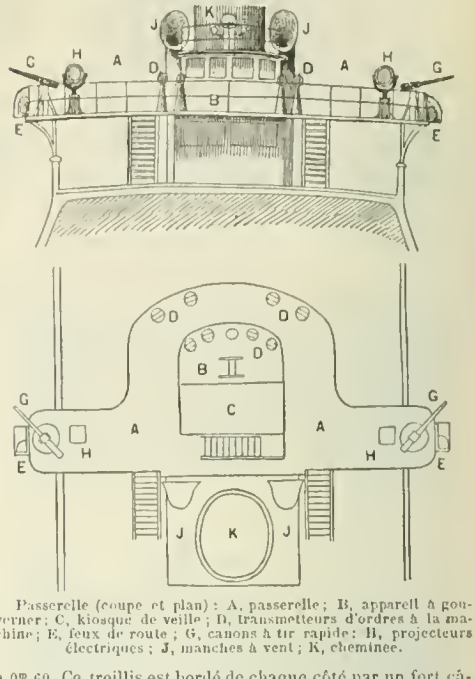

Passerelle (coupe et plan) : A, passerelle; B, appareil à gouverner; C, kiosque de veille; D, transmetteurs d'ordres à la machine; E, feux de route; G, canons à tir rapide; H, projecteurs électriques; J, manches à vent; K, cheminée.

à 0m,60. Ce treillis est bordé de chaque côté par un fort câble en fil de fer, fixé par une boucle à des pieux enfoncés sur les deux rives, et que l'on consolide au moyen de barreaux en bois passés en travers dans les mailles du treillis.

PASSERELLE (*pa-se-rèl'*) n. f. Sous-genre de zonotrichies (oiseaux passereaux), comprenant quatre espèces de l'Amérique du Nord et de l'Asie boréale. V. ZONOTRICHIE.

PASSERELLINÉS (*pa-se-rè-li*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux conirostres, famille des fringillidés, comprenant les genres *zonotrichie* et voisins. — *Un* PASSERELLINE.

PASSERESSE (*pa-se-rèss* — rad. *passer*) n. f. Petit cordage servant de supplément aux cargues des goélettes et des voiles d'étai. ‖ Cordage servant à prendre certains ris dont les bandes sont disposées d'une façon spéciale. ‖ Lacet : *Transfilage ou* PASSERESSE *d'un étui de foc*. ‖ Petit cordage servant à faire passer une grosse manœuvre dans ses poulies.

PASSERET (*pa-se-rè*) n. m. Nom vulgaire de l'émerillon.

PASSERI (Giovanni Battista), peintre et biographe, né à Rome vers 1610, mort en 1679. Il est surtout connu par son ouvrage : *le Vite de' pittori, scultori ed architetti che hanno lavorato in Roma, morti dal 1641, fino al 1673*. Cet ouvrage ne fut imprimé qu'en 1772. — Son neveu, GIUSEPPE **Passeri**, né et mort à Rome (1654-1715), fut élève de Carlo Maratta et devint un peintre de talent.

PASSERIE (*pa-se-ri* — rad. *passer*) n. f. Passage. (Vx.)

— Dr. intern. Nom donné aux anciennes conventions entre la France et l'Espagne, permettant aux deux nations de faire le commerce, en temps de guerre, par certains passages des Pyrénées spécifiés au traité.

— Techn. Nom que les peaussiers et mégissiers donnent à une liqueur spéciale, faite de son et d'urine, pour faire gonfler les peaux vertes avant de les travailler.

— ENCYCL. Dr. intern. Les *passeries*, dont on trouve les premières traces en 1315, étaient encore en usage au XVIIIe siècle. C'est à Seix (Ariège) qu'aboutissaient les portes ou passages privilégiés; entre autres, ceux de Danla, de Suban et de Martelat.

PASSERIEU Jean-Bernard, avocat et publiciste français, connu sous le pseudonyme de JEAN-BERNARD, né à Toulouse en 1857. Il débuta dans la presse de province, se rendit à Paris, collabora à des feuillos radicales, fut avocat et conférencier, publia des romans et fit jouer quelques pièces de théâtre. Comme publiciste, on lui doit : *les Lundis révolutionnaires* (1885); *Paroles républicaines* (1885); *Histoire anecdotique de la Révolution* (1886); *Histoire contemporaine de 1789 jusqu'à nos jours* (1807); *Histoire de l'Europe et particulièrement de la France* (1897-1899); *Histoire romaine* (1901); etc.

PASSERIGALLE (*pa-se* — du lat. *passer, eris*, passereau, et *gallus*, coq) adj. Qui tient à la fois des passereaux et des gallinacés.

— n. m. pl. Groupe d'oiseaux, qui forme la transition des passereaux aux gallinacés, et comprend, entre autres, les genres *pigeon, ménure, mégapode, pénélope*, etc.

PASSERILLE (*pa-se-rill* [*ll* mll.] n. f. Vitic. Syn. de PASSARILLE.

PASSERINE (*pa-se*) n. f. Ornith. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, de la famille des fringillidés, comprenant une quarantaine d'espèces du nouveau monde. (La passerine bleue (*passerina cyanea*) vit aux Etats-Unis.)



Passerine.

— Bot. Genre de thymélécacées, comprenant des arbustes à port de bruyère, à feuilles opposées, à fleurs disposées en épis terminaux habitant l'Afrique australe.

PASSERINETTE (*pa-se, nèt'*) n. f. Nom provençal de la fauvette.

PASSERNIQUE (*pa-sèr'-nik'*) n. f. Sorte de pierre à aiguiser.

PASSERONI (l'abbé Jean-Charles), poète italien, né à Lantosia (comté de Nice) en 1713, mort à Milan en 1802. Il se fit connaître, en 1750, par la publication de *il Cicerone*, poème imité de *Tristram Shandy*, de Sterne. Mais c'est surtout comme fabuliste qu'il acquit du renom; il a publié : *Fabule esopiane* (1775), ainsi qu'une traduction d'épigrammes grecques.

PASSEROSE n. f. Nom vulgaire de la rose trémière.

PASSE-ROSÉE n. f. invar. Hortic. Variété de tulipe.

PASSEROTTI ou **PASSAROTTI** (Barthélemi), peintre italien, né à Bologne vers 1530, mort vers 1592. Il dirigea dans sa ville natale une école très suivie. Parmi ses meilleurs tableaux, on cite : *la Décollation de saint Paul; la Vierge entourée de saints* (église Saint-Jacques, à Bologne); *Sisyphe;* une *Sainte Famille*; etc. Comme peintre de portraits, il se place à un très haut rang. On loue par-dessus tout les *Portraits de la famille Legnami*.

PASSE-SATIN n. m. invar. Bot. Nom vulgaire de la lunaire bisannuelle.

PASSE-SAUCE n. m. invar. Passoire très allongée, servant pour passer et éclaircir les sauces.

PASSE-SOIE n. f. invar. Techn. Lame de fer percée de trous par lesquels on fait passer la soie à mesure qu'elle s'étend sur les aiguilles du métier à bas.

PASSE-TAILLE n. f. invar. Musiq. anc. Composition à trois temps, dont les membres de phrase étaient de quatre mesures.

PASSE-TEMPS n. m. invar. Divertissement ou occupation légère et agréable : PASSE-TEMPS *innocent*.

PASSE-THÉ n. m. invar. Petit ustensile de ménage usité en économie domestique pour empêcher les feuilles de thé de tomber dans les tasses. V. PASSOIRE.

PASSE-TOUT-GRAIN ou **PASSE-TOUS-GRAINS** n. m. Nom donné, en Bourgogne, au vin provenant pour un tiers de plants fins et pour deux tiers de gamay. (Les passe-tout-grain sont de grands ordinaires, mais ne manquent ni de finesse ni de bouquet. On les appelle ainsi pour les distinguer des vins dits « de cuvée », provenant uniquement de plants fins.)

PASSETTE (*pa-sèt'*) n. f. Econ. dom. Petite passoire.
— Techn. Instrument en forme de crochet, dont le tisseur se sert pour passer les fils de la chaîne dans les mailles et dans les mailloux des lisses. ‖ Instrument en fer ayant la forme d'une mince bande munie d'un certain nombre d'encoches, et que l'on emploie pour passer les fils de la chaîne dans le peigne. ‖ Anneau conique avec lequel les tireurs d'or brisent le fil sous les roues du moulin.

PASSEUR (*pa-seur'*), **EUSE** [rad. *passer*] n. Personne qui conduit un bac : *Héler le* PASSEUR.
— n. m. Cout. anc. Nom donné, au moyen âge, aux notaires et officiers civils bretons.
— Techn. Dans les carrières, Ouvrier chargé de passer au crible le sable extrait. ‖ *Passeur de peau*, Chamoiseur.

PASSE-VELOURS n. m. invar. Bot. Nom vulgaire de l'amarante ou célosie crête-de-coq et du sumac. ‖ *Passe-velours branchu*, Amarante à queue de renard. ‖ *Passe-velours jaune*, Souci des jardins.

PASSE-VIN n. m. invar. Instrument qui sert à faire passer une liqueur à travers une autre plus lourde, sans les mêler l'une à l'autre.

PASSE-VIOLET n. m. Couleur que le fer ou l'acier acquiert sous l'influence d'un certain degré de chaleur.

PASSE-VOGUE n. f. invar. Mar. anc. Commandement aux rameurs des galères de faire force de rames.

PASSE-VOLANT (de *passer*, et *voler*) n. m. Milit. Nom qu'on donnait, sous l'ancien régime, à des hommes qui, lors des montres ou revues, se présentaient comme soldats dans une compagnie, afin d'en grossir l'effectif, pour justifier les états de solde frauduleusement majorés par le capitaine. ‖ Pl. *Des* PASSE-VOLANTS.
— Mar. Hommes que l'on fait figurer par fraude sur les rôles d'équipage. ‖ Fausse batterie en bois, figurée autrefois sur certains navires de commerce pour simuler un navire de guerre.
— Fam. Homme qui s'introduit dans une partie de plaisir sans payer sa part de dépense, ou qui entre au spectacle sans payer. ‖ Homme qui n'est dans une société que passagèrement et sans y être invité.

PASSI, IE adj. Se dit des vers à soie faibles ou lents à s'accroître.

PASSIBILITÉ n. f. Théol. Qualité des êtres passibles, susceptibles d'éprouver des sensations physiques.

PASSIBLE (lat. *passibilis*; de *passum*, supin de *pati*, souffrir) adj. Capable d'éprouver des sensations physiques, de souffrir la douleur et de sentir le plaisir : *Le corps humain, dans son état naturel, est* PASSIBLE.
— Dr. Qui doit subir, qui a mérité de subir une peine.

PASSIÈRE (*pa-si*) n. f. Nom vulgaire de la femelle du moineau.

PASSIF (*pa-sif'*), **IVE** [du lat. *passivus*; de *pati*, souffrir] adj. Qui subit une action : *Nous sommes à la fois* ACTIFS *et* PASSIFS.
— *Obéissance passive*, Obéissance non raisonnée, qui exécute à la lettre les ordres reçus, sans les apprécier. ‖ *Résistance passive*, Résistance qui consiste à opposer à une action, etc., la force d'inertie.
— Comm. *Dette passive*, Somme dont on est débiteur, par opposition à *Dette active* ou créance.
— Dr. *Voix passive*, Pouvoir, capacité d'être élu. ‖ *Citoyens passifs*. Pendant la Révolution, Citoyens qui n'avaient pas droit de suffrage dans les assemblées primaires.
— Econ. polit. *Commerce passif*, Achats faits à l'étranger, importations.
— Electr. Se dit de certains métaux oxydables, le fer en particulier, qui acquiert, lorsqu'on le plonge comme électrode positive dans de l'eau acidulée par un acide oxygéné, la propriété de ne plus être attaqué par ce même acide; entre autres, l'acide azotique, même concentré, lorsque de nouveau il est en contact avec lui.
— Gramm. Se dit des formes verbales, différentes de la voix active, qui présentent le sujet grammatical comme recevant l'effet d'une action produite par un autre sujet : *Verbe* PASSIF. *Voix* PASSIVE. *Participe passé* PASSIF.
— Pathol. Se dit des phénomènes morbides qui sont déterminés en un point du corps par une affection siégeant en un autre point : *Congestion, Hémorragie* PASSIVE.
— Théol. *Oraison passive*, Suspension totale des facultés intellectuelles dans la contemplation mystique. ‖ *État passif*, Celui où une âme, aimant d'un amour qui n'est plus mélangé, se détermine par une volonté pleine et efficace, mais tranquille et désintéressée. ‖ *Ame passive*, Celle qui se trouve dans l'état passif.
— n. m. pl. Arg. Souliers d'occasion, vieilles savates : *Mes* PASSIFS *reniflent* (Mes souliers prennent l'eau.)
— n. m. Ce qui est passif, par opposition à *actif : Le* PASSIF *n'arrive jamais à l'acte que par le fait d'une puissance active*. (Renan.)
— Comm. Ensemble des dettes passives d'une personne : *Faire la balance entre l'*ACTIF *et le* PASSIF. ‖ *Passif exigible*, Celui qui est dû aux tiers créanciers et qui, par suite, est payable à plus ou moins brève échéance. ‖ *Passif non exigible*, Celui qui n'est exigible qu'à longue échéance, et qui comprend le capital personnel ou social et le capital de crédit fourni par les tiers prêteurs. ‖ *Passif réel*, Capital dû aux tiers. ‖ *Passif fictif*, Passif de simple contre-partie comptable représentant le capital personnel général du capitaliste ou du commerçant, y compris les réserves et les amortissements.
— Gramm. Forme passive d'un verbe : *Un grand nombre d'idiomes africains ne connoissent point le* PASSIF.
— ANTON. Actif.
— ENCYCL. Gramm. Le *passif* n'est pas seulement caractérisé par l'idée de passivité : en latin *vapulare* « être roué de coups », en français *souffrir* expriment une idée de passivité et ne sont pourtant pas des verbes passifs. Le passif se distingue des autres voix par des flexions qui lui sont propres (grec *luô* « je délie », *luomai* « je suis délié » : latin *amo* « j'aime », *amor* « je suis aimé ») ou par l'emploi d'auxiliaires (français *je suis aimé*, allemand *ich bin geliebt*, anglais *I am loved*, etc.). C'est donc essentiellement une catégorie grammaticale que toutes les langues ne possèdent pas, et non une catégorie logique. Les langues indo-européennes possèdent une voix passive complète, mais il est à remarquer que les désinences dites « passives » sont d'origine active ou moyenne : c'est ce qui apparaît clairement en grec et en sanscrit. On en conclut que la voix passive s'est constituée après les deux autres. (V. MOYEN, et MÉDIO-PASSIF.) Le grec s'est créé un futur et un aoriste passifs sur un radical en *-thé-* (*luthésomai* « je serai délié »; *eluthên* « j'ai été délié »). Le latin a perdu les formes médio-passives de l'indo-européen (*-mai, -sai, -tai*, etc.), sauf peut-être la 2e pers. sing. de l'imparf. de l'indic. et de l'impératif : *sequere = sequiso* = grec *hepeso*. Il possède un déponent passif en *-r* (*sequor, amor*), d'origine obscure, que l'on retrouve en italique et en celtique, et que l'on a rapproché de formes moyennes du sanscrit en *-re, -rate*. Les langues romanes ont abandonné le passif en *-r*, et se servent du participe passé construit avec le verbe *être* (*essere, stare*) : *je suis aimé* = italien *sono amato* = espagnol *soy* (portug. *son*) *amado*. Le roumain emploie le réfléchi avec un sens passif. Cette tournure se rencontre aussi en italien et même en français : *le blé de mars se sème au printemps = le blé est semé*, etc. En italien et en rhéto-roman, on trouve aussi le participe passé construit avec le verbe latin *venire* (venir) : *viene amato*. — En principe, les verbes actifs seuls peuvent avoir un passif. Cependant, en latin, tout verbe neutre peuvait s'employer à la 3e personne du singulier passif et dans un sens impersonnel : *itur* « on va », *ventum est* « on est venu ».

PASSIFLORACÉES (*pa-si, sé*) n. f. pl. Bot. Famille de dicotylédones dialypétales superovariées du type méristémone, à placentation pariétale. — *Une* PASSIFLORACÉE.
— ENCYCL. Les *passifloracées* [*malesherbia, passiflora, tacsonia, deidamia*, etc.] ont des fleurs actinomorphes et ordinairement pentamères, présentant une couronne frangée, formée par des appendices de la corolle.

PASSIFLORE (du lat. *passio*, passion, et *flos, oris*, fleur) n. f. Bot. Genre de *passifloracées*.
— ENCYCL. Les *passiflores* ou grenadilles sont des herbes ou des arbrisseaux ordinairement grimpants à l'aide de vrilles, à feuilles généralement isolées, avec des pétioles souvent glanduleux. Leurs fleurs, de grande taille, ont un calice et une corolle ordinairement peutamères; du fond de la fleur naît une couronne, constituée par une ou deux rangées de filaments tentaculiformes, roses, pourpres, violets, etc. Les cinq étamines sont concrescentes par leur base en un tube qui adhère au pistil, que terminent trois styles à stigmates capités. Le nom de *passiflore* ou *fleur de la passion* (flos passionis) vient de ce que l'imagination populaire a voulu retrouver dans les organes de ces plantes les divers instruments de la passion du Christ : les filaments de la couronne représenteraient la couronne d'épines, les trois styles seraient les clous; la feuille figurerait la lance, et les vrilles le fouet. On connaît environ 175 espèces de passiflores, la plupart originaires d'Amérique. La plus connue est la *passiflore bleue*, d'origine brésilienne. Son fruit, sorte de baie jaune orangé, est comestible. Sous le rapport alimentaire, les espèces les plus estimées sont : *passiflore comestible*, vulgairement *barbadine*, du Brésil méridional; *passiflore à feuilles de laurier*, vulgairement *maritambour*, des Antilles, fruit jaune tacheté de blanc, préconisé contre la fièvre; *passiflore à tiges carrées*, vulgairement *pomme liane*, des Antilles, fleur superbe (fruit jaune verdâtre, gros comme un œuf de cygne, se consommant avec du sucre; racine vénéneuse, etc.).


Passiflore : *a*, coupe de la fleur; *b*, fruit.

PASSIFLORÉES n. f. pl. Tribu de *passifloracées*, ayant pour type le genre *passiflore*. — *Une* PASSIFLORÉE.

PASSIGNANO, comm. d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]), sur le lac de Trasimène; 3.410 hab.

PASSIGNANO (Domenico CRESTI, dit **le**), peintre italien, né à Passignano, près de Florence, en 1560, mort à Florence en 1638. Il travailla à Pise, à Venise, à Rome, à Florence, où il devint premier maître de l'Académie de dessin. De son œuvre, qui témoigne d'une habileté et d'une rapidité d'exécution incroyables, nous citerons : *le Crucifiement de saint Pierre*, à Saint-Pierre de Rome; *Descente de croix*, dans le palais Borghèse, à Rome; etc.

PASSIM (*pa-sim'*) adv. lat. qui signifie *çà et là*. On l'emploie après avoir cité un ouvrage auquel on renvoie, pour indiquer que de nombreuses références y sont disséminées un peu partout : *Cf. les* Satires *de Boileau*, PASSIM.

PASSION *pa-si* — du lat. *passio* n. f. Souffrance, supplice, série de tourments.
— Mouvement de l'âme qui la porte avec ardeur vers un but déterminé : *Avoir la* PASSION *de la gloire. Vaincre ses* PASSIONS. ‖ Spécialem. Amour, penchant d'un sexe pour l'autre : *C'est par la distraction qu'il faut d'abord essayer d'affaiblir une grande* PASSION. (Mme de Staël.) ‖ Objet d'un penchant vif et persistant : *Que l'étude soit votre principale* PASSION. ‖ Personne aimée passionnément : *Souvent, la femme qui est votre* PASSION *vous trahit*.
— Emportement, vive animation : *N'agissez jamais dans la* PASSION. ‖ Forte prévention pour ou contre quelqu'un, quelque chose : *Pour bien juger, il faut juger sans* PASSION.
— Loc. div. *Passion dominante*, Celle qui exerce le principal empire sur l'esprit. ‖ *Passion malheureuse*, Amour non partagé. — Goût pour une chose dans laquelle on n'est pas fait pour réussir : *Se prendre d'une* PASSION MALHEUREUSE *pour la peinture*. ‖ *Faire une passion*, Inspirer un grand amour.
— Loc. adv. *De passion, A la passion*, Passionnément.
— Archéol. Baguette d'encadrement de bois uni, qui servait, aux siècles derniers, à encadrer les estampes. Les passions, ainsi appelées parce que le premier emploi qu'on en fit fut d'encadrer les gravures représentant la passion de Jésus-Christ, portaient, au XVIIIe s., 6 pouces 7 lignes de haut sur 5 pouces 6 lignes de large.)
— Blas. *Clous de la Passion*. V. CLOU. ‖ *Croix de la Passion*, Nom donné parfois à la croix latine, imitation de celle qui fut construite pour le supplice de Jésus.
— Bot. *Fleur* ou *Arbre de la Passion*, Nom vulgaire des passiflores.
— Hist. littér. *Confrères de la Passion*. V. CONFRÉRIE.
— Hist. relig. *La passion de J.-C.* ou Absolum. *La Passion*, Souffrances et humiliations qui précédèrent et accompagnèrent la mort de Jésus. ‖ *Filles de la Passion*, Nom qu'on donne quelquefois aux capucines.
— Littér. et b.-arts. Chaleur, manière vive de sentir et de rendre : *Les œuvres de Musset sont pleines de* PASSION.
— Liturg. Sonnerie qu'on fait à l'église pendant l'agonie d'un mourant. ‖ Partie de l'Evangile où sont racontées les souffrances et la mort de Jésus. (Prend une majuscule) : *Chanter la* PASSION. ‖ Sermons sur ces souffrances, cette mort, que l'on prêche durant la semaine sainte : *Bourdaloue a composé plusieurs* PASSIONS. ‖ *Semaine de la Passion*, Celle qui précède la semaine sainte, et dans laquelle l'Eglise commence à faire l'office de la Passion. ‖ *Dimanche de la Passion*, Dimanche qui précède le dimanche des Rameaux.
— Musiq. Oratorio sur la passion de Jésus-Christ. (Prend une majuscule) : *La* PASSION *de Sébastien Bach*.
— Philos. et gramm. Rôle du sujet qui reçoit l'action : *Le verbe passif marque la* PASSION *du sujet*.
— SYN. **Passion, affection, amitié**, etc. V. AFFECTION.
— ENCYCL. Philos. Le mot *passion* a un sens large et un sens plus étroit. Pour Descartes et les cartésiens, il s'oppose au terme *action*, et désigne les phénomènes affectifs. Bossuet définissait la passion : « un mouvement de l'âme qui, touchée du plaisir ressenti ou imaginé dans un objet, s'en approche ou s'en éloigne. » Les modernes entendent par « passion » un sentiment ou un désir pervertis ou exagérés ou portés à leur plus haut degré d'intensité.
Ce qui caractérise la passion et la distingue essentiellement de l'inclination, c'est qu'elle est exclusive. Un philosophe contemporain, Th. Ribot, a très fortement soutenu que la passion est dans l'ordre affectif ce qu'est l'idée fixe dans l'ordre intellectuel. Alors qu'à l'état normal l'homme poursuit des fins diverses, dans la passion, cet équilibre des inclinations est rompu et toute l'énergie se dirige vers un même point. Cette rupture d'équilibre tient à des causes multiples : les unes sont extérieures, par exemple le milieu physique et le milieu social, l'éducation, les lectures, l'imitation; les autres sont intenses : c'est tantôt une prédisposition innée, héréditaire ou accidentelle; c'est parfois une sorte d'inquiétude, d'ennui de ce que l'on sent son activité sans objet, c'est aussi l'imagination qui rappelle, exagère, embellit l'objet du désir.
Les moralistes ont très diversement apprécié cette rupture d'équilibre des inclinations qui constitue la passion. Les stoïciens, pour qui le souverain bien consiste avant tout dans la domination de soi-même, voient dans la passion une maladie de l'âme. Certains littérateurs, tels que George Sand, célèbrent la passion comme quelque chose de divin qui élève l'homme au-dessus de l'humanité. Le réformateur Fourier considère que l'attraction passionnelle doit jouer dans le monde social le même rôle que la gravitation dans le monde physique. Il est certain qu'il n'est ni désirable ni possible de supprimer la passion. Tout créateur, tout artiste est inspiré par une passion. La passion n'est pas mauvaise ou bonne en elle-même : elle ne le devient que par l'objet auquel elle s'applique.
On a proposé de nombreuses classifications des passions en essayant de les faire dériver toutes d'une passion primitive et fondamentale. Descartes admettait six passions principales : l'admiration, l'amour, la haine, le désir, la joie et la tristesse, et la première était l'admiration. Bossuet critiquait la classification cartésienne et comptait onze passions dérivant toutes de l'amour : 1° l'amour; 2° la haine; 3° le désir; 4° l'aversion; 5° la joie; 6° la tristesse; 7° l'audace; 8° la crainte; 9° l'espérance; 10° la colère, 11° le désespoir. Si l'on accepte la conception moderne qui voit dans la passion une inclination exclusive, on classera les passions comme les inclinations et on distinguera des passions égoïstes, des passions altruistes et des passions impersonnelles.
— Littér. On appelait *passions* l'ensemble des moyens que l'orateur emploie pour faire passer dans l'âme de ses auditeurs ses propres sentiments. Les anciens rhéteurs

attachaient une grande importance à cette partie de la rhétorique. Tous s'accordent à dire que la première règle à suivre pour émouvoir la sensibilité d'autrui, c'est d'être ému soi-même. Les anciens distinguaient les passions véhémentes plus connues sous le nom de *pathétique*, et les passions douces et tendres (*l'éthique*). C'est surtout dans la péroraison qu'il convient de faire appel aux passions. Cicéron se vantait d'exceller dans ce genre.

— Hist. relig. Les quatre récits de la *Passion* contenus dans les quatre Evangiles peuvent être aisément fondus en un seul. On distingue quatre scènes principales :

1° *Agonie et arrestation de Jésus.* Avant la fête de la pâque, Jésus, ayant célébré la Cène avec ses apôtres, les conduisit au jardin de Gethsémani. C'était le soir. Il prit avec lui Pierre, Jacques et Jean. Se retirant un peu à l'écart, il se prosterna la face contre terre et, par trois fois, demanda à son Père d'écarter de lui le calice de douleurs, ajoutant toujours : « Cependant, que votre volonté soit faite, et non la mienne. » Bientôt, il tomba dans une sorte « d'agonie et il lui vint une sueur, comme des gouttes de sang, qui coulait à terre ». Pendant ce temps, les trois apôtres s'étaient endormis. Etant allé vers eux, Jésus leur annonça que sa fin approchait. Aussitôt, une troupe, armée d'épées et de bâtons, entrait dans le jardin. Elle avait à sa tête Judas, le traître, qui s'approcha de Jésus et, pour le désigner, le salua en le baisant. C'était le signal convenu. Jésus fut chargé de liens, et les apôtres s'enfuirent. Seul, Pierre avait essayé de le défendre; d'un coup d'épée il avait frappé à la tête l'un des soldats, nommé Malchus, et lui avait coupé une oreille. Mais Jésus ordonna à son apôtre de remettre l'épée au fourreau et guérit la blessure.

2° *Jésus devant Anne et Caïphe.* Le prisonnier et ses gardes rentrèrent à Jérusalem, pour gagner la demeure du grand prêtre. Anne et Caïphe y habitaient : le premier, après avoir exercé le pontificat, en avait été dépossédé par le procurateur romain Valerius Gratus; le second l'occupait alors. L'un et l'autre étaient les chefs du complot ourdi contre Jésus. En attendant que le prisonnier pût comparaître devant le sanhédrin, Anne voulut l'interroger. Jésus le renvoya à tous ceux qui avaient entendu ses prédications. Sur quoi, un valet le souffleta. Bientôt, le sanhédrin se réunit sous la présidence de Caïphe. Devant cette assemblée d'ennemis, Jésus garda le silence. Mais, à la fin, adjuré par le grand prêtre de déclarer s'il était le Christ : « Je le suis, répondit-il avec force, et, je vous le dis, un jour vous verrez le Fils de l'homme assis à la droite de la majesté de Dieu et venant sur les nuées du ciel. » A ces mots, Caïphe s'indigne, et tous les membres du sanhédrin proclament qu'il a blasphémé et qu'il est digne de mort. Les valets s'emparent de sa personne, l'accablent de sarcasmes, lui crachent au visage et lui donnent des soufflets. Cependant, Pierre était revenu sur ses pas avec l'apôtre Jean. Etant entré dans la cour du grand prêtre, il s'approcha du feu; là, devant les moqueries des serviteurs, il renia son maître trois fois. Le coq, alors, chanta à deux reprises, et Jésus, conduit par ses gardes, qui l'emmenaient devant le procurateur romain Pilate, jeta un regard sur son apôtre infidèle. Celui-ci comprit sa faute et pleura amèrement.

3° *Jésus devant Pilate.* Alors commence la scène devant Pilate, où, d'une part, les Juifs entassent accusations sur accusations, de l'autre Jésus les domine par la sérénité de son silence. Le juge entrevoyait la vérité, cherchait même à la défendre, mais craignait, dans une affaire où il était question de sédition et de royauté, de mécontenter Tibère. Les Juifs ayant dit que Jésus était de Galilée, il se hâta de l'envoyer devant Hérode, tétrarque de ce pays, en ce moment à Jérusalem. Mais Jésus, ayant refusé de répondre à Hérode, revint, couvert par dérision d'une robe blanche. Pilate se rappela alors que chaque année, à l'occasion de la pâque, ses prédécesseurs avaient coutume de faire grâce à un prisonnier, désigné par les Juifs. Parmi les détenus, il y avait à ce moment un scélérat insigne, nommé Barabbas. Pilate met la foule en demeure de choisir. Les Juifs choisissent Barrabas, et Pilate, se lavant les mains du sang du juste, livre Jésus aux soldats qui l'accablent d'opprobres. Le procurateur prononce la sentence de mort et donne l'ordre de l'exécuter aussitôt.

4° *Mort de Jésus.* Jésus sortit de Jérusalem chargé selon l'usage de sa croix. Arrivé auprès de la porte qui conduisait au Golgotha, il parut si faible que les soldats requirent un passant, nommé Simon, et l'obligèrent à lui prêter son aide. Jésus fut cloué à la croix et élevé au sommet de la colline, entre deux larrons, crucifiés à ses côtés. Il resta trois heures avant d'expirer, au milieu de ses ennemis, qui l'insultèrent jusqu'à la fin. Lui priait pour eux : « Seigneur, disait-il, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. » Il confia sa mère à Jean, son disciple bien-aimé, et promit le ciel au bon larron, qu'avait converti la vue de ses souffrances imméritées. A trois heures, il jeta un grand cri : aussitôt la terre trembla, le ciel s'obscurcit et le voile du temple se déchira. C'était le vendredi, jour de la *Parascève*, qui tombait cette année-là, suivant les uns, le 14e jour du mois de nisan, c'est-à-dire la veille de la pâque, ou, d'après les autres, le 15e, premier jour des fêtes pascales. En le voyant mourir de cette manière, le centurion préposé à l'exécution s'écria : « Cet homme était vraiment le Fils de Dieu. »

— Iconogr. Les principaux épisodes de la *passion* de Jésus-Christ font l'objet d'articles spéciaux. V. CHRIST, ECCE HOMO, CALVAIRE, CRUCIFIEMENT, etc. Nous ne nous occuperons ici que des œuvres retraçant simultanément plusieurs scènes du martyre de Jésus. Le musée de Cluny possède une grande châsse du XIVe siècle, des retables en bois qui représentent la Passion. Giotto, dans la chapelle de l'Arena, à Padoue, et Fra Angelico, dans le cloître de San-Marco, à Florence, ont consacré à la Passion des fresques justement célèbres. Fra Angelico a fait sur les mêmes sujets huit grands tableaux, divisés en trente-cinq compartiments, qui se voient aujourd'hui dans la galerie de l'Académie des beaux-arts de Florence. Un tableau de Vasari (Louvre) est divisé en dix compartiments, où sont représentés autant d'épisodes de la Passion. Au musée de Turin est un précieux tableau de Memling, souvent intitulé *les Sept douleurs de la Vierge*, et qui représente toutes les scènes de la Passion. Les artistes flamands, hollandais et allemands du XVe et du XVIe siècle, ont fréquemment retracé des épisodes de la Passion. Rappelons le célèbre tableau à huit compartiments peint par Holbein (Bâle). Albert Dürer a produit ce sujet trois fois, de 1508 à 1511, une fois sur cuivre, deux fois sur bois. Les deux suites de gravures sur bois sont connues, l'une sous le nom de la *Grande Passion*, l'autre sous celui de la *Petite Passion*. Le *Mystère de la Passion* a été représenté par Garofalo (Louvre). Le Louvre possède encore une composition analogue, peinte par Giov.-B. Tinti, et un tableau de Luca Giordano.

— Musiq. C'était la coutume en Allemagne, bien avant le XVIe siècle, de faire exécuter des Passions en musique, dans les églises, le jour du vendredi saint. Bach en écrivit cinq, dont deux sont perdues. Les trois qui nous sont restées sont les Passions selon saint Luc, selon saint Jean et selon saint Matthieu. La *Passion selon saint Jean*, qui, croit-on, est la première qu'il ait écrite, fut exécutée à Leipzig, en 1724. La plus célèbre est la *Passion selon saint Matthieu* (Leipzig, 1729). Bach y fait, avec bonheur, un grand emploi du choral, et, en ce qui concerne les voix, il s'est servi d'un récitatif mesuré et accompagné, sorte d'intermédiaire entre le récitatif sec et l'air proprement dit. L'œuvre entière est d'une puissance et d'un sentiment admirables.

Passion du Christ (LA), tragédie grecque d'époque byzantine, qu'on a quelquefois attribuée, mais sans raison, à Grégoire de Nazianze. — Les personnages principaux sont le Christ, la Vierge, Joseph, Nicodème, Jean Théologos. La pièce, qui compte plus de deux mille six cents vers, renferme des centons tirés d'Euripide. Le sujet est non seulement la passion du Christ, mais la descente de croix, l'ensevelissement et la résurrection : il n'y a pas d'action; ce ne sont que de très longs récits. La *Passion du Christ*, bien que gâtée par des longueurs, par l'abus des réminiscences païennes, présente un véritable intérêt littéraire, car on y voit apparaître la conception dramatique d'où devaient sortir les *mystères* du moyen âge.

Passions de l'âme (LES), par Descartes (Amsterdam, 1649). Traduct. lat. : *Passiones animæ, latina cimtate donatæ, ab H. de M.* (1650). L'ouvrage a été écrit par Descartes pour la princesse Elisabeth et communiqué à la reine Christine de Suède. Il comprend trois parties :

1° Dans la première, Descartes s'occupe *des passions en général et par occasion de toute la nature de l'homme*. Nous avons ici une longue description de la constitution anatomique de l'homme, un exposé développé de la théorie des esprits animaux et des relations de l'âme et du corps.

2° Descartes considère ensuite les passions en elles-mêmes et, comme elles sont des pensées, il les classe selon les affirmations qu'elles impliquent. Il existe d'après lui six passions primitives; la première est l'*admiration* ou surprise causée par un objet nouveau dont nous ne savons pas encore s'il sera utile ou nuisible à notre corps. Puis viennent l'*amour* et la *haine*, qui naissent de l'impression faite sur notre organisme par des objets dont notre corps a déjà éprouvé l'utilité ou le caractère nuisible; le *désir*, qui n'est que l'amour ou la haine d'un objet considéré comme futur; la *joie* et la *tristesse*, qui résultent de la possession dans le présent d'un objet aimé ou haï. La cause de ces passions n'est autre que « l'agitation dont les esprits animaux meuvent la petite glande qui est au milieu du cerveau ».

3° Les six passions primitives donnent naissance, par leur combinaison, à des *passions particulières*, que Descartes analyse de manière à établir que nos sentiments les plus confus sont en définitive réductibles à des idées claires et distinctes.

Descartes déclare que, dans ce traité des *Passions de l'âme*, il n'étudie les passions qu'en « physicien », non « en orateur ou en philosophe moral ». C'est cependant dans cet ouvrage qu'on trouverait les bases de la morale définitive que le philosophe n'eut pas le loisir d'édifier.

Passions sur le bonheur des individus (DE L'INFLUENCE DES), par Mme de Staël (1796). — Ce petit volume consiste, d'abord, en une analyse des passions, les unes naturelles et communes à tous les hommes, les autres factices et procédant de tel ou tel état social, puis en une étude des moyens par lesquels on peut, en les modérant et en les dirigeant, les faire servir soit au bonheur de l'individu, soit à l'amélioration progressive de la société. Mme de Staël s'inspire des « philosophes », surtout de Rousseau; mais son livre reste très personnel d'accent et pénètre du noble désir de relever la nature humaine.

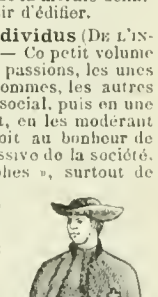
Passioniste.

Passion de Jésus-Christ (ORDRE DE LA). Ce nom désignait une vaste association religieuse et militaire, que Charles VI, roi de France, et Richard II, roi d'Angleterre, avaient résolu de fonder, en 1380. Elle devait comprendre au moins 100.000 membres s'engageant à vivre chrétiennement et à se croiser pour la délivrance de Jérusalem. Les chevaliers de la Passion devaient être mariés et observer scrupuleusement la fidélité conjugale. Ce projet n'eut qu'un commencement d'exécution. Cet ordre, avait pour marque distinctive une croix rouge bordée d'or avec médaillon formé de quatre demi-cercles et quatre angles, chargé d'un agneau d'or sur champ de sable.

PASSIONISTE ou **PASSIONNISTE** (*pa-si, nisst'* — rad. *Passion*) n. 1° Membre d'une congrégation d'hommes fondée par saint Paul de la Croix. ‖ 2° Membre d'une congrégation de femmes fondée par le même. (On dit aussi PASSIONISTINE.)

— ENCYCL. Saint Paul de la Croix (v. PAUL) institua, en 1737, à Orbitello, les *passionistes*, dont le nom officiel est *clercs déchaussés de la Très sainte Croix et Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Aux trois vœux simples de religion ils ajoutent celui de propager en tous lieux la dévotion à la Passion. La congrégation ne doit vivre que d'aumônes. L'habit des passionistes est une robe noire, serrée par une ceinture de cuir, avec un manteau grossier, également noir; ils portent sur la poitrine, à gauche, un cœur brodé en blanc, surmonté d'une croix et accompagné du monogramme de la Passion. Ils travaillent spécialement à la conversion de l'Angleterre protestante.

Quant à la congrégation de femmes, elle fut fondée à Cornetto (Italie centrale), par saint Paul de la Croix, en 1748. Les religieuses ont une robe, un manteau et un voile noirs; elles portent aussi, au côté gauche de la poitrine, un cœur brodé en blanc et surmonté d'une croix.

PASSIONNAIRE (*pa-si-o-nèr'*) n. m. Livre qui contient l'histoire de la passion de Jésus. ‖ Nom donné à d'anciens livres qui contenaient le récit des souffrances des martyrs. — n. f. Bot. Un des noms vulgaires des PASSIFLORES.

PASSIONNANT (*pa-si-o-nan*), **ANTE** adj. Qui passionne, qui est propre à passionner : *Spectacle* PASSIONNANT. *Lecture* PASSIONNANTE. *Discussion* PASSIONNANTE.

PASSIONNEL, ELLE (*pa-si-o-nèl'*) adj. Qui est soumis à l'influence des passions : *L'humanité est avant tout* PASSIONNELLE. (Proudh.) ‖ Qui est inspiré par une passion, le plus souvent par l'amour. (En ce sens, s'emploie surtout avec le mot *crime*) : CRIME PASSIONNEL.

— Philos. soc. Qui a rapport à la passion dominante, dans le système de Fourier : *Attraction* PASSIONNELLE.

PASSIONNÉMENT (*pa-si-o-né*) adv. D'une manière passionnée, avec passion : *Les Latins et les Volsques aimaient* PASSIONNÉMENT *la guerre.*

PASSIONNER (*pa-si-o-né*) v. a. Inspirer de la passion, une ardeur passionnée à : *Beauté qui* PASSIONNE *tous les hommes.* ‖ Transporter d'enthousiasme : *Orateur qui* PASSIONNE *les foules.* ‖ Attacher vivement : *Les éléments de géométrie* ONT PASSIONNÉ *des jeunes gens.* (B. de St-P.) ‖ Mettre de l'empertement, de la prévention, etc., dans : *La politique a surtout le privilège de* PASSIONNER *nos discussions.* (Balz.) ‖ Donner le caractère de la passion : *Virgile* PASSIONNE *tout.* (Fen.)

Passionné, ée part. pass. Qui a de la passion, des passions ardentes : *L'homme* PASSIONNÉ *est absolu dans ses opinions* (Renan). ‖ Plein de passion, inspiré par la passion : *Nulle affection* PASSIONNÉE *n'est indulgente* (De Custine).

— Substantiv. Personne passionnée : *Un* PASSIONNÉ *émeut toujours.*

Se passionner, v. pr. Concevoir une passion, un sentiment ardent : *Ce n'est pas pour les hommes qu'il faut* SE PASSIONNER, *mais pour les choses.* (E. de Gir.) ‖ Se mettre en colère. ‖ Concevoir un amour passionné :

Tout doux; vous suivez trop votre amoureuse envie,
Et vous ne devez pas *vous* tant *passionner.*
MOLIÈRE.

PASSIONNETTE (*pa-si-o-nèt'* — dimin. de *passion*) n. f. Amour très vif, mais qui ne dure pas longtemps.

PASSIONNISTE (*pa-si-o-nisst'* — rad. *Passion*) n. m. Nom donné à des sectaires qui croyaient que Dieu le Père avait souffert sur la croix. ‖ On les appelait aussi PATRIPASSIENS et PATROPASSIENS. V. PATRIPASSIEN.

PASSIR, ville de la Malaisie, sur la côte sud-est de Bornéo; 6.000 hab. Commerce de benjoin, aloès, poivre, noix muscade et camphre. — Le royaume indigène dont cette ville est le centre compte environ 40.000 hab.

PASSITZÉLI, ville de la Russie méridionale (gouv. de Kherson), sur le Tiligoul naissant; 3.000 hab.

PASSIVEMENT (*pa-si*) adv. D'une manière passive : *Obéir* PASSIVEMENT.

— Gramm. Dans la forme de la voix passive : *Verbe conjugué* PASSIVEMENT.

PASSIVER (*pa si*) v. a. Rendre passif; réduire à un état passif.

PASSIVITÉ (*pa-si* — rad. *passif*) n. f. Etat d'un être qui subit une action sans en produire aucune : *La* PASSIVITÉ *est le contraire de l'activité.* ‖ On dit aussi PASSIVETÉ.

— Electr. Etat du fer passif, qui est dû à un dépôt, sur la surface de ce fer, d'un oxyde insoluble, et qui ne disparaît que si l'on fait usage de l'électrode oxydée comme électrode négative, sur laquelle le dégagement d'hydrogène réduit l'oxyde.

— ENCYCL. Philos. Peut-on concevoir des êtres tout passifs? Que sont ces êtres? Si la *passivité* absolue n'est pas, dans quelle mesure y a-t-il passivité? C'est là un des problèmes les plus agités de la métaphysique.

Pour l'école cartésienne, tout, dans l'univers, est passif, sauf la pensée. Se rapprochent de cette opinion tous ceux qui prennent au pied de la lettre le concept de l'inertie de la matière. Leibniz professe au contraire que rien de ce qui existe n'est passif et que créer des êtres tout passifs eût été ne rien créer. Selon lui, la résistance même des corps bruts est une réaction, donc une action. Relèvent plus ou moins de lui tous ceux pour qui les propriétés des corps sont autant d'effets de leurs actions et réactions réciproques. La passivité n'est pour eux qu'une abstraction, expression de l'imperfection des créatures et de la limite de leur action.

En psychologie proprement dite, Condillac et les sensualistes de son école ont introduit l'idée de la passivité, en faisant de l'homme une statue, en qui tout dérive d'une impression venue du dehors et reçue par un organe. C'est nier la spontanéité de la vie et la spontanéité de l'esprit.

On retrouverait encore une théorie de la passivité dans la doctrine du quiétisme et dans la philosophie moderne de l'inconscient.

PASSO (*pa-so*) n. m. Mesure de longueur, qui était usitée en Espagne et en Italie, et qui valait environ 1m,50.

PASSOIRE (*pa-soir'* — rad. *passer*) n. f. Vaisseau de terre ou de métal, à pied ou à manche, percé d'un grand nombre de petits trous, dont on se sert pour filtrer grossièrement



Passoires : 1. De cirier; 2. A tisane; 3, 5. A légumes; 5. A thé (ou passe-thé); 6. A purée (ou passe-purée ; 7. A lait; 8. A sauce.

le bouillon, le lait, le thé, etc., et dans lequel on écrase des légumes ou des fruits pour en extraire la purée ou le jus.

— Hortic. Ustensile en forme de petit crible circulaire, avec lequel les jardiniers épurent les graines.

— Techn. Sorte de petit chaudron muni d'un long manche et percé d'un grand nombre de petits trous, qui sert aux teinturiers pour préparer un bain de teinture au recou. ‖ Grand cuvier incliné et fermant un bain en avant, dans lequel les mégissiers mettent les peaux pour les passer à l'alun. ‖ Ressort oblong, en usage dans l'horlogerie.

PASSOS, ville du Brésil (Etat de Minas-Geraes), sur le rio Grande (branche du Paraana ; 6.800 hab. Distilleries.

PASSOS (Manuel DA SILVA), homme d'Etat portugais, né à Porto en 1802, mort en 1862. Il fonda à Lisbonne, en 1823, un journal libéral « l'Ami du peuple ». Lors de l'avènement de dom Miguel en 1823, il dut s'exiler, et ne rentra en Portugal qu'en 1834, sous dom Pedro, et s'établit comme avocat à Porto. Elu député de cette ville, Passos ne tarda pas à devenir, à la Chambre, le chef du parti *septembriste*, qui poursuivit le rétablissement de la constitution démocratique de septembre 1822, octroyée par Jean VI. Aussi, après la victoire de l'insurrection septembriste de 1836, la reine doña Maria l'appela-t-elle au pouvoir, qu'il garda quatre mois. En 1842, à la tête de la junte révolutionnaire de Santarem, il dirigea l'opposition constitutionnelle contre le gouvernement Costo-Cabral. En 1851, il soutint le ministère du maréchal Saldanha dans son élaboration de l'acte additionnel du 5 juillet 1852, qui, avec le pacte fondamental de 1826, forme la constitution actuelle du Portugal.

PASSOT (*pa-so*) n. m. Epée large et courte, à deux tranchants, que portaient les gens de pied, aux XIVe et XVe siècles. ‖ On dit mieux ÉPÉE DE PASSOT.

— ENCYCL. Sous le nom de *couteaux à plates, braquemarts, anelaces, couteaux de passe, épées de passot*, on désignait toutes les épées larges et courtes dont la lame formait sa pointe par le fuyant des tranchants. La garde se composait de deux courts quillons. La poignée était une fusée plate, souvent d'os, avec un revêtement de fer à sa tête élargie constituant le pommeau.



Passot (XIVe siècle).

PASSOUROUAN, PASOUROUAN ou **PASOEROEWAN,** ville des Indes néerlandaises, dans l'île de Java, chef-lieu de province, sur la rivière Ghemboug, à 2 kilom. de son embouchure sur la côte septentrionale de l'île ; 40.000 hab. Commerce de riz, café, tabac. — La *province* ou *résidence de Passouroüan*, qui confronte, au N., au détroit de Madoura, est peuplée de 670.000 hab., pour une superficie de 5.271 kilom. carr. Sol généralement montagneux et fertile ; canne à sucre, café, tabac ; sources thermales.

PASSOW (François), philologue allemand, né à Ludwigslust en 1786, mort en 1833 à Breslau, où il était, depuis 1815, professeur de littérature ancienne et directeur du séminaire. On consulte surtout son *Dictionnaire manuel de la langue grecque* (1819-1824), dont la quatrième édition (1831) est la plus originale ; ses éditions de Perse (1809), Musée (1810), Longus (1811) et son *Corpus scriptorum eroticorum græcorum*, Parthénius et Xénophon d'Ephèse (1824-1833).

PASSULAR (*pa-su* — du lat. *passula*, raisin desséché) n. m. Pâte faite de miel et de raisins secs.

PASSURE (*pa-sur'*) n. f. Opération consistant à attacher les cartons à un livre, en passant les nerfs dans des trous percés au bord de ces cartons.

PASSY, anc. comm. suburbaine, aujourd'hui quartier de Paris (XVIe arrond.), très apprécié pour la beauté de ses avenues, jardins et propriétés (parcs du Trocadéro, du Ranelagh, propriété de la Muette), et pour sa proximité du bois de Boulogne. Lycée Janson-de-Sailly, puits artésien, eaux minérales. Statue de Lamartine, monument à Victor Hugo ; les deux poètes ont habité Passy. La rue Boulainvilliers rappelle l'historien aristocratique qui fut, au XVIIIe siècle, le dernier seigneur de Passy.

PASSY, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 33 kilom. de Bonneville, sur le versant de l'aiguille de Wareus, au-dessus de l'Arve ; 2.366 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vin blanc, pruneaux, fruits. Jaspe.

PASSY (Hippolyte-Philibert), homme politique et économiste français, né à Garches en 1793, mort à Paris en 1880. Il servit dans la cavalerie (1811-1815), fit partie de l'opposition libérale sous la Restauration et fut député de Louviers en 1830. En 1834, il reçut le portefeuille des finances, qu'il garda quelques jours seulement, puis il devint ministre du commerce et de l'industrie (févr.-août 1836), des finances (mai 1839-1er mars 1840), pair de France (1843-1848). Lors du premier ministère de Louis Bonaparte (déc. 1848), il reçut le portefeuille des finances, qu'il garda jusqu'au 31 octobre 1849, fut élu député de l'Eure et de la Seine à la Législative (1849), et refusa d'adhérer au coup d'Etat de 1851. Il était membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1838. Economiste distingué, il a publié, entre autres ouvrages : *De l'aristocratie dans ses rapports avec les progrès de la civilisation* (1826) ; *Des systèmes de culture et de leur influence sur l'économie sociale* (1846) ; *Des causes de l'inégalité des richesses* (1848) ; *Des formes de gouvernement et des lois qui les régissent* (1872) ; *l'Histoire et les Sciences sociales et politiques* (1879).

PASSY (Frédéric), économiste, neveu d'Hippolyte Passy, né à Paris en 1822. Auditeur au conseil d'Etat (1846-1849), il s'adonna à l'économie politique, qu'il enseigna à Paris et en province à partir de 1860, et fut, en 1867, un des fondateurs de la ligue internationale de la paix, dont il devint le secrétaire général. Républicain libéral, il entra, en 1874, au conseil général de la Seine, devint, en 1881, député du VIIIe arrondissement de Paris, fut réélu dans la Seine en 1885 et échoua en 1889. A la Chambre, il déposa une proposition demandant que le gouvernement prît l'initiative du désarmement général et de l'arbitrage international. En 1877, il avait été élu membre de l'Académie des sciences morales. Le 10 décembre 1901, il partagea avec Dunant le prix Nobel de la paix. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages : *Mélanges économiques* (1857) ; *De la propriété intellectuelle* (1859) ; *Leçons d'économie politique* (1860-1861) ; *la Démocratie et l'Instruction* (1864) ; *les Machines et leur influence sur le progrès social* (1866) ; *Instruction et moralité* (1866) ; *l'Histoire du travail* (1873) ; *le Principe de la population, Malthus et sa doctrine* (1868) ; *la Barbarie moderne* (1872) ; *Réforme de l'éducation* (1871) ; *De l'importance des études économiques* (1873) ; *la Solidarité du travail et du capital* (1875) ; *le Petit Poucet du XIXe siècle, George Stephenson* (1881) ; *Vérités et paradoxes* (1891) ; etc.



Frédéric Passy.

PASSY (Louis-Paulin), homme politique, cousin de Frédéric Passy, né à Paris en 1830. Elève de l'Ecole des chartes, docteur en droit, il s'occupa de questions économiques et historiques, fut élu, en 1871, député de l'Eure à l'Assemblée nationale, vota avec le centre droit, contribua à la chute de Thiers et fut sous-secrétaire d'Etat aux finances, d'août 1874 à mai 1877. Nommé, en 1876, député des Andelys, il fut constamment réélu depuis dans l'Eure et fit partie du groupe des ralliés. Citons de lui : *Frochot, préfet de police* (1867) ; *le Marquis de Blosseville* (1896) ; *Mélanges scientifiques et littéraires* (1897) ; etc. Il a été élu, en 1897, membre de l'Académie des sciences morales.

PASSY (Paul-Edouard), philologue français, né à Versailles en 1859. Partisan de la méthode phonétique de l'enseignement des langues, il a fondé l'Association « fonétique » des professeurs de langues vivantes. Il est devenu directeur adjoint de l'Ecole des hautes études, où il a professé, depuis 1894, la phonétique générale et comparée. Il a publié : *le Fraançais parlé* (1886) ; *les Sons du fransais, leur formacion, leur combinaizon, etc.* (1887) ; *Etude sur les changements phonétiques* (1890) ; *Elementarbuch des gesprochenen ranzœsisch* (avec Fr. Boyer, 1893).

PASSYITE (*pa-si*) n. f. Variété impure de silice.

PAST n. m. Fauconn. Syn. de PÂT.

PAST (*passt* — du lat. *pastus*, action de repaître) n. m. Prestation en nature, puis en argent, que payaient certaines catégories de marchands. ‖ Droit qu'avait un seigneur d'aller, une ou plusieurs fois dans l'année, seul ou avec un nombre déterminé de compagnons, prendre un repas chez son vassal. ‖ Prestations en nature, payées par les bouchers aux maîtres de leur corporation.

PASTA (Giuditta NEGRI, dame), cantatrice italienne, née à Côme en 1798, morte en 1865. Elève du conservatoire de Milan, elle voyagea en France et en Angleterre, puis retourna en Italie. Douée d'une voix superbe, d'un rare sentiment dramatique, elle parut avec éclat à Venise et à Milan, et, lorsqu'en 1821 elle retourna à Paris, elle y excita un véritable enthousiasme. Faisant alternativement les saisons de Paris et de Londres, elle se faisait acclamer dans *Tancredi, Romeo e Giulietta, Otello, Nina, Camilla, Medea*. Quelques années plus tard, de retour en Italie, elle créa avec éclat la *Niobée* de Pacini, l'*Anna Bolena* de Donizetti, et surtout la *Sonnambula, Norma* et *Beatrice di Tenda*, de Bellini. En 1840, elle fit à Saint-Pétersbourg une saison, puis elle alla se fixer dans sa villa du lac de Côme, où elle mourut.



G. Pasta.

PASTAR n. m. Métrol. V. PATARD.

PASTASA ou **PASTAZA,** rivière de l'Amérique méridionale, dans l'Equateur et le Pérou. Elle unit des torrents nés de monts de 5.000 à 6.000 mètres, au versant est de la Cordillère des Andes, puis coule dans d'immenses plaines désertes et se jette dans le Marañon, rive gauche. Cours 700 kilom.

PASTÉ (*sté*) n. m. Bot. Nom vulgaire de la balsamite ou coq des jardins.

PASTÈGUE (*stègh'*) n. f. Archéol. Pièce de bois faisant partie de l'appareil qui servait à remettre le coursier en batterie après le coup tiré. ‖ Poulie à un seul œil, dans le grément des galères.

PASTEL (*stèl'* — de l'ital. *pastello*, dimin. de *pasta*, pâte) n. m. B.-arts. Crayon composé avec des couleurs pulvérisées et pétries avec de l'eau gommée : *Une boîte de* PASTELS. *Dessiner au* PASTEL. ‖ Adjectiv. : *Crayons* PASTELS.

— Par ext. Dessin au pastel : *Les* PASTELS *de Latour.*

— Hist. eccléS. Petit repas qui se faisait autrefois après l'ordination. ‖ Ce que les nouveaux ordonnés payaient pour ce repas.

— ENCYCL. On ignore l'origine de la peinture au *pastel*. On en fait honneur soit à Jean-Alexandre Thiele, qui vivait à Erfurt vers 1740, soit à Mme Vernerin ou à Mlle Heid, qui toutes deux vivaient à Dantzig également dans la première moitié du XVIIIe siècle. Mais l'usage des dessins aux crayons de couleur, rouges et noirs, rehaussés de blanc sur papier teinté, remonte beaucoup plus haut, puisqu'on en trouve des exemples chez les Egyptiens et que, sans aller si loin, les beaux croquis de personnages du temps de Henri II et de Charles IX (Louvre) se rapprochent beaucoup du pastel. Toutefois, les premiers artistes qui aient laissé une réputation incontestable en ce genre appartiennent tous au XVIIIe siècle. Ce sont, pour la France : Maurice-Quentin de La Tour, Joseph Vivien, Perronneau, Liotard, Boucher, Russel-Nattier, Vigée, Louis Tocqué, Mme Guyard, Mme Roslin, Greuze ; pour l'Allemagne : Lundberg ; pour l'Italie : la Vénitienne Rosalba Carriera. Parmi les grands peintres modernes, aucun n'en a fait sa spécialité, mais Prud'hon et Girodet y ont excellé ; Eugène Delacroix s'en servait volontiers. Vers la fin du XIXe siècle, on a surtout fait application du pastel au paysage, aux oiseaux et aux fruits, aux portraits ; parmi les artistes contemporains les plus renommés en ce genre, on remarque : Flers, Riesener, Steuben, Perrogis, Bénard, Lhermite, La Gaudara, Carrier-Belleuse, Chéret, Gilbert, etc.

Le pastel s'exécute avec des crayons de couleur plus ou moins tendres sur du papier d'un certain grain, souvent gris ou bleu, sur du papier non collé ou du bois enduit de pence, sur du vélin épidermé et rendu pelucheux, ou même sur un canevas enduit de colle de parchemin, dans laquelle on jette un peu de poudre de marbre ou de pence bien tamisée, sur une toile enduite d'une couche de craie, sur du papier de tenture imprimé à la colle, etc. On se sert de trois sortes de crayons pastels : les durs, les demi-durs et les tendres. Les crayons tendres s'écrasent et on les étend soit avec le doigt, soit avec l'estompe ou avec de petits tortillons de papier ; les durs et demi-durs servent à faire les traits vigoureux et les hachures.

Le pastel convient à tous les genres : le portrait, le paysage, les natures mortes ; il est surtout précieux pour le portrait et la représentation des fruits et des fleurs.

Les crayons de pastel ont pour base, les uns la terre de pipe, les autres une matière mucilagineuse, généralement la gomme arabique ou la gomme adragante. La terre de pipe se mêle aux couleurs qui ont peu de dureté par elles-mêmes ; les couleurs sèches, qui ne s'agrègent que difficilement, se broient à l'eau de savon de Marseille et sont amalgamées avec de la gomme ; le talc, le kaolin, l'argile sont utilisés au besoin dans la fabrication. L'assortiment se compose de blanc de zinc, de blanc de Troyes, de craie d'Espagne, d'ocre jaune, de jaune de chrome, de jaune indien, de craie rouge, de vermillon de Hollande, de brun rouge, de rouge de Venise, de rouge de chrome, de pierre de sel, de carmin, de laques de garance et de Smyrne, d'indigo, de bleu de Prusse, de noir d'ivoire, de brun de Prusse, de terre d'ombre, de smalt, de cobalt et d'outremer. Le jaune de Naples est remplacé par un crayon d'ocre mêlé de blanc ; les verts se fabriquent par des mélanges de jaune et de bleu.

L'esquisse du pastel se fait au fusain, très légèrement. L'esquisse achevée, on dispose par grandes masses les teintes locales, les plans d'ombres et de lumières en empâtant largement. Pour les études en grand, on écrase le pastel et on fond les teintes avec le doigt ; pour les petits ouvrages, on se sert d'estompes de liège, de papier roulé ou de moelle de sureau et l'on revient par-dessus au moyen de pastels demi-durs que l'on taille en pointe.

Le pastel n'a besoin que d'être préservé du soleil, de la poussière et de l'humidité pour conserver indéfiniment son intégrité. On a essayé de le fixer à l'aide d'un vernis ; mais on en détruit ainsi le velouté.

PASTEL (*stèl'* — du provenç. *pastel*, dimin. de *pasta*, pâte. Le mot s'est d'abord appliqué à la matière colorante obtenue par la réduction en pâte des tiges de la plante, puis à la plante elle-même]) n. m. Bot. Genre de crucifères.

— Techn. Guède, matière tinctoriale bleue, tirée de l'isatis ou pastel. ‖ *Orangé-pastel*, Orangé tirant sur le brun.

— ENCYCL. Bot. Les *pastels* (isatis ont pour fruit une silicule oblongue, fortement comprimée, indéhiscente et monosperme. On en connaît une trentaine d'espèces, originaires de l'Europe, de l'Asie moyenne ou occidentale et de l'Afrique boréale. La plus importante est le pastel des teinturiers (*isatis tinctoria*), plante bisannuelle, qui peut atteindre 1 mètre de haut, à fleurs jaunes. C'est dans les feuilles que se trouve contenu le principe de la matière colorante ; on en recueille pendant tout l'été, quand elles deviennent épaisses, grasses et un peu luisantes et qu'elles commencent à perdre leur couleur vert bleuâtre pour devenir jaunes. La matière bleue dont les éléments sont contenus dans les feuilles est un indigo de qualité inférieure. On la trouve dans le commerce sous deux états : en *poudre* et en *coques*. Pour préparer la poudre, on entasse les feuilles dans une cuve, on les couvre avec une couverture de grosse laine et on verse dessus de l'eau bouillante. Cinq minutes après, on soutire le liquide, on le laisse refroidir jusque vers 60° et, en le battant énergiquement, on le voit bleuir ; puis, si l'on continue le battage, une écume d'un bleu verdâtre monte à la surface, laissant au fond un liquide d'un jaune brun. Par le repos, l'écume se précipite en une sorte de limon, qu'on recueille et qu'on fait sécher. Cette poudre est utilisée pour la teinture et pour la fabrication des crayons bleus. Le pastel en coques est obtenu soit avec les tiges seules, soit avec les tiges et les feuilles mélangées : on les hache, puis on les écrase à la meule ; la pulpe, entassée et abandonnée à elle-même, fermente ; au bout d'une quinzaine de jours, on la pétrit et on la divise en boules irrégulières ou *coques*. Le pastel fournit, en outre, un fourrage vert médiocre.



Pastel.

PASTELIER (*ste-li-é*) n. m. Moulin à pastel.

PASTELLAGE (*stè-laj'* — de *paste*, orthogr. anc. de *pâte*) n. m. Sorte de pâte de sucre dont on garnit les assiettes montées dans les desserts.

PASTELLER (*stè-lé*) v. a. Dessiner au pastel.

PASTELLISÉ, ÉE (*stè-li*) adj. Qui imite le dessin au pastel.

PASTELLISTE (*stè-lisst'*) n. m. Artiste qui fait des dessins au pastel : *Un, Une habile* PASTELLISTE.

PASTENA, comm. d'Italie Campanie [prov. de Caserte] ; 2.525 hab.

PASTENADE (*ste* — du provenç. *pastenaga*, panais) n. f. Ancien nom du panais et de la carotte sauvage.

PASTENAGUE (*ste-nagh'*) n. f. Ichtyol. Genre de poissons plagiostomes, famille des trygonidés, répandus dans les

mers chaudes et les cours d'eau de l'Amérique du Sud.

— Bot. Nom vulgaire du panais, dans le Midi.

— Encycl. Ichtyol. Les *pastenayues* (trygon) sont des raies de taille moyenne, à corps en losange, avec une longue queue déliée, en fouet, munie d'un ou plusieurs aiguillons. Ces poissons, qui vivent enfoncés dans les fonds sablonneux, se servent de leur queue avec une adresse singulière. Quand ils sont irrités, ils entortillent leur queue sur le membre qu'ils peuvent atteindre, frappent de leur aiguillon, et font au pêcheur des blessures extrêmement dangereuses, qui produisent des accidents tétaniques et peuvent même amener la mort. La pastenague commune (*trygon pastinaca*), qui atteint 2 mètres, est la *terre* de Lorient, la *terre, touare* ou *touare* du Poitou, *tere* d'Arcachon, *pastenaga* de Cette, *pastenaiga* de Nice. La pastenague violette des mers chaudes se trouve parfois dans la Méditerranée.



Pastenague.

PASTÈQUE ou **PASTÈGUE** n. f. Mar. Syn. de GALOCHE ou de POULIE COUPÉE.

PASTÈQUE (*stèk'* — tiré de l'arabe *baticha*) n. m. Bot. Genre de cucurbitacées. ‖ Fruit de ces plantes. (On l'appelle aussi MELON D'EAU.)

— Encycl. Les *pastèques* (citrullus) sont voisines des concombres. On en connaît deux espèces, de la région méditerranéenne. La pastèque commune (*citrullus vulgaris*) a des fruits presque sphériques, lisses, sans côtes, d'un vert uniforme ou marbré de blanc ou de gris, avec une chair légèrement sucrée, blanche, jaune, rose ou rouge : ce sont les *melons d'eau*, qui constituent une part importante de l'alimentation populaire en Italie, Espagne, et demandent une irrigation abondante.



Pastèque (*a*, coupe).

Le fruit se mange cru ; la pulpe en est très aqueuse et rafraîchissante. Dans le Midi, la plante se cultive en pleine terre ; sous le climat de Paris, il lui faut la culture sur couche, et encore le fruit n'y est-il que médiocre.

PASTER (*sté*) v. n. Se dit du lièvre qui emporte de la terre après ses pattes, en passant dans les lieux humides.

PASTERMA (*stèr'*) n. m. Cuisse ou épaule de mouton qu'on prépare en Turquie, à la manière du jambon.

PASTEUR (*steur'* — du lat. *pastor*) n. m. Homme qui fait paître un troupeau : *Des moutons et leur* PASTEUR.

— Poétiq. *Le pasteur phrygien*, Pâris. ‖ *Le pasteur de Mantoue*, Virgile. ‖ *Le pasteur des troupeaux de Neptune*, Protée.

— Fig. Homme qui exerce une autorité : *Homère appelle les rois les* PASTEURS *des peuples.*

— Bot. *Bourse-à-pasteur* ou *à-berger*, Nom vulgaire de la capselle.

— Hist. Peuplades barbares qui envahirent l'Egypte vers le XXIIe ou le XXIVe siècle av. J.-C., et dont les chefs devenus souverains de l'Egypte, formèrent les XVe, XVIe et XVIIe dynasties.

— Relig. Ministre du culte ayant charge d'âme. ‖ *Bon pasteur*, Titre donné à Jésus-Christ et, par imitation, à ceux de ses ministres qui exercent fidèlement leur ministère. ‖ Ministre titularisé du culte protestant.

— Hist. relig. *Pasteurs du désert*, Nom donné aux pasteurs protestants qui, après la révocation de l'édit de Nantes, continuèrent à célébrer en secret, dans les Cévennes, les cérémonies de leur culte.

— Adjectiv. : *Les peuples* PASTEURS.

— Syn. **Pasteur, berger, pâtre.** V. BERGER.

— Encycl. Hist. Un fragment de Manéthon, conservé par Josèphe, raconte que, sous le règne de Timaos (dernier roi de la XVIe dynastie, 2100 à 2080), des hommes de race ignoble, les *Pasteurs* ou *Hyksos*, venant des régions orientales, envahirent l'Egypte, brûlèrent les villes, renversèrent les temples des dieux, réduisirent en esclavage les femmes et les enfants, et choisirent un d'entre eux, Salathis, pour le faire roi. On a les noms des premiers rois Pasteurs qui succédèrent à Salathis : Bæon, qui régna 44 ans ; Apachnon, 36 ans ; Apophis, 61 ans ; Janias, 50 ans ; Assis, 49 ans. Ces princes représentent, très probablement, la XVe dynastie. Après eux, des rois pasteurs, inconnus encore, régnèrent en paix pendant plusieurs générations et formèrent la XVIe dynastie. Sous le dernier d'entre eux, les princes thébains se révoltèrent et réussirent à se maintenir indépendants dans la haute Egypte. Au bout de cent cinquante ans de luttes, les Pasteurs furent enfin expulsés d'Egypte par Ahmôsis Ier.

— Relig. Le « ministre du saint Evangile » est celui qui, tout en ayant reçu la consécration, n'est pas chargé d'une paroisse. En France, pour être *pasteur* de l'une des deux Eglises reconnues par l'Etat français, Eglise réformée ou évangélique et Eglise de la confession d'Augsbourg, il faut être nommé par décret du président de la République. Les conditions nécessaires sont les suivantes : 1° être Français ; 2° âgé de vingt-cinq ans ; 3° pourvu du diplôme de bachelier en théologie de l'une des facultés de l'Etat ; 4° avoir été consacré par au moins sept pasteurs. Les pasteurs peuvent se marier.

Les étudiants français, qui doivent être bacheliers ès lettres, peuvent faire leurs études en théologie, soit à Montauban, soit à Paris, soit à Genève. Les deux premières ont seules le droit de délivrer les diplômes français de bachelier, licencié et docteur en théologie.

— Iconogr. *Bon pasteur.* Jésus-Christ a fourni lui-même l'idée du bon pasteur en se comparant souvent, dans ses paraboles, au berger qui va chercher la brebis égarée. Cette image familière devint la forme préférée sous laquelle les premiers chrétiens aimèrent à représenter le Christ. On trouve l'image du bon pasteur dans tous les genres de monuments : fresques, lampes, bas-reliefs, pierres des cimetières et des sépultures, sur les verres, les anneaux, les pierres gravées. Elle figurait jadis, peinte ou brodée, sur le *pallium* des archevêques. Le bon pasteur des monuments chrétiens est généralement emprunté à un type de la statuaire grecque, l'Hermès Criophore (v. HERMÈS, fig. 9, et CATACOMBES), représentant un jeune homme qui porte un agneau ou une brebis autour de son cou sur ses épaules, avec les attributs du berger. Sur certains sarcophages, le bon pasteur est au milieu des douze apôtres, qui ont chacun une brebis à leurs pieds. La crosse des évêques rappelle la houlette — le *pedum*, des bergers.



Le Bon Pasteur. (Grosse-Horloge de Rouen.)

Pasteur (LE). Hist. eccl. *Le Pasteur* est un des plus anciens monuments de la littérature chrétienne. Composé dès le Ier siècle, d'après l'opinion la plus accréditée, par Hermas (v. ce nom), il eut des fortunes diverses : après avoir été mis au nombre des livres inspirés par quelques auteurs, il fut définitivement rejeté du canon du Nouveau Testament. Hermas l'écrivit en grec ; le texte original, perdu pendant de longs siècles, fut retrouvé par Tischendorf dans un manuscrit du Sinaï, malheureusement incomplet. Il en existe une version éthiopienne et deux traductions latines, dont l'une connue du moyen âge, et l'autre découverte seulement au XIXe siècle. Le *Pasteur* d'Hermas est à la littérature ce que sont à l'art les plus anciennes peintures des catacombes, où la pensée est chrétienne, tandis que la forme est encore païenne. Il est divisé en trois livres, intitulés : *Visions, Homélies* ou *Commandements*, et *Similitudes*. L'Eglise, sous la forme d'une femme âgée, apparaît à Hermas et lui reproche ses fautes. Un ange vient ensuite qui prend devant lui le nom de *Pasteur*, d'où le titre donné à l'ouvrage. Il lui montre les progrès de l'Eglise sous le symbole d'une tour que les vertus, représentées par des vierges aimables, élèvent peu à peu.

Pasteur (DAMES DU **BON-**). V. BON PASTEUR.

PASTEUR (*steur'*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des scombéridés, comprenant deux espèces des mers chaudes, oblongues et comprimées, couvertes d'écailles cycloïdes argentées, à nageoire ventrale pouvant rentrer dans une fente de l'abdomen.

Pasteur (Louis), chimiste français, né à Dôle (Jura) en 1822, mort à Villeneuve-l'Etang, près Garches (Seine-et-Oise), en 1895. A la fin de ses études, commencées en province, terminées à Paris, Pasteur fut nommé maître d'études au collège de Besançon (1840) et, trois ans plus tard, il fut reçu à l'Ecole normale supérieure. Successivement agrégé des sciences physiques, docteur ès sciences (1847), professeur au lycée de Dijon, il était, en 1852, professeur de chimie à la Faculté de Strasbourg. Après être resté quelque temps à Lille, il fut enfin appelé à Paris comme directeur des études scientifiques de l'Ecole normale (1857). Pasteur était membre de l'Académie des sciences et même, de 1887 à 1889, il en fut le secrétaire perpétuel. Il appartint à l'Académie française, à l'Académie de médecine et à diverses compagnies scientifiques étrangères. Pendant la guerre de 1870, il renvoya tous ses titres allemands, « en signe d'indignation contre le massacre de deux grands peuples ». En 1874, l'Assemblée nationale lui accorda une rente de 25.000 francs, réversible sur sa veuve et ses enfants. En 1895, le jubilé du savant fut l'occasion, à la Sorbonne, d'une imposante manifestation scientifique.



Pasteur.

Il est difficile d'envisager dans son ensemble l'immense production scientifique de Pasteur. Ce qui rend merveilleuse l'œuvre de ce grand bienfaiteur de l'humanité, c'est la puissance de sa méthode expérimentale. Celle-ci fut à ce point rigoureuse, qu'il semble que, parti de l'étude de la polarisation rotatoire, Pasteur devait forcément aborder un jour le problème de l'immunité.

Pasteur, au début de ses recherches, montra en effet que le pouvoir rotatoire est dû à une dissymétrie moléculaire, et cette dissymétrie ne lui sembla pouvoir être produite que par la vie. Dès lors, entre le sucre et son dérivé, l'alcool amylique, corps doués tous deux de pouvoir rotatoire et de groupements moléculaires si différents, il imagina qu'il existait un être vivant. Ce fut l'origine de ses beaux travaux *sur la fermentation lactique, la fermentation alcoolique*, où il démontra que la fermentation est un *phénomène déterminé*, qui se produit par le développement d'un *être spécifique*. D'où viennent ces êtres, ces ferments? Peuvent-ils naître spontanément de la matière morte? Ainsi s'engagèrent les famouses polémiques sur la *génération spontanée*. Ses études sur les fermentations lui avaient fait trouver les *milieux de culture*; il en profita pour montrer qu'un bouillon ne cultivait que si un *germe de l'air* y avait pénétré. C'est à cette époque de la vie de ce grand savant que se placent les découvertes des germes de l'air, de la stérilisation, des spores ou œufs des infusoires, etc. Puis, plus tard, les vins, les vinaigres, les bières lui montrent leurs modes de transformation ; il étudie leurs maladies et donne le procédé pour les en préserver : la *pasteurisation*.

Ses recherches sur les maladies des vers à soie, maladies qui ruinaient le midi de la France, cadrent mal avec ses préoccupations habituelles, mais il les entreprit sur les instances du gouvernement. Il prouva l'existence de deux maladies différentes (corpuscule, mortflat) et indiqua le procédé industriel qui a sauvé la sériciculture en France.

Enfin, Pasteur aborda l'étude des maladies contagieuses qui devait immortaliser son nom. Déjà, on savait avec Davaine que, chez les animaux morts du sang-de-rate (le charbon), on trouvait un organisme allongé qui semblait être la cause de la maladie. Pasteur montra la spécificité de cette maladie, et, après avoir découvert les *vaccins* par l'examen du choléra des poules, il donna la méthode pour vacciner les animaux contre ce terrible fléau. Enfin, pour terminer une carrière si remplie, Pasteur, en 1885, publia sa méthode de guérison de la rage.

Les théories pasteuriennes ont accompli une véritable révolution dans l'art de guérir : elles ont précisé les modes de la contagion et, par suite, indiqué les moyens de l'éviter. Grâce à elles, la chirurgie a pratiqué l'*antisepsie*, l'*asepsie*, l'*isolement* des malades et, a pu aborder des opérations jadis toujours mortelles. Si la médecine proprement dite a moins profité des enseignements de Pasteur, elle a pu, cependant, par la découverte des substances vaccinantes, atténuer les ravages de la diphtérie, de la rage chez l'homme, du charbon chez les animaux, etc. L'industrie elle-même a vu dans Pasteur un précieux collaborateur : ses méthodes de fermentation ont donné un nouvel essor à la fabrication des bières, des alcools, etc. ; enfin, de nos jours, il semble que les microbes interviennent dans la vie des plantes. C'est ainsi qu'un homme qui n'était pas médecin est devenu le plus grand des thérapeutes, qu'un homme qui s'est toujours confiné dans ses travaux de laboratoire a transformé l'industrie et l'agriculture du monde entier.

Pasteur (ICONOGRAPHIE DE). Parmi les portraits de Pasteur ou parmi les monuments élevés à sa mémoire, nous citerons : un buste de Perraud (1876) ; le buste de Paul Dubois (1880) ; deux portraits qui ont figuré au Salon de 1886 : l'un, par Bonnat, montre Pasteur debout, la main appuyée sur l'épaule de sa petite-fille ; l'autre, par Edelfet, qui le montre dans son laboratoire. Un tableau d'André Brouillet représente Pasteur au milieu des malades accourus pour se faire inoculer. Quant aux statues ou monuments commémoratifs, ils sont nombreux en France et à l'étranger. Citons : à Alais, statue avec motif, par Tony-Noël ; à Melun, statue par Houdain ; à Lille (Institut Pasteur), statue par Cordoonier ; à Arbois, où vécut le savant, statue par Daillan ; à Dôle (Jura), patrie de Pasteur, monument par Antonin Carlès (dont un motif en bronze, *l'Humanité reconnaissante*, a paru au Salon de 1902) ; à Paris, le monument laissé inachevé par Falguière et terminé par Peter ; à Marnes-la-Coquette, une statue par Chaillon ; etc. Le monument funéraire de Pasteur est à l'institut qui porte son nom. (V. INSTITUT.) Parmi les médailles commémoratives de Pasteur, citons celle du sculpteur Patey (1888) et celle de Roty, parue à l'occasion de son jubilé (1892).

PASTEURELLA (*steu-rèl'*) n. f. Bot. Genre de bactériacées, auquel on a rapporté, notamment, le microbe spécifique du *choléra des poules* et celui du *rouget des porcs*.

PASTEURIEN, ENNE (*steu-ri-in, ène'*) adj. Qui se rapporte aux théories de Pasteur : *Les doctrines* PASTEURIENNES. ‖ Quelques-uns disent PASTORIEN, ENNE.

PASTEURISATEUR (*steu* — de *Pasteur*, n. pr.) n. m. Appareil à l'aide duquel on stérilise les vins et autres boissons. ‖ Partie de cet appareil où le vin arrive à la température de stérilisation. V. PASTEURISATION.

PASTEURISATION (*steu, si-on* — rad. *pasteuriser*) n. f. Stérilisation, par la chaleur, de certains liquides : vins et autres boissons fermentées, du lait, etc. ‖ *Pasteurisation à froid*, Nom donné improprement à la stérilisation des boissons au moyen de filtres.

— Encycl. Œnol. Les travaux de Pasteur ont démontré que les maladies des vins sont dues à des ferments organisés ou à des végétations cryptogamiques. La *pasteurisation* a pour objet de priver ces germes de leur vitalité en soumettant les vins pendant quelques instants à des températures élevées, variables de 55° à 70°, suivant la richesse en alcool, tanin, acide, etc.

Théoriquement, un appareil à pasteuriser (pasteurisateur) se compose d'une série de récipients ou de tuyaux, dans lesquels le vin s'échauffe progressivement (pasteurisateur proprement dit, ou œnothermo), pour ressortir stérilisé et rafraîchi (réfrigérant), ayant cédé aux couches nouvelles le calorique dont il s'était chargé. Dans la figure ci-contre, le vin à traiter arrive en A, où il se réchauffe déjà au contact du vin qui s'en retourne, passe en B, où il est porté à la température de stérilisation au contact du bain-marie C, que chauffe le foyer D, puis revient en E stérilisé, et cède son calorique au liquide nouveau qui entre en A.

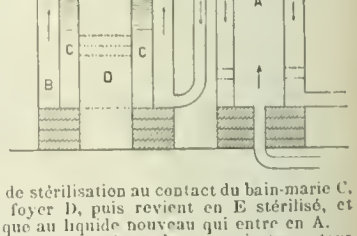

Il existe de nombreux systèmes de pasteurisateurs, tous disposés selon ce schéma, à la différence près qu'on utilise pour élever la température du liquide soit l'eau chaude, soit la vapeur, soit l'air chaud, soit enfin le gaz. Il importe surtout que l'air extérieur ne puisse pénétrer, principalement à l'issue de l'opération, et que le vin pasteurisé soit reçu dans des futailles méchées ou stérilisées à la vapeur d'eau.

La pasteurisation peut se faire en bouteilles. Celles-ci sont placées droites dans une chaudière à double fond et pleine jusqu'au goulot des bouteilles, dont l'une, qui sert de témoin, est emplie d'eau et munie d'un thermomètre, servant à indiquer la marche de la température et le moment opportun pour arrêter le chauffage.

Outre la stérilisation, la pasteurisation a encore pour effet de vieillir les vins et de leur donner souvent plus de

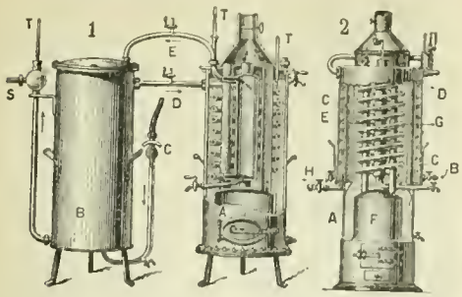

Pasteurisation. 1. *Œnothermie Perrier-Leroy* : A, pasteurisateur; B, réfrigérant; C, robinet d'arrivée du vin; D, robinet de passage dans le pasteurisateur; E, robinet de retour; S, sortie du liquide pasteurisé; T, T, T, thermomètres. — 2. *Pasteurisateur Bréhier* : A, chaudière pleine d'eau et chauffée par le foyer F; B, tuyau d'arrivée du vin, qui s'élève dans le récupérateur C C, pour passer dans le régulateur D et descendre dans la chaudière par le tube E, puis remonter par le serpentin G, et finalement repasser (à l'intérieur du serpentin, cette fois) dans le récupérateur C C pour sortir, pasteurisé, en H.

saveur et de corps, mais, en aucun cas, elle ne peut réparer les dégâts déjà produits par une maladie antérieure.

— Econ. rur. La *pasteurisation* du lait est faite, de préférence au bain-marie, à 70°, puis le lait est refroidi brusquement dans des glacières, afin d'éviter la pullulation, qui peut se produire de 40° à 30°. Elle détruit les micro-organismes, mais non leurs spores; pour s'en débarrasser, il faut recourir à la méthode de chauffe discontinue, préconisée par Tyndall. V. TYNDALLISATION.

PASTEURISER (*stœu*) v. a. Chauffer la bière, le vin, le lait, etc., selon les procédés de Pasteur pour tuer les germes de ferments.

PASTICHAGE (*sti-chaj'*) n. m. Imitation ayant le caractère d'un pastiche.

PASTICHE (*stich'* — ital. *pasticcio*, pâté; de *pasta*, pâte) n. m. Tableau dans lequel un peintre a imité la manière d'un autre : *Peintre qui n'a fait que des* PASTICHES.

— Par ext. Imitation, œuvre d'art ou de littérature imitée d'autres œuvres : *Munich, où tous les styles se confondent dans un* PASTICHE *général.* (Th. Gaut.)

— Encycl. Littér. Il y a deux sortes de *pastiches* : ceux que l'on fait sérieusement, à dessein de calquer ses propres écrits sur la manière d'un écrivain célèbre, et ceux que l'on compose dans une intention de satire, de critique ou, simplement, afin de montrer la souplesse de son propre talent. Ainsi, La Bruyère s'est amusé à écrire une page dans le style de Montaigne. Boileau, de même, a pastiché très habilement, pour s'en moquer à demi, deux lettres fameuses, l'une sur le ton de Balzac, l'autre sur celui de Voiture. De Salvandy copia à s'y méprendre le style de Chateaubriand. On pourrait rattacher à l'histoire du pastiche certaines transpositions fameuses dont se rendirent responsables, en littérature : Aristobulo, Psalmanazar, Macpherson, Chatterton, le marquis de Surville, Balzac, Mérimée et combien d'autres! En outre, on énumérerait une foule d'épigrammes ou de parodies en vers et en prose, empreintes d'une exagération voulue pour en rendre l'impression plus piquante et qui ont été aussi de véritables pastiches.

— Musiq. Le *pastiche* est une compilation, un arrangement à l'aide duquel, en prenant des morceaux dans six, huit, dix opéras différents et de différents compositeurs, on constitue, sur un poème donné, la partition d'un ouvrage lyrique. Ce trucage musical obtint, dans un temps, un incontestable succès, et Castil-Blaze lui dut une fortune considérable. Castil-Blaze avait été devancé d'ailleurs par Lachnith et Kalkbrenner, qui, en 1803 et 1805, avaient donné à l'Opéra deux oratorios, *Saül* et *la Prise de Jéricho*, qui n'étaient autres que deux pastiches, dont ils avaient pris les éléments dans diverses œuvres de Hændel, Haydn, Mozart, Paesiello, Cimarosa, Philidor et Gossec.

PASTICHER (*sti* — rad. *pastiche*) v. a. Imiter le style, la manière de : *Un écrivain facile à* PASTICHER.

PASTICHEUR, EUSE (*sti*) n. Personne qui fait des pastiches : *Un* PASTICHEUR *audacieux.* (J.-J. Rouss.)

PASTILLAGE (*still'-aj'* [*ll* mll.] — rad. *pastille*) n. m. Imitation d'un objet, faite par les confiseurs avec une pâte de sucre, d'amidon et de gomme adragante. Ouvrage d'argile, pétrie à la main et cuite.

PASTILLAIRE (*stil-lèr'* — du lat. *pastillus*, petit gâteau) adj. Se disait d'une certaine thèse médicale dans l'université de Paris, ainsi nommée parce que le licencié qui la soutenait devait faire cadeau d'un pâté à chacun des docteurs. ‖ Substantiv. n. f. : *La* PASTILLAIRE.

PASTILLE (*still* [*ll* mll.] — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Bonbon de sucre aromatisé, de chocolat, etc., qui a la forme d'un petit disque. ‖ Préparation du même genre, avec addition d'une substance médicamenteuse. ‖ Pâte odorante qu'on brûle pour parfumer l'air : *Les* PASTILLES *du sérail ont la forme de petits cônes qu'on allume par la pointe.*

— Fig. et fam. *Mettre une pastille dans la bouche de quelqu'un*, Dire ou Faire quelque chose qui lui est agréable.

— Encycl. On peut distinguer, en pharmacopée, deux sortes de pastilles. Dans les unes, plus correctement nommées *tablettes*, le médicament pulvérulent ou dissous est incorporé au sucre à l'aide de mucilage adragant ou arabique, et la pâte, ainsi obtenue, mise en galettes, est découpée en tablettes avec un emporte-pièce ou une machine dite *pastilleuse* : pastilles de *bicarbonate de soude* ou *de Vichy* (25 milligr. de bicarbonate par tablette), pastilles d'*ipéca* (1 centigr.), de *kermès* (1 centigr.), de *chlorate de potasse* (10 centigr.), de *soufre* (10 centigr.), etc.

Dans les autres pastilles, la substance médicamenteuse ou aromatique est simplement incorporée à du sucre fondu en consistance pâteuse, que l'on verse goutte à goutte sur un marbre ou une tôle à l'aide d'un poêlon à bec; les petites gouttes ainsi obtenues se solidifient rapidement. Ces pastilles, dites *à la goutte* en raison de leur mode d'obtention, sont plus spécialement des articles de confiserie (pastilles de menthe, de citron, etc.).

PASTILLEUR (*still-eur'* [*ll* mll.]) n. m. Instrument (sorte d'emporte-pièce) qui sert pour la fabrication des pastilles. ‖ Ouvrier qui fait des ouvrages de confiserie appelés pastillages.

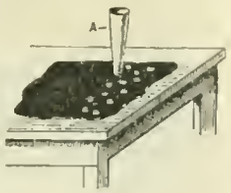

A, pastilleur.

PASTILLEUSE (*still* [*ll* mll.]) n. f. Machine servant à fabriquer les pastilles.

— Encycl. La masse à pastilles, étant réduite en une galette de la largeur et de l'épaisseur voulues, chemine horizontalement de manière à passer entre deux séries d'emporte-pièces, dits *timbres*, qui découpent les pastilles et, en même temps, les marquent sur les deux faces.

PASTILLIER (*still-é* [*ll* mll.] — du lat. *pastillus*, petit gâteau) n. m. Surnom donné aux ministres luthériens de Souabe, vers le milieu du XVIe siècle, parce qu'ils soutenaient que le corps de Jésus-Christ était dans le pain de l'Eucharistie comme la viande dans un pâté.

PASTINACINE (*sti, sia'*) n. f. Alcaloïde contenu dans la racine de *sium latifolium*.

PASTO, ville de la Colombie (dép. de Cauca), ch.-l. de la prov. de même nom, au pied du volcan de la Galera; 11.000 hab. Ville fondée en 1539.

PASTON (*ston*) n. m. Morceau de pâte que l'ouvrier potier place sur la tête du tour, et qui sert à l'ébauchage des petites pièces.

PASTOPHORE (*sto* — du gr. *pastophoros*; de *pastos*, édicule, et *phoros*, qui porte) n. m. Antiq. Prêtre grec ou égyptien, qui, dans les processions, portait une châsse contenant l'image d'un ou plusieurs dieux. ‖ Nom donné à des prêtres égyptiens qui pratiquaient la médecine. ‖ Prêtre chargé de lever le voile qui, à la porte des temples égyptiens, cachait la divinité. ‖ Édicule voisin d'un temple, où l'on gardait une image de la divinité.

— Iron. Prêtre. (Mot de Rabelais, employé par Voltaire.)

PASTOPHORION (*sto*) n. m. Antiq. Habitation des pastophores. ‖ Cellule à côté des temples, où l'on portait les offrandes. ‖ Édicule que les pastophores portaient dans les cérémonies publiques. ‖ Chez les Hébreux, Tour du haut de laquelle le sacrificateur en chargé sonnait de la trompette, et annonçait au peuple le sabbat et les jours de fête. ‖ Chambre du prêtre dans le temple de Jérusalem, ou Trésor du temple.

PASTOR (*stor'*) n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre martin.

PASTOR (Louis), historien allemand, né à Aix-la-Chapelle en 1854. Professeur d'histoire à Innsbruck, il a fait de fréquents voyages d'études en Italie, surtout au Vatican, en Allemagne et en France. Nous citerons, parmi ses ouvrages, écrits en allemand : *la Correspondance du cardinal Contarini, légat en Allemagne* (1880); *Histoire des papes depuis la fin du moyen âge* (1891), ouvrage capital, très favorable à la papauté; *Jean Janssenn* (1894). Il a continué l'*Histoire du peuple allemand* de Janssenn (1894).

Pastor fido (IL) ou *le Berger fidèle*, pastorale de Guarini, en cinq actes et en vers (1590). — L'Arcadie, en butte depuis un siècle au courroux de Diane, est forcée de lui sacrifier chaque année une jeune vierge, et ce tribut ne doit cesser que lorsque deux cœurs d'origine céleste seront unis par l'amour, et lorsque la haute piété d'un berger fidèle aura réparé l'antique erreur d'une bergère qui ne le fut pas. L'oracle s'accomplit par le dévouement de Nistyl, qui obtient le titre de *Berger fidèle*, et par le mariage de Dorine et de Sylvio. Remarquable par la richesse et la fraîcheur de la poésie, le *Pastor fido* eut un immense succès. La fable principale est entremêlée d'épisodes où abondent les traits piquants et les descriptions riantes, et parfois recherchées. Ce qui fit le succès de l'ouvrage, c'est la peinture de l'amour champêtre, tel qu'on le comprenait à l'époque; malgré tout ce que ce genre a de faux pour nous, certaines scènes sont vraiment touchantes.

PASTORA (LA), village du Mexique (Etat de San-Luis-Potosi); 3.835 hab.

PASTORAL, ALE, AUX (du lat. *pastoralis*, même sens) adj. Qui appartient aux pasteurs ou bergers, et, par ext., aux habitants de la campagne : *Vie* PASTORALE.

— Littér. et b.-arts. Qui retrace la vie, les habitudes pastorales : *Poème* PASTORAL. *Comédie* PASTORALE.

— Relig. Qui appartient aux pasteurs, aux ministres du culte ayant charge d'âmes : *Un mandement* PASTORAL.

— n. m. Littér. Genre pastoral : *Le* PASTORAL *est souvent fade.*

— Liturg. Livre où sont contenues les prières et cérémonies que doivent faire les évêques. ‖ On dit plus souvent PONTIFICAL.

— n. f. Littér. Pièce de théâtre dont les personnages sont des bergers et des bergères; poésie pastorale : *Pope, dans ses* PASTORALES, *a beaucoup imité les anciens.*

— Arboric. Grosse poire d'automne.

— Encycl. Littér. On peut donner le nom général de *pastorale* à toute sorte d'ouvrages où est représentée la vie champêtre, en particulier celle des bergers et des bergères. Mais on le réserve plutôt à certaines compositions de longue haleine, développées sous la forme dramatique, épique ou romanesque.

Ce genre, imité des anciens, fut introduit en Italie au temps de la Renaissance par Sannazar, dont l'*Arcadie* (1504), mélangée de prose et de vers, conserva longtemps une grande vogue. La première pastorale dramatique fut le *Sacrifizio* (1554), de Beccari, bientôt suivi de la fameuse *Aminta* (1573), du Tasse, et du *Pastor fido* (1585), de Guarini. En Espagne, paraissaient la *Diane amoureuse* (1517) de George de Montemayor et la *Galatée* (1584) de Cervantes. En France, la pastorale romanesque et héroïque, issue à la fois de la *Diane* et des *Amadis*, trouve son chef-d'œuvre dans l'*Astrée* (1610), de d'Urfé. En 1625, Racan publie son joli poème des *Bergeries*, et Mairet donne au théâtre sa *Silvie* (1621) et sa *Silvanire* (1625). Mais l'école classique interrompt quelque temps la carrière du genre.

Au XVIIIe siècle, la pastorale renaît; mais elle n'incarne plus l'idéal d'une société galante et polie : elle exprime des aspirations nouvelles, des idées philosophiques et humanitaires. Un sentiment plus vrai de la nature apparaît déjà; mais les œuvres du Suisse Gessner (*la Mort d'Abel*), ou bien, en France, de Florian (*Galatée, Estelle*, 1788), de Berquin et d'autres, sont encore fades et apprêtées.

Au XIXe siècle, la vie champêtre a trouvé d'admirables interprètes et a inspiré des chefs-d'œuvre, comme les poèmes de Mistral (*Mireille*, de Laprade (*Pernette*), de Jean Aicard (*Miette et Noré*), certains romans de George Sand, de Ferdinand Fabre, de Pouvillon, etc.

— Iconogr. *Sujet pastoral.* Ce titre, souvent usité pour désigner des scènes champêtres, a été appliqué à un grand nombre de compositions de Boucher, notamment



Pastorale, d'après J.-B. Huet.

quatre toiles du musée du Louvre. Des bergers et des bergères s'y trouvent représentés. L'un de ces tableaux, généralement appelé *le Nid*, est une page d'un charme exquis. D'autres tableaux de ce genre sont dus à J.-B. Huet, Watteau, etc.

PASTORALEMENT (*sto*) adv. A la façon des pasteurs : *Vivre* PASTORALEMENT.

— Fig. En bon pasteur : *Paître ses ouailles* PASTORALEMENT.

PASTORALISER (*sto*) v. n. Fam. Faire le pasteur. ‖ Se livrer à la vie pastorale.

PASTORAT (*sto-ra*) n. m. Hist. ecclés. Dignité de pasteur, de ministre du culte. ‖ Circonscription comprenant les habitants d'une paroisse.

PASTORELLE (*sto-rèl'*) n. m. Musiq. Air italien dans le genre pastoral.

PASTORET (Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre, comte, puis marquis DE), né à Marseille en 1756, mort à Paris en 1840. Il était, à la veille de la Révolution, maître des requêtes à la cour des aides. Ses idées libérales lui valurent d'être élu procureur général syndic de la Seine (1791), et il conduisit la députation qui demanda à la Constituante la transformation de l'église Sainte-Geneviève en un Panthéon consacré aux grands hommes. Représentant de Paris à la Législative, il en fut le premier président. Après le 10-Août, il se retira dans l'Est et en Suisse. Député du Var au conseil des Cinq-Cents (1795), il préconisa la liberté de la presse, fut élu président de l'Assemblée et, après les élections du 1er prairial an V, seconda l'opposition faite au Directoire par la majorité royaliste. Il fut déporté au 18-Fructidor, se réfugia en Suisse, en Italie, mais obtint, en 1800, l'autorisation de rentrer en France. Il devint membre du conseil général des hospices (1801), professeur de droit des gens au Collège de France (1804), professeur de philosophie à la faculté des lettres de Paris (1809), sénateur (1809). La Restauration le fit pair (1814), ministre d'Etat (1826), chancelier de France (1829). En 1830, il fut réputé démissionnaire pour refus de serment et nommé par Charles X tuteur des enfants du duc de Berry (1834). Il avait été élu à l'Académie française en 1820. Citons, parmi ses œuvres : *Des lois pénales* (1790); *Eloge de Voltaire* (1779); *Histoire de la législation* (1817-1837); etc. — Son fils, AMÉDÉE-DAVID, né et mort à Paris (1791-1857), remplit sous l'Empire différentes fonctions administratives, puis se rallia à la Restauration, fut promu maître des requêtes (1814), commissaire du roi au sceau de France (1817), conseiller d'Etat (1825), colonel de la garde nationale (1826). Il fit opposition au gouvernement de Juillet, administra les biens du comte de Chambord (1840), mais se rallia au second empire et siégea au Sénat (1852). Il a laissé des études d'histoire, des romans historiques et des poésies : *Elégies* (1824); *Claire Catalanzi* ou *la Corse en 1756* (1838); *Histoire de la chute de l'empire grec, 1400-1480* (1829); etc.

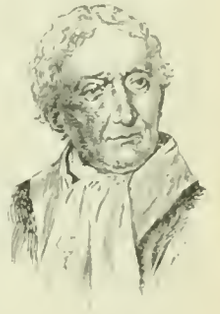

C.-E.-J. Pastoret.

PASTORICIDE (*sto, sid'* — du lat. *pastor, oris*, pasteur, et *cædere*, tuer) n. m. Nom donné, dans le XVIe siècle, en Angleterre, aux anabaptistes fanatiques qui égorgeaient les ministres de l'Evangile ou pasteurs.

PASTORIEN, ENNE adj. Econ. rur. V. PASTEURIEN.

PASTORIZA, comm. d'Espagne (Galicie (prov. de Lugo)), près du Minho naissant; 8.000 hab.

PASTOSITÉ (*sto* — de *paste*, forme anc. de *pâte*) n. f. Etat de ce qui est pâteux.

PASTOUR, OURE (*pass* — du lat. *pastor*) n. Berger, bergère. Vieux. — Le féminin est encore usité dans le Midi.

PASTOUREAU (*stou-ro* — rad. *pastour*) n. m. Petit berger. N'est guère usité que dans la poésie légère.

— Hist. Nom donné à des bandes de paysans qui, aux XIIIe et XIVe siècles, se soulevèrent contre leurs seigneurs ou prétendirent faire une croisade.

— Encycl. Hist. On compte trois mouvements de *pastoureaux*. Le premier se produisit, en 1211, dans le Berry et les provinces voisines : ce fut une véritable « jacquerie », rapidement et cruellement réprimée. Le second fut provoqué, en 1251, par un homme étrange, que ses contemporains appellent en général *le Maître de Hongrie*, et qui se disait envoyé par la Vierge pour prêcher la croisade aux bergers. Ses prédications, commencées en Picardie, entraînèrent à sa suite une foule de bergers. Bientôt, l'armée des pastoureaux, qui comprit jusqu'à 60.000 hommes, se grossit de vagabonds, de gens sans aveu ; les violences, les pillages commencèrent. Blanche de Castille n'osa pas, toutefois, contrarier le mouvement. A Paris, le maître prêcha en costume d'évêque. Mais, à Rouen, la cathédrale et le palais de l'archevêque furent forcés. A Orléans, une bataille s'engagea entre les clercs et les pastoureaux. Dans le Berry, les brigandages se multiplièrent. La régente ordonna alors aux officiers royaux de détruire ces bandes. Le maître de Hongrie fut tué près de Villeneuve-sur-Cher. Ses bandes furent anéanties ou se dispersèrent : un petit nombre seulement partit pour la Terre sainte.

Les pastoureaux de la croisade de 1320, comme ceux de 1251, sont des illuminés, exploités par des meneurs, un prêtre interdit et un moine défroqué, et noyés dans un flot de routiers et de bandits. Leur croisade devient bientôt une « jacquerie ». Ils bravent le roi Philippe V dans Paris, ravagent le Berry, la Saintonge, l'Aquitaine, le Languedoc. Ils massacrent cinq cents juifs, dans le donjon de Verdun-sur-Garonne. Ce n'est que sous les murs d'Aigues-mortes qu'on parvient à les arrêter : le sénéchal de Carcassonne les fait pendre ou emprisonner par milliers.

PASTOURELLE (*stou-rèl'* — rad. *pastour*) n. f. Petite bergère.

— Arg. milit. Sonnerie qui appelle au « bal », c'est-à-dire au peloton de punition, les hommes punis.

— Arbor. Espèce de poire d'hiver.

— Chorégr. Une des figures de la contredanse française.

— Littér. Genre lyrique du moyen âge.

— Liturg. Ancien office des pasteurs, qui se faisait autrefois avec des personnages, en plusieurs églises, aux laudes de Noël.

— Encycl. Littér. Ce genre est, au XIIIe siècle, très peu varié : le poète nous représente ordinairement un chevalier faisant, avec des succès divers, des propositions d'amour à une bergère. Souvent, le poète se donne lui-même pour le héros de l'aventure. Ce genre paraît se rattacher d'une part à des chansons ou refrains mis dans la bouche d'une bergère et, d'autre part, au genre du *débat*, si cultivé durant le haut moyen âge. Le célèbre *Jeu de Robin et Marion*, d'Adam de La Halle, n'est en somme qu'une longue pastourelle dramatisée. Chez Froissart et plus tard chez Marot et Ronsard, les bergers ne sont plus que les porte-paroles du poète, flattant les princes ou disertant sur les événements du jour.

PASTRAINA (*stra*) n. f. Viande, et spécialem. Viande de chèvre, séchée ou salée, que l'on prépare pour la conserver, dans presque toutes les contrées de l'Orient.

PASTRANA, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Guadalajara]), près du Tage ; 3.500 hab. Ch.-l. de juridiction civile. Fabrication de papier et de soie.

PASTRÉITE (*stré*) n. f. Sulfate hydraté naturel de fer, variété de carphosidérite.

PASTRENGO (Guillaume DE), écrivain italien, né à Pastrengo, dans le Véronais, vers 1305, mort vers 1366. Il fut notaire et juge à Vérone, connut Pétrarque à Avignon et fut chargé de l'éducation de son fils naturel. Son *Dictionnaire historique, bibliographique et historique*, rédigé en latin, est le premier essai en ce genre d'ouvrages et un véritable monument d'érudition. Il en a été publié une partie à Venise, en 1547, sous le titre *De originibus rerum*.

PASUQUIN, bourg des Philippines (île de Luçon [prov. d'Ilocos-Norte]) ; 5.000 hab.

PASVAN OGHLOU Osman), révolutionnaire turc, né et mort à Widdin (1758-1807). Il mena durant sa jeunesse une vie d'aventures et de brigandages. Au début du règne de Sélim, il se proclama indépendant, s'empara de Routchouk et de toutes les places fortes des bords du Danube jusqu'à Belgrade. Les armées impériales ne purent l'en déloger, et le sultan dut lui accorder le titre de pacha (1798), qu'il révoqua l'année suivante. Mais Pasvan Oghlou resta jusqu'à sa mort maître de sa province.

PASZTO, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Heves], sur la Zagyva, affluent de la Theiss ; 4.800 hab.

PAT *pat'* — orig. inconn.) adj. m. Se dit du joueur d'échecs qui, n'ayant que son roi à jouer, et celui-ci n'étant pas en échec, ne peut jouer sans l'y mettre, ce qui rend la partie nulle : *Joueur qui est* PAT. || Se dit du roi qui se trouve dans cette position : *Roi qui est* PAT.

— n. m. Coup par lequel on fait son adversaire pat : *Faire le* PAT.

PÂT ou **PAST** (*pâ* — du lat. *pastus*, pâture) n. m. Fauconn. Aliment que l'on donne aux oiseaux de proie.

— Vétér. Mélange de farine et de son que l'on détrempe dans les lavures, pour la nourriture des chiens.

PATA n. f. Sorte de crotales en bois, en usage chez les Haïtiens.

PATABÉE n. f. Genre de rubiacées, comprenant des arbrisseaux à fleurs en capitules de cymes, dont on connaît plusieurs espèces, qui croissent à la Guyane.

PATAC (*tak'*) n. m. Métrol. V. PATARD.

PATACA n. f. Métrol. Monnaie de compte d'Égypte, valant au pair 1 fr. 17 c. (On l'appelle aussi TALLORO.) || Monnaie d'Abyssinie, qui vaut 5 fr. 20 c. Monnaie d'argent du Brésil, dont il existe plusieurs espèces. — *Pataca chica nouvelle*, Ancienne monnaie d'argent d'Alger, valant un tiers de boudjou ou 0 fr. 58 c. || *Pataca chica ancienne*, Ancienne monnaie du même pays, valant 0 fr. 61 c.

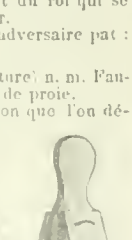
Pata.

PATACHE (mot espagn., d'étymol. incert.) n. f. Mar. Bâtiment de servitude. || Ponton sur lequel a été longtemps installé le service de garde dans certains ports. || Petit bateau de guerre affecté autrefois à la surveillance des ports et côtes. || Barques de la douane affectées à la répression de la fraude. || Autref., Petit bateau servant de douane à l'entrée de quelques ports. || Bâtiment

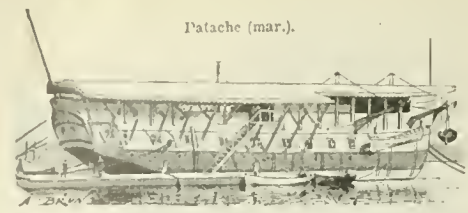
Patache (mar.).

faisant le transport des lettres et des passagers sur certains cours d'eau.

— Carross. Voiture publique non suspendue, par laquelle on voyage à peu de frais. || Mauvaise voiture.

PATACHIER (*chi-é*) n. m. Conducteur ou propriétaire de patache. || On dit aussi PATACHON.

PATACHON n. m. Mar. Pilote d'une patache.

— Admin. Garde d'une patache de la douane.

— Pop. Conducteur d'une voiture nommée *patache*. || On dit aussi PATACHIER.

— Fam. *Mener une vie de patachon*, Être toujours en fête (par allus. au conducteur de pataches, toujours en route, et buvant volontiers).

PATAFIOLER (probablem. contract. de *pas t'afioler*. [*Afioler*, dans le patois bourguignon, signifie *Rendre fou*. *Patafioler* aurait donc signifié primitivem. *Ne pas te rendre fou*]) v. a. Usité dans la locution populaire *Que le bon Dieu te patafiole*, Que le bon Dieu te bénisse, dont on se sert quand on est impatienté par quelqu'un. || On a dit depuis QUE LE DIABLE TE PATAFIOLE ; on ajoute quelquefois ET TE RAPATAFIOLE ; il est évident que, dans ces dernières locutions, *patafioler* prend un sens tout à fait mauvais.

PATAGIUM (*ji-om'* — mot lat. ; en gr. *patageion*, de *patagein*, craquer) n. m. Antiq. Bande de pourpre ou d'or, qui ornait le col et le devant de la tunique des femmes romaines.

— Zool. Nom donné par les anciens naturalistes à la membrane qui unit les membres des mammifères volants et à celle qui dépend des côtes, comme chez les reptiles du genre *dragon*.

PATAGON n. m. Monnaie d'argent espagnole, valant environ 3 francs. || Ancienne monnaie d'argent flamande, dont la valeur varia de 48 à 58 sous. || Ancienne monnaie d'argent de Genève, valant 5 fr. 05 c.

PATAGON, ONNE, personne née en Patagonie ou qui habite ce pays. — *Les* PATAGONS.

— Adjectiv. Qui se rapporte à la Patagonie ou à ses habitants : *La race* PATAGONNE.

— n. m. Linguist. Langue parlée par les Patagons.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de valérianée. || *Herbe à Patagons*, Nom vulgaire de la boerhaavie diffuse.

— Encycl. Les *Patagons* ou *Tehuelches* peuplent tout le sud de la république Argentine, depuis le rio Negro jusqu'au détroit de Magellan. Le nom de Patagons, donné aux Indiens Tehuelches par Magellan, s'est étendu aux autres tribus indiennes du pays, dont le nombre va en diminuant.


Patagons.

Les premiers navigateurs leur ont attribué une taille gigantesque. En réalité, ceux du Nord ne dépassent pas en moyenne 1m,73, tandis que ceux du Sud atteignent 1m,85. Ils ont une constitution vigoureuse, les cheveux noirs et le teint olivâtre. Vêtus d'une sorte de longue tunique en peaux de guanacos, ils vivent dans de petites tentes de peau ou *toldos*. Ils sont essentiellement nomades et chasseurs, et prennent au moyen du lasso, ou de *bolas*, les bœufs, chevaux, etc. Quoiqu'ils fassent encore un grand usage d'instruments en pierre, ils savent travailler les métaux. Ils enterrent leurs morts avec leurs armes et leurs bijoux et tuent des chevaux sur les tombes pour que les défunts puissent s'en servir dans un autre monde.


Patagone.

PATAGONE n. f. ou **PATAGON** n. m. Sous-genre de colibris du genre *hylocharis*, propre aux montagnes de l'Amérique du Sud, de l'Équateur au Chili. La patagone géante [*patagona gigas*] atteint la taille d'une hirondelle ; sa livrée est brune, à reflets verdâtres.)

PATAGONIE, nom donné à la partie méridionale de la république Argentine, comprise entre la chaîne des Andes à l'O., l'océan Atlantique à l'E., le 40e et le 55e degré de latitude S. Dans son ensemble, c'est un plateau rocheux qu'entaillent profondément les vallées des rivières, et qui se termine sur l'Océan par des côtes élevées et en général inhospitalières. Le climat, tempéré dans le Nord, est de plus en plus rigoureux et sec à mesure qu'on s'avance vers le Sud. Les rivières qui parcourent la contrée descendent des Andes et gagnent l'Atlantique en se dirigeant de l'O. à l'E. Du N. au S. se succèdent les rios Colorado, Negro, Chubut, Deseado, Santa-Cruz, qui servent de déversoirs à une région de lacs : lacs Nahuel-Huapi, Fontana, Bueno-Ayres, Saint-Martin, Viedma, Argentino) s'étendant au pied oriental des Andes, dans la partie de la chaîne où les montagnes, moins élevées, sont coupées de brèches profondes. A la surface du plateau, on ne rencontre guère que de rares bouquets de bois, des buissons, de maigres prairies. Les vallées sont au contraire de véritables oasis, dont les alluvions nourrissent des pâturages abondants et excellents, où errent de nombreuses troupes de chevaux, de bêtes à cornes, de vigognes, de guanacos et de nandous. La population indigène, peu nombreuse, est nomade. Elle comprend les Pueliches, affaiblis par leurs luttes avec les Araucans et les Tehuelches. Des colons venus des provinces centrales de l'Argentine ou d'Europe se sont déjà établis en un certain nombre de points et ont réussi à tirer parti des ressources qu'offre le pays. La Patagonie est divisée en plusieurs territoires : territoire du Rio-Negro, ch.-l. *Viedma* ; territoire de Neuquen, ch.-l. *Cuarta Division* ; territoires du Rio-Chubut, ch.-l. *Rawson* ; territoire de Santa-Cruz, ch.-l. *Santa-Cruz*.

PATAGONIEN, ENNE (*ni-in, èn'*) adj. Se dit d'un étage géologique de 100 à 300 mètres d'épaisseur que l'on a établi entre l'éocène inférieur et l'oligocène de la Patagonie et qui est caractérisé par *ostrea Patagonica*.

— n. m. : *Le* PATAGONIEN.

PATAGONIQUE (*nik'*) adj. Qui appartient aux Patagons ou à la Patagonie : *Les Andes* PATAGONIQUES.

PATAIAS, bourg du Portugal central (Estrémadure), non loin de la mer ; 2.800 hab.

PÂTÂLA, région de l'univers, que la cosmogonie indienne place au-dessous de la terre. (C'est un séjour agréable, demeure des démons ou génies supérieurs aux hommes, nommés daityas, dânavas, yakchas, etc.)

PÂTALIPOUTRA, cité de l'Inde ancienne, capitale du royaume de Magadha et métropole du bouddhisme, du IIIe siècle av. J.-C. au Ve siècle de notre ère ; auj. *Patna*. (V. PATNA.) Son origine est très ancienne. D'abord simple village, du nom de *Kousoumapourâ*, elle fut agrandie par le roi de Magadha Adjâtaçatrou, fils de Bimbisâra, peu d'années avant la mort du bouddha Çâkya-mouni (vers 480 av. J.-C.), qui y séjourna, suivant une légende. Devenue capitale de Magda, elle fut étendue et embellie par Tchandragoupta, fondateur de la dynastie maurya, et par son petit-fils, Açoka ou Piyadasi, qui y réunit le troisième concile bouddhique dans le monastère d'Açokarâma, en 244 ou 242 avant notre ère.

PATAMAR n. m. Caboteur de la côte du Malabar. || On écrit aussi PATEMAR, PATHEMAR et PATMAR.

— Encycl. Les *patamars* sont à fond plat ; la quille s'infléchit au milieu du navire et remonte jusqu'à l'avant. Ils portent deux mâts inclinés sur l'avant, le plus petit, derrière, gréant des voiles triangulaires.


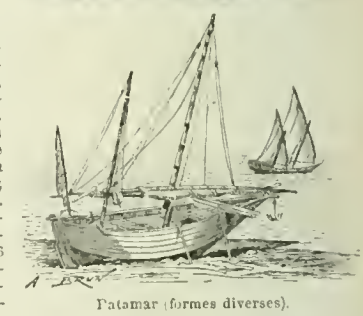
Patamar (formes diverses).

PATAN (*la Cité*), nom d'un grand nombre de villes de l'Inde : ANHILVARA PATAN, dans le Goudjerat (roy. de Baroda [prov. de Kadi]), sur la Sarasvati ; 32.800 hab. Ancienne capitale radjpoute (de 746 à 1194). Fabrique d'épées et couteaux, poteries, soieries. Chef-lieu d'un district peuplé de 120.380 hab. — KICHOROI PATAN, dans le Radjpoutana (principauté de Boundi), sur le Tchambal ; 4.000 hab. — PATAN, dans le Radjpoutana (principauté de Djeïpour) ; 12.000 hab.

PATANI, Etat ou plutôt groupe de petites principautés de la presqu'île de Malacca, sur la côte orientale (golfe de Siam) ; vassales du Siam. Superficie évaluée à 12.950 kilom. carr. ; pop. 100.000 hab. Ce sont, sur la côte, les Etats de Nongtchik, Patani, Djering, Saï et, dans l'intérieur, ceux de Tipah, Tchenaï, Djalor, Raman (le plus étendu), Lighei. — La ville de *Patani*, ch.-l. de la principauté du même nom, à la tête du delta du fleuve *Patani*, compte 3.500 hab.

PATANJALI, sage indien du IIe s. av. notre ère, maître présumé de l'école philosophique appelée *yoga* ou *patañjala-darçana*, qui fait consister le salut ou délivrance de la métempsycose en l'union, par la pratique de l'austérité et de la méditation, de l'âme individuelle avec un dieu suprême éternel, qu'elle nomme *Içvara* « Seigneur ».

PATANS, noms que portaient dans l'Inde les Afghans, vers le XIVe siècle. Une dynastie afghane, dite « des Patans », régna dans l'Inde de 1205 à 1398 et fut renversée par Tamerlan.

PATAPOUF onomat.) n. m. Fam. Homme gros, lourd, lent dans sa démarche.

— Chute lourde : *Faire un* PATAPOUF *ridicule*. || Grand bruit : *Faire* PATAPOUF.

PATAPSCO, fleuve côtier des États-Unis (Maryland). Il n'a que 80 kilomètres, mais traverse Baltimore et s'élargit aussitôt en un large estuaire débouchant dans la baie de Chesapeake ; grâce à lui, Baltimore reçoit les navires de 6 à 7 mètres de calc.

PATAQUE (*tak'*) n. f. Monnaie de Batavia. || Monnaie d'argent du Brésil. || Monnaie de compte de Barbarie, valant environ 1 fr. 38 c. || Monnaie d'argent de Turquie, valant près de 7 francs.

PATAQUÈS (*kèss* — pour l'étym., v. l'encycl.) n. m. Fam. Faute de langage qui consiste à substituer, dans la prononciation, un *t* à un *s* ou vice versa ou à faire confusion de

deux lettres quelconques : *Faire un* PATAQUÈS. ‖ Discours inintelligible, où l'on confond les choses dont on parle.

— ENCYCL. On a donné comme origine à ce mot l'anecdote suivante : Dans une soirée, un monsieur ramasse un éventail égaré : « Est-il à vous, madame? demande-t-il à une de ses voisines. — Non, monsieur, il n'est point-z-à-moi. — C'est donc à vous, madame? demande-t-il à une autre. — Il n'est pas-t-à-moi. — Il n'est point-z-à-vous, il n'est pas-t-à-vous, ma foi, je ne sais *pas-t-a qu'est-ce.* »


A, pataras.

PATARAFE (corrupt. probable de *parafe*) n. m. Assemblage de traits informes, de lettres mal formées : *Paysan qui fait une* PATARAFE *au bas d'une lettre.*

PATARAS (*ra*) n. m. Hauban supplémentaire, employé pour remplacer ou soulager les haubans ordinaires, quand ils sont vieux ou que le temps est mauvais. ‖ Faux haubans, ou haubans de fortune.

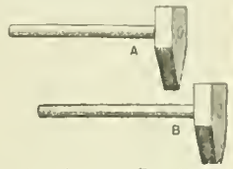
A, patarasse ; B, patarasse cannelée.

PATARASSE n. f. Coin à manche, outil de calfat servant à ouvrir les coutures pour y introduire l'étoupe. ‖ On écrit aussi PATARAS.

PATARASSER (*ra-sé*) v. n. Ouvrir avec la patarasse : PATARASSER *les joints d'un navire.*

— v. n. Se servir de la patarasse.

Se patarasser, v. pr. Etre patarassé : *Les joints* SE PATARASSENT *lorsqu'ils sont trop peu ouverts.*

PATARBÉMIS, l'un des principaux officiers du pharaon Apriès. Celui-ci l'ayant envoyé en mission auprès d'Amasis révolté pour l'engager à se soumettre, il échoua dans sa tentative, et le pharaon, à son retour, lui fit couper le nez et les oreilles. Mais le peuple, indigné, se souleva et, s'emparant d'Apriès, le livra à Amasis.

PATARD (*tar'*) ou **PATAR** [du provenç. *patac*, espagn. *pataca*, d'orig. arabe] n. m. Petite monnaie anciennement en usage en Flandre. ‖ Pièce de monnaie des papes d'Avignon, qui valait un double. (On dit aussi PATAC, et PASTORET.)

— Par ext. et fam. Très petite somme : *Il ne me reste plus un* PATARD. *Cela ne vaut pas un* PATARD.

PATARIN n. m. Nom donné aux membres de diverses sectes hérétiques. ‖ Nom donné aux membres d'une société populaire formée au XIIe siècle, en Italie, pour la réforme du clergé. (On disait aussi PATERIN, et PATRIN.)

— ENCYCL. Le nom de *paturins, pataras* ou *pataréens* semble dériver des mots italiens *Contrada de Patarri*, qui désignaient un quartier de Milan, fréquenté par les chiffonniers et les brocanteurs. Au XIe siècle, des manichéens, venus de Bulgarie, s'établirent dans ce quartier, et, pour cette raison, furent appelés *patarins*. Peu de temps après, le même nom fut donné aux membres d'une association chrétienne fondée à Milan par le prêtre Ariald et le diacre Landolphe pour combattre le concubinage des clercs. Par extension, on le donna, sous Grégoire VII et ses premiers successeurs, à ceux qui combattaient le mariage des prêtres. Au XIIe et au XIIIe siècle, les vaudois et les cathares s'attribuèrent à eux-mêmes la même dénomination, parce qu'ils se posaient en réformateurs du clergé. Le nom de « patarin » devint alors synonyme d'*hérétique*.

PATARMIS (littéralem. *don d'Horus le lion*), nom que l'historien grec Hellanicos de Lesbos donnait au pharaon qu'Amasis (v. ce nom) détrôna en 569 av. J.-C. et qu'Hérodote nomme Apriès. V. ce nom.


Patas.

PATAS (*tass*) n. m. Espèce de guenon, répandue dans l'Afrique occidentale.

— ENCYCL. Le *patas*, singe rouge, cercopithèque du Sénégal (*erythrocebus patas*), commun dans les ménageries, est reconnaissable à sa livrée roux doré, blanchâtre en dessous, à sa face nue et claire, blanche à la région du front.

PATATA, onomatopée usitée dans la locution *Et patati et patata*, employée pour exprimer divers bruits qui s'entre-croisent, des bavardages insignifiants, etc.

PATATE (de l'espagn. et portug. *batata, patata*, venu d'Amérique) n. f. Bot. Espèce de convolvulacées, qui produit un tubercule comestible. ‖ Tubercule produit par cette plante. ‖ *Patate à Durand*, Liseron pied-de-chèvre, dont les noirs de la Réunion entrelacent les rameaux pour faire des filets. ‖ Nom donné parfois aux racines de l'igname.


Patate : *a*, patate de Malaga ; *b*, rouge longue.

— Pop. Pomme de terre.

— ENCYCL. La *patate* ou batate (*ipamœa batatas* ou *batatas edulis*) est une plante vivace, à racines tubéreuses, à tiges annuelles, portant des feuilles cordiformes. Originaire de l'Inde, la patate est devenue une des cultures les plus importantes de tous les pays chauds pour ses tubercules comestibles, à chair tendre et sucrée, un peu aqueuse. On en fait d'excellentes confitures.

Pour réussir la culture de la patate dans la région moyenne de la France, il faut planter sur couche et sous cloche ou sous châssis, en mai, les tubercules conservés pendant l'hiver et mis en végétation à la manière du dahlia. Dans la région méditerranéenne, la patate est traitée comme la pomme de terre. Il existe des variétés blanches, jaunes, rouges et violettes.

PATATI, onomatopée. V. PATATA.

PATATRAS (*tra*) interj. Fam. Onomatopée qui exprime le bruit d'un corps tombant avec fracas.

— Loc. PROV. : **Patatras, monsieur de Nevers.** Se disait quand on voyait quelqu'un tomber. (Orig. inconn.).

PATAUD, AUDE (*tô, tôd'*) n. Jeune chien, jeune chienne qui a de grosses pattes.

— Fam. Gros enfant rond et potelé : *Votre petite sera dans quinze jours une* PATAUDE *blanche comme de la neige.* (Mme de Sévigné.) ‖ Personne grosse, lourde, lente : *Quel gros* PATAUD !

— Hist. Nom que les royalistes vendéens donnaient aux républicains, par altération du mot *patriote*.

— Adjectiv. : *Le rustre le plus lourd, le plus* PATAUD. (Th. Gaut.)

— *Etre à nage pataud.* Se dit d'un chien qu'on a jeté à l'eau. ‖ Se dit d'un homme qui est tombé à l'eau et qui se débat pour s'en tirer. ‖ Se dit aussi d'un homme qui est dans une extrême abondance.

PATAUGEAGE (*tô-jaj'*) n. m. Action de patauger.

PATAUGER (*tô-jé* — rad. *patte*. Prend un *e* après le *g* devant les voyelles A ou O : *Il pataugea. Nous pataugeons*, v. n. Fam. Marcher, pétiner dans une matière détrempée : PATAUGER *dans la boue.*

— Fig. S'embarrasser dans un raisonnement, au milieu d'une difficulté : *Orateur qui* PATAUGE.

PATAVINITÉ (du lat. *Patavium*, Padoue) n. f. Littér. lat. Latinité incorrecte propre aux habitants de Padoue, qu'Asinius Pollion et à sa suite Quintilien relevait dans les écrits de Tite-Live.

PATAY, ch.-l. de cant. du Loiret, arrond. et à 21 kilom. d'Orléans, en Beauce, sur une branche de la Conie ; 1.418 hab. Ch. de f. Etat. Eglise des XIIIe et XIVe siècles. Victoire remportée par Jeanne d'Arc et le connétable de Richemont sur les Anglais commandés par Talbot, qui fut fait prisonnier (18 juin 1429). Combats des 2 et 4 décembre 1870 entre l'armée française de la Loire et les Allemands, qui restèrent maîtres de la route d'Orléans. — Le canton a 13 comm. et 6.690 hab.

PATAZ n. m. Métrol. Potite monnaie de Hongrie.

PATAZ, province du Pérou (départ. de Libertad ; 29.600 hab. Ch.-l. *Parcey*. Traversée du N. au S. par le Marañon, elle est riche au point de vue minier (or) et agricole (plantes tropicales et tempérées).

PATCHELMA, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Penza [distr. de Tchembar]) ; 3.200 hab.

PATCHOULI (*pat'* — peut-être de l'angl. *patch-leaf*, composé de *patch*, nom indien de la plante, et de *leaf*, feuille) n. m. Bot. Espèce de labiées.

— Comm. Parfum extrait du patchouli.


Patchouli : *a*, fleur.

— ENCYCL. Bot. Le *patchouli* appartient au genre pogostémon, assez voisin des menthes, qui renferme une trentaine d'espèces de l'Asie et de l'Océanie tropicales, dont il est la plus commune. C'est une plante douée d'un parfum intense, dû à une essence qu'on extrait par la distillation des tiges et des feuilles. Par l'évaporation, cette essence laisse déposer un camphre. Aux Indes, on en parfume le linge et le tabac ; dans le commerce, on trouve le patchouli sous forme d'alcoolat (à 1 p. 100 d'essence) de feuilles desséchées ou de poudre (sachets). On l'incorpore aussi à des savons.

PATCHOULINE (*pat'*) n. f. Carbure $C^{15}H^{24}$, obtenu en chauffant du camphre de patchouli en solution dans un mélange d'anhydrido acétique et d'acide acétique cristallisable.

PÂTE du lat. *pasta*, même sens) n. f. Farine détrempée et petrie : PÂTE *blanche, bise.*

— Par ext. Corps de consistance molle et facile à diviser : PÂTE *d'amandes. Réduire des olives en* PÂTE. ‖ Matières broyées, mêlées et humectées dans des proportions convenables, et que l'on emploie dans les arts à différents usages : PÂTE *de porcelaine.* PÂTE *de carton.*

— Fig. : Matière : *La* PÂTE *dont la nature nous pétrit.*

— Fam. Constitution, complexion : *Vous êtes d'une* PÂTE *à vivre jusqu'à cent ans.* (Mol.) ‖ Tempérament, caractère : *Une excellente* PÂTE *d'homme. C'n homme de bonne* PÂTE.

— Loc. div. *N'avoir mangé ni pain ni pâte de la journée*, N'avoir rien mangé du tout. ‖ *Il n'y a ni pain ni pâte au logis.* Il n'y a rien à manger. ‖ *Mettre la main à la pâte*, Aider à faire la cuisine et, au fig., Faire une chose soi-même. ‖ *Etre comme un coq en pâte.* V. COQ.

— Art culin. *Pâtes d'Italie, Pâtes alimentaires.* Pâtes sèches, faites de farine, auxquelles on donne différentes formes et dont on fait des potages et des ragoûts. (V. VERMICELLE, MACARONI, NOUILLE, SEMOULE, etc.) ‖ *Mettre de la viande en pâte.* La mettre dans la pâte préparée pour la faire cuire au four.

— Comm. Nom qu'on donnait, dans l'Amérique espagnole, aux lingots passés en contrebande. ‖ *Pâte molle*, Nom ancien de certains fromages de Hollande, de consistance molle et grasse. (On disait aussi CÔTE BLANCHE.)

— Géol. Se dit de la partie fondamentale des roches éruptives. ‖ On l'appelle aussi MAGMA DE CONSOLIDATION.

— Grav. *Estampe de belle pâte*, Celle dont les tailles ont de la souplesse et du moelleux.

— Peint. *Peindre dans la pâte, en pleine pâte*, Charger sa toile de masses épaisses de couleurs et les fondre ensuite les unes dans les autres. ‖ *Tableau tout d'une pâte*, Tableau dont le travail offre beaucoup d'unité.

— Pharm. et thérap. Médicament interne de consistance molle, ayant pour base le sucre et la gomme, unis ou non, à une substance médicamenteuse : PÂTE *de guimauve, de jujube, de lichen.* ‖ Substance molle, servant à divers usages : PÂTE *d'amande.* PÂTE *de canquoin.*

— Techn. Farine délayée dont se servent les cordonniers pour coller les cuirs des patrons avec l'empeigne des souliers. ‖ Sorte de bouillie faite de farine de froment, de jaunes d'œufs, d'huile d'olive et d'eau alunée et salée, dans laquelle les mégissiers font tremper les peaux avant de les ouvrir sur le palisson. ‖ Sorte de bouillie épaisse provenant de la trituration des chiffons, de la paille, du bois, par les piles, et destinée à la fabrication du papier. ‖ *Pâte grasse*, Pâte dont la matière retient l'eau abondamment et longtemps. ‖ *Pâte surge*, Celle dont la matière retient l'eau en petite quantité et la laisse s'échapper avec la plus grande facilité. ‖ *Pâte verte*, Celle qui provient de chiffons qui n'ont pas subi l'opération du pourrissage. ‖ *Pâte cuite*, Ouvrage en bois, avec ornements en pâte séchée, que l'on dorait ensuite et qui avait l'apparence d'un travail d'orfèvrerie. ‖ *Pâtes moulées*, Ornements faits en pâte de papier. ‖ *Pâte longue*, Pâte quelconque qui contient beaucoup d'eau. ‖ *Pâte de riz*, Pâte dont les Chinois font des vases recherchés. ‖ *Métal en pâte*, Métal qui se ramollit et commence à fondre. ‖ *Pain qui ne sent que la pâte*, Pain gras cuit et mal pétri. ‖ *Pâtes doublées, Pâtes sur pâtes*, Procédé de fabrication de la porcelaine, consistant à appliquer, sur un fond uni, des morceaux de pâte découpés et coloriés de façon à produire certains dessins.

— Typogr. *Mettre en pâte*, Laisser tomber de la composition ou une casse, ce qui mélange tous les caractères. ‖ *Se mettre en pâte*, Faire une chute.

— PROV. : **Quand on met la main à la pâte, il en reste toujours quelque chose aux doigts**, Quand on a un grand maniement d'argent, on en tire toujours quelque profit.

PÂTÉ (rad. *pâte* n. m. Pâtisserie qui renferme des viandes ou du poisson : PÂTÉ *chaud.* PÂTÉ *froid.* ‖ *Petit pâté*, Petite pâtisserie contenant un peu de viande, qu'on sert après le potage. ‖ *Pâté de requête*, Sorte de petit pâté chaud. ‖ *Pâté en pot*, Hachis de viande assaisonné d'épices, de marrons, etc., et cuit dans un pot. ‖ *Pâté en terrine* ou simplem. *Terrine*, Viande assaisonnée d'épices, de truffes, etc., et cuite dans une terrine, où on la conserve pour la servir froide.


Pâtés.

— Assemblage de maisons formant un groupe compact : *Abattre un* PÂTÉ *de maisons.*

— Fam. Tache d'encre sur du papier à écriro : *Les écoliers font de nombreux* PÂTÉS.

— Loc. fam. *Gros pâté*, Gros enfant potelé. ‖ *Pâté d'ermite*, Figue sèche dans laquelle on a enfermé une noix, une noisette ou une amande. ‖ *Crier les petits pâtés.* Se dit d'une femme en mal d'enfant qui jette des cris. ‖ *Hacher menu comme chair à pâté*, Mettre en pièces, et fig., Maltraiter en paroles. ‖ *C'est un prix fait comme celui des petits pâtés.* Se dit en parlant d'une chose dont le prix est réglé et connu de tout le monde.

— Archéol. *Pâté de veille*, Pâté que l'on donnait aux apprentis et compagnons des métiers, à la première séance de veille, quand commençait la saison d'hiver.

— Comm. Nom que les brocanteurs donnent à plusieurs petites curiosités qu'on assemble pour vendre en bloc.

— Constr. Moule en plâtre sur lequel on construit une voûte de peu d'étendue entre les pieds-droits.

— Fortif. Sorte de redoute établie en avant d'une place dans une région pouvant être inondée en cas de siège, reliée à la place par une communication non submergée.

— Grav. Endroit noir, qui se produit dans les ombres par l'action trop vive de l'eau-forte sur les hachures.

— Hist. *Pâtes de grenades*, Pots garnis de poudre et de grenades que les habitants de Lille, assiégés en 1708 par les Alliés, lançaient sur les assaillants.

— Jeux. *Faire le pâté*, Arranger les cartes par tricherie, pour se donner beau jeu. ‖ *Trois petits pâtés, ma chemise brûle !* Cri que l'on pousse en se frappant trois fois le derrière sur le plancher, à certains jeux de pénitence.

— Mar. *Pâte de roches*, Petit plateau de roches isolées. ‖ *Pâté de corail*, Tête de roche surmontée de corail.

— Techn. Assemblage de pierres précieuses, de nature et de forme différentes. ‖ Nom donné par les terrassiers à une butte de terre laissée en place pour servir de témoin. ‖ Assemblage de lames de vieux fer, qu'on soude et corroie ensemble. ‖ Petit ustensile de brodeur, à plusieurs cases. ‖ *Pâté de cheveux*, Quantité de cheveux mis et roulés sur des bilboquets, pour leur donner la frisure.

— Typogr. Mélange de lettres ou de caractères brouillés ensemble, soit par accident, soit par négligence. ‖ *Composer un pâté*, Faire des lignes avec les lettres d'un pâté pour pouvoir distribuer ensuite. ‖ *Faire du pâté*, Distribuer les lettres d'un pâté dans leurs cassetins respectifs.

— PROV. **Croûte de pâté vaut bien pain.** Se dit à ceux qui se plaignent qu'un objet leur manque, alors qu'ils ont quelque chose de mieux pour le remplacer.

— ALLUS. LITTÉR. : **Pâté d'anguille.** V. ANGUILLE.

— ENCYCL. Art culin. Les *pâtés*, d'invention relativement moderne, ne remontent guère au delà du XVIIe siècle. Ils se divisent en deux grandes classes : *pâtés froids* et *pâtés chauds*. Leurs principales variétés sont : *pâtés de foie gras* et *de foie ordinaire* (oie, canard, porc, veau, etc.) ; *pâtés de gibier à plume* (alouettes, grives, cailles, perdreaux, faisans, bécasses, etc.) ; *pâtés de gibier à poil* (lapin, lièvre, sanglier, chevreuil, renne, etc.) ; *pâtés de volaille ; pâtés de viande de boucherie*, dits aussi *pâtés de ménage* (bœuf, veau et jambon, etc.) ; *pâtes de poisson* (anguille, saumon, thon, sterlet, etc.) ; *pâtés pâtés* En général, ces pâtés peuvent se faire soit en moule, soit en terrine, et leurs formes sont extrêmement variables. Dans la plupart des cas, les diverses parties du pâté sont unies entre elles par une farce appropriée. Très souvent on

relève le haut goût de ces mets délicats par une addition de condiments divers et surtout de truffes.

Les *petits pâtés* comprennent eux-mêmes diverses variétés, dont la plus connue en France est le *petit pâté à la française*. Il renferme une farce entre deux abaisses de feuilletage soudées et cuites de façon à former un seul tout, et c'est l'élément principal de la farce qui lui donne son nom. Il se différencie en cela des *bouchées* ou *croustades*, dans lesquelles on introduit une garniture quand la pâte est cuite. Mentionnons enfin que l'on fait aussi des *petits pâtés de légumes*, qui comportent entre les abaisses une macédoine de petits pois, pointes d'asperges, haricots verts, jeunes carottes, etc. On sauce avec une béchamelle grasse peu liée, ou avec une crème pour les légumes au maigre.

PATÉ (Lucien), poète et littérateur français, né à Chalon-sur-Saône en 1845. Licencié en droit et ès lettres, il entra, en 1873, à l'administration des beaux-arts. Outre des articles dans des revues, des à-propos, des pièces de vers de circonstance, on lui doit des recueils de poésies : *Lacrymæ rerum* (1871); *Mélodies intimes* (1874); *Poésies* (1879), qui ont obtenu le prix Montyon; *les Poèmes de Bourgogne* (1889); *le Sol sacré* (1896); deux comédies : *David Teniers* (1886); *Laure et Pétrarque* (1899); etc.

PÂTÉE (rad. *pâte*) n. f. Mélange de farine et d'herbes, dont on nourrit la volaille. ‖ Mélange de pain émietté et de viande, ou tout autre mélange pâteux qu'on donne à manger à certains animaux : *Donner la* PÂTÉE *aux chiens.*
— Fam. Soupe très épaisse; nourriture grossière. ‖ Nourriture en général : *Donner la* PÂTÉE *à des enfants.*
— Pop. Correction, volée de coups.

PATEL (*tèl*') n. m. Confession des péchés, dans la religion parsie.

PATEL (Pierre), peintre paysagiste français du XVIIe s. On le dit originaire de Picardie. Marietto lui donne le prénom de Pierre et fixe à 1635 son inscription de maîtrise. L'artiste serait mort tué en duel à Paris, en 1676, ce qui expliquerait la qualification de « Patel le tué » employée parfois à son sujet.

Suivant les conjectures les plus acceptables, Patel est sorti de l'école de Simon Vouet. Il a travaillé à l'hôtel du président Lambert, à l'extrémité de l'île Saint-Louis, à Paris, probablement en même temps que Laurent de La Hire, Lesueur et Le Brun. Deux de ses quatre paysages historiques, actuellement au Louvre (les deux *Paysages avec architectures*), proviennent de cet hôtel. Il a travaillé aussi avec Romanelli et avec son propre fils à la décoration des appartements de la reine au palais du Louvre. — Sa manière procède de celle de Claude Lorrain, mais avec une facture plus sèche, des touches qui trahissent l'habitude de peindre à la gouache. Le Louvre possède, en dehors des deux *Paysages* précités, deux épisodes de l'histoire de Moïse (*Moïse enfant exposé sur le Nil* et *Moïse enterrant l'Egyptien qu'il vient de tuer*), peintures très achevées, datées de 1660, et plusieurs dessins provenant du cabinet de Marietto. Ses œuvres sont signées *P. Patel.*

PATEL le fils, paysagiste français du XVIIe siècle, fils du précédent. Sa biographie est aussi obscure que celle de son père. Il participa à la décoration des appartements d'Anne d'Autriche. D'après Mariette, il faudrait lui attribuer tous les tableaux signés *A.-P. Patel*, avec les deux premières lettres en monogramme. Le Louvre a recueilli quatre représentations des mois de l'année (*Janvier, Avril, Août* et *Septembre*), datées de 1699.

PATELETTE (*lèt'*) n. f. Milit. Partie du havresac, de la giberne ou de la cartouchière, qui se rabat sur l'ouverture et recouvre la partie extérieure.

PÂTELIER n. m. Hist. relig. Syn. de PASTILLIER.

PATELIN, INE (de *Patelin*, personnage de comédie) n. et adj. Se dit d'une personne souple, d'une douceur artificieuse : *Il est rare que les* PATELINS *ne soient pas faux.*
— n. m. Nom donné aux manichéens du XIIe siècle.
— Techn. Petit creuset à queue, servant pour éprouver la pureté du minium, dans les fabriques de cristal.
— Syn. **Patelin, patelineur, papelard.** Le *patelin* trompe en flattant, de par sa nature même; le *patelineur* ne pateline qu'accidentellement, par occasion; le *papelard* trompe en simulant la dévotion.

PATELIN (corrupt. de *pasquelin*) n. m. Arg. Pays natal; pays en général. ‖ Compatriote : *Rencontrer un* PATELIN.

Patelin (LA FARCE DE MAÎTRE), farce du XVe siècle. On n'a pu en retrouver l'auteur, et c'est sans preuves qu'on l'a attribuée à Antoine de La Salle, au comédien Pierre Blanchet, et même à Villon. L'avocat Patelin, à force de compliments, extorque au drapier Guillaume une pièce de drap de trente écus, qu'il emporte sans payer. Lorsque le marchand vient chez Patelin réclamer son argent, Guillemette, femme de l'avocat, soutient que son mari n'a pas quitté le lit depuis quinze jours. Patelin joue si bien son rôle d'homme en proie à la fièvre et au délire, que Guillaume finit par s'en aller, persuadé qu'il a été abusé par une étrange ressemblance. A peine est-il sorti que son berger Aignelet, qui a tué et vendu les moutons de son maître, vient prier Patelin de plaider pour lui. L'avocat lui conseille de feindre l'idiotie et de répondre *bee* à toutes les questions. Devant le tribunal, Guillaume, qui reconnaît dans l'avocat de son berger son voleur de drap, embrouille constamment son drap et ses moutons, de son côté, Aignelet ne fait que répondre *bee*, si bien que le juge, après avoir vainement répété au marchand : « *Sus, revenons à nos moutons* » (phrase devenue proverbe), finit par renvoyer les parties dos à dos. Patelin reçoit alors du berger son salaire, mais Aignelet continue à répondre *bee, bee*, et l'avocat se trouve pris à son propre piège. Par l'enchaînement naturel des situations, par l'exacte peinture des caractères, la gaieté du dialogue, la vigueur et la vivacité du style, *la Farce de maître Pathelin*, œuvre unique pour le temps, est déjà une véritable comédie. Elle a été adaptée deux fois à la scène moderne en 1706 par Brueys et Palaprat, et en 1872 par E. Fournier.

Patelin (MAÎTRE), opéra-comique en un acte, paroles de Louvon et Ferdinand Langlé, musique de François Bazin (Opéra-Comique, 1856). Le livret était une adaptation de la *Farce de maître Patelin*; la musique, sans ambition, se contente de souligner les situations. Bien écrite, elle offre plusieurs pages agréables, telles que les couplets de l'avocat, ceux du berger, une jolie romance *Je pense à vous quand je m'éveille*, et le duo bouffe *Bé, bé...*

PATELINAGE (*naj'*) n. m. Manières patelines : *Le* PATELINAGE *est naturel aux femmes.*

PATELINER v. n. Agir en patelin.
— v. a. Traiter d'une manière pateline : PATELINER *un vieillard pour capter son héritage.* ‖ Traiter, mener avec ruse et dextérité : PATELINER *une affaire.*

PATELINERIE (*ri*) n. f. Manières, actions patelines.

PATELINEUR, EUSE n. Personne qui pateline.

PATELLAIRE (*tèl'-lèr'* — du lat. *patella*, écuelle) n. f. Genre de discomycètes, comprenant des champignons du groupe des cyathiformes. (On dit aussi PATELLARIE, ou PATELLARIA.) La *patellaire noire* vit fréquemment sur les vieux bois; elle est vivace. Dans les temps secs, elle éprouve une contraction sensible; mais, avec l'humidité, elle s'étale et semble revenir à la vie.]

PATELLARIACÉ, ÉE (*tèl'-la, sé*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre patellaire. ‖ On dit aussi PATELLARIE, EE.
— n. f. pl. Famille de champignons, comprenant les genres *patellaire* et voisins. — *Une* PATELLARIACÉE.

PATELLE (*tèl'* — lat. *patella*) n. f. Antiq. rom. Plat bas à rebord élevé, en terre ou en métal, dans lequel on servait toutes sortes de mets.
— Bot. Réceptacle plan des lichens, entouré d'un rebord distinct du thalle.
— n. f. Zool. Article de la patte des arachnides, placé entre la cuisse ou fémur et le tibia.

PATELLE (*tèl'*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *patellidés*, répandus dans toutes les mers.
— ENCYCL. Les *patelles* sont des animaux de taille médiocre, à coquille ronde ou ovale, conique, ressemblant à un toit; elles vivent appliquées sur les rochers des rivages. Les patelles sont comestibles (*arapèdes* des pêcheurs) ou employées comme appât pour la pêche. Les patelles les plus communes des côtes de France sont les *patella scutellaris, tarentina, pellucida.*

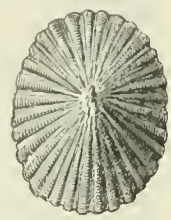
Patelle (réd. d'un tiers).

PATELLÉ (*tel'*) adj. Zool. Qui a la forme d'une patelle, d'un petit plat : *Main* PATELLÉE. *Tubulipore* PATELLÉE.

PATELLIDÉS (*tèl'*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches scutibranches, renfermant les genres *patelles* et *tryblidium*. — *Un* PATELLIDÉ.

PATELLIFORME (*tèl'* — de *patelle*, et *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une patelle, d'un plat.
— Bot. *Opercules patelliformes* ou *squameux*, Opercules qui se forment par des accroissements concentriques.

PATELLIMANE (*tèl'* — du lat. *patella*, écuelle, et *manus*, main) adj. Zool. Qui a les articles des tarses très élargis : *Les mâles de la plupart des coléoptères carnassiers sont* PATELLIMANES. (Vx.) V. PALETTE TARSALE.

PATELLULE (*tèl'* — rad. *patelle*) n. f. Réceptacle de lichen sessile, arrondi, plat et entouré d'un rebord propre.

PATEMAR n. m. Mar. V. PATAMAR.

PATEMMENT (*ta-man*) adv. D'une manière patente, évidente. (Peu us.)

PATÈNE (du lat. *patina, patena*, petit plat) n. f. Vase sacré, en forme de petite assiette, qui sert à recevoir l'hostie, au moment de l'offertoire et après la consécration. ‖ *Patène ministériale*, Plat de grande dimension sur lequel les fidèles déposaient autrefois les pains qu'ils offraient pour être consacrés. ‖ *Patène chrismale*, Plateau contenant le saint chrême ou servant de support aux vases qui le renferment.

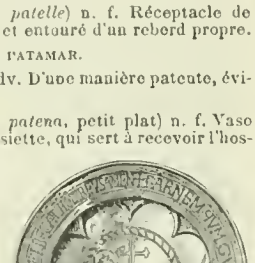
Patène.

— ENCYCL. La *patène* est faite de manière à pouvoir être posée sur le calice avec lequel elle est employée à l'autel. Il semble, d'après le Livre pontifical, que c'est le pape saint Zéphyrin (203-220) qui en a rendu l'usage obligatoire. Les Grecs séparés se servent de vases sacrés analogues aux patènes des Latins, qu'ils nomment *disques.*

PATENIER (Joachim). Biogr. V. PATINIER.

PATENÔTRE (du lat. *pater noster*, notre père) n. f. Oraison dominicale. (Vx.)
— Fam. et par raillerie, Prière quelconque
— Paroles dépourvues de sens ou inintelligibles :

> Il marmotte toujours certaines *patenôtres.*
> Où je ne comprends rien. . . . . .
> RACINE.

— Fam. *Diseur ou Mangeur de patenôtres*, Hypocrite, qui affecte d'être toujours en prières. ‖ *Patenôtre du singe*, Grognement ou discours irrité.
— Superst. *Patenôtre du loup*, Espèce d'enchantement par lequel les bergers croyaient écarter le loup. ‖ *Patenôtre blanche*, Sorte de prière cabalistique qui assure le paradis à ceux qui la récitent.
— Blas. Meuble de l'écu qui représente un chapelet.
— Bot. *Patenôtre des Italiens*, Azédarach, appelé aussi PATENÔTRIER.
— n. f. pl. Pop. Grains d'un chapelet.
Chapelet lui-même.
— Fam. *Se suivre comme des patenôtres.* Aller à la suite les uns des autres.
Archit. Syn. de CHAPELET.
Hydraul. Syn. de CHAPELET.


D'argent à une patenôtre de gueules.

PATENÔTRE DES ISLES (François-Basile), officier français, né à Boulages (Aube) en 1739, mort en 1769. Il accompagna, à seize ans, comme enseigne, le duc de Richelieu dans son expédition de Minorque, et se distingua, comme capitaine au régiment du prince de Lamballe, pendant les campagnes de la guerre de Sept ans. — Son neveu, PIERRE-FRANÇOIS **Patenôtre,** officier français, né à Fère-Champenoise en 1760, mort à Bergerac en 1839, se signala pendant les guerres de la Révolution et, notamment, pendant la campagne de Hollande. Le Premier Consul lui remit en personne, en 1802, un sabre d'honneur.

PATENÔTRE (Jules PATENÔTRE DES NOYERS, dit), diplomate français, né à Baye (Marne) en 1845, petit-neveu de Pierre-François. Ancien élève de l'École normale, il entra dans la diplomatie et fut attaché, en 1872, à la mission de Jules Ferry à Athènes. Nommé à Téhéran, il se fit connaître par d'intéressants articles sur la Perse dans la « Revue des Deux Mondes ». Successivement secrétaire d'ambassade à Buenos-Ayres, chargé d'affaires à Pékin, ministre en Suède (1880-1883), il fut désigné, en 1884, pour négocier avec la cour d'Annam une convention destinée à régler l'exercice du protectorat français et signa à cet effet le traité de Hué. Les difficultés qui éclatèrent peu après entre la France et la Chine, et qui ne purent être résolues que par la campagne du Tonkin, lui fournirent l'occasion d'entamer une autre négociation poursuivie cette fois avec le vice-roi Li-hung-Tchang et qui aboutit à la reconnaissance définitive du nouvel état de choses par le Céleste-Empire (traité de Tientsin, 1885).


Patenôtre.

Nommé, à son retour en Europe, ministre à Tanger, Patenôtre sut raffermir le crédit de la France sur cette partie de la côte d'Afrique, Pierre Loti, qui l'accompagnait dans sa mission à Fez, a fait connaître, dans son livre *Au Maroc*, les incidents de ce voyage diplomatique.

Envoyé, en 1891, comme ministre à Washington, Patenôtre y fut promu, en 1893, au rang d'ambassadeur. Il échangea, en 1897, ce poste contre celui de Madrid, où, lors du conflit hispano-américain, il seconda les efforts faits par le gouvernement français pour hâter le rétablissement de la paix. Il resta dans ce poste jusqu'en 1902.

PATENÔTRÉ, ÉE (rad. *patenôtre*) adj. Blas. Se dit d'une croix ou d'un sautoir, quand ils sont formés de petites figures semblables aux grains des chapelets. (Peu us.)

PATENÔTRERIE (*ri*) n. f. Profession, commerce du patenôtrier. (Vx.)

PATENÔTRIER (*tri-é* — rad. *patenôtre*) n. m. Techn. Fabricant, marchand de chapelets, de colliers, de bracelets et autres objets analogues. (Vieux.) ‖ Adjectiv. : *Maître* PATENÔTRIER
— Bot. Nom vulgaire de l'azédarach et du staphylier, dont les graines servent à faire des chapelets.
— ENCYCL. Techn. Il existait à Paris trois corps de *patenôtriers* : les *patenôtriers boutonniers d'émail* ou *émailleurs*; les *patenôtriers en bois et corne*; les *maîtres patenôtriers en jais, ambre et corail.* Les premiers fabriquaient surtout des boutons de robes, des grains de colliers; leur corporation, très ancienne, fut réunie, en 1706, à celle des verriers marchands de faïence, et, en 1718, à celle des plumassiers (dans le nord de la France). Les seconds faisaient les chapelets courants. Les troisièmes fabriquaient chapelets et colliers d'ambre, etc. Très florissants au XVIe siècle, ils allèrent en diminuant d'importance jusqu'au XVIIIe siècle.

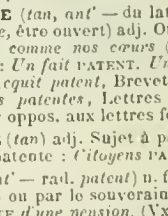
Armes des patenôtriers en jais, ambre et corail.

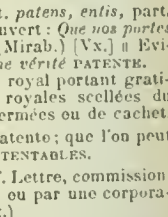
Armes des patenôtriers en bois et corne.

PATENT, ENTE (*tan, ant'* — du lat. *patens, entis*, part. prés. du v. *patere*, être ouvert) adj. Ouvert : *Que nos portes soient* PATENTES *comme nos cœurs* (Mirab.) [Vx.] ‖ Evident, manifeste : *Un fait* PATENT. *Une vérité* PATENTE.
— Chancell. *Acquit patent*, Brevet royal portant gratification. ‖ *Lettres patentes*, Lettres royales scellées du grand sceau, par oppos. aux lettres fermées ou de cachet.

PATENTABLE (*tan*) adj. Sujet à patente; que l'on peut soumettre à la patente : *Citoyens* PATENTABLES.

PATENTE (*tant'* — rad. *patent*) n. f. Lettre, commission, diplôme accordé ou par le souverain ou par une corporation : *La* PATENTE *d'une pension.* (Vx.)
— Fin. Formule délivrée annuellement au patentable par la direction des contributions directes et lui permettant d'exercer son commerce, son industrie, sa profession. ‖ *Patente nationale*, Nom des brevets d'invention en 1791.
— Mar. *Patente de santé*, Certificat délivré dans les ports aux navires qui partent. ‖ *Patente nette*, Certificat constatant que l'état sanitaire du bord et de la localité est excellent. ‖ *Patente brute*, Certificat constatant simplement que le bâtiment arrive de tel ou tel endroit sans spécifier rien autre. (Elle entraîne presque toujours la quarantaine d'observation au port d'arrivée.) ‖ *Patente suspecte*, Patente n'affirmant pas le bon état de santé du bord
— Techn. *Essieu à patente, Patente*, Essieu disposé de façon à diminuer le frottement et à empêcher tout desserrage de l'écrou qui maintient la fusée de l'essieu.
— ENCYCL. *Contribution des patentes.* Tout individu français ou étranger, majeur ou mineur, exerçant en France un commerce, une industrie, une profession non comprise dans les exceptions déterminées dans la loi est assujetti, depuis 1791, à l'impôt de la patente. Au nombre des exceptions figurent les fonctionnaires, les professeurs et instituteurs, artistes, éditeurs de feuilles périodiques, artistes dramatiques, laboureurs, personnes travaillant à gage, etc. L'impôt des patentes est un impôt de quotité : il frappe le contribuable en tenant compte des signes apparents de ses profits. Il est divisé en deux taxes : un *droit fixe* et un *droit proportionnel.* Pour déterminer le chiffre de l'impôt, on a divisé les patentables en quatre catégories, correspondant

à des tableaux annexés à la loi. Les trois premières catégories (tableaux A, B et C) sont assujetties aux deux taxes; la quatrième (comprise dans le tableau D, professions libérales) n'est assujettie qu'au droit proportionnel.

Droit fixe. Il est établi différemment, suivant que le patentable exerce un commerce ordinaire, ou fait partie du haut commerce ou de l'industrie. Il varie soovent, suivant que le commerce se fait en gros, demi-gros ou détail. *Tableau* A : Commerce ordinaire. Les professions comprises dans ce tableau, et qui forment la grande majorité, sont divisées en huit classes, comportant chacune neuf divisions (Paris formant une subdivision), qui ont pour base le chiffre de la population locale, considérée comme un élément de bénéfices. Le tarif est gradué suivant la classe et la population; il est le même pour toutes les professions d'une même classe dans chaque catégorie de population. — *Tableau* B : Haut commerce et professions particulièrement importantes (agents de change, banquiers, commissionnaires, entrepreneors de transports). Tarif spécial pour chaque profession déterminée, dans lequel on tient compte de la population et de certaines circonstances exceptionnelles (existence d'un entrepôt réel). Certaines professions y sont frappées d'une taxe complémentaire en raison du nombre d'employés excédant le chiffre de 5 (v. les lois des 17 juill. 1889, grands magasins, et du 28 avr. 1893). — *Tableau* C : Industriels et fabricants. Chaque industrie possede son tarif spécial et est, le plus souvent, soumise à des taxes variables reposant sur les éléments de production (nombre de machines, métiers, alambics, ouvriers, etc.).

Règles diverses. Le patentable exerçant plusieurs commerces, industries, professions dans le même établissement, n'est soumis qu'à un droit fixe, mais ce droit est le plus élevé de ceux qu'il devrait payer s'il était assujetti à autant de droits fixes que de professions. S'il a plusieurs établissements, il doit payer un droit fixe par établissement, suivant le commerce ou l'industrie qu'il exerce. Un droit fixe unique est dû par l'industriel qoi effectue exclusivement dans on seul magasin séparé do son usine la vente en gros de ses produits.

Sociétés en nom collectif. L'associé principal doit un droit fixe; un second droit fixe équivalant au premier est partagé également entre les autres associés. *Sociétés anonymes.* Elles payent un droit fixe par établissement.

Réductions. Des réductions sont accordées dans divers cas (usines mises en action un certain nombre de fois seulement dans l'année, marchands forains, etc.).

Droit proportionnel. Il est établi tant sur la valeur locative de la maison d'habitation du patentable que sur les divers locaux servant à son commerce, son industrie ou sa profession. (V. tableau D.) Son tarif varie entre le cinquième de la valeur locative des locaux occupés (patentables tenant en magasin plusieurs espèces de marchandises et occupant plus de 500 personnes) et le quatre-vingtième (patentables de la sixième classe du tableau A exerçant sous échoppe ou en étalage dans les communes de 2.000 hab. et au-dessous; loi du 28 avr. 1893). Si le patentable a plusieurs maisons d'habitation personnelle, le droit n'est dû que pour celle où il habite habituellement; s'il n'exerce pas loi-même la profession imposable, ou que cette profession ne constitue pas sa profession principale, la maison d'habitation taxée est celle de son préposé.

Sociétés en nom collectif. Le droit frappe la maison d'habitation de l'associé principal et tous les locaux servant au commerce ou à l'industrie de la société. Des modérations sont accordées par la loi aux petits commerçants vendant en ambulance, sous échoppe et en étalage.

Recouvrement du droit. La contribotion des patentes supporte les centimes additionnels et est recouvrée comme les autres contributions directes. Elle est due du 1er du mois où olle commence.

PATENTER (*tan*) v. a. Soumettre à la patente : *On* PATENTE *tous les commerces.* ‖ Délivrer une patente à : PATENTER *un inventeur.*

Patenté, ée part. pass. du v. Patenter.

— Substantiv. Personne patentée : *Un* PATENTÉ.

PATÈQUE (*tèk'* — du gr. *patnikos*, même sens) n. m. Antiq. Image d'un dieu, peinte sur la poupe d'un navire phénicien. ‖ Statuette courte et ventrue d'un dieu cabire.

PATER (*tèr'* — mot lat., signif. *père*) n. m. Prière commençant en latin et en grec par ce mot, et qui est appelée aussi Oraison dominicale : *Réciter cinq* PATER.

— Fam. *Savoir une chose comme son Pater*, La savoir très bien. ‖ *Ne pas savoir son Pater*, Etre fort ignorant.

— Temps que l'on met à dire un *Pater* : *Le roi demeura deux ou trois* PATER *sans répondre.* (St-Sim.)

— Chacun des gros grains d'un chapelet sur lesquels on dit le *Pater* : *Chapelet à* PATER *d'émeraude.*

— Encycl. Liturg. Le *Pater* est emprunté au texte de saint Matthieu (VI, 5-13). Jésus, après avoir blâmé à la fois l'ostentation des pharisiens, qui priaient en public pour se faire admirer, et la superstition des païens qui croyaient toucher Dieu en débitant de longues formules, donne en ces termes un modèle de prière à ses disciples : « Voici comment vous prierez : Notre père, qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel; donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour et pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés et ne nous laissez point entrer en tentation, mais délivrez-nous du mal. »

Les Pères et les écrivains ecclésiastiques ont commenté souvent le *Pater*. Tertullien l'appelle avec raison l'*abrégé de tout l'Evangile*. Le nom d'*Oraison dominicale*, c'est-à-dire de *Prière du Seigneur*, paraît lui avoir été donné de fort bonne heure, car l'usage de cette prière entra rapidement dans les habitudes des chrétiens. Il n'était révélé aux catéchumènes qu'à la veille de leur baptême, et les chrétiens en usaient comme d'on moyen secret de se reconnaître entre eux. L'Eglise l'a inséré dans le rituel du baptême, celui de la mort, et, plus tard, dans les heures. Il fait partie des prières du matin et du soir et compose, avec l'*Ave Maria*, le *Credo* et le *Gloria Patri*, les prières du rosaire.

PATER (Jean-Baptiste-Joseph), peintre français, né à Valenciennes en 1695, mort à Paris en 1736. Il suivit, fort peu de temps, les leçons de Watteau, puis travailla seul, et produisit, dans une manière approchante de celle de Watteau, un grand nombre de tableaux de genre, de bambochades, de dessos de porte, de cartouches, etc. Il entra à l'Académio de peinture en 1728. Nous citerons de lui : *la Fête champêtre*, au Louvre; *la Tente des vivandiers*; *l'Arrivée des comédiens dans la ville du Mans*; *le Mari battu et content*; etc. Les tableaox que possède l'empereur d'Allemagne (ancienne collection de Frédéric II) sont excellents.

PÂTER v. a. Tecbn. Coller ensemble des cuirs avec la colle appelée *pâte*.

— v. n. Hortic. Se dit des fruits qui n'ont pas d'eau, qui sont comme de la pâte : *Poire qui* PÂTE.

PATÉRAÏTE n. f. Molybdate de cobalt, contenant du fer, du bismuth, du soufre, de la silice et de l'eau.

PATERCULUS (C. Velleius), historien romain, né vers 19 av. J. C., mort vers 31 de notre ère. Il servit sous Tibère en Germanie et parvint à la préture. Son histoire est un abrégé de l'histoire universelle (*C. Velleii Paterculi historiæ romanæ ad M. Vinicium cos. libri II*), écrite dans un style énergique et concis, bien fait surtout pour la partie qui concerne le passé, mais pleine de flatteries à l'adresse de Tibère et de Séjan.

PATÈRE (lat. *patera*) n. f. Antiq. rom. Coupe en métal, évasée et peu profonde, qui servait soit pour boire, soit pour offrir aux dieux des libations.



Patère (archit.).

— Archit. Ornement de forme circulaire imitant une patere antique.

— Bot. Organe évasé en forme de coupe.

— Techn. Espèce d'ornement de cuivre doré ou de bois, à peu près de la forme de la patère antique, qui est vissé à l'extrémité de verges droites ou en croissant, dont on se sert pour tenir écartés et drapés des rideaux de lit ou de fenêtre. (Par extens. Ornements de formes diverses [rinceaux par exemple] servant aux mêmes usages.) ‖ Ornement du même genre dont on se sert pour accrocher des vêtements ou autres objets. ‖ Morceau de bois enfoncé dans une muraille et sur lequel on fixe les supports des appareils d'éclairage au gaz ou à l'électricité. ‖ Nom des petites rondelles enfilées aux ficelles qui soutiennent les lisses du métier à tisser, afin de régler la hauteur ne ces dernières. ‖ Disque orné que l'on fixe, dans les ouvrages de serrurerie, sur les croisillons formés par les tiges de fer.

— Encycl. Antiq. rom. La *patère* servant dans des cérémonies solennelles était généralement faite de matière précieuse; elle était parfois munie d'une poignée. Sur les médailles, elle est un emblème du pouvoir royal, un symbole du sacerdoce le plus élevé. Les chrétiens des premiers siècles faisaient volontiers usage de patères de verre à pied d'or, portant des emblèmes de leurs croyances et de leur culte.



Patère (antiq. rom.).

— Archit. Les *patères* ont servi de bonne heure comme motif d'ornementation, pour la décoration de certaines parties de l'architecture : bagues de colonnes, scoties larges et peu profondes, cadros de bois, etc. Quand les proportions le permettent, l'ornement simole une coupe vue de face et dont le pied est engagé dans la partie décorée; dans les emplacements qui ne peuvent supporter ni on dessin aussi large ni une aussi forte saillie, la *patère* est une fleur assez semblable à la mauve, creuse, ouverte et dont les pétales se touchent jusqu'au bord, où leur division est à peine indiquée par un cran. C'est surtout dans l'ébénisterie et la menuiserie décorative que la patère est employée.



Patères : 1. De rideau; 2. De portemanteau.

PATÈRE n. m. Nom de certains prêtres d'Apollon, qui rendaient les oracles du dieu.

PATERE QUAM IPSE FECISTI LEGEM (*Subis la loi que tu as faite toi-même*), l'hrase latine qui paraît empruntée au langage juridique, et qoi signifie que l'on doit subir les conséquences d'on principe que l'on a soi-même établi. (On remplace quelquefois le mot *fecisti* par *tulisti*.)

PATERIN (rad. *pater*) n. m. Nom donné à certains hérétiques manichéens qui n'admettaient pas d'autres prières qoo le *Pater*.

PATER IS EST QUEM NUPTIÆ DEMONSTRANT. V. PATERNITE.

PATERNA, bourg d'Espagne (Valence [prov. de Valence]), près du Gondalaviar; 3.100 hab.

PATERNA PATERNIS; MATERNA MATERNIS, expressions latines usitées dans les pays coutumiers pour désigner que, dans une succession, les immeubles ou *propres de succession* provenant du côté du père du défunt devaient, à défaut d'héritiers directs, appartenir aux parents paternels (*bona paterna parentibus paternis*) et ceux provenant du côté de la mère aux parents maternels (*bona materna parentibus maternis*). Cette distinction a été abolie par le Code civil.

PATERNE (*tèrn'* — du lat. *paternus*; de *pater*, père) adj. Paternel. (Vx.) ‖ D'une bienveillance douceureuse : *Un ton* PATERNE.

PATERNE ou PATERN (saint), évêque d'Avranches, né en 480, mort vers 565. Il fut ordonné prêtre vers 510 et sacré évêque vers 552. Son nom, qu'on lit dans les anciens auteurs sous les formes *Paer*, *Pois* et *Pair*, se retrouve dans celui du village de Saint-Pair, où l'on dit qu'il mourut. Fête le 16 avril. — PATERNE ou PATERN (saint), évêque de Vannes, né en Bretagne vers 490, mort vers 570. Il mena d'abord la vie érémitique, se rendit dans la Grande-Bretagne, y fonda un monastère et visita l'Irlande. De retour dans sa patrie, vers l'an 540, il y devint évêque de Vannes. Fête le 15 avril.

PATERNEL, ELLE (*tèr'-nèl'* — du lat. *paternus*; de *pater*, père) adj. Du père, qui appartient au père : *Le domicile* PATERNEL. ‖ Qui vient du père, qui est du côté du père : *Héritage* PATERNEL. ‖ Qui convient, qui est propre ou naturel au père : *Autorité* PATERNELLE. ‖ Qui a l'indulgence d'un père : *Se montrer* PATERNEL *pour ses employés.*

— Gramm. *Cas paternel*, Nom ancien du *génitif* (pour désigner un personnage, les Grecs faisaient souvent suivre son nom du nom de son père mis au génitif.)

— Substantiv. n. m. Pop. Père.

PATERNELLEMENT (*tèr'-nè-le* adv. D'une manière paternelle.

PATERNISER (*tèr'* — do lat. *paternus*, paternel) v. n. Ressembler à son père : *Les filles* PATERNISENT *ordinairement plus que les garçons.* (Vx.)

PATERNITÉ (*tèr'* — du lat. *pater*, père) n. f. Etat, qualité de père : *La* PATERNITE *est un des mobiles les plus forts de l'activité humaine.* (L'abbé Bautain.)

— Fam. Qoalité d'auteur, de créateur : *Revendiquer la* PATERNITÉ *d'un livre.*

— Dr. *Recherche de paternité*, Actes ayant pour but de découvrir le père d'un enfant qui n'a pas été reconnu.

— Dr. can. *Paternité spirituelle*, Affinité, née de l'administration du baptême, entre filleul et parrain, prêtre qui baptise et enfant baptisé.

— Hist. Fonction et dignité de l'abbé d'un monastère. ‖ *Votre Paternité*, Titre donné, dès le XIIe siècle, aux évêques, aux cardinaux, puis aux religieux et aux confesseurs.

— Encycl. Dr. On distingue : la *paternité légitime*, qui est le résultat du mariage; la *paternité naturelle*, qui a lieu hors do mariage; la *paternité civile*, créée par l'adoption. V. ADOPTION, ENFANT.

A la difference de la maternité, qui se révèle par des signes extérieors (la grossesse, l'accouchement), la paternité est, do sa nature, incertaine. Comment donc l'établir? En ce qui concerne la paternité légitime, le Code civil (art. 312, § 1er), consacrant une maxime célèbre du droit romain : *Is pater est quem justæ nuptiæ demonstrant*, a posé cette règle générale que « l'enfant conçu pendant le mariage a pour pere le mari ». Toutefois, l'enfant ainsi supposé légitime, ne l'est que jusqu'à preove contraire : cette preuve, le mari peut la faire en désavouant l'enfant (désaveo de paternité).

En ce qui concerne la paternité naturelle, le Code civil édicte qu'elle ne peut résulter que de la déclaration du père lui-même. Il en a interdit rigoureusement la recherche (art. 340), sauf au cas d'enlèvement de la femme, lorsque l'époque de l'enlèvement coincide avec celle de la conception; les juges peuvent alors, sor la demande des parties intéressées, déclarer que le ravisseur est le pere de l'enfant. — Quant aux droits et aux devoirs résultant de la paternité, v. PERE, PUISSANCE PATERNELLE, etc.

PATERNO, comm. do roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Catane], sur un versant de l'Etna; 17.354 hab. Source ferrugineuse, mine de sel. C'est l'ancienne *Hybla major*.

PATERNOPOLI, bourg d'Italie (Campanie [prov. d'Avellino]); 2.548 hab. Terres cuites, huile.

PATER-NOSTER n. m. invar. Pêch. Ligne flottante verticale munie d'une série de grains en gutta-percha portant des hameçons, employée surtout dans les eaux tranquilles.



Disposition de la ligne en pater-noster.

— Bot. Nom vulgaire du corme de l'Inde, qui produit des grains dont on fait des chapelets.

PATEROS, bourg des Philippines (île de Luçon [prov. de Manille]), sur le Pasig; 7.200 hab. Grand élevage de canards. Pateros signifie, d'ailleurs « la canardière ».

PATERSON, ville des Etats-Unis (New-Jersey), chef-lieu du comté de Passaïc, sor le Passaïc; 64.000 hab. Filatures de coton de chanvre, de jute et surtout de soie. Construction de machines. Métallurgie.

PATERSONIE (*tèr', ni*) n. f. Genre d'iridées, comprenant une vingtaine d'espèces d'herbes vivaces d'Australie, dont les fleurs ont on tube grêle, des sépales larges et étalés, des pétales dressés, des étamines monadelphes.

PATÈSHI (*Pontifes rois*). Titre que portaient les plus anciens rois de la Chaldée.

PÂTEUX (*teû*), **EUSE** (rad. *pâte*) adj. Se dit des choses qui ont une consistance mollasse, qui empâtent la bouche : *Des fruits* PÂTEUX. *Du pain* PÂTEUX.

— Très épais, trop épais : *Encre* PÂTEUSE.

— Se dit des liquides qui contiennent des filaments, des matières non fondues empêchant leur entière liquidité.

— Loc. div. *Œil pâteux*, Aspect particulier aux liquides pâteux. ‖ *Chemin pâteux*, Chemin dont la terre molle est à demi détrempée. ‖ *Avoir la bouche, la langue pâteuse*, Avoir sur la bouche, sur la langue, comme un enduit épais.

— Comm. *Diamant pâteux*, *Agate dont l'œil est pâteux*, Diamant qui n'est pas parfaitement clair; Agate qui a quelque chose de trouble et de louche.

— Littér. Lent, lourd, embarrassé : *Un style* PÂTEUX.

— Peint. *Touche pâteuse*, Touche abondante en couleurs. ‖ *Chairs pâteuses*, Chairs peintes moelleusement. (D'après l'Académie, ces expressions se prennent en bonne part.)

PATEY (Henri-Auguste-Jules), sculpteur et graveur en médailles français, né à Paris en 1855. Prix de Rome pour la gravure en médailles (1881), il a donné au Salon : divers portraits en 1877, 1881 et 1882; *Médailles et médaillons* et portraits de *M. Albert Decrais* (1886); *Médailles et médaillons* (1887); *Pour M. Pasteur*, modèle, face et revers, *la Peinture*, bronze, et des *Médaillons* (1888 : *Médailles et médaillons* (1889); *Médaillon pour la direction des ballons*, face et revers, bronzes; *Scène pastorale*, une *Médaille pour la Société nationale des architectes de France*, modèle et épreuves (Exposition universelle de 1889; *Buste de Chapu* (1896, plâtre; 1897, marbre); etc.

PATHELIN. Littér. V. PATELIN.

PATHÉTIQUE (*tik'* — du gr. *pathétikos*, qui passionne) adj. Littér. Qui émeut, qui touche, qui passionne : *Discours* PATHÉTIQUE. *Œuvre* PATHÉTIQUE. ‖ Substantiv. Ecrivain ou orateur pathétique : *Les* PATHETIQUES *doivent tour à tour élever et abaisser leur vol.* (Cormen.)

— Anat. *Muscle pathétique*, Muscle grand oblique de l'œil, qui sert beaucoup à l'expression. *Nerf pathétique*, Nerf destiné à donner le mouvement et la sensibilite au muscle grand oblique.

— n. m. Genre pathétique ; ce qui émeut fortement : *Le* PATHÉTIQUE *est le cri du cœur.* (V. Cousin.)

— Musiq. Genre dramatique, propre à exprimer les passions vives et sérieuses.

— SYN. **Pathétique, touchant.** Ce qui est *touchant* fait naître une émotion douce ; ce qui est *pathétique* provoque une émotion plus profonde, plus puissante. En outre, *touchant* seul se dit des actions et des faits.

— ENCYCL. Anat. *Nerf pathétique.* Ce nerf, dit aussi, « nerf de la 4e paire », est le plus grêle de tous les nerfs crâniens. Il naît vers le sommet de la valvule de Vieussens, contourne la protubérance et passe au-dessous des pédoncules cérébraux, s'engage ensuite dans l'épaisseur de la paroi externe du sinus caverneux, au-dessus de l'ophthalmique, en dehors du moteur oculaire externe ; il traverse la fente sphénoïdale et vient se distribuer au muscle grand oblique. Il s'anastomose, au niveau du sinus caverneux, avec l'ophtalmique et avec le grand sympathique.

Muscle pathétique ou *Grand oblique de l'œil.* Ce muscle s'insère dans le fond de l'orbite par un tendon très court et se portant en avant ; son corps musculaire se jette sur un tendon cylindrique qui traverse un anneau cartilagineux implanté dans l'os frontal et formant une *poulie de réflexion.* De là il change de direction et s'insère sur la partie supérieure externe du globe de l'œil. Par suite, le muscle pathétique déplace l'œil en bas et en dehors.

PATHÉTIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière pathétique.

PATHÉTISME (*tissm'* — rad. *pathétique*) n. m. Art d'émouvoir les passions : *Connaître toutes les ressources du* PATHÉTISME.

PATHOGÉNÉSIE n. f. Syn. de PATHOGÉNIE.

PATHOGÉNÉSIQUE adj. Syn. de PATHOGÉNIQUE.

PATHOGÉNIE (*jé-ni* — du gr. *pathos*, souffrance, et *génésis*, formation, origine) n. f. Examen et recherche du mécanisme par lequel les causes morbifiques agissent sur l'organisme vivant. Syn. PATHOGÉNÉSIE.

PATHOGÉNIQUE (*jé-nik'*) adj. Méd. Qui a rapport à la pathogénie.

PATHOGNOMONIQUE (*nik'* — du gr. *pathos*, maladie, et *gnómonikos*, qui indique) adj. Se dit d'un signe absolument propre à une maladie et suffisant pour la caractériser sans ambiguïté. ‖ On dit aussi PATHOGNOSTIQUE.

— n. f. Science des diagnostics des maladies.

— Philos. Science des signes des passions.

PATHOLOGIE (*jî* — du gr. *pathos*, maladie, et *logos*, discours) n. f. Partie de la médecine qui étudie les maladies considérées en elles-mêmes ; histoire naturelle des maladies. ‖ *Pathologie cellulaire*, Etude des altérations fonctionnelles et morphologiques de la cellule et des éléments tissulaires sous l'influence des causes morbifiques, et recherche de leur mécanisme. ‖ *Pathologie générale*, Partie de la pathologie qui définit les termes, fixe leur signification, détermine les lois des phénomènes morbides, recherche et classe les causes, les processus, les symptômes, etc. ‖ *Pathologie spéciale ou descriptive*, Histoire particulière de chaque maladie. ‖ *Pathologie vétérinaire*, Celle qui s'occupe des maladies des animaux domestiques. ‖ *Pathologie végétale*, Partie de la botanique qui s'occupe des maladies des plantes.

— ENCYCL. V. MALADIE, MÉDECINE.

PATHOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à la pathologie : *Études* PATHOLOGIQUES. ‖ Qui a rapport à la maladie : *État* PATHOLOGIQUE. ‖ *Anatomie pathologique*, Celle qui a pour but l'étude des traces que la maladie laisse dans l'organisme.

PATHOLOGIQUEMENT (*ji-ke*) adv. Au point de vue de la pathologie.

PATHOLOGISTE (*jisst'*) n. m. et adj. Se dit du médecin qui s'occupe spécialement de pathologie.

PATHOMANIE (*nî* — du gr. *pathos*, maladie, et *monia*, folie) n. f. Maladie qui se rapporte à la démence.

PATHOPÉE (gr. *pathopoiia* ; de *pathos*, passion, et *poiem*, faire) n. f. Rhétor. Art d'émouvoir les passions.

PATHOPOÈSE (du gr. *pathos*, maladie, et *poiein*, produire) n. f. Production des maladies. ‖ On dit aussi PATHOPOÏÈSE.

PATHOPOÉTIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport à la pathopoèse.

PATHOS (*toss* — mot gr. signif. *souffrance*, et par suite *passion* n. m. Rhétor. anc. Mouvement des figures propres à toucher fortement l'âme des auditeurs.

— Fam. Emphase ; vivacité fausse et ridicule.

— SYN. Galimatias, phébus. V. GALIMATIAS.

— ENCYCL. Les Grecs considéraient le *pathos* comme une partie importante de l'art oratoire. Ils l'opposaient à l'*ethos* (de ἦθος, mœurs), et désignaient ainsi deux sortes d'éloquence, l'une passionnée et pathétique, l'autre plus modérée et ne s'adressant qu'à la raison. L'abus du pathos, c'est-à-dire des moyens pathétiques, a fini par ridiculiser ce mot et le faire prendre en mauvaise part.

PATI, PATA. Syn. de PATATI, PATATA.

PATIA (le), rivière de l'Amérique méridionale, en Colombie. Le rio Patia a son origine entre la Cordillère occidentale et la Cordillère centrale, et se perd dans le Pacifique, par les onze branches d'un delta ; 480 kilom.

PATIALA, principauté sikhe et vassale de l'Inde. La principauté, l'un des Etats du Sirhind, tributaire de l'empire anglais, mesure 15.413 kilom. carr. et est peuplée de 1.583.000 hab. — La ville est sur le *Patiala*, affluent du Gagar ; 55.830 hab. Fonderie de canons et fabriques de tapis.

PATIBULAIRE (*lèr'* — du lat. *patibulum*, sorte de gibet sur lequel on étendait les esclaves pour les battre de verges, et de *patere*, être ouvert, étendu) adj. Qui sert de gibet : *Fourches* PATIBULAIRES.

— Fam. Qui inspire l'idée d'une personne digne du gibet : *Mine, Face* PATIBULAIRE. V. FOURCHE.

— n. m. Gibet. (Vieux.)

— Recueil de faits concernant les suppliciés.

PATIBULE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Gibet, potence. (Vieux.)

PATIBULER (rad. *patibule*) v. a. Mettre au gibet. (Vx.)

PATIEMMENT (*si-a-man*) adv. Avec patience.

PATIENCE (*si-anss* — du lat. *patientia*) n. f. Vertu qui fait supporter les maux avec résignation : *La* PATIENCE *est le courage de tous les jours.* ‖ Qualité de celui qui attend avec tranquillité, persévérance, ce qui tarde à venir ou à se faire : *La* PATIENCE *est faite d'espérance.*

— Loc. div. *Ouvrage de patience*, Ouvrage qui demande plus de temps et de constance que d'habileté. ‖ *Patience d'Allemand*, Longue et imperturbable patience. ‖ *Prendre patience, Se donner patience*, Attendre sans trouble, sans empressement passionné. ‖ *Prendre patience en enrageant*, Supporter une chose malgré soi. ‖ *Prendre en patience*, Supporter, souffrir sans se plaindre : PRENDRE *son mal* EN PATIENCE.



De gueules, à la salamandre contournée d'argent, couronnée d'or, dans sa patience du même, au chef de France.

— Elliptiq. *Patience !* Attendez, laissez faire.

— Alchim. *Ouvrage de patience*, Pierre philosophale, ainsi dite parce qu'il faut beaucoup de temps pour la réduire à sa dernière perfection.

— Blas. Salamandre représentée dans le feu. (Expression peu usitée, et qui s'appliquo plutôt au bûcher lui-même qu'à l'animal, à la façon du mot *immortalité* qui désigne le bûcher du phénix.)

— Hist. relig. Scapulaire ou chemise que les supérieurs donnaient autrefois à leurs novices ou à leurs malades.

— Jeux. Nom donné à différentes combinaisons de cartes, qu'il s'agit de placer suivant certaines règles pour obtenir un résultat déterminé. ‖ *Patience russe*, Nom d'un jeu de cartes, appelé aussi *nignad*. ‖ *Jeu de patience*, Sorte de jeu qui consiste à replacer en ordre des pièces qu'on avait brouillées, et dont l'ensemble doit représenter une carte de géographie, un édifice, un dessin.



Patience (milit.).

— Liturg. Appui de stalle sur lequel on peut se reposer lorsqu'on est debout, ce qui permet de prendre patience, quand l'office est long. V. MISÉRICORDE.

— Milit. Planchette étroite et longue présentant une rainure longitudinale, élargie circulairement à l'une de ses extrémités, ce qui permet d'y introduire simultanément plusieurs boutons et de les y astiquer tous ensemble.

— PROV. **La patience est la vertu des ânes,** Il y a de la sottise à rester dans une situation fâcheuse d'où l'on peut sortir, à supporter ce qu'on ne doit pas endurer. ‖ **La patience vient à bout de tout,** La constance lente et réfléchie conduit à des résultats qui paraissaient impossibles. ‖ **La patience est amère, mais son fruit est doux,** Il est pénible de se montrer patient, mais la patience conduit à d'heureux résultats. (Il y a dans ce proverbe un jeu de mots sur la racine de la plante appelée *patience*, qui est usitée en médecine et qui est amère.) ‖ **Patience passe science,** La persévérance est plus précieuse que l'habileté.

— ALLUS. HIST. : **Jusques à quand... abuseras-tu de notre patience ?** Allusion à l'apostrophe célèbre de Cicéron à Catilina. V. QUOUSQUE TANDEM...

— ALLUS. LITTÉR. : **Le génie est une longue patience,** Parole célèbre attribuée à Buffon. En réalité, Buffon a exprimé l'idée sous une forme un peu différente. C'est au cours d'un entretien avec Hérault de Séchelles. Dans son *Voyage à Montbard* (Paris, an IX), ouvrage paru d'abord sous le titre de *Visite a Buffon* (1785), Hérault de Séchelles, qui vient d'écrire : « Qui veut la gloire passionnément finit par l'obtenir, » ajoute : « M. de Buffon me dit à ce sujet un mot bien frappant, un de ces mots capables de produire un homme tout entier : « *Le génie n'est qu'une plus grande aptitude à la patience.* » Voilà le texte véritable. Il n'en reste pas moins que l'aphorisme est paradoxal. Si utile qu'elle soit, la « patience » — c'est-à-dire ici le travail opiniâtre — ne saurait produire le génie ni des œuvres de génie. Le génie est un don supérieur que le travail féconde, mais auquel il ne supplée pas.

— ANTON. **Impatience.**

PATIENCE (*si-anss* — du bas allem. *patich*, dérivé du bas lat. *lapathum*, gr. *lapathon*, oseille) n. f. Bot. Espèce de polygonées.

— Pharm. *Racines de patience*, Racines fournies à la matière médicale par diverses polygonées, employées jadis comme toniques et laxatives.

— ENCYCL. Bot. La *patience* (rumex patientia), quelquefois appelée *oseille-épinard*, est une plante indigène, vivace, dont les feuilles, très longues, sont utilisées en cuisine. Cette plante passe pour sudorifique et dépurative ; on l'emploie en tisane contre les affections de la peau.



Patience : o, fleur.

PATIENS QUIA ÆTERNUS (*Patient parce qu'il est éternel*). Saint Augustin, admirant la patience immuable de Dieu au milieu des désordres et des crimes du monde, en donne ainsi la raison : *Patiens quia æternus.*

PATIENT, ENTE *si-an, ant'* — du lat. *patiens, entis*, partic. près. de *pati*, souffrir) adj. Qui supporte, attend ou persévère avec calme et résignation : *Il faut être bien fort pour être toujours modéré et toujours* PATIENT. (Descuret.) ‖ Qui est fait ou dit avec patience : *Les personnes qui haïssent fortement ont la vengeance* PATIENTE.

— Philos. Qui reçoit l'impression d'un agent physique : *Tous les êtres à l'égard les uns des autres sont* AGENTS *ou* PATIENTS.

— Substantiv. Personne qui a de la patience : *Le* PATIENT *est le fort.* (V. Hugo.)

— Personne qui supporte une correction corporelle, une opération chirurgicale, etc. : *Endormir un* PATIENT.

— n. m. Philos. Celui qui reçoit l'action faite par l'agent : *L'*AGENT *et le* PATIENT.

— PROV. **Dieu est patient parce qu'il est éternel.** V. PATIENS. ‖ **La charité est patiente,** Les personnes charitables supportent les offenses, les importunités.

— SYN. **Patient, endurant.** V. ENDURANT.

— ANTON. **Impatient, vif, prompt.**

PATIENTER (*si-an*) v. n. Prendre patience : *Créanciers qui ne veulent plus* PATIENTER.



Patilé.

PATILÉ n. f. Bateau de charge du Gange, à fond plat, chaland portant un mât qui grée une voile rectangulaire.

PÂTIMOKKHA (forme pâlie du terme sanscrit *pratimoksa*) n. f. Confession bouddhique, qui atténue, sans les absoudre, les péchés.

PATIN (rad. *patte*) n. m. Sorte de soulier à semelle fort épaisse, que les femmes portaient autrefois pour se grandir. ‖ La semelle elle-même, qui était ordinairement en liège. ‖ Chaussure analogue aux socques, qu'elle a précédés. ‖ Chaussure en bois ou en cuir, supportée par un cercle de fer et deux montants, et qu'on fixait aux souliers pour éviter la boue.

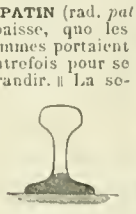

Patin (ch. de f.).

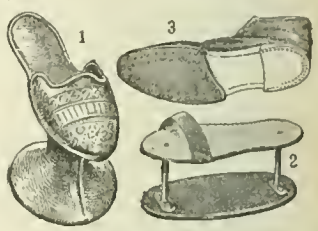

Patins : 1. Vénitien (XVIe s.) ; 2. De femme, moderne (nord de la France) ; 3. Soulier d'homme.

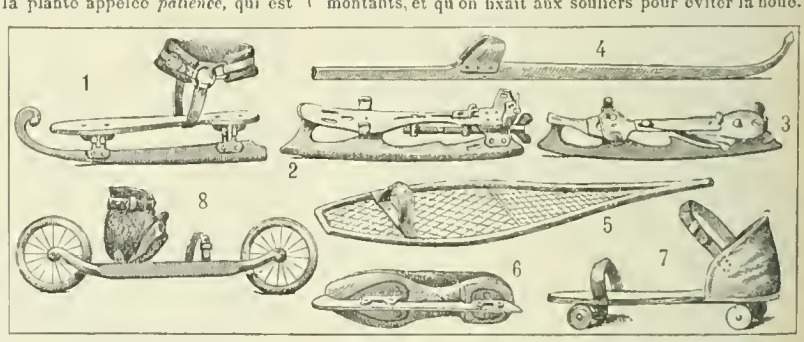

Patins : 1. A semelle de bois ; 2. Allemand ; 3. Américain ; 4. Ski ; 5. A raquette ; 6. Mont-Saint-Charles ; 7. A roulettes ; 8. Cycle-patin.

— Ch. de f. Semelle du rail Vignole qui repose directement sur les traverses sans l'intermédiaire d'un coussinet, comme dans le rail à champignon.

— Constr. Pièce de bois qu'on pose de niveau sous la charpente d'un escalier, pour porter le limon et lui servir de base. ‖ Pièce de bois que l'on couche horizontalement sur le sommet ou tête d'un pilotage, pour y établir la plate-forme. (On dit aussi SEMELLE.) ‖ Pièces de bois posées horizontalement sur le sol peu résistant de fouilles et sur lesquelles on monte les fondations d'un bâtiment.

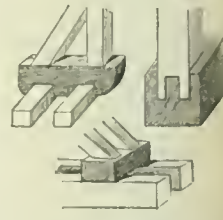

Patin (constr.).

— Mar. Allonge avançant au-dessus du plat-bord et servant d'oreille d'âne. (On la nomme *anoturcau* sur les grands navires, *jambette* sur les petits.) ‖ Dispositif formé d'une série de petites plates-formes roulant sur des galets, et sur lequel on installe à sec les bateaux qui doivent subir des réparations de coque d'assez longue durée.

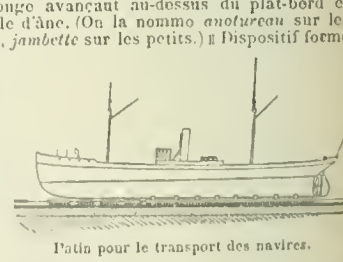

Patin pour le transport des navires.

— Mécan. Dans les machines à bielle de retour, Nom donné à la portion formant le dessous de la traverse reliant entre elles les deux tiges du piston. ‖ Dans une machine à bielle directe, Dessous de la traverse unique de la tige du piston. ‖ *Patin de glissière*, Partie plate supportant les glissières de la tige du piston dans les machines à vapeur.

— Sports. Semelle en bois ou en métal que l'on fixe aux souliers par des vis ou des courroies, et qui est garnie par-dessous d'une lame de fer verticale, permettant de glisser sur la glace. ‖ *Patins à roulettes*, Patins où les lames métalliques sont remplacées par des roulettes, et

avec lesquels on peut glisser sur un sol uni. ‖ *Patins-souliers,* Patins brisés, à charnière et à ressort. ‖ *Patins-nageoires,* Appareil constitué par deux petits bateleis dans le milieu desquels se posait le pied et proposé anciennement pour donner aux personnes qui ne savent pas nager le moyen de traverser les rivières, debout et sans danger, en faisant glisser successivement chacun de ces bateleis sur la surface de l'eau.

— Techn. Gros tendon enlevé de la partie postérieure de la jambe du bœuf. ‖ Dans les forges, Support des cisailles employées pour couper le fer et la tôle. ‖ Assemblage de pièces de bois formant le pied d'un support unique comme celui d'un guéridon. ‖ Partie du modèle d'un pied de marmite. ‖ Partie des porte-étrivières, qui est rivée sur l'arçon d'une selle. ‖ Dans les brasseries, Nom donné à de petits morceaux de bois ou à de petits pieds en fer rond qui servent à soutenir le faux fond de la cuve-matière. ‖ Celle des deux têtes d'un bouton de chemise qui se place à l'intérieur et ne se voit pas. ‖ Sorte de cale de fer recevant la portée d'un poitrail. (Syn. de SEMELLE, dans ce sens.) ‖ *Fer à patin,* Sorte de fer qu'on met aux pieds du cheval, dans certains cas, pour le forcer à s'appuyer sur le côté opposé du pied.

— ENCYCL. On distingue : 1° les *patins à semelles* de bois, qui se fixent au pied à l'aide de courroies et qui sont munis d'une lame d'acier d'une courbure généralement peu accentuée, sauf aux extrémités (cette forme, la plus ancienne, est encore fréquemment employée dans le patinage de vitesse); 2° les *patins en métal,* dans lesquels la semelle de fer du patin est fixée à la semelle et au talon de la chaussure par des écrous et des crampons que serre une vis (patin allemaod) ou un ressort (patin américain); d'autres patins, comme le Mont-Saint-Charles, sont vissés dans la chaussure et offrent ainsi une garantie complète d'adhérence. La lame des patins de métal a une légère courbure. Les *skis* norvégiens, dont se servent certains corps de troupes, sont des patins formés d'une étroite planche de sapin, longue de 2 mètres, qui servent à patiner sur la neige. Le même office est rempli par les *raquettes canadiennes* dont l'usage est devenu familier aux chasseurs alpins français. Longues de 3 à 5 pieds, larges de 1 à 2 pieds, elles consistent en une légère monture de bois supportant un réseau de cuir auquel le pied est fixé par une lanière de manière à laisser le talon libre. Le *patin à roulettes,* inventé par J. Garcin, qui permet de patiner sur d'autres surfaces que la glace (asphalte, parquet de bois, etc.), n'a jamais obtenu en France une vogue soutenue. Enfin, le *cycle-patin* ou *patin-bicyclette,* d'invention récente, est constitué par une lame d'acier que supportent des petites roues caoutchoutées.

PATIN (Jacques), peintre et graveur français, né à Nancy vers 1510, mort à Paris vers 1610. Appelé à Paris, vers 1566, par Louise de Lorraine, femme de Henri III, il fut employé à la décoration du Louvre, sous la direction de Pierre Lescot. C'est à propos du mariage du duc de Joyeuse avec la sœur de la reine (1581), que Patin exécuta le *Ballet comique de la reyne, fait aux noces de M. le duc de Joyeuse et de mademoyselle de Vaudemont,* par Balthazar de Beaujoyeux, valet de chambre du roi. Balthazar s'adjoignit le poète La Chesnaye, le musicien Beaulieu, et Jacques Patin fut le dessinateur (1582). Cet ouvrage contient 27 planches fort curieuses.

PATIN (Gui), médecin et écrivain français, né à Hodenc-en-Bray (Oise) en 1602, mort en Paris en 1672. Issu d'une famille de robe, il fit ses premières études à Beauvais, puis fut envoyé à Paris. Il refusa, au prix d'une rupture avec sa famille, d'embrasser la carrière ecclésiastique, et dut, pour vivre, se faire correcteur dans une imprimerie. En même temps, il étudiait la médecine. Docteur en 1624, marié l'année suivante et désormais à l'abri du besoin, il devenait, en 1632, professeur de chirurgie à la faculté de médecine, puis, quelques années après, professeur au Collège royal, en remplacement de Riolan. En 1642, il était élu censeur, et, en 1650, doyen de la Faculté, dont il défendit avec âpreté les privilèges.



Gui Patin.

Médecin médiocre, ennemi des nouveautés (il eut avec les partisans de l'antimoine une querelle retentissante, dans laquelle le parlement de Paris dut intervenir), partisan de la saignée, qu'il employait à tout propos, Gui Patin dut surtout sa célébrité à sa verve et à son esprit; celui-ci fait d'une libre pensée un peu gouailleuse et rabelaisienne, généralement peu bienveillante. Pendant la Fronde, il prit nettement le parti des parlementaires et des princes, il écrivit même des *mazarinades,* et c'est à sa haine contre le ministre tout-puissant d'Anne d'Autriche que nous devons les plus amusantes de ses *Lettres.* (V. pl. bas.) Malgré sa philosophie, il ne put résister au chagrin que lui causa l'exil de son second fils, Charles Patin, et cette douleur consuma celui que Méoage appelait « le plus gaillard des médecins ». Il se consolait, du reste, de quitter ce monde à l'idée de rencontrer dans l'autre Aristote, Cicéron, Virgile et Galien.

Gui Patin avait projeté une *Histoire des médecins célèbres,* qu'il n'eut pas le loisir d'entreprendre. Il reste de lui, entre autres ouvrages, en dehors de ses *Lettres :* un *Traité de la conservation de la santé* (1632), des *Notes sur le livre de Galien ; De la saignée,* etc. Il fut, en outre, l'éditeur de l'*Apologie de Galien,* par Gaspard Hoffmann (1668). Le *Patiniana,* ou les bons mots de Patin, est imprimé avec le *Naudæana.* — Son fils aîné, ROBERT, né en 1629, mort en 1670, obtint la survivance de la charge de professeur qu'avait eue son père au Collège de France (1667). — Son second fils, CHARLES, né à Paris en 1633, mort à Padoue en 1693, s'exila pour se soustraire aux effets d'une lettre de cachet lancée contre lui par Colbert, on ne sait pour quel motif. Il professa à Padoue, et refusa de rentrer en France, lorsque Louis XIV lui accorda sa grâce. On lui doit des écrits sur la médecine et la numismatique.

Patin (LETTRES DE *Gui*), écrites à divers médecins de l'époque. Elles furent publiées, à l'origine, en trois recueils successifs : 1° *Lettres choisies* (1692) adressées pour la plupart à André Falconnet, médecin de Lyon; 2° *Nouveau recueil de lettres choisies* (1695, 2 vol.); 3° *Nouvelles lettres de Gui Patin,* tirées du cabinet de Spon, publiées par Mahudel (1718). Recueillé Parise a publié, en 1846, un choix de *Lettres de Gui Patin,* avec de nombreux commentaires. Enfin, elles ont été éditées à nouveau par A. Brettes, sous ce titre : *la France au milieu du* XVIIe *siècle (1648-1661), d'après la* Correspondance *de Gui Patin.* Les *Lettres* de Gui Patin avaient eu, dès leur apparition, un vif succès de curiosité. Ce sont avant tout des lettres familières, écrites en un style bizarre et tourmenté, mais toujours vif, original et imagé. Il y a peu des innombrables détails de ces *Lettres* qui n'aient leur grand intérêt pour la reconstitution exacte des mœurs et de l'état social au début du règne de Louis XIV.

PATIN (*Henri*-Joseph-Guillaume), écrivain français, né et mort à Paris (1793-1876). Élève de l'École normale, professeur de poésie latine à la Sorbonne en 1833, il devint doyen de la faculté des lettres en 1865, bibliothécaire du château de Meudon en 1840, du palais de Versailles en 1849, membre de l'Académie française en 1843, secrétaire perpétuel de cette compagnie en 1871. Citons de lui : *Discours sur Bernardin de Saint-Pierre* (1816 ; *Le Sage* (1822 ; *Bossuet* (1824); *de Thou* (1827); ses *Mélanges de littérature ancienne et moderne* (1840); sa traduction d'Horace (1859 ; ses *Études sur la poésie latine,* recueils de discours et d'articles (1869), et surtout ses *Études sur les tragiques grecs* (1841-1843), ouvrage d'une consciencieuse érudition où les tragédies grecques sont commentées avec finesse et rapprochées de leurs imitations modernes.

PATINABLE adj. Susceptible d'être patiné; facile à se laisser patiner. V. PATINEUR.

PATINAGE (*naj*') n. m. Sports. Action de patiner : *Le* PATINAGE *est un exercice qui n'est pas exempt de danger.*

— Action de manier : *Se rendre insupportable par un continuel* PATINAGE. Syn. famil. PELOTAGE.

— Ch. de f. Action d'une locomotive qui patine.

— ENCYCL. Sports. Le *patinage* a dû être pratiqué de bonne heure dans les pays de longs hivers : en Suède, Norvège, Russie, Angleterre, Hollande. Dès le XIIe siècle, on glissait sur les marais des environs de Londres avec des patins en os taillés dans des mâchoires de cheval ou de vache : le British Museum conserve des spécimens de ces engins primitifs. Le chroniqueur J. Stow (1525-1605) rapporte que les apprentis londoniens de son temps faisaient encore usage de cette sorte de patins. John Evelyn raconte qu'en 1662 les gentlemen anglais se livraient au patinage à St. James's Park. C'est au XVIIIe siècle que le patinage acquit en France une véritable vogue. Dans les pays septentrionaux, le patinage n'est pas seulement un sport : il est un moyen de transport nécessaire; c'est en patinant sur les nombreux canaux de leur pays que les Hollandaises, tout en tricotant, portent à destination des paniers ou des vases de lait. En Norvège, les manœuvres militaires comportent des exercices de patinage. Le chevalier de Saint-Georges, Klopstock, Gœthe, Isabey, Ilor. Vernet, Lamartine ont été de fervents patineurs.

En tant que sport, le patinage s'est trouvé favorisé par l'institution, sur l'initiative de la Société internationale de patinage, de concours pour le championnat du monde (à Saint-Pétersbourg, Berlin, Amsterdam, Copenhague, Davos-Platz); par l'organisation d'associations locales, telles que le Cercle des patineurs de Paris; par la création d'établissements produisant de la glace artificielle (le Palais de Glace, le Pôle Nord, à Paris). Il faut distinguer le patinage de vitesse et le tracé des figures. Ce dernier consiste à tracer avec le patin différentes courbes : les en-dedans ou en-dehors en avant et en arrière, passage de l'en-dedans à l'en-dehors et réciproquement; le trois, le huit, le cross-cat, le rocker, le bracket, etc. Dans ce genre, le Skating Club de Londres (fondé en 1830) a créé un style de patinage qui est propre à la Grande-Bretagne et qui comporte une certaine raideur d'attitude : la jambe qui ne travaille pas est collée à celle qui patine, le genou est raide, la pointe du pied est en dehors et les coudes sont tenus près du corps. Les patineurs du continent conservent d'ordinaire une plus grande liberté d'allure : chez eux, tous les membres contribuent à maintenir l'équilibre du corps. Le patinage dit *canadien* consiste dans l'exécution de figures à l'aide des deux pieds à la fois, tantôt réunis, tantôt placés l'un devant l'autre. Quant au patinage de vitesse, il permet de faire plus de 30 kilomètres à l'heure. Dans certaines courses suédoises, les patineurs s'aident de voiles, de manière à faire jusqu'à 90 kilomètres à l'heure. V. PATIN.



Patinage à la voile.

PATINE (lat. *patina,* plat) n. f. Sorte de vert-de-gris qui se forme sur le bronze antique et qui lui sert en quelque sorte de vernis.

— Par anal. Sorte de croûte, de vernis, dont se chargent certains objets après un temps plus ou moins long : *Cette* PATINE *que les années étalent lentement sur la peinture.* (Th. Gaut.) ‖ Concrétion terreuse qui se forme quelquefois à la surface des marbres antiques.

— En T. de géol., Etat superficiel des pierres siliceuses depuis longtemps soumises aux influences atmosphériques.

— ENCYCL. La *patine* antique la plus belle est celle qui possède des reflets verts et bleus, avec de grandes parties brunes et d'autres où le cuivre est à nu. Elle est produite par une sulfuration due à la présence dans l'air de traces de sulfhydrate d'ammoniaque ou d'un sulfure quelconque, jointe à une action de l'acide carbonique. On a reproduit récemment la patine antique à l'aide de différents vernis.

PATINER v. n. Sports. Glisser avec des patins : *Apprendre à* PATINER.

— Ch. de f. Se dit d'une locomotive ou d'un véhicule à traction mécanique, dont les roues tournent sans avancer : *Une locomotive trop légère serait exposée à* PATINER.

PATINER (rad. *patte*) v. a. Manier indiscrètement et avec volupté. Syn. famil. PELOTER.

— Mar. Fam. Manœuvrer : *Bien* PATINER *son navire.*

Se patiner, v. pr. Mar. Fam. Se presser, agir avec diligence : *Mousse,* PATINE-TOI.

— Arg. Se hâter, pour arriver à temps : *Nous n'avons plus que dix minutes,* PATINONS-NOUS.

PATINER v. a. Produire artificiellement la patine sur : PATINER *des statues de bronze.*

PATINERIE (*ri*) n. f. Industrie de celui qui fait des patins. ‖ Commerce de patins.

PATINEUR, EUSE n. Personne qui glisse avec des patins : *D'adroits* PATINEURS.

PATINEUR (rad. *patiner*) n. m. Celui qui a l'habitude de porter indiscrètement la main sur les femmes :

> Les *patineurs* sont gens insupportables,
> Même aux beautés qui sont très patinables.
> SCARRON.

PATINEUSE n. f. Valse, avec deux temps glissés avec un 3e de volte.

PATINHO ou **PATIÑO** (don José), homme d'Etat espagnol, né à Milan en 1667, mort à Madrid en 1736. Il fit ses études chez les jésuites et faillit entrer dans leur ordre. Rentré en Espagne après la guerre de Succession, il fut le premier intendant de Catalogne. En 1716, il passa à Cadix comme intendant de marine. En 1718, il fut chargé de préparer l'expédition de Sicile; Albéroni lui attribua une part de responsabilité dans le désastre qui suivit et qu'il avait cependant prévu; mais, à la chute de Ripperda (1726), Patiño devint ministre de la marine et gouverna l'Espagne pendant dix ans, d'abord avec le marquis de La Paz, puis seul, après la mort du marquis (1733). Patiño a été l'un des meilleurs ministres que l'Espagne ait eus; peu aimé, mais très estimé du roi, très simple et très sobre, il défendit énergiquement les intérêts de l'Espagne contre la France et l'Angleterre, et mourut si pauvre que le roi dut payer ses funérailles et doter sa nièce, la comtesse de Fuenclara. — Son frère BALTHAZAR, né à Milan en 1667, mort à Paris en 1733, devint, par la protection de la reine Elisabeth Farnèse, intendant général d'Aragon et, en 1721, secrétaire d'Etat de la guerre. Disgracié par Ripperda en 1725, il fut nommé ambassadeur à Venise. Il fut réintégré comme secrétaire d'Etat après la chute de Ripperda (1726). Nommé ambassadeur à Paris en 1730, il devait ruiner l'influence de Fleury.

PATINIER (*ni-é*) n. m. Techn. Ouvrier qui fait des patins, des semelles de patins.

PATINIER ou **PATENIER** (Joachim DE), peintre de paysage, né à Dinant (pays de Liége) avant 1500, mort en 1524. Il fut admis à la Gilde d'Anvers, en 1515. En 1521, il reçut la visite d'A. Dürer. Il fut le premier qui donna au paysage une existence indépendante, et les figures dont il animait ses toiles étaient touchées d'une manière exquise. Il a peint aussi des batailles avec un rare talent.

PATINOT (*no*) n. m. Poterie rectangulaire à angles arrondis, que les maçons intercalent dans l'épaisseur d'un mur pour servir de conduits aux cheminées. Syn. WAGON.

PATIO n. m. Mot espagnol qui signifie Cour dallée, servant de promenoir.

PÂTIR (du lat. *pati,* souffrir) v. n. Souffrir, avoir du mal : *Qui mange trop,* PÂTIT *encore plus que celui qui jeûne.* (Raspail.) ‖ Etre dans la misère, vivre dans les privations : *L'avare* PÂTIT *au milieu des richesses.* ‖ Souffrir du déchet, de l'altération : *Blés qui* ONT *beaucoup* PÂTI. ‖ Endurer volontairement. (Vieux. — On dit auj. SOUFFRIR.)

— Loc. div. *Pâtir de,* Etre puni, souffrir du dommage à cause de : *Les événements ne comptent que pour ceux qui* EN PÂTISSENT *ou en profitent.* (Chateaubr.) ‖ *Nature pâtit,* Se dit à propos d'une personne qui se fait violence pour cacher les sentiments pénibles qu'elle éprouve.

— N. m. Théol. L'état passif : *Le* PÂTIR *et le souffrir.*

— PROV. : **Les bons pâtissent pour les mauvais, pour les méchants,** Les bons supportent les conséquences des fautes commises par les méchants.

— SYN. **Endurer, souffrir,** etc. V. ENDURER.

PATIRA n. m. Sorte de petit cochon d'Amérique.

PATIRAGE (*raj*' — rad. *pâtis*) n. m. Droit de pâture. (Vx.)

PÂTIRAS (*ra*) ou **PÂTIRA** [2e ou 3e pers. du futur du v. *pâtir*] n. m. Fam. Souffre-douleur : *Toute agglomération possède un* PATIRAS.

— Techn. Petit tapis de lisière sur lequel les tailleurs font porter les boutonnières de l'habit qu'ils repassent, afin qu'elles ne soient point aplaties par le carreau.

PÂTIS (*ti* — du bas lat. *pasticium;* de *pascere,* paître) n. m. Lande ou friche dans laquelle on met paître les bestiaux.

— SYN. Pâtis, pacage, pâturage, etc. V. PACAGE.

PÂTISSAGE (*ti-saj*') n. m. Techn. Action de pâtisser.

PÂTISSANT (*ti-san*), **ANTE** adj. Qui pâtit, qui est sujet à la souffrance : *Votre nature* PÂTISSANTE.

PÂTISSER (*ti-sé* — du lat. pop. *pasticiare;* de *pasticium,* dérivé de *pasta,* pâte) v. a. Travailler pour la pâtisserie : PÂTISSER *de la pâte.*

— V. n. Faire de la pâtisserie : *Femme qui* PÂTISSE *bien.*

PÂTISSERIE (*ti-se-ri* — rad. *pâtisser*) n. f. Pâte travaillée, assaisonnée et cuite au four; gâteau : *Manger de la* PÂTISSERIE, *des* PÂTISSERIES. ‖ Art du pâtissier : *Entendre parfaitement la* PÂTISSERIE. ‖ Commerce du pâtissier : *S'enrichir dans la* PÂTISSERIE. ‖ Endroit où l'on prépare, où l'on vend des pâtisseries : *Entrer dans une* PÂTISSERIE.

— ENCYCL. La *pâtisserie* comprend deux branches principales : la *pâtisserie de détail :* petits gâteaux, petits-fours, etc., et la *grosse pâtisserie :* grandes brioches, grands gâteaux, pâtés, tourtes, vol-au-vent, etc.

L'art de la pâtisserie remonte certainement à une haute antiquité, mais l'on ne possède guère quelques détails que sur les pâtisseries des Romains. D'une façon générale, ceux-ci connaissaient les *oublies,* les *croûtes* et les *tourtes.* Nous mentionnerons en outre l'*artolaganus,* dont la pâte était composée de vin, de lait, d'huile et de poivre; le *scriblita,* gâteau au fromage; le *placenta,* composé de farine d'avoine, de fromage et de miel. Le moyen âge connut la *galette* et la *fouace.* En France, avant la Révolution, on distinguait des corps de métiers tels que les *oublayers,* les *darioleurs,* etc., mais les uns n'avaient pas le droit

d'empiéter sur la spécialité des autres, et il n'y avait point de pâtissiers proprement dits. La pâtisserie commença de se révéler vers 1790, et elle ne prit vraiment son essor qu'au XIXe siècle. On trouvera, sur la plupart des produits de la pâtisserie, des explications au nom respectif de ces produits, et nous nous bornerons à donner ici quelques détails sur la pâte et sur le travail auquel on la soumet.

La pâte est composée de farine, d'œufs, de beurre et de sel, bien délayés ensemble, puis pétris à l'eau chaude. Pour la cuisson, on se sert d'un four de boulanger de petites dimensions ou, dans les ménages, d'un bon four de poêle ou d'un four dit de campagne, etc., que l'on chauffe à des degrés différents (*four chaud, four gai, four doux, four mou, four perdu*), suivant ce qu'il s'agit d'obtenir. Enfin, pour donner aux pâtés et aux autres objets de pâtisserie la forme qu'ils ont et les dessins dont ils sont ornés, on les place dans des moules en cuivre étamé ou en fer battu qui, pour les pièces rondes, s'ouvrent et se ferment à charnière.

Le *dorage* consiste à passer légèrement un pinceau de plumes mouillé de jaune d'œuf délayé dans un peu d'eau sur la surface des pièces, au moment d'enfourner, pour leur donner une couleur blonde. Pour les macarons et massepains, on dore avec de l'eau seule.

Le *glaçage* s'opère en retirant les gâteaux sucrés du four où ils ont été placés après le dorage et en les saupoudrant de sucre en poudre très fine, mêlée à un quart de fécule; on les remet ensuite au four pour que le sucre, en brûlant, y prenne couleur.

Le *collage* s'obtient en mouillant à deux fois avec de l'eau froide la pâte des deux parties qu'on veut faire adhérer ensemble.

La pâte feuilletée s'obtient à peu près de la même façon que la pâte fine, si ce n'est qu'on n'y met pas les blancs d'œufs et qu'on pétrit à l'eau froide.

PÂTISSIER (*ti-si-é*), **ÈRE** n. Personne qui fait ou qui vend de la pâtisserie : *Les bons* PÂTISSIERS *sont rares.* ‖ Adjectiv. : *Garçon* PÂTISSIER.

— Hist. *Pâtissier-bouche,* Pâtissier qui était attaché à la maison du roi.

— n. m. Ouvrage dans lequel on enseigne à faire de la pâtisserie. (Dans ce sens, prend une majuscule) : *Le* PÂTISSIER *français.*



Armes de la corporation des pâtissiers-oubloiers (XVIIIe s.).

— ENCYCL. Hist. Les premiers Capétiens avaient à leur cour un officier appelé *pâtissier-bouche,* qui faisait la pâtisserie pour leur table. Il y avait dans la *cuisine-bouche* quatre *pâtissiers* servants par quartier.

La corporation des pâtissiers, dite des *pâtissiers-oublieurs* de Paris, datait de 1270. Les statuts octroyés par le roi en 1566 leur donnent le titre de *maîtres de l'art de pâtissier et oubloiers.*

Il était défendu aux pâtissiers de vendre aucune pâtisserie mal confectionnée ou réchauffée; eux seuls avaient le droit de fabriquer les pièces de four pour festins, noces, etc. Au XVIIIe siècle, les pâtissiers tenaient pour la plupart cabaret, et il était honteux de les fréquenter.

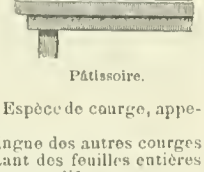

Pâtissoire.

PATISSOIE (*ti-soi*) n. f. Etoffe de Chine, qui ressemble au gros de Tours.

PÂTISSOIRE (*ti-soir'*) n. f. Table à rebords, sur laquelle on façonne la pâtisserie.

PÂTISSON (*ti-son* — rad. *pâté,* à cause de la forme du fruit) n. m. Espèce de courge, appelée aussi PASTISSON.

— ENCYCL. Le *pâtisson* se distingue des autres courges par ses tiges non coureuses, portant des feuilles entières ou à lobes peu profonds, grandes, cordiformes, un peu molles. Le fruit, vulgairement nommé *bonnet de prêtre, couronne impériale, artichaut d'Espagne* ou *de Jérusalem, arbouste d'Astrakan,* etc., est presque demi-sphérique et marqué de côtes peu saillantes; son écorce, unie, le plus souvent jaune pâle, renferme une chair ferme et sèche, jaune pâle ou blanche.



Pâtisson.

PATISSON Mamert), imprimeur français, né à Orléans, mort à Paris en 1601. Il étudia les langues anciennes, établit à Paris des ateliers typographiques (1568), devint imprimeur du roi (1578) et épousa en 1580 la veuve de Robert Estienne. Parmi ses remarquables éditions, nous citerons : *la Vénerie d'Opian* (1575); des *Discours sur les médailles et gravures antiques* (1579), des *Œuvres de Scévole de Sainte-Marthe*; etc.

PATITO mot ital., dérivé du lat. *pati,* souffrir, parce que le *patito* doit endurer les boutades) n. m. Sigisbée, complaisant d'une dame. ‖ Pl. PATITI.

PATIVILCA, bourg du Pérou (dép. de Lima), à l'embouchure de la *Pativilca*; 3.195 hab. Ruines curieuses.

PATKUL Johan Reinhold), homme de guerre et homme politique livonien, né vers 1660, mort à Kazmierz (Pologne) en 1707. Capitaine dans le régiment du comte Hastfehr, gouverneur suédois de la Livonie, il fut chargé par la noblesse livonienne d'aller revendiquer énergiquement à Stockholm les droits de son pays, et encourut plus tard, par ses résistances aux vues de la Suède, une condamnation capitale par contumace. Il dut s'enfuir; après avoir parcouru l'Europe, il fut appelé auprès du roi Auguste à Dresde (1698). Envoyé à Moscou (1699), il réussit à conclure une alliance entre la Russie, le Danemark et la Saxe. En 1701, il passa au service du tsar, qui le chargea de diverses missions, et pour qui il recruta des ouvriers, des ingénieurs, des officiers. Il tenta vainement de rentrer en grâce auprès de Charles XII, et, en 1703, réussit à renouveler l'alliance entre Pierre le Grand et Auguste de Saxe. Nommé lieutenant général et chargé du commandement du corps de secours russe envoyé en Pologne, il ne put s'emparer de Posen. Ayant appris les négociations particulières ouvertes entre Charles XII et Auguste, il projeta un rapprochement entre la Russie et la Suède, mais, par son arrogance, donna l'éveil à Auguste et à ses ministres, qui le firent arrêter en 1706. Livré à Charles XII (1707), il subit le supplice de la roue. Patkul a été considéré par ses compatriotes comme le martyr de l'indépendance livonienne.

PATMOS ou **PATHMOS,** ou **PATIMO** (anj. *Patmosa*), île de la Turquie d'Asie (Asie Mineure ou Anatolie [prov. de Djezaïri-Bahri-Séfid]), dans la mer Egée. Superf. 40 kilom. carr.; pop. 3.000 hab. Agglomération principale *Patmos.* Sol accidenté, volcanique, peu fertile; quelques cultures d'oliviers, de figuiers, de citronniers.

Patmos est célèbre par le séjour qu'y fit l'apôtre saint Jean. Exilé par Domitien, il aborda, d'après la tradition, au lieu dit *Phoro,* sanctifia par ses miracles tous les points de l'île, et alla mourir à Ephèse, après avoir composé son *Apocalypse* dans une grotte appelée aujourd'hui « de l'Apocalypse » et où l'on se rend encore en pèlerinage. Près de là, école grecque, dans une salle de laquelle se trouve une inscription postérieure au règne d'Alexandre, relative à des jeux publics. La bibliothèque du monastère de Saint-Jean, fondée en 1088 et semblable à une forteresse par ses murs crénelés, contient de curieux ouvrages. Autour du monastère se groupent les rues tortueuses de la capitale de l'île.

PATNA, ville et province de l'empire anglais de l'Inde (présid. du Bengale), dans le Béhar, sur le Gange, vis-à-vis le confluent du Gandak; 135.200 hab. Peu de monuments : le Gola, gigantesque grenier à céréales (1786); tombe du saint Chah-Ardzani; mosquée de Chêr-Châh. Culture de roses pour la fabrication de l'essence. Commerce d'huiles, pavot à opium, tabac. Ville très ancienne, datant d'avant notre ère. (V. PATALIPOUTRA.) Les Anglais la prirent en 1763. — Le district mesure 5.384 kilom. carr., et compte 1.756.800 hab. — La province, entre le Népal au N., le Tchota-Nagpour au S., et les provinces de Bhagalpour à l'E. et de Bénarès à l'O., mesure 61.318 kilom. carr., et compte 15.811.000 hab. — **Patna** est aussi le nom d'une principauté radjpoute des Provinces-Centrales (prov. de Tchattisgarh); 6.213 kilom. carr. et 260.000 hab. Fer.

PATNONGAN, bourg et ch.-l. de district des Philippines (groupe des Vizayas [île de Panay]); 4.900 hab.

PATOCHE (rad. *patte*) n. f. Grosse main. ‖ Coup de férule sur la main, dans le langage des écoliers.

PATOIS (*toi* — autref. *patrois;* du bas lat. *patriensis,* qui est du pays paternel) n. m. Langage du peuple, des paysans; idiome propre à une province : *Le* PATOIS *gascon. Parler* PATOIS.

— Fam. Façon particulière de s'exprimer, de s'énoncer, et surtout langage incorrect : *Le* PATOIS *des précieuses.*

— SYN. **Argot, baragouin.**

— ENCYCL. On donne généralement le nom de *patois* à tout dialecte qui ne possède pas (ou ne possède plus) de littérature *écrite.* D'après cette définition, il y aurait des patois italiens, espagnols, germaniques, slaves, néo-grecs, etc. Cependant, on applique le mot patois surtout aux dialectes français. Ceux-ci sont divisés en deux grands groupes : ceux de langue d'*oïl,* et ceux de langue d'*oc.*

Chaque patois n'a pas un domaine nettement déterminé, et les expressions *picard, gascon, provençal,* etc., ne recouvrent pas de véritables unités linguistiques : le vocabulaire et même la grammaire d'un patois varient quelquefois d'un village au village le plus rapproché. Tous ces patois ne sont autre chose que du latin populaire transformé, altéré, émietté, par suite du morcellement politique qui régna dans la Gaule après les invasions barbares. Les grandes divisions dialectales admises par les romanistes correspondent aux provinces de la France féodale. A partir du XIe siècle, chaque province produisit des œuvres littéraires, et c'est ainsi que le *normand,* le *bourguignon,* etc., s'élevèrent à la dignité de langue littéraire et firent tomber à l'état de patois les parlers locaux de la même région. La cour royale, ayant son siège à Paris, imposa graduellement le dialecte parisien, variété du *francien* ou dialecte de l'Ile-de-France, à l'aristocratie et aux écrivains. Au XIIe siècle, le *francien* était devenu la langue littéraire de tous les pays de langue d'oïl. Après la guerre des albigeois et l'annexion du Languedoc, il s'introduisit dans le domaine de la langue d'oc. De nos jours, le wallon est le seul dialecte de langue d'oïl qui essaye de redevenir une langue littéraire, et le provençal ne conserve une littérature que grâce aux efforts de quelques poètes isolés. V. PROVENÇAL.

Mais, en se substituant aux dialectes, le français reçut d'eux quelques atteintes : les provinces y mêlèrent des tournures et des expressions locales. Il y eut parmi les érudits et les poètes des partisans enthousiastes des patois : tel Jules-César Scaliger. Le gascon, grâce à l'entourage du roi béarnais Henri IV, introduisit un certain nombre de mots dans le français de Paris, à la fin du XVIe siècle. Mais Malherbe *dégasconna* la cour et, pendant le XVIIe siècle, les patois tombèrent dans un discrédit complet. Seul La Fontaine semble avoir éprouvé pour eux quelque sympathie. Molière ne se sert des patois que pour en tirer des effets comiques. Le XVIIIe siècle, qui a eu plus que le XVIIe l'esprit historique, se préoccupa davantage des patois : le comte de Maurepas fit recueillir des poésies patoises de toutes les régions de la France. Cette précieuse collection a malheureusement disparu.

La Révolution française, constatant que le français était encore inconnu dans toutes les campagnes et même quelques villes du midi de la France, mit à l'étude la question de la destruction complète des patois. Par contre, en 1807, le ministre de l'intérieur adressa à tous les préfets une circulaire où il leur demandait de faire traduire la parabole de l'*Enfant prodigue* dans tous les patois de leur département. Le travail fut continué par la Société des antiquaires de France, qui en a publié les résultats dans ses *Mémoires.* Il n'était plus question de la destruction des parlers locaux. Au contraire, les écrivains du XIXe siècle prirent souvent leur défense, tel Paul-Louis Courier, Charles Nodier, etc. Des mots de patois français ou provençaux prirent place dans les romans de Balzac, George Sand, et, plus récemment, dans ceux de Ferdinand Fabre, E. Pouvillon, Alphonse Daudet, etc. Les patois sont d'ailleurs en voie d'extinction lente, mais sûre. L'enseignement primaire obligatoire, le service militaire, la démarcation de la vie provinciale font reculer leur domaine. Ceux de langue d'oïl sont beaucoup moins vivants et moins répandus que ceux de langue d'oc.

L'étude des patois est d'un grand intérêt pour le linguiste. Dans ces idiomes très peu artificiels, on peut surprendre les lois du langage dans leur libre jeu. Aussi les travaux sur les patois se sont-ils multipliés de nos jours. Citons, pour les patois de France : D. Behrens, *Bibliographie des patois gallo-romans* (2me édit. par Rabiet, 1894); *Revue des patois gallo-romans,* par G. Gilliéron et l'abbé Rousselot (Paris, 1887-1893); la « Romania », la « Parole », la « Revue des langues romanes ». Il existe une *Société des parlers de France.*

PATOIS, OISE (*toi, oiz'*) adj. Qui appartient au patois, qui a le caractère du patois : *Locution* PATOISE.

PATOISER v. n. Parler patois; avoir un accent provincial; se servir d'expressions provinciales.

— Théâtr. Imiter le patois des paysans : *Dans* Pourceaugnac, *Molière fait* PATOISER *plusieurs personnages.*

— v. a. Exprimer en patois : PATOISER *un rôle.*

PATOISERIE (*ri*) n. f. Langage qui imite un patois : *Les* PATOISERIES *du théâtre.*

PATOLA n. f. Instrument de musique, sorte de guitare à trois cordes, long environ d'un mètre, et qui sert particulièrement, en Birmanie, à l'accompagnement du chant.



Patola.

PATOLE n. f. Etoffe de soie imprimée, fabriquée dans l'Inde, et qui est exportée surtout aux îles de la Sonde.

PATON (de *pâte*) n. m. Morceau de cuir qu'on met en dedans du soulier, au bout de l'empeigne. ‖ Morceau de terre que l'on ajoute à une pièce de poterie, pour former le manche ou l'oreille. ‖ Rouleau de terre qui fait partie du creuset du verrier.

PATON (Richard), peintre et graveur anglais, né et mort à Londres (1717-1791). Peintre de marine distingué, il a laissé, entre autres tableaux : la *Défense de Gibraltar*; la *Défaite du comte de Grasse par l'amiral Rodney,* quatre *Vues* représentant les opérations de la flotte russe contre les Turcs en 1770, etc.

PATON (sir Joseph-Noël), peintre écossais, né à Dumferline (comté de Fife) en 1821, mort en 1874. Il commença à se faire connaître en 1847, en exposant un grand *Portement de croix* et une toile qui eut le plus vif succès : *la Réconciliation d'Obéron et de Titania.* Il redoubla son succès avec la *Querelle d'Obéron et de Titania* (musée d'Edimbourg). Citons encore : *Dante méditant l'épisode de Francesca de Rimini* (1852); *la Femme morte* (1854); *le Passage gardé* (1856); *le Vaisseau funèbre du roi Arthur* (1865); « *Mors janua vitæ* » (1866); etc. Il fut nommé membre de l'Académie écossaise en 1850.

PÂTON (de *pâte*) n. m. Econ. rur. Morceau de pâte grossière, qu'on donne à la volaille pour l'engraisser.

— *Pâton de graisse,* Petit oiseau fort gras. ‖ Fam. Personne courte, grasse et rondelette.

— Techn. Morceau de pâte que le boulanger agite avec force en pétrissant. ‖ Défaut du papier consistant en un petit amas de matière.

PÂTONNAGE (*to-naj'*) n. m. Action du gindre qui soulève la pâte dans la fabrication du pain.

PATOS (*toss* — mot gr.) n. m. Myth. gr. Robe traînante, particulière aux statues de la déesse Héra.

PATOS (LAGOA DOS), lagune du Brésil (prov. de Rio-Grande-do-Sul), longue de 270 kilom., large de 40 à 55 kil., et séparée de l'Atlantique par les dunes de la Praia do Pernambuco. Elle communique avec la mer par le chenal de Rio-Grande.

PATOUILLARD (*tou-ill-ar'* [*ll* mll.]) n. m. Fam. Navire marchant mal, lourd et tanguant beaucoup. ‖ Surnom des cargo-boats de la marine de commerce.

PATOUILLE (*tou-ill* [*ll* mll.]) n. f. Mar. Sorte d'échelle de corde.

— Art milit. Forme anc. du mot PATROUILLE.

— Techn. Syn. de PATOUILLET.

PATOUILLER (*tau-ill* [*ll* mll.] — rad. *patte*) v. n. Patauger dans la boue. ‖ On dit aussi PATROUILLER.

— Mar. Se dit de la façon dont fonctionnent les roues à aubes en pataugeant dans l'eau.

— v. a. Manier, tripoter d'une manière indiscrète ou maladroite : PATOUILLER *des gâteaux, le bras d'une femme.*

PATOUILLET (*tou-ill-è* [*ll* mll.]) n. m. Appareil servant à laver les minerais empâtés de sable et d'argile. (On dit aussi PATOUILLE n. f.) ‖ Sorte de malaxeur, servant à pétrir la pâte à céramique pour la rendre homogène.

PATOUILLET (Louis), écrivain et polémiste de la compagnie de Jésus, né à Dijon en 1699, mort à Avignon en 1770. Il se livra d'abord à l'enseignement, puis, sur l'ordre de ses supérieurs, il se fixa à Paris, où il collabora aux principaux écrits de l'archevêque Christophe de Beaumont, et fit paraître, sans les signer, un grand nombre de brochures. En 1756, le parlement lui fit donner l'ordre de quitter Paris. Le stylo de Patouillet est vif et mordant; il tint tête plus d'une fois à Voltaire. Son principal ouvrage est l'*Histoire du pélagianisme* (1763). Il publia également, en 1749, le XXVIIe tome et, en 1758, le XXVIIIe tome des *Lettres édifiantes et curieuses.*

PATOUILLEUR (*tou-ill* [*ll* mll.]) n. m. Ouvrier qui opère le lavage du minerai. ‖ Ouvrier céramiste qui procède au malaxage de la terre.

PATOUILLEUR, EUSE (*tou-ill* [*ll* mll.]) n. Pop. Personne qui patouille, qui aime à patouiller.

PATOUILLEUX (*tou-ill-eû* [*ll* mll.]), **EUSE** [rad. *patouiller*] adj. Gâcheux, boueux.

— Mar. Se dit d'une mer aux lames courtes et agitées, grosse sans être houleuse : *Une mer* PATOUILLEUSE.

PATOUMOS, forme grécisée du nom de *Patoumou,* la ville du dieu Atoumon, que portaient plusieurs villes situées à l'E. du delta d'Egypte.

PATOUR, ville de l'Inde anglaise (Bérar), sur le Mân, affluent gauche de la Pourna (bassin de la Tapti); 8.000 h. Antique monastère bouddhique, taillé dans le roc;

sanctuaire hindou et sanctuaire mahométan avec pèlerinage annuel. — Ville de l'Inde anglaise (Madras), dans les collines de Naga, extrémité des Alighiris ; 7.800 hab.

PATRADJIK ou **NEAPATRA**, ville de la Grèce (prov. de Phthiotide et-Phocide [arr. de Phthiotis]); 5.430 hab. Source minérale.

PATRAQUE (*trak'* — orig. inconn.) n. f. Machine qui fonctionne mal parce qu'elle est mal faite ou vieille et usée : *Beaucoup de montres sont des* PATRAQUES.

— Par ext. Personne faible, usée, maladive, dont la santé se détraque : *Ancien viveur qui n'est plus qu'une* PATRAQUE. || Adjectiv. : *Se sentir un peu* PATRAQUE.

PATRAS, ville maritime de Grèce (Péloponèse), ch.-l. de la prov. d'Achaïe-et Elide, sur le rivage méridional du *golfe de Patras* ; 38.000 hab. Ch.-l. d'éparchie. Bon port, faisant un commerce actif de vin, raisins secs, huile d'olive, pelleteries, lainages. Autour de la ville s'étend une région vinicole prospère. Industrie active : filatures de soie, de coton; fonderie de fer, fabrique de machines. Patras (*Aroe Patrenses*) était déjà florissant sous l'empire romain. Sous l'empire latin de Constantinople, la ville devint la capitale de la principauté d'Achaïe. Disputée ensuite entre les Vénitiens, les chevaliers de Malte et les Turcs, elle fut détruite par ces derniers pendant la guerre de l'Indépendance (1828). Château bâti sur l'emplacement de l'ancienne acropole. — L'*arrondissement* ou *eparchie de Patras* est peuplé de 60.000 hab.

PATRAS (GOLFE DE), golfe de la mer Ionienne, sur la côte occidentale de la Grèce, entre l'Acarnanie au N. et la Morée au S. Il relie la mer Ionienne au golfe de Lépante.

PATRAT (*tra* — du lat. *patratus* ; de *patrare*, accomplir) adj. *Père patrat*, Membre du collège des féciaux, élu par ses collègues et placé à la tête d'une délégation d'entre eux. (Il était chargé d'exposer les griefs du peuple romain, et était muni de pleins pouvoirs pour traiter.)

PÂTRE (du lat. *pastor*, même sens) n. m. Celui qui fait paître un troupeau : *Le chien est l'auxiliaire du* PÂTRE.

— SYN. Berger, pasteur. V. BERGER.

— ENCYCL. Iconogr. Le *pâtre* ou berger est souvent employé par les peintres de paysages désireux de placer



Pâtre jouant avec son chien, d'après Karel Dujardin.

des personnages dans leurs compositions. Les *Pâtres* de Pieter Van Laer, la *Famille du pâtre* d'Adriaan Van den Velde, au musée du Louvre (Paris), *Pâtre jouant avec son chien*, de K. Dujardin, sont des œuvres de premier ordre.

PATRES (AD). V. AD PATRES.

PATREUS. Myth. gr. Héros éponyme de la ville de Patras, en Achaïe, qui s'était appelée d'abord *Aroé*.

PATRIA (LAC) [*Literna palus*], lac d'Italie (Terre de Labour), non loin du golfe de Gaëte, avec lequel il communique par la *Fossa di Patria* ; 7 kilom. sur 3. Très poissonneux. Ruines de Literuum ; tombeau de Scipion.

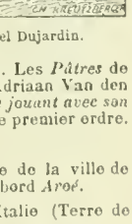

D'argent à la croix patriarcale de gueules.

PATRIARCAL, ALE, AUX adj. Qui appartient, qui a rapport aux patriarches : *Troupeaux* PATRIARCAUX.

— Qui rappelle les mœurs des anciens patriarches : *Simplicité* PATRIARCALE.

— Blas. *Croix patriarcale*, Croix haute, à deux traverses, la première moins longue, comme celle des patriarches. (La croix patriarcale figurait dans les armoiries des archevêques-primats, posée derrière l'écu.)

— Hist. relig. Propre à un patriarche ; administré par un patriarche : *Siège* PATRIARCAL.

PATRIARCALEMENT adv. D'une façon patriarcale, qui rappelle les mœurs des patriarches.

PATRIARCAT (*ka*) n. m. Dignité de patriarche : *Etre élevé au* PATRIARCAT. || Exercice des fonctions du patriarche : *Pendant le* PATRIARCAT *de X****. || Territoire soumis à la juridiction d'un patriarche : *L'Eglise d'Orient est divisée en plusieurs* PATRIARCATS.

— Etat de civilisation où le père, chef de la famille, jouit sur elle des droits les plus étendus.

PATRIARCHE (du lat. *patriarcha* ; gr. *patriarchés* [de *patria*, race, pays, et *archein*, commander]) n. m. Nom donné aux premiers chefs de famille, dans l'Ancien Testament : *Le* PATRIARCHE *Abraham*.

— Par ext. Vieillard entouré d'une nombreuse famille.

— *Vie de patriarche*, Vie régulière, paisible, vertueuse.

— Hist. relig. Titre donné autrefois aux évêques des premiers sièges épiscopaux, et encore aujourd'hui à quelques évêques. || Titre des chefs de l'Eglise grecque et de quelques communautés schismatiques. || *Patriarche de la vie monastique*, Nom donné aux premiers instituteurs de certains ordres religieux, comme saint Basile, saint Benoît, saint Columban, saint Pacôme, saint Augustin, et à quelques abbés. || *Patriarche suprême*, Titre de l'évêque de Rome de 607 à 753. || *Patriarche juif*. Nom donné par quelques auteurs au *nâsi*, c'est-à-dire au chef du sanhédrin, qui, depuis la prise de Jérusalem jusqu'au règne de l'empereur chrétien Constance, continua de siéger en Palestine, principalement à Tibériade.

— Hist. littér. *Patriarche de Ferney*, Surnom donné fréquemment à Voltaire.

— ENCYCL. D'après la *Genèse*, il y eut, entre la création du monde et le déluge, dix patriarches, dont les principaux sont : Adam, Seth, Enos, Mathusalem et Noé. Ce dernier eut trois fils : Sem, Cham et Japhet, dont les des cendants repeuplèrent la terre. Les principaux dogmes de la religion patriarcale étaient l'unité de Dieu, la création du monde, la chute de l'homme et la promesse que Dieu lui avait faite d'un Rédempteur. Les patriarches offraient des sacrifices sur des autels ; ils observaient le sabbat et s'interdisaient de boire le sang des animaux. Ils observaient les principaux commandements du Décalogue.

A tous les patriarches qui ont précédé le déluge la *Genèse* accorde au moins 900 ans et à Mathusalem 969 ans. Il y a, sur ce point, deux systèmes différents parmi les exégètes orthodoxes. Les plus anciens voient dans les années attribuées aux patriarches des années pareilles aux nôtres : cette longévité, pensent-ils, a permis aux patriarches de se transmettre le souvenir des événements qui ont marqué l'origine de l'humanité ; d'autre part, le déluge, ayant changé les conditions climatériques, aurait changé les conditions de la vie humaine. — Un certain nombre de critiques modernes pensent, de leur côté, que les méthodes de calcul usitées dans ces âges primitifs donnaient aux années une durée beaucoup moindre que celle que nous leur attribuons. L'Eglise ne s'est pas prononcée sur la question.

— Dr. can. et hist. eccl. Dans l'ancienne discipline de l'Eglise, les *patriarches* exerçaient une juridiction supérieure à celle des métropolitains. Ils étaient au nombre de cinq : le pape, patriarche des patriarches et patriarche particulier de l'Occident, les patriarches d'Antioche, d'Alexandrie, de Jérusalem et de Constantinople. Après le schisme de l'Eglise d'Orient, le nombre des patriarches fut considérablement augmenté. D'une part, l'Eglise orthodoxe conserva les quatre anciens patriarcats de Constantinople, d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie ; de l'autre, les papes, à différentes époques, d'autres sièges à la dignité patriarcale. Aujourd'hui, il y a, dans l'Eglise catholique, treize patriarches : ceux de Constantinople, d'Alexandrie, de Jérusalem, de la Cilicie, de Babylone, les quatre d'Antioche (pour les quatre rits : maronite, melchite, syrien, latin), celui des Indes orientales, résidant à Goa, ceux de Venise, de Lisbonne et celui des Indes occidentales, qui réside à Tolède ; les trois derniers ont un titre purement honorifique. Les Eglises monophysites ou nestoriennes de Chaldée et d'Arménie, séparées de l'Eglise latine et de l'Eglise orthodoxe, ont aussi leurs patriarches.

PATRIARCHÉIÉ, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Voronèje [distr. de Zadonsk]) ; 4.800 hab.

PATRIARCHIE (*chî*) n. f. Gouvernement des patriarches.

— Hist. ecclés. Titre des cinq églises principales de Rome, qui représentent les juridictions des cinq patriarches de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem : *Les* PATRIARCHIES *sont : Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre, Saint-Paul, Sainte-Marie-Majeure et Saint-Laurent-hors-les-Murs*.

PATRICE (*triss* — du lat. *patricius*, mot dérivé de *pater*, père) n. m. Titre d'une dignité de l'empire romain.

— Adjectiv. Mythol. rom. *Dieux patrices*, Titre donné aux huit divinités suivantes : Janus, Saturne, Genius, Pluton, Bacchus, le Soleil, La Lune et la Terre.

— ENCYCL. Hist. rom. La dignité de *patrice* fut instituée par Constantin, et ses successeurs l'attribuèrent à leurs principaux officiers. Lorsque l'empire d'Occident fut en pleine décadence, certains chefs prirent le titre de « patrice », qui équivalait à celui de prince ou de vice-roi. Oreste, qui fit proclamer empereur son fils Augustule, avait le titre de patrice. Aétius, qui vainquit Attila, portait ce même titre, dont se parèrent Clovis, roi des Francs, et les rois de Bourgogne. Les rois barbares donnèrent le titre de patrice à leurs généraux d'armée. Les empereurs d'Orient l'attribuèrent, d'ordinaire, aux hauts dignitaires de l'administration civile et militaire.

Plus tard, les papes, reprenant les traditions impériales, effrirent le même titre aux rois francs. Pépin et Charlemagne reçurent le titre de *patrice de Rome*.

PATRICE ou **PATRICK** (saint), premier archevêque d'Armagh et apôtre de l'Irlande, né probablement dans la vallée du Clyde, près de Dumbarton (Ecosse) en 377, mort en Irlande en 460. Son père, Calpurnius, avait la dignité de décurion ; sa mère, Concessa, était nièce de saint Martin de Tours. Enlevé, à l'âge de seize ans, par des pirates, Patrice fut conduit en Irlande et y resta six ans en esclavage. Rentré dans sa patrie, il tomba deux fois encore en captivité. Redevenu libre enfin, vers 399, il se rendit à Bordeaux, puis à Tours, où il embrassa la vie monastique. Il visita la Gaule, les îles de Lérins et l'Italie. Ordonné prêtre en 410, il partit enfin pour l'Irlande ; mais sa prédication étant restée sans fruit, il retourna à Rome, afin d'obtenir du pape une mission canonique. Il ne reprit le chemin de l'Irlande qu'en 432, après avoir été sacré évêque et avoir reçu des papes Célestin Ier et Sixte III le titre de légat. Cette fois, sa mission eut un plein succès. C'est en 454 qu'il établit le siège primatial d'Armagh ; il fit encore deux fois le voyage de Rome (445 et 455 ou 456), et mourut entouré de la vénération universelle. Outre les opinions que nous avons adoptées après les bollandistes, divers critiques placent sa naissance en 372, d'autres en 373. Quant à sa mort, on trouve aussi des dates diverses (outre 460) : 458, 463, 465, 493, et quatre endroits se disputent l'honneur d'avoir possédé sa sépulture : Armagh, Saul, Downpatrich et Glastonbury. Sa fête (17 mars) est, chaque année, en Irlande, une solennité nationale. On a de lui, en latin, *Confession de Patrice*, sorte d'autobiographie, et une *Lettre* à Corotic, prince du pays de Galles.



Ordre de Saint-Patrice.

Patrice (ORDRE DE **Saint-**), institué en 1783 par Georges III, roi d'Angleterre, pour récompenser les services rendus à l'Etat par la haute noblesse irlandaise. Il n'est composé que d'une seule classe et a pour chef suprême le roi d'Angleterre. Le nombre des membres anglais est fixé à vingt-deux. La décoration, attachée à un large ruban azur porté en écharpe, est un médaillon ovale enguirlandé de trèfle, avec la croix de Saint-Patrice et la légende : *Quis separabit? MDCCLXXXIII.* Cette devise (*Qui les désunira?*) fait allusion aux trois royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. Les chevaliers portent aussi un collier d'or, une plaque et un costume de cérémonie.

PATRICIAL, ALE, AUX (*si*) adj. Qui appartient, qui a rapport aux patrices : *Dignité* PATRICIALE.

PATRICIAT (*si-a* n. m. Hist. rom. Dignité de patrice. || Dignité de patricien, rang des familles patriciennes. || Ordre des patriciens.

— Hist. *Patriciat de Saint-Pierre*, Nom que les livres carolins donnent aux terres que Pépin et Charlemagne concédèrent aux papes.

— ENCYCL. Hist. rom. Les patriciens étaient les citoyens qui, par leur naissance, appartenaient aux familles d'origine ingénue des trois tribus primitives d'où était sorti le peuple romain. On les disait *patricii*, parce qu'on ne comptait parmi eux que ceux qui étaient issus d'un *pater familias*, par opposition aux familles clientes, d'origine servile. Le sénat, à l'origine, était exclusivement patricien et ne comprenait que ces *patres*. Sous les rois, le patriciat put s'acquérir non seulement par la naissance, mais encore par naturalisation (*cooptatio*) ; d'où la distinction entre les *gentes majores*, ou familles primitives, et les *gentes minores*, familles patriciennes naturalisées. C'est au prix de deux siècles d'efforts que la plèbe put arracher au patriciat le privilège des grandes magistratures de l'Etat ; mais, jusqu'à la fin de la république, le patriciat constitua une noblesse héréditaire, par la naissance ou l'adoption. Plus tard, le droit de conférer le patriciat, donné à César par une *lex Cassia*, à Auguste par une *lex Sanna*, devint une prérogative impériale. Mais le patriciat ne donnait plus alors de prépondérance politique ; il procurait seulement l'admissibilité à certaines fonctions sacerdotales.

PATRICIDE (*sid'* — du lat. *pater, tris*, père, et *cædere*, tuer) n. et adj. Syn. lous. de PARRICIDE. (Ne se dit pas, comme *parricide*, à propos de la mère.)

PATRICIEN, ENNE (*si-in, èn'* — du lat. *patricius* ; de *pater, tris*, père) adj. Se disait des citoyens romains faisant partie du patriciat. (V. ce mot) : *Au début, on ne faisait point de consuls qui ne fussent* PATRICIENS.

— Par ext. Qui appartient aux nobles, aux privilégiés : *Une magistrature* PATRICIENNE.

— Substantiv. Membre de l'ordre des patriciens de l'ancienne Rome : *L'exploitation du plébéien par le* PATRICIEN.

— Par anal. Personne qui fait partie de la noblesse, de la classe privilégiée. V. PATRICIAT.

PATRICIEN (*si-in* — de *Patrice*, n. du fondateur) n. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte chrétienne qui parut au XIe siècle : *Les* PATRICIENS *prétendaient que la chair est l'œuvre du démon ; aussi professaient-ils pour leur propre corps une aversion qui les conduisait quelquefois au suicide.*

PATRICK, comté des Etats-Unis (Virginie), au versant oriental du Blue-Ridge ; 15.000 hab. Ch.-l. *Patrick-Court-House*, village de 150 hab. Mines de fer.

PATRICK (saint). Biogr. V. PATRICE.

PATRICOT (Jean), peintre et graveur français, né à Lyon en 1865, élève de l'Ecole des beaux-arts de Lyon, puis à Paris, de Henriquel-Dupont pour la gravure, et de Cabanel et Bonnat pour la peinture. Grand prix de Rome pour la gravure en 1886, Patricot a donné, comme graveur : *Vision d'Ezéchiel*, d'après Raphaël ; *la Naissance de Vénus ; la Vierge au rosier ; la Judith* de Botticelli ; *Mort d'Orphée* (1892) ; *Liseuse* (1897), au Luxembourg. Il a aussi donné des gravures originales : *le Cap d'Antibes ; le Cimetière de Benerville* (Calvados) ; etc. Comme peintre, Patricot a surtout donné des portraits : *le Comte de Mouy* (1894) ; *Madame Patricot* (1896) ; *l'Amiral de Prémesnil* (1898) ; *Georges Perrot* (1899) ; *Portrait de Mme Emile Loubet* (1902), etc. Patricot est devenu le président de la Société des artistes graveurs au burin.

PATRICOTAGE (*taj'*) n. m. Fam. Tripotage, intrigues.

PATRICOTER v. n. Faire des patricotages.

PATRICROFT, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), à peu de distance de Manchester ; 9.000 hab. Fonderie de fer ; fabrique de machines ; cotonnades et soieries.

PATRIE (*trî* — lat. *patria*) n. f. Pays où l'on est né ou auquel on appartient comme citoyen : *Il faut aimer sa* PATRIE, *malgré ses défauts et ses fautes.*

— Ville ou village où l'on est né : *Saint-Malo est la* PATRIE *de Jacques Cartier.*

— Par ext. Pays auquel on se doit tout entier ou que l'on aime par-dessus tout : *Ma* PATRIE *à moi est partout où j'admire.* (De Custine.)

— Pays, ville où l'on compte un grand nombre de personnes, d'animaux, de plantes, etc., d'un genre déterminé : *Florence était la* PATRIE *des artistes.*

— Antiq. rom. *Patrie germaine*, Lieu même où l'on est né.

— Loc. div. *Mère patrie* ou *Métropole*, Etat dont dépend une colonie. || *La patrie céleste*, Le séjour des élus, le ciel, le paradis.

— ALLUS. LITTÉR. :

A tous les cœurs bien nés que la *patrie* est chère !

Vers de *Tancrède*, tragédie de Voltaire (III, 1). C'est l'exclamation que pousse Tancrède en revoyant Syracuse où s'est écoulée son enfance et d'où il avait été banni. On la rappelle pour exprimer l'amour que nous inspire le pays, l'endroit où nous avons reçu le jour.

— **La patrie est partout où l'on est bien.** Pensée que l'on exprime souvent sous la forme latine : *Ubi bene, ibi patria*, ce qui signifie : On doit préférer à tous les autres l'Etat où l'on se trouve protégé, heureux. Cicéron cite le vers suivant Tusc. V, 37 :

Patria est ubicumque bene est.

tiré d'une tragédie de Pacuvius : *Teucer.*

— ENCYCL. L'idée de *patrie* ne doit pas être confondue avec la notion d'Etat. L'Etat est un ensemble d'hommes vivant sous les mêmes lois. La patrie, au contraire, n'est constituée exclusivement ni par l'unité de race ni par l'unité de langue, bien que l'une et l'autre exercent une influence considérable sur les caractères originaux d'une

nation. Ce qui fait la patrie, c'est une âme, c'est-à-dire une sensibilité, une intelligence et une volonté à la fois. Si la patrie suppose le souvenir du passé dans ses gloires et dans ses détresses, la représentation de la solidarité présente des intérêts : elle n'exige pas moins une tendance commune vers la réalisation d'un certain idéal, l'accord des volontés dans l'effort libre.

Le cosmopolitisme reproche à l'idée de patrie de dresser les nations en face les unes des autres, et de faire oublier à l'homme ses devoirs envers l'humanité. Le bien de l'humanité en général ayant plus de valeur que le bien d'une nation en particulier, il faudrait abandonner le patriotisme pour l'amour de l'humanité. C'est là oublier qu'entre le patriotisme et l'amour de l'humanité il n'y a pas opposition, et l'on peut soutenir que le premier est la condition du second. Aimer sa patrie n'est pas simplement la préférer à un pays que l'on déteste. Le patriotisme ne doit pas être confondu avec la haine de l'étranger. Notre patrie, en effet, est le champ d'action de notre activité morale ; c'est en elle que nous avons une influence sur les lois, sur les mœurs, et que nous remplissons une fonction sociale ; c'est en elle que nous devons essayer de réaliser notre idéal moral. Renoncer à sa patrie, c'est donc se refuser la possibilité de faire son devoir, d'exercer son métier d'homme.

A mesure que le patriotisme se développe et s'approfondit, nous prenons une conscience plus haute de la personnalité morale de notre patrie et du caractère respectable de la patrie des autres. Nous concevons l'obligation de traiter les nations comme des personnes, de respecter leurs droits, en même temps que nous exigeons le respect des nôtres. Le droit international, l'arbitrage entre nations, ne témoignent pas d'une diminution de l'idée de patrie : ils attestent, au contraire, un patriotisme plus réfléchi et plus généreux.

Patrie ! drame en cinq actes et en prose, de Victorien Sardou (Porte-Saint-Martin, 1869). La scène se passe à Bruxelles, en 1568. *Patrie* est un épisode du soulèvement des Pays-Bas contre l'Espagne. — Le duc d'Albe envoie une foule de malheureux à la potence ou au bûcher. Un noble flamand, le comte de Rysoor, accusé de s'être absenté de Bruxelles pour aller soumettre un projet de conspiration à Guillaume d'Orange, est sauvé par la déposition d'un capitaine espagnol, logé dans sa maison. Rentrant la nuit précédente, cet officier a heurté le comte qui sortait de la chambre à coucher de la comtesse, et, dans une courte rixe qui s'en est suivie, son adversaire s'est blessé lui-même à la main. Or, la nuit précédente, Rysoor était bien au camp de Guillaume : il ne peut donc douter de l'adultère de sa femme, l'Espagnole Dolorès. Le complice de celle-ci est Karloo Van der Noot, que Rysoor aime comme un fils, et qui est lui-même, à l'insu de sa maîtresse, un des principaux conjurés. Une explication tragique a lieu entre les deux époux. Rysoor déclare qu'il saura bien reconnaître l'autre coupable à sa main blessée, et qu'il en fera justice. Dolorès a surpris le secret des conjurés. Pour sauver l'amant, elle dénonce le mari, sans se douter qu'elle livre aussi Karloo. Rysoor reconnaît dans le jeune homme l'amant de la comtesse ; mais que Karloo prenne l'épée de commandement, qu'il sauve les Flandres, et l'époux outragé pardonnera. La lutte s'engage, les conjurés sont aussitôt cernés par la garnison, et le massacre commence.

Il faut citer, parmi les personnages épisodiques : le marquis de La Trémouille, Français d'allure fière et d'esprit impertinent, grâce auquel Rysoor se poignarde, échappant ainsi à la torture ; Jonas, le sonneur héroïque ; Raphaela, la fille du duc d'Albe, qui essaye en vain de le rendre plus clément. Avant d'expirer, elle obtient de sauver Karloo, qu'elle aime en secret ; mais celui-ci a juré à Rysoor de découvrir le traître qui a fait avorter le soulèvement et de le tuer. Quand il sait que l'infâme est Dolorès elle-même, bien qu'il l'aime encore, il tient son serment. Puis il monte sur le bûcher.

L'auteur lie avec beaucoup d'art à des tableaux politiques émouvants et pittoresques une poignante intrigue d'adultère. *Patrie* peut être considéré comme l'œuvre non la plus adroite, mais la plus forte de Sardou.

Patrie, opéra en cinq actes. Adaptation lyrique du drame de Sardou par Louis Gallet, musique de Paladilhe (Opéra, 1886). La partition est d'une belle et mâle inspiration. Signalons quelques morceaux : au premier acte, le chœur des soldats et la scène de l'instruction, la chanson de Jonas, le chœur des prisonniers et la prière si bien accompagnée par les cloches ; au second, la scène superbe de Rysoor et ses conjurés et son duo si pathétique avec Dolorès, le ballet et la pastorale ; au troisième, la scène où le duc d'Albe oblige Karloo à rendre son épée et la dramatique dénonciation faite par Dolorès ; au quatrième acte, qui est le point culminant de l'œuvre : la scène de la conjuration ; l'air plein de noblesse de Rysoor : *C'est ici le berceau de notre liberté* ; son duo avec Karloo, à la fois touchant et véhément ; la scène vivante de la révolte, la plainte profondément mélancolique du même Rysoor sur le corps inanimé de Jonas : *Pauvre martyr obscur !* ; au cinquième acte, la scène où Karloo maudit et tue Dolorès.

Patrie (LA), journal politique, littéraire et quotidien, fondé le 1er novembre 1841, par Pages de l'Ariège. C'était une feuille de l'opposition lorsque, en 1845, le banquier Delamarre en fit un des organes du parti conservateur. Sous l'Empire, elle fut une feuille semi-officielle jusqu'en 1861. Après la révolution de 1870, elle soutint le gouvernement de la Défense nationale. En 1872, de Soubeyran l'acheta. Depuis, elle a soutenu la politique bonapartiste et plébiscitaire et le boulangisme. Achetée en 1892 par J. Jaluzot, elle eut, en 1894, pour rédacteur en chef L. Millevoye, qui en a fait un organe du nationalisme.

Patrie en danger (LA), proclamation de l'Assemblée législative du 11 juillet 1792. — Les Français étaient vaincus sur les frontières par la coalition européenne ; les troubles intérieurs éclataient de toute part ; l'Assemblée résolut (4 juill.) de déclarer la patrie en danger sans que le roi eût à sanctionner le décret. La décision fut proclamée à Paris les 22-23 juillet, au bruit du canon d'alarme éclatant d'heure en heure. Le rappel, battu dans tous les quartiers, entraînait les citoyens devant les officiers municipaux qui, entourant une bannière tricolore sur laquelle étaient écrits ces mots : « La patrie est en danger, » lisaient l'acte de l'Assemblée. L'enthousiasme fut immense. Les bureaux d'enrôlement, formés par les caisses des tambours, n'étaient pas assez nombreux devant le nombre d'inscriptions. Ce furent les volontaires de 1792, les vainqueurs de Jemmapes et de Fleurus.



Proclamation de la Patrie en danger, d'après une gravure du temps.

PATRIME (du lat. *patrimus* ; de *pater, tris,* père) n. m. Antiq. rom. Dont le père est vivant.

— ENCYCL. On appelait *patrime* le père qui avait encore son propre père, mais seulement s'il était né du mariage par confarréation. C'était le mariage patricien par excellence. Il fallait être patrime pour devenir *flamine majeur*. Trois patrimes assistaient l'épouse dans la cérémonie du mariage et étaient chargés de la conduire chez l'époux.

PATRIMOINE (du lat. *patrimonium*) n. m. Bien, fortune, dont on a hérité de son père ou de sa mère : *Un riche* PATRIMOINE. ‖ Par ext. Biens de famille ; biens que l'on possède par héritage : *Ne pas toucher à son* PATRIMOINE.

— Ce qui revient ordinairement ou naturellement à certaines personnes : *Le* PATRIMOINE *des pauvres.*

— Fig. Biens auxquels on a droit naturellement ; source de profits : *Le travail est le* PATRIMOINE *de l'ouvrier.*

— Dr. *Séparation des patrimoines,* Privilège qui permet aux créanciers d'un défunt d'être payé sur la succession avant les créanciers de l'héritier.

— Hist. *Patrimoine de Saint-Pierre,* Etats qui étaient soumis au gouvernement temporel du pape. ‖ Spécialem. Ancienne division de ces Etats. V. pl. loin.

— Hist. ecclés. Biens-fonds d'une Eglise : *Le* PATRIMOINE *de l'Eglise de Milan.*

— ENCYCL. Dr. En l'absence de définition donnée par le Code civil du *patrimoine,* il faut entendre par là l'ensemble des biens actuels d'une personne, mais surtout l'aptitude permanente pour une personne à posséder des biens, à être titulaire de certains droits. Cette aptitude fut méconnue jusqu'en 1854 par la *mort civile,* qui privait de toute capacité la personne condamnée. Elle ne peut disparaître ni par une saisie des créanciers, ni par une aliénation volontaire. On peut simplement aliéner les biens que l'on possède actuellement. D'autre part, les créanciers ont la faculté de saisir les divers biens du patrimoine à mesure qu'ils sont acquis, mais seulement jusqu'à concurrence de ce qui leur est dû.

PATRIMOINE DE SAINT-PIERRE, ancienne division administrative des Etats de l'Eglise. Ch.-l. *Viterbe.* Elle correspond au circondario de Civita-Vecchia et à une partie de la province de Rome. Il fut donné au saint-siège par la comtesse Mathilde.

PATRIMONIAL, ALE, AUX adj. Qui est de la nature du patrimoine ; qui vient du père et de la mère : *Biens* PATRIMONIAUX.

— Qui se transmet par héritage, comme un patrimoine : *La monarchie* PATRIMONIALE. (E. de Gir.)

— Féod. *Juridiction patrimoniale,* Droit de rendre la justice sur le territoire d'un fief héréditaire (*patrimonial*).

— Hist. ecclés. *Titre patrimonial,* Attribution faite en faveur d'un prêtre d'une partie de revenu ecclésiastique, pour suppléer à l'insuffisance de son patrimoine.

PATRIMONIALEMENT adv. D'une manière patrimoniale, comme patrimoine, à titre de patrimoine.

PATRIMONIALISER v. a. Rendre patrimonial : *La transmission par héritage* PATRIMONIALISE *les biens acquis.* Se *patrimonialiser,* v. pr. Devenir patrimonial.

PATRIMONIALITÉ n. f. Caractère de ce qui est patrimonial. (Inus.)

PATRINIE n. f. Bot. Syn. de NARDOSTACHIE.

PATRINITE n. f. Minér. Syn. de MÉLONITE.

PATRIOTE (du gr. *patriotês,* compatriote) n. Autref. Compatriote. ‖ Anj. Personne qui aime ardemment sa patrie : *Une bonne* PATRIOTE. ‖ Adjectiv. : *Un député* PATRIOTE.

— Hist. Nom donné, au début de la Révolution, aux partisans des idées nouvelles : *Les patriotes de 1789.* ‖ Nom que se donnaient les républicains du règne de Louis-Philippe.

Patriote français (LE), journal girondin, publié par Brissot, qui parut pour la première fois le 28 juillet 1789. Préparé avant même la réunion des états du 5 mai, le Patriote français « est la première feuille républicaine. Brissot s'attaqua aux institutions monarchiques, avec chaleur, mais courtoisie ; il demanda l'un des premiers une constitution républicaine. Lorsque Brissot entra à la Convention, il abandonna la direction du « Patriote français » à Girey-Dupré, qui compromit le parti et son organe par sa violence. Le journal fut publié jusqu'à la chute des girondins (2 juin 1793). — Deux autres journaux ont porté également le titre de « Patriote français ». Le premier fut publié par Lemaire, du 1er vendémiaire an VI au 10 thermidor an VII. L'autre a paru en 1834, ayant pour programme : suffrage universel et république.

PATRIOTERIE (*rî*) n. f. Affectation outrée de patriotisme.

PATRIOTIQUE (*tik'*) adj. Qui appartient, qui est propre aux patriotes : *Vertus* PATRIOTIQUES. ‖ Qui a rapport au patriotisme, qui exprime des sentiments dignes d'un patriote : *Des chants* PATRIOTIQUES.

— *Dons patriotiques,* Dons offerts à la patrie.

PATRIOTIQUEMENT (*ke*) adj. D'une manière patriotique, en patriote : *Parler, Agir* PATRIOTIQUEMENT.

PATRIOTISME (*tissm'*) n. m. Vertu du patriote, amour ardent de la patrie : *Le* PATRIOTISME *est comme la foi, il aide à mourir.* (Mme L. Collet.)

— SYN. Patriotisme, civisme. V. CIVISME.

— ENCYCL. V. PATRIE.

PATRIPASSIEN (*pa-si-in*) ou **PATROPASSIEN** (*pa-si-in*) (du lat. *pater, tris,* père, et *passus,* qui a souffert) n. m. Nom donné, dans les premiers siècles de l'Eglise, à divers groupes d'hérétiques qui niaient toute distinction réelle entre les personnes de la sainte Trinité. (Les plus célèbres des patripassiens furent Praxéas et Sabellius. On leur donnait également le nom de PASSIONNISTES.)

PATRISTIQUE (*stik'* — du lat. *pater, tris,* père) n. f. Science qui a pour objet la connaissance de la doctrine des Pères de l'Eglise, de leur vie, etc. V. PATROLOGIE.

PATRIX (Pierre), seigneur de SAINTE-MARIE, d'une famille originaire du Languedoc, né à Caen en 1583, mort à Paris en 1671. Il remplit diverses fonctions dans la maison de Monsieur et, à la mort du prince, passa comme premier écuyer dans la maison de sa seconde femme, Marguerite de Lorraine. Lié avec Malherbe, Voiture, Segrais, Bélot, Léonard Goulas, etc., Patrix avait écrit dans sa jeunesse des poésies galantes et libres, qu'il détruisit après sa conversion (éd. de 1721). Il alla même jusqu'au jansénisme, et c'est dans sa maison de la porte Saint-Michel que Pascal commença ses *Provinciales.* En 1660, Patrix publia un volume de vers édifiants et naïfs, sous ce titre : *Miséricorde de Dieu sur la conduite d'un pécheur pénitent.* La Fontaine a beaucoup loué ces vers du vieillard, dans son *Recueil de poésies chrétiennes* (1671).



Patrobe (gr. 3 fois).

PATRIZZI (Francesco), savant italien, né dans l'île de Cherso (côte de Dalmatie) en 1529, mort à Rome en 1597. Professeur de philosophie platonicienne successivement à Padoue, Ferrare et Rome, il combattit avec éclat le péripatétisme, défendu par le cardinal Bellarmin. On a de lui, entre autres ouvrages : *Della storia dieci dialoghi* (1560) ; *Discussiones peripateticæ* (1571) ; *Della nuova geometria lib. XV* (1587).

PATROBE n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, répandus dans l'hémisphère boréal. (Les patrobes [*patrobus*] sont élancés, ordinairement noir luisant, avec les pattes jaunes ou rousses.)

PATROCINER (*si* — du lat. *patrocinari,* patronner, protéger) v. n. Parler longuement, jusqu'à l'importunité. (Vx.)

PATROCINIO ou NOSSA SENHORA DO PATROCINIO, ville du Brésil (Etat de Minas Geraes), sur le São Antonio, tributaire du rio Paranahyba ; 10.000 hab.

PATROCLE. Myth. gr. Héros homérique, fils de Ménoïtios d'Oponte et de Sthénélé ou de Polymèle, fille de Pélée. Dans sa jeunesse, il avait tué involontairement, d'un coup de palet, Clésonyme, fils d'Amphidamas. Son père dut l'exiler chez son frère Pélée. Patrocle fut élevé par Chiron avec Achille, et devint son frère d'armes. Il fut l'un des prétendants à la main d'Hélène. Il accompagna Achille à Troie. Lorsque Achille, irrité contre Agamemnon, se retira sous sa tente, il consentit à prêter ses armes à Patrocle, à condition, pourtant, que celui-ci chasserait seulement les Troyens, sans les poursuivre au delà du camp. Mais Patrocle oublia la recommandation d'Achille, s'avança jusqu'aux remparts de Troie ; Apollon le frappa de stupeur et d'immobilité. Euphorbe profita de cet instant pour donner au héros, par derrière, un coup de pique. Hector acheva Patrocle, et lui enleva les armes d'Achille. Mais Ménélas réussit à arracher aux Troyens le corps du héros. Achille reprit ses armes pour venger son ami en tuant Hector. Puis il éleva un tombeau à Patrocle, lui fit des funérailles solennelles, qu'Homère décrit en détail.



Ménélas soulevant le corps de Patrocle. (Florence.)

— Iconogr. Le *Combat autour du corps de Patrocle* est le sujet de nombreuses peintures de vases et d'un célèbre groupe de sculpture, l'un des fronton du temple d'Égine (aujourd'hui au musée de Munich). Un beau groupe antique, *Ménélas soulevant le corps de Patrocle* (ou *Ajax défendant le corps d'Achille*), orne à Florence la Loggia dei Lanzi. Patrocle figure encore dans quelques compositions dont Achille est le héros principal, dans la *Dernière entrevue d'Achille et de Briséis,* peinture de Pompéi, trouvée dans la maison dite du « Poète tragique ».

PATROLOGIE (*ji* — du gr. *patêr, tros,* père, et *logos,* science) n. f. Connaissance de la vie, des ouvrages des Pères de l'Eglise et des écrivains ecclésiastiques : *Être fort compétent en* PATROLOGIE. ‖ Traité sur les Pères de l'Eglise, sur leur doctrine. ‖ Collection complète de leurs écrits : *La* PATROLOGIE *publiée par l'abbé Migne.*

— ENCYCL. Les auteurs dont s'occupe la *patrologie* sont répartis en trois classes : les *docteurs de l'Eglise* (v. DOCTEUR), les *Pères* (v. PÈRE) et les *écrivains ecclésiastiques,* parmi lesquels on range soit les auteurs des premiers

siècles qui n'ont pas été jugés dignes d'être élevés au rang de Pères, tels que Tertullien, Origène, Eusèbe et Lactance, soit les auteurs postérieurs au VIIIe siècle.

Le plus ancien ouvrage de patrologie est le traité latin de saint Jérôme, intitulé : *Des hommes illustres de l'Eglise*, qui fut imité par Isidore de Séville, Ildefonse de Tolède et plusieurs autres auteurs. Au IXe siècle, Photius composa en grec sa fameuse *Bibliothèque*, remplie de renseignements précieux. La première collection des ouvrages des Pères est celle de Margarin de la Bigne (Paris, 1575). Viennent ensuite la Bibliothèque latine des anciens Pères (1677) et la Bibliothèque gréco-latine de Galland (1765). Au XIXe siècle, on doit citer la *Patrologie* de Migne ou *Bibliothèque universelle du clergé* (1840-1868) et le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum*, commencé par l'Académie de Vienne en 1868.

PATRON, ONNE (du lat. *patronus*; de *pater*, père) n. Antiq. rom. Citoyen, membre d'une *gens*, auquel des personnes libres étaient attachées par les liens de la clientèle. (V. CLIENT.) ‖ Maître qui avait affranchi son esclave et qui conservait vis-à-vis de lui des droits patronaux. ‖ Sous l'empire, orateurs qui se chargeaient, moyennant un salaire, de défendre d'autres citoyens ou *clients* en justice.

— Personne puissante ; dont on a la protection, l'aide : *A la cour, on ne paraît qu'à l'abri d'un* PATRON. (Noël.)

— Saint, sainte dont une personne, une église, porte le nom, ou sous la protection duquel se place un pays, une ville, une communauté, une corporation : *Le* PATRON *des charpentiers est saint Joseph.* ‖ Ce en quoi on a confiance, comme un dévot au saint dont il porte le nom : *Le hasard est le* PATRON *des fous.* (Frédéric II.)

— Maître, maîtresse d'une maison ; chef, maîtresse d'un établissement, par rapport aux employés, aux ouvriers : *S'adresser au* PATRON, *à la* PATRONNE.

— Loc. *Dès patron-minet* ou *patron-jacquet*. V. JACQUET.

— Par ext. Modèle : *Se former sur un bon* PATRON.

— Admin. eccl. *Cardinal patron*, Premier ministre à la cour pontificale.

— Archéol. *Patron de Hollande*. Sorte de linge ouvré, jadis en usage, et qui venait de Hollande. V. PAVIE.

— Art milit. Nom donné primivement à la giberne et venant sans doute de l'allemand *patrone*, cartouche.

— Dr. can. Celui qui nommait à un bénéfice. ‖ Au moyen âge, Celui qui fondait ou dotait une église avec l'approbation de l'évêque. (Certains honneurs étaient attachés à ce titre, qui devint héréditaire dès le XIe s.)

— Hist. Au moyen âge, Personnage qui jouissait, dans quelques villes, d'une dignité princière : *Le* PATRON *de Salonique*.

— Mar. Capitaine au cabotage. ‖ Gradé de la manœuvre, commandant à une embarcation ou tenant la barre : PATRON *de la chaloupe*. ‖ Fig. et fam. *Patron de la barque*, Personne qui mène une affaire.

— n. f. Archéol. Galère du seconde grandeur commandée par un capitaine, et ayant de vingt-six à trente-deux bancs.

— Adjectiv. Mar. : *Galère* PATRONNE.

— ENCYCL. Dr. rom. Le *patron* était originairement le citoyen, membre d'une *gens* patricienne, auquel se rattachait, par le lien de la clientèle, une personne libre, de condition inférieure, appelée *client*. Il existait entre le patron et le client des devoirs réciproques. C'est du même nom de « patron » qu'on désignait l'ancien maître, après qu'il avait affranchi son esclave. V. AFFRANCHISSEMENT.

— Econ. polit. V. TRAVAIL.

PATRON n. m. Modèle fait tantôt de carton, de papier, tantôt de zinc ou de bois mince, découpé suivant la forme et les dimensions d'après lesquelles on vent tailler un objet ou confectionner un vêtement. ‖ Carton à jours, dont on se sert pour peindre les parties laissées à découvert par les évidures. ‖ Modèle en bois du creuset et des étalages d'un fourneau. ‖ *Table à patron* ou *Patron*, Table de bois blanc sur laquelle les artistes verriers tracent et dessinent avec la pierre noire les différents traits qu'ils doivent suivre en coupant les pièces de leurs vitraux.

PATRONAGE (*naj'*) n. m. Protection exercée par un patron.

— Nom donné à des associations de bienfaisance qui ont pour objet de venir en aide à l'individu pauvre, abandonné ou frappé d'une condamnation, de lui donner un appui et de lui constituer comme une nouvelle famille.

— Dr. can. Droit qu'un prélat ou un seigneur laïque avait de nommer à un bénéfice. ‖ *Patronage personnel*, Celui qui était attaché à la personne et qui ne pouvait être aliéné ni vendu. ‖ *Patronage réel*, Celui qui était attaché à une terre, à un bénéfice, et les suivait.

— Féod. *Droit de patronage*, Droit pour un seigneur qui avait doté ou fondé une église de nommer un desservant ou de le présenter à l'évêque diocésain.

— Techn. Peinture faite avec des patrons découpés.

— ENCYCL. *Patronage des condamnés*. V. RÉCIDIVE.

— Pédag. *Patronages scolaires*. Depuis 1894, il a été créé dans plusieurs villes, par des personnes de bonne volonté, aidées quelquefois de subsides municipaux, ou par des associations religieuses, sous le nom de *patronages scolaires*, des sociétés de protection pour les jeunes gens des deux sexes sortant des écoles primaires. Chez les catholiques, une congrégation, les *frères de Saint-Vincent-de-Paul*, s'est organisée spécialement en vue de ces œuvres nouvelles. Ces organisations, suivant les élèves après l'école, leur permettent de perfectionner dans des cours et des conférences leurs études après leur sortie, ou du moins d'entretenir le modeste savoir qu'ils ont acquis à l'école, les aident à trouver des situations et surtout leur procurent des amusements sains : réunions, promenades, représentations théâtrales, gymnastique, sports.

PATRONA-KHALIL, révolutionnaire turc, né en Albanie vers la fin du XVIIe siècle, mort à Constantinople en 1730. Il fut d'abord matelot et entra dans le corps des janissaires. Le sultan Ahmed III ayant voulu établir un nouvel impôt pour se procurer de l'argent, Patrona-Khalil souleva une émeute contre lui, le renversa et mit sur le trône Mahmoud Ier, qui se hâta d'abolir l'impôt, mais, après quelques mois, finit par le faire assassiner.

PATRONAL, ALE, AUX adj. Qui appartient au patron, au saint du lieu : *Une fête* PATRONALE.

PATRONAT (*na* — du lat. *patronatus*, même sens) n. m. Antiq. rom. Qualité de patron ; droit du patron sur ses clients : *Exercer le* PATRONAT. V. AFFRANCHI, et CLIENT.

— Autorité du patron à l'égard des employés, des ouvriers ; qualité du patron : *Le* PATRONAT *et le* SALARIAT.

— ENCYCL. Econ. polit. On désigne ainsi l'institution des patrons ou entrepreneurs qui, dans la société moderne, dirigent librement la production en employant, comme agents d'exécution, des salariés. La fonction du patron est de concevoir l'entreprise, industrielle ou commerciale, de l'organiser, de la gérer. Des connaissances techniques, de l'activité, le sens des affaires lui sont indispensables. Si, en effet, il conçoit et dirige seul l'entreprise, il en supporte aussi plus directement les résultats. Lorsque, par suite de ses erreurs ou de circonstances extérieures, le prix de revient excède le prix de vente, il est en perte et s'expose à la faillite. Dans le cas contraire, il perçoit un profit qui stimule son initiative. Sa *rémunération* comprend théoriquement deux éléments : des appointements justifiés par les services rendus, une prime qui correspond aux risques courus. Par le contrat de salaire, les ouvriers, soustraits aux aléas de l'entreprise, promettent au patron une somme de travail déterminée moyennant une rétribution fixe. Dans la grande industrie, ce contrat tend à devenir collectif, les ouvriers se syndiquant pour en débattre les conditions. Le patron encourt une double responsabilité vis-à-vis des ouvriers : responsabilité pécuniaire en cas d'accident, réglementée en France par la loi du 9 avril 1898, et responsabilité morale ; d'où ces *œuvres patronales*, qui procurent à l'ouvrier l'instruction gratuite de ses enfants, leur apprentissage, une habitation salubre, des aliments à bon marché, les moyens d'épargner, des secours, une retraite, etc., ou qui ajoutent à son salaire une participation aux bénéfices, des primes, un supplément quelconque. L'école collectiviste nie l'utilité du patronat et la légitimité du profit. Elle veut confier la direction de la production à la société elle-même, dotée d'organes appropriés, qui recueillerait ainsi les bénéfices pour le bien de tous. Une autre école préconise l'organisation coopérative de la production et l'élimination graduelle du patronat. V. TRAVAIL.

PATRONNER (*tro-né* — rad. *patron*) v. a. Protéger comme un client ; introduire dans la société, dans le monde : PATRONNER *un jeune homme*.

— Fig. Recommander, pousser, tâcher de faire réussir : PATRONNER *une candidature*. (En ce sens, on dit aussi PATRONISER.)

PATRONNER (*tro-né* — rad. *patron*) v. a. Imprimer à l'aide d'un patron à jour : PATRONNER *des cartes à jouer*. ‖ Découper sur un patron : PATRONNER *un vêtement*.

PATRONNESSE (*tro-nèss* — rad. *patron*) n. f. Dame qui se charge de diriger une œuvre ou une fête ayant un but de bienfaisance : *Une quête faite par les* PATRONNESSES.

— Adjectiv. : *Les dames* PATRONNESSES.

PATRONNET (né — rad. *patron*) n. m. Garçon pâtissier.

PATRONNEUR (*tro-neur'*) n. m. Techn. Ouvrier qui fait du patronage, qui colorie à l'aide de patrons. ‖ Dans les fabriques d'étoffes, Celui qui imagine les dessins.

PATRONNIER (*tro-ni-é*) n. m. Ouvrier qui taille les patrons de chaussures.

PATRONOME (du gr. *patronomos*; de *patér*, *tros*, père, et *nomos*, loi) n. m. Antiq. gr. Nom des magistrats créés à Sparte par Cléomène III pour remplacer les éphores devenus impopulaires par leurs abus de pouvoir (236 av. J.-C.).

PATRONYMIQUE (*mik'* — du gr. *patrônumikos*, même sens, composé lui-même des mots *patér*, père, et *onuma*, nom) adj. et n. m. Antiq. Se dit de substantifs dérivés des noms propres et servant à désigner le ou les descendants des personnages qui portaient ces noms : *Labdacides, Pélopides sont des noms* PATRONYMIQUES.

— Anj. *Nom patronymique*, Le nom de famille, par opposition au PRÉNOM.

— ENCYCL. Le grec archaïque possède de véritables noms *patronymiques*, formés au moyen d'un suffixe particulier, où entre généralement la consonne *d* : *Priamidès, Thestiadès*, etc. Ces patronymiques pouvaient désigner non seulement les fils, mais encore les petits-fils et même les arrière-petits-fils d'un personnage. Le latin possède des noms de famille, mais non point de véritables patronymiques : les formes telles que *Scipiades, Memmiades*, etc., sont empruntées au grec. (V. NOM.) Le français n'a pas non plus de patronymiques : le suffixe *ingien*, que l'on trouve dans *Mérovingien* et *Carolingien*, vient du germanique, où il a la forme *ing* ou *ung* : *Nibelungen*, les fils de Nibel. On trouve des suffixes patronymiques en Angleterre et dans les langues scandinaves : *Williamson* = *Paulsen* (*son* ou *sen* = fils). En slave, on a les suffixes *vitch* (pour les fils) et *orna* (pour les filles) : *Ivanovitch* « fils d'Ivan », *tsarevitch* « fils du tsar », *Paulovna* « fille de Paul », etc.

PATROPASSIEN n. m. Hist. relig. V. PATRIPASSIEN.

PATROUILLAGE (*trou-ill-aj'* [*ll* mll.]) n. m. Fam. Action de patrouiller ; saleté qu'on fait en patrouillant.

— Ragoût mal apprêté, malpropre, dégoûtant.

PATROUILLE (*trou-ill* [*ll* mll.] — subst. verb. de *patrouiller*) n. f. Milit. Petit détachement chargé de faire un parcours de surveillance. ‖ Exécution même de ce parcours. ‖ *Patrouille rampante*, Patrouille d'observation composée d'un petit nombre de soldats, et qui s'efforce de passer inaperçue. ‖ *Patrouilles de combat*, Petits détachements lancés en avant, lorsque l'ennemi est signalé, pour reconnaître sa situation et préparer l'engagement avec lui.

— Par ext. Groupe de manifestants qui parcourent les rues d'une ville : *Des* PATROUILLES *de grévistes*.

— Arg. *Se mettre en patrouille*, S'absenter de l'atelier, faire plusieurs jours de suite.

— Techn. Ancien nom de l'écouvillon dont le boulanger se sert pour nettoyer un four. ‖ Linge mouillé attaché au bout d'un bâton et servant à rafraîchir un moule.

— ENCYCL. Milit. En temps de paix, dans une place de guerre ou ville de garnison, des *patrouilles* parcourent les rues le soir ou la nuit, pour y exercer une sorte de police militaire sur les soldats. Des patrouilles sont également chargées d'aller de l'un à l'autre des postes de la place, pour s'assurer de la vigilance des sentinelles. Composées généralement de quelques hommes, commandés par un caporal ou un sous-officier, elles marchent en armes et sans s'écarter, sauf le cas d'événements imprévus, de l'itinéraire qui leur a été tracé.

En campagne, le rôle des patrouilles est de surveiller l'espace qui se trouve entre les sentinelles des avant-postes, de façon à assurer la sécurité de ceux-ci, tout en s'efforçant de surprendre les mouvements de l'ennemi.



La Patrouille turque, d'après Decamps.

Patrouille turque (LA) ou *Ronde du cadjibey de Smyrne*, tableau de Decamps (1831). — Un pacha obèse, coiffé d'un énorme turban de mousseline et enveloppé d'un cafetan rose, fait sa ronde à travers les rues silencieuses de Smyrne et lance au galop un petit cheval plein de feu. Les soldats qui l'accompagnent à pied courent de toute leur vitesse. Ces drôles à faces hâlées, coiffés de hauts turbans, porteurs d'armes bizarres, ont l'aspect sérieux et rébarbatif. La toile, d'une turbulence singulière, est peinte du premier coup avec une touche nerveuse et rapide.

PATROUILLER (*trou-ill'* [*ll* mll.] — pour *patouiller*, dérivé de *patte*) v. n. Patauger ; agiter de l'eau sale, un liquide bourbeux avec les mains ou les pieds : PATROUILLER *dans une mare*. ‖ Fig. : PATROUILLER *dans les fanges de l'intrigue*. (Mirab.)

— v. a. Manier salement : PATROUILLER *des viandes*.

— Milit. Faire patrouille. ‖ Par ext. Action de parcourir en groupe les rues d'une ville pour manifester publiquement : *Grévistes qui* ONT PATROUILLÉ *toute la journée*.

PATROUILLIS (*trou-ill-i* [*ll* mll.]) n. m. Bourbier, endroit où l'on patrouille.

PATROUILLOTISME (*trou-ill-o-tissm'* *ll* mll.) — contract. de *patrouille* et de *patriotisme*) n. m. Mot forgé pendant la Terreur pour caractériser la manie des patrouilles : *Une caricature représente le* PATROUILLOTISME *chassant le* PATRIOTISME.

PATRU (Olivier), avocat français, né et mort à Paris (1604-1681). Il appartenait à une famille de robe, où l'on ne négligeait pas le culte des lettres. Au retour d'un voyage en Italie, il commença à fréquenter le Palais. Aussitôt, par le seul mérite de ses plaidoyers, il devint célèbre, et l'Académie, à partir de 1640, le compta comme un de ses membres. Le jour où il y prit séance, il adressa à ses confrères une harangue de remerciement, qui fut si goûtée que l'Académie exigea désormais un pareil discours de tous les nouveaux admis. Ses œuvres oratoires furent plusieurs fois publiées de son vivant ; la principale édition parut à Paris en 1681, sous le titre de : *les Plaidoyers et Œuvres diverses de M. Patru, nouvelle édition augmentée*, etc. Son éloquence, boursouflée parfois, est cependant beaucoup plus simple que celle de ses contemporains. A la probité du talent il joignait la probité du caractère ; il vécut pauvre et dut même vendre sa bibliothèque, que Boileau lui acheta, tout en lui en laissant la jouissance.



Patru.

PATRUISAGE (*zaj'*) n. m. Droit que payaient autrefois les marchands qui fréquentaient les foires.

PATSCHKAU, ville d'Allemagne (Prusse) près d'Oppeln, sur la Neisse de Glatz, affluent de l'Oder ; 5.800 hab.

PATTADA ou **PATADA**, bourg du roy. d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Sassari] ; 4.125 hab. Mines de fer.

PATTALE (*pa-tal'*) n. m. En T. de vénerie, Bois du jeune cerf, quand il n'est pas encore ramifié.

PATTE (d'un rad. *pat*, qui se trouve aussi dans l'allem. *patsche*, patte ; sanscr. *pad* n. f. Pied et jambe d'un animal : PATTE *de chien, de lion, d'oiseau, de grenouille, de mouche*.

— Par plaisant. Main : *Avoir les* PATTES *sales*.

— Pied d'un verre, d'une coupe : *Un verre à* PATTE.

— Fig. et fam. *Patte blanche*. Signe de reconnaissance, par allusion à une fable de La Fontaine, *le Loup, la Chèvre et le Chevreau*. (IV, 15.) [« Montrez-moi patte blanche » se dit à ceux dont on soupçonne les intentions hypocrites, et vis-à-vis desquels deux sûretés valent mieux qu'une.

— Loc. div. : *Pattes de mouche*, Ecriture très fine et mal formée. ‖ *Pattes d'araignée*, Pop., Chatouillement. ‖ *Pattes de lapin*, Favoris courts. ‖ *Patte de velours*, Patte d'un chat dont les griffes sont rentrées pour jouer ou caresser. — Fig. Douceur, modération dans les procédés ; manières caressantes, cachant une intention de nuire. *Coup de patte*, Trait malin, critique. *Se servir de la patte du chat pour tirer les marrons du feu*, Se servir adroitement d'un autre pour lui faire faire une chose dont on espère de l'utilité, du profit. V. BERTRAND ET RATON. ‖ *Marcher à quatre pattes*, Marcher sur les pieds et sur les mains. — Fig. Se ravaler au rang des bêtes. ‖ *Mettre la patte sur*, Saisir, rencontrer, retrouver. — Battre, maltraiter. ‖ *Etre entre les pattes de quelqu'un*, Etre sous sa dépendance, à sa

discrétion. ‖ *Retomber sur ses pattes,* Sortir sans dommage d'un mauvais cas. ‖ *Tomber sous la patte de quelqu'un,* Le rencontrer inopinément. ‖ *Sortir, Se tirer, S'échapper des pattes de quelqu'un,* N'être plus sous sa dépendance, n'avoir plus rien à redouter de lui. ‖ *Tenir quelqu'un sous sa patte,* Être en état de le molester, de lui nuire. ‖ *Ne pouvoir remuer ni pied ni patte,* Être réduit par la maladie ou la fatigue à une immobilité plus ou moins complète. ‖ *A bas les pattes!* Se dit aux chiens qui, dressés sur leurs pattes de derrière, menacent la propreté ou l'équilibre de quelqu'un ou de quelque chose, et, par ext., aux gens qui touchent ou manient d'une façon incivile ou indiscrète. ‖ Chez les peintres et les dessinateurs, *Avoir de la patte,* Dessiner ou peindre avec goût et intelligence.

— Loc. adv. Fam. *A patte,* Pédestrement, à pied.

— Bot. *Patte d'araignée,* Nom vulgaire de la nigelle. ‖ *Patte de griffon,* Nom vulgaire de l'ellébore fétide. ‖ *Patte de lapin,* Nom vulgaire de l'orpin velu et du trèfle des champs. ‖ *Patte de lièvre,* Nom vulgaire d'un plantain et du trèfle rouge. ‖ *Patte de lion,* Nom vulgaire de l'alchémille et d'une espèce de cotonnière ou *filago.* ‖ *Patte de loup,* Nom vulgaire du lycope commun. ‖ *Patte d'ours,* Nom vulgaire de l'acanthe molle.

— Constr. Morceau de fer pointu d'un bout, plat de l'autre, qui sert à fixer un châssis de croisée, un chambranle de porte, une tringle à rideaux, une glace, etc. (On distingue : la patte à crochet, à scellement à queue d'aronde, fraisée, percée, à vis droite ou coudée, le clou à patte, etc.) Bande de zinc qui retient les feuilles dans une couverture en zinc. ‖ *Patte de fonçet,* Morceau de fer terminé par une queue d'aronde double et qui porte le fonçet d'une serrure (On dit aussi, dans ce sens, PATTE DE CANON.) ‖ *Patte de lion,* Sorte d'enrayure que forme l'assemblage des demi-tirants de certains combles.

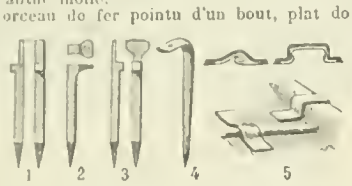

Pattes : 1, 2, 3, 4. En fer ; 5. En zinc.

— Eaux et for. Pied d'un arbre marqué en réserve ou en délivrance.

— Entom. *Patte étendue,* Nom vulgaire d'un papillon de nuit, le *dasychira pudibunda.* ‖ *Patte pelue,* Nom vulgaire du charançon du blé.

— Hist. *Société de la Patte de lièvre.* Association formée au Canada en 1786 par les partisans de la liberté, et prête à les soutenir contre l'Angleterre.

— Hortic. Nom vulgaire des racines réunies de manière à simuler une patte (anémones, renoncules, asphodèles, etc.) ‖ On dit plus souvent GRIFFE.

— Mar. *Pattes de voile,* Morceaux de toile servant à renforcer une voile. (On trouve les pattes d'empointure, d'envergure, de fond, de chapeau, etc.) ‖ *Pattes de bouline,* Petits cordages sur lesquels se frappent les branches de bouline. ‖ *Pattes d'ancre.* Pièces triangulaires des bras.

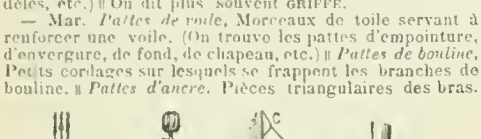

Patte : A, d'élingue ; B, d'embarcation ; C, de bouline ; D, d'ancre.

‖ *Pattes d'araignée,* Hanet. ‖ *Patte de chat.* Nœud de griffe. ‖ *Pattes d'embarcation,* Cordages terminés par des crocs portant une cosse à la place convenable et servant à hisser les embarcations. ‖ *Patte d'élingue,* Cordage terminé par deux griffes et servant à hisser les futailles.

— Mécan. *Pattes d'araignée,* Sillons tracés sur la surface des coussinets des boîtes à graisso et des paliers de graissage, pour bien répartir la matière lubrifiante.

— Milit. *Patte d'épaule,* Attribut d'uniforme placé longitudinalement sur les épaules et qui peut être en drap ou en passementerie de laine pour les hommes de troupe, en passementerie d'or ou d'argent pour les officiers en grande tenue. ‖ *Patte de parement,* Bande de drap garnie de trois boutons, dont sont ornés certains parements d'uniforme. V. PAREMENT.



Patte d'épaule : 1. D'artillerie ; 2. De ligne (pour retenir la bretelle du fusil).

— Musiq. Ouverture inférieure d'un instrument à vent : *La* PATTE *d'un hautbois.*

— Pêch. Tas de morues au premier sel, mises à égoutter quand on les extrait du lavoir.

— Techn. Petite bande d'étoffe attachée à un vêtement, et qui porte soit un bouton, soit une boutonnière. ‖ Languette qui garnit la couverture d'un portefeuille et qui sert à le fermer. ‖ Partie d'un étui qui sert à le fermer et à l'ouvrir. ‖ Instrument qui sert à régler le papier de musique en traçant à la fois les cinq lignes de la portée. (On dit aussi GRIFFE.) ‖ Partie mobile du serre-joint de menuisier. ‖ Outil à lame large et mince, avec lequel le charpentier termine le bois déjà équarri. ‖ Bout du rais qui entre dans le moyeu d'une roue. ‖ Crochet de fer qui sert à suspendre la viande, à enlever des futailles, etc. ‖ Partie inférieure d'une cheville qui va en s'amincissant. ‖ Partie de la tige qui approche de la racine de la plante et qui est plus épaisse que le reste. ‖ Vieux chiffons servant à la fabrication du papier. ‖ En T. de raffineur, Le gros bout d'un pain de sucre. ‖ *Patte de coq,* Nom donné, à cause de leur forme, à des supports en terre cuite qui servent à soutenir dans les cazettes les poteries dont la glaçure est ramollissable par l'activité du feu. ‖ *Patte de loup,* Instrument qui sert à lisser le papier, et qu'on appelle aussi LISSOIR.

— Zool. Chez les articulés, *Pattes ambulatoires,* Celles qui servent exclusivement à la locomotion, à la marche. (V. PATTE-MÂCHOIRE.) ‖ *Pattes natatoires,* Celles qui, élargies, en tout ou partie, en manière de rames, servent à la natation. ‖ *Pattes membraneuses* ou *Fausses pattes,* Appendices abdominaux, qui servent à la marche des annélides et des chenilles, mais qui n'ont pas l'organisation des véritables pattes. ‖ *Fausses pattes,* Appendices qui se trouvent sous la queue des crustacés.

— ENCYCL. Zool. Les *pattes* servent aux animaux d'organes de soution ou de locomotion ; aussi désigne-t-on sous ce nom des appendices fort divers. Chez les vers chœtopodes, les pattes ne sont que des poils plus ou moins complexes ; chez les myriapodes, elles présentent plusieurs articles ; chez les crustacés on rencontre diverses formes transitoires entre les organes de préhension (mâchoire, patte-mâchoire) et les organes de locomotion (patte ambulatoire). Mais ce sont surtout les insectes qui ont les pattes les plus différenciées ; destinées, suivant les cas, à fouir, à creuser, à nager, etc.

Chez les vertébrés, les membres ne portent le nom de pattes que s'ils permettent la locomotion sur terre ; leurs formes varient extraordinairement suivant qu'elles sont adaptées pour la course (cheval), le saut (kangourou), le vol (chauve-souris), la préhension (homme), la natation (otarie), etc.

Pattes de mouche (LES), comédie en trois actes, en prose, de Victorien Sardou (Gymnase, 1860). — Clarisse aime Prosper Block, mais elle se voit contrainte par sa mère d'épouser Vanhove. Elle écrit à Prosper une lettre désespérée... et compromettante, qu'elle place dans leur cachette habituelle. Prosper ne reçoit pas cette lettre et part pour la Chine. De retour quelques années après, et obligé à son tour au mariage par un oncle millionnaire, il aperçoit une jeune fille qui lui paraît réunir toutes les conditions désirables. Il va la demander à son tuteur, qui est Vanhove, le mari de Clarisse. Celle-ci revoit l'amant qu'elle croit infidèle, et les récriminations commencent. On s'explique : la lettre est encore sous une statuette de Flore. Prosper s'en saisit. « C'est une arme, dit-il : consentez à mon mariage avec votre pupille, ou je m'en sers. » Mais il a compté sans Suzanne, une amie de la jeune femme, fort indépendante, charmante par surcroît, qui entreprend de sauver l'imprudente Clarisse. Elle a tôt fait de convertir Prosper. Le malheur, c'est que lui-même, lorsqu'il est prêt à restituer les fameuses pattes de mouche, se trouve ne plus les avoir en sa possession. Que sont-elles devenues ?... Les trois actes se passent à poursuivre la lettre, qui échappe aux conjurés en passant par les transformations les plus singulières, risquant à tout moment de tomber entre les mains du jaloux Vanhove. Prosper et Suzanne finissent par se marier sur les débris fumants de ce dangereux papier.

Toute la pièce, on le voit, repose sur une pointe d'aiguille ; mais l'auteur l'y maintient en équilibre avec une habileté spirituelle.

PATTE (Pierre), architecte et graveur français, né à Paris en 1723, mort à Mantes en 1814. Architecte distingué, il est surtout connu, cependant, comme graveur d'architecture et écrivain. Il travailla pour Diderot aux planches de l'*Encyclopédie.* Il a laissé un bagage considérable comme écrivain d'art : *Mémoire sur la construction de la coupole projetée pour couronner l'église Sainte-Geneviève* ; *Monuments érigés en France en l'honneur de Louis XV* (ouvrage très curieux sur les monuments aujourd'hui détruits et orné de belles planches) ; *Mémoires sur les objets les plus importants de l'architecture* ; etc.

PATTÉ (*pa-té*), **ÉE** [rad. *patte*] adj. Blas. Se dit du sautoir, de la croix, etc., dont les branches s'élargissent à leurs extrémités.


D'azur à trois croix pattées d'argent.

— Diplomatiq. *Lettres pattées,* Capitales lombardes qui se terminent en patte.

PATTE-DE-LION n. f. Bot. V. PIED-DE-LION.

PATTE-D'OIE n. f. Point commun où aboutissent plusieurs allées, plusieurs chemins. ‖ Pl. *Des* PATTES-D'OIE.

— Fam. Rides formant à l'angle externe de l'œil plusieurs sillons convergents : *L'implacable* PATTE-D'OIE, *l'inexorable griffe de l'âge.* (Balz.)

— Bot. Nom vulgaire des chénopodes.

— Chirom. Disposition spéciale des rides de la main.

— Constr. Assemblage de charpentes qui présentent en plan la forme triangulaire. ‖ Construction en forme de pyramide triangulaire, destinée soit à diviser les eaux d'une rivière, soit à préserver une pile de pont ou tout autre ouvrage du choc des glaces, soit à indiquer dans le lit d'un fleuve l'emplacement d'une prise d'eau.

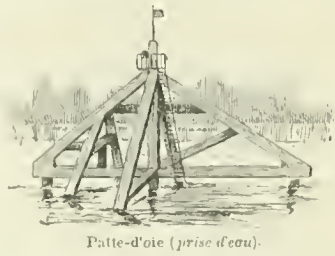
Patte-d'oie (*prise d'eau*).

— Mar. Forme que l'on donne à l'extrémité d'une manœuvre pour la faire mieux travailler sur une plus grande surface. ‖ *Mouiller en patte-d'oie,* Mouiller sur trois ancres disposées en triangle.

— Métrol. Nom vulgaire de pièces appelées aussi GROS TANCS, qui furent frappées par le roi Jean.

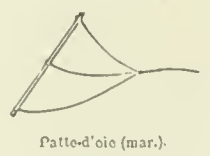
Patte-d'oie (mar.).

— P. et chauss. Endroit d'un pavé où deux ruisseaux viennent se réunir en un seul.

PATTÉE (*pa-té* — rad. *patte,* griffe à tracer des portées) n. f. En T. de plain-chant, Portée de quatre lignes.

PATTE-FICHE n. f. Morceau de fer pointu par un bout et plat par l'autre, qu'on emploie dans les constructions et qu'on appelle aussi PATTE. ‖ Pl. *Des* PATTES-FICHES.

PATTE-MÂCHOIRE n. f. Appendice thoracique des araignées et des crustacés répondant aux pattes des premières paires et qui est adapté à la préhension et à la mastication des aliments. ‖ Pl. *Des* PATTES-MÂCHOIRES.

— ENCYCL. Les *pattes-mâchoires* des arachnides sont, chez les araignées, formées de six articles ; elles composent la seconde paire d'appendices thoraciques (les chélicères constituant la première), et ne sont autres qu'une première paire de pattes refoulée sous la cavité buccale et ne différant des pattes ordinaires que par la réduction du tarse et l'existence d'un appendice (endopodite ou lobe maxillaire) attaché à la hanche.

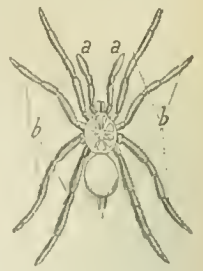

a, a, Pattes-mâchoires. *b, b,* Pattes ambulatoires.

PATTE-PELU, UE (de *patte,* et *pelu,* garni de poils, parce que, selon la Bible, Jacob avait couvert de poils ses mains, afin de tromper son père Isaac) n. Personne qui couvre ses mauvais desseins sous une apparence de douceur. (L'Académie admet le fém. *patte-pelue,* même en parlant d'un homme.) ‖ Pl. *Des* PATTE-PELUS OU PELUES.

PATTER (*pa-té*) v. a. Rayer avec une patte, en parlant du papier à musique.

— v. n. Chass. Se dit d'un animal qui emporte de la terre humide avec ses pieds, comme le fait le lièvre.

PATTERSONITE (*pa-tèr'*) n. f. Silicate hydraté naturel appartenant au genre chlorite, variété de ripidolite.

PATTI, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Messine]), près du golfe du même nom ; 9.316 hab. Ch.-l. de circondario. Évêché, belle cathédrale, petit port assez actif, poterie et soierie. — Le *golfe de Patti,* entre les caps Calava et Milazzo, est divisé en deux par le cap Tindaro ; au sommet, mines de *Tyndarès.*

PATTI (Adela Juana Maria, dite **Adelina**), cantatrice italienne, née à Madrid en 1843. Artiste exceptionnelle par la beauté, l'étendue, l'éclat et la facilité de sa voix, dès l'âge de neuf ans et dans l'espace de deux années, elle donna trois cents concerts dans lesquels elle excita l'enthousiasme. Elle fut ensuite confiée à son beau-frère, Maurice Strakosch, qui lui donna une éducation musicale sérieuse. Elle débuta à New-York, en 1859, dans *Lucia,* de Donizetti. Engagée à Londres en 1861, elle y produisit un effet extraordinaire, et lorsque, l'année suivante, elle se fit entendre en France au Théâtre-Italien, elle devint l'idole du public. Elle resta à Paris jusqu'en 1870, allant faire chaque été la saison de Londres et enchantant ses auditeurs dans : *la Sonnambula, Lucia di Lammermoor, il Barbiere di Siviglia, Don Pasquale, la Traviata, Rigoletto, la Gazza ladra, Marta, Don Giovanni, il Trovatore, i Puritani, Ernani, l'Elisir d'amore,* etc. Elle chanta dans toute l'Europe et en Amérique.


A. Patti.

Adelina Patti avait épousé, en 1868, le marquis de Caux ; elle divorça pour épouser le ténor Nicolini. Après la mort de celui-ci, elle se remaria avec un noble suédois, le baron Cedeström. — Sa sœur aînée, AMELIA **Patti,** qui épousa Maurice Strakosch et mourut jeune, était une cantatrice de talent. — La seconde, CARLOTTA **Patti,** née à Florence en 1840, morte à Paris en 1889, était aussi une chanteuse très distinguée. Elle avait épousé l'excellent violoncelliste Ernest de Munck.

PATTIER, ÈRE (*pa-ti-é* — rad. *patte,* chiffon) n. Marchand, marchande de chiffons. (Vx.)

PATTINÎ, déesse bouddhiste à allures démoniaques, qui est l'objet d'un culte assez fervent à Ceylan. On l'adore particulièrement pendant les épidémies de variole et lorsqu'on inocule des enfants. Elle paraît être identique à Çîtalâ, la déesse brahmanique de la variole et la protectrice des enfants dans toutes leurs maladies. V. Çîtalâ.

PATTINSONAGE (*pa-tin, naj'* — de *Pattinson,* chim. angl., mort en 1858) n. m. Mode de traitement des plombs argentifères imaginé par Pattinson, qui a pour but de séparer de l'alliage une grande partie du plomb qu'il renferme et d'enrichir, par contre, l'alliage restant, que l'on soumet ensuite à la coupellation.

— ENCYCL. Le *pattinsonage* est fondé sur ce fait que, lorsqu'un plomb argentifère se refroidit lentement, il s'en sépare de petits cristaux de plomb métallique dépourvus d'argent, tandis que la masse liquide retient tout le métal précieux. On opérant plusieurs fusions successives, et en retirant à l'écumoir pendant chaque refroidissement les cristaux nouvellement formés, on arrive progressivement à une séparation presque complète des deux métaux.

PATTU (*pa-tu*), **UE** adj. Qui a de grosses pattes : *Un chien* PATTU.

— Se dit de certains oiseaux qui ont des plumes jusque sur les pattes : *Pigeons* PATTUS. *Poules* PATTUES.

PATUCAS, Indiens du versant oriental de la Cordillère des Andes, dans la république de l'Équateur. Ils vivent en villages et se livrent à l'agriculture. — *Un, Une* PATUCA.

PATULE n. f. Sous-genre d'hélices (mollusques gastéropodes), répandues dans toutes les régions du globe, caractérisées par leur coquille ombiliquée, aplatie ou carénée, à péristome aigu.

PATURA n. m. Tapis en feutre épais, de couleur grise ou bleue, que les paysans roumains fabriquent sur des métiers rustiques.

PÂTURABLE adj. Qui peut être pâturé, livré à la pâture : *Plaines* PÂTURABLES.

PÂTURAGE (*raj'* n. m. Lieu propre à faire pâturer les bestiaux : *De maigres, De gras* PÂTURAGES.

— Action de faire paître des troupeaux : *Payer pour le* PÂTURAGE *de ses bestiaux.*

— Féod. *Droit de pâturage,* Droit perçu par le seigneur pour la permission qu'il donnait de faire paître les bestiaux sur ses terres et même sur les terres d'autrui.

— SYN. **Pacage, -pâtis,** etc. V. PACAGE.

— ENCYCL. Les *pâturages* peuvent être naturels ou artificiels, permanents ou temporaires. Leur composition, qui

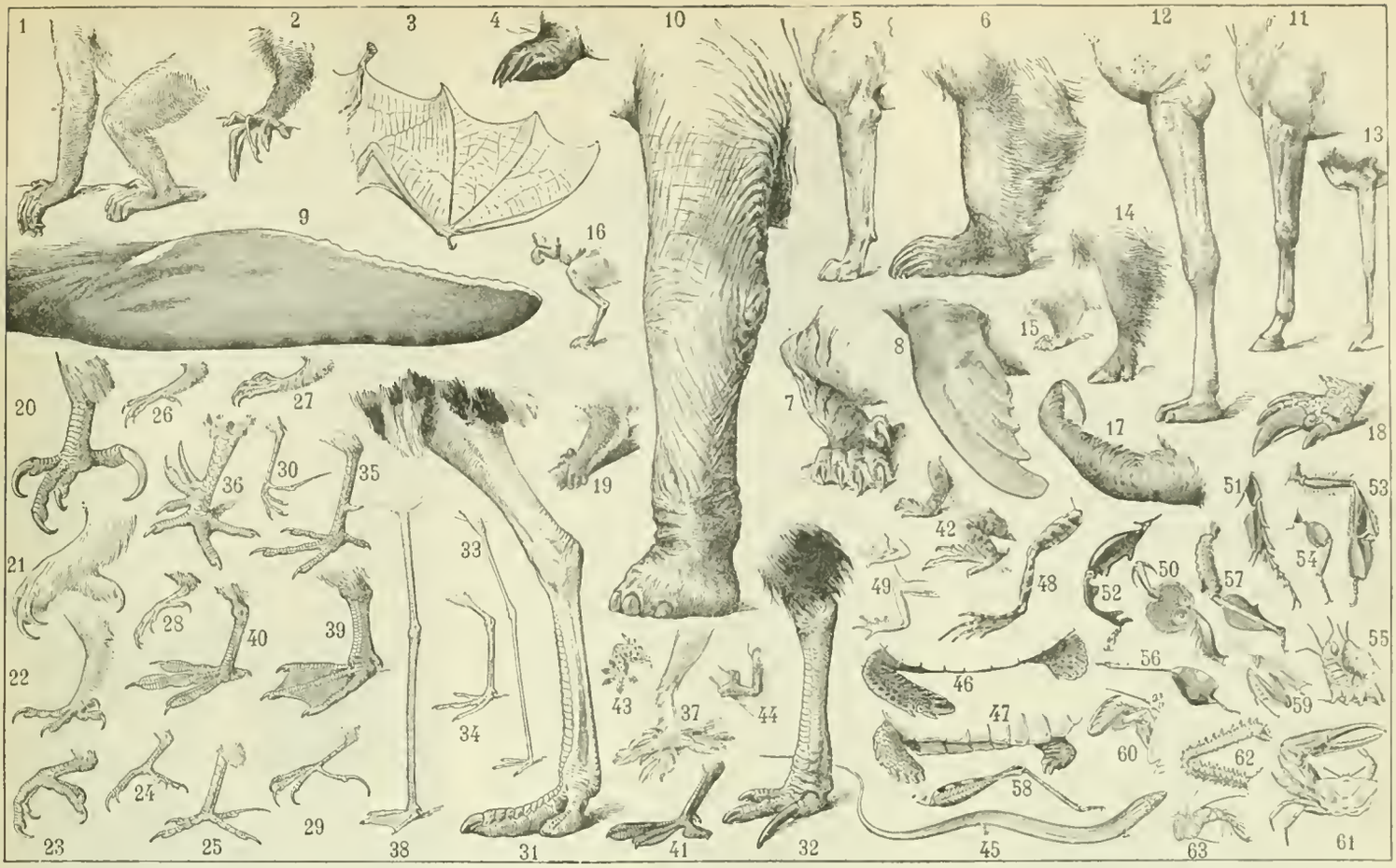

Pattes : 1. Semnopithèque. — 2. Aye-aye. — 3. Noctule. — 4. Taupe. — 5. Chien. — 6. Ours. — 7. Tigre. — 8. Lion de mer. — 9. Baleine mégaptère. — 10. Eléphant. — 11. Cheval. — 12. Chameau. — 13. Gazelle. — 14. Sanglier. — 15. Chinchilla. — 16. Gerboise. — 17. Paresseux ou Ai. — 18. Tatou géant. — 19. Koala. — 20. Harpie. — 21. Harfaog. — 22. Effraie. — 23. Perroquet. — 24. Galbule. — 25. Centrope. — 26. Hirondelle. — 27. Martinet. — 28. Martin-pêcheur. — 29. Grimpereau. — 30. Alouette. — 31. Autruche. — 32. Casoar à casque. — 33. Echasse. — 34. Vanneau. — 35. Faisan. — 36. Coq de Houdan. — 37. Pigeon Boulant. — 38. Flamant. — 39. Canard. — 40. Foulque. — 41. Grèbe. — 42. Lézard. — 43. Gecko. — 44 Caméléon. — 45. Seps. — 46 Tortue marine. — 47. Tortue terrestre. — 48 Grenouille. — 49. Rainette. — 50. Dytique. — 51. Cétoine. — 52. Sagra. — 53 Abeille. — 54. Chalcide. — 55. Chenille de harpye montrant les deux sortes de pattes. — 56. Anisoscèle. — 57. Holcomère. — 58. Criquet. — 59. Patte ravisseuse de mante. — 60. Patte ravisseuse de squille. — 61. Crabe gélasime. — 62. Crabe lambre. — 63. Acarien (psoropte).

dépend du climat et de la fertilité du sol, a pour base les *graminées*, auxquelles sont associées des *légumineuses* en proportion variable.

Dans les exploitations bien conduites, les pâturages sont divisés en plusieurs parties, sur lesquelles le bétail passe successivement. Les soins d'entretien consistent à épandre régulièrement les déjections des animaux, à extraire les touffes délaissées, à entretenir les rigoles d'écoulement et à empêcher le ravinage des pentes par divers travaux. Au printemps, les parties dénudées sont ensemencées.

En général, ce sont les bovidés qui utilisent les pâturages; leur valeur varie suivant le nombre d'animaux que l'on peut y entretenir à l'hectare pendant la période de *dépaissance* (six à huit mois suivant les régions).

— Iconogr. Sous ce titre se trouvent désignées de nombreuses compositions de paysagistes de toutes les écoles.



Pâturage, d'après Karel Dujardin (Louvre).

Le *Pâturage* de Cornelis Poelenburg, celui de Karel Dujardin, tous deux au Louvre, sont célèbres. Troyon, Rosa Bonheur ont signé aussi des *Pâturages* remarquables.

PÂTURAGES, ville de Belgique (prov. de Hainaut [arr. de Mons]); 10.880 hab. Charbonnages, métallurgie.

PÂTURAL n. m. Syn. local de PÂTIS.

PÂTURANT (*ran*), **ANTE** adj. Qui pâture : *Les animaux* PÂTURANTS.

PÂTURE (du lat. *pastura*, même sens) n. f. Ce qui sert à la nourriture des animaux : *Tous les êtres organisés sont tour à tour parasites et* PÂTURE. (Raspail.)

— Action de pâturer : *Les animaux sentent venir l'heure de la* PÂTURE. ‖ Herbe coupée qu'on donne aux bestiaux pour leur nourriture : *Donner la* PÂTURE *aux moutons.* ‖ Pâturage : *Une vaste* PÂTURE. ‖ *Pâtures grasses.* En Belgique, Prairies artificielles composées d'herbes propres à engraisser rapidement le bétail.

— Nourriture de l'homme : *C'est une excellente* PÂTURE *que la pomme de terre.*

— Fig. Aliment, moyen d'entretien : *Il faut donner de la* PÂTURE *à son esprit. Servir de* PÂTURE *à la calomnie.*

— Entrave qu'on met au cheval en pâturage. (Vx.)

— Bot. *Pâture de chameau*, Nom vulgaire du schœnanthe.

— Dr. *Vaine pâture*, Terres où chacun est libre de paître ses bestiaux. ‖ *Droit de vaine pâture*, Droit qui appartient à chaque habitant d'une commune de mener paître ses troupeaux sur les héritages des autres habitants de la commune, après que les foins et récoltes ont été enlevés. ‖ *Droit de parcours*, Nom que prend le droit de vaine pâture, quand ce droit s'exerce de commune à commune. ‖ *Vive* ou *Grasse pâture*, Droit de faire paître, pendant tout l'été, ses bestiaux sur un fonds.

— Syn. Pacage, pâtis, etc. V. PACAGE.

— Encycl. Dr. Si le droit de parcours et de vaine *pâture* n'est pas fondé sur un titre, il est permis de s'y soustraire par la clôture de la propriété que l'on veut affranchir de cette servitude; mais le propriétaire qui clôt son héritage perd son droit de parcours et de vaine pâture en proportion du terrain qu'il y soustrait. (C. civ., art. 648.)

PÂTUREAU (*ro* — rad. *pâturer*) n. m. Dans certains départements, Pré où l'on fait pacager les bœufs : *Tenir les bœufs au* PÂTUREAU.

PÂTURER v. n. Prendre sa pâture dans les champs : *Des bœufs, Des vaches qui* PÂTURENT.

— v. a. Manger, faire manger l'herbe de : *Moutons qui* PÂTURENT *un champ. Bergers qui* PÂTURENT *une prairie.*

PÂTUREUR (rad. *pâturer*) n. m. Cavalier, soldat qui mène les chevaux à la pâture.

PÂTURIN (rad. *pâture*) n. m. Bot. Genre de graminées.

— Encycl. Les *pâturins* sont des herbes à panicule variable, formée d'épillets paucifiores, dont les glumes sont membraneuses, carénées, à nervures latérales souvent conniventes au sommet. La flore française en possède de 15 à 20. C'est à ce genre qu'appartiennent quelques-unes des meilleures graminées fourragères : le pâturin des prés (*poa pratensis*), le pâturin commun (*poa trivialis*), le pâturin des bois (*poa nemoralis*), les *poa Alpina*, *cæsia* et *violacea*, des montagnes; les *poa bulbosa* et *compressa*, des prés secs; le *poa palustris*, des prés humides, etc.



PATURON (rad. *pâture*, dans le sens de « entrave ») n. m. Art vétér. Chez le cheval, Partie du membre comprise entre le boulet et le sabot, et qui a pour base la première phalange du doigt.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de courge. (V. POTIRON.) ‖ Nom vulgaire de quelques champignons comestibles qui croissent dans les pâturages et, dans quelques pays, du champignon de couche.

— Encycl. Art vétér. Le *paturon* doit être court pour être bien fait; trop long, il constitue un vice et le cheval est dit *long-jointé*; trop court, il est aussi un défaut (cheval *court-jointé*).

Il peut être le siège de crevasses ou de blessures, causées par la longe du licol dans laquelle se serait pris le cheval (*prises de longe*).

PÂTUS (*tuss*) n. m. Dans le cadastre de certains départements, Terrain imposable, annexé à une maison rurale et servant de dépôt. ‖ On dit ailleurs DÉPORT.

PATVIN ou **PATWIN**, tribu d'Indiens agriculteurs et chasseurs, dans la vallée du Sacramento (Californie), aujourd'hui divisée en nombreuses fractions.

PATZAU, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Tabor]), près de la Trnawa (bassin de l'Elbe); 3.000 hab.

PATZCUARO, lac du Mexique (Etat de Michoacan), dans une vallée de la chaîne. C'est une vasque profonde, semée d'îles, que dominent de tous les côtés des montagnes élevées, et qui renferme une eau légèrement salée.

PATZCUARO, ville du Mexique (Etat de Michoacan), bâtie à 2.174 mètres d'altitude au-dessus du lac; 8.000 hab. L'église contient le tombeau de Vasco de Quiraga, le premier évêque du Michoacan. Commerce d'ouvrages en plumes de colibri.

PATZICIA, bourg du Guatemala (dép. de Chimaltenango); 4.315 hab.

PATZUN, bourg du Guatemala (dép. de Chimaltenango); 3.425 hab.

PAU (*pô* — du vieux franç. *pal*, pieu) n. m. Vitic. Nom donné, dans le Médoc, aux échalas de vignes hautes.

— Métrol. Mesure de longueur qui était en usage dans le royaume Lombardo-Vénitien, et qui valait 0m,7766.

PAU (forme béarnaise *Pâou*, du lat. *palum* et du franc *pal*), ch.-l. des Basses-Pyrénées, à 816 kilom. de Paris, sur le *gave de Pau*, au confluent de l'Ousse et du Sonst; 34.268 hab. (*Palois*, *oises*.) Ch. de f. Midi. Le petit ruisseau de Hédas, très encaissé, sépare en deux parties la ville, bâtie au bord d'une terrasse dominant la plaine de Jurançon.



Armes de Pau.

Le monument le plus important de la ville est le château, s'élevant à l'extrémité d'un promontoire, dans une situation des plus pittoresques. Son ancienne entrée, donnant sur le ravin, avait été construite au XIVe siècle; les fortifications datent de 1373 et l'entrée actuelle de la Renaissance. La chambre où naquit Henri IV renferme encore son berceau. A l'autre extrémité de la ville, le musée occupe

l'ancien palais de justice. De la place Royale (statue de Henri IV), panorama admirable sur la chaîne des Pyrénées.

Pau, très réputé comme séjour d'hiver, est une ville mondaine, sportive et cosmopolite pendant la saison. Commerce de vins, jambons, salaisons, chevaux, fabrication de bouchons, de toiles et de linge de table renommé.

Fondée au début du XIe siècle, mais peu visitée par les vicomtes de Béarn jusqu'à la fin du XIVe siècle, Pau devint en 1512 capitale des rois de Navarre; prise par le roi de France sur Jeanne d'Albret en 1568, reprise par elle l'année suivante, elle vit l'exécution des capitaines catholiques auxquels on avait promis la vie sauve. En 1620, la cour souveraine créée à Pau un siècle auparavant fut érigée en parlement; en 1796, Pau devint le chef-lieu du département des Basses-Pyrénées. Patrie de Jeanne d'Albret, de Henri IV, du maréchal Gassion, de Bernadotte. — L'arrondissement a 11 cant., 185 comm. et 127.535 hab. Le canton Est a 10 comm. et 27.478 hab.; le canton Ouest, 12 comm. et 23.955 hab.

Pau (Gave de) ou **de Gavarnie.** V. Gave, et Gavarnie.

Paucartambo, rivière, village et province du Pérou (dép. de Cuzco). La rivière, qui descend des Andes de Carabaya, atteint l'Urubamba, après un cours d'environ 500 kilom. — Le village, sur la rivière, est le chef-lieu de la province; il a 3.000 hab. — La province compte 15.000 hab.

Pauca, sed bona (*pô-ka-sèd'*), locution latine que l'on peut traduire par *Peu, mais bon.*

Pauciarticulé, ée (*pô-si* — du lat. *pauci,* peu nombreux, et de *articulé*) adj. Zool. Qui n'est formé que d'un petit nombre d'articles.

Paucidenté, ée (*pô-si* — du lat. *pauci,* peu nombreux, et de *denté*) adj. Qui n'a qu'un petit nombre de dents. (Peu us.)

Pauciflore (*pô-si* — du lat. *pauci,* peu nombreux, et *flos, oris,* fleur) adj. Qui ne porte que peu de fleurs.

Paucifolié, ée (*pô-si* — du lat. *pauci,* peu nombreux, et *folium,* feuille) adj. Bot. Qui n'a qu'un petit nombre de feuilles.

Paucijugué, ée (*pô-si, ghé* — du lat. *pauci,* peu nombreux, et *jugum,* paire) adj. Bot. Qui n'est formé que d'un petit nombre de paires de parties.

Paucinervé, ée (*pô-si-nèr'* — du lat. *pauci,* peu nombreux, et *nervus,* nerf) adj. Bot. Qui n'a qu'un petit nombre de nervures.

Pauciovulé, ée (*pô-si* — du lat. *pauci,* peu nombreux, et de *ovulé*) adj. Bot. Qui produit un petit nombre d'ovules.

Pauci quos æquus amavit Juppiter (*Les rares hommes qu'a aimés l'équitable Jupiter*), Mots de Virgile (*Enéide,* VI, 129-130). Ces rares mortels ont seuls pu, dit le poète, sortir des enfers. On applique ces mots à des hommes doués de qualités particulières ou d'un bonheur spécial.

Pauciséminé, ée (*pô-si* — du lat. *pauci,* peu nombreux, et *semen, inis,* semence) adj. Bot. Qui ne produit qu'un petit nombre de graines.

Paucispiré, ée (*pô-si-spi* — du lat. *pauci,* peu nombreux, et de *spire*) adj. Zool. Qui ne décrit qu'un petit nombre de spires: *Coquille* paucispirée.

Paucité (*pô-si* — du lat. *paucitas,* même sens) n. f. Petit nombre: *La* paucité *de la race humaine.* (Volt.) [Vx.]

Paucrin ou **paucrain** (*pô*) n. m. Mar. Portefaix, dans les ports de mer. ‖ Nom que les matelots donnent à un armateur avare.

Paucton (Alexis-Jean-Pierre), mathématicien, né à La Baroche-Gondouin (Mayenne) en 1736, mort à Paris en 1798. Il professa les mathématiques à Strasbourg, à Dôle, et obtint en 1796 un emploi au cadastre. Son livre capital est une *Métrologie* ou *Traité des mesures, poids et monnaies des anciens peuples et des modernes* (1780).

Paudy, comm. de l'Indre, arrond. et à 12 kilom. d'Issoudun, sur l'Herbon; 1.090 hab. Vins ordinaires. Ruines d'un château féodal (XIVe s.).

Pauforceau (*pô, só*) n. m. Chass. Piquet auquel on attache le filet pour prendre les pluviers.

Paugayen (*pô-ga-i-in*) n. m. Vitic. Variété de cépage rouge, cultivé dans la Drôme. ‖ On écrit aussi pougayen.

Pauillac, ch.-l. de cant. de la Gironde, arrond. et à 21 kilom. de Lesparre, sur la rive gauche de la Gironde et en face de l'île de Patiras; 6.125 hab. Ch. de f. de Bordeaux au Verdon. Le port de Pauillac (dit aussi *de Gaël* ou *des Pilotes*), où s'arrêtent les paquebots qui ne peuvent remonter jusqu'à Bordeaux, fait un trafic important. Constructions navales, forges, fabriques de cordages. Situé dans le Médoc, la commune de Pauillac récolte des vins qui sont parmi les plus célèbres de cette région. Principaux crus: *château-Lafite-château-La-Tour, château-Mouton-Rothschild, château-Pichon-Longueville, château-Pichon-Longueville-Lalande, château-Duhart-Milon, château-Pontet-Canet, château-Batailley, château-Mouton-d'Armailhacq, château-Grand-Puy-Lacoste, château-Lynch-Bages, château-Ducasse-Grand-Puy, château-Lynch-Moussas, château-Calvé-Croiset-Bages, château-Pédesclaux, château-Clerc-Milon,* etc. — Le canton a 6 comm. et 14.181 hab.

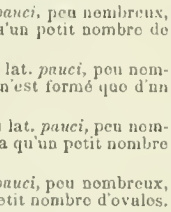

Armes de Pauillac.

Paul (*pol'* — du n. d'un pape) n. m. Monnaie d'argent des anciens Etats romains, qui valait 0 fr. 52 c.

SAINTS

Paul (saint), surnommé **l'Apôtre des gentils,** né à Tarse (Cilicie) vers le commencement de l'ère chrétienne, martyrisé à Rome en 67. Sa famille, juive d'origine, s'était établie à Tarse, où elle acquit le droit de cité romaine. Il reçut le nom de Saul. A l'âge de douze ou treize ans, il devint, à Jérusalem, l'élève et peut-être le commensal du célèbre rabbi Gamaliel. Il semble qu'il n'a ni vu ni entendu Jésus-Christ. Lors du martyre de saint Etienne, vers 37, il prit part au jugement, et vota la mort. Bientôt, on le vit poursuivre de maison en maison les adeptes de la religion nouvelle; il reçut même du sanhédrin

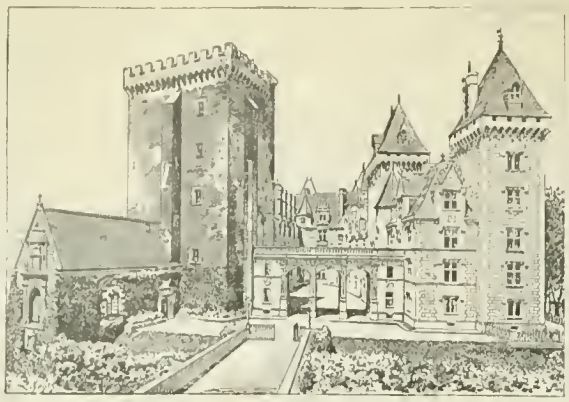

Entrée du château de Pau.

la mission de les rechercher dans toute la Syrie. Muni de ce mandat, il se rendait à Damas, à la tête d'une troupe armée, lorsque Jésus lui apparut, racontent les *Actes,* et le terrassa aux portes de la ville en disant: « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu? » Saul se releva, continue le texte, frappé de cécité, mais éclairé intérieurement d'une lumière divine. Baptisé par le disciple Ananie, il recouvra la vue et commença à annoncer la résurrection de Jésus aux Juifs stupéfaits d'un tel revirement. Trois ans après sa conversion, les Juifs de Damas ayant réussi à le rendre suspect aux officiers du roi arabe Arétas, les fidèles le placèrent dans une corbeille et, pendant la nuit, le descendirent par une meurtrière ouverte dans le mur d'enceinte. Il se rendit alors à Jérusalem pour voir Pierre, le chef de l'Eglise naissante. Devenu avec Barnabé, son ancien condisciple, l'apôtre particulier des gentils, il reçut l'imposition des mains à Antioche et prit alors le nom de Paul. Ame héroïque dans un corps débile, il travaillait de ses mains, parlait, dans un grec hérissé d'hébraïsmes, mais sa foi lui faisait trouver des accents qui arrivaient à dompter les âmes. Antioche fut le centre d'où, pendant quatorze années, il ne cessa de rayonner dans l'Orient, devenu chrétien à sa voix.

Son apostolat se divise en trois périodes. Dans la première (44 ou 45-50), partant d'Antioche avec Barnabé et Jean Marc, il parcourut successivement l'île de Chypre, la Pamphylie et la Galatie, fondant les Eglises de Pergé, d'Antioche, de Pisidie, d'Iconium, de Lystre et de Derbé. C'est à son retour à Antioche qu'il constata quels vifs débats la conversion des païens avait suscités parmi les fidèles. V. judéo-christianisme.

Dans la deuxième période (52-54), séparé de Barnabé, Paul prit avec lui de nouveaux compagnons, notamment Silas à Antioche, Timothée à Listre, saint Luc à Troas. Il franchit la mer, et, passant en Macédoine, il y créa les Eglises de Philippes, de Thessalonique et de Bérée. A Athènes, il parla devant l'Aréopage; puis il s'établit à Corinthe. La troisième période de son apostolat s'étend de 54 à 58: rentré à Antioche, Paul rencontra saint Pierre et crut devoir lui reprocher les ménagements qu'il observait à l'égard des judéo-chrétiens. Accompagné de Luc, de Timothée et d'un nouveau disciple nommé Tite, il se rendit à Ephèse, où il opéra des conversions nombreuses. Une sédition le chassa de cette ville. A Troas, puis en Macédoine, son ministère fut de nouveau couronné de succès. Après avoir visité Corinthe, la Macédoine et la côte d'Ionie, il retourna à Jérusalem. Là, poursuivi par la haine des Juifs, il fut arrêté, et, après avoir invoqué son titre de citoyen romain, conduit à Césarée, devant le procurateur Félix. Celui-ci le garda dans son palais pendant deux ans. Festus, qui succéda à Félix, allait faire reconduire son prisonnier à Jérusalem, lorsque Paul en appela à César. Le magistrat le fit alors embarquer pour l'Italie. C'est en 61 qu'il arriva à Rome, après un naufrage sur la côte de Malte. Remis au préfet du prétoire Burrhus, il fut rendu à la liberté, deux ans plus tard, par Néron (62).

A partir de cette époque, l'histoire de saint Paul ne s'appuie plus sur les *Epîtres* ou les *Actes,* mais sur d'antiques traditions. On croit donc qu'il fit un dernier voyage en Palestine, en Crète, en Asie et en Macédoine. De retour en Occident, il visita peut-être l'Espagne pendant la persécution de Néron (64). Il était à Rome durant l'année 66, en même temps que saint Pierre. Enfermé avec celui-ci dans la prison Mamertine, il eut la tête tranchée sur la route d'Ostie, au lieu appelé les *Eaux Salviennes.* Ensevelî d'abord à quelque distance du théâtre de son martyre, son corps fut transporté, en 258, dans la catacombe de Saint-Calliste. Après quelques mois, ou, selon plusieurs historiens, après quarante ans, il fut rendu à sa première sépulture et, sur son tombeau, fut élevée la basilique de *Saint-Paul-hors-les-Murs.* C'est dans les assises de ce monument qu'en 1838 on retrouva, près des reliques du saint, une plaque de marbre portant, en lettres latines du temps de Constantin, cette inscription: *A Paul Apôtre Martyr.* Saint Paul a écrit des *Epîtres* célèbres. (V. Epître.) — Fête le 29 juin.

— Bibliogr.: Vidal (abbé), *Saint Paul, sa vie et ses œuvres* (Paris, 1863); Trognon, *l'Apôtre saint Paul* (Paris, 1869); E. Renan, *Saint Paul* (Paris, 1869), dans la série: *Histoire des origines du christianisme* V. christianisme.

— Allus. hist.: **Saint Paul sur le chemin de Damas,** Allusion à l'événement extraordinaire qui opéra subitement la conversion de saint Paul au christianisme. On dit d'un homme dont les idées ont été subitement transformées, qu'il *a trouvé son chemin de Damas.*

— Iconogr. L'image de saint Paul se trouve à profusion à côté de celle de saint Pierre, sur les vases de verre à fond doré trouvés dans les catacombes. Une mosaïque du VIe siècle, à Sainte-Marie *in Cosmedin* de Ravenne, représente Paul paraissant offrir au trône de l'Agneau les deux volumes roulés de ses *Epîtres.* L'attribut du glaive n'a été donné à l'Apôtre des gentils que par les artistes modernes. Ils le lui ont donné par allusion à son martyre peut-être, mais plus encore à son éloquence, car il a dit de la parole apostolique qu'elle est « plus pénétrante qu'un glaive à deux tranchants ».

Parmi les innombrables peintures qui le représentent, nous citerons celles de J. Blanchard, Philippe de Champaigne, Albert Dürer, Van Dyck, Gaudenzio Ferrari, le Guerchin (Louvre), le Guide (Madrid), Rembrandt (musée de Vienne), Ribera (Madrid), Bougnereau (égl. Saint-Augustin, à Paris). Une statue colossale en marbre, sculptée par Monot, se voit à Saint-Jean de Latran. D'autres statues ont été exécutées par Thorwaldsen, Delvaux (cathédrale de Namur), Debay père (cathédrale de Nantes), Suc, Révillon, A. N. Perrey (Sainte-Chapelle, à Paris), E. Thomas (égl. Saint-Sulpice, à Paris), Le Bœuf, Victor Vilain (égl. Saint Roch, à Paris), etc. Un tableau à plusieurs compartiments, peint par Holbein le Père (1504) [galerie d'Augsbourg], représente *le Baptême de saint Paul, son Départ* et ses *Funérailles. La Conversion de saint Paul* a été représentée par les peintres: Louis Carrache (Bologne) et Murillo (musée de Madrid) (v. conversion), Raphaël, dans une composition reproduite en tapisserie (Vatican), le Caravage (Santa-Maria-del-Popolo, à Rome), Garofalo (galerie Borghèse), L. Giordano (Escurial), Michel-Ange (chapelle Pauline, au Vatican), Palma le Jeune Madrid), Palma le Vieux, Rubens (pinacothèque de Munich), Snayers, etc.; par le sculpteur Domenico di Auria, bas-relief dans l'église Sainte-Marie-des-Grâces, à Naples. La *Prédication de saint Paul à Athènes* a été représentée par Raphaël, Cire Ferri, Lagrenée le Jeune, etc. La *Prédication de saint Paul a Ephèse* a été peinte par E. Le Sueur



Saint Paul, d'après Raphaël.



Saint Paul à Ephèse, d'après Le Sueur. (Musée du Louvre.)

en 1649. *Saint Paul et saint Barnabé à Lystra* ont été représentés par Raphaël, Séb. Bourdon (Madrid), Corneille le Père (autrefois à Notre-Dame de Paris), D.-F. Franck.

Martin de Vos a peint *Saint Paul piqué par une vipère dans l'île de Mytilène* (Louvre). Alexander a représenté *Saint Paul jetant la vipère au feu.* La *Séparation de saint Pierre et de saint Paul* a été peinte par Lanfranc (Louvre); le *Départ de saint Paul de Milet,* par Galloche (autref. à Notre-Dame de Paris). Le *Ravissement* ou l'*Extase de Saint Paul* a inspiré à Poussin un chef-d'œuvre (Louvre).

Paul (Vision de saint), légende du moyen âge. C'est le récit d'un voyage que saint Paul fait en enfer sous la direction de saint Michel et la description des peines des damnés. La plus ancienne version connue est en syriaque; elle fut traduite en grec, puis en latin, et enfin dans la plupart des langues modernes. Dante paraît l'avoir connue.

Paul (ordre de **Saint-**). V. Pierre-et-Saint-Paul (*ordre de* Saint-).

Paul (église **Saint-**). Cette église était située, à Paris, rue Saint-Paul, derrière l'église actuelle de Saint-Paul-Saint-Louis. Bâtie au XIIIe siècle sur l'emplacement d'un édifice, qui remontait à l'an 640, elle fut plusieurs fois remaniée durant les XIVe et XVe siècles. Elle a été démolie en 1804. C'est dans cette église que le roi Henri III fit élever par Germain Pilon un monument à ses trois mignons: Quélus, Maugiron et Saint-Mégrin. L'homme au masque de fer y fut inhumé sous le nom de Marchiali.

Paul-Saint-Louis (église paroissiale de **Saint-**), située à Paris, rue Saint-Antoine. Destinée à servir de chapelle à la maison professe des jésuites, cette église fut bâtie, de 1627 à 1641, sur le modèle de l'église du Gesù à Rome, en forme de croix romaine, sur les plans du P. Derrand. Après l'expulsion des jésuites (1767), leur église fut donnée aux chanoines réguliers de la rue Culture-Sainte-Catherine. Elle devint église paroissiale, sous le titre de Saint-Paul-Saint-Louis, lorsque, à la suite du Concordat, l'église Saint-Paul (v. l'art. précéd.) fut désaffectée, puis démolie. On y remarque une *Vierge* de Germain Pilon, des tableaux de Vouet, de Philippe de Champaigne et de Delacroix. La crypte renferme les tombeaux de l'évêque Daniel Huet, des PP. Bourdaloue et Pétau, etc.

Paul (hôtel **Saint-**), à Paris. On désignait sous ce nom une vaste résidence située entre la Seine, la rue du Petit-Musc, la rue Saint-Antoine et la rue Saint-Paul, qui appartint aux rois de France du XIVe au XVIe siècle.

C'est Charles V, alors encore dauphin, qui la constitua, de 1361 à 1364, par l'acquisition de plusieurs hôtels, dont l'ensemble n'avait rien d'homogène. L'hôtel Saint-Paul fut la résidence à peu près constante de Charles V, qui y aménagea des jardins, des galeries, une volière, une ménagerie, etc. Charles VI passa aussi la majeure partie



Hôtel Saint-Paul (en haut et à droite : enclos de la Cerisaie et les Célestins).

de son existence à l'hôtel Saint-Paul ; il y mourut en 1422. Ses successeurs abandonnèrent ce séjour, au profit de l'hôtel des Tournelles, situé de l'autre côté de la rue Saint-Antoine, et François Ier en ordonna le lotissement.

Les noms des rues des Lions-Saint-Paul, Beautreillis, de la Cerisaie, Charles-V, ouvertes sur son emplacement, rappellent seuls maintenant son souvenir.

Paul (CATHÉDRALE DE **Saint-**), édifice de Londres, qui s'élève sur une colline au centre de la Cité. Construite de 1675 à 1710 par Christophe Wren, elle rappelle, pour la forme générale, Saint-Pierre de Rome. Cinq églises

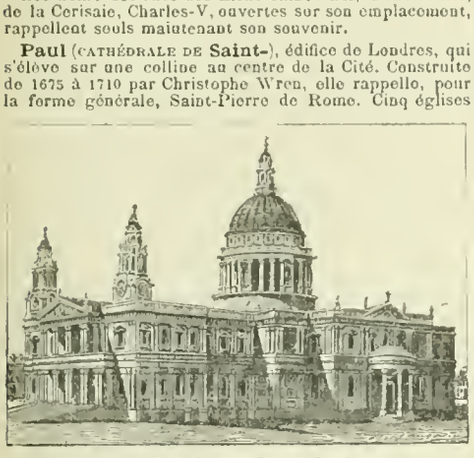

La cathédrale de Saint-Paul, à Londres.

avaient successivement occupé l'emplacement où elle s'élève. La nef mesure 152 mètres de long, 36 de large, le transept 76 mètres de long. Le sommet de la croix est à 110 mètres de hauteur. La façade a deux portiques superposés, composés : celui du bas, de douze colonnes corinthiennes accouplées ; celui du haut, de huit colonnes composites accouplées. Le fronton est orné d'un bas-relief de Bird, représentant la *Conversion de saint Paul*. Deux campaniles garnissent les côtés de la façade. Le dôme, qui repose sur un tambour à deux étages de colonnes, est double. A l'intérieur, huit grisailles de Thornhill décorent la coupole. Huit mosaïques de Salviati, d'après Watts, Brittan, Stevens, ornent les pendentifs. Dans la crypte, reposent les cendres de Wellington et de Nelson. La cathédrale même renferme de nombreux monuments élevés à la mémoire d'Anglais célèbres : de Wellington, Napier, Ponsonby, Howe, Nelson, etc.

Paul-hors-les-Murs (Saint-), à Rome, basilique fondée en 388 par Valentinien II et Théodose. Elle renfermait, dit-on, le tombeau de saint Paul. Restaurée à différentes reprises, en particulier par saint Léon III,

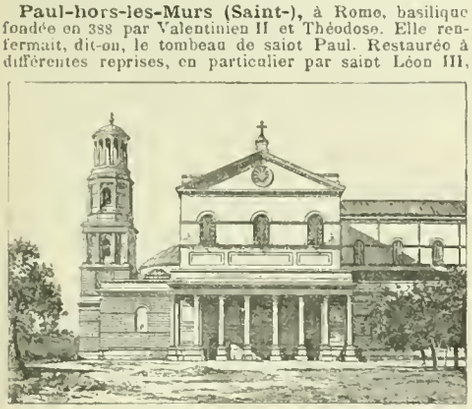

Saint-Paul-hors-les-Murs, à Rome.

elle fut presque entièrement détruite par un incendie en 1823, et reconstruite sur l'initiative du pape Léon XII et sous les pontificats de Grégoire XVI et de Pie IX. De l'église incendiée, qui passait pour une des plus belles de Rome, il ne subsiste que le chœur, d'après Ch. Maderno. La façade principale, tournée vers le Tibre, est ornée de belles colonnes monolithes. L'intérieur est richement décoré de mosaïques restaurées, du Ve siècle (*le Christ et les 24 anciens de l'Apocalypse*), du XIIIe siècle (*le Christ, Honorius III, saints Luc, Paul, Pierre, André*) et de mosaïques modernes. Dans le voisinage de l'église s'élève le beau cloître de l'ancien couvent des bénédictins (XIIe et XIIIe s.).

Paul (RELIGIEUSES DE **Saint-**). Cette congrégation, dont la maison mère est à Angoulême, est vouée exclusivement à l'enseignement. Elle dirige, principalement dans l'ouest de la France, un assez grand nombre d'établissements.

Paul (SŒURS DE **Saint-**). Fondée en 1690 pour instruire les filles du peuple et assister les malades, cette Congrégation dessert aussi un grand nombre d'hôpitaux. Les *sœurs de Saint-Paul* sont aussi appelées *sœurs de Saint-Maurice de Chartres*. C'est dans cette dernière ville qu'est leur maison mère.

Paul (ERMITES DE **Saint-**). V. ERMITE.

PAUL (saint), premier ermite, né et mort dans la Thébaïde (vers 228-vers 341). Dénoncé comme chrétien par son beau-frère, durant la persécution de Dèce (252), il s'enfonça dans le désert de la haute Thébaïde, et y vécut 87 ans. Saint Antoine le visita à ses derniers moments et l'ensevelit. Sa Vie a été écrite par saint Jérôme. Ses reliques, transportées à Alexandrie, puis à Venise, furent, en 1358, acquises par Louis Ier de Hongrie, qui les plaça à Bude, dans la chapelle de son palais. — Fête le 10 janvier.

PAUL (saint), patriarche de Constantinople et martyr, né à Thessalonique vers 285, mort en Cappadoce en 350. Il assista au concile de Nicée (325), puis fut exilé dans le Pont par ordre de Constantin, que les ariens avaient circonvenu. L'empereur Constance le rappela. Elu en 340 patriarche de Constantinople, il fut chassé de son siège par l'empereur, qui établit, à sa place, l'arien Eusèbe de Nicomédie. Paul, remonté sur son siège en 341, en fut de nouveau arraché l'année suivante, après une sanglante émeute. L'intervention du pape Jules Ier et de l'empereur d'Occident, Constant, obligea Constance à rétablir Paul, mais Constance ne tarda pas à le condamner à un nouvel exil, et, s'il lui fit grâce en 347, ce fut pour le reléguer à Cucuse, où les ariens l'étranglèrent. — Fête le 7 juin.

Paul (saint Vincent DE). V. VINCENT DE PAUL.

Paul de la Croix (saint), fondateur de l'ordre des passionistes, né à Ovada (Etat de Gênes) en 1694, mort à Rome en 1775. Il se nommait *Paul-François* DANEY. Il reçut le sacerdoce (1727) et fonda, dix ans après, le monastère d'Orbitello, où il réunit quelques disciples, dans le dessein de propager la dévotion à la Passion de Jésus-Christ. Le nouvel institut, fut approuvé par Benoît XIV (1741 et 1746), par Clément XIV (1769) et enfin Pie VI (1775). Ses membres sont communément appelés *passionistes*. Leur fondateur, déclaré vénérable en 1821, fut béatifié en 1852 et canonisé par Pie IX en 1864. — Fête le 18 octobre.

PAPES

Paul Ier (saint), pape, né et mort à Rome (vers 700-767). Elu et sacré en 757, il succéda à son frère Etienne III. Didier, roi des Lombards, ayant menacé Rome, Paul réclama l'assistance du roi des Francs, Pépin le Bref. Il tira des catacombes un grand nombre d'ossements de martyrs, pour les soustraire aux profanations des Lombards. On a de lui plusieurs *Lettres*. — Fête le 28 juin.

Paul II (Pierre BARBO), pape, né à Venise en 1418, élu et sacré en 1464, mort à Rome en 1471. Neveu du pape Eugène IV, il devint archidiacre de Bologne, évêque de Cervia (Romagne) et enfin cardinal (1440). En Bohême, il excommunia le roi Georges Podiébrad, comme fauteur du mouvement hussite (1466), et donna sa couronne à Mathias Corvin, roi de Hongrie. En France, il essaya d'obtenir du Parlement l'enterinement des lettres patentes royales abolissant la *Pragmatique sanction* (1467). Il s'unit aux Vénitiens contre le roi de Naples Ferdinand Ier. Hostile aux humanistes, il ferma le collège des *Abréviateurs*, fondé par Pie II, mais il établit la première imprimerie romaine (1463). Il construisit, à Rome, le palais de Saint-Marc.

Paul III (Alexandre FARNÈSE), pape, né à Canino en 1468, élu et sacré en 1534, mort à Rome en 1549. Elève de Pomponius Lætus, il s'adonna avec passion à l'étude des lettres ; il se maria et eut deux enfants, une fille et un fils, nommé Pierre-Louis Farnèse. Après son ordination, il entra à la chancellerie apostolique, devint évêque de Montefiascone, puis cardinal et enfin pape à l'unanimité des suffrages. Il s'occupa de la réforme de l'Eglise et publia, en 1536, la bulle de convocation du concile général, qui put s'ouvrir à Trente en 1545. Pendant toute la durée de son règne, Paul III s'appliqua à soutenir Charles-Quint dans sa lutte contre les protestants. En 1538, il assista à l'entrevue qu'il avait ménagée, à Nice, entre Charles et le roi de France. Il envoya à Charles-Quint un corps auxiliaire de 10.000 hommes, mais il le rappela après la défaite de la ligue protestante



Paul III.

1546) et transféra le concile de Trente à Bologne, pour le soustraire à l'influence impériale. Charles-Quint se vengea en suscitant contre Pierre-Louis Farnèse, fait par le pape duc de Parme et de Plaisance, une conspiration qui eut pour résultat la chute du duc et sa mort. Octave Farnèse, son fils, prit le parti de l'empereur contre Paul III, que cette preuve d'ingratitude fit, dit-on, mourir de chagrin. Ce pape, qui avait publié, en 1536, la fameuse bulle *In cœna Domini* et approuvé, en 1540, l'ordre des jésuites, favorisa les arts et confia à Michel-Ange la direction des travaux de la basilique de Saint-Pierre. Le recueil de ses *Lettres* témoigne de l'étendue de son savoir, comme de son amour pour la littérature.

Paul IV (Jean-Pierre CARAFFA), pape, né à Capriglio, d'une illustre famille napolitaine, en 1476, élu et sacré en 1555, mort à Rome en 1559. Etant évêque de Chieti ou Chiesi (en lat. *Theate*), il fonda, avec Gaëtan de Thiène, l'ordre des théatins. Il fut successivement nonce en Angleterre, membre, à Madrid, du conseil pour le royaume de Naples, archevêque de Brindes (1520), cardinal (1536) et doyen du sacré collège. La haine qu'il professait pour la nation espagnole et le désir d'affranchir l'Italie de toute domination étrangère le portèrent à s'unir avec la France contre l'empereur Ferdinand et le roi d'Espagne, Philippe II. Le duc d'Albe envahit les Etats pontificaux. Rome, bloquée par les Espagnols, fut délivrée par le duc de Guise ; mais celui-ci ayant été rappelé en France après la défaite de Saint-Quentin, le pape dut traiter avec les vainqueurs (1557). Il recouvra ses Etats, mais dut renoncer à ses projets politiques. Dès lors, il ne s'occupa plus que de la réforme de l'Eglise. Il exila ses neveux, diminua les dépenses de sa cour et restaura l'Inquisition.



Paul IV.

PAUL V (Camille BORGHÈSE), pape, né et mort à Rome (1552-1621), élu et sacré en 1605. Il avait été légat de Clément VIII en Espagne (1595) et gouverneur de Rome. A la suite d'un conflit touchant la discipline ecclésiastique, il excommunia le doge et prononça l'interdit contre la République. L'intervention de Henri IV prévint une guerre. Paul V renouvela et publia, dans sa forme définitive, la bulle *In cœna Domini* (1610). Sous son règne, le Bernin acheva la construction de Saint-Pierre. Rome lui doit de nombreux embellissements.

PERSONNAGES DIVERS

Paul, jurisconsulte romain. V. PAULUS (Julius).

Paul de Samosate, hérésiarque du IIIe siècle. Il était évêque d'Antioche, fut protégé par Zénobie, reine de Palmyre. Il niait la divinité du Christ. Condamné par deux synodes tenus à Antioche (264 et 269), il fut déposé. L'écho de ses doctrines se retrouve chez les *pauliciens*.

Paul le Silentiaire, poète grec du VIe siècle de l'ère chrétienne. Il remplit à la cour de Justinien les fonctions de silentiaire ou secrétaire. Nous avons de lui des épigrammes amoureuses et deux poèmes descriptifs : *Description de la Grande Eglise* (Sainte-Sophie) et *Description de l'ambon* de la même église) [1822-1837].

Paul, patriarche de Constantinople (641-654). Il fut, sous le règne de Constant II, l'un des partisans les plus ardents du monothélisme. Excommunié en 646 par le pape, il répondit en poussant l'empereur à promulguer l'édit appelé *le Type* (648), et fut de nouveau condamné par le synode de Latran.

Paul d'Égine, chirurgien grec, né à Egine vers le commencement du VIIe siècle. Il connut l'école d'Alexandrie. Ses œuvres dénotent une immense érudition et beaucoup de jugement. C'est surtout la partie chirurgicale de ses écrits qui a eu de la célébrité, et à juste titre. Ses œuvres ont été insérées dans la collection des *Artis medicæ principes*, de Henri Estienne (1567).

Paul, exarque de Ravenne, mort en 727. Il prit une part active au conflit qui mit aux prises le pape Grégoire II et l'empereur Léon III. Chargé de déposer le pontife, il attaqua par les armes Rome soulevée (726), mais il dut se retirer devant les Lombards. Quand l'édit sur les images provoqua en Italie une insurrection générale contre Byzance, Paul fut massacré à Ravenne en essayant de réprimer le soulèvement (727).

Paul de Venise (Paolo NICOLETTI, dit), philosophe italien, né à Udine, mort en 1429. Il enseigna la philosophie à Padoue et à Sienne. Ses *Commentaires sur Aristote* et ses *Logicæ institutiones* (1472) servirent longtemps à l'enseignement en Italie.

Paul (Paul de Saumur, connu sous le nom de **Chevalier**), marin français, né en 1598, dans un bateau, d'une lavandière qui allait de Marseille au château d'If, mort à Toulon en 1669. A neuf ans, il s'embarqua secrètement à bord d'un navire marchand puis s'engagea en qualité de matelot sur un brigantin armé contre les infidèles, et en devint bientôt le capitaine. En récompense de ses services, il fut fait chevalier de Malte, et connu dès lors sous le nom de **Chevalier Paul**. Richelieu le fit capitaine d'un des vaisseaux du roi, puis chef d'escadre, lieutenant général et enfin vice-amiral. Il se distingua dans de nombreux combats contre les Espagnols et les musulmans. En 1662, avec six vaisseaux, il incendia plusieurs bâtiments sous le feu des batteries de Tunis et captura un grand nombre de corsaires. En 1665, sous les ordres du Beaufort, il détruit deux flottes barbaresques près de Tunis et d'Alger. Commandant de la marine à Toulon en 1666, il y mourut en 1669, laissant sa fortune aux pauvres.

Paul Ier, empereur de Russie, né et mort à Pétersbourg (1754-1801). Il était fils de Catherine II et de Pierre III, qui le considérait comme le fruit d'un adultère. Sa mère lui montra peu d'affection ; elle le maria, en 1774, à la princesse Nathalie de Hesse-Darmstadt. Il la perdit en 1776 et épousa la princesse Dorothée de Prusse. Il monta sur le trône le 17 novembre 1796. Son premier acte fut de faire exhumer les restes de Pierre III et de punir ses meurtriers. Lors de son couronnement, il régla l'ordre de succession au trône par un acte encore en vigueur aujourd'hui, et qui assure l'hérédité aux mâles par ordre de primogéniture. Les débuts de son gouvernement furent heureux ; mais l'infatuation du pouvoir absolu égara bientôt son esprit. Il réglementa jusqu'aux modes, exigea de ses sujets et même des étrangers des marques serviles de respect. La Révolution française l'exaspéra. Quand Malte fut occupée par les Français, Paul Ier se proclama grand maître de l'ordre, déclara la guerre à la France, et envoya contre elle trois armées : l'une en Hollande, l'autre en Suisse, la troisième en Italie. L'insuccès de cette triple campagne, malgré les victoires de Souvarov en Italie, découragea l'empereur. Irrité contre l'Angleterre, qui avait occupé Malte, il se rapprocha du Premier Consul et chassa de Mittau les Bourbons,



Paul Ier de Russie.

auxquels il avait donné asile. Cependant, l'état mental du fantasque souverain constituait un danger permanent pour ses sujets et sa famille. Un complot se forma, dont les principaux membres étaient : Panine, les frères Zoubov, Bennigsen, Ouvarov, Pahlen. Le 12 mars 1801, Paul Ier fut assassiné. Il eut pour successeur son fils Alexandre Ier. Il laissait en outre trois fils : Constantin ; Nicolas, qui fut l'empereur Nicolas Ier, et quatre filles, dont l'une fut reine de Hollande et l'autre reine de Wurtemberg.

Paul (Frédéric-Guillaume), duc de Wurtemberg, naturaliste et voyageur allemand, né à Carlsruhe, en Silésie, en 1797, mort à Morgentheim en 1860. Il quitta dès 1817 la carrière des armes, et se mit à voyager en Europe, puis en Amérique, dans l'île de Cuba et au Mexique ; de 1819 à 1856, il retourna en Amérique, où, en 1857, avant de gagner l'Australie, il visita les contrées du bas Mississipi. Dans l'intervalle, il avait installé ses collections d'antiquités dans son château de Morgentheim. Il avait aussi (1839-1840) exécuté un voyage scientifique dans le bassin du Nil. Il a publié le récit de son *Premier voyage dans l'Amérique du Nord* (1835).

Paul (Constantin), médecin français, né et mort à Paris (1833-1896). Il fut médecin des hôpitaux et membre de l'Académie de médecine. On cite de lui, surtout : *Diagnostic et traitement des maladies du cœur* (1885). — Son fils, Hermann **Paul**, né à Paris vers 1865, passa par l'École des beaux arts, puis s'adonna à la caricature. Dessinateur incisif et sobre, il a reproduit surtout, avec un talent personnel, les types, les scènes de la vie cruelle, les mœurs du temps dans le « Courrier français », où il débuta vers 1890, dans le « Journal », le « Sifflet », le « Cri de Paris », etc. On lui doit des recueils de dessins : *Alphabet pour les grands enfants* (1898) ; *Deux cents dessins* (1889) ; etc.

Paul (Hermann), linguiste allemand, né à Salbke, près de Magdebourg, en 1846. Professeur à Fribourg-en-Brisgau, puis à Munich, il a publié, entre autres ouvrages : *Contributions critiques à l'histoire des Minnesinger* (1876) ; *la Question des Nibelungen* (1877) ; *Principes de linguistique historique*, ouvrage de premier ordre (1880) ; *Grammaire du moyen haut allemand* (1894) ; *Dictionnaire allemand* (1896) ; etc. Il a dirigé la publication du *Grundriss der germanischen Philologie* (1889-1893) et de la *Bibliothèque des anciens textes allemands* (1882 et suiv.).

Paul et Virginie, roman, par Bernardin de Saint-Pierre (1787). — Il a pour cadre l'île de France, où l'auteur, en sa jeunesse, avait tenté la fortune. C'est d'abord l'innocente idylle des deux enfants au sein d'une nature tout édénique ; puis, le monde opposé à la nature quand Virginie a quitté Paul pour aller en Europe auprès d'une vieille tante, et, finalement le naufrage dans lequel la jeune fille sacrifie sa vie à sa pudeur. Rien de plus gracieux que la première partie de ce roman, rien de plus pathétique que la seconde, malgré quelques traces de la sensiblerie contemporaine. Inauguratrice, en France, de ce que l'on appelle l'exotisme, l'originalité de Bernardin de Saint-Pierre est moins encore dans le sujet de ses tableaux que dans sa manière de les peindre. Sa douceur et sa délicatesse lui font, parmi les peintres de la nature, une place à part entre Rousseau et Chateaubriand. Le roman de Bernardin de Saint-Pierre a fourni le sujet de différentes œuvres musicales ; citons notamment un opéra en trois actes de Rodolphe Kreutzer (Opéra-Comique, 1791), un beau drame lyrique en trois actes de Lesueur (théâtre Feydeau, 1794), enfin, un opéra de Massé. V. pl. bas.

Paul et Virginie, opéra en trois actes et sept tableaux, livret de Michel Carré et Jules Barbier, musique de Victor Massé, représenté au Théâtre-Lyrique (Gaîté) le 15 novembre 1876. — La pièce était intéressante, d'une jolie couleur. Si la partition est parfois un peu inégale, elle contient des pages pleines de tendresse, souvent originales. Au premier acte, le joli duo des deux mères, la chanson touchante du vieux nègre Domingo : *N'envoyez pas le jeune arbre vers les pays lointains* ; le duo délicieux de Paul et Virginie : *Par quel charme, dis-moi, m'as-tu donc enchanté* ; puis tout le tableau de la plantation et particulièrement la chanson étrange de l'esclave Méala : *Parmi les lianes, au fond des savanes...* Au second acte, une nouvelle chanson de Domingo : *L'oiseau s'envole*, d'une expression pénétrante ; la scène émouvante de Paul et de sa mère ; le second duo, très dramatique, de Paul et de Virginie ; l'air de celle-ci ; les couplets caractéristiques de Méala : *En eau, sur cette lointaine rive*, et, au second tableau, la lecture faite par Paul de la lettre de Virginie. Enfin, au troisième acte, la scène de la tempête et le désespoir de Paul devant le corps inanimé de son amie. L'œuvre, intéressante dans son ensemble, est écrite avec le goût le plus châtié.

Paulding, nom de plusieurs comtés des États-Unis : comté de l'État de Georgie ; 11 000 hab. Ch.-l. *Dallas*. — Comté de l'État d'Ohio, sur le Maumee ; 17.000 hab. Ch.-l. *Paulding* (village de 1.200 hab.). Élevage.

Paulding (James Kirke), publiciste américain, né à Pleasant Valley (État de New-York) en 1779, mort à New-York en 1860. Il occupa différents postes dans la marine, et fut même ministre de ce département de 1831 à 1838. En 1807, il fonda, avec Washington Irving, le *Salmagundi*, journal satirique et littéraire, et fit paraître depuis un grand nombre de pamphlets politiques en un langage populaire et mordant, dirigés, pour la plupart, contre l'Angleterre. Citons de lui, dans un ordre d'idées différent : *le Défricheur des bois*, poème en six chants ; *Koningsmarke ou l'Ancien Temps dans le nouveau monde*, roman historique ; *le Coin du feu du Hollandais* traduit par Defauconpret ; *A l'ouest ; Lettres sur l'esclavage* ; des *Comédies américaines*, en collaboration avec son fils ; etc.

Paule, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 51 kilom. de Guingamp, près du canal de Nantes à Brest ; 1.812 hab.

Paule (sainte), dame romaine, fondatrice de monastères, née à Rome en 347, morte à Bethléem en 404. Elle descendait des Gracques et des Scipions. Devenue veuve, elle s'embarqua pour la Palestine et fonda à Bethléem quatre monastères, un d'hommes et trois de femmes. Trois de ses filles, Paulne, mariée à saint Pammachius, Blésille et Rufine moururent avant elle. Eustochie, qui l'avait accompagnée en Palestine, prit le voile en même temps qu'elle et lui succéda dans le gouvernement de ses monastères. Saint Jérome, son directeur de conscience, lui adressa plusieurs *Lettres* et écrivit sa *Vie*. Elle était d'une charité inépuisable. — Fête le 26 janvier.

Paule (Paule de Viguier, dame de Baynaguet, puis baronne de Fontenille, dite **la Belle**), née et morte à Toulouse (1518-1610). Elle appartenait à une grande famille du Languedoc. Chargée en 1533, lors de l'entrée solennelle de François Ier à Toulouse, de lui présenter les clefs de la ville, elle reçut du galant souverain le surnom sous lequel elle est connue. Sa ville natale était à ce point idolâtre de sa beauté que les gens s'écrasaient sur son passage. Les capitouls la condamnèrent à sortir au moins deux fois par semaine le visage découvert. Sa bonté, son intelligence et sa vertu, également ses charmes physiques. Elle se maria deux fois, d'abord au sire de Baynaguet, puis, devenue veuve, au baron de Fontenille.

Paule (François de). V. François de Paule.

paulée (*pô* — du gr. *paula*, cessation, repos) n. f. Mot qui, en Bourgogne, désigne les fêtes qui suivent les vendanges et, par ext., Ripailles, grand désordre.

Paul-Émile (L. Æmilius Paulus), général romain, mort en 216 av. J.-C. Consul en 219, il battit les Illyriens et reçut les honneurs du triomphe. Consul de nouveau en 216, il trouva une mort courageuse sur le champ de bataille de Cannes, dans l'action témérairement engagée par son collègue Terentius Varron.

Paul-Émile le Macédonique (L. Æmilius Paulus Macedonicus), général romain, fils du précédent, né en 230 av. J.-C., mort en 160. Il appartenait au parti aristocratique. Il fut nommé édile curule en 192 et préteur en 191. Proconsul en Espagne, il subit d'abord un échec, puis sortit victorieux de cette guerre difficile et devint consul en 182. Il triompha des pirates ligures en 181. Consul pour la seconde fois en 168, à l'âge de soixante ans, il battit les Illyriens, alliés de Persée, roi de Macédoine, qu'il défit lui-même et prit à Pydna (168), et réduisit la Macédoine en province. Puis il livra l'Epire au pillage sur l'ordre du sénat. Son triomphe fut attristé par la perte de deux de ses fils. Les deux autres avaient été donnés en adoption à d'illustres familles : c'étaient G. Fabius Maximus Emilianus et P. Cornelius Scipion Emilien, qui détruisit Carthage. Paul-Emile mourut en 168, après avoir exercé la censure en 164.

Pauler (Jules), historien hongrois, né en 1841. Directeur des archives du royaume, Pauler est la plus grande autorité en matière d'histoire magyare du moyen âge. On lui doit : *Auguste Comte et l'Histoire* (1873) ; *la Conjuration de Wesselenyi* (1876) ; *Histoire du peuple hongrois sous la domination des Arpad* (1893), son chef-d'œuvre, et *Histoire du peuple hongrois jusqu'à saint Etienne* (1900).

Paulet (Angélique), née vers 1592, en Languedoc, morte en 1651, fille de Charles Paulet, secrétaire de la chambre du roi et inventeur de l'impôt qu'on appela la « paulette ». Belle, spirituelle, fort instruite, elle inspira à la cour de vives passions et compta parmi ses « mourants » les ducs de Guise, de Chevreuse, de Bellegarde, le maréchal de Montmorency, le marquis de Termes, qui se battit en duel pour elle avec de Pontac, et d'autres encore. Mlle Paulet, qui devait à ses cheveux dorés le surnom de **Lionne rousse**, fut l'amie de Mme de Rambouillet, de Julie d'Angennes, de Mlle de Scudéry, qui raconta son histoire dans le *Grand Cyrus*, sous le nom d'Elise, et figura, sous celui de Parthénie, dans le *Dictionnaire des précieuses*, de Somaize. Godeau pleura sa mort dans une touchante pièce de vers.

Paulet (Jean-Jacques), médecin et botaniste français, né à Anduze (Gard) en 1740, mort à Fontainebleau en 1826. Il est surtout connu par ses travaux en mycétologie : *Tabula plantarum fungosarum* (1791) ; *Traité des champignons* (1793), avec gravures dessinées et coloriées d'après nature, ouvrage qui, encore aujourd'hui, fait autorité ; *De la mycétologie* ou *Traité historique, graphique, culinaire et médical des champignons* (1805) ; etc.

paulétien, enne (*pô, si-in, èn'* — de *Saint-Paulet*, n. de lieu) adj. Géol. Se dit d'une division établie par Dumas dans l'étage cénomanien du Languedoc.
— n. m. : *Le* paulétien.

paulette (*pô-lèt'* — de *Paulet*, qui suggéra à Sully l'idée de ce droit) n. f. Droit que payaient autrefois certains officiers de justice et de finances, à raison de leurs charges. ‖ On l'appelait quelquef. palotte [de *Palot*, successeur de Paulet dans la forme].
— Encycl. Au XVIe siècle, les officiers de judicature et de finance avaient le droit de céder leur office par contrat à qui bon leur semblait, mais le contrat était nul si le cessionnaire mourait dans les quarante jours qui suivaient la transaction. C'était déjà l'hérédité des charges. Pour la rendre plus sûre, Henri IV et Sully, par un arrêt du conseil de 1604, décidèrent que les officiers auraient désormais la pleine propriété de leurs charges, à condition de payer annuellement au trésor un soixantième de leur prix. Les charges de premier président, de procureur et d'avocat général, étaient réservées à la nomination du roi. La paulette a subsisté jusqu'à la Révolution.

pauletter (*pô-lè-té*) v. n. Payer la paulette : *Les officiers de la maison du roi ne* pauletteNT *point.* (Trév.) [Vx.]

Paulhac, comm. du Cantal, arrond. et à 17 kilom. de Saint-Flour, sur la Planèze ; 1.206 hab. Commerce de bestiaux. Châteaux de Paulhac, de Bélinay, de Bressanges.

Paulhaguet, ch.-l. de cant. de la Haute-Loire, arrond. et à 16 kilom. de Brioude, au-dessus de la Sénouire ; 1.641 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de plomb argentifère et de baryto. Tuilerie. — Le canton a 20 comm. et 10.320 hab.

Paulhan, comm. de l'Hérault, arrond. et à 28 kilom. de Lodève ; 2.073 hab. Ch. de f. Midi. Église du XIe siècle.

Paulhan (Frédéric-Guillaume), philosophe français, né à Nîmes en 1856. Sous-bibliothécaire à Nîmes en 1881, conservateur en 1882, démissionnaire en 1896, il a été nommé correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques) en 1902. Psychologue pénétrant et original, Paulhan a collaboré à diverses revues et a publié un grand nombre d'ouvrages. Citons : *Physiologie de l'esprit* (1879 ; *les Phénomènes affectifs* (1887), *l'Activité mentale et les Éléments de l'esprit* (1889) ; *le Nouveau Mysticisme* (1891) ; *Joseph de Maistre et sa philosophie* (1893) ; *les Caractères* (1893) ; *les Types intellectuels : Esprits logiques et esprits faux* (1896) ; *Psychologie de l'invention* (1900) ; *la Volonté* (1902) ; etc.

Paulheng, comm. du Cantal, arrond. et à 36 kilom. de Saint-Flour, entre deux affluents de la Truyère ; 929 hab. Source acidulée ferrugineuse de Fontanes et source minérale de Moulingos. Ruines de deux châteaux.

Pauli (Jean), écrivain allemand, né vers 1455, mort vers 1530. D'origine juive, Pauli, qui est sans doute le même personnage que l'auteur connu sous le nom de **Jean Pfedersheim**, se convertit au catholicisme et se fit moine. Pauli acquit une grande célébrité par son recueil intitulé *Gaieté et sérieux* (« Schimpf und Ernst »), collection de récits de toute nature, apologues, farces, etc., fréquemment imprimée aux XVIe et XVIIe siècles, et dont la meilleure édition moderne est celle d'Œsterley (1866). Pauli est un conteur aimable et gracieux.

Pauli (Reinhold), historien allemand, né à Berlin en 1823, mort à Brême en 1882. Secrétaire particulier de Bunsen, ministre de la Prusse à Londres, il fut ainsi en rapport avec les esprits les plus distingués de l'Angleterre. Il retourna en Allemagne en 1855, et professa à Rostock, puis, en 1859, à Tubingue. Ayant fait paraître, en 1866, dans les « Preussische Jahrbücher » un article virulent sur la situation politique du Wurtemberg, il fut relégué au petit séminaire de Schönthal. Il redevint, l'année suivante, professeur à Marbourg et, en 1870, à Gœttingue. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *le Roi Alfred et sa place dans l'histoire d'Angleterre* (1851) ; la continuation de l'*Histoire d'Angleterre*, de Lappenberg (1853-1858) ; *Histoire d'Angleterre depuis les traités de paix de 1814 et 1815* (1864-1875) ; *Simon de Montfort, comte de Leicester, créateur de la Chambre des communes* (1867) ; *Mémoires d'histoire de l'Angleterre* (1869 et 1883) ; etc.

paulia (*pô*) n. f. Genre de collémacées, comprenant des lichens gélatineux caractérisés par un thalle plan, foliacé.

paulianiste (*pô-nisst'* — de *Paul*, n. pr.) n. m. Membre d'une secte chrétienne, fondée au IIIe siècle par Paul de Samosate : *Les* paulianistes *ne voyaient en Jésus-Christ qu'un homme aimé de l'esprit divin.* ‖ *Nouveaux paulianistes.* Nom donné aux sociniens.

Pauliat (Louis), publiciste et homme politique français, né à Nevers en 1847. Républicain radical, il fut élu sénateur du Cher en 1887 et réélu en 1894. Il s'est surtout attaché à l'étude des questions algériennes et coloniales. Citons de lui : *le Mandat impératif* (1872) ; *les Associations et chambres syndicales ouvrières* (1873) ; *Madagascar* (1884) ; *Louis XIV et la Compagnie des Indes orientales de 1664* (1886) ; *la Politique coloniale sous l'ancien régime* (1887) ; etc. Il a été, en 1900-1901, président du comité pour l'indépendance des Boers.

paulicien (*pô, si-in* — de *Paul*, apôtre) n. m. Membre d'une secte orientale, qui prétendait ramener le christianisme à la simplicité évangélique.
— Encycl. En fait, la doctrine des *pauliciens*, étroitement apparentée à l'adoptianisme de Paul de Samosate, se pénétra profondément, au VIIe siècle, d'éléments manichéens. Ils admettaient l'existence de deux principes : celui du bien et celui du mal, considéraient le monde et la chair comme l'œuvre du principe mauvais, refusaient tout culte à la Vierge, tout respect à la croix, toute valeur à l'Église officielle et se livraient à des rits mystiques de purification. Très nombreux au VIIe siècle dans toute la région arménienne, ils durent aux empereurs iconoclastes d'étendre jusqu'en Thrace leurs colonies et leurs doctrines. La restauration de l'orthodoxie au IXe siècle leur fut fatale : persécutés par Théodora, puis par Basile Ier, ils résistèrent énergiquement sous leurs chefs Carbéas et Chrysochéis, dans leur citadelle de Tephrice ; mais, égorgés par milliers, dispersés, transplantés en Europe, ils durent fléchir. Ils subsistèrent pourtant ; au XIIe siècle encore, leur propagande inquiétait également les empereurs de Byzance et les tsars de Bulgarie ; leurs doctrines pénétrant jusqu'en Occident, fournissaient des éléments aux croyances des vaudois et des albigeois.

paulien (*pô-li-in*) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte de sévériens, qui avait pour chef un nommé Paul. ‖ On dit aussi paulite. V. sévérien.

paulien, enne (*pô-li-in, èn'* — du jurisconsulte *Paulus*) adj. Dr. rom. ‖ *Action paulienne*, Action personnelle *in factum*, par laquelle un créancier pouvait demander la révocation d'un acte fait en fraude de ses droits par le débiteur.
— Encycl. L'acte attaqué devait être un acte d'appauvrissement ; il ne suffisait pas que le débiteur eût omis de s'enrichir. Le créancier devait prouver le préjudice (*eventus damni*) et l'intention de fraude (*consilium fraudis*). Il pouvait agir contre le débiteur ou contre les tiers ayant traité avec lui. Le principe de l'*action paulienne* se retrouve aujourd'hui dans l'action révocatoire donnée aux créanciers par l'article 1167 du Code civil.

paulier (*pô-li-é*) n. m. Dr. féod. Celui qui levait les gerbes pour la dîme.

Paulilatino, comm. du rey. d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Cagliari]), au milieu d'un marais desséché transformé aujourd'hui en magnifiques pâturages ; 3.400 hab.

paulin (*pô* — de *Paul*, n. pr.) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte parue en Bulgarie : *Les* paulins *mettaient saint Paul au-dessus de Jésus-Christ.*

Paulin (saint), sacré évêque de Trèves en 349, mort en Phrygie en 359. Au concile d'Arles (353), il soutint courageusement, malgré les menaces et les promesses de l'empereur Constance, les décrets du concile de Nicée et l'innocence de saint Athanase. Il fut déposé et exilé chez les barbares. — Fête le 31 août.

Paulin (saint), évêque de Nole (Italie), né à Bordeaux en 354, mort à Nole en 431. Descendant d'une antique et illustre famille, Paulin, qui portait en latin les noms de *Meropius Pontius Anicius Paulinus*, eut pour précepteur le poète Ausone. Son père lui légua le titre de sénateur, et l'empereur Gratien lui donna, en 378, celui de consul substitué. Il se convertit au christianisme, dans un voyage qu'il fit en Italie, auprès du tombeau de saint Félix de Nole. De retour en Aquitaine, il alla visiter ses propriétés d'Espagne et se maria avec une riche héritière, nommée Thérésia. Il reçut le baptême en 389. Vers 393, renonçant au monde, il vendit ses biens au profit des pauvres, et, avec l'assentiment de sa femme, embrassa la vie monastique. Ordonné prêtre par Lampius, évêque de Barcelone 394), il se rendit en Italie et fut sacré évêque de Nole en 397. Vers 409 ou 410, fait prisonnier par les Vandales, il fut gardé pendant un an en Afrique. On a de lui, en latin, cinquante *Epîtres*, trente-deux *Poèmes*,

remarquables par la pureté de leur style, et le récit du *Martyre de saint Genès d'Arles*. — Fête le 22 juin.

PAULIN, dit le Pénitent, petit-fils d'Ausone, vivait en Aquitaine au ve siècle. Ruiné par l'invasion des Goths, il se retira dans la solitude et composa l'*Eucharistion*, poème où il remercie Dieu des souffrances dont il l'accabla et qui contient d'utiles renseignements historiques.

PAULIN, dit de Périgueux, poète latin, né à Périgueux, mort vers 478 de notre ère. On a de lui quelques poésies et une *Vie de saint Martin*, poème en six livres, précieux par les détails qu'il contient sur les mœurs des chrétiens et des barbares à cette époque.

PAULIN (saint), patriarche d'Aquilée, né vers 726 en Austrasie d'après les uns, dans le Frioul selon d'autres, mort à Aquilée en 804. Il fut l'ami d'Alcuin et le conseiller de Charlemagne, qui lui fit donation d'un important domaine en Lombardie. Elevé sur le siège patriarcal d'Aquilée, vers 776, il figura comme légat du pape Léon III, à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle. Il a laissé, un traité de la Trinité sous le titre de *Sacro-Syllabus*, trois *Livres contre Félix d'Urgel*, les *Instructions salutaires*, ouvrage de morale qui fut d'abord attribué à saint Augustin, et un poème intitulé *Règle de foi*. — Fête le 11 janvier.

PAULIN (J.-B.-Alexandre), libraire et écrivain politique français, né en 1793, mort en 1859. Avec Thiers, Mignet et Carrel, il fonda le *National*, et, en 1843, il créa l'*Illustration*, qu'il dirigea jusqu'à sa mort.

PAULIN DE SAINT-BARTHÉLEMY (Jean-Philippe Wérdin, en religion **le Père**), orientaliste et missionnaire, né à Hof-sur-Leitha (Autriche) en 1748, mort à Rome en 1806. Il se fit carmo et apprit à Rome les langues orientales. En 1774, il partit pour la côte de Malabar, et passa quatorze ans dans l'Inde. Rentré à Rome en 1790, il se retira à Vienne après l'invasion française (1798), géra la congrégation de la Propagande pendant la dispersion des cardinaux et devint, en 1800, consulteur de l'Index. Il a composé en latin de nombreux ouvrages d'érudition, dont les plus estimés sont : *Grammaire sanscrite* (1790); *Système liturgique, mythologique, civil des brahmanes* (1791), livre qui a révélé l'Inde à l'Europe; *Inde orientale chrétienne* (1794); *De l'origine de la langue latine et de sa parenté avec les langues orientales* (1802); etc.

PAULINE (*pô*) n. f. Sorte de broack (nom donné particulièrement aux voitures des agences de voyages).

PAULINE, personnage de la tragédie de *Polyeucte*, fille du gouverneur d'Arménie, Félix. Elle vient d'épouser Polyeucte, mais elle a autrefois aimé un jeune chevalier romain, Sévère. Elle le revoit et le prie de la fuir, car elle veut rester fidèle à son mari, et, quand celui-ci, sur le point de donner sa vie pour la défense de sa foi, prétend confier Pauline à Sévère, elle s'y oppose. Gagnée par l'héroïsme de son époux, elle se convertit elle-même au christianisme, en s'écriant :

Je vois, je sais, je crois, je suis désabusée!

Ce vers a passé dans la langue pour exprimer une conviction subite et profonde.

PAULINE BONAPARTE. Biogr. V. Bonaparte.

PAULINET (*Paulin* av. 1897), comm. du Tarn, arrond. et à 28 kilom. d'Albi; 2.085 hab. Belles ruines d'un château des XIIe et XIVe siècles.

PAULINIEN, ENNE (*pô, ni-in, èn'*) adj. Hist. ecclés. Qui a rapport à saint Paul : *Doctrine* PAULINIENNE *de la grâce*. — Substantiv. Partisan de la doctrine de saint Paul : *Les* PAULINIENS *et les augustiniens*.

PAULINISME (*pô, nissm'*) n. m. Hist. relig. Doctrine de l'apôtre saint Paul.

— Encycl. Le mot *paulinisme*, inconnu aux théologiens du XVIIe siècle, n'apparaît qu'à la fin du XVIIIe siècle et devient, au XIXe, d'un usage courant dans les universités allemandes. D'Allemagne, il est passé en France, avec des acceptions diverses qu'il faut distinguer :

1° L'école rationaliste de Tubingue, fondée par Baur et continuée par ses élèves, entend, par *paulinisme* la doctrine de Paul, par opposition au *pétrinisme*, la doctrine de Pierre. Aux yeux de Baur, en effet, Paul était le chef des chrétiens qui croyaient la loi mosaïque abolie; Pierre, le chef des judaïsants qui la regardaient comme étant encore en pleine vigueur. Les exégètes catholiques jugent cette doctrine contredite, tant par les *Actes des Apôtres* que par l'*Epître aux Galates* II, 11-14).

2° Plusieurs écrivains rationalistes ont donné au mot *paulinisme* un sens plus étendu encore en faisant de saint Paul le seul fondateur du christianisme. Dans cette hypothèse, les apôtres et Jésus lui-même étaient restés juifs par leurs croyances, leurs aspirations; seul, Paul conçut le plan d'une religion destinée à l'humanité tout entière et le réalisa en grande partie.

3° Enfin, les théologiens résument sous le nom de *paulinisme* les différents points de la doctrine chrétienne que saint Paul a plus spécialement mis en lumière dans ses *Epîtres*. Ces points, les voici : ce qui préoccupe surtout l'apôtre, c'est la conduite de Dieu dans la rédemption de l'humanité. Le péché et la mort spirituelle et temporelle étaient entrés dans le monde par la faute d'Adam. Depuis ce jour, l'humanité déchue n'avait pu trouver son salut ni dans les œuvres de la loi mosaïque, ni dans les lumières de la loi naturelle. Quand l'iniquité eut été consommée, Dieu, fidèle à la promesse faite à Abraham, envoya son fils en qui réside la plénitude de la divinité afin que, naissant d'une femme, il prît la forme de serviteur, souffrit de nos misères, le péché excepté, et nous méritât, par ses larmes, ses douleurs et sa mort, d'être délivrés de la condamnation encourue par notre premier père. Régénéré par le baptême, le pécheur s'attache à son sauveur par la foi, vit d'une vie toute divine et assure son salut par les œuvres que la charité inspire. L'Eglise, fondée sur la prédication des apôtres, est à la fois visible et invisible : visible, c'est le corps des pasteurs, qui se transmettent la vraie doctrine pour la communiquer aux fidèles : invisible, c'est le corps mystique dont le Christ est la tête, communiquant à tous ses membres, qui sont les justes, la grâce de Dieu, la présence et les dons du Saint-Esprit. A la fin des temps, Jésus-Christ viendra en personne pour ressusciter ses élus et les introduire dans la béatitude éternelle.

PAULISTE (*pô-lisst'*) n. m. Nom des jésuites, à Goa. ‖ Congrégation catholique des Etats-Unis. — Adjectiv. : *Les Pères* PAULISTES.

— Encycl. Les *paulistes* forment une association de prêtres séculiers qui ne sont liés par aucun des trois vœux de la vie religieuse, comme les sulpiciens et les oratoriens français. Elle fut fondée à New-York, en 1858, par le P. Hecker (v. ce nom), avec l'assentiment du pape Pie IX. Les paulistes unissent les travaux du ministère paroissial avec la prédication des missions populaires. Cherchant à placer ses disciples d'une manière toute spéciale, sous l'influence et l'inspiration du Saint-Esprit, le fondateur a, dans ses règles, fait large place à l'individualisme cher aux Américains. Les paulistes étaient, en 1897, au nombre de trente-deux; ils desservaient deux paroisses, l'une à San-Francisco, l'autre à New-York. Leur noviciat est dans cette dernière ville. Ils ont grande confiance dans l'efficacité de l'*apostolat de la presse* et dirigent plusieurs publications, notamment *the Missionary* et *Catholic World*.

PAULITE n. f. Minér. Syn. de HYPERSTHÈNE.

PAULLINIE (*pôl', ni*) ou **PAULLINIA** (*pôl'*) n. f. Bot. Genre de sapindacées.

— Encycl. Les *paullinies* sont des lianes de l'Amérique tropicale, à feuilles stipulées, pourvues souvent d'un pétiole ailé, à fleurs verdâtres. Certaines espèces ont des graines comestibles; ainsi la *paullinia sorbilis*, du Brésil, ou *guarana*. (V. ce mot.) D'autres espèces sont toxiques : c'est ainsi que les indigènes de la Guyane enduisent la pointe de leurs flèches d'un poison qu'ils extraient des fruits du *paullinia curura*.

PAULLINIÉ, ÉE (*pôl'*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre paullinia.

— n. f. pl. Tribu de la famille des sapindacées, ayant pour type le genre *paullinia*. — *Une* PAULLINIÉE.

PAULMÉE (*pôl'* — rad. *paulme*, qui se disait pour *paume*) n. f. Léger coup de la main, que l'on donnait à celui qui se faisait recevoir chevalier.

PAULO MAJORA CANAMUS (*Chantons des sujets un peu plus élevés*), Fin du premier vers de l'*Eglogue IV* de Virgile. Sert souvent de transition, pour passer à une question plus importante que celle qu'on vient de traiter.

PAULO Moreira, bourg du Brésil (Etat de Minas-Geraes); 4.000 hab.

PAULÔ-POST-FUTUR (du lat. *paulo*, un peu, *post*, après, et de *futur*) n. m. Nom donné quelquefois au futur antérieur des verbes passifs de la langue grecque.

— Ironiq. Temps à venir, plus éloigné que le futur.

PAULOWNIA (*pô-lô* — de *Anna Paulowna*, fille du tsar Paul Ier) n. m. Bot. Genre de scrofulariacées.


Paulownia : *a*, fruit.

— Encycl. La seule espèce du genre *paulownia* est le paulownia impérial (*paulownia imperialis*), vulgairement appelé *kiri* par les Japonais, *haktoo* par les Chinois. C'est un grand arbre qui peut atteindre une hauteur de 25 mètres. Son tronc est droit, avec une écorce légèrement fendillée, sa tête est élargie; ses feuilles sont opposées, larges, entières, cordiformes, pubescentes; ses fleurs, bleues, grandes, campanulées, forment aux extrémités des branches chargées de feuilles, des panicules terminales; elles s'épanouissent vers la fin de mai de l'année suivante, dès le développement des premières feuilles.

PAULSDORF, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]); 2.900 hab. Mines de houille. Tuileries.

PAULSEN (Frédéric), philosophe allemand, né à Langenhorn (Slesvig) en 1828. Il fit ses études à Erlangen et à Berlin, devint, en 1875, privatdocent et, en 1896, professeur ordinaire à l'université de Berlin. Il a écrit en allemand : *Essai d'une Histoire du développement de la théorie de la connaissance de Kant* (1875); *Système de morale* 1894); *Introduction à la philosophie* (1894).

PAULX, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 32 kilom. de Nantes, sur le Falleron; 1.977 hab. Scierie.

PAULUS (Julius), jurisconsulte romain, de l'époque des Sévères. Il fut élève de Cervidius Scævola, et avocat à Rome; il fit partie du conseil du prétoire sous Sévère et Caracalla, s'y montra le rival et le contradicteur de Papinien, fut condamné à la relégation sous Héliogabale et retourna à Rome sous Alexandre Sévère, qui le nomma préfet du prétoire. Il a écrit au moins quatre-vingt-six ouvrages, dont deux mille quatre-vingt-trois fragments sont cités dans le Digeste. Nous possédons ses *Sententiarum receptarum libri V*, dont un résumé a été conservé par le *Bréviaire d'Alaric*, et qui a pu être en partie complété par des fragments trouvés ailleurs. Paul est l'un des cinq jurisconsultes aux écrits desquels la *Loi des citations* avait conservé une autorité spéciale. V. CITATION.

PAUMARY, tribu indienne du Brésil, sur le cours inférieur du rio Purus, affluent de l'Amazone. Ces hommes solides, de caractère très doux, vivant dans des cabanes élevées sur des radeaux, sont d'une insigne malpropreté.

PAUME (*pôm'* — du lat. *palma*, gr. *palamê*) n. f. Anat. Dedans de la main, entre le poignet et les doigts.

— *Siffler en paume*, Appeler en soufflant dans le creux de ses deux mains rapprochées.

— Agric. Mesure usitée pour les tiges de chanvre et de lin, et égale à la largeur de la main. ‖ On dit aussi PAUMÉE.

— Bot. *Paume-Dieu*, Le ricin commun.

— Jeux. Jeu où l'on se renvoie une balle avec une raquette ou une masse, dans un lieu disposé exprès. ‖ *Longue paume*, Jeu de paume que l'on joue sur un terrain ouvert de tous côtés. ‖ *Courte paume*, Jeu que l'on joue dans un carré long, environné de murs. ‖ *Jeu de paume*, Lieu où l'on joue à la paume. ‖ *Jeu de paume à dedans*, Jeu de paume qui a une galerie ouverte à un de ses bouts. ‖ *Jeu de paume carré*, Jeu de paume qui a un petit trou et un ais au lieu de dedans. ‖ *Demi-paume*, Sorte de raquette légère.

— Mar. Extrémité quadrangulaire d'une pièce de mât d'assemblage.

— Métrol. Syn. de PALME.

— Techn. Coupe à mi bois qui forme un tenon à un seul arasement s'assemblant dans une mortaise ouverte. (La paume est dite *droite* ou *carrée* si la surface du tenon est


1 Paume carrée; 2. Paume grasse; 3. Enture de paume.

parallèle à l'arasement. Quand ladite surface est oblique, la paume prend le nom de *grasse*.) ‖ *Enture en paume*, Assemblage bout à bout de deux chevrons, deux pannes.

— Turf. Mesure de 4 pouces anglais ou un peu plus de 0^m^,10, dont on se sert pour évaluer la taille des chevaux.

— Encycl. Anat. La *paume* de la main, concave et glabre, se trouve limitée de chaque côté par deux saillies : en dehors, l'*éminence thénar*, formée par la masse de muscles propres du pouce; en dedans, l'*éminence hypothénar*, constituée par les muscles du petit doigt. Entre ces deux éminences, protégés par l'aponévrose palmaire, sont des organes importants : l'arcade palmaire superficielle, les nerfs collatéraux palmaires, les tendons fléchisseurs engainés dans leurs synoviales et accompagnés des lombricaux, enfin l'arcade palmaire profonde. V. PALMAIRE.

Les affections les plus fréquentes au niveau de la paume de la main sont le durillon forcé et le phlegmon des gaines. V. MAIN.

— Jeux. Le jeu de *paume* est certainement le plus ancien de tous les nombreux jeux et sports de plein air qui ont pour principal accessoire une balle ou un ballon. Homère, dans un des chants de l'*Odyssée*, conte une partie de balle entre Nausicaa et ses suivantes. Le jeu que les Grecs nommaient *sphéristique* comprenait tous les exercices dans lesquels une balle était employée. Chez les Romains, les jeux de balle n'étaient pas moins en honneur. Ils les introduisirent en Gaule, où ils devinrent très populaires. Au moyen âge, on retrouve trace de ces jeux. On jouait à la halle, dans les parcs et fosses des châteaux.


Raquette pour jeu de paume.

Au XIVe siècle, la raquette et le battoir firent leur apparition. On commença à jouer à « paulme » dans des lieux clos. Charles V avait un jeu de paume dans son palais du Louvre. Sous les Valois, le jeu de paume fut en France à son apogée. Plus tard, à l'exemple des rois de France Henri IV et Louis XIII, qui étaient d'excellents paumiers, la noblesse et la bourgeoisie du XVIIe siècle pratiquèrent la paume. Mais Louis XIV, en adoptant le jeu de billard, inventé par son ministre Chamillard, porta le premier coup à la popularité de la paume. Un grand nombre de jeux de paume furent démolis ou transformés en salles de spectacles. Le dernier fut celui de la rue Mazarine, fermé en 1837. Le seul jeu de paume qui existe encore à Paris, celui du jardin des Tuileries, fut construit sous Napoléon III, en 1862.

La courte paume — nommée plus simplement la paume pour la différencier de la longue paume — se divisait anciennement en deux jeux ayant des règles assez différentes : le *jeu quarré* et le *jeu du dedans* et *du tambour*. Ce dernier seul est encore pratiqué de nos jours.

On joue la paume dans un espace clos et couvert. L'emplacement doit avoir au moins 28^m^,50 sur la longueur et 9^m^,50 sur la largeur. La hauteur, du sol aux poutres ou aux fermes soutenant la toiture, doit être au minimum de 7 mètres. Le sol est ordinairement pavé de carreaux unis ou cimenté. Une galerie se trouve sur un des côtés et aux extrémités de l'emplacement, galerie qui est couverte d'un toit en pente de 45°, fait de planches unies et jointives. Ce toit — nommé toit de *service* — est soutenu par des piliers qui s'appuient sur un petit mur élevé de 1^m^,15. Les

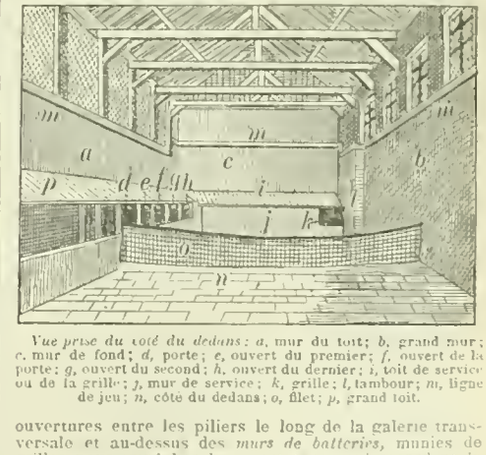
Vue prise du côté du dedans : a, mur du toit; *b*, grand mur; *c*, mur de fond; *d*, porte; *e*, ouvert du premier; *f*, ouvert de la porte; *g*, ouvert du second; *h*, ouvert du dernier; *i*, toit de service ou de la grille; *j*, mur de service; *k*, grille; *l*, tambour; *m*, ligne de jeu; *n*, côté du dedans; *o*, filet; *p*, grand toit.

ouvertures entre les piliers le long de la galerie transversale et au-dessus des *murs de batterires*, munies de grilles pour empêcher les spectateurs qui regardent la partie de recevoir les balles, se nomment les *ouverts*. En face le filet, soutenu par une corde tendue à 0^m^,92 au centre et à 1^m^,20 à chaque extrémité, qui divise le jeu en deux parties, se trouve la porte où se tient le marqueur. Les *ouverts*, qui sont au nombre de quatre de chaque côté de cette porte, sont dits : ouvert du dernier, du second, de la porte, du premier.

A l'une des extrémités est une ouverture qui t ent presque toute la largeur du toit : cette ouverture est dite le *dedans*. A l'extrémité opposée se trouve le *tambour*, grand mur accolé au grand mur faisant saillie de 45 centimètres. A côté est placée une ouverture de 1^m^,10 de hauteur sur 0^m^,83 de largeur, qui se nomme la *grille*.

Le sol n'est pas complètement plan; il est plus bas au filet de 10 centimètres qu'aux extrémités. Cette pente permet

aux balles de mieux rebondir. Les carreaux du sol du côté du dedans sont marqués d'une raie blanche transversalement au jeu; sur le grand mur et sur le mur de batterie,

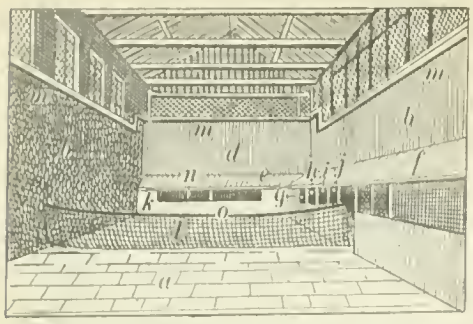

Vue prise du côté du service : a, côté gauche ou de service; *b*, grand mur; *c*, mur de batterie; *d*, mur de fond; *e*, tout du dedans; *f*, grand tout; *g*, ouvert du dernier; *h*, ouvert du second; *i*, ouvert de la porte; *j*, ouvert du premier; *k*, batterie du dedans; *l*, filet; *m*, ligne de jeu; *n*, dedans; *o*, corde.

ces raies sont numérotées 2, 4, 6, etc., jusqu'à 14. Les lignes des *chasses du dernier*, du *second*, de la *porte*, du *premier* sont désignées par les lettres D, S, P, P, pointes en vert sur les murs de batterie. Toujours sur ces murs, les chasses intermédiaires entre le dernier et le second, le second et la porte, sont indiquées par deux chiffres 1; de même, celles entre le premier et la corde, la corde et le premier, sont marquées par le chiffre 2.

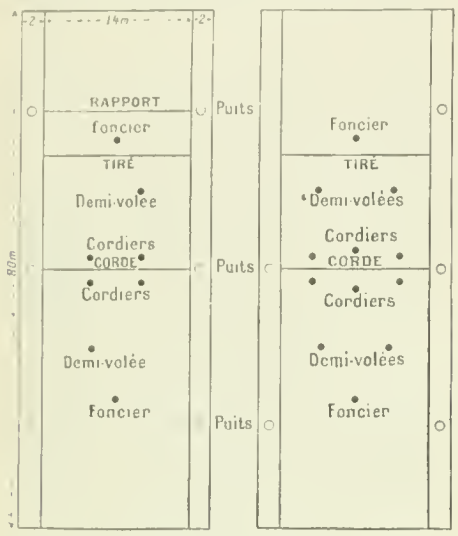

Plan du jeu de la longue paume.

Du côté de la grille, les raies transversales n'existent qu'à partir du filet jusqu'au dernier avant. Après la raie du dernier jusqu'au mur du fond, il ne peut être fait de chasse. De ce côté du jeu, la raie du dernier est en même temps ligne de service.

Il existe encore sur le jeu deux autres raies : *la raie de passe*, parallèle au grand mur, tracée à 2m,13 de celui-ci et à 1m,68 du timbour, prolongée sur le mur de fond par une raie peinte en vert. Une ligne divise le jeu, en le coupant en deux parties égales.

Voici les principales règles de la paume :

Le joueur frappant la balle avec la raquette pour donner le service ne doit pas passer la raie du second. La balle doit toucher le dessus du toit de la galerie de côté avant de toucher aucune autre partie du jeu, sauf le mur de service, et retomber dans l'espace compris entre le mur du fond, la raie du dernier et la raie de passe.

Dans le cas contraire, il y a faute, et deux fautes de service se suivant entraînent la perte d'un quinze. Quand une balle jouée tombe sur un point du sol, elle fait *chasse à l'endroit où elle exécute un deuxième bond*. Les chasses se gagnent ou se perdent, suivant que la balle fait mieux que la chasse tirée.



Lice de la paume au tamis.

Les points se comptent *quinze, trente, quarante-cinq, jeu*. Si les deux camps ont chacun *quarante-cinq*, le marqueur annonce *à deux*. Le point suivant est dit *avantage*; si le même joueur gagne un autre point, il a *jeu*; s'il le perd, les deux joueurs reviennent *à jeu*. Le joueur gagnant le premier huit jeux gagne la partie.

Pour gagner une *chasse*, le joueur qui l'a laissée faire doit, pour la gagner, renvoyer la balle de manière qu'au deuxième bond elle tombe en un point quelconque entre l'endroit où la chasse est marquée et le mur du fond. Dans le cas où il y réussit, il marque un *quinze*; s'il échoue, c'est son adversaire qui marque le point.

On joue à la courte paume un contre un, deux contre deux et encore un contre deux; dans ce cas, le joueur qui est seul *fait la chonette*.

Il existe un grand nombre de parties dites *de combinaisons* — des handicaps — permettant à un camp composé de forts joueurs d'égaliser les chances en rendant soit des points, soit des emplacements du jeu.

La longue paume se joue en plein air, sur un terrain rectangulaire au sol aplani. Les règles sont beaucoup plus simples que celles de la courte paume, et la pratique du jeu est plus aisée, les murs permettant des coups de renvoi difficiles à juger ou à reprendre n'existant pas. Les parties se jouent généralement cinq contre cinq, ou, au maximum, six contre six, deux ou trois cordiers, deux demi-volées et un foncier. Le jeu consiste à lancer la balle au moyen d'une raquette par-dessus la ligne qui sépare en deux parties l'emplacement du jeu. Cette ligne se nomme la *corde*; elle est tracée sur le sol. Il n'y a pas de filet. L'emplacement du jeu a une longueur de 70 à 80 mètres sur 15 à 17 mètres de largeur, et un espace de 2 mètres est délimité sur chaque côté. Trois lignes ou lisières sont indiquées : la *corde*, au milieu; le *tiré*, à 17 mètres de la corde et le *rapport*, à 6 mètres du tiré. Il existe deux sortes de parties : la *partie à enlever* et la *partie à terrer*. La première se nomme ainsi parce que le joueur reprenant la balle de volée doit l'enlever par-dessus la corde, tandis que dans la seconde il peut lui faire toucher terre immédiatement.

La longue paume se marque comme la courte paume. Les chasses sont indiquées par le marqueur, au moyen de tigos de fer enfoncées en terre sur les bords du jeu à l'endroit où elles se sont produites.



Tamis.

Paume au tambourin. Cette variété de la paume se pratique sur un espace rectangulaire de 100 à 150 mètres sur 30. La balle en caoutchouc est envoyée à l'aide d'un tambourin avec peau de chèvre tannée, montée sur un cercle de bois de 30 centimètres de diamètre.

Paume au tamis. Cette paume est encore en honneur dans le nord de la France. Les règles dérivent de celles de la paume. Le tamis, sorte de trépied en fer recouvert d'un tissu épais en cuir, sert à donner le service; le joueur laissant tomber la balle dans le tamis doit, au premier bond, l'envoyer dans le camp adverse à l'aide d'un gant dont la paume est en cuir.

A la *longue paume* se rattachent la *pelotte* basque et le *pallone*.

Paume (SERMENT DU JEU DE). V. JEU DE PAUME.

PAUMÉE (*pô*) n. f. Coup appliqué avec la paume de la main.

— Agric. Syn. de PAUME.

— Dr. anc. Poignée de main servant à marquer la conclusion d'un contrat, particulièrement, au moyen âge, du contrat de fief.

PAUMELLE (*pô-mèl'* — rad. *paume*) n. f. Mar. Gant de voilier en cuir servant à pousser l'aiguille. ‖ Partie de la grève sur laquelle le flux et le reflux impriment des rides. ‖ Dépôts apportés à la laisse de haute mer par le flot de marée.



Paumelle de voilier et de sellier.

— Chass. Syn. de PAUMILLE.

— Techn. Outil de sellier formé d'une planchette cintrée de bois, au centre de laquelle est enchâssé un dé et qui sert à l'ouvrier à pousser l'aiguille à travers le cuir. ‖ Chez les maroquiniers et corroyeurs, Marguerite (v. ce mot) de petite dimension qui sert à donner aux peaux la souplesse et le grain, et sur laquelle l'ouvrier appuie avec la paume de la main, quand il la passe sur le cuir, ce qui se nomme *tirer à la paumelle*. ‖ Bout de lisière de drap en plusieurs épaisseurs ou morceau de cuir épais dont le cordier entoure sa main quand il file le lil de caret. ‖ Nom donné à des sortes de pentures qui pivotent sur des gonds à fiches et autour desquelles peut tourner une porte légère.

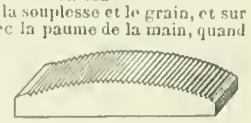

Paumelle de maroquinier.

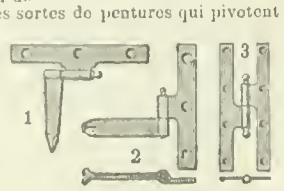

Paumelles : 1. Simple; 2. A équerre; 3. Double.

ENCYCL. Techn. On distingue la *paumelle simple* et la *paumelle double*. La *paumelle simple* prend le nom de *paumelle à équerre*, lorsque le gond est coudé et est entaillé dans le bâti. La *paumelle double*, constituée par deux branches égales, se divise en *paumelle à olive, laminée, à boules, à nœuds bouchés, à nœuds rabotés*, etc.

PAUMELLE *pô-mèl'* — du provenç. *paumola*, lat. *palmula*, petite palme) n. f. Variété d'orge, cultivée dans le Nord.

PAUMER (*pô*) v. n. Arg. Frapper avec la paume de la main : PAUMER *la figure à quelqu'un*. ‖ Prendre, arrêter.

PAUMER *un voleur*. ‖ *Paumer marron*, Prendre en flagrant délit.

— Pop. Egarer. ‖ Perdre.

— Jeux. *Paumer la balle*. Se dit, au jeu de paume, pour Lancer la balle à la main, à la raquette ou au battoir.

— v. n. Mar. Se haler au moyen des bras, au lieu de se servir d'une remorque.

Se paumer, v. pr. Arg. Se porter des coups. ‖ S'égarer.

PAUMET (*pô-mè* — rad. *paume*) n. m. Dé de voilier.

PAUMIER (*pô-mi-é*), ÈRE n. Personne qui tient un jeu de paume. — Adjectiv. : *Maître* PAUMIER.

— Au moyen âge, Pèlerin, parce que les pèlerins portaient généralement une palme à la main.

— Ouvrier qui fabriquait les accessoires du jeu de paume.

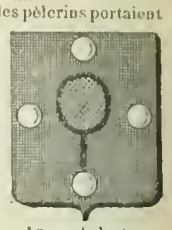

Armes de la corporation des paumiers-raquetiers, au XVIIIe s.

— Econ. dom. Sorte de bergère, appelée aussi MÉRIDIENNE.

— ENCYCL. Archéol. La corporation des fabricants de raquettes et balles de jeu de paume était dite des *maîtres paulmiers, raquetiers, faiseurs d'esteufs, pelottes et balles*. Leurs statuts, donnés par Charles IX, furent enregistrés sous Henri IV (1610).

PAUMILLE (*pô*, et *ll* mll.) ou **PAUMELLE** (*pô-mèl'*) n. f. Sorte de petite courroie en cuir, analogue à l'une des entraves que l'on met à la patte des oiseaux de proie dressés pour la chasse, et avec laquelle on arrête par la patte, sans le blesser, l'oiseau destiné à servir d'appeau.

PAUMILLON (*pô*, et *ll* mll.) n. m. Partie de la charrue qui tient la pièce où sont attachés les animaux de trait.

PAUMOYER (*pô-moi-i-é* ou *pô-mo-i-é* — rad. *paume*. Change *y* en *i* devant un *e* muet : *Je paumoie. Tu paumoieras*. Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous paumoyions. Que vous paumoyiez*) v. a. Agric. Mesurer à la paume : PAUMOYER *du chanvre, du lin*.

— Mar. Haler avec la main un câble, une aussière. ‖ Faire avancer une embarcation en embraquant à la main sur un faux bras. ‖ Empoigner la toile d'une voile main sur main. ‖ Coudre en se servant de la paumelle. (On écrit aussi POMOYER.)

— Techn. Chez les selliers, Coudre le cuir en ayant la paumelle dans la main. ‖ Chez les corroyeurs, Assouplir les peaux avec la paumelle.

Se paumoyer, v. pr. Mar. Se hisser à la force des bras le long d'un cordage.

PAUMURE (*pô*) n. f. Haut du bois d'un vieux cerf ou d'un vieux chevreuil, terminé par plusieurs andouillers dont la forme rappelle celle de la paume de la main ouverte. ‖ On dit plus ordinairem. EMPAUMURE.

PAUNESCI, ville de Roumanie (Moldavie [départ. de Putna]), sur la Karetna, affluent du Seroth; 4.500 hab.

PAUNSDORF, village d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Leipzig]); 3.813 hab.

PAUPERIES (*pô-pè-ri-èss*) — mot lat.) n. f. Dr. rom. Dommage causé par un animal et qui donnait lieu à une action noxale. V. ABANDON.

PAUPÉRISME (*pô, rissm'* — du lat. *pauper, eris*, pauvre) n. m. Etat permanent de pauvreté commun à un grand nombre de personnes dans un pays : *La cause directe du* PAUPÉRISME *est l'écart entre la valeur du travail et sa rémunération*.

— Fig. Privation presque complète : PAUPÉRISME *d'esprit*.

— ENCYCL. Quoique le mot soit moderne, le *paupérisme* existait déjà en fait dans les temps antiques. L'existence des castes, les guerres, les invasions, l'esclavage, la prédominance de certaines classes en expliquent facilement la genèse et la persistance. Les mêmes causes, sauf l'esclavage, amenèrent les mêmes effets au moyen âge. Mais ce n'est point là le paupérisme proprement dit, tel qu'il existe dans notre société moderne. Dans cette dernière, le paupérisme désigne spécialement un phénomène social, qui frappe surtout la classe des *salariés*. Les causes du paupérisme sont donc à peu près les mêmes que celles qui affectent la rémunération du travail, la rendent insuffisante ou font manquer le travail lui-même. En France, sous l'ancien régime, l'institution des corporations tendait à rendre permanent le paupérisme, en même temps qu'elle en empêchait l'extension excessive. La liberté du travail, établie en 1791 par la Constituante, eut pour effet d'émanciper à la fois le capital et le travail et d'imprimer une marche rapide à toutes les forces productives. La liberté industrielle et commerciale a eu pour conséquence de créer une concurrence acharnée entre les producteurs et, par suite, de les engager à substituer de grands établissements aux petites entreprises. Il en est résulté des agglomérations de travailleurs autour de ces établissements, si bien que l'offre de travail excédant les besoins et la demande, la valeur du travail s'est trouvée avilie.

Pour remédier à cet état de choses, outre la charité privée ou publique, qui a revêtu les formes les plus ingénieuses, les capitalistes ont créé des *œuvres patronales* diverses : primes et gratifications, participation aux bénéfices, logements économiques, assurances, etc. De leur côté, les salariés ont essayé avec plus ou moins de succès : les institutions d'épargne, de crédit, les coopératives de production et de consommation, des syndicats, des grèves, etc. A ces moyens particuliers, l'Etat, dans certains pays, a joint l'*assurance obligatoire*, l'*assurance contre le chômage*; enfin, certaines écoles, comme le collectivisme, ont proposé une transformation complète de la société.

PAUPERTAS IMPULIT AUDAX (*La pauvreté, qui a toutes les audaces, me poussa*), vers d'Horace (*Epîtres* II, 2, 51). Le poète ajoute : *ut versus facerem*, à faire des vers. Cette idée que la pauvreté pousse à des tentatives où l'on ne se risquerait pas sans elle a été souvent exprimée.

PAUPIÈRE (*pô* — du lat. *palpebra*) n. f. Organe formé de voiles musculo-membraneux, placés au-devant des globes oculaires qu'ils recouvrent en se rapprochant.

— Poétiq. *Ouvrir la paupière*, S'éveiller. (Venir au monde.) ‖ *Fermer la paupière*, S'endormir. — Mourir. ‖ *Fermer la paupière, les paupières à quelqu'un*, Abaisser sa paupière après sa mort, l'assister à ses derniers moments.

— Pop. *S'en battre la paupière*, S'en moquer.

— ENCYCL. Anat. Chez l'homme et les mammifères,

il y a deux *paupières :* la supérieure, plus large, et l'inférieure. La face antérieure est cutanée, la face postérieure conjonctive ; sur le bord libre, la lèvre antérieure donne implantation aux cils, la postérieure présente les orifices des glandes de Meibomius. Les bords libres circonscrivent la fente palpébrale et se rejoignent pour former les commissures ; au point d'union sont les orifices du canal lacrymal ; à l'angle interne, on observe le caroncule lacrymal. De dehors en dedans, la paupière est constituée par l'épiderme, le derme, une couche de tissu conjonctif lâche, une couche musculaire (orbiculaire des paupières), une couche fibro-tendineuse (tarse, tendon du releveur), renfermant les glandes de Meibomius, l'aponévrose palpébrale et la conjonctive ; elle est irriguée par les artères palpébrales, et innervée, au point de vue sensitif, par des branches (ophtalmique, maxillaire supérieur) du trijumeau, et au point de vue moteur par le facial (occlusion) et l'oculaire commun (écartement).

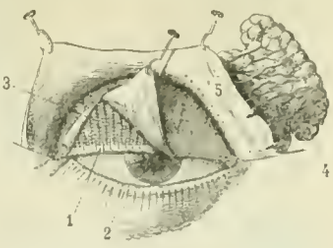

Paupière : 1. Bord de la paupière supérieure ; 2. Paupière inférieure ; 3. Glandes de Meibomius ; 4. Glandes lacrymales ; 5. Canaux excréteurs conjonctivaux.

Les paupières sont surtout des organes de protection : le *clignement*, volontaire ou réflexe, en est la manifestation ; par les cils, il écarte les poussières et les corps étrangers, par les larmes, qu'il étale, il les dissout ou les entraîne. Enfin, l'occlusion involontaire des paupières, au moment du sommeil, résulte de ce que la tonicité du releveur devient plus faible que celle de l'orbiculaire.

Parmi les vices de développement et de conformation de la paupière, il faut citer l'absence (ablépharie), l'exiguïté (lagophtalmos congénital), la soudure complète des paupières (ankyloblépharon congénital).

Les paupières sont exposées aux traumatismes, aux caustiques, qui déterminent différentes anomalies, *ptosis, trichasis, brides cicatricielles, ankyloblépharon, symblépharon, entropion, ectropion,* etc. Beaucoup d'infections peuvent les atteindre : *érysipèle, variole, charbon ;* les inflammations donnent lieu à la *conjonctivite,* à la *blépharite,* aux *phlegmons ;* l'*orgelet* est dû à l'inflammation d'un follicule ciliaire, et le *chalazion* à la rétention du liquide des glandes de Meibomius ; parmi les affections cutanées des paupières, c'est l'*eczéma* qui est le plus fréquent, surtout chez les enfants. Enfin, ces organes peuvent présenter diverses tumeurs, bénignes ou malignes, à l'égard desquelles on applique les procédés de la *blépharoplastie.* V. ces divers mots.

— Anat. compar. Chez les oiseaux, la *paupière* inférieure l'emporte sur la supérieure ; de plus, il existe une troisième paupière, transversale, dite *nyctitante,* que l'on observe également chez les squales. Chez les serpents, le sac conjonctival reste fermé, de telle sorte qu'il existe, en avant de la cornée, une mince membrane transparente. Enfin, chez les mollusques, on observe, autour de la cornée, des élevures des téguments qui forment de véritables paupières.

PAUPIETTE (*pô-pi-èt'*) ou **POUPIETTE** (*pi-èt'*) n. f. Tranche de viande recouverte d'un hachis, cuite en papillotes.

— Encycl. Quand les *paupiettes* sont presque cuites, on les retire, on les panne pour en achever la cuisson sur le gril et les servir avec une sauce piquante. La chair de veau est généralement employée ; si l'on voulait obtenir des *paupiettes* de filets de sole, on ne les mettrait pas à la broche, mais au four.

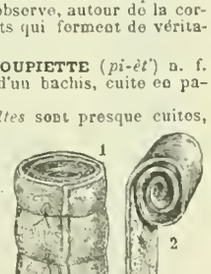

Paupiette : 1. Prête à frire ; 2. En préparation.

PAUPOIRE (*pô*) n. f. Plaque de fonte sur laquelle on aplatit le cul des bouteilles.

PAURAVAS (*fils de Pourou*), descendants de la branche aînée de la race lunaire, issue du dieu Soma, qui régna dans l'Inde avec la dynastie solaire fondée par Ikchvakou, fils de Manou, lui-même fils de Vivasvat (un des noms mythologiques du soleil). Les Pauravas sont les ancêtres communs des Pândavas et des Kauravas.

PAUROPE (*pô*) n. m. Genre de myriapodes chilognathes, de la famille des polyxénidés, comprenant quelques espèces d'Europe.

PAUSA, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]), sur la Weida naissante (bassin de l'Elbe par la Saale) ; 3.308 hab. Fabrique d'étoffes. Sources minérales.

PAUSAIRE (*pô-zèr'* — du lat. *pausarius,* de *pausa,* pose) n. m. Antiq. rom. Nom de prêtres d'Isis, ainsi appelés parce que, dans les processions, ils arrêtaient la statue de la déesse à des chapelles appelées *mansions* (mansiones).

PAUSANIAS (*ass*), prince spartiate de la branche des Agides, régent de Sparte, fils de Cléombrote et neveu de Léonidas, mort en 474 av. J.-C. Il exerça les fonctions de régent pendant la minorité de son cousin Plistarque, fils de Léonidas. Il commanda, à Platées, l'armée grecque : mais, grisé par cette victoire, il indisposa les alliés par son orgueil. En 477, à la tête de la flotte alliée, il occupa Chypre et Byzance, mais toujours en mécontentant les Grecs. Il rêvait de dominer Sparte et toute la Grèce, adoptait les manières asiatiques. Les alliés donnèrent le commandement suprême aux généraux athéniens. Sparte, aussitôt, se retira de la ligue, et rappela Pausanias, qui fut mis en jugement, puis acquitté. Pausanias se rendit alors à Byzance, d'où les Athéniens le chassèrent. Rappelé de nouveau par les éphores, il fut emprisonné, puis encore relâché. Il recommença ses intrigues avec Xerxès et le satrape Artabaze. Cette fois, les éphores saisirent la preuve de sa trahison. Il se réfugia dans le temple d'Athéna ; pour ne pas violer l'asile, on mura la porte, et il mourut de faim.

PAUSANIAS (*ass*), roi de Sparte, petit-fils du précédent et fils de Pleistoanax, mort vers 380 av. J.-C. Son père ayant été banni en 444, Pausanias lui succéda sous la tutelle de son oncle Cléomène. Il dirigea une expédition en Elide. En 403, il fut envoyé en Attique, pour y soutenir les trente tyrans établis par Lysandre. Par jalousie contre Lysandre, il appuya au contraire Thrasybule, et contribua au rétablissement de la démocratie. Mis en jugement à son tour, il fut acquitté. Quelques années plus tard, dans la guerre contre les Thébains, il partagea le commandement avec Lysandre. Il dut évacuer la Béotie (395). Menacé d'être mis en jugement, il s'exila à Tégée.

PAUSANIAS (*ass*), historien et géographe grec (seconde moitié du IIe s. de notre ère). Il était originaire d'Asie Mineure, et avait visité toute la Grèce, Rome et l'Italie, la Syrie, l'Afrique, au moins l'oracle d'Ammon. Il écrivait son cinquième livre en 173. Pausanias nous est connu presque uniquement par son ouvrage : *Description de la Grèce,* en dix livres, qu'il écrivit au temps de Marc-Aurèle. L'auteur paraît s'être proposé surtout de compléter et de corriger les indications des exégètes et des guides. Il s'est beaucoup servi des écrivains antérieurs. Mais il a beaucoup tiré aussi de ses voyages et de ses lectures ; il décrit en témoin oculaire les diverses contrées, les monuments et les œuvres d'art ; il mentionne les traditions locales, cite des fragments d'historiens, de poètes, de vieilles épopées. Son livre est une compilation assez indigeste, mais généralement exacte, et infiniment précieuse pour l'étude de la topographie, la mythologie, l'archéologie de l'ancienne Grèce. Edit. Clavier et Coraï (Paris, 1814-1821, avec trad. franç.) ; Dindorf, dans la collection Didot (Paris, 1845) ; Schubart (Leipzig, 1873-1874).

PAUSANIES (*pô-za-nî*) n. f. pl. Fêtes en l'honneur de Pausanias, où l'on prononçait son panégyrique, et où l'on célébrait des jeux réservés aux seuls Spartiates.

PAUSE (*pôz'* — lat. *pausa,* gr. *pausis,* cessation) n. f. Cessation momentanée, interruption : *Touriste, Orateur, Ouvrier qui fait une* PAUSE.

— Antiq. Halte, station, dans les processions où l'on portait la statue d'un dieu ou d'une déesse, surtout dans les processions en l'honneur d'Isis.

— Electr. Nom donné par E. Nairne à un cas particulier de décharge électrique, dans lequel il ne se produit pas d'étincelle entre deux conducteurs chargés d'électricité pour une distance déterminée, alors qu'il en éclate pour des distances plus considérables ou moindres. ‖ Eloignement des conducteurs nécessaires à la production des pauses électriques. ‖ Cône à pointe émoussée employé pour la démonstration de ce phénomène.

— Mar. Grande embarcation qu'on emploie, à Arkhangel, au chargement des vaisseaux.

— Musiq. Intervalle de temps de la durée d'une mesure, qui, dans l'exécution musicale, indique un repos de cette durée : *Marquer les* PAUSES. ‖ Silence qui a la durée d'une mesure, quelle que soit la valeur de celle-ci. ‖ Fig. et fam. *Compter les pauses,* Attendre dans l'inaction.

— Techn. Temps nécessaire au batteur d'or pour réduire la matière à une certaine épaisseur. ‖ Endroit d'une cloche où frappe le battant.

— Encycl. Musiq. La valeur de la *pause* est à la fois absolue et relative : elle est absolue, parce qu'elle équivaut toujours à une mesure ; elle est relative, en ce sens que la mesure étant à quatre, à trois ou à deux temps, la pause indique toujours le silence d'une mesure entière.

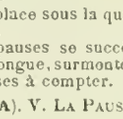
Pause.

La pause se marque par un trait horizontal très court et un peu épais, qui se place sous la quatrième ligne de la portée. V. DEMI-PAUSE.

Lorsque, dans une partie, plusieurs pauses se succèdent, on tire une barre horizontale assez longue, surmontée d'un chiffre indiquant le nombre de pauses à compter.

PAUSE (Jean PLANTAVIT, sieur de **LA**). V. LA PAUSE.

PAUSER (*pô*) v. n. Musiq. Faire une pause, compter un silence d'une ronde. ‖ Appuyer, prolonger le son : PAUSER *sur une syllabe.* (Vx en ce sens.)

PAUSIAS, peintre grec de l'école dorienne de Sicyone, au IVe siècle av. J.-C. Pline lui donne pour père un peintre du nom de Bryès. Jeune encore, il restaura à Thespis des peintures de Polygnote. Pausias, qui peignait surtout à l'encaustique, paraît s'être complu aux effets pittoresques et aux inventions légères et décoratives. Un de ses ouvrages les plus renommés représentait des *Bœufs conduits au sacrifice* et montrés de face, en raccourci. Le portrait de la courtisane Glykéra, représentée en tresseuse de couronnes (*Stephanoplocos*), qui appartint à Lucullus, à Rome, passait aussi pour un chef-d'œuvre. Au dire de Pline, l'artiste fut le premier décorateur qui s'avisa de peindre des compositions spéciales pour des plafonds. Le maître de Sicyone eut beaucoup de disciples, parmi lesquels on compte son propre fils Aristolaos et Nicophonès.

PAUSILIPPE (ital. *Posilipo*), colline s'avançant en promontoire, à 4 kilom. 500 de Naples, entre le golfe de Naples et celui de Pouzzoles, couverte de vignes, de jardins, de villas. Deux tunnels la percent ; l'un, la *Grotte de Pausilippe,* remonte à une antiquité très reculée ; l'autre a été creusé en 1885. A l'entrée est le « tombeau de Virgile ».

PAUSON, peintre grec du Ve siècle av. J.-C., contemporain de Polygnote, de Micon et de Panainos. Il nous est connu seulement par quelques passages assez vagues d'Aristote, d'Aristophane, de Plutarque et de Suidas. L'historiette d'un tableau de lui représentant un cheval galopant ou se vautrant, les quatre pieds en l'air, selon qu'on le regardait droit ou renversé, n'a rien de sérieux.

PAUSSIDE (*pô-sid'*) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *paussus.* ‖ On dit aussi PAUSSILE.

— n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères xylophages, ayant pour type le genre *paussus.* — *Un* PAUSSIDE.

PAUSSIDÉS (*pô-si*) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères carnassiers, renfermant les *paussus* et genres voisins. (Ce sont des insectes nocturnes, vivant en général avec les fourmis, propres aux régions chaudes de l'ancien monde.) — *Un* PAUSSIDÉ.

PAUSSUS (*pô-suss'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *paussidés,* répandus dans les régions chaudes de l'ancien monde. (Les *paussus* sont ordinairement roux ou fauves, avec de grosses antennes réniformes ; ils vivent avec les fourmis et crépitent fortement quand on les inquiète. Le *paussus Favieri* vit en Franco.)


Paussus (gr. d'un tiers).

PAUSULA, comm. d'Italie (Marches [prov. de Macerata]) ; 8.630 hab.

PAUTE, rivière de l'Equateur, qui forme avec le rio de Zamora le rio Santiago, affluent du Marañon, et arrose Cuenca. Cours 400 kilom.

PAUTHIER (Jean-Pierre-Guillaume), poète et orientaliste français, né à Besançon en 1801, mort à Paris en 1873. Il débuta par des poésies : *Mélodies et chants d'amour* (1825) ; *Helléniennes* (1825) ; une traduction en vers du *Pèlerinage de Childe-Harold* (1828). Il s'adonna à l'étude des langues orientales. On lui doit de nombreux ouvrages, notamment : *la Doctrine du Tao* 1831 ; *Essai sur la philosophie des Indous* (1833-1834) ; *la Chine* (1837) ; *le Tao-te-king* (1838) ; *les Livres sacrés de l'Orient* (1840) ; *Confucius et Mencius* (1841) ; *Histoire des relations politiques de la Chine avec les puissances occidentales* 1859 ; *Dictionnaire étymologique chinois-annamite-latin-français* (1867 et suiv.) ; etc.

PAUVRE (*pôvr'* — anciennem. *povre ;* du lat. *pauper* adj. Dépourvu ou mal pourvu du nécessaire ; qui n'a pas de quoi subsister suivant sa condition : *Celui-là est* PAUVRE *dont la dépense excède la recette.* (La Bruy.)

— Insuffisant : *Un budget* PAUVRE. ‖ Où manque le nécessaire : *Une maison* PAUVRE. ‖ Dont les habitants sont misérables : *L'usure est énorme dans les pays* PAUVRES. (Lamenn.)

— Peu fertile : *Une mine* PAUVRE. ‖ Stérile, pour l'écrivain, le poète, l'artiste : *Un sujet* PAUVRE.

— Chétif, mauvais en son genre. (En ce sens, *pauvre* précède généralement le substantif : *Un* PAUVRE *orateur. Un* PAUVRE *esprit.*) ‖ Qui manque de richesse, de caractère, d'élévation : *Architecture, Dessin, Peinture* PAUVRE.

— Malheureux, à plaindre ; qui fait éprouver des regrets. (Se place encore avant le substantif et se dit souvent d'une personne défunte : *Du temps de mon* PAUVRE *père.*) ‖ Se dit souvent, aussi, à quelqu'un que l'on reprend, comme pour le plaindre de son erreur : *Mais vous n'y êtes pas, mon* PAUVRE *ami !* ‖ Qui est en piteux état, en parlant des choses : *Un* PAUVRE *chapeau écrasé.*

— Loc. div. *Pauvre de,* Mal pourvu de : *Le rossignol est* PAUVRE DE *couleur.* ‖ *Pauvre en,* Mal partagé en : *Contrée* PAUVRE EN *céréales.* ‖ *Pauvre diable,* Celui qui est dans le malheur, dans la misère. ‖ *Pauvre homme, Pauvre sire,* Homme sans capacité, sans mérite. ‖ *Ne pas dire un pauvre mot,* Garder un silence complet. ‖ *Etre pauvre comme Job,* Etre dans un dénuement complet.

— Littér. *Rime pauvre,* Rime à peine suffisante.

— Métall. *Minerai pauvre,* Minerai dont le rendement en métal demeure au-dessous de la moyenne.

— n. m. Homme dans le besoin ; mendiant : *Faire l'aumône à un* PAUVRE. *Il est plus facile au riche de faire le bien qu'au* PAUVRE *de s'abstenir du mal.*

— Loc. div. *Pour les pauvres,* Expression usitée dans les quêtes pour solliciter la charité publique. ‖ *Pauvres honteux,* Personnes dans le besoin, qui n'osent demander l'aumône. ‖ *Avoir ses pauvres,* Avoir l'habitude de secourir certains pauvres. ‖ *Pauvre volontaire,* Celui qui renonce volontairement aux biens du monde.

— Bot. *Herbe à pauvre homme,* Nom vulgaire de la gratiole.

— Ecrit. sainte. *Pauvres d'esprit.* V. BEATI PAUPERES SPIRITU.

— Hist. relig. *Pauvres de Lyon.* Membres d'une secte vaudoise qui prit naissance à Lyon, au XIIe siècle. ‖ *Pauvres catholiques,* Nom d'une communauté de vaudois qui se convertirent en 1207. ‖ *Pauvres de la Mère de Dieu.* V. PIARISTE. ‖ *Pauvre très chrétien,* Titre que prenait saint François d'Assise. ‖ *Pauvre des pauvres,* Titre que prenait saint Ignace. ‖ *Petites sœurs des pauvres.* V. SŒURS.

— Prov. **Au pauvre la besace,** Quand on est pauvre, il est extrêmement difficile de sortir de la misère. On dit aussi : LE PAUVRE EST TOUJOURS PAUVRE.

— Allus. littér. : **Le pauvre homme !** Exclamation d'Orgon, dans le *Tartufe* (I, 5). Orgon, arrivant de voyage, se fait rendre compte par Dorine de ce qui s'est passé pendant son absence ; mais il prête peu d'attention à tout ce qui ne concerne pas un personnage unique : « Et Tartufe ? » demande-t-il à chaque instant. Dorine n'a que d'excellentes nouvelles à donner du faux dévot, gros et gras, et cependant, à chaque détail satisfaisant, Orgon s'écrie avec attendrissement : « Le pauvre homme ! »

Ces deux exclamations : *Et Tartufe ?... le pauvre homme !* donnent immédiatement la mesure de l'engouement imbécile d'Orgon pour son protégé. On les rappelle ironiquement à propos de personnes qui sont loin d'être à plaindre.

— SYN. **Gueux, indigent,** etc. V. GUEUX.

— ANTON. **Riche.**

— Encycl. Admin. *Grand bureau des pauvres.* Cette institution de secours à domicile, fondée à Paris en 1544, se composait des principaux bourgeois de Paris, sous la présidence du procureur général du Parlement. Le grand bureau, appelé l'*aumône générale,* avait le droit de percevoir sur les contribuables de Paris une taxe des pauvres ; les hôpitaux de la Trinité et des Petites-Maisons dépendaient du grand bureau. Des institutions semblables existaient dans plusieurs villes de France. V. BUREAU de bienfaisance.

— *Taxe. Droit des pauvres.* Cette taxe est prélevée au profit des hospices, hôpitaux, bureaux de bienfaisance, sur le produit des spectacles-concerts et autres lieux de plaisir publics. On peut en trouver l'idée originaire dans une ordonnance de Charles VI avr. 1407 prescrivant aux ménestriers appelés dans les noces d'y quêter pour l'hôpital Saint-Julien. Au XVIe siècle, une salle de l'hôpital de la Trinité ayant été prêtée comme local dramatique aux confrères de la Passion, le Parlement, par arrêt de 1541, taxa les représentations d'un droit pour l'hôpital. L'impôt se généralisa et, plus tard, sous Louis XIV, il devint proportionnel au produit des spectacles et frappa la recette brute. Supprimé au début de la Révolution, il fut bientôt rétabli. D'après le décret du 9 décembre 1809, le droit prélevé varie suivant la nature des établissements. Il est du dixième en sus des billets pour : les théâtres, spectacles quotidiens ou semi-quotidiens, les panoramas, cirques,

hippodromes, salles de curiosités, les concerts quotidiens, etc. Il est d'un quart de la recette brute pour les bals publics, feux d'artifice, concerts *non quotidiens*, etc., et en général pour tous les lieux de réunion ou de fête où l'on entre en payant. Il est exigible dans les lieux où l'on entre sans payer, mais où se trouvent des jeux, danses, concerts etc., soumis à rétribution. Sont exonérés les saltimbanques, directeurs de jeux ou marionnettes en plein air, etc. A Paris, les entrepreneurs taxés au quart peuvent être assimilés aux directeurs de théâtre et payer seulement le dixième de la recette.

— Econ. soc. *Taxe ou Loi des pauvres*. On appelle ainsi un impôt établi en Angleterre, en 1601, par la reine Elisabeth, en faveur des pauvres, sur presque toutes les paroisses de l'Angleterre. Une assemblée, composée des habitants imposés, contrôle l'emploi de la taxe fixée et levée par les inspecteurs des pauvres. Cette loi fut amendée et réformée plusieurs fois. La principale réforme a consisté en la création des *workhouses*, maisons de travail destinées à recevoir les pauvres valides, et par la création d'une administration centrale, *Poor-law board*, aujourd'hui *Local government board*.

Pauvre Heuri (LE), poème de Hartmann d'Aue, écrit dans les premières années du XIIIe siècle. — Le jeune chevalier Henri d'Aue est frappé de la lèpre. Nul remède ne peut le guérir, sauf, lui dit un médecin de Salerne, le sang d'une vierge qui consentirait à mourir pour lui. Désespérant de sa guérison, le « pauvre » Henri se retire chez un de ses fermiers. Là, une toute jeune fille s'attache à lui et, apprenant à quel prix il peut être guéri, s'offre comme victime. Mais à Salerne, où le seigneur et la jeune femme se sont rendus, au moment même où le médecin prépare le couteau, le chevalier se refuse à accepter le sacrifice. Il ramène en Allemagne la jeune fille qu'il aime et qu'il peut épouser, Dieu lui accordant miraculeusement sa guérison. La naïveté des sentiments, la simplicité du récit, la chaleur de l'exposition et le charme de la langue font du *Pauvre Henri* un des poèmes classiques du moyen âge.

Pauvre pêcheur, tableau de Puvis de Chavannes, exposé au Salon de 1881, aujourd'hui au musée du Luxembourg. Le peintre a voulu peindre l'isolement, la misère



Le pauvre pêcheur, d'après Puvis de Chavannes.

d'une créature humaine. Son pêcheur suit d'un regard mélancolique son filet qui plonge dans l'eau. La mer, d'un gris sale, monte au loin pour se perdre à l'horizon. L'ensemble est d'un sentiment profond et poignant.

Pauvres de la Mère de Dieu, V. PIARISTE.

PAUVREMENT (*pô*) adv. Dans la pauvreté : *Vivre* PAUVREMENT. ‖ Comme des pauvres : *Être vêtu* PAUVREMENT. — Mal, maladroitement : *Écrire, Peindre* PAUVREMENT.

PAUVRESSE (*pô-vrèss* — fém. de *pauvre*) n. f. Femme qui demande l'aumône : *Donner du pain à une* PAUVRESSE.

PAUVRET, ETTE (*pô-vré, ét'* — dimin. de *pauvre*) n. Mot qui s'emploie par affection, par commisération : *Une* PAUVRETTE *qui ne sait où aller.*

PAUVRETÉ (*pô* — rad. *pauvre*, même sens) n. f. Indigence, dénuement, pénurie des choses nécessaires à la vie : *La* PAUVRETÉ *est le plus grand des maux.* (St-Évrem.) ‖ En poésie, on personnifie souvent la pauvreté :

Nul ne veut de ton joug que le Christ a porté,
Et chacun te blasphème, ô sainte *Pauvreté!*
LAPRADE.

— Pauvres en général : *On accuse volontiers la* PAUVRETÉ *de tous les vices.*

— Manque, défaut, stérilité : *Une grande* PAUVRETÉ *d'idées.* ‖ Défaut d'abondance, de richesse, de ressource, de fécondité : *Une langue, un sujet d'une extrême* PAUVRETÉ. ‖ Sécheresse : PAUVRETÉ *de l'âme, du cœur.*

— Fam. Choses communes, sans portée : *Écrire des* PAUVRETÉS.

— Loc. *S'attacher à quelqu'un comme la pauvreté à un pauvre homme*, Ne pas le quitter, en être inséparable.

— Dr. anc. *Pauvreté jurée*, État des congréganistes qui ont renoncé à leurs biens en faveur de l'Église ou d'un ordre religieux.

— Relig. *Vœu de pauvreté*, Vœu par lequel, en embrassant la vie monastique, on s'engage à ne posséder en propre aucun bien. ‖ *Pauvreté d'esprit*, Détachement des biens de la terre. (V. BIENHEUREUX PAUVRES D'ESPRIT.) ‖ *Pauvreté évangélique*, Renonciation aux biens de la terre, conformément à l'esprit de l'Évangile.

— PROV. : **Pauvreté n'est pas vice**, Pour être pauvre, on n'est pas malhonnête; on ne doit pas faire un reproche de la pauvreté. ‖ **La pauvreté est mauvaise conseillère**, La misère pousse à des actions basses ou criminelles.

— SYN. **Pauvreté, indigence, misère.** V. INDIGENCE.

— ANTON. **Fortune.** — **Richesse.**

— ENCYCL. V. PAUPÉRISME.

PAUVRETÉ (la). Myth. Divinité allégorique des anciens; en Grèce, *Penia*; à Rome, *Paupertas*. Pour Aristophane, elle était mère de tous les biens; pour Plaute, fille de l'Immortalité; pour d'autres, c'était l'inventrice des arts. Suivant Platon, au banquet que donnèrent les dieux pour célébrer la naissance d'Aphrodite, Poros, dieu de l'abondance, s'enivra et s'endormit. La Pauvreté, qui était venue pour recueillir les restes du festin, aborda Poros, à qui elle plut. De leur union naquit l'Amour, qui fut ensuite adopté par Aphrodite.

PAUW (Corneille DE), savant écrivain et philosophe, né à Amsterdam en 1739, mort en 1799 à Xanten (duché de Clèves), où il avait un canonicat. Il était petit-neveu du grand pensionnaire de Witt et oncle du conventionnel français Anacharsis Cloots. Le prince-évêque de Liége l'ayant envoyé à Berlin pour défendre ses intérêts, Frédéric II essaya vainement de le retenir auprès de lui. De Pauw a publié trois ouvrages qui ont fait grand bruit au XVIIIe siècle. Ce sont : *Recherches philosophiques sur les Américains* (1768); *Recherches philosophiques sur les Égyptiens et les Chinois* (1774); *Recherches philosophiques sur les Grecs* (1788).

PAUWELS (Wilhelm-*Ferdinand*), peintre belge, né à Eckeren, près d'Anvers, en 1830. Il termina en Italie ses études de peinture commencées à Anvers, occupa ensuite une chaire à l'École des beaux-arts de Weimar (1862-1872), puis à l'académie de Dresde (1876). Principales œuvres : *les Exilés du duc d'Albe* (1868); *la Réception de la députation du doge de Gênes par Louis XIV* (Munich); *Bourgeois de Gand négociant la capitulation de cette ville avec Philippe le Hardi en 1383*; *la Jeunesse de Luther*, peinture murale de la Wartbourg; etc.

PAUX (*pô*) n. m. pl. Pieux jointifs formant les murailles d'une paradière. ‖ On dit aussi CHASSE.

PAUXI (*pô-ksi*) n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, de la famille des cracidés, propres à l'Amérique tropicale. (Ce sont de gros oiseaux d'un noir lustré, possédant un bec court avec une sorte de casque très saillant, partant de sa base et atteignant 75 centimètres de long.) Vulgairement HOCCO À CASQUE.



Pauxi.

PAVAGE (*vaj'*) n. m. Techn. Action de paver : *Le* PAVAGE *des rues.* ‖ Ouvrage fait en pavant : *Changer un* PAVAGE.

— Fin. Droit qu'on payait pour l'entretien des chaussées.

— ENCYCL. Techn. Les Romains pavaient les routes au moyen de larges dalles posées sur béton, et certaines parties de ces routes, dites *chaussées romaines*, subsistent encore. En France, ce n'est guère qu'à partir du XIIIe siècle que l'on exécuta les premiers *pavages* dans les grandes villes, à Paris notamment; ils consistaient en gros cubes de pierre posés sur une couche de sable. On employa souvent, au XVe et au XVIe siècle, le pavage en cailloux pour les rues et les places. Ces cailloux, étaient engagés dans une couche de sable.

Le pavage au moyen de dés de grès posés sur une petite couche de mortier paraît avoir été employé dès le moyen âge pour les étages inférieurs des habitations; de nos jours, on lui a substitué, à cause de sa résistance plus considérable, le pavé de porphyre et de granit. On utilise encore des cailloux dits *têtes de chat*, des cailloux roulés, ou des parallélépipèdes rectangles en bois de sapin injecté.

Les pierres que l'on emploie le plus fréquemment comme pavés, le grès, l'arkose, le granit, le basalte, le porphyre, le schisto, se débitent en cubes et parallélépipèdes, dont les dimensions varient de 0m,08 à 0m,25. On dispose le pavage par lignes de pavés (*rangs*) perpendiculaires au sens du mouvement. Pour que les chevaux trouvent plus promptement un arrêt en cas de glissement, on diminue le plus souvent la largeur des pavés et, au lieu de cubes, on a adopté des parallélépipèdes rectangles, dont la plus petite dimension est prise pour l'épaisseur uniforme des rangs, tout en veillant à ce que les joints se croisent. La base sur laquelle le pavage se trouve assis est le sable qui, bien tassé, est à peu près incompressible.

Avant de livrer une chaussée pavée à la circulation, on l'affermit et on l'amène au niveau convenable en la frappant avec une lourde hie; on recouvre ensuite le pavage d'une dernière couche de sable.

En dépit de toutes ces précautions, les pavés, sous le poids des voitures, s'enfoncent inégalement, et il est nécessaire de procéder à des réparations qui sont : le *soufflage*, le *repiquage*, le *relevé à bout*. Le *soufflage* s'opère au moyen de la pince, avec laquelle le paveur soulève chaque pavé et introduit par les joints une certaine quantité de sable, qui finit par glisser sous le pavé en le relevant. Le *repiquage* s'opère en démontant le pavage défectueux et en le refaisant avec du sable neuf. Enfin, le *relevé à bout* consiste à démonter entièrement le pavage exécuté, pour en remplacer les parties défectueuses.

Dans plusieurs villes, et notamment à Paris, on a, surtout dans les grandes artères, substitué le bois aux pavés de pierre. Le pavage est alors établi sur une fondation de béton de 20 centimètres d'épaisseur, recouverte d'une chape de quelques centimètres d'épaisseur de mortier de ciment sur laquelle on pose les pavés en bois de sapin de Norvège, rendus à peu près imputrescibles par un traitement chimique. Les joints entre les rangs de pavés sont rendus uniformes au moyen de tringles en bois abandonnées dans le pavage. Une couche de mortier de ciment liquide est coulée dans les joints et, sur la surface ainsi achevée, on répand un fin gravier qui, en s'incrustant dans le bois, rend la surface plus résistante.

On donne quelquefois le nom de « pavage » au bitume ou asphalte employé pour recouvrir la surface d'une chaussée. (V. BITUME, ASPHALTE.) Enfin, dans les cours des maisons, sur les trottoirs, on exécute le pavage en prenant des dalles ou de petits échantillons de pavés qu'on noie dans un bain de mortier. Les joints sont rejointoyés ensuite.

— Dr. admin. Le *pavage* des grandes routes est à la charge de l'État. Quant au pavage des rues et places d'une ville, la législation est très vague, et les usages locaux ont une grande importance. En principe, ce pavage incombe à la commune; mais il peut être mis à la charge des propriétaires riverains, au cas de réunion des deux conditions suivantes : 1° qu'il y ait insuffisance des revenus ordinaires de la commune; 2° qu'il existe un usage local leur imposant cette obligation.

En ce cas, des taxes de pavage sont recouvrées sur les propriétaires riverains, comme en matière de contributions directes, en vertu d'un rôle approuvé par le préfet.

PAVANE (orig. incert.) n. f. Ancienne danse noble et majestueuse, importée d'Espagne en France au XVIe siècle.

— ENCYCL. La *pavane* se dansait par couples, en costume de cérémonie. C'était surtout une danse de cour. « Les danseurs, dit Campan, font la roue l'un devant l'autre, comme les paons font avec leurs queues; d'où lui est venu le nom. » La pavane était souvent chantée et dansée, au son des violes, des tambourins et des hautbois. Elle était d'un mouvement grave, écrite à quatre temps. Voici une pavane tirée d'un ballet de Lulli

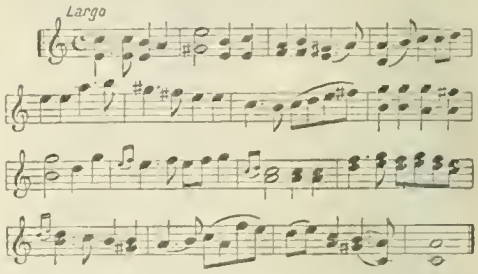

— Iconogr. Au Salon de 1885 a figuré un tableau d'Édouard Toudouze intitulé *la Pavane*, où le peintre a



Pavane, d'après Toudouze.

représenté deux enfants en costume du commencement du XVIIe siècle dansant la pavane, tandis que, dans le fond à gauche, une femme assise joue de la mandore.

PAVANER (SE) [rad. *pavane*], v. pr. Marcher ou se poser d'une manière fière, avec vanité.

PAVÉ (subst. partic. de *paver*) n. m. Morceau à peu près cubique de liais, de grès ou d'autre pierre dure, dont on se sert pour paver : *On est fort cahoté sur les* PAVÉS. ‖ Se dit pour dalle : *Un* PAVÉ *de marbre, de mosaïque.*

— Assemblage de pavés ou de dalles qui couvrent une aire, une surface : *Le* PAVÉ *d'une rue, d'une église.*

— Par ext. Rues, ville : *Errer sur le* PAVÉ *de Paris.*

— Fig. et fam. Circonstance soudaine et fâcheuse : *Recevoir un rude* PAVÉ *sur la tête.* ‖ Éloge maladroit : *Flatteur grossier qui vous lance un* PAVÉ.

— Loc. div. *Haut du pavé* (locution qui date de l'époque où les rues étaient en pente dans leur largeur, avec le milieu ou le côté le plus bas occupé par un ruisseau, ce qui fait que la partie proche des murailles était la plus propre), Partie du pavé qui est près des murailles et, au fig., Situation la plus avantageuse ou la plus honorable : *Céder à quelqu'un le* HAUT DU PAVÉ ‖ *Tenir le haut du pavé*, Tenir le premier rang, jouir d'une grande considération. ‖ *Prendre le haut du pavé*, S'élever au-dessus des autres. ‖ *Disputer le haut du pavé*, Disputer la préséance. ‖ *Sur le pavé, Compter les pavés*, Être sans domicile, sans travail. ‖ *Mettre les meubles de quelqu'un sur le pavé*, Les porter dans la rue, pour le chasser lui-même de son logement. ‖ *Être sur le pavé du roi*, Être sur la voie publique, dans un lieu d'où l'on ne peut être exclu par personne. ‖ *Faire quitter le pavé à quelqu'un*, L'obliger à se retirer, faire en sorte qu'il ne reparaisse plus. ‖ *Battre le pavé*, Se promener en oisif. ‖ *Tâter le pavé*, Agir avec prudence; sonder le terrain avant d'agir. ‖ *Le pavé est chaud*, La circonstance est délicate, difficile. ‖ *Les pavés le disent*, Tout le monde en parle. ‖ *Il en sort de dessous les pavés*, Se dit de ce qui arrive, se montre, se produit en abondance. ‖ *A moi murailles, les pavés sont soûls*, Cri qu'on attribue par plaisanterie aux ivrognes. ‖ *Fluxion de pavé*, Enflure au visage résultant d'une chute. (Se dit surtout quand la chute a été causée par l'ivresse.)

— Comm. *Pavé de pain d'épice, Pavé rafraîchissant*, Noms donnés à des pains d'épice épais et grands, dont la forme rappelle celle d'un pavé.

— Féod. *Droit de pavé*, Droit pour un seigneur de fournir le premier pavage d'une ville de sa seigneurie.

— P. et chauss. *Gros pavé*, Pavé cubique de grandes dimensions employé sur certaines routes. ‖ *Petit pavé*, Pavé employé pour le pavage au mortier des cours et des trottoirs. ‖ *Pavé d'échantillon*, Celui qui a les dimensions voulues. ‖ *Pavé bâtard*, Celui qui n'a pas les dimensions voulues. ‖ *Pavé refendu*, Pavé moins épais que les pavés ordinaires et provenant de ces derniers coupés en deux, qu'on emploie dans les lieux où les voitures ne passent pas. ‖ *Pavé de deux, de trois*, Pavé obtenu en divisant en deux, trois parties un pavé cubique de 0m,21 de côté. ‖ *Pavé de démolition*, Celui qui provient du pavage défait. ‖ *Pavé en recherche*, Réparations qui consistent à enlever avec une pince les pavés usés, et à les remplacer par des pavés neufs.

— PROV. : **Bride en main sur le pavé**, Il faut surveiller et maintenir son cheval quand on est sur le pavé, parce que les écarts y sont faciles. Fig. Il ne faut ménager aucune précaution dans les affaires délicates.)

— ALLUS. LITTÉR. : **Le pavé de l'ours**. Allusion à la fable de La Fontaine : *l'Ours et l'Amateur de jardins* (VIII, 10). Un campagnard s'est lié avec un ours, qui se charge d'écarter

PAVILLONS



Voir DRAPEAUX, MARINE (flammes de guerre, NAVIRE).

les mouches pendant le sommeil de son ami. Un jour que cet animal dormait, un de ces insectes met l'ours au désespoir, parce qu'il ne peut parvenir à le chasser. Il empoigne un pavé, le lance de toutes ses forces, écrase la mouche, mais casse la tête à l'homme. On emploie ces mots : *le Pavé de l'ours*, pour désigner l'acte irréfléchi et funeste d'une amitié aveugle.

PAVÉE n. f. Nom vulgaire de la digitale pourprée.

PAVEILLE (*vè-ll'll* mill.) n. f. Collier de cheval, en jonc et paille tressés, que fabriquent les paysans de la Manche.

PAVEMENT (*man*) n. m. Action de paver ; travail du paveur : *Payer le* PAVEMENT. || Genre de pavage. (Se dit surtout des pavages de luxe : *Un* PAVEMENT *de marbre*.

PAVENTIE, divinité romaine, qu'on invoquait pour se délivrer de la peur (lat. *pavor*, ou pour en garantir les enfants.

PAVER (du lat. *pavire*) v. a. Couvrir de pavés ou de dalles : PAVER *une rue, une église*.

— Par ext. Joncher, couvrir complètement : *Orage après lequel les fruits* PAVENT *le sol*.

— Pop. *Rue où l'on pave*, Rue où l'on évite de passer, comme si elle était envahie par les paveurs, parce qu'on craint d'y rencontrer un créancier.

Pavé, ée part. pass. du v. Paver.

Loc. fam. *Avoir le gosier pavé* : Se dit des personnes qui boivent et mangent très chaud ou consomment beaucoup d'épices, de liqueurs fortes. — *La ville en est pavée, Les rues en sont pavées*. Se disent des choses qui se trouvent quelque part en grande abondance.

— Prov. : **L'enfer est pavé de bonnes intentions**. V. INTENTION.

PAVESADE (ital. *pavesata* ; de *pavese*, pavois) n. f. Archéol. Toile que l'on tendait le long d'une galère, pour cacher à l'ennemi ce qui se passait sur le pont. || Rangée de pavois qu'on disposait comme un rempart autour du navire. || Sorte de claie que l'on portait devant les archers pour les abriter.

PAVESAN, ANNE, personne née à Pavie ou qui habite cette ville. — *Les* PAVESANS.

— Adjectiv. : *Histoire* PAVESANE.

PAVESCHIER (*vè-chi-é* — rad. *pavois*) n. m. Au moyen âge, Valet d'armes, soldat qui portait et établissait les pavois défensifs derrière lesquels se tenaient les archers et les arbalétriers.

PAVET DE COURTEILLE (Abel-Jean-Baptiste), orientaliste français, né et mort à Paris (1821-1889). Élève de l'École des langues orientales, il fut chargé, en 1855, du cours de turc au Collège de France. On lui doit des travaux très estimés sur la langue turque orientale (dialectes ouzbek et ouïgour). Membre de la Société asiatique, il entra, en 1873, à l'Académie des inscriptions. On lui doit un *Dictionnaire turc oriental*, et des traductions des *Conseils de Nabi Efen a son fils Aboul Khair* (1857 ; de l'*Histoire de la campagne de Mohacz*, par Kemal-Pacha Zadeh ; des *Mémoires* du sultan Baber, conquérant de l'Inde et fondateur de la dynastie du Grand Mogol, avec Barbier de Meynard, les *Prairies d'or*, grande encyclopédie de Maçoudi ; *État présent de l'empire ottoman, d'après les documents officiels* (1876, avec Ubicini, *Mouïd Nameh*, texte et traduction (1882) ; *Tezkereh-i-evlia*, texte et traduction (1890).



Pavette.

PAVETTE (*vèt'*) n. f. Bot. Genre de rubiacées. Syn. BACONIE.

ENCYCL. Les *pavettes* (*pavetta*) sont des arbustes des contrées tropicales de l'ancien monde et de l'Afrique australe, à rameaux cylindriques, à stipules caduques, à fleurs blanches ou verdâtres dont l'organisation rappelle celle des *ixora* et groupées en corymbes axillaires ou terminaux ; les fruits sont des baies sphériques. Quelques espèces (*pavetta Borbonica*, *pavetta Indica*, etc.) sont cultivées en serre chaude.

PAVEUR n. m. Celui dont le métier est de paver.

ENCYCL. Il existait jadis à Paris une corporation de maîtres paveurs, dont les statuts remontaient au roi Louis XII (1501), et furent confirmés par Henri III (1579) par Henri IV (1601), et retouchés sous Louis XIV et Louis XV.

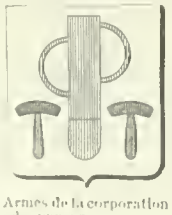

Armes de la corporation des paveurs (XVIIIe s.).

PAVIA n. m. Bot. Genre de sapindacées, très voisin du genre *marronnier*. V. MARRONNIER.

Pavia d'Udine (ou *di Udine*), comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine], 4.455 hab.

PAVIA (José Manuel), général espagnol, né dans la province d'Alvala en 1814, mort à Madrid en 1895. Il entra à dix-huit ans à l'école d'artillerie de Ségovie. Commandant en 1866, il prit part au pronunciamento de Prim contre la reine Isabelle et dut s'exiler. Il revint sous le gouvernement provisoire de Prim (1868), fut nommé général de brigade, se rallia à la république (1873) et réprima le mouvement cantonaliste d'Andalousie en prenant Cordoue, Séville, Cadix, Grenade, Malaga. Promu à la capitainerie générale de Madrid et de la Nouvelle-Castille (1873) par Castelar, il lui conseilla un coup d'État. Castelar s'y refusa. Les Cortès renversèrent Castelar : Pavia, après avoir fait occuper militairement Madrid, envoya deux aides de camp aux députés pour les prier courtoisement d'avoir à se disperser. Puis il remit le pouvoir à Serrano. Il démissionna en 1874 et nommé maréchal par la Restauration alphonsiste, joua dès lors un rôle effacé.

PAVIE (*vi* — de *Pavie*, n. pr.) n. f. Bot. Variété de pêche à chair ferme, rouge ou blanche et adhérente au noyau.

— Archéol. Sorte de linge ouvré, qui se fabriquait en Flandre et en basse Normandie.

PAVIE (lat. *Ticinum*, puis *Papia* VIIe s.), ville d'Italie (Milanais), ch.-l. de la *province de Pavie*, sur le Tessin ; 35.370 hab. (*Pavesans, anes*). Évêché. Université fondée en 1360, et où enseignèrent Baldo, Alciat, Filelfo. Tombée en décadence, elle se releva au XVIIIe siècle, sous le règne de Marie-Thérèse. Boscovich, Spallanzani, Volta, Foscolo, Monti, Scarpa, lui rendirent sa première célébrité.

Nombreux monuments intéressants : parmi les églises, on peut citer la cathédrale (*il Duomo*), commencée en 1488, et où l'on conserve, dit-on, les restes de saint Augustin ; l'église *del Carmine* (1373 ; l'église Saint-Théodore, avec sa crypte lombarde ; la basilique lombarde de Saint-Michel, qui fut reconstruite au XIIe siècle. Le palais (*Castello*), commencé en 1360 par Galéas II Visconti, est encore très beau, malgré les dommages qu'y a causés, en 1527, l'artillerie française. Dans les environs, se trouve la célèbre Chartreuse de Pavie. V. CHARTREUSE *de Pavie*.

— *Histoire*. Saccagée par les Huns en 452, incendiée par les Hérules en 476, Pavie ouvrit ses portes à Théodoric en 489. Elle était sous la domination des Grecs lorsque les Lombards s'en emparèrent, en 570. Assiégée par Pépin le Bref, puis par Charlemagne, elle fut soumise aux Carolingiens de 774 à 888. Alors, les Italiens, las du joug étranger, élurent et couronnèrent à Saint-Michel de Pavie Bérenger, duc de Frioul (888), puis, en dépit de la prise et du sac de la ville par les Hongrois (924), Bérenger II et son fils Adalbert II, marquis d'Ivrée (950). Mais en 951, l'empereur Othon Ier faisait son entrée dans la ville, qui obéit à ses successeurs jusqu'à l'année 1002, où fut couronné roi d'Italie Arduin d'Ivrée. Les habitants se soulevèrent contre l'empereur Henri II, rival d'Arduin, détruisirent, en 1024, le palais royal, refusèrent d'ouvrir leurs portes à Conrad le Salique (1026). A partir du milieu du XIIe siècle, Pavie la Gibeline soutient des luttes acharnées contre Milan la Guelfe. En 1315, Matteo Visconti parvint à s'emparer de la ville, et, en 1360, Galéas Visconti se fit donner par Charles IV le titre de vicaire impérial à Pavie. Sauf une tentative de soulèvement en 1447, elle fut, dès lors, entièrement soumise à sa voisine. Louis XII y entra en 1499 ; François Ier s'y fit battre en 1525 ; elle fut mise à sac par Lautrec deux ans plus tard. Les Autrichiens et les Français se la disputèrent pendant toute la première moitié du XVIIIe siècle, mais les premiers la gardèrent jusqu'en l'an 1796, époque où Bonaparte y fit son entrée. En 1814, elle retomba sous la domination autrichienne pour y rester jusqu'en 1859.

Pavie (BATAILLE DE), perdue par François Ier en 1525. — François Ier avait poursuivi, en Italie, les Impériaux, qui, après avoir envahi la Provence, avaient battu en retraite sur l'Adda. Sur les conseils de Bonnivet, il entreprit le siège de Pavie, défendu par Antonio de Leyva, et s'y obstina durant quatre mois. Il permit ainsi à l'armée impériale de se renforcer de douze mille Allemands et de se préparer à une nouvelle offensive. Lorsque les ennemis marchèrent sur le Tessin, François Ier, fortement établi à l'E. de Pavie, eût dû refuser la bataille à une armée qui, presque sans ressources, était sur le point de se dissoudre. Bonnivet le décida au combat. Dans la nuit du 23 au 24 février, les Impériaux, conduits par Lannoy, Pescaire et Bourbon, attaquèrent le parc de Mirabello. L'artillerie de Galiot de Genouillac décima leur avant-garde et la rejeta en désordre. Mais le roi, croyant à la victoire, sortit de son camp fortifié afin de poursuivre l'ennemi, et, par ce mouvement, masqua son artillerie et l'empêcha d'agir. Les Impériaux reprirent alors l'offensive, écrasèrent l'aile droite et les lansquenets (La Palisse, François de Lorraine, Suffolk), puis l'aile gauche, désorganisée par la fuite du duc d'Alençon et par la retraite des Suisses. Le centre, éprouvé déjà par les arquebusiers espagnols, succomba sous le nombre, malgré une héroïque charge du roi contre les Impériaux. Des 26.000 hommes dont se composait l'armée française, 10.000 furent tués ou pris, avec les meilleurs capitaines. La Trémouille, Bonnivet, La Palisse étaient au nombre des morts. Le roi lui-même, légèrement blessé, après avoir refusé son épée au traître Bourbon, dut la rendre au vice-roi de Naples, Lannoy, qui la reçut à genoux. Le soir de la bataille, il écrivait à la reine mère, Louise de Savoie, la lettre restée fameuse où figurait la phrase : « De toute chose ne m'est demeuré que l'honneur et la vie, qui est sauve », à laquelle la tradition a prêté cette forme plus concise : « Tout est perdu, fors l'honneur. » La défaite de Pavie faisait perdre l'Italie aux Français ; elle exposait la France même à une invasion. Le défaut d'entente entre Charles-Quint et Henri VIII sauva le royaume.

Pavie (PROVINCE DE), province de l'Italie centrale (Lombardie), limitée au N. par les provinces de Milan et de Novare, à l'E. par la province de Plaisance, au S. par celle de Gênes, à l'O. par celle d'Alexandrie. Superf. 3.100 kilom. carr. ; pop. 480.000 hab. Ch.-l. *Pavie*. Marécageuse dans sa partie septentrionale (*Lomelline*), arrosée par la Sésia, l'Agogna et les canaux qui relient ces deux rivières, elle devient montagneuse vers le Sud. Région agricole : élevage, vignobles, culture du mûrier.

Pavie (Théodore-Marie), orientaliste français, né et mort à Angers (1811-1896). Tout jeune, il entreprit en Amérique et en extrême Orient de longs voyages, au cours desquels il apprit le sanscrit et le chinois. En 1853, il fut chargé du cours de sanscrit au Collège de France, où il succéda à Burnouf ; il y resta jusqu'en 1857. Il professa ensuite les langues orientales à la faculté catholique d'Angers. Nous citerons de lui : *Voyage aux États-Unis et au Canada* (1828-1833 ; *les Jongleurs de l'Inde* (1841) ; *Fragments du Mahabhârata* (1844) ; *les Trois religions de la Chine* (1845 ; *la Littérature musulmane de l'Inde* (1847 ; *Krichna et sa doctrine* (1852 ; *le Bhojaprabandha* (1855, etc.



Pavie.

Pavie (Auguste-Jean-Marie), voyageur et diplomate français, né à Dinan en 1847. Appelé par ses études pour la pose d'une ligne télégraphique entre Saïgon et Bangkok, comme agent des postes et télégraphes, il explora des parties jusqu'alors mal connues de l'Indo-Chine française (1880-1884). Pavie, devenu vice-consul de France à Louang-Prabang, exécuta au cours de ses missions de 1886-1889, 1890-1891 et 1894-1895, une étude plus complète du pays, reconnaissant avec ses compagnons (Cupet, Friquegnon, de Malglaive, P. Lefèvre-Pontalis, etc.) d'abord les pays compris entre Louang-Prabang, le Cambodge et le Tonkin, puis les pays compris entre Louang-Prabang et la frontière de Chine, puis reliant le Ménam à la rivière Noire, suivant les deux rives du Mékong jusqu'à la frontière de Chine et travaillant à la reconnaissance et à l'établissement de la frontière française du haut Laos. Entre temps, il avait joué un rôle important comme ministre résident à Bangkok (1892-1893) dans les événements qui précédèrent l'entrée des navires français dans le Ménam et à Bangkok. Depuis, comme commissaire général au Laos, il organisa les *nouveaux territoires français*, tout en procédant à l'étude scientifique du pays. Les explorations qu'il a faites ont permis à Pavie de dresser une carte de l'Indo-Chine française et lui ont fourni la matière d'une publication considérable, dont les premiers volumes ont paru en 1898 (*Mission Pavie, 1879-1895*, Paris).

PAVIER (*vi-é* — rad. *pavois*). Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous pavions. Que vous paviez*) v. n. Disposer la pavesade.

PAVILLON (*ll* mill. — du lat. *papilio*, papillon) n. m. Logement portatif, de forme ronde ou carrée et ordinairement en coutil, qui servait autrefois au campement des gens de guerre : *Tendre, Dresser les* PAVILLONS.



Pavillon de tente (XVIe s.).

— Tour de lit suspendu au plafond et disposé en forme de tente : *Un lit à* PAVILLON.

— Poétiq. Ciel : *Le* PAVILLON *d'azur*.

— Loc. fam. *Baisser pavillon, Mettre pavillon bas devant quelqu'un*, Lui céder, reconnaître sa supériorité.

— *Pavillons-Noirs, Pavillons-Jaunes*, Noms donnés d'après la couleur de leur étendard à des soldats irréguliers de l'armée chinoise : *Les* PAVILLONS-NOIRS *ont sérieusement, au moment de l'occupation française, compromis la sécurité du Tonkin*.

— Anat. *Pavillon de l'oreille*, Cartilage de l'oreille, oreille externe des mammifères. || Extrémité libre de la trompe de Fallope.

— Archit. Bâtiment ordinairement carré, formant une extrémité de l'édifice, dont il se distingue par l'alignement, la hauteur ou l'architecture : *Corps de logis entre deux* PAVILLONS. || Bâtiment s'élevant au-dessus du comble d'une autre construction. || Petite maison séparée par des jardins d'une maison principale dont elle dépend. || Petit édifice situé dans un parc pour servir d'abri. || *Pavillon chinois*, Sorte de kiosque à toit aigu, décoré dans le genre des maisons des Chinois. || Petite maison isolée, en général. || *Comble en pavillon*, Comble fait de la réunion de plusieurs croupes, dont les pans et les arêtes s'appuient sur des demi-fermes.



Pavillon central des Tuileries, d'après Philibert Delorme.

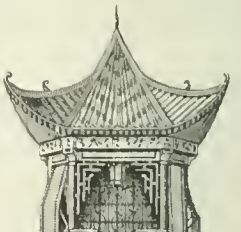

Pavillon chinois.

Blas. Espèce de tente qui revêt et enveloppe les armoiries des souverains. V. CHAPEAU.

— Bot. Syn. de ÉTENDARD, dans les fleurs papilionacées.

— Chir. Extrémité évasée d'une sonde.

— Comm. Tas de bois, formé des restes des arbres abattus et façonnés en forêt.

— Dr. des gens. *Le pavillon couvre la marchandise*, Principe maritime, aux termes duquel les nations belligérantes doivent respecter les navires marchands qui portent le pavillon d'une puissance neutre.

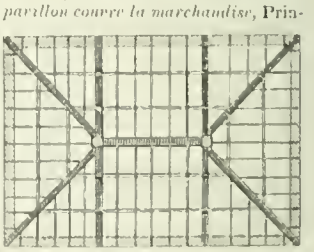

Comble en pavillon.

— Hortic. Sorte de châssis vitré qui remplace économiquement les cloches des jardins.

— Jeux. Au tric-trac, Sorte de petit étendard qui sert à marquer la partie dite *grande bredouille*, et qui se compose ordinairement d'un fichet auquel on attache un morceau de ruban ou une bandelette de papier.

— Liturg. Étoffe dont on recouvre le ciboire et aussi le tabernacle. (Dans ce dernier cas, on dit aussi CONOPE.)

Mar. Bannière, enseigne ou étendard d'étoffe légère sur laquelle sont les couleurs ou marques distinctives d'une nation et qu'on hisse à l'arrière des vaisseaux : PAVILLON *national*. *Pavillon amiral*, Marque distinctive d'un amiral aux couleurs de la nation à laquelle il appartient. *Pavillon de beaupré*, Petit pavillon hissé à l'avant des navires de guerre et qui en France est aux couleurs nationales. *Pavillon de pilote*, Signe hissé en tête du mât de misaine, et qui sert à appeler un pilote. (V. PILOTE.

‖ *Pavillon de quarantaine,* Pavillon jaune qu'on hisse au mât de misaine et qui indique que le navire ne peut communiquer avec la terre. ‖ *Pavillons de signaux,* Pavillons de diverses couleurs servant à faire les signaux. ‖ *Pavillon d'arrondissement,* Pavillon indiquant à quelle zone militaire appartient telle partie des côtes de France. ‖ *Pavillon de chaloupe,* Pavillon qu'on arborait autrefois au grand mât d'une chaloupe quand elle portait un officier général. ‖ *Pavillon de combat,* Pavillon rouge dont l'usage ne s'est pas maintenu. ‖ *Hisser un pavillon,* Le mettre haut on en tête du mât. ‖ *Mettre un pavillon en berne,* Le hisser à mi-drisse. ‖ *Faire pavillon,* Arborer son pavillon. (Vx.) ‖ *Montrer son pavillon,* Le hisser à la corne. ‖ *Rentrer son pavillon,* L'amener. ‖ *Pavillon neutre,* Pavillon national d'une nation neutre. ‖ *Amener son pavillon,* Se rendre. ‖ *Capitaine de pavillon,* Officier supérieur commandant un navire monté par un amiral. ‖ *Pavillon de compagnie,* Signe distinctif de chaque compagnie de navigation. ‖ Navires en général : *Le part du* PAVILLON *anglais dans le commerce du monde est considérable.*


Pavillon d'instrument à vent.

— Métrol. *Pavillon d'or,* Monnaie frappée, en 1329, par Philippe de Valois, et qui fut bientôt décriée.

— Moll. *Pavillon de Hollande,* Agathine de Lamarck. (Syn. APLUSTRE.) ‖ *Pavillon d'orange,* Sorte de volute.

— Musiq. Extrémité évasée d'un instrument à vent : *Le* PAVILLON *d'un cor, d'une trompette.* ‖ *Pavillon chinois* ou simplem. *Pavillon,* Syn. de CHAPEAU CHINOIS.

— Techn. Partie évasée d'un entonnoir. ‖ Ouverture extérieure d'une tuyère de fourneau. ‖ Plaque découpée de tôle ou de bois que l'on adapte aux fenêtres, à leur partie supérieure, et qui a pour but de cacher une jalousie quand elle est remontée.


Pavillon (de croisée).

— ENCYCL. Mar. Le *pavillon* est le drapeau des navires; il porte les couleurs nationales, se confectionne en étamine légère et se hisse à l'arrière sur un mât spécial, placé à l'extrémité de la poupe ou à la corne d'artimon. C'est le pavillon national. En France, le pavillon de beaupré, petit pavillon qui se hisse à l'avant sur un petit mât fixé sur le chouque de beaupré, est aux couleurs nationales; mais, chez d'autres puissances : Angleterre, Allemagne, Russie, etc., il prend le nom de *yak* et affecte la forme d'un rectangle coupé de bandes de diverses couleurs. Les amiraux hissent en tête de mât leur pavillon de commandement portant dans le bleu deux ou trois étoiles et, dans le blanc, un chiffre indiquant leur ancienneté. Le président de la République hisse au grand mât un pavillon national, portant dans le blanc ses initiales. Les pavillons se hissent au moyen d'une drisse passant dans des réas du mât de pavillon ou du bout de la corne et se frappant sur les deux extrémités de la gaine du pavillon. Les bâtiments de commerce ne peuvent hisser le pavillon national qu'à la poupe. Autrefois, la France avait un pavillon spécial pour le commerce, un pavillon de chaloupe, marque distinctive, et un pavillon de guerre rouge. Plus tard, le pavillon national fut tout blanc, constellé de fleurs de lis. En 1790, le pavillon blanc sans fleurs de lis reçut dans son angle supérieur de gauche le yak aux trois couleurs du pavillon de beaupré : rouge, blanc, bleu, le bleu flottant. Enfin, en 1794, le pavillon national tricolore : bleu, blanc, rouge, fut définitivement adopté. Certaines nations, telles que l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, ont encore des pavillons de couleurs différentes pour le commerce, la marine et la famille royale.


Ancien pavillon royal de France.


Pavillon des galères.


Ancien pavillon des navires marchands.

Certains pavillons ont des significations adoptées par presque toutes les nations. Le pavillon blanc est le pavillon parlementaire, le pavillon jaune est le pavillon de quarantaine, le pavillon rouge a été longtemps le pavillon de guerre, et le pavillon noir était hissé autrefois par les pirates et les forbans.

— Dr. intern. La nationalité d'un navire se manifeste par un *pavillon.* Les navires de guerre, pour s'assurer de la nationalité d'un navire, ont le droit, en temps de paix comme en temps de guerre, de *vérifier le pavillon* des navires privés, notamment des navires marchands. C'est par un coup de canon à blanc, dit *d'assurance* ou *de semonce,* que le navire de guerre met le navire en demeure d'arborer son pavillon, s'il ne l'a point fait spontanément. Au cas où celui-ci n'obéit pas, le navire de guerre tire un coup de canon à boulet dans les avants du bateau de commerce. En cas de nouveau refus de ce bateau, le navire de guerre lui fait signe de mettre en panne et envoie un canot monté par un officier et quelques hommes examiner les papiers du bord : si ces papiers ne sont pas en règle, le commandant du navire prend les mesures qu'il croit nécessaires d'après les circonstances.

Tout navire qui en croise un autre ou qui se présente devant un port doit hisser ses couleurs.

En droit des gens maritime, la déclaration de Paris du 16 avril 1856 a posé ces deux règles : 1° le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie; 2° la marchandise neutre est libre sous pavillon ennemi. Exception est faite, bien entendu, pour les marchandises de contrebande de guerre. V. CONTREBANDE de guerre.

Les honneurs à rendre au pavillon sont réglés par des conventions internationales. V. HONNEUR.

Pavillons de signaux. En dehors des pavillons de nation, les navires se servent de pavillons de formes variables : rectangulaires, trapézoïdaux, triangulaires, en forme de flamme, leur permettant de communiquer entre eux ou avec les sémaphores. Certains pavillons ont été adoptés pour les relations internationales et servent à former ce que l'on appelle le Code international de signaux. Pour les besoins des armées navales, chaque nation emploie un code spécial secret. Pour en rendre pendant un combat l'intelligence impossible à l'ennemi, l'amiral change chaque jour la clef permettant de chercher au répertoire général des signaux de la tactique. Les pavillons de signaux servent aussi à pavoiser les navires.

Pavillon (HONORÉ DU), institué en 1717 par Louis XV, pour les jeunes seigneurs de sa cour. La croix, d'or émaillé, portait sur le milieu, d'un côté un pavillon, de l'autre un anneau tournant (jeu du roi ; elle était attachée à un cordon rayé de blanc et de bleu. Louis XV portait cette décoration sous le grand cordon du Saint-Esprit. L'ordre eut une existence éphémère.

Pavillon (Nicolas), prélat français, né à Paris en 1597, mort à Aleth en 1677. Il n'entra dans les ordres qu'à l'âge de trente ans et s'adonna d'abord, sous la direction de saint Vincent de Paul, à la prédication et à l'assistance des pauvres. Nommé évêque d'Aleth en 1639, il s'illustra par sa charité dans une épidémie qui décima ses diocésains. Mais il entretenait des relations avec Arnauld et les jansénistes. Un *Mandement* qu'il avait publié en 1665 à propos de l'adhésion au *Formulaire* exigée par le pape et un *Rituel* qu'il composa pour son diocèse (1668) furent condamnés à Rome. L'évêque d'Aleth expliqua son mandement et parut se soumettre. Quant à son *Rituel,* il le fit réimprimer, malgré la censure pontificale. Il prit également une grande part à l'affaire de la *Régale* et chassa de son diocèse les jésuites et les lazaristes qu'il y avait établis. On a de lui, outre le *Rituel d'Aleth,* des *Ordonnances et statuts synodaux* (1675) et une *Lettre au roi* (1664), qui fut supprimée par arrêt du parlement.

Pavillon (Etienne), littérateur et poète, neveu du précédent, né à Paris en 1632, mort en 1705. Il fut avocat général à Metz, puis retourna à Paris, et se fit une grande réputation par ses *Lettres* et ses *Poésies.* Bossuet l'appréciait fort; il succéda à Racine comme membre de l'Académie des inscriptions, remplaça Benserade à l'Académie française (1691). Ses *Œuvres* ont été publiées à La Haye (1715) et à Paris (1720).

PAVILLONS DISTINCTIFS DE COMMANDEMENT

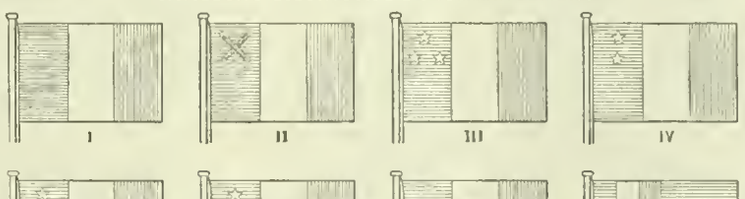

PAVILLONS D'ARRONDISSEMENT

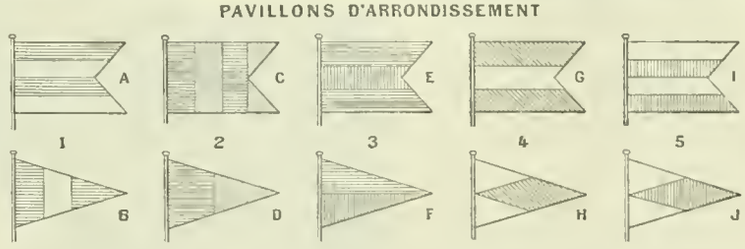

PAVILLONS DE COMMANDEMENT : I. National, arboré au grand mât : pour le président de la République, avec initiales du président en or sur la partie blanche (21 coups de canon). — II. D'amiral, arboré au grand mât (17 coups) — III. De vice-amiral, au mât de misaine (11 coups). — IV. De contre-amiral, au mât d'artimon ou au grand mât pour les navires à deux mâts (9 coups). — V. De vice-amiral préfet maritime (11 coups). — VI. De contre-amiral major général ou chef d'état-major de l'arrondissement (7 coups). — VII. D'officiers généraux en service, mais non pourvus d'un commandement; en plus, suivant leur grade, deux ou trois étoiles blanches dans la partie bleue coups de canon suivant le grade). — VIII. De gouverneur d'une colonie (1re classe), au grand mât (15 coups). Dans les embarcations, ces pavillons se portent à l'avant avec le pavillon national à l'arrière.] — PAVILLONS D'ARRONDISSEMENT : 1. Du 1er arrondissement : A, de Dunkerque à Honfleur; B, de Honfleur à Granville). — 2. Du 2e arrond. C, de Granville à Morlaix; D, de Morlaix à Quimper. — 3. Du 3e arrond. E, de Quimper à Lorient; F, de Lorient à la rive gauche de la Loire). — 4. Du 4e arrond. (G, de la rive gauche de la Loire à Royan; H, de Royan à la frontière d'Espagne). — 5. Du 5e arrond. (I, de la frontière d'Espagne à Marseille; J, de Marseille à la frontière d'Italie).

PAVILLONNÉ, ÉE (*vill-o-né* [*ll* mll.]) adj. Blas. Se dit d'un instrument à vent, quand on veut exprimer l'émail particulier de son pavillon. ‖ Se dit aussi quelquef. des tours couvertes d'un toit pointu.

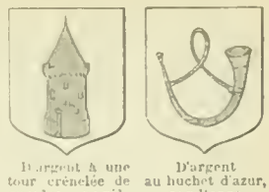
D'argent à une tour crénelée de gueules, pavillonnée d'azur.

D'argent au huchet d'azur, pavillonné de gueules.

PAVILLONNER (*vill-o-né ll* mll.) v. n. Plaisanter. (Vieux.

— Pop. Divaguer.

PAVILLONNERIE (*vill-o-ne-ri ll* mll.) n. f. Atelier où l'on fait les pavillons, flammes, étendards de toute espèce ; magasin où on les garde.

PAVILLONNEUR (*vill-o-neur'* [*ll* mll.]) n. m. Ouvrier qui confectionne des pavillons, flammes, guidons, etc.

PAVILLY, ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 20 kilom. de Rouen ; 3.022 hab. Ch. de f. Ouest. Filature et tissage de coton, fabrique de ouate, mégisserie. Eglise en partie du XIIIe s. Restes d'une abbaye fondée au VIIe siècle par saint Philbert de Jumièges; château de l'Esneval (XVe s. . — Le canton a 21 comm. et 16.387 hab.

PAVIMENTEUX (*man-teû*), **EUSE** [du lat. *pavimentum,* pavé] adj. Techn. Se dit de certaines roches employées au pavage.

— Histol. *Epithélium pavimenteux,* Forme de tissu épithélial à cellules plates. V. ÉPITHÉLIUM, et PEAU.

PAVIN, lac du département du Puy-de-Dôme, dans les monts Dore, à 10 kilom. des bains du Mont-Dore, au pied du puy de Montchalme, à 1.197 mètres d'altitude. Selon les uns, il occupe un cratère d'explosion; selon d'autres, il résulte d'un effondrement; 44 hectares, 92 mètres de profondeur, eaux d'un bleu sombre magnifique. Il s'écoule dans la Couze d'Issoire, affluent de l'Allier.

PAVLOGRAD, ville de la Russie d'Europe (gouv. d'Iékatérinoslav , sur la Voltchia ; 17.200 hab. — Ch.-l. d'un district qui a 8.900 kil. carr. et 240.000 hab.

PAVLOGRADSKIIÉ-KHOUTORA, ville de Russie (gouv. d'Iékatérinoslav), sur la Ghoiezdka (bassin du Dniéper ; 4.800 hab. C'est en réalité un faubourg de Pavlograd (3 kil. .

PAVLORSKOIÉ (NORD) ou **BOURAIA-BALKA,** ville de Russie (gouv. d'Iékatérinoslav), aux sources de la Rassypnaia (bassin du Don) ; 3.700 hab.

PAVLOVO, ville de Russie (gouv. de Nijégorod), sur l'Oka, tributaire du Volga ; 8.000 hab. Serrurerie.

PAVLOVSK, ville de Russie (gouv. de Saint-Pétersbourg); 4.000 hab. Château impérial élevé par Catherine II (1784, reconstruit en 1803), vaste parc.

PAVLOVSK, ville de Russie (gouv. de Voronéje), sur le Don ; 7.300 hab. Commerce de melons d'eau. — Ch.-l. d'un district peuplé de 180.000 hab.

PAVLOVSKII, bourg de Russie (gouv. de Moscou), sur la Kliazma ; 8.000 hab.

PAVO (mot lat.) n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre paon.

PAVOIS (*voi* — de l'ital. *pavese,* tiré peut-être du n. de la ville de Pavie, où se fabriquaient originairement ces boucliers) n. m. Grand bouclier, derrière lequel, dans l'antiquité et jusqu'au XVe siècle, s'abritaient les gens de pied : *Le* PAVOIS *couvrait presque entièrement le côté gauche du corps.*

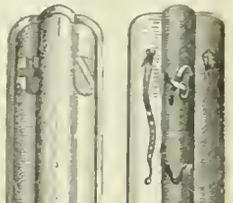
Pavois (XVe s.).

— But pour le tir à l'arc, parce que ce but fut d'abord un pavois.

— Loc. div. *Faire pavois de,* Se faire un rempart de : *L'amiral Chabot répondit qu'il* FAISAIT PAVOIS DE *sa conscience contre tous les juges.* (Pasq.) Vx ‖ *Elever sur le pavois,* Investir de la souveraine puissance, par allusion à la coutume des Germains, des Francs, etc., d'élever sur un pavois le roi proclamé. — Fig. Exalter, mettre au premier rang. ‖ *Monter sur le pavois,* Monter sur le trône. ‖ *Tomber du pavois,* Tomber du trône.

— Mar. Bordage cloué sur les jambettes au-dessus du plat-bord. ‖ Signal de réjouissance. ‖ Ensemble des pavillons d'un navire, disposés dans un ordre donné.

— ENCYCL. Archéol. Le *pavois* était un grand bouclier très haut, ovale ou rectangulaire, en portion de cylindre, parfois bombé ou même presque plat. C'est le *scutum* romain, qui s'est modifié avec le temps; c'est aussi le bouclier gaulois. Les pavois que l'on possède encore aujourd'hui dans les musées remontent au XIVe siècle et surtout au XVe. Les arbalétriers s'en servaient pour s'abriter pendant qu'ils bandaient leur arbalète. Les valets de guerre qui portaient le pavois s'appelaient *pavescheurs,* et couvrir des pavois se disait *pavescher.* Les pavois mesuraient plus de 1 mètre de haut.


Roi franc élevé sur le pavois.

Ils étaient faits de douves de hêtre ou d'autre bois encadrées de fer, recouvertes de peau ou de cuir. Beaucoup de pavois présentaient une saillie longitudinale externe, répondant à une large gouttière interne, et les énormes entre-croisées au-dessus de cet évidement pouvaient être ainsi facilement empoignées. Une grande courroie ou guige permettait de porter le pavois en sautoir, sur le dos, pendant la marche. Le port du pavois se maintint dans l'Europe orientale jusqu'au XVIIe siècle, surtout en Bohême.

— *Élever sur le pavois.* La cérémonie d'installation, de reconnaissance du nouveau pouvoir des chefs et des rois, quelquefois des empereurs (Julien, par exemple) se faisait chez les Germains, chez les autres peuples barbares et notamment chez les Francs, en élevant le nouveau chef sur un pavois et en le promenant autour du camp; aussi l'expression *élever sur le pavois* est-elle devenue proverbiale pour signifier « investir de la souveraine puissance » et fig. « exalter, mettre au premier rang ».

— Mar. Le *pavois* se composait autrefois de larges bandes de drap bleu, semées de fleurs de lis, doublées de toile et bordées de rouge, qu'on mettait le long du bord, les dimanches et fêtes. De nos jours, le grand pavois est formé de tous les pavillons du navire étalés le long des mâts dans un ordre fixe; on le hisse dans les grandes occasions, fêtes nationales, visites de chef d'État. Le petit pavois, obtenu en hissant en tête des mâts des pavillons nationaux, est réservé pour le temps de guerre ou pour rendre des honneurs quand on ne veut pas employer le grand pavois. V. HONNEUR.

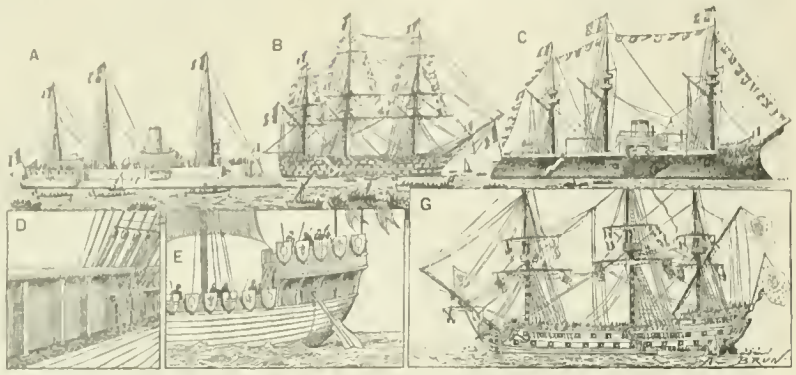

PAVOIS : A, petit pavois ; B, grand pavois transversal ; C, grand pavois longitudinal ; D, pavois de bastingage ; E, pavois ou pavesade au moyen âge ; G, pavois au XVIIIe siècle (bandes de drap bleu semées de fleurs de lis jaunes, pour les navires français, dont on entourait les hunes, les gaillards, les passavants dans les jours de réjouissance ou pour rendre certaines honneurs.)

PAVOISEMENT (*man*) n. m. Action de pavoiser. ‖ Etat d'un bâtiment pavoisé.

PAVOISER v. a. Mar. Autref. Garnir le plat-bord de la pièce appelée pavois. (Vx.) ‖ Hisser le pavois.

— Par ext. Couvrir de drapeaux : PAVOISER *sa maison.*

— Archéol. Couvrir du bouclier nommé pavois.

Se pavoiser, v. pr. Se dit du navire qui hisse le pavois, et par ext. des édifices, etc., que l'on décore de drapeaux : *Au 14 juillet, tous les établissements publics* SE PAVOISENT. ‖ *Se pavoiser à l'anglaise,* Mettre les pavillons de l'avant à l'arrière au lieu de les disposer en travers.

— Fig. et fam. Se parer de tous ses atours. ‖ Se griser.

PAVONAZZO (*na-dzo*) n. m. Sorte de marbre antique, panaché de rouge et de blanc.

PAVONCELLA (*sèl*) n. m. Nom scientifique des échassiers du genre combattant. V. ce mot.

PAVONIE (*nî*) n. f. Bot. Genre de malvacées.

— Zool. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, de la famille des brassolidés, propres à l'Amérique tropicale.


Pavonie.

— ENCYCL. Bot. Le genre *pavonie* comprend des arbres des régions chaudes du globe, à rameaux garnis de feuilles opposées, lancéolées, entières; les fleurs sont monoïques, axillaires. Le fruit se divise en quatre loges, dont chacune renferme une petite graine velue. Les feuilles, froissées entre les doigts, répandent une odeur aromatique.

— Zool. Les *pavonies* (*caligo*) sont de magnifiques papillons diurnes, dont certains mesurent jusqu'à 20 centimètres d'envergure. Ordinairement bruns, veloutés, avec des champs d'un bleu profond et de grandes marques orangées en dessus, ils sont en dessous gris ou fauves, avec mille lignes sinueuses, parallèles, brunes ou rousses, et de larges taches en forme d'yeux.


Pavonie (réd. 2 fois).

PAVORIEN (*ri-in* — du lat. *pavorius*; le *pavor*, peur) n. m. Prêtre de *Pavor*, déesse romaine de la peur.

PAVOT (*vo*) n. m. Bot. Genre de papavéracées, propres aux régions tempérées ou tropicales de l'ancien monde.

— Alchim. *Pavot des philosophes,* Pierre parfaite au rouge.

— ENCYCL. Bot. Les *pavots* (*papaver* sont des herbes annuelles ou vivaces. Les fleurs, solitaires et d'assez grande taille, ont un calice de deux sépales caducs, une corolle de quatre pétales à préfloraison chiffonnée et un grand nombre d'étamines. Elles sont brillantes et susceptibles d'être doublées par la culture, mais dénuées de parfum et promptes à se faner. Les carpelles du pistil s'unissent bord à bord pour former un ovaire surmonté d'une sorte de plateau stigmatique; le fruit est une capsule ordinairement déhiscente par de petits orifices distribués au-dessous du plateau.

Le *pavot somnifère* (papaver somniferum), espèce annuelle et originaire d'Orient, est parfois haut de 1 à 2 mètres. On en distingue deux variétés : l'une à corolle blanche ou gris de lin, à fruit indéhiscent, contenant des graines d'un blanc jaunâtre (*pavot blanc*); l'autre, à corolle d'un rouge violacé, à fruit déhiscent, contenant des graines noires (*pavot noir*). En incisant les capsules vertes du pavot blanc, on en extrait le latex, qui, en se solidifiant, constitue l'opium; l'albumen des graines du pavot noir contient une huile siccative, dite *huile d'œillette.* Le *pavot de Tournefort* (papaver Orientale), d'un rouge orange, et le *pavot à bractées* (papaver bracteatum), d'un rouge vif, sont souvent cultivés dans les jardins d'Europe.

Le *pavot des moissons* ou *coquelicot* a donné de nombreuses variétés simples ou doubles, de couleurs variées.

— Pharm. Les *pétales de coquelicot* sont employés en infusion comme pectoraux. Les *capsules* du *papaver somniferum* renferment de petites quantités de morphine, ce qui en rend l'emploi dangereux dans la médecine des enfants; la décoction de pavot est utilisée en gargarismes et lotions. V. OPIUM.


Pavot : *a*, fruit.

— ALLUS HIST. : **Les pavots de Tarquin.** Tarquin le Superbe assiégeait vainement Gabies depuis sept ans. Sextus, son fils, feignant de s'être brouillé avec lui, alla demander un asile aux habitants de cette ville. Quand il eut gagné leur confiance et obtenu le commandement suprême, il expédia un messager à son père pour lui demander quelle conduite il devait tenir. Tarquin se promena dans son jardin avec l'envoyé, sans mot dire; mais, d'une baguette qu'il tenait à la main, il abattait les plus hautes têtes de pavots. Sextus comprit. Il fit périr les principaux citoyens de Gabies et ouvrit les portes de la ville à son père. On rappelle les pavots de Tarquin pour désigner une réponse muette, mais significative.

PAVULLO nel Frignano, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Modène]), dans les montagnes de la Friguana; 10.500 hab. Ch.-l. de circondario. Verreries.

PAVY (Louis-Antoine-Augustin), premier évêque d'Alger, né à Reanne en 1798, mort à Alger en 1866. Professeur d'histoire ecclésiastique à la faculté de théologie de Lyon, dont il devint doyen, il fut, en 1846, nommé évêque d'Alger. Ses *Mandements, Lettres pastorales, Discours,* etc., ont été réunis sous le titre d'*Œuvres* (1858-1864).

PAWNEE, nom de plusieurs comtés des États-Unis : comté de l'État de Kansas, sur la rivière Arkansas; 6.000 hab. Ch.-l. *Larned.* — Comté de l'État de Nebraska, sur la Great-Nemaha; 7.900 hab. Ch.-l. *Pawnee-City.*

PAWNEES, PAWNIES, PAUNIES ou **PÂNIS,** Indiens de l'Amérique du Nord, qui vivaient jadis au centre de l'État de Nebraska, et qui sont cantonnés aujourd'hui dans le territoire indien. Cette tribu était des plus belliqueuses et a conservé des coutumes barbares.

PAWTUCKET ou **PAWTUXET,** ville des États-Unis (Rhode-Island), sur le Blackstone, tributaire de la baie Narragansetts; 24.000 hab. Filatures de coton; tanneries; bonneterie; fabriques de machines.

PAX (*la Paix*), tableau de Puvis de Chavannes (appelé aussi *Concordia*), qui a paru au Salon de 1861, à l'Exposition universelle de 1867, et qui figure au musée de Picardie, à Amiens. Il fait pendant à la Guerre (*Bellum*).

PAX ROMANA (la *paix romaine*), expression par laquelle Pline le Jeune, dans le *Panégyrique de Trajan,* a caractérisé la domination romaine et la tranquillité profonde qui en était la conséquence pour les peuples soumis.

PAXARETE n. m. Œnol. Syn. de PAJARETE.

PAXILLE (*ksil'll* mll.) n. m. Zool. Genre de insectes coléoptères lamellicornes, de la famille des pas alides, comprenant de grands passales de l'Amérique tropicale, caractérisés par la disposition de leur massue antennaire.

— Bot. Champignon charnu de la famille des agaricinées, dont les lames descendent assez loin le long du pied, quand le pied existe, car il manque dans quelques espèces. (Le *paxille à bord enroulé,* assez commun, est comestible.)

PAXO ou **PAXOS,** une des îles Ioniennes (Grèce insulaire), à 13 kilom. de Corfou. La plus petite du groupe, elle a 8 kilom. de long, et forme, avec l'îlot d'Antipaxos, une éparchie dépendant de la province de Corfou; 5.000 hab. environ. L'île de Paxos est rocheuse, sans eau. Le sol produit des olives, des amandes, des oranges. Son huile passe pour la meilleure de la Grèce. On y élève des chèvres et des mulets.

PAXTON (sir Joseph), horticulteur et architecte anglais, né à Milton (Bedfordshire) en 1803, mort à Sydenham, près de Londres, en 1865. D'abord dessinateur de parcs, il fit, en 1851, le plan du palais de l'Exposition de Londres (Palais de Cristal). Le baron J. de Rothschild lui confia la construction de son château de Ferrières. Il entra à la Chambre des communes, en 1854. On lui doit de belles publications sur la botanique horticole, notamment un *Botanical Dictionary,* qui eut deux éditions (1840 et 1868).

PAXTON, ville des États-Unis (Illinois), ch.-l. du comté de Ford; 3.400 hab. Fabriques d'instruments agricoles.

PAXTONIE (*nî*) n. f. Genre d'orchidées, comprenant des plantes à feuilles allongées, à inflorescences lâches, dont on connaît dix espèces, de l'Asie et de l'Océanie.

PA-Y, peuplade bouddhiste, habitant diverses préfectures de la province chinoise de Yunnan.

— ENCYCL. Les *Pa-y* constituaient, sous la dynastie des Han, la principauté de Po-tseou et, sous la dynastie des Tang, les tribus de Pou-hiong et de Si-ngo (dans les préfectures actuelles de Tching-kiang et de Lin-ngan), soumises à l'État de Nan-tchao. Au commencement de la dynastie mongole des Youen, ils se donnèrent à la Chine.

PAYABLE (*pè-i-abl'*) adj. Susceptible d'être payé, qui sera payé : *Effet* PAYABLE *à vue, à délai de date,* etc.

PAYAGUAS, nation du Paraguay, jadis puissante, aujourd'hui réduite à quelques centaines d'individus. A demi civilisés, ils se sont toujours montrés rebelles au christianisme. Ils parlent un dialecte guarani.

PAYAN (Claude-François DE), homme politique français, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) en 1766, exécuté à Paris en 1794. Officier d'artillerie, il démissionna en 1790 et fut nommé administrateur de la Drôme (1793). Il se rendit à Paris, devint juré du tribunal révolutionnaire et agent national de la Commune. Il prononça à la barre de la Convention un discours célèbre, où il demandait que le nom de l'*Être suprême* fut substitué, sur les nouveaux temples, à celui de la *Raison.* Au 9-Thermidor, il prit parti pour Robespierre, et fut décapité.

PAYANT (*pè-i-an*), **ANTE** adj. Qui paye : *Spectateurs* PAYANTS. ‖ Que l'on paye, où l'on paye, par opposition à GRATUIT : *Spectacle* PAYANT.

— *Carte payante.* Dans les restaurants, Note de la dépense.

— Substantiv. Personne qui paye, qui contribue à la dépense : *Les invités et les* PAYANTS.

PAYAS (*pa-i-ass*) n. m. Archéol. Tissu de soie blanche du Levant qu'on tirait particulièrement d'Alep, en usage aux XVIIe et XVIIIe siècles. ‖ Tissu de coton de même origine et dont on distinguait au moins trois sortes.

PAYE (*pè-i*) ou **PAIE** (*pè* [subst. verb. de *payer*]) n. f. Ce que l'on donne comme salaire : *La* PAYE *d'un officier.*

— Action de payer des ouvriers : *Dans la plupart des imprimeries, la* PAYE *ne se fait que tous les quinze jours.*

— Personne qui paye, considérée au point de vue de la manière dont elle paye : *Une bonne, Une mauvaise* PAYE.

— *Morte-paye.* V. ce mot à son rang alphab.

— Milit. *Haute paye,* Nom de différentes indemnités allouées, en dehors de leur solde, aux militaires qui se trouvent dans certaines situations.

— PROV. **D'une mauvaise paye on tire ce qu'on peut,** Quand un débiteur n'a pas le moyen ou la volonté de payer, il faut toujours accepter le peu qu'il offre.

— SYN. Paye, solde. ‖ Dans les imprimeries, Banque.

— ENCYCL. Milit. Des *hautes payes* sont attribuées : 1° aux sous-officiers rengagés ou commissionnés, qui ont droit progressivement à 9, 15 et 21 francs par mois, après chacune des trois périodes de cinq années de rengagement; 2° aux caporaux ou brigadiers et soldats rengagés, qui ont droit respectivement à 16 et 12 centimes par jour pendant les cinq premières années, puis à 24 et 16 centimes pendant les années suivantes; 3° aux indigènes des régiments de tirailleurs algériens, à raison de 10 centimes par jour pour les sous-officiers et 5 pour les caporaux et soldats, après quatre ans de service, de 15 et 10 centimes après huit ans, de 20 et 15 centimes après douze ans; 4° aux indigènes des régiments de spahis algériens et tunisiens, après trois ans de service à raison de 15 centimes par jour, quel que soit le grade.


Pax, d'après Puvis de Chavannes.

Paye des moissonneurs (LA), tableau de Lhermitte (Salon de 1882, auj. au Luxembourg). Il représente une cour de ferme. A gauche, est assis sur un banc un vieux paysan, la tête nue, une faux dans la main droite. Sur l'extrémité du même banc, une jeune paysanne allaite un enfant. Au second plan, un moissonneur compte de la monnaie. Près de lui marche un faucheur, tandis que, plus loin, on aperçoit le fermier guêtré et vêtu de bleu, qui, une bourse à la main, fait la paye. L'ensemble est d'une facture saine et robuste.



La Paye des moissonneurs, d'après Lhermitte.

PAYELLE (*pa-i-èl'*) n. f. Poêle, poêlon de cuivre. (Vx.) ‖ Grande chaudière dont on se sert pour raffiner le sel.

PAYEMENT, PAIEMENT ou **PAÎMENT** (*pè-i-e-man* ou *pè-man*) n. m. Action de payer : *Faire un* PAYEMENT. ‖ Ce qu'on donne pour payer : PAYEMENT *en or.*

— Action de s'acquitter ; ce qu'on donne ou ce qu'on offre pour s'acquitter : *Le* PAYEMENT, *par un dévouement absolu, d'une dette de reconnaissance.*

— ENCYCL. Compt. En comptabilité publique, aucun *payement* ne peut être effectué par les comptables qu'entre les mains du véritable créancier (ou de son mandataire) et, en principe, pour l'acquittement d'un service fait. La dépense doit avoir été ordonnancée ou mandatée. Les pièces justificatives produites doivent être revêtues du visa de l'ordonnateur ou de son délégué. La quittance ne doit contenir aucune restriction ni réserve.

— Comm. Selon l'usage ou les conventions acceptées, le débiteur peut effectuer un payement en espèces, chèques, valeurs à vue, soit en marchandises, soit en effets à ordre à échéance déterminée.

On peut payer soit au comptant *compté* (espèces, chèques, valeur à vue), soit au comptant fin courant ou fin prochain. On peut aussi payer à terme en remettant des effets dont l'échéance est plus ou moins éloignée. Payer au comptant compté ou au comptant fin courant ou prochain fait d'ordinaire bénéficier le payeur d'un escompte.

Le payement du chèque doit être effectué dans les cinq jours de sa date s'il est payable dans la ville d'où il est tiré, et dans le délai de huit jours s'il est payable dans une autre ville que celle où il a été émis (loi du 11 juin 1865).

Au point de vue comptable, lorsque le payement a lieu en espèces, on débite le compte de la personne qui reçoit et on crédite le compte de caisse. S'il a lieu en effets de commerce, c'est le compte « *effets à recevoir* » qui est crédité de la sortie de l'effet, alors que le compte de la personne qui bénéficie de cet effet est débité.

Tous les payements sont notés sur le journal originaire de caisse qui sert de base à la passation des écritures des sorties de caisse dans la comptabilité générale, après dépouillement fait. Ces payements doivent toujours être accompagnés de pièces justificatives.

— Dr. rom. Le *payement* (solutio) était le mode d'extinction d'une obligation consistant à fournir la prestation même faisant l'objet de cette obligation. Quelquefois, aussi, le mot *solutio* désignait toute libération du débiteur. Le payement *stricto sensu*, mode d'extinction du droit civil, opérait son effet *ipso jure*. L'*acceptilation*, mode formel de remise de dette, était comparable au payement, en ce sens qu'elle supposait un payement fictif (*imaginaria solutio*). Le débiteur devait payer la chose due, sauf le cas de *datio in solutum*. (V. DATION.) Le payement pouvait émaner du débiteur, d'une caution, d'un mandataire, d'un gérant d'affaires ; il pouvait être fait au créancier, à son mandataire, à un *adjectus solutionis gratia*.

— Dr. civ. Le *payement* est l'exécution d'une obligation. Il peut être fait valablement par le débiteur, par un tiers intéressé à la dette, comme une caution, ou par un tiers non intéressé (C. civ., art. 1236).

Lorsque le payement, au lieu d'être fait par le débiteur, est fait par un tiers, le bénéfice de la subrogation pourra appartenir à celui-ci, soit qu'il lui ait été consenti par le créancier ou par le débiteur, soit qu'il le tienne de la loi, et lui permettra, en se mettant au lieu et place du créancier, d'exercer les droits et actions de celui-ci pour obtenir son remboursement. V. SUBROGATION.

Quand la dette est payée par un tiers intéressé, celui-ci bénéficie de plein droit de la subrogation. Quand un tiers étranger à la dette offre le payement au créancier, celui-ci est contraint de le recevoir, à moins que l'obligation n'ait été établie *intuitu personæ*. Quel recours le tiers a-t-il contre le débiteur pour recouvrer le payement ? Il faut distinguer. Si le débiteur s'est opposé à ce que le tiers payât, parce qu'il n'y trouvait aucun avantage, le tiers ne dispose que d'une action tendant à faire rendre au débiteur ce dont il s'est enrichi. Si le tiers a payé pour rendre service au débiteur, il a l'action *negotiorum gestor*.

Pour payer valablement, il faut être propriétaire (art. 1238). Néanmoins, celui qui a reçu d'une personne qui n'était pas propriétaire le payement d'une somme d'argent ou d'une chose consomptible par le premier usage, et qui l'a consommée de bonne foi, ne peut être évincé.

Le payement est valable, fait au débiteur ou à une personne qui passe pour l'être, comme un héritier apparent.

Le payement est fait aux frais du débiteur.



Payen.

PAYEN, ENNE (*pa-i-in, èn'*) n. et adj. S'écrit quelquef. pour PAÏEN, ENNE.

PAYEN (*pa-i-in*) n. m. Traverse de la roue à potier, sur laquelle l'ouvrier appuie ses pieds.

PAYEN (Anselme), chimiste français, né et mort à Paris (1795-1871). Fils d'un industriel, il suivit les cours de Vauquelin, de Chevreul et de Thénard, puis dirigea la fabrique de sucre de son père (1825-1838). Professeur à l'Ecole centrale (1835), puis au Conservatoire des arts et métiers, il devint membre de l'Académie des sciences, en 1842. Il a fait faire de grands progrès à la fabrication du sucre de betterave. Ses analyses des substances alimentaires, et en particulier du grain de blé, permettent de le placer parmi les grands chimistes du siècle dernier. Citons de lui : *Traité élémentaire des réactifs*, avec Alph. Chevallier (1822) ; *Traité de la pomme de terre* (1826) ; *Traité de la fabrication des diverses sortes de bières* (1829) ; *Résumé du cours pratique de fabrication du sucre indigène* (1838) ; *Manuel du cours de chimie organique appliquée aux arts industriels et agricoles* (1841) ; *Précis de chimie industrielle, à l'usage des écoles et des fabricants* (1849) ; *Des substances alimentaires et des moyens de les améliorer* (1853) ; *Précis d'agriculture*, avec A. Richard (1851) ; *Traité complet de la distillation des principales substances qui peuvent fournir l'alcool* (1858) ; etc.

PAYEN (Jean-François), médecin et littérateur, né et mort à Paris (1800-1870). Comme médecin, il s'est surtout occupé des eaux minérales. On lui doit un excellent *Mémoire sur l'opération* (1840). Payen, qui s'était pris d'une véritable passion pour Montaigne, a publié en outre : *Notice bibliographique sur Montaigne* (1837) ; *Documents inédits ou peu connus sur Montaigne* (1847) ; *Notice bio-bibliographique sur La Boëtie* (1853) ; etc.

PAYENS (Hugues DES). Biogr. V. HUGUES.

PAYER (*pè-i-é* — du lat. *pacare*, calmer, satisfaire : *Je paye, tu payes, il paye* ou *il paie, nous payons, vous payez, ils payent* ou *ils paient. Je payais, nous payions, vous payiez, ils payaient. Je payerai* ou *Je paierai*, ou *Je paîrai. Je payerais* ou *Je paierais*, ou *Je paîrais. Paye, payez. Que je paye, que nous payions, que vous payiez, qu'ils payent. Payant. Payé, ée*) v. a. Acquitter, solder, se libérer de : PAYER *une dette, ses dettes.* ‖ Donner ce qui est dû à ou ce qui est dû pour : PAYER *ses ouvriers, une amende.*

— Etre sujet à un droit, à l'impôt de : *Denrée qui* PAYE *à l'octroi. Département qui* PAYE *tant d'impositions.*

— Fig. Dédommager, récompenser : PAYER *quelqu'un par un regard.* ‖ Obtenir par un sacrifice ; expier : PAYER *de son honneur la fortune.* PAYER *un crime de sa vie.* ‖ Punir : PAYER *un malfaiteur de ses crimes.* ‖ Fam. Etre châtié de : *Il s'est moqué de moi, mais il me le* PAYERA.

— *Se faire, Se laisser payer*, Tirer de l'argent, un profit de services qui devraient être gratuits : *Mirabeau ne s'est pas vendu, mais il* S'EST LAISSÉ PAYER. (Ste-Beuve.)

— Loc. pop. *Payer bouteille, Payer chopine*, Offrir à boire à quelqu'un au cabaret.

— Loc. div. Fig. *Payer les violons*, Faire les frais d'une chose dont les autres ont le profit. ‖ *Payer la folle enchère*, Subir les conséquences d'une maladresse. ‖ *Payer les pots cassés*, Subir les désagréments, les dommages d'un acte quelconque. ‖ *Payer de*, Donner pour satisfaction : PAYER DE *belles paroles.* ‖ *Payer de bays*, Ne répondre que par des paroles insignifiantes ou hors de propos (allusion vieillie au berger Aignelet de l'*Avocat Patelin* [V. PATELIN].) ‖ *Payer d'audace, d'effronterie*, Se tirer d'un mauvais cas par audace, avec effronterie. ‖ *Payer de sa personne*, S'exposer hardiment au danger ; prendre une part personnelle à l'action, au travail. ‖ *Payer d'ingratitude*, Ne pas se montrer reconnaissant. ‖ *Payer de mine*. V. MINE. ‖ *Payer quelqu'un de retour*, Reconnaître ses sentiments ou ses procédés par des sentiments, des procédés pareils. ‖ *Payer en même monnaie, Payer en monnaie de singe*. V. MONNAIE. ‖ *Payer en chats et en rats*, Payer fort mal ou point du tout. ‖ *Payer plus cher qu'au marché*, Etre puni par un mal plus grand que celui qu'on a fait. ‖ *Payer rubis sur l'ongle*, Payer intégralement sur-le-champ. ‖ *Payer rica-rac* ou *ric-à-ric*, S'acquitter par acomptes, en donnant le moins que l'on peut. ‖ *Payer le tribut à*, Etre soumis par le vainqueur à une redevance annuelle : *Tous les pays qui* PAYENT LE TRIBUT AU *sultan.* — Etre soumis aux effets de : PAYER LE TRIBUT AU *mal de mer.* ‖ *Payer le tribut à la nature*, Mourir. ‖ *Payer sa dette à la société*, Se dit d'un criminel qui est exécuté. ‖ *Payer un tribut de*, Accorder comme en vertu d'une dette : PAYER *à quelqu'un un juste* TRIBUT D'*éloges.* ‖ *Etre à payer*, Etre très original, très curieux en son genre. (On dit plus ordinairem. ÊTRE IMPAYABLE.) ‖ *Payant, donnant*, En donnant de l'argent comptant contre la marchandise.

— Mar. *Payer pour un autre*. Se dit d'une pièce de bois à laquelle on donne un excédent de longueur pour combler un vide laissé par une autre pièce. ‖ Fam. *Payer ses dettes en lissant le grand foc*, Partir sans payer ce qu'on doit.

— PROV. **Les battus payent l'amende**. V. AMENDE. ‖ **Qui casse les verres les paye**. V. CASSER. ‖ **Il faut payer ou agréer**, Quand on doit, il faut donner de l'argent, ou au moins de bonnes paroles. ‖ **Quand on doit, il faut payer ou fixer un terme**, Si l'on ne peut payer au temps fixé, il faut assurer la créance par un nouvel engagement. ‖ **Qui répond paye**, On est forcé de payer pour celui dont on s'est rendu caution. ‖ **Qui paye ses dettes s'enrichit**. V. DETTE.

— ALLUS. HIST. : **Ils chantent, ils payeront**, Mot de Mazarin, qui se consolait ainsi des attaques rimées de la Fronde. Dans l'application, ce mot signifie que l'on s'inquiète peu de la critique, pourvu que le frondeur s'exécute, ou encore que, lorsque celui sur qui pèse une charge se montre gai, il n'y a pas d'inquiétude à concevoir.

Payé, ée part. pass. du v. Payer.

— *Une fois payé*. Se dit d'une somme payée en principal, pour la totalité d'une obligation, par opposition aux annuités : *Au lieu de mille francs de rente, il a préféré donner dix-huit mille francs* UNE FOIS PAYÉS.

— *Etre payé pour*, Connaître par expérience les désagréments, les dangers de. ‖ *N'être pas payé pour*, N'avoir pas des raisons bien sérieuses pour : NOUS NE SOMMES PAS PAYÉS POUR *croire aux promesses des candidats.*

— PROV. : **Tant tenu, tant payé**, On est quitte envers celui qu'on a payé, qu'on a récompensé raisonnablement.

— Substantiv. n. m. *Plus-paye*, Somme donnée en sus de ce qui est dû : *Réclamer un* PLUS PAYÉ.

Se payer, v. pr. Etre payé. ‖ Etre récompensé. ‖ Etre puni. ‖ Fam. Acheter pour soi : SE PAYER *un fusil.*

— Loc. div. *Se payer de*, Se contenter, s'accommoder de : *Le monde* SE PAYE DE *paroles.* Pasc. ‖ *Se payer de chansons*, Se contenter de raisons sans valeur, de satisfactions nulles. ‖ *Se payer par ses mains*, S'indemniser sur ce qu'on a entre les mains, et qui appartient au débiteur. ‖ *Se payer sur la bête*, Se dit de celui qui, créancier d'une femme, tire de sa débitrice non de l'argent, mais des satisfactions charnelles. — Se dit aussi de celui qui frappe un débiteur dont il ne peut rien tirer. ‖ *Ne pouvoir se payer*, Se dit d'une chose excellente.

— SYN. **Payer, acquitter, s'acquitter**. V. ACQUITTER.

PAYER (Jean-Baptiste), botaniste français, né à Asfeld (Ardennes) en 1818, mort à Paris en 1860. Professeur à la faculté de Rennes, à l'Ecole normale supérieure et à la Sorbonne, il fut, en 1848, représentant du peuple. On lui doit des travaux remarquables sur la direction des tiges et des racines, la nervation des feuilles, la rhizotaxie, la symétrie florale, etc. Son *Organogénie de la fleur* (1854-1859) est un véritable modèle de méthode.

PAYER (chevalier Jules DE), officier et explorateur autrichien, né à Schœnau, près de Teplitz, en 1842. Officier d'état-major, il exécuta dans les Alpes d'importantes reconnaissances, puis participa à la seconde expédition allemande sur la côte orientale du Groenland (1869-1870), et longea le littoral jusque par 77° de latitude N. Il préluda ensuite, avec Weyprecht, par un voyage d'étude dans la mer polaire à l'E. du Spitzberg, à l'expédition du « Tegetthof », au cours de laquelle (1872-1874) fut découverte la Terre de François-Joseph. On lui doit les relations de la campagne du « Tegetthof » dans les mers polaires (*die Œsterreichisch-ungarische Nordpolexpedition* [1872-1874]) ; etc.

PAYERNE allem. *Peterlingen*, ville de Suisse, ch.-l. d'un district du canton de Vaud, sur la Broye, tributaire du lac de Morat ; 3.700 hab. Ancienne cathédrale, aujourd'hui transformée en halle aux vins. Dans l'église, tombeau de la reine Bertho, retrouvé en 1817. Culture du tabac, fabrique de cigares ; vignobles. Payerne fut, au moyen âge, la résidence des rois de Bourgogne, de la maison de Strætlingen. — Le district est peuplé de 12.000 hab.

PAYERNE (Prosper-Antoine), inventeur français, né à Theys, près de Grenoble, en 1806. Il s'occupa des moyens de purifier l'air vicié dans les lieux hermétiquement clos. C'est ainsi qu'il fut amené à construire un bateau sous-marin, connu sous le nom de *bateau Payerne*, dont on fit l'essai sur la Seine en 1846. Payerne a publié, sous le titre de *Perfectionnement des modes de construction des travaux hydrauliques* (1852), un écrit où il propose l'établissement d'un chemin de fer sous-marin entre Calais et Douvres.

PAYEUR (*pè-i-eur'*), **EUSE** n. Personne qui paye : *Il faut prendre d'un méchant* PAYEUR *ce que l'on peut.* ‖ Personne dont l'emploi est de payer : *Le* PAYEUR *d'un régiment.*

— Adjectiv. *Officier* PAYEUR, Lieutenant ou sous-lieutenant qui remplit les fonctions de trésorier dans un corps de troupes fractionné. ‖ Agent des finances, chargé du service de la trésorerie et des postes dans une armée.

— PROV. : **Les conseilleurs ne sont pas les payeurs**. V. CONSEILLEUR. ‖ **Crédit est mort ; les mauvais payeurs l'ont tué**. V. CRÉDIT.

PAYKULL (Gustave, baron DE), naturaliste et poète suédois, né et mort à Stockholm (1757-1826). Diplomate de carrière, il dut à sa situation de visiter de nombreux pays, où il ramassa de superbes collections d'oiseaux et d'insectes. Citons, parmi ses ouvrages : *Fauna suecica : insecta* (1800). On doit, en outre, à ce savant des traductions de littérateurs grecs, des poésies nombreuses, etc.

PAYNE ou mieux **PAINE** (Thomas), écrivain et politicien anglais, né à Thetford en 1737, mort à New-York en 1809. D'abord apprenti chez son père, fabricant de corsets, il s'engage, en 1756, dans la marine, puis, dégoûté du métier, il se rend à Londres où il échoue dans diverses entreprises commerciales, émigre en Amérique. Il y dirige une revue, se rallie à la cause de l'indépendance (*Common Sense*, 1776), entre même dans l'armée, s'occupe de diplomatie, de finances, de mécanique, etc. De retour à Londres, il s'y emploie à des négociations entre l'Angleterre et la France. En 1790, il entame avec Burke sa polémique célèbre sur les Droits de l'homme, encourt des poursuites par l'ardeur qu'il met à défendre la Révolution française, et enfin se rend en France. Il y est nommé citoyen français (1793) et élu membre de la Convention, où il appuie la politique des girondins. La Montagne lui en garde rancune ; il est arrêté, et le 9-Thermidor seul lui sauve la vie. Paine, en 1794, publie son *Age of reason*, dans lequel il attaque rudement toute religion révélée. En 1796, il donne son *English system of finance*, où il s'en prend à la politique financière de l'Angleterre et qui donne au parti radical son programme et ses revendications. Lorsque le temps eut apaisé les passions, les admirateurs du grand pamphlétaire obtinrent que ses restes fussent ramenés sur le sol natal et lui élevèrent à New-Rochelle un monument (1839). On a publié de nombreuses éditions des œuvres de Paine. Citons celles de ses *Œuvres politiques* (trad. franç., 1793) ; de ses *Lettres et essais* (1819) ; de ses *Œuvres complètes* (1894).

PAYNE (Robert), orientaliste et théologien anglican, né en 1818, mort à Cantorbéry en 1895. Il fut doyen du chapitre de la cathédrale de Cantorbéry (1871). Parmi ses travaux, nous citerons des éditions de saint Cyrille et de Jean, évêque d'Ephèse ; et surtout son *Thesaurus Syriacus* (1869-1897), dont la publication a été terminée par sa fille Margoliauth, qui a résumé ce travail en un petit dictionnaire syriaque-anglais.

PAYOL (*pa-i-ol'*) n. m. Nom donné, sur la Méditerranée, au plancher de la chambre d'une embarcation.

PAYOLLE (*pa-i-ol'*) n. f. Mod. Chapeau de paille pour femme, dans le Limousin.

— Pêch. Aux environs de Toulon, Sorte de grand tramail, filet à trois nappes superposées.

PAYOT (*pa-i-o*) n. m. Nom de forçats chargés de la comptabilité et de la délivrance des vivres.

PAYPAYROLE (*pè-pè*) n. f. Genre de violacées, comprenant des arbres et des arbustes à fleurs réunies en épis ou en grappes, à l'Amérique tropicale.

PAYPAYROLÉES (*pe-pè*) n. f. pl. Tribu de violacées, ayant pour type le genre *paypayrole*. — *Une* PAYPAYROLÉE.

PAYRAC, ch.-l. de cant. du Lot, arrond. et à 13 kilom. de Gourdon, sur un causse troué d'*avens;* 980 hab. Chaux hydraulique. — Le canton a 8 comm. et 4.858 hab.

PAYRÉ, comm. de la Vienne, arrond. et à 28 kilom. de Civray, dans le vallon de la Dive de Couhé ; 1.504 hab. Minoteries, four à chaux. Église du XIIIe siècle, verrières anciennes. Grottes.

PAYRIN-AUGMONTEL, comm. du Tarn, arrond. et à 11 kilom. de Castres ; 903 hab. Ruines de l'abbaye cistercienne d'Ardorel, fondée vers 1150, détruite par les protestants au XVIe siècle.

PAYROUX, comm. de la Vienne, arrond. et à 16 kilom. de Civray, sur le *Payroux;* 905 hab. Château du XVIe siècle.

PAYS (*pè-i* — du lat. *pagensis*, sous-entendu *ager*, le territoire d'un canton ; de *pagus*, bourg, canton) n. m. Étendue de territoire, comprise sous un même nom : *Le beau* PAYS *de France.* ‖ Région, envisagée au point de vue du climat, de la fertilité, etc. : PAYS *chaud.* PAYS *stérile.*

— Patrie : *Il faut aimer et servir son* PAYS. ‖ Lieu de naissance : *Provincial qui, à Paris, regrette son* PAYS. S'emploie souvent sans adjectif possessif et sans complément : *Écrire au* PAYS. *Recevoir des nouvelles du* PAYS.)

— Habitants d'une contrée : PAYS *protestant.*

— Milieu favorable : *Montreuil est le* PAYS *des pêches.*

— Fig. Contrée métaphorique, lieu où l'on suppose se passer une action déterminée : *Le* PAYS *des chimères.*

— Loc. div. *Pays de cocagne.* V. COCAGNE. ‖ *Du pays.* Se dit des objets produits par la contrée même, qu'on ne fait pas venir du dehors : *Vin du* PAYS. ‖ *A vue de pays.* Au fig., Sur un simple aperçu : *Juger* À VUE DE PAYS. ‖ *Plat pays,* Rase campagne, plaine, par opposition aux lieux fortifiés ou accidentés. ‖ *Haut pays,* Partie montagneuse d'une contrée. ‖ *Pays de loups,* Contrée à demi sauvage, peu civilisée. ‖ *Pays perdu,* Endroit écarté, isolé, qui offre peu de ressources. ‖ *Pays latin,* Syn. de QUARTIER LATIN. ‖ *Gagner pays,* Avancer, faire du chemin. ‖ *Voir du pays, Courir les pays,* Voyager au loin. ‖ *Faire voir du pays à quelqu'un.* Au fig., Lui donner de l'exercice, de la peine ; lui susciter des difficultés. ‖ *Battre le pays, du pays.* V. BATTRE. ‖ *Pays de connaissance.* V. CONNAISSANCE. ‖ *Être bien de son pays, Arriver de son pays,* Être simple, crédule, ou maladroit, novice. ‖ *De quel pays venez-vous ?* Se dit à une personne qui paraît ignorer des choses connues de tous. ‖ *Accommodez-vous, le pays est large,* Se dit à quelqu'un qu'on veut inviter à prendre ses aises.

— Dr. anc. *Pays d'états, d'élection.* V. ÉLECTION. ‖ *Pays de droit écrit,* Pays suivant le droit romain. ‖ *Pays de coutume,* Pays ayant un droit fixé par la coutume. ‖ *Pays de franc-salé,* Ceux ne payant pas la gabelle. ‖ *Pays de nantissement,* Pays où les hypothèques et même les aliénations étaient soumises à une inscription sur des registres. ‖ *Pays d'obédience,* Pays non compris dans le concordat de François Ier. ‖ *Pays de sapience,* La Normandie, vu la sagesse de sa coutume. ‖ *Pays rouges,* Ceux où existaient les cours de la sainte wehme.

— Hist. *Pays conquis,* Provinces conquises à la France depuis Louis XIII. ‖ *Pays reconquis,* Calaisis.

— Pathol. *Mal du pays,* Syn. de NOSTALGIE.

— Polit. *Pays légal,* Les électeurs d'un pays privé du suffrage universel.

— PROV. **Nul n'est prophète en son pays.** V. NUL. ‖ **Autant de pays, autant de guises,** Chaque contrée a ses mœurs particulières. ‖ **Il est des sots de tout pays,** On rencontre partout des imbéciles et des gens malappris. ‖ **Bon pays, mauvais chemin,** Les chemins pratiqués dans les terrains fertiles sont généralement fangeux.

— ALLUS. LITTÉR. :

Qui sert bien son *pays* n'a pas besoin d'aïeux,

Vers de Voltaire, dans *Mérope* (I, 3). Mérope s'attire cette fière réponse de Polyphonte en lui refusant sa main, sous prétexte qu'il n'est qu'un soldat couronné. Ce beau vers est comme la devise de ceux qui sont fils de leurs œuvres.

— SYN. Pays, contrée, région. V. CONTRÉE.

Pays (LE), journal politique quotidien, fondé à Paris par Alletz le 1er janvier 1849, avec ce sous-titre : *Journal des volontés de la France.* Il combattit d'abord le gouvernement personnel et passa, en 1850, sous la direction de Lamartine, avec La Guéronnière comme rédacteur en chef. Le 2 décembre 1852, il reparut avec le sous-titre : *Journal de l'Empire,* et fut, à partir de ce moment, avec de La Guéronnière, Granier de Cassagnac, de Céséna, etc., l'organe officieux du gouvernement. Il combattit pourtant le ministère Ollivier, et disparut quelques jours avant le 4 septembre 1870. Granier de Cassagnac père le ressuscita en 1872, en fit l'organe très violent de la politique impériale. Il en fut de même sous Paul de Cassagnac, qui succéda à son père comme rédacteur en chef. En 1885, Lequeyssie en prit la direction avec R. Mitchell comme rédacteur en chef. Le *Pays* fut dirigé ensuite par Paul Senglé et défendit la politique jeuniste. En 1892, l'avocat Louis le Barbier, qui en prit la direction, en fit un organe de la politique des ralliés. Il a eu ensuite Hermant pour directeur.

PAYS (*pè-i*) **PAYSE** (*pè-iz'*) n. Fam. Compatriote : *Rencontrer une* PAYSE.

PAYSAGE (*pè-i-zaj'*) n. m. Étendue de pays qui offre un coup d'œil d'ensemble : *La Touraine offre un* PAYSAGE *riant.* ‖ Tableau ou dessin qui représente un paysage : PAYSAGE *à l'huile, à l'aquarelle.* ‖ Partie d'un tableau qui représente la campagne : *Le* PAYSAGE, *savamment composé, n'ôte rien au mérite des figures.* ‖ Genre de peinture qui a pour objet la représentation des sites champêtres : *Exceller dans le* PAYSAGE. ‖ *Paysage idéal,* Œuvre où tout est dû à l'imagination de l'artiste. ‖ *Paysage mixte,* Œuvre dans laquelle l'artiste a copié la nature, mais avec les modifications qu'il a crues propres à accroître l'effet. ‖ *Paysage historique,* Œuvre dans laquelle sont représentés des personnages historiques ou mythologiques, des traits de l'histoire ou de la Fable.

— Fam. *Cela fait bien dans le paysage,* Cela produit bon effet : *Se dire riche,* CELA FAIT BIEN DANS LE PAYSAGE.

— ENCYCL. Les Grecs ne paraissent pas avoir pratiqué la peinture de *paysage* comme genre spécial. A Rome, un certain Ludius, qui vivait sous Auguste, imagina de peindre sur les murailles des scènes en plein air qu'il encadrait dans de véritables paysages. Plusieurs des compositions mythologiques découvertes à Pompéi et à Herculanum ont des fonds de paysage traités avec goût. Les artistes du moyen âge négligèrent le paysage au point d'en arriver à peindre leurs figures sur des fonds d'or. Il existe toutefois des miniatures de diverses époques, appartenant surtout aux écoles du Nord, où les fonds sont ornés d'arbres, de montagnes, de rivières. Enfin, au XVe siècle, dans la primitive renaissance italienne, Benozzo Gozzoli, Mantegna, Carpaccio, le Francia, Ghirlandajo, Lorenzo Costa, etc, commencent à peindre des fonds de paysage où la préoccupation de traduire la réalité est très visible.

Ce fut dans les Pays-Bas que le paysage atteignit le plus tôt à sa perfection. Les Van Eyck, Memling, Gérard Horebout et Thierry Bouts ou Stuerbout, Albert Van Ouwater et Jean Mostaert se distinguèrent par la beauté des paysages dont ils ornèrent leurs compositions. Joachim Patinier passe pour avoir fait de la peinture de paysage un genre spécial. Henri de Bles, de Bouvignes, suivit d'abord la manière de ce maître. Pierre Breughel et les frères Brill voyagèrent en Italie et y propagèrent le goût du paysage. Paul Brill subit en retour l'influence des maîtres italiens. Lucas Van Valkenburg et David Vinckboons, de Malines, Jesse de Momper, d'Anvers, Roland Savery, de Courtrai, et Breughel de Velours doivent être cités parmi les plus habiles paysagistes flamands du XVIe siècle. Dürer a traité le paysage avec un sentiment très poétique, surtout dans ses estampes. Altdorfer a apporté le même fini précieux dans les paysages.

En Italie, aucun maître n'a associé d'une manière plus poétique la figure humaine au paysage que ne l'a fait le Titien. Les Carrache et leurs disciples contribuèrent à leur tour à améliorer le genre. Salvator Rosa peignit avec vigueur les sites des Abruzzes.

En Espagne, les peintres de paysage sont peu nombreux. Francesco Collantes est celui qui s'est adonné à ce genre avec le plus de succès. Vélasquez a fait quelques paysages superbes.

Au XVe siècle, en France, Jean Fouquet a laissé des miniatures qu'on dirait exécutées par un élève de Memling. Les paysagistes classiques les plus renommés, le Poussin et Claude Lorrain, sont nés en France ; mais ils ont grandi en Italie. Le Guaspre, né à Rome, se montra digne des leçons du Poussin. Laurent de La Hyre, Sébastien Bourdon, Allegrain, Patel père et fils, Jacques Courtois et Joseph Parrocel peignirent le paysage dans une manière



Paysage, d'après Claude Lorrain.

plus ou moins rapprochée de celle du Poussin et de Claude. Au XVIIIe siècle, Watteau, Boucher, Lancret, Pater, Fragonard peignirent des paysages de convention. Lantara, Hubert Robert, Joseph Vernet, Boissieu restèrent plus fidèles à la vérité, mais non sans une certaine emphase.

Les paysagistes des Pays-Bas se partagèrent en deux bandes au XVIIe siècle : les uns allèrent étudier les lignes grandioses de la campagne italienne et s'inspirèrent de la manière du Poussin et du Lorrain ; les autres restèrent dans leur pays et en reproduisirent sincèrement les humbles sites. Parmi les premiers, il faut citer Jan Both, Poelenburg, Pieter de Laar, Willem et Jacob de Heusch, Lingelbach, Karel Dujardin, Nicolas Berghem, etc. Jan Wynaots, de Haarlem, ouvre le cycle des vrais paysagistes néerlandais, dont les deux maîtres sont Ruysdael, Hobbema, et, avec eux, Jan Van Goyen, Salomon Ruysdael, Aart Van der Neer, Rontbouts, Verboom, Jan Rackaert, Jan Van Kessel, Philippe Koninck, etc. Rembrandt a exécuté quelques paysages d'un caractère poétique et grandiose. En Flandre, Rubens exécuta quelques paysages d'une couleur superbe. Teniers a peint la campagne flamande avec autant d'esprit que de charme. Jacques Van Artois et Cornelis Huysmans peignirent avec vigueur des vues de leur pays natal. Abraham Genoels, Francisque Millet, Ryshrack, Van Bredael, Van Bloemen, suivirent la manière du Poussin et du Guaspre.

Au commencement du XIXe siècle, la peinture de paysage avait pris de nouveau l'habitude de délaisser la réalité pour imaginer des sites qui parussent dignes d'encadrer des scènes de l'histoire sacrée ou profane. Le paysage dit *historique* était alors en pleine floraison. Valenciennes, Bidault, Jean-Victor Bertin, Watelet ont été, avec Michallon, les coryphées de ce genre conventionnel, qui, jusqu'à la fin du siècle, a compté quelques adeptes, parmi lesquels Aligny, Paul Flandrin et Alexandre Desgoffe. Des paysagistes anglais, Constable, Bonington et quelques autres, réagiront les premiers contre les doctrines classiques. Ils furent bientôt imités par un grand nombre de jeunes artistes : Théodore Rousseau, Flers, Cabat, Decamps, Paul Huet, Jules Dupré, etc. Corot se rattache à l'école classique par la noblesse de ses compositions et à l'école nouvelle par le soin qu'il apporte à exprimer l'air, la lumière, le mouvement, la vie. Diaz, le peintre des féeries orientales, Charles Daubigny, réaliste et coloriste, Chintreuil, artiste délicat et impressionnable, Français, de Curzon, Achille Benouville, Lanoue, Bellel, Emile Michel, Balfourier, Édouard Bertin, Harpignies, Chevandier de Valdrôme, se sont efforcés d'allier le style et la poésie à l'expression de la réalité. Jules et Émile Breton, Charles Le Roux, Nazon, Hanoteau, Busson, Daubigny fils, Sauzai, Allongé, Lavieille, Lambinet, Bernier, Pelouse, Vuillefroy, Lansyer, Japy, etc., se sont contentés de la copier scrupuleusement ; Troyon, Van Marcke, Auguste et Rosa Bonheur, Courbet, Charles Jacque, Chaigneau, Brissot de Warville, ont associé les animaux au *paysage ;* Marilhat, Belly, Berchère, Théodore Frère, Jules Laurens, Fromentin, Victor Huguet, Fabius, Brest, Ziem, Mouchot, de Tournemine, Dauzats, Guillaumet, ont peint des vues d'Afrique et d'Orient, etc.

Parmi les paysagistes étrangers qui ont obtenu le plus de réputation, citons : en Angleterre, Millais, W. Hunt, Mulready, Laudseer, Redgrave, Linnell, W. Wyld, Vicat Cole, Grabam, Brittan Willis, Rowbotham, W. Paton, Ch. Lewis, Whymper ; en Belgique, Lamorinière, Quinaux, Fourmois, de Knyff, César et Xavier de Cock, Papelen, Jacob-Jacobs, Roffiaen, de Schampheleer, Emmanuel Boulenger, Coosemans, Mario Collart ; en Hollande, Van de Zande Backhuizen, Roelofs, W. Maris, Bilders, de Haas ; en Allemagne, Oswald et André Achenbach, Pape, Georges Saal, Schenck, Henoings, Bluhm ; en Suisse, Calame, Diday, Baudit, Albert de Meuron, Jacottet, Bocion, Potter, Karl Bodmer, Ed. Girardet, Gustavo Castan, de Niederhausen ; en Suède, Wahlberg, Eckersberg, Gustave Rydberg, B. Moller, Holm, Nordgren ; en Danemark, Rump, Kjeldrup, Rasmussen ; en Russie, Aivasovski, Clodt, Schischkine, Metschersky ; en Italie, Massimo d'Azeglio ; en Espagne, Martin Rico, etc.

PAYSAGER (*pè-i-za-jé*), **ÈRE** adj. Se dit des jardins disposés de façon à produire des effets de paysage.

PAYSAGESQUE (*pè-i-za-jèssk'*) adj. Qui appartient au paysage ; qui convient au paysage : *Moulin qui a une forme* PAYSAGESQUE.

PAYSAGISME (*pè-i-za-jissm'*) n. m. Genre du paysage ; tendances des peintres du paysage.

PAYSAGISTE (*pè-i-za-jisst'*) n. m. Artiste qui dessine ou peint des paysages.

— Adjectiv. : *Un peintre* PAYSAGISTE.

— Se dit quelquef. pour PAYSAGER : *Le jardin* PAYSAGISTE *est entendu d'une manière admirable.* (Th. Gaut.)

PAYSAN, ANNE (*pè-i* — rad. *pays*) n. Homme, femme de campagne : *Un riche* PAYSAN. *Une jolie* PAYSANNE.

— Par ext. Personne grossière : *Un franc* PAYSAN.

— Adjectiv. Qui appartient, qui a rapport aux paysans : *Avoir l'air* PAYSAN, *les manières* PAYSANNES.

— Œnol. Se dit, dans la classification des vins de Bordeaux, de ceux qui occupent le dernier rang.

— n. f. Chorégr. Sorte de danse : *Danser une* PAYSANNE.

— Loc. adv. *À la paysanne,* À la manière, à la mode des paysans.

— ALLUS. LITTÉR. : **Le paysan du Danube.** V. DANUBE.

— ENCYCL. Les *paysans* sont à l'origine de toute civilisation. Les études des historiens les plus récents ont montré que les cités de la Grèce et Rome n'étaient dans leurs origines que des centres agricoles. Les héros d'Homère sont des paysans. Ulysse est habile à faucher l'herbe, à tracer un sillon dans les champs. Il en fut de même à l'origine de la civilisation française. Aucune ville gallo-romaine ne subsista jusqu'au moyen âge. On a peu de renseignements sur la condition des paysans au début du moyen âge. Ce fut le régime de la *villa,* grande exploitation agricole, où un maître, un *patron,* groupait autour de lui un certain nombre de travailleurs. Il est très remarquable que l'exploitation agricole, la *villa,* produisit la *ville,* d'autre part, le fief. Dans le désordre des temps, le chef dut être armé. Son donjon crénelé, avec une cour immense, servait de refuge aux paysans, à leurs bestiaux. Dans leur époque de prospérité, les temps féodaux furent encore caractérisés par les services réciproques que se rendaient paysans et hommes d'armes. La guerre de Cent ans fut pour le paysan une crise terrible. Le lien du dévouement réciproque du paysan au seigneur s'était rompu : le *château féodal,* après avoir été pour l'homme de la terre un appui, un abri, une protection nécessaire, était devenu un instrument d'oppression. D'où la terrible explosion de la *Jacquerie* (1359). La période qui suivit la guerre de Cent ans jusqu'aux guerres de religion fut pour les travailleurs terriens une ère de prospérité, puis ce furent des misères nouvelles. On ne peut fixer avec certitude la condition du paysan sous Louis XIV. Les déclarations de La Bruyère, de La Fontaine, de Vauban sont connues. Mais les paysans, groupés en *communautés de famille,* en *maisons de village,* étaient arrivés à former de véritables seigneuries sous l'autorité souveraine du chef de maison, du « maître ». La Révolution supprima les droits féodaux des seigneurs. Les assemblées révolutionnaires déclarèrent le paysan propriétaire des terres qu'il cultivait ; la loi du partage forcé entre les enfants, après le décès du père, assura l'aisance parmi la classe agricole, mais en fit la faiblesse à un autre point de vue : le paysan petit propriétaire ne peut plus avoir de famille nombreuse. En France, la classe des paysans demeure aujourd'hui encore l'élément prépondérant dans la nation (50 p. 100 environ), tandis qu'en Allemagne, la proportion est renversée.

— Iconogr. Dans l'école italienne, il faut arriver jusqu'au Caravage pour trouver un peintre qui ait daigné peindre des campagnards. Après lui, Manfredi et Michel-Ange Cerquozzi ont traité avec vigueur des sujets rustiques. Stefano della Bella a gravé plusieurs sujets de ce genre. Fr. del Pedro a gravé, d'après F. Maggiotto, huit pièces représentant des *Rixes de paysans* et des *Intérieurs de cabaret.* Le Bassan et ses fils ont peint avec talent des scènes rurales. Le musée du Belvédère a de Vélasquez un *Paysan* qui tient une fleur. Murillo a peint plusieurs fois des enfants de la campagne. C'est chez les peintres du Nord que les paysans ont été le plus fidèlement représentés. En Allemagne, Albert Durer, Hans-Sebald Beham,

d'Holbein, Aldgrever, Théodore de Bry, Franz Brun, Hopfer, Wouwermau; dans les Pays-Bas, Pierre Brenghel le Vieux, les deux Teniers, Adrien et Isaac Ostade, Bronwer, Craesbeke, Bega, Cornelis Dusart, Jan Steen, P. Van Laar, Cornelis Sachtleven, Berghem, Karel Du Jardin, J. Van Hoogstraten, Kalf, Egbert Van der Poel, Lingelbach ont aussi composé beaucoup de sujets rusti-



Repas de paysans, d'après Le Nain.

ques. En France, au XVIIe siècle, les frères Le Nain ont représenté avec beaucoup de simplicité et de naturel un *Repas de paysans* (Louvre).

Au XVIIIe siècle, l'école française s'éprit d'une folle passion pour les mœurs villageoises; mais les *Pastorales* des Watteau, des Boucher, des Lancret, des Vanloo, des Fragonard n'ont pas, à proprement parler, le caractère rustique. Les *Paysanneries* de Greuze, moins maniérées, péchaient par une sentimentalité mélodramatique. Vers l'époque du grand mouvement romantique, Léopold Robert a mis à peindre de simples paysans une sincérité relative, qui a obtenu un grand succès. De nombreux artistes, de notre temps, ont étudié les types et les costumes des diverses contrées. Parmi ceux qui ont pris leurs modèles en Italie, nous nommerons Schnetz, Hébert, Lebel, Armand Leleux, Barrias, De Coninck; parmi les orientalistes, Decamps, Marilhat, Théodore Frère, Delacroix, Fromentin, Belly, H. Regnault, Guillaumet, G. Clairin; parmi les peintres de l'Espagne, Giraud, Gustave Doré, Worms, Vibert, Dumas, G. Colin, etc. Les *paysans* des diverses provinces françaises ont eu aussi leurs peintres attitrés : l'Alsace a inspiré Ch. Marchal, Brion, Schutzenberger; la Bretagne, Adolphe Leloux, Luminais, Yan Dargent, Feyeo-Perrin, etc.; le Béarn, Eugène Girauld, Émile Loubon, Landolle; la Bourgogne, Ronot, Jolyet, Toulliou, etc. Deux peintres doivent être cités entre tous : Jules Breton et François Millet.

Paysan parvenu (LE), roman de Marivaux (1735), où l'on retrouve presque le charme et l'intérêt de *Marianne*, du même auteur. Ce sont les mémoires d'un M. de La Vallée, qui, parti de son village à dix-huit ans, y revient vingt ans après, assez riche pour devenir le seigneur de l'endroit. Le roman est honnête, car c'est par son travail, sa droiture, que le jeune paysan est parvenu, autant que par sa gentillesse et son joli visage, qui lui attirent les sympathies féminines. Marivaux a glissé là de fort amusants portraits de dévotes. Devenu riche, M. de La Vallée est un sage qui se souvient de sa condition première et ne songe qu'à assurer le bonheur de ceux qui l'entourent. Le roman n'est pas terminé. On a remarqué que l'auteur, qui devait cependant une grande part de son succès aux femmes, se montre à leur égard très sévère et très irrévérencieux.

Paysan perverti (LE), par Restif de La Bretonne (1775). C'est un roman de mœurs, qui ouvre un jour effrayant sur la corruption des villes au XVIIIe siècle. — Le paysan Edmond commence à se gâter dans la ville d'A***, où il courtise à la fois plusieurs personnes, dont la femme de son hôte, le peintre Parangon. Il vient achever de se pervertir à Paris, où il recherche un grand seigneur qui a séduit sa sœur. Il se bat avec le séducteur, puis devient son compagnon en des parties ultra-galantes. En compagnie du cordelier défroqué Gaudet d'Arras, il vit dans la société des escrocs et des prostituées. Accusé d'avoir fait mourir une vieille avare qu'il avait épousée, il est envoyé au bagne. Il obtient sa grâce et, recueilli par un frère charitable, il est sur le point de faire une honnête fin en épousant Mme Parangon, devenue veuve; mais il meurt d'un accident de voiture, causé par une femme qu'il a autrefois séduite. Labarpe appelait ce roman une épopée de mauvais lieu, écrite en mauvais français; mais d'autres critiques n'ont pas craint de le mettre à côté des romans de l'abbé Prévost.

Paysanne pervertie (LA), roman de Restif de La Bretonne (1784), suite du précédent, aussi mal écrit et plus cynique encore. — Ursule est la sœur du paysan Edmond, séduite par le marquis avec qui Edmond s'est battu en arrivant à Paris. L'infâme Gaudet devient son mentor, et elle le dépasse bientôt en perversité. Elle passe par une maison de prostitution pour tomber à l'hôpital. Elle aussi essaye de revenir au bien en épousant le marquis, son premier séducteur; mais il faut qu'elle aussi soit châtiée, et elle est tuée par son frère, qui la rencontre au bras du marquis et la croit encore sa maîtresse. Restif a publié une fusion des deux romans sous ce titre : *le Paysan et la Paysanne pervertis* ou *les Dangers de la ville* (1787).

Paysans (GRANDE GUERRE DES), insurrection des paysans allemands en 1524 et 1525, provoquée par le mouvement luthérien. En 1512 déjà, et en 1514, il y avait eu des révoltes de paysans, groupées dans les confédérations du « Sabot » (Bundschuh) et du « pauvre Conrad ». En 1522, un grand nombre de partisans de Luther demandèrent non seulement la réforme religieuse, mais aussi des réformes politiques en faveur du peuple. Chassés de Wittenberg, ces prédicateurs, Carlstadt, Thomas Munzer, etc., se répandirent dans toute l'Allemagne. En juin 1524, les paysans de la Haute-Souabe se soulevèrent; bientôt, l'insurrection gagna toute l'Allemagne, appuyée par le prolétariat urbain. Le programme des insurgés, contenu dans les « douze articles », était à la fois religieux et politique, et réclamait, avec la liberté de l'Evangile, la suppression des dîmes, l'abolition du servage, etc. Les principaux chefs de la révolte étaient Metzler, Jacques Weber, Carlstadt, Munzer, Geyer et Gœtz de Berlichingen, qui trahit à la fin les insurgés. Mais Luther les abandonna et excita même les princes contre eux. Les paysans prirent plusieurs châteaux, torturèrent effroyablement leurs prisonniers; mais les seigneurs reprirent bientôt l'avantage. Thomas Munzer et ses bandes furent écrasés à Frankenhausen; les révoltés de Souabe furent exterminés. En Alsace, les paysans furent battus à Saverne par le duc Antoine de Lorraine; ils déposèrent leurs armes et furent tous massacrés. En juillet 1525, les paysans étaient vaincus, leur insurrection noyée dans des flots de sang.

Paysans (LES), roman, par H. de Balzac (1845). Le sujet de ce livre consiste dans une lutte, tantôt sourde, tantôt ouverte, entre le général de Montcornet, grand propriétaire terrien, et les paysans de sa commune. Ces paysans fournissent à Balzac quelques types des plus significatifs : Tonsard, un ivrogne et un débauché, voleur par occasion; sa femme, une commère cynique; ses filles, qui courent les champs en compagnie des garçons du village; enfin et surtout Fourchon, rusé, menteur, envieux, insolent, qui fomente les haines, qui dirige toute la campagne, qui ne craint pas d'exposer au général les revendications menaçantes des villageois. Le livre procède d'une conception systématique, que l'auteur lui-même, dans quelques pages préliminaires, nous a bénévolement expliquée. Selon lui, le paysan est incapable de tout sentiment qui dépasse l'animalité primitive. Balzac prétend, dans ce livre, dénoncer « la conspiration permanente du paysan contre le riche » et signaler là aux hommes d'Etat un danger social.

PAYSANDAILLE (*pè-i-zan-da-ill* [*ll* mll.]) n. f. Tas de paysans, ramassis de paysans. (Vx.)

Paysandu, ville de l'Uruguay, ch.-l. du département du même nom, sur l'Uruguay, presque en face de Colon; 20.000 hab. — Port fluvial actif. Le *département de Paysandu* couvre une superficie de 13.252 kilom. carr., peuplée de 28.100 hab.

PAYSANNERIE (*pè-i-za-ne-ri*) n. f. Condition des paysans : *J'ai quatorze quartiers de* PAYSANNERIE. (Proudh.) — En T. de littér. Œuvre littéraire, spécialem., Petite pièce où l'on peint les mœurs des paysans : *George Sand a écrit de curieuses* PAYSANNERIES.

PAYSANNESQUE (*pè-i-za-nèsk'*) adj. Qui appartient aux paysans : *La défiance* PAYSANNESQUE. || Quelques-uns écrivent PAYSANESQUE.

Paysant (Achille), poète français, né à Villepail (Mayenne) en 1841, auteur de poèmes publiés dans divers périodiques et d'un recueil : *En famille* (1892), ouvrage d'une inspiration charmante et d'une versification savante.

PAYS-BAS (*pè-i-ba* — n. d'une contrée) n. m. pl. Fam. Derrière : *Recevoir un coup de pied dans les* PAYS-BAS.

Pays-Bas, dénomination qui fut donnée à plusieurs reprises, dans l'histoire, à la contrée située au N.-E. de la France, baignée au N.-O. par la mer du Nord et séparée de l'Allemagne par l'Ems et par le Rhin. Charles-Quint réunit sous ce nom les dix-sept provinces qui formaient l'ancien cercle de Bourgogne dans l'empire germanique. Douze de ces provinces étaient l'héritage de Charles-Quint : Limbourg, Luxembourg, Franche-Comté, Hollande, Zélande, Flandre, Artois, Hainaut et Brabant, comtés de Namur, d'Anvers et de Malines. Les cinq autres : Frise, Gueldre-Groningue, Over-Yssel et Utrecht étaient des acquisitions de Charles-Quint. En 1556, les Pays-Bas passèrent à l'Espagne, mais bientôt les sept provinces septentrionales se rendirent indépendantes et formèrent la république des Provinces-Unies. D'autre part, au cours des guerres du début de son règne, Louis XIV s'empara de l'Artois, de la Franche-Comté et d'une partie de la Flandre. Le reste (Flandre allemande, Limbourg, Luxembourg, Brabant méridional, Namur, Anvers et Malines) forma les *Pays-Bas espagnols*, devenus, après les traités d'Utrecht, les *Pays-Bas autrichiens*. En 1788, une révolution arma ces provinces contre l'Autriche. Elle fut bientôt étouffée, mais, pendant la Révolution française, les Pays-Bas furent conquis par Dumouriez et Jourdan et attribués à la France par le traité de Lunéville (1801). La république des Provinces-Unies devait bientôt subir le même sort. Après les événements de 1814 et les traités de Vienne, cet ensemble forma le royaume des Pays-Bas, que la révolution de 1830 divisa en royaume des Pays-Bas et en royaume de Belgique.

Pays-Bas (ROYAUME DES) ou **Néerlande**, ou quelquef. **Hollande**, bien que ce dernier terme soit assez impropre et désigne seulement une des provinces constitutives des Pays-Bas (en holland. **Nederland**), Etat du nord-ouest de l'Europe, borné au S. par la Belgique, à l'E. par le royaume de Prusse; à l'O. et au N., par la mer du Nord. Coordonnées géographiques : 50° 45′ et 53° 33′ de latitude N.; 1° 4′ et 4° 52′ de longitude E. de Paris. Superf. 33.000 kilom. carr.; pop. 5.180.000 hab. Ch.-l. *La Haye*.

— GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. Le terme de *Pays-Bas*, qui est la dénomination officielle et diplomatique du royaume, exprime à merveille son caractère physique. C'est une région déprimée dans toute l'acception du terme, où l'altitude moyenne ne dépasse pas 45 mètres, avec, dans la partie méridionale du pays, dans la province du Limbourg, de faibles collines de 150 à 210 mètres d'altitude (Krikelenberg, Vaalsberg, Sibberberg, etc.), mais le plus généralement formée d'une plaine d'abord inclinée doucement vers le N.-O., jusqu'à l'altitude même du niveau de la mer, puis s'abaissant au-dessous même de ce niveau à l'abri des digues qui ont tracé à la mer du Nord, d'une part, et au cours des différents bras de la Meuse et du Rhin de l'autre, leur limite définitive. Celle-ci est longtemps restée indécise, en raison de la faible altitude du sol et des mouvements d'ingression et de régression que paraît avoir subis la mer dans ces régions. Une notable partie du sol hollandais particulièrement dans les provinces de Hollande, de Zélande et du Brabant-Septentrional, a été conquise de haute lutte sur les eaux par l'assèchement progressif, au cours des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, des anciens polders (v. ce mot), et ce travail n'est pas encore complètement achevé.

— *Hydrographie*. Dans ce pays plat ou déprimé, un des principaux déversoirs des eaux continentales de l'Europe, l'hydrographie est riche et confuse à l'excès. Le Rhin, la Meuse et l'Escaut y viennent finir dans la mer du Nord. La Meuse se glisse entre le Limbourg belge et le Limbourg hollandais, après avoir arrosé Maestricht, avant de confondre ses eaux, grossies par le Diese et le Dommel, avec celles du Waal. Le Rhin, à peine entré en Neerlande, se partage en bras multiples (Waal, Yssel, Vieux Rhin, Rhin inférieur, etc.), qui coulent pour la plupart à un niveau supérieur à celui des terres environnantes, et viennent finir en larges estuaires, à demi comblés par les atterrissements et les alluvions. Quant à l'Escaut, ses bouches seules et une partie de son estuaire ont été laissées en 1831 aux Pays-Bas.

— *Littoral*. Le littoral des Pays-Bas, formé presque exclusivement de dunes, est disposé en larges incurvations, où se sont seulement dessinés avec netteté les embouchures du Rhin et les grands golfes du Zuyderzée, du Lauverzée et du Dollart. Ces trois accidents ont été produits par de violentes ingressions de la mer, au XIIe et au XIIIe siècle, au delà de la barrière des dunes qui se prolongent au N.-E. en hauts-fonds parfois émergés avec les îles basses de la Frise. La plupart de ces dunes, pour parer à de nouveaux caprices des flots, sont aujourd'hui renforcées par des estacades et par de puissantes digues.

— *Climat*. Le climat des Pays-Bas, en raison de la latitude du pays et de sa position sur un seuil marin, est essentiellement tempéré et humide. Il y a à peine 15° d'amplitude à La Haye entre les températures extrêmes de l'été et de l'hiver. D'autre part, si les pluies d'orage, les averses sont assez rares, le brouillard, les petites pluies fines que connaissent l'Irlande et l'Angleterre méridionale sont ici de règle à peu près constante.

— GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. Les ressources naturelles des Pays-Bas, en raison du déboisement récent du sol et de son humidité encore excessive, sont relativement limitées. Les terres arables, consacrées à la culture des céréales ou mises en jardins, vergers, etc., n'occupent qu'une assez faible portion de la superficie totale; la Hollande doit rester tributaire de l'étranger pour sa provision de blé. Par contre, la culture des plantes industrielles a reçu un notable développement : colza, lin, chanvre, tabac, etc.; et les prairies, qui sont comme la forme naturelle du sol hollandais, merveilleusement aménagé à ce point de vue, nourrissent un opulent élevage de bœufs, chevaux race zélandaise), moutons, chèvres, porcs, etc., exportés, à l'état vif ou mort, en grande partie sur les marchés de l'Angleterre. La pêche est une ressource notable pour les populations du littoral (hareng, sardine, saumon, huîtres, etc.). Ce sont là les maîtresses ressources de la Hollande, l'industrie proprement dite restant médiocrement active, en général, par suite de la rareté de la houille et des produits minéraux indigènes. Mentionnons seulement les fabriques et les raffineries de sucre, les distilleries, la fabrication des draps, des toiles, des cotonnades, les papeteries, les tuileries, les fabriques de savon, de couleurs et surtout l'industrie des constructions navales et les grandes tailleries de diamant à Amsterdam. Les échanges sont favorisés dans l'intérieur du pays par un réseau de canaux parfaitement aménagé. Un grand nombre de villes de l'intérieur sont ainsi devenues de véritables ports.

Ce qui a fait proprement, depuis le XVIe siècle, la prospérité des Pays-Bas, c'est leur commerce. Les Hollandais furent, au XVIIe siècle, les grands *rouliers de la mer*. Aujourd'hui encore, leur marine de commerce garde un développement hors de proportion avec l'importance politique du pays. Ce commerce, qui se fait surtout avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Belgique, la Russie, les Etats-Unis, l'Inde anglaise, la France, etc., dans cet ordre d'importance, a pour principaux aliments les céréales, les métaux bruts et ouvrés, les denrées coloniales, les tissus, les huiles, les bois, la viande, etc. Il s'effectue, entre autres ports notables, par Amsterdam, Rotterdam, Dordrecht, Harlingen, Groningue, etc.

— GÉOGRAPHIE POLITIQUE. Le gouvernement des Pays-Bas est une monarchie constitutionnelle et héréditaire, fondée en 1813 au profit de la maison d'Orange-Nassau et régie par la Constitution de 1814, complétée en 1815, 1848, 1884 et 1887. Le souverain est inviolable; il est le chef du pouvoir exécutif, mais il ne peut l'exercer que par des ministres responsables devant les Chambres. Il y a huit ministères : affaires étrangères, justice, intérieur, guerre, marine, finances, waterstaat (fleuves, écluses, digues), commerce et industrie, colonies.

Le pouvoir législatif est partagé entre deux Chambres : la première, avec cinquante membres élus pour neuf ans par les états provinciaux, ne possède ni le droit d'initiative, ni le droit d'amendement, et la seconde Chambre, nommée pour quatre ans par le suffrage quasi universel, discute en premier lieu les projets de loi. Les états généraux et les ministres résident à La Haye.

Le territoire néerlandais est divisé en onze provinces (Brabant-Septentrional, Drenthe, Frise, Groningue, Gueldre, Nord-Hollande, Sud-Hollande, Limbourg, Overyssel, Utrecht, Zélande), administrées par des commissaires du roi qu'assistent des états provinciaux. De même, les 1.122 communes sont administrées par des bourgmestres nommés par le pouvoir central. Ils sont assistés par des échevins choisis par le conseil municipal parmi ses membres. Les conseils municipaux sont élus par les électeurs municipaux pour six ans et renouvelables par tiers.

La justice est rendue par des tribunaux de canton, des tribunaux d'arrondissement (23), des cours d'appel (5) et une haute cour siégeant à La Haye. Les tribunaux de canton connaissent des contraventions, et les tribunaux d'arrondissement, en première instance, des crimes et délits. Les juges sont inamovibles.

Tous les cultes jouissent d'une égale liberté; l'Etat accorde des subsides aux Eglises. A côté de l'Eglise réformée des Pays-Bas, on trouve des remontrants, des lutheriens, des mennonites, des membres des Eglises réformées séparées, des anglicans, des vieux-catholiques, des israélites et l'Eglise catholique romaine.

L'enseignement, très développé, se donne dans des écoles primaires publiques ou libres, des écoles moyennes, des gymnases et quatre universités : à Leyde, à Utrecht, à Groningue et à Amsterdam.

— *Colonies*. Le domaine colonial de la Hollande mérite une mention particulière en raison de son étendue, infiniment plus grande que celle de la métropole, de son importance économique et de son excellente mise en œuvre. Ce domaine est divisé en deux groupes de possessions : *Indes orientales* et *Indes occidentales*.

Les *Indes occidentales* comprennent : la Guyane hollandaise ou colonie de Surinam, capitale *Paramaribo*, et les

Antilles néerlandaises (Curaçao, Bonnaire, Saint-Martin, Saint-Eustache, Saba et Ornba), avec *Willemstad* pour chef-lieu; au total 130.000 kil. carr. et 134.000 hab.

Les *Indes orientales*, dont le domaine et l'importance commerciale sont plus considérables, comprennent, dans l'archipel australasiatique, deux groupes de terres : les îles de Sumatra, Bornéo, Célèbes, les Moluques, Bali, Timor, la partie occidentale de la Nouvelle-Guinée, etc.; au total une superficie de 1.800.000 kilom. carr., peuplés de 10 millions d'habitants; enfin et surtout Java et Madoura, qui, pour une superficie de 131.500 kilom. carr., sont peuplées de 25 millions d'habitants. *Batavia*, dans l'île de Java, est la capitale des Indes orientales hollandaises. Cet empire colonial, si les Pays-Bas n'ont pas cherché à le coloniser au sens propre du mot par un peuplement progressif, ils l'ont, en revanche, merveilleusement exploité et mis en valeur au moyen de la main-d'œuvre indigène.

Ces colonies sont défendues par une *armée coloniale*, recrutée pour les deux tiers parmi les indigènes, mais très solidement encadrée par des engagés volontaires venus de la métropole et par des officiers et des sous-officiers européens. En outre, une partie de la flotte (v., plus bas, MARINE) est affectée à la police de l'archipel malais.

— HISTOIRE. Les Pays-Bas étaient occupés, cent ans avant notre ère, par les Frisons et les Bataves, qui opposèrent aux Romains une résistance énergique. L'invasion des Francs et des Saxons fit disparaître les Bataves; les Frisons furent soumis par Charlemagne et contraints d'embrasser le christianisme. Après Charles le Simple, les Pays-Bas sont gouvernés par des ducs ou des comtes relevant plus ou moins de l'empereur d'Allemagne. Le plus puissant de ces seigneurs est le comte de Hollande. Durant cinq siècles, de 922 à 1581, le pouvoir est successivement exercé par les maisons de Hollande, de Hainaut, de Bavière, de Bourgogne et d'Autriche. C'est une période souvent troublée par des guerres intestines. Les villes, enrichies par le commerce, s'efforcent d'étendre leurs privilèges. En 1349, la comtesse Marguerite de Hainaut ayant abandonné ses droits seigneuriaux à son fils Guillaume contre une pension qui ne fut pas payée, ce fut le signal de la guerre entre Cabillauds (*Kabeljauws*) et Hameçons (*Hoeks*). Cette lutte changea plus tard de caractère : les Cabillauds devinrent les défenseurs des franchises municipales et les Hameçons les partisans des nobles.

C'est en dépouillant sa cousine Jacqueline de Bavière que le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, devient maître des Pays-Bas. Le mouvement d'émancipation des communes est arrêté sous Charles le Téméraire. A sa mort, sa fille, Marie de Bourgogne, ayant épousé l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III, les Pays-Bas passent à la maison d'Autriche. Ce fut encore une période de guerres et d'oppression; les Hollandais et les Frisons durent s'incliner devant les reîtres allemands, mais il resta dans les cœurs des levains de haine qui ne tardèrent pas à fermenter. Sous Charles-Quint, la régence de Marguerite ramena la prospérité; les provinces des Pays-Bas jouirent d'une grande liberté; mais la Réforme, qui compta bientôt de nombreux sectateurs, ne pouvait être tolérée par la cour d'Espagne. En 1535, Marie, régente des Pays-Bas, rendit un édit qui condamnait à mort tous les hérétiques. Par faveur, devaient être décapités les hommes et enterrées vives les femmes qui se repentaient; les impénitents étaient réservés au feu. Charles-Quint, pour rendre plus efficace cette loi, tenta d'introduire l'Inquisition; mais il laissa à son fils Philippe II le soin de réaliser cette mesure. C'en était trop pour ce peuple, déjà écrasé d'impôts. Le compromis des nobles donna le signal de la révolte des gueux; le prince d'Orange, que Charles-Quint et Philippe II avaient nommé gouverneur des provinces de Hollande, de Zélande et d'Utrecht, et membre du conseil de régence, se mit à la tête du mouvement insurrectionnel contre l'Espagne; les atrocités du duc d'Albe exaspèrent les courages; en 1572, les Gueux de mer s'emparent de Brielle; Guillaume prend Middelbourg et délivre Leyde. Succès et revers, tout sert à la cause de l'indépendance. Le 23 janvier 1579, est signée la célèbre alliance des provinces du Nord, appelée l'Union d'Utrecht. En 1581, les états déclarent le roi d'Espagne déchu de toute souveraineté sur les Pays-Bas. L'assassinat de Guillaume d'Orange en 1584 par Balthazar Gérard, à Delft, aurait pu compromettre l'œuvre de sa vie; mais son fils Maurice, âgé de dix-sept ans, fut, grâce à l'influence de Oldenbarnevelt, nyocat de Hollande, nommé aussitôt stathouder et continua la lutte contre l'Espagne. En 1609, une trêve de douze ans, conclue sous les auspices de Henri IV, reconnaissait l'indépendance de la Hollande, tandis que les Pays-Bas du Midi restaient à l'Espagne. A l'expiration de la trêve, la guerre recommença jusqu'au jour où enfin, au congrès de Munster, les Provinces-Unies entrèrent dans le concert des États européens et obtinrent de l'Espagne toutes les places du Brabant et la fermeture de l'Escaut, c'est-à-dire la ruine à leur profit du port d'Anvers.

C'est la grande et glorieuse époque de la Hollande. Ses navigateurs, ses commerçants, ses compagnies coloniales l'enrichissent, ses hommes d'État font respecter son drapeau, ses artistes proclament son génie, et, si le fanatisme religieux et politique peut y faire des victimes comme Oldenbarnevelt ou les frères de Witt, les Provinces-Unies tiennent tête à l'Angleterre avec Tromp et de Ruyter et obligent Louis XIV à conclure la paix de Nimègue (1678). Lorsque Guillaume III devient roi d'Angleterre tout en restant stathouder, les Provinces-Unies sont entraînées dans l'orbite de l'Angleterre. La révocation de l'édit de Nantes a d'ailleurs surexcité les esprits contre la France. Une triple alliance fut formée entre la Hollande, l'empereur et l'Angleterre, à l'occasion de la succession d'Espagne. La paix d'Utrecht (1713) marqua l'apogée de la puissance hollandaise.

A partir de ce moment, le peuple et la petite bourgeoisie s'éloignent de l'oligarchie des grandes familles, qui se perpétuent à la tête des municipalités et dans les États et inclinent de plus en plus vers l'autorité des stathouders. Un soulèvement populaire donna à Guillaume IV et à ses descendants le stathoudérat héréditaire en 1747. Les débuts du nouveau régime ne furent pas heureux; la Hollande fut battue avec ses alliés dans la guerre de la succession d'Autriche et dut demander la paix. Le traité, conclu à Aix-la-Chapelle, lui laissa tout son territoire. Guillaume V était mineur; la régence fut confiée à sa mère, une Anglaise, et le commandement des troupes au duc de Brunswick, un Allemand. Les républicains en prirent prétexte pour fomenter l'agitation. Les actes du stathouder, devenu majeur, ne les rassurèrent qu'à demi, et le mécontentement s'accrut quand les Anglais eurent pris plusieurs des colonies hollandaises. Guillaume V s'enfuit de La Haye, invoqua l'appui de son beau-frère, le roi de Prusse, et rentra en Hollande sous la protection des baïonnettes prussiennes. Les patriotes furent poursuivis, emprisonnés, exilés.

Aussi l'on peut comprendre avec quel enthousiasme leurs partisans saluèrent la Révolution française. Guillaume V étant entré dans la coalition contre la France, Pichegru envahit la Hollande. La *république Batave* fut proclamée sur le modèle de la République française, avec un directoire et deux conseils. Au Coasalat, nouvelles modifications; en 1805, Schimmelpenninck devient pensionnaire du conseil; en 1806, le frère de Napoléon, Louis, est proclamé roi de Hollande; il abdique en 1810, et son royaume est annexé à l'empire français. En 1813, après la bataille de Leipzig, les Français sont obligés de retirer leurs garnisons; le 29 novembre, Guillaume-Frédéric d'Orange, fils du dernier stathouder, aborde à Schévoningue et reprend le gouvernement du pays.

En 1815, le congrès de Vienne réunit les Pays-Bas du Midi aux Pays-Bas du Nord et place le prince d'Orange à la tête du nouveau royaume. Une Constitution fut établie, qui, s'inspirant des idées françaises, substituait l'unité politique au particularisme d'autrefois. Cette juxtaposition de populations protestantes et catholiques séparées depuis des siècles avait quelque chose d'artificiel. Le mécontentement s'accrut quand la langue hollandaise fut imposée comme langue officielle et, le 25 août 1830, une révolution éclatait à Bruxelles. Les puissances décidèrent alors la séparation de la Belgique et de la Hollande, malgré Guillaume Ier, qui dut cependant, en présence de l'intervention anglo-française, se résigner au démembrement. En 1839, il reconnaissait les faits accomplis et acquiesçait au traité de 1831. L'année suivante, il abdiquait en faveur de son fils Guillaume II. Sous le règne de celui-ci, la Constitution fut revisée dans un sens libéral.

Cette réforme était à peine accomplie, en 1848, que le roi mourait, laissant la couronne à son fils Guillaume III, qui régna jusqu'en 1890. Durant cette longue période, la législation coloniale fut revisée; l'enseignement public réorganisé; en 1887, on procéda à une revision de la Constitution, surtout en vue d'élargir le droit de suffrage. A la mort de Guillaume III, les deux fils issus de son premier mariage étant morts, la couronne passa à sa fille Wilhelmine, dont la mère, Emma, fut proclamée régente. Le 31 août 1898, la reine, ayant atteint sa dix-huitième année, prit elle-même le pouvoir. Mais, depuis la mort de son père, le grand-duché de Luxembourg qui, en 1867, avait failli amener un terrible orage sur la Hollande, a été dévolu au grand-duc Adolphe, les femmes ne pouvant en hériter.

— ARMÉE. L'armée des Pays-Bas se compose de trois éléments : 1° la *militie*, milice, qui constitue l'armée active en permanence et où, depuis 1898, le service personnel est obligatoire; 2° la *schutterij*, garde civique, dont tous les citoyens valides doivent faire partie de vingt-cinq à trente-cinq ans, les cinq plus jeunes classes constituant, dans les communes d'au moins 2.500 habitants, la schutterij active, astreinte à quelques exercices et assurant en temps de paix l'ordre public, le reste formant la schutterij sédentaire; 3° le *landstorm*, formé de tous les citoyens valides de dix-neuf à cinquante ans qui ne font partie ni de la milice ni de la schutterij. Il ne doit être organisé qu'en cas de nécessité pour la défense du territoire.

La loi du 1er janvier 1902 a porté à huit ans et demi la durée du service, ou plutôt du séjour, dans la milice. Sur le total des appelés, les uns accomplissent la période d'exercice complète, qui est de dix-huit mois au plus dans les troupes à cheval et de huit mois et demi dans les troupes à pied; les autres, choisis parmi les jeunes gens ayant déjà une certaine instruction militaire, font une période d'exercices abrégée, qui ne dure que quatre mois.

La même loi de 1902 a créé une *landwehr*, dans laquelle, après leur service accompli dans la milice, passent les miliciens des troupes à pied, ceux des troupes à cheval étant libérés. Dans cette landwehr entrèrent progressivement les divers éléments de la schutterij.

Sur le pied de paix, l'armée active comprend, en infanterie : 9 régiments formant 3 divisions; en cavalerie : 3 régiments de hussards, plus 1 escadron d'ordonnances ou guides d'état-major; en artillerie : 3 régiments de campagne, 4 régiments de forteresse; en troupes du génie : 3 compagnies de campagne, 4 de forteresse, 1 de chemins de fer, 1 de télégraphistes, 1 d'école et de dépôt, etc.

L'effectif de troupes de campagne est évalué, comme combattants, à 726 officiers, 34.918 hommes de troupe.

Formation des officiers. Les officiers au titre actif viennent pour la plupart de l'Académie militaire de Bréda ou du Cours supérieur de Haarlem. L'École supérieure de guerre de La Haye prépare, en trois années, des officiers aux commandements supérieurs et au service d'état-major.

Armement. L'infanterie, armée dès 1871 du fusil Beaumont, analogue au fusil Gras, utilise aujourd'hui le fusil à répétition Mannlicher du calibre de 6mm,5. L'artillerie de campagne, armée depuis 1881 de canons Krapp de 8cm,4 emploie aussi, surtout aux Indes, des canons de 75 millimètres du même modèle. La grosse artillerie a également des krupp du modèle 1880. En 1900, a commencé l'introduction des canons à tir rapide.

MARINE. Les officiers de la marine royale sortent de l'École navale de Nieuwe-Diep. Les équipages proviennent de l'inscription maritime et de l'engagement volontaire. Une école de mécaniciens existe à Hellevoetsluis.

La marine hollandaise a transformé son matériel à la même époque que les grandes puissances. Pour la défense des colonies, il a été créé un groupe considérable de bâtiments, qui composent la flotte coloniale. Cette flotte comprend : 1° des navires de la marine militaire, détachés aux frais des colonies; 2° des bâtiments construits par les colonies et commandés par des officiers du cadre général; 3° des bâtiments de la marine coloniale civile, dont les officiers et les mécaniciens proviennent de la marine marchande. Les forces navales coloniales qui opèrent aux Indes néerlandaises sont sous le commandement d'un officier général de la marine, qui réside à Batavia.

La flotte hollandaise actuelle, divisée en 2 fractions, comprend les bâtiments suivants :

Flotte métropolitaine. 3 cuirassés à tourelles, de 3.000 à 5.000 tonnes; 4 garde-côtes; 6 croiseurs cuirassés; 6 monitors; 5 canonnières de rivière; 15 croiseurs non cuirassés; 2 avisos; 32 canonnières; 43 torpilleurs; 11 bâtiments-écoles; 5 autres navires.

Flotte des Indes néerlandaises. 1 croiseur; 30 avisos; 2 corvettes; 2 goélettes; 1 torpilleur; 1 navire à vapeur, chargé du service hydrographique; en tout, 37.

On compte, en Hollande, 4 arsenaux maritimes : Amsterdam, Hellevoetsluis, Willemsoord et Fijenoord.

La flotte marchande comprend 211 bâtiments à vapeur et 576 voiliers. Elle entretient un commerce très actif entre la métropole et les colonies, et apporte les produits tropicaux à Amsterdam, le principal marché de la Hollande.

— LINGUISTIQUE ET LITTÉRATURE. On parle dans les Pays-Bas un dialecte germanique appartenant au groupe de l'Ouest et dérivant du *bas franconien*. C'est une langue voisine du bas allemand et intermédiaire entre l'anglo-saxon et le haut allemand. Son véritable nom est *langue néerlandaise* (nederlandsche taal), terme qui a l'avantage de désigner à la fois les dialectes locaux des Pays-Bas, la langue littéraire et la langue usuelle des gens cultivés. A proprement parler, le nom de *hollandais* ne convient qu'à cette dernière langue. Les Pays-Bas et les provinces germaniques de la Belgique actuelle ont été en effet peuplés par trois tribus germaniques, les Frisons, les Saxons et les Franconiens, d'où trois faisceaux de dialectes, et, bientôt, des dialectes mixtes, qui existent encore de nos jours à l'état de patois : *frison, hollando-frison, hollandais, frison-franconien, franconien-occidental, franconien-oriental, saxo-franconien, saxon, friso-saxon*. Le *frison* fut alors, jusqu'au XIIe siècle, le dialecte principal. Mais un écrivain né dans les environs de Maestricht, Heynrich Van Veldeke, éleva le parler de Limbourg méridional (*franconien de l'Est*) à la dignité de langue littéraire. Au XIIIe siècle, de nombreux auteurs écrivirent en *franconien de l'Ouest*. La langue littéraire des Pays-Bas est donc du *franconien* (plutôt occidental qu'oriental), avec un certain nombre d'éléments empruntés au saxon et surtout au frison. A partir de la fin du XVIe siècle, le hollandais ou dialecte de la province de Hollande devint peu à peu la langue courante des gens cultivés. La langue littéraire subit aussi l'influence du dialecte hollandais. Toutefois, aujourd'hui encore, il y a de notables différences entre le néerlandais littéraire, d'origine franconienne, et la langue usuelle ou hollandais proprement dit. Le néerlandais littéraire possède cinq voyelles « imparfaites » (primitivement brèves) : *a, e, i, o, u*, et sept voyelles « parfaites » (alloagées ou primitivement longues) : *aa, ee, ie, oo, uu, oe, eu*; six diphtongues brèves (*ai, ei, ij, au ou, ui*) et six diphtongues longues (*aai, ooi, oei, aau, eeu, ieu*), vingt consonnes, dont cinq « sonnantes » : *m, n*, (dental), *ng*, (*n* guttural), *l, r*; six explosives : *p, t, k, l, d, w*; huit spirantes : *f, s, ch, v, z, g, j, sj*; et l'aspiration *h*. Le vocalisme est assez semblable à celui du haut allemand, et son consonnantisme à celui de l'anglais. La morphologie est semblable à celle de l'allemand, mais on doit noter la tendance à supprimer la finale *n* de flexion dans la langue parlée. — Le lexique a fait beaucoup d'emprunts à l'allemand au XVIIIe siècle et au français au début du XIXe. Le français est même aujourd'hui la langue de beaucoup de salons. On se préoccupe d'unifier langue littéraire et langue courante en supprimant les termes et locutions surannés et en accueillant libéralement les vocables dialectaux, ceux du hollandais en première ligne.

— BIBLIOGR. : To Winkel, *Histoire du néerlandais* (dans le *Grundriss der germanischen Philologie* de H. Paul, 2e édit., Strasbourg, 1898, contenant une bibliographie complète).

— *Littérature*. Ce n'est qu'au XVIe siècle que commence la littérature hollandaise. Avec les Gueux, le latin n'est plus de mise : au peuple il faut parler sa langue, et Marnix de Sainte-Aldegonde (1538-1598) écrit pour lui son *Wilhelmus*, resté l'hymne national, sa traduction des Psaumes, sa *Ruche romaine*, œuvre terrible d'indignation et d'ironie. A ses côtés, Dirk Coornbert Volckertszoon (1522-1590), dans ses poésies et ses comédies, livra le même combat. Avec Spieghel et Visscher, les règles de la prosodie et de la grammaire se précisent. Grâce à eux, les chambres de rhétorique importées de Flandre se multiplient, rapprochant protestants, catholiques, magistrats, commerçants, dans le goût des choses de l'esprit. C'est la grande époque, ce XVIIe siècle, l'époque de P. C. Van Hooft, surnommé le Tacite néerlandais; c'est l'époque de Jacob Cats, calviniste ardent et violent, l'écrivain populaire de la *Bible des paysans* et de la *Bible de la jeunesse*; c'est le temps de Joost Van Vandel (1587-1679), le plus original de tous, s'inspirant de l'histoire biblique, de l'histoire nationale, mettant à la scène le sac d'Amsterdam dans *Gysbert van Amstel*, flétrissant dans *Palamède* l'intolérance religieuse dont les plus grands citoyens, Grotius (le fondateur du Droit des gens), Barnevelt, sous ses yeux, étaient les victimes.

Le XVIIIe siècle marque la décadence. A peine, dans la foule d'imitateurs, de traducteurs, de versificateurs, peut-on nommer Braodt, l'historien de la *Réformation*, Huygens, le poète des *Bluets*, les auteurs de farces grossières, comme Asselyn ou Bredero.

La révolution batave, l'occupation étrangère, ne furent pas favorables aux lettres; mais, après la Restauration, surgit une nouvelle floraison. Le poète Bilderdijk rencontre un digne disciple dans J. da Costa, un juif converti au calvinisme, qui fut en politique un des fondateurs du parti antirévolutionnaire et en littérature un des chefs de l'école romantique. Jacob Van Lennep (1802-1868), Mlle Toussaint, plus tard, Mme Bosboom-Toussaint, se firent un nom dans le roman historique; dans la critique, Potgieter, un des directeurs de la *Revue de Gids*, Busken-Huet, C. Vosmaer auraient mérité un public plus étendu. Nicolas Beets, dans sa *Camera obscura*, faisait un tableau plein d'humour de la vie hollandaise; Douwo Dekkers, sous le nom de Multatuli, dans un livre qui fit sensation, *Max Havelaar*, dévoilait les résultats de la politique coloniale de son pays et préludait ainsi à une belle carrière d'écrivain.

En 1880, une nouvelle école s'est formée qui se rattache à un poète, Jacques Perk, mort à vingt ans. Epris à la fois de symbolisme et de style, elle a des représentants tels que Verwey, Kloos, et J. Van Leden. Parmi les nouveaux romanciers, Louis Couperus et Mlle de Savornin-Lohman feraient bonne figure dans la littérature de tous les pays.

— BEAUX-ARTS. V. FLAMANDE, HOLLANDAISE (*Ecoles*).

— *Musique*. Les origines de l'histoire musicale en Hollande sont peu connues. On ne trouve guère à citer d'abord que des théoriciens : Adelbold, évêque d'Utrecht

PAYS-BAS


LÉGENDE
Chef-lieu de province ... ARNHEM
d'arrondissement. Nimègue
Limite d'État
de province
Chemin de fer
Digue
Canal de navigation
d'irrigation
Régions au dessous du niveau de la mer
Regions au dessus du niveau de la mer
Echelle
0 10 20 30 40 50 K
MER DU NORD
ILES DE LA FRISE OCCIDENTALE
ILES DE LA FRISE ORIENTALE
Vlieland
Terschelling
Ameland
Schiermonnikoog
Rottumeroog
Borkum
Juist
Norderney
Texel
Oosterend
Den Helder
Vieringen
Harlingen
Sneek
LEEUWARDEN
FRISE
GRONINGUE
GRONINGUE
ASSEN
Heerenveen
Hollum
Appingedam
Emden
Winschoten
Meppen
DRENTHE
HOLLANDE NORD
Alkmaar
Hoorn
ZUYDERZÉE
Urk
Schokland
Kampen
ZWOLLE
OVERYSSEL
Almelo
Haarlem
AMSTERDAM
Deventer
Amersfoort
Zutphen
Leyde
UTRECHT
GUELDRE
LA HAYE
('S GRAVENHAGE)
HOLLANDE SUD
Rotterdam
ARNHEM
Koesfeld
Voorne
Brielle
Dordrecht
Tiel
Nimègue
Borken
Goedereede
Schouwen
Bois-le-Duc
(Hertogenbosch)
Zierikzee
Wesel
Recklinghaus
Thoren
Breda
PRUSSE
MIDDELBOURG
Goes
Walcheren
BRABANT SEPTENTRIONAL
Eindhoven
Geldern
Gelsenkirchen
Essen
Bochum
Rurhort
Mors
Mulheim
Duisbourg
Kempen
Crefeld
Barmen
Turnhout
ANVERS
DUSSELDORF
Elberfeld
Eecloo
St Nicolas
Waës
Gladbach
Neuss
Solingen
FLANDRE ORIENTALE
GAND
Maeseyck
Erkelenz
Grevenbroich
RHENANE
LIMBOURG
Hasselt
COLOGNE
Geilenkirchen
Julich
Aix-la-Chapelle
Düren
Alost
Louvain
Hageland
BRUXELLES
Maestricht
Tongres
Bonn
BELGIQUE
BRABANT
Waremme
Siegbourg
HAINAUT
Mons
Nivelles
Tournay
LIÉGE
Verviers
Easkirchen
Rheinbach

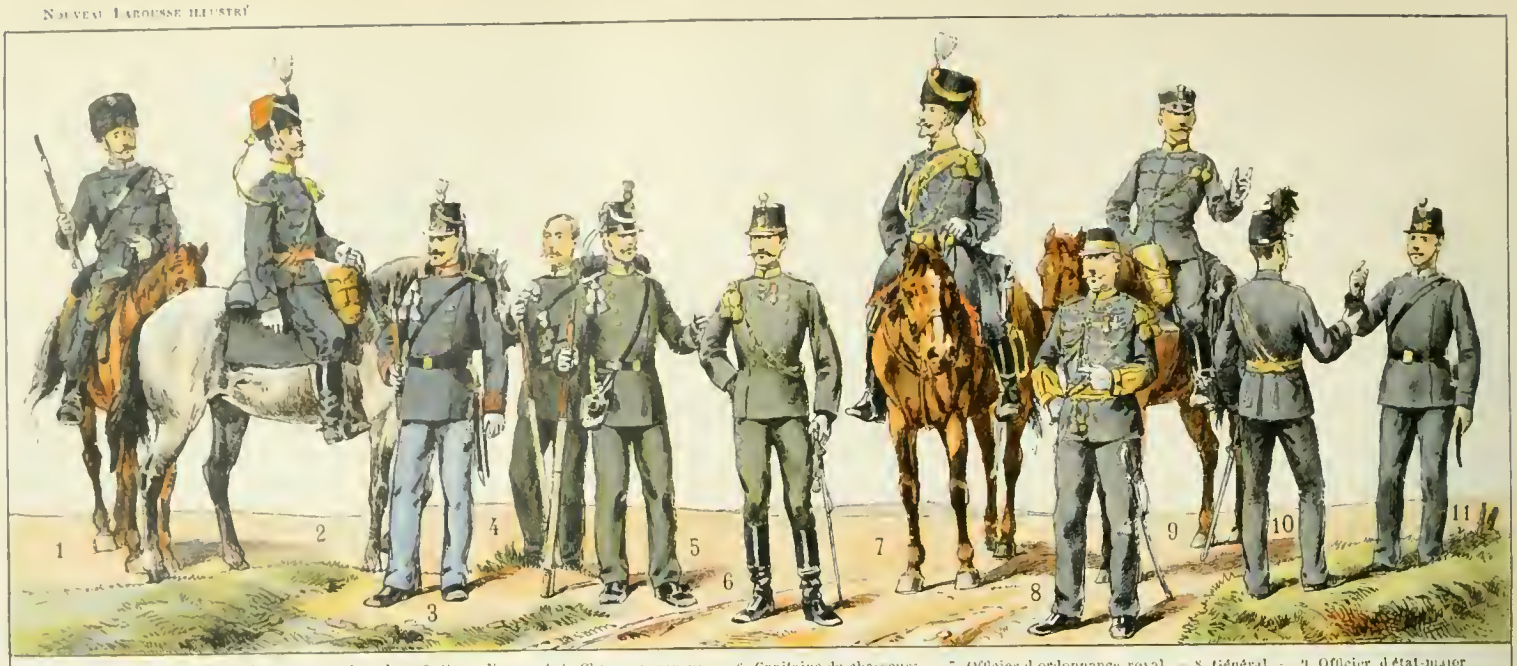

1. Hussard. — 2. Officier d'état-major général. — 3. Grenadier. — 4, 5. Chasseurs royaux. — 6. Capitaine de chasseurs. — 7. Officier d'ordonnance royal. — 8. Général. — 9. Officier d'état-major (petite tenue). — 10, 11. Officier et soldat de la Schutterij (garde civile).



1. Armoiries des Pays-Bas. — 2. Pavillon de commerce. — 3. Pavillon d'Orange. — 4, 5. Cocardes.



1. Tambour. — 2. Infanterie. — 3. Génie. — 4. Officier d'artillerie à cheval. — 5. Officier d'artillerie montée de campagne. — 6. Gendarme. — 7. Officier d'artillerie coloniale. — 8. Invalide. — 9. Infanterie indigène armée des Indes. — 10. Officier supérieur de la Schutterij (garde civique). — 11. Pupille. — 12. Élève de l'académie militaire royale. — 13. Officier de l'armée des Indes.

(XIe s.), Henricus de Zeolandia (XIIe s.), Horbonius (XVe s.), etc. En revanche, le XVIe siècle voit se répandre dans toute l'Europe les maîtres de chapelle hollandais, dont quelques-uns sont d'habiles contrapontistes : Obrecht, d'Utrecht, auteur de messes; Gérard Avidius, de Nimègue, élève de Josquin Desprez; Chrétien Hollander, de Leyde; Brockland, Jacques de Bronck, Sébastien Hollander, de Dordrecht; Ghiselinus Dankers, Josse Junckers, de Rotterdam. Marnix de Sainte-Aldegonde compose le *Wilhelmus*, l'hymne

HYMNE NATIONAL DES PAYS-BAS

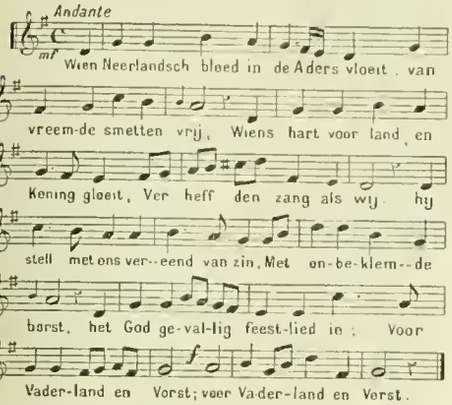

TRADUCTION :

Qui sent couler dans ses veines du sang néerlandais
Exempt de souillure étrangère
Et dont le cœur brûle pour le pays et pour le Roi,
Entonne le chant comme nous!

Uni dans une pensée commune et la poitrine libre,
Qu'il entonne avec nous le chant festival
Agréable à Dieu,
Pour la Patrie et pour le Prince!

national hollandais. Cependant, l'influence de la Réforme tend à écarter toute musique qui n'est pas celle des psaumes et à bannir les orgues des églises, et ce dernier point soulève de longues querelles. Jean Pietersz Sweelinck, d'Amsterdam (1540-1621), ne s'en distingue pas moins dans la fugue pour orgue et dans les œuvres vocales polyphoniques, et forme de nombreux élèves. Au XVIIe siècle, il y a lieu de signaler les psaumes de Jan, les madrigaux et canzones de Jacob Vredeman. Le poète Constantin Huygens est un luthiste et un compositeur de mérite; mais il est à remarquer qu'il se plaint du petit nombre de ceux qui s'entendent à la musique. Tout au moins, on voit les plus fameux érudits hollandais du temps s'intéresser à la théorie et à l'histoire de cet art. Au XVIIIe siècle, on peut citer les noms des compositeurs Brummüller, De Koninck, Snop, Frischmuth, Jacques Klein, Schwindl, Graaf, Hekart, Just. Au XIXe siècle, la Hollande participe à la renaissance générale de la musique. De nombreuses sociétés musicales (*Cæciba, Felix Meritis, Euterpe, Euphronia, Société pour l'encouragement de l'art musical* [1829], *Diligentia, Duce Apolline*, etc.) s'organisent. En 1826, le roi Guillaume fonde à La Haye le *Conservatoire de musique*. Parmi les noms les plus connus, rappelons ceux de Bremer, Bertelman, Richard Hol, J.-B. Van Bree, auteur de l'opéra *Sapho;* Jean Van Boom, qui se fait connaître en Suède; Verhulst, les Lubeck, W.-F.-G. Nicolaï, Van der Linden, directeur de l'Opéra néerlandais, Cornelius Brandts-Buys, Van t'Kruys, Henri Viotta, etc.

Pays-Bas (HISTOIRE DU SOULÈVEMENT DES), par Schiller (1788). — C'est le premier ouvrage historique de Schiller. Il voulut donner un récit exact et pittoresque des événements; il étudia les chroniques et les auteurs qui avaient traité le sujet avant lui, mais il ne fit aucune recherche dans les archives. Le premier volume parut en 1781; il devait être suivi de cinq autres, qui ne furent jamais publiés. Il ne fit paraître que deux fragments de cette histoire : 1° le procès et l'exécution des comtes d'Egmont et de Horn (1789); 2° le siège d'Anvers en 1581 et 1585 (1794). Le seul volume paru n'est qu'une introduction à l'*Histoire du soulèvement des Pays-Bas*. Au début, l'auteur trace un tableau sommaire de l'histoire des Pays-Bas jusqu'à Charles-Quint, suivi d'un aperçu de l'état des Pays-Bas sous ce prince. Avec l'avènement de Philippe II commence le récit de la lutte entre l'Espagne et les Pays-Bas, récit plein de couleur et d'intérêt, mais où l'auteur a parfois sacrifié l'exactitude historique à la forme pittoresque. Parmi les portraits des personnages, citons ceux de Charles-Quint, du cardinal Granvelle, et surtout l'admirable portrait de Guillaume le Taciturne, opposé à celui du sombre et fanatique Philippe II. Le récit de Schiller s'arrête avec l'arrivée du duc d'Albe à Bruxelles.

Pays-Bas français, nom donné, au XVIIIe siècle, à un grand gouvernement du nord de la France, comprenant la Flandre française, le Cambrésis, le Hainaut, une partie des évêchés de Liége et de Namur. Ch.-l. *Lille*.

Pays-d'en-Haut, district du canton de Vaud (Suisse), comprenant une partie de la vallée supérieure de la Sarine, affluent gauche de l'Aar. Ch.-l. *Château-d'Œx*. Il compte en outre les deux communes de Rossinière et Rougemont; 6.000 hab.

Paysii ou **Paisii**, écrivain bulgare, né vers 1720, mort à une date inconnue. Il fut moine au Mont-Athos et fut envoyé en mission chez les Serbes de Hongrie. En 1762, il acheva son livre sur l'*Histoire du peuple slave bulgare, de ses tsars et de ses saints*, précieuse compilation qui contribua à éveiller le patriotisme bulgare. Elle a été plusieurs fois imprimée au XIXe siècle.

Payta, ville maritime du Pérou (dép. de Lima), au fond d'une baie très sûre; 2.500 hab.

Paytamine (*pa-i*) n. f. Alcaloïde amorphe, qui se trouve avec la paytine dans le quinquina blanc de Payta.

Paytine (*pa-i*) n. f. Alcaloïde $C^{31}H^{34}Az^2O,H^2O$, extrait d'un quinquina blanc qui venait de Payta.

Paytone (*pa-i*) n. f. Chim. Corps azoté qui se produit lorsqu'on distille la paytine avec de la chaux sodée.

Payzac, comm. de la Dordogne, arrond. et à 61 kilom. de Nontron, au-dessus de l'Auvézère; 2.562 hab. Ch. de f. de Périgueux à Saint-Yrieix. Fabrique de papier. Dolmen.

Paz (LA), bourg des Philippines (île de Luçon); 3.000 h. — Bourg du groupe des Visayas (île de Panay [prov. de Ilo-Ilo]); 3.800 hab.

Paz (LA) ou **La Paz de Ayacuchio**, ville de la Bolivie, ch.-l. du département du même nom, à environ 4.000 mètres d'altitude, au pied d'un plateau qui la sépare du lac Titicaca; 57.000 hab. Commerce considérable. — Le *département de la Paz*, divisé en huit provinces, couvre une superficie de 111.367 kilom. carr., peuplée de 350.000 hab. (blancs, métis et Indiens).

Paz (LA), ville du Mexique, ch.-l. du Territoire de la Basse-Californie, sur le rivage d'une baie du golfe de Californie, au pied de la sierra de la Cuesta; 6.000 hab. Grand commerce de nacre et de perles recueillies dans la baie.

Paz (LA) ou **San Luis de la Paz**, ville du Mexique, dans l'État de Guanajuato, ch.-l. du départ. de Sierra-Gorda; 22.000 hab.

Paz (José Maria), général et homme d'État argentin, né vers 1787, mort en 1857. Il se distingua pendant la guerre de l'Indépendance, devint, après l'exécution du président Dorrego (1828), le chef des unitaires dans les provinces, et combattit longtemps avec succès Quiroga. Fait prisonnier par Rosas et Lopez (1831), il réussit à s'évader après huit ans de captivité, reprit la lutte (1840), défendit brillamment Montevideo (1843), provoqua, en 1850, l'intervention du Brésil, contribuant ainsi puissamment à assurer l'indépendance argentine.

Paz (Eugène), publiciste français, né à Bordeaux en 1837, mort à Paris en 1901. Il se rendit à Paris, collabora à des journaux, puis s'adonna à des études sur la gymnastique, ouvrit en 1865 un gymnase modèle, et contribua à faire rendre la gymnastique obligatoire dans les écoles. C'est grâce à lui que fut fondée, en 1872, l'Union des sociétés de gymnastique de France, dont il devint président. On lui doit plusieurs ouvrages : *la Santé de l'esprit et du corps par la gymnastique* (1865); *la Gymnastique obligatoire* (1868); *l'Hydro-gymnastique* (1868); *Moyen infaillible de prolonger l'existence et de prévenir les maladies* (1870); *Histoire de la gymnastique* (1885); etc.

Pazend (*zèn'd*) n. m. Ling. Ensemble des gloses qui accompagnent la traduction pehlevie des livres de Zoroastre. V. ZEND.

Paziols, comm. de l'Aude, arrond. et à 50 kilom. de Carcassonne; 926 hab.

Pazmany (Pierre), cardinal et écrivain hongrois, né à Nagy-Varad en 1570, mort à Pozsony en 1637. Nommé archevêque-primat de Strigonie (Esztergom), il dirigea la politique ecclésiastique du pays, restaura le catholicisme et devint cardinal en 1629. Polémiste, grand orateur, il est le meilleur prosateur du XVIIe siècle hongrois. Parmi ses œuvres, il faut citer : *le Livre de prières* (1602); *le Guide* (1613), son chef-d'œuvre, et *les Sermons* (1636).

Pazua (O-), bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie); 4.630 hab. Ch.-l. de district.

Pazzi, puissante famille gibeline de Florence. Jaloux de l'élévation des Médicis, ses membres conspirèrent contre Julien et Laurent de Médicis, alors à la tête du gouvernement florentin. Encouragés par le pape Sixte IV et ses neveux, le cardinal Raffaello et le comte Girolamo Riario, Jacopo Pazzi et ses parents, entre autres Jacopo Salviati, archevêque de Pise, formèrent avec Bernardo Bandini, Jacopo Poggio, fils du célèbre Poggo, et d'autres citoyens, le projet d'assassiner leurs rivaux. Le dimanche 26 avril 1478, à l'église de Santa-Reparata, au moment de la communion, Bernardo Bandini et Francesco Pazzi tuent Julien à coups de poignard; mais le notaire Antonio Maffei de Volterra ne blesse que légèrement Laurent, et les conjurés s'enfuient. La répression fut cruelle : Francesco Pazzi et l'archevêque de Pise furent pendus à la même fenêtre; Jacopo Salviati, Poggio et Antonio de Volterra subirent le même sort. Bandini, pendu d'abord en effigie, le fut à son tour, lorsqu'il eut été ramené de Constantinople, où il s'était réfugié. On a de cette conjuration un intéressant récit d'Ange Politien, et Vittorio Alfieri en a tiré une tragédie.

Pazzi (Cosme), archevêque de Florence, né et mort dans cette ville (1467-1515). Il était fils de Blanche de Médicis, sœur de Laurent le Magnifique. Après avoir été ambassadeur auprès de l'empereur Maximilien (1496), il fut nommé par Alexandre VI évêque d'Arezzo (1497) et, par Jules II, archevêque de Florence (1508). Humaniste distingué, il traduisit, en latin, les *Dissertations* de Maxime de Tyr. — ALEXANDRE **Pazzi**, poète et érudit, né et mort à Florence (1469-1535), composa des tragédies et une traduction latine de la *Poétique* d'Aristote.

Pazzi (sainte Madeleine DE). V. MADELEINE.

Pchaves, peuple d'origine géorgienne, qui vit en Transcaucasie. — *Un, Une* PCHAVE.

— ENCYCL. Encore à demi barbares, les *Pchaves* sont divisés en clans, administrés chacun par un homme et une femme élus par la communauté. Ils ont conservé des coutumes anciennes, par exemple le rapt, ou au moins un simulacre de rapt de la jeune fille par son fiancé, le droit pour toute jeune fille de choisir un frère adoptif, qui l'accompagne et partage sa couche, etc.

Peabody, ville des Etats-Unis (Massachusetts); 11.000 hab. C'est l'ancienne ville de *South Danvers*, patrie du philanthrope *Peabody*, dont elle a pris le nom.

Peabody (George), philanthrope américain, né à Danvers (Massachusetts) en 1795, mort à Londres en 1869. D'humble origine, il devint associé d'une importante maison de draps, et fonda en 1843 à Londres une banque où il réalisa des bénéfices colossaux, qu'il consacra à créer des institutions en faveur des classes laborieuses, notamment des cités ouvrières, et à des fondations en faveur de l'enseignement. Le *Peabody Education Fund* permit de répandre à profusion l'enseignement primaire dans les Etats du sud de l'Amérique.

Peabody (*pè-bo-di*) n. m. Fusil de guerre, ainsi nommé du nom d'un Américain, son inventeur. (Ce fusil est muni d'une fermeture à bloc, à charnière transversale et culasse tombante. Adopté en Suisse dès 1867, il fut remplacé plus tard par le fusil Vetterli. Il a donné naissance au martiny-henry.)

Peacock (Thomas Love), écrivain satirique anglais, né à Weymouth en 1785, mort à Halliford, sur la Tamise, en 1866. De 1819 à 1856, il fut employé dans la Compagnie des Indes orientales. Il ne cessa de produire, pendant près de cinquante ans, des recueils de vers (1804-1837), dont le principal est *Rhododaphne*, et surtout des romans : *Headlong Hall* (1816); *Melincourt* (1817); *Nightmare Abbey* (1818); *Maid Marian* (1822); *the Misfortunes of Elphin* (1829); *Crotchet Castle* (1831); *Gryll Grange* (1860); etc.

Péage (*aj'* — du lat. pop. *pedaticum*, dérivé de *pes*, pied) n. m. Droit perçu pour le passage des personnes, des animaux, des marchandises. ‖ Lieu où l'on paye ce droit.

— ENCYCL. Les Romains, les premiers, créèrent des *péages* sur les routes. Les barbares maintinrent cet impôt, qui se développa au moyen âge. Les rois de France, en présence des inconvénients qui en résultaient, interdirent de créer de nouveaux péages sans leur permission. Colbert fit vérifier les titres de perception des péages seigneuriaux. L'édit du 15 août 1779 réduisit le nombre et la quotité des péages et annonça leur prochaine disparition. Après la loi du 13 mars 1790, qui réforma certains abus, la loi du 17 juillet 1793 supprima tous les péages sans indemnité; mais, faute d'argent pour entretenir les routes, on rétablit des péages en l'an V. Napoléon les supprima en 1806. Mais la loi du 23 mars 1817 et celle du 14 floréal an X permirent au gouvernement d'autoriser pour dix ans des ponts à péage, et de créer des péages pour les ponts construits aux frais de l'Etat, des départements ou communes. La loi du 30 juillet 1880 décida que, pour l'avenir, on ne créerait plus de péages sur les ponts. Les péages anciens ont été supprimés sur les ponts des routes nationales. Pour les autres, ils subsistent toujours, mais l'Etat peut aider à les racheter.

Péage (LE) ou **Le Péage-de-Roussillon**, comm. de l'Isère, arrond. et à 19 kilom. de Vienne, non loin du Rhône; 1.657 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Culture du tabac. Fabrique de tissus, huilerie, fabrique de papiers peints.

Péager (*jé*), ÈRE n. Personne qui perçoit le droit de péage : PÉAGER *ouvrant une barrière*.

— Adjectiv. Qui a rapport au péage, qui a le caractère du péage : *Taxe* PÉAGÈRE.

Peale (Charles Wilson), peintre américain, né à Chesterton (Maryland) en 1741, mort à Philadelphie en 1827. A la fois soldat, législateur et artiste, il devint, après la guerre de l'Indépendance, l'un des membres les plus actifs de la législature du Maryland. Il fonda à Philadelphie un musée qui prit son nom (*Peale Gallery*). Il existe de lui plus de 110 portraits, dont 14 de Washington. A l'Independance-Hall, de Philadelphie, on voit encore de lui une série de portraits des héros de la révolution.

Péan ou **Pæan** (*pé* — du gr. *paian*, lat. *pæan*) n. m. Antiq. gr. Chant solennel en l'honneur d'Apollon. ‖ Par ext. Chant en l'honneur d'autres divinités ou de héros. ‖ Chant de guerre, de victoire, de fête, ou d'allégresse. ‖ Chant funèbre en l'honneur des Erinyes ou d'Hadès.

— Métr. Syn. de PÆON.

— ENCYCL. Antiq. gr. Le *péan* a été l'un des chants les plus populaires chez les Grecs. Il est mentionné déjà dans les poèmes homériques, et il est resté en usage jusque sous la domination romaine. Il était caractérisé par les deux mots *Ié paian!* ou *Ió paian!* qui formaient une sorte de refrain. Il se composait d'une suite de strophes, avec accompagnement de cithare, plus tard de flûte, et souvent de danse ou de marche. Il se terminait toujours par une prière. Le péan était fort en honneur à Sparte, aux fêtes d'Apollon, et naturellement dans tous les grands sanctuaires du même dieu, à Délos ou à Delphes. Le péan fut constitué en genre littéraire par Thalétas. Il produisit ses chefs-d'œuvre avec les grands lyriques : Stésichore, Simonide, Pindare. On cite même un péan de Socrate en l'honneur d'Apollon. Nous n'avons que des fragments de cette littérature. Signalons enfin les péans insérés dans les chœurs de plusieurs tragédies grecques.

Péan (Jules-Emile), chirurgien français, né à Marboué, près de Châteaudun, en 1830, mort à Paris en 1898. Il alla, en 1849, faire à Paris ses études médicales, fut admis à l'internat, et fit son éducation chirurgicale auprès de Denonvilliers et Nélaton. Prosecteur en 1860, chirurgien des hôpitaux en 1868, il se révéla, dès le début de sa carrière, brillant et hardi opérateur. Il entra à l'Académie de médecine en 1885. Il fut mis à la retraite en 1892, comme chirurgien des hôpitaux.


Péan.

Péan a le premier en France contribué à vulgariser l'ovariotomie, et étendu les applications de la laparotomie. Il a doté la chirurgie moderne d'un grand nombre de procédés et d'instruments nouveaux. Ses principaux écrits sont : *Ovariotomie et splénotomie* (1869); *Hystérotomie* (1876); *De la forcipressure* (1875); *Du pincement des vaisseaux comme moyen d'hémostase* (1877); *Diagnostic et traitement des tumeurs de l'abdomen et du bassin* (1880-1885 ; *Leçons de clinique chirurgicale professées à l'hôpital Saint-Louis* (1879-1883).

Pearisburg, bourg des Etats-Unis (Virginie), ch.-l. du comté de Giles, sur le New-River, branche de la Kanawha (bassin du Mississipi ; 3.000 hab. Gisements de fer.

Pearl River ou **Rivière des Perles**, rivière du sud des Etats-Unis (Mississipi et Louisiane), qui baigne Jackson, capitale du Mississipi, et se perd, non loin de La Nouvelle-Orléans, par deux bras, dans le lac Ponchartrain et le lac Borgne; 500 kilom., vers le S., en région basse.

Pearson (LIQUEUR DE), du nom de son inventeur Richard Pearson, médecin anglais du XVIIIe siècle. V. ARSENIC

Peary (Robert), officier de la marine américaine du XIXe siècle. Dès 1886, il exécuta un voyage sur l'Inlandsis du Groenland, et, parti de la baie de Disko, s'avança à 160 kilomètres dans l'intérieur. Une nouvelle expédition

1891 le conduisit dans la partie septentrionale du Groenland, où il hiverna dans la baie Mac-Cormick. Au cours de l'été suivant, enfin, il atteignit le 82e degré de latitude N. et fit la preuve de l'insularité du Groenland. D'autres expéditions, très aventureuses (de 1893 à 1895, en 1900, en 1902), ont prouvé que le Groenland (dont il a contourné le littoral nord) est la terre la plus septentrionale du globe et l'ont mené jusque par 84° 17′ de latitude N.

PEAU (*po* — du lat. *pellis*) n. f. Membrane qui forme l'enveloppe du corps de l'homme et d'un grand nombre d'animaux : PEAU *fine*. PEAU *noire*. *La* PEAU *d'un chien, d'un oiseau*. ‖ Se dit improprem. pour Epiderme, couche extérieure de la peau : *Dans la scarlatine, la* PEAU *se détache par lambeaux*. ‖ Dépouille d'animal, séparée du corps : *Avoir pour tapis une* PEAU *de chèvre*.

— Fam. Propre personne, vie individuelle : *Ménager sa* PEAU. *Craindre pour sa* PEAU. *Défendre sa* PEAU.

— Partie de peau flasque, pendante : *Un cou plein de* PEAUX. ‖ Membrane coriace, qui se trouve dans certaines viandes. ‖ Enveloppe de certains fruits, légumes, etc. : *La* PEAU *des pêches est veloutée*. ‖ Sorte de croûte qui se forme à la surface des substances onctueuses et même liquides : *La* PEAU *qui se forme sur le lait bouilli*.

Loc. div. *Peau de tambour*, Peau d'âne préparée, tendue sur un tambour. ‖ *La peau de tambour sera à bon marché, les ducs s'étendent*. Se dit lorsqu'on voit quelqu'un s'étirer paresseusement. ‖ Fam. *En peau*. Se dit d'une femme très décolletée. ‖ *Contes de Peau-d'Ane*. Se dit, d'après l'Académie, de petits contes inventés pour l'amusement des enfants. (Peu us.) ‖ *Bas en peau de lapin*, Bas qu'on a retourné, pour le mettre plus facilement. ‖ *Porter à la peau*, Faire suer : *Le thé chaud* PORTE *à la peau*. — Triv. Inspirer des pensées voluptueuses. ‖ *Faire peau neuve*, Changer complètement de vie, de conduite. — Changer complètement de vêtements pour en prendre de neufs. ‖ *Être gras à pleine peau*, Etre extrêmement gras. ‖ *Crever dans sa peau*, Etre si gras qu'on a peine à tenir dans ses habits. — Eprouver un violent dépit qu'on s'efforce de dissimuler. ‖ *Ne pas tenir, Ne pas durer dans sa peau*, Etre agité, tourmenté d'une inquiétude ou d'un désir, d'une passion. ‖ *N'avoir que la peau et les os, que la peau sur les os*, Etre fort maigre. ‖ *La peau lui démange*. Se dit d'une personne qui s'expose comme à plaisir à être battue, châtiée. ‖ *Il mourra dans sa peau, Il ne changera jamais de peau*, Il ne se corrigera jamais. ‖ *Je ne voudrais pas être dans sa peau*. Je ne voudrais pas être à sa place. ‖ *Faire bon marché de sa peau*, Ne pas ménager sa vie, s'exposer au péril sans nécessité. ‖ *Vendre cher sa peau*, Se défendre vigoureusement avant de succomber. ‖ *Coudre la peau du renard avec celle du lion*, Joindre la finesse à la force.

— Pop. Prostituée. ‖ Interjectiv. *La peau!* ou *Peau de balle, Peau de balle et balai de crin*, Exclamation de refus, de mépris. — Exprime aussi l'insuccès, l'absence de bénéfices, etc. ‖ *Avoir la peau trop courte*, Avoir l'habitude de lâcher des vents. ‖ *Avoir une personne dans la peau*, Eprouver pour elle une irrésistible passion.

Bot. Couche périphérique du chapeau des champignons que l'on peut quelquefois très facilement isoler du tissu sous-jacent. (On emploie souvent le mot EPIDERME.) ‖ *Peau de morille*, Nom vulgaire d'un champignon de l'ordre des discomycètes, du genre pezize.

Comm. *Peau de vélin*, Peau de veau préparée, très mince et très unie, sur laquelle on peut imprimer, peindre ou écrire. (On dit plus ordinairem. VÉLIN.) ‖ *Peau divine*, Nom donné à la bandruche. ‖ *Peaux fraîches*, Maroquins qu'on fabriquait à Rouen. ‖ *Peau d'agneau*, Drap d'alpaga frisé, moutonné et à longs poils, qui sert à faire des collets d'habit et à doubler les vêtements d'hiver, et qui est ainsi appelé parce qu'il imite la peau d'agneau mort né. ‖ *Peau de diable* ou *Peau de taupe*, Etoffe de coton très résistante, ordinairement imprimée en grisaille, employée surtout pour pantalons. ‖ *Peau de recette*, Nom de la peau servant à la fabrication des gants.

— Industr. *Peau de soie*, Etoffe de soie, armure de satin, qui imite par son envers l'envers de la peau.

Pathol. Fausses membranes qui se forment dans certaines maladies.

Prat. anc. *Greffier à peau* ou *à la peau*, Greffier copiant sur des parchemins les arrêts.

Techn. *Peau crue* ou *verte*, Peau qui n'a reçu aucune préparation. *Peau d'émail*, Première couche d'émail recouvrant une surface métallique. ‖ *Peaux de bon apprêt*, Celles qui sont faciles à préparer. ‖ *Peau d'Espagne*, Fragments menus de peau parfumée. — Nom de la substance odoriférante employée pour parfumer ces débris. ‖ *Peau de chien*, Peau de squale, dont on se sert pour polir le bois. ‖ *Chaponner une peau*, Fendre la tête depuis les yeux jusqu'à la bouche et couper les oreilles.

Théâtr. *Entrer dans la peau d'un personnage*, Le représenter aussi naturellement que si l'on était ce personnage lui-même. S'emploie très souvent au fig.)

PROV. Dans sa peau mourra le loup (ou le renard), On ne se corrige jamais de ses mauvais instincts.

— ALLUS. LITTÉR. :

Si Peau-d'Ane s'était caché,
Il y prendrait un plaisir extrême,

Vers de La Fontaine, dans l'apologue intitulé : *le Pouvoir des Fables* (VIII, 4). Le poète y critique la légèreté de la foule, qu'il faut rendre attentive, par des contes, aux vérités sérieuses, car le conte intéresse tous les hommes. Il n'est pas question ici du conte en vers de Perrault, publié seulement en 1715. Dans la fable qui nous occupe, *Peau d'âne* est un conte oral très ancien, soit un autre conte imprimé qui porte le même titre et termine le recueil des *Nouvelles et joyeux devis* de Bonaventure Desperriers.

— **Vendre la peau de l'ours**, Allusion à la fable de La Fontaine, *l'Ours et les deux Compagnons* (V, 20). Ce mot ont vendu au fourreur, leur voisin, la peau d'un ours encore vivant, mais qu'ils s'engagent à tuer sous deux jours. Lorsqu'ils aperçoivent de loin l'ours accourant vers eux, ils ont si grand'peur que l'un grimpe au faîte d'un arbre et que l'autre, se couchant sur le nez, contrefait le mort. Dans l'application, *Vendre la peau de l'ours* signifie Disposer d'une chose avant de la posséder, se flatter trop tôt d'un succès incertain.

L'Ane vêtu de la peau du lion, Titre d'une fable de La Fontaine (V, 21). Cette expression, *la peau du lion être vêtu de la peau du lion*) sert à qualifier ceux qui cherchent à recouvrir leur lâcheté d'un appareil menaçant. C'est de cette même fable qu'est tirée la locution *montrer le bout de l'oreille*. V. NOUT.

— ENCYCL. Anat. et hist. La *peau* comprend l'épiderme, le derme et des productions secondaires, glandes, poils, ongles, etc., chez l'homme :

1° De l'extérieur vers l'intérieur, l'épiderme est constitué par une couche *cornée*, dont les cellules plates, kératinisées, tombent constamment (desquamation), la couche muqueuse de Malpighi, présentant quelques terminaisons nerveuses et ayant à sa base une couche génératrice, dont les cellules forment la couche muqueuse (cette couche renferme les éléments pigmentaires qui donnent à la peau sa couleur propre (v. PIGMENT, et PIGMENTATION) ; 2° le derme présente deux couches : la supérieure, dite

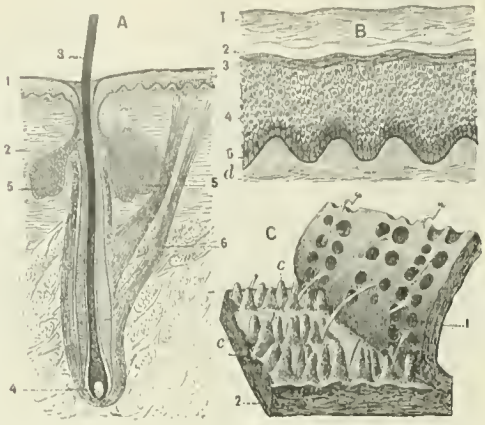

A, coupe de la peau avec poil : 1. Epiderme ; 2. Derme ; 3. Poil ; 4. Bulbe pileux ; 5. Glandes sébacées ; 6. Muscle du poil. — B, épiderme : 1. Couche cornée ; 2. Couche transparente ; 3. Couche granuleuse ; 4. Couche de Malpighi ; 5. Couche génératrice ; *d*, derme. — C, *c*, papilles dermatiques : 1. Epiderme ; 2. Derme.

papillaire, qui forme un grand nombre de *papilles* dans la couche basale de l'épiderme, particulièrement visibles dans les lignes sinueuses de la pulpe des doigts, est sensible et renferme des corpuscules tactiles, *corpuscules de Meissner, corpuscules de Krause, corpuscules de Paccini*, et des anses vasculaires, des muscles (horripilateurs) ; la seconde ou *réticulaire* est formée de tissu conjonctif et élastique entourant les vaisseaux, les glandes, les muscles et les nerfs ; 3° les productions secondaires dérivent presque toutes de l'épiderme : ce sont les *poils* et les *ongles*, les *glandes sébacées* et *sudoripares* chez l'homme ; les productions accessoires du derme sont limitées aux os de membrane ou de recouvrement, qui sont ainsi des os d'origine dermique. Enfin, la peau présente des *plis* et des *rides*, qui augmentent avec l'âge, et qui résultent de l'activité des muscles sous-jacents. Quant aux *vergetures* et *vibices*, que l'on observe sur la paroi abdominale et dans les régions qui ont été œdématiées, elles résultent des ruptures fibrillaires du derme et des plans plus profonds déterminées par la distension.

— Anat. comp. La constitution de la *peau* est semblable chez beaucoup d'animaux. Ce qui la distingue surtout, c'est la nature des productions secondaires. (V. POIL.) Les ongles sont souvent transformés en *griffes* ou en *sabots*. Sont également productions épidermiques : les *cornes* frontales des ruminants et nasales du rhinocéros, les *plumes* des oiseaux, les *écailles* des reptiles et des poissons, et enfin les *plaques cornées* du pangolin. Parmi les productions dermiques, il faut citer : la *carapace* osseuse du tatou, l'*écaille* ou *cuirasse* des tortues, les *plaques osseuses* des crocodiles et de l'esturgeon. Chez les invertébrés, la peau donne des productions secondaires très variées ; ainsi, les mollusques sécrètent, par leur manteau, une *coquille* calcaire ; les crustacés, par toute la surface du corps, une *carapace* semi-lamelleuse ou cornée et semi-calcaire, les insectes, une *cuirasse chitineuse*, les tuniciers, une enveloppe de *tunicine*, substance voisine de la cellulose, etc.

L'épiderme et le derme ont une origine différente. L'épiderme et ses productions secondaires dérivent du feuillet corné de l'endoderme par deux couches de cellules, le derme est d'origine mésenchymateuse.

— Physiol. La *peau* est essentiellement un organe de protection. Même chez les êtres nus, comme l'homme, elle représente le type le plus complet des moyens passifs de protection, car, par sa mauvaise conductibilité, elle défend contre les variations thermiques ; par sa constitution histologique très solide, elle est capable de résister à certains traumatismes, à l'invasion des parasites et des microbes, à la pénétration des poisons ; enfin, par la richesse de son innervation (corpuscules de l'épiderme et du derme) et par ses poils tactiles, elle donne les trois sensations du toucher (forme, pression et température). Les sécrétions de la peau ont également un rôle protecteur : la matière sébacée assouplit la couche cornée, la sueur et l'évaporation cutanée règlent la dépense thermique et la température physiologique. Ces deux produits ont d'ailleurs un rôle d'élimination comme le prouvent les acides gras, l'urée, les matières extractives diverses qu'elles renferment. Enfin, la peau semble être le siège d'une respiration ou d'une exhalation légère, dont la suppression par le *vernissage* ou les brûlures très étendues déterminerait la mort. En raison de ce rôle physiologique, la peau doit être l'objet de soins assidus. La propreté la plus minutieuse est de rigueur, surtout chez les arthritiques, les goutteux, et aussi chez toutes les personnes où il y a insuffisance ou imperméabilité du rein. Les soins consistent en lavages quotidiens, frictions légères, grands bains et, dans certains cas, massage.

— Pathol. Parmi les affections cutanées ou maladies de la *peau*, les unes, d'origine externe, sont en général déterminées par des parasites ou par des irritations locales. Les autres, d'origine interne, résultent de troubles trophiques, dus à des poisons auto- ou hétérogènes, ou à des infections. Les premières constituent les dermatoses idiopathiques, parmi lesquelles figurent les *dermites*, les *dermatoses parasitaires*, les *cors* et *durillons*, les *verrues* et autres tumeurs de la peau ; les secondes forment les dermatoses endogènes (*herpétides, arthritides, scrofulides, syphilides, dermatoneuroses*). Enfin, au point de vue des formes que peuvent affecter les lésions cutanées, on distingue généralement les taches ou *macules*, les *bulles*, les *pustules*, les *papules*, les *squames*, les *exanthèmes*, etc.

— Art vétér. La *peau* des animaux domestiques est sujette à un grand nombre de maladies, causées tantôt par des agents physiques ou par des agents vivants, parasites végétaux ou animaux. Les parasites végétaux sont des champignons microscopiques (trichophytons, favus, achorions, etc.), qui produisent les différentes sortes de teignes chez le cheval, le bœuf, le chien, la poule. Les parasites animaux sont des insectes (puces ou poux) qui produisent des *phtiriases*, des *acariases* ou des *gales*. Enfin, la peau, surtout chez le chien, peut être le siège de manifestations dépendant des diathèses herpétiques, arthritiques, scrofuleuses, etc., sous forme d'*eczémas*, d'*ecthymas*, d'*impétigos*, de *lichens*, etc.

Peau-d'Ane, conte en vers, de Ch. Perrault (1715). Il ne figure pas dans l'édition originale des *Contes* (1697). — Un roi jure à sa femme mourante de ne jamais se remarier, à moins qu'il ne rencontre une princesse aussi parfaite qu'elle-même. Lorsqu'il veut de nouveau prendre une épouse, il se trouve fort empêché, car une seule femme remplirait les conditions requises : sa propre fille. Pour éviter un inceste devant lequel le roi ne reculerait pas, la jeune princesse lui demande des cadeaux impossibles, et même la peau d'un âne merveilleux, qui avait le don de produire non des ordures, mais des louis d'or. Le roi réalise tous les tours de force exigés, consent au plus coûteux des sacrifices. La princesse s'enfuit alors, cachée sous la peau de l'âne. On finit par l'accueillir dans une métairie, où elle soigne les cochons. Mais une cassette la suit mystérieusement, qui contient ses parures et un beau miroir. Un jour qu'en son taudis elle avait mis une de ses belles robes, le fils du roi du pays vient à la ferme, et, par le trou d'une serrure, aperçoit la princesse. Il devient si amoureux qu'il en pense mourir. Il demande que Mlle Souillon — tel est le nom de la princesse à la ferme — lui fasse un gâteau. Mais Mlle Souillon laisse tomber dans la pâte une de ses bagues. Le prince déclare qu'il épousera celle dont le doigt mignon pourra entrer dans la bague. Celle-ci ne va, bien entendu, qu'à la princesse, et les noces ont lieu aussitôt.

On a fait de ce conte une adaptation en prose qui a conservé une partie de la naïveté des anciens récits auxquels il a été emprunté. Clairville et Laurencin en ont tiré une intéressante féerie en quatre actes (Gaîté, 1863).

Peau de chagrin (LA), la plus belle des « études philosophiques » de Balzac. — Raphaël de Valentin est une vivante et cruelle antithèse : de cœur généreux, d'esprit noble, pauvre et ambitieux, il mène à Paris une jeunesse extrêmement sévère, consacrée toute à l'étude, mais folle et orgiaque en rêve, car il a tous les vices et il s'offre, par la pensée, toutes les débauches. Ayant inspiré un sentiment profond à une jeune fille, pauvre aussi, Pauline Gaudin, il en fait son élève de choix et la respecte comme une sœur. D'autre part, il convoite ardemment la comtesse Fœdora, coquette sans cœur, et cette passion offre à l'auteur l'occasion d'un tableau très étudié de l'amour aux prises avec la misère. Acculé au suicide, Raphaël rencontre un étranger vieillard qui lui offre un talisman : une peau de chagrin, grâce à laquelle le jeune homme verra ses souhaits les plus fous réalisés à la parole. Seulement, à chaque désir assouvi, la peau se rétrécira, et, quand il n'en restera plus rien, Raphaël mourra. Raphaël accepte. Rué d'abord à toutes les joies, il s'épouvante vite en voyant décroître le cuir maudit, s'efforce alors de ne plus éprouver un seul désir. Mais ses jours sont comptés ; bientôt, le dernier s'écoule. Et au cours de ce conte-roman, l'auteur s'est livré avec une prodigalité de magicien à de prestigieux développements sur le suicide, le jeu, la débauche, l'amour, le vouloir et le pouvoir, le matérialisme et l'idéalisme, etc. Cette peinture nouvelle de l'éternelle lutte entre l'âme et la chair est la plus fouillée, la plus riche en couleurs de toutes celles que l'on doit au magistral pinceau de Balzac.

PEAUCELLIER (Charles-Nicolas), général français, né à Sarrelouis en 1832. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1852, il servit dans le génie, devint colonel en 1877, général de brigade en 1882, général de division en 1888. Il fut sous-chef d'état-major au ministère de la guerre (1886), commandant de la place de Lyon et prit sa retraite en 1897. On lui doit des instruments géodésiques, le parallélogramme articulé, des *Mémoires*, et *Conditions de stabilité des voûtes en berceau* (1875) ; etc.

PEAUCIER (*pô-si-é*) n. et adj. m. Se dit des muscles qui prennent au moins une de leurs insertions à la peau et qui plissent celle-ci par leur contraction.

— ENCYCL. Les muscles *peauciers* les plus importants sont le peaucier du cou, qui s'étend de chaque côté du cou, de la mâchoire inférieure à la clavicule, et les muscles peauciers de la face, pairs et symétriques, formant une nappe presque ininterrompue, qui semble continuer le peaucier du cou. Groupés de préférence autour des orifices (bouche, nez, paupières), ils donnent au visage ses mille expressions diverses.

PEAU-DE-CHIENNER (*chi-é-né*) v. a. Polir une pièce de menuiserie ou d'ébénisterie avec la peau de chien de mer.

PÉAULE, comm. du Morbihan, arrond. et à 48 kilom. de Vannes ; 2,447 hab. Forges. Manoir du prélat Jean Daniélo, imité du palais Farnèse de Rome.

PEAUSSERIE (*pô-se-ri*) n. f. Métier de peaussier. ‖ Commerce des peaux.

— ENCYCL. La *peausserie* ne comprenait, à une époque récente, que la fabrication et la vente de la basane et de la peau blanche. Le marchand de cuir fabriquait et vendait les petites peaux tannées de chèvre et de mouton en même temps que les gros cuirs. Aujourd'hui, le peaussier possède un assortiment de tous les produits du chevrier, du maroquinier, du mégissier et du chamoiseur. Il vend également la peau de mouton et de chèvre travaillées. V. CHAMOISERIE, TANNERIE, CORROIRIE.

PEAUSSIER (*pô-si-é*) n. m. Ouvrier qui travaille, qui prépare les peaux. ‖ Celui qui fait un commerce de peaux préparées.

— Adjectiv. Anat. V. PEAUCIER.

— ENCYCL. Archéol. La corporation des *peaussiers* fut réglementée par Jean le Bon en 1357, puis par Louis XIV en 1664, et enfin en 1695. Ils tenaient commerce de toutes les

peaux légères et aussi de buffle, à la réserve des gros cuirs tannés, avaient le droit de teindre les cuirs et peaux, de lever sur les peaux de mouton le canepin (dit *cuir de poule*), dont se servaient les gantiers et les éventaillistes, etc. Ils fabriquaient des culottes de peau, des chaussons de chamois, des collets de buffle, etc. Au XVIIe siècle, on distinguait à Paris deux sortes de peaussiers : les peaussiers proprement dits et les marchands merciers, qui faisaient seulement commerce de peausserie.



Armes de la corporation des peaussiers (XVIIIe s.).

PEAUTRE (*pôtr'* — du germain. : anc. haut allem. *polstar*, allem. mod. *polster*, matelas) n. m. Mauvais lit. (Vx.)
— Gros garçon ; homme grossier, paysan. (Vx.)
— Loc. pop. : *Envoyer quelqu'un au peautre* ou *aux peautres*, Le renvoyer, le congédier, le chasser. ‖ *Aller au peautre*, S'en aller. — Se perdre, périr. (Vieilles loc.)



D'argent au dauphin versé d'azur et peautré d'or, la hure au point dextre et la queue au point sénestre du chef.

PEAUTRE (*pôtr'* — pour *peltre*, d'orig. incert.) n. m. Métall. Anc. nom de l'étain.
— Modes. Ancienne espèce de fard.

PEAUTRE (*pôtr'* — orig. inconn.) n. m. Navig. Bateau en usage sur certaines rivières. ‖ A signifié Gouvernail.

PEAUTRÉ, ÉE (*pô* — de *peautre*, gouvernail) adj. Blas. Qui a la queue d'un autre émail que le reste du corps des dauphins et des poissons.

PEAUX-ROUGES (*pô-rouj'*), nom donné à l'ensemble des indigènes de l'Amérique septentrionale, à l'exception des Esquimaux du Nord et du Labrador et de la plupart des populations de la côte nord-ouest. — *Un, Une* PEAU-ROUGE.
— Adjectiv. : *Tribu* PEAU-ROUGE.
— ENCYCL. Les *Peaux-Rouges* proprement dits étaient répandus depuis le cours supérieur du Yukon et le Mackenzie jusqu'au Texas. Un grand nombre de tribus ont dû céder leurs anciens territoires aux Etats-Unis et ont été cantonnées dans une région désignée sous le nom de Territoire indien. [V. INDIEN (*Territoire*).] Ces Indiens, grands et robustes, ont la peau cuivrée, les cheveux noirs et



Peaux-Rouges.

lisses, les yeux foncés, le nez très saillant et les pommettes fortes. Leur costume se composait de chemises en peau de chevreuil ou de tuniques en cuir, peintes de diverses couleurs et ornées de franges également en cuir, de jambières en peau avec franges en dehors, le long de la jambe, de mocassins décorés de la même façon. Des plumes plantées dans les cheveux en coiffures étranges, des colliers en fragments de coquilles, en griffes d'animaux, en verroteries, des bracelets de perles ou de graines, constituaient les parures habituelles des Peaux-Rouges, qui se peignaient en outre le corps et le visage de couleurs diverses. Ils vivaient sous des tentes de cuir (*wigwam*), couvertes de dessins tracés dans la peau elle-même, et se livraient presque exclusivement à la chasse. Divisés en petites tribus, grands chasseurs, parfaits cavaliers, très belliqueux, ils obéissaient à des chefs, quelquefois héréditaires, mais le plus souvent choisis parmi les plus braves, qui portaient des noms bizarres (*l'Oiseau noir, l'Aigle tacheté, la Fumée jaune*, etc.). L'éducation des guerriers était des plus rudes ; aussi devenaient-ils farouches et ne manquaient-ils guère, après un combat, de scalper l'ennemi mort, blessé ou prisonnier, c'est-à-dire de lui enlever sur le sommet de la tête un large morceau de cuir chevelu, conservé comme trophée. Néanmoins, en temps ordinaire, lorsqu'un étranger se présentait en ami, et qu'il avait fumé le calumet de paix, il recevait l'hospitalité la plus large. Cependant, le blanc était toujours regardé avec une certaine méfiance, car il représentait l'oppresseur, le ravisseur des territoires de chasse, et il était toujours dangereux pour lui d'assister à une cérémonie indienne : danse du soleil, danse de la lune, danse de guerre ou même danse de paix ; souvent, ces fêtes produisaient une telle excitation chez les Indiens que le blanc était transpercé de flèches et scalpé.

Les Peaux-Rouges étaient polygames et les femmes jouissaient d'une assez grande liberté. Ils rendaient un culte au soleil, à la lune, en même temps qu'ils croyaient à un être suprême, le Grand-Esprit ou le Grand Manitou, et à une foule de génies. Aussi possédaient-ils des sorciers, à la fois prêtres et médecins, dont l'influence était toujours grande. Notons enfin que les Indiens de l'Amérique du Nord avaient certaines connaissances mathématiques et astronomiques, et qu'ils étaient en possession d'une sorte d'écriture (*pictographie*).

Cette description sommaire s'applique surtout aux Indiens des Prairies, qui étaient le type des Peaux-Rouges. Dans l'Ouest et dans le Nord vivaient et vivent encore des Indiens plus pacifiques, adonnés, les premiers, à l'agriculture ; les seconds, à la chasse aux animaux à fourrures. Parmi ceux des Prairies, la plupart, transférés dans les *reserves* des Etats-Unis, s'y sont bien modifiés. Ils achètent des étoffes européennes pour fabriquer leurs vêtements et habitent parfois de véritables maisons ; ils font de la culture et élèvent des bestiaux ; ils savent souvent lire et écrire, et un grand nombre ont embrassé le christianisme. V. APACHES, CHEROKEES, CHIPPEWAYS, CHACTAS, COMANCHES, CREEKS, DAKOTAS, DELAWARES, etc.

PÉBIDIEN, ENNE (*di-in, èn'*) adj. Se dit d'un étage formé de chloritoschistes et de schistes micacés, constituant la partie supérieure du terrain archéen du pays de Galles.
— n. m. : *Le* PÉBIDIEN.

PÉBRINE (du provenç. mod. *pebrino* ; de *pèbre*, poivre, parce que la peau des vers malades est parsemée de taches semblables à des grains de poivre) n. f. Maladie épidémique des vers à soie caractérisée par de petits points noirs qui apparaissent sur toutes les parties molles du ver.
— ENCYCL. La *pébrine*, due à une algue du genre *psorospermie*, n'est devenue un fléau que vers 1849, où elle prit un caractère épidémique, et menaça de détruire l'industrie séricicole en France. Cette maladie se déclare vers la dernière mue, le ver atteint maigrit, se couvre de points noirs, il se ratatine et meurt sans avoir filé son cocon. Pasteur chargé d'étudier la pébrine en 1865 en détermina la nature contagieuse, montra le rôle de l'hérédité et indiqua le procédé pour avoir des graines (œufs) saines. Sa méthode consiste à pulvériser après la ponte le corps des papillons et à examiner cette poudre au microscope. Les œufs provenant de papillons exempts de pébrine sont seuls conservés.

PÉBRINÉ, ÉE adj. Qui est atteint de pébrine.

PÉBRINER (SE) v. pr. Contracter la pébrine : *Vers à soie qui* SE PÉBRINENT.

PEC (*pèk'* — du holland. *pekelharing*, même sens ; de *pekel*, saumure) adj. m. Se dit du hareng en caque fraîchement salé : *Un hareng* PEC.
— n. m. Ichtyol. Nom vulgaire de l'épinoche.

PÉCAÏRE, exclamation de pitié ou d'attendrissement, fréquemment usitée dans le Languedoc.

PÉCARI n. m. Genre de mammifères artiodactyles pachydermes, famille des suidés, propres à l'Amérique.



Pécari.

— ENCYCL. Les *pécaris*, type de la tribu des dicotylinés, sont des animaux à corps épais, à jambes fines, à tête forte, terminée par un groin ; ils portent sur le dos une glande sécrétant une humeur à odeur très forte. Vivant par troupes dans les forêts, ils se défendent courageusement contre les carnassiers et même contre l'homme.

PÉCAUT (Félix), théologien protestant et écrivain pédagogique français, né à Salies-de-Béarn en 1828, mort à Orthez en 1898. Il fut nommé ministre à Salies (1849), mais dut donner sa démission, à cause de la liberté de ses opinions. De 1851 à 1857, il dirigea à Paris l'école protestante Duplessis-Mornay. En 1869, il se rendit à Neuchâtel (Suisse), pour y collaborer à la création d'une Eglise réformée libérale. Le ministre Jules Ferry lui confia, en 1872, une mission pédagogique en Italie, et, l'année suivante, le chargea d'organiser l'Ecole normale supérieure d'institutrices de Fontenay-aux-Roses. Il resta dans cette maison jusqu'en 1895. Inspecteur général de l'instruction primaire, F. Pécaut a publié, entre autres ouvrages : *le Christ et la Conscience* (1859) ; *De l'avenir du théisme chrétien* (1864) ; *Etudes au jour le jour sur l'éducation nationale* (1879) ; *Deux mois de mission en Italie* (1880) ; *l'Education publique et la Vie nationale* (1897). — Son fils, ELIE-JEAN, né à Paris en 1854, fut reçu docteur en médecine à Paris en 1879, et se retira, en 1881, à Ségalas. Il a écrit : *Cours d'hygiène* (1881) ; *Cours d'anatomie et de physiologie humaines à l'usage des écoles normales primaires* (1883) ; *Lectures morales à l'usage des écoles primaires* (1885) ; *l'Art, simples entretiens, à l'usage des écoles primaires*, avec Ch. Baude (1887) ; etc.

PECCABILITÉ (*pèk'-ka*) n. f. Etat d'un être peccable : *La* PECCABILITÉ *est naturelle à l'homme.*
— ENCYCL. Théol. D'après la tradition catholique et les définitions du concile de Trente, l'homme, sans l'aide de la grâce de Dieu, ne peut éviter le péché. Avec le secours divin, il lui est possible de se préserver de tout péché mortel, mais, à moins de grâces tout à fait extraordinaires, il ne saurait échapper à tout péché véniel. La cause de la peccabilité de l'homme réside à la fois dans son libre arbitre et dans l'imperfection de sa nature. A cette cause primordiale le péché d'Adam, transmis à sa postérité, en a ajouté une seconde, la concupiscence.
La peccabilité n'étant ainsi qu'une suite de notre imperfection, aggravée par notre déchéance originelle, il est évident que l'Etre essentiellement parfait est essentiellement impeccable. L'humanité de Jésus-Christ, unie hypostatiquement à la divinité, participe de droit à son impeccabilité. Quant à la sainte Vierge, elle a, durant toute sa vie, été étrangère au péché, par un privilège spécial de Dieu. Il en est de même des élus entrés dans le ciel.
Pour les anges, l'Eglise admet que, étant des êtres limités et, par conséquent, imparfaits, ils ont dû être créés peccables. La tradition catholique enseigne, d'ailleurs, que beaucoup d'entre eux ont gravement failli.

PECCABLE (*pèk'* — du lat. *peccabilis*) adj. Qui est capable de pécher, sujet à pécher : *Nous sommes tous* PECCABLES.

PECCADILLE (*pèk' ka* ou *pé-ka*, et *ll* mll. — de l'espagn. *pecadillo*, dimin. de *pecado* ; du lat. *peccatum*, péché) n. f. Petit péché, faute légère : *S'alarmer d'une* PECCADILLE.

PECCAIS, hameau de la comm. et à 9 kilom. d'Aigues-mortes (Gard), dans la région des Etangs, sur le Rhône mort ; 35 hab. Salines importantes.

PECCANT (*pèk'-kan*), **ANTE** [du lat. *peccans, antis*, qui pèche] adj. Méd. anc. Se disait, dans le système des humoristes, des humeurs qui péchaient par la quantité ou la qualité : *Corriger l'humeur* PECCANTE, *les humeurs* PECCANTES.

PECCATA (*pèk'* — pl. du lat. *peccatum*, péché) n. m. Nom donné à l'âne, dans les combats publics d'animaux, parce qu'il servait comme de bouffon, de souffre-douleur.
— Par ext. Homme stupide.
— *Peccata mundi*, Nom donné en Normandie à la bourrique, par une allusion assez confuse à l'ânesse qui porta Jésus lors de son entrée triomphale à Jérusalem.

PECCAVI (*pèk'* — mot lat. signif. *j'ai péché*, et par lequel la Vulgate traduit l'expression dont se servit David pour faire l'aveu de sa faute, après les reproches que lui adressa le prophète Nathan) n. m. Contrition, repentir, aveu des fautes qu'on a commises : *Il ne faut, à la mort, qu'un bon* PECCAVI *pour être sauvé.*

PECCI (Joachim), pape. V. LÉON XIII.

PECCIOLI, bourg d'Italie (Toscane, prov. de Pise) ; 6.810 hab. Belle église, ruines d'une citadelle.

PÉCE n. f. Bot. V. PESSE.

PECH (Gabriel-Edouard-Baptiste), sculpteur, né à Albi en 1851, élève de Jouffroy et de Falguière, a débuté au Salon de 1883 par *Dernière vision*, statue plâtre musée d'Albi). En 1885, *Gai d'Arezze*, statue plâtre, valut à son auteur une bourse de voyage. Cette œuvre, très distinguée, traduite en marbre, est au musée de Nancy. On doit à Pech les monuments de *J.-B. Dumas*, à Alais ; du contre-amiral *de Rochegude*, à Albi ; de *Désiré Nisard*, à Châtillon-sur-Seine ; de *Yzaza*, au cimetière du Père-Lachaise, etc. Pech a reçu une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1900.

PÉCHARD, en religion **le Père Timothée**, capucin et prélat français, né à La Fère vers 1650, mort à Rome vers 1730. Les jansénistes, qu'il combattit avec ardeur, le surnommèrent *le Courrier de la Constitution*, parce qu'en 1713 le pape Clément XI le chargea de porter en France la bulle *Unigenitus*. Définiteur de son ordre en 1710, il fut nommé par Innocent XIII évêque *in partibus* de Béryte (1722). Ses *Mémoires* ont été publiés en 1772.

PÊCHE (du lat. pop. *persica*, class. *persicum*) n. f. Fruit du pêcher. V. ce mot.
— Loc. fam. *Etre rembourré de noyaux de pêches*, Etre extrêmement dur.
— ENCYCL. Art culin. On fait des *croûtes aux pêches*, des *beignets de pêches* (préparés comme les beignets de pommes), des *compotes de pêches* (comme les abricots) et des *conserves de pêches*. On prépare aussi des *pêches confites, glacées, des tranches de pêches au sucre*, etc.

PÊCHE (subst. verb. de *pêcher*) n. f. Action, manière, art de pêcher : *Aimer la* PÊCHE. *Pêche à la ligne, au filet.*
— Droit de pêcher : *Affermer la* PÊCHE *d'un cours d'eau.*
Poisson pris en pêchant : *Vendre sa* PÊCHE.
— Par ext. Action de recueillir les débris, les marchandises rejetées par la mer après un naufrage.
— Fam. *Pêche au plat*, Action de prendre du poisson servi à table, pour le manger.
— Pop. *Aller à la pêche*, Etre mis à pied ou congédié.
— Mar. *Pêches maritimes*, Pêches exercées en mer ou sur le littoral de la mer. ‖ *Grande pêche*, Pêche maritime exercée dans des parages très éloignés, comme la pêche à la morue. ‖ *Petite pêche* ou *Pêche côtière*, Pêche exercée à petite distance du littoral. ‖ *Bateau de pêche*, Barque affectée spécialement à la pêche côtière.
— Hist. sainte. *Pêche miraculeuse*, Pêche d'une abondance prodigieuse, que firent les disciples de Jésus, lorsque, sur son ordre, ils jetèrent les filets. ‖ Tableau, estampe qui représente cette pêche.
— ENCYCL. Il existe un grand nombre de genres de pêche.
I. PÊCHE EN EAU DOUCE. *Pêche à la balance*, La pêche à la *balance*, sorte de petit filet circulaire que l'on suspend par une ficelle à un bâton, et que l'on plonge au fond de l'eau après avoir attaché au centre du filet des entrailles de volaille, une grenouille dépecée, un morceau de viande, etc., s'emploie pour capturer les écrevisses. V. ÉCREVISSE.



Balances à écrevisses : 1. Simple ; 2. A deux cercles.

Pêche à la bouteille, à la carpe. V. CARAÏE.
Pêche au coup. On donne ce nom au genre de pêche consistant à amorcer certains endroits de la rivière où le pêcheur vient, avec la ligne flottante convenablement ochée, prendre le poisson attiré par l'amorce et qui est resté sur le *coup*.
Pêche au filet. V. FILET, CARRELET, ÉCHIQUIER, ÉPERVIER, FOLLE, LOUVE, NASSE, TRAMAIL, VERVEUX, etc.
Pêche à fouetter. La pêche à fouetter se fait avec une ligne légère en crin, le long de laquelle on empile un nombre plus ou moins considérable d'hameçons ; cette ligne n'a ni flotteur ni plombée. Cette pêche se fait généralement en bateau, le pêcheur tournant le dos à la direction



Pêche à fouetter.

du courant. Le fil de la ligne est relié à une canne de longueur moyenne. La ligne avec ses hameçons esches est lancée au fil de l'eau et descend le courant. Quand le pêcheur juge que sa ligne est descendue suffisamment, il imprime à la canne une légère secousse, et le poisson venu pour gober les esches se trouve pris.
Pêche au grelot. V. GRELOT.
Pêche à la ligne flottante. C'est le genre de pêche le plus répandu. Il consiste à tenir à la main une canne, à l'extrémité de laquelle est attaché un fil de soie, de crin, de florence, de racine, que termine un hameçon esché. Le fil porte, à une distance variable de l'hameçon, une flotte ;

de plus, quelques grains de plomb fixés à l'avancée obligent l'hameçon à rester immergé au point voulu. Quand le pêcheur voit la flotte s'enfoncer et disparaître dans l'eau, il *ferre*, pour accrocher le poisson et le prendre.



Pêche flottante.

Pêche à soutenir. On la divise en : *pêche de tact, à soutenir à la main, à soutenir à la canne* et *pêche dans les pelotes*. La première se fait avec une ligne sans flotte, mais avec une plombée maintenant l'esche au fond de l'eau. Le pêcheur sent à la main, par les secousses imprimées à la canne légère qu'il tient, si le poisson mord. Dans la *pêche à soutenir à la main*, la plombée est plus lourde que la précédente; la canne est absente, et c'est la main qui tient directement le fil de la ligne. En mordant à l'esche, le poisson tire sur le fil et, par suite, sur la main du pêcheur, qui ferre d'un coup de poignet. La *pêche à soutenir à la canne* a ceci de particulier que le pêcheur tient à la main une solide canne munie d'un moulinet. Quant au fil, il est disposé et armé comme précédemment. Ici encore, le poisson qui gobe l'esche tend le fil et fait plier l'extrémité de la canne. Après avoir ferré, le pêcheur laisse dévider la soie du moulinet, sauf à l'enrouler de nouveau dès que le captif est fatigué, de manière à noyer peu à peu le poisson et à l'amener jusque dans l'épuisette. La *pêche dans les pelotes* se fait avec une ligne sans flotte et une plombée assez lourde pour obliger la pelote, petite boule de terre glaise entourant l'hameçon garni de plusieurs asticots, à se maintenir au fond de l'eau. Quand le poisson mord, il brise du nez la pelote et engame les asticots; le pêcheur en est prévenu par la secousse imprimée à la ligne.

Pêche au vif. Cette pêche s'adresse aux poissons carnassiers : *brochet, perche, saumon* ou *truite*. Elle consiste à accrocher, à un hameçon double ou *bricole*, un petit poisson vivant qu'une grosse flotte maintient à une hauteur déterminée dans l'eau. Le poisson carnassier se précipite sur l'esche vivant et l'engame; le pêcheur en est prévenu quand il voit la flotte s'enfoncer subitement dans l'eau. Souvent, on remplace le poisson vivant par des poissons artificiels. V. TUE-DIABLE.

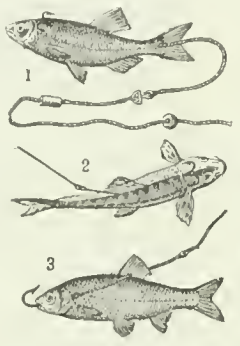

Pêche au vif (enferrage du poisson) : 1. Sur le côté; 2. Sur le dos; 3. Par la nageoire dorsale et l'oule.

Pêche au passer. V. PASSER.

Pêche au lancer. Ce genre de pêche comprend la *pêche de jet, à la surprise, au lancer* proprement dit ou *à la ligne volante*. C'est une pêche de surface, qui s'adresse aux deux espèces de poissons ne s'éloignant guère de la surface de l'eau. La première catégorie consiste, de la part du pêcheur, à lancer sur la surface de l'eau, en plein courant, l'hameçon de sa ligne garni d'un insecte vivant. Il n'y a ni flotte ni plomb à la ligne. L'appât lancé sur l'eau attire l'attention du poisson de surface, qui se précipite sur lui, le gobe et se trouve pris; le pêcheur profite de cet instant pour ferrer vivement. Le second genre de pêche, celui dit *à la surprise*, se fait avec une ligne sans plomb ni flotte; l'hameçon est esché au moyen d'un insecte vivant que le pêcheur, caché derrière les arbrisseaux des rives, fait sautiller sur l'eau aussi près que possible du bord. Le poisson, croyant à la présence d'un insecte tombé accidentellement à l'eau, le happe et se trouve pris. Quant à la *pêche à la ligne volante*, elle s'exécute avec une gaule très flexible et un fil très long. L'esche employée est le plus souvent une mouche ou un insecte artificiels que le pêcheur lance aussi loin qu'il le peut dans le cours d'eau. Lentement et par saccades il ramène l'appât vers lui. Le poisson, trompé par le sautillement de l'insecte artificiel, s'élance vers lui, l'engame, et le pêcheur profite de l'instant précis pour ferrer le poisson.

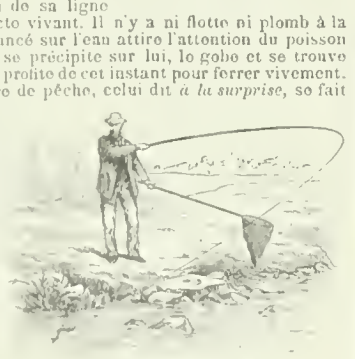

Pêche (ligne volante).

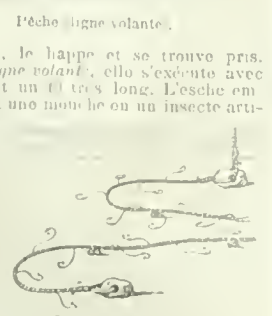

Pêche (ligne de fond).

Pêche de fond. Ce genre de pêche se pratique dans des étangs ou des cours d'eau au courant très faible. On la fait au moyen de lignes spéciales dites *lignes de fond* et qui consistent en un long cordeau portant de distance en distance des empiles avec leurs hameçons eschés. Une grosse ou plusieurs grosses plombées maintiennent le corps de la ligne au fond de l'eau, tandis qu'une des extrémités du fil est solidement attachée à un piquet enfoncé sur la rive. Avec les lignes de fond que l'on nomme *cordeaux* ou *traînées* suivant leurs longueurs, le nombre d'hameçons qui les garnissent et le nombre de plombées, le poisson se prend tout seul. On a également recours à d'autres engins que crée l'imagination du pêcheur; nous citerons, parmi ces engins, le *pater-noster*. V. ce mot.

Parmi les autres méthodes en usage, signalons : la *pêche à la fuëne* ou *à la fouine, à la main, au collet, au fusil, au feu, au chapelet* ou *à la vermée, au torchon*, etc.

II. PÊCHE EN MER. La *pêche maritime* est de beaucoup la plus intéressante au point de vue économique, tant par le nombre des populations dont elle constitue la ressource principale que par l'importance du commerce et de l'industrie qu'elle alimente. Elle comprend deux branches principales : 1° la *pêche côtière* ou *littorale*; 2° la *grande pêche*.

La pêche côtière ou littorale s'effectue à proximité du rivage, à une distance qui dépasse rarement 60 milles, et par des fonds de 250 mètres au maximum (*pêche hauturière*). Elle utilise des engins très variés : tantôt des hameçons, montés isolément, ou réunis en grand nombre sur des lignes (*palangres, cordes, harouelles*, etc.); tantôt des filets fixes (*folles, tramails*) disposés en *parcs* (v. ce mot), dérivants, traînants (*chaluts, ganguis*, etc.). En France, et sur les côtes européennes de l'Océan et de la Méditerranée, elle a surtout pour objet la capture du hareng (côte française de la Manche et de la mer du Nord, Hollande, Norvège), de la sardine (côte française de l'Océan et de la Méditerranée), du germon et du thon (pêcheries du golfe de Gascogne et de la Méditerranée), du maquereau (Manche, mer d'Irlande, Océan, Méditerranée), des anchois (Norvège, Océan, golfe du Lion), enfin des poissons à consommer frais (congre, turbot, raie, sole, etc.), et des crustacés (langoustes, homards, crabes). Cette pêche alimente, en France, les industries de la fabrication des conserves (Nantes, Douarnenez, les Sables-d'Olonne), et, hors de France, les saleries de harengs et d'anchois de Hollande, de la Norvège et de la Russie.

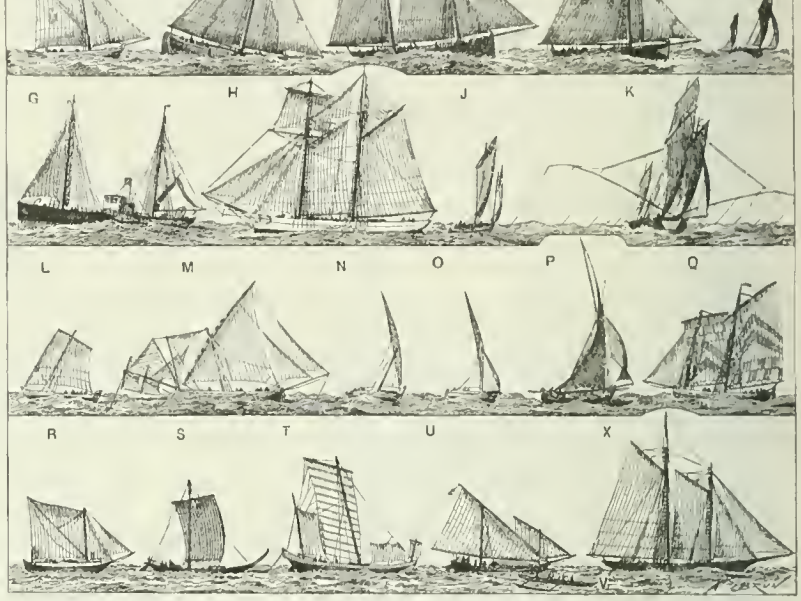

Bateaux de pêche : A, norvegien; B, hollandais; C, boulonnais harenguier; D, normand au chalut; E, normand aux grandes lignes; G, chalutier à vapeur; H, paimpolais d'Islande; J, sardinier breton; K, de thons breton; L, de Vigo; M, portugais; N, catalan; O, provençal; P, provençal faisant la pêche au bœuf; Q, de l'Adriatique; R, grec; S, japonais; T, chinois; U, javanais; V, polynésien; X, américain.

La flotte de la pêche côtière comprend une grande variété de types, ordinairement très solides et très marins, naviguant presque par tous les temps, et dont quelques-uns sont célèbres par leur belle marche, comme les sardiniers bretons et les bateaux catalans. Leur caractéristique, c'est la simplification et la mobilité du gréement, adapté aux conditions particulières de chaque genre de pêche. C'est ainsi que les harenguiers, par exemple, doivent démâter et remâter leur grand mât chaque fois qu'ils posent leurs filets, afin de diminuer le roulis et la prise du vent. La pêche à la vapeur tend d'ailleurs à prendre une extension de plus en plus grande, la vapeur étant employée tantôt comme force motrice du bateau, tantôt seulement pour la manœuvre des filets, chaluts, etc.

La *grande pêche* est celle qui s'exerce à une distance considérable des côtes, au moyen de bâtiments d'un tonnage assez fort, capables d'affronter les voyages au long cours. Elle a pour objet la capture de la baleine et de la morue. La pêche à la baleine a vu son domaine se réduire de plus en plus, par suite de la disparition progressive de l'espèce. Dans le Nord, elle est encore pratiquée dans le détroit de Davis, dans la baie de Baffin, dans les parages des îles Feroë, où elle se complète par la chasse aux phoques. Dans le Sud, des baleiniers fréquentent les bancs du Brésil, des côtes du Pérou, du Chili, de la Patagonie. La France a cessé d'armer les navires baleiniers. — La pêche à la morue, au contraire, reste en pleine activité. Elle est pratiquée sur les côtes du Labrador, du Cap-Breton, du golfe de Saint-Laurent, de Terre-Neuve, et même dans la mer du Nord et dans la mer d'Islande. Les bateaux qui s'y livrent sont de vrais navires longs courriers, mais qui ne pêchent d'ordinaire pas eux-mêmes, servant seulement de moyen de transport dans les parages choisis, tandis que la pêche proprement dite est pratiquée par des embarcations (*doris*) qui s'en détachent.

Législ. *Pêche fluviale.* Le droit de pêche appartient à l'État dans les cours d'eau navigables ou flottables, aux riverains dans les autres rivières et canaux. La pêche au profit de l'État est exploitée par voie d'adjudication publique; à défaut, par concession de licences à prix d'argent; mais la pêche à la ligne flottante, tenue à la main, est autorisée concurremment. De minutieuses prescriptions ont en vue d'assurer la conservation du poisson. La pêche est interdite du lundi qui suit le 15 avril, inclusivement, au dimanche qui suit le 15 juin, exclusivement, et, en tout temps, du coucher au lever du soleil. Défense est faite, en outre, de pêcher à certaines dates différentes espèces de poisson; de pêcher le poisson au-dessous d'une taille minimum; d'employer des filets à mailles exiguës, des filets traînants (sauf le petit épervier, des filets dont la longueur excède les 2/3 de la largeur du cours d'eau, d'arrêter le poisson par des barrages; de pêcher à la main dans les retraites fréquentées par le poisson; d'user d'armes à feu, de substances explosibles, de drogues susceptibles d'enivrer ou détruire le poisson; de transporter, débiter ou acheter le poisson prohibé, etc. Des arrêtés préfectoraux, soumis à l'approbation ministérielle, peuvent atténuer ou aggraver ces dispositions, et des réserves (zones interdites) peuvent être établies par décret. Les infractions constituent des délits. La police est exercée par les agents assermentés et autres officiers de police judiciaire. Elle est spécialement confiée, sur les cours d'eau navigables ou flottables, à la direction des forêts, sauf pour les parties canalisées, où elle relève du ministre des travaux publics.

Pêche maritime. La *grande pêche* s'exerce librement. Pourtant, la pêche à la morue est soumise à des prescriptions relatives à la sécurité des équipages (limitation des provisions d'alcool, etc.) et à la conservation des fonds (prohibition des trappes ou filets fixes à Terre-Neuve, etc.). Le sel qu'elle emploie est exonéré de droits, et l'État lui accorde des primes d'armement fixées, suivant les destinations, de 15 à 50 francs par inscrit maritime embarqué, et des primes à l'exportation des morues sèches, variant de 12 à 20 francs les 100 kilogr. La *pêche côtière* est libre et gratuite. Mais, dans les eaux territoriales (jusqu'à 3 milles au large), elle est interdite aux étrangers (loi du 1er mars 1888), et les pêcheurs de profession doivent être inscrits maritimes. La police est confiée : sur terre, aux préfets maritimes et à leurs subordonnés; en mer, aux inspecteurs des pêches maritimes et aux gardes-pêche. Les prud'hommes pêcheurs et les gardes-jurés secondent les agents de l'État. Interdiction est faite de pêcher les œufs des poissons et crustacés, les poissons de moins de 0m,10 et d'employer certains engins. Des cantonnements (zones prohibées) peuvent être établis par décret. La pêche côtière jouit de réductions de droits sur le sel et d'encouragements accordés, notamment à la pêche du hareng et des huîtres, par le ministère de la marine, assisté du comité consultatif des pêches maritimes.

En temps de guerre, la règle que le navire ennemi est sujet à saisie et à confiscation n'est pas appliquée, par un motif d'humanité, aux bateaux ennemis qui se livrent à la pêche côtière. Il faut, bien entendu, que les pêcheurs s'abstiennent de toute participation aux hostilités. Les navires qui se livrent à la grande pêche ne bénéficient pas, au contraire, de cette exemption, à moins de conventions particulières (*trêves de pêche, trêves pêcheresses* ou *pêchières*.)

— Iconogr. Le Louvre a un tableau d'Annibal Carrache, intitulé *la Pêche*. Au Grand-Trianon est un tableau de la *Pêche*, peint par Boucher en 1757. Des tableaux ont été peints sous le même titre par Jos. Vernet, D. Teniers, Jacques Courtin, Ph. Wouverman, etc.

Parmi les tableaux représentant les diverses sortes de *pêche*, nous citerons : *la Pêche à la baleine*, de L. Backhuizen; de Van der Meulen et de L. Garneray; *la Pêche au cachalot*; *la Pêche des chiens de mer*, de Garneray; *la Pêche des crevettes sur les côtes de Hollande*, par Guillaume Mesdag; *la Pêche aux écrevisses*, de Berghem; *la Pêche du hareng*, de Van der Meulen, de L. Garneray, d'E. Berthelemy, de Van Heemskerk van Best, de Théodore Weber; *les Pêcheurs de homards sur les côtes de Bretagne*, d'E. Luminais (Langres); *la Pêche à la ligne*, et *la Pêche du thon dans le golfe de Bandol*, de J. Vernet (Louvre); etc.

Les types, les mœurs et les coutumes des pêcheurs des divers pays ont été représentés par une foule d'artistes. Les *Pêcheurs de Chioggia* ont été illustrés par Léopold Robert, dans le tableau connu sous le titre de *Départ des pêcheurs de l'Adriatique*; W. Van de Velde a peint des *Pêcheurs hollandais*; D. Teniers, des *Pêcheurs flamands* (Dresde et Saint-Pétersbourg); Turner, G. Carter et J. Mortimer, des *Pêcheurs anglais*; Joseph Vernet, *les Pêcheurs corses*, etc.; Alphonse de Neuville, *Femmes de pêcheurs sur la plage à Yport*; Aimé Perret, *la Fille du pêcheur*; Eugène Feyen, *le Dîner chez un pêcheur* et *les*

Glaneuses de la mer ; Feyen-Perrin, *le Retour de la pêche aux huîtres, par les grandes marées, à Cancale ;* etc.

Les pêcheurs ont été souvent pris pour modèles par les statuaires. On doit à Rude le *Jeune pêcheur napolitain jouant avec une tortue* (1833) ; à Carpeaux, le *Pêcheur napolitain à la coquille* (1863). Duret a sculpté un *Pêcheur napolitain dansant la tarentelle ;* Cumberworth, un *Pêcheur napolitain jouant de la mandoline,* statue de marbre ; Granzow, un *Pêcheur napolitain s'appuyant sur un aviron et buvant dans sa buraggia ;* B. Frison, le *Pêcheur de coquilles ;* Carpeaux, un *Jeune pêcheur,* statue de bronze. Une des tapisseries (*arazzi*) du Vatican exécutées d'après les cartons de Raphaël représente la *Pêche miraculeuse.*



La Pêche miraculeuse, d'après Raphaël.

Rappelons les tableaux de Jouvenet (Louvre) et de Rubens (Notre-Dame de Malines) sur le même sujet. D'autres compositions, retraçant cette scène, ont été peintes par Luca Giordano, G. de Crayer (musée de Bruxelles), D. Teniers, J. Cartellier, Decamps, etc.

PÉCHÉ (du lat. *peccatum ;* de *peccare,* pécher) n. m. Transgression de la loi divine : *Commettre un* PÉCHÉ. *Confesser ses* PÉCHÉS. ‖ Etat qui résulte pour le pécheur de la faute qu'il a commise : *Sortir du* PÉCHÉ. ‖ *Péché originel,* Péché que tous les hommes ont contracté en la personne d'Adam. ‖ *Péché actuel,* Péché commis par le pécheur, par opposition au *péché originel,* qui est, dans l'homme, un état, et non un *acte.* ‖ *Péché mortel,* Celui qui fait encourir la damnation éternelle. ‖ *Péché véniel,* Celui qui affaiblit la grâce, sans la détruire. ‖ *Péché contre le Saint-Esprit,* Péché que Jésus-Christ (St Matth., XII, 31, 32) déclare irrémissible et qui, suivant les théologiens, serait l'impénitence finale. ‖ *Péché de commission* ou *d'action,* Péché qui consiste à faire ce que la loi défend. ‖ *Péché d'omission,* Péché qui consiste à ne pas faire ce que la loi prescrit. ‖ *Péché de la chair,* Celui qui a pour objet une délectation charnelle, telle que la luxure. ‖ *Péché de l'esprit,* Celui qui a pour objet une délectation intérieure, telle que l'ambition, l'orgueil. ‖ *Péché contre nature,* Celui qui consiste à chercher le plaisir dans des actes luxurieux contraires au but de la nature. ‖ *Péché d'Onan,* Onanisme. ‖ *Péché réservé,* Péché dont on ne peut être absous que par le pape, l'évêque, ou par ceux auxquels ils en ont délégué le pouvoir. ‖ *Péchés capitaux,* Péchés au nombre de sept, que l'on considère comme la source de tous les autres, et qui sont : l'orgueil, l'envie, l'avarice, la luxure, la gourmandise, la colère et la paresse.

— Loc. div. : *Péché de jeunesse,* Manquement, faute imputable à la faiblesse et à l'inexpérience de la jeunesse. ‖ *Péché mignon,* Vice auquel on s'abandonne souvent et sans y attacher beaucoup d'importance. ‖ *Rechercher les vieux péchés de quelqu'un,* Scruter sa vie passée, afin de lui nuire. ‖ *Mettre quelqu'un, quelque chose au rang des vieux péchés,* Ne plus y penser. ‖ *Ce n'est pas un grand péché,* C'est une faute très excusable. ‖ *Pour les péchés de,* Pour la punition de ; malheureusement pour :

> Depuis qu'il est des lois, l'homme, *pour ses péchés,*
> Se condamne à plaider la moitié de sa vie.
> LA FONTAINE.

— PROV. : **Péché caché est à demi pardonné,** Le mal est moindre quand on a évité la publicité, le scandale. ‖ **A tout péché miséricorde,** Il faut avoir de l'indulgence pour les fautes d'autrui, quelles qu'elles soient.

— ALLUS. HIST. : **Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre.** V. QUI EST SINE PECCATO, etc.

— SYN. Crime, délit, faute, etc.

— ENCYCL. Théol. cathol. I. *Péché actuel.* Suivant les théologiens, tout péché suppose, dans le pécheur, la connaissance de la loi et une détermination librement prise de la violer. D'après l'enseignement catholique, le péché entraîne une double conséquence : une *tache,* qui, faisant perdre ou diminuant la grâce sanctifiante, rend l'âme du pécheur désagréable aux yeux de Dieu, et une *dette,* qui l'oblige à subir un châtiment. Ces deux effets, propres aux péchés en général, n'ont pas cependant en tous la même gravité. A ce point de vue, les péchés se divisent en *mortels* et en *véniels.* Les premiers supposent une matière grave, une entière connaissance de la loi morale et une pleine liberté ; ils entraînent la perte de la grâce sanctifiante et méritent au pécheur la damnation éternelle, sans préjudice de peines temporelles en ce monde. On les appelle *mortels,* parce qu'ils sont la mort spirituelle de l'âme. Les seconds, nommés *véniels,* parce que leur pardon est relativement facile à obtenir, supposent une matière légère ou, si la matière est grave, une connaissance imparfaite de la gravité de l'acte, ou une liberté incomplète. Ils entraînent une diminution de la grâce sanctifiante ; leur châtiment consiste dans les maux de cette vie et les souffrances du purgatoire. Le principal *remède* du péché est le sacrement de pénitence. Quant aux autres suites du péché, telles que les peines temporelles, le penchant au mal développé, etc., le chrétien peut en obtenir la délivrance par la prière, les bonnes œuvres, la pénitence.

II. *Péché originel.* C'est l'état de dégradation dans lequel sont conçus tous les descendants d'Adam, par suite du péché de leur premier père. Aux termes de la doctrine catholique, définie par le concile de Trente (sess. Vme), Dieu, en créant le premier homme, l'enrichit de divers *dons gratuits,* qui étaient, dans l'ordre surnaturel, la grâce sanctifiante et la destination à la béatitude éternelle ; dans l'ordre naturel, la science infuse, la parfaite soumission des sens à la raison, l'exemption de la douleur et l'immortalité. En punition de son péché, Dieu retira à l'homme ces divers dons ; cette privation, étant un châtiment, fut une sorte de dégradation et fit d'Adam une créature déchue et réprouvée. L'âme de chaque homme est, par suite des décrets divins, placée, au moment de sa création, précisément dans l'état où se trouvait l'âme d'Adam après le péché. C'est cette dégradation qui est, à proprement parler, le péché originel. Elle entraîne, suivant le concile de Trente, la « mort de l'âme » par l'absence de la grâce sanctifiante et la perte de tout droit à l'héritage céleste, l'ignorance, la concupiscence, la condamnation à la douleur et à la mort. Pourtant, la raison, la conscience et la liberté morale ont survécu à la chute originelle. En réalité, nos misères naturelles ne méritent ce nom que parce que, suivant le mot de Pascal, « ce sont misères de roi détrôné ».

La loi du péché originel n'a souffert que deux exceptions : la première, de droit, dans la personne de Jésus-Christ ; la seconde, de faveur, dans la personne de la sainte Vierge. Le remède du péché originel était, pour les Juifs, la foi au Messie ; pour les chrétiens, c'est le *baptême.* Parmi les hérétiques, les uns (pélagiens, sociniens) ont rejeté la déchéance native de l'humanité. Les autres (luthériens, calvinistes, jansénistes) en ont poussé les conséquences jusqu'à soutenir que l'homme, depuis la chute d'Adam, est devenu incapable de tout acte vraiment bon.

— Iconogr. *Les sept péchés capitaux.* Des compositions allégoriques, relatives aux sept péchés capitaux, ont été gravées par G. Penez, Hans Burgkmair, H. Hondius, H. Bonnart et par beaucoup d'autres artistes. Burgkmair a figuré les péchés par des démons armés de sabres. Les diverses peintures du *Jugement dernier* offrent des représentations plus ou moins saisissantes des péchés capitaux. La sculpture du moyen âge a fréquemment traité ce thème, aux voussures et aux tympans de ses portails d'église. Parmi les modernes, Cornélius en Allemagne, Adolphe Yvon en France, ont repris ce sujet.

Péchés capitaux (LES SEPT), œuvre d'Eugène Sue (1847-1849). — Dire que cette œuvre ne comporte pas moins de seize volumes, c'est nous dispenser par cela même de l'analyser en détail. Elle comprend, en réalité, sept romans, à titre distinct. L'Orgueil, la Colère, la Luxure, la Paresse, l'Envie, l'Avarice et la Gourmandise en sont les véritables personnages. L'auteur les incarne en des héros multiples, dont les gestes font le drame. La mieux réussie de ces études est l'*Orgueil ;* mais chacune d'elles offre un grand intérêt, bien servi par une narration parfois incorrecte, à vrai dire, mais toujours naturelle, ardente, colorée, pleine de vie, et l'ensemble présente un effort puissant. Il correspond, comme les autres œuvres d'Eugène Sue, à une idée morale. Ici le lecteur assiste, sans qu'il s'en doute, à la mise en action des théories passionnelles de Fourier : l'auteur établit, par des exemples remarquablement dramatisés, que les pires instincts de l'homme, bien dirigés, peuvent produire les meilleurs résultats.

PÊCHER (rad. *péché.* — Change *é* en *è* quand la terminaison commence par un *e* muet : *Je pèche. Qu'ils pèchent ;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du condit. : *Je pécherai. Ils pécheraient*) v. n. Commettre un péché : PÊCHER *mortellement, véniellement.*

— Fam. *Il ne pèche pas par là,* Ce n'est pas son défaut.

— Errer, faillir contre une règle : PÊCHER *contre la politesse, contre le bon sens, contre la grammaire.* ‖ Etre défectueux : *Acte qui* PÊCHE *par la forme.*

— *Pêcher en couleur, par la couleur.* Se dit du vin qui est trouble ou qui n'a pas la couleur désirable.

— PROV. : **Qui perd pêche,** 1° Quand on éprouve un dommage, on n'est pas toujours juste ni modéré ; 2° Celui qui a des revers passe toujours pour être coupable. ‖ **Autant pêche celui qui tient le sac que celui qui l'emplit,** Le complice d'un méfait est aussi coupable que l'auteur principal. ‖ **Le juste pêche sept fois par jour,** Tout homme est sujet à faillir souvent. Ce mot est emprunté (sauf une addition) aux *Proverbes de Salomon* (XXIV, 16) ; le texte véritable est celui-ci : Ne jugez pas mal le juste, « ne troublez pas son repos ; car il tombera sept fois, mais il se relèvera, tandis que les méchants s'enfonceront dans le mal. » Il n'y a pas dans le texte sept fois *par jour.*

— ALLUS. LITTÉR. : **Allez, et ne pêchez plus,** paroles de pardon adressées par Jésus à la femme adultère (S. Jean, ch. VIII), et qui sont d'une fréquente application.

PÊCHER (du lat. *piscari ;* de *piscis,* poisson) v. a. Prendre à la pêche : PÊCHER *une carpe, des grenouilles, des perles.*

— Par ext. Retirer de l'eau : PÊCHER *un cadavre.*

— Prendre à la pêche le poisson de : PÊCHER *un étang.*

— Fig. et fam. Imaginer, trouver, prendre : *Où avez-vous* PÊCHÉ *un tel homme, une telle chose ?* ‖ *Pêcher à la ligne d'argent.* Acheter du poisson pour faire croire qu'on en a pris. ‖ *Pêcher au plat,* Se servir, prendre dans le plat ce qu'on veut manger. ‖ *Pêcher en eau trouble,* Profiter d'un désordre pour en tirer avantage : faire des profits par des moyens secrets et peu honorables.

— Jeu. Aux dominos, Lorsqu'on n'a pas de domino que l'on puisse poser, on prendre parmi ceux qui restent jusqu'à ce qu'on trouve celui dont on a besoin.

— PROV. **Toujours pêche qui en prend un,** Ce n'est pas perdre tout à fait son temps que de faire un petit gain.

Se pêcher, v. pr. Etre pêché : *La morue* SE PÊCHE *surtout au banc de Terre-Neuve.*

PÊCHER (*ché*) n. m. Bot. Genre d'arbres de la famille des rosacées et de la tribu des *prunées* ou *amygdalées.* ‖ *Couleur fleur de pêcher.* Couleur semblable à celle des fleurs du pêcher, et qui est une nuance de rose.

— Art vétér. *Fleur de pêcher,* Couleur de la robe du cheval qui est fond blanc, avec bouquets de poils rouges.

— ENCYCL. Arboric. Originaire de l'Asie, le *pêcher* est un arbre des régions tempérées. On le cultive en plein vent ou en espalier. Dans le premier cas, l'arbre est franc de pied, et sa culture, qui a lieu principalement dans les vignes, ne comporte pas de taille. Dans le second cas, on greffe sur amandier ou sur prunier, suivant la nature du terrain, et les arbustes sont soumis aux opérations de la taille, de l'ébourgeonnement, du pincement, etc.

Les variétés de *pêches* sont fort nombreuses. Elles se divisent naturellement en deux grands groupes : celles à peau duveteuse ou *pêches proprement dites* et celles à peau lisse ou *brugnons,* en général moins estimées. Les pêches proprement dites sont à chair blanche, rouge ou jaune, adhérente ou non au noyau ; celles à chair rouge ou blanche adhérente au noyau sont distinguées sous le nom de *pavies ;* celle à chair jaune adhérente sont appelées *persèques.* Parmi les brugnons ou pêches à peau lisse (non duveteuse), on appelle plus particulièrement *nectarines* celles à noyau libre.



Pêcher : *a*, coupe du fruit ; *b*, fleur.

Les variétés de plein vent les plus connues sont : *alberge* (Bourgogne), *de Beure* (Franche-Comté), *turenne* (Lyonnais), *de Tullins* (Dauphiné), *mirlicoton* (Périgord) et *d'Ognies* (Belgique).

Parmi les variétés d'espalier, il faut citer : hâtives (fin juin à mi-août), *amsden, alexander, mignonne hâtive, de Hale ;* de moyenne saison (mi-août à mi sept.), *grosse mignonne, galande, belle beausse, teton de Vénus ;* tardives (mi-sept. à mi-oct.), *Honourier, reine des vergers, Salway, brugnon Victoria.*

En France, les cultures de pêches les plus renommées sont celles de Montreuil, près Paris, dont l'initiateur fut Girardot (1695). Le pêcher se soumet volontiers au forçage, c'est-à-dire à la culture sous verre, avec l'aide de la chaleur artificielle.

Le *pêcher de Chine,* à fleurs doubles, blanches, roses, rouges ou versicolores, est un des plus beaux arbrisseaux printaniers d'ornement.

— Thérap. et pharm. Les fleurs du *pêcher* servent à préparer, par infusion, un sirop employé comme laxatif dans la médecine des enfants. Les feuilles sont quelquefois employées comme diurétiques. Les noyaux de pêche renferment une amande riche en acide cyanhydrique, et dont la consommation exagérée a produit chez des enfants des empoisonnements mortels.

PÊCHERAIS, nom par lequel Bougainville désignait les FUEGIENS.

PÊCHÈRE n. f. Réservoir d'eau qui fait partie d'un appareil de soufflerie hydraulique.

PÊCHEREAU (LE), comm. de l'Indre, arrond. et à 27 kilom. de Châteauroux, près de la Creuse ; 1.238 hab. Minerai de fer. Pierre à chaux.

PÊCHERESSE n. f. V. PÊCHEUR.

PÊCHERESSE (*rèss*) adj. Féminin de PÊCHEUR, usité seulement dans les locutions suivantes : *Ordonnance pêcheresse,* Ordonnance sur la pêche. (VX.) ‖ *Trêve pêcheresse,* Convention par laquelle des belligérants s'engagent à respecter les pêcheries et les bateaux pêcheurs.

PÊCHERIE (*ri*) n. f. Lieu où l'on pêche, que l'on a disposé pour y pêcher : *Etablir une* PÊCHERIE.

— T. rur. Dans certains départements, Petite polle à écluses qu'on lève pour irriguer les prairies.

PÊCHETTE n. f. Pêch. Syn. de BALANCE.

PÊCHEUR, ERESSE (*rèss*) n. Personne qui commet des péchés, qui est encline au péché : *Un* PÊCHEUR *endurci. Une* PÊCHERESSE *repentante.*

— Adjectiv. : *La femme* PÊCHERESSE *de l'Evangile.*

— *Vieux pêcheur,* Homme endurci dans le vice.

— n. f. Femme galante : *Une belle* PÊCHERESSE.

— PROV. : **Dieu ne veut pas la mort du pêcheur.** V. MORT.

PÊCHEUR, EUSE (du lat. *piscator, trix*) n. Personne qui pêche ou fait métier de pêcher : *Un* PÊCHEUR *de homards.*

— Adjectiv. Qui sert pour la pêche : *Bateau* PÊCHEUR.

— *Prud'hommes pêcheurs.* V. PRUD'HOMME.

— Chancell. *Anneau du pêcheur,* Sceau de la chancellerie pontificale.

— Hist. ecclés. *Pêcheurs d'hommes,* Prédicateurs, convertisseurs : *Jesus dit à ses disciples : « Vous serez désormais des* PÊCHEURS D'HOMMES. »



Nœud de pêcheur.

— Pêch. *Nœud de pêcheur,* Nœud employé pour réunir deux bouts de ligne de pêche.

— ENCYCL. Chancell. L'*anneau du pêcheur,* dont on ne trouve pas de mention avant le XIIIe siècle, sert depuis le XVe à sceller les brefs pontificaux. A la mort de chaque pape, on brise l'anneau qui lui a servi et l'on en partage l'or entre les deux premiers maîtres des cérémonies.



Anneau du pêcheur.

Quand Napoléon Ier obligea Pie VII, prisonnier à Savone, à lui remettre l'anneau du pêcheur, le pape n'y consentit qu'après l'avoir brisé. Pie VII le remplaça par un sceau de fer représentant saint Pierre avec les clefs dans la main gauche, saint Paul avec un livre et une épée dans la main droite ; au-dessus la légende *Pius papa VII,* au-dessous la mention *pro an. piscatorio.* Depuis Grégoire XVI, le cachet est remplacé par un timbre à l'encre rouge.

— Iconogr. V. PÊCHE.

Pêcheurs de perles (LES), opéra en trois actes et quatre tableaux, paroles de Cormon et Michel Carré, musique de Georges Bizet (Théâtre-Lyrique, 1863). — Les pêcheurs de perles sont Nadir et Zurga, épris tous deux de la prêtresse Leïla, qu'ils ont aperçue jadis, mais qui, maintenant, voilée et consacrée à Brahma, ne doit, sous peine de mort, se laisser approcher par aucun homme. Nadir, cependant, l'a reconnue à son chant. Il pénètre dans le temple et avoue son amour à Leïla, qui le partage. Mais les deux amants sont surpris : la loi est formelle : ils mourront tous deux. C'est Zurga qui les sauve, sacrifiant son amour à son amitié, et reconnaissant d'ailleurs dans Leïla une prêtresse à qui jadis il dut la vie. Il met le feu aux cabanes des pêcheurs, et les deux amants s'enfuient

à travers les flammes, tandis qu'il périt poignardé par un fanatique. On reproche à la musique une déclamation trop constante, le manque d'invention mélodique et l'abus d'une instrumentation brillante, mais parfois bruyante. Il y a néanmoins de belles pages ; entre autres, un duo de baryton et de ténor, d'un grand caractère, une romance exquise : *Je crois entendre encore*, un joli duo de soprano et de ténor, une cavatine chantée par Leila : *Comme autrefois dans la nuit sombre*, et un très bel hymne à Brahma.

Pêcheur d'Islande, par Pierre Loti (1886). — La scène se passe en Bretagne, à Paimpol. Le pêcheur Yann aime une jeune fille, Gaud : mais il n'ose pas la demander en mariage, parce qu'elle est riche, et Gaud, qui aime Yann, n'ose pas, de son côté, retenue par un sentiment de pudeur, faire les premières avances. Mais le père de la jeune fille meurt ruiné. Alors, Yann se déclare, et Gaud lui accorde sa main. Leur bonheur ne dure guère. Huit jours après le mariage, Yann doit partir pour l'Islande, et ne revient plus. — Sur ce sujet très simple, Pierre Loti a écrit son livre le plus touchant, le plus vrai, le plus humain avec *Mon frère Yves* et *Ramuntcho*. Nul n'a rendu comme lui le charme mélancolique du pays breton. Et, d'un autre côté, l'amour et la mort, qui furent toujours ses deux « muses », ne lui ont nulle part inspiré des pages plus touchantes.

PÉCHIPOGON (*ki*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères noctuéliens, propres à l'Europe. (Le *pechipogon barbalis* est gris clair, à ailes inférieures jaunâtres.)

PÊCHOIRE n. f. Crochet de fer avec lequel les pêcheurs de l'océan cherchent les coquillages, les crabes.

PECHT (Auguste-Frédéric), peintre allemand, né à Constance en 1814. Il débuta par des portraits et des tableaux de genre, fut chassé de Dresde par la révolution de 1848, fit un voyage à Londres et, à son retour, s'établit à Francfort-sur-le-Mein, où il fit paraître des caricatures politiques. Il visita l'Italie de 1851 à 1851. Il publia alors les *Trésors artistiques de Venise* (1858), recueil de gravures sur acier. Mais les travaux qui l'ont rendu populaire en Allemagne sont sa *Galerie de Schiller* (1855-1859), sa *Galerie de Gœthe* (1861-1863) et sa *Galerie de Lessing* (1866-1868). Il a écrit encore : *les Artistes allemands du XIXe siècle ; Histoire de l'art munichois au XIXe siècle*; etc.

PÉCHURANE n. m. Oxyde naturel d'uranie, dont la formule est U^2O^3, le poids spécifique 7 à 9 et la dureté 5 à 6, et que l'on utilise dans l'émaillage.

PÉCHYAGRE (*ki* — du gr. *pékhus*, coude) n. f. Pathol. Goutte fixée au coude. (Peu us.)

PÉCHYAGRIQUE (*ki, grik'*) adj. Qui est relatif à péchyagre.

PÉGILE ou **PŒCILE**, portique d'Athènes, où l'on conservait les chefs-d'œuvre de la peinture. Pausanias nous a donné la description des peintures que contenait ce musée. On y admirait, entre autres, le tableau représentant la bataille de Marathon, auquel avaient travaillé Polygnote et les artistes les plus fameux du Ve siècle av. J.-C.

PÉGITE (*sit'* — de l'ital. *pece*, poix) n. f. Matière isolante, utilisée dans les stations météorologiques italiennes. (C'est un mastic formé de deux tiers de poix grecque et d'un tiers de plâtre calciné.)

PECK (*pèk'*) n. m. Métrol. Nom d'une mesure anglaise de capacité, valant 2 gallons ou $9^{lit},087$.

PECKHAMITE (*pèk'*) n. f. Silicate météoritique de fer et magnésie.

PÉCLET (Jean-Claude-Eugène), physicien français, né à Besançon en 1793, mort à Paris en 1857. En sortant de l'École normale, il alla professer les sciences physiques au collège de Marseille (1816), puis retourna à Paris et devint maître de conférences à l'École normale, professeur de physique à l'École centrale des arts et manufactures, inspecteur général (1840). A la suite du coup d'État du 2 décembre 1851, Peclet se démit de ces dernières fonctions. Nous citerons de lui : *Cours de chimie* (1823-1826 ; *Cours de physique* (1823-1826); *Traité de l'éclairage* (1827); *Traité de la chaleur et de ses applications aux arts et aux manufactures* (1829 , avec atlas, ouvrage qui a été entièrement refondu en 1843 et traduit en allemand.

PÉCLET-POLSET, massif de la Haute-Savoie, à l'E. de Saint-Jean-de-Maurienne, au N. de Modane, au S.-S.-E. de Moutiers ; il continue vers le S.-O. les monts de la Vanoise au delà du col de Chavière. Culmen, le Péclet (3.566 m.). Toutes ses eaux vont à l'Isère.

PÉCONTAL (Jean), dit **Simeon**, poète français, né à Montauban en 1802, mort à Clamart en 1872. Il débuta en 1831 par une satire, *la Première Menippée*, puis se rallia au gouvernement, fut attaché en 1835 à l'administration de la Chambre des députés et devint ensuite sous-bibliothécaire à l'Assemblée nationale (1848) et au Corps législatif. Outre des pièces de circonstance, on lui doit : *Volbery*, poème (1838) ; *Ballades et légendes* (1846) ; *la Divine Odyssée* (1866) ; *l'Invasion des barbares* (1871 ; etc.

PÉCOPTÉRIS (*ris*) n. m. Genre de fougères, pour la plupart fossiles dans les terrains houillers. (Les pécoptéris étaient de grandes fougères arborescentes, avec des feuilles découpées à la façon des *cyathea* ; leurs troncs silicifiés sont connus sous le nom de *psaronius*.)

PECORARA, comm. d'Italie (Émilie [prov. de Plaisance] ; 2.820 hab.

PÉCORE (du lat. *pecora*, plur. de *pecus, oris*, bête) n. f. Animal, bête. (Vx.)

— Fig. et fam. Personne et surtout Femme stupide :

> Tout menteur n'est vraiment qu'une sotte pécore.
> FRÉVILLY.

Pecorone (*Il*), recueil de nouvelles du conteur italien Giovanni Fiorentino (XIVe s.). Presque contemporain de Boccace, Fiorentino est loin de l'égaler, mais il n'est pas sans mérite. Son recueil comprend cinquante nouvelles, précieuses comme tableaux de mœurs. L'une d'elles a fourni à Shakspeare le canevas du *Marchand de Venise*.

Pecos, rivière des États-Unis (Nouveau-Mexique et Texas). Elle naît à 2.100 mètres d'altitude, d'un prolongement méridional des Rocheuses, traverse le Llano Estacado et gagne, rive gauche, le rio Grande ; 1.200 kilom. Très peu d'eau.

PÉCOT n. m. Vitic. Syn. de CORNEAU.

PÉCOUI n. m. Vitic. Syn. de CALITOR.

PÉCOUL n. m. Archéol. Bordure de bois uni, qui servait à encadrer les estampes, aux XVIIe et XVIIIe siècles.

PÉCOURT (Guillaume-Louis), danseur et chorégraphe français, né et mort à Paris (1653-1729). Il débuta à l'Opéra, dans *Cadmus*, en 1674, et devint maître à danser des pages de la chambre du roi, compositeur des ballets de la cour et maître de ballet de l'Opéra. Il continua à danser jusqu'en 1703 et à se faire applaudir dans *Thésée, Athis, Isis, Bellérophon, Persée, Amadis*, etc. La Bruyère, dans son chapitre *Des femmes*, le désigne sous le nom de Bathylle.

PECQ (Le), comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 11 kilom. de Versailles, sur la Seine et sur la colline de Saint-Germain ; 1.791 hab. Ch. de f. Ouest. Port sur la Seine. Fabrique de moutarde, tannerie, vinaigrerie.

PECQ, ville de Belgique (prov. de Hainaut [arrond. de Tournay]), sur l'Escaut ; 2.004 hab. Fabrique de chicorée. Lainages, couvertures.

PECQUE (*pèk'* — du provenç. mod. *peco*, sotte) n. f. Femme sotte, impertinente : *A-t-on jamais vu deux* PECQUES *provinciales faire plus les renchéries que celles-là ?* (Mol.)

PECQUEMENT (*pè-ke-man*) n. m. Techn. Moût de raisin, dans lequel on trempe le maroquin.

PECQUENCOURT, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 12 kilom. de Douai, sur la Scarpe ; 1.381 hab. Houille. Sucreries.

PECQUET (Jean), médecin et anatomiste français, né à Dieppe en 1622, mort à Paris en 1674. Il fit, en 1647, la découverte des canaux chylifères qui a immortalisé son nom. Il se rendit ensuite à Paris, où il continua ses recherches en montrant qu'ils viennent aboutir dans le renflement inférieur du canal thoracique. Il entra en 1666 à l'Académie des sciences. Son principal ouvrage a pour titre : *Experimenta nova anatomica...* ; *dissertatio anatomica de circulatione sanguinis et chyli motu* (1651).

— *Citerne ou Réservoir de Pecquet*, Réservoir situé au niveau des premières vertèbres lombaires, où aboutissent les canaux chylifères, et où naît le canal thoracique, qui conduit le chyle dans la veine sous-clavière gauche.

PECQUEUR (Onésiphore), mécanicien et industriel, né dans le Pas-de-Calais en 1792, mort à Paris en 1852. Il inventa une *Machine arithmétique*, une *Pendule régulatrice*, construisit une horloge marquant le temps moyen, et devint, en 1824, chef d'atelier du Conservatoire des arts et métiers. En 1841, il fonda à Paris une raffinerie de sucre. Parmi ses autres inventions, nous citerons : un *Dynamomètre*, une *Machine à vapeur à rotation directe*, etc., pour la fabrication du sucre ; *Chemin de fer atmosphérique Pecqueur ; Mécanisme pour exécuter d'un mouvement continu les filets de pêche* ; etc.

PECS. Géogr. V. FÜNFKIRCHEN.

PECSENYED, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie occid. [comitat d'Œdenburg]), aux sources de la Vulka, tributaire du lac Fertö ; 2.100 hab. Sources minérales.

PECSVARAD, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie mérid. [comitat de Baranya]), à la source de la Karasicza, affluent du Danube ; 3.000 hab. Ch.-l. de district. Houille ; marbre.

PECTASE (*pèk'* — du gr. *péktos*, pris en gelée) n. f. Chim. Diastase ou ferment azoté accompagnant dans les fruits les substances pectiques. (Sa principale réaction est de convertir la pectine en un mélange d'acides gélatineux [acide *pectique* et *pectosique*] ; c'est la *fermentation pectique*.)

PECTATE (*pèk'*) n. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pectique avec les bases.

PECTEN (*pèk'-tèn'* — mot. lat.) n. m. Zool. Nom scientifique des mollusques du genre peigne.

PECTEUX (*pèk'-teû*), **EUSE** adj. Chim. Qui a la consistance de la pectine : *Passer de l'état sirupeux à l'état* PECTEUX.

PECTIDE, PECTIS ou **PECTIDIE** (*pèk', di*) n. f. Genre de composées héliéniées, propres à l'Amérique.

PECTINACÉS (*pèk, sé*) n. m. pl. Sous-ordre de mollusques lamellibranches tétrabranchiaux, comprenant ceux dont le manteau, sans siphons, est complètement ouvert, et dont la coquille lamelleuse ou tubuleuse n'a point de vraie couche fibreuse. (Les pectinacés se diviseot en quatre familles : *dimyidés, spondylidés, limidés, pectinidés.*) — *Un* PECTINACE.

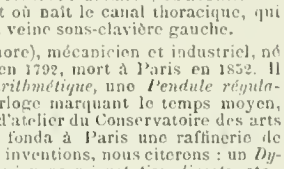

Pectinateur.

PECTINATEUR (*pèk'*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des octodontidés, propres à l'Éthiopie. (Les pectinateurs [*pectinator Spekei*] sont de petits animaux courts, épais, à queue presque nulle, à fourrure gris clair, qui vivent à la façon des marmottes.)

PECTINATO-PENNÉ, ÉE (*pèk'* — de *pectine*, et *penne*) adj. Bot. Se dit des feuilles garnies latéralement d'incisions multiples et peu profondes.

PECTINE (*pèk'*) n. f. Chim. Principe neutre contenu dans les fruits à la maturité.

— ENCYCL. La *pectine* n'existe pas dans le fruit vert ; elle ne prend naissance que par la réaction des acides ou de la chaleur sur la pectose. On la sépare des solutions aqueuses de fruits mûrs, auxquelles elle donne la viscosité, par addition d'alcool. C'est une poudre blanche, incristallisable, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool ; la pectase la transforme en acides gélatineux. L'ébullition prolongée avec l'eau donne deux isomères, la *para-* et la *métapectine* non gommeuses.

PECTINÉ, ÉE (*pèk'* — du lat. *pecten, inis*, peigne) adj. Qui est en forme de peigne : *Branches, Bractées* PECTINÉES.

— Anat. *Muscle pectiné* ou substantiv. *Pectiné*, Muscle adducteur et rotateur du fémur en dehors, situé à la partie antérieure et supérieure de la cuisse.

— Archit. *Toit pectiné*, Toit en pointe, à bord dentelé.

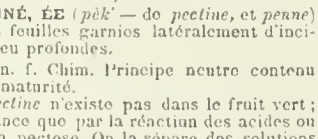

Antennes pectinées.

— Bot. Se dit d'un organe formé d'un axe qui porte sur un de ses côtés des lamelles ou des lobes étroits, disposés en dents de peigne.

— Zool. Qui est divisé en lamelles fines et serrées comme les dents d'un peigne : *Antenne* PECTINÉE.

PECTINEUX, EUSE adj. Chim. Syn. de PECTEUX, EUSE.

PECTINIBRANCHES (*pèk'*) n. m. pl. Sous-ordre de mollusques gastéropodes prosobranches, comprenant ceux dont la branchie est formée de deux feuillets inéganx ou parfois d'un seul. — *Un* PECTINIBRANCHE.

PECTINICORNE (*pèk'* — du lat. *pecten, inis*, peigne, et *cornu*, corne) adj. Zool. Qui a les antennes pectinées.

— n. m. pl. Entom. Groupe d'insectes coléoptères répondant à la famille actuelle des lucanidés ou platycéridés. — *Un* PECTINICORNE.

PECTINIDÉS (*pèk'*) n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches tétrabranchiaux du sous-ordre des *pectinacés*, renfermant les *peignes* (pecten) et genres voisins. — *Un* PECTINIDÉ.

PECTINIFÈRE (*pèk'* — du lat. *pecten, inis*, peigne, et *ferre*, porter) adj. Zool. Qui porte des appendices en forme de peigne. (Peu us.)

PECTINIFOLIÉ, ÉE (*pèk'* — du lat. *pecten, inis*, peigne, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles pectinées.

PECTINIFORME adj. Hist. nat. Syn. de PECTINÉ, ÉE.

PECTINOIDE (du lat. *pecten, inis*, peigne, et du gr. *eidos*, forme) adj. Zool. Qui ressemble aux peignes : *Coquille* PECTINOÏDE.

PECTIQUE (*pèk'-tik'*) adj. Chim. Se dit des substances qui donnent la consistance aux gelées végétales. ‖ Se dit aussi d'un acide produit par l'action des alcalis sur la pectine.

— *Fermentation pectique*, Transformation de la pectine sous l'influence de la pectase. V. PECTASE.

— ENCYCL. Chim. *Substances pectiques*. Le fruit vert contient un principe insoluble, la *pectose* ; à la maturité, celle-ci devient soluble en se transformant, sous l'influence de la chaleur et des acides, en *pectine*, puis en *parapectine*. La maturité augmentant, la pectine disparaît, laissant place à l'acide *métapectique*, combiné aussitôt à la chaux. Ces divers phénomènes peuvent se reproduire par la simple ébullition du jus de fruit vert riche en *pectose*.

Acide pectique. Cet acide, préparé en faisant bouillir le jus de carottes avec des alcalis ou par action de la pectase sur la pectose, est un corps insoluble dans l'eau et dans l'alcool. A l'état humide, son aspect est celui d'une gelée transparente, incolore, qui, en se desséchant, se transforme en une masse blanche, cornée, de formule supposée $C^{21}H^{10}O^{21}$. L'ébullition prolongée accroît son acidité en transformant l'acide pectique en isomères non gélatiniformes, incristallisables, solubles dans l'eau, les acides *parapectiques* et *métapectiques*.



Pectis.

PECTIS (*pèk'-tiss* — gr. *péktis*) n. f. Musiq. anc. Instrument à cordes pincées, voisin de la cithare, en usage chez les anciens Grecs, et qui était familier à Sapho. (Quelques-uns lui en attribuent même l'invention.)

PECTOCARYE (*pèk', ri*) n. f. Genre de borraginacées, comprenant des herbes annuelles, caractérisées par leurs fruits formés par des akènes oblongs à dos plat. (On en connaît cinq espèces, de la Californie et du Chili.)

PECTOLACTIQUE (*pèk, tik'*) adj. Se dit d'un acide qui se formerait en même temps que l'acide galactique dans l'action de l'oxyde de cuivre en solution alcaline sur un excès de sucre de lait.

PECTOLITE (*pèk'*) n. f. Silicate hydraté naturel de sodium et de chaux appartenant aux zéolithes.,

PECTOPLUME (*pèk'* — du lat. *pecto*, je peigne, et de *plume*) n. m. Appareil servant à plumer les volailles, et à trier automatiquement les plumes suivant leur grosseur.

PECTORAL, ALE, AUX (*pèk'* — du lat. *pectoralis* ; de *pectus, oris*, poitrine) adj. Qui se rapporte à la poitrine ou à ses maladies : *Mamelles* PECTORALES. *Sirop* PECTORAL.

— Anat. *Muscles pectoraux* ou substantiv. *Pectoraux*. Muscles, au nombre de deux de chaque côté, s'étendant de la partie latérale du thorax au membre supérieur.

— Liturg. *Croix pectorale*, Croix que les évêques et certains chanoines portent sur la poitrine. V. CROIX.



Croix pectorale

— Pharm. et thérap. *Médicament pectoral* ou substantiv. *Pectoral*. Médicament employé pour le traitement des affections pulmonaires. ‖ *Fleurs pectorales*, dites aussi *Quatre-fleurs*, Mélange à poids égaux de fleurs de mauve, guimauve, bouillon-blanc, coquelicot, pied-de-chat, tussilage et violette (infusion à 5 p. 100). ‖ *Fruits pectoraux, Fruits béchiques*, Mélange de dattes, jujubes, figues et raisins de Corinthe (décoction à 5 p. 100). ‖ *Sirop pectoral*, Sirop fait avec un infusé de fleurs pectorales, additionné d'eau de fleur d'oranger et d'extrait d'opium. ‖ *Pâte pectorale*, Pâte faite avec un infusé de fleurs pectorales, gomme arabique, sucre, eau de laurier-cerise, extrait d'opium.



A, pectoral d'armure romaine.

— n. m. Pop. Estomac. ‖ *S'humecter le pectoral*, Boire.

— Armur. Partie de l'armure romaine qui protégeait le haut de la poitrine.

— Hist. Pièce d'étoffe brodée et garnie de pierres précieuses, que les pharaons, le grand prêtre des Juifs portaient sur leur poitrine.

— ENCYCL. Anat. Le *grand pectoral*, est un muscle épais, triangulaire, formant un large relief sous la peau ; il s'insère au bord antérieur de la clavicule et se

termine en haut de l'humérus, en avant de la gouttière bicipitale constituant la paroi antérieure ou creux de l'aisselle. Le *petit pectoral*, caché sous le premier, va s'insérer à l'apophyse *coracoïde* de l'omoplate. Le grand pectoral rapproche le bras du corps, ou bien le corps du bras, si ce dernier est fixe comme dans l'action de grimper. Les deux pectoraux sont des muscles inspirateurs accessoires, que le malade utilise instinctivement dans la dyspnée.



Pectoral de Ramsès II.

PECTORILOQUE (*pèk', lok'*) adj. Méd. Qui présente le phénomène de la pectoriloquie.
— n. m. *Un* PECTORILOQUE.

PECTORILOQUIE (*pèk', ki* — du lat. *pectus, oris*, poitrine, et *loqui*, parler) n. f. Méd. Phénomène découvert par Laënnec, qui s'observe chez les phtisiques explorés par l'auscultation, et qui consiste en ce que la voix, ainsi que la toux, semble partir directement de la poitrine. (C'est un signe de l'existence de cavernes pulmonaires ou de dilatations bronchiques.) ‖ *Pectoriloquie aphone*, Phénomène signalé par Guéneau de Mussy, et qui consiste en ce que le malade, chuchotant à voix basse, le médecin croit, à l'auscultation, l'entendre parler à haute voix. (C'est un signe d'épanchement pleurétique abondant.) ‖ *Pectoriloquie chevrotante*. V. ÉGOPHONIE.

PECTOSATE (*pèk'*) n. m. Sel gélatineux, formé en combinant l'acide pectosique avec une base.

PECTOSE (*pèk'*) n. f. Principe immédiat contenu dans les végétaux, surtout dans les fruits verts. V. PECTIQUE.

PECTOSIQUE (*pèk', zik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de la pectine par l'action de la diastase.

PECTUS EST QUOD DISERTOS FACIT (*C'est le cœur qui fait les éloquents*). De ce mot de Quintilien (10, 7, 15), il faut rapprocher celui de Pascal : *La véritable éloquence se moque de l'éloquence*, et celui de Vauvenargues : *Les grandes pensées viennent du cœur.*

PÉCUAIRE (*ku-èr'* — du lat. *pecus*, bétail) adj. Qui concerne les troupeaux. (Vx.)
— n. m. Cout. anc. Fermier des pâturages qui appartenaient au fisc.

PÉCULAT (*la* — du lat. *peculatus*) n. m. Vol des deniers publics par ceux qui en ont le maniement.
— ENCYCL. L'expression de *péculat* est remplacée, dans le Code pénal, par celle de « soustractions commises par les dépositaires publics ». Les textes établissent une distinction entre les dépositaires comptables et les fonctionnaires ou officiers publics non comptables.
Les articles 169 à 172 disposent à l'égard des dépositaires comptables (percepteurs, etc.); ils supposent le vol par ces comptables de valeurs monétaires. En ce cas, la peine applicable varie, selon la quotité des valeurs soustraites, des travaux forcés à l'emprisonnement.
L'article 173 est spécial aux fonctionnaires ou officiers publics non comptables. Il réprime non seulement la soustraction, mais aussi la destruction ou suppression de pièces ou titres dont ils se trouveraient dépositaires en leur qualité. La peine est alors uniforme : c'est celle des travaux forcés à temps.

PÉCULATEUR (du lat. *peculator*, même sens) n. m. Homme coupable de péculat. (Vx.)

PÉCULE (du lat. *peculium*, dérivé de *pecus*, bétail) n. m. Dr. rom. Économies amassées par un esclave.
— Dr. act. Réserve que l'administration pénitentiaire constitue en faveur des condamnés au moyen de prélèvements sur le produit de leur travail.
— Par ext. Ce qu'une personne en puissance d'autrui acquiert par son travail, son économie.
— ENCYCL. Dr. rom. Le *pécule* était, chez les Romains, le bien que pouvait acquérir l'esclave, soit en économisant sur ce qui lui était alloué pour vivre, soit en se livrant, avec la permission de son maître, à certains travaux. Le maître laissait l'administration du pécule à l'esclave, mais il pouvait en disposer, car l'esclave n'en était qu'usufruitier. Les fils de famille étaient placés dans la même situation que les esclaves. Mais le père pouvait confier à ses enfants la gestion d'un pécule (*peculium profectitium*). Il fut admis que les fils auraient un droit plus étendu sur certains biens : *peculium castrense*, acquis en qualité de militaire, *quasi castrense*, acquis dans les fonctions publiques (le fils pouvait en disposer par testament). Enfin, les biens venus à l'enfant de sa mère ou de ses ascendants maternels (*bona adventitia*) étaient la propriété de l'enfant; le père n'en avait que la jouissance et l'administration.

PÉCULIARITÉ (du lat. *peculiaris*, qui a rapport au pécule) n. f. Dr. can. Propriété personnelle défendue par les règles monastiques.

PÉCUNE (lat. *pecunia*) n. f. Argent comptant; arrhes. (Vieux mot employé encore dans le style familier.)

PÉCUNIAIRE (*ni-èr'* — rad. *pécune*) adj. Qui a rapport à l'argent, qui consiste en argent : *Embarras* PÉCUNIAIRE. ‖ *Peine pécuniaire*, Celle qui consiste à payer une somme à l'Etat. V. AMENDE.

PÉCUNIAIREMENT (*ni-è*) adv. D'une manière pécuniaire.

PÉCUNIEUX (*ni-eû*), **EUSE** (du lat. *pecuniosus*) adj. Fam. Qui a beaucoup de pécune : *L'Angleterre, la plus riche ou plutôt la plus* PÉCUNIEUSE *des nations.* (De Bonald.)

PECZENIZYN, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie), sur un affluent du Pruth; 5.880 hab. Raffinerie de pétrole.

PÉDAGNE (*gn* mll. — du lat. *pedaneus*, long d'un pied) n. m. Mar. anc. Pièce de bois servant de marchepied aux rameurs dans les galères.

PÉDAGOGIE (*ji* — du gr. *paidagôgia*; de *pais, paidos*, enfant, et *agôgos*, conduit) n. f. Art, méthode d'instruire, d'élever les enfants.
— ENCYCL. La *pédagogie* est la science de l'éducation : elle est théorique et pratique. La première puise ses principes dans l'observation attentive de la nature humaine, et en particulier la nature de l'enfant durant l'évolution de ses facultés physiques et morales. Elle a donc ses sources dans la physiologie et la psychologie. Dans la poursuite de son but, qui est « le développement harmonique de toutes les facultés humaines, faisant de l'enfant un homme complet, capable de réaliser la perfection que sa nature comporte », elle a pour guides la morale et la sociologie.
A toutes les époques, le système d'éducation a été le corollaire du système philosophique en faveur. La pédagogie a, de nos jours, son enseignement régulier dans les Universités les plus importantes et dans les établissements qui préparent des maîtres pour l'enfance et la jeunesse, notamment dans les écoles normales.
La pédagogie pratique veille sur la croissance physique de l'enfant; elle détermine les méthodes appropriées aux diverses matières de l'enseignement et les règles particulières de la discipline, qui forme les caractères. L'habileté, en cette affaire, résulte surtout de l'expérience dans l'*art* d'étudier et d'élever les enfants; car, si la pédagogie est une science par les principes généraux et philosophiques dont elle s'alimente, l'application de ces principes est plutôt un art. Le savoir et le savoir-faire (ce dernier pris en bonne part) sont deux conditions indispensables à qui veut faire œuvre d'éducation.
La pédagogie s'étend naturellement aux trois objets de l'éducation : le corps, l'esprit et le domaine moral. L'*éducation physique* relevant de l'anatomie et de la physiologie, les directions pédagogiques qui la concernent sont inspirées des règles de l'hygiène et du besoin d'exercice corporel; inutile d'insister sur ce point. L'*éducation intellectuelle* est, en grande partie, l'œuvre de l'enseignement, et revient à une question de méthode par laquelle le maître s'applique, dès les études élémentaires, à faire de cet enseignement un instrument de culture des facultés. A cette fin, il se préoccupe des idées plus que des mots; il fait graduellement appel à l'initiative des élèves, à leur esprit d'observation et surtout à leurs réflexions personnelles, à leur jugement, à leur raison. L'instruction peut également profiter à l'*éducation morale* par le choix des sujets d'étude, ceux surtout qui donnent lieu à l'exercice de la conscience morale, aux commentaires propres à favoriser le développement du caractère en entraînant vers le bien le cœur et la volonté, spontanément ou par la considération des motifs d'agir. La science pédagogique signale, en outre, l'influence exercée sur la moralité par le milieu, l'exemple, l'habitude, le sentiment; elle indique dans quelle mesure et dans quel esprit il convient de recourir à l'émulation, et de distribuer, selon le caractère, l'âge, etc., les récompenses et d'infliger les punitions.
On peut rattacher à l'éducation morale : la culture esthétique, qui inspire le bien par la contemplation et le goût du beau; l'instruction civique, qui initie l'homme à ses devoirs en même temps qu'à ses droits de citoyen et la formation du sentiment religieux, qui le met en présence de la sanction morale suprême. V. ÉDUCATION, PSYCHOLOGIE.

PÉDAGOGIQUE (*jik'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à la pédagogie : *Méthode* PÉDAGOGIQUE.
— Qui est propre à un pédagogue, à un homme infatué de sa science : *Un ton* PÉDAGOGIQUE.
— n. f. Syn. peu usité de PÉDAGOGIE.

PÉDAGOGIQUEMENT (*ji-ke*) adv. A la manière des pédagogues : *Pérorer* PÉDAGOGIQUEMENT.

PÉDAGOGISME (*jissm'*) n. m. Manière de pédagogue, d'homme infatué de sa science.

PÉDAGOGUE (*gogh'* — lat. *pædagogus*, gr. *paidagôgos*, même sens) n. m. Précepteur, maître qui instruit, qui élève des enfants : *La farouche sévérité d'un* PÉDAGOGUE. (Dupanl.) [Ne se dit plus guère qu'en mauv. part.]
— Par ext. Homme qui fait parade de sa science, qui la montre avec affectation. ‖ Homme qui s'ingère de reprendre, de censurer les autres : *S'ériger en* PÉDAGOGUE.
— Antiq. rom. Esclave qui conduisait à l'école les enfants de ses maîtres.
— Adjectiv. Qui convient, qui est propre aux pédagogues : *Prendre un ton* PÉDAGOGUE.
— ENCYCL. Le terme de *pédagogue*, chez les anciens Grecs, désignait, semble-t-il, un maître spécialement attaché à une famille. Plus tard, ce mot prit l'acception d'éducateur en général, et c'est dans ce sens que les Romains l'ont adopté. Les chefs des régents des collèges de l'ancienne Université de Paris s'appelaient *principalis pædagogus*. Dans la suite, on donna le nom de pédagogues à des maîtres autorisés par le principal, moyennant redevance, à donner des leçons particulières.

PÉDAIRE (*dèr'*) n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, de l'Afrique tropicale et méridionale.

PÉDAIRE (*dèr'* — du lat. *pedarius*; de *pes, pedis*, pied) n. m. Antiq. rom. Nom donné aux sénateurs qui n'avaient pas encore rempli de magistrature curule et, n'ayant pas voix délibérative, ne pouvaient que voter sur les propositions faites par d'autres sénateurs.

PÉDAL, ALE, AUX (du lat. *pes, pedis*, pied) adj. Qui se rapporte aux pieds.
— Obstétr. *Version pédale*. Action de retourner le fœtus pour lui faire présenter les pieds. ‖ On dit mieux PODALIQUE.

PÉDALE (ital. *pedale*; du lat. *pedalis*, du pied) n. f. Musiq. Gros tuyau d'orgue, ou basse d'un autre instrument, que l'on fait sonner à l'aide d'une touche qu'on baisse avec le pied. ‖ Touche que l'on baisse de cette façon : *Clavier de* PÉDALES. ‖ Nom donné à des leviers qu'on manœuvre avec le pied, pour élever les cordes de la harpe, modifier les qualités des sons d'un piano, actionner les soufflets d'un harmonium. ‖ Note de basse tenue très longtemps. ‖ Partie de la fugue qui prépare la cadence finale.

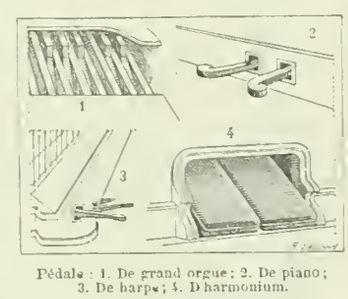

Pédales : 1. De grand orgue; 2. De piano; 3. De harpe; 4. D'harmonium.

— Fam. *Ronfler comme une pédale d'orgue*, Ronfler très bruyamment.
— Ch. de f. Bras de levier placé longitudinalement entre le champignon extérieur du rail et à un niveau un peu supérieur, de telle sorte que la roue de la locomotive l'abaisse à son passage, ce qui, par suite d'un déclanchement, fait tourner le disque du signal d'arrêt. ‖ Tige portant à son extrémité deux pétards, et qui, au moment où l'on tourne le disque à l'arrêt, est automatiquement poussée en avant par une série de leviers, de telle sorte que les pétards se trouvent sur le rail, et feraient explosion si une locomotive dépassait le signal d'arrêt. *Pédale de sûreté*, Dispositif qui empêche d'ouvrir ou de fermer un aiguillage avant que celui-ci ne soit entièrement dégagé. (On l'appelle aussi PÉDALE DE CALAGE.) — Dispositif appelé aussi *locking-bar*, destiné à empêcher un employé d'effacer un signal protégeant un train en marche ou stationnant dans une station ou une gare. ‖ *Pédale à pression*, Bras de levier placé sous le patin du rail et qui, par suite de la flexion du rail, s'abaisse légèrement au passage des roues, établissant ainsi une communication électrique avec un enregistreur automatique dont le graphique indique la vitesse des trains à l'emplacement de la pédale. ‖ *Pédale à flexion*, Appareil analogue au précédent, mais dont le levier, relevé par un ressort, vient affleurer le niveau supérieur du champignon du rail, de telle sorte que le boudin de la roue le fait osciller autour de son axe.

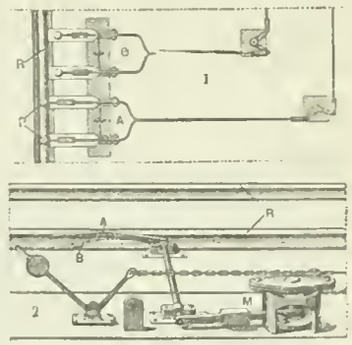

1. Pédale à pétard : A, pédale armée; B, pédale en retrait; R, rail; P, pétard. — 2. Pédale de disque : A, pédale armée; B, abaissée; M, mouvement de transmission au disque; R, rails.

— Mécan. Mécanisme formé d'une planchette présentant une articulation fixe et reliée soit par bielle et manivelle à un axe de rotation, soit par bielle articulée à une pièce pouvant coulisser, de telle sorte que l'on peut obtenir avec le pied un mouvement de rotation ou un mouvement de va-et-vient : PÉDALE *de remouleur*. ‖ Espèce de levier ayant une position légèrement inclinée en communication directe avec les lisses, que le tisseur fait mouvoir avec le pied pour former l'ouverture de la chaîne, au moment où il veut lancer la navette. (On dit plus souvent MARCHE ou MARCHETTE.) ‖ Sorte de levier manœuvré à l'aide du pied et actionnant un frein d'appui ou un frein de serrage dans un véhicule.
— Vélocip. Partie de vélocipède ou de bicyclette à l'aide de laquelle les pieds transmettent le mouvement soit à l'une des roues, soit aux pignons sur lesquels passe la chaîne. ‖ Par ext. Vélocipède, bicyclette : *Les fervents de la* PÉDALE.

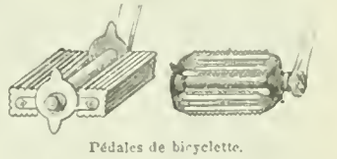

Pédales de bicyclette.

— ENCYCL. Musiq. La *pédale* est un son soutenu longuement dans l'une des parties, le plus souvent à la basse, et qui supporte des accords auxquels elle reste étrangère. Il faut remarquer toutefois, d'abord, que la pédale doit toujours être une des notes prépondérantes de la tonalité, tonique ou dominante; ensuite, qu'elle doit toujours aussi faire partie intégrante du premier et du dernier accord sur lesquels elle se fait entendre.

PÉDALÉ, ÉE adj. En forme de pédale. (Se dit d'une feuille composée ou profondément lobée dont le pétiole se divise à son sommet en deux branches divergentes portant chacune un rang de folioles ou de lobes sur son bord intérieur.)

PÉDALER v. n. Actionner une pédale.
— Sport. Actionner la pédale d'une bicyclette : *Il se fait tard*; PÉDALONS ! ‖ Se promener à bicyclette : PÉDALER *au Bois*.

PÉDALIACÉES ou **PÉDALINÉES** n. f. pl. Bot. Syn. de PÉDALIÉES.

PÉDALIE (*li*) n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant des plantes à feuilles opposées, portées sur des pétioles glanduleux. (On en connaît plusieurs espèces de l'Inde. La *pédalie pourpre* croît au Malabar et exhale une odeur de musc.)

PÉDALIÉES n. f. pl. Bot. Tribu de gesnéracées, caractérisée par l'absence d'albumen dans la graine et par la nature herbacée de l'appareil végétatif. — *Une* PÉDALIÉE.

PÉDALIER (*li-é* n. m. Vélocip. Ensemble du mouvement constitué par les pédales, les leviers coudés qui les supportent et des billes autour desquelles tournent ces leviers.
— Musiq. Nom donné, dans l'orgue, au clavier de pédales. ‖ Adjectiv. : *Piano* PÉDALIER.
— ENCYCL. Musiq. Le *pédalier* comprend en général deux octaves et quatre notes, d'*ut* à *fa*. Ses touches sont disposées comme celles d'un clavier à mains, mais elles doivent être assez grandes pour permettre à l'exécutant de remplacer le doigté des mains par l'emploi alternatif de la pointe et du talon du pied. On construit aussi, aujourd'hui, des pianos pédaliers qui possèdent un clavier de pédales. V. ORGUE.



Étendue du pédalier.

PÉDALIFIDE adj. Bot. Syn. de PÉDATIFIDE.

PÉDALIFORME (de *pédale*, et *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'une pédale.

PÉDALILOBÉ, ÉE adj. Bot. V. PÉDATILOBÉ, ÉE.

PÉDALINÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre pédalie. Syn. PEDALIACÉE, ÉE.
— n. f. pl. Tribu de scrofulariacées, ayant pour type le genre *pédalie*. — *Une* PEDALINÉE.
— ENCYCL. Les *pédalinées* renferment des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles opposées ou alternes, simples, à fleurs solitaires ou réunies en épis ou en grappes à l'aisselle des feuilles. Le calice, quelquefois tendu sur le côté, présente cinq divisions presque égales. Un certain nombre d'espèces sont ornementales.

PÉDALINERVE (de *pédale*, et du lat. *nervus*, nerf) adj. Bot. Qui a les nervures ramifiées en forme de pédale. On dit aussi PEDALINERVE, ÉE.

PÉDALIPARTITE adj. Bot. V. PÉDATIPARTITE.

PÉDALISÉQUÉ, ÉE adj. Bot. V. PÉDATISÉQUÉ, ÉE.

PÉDANE (altérat. de *pet d'âne*) n. m. Nom vulgaire du cardon aux ânes ou onoporde. V. ce dernier mot.

PÉDANÉ, ÉE (lat. *pedaneus*, s.-ent. *judex*, juge à pied) adj. m. Antiq. rom. *Juge pédané*, Juges inférieurs qui n'avaient ni tribunal ni prétoire.
— Hist. anc. *Juge pédané*, Juge subalterne de l'ancienne France, qui jugeait debout, n'ayant pas de siége d'audience particulier.

PEDANOSTETHUS (*pé, sté-tuss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des théridiidés, comprenant des araignées de petite taille, d'un brun rouge clair, propres à l'hémisphère boréal.

PÉDANT (*dan*), **ANTE** [de l'ital. *pedante*, même sens] n. Ne fut d'abord employé qu'au masculin, dans le sens de celui qui enseigne : *Un* PÉDANT *de collége*. ‖ Adj., en mauv. part, Personne qui affecte de montrer sa science ou qui parle avec une solennité de mauvais goût : *Le* PÉDANT *tient plus à montrer ce qu'il sait qu'à nous montrer ce que nous ignorons*. ‖ Personne qui reprend les autres avec solennité, qui se donne des airs d'importance.
— Adjectiv. Qui est propre aux pédants, qui marque du pédantisme : *Un air, Un ton* PÉDANT.
— SYN. **Pédant, pédantesque.** *Pédantesque* se dit surtout du langage et du style; *pedant*, plus général et plus énergique, se dit aussi des personnes et des mœurs.

Pedant joué (LE), comédie en prose, en cinq actes, de Cyrano de Bergerac, composée en 1645 d'après la formule de l'imbroglio à l'italienne, saupoudrée de gauloiseries, et qui eut un grand succès. Le personnage principal, Granger, déguisé à peine Jean Granger, principal du collége de Beauvais, ancien maître du l'auteur. Les amours de Granger pour Génevote et la fameuse scène de « la galère » ont été imités de très près par Molière dans les *Fourberies de Scapin*, et « la pièce dans la pièce », ainsi que l'artifice dont use Charlot, ont fourni un modèle à Racine dans les *Plaideurs*. Le personnage de Chasteaufort, le capitan, est tout à fait classique; mais, ce qui est vraiment original dans le *Pédant joué*, c'est le rôle de Garcau, le paysan qui parle le jargon de son village, et dont se souvinrent Molière et La Fontaine. — Chasteaufort aspire à la main de Manon, fille de Granger, qui est recherchée aussi par La Tremblaye et par Garcau. Quant au pédant, il aime Génevote et a pour rival son fils Charlot. Pour l'écarter, Granger envoie son fils à Venise; mais celui-ci se cache chez La Tremblaye et fait annoncer à son père par Corbinelli, son valet, qu'il a été pris par des Turcs. Génevote elle-même dévoile la ruse. La nuit venue, les trois amoureux de Manon assiègent la maison de Granger, et la jeune fille se fait enlever par La Tremblaye. Le lendemain, le Pédant donne une comédie classique dans laquelle Génevote et Charlot se content leurs amours à sa barbe et finissent par obtenir son consentement à leur mariage.

PÉDANTAILLE (*ta-ll'* [*ll* mll.]) n. f. Ramassis de pédants : *Mes querelles avec cette* PÉDANTAILLE. (P.-L. Courier.) ‖ Pédant : *Discuter avec une* PÉDANTAILLE.

PÉDANTASSE n. m. Gros, lourd pédant. ‖ Adjectiv. Qui appartient aux pedantasses : *Air* PÉDANTASSE.

PÉDANTER (rad. *pédant*) v. n. Enseigner les enfants dans un collége, une institution : *Homme qui n'a fait toute sa vie que* PÉDANTER. (Vx.) ‖ Faire le pédant.

PÉDANTERIE (*trî* — rad. *pédant*) n. f. Profession de celui qui instruit les enfants : *Embrasser la* PÉDANTERIE. (Vx.)
— Air, ton du pédant : *La* PÉDANTERIE *est une des variétés de l'amour-propre*. ‖ Érudition pédante : *Il ne faut pas confondre le savoir et la* PÉDANTERIE.

PÉDANTESQUE (*tèsk'*) adj. Qui appartient au pédant, qui tient du pédant : *Citations* PÉDANTESQUES.
— n. m. Ce qui est pédantesque; genre pédantesque : *Tomber dans le* PÉDANTESQUE.
— SYN. Pédantesque, pédant. V. PÉDANT.

PÉDANTESQUEMENT (*tèss-ke*) adv. D'une manière pédantesque.

PÉDANTISER v. n. Faire le pédant : *Ne faire que* PÉDANTISER. Vx.
— v. a. Rendre pédant : *Enfant que son précepteur a* PÉDANTISÉ.

PÉDANTISME (*tissm'*) n. m. Air, ton, caractère, manières du pédant : *Ne vouloir être ni conseillé ni corrigé sur son ouvrage est un* PÉDANTISME. (La Bruy.
— Par ext. Pédants : *Le* PÉDANTISME *grossit plutôt qu'il n'enrichit les bibliothèques*.

PÉDANTOCRATIE (*sî* — de *pédant*, et du gr. *kratos*, puissance) n. f. Gouvernement, domination des pédants : *La* PÉDANTOCRATIE *favorise les médiocrités ambitieuses*.

PEDARA, bourg du roy. d'Italie (Sicile [prov. de Catane], sur les pentes de l'Etna; 3.325 hab. Bons vins.

PÉDARD (*dar'* — rad. *pédaler*) n. m. Arg. pop. Cycliste maladroit ou dangereux pour les passants.

PEDASOS, Myth. gr. Un des chevaux d'Achille. Il égalait en vitesse les chevaux de race divine. Il fut pris par Achille au sac de la ville d'Aétion, et fut tué au siége de Troie par Sarpédon. — Héros troyen, fils de Bucolion et d'une Naïade. Il fut vaincu et tué par Euryale.

PÉDATES (*tî*) n. m. pl. Zool. Ordre d'holothuries, renfermant les formes pourvues de poumons et de tubes ambulacraires, à sexes séparés. (Les pédatos se répartissent en trois familles : *aspidochirotidés, dendrochirotidés, rhopalodinidés*.) — *Un* PÉDATE.

PÉDATIFIDE (du lat. *pedatus*, pédalé, et *fidus*, fendu) adj. Bot. Se dit des feuilles pédalées dont les bords présentent des fissures ou lobes aigus, atteignant le milieu du limbe.

PÉDATILOBÉ, ÉE (du lat. *pedatus*, pédalé, et de *lobé*) adj. Bot. Se dit des feuilles pédalées dont les bords présentent des lobes arrondis qui vont jusqu'à une certaine profondeur. ‖ On dit aussi PÉDALILOBÉ, ÉE.

PÉDATIPARTITE (du lat. *pedatus*, pédalé, et de *parti, ite*) adj. f. Bot. Se dit des feuilles pédaliformes divisées, mais dont les divisions sont soudées près de la nervure médiane. ‖ On dit aussi PÉDALIPARTITE.

PÉDATISÉQUÉ, ÉE (*ké* — du lat. *pedatus*, pédalé, et *sectus*, coupé) adj. Bot. Se dit des feuilles à nervures pédalées et à plusieurs lobes distincts les uns des autres. ‖ On dit aussi PÉDALISÉQUÉ, ÉE.

PÉDAUQUE (LA REINE), personnage qu'on trouve sculpté au portail des églises anciennes (par ex. : égl. du prieuré de Saint-Pourçain; de l'abbaye de Saint-Bénigne, à Dijon; de Saint-Pierre de Nevers). C'est une femme, le front ceint de la couronne royale, et dont les pieds sont palmés comme ceux des oies; d'où son nom (languedoc. *pé d'auco*, ital. *pede d'oca*). Bullet et ses disciples voient dans ce symbole une allusion à Berthe de Bourgogne, première femme de Robert le Pieux et sa cousine; il fut excommunié pour ce mariage par Grégoire V, et la reine mit au monde un fils dont la tête et le cou, dit la légende, étaient d'une oie. Berthe fut répudiée pour Constance, qui se serait rejouie d'entendre sa rivale appelée la *reine Pédauque*. Lebeuf y voit plus justement une allusion à la reine de Saba, à qui Salomon aurait dit : « Votre visage a la beauté des plus belles, mais vos pieds ne répondent guère à cette beauté. » V. RÔTISSERIE DE LA REINE PÉDAUQUE.

PEDAVENA ou **PEDEVENA**, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Belluno]); 3.200 hab.

PEDDIE (*pèd'-di*) n. f. Genre de thyméléacées, comprenant des arbustes à feuilles alternes, dont on connaît trois espèces de l'Afrique du Sud.

PEDEE, fleuve du sud-est des Etats-Unis (Caroline du Nord et Caroline du Sud). Il descend des Alleghanys, coule au S.-E. et se perd dans la baie Winyah, estuaire de l'Atlantique. Cours 650 kilom.

PEDE PŒNA CLAUDO (*Le châtiment boiteux*, c'est-à-dire *lent à venir*), fin du dernier vers de l'ode 2 du livre III d'Horace. L'idée a été reprise par Hugo dans *Hernani* :

La vengeance est *boiteuse*; elle vient à pas lents,
Mais elle vient. . . . .

et par Théophile Gautier, dans sa pièce intitulée *Ténèbres* :

Car la vengeance vient, quoique *boiteuse* et lente.

PEDE PRESTO (*D'un pied rapide*), locution italienne exprimant l'empressement, la rapidité que l'on mettra à venir, à exécuter un ordre.

PÉDÉRASTE (*rasst'* — gr. *paidérastès*; de *pais, paidos*, garçon, et de *érastès*, amoureux, proprem. « amoureux des garçons ») n. m. Celui qui est adonné à la pédérastie.

PÉDÉRASTIE (*rass-tî* — rad. *pédéraste*) n. f. Un des actes contre nature, compris sous le nom générique de *sodomie*, et consistant en l'assouvissement de l'instinct sexuel d'un homme avec une personne du même sexe.
— ENCYCL. La *pédérastie* était beaucoup plus répandue dans l'antiquité que de nos jours. Chez les Grecs, elle n'inspirait aucun mépris. Les Romains héritèrent de la corruption des Grecs et dépassèrent leurs maîtres. Leurs lois, cependant, et après elles les anciennes lois françaises, ont considéré la pédérastie comme une atteinte à la morale publique et, à ce titre, l'ont frappée de peines sévères. Certaines législations conservent encore aujourd'hui ce caractère à la pédérastie : Allemagne, Angleterre, Autriche-Hongrie, Suisse allemande, etc. En France, la pédérastie est tenue pour un vice infâme, mais qui tombe seulement sous l'application de l'article 330 du Code pénal, comme outrage public à la pudeur, lorsque les faits ont le caractère de publicité déterminé par la loi.

PÉDERNEC, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 9 kilom de Guingamp, au pied du Mên-Bré, que surmonte la chapelle Saint-Hervé, lieu de pèlerinage; 2.705 hab. Chapelle de Lorette et manoir » de Kermathaman et du Runég, du XVIe siècle. Menhir haut de 8 mètres.

PEDERNEIRA, bourg de Portugal (prov. d'Estrémadure), sur la baie de son nom, formée par l'Atlantique; 4.000 hab. Petit port. Aux environs, pèlerinage assez fréquenté.

PÉDÈSE (du gr. *pédôsis*, action de bondir) n. f. Physiq. Agitation des particules microscopiques en suspension dans un liquide. Syn. de MOUVEMENT BROWNIEN.

PÉDESOUILLE (*zou-ill'* [*ll* mll.]) n. m. Pop. Paysan.

PÉDESTRE (*dèsstr'* — du lat. *pedestris*, même sens) adj. Qui se fait à pied : *Voyage* PÉDESTRE.
— *Statue pédestre*, Statue qui représente un personnage à pied, par opposition à *Statue équestre*.

PÉDESTREMENT (*dèss*) adv. A pied : *Voyager* PÉDESTREMENT.

PEDESTRIAN (*dèss, an'* — mot angl., formé du lat. *pedestris*, pédestre) n. m. Coureur, marcheur; individu qui lutte avec un autre à la marche ou à la course.

PÉDESTRIANISME (*dèss, nissm'* — rad. *pedestrian*) n. m. Lutte entre marcheurs ou coureurs.

PEDIACUS (*pé, kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, caractérisés par les tarses des deux paires de pattes antérieures, qui sont formés de cinq articles, tandis que ceux de la paire postérieure n'en comprennent que quatre. On connaît trois espèces de *pediacus*, originaires de l'Europe centrale et qui se rencontrent dans les herbes, les fleurs des asclépiadées et dans les nids des abeilles.)

PÉDIAL, ALE, AUX (du lat. *pes, pedis*, pied) adj. Anat. Qui appartient au pied. Peu us.)
— Bot. *Feuille pédiale*, Celle dont la pétiole bifide porte des folioles attachées uniquement sur le côté intérieur de ses divisions.

PEDIANUS (Asconius). Biogr. V. ASCONIUS.

PÉDIAQUE (*di-ak'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des cucujidés, petits, allongés, aplatis, roux ou bruns, vivant dans l'hémisphère nord sous les écorces des arbres.


Pédiaque (gr. 6 fois).

PÉDIASTRE (*asstr'*) ou **PÉDIASTRON** (*ass*) n. m. Petite algue d'eau douce, très commune, de la famille des hydrodictyées.
— ENCYCL. Le *pédiastre* est constitué par un certain nombre de cellules juxtaposées ou laissant entre elles de petits intervalles, mais constituant toujours une colonie de forme déterminée, ronde, ovale ou étoilée, suivant les espèces.

PÉDIATRIE (*trî* — du gr. *pais, paidos*, enfant, et *iatreia*, médecine) n. f. Médecine des enfants.

PEDIBUS CUM JAMBIS (*Avec ses pieds et ses jambes*), locution facétieuse de latin macaronique, qui signifie A pied, sans autre moyen de locomotion que ses pieds et ses jambes : *Voyager* PEDIBUS CUM JAMBIS.

PÉDICELLAIRE (*sèl'-lèr'*) n. m. Appendice microscopique du test, existant chez les échinodermes : *Les* PÉDICELLAIRES *servent à la préhension*.

PÉDICELLE (*sèl'* — du lat. *pedicellus*, petit pied) n. m. Hist. nat. Syn. de PÉDICULE ou PÉDONCULE.
— Bot. Rameau qui porte une fleur à son extrémité. ‖ Support de l'urne chez les mousses. ‖ Pied grêle qui supporte l'appareil reproducteur d'un champignon.

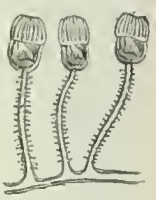
Pédicelline.

PÉDICELLÉ, ÉE (*sèl'*) adj. Qui possède un pédicelle ou pédicule. Syn. PÉDICULÉ, ÉE.

PÉDICELLINE (*sèl'*) n. f. Genre de bryozoaires entoproctes, type de la famille des *pédicellinidés*, répandus surtout dans les mers du nord. (Les *pédicellines* forment des petites colonies rampantes, qui s'établissent parfois sur divers animaux marins, annélides, etc.)

PÉDICELLINIDÉS (*sèl'*) n. m. pl. Famille de bryozoaires entoproctes, renfermant le genre *pédicelline*. — *Un* PÉDICELLINIDÉ.

PÉDICELLULE (*sèl'* — dimin. de *pédicelle*) n. m. Support de l'ovaire, dans les fleurs de certaines composées : *Quand l'ovaire est sessile, le* PÉDICELLULE *manque nécessairement*. ‖ Ramification secondaire du pédicelle.

PÉDICELLULÉ, ÉE (*sèl'*) adj. Bot. Qui est porté sur un pédicellule.

PÉDICIE (*sî*) n. f. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des tipulidés, comprenant des tipules d'Europe, assez grandes, épaisses, à courtes antennes très fines, à large abdomen aplati, à longues pattes grêles.


Pédiculaire.

PÉDICULAIRE (*lèr'* — du lat. *pedicularius*; de *pediculus*, pou) adj. Qui concerne les poux.
— *Maladie pédiculaire*. V. PHTIRIASE.

PÉDICULAIRE (*lèr'*) n. f. Bot. Genre de scrofulariacées.
— Zool. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des cypréidés, propres aux mers chaudes.
— ENCYCL. Bot. Les *pédiculaires* (pedicularis) sont des herbes vivaces, dont les fleurs, groupées en épis aux extrémités des rameaux, ont une corolle pourvue d'une lèvre supérieure en capuchon, avec ou sans rostre. On en connaît plus d'une centaine d'espèces, originaires pour la plupart de l'hémisphère boréal. En France, la pédiculaire des marais (*pedicularis palustris*) ou *herbe aux poux* a la réputation de gâter le foin et de donner des poux aux bestiaux (d'où son nom).

PÉDICULE (du lat. *pediculus*, dimin. de *pes, pedis*, pied) n. m. Archit. Petit pilier portant un objet isolé comme un bénitier, un baptistère. ‖ Partie qui termine un arc à talon, surmontée d'un bouquet ou d'un cul-de-lampe.
— Bot. Support ou pied d'un organe quelconque. ‖ Axe

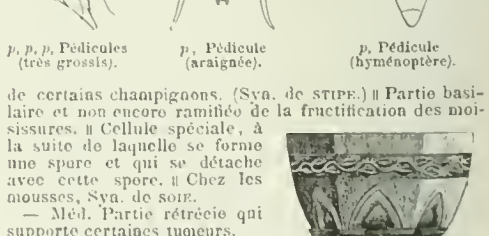
p, p, p, Pédicules (très grossis). *p*, Pédicule (araignée). *p*, Pédicule (hyménoptère).

de certains champignons. (Syn. de STIPE.) ‖ Partie basilaire et non encore ramifiée de la fructification des moissures. ‖ Cellule spéciale, à la suite de laquelle se forme une spore et qui se détache avec cette spore. ‖ Chez les mousses, Syn. de SOIE.
— Méd. Partie rétrécie qui supporte certaines tumeurs.
— Zool. Toute pièce de support étroite, plus ou moins allongée, reliant deux objets, deux organes : *Le* PÉDICULE *de l'abdomen d'une guêpe, d'une fourmi*. ‖ On dit aussi, dans ce sens, PÉDONCULE et PÉTIOLE.



Fonts pédiculés du XIIe s. : A, pédicule.

PÉDICULÉ, ÉE adj. Qui est muni d'un pédicule ou porté sur un pédicule : *Fonts* PÉDICULÉS. *Champignons* PÉDICULÉS. *Tumeur* PÉDICULÉE. Syn. de PÉDICELLÉ, PÉDONCULÉ.

PÉDICULIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères aptères, renfermant les poux (*pediculus*) et genres voisins. — *Un* PÉDICULIDÉ.

PÉDICULISATION (*si-on*) n. f. Méd. Formation d'un pédicule : *La* PÉDICULISATION *d'une tumeur.*

PÉDICURE (du lat. *pes, pedis,* pied, et *curare,* soigner) n. m. Personne qui soigne les maladies des pieds. ‖ Particulièrem., Personne qui s'occupe de l'extirpation ou de la réduction des cors et durillons : PÉDICURE *attaché à un établissement de bains.*

— adj. Qui traite les maladies des pieds : *Chirurgien* PÉDICURE. ‖ Qui a pour objet la guérison des maladies des pieds : *La médecine* PÉDICURE.

PÉDIEN, ENNE (*di-in, èn'* — du gr. *pédieus,* habitant de la plaine; de *pédion,* plaine) n. Antiq. gr. Habitant de la plaine d'Athènes, ou *Pédion.* (V. ce mot.) ‖ Membre d'un parti politique à Athènes, au temps de Solon. (On dit aussi PÉDIÉEN, ENNE et PÉDIASIQUE.)

PÉDIEU n. m. Armur. Syn. de SOLERET.

PÉDIEUX (*di-eû*), **EUSE** [du lat. *pes, pedis,* pied] adj. Anat. Qui appartient au pied.

— *Artère pédieuse,* Artère qui fait suite à la tibiale antérieure et s'étend du cou-de-pied à la partie postérieure du premier espace intermétatarsien, traverse les interosseux pour s'anastomoser avec la terminaison de la plantaire interne. ‖ *Muscle pédieux,* Muscle situé à la face dorsale du pied représentant l'extenseur superficiel des orteils.

PÉDIFORME (du lat. *pes, pedis,* pied, et de *forme*) adj. Zool. Qui a la forme d'un pied : *Appendice* PÉDIFORME.

PEDIGREE (*pé, grî* — mot angl. qui, d'après les étymol. angl., serait la corruption des mots français *par degré*) n. m. Turf. Généalogie, origine d'un cheval.


Pédilanthe : *a,* fleur.

PÉDILANTHE n. m. Bot. Genre d'euphorbiacées.

— ENCYCL. Le genre *pédilanthe* comprend des arbrisseaux rameux, à feuilles alternes, entières, charnues, portées sur des pétioles courts et munis de deux glandes à la base. Les fleurs sont terminales, réunies dans des involucres rouges. Le *pédilanthe tithymaloïde* croît aux Antilles et dans l'Amérique du Sud. Il découle de ses diverses parties, surtout de ses tiges et de ses rameaux, un suc laiteux, caustique et produisant des pustules sur la peau. A Saint-Domingue, on lui donne le nom d'ipécacuana bâtard, à cause de ses qualités purgatives.

PÉDILE n. m. Bot. Sorte de support, placé au-dessous de l'aigrette des synanthérées.

PÉDILÉ, ÉE adj. Bot. Qui est supporté par un pédile : *Aigrette* PÉDILÉE.

PÉDILOPHORE n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des cistélidés, répandus dans l'hémisphère boréal et l'Afrique australe. (Ce sont de petits insectes globuleux, métalliques, striés. Le *pedilophorus nitens* est commun aux environs de Paris.)


Pédilophore (grossi 5 fois).

PÉDILUVE (du lat. *pes, pedis,* pied, et *luere,* laver) n. m. Méd. Bain de pieds.

— ENCYCL. Les *pédiluves* chauds sont employés comme révulsifs, pour décongestionner la tête et les organes thoraciques et abdominaux (céphalalgie, congestion pulmonaire, dysménorrhée). On ajoute souvent à l'eau une poignée de sel marin ou de farine de moutarde. Le *pédiluve sinapisé* est d'un emploi efficace. V. MOUTARDE.

On a recommandé tantôt les pédiluves froids et même glacés, tantôt les pédiluves très chauds en cas d'entorse, de luxation du pied. Enfin, on a fait usage des pédiluves tièdes pour préparer et terminer la saignée du pied.

PÉDIMANE (du lat. *pes, pedis,* pied, et *manus,* main) adj. Mamm. Dont les pieds ayant le pouce opposable se trouvent par là convertis en une sorte de mains : *La sarigue est* PÉDIMANE.

— n. m. pl. Division des mammifères marsupiaux, comprenant ceux qui, comme les sarigues, ont les extrémités antérieures disposées en façon de mains.

— *Un* PÉDIMANE.

PÉDINE n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, type de la tribu des *pédinités,* propres à l'hémisphère nord. (Ce sont des insectes de taille médiocre, ovales, bombés, d'un noir lustré. Le *pedinus emoralis* est commun aux environs de Paris.)


Pédine (gr. d'un tiers).

PÉDININÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, renfermant les genres *pédine* et voisins. — *Un* PÉDININÉ.

PÉDION. Antiq. gr. Nom sous lequel on désignait la plaine d'Athènes. Cette plaine, qui s'étend entre le Parnès au N., le Pentélique à l'E., l'Hymette au S. et la mer à l'O., a environ 8 kilom. de large sur 20 kilom. de long. Elle est arrosée par le Céphise et l'Ilissos, et coupée par un grand bois d'oliviers. Dans l'antiquité, elle était riche et cultivée. On y voyait ces innombrables violettes qui avaient valu à Athènes le nom de *cité des violettes.* Au temps de Solon, le Pédion était le centre d'un grand parti politique, le parti des *Pédiens* ou *Pédiéens,* parti conservateur, composé surtout de propriétaires.

PÉDIONALGIE (*ji* — du gr. *pédion,* plante des pieds, et *algos,* douleur) n. f. Douleur vive à la plante des pieds.

PÉDIONALGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la pédionalgie.

PÉDIOPSIDE n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des tettigoniidés, jaunes ou verdâtres, vivant dans les prairies et sur les buissons, comme les *pediopsis tiliæ* et *ulmi,* de France.

PÉDIPALPES n. m. pl. Ordre d'arachnides, propres aux régions tropicales, comprenant ceux dont les pattes de la première paire sont allongées, filiformes comme des antennes, et dont les chélicères robustes sont terminées par des griffes. (Les pédipalpes se divisent en deux familles, *phrynidés* et *thélyphonidés.*) — *Un* PÉDIPALPE.

PEDIR, ville de la Malaisie néerlandaise, sur la côte septentrionale de l'île de Sumatra et sur le golfe du Bengale, dans l'ancien royaume d'Atchin; 12.000 hab. Commerce de bétel, camphre, benjoin, cire, poudre d'or.

PEDO ALBINOVANUS, poète latin. V. ALBINOVANUS.

PÉDOGÉNÈSE (*jé* — du gr. *pais, paidos,* enfant, et *génésis,* génération) n. f. Mode de reproduction dans lequel les larves produisent directement l'espèce.

— ENCYCL. La *pédogénèse* a été observée chez les larves de certaines cécidomyies du genre *miastor* (insectes diptères). Ce sont de véritables larves vivipares, qui mettent au monde de petites larves toutes formées, lesquelles subissent ensuite les métamorphoses régulières.

PÉDOLOGIE (*ji* — du gr. *pais, paidos,* enfant, et *logos,* discours) n. f. Science qui se propose l'étude de l'enfant dans toutes ses phases.

PÉDOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui concerne la pédologie.

PÉDOMANCIE (*si* — du lat. *pes, pedis,* pied, et du gr. *manteia,* divination) n. f. Divination par l'inspection des pieds.

PÉDOMÈTRE n. m. Techn. V. PODOMÈTRE.

PÉDON (de l'ital. *pedone,* même sens) n. m. Piéton, facteur rural, dans certaines parties du midi de la France.

PÉDONCULAIRE (*lèr'*) adj. Bot. Qui provient d'un pédoncule; qui a rapport au pédoncule. ‖ Qui a de longs pédoncules. ‖ Qui donne naissance à des pédoncules avortés.

PÉDONCULE (du lat. *pedunculus;* dimin. de *pes, pedis,* pied) n. m. Bot. Organe interne et allongé supportant un autre organe. ‖ Spécialem. Axe supportant les pédicelles.

— Anat. Nom donné à certaines protubérances du cerveau.

— Zool. Pièce de support reliant deux parties : PÉDONCULE *de l'abdomen.* (On dit plutôt PÉDICULE.) ‖ Toute pièce ou tige reliant une partie à une autre, comme les pédoncules des yeux des crabes, des homards, etc.

— ENCYCL. Anat. *Pédoncules cérébraux.* Ce sont deux prolongements blancs, étendus de la protubérance à la couche optique; ils sont cylindriques en arrière, aplatis de haut en bas à la partie antérieure, au moment où ils se confondent avec la couche optique. Ils sont obliques en avant et en dehors; ils interceptent un espace angulaire appelé espace interpédonculaire. Les pédoncules cérébraux sont formés de trois plans superposés : un supérieur ou *calotte,* un moyen de couleur noirâtre (*locus niger*) et un inférieur ou *pied.* La calotte est formée de fibres, continuation de celles du bulbe, et, à sa partie externe, du prolongement des pédoncules cérébelleux supérieurs. Le *locus niger* est formé de cellules nerveuses multipolaires, chargées de pigment noir; sa signification est inconnue. Le *pied* contient des fibres sensitives, motrices et psychiques.

Pédoncules cérébelleux. On les distingue en cérébelleux supérieurs et cérébelleux inférieurs. Les pédoncules cérébelleux supérieurs sont des cordons blancs, étendus depuis la partie antérieure du cervelet, au niveau du corps rhomboïdal ou olive cérébelleuse, jusqu'aux tubercules quadrijumeaux, sous lesquels ils passent pour aller concourir à la formation des pédoncules cérébraux. Les pédoncules cérébelleux supérieurs sont formés par un faisceau de fibres nerveuses, qui descendent du cervelet vers la protubérance.

Les pédoncules cérébelleux moyens, constitués par de la substance blanche, sont deux prolongements qui font suite à la protubérance et relient le cervelet au cerveau.

PÉDONCULÉ, ÉE adj. Hist. nat. Qui possède un pédoncule : *L'abdomen des bêtes est* PÉDONCULÉ.

— Bot. *Chêne pédonculé,* Espèce de chêne, dont les glands sont portés par un long pédoncule.

— n. m. pl. Tribu de crustacés cirripèdes, renfermant les formes à corps pédonculé. (Les pédonculés, dont le type le plus connu est l'*anatife,* se divisent en deux familles : *lépadidés* et *pollicipédidés.*) — *Un* PÉDONCULÉ.

PÉDONCULÉEN, ENNE (*lé-in, èn'*) adj. Bot. Qui provient de la dégénérescence ou de la métamorphose d'un pédoncule.

PÉDONCULEUX (*leû*), **EUSE** adj. Bot. Qui a de longs pédoncules.

PÉDONNE n. f. Nom donné à de petites chevilles coniques, qui, dans les métiers à tisser le façonné, adhèrent aux faces du cylindre et servent à maintenir les cartons.

PÉDONOME (du gr. *pais, paidos,* enfant, et *nomos,* loi) n. m. Antiq. gr. Magistrat chargé de surveiller l'éducation des enfants à Sparte.

PÉDOPHILE (du gr. *pais, paidos,* enfant, et *philos,* ami) adj. Qui aime les enfants.

— Mythol. gr. Surnom donné à Déméter, considérée comme la protectrice des enfants.

PÉDOTRIBE (gr. *paidotribès;* de *pais, paidos,* enfant, et *tribein,* exercer) n. m. Antiq. gr. Maître de gymnastique pour les enfants.

PÉDOTROPHE (du gr. *pais, paidos,* enfant, et *trophè,* nourriture) n. m. Celui qui enseigne l'art de nourrir, de soigner les enfants.

PÉDOTROPHIE (*fi* — rad. *pédotrophe*) n. f. Partie de l'hygiène qui traite du régime alimentaire des enfants.

PÉDOTROPHIQUE (*fik'* — rad. *pédotrophie*) adj. Qui a rapport à l'alimentation des enfants : *Régime* PÉDOTROPHIQUE.

PEDOUË François DE), poète français, né à Paris en 1603, mort à Chartres en 1667. Chanoine à Chartres, très mondain, il publia, en 1624, des *Essais de poésie,* et, en 1631, *le Bourgeois poli,* mélange bizarre de trivialité et de maniérisme. Frappé de la grâce en 1635, il se jette dans l'austérité, et compose un livre mystique, *le Recueil de Grenade.* Il remplit les fonctions d'échevin de Chartres pendant la Fronde, puis, la guerre finie, fonda la communauté des Filles de la Providence.

PEDRE. V. PIEBRE, et PEDRO.

PEDRELL (Felipe), compositeur et musicographe espagnol, né à Tolosa en 1841. Fortement imbu des théories de Richard Wagner, qu'il s'est efforcé d'allier au génie méridional, il a donné, entre autres œuvres, divers opéras : *el Ultimo Abencerraggio* (1874); *Quasimodo* (1875); *le Tasse à Ferrare* (Madrid, 1881); *Cléopâtre; Mazeppa; los Pirineos* (1902); etc. Il a dirigé la *Illustracion musical hispano-americana,* et la *Musica religiosa en España,* publié un *Diccionario tecnico de la musica* (1891) et un *Diccionario biografico y bibliografico de musicos españoles y escritores de musica españoles,* etc. Mentionnons encore deux anthologies considérables : *Teatro lirico español anterior al siglo* XIX, et *Hispaniæ schola musica sacra,* où il a reproduit des œuvres des grands maîtres espagnols des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

PÉDRINAL n. m. Nom sous lequel étaient connus, au XVIe siècle, des bandits qui se cachaient dans les Pyrénées.

PEDRO, nom de cinq rois de Portugal. V. PIERRE.

PEDRO Ier D'ALCANTARA, empereur du Brésil, fils de Jean VI, roi de Portugal, né à Queluz, près Lisbonne, en 1798, mort à Lisbonne en 1834. Il partit pour le Brésil en 1807, lorsque la famille royale dut quitter le Portugal et resta à Rio-Janeiro à titre de prince-régent, au moment du retour de sa famille à Lisbonne. Les Cortès portugaises prétendirent le rappeler et assujettir étroitement le Brésil au gouvernement métropolitain. Dom Pedro, profitant de l'agitation causée par ces décisions, se fit proclamer protecteur perpétuel du Brésil, puis empereur constitutionnel (1822). Il octroya au Brésil, le 25 mars 1824, une Constitution libérale. Roi de Portugal à la mort de son père (1826), il donna une Constitution à ses sujets et abdiqua en faveur de sa fille, doña Maria (1826). Au Brésil, l'échec de ses armes dans la bande orientale (1828), les retards et restrictions apportés à l'application de la charte irritèrent les Brésiliens; un soulèvement éclata à Rio-Janeiro (6 avr. 1831); dom Pedro céda la couronne à son fils (7 avr.). Il reconquit le Portugal, dont son frère, dom Miguel, avait, dès 1828, dépossédé doña Maria, imposa à l'usurpateur le traité d'Evoramonte (1834), et fit déclarer majeure la reine doña Maria. Dom Pedro avait épousé l'archiduchesse d'Autriche Léopoldine (1817, fille de l'empereur François, morte en 1826, et, en secondes noces, Amélie (1829), fille du duc Eugène de Leuchtenberg.


Pedro Ier

Pedro (ORDRE DE), créé au Brésil par l'empereur dom Pedro en 1826 et réorganisé en 1842. Il avait pour décoration une croix à cinq rayons d'émail blanc bordés et pommetés d'or, posée sur une étoile d'or; au centre, un phénix portait le chiffre P. I. (Pedro Ier) et tenait dans ses serres une couronne ducale, avec cette légende : *Fundador do Imperio do Brazil.* La décoration n'est plus conférée depuis la constitution du Brésil en république.

PEDRO II D'ALCANTARA, empereur du Brésil, né à Rio-Janeiro en 1825, mort à Paris en 1891, fils du précédent et de l'archiduchesse Léopoldine. Empereur à l'abdication de son père (1831), il eut pour tuteur José Bonifacio d'Andrada e Silva, puis le marquis d'Itanhaem (1833). La régence fut troublée par de nombreuses rébellions fédéralistes ou militaires. Majeur le 23 juillet 1840, dom Pedro, après la pacification (1841-1845), observa strictement la Constitution, appelant alternativement au pouvoir les conservateurs et les libéraux. Il soutint l'Uruguay contre les attaques de Rosas, le dictateur argentin, qui fut renversé (1851-1852), et s'allia à l'Argentine et à l'Uruguay contre le président du Paraguay, Lopez II. Il ouvrit l'Amazone à la navigation (1866), favorisa l'immigration, interdit la traite des noirs (1850), affranchit tous les noirs du Brésil (1888) et donna une vive impulsion aux travaux publics. Mais les républicains, alarmés des tendances conservatrices de la princesse impériale, fomentèrent à Rio-Janeiro le soulèvement du 15 novembre 1889; don Pedro abdiqua, et, le 7 décembre, arriva à Lisbonne. Il avait fait déjà plusieurs voyages en Europe et s'était mis en relations avec un certain nombre de personnages illustres de son temps, notamment avec Victor Hugo. Il avait été nommé associé étranger de l'Académie des sciences de Paris (1877). Il avait épousé (1843) la princesse Thérèse-Christine-Marie, fille de François Ier, roi des Deux-Siciles, dont il eut deux filles; l'aînée étant la princesse impériale Isabelle, mariée au comte d'Eu.


Don Pedro.

PEDROGAM ou PEDROGÃO GRANDE, ville du Portugal (Estrémadure), près du Zezere, affl. du Tage; 4.000 hab.

PEDROLINO, valet de la comédie italienne, le prototype du Pierrot français. Il parut souvent en France dans la troupe des *Gelosi* (1576-1604).


Pedrolino.

PEDRO-MUÑOZ, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille [Manche]), près d'une lagune malsaine; 3.200 hab.

PEDROSO (EL), bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Séville]), dans la sierra Morena; 3.800 hab. Mines, fonderies de fer.

PEDROTTI (Carlo), compositeur italien, né et mort à Vérone (1817-1893). Il débuta à Vérone, en 1840, avec deux opéras : *Lina* et *Clara del Mailand,* puis fut engagé à Amsterdam comme chef d'orchestre de l'Opéra italien, et donna en cette ville *Matilde* (1841) et *la Figlia dell' Arciere* (1841), puis, de retour à Vérone, y fit représenter *Romea di Monforte* (1845); *Fiorina* (1851); *il Parrucchiere della*

Reggenza (1852). Citons encore : *Gelmina* (Milan, 1853 ; *Genoveffa del Brabante* (Milan, 1854) ; *Tutti in maschera* (Verone, 1856), partition pleine de verve et d'éclat, qu'on applaudit plus tard à Paris (Athénée), sous le titre : *les Masques* ; *Isabella d'Aragona* (Turin, 1859) ; *Mazeppa* (Bologne, 1861) ; *Guerra in quattro* (Milan, 1861), et *Marion Delorme* (Trieste, 1865). Devenu directeur du Lycée musical de Turin et chef d'orchestre du théâtre Royal de cette ville, où il fonda une entreprise de concerts populaires qui fut bientôt prospère, Pedrotti donna encore deux opéras : *il Favorito* (1870) et *Olema la Schiava* (Modène, 1872). Il devint enfin directeur du lycée musical Rossini qu'on ouvrait à Pesaro.



Pedum.

PEDUM (*pé-dom'* — mot lat., dérivé de *pes, pedis*, pied) n. m. Antiq. rom. Bâton en forme de crosse, qui était l'attribut de plusieurs divinités champêtres.

— Encycl. Ce bâton, dont se servaient les bergers, était terminé par un fer de pique. Il est, dans les monuments de l'art grec et romain, le signe de la vie pastorale. Romulus, dit on, s'en servit pour tracer le plan de sa ville et, depuis lors, il servit aux augures. Dans les cérémonies religieuses, il prend le nom de *lituus*. La crosse des évêques, pasteurs des peuples, dérive du *pedum*.

PEDUM (*pé-dom'*) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, de la famille des pectinidés, répandus dans les mers chaudes. (Les *pedum*, vulgairement appelés *houlettes*, vivent enfoncés dans les récifs madréporiques.)

PEEBLES, ville d'Ecosse, ch.-l. du comté de son nom, au confluent de la Tweed et de l'Eddlestone ; 4.000 hab. La ville fut souvent habitée par les rois d'Ecosse, mais ne joua aucun rôle politique. Hôtel de ville intéressant. Patrie des éditeurs Chambers. — Le *comté de Peebles* ou *Tweeddale* est situé dans les Basses-Terres (Lowlands), entre ceux d'Edimbourg, de Lanark, de Selkirk et de Dumfries. Superf. 918 kilom. carr. ; pop. 14.000 hab.

PEEKSKILL, ville des Etats-Unis d'Amérique (New-York [comté de West-Chester]), sur le fleuve Hudson ; 6.700 hab. Fonderie de fer et de cuivre. Céréales.

PEEL (sir Robert), manufacturier et homme politique anglais, né à Peefold, près Oswaldtwistle (Lancashire), en 1750, mort à Drayton Park (Staffordshire) en 1830. Il acquit une fortune considérable dans l'industrie textile. Il entra, en 1790, à la Chambre des communes. Frappé de l'atroce condition faite aux orphelins employés dans les manufactures de coton, il fit rendre dès 1802, pour la préservation de leur santé et de leur moralité, un *act* dont il surveilla énergiquement l'application. Ce fut le point de départ de la législation protectrice du travail en Europe.

PEEL (sir Robert), homme d'Etat anglais, fils aîné du précédent, né à Chamber-Hall, près Bury (Lancashire), en 1788, mort à Londres en 1850. Il entra à vingt et un ans à la Chambre des communes (1809), et fut nommé sous-secrétaire d'Etat à la guerre et aux colonies (1811). Chef secrétaire pour l'Irlande (1812-1818), président en 1819 de la commission chargée d'examiner la situation de la banque d'Angleterre, il devint ministre de l'intérieur dans le cabinet Liverpool (1822), mais se retira en 1827 devant Canning. Il reprit son portefeuille sous Wellington (1828-1830), proposa, par crainte de la guerre civile, et obtint, à l'indignation des tories, l'émancipation des catholiques, compléta la réforme des lois pénales. Après 1830, il combattit la réforme électorale, accepta, sur les instances de Guillaume IV, la direction du ministère (1834), mais se retira en 1835, par suite de l'hostilité de la majorité libérale. Il organisa puissamment le parti conservateur et, en 1841, il parvint avec lui au pouvoir. Il fit rétablir l'income-tax, supprimée en 1815, en exonérant les revenus inférieurs à 150 l. st. (3.750 fr.), et abolit ou réduisit nombre d'impôts vexatoires. Il consentit à la suppression des droits de douane sur les blés, que réclamait la ligue de Cobden (*Anti-Corn-law league*), démissionna momentanément (1846) pour vaincre la résistance de ses collègues et de son parti, fit voter, à force de ténacité et d'éloquence, le bill d'abolition (1846). Il tenta d'apaiser l'Irlande par des mesures bienveillantes, mais l'agitation révolutionnaire de la « Jeune-Irlande » le décida à demander une loi d'exception. Les protectionnistes s'unirent à la minorité libérale pour la lui refuser, et l'obligèrent à démissionner. Les années suivantes, son autorité fut prépondérante au Parlement et sa popularité énorme dans le pays en Angleterre. Il mourut d'une chute de cheval. On a de lui ses *Speeches delivered in the House of Commons* (1853) et ses *Mémoirs* (1856-1857). — Son frère, William Yates **Peel**, né à Bury (Lancashire) en 1789, mort à Baginton-Hall (Warwickshire) en 1858, entra à la Chambre des communes en 1817, fut nommé commissaire au bureau des affaires de l'Inde (1826), sous-secrétaire à l'intérieur dans le cabinet Wellington (1828) et deux fois lord de la Trésorerie (1830, 1834-1835). — Jonathan **Peel**, son second frère, général et homme politique anglais, né à Chamber-Hall, près Bury (Lancashire) en 1799, mort à Twickenham en 1879, débuta à Waterloo dans la carrière des armes, et parvint au grade de lieutenant général (1859). Membre de la Chambre des communes (de 1826), il devint inspecteur général de l'artillerie (1841-1846) et ministre de la guerre dans le second et le troisième cabinet Derby (1858-1859, 1866).



Robert Peel.

PEEL (sir Robert), homme politique anglais, fils du premier ministre Robert Peel, né et mort à Londres (1822-1895), entra en 1850 à la Chambre des communes, devint lord junior de l'amirauté sous Palmerston (1855-1858), puis chef secrétaire du lord lieutenant d'Irlande (1861-1866). Il soutint le *home rule* (1886) et se retira dans la vie privée (1889).

Son frère, Frederick **Peel**, né à Londres en 1823, membre de la Chambre des communes des 1849, fut sous-secrétaire d'Etat aux colonies (1851-1852), à la guerre (1855-1857), et secrétaire du Trésor (1860-1865).

PEEL (Arthur Wellesly), homme politique anglais, autre fils du ministre Robert Peel, né à Londres en 1829. Il fut élu en 1865, comme libéral, à la Chambre des communes, devint, sous le premier ministère Gladstone, secrétaire parlementaire du bureau de l'assistance (1868-1871), secrétaire du bureau du commerce (1871-1873), secrétaire du Trésor (1873-1874) et, sous le second cabinet Gladstone, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur (1880-1884). De 1884 à 1895, il fut speaker de la Chambre des communes. Créé vicomte (1895), il alla siéger à la Chambre des pairs.

PEELE (George), poète et acteur anglais, né vers 1558, mort vers 1597. Sans grande imagination, mais versificateur harmonieux, très habile à peindre les mœurs du peuple anglais ainsi qu'à exprimer les sentiments tendres, il précède dignement Shakspeare. On peut citer de lui : *le Jugement de Pâris*, la fameuse *Chronique du roi Edouard Ier*, *la Bataille d'Alcazar*, *l'Amour du roi David et de la belle Bethsabée*, *un Adieu*, et différents poèmes.

PEELISME (*pi-lissm'*) n. m. Système politique de Robert Peel, conservatisme éclairé, qui n'implique aucun dessein réactionnaire et s'accommode des réformes nécessaires.

PEELISTE (*pi-lisst'*) n. m. Partisan du système politique de Robert Peel. ‖ Adjectiv. : *Député* PEELISTE.

PEELLAERT (Augustin-Philippe-Marie-Ghislain, baron DE), compositeur, auteur dramatique et romancier belge, né à Bruges en 1793, mort à Bruxelles en 1876. Il suivit la carrière des armes, tout en se livrant à la littérature et à la musique. Il a fait représenter, entre autres opéras : *le Sorcier par hasard* (1819) ; *l'Exilé* (1827) ; *Faust* (1834) ; *le Coup de pistolet* (1836) ; *Louis de Male* (1838) ; *Monsieur et Madame Putiphar* (1857) ; etc. Peellaert a écrit aussi des messes, des trios, des romances, etc. Il a publié ses Mémoires sous ce titre : *Cinquante ans de souvenirs* (1867).

PEELTOWN, ville d'Angleterre sur la côte ouest de l'île de Man ; 3.500 hab. Port de commerce et de pêche.

PEENE (la), rivière de l'Allemagne septentrionale, dans la Seenschwelle, c'est-à-dire le « seuil lacustre », à cause de ses nombreux lacs. Elle remplit le lac Malchin, baigne Malchin, Demming, Anklam, et se perd dans l'estuaire de l'Oder, dont une des trois embouchures, celle de l'O., garde le nom de Peene, jusqu'à *Peenemunde*. Cours 150 kilom.

PEER, ville de Belgique (prov. de Limbourg [arr. de Maeseyck]), sur le Dommel, affluent de la Meuse ; 2.512 h. Tanneries, brasseries ; machines agricoles.

Peer Gynt, drame d'Ibsen (1867). — Hardi chasseur des montagnes de Norvège, Peer Gynt est tourmenté d'orgueilleuse et confuse ambition. Pour avoir, en un caprice sauvage, ravi, puis abandonné la fiancée d'un autre, il doit d'abord se réfugier dans la solitude. Ses songes s'y matérialisent : le voici soudain transporté féeriquement au pays des trolls, où la princesse Ingrid lui offre, avec son amour, la royauté sur ces êtres grotesques et hideux. Ecœuré de cette première forme, toute bestiale, sous laquelle lui apparaît la puissance, dédaignant la pure et douce Solveig, venue le rejoindre en sa retraite rocheuse, il part donc à la poursuite de son idéal. Bien des années après, nous le retrouvons en Orient : d'abord armateur, des amis le trahissent et lui volent sa cargaison ; prophète ensuite, encensé et adoré, la volupté personnifiée par la bayadère Anitra lasse bientôt son génie mobile et capricieux. Il retourne en Norvège pour y essayer la vie de famille médiocre et tranquille. Sur le bateau, un vieux savant étrange lui demande de lui céder son cadavre lorsqu'il sera noyé pour y découvrir le siège de la personnalité. Peer s'irrite de cette apparition ironique, où la science à son tour se montre à lui, aussi vaine que le reste. La vision évanouie, le vaisseau sombre. Alors, jeté à la côte, épuisé, le héros se traîne vers la cabane de Solveig. En chemin, un ouvrier fondeur vient le réclamer de la part de son maître, tout-puissant sur les vivants : « Tu es une pièce ratée, tu vas être refondu comme les autres. » Coup suprême auquel l'orgueilleux succomberait, si Solveig retrouvée, vieillie comme lui, toujours fidèle, ne lui rendait la foi en lui-même. Eclairé, bercé par ces mots d'amour, il meurt régénéré, sans crainte de voir revenir le fondeur des âmes. — Edvard Grieg a composé pour la pièce huit morceaux symphoniques, d'une coloration originale et d'une poésie intense.

PEERLKAMP (Pierre Hoffmann), philologue et critique hollandais, né à Groningue en 1786, mort à Hilversum en 1865. D'abord professeur au gymnase de Haarlem, puis directeur des gymnases de Dokkum et de Haarlem, il obtint, en 1822, à l'université de Leyde, la chaire de philologie. Son meilleur ouvrage est son *Liber de vita, doctrina et facultate Nederlandorum qui carmina latina composuerunt* (1838). On consulte encore ses éditions des *Odes* (1834) et des *Satires* (1863) d'Horace et de l'*Enéide* (1843).

PÉGA n. f. Métrol. Ancienne mesure pour les vins, en usage à Toulouse.

PÉGALAJAR, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen]), près du Jaen ; 2.500 hab. Vignobles, huileries.

PÉGANE n. m. Bot. Genre de rutacées.

— Encycl. Les *péganes* sont des herbes de l'Asie occidentale, centrale ou tropicale, de la région méditerranéenne et du Mexique, à feuilles alternes, avec des stipules souvent inégales, à fleurs solitaires et opposées aux feuilles. Le *peganum harmala* ou *armel* est cultivé dans les jardins botaniques. L'odeur de la plante est désagréable. Les graines, amères, emménagogues et anthelminthiques, renferment deux alcaloïdes : *l'harmaline* et *l'harmine*.

PÉGANITE n. f. Phosphate hydraté naturel d'alumine, que l'on trouve en Saxe.

PÉGASE n. m. Genre de poissons lophobranches, type d'une petite famille dite des *pégasidés*, propres à l'océan Indien.

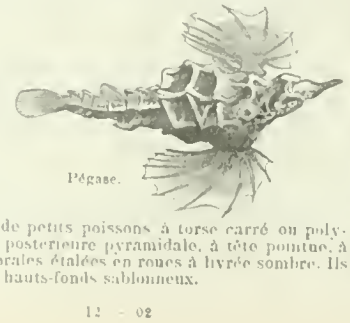

Pégase.

— Encycl. Les *pégases* (*pegasus*) sont de petits poissons à torse carré ou polygonal, à région postérieure pyramidale, à tête pointue, à nageoires pectorales étalées en roues à livrée sombre. Ils vivent dans les hauts-fonds sablonneux.

PÉGASE. Myth. gr. Cheval ailé, qui joue un rôle dans beaucoup de légendes. Il était né aux sources de l'Océan, du sang de Méduse tuée par Persée. Il servit d'abord de monture à ce héros dans plusieurs de ses expéditions, notamment dans celle où il délivra Andromède. Comme il s'abreuvait un jour à la source Pirène, il fut capturé par Bellérophon, qui, grâce à lui, vint à bout de la Chimère, des Amazones, des Solymes. Mais Bellérophon, grisé par ces victoires, voulut s'élever jusqu'au ciel. Pégase, piqué par un taon, le désarçonna, puis devint la monture de Zeus. On identifiait souvent Pégase avec le cheval que Poseidon fit sortir du roc de l'Acropole en frappant le sol de son trident. D'autres légendes faisaient de Pégase la monture d'Eos ou des Muses, ou le père des Centaures. D'un coup de sabot, sur l'Hélicon, il avait fait jaillir la source Hippocrène. Par suite de ces rapports avec les Muses, il devint pour les anciens et il resta pour les modernes le symbole de l'inspiration poétique. Zeus fit de Pégase une constellation.



Pégase (bronze antique, musée du Louvre).

PÉGASE (n. mythol.) n. m. Constellation de l'hémisphère boréal. ‖ *Carré de Pégase*, Etoiles de la même constellation, qui sont au nombre de quatre, formant à peu près un carré, et que l'on appelle communément *Markab*, *Schéat*, *Algenib* et *Alphérab*.

— Encycl. La constellation de *Pégase* est assez analogue, quant à la forme, à la grande et à la petite Ourse ; elle est traversée par la ligne des gardes de la grande Ourse, au delà de Cassiopée. Elle figure Persée délivrant Andromède. Parmi les étoiles de Pégase, deux sont périodiques.

PÉGASIDE n. f. Myth. gr. Fontaine de Pégase, Hippocrène. ‖ Nymphe de cette fontaine. ‖ Nom donné aux Muses, qui avaient Pégase pour monture. ‖ Fontaine des Muses.

PÉGASIEN, ENNE (*zi-in, èn'*) adj. Mythol. gr. Qui appartient, qui a rapport à Pégase.

PEGASUS, jurisconsulte proculien. On pense que c'est lui qui fut consul *suffectus* avec Pusio sous Vespasien, dans l'année où fut rendu le sénatus-consulte *Pégasien*, par lequel la loi Falcide fut étendue aux fidéicommis. Pegasus fut ensuite préfet de la ville, sous le même règne et sous celui de Domitien.

PEGAU, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Leipzig]), sur l'Elster Blanche, affl. de la Saale ; 5.084 hab. Fabrique de cordonnerie, feutres. Mégisserie.

PÉGÉES. Antiq. gr. Nom de diverses sources, en Bithynie et ailleurs (du gr. *pégé*, source). ‖ Nymphes des sources, les mêmes que les Crénées.

PÉGIE (*jî* — du gr. *pégé*, fontaine) n. f. Mythol. gr. Nymphe d'une fontaine.

PÉGLE n. f. Nom landais de la poix noire.

PEGLI, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]) ; 7.150 hab. Station d'hiver très fréquentée.

PEGMA (*pègh'* — du gr. *pégma*, conglomération) n. m. Antiq. gr. Échafaudage, estrade, charpente d'un navire. ‖ Casier où l'on plaçait les images des ancêtres. ‖ Buffet. ‖ Corps ou rayons de bibliothèque. ‖ Machine de théâtre ou d'amphithéâtre, dont on se servait pour les changements à vue.

— Encycl. Le *pegma* paraît avoir été inventé à Alexandrie ; il fut ensuite d'un grand usage à Rome. C'était une sorte d'échafaudage en bois à plusieurs étages, disposé de manière que les étages supérieurs fussent contenus dans la partie inférieure. Le pegma pouvait se lever et s'abaisser à volonté, on se déployer, ou changer de forme, ou s'entr'ouvrir pour faire apparaître ou disparaître les acteurs. Dans les amphithéâtres, on faisait quelquefois combattre des criminels sur un *pegma* ; tout à coup, la machine s'entr'ouvrait, et les malheureux étaient dévorés par des bêtes féroces ou par un incendie.

PEGMAIRE (*pègh'-nièr'*) ou **PEGNIAIRE** (*pègh'-ni-èr'* [du gr. *pégma*, échafaud]) n. m. Antiq. rom. Sorte de gladiateur qui ne paraissait que dans les assauts d'armes donnés sur une estrade dressée dans le cirque.

PEGMATITE (*pègh'* — du gr. *pégma, atos*, conglomération) n. f. Roche cristalline, qui est un granit ou une granulite à gros éléments et à mica blanc.

— Encycl. La *peymatite* se compose d'une incrustation réciproque de quartz et feldspath ; le mica y est fréquemment empilé en lames hexagonales ou bien disséminé. La pegmatite se présente en filons plus ou moins épais ; on y trouve souvent de la tourmaline et, parfois, de l'émeraude ou béryl. Dans la *pegmatite graphique*, les surfaces de clivage du feldspath offrent des cristaux de quartz qui simulent des caractères cunéiformes ou hébraïques.

PEGMATITIQUE (*pègh', tik'*) n. f. Texture d'une roche où les deux éléments principaux ont la même orientation.

PEGMATOIDE (*pègh'*) adj. Géol. Qui a l'aspect de la pegmatite.

PEGMATOLITE *pègh'* n. f. Variété d'orthose, qui constitue le feldspath rose chair ou jaunâtre des granits et surtout des pegmatites.

PEGMATOPHYRE (*pègh'*) n. m. Sorte de roche acide, de texture porphyrique.

PEGNITZ, rivière de l'Allemagne méridionale, en Bavière. Elle naît dans le Jura de Franconie, coule d'abord au S., dans une vallée rocheuse, tourne à l'O., baigne Nuremberg et se confond, à Fürth, avec la Rednitz, affluent gauche du Main ; 120 kilom.

Pegnitz (Société des bergers de la), l'une des nombreuses sociétés littéraires fondées au XVIe siècle en Allemagne. Elle dut son origine (1644) à une sorte de tournoi poétique qui eut lieu, à l'occasion d'un mariage, entre les deux poètes Harsdörfer et Klaj. Aucun des deux adversaires ne voulant se reconnaître le vainqueur de l'autre, Harsdörfer proposa que chacun des assistants prît

une fleur de la couronne destinée au triomphateur et devint par là membre d'une société de « bergers fleuris », dont le but serait de purifier et d'enrichir la langue allemande. Les membres de la société adoptèrent des noms tirés de la vie pastorale. La société de la Pegnitz s'est maintenue jusqu'à l'époque moderne.

PEGO, ville d'Espagne (Valence [prov. d'Alicante]), sur le Calapatar; 5.600 hab. Raisins secs, huile.

PEGOGNAGA, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue]); 5.007 hab.

PÉGOLIÈRE n. f. Mar. V. PIGOULIÈRE.

PÉGOMANCIE (*si* — du gr. *pégè*, fontaine, et *manteia*, divination) n. f. Antiq. gr. Divination que l'on pratiquait en examinant le mouvement des eaux des fontaines.

— ENCYCL. La *pégomancie* était populaire dans les campagnes. Les jeunes filles lançaient des aiguilles, des épingles, dans une fontaine, et, d'après la position prise par ces objets, elles apprenaient si elles se marieraient ou non dans l'année. Dans les sources sulfureuses voisines de Palika, en Sicile, on pratiquait une sorte de *jugement de Dieu*, qui décidait de la sincérité des serments.

PÉGOMANCIEN, ENNE (*si-in, è'n*) adj. Qui a rapport à la pégomancie : *Divination* PÉGOMANCIENNE.

— Substantiv. Personne qui pratiquait la pégomancie.

PÉGOMYIE (*mi-i*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des anthomyidés, répandus dans l'hémisphère nord. (La pégomyie de l'oseille [*pegomyia acetosæ*], gris cendré et ferrugineux, est nuisible aux oseilles, dont ses larves minent les feuilles.)



Pégomyie (gr. 2 fois).

PÉGOT (*go*) n. m. Ornith. Nom vulgaire de certains accenteurs, particulièrement de l'accenteur des Alpes ou fauvette des Alpes de Buffon (*accentor Alpinus*).

PÉGOU ou **PÉGU**, ville de l'empire anglais de l'Inde (Basse-Birmanie), ch.-l. de district, sur le *Pégou*, affluent du Hlaing; 10.000 hab. La fondation de la ville remonterait à l'an 573 de notre ère; mais, ravagée par des incendies, elle fut rebâtie à la fin du XVIIIe siècle. Elle a perdu depuis son importance commerciale au profit de Rangoun. Célèbre pagode pyramidale de Choué-maô-daê, en briques, que termine le Ti, sorte de grand parasol doré. Pégou fut pris par les Anglais en 1821.

— Le *district de Pégou* a 6.288 kilom. carr. et 301.400 hab.

— La *province de Pégou*, ancien Etat indépendant qui s'est étendu d'Ava au N. à l'isthme de Krà au S., est aujourd'hui resserrée entre la Haute-Birmanie au N. et le golfe de Martaban au S. Superf. 24.084 kilom. carr.; pop. 1.156.100 hab. Région plate très arrosée. Culture du riz; graines oléagineuses, coton, canne à sucre, tabac, gommes, soie. Minerais de fer, de manganèse; pétrole. Sur le Pégou Yoma, bois superbes. Visité dès 1508 par les Portugais, le Pégou lutta longtemps contre le royaume d'Ava, battu en 1613, vainqueur en 1752, battu définitivement trois ans plus tard. En 1852, il passa sous la domination anglaise.

PÉGOUANS, population du nord-ouest de l'Indo-Chine, qui, en 1881, comptait 2.323.500 hab. *Un* PÉGOUAN.

— ENCYCL. Cette population se compose de *Birmans*, formant environ les deux tiers du chiffre total, d'*Hindous*, de *Karènes*, de *Talaings*, de *Chans*, de *Tchins* et de *Chinois*. Les Talaings sont les plus vieux habitants du Pégou; c'est à eux que sont dus l'alphabet birman, la littérature et la religion de la Birmanie. Ils présentent à peu près, atténués, les traits des vrais Birmans.

PÉGOULIÈRE (du provenç. *pega*, poix) n. f. Sentier dans un bois de pins, dans le midi de la France. ‖ On dit aussi PÉGUILLIÈRE, PEGULIÈRE, PEGUILLIÉ, PÉGUILLEY.

PÉGOUSE ou **PÉGOUZE** n. f. Zool. Nom vulgaire de la sole ocellée.

PÈGRE (probablem. du latin *piger*, paresseux) n. f. Arg. Voleurs considérés comme formant une sorte d'association, de classe sociale. ‖ *Haute pègre*, Voleurs du grand monde; voleurs en grand. ‖ *Basse pègre*, Voleurs de misérable condition, d'ambition médiocre.

— n. m. Voleur, membre de la pègre.

PÉGRENNE n. f. Arg. Misère. ‖ Faim.

PÉGRENNER (*grèn'-né*) v. n. Arg. Souffrir de la misère ou de la faim.

PÉGRER (rad. *pègre*. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je pègre. Qu'ils pègrent*, excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. *Je pègrerai. Tu pègrerais.*) v. a. Arg. Voler.

PÉGRIOT (*gri-o* — rad. *pègre*) n. m. Arg. Voleur qui ne vole que des objets de peu d'importance. ‖ On l'appelle aussi PÈGRE À MARTEAU.

PEGUILHAN (Aimeric DE), troubadour provençal du XIIIe siècle. Né à Toulouse d'une famille bourgeoise, il paraît avoir mené une vie assez aventureuse, car il fut protégé par Raymond VI, Pierre II d'Aragon, Bernard IV de Comminges, Gaston VI de Béarn, Alphonse III de Castille et Béatrice d'Este, personnages qu'il a chantés dans ses vers; selon son ancien biographe, il serait mort hérétique en Lombardie. Outre une quarantaine de chansons amoureuses assez banales, il a laissé des *planhs* (ou complaintes funèbres) sur la mort de Azzo VI d'Este (1212) et de Guillaume Malaspina (1220).

PÉGUILLON (François BEAUCAIRE de). V. BEAUCAIRE.

PÉHA n. m. Guitare hindoue, à trois cordes.

PÉHAR, dieu thibétain, inspirateur des astrologues divins, appelés tchoitchoogs ou défenseurs de la loi.

PEHLVI, E ou **PEHLEVI, E** (*pèl'-vi*) adj. Linguist. Se dit d'une langue iranienne, dérivée de l'ancien perse : *Idiome* PEHLEVI. *Langue* PEHLVIE. ‖ On dit aussi PEHLVIEN, ENNE.

— n. m. Langue pehlvie : *L'Avesta a été traduit en* PEHLVI. ‖ On dit aussi PEHLVIQUE.

— ENCYCL. Le *pehlvi*, dont le nom signifie probablement « langue des Parthes », dérive de l'ancienne langue parlée en Perse au temps des Achéménides. Il semble avoir été en usage jusqu'à l'époque de la conquête musulmane. Les documents linguistiques iraniens intermédiaires entre le perse achéménide et le persan se composent d'une traduction de l'Avesta, d'ouvrages de théologie et de morale, et enfin d'inscriptions gravées sur des monnaies (depuis le IVe s. av. J.-C.) ou sur des pierres (IIIe s. apr. J.-C.), ces dernières généralement accompagnées d'une traduction grecque. Cet ensemble forme ce qu'on appelle le « moyen-iranien ». Pour beaucoup de savants, « moyen-iranien » et « pehlvi » sont synonymes. Pour d'autres, le pehlvi est seulement la langue de la version de l'Avesta; celle des inscriptions sassanides doit porter le nom de « parsi » : le *parsi* serait alors la forme la plus moderne du moyen-iranien. D'autre part, comme le moyen-iranien est un curieux mélange d'éléments indo-européens et d'éléments sémitiques (araméens), on appelle aussi *pehlvi* cette langue mixte, et *huzvâreche* l'ensemble des mots sémitiques qui s'y rencontrent. Lorsque, dans la lecture, on remplaçait les mots sémitiques par les mots iraniens correspondants, on obtenait une langue désignée quelquefois, mais à tort, sous le nom de *pazend*, et aussi, avec plus de raison, sous celui de *parsi*. Enfin, *huzvâreche* est pris souvent comme synonyme de pehlvi. Sayce suppose, sans preuves il est vrai, qu'il ne fut jamais parlé que par une coterie littéraire de courtisans.

On distingue deux dialectes dans les inscriptions de l'ère des Sassanides : le *chaldéo-pehlvi* et le *sassanien-pehlvi*. L'écriture pehlvie est d'origine araméenne. Elle comprend quatorze signes simples et de nombreuses ligatures. Un seul et même caractère exprime souvent plusieurs sons différents. Les monuments proprement littéraires du pehlvi sont, outre les versions de l'Avesta (Ve ou VIe s.), le *Bundchèche*, qui embrasse toute la théologie zoroastrienne, le *Bahman-Yacht* et quelques ouvrages profanes ayant trait aux mœurs, au jeu des échecs, etc. Les principaux de ces écrits ont été traduits en anglais par E.-W. West, dans la collection des *Sacred Books of the East*.

PEHUENCHES (*pé-u-anch'*), tribu araucanienne. V. CHILI. — n. m. Langue parlée par les Pehuenches.

PEÏCHAVÊR, PESCHAOUER ou **PESHAWAR**, ville de l'empire anglais de l'Inde (Pendjab), près du Kophès ou rivière de Caboul; 84.200 hab. Cb. de f. Place stratégique importante, à l'entrée d'un des passages qui mènent en Afghanistan. Trafic avec l'Afghanistan et l'Asie centrale; exportation d'huiles, sucre, thé, étoffes, riz, blé, sel; importation de peaux, vêtements de laine, filigranes d'or et d'argent. — Le district a 6.485 kilom. carr. et 600.000 hab.

— La *province de Peïchavêr* a 21.253 kilom. carr. et 1.123.230 hab.

PEICHERAN (*pè*) n. m. Cout. anc. Lieux où l'on faisait paître les troupeaux, dans le Béarn.

PEIGNAGE (*pè-gnaj'* [*gn* mll.] — rad. *peigne*) n. m. Opération qui a pour objet l'épuration, la préparation et le triage des fibres de divers textiles avant le filage. ‖ Manufacture où l'on procède au peignage des fibres textiles.

— ENCYCL. V. PEIGNEUSE.

PEIGNE (*pègn'* [*gn* mll.] — du lat. *pecten*, même sens) n. m. Plaque en corne, en cuivre, en ivoire, en écaille, etc., dans laquelle on a taillé un grand nombre de dents, plus ou moins fines et rapprochées, et qui sert à démêler, nettoyer ou maintenir les cheveux ou les poils.

— Loc. div. *Un peigne dans un chausson*, Un mobilier extrêmement misérable. ‖ *Être sale comme un peigne*, Être excessivement sale. ‖ *Donner un coup de peigne à quelqu'un*, Le peigner rapidement. — Fam. Le battre. ‖ *Donner un coup de peigne à une chose*, La finir, l'arranger.

— Art vétér. Nom vulgaire de l'eczéma du bord postérieur des canons antérieurs, parce que les poils du membre se redressent comme les dents d'un peigne.



P, p. Peignes de scorpion.

— Bot. *Peigne de Vénus*, Nom vulgaire d'une ombellifère du genre scandix.

— Techn. Ensemble des pointes des échalas d'un treillage qui dépassent, en haut ou en bas, la première ou la dernière latte. (On dit aussi HERSE.) ‖ Pièce des machines à carder, consistant en une espèce de lame de scie disposée tangentiellement au cylindre appelé volant, et qui a pour objet de détacher de ce cylindre la matière filamenteuse. ‖ Espèce de châssis formé d'un très grand nombre de lamelles verticales, maintenues en place par un cadre rigide et à travers les intervalles desquelles le tisserand fait passer les fils de la chaîne des étoffes, pour les séparer les uns des autres. ‖ Outil à dents, employé par le tourneur pour creuser des vis. ‖ Outil employé par le savonnier pour tracer des lignes sur les pains de savon. ‖ Outil dont les peintres décorateurs font usage pour imiter les veines du bois, du marbre. ‖ Espèce de râteau employé par l'épinglier pour percer les papiers dans lesquels les épingles doivent être placées. ‖ Rainure pratiquée à l'extrémité des douves et dans laquelle doivent entrer les fonds. ‖ Pièce rapportée à une douve de tonneau qui s'est rompue à la hauteur du jable. ‖ *Tenon à peigne*, Tenon de rapport que le menuisier colle dans les traverses. ‖ *Peignes de soie*, Parties de chaînes qui restent attachées aux métiers après la fabrication des étoffes.

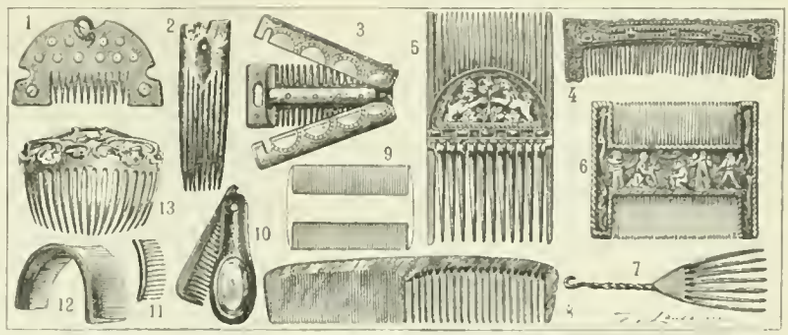

Œil d'un oiseau de proie nocturne : *p*, peigne.

— Zool. Lamelle cornée et dentelée existant chez les scorpions à la base de la dernière paire de pattes de chaque côté de l'orifice génital et qui remplit probablement les fonctions d'organes de tact. ‖ Organe spécial de l'œil des oiseaux, prolongement de la choroïde traversant la rétine et s'étendant obliquement à travers le corps vitré jusqu'au cristallin.

Peignes : 1. Romain; 2. Germain, 3. Franc (époque mérovingienne); 4. Italien (style byzantin, VIe s.); 5. Du Xe siècle; 6. Du XVe siècle; 7. De soldat, en fer (XVIIe s.); 8. Démêloir moderne; 9. Fin; 10. De poche; 11, 12, 13. De coiffure.

— ENCYCL. Econ. dom. Les premiers *peignes* furent constitués par les épines de quelques végétaux et les arêtes de certains poissons, fixées entre deux baguettes plates, réunies par un ligament qui séparait chaque dent. Plus tard, le peigne fut découpé dans des lames de métal. Ce que nous appelons le peigne fin, à double rangée de dents, rappelle assez la forme des peignes qu'on voit dans les musées assyriens et égyptiens.

Au moyen âge, on se servait de peignes de plomb pour atténuer la couleur des cheveux roux. On appelait *peignes à l'indienne* ceux à double rangée de dents, une à grosses dents, une à dents fines; *peignes à macaron*, ceux qui étaient ovales et à deux rangées de dents; *peignes à dents*, les peignes fins, en demi-cercle, qui retenaient les cheveux relevés sur le front. Les modèles courants étaient de bois et de corne.

On distingue aujourd'hui : le peigne fin ou peigne à décrasser; le démêloir; le peigne à chignon; le petit peigne à papillotes; le peigne à relever les cheveux; etc. Tous ces peignes se font en écaille, en corne, en ivoire, en métal, en buis, en caoutchouc durci, etc. La bijouterie fait aussi des peignes à chignon en argent et en or, les uns et les autres enrichis quelquefois de pierres précieuses.

— Techn. Les *peignes* généralement employés dans les peigneuses sont montés sur garnitures de cuivre ou d'un alliage composé de zinc, étain, plomb et régule d'antimoine. Les aiguilles employées pour le lin et le chanvre ont, au maximum, de 0m,0025 à 0m,003 de diamètre à la tête; on les dispose très écartées sur deux rangs et en diagonale sur les garnitures qui les reçoivent; les plus faibles n'ont pas 0m,002 de diamètre; elles sont plus serrées que les précédentes et disposées sur trois rangs également en diagonale. Le *peigne étireur* est celui qui, dans les peigneuses circulaires, sert à enlever les blousses

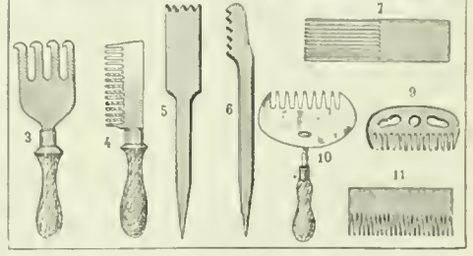

Peignes : 1, 2. De cheval; 3. De mouton; 4. De fourreur; 5, 6. De tour; 7, 11. De peintre; 9, 10. Pour crinière.

ou parties de laine non peignée qui se trouvent en dehors des broches. Le *peigne parcur*, dans les mêmes machines, a pour but de teiller la laine peignée qui se trouve sur les roues peigneuses.

PEIGNE (*pègn'*) n. m. Zool. Genre de mollusques lamellibranches, type de la famille des *pectinidés*, comprenant de nombreuses espèces, réparties dans toutes les mers.



Peigne.

— ENCYCL. Les *peignes* sont des animaux de taille souvent assez grande, à large coquille, dont les côtes affectent une disposition rayonnante et dont la valve droite est très bombée, la gauche aplatie. En battant l'eau avec leurs valves, ces mollusques peuvent exécuter de grands sauts. Certaines espèces, comme la coquille Saint-Jacques (*pecten Jacobæus*), des côtes de France, sont comestibles.

PEIGNER (*pè-gné* [*gn* mll.] v. a. Démêler, nettoyer avec un peigne : PEIGNER *ses cheveux, sa barbe*. Nettoyer, démêler avec un peigne les cheveux ou le poil de : PEIGNER *un enfant, un chien*.

— Pop. *Peigner quelqu'un*, Lui donner des coups.

— Fig. Travailler, finir avec un soin minutieux : PEIGNER *outre mesure le détail d'un tableau*.

— Techn. Apprêter avec des peignes, en parlant des matières textiles : laine, coton, lin, chanvre, etc., ou des

étoffes. ‖ *Peigner des fleurs artificielles,* En arranger toutes les parties, afin de les rafraîchir. ‖ *Peigner des cordages,* En détortiller le bout et nettoyer le chanvre avec un couteau. ‖ *Peigner à l'huile, à l'eau,* Faire subir à la laine l'opération du peignage après qu'elle a été aspergée d'huile, ou plongée dans l'eau.

Peigné, ée part. pass. du v. Peigner.

— *Mal peigné,* Malpropre, mal vêtu.

— Comm. Laine peignée, tissu en laine peignée.

— Pêch. *Harengs peignés,* Harengs privés de leurs nageoires ou d'une grande partie de leurs écailles. ‖ *Morue peignée,* Celle qui a perdu une partie de sa peau.

— n. m. Genre peigné; ce qui est trop soigné, léché.

— n. f. Pop. Echange de coups, volée : *Donner, Recevoir une* PEIGNÉE.

— Techn. Quantité de matière textile, que l'ouvrier met à la fois sur son peigne.

Se peigner, v. pr. Peigner ses cheveux : SE PEIGNER *tous les matins.* ‖ Lisser son poil : *Les écureuils* SE PEIGNENT.

— Pop. Se donner des coups. ‖ Fig. *Voilà où les chats se peignent,* Voilà où est la difficulté.

PEIGNERAN (*pè*, et *gn* mll.) n. m. Artisan qui fabriquait les peignes dont se servaient les houppiers qui apprêtaient les laines.

PEIGNERIE (*pè-gne-rî* [*gn* mll.]) n. f. Industrie du peignage.

PEIGNEUR (*pè-gneur'* [*gn* mll.]), **EUSE** n. f. Techn. Personne dont la profession est de peigner la laine ou d'autres matières textiles.

— n. f. Machine employée au peignage des matières textiles. ‖ *Peigneuse circulaire,* Cylindre garni de dents de cardes, qui, dans certaines machines à carder, remplace le peigne à dents de scie. (On dit aussi PEIGNEUR.)

— ENCYCL. La première machine dite *peigneuse,* destinée à opérer le peignage du lin, du chanvre et des textiles de même nature, a été imaginée par Philippe de Girard. Une peigneuse se compose ordinairement de règles en bois ou en métal dans lesquelles sont implantées des dents ou aiguilles en acier. Ces règles (*peignes*) sont fixées sur une sorte de large lamière ou tablier sans fin, auquel des poulies communiquent un rapide mouvement de rotation. Au-dessus de ce tablier, se trouve un chariot pouvant se déplacer verticalement on horizontalement. A ce chariot est fixée une presse entre les mâchoires de laquelle le lin, le chanvre, solidement maintenu, pend verticalement. Le chariot et la presse, en descendant, mettent le textile en contact avec le peigne; puis la presse, en se déplaçant, le présente à d'autres peignes aux dents plus fines. L'ouvrier chargé de la conduite de la machine extrait le textile des mâchoires; il le retourne bout pour bout et l'opération précédente recommence.

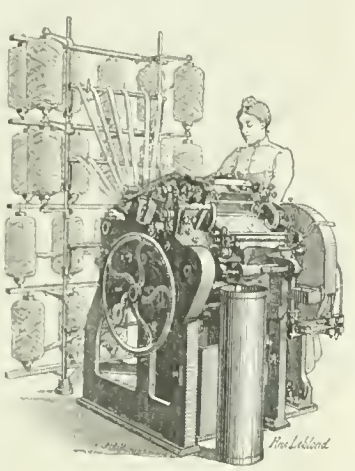

Peigneuse.

Heilmann, de son côté, doit être considéré comme le créateur du peignage mécanique de la laine ou du coton (1845). Toutes les machines créées ultérieurement ont reproduit quelque partie du dispositif primitif de Heilmann.

PEIGNIER (*pè-gni-é* [*gn* mll.]) n. m. Fabricant ou marchand de peignes. ‖ Adjectiv. : *Marchand, Fabricant* PEIGNIER.

— ENCYCL. Les fabricants de peignes formaient une corporation dont le patron était saint Hildebert; l'église Sainte-Croix de la Cité (Paris) était le siége de la confrérie. Ses statuts, fort anciens, furent renouvelés en 1507 par Jacques d'Estouteville, prévôt de Paris, confirmés sous Henri III (1578), sous Henri IV (1600) et sous Louis XIV (1691). V. TABLETIER.

PEIGNOIR (*pe*, et *gn* mll. — rad. *peigner*) n. m. Cost. Espèce de manteau léger que l'on met par-dessus les habits, quand on se peigne. ‖ Vêtement ample dont on se sert dans le bain ou à la sortie du bain. ‖ Espèce de robe de chambre que les dames portent quand elles sont en déshabillé : *Recevoir en* PEIGNOIR.



Peignoir. 1. De femme, ajusté. 2. De femme, flottant; 3. D'appartement. 4. De bain.

— Archéol. Trousse dans laquelle les perruquiers mettaient leurs peignes. (Vx.)

PEIGNON (*pè*, et *gn* mll.) n. m. Techn. Quantité de chanvre peigné que le cordier met à sa ceinture, quand il file une corde.

— Archéol. Laine inférieure provenant des déchets des laines peignées. (Vx.) ‖ On écrivait aussi PIGNON.

— n. m. pl. Filaments courts de laine peignée.

PEIGNOT Etienne-Gabriel, littérateur et bibliographe français, né à Arc en Barrois en 1767, mort à Dijon en 1849. Il fut successivement avocat à Besançon, garde de Louis XVI, bibliothécaire de l'Ecole centrale de la Haute-Saône, principal du collège de Vesoul, inspecteur de la librairie (1813), inspecteur d'académie et proviseur du collège de Dijon (1815). Il a composé une quantité innombrable de petits écrits, fort recherchés des curieux, traitant de particularités piquantes ou peu connues. Citons : *Dictionnaire raisonné de bibliologie* (1802-1804); *Essai de curiosités bibliographiques* (1804), continué par les *Variétés, notices et raretés bibliographiques* (1822); *Dictionnaire critique, littéraire et bibliographique des principaux livres condamnés au feu, supprimés ou censurés* (1806); *Répertoire de bibliographies spéciales, curieuses et instructives* (1810); *Répertoire bibliographique universel* (1812); *Documents historiques et détails curieux sur les dépenses de Louis XIV* (1829); *Recherches sur les autographes* (1836); etc.

PEIGNURE (*pè*, et *gn* mll.) n. f. Mar. Opération consistant à peigner des cordages. ‖ Nom donné à un cordage qui a été peigné.

— Comm. *Peignure de Russie,* Déchet du peignage des crins de Russie.

— n. f. pl. Cheveux qui tombent de la tête : *On fait avec les* PEIGNURES *des bourses et des bracelets.*

PEÏ-HO, PAÏ-HO et aussi **PE-HO** (*fleuve Blanc*), fleuve de la Chine septentrionale. Il part de monts qui sont le rebord méridional de la Mongolie, coupe la Grande Muraille et entre dans la plaine du Petchili, où il erre en creusant des lits temporaires et en déposant d'épaisses couches d'alluvions. Dans la campagne de Tientsin lui arrivent trois cours d'eau : Onen-Ho, Houte-Ho, Ouéï-Ho. Il se perd dans le golfe du Petchili (mer de Chine); 450 kilom.; 850 jusqu'à l'origine du Ouéï-Ho.

PEILAU, communauté d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau]), sur la Peile, tributaire de la Weistritz, affluent de l'Oder. Elle est formée de six communes, peuplées au total de 7.062 hab. Fabrication de laine et coton. Victoire de Frédéric II sur les Autrichiens le 10 août 1762.

PEILLAC, comm. du Morbihan, arrond. et à 55 kilom. de Vannes; 2.041 hab. Minoterie. Dans le bois de la Chanaille, vestiges de camp romain.

PEILLE (*pè-ill* [*ll* mll.]) n. f. Pêch. Ligne armée d'hameçons.

— Techn. Chiffons employés à faire le papier.

PEILLE, comm. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 20 kilom. de Nice, au-dessus du Paillon de l'Escarène; 1.691 hab. Huileries, distilleries, etc. Fabriques de pâtes alimentaires. Chaux hydraulique, vins blancs et muscats. Vieilles maisons ogivales, église romane du XIIe siècle. Restes d'un château de Lascaris.

PEILLER, ÈRE ou **PEILLIER, ÈRE** (*pè-ill-é* [*ll* mll.]) n. Ramasseur, ramasseuse de peilles. ‖ On dit plus souvent CHIFFONNIER, ÈRE.

PEILLEREAU (*pè-ill-e-ro* [*ll* mll.]) n. m. Chiffonnier rural, achetant les peilles ou chiffons.

PEINANT (*pè-nan*), **ANTE** adj. Qui peine, qui cause de la peine : *Des circonstances* PEINANTES. (Vx.)

PEINARD (*pè-nar'* — rad. *peine*) n. m. Pop. Individu qui s'éputse à des besognes pénibles; malheureux. ‖ Vieillard débile. — *S'en aller en père peinard,* S'en aller sans rien dire, tranquillement.

PEINCHEBEC (*pin-che-bek'*) n. m. Alliage de zinc et de cuivre.

PEINDRE (*pindr'* — du lat. *pingere,* même sens : *Je peins, tu peins, il peint, nous peignons, vous peignez, ils peignent. Je peignais, nous peignions. Je peignis, nous peignîmes. Je peindrai, nous peindrons. Peins, peignons, peignez. Que je peigne, que nous peignions. Que je peignisse, que nous peignissions. Peignant. Peint, peinte*) v. a. Représenter par des couleurs : PEINDRE *un homme, un arbre, une bataille.* ‖ Exécuter en peinture : PEINDRE *de nombreux tableaux.*

— Avoir pour genre spécial en peinture : PEINDRE *le portrait, le paysage.* ‖ Absolum. : PEINDRE *d'après nature.*

— Orner de peintures; revêtir d'une couche de couleur : PEINDRE *un plafond.*

— Fig. Représenter à l'esprit; dépeindre : PEINDRE *sa misère.* ‖ Exprimer, donner l'idée : *Souvent les yeux* PEIGNENT *l'âme.* — Absol. : *Les poètes* PEIGNENT *avec la parole.*

— Loc. div. : *Se faire peindre,* Faire faire son portrait en peinture. ‖ *Etre fait à peindre,* Etre très bien fait.

— v. n. Ecrire, former des lettres, des caractères : *Il* PEINT *si mal qu'on ne peut lire son écriture.* (Inus.)

Peint, peinte part. pass. du v. Peindre.

— Poét. Paré de diverses couleurs : *Des papillons* PEINTS *d'azur et d'or.*

— Techn. *Toiles peintes,* Toiles sur lesquelles sont empreints des dessins, et dont on fait usage pour le vêtement, les tentures et les meubles. ‖ *Papiers peints,* Papiers sur lesquels on a représenté des dessins, et qui servent à recouvrir les murs des appartements.

Se peindre, v. pr. Etre peint, exécuté en peinture. ‖ Faire soi-même son portrait.

— Couvrir de couleur tout ou partie de son corps : *Les sauvages* SE PEIGNENT *volontiers.*

— Poétiq. Etre représenté, reproduit, réfléchi; former son image : *La mémoire est un panorama où tout* SE PEINT. ‖ Se colorer :

Le ciel calme et serein *se peint* d'or et d'azur.
ROSSET.

— Fig. Se manifester par des signes extérieurs : *L'angoisse* SE PEINT *sur son visage.* ‖ Se faire connaître; traduire ou trahir sa nature ou ses sentiments : *Les auteurs* SE PEIGNENT *dans leurs ouvrages.*

— Peindre à soi, représenter à son esprit : *Peu de gens sont tels que nous nous les* PEIGNONS.

— Fam. *S'échever de peindre,* Agir de façon à compléter sa ruine, son déshonneur. ‖ Recommencer ou continuer à boire, quand on est déjà un peu ivre.

— ALLUS. LITTÉR. : **Si mes confrères savaient peindre,** Dernier vers d'une fable de La Fontaine, *le Lion abattu par l'homme* (III, 10). Des hommes tirent gloire d'un tableau où l'artiste a représenté un lion terrassé par un homme. Un lion, en passant, leur rabat le caquet, en disant :

Avec plus de raison nous aurions le dessus,
Si nos confrères savaient peindre.

SYN. **Peindre, dépeindre.** V. DÉPEINDRE.

PEINE (*pè-n'* — du lat. *pœna,* même sens) n. f. Souffrance infligée comme châtiment, punition : PEINE *corporelle*

PEINE *pécuniaire.* ‖ Tourment, chagrin, souffrance du corps ou de l'esprit : *La vie a plus de* PEINES *que de* JOIES.

— Besoin, infortune : *Une famille tombée dans la* PEINE.

— Travail, fatigue : *Prendre, Se donner de la* PEINE.

— Difficultés, embarras : *Avoir de la* PEINE *à parler.*

— Loc. div. *Pour la peine, Pour votre peine,* Pour récompense ou dédommagement. ‖ *L'amoureuse peine, Les peines amoureuses,* Les tourments causés par l'amour. ‖ *Hommes de peine, Gens de peine,* Hommes sans profession déterminée qui font de pénibles travaux de corps. ‖ *Mourir à la peine,* Mourir sans avoir mené à fin un dessein auquel on s'était consacré. — *Je mourrai à la peine,* La mort seule pourra me faire renoncer à mon entreprise. ‖ *Perdre sa peine, ses peines,* Travailler, s'efforcer en vain. ‖ *Compter pour rien la peine, ses peines, Ne pas plaindre sa peine, ses peines,* Montrer une grande activité, un grand zèle. ‖ *Prendre la peine, Se donner la peine,* Formule de politesse usitée pour inviter quelqu'un à faire quelque chose : DONNEZ-VOUS LA PEINE *de vous asseoir.* ‖ *Valoir la peine,* Avoir une importance qui mérite du travail, de l'application. ‖ *Ce n'est pas la peine de,* Cela n'est pas assez important pour. ‖ *Ne valoir pas la peine d'en parler,* Etre trop peu important pour qu'on s'en occupe. ‖ *Faire peine,* Inspirer de la compassion. ‖ *Faire de la peine,* Causer du chagrin. ‖ *Etre en peine de quelqu'un,* Etre inquiet de lui.

— Loc. adv. *A peine,* Depuis un temps qui ne fait que de s'écouler : A PEINE *nés, nous souffrons.* (Presque pas, tout juste : *On regarde à* PEINE *celui que l'on déduigne.*) ‖ *A grand' peine,* Avec beaucoup de difficulté. ‖ *Avec peine,* Difficilement. — A regret. ‖ *Sans peine,* Sans effort, aisément. — Sans contrainte, volontiers.

— Loc. prép. *Sous peine de, A peine de,* En stipulant, ou en indiquant, comme punition d'une désobéissance, la peine de : *Défense d'entrer,* SOUS PEINE *d'amende.*

— Cont. soc. *Peine servie,* Acte par lequel le débiteur se soumettait corps et biens aux tribunaux.

— Dr. *Peine comminatoire,* Peine prononcée par la loi pour contraindre les citoyens à remplir leurs obligations. ‖ *Peine contractuelle.* Clause pénale insérée dans un contrat. ‖ *Peine testamentaire,* Déchéance prononcée par le testateur contre les héritiers ou légataires qui n'exécuteraient pas ses dernières volontés.

— Gramm. Quand *à peine* commence une proposition, si le sujet est *on* ou un pronom personnel, ce sujet se met souvent après le verbe; si c'est un autre mot, on le répète souvent au moyen d'un pronom personnel placé après le verbe : *A peine fut-*ON *entré; A peine l'enfant fut-*IL *né.*

— Théol. Châtiment réservé au pécheur : *Les* PEINES *de l'enfer, du purgatoire.* ‖ *Peine du sens,* Douleurs physiques que les damnés souffrent dans l'enfer. ‖ *Peine du dam,* Ce que souffrent les damnés par la seule pensée qu'ils sont privés éternellement de la vue de Dieu. ‖ *Peines éternelles,* Douleurs qui sont le châtiment du péché mortel non pardonné et qui ne cesseront jamais. ‖ *Peines temporelles,* Douleurs d'une durée limitée et que l'on souffre, comme expiation du péché, dans cette vie ou dans l'autre.

— PROV. : **Toute peine mérite salaire,** Il est juste que nous récompensions tout service rendu. ‖ **Peine de vilain n'est comptée pour rien,** On fait peu de cas des peines des petits, des malheureux.

— ALLUS. HIST. : **Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur,** Réponse de Jeanne d'Arc à ses juges qui lui demandaient pourquoi elle avait fait porter son étendard à la cérémonie du sacre de Charles VII à Reims.

— SYN. **Peine, affliction, amertume,** etc. V. AFFLICTION.

— ANTON. **Plaisir, jouissance.** ‖ **Richesse, bonheur.** ‖ **Repos.** ‖ **Facilité.**

— ENCYCL. Dr. rom. La *peine* (pœna) était la somme d'argent que l'auteur d'un délit devait à la victime : c'était la transformation du droit de vengeance privée qui existait à l'origine. La *vindicta privata* étant abolie, une composition pécuniaire ou *pœna* fut obligatoire; elle naissait *ex delicto* comme rançon de la vengeance privée. L'objet de l'obligation *ex delicto* était toujours une somme d'argent. Une action *persécutoire de la chose* pouvait se cumuler avec une action *pénale.*

— Dr. mod. Pour être efficace et remplir sa destination, la *peine* doit avoir pour but l'amendement du coupable, et surtout l'exemple.

Dans la législation française, il existe trois catégories de peines, correspondant aux trois natures d'infractions à la loi et aux trois ordres de juridictions répressives : les *peines criminelles,* dont sont frappés les crimes et qui sont prononcées par la cour d'assises; les *peines correctionnelles,* qui répriment les délits et sont appliquées par le tribunal correctionnel; les *peines de simple police,* réservées aux contraventions de simple police et infligées par le tribunal de simple police.

En matière criminelle, les peines sont *afflictives et infamantes* ou simplement *infamantes;* en outre, elles se divisent en *peines de droit commun,* réservées aux crimes de droit commun, et en *peines politiques,* attachées aux crimes politiques. Les peines criminelles forment ainsi deux échelles spéciales. Dans l'énumération ci-dessous, le chiffre qui suit chaque peine indique sa place dans l'échelle générale :

Peines de droit commun. — Peines afflictives et infamantes : Mort, 1; Travaux forcés à perpétuité, 2; Travaux forcés à temps, 5; Réclusion, 7. — Peine infamante : Dégradation civique.

Peines politiques. — Peines afflictives et infamantes : Déportation à perpétuité dans une enceinte fortifiée, 3; Déportation simple à perpétuité, 4; Détention, 6. — Peines infamantes : Bannissement, 8; Dégradation civique, 9.

En matière correctionnelle, les peines sont : 1° l'emprisonnement de six jours à cinq ans; 2° l'amende de 16 francs au minimum.

Quant aux peines de simple police, ce sont : 1° l'emprisonnement de 1 à 5 jours; 2° l'amende de 1 à 15 francs.

A part les peines, dites *principales,* que nous venons d'indiquer, il existe, en matière criminelle et correctionnelle, des peines *accessoires,* telles que l'interdiction légale, et, en toutes matières, des peines *complémentaires,* telles que la confiscation.

Certaines circonstances ont pour effet tantôt d'aggraver la peine (il en est ainsi de la récidive), tantôt de la faire diminuer (excuses légales, circonstances atténuantes).

Le *cumul des peines,* admis dans l'ancienne législation, est actuellement interdit : « En cas de conviction de plusieurs crimes ou délits, la peine la plus forte sera seule prononcée » (Code instr. crim., art. 365.) D'autre part, en certains cas et sous certaines conditions que détermine

la loi du 26 mars 1891, dite *loi Bérenger*, le juge peut ordonner qu'il sera sursis à l'exécution de la peine qu'il prononce contre un inculpé. V. SURSIS.

Enfin, les peines prononcées sont soumises à une prescription réglée par la loi. V. PRESCRIPTION.

Peines (TRAITÉ DES) **et des récompenses,** par Jérémie Bentham (1811), rédigé en français par Etienne Dumont, d'après les manuscrits du jurisconsulte anglais. — Le but de la peine, pour Bentham, est de prévenir la répétition du délit; elle doit servir d'exemple, et c'est ce qui la justifie. Elle doit être divisible ou susceptible de plus et de moins en intensité et en durée, certaine, proportionnelle, analogue au délit, rémissible ou révocable. Bentham repousse la peine de mort, désapprouve la déportation telle qu'on venait de l'inaugurer à Botany-Bay (Australie) et préconise la réclusion. Il étudie ensuite l'influence des récompenses pour maintenir l'homme dans le devoir. Tout le système est dominé par le principe de l'utilité sociale.

Peines (TRAITÉ DES DÉLITS ET DES), par Beccaria. V. DÉLITS *et des peines Traité des*).

Peines d'amour perdues, comédie en cinq actes, de Shakspeare (vers 1590), une des premières œuvres du poète, et toute de son invention. — Ferdinand, jeune roi de Navarre, et trois seigneurs de sa cour, Biron, Longueville et Dumaine, font vœu de passer trois ans à l'étude, sans jeter les yeux sur aucune femme. Mais la fille du roi de France, envoyée en ambassade à la cour du roi de Navarre, aidée de ses dames d'honneur, fait échouer ce projet. Les quatre philosophes se consolent en s'apercevant qu'ils sont tous quatre amoureux. Tout finit par des chansons, des madrigaux et un quadruple mariage. Cette pièce nous offre d'intéressantes études de mœurs du temps d'Elisabeth et nous fait connaître particulièrement le jargon précieux qui se parlait à la cour.

Peine, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Hanovre]), sur la Fuse, affluent de l'Aller; 12.600 hab. Fabriques de sucre, de malt, d'engrais artificiels. Forges.

PEINER (*pé* — subst. verb. de *peine*) v. a. Causer du chagrin à : *Les enfants* PEINENT *souvent leurs parents.*

— Fatiguer, donner de la peine à : *Des matières souvent très subtiles dont la lecture les pourra* PEINER. (Boss.)

— Travailler à l'excès : *Ce peintre* PEINE *beaucoup ses ouvrages.*

— v. n. Eprouver de la fatigue : *Travailler, c'est toujours* PEINER.

— Soutenir un fardeau trop pesant, subir un effort excessif : *Cette poutre, cette solive* PEINE *beaucoup.*

— Eprouver de la répugnance ou de la souffrance : PEINER *à punir, à voir pleurer.*

Se peiner, v. pr. Se donner de la peine : *Ne pas aimer à* SE PEINER.

PEINEUX (*pè-neû*), **EUSE** [rad. *peine*] adj. Ling. Pénible, mal- heureux : *Une vie* PEINEUSE. (Montaigne.) [Vx.]

— *Semaine peineuse,* Ancien nom de la semaine sainte.

— Littér. et b.-arts. Où le travail se fait trop sentir : *Que l'esprit ne soit embarrassé d'aucune construction* PEINEUSE. (Le Batteux.)

PEINTADE (*pin*— espagn. *pintada*) n. f. Archéol. Toile pointe, de provenance indienne.

PEINTELÉ, ÉE (*pin*) adj. Qui a les couleurs variées de la pintade : *Faisan* PEINTELÉ.

PEINTRE (*pintr'* — du lat. pop. *pinctor,* class. *pictor,* même sens) n. m. Artiste qui exerce l'art de la peinture : PEINTRE *d'histoire, de genre, de paysage, de portrait.*

— Celui dont la profession est d'enduire de peinture les murailles : *L'on meurt quand on en est aux* PEINTRES *et aux vitriers.* (La Bruy.)

— Fig. Celui qui a le talent de représenter les choses dont il parle ou qu'il écrit : *Molière est un grand* PEINTRE *des travers de l'humanité.*

— Fam. *Etre queux comme un peintre,* Manquer tout à fait de ressources. (Vieilli.)

— Pop. *Peintre sur macadam,* Balayeur des rues.

— REM. Le mot *peintre* s'emploie au masculin pour désigner une femme qui exerce l'art de la peinture. Quelques auteurs, cependant, La Fontaine entre autres, ont fait ce mot féminin en ce cas; d'autres, comme J.-J. Rousseau, ont employé le féminin PEINTRESSE.

— Bot. *Désespoir des peintres,* Nom vulgaire d'une espèce de saxifrage, ainsi dite à cause de sa grande beauté que les peintres ne sauraient rendre.

— Pathol. *Colique des peintres.* V. SATURNISME.

— ENCYCL. Hist. *Corporation des peintres.* Ses statuts remontent à 1361. En 1430, Charles VII exempta les peintres de toute taille, subsides, guet, etc.



Armes de la corporation des imagiers, peintres et sculpteurs.

Henri III confirma et compléta ces statuts. En 1613, la corporation des peintres se réunit à celle des sculpteurs. En 1619, trente-quatre nouveaux articles furent ajoutés aux anciens statuts et confirmés par lettres patentes de Louis XIII (1622). Bientôt, la fondation toute récente de l'Académie royale de peinture et de sculpture fit introduire quelques modifications dans le régime de la corporation. Il fut dressé un règlement en douze articles pour servir de statuts communs aux deux corps. Toutefois, les deux corporations subsistèrent en fait séparément, sous le nom d'Académie royale de peinture et d'Académie de Saint-Luc, jusqu'à leur suppression par la révolution de 1789.

Premier peintre du roi. Ce titre était porté, sous l'ancienne monarchie, par un artiste dont les fonctions consistaient en la surveillance de tous les travaux de peinture et sculpture commandés par le prince. Le Brun nommé en 1662, Mignard (Pierre) en 1690, Carle Vanloo en 1695, Boucher en 1765, Pierre en 1770, occupèrent ces fonctions; sous le premier Empire, David fut peintre de l'Empereur; Louis XVIII eut pour premier peintre Gérard. A partir de 1830, le titre des « peintre du roi » disparaît.

Peintres de toutes les écoles (HISTOIRE DES), depuis la Renaissance jusqu'à nos jours, par Charles Blanc et par divers autres écrivains (1848-1874). — Charles Blanc et ses collaborateurs ayant procédé par monographies détachées, une grande inégalité existe forcément dans ces biographies. Depuis 1874, beaucoup de faits nouveaux ont été découverts. L'*Histoire des peintres de toutes les écoles* n'en a pas moins rendu à sa date, d'immenses services.

Charles Blanc a écrit une grande partie de cet immense recueil, notamment toute l'école française, toute l'école hollandaise. Citons, parmi ses collaborateurs: Paul Mantz, A. Wauters, Michiels, W. Bürger (Th. Thoré), G. Lafenestre, le vicomte Delaborde, Paul Lefort, etc.

PEINTREAU (*pin-tro*) n. m. Fam. Mauvais peintre.

PEINTRESSE n. f. V. PEINTRE.

PEINTRE-VITRIER n. m. Artisan qui fait le double métier de badigeonneur et de vitrier. || Pl. *Des* PEINTRES-VITRIERS.

— Par plaisant. Mauvais peintre.

PEINTURAGE (*pin, raj*) n. m. Action de peinturer; son effet : *Exécuter d'abominables* PEINTURAGES.

PEINTURE (*pin* — du lat. pop. *pinctura,* class. *pictura,* même sens) n. f. Art de peindre : *La* PEINTURE, *c'est l'art de produire l'illusion.* (Delacroix.)

— Ouvrage peint : *Des* PEINTURES *à l'huile, sur bois.*

— Enduit de couleur appliqué sur une surface : *Prenez garde à la* PEINTURE.

— Poétiq. Coloris, couleur :

Sachez qui donne aux fleurs cette aimable *peinture.*
RÉGNIER.

— Fig. Description à l'aide du discours parlé ou écrit : *Rien ne reprend mieux la plupart des hommes que la* PEINTURE *de leurs défauts.* (Mol.) || Image, figure, représentation, signe : *Dans la* PEINTURE *des sons par les lettres, tout est de convention.* (E. Littré.)

— *Peinture sur verre.* V. VITRAIL.

— Loc. div. : *Plate peinture.* Au moyen âge, Peinture exécutée sur une surface plane. || *Je ne voudrais pas y être, même en peinture.* Se dit pour exprimer la répugnance que l'on aurait à se trouver dans un lieu. || *En peinture ni figure,* En aucune façon, sous aucune forme. || *Ne pouvoir voir quelqu'un en peinture,* Le détester, le mépriser. || *En peinture,* Dans le portrait qu'on fait, en apparence :

Le bon vieux temps n'était beau qu'*en peinture.*
DE BERNIS.

— Techn. *Peinture en bois.* Sorte de marqueterie par laquelle on imite la peinture à l'aide de bois peints de diverses couleurs. || *Peinture d'impression,* Art d'imprimer plusieurs couches de couleur d'une même teinte sur des ouvrages de bâtiment.

— n. f. pl. Jeux. Aux cartes, Rois, dames et valets. (Inus.)

— ENCYCL. B.-arts. La *peinture* n'eut primitivement d'autre rôle que d'accompagner et de souligner les motifs d'architecture ou de sculpture. Chez les Egyptiens, elle est d'abord employée au revêtement polychrome des objets, ou, sous forme d'ornements, d'emblèmes ou d'hiéroglyphes, à décorer les surfaces murales; ce n'est que plus tard qu'elle produit des œuvres uniquement traitées au pinceau, mais encore avec une perspective de parti pris inexacte. Les Chaldéens, les Assyriens, les Perses ont rehaussé leurs sculptures de traits en couleurs, puis ont abordé, dans les grandes salles de leurs palais, la peinture des ornements, des animaux et des figures humaines.

La peinture grecque de l'époque mycénienne est représentée par des scènes polychromes, où se reconnaissent les influences égyptienne et asiatique. A partir du VIIIe s., l'art pictural fait de sensibles progrès : les argiles peintes du VIe siècle nous fournissent des spécimens de ce stylo archaïque; au Ve, paraît Polygnoto, le véritable créateur de la peinture hellénique; Agatharque trouve les lois de la perspective, et Apollodore, celles du clair-obscur; puis l'école ionienne-attique (Ve s.), l'école dorienne de Sicyone (VIe s.), la première plus dramatique, la seconde plus scientifique, marquent les deux tendances principales de la peinture grecque. Ce sont les traditions de l'école de Sicyone qui l'emportent à Alexandrie. Rome a recours aux peintres grecs de l'Italie méridionale, puis, vers le temps d'Auguste, cultive un genre de peinture décorative (paysages, vues de villes, etc.), imité des Alexandrins (Pompéi). Les chrétiens des Catacombes empruntent et adaptent à leurs croyances les motifs et les types de l'art païen, en même temps qu'ils créent une symbolique propre. Byzance tire des Ecritures une iconographie complète, où se manifestent quelques traditions antiques et certaines influences orientales, mais qui s'arrête bientôt à un formalisme étroit, mais riche et brillant.

Inspirée d'abord par les enseignements du byzantinisme, la peinture occidentale du moyen âge s'épanouit aux XIIe et XIIIe siècles dans les églises et les monastères. Elle se développe au XIVe siècle, surtout dans le nord de la France, grâce à l'emploi des couleurs à l'huile et des tableaux portatifs. C'est à partir de ce moment que commencent à se distinguer les écoles nationales modernes. Après que Cimabué a rompu avec la rigidité byzantine et que Giotto est revenu plus résolument encore vers l'imitation de la nature, la peinture italienne se développe suivant différentes tendances : l'école florentine, qui vaut par la justesse des lignes, la netteté élégante de la conception, la hardiesse des mouvements, l'exactitude du dessin; l'école ombrienne, qui allie la grâce à l'inspiration religieuse, et dont l'influence, unie à celle de l'école florentine, suscite l'école romaine; l'école vénitienne, qui a le culte de la couleur, de la lumière, des riches ornements; les écoles milanaise, padouane, génoise, bolonaise, ferraraise, siennoise, napolitaine, etc. De bonne heure, les peintres des Pays-Bas associent aux traditions byzantines un sentiment très vif de la vie réelle : ce réalisme s'affirme au XVe siècle avec l'école des Van Eyck, pour céder un moment et partiellement devant l'imitation des peintres italiens; mais, au XVIIe siècle, s'épanouit, en Flandre comme en Hollande (Rubens, Rembrandt), un art indigène fait d'observation, de sincérité, de verve, de finesse dans le rendu, d'intensité dans le coloris, et qui excelle dans le portrait, les scènes de genre, le paysage. La peinture allemande, qui subit elle aussi l'influence des Van Eyck, compte les deux grandes écoles de Cologne (XVe s.) et de Nuremberg (XVIe s.); elle unit avec Dürer le paganisme italien et le mysticisme allemand, et, au XVIIe siècle, s'abandonne à l'imitation italienne pour retrouver, au XIXe siècle, avec les écoles de Munich et de Dusseldorf, une nouvelle inspiration mystique, d'ailleurs assez froide.

Les peintres de France, après avoir suivi au XVe siècle à peu près la même direction que les peintres flamands (en particulier dans le portrait), se mettent complètement, au XVIe, à l'école des Italiens (le Primatice) et, au XVIIe, imitent de ces derniers surtout les œuvres déclamatoires de la décadence. L'académisme triomphe avec Le Brun. Mais une vive réaction se produit contre lui au XVIIIe siècle, au nom de la liberté. David, à la fin du même siècle, essaye de rétablir une discipline « à l'antique ». Vers 1830, une révolution se fait contre cette école, dite *classique,* et les *romantiques* vantent le mouvement, le style dramatique, les sujets modernes, et proclament la supériorité de la couleur sur le dessin. Vers 1848, le réalisme triomphe avec Courbet, et, après 1870, l'impressionnisme est mis à la mode par Manet.

L'Espagne, elle aussi, a successivement imité les écoles flamande, puis italienne et surtout napolitaine, mais avec une aptitude propre au mysticisme et aussi à une certaine violence réaliste d'expression qu'a développée l'imitation du Caravage. Au XVIIe siècle, s'ouvre une ère nationale avec la grande école de Séville, qui domine celles de Valence, de Madrid, de Tolède. L'Angleterre ne connaît longtemps que des peintres étrangers: flamands, allemands, italiens ou français, et ce n'est qu'au XVIIIe siècle qu'on voit poindre un art national qui, à vrai dire, est de premier ordre dans le portrait, le paysage et les scènes de genre. Le XIXe siècle voit apparaître en Angleterre l'école préraphaélite : école spiritualiste, philosophique, poétique, mais encore éminemment nationale.

— Techn. Au point de vue technique, une *peinture* se compose de trois éléments : la couleur, le support et l'enduit intermédiaire. Les couleurs se classent en quatre catégories : couleurs végétales, animales, minérales, enfin les charbons. Beaucoup d'entre elles s'altèrent par l'effet de la lumière ou par les réactions chimiques résultant de leur mélange. Les couleurs dérivées de l'aniline doivent être, pour ce motif, écartées sans exception. Toute matière solide peut servir de support à la peinture : pierre, bois, métaux, ivoire, peaux tannées, toile, papier, étoffes, faïences. Le support joue un rôle purement passif. L'enduit intermédiaire est, au contraire, d'une importance capitale : la conservation indéfinie d'une peinture ou son altération rapide dépendent de sa nature et de sa qualité. On étend les couleurs broyées à l'eau sur un mortier frais de sable et de chaux fresque; à ces mêmes couleurs on peut incorporer, à mesure qu'on peint, de la colle de peau (détrempe), de la cire rendue miscible à l'eau par la présence de la chaux (peinture à la cire), des jaunes d'œufs émulsionnés à l'eau froide et mêlés de résine (peinture à l'œuf). Les couleurs d'aquarelle, broyées à l'eau gommée, s'appliquent directement sur le support. Pour la peinture à l'huile, le support (toile ou panneau) est encollé à la colle de peau, puis garni d'une couche de céruse. Les couleurs, broyées avec une petite quantité d'huile d'œillette, ne doivent être posées sur cet enduit que quand il est parfaitement sec.

Les procédés d'exécution ne sont, en principe, soumis à aucune règle. La toile de chanvre, bien tendue, est posée sur un chevalet. Les couleurs, toutes préparées, sont renfermées dans des tubes d'étain. L'artiste les dispose dans l'ordre qu'il lui plaît sur le pourtour de sa palette, le milieu restant réservé pour les mélanges divers qu'il en fera, avant de les poser sur la toile à l'aide de pinceaux ronds, de pinceaux plats ou brosses, parfois d'une petite truelle ou de couteau à palette. Deux opérations précèdent le travail définitif et guident son exécution : l'*esquisse,* réduction sommaire du tableau à peindre, où l'artiste arrête la disposition et l'effet général; les *études* ou *cartons,* où il arrête séparément les détails importants. En reportant ces études sur la toile, soit par des décalques, soit par une mise au carreau, il procède à la mise en place de sa composition. Il exécute le dessin, à son goût sommaire ou détaillé, soit à l'aide du fusain (qu'il devra fixer avant de peindre pour ne pas salir ses tons), soit au pinceau, avec une couleur diluée. Il commence alors à peindre : par *frottis,* quand il couvre sa toile d'une couche légère appliquée à sec; par *empâtements* ou en *pleine pâte,* quand il la charge d'une matière épaisse et d'aspect solide; par *glacis,* quand il superpose à une couleur sèche une couche de couleur transparente et très diluée. Pour obtenir les tons rompus, il mélange les tons francs sur sa palette, ou les juxtapose sur la toile, produisant ainsi un *mélange optique,* dont l'effet, brutal vu de près, prend à distance une intensité précieuse en art décoratif. La variété des effets résulte de l'emploi simultané et intelligent de ces divers procédés.

La peinture une fois bien sèche ou le vernit, s'il y a lieu, pour faire disparaître les embus et rendre aux tons leur véritable valeur. La variété des matières et des manipulations employées dans la peinture à l'huile est le côté dangereux de ce procédé, le plus parfait comme résultat immédiat. Les résines des vernis jaunissent. Le bitume, qui ne sèche jamais, noircit et fait craqueler les pâtes dont on le couvre; le travail des couleurs modifie leur aspect, et fait réapparaître les tons des conches profondes à travers les couches superficielles, sous la forme de taches qu'on appelle des *repentirs.* L'aquarelliste dispose de moyens plus restreints, parce qu'il ne peut user que de couleurs transparentes et que le blanc du papier est le point culminant de son effet lumineux; mais son œuvre est, comme conservation, d'une grande solidité. C'est à l'aquarelle qu'on peint les soies, les peluches, etc., en ajoutant à l'eau un mordant léger. Pour la peinture sur porcelaines et sur faïences, les oxydes métalliques sont seuls utilisables. Ils sont délayés dans l'essence et soumis, le travail une fois terminé, à une cuisson qui les incorpore à l'émail du support, en leur faisant subir des changements do ton dont l'artiste doit tenir compte en peignant. Cette peinture est, en somme, la seule à laquelle le mot « inaltérable » s'applique rigoureusement.

Peinture (TRAITÉ DE LA), par Léonard de Vinci (Paris, 1651). C'est plutôt un recueil de notes qu'un traité rigoureusement ordonné. — L'auteur y donne aux peintres le conseil de ne s'attacher qu'à l'étude de la nature. Il recommande de prêter la plus grande attention non seulement aux dispositions d'un paysage, mais encore aux aspects fortuits des choses. A ses aperçus esthétiques ou pratiques s'ajoutent, par places, des aperçus scientifiques d'une incontestable valeur : notamment, cette constatation alors nouvelle que la couleur blanche n'est formée que par le faisceau de toutes les couleurs. L'ouvrage est écrit d'un style toscan très pur. Il en a été publié deux traductions françaises, en 1651 et 1803.

PEINTURER (*pin* — rad. *peinture*) v. a. Enduire d'une couleur : PEINTURER *un treillage, un lambris.* || Couvrir de couleurs : *Tintoret enfant* PEINTURAIT *les murailles.*

— Poétiq. Orner de couleurs variées.

PEINTURES Les, comm. de la Gironde, arrond. et à 22 kilom. de Libourne, dans la vallée de la Dronne; 987 hab. Vins blancs et rouges bons ordinaires. Minoteries.

PEINTUREUR, EUSE (*pin* — rad. *peinturer*) n. Ouvrier, ouvrière qui enduit de couleur les bois, les murs, les métaux.
— n. m. Barbouilleur, mauvais peintre.

PEINTURIER, EUSE n. Celui, celle qui peinture.

PEINTURLURAGE (*pin*, *raj*) n. m. Action de peinturlurer; résultat de cette action : *Les dorures surannées et les* PEINTURLURAGES *des Arabes*. (Th. Gaut.)

PEINTURLURER (*pin* — rad. *peinture*) v. a. Peindre sans goût, avec des couleurs criardes : PEINTURLURER *une maison*.
— v. n. Faire des peintures mauvaises, criardes.

PEIPOUS ou **PEIPUS** (en russe **Tchoudskoié ozéro**) lac du nord-ouest de la Russie, dans les gouvernements de Pskof, Saint-Pétersbourg, Esthonie et Livonie; 3.513 kilom. carr.; profondeur extrême, 16 mètres. Il s'écoule par la Narova, tributaire du golfe de Finlande. Richesse énorme en poissons.

PEIRESC (Nicolas-Claude FABRI **de**), conseiller au parlement d'Aix, archéologue et naturaliste, né à Beaugensier en 1580, mort à Aix en 1637. Il fut en relation, à Paris, avec de Thou, Casaubon, François Pithou, les frères Sainte-Marthe et surtout les frères Dupuy, Pierre et Jacques, auxquels il voua une affection profonde. Il s'intéressait à toutes les sciences, collectionnait les manuscrits orientaux, les monnaies, les minéraux, envoyant jusqu'en Égypte de hardis et savants aventuriers chargés de faire des observations d'astronomie et d'histoire naturelle, se passionnant pour l'épigraphie et l'archéologie romaines. Tamizey de Larroque a publié, de 1888 à 1898, dans la *Collection des documents inédits de l'histoire de France*, 7 volumes de sa correspondance.

PEIROL, troubadour provençal, né au bourg de Peirol (près de Clermont-Ferrand) vers le milieu du XIIe siècle. Il fut d'abord protégé par Robert Ier, dauphin d'Auvergne, puis, après maintes pérégrinations, passa à la cour des marquis de Montferrat. Il est l'auteur d'une trentaine de chansons amoureuses et de deux remarquables *sirventes* : dans le premier (1189), il adresse à ses compatriotes un chaleureux appel en faveur de la croisade; dans le second (1221), il déplore la reprise de Damiette par les Sarrasins.

PEISKRETSCHAM, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]), sur le Drama (bassin de l'Oder,); 4.200 hab.

PEITHO (gr. *Peithô*, la Persuasion) n. f. Astron. Planète télescopique n° 118, découverte, en 1872, par Luther.

PEITZ, ville d'Allemagne (Prusse présid. de Francfort-sur-l'Oder), sur la Mulze, affluent de la Spree; 3.207 hab. Filature de laine et fabrique de drap.

PEIXOTO (Floriano), homme d'État et maréchal brésilien, né dans la province d'Alagoas en 1842. Après une brillante carrière militaire, il était major général de l'armée lors de la révolution du 15 nov. 1889. Il devint ministre de la guerre (1890, membre de l'Assemblée constituante, et vice-président de la république (1891). Après le coup d'État du président Fonseca et sa chute, il fut, en vertu de la constitution, investi du pouvoir suprême (23 nov. 1891), et rappela le Congrès dissous. Sa présidence fut troublée par d'incessants soulèvements, qu'il réprima rigoureusement : mouvement sécessioniste de la province de Matto-Grosso (1892), révolte de l'amiral Custodio de Mello, républicain (1893), secondé bientôt par l'amiral Saldanha da Gama, monarchiste, et par l'insurrection du Rio-Grande-do-Sul. Le 15 novembre 1894, le Dr Prudente de Moraes, succéda au maréchal Peixoto, qui fut depuis l'un des chefs de l'opposition militaire.

PE-JIN-FOU, auteur dramatique chinois du XIIIe siècle. Il a composé quinze pièces de théâtre. *La Chute des feuilles de Ou-thong*, son meilleur drame, a pour sujet la révolte du Tartare Ngan-Louchan contre l'empereur Hiouen-Tsong.

PÉJORATIF, IVE (du lat. *pejor*, pire) adj. Qui a pour résultat d'augmenter le mal : *Mesure* PÉJORATIVE. (Peu us.)
— Gramm. Qui ajoute une idée de mal : *Âtre est une terminaison* PÉJORATIVE.
— n. m. Ce qui empire un mal : *Dans un milieu extrêmement défavorable, les remèdes deviennent des* PÉJORATIFS. Broussais. (Peu us.)

PÉJORATION *si on* — rad. *pejoratif*) n. f. Action d'empirer. (Peu us.) || État de ce qui devient pire.

PEJOR AVIS ÆTAS (*L'âge présent ne vaut pas celui de nos aïeux*). On a changé l'ordre des termes et l'on en a retranché un, en empruntant ces mots à Horace, qui a dit en réalité : « L'âge de nos pères ne vaut pas celui de nos aïeux (*Etas parentum pejor avis*). » Il est vrai qu'il ajoute : « Et nous, nous sommes pires que nos pères, et nous donnons naissance à une race plus dépravée que nous encore. (*Odes*, III, 6.)

PÉKAKHIAH, roi d'Israël, succéda sur le trône à son père Ménakhem, en 737, et fut assassiné l'année suivante par un de ses généraux, nommé Pékhakh. V. ce nom.

PEKALONGAN, ville de la Malaisie, sur la côte septentrionale de l'île de Java, à l'embouchure du fleuve *Pekalongan*; 25.000 hab. Port et marché fort animés. La province a 1.790 kilom. carr. et 540.000 hab.

PÉKAN n. m. Nom vulgaire d'une marte du Canada (*mustela pennanti*) dont la fourrure est très estimée.

PÉ-KAO n. m. Espèce de thé de Chine, dit aussi PÉ KO.

PEKÉE n. f. Bot. Syn. de CARYOCAR.

PEKELA, nom de deux bourgs des Pays-Bas (prov. de Groningue), dans une région tourbeuse, sur un canal (la Ganant l'Aa, tributaire du Dollart, dans l'estuaire de l'Ems : NIEUWE-PEKELA, 6.000 hab.; — OUDE-PEKELA, 5.000 hab.

PÉKHAKH, fils de Rémalieh, général israélite du VIIIe siècle avant notre ère. Il assassina Pékahiah, fils et successeur de Ménakhem et se proclama roi d'Israël (736). Il se reconnut vassal de Rézôn II, roi de Damas, et tous deux réunis attaquèrent Achaz, roi de Juda. Celui-ci appela à son secours le roi d'Assyrie, Tiglathphalazar III, qui enleva à Pékhakh les villes de Galaad et de la Galilée, ainsi que le territoire de la tribu de Nephtali, et en transporta la population en Assyrie (734). Pékhakh conserva le pays de Samarie, qu'il gouverna sous la suzeraineté du vainqueur. Il fut assassiné en 729 et remplacé par Hoshia.

PÉ-KIANG ou **PÉI-KIANG**, rivière de la Chine méridionale, dans le Kouang Toung, qui s'unit à la rive gauche du Si-kiang ou fleuve de Canton, près de Sam-Houi, mais s'en sépare bientôt pour aller grossir le delta de Canton; 380 kilom. Voie de communication importante entre la Chine méridionale et la Chine du Nord.

Pe-kia-sin (ou *le Livre des cent familles*), recueil des noms patronymiques des Chinois, composé sous la dynastie des Song. Cet ouvrage constitue l'un des premiers livres élémentaires que les jeunes écoliers apprennent par cœur. Traduit en français par Paul Perny, en 1872.

PÉKIN (de *Pékin*, n. géogr.) n. m. Etoffe de soie peinte, généralement ornée de fleurs ou de rayures, d'abord fabriquée en Chine et que l'on fait aujourd'hui en Europe : *Le* PÉKIN *ressemble au taffetas*.

PÉKIN ou **PÉQUIN** (*kin*) n. m. Arg. milit. Civil, bourgeois : *Le soldat méprise un peu le* PÉKIN.
— Pop. Homme qui n'est pas déguisé, dans un bal où les autres le sont.

PÉKIN (corrupt. de *Pé-king*, « la Résidence du Nord »), **PEÏ-KING, BEI-TSIN, CHOUN-TIEN-FOU**, ou encore **KING-TOU** et **KING-TCHEN** (*la Capitale*), capitale de l'empire chinois, dans la province du Pétchili, dans une grande plaine alluviale, à 18 kilom. du Peï-Ho; 130 kilom.



Pékin : Porte du palais impérial.

du golfe do Pétchili. Le nombre des habitants (*Pékinois, oises*) est évalué diversement do 500.000 à 1.600.000; le chiffre le plus vraisemblable est 600.000 à 700.000.

Bâtie sur un terrain plat, la ville domine la plaine des collines artificielles des jardins impériaux et de ses hauts

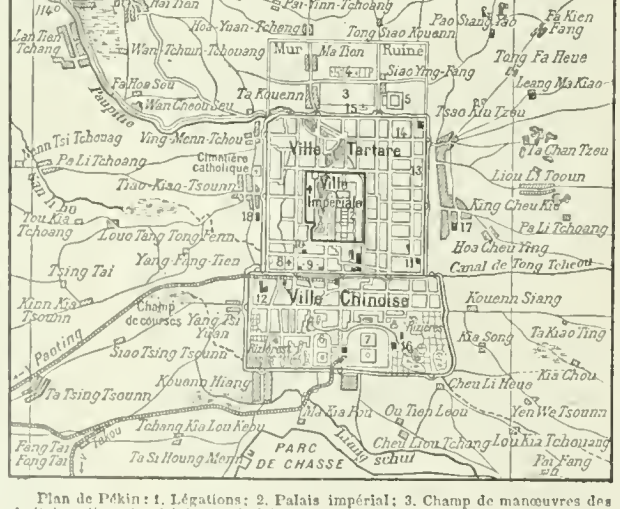

Plan de Pékin : 1. Légations; 2. Palais impérial; 3. Champ de manœuvres des huit bannières impériales; 4. Palais et pagode; 5. Temple de la Terre; 6. Temple de l'Agriculture; 7. Temple du Ciel; 8. Cathédrale catholique (Pei-Tang); 9. Ecoles; 10. Temple protestant; 11. Observatoire; 12. Casernes; 13. Magasins de riz; 14. Mission russe et observatoire météorologique; 15. Cimetière russe; 16. Casernes; 17. Temple du Soleil, 18. Temple de la Lune.

remparts. Elle se compose de trois cités, naguère bien mieux distinctes qu'aujourd'hui. Le fossé, à demi comblé, franchi, c'est la *ville Chinoise*, ou ville Extérieure (*Ouei-Tcheng*), vaste rectangle allongé dans la direction O.-E., et dont une plaine cultivée occupe toute la partie méridionale; c'est la ville des marchands. A travers un dédale de rues et de ruelles, que coupent à chaque pas fondrières et cloaques, on arrive au Sien-Nung-Tan, temple consacré à Shi-Nunh, inventeur présumé de l'agriculture, et, tout à l'extrémité sud, au Temple du Ciel, ou Thian-Tang, circulaire et vaste. Il faut franchir un deuxième fossé et une deuxième enceinte pour entrer dans la *ville Tartare*, ou Mandchoue, ou Intérieure (*King-Tcheng*); c'est un carré à peu près parfait, que traverse la large avenue de Ratâmen, coupée d'égouts effondrés, de fumiers, de mares; la rue des Légations, ou des « Nations-Etrangères », renfermait, sur une distance de près de 1 kilomètre, les légations d'Italie, France, Allemagne, Japon, Russie, celles d'Angleterre et de Belgique étant à proximité. (L'attaque des légations par les Boxers, en 1900, a fait projeter de les réunir toutes dans un quartier séparé, facilement défendable.) Dans la ville Tartare se trouvent aussi un hôtel européen, l'administration des douanes impériales, l'observatoire impérial (1279), le Tsong-li-Yamen (ministère des affaires étrangères), le Ouen-Hio-Koung (palais des examens). Au delà d'une troisième enceinte, se trouve la *ville Impériale*, ou Jaune (*Houang-Tcheng*), qu'envahissent à présent maisons et boutiques; on y voit le Peï-Tang, cathédrale catholique, la Pagode impériale (Kouang-Min-Tien), le Temple des ancêtres, la grande bonzerie, et le curieux Meï-Chan, ou Montagne-du-Charbon, colline artificielle de 66 mètres de hauteur, située au milieu de jardins et de lacs (le Tai-y-Tché, ou lac du Milieu, avec un beau pont de marbre); dans cette partie de la ville se cache la *ville sacrée Rouge* (Tsou King-Tcheng), la Cité défendue, immense parc de 3 kilom. de circuit, renfermant le prodigieux amas d'édifices (à l'intérieur très simple) et de cours qui forment le palais impérial. Au N.-E. de la ville, le Palais d'Été, pillé par les alliés en 1860, renferme, dans quatre grands parcs, de nombreux palais.

Pékin, relié par chemin de fer à Tien-tsin et à Niou-tchouang, est surtout un centre politique. L'industrie y est à peu près nulle, ainsi que l'activité commerciale. Fabrication de faïence et de verrerie colorée; taille des pierres précieuses; élève des vers à soie.

Les Chinois prétendent que leur capitale s'élève sur l'emplacement de la ville de Ki (XIIe s. av. notre ère), et qui fut, du VIIIe au IIIe siècle, capitale du royaume de Yen. En 986, elle devint l'une des capitales de l'empire des Kitan ou Yao, et s'appela successivement Yen-king (en 1013), Tchong-Tou, Pei-Ping-Fou (en 1368, sous les Ming); enfin, en 1121, l'empereur Young-To, quittant Nan-King, alla s'établir à « Peï-King »; la dynastie mandchoue, survenue en 1644, conserva ce dernier nom. Prise en 1860 par l'armée anglo-française, Pékin a été le théâtre, en 1900, de tragiques événements; du 13 juin au 14 août, les légations européennes furent assiégées par les Boxers et les réguliers chinois. Beaucoup d'Européens périrent; entre autres, le ministre d'Allemagne. Il fallut, pour les délivrer, une expédition internationale.

— BIBLIOGR. : J. de Rochechouart, *Pékin et l'intérieur de la Chine* (1878); Marcel Monnier, *le Drame chinois : juillet-août 1900* (Paris, 1900); Mgr Favier, *Pékin* (1902).

PÉKIN, bourg des Etats-Unis (Illinois), ch.-l. du comté de Tazewell, sur l'Illinois; 7.000 hab. Métallurgie. Houille.

PÉKINADE (de *Pékin*, n. géogr.) n. f. Etoffe chinoise pour ameublement.

PÉKLA n. m. Mythol. Enfer des anciens Borusses.

PÉKOË n. m. Variété de thé noir, dit aussi PÉKO.

PEKTOLITE (*pèk'* — du gr. *péktos*, coagulé, et *lithos*, pierre) n. f. Silicate naturel de chaux et de soude en masses formées d'aiguilles fines qu'on trouve au Monte-Baldo (Tyrol).

PEKU n. m. Métrol. Monnaie de compte de Batavia, valant 1.000 caches.

PELACHE n. f. Tissu de fil et de coton, sorte de peluche grossière, en usage aux XVIIe et XVIIIe siècles.

PELADAN (Joséphin), littérateur français, né à Lyon en 1858. Fils d'un écrivain mystique, il débuta par des études d'art, par des romans, se montra un fervent adepte de Barbey d'Aurevilly, puis se tourna vers les sciences occultes, se proclama mage, prit le titre de *sâr*, fonda le Salon de la Rose-Croix (1892-1898), donna des soirées esthétiques, où il fit représenter des pièces étranges, retenant l'attention par ses excentricités. Ses livres, d'un style tapageur et imagé, offrent un curieux mélange du rêve ésotérique du mage et de la foi d'un catholique intransigeant, un idéalisme d'halluciné, avec la glorification de la chair et le sensualisme érotique. Son œuvre principale est la suite de romans appelés par lui *Ethopées*, qui ont paru sous le titre général de *Décadence latine*. Elle comprend : *le Vice suprême* (1884); *Curieuse* (1885); *Initiation sentimentale* (1886); *A cœur perdu* (1887); *Istar* (1888); *la Victoire du mari* (1889); *Cœur en peine* (1890); *Androgyne* (1891); *Gynandre* (1892); *Panthée* (1891); *le Dernier Bourbon* (1895); *Finis Latinorum* (1899). Citons encore : *Comment on devient mage* (1892); *Comment on devient fée* (1893); *l'Art idéaliste et mystique* (1894); *la Science, la Religion et la Conscience* (1895); *la Terre du sphinx* (1899); *l'Occulte catholique* (1898); *la Terre du Christ* (1901); etc., et des pièces de théâtre : *le Fils des étoiles* (1895); *Prométhée : Sémiramis* (1897); *Œdipe et le Sphinx* (1898); *le Mystère du Graal*.

PELADE (rad. *peler*) n. f. Techn. Laine enlevée sur les animaux tués pour la boucherie. || Laine détachée des peaux dont on veut faire du cuir ou du parchemin.
— Pathol. Affection des régions pileuses, déterminant la chute en plaques des cheveux, sans prurit ni douleur
— ENCYCL. Pathol. Les plaques de *pelade* peuvent s'agrandir, se rejoindre et déterminer la chute totale des cheveux et des poils. Au niveau des plaques, la peau est lisse, blanche et glabre. Syn. de TEIGNE DÉCALVANTE.



Pelade.

La pelade peut être parfois le résultat d'une *dermato-neurose* (v. PEAU), mais, le plus souvent, elle est contagieuse. On ne connaît pas, toutefois, d'une manière précise, le parasite qui la détermine; on incriminait autrefois un champignon, le *microsporon Audouini*; plus récemment, Malassez a cru découvrir une autre cryptogame, à forme de microcoque (parasite de Malassez).

La pelade guérit parfois spontanément, mais elle est généralement de durée assez longue. On la traite, en outre de l'épilation, par les lavages au savon ichtyolé, les lotions au biiodure et au bichlorure de mercure, les frictions à l'acide acétique, au chloroforme et à la teinture de cantharide, à la teinture d'iode, les pommades au soufre, au turbith minéral, à la résorcine et à l'acide salicylique, à la térébenthine, etc.

PELADON n. m. Techn. Crochet de fer que l'on fixe à un long manche de bois, au moyen d'une douille.

PELAGE (*laj'* — de *poil*) Zool. n. m. Ensemble des poils d'un animal : *Le* PELAGE *du tigre, du cerf, de la panthère*.
— ENCYCL. On réserve généralement le terme de *pelage* pour les animaux sauvages, tandis qu'on emploie les mots

robe ou *toison* pour les espèces domestiques. Le pelage se compose souvent de deux sortes de poils : les uns droits, soyeux, plus ou moins longs; les autres laineux, enroulés sur eux-mêmes et restant cachés sous les premiers. Dans beaucoup de cas, le pelage est sujet à des variations individuelles. Quelquefois, sa couleur varie suivant la saison (animaux à fourrure), ou bien suivant l'âge ou le sexe.

PELAGE (*laj'* — rad. *peler*) n. m. Ecroulement superficiel du sol, pour détruire la végétation.
— Techn. Action de peler les peaux.

PÉLAGE (*laj'* — du lat. *pelagus*, gr. *pélagos*, mer) n. m. Féod. Droit d'attache, d'amarrage.

PÉLAGE 1er, pape (555-560). Archidiacre de Rome, il s'associa à toutes les résistances comme à toutes les soumissions du pape Vigile aux ordres de Justinien. Celui-ci le fit élire à la mort de Vigile. Ami du patrice Narsès, il s'appliqua, de concert avec lui, à détruire les schismatiques en Italie. Il était en relations avec Childebert, roi de France. Il nomma l'évêque d'Arles son vicaire en Gaule.

PÉLAGE II, pape (578-590), né à Rome vers 520. Romain de naissance, quoiqu'il fût, dit-on, d'origine gothique, il fut élu pendant que Rome était assiégée par les Lombards contre lesquels il s'efforça de susciter des adversaires. Il fut, avec l'empereur Maurice, l'artisan de l'expédition de Childebert contre eux, essaya, mais inutilement, de ramener les évêques d'Italie qui persistaient dans le schisme à ceux des trois chapitres, et protesta contre le titre de patriarche œcuménique pris par le patriarche de Constantinople.

PÉLAGE, auteur de l'hérésie contre la grâce, qui s'appelle, de son nom, *pélagianisme*, né en Grande-Bretagne, ou peut-être en Irlande, vers 360, mort en Palestine vers 430. On croit qu'il s'appelait *Morgan*, mot qui en celtique signifie « maritime », et qu'il changea son nom en celui de *Pélagios*, Pélage, qui en grec a le même sens. Il menait la vie ascétique sans avoir reçu les ordres. Après avoir visité les églises d'Orient, il séjourna à Rome de 401 à 410 et y exposa ses opinions personnelles sur la grâce, qu'il opposait à la doctrine de saint Augustin. Il eut avec ce dernier une entrevue en Afrique (411) et se rendit à Jérusalem, tandis que son disciple Célestius donnait une grande publicité à la doctrine de son maître, et attirait sur elle les rigueurs de l'Eglise. (V. PÉLAGIANISME.) Pélage termina sa vie en Palestine, après avoir été, en 124, chassé de Jérusalem par l'évêque Prayle. Il avait composé en latin un *Traité sur la divinité*, un recueil de textes de l'Ecriture intitulé *Livre des témoignages*, une *Exposition des Epîtres de saint Paul* et une *Lettre à Démétriade*.

PÉLAGE (en espagn. *Pelayo*), premier roi des Asturies, mort vers 737. Sous le règne du dernier roi wisigoth Roderick, l'Espagne avait été conquise par les Arabes (711-715). Un grand nombre de nobles et d'évêques goths se réfugièrent dans les Asturies et choisirent pour roi D. Pelayo, peut-être descendant des anciens rois goths, peut-être de race hispano-romaine (les Arabes l'appellent Belaï-el-Roumi). Pélage demeura dans les montagnes appelées Picos de Europa. Sous le gouvernement pacificateur de l'émir Abd-al-Aziz, il se rendit même à Cordoue pour traiter avec les conquérants, mais à Abd-al-Aziz succéda le belliqueux El-Hhorr-Ben-Abd-el-Rahman, et la guerre recommença. Pelage battit à la journée restée légendaire de Cuova de Santa Maria de Covadonga l'émir Alkbamah. Ainsi la monarchie wisigothe ressuscita dans le petit royaume asturien. Pélage mourut en 737 et eut pour successeur son fils Favila. En 1901, une riche basilique a été inaugurée à Covadonga, en mémoire de la victoire de Pélago.

PÉLAGIANISER (*ji*) v. n. Partager les opinions de Pélage.

PÉLAGIANISME (*ji, nissm'*) n. m. Hérésie du moine Pélago.
— ENCYCL. La doctrine traditionnelle de l'Eglise, résumée et exposée avec une vigueur jusqu'alors inconnue par saint Augustin, au commencement du Ve siècle, se résume en trois points : 1° par suite du péché d'Adam, tous les hommes naissent privés de la grâce sanctifiante, exposés à l'ignorance et à la concupiscence, condamnés à la douleur et à la mort; 2° sans la grâce actuelle, c'est-à-dire sans un secours intérieur de Dieu éclairant son esprit et fortifiant sa volonté, l'homme, quoique libre, ne peut rien faire qui soit utile pour son salut; 3° bien que l'homme ne soit jamais déterminé invinciblement à commettre aucun péché en particulier, pour les éviter tous sans exception, il lui faudrait une continuité d'efforts dont il n'est pas capable. Pélago opposait à cette doctrine les trois assertions suivantes : 1° le péché d'Adam n'a exercé aucune influence sur la nature de ses descendants; la concupiscence n'est qu'un mot : la liberté de l'homme est en parfait équilibre entre le bien et le mal; 2° la grâce nous est nécessaire si l'on veut, mais ce mot désigne les facultés que Dieu nous a données, les enseignements de Jésus-Christ et ses exemples. (Pélage finit bien par admettre une grâce intérieure, mais il n'en reconnaît pas alors la nécessité); 3° l'homme peut, par ses seules forces, parvenir à éviter tout péché.

La doctrine pélagienne, propagée en Afrique par Célestius, y fut combattue par saint Augustin, qui envoya Paul Orose l'attaquer en Orient, où se trouvait Pélago lui même. Pélage put se faire absoudre au concile de Diospolis, mais fut condamné en 412 par celui de Carthage, en 416, par ceux de Jérusalem, d'Antioche et de Milève en Numidie. Une lettre captieuse écrite par lui et une feinte soumission du Célestius trompèrent un instant le pape Zozime, mais, en 418, celui-ci approuva la condamnation de l'un et de l'autre au grand concile de Carthage, dont les décisions furent sanctionnées par les empereurs Honorius, puis Théodose Ier et Valentinien III. Les sociniens, au XVIe siècle, ont enseigné la doctrine de Pélage.

Semi-pélagianisme. Tout en admettant que la grâce était nécessaire, comme l'avait déclaré le concile d'Afrique, plusieurs écrivains de la Gaule, notamment Cassien, fondateur d'un célèbre monastère à Marseille, Gennadius et Faustus, évêque de Riez, crurent pouvoir enseigner que, si Dieu prédestinait les justes au salut et leur accordait sa grâce, c'était en vue et en récompense de leurs mérites, que prévoyait sa prescience infinie. En d'autres termes, absolument nécessaire au salut, la grâce était, à leurs yeux, méritée par l'homme. Saint Augustin, saint Prosper d'Aquitaine, furent les principaux adversaires de cette nouvelle doctrine. Ils soutinrent que l'homme ne pouvait en aucune façon mériter proprement la grâce. C'est ce qui fut défini contre les semi-pélagiens par le concile d'Orange (529), sous la présidence de saint Césaire. Le pape Félix IV sanctionna cet enseignement.

PÉLAGIE (*ji*) n. f. Genre de mollusques ptéropodes, de la famille des cliidés, propres à la mer des Moluques. ‖ Genre de méduses acalèphes discophores, type de la famille des *pélagiidés*, comprenant des méduses à ombrelle hémisphérique, avec huit longs tentacules principaux et sans tentacules accessoires.


Pélagie (gr. d'un quart).

PÉLAGIE (sainte), illustre pénitente, née à Antioche vers 130, morte près de Jérusalem vers 457. Elle exerçait à Antioche la profession de mime, quand un sermon de Nonnus, évêque d'Edesse, la convertit (453). Après avoir vendu ses biens et reçu le baptême, elle se retira près de Jérusalem, sur le mont des Oliviers, et y bâtit une cellule, où elle fit pénitence jusqu'à sa mort. — Fête le 8 octobre.

PÉLAGIE (sainte), martyre à Tarse, sous la persécution de Dioclétien. — Fête le 4 mai.

PÉLAGIE (sainte), martyre à Antioche, en 304, à l'âge de quinze ans. Saint Jean Chrysostome prêcha deux fois son panégyrique à Antioche, et une basilique lui fut dédiée à Constantinople. — Fête le 9 juin.

Pelagie (PRISON DE **Sainte-**), maison d'arrêt, qui était située à Paris, rue du Puits-de-l'Ermite, n° 11; elle a été démolie en 1899. Elle fut établie, en 1792, dans les bâtiments d'un couvent de filles repenties, fondé par Mme de Miramion en 1665, et reçut d'abord des détenus de droit commun, puis, bientôt après, des prisonniers politiques. Mme Roland en 1793 et Joséphine de Beauharnais, en 1794, y furent enfermées. De 1797 à 1834, elle fut affectée aux détenus pour dettes, puis se transforma alors en maison de correction spéciale aux mineurs de seize ans. Mais, en même temps, dès le premier Empire, Sainte-Pélagie abrita des détenus politiques, notamment des écrivains condamnés pour délits de presse, Béranger, Paul-Louis Courier, Barthélemy, Blanqui, Raspail, Barbès, Godefroy Cavaignac, Carrel, Lamennais, Félix Pyat, Clemenceau, Eugène Pelletan, Ranc, Cluseret, Henri Rochefort y furent incarcérés. En dernier lieu, on écrouait à Sainte-Pélagie les détenus pour délits de presse, les individus condamnés pour délits de droit commun à un emprisonnement de moins de six mois et les détenus par voie de contrainte par corps.


Prison de Sainte-Pélagie.

PÉLAGIEN, ENNE (*ji-in, èn'* — du lat. *pelagus*, la haute mer) adj. Qui appartient à la mer, à la pleine mer.

PÉLAGIEN, ENNE (*ji-in, èn'*) adj. Hist. ecclés. Qui appartient à la doctrine de Pélage : *Croyance* PÉLAGIENNE. ‖ Qui est partisan de cette doctrine : *Auteur* PÉLAGIEN. — Substantiv. : *Les opinions des* PÉLAGIENS. V. PÉLAGIANISME.

PÉLAGIIDÉS (*ji*) n. m. pl. Zool. Famille de méduses acalèphes discophores, du groupe des monostomés, comprenant les genres *pélagie* et voisins. — *Un* PÉLAGIIDÉ.

PÉLAGIQUE (*jik'*) adj. Zool. Qui vit dans la haute mer : *Poisson* PÉLAGIQUE. ‖ *Organismes pélagiques*, Animaux et plantes de la haute mer, par opposition aux *Organismes littoraux*. (On les appelle parfois THALASSIQUES.) ‖ Qui se rapporte à la faune pélagique : *La chasse* PÉLAGIQUE *du phoque se fait dans les parages du détroit de Behring*.
— Géol. *Dépôts pélagiques*, Dépôts de mers profondes, par opposition à *Dépôts littoraux*. V. MER.

PÉLAGISME (*jissm'*) n. m. Ensemble des conditions d'existence des organismes de haute mer.

PÉLAGITE (*jit'*) n. f. Nom donné aux nodules ferro-manganésiens du fond de l'océan Pacifique.

PELAGIUS (Alvarez PAEZ, dit), évêque de Silves ou Silves (Portugal), né vers 1280, mort à Séville vers 1342. Il prit l'habit de frère mineur à Assise (1304), étudia à Bologne, puis à Paris, sous la direction de Duns Scot. Le pape Jean XXII le nomma grand pénitencier. Evêque *in partibus* de Coron (1332), il fut pourvu, vers 1334, de l'évêché de Silves. Son fameux traité *Du gémissement de l'Eglise*, après un vigoureux plaidoyer en faveur de la puissance pontificale, contient un curieux tableau de l'Eglise au commencement du XIVe siècle. Ce livre, imprimé à Ulm (1474), a été réédité à Lyon (1527) et à Venise (1560).

PÉLAGO. Arg. Prison de Sainte-Pélagie.

PELAGO, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence]); 10.200 hab. Eaux minérales.

PÉLAGOPHYTE (*fit'* — du gr. *pélagos*, mer, et *phuton*, plante) n. m. Végétal qui vit dans l'eau de la mer.

PÉLAGOSAURE (*sôr'*) n. m. Genre de crocodiles de la famille des téléosauridés, fossiles dans les formations liasiques d'Europe. (Ils ne dépassaient guère 1 mètre de long, et ressemblaient à de petits gavials.)

PÉLAGOSCOPE (*skop'* — du gr. *pélagos*, mer, et *skopein*, examiner) n. m. Physiq. Instrument employé pour voir les objets placés dans la mer ou au fond de l'eau.

PÉLAGOSCOPIE (*sko-pi* — rad. *pélagoscope*) n. f. Physiq. Art d'examiner le fond des eaux.

PÉLAGOSCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Qui a rapport au pélagoscope ou à la pélagoscopie : *Méthode* PÉLAGOSCOPIQUE.

PÉLAGOSITE n. f. Incrustation de calcite formée dans la mer.

PELAIN n. m. Archéol. V. PELING.

PÉLAMIDE ou **PÉLAMYDE** n. f. Ichtyol. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des scombéridés, répandus dans les mers d'Europe et l'océan Indien.


Pélamide.

— Erpét. Genre de reptiles ophidiens protéroglyphes, de la famille des hydrophidés, comprenant des serpents de mer venimeux, à queue latéralement aplatie, et qui vivent dans l'océan Indien et le Pacifique tropical.
— ENCYCL. Ichtyol. Les *pélamides* (pelamys) sont de grands scombres qui diffèrent des thons par leurs dents beaucoup plus fortes et pointues sur les mâchoires et les palatins. La pélamide commune ou *sarde* pelamys sarda), bleuâtre brillant, avec des bandes verticales brunes ou bleu foncé, s'étend dans tout l'Atlantique; on l'appelle, sur les côtes de France, *bonitou, bize, bonite, palamida, boussicou*.


Pélamide.

PÉLAMIDIÈRE n. f. Filet pour la pêche de la pélamide, qui est dans le genre de ceux qu'on emploie à la pêche au thon, mais à mailles plus petites.

PELAN (rad. *peler*) n. m. Ecorce d'arbre enlevée par larges fragments, en vue d'usages industriels. ‖ On dit aussi PLAN.

PELANG n. m. Archéol. Syn. de PELAIN, et PELING.

PELARD (*lar'*), **ARDE** (rad. *peler*) adj. Se dit du bois dont on a enlevé l'écorce pour faire du tan.

PELARD (*lar'* — de *poil*) n. m. Arg. Gazon, foin.

PELARDEAU (*do*) n. m. Morceau de plomb ou planche garnie d'étoupe suiffée, que les calfats mettaient à l'extérieur pendant un combat pour boucher les trous de boulet à la flottaison. ‖ On dit aussi PALARDEAU.

PÉLARGONATE n. m. Sel dérivant de l'acide pélargonique.

PÉLARGONE n. f. Bot. V. PELARGONIUM.
— Chim. Acétone de l'acide pélargonique.

PÉLARGONIER n. m. Nom vulgaire du PÉLARGONIUM.

PÉLARGONIQUE (*nik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^9H^{17}O^2$, qui existe dans l'huile de *pelargonium roseum, odoratissimum, capitatum*. ‖ Se dit d'un anhydride $(C^9H^{17}O)^2 = O$, que l'on obtient en traitant le pélargonate de baryum par l'oxychlorure de phosphore.
— ENCYCL. L'acide *pélargonique*, qui se trouve dans l'huile de divers pélargoniums, prend aussi naissance dans l'oxydation de l'essence de rue, dans l'oxydation de l'acide stéarolique par l'acide nitrique, etc. C'est une masse cristalline, fondant à 12°, bouillant à 253°.

PÉLARGONIUM (*ni-om'* — du gr. *pélargos*, cigogne, à cause de la forme du fruit) n. m. Bot. Genre de géraniacées. ‖ On dit aussi PELARGONIER.
— ENCYCL. Les *pélargoniums* sont des herbes, des sous-arbrisseaux ou même des arbrisseaux, souvent couverts de poils glanduleux et aromatiques, qui ne diffèrent des vrais géraniums, avec lesquels on les confond souvent, que par le zygomorphisme de la fleur, dont le sépale postérieur se prolonge en un éperon concrescent avec le pédicelle. On connaît plus de cent cinquante espèces de pélargoniums, la plupart originaires de la région du Cap. Ce sont des plantes ornementales, au feuillage élégant, aux fleurs richement colorées, et d'une grande facilité de culture.


Pélargonium.

Les plus employés se rangent en trois catégories, qui correspondent à autant de races : 1° *pélargoniums zonales*, issus de croisements du *pelargonium zonale* avec le *pelargonium inquinans;* ce sont par excellence des plantes de massifs; 2° *pélargoniums à feuilles de lierre*, provenant, par variation et par croisements divers, du *pelargonium pellatum;* bien que très propres à la formation des massifs, ils sont surtout appréciés pour suspensions; 3° *pélargoniums à grandes fleurs*, obtenus par semis et croisements du *pelargonium grandiflorum;* remarquables par certains coloris rouges, pourpres, cramoisis, etc., ils sont surtout cultivés en serres et sur fenêtres. On les multiplie par bouturage à la fin de l'été et on les conserve l'hiver en serre ou sous châssis.
Certains pélargoniums contiennent dans leurs feuilles une huile essentielle utilisée en parfumerie; le *pelargonium capitatum*, ou géranium rosat, donne l'essence de géranium et sert à falsifier l'essence de rose.

PÉLARGYLE (*jil'*) n. m. Radical hypothétique $C^9H^{17}O$ de l'acide pélargonique.

PÉLASGES, nom donné par les anciens Grecs tantôt à l'un des peuples primitifs de la Grèce, tantôt à l'ensemble

des populations primitives de leur pays. On rattachait souvent à la race pélasgique les divers groupes de tribus que mentionnaient les vieilles légendes : Cariens, Lélèges, Crétois, Minyens, Tyrrhéniens, Illyriens, Thraces, Sicules, etc. Les Grecs de l'époque classique rattachaient les Pélasges à un héros légendaire nommé Pélasgos. Ils les considéraient tantôt comme leurs ancêtres, tantôt comme des barbares. Ils admettaient que les Pélasges avaient occupé l'Asie Mineure, les îles, la Thrace, la Grèce propre, la Sicile et l'Italie, où ils avaient apporté les premiers éléments de la civilisation et de la religion. Leur souvenir s'était conservé dans les légendes et l'onomastique de toutes les régions grecques. V. PELASGIQUE.

PÉLASGIDE (*lass-jid'* — rad. *Pélasge*) adj. Mythol. gr. Surnom d'Héra et de Déméter, dont le culte passait pour avoir été fondé par les Pélasges. ‖ Surnom de Sapho.

PÉLASGIE (*lass-ji*), nom primitif de la Grèce ancienne, du Péloponèse et de l'île de Lesbos.

PÉLASGIEN, ENNE (*lass-ji-in, èn'*) adj. Qui appartient aux Pélasges : *Race* PÉLASGIENNE.
— Mythol. gr. Surnom d'Héra et de Déméter, dont le culte avait été institué par les Pélasges.

PÉLASGIQUE (*lass-jik'*) adj. Antiq. gr. Qui appartient aux Pélasges; qui est dû aux Pélasges : *Monument* PÉLASGIQUE. ‖ Nom donné aux chênes de Dodone.
— n. m. Enceinte des Pélasges, au N.-O. de l'Acropole d'Athènes.
— ENCYCL. *Monuments pélasgiques.* On désigne sous le nom de *monuments pélasgiques* toutes les vieilles murailles, les acropoles et constructions diverses de Grèce ou d'Italie, qui sont antérieures à l'époque proprement hellénique, et qu'on attribuait aux Pélasges. Ces constructions sont caractérisées surtout par les dimensions énormes des pierres mal dégrossies et assemblées sans mortier, mais elles présentent des dispositions assez différentes et n'appartiennent pas à une même civilisation. V. CYCLOPÉENS.
Pour Homère, la Thessalie est encore « la plaine pélasgique » (*Pelasgikon Argos*). Le sanctuaire et l'oracle de Dodone avaient été fondés, disait-on, par les Pélasges.

PÉLASGIQUE (GOLFE) ou **Pelasgicus Sinus,** golfe de la côte orientale de la Grèce ancienne, formé par la mer Egée, au S.-E. de la Thessalie, au N. de l'Eubée, entre la Phthiotide et la Magnésie. C'est le golfe actuel de *Volo*.

PÉLASGOMANE (*lass* — du gr. *Pélasgos*, Pélasge, et *manie*, passion) n. m. Historien porté à étendre beaucoup le rôle des Pélasges dans l'histoire primitive des pays grecs.

PÉLASGO-PHÉNICIEN, ENNE adj. Qui a rapport aux Pélasges considérés comme appartenant à la race sémitique dont faisaient partie les Phéniciens.
— Substantiv. : *Les* PÉLASGO-PHÉNICIENS.

PÉLASGOS. Myth. gr. Héros éponyme de la race des Pélasges. On admettait l'existence de plusieurs personnages de ce nom. Le plus connu était un roi d'Arcadie, ancêtre des Lycaoniens, civilisateur de son peuple.

PÉLASTRE (*lasstr'*) n. m. Techn. Partie large et plate d'une pelle. ‖ Espèce de palette avec ou sans bords. (Vx.)

PÉLATE du gr. *pélatès*, « voisin » ; de *pélas*, près) n. f. Antiq. gr. Mercenaire, homme à gages. ‖ Ouvrier de condition libre. ‖ A Rome, Client.


Pélate.

PÉLATE n. f. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des percidés, propres aux mers océaniennes. (Les pélates ont les nageoires ventrales situées sur la poitrine, une vessie natatoire close dépourvue de canal aérien.)

PELATTAGE (*la-taj'* — rad. *peler*, n. m. Techn. Opération par laquelle on fait tomber le poil des peaux.

PELAUDER (*lô* — du lat. *pellis*, peau) v. a. Battre étriller. (Vx.)
Se pelauder, v. pr. Pop. Se battre à coups de poing.

PELAVERGA (*ver'*) n. m. Variété de cépage noir, cultivée dans le Piémont.

PELAYO (MÉNENDEZ). Biogr. V. MENENDEZ PELAYO.

PÊLE n. m. Techn. Anc. forme du mot PENEL.

PÉLÉ Géol. *Cheveux de Pélé,* Filaments de laves qu'on trouve dans les déjections du volcan de Kerouia.

PÉLÉADE du gr. *péleias, ados*, même sens) n. f. Antiq. gr. Nom donné aux prêtresses de l'oracle de Zeus, à Dodone. ‖ Une des Pléiades.
— Astron. Syn. peu usité de PLÉIADE.

PÉLÉCANIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, renfermant le seul genre *pélican*. — *Un* PÉLÉCANIDÉ.


Pélécanoïde.

PÉLÉCANOIDE n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, type de la famille des *pélécanoïdidés*, propres aux mers du sud.

PÉLÉCANOÏDIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, renfermant le seul genre *pélécanoïde*. — *Un* PÉLÉCANOÏDIDÉ.

PELECANUS (*pé-lé, nuss*) n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre pélican.

PÉLÉCINE (*sin'*) n. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, de la famille des ichneumonidés, propres à l'Amérique tropicale.
— Bot. Syn. de BISERRULE.


Pélécine (gr. nat.).

PÉLÉCINON (*si* — du gr. *pélékus*, hache) n. m. Antiq. Espèce de cadran solaire, qui avait la forme d'une hache.

PÉLÉCOIDE (du gr. *pélékus*, hache, et *eidos*, aspect) adj. Géom. Qui est en forme de hache : *Courbe* PÉLÉCOÏDE.
— n. m. Figure en forme de hache.

PÉLÉCOTOME n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, type de la tribu des *pélecotomines*, propres à l'hémisphère boréal. (Ce sont de curieux insectes allongés, à la tête forte.)

PÉLÉCOTOMINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, famille des rhipiphoridés, renfermant les genres *pélécotome* et voisins. — *Un* PÉLÉCOTOMINÉ.

PELECUS (*pé-lé-kuss*) n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des cyprinidés, propres aux eaux douces de l'hémisphère boréal. (Les *pelecus*, voisins des brèmes, sont comprimés, avec le ventre tranchant, la bouche oblique dirigée en haut et munie de barbillons. Le *pelecus cultratus* est répandu dans l'Europe orientale, au voisinage de l'embouchure des fleuves.)


Pelecus.

PÉLÉCYPODES (*si*) n. m. pl. Zool. Syn. peu us. de LAMELLIBRANCHES.

Pelée (MONTAGNE), sommet volcanique de l'île française de la Martinique, dans la partie septentrionale de la colonie (1.330 m. d'alt.). Le cratère paraissait depuis longtemps éteint, quand il se réveilla brusquement, au mois d'avril 1902, pour couvrir de ses cendres brûlantes, le 8 mai, le nord de l'île et la ville de Saint-Pierre, qui fut complètement détruite. V. SAINT-PIERRE.

Pélée. Myth. gr. Roi légendaire d'Iolkos, fils d'Eaque, roi d'Egine, et de la nymphe Endéis, fille de Chiron. Avec son frère Télamon, il tua son autre frère Phokos, fut chassé d'Egine, et se réfugia à Phthie, auprès du roi Eurytion, dont il épousa la fille, Antigone. Pendant la chasse du sanglier de Calydon, il tua involontairement son beau-frère et se réfugia à Iolkos, auprès du roi Acaste, qui le purifia. La femme de ce dernier, Astydamie, devint amoureuse de Pélée. Ayant vu sa passion repoussée, elle accusa auprès de son mari le fils d'Eaque d'avoir voulu la séduire. Acaste fit exposer Pélée, lié et garrotté, sur le mont Pélion. Mais Pélée parvint à s'échapper et, aidé par Jason et les Dioscures, il s'empara d'Iolkos, mit à mort Astydamie et Acaste, et devint roi de la ville. Sa première femme Antigone ayant été tuée par Acaste, ou s'étant pendue de désespoir sur une fausse nouvelle, Pélée épousa en secondes noces la néréide Thétis. Le mariage eut lieu dans la grotte de Chiron, sur le Pélion; les dieux y assistèrent et apportèrent leurs présents. Eris ou la Discorde, qu'on avait négligé d'inviter, y apparut tout à coup et y jeta la fameuse pomme d'or, avec l'inscription : *A la plus belle !* qui devait indirectement causer la guerre de Troie. De son union avec Pélée, Thétis n'eut qu'un fils, Achille; elle quitta bientôt son mari pour rejoindre ses sœurs les Néréides. Pélée eut une vieillesse misérable; il fut détrôné pendant la guerre de Troie, et survécut à son fils. Euripide lui fait jouer un rôle à Phthie, dans son *Andromaque*.

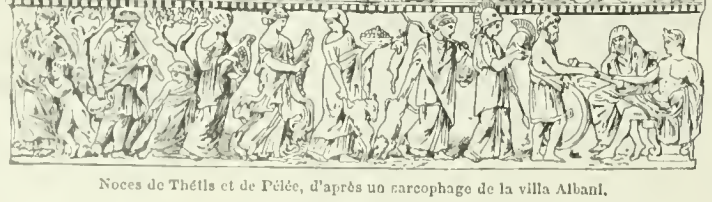
Noces de Thétis et de Pélée, d'après un sarcophage de la villa Albani.

PÉLÉEN, ENNE (*lé-in, èn'*) adj. Qui descend de Pélée : *Race* PELÉENNE.
— *Héros pélée*n, Achille, fils de Pélée.

PÉLÉGRINE (du lat. *peregrinus*, pèlerin) n. f. Nom vulgaire de la capucine des Canaries et d'une espèce d'alstrœmère.

PÉLÉIOE n. et adj. Antiq. gr. Descendant de Pélée; qui appartient à la race de Pélée. ‖ Achille, fils de Pélée.

PÉLÉKYDE (du gr. *pélékus*, hache) n. f. Variété de cuivre arséniaté.

PÊLE-MÊLE adv. Dans un mélange confus, sans ordre : *Entrer, Sortir* PÊLE-MÊLE. *Mettre tout* PÊLE-MÊLE.
n. m. Mélange confus de personnes ou de choses :

En avant les chansons ! en avant les quadrilles !
Pêle-mêle charmant de garçons et de filles.
A. BARTHET.

Présentation à la cour sans préséance : *Pour éviter les disputes de préséance, le prince ordonna le* PÊLE-MÊLE.
ANTON. **En ordre, ordonnément, séparément.**

PÊLE-MÊLER v. a. Rassembler confusément; mettre pêle-mêle. PÊLE-MÊLANT *le bien avec le mal...* (Nic. Pasq.)

PÊLE-OSIER n. m. invar. Instrument à l'aide duquel on enlève l'écorce de l'osier. ‖ On dit aussi RACLEVIME.


Pêle-osier.

PELER (du lat. *pilare*; de *pilus*, poil. — Change *e* en *è* quand la terminaison commence par un *e* muet : *Je pèle. Tu pèleras*) v. a. Oter le poil à : PELER *des peaux.*
— Pop. *Peler quelqu'un,* Le voler.
Pelé, ée part. pass. Nu, dépouillé d'herbe, de gazon, de végétation : *Montagne* PELÉE.
— n. m. Fam. Personne chauve. ‖ Personne sans considération ou sans fortune. ‖ *Il y avait quatre pelés et un tondu.* Se dit d'une assemblée composée de peu de personnes ou de gens jouissant de peu de considération.
— Arg. Le chemin, la grande route.
Se peler, v. pr. Perdre son poil : *Le velours* SE PÊLE *promptement.*

PELER (du lat. *pellis*, peau — même conjug. que précédem.) v. a. Enlever la peau, l'écorce, la pellicule à : PELER *une poire, un arbre, un fromage.*
— Hortic. *Peler la terre,* En enlever le gazon. ‖ *Peler les allées,* En enlever de la terre et de l'herbe.
— v. n. Perdre son poil, sa peau : *Serpent qui* PÈLE.
Se peler, v. pr. Perdre sa peau. ‖ Etre pelé : *Les pêches de vigne ne* SE PÈLENT *pas aisément.*

PÈLERIN, INE (du lat. *peregrinus*, étranger) n. Personne qui, dans une pensée pieuse, va visiter les lieux révérés : *Les* PÈLERINS *de La Mecque, de Lourdes.* V. PÈLERINAGE.
— Par ext. et fam. Voyageur.
— Fam. Individu, homme ou femme, qui montre de l'adresse, de la finesse, de la dissimulation et de la fripon nerie : *Si tu connaissais le* PÈLERIN... (Mol.)
— Hist. *Société des Pèlerins,* L'une des nombreuses sociétés secrètes qui groupaient sous la Restauration les ennemis du pouvoir royal.
— Hist. relig. *Les pèlerins d'Emmaüs.* V. EMMAÜS.
— PROV. : **Vent du soir et pluie du matin n'étonnent pas le pèlerin,** Souvent, quand il vente le soir, il pleut le lendemain matin. ‖ **La pluie du matin réjouit le pèlerin,** Il est commode de marcher quand il a plu le matin.
— ENCYCL. Iconogr. Beaucoup d'artistes ont peint des *Pèlerins.* Un tableau de Ph. Wouwerman figure sous ce


Les Pèlerins allant à La Mecque, d'après Belly.

titre au musée du Louvre. F. Barrias a peint des *Pèlerins se rendant à Rome pour le jubilé de l'an 1300;* Oswald Achenbach, des *Pèlerins des Abruzzes surpris par l'orage;* L. Bonnat, des *Pèlerins aux pieds de la statue de saint Pierre;* Brion, *les Pèlerins de Sainte-Odile;* L. Belly, des *Pèlerins allant à La Mecque;* P. Delaroche, des *Pèlerins à Rome;* Rosa Bonheur, un *Pèlerin sans abri dans la tempête;* Luminais, un *Pèlerinage breton;* etc.

Pèlerin (VOYAGE DU) [*Pilgrim's Progress*], œuvre de Bunyan (1677). — Bunyan, pauvre chaudronnier sans éducation, est un croyant exalté, qui écrit pour donner corps à ses rêves mystiques. Il se trouve cependant que ce *Voyage du Pèlerin,* source de vie morale, où tant de consciences anglaises devaient venir se retremper, est aussi, par d'autres qualités, une œuvre classique de la littérature anglaise.
Le héros, Chrétien, fuit la cité de la Destruction pour éviter le feu divin, qui doit détruire la ville criminelle. Il se dirige avec un ami vers la cité céleste, guidé par Evangéliste. Sagesse Mondaine essaye en vain de le retenir. Au marais du Découragement, son ami l'abandonne; Chrétien continue à avancer. Il passe devant la Croix, et le lourd fardeau de ses péchés tombe; il gravit la colline de Difficulté, lutte contre le terrible dragon Apollyon et le tue; il traverse la vallée obscure de l'Ombre de la Mort, la ville de Vanité, les cachots infects du Géant-Désespoir; enfin, il atteint les Délicieuses-Montagnes, le Beau-Palais, la Porte de la Cité céleste, qui s'entr'ouvre un instant, mais se referme bien vite sur un spectacle qu'aucune plume humaine ne saurait décrire. La deuxième partie, inférieure à la première, raconte le voyage de la femme et des enfants de Chrétien vers la Cité céleste.
L'histoire de Chrétien, c'est l'histoire de l'âme humaine, née dans le péché, et de sa sanctification par la grâce. L'allégorie n'est que l'expression naturelle d'une pensée simple et d'une imagination puissante.

PÈLERIN n. m. Ichtyol. Genre de squales de la famille des lamnidés, propres aux mers arctiques.
— Ornith. Nom du faucon commun (*falco peregrinus*). V. FAUCON.
— ENCYCL. Ichtyol. Les *pèlerins* (selache), les plus

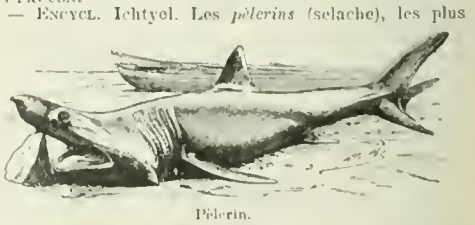
Pèlerin.

grands des requins, doivent leur nom à leurs membranes interbranchiales formant des replis flottants comme autant

de pèlerines. Le pèlerin géant (*selache maximus*) dépasse 14 mètres de long. Son foie énorme donne une huile estimée. Il n'attaque jamais l'homme. Sa faible dentition ne lui permet de manger que de petits poissons et des crustacés.

PÈLERIN. Sc. occ. Planète placée en un lieu tel qu'elle ne peut causer ni bonheur ni malheur.

PÈLERINAGE (*naj'*) n. m. Voyage de pèlerin : *Les Mahométans font le* PÈLERINAGE *de La Mecque.*

— Lieu qu'un pèlerin va visiter par dévotion : *Lourdes est un* PÈLERINAGE *très fréquenté.*

— Par ext. Voyage quelconque : *Don Quichotte poursuit, la lance en arrêt, son* PÈLERINAGE *idéal.* (P. de St-Victor.)

— Fig. Condition qui n'est pas stable, dans laquelle on ne fait que passer : *Cette vie n'est qu'un* PÈLERINAGE.

— Hist. *Pèlerinage de grâce,* Nom donné au soulèvement des catholiques anglais qui eut lieu dans le Yorkshire sous le règne de Henri VIII, en 1536. (Ils demandaient le rétablissement de la suprématie religieuse du pape.)

— ENCYCL. Hist. relig. I. *Les pèlerinages chez les chrétiens.* Les lieux saints de la Palestine, visités dès les temps apostoliques, ont attiré, à partir du IVe siècle, une foule de pèlerins. Les entraves que les musulmans voulurent opposer à cette forme de dévotion, au XIe siècle, furent l'une des principales causes des croisades. Tombeaux des apôtres saint Pierre et saint Paul, à Rome, et les catacombes devinrent également, dès le Ive siècle, le but de nombreux pèlerinages. Au premier rang des autres lieux sacrés fréquentés par les peuples catholiques, nous citerons, en Italie, la Maison de Lorette (*Santa Casa*), le mont Gargano, l'église de Saint-Janvier à Naples ; en Espagne, Saint-Jacques de Compostelle, Notre-Dame del Pilar de Saragosse ; en France, Notre-Dame de Chartres, le Mont-Saint-Michel, et, depuis le XIXe siècle, La Salette et surtout Lourdes. Au XIIIe siècle, les pèlerinages commencèrent à être imposés comme pénitences, par l'Inquisition, aux hérétiques repentants. Ils contribuèrent à mettre en contact des représentant des diverses nations chrétiennes et, par suite, à opérer la fusion des coutumes, des opinions. Un grand nombre de pèlerins ont laissé de leurs voyages des relations précieuses.



Costume de pèlerin (XVe s.).

II. *Les pèlerinages dans les religions non chrétiennes.* Dès l'antiquité la plus reculée, l'histoire nous montre, en Egypte et en Chaldée, des lieux sacrés attirant de nombreux visiteurs. Les Juifs devaient se rendre à Jérusalem au temps de la Pâque ; de leur côté, les foules grecques accouraient aux temples d'Artémis, d'Ephèse, de Pallas Athénè à Athènes, d'Aphrodite à Cythère, à Paphos, à Amathonte, de Zeus à Olympie ; etc. Dans les temps modernes, tout bon musulman doit visiter La Mecque au moins une fois dans sa vie. L'Hindou vénère Bénarès, Ganga-Sagar, Gaya, Djagannath et Rameswaram, etc. Enfin, les bouddhistes ont aussi leurs pèlerinages vers les sanctuaires du Thibet et de l'île de Ceylan.

PÈLERINAL, ALE, AUX adj. Qui appartient, qui convient à un pèlerin : *Manteau* PÈLERINAL. (Vieux.)

PÈLERINE (de *pèlerin*) n. f. Cost. Sorte de petit manteau de femme qui ne couvre que les épaules et une partie de la poitrine. || Manteau court muni ou non d'un capuchon à l'usage des hommes et des garçonnets.

— Milit. Effet d'uniforme sans manches et muni d'un capuchon affecté seulement aux officiers et aux adjudants.



Pelerine de femme.



Pelerine d'officier.

PÈLERINER v. n. Aller en pèlerinage.

PELET (Jean), dit **Pelet de la Lozère,** comte de l'Empire, homme politique français, né à Saint-Jean-du-Gard (Gard) en 1759, mort à Paris en 1842. D'origine protestante, avocat au parlement de Provence, il fut élu député de la Lozère à la Convention, où il contribua à la chute de Robespierre. Il devint, après le 9-Thermidor, secrétaire (1794), puis président de l'Assemblée (1795). Une mission qu'il remplit avec succès auprès de l'armée des Pyrénées-Orientales (mai-juin 1795) excita tellement l'enthousiasme populaire qu'il fut élu au conseil des Cinq-Cents par 71 départements. Nommé préfet de Vaucluse après le 18-Brumaire, conseiller d'Etat (1802), comte (1808), il accepta, pendant les Cent-Jours, le ministère de la police générale. Nommé pair de France en 1819, il se rallia à la monarchie de Juillet. — Son fils, PRIVAT-JOSEPH-CLARAMONT **Pelet,** né à Saint-Jean-du-Gard en 1785, mort à Villers-Cotterets en 1871, fut auditeur au conseil d'Etat (1806), maître des requêtes (1811), et devint, sous la Restauration, préfet de Loir-et-Cher. Destitué en 1823 comme protestant et libéral, il fut élu député de Blois, et se rallia à la monarchie de Juillet. Ministre de l'instruction publique dans le ministère Thiers (1836), il entra, en 1837, à la Chambre des pairs, et fit partie, en 1840, de la combinaison Thiers, en qualité de ministre des finances.

PELET (Jean-Jacques-Germain, baron), général et écrivain militaire français, né à Toulouse en 1777, mort à Paris en 1858. Ancien élève de l'Ecole des sciences et des arts de sa ville natale, il s'engagea en 1799, fut attaché aux travaux du génie de l'armée d'Italie (1800) et devint sous-lieutenant dans le corps des ingénieurs-géographes. Général de brigade en 1813, il se signala à Leipzig, puis, pendant la campagne de France, à Montmirail et à Arcis-sur-Aube, enfin à Waterloo. La seconde Restauration le laissant sans emploi, il utilisa ses loisirs en se livrant à des travaux d'histoire militaire. Promu lieutenant général et directeur du dépôt de la guerre par le gouvernement de Juillet, il introduisit d'heureuses réformes dans le service topographique. Député de Toulouse en 1831, il fut grièvement blessé aux côtés du roi Louis-Philippe, lors de l'attentat Fieschi (1836). En 1837, il fut admis à la Chambre des pairs. Président du comité de Défense nationale en 1848, député de l'Ariège à la Législative de 1849, il accepta de l'Empire un siège de sénateur en 1852 et devint membre de l'Institut en 1855. Il a publié : *Mémoires sur la guerre de 1809* (1824) ; *Des principales opérations de la guerre de 1813* ; une *Introduction aux campagnes de Napoléon en 1805, 1806, 1807 et 1809* ; *Mémoires relatifs à la guerre de la succession d'Espagne* (1835), ouvrage capital.



Pelet.

PELETIER ou **PELLETIER** (Jacques), savant et littérateur français, né au Mans en 1517, mort à Paris en 1582. Il devint secrétaire de René du Bellay, évêque de sa ville natale, puis principal du collège de Bayeux, étudia alors la médecine, qu'il exerça dans diverses villes, et mourut principal du collège du Mans. Il fut l'ami de Saint-Gelais, de Ronsard, de Penthus de Thyard, de Théodore de Bèze. Grammairien, il essaya d'être le législateur de l'orthographe réformée par son *Dialogue de l'ortografe,* où il prend pour point de départ la prononciation. Traducteur, il donna en vers français l'*Art poétique d'Horace* (1545), qu'il fit suivre de l'*Art poétique français* (1555). Poète facile, mais trop épris de finesse, il a publié : *Œuvres poétiques* (1547) ; *les Amours des amours* (1555) ; *la Savoie* (1572) ; œuvres poétiques intitulées *les Louanges* (1581). On lui doit aussi quelques ouvrages de mathématiques.

PELETTE (*lèt'*) n. f. Instrument avec lequel on coupe la terre à brique.

PELEUR n. m. Petite rasette placée en avant du soc de certaines charrues. || On dit aussi PELOIR, ECROÛTEUR.

PELEURE n. f. Forme anc. de PELURE.

PELEUX (*leû*) n. m. Pop. Terre en friche.

PELEW ou **PALAOS.** Géogr. V. PALAOS.

PELEZ (Ferdinand-Emmanuel), peintre français, né à Paris en 1843. Il a débuté par des sujets classiques, puis s'est tourné vers la vie moderne, et surtout la représentation de la misère : *le Lavoir* (1880) ; *la Maternité* (1881) ; *un Philosophe,* et *les Irréconciliables* (1882) ; *Sans asile* (1883) ; *une Famille* (1884) ; *un Martyr,* et *la Misère à l'Opéra* (1885) ; *Misère,* et *Victime* (1886) ; *un Nid de misère* (1887) ; *Grimaces et misère* (1888) ; *le Vitriol* et *l'Ouvrière* (1889) ; *Pauvre enfant* (1890) ; *les Saltimbanques ; l'Humanité ; une Vierge pauvre ; Tout à la joie,* etc.

PELFRE (*pèlfr'*) n. f. Butin, dépouilles prises sur l'ennemi. (Vx.)

PELHAM (Henry), homme d'Etat anglais, né vers 1695, mort à Londres en 1754. Entré dans l'armée en 1715, il combattit à Preston contre les rebelles. Membre de la Chambre des communes en 1717, il devint lord de la Trésorerie en 1721, secrétaire d'Etat à la guerre en 1724, fut encore payeur général de l'armée (1730) et rendit de signalés services à Walpole. Chancelier de l'Echiquier en 1743, il démissionna en 1746, mais fut bientôt rappelé au pouvoir, Granville et Bath s'étant montrés incapables de former un ministère. Pelham, malgré l'opposition du roi et de son frère Newcastle, obtint la signature de la paix avec la France (traité d'Aix-la-Chapelle, 1748) et s'attacha à la réduction de la dette. Malgré ses réelles qualités d'administrateur, Pelham ne fut pas populaire. Il fut la proie des caricaturistes qui l'avaient surnommé : *le roi Henri IX.*

PÉLIADE (du gr. *Pélion*, n. d'une montagne de Thessalie) adj. Aotiq. gr. Qui appartient au mont Pélion.

PÉLIADE n. f. Espèce de vipère, des régions montagneuses du nord de l'Europe et de l'Asie. V. VIPÈRE.

PÉLIADES. Myth. gr. Filles de Pélias, roi d'Iolkos. Chassées d'Iolkos après le meurtre involontaire de leur père, elles se réfugièrent à Mantinée, en Arcadie. — *Une* PÉLIADE.

PÉLIAS. Myth. gr. Roi d'Iolkos, en Thessalie, fils de Poseidon ou de Crétbée, et de la nymphe Tyro. Il était frère de Nélée et d'Eson, et fut le père d'Acaste. Suivant une tradition, il détrôna Eson, et le força à s'empoisonner avec du sang de taureau. Suivant d'autres, il fut nommé par Eson, tuteur de Jason. Redoutant l'ambition de son neveu, il le chargea de diriger l'expédition des Argonautes, espérant l'y voir périr. D'après une autre tradition, Eson vivait encore lorsque Jason, son fils, revint de la conquête de la Toison d'or, et c'est alors qu'il fut rajeuni par les artifices de Médée. Les filles de Pélias, Astéropée et Antinoé, prièrent Médée de renouveler le prodige en faveur de leur père. Sur les conseils de la magicienne, elles tuèrent le vieillard et jetèrent ses membres dans une chaudière. Mais Médée, qui voulait venger les injures d'Eson et de Jason, se garda de ressusciter Pélias. L'erreur dramatique des filles de Pélias est restée légendaire.

PÉLIAS. Myth. gr. Nom de la lance d'Achille, qui, seul, pouvait en faire usage. Le centaure Chiron l'avait coupée sur le mont Pélion, et en fit présent à Pélée le jour de ses noces. V. LANCE D'ACHILLE.



D azur au pelican d'argent dans son aire, avec sa piété de gueules.

PÉLICAN n. m. Zool. Genre d'oiseaux palmipèdes, type de la famille des *pélécanidés.*

— Arg. et pop. Paysan.

— Blas. Meuble de l'écu représentant un oiseau (assez peu semblable d'ailleurs au pélican des naturalistes) qui, placé debout dans son aire et les ailes éployées fouille du bec sa poitrine d'où s'échappent quelques gouttes de sang que boivent ses petits, au nombre de trois. (Les gouttes de sang sont appelées *piété,* et le pélican est dit ..., *avec sa piété de...*)

— Chim. Ancien alambic aujourd'hui hors d'usage.

— Chir. Instrument recourbé, analogue à la clef de Garengeot, dont on se servait autrefois pour l'extraction des molaires.

Techn. Crochet de fer, employé par le menuisier pour assujettir son ouvrage sur son établi.

— ENCYCL. Zool. Les *pélicans* sont de gros oiseaux remarquables par leur bec long, large et plat, dont la mandibule inférieure est munie d'une vaste poche membraneuse, qui peut servir de magasin pour des quantités considérables de poisson. Munis de vastes ailes et de pieds courts, largement palmés, les pélicans marchent gauchement, mais sont d'excellents nageurs et de meilleurs voiliers. Ils vivent par troupes immenses sur les lacs, les fleuves, affectionnant les estuaires, et dévorent des quantités énormes de poisson. Leur plumage, estimé en plumasserie, est ordinairement d'un beau blanc, nuancé parfois de rose. Trois espèces se trouvent dans le sud de l'Europe : le *pelecanus onocrotalus,* pélican blanc commun, répandu de la Méditerranée en Afrique et dans le nord-ouest de l'Inde, mesurant 1m,70 de la pointe du bec à la queue et 3 mètres d'envergure, nuancé de rose clair ; *pelecanus crispus,* pélican frisé, habitant le sud de l'Europe, l'Inde et la Chine, beaucoup plus grand, mesurant plus de 3m,20 d'envergure, plumage nuancé de roux clair ; *pelecanus roseus,* pélican rose, (Europe sud orientale et Asie orientale jusqu'en Malaisie et en Chine). Les autres habitent l'Amérique et l'Australie.



Pélican.

La femelle du pélican nourrit ses petits en dégorgeant devant eux des poissons qu'elle a laissés macérer dans sa poche membraneuse. Comme, pour vider cette poche, elle presse son bec contre sa poitrine, et que les matières qui en sortent sont plus ou moins sanguinolentes, il faut voir là l'origine de la croyance populaire d'après laquelle le pélican « se perce le flanc pour donner à manger à ses enfants ». Cette légende a inspiré le symbolisme chrétien : le pélican, placé au centre d'un nid, et recourbant le cou pour déchirer sa poitrine vers laquelle se précipitent des petits avides, représente Jésus-Christ donnant son sang pour le salut de l'humanité ou nourrissant l'homme de lui-même dans l'Eucharistie.

PÉLICANITE n. f. Substance minérale appartenant au genre argile, variété de cimolite.

PELICE n. f. Orthographe anc. de PELISSE.

— Féod. *Deniers de pelice,* Sorte de redevance due en fourrures et, à défaut, en argent.

PELIÇON n. m. Archéol. V. PELISSON.

PÉLIDNE n. f. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des scolopacidés, propres à l'hémisphère boréal.

—ENCYCL. Les *pélidnes* sont des petits bécasseaux à livrée grise et rousse. L'espèce d'Europe ou bécasseau cocorli (*pelidna Alpina*), répandue jusqu'au nord du Japon, hiverne dans la région méditerranéenne et jusque dans la haute Egypte.

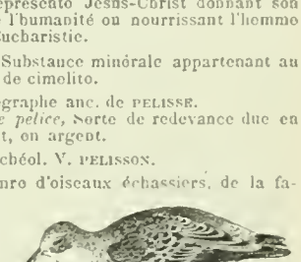

Pélidne.

PÉLIE n. f. Archéol. Syn. de PELADE.

PÉLIGNIENS (en lat. *Peligni*), ancien peuple du Samnium, dans l'Italie centrale. Ils s'étaient fixés près de la mer, sur le revers oriental de l'Apennin, entre les Marrucins au N., les Marses à l'E., les Samnites et les Frentans au S. Ils parlaient un dialecte du groupe *sabellien.* Villes principales : Corfinium et Sulmo. Ce peuple, pasteur et agriculteur, mais belliqueux, se joignit aux Romains contre la confédération latine. Plus tard, il leur résista, d'accord avec les Samnites, mais dut faire sa soumission (290). En 90, Corfinium devint le centre de la résistance des Romains, durant la guerre Sociale.

PÉLIGOT (Eugène-Melchior), chimiste français, né et mort à Paris (1812-1890). D'abord répétiteur à l'Ecole polytechnique, il fut nommé, en 1845, professeur de chimie au Conservatoire des arts et métiers, puis essayeur à la Monnaie (1846). Membre de l'Académie des sciences en 1852, il occupa plus tard la chaire de chimie analytique à l'Institut agronomique. Nous citerons de lui : *Recherches sur la nature et les propriétés chimiques des sucres* (1838) ; *Recherches sur l'analyse et la composition chimique de la betterave à sucre,* avec Decaisne (1839) ; *le Verre, son histoire et sa fabrication* (1876) ; *Traité de chimie analytique appliqué à l'agriculture* (1882) ; etc.

PELIN n. m. Dissolution de chaux dans l'eau, dont les tanneurs se servent pour peler les peaux. || Cuve qui contient cette dissolution.

PELING (*lin*), **PELAIN** ou **PELANG** (*lan'*) n. m. Archéol. Tissu de soie d'origine chinoise, de texture, de couleurs et de décor variables.

PÉLIOM n. m. Minér. Variété bleu foncé de cordiérite.

PÉLION, montagne de Thessalie (ant. *Plessidi*), au N.-E. du golfe de Pagases ou de Volo. Le Pélion, d'aspect pittoresque et riant, très boisé, a deux sommets, dont le

plus haut a 1.630 mètres. Dans l'antiquité, le sommet le plus élevé de la montagne portait le temple de *Zeus Akraios*; au dessous, on voit l'entrée d'une caverne, qui est peut-être l'*antre de Chiron*. Le Pélion joue un grand rôle dans les légendes; les géants, dans leur lutte contre les dieux, le jetèrent sur l'Ossa, pour escalader l'Olympe; les Centaures y demeuraient; là eurent lieu les noces de Thétis et de Pélée, etc. Enfin, de là partit Jason pour s'emparer d'Iolkos.

PÉLIOSE (du gr. *pélios*, livide) n. f. Pathol. Nom ancien du *purpura*. || Adj. *Péliose rhumatismale* ou *Maladie de Schenlein*, Purpura rhumatismal.

— Encycl. La *péliose* est une affection d'origine rhumatismale, caractérisée par des douleurs articulaires, des arthralgies, des troubles gastro-intestinaux et des éruptions cutanées. Le traitement est celui de la cause générale.

PELIS (*liss*) ou **PLIS** (*pliss*) n. m. Laine que les mégissiers enlèvent sur le corps des moutons tués. (Vx.)

PÉLISSANNE, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 28 kilom. d'Aix, sur la Touloubre et sur l'une des branches du canal de Craponne; 1.685 hab. Amandes, écorces à tan, huileries, scieries. Patrie d'Esménard.

PELISSE (du lat. pop. *pellicea*; de *pellis*, peau) n. f. Manteau ouaté ou garni de fourrure.

— Robe d'honneur d'une grande richesse, dont le sultan fait cadeau à ses fonctionnaires, ainsi qu'à de grands personnages étrangers.

— Milit. Vêtement militaire d'origine hongroise, et qui faisait partie de l'uniforme des hussards.

— Encycl. Milit. La *pelisse* des hussards était une sorte de pardessus court fourré et garni de brandebourgs, qui, en grande tenue, se portait suspendu au cou par une tresse et flottant le long du dos. La pelisse ne constitue



Pelisse : 1. De hussard (1805), portée à la fourragère; 2. De civil, actuelle; 3. D'officier, actuelle; 4. De femme; 5. D'automobiliste.

plus aujourd'hui, dans l'armée française, qu'une sorte de pardessus très court, fourré, garni d'un col rabattu en astrakan, bordé de même tout autour et sur le devant. Elle est de la même nuance que le drap du fond de la tunique ou du dolman. Les officiers ne la portent qu'en dehors des prises d'armes.

PELISSIER (*li-si-é*) et plus anciennem. **PELLISSIER** n. m. Marchand fourreur qui vendait des pelisses et des pelissons. (Vx.) || Parfois, Syn. de PEAUSSIER.

PÉLISSIER (Aimable Jean-Jacques), duc DE MALAKOF, maréchal de France, né à Maromme en 1794, mort en 1864. Ancien élève du Prytanée de Saint-Cyr, il fit ses premières armes en 1815, à l'armée du Rhin. En 1819, il entra dans l'état-major, devint lieutenant en 1820, prit part aux expéditions d'Espagne, de Morée, d'Alger. Lieutenant-colonel en 1839, sa bravoure et son énergie dans diverses rencontres avec les Arabes, à Tagdempt, à l'Oued-Melah, lui valurent le grade de colonel (1842) et, après Isly, celui de général de brigade (1846). Il fut mis en 1848 à la tête du gouvernement de la province d'Oran. Deux ans plus tard, il était divisionnaire et chargé du gouvernement par intérim de l'Algérie. Il adhéra hautement au coup d'État du 2 décembre 1851. C'est lui qui organisa la première expédition de Kabylie; il s'empara de Laghouat et soumit les tribus du Sud (1852). Pendant la guerre de Crimée, il reçut le commandement du 1er corps, puis celui de toute l'armée d'Orient, en remplacement de Canrobert (16 mai 1855). Poussant vigoureusement les opérations du siège, il échoua, le 18 juin, dans un premier assaut contre la tour de Malakof, mais, le 8 septembre, il réussit à s'en emparer. (V. MALAKOF.) Élevé à la dignité de maréchal de France, il recevait bientôt le titre de duc de Malakof. Il devint ensuite successivement vice-président du Sénat, puis ambassadeur à Londres (1858). Pendant la guerre d'Italie, il commanda l'armée d'observation à Nancy. Il termina sa carrière comme gouverneur général de l'Algérie (nov. 1860). — Son frère, PHILIBERT XAVIER **Pélissier**, né à Vonges (Côte-d'Or) en 1812, mort à Paris en 1887, servit dans l'artillerie, et fit la campagne de Crimée. Général de brigade en 1861, il commanda, pendant le siège de Paris (1870-1871), l'artillerie au nord de la Seine, il fut blessé à Nogent et promu général de division. Après la guerre, il fut envoyé au Sénégal. Sénateur républicain de la Haute-Marne, il fut, peu de temps après, élu questeur du Sénat.



Pélissier.

PÉLISSIER-LAQUEYRIE (Jean-Baptiste), auteur dramatique français, né à Montpezat en 1788, mort à Paris en 1856. On lui doit des mélodrames, des drames, des vaudevilles, des livrets d'opéra, entre autres : *le Moulin des étangs* (1826) et *la Peste de Marseille* (1828, avec Pixérécourt; *Sangarido* (1827), musique de Carafa; *Guillaume Tell*, de Sedaine et Grétry, avec des changements (1828); *Médicis et Machiavel*, en vers (1831); etc.

PELISSON (*li-son*) ou **PELIÇON** n. m. Archéol. Pelisse ou robe fourrée que portaient surtout les femmes. (A partir du XVIIe s., le terme ne s'applique plus guère qu'à une sorte de jupon, de robe de dessous.)



Pelisson : 1. D'homme; 2. De femme (XIVe siècle).

PÉLITES n. f. pl. Nom sous lequel les anciens auteurs groupaient les dépôts argileux.

PELLA n. f. Métall. Amalgame d'argent, qui contient les deux tiers de son poids de mercure.

PELLA, ville de la Macédoine ancienne (Emathie), dont Philippe fit sa capitale. Alexandre le Grand y naquit. Pella déchut sous les Romains; à peine en reste-t-il quelques vestiges près du village d'Iénidjé (prov. de Salonique).

PELLA, ville de la Palestine ancienne, métropole de la Pérée sous les Romains et la plus méridionale de la Décapole. Là se réfugièrent les chrétiens lors de la destruction de Jérusalem par les Romains.

PELLA, bourg des Etats-Unis (Iowa), près de la source d'un affluent du Desmoines (bassin du Mississipi); 3.000 hab. Université.

PELLAGE n. m. Agric. Syn. de PELLETAGE.

PELLAGE (*pèl-laj'*) ou **PALLAGE** (*pal-laj'*) n. m. Féod. Droit levé par les seigneurs riverains de la Seine sur chaque muid de vin chargé ou déchargé dans leurs ports.

PELLAGRE (*pèl'* — du lat. *pellis*, peau, et du gr. *agra*, action de saisir) n. f. Maladie générale, caractérisée par des éruptions érythémateuses de la peau dans ses parties découvertes, des troubles nerveux et gastro-intestinaux, et se terminant par la cachexie ou l'aliénation.

— Encycl. L'apparition de la *pellagre* en Europe remonte à 1720, époque de l'introduction du maïs. On a par suite fait de cette maladie une intoxication produite par le *verdet*, champignon qui se développe sur le maïs altéré. Mais il semble que la misère, les mauvaises conditions hygiéniques doivent être aussi incriminées. La pellagre est endémique en certaines provinces d'Italie et d'Espagne. Elle se développe surtout au printemps et se manifeste par des érythèmes prurigineux sur la face, le cou, les mains; les plaques érythémateuses se recouvrent de bulles qui se dessèchent, puis la peau se desquame. La maladie s'amende en hiver, pour reprendre au printemps suivant. Il en est ainsi pendant plusieurs années (trois à quinze ans), au bout desquelles les vomissements sont continuels, la diarrhée opiniâtre; de plus, les troubles de l'intelligence s'accentuent et atteignent la folie ou la stupidité. Le traitement doit être surtout hygiénique; on recommandera au malade de se couvrir au printemps la face et les mains et d'éviter le soleil; on lui fera prendre des bains tièdes, des douches, et on lui prescrira les ferrugineux, les amers, le quinquina.

PELLAGREUX (*pèl'-greû*), **EUSE** adj. Qui a rapport à la pellagre : *Affection* PELLAGREUSE. || Qui est atteint de la pellagre : *Malade* PELLAGREUX.

— Substantiv. : *Un* PELLAGREUX.

PELLARDEAU n. m. Mar. Syn. de PELARDEAU.

PELLARO, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Reggio di Calabria]), sur le « phare de Messine »; 5.000 hab.

PELLAT (Charles-Auguste), jurisconsulte français, né à Grenoble en 1793, mort à Paris en 1871. Après avoir été professeur suppléant à la faculté de droit de Grenoble, Pellat obtint, au concours de la Faculté de Paris, une chaire de pandectes, que, depuis cette époque jusqu'à sa mort, il ne cessa d'occuper. En 1847, il fut nommé doyen de la faculté de droit de Paris. En 1858, il devint membre libre de l'Académie des sciences morales. Il est surtout connu par les *Institutes de Gaius* (1844).

PELLAT (Joseph-Solange-Henri), né à Grenoble (Isère) en 1850. Ancien élève de l'École normale, il fut successivement physicien adjoint à l'Observatoire (1874); professeur au collège Rollin (1876), au lycée Louis-le-Grand (1880). En 1885, il fut nommé maître des conférences à la Sorbonne, professeur adjoint en 1893, et titulaire en 1899. Il a inventé quelques instruments de physique et, entre autres, l'électrodynamomètre qui porte son nom. Citons de lui : *Cours de physique* (1885-1887); *Électricité atmosphérique* (1890); *Leçons sur l'électricité* (1889); *Cours de physique générale* (1896-1897).

PELLE (*pèl'* — du lat. *pala*) n. f. Instrument qui comprend une partie large, cintrée, ronde, pointue ou plate et un long manche et qui est employé à divers usages : PELLE *à feu*. PELLE *de four*. PELLE *d'écurie*, etc.

— Pop. Échec, insuccès. || *Ramasser une pelle*. Tomber. — Au fig. Échouer.

Fam. *Remuer l'argent à la pelle*, Être très riche.

Hydraul. Syn. de VANNE. (On dit aussi PALE ou PALLE.) || *Pelle hollandaise*, Sorte de vanne en bois attachée sur une courroie et servant à des travaux d'épuisement.

— Mar. Partie large et plate de l'aviron, celle qui entre dans l'eau. || Syn. de AUBE. (On dit aussi PALE, et PALME.)

— Prov. et Loc. prov. : **La pelle se moque du fourgon.** V. MOQUER. || **C'est un petit saint de bois sur une pelle.** C'est un homme vain et suffisant. Pasquier a prétendu que *sur une pelle* est ici une corruption de *sous un poesle*, c'est-à-dire sous un dais.)

PELLE-À-CUL n. f. Espèce de chaise de jardin. || Pl. *des* PELLES-À-CUL.

PELLE-BÊCHE n. f. Sorte de pelle carrée à manche court en usage dans l'infanterie. (La pelle-bêche fait partie des outils portatifs de la compagnie, et se porte fixée sur le côté du havresac. On l'emploie à de petits travaux de terrassement. L'un de ses bords peut servir de hachette, et le bord opposé de scie. || Pl. *des* PELLES-BÊCHES.



Pelle-bêche.



Pelle-à-cul.

PELLÉE n. f. Syn. de PELLETÉE.

PELLÉE (*pè-lé*) n. f. Bot. Genre de fougères, de la famille des polypodiacées. (Les pellées [*pellæa*] ont des frondes pennées ou pennatifides, portant une ligne continue de sores marginaux. On en cultive en serre quelques espèces d'Amérique ou de l'Afrique du Sud.)

PELLEGRIN (Simon-Joseph), littérateur et auteur dramatique français, né à Marseille en 1663, mort à Paris en 1745. D'abord religieux servite et aumônier de la marine, il se rendit à Paris en 1700 et obtint, en 1704, le prix de poésie de l'Académie française. L'appui de Mme de Maintenon lui permit d'être sécularisé. Il ouvrit alors boutique de madrigaux, compliments, épithalames, ce qui le fit interdire par le cardinal de Noailles. Toujours nécessiteux, Pellegrin resta le type du poète crotté. Citons, parmi ses œuvres trop hâtivement écrites : *Poésies chrétiennes* (1702); *Cantiques spirituels* (1705); *Polydore*, tragédie (1705); *la Mort d'Ulysse*, tragédie (1706); *le Nouveau Monde*, comédie (1723); *Péloppée*, tragédie (1733); *Bajazet*, tragédie (1739); *Catilina*, tragédie (1742); *l'École de l'hymen*, comédie (1742); etc. Il a laissé, en outre, des *Sermons*, des *Panégyriques*, des *Psaumes*, des *Chansons*, des *Rondeaux*, etc.

PELLEGRINI (Pellegrino DI TIBALDO **de'**), appelé aussi **Tibaldi**, peintre et architecte italien, né à Valdelsa, petit village du Milanais, en 1527, mort à Modène en 1592. Il fit ses premières études à l'académie de Bologne, suivit ensuite Vasari à Rome (1547), où il séjourna trois ans, puis retourna à Bologne, où il entreprit, à la fin de 1550, la décoration intérieure de l'institut en collaboration avec Niccolini. Peu après, il peignit, pour la confrérie des marchands d'Ancône, *Hercule domptant les monstres*, et exécuta pour l'église Saint-Jacques de Bologne d'admirables peintures : *la Prédication de saint Jean dans le désert* et *le Choix des élus et des réprouvés*. L'*Arrivée de Trajan à Ancône* et deux ou trois *Scènes de la vie de Scipion*, que l'on conserve à Macerata, suivirent ces chefs-d'œuvre.



Pellegrino Pellegrini.

D'Ancône, il passa à Milan avec le titre d'ingénieur en chef et d'architecte du Dôme, où il fit exécuter d'après ses cartons l'admirable mosaïque du maître-autel, et dessina les projets nécessaires à la construction de l'église Saint-Laurent, bâtie peu après.

Philippe II l'appela à Madrid. Il y débuta par la construction du magnifique *Palais royal*; puis il commença la décoration de la bibliothèque de l'Escurial. Il retourna en Italie, dès que ses travaux furent à peu près terminés. A Ancône, il bâtit la fameuse *Loggia*; à Bologne, le palais et la chapelle Poggi; puis à Gênes, la maison professe des Jésuites. Enfin, il alla se fixer définitivement à Modène. Parmi ses tableaux à l'huile, nous mentionnerons : une *Sainte famille*, à Bologne; une *Flagellation*, au musée de Madrid; un *Saint Jérôme*, à Dresde; etc. — Son frère, Domenico TIBALDO **de Pellegrini**, peintre, graveur et architecte, né à Valdelsa en 1511, mort à Bologne en 1582, fut associé à quelques-uns de ses travaux; mais il vaut surtout comme graveur et comme architecte. Il construisit, à Bologne une des chapelles de la cathédrale; le *Palais de la gabelle*; la chapelle de la *Madone del Borgo* dans la campagne bolonaise; enfin le *Palais de la municipalité* et le *Palais Magnani*. Citons, parmi ses gravures : la *Fontaine de Bologne*, qui fut élevée en 1170 par Jean de Bologne (1576); la *Vierge à la rose*, d'après le Parmesan; la *Trinité*, d'après Samacchini; etc.

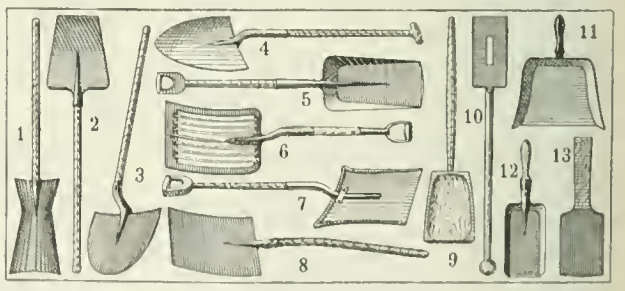

Pelles : 1. De jardinier; 2. De maçon; 3. De terrassier; 4. A charbon, pour chauffeur; 5. De chauffeur, pour locomotive; 6. A grille; 7. A coke; 8. Picarde; 9. D'écurie; 10. A chaux (tannerie), 11. A poussière; 12. A charbon (à main; 13. A beurre.

PELLEGRINI (Jean-Antoine), dit **Pellegrini de Venise**, peintre italien, né et mort à Venise (1675-1741). Il a vécu successivement à Venise, Paris, Londres (1708-1712), où il fut associé à la direction de l'Académie; à Dresde, où il fut au service du prince-électeur; à Vienne. Il termina sa carrière à Venise. Il a laissé des allégories et des portraits (musée d'Augsbourg); une

Mère d'Hamlet, à Gênes; une *Hébé* (Rome, académie de Saint-Luc); etc. Il avait peint à Paris, au témoignage de Mariette, toute une salle de l'hôtel de la Banque. Pellegrini quitta Paris en 1721 et épousa à Venise la sœur de Rosalba Carriera. Le Louvre possède son tableau de réception à l'Académie (1733): *la Modestie offrant le tableau de Pellegrini à l'Académie, personnifiée sous les attributs de la Peinture.*



Pellegrini de Venise.

PELLEGRINI (Felice), chanteur scénique italien, né à Turin en 1774, mort à Paris en 1832. Il débuta à Livourne, puis chanta avec succès en Italie, d'où il fut appelé au Théâtre-Italien de Paris (1819). Il y fut accueilli avec faveur. Il quitta ce théâtre en 1826, se produisit à Londres pendant deux années, puis, de retour à Paris, fut nommé professeur de chant au Conservatoire, en 1829. Il s'est fait connaître comme compositeur en publiant: des *duetti da camera* des trios italiens, des ariettes italiennes, des cantates de Métastase, des romances et des solfèges ou vocalises.

PELLEGRINO Parmense, comm. d'Italie (Emilie prov. de Parme)]; 5.660 hab.

PELLEGRINO DI SAN-DANIELO (Jean-Martin D'UDINE, plus connu sous le nom de), peintre italien, né à Udine, mort en 1547. Il se fit connaître par des peintures à l'huile et à fresque remarquables et fut appelé à la cour de Ferrare par Alphonse d'Este. Il ouvrit dans sa ville natale une école où se formèrent plusieurs artistes estimés. La plupart de ses ouvrages sont à Udine.

PELLEGRUE, ch.-l. de cant. de la Gironde, arrond. et à 26 kilom. de La Réole, sur une colline dominant la Durèze naissante; 1.524 hab. Vignoble situé dans l'Entre-Deux-Mers et donnant de bons vins rouges et blancs, particulièrement dans les crus suivants: *Château-de-Laforest, Château-de-Boirac, Camp-d'Eymet, au Bodet, au Bourg*, etc. — Le canton a 10 comm. et 4.597 hab.

PELLÈNE, ville forte de la Grèce ancienne (Achaïe), près des frontières de la Sicyonie. Souvent assiégée, prise et reprise pendant les guerres des ligues Eolienne et Achéenne, elle a ses ruines près du village de Zugra.

PELLER (*pè-lé*) v. a. Remuer à la pelle: PELLER *de la terre*. (Peu us.)

PELLERÉE n. f. Syn. de PELLETÉE.

PELLERIN (LE), ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 27 kilom. de Paimbœuf, au-dessus de la Loire; 2.283 hab. Port assez important, mais au mouvement insignifiant. Patrie de Fouché. — Le canton a 8 comm. et 15.557 hab.

PELLERON (*pè-le*) n. m. Petite pelle de bois plate, de forme ovale et munie d'un long manche, employée par les boulangers pour enfourner les petits pains.

PELLESTRINA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Venise]), dans l'île du même nom, qui protège la lagune de Venise contre les flots de l'Adriatique; 6.000 hab.

PELLET (Jean-François), poète français, né et mort à Epinal (1782-1830). Il était avocat à Epinal, mais il s'adonna bientôt à la poésie. En 1830, il eut un procès retentissant avec Massey, qui avait publié sous son nom un poème de Pellet, *les Classiques et les Romantiques*, et qu'il fit condamner. La plupart des œuvres de Pellet ont été réunies sous ce titre: *le Barde des Vosges* (1827).

PELLET (Eugène-Antoine-Marcellin), journaliste et homme politique français, né à Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard) en 1849. Avocat à Paris, il collabora à des journaux républicains, fut élu, en 1876, député du Vigan, réélu en 1877 et 1881, et vota avec l'union républicaine. Ayant échoué en 1885, il fut nommé, en 1886, consul à Livourne, d'où il passa à Naples, puis à Genève. On lui doit: *Elysée Loustalot et les Revolutions de Paris* (1872); *un Royaliste en 1789* (1872); *Variétés révolutionnaires* (1884-1890); *le Général Championnet et l'Education patriotique* (1885); *Etude historique et biographique sur Théroigne de Méricourt* (1886); *Naples contemporaine* (1894); etc.

PELLETAGE (*pè-le-taj'*) n. m. Agric. Action de remuer à la pelle: LE PELLETAGE *du blé*.

PELLETAN (Philippe-Jean), chirurgien français, né à Paris en 1747, mort à Bourg-la-Reine en 1829. Il fit ses études médicales à Paris, remplaça Desault à l'Hôtel-Dieu, puis professa à la faculté de médecine de Paris. Citons, parmi ses œuvres: *Ephémérides pour servir à l'histoire de toutes les parties de l'art de guérir*, avec Lassus (1790); *Clinique chirurgicale* ou *Mémoires et observations de chirurgie clinique* (1810). — Son fils PIERRE, né à Paris en 1782, mort à Bruxelles en 1845, après avoir professé la chimie, commença ses études médicales, fut successivement chirurgien militaire, médecin du Val-de-Grâce, chargé de cours à l'Ecole de médecine, enfin professeur de physique médicale à la Faculté. A la suite de spéculations industrielles malheureuses (1843), il passa en Belgique et professa au Conservatoire des arts, à Bruxelles. Il a publié: un *Traité élémentaire de physique générale et médicale*; un *Dictionnaire de médecine* (1822-1824); etc. Il avait épousé la veuve du baron de Kinklin et adopté son beau-fils, JULES **de Kinklin**, connu comme médecin sous le nom de **Pelletan de Kinklin**.

PELLETAN (Pierre-Clément-*Eugène*), écrivain et homme politique français, né à Saint-Palais-sur-Mer, en 1813, mort à Paris en 1884. S'étant rendu à Paris, il collabora à divers journaux, notamment au « Bien public », fondé par Lamartine, puis, sous l'Empire, à plusieurs feuilles d'opposition. Elu député au Corps législatif en 1864, dans la Seine, il vota avec l'opposition, devint rédacteur en chef de la « Tribune française » et fut réélu en 1869. Au 4 septembre 1870, il devint membre du gouvernement de la Défense. Elu en 1871 député des Bouches-du-Rhône, il soutint la politique de Thiers, puis vota avec l'opposition, devint, en 1876, sénateur des Bouches-du-Rhône, siégea à l'extrême gauche, fut vice-président, puis questeur, et fut élu sénateur inamovible en 1884. Ecrivain distingué, au style un peu lyrique, aux théories un peu nuageuses, il a publié de nombreux ouvrages: *la Lampe éteinte* (1840), roman philosophique; *les Dogmes, le Clergé et l'Etat* (1848), avec Hennequin et Morvonnais; *Histoire des trois journées de Février 1848* (1848); *la Profession de foi du XIXe siècle* (1852), son ouvrage capital; *le Monde marche, lettres à Lamartine* (1857); *les Droits de l'homme* (1858); *la Charte du foyer* (1861); *la Famille, la Mère* (1863); *la Femme au XIXe siècle* (1869); *Lamartine* (1869); *Nouvelles heures de travail* (1870); *les Uns et les Autres* (1873); *le 4-Septembre devant l'enquête* (1874); *Elisée* (1877); *le Grand Frédéric* (1878); etc. La statue d'Eugène Pelletan, par Aubé, a été érigée à Royan en 1892.



E. Pelletan.

PELLETAN (Charles-*Camille*), publiciste et homme politique français, fils du précédent, né à Paris en 1846. Archiviste-paléographe (1869), il entra dans le journalisme, collabora à la « Tribune », au « Rappel », où il signa, sous l'Assemblée nationale, de spirituels comptes rendus parlementaires et devint, en 1880, rédacteur à la « Justice », avec G. Clemenceau. Elu, en 1881, député à Paris et à Aix, il opta pour Aix et fut réélu depuis sans interruption. Il prit part, avec beaucoup de compétence et d'esprit, à de nombreuses discussions sur les affaires coloniales et financières, et soutint le programme radical socialiste. Rapporteur du budget de la marine et rapporteur général du budget, il accepta le portefeuille de la marine dans le cabinet Combes (1902). On lui doit: *les Associations ouvrières dans le passé* (1874); *le Théâtre de Versailles, l'Assemblée au jour le jour* (1875); *le Comité central et la Commune* (1879); *la Semaine de mai* (1880); *Georges Clemenceau* (1883); *les Guerres de la Révolution* (1884); *De 1815 à nos jours* (1892); etc.

PELLETAT (*pè-le-ta*) n. m. Ouvrier employé au déchargement de la morue salée.

PELLETÉE (*pè-le*) n. f. Ce que l'on enlève en une fois avec la pelle: *Une* PELLETÉE *de terre*. || On dit quelquef. PELLÉE, et PELLERÉE.

— Fam. Grande quantité: *Des* PELLETÉES *d'injures*.

PELLETER (*pè-le* — rad. *pelle*. Double le *t* devant une syllabe muette: *Je pellette, Il pellettera*) v. a. Remuer à la pelle: PELLETER *des grains*.

PELLETERIE (*pè-le-te-ri* — rad. *pelletier*) n. f. Art de préparer les peaux avec leur poil, pour en faire des fourrures: *Connaître la* PELLETERIE. || Ces peaux elles-mêmes: *De précieuses* PELLETERIES. || Commerce des fourrures: *S'enrichir dans la* PELLETERIE. || Etablissement où l'on exerce cet art ou ce commerce: *Entrer dans une* PELLETERIE.

— ENCYCL. La *pelleterie* comprend la préparation des fourrures, le trafic des peaux d'agneaux, de castors, de rats musqués de l'Amérique du Nord, des peaux de chats, de lapins et de lièvres de France, de Russie et d'Allemagne, etc., utilisées dans la chapellerie de feutre, et aussi la vente des peaux de quadrupèdes ou volatiles garnies de leurs poils ou plumes.

La peau d'agneau, dont on fait un très grand usage pour fourrer les vêtements, tient la première place. Les plus recherchées sont les peaux de Turin, qui viennent brutes ou *en confit* du Piémont, de la Lombardie et de la Toscane, puis celles de Béarn ou d'Espagne. Ces dernières sont noires ou blanches. La Provence fournit également des peaux d'agneau (peaux d'Arles), que l'on classe en trois catégories: les agneaux forts, à laine longue et épaisse, les agneaux crépus à laine courte et frisée, et enfin les agneaux ordinaires. Les deux premières catégories sont fort utilisées; la troisième est peu prisée. On tire de l'Ukraine des peaux d'agneau dont la laine est noire et très fournie; ces peaux, ainsi que celles de Crimée et de Turquie, sont d'une grande dureté et se conservent très bien. On les utilise pour les fourrures et garnitures de vêtements. Citons encore les peaux d'agneau dites « d'Astrakhan », les plus belles de toutes.

Quant aux peaux d'autres animaux: lapin, chat, lièvre, castor, hermine, loutre, martre, renard, ours, etc., elles treuvent chacune en ce qui les concerne de très nombreuses utilisations dans l'industrie des fourrures, pour vêtements, ameublements, etc.

PELLETEUR (*pè-le*) n. m. Appareil mécanique qui fait le travail d'une pelle.

— Ouvrier qui travaille à la pelle.

PELLETIER (*pè-le-ti-é*), ÈRE du vx franç. *pel*, peau, et du suffixe *tier*, qu'on trouve dans *bijoutier, graincticr*, etc.] n. Personne qui fait le commerce de la pelleterie: *Un riche* PELLETIER.



Armes de la corporation des pelletiers-fourreurs (XVIIIe s.).

— Adjectiv.: *Marchand* PELLETIER.

— PROV. **Tous les renards se trouvent à la fin chez le pelletier**, Le tombeau attend tous les hommes, quelle qu'ait été leur position sociale. — On finit toujours par subir les conséquences des habitudes que l'on a prises.

— ENCYCL. Archéol. Le corps des *pelletiers* était le quatrième des six corps des marchands de Paris. Ses statuts datent de 1586. Il avait sa confrérie en l'église des Carmes-des-Billettes; sa patronne était la sainte Vierge. La fête de la corporation se célébrait le dimanche de l'Octave. Les pelletiers étaient dits « maîtres marchands pelletiers haubaniers fourreurs. »

PELLETIER (Bertrand), chimiste français, né à Bayonne en 1761, mort à Paris en 1797. Préparateur de Darcet au Collège de France, il fut chargé par ce savant de diriger la fameuse pharmacie de Rouelle. Membre de l'Académie des sciences (1791), puis de l'Institut, il devint commissaire des poudres et salpêtres, et professeur de chimie à l'Ecole polytechnique (1795). On lui doit de belles recherches sur le phosphore et les phosphures métalliques sur la formation de l'acide muriatique oxygéné, la préparation du savon, etc. Ses principaux mémoires ont été réunis par Ch. Pelletier et Sédillot sous le titre de *Mémoires et observations de chimie* (1798). — Son fils PIERRE-*Joseph*, chimiste, né et mort à Paris (1788-1842), a fait des découvertes importantes pour l'industrie et surtout pour les matières médicales. Il faut citer celle de la plupart des bases salifiables végétales, notamment du sulfate de quinine. Elle lui valut, en 1827, le prix Montyon de 10.000 francs, qu'il partagea avec Caventou, son collaborateur. Pelletier devint professeur, puis directeur adjoint à l'Ecole de pharmacie (1832), membre libre de l'Académie des sciences (1840), etc. On lui doit de nombreux mémoires; il a publié à part: *Notice sur la matière verte des feuilles*, avec Caventou (1817); *un Nouvel Alcali, la strychnine* (1818); *Analyse chimique des quinquinas* (1821), etc. En 1900, on a élevé un monument à Pelletier et Caventou sur le boulevard Saint-Michel, à Paris.

PELLETIER-VOLMÉRANGES (Benoît), auteur dramatique français, né à Orléans en 1756, mort à Paris en 1824. D'abord comédien, il fut bien servi par son entente de la scène. Ses sujets sont généralement romanesques, l'intrigue compliquée et bien conduite. Citons: *le Mariage du capucin*, comédie (1798); *le Devoir et la Nature*, drame (1797); *Clémence et Waldemar*, drame en prose (1801); *les Frères à l'épreuve*, comédie (1806); *la Comtesse de Narbonne* ou *le Fils vengeur*, mélodrame (1816); etc.

PELLETIÈRE (*pè-le*) n. f. Nom vulgaire d'une espèce de teigne (*tinea pellionella*), dont les chenilles dévorent les pelleteries, les fourrures.

PELLETIÉRINE (*pè-le*) n. f. Alcaloïde isolé de l'écorce de grenadier par Tanret.

— ENCYCL. Il y a quatre *pelletiérines: pelletiérine, isopelletiérine, pseudopelletiérine, méthylpelletiérine*. Les deux premières seules sont employées en thérapeutique. Ce sont des liquides oléagineux incolores, dont les sulfates sont cristallisables. Le *sulfate de pelletiérine* du Codex est un mélange de sulfates d'isopelletiérine et de pelletiérine. Il peut s'administrer en pilules ou en solution, mais on le donne généralement à l'état de tannate de pelletiérine, dissous dans l'acide tartrique. Ténifuge assez efficace, mais parfois mal toléré.

PELLEVÉ ou **PELVÉ** (Nicolas DE), cardinal français, né à Jouy-en-Josas en 1518, mort à Paris en 1594. Professeur de droit à Bourges, évêque d'Amiens (1552), il fit un voyage en Ecosse (1559) pour tenter de ramener les presbytériens au catholicisme. Promu à l'archevêché de Sens en 1562, il devint cardinal, puis préfet de la congrégation des évêques et réguliers, à Rome. C'est en partie d'après ses conseils que Sixte-Quint déclara, en 1585, Henri de Navarre inapte à parvenir à la couronne de France. Nommé archevêque de Reims par Clément VIII, il encouragea les princes de la maison de Lorraine à la résistance contre Henri IV, lequel, après son entrée dans Paris (1594), n'en assura pas moins de sa clémence le vieux cardinal, qui était mourant à l'hôtel de Sens. Il est très malmené dans la *Satire Ménippée*. — Son frère, ROBERT **de Pellevé**, né à Jouy en 1520, évêque de Pamiers en 1557, mort à Pamiers en 1569, se distingua par son zèle pour la défense de la foi.



Pelleversoir.

PELLEVERSAGE (*pè-le-vèr'-saj'* — rad. *pelleverser*) n. m. Opération qui consiste à ameublir, à l'aide d'un pelleverser, le fond d'un sillon ouvert par une charrue, et qui est une sorte de défoncement dans lequel la partie inférieure du sol n'est pas ramenée à la surface.

PELLEVERSER (*pè-le-vèr'* — de *pelle*, et du lat. *versare*, retourner) v. a. Faire le pelleversage: PELLEVERSER *un champ*.

PELLEVERSOIR (*pè-le-vèr'*) n. m. Louchet à deux dents, employé à pelleverser.

PELLEVOISIN, comm. de l'Indre, arrond. et à 28 kilom. de Châteauroux; 1.070 hab. Ancien château du Mée.

PELLEZZANEO, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Salerne]); 6.580 hab.

PELLIBRANCHES (*pè-li*) n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes opisthobranches nudibranches, comprenant ceux qui, comme les élysies, sont munis de vraies branchies et de papilles dorsales, et dont la respiration se fait par la surface du corps couverte de cils. (Les pellibranches se divisent en trois familles: *élysiidés, limpontidés* et *rhodopidés*.) — *Un* PELLIBRANCHE.

PELLICAN, réformateur suisse. V. KURSCHNER.

PELLICIER ou **PELLISSIER** (Guillaume), évêque de Montpellier et diplomate, né à Melgueil (Languedoc) vers 1490, mort au château de Montferrand en 1568. Il devint en 1527 coadjuteur de l'évêque de Magnelonne, son oncle, à qui il succéda deux ans plus tard. François Ier le nomma conseiller d'Etat, et le chargea de missions importantes. En 1529, il négocia à Cambrai le traité de paix avec Charles-Quint. En 1533, il traita à Marseille avec le pape Clément VII du mariage de sa nièce, Catherine de Médicis, avec le second fils du roi, le futur Henri II. Enfin, en 1540, il fut envoyé comme ambassadeur, à Venise. Sous Henri II, ses liaisons avec Ramus firent suspecter son orthodoxie. Arrêté sur l'ordre du parlement de Toulouse, il parvint pourtant à se disculper. La fin de sa vie fut attristée par les excès que les huguenots commirent dans son diocèse. Sa correspondance a été publiée par Al. Tausserat-Radel (1900). Pellissier a collaboré au traité latin de Rondelet *Sur les Poissons*, et composé des *Commentaires* de Tacite, restés manuscrits.

PELLICO (Silvio), littérateur italien, né à Saluces vers 1789, mort à Turin en 1854. D'un tempérament débile, d'un caractère doux, élevé dans des sentiments religieux qu'il poussa parfois jusqu'à l'exaltation, il composa, ses études terminées, deux tragédies: *Leodamia* et la touchante *Francesca da Rimini*. Instituteur dans une riche famille, il connut Mme de Staël, Schlegel, Thorwaldsen, Byron, qui traduisit *Francesca da Rimini*; en retour, il traduisit *Manfred*. Il était devenu le précepteur des enfants du comte Porro, chez lequel se réunissaient des patriotes ardents, lorsque, désireux de connaître l'organisation d'une société qui s'enveloppait de mystère, il commit l'imprudence de confier à

la poste une lettre où il demandait quelles obligations il aurait à remplir pour devenir carbonaro. La lettre fut remise au comte de Bubna, gouverneur de Milan. Pellico fut arrêté, et, après un procès fait sur mémoires, sans plaidoiries, sans confrontation de témoins, condamné à mort. L'empereur commua la peine en quinze ans de *carcere duro* (1822), que le poète subit au Spielberg. Il faut lire dans *le Mie Prigioni* (Mes prisons) le récit des tortures morales et physiques qu'il endura. Il fut rendu à la liberté en 1830. Les théâtres de Turin voulurent représenter les tragédies qu'il avait composées durant sa captivité : *Ester d'Engaddi* et *Gismonda*, qui furent interdites par la censure; mais le plus grand succès littéraire qu'il obtint fut avec *le Mie Prigioni* (1833). Silvio Pellico en fut presque effrayé. Dompté par la souffrance, il avait fait, dit-on, sa soumission entière à l'Autriche. Dans les derniers temps de son existence, il vivait très retiré, à Turin, chez le marquis Barolo, qui l'avait pris pour bibliothécaire. En 1834, il publia les *Devoirs des hommes*, ouvrage qui, malgré sa monotonie, reçut bon accueil du public.


Pellico.

Ses *Œuvres complètes* renferment, outre les ouvrages déjà mentionnés, quatre tragédies : *Leoniero da Dertona*, *Corradino*, *Herodinde* et *Thomas Morus*; des *Cantiche* ou nouvelles en vers; des poésies religieuses et mystiques, entre autres, des paraphrases de l'*Imitation*; les ébauches de deux essais dramatiques, *Raphaël de Sienne* et les *Français d'Agrigente*. Ses *Lettres* ont été recueillies par G. Stefani et traduites en français par A. de Latour (1857).

PELLICULAGE (*pèl', laj'*) n. m. Phot. Opération ayant pour but de séparer du verre qui lui sert de support la pellicule de collodion ou de gélatine qui porte l'image photographique.

PELLICULAIRE (*pèl', lèr'* — rad. *pellicule*) adj. Se dit des métaux étendus en lamelles sur divers corps : *Cuivre* PELLICULAIRE.

PELLICULE (*pèl'* — lat. *pellicula*) n. f. Peau, membrane très mince : *L'épiderme est une* PELLICULE *qui couvre la peau.* ‖ Petite peau qui se forme sur certaines substances, comme les gelées, le lait bouilli.

— Bot. Mince membrane qui recouvre en entier certaines graines.

— Méd. Mince lamelle épidermique, qui se détache de la peau, produisant la *desquamation*. V. ce mot.

— Pharm. et techn. *Évaporer un liquide à pellicule*, Pousser l'évaporation jusqu'à ce qu'il se produise une pellicule à sa surface.

— Phot. V. la partie encycl.

— Vitic. Enveloppe du grain de raisin.

— ENCYCL. Méd. Les *pellicules* s'observent dans certaines maladies éruptives (rougeole, scarlatine, etc.) ou cutanées (eczéma, sporiasis, pityriasis, etc.), mais surtout dans la desquamation du cuir chevelu chez les arthritiques; dans ce dernier cas, le traitement consiste en lavages hebdomadaires de la tête avec un savon légèrement antiseptique, puis l'on sèche soigneusement les cheveux et l'on dépose enfin sur *leurs racines* un corps gras.

— Phot. L'emploi du verre dans la confection des plaques photographiques présente un certain nombre d'inconvénients : fragilité, poids, production de halo, etc.; aussi a-t-on cherché à le remplacer par un support plus léger ne présentant pas ces défauts, soit par une feuille semi-rigide de celluloïd (*plaques souples* ou *pellicules rigides*), soit par une feuille mince de gélatine, de collodion ou plus généralement de celluloïd (*pellicules*). Malheureusement, la plupart de ces *pellicules* doivent être employées dans les six mois suivant leur fabrication; aussi a-t-on une tendance à employer comme support une feuille mince de papier de texture homogène.

— Vitic. La *pellicule* du raisin contient du tanin (en proportion très élevée dans les raisins blancs), de l'acide phosphorique, etc., mais elle joue surtout un rôle important dans la coloration du vin. Elle renferme, en effet, les cellules contenant la matière colorante qui apparaîtra durant la fermentation (les cépages *teinturiers* sont particulièrement favorisés sous ce rapport); elle renferme aussi une matière odorante spéciale, qui donne au vin nouveau son parfum, variable d'ailleurs avec les cépages, et qu'il ne faut pas confondre avec le bouquet, développé seulement à la longue.

PELLICULÉ, ÉE (*pè-li* ou *pèl'-li*) adj. Qui est recouvert d'une pellicule.

— Comm. *Gomme pelliculée*, Variété de gomme arabique qui paraît venir du Djeddah.

PELLICULER v. a. Pratiquer l'opération du pelliculage : PELLICULER *un cliché*.

PELLICULEUX (*pe-li* ou *pèl'-li, leû*), **EUSE** adj. Plein de pellicules.

PELLION (*pèl'*) n. m. Sorte de laine à longs filaments, qui provient du Cap, et qui est le produit de la tonte des chabins ou hybrides fournis par la brebis et le bouc.

PELLIONIE (*pèl', ni*) n. f. Bot. Genre d'urticacées.

ENCYCL. Les *pellionies* sont des herbes en général rampantes, à feuilles distiques, portées sur un court pétiole, à fleurs dioïques, originaires de l'Asie tropicale. Deux espèces à feuillage ornemental, indigènes en Cochinchine, sont cultivées dans les serres comme plantes de suspension.


Pellionie.

PELLISSIER (Victor), général et homme politique français, né à Mâcon en 1811. Ancien élève de l'École polytechnique, il servit dans l'artillerie et fut retraité comme chef d'escadron, vers 1860. Il reprit du service pendant la guerre franco-allemande, et devint successivement colonel, puis général de brigade à l'armée des Vosges. A la suite de sa belle défense de Dijon contre les Allemands, il fut nommé général de division. De 1871 à 1875, il représenta le département de Saône-et-Loire à l'Assemblée nationale.

PELLISSIER (Georges), littérateur et critique français, né à Montauroux en 1852. Agrégé, puis docteur ès lettres (1883), il devint professeur de rhétorique au lycée Janson-de-Sailly, à Paris. Outre des éditions, des notices d'écrivains, une active collaboration à la « Revue Bleue », à la « Revue des Familles », à la « Revue Encyclopédique », au « Nouveau Larousse illustré », etc., on lui doit : *Traité théorique et historique de versification française* (1882); *les Écrivains politiques en France avant la Révolution* (1882); *la Vie et les Œuvres de Du Bartas* (1883); *le Mouvement littéraire au XIXe siècle* (1889), ouvrage remarquable [v. MOUVEMENT]; *Essais de littérature contemporaine* (1893); *Nouveaux essais de littérature contemporaine* (1894); *Études de littérature contemporaine* (1900-1901); *le Mouvement littéraire contemporain* (1901), etc., ouvrages où il se montre critique pénétrant et vigoureux.

PELLISSON (Paul), littérateur français, né à Béziers en 1624, mort à Paris en 1693. Sa famille était protestante; quelquefois, il a ajouté à son nom celui de sa mère, Jeanne de Fontanier. Son père était conseiller à la chambre de l'Édit de Castres. Il fit ses débuts au barreau, mais la petite vérole, qui le défigura, lui fit abandonner cette carrière. En 1652, il acheta une charge de secrétaire du roi, devint l'ami de Mlle de Scudéry, qui le peignit sous le nom d'*Acante*. Il était lié avec Conrart et ses amis, ce qui lui permit d'écrire l'*Histoire de l'Académie française* (1653). Fouquet se l'attacha comme premier commis, le fit nommer, en 1659, maître des comptes à Montpellier et conseiller du roi en 1660. Enveloppé dans la disgrâce du surintendant, il le défendit dans deux *Discours au roi* et un *Mémoire* qui lui valurent d'être embastillé. Sa détention, fort rude, ne dura pas moins de cinq ans, pendant lesquels il apprivoisa une araignée devenue célèbre. Il regagna, en 1666, la faveur de Louis XIV, qui lui rendit la liberté et l'emmena avec lui en Franche-Comté, d'où il rapporta le titre d'historiographe du roi, sous la condition de se faire catholique. Il abjura en 1670, entra dans les ordres, devint économe de Saint-Germain-des-Prés et de Saint Denis, correspondit avec Leibniz et se fit de nombreux amis par la sûreté de son commerce. On a de lui, outre son *Histoire de l'Académie française*, continuée par l'abbé d'Olivet, un *Abrégé de la vie d'Anne d'Autriche* (1666); des *Réflexions sur les différends en matière de religion* (1686); un *Traité de l'Eucharistie* (1694); des *Prières* (1734); une *Histoire de Louis XIV jusqu'à la paix de Nimègue* (1749); un certain nombre de poésies, de discours réunis sous le titre d'*Œuvres diverses*. — Son frère, GEORGES **Pellisson**, né à Castres, mort à Paris en 1677, a publié des *Mélanges de divers problèmes sur plusieurs choses de morale* (1647).


Pellisson.


Pelloir.

PELLOIR (*pè-loir'*) n. m. Partie d'une charrue en forme de pelle : *Charrue belge avec* PELLOIR. (Peu us.)

PELLON (*pè-lon*) n. m. Techn. Sorte de petite pelle, qui sert aux mouleurs pour bourrer le sable entre des parois étroites.

PELLONIE (*pè-lo-ni'*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des géométridés, comprenant quatre espèces européennes de phalènes de taille moyenne, rosâtres ou brun clair, ondées de gris, avec des lignes et des taches brunes.


Pellonie (gr. nat.).

PELLORNÉE (*pè-lor'*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des pycnonotidés, propres à la région indienne. (Les pellornées [*pellorneum*] sont des oiseaux de taille médiocre, roux et sveltes.)

PELLOUTIER (Simon), pasteur protestant et historien, né à Leipzig en 1694, mort à Berlin en 1757. Issu de réfugiés français, il fut nommé pasteur en 1714, desservit les églises de Buchholtz (1715) et de Magdebourg (1719), l'église française de Berlin (1725), puis devint conseiller ecclésiastique, assesseur du consistoire supérieur (1738), enfin directeur du collège français. On lui doit une *Histoire des Celtes* (1740-1750), où il exagère le rôle historique de cette race, mais qui lui assure une place distinguée parmi les historiens. Couronné, en 1742, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris pour un *Discours sur les Galates*, il entra, en 1743, à l'Académie des sciences de Berlin.


Pellornée.

PELLUCIDE (*pèl', sid'* — du lat. *per*, à travers, et *lucidus*, luisant) adj. Qui est transparent ou transhucide : *Substance, Corps* PELLUCIDE.

— Biol. *Zone pellucide*, Membrane d'enveloppe de l'ovule, transparente et perméable aux spermatozoïdes et aux micro-organismes chez beaucoup de vertébrés, au contraire dure et imperméable chez certains poissons, mais présentant alors un *micropyle* par où pénètre le spermatozoïde.

PELLUCIDITÉ (*pèl', si*) n. f. Caractère de ce qui est pellucide.

PELLUTÉINE (*pèl'*) n. f. Produit de la décomposition de la pélosine au contact de l'air et de la lumière.

PÉLOBATE n. m. Genre d'amphibiens anoures, de la famille des *pélobatidés*, et comprenant deux espèces européennes.

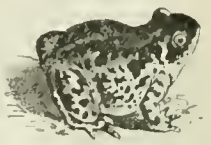
Pélobate.

— ENCYCL. Les *pélobates* font le passage des grenouilles aux crapauds. Leurs pattes postérieures, organisées pour le saut, portent une saillie tranchante assez forte dans l'espèce commune (*pelobates fuscus*) et très tranchante dans celle du midi de la France (*pelobates cultripes*). Le pélobate brun (*pelobates fuscus*) est commun dans toute la France.

PÉLOBATIDÉS n. m. pl. Famille d'amphibiens anoures, renfermant les *pélobates* et genres voisins. (On dit mieux *bombinatoridés*, le genre bombinator étant pris comme type de la famille.) — *Un* PÉLOBATIDÉ.


Pelobius (gr. 2 fois).

PELOBIUS (*pé, bi-uss*) n. m. Ancien nom des insectes du genre *hygrobie*. V. HYGROBIE.

PÉLOCONITE n. f. Oxyde hydraté naturel de manganèse, variété de lampadite.

PÉLODYTE n. m. Genre d'amphibiens ou batraciens urodèles, de la famille des discoglossidés, comprenant une seule espèce de l'Europe tempérée et chaude, le *pélodyte ponctué*, petite grenouille grêle, gris clair piquetée de noir.


Pélodyte.

PÉLOGÈNE (*jèn'*) du gr. *pélos*, limon, et *génés*, engendré) adj. Qui se forme dans les couches argileuses.

PÉLOGONE n. m. Genre d'insectes hémiptères, type de la famille des *pélogonidés*, répandus sur tout le globe. (Les pélogones [*pelogonus*] sont petits ou moyens, subovales, trapus, bruns ou roux; ils vivent au bord des eaux.)

PÉLOGONIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères hétéroptères, du groupe des géocorises, dont le genre *pélogone* est le seul représentant. — *Un* PÉLOGONIDÉ.


Pélogone (gr. nat.).

PELOIR n. m. Petit bâton cylindrique, peu renflé vers le milieu, avec lequel les mégissiers enlèvent la laine des peaux de mouton.

PÉLOLITHIQUE (*tik'*) adj. Se dit d'une formation jurassique d'Angleterre, comprenant les dépôts argileux qui s'étagent entre la base de l'argile d'Oxford et le sommet de l'argile de Kimeridge.

— n. m. : *Le* PÉLOLITHIQUE.

PÉLOMANCIE (*si* — du gr. *pélos*, marais, et *manteia*, divination) n. f. Divination au moyen de la boue, dont il est question dans Rabelais.

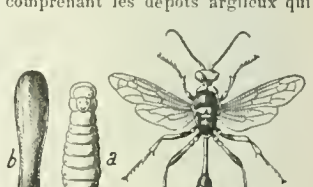
Pélopée : *a*, larve; *b*, cocon; *c*, nid (réduit d'un cinquième).

PÉLOPÉE n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des phégidés, répandus surtout dans les régions tropicales.

— ENCYCL. Les *pélopées* sont des insectes allongés, grêles, dont l'abdomen en poire est relié au corselet par un long filament très fin. De taille moyenne, roux, noirs et jaunes, parfois bleus, ils comptent quelques représentants en France (*pelopœus spirifex* et *pelopœus distillatorius*), et sont remarquables par la grosseur de leur nid.

PÉLOPÉES n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes célébrées en Élide, en l'honneur de Pélops. ‖ On dit aussi PÉLOPIES.

PÉLOPHILE n. m. Espèce de boa propre à Madagascar. Le pélophile est un beau serpent non venimeux, qui atteint 2 mètres de long; brun en dessus, avec des taches arrondies brunes et noires, il vit dans les endroits marécageux.)

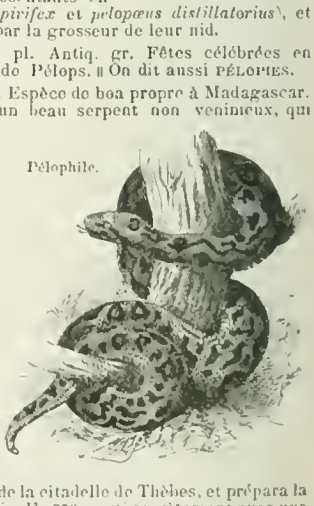
Pélophile.

PÉLOPIDAS, général thébain, un des chefs du parti populaire, mort en 364 av. J.-C. Il était fils d'Hippoclos, et hérita d'une grande fortune. Ami intime d'Épaminondas, il s'enfuit à Athènes, lorsque le Spartiate Phœbidas se fut emparé de la citadelle de Thèbes, et prépara la délivrance de sa patrie. En 378, parti secrètement avec une troupe de bannis, il entra de nuit dans Thèbes, en chassa les Spartiates et les oligarques, et rétablit le gouvernement populaire. Il assura à Thèbes l'appui d'Athènes,

battit les Spartiates à Tégyre, près d'Orchomène (375), et contribua, en 371, à la tête du *bataillon sacré*, à la victoire de Leuctres. En 369, avec Epaminondas, il envahit le Péloponèse, et restaura Messène. En 368, il fut envoyé en Thessalie contre le tyran Alexandre de Phères; il obtint sa soumission apparente, intervint même en Macédoine, d'où il ramena comme otage le jeune Philippe, le futur maître de la Grèce. Il fut moins heureux dans une nouvelle expédition en Thessalie et en Macédoine; il fut fait prisonnier par Ptolémée, un des prétendants au trône de Macédoine; Epaminondas vint le délivrer (367). La même année, Pélopidas fut chargé d'une ambassade à Suze, auprès d'Artaxerxès. En 364, il commanda une dernière expédition en Thessalie; il battit Alexandre de Phères à Cynoscéphales, mais fut tué pendant la poursuite.

PÉLOPIDE n. m. Antiq. gr. Descendant de Pélops. (Se dit particulièrement d'Atrée et de Thyeste.)

PÉLOPIE. Myth. gr. Fille de Thyeste. Elle eut, dans un bois sacré, des relations incestueuses avec son père, sans le reconnaître, et devint mère d'Egisthe, qu'elle abandonna. Devenue l'épouse d'Atrée, elle recueillit Egisthe, et le fit élever avec Agamemnon et Ménélas. Mais un jour, Thyeste reconnut son fils à une épée que Pélopie avait enlevée à son séducteur; Pélopie se donna la mort.

PÉLOPONÈSE (en gr. *Péloponnésos*, c'est-à-dire « île de Pélops »), nom donné à la grande presqu'île méridionale de la Grèce. V. Grèce (carte en couleurs).

— *Géographie.* Le Péloponèse se rattache à la Grèce continentale par l'isthme de Corinthe; il est baigné au N. par le golfe de Corinthe, à l'O. par la mer Ionienne, au S. par la mer de Crète, et à l'E. par la mer Egée. Ses côtes, découpées par trois grands golfes, l'avaient fait comparer par les anciens à une feuille de platane; et le nom moderne de *Morée* vient aussi de sa ressemblance avec une feuille de mûrier. Son système orographique a pour centre le plateau d'Arcadie, entouré de chaînes qui dépassent parfois 2.000 mètres. La région est arrosée par de nombreux torrents, dont les principaux sont l'Alphée et l'Eurotas. Elle était célèbre par sa fécondité, et produit encore d'abondantes récoltes de céréales, de fruits, de vins.

— *Histoire.* Le Péloponèse était anciennement divisé entre un grand nombre de cités, groupées en plusieurs contrées distinctes, où dominait une ville ou une confédération: au centre, l'Arcadie; à l'ouest, l'Elide (Elis, Olympie); au sud-ouest, la Messénie (Pylos, Messène); au sud, la Laconie (Sparte); à l'est, l'Argolide (Mycènes, Argos, Epidaure, Corinthe, etc.); au nord, l'Achaïe (Patras). La presqu'île a porté successivement divers noms: *Pelasgia*, du nom des Pélasges, anciens habitants de la contrée; *Argos*, à cause de la prédominance d'Argos aux temps héroïques; *Apia*, du nom du héros Apis, fils de Phoronée; *Pelopia* ou *Péloponèse*, depuis la conquête de Pélops. Les Pélasgos furent refoulés ou asservis par les premières invasions helléniques; l'ouest de la péninsule fut occupé par les Eoliens; le nord, par les Ioniens; le reste, sauf l'Arcadie, par les Achéens. Plus tard, l'invasion dorienne amena de nouvelles migrations: les Doriens occupèrent la Laconie et la Messénie, avec une partie de l'Argolide; les Eoliens furent refoulés en Elide; les Achéens se fixèrent sur les bords du golfe de Corinthe, à la place des Ioniens, qui émigrèrent en Attique. Après les guerres de Messénie, Sparte étendit peu à peu son hégémonie sur la plus grande partie du Péloponèse. Sa prépondérance prit fin vers 369, lors des victoires d'Epaminondas. Puis, pendant deux siècles, la contrée se débattit entre les ambitions rivales de la ligue Achéenne, de la ligue Etolienne, des Macédoniens, et des tyrans de Sparte. En 146 av. J.-C., le Péloponèse devint une province romaine, sous le nom d'Achaïe. Plus tard, il fit partie de l'empire byzantin. Au XIIIe siècle, il fut partagé entre un certain nombre de fiefs français; puis il forma une province vénitienne. Au XVe siècle, il fut conquis par les Turcs, sauf les Maïnotes du Sud, et autres montagnards, qui restèrent à peu près libres. Le pays fut affranchi, après 1821, par la guerre de l'indépendance hellénique.

Péloponèse (GUERRE DU), lutte célèbre entre les deux grandes cités de la Grèce, Sparte et Athènes, et qui dura vingt-sept années, de 431 à 404 av. J.-C. On a accusé Périclès de l'avoir suscitée afin de conserver le pouvoir; mais ce choc terrible était inévitable, par suite de la rivalité de Sparte et d'Athènes. L'intervention d'Athènes dans le démêlé de Corcyre et de Corinthe, les querelles de Platée et de Thèbes ne furent que les prétextes de la lutte, qui éclata en 431 av. J.-C. Athènes était alors à l'apogée de sa puissance et de sa gloire; libératrice de la Grèce, elle venait d'imposer aux Perses la paix de Cimon, qui affranchissait toutes les cités grecques de la côte d'Asie; son domaine sur cette côte comprenait 300 lieues, de Cypre au Bosphore de Thrace, et était le centre d'un vaste empire maritime. La grandeur de la démocratie athénienne excitait la jalousie de Sparte. Autour de Sparte se groupèrent en général les peuples continentaux, les aristocraties, l'élément dorien; à Athènes se rattachèrent les îles et les villes maritimes, les démocraties, l'élément ionien.

La guerre se divise en trois périodes principales. La première période (431 à 421) est remplie par les ravages annuels des Spartiates dans l'Attique et par les incursions des flottes athéniennes sur les côtes du Péloponèse. Des succès et des revers balancés amenèrent la trêve dite « paix de Nicias » (421), rompue quelques années plus tard. La seconde période (416 à 413) est signalée par la malheureuse expédition des Athéniens en Sicile. (V. Sicile [*expédition de*].) La guerre recommença en 412, et, cette fois, les côtes d'Asie en furent le théâtre. Les Athéniens remportèrent devant Milet une victoire navale éclatante. Mais bientôt Athènes, abandonnée par ses alliés, déchirée par des troubles intérieurs, vit pâlir son étoile; et, malgré les succès d'Abydos et de Cyzique (408), remportés par Alcibiade, malgré la défaite des Spartiates aux îles Arginuses, elle sentit la fortune l'abandonner. Lysandre, général de Sparte, soutenu par l'or des Perses, après avoir pris et dévasté Lampsaque, porta enfin le coup de mort à la puissance athénienne, par la décisive victoire navale d'Ægos-Potamos (405). Il alla ensuite attaquer Athènes épuisée; il en fit raser les murailles et brûler les vaisseaux, détruisit le gouvernement populaire et établit trente magistrats que l'histoire a flétris du nom des Trente tyrans. Le résultat de la guerre du Péloponèse fut d'étendre sur toute la Grèce l'impitoyable domination de Sparte.

Péloponèse (HISTOIRE DE LA GUERRE DU), par Thucydide, en huit livres, composée vers la fin du Ve siècle av. J.-C. Thucydide avait entrepris de raconter toute la guerre du Péloponèse. Il mourut avant d'avoir terminé son œuvre, qui, suivant Diogène Laërce, aurait été publiée par Xénophon. Le récit s'arrête à l'année 411. La division en huit livres paraît être l'œuvre des Alexandrins. Le livre Ier contient une préface intéressante, où l'auteur montre l'importance de son sujet et expose sa méthode, puis une étude sur les causes accidentelles et profondes de la lutte. L'historien suit les événements d'année en année, de saison en saison. Il distingue trois périodes: la *guerre d'Archidamos*, de 431 à 421; les *années de paix* qui suivent la trêve de Nicias, de 421 à 416; puis, à partir de 415, la *guerre de Sicile* et la *guerre générale* dite de *Décélie*, du nom d'un bourg attique qu'occupaient les Spartiates, et d'où ils ravageaient le territoire ennemi. L'œuvre de Thucydide, exacte, précise, philosophique, comporte d'admirables tableaux, comme dans le discours de Périclès, où il peint la grandeur d'Athènes; dans la description de la peste, dans le dramatique récit de l'expédition de Sicile, etc.

PÉLOPONÉSIAQUE (*si-ak'*) adj. Qui appartient au Péloponèse.

PÉLOPONÉSIEN, ENNE (*zi-in, èn'*), personne née au Péloponèse ou qui habitait ce pays. — *Les* PÉLOPONÉSIENS. — Adjectiv. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants: *La population* PÉLOPONÉSIENNE.

PÉLOPS. Myth. gr. Héros éponyme du Péloponèse, fils de Tantale, roi de Phrygie. Son père le coupa en morceaux et le servit aux dieux dans un festin. Mais les dieux s'aperçurent du crime, sauf Déméter, qui mangea une épaule. Zeus fit réunir par Hermès les débris du corps et ressuscita Pélops, en remplaçant l'épaule absente par une épaule d'ivoire. Après cette aventure, Pélops se rendit à Pise, en Elide, où le roi Œnomaos défiait, dans une course de chars, les prétendants à la main de sa fille Hippodamie, triomphait d'eux et les tuait pour prévenir l'accomplissement d'un oracle. Grâce à un cheval ailé, qu'il avait reçu de Poseidon, ou grâce à la complicité de Myrtile, cocher du roi de Pise, il fut vainqueur à la course, tua Œnomaos, épousa Hippodamie et devint roi du pays. Maître d'Olympie, il y restaura les jeux fondés par Héraklès; il conquit l'Arcadie et donna son nom à toute la péninsule. On lui rendit plus tard un culte à Olympie.


Pélops abreuvant ses chevaux (camée antique

PÉLOPS D'OPONTE. Myth. gr. Héros grec, l'un des prétendants à la main d'Hippodamie; vaincu à la course de chars, il fut tué par Œnomaos.

PÉLOR n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des scorpénaïdés, propres à l'océan Indien. (Les pélors [*pelor*] sont des poissons de taille médiocre, dont les nageoires sont déchirées en lambeaux et prolongées en filaments ténus, aux yeux très saillants, à livrée sombre.)

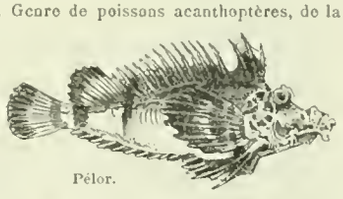
Pélor.

PÉLORE n. f. Nom vulgaire de la linaire à fleurs pélorices.

PÉLORE (CAP) [lat. *Pelorus* ou *Pelorum Promontorium*], cap de la Sicile, situé à l'extrémité nord-est de l'île et qui forme le point le plus rapproché de l'Italie. Il est ainsi nommé du mot grec *pelor* (monstre), sans doute à cause du dangereux rocher Charybde qui en est voisin. On l'appelle aujourd'hui *Torre-di-Faro* (tour du Phare), parce qu'on y a construit un petit fort surmonté d'un phare, et c'est pour la même raison que le détroit séparant la Sicile de l'Italie a été nommé Phare de Messine.

PÉLORIE (*ri*) n. m. Anomalie qui consiste en ce qu'une corolle normalement zygomorphe redevient actinomorphe.

PÉLORIÉ, ÉE adj. Bot. Se dit des fleurs qui ont éprouvé une pélorie.

PÉLORIEN (*ri-in*) adj. m. Myth. gr. Surnom de Zeus et de divers dieux, d'Arès, de Hadès. || Epithète donnée à divers héros ou monstres, à Ajax, à Hector, au Cyclope, aux géants, au serpent Pytho.

PÉLORIES (*ri* — gr. *péloria*, même sens) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes thessaliennes, fêtes de la moisson, célébrées en l'honneur de Zeus Pelorios, ou du héros Pelorios, qui avait découvert la vallée de Tempé.

PÉLORISATION (*si-on*) n. f. Bot. Transformation par pélorie.

PÉLORISER (SE), v. pr. Bot. Passer à l'état de pélorie.

PÉLORISME (*rissm'* — du gr. *pélôros*, monstrueux) n. m. Apparition, chez certaines plantes à fleurs irrégulières (scrofulariacées), de fleurs régulières, semblables à celles de leurs ancêtres moins différenciés.

PÉLOROSAURE (*sôr'*) n. m. Genre de reptiles dinosauriens sauropodes, de la famille des morosauridés, fossiles dans le crétacé. (Les pélorosaures [*pelorosaurus*], dont quelques débris incomplets ont été trouvés dans le wealdien anglais, devaient mesurer près de 15 mètres de long.)

PÉLORYCTE n. m. Genre d'annélides oligochètes limicoles, de la tribu des tubificinés, dont une espèce se trouve fréquemment dans les moules des côtes de France.

PÉLOSIDÉRITE n. f. Carbonate de fer noduleux, variété argileuse de sphérosidérite.

PÉLOSINA n. f. Variété de cépage blanc, cultivée dans les environs d'Asti (Italie).

PÉLOSINE n. f. Alcaloïde contenu dans la racine du *pareira brava*, et qui serait identique avec la *bébirine*.

PÉLOSSARD (*lo-sar'*) n. m. Variété de cépage rouge cultivée dans l'Ain, où il est associé à la mondeuse.

PELOTAGE (*taj'*) n. m. Action de mettre les écheveaux en pelotes: *Le* PELOTAGE *de la laine.*

— Fam. Action de caresser, et, au fig., de flatter.

— Comm. Poil de chevreau d'Orient. || Sorte de laine de vigogne, qui vient d'Espagne en pelotes.

— Jeux. A la paume et au billard, Action de jouer sans s'astreindre aux règles.

PELOTARI n. m. Joueur de pelote basque: *Les* PELOTARIS *ont une chemise et un pantalon blancs, un bœret bleu; ils sont chaussés d'espadrilles de corde et portent autour de la taille une ceinture de soie bleue ou rouge.*


Pelote de laine.

PELOTAS, ville du Brésil (Etat de Rio-Grande-do-Sul), sur le rio São Gonçalo; 33.000 hab. Grande préparation de chairs desséchées.

PELOTE (bas lat. *pilotta*; du lat. *pila*, pelote, balle à jouer) n. f. Sorte de boule qu'on forme avec des fils ou des cordelettes que l'on enroule: PELOTE *de ficelle.*

— Petit coussinet sur lequel les femmes fichent des aiguilles, des épingles: PELOTE *ronde, carrée.*

— Loc. div. *Pelote de neige*, Boule faite avec de la neige pressée dans les mains: *Se battre à coups de* PELOTES DE NEIGE. || Fig. et fam. *Faire sa pelote*, Amasser des profits. || *A la pelote*, En se jouant, sans précaution: *Les dieux s'ébattent de nous* À LA PELOTE. (Montaigne.) (Vx.)

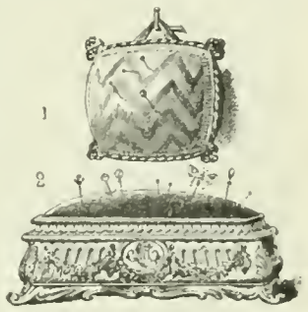
1. Pelote à épingles; 2. Du XVIIIe siècle.

— Archéol. Soies grèges, non ouvrées, de provenance sicilienne ou italienne, et qui arrivaient roulées en grosses pelotes. || *Pelote d'étalage*, Grosse pelote de coton destiné à faire des mèches de chandelle.

— Art vétér. *Pelotes stercorales.* Chez le cheval, Matières alimentaires durcies et desséchées, réunies dans le gros côlon et faisant obstacle à la circulation intestinale.

— Bot. *Pelote-de-neige*, Nom vulgaire du *obier.*

— Chir. et orthopéd. Sorte de coussin fait avec de la charpie ou de l'ouate, de la bourre de laine, etc., enveloppée de toile et liée avec un fil, que l'on emploie à comprimer un organe ou une région du corps.

— Jeux. Exercice dans lequel on emploie un ballon plein de sable, poli et frotté d'huile à l'extérieur. || *Pelote de paumier*, Balle de jeu de paume, avant qu'elle soit couverte de drap. || *Pelote basque.* V. la partie encycl.

— Manèg. Marque blanche que l'on voit sur le front de quelques chevaux, et qu'on appelle aussi ÉTOILE.

— Pêch. Bout de membrure cloué sur la partie de l'auge traversant la chaussée des étangs. (On dit aussi PELOTON.) || Petite boule de terre glaise et d'asticots mélangés à la terre, servant d'esche, et qu'on met à l'hameçon.

— Pharm. *Pelotes de mer*, Base de la tige et feuilles déchiquetées et feutrées par l'action des vagues, du *posidonia Caulini* et de diverses *zosteres* (naïadacées), dont les cendres étaient préconisées jadis contre le goitre.

— Pyrotechn. Masse globulaire formée de rubans de sapin trempés dans un bain de brai sec, de soufre, de salpêtre, de goudron, d'huile de térébenthine, d'huile de lin et de poudre à canon. || On dit aussi CALEBASSE.

— Techn. Cuivre en feuilles, que l'on a roulé et préparé pour la fonte. || Boule d'émeri pulvérisé, auquel on a donné la consistance de la pâte au moyen de l'eau. || Braise ou cendre rouge sur laquelle se placent les plateaux fondus, dans les verreries. || Réunion de peaux foulées en même temps, dans les tanneries.


Pelotes digitales: *a*, chien; *b*, chat.

— Zool. *Pelotes digitales.* Renflement de la pulpe digitale chez certains vertébrés. || Saillie spongieuse située à l'extrémité des tarses de beaucoup d'insectes. || *Pelotes adhésives.* Pelotes du tarse servant à beaucoup d'insectes à se fixer ou à progresser sur des plans verticaux ou horizontaux renversés, en agissant comme des ventouses.

— ENCYCL. Jeux. *Pelote basque.* La pelote, jeu national des Basques, est une sorte de paume. Il en existe plusieurs variétés: le *blaid* ou *blé*, la *pelote*, le *rebot*, le *long-bert*, qui dérivent de la longue paume et se jouent en plein air, et le *trinquet*, dérivant de la courte-paume et se jouant comme elle dans des endroits couverts.


Joueur de pelote basque.

Le trinquet se joue par équipes de cinq à six joueurs, divisés en deux camps séparés par un filet. Les points se comptent par quinze. Il n'y a pas de chasses.

Le long-bert se joue en plein air, dans un espace ou sans mur de renvoi. Les joueurs lancent la balle à main nue.

Le blaid se joue également en plein air, avec un mur de fond sur lequel la balle est lancée soit à main nue, soit avec la *chistera.*

La pelote est restée le jeu le plus populaire de toutes les variétés de pelote basque. On joue sur un espace cimenté, nommé *fronton*, de 65 mètres de long sur 12 mètres de large, divisé sur sa longueur par

dos raies numérotées de 4 mètres en 4 mètres, et contre un *mur de face* de 10 mètres de haut sur 12 mètres de large et un *mur latéral* formant angle droit avec lui (ce mur est quelquefois supprimé).

Les joueurs sont divisés en deux équipes de trois hommes généralement, distingués par la couleur des ceintures, rouge ou bleue. Chacun d'eux a un rôle déterminé : deux se placent à l'avant, à droite et à gauche du mur, tandis que le troisième se tient à l'arrière. Ils jouent à mains nues ou munis d'une *chistera*, avec laquelle ils envoient ou reçoivent la balle faite de caoutchouc recouvert de peau, et du poids de 120 grammes. La *chistera* est une sorte de gant d'osier, long et étroit, recourbé, affectant la forme d'un grand ongle. La main du joueur est emboîtée dedans, maintenue par des lanières de cuir enroulées autour du poignet. La *chistera* imprime à la balle une force et une vitesse considérables.



A, *chistera*, B, balle.

Après le tirage au sort du premier service, un joueur du camp favorisé ou *buteur* prend la pelote et la lance contre le mur. Un joueur du camp adverse la reçoit à son tour dans la *chistera* et la renvoie aussitôt contre le mur. Et les deux camps continuent en alternant ainsi pour le renvoi de la balle. Le joueur qui manque la balle ou l'envoie hors des limites du jeu perd un point. Il perd également un point s'il ne saisit pas la balle ou l'air ou après le premier bond ; il perd encore un point si la balle qu'il lance atteint le mur au-dessous d'une barre ou d'une raie qui traverse le mur à un mètre du sol.

Le mur latéral permet, comme dans la courte-paume, de faire des « effets » et de tromper l'adversaire sur le point où la balle, après avoir ricoché sur le mur du fond, va tomber sur le sol.

Le *rebot* comporte des règles plus compliquées. Il se joue sur un emplacement avec un seul mur de fond dit « de rebot » de 18 mètres de long, de 4 à 5 mètres de haut, plus élevé au milieu, où il atteint 8 à 10 mètres. On se sert pour lancer la balle soit de la *chistera*, soit d'un simple gant de cuir. On compte par quinze ; les chasses existent.

— Art vétér. Les *pelotes stercorales* sont la cause de coliques violentes s'accompagnant de constipation et de sensibilité du ventre, d'efforts expulsifs violents, et quelquefois de renversement du rectum. Cette maladie, propre au cheval, se traite par des breuvages calmants à base d'éther et d'assa fœtida, par des lavements émollients, par l'exploration rectale et surtout par des injections sous-cutanées dans le flanc de nitrate de pilocarpine, qui excitent les contractions péristaltiques des intestins.

Le chien peut être victime d'une affection analogue, quand il fait une grande consommation d'os. On le traite par l'administration de petites doses répétées d'huile d'olive et surtout par des lavements de cette substance.

PELOTER v. a. Mettre en peloton : PELOTER *de la soie*.

— Fam. Vaincre, battre ; confondre dans une discussion : PELOTER *ses adversaires*. Traiter, manipuler, manœuvrer : *Voyez l'horrible impudence de quoi nous* PELOTONS *les raisons divines!* (Montaigne.) ‖ Manier, caresser les seins, etc. : PELOTER *une femme*.

— Fig. Flatter, amadouer.

— v. n. Se jeter et se renvoyer la balle à la paume.

— Fam. Faire des profits mesquins.

— *Peloter en attendant partie*. Jouer à la pelote, sans qu'il y ait de partie engagée. (Fig. Faire quelque chose de peu d'importance en attendant mieux. — Faire par manière d'essai ce qu'on fera plus tard sérieusement.)

— Pêch. Attirer et prendre le poisson avec des esches ou appâts en forme de pelotes.

— Techn. Etendre un lingot d'or ou d'argent sous le marteau, dans les ateliers de monnaie.

Se peloter, v. pr. Etre peloté.

— Fam. Se battre ; se disputer vivement. ‖ Se caresser mutuellement. — Au fig. Se flatter mutuellement.

PELOTEUR, EUSE n. Techn. Ouvrier, ouvrière qui pelote des fils.

— Fam. Personne qui aime à caresser. ‖ Au fig. Personne patelne, insinuante.

— n. f. Machine que l'on emploie pour mettre en pelotons le fil à coudre, les ficelles, etc. Machine usitée pour couvrir d'étoffe ou de tissu les boutons que l'on coud aux vêtements. (Syn., dans les deux sens, PELOTONNEUSE.



Peloteuse : 1. De ficelle ; 2. De fil. 3. La capsule.

PELOTON (rad. *pelote*), n. m. Espèce de boule qu'on forme en roulant des fils sur eux-mêmes : PELOTON *de soie*.

— Pelote à épingles que les femmes attachaient autrefois à leur ceinture.

— Groupe de personnes. *Aller groupés par* PELOTONS.

— Grande quantité d'insectes réunis en tas : PELOTON *d'abeilles, de chenilles*.

— Loc. fam. *Se mettre en peloton*, Ramasser ses membres, se mettre en boule. *Peloton de graisse*, Enfant ou petit animal très gras. *Les bonnes vont au vrai* PELOTON DE GRAISSE. *Barra a pelotón*, Homme qui passe sa vie auprès des femmes.

— Archéol. Balle de paume non habillée de sa couverture de drap. V. PELOTE. On écrivait aussi PELOTES.

— Biol. *Peloton nucléaire*, Assemblage que prennent les filaments achromatiques du noyau réseau de lumine et ses grains chromatiques au cours de la prophase de la *caryocinèse*. Au début, le peloton est *serré* ; il devient plus lâche et plus épais par le *raccourcissement* du filament et est enfin *segmenté* quand le filament se coupe transversalement pour donner les *anses chromatiques* ou *chromosomes*.

— Mar. Formation d'une division d'escadre dans laquelle l'amiral tient la tête d'un triangle dont les deux autres navires de la division forment les autres angles. *Ordre par pelotons*. V. ORDRE.

— Milit. Unité dont la force et la destination varient suivant les armes. Groupement de soldats réunis dans un but déterminé. ‖ *Peloton d'instruction*, Réunion de soldats que l'on groupe pour leur donner une instruction spéciale et les préparer à devenir caporaux, sous-officiers ou officiers de réserve. ‖ *Peloton hors rang*. Dans la cavalerie et l'artillerie, Unité formée dans chaque régiment par les chefs et maîtres ouvriers, le maître d'escrime, quelques autres sous-officiers et soldats ayant des emplois spéciaux, etc.

— Pêch. Syn. de PELOTE.

— Turf. Ensemble des cavaliers et des chevaux en train de courir et groupés : *Prendre la tête du* PELOTON.

— Encycl. Milit. Dans l'infanterie, le *peloton* est la moitié de la compagnie : il est commandé par un lieutenant ou un sous-lieutenant, et se divise en deux sections commandées par des sous-officiers. Dans la cavalerie, le peloton est le quart de l'escadron. Commandé par un lieutenant ou sous-lieutenant, il est de douze ou seize files et se subdivise en trois ou quatre escouades. Dans l'artillerie, le terme de « peloton » n'est employé que pour désigner l'ensemble des hommes nécessaires au service d'une pièce.

PELOTONNEMENT (*to-ne-man*) n. m. Action de pelotonner, de se pelotonner.

PELOTONNER (*to-né*) v. a. Mettre en peloton : PELOTONNER *du fil*.

Se pelotonner, v. pr. Etre mis en peloton : *Le fil* SE PELOTONNE *par des procédés mécaniques*.

— Se mettre en boule, ramasser ses membres : *Le hérisson* SE PELOTONNE. ‖ S'arrondir en forme de peloton : *Des nuages qui* SE PELOTONNENT *à l'horizon*. ‖ Se réunir en masse arrondie : *Les abeilles* SE PELOTONNENT.

PELOTONNEUR (*to-neur'*) n. m. Ouvrier qui met le tabac en pelotons.

PELOURSIN n. m. Variété de cépage rouge cultivée dans les départements de l'Isère, de la Savoie, de l'Ain, de l'Ardèche. Syn. DURET, DUREZZA, GROS NOIRIN, GROS PLANT, MAUVAIS NOIR, PELORSIN, POURNOT SALET, VERNÉ.

PELOUSE (de l'anc. franç. *pelous* ; du lat. *pilosus*, velu) n. f. Terrain couvert d'une herbe épaisse et courte : *Dîner sur la* PELOUSE. ‖ Herbe qui couvre ce terrain : PELOUSE *émaillée de fleurettes*.

— A signifié Duvet, poil follet.

— En T. de turf, Partie des champs de courses, généralement gazonnée, autour de laquelle sont tracées les pistes, et celle dont l'entrée coûte le moins cher.

PELOUSE (Léon-Germain), peintre paysagiste français, né et mort à Pierrelaye (Seine-et-Oise) [1838-1891]. Il a exposé, pour la première fois, en 1865. Pelouse a retracé, avec une grande fraîcheur de pinceau, des paysages d'Ile-de-France et de Normandie. Son œuvre est très considérable. Durant vingt-cinq ans, il a fait des envois à tous les Salons. Le musée du Luxembourg a de lui : *un Coin de Cernay en janvier* (1879) et *Grancamp, vue de la plage* (1884). Le musée de Saint-Etienne possède sa *Chaumière à Batilly* (*Orne*) ; celui de Grenoble, *le Soir près de la ferme*, etc. Pelouse a laissé aussi quelques beaux fusains.


Pelouse.

PELOUSTION (*sti*) n. m. Dans le midi de la France, Petite huître qui tient à une grosse.

PELOUX (*lou* — rad. *peler*) n. m. Terres entraînées par les pluies du haut des montagnes.

PELOUZE (Théophile-Jules), chimiste français, né à Valognes en 1807, mort à Paris en 1867. D'abord élève en pharmacie à La Fère, il entra, à Paris, dans le laboratoire de Gay-Lussac et Lassaigne, fut attaché à la Salpêtrière, chargé d'un cours de chimie à Lille et devint, en 1831, répétiteur de chimie à l'Ecole polytechnique, puis, en 1833, essayeur à la Monnaie. Il fit, en 1836, un voyage en Allemagne, où il travailla avec Liebig. L'année suivante, il était élu membre de l'Académie des sciences, et devenait suppléant puis successeur de Thenard au Collège de France.


Pelouze.

En chimie minérale, Pelouze a découvert les nitrosulfates, le cyanure vert de fer ; il a amélioré les procédés de fabrication du verre, par l'utilisation du sulfate de soude, etc. La chimie organique lui doit la découverte de la loi des acides pyrogénés et un procédé pour la fabrication du tanin. C'est à lui que l'on doit les premières recherches concluantes sur le sucre de betterave. Outre un grand nombre de mémoires, il a publié à part : *Traité de chimie analytique*, avec Frémy (1847-1850) ; *Notions générales de chimie* (1853) ; *Abrégé de chimie* (1848).

PELPLIN, bourg d'Allemagne (Prusse prés[ident] de Dantzig), sur la Lerse, affluent de la Vistule ; 2 500 hab. Résidence de l'évêque de Kulm. Raffinerie de sucre.

PELTA (*pèl'*) mot lat., formé d'un gr. *pelté*, même sens, n. f. Antiq. gr. Petit bouclier rectangulaire en bois ou en osier garni de cuir, que portaient plusieurs peuples de Thrace. ‖ Petit bouclier elliptique, échancré en forme de croissant, que portaient des barbares de l'Asie Mineure, et qu'on attribuait notamment aux Amazones. ‖ Longue javeline, pique. ‖ Ornement pour les chevaux.

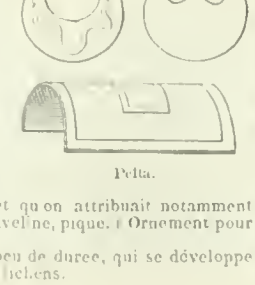
Pelta.

— Bot. Conceptacle de peu de durée, qui se développe autour du thalle de divers lichens.

PELTA (*pèl'*) n. m. Pêch. Homme de peine employé sur les bâtiments de Terre-Neuve. ‖ Fam. Matelot mal dégrossi.

PELTAIRE (*pèl'-tèr'*) n. f. Genre de crucifères, tribu des isatidées. ‖ On dit aussi PELTARIA n. f., PELTARIUM n. m.

— Encycl. La *peltaire* comprend des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, glabres, à feuilles alternes, à fleurs blanches, et disposées en grappe terminale ; le fruit est une silicule plane, entière. On en connaît trois ou quatre espèces, dans l'Europe orientale et la Syrie. La *peltaire aliacée* exhale, quand on la froisse, une forte odeur d'ail.



Peltaire : *a*, fruit.

PELTASTE (*pèl'-tasst'*) n. m. Antiq. Fantassin léger, armé de la pelta.

— Encycl. Antiq. Depuis le début du IVe siècle avant notre ère, on appela plus spécialement *peltastes* les corps de troupes équipés à la thrace, avec le petit bouclier rectangulaire, qui formaient dans les armées grecques un corps intermédiaire entre la grosse infanterie des hoplites et les troupes légères (*psiloi*), qui n'avaient pas d'armes défensives. Outre la pelte thrace, les peltastes portaient un couteau ou une sorte de dague ; ils n'avaient pas de cuirasse. Iphicrate, le premier, organisa des corps de peltastes. On l'imita bientôt dans toutes les armées grecques, puis en Macédoine.


Peltaste.

PELTE n. f. Antiq. gr. V. PELTA.

PELTÉ, ÉE (*pèl'*— rad. *pelta* n. f.) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un bouclier. (Se dit particulièrement des feuilles qui ont leur pétiole inséré au milieu du disque, comme dans la capucine.)

PELTÉ (*pèl'*) n. m. Espèce de gelée, dont les Roumains font une grande consommation.

PELTIER (Jean-Gabriel), publiciste français, né à Nantes en 1765, mort à Paris en 1825. Dès le début de la Révolution, il se mit au service de la cause royale et publia, en 1789, deux brochures, dont l'une : *Sauvez-vous ou sauvez-nous*, eut un vif succès. Obligé de s'enfuir à Londres après le 10-Août, il y publia *le Tableau de Paris*, satire de la Révolution, et 250 numéros d'un journal intitulé : *Paris pendant les années 1795 à 1802* ; mais la plus importante publication qu'il dirigea à Londres fut : « l'Ambigu », dirigé contre Napoléon. Au retour des Bourbons, le pamphlétaire retourna en France ; mais il n'obtint rien de Louis XVIII, et mourut dans la misère.

PELTIER (Jean-Charles-Athanase), savant français, né à Ham (Somme) en 1785, mort à Paris en 1845. On lui doit la découverte de l'électromètre et de nombreux instruments de physique. On peut citer de lui : *Observations sur les causes qui concourent à la formation des trombes* (1840), et *Mémoire sur la météorologie électrique* (1844).

— *Effet Peltier* ou *Phénomène de Peltier*. V. EFFET.

PELTIFIDE (*pèl'*— de *pelta* n. f., et du lat. *findere*, fendre) adj. Bot. Se dit des feuilles dont les divisions sont soudées jusqu'au milieu de leur longueur.

PELTIFOLIÉ, ÉE (*pèl'*— de *pelta* n. f., et du lat. *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont peltées.

PELTIFORME (de *pelta* n. f., et de *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'un bouclier.

— Géol. *Couches peltiformes*, Couches convexes, appliquées sur le penchant d'une montagne.

PELTIGÈRE (*jèr'*) n. f. Bot. Genre de lichens à thalle foliacé, pourvu de rhizines, de couleur verdâtre ou noirâtre, et dont le dessous est blanc devenant parfois noir. (Les apothécies, d'un roux brun, sont cupuliformes. La *peltigera canina* est commune dans les régions tempérées.)


Peltigère.

PELTIGÉRÉ, ÉE (*jé*) adj. Bot. Qui ressemble à une peltigère.

— n. f. pl. Famille de lichens, ayant pour type le genre *peltigère*. — *Une* PELTIGERÉE.

PELTINERVE (*pèl', nerv'* — de *pelta* n. f., et du lat. *nervus*, nerveure) adj. Bot. Se dit des feuilles peltées qui ont les nervures rayonnant du centre vers la circonférence.

PELTIPARTI, ITE (de *pelta* n. f., et du lat. *partitus*, divisé) adj. Bot. Se dit des feuilles peltinerves, dont les divisions sont soudées vers la base.

PELTIS (*pèl'-tiss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des trogositidés, répandues surtout dans l'hémisphère boréal.


Peltis (gr. nat.

— Encycl. Les *peltis* gaurambe sont le type d'une tribu dite des *ostomimes*, et se caractérisent par leur corps aplati, dont le corselet et les élytres s'élargissent en un vaste bouclier ovale. Leur livrée est brune ou ferrugineuse.

PELTISÉQUÉ, ÉE (*pèl', ké* — de *pelta* n. f., et du lat. *scutus*, coupé) adj. Bot. Se dit des feuilles peltinerves dont les segments sont complètement divisés.

PELTOCÉPHALE (*pèl', sé*— de *pelta*, et du gr. *képhalé*, tête) adj. Qui a la tête élargie et aplatie en forme de bouclier.

PELTOCOCHLIDES (*pèl', klid'* n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes pectinibranches, comprenant ceux

qui ont une coquille externe paucispirée, spiralée ou en forme de bouclier ou de bonnet. (Les peltocochlides renferment quatre familles : *capulidés, hipponycidés, xénophoridés, naricidés.*) — *Un* PELTOCOCHLIDE.



Peltodyte (gr. 5 f.).

PELTODYTE (*pèl'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des haliplidés, propres à l'hémisphère nord. (Les peltodytes ou cnémidotes sont des insectes aquatiques, globuleux, ovales, roussâtres ou jaunes. Le *peltodytes cæsus* est commun dans toute la France.)

PELTOGYNE (*pèl', jin'*) n. m. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant des arbres et des arbrisseaux qui croissent au Brésil.

PELTOÏDE (*pèl'* — de *pelta* n. f., et du gr. *eidos*, aspect) adj. Hist. nat. Syn. peu us. de PELTÉ.

PELTRE (*pèltr'*) n. m. Toile grossière, de Bretagne.

PELU, UE (de *poil*) adj. Garni de poils : *Le corps d'Esaü était* PELU.

— Diplomatiq. *Registre pelu*, Registre des *Olim* dressé par Nicolas de Chartres, qui contenait les jugés sur enquêtes de 1269 à 1299. (Perdu depuis le XVIe siècle, L. Delisle en a tenté la restitution.)

PELUCHE (de *poil*) n. f. Techn. Etoffe analogue au velours, faite de laine, de soie, de fil, de poil de chèvre ou de coton, ayant un poil très long d'un côté.

— Hortic. Pétales des anémones à fleurs doubles.

— ENCYCL. Techn. La *peluche* se compose d'une trame et d'une chaîne qui forment le fond et d'une trame ou chaîne qui forme le poil. La seule différence qui existe entre le velours et la peluche consiste en ce que, dans le velours, les poils sont ras, et, dans la peluche, longs, couchés et brillants. On fait des peluches de toutes sortes, comme des velours, et l'on emploie le coton, la laine, la soie, le poil de chèvre et le duvet de cygne. La branche la plus importante de cette industrie est celle qui fabrique les produits destinés aux chapeaux d'hommes et de femmes. Ce tissu a la chaîne en soie crue, la trame de coton et le poil en soie cuite. On distingue : la *peluche coupée*, qui ne diffère du velours du même nom que par des modifications dans le montage et le tissage ; la *peluche bouclée*, qui s'obtient par les procédés employés avec le velours frisé ; la *peluche-duvet*, faite avec les plumes teintées de certains oiseaux. La trame est en soie, la chaîne en coton, et le poil est un duvet posé par mouchots de distance en distance.

PELUCHÉ, ÉE (rad. *peluche*) adj. Comm. Qui a de longs poils d'un côté : *Etoffes* PELUCHÉES.

— Se dit des étoffes dont l'usure a fait sortir le poil : *Drap* PELUCHÉ.

— Bot. Velu : *Tige, Fleur, Feuille* PELUCHÉE.

PELUCHER (rad. *peluche*) v. n. Se couvrir de poils qui se dégagent du tissu par l'usage ou le frottement : *Etoffe qui* PELUCHE.

Se pelucher, v. pr. Même sens que le verbe neutre.

PELUCHEUX (*cheû*), **EUSE** adj. Comm. Qui peluche : *Etoffe* PELUCHEUSE.

— Bot. Couvert de poils : *Fruits* PELUCHEUX.

PELURE (rad. *peler*) n. f. Peau qu'on ôte à certains fruits, à certains légumes : PELURE *de pêche, de pomme de terre.* ‖ Sorte d'écorce que l'on enlève à certains produits industriels comestibles : PELURE *de fromage.*

— Pop. Habit : *Avoir de belles* PELURES.

— *Pelure d'oignon*, Peau extérieure de l'oignon. ‖ Membrane transparente et délicate interposée entre deux couches de l'oignon. ‖ Teinte rosée semblable à celle de la peau extérieure de l'oignon : *Vin* PELURE D'OIGNON.

— Bot. *Pelure d'oignon*, Nom vulgaire d'une espèce de champignon, et aussi d'une variété de pomme de terre.

— Comm. *Papier pelure d'oignon* ou *Papier pelure*, Papier à écrire très fin et à demi transparent.

— Techn. Syn. de PELIS.

— Vénerr. Nom des inégalités du bois des cerfs.

PÉLUSE (gr. **Pelussion**, lat. *Pelusium*, la Boueuse), ville forte de l'Egypte ancienne, située à l'extrémité orientale du Péladelta, vers l'embouchure de la branche dite *Pélusiaque* du Nil, sur les bords de la Méditerranée. La bataille décisive entre Cambyse et Psammétique III y fut livrée en 525, et, sous les dernières dynasties indigènes, elle arrêta deux fois l'invasion perse, en 374 et en 342. En l'an 48 av. J.-C., Achillas y assassina Pompée, qui venait, après sa défaite de Pharsale, chercher asile auprès de Ptolémée XIV. Sous l'empire romain, Péluse devint une cité florissante. Elle se perpétua jusque vers le XIIIe siècle, sous le nom de Tarama. Brûlée à plusieurs reprises pendant les croisades, elle périt rapidement lorsque le bras du Nil qui portait son nom s'envasa. C'est aujourd'hui un site marécageux semé de buttes. Au début du XIXe siècle, Napoléon donna à Mongo le titre de comte de Péluse.

PÉLUSE (GOLFE DE) ou **DE TINEH** (anc. *Tanis*), sur la côte septentrionale de l'Egypte, à l'E. du canal de Suez. Les rives en sont basses, marécageuses et en grande partie formées d'alluvions.

PÉLUSIAQUE (*zi-ak'*) adj. Géogr. Qui appartient à Péluse. ‖ Surnom d'une des branches du Nil. (Dans ce sens, prend une majuscule) : *La branche* PÉLUSIAQUE.

PÉLUSIAQUE (BRANCHE), le plus oriental des trois grands bras entre lesquels le Nil se partageait dans l'antiquité et celui qui formait à l'E. la frontière du Delta. Il se détachait du Nil non loin du Caire actuel, passait près de Bubaste, de Daphnæ, et finissait près de Péluse.

PÉLUSSIN, ch.-l. de cant. de la Loire, arrond. et à 45 kilom. de Saint-Étienne, sur le Régrillon, affluent de la Valeocise ; 3.111 hab. Source ferrugineuse à Virieux. Construction de machines pour le dévidage des soies ; fabrique d'acide gallique. Maisons des XVIe et XVIIIe siècles. A Virieux, château des XVe et XVIIe siècles. — Le canton a 14 comm. et 12.143 hab.

PELVÉ (Nicolas DE). Biogr. V. PELLEVÉ.

PELVI n. m. Ling. V. PEHLVI.

PELVIEN, ENNE (*pèl'-vi-in, èn'*) adj. Anat. Qui appartient au pelvis : *Comté* PELVIENNE. *Organes* PELVIENS. ‖ *Membres pelviens*, Membres postérieurs des vertébrés.

PELVIFORME (*pèl'* — du lat. *pelvis*, bassin, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'un bassin, d'une coupe, d'une écuelle.

PELVIMÈTRE (*pel'* — du lat. *pelvis*, bassin, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Chir. Instrument employé pour la pelvimétrie.

— ENCYCL. Le *pelvimètre* est une sorte de compas d'épaisseur, dont les branches sont prolongées de chaque côté au delà de la charnière et se terminent d'un côté par des boutons, tandis qu'à l'autre extrémité une des branches supporte un cercle gradué et que la seconde se termine en pointe. Pour effectuer une mesure, on place les deux boutons sur les crêtes iliaques du bassin et on lit sur le cercle la division qui correspond à l'écartement ainsi obtenu.

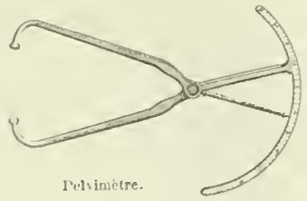

Pelvimètre.

PELVIMÉTRIE (*pel', tri* — rad. *pelvimètre*) n. f. Chir. Mesure de l'étendue du petit bassin chez la femme.

— ENCYCL. La *pelvimétrie* permet de prévoir les difficultés qui se présenteront et la conduite à tenir en cas d'accouchement. On emploie quelquefois les pelvimètres, mais, le plus souvent on les remplace avec avantage par le doigt indicateur, qui donne assez exactement le diamètre sacro-sous-pubien, la courbure du sacrum, l'enfoncement des parois antéro-latérales du bassin, la direction des pubis, l'existence du prolongement rostriforme que forment quelquefois ces deux os, la hauteur de la symphyse pubienne, celle de la paroi latérale de l'excavation, la saillie de l'épine sciatique, la profondeur et la courbure de l'arcade des pubis, etc.

PELVI-PÉRITONITE n. f. Pathol. Péritonite localisée dans le pelvis ou petit bassin.

PELVIS (*pel'-viss* — mot lat.) n. m. Anat. Partie du bassin située au-dessous du détroit supérieur. Syn. EXCAVATION PELVIENNE, PETIT BASSIN. V. BASSIN.

PELVI-SUPPORT n. m. Appareil destiné à faciliter les pansements de l'abdomen, du thorax, et parfois de la jambe. ‖ Pl. *Des* PELVI-SUPPORTS.

— ENCYCL. Le *pelvi-support* comporte trois points d'appui qui peuvent, suivant la taille du malade, être écartés plus ou moins, et sur lesquels reposent le bassin, les épaules et la tête. Cet appareil permet le lavage des plaies, la pose des bandages, etc., sans nécessiter d'efforts de la part du blessé.

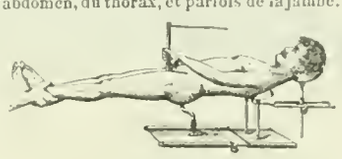

Pelvi-support.

PELVITOMIE (*pèl, mi* — du lat. *pelvis*, bassin, et du gr. *tomé*, section) n. f. Chir. Section portant sur la branche ischio-pubienne et sur la branche horizontale du pubis, en vue d'obtenir un élargissement temporaire du pubis. (Mieux vaut, généralement, pratiquer la symphyséotomie.)

PELVI-TROCHANTÉRIEN, ENNE adj. Anat. Qui appartient au pelvis et au trochanter. (Se dit particulièrement des muscles qui s'étendent de la cavité trochantérienne au pelvis et qui sont : le pyramidal, les deux obturateurs, les jumeaux et le carré crural.)

PELVOUX (MONT), un des points culminants du massif de l'Oisans, dans les Alpes Dauphinoises. Le Pelvoux présente une série de pics rocheux, dominant un vaste bassin de neige et de glace. Le plus élevé atteint 3.954 mètres.

PÉLYM (le), rivière de la Russie d'Asie (Sibérie [gouv. de Tobolsk]). Elle part du versant est de l'Oural, remplit le long lac Touman et gagne la Tavda, sous-affluent de l'Obi, par le Tobol et l'Irtych. Cours 320 kilom.

PELYMSK, PÉLYM ou **PELYMSKOIÉ**, village de la Russie d'Asie (Sibérie occid. [gouv. de Tobolsk, cercle de Tourinsk]), près du confluent du *Pelym* et de la Tarda. Ce fut le lieu de bannissement de hauts personnages : deux membres de la famille régnante des Romanof au XVIIe siècle, le duc de Biron et le maréchal Minich au XVIIIe.

PEMBA, île de l'océan Indien, près de la côte orientale d'Afrique, au N. de l'île de Zanzibar. 960 kilom. carr. ; 40.000 hab. A l'Ouest, elle est accidentée et le littoral de ce côté est extrêmement découpé et bordé de petits îlots et de récifs. Les Arabes l'ont surnommée *el Houthera* (la Verte), à cause de sa végétation luxuriante. Elle fit jadis partie du sultanat de Zanzibar, puis fut revendiquée par l'Allemagne, qui la céda à l'Angleterre (1890). Elle fait aujourd'hui partie de l'Afrique orientale anglaise.

PEMBERTON, ville d'Angleterre (comté de Lancastre) ; 13.760 hab. Mines de houille aux environs. Briqueteries, filatures de coton. Fabrication de produits chimiques.

PEMBINA, rivière des Etats-Unis (Dakota) et du Dominion (Manitoba), affluent gauche de la rivière Rouge du Nord. La Pembina naît au nord de la Montagne-Tortue, dans une région marécageuse et lacustre, sert d'émissaire à un chapelet de petits lacs, arrose Saint-Joseph et atteint la rivière Rouge du Nord, après un cours d'environ 280 kilom. — Deux autres rivières du nom de **Pembina** sont à signaler dans l'Amérique du Nord : l'une est un affluent droit de l'Athabaska, traverse le territoire canadien d'Alberta. L'autre, dans le territoire du Nord-Ouest (Canada), est un affluent du Wachakumione, tributaire lui-même de l'Athabaska.

PEMBREY, ville maritime d'Angleterre (pays de Galles [comté de Caermarthen]) ; 5.665 hab. Mines de cuivre et d'étain. Commerce de charbon.

PEMBROKE, ville du Dominion canadien (prov. d'Ontario), sur le lac des Allumettes, formé par l'Ottawa, tributaire du Saint-Laurent ; 5.200 hab. Evêché catholique.

PEMBROKE, ville maritime d'Angleterre, ch.-l. du comté du même nom, avec un port de commerce sur la baie de Milford, formée par l'Atlantique ; 16.400 hab. Arsenal maritime, chantiers de constructions navales. Vieux château normand ruiné, où naquit, dit-on, Henri VII Tudor. Commerce assez actif ; paquebots pour l'Irlande.

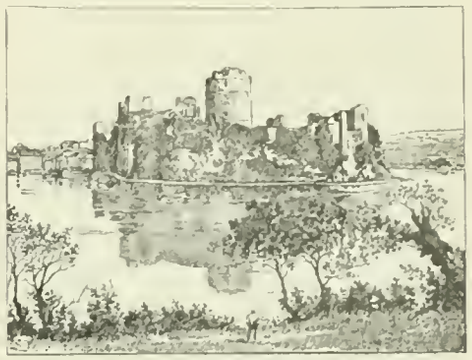

Château de Pembroke.

— Le *comté de Pembroke* occupe l'extrémité sud-ouest du pays de Galles, entre le canal de Bristol au S., le canal Saint-George à l'O., le comté de Cardigan au N., le comté de Carmarthen à l'E. Superf. 1.621 kilom. carr. ; pop. 90.000 hab. Sol accidenté ; beaux pâturages avec un bétail nombreux. Mines de plomb et de houille.

PEMBROKE (comtes DE), titre qui appartint à diverses grandes familles anglaises : d'abord aux Clare, qui le possédèrent depuis 1138. Le plus illustre des membres de cette famille fut le comte RICHARD **de Pembroke**, plus connu sous le surnom de **Strongbow**. (V. ce nom.) Par héritage, le titre passa ensuite à William Marshal d'Hastings, connu en France sous le nom de **Gui laume le Maréchal**. (V. MARÉCHAL.) — La maison d'Hastings le posséda en 1324, puis la maison Herbert en 1468. Parmi les comtes de Pembroke de cette dernière famille, il convient de mentionner WILLIAM **de Pembroke** (1501-1570). [Grâce à son mariage avec Anne Parr, sœur de la femme de Henri VIII, il réalisa à la cour une fortune considérable et songea un instant à élever son fils jusque sur le trône en lui faisant épouser Jane Grey. Mais il sut se déclarer pour Marie Tudor au moment opportun. En 1557, il était capitaine général en Flandre, où il fit prisonnier le connétable de Montmorency. Pembroke sut se concilier encore la faveur d'Elisabeth et, ce qui est plus fort, celle de Marie Stuart. Cet éclectisme faillit le perdre et Elisabeth le fit arrêter, mais il sut prouver son innocence et se tira encore d'affaire] ; — MARY SIDNEY **de Pembroke** (1555-1621), qui joua un très grand rôle dans l'histoire littéraire de l'Angleterre, par la protection qu'elle accorda aux poètes et aux littérateurs. [Elle est elle-même auteur d'un poème, *Arcadia* (1590)] ; — Son fils, WILLIAM **de Pembroke**, poète anglais, né à Wilton (Wiltshire) en 1580, mort à Londres en 1620. [Il devint gouverneur de Plymouth (1610), chancelier de l'université d'Oxford (1626), et grand maître de la maison du roi. Ses œuvres ont été publiées sous le titre de *Poems written by William, eart of Pembroke* (1660). Il protégea Massinger et Shakspeare, et joua un très grand rôle dans les entreprises de colonisation du temps] ; — Son frère, PHILIP **de Pembroke** (1584-1650), grand favori de Jacques Ier. [Ambassadeur à Paris et grand chambellan, il fut dépossédé de cette dernière charge par la femme de Charles Ier, qui le haïssait mortellement. Aussi fut il une recrue précieuse pour le parti parlementaire. Membre du comité de Salut public, conseiller d'Etat, il fut élu, en 1649, à la Chambre des communes] ; — THOMAS **de Pembroke** (1656-1733), diplomate, grand amiral, vice-roi d'Irlande, président du conseil et l'un des remarquables mathématiciens de son temps ; — HENRY (1693-1751), général et architecte, auteur du pont de Westminster. — Le comte actuel est SIDNEY HERBERT **de Pembroke**, né en 1853, qui a occupé les fonctions de lord de la Trésorerie et, depuis 1895, celles d'intendant de la maison royale.

PEMBROKE (Catherine GREY, comtesse DE), née vers 1538, morte à Corkfield en 1568. Sœur de la fameuse Jane Grey, charmante et gracieuse, elle épousa en 1553 Henry Herbert, comte de Pembroke, qui réclama le divorce après l'exécution de sa sœur. Catherine aimait passionnément Edward Seymour, comte d'Hertford ; elle l'épousa en secret en 1559, malgré la défense de la reine Elisabeth, qui la fit jeter à la Tour de Londres avec son mari. Catherine eut en prison un fils : Edward, lord Beauchamp, ce qui redoubla la haine d'Elisabeth. Le mariage fut cassé. Seymour ayant réussi à joindre sa femme et un second fils étant né de ce rapprochement (1563), Elisabeth l'obligea à désavouer sa paternité. Catherine fut quelque temps confiée à la garde de son oncle, puis de nouveau emprisonnée jusqu'à sa mort.

PEMMICAN (*pèm'* — angl. *pemmacan*, même sens) n. m. Préparation de viande desséchée et condensée.

PEMPADARQUE (*pèm', dark'* — de *pempade*, et du gr. *arkhos*, chef) n. m. Commandant d'une pempade, dans la milice grecque du Bas-Empire.

PEMPADE (*pèm'* — du gr. *pempas, ados*, cinq) n. f. Escouade de cinq soldats, dans la milice grecque du Bas-Empire.

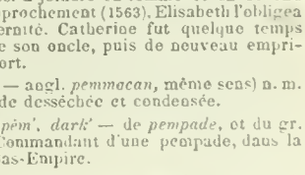

Pempheride.

PEMPHÉRIDE (*pèm'*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des kurtidés, comprenant quelques espèces des mers chaudes. Ils sont de taille médiocre, oblongs, avec la tête obtuse, la bouche obliquement fendue et de grands yeux, à livrée assez brillante, d'un brun violet, argenté en dessous.)

PEMPHIGUS (*pèm', guss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères phythophthères, de la famille des aphididés,

comprenant des pucerons dont les piqûres déterminent des galles sur divers arbres, et qui vivent dans ces tubérosités souvent assez grosses. (Les mâles souls sont ailés.)

PEMPHIGUS (*pèm', guss* — du gr. *pemphix, igos*, bulle) n. m. Pathol. Nom donné à un groupe de dermatoses caractérisées par des éruptions bulleuses, avec sérosités citrines ou rougeâtres, rarement sanguinolentes.

— Encycl. On distingue le *pemphigus* aigu du *pemphigus* chronique. Le premier n'est généralement qu'une complication, que l'on peut observer dans la varicelle, l'érythème bulleux, l'urticaire, la syphilis, la lèpre. Cependant, le pemphigus peut être le phénomène morbide essentiel, comme dans le *pemphigus aigu* des nouveau-nés, maladie contagieuse, mais bénigne, et la *dermatite herpétiforme*. (V. ce mot.) Le pemphigus chronique est *vulgaire* ou *foliacé*. Dans le premier cas, l'éruption, survenue après un accès fébrile, est irrégulière (pemphigus *circiné, serpigineux, confluent*), à récidives, mais bénigne et disparaît au bout de trois à six mois. Le pemphigus foliacé, au contraire, a un pronostic beaucoup plus sombre, et il aboutit souvent à la mort par cachexie. Il se caractérise par une éruption de bulles, qui laissent des croûtes foliacées ou squames; cette éruption se généralise, et l'évolution est extrêmement lente. Le traitement comporte, en dehors des arsenicaux, des cures à la Bourboule ou à Royat; il faut pratiquer aussi le traitement local antiseptique.

PEÑA n. f. Mot espagnol, désignant une chaîne de montagnes.

PEÑA (Jean Nuñez **de La**), historien espagnol du XVIIe siècle, né à La Laguna (île de Ténériffe). Il a publié à Madrid, en 1676, un ouvrage intitulé : *Conquête et antiquités des îles de la grande Canarie et leur description*, etc. C'est une des principales sources de l'histoire des Canaries.

PEÑA (château de la), château royal de Portugal, près de Cintra, élevé au milieu du XIXe siècle par le colonel Eschwege, pour le roi-consort Ferdinand de Cobourg, sur l'emplacement d'un couvent du XVIe siècle. Édifié dans le style des châteaux forts du moyen âge et couronné d'une imposante coupole, il se dresse, à 529 mètres d'altitude, au sommet des rochers de la Peña, dont le versant a été transformé en parc. C'est la résidence d'été des rois de Portugal.



Château de la Peña.

PEÑA Y GOÑI (Antonio), musicographe espagnol, né à Saint-Sébastien en 1846, mort à Madrid en 1896. Son ouvrage le plus important est une *Histoire de l'opéra en Espagne*. Peña y Goñi, qui était membre de l'Académie des beaux-arts de Madrid, s'est fait connaître comme compositeur par quelques morceaux de chant et de piano.

PENACOVA, ville du Portugal central (Beira), sur le fleuve Mondego; 3.300 hab.

PEÑAFIEL, ville d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Valladolid]), au confluent du Douro et du Duranton; 4.000 hab. Ch.-l. de juridiction civile. Fabrication de draps et étoffes, chapeaux, briques. Tanneries.

PEÑAFIEL, ville du Portugal (prov. Entre-Douro-et-Minho), au-dessus du Souza, tributaire du Douro; 5.000 hab.

PEÑAFLOR, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue]), sur le Guadalquivir; 2.500 hab. Patrie du médecin arabe Avenzoar.

PENAILLE (*na-ill* [*ll* mll.] — peut-être de *penne*, plume) n. f. Haillon, loque. (Vx.)

— Par ext. Moine mendiant; moine vêtu de bure.

PENAILLERIE (*na-ill, ri* [*ll* mll.] — rad. *penaille*) n. f. Tas de haillons, d'objets sans valeur. (Vx.)

— Par ext. Gens sans considération. ‖ Moines mendiants; moines en général.

PENAILLON n. m. Syn. de PENAILLE.

PENAL n. m. Ancienne mesure de capacité pour les grains. (Le penal variait suivant les provinces : il représentait 2 boisseaux de Paris.)

PÉNAL, ALE, AUX du lat. *pœnalis*, même sens) adj. Qui prononce une peine, des peines : *Code* PÉNAL. *Lois* PÉNALES.

— Dr. rom. *Action pénale*. V. PEINE.

— Dr. act. *Clause pénale*. Promesse faite par un débiteur de payer une certaine somme d'argent pour le cas où il n'accomplirait pas son obligation.

— Encycl. Dr. rom. La *clause pénale* (stipulatio pœnæ) constituait une stipulation accessoire. La nullité de l'obligation principale entraînait celle de la clause pénale. Lorsque la peine était encourue, le créancier ne pouvait poursuivre à la fois le payement de la peine et l'exécution de l'obligation; il devait choisir entre les deux actions.

— Dr. act. La *clause pénale* est l'évaluation faite par les parties, en contractant, des dommages et intérêts auxquels pourrait donner lieu l'inexécution ou le retard dans l'exécution de l'obligation. Ainsi se trouvent assurés l'exécution de l'obligation et l'avantage d'éviter l'arbitraire du juge dans la fixation des dommages et intérêts (C. civ., art. 1226 à 1233).

PÉNALEMENT adv. En matière pénale; au point de vue pénal.

PÉNALITÉ (rad. *pénal* n. f. Système de peines établies par les lois pour les délits qu'elle définissent.

— Qualité de ce qui est pénal, de ce qui fixe une peine : *La* PÉNALITÉ *d'une loi*.

— Encycl. V. PEINE.

PENAMACOR, ville du Portugal (Basse-Beira), non loin de la frontière d'Espagne, au-dessus d'un sous-affluent du Tage; 3.600 hab. Vins excellents.

PEÑAMELLERA, comm. d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviédo]), en aval du confluent du Deva et du Cares; 5.500 hab.

PEÑAMILLER, ville du Mexique (Etat de Querétaro); 9.875 hab.

PEÑARANDA, bourg et ch.-l. de district des Philippines (île de Luçon [prov. de Nueva-Ecija]), sur un affluent du rio Pampanga; 3.700 hab.

PEÑARANDA de Bracamonte, ville d'Espagne (Léon prov. de Salamanque)); 4.500 hab. Fabrication de rubans, sandales, chapeaux.

PENARD (*nar'* — de *peine*) n. m. Vieillard usé par la débauche, paillard. (S'emploie presque toujours avec le mot *vieux*) : *Ah! le vieux* PENARD! ‖ Syn. PEINARD.

PENARD (*nar'* — de *penne*, plume) n. m. Partie d'un bois de flèche que l'on garnissait de plumes. (Vx.)

PENARTH, ville maritime de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Glamorgan]), sur le canal de Bristol; 6.500 hab. Exportation de houille.

PENAS (golfe de), golfe de l'Amérique méridionale (Chili [prov. de Chiloë et territ. de Magellan]), entre la presqu'île de Taytao et l'île de Wollington. Ouverture, 100 kilom.; enfoncement dans les terres, 100 également.

PEÑAS de San-Pedro, bourg d'Espagne (Murcie [prov. d'Albacete]); 7.500 hab. Savonnerie, chocolaterie.

PÉNATES (lat. *penates*; de *penus*, provisions de bouche) n. m. pl. Myth. Divinités domestiques des Romains et des Etrusques. ‖ Nom donné également aux statues de ces dieux : *Emporter ses* PÉNATES.

— Poétiq. Patrie, pays, domicile.

— *Porter ses pénates*, Aller habiter, s'installer

— Adjectiv. : *Les dieux* PÉNATES.

— Syn. **Pénates, lares.** V. LARES.

— Encycl. Les *pénates* étaient à l'origine les génies du garde-manger, mais on avait fini par les considérer comme les protecteurs de toute la maison, les auteurs du bien-être, de tous les dons de la fortune. On distinguait les *pénates privés* et les *pénates publics*. Les premiers, qu'on se représentait toujours deux par deux, étaient les hôtes, les patrons et les bienfaiteurs d'une seule famille. On les figurait par des statuettes de bois, d'argile, de cire ou d'ivoire, placées au fond de l'atrium, dans le tablinum. Avec les lares, dieux du foyer et gardiens des biens acquis, ils veillaient sur la prospérité de la famille. On les identifiait souvent avec de grands dieux, comme Jupiter ou Junon. Ils prenaient part aux repas; on plaçait devant eux des mets, et on leur offrait des sacrifices à certains jours. Les *pénates publics* étaient les protecteurs de l'Etat tout entier. On les honorait sur le Forum dans le temple de Vesta, où ils avaient un sanctuaire particulier, le *penum*. Les Romains vénéraient aussi les pénates de Lavinium, apportés de Troie par Enée. Les pénates figurent souvent sur les monnaies, où on les représentait ordinairement comme des vieillards dont la tête était entourée d'un voile.



Pénates, d'après le manuscrit de Virgile, du Vatican.

PÉNATIGÈRE (*jèr'* — de *pénates*, et du lat. *gerere*, porter) adj. m. Myth. Surnom d'Énée, qui emporta de Troie ses dieux domestiques, les futurs pénates de l'Etat romain.

PENAU n. m. Mar. Syn. de PENEAU.

PENAUD, AUDE (*nô, nôd'* — de *peine*) adj. Confus, interdit, tout sot : *Demeurer* PENAUD.

— Substantiv. Personne qui reste penaude.

PÉNAULT (*nô*) n. m. Ancienne mesure de capacité pour les grains, en usage dans le Barrois.

Pen-bas.

PEN-BAS (*pèn'-bass*) n. m. Espèce de gros bâton courbé en crosse, qui est en usage chez les paysans bretons.

PENCATITE (*pin*) n. f. Substance minérale, résultant du mélange de la calcite et de la brucite.

PENCE (*pèn'ss*) n. m. pl. Plur. du mot angl. PENNY.

PENCHANT (*pan-chan*, **ANTE** [rad. *pencher*] adj. Qui est incliné : *Muraille* PENCHANTE.

— Fig. Qui est sur son déclin : *Empire* PENCHANT. ‖ Qui tend, qui est porté : *Le cœur de l'homme est étranglement* PENCHANT *à la légèreté*. (Pasc.)

— Bot. Se dit des organes dont la direction, d'abord verticale, se rapproche ensuite de la terre : *Feuilles* PENCHANTES.

PENCHANT (*pan-chan*) n. m. Pente d'un terrain, terrain en pente : *Le* PENCHANT *d'une colline*.

— Fig. Déclin : *Le* PENCHANT *de la vie*. ‖ Pente qui entraîne l'âme, inclination naturelle : *Le désir de plaire est un* PENCHANT *naturel à la femme*. (Mme Romieu.)

— Loc. *Se retenir sur le penchant du précipice*, S'arrêter au moment de prendre un parti funeste. ‖ *Être sur le penchant de sa ruine*, Être sur le point d'être ruiné ou détruit.

— Syn. **Disposition, goût**, etc. V. DISPOSITION.

PENCHAUD (Michel-Robert), architecte français, né à Poitiers en 1772, mort à Paris en 1832. Il a embelli Marseille de divers monuments, parmi lesquels nous citerons le bel hôpital pour les pestiférés (île de Ratonneau), l'arc de triomphe de la porte d'Aix. Il a exécuté, en outre, le palais de justice d'Aix, l'église Saint-Remi, etc.

PENCHEMENT (*pan, man*) n. m. Action d'une personne qui se penche; état de ce qui est penché. (Peu us.)

PENCHENILLE (*pan*, et *ll* mll.) n. m. Nom gascon d'un champignon comestible, *l'hydre bosselé*.

PENCHER (*pan* — du lat. *pendere*, être suspendu) v. a. Incliner d'un côté : PENCHER *la tête*. ‖ Mettre hors de son aplomb : PENCHER *un vase*.

— v. n. Être incliné, n'être pas dans son aplomb : *Mur qui* PENCHE.

— Fig. Être porté par son inclination : PENCHER *vers l'indulgence*. ‖ *Pencher vers son déclin, vers sa chute, vers sa ruine*, ou simplem. *Pencher*, Être sur le point d'être ruiné, d'être détruit.

— Prov. : **On tombe toujours du côté où l'on penche**, On finit toujours par succomber à ses vices, par subir les conséquences de ses défauts.

Penché, ée part. pass. du v. Pencher.

— Fam. *Airs penchés*, Attitude d'une mélancolie étudiée.

— Bot. Qui se dirige perpendiculairement vers la terre.

Se pencher, v. pr. S'incliner, se baisser. ‖ Être incliné.

— Fig. : *Le sage, pour faire monter la foule jusqu'à lui, doit* SE PENCHER *vers elle*. (Villem.)

PENCK (Albrecht), géographe allemand, né à Leipzig en 1858. Il se fit connaître, jeune encore, par divers travaux de géographie physique, fruit de voyages d'étude en Scandinavie, puis dans les Alpes orientales, enfin dans les Pyrénées françaises : *die Bergletscherung der deutschen Alpen* (1882); *Schwankungen des Meeres Spiegls* (1882); *die Eiszeit in Pyreneen* (1885). Nommé professeur de géographie à l'université de Vienne, il a publié, de 1885 à 1887, une remarquable étude sur l'empire allemand : *das Deutsche Reich*; une monographie sur le Danube : *die Donau* (1891), et surtout une œuvre capitale et suggestive de géographie physique : *Morphologie der Erdoberfläche* (1894). Différentes études du même ordre ont été réunies sous le titre de *Geographische Abhandlungen* (1886 et suiv.).

PENÇOIR (*pan*) n. m. Signet pour livre d'église. (Vx.).

PENCZ (Georges) ou **PEINZ, PEINS**, peintre et graveur allemand, né et mort à Nuremberg (1500-1550). Il est surtout connu par ses portraits, qui figurent dans les principaux musées d'Allemagne, d'Italie et d'Angleterre. Sa valeur comme gravour est considérable. Principales planches : *Prise de Carthage*, d'après Pippi; *les Six triomphes*, de Pétrarque; *l'Histoire d'Abraham, de Joseph, Loth*, etc.; vingt-six morceaux sur *la Vie du Christ, les Sept péchés capitaux, Virgile et la Courtisane*, etc.



Pencz.

PENDABLE (*pan*) adj. Qui mérite d'être puni par la pendaison : *Il n'est si homme de bien qui ne soit* PENDABLE *dix fois en sa vie*. (Montaigne.)

— Fam. *Tour pendable*, Méchant tour.

PENDAGE (*pan-daj'*) n. m. Mines. Inclinaison des filons. (Adjectiv. : *Amont* PENDAGE, Gisement se trouvant au-dessus d'une galerie en pleine exploitation. — *Aval* PENDAGE, Filon, gisement se trouvant situé au-dessous du niveau de cette galerie.) ‖ En T. de carrier, Inclinaison d'une couche de pierres, d'ardoises, etc. ‖ En T. de tissage, Action de suspendre provisoirement des maillons garnis aux cordes ou arcades, au moyen d'un nœud à boucler.

PENDAILLE (*pan da-ill* [*ll* mll.] — rad. *pendre*) n. f. Ramassis de gens qui mériteraient d'être pendus. (Vx.)

PENDAISON (*pan-dè*) n. f. Supplice de celui que l'on pend : *Aller voir la* PENDAISON *d'un criminel*. ‖ Action d'une personne qui se donne la mort en se pendant : *Gérard de Nerval finit par la* PENDAISON.

— Encycl. Méd. lég. La *pendaison* est un acte de violence dans lequel le corps, retenu par un lien constricteur autour du cou et abandonné à son propre poids, exerce sur ce lien une traction assez forte pour interrompre la circulation sanguine et déterminer l'asphyxie.

En présence d'un pendu, il est assez difficile de discerner s'il s'agit d'un suicide ou d'un crime, la mort pouvant survenir, quelle que soit la position du corps; les jambes peuvent même traîner à terre, comme dans le célèbre cas du prince de Condé, sans qu'il y ait homicide. Dans les cas d'attentat criminel, on trouve presque toujours des ecchymoses; les traits sont contractés, les yeux hagards, etc., tandis que, dans le suicide, la face, naturelle dans les premiers instants, devient simplement violette plus tard.

En médecine légale, on demande toujours, au cas où l'hypothèse de crime est admise, si la mort a eu lieu avant ou après la pendaison; mais la question est très difficile à résoudre, même après l'examen des parties profondes.

En présence d'un pendu, il faut couper la corde, pratiquer tout de suite la respiration artificielle et faire des tractions rythmées de la langue. On appliquera, en outre, des sangsues derrière les oreilles, et l'on placera des sinapismes sur les jambes.

— Hist. La *pendaison* a été pratiquée comme supplice à toutes les époques et chez presque tous les peuples. En France, elle était exclusivement appliquée aux roturiers, les nobles étant décapités. Après leur exécution, les corps des suppliciés étaient suspendus à un gibet, que l'on nommait aussi *fourches patibulaires*, situé aux abords des grandes villes. Le plus célèbre, en France, est celui de Montfaucon, près Paris. La pendaison est encore aujourd'hui employée comme supplice en divers pays, notamment en Angleterre, en Austro-Hongrie, en Russie, etc.

PENDANT (*pan-dan'*), **ANTE** [rad. *pendre*] adj. Qui penche vers la terre : *Les chiens de chasse ont les oreilles* PENDANTES. *Le saule pleureur a des rameaux* PENDANTS.

— Fig. Qui est en instance, en cours d'exécution ou de discussion : *Procès* PENDANT. *Négociations* PENDANTES.

— Fig. et fam. *Couteau pendant*, Homme à tout faire, qu'on a sous la main, comme un boucher a sous la sienne le couteau qui pend à son côté.

— Bot. Qui est dirigé perpendiculairement vers la terre : *Chatons, Épis* PENDANTS.

— Comm. *Mitraille pendante*, Vieux débris d'objets en bronze ou en cuivre, destinés à la fonte.

— Diplomatiq. *Sceau pendant*, Sceau attaché aux anciennes chartes par une bande de parchemin.

— Dr. *Fruits pendants par les racines ou par racines, Fruits pendants par branches et par racines.* Récoltes qui sont encore sur pied; fruits, grains, non encore récoltés.

— n. m. Objet qui ressemble à un autre par sa forme et ses dimensions, et qui est destiné à être placé symétriquement avec lui : *Acheter une gravure pour faire* PENDANT *à une autre.* ‖ Objet qui concorde avec un autre, qui lui est comparable, qui joue le même rôle dans un cas différent.

— Archéol. *Pendant d'épée*, Courroie dont la boucle retenait le fourreau de l'épée. ‖ Ensemble de ces courroies.

— Archit. Voussoir imitant un moellon piqué et occupant le sommet d'une voûte.

— Bijout. Anneau d'un boîtier de montre auquel on attache la chaîne ou le cordon. ‖ *Pendant d'oreille* ou simplem. *Pendant*, Petit bijou mobile qu'on attache à une boucle d'oreille. — Bijou comprenant la boucle et le pendant proprement dit. V. BOUCLE.



D'argent à un lambel de cinq pendants d'azur.

— Blas. Chacune des dents ou retombées du lambel (v. ce mot) : *Les* PENDANTS *du lambel sont ordinairement au nombre de trois.* (Il arrive parfois que les pendants sont d'un autre émail que le fil; il faut l'indiquer.) ‖ Syn. GOUTTE, DENTICULE.

— Cost. Nom qu'on donnait autrefois à des bandes d'étoffe qui ornaient les vêtements des femmes.

— Mar. *Pendants d'oreilles*, Poulies simples des drisses de bonnettes, de hune et de perroquet, qui pendent au bout des vergues.

— ENCYCL. Archéol. Les *pendants* d'épée furent en usage du XVIe au XVIIIe siècle; plus anciennement, les épées avaient leur fourreau terminé supérieurement par une chappe, qui supportait des anneaux où s'agrafaient des courroies reliées à la ceinture. Ce système persista jusqu'au XVIIe siècle dans les épées de guerre ou épées d'armes, mais, pour les épées de ville ou de ceinture, on commença, vers 1550, à passer le fourreau dans des pendants rattachés à une patte ou pattelette, qui se fixait à un trépas de la ceinture par un crochet. Le nombre des pendants alla en augmentant de plus en plus. Des boucles de métal permettaient de les serrer à volonté.

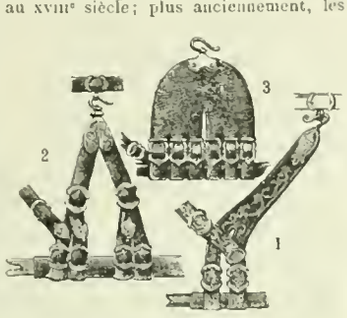

Pendants d'épée : 1. En 1530; 2. En 1580; 3. En 1615.

— Dr. Les fruits *pendants* par branches et par racines sont immeubles, en qualité d'accessoires du sol. Mais, dans certains cas, on les considère abstraction faite du fonds auquel ils sont attachés, et ils deviennent alors des meubles. Il en est ainsi : 1° au regard du fermier, dans un contrat de bail; 2° en tant qu'ils sont vendus séparément du fonds; 3° au cas de *saisie-brandon*. V. SAISIE.

PENDANT (*pan-dan* — part. prés. du verbe *pendre*, employé dans un sens fig. *Pendant l'affaire* est pour L'affaire pendant, étant en suspens) prép. Dans le temps qui comprend la durée de : *S'abriter* PENDANT *l'orage.*

— Loc. conj. *Pendant que*, Dans le temps que : PENDANT QUE *Louis XI régnait.*

— SYN. **Pendant, durant.** V. DURANT.

— **Pendant que, tandis que.** Tous deux indiquent la simultanéité; mais *tandis que* signifie surtout *tout le temps que*, sens que n'a pas généralement *pendant que*, et, de plus, il s'agit d'ajouter à l'idée de simultanéité une idée d'opposition; c'est *tandis que* qui est régulièrement employé : *Les uns s'élèvent,* TANDIS QUE *les autres déclinent.*

PENDARD (*pan-dar'*), **ARDE** n. Fam. Fripon, vaurien, homme à pendre.

PENDARDEAU (*pan, do* — dimin. de *pendard*) n. m. Fam. Petit pendard.

PENDARDERIE (*pan, ri*) n. f. Action, conduite de pendard. (Vx.)

PENDARIÈS (Jules-Jean-Louis), statuaire, né à Carmaux en 1862. Il a exposé depuis 1885. Citons de lui : *Jeune mendiante* (mairie de Cordes [Tarn]); *Enfant à l'anguille; la Fin du jour*, marbre; *Aux champs*, marbre (acquis par la ville de Paris); *le Répit*, marbre (acquis par l'État), œuvres où l'artiste a su exprimer la noblesse et le poids du travail de la terre; *Cher souvenir*, buste marbre de la mère de l'auteur.



Pendeloques de lustre.

PEND-D'OREILLE, lac du nord-ouest des Etats-Unis, dans l'Idaho, dans une vallée des Rocheuses, au pied d'un mont de 1.948 mètres; 337 kilom. carr. Se verse dans la Clarke, affluent de la Colombie ou Orégon.

PENDÉ, comm. de la Somme, arrond. et à 22 kilom. d'Abbeville; 1.374 hab. Ch. de f. de Voyelles à Cayeux. Eglise en partie des XVe et XVIe siècles.

PENDELOQUE (*pan, lok'* — rad. *pendre*) n. f. Bijou en forme de poire, que l'on suspend à des boucles d'oreilles : *Une paire de* PENDELOQUES.

— Par anal. Objet suspendu comme ce bijou : *Lustre à* PENDELOQUES *de cristal.*

— Fam. Loque pendante : *Sa robe n plusieurs* PENDELOQUES *qui traînent dans la boue.*

PENDEMENT (*pan, man* — rad. *pendre*) n. m. Pendaison. (Mot employé par Molière.)

PENDENTIF (*pan-dan* — rad. *pendre*) n. m. Archit. Portion de voûte sphérique, qui se trouve placée entre les grands arcs supportant un dôme, une coupole. ‖ Décoration d'un pendentif d'architecture : PENDENTIF *sculpté.* PENDENTIF *en grisaille.* ‖ *Pendentif de Modène*, Portion de cintre gothique ayant une forme triangulaire. ‖ *Pendentif de Valence*, Espèce de voûte ayant la forme d'un cul-de-four.



Pendentif (bijout).

— Bijout. Bijou suspendu à une chaînette, et que l'on porte en sautoir.

— Techn. Dans la menuiserie et l'ébénisterie, Toute partie triangulaire en saillie, qui sert de soutien et s'avance en saillie à une autre partie rentrante. ‖ *Plancher à pendentifs*, Plancher qui possède des pendentifs aux points de réunion des solives. ‖ Sorte de pendule plus ou moins ornée, suspendue à un plafond au moyen d'une longue tige ou par une sorte de socle renversé.

— ENCYCL. Archit. Les *pendentifs* sont des triangles sphériques d'une voûte hémisphérique laissés entre les pénétrations, dans cette voûte, de deux berceaux demi-cylindriques, ou formés d'une courbe brisée. Ce système de voûte, employé pour la première fois dans l'église de Sainte-Sophie de Constantinople, a été appliqué depuis à un grand nombre d'édifices, tels qu'à ceux de Saint-Marc de Venise, de Saint-Pierre de Rome, des Invalides, du Panthéon de Paris, etc. Afin de corriger le mauvais effet qui résulte de ces triangles, qui paraissent ne porter que sur une pointe et d'agrandir en même temps le diamètre des dômes qu'ils supportent, les architectes ont formé, dans plusieurs édifices de ce genre, un pan coupé en ligne droite, comme aux dômes de Saint-Pierre de Rome, des Invalides, du Panthéon (Paris), etc.; c'est-à-dire qu'ils ont donné plus de largeur au point d'appui pour avoir une assiette suffisante à la naissance des pendentifs. Par extension, on a parfois donné le nom de « pendentifs » à des trompes ou à des encorbellements posés dans les angles formés par des arcs portant sur plan carré et destinés à faire passer la construction du carré à l'octogone ou au plan circulaire.

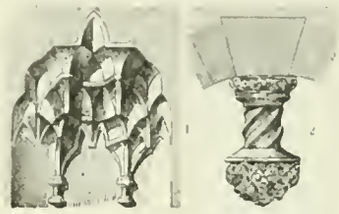

Pendentif : 1. Portion d'une voûte en pendentif; 2. Clef en pendentif (XIIe s.).

PENDENT OPERA INTERRUPTA (*Les travaux commencés s'arrêtent*), Expression de Virgile (*Enéide*, liv. IV, v. 88), peignant la stagnation qui a succédé, dans Carthage naissante, à la première activité des Tyriens, depuis que Didon, tout entière à sa passion pour Enée, ne songe plus à ses devoirs de reine.

PENDER, comté des Etats-Unis (Caroline du Nord), près de l'Océan; 16.000 hab. Ch.-l. *South-Washington.*

PENDERIE (*pan, ri*) n. f. Fam. Pendaison.

— Techn. Lieu ouvert, sorte de hangar garni de perches, où le mégissier met les peaux pour les faire sécher. ‖ Chacune des perches dont ce lieu est garni. ‖ Garde-robe où l'on pend des vêtements.

PENDETQUE ITERUM NARRANTIS AB ORE (*De nouveau elle est suspendue aux lèvres de celui qui parle*), Fin d'un vers de Virgile (*Enéide*, liv. IV, v. 79). C'est de Didon que parle le poète, Didon qui, en son délire, veut entendre encore, de la bouche d'Enée, le récit des malheurs d'Ilion; elle écoute et reste suspendue aux lèvres du héros.

PENDEUR, EUSE (*pan*) n. Celui, celle qui pend, qui fait subir le supplice de la pendaison. (Vx.)

— Pêch. Ouvrier qui suspend les harengs destinés à être fumés.

PENDEUR (*pan* — du provenç. *pendour*) n. m. Mar. Cordage terminé à un bout par un croc, capelé par l'autre bout à la tête du bas mât, et servant à tenir la vergue de perroquet en pendant le long du mât, quand on a dégréé les perroquets. ‖ Cordage servant de suspente au fixe d'un double hunier.

PENDILLANT (*pan-dill-an* [*ll* mll.]), **ANTE** [rad. *pendiller*] adj. Suspendu en l'air et agité par le vent, etc.

PENDILLE (*pan*, et *ll* mll.) n. f. Petit objet pendillant : *Les* PENDILLES *d'un lustre.*

PENDILLER (*pan*, et *ll* mll. — rad. *pendre*) v. n. Etre suspendu, s'agiter en l'air : *Dans les pauvres logis, des loques* PENDILLENT *aux fenêtres.*

PENDILLON (*pan*, et *ll* mll.) n. m. Techn. Verge rigide reliée à l'échappement et qui communique le mouvement au pendule d'une horloge. ‖ On l'appelle aussi FOURCHETTE.

— Petite pendeloque : *Collier orné de* PENDILLONS.

PENDJAB (*pind'*), **PANDJAB** ou **PANJAB** (le *Punjab* des Anglais), c'est-à-dire « le pays des Cinq Rivières », région comprenant le nord-ouest de l'Inde et s'étendant sur 385.822 kilom. carr., avec 23 millions d'habitants. Appuyé sur l'Himalaya, le Pendjab comprend, au pied de la grande chaîne, un pays de collines et surtout une immense plaine d'alluvions. Celle-ci se divise nettement en une plaine orientale (à l'est de Lahore), bien arrosée et bien irriguée, où se trouvent les grandes cités : Delhi, Lahore, Amritsar, et une plaine occidentale, qui n'a pas moins de 16 millions d'hectares, mais sous un climat si sec qu'elle n'a guère que la valeur d'un « pâturage aride », sauf au bord des canaux dérivés des cinq rivières du bassin de l'Indus, qui ont valu son nom à la contrée. Climat à brusques variations; trois mois de pluies. Production de céréales, riz, canne à sucre, coton, tabac, indigo, thé.

PENDJABI (*pindj'*) n. f. Langue néo-hindoue, parlée dans la province de Pendjab. Le *pendjabi* s'écrit en caractères persans. Leach en a donné une *Grammaire* [Bombay, 1838] et Starkey un *Dictionnaire* [Calcutta, 1850].)

PENDJDEH, PANDJDEH ou **PENDÉ**, oasis de la Russie d'Asie (prov. Transcaspienne, sur le Mourghab, en amont de son confluent avec le Kouchk, à 20 kilom. de la frontière afghane. Les tentes de 110.000 Turkomans-Saryks dominent le cours escarpé du fleuve. Occupée par la Russie depuis février 1886, c'est un poste militaire. De profondes cavernes, qui furent habitées, et nombre de puits taris témoignent d'une prospérité perdue.

PENDJNAD, PANDJNAD ou **PANTCHNAD**, les « Cinq Rivières », nom donné au Satledj après qu'il a reçu le Bias, et d'où est tiré le mot *Pendjab*. Il se forme en effet de cinq courants, sortis de l'Himalaya. V. SATLEDJ.

PENDLEBURY, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), comprise en grande partie dans les limites de Salford, faubourg de Manchester; 8.300 hab. Mines de houille. Manufactures de coton.

PENDLETON, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), à l'O. de Manchester, dont elle n'est qu'un faubourg; 9.000 hab. Manufactures de coton. Mines de houille.

PENDLETON, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat de Kentucky, sur le Licking, affluent de l'Ohio; 20.000 hab. Ch.-l. *Falmouth.* — Comté de l'Etat de Virginie, sur le Potomac; 10.000 hab. Ch.-l. *Franklin.*

PEND-NÂMÈH *Livres des conseils*), livres formant un genre spécial de la littérature persane, celui des éthiques, ou règles de conduite et de gouvernement. Sadi a écrit un *Pend-Nâmèh*, mais le plus célèbre est celui de Férid-ed-Din-Attar, traduit par Sylvestre de Sacy. Citons aussi l'*Akhlak-i Nasiri* de Nasir-ed-Din Tousi, le *Nasihet el-mouluk* de Ghazali, etc.

PENDOIR (*pan*) n. m. Corde ou crochet servant à suspendre des quartiers de lard ou de viande. ‖ Appareil auquel on suspend les animaux qu'on veut dépouiller.

PENDOUR n. m. Mar. anc. Syn. de PENDEUR.

PENDRAGON (*pin*) n. m. Titre du chef suprême des Bretons, pendant l'époque de leur indépendance.

PENDRE (*pandr'* — du lat. *pendere*, même sens) v. a. Fixer en haut, par un point de suspension plus ou moins mobile : PENDRE *du lard au plancher, de la viande à un croc.*

— Attacher en haut par le cou, et faire périr par strangulation : *On* PENDAIT *les voleurs.*

— Loc. div. *A pendre, Bon à pendre*, Qui mériterait d'être pendu. ‖ Fam. *Pendre au croc*, Abandonner, renoncer à : PENDRE *son épée* AU CROC. ‖ *Pendre la crémaillère.* V. CRÉMAILLÈRE. ‖ *Dire pis que pendre de quelqu'un*, Dire de lui beaucoup de mal. ‖ *Je veux qu'on me pende si...*, Se dit en forme de serment, pour affirmer quelque chose.

— PROV. **Les grands voleurs pendent les petits**, Ceux qui condamnent ou font condamner les voleurs sont souvent des voleurs qui font des vols bien plus considérables.

— ALLUS. HIST. : **Que l'on me donne trois lignes de l'écriture de quelqu'un, et je me charge de le faire pendre**, Mot attribué à Laubardemont, au P. Joseph, à Joffrias, etc., mais le plus souvent à Richelieu, et qui, dans l'application, se dit pour montrer la facilité avec laquelle on peut incriminer les intentions les plus innocentes.

— ANTON. **Décrocher, dépendre, descendre.**

— v. n. Etre suspendu : *Lustre qui* PEND *au plafond.*

— Descendre trop bas : *Robe, Jupon qui* PEND *d'un côté.*

— Etre flasque et pendant : *Des joues qui* PENDENT.

— Loc. div. *Pendre sur la tête de quelqu'un*, Le menacer d'une manière prochaine, imminente : *Le malheur qui* PEND SUR NOS TÊTES. ‖ *Pendre à l'œil, à l'oreille, au nez*, Menacer, être destiné à se réaliser prochainement.

Pendu, ue part. pass. du v. Pendre.

— Loc. div. *Etre pendu haut et court*, Etre suspendu à une haute potence. ‖ *Etre toujours pendu au cou de quelqu'un*, L'embrasser continuellement; *aux oreilles de quelqu'un*, Affecter de lui parler souvent; *aux côtés, à la ceinture de quelqu'un, après quelqu'un*, Le suivre partout. ‖ *Etre sec comme un pendu d'été* ou *comme un pendu*), Etre très sec, très décharné. ‖ *Aussitôt pris, aussitôt pendu.* Se dit pour exprimer une décision très prompte.

— Substantiv. Personne qui a été pendue ou qui s'est pendue : *Décrocher un* PENDU.

— *Avoir de la corde de pendu dans sa poche.* V. CORDE.

— PROV. **Il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu.** V. CORDE.

Se pendre, v. pr. Etre pendu : *Les peaux qu'on veut sécher* SE PENDENT *à des perches.*

— Se suspendre par le cou pour se donner la mort. V. PENDAISON.

— Se suspendre, s'attacher : *Beaucoup de singes* SE PENDENT *par la queue aux branches des arbres.*

— Loc. div. *Se pendre après quelqu'un, au cou de quelqu'un*, etc. V. plus haut *pendu*, participe. ‖ *Se pendre à la sonnette*, L'agiter très fort et très longtemps.

— ALLUS. HIST. : **Pends-toi, brave Crillon**, etc. V. CRILLON.

— ENCYCL. Il existe un préjugé, fort difficile à vaincre, qui consiste à croire qu'on ne doit pas couper la corde d'un pendu avant l'arrivée d'un représentant de l'autorité. L'origine en est peut-être dans les pénalités sévères qui frappaient, au moyen âge, celui qui avait décroché un pendu. La justice, militaire et civile, en effet, était alors réduite aux formes les plus sommaires. Le criminel ou l'espion, sitôt pris, était aussitôt pendu au premier arbre venu. C'est seulement sous Philippe qu'il exista un gibet. Dans ces conditions, il était bon que personne ne vint entraver « la justice du roi ».

PENDULAIRE (*pan, lèr'*) adj. Qui tient du pendule; qui appartient, qui est propre au pendule : *Mouvement* PENDULAIRE. (Peu us.)

PENDULE (*pan* — du lat. *pendulus*, qui pend) n. m. Physiq. Corps soumis à l'action de la pesanteur et mobile autour d'un point fixe.

— Artill. *Pendule balistique*, Instrument à l'aide duquel on mesure la vitesse d'un projectile. (V. la partie encycl.) ‖ *Fusil-pendule*, Canon de fusil suspendu horizontalement qui se met à osciller quand le coup part, et par suite permet de calculer la vitesse du projectile en mesurant l'amplitude de l'oscillation.

— Electr. *Pendule électrique*, Instrument composé d'une boule légère de sureau ou de liège suspendue par un fil de soie à un support en substance isolante, et destiné à

reconnaître si un corps est électrisé et à déterminer la nature de cette électrisation. (Il suffit de procéder comme avec un électroscope à feuille d'or.)

— Hydraul. *Pendule hydrométrique,* Pendule suspendu au-dessus d'un cours d'eau et plongeant dans le liquide, de façon que l'écart fait par l'appareil avec la verticale serve à calculer la vitesse du courant.

— Encycl.. Physiq. Le *pendule* est *simple* ou *composé,* suivant qu'il est constitué par une seule molécule suspendue à une tige supposée sans masse, ou bien formé par un corps quelconque; *circulaire* ou *conique,* suivant que la vitesse initiale rencontre ou non la verticale du point de suspension. Dans le premier cas, il décrit un plan vertical, et c'est ainsi que l'on désigne communément la suspension *en pendule,* ce qui revient à une rotation autour d'un axe fixe. Dans la pratique, notamment à cause de la non-fixité du point de suspension vu la rotation de la terre (expérience de Foucault), tout pendule circulaire ne tarde pas à devenir conique. Plus généralement, on donne le nom de « pendule » à toute molécule soumise à la pesanteur et assujettie à décrire une courbe donnée. Enfin, les oscillations d'un corps solide pesant se ramènent aux oscillations d'un point matériel unique.

— *Pendule circulaire.* Le pendule circulaire est formé par un point matériel pesant, suspendu à l'extrémité d'un fil inextensible et sans masse, dont l'autre extrémité est attachée en un point fixe. Ainsi suspendu, ce point matériel est donc assujetti à glisser sans frottement sur la surface d'une sphère ayant pour centre le point fixe et pour rayon la longueur du fil. Cependant, si on l'abandonne sans vitesse en un point quelconque de cette surface, ou si la vitesse qu'on lui communique en ce point est contenue dans un plan vertical passant par le centre de la surface, le mouvement du point s'effectue suivant le grand cercle d'intersection de ce plan et de la sphère, et tout se passe comme s'il était assujetti à glisser sans frottement sur cette courbe.

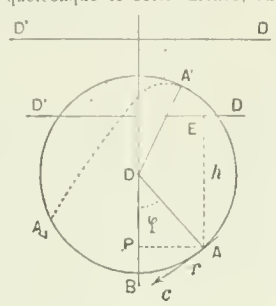

Pendule circulaire.

Il y a à déterminer la loi du mouvement et la tension du fil : positive, le point restera sur la circonférence; s'annulant et devenant négative, le point tendra à rentrer dans l'intérieur et le fil aurait à résister à un effort de compression, mais on peut alors le supposer remplacé par une barre rigide, inextensible et incompressible, toujours sans masse appréciable.

Soit A la position du mobile à un certain instant; v la vitesse, dirigée suivant AC; le théorème des forces vives fixe à $h = \frac{v^2}{2g}$ la hauteur maximum que pourra atteindre le mobile. Il se déplace donc sur l'arc DBD', la corde DD' étant à une hauteur AE = h : en D et D' le mobile est sans vitesse et son mouvement est *oscillatoire.* Si DD' ne coupe pas la circonférence, le mouvement est *révolutif;* si elle est tangente, ce serait une position d'équilibre instable. Mais le mobile s'en approcherait indéfiniment sans jamais l'atteindre.

Soit V la vitesse au point B, φ l'angle BOA, $l = OA$ la longueur du fil. On établit aisément la formule :

$$t = \int_0^{\varphi} \sqrt{\frac{l}{4g}} \frac{d\varphi}{\sqrt{\frac{h}{2l} - \sin^2 \frac{1}{2}\varphi}}.$$

Si $h > 2l$, le mouvement est oscillatoire, on a :

$$t = \int_0^{x} \sqrt{\frac{l}{g}} \frac{dx}{\sqrt{1 - c^2 \sin^2 x}}$$

en posant $\sin \frac{1}{2}\varphi = c \sin x$. La demi-oscillation s'obtient pour $\sin \frac{1}{2}\varphi = c$, $x = \frac{\pi}{2}$.

$$t' = \sqrt{\frac{l}{g}} \int_0^{\frac{\pi}{2}} \frac{dx}{\sqrt{1 - c^2 \sin^2 x}} = \sqrt{\frac{l}{g}} \, \mathrm{F}'(c)$$

suivant la notation de Legendre pour l'intégrale elliptique complète de première espèce.

Le cas $h < 2l$ du mouvement révolutif se ramène au précédent, et la durée du tour entier est :

$$\mathrm{T} = \frac{2}{l}\sqrt{\frac{l}{g}}\,\mathrm{F}'\left(\frac{1}{c}\right).$$

Dans le cas $h = 2l$, on peut intégrer immédiatement avec un logarithme tangente : la durée T est infinie.

Ainsi, dans tous les cas, il faut faire l'étude plus complète de la fonction $\mathrm{F}'c$, avec $c < 1$.

En développant l'élément différentiel en série, on a finalement

$$\mathrm{T} = \pi\sqrt{\frac{l}{g}}\left(1 + \frac{1}{4}c^2 + \frac{9}{64}c^4 + \dots\right)$$

Si les oscillations sont petites, en appelant α l'angle d'écart total, on pourra se contenter de :

$$\mathrm{T} = \pi\sqrt{\frac{l}{g}}\left(1 + \frac{\alpha^2}{16}\right).$$

Enfin, pour les oscillations très petites (et communément) on prend $\mathrm{T} = \pi\sqrt{\frac{l}{g}}$, ce qui permet de dire que les petites oscillations sont *isochrones.*

Si on admet que les petites oscillations sont isochrones, on pourra de plusieurs façons déterminer la durée d'une oscillation; on emploiera en particulier la méthode dite *des coïncidences.*

La dernière valeur trouvée pour T pourrait être obtenue très simplement, comme pour le pendule cycloïdal; mais, ici, elle n'est pas entièrement rigoureuse et revient à remplacer la cycloïde, en son sommet inférieur, par son cercle osculateur de rayon quadruple de celui du cercle générateur.

La tension S du fil est la résultante de la composante normale de la pesanteur et de la force centrifuge; on a :

$$\mathrm{S} = mg\cos\varphi + \frac{mv^2}{l},$$

forces qui s'ajoutent dans la demi-circonférence inférieure, tant que $\cos\varphi$ est positif. Elle peut s'annuler en un point A', à partir duquel le mobile tracerait une parabole à l'intérieur pour reprendre, en A_1, un nouveau mouvement pendulaire. On verrait facilement que, pour que la tension du fil puisse devenir nulle, il faut que la ligne du niveau DD' correspondant à une vitesse nulle soit au-dessus du point O et que l'horizontale, menée au tiers supérieur de sa distance à ce point, rencontre la circonférence.

Milieu résistant. L'air dans lequel se meut le pendule modifie le mouvement par sa résistance, mais la formule qui donne T subsiste sensiblement si la résistance du milieu est proportionnelle au carré de la vitesse.

— *Pendule cycloïdal.* Il est constitué par un point pesant qui glisse sans frottement sur une cycloïde d'axe vertical. L'équation du mouvement est alors

$$m\frac{dv}{dt} = \frac{mgs}{4\mathrm{R}},$$

s étant l'arc parcouru, et 2R le rayon du cercle générateur. Ainsi la composante tangentielle est proportionnelle à l'arc : ce mouvement est la projection (l'arc étant identifié avec une droite) du mouvement d'un point parcourant une circonférence avec une vitesse angulaire uniforme.

La durée de l'oscillation simple est alors $\pi\sqrt{\frac{4\mathrm{R}}{g}}$, indépendante du point de départ: la cycloïde est ainsi une courbe *tautochrone;* on peut démontrer que c'est la seule dans un plan vertical.

— *Pendule de Huygens.* Pour faire parcourir une cycloïde au pendule M, Huygens en laisse progressivement le fil s'appliquer sur deux arcs DSA, DSB de développée de la cycloïde ACB, eux-mêmes arcs de cycloïde, D étant le centre de courbure relatif au point C. Ainsi le mouvement de M est tautochrone, suivant une cycloïde, sans que cette courbe soit réalisée matériellement.

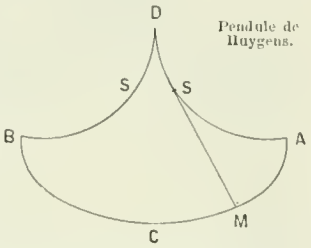

Pendule de Huygens.

— *Pendule de Foucault.* Mais, à cause de la rotation de la Terre, les corps en mouvement dans le plan horizontal ont une tendance latérale. Sans reproduire ici la théorie complète du phénomène, nous en citerons quelques très importantes conséquences : déviation vers la droite d'un boulet lancé horizontalement, pression différente des fleuves sur les deux rives et dans l'estuaire, mouvement de l'air et vents alisés, courants marins. Ainsi, la force centrifuge composée est la vraie cause de la rotation du plan du *pendule de Foucault* et fait dévier ce plan dans le sens E.-S.-O.-N., c'est-à-dire toujours de gauche à droite, avec une vitesse angulaire sensiblement constante. Si le mouvement est elliptique, l'ellipse tourne dans les mêmes conditions.

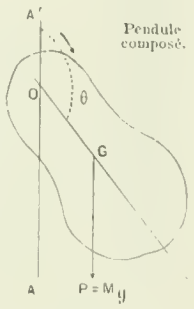

Pendule composé.

Pendule composé. Le *pendule composé* est un corps solide pesant, mobile autour d'un axe horizontal, dit *axe de suspension.* Soient O la projection de l'axe, G le centre de gravité à une distance OG = a, dans le plan de la figure, AA' la verticale du point O, Σ la somme des moments des forces, I le moment d'inertie par rapport à l'axe O, M la masse, K le rayon de giration par rapport à un axe parallèle à O et passant par G, de sorte que :

$$\mathrm{I} = \mathrm{M}(\mathrm{K}^2 + a^2),$$

l'accélération angulaire $\frac{d^2\theta}{dt^2}$ a pour valeur :

$$\frac{d^2\theta}{dt^2} = \frac{\Sigma}{\mathrm{I}} = \frac{\mathrm{M}ga\sin\theta}{\mathrm{M}(\mathrm{K}^2 + a^2)} = \frac{g}{a + \frac{\mathrm{K}^2}{a}}\sin\theta$$

et le mouvement de ce pendule est identique à celui d'un pendule simple pour lequel on aurait $l = a + \frac{\mathrm{K}^2}{a}$, les conditions initiales étant identiques : on dit alors que le pendule composé et le pendule simple qui lui correspond ainsi sont *synchrones.* Par un point pris sur OG, à une distance l de O, menons une parallèle à l'axe de suspension : tous les points de cet axe oscillent comme ils le feraient individuellement. Plus loin, leurs vitesses sont augmentées; plus près de l'axe O, elles sont même aussi rapides que celles du pendule simple de même longueur. Cette droite est l'*axe d'oscillation* du pendule, et, si l'axe O est *principal* en un de ses points, l'axe d'oscillation passe par le *centre de percussion* correspondant.

On démontre que l'axe d'oscillation et l'axe de suspension sont réciproques : l'un d'eux étant pris pour suspension, l'autre devient axe d'oscillation. On a utilisé cette propriété pour trouver la longueur du pendule simple synchrone d'un pendule composé avec lequel on cherche à déterminer l'intensité de la pesanteur. On peut employer à cet effet le *pendule de Kater.*

— *Pendule balistique.* Ce pendule consiste en un corps mou lié à un axe horizontal de rotation : il sert à mesurer la vitesse des projectiles à la sortie des bouches à feu. Le boulet frappe le corps mou, le pénètre, et ils ne forment qu'un seul système, *pendule,* dont les oscillations indiqueront la force vive impliquée au système, d'où la vitesse du projectile. Le boulet doit frapper au centre de percussion correspondant à l'axe de rotation, point que l'on détermine expérimentalement.


Pendule gyroscopique de Gruey.

— *Pendule gyroscopique.* Cet appareil, dû à Gruey, est la combinaison du gyroscope de Foucault avec le pendule conique, par une suspension à la Cardan : l'oscillation simple se fait alors suivant une route qui exige une moindre déviation de la tige verticale que si elle s'opérait sur un plan passant par la verticale du point de suspension.

— *Pendule conique régulateur.* V. RÉGULATEUR.

— *Pendule compensateur.* Les dimensions des corps étant variables avec la température, le temps d'oscillation d'un pendule ne serait pas constant : pour y remédier, on le suspend à l'aide de plusieurs corps dont les dilatations devront se détruire, et l'on obtient ainsi une longueur fixe, c'est-à-dire un *pendule compensateur, pendule compensé,* ou simplement *compensateur.* V. BALANCIER.

Dans la pratique, on déterminera avec soin la longueur du pendule, ou distance entre les axes de suspension et d'oscillation, et on mesure la durée d'une oscillation sur un grand nombre d'oscillations. On se préoccupe aussi souvent d'entretenir le mouvement pour que l'amplitude ne décroisse pas : soit électriquement, par une petite attraction périodique de la masse; soit par un ressort qui, à chaque oscillation, déplace l'axe de suspension.

PENDULE (*pan* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Horloge portative, qu'on place dans les appartements : *Une* PENDULE *est réglée par un pendule.* ‖ Boîte, entourage qui contient cette horloge : *Une* PENDULE *de marbre, de bronze.*

— *Sujet de pendule,* Statuette, groupe, etc., qui orne la boîte ci-dessus. ‖ Fig. et fam. Se dit d'une œuvre d'art dont le sujet est banal, mesquin, etc.

PENDULETTE (*pan, lèt'*) n. f. Petite pendule.

PENDULIER (*pan, li-é*) n. m. Horloger en pendules. (Peu us.)

PENDULIFLORE (*pan* — du lat. *pendulus,* pendant, et *flos, oris,* fleur) adj. Bot. Dont les fleurs sont pendantes.

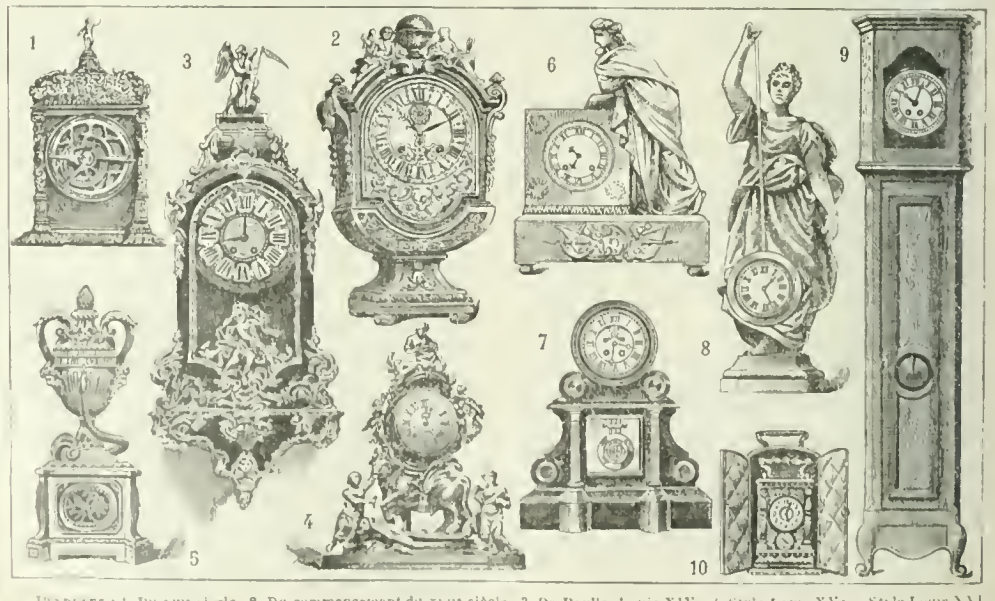

PENDULES : 1. Du XVIe siècle. 2. Du commencement du XVIIe siècle. 3. De Boulle (Louis XIV). 4. Style Louis XV; 5. Style Louis XVI à cadran mobile, 6. Empire; 7. Moderne, à balancier compensateur; 8. A mouvement invisible; 9. A gaine; 10. De voyage, dans son étui.

PENDULIFOLIÉ, ÉE (*pon* — du lat. *pendulus*, pendant, et *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont pendantes.

PENDULINE (*pan*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des ictéridés, comprenant une quinzaine d'espèces américaines, voisines des caciques.

PENDULISTE (*pan, lisst'*) n. m. Fabricant de boîtes pour montres et pendules.

PÊNE (pour *pesne*, altérat. de *pesle*; du lat. *pessulum*, gr. *passalos*) n. m. Pièce de fer, que la clef fait aller et venir, et dont l'extrémité extérieure est engagée dans la gâche quand la porte est fermée. ‖ Pièce mobile qui, dans un verrou, une targette, joue le même rôle que le pêne dans la serrure. ‖ *Pêne à demi-tour* ou *à ressort*, Pêne de serrure dont le bout est en biseau, et qu'il est possible de faire aller et venir sans recourir à la clef. ‖ *Pêne dormant*, Pêne qui ne se meut qu'avec la clef ou qui est maintenu en place par un ressort ou un arrêt. ‖ *Pêne en bord*, Celui qui passe le long du bord de la serrure et qu'on emploie pour la fermeture des coffres. (On dit aussi, dans ce cas, PÊNE EN DEDANS DU BORD.) ‖ *Pêne fourchu*, Pêne dont la tête est fendue, ce qui le fait paraître double. ‖ *Pêne à pignon*, Pêne mû par un pignon et qui appartient à une serrure à plusieurs fermetures. ‖ *Pêne à verrou de nuit*, Celui dont la tête est méplate et qui se meut par le moyen d'un bouton de coulisse. (V. SERRURE.) ‖ En T. de tissage, Restant d'une chaîne montée sur le métier; partie qui la termine et qui ne peut être tissée.

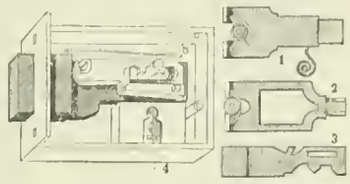

Pêne : 1. A ressort; 2. A gorge; 3. Demi-tour; 4. Bec de cane.

PÊNE (du lat. *pannus*, lambeau d'étoffe) n. f. Bouchon en étoffe de laine servant de guipon aux calfats.

— Manèg. Nom donné aux franges de petite corde qui pendent au bas du caparaçon, afin de chasser les mouches.

— Techn. Pièce qu'on tient serrée près des lisses, au moyen de la corde à encorder.

PÈNE (Henri DE), journaliste français, né et mort à Paris (1830-1888). Dès 1849, il entra dans le journalisme et écrivit soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de FRÉNÉRICK, MANÉ, NEMO. Il fonda le *Gaulois* (1868), puis le *Paris-Journal*, qu'il réunit au « Gaulois », dont il fut jusqu'à la fin de sa vie le rédacteur en chef. C'était un chroniqueur brillant et plein de verve, un défenseur des idées monarchiques. En 1858, un de ses articles lui attira de nombreuses provocations d'officiers et un duel retentissant, où il fut gravement blessé. On lui doit des recueils de chroniques : *Paris intime* (1859); *Paris aventureux* (1860) : *Paris mystérieux* (1861); *Paris viveur* (1862); *Paris amoureux* (1864); *Henri de France* (1884), et divers romans.

PÉNÉACÉ (*sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre pénée.

— n. f. pl. Famille de dicotylédones appétales superovariées, ayant pour type le genre *pénée*. — *Une* PÉNÉACÉE.

PÉNEAU (*no* — du lat. *pannus*, grosse étoffe de laine) n. m. Harde; haillon. (Vx.)

— Mar. *Faire péneau*, Larguer la serre bosse d'une ancre en mouillage et la tenir prête à mouiller sur la bosse debout. ‖ Autref. Syn. de EMPENNELAGE. (On écrit aussi PENNAUT, PÉNAU, PENEAUT.)

— n. m. pl. Archéol. nav. Petits drapeaux servant à indiquer de quel côté soufflait le vent à bord des galères. — *Un* PÉNEAU.

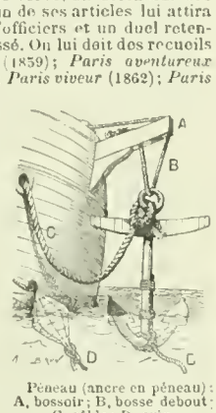

Péneau (ancre en péneau) : A, bossoir; B, bosse debout; C, câble; D, orin.

PENEDO, ville du Brésil (Etat d'Alagoa), sur le São Francisco; 4.000 hab. Port très actif.

PÉNÉE n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, type de la tribu des *pénéidés*, répandus surtout dans les mers tropicales. (Ce sont de grandes crevettes comestibles, à rostre denté en scie.)

— Bot. Genre de *pénéacées*. (Les pénées [*penæa*] sont des sous-arbrisseaux de l'Afrique australe, qui fournissent une matière gommeuse connue dans le commerce sous le nom de *sarcocolle*, et qu'on a cru jadis propre à consolider les chairs.)

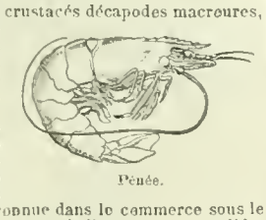
Pénée.

PÉNÉE [le] (lat. *Peneus*), fleuve de l'ancienne Thessalie. Il naissait à la jonction des monts Cambuniens et du Pinde, et se jetait dans le golfe Thermaïque, entre l'Ossa et l'Olympe, par la vallée de Tempé. Il arrosait Larisse et recevait à droite l'Enipée, et à gauche le Lethæus et le Titarèse ou Orsos. Auj. le *Salamvria*.

PÉNÉE, rivière de la Grèce (Elide), qui sortait du mont Erymanthe, recevait à gauche le Ladon, passait par Elis et se jetait dans le golfe Chélonitique. Auj. le *Gastouni*.

PÉNÉEN, ENNE (*né-in, èn'* — du gr. *pénès*, pauvre) adj. Géol. Se disait autrefois du terrain *permien*, alors que ses richesses paléontologiques n'étaient pas encore connues.

PÉNÉIDE. Myth. gr. Nom patronymique de la nymphe Daphné, fille du dieu-fleuve Pénée.

PÉNÉINÉS n. m. pl. Tribu de crustacés décapodes macroures, de la famille des carididés ou palémonidés, renfermant les genres *pénée* et voisins. — *Un* PÉNÉINÉ.

PÉNÉLAC (*lak'* — du lat. *pene*, presque, et *lacus*, lac n. m. Nom parfois employé pour désigner un lac communiquant à la mer par un canal.

PENELLA, ville du Portugal central (Beira), sur un sous-affluent du Mondego; 1.500 hab.

PÉNELLE (*nèl'*) n. f. Grande barque plate, en usage sur les canaux.

PÉNÉLOPE n. f. Genre d'oiseaux gallinacés, de la famille des cracidés, répandus dans l'Amérique tropicale. (Les pénélopes sont de grands oiseaux voisins des hoccos, à livrée richement bronzée ou ardoisée, variée de blanc.)


Pénélope.

PÉNÉLOPE. Myth. gr. Fille d'Icarios et de Périboea, femme d'Ulysse, roi d'Ithaque, et mère de Télémaque. Homère a fait d'elle le type de l'épouse vertueuse et fidèle gardienne du foyer.

Pénélope est mentionnée rarement dans l'*Iliade*, mais elle joue un rôle important dans l'*Odyssée*. Pendant les vingt ans que dura l'absence d'Ulysse, elle lui resta fidèle, repoussant toutes les propositions des prétendants qui abusaient de son isolement pour vivre à discrétion sur ses domaines, et elle envoya son fils Télémaque à la recherche de l'infortuné navigateur. Elle avait déclaré aux prétendants qu'elle ne se marierait pas avant d'avoir achevé un grand suaire destiné à envelopper le corps de Laërte, père d'Ulysse, quand il serait mort. Elle se mit aussitôt à l'ouvrage, et, au bout de trois ans, le suaire n'était pas achevé : la vertueuse femme défaisait la nuit ce qu'elle avait tissé pendant le jour. On rappelle le *travail de Pénélope*, la *toile de Pénélope*, à propos des ouvrages qui ne se terminent jamais.

Télémaque étant revenu près d'elle sans avoir pu rencontrer Ulysse ni savoir s'il était encore vivant, Pénélope, sur le conseil de Minerve, promit d'épouser celui des prétendants qui tendrait l'arc d'Ulysse et ferait passer la flèche par les anneaux des manches de douze haches disposées en file. Mais Ulysse seul pouvait tendre l'arc redoutable; il survint, déguisé en mendiant, et massacra les prétendants avec l'aide de Télémaque.

D'autres légendes étaient moins favorables à la reine d'Ithaque. Pausanias raconte qu'Ulysse, à son retour, accusa Pénélope d'avoir livré la maison au pillage en attirant les prétendants, et la chassa. D'après Ovide, Pénélope, tandis qu'elle gardait les troupeaux de son père, avait été surprise par Hermès, déguisé en bouc; et de leur union était né le dieu Pan.

— Ce nom est passé dans la langue pour désigner une femme vertueuse : *C'est une* PÉNÉLOPE.

— Iconogr. Pénélope a été souvent représentée par les artistes anciens, surtout par les peintres de vases, qui aiment à montrer Pénélope au milieu des prétendants ou défaisant sa toile. On a cru reconnaître aussi son image dans une statue du marbre du Vatican.

Un bas-relief de Chantrey montre Pénélope de profil, entourée des armes de son époux et tenant son arc débandé. Pénélope a encore été représentée par P. Loison (marbre, 1859), apportant à Ulysse ses armes lors de son départ pour Troie; par Kley (1863), par Taluet (1869); etc.


Pénélope, d'après Luc-Olivier Merson.

Parmi les peintures, il faut consacrer une mention spéciale à la *Pénélope devant son métier* du Pinturicchio, exécutée entre 1508 et 1510, aujourd'hui à la National-Gallery, et à la *Pénélope*, de Luc-Olivier Merson (1868).

PÉNÉLOPE (n. myth.), planète télescopique, n° 201, découverte en 1879, par Palisa.

PÉNÉLOPINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux gallinacés, de la famille des cracidés, dont le genre *pénélope* est le type. — *Un* PÉNÉLOPINÉ.

PÉNÉPLAINE (*plèn'* — du lat. *pene*, presque, et de *plaine*) n. f. Nom donné aux régions montagneuses que les érosions ont peu à peu aplanies, ne laissant subsister les traces de plissements que dans le sous-sol.

PÉNESTES, peuplade primitive de l'Illyrie méridionale. Vaincus par les Thessaliens, ils devinrent serfs-colons des vainqueurs. Ils ne pouvaient être ni mis à mort ni vendus en dehors du territoire.

PÉNESTIN, comm. du Morbihan, arrond. et à 56 kilom. de Vannes; 1.408 hab. Marais salants; menhirs.

PÉNÉTRABILITÉ n. f. Qualité d'un corps pénétrable.

PÉNÉTRABLE adj. Que l'on peut pénétrer : *Substance* PÉNÉTRABLE. ‖ Où l'on peut pénétrer : *Forêt si épaisse qu'elle n'est pas* PÉNÉTRABLE.

— Fig. Qui peut être pénétré, imbu : *Les enfants sont plus* PÉNÉTRABLES *qu'on ne le croit par les invisibles effets des idées.* (Balz.) ‖ Que l'esprit peut pénétrer : *Des principes à peine* PÉNÉTRABLES *à l'esprit humain.*

— ANTON. Impénétrable.

PÉNÉTRANT (*tran*), **ANTE** adj. Qui pénètre, qui est susceptible de pénétrer, de s'insinuer : *Corps* PÉNÉTRANT.

— Qui traverse les habits : *Une pluie fine*, PÉNÉTRANTE. ‖ Qui se fait vivement sentir : *Un froid* PÉNÉTRANT.

— Qui agit profondément sur les sens : *Parfum* PÉNÉTRANT. *Voix* PÉNÉTRANTE.

— Fig. Qui affecte profondément, qui agit fortement sur l'âme : *Il y a dans la bienveillance un poison* PÉNÉTRANT. (D'Abrantès.) ‖ Qui a de la vivacité, de la perspicacité : *Homme* PÉNÉTRANT. *Œil, Esprit* PÉNÉTRANT.

— Chir. *Plaie pénétrante*, Plaie s'étendant jusque dans l'intérieur d'une cavité splanchnique, cavité crânienne, cavité thoracique, abdomen.

PÉNÉTRATIF, IVE adj. Qui pénètre aisément : *Qualité* PÉNÉTRATIVE. (Vx.)

PÉNÉTRATION (*si-on*) n. f. Action ou propriété de pénétrer dans les corps : PÉNÉTRATION *des sels, du mercure.*

— Action d'un corps qui en pénètre un autre : *La force de* PÉNÉTRATION *d'un boulet dans l'acier, dans le bois.*

— Fig. Qualité de l'esprit par laquelle on voit les pensées les plus secrètes de quelqu'un, l'on devine sur de simples indices : *La présence d'esprit, la* PÉNÉTRATION, *les observations fines sont la science des femmes.* (J.-J. Rouss.)

— SYN. **Pénétration, perspicacité, sagacité.** La *pénétration* voit loin, profondément; la *perspicacité* voit malgré les difficultés; la *sagacité* démêle avec justesse.

PÉNÉTRATIVEMENT adv. D'une manière pénétrative : *Lorsque deux étendues sont* PENETRATIVEMENT *au même lieu.* (Bayle.)

PÉNÉTRER (du lat. *penetrare*, même sens — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je pénètre, Qu'il pénètre;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je pénétrerai, Tu pénétrerais*) v. a. Passer à travers, s'insinuer dans : *Pluie qui* PÉNÈTRE *les vêtements.* ‖ Exercer son effet dans l'intérieur de : *Un vent sec qui* PÉNÈTRE *la poitrine.*

— Fig. S'insinuer, se propager dans : *L'imprimerie fait* PÉNÉTRER *la lumière et la vérité dans toutes les couches sociales.* ‖ Saisir, comprendre, deviner : PÉNÉTRER *les secrets de la nature.* PÉNÉTRER *quelqu'un, la pensée de quelqu'un.* ‖ Toucher vivement, *Éloquence qui* PÉNÈTRE *l'âme.*

— v. n. S'enfoncer : PÉNÉTRER *dans une caverne.* ‖ Arriver, entrer, parvenir : PÉNÉTRER *jusqu'au ministre.* — Fig. S'insinuer : PÉNÉTRER *dans la confiance de quelqu'un.*

Pénétré, ée part. pass. du v. Pénétrer.

— Fig. Fortement convaincu : *Être* PÉNÉTRÉ *de ce qu'on dit.* ‖ Qui témoigne d'une profonde conviction : *Parler d'un ton* PÉNÉTRÉ. ‖ Imbu; profondément touché : *Être* PÉNÉTRÉ *de reconnaissance, de repentir.*

Se pénétrer, v. pr. Se mêler, se combiner : *Substances mêlées ensemble qui* SE PÉNÈTRENT *intimement.*

— Pénétrer sa propre nature, ses propres sentiments : *Le philosophe s'efforce en vain de* SE PÉNÉTRER.

— Remplir son âme, son esprit d'une pensée, d'un sentiment : SE PÉNÉTRER *d'une vérité, de ses devoirs.*

— Deviner mutuellement ses pensées : *Diplomates qui cherchent à* SE PÉNÉTRER.

PENETRETUS (*pé-né-trè-tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, propres à l'Europe méridionale. (Les *penetretus* sont allongés, luisants, et vivent au bord des eaux.)

PENFELD, rivière du Finistère, qui naît dans la commune de Guipavas et se jette dans la rade de Brest, après un cours de moins de 20 kilomètres. L'embouchure étroite et encaissée de la Penfeld a été aménagée pour former le port militaire de Brest.

PENGUILLY-L'HARIDON (Octavien), peintre français, né et mort à Paris (1811-1870). Il entra d'abord à l'École polytechnique et, au sortir de l'École de Metz, fut nommé lieutenant d'artillerie. En 1835, il exposa des dessins à la plume, qui obtinrent un réel succès. Nommé capitaine en 1841, il est devenu successivement, depuis, inspecteur des études à l'École polytechnique (1850-1854), conservateur du musée d'artillerie (1854), chef d'escadron (1860), et a été mis à la retraite en 1866. Citons de lui : *les Deux chevaliers, un Tripot de soudards enluminés, l'Intérieur de ferme* et *le Mendiant*, figure à la Callot; *le Retour de Don Quichotte, les Cavaliers flamands, Calvin* et *le Cavalier*.

PENHARS, comm. du Finistère, arrond. et à 2 kilom. de Quimper; 2.076 hab. Houille. Ruines du château de Prat-an-Ros (XVIIIe s.). Trou de Louvet, grotte où se serait caché quelque temps le girondin Louvet.

PÉNIA. Myth. gr. Divinité allégorique, personnification de la Pauvreté. Elle joue un rôle dans le *Ploutos* d'Aristophane, où elle représente les vertus du vieux temps.

PÉNIBLE (de *peine*) adj. Qui se fait avec peine, avec fatigue : *Travail, Effort* PÉNIBLE.

— Fig. Qui affecte désagréablement l'esprit; que l'on fait avec répugnance : *Doute* PÉNIBLE. *Aveu* PÉNIBLE.

— Qui embarrasse par sa complication lourde : *Comédie dont l'intrigue est* PÉNIBLE.

PÉNIBLEMENT adv. Avec peine, avec difficulté.

PÉNICAUD (Léonard), dit **Nardon**, émailleur français, né à Limoges vers 1470, mort après 1539. Il devint centenier (1511), et consul de sa ville natale (1513). Il est le premier en date d'une famille d'artistes limousins qui ont laissé une grande réputation. Citons de lui : *le Calvaire* (1503), et le *Buste de la Vierge*, au musée de Cluny. Le Louvre possède de lui : *Couronnement de la Vierge, Notre-Dame des Douleurs*, et *Pietà*.

Trois Pénicaud portent le prénom de Jean. Il est impossible d'établir avec certitude leur degré de parenté : JEAN Ier **Pénicaud** vivait au XVIe siècle. Il a peint le plus souvent en grisaille les carnations teintées. On admire de lui : *la Vierge et l'Enfant Jésus, Dieu apparaît à Moïse, Dieu donne à Moïse les tables de la loi*, un *Sacrifice au dieu Mars, Noé sacrifiant au Seigneur, la Purification* (Louvre); le *Repas des dieux, Jupiter et Vénus*, d'après Raphaël; etc. — JEAN II **Pénicaud** aurait été peintre-verrier avant d'être émailleur. On cite de lui : *la Flagellation*, d'après Albert Dürer; *la Mise au tombeau*; *le Couronnement d'épines*. — JEAN III **Pénicaud**, dit *le Jeune*, né à Limoges, mort vers 1585, fut un artiste d'un très grand talent. On cite, parmi ses œuvres : une *Annonciation*; un

beau portrait de *Luther; la Vierge au berceau*, de Raphaël, en camaïeu; un portrait d'*Erasme*. — PIERRE **Pénicaud,** né à Limoges en 1515, vivait encore en 1590. Il était peintre-verrier et émailleur. On cite de lui : un *Christ au tombeau*, une *Bataille*, un *Neptune calmant la tempête*, composition fougueuse; une *Ariane*, une *Junon* (Louvre).

PÉNICHE (de l'angl. *pinnace*, canot) n. f. Chaloupe légère, pontée et marchant à la voile. ‖ Chaland de 30 mètres de long et d'environ 200 tonnes, arrondi aux extrémités, muni d'un mât à rattachement et naviguant sur les canaux et rivières, principalement dans le nord de la France. ‖ Canot de course, bordé à clin et armé de six ou huit avirons. ‖ Embarcation qui servait autrefois à tenter un coup de main et qu'on emploie aujourd'hui à diverses surveillances : *Les* PÉNICHES *de la douane*.

— Pop. Sabot, galoche.

PENICHE, ville du Portugal central (Estrémadure), sur la presqu'île du cap Carveeiro; 2.000 hab. Place forte. Dentelles estimées.

PÉNICILLAIRE (*sil'-lèr'*) n. f. Genre de graminées, tribu des paniciées, formé pour la *pénicillaire à épi*, vulgairement nommée *houlque* ou *sorgho à épi, couscou, millet à chandelle*.

— ENCYCL. C'est une plante annuelle, à tiges cylindriques, velues, hautes de 1 mètre et plus, à feuilles longues, larges et velues, à épi droit. Originaire de l'Inde, elle est cultivée dans les régions chaudes des deux continents. Sa farine, mangée en bouillie, est d'un goût délicat.

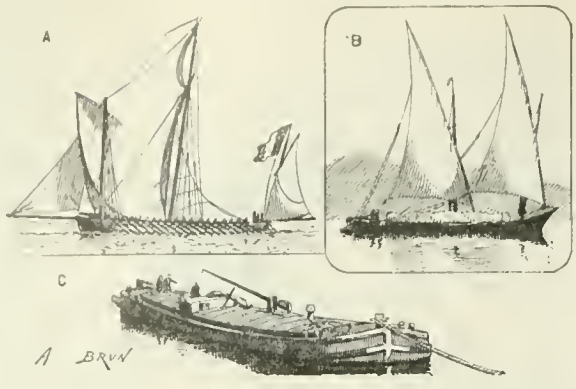

Péniche : A, de la flottille de Boulogne (1805); B, en barque, du lac Léman; C, des canaux et rivières.

PÉNICILLE (*sil'* — du lat. *penicillum*, pinceau) n. m. Anat. Partie dont l'extrémité est disposée en forme de pinceau.

PÉNICILLE (*sil'*) ou **PÉNICILLION** (*sil'*) n. m. Genre de champignons, du groupe des hyphomycètes.

— ENCYCL. Le genre *pénicille* (penicillum) est une moisissure caractérisée par des filaments fructifères, dont les ramifications forment une sorte de petit pinceau. Le *pénicille glauque* forme des taches verdâtres sur les objets exposés à l'humidité.


Pénicille.

PÉNICILLÉ, ÉE (*sil'* — du lat. *penicillum*, pinceau) adj. Hist. nat. Qui est en forme de pinceau.

PÉNICILLIFORME adj. Hist. nat. Syn. de PENICILLÉ, ÉE.

PENICUIK, ville d'Ecosse (comté d'Edimbourg), sur le North Esk, tributaire du Firth of Forth; 5.500 hab. Papeteries, scieries. Exploitation de charbon.

PÉNIDE (du lat. fictif *penidium*, formé du gr. *pénion*, faisceau) n. f. Sorte de sucre d'orge, dit aussi SUCRE TORS.

PÉNIEN, ENNE (*ni-in, èn'*) adj. Anat. Qui appartient au pénis : *Artère* PÉNIENNE.

PENIG, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Leipzig]), sur la Mulde de Zwickau, affluent de l'Elbe; 6.600 h. Fabriques de papier, d'émaux; fonderie de fer.

PÉNIL (*nil'* — du lat. pop. *pectiniculum*; de *pecten*, peigne) n. m. Anat. Eminence large et arrondie, située au devant du pubis, qui se couvre de poils à l'époque de la puberté.

PÉNILLON (*ni, et ll* mll. — du lat. *pannus*, haillon) n. m. Meme dégueuillé, penaillon.

PÉNINGUE (*ningh'*) n. f. Pâte de guimauve en bâtons.

PÉNINSULAIRE (*lèr'*) adj. Qui habite une péninsule : *Peuple* PENINSULAIRE. ‖ Qui appartient à une péninsule ou a ses habitants : *Mœurs* PÉNINSULAIRES.

PÉNINSULE (lat. *peninsula*; de *pene*, presque, et *insula*, île) n. f. Terre environnée d'eau de tous côtés, excepté d'un seul. ‖ *Péninsule ibérique*, Espagne et Portugal. ‖ *Péninsule italique*, Partie péninsulaire de l'Italie. ‖ *Péninsule orientale*, Nom donné quelquefois à la partie de l'Europe comprise entre la mer Adriatique et l'Archipel.

— Absolum. (avec une majuscule) : *La* PÉNINSULE, L'Espagne et le Portugal.

PÉNINVARIANT n. m. Mathém. Expression qui satisfait à une équation aux dérivées partielles d'un invariant.

PÉNIS *niss* — lat. *penis*) n. m. Membre viril. V. VERGE.

PENISCOLA, ville forte d'Espagne (Valence [prov. de Valence]), sur un rocher baigné par la Méditerranée; 2.800 hab. C'est, selon la tradition, une ancienne ville carthaginoise fondée par Hamilcar Barca, et sur les autels de laquelle Annibal jura aux Romains une haine éternelle.

PÉNISTON (*ston*) n. m. Archéol. Tissu de laine, du genre des molletons, qui se fabrique en Angleterre.

PENISTONE, paroisse d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), sur le Don, affluent de l'Ouse (bassin du Humber); 10.000 hab. Aciéries.

PÉNITENCE (*tanss* — du lat. *pœnitentia*; de *pœnitere*, se repentir) n. f. Théol. Vertu qui inspire au pécheur le regret d'avoir offensé Dieu : *La* PÉNITENCE *est un moyen de nous purifier de nos fautes*. ‖ Ce que le confesseur ordonne de faire pour expier les péchés que l'on a commis : *Accomplir sa* PÉNITENCE. ‖ Œuvre pénible que l'on s'impose volontairement pour expier ses péchés; vertu qui inspire ces œuvres : *Vivre dans la* PÉNITENCE. ‖ Œuvres pénibles que les lois de l'Eglise imposent aux fidèles : *Le carême est un temps de* PÉNITENCE. ‖ *Pénitences publiques*, Peines ecclésiastiques imposées autrefois après de graves péchés. ‖ *Pénitence solennelle*, Pénitence publique qui s'accomplissait, ordinairement pendant le carême, avec quelques cérémonies particulières. ‖ *Lettres de pénitence*. Lettres données par les évêques à des pénitents qui devaient faire des pèlerinages. ‖ *Libelle de pénitence*, Libelle qu'on donnait à des hérétiques repentants, et dans lesquels ils trouvaient des règles de conduite. ‖ *Psaumes de la pénitence*, Nom donné à sept psaumes (6, 31, 37, 50, 101, 129, 142), dans lesquels le roi David exprime la douleur qu'il ressent de ses fautes et en sollicite le pardon. (On dit aussi PSAUMES PÉNITENTIAUX.) ‖ *Sacrement de pénitence* ou simplem. *Pénitence*, Sacrement par lequel le prêtre remet les péchés à ceux qui viennent les confesser avec les dispositions requises. ‖ *Tribunal de la pénitence*, Le lieu où le prêtre administre le sacrement de la pénitence : *Se présenter au* TRIBUNAL DE LA PÉNITENCE.

— Fam. Peine que l'on souffre volontairement ou non : *Certaines visites sont une rude* PÉNITENCE. ‖ Privation quelconque : *Dînez avec nous, si vous ne craignez pas de faire* PÉNITENCE. ‖ Légère punition infligée pour une faute : *Subir une* PÉNITENCE. *Mettre un enfant en* PÉNITENCE.

— *Pour pénitence*. En punition, pour peine.

— Hist. relig. *Ordre de la Pénitence de Saint-Dominique*, Ancien ordre religieux militaire. ‖ *Frères de la Pénitence de Jésus-Christ*, Une des congrégations qui servirent à former l'ordre de Saint-Augustin. ‖ *Ordre de la Pénitence de la Madeleine*, Congrégation qui, en 1272, se forma à Marseille pour la conversion des femmes de mauvaise vie. ‖ *Filles de la Pénitence de la Madeleine*, Congrégation de femmes repentantes formée en 1492. ‖ *Ordre de Notre-Dame de Mérite, de la Pénitence des Martyrs*, Ordre religieux et hospitalier.

— Jeux. Peine imposée à ceux qui ne se conforment pas aux règles, dans certains jeux de société. ‖ Au billard, Mouche la plus rapprochée de la petite bande du haut.

— PROV. : **Qui fait le péché fait la pénitence**, Toute faute attire un châtiment.

— ENCYCL. Théol. et hist. relig. Le mot *pénitence* désigne à la fois une vertu, un sacrement et certaines pratiques expiatoires des péchés.

I. *Vertu de pénitence*. La pénitence est une vertu qui inspire au pécheur le regret de ses fautes, avec la ferme volonté de les expier et de n'y plus retomber à l'avenir. Les différents livres de l'Ancien et du Nouveau Testament en parlent fréquemment, soit pour en définir la nature, soit pour en conseiller les pratiques. A leur exemple, l'Eglise chrétienne a, dès les premiers temps, imposé à ses fidèles l'exercice de cette vertu.

II. *Sacrement de pénitence*. Il est de foi catholique que Jésus-Christ a élevé la vertu de pénitence à la dignité de sacrement et qu'il a confié à son Eglise le pouvoir de remettre ses fautes au pécheur repentant. C'est après sa résurrection qu'en communiquant le Saint-Esprit à ses apôtres, il leur dit : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez » (*S. Jean*, XX, 21), et encore : « Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux : tout ce que vous lierez ou délierez sur la terre sera lié ou délié dans le ciel. » (*S. Matth.* XVI, 19; XXIII, 18.)

Le sacrement de pénitence a pour matière les trois actes du pénitent (*contrition, confession* et *satisfaction*) et, pour forme, l'*absolution* sacerdotale. (V. ces différents mots.) Les ministres du sacrement de pénitence sont les évêques et les prêtres. Mais ils ne peuvent le conférer validement que s'ils sont revêtus des deux pouvoirs d'*ordre* et de *juridiction*. Le premier leur est donné par l'*ordination*, le second par l'*institution canonique*. Les évêques et les curés tiennent leur juridiction de leur office et ne peuvent la perdre qu'en le perdant; les autres prêtres la reçoivent de leur évêque, qui, à leur égard, a le droit de la limiter, de la suspendre ou de la supprimer. Les papes et les évêques possèdent également le pouvoir d'établir des *cas réservés*, c'est-à-dire de désigner certaines fautes d'une gravité exceptionnelle, dont ils se réservent l'absolution. Toutefois, à l'article de la mort, tout prêtre, même s'il était interdit, peut absoudre de tous les péchés sans exception. Les chrétiens qui ont atteint l'âge de discrétion ont l'obligation de confesser leurs fautes et de recevoir le sacrement de pénitence : 1° une fois au moins chaque année; 2° à l'approche de la mort; 3° dans le cours de leur vie, lorsqu'ils se trouvent en état de péché mortel et qu'ils se préparent à la communion.

Ce sacrement a toujours été administré dans les Eglises séparées d'Orient avec les mêmes rits essentiels que dans l'Eglise catholique. Au contraire, il est rejeté par toutes les communions protestantes.

III. *Pénitences canoniques* ou *publiques*. Dès les premiers jours de son existence, l'Eglise ne consentit à absoudre les pécheurs scandaleux qu'après les avoir soumis à des peines expiatoires, nommées *pénitences*. Les principales furent, durant les deux premiers siècles, la privation du droit d'*oblation* et, pour les fautes plus graves, l'exclusion de la *communion*. Dès le IIIe siècle, les canons établirent quatre degrés de pénitence publique par lesquels les pécheurs devaient passer avant de parvenir à l'absolution. Ils étaient d'abord *pleurants* à la porte des églises, ensuite *écoutants* dans le vestibule, puis *prosternés*, avec les catéchumènes, durant la première partie de la messe, enfin *consistants*, c'est-à-dire debout avec les fidèles, mais sans participer à l'eucharistie. L'évêque les admettait à la pénitence après avoir entendu l'aveu, parfois public, plus souvent secret, de leurs fautes; il les absolvait à la fin de leurs épreuves. Pour l'un et l'autre office, il pouvait se faire remplacer par un prêtre. La pénitence publique n'était imposée de droit que pour l'idolâtrie, l'apostasie, l'adultère et l'homicide. Elle demeura en usage jusqu'au XIIe siècle, en Orient comme en Occident; mais l'application n'en fut jamais partout uniforme. Peu à peu, on la remplaça par des aumônes ou des fondations pieuses. Enfin, au XIIIe siècle, la coutume en disparut. Mais elle se survécut à elle-même dans les *peines médicinales* qu'à la même époque, les inquisiteurs imposaient aux hérétiques convertis, et qui portèrent encore le nom de *pénitences*.

PÉNITENCERIE (*tan-se-rî*) n. f. Admin. ecclés. Fonctions de pénitencier : PÉNITENCERIE *d'une cathédrale*.

— Chancell. rom. Tribunal de Rome où s'examinent et se délivrent les questions et dispenses secrètes intéressant la conscience, les irrégularités canoniques, où l'on examine les cas réservés au pape, les demandes de dispense pour des vœux ou des empêchements au mariage, etc.

— ENCYCL. Chancell. rom. La *sacrée Pénitencerie* ou *Pénitencerie apostolique*, instituée par Innocent IV, au XIIIe siècle, fut réorganisée par Pie IV en 1562 et par Pie V en 1569. Le cardinal qui la préside s'appelle *grand pénitencier*. Les suppliques peuvent être adressées à la pénitencerie soit par l'intéressé lui-même, soit par son confesseur. Les grâces qu'elle accorde sont expédiées sous forme de brefs et sans mention de nom à un prêtre approuvé, qui est chargé de prononcer les absolutions demandées, après avoir entendu les intéressés en confession. Il doit ensuite détruire le bref, sous peine d'excommunication. Outre les affaires relatives au for intérieur, la *Pénitencerie apostolique* a encore pour mission de résoudre les cas de conscience généraux qu'on lui soumet. Les consultations, dans ce cas, doivent être présentées, en latin, sous forme de questions précises; elle y répond simplement par les mots *affirmative* ou *negative*, ou parfois, quand on lui demande de se prononcer sur une règle de conduite, par la phrase *non sunt inquietandi*, laquelle signifie que ceux qui agissent de la manière indiquée ne doivent pas être inquiétés dans leur conscience.

PÉNITENCIER (*tan-si-é* — rad. *pénitence*) n. m. Dr. can. Prêtre que le pape ou l'évêque diocésain charge d'absoudre des cas réservés. ‖ *Sous-pénitencier*, Suppléant du pénitencier. ‖ *Grand pénitencier*. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Dr. can. Le cardinal *grand pénitencier* est le troisième des grands dignitaires de la cour de Rome. Il préside la congrégation de la *Pénitencerie*. (V. ce mot.) Il a pour insigne une longue baguette de bois, dont il touche la tête des personnes qui viennent s'agenouiller devant lui, acte de religion et d'humilité qui leur vaut une indulgence (de cent jours), mais non l'absolution de leurs péchés, comme on le dit souvent par erreur.

On appelle également « pénitenciers » des prêtres attachés aux trois basiliques romaines de Saint-Pierre, de Saint-Jean de Latran et de Sainte-Marie-Majeure. Ils sont pris parmi les frères mineurs et les dominicains et ont pour mission de donner aux fidèles qui se confessent à eux l'absolution des cas réservés. Ils sont porteurs de baguettes de bois, avec lesquelles ils touchent, eux aussi, la tête de leurs pénitents.

Le IVe concile de Latran avait ordonné aux évêques d'établir dans leur cathédrale un pénitencier chargé de les soulager dans l'obligation d'entendre les confessions.

Plus tard, on donna ce nom au chanoine à qui l'évêque confiait la mission d'absoudre des cas réservés. Le titre de pénitencier est encore en usage dans les chapitres, mais ne confère aucune fonction particulière.

PÉNITENCIER (*tan-si-é* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Admin. Prison dans laquelle les détenus sont soumis au régime pénitentiaire. ‖ Prison où sont détenus les militaires condamnés à un an de prison au moins.

— Quelquef. Homme détenu dans une prison de ce genre.

— Adjectiv. : *Navire* PÉNITENCIER, Bâtiment sur lequel on incarcère les condamnés.

— ENCYCL. On distingue 1° les *pénitenciers* où les condamnés aux travaux forcés et les récidivistes subissent leur peine, et 2° les *pénitenciers militaires*.

En Guyane, les condamnés aux travaux forcés sont répartis entre les îles du Salut, le pénitencier de Cayenne, le Maroni et le Kourou. En Nouvelle-Calédonie, l'administration a établi un pénitencier-dépôt à l'île Nou. En Guyane, des relégués collectifs sont isolés dans la partie méridionale du territoire pénitentiaire du Maroni; en Nouvelle-Calédonie, à l'île des Pins, à l'îlot Brun et à la baie de Prony. L'administration à qui incombe la mission d'assurer aux colonies le service de la déportation, peine politique, de la transportation et de la relégation, ressortit au ministère des colonies. L'administration pénitentiaire chargée d'assurer l'exécution des peines à subir dans la métropole ressortit au ministère de l'intérieur.

Dans les pénitenciers militaires, le régime comporte l'emprisonnement en cellule pendant la nuit et le travail en commun pendant le jour. Les détenus portent un uniforme de nuance gris beige. Ils sont groupés par sections de vingt-cinq hommes. Chaque pénitencier est sous la direction d'un capitaine. Il en existe deux en France : l'un à Albertville et l'autre au fort de Bicêtre. Deux autres sont en Algérie : l'un à Douéra (Alger), l'autre à Aïn-el-Hadjar (Oran). Un cinquième, établi en Tunisie, à Tobournsouk, est en même temps atelier de travaux publics.

PÉNITENT, ENTE (*tan, ant'* — du lat. *pœnitens, entis*, part. prés. du v. *pœnitere*, se repentir) n. Personne qui se présente au prêtre pour confesser ses péchés et recevoir le sacrement de la pénitence : *Absoudre son* PÉNITENT.

— Personne qui fait pénitence : *On voit les* PÉNITENTS *passer les nuits à gémir*. (Boss.) ‖ Personne qui accomplissait une pénitence publique : *Les* PÉNITENTS *n'étaient pas admis à la communion*.

— Adjectiv. Qui pratique des exercices de pénitence : *Pécheur* PÉNITENT. *Femme* PÉNITENTE.

— Voué à la pénitence : *Vie* PÉNITENTE. ‖ Qui est inspiré, provoqué par le repentir : *Des pleurs* PÉNITENTS.

— Hist. relig. Nom donné aux membres de certaines confréries laïques où l'on fait des exercices particuliers de pénitence, et qui portent une robe dont la couleur sert à les spécifier : PÉNITENTS *noirs*. PÉNITENTS *blancs*. PÉNITENTS *gris*. PÉNITENTS *bleus*. ‖ *Pénitents de Saint-François*, Membres du tiers ordre de Saint-François.

— Min. Ouvrier mineur qui enflammait le grisou. V. la partie encycl.

— ANTON. **Impénitent, ente.**

— ENCYCL. Hist. relig. Les confréries de *pénitents* remontent au XIIIe siècle. Ce sont des associations d'hommes

qui, dans l'intention de faire pénitence de leurs fautes, s'imposent certaines pratiques déterminées, comme d'ensevelir les morts, suivre les processions, chanter les offices dans des chapelles particulières, etc. Ils adoptèrent dès l'origine la coutume de couvrir leur tête et leurs épaules d'un capuchon en forme de sac, et dont la couleur variait selon les confréries. Il y eut, en France, des pénitents bleus dans le Languedoc et dans le Dauphiné, des pénitents noirs en Picardie, des pénitents gris dans certains diocèses du Midi, des pénitents blancs à Lyon et à Avignon. C'est à l'imitation de ceux-ci que le roi Henri III établit à Paris, dans l'église des Augustins, la célèbre confrérie des pénitents de l'Annonciation de Notre-Dame (1583), dont il voulut partager les exercices. Il existe encore aujourd'hui des confréries de pénitents en Italie et dans le midi de la France.


Pénitent (XVe s).

Plusieurs congrégations de femmes ont pris le nom de « pénitentes », principalement les *pénitentes de la Madeleine*, à Paris, fondées au XIVe siècle, pour la réhabilitation des femmes de mauvaise vie, les *pénitentes de Séville*, instituées en 1550 et les *pénitentes d'Orvieto*, établies au XVIIe siècle, dans la même intention.

— Mineur Dans les mines de charbon de Saint-Etienne, le *pénitent* était l'homme chargé d'enflammer le feu grisou, chaque matin, avant l'entrée des ouvriers dans la mine. Il se servait d'une longue perche ayant à son extrémité une mèche enflammée, et portait un capuchon de cuir, qui le faisait ressembler à un pénitent revêtu de sa cagoule.

PÉNITENTIAIRE (*tan-si-èr'* — rad. *pénitence*) adj. Qui a trait à tout ce qui concerne les condamnés à une forme quelconque de la détention : *L'administration* PÉNITENTIAIRE *de France, de la Guyane.* (V. PÉNITENCIER.) ‖ Qui se rapporte à l'amélioration morale des condamnés : *Régime* PÉNITENTIAIRE.

— ENCYCL. *Système pénitentiaire.* V. PRISON.

— *Médaille de l'administration pénitentiaire.* Créée en 1896, elle est décernée aux agents des services pénitentiaires qui comptent au moins vingt-cinq années de services irréprochables, dont vingt dans l'administration pénitentiaire, ou qui se sont signalés par des actes de courage. La médaille est en argent et du module de 27 millimètres. Le ruban est moiré vert, avec chevrons renversés amarante; il ne peut être porté sans la médaille.

— *Médaille de l'administration pénitentiaire coloniale.* Instituée par décret du 27 octobre 1898, elle est en or et du module de 27 millimètres. Le ruban moiré bleu ciel, avec un liséré tricolore sur les bords, ne peut être porté sans la médaille.

PÉNITENTIAUX (*tan-si-ô* — rad. *pénitence*) adj. m. pl. ‖ *Psaumes pénitentiaux*, Psaumes de la pénitence. (V. PSAUME, et PÉNITENCE.) ‖ *Canons pénitentiaux*, Canons de la primitive Eglise qui réglaient tout ce qui a rapport aux pénitences publiques. V. CANON.

PÉNITENTIEL, ELLE (*tan-si-èl'*) adj. Qui a rapport à la pénitence : *Œuvres* PÉNITENTIELLES.

— n. m. Rituel de la pénitence.

PENJAMO, ville du Mexique (Etat de Guanajuato); 25.480 hab.

PENJINA, fleuve de la Russie d'Asie (Sibérie [prov. du Littoral]). Il part du versant oriental des Stanovoï, parcourt 520 kilom. en un pays très froid et se perd par l'*estuaire de Penjina*, dans la mer d'Okhotsk.

PENJON (Auguste), philosophe français, né à Valence (Drôme) en 1843. Elève de l'Ecole normale, agrégé de philosophie et docteur ès lettres, il professa la philosophie dans divers lycées, à la faculté des lettres de Toulouse, puis à la faculté des lettres de Douai, transférée depuis à Lille. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Georges Berkeley, sa vie et ses œuvres* (1878). Penjon a traduit : les *Principes généraux de psychologie physiologique*, de Lotze; les *Esquisses de philosophie critique*, de Spir; une édition du premier livre des *Mémorables*, de Xénophon, etc.

PENKRIDGE, bourg d'Angleterre (comté de Stafford), sur la Peak; 2.800 hab. Métallurgie.

PENMAENMAWR, bourg maritime de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Caernarvon]), sur le fleuve côtier Machno. Station balnéaire.

PENMARCH (*pin-mar'* — *tête de cheval*, en bas breton), comm. du Finistère, arrond. et à 29 kilom. de Quimper, sur l'Atlantique, près de la *pointe de Penmarch*; 5.068 hab. Port de pêche, entouré de dangereux écueils signalés par le phare d'Eckmühl. V. ECKMÜHL.

Des hameaux dispersés, six églises, parmi lesquelles Saint-Nona (XVIe s.), la chapelle de Kéritty (XIIIe s.), reste d'un prieuré de templiers, Saint-Guénolé (XVe s.), et des maisons fortifiées (XVe et XVIe s.), ne sont plus que les restes de l'ancien Penmarch, qui n'a jamais constitué, à proprement parler, une ville. A la fin du moyen âge, le port de Penmarch armait 700 navires pour pêcher la morue dans les eaux bretonnes. La découverte du banc de Terre-Neuve et les ravages du chef de bande Guy de Fontenelle ruinèrent Penmarch au XVIe siècle.

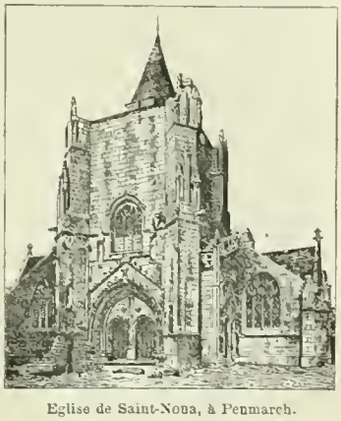
Eglise de Saint-Nona, à Penmarch.

PENN (William), le fondateur de la Pensylvanie, né à Londres en 1644, mort à Rushamb (Buckinghamshire) en 1718. Fils d'un marin distingué, l'amiral William Penn (1621-1670), il montra dès sa jeunesse une exaltation religieuse qui le brouilla avec son père, et s'affilia aux quakers. Ceux-ci étant persécutés en Angleterre, il organisa un exode en Amérique, où il avait obtenu de Charles II une concession importante qu'il proposa d'appeler *Sylvania*, à cause de ses forêts, mais qui, sur l'avis du roi, reçut le nom de *Pennsylvania*. Penn, avec de nombreux émigrants, s'y établit. La Constitution préparée par Penn fut votée par une assemblée qu'il convoqua. En 1676, il fonda la ville de Philadelphie. En 1684, Penn retourna en Angleterre, où il jouit de l'estime particulière de Jacques II et parut à la cour. Après l'expulsion des Stuarts, il devint suspect. On lui enleva le gouvernement de sa colonie, mais on le lui rendit en 1696. Devenu veuf, il se remaria (1699), et, peu après, il emmena sa famille en Pensylvanie. En 1701, il altéra la constitution de l'Etat au détriment des colons, prit pour lui le pouvoir exécutif, et s'attribua diverses prérogatives. Ayant appris, sur ces entrefaites, que le gouvernement anglais avait présenté un bill pour faire passer sous l'autorité royale les Etats d'Amérique concédés à des particuliers, il retourna à Londres (1701), où il parvint à faire retirer le bill. Il jouit de la faveur de la reine Anne, mais, accablé de dettes, il hypothéqua, en 1708, la Pensylvanie pour 6.600 livres. Il négociait, en 1712, la vente de la colonie au gouvernement, quand une attaque d'apoplexie vint lui ôter la mémoire. Toutefois, il ne mourut que six ans après. Son fils continua de diriger la colonie. On a de Penn de nombreux opuscules en anglais, recueillis en 1726.


Penn.

PENNA San-Giovanni, comm. d'Italie (Marches [prov. de Macerata]); 3.000 hab.

PENNABILLI, comm. d'Italie (Marches [prov. de Pesaro e Urbino]); 3.022 hab.

PENNACHE (*pèn'* — du lat. *penna*, plume) n. m. Anc. forme du mot PANACHE.

PENNAGE (*pèn'-naj'* — rad. *penne*) n. m. Plumage des oiseaux de proie, se renouvelant à diverses époques de leur vie, généralement chaque année : *Faucon du second* PENNAGE.

PENNAIGE (*pèn-nèj'*) ou **PENNAGE** (*pèn'-naj'*) n. m. Dr. cout. Droit payé au seigneur pour faire paître des troupeaux sur les terres qui lui appartenaient.

PENNAIRE (*pèn'-nèr'*) n. f. Genre d'hydroïdes, type de la famille des *pennariidés*, comprenant des colonies de polypes dont les méduses sont appelées globiceps.

PENNANTE (*pè-nant'*) ou **PENNANTIE** (*pè-nan-tî*) n. f. Genre de térébinthacées, comprenant des arbres à fleurs en cymes terminales, dont on connaît quatre espèces qui croissent à la Nouvelle-Zélande et à l'île Norfolk.

PENNAR, nom de deux rivières de l'Inde : le PENNAR DU NORD, né au N. de Bangalore, baigne Nellore et tombe dans le golfe du Bengale à la côte de Coromandel. Cours 570 kilom. — Le PENNAR OU SUD, parti du même pays de Bangalore, finit sur le même littoral, par les branches d'un delta, au S. de Pondichéry. Cours 400 kilomètres.

PENNARIIDÉS (*pèn'*) n. m. pl. Famille d'hydroïdes tubulaires, renfermant les genres *pennaire* et voisins. — *Un* PENNARIIDÉ.

PENNART (*pèn'-nar'* — du lat. *penna*, plume) n. m. Autref. Grand couteau à deux tranchants.

PENNATICISÉ, ÉE (*pèn', si* — du lat. *pennatus*, ailé, et *cæsus*, coupé) adj. Bot. Disposé latéralement comme les barbes d'une plume : *Folioles* PENNATICISÉES.

PENNATIFIDE (*pèn'* — du lat. *pennatus*, penné, et *findere*, couper) adj. Bot. Se dit d'une feuille pennée dont chaque moitié est découpée en lobes aigus.

PENNATIFOLIÉ, ÉE (*pèn'* — du lat. *pennatus*, penné, et *folium*, feuille) adj. Bot. Se dit d'une plante qui a des feuilles pennées.

PENNATILOBÉ, ÉE (*pèn'* — du lat. *pennatus*, penné, et de *lobé*) adj. Bot. Se dit des feuilles qui diffèrent des pennatifides en ce sens que les lobes sont arrondis, larges et peu nombreux.

PENNATINERVE (*pèn'* — du lat. *pennatus*, penné, et de *nervé*) adj. Bot. Se dit d'une feuille dont la nervation est pennée.

PENNATIPARTI, ITE (*pèn'* — du lat. *pennatus*, penné, et *partitus*, divisé) adj. Bot. Se dit d'une feuille pennée où chaque moitié est découpée en lobes dont les sinus atteignent presque la nervure moyenne.

PENNATISÉQUÉ, ÉE (*pèn', ké* — du lat. *pennatus*, penné, et *secare*, couper) adj. Bot. Se dit des feuilles qui diffèrent des pennatipartites en ce que les lobes s'étendent jusqu'à la nervure moyenne.

PENNATISTIPULÉ, ÉE (*pèn', sti*) adj. Bot. Se dit des plantes qui portent des feuilles pennées munies de stipules.

PENNATULAIRE (*pèn', lèr*) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre pennatule.

PENNATULE (*pèn'*) n. f. Genre d'anthozoaires, type de la tribu des *pennatulinés*, répandues dans les mers chaudes et tempérées. (Les pennatules grises de la Méditerranée [*pennatula grisea*] deviennent phosphorescentes à l'époque de la reproduction, grâce à des cordons de cellules à contenu graisseux, granuleux et brillant, situés autour de la bouche de chaque polype.)


Pennatule.

PENNATULIDÉS (*pèn'*) n. m. pl. Famille d'anthozoaires alcyonaires, comprenant les *pennatules* et genres voisins. — *Un* PENNATULIDÉ.

PENNATULIN, INE adj. Syn. de PENNATULAIRE.

PENNATULINÉS (*pèn'*) n. m. pl. Tribu de *pennatulidés*, renfermant les genres *pennatule* et *ptéroïde*. — *Un* PENNATULINÉ.

PENNAUTIER, comm. de l'Aude, arrond. et à 5 kilom. de Carcassonne; 1.104 hab. Vignobles donnant de bons produits. Le parc du château a été dessiné par Le Nôtre. Ruines d'un grand hôpital.

PENNE (*pèn'* — du lat. *penna*, plume) n. f. Nom donné aux plumes d'oiseaux à tiges rigides et à barbes résistantes, très développées dans les ailes où on les nomme *remiges* et dans la queue, dont elles constituent les rectrices. V. PLUME.

PENNE (*pèn'* — de l'armoric. *penn*, tête, sommet) n. f. Techn. Fils qui restent du côté de la petite ensouple, et sur lesquels on noue les fils de la tête de la chaîne. ‖ Tête de la chaîne. ‖ Cordon de laine enroulé sur lui-même en forme de houppe à l'extrémité d'un manche, qu'on emploie pour essuyer les glaces.


A, penne.

— Art milit. anc. Créneau. ‖ A signifie Château crénelé.

— Constr. Solive d'une certaine épaisseur.

— Mar. Extrémité supérieure d'une antenne. ‖ *Faire la penne*, Appliquer l'antenne de façon qu'elle soit collée contre le mât et que la penne déborde du mât. ‖ Sorte de défense en laine grossière, dont on garnissait autrefois l'etrave. ‖ Gros cordon de laine, en forme de houppe, dont on fait usage pour étendre le brai. (Syn. de GUIPON DE CALFAT.)

PENNE, comm. du Tarn, arrond. et à 33 kilom. de Gaillac, sur l'Avayron; 1.305 hab. Ch. de fer Orléans. Mines de fer. Ruines d'une forteresse du XIIe et surtout du XVe siècle. Eglise gothique.

PENNE, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 10 kilom. de Villeneuve-sur-Lot; 2.532 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de pruneaux. Port sur le Lot, à *Port-de-Penne*. La ville s'est formée autour d'un château féodal pris en 1212 par Simon de Montfort; il en reste des ruines des XIIIe et XVe siècles. Pèlerinage de Notre-Dame de Peyragude. — Le canton a 10 comm. et 7.321 hab.

PENNE, comm. d'Italie (Abruzze Ultérieure [prov. de Teramo]); 10.000 hab. Cathédrale, palais épiscopal. Sources minérales. Tannerie. Fabrication de chapeaux de paille.

PENNE (Charles-Olivier DE), peintre français, né à Paris en 1831, mort à Marlotte, près Fontainebleau, en 1897. Il obtint, en 1857, le deuxième grand prix de Rome et débuta par la peinture d'histoire, puis se tourna vers la nature, et devint un très bon animalier. Il a surtout peint des chiens et des scènes de chasse : *Griffons nivernais; Limiers* (1878); *Pointers; le Lancé* (1889); etc.

PENNÉ (*pèn'* — du lat. *pennatus*, même sens) adj. Bot. Se dit des feuilles composées de folioles disposées autour d'un axe médian à la manière des barbes d'une plume. ‖ On dit aussi PINNÉ, ÉE.

PENNEAU (*pèn'-no*) n. m. Autref. Flèche de lard que l'on coupait depuis l'épaule jusqu'à la cuisse.

PENNES (Lès), comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 21 kilom. d'Aix, près du canal de Marseille; 1.997 hab. Extraction de lignite, carrière de marbre. Huileries.

PENNES (Reynée DE FORBIN, dame DES), née au château de Forbin en 1615, morte en 1680. Elle épousa, en 1632, Marc-Antoine, baron des Pennes, officier de marine et premier consul de Marseille en 1643. Amie de Mlle de Scudéry, qui a fait le plus grand éloge de sa beauté et de son esprit, elle figura dans le *Grand Cyrus* sous le nom de « Cléonisbe », et son mari sous celui de « Pesanius, prince de Phocée. » — Un de ses fils, GASPARD DE PENNES, commanda devant Cadix, devint chef d'escadre en 1701, se distingua à Malaga en 1704, et mourut commandeur de Malte.

PENNI (Jean-Francesco), dit **il Fattore**, ou mieux **il Fattorino di Raffaello**, peintre italien de l'école romaine, né à Florence vers 1488, mort à Naples en 1528. Il se rendit très jeune à Rome, où il entra comme domestique (*fattore*) chez Raphaël; de là son surnom. Il fut chargé, avec J. Romain, d'exécuter les peintures dont Raphaël lui fournissait les esquisses. Ainsi en fut-il pour le *Baptême de Constantin par le pape Sylvestre* et la plupart des fresques de *l'Amour et Psyché*, au palais Farnèse. En 1525, le marquis del Vasto l'appela à Naples; Penni lui vendit la célèbre copie de la *Transfiguration* de Raphaël, qu'il avait faite à la prière de François Ier (auj. au palais Sciarra-Colonna, à Rome). Raphaël avait légué à Jean-François Penni, ainsi qu'à Jules Romain, tout un bagage artistique (tableaux, esquisses, dessins), à charge par eux de terminer les œuvres qu'il avait laissées inachevées. — Son frère, Lucas **Penni**, né à Florence vers 1500, mort à Rome vers 1560, a laissé des fresques et des tableaux estimables. Il voyagea en Angleterre et en France, et concourut à la décoration du palais de Fontainebleau. On voit aux estampes de la Bibliothèque l'œuvre presque tout entier du Primatice et du Rosso, gravé par Lucas Penni. De retour en Italie, il y travailla surtout comme graveur.


J.-F. Penni.

PENNIFIDE adj. Bot. Syn. de PENNATIFIDE.

PENNIFOLIÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de PENNATIFOLIÉ, ÉE.

PENNIFORME (*pèn'* — du lat. *penna*, plume, et de *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une plume.

PENNIGÉMINÉ, ÉE (*pèn', jé* — du lat. *penna*, plume, et *geminus*, double) adj. Bot. Se dit d'une feuille dont chaque pétiole secondaire porte plusieurs paires de folioles.

PENNIGLUME (*pen'* — du lat. *penna*, plume, et de *glume*) adj. Bot. Dont les glumes sont plumeuses.

PENNILLION (*pén'-ni-li*) n. m. Poésie lyrique chantée sur la harpe, et particulièrement au pays de Galles. (Encore aujourd'hui, il n'y a pas de fête populaire sans pennillion.)

PENNILOBÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de PENNATILOBÉ, ÉE.

PENNINE (*pen'* — du n. des *Alpes Pennines*) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de magnésie, appartenant au genre chlorite. (Sa formule est $H^{10}Mg^5Al^2Si^8O^{31}$, son poids spécifique 2,61 à 2,77 et sa dureté 2,5 sur le clivage. La *pennine* ou *mica triangulaire* de Haüy offre un éclat vitreux et une couleur vert foncé. On la trouve dans certains schistes cristallins des Alpes.)

PENNINE (CHAINE), succession de hauts plateaux couverts de bruyères dans l'Angleterre septentrionale, au faîte entre la mer du Nord à l'E., la mer d'Irlande à l'O. Elle va du pays de Sheffield et de Manchester, au S., jusqu'à la frontière d'Ecosse, au N. Très riches mines de houille. Culmen, le Bow Fell (887 m.).

PENNINERVE adj. Bot. Syn. de PENNATINERVE.

PENNINES (ALPES), Géogr. V. ALPES.

PENNING n. m. Métrol. Monnaie hollandaise, valant environ 0 fr. 02 c.

PENNIPARTI, ITE adj. Bot. Syn. de PENNATIPARTI, ITE.

PENNISÉQUÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de PENNATISÉQUÉ, ÉE.

PENNISÈTE (*pèn'*) n. m. Bot. Genre de graminées.

— ENCYCL. Les *pennisètes* sont des plantes à chaume simple ou rameux, à feuilles planes, à fleurs réunies en épis épars ou groupés en panicule terminale. Le *pennisetum latifolium*, de la république Argentine, forme de belles touffes, hautes parfois de 2 mètres. Les *pennisetum longistylum, compressum*, etc., donnent de belles inflorescences, utilisées pour la confection des bouquets secs.



Pennisète : *a*, fleur.

PENNITE (*pèn'*) n. f. Substance minérale, résultant du mélange de la dolomie et de l'hydromagnésite.

PENNIVEINÉ, ÉE (*pèn'* — du lat. *penna*, plume, et de *veiné*) adj. Bot. Dont la feuille a des nervures veinées.

PENNON (*pèn'* — rad. *penne*) n. m. Archéol. Flamme à longue queue pointue, que les chevaliers portaient au bout de leur lance, au moyen âge. ‖ On écrit aussi PENON.


Pennon.

— ENCYCL. Archéol. Le *pennon* était un floquet de lance triangulaire, différant de la bannière en ce que celle-ci était quadrangulaire. Quand un simple chevalier était fait banneret, la cérémonie consistait à couper la queue de son pennon pour en faire une bannière. De là vint l'expression : *faire de son pennon bannière*, pour dire Monter en dignité.

— Blas. *Pennon généalogique*, Ecu chargé des diverses alliances d'où le propriétaire est descendu, et qui servait à faire les preuves de noblesse. (Le pennon généalogique comprend les armes de plusieurs familles, qui restent distinctes.)

— Mar. V. PENON.


Pennon des La Trémoille, l'parti de trois traits, coupé d'un qui font huit quartiers : au 1 d'Orléans; au 2 de Milan; au 3 de Bourbon; au 4 de Bretagne-Penthièvre; au 5 (ou 1 de la pointe) de Savoie; au 6 de Luxembourg; au 7 de Châtillon; au 8 de Montmorency-Laval; sur le tout de La Trémoille.

PENNONCEAU (*pèn', so* — diminutif de *pennon*) n. m. Féod. Petit pennon. ‖ On disait aussi PENONCEL.

PENNSYLVANIE. Géogr. V. PENSYLVANIE.

PENNULE n. f. Bot. Syn. de PINNULE.

PENNY (*pen' ni*) n. m. Monnaie anglaise qui vaut la douzième partie d'un shilling, soit environ 1 fr. 10 c. Pl. *Des* PENCE.

PENNYAN, ville des Etats-Unis (New York), ch.-l. du comté de Yates, sur le lac Keuka; 4.100 hab. Carrosserie.

PENNYBOY (*pe, boi* — de l'angl. *penny*, et de *boy*, jeune garçon) n. m. Enfant qui tient les chevaux des gentlemen-riders, et qui reçoit un penny pour sa peine.

PENOBSCOT, comté des Etats-Unis (Maine), sur le fleuve côtier *Penobscot*; 79.000 hab. Ch.-l. *Bangor*.

PENOBSCOT, fleuve côtier de l'Amérique du Nord (Maine), tributaire de l'Atlantique. Il naît sur le seuil lacustre et marécageux qui sépare le Maine du Canada, traverse de nombreux lacs, dont il draine les eaux, passe à Milford-Oldtown, à Bangor, où remonte la marée, et atteint l'Atlantique après un cours de 440 kilomètres.

PÉNOMBRE (*nombr'* — du lat. *pene*, presque, et *umbra*, ombre) n. f. Physiq. Etat d'une surface incomplètement éclairée par un corps lumineux, dont un corps opaque intercepte en partie les rayons. V. OMBRE.

— Par ext. Demi-jour. *Cette* PÉNOMBRE *que les femmes aiment tant.* (Balz.)

— B.-arts. Point où la lumière se fond avec l'ombre.

PÉNOMBRÉ, ÉE (*non*) adj. Qui est dans la pénombre. On a dit aussi PENOMBREUX, EUSE.

PENON (le *penon*) n. m. Archéol. V. PENNON.

— Mar. Girouette en plumes ou en étamine fixée sur un gallhauban ou sur une hampe en abord, du bord du vent,

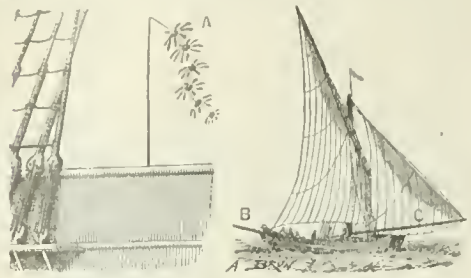

A, penon indicateur du vent. B, penon de maraboutin amené; C, penon de coutelas.

et indiquant la direction dans laquelle il souffle. ‖ Nom donné dans la Méditerranée à la vergue du trécon ou maraboutin. ‖ Tangon destiné à traverser le foc ou polacre, dans l'allure vent arrière.

PEÑON BLANCO, comm. du Mexique (Etat de Durango); 7.700 hab.

PENONG, nom donné par les Cambodgiens aux populations barbares ou sauvages qui vivent en Indo-Chine.

PENONOME, ville de Colombie (départ. de Panama), sur le *rio Penonome*, affluent du Parita; 12.670 hab.

PENQUER (Léocadie HERSENT, dame **Auguste**), poète français, née au château de Kerouartz (Finistère) en 1817, morte à Brest en 1889. Son talent poétique est fait de sentiment, d'imagination, de foi spiritualiste et d'harmonie. On lui doit : *Chants du foyer* (1862); *Révélations poétiques* (1864); *Velléda*, poème (1868); *Syndorix, le barde de Penmarc'h* (1870); *l'Œillet rose*, comédie en un acte et en vers (1874); *A. M. E. Caro, de l'Académie française* (1875); *Mes nuits* (1891), œuvre posthume.

PENRITH, bourg d'Angleterre (comté de Cumberland); 7.500 hab. Manufactures d'étoffes.

PENRITH, bourg d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), sur la *Nepean-River*; 3.800 hab. Ateliers de construction pour le matériel des chemins de fer.

PENRYN, bourg d'Angleterre (comté de Cornouailles), près de Falmouth; 7.000 hab. Fabrication de lainages, d'arsenic, de poudre. Brasseries. Petit port de pêche.

PENSACOLA, ville des Etats-Unis (Floride), ch.-l. du comté d'Escambia, sur la *baie de Pensacola*; 7.400 hab. Assez bon port, exportant des bois de charpente et du riz. Ville de fondation française (1696).

PENSANT (*pan-san*), **ANTE** adj. Qui a la faculté de penser : *L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature, mais c'est un roseau* PENSANT. (Pasc.)

— *Bien pensant, Mal pensant*, Qui a de bons, de mauvais sentiments. ‖ Qui a des opinions conformes à l'ordre établi et à l'orthodoxie.

— Substantiv. *Francs-pensants*, Nom donné par Voltaire à ce qu'on appelle aujourd'hui les LIBRES PENSEURS.

PENSÉE (*pan* — subst. partic. de *penser*) n. f. Action ou faculté de comparer, de combiner et d'étudier les idées : *La* PENSÉE *est une parole dans l'âme, une parole de l'âme à elle-même et sans qu'il soit proféré de son.* (Platon.) ‖ Ensemble des jugements, des opinions de l'homme : *L'imprimerie est l'artillerie de la* PENSÉE. (Rivarol.)

— Acte de la faculté de penser; idée formée dans l'esprit par la réflexion : PENSÉE *ingénieuse, spirituelle.*

— Opinion, croyance, idée, persuasion, conviction : *Parler contre sa* PENSÉE. *Dire librement sa* PENSÉE.

— Idée qui domine dans un écrit, une composition : *Saisir la* PENSÉE *de l'auteur.* ‖ Ensemble d'idées fortes et bien liées : *Ouvrage dans lequel il y a de la* PENSÉE.

— Dessein, projet : *L'homme change souvent de* PENSÉE.

— Action de penser à quelqu'un, à quelque chose : *Guidez votre vie par la* PENSÉE *de la mort.* ‖ Souvenir : *Se rappeler à la* PENSÉE *de quelqu'un.*

— Loc. div. : *Mauvaises pensées*, Idées déshonnêtes ou criminelles. ‖ *Entrer dans la pensée de quelqu'un*, Comprendre et approuver ses raisons. ‖ *Venir à la pensée, en pensée*, S'offrir à l'esprit. ‖ *Lire, Pénétrer la pensée* ou *dans la pensée de quelqu'un*, Découvrir ce qu'il pense, ce qu'il veut, ce qu'il projette. ‖ Fam. *Il n'est pas tourmenté par ses pensées*, Il a peu d'intelligence, peu d'esprit.

— Littér. et b.-arts. Esquisse d'un ouvrage dont le plan n'est pas encore définitivement arrêté : *Jeter sur le papier, sur la toile la* PENSÉE *d'un ouvrage, d'un tableau.*

— Rhéter. *Figures de pensée.* V. FIGURES.

— n. f. pl. Méditation : *Se perdre dans ses* PENSÉES.

— Littér. Réflexions, maximes (dans ce sens, prend une majuscule) : *Les* PENSÉES *de Pascal.* ‖ *Pensées détachées*, Recueil de réflexions, d'un ou de plusieurs auteurs, qui n'ont pas de liaison entre elles.

— ALLUS. LITTÉR. : *Les grandes pensées viennent du cœur*, Délicate pensée de Vauvenargues. V. PECTUS EST QUOD, etc.

— SYN. Idée, imagination. V. IDÉE. ‖ Avis, opinion, sentiment. V. AVIS. ‖ Considérations, notes, etc. V. CONSIDÉRATION.

— ENCYCL. Le propre de la *pensée*, c'est de connaître; connaître, c'est avoir des états de conscience coordonnés en relation avec ce qui est. La pensée part de la sensation, mais les données des sens sont multiples, confuses, changeantes, inintelligibles. De là un effort constant de l'esprit pour connaître le plus grand nombre possible d'êtres ou d'objets à l'aide du minimum de représentations claires, intelligibles, atteignant tout ce qui se passe et qui demeure. Par l'abstraction, la pensée dégage les éléments simples de tous concrets et confus; par la généralisation, elle étend cette représentation claire à des groupes illimités d'objets individuels. Elle ne connaît pas ainsi entièrement un seul être ou un seul objet, mais elle a une représentation claire de ce qu'il y a d'essentiel dans un nombre indéfini d'êtres ou d'objets. La pensée gagne ainsi en étendue et en profondeur. Par le jugement, elle substitue à la simple constatation de faits qui se succèdent la connaissance réfléchie des rapports stables qui les régissent. Elle passe des faits aux lois. La pensée crée ainsi la science, qui permet à l'homme de s'adapter à la nature et d'agir sur elle. Dans un dernier effort vers une connaissance une et intelligible de la réalité, la pensée cherche un principe qui explique les lois de l'univers et qui soit à lui-même sa suffisante explication. Toutes les métaphysiques n'ont été qu'une manifestation grandiose de la pensée, cherchant à trouver en elle-même les principes de la réalité.

La pensée constitue l'essence de l'âme, disait Descartes. La connaissance n'est pas une action extérieure et mécanique, semblable au choc d'une partie matérielle contre une autre partie. Elle est intérieure et immatérielle. La matière peut-elle être douée de pensée? Quels sont les rapports de la pensée et du cerveau? Quels sont surtout, au point de vue métaphysique, les rapports de la pensée et de l'être? Autant de questions qui ont été ardemment discutées. V. CERVEAU, MATÉRIALISME, DOGMATISME, CRITICISME, PHÉNOMÉNISME, etc.

— Littér. Les recueils désignés sous le nom de *Pensées* peuvent être composés de maximes détachées, délibérément réunies sous cette forme par l'auteur, ou bien de fragments d'ouvrages projetés, ou encore ils consistent en une sélection faite après coup dans l'œuvre d'un écrivain ou en une collection de réflexions tirées d'écrivains divers sur un même sujet. A la première catégorie appartiennent les *Pensées de Marc-Aurèle*; les *Maximes* de La Rochefoucauld, de Vauvenargues, de Chamfort; les *Pensées* de de Bonald; etc. Plusieurs chapitres des *Caractères* de La Bruyère ne sont qu'une suite de pensées. Dans la seconde catégorie, il suffit de citer les *Pensées* de Pascal. Les recueils factices sont fort nombreux. Les Anglais ont imaginé d'enrichir de pensées les coquets petits livres où parents et amis s'inscrivent à la date de leur naissance et qu'ils appellent des *Birthday books*.


La Pensée (tombeau de Daniel Stern), d'après Chapu.

Pensée (LA), bas-relief de marbre, par Henri Chapu, qui décore le tombeau de Mme d'Agoult (Daniel Stern), au cimetière du Père-Lachaise. La *Pensée*, sous les traits d'une jeune femme, écarte le voile qui couvrait son front et dirige vers le ciel un regard inspiré.

Pensées de Marc-Aurèle. V. MARC-AURÈLE.

Pensées de Pascal, fragments d'un vaste ouvrage qui eût été une *Apologie de la religion chrétienne*, si Pascal n'avait été interrompu par la mort. L'œuvre était dirigée principalement contre les *libertins*, c'est-à-dire les incrédules. En publiant la première édition des *Pensées* (1670), Port-Royal a renoncé à rétablir le plan qu'eût suivi Pascal, et il est probable que l'auteur lui-même n'avait pas encore arrêté la disposition de ses matériaux. Voici comment on peut se représenter le dessein de l'auteur :

A. La Nature et la Raison : 1° Nous tendons spontanément au bonheur et, entre nos désirs et les réalités de la vie, il y a la même disproportion qu'entre le fini et l'infini. Nos efforts pour atteindre le bonheur sont vains. *Du point de vue de la nature, le pessimisme est le vrai.* 2° Nous sommes au milieu entre rien et tout, incapables de connaître le principe et la fin des choses. Le cœur, qui a ses raisons, pipe l'esprit. Les philosophes exaltent ou ravalent la raison, et se contredisent. La société est l'image de notre pensée : la justice est la coutume érigée en droit, les mœurs sont instables et diverses. *Du point de vue de la Raison, le pyrrhonisme est le vrai.*

B. La religion est vraisemblable, parce qu'elle fournit une solution convenable à trois problèmes sans cela insolubles : 1° elle explique la duplicité de la nature humaine : avant la chute, l'homme était bon; depuis la chute, il est misérable, mais, dans sa corruption, il se souvient de sa grandeur première : « La nature est déchue de Dieu »; 2° Jésus Christ, homme et Dieu, a sauvé l'humanité, réparé l'impiété des hommes et leur a révélé le devoir. Au pessimisme la religion substitue la morale de la charité et de l'espérance; 3° la foi seule procure à l'âme une certitude immédiate et complète. La vérité est la vie en Jésus. Quant à ceux dont l'esprit demeurerait en suspens entre les raisons des croyants et celles des athées, ils ne seraient pas excusables de profiter de ce doute pour rester dans l'indifférence. Il faut choisir, il faut parier, et, dès lors, mieux vaut parier pour Dieu; car, ainsi, on n'expose que des biens finis en faveur d'un bonheur infini, tandis que, en pariant contre Dieu, on expose des biens infinis. (V. PARI.) La volonté a d'ailleurs une part active dans l'adhésion à la foi, ainsi que dans l'adhésion à l'incrédulité; il en est de même de certaines influences, comme la coutume, et il faut que la foi en profite puisqu'elles servent à l'incrédulité. Le scepticisme rationaliste fait place à un dogmatisme très accusé. Pascal ne nie que pour mieux affirmer. De même, Kant ne mine le pouvoir de la raison pure que pour mieux établir la certitude de la réciprocité.

C. La religion est vraie. C'est ce que Pascal entreprend de prouver à l'aide de la Bible, des miracles, des prophéties, de la vie de Jésus et des Apôtres. D'ailleurs, il faut que la religion ne soit pas d'une vérité évidente : Dieu n'éclaire que ceux qui travaillent à le découvrir.

Le style de Pascal est un des plus beaux de la littérature française : style de poète et de logicien, style naturel, sous lequel on sent frémir toute l'âme de Pascal.

Pensées de Joubert. Elles parurent en 1842, sous le titre de *Pensées, Maximes et Correspondance*. Ce sont des

notes laissées par l'auteur et que l'un des alliés de la famille, Paul Raynal, édita en deux volumes. Ses *Pensées* se rattachent aux matières les plus diverses; quelques-unes concernent Dieu, l'éternité, la création, mais les plus intéressantes portent sur la critique et sur le style; elles ont dans la ferme un air paradoxal, souvent précieux, mais à la réflexion, beaucoup paraissent justes dans le fond; elles sont devenues en quelque sorte classiques.

PENSÉE n. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de violacées (*viola tricolor*).

— Encycl. Les *pensées* sont des plantes très rameuses, à feuilles ovales lancéolées, accompagnées de deux grandes stipules. Les pédoncules portent chacun une grande fleur irrégulière composée de cinq pétales, les deux supérieurs souvent d'une seule couleur, les trois autres de couleur variable du jaune au violet. Le fruit est une capsule. On connaît un nombre de variétés à coloris très divers: la *viola tricolor hortensis*, qui se trouve dans les jardins et les champs en friche; la *viola Altaica*, d'où dériveraient toutes les pensées cultivées, etc. On pratique le semis dans les climats tempérés de juillet à octobre, puis, dès que le plant a pris quelques feuilles, on le repique en pépinière en l'espaçant de façon à pouvoir le lever plus tard en motte. V. FLEURS (planches en couleurs).



Pensées.

PENSEMENT (*pan, man*) n. m. Action de penser; souci: *Comment est-il possible qu'on se puisse défaire du* PENSEMENT *de la mort?* (Montaigne.) [Vieux.]

PENSER (*pan* — du lat. *pensare*, peser) v. n. Former dans son esprit des idées; exercer son esprit à la réflexion: PENSER, *c'est vivre en soi.* || RAISONNER: PENSER *avec justesse.* PENSER *juste.* || Avoir des pensées d'un certain caractère: PENSER *finement.* || RÉFLÉCHIR: *Parler sans* PENSER.

— Loc. div. *Bien penser, Mal penser*, Avoir des opinions conformes à l'orthodoxie ou à l'ordre établi: *On* PENSE BIEN, *aux yeux des gouvernements, quand on vote pour eux.* (Rigault.) [V. PENSANT.] || *Penser tout haut*, Faire connaître avec la plus grande franchise tout ce que l'on pense. || *Penser à*, Songer à, ne pas oublier de: PENSER À *quelqu'un.* — Avoir en vue, projeter: PENSER À *établir sa fille.* — Prendre garde à, veiller sur: *Vous avez des ennemis,* PENSEZ À *vous.* — Spécialem., *Penser à quelqu'un*, En être épris. || *Penser à mal*, Avoir une mauvaise intention. || *Façon de penser*, Manière de voir, de juger; opinion. || *Liberté de penser*, Droit reconnu de professer ses opinions. || *N'en penser pas moins.* Se place généralement après *Ne rien dire*, pour indiquer que, quoique l'on ne parle pas, on a son opinion.

— v. a. Avoir dans l'esprit, concevoir par la réflexion: *Il ne faut pas toujours dire ce que l'on* PENSE. || Croire, juger, estimer: *Les trois quarts des gens ne sont pas ce qu'on* PENSE. || Être d'avis, être persuadé: *Il y a des gens qui* PENSENT *que tout leur est dû.* || Créer par la pensée: *Celui qui a* PENSÉ *tout l'édifice.* (Fén.)

— Faillir, être sur le point de:

> Je pris certain auteur autrefois pour mon maître:
> Il *pensa* me gâter.
>
> LA FONTAINE.

Se penser, v. pr. Être pensé, être conçu par la pensée: *Bien des choses* SE PENSENT, *mais ne se disent pas.*

— Réfléchir sur soi-même: *Si l'homme arrive à* SE PENSER... (P. Leroux.)

— n. m. Pensée: *Le* PENSER *mâle des âmes fortes.* (J.-J. Rouss.)

— ALLUS. HIST.: **Honni soit qui mal y pense.** V. HONNI, et JARRETIÈRE.

— ALLUS. LITTÉR.: **Je pense, donc je suis**, Axiome philosophique de Descartes. V. COGITO, ERGO SUM.

— SYN. **Penser, rêver, songer.**

PENSEUR, EUSE (*pan*) n. Personne qui a des pensées philosophiques: *Un* PENSEUR *profond.*

— *Libre penseur*, Homme hostile à toute autorité enseignante et partisan du libre examen.

— Adjectiv. Qui pense avec profondeur: *L'attention et l'abstraction sont les véritables puissances de l'homme* PENSEUR. (Mme de Staël.) || Qui indique l'habitude de penser: *Un regard* PENSEUR.

— SYN. **Méditatif, pensif**, etc.

Penseur (LE) [*Il Pensieroso*], Nom que l'on a donné à la principale figure du *Tombeau de Laurent de Médicis*, par Michel-Ange. Elle représente le duc Laurent lui-même, assis, un doigt sur les lèvres et plongé dans une méditation profonde. V. MÉDICIS (*tombeaux des*).



Le Penseur, d'après Michel-Ange.

PENSIF, IVE (*pan*) adj. Fortement occupé d'une pensée: *Nous honorons partout l'homme* PENSIF. (V. Hugo.) || Qui annonce la préoccupation de l'esprit, la méditation: *Un air* PENSIF. *Une attitude* PENSIVE.

— SYN. **Méditatif, penseur**, etc.

PENSILE (*pan* — rad. *pendre*) adj. Hist. nat. Qui pend, qui est suspendu.

PENSION (*pan* — lat. *pensio*, payement) n. f. Somme qu'on donne pour être logé et nourri: *Payer* PENSION. || Lieu où l'on est nourri et logé pour un prix déterminé: *Ouvrir une* PENSION. || Position d'une personne qui est nourrie et logée pour un prix convenu: *Se mettre en* PENSION. (On dit aussi PENSION BOURGEOISE.)

— Établissement où on loge et où l'on nourrit des animaux. || *Pension pour les chevaux*, Prix payé pour leur logement et leur nourriture: *Une* PENSION *coûteuse.*

— Établissement où des enfants sont logés, nourris et instruits, moyennant une somme convenue: *Mettre son fils en* PENSION. *Une maîtresse de* PENSION. || Élèves d'un de ces établissements: *Rencontrer une* PENSION *à la promenade.* || Ce qu'on paye pour les élèves. || *Demi-pension*, Ce qu'on paye pour un élève nourri, mais non logé.

— *Pension ou Pension de retraite*, Somme payée annuellement à quelqu'un par un prince, un État, un département, une commune, pour récompenser des services, prévenir des besoins, reconnaître des mérites. || *Pension sur l'État*, Pension que paye l'État. || *Pension alimentaire*, Pension payée à quelqu'un pour sa subsistance. || *Pension viagère*, Pension que l'on reçoit pendant toute sa vie, et dont aucune portion ne passe aux héritiers. || *Pensions littéraires.* V. la partie encycl.

— Comm. *Titres en pension.* Titres déposés en banque et pour lesquels il est perçu des droits de garde. (Les banquiers encaissent les coupons sur les titres en pension; ils en portent le montant au crédit du déposant.) || *Effets en pension*, Effets de commerce endossés en blanc et sur lesquels on fait des avances pour un temps fort court.

— Dr. can. Somme que l'on prenait autrefois, chaque année, sur les revenus d'un bénéfice: *Brevet de* PENSION *sur un évêché, sur une abbaye.*

— Encycl. Admin. fin. *Pensions de l'État. Pensions civiles.* La loi fondamentale en matière de pensions civiles est la loi du 9 juin 1853, complétée par un règlement d'administration publique du 9 novembre suivant.

Conditions du droit à pension: 1° la qualité d'agent rétribué par l'État; 2° le versement des retenues; 3° l'âge et la durée des services; 4° l'admission à la retraite.

1° *La qualité de fonctionnaire ou employé directement rétribué par l'État*, sans qu'il soit nécessaire d'être Français. Cette règle souffre d'ailleurs plusieurs exceptions.

2° *Le fait d'avoir subi des retenues sur son traitement*: 1° une retenue de 5 p. 100 sur le traitement fixe ou éventuel; 2° une retenue du premier douzième lors de la nomination ou de toute augmentation ultérieure; 3° les retenues pour cause de congés et d'absences ou par mesure disciplinaire (art. 3 de loi; art. 16, 17, 18 du décret).

3° *Age et durée des services.* Les services ne comptent que de l'âge de vingt ans et du jour de l'installation. L'âge requis pour avoir droit à pension est de soixante ans avec trente ans de service. Il suffit de cinquante-cinq ans d'âge et de vingt-cinq ans de service pour les fonctionnaires qui ont passé quinze ans dans l'administration active (emplois indiqués dans un tableau annexé à la loi) et auquel de nombreuses additions ont été faites depuis: douanes, contributions indirectes, forêts, postes; enseignement primaire, certains agents de l'administration pénitentiaire, ceux des bureaux ambulants des postes, etc. Le titulaire reconnu hors d'état de continuer ses fonctions peut être dispensé de la condition d'âge.

Pour la liquidation, on prend la moyenne des traitements des six dernières années, et la pension est réglée pour chaque année de services civils à un soixantième du traitement moyen. Pour les agents qui ont vingt-cinq années de service dans la partie active, le règlement se fait par cinquantième du traitement moyen pour chaque année de service. En aucun cas, la pension ne peut excéder les maximums suivants: pour un traitement inférieur à 1.000 francs, les 3/4 du traitement; de 1.000 à 1.125, 750 francs; de 1.125 à 2.400, les 2/3 du traitement; de 2.400 à 3.200, 1.600 francs; de 3.200 à 8.000, la moitié du traitement. Au dessus de 8.000 francs de traitement, il y a une petite diminution dans le maximum, sans qu'on puisse jamais avoir une pension supérieure à 6.000 francs; exception est faite pour les agents diplomatiques, qui peuvent recevoir jusqu'à 12.000 francs de retraite. Les magistrats de l'ordre judiciaire et de la Cour des comptes, les fonctionnaires de l'enseignement, ainsi que les ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées et des mines, ont les 2/3 de leur traitement, avec maximum de 6.000 francs. Les fonctionnaires coloniaux sont en principe soumis au même régime, mais les services sont comptés pour moitié en sus, sans que cette bonification puisse réduire de plus d'un cinquième le temps nécessaire pour avoir droit à pension.

Pensions exceptionnelles. Sont dispensés de toute condition d'âge et de service: 1° les fonctionnaires mis hors d'état de continuer leur service, soit par suite d'un acte de dévouement dans un intérêt public ou pour sauver la vie d'un de leurs concitoyens, soit par suite de lutte dans l'exercice de leurs fonctions; 2° ceux qui ne peuvent plus exercer leurs fonctions par suite d'un accident de service. Dans le premier cas, la pension est de la moitié du dernier traitement; dans le second, elle est d'un soixantième ou d'un cinquantième du dernier traitement par année de service, sans pouvoir être inférieure au sixième.

Les infirmités graves contractées dans le service et la suppression d'emploi font réduire de dix ans la durée des services exigés, pourvu qu'on ait cinquante ans.

4° Il faut une décision admettant le fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite: cette décision est rendue par le ministre au département auquel il ressortit. Le fonctionnaire admis à la retraite reste en fonctions jusqu'à la délivrance de son brevet, sauf disposition contraire prise sur sa demande ou motivée par l'intérêt du service. Cette loi ne s'applique pas aux comptables.

Veuves et orphelins. La veuve du fonctionnaire retraité a droit au tiers de la pension de son mari; elle a également droit à pension lorsque son mari meurt en exercice après vingt-cinq ans de services (loi du 28 avril 1893). Le mariage doit avoir été contracté six ans avant la cessation des fonctions. Il n'y a plus de condition de durée du mariage, et la quotité augmente quand le mari est mort victime de son dévouement ou d'un accident de service.

La veuve n'a pas droit à pension lorsqu'elle est séparée de corps sur la demande du mari. Le divorce dissolvant le mariage fait perdre tous les droits.

Si la mère est décédée ou inhabile, les orphelins mineurs ont droit à un secours annuel égal à la pension de la mère jusqu'à ce que le plus jeune ait atteint l'âge de vingt et un ans accomplis.

— Admin. milit. Le droit à la *pension* pour ancienneté de service est ouvert à l'homme de troupe à vingt-cinq ans de services et à l'officier à trente ans ou à vingt-cinq s'il est en non-activité depuis trois ans, et n'est pas reconnu susceptible d'être rappelé à l'activité. L'officier qui a droit à la retraite peut y être mis d'office par le ministre, et il y est mis forcément lorsqu'il a atteint sa limite d'âge. Le tarif de la pension est calculé d'après un minimum fixé pour chaque grade et auquel s'ajoutent autant d'annuités que l'intéressé a de campagnes ou d'années de service en sus des trente années obligatoires, les campagnes pouvant être comptées différemment suivant les conditions où elles ont été accomplies. Le montant de ces annuités varie également suivant le grade, et il n'en peut jamais être compté plus de vingt. La pension d'un officier n'est d'ailleurs liquidée dans le grade qu'il occupe, au moment où il quitte le service actif, que s'il en est en possession depuis au moins deux années, à moins qu'il ne soit mis d'office à la retraite. Autrement, elle le serait dans les conditions du grade immédiatement inférieur. Pour chaque grade, un maximum de pension est atteint: pour l'officier, à cinquante ans de service, campagnes comprises, et à quarante-cinq ans pour l'homme de troupe.

Outre les pensions pour ancienneté de service, il existe des *pensions proportionnelles* à la durée du service, mais seulement pour les hommes de troupe. Y ont droit les hommes de troupe de tout grade, maintenus sous les drapeaux comme rengagés ou commissionnés et comptant au moins quinze ans de service et moins de vingt-cinq. Ont même droit à ces *pensions proportionnelles* les militaires servant au titre étranger, s'ils sont Français d'origine ou naturalisés.

Les *pensions pour blessures ou infirmités* sont indépendantes de la durée du service accompli. Elles ne dépendent que de la nature des blessures ou infirmités, qui doivent d'abord avoir été reçues ou contractées à la guerre ou dans le service, et ensuite être assez graves pour ne pas permettre à l'officier de rester en activité ni d'y rentrer ultérieurement, ou pour mettre l'homme de troupe hors d'état de gagner sa vie. Le tarif de ces pensions se calcule d'après le grade et d'après la nature des blessures ou infirmités. Celles-ci sont divisées en quatre classes: celles de 1re et 2e, les plus graves, donnent droit au maximum de la pension d'ancienneté, augmenté de 20 p. 100 pour les officiers et de 30 p. 100 pour les hommes de troupe; celles de 3e et 4e classe donnent droit à ce même maximum simple; celles de 5e classe donnent droit au minimum de cette même pension d'ancienneté, augmenté d'un vingtième par année de service accomplie; celles de 6e classe enfin donnent droit à ce minimum avec augmentation d'un vingtième par année de service au delà de trente ans, campagnes comprises.

Les *pensions de veuves* sont attribuées aux veuves de militaires tués sur le champ de bataille ou en service commandé, ou morts de blessures ou maladies contractées à l'armée par suite des obligations du service, etc., ou bien morts en jouissance d'une pension de retraite ou en possession de droits à cette pension, et enfin aux veuves d'officiers morts en activité ou en non-activité après vingt-cinq ans de service. Il faut toujours que le mariage ait été régulièrement autorisé, qu'il soit antérieur aux blessures reçues ou qu'il ait précédé de deux ans au moins la cessation d'activité du mari, ou bien enfin qu'il en soit issu un enfant avant cette cessation. La femme veuve, divorcée ou contre qui existe un jugement de séparation de corps ne peut prétendre à aucune pension. Les pensions des veuves d'officiers sont fixées au tiers du maximum de la pension d'ancienneté du mari, et à la moitié si la mort de celui-ci a été causée par la guerre. Pour les hommes de troupe, les veuves ont droit à la moitié du maximum dans le premier cas et aux trois quarts dans le second. La pension d'une veuve décédée est reportée à titre de secours sur les orphelins qu'elle laisse, jusqu'à ce que le plus jeune d'entre eux ait atteint sa majorité.

Enfin, les *pensions de réforme* sont accordées aux officiers réformés après au moins vingt années de service. Si la réforme a eu lieu pour raison de santé, la pension est égale au trentième du minimum de la pension d'ancienneté, multiplié par le nombre d'années de service accomplies. Si la réforme a eu lieu par mesure disciplinaire, la pension n'est que la moitié du minimum de celle d'ancienneté, augmentée d'une annuité par chaque année de service accomplie au delà de vingt ans. Ni les pensions de réforme ni les pensions proportionnelles des hommes de troupe ne sont réversibles sur les veuves.

— *Cumul. Pensions civiles.* Si le titulaire d'une pension civile est remis en activité dans le même service, le payement de sa pension est suspendu; dans un service dépendant d'un autre ministère, le cumul est permis jusqu'à concurrence de 1.500 francs.

La veuve ne peut cumuler, au delà de 1.500 francs, sa pension avec un traitement d'activité. Le cumul de deux pensions n'est autorisé que dans la limite de 6.000 francs.

Pensions militaires. Les pensions militaires ne sont, en principe, depuis 1891, cumulables avec aucun traitement civil ou pension civile, sauf celles dans la liquidation desquelles on a compris des services civils. Toutefois, les pensions accordées à des officiers ou assimilés peuvent être cumulées jusqu'à 6.000 francs ou jusqu'au montant de la dernière solde d'activité, si elle est supérieure à ce chiffre, avec un traitement civil, sauf celles motivées par blessures ou infirmités équivalant à la perte d'un membre.

Les pensions militaires ne peuvent être cumulées avec une solde d'activité, de disponibilité ou de non-activité. Ne sont pas soumises à la prohibition les soldes et prestations attribuées, pendant les exercices ou manœuvres, aux militaires de la réserve et de l'armée territoriale, les indemnités allouées aux militaires retraités occupant des emplois dans la réserve, la territoriale, le recrutement ou la justice militaire; les pensions proportionnelles concédées avant la loi du 23 juillet 1881 aux sous-officiers, par application de la loi du 10 juillet 1874, ou aux sous-officiers commissionnés qui ont obtenu, en vertu des dispositions de la loi du 24 juillet 1873, un des emplois militaires énumérés au tableau annexé à cette loi. Mais celles qui ont été concédées après le 23 juillet 1881 ne peuvent être cumulées avec un traitement militaire.

Les pensions de veuves ou d'orphelins de militaires peuvent se cumuler, dans tous les cas, jusqu'à concurrence de 6.000 francs. Les veuves ou orphelins de militaires de la marine ne peuvent cumuler plusieurs pensions militaires; elles peuvent opter pour la plus forte.

— Hist. littér. *Pensions littéraires.* Longtemps les poètes et la plupart des écrivains n'ont vécu que des libéralités des princes et des grands seigneurs. Horace recevait de Mécène une maison de campagne; Virgile toucha dix mille sesterces pour chaque vers du bel épisode de Marcellus, etc. Ce fut surtout en France que l'usage des pensions littéraires se régularisa: Villon fut pensionné par le duc d'Orléans, Ronsard par Charles IX, Marot et Bonaventure Desperriers par la reine de Navarre, Malherbe par le duc de Bellegarde; des bénéfices ecclésiastiques, comme ceux dont jouirent Desportes et Brantôme, étaient alors la forme accoutumée des libéralités royales accordées

aux écrivains. Avec Richelieu, l'ordre et la discipline se mirent dans la protection littéraire. Descartes et Campanella figurent, outre les cinq poètes privilégiés, sur la liste de ceux qu'il pensionnait. Mazarin imita Richelieu et sut faire des pensions un usage habile ; Colbert suivit l'exemple du cardinal, Costar et Chapelain furent chargés par lui de dresser la liste des écrivains dignes de la faveur royale. Scudéry, Scarron, Pellisson, Pascal, Chapelain, Conrart, Molière, Corneille, Racine, Boileau, Mézeray, figurent sur cet état, en même temps que Cottin, l'abbé de Pure, Boyer, Charpentier, Sorbières, Manri et autres inconnus, alors célèbres. Avec le XVIIIe siècle, le nombre des pensions et la qualité de ceux qui émargent diminue singulièrement. Napoléon pensionna Lebrun, Marie-Joseph Chénier et quelques écrivains de second ordre. Sous la Restauration, des pensions littéraires furent encore données à quelques poètes ; Victor Hugo en obtint une de Louis XVIII, qui fut continuée par Charles X ; mais les écrivains, sauf, de rares exceptions, préférèrent bientôt leur indépendance aux subsides de la cassette royale.

PENSIONNAIRE (*pan-si-o-nèr'*) n. Personne qui paye pension pour qu'on lui fournisse la nourriture et le logement : *Hôtel qui a de nombreux* PENSIONNAIRES. ‖ Élève qu'on loge, qu'on nourrit et qu'on instruit, pour un prix convenu, dans une maison d'éducation : *Les* PENSIONNAIRES *d'un lycée, d'un couvent.* — Fig. et fam. Personne qui a conservé la candeur de l'élève encore en pension : *Il y a beaucoup de fausses* PENSIONNAIRES. ‖ Personne logée et nourrie dans un établissement public spécial : *Les* PENSIONNAIRES *d'un hospice*

— Personne qui reçoit une pension d'un souverain, d'un Etat, d'un particulier : *Les* PENSIONNAIRES *de Louis XIV.*

— Autref. Membre titulaire de l'Académie des sciences.

— Par plaisant. *Pensionnaire du roi.* Détenu.

— Dr. can. Celui qui jouissait d'une pension sur un bénéfice : PENSIONNAIRE *d'un évêché, d'une abbaye.*

— Hist. Au temps de la république des Provinces-Unies, Fonctionnaire qui, dans les grandes villes, exerçait l'autorité, assisté d'un conseil. ‖ *Grand pensionnaire de Hollande.* V. la partie encycl.

— Théâtr. Comédien, comédienne qui, dans une association théâtrale, reçoit un traitement fixe et ne participe pas aux bénéfices de l'exploitation.

— ENCYCL. Hist. Le *grand pensionnaire* de Hollande était député permanent dans l'assemblée des états généraux, du conseil d'Etat et des états de Hollande. Il n'avait pas voix délibérative, mais il fixait l'ordre du jour, recueillait les suffrages, dirigeait la diplomatie, surveillait les finances, etc. Nommé pour cinq ans, il était rééligible pour la même période. Olden Barnevolt, Jean de Witt, Heinsius occupèrent cette haute charge.

PENSIONNAT (*pan-si-o-na*) n. m. Maison d'éducation où l'on reçoit des pensionnaires : *Ouvrir un* PENSIONNAT. ‖ Ensemble des élèves de cette maison : *Un* PENSIONNAT *mutiné.* ‖ *Pensionnat normal,* Ancien nom de l'Ecole normale supérieure.

PENSIONNER (*pan-si-o-né*) v. a. Faire une pension à : PENSIONNER *un soldat, un employé.*

PENSIVEMENT (*pan*) adv. D'une manière pensive.

PENSIVETÉ (*pan* — rad. *pensif*) n. f. Souci, inquiétude. (Vx.)

PENSIVITÉ (*pan*) n. f. Etat d'une personne pensive.

PENSNETT, ville d'Angleterre (comté de Stafford) ; 4.800 hab. Houille ; métallurgie ; verrerie.

PENSOTTER (*pan-so-té*) v. n. Penser pauvrement, mesquinement.

PENSUM (*pin-som'* — mot lat., signif. chose pesée, certain poids de laine à filer, et, par ext., *tâche*) n. m. Surcroît de travail imposé à un élève, aux heures de récréation ou de sortie, pour le punir : *Les* PENSUMS *sont des punitions mal comprises.*

PENSYLVANIE ou **PENNSYLVANIE**, un des Etats de l'Union nord-américaine, limité par les Etats de New-York au N. et au N.-E., de New-Jersey à l'E., de Delaware, Maryland et Virginie de l'O. au S., de l'Ohio à l'O. Superf. 117.100 kilom. carr. ; popul. 6.302.200 hab. Capit. *Harrisburg* ; mais Philadelphie, Pittsburg et Alleghany sont, de beaucoup, les villes les plus importantes. Sol très inégal, comprenant, sur le littoral de l'Atlantique, une étroite bande côtière, à laquelle fait suite la région montagneuse des Alleghanys, elle-même appuyée sur de hautes plaines carbonifères, inclinées doucement vers le lac Erié. Le Delaware, la Susquehanna et l'Ohio drainent les eaux de ces différentes régions.

La Pensylvanie est un des premiers Etats de l'Union par l'activité de son agriculture : maïs, avoine, froment, pomme de terre) et surtout de son industrie, à laquelle ses mines de fer, et surtout ses gisements de houille, de fer et de pétrole, fournissent un aliment permanent : métallurgie très active ; exportation considérable d'huile minérale. Carrières de marbres, de grès, d'ardoises, etc.

Le nom de Pensylvanie rappelle le souvenir de William Penn (v. ce nom), à qui le pays fut concédé, en 1681, par le roi d'Angleterre Charles II ; mais la vallée du Delaware avait déjà été reconnue et mise en valeur dès 1627, par une colonie de Suédois, avant de tomber, en 1664, au pouvoir des Anglais. Au moment de la guerre de l'Indépendance, la Pensylvanie fut à la tête du mouvement insurrectionnel.

PENSYLVANIEN ou **PENNSYLVANIEN, ENNE** (*pin, ni-en, en'*) adj. Se dit d'un étage moyen du système carbonifère des Etats-Unis. Syn. WESTPHALIEN, ENNE.

— n. m. : *Le* PENSYLVANIEN.

PENT, PENTA, PENTE (ou **PENTÉ**), préfixe signifiant *cinq*, et qui vient du grec *pente.*

PENTA DI CASINCA, comm. de la Corse, arrond. et à 32 kilom. de Bastia, non loin du littoral ; 918 hab. Ch. de fer de la Corse.

PENTACAMARE (*pin* — du préf. *pent*, et de *camare*) adj. Bot. Qui a cinq camares.

PENTACANTHE (*pin* — du préf. *pent*, et du gr. *akantha*, épine) adj. Ichtyol. Qui a cinq épines ou cinq rayons épineux à une des nageoires.

PENTACARPE (*pin* — du préf. *penta*, et du gr. *karpos*, fruit) adj. Bot. Dont le fruit se compose d'une agglomération de cinq fruits.

PENTACHOTOME (*pin, ko* — du gr. *pentakhé*, de cinq manières, et *tome*, section) adj. Bot. Qui est divisé en cinq parties.

PENTACLE (*pin* — du gr. *penta*, cinq) n. m. Etoile à cinq branches.

— ENCYCL. Le *pentacle* se rencontre sur d'anciennes monnaies grecques. Il a été considéré comme le symbole de la perfection ou de la nature par les pythagoriciens, les néoplatoniciens, les gnostiques. Il a été employé par beaucoup de sectes magiques. L'*Enchiridion Leonis papæ*, ouvrage qui traite de la magie, donne le nom de « pentacle » à un sceau imprimé sur du parchemin vierge fait avec de la peau de bouc, ou gravé sur un métal précieux, tel que l'or ou l'argent. Le pentacle est indispensable pour exorciser. Sur le sceau, on dessine un triangle inscrit dans le plus grand de deux cercles concentriques et circonscrit au plus petit. Les mots PENTAGRAMME et PETALPHA ont une signification analogue.

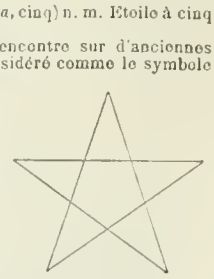
Pentacle.

PENTACLÈTHRE (*pin*) n. f. Genre de légumineuses mimosées, comprenant des arbres de l'Amérique et de l'Afrique tropicales.

PENT-À-COL (*pan-ta-kol'* — de *pendre à col*) n. m. invar. Archéol. Pendant de collier, médaillon de joaillerie qu'on portait au cou. (Expression en usage du XIVe au XVIe s.)

PENTACONTAÈDRE (*pin* — du gr. *pentèkonta*, cinquante, et *édra*, base) adj. Qui a cinquante facettes : *Cristal* PENTACONTAÈDRE.

PENTACONTARCHIE (*pin, chi* — rad. *pentacontarque*) n. f. Antiq. gr. Commandement de 50 hommes. ‖ Spécialem., à Athènes, Fonctions du pentacontarque.

PENTACONTARQUE (*pin, tark'* — du gr. *pentèkonta*, cinquante, et *arkhé*, commandement) n. m. Antiq. gr. Officier qui commandait 50 hommes. ‖ A Athènes, Officier qui commandait en second sur un navire de guerre, et remplaçait souvent le triérarque. ‖ Commandant en second.

PENTACOQUE (*pin, kok'* — du gr. *pente*, cinq, et de *coque*) adj. Bot. Qui est composé de cinq coques.

PENTACORDE (*pin* — du préf. *penta*, et du gr. *khordé*, corde) n. m. Musiq. anc. Lyre grecque à cinq cordes. ‖ Système de cinq sons, dans la mélopée grecque.

PENTACOSIARCHIE (*pin, chi* — rad. *pentacosiarque*) n. f. Antiq. milit. Subdivision des armées grecques, qui comprenait ordinairement 512 hommes. (Le mot est de nouveau en usage dans l'armée de la Grèce moderne.)

PENTACOSIARQUE (*pin, ark'* — du gr. *pentakosioi*, cinq cents, et *arkhos*, chef) n. m. Antiq. milit. Commandant d'une pentacosiarchie ou bataillon de 500 hommes.

PENTACOSIEN (*pin, zi-in* — du gr. *pentacosioi*, cinq cents) n. m. Antiq. gr. Nom donné quelquefois aux membres du sénat d'Athènes ou conseil des Cinq-Cents.

PENTACOSIOMÉDIMNE (*pin* — du gr. *pentakosioi*, cinq cents, et *médimnos*, médimne) n. f. Antiq. gr. Athénien qui possédait un revenu équivalant à 500 médimnes de blé.

— ENCYCL. Les *pentacosiomédimnes* formaient la première des quatre classes de citoyens, à Athènes, d'après la constitution de Solon. Pour en faire partie, il fallait posséder un revenu annuel équivalant à 500 médimnes de blé. Les pentacosiomédimnes partageaient avec les chevaliers et les zeugites le monopole des magistratures et des emplois publics. Par contre, ils étaient astreints à d'assez lourdes charges, notamment aux liturgies. Comme les chevaliers, ils servaient dans la cavalerie.

PENTACRINE (*pin*) n. m. Genre d'échinodermes crinoïdes, type de la famille des *pentacrinidés*, propres aux profondeurs abyssales, et fossiles du trias au tertiaire.

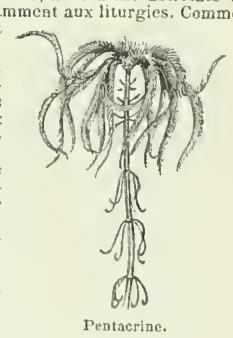
Pentacrine.

— ENCYCL. Les *pentacrines* comptent parmi les rares crinoïdes encore vivants. Leur calice, dressé sur une longue tige hérissée de cirres verticillées, est entouré par dix bras simples ou bifurqués. Ces élégants animaux vivent à des profondeurs variant de 25 à 2.000 mètres ; ils sont d'un vert tendre et tapissent par endroits les fonds en formant de véritables prairies sous-marines. V. OCÉAN (planches en couleurs).

PENTACRINIDÉS (*pin*) n. m. Famille d'échinodermes crinoïdes, renfermant le genre *pentacrine*.—*Un* PENTACRINIDÉ.

PENTACROSTICHE (*pin, stich'* — du préf. *pent*, et de *acrostiche*) n. m. Pièce de vers où se trouvait cinq fois le nom qui faisait le sujet de l'acrostiche, en partageant la pièce de vers en cinq parties de haut en bas.

PENTACYCLE (*pin, sikl'* — du préf. *pent*, et du gr. *kuklos*, cercle) adj. Bot. Qui décrit cinq tours.

PENTADACTYLE (*pin* — du préf. *penta*, et du gr. *daktulos*, doigt) adj. Zool. Qui a cinq doigts.

— Bot. Qui a cinq divisions en forme de doigts.

PENTADARQUE (*pin, dark'* — du gr. *pentas, ados*, pentade, et *arkhos*, chef) n. m. Antiq. gr. Chef de cinq hommes, dans les armées grecques.

PENTADE (*pin* — du gr. *pente*, cinq) n. f. Antiq. Groupe de cinq. ‖ Escouade de cinq hommes, dans les armées grecques.

— Calendr. Groupe de cinq jours, dans le calendrier scandinave.

— Liturg. gr. Chacune des deux classes du clergé séculier de l'Eglise d'Orient.

PENTADÉCAGONE. Géom. Syn. de PENTÉDÉCAGONE.

PENTADELPHE (*pin, dèl'* — du préf. *pent*, et du gr. *adelphos*, frère) adj. Bot. Se dit des étamines dont les filets sont réunis en cinq paquets.

PENTADELPHIE (*pin, dèl'-fi* — rad. *pentadelphe*) n. f. Classe de plantes dont les étamines sont réunies en cinq faisceaux.

PENTADESME (*pin, dèssm'*) n. m. Genre de clusiacées, renfermant une espèce, le *pentadesma butyracea*, haut de 20 mètres, originaire de l'Afrique occidentale, et dont le fruit charnu contient une graine par loge. (C'est l'*arbre à beurre* des indigènes de Sierra-Leone.)

PENTADRACHME (*pin, draghm'* — du gr. *pente*, cinq, et *drakhmé*, drachme) n. f. Métrol. anc. Monnaie d'argent grecque, qui valait cinq drachmes.

PENTADYNAME (*pin* — du préf. *penta*, et du gr. *dunamis*, puissance) adj. Bot. Se dit des plantes ou des fleurs qui ont dix étamines, dont cinq plus longues.

PENTAÈDRE (*pin* — du préf. *penta*, et du gr. *édra*, face) n. m. Solide qui a cinq faces : *Une pyramide quadrangulaire est un* PENTAÈDRE.

— Adjectiv. : *Corps* PENTAÈDRE.

PENTAÉTÉRIDE (*pin* — du gr. *pente*, cinq, et *étos*, année) n. f. Antiq. gr. Espace de cinq ans, qui s'écoulait entre deux célébrations successives des Grands Jeux. ‖ Fête quinquennale, comme les jeux Olympiques, les grandes panathénées, etc.

PENTAGLOTTE (*pin* — du préf. *penta*, et du gr. *glôtta*, langue) adj. Écrit en cinq langues : *Bible* PENTAGLOTTE.

— n. m. Bot. Syn. de CARYOLOPHE. ‖ On dit aussi PENTAGLOSSE.

PENTAGONAL, ALE, AUX (*pin* — rad. *pentagone*) adj. Géom. Qui a cinq angles : *Figure* PENTAGONALE. ‖ Dont les faces sont des pentagones : *Dodécaèdre* PENTAGONAL. ‖ Qui a pour base un pentagone : *Prisme* PENTAGONAL.

PENTAGONE (du préf. *penta*, et du gr. *gônia*, coin, angle) n. m. Géom. Polygone qui a cinq angles et par suite cinq côtés : *Un* PENTAGONE *régulier.*

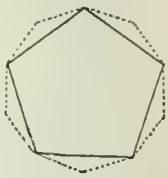
Pentagone régulier.

— Adjectiv. Qui a cinq angles : *Figure* PENTAGONE.

— ENCYCL. Le *pentagone* régulier inscrit dans un cercle donné se forme du décagone en joignant de deux en deux les sommets de ce dernier. Le côté du pentagone x peut se déduire de la formule

$$a^2 = 2R\left(R - \sqrt{R^2 - \frac{x^2}{4}}\right)$$

où a serait le côté

$$\frac{R}{2}(\sqrt{5}-1)$$

du décagone. En faisant le calcul, on trouve :

$$x = \frac{R}{2}\sqrt{10-2\sqrt{5}}.$$

Le côté du pentagone régulier inscrit est l'hypoténuse d'un triangle rectangle, qui aurait pour côtés le rayon du cercle et le côté du décagone régulier.

PENTAGONIE (*pin, nî*) n. f. Genre de rubiacées, tribu des génipées, comprenant des arbustes volubiles à fleurs rouges ou jaunes, originaires de l'Amérique tropicale.

PENTAGRAMME n. m. Sc. occ. V. PENTACLE.

PENTAGYNE (*pin, jin'* — du préf. *penta*, et du gr. *gunê*, femelle) adj. Bot. Qui a cinq pistils ou cinq styles.

PENTAGYNIE (*pin, nî* — rad. *pentagyne*) n. f. Bot. Ordre du système sexuel de Linné, comprenant les genres dont le pistil a cinq parties.

PENTAGYNIQUE (*pin, nik'*) adj. Bot. Qui a rapport à la pentagynie.

PENTAHEXAÈDRE (*pin* — du préf. *penta*, et du gr. *hex*, six, et *édra*, face) adj. Se dit des minéraux dont les cristaux offrent cinq rangs ayant six facettes chacun.

PENTAL (*pan*) n. m. Système de poulies, servant à étendre la chaîne que l'on vient faire sécher après l'avoir collée. ‖ On dit aussi PENTEUR.

PENTAL (*pin*) n. m. Nom que l'on donne, en thérapeutique, au méthyl-butène $(CH^3)^2 = C - CH - CH^3$.

PENTALOBE (*pin*) n. m. Genre de violacées paypayrolées, comprenant des arbres à feuilles alternes ou opposées, à fleurs en grappes, qui croissent en Cochinchine.

PENTALPHA (*pin* — mot gr., formé de *pente*, cinq, et de *alpha*) n. m. Antiq. Sorte de sceau magique, où était figurée une étoile, formée à cinq pans d'un pentagone dont les côtés servaient de base à des triangles figurant des alphas.

PENTAMÈRE (*pin* — du préf. *pent*, et du gr. *méros*, partie) adj. Zool. Qui a cinq divisions : *Corolle* PENTAMÈRE.

— Se dit des coléoptères qui possèdent cinq articles à tous leurs tarses : *Coléoptères* PENTAMÈRES. ‖ Substantiv. : *Un* PENTAMÈRE.

— Bot. Se dit d'une fleur construite sur le type cinq, où chaque verticille est composé de pièces au nombre de cinq ou d'un multiple de cinq. ‖ Substantiv. : *Une* PENTAMÈRE.

— n. m. pl. Ancien sous-ordre d'insectes coléoptères, comprenant ceux qui ont les tarses pentamères, comme les *carnassiers*, les *brachélytres*, les *clavicornes*, les *lamellicornes*, etc. ‖ Groupe d'échinodermes crinoïdes tesselés, comprenant ceux dont le calice possède cinq pièces basales, comme les *cupressocrinidés*. — *Un* PENTAMÈRE.

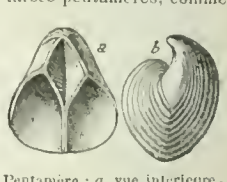
Pentamère : *a*, vue intérieure, *b*, vue extérieure.

PENTAMÈRE (*pin*) n. m. Paléont. Genre de mollusco-ïdes brachiopodes, de la famille des rhynchonellidés, répandus dans les terrains siluriens et carbonifères.

PENTAMÈTRE (*pin* — du préf. *penta*, et du gr. *métron*, mesure) adj. Métriq. Qui est composé de cinq mètres.

— n. m. Vers grec ou latin, composé de cinq pieds, employé toujours après un hexamètre, avec lequel il forme

un distique élégiaque. (Il comprend deux parties, entre lesquelles il y a une coupe : la première comprend deux dactyles ou spondées et une syllabe indifférente ; la deuxième, deux dactyles et une syllabe indifférente.)

PENTANDRE (*pin* — du préf. *pent*, et du gr. *anêr, andros*, mâle) adj. Qui a cinq étamines ou organes mâles

PENTANDRIE (*pin, drî* — rad. *pentandre*) n. f. Bot. Classe de Linné, comprenant les plantes qui ont cinq étamines (morelle, panais).

PENTANDRIQUE (*pin, drik'* — rad. *pentandre*) adj. Bot. Qui a cinq étamines. ‖ Qui appartient à la pentandrie.

PENTANE (*pin* — du gr. *pente*, cinq) n. m. Chim. Hydrocarbure saturé de la série grasse, qui renferme cinq atomes de carbone et douze atomes d'hydrogène. ‖ On l'appelle aussi HYDRURE D'AMYLE, HYDRURE D'AMYLÈNE ou DE VALÉRÈNE.

— ENCYCL. Le *pentane* C^5H^{12} est le cinquième hydrocarbure saturé de la série grasse. C'est le quatrième homologue du corps qui sert de type à cette série, le gaz des marais ou méthane CH^4. On connaît trois pentanes :

Le *pentane normal* $CH^3—CH^2—CH^2—CH^2—CH^3$, qui est liquide à la température ordinaire et bout à 37° ;

L'*isopentane* $CH^3—CH^2—(CH—CH^3)—CH^3$, qui est liquide à la température ordinaire et bout à 30° ;

Le *tétraméthylméthane* $C\equiv(CH^3)^4$, liquide qui bout à 9° et se solidifie à 20°. Ces isomères, différant entre eux par leurs propriétés physiques et par la nature des dérivés auxquels ils peuvent donner naissance, ont tous les caractères communs des hydrocarbures saturés.

PENTANTHE (*pin* — du préf. *pent*, et du gr. *anthos*, fleur) adj. Bot. Qui a cinq fleurs.

PENTANTHÈRE (*pin* — du préf. *pent*, et de *anthère*) adj. Bot. Qui a cinq anthères.



Pentaphylle (gr. 10 fois).

PENTAPÉTALE (*pin* — du préf. *penta*, et de *pétale*) adj. Bot. Qui a cinq pétales : *Corolle* PENTAPÉTALE. ‖ On dit aussi PENTAPÉTALE, ÉE.

PENTAPHYLLE (*pin* — du préf. *penta*, et du gr. *phullon*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles ou les folioles sont disposées par cinq. ‖ Qui a cinq divisions foliacées.

PENTAPHYLLE (*pin*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, comprenant de petits insectes ovales, bombés, ordinairement roux ou fauves, qui vivent dans le bois pourri, dans l'hémisphère boréal.



Pentaplatarthrus (gr. 3 fois).

PENTAPHYLLOÏDE *pin*) adj. Bot. Syn. de PENTAPHYLLE.

— n. f. Ancien nom d'une espèce de quintefeuille, appelée aussi ARGENTINE.

PENTAPLATARTHRUS (*pin, truss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des paussidés, propres à l'Afrique méridionale.

PENTAPLE (*pin* — du gr. *pentaploos*, quintuple) n. m. Antiq. gr. Coupe que l'on donnait aux vainqueurs de certains jeux, et qui contenait du vin, du miel, de l'huile, de la farine et du fromage.

PENTAPLOSTÉMONE (*pin, stê*) adj. Bot. Se dit des fleurs dans lesquelles le nombre des étamines est quintuple de celui des divisions de la corolle.

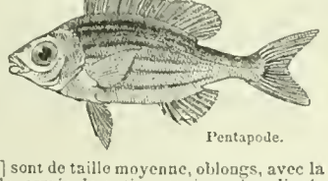

Pentapode.

PENTAPODE (*pin*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des percidés, répandus dans les mers chaudes du globe. (Les *pentapodes* [pentapus] sont de taille moyenne, oblongs, avec la bouche horizontale, armée de petites canines ; leur livrée est argentée, avec des lignes horizontales dorées.)

PENTAPODIE (*pin, di* — du gr. *penta*, cinq, et *pous, podos*, pied) n. f. Métriq. Vers composé de cinq pieds. (On rencontre surtout des pentapodies logaédiques.)

PENTAPOLE (*pin* — du gr. *pente*, cinq, et *polis*, ville) n. f. Appellation désignant en grec la réunion de cinq villes avec leur territoire. Les pentapoles les plus fréquemment mentionnées sont les suivantes : **pentapole Libyque**, comprenant les cinq principales villes de la Cyrénaïque : Cyrène, Apollonie, Ptolémaïs, Tauchira ou Arsinoe, et Bérenice ; — **pentapole de Palestine** : Sodome, Gomorrhe, Adama, Séboïm et Ségor ; — **pentapole des Philistins** (côte de Judée) : Gaza, Ascalon, Azuth, Gadara et Accaron ; — **pentapole Dorienne** (d'Asie Mineure) : Cos, Cnide et les trois villes de l'île de Rhodes : Lindos, Ialysos et Camiros. — Enfin, il a existé durant le haut moyen âge une **pentapole Italienne** : Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia et Ancône, que Pépin le Bref donna aux papes avec l'exarchat de Ravenne.

PENTAPOLITAIN, AINE (*pin, tin, tèn*) n. Géogr. anc. Habitant d'une pentapole.

PENTAPROTE (*pin* — du préf. *penta*, et du gr. *prôtos*, premier) n. m. Chacun des cinq principaux officiers municipaux de certaines villes de l'empire grec.

PENTAPROTIE (*pin, tî*) n. f. Hist. anc. Dignité de pentaprote. ‖ Collège des cinq premiers magistrats dans certaines cités grecques, au temps du Bas-Empire.

PENTAPTÈRE (*pin* — du préf. *penta*, et du gr. *ptéron*, aile) adj. Bot. Qui a cinq expansions en forme d'aile.

PENTAPTOTE (*pin* — du préf. *penta*, et du gr. *ptôsis*, chute) adj. Gramm. lat. Qui a cinq cas ou terminaisons différentes au singulier : *Les noms en us de la seconde déclinaison sont* PENTAPTOTES. ‖ Subst. : *Un* PENTAPTOTE.

PENTAPYLE (*pin* — du gr. *pente*, cinq, et *pulê*, porte) adj. Archit. Qui a cinq portes, en parlant d'un édifice.

PENTARCHAT (*pin, ka*) n. m. Dignité de pentarque. ‖ Exercice ou fonctions de pentarque.

PENTARCHIE (*pin, chî* — rad. *pentarque*) n. f. Gouvernement de cinq chefs.

PENTARCHIQUE (*pin, chik'*) adj. Qui se rapporte au pentarque ou à la pentarchie : *Gouvernement* PENTARCHIQUE.

PENTARHOMBIQUE (*pin, ron-bik'* — du préf. *penta*, et de *rhombe*) adj. Qui a cinq faces rhomboïdes.

PENTARQUE (*pin-tark'* — du gr. *pente*, cinq, et *arkhos*, chef) n. m. Chacun des chefs d'une pentarchie.

PENTAS (*pin-tass*) n. m. Bot. Genre de rubiacées.

— ENCYCL. Les *pentas* sont des plantes en général herbacées, dont les fleurs liliacées sont groupées en cymes, réunies elles-mêmes en corymbes terminaux. (Les espèces communes sont originaires de l'Afrique méridionale et de Madagascar. Le *pentas carnea* est cultivé en serre pour l'ornement.)

PENTASÉPALE (*pin* — du préf. *penta*, et de *sépale*) adj. Bot. Qui est composé de cinq sépales : *Calice* PENTASÉPALE.

PENTASPASTE (*pin, spasst'* — du gr. *penta*, cinq, et *spasis*, action de tirer) n. m. Mécan. anc. Machine à cinq poulies, employée pour soulever des fardeaux.

PENTASPERME (*pin, spèrm'* — du préf. *penta*, et du gr. *sperma*, graine) adj. Bot. Qui contient cinq graines.

PENTASTIQUE (*pin, stik'* — du préf. *penta*, et du gr. *stikhé*, rangée) adj. Hist. nat. Qui est disposé sur cinq rangs.

— Archit. anc. Qui a cinq rangs de colonnes : *Portique* PENTASTIQUE.

— Littér. Qui est composé de cinq vers : *Epigramme* PENTASTIQUE.

PENTASTOME n. m. Zool. Syn. de LINGUATULE.

PENTASTOMIDÉS (*pin, sto*) n. m. pl. Famille d'arachnides linguatulides, dont le genre linguatule (*pentastome*) est le type. — *Un* PENTASTOMIDÉ.

PENTASTYLE (*pin, stil'* — du préf. *penta*, et de *style*) adj. Bot. Qui a cinq styles.

— Archit. Qui a cinq rangs de colonnes.

— n. m. Édifice à cinq rangs de colonnes.

PENTASULFURE (*pin*) n. m. Chim. Sulfure contenant cinq équivalents de soufre pour un de métal.

PENTASYLLABE (*pin* — du préf. *penta*, et de *syllabe*) adj. Littér. Composé de cinq syllabes.

— n. m. Vers ou mot de cinq syllabes.

PENTATEUQUE (*pin, teuk'* — du préf. *penta*, et du gr. *teukhos*, livre) n. m. Méd. Division des maladies externes en cinq classes. (Vx.)

Pentateuque (le), nom donné par les traducteurs grecs aux cinq premiers livres de la Bible : la *Genèse*, l'*Exode*, le *Lévitique*, les *Nombres* et le *Deutéronome*. La tradition juive et catholique regarde le Pentateuque comme l'œuvre de Moïse et en place la composition vers le XVe siècle avant notre ère. Le Pentateuque est écrit dans un hébreu archaïque. Fondement de l'histoire d'Israël, il en fournit aussi la clef, et l'impossibilité d'expliquer l'histoire juive sans le Pentateuque constitue, aux yeux du plus grand nombre des exégètes, la plus forte preuve de son authenticité et de son intégrité. Les rationalistes, au contraire, placent la composition du Pentateuque longtemps après Moïse. Ils ont proposé trois hypothèses pour en expliquer les origines. La première, dite *des Fragments*, le représente comme formé de morceaux détachés, datant de diverses époques : elle a été soutenue par Vater (1802-1805) ; la seconde, dite *des Documents*, remonte à Astruc (1753) : elle fait du Pentateuque une mosaïque composée de deux documents : l'un *élohiste*, qui donne à Dieu le nom d'*Elohim*, l'autre *jéhoviste*, qui l'appelle *Jéhovah*. La troisième, dite *des Compléments* ou *des Suppléments*, présente le Pentateuque comme contenant un écrit primitif très ancien, qui aurait reçu, à diverses époques, différentes amplifications.

On appelle *Pentateuque samaritain* un Pentateuque écrit en hébreu, mais avec les caractères phéniciens, dont les Israélites se servaient avant le retour de la captivité. Il a été découvert en 1616, à Damas, par Pietro della Valle. Il était en usage parmi les Samaritains. Il est probablement antérieur à la destruction du royaume de Juda. Il en existe deux traductions, l'une en araméen, l'autre en arabe.

PENTATHIONATE (*pin*) n. m. Sel dérivant de l'acide pentathionique.

PENTATHIONIQUE adj. Chim. V. THIONIQUE.

PENTATHLE (*pin* — gr. *pentathlon* ; de *pente*, cinq, et *athlos*, combat) n. m. Antiq. gr. Ensemble des cinq exercices qui constituaient les jeux gymniques de la Grèce : lutte, course, saut, disque et javelot. ‖ Athlète vainqueur dans ces exercices. ‖ Athlète qui se livrait à ces exercices.



Pentatome (gr. 2 fois).

PENTATOME (*pin*) n. f. Genre d'insectes hémiptères, type de la tribu des *pentatominés*, répandus dans l'hémisphère nord. (Les pentatomes sont des punaises terrestres assez larges, qui vivent sur diverses plantes. Tous ces insectes répandent une odeur très forte, désagréable, caractéristique.)

PENTATOMIDÉS (*pin*) n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères hétéroptères, du groupe des géocorises, comprenant les *pentatomes* et genres voisins. (Les pentatomidés, répandus sur tout le globe, comptent des milliers d'espèces réparties en 760 genres, distribués dans 15 tribus.) — *Un* PENTATOMIDÉ.

PENTATOMINÉS (*pin*) n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères, de la famille des *pentatomidés*, comprenant les *pentatomes*, *rhaphigastres*, *carpocoris*, etc. — *Un* PENTATOMINÉ.

PENTATONON (*pin* — du gr. *penta*, cinq, et *tonos*, ton) n. m. Musiq. anc. Intervalle de cinq tons dans la musique grecque.

PENTE ou **PENTÉ** préf. V. PENT.

PENTE (*pant'* — de *pendre*) n. f. Inclinaison, déclivité : *La* PENTE *d'un coteau*.

— Fig. Inclination, propension : *Notre nation a une* PENTE *naturelle aux nouveautés*. (La Rochef.) ‖ Transition naturelle et progressive : *Ni despotisme, ni terrorisme : nous voulons le progrès en* PENTE *douce*. (V. Hugo.)

— Pop. *Avoir une pente dans le gosier*, Avoir l'habitude de boire à l'excès.

— Constr. Enduit de plâtre que l'on place sur des lattes ou des voliges, pour recevoir les feuilles de plomb ou de zinc qui doivent former des chéneaux ou des gouttières.

— Géom. *Pente d'une droite*, Angle que fait cette droite avec sa projection sur l'horizon. ‖ *Pente d'un plan*, Angle que fait ce plan avec l'horizon. ‖ *Lignes de plus grande pente d'un plan*, Perpendiculaires aux horizontales de ce plan, droites qui, de toutes les droites du plan, font le plus grand angle avec l'horizon. ‖ *Ligne de plus grande pente sur une surface*, Courbe dont la tangente en chaque point est la ligne de plus grande pente du plan tangent en ce même point. ‖ *Échelle de pente d'une droite*, Projection de la droite sur laquelle se trouvent indiquées les cotes de deux points de cette droite, de façon que la droite de l'espace soit complètement déterminée. *Échelle de pente d'un plan*, Échelle de pente de la ligne de plus grande pente du plan.

— Mar. *Pentes de tentes*, Bandes de toile servant d'ornement aux côtés verticaux d'une tente.

— P. et chauss. et ch. de f. V. la partie encycl.

— Techn. *Pente de comble*, Inclinaison de chacun des longs pans d'un comble. ‖ Courbure donnée à la crosse du fusil, afin que le tireur puisse mettre aisément en joue et bien ajuster l'objet qu'il vise. ‖ Inclinaison du fer d'un outil, d'un rabot de menuisier. ‖ Bande pendant autour d'un ciel de lit, sur le haut des rideaux. ‖ Nom donné à des bandes d'étoffe que l'on attache sur les tablettes des bibliothèques, afin de garantir les livres de la poussière. ‖ Nom donné aux instruments qui indiquent à différents ouvriers l'inclinaison qu'ils doivent donner aux pièces en œuvre par rapport à d'autres pièces jointives ou voisines. ‖ *Pente courante*. En parlant d'un pavage, de l'empierrement d'une rue, d'un chemin, Inclinaison dans le sens de la longueur de la rue ou du chemin. ‖ *Pente latérale*, Inclinaison d'un côté à l'autre de la voie. ‖ *Contre-pente*, Sorte de cassis ou interruption brusque de la pente d'un chemin, soit faite volontairement pour la construction d'un caniveau en travers d'une route, soit involontairement par suite d'une malfaçon. ‖ *Mettre le tabac à la pente*, Le suspendre pour le faire sécher.

— ENCYCL. P. et chauss. et ch. de f. Les *pentes* sont employées dans la construction des routes et celle des chemins de fer, soit pour faciliter l'écoulement des eaux vers les points de déversement, soit pour diminuer les terrassements considérables auxquels entraîne la traversée des faîtes ou des accidents du sol. Sur les routes, on donne à la chaussée une pente transversale, variant avec la nature des matériaux qui la composent. Pour les chaussées pavées, on adopte généralement celle de $0^m,04$ par mètre. Pour la partie empierrée, la pente la plus avantageuse est de $0^m,02$ à $0^m,03$. La pente longitudinale, suivant l'axe de la route, est fixée, au maximum, à $0^m.03$ pour les routes nationales et départementales, et $0^m,05$ pour les chemins vicinaux et ruraux. La force de traction pour remonter une charge sur une route en pente peut être sensiblement représentée par la relation suivante : $R = KP + P \sin \alpha$, dans laquelle R est la force de traction, K le rapport de la force de traction à la charge traînée, P la charge traînée, voiture comprise, et α l'angle que fait la route avec l'horizon. Cet angle étant très petit, on peut prendre la tangente, c'est-à-dire la pente, au lieu de sin α, qui alors varie de 0 mètre à $0^m,05$.

Dans les constructions des voies ferrées, on distingue : 1° les chemins à pentes faibles, où la plus forte inclinaison, à quelques exceptions près, reste au-dessous de $0^m,008$; 2° les chemins à pentes moyennes, dont les pentes atteignent de $0^m,008$ à $0^m,010$; 3° les chemins à fortes pentes, dans lesquels celles-ci sont plus grandes que $0^m,010$. Dans les régions montagneuses, on admet aujourd'hui des pentes qui dépassent $0^m,045$. Dans ce cas, on est obligé de recourir à l'emploi de crémaillères intercalées entre les files de rails, crémaillères sur lesquelles engrènent des roues dentées portées par la locomotive.

— Hydraul. Dans les canaux et les cours d'eau, on appelle *pente* le quotient de la différence de niveau de deux points de la surface de l'eau, divisée par la distance de ces deux points, mesurée suivant l'axe du cours d'eau. Pour un canal de navigation, afin de rendre, autant que possible, la résistance au mouvement des bateaux la même dans les deux sens, il convient que la pente soit très faible ; mais, si le canal alimente la distribution d'eau de quelques villes, la pente doit être assez forte pour que, la vitesse étant suffisamment grande, la décomposition des matières végétales n'ait pas lieu. La pente de ces canaux est donnée par la formule de Prony :

$$I = \frac{P}{S}(av + bv^2),$$

dans laquelle I est la pente par mètre, P le périmètre mouillé, S la section transversale du cours d'eau, v la vitesse moyenne de l'eau ; a et b sont des coefficients qui valent : $a = 0{,}0000144499$, $b = 0{,}0003093140$.

PENTÈCONTORE (*pin*— du gr. *pentêkontoros*) n. f. Archéol. gr. Navire à cinquante rames.



Pentécontore.

PENTÉCOSTAIRE (*pin, stèr'* — de *Pentecoste*, anc. orthogr. de *Pentecôte*) n. m. Liturg. Chez les chrétiens grecs, Livre qui contient l'office depuis la fête de Pâques jusqu'à la Pentecôte.

PENTÉCOSTYS (*pin, stiss* — gr. *pentêkostus*, formé de *pentêkonta*, cinquante) n. f. Antiq. gr. Compagnie de cinquante hommes, ordinairement le quart du *lochos*, dans l'armée spartiate.

PENTECÔTE (*pan* — gr. *pentêkostê*, cinquantième jour ; de *pentêkonta*, cinquante) n. f. Chez les Juifs, Fête instituée en mémoire du jour où, sur le mont Sinaï, Dieu remit à Moïse les tables de la loi. — Fête que l'Église catholique célèbre en mémoire de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres.

— Bot. *Rose de la Pentecôte*, Pivoine, parce que le jour de la Pentecôte, pendant la messe, on faisait autrefois

tomber de la voûte les larges pétales rouges de la pivoine, pour rappeler les langues de feu qui s'arrêtèrent sur chacun des Apôtres, lorsqu'ils reçurent le Saint-Esprit.

— Encycl. Liturg. La *Pentecôte* est une fête juive, que l'Église chrétienne a adoptée en lui donnant une signification nouvelle. *Chez les Juifs,* elle fut d'abord appelée « fête de la moisson » et « fête des premiers fruits ». Comme elle devait être célébrée cinquante jours après le 16 du mois de nisan, c'est-à-dire après le second jour de la fête de la Pâque, les rabbins lui donnèrent le nom de *Fête des cinquante jours* (en hébreu *Khaykhaalmischim*, en grec *Pentékosté*, d'où est venu le mot *Pentecôte*. Le but primitif de la fête était de remercier Dieu de la moisson qu'il avait accordée à son peuple. Plus tard, on ajouta à ce premier objet de la fête le souvenir de la promulgation de la loi sur le Sinaï. Après la dispersion des Juifs, la Pentecôte, ou *Solennité des sept semaines*, a été exclusivement consacrée à rappeler l'institution de la loi.

Les chrétiens n'attribuèrent pas d'abord le nom de Pentecôte à une fête particulière. Ils s'en servirent pour désigner les cinquante jours qui suivent la fête de Pâques, et qui furent consacrés, dès les temps apostoliques, au triple souvenir de la *vie glorieuse* de Jésus-Christ après sa résurrection, de son *ascension au ciel* et de la *descente du Saint-Esprit*. C'était une période de joie. De bonne heure, le dernier de ces cinquante jours fut célébré avec une pompe particulière. On s'habitua peu à peu à lui rattacher la mémoire des faits miraculeux racontés par les *Actes des Apôtres* (II et III), c'est-à-dire la descente du Saint-Esprit sous forme de langues de feu, le don des langues accordé aux premiers prédicateurs de l'Évangile et les conversions opérées par la parole de saint Pierre. Le nom de Pentecôte cessa alors de désigner une période et ne fut plus donné qu'au cinquantième jour après Pâques, qui devint, dès le IVe siècle, une fête spéciale et solennelle. On y faisait la bénédiction des fonts, comme au samedi saint, et on y donnait le baptême à un grand nombre de catéchumènes. Au moyen âge, la descente du Saint-Esprit était rappelée par des actions symboliques : dans les églises, on lâchait des oiseaux, symboles de l'Esprit-Saint, ou bien on faisait tomber, des galeries supérieures, une pluie de fleurs et quelquefois des étoupes enflammées. La liturgie voit toujours dans la Pentecôte un jour très solennel : la fête est précédée d'une vigile avec jeûne et abstinence et suivie d'une octave.

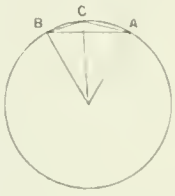

Pentedécagone.

PENTÉDÉCAGONE ou **PENTADÉCAGONE** (*pin* — du préf. *penté*, et du gr. *déka*, dix, et *gônia*, angle) n. m. Géom. Polygone qui a quinze angles, et par suite quinze côtés.

— Adjectiv. *Figure pentédécagone.*

— Encycl. Si AB et AC sont les côtés de l'hexagone régulier inscrit et du décagone régulier inscrit, BC sera le côté du *pentédécagone* régulier inscrit, puisqu'il sous-tend un arc de $\frac{360}{6} - \frac{360}{10} = 24°$, arc qui est le quinzième de la longueur de la circonférence. On peut partir de là pour calculer l'expression du côté du pentédécagone en fonction du rayon. On obtient pour la valeur de ce côté :

$$x = \frac{R}{4}\left[\sqrt{10+2\sqrt{5}} - \sqrt{3}(\sqrt{5}-1)\right].$$

Il existe trois pentédécagones réguliers étoilés ; pour les tracer, il suffit de joindre les sommets du pentédécagone convexe de 2 en 2, de 4 en 4 et de 7 en 7.

PENTÉLIQUE (*pin, lik'* — n. de lieu) adj. B.-arts. Qui provient du mont Pentélique : *Marbre* PENTÉLIQUE.

n. m. Marbre pentélique : *Le carrare et le* PENTÉLIQUE.

PENTÉLIQUE, montagne de l'Attique, appelée *Brilessos* dans l'antiquité et *Pentéli* par les Grecs modernes, tirant son nom du demo de Pentélé, situé à ses pieds ; c'est un rameau du Parnès, séparant le bassin du Céphise de celui du Charadros. Son versant méridional domine la plaine d'Athènes, tandis que son versant septentrional s'incline vers Marathon. Son marbre blanc était célèbre.

PENTEMONT (TEMPLE DE). V. PANTHEMONT.

PENTENNE n. f. Pêch. Syn. de PANTENNE.

PENTERE (*pin* — rad. *pentères* ; de *pente*, cinq, et *arein*, arranger) n. f. Antiq. gr. Vaisseau à cinq rangs de rames.

PENTÉTÉRIDE (*pin* — du gr. *pentétêris* ; de *pente*, cinq, et *étos*, année) n. f. Antiq. gr. Période de cinq ans, intervalle entre deux célébrations des Grands Jeux. ‖ Fête quinquennale : *Les jeux Olympiques, grandes panathénées, etc.*).

PENTÉSYRINGE (*pin, rinj'* — du gr. *pente*, cinq, et de *surinx, ingos*, tube, conduit) n. f. Antiq. gr. Sorte de canule à cinq trous, dans lesquels on engageait la tête, les bras et les jambes d'un condamné.

PENTHÉE. Myth. gr. Roi de Thèbes, fils d'Échion et d'Agavé, fille de Cadmos. Il succéda à Cadmos, et s'opposa à l'introduction du culte orgiaque de Dionysos à Thèbes. Mais le dieu égara la raison d'Agavé, qui, avec les bacchantes, mit en pièces son fils, croyant tuer une bête sauvage. C'est le sujet des *Bacchantes* d'Euripide.

PENTHÉMIMÈRE (*pin* — du gr. *pente*, cinq, *hémi*, demi, et *méros*, pied) adj. Métriq. Se dit d'une coupe, que l'on rencontre dans l'hexamètre, le trimètre ou le sénaire iambique et dans l'hendécasyllabe phalécien. (Comme son nom l'indique, elle se trouve après la première partie du troisième pied.)

PENTHÉSE (*pin* — du gr. *penthésis*, même sens) n. f. Hist. ecclés. Nom que l'on donne à la fête de la Purification, dans l'Église grecque.

PENTHÉSILÉE (*pan*). Myth. gr. Reine des Amazones, fille d'Arès et d'Otrera. Elle alla au secours de Troie et fut tuée par Achille. En la dépouillant de ses armes, le héros admira sa beauté et pleura sa mort ; il tua Thersite, qui insultait le cadavre.

PENTHÉSILÉE (*pan* — n. myth.) planète télescopique, n° 271, découverte en 1887, par Knorre.

PENTHIÈRE (*pan-ti-ère'* — peut-être de *pantière*, filet ; les douaniers tendant autref. des filets aux endroits où ils supposaient que passeraient les contrebandiers) n. f. Zone confiée à la surveillance d'une brigade de douane.

PENTHIÈVRE (FONT), fort du départ. du Morbihan, comm. de Quiberon, sur l'isthme très étroit qui relie la presqu'île de Quiberon au continent. Il date du XVIIIe siècle.

PENTHIÈVRE, ancien comté de la province de Bretagne, qui s'étendait de Guingamp à Lamballe, formant aujourd'hui une grande partie du département des Côtes-du-Nord. Région verdoyante, fertile en céréales, pommes de terre ; bétail, beurre et cidre.

Parmi les principaux comtes et ducs de Penthièvre, il convient de citer : EUDES, premier comte, mort en 1079, guerrier actif, qui fit la fortune de la maison ; — HENRI D'AVAUGOUR, qui se vit confisquer une partie de ses biens, soit par Philippe Auguste, soit par Pierre de Dreux ; — JEANNE LA BOITEUSE (1319-1384), dont le mariage avec Charles de Châtillon fit passer le comté dans la maison de Châtillon ; — SÉBASTIEN DE LUXEMBOURG, fils de Charlotte de Brosse et de François de Luxembourg. [Il devint duc de Penthièvre par lettres patentes de Charles IX (1569). Il dirigea une expédition en Écosse en 1560, devint colonel général de l'infanterie, prit une part brillante à la guerre civile et fut nommé gouverneur de Bretagne en 1564. Il fut tué au siège de Saint-Jean-d'Angely] ; — MARIE DE LUXEMBOURG, fille unique de Sébastien, qui épousa Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, et lui transmit le duché ; — CÉSAR, DUC DE VENDÔME, qui acquit le duché par son mariage avec Françoise de Lorraine ; — LOUIS-ALEXANDRE DE BOURBON, comte de Toulouse, qui est créé duc de Penthièvre par lettres patentes, en 1695 ; — LOUIS-JEAN-MARIE DE BOURBON, né à Rambouillet en 1725, mort à Vernon en 1793. Fils unique du précédent, il fut créé amiral de France en survivance de son père en 1734, et, à la mort de ce dernier, en 1737, il devint grand veneur et eut le gouvernement de la Bretagne. Colonel de deux régiments qui portaient son nom, il se distingua à Dettingen (1743), à Fontenoy (1745), à Raucoux (1746). Les gens de lettres, Florian entre autres, recevaient chez lui, à Anet et à Sceaux, la plus aimable hospitalité. Très charitable et populaire, il vit, au début de la Révolution, les malheurs de la famille royale et la mort tragique de sa belle-fille, la princesse de Lamballe. Des six enfants qu'il avait eus de sa femme, un seul lui survécut : ce fut Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, épouse de Philippe-Égalité, mère du roi Louis-Philippe.


L.-J.-M. de Penthièvre.

PENTHINE (*pun*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, de la tribu des tortricidés, répandus surtout dans l'hémisphère nord.

— Encycl. Les *penthines* sont des tordeuses, dont les chenilles causent souvent de grands dégâts parmi les arbres fruitiers ; celles de la *penthina pruniarin* roulent les feuilles du prunier, qu'elles relient avec de la soie, et les font rapidement sécher et mourir. La *penthina betulæana* vit sur les bouleaux ; la *penthina salicella*, sur les peupliers et les saules.

PENTIÈRE (*pan* — rad. *pente*) n. f. Pente d'une montagne.

PENTIÈRE n. f. Chass. et pêch. Syn. de PANTIÈRE.

PENTIMA, bourg d'Italie (Abruzze [prov. d'Aquila]) : 2.700 hab. Source minérale. A côté, ruines de *Corfinium* et cathédrale San-Pelino (XIIIe s.).

PENTLAND FIRTH, détroit de l'Écosse orientale, long de 24 kilomètres, large en moyenne de 10 à 12, séparant les îles Hoy et South-Ronaldsha (Orcades, l'extrémité septentrionale de l'Écosse). Grandes marées, y formant parfois un véritable mascaret. L'entrée orientale du détroit est barrée par le petit archipel des *Pentland Skerries*.


Pentodon (réd. 2 f.).

PENTODON (*pin*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellibranches, de la famille des scarabéidés, propres aux régions chaudes de l'ancien monde. (Les pentodons sont de gros scarabées, lourds ; une espèce vit dans le midi de la France.)

PENTOSE (*pin*) n. f. Chim. Nom générique donné à tout composé renfermant une fonction aldehyde et quatre fonctions alcool : *L'arabinose*

$CH^2OH\text{-}CHOH\text{-}CHOH\text{-}CHOH\text{-}CHO$

est une PENTOSE.

PENTOSURIE (*pin, ri* — de *pentose*, et du gr. *ouron*, urine) n. f. Présence de la pentose dans les urines, observée parfois dans les régimes végétariens exclusifs.

PENTSÉE (*pint'*) n. f. Touffe de cheveux, que les Chinois conservent au sommet de la tête.

PENTSTÉMON (*pint'-sté* n. m. Bot. Genre de scrofulariacées comprenant de nombreuses espèces de l'Amérique du Nord.

— Encycl. Les *pentstémons* sont des herbes vivaces ou des sous-arbrisseaux à feuilles opposées, à fleurs réunies en panicules, parfois en épis terminaux. Beaucoup sont cultivées comme plantes d'ornement, en massifs ou en plates bandes ; sous le climat de Paris, il convient de les faire hiverner en orangerie. Le *pentstémon Hartwegi* a des fleurs d'un beau rouge sang et il a donné par hybridation un assez grand nombre de variétés.


Pentstémon.

PENTURE (*pan* — du lat. pop. *penditura*, dérivé de *pendere*, pendre) n. f. Constr. Bande de fer transversale appelée *branche*, qui soutient sur ses gonds une porte, un volet, au moyen d'un *nœud* ou *œil*. ‖ *Penture flamande*, Celle qui est faite de deux barres de fer soudées l'une contre l'autre et repliées en rond pour faire passer le gond. ‖ *Penture à talon*, Celle dont le bout est coudé à angle droit. (On distingue encore : la *penture à collet*, la *penture à entuiller*, la *penture à* T, la *penture à équerre double supérieure*, la *penture à équerre double inférieure*, la *penture ornée*, *fleuronnée*, etc.)

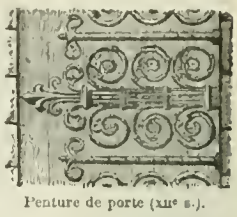
Penture de porte (XIIIe s.).

— n. f. pl. Mar. Ferrures du gouvernail ou d'un mantelet de sabord.

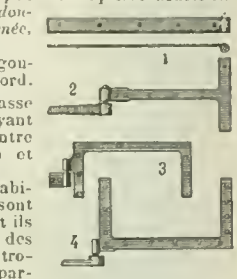

Penture : 1. Droite ; 2. A équerre ; 3. Double supérieure ; 4. Double inférieure.

PEN-TY n. m. Dans la basse Bretagne, Ouvrier agricole ayant une situation intermédiaire entre celle de simple domestique et celle de fermier.

— Encycl. Les *pen-ty* habitent dans une maison dont ils sont propriétaires ou locataires, et ils travaillent à la journée pour des fermiers. Ils ont le droit d'introduire deux génisses leur appartenant dans le troupeau de leur maître.

PÉNULE (lat. *penula*) n. f. Antiq. rom. Manteau court pour la guerre et le voyage. (Il était rond, sans manches ; on le mettait en passant la tête par l'ouverture. Quelquefois, il était fendu depuis le bas jusqu'à mi-corps. On pouvait alors le retrousser en rejetant les pans par-dessus l'épaule.)

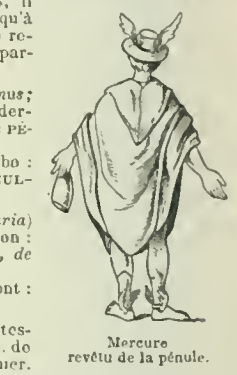
Mercure revêtu de la pénule.

PÉNULTIÈME (lat. *penultimus* ; de *pene*, presque, et *ultimus*, dernier) n. f. Avant-dernier : *Le* PÉNULTIÈME *jour du mois.*

— n. f. Pénultième syllabe : *Dans le mot* tempête, *la* PÉNULTIÈME *est longue.*

PÉNURIE (*ri* — lat. *penuria*) n. f. Disette, manque, privation : PÉNURIE *de vivres, d'argent, de témoignages.*

— Absolum. Manque d'argent : *Tomber dans la* PÉNURIE.

PENVÉNAN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 20 kilom. de Lannion ; 2.660 hab. Bains de mer.

PENWITHITE (*pin-vi*) n. f. Silicate hydraté naturel de manganèse.

PENWORTHAM, paroisse d'Angleterre (comté de Lancastre), sur le Ribble ; 5.600 hab. Faubourg de Preston.

PENZA, ville de Russie, ch.-l. du *gouvernement de Penza*, au confluent de la *Penza* et de la Soura ; 62.000 hab. Évêché. Fabriques de cuirs et de savon ; pêche ; manufacture de verrerie et cristaux. Commerce de cuirs et savon. Ville fondée en 1666, par le tsar Alexis Mikhaïlovitch.

— Le *gouvernement de Penza* a 38.900 kilom. carr. et 1.500.000 hab. C'est un pays plat, très arrosé par nombre de rivières dont la plupart vont au Volga. Le climat est sain et sans variations brusques, mais rigoureux en hiver. L'industrie est assez développée. Ce sont des fabriques d'eau-de-vie, de sucre, de papier, des manufactures de draps communs, d'étoffes de laine, de savon, de cuirs et de verre. Les richesses minérales du sol sont : le fer, les sulfates de cuivre et de fer, le soufre et les pierres meulières. — Le *district de Penza* a 3.000 kilom. carr. et 100.000 hab.

PENZANCE, ville d'Angleterre (comté de Cornouailles), sur la baie de Mount ; 10.000 hab. Mines d'étain. Fabrication de lainages. Port de commerce.

PENZBERG, bourg d'Allemagne (Bavière [Haute-Bavière]), près de la Loisach, affluent de l'Isar ; 3.874 hab. Houille.

PENZIG, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Liegnitz]), sur la Neisse ; 4.800 hab. Verreries.

PENZING, comm. d'Austro-Hongrie (Autriche [Basse-Autriche]) ; autrefois faubourg de Vienne, sur la Wien, affluent du Danube ; 17.700 hab. Fabriques d'étoffes.

PENZLIN, ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklembourg-Schwerin) ; 2.800 hab.

PÉON (du gr. *paiôn*, même sens) n. m. Métriq. Se dit d'un pied composé de trois brèves et d'une longue. (Suivant la place de la longue, le pied s'appelle *péon premier, deuxième, troisième* ou *quatrième*. Cicéron aime à terminer ses phrases par le péon troisième : *videatur.*)

PÉON (mot espagn., corresp. au provenç. *pezo*, *peon*, ital. *pedone* ; du lat. *pedes*, fantassin) n. m. Pâtre d'origine espagnole, qui sert ordinairement de guide pour le passage des Andes du Chili. ‖ Soldat à pied, dans l'Inde.

PÉON, médecin des dieux. Il guérit Mars, blessé par Diomède, et Pluton, blessé par Hercule. On lui donnait l'Égypte pour patrie.

PÉONAGE (*naj'* — rad. *péon*, pâtre) n. m. Etat des indigènes du Mexique que les propriétaires retiennent et font travailler sur leurs terres à la façon de serfs, pour le remboursement des emprunts faits par ces travailleurs.

— Encycl. Ces engagements, payables sur le travail futur, transmissibles de père en fils, constituent, en fait, un véritable servage. Cependant, d'après les actes du Congrès, nul propriétaire n'a le droit d'assujettir un *péon* endetté, ni de le vendre, et le fils n'est plus légalement héritier des dettes du père.

PÉONIE, ancienne contrée de la Macédoine septentrionale, comprise entre le mont Scomius au N., le

Rhodope à l'E., le mont Scardus à l'O. et la Macédoine proprement dite au S. Auj. la *Serbie*.

PÉONIEN, ENNE (*ni-in, èn'*), personne née en Péonie ou qui habitait ce pays. — *Les* PÉONIENS.
— Adjectiv. : *Mœurs* PÉONIENNES.

PÉONINE n. f. Chim. Syn. de CORALLINE.

PÉONIQUE (*nik'*) adj. Métriq. Se dit, d'une façon générale, de tous les vers où le pied fondamental a la valeur de cinq demi-pieds : crétiques, bacchiaques et dochmiaques.

PÉOTTE (ital. *peotta*) n. f. Grande gondole très légère, en usage dans l'Adriatique.

PÉOUGUE (*ougk'*) n. m. Sur le golfe de Gascogne, Sorte de tramail fixe à trois nappes.

PEPASME (*passm'* — du gr. *pepasmos*, de *pessein*, cuire) n. m. Méd. anc. Nom sous lequel les humoristes désignaient un état de la maladie où la matière morbifique a déjà perdu sa crudité.

PÉPASTIQUE (*passtik'*) adj. Anc. méd. Se disait d'un remède propre à mûrir les humeurs, ou à faciliter la digestion des aliments. ‖ On disait aussi PEPTIQUE.

PEPE (Florestan), général italien, né à Squillace en 1780, mort en 1851. Il était lieutenant au régiment de Bourgogne-infanterie, lors de l'entrée de Championnet à Naples. Il embrassa la cause libérale, servit le roi Joseph, puis Murat, fit la campagne de Russie, assista au siège de Dantzig, retourna à Naples, et fut fait lieutenant général sur le champ de bataille de Macerata. Commandant de Naples après le départ de Murat, il fut maintenu dans son grade par Ferdinand. Il fut membre de la junte provisoire du gouvernement en 1820 et pacifia la Sicile révoltée. Après la victoire des Autrichiens, il émigra, puis retourna vivre à Naples comme simple particulier. — Son frère GUILLAUME **Pepe**, patriote et général italien, né à Squillace en 1782, mort à Turin en 1855, fit ses premières armes en combattant avec les troupes de la république Parthénopéenne. Condamné à l'exil lors de la rentrée des Bourbons, il se réfugia en France, fut incorporé à la légion italienne formée à Dijon et fit avec elle la campagne de Marengo. A la suite d'une conspiration pour laquelle il était retourné à Naples, il fut condamné à la prison perpétuelle. Mis en liberté en 1805, il entra au service du roi Joseph, puis de Murat, qui le nomma son officier d'ordonnance (1809). Il combattit en Espagne sous Suchet, et, ayant regagné Naples (1813), fut nommé maréchal de camp. Après les campagnes de 1814 et 1815, Murat lui donna le grade de lieutenant général. Il contribua au mouvement libéral de 1820 : le roi fut forcé de le nommer généralissime. Il essaya de défendre son pays contre les troupes autrichiennes, mais fut battu à Rieti (1821). Au rétablissement des Bourbons, condamné à mort par contumace, il se réfugia à Londres. Il se rendit en Espagne et en Portugal, puis s'établit à Bruxelles et enfin, après 1830, à Paris. Les événements de 1848 le ramenèrent à Naples, où il accepta le commandement des troupes napolitaines envoyées en Lombardie. Quand elles furent rappelées, il dirigea la défense de Venise et, après la chute de cette ville, se réfugia à Corfou, puis à Paris. Après l'avènement de l'empire, il alla s'établir à Nice, puis à Turin. On a de lui : *Relations des événements politiques et militaires de Naples en 1820 et 1821* ; *Mémoires historiques, politiques et militaires sur la révolution du royaume de Naples* (1823) ; *Mémoires sur les principaux événements politiques et militaires de l'Italie moderne* (1847, 1850) ; *Histoire des révolutions et des guerres d'Italie en 1847-1848-1849*.


Pepe (Guillaume.)

PÉPÉE n. f. Dans le langage enfantin, Poupée.

PÉPENTIC (*pin-tik'*) n. m. Alchim. Premiere digestion de la pierre.

PÉPERIN ou **PEPERINO** (*pé-pé*) n. m. Tuf terreux ou granulaire très répandu dans la région romaine, et contenant des cristaux de pyroxène, mica, leucite, etc.

PÉPÉRITE n. f. Tuf bréchiforme, caractérisé par la juxtaposition de fragments anguleux de basalte à différents minéraux : amphibole, mica noir.

PÉPÉROMIE (*mî*) n. f. Bot. Genre de pipéracées.
— ENCYCL. Les *pépéromies* sont des herbes, parfois des arbustes grêles à feuilles alternes, à fleurs hermaphrodites disposées en longs épis. On en connaît un grand nombre d'espèces des pays tropicaux ; quelques-unes sont cultivées comme ornementales.


Pépéromie : *a*, coupe d'une fleur.

PÉPETTES (*pèt'*) ou **PÉPÈTES** [altérat. probable de *pépites*] n. f. pl. Pop. Argent. ‖ *Avoir des pépettes*. Etre riche.

PÉPHAU (Alphonse), administrateur français, né à Marsolan (Gers) en 1837. Entré, en 1860, au ministère des finances, il devint chef de section à la direction générale de la comptabilité publique. Après le 4 septembre 1870, Gambetta le chargea d'assurer la subsistance et le logement des habitants des communes suburbaines réfugiées dans Paris. Il prit part, en 1871, à la fondation de la « République française », puis à celle de la « Petite République ». Nommé, en 1877, directeur de l'hospice des Quinze-Vingts, il fonda, en 1881, et dirigea l'Ecole Braille.

PÉPI ou **PAPI**, nom que portèrent plusieurs des pharaons de l'empire memphite. Le premier fut le second roi de la VIe dynastie memphite et régna vingt ans. Pépi II Nofirkeri, second fils de Pépi Ier, monta sur le trône à la mort de son frère Meldsouphis Ier. Un roi de la VIIIe dynastie memphite porta également le nom de Pépi.

PÉPIE (*pi* — peut-être du lat. *pituita*) n. f. Glossite ou maladie de la langue des oiseaux, caractérisée par une induration de la muqueuse de la partie libre de cet organe, induration qui en fait un fourreau corné.
— Loc. fam. *Avoir la pépie*, Avoir très soif. ‖ *Ne pas avoir la pépie*, Parler ou boire beaucoup. ‖ *Vous nous ferez avoir la pépie*, Vous ne nous versez pas à boire.
— ENCYCL. La *pépie* empêche l'oiseau de manger, mais non de boire, et se guérit par le détachement spontané ou artificiel (au moyen d'une épingle ou simplement par un léger tiraillement avec les doigts) du fourreau corné.
On confond avec la pépie d'autres maladies de la bouche, comme la *diphtérie*, appelée encore *chancre* ou *muguet jaune*. En réalité, la vraie pépie est très rare.

PÉPIEMENT (*pi-man*) n. m. Action de pépier ; son résultat : *Le* PEPIEMENT *des oiseaux*.

PÉPIER (du lat. *pipare* ou *pipire*, onomatopée probable. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous pépions. Que vous pépiiez*) v. n. Crier, en parlant des petits oiseaux.
— Fam. Jacasser, bavarder.

PÉPIEUX, comm. de l'Aude, arrond. et à 28 kilom. de Carcassonne, dans le Minervois, sur l'Ognon, affluent de l'Aude ; 1,080 hab. Vins bons ordinaires. Fabrique de vert-de-gris. Distillerie.

PÉPIN (pont-être du lat. *pepo*, concombre. — Le nom des graines de ce fruit aurait été étendu aux graines similaires) n. m. Graine de certains fruits (pomme, poire, coing, raisin) : *On oppose les fruits à* PEPINS *aux fruits à* NOYAUX.
— Arg. Passion, caprice amoureux. ‖ *Avoir un pépin pour quelqu'un*, L'aimer passionnément. ‖ Triv. *Avoir avalé un pépin*, Etre enceinte.
— ENCYCL. Œnol. Les *pépins* du raisin contiennent du tanin et de l'amidon, des essences et des acides volatils, qui passent dans les vins rouges, où ils forment les éthers œnanthiques, mais, quelquefois aussi, donnent un mauvais goût au vin. C'est pourquoi, dans le foulage, il est bon de laisser entre les cylindres écraseurs un espace suffisant pour que les pepins ne soient pas broyés.

PÉPIN n. m. Arg. Parapluie. (Allusion, dit-on, au parapluie que portait toujours Pépin, complice de Fieschi.)

PEPIN, comté des Etats-Unis (Wisconsin), au confluent du Mississipi et de la Chippewa ; 10,000 hab. Ch.-l. *Durand*.

PEPIN, lac des Etats-Unis, entre les Etats de Minnesota et de Wisconsin. C'est une expansion du haut Mississipi, où vient finir également la rivière Chippewa.

PÉPIN (ou mieux) **PEPPIN DE LANDEN** ou **le Vieux**, maire du palais du royaume d'Austrasie, mort en 639, ancêtre des Carolingiens. Il était apparenté à l'abbé de Bobbio, petit-fils du saint Wandrille et descendant de saint Léger. Il fut maire du palais d'Austrasie, sous Clotaire II et Sigebert. Avec lui, les maires du palais deviennent des chefs élus et bientôt héréditaires (son fils Grimoald lui succéda), choisis par la noblesse. Il a été canonisé, et l'Eglise le fête le 21 février.

PÉPIN (ou mieux **PEPPIN**) **D'HÉRISTAL**, mort en 714, ainsi nommé du domaine que les chroniqueurs du moyen âge lui ont attribué, petit-fils de Pépin de Landen par sa mère Begga et de l'évêque de Metz Arnulf par son père Ansegise. Maire du palais d'Austrasie vers 679, il devint le protecteur des leudes neustriens fuyant la tyrannie d'Ébroïn, attaqua ce dernier et fut vaincu deux fois par l'armée de Neustrie, d'abord à Latofao en 680, puis aux environs de Namur en 683 ; mais il triompha à la bataille de Testry (687). Il s'empara alors du pouvoir dans la Neustrie, tout en respectant la personne du roi, y rétablit l'ordre, puis confia la mairie du palais à Norbert et retourna en Austrasie diriger des expéditions contre les Germains. A la mort de Norbert (695), il donna la mairie à son fils Grimoald ; celui-ci ayant été assassiné en 714, il la transmit au fils de Grimoald, Théodoald. Il avait eu d'une concubine un fils qui fut Charles-Martel.

Pépin le Bref, premier roi de France de la dynastie carolingienne, né à Jupille (Belgique) en 714, mort à Saint-Denis en 768. Il était petit, d'où son nom, mais d'une force prodigieuse : s'il faut en croire la légende, il aurait tranché un jour, d'un seul coup, la tête d'un lion et d'un taureau que l'on avait lancés l'un contre l'autre, afin de montrer aux seigneurs assemblés qu'il était digne de leur commander. Peu avant la mort de son père, il reçut la Neustrie, la Bourgogne et la Provence ; de ses deux frères, l'un, Carloman, reçut l'Austrasie ; l'autre, Grifon, frustré, provoqua un soulèvement, fut battu à Laon et enfermé. Pépin et Carloman allèrent ensuite guerroyer contre Hunald, duc d'Aquitaine, mais revinrent bientôt, rappelés par une coalition dangereuse pour leur pouvoir. Comme les grands du Nord voulaient secouer le joug des descendants de Pépin de Landen, ils tirèrent du cloître un Mérovingien, Childéric III (742), sous le nom duquel ils gouvernèrent, soumettant l'Aquitaine et combattant les Saxons et les Souabes. Ces succès augmentèrent leur prestige, et, lorsqu'en 747, Carloman se fit moine au Mont-Cassin, Pépin demeura seul à réaliser les ambitions de sa famille. Grifon se révolta à nouveau ; Pépin le poursuivit jusqu'au fond de la Souabe et le fit prisonnier. Libre désormais, il entama, aidé de saint Boniface, avec le pape Zacharie, une série de négociations qui devaient d'autant mieux aboutir que le pape, menacé par les Lombards, avait besoin d'un protecteur, et que Pépin s'était montré très zélé pour l'Église (conciles de Soissons et de Leptine). Interrogé sur le point de savoir s'il n'était pas préférable que celui qui avait le pouvoir de fait l'eût aussi de nom, Zacharie répondit par l'affirmative. Le pape rédigea une lettre-circulaire pour dégager les leudes de leur serment de fidélité aux Mérovingiens, et il fit donner à Pépin l'onction sainte, dans l'église de Soissons, par saint Boniface lui-même (752). Childéric III, rasé, retourna au couvent. En 754, Etienne II alla en personne renouveler le sacre de 752. En échange, Pépin prit aux Lombards l'exarchat de Ravenne pour le donner « à la république de saint Pierre », battit une seconde fois Astolphe en 755 et confirma la donation. Le reste de sa vie se passa en de nouvelles guerres contre le duc d'Aquitaine, Waifer, et contre les Sarrasins, à qui il prit Narbonne. Il mourut après avoir partagé son royaume entre ses deux fils, Charles et Carloman, qu'il avait eus de Bertrade, fille du comte de Laon.

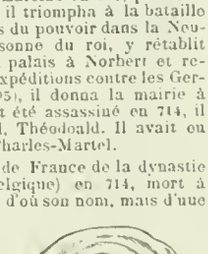
Sceau de Pépin le Bref.

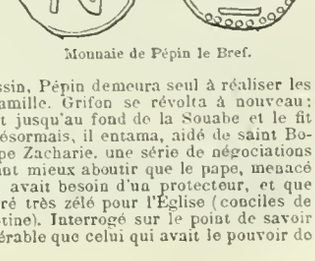
Monnaie de Pépin le Bref.

PÉPIN, roi d'Italie, fils de Charlemagne et d'Hildegarde, né en 777, mort en 810. Il fut sacré roi d'Italie à Rome par le pape Adrien, à l'âge de cinq ans (781). Son règne fut occupé par des expéditions contre le duc de Bénevent, Grimoald, les Avares, les Sarrasins, qu'il chassa de Corse, et les Vénitiens, qu'il ne put déloger du Rialto. A sa mort, le royaume d'Italie fut réuni à l'empire.

PÉPIN le Bossu, fils de Charlemagne et d'Himiltrude, mort en 811. Il conspira contre son père en 791 et fut relégué à l'abbaye de Saint-Gall, puis à celle de Prum, où il mourut.

PÉPIN Ier, roi d'Aquitaine, mort en 838, second fils de Louis le Débonnaire et d'Ermengarde. Il fut, à quatorze ans, roi d'Aquitaine, et ne put empêcher la Vasconie de se soustraire à son autorité. Il prit part aux luttes des fils du Débonnaire contre leur père. En 830, il s'empara de Paris, captura l'impératrice Judith, et bientôt Louis le Débonnaire lui-même à Compiègne ; mais, indisposé par Lothaire, il s'entendit avec Louis le Germanique pour rendre à nouveau, à la diète de Nimègue, le pouvoir impérial à son père. A la suite d'une expédition malheureuse, Louis le priva de l'Aquitaine, qu'il donna à Charles ; emprisonné sur l'ordre de l'empereur, il parvint à s'échapper, se joignit à ses deux frères (833) et provoqua la révolte qui amena la seconde déposition de Louis le Débonnaire à Soissons. L'attitude de Lothaire le ramena encore une fois vers son père ; il soutint son frère Charles et favorisa son couronnement (838).


Monnaie de Pépin Ier.

PÉPIN II, roi d'Aquitaine, fils du précédent, mort à Senlis vers 870. Reconnu roi par les Aquitains, il s'allia avec Lothaire et prit part à la bataille de Fontenoy (Yonne) (841). Au traité de Verdun, il fut dépossédé au profit de Charles le Chauve ; mais Pépin ayant enlevé Toulouse, Charles fut obligé de lui abandonner l'Aquitaine, moins le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois (traité de Saint-Benoît-sur-Loire 845). Il en fut dépossédé, toutefois, en 850. Il s'allia alors aux Normands et les aida à piller Toulouse. Poursuivi par Charles le Chauve, il fut condamné par les leudes à être enfermé au monastère de Saint-Médard (852), d'où il s'évada. Après un court séjour en Bretagne, il recommença la lutte en Aquitaine, fut vaincu et fait prisonnier. Condamné à mort par l'assemblée de Pitres (864), sa peine fut commuée par Charles en celle de la détention perpétuelle à Senlis, où il mourut.

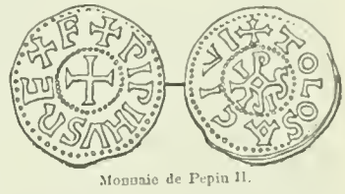
Monnaie de Pepin II.

PÉPIN (Pierre-Théodore-Florentin), révolutionnaire français, né à Paris en 1780, mort sur l'échafaud en 1836. Epicier place de la Bastille, il fut élu capitaine de la garde nationale après la révolution de 1830. Démissionnaire après les journées de Juin 1832, il fut accusé de complicité dans l'attentat de Fieschi, arrêté dans une ferme près de Meaux et décapité le 19 juillet. Il a publié, en 1833, une *Relation exacte des Journées de Juin*.

PÉPIN (Alphonse), publiciste français, né à Paris, mort dans la même ville en 1842. Avocat, il devint, après 1830, bibliothécaire de Mme Adélaïde. On lui doit : *les Barricades en 1832* (1832) ; *l'Opposition en 1832* (1832) ; *Deux ans de règne, 1830-1832* (1833), ouvrage à la rédaction duquel Louis-Philippe ne paraît pas avoir été étranger ; *De la royauté de Juillet et de la Révolution* (1837) ; etc.

PÉPINIERE (rad. *pépin*) n. f. Terre dans laquelle on sème des graines d'arbres, d'arbustes ou d'autres végétaux, pour y élever les jeunes plants destinés à être transplantés. ‖ *Semer en pépinière*, Semer très dru des plantes destinées à être repiquées.
— Par ext. Réunion de jeunes gens, de personnes que l'on prépare à embrasser une profession : *Le Conservatoire est une* PÉPINIÈRE *de comédiens et de musiciens*.
— ENCYCL. Le tracé d'une *pépinière* proprement dite consiste à répartir le terrain aussi régulièrement que possible en carrés et en rectangles séparés par des allées ebarretières et des sentiers se croisant à angle droit. Toute pépinière comprend des carrés spéciaux pour les semis, bouturages et marcottages, repiquages, etc., des rideaux-abris pour les plantes délicates, des châssis et souvent des serres. D'une manière générale, la terre dite *franche* est celle qui convient le mieux à la grande majorité des plantes ligneuses. En France, les principaux centres de pépinières se trouvent aux environs de Paris, Versailles, Orléans, Angers et Lyon.

PÉPINIÉRISTE (*risst'*) n. m. Celui qui cultive ou dirige une pépinière.
— Adjectiv. : *Un jardinier* PÉPINIÉRISTE.

PEPINSTER, ville de Belgique (prov. de Liège [arrond. de Verviers]), sur la Vesdre, sous-affluent de la Meuse ; 3,000 hab. Filatures, fabriques de draps ; carderies.

PÉPITE (espagn. *pepita*, petite masse, proprem. « pépin ») n. f. Masse de métal natif, et principalement d'or : *On a découvert des* PÉPITES *d'or pesant jusqu'à trente kilogrammes.*

PÉPLIDE n. f. Bot. Genre de lythrariacées, croissant dans l'Europe et dans l'Afrique du Nord.

— ENCYCL. Le genre *péplide* comprend des plantes annuelles, rameuses, à feuilles entières, opposées, à fleurs axillaires, sessiles, petites, solitaires ; le fruit est une capsule. La péplide pourpière ou *pourpier sauvage* (peplis portula) a des fleurs d'un blanc verdâtre ou rose, auxquelles succèdent de petites capsules lisantes. Elle croît dans les terrains marécageux et humides ; elle est consommée en salade dans certaines contrées.


Peplide : *a* fleur.

PÉPLUM (*plom'* — lat. *peplum*, dérivé du gr. *péplos*) n. m. Antiq. Tunique de femme, sans manches, agrafée sur l'épaule. ‖ Voile de la déesse Athéna. (On dit aussi PÉPLON.)

— ENCYCL. Le *péplum* d'Athéna que décrit Homère était d'une extrême finesse et d'un travail varié. A Athènes, chaque année, à la fête des panathénées, on portait processionnellement au Parthénon le péplum brodé par les jeunes filles des meilleures familles d'Athènes, et on le substituait à celui de l'année précédente. On y voyait retracées des scènes de la légende de la déesse, les noms des citoyens qui avaient rendu des services à la république, etc.


Péplum.

PÉPO-HOANS ou **PAÏ-OUANS**, peuple de race indonésienne qui vit à l'intérieur de l'île Formose. — *Un, Une* PÉPO-HOAN ou PAÏ-OUAN.

— ENCYCL. Les *Pépo-Hoans* ont les traits réguliers ; mais ils se noircissent les dents avec le bétel et se défigurent par des tatouages. Hospitaliers, les Pépo-Hoans n'ont de haine que pour les Chinois, qui les ont dépossédés du littoral de l'île.

PEPOLI (Romeo), chef du parti guelfe à Bologne dans le premier quart du XIVe siècle, mort à Avignon en 1322. Enrichi par l'usure, il devint le chef du parti guelfe. Mais la puissance même de ce parti amena sa scission en deux factions, dont l'une prit, des armes de Romeo, le nom de faction de l'*Échiquier*. La lutte s'engagea en 1320, et, l'année suivante, le peuple, fatigué de Romeo, l'attaqua dans son palais et l'obligea à s'enfuir. — Son fils, TADDEO **Pepoli**, mort en 1347, obligea le cardinal-légat Bertrand du Pouget à quitter Bologne ; la lutte reprit alors de plus belle entre les Scacchesi, qui soutenaient Taddeo, et les Maltraversi. Finalement, Pepoli obtint du pape Benoît XIII le gouvernement pour trois ans (1340). Après sa mort, ses deux fils, GIACOMO et GIOVANNI, obligés de se rapprocher des Visconti, finirent par leur vendre la ville pour 200.000 florins (1350).

PEPOLI (Carlo), littérateur italien, né et mort à Bologne (1801-1881). Il prit part à l'insurrection de 1831, fit partie du comité du gouvernement provisoire établi à Bologne, puis fut placé, comme administrateur, à la tête des provinces d'Urbin et de Pesaro. Son parti ayant été vaincu, il se rendit à Paris, où il écrivit le libretto des *Puritains* ; puis à Londres, où il donna deux nouveaux libretti : *Malek-Adel* pour Costa, *Jane Grey* pour Vaccaï, et fonda un cours public d'histoire d'Italie et d'histoire des beaux-arts (1837). De 1839 à 1848, il occupa la chaire de littérature italienne à l'université de Londres. Rappelé en Italie par les événements de 1848, il fut nommé député, puis vice-président de la Chambre réunie à Rome ; la double invasion autrichienne et française de 1849 le força de retourner à Londres, où il s'occupa surtout de travaux historiques. Rentré définitivement dans sa patrie en 1859, il fut élu, en 1861, député au Parlement italien. Il a publié quatre volumes de *Mélanges* en vers et en prose (1833).

PEPOLI Joachim-Napoléon, marquis), homme d'État italien, né à Bologne en 1825, mort à Rome en 1881. Petit-fils de Murat par sa mère, il prit part au mouvement libéral de 1848 comme membre du comité de Salut public et colonel de la garde nationale de Bologne. Après avoir publié son livre sur *les Finances pontificales*, il siégea à l'Assemblée des Romagnes en 1859 et fut ministre de l'Émilie. Après l'annexion, il fut député de Bologne (1860), gouverneur de l'Ombrie, ministre de l'agriculture, puis de l'intérieur (1862), ministre d'Italie à Saint Petersbourg (1863), puis chargé d'une mission à Paris (1864). Ambassadeur à Vienne de 1868 à 1870, il mourut sénateur.

— Un de ses frères, le comte **Pepoli**, a épousé la cantatrice Marietta Alboni.

PÉPON (du lat. *pepo*, courge) n. m. Nom que l'on donne à certaines baies et en particulier au fruit des cucurbitacées. Le péricarpe diminue de consistance de l'extérieur à l'intérieur, qui est parfois creux dans certaines espèces.

PÉPONIDE n. m. Bot. Syn. de PEPON.

PÉPONIFÈRE (du lat. *pepo, onis*, courge, et *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte un fruit analogue à la courge.

— n. m. pl. Groupe de végétaux dicotylédones, comprenant les familles des *cucurbitacées* et des *bégoniacées*.—*Un* PEPONIFÈRE.


Peppe-Nappa.

PEPPE-NAPPA, personnage de la comédie italienne sicilienne, qui, sauf la couleur de son vêtement, est à peu près identique à *Gujlio* (Gilles). Il porte la livrée bleu clair, le serre-tête blanc, le chapeau blanc ou gris et les souliers de peau blanche. Il est d'une agilité surprenante, danseur, sauteur. Il est presque toujours valet, soit de jeunes gens, soit de vieillards. La gourmandise est son plus grand défaut.

PEPPERMINT (pr. angl. *pè-peur'-minn't'* — de l'angl. *pepper*, poivre, et *mint*, menthe) n. m. Nom anglais de la liqueur de menthe, que l'on peut obtenir en dissolvant 500 gr. d'alcool à 70°, 2 gr. d'essence de menthe anglaise, et ajoutant 500 gr. de sirop de sucre.

PEPSIE (*pè-psi*) ou **PEPSIS** (*pè-psiss*) [du gr. *pepsis*, coction] n. f. Méd. anc. Coction des aliments, digestion.

PEPSINE (*pèp'* — du gr. *pepsis*, digestion) n. f. Ferment soluble contenu dans le suc gastrique, et qui, en milieu acide, transforme les albuminoïdes en peptones.

— ENCYCL. La *pepsine* a été introduite en thérapeutique par L. Corvisart. On l'obtient en faisant macérer la muqueuse stomacale du porc ou du chien dans l'eau additionnée de 1 p. 100 d'acide chlorhydrique, puis filtrant et évaporant. On obtient ainsi une pâte ferme, blonde, hygroscopique, d'odeur animalisée, de saveur acidule et mucilagineuse. On l'emploie soit en pâte (*pepsine extractive*), soit en *paillettes* (obtenues par dessiccation de la solution sur des assiettes), soit en poudre, obtenue par l'addition d'une quantité convenable d'amidon ou de dextrine (*pepsine amylacée*) ou de sucre de lait. On l'emploie en nature, à la dose de 1 à 5 grammes, en solution, pilules, cachets, vin ou élixir. Il faut éviter de l'associer à des alcalins.

PEPSIS (*pèp'-siss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des pompilidés, répandus dans l'Amérique tempérée et chaude. (Les pepsis comptent parmi les plus grands des hyménoptères. Ordinairement noir lustré, bleu velouté, vert soyeux, ils mesurent jusqu'à 10 centimètres d'envergure. Ils attaquent avec succès les plus grosses araignées, et leur piqûre est très douloureuse.)


Pepsis (gr. d'un quart).

PEPTAR (*pèp'*) n. m. Sorte de gilet sans manches, se boutonnant sur le côté, que les Moldaves confectionnent avec des peaux de mouton dont la toison est toujours tournée à l'intérieur.

PEPTIQUE adj. V. PEPASTIQUE.

PEPTOGÈNE (*pèp', jèn'* — de *peptone*, et du gr. *gennân*, produire) adj. Qui augmente la production de la pepsine et facilite la digestion. (Il faut citer, parmi les substances peptogènes, le bouillon et la dextrine. Le meilleur apéritif est une tasse de bouillon une demi-heure avant le repas.)

PEPTOLITE (*pèp'*) n. f. Corps analogue à la praséolite et à d'autres altérations de la cordiérite.

PEPTONATE (*pèp'*) n. m. Composé résultant de l'action de la peptone sur un sel minéral.

— ENCYCL. On obtient le *peptonate de fer* en précipitant une solution de peptone par le perchlorure de fer, et en redissolvant le précipité dans le sel ammoniac et l'eau glycérinée. Le *peptonate de mercure* (peptone hydrargique ammonique) s'obtient de même en partant du bichlorure de mercure. Le peptonate de fer a été préconisé contre l'anémie, la chlorose. Le peptonate de mercure est employé en injections hypodermiques comme antisyphilitique.

PEPTONE (*pèp'* — du gr. *peptein*, digérer) n. f. Produit de la digestion des albuminoïdes par la pepsine (*peptones pepsiques*) ou par la pancréatine (*peptones pancréatiques*).

— ENCYCL. On se sert généralement en médecine de la *peptone* pepsique, obtenue en faisant agir pendant six à huit heures, sur de la viande de bœuf désossée, dégraissée et puis hachée, une solution acide de pepsine jusqu'à peptonisation complète. On filtre, on sature par le bicarbonate de soude et l'on évapore. On obtient une masse granuleuse ou spongieuse, friable, jaunâtre, d'une odeur faiblement animalisée, d'une saveur un peu amère, soluble dans l'eau. Les peptones commerciales représentent de cinq à huit fois leur poids de viande. On les administre parfois sous forme de vin, mais préférablement en lavements (dose jusqu'à 30 et 50 gr.). L'administration quotidienne d'un lavement composé de peptone sèche 50 gr., œufs n° 2, laudanum IV gouttes, eau 200 grammes, peut sustenter un malade pendant plusieurs jours.

PEPTONIFICATION (*pèp', si-on*) n. f. Chim. Transformation en peptone.

PEPTONIFIER (*pèp'*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous peptonifiions. Que vous peptonifiiez*) v. a. Chim. Transformer en peptone.

PEPTONISATION (*pèp', si-on*) n. f. Transformation des albuminoïdes en peptones. (On reconnaît qu'une solution d'albuminoïdes est complètement peptonisée lorsqu'elle ne précipite plus, ni par la chaleur, ni par l'acide azotique.)

PEPTONISER (*pèp'*) v. a. Transformer un albuminoïde en peptones.

PEPTONURIE (*pèp', ri* — de *peptone*, et du gr. *ouron*, urine) n. f. Présence de la peptone dans les urines.

— ENCYCL. On distingue : la *peptonurie enterogène*, qui s'observe dans l'ulcère et le cancer de l'estomac, l'entérite, le catarrhe intestinal, la fièvre typhoïde ; la peptonurie *hépatique*, qui s'observe dans les affections du foie ; la peptonurie *phlegmasique*, qui se rencontre après les résorptions d'exsudats abondants, comme dans la pleurésie ; enfin, la peptonurie *hématique*, qui survient dans les maladies où les globules rouges sont détruits en abondance.

PEPYS (Samuel), administrateur et écrivain anglais, né en 1633, mort à Clapham en 1703. Il fit une carrière rapide dans l'administration, entra au Parlement (1673), fut compromis dans le complot papiste dont le duc d'York passait pour le chef, et enfermé à la Tour, d'où il sortit disculpé (1680) pour devenir secrétaire de l'amirauté (1686) jusqu'à la révolution de 1689. Il a laissé des mémoires et des lettres, où tous les événements de l'époque sont consignés avec détail et bonhomie. On lui doit encore une relation du voyage qu'il fit à Tanger avec l'expédition de lord Darmouth en 1683, un livre sur le Portugal et des *Mémoires relatifs à l'état de la marine royale d'Angleterre* (1690).

PÉQUIN n. m. Arg. et pop. V. PÉKIN.

PER ou **PÉR**, particule augmentative empruntée au latin et qui, placée devant les noms des composés chimiques, sert à désigner la plus grande quantité de l'élément électro-négatif qui puisse entrer dans la combinaison.

PÉRA n. m. Genre d'euphorbiacées jatrophées, comprenant des arbres glabres, à feuilles alternes, à fleurs axillaires, propres à l'Amérique tropicale.

PÉRA, faubourg de Constantinople. V. CONSTANTINOPLE.

PERACHORA ou **PERAKHORA**, ville de Grèce (Péloponèse [prov. d'Argolide et-Corinthie]) ; 2.600 hab.

PERAGA ou **DE PADOUE** (Bonaventure DE), cardinal italien, né à Padoue en 1332, tué à Rome en 1388. Religieux de l'ordre de Saint-Augustin, il étudia à Paris, où il tint ensuite une école de théologie pendant dix ans. De retour en Italie, il se lia d'amitié avec Pétrarque, dont il prononça l'oraison funèbre (1374). En 1375, il fut envoyé par Grégoire XI auprès du roi Louis de Hongrie et, deux ans plus tard, élu général de son ordre. Urbain VI l'éleva au cardinalat (1378). Il traversait le pont Saint-Ange, lorsqu'il fut tué par une flèche, lancée, paraît-il, sur l'ordre du tyran de Padoue, François de Carrare.

PÉRAGRATION (*si-on* — du lat. *peragratio* ; de *peragrare*, parcourir) n. f. Action de voyager, voyage. (Peu us.)

— Astron. *Mois de péragration*, Temps que la lune emploie pour revenir au même point du zodiaque.

PÉRAK ou **PERAH**, État de l'Indo-Chine méridionale, dans la presqu'île de Malacca, sur la côte orientale du détroit de Malacca. Protectorat anglais (1875). Il est situé entre le Kédah et le Patani au N. (États malais-siamois), le Kélantan et le Pahang à l'E., le Sélangor au S. ; à l'O., sur la côte, enclaves anglaises du Territoire de Wellesley et de Dinding ; superficie évaluée à 20.000 kilom. carr., population à 298.000 hab. Le littoral est bas, marécageux ; l'intérieur, montagneux, couvert de forêts et de jungles. Le fleuve *Pérak*, né dans le Patani, se jette dans le détroit, après un parcours d'environ 300 kilom. Mines d'étain, d'or et de fer ; épices, gommes, tapioca. Importation de riz, cotonnades, opium, houille, tabac. Résident anglais ; corps de police de Sikhs de l'Inde. Le Pérak avait des comptoirs hollandais dès 1650.

PERALEDA, bourg d'Espagne (Estrémadure [prov. de Caceres]), près du Tage ; 4.000 hab. Tissage de laine.

PERALTA, ville d'Espagne (Navarre [prov. de Pampelune]), sur la rive droite de l'Arga ; 4.500 hab. Récolte de vins dits « de rancio », comparables à ceux de malaga. A proximité, sur une montagne, ruines de l'ancienne ville.

Perama.

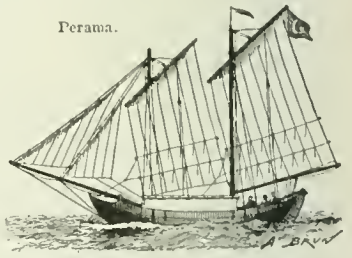

PERAMA n. m. Mar. Caboteur turc à coque très tonturée et avant et arrière élancés. (Les peramas ont des fargues en toile comme la plupart des bateaux turcs et grecs et portent un gréement composé de deux voiles au tiers et deux focs.)

PÉRAMBULATION (*ran, si-on* — lat. *perambulatio*) n. f. Promenade, excursion. (Peu us.)

— Admin. anc. Visite d'une forêt. ‖ Arpentage d'un terrain.

PÉRAMÈLE n. m. Genre de mammifères marsupiaux, type de la famille des *péramélidés*, propres à l'Australie.

— ENCYCL. Les *péramèles* sont des animaux terrestres, fouisseurs, insectivores, de la taille d'un gros rat ou d'un lapin, qui ont les membres postérieurs très longs, conformés pour le saut. Le péramèle bandicout (*perameles nasuta*) est commun en Australie.


Péramèle.

PÉRAMÉLIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères marsupiaux, renfermant les *péramèles, péragales, chœropes, anuromèles*. — *Un* PÉRAMÉLIDÉ.

PERASSAY, comm. de l'Indre, arrond. et à 22 kilom. de La Châtre, au-dessus de l'Indre ; t.196 hab.

PÉRAT (*ra*) n. m. Houille en gros morceaux, surtout dans les houillères de la Loire, du Centre et du Nord.

PÉRATIQUE (*tik'*) n. m. Membre d'une secte chrétienne, fondée en Cilicie par Euphrate : *Les* PÉRATIQUES *reconnaissaient trois Pères, trois Fils et trois Esprits-Saints.* ‖ On les appelait aussi PÉRÉENS.

PÉRATIQUES (*tik'*) ou **PÉRÉENS** (*ré-in*) n. m. pl. Hérétiques du IIe siècle, disciples d'Euphrate. (V. ce nom.) ‖ On les appelait encore OPHITES.

PÉRATOSCOPIE (*sko-pi* — du gr. *pératé*, horizon, et *skopein*, examiner) n. f. Divination fondée sur l'inspection des horizons, des lointains.

PÉRATOSCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Qui a rapport à la pératoscopie : *Divination* PÉRATOSCOPIQUE.

PERAZOTIQUE adj. Syn. de HYPOAZOTIQUE. ‖ On dit aussi PERNITRIQUE.

PERBROMURE (*pèr'*) n. m. Chim. Bromure qui contient la plus grande quantité possible de brome.

PERCA (*pèr'*) n. f. Ichtyol. Nom du genre perche.

PERÇAGE (*pèr'-saj*) n. m. Action de percer des trous dans le bois, le métal, etc., pour y loger des chevilles, des rivets, etc. ‖ Action de piquer les cartons destinés à la fabrication des tissus façonnés, c'est-à-dire d'y pratiquer les trous nécessaires pour l'exécution du dessin; résultat de cette opération. ‖ Opération de la fabrication des aiguilles, qui consiste à pratiquer dans la tête le trou ou chas destiné à livrer passage au fil.

PERCALE (*pèr'* — du persan *parkala*, toile superfine et aussi étincelle) n. f. Tissu de coton, ras, très serré et plus fin que le calicot, dont les premières pièces importées des Indes en Europe furent appelées *percales-mauris*.

PERCALINE (*pèr'* — rad. *percale*) n. f. Toile de coton légère et lustrée, dont on se sert principalement pour faire des doublures.

PERÇANT (*pèr'-san*), **ANTE** adj. Propre à percer; qui perce : *Vrille qui n'est pas assez* PERÇANTE.

— Par ext. Pénétrant, qui se fait vivement sentir : *Un froid* PERÇANT. ‖ Clair, aigu, en parlant des sons : *Des cris* PERÇANTS. ‖ Qui a du feu, de l'éclat : *Des yeux* PERÇANTS.

— Fig. Pénétrant : *Génie, Esprit* PERÇANT.

— *Vue perçante,* Vue qui perçoit des objets très éloignés. ‖ Fig. Grande pénétration : *Comme l'amour, la haine a la* VUE PERÇANTE.

- SYN. Perçant, pénétrant.

PERCE (*pèrss* — subst. verb. de *percer*) n. f. Outil avec lequel on fait des trous. ‖ Action ou manière de percer un instrument à vent. ‖ Chacun des trous que l'on fait à un instrument à vent. ‖ *Perce à main,* Outil de luthier dont les dimensions sont moindres que ceux de la perce ordinaire. ‖ En T. de métall., Syn. de PERÇOIR. ‖ État d'un tonneau dans lequel on a pratiqué un trou, pour en tirer le vin ou la liqueur : *Mettre une barrique en* PERCE.

PERCÉ n. m. Linguist. V. PERCÉE.

PERCE-BOIS n. m. invar. Nom vulgaire de la plupart des insectes xylophages ou de ceux qui font des trous dans le bois pour y aménager leur nid, comme les xylocopes. ‖ Adjectiv. : *Abeille* PERCE-BOIS.

PERCE-BOSSE n. m. invar. Bot. Nom vulgaire de la lysimaque commune.

PERCE-BOUCHON n. m. Appareil employé en chimie pour percer les bouchons de liège ou de caoutchouc. ‖ Pl. *Des* PERCE-BOUCHONS.

PERCE-BOURDON n. m. Outil de luthier, servant à percer les bourdons d'un instrument. — Pl. *Des* PERCE-BOURDONS.



Perce-crâne.

PERCE-CRÂNE n. m. Chir. Instrument avec lequel on divise le crâne du fœtus mort, afin de hâter son expulsion. — *Des* PERCE-CRÂNES.

— ENCYCL. Le *perce-crâne* se compose de deux lames métalliques, en forme de ciseaux. L'instrument est introduit fermé dans le crâne; on l'ouvre après avoir perforé le crâne et, par un mouvement de vrille, on cherche à faire une large ouverture pour l'expulsion de la substance cérébrale. V. BASIOTRIBE, et CÉPHALOTRIBE.

PERCÉE (*pèr'-sé*) n. f. ou **PERCÉ** [rad. *percer*] n. m. Ouverture qui se trouve naturellement dans un bois, ou qu'on y pratique, pour faire un chemin ou ouvrir une perspective. ‖ Ouverture quelconque à travers des objets pressés : *Ouvrir une* PERCÉE *dans un quartier populaire.*

— Par ext. Action de pénétrer dans un pays : *Faire une* PERCÉE *dans l'Afrique centrale.*

— Archit. Ouverture distribuant le jour dans un édifice.

— B.-arts. Espace ménagé entre des masses d'ombre, pour laisser passer une échappée de lumière.

— Métall. Ouverture qu'on fait au trou de coulée d'un haut fourneau, pour donner issue au métal en fusion.

PERCE-FEUILLE n. f. Bot. Nom vulgaire d'une ombellifère qui passe pour astringente et vulnéraire. ‖ Pl. *Des* PERCE-FEUILLES.

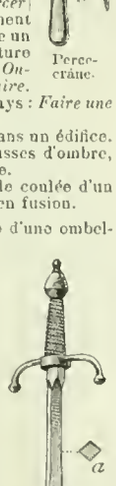

Perce-maille (XVIe s.); *a, a,* coupes de la lame.

PERCE-FORÊT n. m. Fam. Chasseur déterminé. ‖ Pl. *Des* PERCE-FORÊTS.

PERCEINTES n. f. pl. Mar. Syn. de PRECEINTES.

PERCE-LANGUE n. m. Pathol. et art vétér. Nom vulgaire du glossanthrax ou charbon siégeant à la langue. ‖ Pl. *Des* PERCE-LANGUES.

PERCE-LETTRE n. m. Sorte de poinçon dont on se servait autrefois pour percer les lettres et y passer un cordon au bout duquel on mettait la cire et le cachet. ‖ Pl. *Des* PERCE-LETTRES.

PERCE-MAILLE n. m. Archéol. Forte dague dont le fer était renforcé à la pointe. ‖ Pl. *Des* PERCE-MAILLES.

— ENCYCL. Le *perce-maille*, en usage du XIVe au XVIe siècle, est un type de dague à lame assez courte, de coupe ordinairement quadrangulaire, dont la pointe, renforcée, se termine en cône aigu. Cette disposition permettait à la lame de briser les mailles des hauberts. Au XVIe siècle, un autre type, appelé souvent brise-cuirasse (*smagliatorre* en *sfondajiacco*), remplaça le perce-maille archaïque. C'était une courte dague, à fer très épais et à pointe massive, à arêtes nettes. On trouve des épées dont la lame se termine en perce-maille.

PERCE-MEMBRANE n. m. Instrument de chirurgie servant à percer les membranes du fœtus pendant l'accouchement lorsque la dilatation du col est complète ou lorsqu'il y a une hémorragie. ‖ Pl. *Des* PERCE-MEMBRANES.

Perce-membrane.

PERCEMENT (*pèr'-se-man*) n. m. Action de percer : *Le* PERCEMENT *d'un isthme, d'un puits, d'une rue.*

PERCE-MEULE n. m. Ciseau à froid avec lequel on fait le trou ou œillard au centre d'une meule. ‖ Pl. *Des* PERCE-MEULES.

PERCE-MOUSSE n. f. Bot. Nom vulgaire du polytric commun. ‖ Pl. *Des* PERCE-MOUSSES.

PERCE-MURAILLE n. f. Bot. Nom vulgaire de la pariétaire. ‖ Pl. *Des* PERCE-MURAILLES.

PERCEMURE (*pèr'-se*) n. f. Raclures que le corroyeur enlève de dessus les peaux, et dont on fait de la colle.

PERCE-NEIGE n. f. invar. Bot. Espèce d'amaryllidacées, qui fleurit souvent alors qu'il y a encore de la neige.



Perce-neige.

— ENCYCL. Le genre *perce-neige* comprend des herbes à bulbe ovoïde, à feuilles engainantes à la base, et à fleurs blanches portées sur une hampe pleine. La perce-neige ou *clochette d'hiver* croît dans les prairies et les bois du centre et de l'ouest de la France.

PERCENTAGE (*pèr'-san-tnj'* — du lat. *per,* par, et de *cent*) n. m. Fin. Perception d'un droit basé sur le tant pour cent.

PERCE-OREILLE n. m. Nom vulgaire des insectes orthoptères du groupe des forficules. (V. ce mot.) ‖ Pl. *Des* PERCE-OREILLES.

PERCE-PIED ou **PERCE-PIERRE** n. m. Bot. Nom vulgaire de l'alchémille des champs. ‖ Pl. *Des* PERCE-PIEDS ou PERCE-PIERRES.

PERCE-PIERRE n. f. Bot. Nom vulgaire du crithme. ‖ Pl. *Des* PERCE-PIERRES.

PERCEPT (*pèr'-sèpt'*) n. m. Ébauche de perception, acte de la sensibilité réduit à son degré le plus faible.

PERCEPTA (*pèr'-sèp'* — mot lat., signif. *choses perçues* n. m. pl. Philos. Nom collectif sous lequel on comprend les agents des sensations.

PERCEPTEUR, TRICE (*pèr'-sèp'-teur', triss* — du lat. *perceptor, trix*) adj. Qui perçoit : *Organes* PERCEPTEURS *des sensations.*

— n. f. Femme d'un percepteur.

— ENCYCL. *Recrutement.* Les emplois de *percepteurs* sont réservés : 1° aux percepteurs surnuméraires, recrutés par voie de concours unique pour toute la France; 2° à ceux qui justifient de dix ans de services militaires ou civils; 3° à ceux que des blessures reçues dans un service commandé empêchent de continuer leurs fonctions; 4° aux fonctionnaires dont l'emploi est supprimé; 5° aux sous-officiers rengagés, à qui la loi du 18 mars 1889 réserve un tiers des vacances de 4e classe. La limite d'âge d'admission est fixée à cinquante ans.

Les percepteurs sont nommés par le ministre des finances, sauf une partie des emplois inférieurs réservés à la nomination des préfets. Les perceptions sont divisées, d'après leur produit, en quatre classes. Les perceptions d'un produit supérieur à 13.000 francs sont dites « hors classe ».

Les percepteurs recouvrent les contributions directes. (V. CONTRIBUTION). Ils sont responsables des sommes qu'ils sont chargés de percevoir lorsqu'ils n'ont pas employé contre le contribuable tous les moyens légaux.

Le percepteur rédige les feuilles de mutation des communes de sa circonscription; il concourt, avec le contrôleur, à l'établissement des matrices de patentes. Dans les trois mois de la publication du rôle, il établit des états de cotes qui lui paraissent avoir été indûment imposées. Il dresse aussi, dans les deux mois qui suivent l'année écoulée, des états des cotes irrécouvrables. Il intervient dans le service des receveurs des finances pour le payement des dépenses publiques, rentes et pensions.

PERCEPTIBILITÉ (*pèr'-sèp'*) n. f. Qualité de ce qui est perceptible : *La* PERCEPTIBILITÉ *d'un son.*

— Caractère d'un impôt qui peut être perçu : *La* PERCEPTIBILITÉ *d'un impôt.*

— ANTON. Imperceptibilité.

PERCEPTIBLE (*pèr'-sèp'* — du lat. *perceptus,* perçu) adj. Qui peut être saisi par les sens : *Rien n'est* PERCEPTIBLE *que ce qui est matériel.*

Se dit d'un impôt qui peut être perçu, levé : *Impôt, Taxe* PERCEPTIBLE. (Peu us.) ‖ On dit aussi PERCEVABLE.

— ANTON. Imperceptible.

PERCEPTIBLEMENT (*pèr'-sèp'*) adv. D'une manière perceptible.

— ANTON. Imperceptiblement.

PERCEPTIF, IVE (*per'-sèp'* — du lat. *percipere,* supin *perceptum,* percevoir) adj. Philos. Qui concerne la perception : *Faculté* PERCEPTIVE.

PERCEPTION (*pèr'-sèp'-si-on*) n. f. Philos. Action de percevoir, faculté de percevoir : *La* PERCEPTION *des couleurs.* ‖ Ce que l'on perçoit : *Les* PERCEPTIONS *sensibles.* ‖ *Perception externe,* Faculté de percevoir par les sens. ‖ *Perception interne,* La conscience. ‖ *Perceptions premières ou naturelles,* Celles que donnent directement les sens. ‖ *Perceptions acquises,* Inférences immédiates. ‖ *Perceptions obscures.* Dans la philosophie de Leibniz, Phénomènes subconscients.

— Fin. Action de percevoir : *La* PERCEPTION *d'une taxe.* ‖ Bureau du percepteur : *Se rendre à la* PERCEPTION.

— ENCYCL. Psychol. La *perception,* pour l'esprit, consiste à entrer en relation avec la réalité, plus particulièrement avec les objets extérieurs. Elle suppose d'abord des sensations : un objet se distingue du néant matériel par certaines qualités : couleur, odeur, saveur, résistance, etc. Pour connaître un corps, il faut connaître ses diverses qualités, et ces qualités ne sont autre chose que nos sensations objectivées, projetées dans l'espace. Or, les sensations sont des états internes, subjectifs, relatifs à l'état des organes des sens et de l'organe cérébral. La différence des sensations ne tient pas à la différence des excitations, mais à la constitution différente des centres nerveux. Il y a donc une illusion véritable à attribuer aux choses, d'une façon absolue, les qualités sensibles avec lesquelles nous nous les représentons.

Ce qui constitue l'objet, c'est un ensemble de sensations ou d'images bien liées entre elles, formant un véritable système distinct et séparé des autres systèmes d'images solidaires. Les objets sont localisés dans l'espace de deux manières : d'abord dans l'*étendue transversale* à notre droite et à notre gauche, en haut et en bas; ensuite, dans l'*étendue de profondeur* en avant de nous ou en arrière, à une distance plus ou moins grande.

Cette localisation se fait progressivement, mais antérieurement à la réflexion; quand la réflexion s'éveille, la perception est déjà parfaitement constituée. Kant admet que la représentation de l'espace nous est donnée à priori. Il reste à savoir comment les diverses sensations viennent s'organiser dans l'espace les unes par rapport aux autres, de manière à occuper une place déterminée.

La localisation des sensations visuelles n'est pas immédiate. En particulier, la perception de la distance par la vue est donc une perception acquise, due à l'association des sensations visuelles avec les sensations musculaires et les sensations tactiles. Pour avoir une certaine sensation tactile d'un objet, nous sommes obligés de nous donner un certain nombre de sensations musculaires, soit que nous marchions, soit que nous étendions le bras vers lui. Les sensations des muscles de l'œil éprouvées pour accommoder la vue à la distance de l'objet sont associées aux sensations musculaires précédentes et interprétées grâce à elles. Elles deviennent ainsi le signe des différentes distances. Or, nous ne pouvons avoir des sensations visuelles sans éprouver en même temps des sensations musculaires correspondant à une certaine distance de l'objet. C'est ainsi que la couleur se trouve située par nous à cette distance. D'une façon analogue, nous arrivons *à voir* le relief des corps; selon le mot de Condillac, « l'objet prend pour nos yeux le relief qu'il a sous nos mains ». L'association étroite des sensations visuelles, des sensations tactiles et des sensations musculaires nous amène à interpréter certaines modifications des sensations visuelles comme des signes de modification dans les images tactiles ou musculaires qui leur sont habituellement associées. Ceci nous explique les prétendues erreurs des sens, l'illusion de la profondeur produite par une surface habilement colorée, etc. La perception extérieure est donc due à une collaboration des diverses sensations, à une éducation des sens par l'esprit.

— Dr. *Perception illégale des impôts.* Toutes contributions directes et indirectes autres que celles qui sont autorisées par les lois de finances, à quelque titre ou sous quelque dénomination qu'elles se perçoivent, sont interdites, à peine, contre les autorités qui les ordonneraient, contre les employés qui confectionneraient les rôles et tarifs et ceux qui en feraient le recouvrement, d'être poursuivis comme concussionnaires, sans préjudice de l'action en répétition pendant trois années contre tous receveurs, percepteurs ou individus qui en auraient fait la perception.

PERCEPTIVITÉ (*pèr'-sèp'*) n. f. Qualité de ce qui est propre à produire la perception.

PERCER (*pèr'-sé* — du lat. pop. *pertusiare,* même sens. Prend une cédille sous le c devant A ou O : *Nous perçons. Je perçais,* etc.) v. a. Faire un trou dans : PERCER *les oreilles pour y mettre des pendants.* ‖ Pratiquer une ouverture, creuser : PERCER *une porte dans un mur.*

— Mettre en perce : PERCER *un tonneau.*

— Se faire un passage à travers : PERCER *les buissons.* ‖ Pénétrer à travers : *L'eau ne* PERCE *pas le caoutchouc.* ‖ Briller à travers : *La lumière* PERCE *les ténèbres.*

— Fig. Se manifester malgré l'obstacle : *La voix des victimes* PERCE *les murs des cachots.* ‖ Pénétrer de douleur : *Spectacle qui* PERCE *le cœur.* ‖ Atteindre, frapper : PERCER *quelqu'un d'épigrammes.* ‖ Pénétrer par réflexion ou par intuition : PERCER *un mystère, un secret.* PERCER *l'avenir.* ‖ Triompher de : *Un génie appliqué* PERCE *tout.* (Boss.)

— *Percer ses dents,* Subir le travail de la dentition.

— *Crier à percer les oreilles, le ciel, la nue, l'air,* Pousser des cris perçants, des cris très aigus.

— Mar. *Percer le navire,* Faire les trous des gournables au moyen de la tarière.

— Techn. *Machine à percer,* Machine employée pour percer des trous circulaires dans les corps durs.

— v. n. Se faire une ouverture, un passage : *Abcès qui ne tardera pas à* PERCER.

— Passer : PERCER *à travers les rangs ennemis.*

— Par ext. Pénétrer : *Il est difficile de* PERCER *dans les ténèbres de l'antiquité.* (Volt.)

— Fig. Se déceler, se manifester : *Critique dans les discours duquel* PERCE *la malveillance.* ‖ Avancer dans le monde, faire son chemin : *Le mérite indigent* PERCE *difficilement.*

— Vénér. Se dit du cerf, du loup, qui fuit droit devant lui à travers bois. ‖ *Percer au fort,* Poursuivre la bête à travers les fourrés les plus épais. ‖ *Perce!* Cri par lequel on excite les chiens à pousser devant eux, lorsqu'on croit qu'ils vont enfiler une route au lieu de la traverser.

Percé, ée part. pass. du v. Percer.

— *Percé à jour,* Troué de part en part : *Un mur* PERCÉ À JOUR *par la canonnade.* ‖ Fig. Pénétré, deviné : *Un complot* PERCÉ À JOUR.

— Fig. *Bas percé, Panier percé.* V. BAS, et PANIER.

— B.-arts. Se dit d'un paysage, pour exprimer la manière dont les lointains apparaissent entre les masses des premiers plans : *Une vue bien* PERCÉE.



De gueules à six billettes d'argent percées d'azur.

— Blas. Se dit d'une pièce qui est à jour, quelle que soit d'ailleurs la forme de l'ouverture percée. (Quand l'ouverture est d'un autre émail que le champ de l'écu, la pièce est dite *percée de...*)

— Grav. *Corps percé,* Effet de glacis, couleur qui apparaît sous une autre, dans le tableau à graver; manière de rendre cet effet.

— Jeux. *As percé,* As qui n'est accompagné d'aucune carte de sa couleur.

Se percer, v. pr. Etre, devenir percé.

— Se faire une blessure; se frapper pour se tuer : SE PERCER *la main, le sein.* SE PERCER *de son épée.*

— Se blesser l'un l'autre avec une arme aiguë.

— ENCYCL. *Machines à percer.* L'action de percer un trou dans une matière quelconque s'exécute soit par incision au moyen d'un emporte-pièce ou déconpoir, soit par

pression au moyen d'un poinçon pointu, soit par arrachement à l'aide d'un poinçon cylindrique à rebords acérés, soit enfin par pression et rotation au moyen de mèches, forets, tarières, vrilles, etc.

Lorsque la matière à percer est très dure, très tenace, mais de faible épaisseur, on se sert d'un poinçon cylindrique à bords acérés, fixé au bras le plus court d'un levier, que l'on met en connexion avec un volant, et qui constitue une sorte d'emporte-pièce.

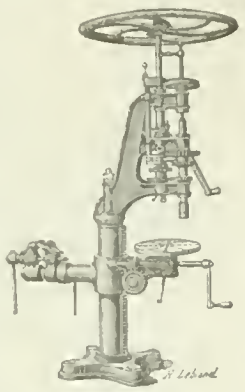
Machine à percer.

Les grandes perceuses mues mécaniquement se composent en général d'un arbre vertical maintenu dans des coussinets et à l'extrémité duquel se place le foret. Cet arbre possède un mouvement de rotation et un mouvement de translation dans le sens de sa longueur. La pression s'exerce sur le foret au moyen de contrepoids fixés à l'extrémité de leviers. Les pièces à percer sont fixées sur un plateau horizontal au moyen d'écrous et de boulons. Dans certaines machines, le foret se transporte sur tous les points d'un cercle et perce des trous parallèles sur une pièce, sans qu'il soit besoin de la déranger.

PERCERETTE (*pèr'-se-rèt'*) ou **PERCETTE** (*pèr'-sèt'*) n. f. Techn. Foret, vrille. ‖ Petit outil pour percer les bouchons de liège, dans les laboratoires.

PERCE-RONDE n. f. Compas dont se servent les fabricants de cribles. ‖ Pl. *Des* PERCE-RONDES.

PERCE-TERRE n. m. invar. Bot. Nom vulgaire du nostoc.

PERCEUR (*pèr'-seur'*), **EUSE** n. Ouvrier, ouvrière qui perce des trous dans le bois, le fer, etc. ‖ Ouvrier, ouvrière qui fait aux aiguilles le chas destiné à recevoir le fil.
— n. f. Machine à percer.

PERCEVABLE (*pèr'-se* — rad. *percevoir*) adj. Qui peut être saisi : 1° par les sens : *Sons à peine* PERCEVABLES ; 2° par l'esprit : *Des dissentiments aisément* PERCEVABLES.
— Qui peut être levé comme impôt : *Taxe* PERCEVABLE.

PERCEVAL, héros des romans de la Table ronde. D'après le texte le plus ancien (un roman français du XIIIe siècle, connu uniquement par une version anglaise, *le Sir Perceval*), Perceval est fils d'un chevalier tué dans un tournoi. Craignant pour son fils le même sort, sa mère l'élève au fond des bois dans l'ignorance de la vie mondaine. Mais, âgé de quinze ans, il rencontre un jour dans la forêt trois chevaliers de la cour d'Artus ; il les suit malgré les supplications de sa mère, qui, en le quittant, lui remet un anneau. A peine est-il à la cour d'Artus, que celui-ci est insulté par le Rouge Chevalier, le même qui avait tué le père du héros. Perceval le poursuit et le tue. Il a ensuite de nombreuses aventures au cours desquelles il égare son anneau, sa mère, entre les mains de qui il est arrivé, croit son fils mort et, de douleur, perd la raison ; Perceval à l'aide d'un philtre la guérit. Il épouse une jeune princesse, qu'il a délivrée d'un redoutable ennemi et il règne heureux jusqu'à sa mort. C'est probablement Chrétien de Troyes qui a le premier mêlé cette légende à celle du Saint-Graal ; dans son poème, Perceval était évidemment destiné à conquérir le Graal, mais la mort empêcha l'auteur de terminer son poème. Les continuateurs de Chrétien : Gaucher de Dourdan, Mennessier et Gerbert de Montreuil ont donné des suites confuses. Perceval apparaît aussi comme chercheur du Graal dans le roman (en prose) du *Grand Saint-Graal*. Ce poème a été imprimé (avec les suites mentionnées plus haut par Potvin (Mons, 1866) ; il a été imité par Wolfram d'Eschenbach (v. PARZIFAL), auquel Wagner a emprunté son drame lyrique de *Parsifal*.

PERCEVAL (John), comte d'EGMONT, homme politique et publiciste anglais, né à Burton en 1683, mort à Londres en 1748. Membre de la Chambre des communes d'Irlande en 1703, il entra au conseil privé en 1701, fut créé baron en 1715 et fit partie de la Chambre des lords irlandaise. Il entra en 1727 à la Chambre des communes de Grande-Bretagne et fut fait, en 1733, comte d'Egmont. Nous citerons de lui : *an Impartial Enquiry into the state utility of the province of Georgia* (1741) ; *Genealogical History of the House of Yvery* (1742). — Son fils, JOHN **Perceval**, baron LOVEL ET HOLLAND, né à Westminster en 1711, mort à Londres en 1770, entra à la Chambre des communes en 1741, et devint, en 1748, leader de l'opposition. Il entra au conseil privé en 1755, et devint premier lord de l'amirauté en 1763. Il a laissé un certain nombre d'ouvrages, entre autres : *the Question of the precedency of the Peers of Ireland in England* (1759) ; *the Memorial to the King* (1763). — SPENCER **Perceval**, fils de JOHN, baron Lovel et Holland, homme d'État anglais, né et mort à Londres (1762-1812), fut d'abord avocat. Il entra, en 1796, à la Chambre des communes, où il ne tarda pas à se créer une situation en défendant la politique de Pitt. Nommé *solicitor general* en 1800, *attorney general* en 1802, il devint, en 1807, chancelier de l'Échiquier dans le cabinet Portland. En 1809, il forma, au milieu de difficultés presque insurmontables, un ministère qui fut froidement accueilli par les Communes. A force d'énergie et de ténacité, il parvint à prendre le dessus, malgré l'opposition de Canning, Castlereagh, Wilberforce. Il fut tué d'un coup de pistolet, dans les couloirs de Westminster, par un fou, nommé Bellingham.


Spencer Perceval.

PERCEVANT (*pèr'-se-van'*), **ANTE** adj. Philos. Qui a la faculté de percevoir. Peu us.

PERCEVOIR (*pèr'-se* — du lat. *percipere*, même sens : *Je perçois, tu perçois, il perçoit, nous percevons, vous percevez, ils perçoivent. Je percevais, nous percevions. Je perçus, nous perçûmes. Je percevrai, nous percevrons. Je percevrais, nous percevrions. Perçois, percevons, percevez. Que je perçoive, que nous percevions. Que je perçusse, que nous perçussions. Percevant. Perçu, e*) v. a. Saisir par les sens ; recevoir l'image, l'idée de : PERCEVOIR *des sons.* PERCEVOIR *la vérité.*
— Absolum. : *Le cerveau* PERÇOIT.
— Recevoir, recueillir, en parlant de sommes à payer : PERCEVOIR *les impôts.*
Se percevoir, v. pr. Être perçu.
— SYN. Apercevoir, découvrir, etc. V. APERCEVOIR.

PERCHANT (*pèr'-chan*) n. m. Chass. Oiseau qu'on attache à un pieu, pour attirer les autres oiseaux.

PERCHE (*perch'*) n. f. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des *percidés*, propres à l'hémisphère nord.
— ENCYCL. Les *perches* (perca) sont des poissons de taille moyenne, à préopercule dentelé, nu, à opercule épineux, à corps allongé couvert d'écailles cténoïdes, et muni de deux nageoires dorsales très rapprochées, à rayons durs et épineux dans la première. La perche commune (*perca fluviatilis*) atteint jusqu'à 35 centimètres de long et 2 kilogr. de poids. Ses couleurs varient suivant la saison et les stations ; les individus des lacs sont plus larges et trapus que ceux des cours d'eau ; la livrée vert doré ou brun bronzé, avec des bandes verticales brunes, est complètement unie dans la variété italienne (*perca Italica*). La perche vit à toutes profondeurs, mais se plaît entre 0m,50 et 1 mètre de fond. Très vorace, elle va solitaire ou par petites troupes. On la pêche à la ligne en amorçant avec des lombrics, ou au vif. Au Canada vit la *perca gracilis* ; une troisième espèce est propre au Turkestan (*perca Schrenckii*). Les perches de l'Amérique du Sud appartiennent au genre *percichthys*, celles de la Chine au genre *siniperca*. La perche goujonnée, goujonnière, à goujon, est la grémille commune (*acerina cernua*) ; la perche mérou, le mérou brun (*epinephelus gigas*) ; la perche noirâtre, le bar commun (*labrax lupus*) ; la perche ponctuée, le bar tacheté (*labrax punctatus*), etc.


Perche.

PERCHE (*pèrch'* — du lat. *pertica*) n. f. Pièce de bois ronde, longue : *Élendre du linge sur une* PERCHE.
— Fig. et fam. *Grande perche*, Personne grande et maigre. ‖ *Tendre la perche à quelqu'un*, L'aider à sortir d'embarras (par comparaison avec un homme qui se noie, et à qui l'on tend une perche pour le sauver).
— Archit. Nom donné aux piliers ronds, menus et très longs, qui forment les nervures des voûtes en ogive.
— Chass. Branche pliée dans une avenue de pipées, pour y tendre des gluaux.
Fauconn. *Se battre à la perche*. Se dit de l'oiseau qui se débat sur sa perche, comme pour s'envoler.
— Métrol. Mesure agraire, qui variait suivant les contrées. (Elle valait à Paris 484 pieds carrés.) ‖ Instrument d'arpentage composé de deux règles divisées en pieds et en pouces, et accompagnées d'une pinnule mobile. (Vx.)
— Milit. Support (en sapin, bambou, tubes métalliques à coulisse), que l'on emploie pour construire rapidement en campagne des lignes télégraphiques.
Pêch. Baguette très longue, à laquelle on attache une ligne pour pêcher. ‖ Branche dépouillée qu'on attache sur les pieux enfoncés dans l'eau et servant à guider le poisson vers la nasse, dans les pêcheries.
— Techn. Traverse placée à environ 2 mètres de hauteur au-dessus du sol et en face du jour, sur laquelle, dans les fabriques de drap, on fait passer les pièces, pour s'assurer qu'elles ne renferment point de défauts de confection. ‖ *Tirer du drap à la perche*, Le lainer, en tirer le poil aux chardons, après l'avoir étendu sur une perche. ‖ Bâton transversal sur lequel on fixe les lisses d'un métier de haute lisse. ‖ *Perche à crochets*, Perche de bois de frêne, armée à son extrémité de deux forts crochets de fer, et qui sert à pénétrer dans une maison incendiée, quand les escaliers sont détruits ou interceptés. ‖ *Perche à grappins*, Perche de bois de frêne, longue de 3 à 4 mètres, armée à son extrémité de crocs ou crampons, et qui sert à rechercher et amener les noyés sur l'eau.
— Vénerie. Bois de cerf, du chevreuil, du daim, quand il porte plusieurs andouillers.

PERCHE (le) (lat. *pagus Perticensis*), ancien pays de France, entre la Normandie et le Maine, aujourd'hui dans les départements de l'Orne et d'Eure-et-Loir. Il se divisait habituellement en *Grand-Perche*, *Haut-Perche* ou *Corbonnois*, *Terres-Françaises*, deux régions relevant du gouvernement du Maine et de l'évêché de Séez, en *Perche Gouet*, *Petit-Perche* ou *Bas-Perche*, rattaché au gouvernement de l'Orléanais et au diocèse de Chartres, en *Thimerais* du gouvernement de l'Ile-de-France et du diocèse d'Evreux. La capitale primitive fut Corbon, puis Mortagne. L'élection du Perche dépendait de la généralité d'Alençon. Plateau calcaire, humide, boisé, le Perche est célèbre par l'élevage des chevaux ; riche en minerai de fer, il produisait jadis beaucoup de fonte au bois.

PERCHE (COL DE LA), col des Pyrénées orientales, faisant communiquer, par un seuil relativement large et à une altitude modérée (1.622 m.), la vallée française de la Têt et la vallée espagnole de la Sègre, affluent de l'Ebre. C'est, dans toutes les Pyrénées franco-espagnoles, le point où la traversée de la chaîne est le plus aisée. Le fort de Montlouis, du côté français, en défend l'accès.

PERCHÉE (*pèr'*) n. f. Petite tranchée entre deux billons, dans laquelle on plante les ceps de vigne.

PERCHER (*pèr'-ché* n. m. Bâton horizontal, sur lequel on fait sécher les mottes à brûler.

PERCHER (*pèr'*) v. n. En parlant d'un oiseau, Se poser sur une perche ou sur un objet isolé : *Un grand nombre de corneilles* PERCHENT *sur les tours de Notre-Dame.* ‖ Avoir l'habitude de s'établir, la nuit surtout, sur des arbres ou des objets hauts et isolés : *Les poules* PERCHENT.
— Fam. Loger à un étage élevé : PERCHER *au sixième.* ‖ Habiter.
— v. a. Placer dans un endroit élevé : PERCHER *un buste sur une bibliothèque.*
Perché, ée part. pass. du v. Percher.
— Blas. Se dit des oiseaux posés sur un perchoir.
— Géol. *Roche perchée* ou *Bloc perché*, Bloc de rocher paraissant juché sur son socle, et qui a été isolé par l'érosion du terrain environnant.


D'azur à un faucon d'argent perché sur une burèle d'or.

— Jeux. Se dit du ballon, volant, etc., qu'on lance pour jouer, lorsqu'il s'arrête par accident sur un lieu élevé. ‖ *Chat perché*, V. CHAT.
— Substantiv. n. m. Chass. Moment où certains oiseaux sont perchés.
— n. f. Chass. Réunion d'oiseaux perchés. ‖ Piège à prendre les petits oiseaux.
Se percher, v. pr. S'établir pour percher.
— Par ext. S'établir à une place élevée : *Dans les cabs, le cocher* SE PERCHE *par derrière.*

PERCHERON, ONNE (*pèr'*), personne née dans le Perche ou qui habite ce pays. — *Les* PERCHERONS.
— Adjectiv. : Qui appartient au Perche ou à ses habitants : *Race* PERCHERONNE.
— *Cheval percheron*, Cheval de trait, à la fois lourd et rapide. ‖ Substantiv. : *Un beau* PERCHERON.
— ENCYCL. Le cheval *percheron* n'est autre que le cheval breton transplanté dans le Perche, où il a gagné en taille et en finesse. Il est produit dans les départements de : Loir-et-Cher, Orne, Sarthe, Eure-et-Loir, Loiret, Seine-et-Oise et Eure. C'est un cheval unique en son genre pour mener rapidement de lourdes charges.

Le cheval percheron est compact, assez fort, d'une taille moyenne, de 1m,55 à 1m,60 ; la tête est un peu longue, le front et le chanfrein droits. La tête est bien portée par une encolure moyenne, droite, munie d'une crinière soyeuse. Le garrot est large et bien sorti ; les reins sont droits, la croupe épaisse, peu divisée et légèrement oblique, avec des hanches prononcées. L'épaule est oblique et longue, la poitrine ronde et ample, les membres sont forts et bien musclés, les tendons bien développés, les canons un peu courts et les pieds hons ; peu de crins aux fanons. La robe est généralement gris pommelé ou noire.

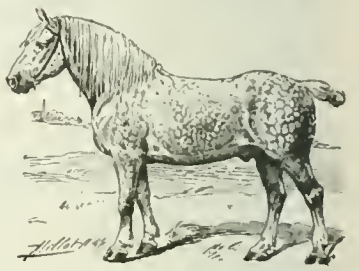
Cheval percheron.

PERCHETTE (*pèr'-chèt'*) n. f. Agric. Petite perche qui sert à soutenir un jeune arbre.
— Pêch. Petite perche (poisson). ‖ Petit filet, syn. de BALANCE et de PÊCHETTE.

PERCHEUR, EUSE (*pèr'*) adj. Se dit des oiseaux qui ont l'habitude de percher : *Oiseaux* PERCHEURS.

PERCHIS (*pèr'-chi*) n. m. Jeune bois peuplé d'arbres de dix à vingt ans, et offrant les dimensions convenables pour faire des perches. ‖ Clôture faite avec des perches.

PERCHLORATE (*pèr'-klo*) n. m. Sel dérivant de l'acide perchlorique.

PERCHLORÉ, ÉE (*pèr'-klo*) adj. Qui contient la plus grande proportion possible de chlore.

PERCHLORIQUE adj. Chim. V. CHLORE.

PERCHLORURE (*pèr'-klo*) n. m. Chim. Chlorure qui contient la plus grande quantité de chlore possible.
— ENCYCL. Thérap. et pharm. La thérapeutique n'emploie que deux *perchlorures* : le *perchlorure de fer* Fe^2Cl^6, liquide jaune brun, astringent, employé comme hémostatique à l'extérieur en solution étendue, et à l'intérieur, à la dose de quelques gouttes, et le *perchlorure d'or* ou chlorure d'or, obtenu par l'action de l'eau régale sur l'or en feuilles, et préconisé dans diverses applications. V. OR.


Perchoir.

PERCHOIR (*pèr'* — rad. *percher*) n. m. Lieu où l'on met percher les volailles : *Aménager un* PERCHOIR *pour les poules.* ‖ Bâton sur lequel on fait percher certains oiseaux. ‖ *Perchoir ou bâton de perroquet*, Bâton perpendiculaire à un plateau de bois, terminé dans le haut par une traverse portant une ou deux petites mangeoires et garni d'échelons sur lesquels le perroquet monte et descend.
— Par plaisant. Logement situé à un étage élevé.

PERCHOT (*pèr'-cho*) n. m. Sorte de perche ferrée ou de longue pique. (Vieux.)

PERCHTOLSDORF, bourg d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche [cercle d'Unter-Wienerwald]), sur le Liesing Bach (bassin du Danube,) ; 4.229 hab. Station d'été.

PERCIDÉS (*per'-si*) n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, renfermant les perches (*perca*) et genres voisins. — *Un* PERCIDÉ.

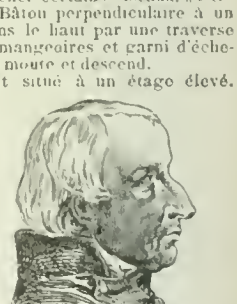
Percier.

PERCIER (Charles), architecte français, né et mort à Paris (1764-1838). Il remporta le prix de Rome en 1786, et retrouva en Italie Fontaine, un ancien camarade de l'atelier Peyre ; alors, commença pour les deux artistes cette intimité profonde qui les fit inséparables. Percier débuta, pendant son séjour en Italie, par la *Restauration de la colonne Trajane*, qui, exposée à Paris en 1790, y obtint un succès éclatant. En 1791, l'artiste retourna à Paris, où Fontaine l'avait

précédé. La première entreprise importante dont ils furent chargés fut l'appropriation de la Malmaison à l'habitation du Premier Consul. On doit encore à leur collaboration l'arc de triomphe du Carrousel, la conversion de la salle de la Convention, aux Tuileries, en salle de spectacle, l'aile septentrionale de la cour des Tuileries, de nombreux travaux au Louvre, etc. (V. FONTAINE.) Percier, qui devint membre de l'Académie des beaux-arts en 1811, était surtout dessinateur. Percier et Fontaine ont publié ensemble de beaux recueils d'architecture, parmi lesquels nous citerons: *Palais, maisons et autres édifices modernes dessinés a Rome* (1798); *Résidences des souverains de France, d'Allemagne, de Russie, etc.* (1833). Citons aussi la *Description des cérémonies et des fêtes qui ont eu lieu pour le mariage de Napoléon Ier avec l'archiduchesse Marie-Louise* (1811), etc. Enfin, on doit à Percier les charmants dessins des éditions d'*Horace* et de *La Fontaine*, par Didot.

PERCIÈRE (*pèr'-si*) n. f. Féod. Sorte de droit de terrage, perçu en nature par le seigneur, notamment en Auvergne, sur les fruits pendants.

PERCILLÉ, ÉE (*pèr'-sill* [*ll* mll.] — dimin. de *percé*) adj. Criblé de petits trous : *Une feuille de papier* PERCILLÉE.

PERCIS (*pèr'-siss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des trachinidés, répandus dans les mers chaudes de l'ancien monde.


Percis.

PERCLUS (*pèr'-klu*), **USE** [du lat. *perclusus*, part. pass. passif de *percludere*, supin *perclusum*, fermer entièrement] adj. Impotent de tout le corps, ou d'une partie du corps : *Demeurer* PERCLUS. *Être* PERCLUS *du bras droit.* ‖ Impotent, en parlant d'un membre : *Jambe* PERCLUSE.

— Fig. Complètement privé de son activité : *Avoir le cerveau, le jugement* PERCLUS.

PERCLUSION (*pèr'*) n. f. Etat d'une personne percluse.

PERCNOPTÈRE (*pèr'-kno*) n. m. Espèce de vautour du genre néophron, propre à la région circaméditerranéenne.

— ENCYCL. Le *percnoptère*, vulgairement appelé *poule de Pharaon* (*neophron percnopterus*), est un petit vautour à bec long, garni jusqu'en son milieu par la cire; la tête, dénudée, est munie en arrière d'une demi-collerette de longues plumes pointues, qui dégagent le cou en avant; la taille est de 60 centimètres, l'envergure de 1m,70. La livrée d'abord brune et ardoisée, puis roussâtre, se fait jaune, puis blanchâtre chez les vieux individus. Les Egyptiens vénéraient le percnoptère comme un génie solaire.


Percnoptère.

PERÇOIR (*pèr'* — rad. *percer*) n. m. Outil qui sert à faire des trous. ‖ Plaque de fer ou d'acier avec un trou en son centre, et sur laquelle les serruriers, les maréchaux posent la pièce de fer qu'ils veulent percer. ‖ Sorte de foret, avec lequel on met en perce les tonneaux. ‖ Sorte de ringard, avec lequel on ouvre le trou de coulée d'un haut fourneau. (On dit aussi PERC.)

PERCOLATEUR (*pèr'* — du lat. *per*, à travers, et *colare*, filtrer) n. f. Grande cafetière à filtre.

— ENCYCL. Le *percolateur* s'emploie pour la fabrication du café noir en grande quantité. Il est constitué par deux cylindres généralement superposés. Le récipient supérieur contient un ou plusieurs filtres sur lesquels on place le café; le récipient inférieur renferme l'eau. Lorsque l'eau bout, la vapeur chasse le liquide jusqu'à la partie supérieure des filtres, par un ou plusieurs tubes. L'eau redescend en humectant successivement chaque couche de café et retombe dans le cylindre inférieur à l'état de café noir, d'où on l'extrait à l'aide d'un robinet. Un tube de verre vertical indique la quantité de liquide contenu dans chaque récipient.

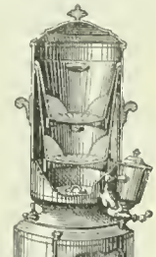
Percolateur.

PERCOSIE (*pèr, zi*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, propres à l'hémisphère nord. (La *percosia equestris* est commune dans le midi de la France.)

PERÇU, UE part. pass. du v. Percevoir.

PERCUS (*pèr'-kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant une vingtaine d'espèces, propres à la région circaméditerranéenne.

PERCUSSEUR (*pèr'-ku-seur'* — du lat. *percussor*, même sens) n. m. Celui qui frappe. (Peu us.)

PERCUSSION (*pèr'-ku-si* — lat. *percussio*) n. f. Coup, choc d'un corps contre un autre corps : PERCUSSION *violente.*


Percosie (gr. d'un tiers).

— Armur. *Arme à percussion.* Arme à feu portative, dans laquelle la charge est enflammée par le choc d'une pièce (chien ou percuteur) sur une capsule détonante.

— Chirom. Partie charnue de la main, qui est entre le poignet et le petit doigt.

— Mécan. *Point de percussion*, Point où se réunit toute l'action du corps percutant. ‖ *Percussion directe*, Celle qui imprime au corps percuté une impulsion dont la direction est la ligne même qui joint son centre de gravité au point choqué.

— Méd. Méthode d'exploration qui consiste à frapper, suivant certaines règles, telle ou telle partie du corps pour tirer des indices de la sonorité, de l'élasticité, des sensations douloureuses provoquées. ‖ *Percussion immédiate*, Celle qui s'exerce en frappant directement sur le corps du sujet. ‖ *Percussion médiate*, Celle qui s'exerce en interposant un corps étranger, le plus souvent un doigt de l'observateur, quelquefois un plessimètre.

Musiq. Choc de la dissonance, qui frappe sur le premier temps de la mesure. ‖ Système de très petits marteaux adaptés dans les harmoniums aux anches métalliques d'un jeu particulier, et qui viennent frapper la lame vibrante au moment même où elle reçoit le vent qui la fait résonner. ‖ *Instruments de ou a percussion*, Instruments dont on joue en les frappant, et dont l'ensemble dans un orchestre prend le nom de *batterie.*

— Techn. Procédé par lequel on constate l'état des bois de charpente en les choquant avec un corps dur.

— ENCYCL. Méd. Hippocrate et Galien se servaient déjà de la percussion, notamment pour reconnaître l'hydropisie. Auenbrugger publia, en 1761, le premier traité méthodique de la percussion. Plus tard, Corvisart introduisit en France cette méthode, que Piorry perfectionna par l'invention de la percussion médiate et du *plessimètre.* Aujourd'hui, la percussion constitue, avec l'auscultation, la base la plus solide du diagnostic. Les nuances des sensations recueillies s'expriment à l'aide d'un vocabulaire spécial. On distingue la sonorité, la submatité, la matité, le son skodique, le bruit de pot fêlé, le tympanisme, etc. La percussion s'applique principalement à la poitrine pour l'examen de l'appareil pulmonaire et du cœur, et à l'abdomen pour l'examen de tous les organes y contenus et pour les épanchements en particulier. Elle ne peut donner de résultats utiles qu'entre des mains très exercées.

PERCUTANT (*pèr'-ku-tan*), **ANTE** [rad. *percuter*] adj. Qui produit une percussion.

— Artill. *Projectiles percutants*, Projectiles disposés pour éclater par la percussion, contre le but ou contre le sol, en avant de celui-ci. ‖ *Fusées percutantes*, Fusées dont sont armés les projectiles percutants. (V. FUSÉE.) ‖ *Tir percutant*, Tir exécuté avec ces projectiles.

PERCUTER (*pèr'* — du lat. *percutere*, même sens) v. a. Frapper, choquer : *Un corps qui* PERCUTE *un autre corps.*

— Méd. Explorer par la percussion : PERCUTER *la poitrine. Se percuter*, v. pr. Etre percuté.

PERCUTEUR (*pèr'* — rad. *percuter*) n. m. Armur. et artill. Tige métallique faisant partie du mécanisme de culasse d'une arme à feu portative, et qui, dans son mouvement longitudinal déterminé par un ressort à boudin, frappe l'amorce destinée à enflammer la charge. (L'ancien percuteur était le chien de fusil.) ‖ Pièce métallique qui remplit un rôle analogue, dans les fusées percutantes.

— Ethnogr. Instrument dont les hommes de l'âge de pierre se servaient pour tailler le silex.

— Méd. Marteau d'ivoire, employé jadis pour percuter.

PERCY, ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 26 kilom. de Saint-Lô; 2.571 hab. Commerce de chevaux et bétail. — Le canton a 12 comm. et 8.030 hab.

PERCY (famille DE), ancienne famille anglaise, d'origine normande, qui tire son nom de Perci, près Villedieu (Manche). Elle prétend remonter à Mainfred, chef danois établi en Normandie avant Rollon. Ses membres les plus connus sont : WILLIAM **de Percy** (1030-1096), ami de Guillaume le Conquérant. [Il se fixa dans le comté d'York. Après avoir persécuté les moines, il se repentit, se croisa et mourut à Montjoie, près Jérusalem]; — RICHARD **de Percy** (1170-1244), un des chefs du parti des barons, qui obtint la signature de la Grande Charte; — HENRY **de Percy,** baron d'Alnwick (1272-1315). [Par ses acquisitions dans le Northumberland, il prépara l'accession de la famille à la dignité comtale]; — HENRY **de Percy** (1299-1352), fils du précédent. [Il accompagna Edouard III dans la plupart de ses guerres, et se signala à la victoire de Nevill's Cross, remportée sur David Bruce (1346)]; — HENRY **de Percy** (1342-1408), fondateur de la maison des comtes de *Northumberland;* — sir HENRY **de Percy,** plus connu sous le nom d'*Hotspur* (1364-1403). [Il se distingua dans les guerres contre l'Ecosse. Ses exploits, que Froissart a contés, ont donné lieu à de nombreuses ballades populaires. Il périt à la bataille de Berwick]; — HENRY **de Percy,** lord d'ALNWICK, mort en 1659, membre du parlement en 1629. [Au début de la guerre civile, il fut un des instigateurs du complot de l'armée (1641) et dut s'enfuir en France, où il mourut. Il servit d'agent entre Henriette-Marie et le roi Charles.]

PERCY (Thomas), littérateur et prélat anglais, né à Bridgnorth (Phropshire) en 1729, mort à Dromore en 1811. Entré dans les ordres, il devint recteur de Wilby en 1756, doyen de Carlisle en 1778 et, en 1782, évêque de Dromore, où il mourut aveugle. Il doit surtout sa réputation aux trois volumes intitulés *Reliques de l'ancienne poésie anglaise* (1765), qui provoquèrent un mouvement fécond vers les chansons et ballades populaires. La *Percy Society*, fondée en son honneur, a, de 1840 à 1852, publié 96 volumes d'antiquités littéraires nationales.

PERCY (Pierre-François, baron), chirurgien français, né à Montagney (Haute-Saône) en 1754, mort à Paris en 1825. Il acquit une grande réputation comme chirurgien militaire, et fut nommé, en 1803, inspecteur général du service de santé des armées. Il entra à l'Académie des sciences en 1807, professa à la faculté de médecine, et, pendant les Cent-Jours, fut envoyé par les électeurs du Doubs à la Chambre des représentants. A la seconde rentrée des Bourbons, il perdit sa place d'inspecteur général et sa chaire à la faculté de médecine. Ses principaux ouvrages sont : *Mémoire sur les ciseaux à incision* (1785); *Mémoire sur l'extraction des corps étrangers* (1787), réimprimé sous le titre de *Manuel du chirurgien d'armée* (1792); *Pyrotechnie chirurgicale pratique* (1794-1810).

PERCYANURE (*pèr'-si*) n. m. Chim. Nom donné à des composés où le cyanogène entre dans des proportions plus fortes que pour les cyanures simples.

PERCYLITE (*pèr'-si*) n. f. Minér. Oxychlorure hydraté naturel de plomb et de cuivre.

PERDABLE (*pèr'*) adj. Qui peut être perdu : *Tout procès est* PERDABLE.

PERDANT (*pèr'-dan*), **ANTE** adj. Qui perd : *La partie* PERDANTE. *Les numéros* PERDANTS.

— Substantiv. Personne qui perd : *Les* PERDANTS *payent.*

— n. m. Mar. *Perdant de la marée,* Décroissance de la marée entre deux époques. Syn. de JUSANT ou REFLUX.

PERDENDOSI (*per'-dèn'* — mot ital. qui signif. *En se perdant*) adv. Musiq. En mourant, en descendant par degrés insensibles jusqu'au silence.

PERDEUR, EUSE (*per'*) n. Personne, chose qui est sujette à perdre : *La bonne compagnie est une* PERDEUSE *de temps.* (Prince de Ligne.

PERDICCAS Ier, roi de Macédoine (VIIe s. av. J.-C.). Originaire d'Argos, il s'empara, avec ses frères Aéropos et Gavanes, d'une grande partie de la Macédoine, et fonda la dynastie macédonienne. Il bâtit Edesse, qui fut longtemps la capitale du pays. Son fils Argée lui succéda.

PERDICCAS II, roi de Macédoine, mort vers 413 av. J.-C. Il succéda à son père Alexandre vers 433, et ent d'abord à lutter contre les Thraces. Pendant la guerre du Péloponèse, il hésita entre l'alliance d'Athènes et celle de Sparte, et trahit successivement ces deux villes.


Monnaie de Perdiccas II.

PERDICCAS III, roi de Macédoine, mort en 359 av. J.-C. Il succéda, en 370, à son frère Alexandre II, qui venait d'être assassiné, et eut à lutter contre un compétiteur, nommé Pausanias. Il fut secouru par le général athénien Iphicrate, se défit, en 361, du régent Ptolémée, et, dès lors, gouverna seul. Il soutint une guerre contre les Athéniens au sujet d'Amphipolis, et fut tué dans une bataille contre les Illyriens.


Monnaie de Perdiccas III.

PERDICCAS, général macédonien, un des lieutenants d'Alexandre le Grand, mort en 321 av. J.-C. Il fit partie de la garde de Philippe, puis suivit Alexandre en Asie, et assista aux derniers moments du conquérant. Perdiccas devint alors premier ministre d'Arrhidée, fils naturel de Philippe, proclamé roi de Macédoine. Il fut aussi nommé tuteur du fils de Roxane, la veuve d'Alexandre. Il aida Roxane à faire périr Statira, autre veuve d'Alexandre, donna la Cappadoce à Eumène, épousa Nicea, fille d'Antipater, mais avec l'intention de la renvoyer bientôt pour se marier avec Cléopâtre, sœur d'Alexandre. Ses projets ambitieux excitèrent à la fois la crainte et la jalousie des autres généraux. Antigone, Cratère, Antipater et Ptolémée se liguèrent contre lui. Seul avec Eumène, Perdiccas fit mettre à mort Méléagre, qui partageait avec lui la tutelle du jeune roi, déclara la guerre à Antigone, gouverneur de la Lydie et de la Phrygie, le suivit en Egypte, éprouva un échec près de Memphis, et fut massacré par ses officiers.

PERDICINÉS (*pèr', si*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux gallinacés, dont le genre *perdrix* est le type. — *Un* PERDICINE.

PERD-FLUIDE (de *perdre*, et *fluide*) n. m. Electr. Conducteur souterrain d'un paratonnerre.

PERDIGON, troubadour provençal, né à Lesperon (Ardèche) vers la fin du XIIe siècle. Il fut protégé par Robert Ier, dauphin d'Auvergne, Pierre II d'Aragon, Alphonse III de Castille et Guillaume IV d'Orange. On raconte cependant qu'il aurait, durant la guerre albigeoise, pris parti contre ses anciens protecteurs. Abandonné de tous à cause de cette félonie, il serait entré dans l'ordre de Cîteaux. Il reste de lui une vingtaine de chansons amoureuses et quelques *tensons* ou *partimens.*

PERDITION (*pèr', si-on* — rad. *perdre*) n. f. Perte complète, dispersion, dissipation : *Fortune qui s'en va en* PERDITION. (Peu us.)

— Relig. Mort éternelle, enfer; voie qui y conduit : *Lieu de* PERDITION.

— Mar. *En perdition,* En danger de faire naufrage.

PERDIX (*pèr'-dikss*) n. m. Zool. Nom scientifique du genre *perdrix.*

PERDIX. Myth. gr. Sœur de Dédale : mère de Perdix et de Talos, un géant crétois. Elle confia à Dédale son fils Perdix, qui acquit une grande habileté dans la mécanique et les arts. Dédale, jaloux, le fit périr. Athéna métamorphosa le malheureux artiste en perdrix, tandis que Dédale était condamné à mort par l'Aréopage, ou, selon d'autres, à un bannissement perpétuel.

PERDONNET (Albert-Auguste), ingénieur français, né à Paris en 1801, mort à Cannes en 1867. Elève de l'Ecole polytechnique, il professa à l'Ecole centrale, dont il devint directeur en 1862. Citons de lui : *Portefeuille de l'ingénieur des chemins de fer* (1843, avec Polonceau); *Nouveau Portefeuille de l'ingénieur des chemins de fer* (1862-1865), avec le même; *Traité élémentaire des chemins de fer* (1856); *Notions générales sur les chemins de fer* (1859); etc.

PERDRE du lat. *perdere*, même sens) *Je perds, tu perds, il perd, nous perdons, vous perdez, ils perdent. Je perdais, nous perdions. Je perdis, nous perdîmes. Je perdrai, nous perdrons. Je perdrais, nous perdrions. Perds, perdons, perdez. Que je perde, que nous perdions. Que je perdisse, que nous perdissions. Perdant. Perdu, ue* v. a. Cesser de posséder, devenir privé de : PERDRE *son argent, son emploi.* Etre diminué, amoindri de; cesser de jouir, d'être doué de : PERDRE *un bras, son sang, ses forces.* Etre, par la mort ou par l'absence, séparé de : *L'homme meurt autant de fois qu'il* PERD *ceux qu'il aime.* (Boiste.) ‖ Voir périr dans un combat : *Armée qui* A PERDU *mille hommes.*

— Egarer : PERDRE *ses gants, son chien.*

— Conduire hors du bon chemin : PERDRE *un touriste.*

— Ruiner, renverser, déshonorer : *Les passions* ONT PERDU *Sa'ümon.* Boss. ‖ Corrompre, dépraver les mœurs, l'esprit de : *Les mauvais livres* PERDENT *les jeunes gens.*

— Cesser de suivre ou d'occuper ; laisser prendre : PERDRE *son chemin.* PERDRE *la piste.*

— Ne pas employer utilement, ne tirer aucun parti de : PERDRE *son temps.* PERDRE *l'occasion.*

— Avoir le dessous, être vaincu dans : PERDRE *un pari, une partie, un procès, une bataille.*

— Ne pas entendre ou comprendre : *On* PERD *la moitié de ce que disent les chanteurs.* ‖ Ne pas voir : PERDRE *la moitié d'un spectacle.*

— Pop. *Perdre le goût du pain,* Mourir. ‖ *Perdre sa clef,* Avoir la diarrhée. ‖ *L'avoir perdu,* N'être plus vierge.

— Loc. div. *Perdre de,* Etre privé d'une partie de : PERDRE DE *sa force.* ‖ *Perdre ses pas,* Prendre une peine inutile. ‖ *J'y perdrai mon nom.* V. NOM. ‖ *Perdre patience,* S'en aller après avoir longtemps attendu — S'impatienter, éclater après avoir longtemps supporté quelque chose. ‖ *Perdre pied, Perdre terre,* Ne plus atteindre le fond de l'eau avec ses pieds. — Fig. Ne plus savoir où l'on en est, ce que l'on fait, ce que l'on dit. ‖ *Perdre de vue,* Cesser de voir ; ne pouvoir plus suivre des yeux. — Oublier, négliger, s'écarter de : PERDRE DE VUE *une considération importante.* ‖ *Perdre ou changer,* Obtenir plus mal que ce qu'on avait. ‖ *N'avoir rien à perdre,* N'être exposé à aucune fâcheuse conséquence. ‖ *Jouer à tout perdre,* Risquer tout ce qu'on a. ‖ *Il n'y a pas un moment à perdre,* Il est nécessaire d'agir sans retard. ‖ *Vous ne perdrez rien pour attendre,* Pour être retardé, votre payement n'en est pas moins sûr ; votre récompense n'est que différée. — Fig. Se dit quelquefois par menace.

— PROV. : **Marchand qui perd ne peut rire,** Les mauvaises affaires ôtent la gaieté. ‖ **Qui quitte la partie la perd,** Il ne faut pas abandonner ce qu'on entreprend, sans quoi on éprouve un échec certain. ‖ **Qui perd le sien perd le sens,** La perte de ce qu'on possède fait déraisonner.

— Arg. théâtr. *Perdre son bâton.* En parlant d'un acteur, Etre de mauvaise humeur, perdre contenance.

— Grav. *Perdre une taille,* La joindre à une autre, de manière que les deux se confondent ensemble.

— Jeux. Au billard ancien, Mettre sa bille dans la blouse ou la faire sauter hors du billard.

— Manèg. *Perdre du terrain,* Se rétrécir sur les voltes, en parlant du cheval.

— Mar. Diminuer de vitesse. ‖ *Perdez cinq tours,* Réduisez la vitesse de cinq tours de machine. ‖ *Perdre le fond,* Ne plus le trouver avec le plomb de sonde. ‖ *Perdre le vent,* Tomber sous le vent. ‖ *Perdre en louvoyant,* Ne pas réussir à gagner au vent. ‖ *Perdre sa marche.* Se dit d'un navire dont la vitesse décroît. ‖ *Perdre un navire,* Le faire naufrager. ‖ *Perdre de la vapeur,* Laisser sortir la vapeur de la chaudière par les soupapes.

— Relig. Damner : PERDRE *son âme.*

— Typogr. Se dit d'un manuscrit, d'une mise en pages qui fournit moins que ce qui était prévu. ‖ On dit aussi GAGNER.

— v. n. Diminuer de valeur, de crédit, de réputation : *Denrée, Ouvrage qui* PERD *tous les jours.*

— Laisser fuir, laisser échapper : *Un broc qui* PERD.

— Mar. *Un navire perd sur un autre,* Il marche moins vite que lui. ‖ *La marée perd,* Elle descend, ou sa force ascensionnelle diminue.

Perdu, ue part. pass. du v. Perdre.

— Dont la mort, la ruine, la chute est certaine : *Malade* PERDU. *Banquier* PERDU.

Complètement isolé : *Habiter un quartier* PERDU.

— Très absorbé : *Etre* PERDU *dans ses réflexions.*

— Loc. div. *Perdu de,* Complètement livré à, écrasé par : *Etre* PERDU DE *dettes,* DE *rhumatismes.* (Qui n'a plus du tout de : *Un homme* PERDU DE *réputation.*) ‖ *Puits perdu,* Puits où les eaux se perdent et qui, par conséquent, se tarit bientôt. ‖ *Ballon perdu,* Ballon qui s'élève dans l'air sans être monté. *Heures perdues, Moments perdus, Temps perdu,* Heures, Moments où une personne, ordinairement fort occupée, n'a rien à faire ou ne se livre pas à ses occupations principales : *Faire des vers à ses* MOMENTS PERDUS. ‖ *Femme perdue,* Femme de mauvaises mœurs. ‖ *Salle des pas perdus,* Salle qui précède ordinairement la chambre des audiences d'un tribunal, etc. ‖ *A corps perdu,* Sans ménagement, avec ardeur, impétuosité. ‖ *Tirer à coup perdu, à coups perdus,* Tirer des coups de feu au hasard, hors de la portée. ‖ *Argent placé à fonds perdus, à fonds perdu,* Argent placé en viager.

— Art milit. *Sentinelle perdue,* Sentinelle très avancée. ‖ *Enfants perdus,* Soldats que l'on envoyait en éclaireurs ou qui commençaient l'attaque.

— Constr. *Ouvrage à pierres perdues,* Construction qu'on établit dans l'eau, en y jetant des pierres entassées sans ordre pour servir d'enrochement à un ouvrage hydraulique. ‖ *Pierre perdue,* Pierre qui, dans l'épaisseur d'un mur, est noyée dans un bain de mortier.

Comm. *Faire flotter du bois à bûches perdues,* Jeter du bois dans une rivière, qui l'entraîne jusqu'au lieu où il doit être embarqué.

— Mar. *Cheville à tête perdue,* Cheville enfoncée au dessous du bordage et qu'on recouvre de brai.

Peint. *Contours perdus,* Ceux qui ne tranchent pas sur le fond.

— Politiq. *Voix perdues,* Voix données à un candidat qui n'obtient que très peu de voix.

— Techn. *Reprise perdue,* Reprise faite de manière qu'on l'aperçoive à peine.

— ALLUS. HIST. : **Tout est perdu, fors l'honneur,** Mot célèbre attribué à François Ier. V. HONNEUR.

— ALLUS. LITTÉR. :

> **Quand on a tout *perdu,* quand on n'a plus l'espoir,**
> **La vie est un opprobre et la mort un devoir.**

Vers de Voltaire, dans *Mérope* II, 7. C'est le cri que pousse Mérope, cruellement frappée dans son affection d'épouse et de mère. Le meurtrier de son mari et usurpateur de sa couronne veut l'épouser, et c'est au moment où de fausses apparences lui font croire que son fils vient de tomber sous le poignard d'un étranger.

— LOC. PROV. : **Pour un de perdu, dix de retrouvés,** La personne, la chose perdue est très facile à remplacer. ‖ **Ce qui est différé n'est pas perdu,** Ce qui n'a pas été fait encore, se fera plus tard.

— Substantiv. *Comme un perdu,* De toutes ses forces : *Courir, Crier* COMME UN PERDU.

Se perdre, v. pr. Etre perdu.

— S'enfoncer, disparaître : SE PERDRE *dans la foule.* Se jeter, se verser, en parlant d'un cours d'eau : *Le Rhin* SE PERD *dans les sables qu'il a lui-même accumulés.*

— S'unir, se fondre insensiblement : *Nuances qui* SE PERDENT *l'une dans l'autre.*

— S'égarer, se fourvoyer : SE PERDRE *dans un bois.*

— Se minor, se ruiner : *La France* SE PERDRA *par les gens de guerre.* (Montesq.) ‖ Se compromettre, se déshonorer : *Presque toutes les femmes* SE PERDENT *par orgueil.*

— Fig. S'absorber, se plonger : SE PERDRE *dans ses méditations.* ‖ Etre détruit, dissipé, anéanti : *Le temps* SE PERD *dans l'éternité.* ‖ Tomber en désuétude : *Usage qui* SE PERD *de jour en jour.*

— Loc. div. *Se perdre à,* Ne rien comprendre à : *Je* M'Y PERDS. ‖ *Ma tête se perd,* Je m'égare, ma raison m'abandonne. ‖ *Se perdre dans les nues, dans les nuages,* Devenir obscur, inintelligible par emphase. ‖ *Se perdre en conjectures,* Se livrer à une foule de conjectures entre lesquelles on ne sait que choisir.

— Mar. Faire naufrage.

— Relig. Se damner : *Les grands ne sauraient* SE PERDRE *ni se sauver tout seuls.* (Mass.)

— SYN. **S'égarer, se fourvoyer.** V. ÉGARER (s').

PERDREAU (*per'-dro*) n. m. Ornith. Jeune perdrix qui n'a pas encore sa grosseur normale.

— Art milit. Au moyen âge, Machine de guerre pour lancer des pierres. ‖ Aux XVIIe et XVIIIe siècles, Gros mortier à bombe entouré d'un cercle de mortiers plus petits. ‖ Sorte de double grenade qu'on lançait avec la bombe, à l'aide de ces petits mortiers.

— PROV. **A la Saint-Remi, tous perdreaux sont perdrix,** Au mois d'octobre, les perdreaux sont assez gros pour être appelés perdrix.

PERDRIAUX (*per'-dri-ô*) n. m. pl. Pierres à demi enfouies en terre et placées autour d'une borne de porte cochère, pour la garantir du choc des roues de voitures lourdement chargées et la consolider en même temps.

PERDRIEUR (*per'*) n. m. Chasseur aux perdrix : *Il y avait un* PERDRIEUR *dans la maison du roi.* ‖ On dit aussi PERDRIER.

PERDRIGON (*per'* — du provenç. *perdigon, perdrigon,* perdreau [par analogie de couleur]) n. m. Nom de plusieurs variétés de prunes.

PERDRIX (*per'-dri* — du lat. *perdix*) n. f. Ornith. Nom vulgaire sous lequel on réunit un grand nombre d'oiseaux de l'ancien continent qui, tout en se ressemblant plus ou moins, appartiennent à des genres différents : *francolin, tétraogalle, pterniste, ammoperdix,* etc. ‖ *Compagnie de perdrix,* Toutes les perdrix d'une couvée vivant ensemble.

— Loc. fam. *Perdrix de Gascogne,* Ail, dont les habitants du Midi font une grande consommation. ‖ *Perdrix hollandaise,* Pigeon domestique. ‖ *Perdrix d'Allemagne,* Corbeau. ‖ *Manger des perdrix sans oranges,* Apprécier les choses exquises sans y chercher des raffinements. (Vx.)

— Comm. *Vin œil de perdrix, couleur d'œil de perdrix,* Vin paillet, vif et brillant. ‖ *Linge à œil de perdrix,* Linge dont la façon rappelle l'œil rond de la perdrix.

— Ichtyol. Nom vulgaire de la sole commune sur les côtes du Finistère.

— ENCYCL. Zool. Tous les oiseaux compris sous le nom de *perdrix* appartiennent à la famille des phasianidés. Ils présentent comme caractères communs un corps assez trapu, à queue courte ; une tête petite, sans huppe, à narines nues, à bec court, épais ; des tarses longs, nus, couverts en avant de scutelles, rarement armés d'ergots.



Perdrix : *a*, grise ; *b*, rouge.

Les perdrix proprement dites (*perdix*) n'ont pas d'ergots au tarse. Ce genre comprend huit espèces, répandues en Europe et dans les montagnes de l'Asie. Le type en est la perdrix grise (*perdix perdix*), avec ses nombreuses variétés : *robusta* (de Russie) ; *sphagnetorum* (du nord de l'Europe) ; *Scanica* (de Suède) ; etc. Elle est remplacée dans l'Europe orientale et la Sibérie par la *perdix robusta* ; en Espagne, par la *perdix Hispaniensis* ; dans l'Asie boréale et moyenne, par la *perdix Daurica* ; la *perdix Hodgsoniæ* vit dans le Thibet et l'Himalaya à 4.000 mètres. La perdrix rouge appartient au genre *caccabis* (c'est la *caccabis rufa*), caractérisé par ses tarses calleux. Le type du genre (*caccabis saxatilis*), propre aux montagnes de la Suisse, est remplacé dans la région sud-occidentale par la perdrix rouge (*caccabis rufa*), dont la bartavelle (*caccabis Græca*) n'est qu'une variété méditerranéenne, souvent confondue, la perdrix gambra (*caccabis petrosa*), des mêmes régions de Barbarie et des Atlantides. Les francolins sont également méridionaux (V. FRANCOLIN) ; on les appelle fautivement perdrix d'Afrique.

Les perdrix vivent dans les lieux découverts, ne perchent point, ont des mœurs monogames pendant la saison des amours, et en tout autre temps vivent par compagnies dans les champs, se nourrissant de toutes substances végétales et de petits animaux. La chasse active qu'on fait à ces oiseaux, dont la chair est estimée en tous pays, a changé leur manière d'être, surtout en Europe. Le nombre considérable des œufs (neuf à dix-sept par couvée) permet seul à l'espèce de se conserver, car, en dehors de l'homme, ses ennemis sont nombreux, et, comme le nid est toujours situé à terre, il est exposé aux ravages des petits carnassiers, des reptiles, sans compter les oiseaux de proie, les geais, etc.

PERDRIX Myth. gr. V. PERDIX.

PERDU, UE part. pass. du v. Perdre.

PERDU (MONT), sommet du versant espagnol des Pyrénées (Aragon prov. de Huesca), haut de 3.352 mètres, au S.-S.-O. du Cirque de Gavarnie, entre le Cylindre et le Soum de Ramond, à 8 kilom. du village de Gavarnie.

PERDUELLION (*per', ël'-li* — lat. *perduellio*) n. m. Antiq. rom. Crime de haute trahison, comprenant les attentats contre la république, les tentatives d'usurpation, et qui étaient punis de mort.

PERDURABLE (*per'* — du préf. *per,* et de *durable*) adj. Qui dure toujours, éternel. (Vx.)

PERDURABLEMENT (*per'*) adv. D'une manière perdurable, à perpétuité. (Vx.)

PÈRE (du lat. *pater,* même sens) n. m. Homme qui a engendré un ou plusieurs enfants : *Il n'y a de jolis enfants que ceux dont on est le* PÈRE. (A. Karr.) ‖ Chef d'une suite de descendants : *Abraham, le* PÈRE *des croyants.*

— Animal considéré par rapport aux animaux qu'il a engendrés : *On inscrit soigneusement le* PÈRE *et la mère des chevaux de pur sang.*

— Créateur, fondateur : *Corneille est regardé comme le* PÈRE *de notre théâtre.*

— Celui qui a des sentiments paternels, qui fait beaucoup pour le bonheur, le bien-être de quelqu'un : *Louis XII avait été surnommé le* PÈRE *du peuple.*

— Titre familier, qu'on donne à un homme d'un âge avancé : *Bonjour,* PÈRE *François!*

— Fig. Source, principe : *Le besoin est le* PÈRE *de l'industrie.*

— Loc. div. : *Ses père et mère,* Son père et sa mère (façon de parler courante, mais contraire à la règle). ‖ *Père légitime,* Celui dont les enfants sont nés d'un légitime mariage. ‖ *Père naturel,* Celui dont les enfants sont nés hors mariage. ‖ *Père putatif,* Celui qui passe pour être le père des enfants qu'il n'a pas engendrés. ‖ *Père nourricier,* Le mari de la nourrice. ‖ *Père adoptif,* Celui qui a adopté un enfant. ‖ *Père de famille,* Homme marié qui a des enfants. ‖ *Père grand,* N'est dit pour GRAND-PÈRE. ‖ *Père la joie,* Gai compagnon. ‖ *Père aux écus,* Homme riche. ‖ *Père douillet,* Homme qui recherche ses aises à l'excès. ‖ *Gros père,* Fam. Homme replet, ou Gros enfant potelé. ‖ *De père en fils,* Par transmission des pères aux enfants. ‖ *Grand comme père et mère,* Tout à fait grand, ayant la taille d'un homme. ‖ Titre donné à Dieu par les fidèles. (Dans ce sens, prend une majuscule) : *Notre* PÈRE. *Notre* PÈRE *céleste.*

— Loc. poétiq. *Le père du jour,* Le soleil.

— Loc. adv. *De père en fils,* Par transmission successive de père en fils.

— Antiq. rom. *Père conscrit,* Titre donné aux sénateurs romains. V. SÉNAT.

— Dr. *Jouir en bon père de famille,* Expression signifiant que celui qui a la jouissance d'un bien est obligé de le ménager, de l'administrer avec autant d'économie et de soin qu'un bon propriétaire pourrait le faire.

— Hist. eccléS. Titre qu'on donne aux membres des congrégations religieuses : *Les* PÈRES *de la Trappe.* (On écrit souvent, en abrégé, P. au singulier, PP. au pluriel : *Le P. Ventura. Les PP. jésuites.*) ‖ *Père procureur,* Celui qui est chargé de la dépense de la communauté. ‖ *Père temporel.* Dans les ordres mendiants, Celui qui reçoit les aumônes. ‖ *Père d'ordre.* Dans l'ordre de Cîteaux, Abbé qui commande à plusieurs autres. ‖ *Père correcteur,* Supérieur d'un couvent de minimes. ‖ *Père ministre,* Supérieur d'une maison de mathurins. ‖ *Père recteur,* Supérieur d'un collège de jésuites. (Le supérieur d'une maison des jésuites autre que leurs collèges s'appelle *père supérieur*). ‖ *Pères de la Mort,* Pères qui se consacraient au soin des malades. ‖ *Petits pères,* Religieux de l'ordre de Saint-Augustin. ‖ *Pères de l'Eglise* ou simplem. *Pères,* Docteurs antérieurs au XIIIe siècle et dont l'Eglise a approuvé les décisions. ‖ *Pères du désert,* Anciens anachorètes. ‖ *Pères d'un concile,* Evêques qui font partie de ce concile. ‖ *Père des pères,* Titre donné autrefois au pape. ‖ *Très saint-père,* Titre donné autrefois à de simples évêques, et réservé aujourd'hui au pape.

— Philos. soc. Titre donné au chef du saint-simonisme.

— Théâtr. *Père noble,* Rôle d'homme ayant de la gravité : *Orgon, dans le* Tartufe, *M. Duval dans la* Dame aux Camélias, *sont des* PÈRES NOBLES.

— Théol. *Dieu le Père, le Père éternel, le Père,* La première personne de la Trinité. ‖ Dans le style biblique, *Père du mensonge,* Démon. ‖ *Notre premier père, Le père des humains,* Adam.

PROV. LITTÉR. :

> On ne peut contenter tout le monde et son *père,*

Vers de La Fontaine. V. MEUNIER.

— n. m. pl. Ancêtres : *Du temps de nos* PÈRES. Syn. PÈRES, AÏEUX, ANCÊTRES. V. AÏEUX.

— ENCYCL. Dr. *Père de famille.* Chez les Romains, le père de famille avait sur son enfant une puissance égale à celle du maître sur l'esclave ; il pouvait en user comme de *sa chose* ; il pouvait le charger de fers et même le tuer.

L'expression *paterfamilias* (ou simplem. *pater*) désignait juridiquement l'individu *sui juris* qui était chef d'une famille. V. FAMILLE.) Il était maître du patrimoine de la famille, et c'est lui qui prenait soin du culte du foyer. Un homme pouvait seul être *paterfamilias*, mais il n'était pas nécessaire qu'il eût des enfants : il suffisait qu'il ne dépendît pas d'un *pater.*

La législation civile actuelle semble n'avoir en vue que de concilier une certaine liberté laissée aux enfants avec les avantages que leur subordination offre à la société. Les droits paternels se réduisent à fort peu de chose, et l'on peut dire à rien quand l'enfant a atteint sa majorité (C. civ., art. 371 et suiv.). V. ENFANT, PUISSANCE PATERNELLE.

— Hist. relig. *Pères de l'Eglise.* Ce titre n'est pas conféré officiellement ; c'est une dénomination fondée sur l'usage et donnée aux écrivains des premiers temps qui se sont illustrés par l'orthodoxie de leur doctrine et la sainteté de leur vie. La liste des Pères, suivant les uns, se termine avec le VIe siècle ; selon d'autres, elle s'étend jusqu'au VIIIe et même au XIIe s.

Parmi les Pères de l'Eglise on distingue les *Pères apologistes* qui, depuis l'origine du christianisme jusqu'à Constantin, luttèrent contre le paganisme, et les *Pères dogmatiques* qui, à partir de Constantin, travaillèrent à exposer la doctrine chrétienne et à la défendre contre les sectes qui tentaient de l'altérer. Parmi les premiers, les plus célèbres furent, en Orient : saint Justin, Clément d'Alexandrie, Origène ; en Occident : Tertullien, Arnobe, Lactance, saint Cyprien. Il faut citer surtout parmi les seconds, en Orient : saint Athanase, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Grégoire de Nyssé, saint Jean Chrysostome, saint Ephrem ; en Occident : saint Hilaire, saint Ambroise, saint Jérôme et saint Augustin.

Le témoignage des Pères est, en théologie, de la plus

haute autorité. Toutefois, suivant l'explication de Bossuet, il faut « savoir distinguer les conjectures des Pères d'avec leurs dogmes, et leurs sentiments particuliers d'avec leur consentement unanime ».

— Iconogr. *Père éternel.* Emeric-David pense que ce fut vers le milieu du IXe siècle que des artistes français eurent les premiers la hardiesse de représenter le Père éternel. Didron prétend que ce ne serait guère avant la fin du XIVe siècle que les sculpteurs et les peintres auraient représenté Dieu le Père avec des attributs distincts



Le Père éternel, d'après Quentin Metzys.

de ceux du Fils. Sur une grande châsse du XIIIe siècle (Cluny), est figuré le *Père éternel* nimbé. Un vitrail du XIIIe siècle, à Saint-Denis, représente *Dieu le Père tenant son fils en croix. Dieu le Père entouré d'anges* a été sculpté par Ghiberti sur l'une des portes du baptistère de Florence. Fra Filippo Lippi a peint le *Père éternel couronnant la Vierge* (musée de Berlin); le Pérugin, le *Père éternel adoré par deux anges* (église des Bénédictins de Pérouse); le Guerchin, le *Père éternel*, la main appuyée sur un globe (pinacothèque de Bologne); Quentin Metzys, le *Père éternel*, avec deux anges, etc.

D'admirables figures du *Père éternel* ont été peintes par Michel-Ange, à la chapelle Sixtine, et par Raphaël, dans les Loges. La fameuse fresque de la Magliana (Louvre) représente le *Père éternel et des anges*. Au Louvre existe aussi un tableau de l'Albane, représentant *le Père éternel qui envoie l'ange Gabriel vers Marie*.

Père Duchesne (LE). V. DUCHESNE.

Père de famille (LE), drame en cinq actes, en prose, par Diderot, imprimé en 1758 (Comédie-Française). — Un père est resté veuf avec deux enfants, Saint-Albin et Cécile, qu'il aime tendrement, et qui méritent cet amour. Saint-Albin tombe amoureux de Sophie, jeune fille pauvre et honnête, qu'il veut épouser. Mais les préjugés du monde n'admettent pas cette union, et les préjugés sont représentés par un commandeur, oncle de Saint-Albin, qui menace de le déshériter, au cas où il persisterait dans son projet de mariage. Le père, espérant conserver l'héritage à Saint-Albin, s'oppose aussi au mariage et, s'adressant à la jeune fille elle-même, lui fait promettre de renoncer à son amour. Sophie consent à ce sacrifice, mais sa promesse ne suffit pas au commandeur, qui la fait enfermer comme prostituée. Saint-Albin maudit l'hypocrisie humaine et renie son père, son oncle, sa sœur. Il y a dans toute la pièce un étalage de sensibilité et un abus de déclamation qui la rendraient aujourd'hui insupportable. Les personnages manquent de précision et de vérité.

Père prodigue (UN), comédie en cinq actes et en prose, d'Alexandre Dumas fils (Gymnase, 1859). — Veuf à vingt-quatre ans et très riche, le comte de La Rivonnière a mené une vie de dissipation qu'il prolonge jusqu'à cinquante ans. Toujours jeune, il pense à épouser une toute jeune fille, Hélène de Chavry. Mais il s'aperçoit que son fils André aime aussi cette enfant, et c'est pour André qu'il demande la main d'Hélène. Le comte, incapable d'une pensée basse, vit avec le jeune ménage. Or cela lui crée, aux yeux du monde, une situation fausse. Les mauvaises langues en jasent. Une courtisane pratique, Albertine de La Borde, et un parasite qui la sert, Tournas, avertissent le comte, et voilà de nobles cœurs désunis. Mais André et son père s'adorent; ils ont l'un et l'autre autant de grandeur d'âme que d'esprit. Gentilhomme accompli, le fils a partagé sa fortune avec son père, que des prodigalités sans cesse renouvelées ont dépouillé à la fin; le père risque sa vie pour son fils, à l'insu de ce dernier, dans un duel très dangereux. La paix et le bonheur reviennent à ces hommes d'élite, et le comte se rangera en épousant Mme Godefroy, une amie de vieille date.

La belle humeur et la générosité proverbiale de Dumas père revivent dans le comte de La Rivonnière; les idées larges et l'esprit de Dumas fils sont semés à pleines mains à travers toute la pièce : chacun des actes est riche en trait d'amusante ingéniosité.

Père-Lachaise (CIMETIÈRE DU). Ce cimetière, appelé administrativement « cimetière de l'Est », le plus important de Paris, est situé au nord-est de la ville, sur une colline naturellement boisée. Dès le XIIe siècle, cette colline, désignée plus tard sous le nom de Mont-Louis, ou Mont-Saint-Louis, appartenait au chapitre de la cathédrale; en 1626, les jésuites de la rue Saint-Antoine l'achetèrent, et dans la seconde moitié du siècle, Louis XIV y fit construire pour le père La Chaise, son confesseur, qui appartenait à cet ordre, une résidence somptueuse; désormais, le nom du Père La Chaise servit usuellement à désigner le Mont-Louis. L'appellation persista lorsque Frochot, préfet de la Seine, eut créé sur cet emplacement le *cimetière de l'Est*, l'une des trois nécropoles, alors *extra-muros*, dont il dotait Paris. C'est en 1804 que fut ouvert le nouveau cimetière, transformé par l'architecte Brongniart.

Au delà de la porte principale, s'ouvrant dans un parvis en hémicycle, commence une large allée plantée d'arbres qui monte, par une pente naturelle, puis par des rampes et des escaliers, jusqu'au sommet de la colline, que couronne la chapelle; de chaque côté de cette allée se voient des sépultures d'hommes illustres : Alfred de Musset, Visconti, Rossini, Baudry, Auber, Arago, Th. Couture, Ledru-Rollin, V. Cousin, etc.; au centre, le Monument aux morts, de Bartholomé. V. MONUMENT.

L'une des curiosités du cimetière est le tombeau d'Héloïse et d'Abélard (v. ABÉLARD); puis les sépultures de La Fontaine et de Molière, les tombeaux de Chopin, de Casimir Porier, de Garnier-Pagès, du maréchal Lefebvre, de Balzac, de David d'Angers, du général Foy, de Michelet, de Thiers, de Félix Faure. Citons encore les sépultures de : Hérold, Delisle, Grétry, Boïeldieu, Monge, Raspail, Scribe, Masséna, Larrey, Béranger, Gay-Lussac, Laplace, Ingres, C. Delavigne, Nodier, E. Delacroix, et, dans le cimetière israélite, les sépultures de Rachel et de la famille de Rothschild.

Du 27 au 29 juin 1871, le champ de repos fut le théâtre des dernières luttes de la Commune. On nomme « mur des fédérés » le coin du cimetière, non loin de la porte de la Réunion, où se firent les exécutions sommaires des partisans de la Commune.

PÉREAU (ro) n. m. Vase dans lequel on fond la cire destinée à être filée.

PÉRÉBÉA n. m. Genre d'ulmacées artocarpées, comprenant des arbres à latex de la Guyane.

PERECHTCHIÉPINA, bourg de Russie (gouv. d'Iékatérinoslav, distr. de Novomoskovsk); 3.000 hab. — Bourg du gouv. de Poltava (distr. de Konstantinograd); 4.000 hab.

PEREDA (Antoine DE), peintre de l'école castillane, né à Valladolid en 1599, mort à Madrid en 1669. Il fut le protégé d'Olivarez, qui lui confia des travaux au palais du Buen-Retiro. Citons, parmi ses tableaux : *Vanités humaines, Saint Guillaume d'Aquitaine, Saint Terme* (Madrid); *Saint Jean Evangéliste, Saint Ildefonse recevant la chasuble* (Louvre); etc.

PEREDA (José Marie DE), romancier espagnol, né à Polanco, près de Santander, en 1834. Elevé à Santander, il prépara à Madrid ses examens d'ingénieur civil, et, à part un court intermède politique (il figura comme député carliste aux Cortès, avant la seconde guerre civile), il partagea sa vie entre le culte des lettres et la direction d'une importante industrie. Son œuvre littéraire se compose de romans, presque tous consacrés, sauf de rares exceptions, à l'étude et à la peinture des choses et des êtres de la province de Santander (*la Montana*). Citons : les *Scènes de la montagne* (1864) et les *Types et paysages* (1871); *Tipos trashumantes* (1877); *el Sabor de la tierruca* (1882), *Sotileza* (1885), *la Puchera* (1889) et *Peñas arriba* (1895). La puissante imagination descriptive, l'intensité de la vision, la saveur du style assurent à Pereda une place parmi les premiers romanciers européens.

PÉRÉE (lat. *Perea*), contrée de l'ancienne Palestine, située à l'E. du Jourdain. Capit. *Pella*. — La *Pérée des Rhodiens* était la partie de la Carie voisine de Rhodes. — La *Pérée éolienne* n'était autre que la côte de Mysie, vis-à-vis de Mitylène.

PÉRÉFIXE (Hardouin DE BEAUMONT **de**), historien et prélat français, né à Beaumont, près de Châtellerault, en 1605, mort à Paris en 1670. Fils d'un maître d'hôtel du cardinal de Richelieu, il se fit recevoir docteur de Sorbonne, et fut choisi en 1641 pour être précepteur de Louis XIV. Evêque de Rodez en 1648, membre de l'Académie française en 1654, il fut nommé archevêque de Paris en 1662. En 1664, il exigea la signature pure et simple du formulaire relatif à la condamnation des cinq propositions attribuées à Jansénius. Les religieuses de Port-Royal ayant refusé leur signature, Péréfixe fit disperser seize d'entre elles dans les couvents de Paris. Il a publié en 1647 l'*Institutio principis*, court traité sur les vertus royales. Il avait rédigé aussi pour son élève un sommaire d'histoire générale de la France : mais, pour plaire à Louis XIV, il commença d'en extraire la *Vie de Henri le Grand*, qui parut en 1661 et fut complétée en 1664 par le *Recueil de quelques belles actions et paroles mémorables du roi Henri le Grand*.



Péréfixe.

PÉRÉGRIN, INE (du lat. *peregrinus*, même sens) adj. Voyageur, étranger. (Vx.)

— Fauconn. *Faucon pérégrin*, Oiseau de proie qui n'est pas apprivoisé.

— n. m. Dr. rom. Individu qui, sans être citoyen romain, ni Latin, se rattachait à la cité romaine par des liens juridiques spéciaux.

— ENCYCL. Dr. rom. Les plus anciens des pérégrins, appelés *hostes*, furent des étrangers liés à Rome par des traités; mais, avec le développement de la puissance romaine, ils devinrent des membres de l'Etat romain. Ce furent alors ceux des sujets de Rome qui n'étaient ni citoyens, ni Latins, mais se rattachaient à une *civitas* ayant conservé son droit national. Cette qualité, qui se transmettait par la naissance, pouvait résulter aussi de la perte du droit de cité. Diverses concessions du droit de cité sous la république et sous l'empire limitèrent le nombre des pérégrins; sous Justinien, tout sujet est *civis*.

PÉRÉGRINANT (*nan*) n. m. Celui qui se livre à des pérégrinations. || On dit aussi PÉRÉGRINATEUR.

PÉRÉGRINATION (*si-on* — rad. *pérégrin*) n. f. Voyage en pays lointains : *Les* PÉRÉGRINATIONS *des explorateurs.*

— Hist. nat. Migrations de certains animaux : *Les* PÉRÉGRINATIONS *des hirondelles.*

PÉRÉGRINE n. f. Nom d'une perle célèbre, qui fait partie des pierreries de la couronne d'Espagne.

Peregrine Pickle (LES AVENTURES DE), roman de Smollett, publié en 1751 et écrit dans la façon du *Gil Blas* de Le Sage. — Peregrine Pickle est un homme orgueilleux, dur, brutal, d'une volonté opiniâtre. Il essaye de déshonorer la jeune fille qu'il doit épouser : il rosse les gens qui lui résistent; il sème partout le malheur. Autour de lui se meuvent une foule de personnages pris sur le vif. Parmi eux il faut citer le « commodore Trunnion », qui vit dans sa maison comme s'il était à bord de son navire : ses domestiques font le quart et dorment dans des hamacs. On trouve dans ce roman les caractères distinctifs de Smollett : absence complète de sympathie pour l'humanité, crudité des tableaux, grande puissance et grande variété dans la peinture des caractères.

PÉRÉGRINER v. n. Faire des pérégrinations. (Vx.)

PÉRÉGRINITÉ (rad. *pérégrin*) n. f. Qualité d'étranger, air étranger. (Vx.)

— Dr. *Vice de pérégrinité*, Incapacité résultant de la qualité d'étranger.

— Littér. Vice de langage qui consiste à employer des locutions appartenant à une langue étrangère.

PEREGRINUS PROTEUS, philosophe cynique, né à Parium, près de Lampsaque, en 105, mort à Olympie en 165. D'après le récit de Lucien, *De la mort de Peregrinus*, il s'était fait chrétien, et avait visité les églises de Palestine, de Grèce et d'Italie. Excommunié après avoir profané la Pâque, il renonça au christianisme et devint philosophe cynique. S'étant livré à des attaques contre Trajan, il fut arrêté à Rome, mais les chrétiens s'intéressèrent à lui, malgré son apostasie, et obtinrent sa délivrance. Il reparut, en Grèce, aux jeux Olympiques, et y annonça l'intention de se jeter vivant dans un bûcher, espérant que le peuple ne le laisserait pas faire. La foule accourut; mais personne ne s'interposa, et, pour ne pas manquer à sa parole, il se livra aux flammes. La plupart des critiques considèrent le livre de Lucien comme un roman satirique, dirigé à la fois contre les chrétiens et contre les cyniques. Toutefois, le personnage de Pérégrinus n'est pas imaginaire. Plusieurs auteurs anciens, notamment Aulu-Gelle, en parlent comme d'un sophiste du IIe siècle.

PÉRÉGUEMENT (*ghe-man* — du lat. *peræquare*, niveler) n. m. Arpentement, dans quelques provinces.

PÉRÉIASLAV, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Poltava), au confluent de l'Alta avec le Troubèje (affl. du Dniéper); 15.000 hab. Fabriques de chaussures; manufacture de tabacs. — Le district est peuplé de 180.000 hab.

PÉRÉIASLAVL, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Vladimir), à l'entrée du Troubège dans le lac Plechtchéiévo; 8.700 hab. — Ch.-l. d'un district peuplé de 84.000 hab.

PEREIRA (Nunez Alvares), homme d'Etat portugais, né en 1360, mort à Lisbonne en 1431. Il contribua à l'avènement au trône de João Ier (1385), qui le nomma connétable. En 1410, il donna sa fille Brites en mariage au fils naturel de João, don Alfonso, qui fut le chef de la maison de Bragance. En 1423, celui qu'on a appelé le *Scipion portugais* renonçait à tous ses honneurs pour se retirer au couvent des carmes de Lisbonne, où il mourut.

PEREIRA (Gomez), médecin espagnol, qui vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il publia, sous le titre de *Antoniana Margarita, opus physicis, medicis ac theologis non minus utile quam necessarium* (1554), curieux ouvrage, où il s'attacha le premier à démontrer que les bêtes sont de pures machines. On accusa plus tard Descartes d'avoir fait détruire tous les exemplaires de cet ouvrage qu'il avait pu se procurer pour se ménager la priorité du système de l'automatisme des bêtes.

PEREIRA ou **PEREYRA** (Manoel), sculpteur portugais, né en 1614, mort à Madrid en 1667. Devenu aveugle, il n'en continua pas moins à travailler en se guidant par le toucher. On cite de lui le *Christ del Pardon* (couvent des dominicains del Rosario, à Madrid), la statue colossale de *saint Bruno*, à la Chartreuse, etc.

PEREIRA (Marcos Soares), musicien portugais, né à Caminha dans les dernières années du XVIe siècle, mort à Lisbonne en 1655. Il fut l'un des artistes les plus remarquables de son temps, et devint maître de chapelle de la cour du roi Jean IV. Il a laissé de nombreuses œuvres de musique religieuse.

PEREIRE Jacob-Rodriguo PEREIRA, dit), premier instituteur des sourds-muets en France, né à Berlanga (Espagne) en 1715, mort à Paris en 1780. S'étant rendu à Bordeaux, tout en travaillant pour vivre, il s'occupa de faire parler des sourds-muets, et produisit, en 1749, un de ses élèves devant l'Académie des sciences de Paris. Il avait inventé un alphabet manuel, une méthode de dactylologie, etc. Il fut nommé, en 1765, interprète du roi pour les langues étrangères. Sa méthode ne fut abandonnée qu'en 1778 pour celle de l'abbé de L'Epée. Nommé, en 1762, agent de la nation juive portugaise à Paris, il rendit à ses coreligionnaires d'importants services.

PEREIRE (Jacob-Emile), banquier français, petit-fils du précédent, né à Bordeaux en 1800, mort à Paris en 1875. S'étant rendu à Paris en 1822, il devint courtier de change, se familiarisa avec les opérations financières, et parvint, grâce à l'appui de financiers, à créer le chemin de fer de Saint-Germain (1835), puis celui du Nord, du Midi, et fonda, en 1852, le Crédit mobilier, la Compagnie des transatlantiques, la Société immobilière, etc. Il était à l'apogée de la fortune lorsque l'effondrement de la Société immobilière (1867) amena la débâcle de plusieurs de ses entreprises. Il avait été député de La Réole au Corps législatif, de 1863 à 1869. — Son frère, ISAAC, né à Bordeaux en 1806, mort à Armanvilliers en 1880, fut député des Pyrénées-Orientales au Corps législatif, de 1863 à 1869. En 1880, il avait fondé un prix de 100.000 francs, divisé en quatre séries, sur des questions d'économie sociale. On lui doit plusieurs écrits et brochures.

PEREIRE (Eugène), financier et homme politique, fils d'Isaac Pereire, né à Paris en 1831. Ingénieur civil, il fut attaché à diverses entreprises de son père, en Espagne et en France, devint membre du Corps législatif (1863-1869), et fut choisi comme président du conseil d'administration de la Compagnie transatlantique. On a de lui : *Tables de l'intérêt composé, des annuités et des rentes viagères* (1860), et *Tableau de l'intérêt composé* (1865).

PÉREIRINE (*rè*) n. f. Alcaloïde amorphe, qui se trouve dans l'écorce du *pereira*.

PEREIRO (*pé-rè-ri*) n. m. Nom vulgaire d'un arbre du Brésil, de la famille des asclépiadées.

— ENCYCL. Le *pereiro*, dit aussi *pao pereira* (geissospermum lævе), a ses feuilles alternes, ses fleurs réunies en cymes; ses fruits sont des baies. Son écorce contient un poison paralysant, la *péreirine* ou *geissospermine*.

PEREIRO de Aguar, ville d'Espagne (Galice [prov. d'Orense]), sur le Miño; 6.200 hab.

PÉRÉKOP, ville forte de Russie (gouv. de Tauride), sur la partie la plus étroite de l'isthme de son nom; 1 800 hab. Ce fut une très importante position militaire, avec une forteresse aujourd'hui délabrée. Cette ville est la *Taphros* des anciens Grecs; sa forteresse fut construite en 1515 par Mengheli-Ghiléi-Khan. — L'*isthme de Pérekop* sépare la mer d'Azov de la mer Noire.

PÉRELLE (Gabriel), dessinateur et graveur français, né à Vernon-sur-Seine probablement en 1603, mort à

Paris en 1677. Fils d'un fermier du duc de La Vieuville, il entra au service de ce seigneur, qui lui donna pour maître Daniel Rabel. Pérelle, dans la suite, dépassa de bien loin son maître. Il grava, comme lui, à l'eau-forte, et s'attacha uniquement aux paysages. Grâce à la collaboration de ses deux fils, Nicolas et Adam, il exécuta près de sept à huit cents pièces. Il fut nommé directeur des plans et des cartes du cabinet du roi. Ses gravures les plus intéressantes se trouvent réunies sous le titre de *Délices de Paris, Délices de Versailles*. — Son fils, Nicolas, né à Paris probablement en 1631, mort à Orléans vers 1692, fut un artiste intelligent et facile. Il faut signaler, parmi ses meilleures gravures, *Phaéton chez le Soleil* et deux *Bacchanales*, d'après le Poussin, etc. — Son second fils, Adam, né et mort à Paris (1640-1695), fut peintre et graveur. Il fut le maître de dessin du duc de Bourbon, fils du prince de Condé. Son paysage était maniéré et lourd.

Perello, bourg d'Espagne (Catalogne [prov. de Tarragone], non loin de la mer; 4.200 hab.

péremption (*ran-psi* — de *perimere*, supin *peremptum*, détruire, anéantir) n. f. Sorte de prescription qui anéantit, après un certain délai, les procédures non continuées, les jugements par défaut non exécutés ou les inscriptions hypothécaires non renouvelées.

— Encycl. Proc. civ. *Péremption d'instance*. La péremption d'instance, fondée sur une présomption d'abandon des poursuites de la part du demandeur, a été imaginée pour éviter que les procès ne s'éternisent. Le laps de temps exigé pour la péremption est de trois années à compter du dernier acte de procédure; mais, si l'instance a été interrompue par la mort d'une partie ou la cessation des fonctions d'un avoué, ce délai est augmenté de six mois.

La péremption n'a pas lieu de plein droit, c'est-à-dire par cela seul que le délai est expiré : il faut qu'elle soit formellement invoquée par le défendeur. D'ailleurs, elle est susceptible d'être couverte, si, avant qu'elle ait été demandée, interviennent des actes valables de procédure de la part de l'une ou l'autre des parties. Elle s'applique à tous les actes d'une instance proprement dite (enquête, expertise); elle ne s'applique pas aux actes étrangers à l'instance (commandement, saisie).

La péremption éteint la procédure, mais laisse intacte l'action : le demandeur peut, à nouveaux frais, recommencer le procès, pourvu que son action n'ait pas été atteinte par la prescription. En appel, la péremption entraîne l'extinction de l'action elle-même : elle a pour effet de donner au jugement attaqué la force de la chose jugée.

péremptoire (*ranp'* — du lat. *peremptorius*, littéralem. « qui abat, qui détruit ») adj. Décisif, contre quoi il n'y a rien à répliquer : *Preuve* péremptoire.

— Dr. rom. *Edit péremptoire*, Sorte d'assignation définitive dans la procédure romaine. (Si, après le prononcé de l'édit péremptoire, la partie attaquée ne se présentait pas, il y avait *contumacia*, et le procès suivait son cours.)

— Dr. act. *Exception péremptoire*, Défense consistant à alléguer la péremption. || *Exception péremptoire de forme*, Celle par laquelle le défendeur requiert le rejet de la demande, parce qu'elle n'a pas été formée régulièrement. || *Exception péremptoire de fond*, Celle par laquelle le défendeur requiert le rejet de la demande à cause de certaines vices ou de certaines circonstances inhérentes à la réclamation ou à la personne même du demandeur.

— Syn. **Décisif, dogmatique**, etc. V. décisif.

péremptoirement (*ranp'*) adv. D'une manière péremptoire.

Peremychl, ville de Russie (gouv. de Kalouga), sur l'Oka; 3.600 hab. Fabrication de toiles à voiles. Chef-lieu d'un district peuplé de 58.000 hab.

Pérenchies, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 8 kilom. de Lille; 3.483 hab. Ch. de f. Nord. Filatures, tissage.

Perene (le), rivière de l'Amérique méridionale, en Pérou. Elle naît au versant est de la Cordillère, et s'unit à l'Ene, plus fort que lui, pour constituer le Tambo, l'une des deux branches mères de l'Ucayali. Cours 300 kilom.

Perenna (Anna), sœur de Didon. V. Anna.

pérennant (*rèn'-nan* — rad. *pérenne*) adj. Se dit d'une plante qui, normalement annuelle ou bisannuelle, peut devenir vivace.

pérenne (*rèn'* — du lat. *perennis*, durable) adj. Qui dure un temps ou depuis longtemps : *Défricher de vieilles pièces* pérennes.

pérennibranches (*rèn'*) n. m. pl. Groupe d'amphibiens ou batraciens urodèles, comprenant ceux à branchies persistantes, comme les protées. (On répartit ces batraciens en trois familles principales : *sirénidés, protéidés, amphiumidés*. — *Un* pérennibranche.

pérennité (*rèn'* — rad. *pérenne*) n. f. Perpétuité; état de ce qui dure toujours ou très longtemps : *Bien nous délivre de la* pérennité *de mauvaises routines!* Ch. Nod.

Peréole n. f. Bot. Un des noms vulgaires de la centaurée bleue.

Péréquateur (*kou-r* — du lat. *peræquator*) n. m. Officier public qui fait la répartition égale des impôts; répartiteur.

Péréquation (*kou-a-si-on* — de *perequare*, supin *perequatum*, rendre égal) n. f. Répartition égale des charges, des impôts. || *Péréquation des grades*. Établissement de la proportion uniforme pour toutes les armes, entre le nombre des officiers des différents grades.



Péreskie.

Péreskie (*rès-kî*) n. f. Bot. Genre de cactées.

— Encycl. Les *péreskies* sont des arbrisseaux à tige ligneuse et charnue, à feuilles planes, pétiolées et caduques munies de forts aiguillons, à belles et grandes fleurs solitaires ou réunies en grappes de panicules axillaires dont la coloration est fort variable. Le fruit est une baie à pulpe comestible. On connaît un grand nombre d'espèce de ces plantes, toutes originaires des régions centrales et chaudes de l'Amérique du Sud la plus remarquable est la *péreskie épineuse*, vulgairement *groseillier d'Amérique*, dont les fruits rappellent, pour la forme et la saveur, la groseille à maquereau. Depuis peu on emploie ces plantes dans nos serres pour greffer les cactées.

Pereto, comm. d'Italie (Abruzze [prov. d'Aquila]; 3.200 hab. Aux environs, ruines de Carseoli.

Perey (Clara-Adèle-Luce Herpin), dite **Lucien**, femme de lettres française, née à Carouge (Genève) en 1845, fille du Dr Th. Herpin. Elle a publié d'intéressantes études sur le XVIIIe siècle avec Gaston Maugras : *Correspondance de l'abbé Galiani* (1881); *la Jeunesse de Mme d'Epinay* (1882); *Dernières années de Mme d'Epinay, son salon et ses amis* (1883); *la Vie intime de Voltaire aux Délices et à Ferney* (1885, et seule, plusieurs ouvrages également fort distingués, notamment : *la Princesse Hélène de Ligne* (1887); *la Comtesse Potocka* (1888); *un Petit-Neveu de Mazarin : Louis Mancini Mazarini* (1890); *le Duc de Nivernais* (1891); *le Président Henault et Mme Du Deffand* (1893); *le Roman du Grand Roi* (1894); *Marie Mancini Colonna* (1896); *Figures du temps passé* (1900); etc.

Perez del Pulgar (Hernan), surnommé « Celui des exploits » **(El de las hazanas)**, capitaine espagnol, né à Ciudad-Real en 1451, mort à Grenade en 1531. Il se fit connaître par une série d'audacieux exploits contre les Maures, et fut armé chevalier de la main même de Ferdinand. Isabelle lui ayant fait redemander les domaines qu'elle lui avait donnés pour prix de ses exploits et lui ayant laissé le droit de déterminer lui-même la compensation qui lui était due, il demanda la jouissance de tous les moulins du royaume more de Tlemcen, le jour où il serait conquis. On a de lui une *Vie du Grand Capitaine*, qu'il écrivit sur l'ordre de Charles-Quint (1527).

Perez (Antonio), homme d'Etat espagnol, né en 1534 ou 1539 à Monreal de Ariza (Aragon), mort à Paris en 1611. Fils naturel du secrétaire d'Etat Gonzalo Perez, il se lia avec Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli, et obtint le titre de secrétaire d'Etat après son mariage avec Doña Juana Coello (1567). Il devint bientôt le favori de Philippe II, et, chargé par lui de surveiller la conduite de son frère, don Juan d'Autriche, aux Pays-Bas, il le dénonça au roi comme un ambitieux désireux d'acquérir une couronne aux Pays-Bas. L'arrivée à Madrid du secrétaire du prince, Escobedo, sembla justifier les accusations d'Antonio Perez. Philippe II donna à son ministre l'ordre de faire disparaître Escobedo. Perez s'y refusa d'abord; mais, ayant appris qu'Escobedo avait découvert le secret de ses relations avec la princesse d'Eboli, maîtresse de Philippe, il fit assassiner Escobedo (31 mars 1578). Philippe II ordonna l'arrestation de la princesse et d'Antonio Perez (1579). Accusé d'abord de concussion, de faste excessif et de rapports déshonnêtes avec la princesse d'Eboli, il fut condamné à deux années de détention, et à une amende de 12 millions de maravédis (88.236 fr.). Philippe lui intenta un second procès au sujet du meurtre d'Escobedo. Antonio Perez avoua dans les tortures sa participation au meurtre, mais se rétracta aussitôt, et, au mois d'avril, parvint à gagner Calatayud. Une fois en Aragon, il se fit réclamer par le grand juge d'Aragon, en vertu du privilège de *manifestation*. Philippe lui fit intenter un troisième procès par le saint-office; Perez fut alors transféré à l'Aljaféria. Une émeute le délivra des inquisiteurs et le rendit au grand juge. Les magistrats terrorisés par le roi devaient le remettre aux juges ecclésiastiques, lorsqu'une nouvelle sédition populaire lui permit de s'échapper et de gagner la frontière. Perez séjourna en Angleterre et en France; il mourut en 1611 presque pauvre. Ses fils obtinrent la réhabilitation de sa mémoire. Il a publié, sous le pseudonyme de Rafael Peregrino, des *Relations* plusieurs fois éditées et des *Lettres à différentes personnes*. La Bibliothèque nationale de Paris possède une copie de son *Etoile polaire des princes*, dont le manuscrit original est à Salamanque. Il est considéré comme l'un des meilleurs écrivains espagnols du XVIe siècle.



Antonio Perez.

— Bibliogr. : Mignet, *Antonio Perez et Philippe II* (Paris, 1874).

Perez (Enrique), romancier espagnol, né à Valence en 1829, mort à Madrid en 1897. Il a publié un certain nombre de romans de mœurs, dont quelques-uns ont eu du succès : *le Curé de village*, *les Œuvres de miséricorde*, *l'Epouse martyre*, *le Manuscrit d'une mère*, *l'Ange gardien*, *un Fils du peuple*, *le Violon du diable*. Il a aussi fait représenter au théâtre : *le Maître de danse*, *le Roi de trèfle*, *le Tien et le Mien*, et, sous le titre de : *Guerre sainte*, une adaptation de *Michel Strogoff*, de Jules Verne.

Perez (Bernard), philosophe français, né à Tarbes en 1836. Professeur libre à Paris, il est un des premiers qui se soient attachés à une étude psychologique de l'enfance. Il a publié sur ce sujet : *les Trois premières années de l'enfant*; *l'Enfant de trois à sept ans*; *l'Education morale dès le berceau*; *le Caractère de l'enfant à l'homme*; *l'Education dès le berceau*; *Th. Thiedemann et la Science de l'enfant*; *Jacotot et sa méthode d'émancipation intellectuelle*; *l'Education intellectuelle dès le berceau*.

Pérez Galdos (Benito), romancier et auteur dramatique espagnol, né à Las Palmas (îles Canaries) en 1845. Il fut député et s'affilia au parti libéral. Ses premiers romans, *la Fontana de oro* et *el Audaz*, datent de 1871. De 1879 à 1883, il donna la double série des *Episodios nacionales*, dont l'inspiration ressemble à celle des romans d'Erckmann-Chatrian, et qui le rendirent populaire. Il étudia avec pénétration et liberté d'esprit la société espagnole contemporaine, dont il a donné un tableau [illegible] les plus remarquables dans la double série [illegible] romans de la première époque » : *Doña Perfecta*, *Gloria*, *Marianela*, *la Familia de Léon Roch*, *la Sociedad* et ses « romans espagnols contemporains » : *la Desheredada*, *el Amigo manso*, *el Doctor Centeno*, *Tormento*, *la De Bringas*, *lo Prohibido*, *Fortunata y Jacinta*, *Miau*, *la Incognita*, *Misericordia*, *el Abuelo*, etc. Il entreprit ensuite une 3e série d'épisodes nationaux, etc. Enfin, il a donné au théâtre quelques drames : *Realidad*, *la Loca de la casa*, *la De San Quintin*, *los Condenados*, *Doña Perfecta*, *la Fiera*, *Electra*. Ses œuvres se font remarquer par la profondeur de l'observation, une imagination puissante, un art sain et robuste, un style simple et vigoureux.



Pérez Galdos.

Perfall (Carl Theodor Emanuel, baron de), compositeur allemand, né à Munich en 1824. Il prit, en 1850, la direction de la *Liedertafel* de Munich, devint, en 1864, intendant de la musique de la cour et, en 1867, joignit à cette fonction celle d'intendant du théâtre Royal, qu'il conserva jusqu'en 1893. Comme compositeur, il s'est fait connaître par des *lieder* et par une série de *Contes allemands*. Il fit représenter ensuite à Munich plusieurs operas : *Sacountala* (1853); *Raimondin* (1881), et *Junker Heinz* (1886); *le Portrait* (1863); etc.

Perfall (Anton, baron de), littérateur allemand, né à Landsberg, sur le Lech (Bavière), en 1858, d'une vieille famille noble. Passionné pour le théâtre et l'art tragique, il suivit aux Etats-Unis sa femme qui était actrice, et y perdit toute sa fortune. Il a écrit des romans intéressants par les souvenirs et les peintures de vie américaine qu'ils contiennent : *Démon « Gloire »* (1889); *Cœurs durs* (1890); *Poison et contrepoison* (1890); *Erreurs de l'amour* (1892); *Chaînes* (1892); *Son démon* (1893); *le Secret de Marie* (1894); *l'Art et la Vie* (1894); *le Péché* (1895); *le Roi Succès* (1896); etc.

per fas et nefas (*pèr'-fass-èt'-né-fass*), proverbe latin qui signifie *Par le juste et l'injuste*, c'est-à-dire par tous les moyens permis ou non permis.

perfecteur (*pèr'-fèk'* — lat. *perfector*) n. m. Celui qui perfectionne : *Le temps est a la fois un* destructeur *et un* perfecteur. (Peu us.)

perfectibiliser (*pèr'-fèk'*) v. a. Rendre perfectible.

perfectibiliseur, euse (*pèr'-fèk'*) n. Personne qui perfectibilise.

perfectibiliste (*pèr'-fèk', lisst'*) n. m. Celui qui croit à la perfectibilité.

perfectibilité (*pèr'-fèk'*) n. f. Caractère, état de ce qui est perfectible : *La perfection exclut la* perfectibilité.

perfectible (*pèr'-fèk'* — lat. *perfectibilis*) adj. Qui peut se perfectionner, être perfectionné : *L'homme est essentiellement* perfectible. (Prondh.)

perfectif, ive (*pèr'-fèk'*) adj. Qui a le caractère de la perfection.

perfection (*pèr-fèk'-si* — lat. *perfectio*) n. f. Qualité, état de ce qui est parfait en son genre : *Il faut tendre a la* perfection, *sans jamais y prétendre*. (Malebr.)

— Achèvement : *La* perfection *des travaux entrepris*.

— Qualité excellente, suprême en son genre : *C'est folie de contester à un amant les* perfections *de sa maîtresse*.

— *En perfection*, *A la perfection*, Parfaitement.

— Théol. *Perfections divines*, Qualités, attributs qui sont en Dieu à un degré infini. || Etat le plus parfait de la vie chrétienne, de la vie religieuse : *La conséquence de la* perfection, *c'est la béatitude*. (Lacord.) || *Perfection chrétienne*, Pratique de toutes les vertus du chrétien.

— Anton. **Imperfection.**

perfectionnant (*pèr'-fèk'-si-o-nan*), **ante** adj. Qui perfectionne : *Causes* perfectionnantes.

perfectionnement (*pèr'-fèk'-si-o-ne-man*) n. m. Action de perfectionner; état de ce qui est perfectionné : *Le* perfectionnement *d'une méthode, de l'industrie*.

— *Brevet de perfectionnement*, Brevet délivré à celui qui a perfectionné l'invention d'un autre.

— Mar. *Conseils de perfectionnement de l'Ecole navale*, Conseils qui siègent près de certaines écoles pour étudier les réformes à apporter à l'enseignement des élèves.

perfectionner (*pèr'-fèk'-si-o-né* — rad. *perfection*) v. a. Rendre plus parfait : *C'est en instruisant les hommes qu'on* perfectionne *indirectement les choses*. (E. de Gir.)

Se perfectionner, v. pr. Etre perfectionné; s'améliorer : *La raison* se perfectionne, *l'instinct est immuable*.

perfectionneur (*pèr'-fèk'-si-o-neur'*), **euse** adj. Personne qui perfectionne : *Le* perfectionneur *a quelquefois plus de mérite que l'*inventeur.

perfectionniste (*pèr'-fèk'-si-o-nisst'* — rad. *perfection*) n. m. Membre d'une secte religieuse des Etats-Unis.

— Encycl. Les *perfectionnistes* peuvent être considérés comme des communistes chrétiens. Ils prétendent avoir établi sur les Ecritures leur organisation de la famille et rétabli dans le monde le gouvernement de Dieu. Leur fondateur, John Humphreys Noyes, commença à prêcher en 1831. Un phalanstère perfectionniste, établi à Putney, ne réussit pas; ce ne fut qu'à Oneida-Creek, aux confins de l'Etat de New-York, que Noyes et ses disciples parvinrent à réaliser leur idéal avec quelque succès.

perfectissimat (*pèr'-fèk'-ti-si-ma*) n. m. Dignité de ceux qui portaient le titre de perfectissime.

perfectissime (*pèr'-fèk'-ti-sim'* — du lat. *perfectissimus*, très parfait) adj. Titre qui appartenait, dans la hiérarchie de l'empire romain, aux chevaliers de la première classe, c'est-à-dire aux fonctionnaires.

Perfetti (Bernardino), poète italien, né à Sienne en 1681, mort en 1747. Dès son enfance, il montra de remarquables aptitudes pour l'improvisation. Il professa le droit à l'université de Pise, et fut couronné poète au Capitole par le pape Benoît XIII (1725). Cianfogni a donné un recueil de ses vers : *Saggi di poesie* (1748).

perfeuillé, ée adj. Bot. Syn. de perfolié, ée.

perfide (*pèr'-* — du lat. *perfidus*, même sens) adj. Qui manque à sa foi, à sa parole, à la confiance accordée : *Ami*

PERFIDE. *Femme* PERFIDE. ‖ Qui a le caractère de la perfidie ; qui est inspiré par la perfidie : *Louanges* PERFIDES.
— Fig. Funeste sous des apparences favorables : *Des plaisirs* PERFIDES. *Un vin* PERFIDE.
— Substantiv. Personne perfide, déloyale : *Les* PERFIDES *sont indignes de pardon.*
— SYN. Déloyal, infidèle. V. DÉLOYAL.

PERFIDEMENT (*pèr'*) adv. D'une manière perfide, avec perfidie : *Parler, Agir* PERFIDEMENT.

PERFIDIE (*pèr', di*) n. f. Caractère de ce qui est perfide : *La* PERFIDIE *est un mensonge de toute la personne.* (La Bruy.) ‖ Action perfide : *Commettre mille* PERFIDIES.
— Fig. Danger caché sous de fausses apparences : *La* PERFIDIE *des flots, d'un écueil, d'un piège.*
— SYN. Artifice, astuce, ruse. V. ARTIFICE.

PERFLUORURE (*pèr'*) n. m. Fluorure qui contient la plus grande quantité possible de fluor : PERFLUORURE *de manganèse.*

PERFOLIÉ, ÉE (*pèr'* — du préf. *per*, et du lat. *folium*, feuille) adj. Zool. Qui présente des lamelles élargies en façon de feuilles : *Branchie* PERFOLIÉE. ‖ *Antenne perfoliée*, Celle qui est formée d'articles un peu écartés et comme reliés par une tige commune.
— Bot. Se dit d'une feuille insérée de manière à embrasser complètement le rameau qui la porte.

PERFORAGE (*pèr', raj'*) n. m. Action de perforer.

PERFORANT (*pèr', ran*) **ANTE** adj. Qui perfore : *L'ulcère* PERFORANT.
— Anat. *Artères perforantes*, Branches de la fémorale profonde qui traversent les muscles adducteurs pour former une série d'arcades artérielles. (Artères de la main et du pied qui portent des arcades palmaires ou plantaires pour perforer les interosseux et former le système artériel dorsal.) ‖ *Muscle fléchisseur perforant*, Nom donné aux fléchisseurs profonds des doigts et des orteils, dont les tendons perforent les tendons des fléchisseurs superficiels.
— Archéol. *Arme perforante*, Celle avec laquelle on frappe de pointe : *L'estoc est le type des épées* PERFORANTES.
— Bot. Se dit des plantes qui s'enfoncent dans les pierres : *Les saxifrages sont des plantes* PERFORANTES.
— Pathol. *Mal perforant*, Ulcération due à des troubles trophiques d'origine nerveuse et siégeant de préférence au pied, au niveau des régions qui supportent des pressions. (Guéri par le repos au lit, le mal perforant récidive souvent et nécessite parfois l'amputation.)
— Zool. *Insecte perforant*, Celui qui fait des trous dans le bois ou toutes autres substances : *Les sirex sont des hyménoptères* PERFORANTS.
— n. m. Chir. Partie du lithotriteur qui perce la pierre. ‖ Instrument propre à opérer la fistule lacrymale compliquée et à hâter la guérison des fistules simples. ‖ Partie du basiotribe qui sert dans la craniotomie.

PERFORATEUR, TRICE (*pèr'*) adj. Qui perfore.
— Substantiv. n. m. Instrument qui sert à perforer. ‖ *Perforateur électrique*, Appareil formé par deux pointes opposées, entre lesquelles on fait jaillir une étincelle électrique qui perce le carton ou le verre interposé.
— n. f. Machine à perforer les roches. V. MINE.
— ENCYCL. Les *perforatrices* sont des machines-outils dont le rôle est de creuser dans les roches dures des trous étroits et profonds. Ces trous peuvent recevoir des cartouches de mine, ou bien des leviers et des coins pour les détacher par blocs. Les perforatrices sont surtout employées pour le percement des tunnels, des tranchées de chemins de fer ou de canaux, le creusement des galeries de mines, le fonçage des puits. On peut distinguer les perforatrices à percussion, les perforatrices à rotation et les perforatrices électriques, qui se rattachent à l'un ou l'autre des systèmes précédents, l'électricité servant de moteur.



Perforateurs : A, crâneen obstétrical ; B, pour trépanation.

La première perforatrice fut construite par Sommeiller pour le percement du mont Cenis. Elle est le type des perforatrices *à percussion*, qui percent la roche à l'aide de coups répétés d'une tige d'acier actionnée par un compresseur. Les perforatrices *à rotation* sont armées d'un outil perforateur tournant en acier, quelquefois garni de diamant pour les roches très dures. L'outil perforateur s'enfonce dans la roche en tournant à grande vitesse.
Enfin, on a construit des perforatrices à rotation pour ouvrir des galeries très larges d'un seul coup. Telle est la perforatrice de Brunton, qui découpe toute la surface du cercle formant le front de taille par une série de véritables rabotages, obtenus par de petits disques d'acier montés sur un plateau tournant et mobiles eux-mêmes.

PERFORATIF, IVE (*pèr'*) adj. Qui sert à perforer.
— n. m. Instrument semblable à un foret dont on se sert pour percer des trous dans les os. (On l'utilise surtout pour pratiquer la suture osseuse ou la pose de rivets métalliques, dans certaines fractures.)

PERFORATION (*pèr', si-on*) n. f. Action de perforer.
— Diplomatiq. Action de percer avec un poinçon les actes accusés de faux.
— Méd. et chir. Ouverture accidentelle dans un organe ou une cavité du corps, causée par une lésion externe ou une affection interne.
— ENCYCL. Méd. et chir. La *perforation* d'origine externe peut être due à la pénétration d'un projectile ou bien à la rencontre d'un corps à pointe aiguë et étroite.
Les perforations d'origine interne appelées encore *perforations spontanées* sont plus curieuses. Elles peuvent être déterminées par une ulcération, par l'ouverture d'un abcès, la rupture d'un anévrisme etc. Elles ont été observées surtout au niveau du tube digestif. L'ulcère rond détermine des perforations au niveau de l'estomac et du duodénum ; la fièvre typhoïde au niveau de l'iléon. Dans le gros intestin, l'ulcération perforante peut être occasionnée par l'épithéliome, la tuberculose, la dysenterie.
Les perforations s'accompagnent d'hémorragies considérables le plus souvent ; enfin, quand la perforation siège sur le tube digestif, l'épanchement du contenu intestinal septique dans la cavité péritonéale produit une péritonite généralisée suraiguë. V. PERITONITE.

PERFORER (du lat. *perforare*) v. a. Pratiquer un trou dans : *Certains mollusques* PERFORENT *les pierres.*
Perforé, ée part. pass. du v. Perforer.
— Anat. *Fléchisseur perforé*, Muscle fléchisseur superficiel des doigts ou des orteils dont les tendons sont perforés par les tendons des fléchisseurs profonds ou perforants. *Muscle perforé de Casserius*, Muscle qui est traversé par le nerf musculocutané. (On l'appelle aussi CORACOBRACHIAL.) ‖ *Espaces perforés*, Surfaces de la base du cerveau par où entrent les vaisseaux des noyaux centraux.
Se perforer, v. pr. Etre, devenir perforé : *Les appareils en zinc* SE PERFORENT *quand ils contiennent des acides.*
— Se percer soi-même : *Les derviches hurleurs se flagellent, se tailladent et* SE PERFORENT. (Th. Gaut.)

PERFORÉS n. m. pl. Zool. Groupe de foraminifères rétiolés, comprenant ceux dont la coquille, ordinairement calcaire, est percée d'une quantité de petits trous par où passent les pseudopodes. ‖ Groupe d'anthozoaires zoanthaires, comprenant les formes vulgairement nommées *madrépores cupsammidés.* — *Un* PERFORÉ.

PERFORMANCE (*pèr', manss* — mot angl. signif. *exécution, achèvement* ; de *to perform*, accomplir entièrement) n. f. Sport. Résultat obtenu par un cheval de course dans chacune de ses exhibitions : *Etudier les* PERFORMANCES *d'un cheval.* (S'applique, par analogie, à un cycliste, à un coureur, à un boxeur, etc.)

PERGA ou **PERGE**, cité de l'ancienne Asie Mineure (Pamphylie), sur le Cestrus. Elle eut sa plus grande splendeur sous les Antonins. Presque toutes ses ruines, situées au N. du village turc de Mourtana, sont romaines ; celles du temple de la Diane Pergéenne sont plus anciennes. Patrie du géomètre Apollonius. Auj. *Kara-Hissar.*

PERGAME (en gr. **Pergamos**, auj. *Bergama*), ville d'Asie Mineure (Mysie), entre le Selinos et le Cétée, affluent du Kaïkos. Suivant la tradition, elle avait été fondée par des Arcadiens, ou par Pergamos, fils d'Andromaque. Elle fut conquise par Alexandre, puis appartint à Lysimaque, qui y plaça ses trésors sous la garde de son lieutenant Philétaire. Celui-ci profita des troubles qui suivirent le meurtre de Seleucos Nikator pour s'emparer de la ville et fonder le *royaume de Pergame* (282). Il mourut en 263. Il eut pour successeur son neveu Eumène Ier (263-241), qui agrandit ses Etats et les défendit contre Antiochos, roi de Syrie. Attale Ier (241-197) occupa tout l'ouest de l'Asie Mineure, fit alliance avec Rome, développa le commerce et les arts. Son fils Eumène II (197-159) resta fidèle à l'alliance de Rome contre Antiochos, et reçut une partie des Etats du vaincu, la Chersonèse de Thrace, le reste de la Mysie, de la Phrygie et de la Lydie (189). Il fonda la célèbre bibliothèque, qui compta bientôt 200.000 volumes, bâtit le grand autel de Zeus, développa les fabriques de parchemin, fit de Pergame un centre littéraire et artistique. Attale II (159-138) continua de protéger les arts et les sciences. Attale III (138-133) légua en mourant son royaume aux Romains, lesquels en firent la *province d'Asie*. Pergame fut plus tard l'un des centres de l'apostolat chrétien dans la contrée ; saint Paul y fonda une Eglise célèbre. Pendant bien des siècles, la ville fit partie de l'empire byzantin ; depuis 1360, elle fait partie de l'empire ottoman. Les fouilles commencées en 1864 par l'ingénieur Humann, poursuivies, de 1878 à 1886, par une mission allemande, ont mis au jour une admirable série de sculptures, surtout les deux frises de l'autel de Zeus qui représentent le *Combat des dieux et des géants*, et l'*Histoire de Télèphe*, etc.

PERGAME, nom de la citadelle de Troie. Elle renfermait le temple de Pallas et le célèbre *Palladion*, idole de Pallas à laquelle était attaché le destin de la ville. — Nom donné souvent à la ville de Troie. — Ville fondée en Crète par Enée, près de Cydonia.

PERGAMÉNIEN, ENNE (*pèr', ni-in, èn'*), habitant de la ville ou du royaume de Pergame. — *Les* PERGAMÉNIENS.
— Mythol. Surnom d'Asklépios, qui avait à Pergame un temple célèbre, flanqué d'une école de médecine.
— Adjectiv. Qui se rapporte à la ville de Pergame ou à ses habitants : *Citadelle* PERGAMÉNIENNE.
— Antiq. *Carte pergaménienne*, Parchemin.

PERGAMENTACÉ, ÉE (*pèr', min* — du lat. *pergamentum*, parchemin) adj. Qui a la nature, l'aspect du parchemin : *Les chétoptères sont de curieuses annélides qui habitent dans des fourreaux* PERGAMENTACÉS.

PERGAMINO, ville de la république Argentine (prov. de Buenos-Ayres) ; 6.185 hab. Centre d'élevage.

PERGIE (*pèr'-ji*) ou **PERGÉE** (*pèr'-jé*) n. f. Féod. Ce qu'on payait au seigneur pour qu'il établît des messiers. ‖ Amende due pour les dégâts faits par les bestiaux.

PERGINE, bourg d'Austro-Hongrie (Tyrol [distr. de Trente]), sur la Fersina, affluent de l'Adige ; 4.336 hab. Sur un monticule, le Castello, vieille forteresse lombarde. Vignobles. Aux environs, beau lac de Caldonazzo, d'où sort la Brenta.

PERGOLA, ville d'Italie (Marches [prov. de Pesaro e Urbino] ; 9.120 hab. avec la commune. Evêché, Fabrique de draps, tapis, tanneries.

PERGOLE (*pèr'*) n. f. Petit pavillon aux murs ajourés, souvent en bois découpé, qu'on édifie dans un parc.

PERGOLÈSE (Giovanni Battista PERGOLESI, appelé le plus souvent, en France, compositeur italien, né à Jesi en 1710, mort à Pouzzoles en 1736. Elève du conservatoire de Naples, il se lança fort jeune dans la carrière, et, malgré la brièveté de son existence, il a écrit un grand nombre d'ouvrages dramatiques ou religieux. Outre un drame biblique : *la Conversione di San Guglielmo d'Aquitania*, composé au conservatoire et exécuté au couvent de Sant'Agnello, il fit représenter une douzaine d'opéras : *la Sallustia, Amor fa l'uomo cieco, Ricimero, la Serva padrona*, œuvre exquise qui, lorsqu'elle parut à l'Opéra de Paris en 1752, donna naissance à la fameuse querelle dite « des Bouffons », *il Maestro di musica*, dont le succès fut presque aussi grand, *il Geloso schernito, lo Frate 'nnamorato* (en dialecte napolitain), *il Prigioniere superbo, Adriano in Siria, Livietta e Tracollo, la Contadina astuta, l'Olimpiade* et *Flaminio* (ce dernier posthume).


Pergolèse.

Comme compositeur de musique d'église, Pergolèse mérite d'être placé au rang des plus grands. Son *Stabat mater* (pour deux voix de femmes, orgue et quatuor à cordes) est une œuvre d'une inspiration délicieuse et d'une puissance d'expression rare. On connaît de lui un admirable *Salve Regina*, plusieurs messes, un *Miserere*, deux *Dixit*, des cantates : *Orphée, Ginsone* ; un oratorio, *la Nativité* ; etc.

PERGULARIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *pergulaire.*
— n. f. pl. Tribu de la famille des asclépiadacées, ayant pour type le genre *pergulaire.* — *Une* PERGULARIÉE.

PÉRI (du gr. *peri* ; lat. *per*), préfixe qui signifie Autour.

PÉRI mot persan, dérivé du zend *pairika*, fée) n. Génie mâle ou femelle de la cosmogonie iranienne.
— ENCYCL. Les *péris* sont en général des êtres bienfaisants, mais fantasques. Ils habitent dans un séjour de l'empyrée, se nourrissent du parfum des fleurs, descendent souvent sur la terre pour avoir commerce avec les humains. Les êtres nés de ces unions sont d'une beauté éclatante.

PERI (Gian Domenico), surnommé **le Poète des bois**, poète italien, né dans le comté de Sienne vers 1570, mort en 1638. Ses parents étaient de pauvres paysans ; il passa dans les bois, la plus grande partie de sa jeunesse. Grâce à quelques poésies de circonstance, composées à propos de voyages et de fêtes de princes, son nom commença à se répandre. Appelé à Florence par Côme II, le poète campagnard y apporta un drame rustique, qui fut mis en musique et représenté avec succès. Côme II pensionna le poète, qui profita de ces loisirs pour composer l'*Adamo cacciato dal paradiso*, tragi-comédie (1627), et deux recueils de drames champêtres : *Drammi pastorali* et *Commedie boschereccie* (1628). On a encore de Peri deux poèmes : *il Mundo disolato* et *Fiesole distrutta* (1619).

PERI (Jacopo), compositeur italien, né à Florence dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il mit en musique, avec Giulio Caccini et Jacopo Corsi, une pastorale de Rinuccini intitulée *Dafne*, représentée à Florence en 1594, et une *Euridice*, du même auteur, qui fut représentée aussi à Florence pour les fêtes du mariage de Marie de Médicis avec Henri IV. Ces premiers essais amenèrent Monteverde à composer de véritables opéras. On connaît aussi de Peri un recueil de pièces, publiées sous ce titre : *le Varie Musiche del Sig. Jacopo Peri a una, due et tre voci* (1610).

PERI (Achille), compositeur italien, né et mort à Reggio d'Emilie (1812-1880). Il fit représenter à Marseille son premier opéra : *una Visita a Bedlam* (1839), devint chef d'orchestre du théâtre de Reggio. Citons, parmi ses ouvrages : *il Solitario* (1841) ; *Dirce* (1843) ; *Ester d'Engaddi* (1843) ; *Tancredu* (1848) ; *Giuditta* (1860) ; *l'Espiazione* (1861) ; *Orfano e Diavolo* ; *Rienzi* (1862) ; etc. Peri n'était point sans talent, mais il manquait d'originalité, et imita servilement la manière de Verdi.

PÉRIACTE (du gr. *périaktos* : de *périagein*, faire tourner) n. m. Antiq. gr. Sorte de machine de guerre, baliste mobile. ‖ Machine de théâtre, qu'on pouvait faire pivoter sur la scène, et qui permettait de varier le décor.
— ENCYCL. Le *périacte* du théâtre antique était composé de trois châssis joints en forme de prisme. Sur chacun d'eux, il y avait un décor différent. Chaque scène avait un périacte à droite et un autre à gauche. Celui de droite représentait des décors champêtres ; celui de gauche, des rues, des maisons.

PÉRIADÉNITE (du préf. *péri*, et du gr. *adén*, glande) n. f. Inflammation de la conjonctive périganglionnaire, observée surtout comme complication de l'adénite aiguë.

PERIAKOULAM, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras [distr. de Madoura]), sur le Varahanadi, affluent du Vaïgat ; 16.450 hab.

PERIANA, ville d'Espagne (Grenade [prov. de Malaga]), sur le versant sud de la sierra de Alhama ; 4.000 hab. Sources sulfureuses.

PÉRIANAL, ALE, AUX (du préf. *péri*, et de *anus*) adj. Zool. Qui est situé autour de l'anus : *Région* PÉRIANALE

PÉRIANDRE, tyran de Corinthe, un des sept sages de la Grèce. Il régna de 625 à 585 av. J.-C. Son père Cypselos avait renversé à Corinthe l'aristocratie dorienne. Périandre continua sa politique. Mais il sut s'attacher la masse des citoyens par de sages mesures, encourager le commerce et les arts ; il fit quelques guerres heureuses, s'empara de Corcyre et d'Epidaure ; on lui attribue aussi un projet de percement de l'isthme de Corinthe. En dépit de sa réputation de sagesse, il était très violent. Il tua à coups de pied sa femme Mélisse et bannit son fils Lycophron à Corcyre, parce que la mort de sa mère le rendait triste. Vers la fin de sa vie, il le rappela pour lui faire partager le trône : Lycophron répondit qu'il ne pouvait vivre dans la même ville que le meurtrier de sa mère. Périandre lui proposa d'abdiquer en sa faveur et d'aller vivre à Corcyre ; les Corcyréens, peu soucieux d'avoir un tel hôte, assassinèrent Lycophron, pour que ces projets n'eussent pas de suite. Périandre mourut de chagrin peu après. Suivant Platon, Périandre de Corinthe ne se confondu avec un autre Périandre, tyran d'Ambracie. Nous possédons, sous le nom de Périandre, un certain nombre de maximes, d'une inspiration généreuse.

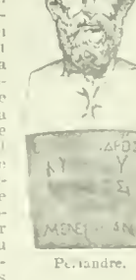
Périandre.

PÉRIANDRIQUE (*drik'* — du préf. *péri,* et du gr. *anêr, andros,* mâle) adj. Qui entoure les étamines ou organes mâles des fleurs.

PÉRIANTHE du préf. *péri,* et du gr. *anthos,* fleur) n. m. Enveloppe de la fleur, souvent différenciée en calice et corolle.

PÉRIANTHÉ, ÉE adj. Bot. Muni d'un périanthe : *Fleurs* PÉRIANTHÉES.

PÉRIANTHIEN, ENNE (*ti-in, èn'*) adj. Bot. Qui appartient au périanthe.

PÉRIANTHOPODE n. m. Genre de cucurbitacées, comprenant des herbes à feuilles entières, à fleurs en grappes simples, propres à l'Amérique et à l'Afrique tropicales.

PÉRIAPTE (du gr. *périaptos;* de *péri,* autour, et *aptein,* attacher) n. m. Antiq. Sorte de talisman, d'amulette, qu'on portait au cou pour se préserver des maladies.

— Méd. Substance médicamenteuse qu'on porte suspendue au cou.

PÉRIARTÉRITE (du préf. *peri,* et de *artérite*) n. f. Pathol. Inflammation de la tunique externe des artères.

PÉRIARTHRITE (du préf. *péri,* et du gr. *arthron,* articulation) n. f. Inflammation des bourses séreuses d'une articulation.

PÉRIARTICULAIRE (du préf. *péri,* et de *articulaire*) adj. Anat. Qui siège autour d'une articulation.

PÉRIASCOGONE (*ass* — du préf. *peri,* et du gr. *askos,* outre, et *gonê,* action d'engendrer) n. m. Tissu qui entoure les cellules destinées à donner les thèques des champignons discomycètes.

PÉRIBÉE. Myth. gr. Fille d'Alcathoos, roi de Mégare. Elle fut condamnée par son père à être précipitée à la mer, parce qu'elle s'était laissé séduire par Télamon, fils du roi d'Egine. Mais le garde chargé de la mettre à mort préféra la vendre comme esclave et la conduisit à Salamine, où Télamon l'acheta et en fit son épouse. De cette union naquit Ajax. — Fille d'Hipponoos. Elle se laissa séduire par un prêtre d'Ares et fut envoyée par son père à Énée, roi de Calydon, afin qu'il la mît à mort. Mais ce prince, touché par sa beauté, l'épousa, et en eut Tydée, qui fut le père de Diomède. — Fille d'Eurymédon, roi des Géants. Poseidon la rendit mère de Nausithoos.

PÉRIBLASTE (*blasst'* — du préf. *péri,* et du gr. *blastos,* germe) n. m. Partie de la couche superficielle du vitellus de nutrition, ou *syncytium vitellin,* la plus riche en noyaux, qui, dans les œufs méroblastiques, est étalée à la périphérie du disque germinatif. Syn. SYNCYTIUM MARGINAL.

PÉRIBLASTÉTIQUE (*sté-tik'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Bot. Qui entoure ou borde les expansions des lichens.

PÉRIBLÈME (du gr. *périblêma,* manteau) n. m. Partie du méristème terminal d'une tige ou subterminal d'une racine de plante phanérogame, dont la différenciation produit l'écorce de cet organe.

PÉRIBLEPSIE (*blè-psi* — du préf. *péri,* et du gr. *blepsis,* regard) n. f. Méd. Regard inquiet, effaré, qu'on remarque chez un malade en délire. (Peu us.)

PÉRIBOLE (du gr. *péribolos;* de *péri,* autour, et *ballein,* jeter) n. m. Espace, ordinairement planté d'arbres, qui se trouvait autour des temples. ‖ Première enceinte des églises, occupée par divers petits bâtiments et des cours. ‖ Espace laissé entre un édifice et la clôture qui est autour : *Le* PÉRIBOLE *de la Bourse, à Paris.*

— ENCYCL. La plupart des grands temples étaient entourés d'un *péribolos,* orné en général de statues, d'autels et de monuments. Quelquefois il contenait un bois sacré. Le péribole du temple de Zeus Olympien à Athènes, terminé sous Adrien, était orné d'un grand nombre de statues d'Adrien, consacrées par diverses villes de la Grèce.

PÉRIBROSE n. f. Pathol. Ulcération des paupières.

PÉRICAL (mot hindoustani, signif. *gros pied*) n. m. Pathol. Affection désignée communément sous le nom de *pied de madoura.* V. MADOURA (*pied de*).

PÉRICALLIE (*ka-li*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des géométrités, dont l'espèce type habite l'Europe. La périallie du lilas, *pericallia syringaria,* est une jolie phalène brun clair, rosée, ombrée de gris, à ailes largement dentelées.

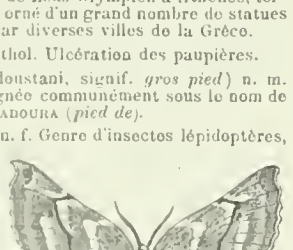

Péricallie (gr. nat.).

PÉRICAMBIUM (*kan-bi-om* — du préf. *péri,* et de *cambium*) n. m. Nom ancien du péricycle de la tige et de la racine. V. PÉRICYCLE.

PÉRICARDE (du gr. *perikardion;* de *peri,* autour, et *kardia,* cœur) n. m. Anat. Espèce de sac fibro-séreux, qui enveloppe le cœur et l'origine des gros vaisseaux.

— ENCYCL. Le *péricarde* a la forme d'un cône creux à base inférieure; il se compose de deux feuillets, l'un fibreux, l'autre séreux. Il est en rapport, en avant, avec le sternum et les quatrième, cinquième, sixième et septième côtes gauches, en arrière, avec la colonne vertébrale, et, de chaque côté, avec les plèvres, qui le séparent du poumon. La base du péricarde répond au centre aponévrotique du diaphragme, auquel il adhère assez intimement. La surface interne du péricarde est libre, lisse, lubrifiée sans cesse par de la sérosité. Ce feuillet séreux est destiné à faciliter les glissements. Le péricarde renferme quelques grammes d'un liquide citrin, alcalin, qui est le liquide péricardique.

PÉRICARDIQUE (*dik'*) adj. Anat. Qui appartient au péricarde. ‖ *Frottement péricardique,* Bruit analogue à celui produit par des chaussures faites avec du cuir neuf et qui s'entend à l'auscultation dans la péricardite sèche.

PÉRICARDITE n. f. Pathol. Inflammation du pericarde.

— ENCYCL. L'inflammation du péricarde peut être primitive ou secondaire, aiguë ou chronique. La *péricardite primitive* est rare : elle reconnaît pour cause le froid ou un rhumatisme, une plaie de la région précordiale. Tout au contraire, la *péricardite secondaire* et aiguë est fréquente; on la rencontre comme propagation d'une infection voisine, pleurésie, endocardite, myocardite, etc., d'une maladie infectieuse générale, mais surtout elle est une complication du rhumatisme articulaire aigu. Au point de vue anatomo-pathologique, le péricarde présente tout d'abord une congestion avec exsudation et prolifération de l'épithélium, puis formation d'un exsudat, d'un épanchement, et enfin, lorsque la maladie se termine favorablement, une régression de tous ces phénomènes.

Le diagnostic est facile. On note au début un point de côté assez intense, de la dyspnée, des palpitations, de la fièvre et un sentiment d'angoisse; on perçoit, surtout, à la base du cœur, un *bruit de frottement rude,* analogue au craquement d'un morceau de cuir neuf; parfois on entend un bruit de galop. Si un épanchement se produit, l'on ne perçoit plus le choc de la pointe du cœur; les bruits de ce viscère sont sourds, lointains, enfin la *matité* précordiale est considérablement augmentée et l'on constate tous les signes de l'asphyxie, troubles de circulation, cyanose, syncope, dyspnée, coma. Après dix à quinze jours, la maladie peut se terminer par la guérison, et les frottements reapparaissent.

Le traitement consiste en une révulsion énergique de la région précordiale (ventouses scarifiées, sangsues), puis administration prudente de la digitale; l'on prescrira en outre le vin, le quinquina, et l'on instituera la diète lactée associée à des purgatifs et des diurétiques. Enfin, si l'asphyxie est imminente, on sera autorisé à faire une ponction du péricarde avec un appareil aspirateur.

Le pronostic est grave (quoique la guérison soit fréquente); il persiste en effet souvent un état chronique, qui prédispose aux maladies cardiaques.

— Art vétér. La *péricardite,* rare chez les animaux domestiques, est causée en général par le froid. La terminaison de cette affection est généralement mortelle.

PÉRICARPE (du préf. *péri,* et du gr. *karpos,* fruit) n. m. Bot. Enveloppe du fruit.

— ENCYCL. Le *péricarpe* est la partie la plus extérieure du fruit, celle qui renferme les graines; il présente trois parties qui sont, en allant du dedans au dehors : l'*épicarpe* (peau ou écorce), le *mésocarpe* (chair ou pulpe), et l'*endocarpe* (noyau). V. ces mots.

PÉRICARPIAL, ALE, AUX adj. Bot. Qui se développe sur le péricarpe : *Organes* PERICARPIAUX.

PÉRICARPIQUE (*pik'*) adj. Bot. Qui appartient, qui a rapport, qui ressemble au péricarpe. ‖ *Graines péricarpiques,* Graines dont l'axe est parallèle à l'axe du fruit.

PÉRICENTRIQUE (*san-trik'* — du préf. *péri,* et de *centre*) adj. Hist. nat. Qui est disposé autour d'un centre.

— Bot. Se dit de l'insertion des étamines, lorsqu'elle se fait sur un calice concave, comme chez les polygonées.

PÉRICHÈSE n. m. **PÉRICHÉZIE** n. f. ou **PÉRICHÈTE** n. m. Bot. V. PÉRICHÈZE.

PÉRICHÉTIAL, ALE, AUX (*ké-si-al'*) adj. Bot. Qui appartient au périchèse : *Folioles* PÉRICHÉTIALES.

PÉRICHÈZE (*kèz'*) n. m. Bot. Involucre qui protège les archégones sur un pied femelle de mousse. ‖ L'ensemble des anthéridies et des archégones sur un pied hermaphrodite.

Périchole (LA), opérette en deux actes, paroles de Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique d'Offenbach, (Variétés, 1868). — La Périchole, chanteuse des rues à Lima, est la fiancée du chanteur Piquillo. Lasse de la misère, elle accepte les brillantes propositions du vice-roi, avec l'intention formelle, d'ailleurs, de ne rien lui accorder. Mais l'usage du pays veut que la favorite du prince soit mariée. Piquillo, parfaitement ivre, est fait marquis, duc, et il épouse sa fiancée sans la reconnaître. Quand il apprend la vérité, il se révolte et on l'envoie au cachot. La Périchole s'évade avec lui et le vice-roi pardonne.

Les auteurs du livret y ont semé à pleines mains leur esprit habituel et ils savent mettre, même dans la folie, un grain d'observation fort piquante. La partition d'Offenbach compte parmi ses meilleures. Outre la complainte burlesque dont le refrain est resté célèbre : *Il grandira, car il est Espagnol,* il faut rappeler, au premier acte, la lettre de la chanteuse à son amant; et, au second, la chanson de la Périchole : *Je suis un peu grise,* son duo avec Piquille, le chœur des demoiselles d'honneur et la légende des amoureux : *C'est au Pérou.*

PÉRICHONDRE (*kondr'* — du préf. *péri,* et du gr. *khondros,* cartilage) n. m. Anat. Membrane fibreuse vasculaire qui revêt les cartilages non articulaires.

PÉRICHONDRITE (*kon*) n. f. Inflammation du périchondre, suivie de graves altérations des cartilages.

PÉRICHORE (*kor'* — du gr. *perikhôros,* voisin, limitrophe) adj. Antiq. gr. Se dit des jeux qui étaient célébrés seulement par les habitants d'une région.

— Substantiv. : *Les* PÉRICHORES.

PÉRICLADE (du préf. *péri,* et du gr. *klados,* rameau) n. m. Bot. Evasement de la base de certains pétioles, qui embrasse la tige.

PÉRICLASE n. m. Oxyde naturel de magnésie, dont la formule est MgO, le poids spécifique 3,67 et la dureté 6. Elle se présente en grains octoédriques de couleur verdâtre, dans les blocs de dolomie de la Somma (Vésuve).

PÉRICLÈS, homme d'État athénien, de la famille des Buzyges, né en 499 av. J.-C., mort en 429. Il était fils de Xanthippe, le vainqueur de Mycale, et d'Agariste, une Alcméonide. Il suivit les leçons d'Anaxagore, de Zenon, de Protagoras, et montra de bonne heure une grande élévation d'esprit. Son éloquence entraînante, la dignité de son attitude lui valurent le surnom d'Olympien. Il n'était pas moins remarquable par la souplesse et la dextérité de sa dialectique : « Quand je l'ai terrassé et que je le tiens sous moi, disait son antagoniste Thucydide, fils de Milésias, il soutient qu'il n'est pas vaincu et le persuade à tout le monde. » Cependant, Périclès paraissait rarement à la tribune; malgré sa grande fortune, il menait la vie la plus simple, dans un cercle de gens de lettres et d'artistes, où figuraient Anaxagore, Socrate, Protagoras, Aspasie, Phidias. Avant d'inaugurer sa carrière politique, il prit part à plusieurs des campagnes de Cimon. Puis, en face de Cimon, qui était le chef du parti aristocratique, il devint le chef du parti populaire et réclama des réformes. En 463, avec Éphialtès, il traduisit Cimon en justice; il ne put le faire condamner alors. Mais, un peu plus tard, lors de la révolte des ilotes de Laconie, Cimon eut l'imprudence de faire envoyer des secours à Sparte, qui refusa de les recevoir, et il fut banni d'Athènes. Dès lors, à partir de 461, Périclès et Éphialtès purent appliquer leur programme de réformes. Ils enlevèrent presque toute autorité à l'Aréopage, confièrent le pouvoir judiciaire à des jurés tirés au sort, firent instituer les thesmothètes et les nomophylaques, et accordèrent une indemnité aux juges. Éphialtès fut assassiné par le parti oligarchique. Mais Périclès continua son œuvre. Il remporta de grands succès dans sa politique extérieure : alliance avec Mégare, victoires sur Corinthe et sur Egine, établissement de colons en Thrace et dans plusieurs des Cyclades, rétablissement de la démocratie à Sinope et dans plusieurs autres villes des bords du Pont-Euxin. Redoutant une attaque de Sparte, il fit achever les *longs murs* et développer la marine. La guerre prévue éclata, et les Athéniens furent d'abord vaincus à Tanagra; mais on rappela Cimon, qui battit les Béotiens à Œnophyte. Athènes conclut avec Sparte une trêve de trente ans, et le traité dit *de Cimon* consacra ses victoires sur la Perse. Le siège de la ligue Maritime fut transporté de Délos à Athènes, et les alliés devinrent des tributaires. En même temps, avec l'aide de Phidias et le concours de grands artistes, les architectes Ictinos, Callicratès, Mnésiclès, Hippodamos de Milet, les sculpteurs Alcamène et Agoracrite, les peintres Polygnote et Panænos, Périclès faisait construire et décorer le Parthénon, les Propylées, l'Odéon, le temple d'Eleusis, qui, avec les chefs-d'œuvre de la littérature du temps, ont immortalisé à jamais le *siècle de Périclès.* Malgré tous ces travaux, l'homme d'État constituait un trésor de guerre; il réprimait la révolte de Samos en 440. Cependant, le danger grandissait autour d'Athènes. La révolte de Corcyre contre Corinthe, puis la révolte de Potidée et la querelle avec Mégare amenèrent la guerre du Péloponèse, qui éclata en 431. On attaqua Périclès dans ses amis, en accusant Phidias, Anaxagore, Aspasie, puis on l'attaqua lui-même, en le rendant responsable des maux de la guerre. Il perdit deux de ses fils, sa sœur, des amis; il mourut lui-même de la peste, en 429.

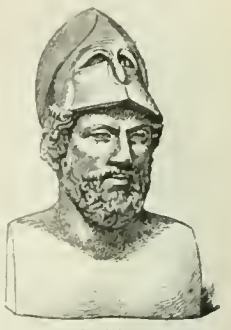

Périclès.
(buste antique, au Vatican).

PÉRICLÈS, général athénien, fils du précédent. Il fut un des stratèges vainqueurs des Spartiates aux Arginuses (406 av. J.-C.), et qui furent condamnés à mort par le peuple pour avoir négligé d'ensevelir leurs morts.

PÉRICLINE (du préf. *péri,* et du gr. *klinê,* lit) n. f. Bot. Involucre des plantes de la famille des composées.

— Minér. Substance minérale de la famille des feldspaths.

PÉRICLINIFORME (de *péricline,* et *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'une périclinie. ‖ On dit aussi PÉRICLINOÏDE.

PÉRICLITANT (*tan*), **ANTE** adj. Qui périclite.

PÉRICLITATION (*si-on*) n. f. Etat de ce qui périclite.

PÉRICLITER (lat. *periclitari,* pour *periculitari,* être en péril; de *periculum,* péril) v. n. Être en péril instant; pâtir; décliner, aller à la ruine : *Affaire. Entreprise qui* PÉRICLITE.

PÉRICLYMÈNE. Myth. gr. Un des Argonautes, fils de Nélée et de Chloris. Il avait reçu de Poseidon le privilège de pouvoir prendre toutes sortes de formes. Au siège de Pylos, pour échapper aux coups d'Héraklès, il se métamorphosa en mouche, en fourmi, en abeille, en serpent, en aigle; mais il n'en fut pas moins assommé, d'un coup de massue, au moment où il voulait s'élever dans les airs.

PERICOLI (Nicolo). Biogr. V. TRIMOLO.

PÉRICOPE (du gr. *périkopê;* de *péri,* autour, et *koptein,* couper) n. f. Rhétor. Définition exacte, précise.

— Liturg. Passage des épîtres et des évangiles qui se lisent aux grand'messes.

— ENCYCL. Liturg. Les *péricopes* sont les passages de la Bible qui sont lus à l'office du jour ou servent de textes aux prédicateurs. Quand les péricopes sont tirés des *Evangiles* ou des *Epîtres des Apôtres,* on les appelle, par abréviation, des *Evangiles* ou des *Epîtres.* L'usage de lire la Bible à l'office a été emprunté par l'Eglise à la Synagogue.

PÉRICOROLLE (du préf. *péri,* et de *corolle*) n. f. Bot. Corolle monopétale périgyne.

PÉRICOROLLÉ, ÉE (rad. *péricorolle*) adj. Bot. Se dit d'une plante à corolle monopétale, périgyne.

PÉRICOROLLIE (*rol'-li* — rad. *péricorolle*) n. f. Classe de plantes, comprenant les plantes à corolle monopétale périgyne.

PÉRICORS (*kor'*) n. m. Sorte de petite pince qui servait à l'épinglier à la main à entourer le fil de laiton pour former la tête.

PÉRICRÂNE (*krân'* — du gr. *périkranion,* même sens) n. m. Périoste de la surface externe du crâne.

PÉRICROCOTE n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des muscicapidés, propres à la région indo-malaise. (Ce sont de jolis gobe-mouches, souvent rouge vif, variés de noir ou de couleurs noires brillantes.)



Péricrocote.

PÉRICTYONE, femme savante, philosophe pythagoricienne. Elle avait composé un *Traité de la sagesse* dont Aristote faisait grand cas. Stobée en cite deux fragments, écrits en dialecte dorien. — Nom de la mère de Platon.

PÉRICYCLE (*sikl'* — du préf. *péri*, et du gr. *kuklos*, cercle) n. m. Bot. Zone la plus externe du cylindre central, dans la racine et dans la tige. V. RACINE, et TIGE.

PÉRIDÉCAÈDRE (du préf. *péri*, et de *décaèdre*) adj. Minér. Se dit d'un prisme tétraèdre qui a été converti en un prisme à dix pans.

PÉRIDÉIPNON (mot gr., formé de *péri*, autour, et *deipnon*, repas) n. m. Antiq. gr. Repas qui avait lieu après les funérailles, et auquel assistaient les parents et les amis du défunt.

PÉRIDERME (*dèrm'* — du préf. *péri*, et de *derme*) n. m. Zool. Substance solide, chitineuse, sécrétée par l'ectoderme, et qui entoure certaines colonies de polypes hydroïdes en s'évasant à l'extrémité des rameaux pour former les petits calices qui contiennent les polypes ou zooïdes.

— Bot. Nom que l'on donne à une des zones de la tige, à la limite des couches de liège, et qui est formée par un nombre variable d'assises de phytocistes.

PÉRIDERMION ou **PERIDERMIUM** (*pé, dèr'-mi-om'*) n. m. Genre de la famille des urédinées ou rouilles. (Le péridermion vit sur les conifères et y forme de petites fructifications rougeâtres. Une espèce provoque sur les pins un ensemble de courtes ramifications en buisson, formant ce que l'on appelle des *balais de sorcière*.)

PÉRIDERMIQUE (*dèr'-mik'*) adj. Bot. Qui a rapport au périderme : *Tissu* PERIDERMIQUE.

PÉRIDESME (*dèssm'* — du préf. *péri*, et du gr. *desma*, lien) n. m. Bot. Parenchyme qui, dans une méristèle foliaire, enveloppe le faisceau libéro-ligneux et est lui-même entouré par l'endoderme.

PÉRIDESMIQUE (*dèss-mik'*) adj. Qui a rapport au péridesme.

PÉRIDIDYME (du préf. *péri*, et de *didyme*) n. m. Anat. Tunique albuginée des testicules.

PÉRIDIE (*di*) n. f. ou **PÉRIDION** n. m. [du gr. *péridein*, entourer] Fructification charnue, plus ou moins globuleuse, des champignons du groupe des gastéromycètes (vesses-de-loup) ou du groupe des tubéracées (truffe).

PÉRIDIDYMITE n. f. Pathol. Inflammation du pérididyme.

PÉRIDINIACÉES (*sé*) n. f. pl. Bot. Famille d'algues brunes, formée d'organismes aquatiques, microscopiques, unicellulaires, se mouvant à l'aide de deux cils vibratiles. (Elles ont été longtemps considérées comme des animaux.) [On dit aussi PERIDINIENS n. m. pl.] — *Une* PÉRIDINIACÉE.

PÉRIDINIENS n. m. pl. Syn. de PÉRIDINIACÉES.

PÉRIDIOLE (du lat. *peridium*, enveloppe) n. m. Nom donné à de petites masses globuleuses ou ovoïdes, qui naissent dans la péridie des champignons gastéromycètes.

PÉRIDISCAL, ALE, AUX (*diss* — du préf. *péri*, et du gr. *diskos*, disque) adj. Bot. Qui entoure le disque.

PÉRIDODÉCAÈDRE (du préf. *péri*, et du gr. *dódéka*, douze, et *édra*, base) adj. Minér. Se dit d'un prisme hexaèdre, qui a été converti en prisme à douze pans.

PÉRIDOÏDE (de *péridie*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui est muni d'une enveloppe ou péridie.

PÉRIDOT (*do* — orig. inconn.) n. m. Pierre précieuse, qui est un silicate à bases variables. ‖ *Péridot de Ceylan, Péridot du Brésil*, Variétés de tourmalines.

— ENCYCL. *Péridot* est le nom d'une famille, d'un genre et d'une espèce ; la famille ne comprend qu'un genre, mais ce genre compte quelques espèces : *chrysolite, olivine* ou *péridot granulaire, forstérite, hyalo-sidérite, fayalite, téphroïte, knébélite, monticellite, villarsite*, etc. Le *péridot granulaire* ou *olivine* est un silicate double de magnésie et de protoxyde de fer : ordinairement verdâtre, translucide, il a un éclat vitreux ; on le trouve en grains dans la pâte des basaltes ou parmi les éléments des tufs ; il existe en morceaux plus gros dans certains conglomérats d'Auvergne ; il constitue la plus grande partie d'une roche de grande profondeur : la *dunite*.

Le péridot oriental des lapidaires est une variété de corindon ; il est très dur, d'un beau vert un peu jaunâtre, et prend un poli vif, en prismes oblongs, à quatre ou six faces, terminées par des pyramides tétraèdres ou hexaèdres. Les échantillons de péridot assez gros, d'un beau vert, bien taillés, ont un certain prix.

PÉRIDOTEUX (*teû*), **EUSE** adj. Qui renferme des grains de péridot.

PÉRIDOTIQUE (*tik'*) adj. Se dit d'une roche où le péridot domine.

PÉRIDOTITE n. f. Roches granitoïdes privées de feldspath et où domine le péridot. (Par l'altération de leur péridot, ces roches se transforment souvent en serpentine.)

PÉRIDROME (du gr. *péridromos* ; de *péri*, autour, et *dromos*, course) n. f. Archit. Galerie, espace couvert servant de promenoir, autour d'un édifice.

— Antiq. Triple évolution que faisaient, autour du bûcher, ceux qui assistaient aux funérailles.

— n. m. Nom donné au pétiole des fougères, quand il porte à la fois des feuilles et des fruits.

PÉRIÉGÈSE (*jèz'* — du gr. *périègésis* ; de *péri*, autour, et *agein*, conduire) n. f. Littér. anc. Description géographique ; voyage. ‖ Titre de nombreux ouvrages, descriptions géographiques ou récits de voyages.

— ENCYCL. Les Grecs donnaient le nom de *périégèse* à toute une catégorie d'ouvrages : guides, manuels, descriptions géographiques, voyages, itinéraires, qui avaient pour objet de renseigner le voyageur ou le lecteur sur la topographie, les ressources ou les curiosités d'un pays. Nous possédons encore, dans ce domaine, un assez grand nombre d'ouvrages, dont quelques-uns, en prose ou en vers, présentent un certain intérêt littéraire.

PÉRIÉGÈTE (*jèt'* — gr. *périégétès*, même sens) n. m. Antiq. gr. Nom donné aux guides qui, dans les sanctuaires grecs, à Olympie, à Delphes, etc., expliquaient aux visiteurs les monuments et curiosités de l'endroit. ‖ Nom donné aux auteurs de *périégèses* : *Denys le* PÉRIÉGÈTE.

— ENCYCL. Les *périégètes* les plus célèbres sont : Hécatée de Milet, auteur d'une *Description de la terre* (fin du VIe s. av. J.-C.) ; Polémon le Périégète, auteur d'ouvrages sur l'Acropole d'Athènes, sur la Voie sacrée, sur les trésors de Delphes, sur Ilion (IIIe s.) ; Skymnos de Chio, auteur d'une *Description du monde* (IIe s. av. J.-C.) ; Pausanias, auteur d'une célèbre *Description de la Grèce*, qui nous est parvenue (IIe s. de notre ère) ; Denys le Périégète, auteur d'une *Description de la terre*, en vers, qu'Avienus et Priscien ont mise en latin. Les périégètes ont été nombreux jusqu'au moyen âge.

PÉRIÉLÈSE (du préf. *péri*, et du gr. *eilein*, enrouler) n. f. Dans le plain-chant, Cadence qui se fait dans l'intonation, pour avertir le chœur qu'il ait à poursuivre. ‖ On dit plus ordinairem. NEUME. V. ce mot.

PÉRIENCÉPHALITE (du préf. *péri*, et de *encéphalite*) n. f. Inflammation de la substance grise latérale du cerveau ainsi que des méninges.

PÉRIÈQUE (*èk'* — gr. *périoikos* ; de *péri*, autour, et *oikein*, habiter) n. m. Antiq. gr. Habitant d'un pays conquis, dont la condition était intermédiaire entre celle des esclaves et celle des citoyens. ‖ Nom donné à diverses populations sujettes de la Grèce.

— ENCYCL. Les Grecs désignaient sous le nom de *périèques* diverses populations sujettes, qui, à la suite d'une conquête, avaient perdu leurs droits politiques, tout en conservant dans une certaine mesure leurs droits civils. On mentionne des périèques en Laconie, en Crète, en Argolide, en Béotie, en Thessalie. Les périèques de Laconie étaient pour la plupart des Achéens, anciens habitants du pays, dépossédés et assujettis par les Spartiates. Ils avaient d'abord conservé une part d'autonomie, puis, à la suite de révoltes, ils avaient perdu tous droits politiques. Ils occupaient, avec les ilotes, tout l'intérieur du pays. Ils étaient astreints à toutes sortes de redevances et de servitudes personnelles, comme au service militaire dans l'infanterie légère ou les corps d'hoplites. Ils se révoltèrent souvent, et, pour affaiblir Sparte, Flamininus rendit leur autonomie complète à la plupart des villes laconiennes, qui formèrent la confédération des *Eleuthéro-Lacones*, mentionnée jusqu'au IIe siècle de notre ère.

PÉRIER (*ri-é*) n. m. Dans les fonderies, Morceau de fer pointu emmanché, qui sert à pratiquer une ouverture dans les fourneaux, pour faire couler le métal, quand on jette un ouvrage en moule. V. RINGARD.

PÉRIER (Françoise-Gilberte PASCAL, dame), née à Clermont en 1620, sœur aînée de Blaise et de Jacqueline Pascal. Elle perdit sa mère en 1626 et reçut de son père, Etienne Pascal, une solide instruction. A quinze ans, elle est maîtresse de maison, chez son père, à Paris. En 1641, elle épouse Florin Périer, conseiller à la cour des aides de Clermont ; son mari s'intéressait beaucoup aux sciences, et, sur les indications de Blaise Pascal, fit, en 1647, la célèbre expérience du Puy-de-Dôme, sur la pesanteur de l'air. En 1646, s'étant rendue à Rouen, près de son père, elle trouve toute sa famille convertie à une piété austère ; elle renonce, à vingt-six ans, aux vanités du monde. Elle passa le reste de sa vie dans la solitude et mourut à Paris en 1687. Elle eut cinq enfants ; une de ses filles, Marguerite, fut l'héroïne du miracle de la sainte épine, qui émut si profondément Pascal. A la mort de son frère, Mme Périer écrivit une précieuse *Vie de Blaise Pascal*. Elle eut aussi le mérite de travailler à ce que la première édition des *Pensées* de 1670 reproduisît intégralement le texte de Pascal. Elle n'y réussit pas. Gilberte n'avait pas l'âme ardente de Jacqueline ; elle fut chrétienne sans être ascète, et douce avec fermeté.

PÉRIER (Jacques-Constantin), mécanicien, né et mort à Paris (1742-1818). Il établit, en 1788, la « pompe à feu de Chaillot » pour l'élévation de l'eau de la Seine, pompe qui servit, en outre, à une vaste fabrication de canons et à l'exploitation de diverses branches d'industrie. Il était membre de l'Académie des sciences. On lui doit, ainsi qu'à son père, Auguste-Charles, un nombre considérable de machines pour la grande industrie.

PÉRIER (Claude), industriel et financier français, né à Grenoble en 1742, mort à Paris en 1801. Fabricant de toile à Grenoble, officier municipal de cette ville, il se rallia au programme révolutionnaire et proposa aux états du Dauphiné de tenir leurs séances dans son château de Vizille. Il habita Paris après la Terreur, et fut élu député de l'Isère au Corps législatif (1800). Il s'intéressa spécialement aux finances et rédigea les statuts de la Banque de France. — Son fils, ANTOINE-SCIPION, industriel, né à Grenoble en 1776, mort à Paris en 1821. Il recréa les fonderies de Chaillot, introduisit les forges à la catalane dans son pays natal et appliqua, dans les mines d'Anzin, les machines à vapeur à l'extraction de la houille.

PÉRIER (*Casimir*-Pierre), homme d'Etat français, né à Grenoble en 1777, mort à Paris en 1832, autre fils de Claude. Il fit ses études chez les oratoriens de Lyon, puis de Paris, servit à l'armée d'Italie (1795), fonda avec son frère Scipion, à Paris, une banque (1801) rapidement prospère. Juge au tribunal de commerce, régent de la Banque de France, il fut élu député de Paris en 1817. Il fit à Villèle une opposition opiniâtre, appuya Martignac, combattit Polignac et signa l'adresse des 221. Très attaché à l'ordre, il suivit à contre-cœur le mouvement révolutionnaire de juillet 1830, fut élu président de la Chambre des députés et donna lecture au duc d'Orléans de la déclaration qui l'appelait au trône. Ministre sans portefeuille, il démissionna quand Laffite prit la présidence du conseil et le remplaça à la présidence de la Chambre. Après la chute de Laffite, il forma le ministère (1831) et choisit le département de l'intérieur. Il voulut rétablir la sécurité nécessaire au développement des affaires, réprima les troubles de Lyon et de Grenoble, poursuivit les sociétés républicaines (procès des quinze, janv. 1832). Il affermissait en même temps le régime parlementaire, maintenant son indépendance vis-à-vis du roi en exigeant que le conseil des ministres eût lieu chez lui et non aux Tuileries et en en refusant l'accès au duc d'Orléans. C'est ce qu'on a appelé « la politique du juste milieu ». Il fit voter la loi électorale (1831) et sacrifia l'hérédité de la pairie. A l'extérieur, il posa le principe de non intervention, refusa de secourir la Pologne, envoya une armée en Belgique (août 1831), et fit occuper Ancône, afin de contrarier l'action de l'Autriche sur la papauté (févr. 1832). Excédé de soucis et de fatigue, il mourut d'une fièvre violente, contractée en visitant les hôpitaux pendant l'épidémie de choléra. La ville de Paris lui a fait élever, au cimetière du Père-Lachaise, un monument funéraire, surmonté de sa statue en pied et orné de bas-reliefs dus à Cortot.



Casimir Périer.

Monument de Casimir Périer, au Père-Lachaise.

PÉRIER (Camille-Joseph), homme politique français, né à Grenoble en 1781, mort à Paris en 1814, frère du précédent. Elève de l'Ecole polytechnique (1799) et de l'Ecole des mines (1800), il fut nommé auditeur au conseil d'Etat 1809), préfet de la Corrèze (1810) et de la Meuse (1819-1822). Elu député (1828), il appuya Martignac, combattit Polignac, prêta après 1830 son appui à Casimir Périer et fut promu pair en 1837.

PÉRIER (Auguste-Casimir-Victor-Laurent), fils du ministre de Louis-Philippe. V. CASIMIR-PERIER.

PÉRIER (Charles-Fortunat-Paul Casimir), homme politique français, né et mort à Paris (1812-1897). Il était le second fils du célèbre ministre de Louis-Philippe. Pendant de longues années, il fut armateur au Havre et se tint à l'écart des luttes politiques. Elu député du Havre en 1879, il fut réélu en 1881 et 1885, ne se représenta pas en 1889 et fut nommé, en 1891, sénateur de la Seine-Inférieure.

PÉRIER (Jean Casimir-). Biogr. V. CASIMIR-PERIER.

PÉRIÉRÈSE (du préf. *péri*, et du gr. *airésis*, action de prendre) n. f. Chir. anc. Incision que l'on faisait autour des grands abcès.

PÉRIERS, ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 16 kilom. de Coutances ; 2.622 hab. Ch. de f. Ouest. Corroirie, huilerie. Commerce de beurre. Eglise des XIIe, XIIIe et XVe siècles. — Le canton a 14 comm. et 8.780 hab.

PÉRIFOLLICULITE (du gr. *péri*, autour, et de *follicule*) n. f. Inflammation du tissu qui entoure le follicule pileux. (V. FOLLICULITE.) ‖ *Périfolliculite urétrale*, Inflammation du tissu cellulaire périurétral, complication de la blennorragie, qui peut conduire à des abcès périurétraux.

PÉRIGAME (du gr. *péri*, autour, et *gamos*, noce) n. m. Involucre des mousses, lorsqu'il entoure les anthérides et les archégones.

PÉRIGÉE (*jé* — du gr. *périgeios* ; de *péri*, autour, et *gê*, terre) n. m. Astron. Point de l'orbite d'un astre le plus voisin de la terre ; époque où l'astre se trouve à ce point de son orbite.

— Adjectiv. Se dit d'un astre qui est à son périgée : *La lune est* PERIGÉE.

— ENCYCL. Dans le mouvement apparent du soleil, le *périgée* correspond au *périhélie* de l'orbite terrestre vraie ; alors, le périgée solaire a lieu vers le 1er janvier, tandis que le diamètre apparent s'élève à 32'36",4 environ, et son mouvement propre passe par un maximum.

De même, au périgée lunaire, opposé à l'apogée, la lune est à sa plus courte distance de la terre : le périgée est animé d'un mouvement direct dont la période est de 3.232 j.,57, soit un peu moins de 9 ans, et l'intervalle qui sépare deux passages consécutifs de l'astre à son périgée (27 j. 13 h. 18 m. 37 s., 4) constitue une révolution anomalistique, supérieure à la révolution sidérale, à cause du mouvement du périgée.

PÉRIGENÈSE (*jé* — du préf. *péri*, et du gr. *génésis*, génération) n. f. Théorie biologique de certains auteurs (Erlsberg, Haeckel) qui expliquent la détermination de la forme de l'organisme et, par conséquent, l'hérédité et l'évolution, par la nature du mouvement vibratoire des *plastidules*.

PÉRIGNAC, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 23 kilom. de Saintes ; 1.292 hab. Laiterie coopérative.

PÉRIGNÉ, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 11 kilom. de Melle ; 1.312 hab. Aux environs, mosaïque romaine.

PÉRIGNEUX, comm. de la Loire, arrond. et à 23 kilom. de Montbrison, au-dessus des gorges du Bonson, aff. de la Loire ; 1.905 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise gothique (XVIe s.).

PÉRIGNON (dom Pierre), bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, né à Sainte-Menehould en 1638, mort à l'abbaye d'Hautvillers, près d'Epernay, en 1715. Devenu procureur de son monastère, il fut à ce titre particulièrement chargé du soin des vignes. Son principal titre de gloire est la découverte du vin mousseux, à laquelle la Champagne doit sa renommée. Dom Pérignon publia son secret dans des *Mémoires sur la manière de choisir des plants de vigne convenables au sol, sur la façon de les provigner, de les tailler, de mélanger les raisins, d'en faire la cueillette et de gouverner les vins*.

PÉRIGNON (Dominique-Catherine DE), officier et homme politique français, pair de France, né à Grenade (Haute-Garonne) en 1754, mort à Paris en 1818. Déjà officier sous l'ancien régime, il se montra partisan de la Révolution et représenta la Haute-Garonne à l'Assemblée législative. Il demanda à reprendre du service et devint commandant d'une légion à l'armée des Pyrénées-Orientales, puis général de brigade (1792). Général en chef en 1794, il se distingua à la bataille d'Escala, prit Figuière et Rosas, place

qui se croyait imprenable. Il contribua à la paix de Bâle avec l'Espagne, puis fut nommé commandant de l'armée des côtes de Brest et de Cherbourg, et siégea au conseil des Cinq-Cents. Après avoir été pendant deux ans ambassadeur à Madrid, il prit part à la campagne d'Italie, fut fait prisonnier par les Russes à Novi et resta six mois en captivité. A son retour, il devint membre du Sénat (1801), maréchal de France (1804), gouverneur des États de Parme et de Plaisance (1806), commandant en chef de l'armée des Deux-Siciles (1808). Néanmoins, il se rallia aux Bourbons et s'efforça d'organiser la résistance contre Napoléon pendant les Cent-Jours.



D.-C. Pérignon.

PÉRIGNON (Alexis-Joseph), peintre français, né et mort à Paris (1806-1882). Il débuta au Salon de 1834 par un portrait du *roi des Belges*. Vinrent ensuite : *la Femme adultère* (1838), *Sainte-Cécile* (musée de Dijon), *Christ portant sa croix*, etc. A partir de 1841, il s'est presque exclusivement adonné au portrait : *Mlle Huet* (1857), *Emile de Girardin* (1870) ; *Mlle Schneider* (1874) ; etc.

PÉRIGONE (du préf. *péri*, et du gr. *gonê*, organes sexuels) n. m. Bot. Involucre qui protège les anthéridies sur un pied mâle de mousse. ‖ Quelquef. Syn. de Périanthe.
— Miner. Variété d'agate.

PÉRIGONE, Myth. gr. Fille du géant Sinnis. Quand Thésée tua son père, elle se réfugia dans un champ de roseaux et d'asperges. Thésée fut touché de sa beauté, eut d'elle un fils nommé Ménalippe. Elle épousa plus tard Deioneé, dont elle eut un fils, Ioxos, héros éponyme des Ioxides de Carie.

PÉRIGONIAIRE (*è'r* — rad. *périgone*) adj. Bot. Se dit des fleurs doubles dans lesquelles les organes sexuels subsistent intégralement.

PÉRIGORD (*Petrocoriensis ager*), pays de l'ancienne France, auj. dép. de la Dordogne, comté distinct jusqu'au XIIIe siècle, puis sénéchaussée de la province de Guyenne. On distinguait le haut Périgord, ch.-l. *Périgueux*, le bas Périgord, ch.-l. *Sarlat*, et la seigneurie de Bergerac. Les cavernes du Périgord (grottes des Eyzies, de la Madeleine, etc.) ont livré d'intéressants débris préhistoriques.

PÉRIGORD (*gor'*) n. m. Cépage rouge, cultivé dans tout le sud-ouest de la France. Syn. de COT et de MÉRILLE.

PÉRIGOURDIN, INE, personne née à Périgueux ou dans le Périgord, ou qui habite soit la ville, soit ce pays. — *Les* PÉRIGOURDINS.
— Adjectiv. Qui se rapporte à Périgueux ou au Périgord : *Le patois* PÉRIGOURDIN.
n. m. Ling. Patois de langue d'oc, parlé dans le Périgord, voisin du limousin.
— n. f. Ancienne danse française, particulièrement usitée jadis dans le Périgord.
— ENCYCL. Ling. Le patois *périgourdin* a une littérature à part : les œuvres de son principal poète, Rousset, qui vivait au XIIIe siècle, ont été publiées à Sarlat en 1839.
— Chorégr. D'ordinaire, la *périgourdine* tenait à la fois de la farandole et du galop qui terminait les bals. Les couples exécutaient des chassés rapides, avec changement de mains, en formant des chaînes qui se brisaient et se fermaient sans cesse dans une poursuite rapide. La musique, d'un rythme entraînant, était écrite à 3/8 ou à 6/8.

PÉRIGRAPHE (du préf. *péri*, et du gr. *graphein*, décrire) n. m. Appareil dû au colonel Mangin (1878), et qui permet d'appliquer la photographie aux vues panoramiques.
ENCYCL. Le *périgraphe* consiste en un miroir torique, dont la section est une parabole à axe horizontal, que l'on peut remplacer pratiquement par un arc de cercle osculateur. Les rayons reçus par le miroir sont réfléchis sur un objectif de chambre noire. Au miroir torique on peut substituer une lentille torique, dont la section soit telle que les rayons qui tombent normalement ou à peu près sur la face d'entrée se réfléchissent totalement sur la face opposée et ressortent par la première surface à peu près normalement pour tomber sur la lentille de l'objectif. Grâce à cet appareil, il est possible, à l'aide d'une seule pose, d'obtenir la reproduction de tout un ensemble de terrain.

PÉRIGUEUX, ch.-l. du département de la Dordogne, à 472 kilom. de Paris, sur un plateau dominant l'Isle, affluent de la Dordogne ; 31.976 hab. (*Périgourdins, ines.*)



Cathédrale de Saint-Front, à Périgueux

Ch. de f. Orléans. Évêché suffragant de Bordeaux. Musée d'art et d'archéologie. Monuments intéressants dans la ville proprement dite, ou Puy-Saint-Front, bâtie sur le plateau, ruines malheureusement informes d'un amphithéâtre gallo-romain. Ruines de l'enceinte fortifiée et du Château-Barrière ; église Saint-Étienne, qui fut jusqu'au XVIe siècle la cathédrale de Périgueux (XIIe s., style byzantin). Ancienne *tour de Vésone*, reste d'un temple probablement gallo-romain, surtout, très belle cathédrale de Saint-Front, bâtie sur le plan d'une croix grecque, couverte par cinq coupoles, et qui fut édifiée, vers 1200, au lieu et place d'une église plus ancienne détruite par un incendie.



Armes de Périgueux.

L'industrie et le commerce de Périgueux ne manquent pas d'activité : pépinières, fabriques d'instruments aratoires, de meubles, conserves alimentaires, pâtés de foie gras, champignons ; commerce de truffes, etc.
Périgueux est l'ancienne cité des Pétrocoriens, *Vesunna*, qui s'élevait presque en face de la ville actuelle, fondée seulement à l'époque romaine et se localisa, vers le IXe siècle, sur le puy Saint-Front, ainsi appelé du nom de l'apôtre de la ville (IIIe s.). Disputée entre ses évêques et ses comtes, Périgueux obtint au XIIe siècle une charte de commune, et, en 1204, se donna à Philippe-Auguste. Les rois, notamment saint Louis, protégèrent dès lors contre ses comtes la ville, qui, en 1356, résista aux Anglais. Périgueux ne devait plus être troublée que par une occupation calviniste, de 1575 à 1591, et par les désordres de la Fronde, au cours desquels le gouverneur de la ville fut massacré. Patrie du général Daumesnil, du ministre Magne, etc. — L'arrond. de Périgueux a 9 cant., 113 comm. et 111.006 hab. — Le canton a 7 comm. et 38.703 hab.

PÉRIGYNANDRE (*ji* — du préf. *péri*, et du gr. *gunê*, femelle, et *anêr, andros*, mâle) n. m. Enveloppes d'une fleur, périanthe.

PÉRIGYNE (*jî'* — du préf. *péri*, et du gr. *gunê*, femelle) adj. Se dit d'une étamine insérée sur le calice, autour de l'ovaire, comme chez le fraisier.

PÉRIGYNION (*ji* — rad. *périgyne*) n. m. Membrane qui entoure l'ovaire de certaines plantes. ‖ Involucre des mousses.

PÉRIGYNIQUE (*ji-nik'* — rad. *périgyne*) adj. Bot. Se dit de l'insertion des étamines, quand elle a lieu autour de l'ovaire ou sur le périanthe.

PÉRIHÉLIE (*é-li* — du préf. *péri*, et du gr. *hêlios*, soleil) n. m. Point de l'orbite d'une planète le plus voisin du soleil. ‖ Époque où l'astre se trouve à ce point.
— Adjectiv. : *La terre est* PÉRIHÉLIE *au solstice d'hiver*.
ENCYCL. En vertu de la première loi de Képler, une planète décrit, autour du soleil, une ellipse dont le soleil occupe un des foyers. Le point de la courbe le plus rapproché du soleil, sommet relatif au grand axe, est le *périhélie*. (V. APHÉLIE.) Quant à la détermination même du périhélie et de l'époque à laquelle doit y passer la planète, elle constitue le *problème de Képler*. La longitude du périhélie dans son plan est un des éléments du mouvement elliptique et fixe l'orientation de la trajectoire (v. ORBITE) ; enfin, le temps (ou époque) du passage de l'astre au périhélie fixe sa situation dynamique sur son orbite.
Sous l'influence de l'attraction solaire seule, les périhélies seraient fixes dans l'espace ; mais les actions des autres planètes entre elles interviennent (v. PERTURBATION) et il est nécessaire de connaître le mouvement troublé du périhélie pour savoir comment l'orbite déformable se déplace dans son plan, mouvement particulièrement important pour Mercure. C'est au voisinage de leurs périhélies que les comètes deviennent lumineuses.
L'observation seule, en dehors du calcul des orbites, peut permettre de déterminer la position du périhélie avec une exactitude suffisante : c'est une des extrémités du diamètre partageant l'orbite en deux parties égales, c'est-à-dire parcourues en des temps égaux ; ou bien encore, entre deux observations voisines, la position fournira la vitesse angulaire maximum ; enfin, particulièrement pour le soleil ou la lune, le périhélie correspond au diamètre apparent maximum.

PÉRIHÉPATITE (du préf. *péri*, et du gr. *hêpar, atos*, foie) n. f. Inflammation de l'enveloppe péritonéale du foie.

PÉRIHEXAÈDRE (du préf. *péri*, et du gr. *hex*, six, et *édra*, base) adj. Minér. Se dit d'un prisme à quatre pans, qui se change en prisme hexaèdre.

PÉRIJOVE n. m. Astron. V. APOJOVE.

PÉRIKÉRATIQUE (*tik'* — du préf. *péri*, et du gr. *kéras, atos*, cornée) adj. Se dit du cercle vasculaire qui s'observe dans les kératites tout autour de la cornée.

PÉRIL (*rill ll* mill.) — du lat. *periculum*, même sens) n. m. Risque, danger : *Malade en* PÉRIL *de mort*.
Loc. div. : *Au péril de ma vie*, Dussé-je y perdre la vie. ‖ *A ses risques et périls*, En acceptant toutes les responsabilités. ‖ *Péril en la demeure*, Préjudice que peut causer un retard (locution judiciaire passée dans le langage courant) : *Il n'y a pas* PÉRIL EN LA DEMEURE. V. DEMEURE.
Mar. *Périls de mer*, Terme légal désignant les accidents auxquels est soumis un navire en mer.
— ALLUS. LITTÉR. :

A vaincre sans *péril*, on triomphe sans gloire,

Vers de Corneille. V. VAINCRE.
— SYN. Danger, hasard, risque. V. DANGER.

PÉRILLE *ll* mill. ou **PERILLA** (*pé*) n. f. Bot. Genre de labiées, assez voisin du genre menthe, comprenant des herbes originaires des montagnes de l'Inde et de la Chine.
ENCYCL. On en connaît deux espèces, dont la principale est la *perilla arguta*, qui se cultive en bordures, massifs. Les Chinois se servent de ces plantes, sous le nom de *yuma*, pour préparer un enduit imperméable pour les papiers et les étoffes.

PÉRILLE ou **PÉRILLOS**, sculpteur athénien, qui vivait en 570 av. J.-C. Il fut chargé par Phalaris, tyran d'Agrigente, d'exécuter un taureau de bronze dans lequel on enfermait des victimes humaines que l'on brûlait vivantes.

PÉRILLEUSEMENT (*rill-eû* *ll* mill.) adv. Avec péril, dangereusement : *Passer* PÉRILLEUSEMENT *la mer*.

PÉRILLEUX (*rill-eû* *ll* mill.), **EUSE** adj. Qui présente du péril : *Il est* PÉRILLEUX.
— *Saut périlleux*, Cabriole exécutée en l'air : *Si l'on tourne deux fois, trois fois sur soi-même, le* SAUT PÉRILLEUX *est double, triple*. — Fig. Action hardie, hasardée : *Spéculateur coutumier des* SAUTS PÉRILLEUX.

PÉRILYMPHE (*linf'* — du préf. *péri*, et du lat. *lympha*, eau) n. f. Liquide du labyrinthe osseux de l'oreille interne.

PÉRIM, petite île anglaise de la mer Rouge, à l'entrée méridionale de cette mer, à 3 kilom. de la côte d'Arabie, à 20 kilom. de la côte d'Afrique, dont la sépare le détroit de Bab-el-Mandeb proprement dit ; 12 kilom. carr. de superficie ; 150 hab. environ. D'origine volcanique, elle n'a que des collines basses dépourvues d'eau douce ; bon mouillage de la baie de Brown, sur la côte du S.-O. Dépôt et commerce de charbon. C'est l'*Insula Diodori* des anciens ; elle fut occupée par la Compagnie anglaise des Indes en 1799 et 1801, et définitivement en 1857.

PÉRIMÉDULLAIRE (du gr. *péri*, autour, et de *médullaire*) ‖ adj. *Système périmédullaire*, Couche de lamelles osseuses, superposées et concentriques à la cavité médullaire de l'os.

PÉRIMÉLIDE (du gr. *périmêlis, idos* ; de *péri*, sur, et *mêlon*, brebis) n. f. Mythol. gr. Nom donné à des nymphes qui présidaient aux troupeaux.

PÉRIMER (du lat. *perimere*, anéantir) v. n. Se dit d'une instance judiciaire qui vient à périr faute d'avoir été poursuivie dans le délai fixé : *Laisser* PÉRIMER *une instance*.

PERIMÉTRAL, ALE, AUX adj. Qui a rapport au périmètre : *Ligne* PERIMETRALE.

PÉRIMÈTRE (du préf. *péri*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Géom. Ligne, contour qui limite une figure plane : *La circonférence est le* PERIMÈTRE *du cercle*.
— Méd. Grosseur de la poitrine : *Le* PERIMÈTRE *thoracique augmente dans les pleurésies*.
— ENCYCL. Géom. De tous les polygones de même *périmètre* et d'un même nombre de côtés, le plus grand en surface est le polygone régulier, parce que le triangle d'aire maximum ayant un périmètre donné et une base donnée est le triangle isocèle. Il en résulte que le cercle est la courbe qui enveloppe la plus grande aire, sous le même périmètre.

PÉRIMÉTRIE (*tri*) n. f. Mesure des périmètres.

PÉRIMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui appartient au périmètre ou à la périmétrie : *Ligne* PÉRIMÉTRIQUE.

PÉRIMÉTRITE (du préf. *péri*, et du gr. *métra*, matrice) n. f. Inflammation du tissu cellulaire qui entoure l'utérus.
— ENCYCL. La *périmétrite* ou phlegmon des ligaments larges, phlegmon péri-utérin, a pour causes ordinaires : l'accouchement, les troubles de la menstruation, les excès dans les rapports sexuels. Elle se révèle par une tuméfaction douloureuse, s'accompagne de pelvi-péritonite et se termine soit par résolution, soit par la formation d'un abcès qui s'ouvre spontanément, si on ne l'ouvre chirurgicalement, dans le rectum, dans le vagin, dans la vessie, etc. Traitement : repos au lit, lavements laudanisés, injections tièdes, sangsues, ventouses.

PÉRIMINEL (*nèl'*) n. m. Alchim. Substance qui est réduite en cendres.

PÉRIMYSIUM (*zi-om'* — du préf. *péri*, et du gr. *mus*, muscle) n. m. Tissu conjonctif lâche, qui entoure les faisceaux primitifs (périmysium interne) ou secondaires (périmysium externe) des muscles.

PÉRIN (Henri-*Charles*-Xavier), économiste belge, né à Mons en 1815. D'abord avocat à Bruxelles, il devint ensuite professeur de droit public et d'économie politique à Louvain. Les principaux ouvrages de ce catholique ardent sont : *les Économistes, les Socialistes et le Christianisme* (1849) ; *De la richesse dans les sociétés chrétiennes* (1861) ; *les Libertés populaires* (1871) ; *les Lois de la société chrétienne* (1875) ; *le Socialisme chrétien* (1879) ; *les Doctrines économiques depuis un siècle* (1880) ; etc.

PÉRIN (*Georges*-Charles-Frédéric-Hyacinthe), journaliste et homme politique français, né à Arras en 1838. Reçu avocat, il voyagea dans l'extrême Orient, puis il collabora à divers journaux à Paris et en province et fit une vive opposition à l'Empire. Nommé préfet de la Haute-Vienne après le 4 septembre 1870, il donna bientôt sa démission pour prendre part à la guerre et devint commissaire de guerre à l'armée du Sud-Ouest. Élu, en 1873, député de la Haute-Vienne à l'Assemblée nationale, il vota avec l'extrême gauche, fut réélu à Limoges en 1876, 1877, 1881, puis dans la Haute-Vienne et à Paris en 1885, demanda l'évacuation du Tonkin, combattit le boulangisme, et échoua en 1889. On lui doit : *le Camp de Toulouse* (1873).

PÉRINDE AC CADAVER (*A la façon d'un cadavre*), Expression latine par laquelle saint Ignace de Loyola prescrit à ses religieux, dans ses *Constitutions*, la discipline de l'obéissance : ils doivent être entre les mains de leurs supérieurs comme un corps mort, sauf, toutefois, ainsi qu'il est dit expressément dans le même passage, si les supérieurs ordonnent quoi que ce soit que la conscience défend ; l'obéissance doit être limitée aux actes bons ou indifférents. Saint Ignace a emprunté cette formule aux ordres monastiques précédents, chez les plus anciens desquels elle était en usage. On la trouve aussi dans les ordres musulmans, chez qui elle est exprimée de cette manière : « Une des obligations principales du fidèle est d'obéir aveuglément au Moqaddem ou au Cheikh, d'exécuter tout ce qu'il commande, et d'être entre ses mains *comme le cadavre entre les mains du laveur des morts.* »

PÉRINE n. f. Comm. Nom donné à la résine la plus pure, qui découle naturellement du pin. ‖ On dit ordinairem. PÉRINE VIERGE et PÉRINE BIJOU.

Perine (INSTITUTION DE **Sainte-**), maison de retraite, située à Paris, rue Mirabeau, et destinée à recueillir d'anciens fonctionnaires, des veuves d'employés, des personnes qui ont autrefois connu l'aisance. L'établissement s'élève sur un plateau dominant la Seine, en une série de pavillons, au milieu de pelouses et de futaies. Il comporte environ trois cents lits. Les pensionnaires doivent être âgés d'au moins soixante ans, et justifier de pouvoir acquitter une pension annuelle de 1.300 francs, et de posséder, en outre, une rente de 600 francs devant faire face aux dépenses de chauffage et d'éclairage.
Les pensionnaires sont logés, nourris, blanchis, soignés en cas de maladie. Chacun occupe un logement particulier ; mais les repas sont pris en commun.
La création de cette maison de retraite, dont l'impératrice Joséphine fut l'une des bienfaitrices, remonte à 1806 ; elle fut installée, tout d'abord, à Paris, rue de Chaillot, dans l'ancien couvent des Augustines.

PÉRINÉAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui se rapporte au périnée : *Plancher* PÉRINÉAL. *Hernie* PÉRINÉALE.

PÉRINÉE (du gr. *périnéos*, même sens) n. m. Anat. Région comprise entre l'anus et les parties génitales.
— Pathol. *Hernie du périnée.* V. PÉRINÉOCÈLE.
— ENCYCL. Anat. Le *périnée* forme le plancher inférieur du petit bassin. Compris entre l'anus en arrière, les parties génitales en avant, les branches ischio-pubiennes et les ischions latéralement, il offre l'aspect d'un losange. Il est constitué par plusieurs couches de parties molles. Par la dissection, on trouve successivement la peau avec son raphé médian, du tissu cellulaire, une aponévrose superficielle, une couche musculaire, l'aponévrose moyenne ou ligament de Carcassonne, le muscle releveur de l'anus et une troisième aponévrose, l'aponévrose supérieure ou pelvienne. Chez l'homme, le périnée est traversé par l'urètre et la prostate ; chez la femme, par l'urètre et le vagin.
— *Déchirure du périnée.* Cette lésion est très commune chez la femme, à la suite de l'accouchement. La déchirure peut être complète, la vulve et l'anus ne formant plus qu'un seul canal. Le plus souvent il y a déchirure incomplète, qui peut amener des troubles douloureux, le prolapsus de l'utérus et facilite l'infection ascendante des voies génitales. Il faut donc suturer de suite le périnée, ou, s'il y a impossibilité, pratiquer après quelques mois une périnéoraphie secondaire.

PÉRINÉOCÈLE (*sèl'* — de *périnée*, et du gr. *kèlé*, tumeur) n. f. Variété très rare de hernie faisant saillie en avant de l'anus, et cheminant entre le rectum et la vessie chez l'homme, entre le rectum et le vagin chez la femme.

PÉRINÉO-CLITORIDIEN adj. et n. m. Se dit du muscle constricteur du vagin, qui s'étend du périnée au clitoris.

PÉRINÉOPLASTIE (*sti* — de *périnée*, et du gr. *plassein*, former) n. f. Chir. Autoplastie de la région périnéale.

PÉRINÉORAPHIE (*fi* — de *périnée*, et du gr. *raphè*, suture) n. f. Chir. Opération chirurgicale qui a pour but de remédier à la déchirure ou au relâchement du périnée.
— ENCYCL. De nos jours, avec l'asepsie, on peut pratiquer la suture du périnée déchiré *immédiatement* après l'accouchement ou bien secondairement, longtemps après. Il faut alors commencer par pratiquer un large avivement des surfaces et suturer les tissus avec de longues aiguilles courbes à manche appelées aiguilles d'Emmet.

PÉRINÉOTOMIE n. f. Incision du périnée.

PÉRINÉPHRÉTIQUE (*tik'* — du préf. *péri*, et de *néphrétique*) adj. Méd. Qui a son siège autour du rein : *Les phlegmons* PÉRINÉPHRÉTIQUES.

PÉRINÉPHRITE (du préf. *péri*, et de *néphrite*) n. f. Pathol. Inflammation du tissu cellulo-adipeux qui entoure le rein.
— ENCYCL. La *périnéphrite* est primitive ou secondaire. *Primitive*, elle s'observe à la suite de blessures, de contusions de la région lombaire, de marches forcées, de chutes sur le siège ; souvent, le froid humide suffit seul à la constituer. *Secondaire*, elle est consécutive aux inflammations des organes voisins, principalement du rein, ou encore elle apparaît au cours d'infections générales (typhoïde, typhus, etc.). L'inflammation a lieu plus souvent à droite qu'à gauche ; elle affecte le caractère de tout abcès et, lorsque le pus est collecté, il a tendance à s'échapper au dehors (région lombaire, pli de l'aine) et rarement vers le péritoine. Les symptômes apparaissent en général dans l'ordre suivant : douleur lombaire très vive, sourde, *limitée à un seul côté*, obligeant le malade à rester couché sur le dos les jambes demi-fléchies ; fièvre intense avec frissons et troubles gastro-intestinaux ; enfin, apparition d'une *tuméfaction de la région lombaire*, donnant le signe de la fluctuation. Le pronostic est favorable, si le traitement est rapidement institué. Ce dernier comporte au début la révulsion, puis, dès que la fluctuation est perçue, l'ouverture au bistouri de la collection purulente.

PÉRINERF (du préf. *péri*, et de *nerf*) n. m. Anat. Ancien nom du névrilème.

PÉRINET n. m. Comm. Syn. de PÉRINE.

PÉRINÉVRE (du préf. *péri*, et du gr. *neuron*, nerf) n. m. Nom donné à des tubes qui renferment les faisceaux primitifs des nerfs. Syn. GAINE DE HENLE.

PÉRINÉVRITE n. f. Inflammation du périnèvre.

PÉRINGLE n. m. Nom vulgaire de la mésange. ‖ On dit aussi PERINGUE.

PÉRINTHE, ancienne ville de la Thraco, fondée par des Grecs de l'île de Samos en 559 av. J.-C., sur les côtes de la Propontide, à peu de distance à l'O. de Byzance. Alcibiade y séjourna pendant son second exil. En 341, elle fut assiégée vainement par Philippe. Plus tard, elle prit le nom de *Héraclée*, d'où son nom moderne d'*Erakli*.

PÉRINYCTIDE (du gr. *péri*, autour, et de *nux*, *nuktos*, nuit) n. f. Eruption exanthématique, qui se produit surtout pendant la nuit et qui est due probablement à des troubles gastro-intestinaux.

PÉRIOCHE (lat. *periocha*, gr. *périokhé*, circuit ; de *péri*, autour, et de *ekhein*, avoir) n. f. Rhétor. anc. Longue période. ‖ Se dit aussi des arguments qui précèdent chacun des livres de l'*Histoire romaine* de Tite-Live.

PERIODATE (*pèr'*) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide periodique. V. IODE.

PÉRIODE (du lat. *periodus* ; gr. *périodos*) n. f. Révolution qui se renouvelle régulièrement : *Les comètes décrivent des ellipses plus ou moins allongées dans des* PÉRIODES *différentes de temps.* (Buff.)
— Phase, époque déterminée : *Fermez la* PÉRIODE *des révolutions ; ouvrez la* PÉRIODE *légale.* (V. Hugo.)
— Antiq. gr. Ensemble des quatre grands jeux olympiques, pythiques, néméens, isthmiques. ‖ *Vainqueur de la période.* Athlète qui avait remporté le prix dans ces quatre concours successifs. ‖ Enceinte d'une ville, chemin de ronde. ‖ Manœuvre stratégique pour tourner l'ennemi. ‖ Révolution des astres, retour périodique des saisons. ‖ Voyage autour du monde, ou dans l'ensemble d'un pays.
— Arithm. Ensemble des chiffres d'une fraction décimale qui se répètent indéfiniment dans le même ordre. V. FRACTION.
— Art milit. *Période d'instruction*, Nom donné aux séjours de quatre et deux semaines — vingt-huit et treize jours — que les réservistes et les territoriaux passent sous les drapeaux en temps de paix.
— Astron. Espace de temps qu'une planète emploie pour revenir dans la même situation.
— Chronol. Espace de temps après lequel se renouvellent les mêmes phénomènes astronomiques : PÉRIODE *callippique.* PÉRIODE *chaldaïque.* PÉRIODE *julienne.*
— Comm. Temps pendant lequel une somme de 100 francs rapporte un intérêt égal au taux, que cet intérêt soit capitalisé (intérêts composés) ou non (intérêt simple).
— Comptab. En matière de comptes courants, Temps qui s'écoule entre deux arrêtés successifs (méthodes hambourgeoise et directe) ou entre l'époque et la date d'arrêté (méthode indirecte).
— Géol. Chacune des grandes divisions des ères géologiques. Syn. de SYSTÈME.
— Math. V. PÉRIODIQUE.
— Musiq. Phrase musicale dont les membres sont disposés de manière à former un sens.
— Pathol. Chacune des phases que parcourt une maladie : *La* PÉRIODE *d'invasion, d'augment, de déclin.* ‖ Durée de l'accès et de l'intermission d'une fièvre réglée.
— Physiol. *Période latente*, Temps qui s'écoule entre l'excitation et le début de la contraction musculaire.
— Rhétor. Assemblage de propositions qui, liées entre elles, forment un sens complet, par le rapport qu'elles ont les unes avec les autres : PÉRIODE *à deux, trois, quatre membres. Arrondir ses* PÉRIODES. ‖ *Période carrée*, Période de quatre membres. ‖ *Période ronde*, Celle dont les membres sont étroitement joints. ‖ *Période croisée*, Celle dont les membres sont opposés et font antithèse.
— n. m. Circonstance de la durée ; chacun des différents degrés par lesquels une chose passe pendant sa durée : *Parvenir au plus haut* PÉRIODE *de renommée, de grandeur.* ‖ Absolum. Le plus haut degré.
— ENCYCL. Gramm. et rhétor. Une *période* est une phrase complexe dont les diverses propositions sont enchaînées de manière à constituer une unité à la fois grammaticale et logique. Pour relier les membres d'une période, il faut des particules, des relatifs, des participes absolus. Ces conditions étaient remplies par les langues anciennes, et surtout par le grec, où la période a été maniée avec un grand art par Isocrate et Démosthène. Chez les Romains, la période se développa par imitation des modèles grecs, et Cicéron montra tout le parti qu'on en peut tirer. Au contraire, la langue française, où les particules sont moins nombreuses, la construction plus uniforme, les relatifs peu variés (*qui, que, lequel, laquelle*, etc.), fournit peu de ressources aux amateurs de la période. Celle-ci n'apparaît d'abord que dans les œuvres traduites du latin, œuvres plus latines que françaises. Son âge d'or fut le XVIIe siècle. A cette époque, les écrivains sont maîtres de leur langue, et, sans reproduire servilement la construction latine, ils créent des types de phrases dignes d'être comparés aux plus belles périodes de Cicéron. Mais cet effort est trop contraire au génie même du français. Bientôt, La Bruyère, Montesquieu et Voltaire brisent la période, en même temps que le style oratoire se discrédite. Le français moderne préfère les petites phrases nerveuses, le style simple, précis. On a aussi abandonné l'étude proprement technique des périodes.
— Art milit. Les *périodes* d'instruction sont destinées à entretenir chez les hommes libérés du service actif les connaissances militaires acquises pendant la durée du service actif. Des *dispenses* dans la proportion de 6 p. 100 et des *sursis d'appel* dans celle de 10 p. 100 peuvent être accordés par les généraux commandant les subdivisions à ceux des réservistes et territoriaux qui en font la demande en justifiant de leur qualité de soutien de famille ou d'une raison reconnue valable.

PÉRIODEUTE (du gr. *périodeutés* ; de *périodeuein*, circuler) n. m. Antiq. gr. Marchand ambulant. ‖ Médecin qui faisait des tournées dans les campagnes. ‖ Au temps du Bas-Empire, Ecclésiastique qui remplaçait parfois l'évêque dans ses tournées pastorales.
— Hist. eccl. Dans l'Eglise grecque, Nom donné à une espèce d'inspecteur.

PÉRIODICITÉ (*si*) n. f. Caractère de ce qui est périodique : *La* PÉRIODICITÉ *d'une maladie, d'une publication, d'une comète.*

PÉRIODIQUE (*dik'* — rad. *période*) adj. Qui revient à des temps marqués, réguliers : *Fièvre* PÉRIODIQUE. *Les saisons ont leurs retours* PÉRIODIQUES. (Buff.)
— Se dit d'une publication qui paraît à jours fixes : *Ouvrage* PÉRIODIQUE. ‖ Substantiv. n. m. *S'abonner à un* PÉRIODIQUE.
— *Écrivain périodique*, Celui qui travaille à un ouvrage périodique.
— Bot. Se dit des fleurs qui s'ouvrent et se ferment à des heures fixes.
— Math. *Fonction périodique.* V. la partie encycl.
— Métrol. *Vers périodique*, Hexamètre latin dans lequel les dactyles et les spondées sont alternés.
— Pathol. *Folie périodique.* Forme de folie dans laquelle les accès de manie ou de mélancolie sont séparés par des intervalles plus ou moins considérables (folie alterne, folie circulaire, folie à double forme).
— Rhétor. Qui abonde en périodes : *Toute peinture pathétique appelle un style* PÉRIODIQUE. (Maury.)
— ENCYCL. Math. Une fonction d'une variable est *périodique* si, quelle que soit sa valeur actuelle, on peut ajouter à la variable un multiple quelconque d'une quantité constante, dite *période*, sans changer la valeur de la fonction. Une fonction peut avoir un nombre quelconque de *périodes* ; mais, pour qu'elle soit *bien déterminée*, selon l'expression de Liouville, il faut que leur nombre ne dépasse pas deux et que le rapport de ces deux périodes soit imaginaire : elle est bien déterminée, si elle n'a qu'une seule valeur pour toute valeur de la variable.
Ainsi, la période d'un phénomène quelconque est un ensemble d'états après lesquels toutes les circonstances redeviennent identiques : la période d'une fonction étant un accroissement constant procuré à la fonction lorsque la variable reprend la même valeur. Ainsi, les fractions ordinaires, réduites en fractions décimales, fourniront des fractions périodiques, dont un ensemble de chiffres, période, vient à se reproduire toujours dans le même ordre ; de même pour les fractions continues périodiques. Les fonctions simplement périodiques (une seule période) sont alors les fonctions trigonométriques, et leurs composées, notamment log. *x*, l'inversement, l'arc de cercle, considéré comme fonction de l'une de ses lignes trigonométriques a pour période 2π si la variable est un sinus ou un cosinus, π si la variable est une tangente ou une cotangente.
Les fonctions doublement périodiques sont les fonctions elliptiques et leurs composées. Abel avait déjà découvert les périodes des intégrales elliptiques et de leurs inverses, mais l'origine des périodes des intégrales fut généralisée par les travaux de Cauchy.
D'une façon générale, on peut démontrer qu'une fonction méromorphe ne peut avoir plus de deux périodes distinctes, et l'on peut construire une fonction doublement périodique à l'aide de ses zéros et de ses pôles.
D'ailleurs, les intégrales des fonctions algébriques peuvent acquérir diverses valeurs suivant le parcours d'intégration adopté, et les propriétés de ces diverses déterminations sont commandées par le théorème d'Abel. Si, en particulier, nous considérons les fonctions *sn*, *cn*, *dn* (V. ELLIPTIQUES (*fonctions*), nous sommes en présence des *fonctions elliptiques* de Jacobi, *sn* étant une généralisation de $\sin u$ pour le cas de $k = 0$. On reconnaît que ces fonctions sont méromorphes et doublement périodiques.
Ces fonctions doublement périodiques sont développables, soit par la série de Mac-Laurin, soit par la série de Fourier, en séries convergentes et on peut les ramener les unes aux autres.
L'introduction des surfaces de Riemann et l'étude de la connexion des surfaces ouvrit un horizon immense dans la considération des *intégrales abéliennes.* (V. ABÉLIEN.) On nomme ainsi une intégrale :

$$\int_{x_0 y_0}^{xy} \mathrm{R}\,x,y)dx,$$

R étant une fonction rationnelle de x et de y, les limites d'intégration indiquant les points de départ et d'arrivée de la courbe d'intégration sur la surface de Riemann. Elles se décomposent immédiatement en deux catégories : si, par aucun pôle de R, il n'y a de terme logarithmique et si, de plus, le point à l'infini dans chacun des feuillets ne donne pareillement dans l'intégration aucun terme logarithmique, l'intégrale rentrera dans la première catégorie. Dans la première catégorie, les diverses déterminations de l'intégrale diffèrent d'une somme de multiples de constantes qui sont les *périodes* de l'intégrale, ou *périodes cycliques* ; dans la seconde catégorie, aux périodes cycliques viennent s'ajouter des périodes d'une autre nature provenant des points singuliers logarithmiques, et dites *périodes polaires.* Nous ne pouvons alors que mentionner l'admirable théorème d'Abel, l'importance des intégrales de *première espèce* et des *intégrales normales*, la relation remarquable qui lie les périodes de deux intégrales quelconques de première espèce, le théorème de l'échange du paramètre et de l'argument, les applications géométriques du théorème d'Abel, pour laisser pressentir le rôle énorme en analyse de la notion de périodicité.

PÉRIODIQUE (*pèr'*, *dik'* — du préf. *per*, et de *iodique*) adj. Chim. Se dit d'un acide de l'iode qui contient plus d'oxygène que l'acide iodique. V. IODE.

PÉRIODIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière périodique.

PÉRIODISTE (*disst'*) n. m. Ecrivain qui travaille à une publication périodique.

PÉRIODONTITE (du préf. *péri*, et du gr. *odous, ontos*, dent) n. f. Pathol. Périostéite alvéolo-dentaire.

PÉRIODURE (*pèr'*) n. m. Chim. Iodure dans lequel la quantité d'iode est plus grande que dans tout autre iodure du même métal.

PÉRIODYNIE (*ni* — du préf. *péri*, et du gr. *odunè*, douleur) n. f. Pathol. Douleur vive.

PÉRIŒCIEN (*é-si-in* — du gr. *périoikos*, proprem. « habitant autour » ; de *péri*, autour, et *oikos*, demeure) n. m. Nom donné jadis aux habitants d'une zone tempérée.

PÉRIOLE n. m. Champignon du groupe des tuberculariées, se développant sur les feuilles et les brindilles.

PÉRIOPHTHALME n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des gobiidés, propres aux mers chaudes de l'ancien monde.


Périophthalme.

PÉRIOPLE (du préf. *péri*, et du gr. *opla*, armes) n. m. Partie du sabot du cheval qui en double la couronne et qui est continue avec la fourchette.

PÉRIOPLIQUE (*plik'*) adj. Qui se rapporte au périople.

PÉRIORTHOGONE du préf. *péri*, et du gr. *orthos*, droit, et *gônia*, angle) adj. Minér. Se dit d'un prisme rhomboïdal, qui s'est converti en un prisme rectangulaire.

PÉRIOSTE (*osst'* — du préf. *péri*, et du gr. *ostéon*, os) n. m. Anat. Membrane fibreuse qui recouvre les os.
— ENCYCL. Le *périoste* est une membrane fibro-vasculaire ; il est blanchâtre et parfois nacré sur certains points. Sur les os tapissés de muqueuse, il se confond avec le derme de cette dernière. Il est formé d'une couche superficielle de faisceaux connectifs, dirigés suivant le grand axe de l'os et renfermant un réseau élastique, et d'une couche superficielle semblable à la précédente, mais plus serrée : c'est celle qui adhère à l'os. A la surface interne du périoste se trouve le tissu ostéogène d'Ollier.

PÉRIOSTÉ, ÉE (*sté*) adj. Anat. Qui se rapporte au périoste. ‖ On dit aussi PÉRIOSTÉIQUE et PERIOSTEAL, ALE.

PÉRIOSTÉITE n. f. Pathol. V. OSTÉOPÉRIOSTITE.

PÉRIOSTÉOGÉNÈSE (*sté, jé* — du préf. *peri*, et du gr. *ostéon*, os, et *génésis*, formation) n. f. Formation de l'os au moyen du périoste. V. OSSIFICATION.

PÉRIOSTÉOMÉDULLITE (*oss* — de *périoste*, et du lat. *medulla*, moelle) n. f. Pathol. Inflammation du périoste et de la moelle des os.

PÉRIOSTITE (*stit'*) n. f. Pathol. Inflammation du périoste.
— ENCYCL. On distingue : la *périostite simple*, consécutive à un traumatisme, qu'il ne faut pas confondre avec la

force de croissance, et les *périostites spécifiques*, dues à des maladies concomitantes, comme le rhumatisme, la syphilis, la fièvre typhoïde, etc. Seule, la périostite tuberculeuse mérite une place à part, car elle est souvent primitive. Il existe au début une douleur très localisée du squelette, puis, plus tard, on constate une tuméfaction qui devient fluctuante, enfin, il se forme un abcès qui se vide au dehors. La suppuration persiste longtemps et, chez l'adulte, il est toujours nécessaire de faire un curage profond et souvent une cautérisation au fer rouge.

PÉRIOSTOSE (*stoz'*) n. f. Tuméfaction du périoste, qui n'existe jamais sans lésion ossouse, et qui mérite mieux le nom d'*ostéite*. V. ce mot, et GOMME *syphilitique*.

PÉRIOSTOSTÉITE (*sto-sté*) n. f. Pathol. Inflammation simultanée du périoste et du tissu osseux.

PÉRIOSTOTOMIE (*sto, mi* — de *périoste*, et du gr. *tomè*, section) n. f. Resection du périoste des tumeurs osseuses. (Cette opération a été conseillée pour traiter les tumeurs osseuses communes chez le cheval. Mais les vétérinaires préfèrent traiter ces tumeurs par des applications de pommade fondante à base d'iodure de mercure ou par l'application de cautères.)

PÉRIOSTRACUM (*stra-kom'*) n. m. Epidermo des coquilles des mollusques.

PÉRIOVULAIRE (*lèr'* — du préf. *péri*, et de *ovule*) adj. Anat. Qui entoure l'ovule.

PÉRIPACHYMÉNINGITE (*ki, jit'*) n. f. Inflammation et suppuration de la surface de la dure-mère spinale.

PÉRIPATE n. m. Genre d'arthropodes, type de la classe des onychophores, propres aux régions chaudes du globe.

— ENCYCL. Les *péripates* sont allongés, cylindriques, assez mous, rétractiles, avec deux antennes et de nombreuses paires de courtes pattes rappelant les fausses pattes des chenilles; ils respirent par des trachées et sont terrestres. De couleurs ternes, ils vivent dans les lieux obscurs et humides.

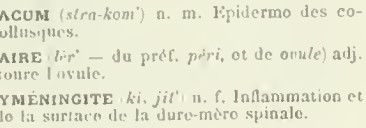

Péripate.

PÉRIPATÉTICIEN, ENNE (*si-in, èn'* — du lat. *peripateticus*; gr. *peripatétikos*, de *péripatein*, se promener) adj. Qui a rapport au péripatétisme.

— n. m. Philosophe de l'école d'Aristote.

PÉRIPATÉTIQUE (*tik'*) adj. Qui appartient au péripatétisme. S'est dit parfois pour PERIPATÉTICIEN.

PÉRIPATÉTIQUEMENT (*ke*) adv. A la façon des péripatéticiens : *Argumenter* PÉRIPATÉTIQUEMENT.

PÉRIPATÉTISME (*tism'* — du gr. *péripatein*, se promener) n. m. Philosophie d'Aristote ou du Lycée.

— ENCYCL. Ce nom vient de ce qu'Aristote donnait ses leçons en se promenant avec ses élèves dans le Lycée. V. ce mot.

Les œuvres d'Aristote constituent une encyclopédie générale et contiennent une doctrine qui a, pendant près de deux mille ans, alimenté l'humanité pensante. Elles exercèrent une influence considérable sur les philosophes mêmes qui les combattaient. Les stoïciens, les épicuriens lui durent beaucoup, mais il y eut une sorte d'orthodoxie péripatéticienne, qui s'attacha à conserver et à répandre la philosophie du maître, et qui, souvent, il est vrai, en retint la lettre plutôt que l'esprit.

Les continuateurs immédiats du péripatétisme d'Aristote furent, dans l'antiquité grecque et latine, Théophraste, l'auteur des *Caractères*, Eudème et Straton de Lampsaque, qui exagérèrent la tendance empirique du fondateur de l'école et substituèrent par degré la physique à la métaphysique. Après eux vinrent Aristoxène de Tarente, Héraclide du Pont, Démétrius de Phalère, Lycon, Critolaüs de Phasélis, Diodore de Tyr, dont les ouvrages sont perdus. Andronicus de Rhodes, vers 50 av. J.-C., donna une édition méthodique des œuvres d'Aristote et fit connaître ses doctrines à Rome. Alexandre d'Aphrodise, dans le IIe siècle de l'ère chrétienne, fonda une école péripatéticienne à Alexandrie. Le péripatétisme, qui avait donné une grande place aux mathématiques, à l'astronomie, aux sciences naturelles, va maintenant se préoccuper de logique et de théologie. Du Ier au IXe siècle, il se refugie aussi bien chez les défenseurs du polythéisme que chez les chrétiens. Il est importé chez les musulmans, professé par Averrhoès, et c'est grâce à eux que le moyen âge connut les œuvres du philosophe; il envahit alors toutes les écoles du moyen âge. Saint Thomas d'Aquin en fit la philosophie officielle de l'Eglise. Le péripatétisme est battu en brèche à partir de la Renaissance. Au XVIIe siècle, tous les grands philosophes, sauf Leibniz, s'accordent pour rejeter le péripatétisme scolastique avec quelque mépris. Au cours du XIXe siècle, les travaux des historiens de la philosophie ont montré que les disciples d'Aristote avaient exploré tous les domaines du savoir.

PÉRIPÉTALE du préf. *péri*, et de *pétale*) adj. Bot. Qui entoure les pétales.

PÉRIPÉTALIE (*lî* — rad. *péripétale*) n. f. Classe de plantes polypétales, à étamines périgynes.

PÉRIPÉTIE (*si* — gr. *peripéteia*, chute) n. f. Changement de fortune inopiné dans un poème, un roman, et surtout dernier changement qui fait le dénouement : une pièce de théâtre : *Pièce dans laquelle la* PÉRIPÉTIE *est bien ménagée*.

— Par ext. Evénement inopiné qui émeut, saisit, intéresse : *Les* PÉRIPÉTIES *de la lutte, de la vie*.

PÉRIPHAKITE. Pathol. Syn. de CAPSULITE.

PÉRIPHALLIE (*fal'-li* — du gr. *peri*, autour, et de *phallos*, phallus) n. f. Antiq. gr. Groupe de ceux qui portaient le phallus, dans les dionysiaques.

— n. f. pl. Fêtes en l'honneur de Priape. On les appelait aussi PHALLOPHORIES.

PÉRIPHAS. Myth. gr. Roi légendaire d'Athènes, antérieur à Cécrops. Il mérita par ses bienfaits et sa vertu d'être vénéré par ses sujets comme un dieu. Zeus, jaloux, voulut le précipiter dans le Tartare; mais Apollon intercéda en sa faveur, et le maître du ciel se borna à le métamorphoser en aigle. Cet aigle devint son oiseau favori.

PÉRIPHÈRE (du gr. *périphéreia*, périphérie) n. f. Antiq. gr. Croûte, sorte de pâtisserie. || Figuro en relief, dont on décorait la vaisselle.

PÉRIPHÉRIE (*rî* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Circonférence, pourtour; surface extérioure.

PÉRIPHÉRIQUE (*rik'*) adj. Qui appartient à la périphérie : *Lugne* PÉRIPHÉRIQUE.

— Bot. *Embryon périphérique*, Embryon dont la longueur dépasse celle de la graine. || *Périsperme périphérique*, Celui qui environne et cache l'embryon.

PÉRIPHÉROME n. m. Rhétor. Syn. de CIRCONLOCUTION.

PÉRIPHÉTÈS. Myth. gr. Nom d'un géant, fils d'Ephaïstos et d'Anticlée. Il assommait avec une massue énorme les voyageurs qui passaient près d'Epidaure. Thésée le rencontra, le tua, et garda sa massue comme trophée.

PÉRIPHLÉBITE (du préf. *péri*, et do gr. *phlèbos*, veine) n. f. Inflammation du tissu qui entoure les veines.

PÉRIPHORANTHE (du préf. *péri*, et do gr. *phoros*, qui porte, et *anthos*, fleur) n. m. Bot. Involucre des composées.

PÉRIPHORE (du préf. *péri*, et do gr. *phoros*, qui porte) n. m. Bot. Corps charnu, de nature bien distincte, qui élève l'ovaire au-dessus du calice et qui porte les pétales et les étamines adossés longitudinalement par leur base à sa surface intérieure.

PÉRIPHORIQUE (*rik'*) adj. Bot. Qui tient au périphoro.

PÉRIPHRASE (du gr. *périphrasis*, circonlocution; de *péri*, autour, et *phrasis*, façon de parler) n. f. Procédé de grammaire ou de style qui consiste à exprimer en plusieurs mots ce que l'on aurait pu dire en un seul. Ainsi l'on parle par périphase quand on dit : *La capitale de la France* pour *Paris*; *le vainqueur d'Austerlitz* pour *Napoléon*.

— SYN. Circonlocution.

— ENCYCL. Gramm. La *périphrase* est quelquefois un simple procédé grammatical, par lequel une forme simple d'articulation difficile est remplacée par une forme complexe plus euphonique. Ainsi, en grec, la 3e pers. plur. du parf. médio-passif des verbes à radical terminé par une muette s'exprime par une périphrase : au lieu de la forme régulière théorique *tetribntai*, « ils ont été broyés », le grec attique dit *tetrimmenoi eisi*, en se servant du verbe auxiliaire *eimi* et du participe parfait passif. Il y a encore périphrase grammaticale lorsqu'au cours de l'évolution d'un idiome, une forme simple est supplantée par une forme complexe, pour des raisons étrangères à l'euphonie : *plus mauvais* est une *périphrase* par rapport à *pire*. Le nombre des formes *périphrastiques* s'est accru dans presque toutes les langues indo-européennes modernes (langues romanes, germaniques, etc.). La tendance à la périphrase caractérise les langues dites *analytiques*.

— Rhétor. La *périphrase* est aussi une figure de style qui sert à éviter l'emploi de termes trop crus. Ex. : *J'ai marché dans* QUELQUE CHOSE. *Recevoir un coup de pied* QUELQUE PART, etc. Le mot propre, sans être grossier, peut éveiller des impressions pénibles chez celui qui l'entend ou le lit. De là des formules telles que *le douloureux événement qui vous atteint...* quand on s'adresse à une personne éprouvée par la *mort* d'un proche. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, la périphrase était considérée comme élégante par elle-même et s'employait beaucoup en poésie. Les romantiques s'élevèrent avec raison contre cet abus. Victor Hugo se fit gloire d'avoir appelé le cochon « par son nom » et d'avoir inséré textuellement dans *les Misérables* la réponse de Cambronne. L'école naturaliste a maintenu la proscription de la périphrase, remplacée par la métaphore pittoresque.

PÉRIPHRASER v. n. Parler par périphrases : *Quand on n'emploie pas les termes propres, on* PÉRIPHRASE.

— v. a. Exprimer en périphrases : *On affaiblit tout ce qu'on* PÉRIPHRASE.

PÉRIPHRASEUR, EUSE n. m. Personne qui a l'habitude ou la manie de périphraser : *Les poètes sont essentiellement* PÉRIPHRASEURS.

— Adjectiv. Qui a le caractère de la périphrase : *Ces vers* PÉRIPHRASEURS. (A. Daudet.)

PÉRIPHRASTIQUE (*stik'*) adj. Qui tient de la périphrase; qui abonde en périphrases : *Style* PÉRIPHRASTIQUE.

— Gramm. Se dit quelquefois de tous les temps du verbe qui se forment avec l'auxiliaire.

PÉRIPHYLLE (du préf. *péri*, et du gr. *phullon*, feuille) adj. Bot. Ecaille située au pourtour de l'ovaire, dans les graminées.

PERIPLANETA (*pé, nè*) n. f. Genre d'insectes orthoptères coureurs, de la famille des blattidés.

ENCYCL. Les *periplaneta* sont des blattes de toutes tailles, dont l'espèce la plus connue est la blatte des cuisines ou *cafard* (*periplaneta Orientalis*), aujourd'hui cosmopolite. La *periplaneta Americana*, vulgairement appelée *cancrelat*, infeste les magasins des ports de mer.

PÉRIPLASME (*plasm'*) n. m. Bot. Enveloppe alimentaire de l'oosphère de certains champignons et qui est composée d'une substance mucilagineuse, souvent granuleuse qui se rencontre toujours chez les péronosporacées.

PÉRIPLE (du gr. *périploos*, même sens) n. m. Géogr. anc. Navigation autour d'une mer, d'un pays, d'une partie du monde.

— ENCYCL. Les principaux *périples* dont le souvenir nous ait été transmis sont : celui du Carthaginois Hannon, qui, suivant les côtes d'Afrique, s'avança, suivant les uns, jusqu'au Gabon et, suivant d'autres, jusqu'aux bouches de la Gambie (v. HANNON); le voyage de découvertes autour de l'Afrique, entrepris par ordre du roi d'Egypte Necchao et exécuté par des navigateurs phéniciens; le périple de Néarque dans la mer des Indes (v. NÉARQUE); le périple de Pythéas de Marseille, sur les côtes occidentales de l'Europe jusqu'à la mer Baltique, regardé comme fabuleux par quelques auteurs; enfin, le périple d'Arrien, qui offre une description des côtes de la mer Noire.

Par imitation des périples des navigateurs, on a aussi donné ce nom, en littérature, à des voyages imaginaires racontés par les romanciers grecs. Citons l'*Atlantide* de Platon, la *Cyropédie* de Xénophon. Les grammairiens et les romanciers de l'école alexandrine se servirent de fiction du même genre. Ainsi, la *Vie d'Apollonius de Tyane*, par le grammairien Philostrate, était le voyage d'un dieu sur la terre. Citons encore les romans d'Héliodore, de Jamblique le Syrien, de Xénophon d'Ephèse, de Chariton, etc.

PÉRIPLEURITE (du préf. *péri*, et du gr. *pleuros*, plèvre) n. f. Abcès situé entre la plèvre et la paroi thoracique.

PÉRIPLOCÉ, ÉE (*sé*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *périploque*.

— n. f. pl. Tribu de la famille des asclépiadées, ayant pour type le genre *périploque*. — *Une* PÉRIPLOCÉE.

PÉRIPLOQUE (*plok'*) n. m. Bot. Genre d'asclépiadées.

— ENCYCL. Les *périploques* sont des arbrisseaux glabres, souvent volubiles, à feuilles opposées et luisantes, à fleurs réunies en corymbes terminaux. Le fruit est un long follicule périspermie. On en connaît plusieurs espèces, d'Europe, d'Asie et d'Afrique. On cultive souvent dans nos jardins le *périploque grec*, à fleurs pourpres, pour garnir les murs et les tonnelles; le suc laiteux de cette plante est vénéneux. On doit encore citer le *périploque scammonée* d'Egypte à fleurs blanches et à odeur forte et le *périploque comestible* de Ceylan.



Périploque : *a*, fleur.

PÉRIPNEUMONIE (*nî*) n. f. Méd. Syn. de PNEUMONIE et de PLEURÉSIE.

— Art vétér. Maladie contagieuse propre aux grands ruminants qui a pour siège le tissu cellulaire interlobulaire du poumon, qui est infiltré d'un sérum abondant (Les symptômes sont ceux d'une pneumonie aigue. Il n'y a pas de traitement bien établi, les mesures de police sanitaires prescrites par la loi loi sont applicables.)

PÉRIPNEUMONIQUE (*nik'*) adj. Qui a rapport à la péripneumonie.

n. : *Un* PÉRIPNEUMONIQUE.

PÉRIPODE (du préf. *péri*, et du gr. *pous, podos*, pied) n. m. Bot. Involucre des mousses.

PÉRIPOLAIRE (*lèr'*) adj. Qui est autour d'un pôle.

PÉRIPOLES (du gr. *péripoloi*, ceux qui tournent autour) n. m. pl. Archéol. gr. Nom donné aux éphèbes athéniens pendant la période de service militaire qu'ils accomplissaient aux frontières. V. ÉPHÉBIE.

PÉRIPROCTE (du préf. *péri*, et du gr. *proktos*, anus) n. m. Région anale des oursins.

PÉRIPROCTIQUE (*ktik'* — de *périprocte*) adj. Qui est situé aux environs de l'anus. (Peu us.) Syn. de PÉRIANAL.

PÉRIPROSTATIQUE (*sta-tik'* — du préf. *péri*, et de *prostate*) adj. Qui est situé autour de la prostate.

PÉRIPROSTATITE (*sta*) n. f. Inflammation du tissu cellulaire qui entoure la prostate.

PÉRIPSOQUE (*psok'*) n. m. Genre d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, de la famille des psocidés, comprenant des psoques de taille médiocre, noirs ou bruns, dont l'espèce type (*peripsocus phlœopterus*), longue de 2 millimètres, est très commune en France sur les conifères.

PÉRIPTÈRE (gr. *périptéros*; de *péri*, autour, et *ptéron*, aile) adj. Archit. Se dit d'un édifice entouré de colonnes isolées : *L'église de la Madeleine est* PÉRIPTÈRE *sur trois côtés et diptère de face*.

— n. m. Edifice entouré de colonnes isolées : *La Bourse de Paris est un* PÉRIPTÈRE.

— ENCYCL. Archit. Le *périptère* est un édifice dont le pourtour extérieur est formé sur toutes les faces par un rang de colonnes placées devant le mur d'enceinte du naos ou de la cella, à la distance d'un entre-colonnement. Les colonnes forment à l'extérieur du monument un portique, une galerie, ou promenoir couvert. Le périptère rond ou *monoptère* est une galerie circulaire, composée d'un rang de colonnes et formant porche autour d'une rotonde (le Philippéion ou rotonde de Philippe, à Olympie; le temple de Vesta, à Rome, etc.). Le périptère carré était hexastyle, c'est-à-dire qu'il présentait six colonnes de front sur chaque face. Le temple de l'Honneur et de la Vertu, à Rome, est un périptère hexastyle. Le Portique de Pompée, la Basilique d'Antonin, le Septizonium de Sévère, sont des périptères remarquables par leurs proportions. Parmi les ruines des temples antiques qui présentent le mieux la disposition périptère, on remarque le temple de Minerve et celui de Thésée, à Athènes. Parmi les monuments modernes, on peut citer, comme exemple de périptère, à Paris, l'église de la Madeleine, et la Bourse.

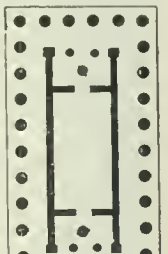

Périptère.

PÉRIPTÉRÉ, ÉE même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Bot. Qui est entouré d'une membrane en forme d'aile.

PÉRIPTOSE (du gr. *périptôsis*, même sens) n. f. Chute subite d'un organe. Arrivée subite d'un phénomène.

PÉRIR (du lat. *perire* v. n. Avoir une fin violente, malheureuse : PÉRIR *dans un incendie, dans un naufrage*.

— Etre détruit, anéanti : *Rien ne* PÉRIT, *comme rien ne commence d'être, absolument parlant*. (E. Saisset.)

— Dr. Se perdre par prescription, se périmer : *Laisser* PÉRIR *son instance*.

— ALLUS. HIST. : **Périssent les colonies plutôt qu'un principe**. V. COLONIE.

Péri, ie part. pass. du v. Périr.

— Gramm. L'Académie donne ce participe comme variable, ce qui suppose qu'il peut se conjuguer avec le verbe *être*, et l'on trouve, en effet, des exemples de cet emploi; mais la grammaire le condamne aujourd'hui : *Les écrits impies des Leucippe et des Diagoras* SONT PÉRIS *avec eux*. (J.-J. Rousseau.)

— Blas. Qui est très réduit en dimensions, en parlant d'une pièce placée au milieu de l'écu et, par conséquent, très éloignée de ses bords. || *Péri en bande, en barre, en*

sautoir. Se disent des pièces mises dans le sens des pièces susdites : *Les bâtards de la maison de France portaient dans leurs armes un bâton* PÉRI EN BARRE.



D'argent au bâton de gueules péri en barre.

PÉRIRRHANTÈRE (gr. *périrrhantérion* ; de *périrrhein*, couler autour). n. m. Antiq. gr. Vase rempli d'eau lustrale pour les ablutions ou les aspersions.

— ENCYCL. Le *périrrhantère* se plaçait généralement dans le vestibule du temple ou s'exposait sur les places publiques, dans les carrefours, et même à la porte des maisons particulières, lorsque quelqu'un venait à mourir.

PÉRISADES ou **PARISADES** Ier, roi du Bosphore Cimmérien, fils de Leucon, mort vers 312 avant notre ère. Il succéda en 349 à son frère Spartacus, fit la guerre aux Scythes, entretint des relations amicales avec les Athéniens, et se fit remarquer par la douceur de son gouvernement. — **Périsades II**, roi du Bosphore, petit-fils du précédent, contraint par son oncle Eumelos de quitter le Bosphore (308), alla chercher un asile auprès d'Agaros, roi de Scythie. — **Perisades III**, dernier roi du Bosphore, dut, vers 112 avant J.-C., céder ses États au célèbre Mithridate, pour se soustraire aux vexations des Scythes.

PÉRISALPINGITE (*jit'*) n. f. Inflammation du péritoine qui entoure la trompe.

PÉRISARC (du préf. *péri*, et du gr. *sarx, sarkhos*, chair) n. m. Zool. Enveloppe chitineuse des colonies de polypes hydroïdes. Syn. de PÉRIDERME.

PÉRISCÉLIDE (*ri-sé*) ou **PÉRISCÉLIS** (*ri-sé-liss* [du gr. *périskélis* ; de *péri*, autour, et *skélos*, jambe]) n. f. Anneau précieux en sorte de jarretière ornée de métaux riches, que les femmes d'Orient et de l'Afrique du Nord portent au-dessus de la cheville.

— ENCYCL. L'usage des *périscélides* paraît fort ancien en Orient. Il est dit dans les *Nombres* que les Israélites, vainqueurs des Madianites, offrirent au Seigneur les périscélides, les bagues et les bracelets pris à l'ennemi. Cet usage passa en Grèce et en Italie. Les périscélides paraissent souvent dans les fresques de Pompéi, sur la jambe des danseuses, des déesses ou des héroïnes. Beaucoup d'honnêtes femmes en portaient également, mais en ayant soin de les cacher.

PÉRISCHOÉCHINIDES (*sko-é-ki*) n. m. pl. Paléont. Ordre d'oursins paléchinoïdes, comprenant ceux dont le test arrondi, régulier, avec l'anus situé au sommet, a les aires interambulacraires, avec deux rangées de plaques. (Ils se divisent en trois familles : *lépidocentridés, mélonitidés, archeocidaridés.*) — *Un* PÉRISCHOÉCHINIDE.

PÉRISCHŒNISME (*ské-nissm'* — du gr. *périschoinisma*, enceinte formée par une corde) n. m. Antiq. gr. Enceinte particulière, réservée pour les magistrats ou les orateurs et entourée d'une corde, sur le Pnyx d'Athènes.

PÉRISCIEN (*riss-si-in* — du préf. *péri*, et du gr. *skia*, ombre) n. m. Géogr. anc. Habitant des zones froides, dont l'ombre fait le tour de l'horizon dans certains temps de l'année où le soleil ne se couche point pour eux.

PÉRISCOLE (*skol'*) n. m. Péristome de certaines mousses.

PÉRISCOPE (*skop'* — du gr. *péri*, autour, et *skopein*, voir) n. m. Tube optique employé par les sous-marins comme appareil de vision.

— ENCYCL. Dans la navigation sous-marine, le problème consiste à ramener la vision horizontale d'une portion de l'horizon à un plan inférieur au plan de l'horizon. Deux miroirs plans inclinés à 45° suffisent pour constituer un *périscope* ; dans la pratique on a préféré deux prismes à réflexion totale ; enfin on a employé aussi des lentilles paraboliques concaves pour avoir une vue panoramique.

Dans le périscope, le premier prisme est placé à l'extrémité supérieure d'un tube vertical rigide pouvant se télescoper sur lui-même et pénétrant dans l'intérieur du sous-marin par un presse-étoupes bien étanche ; la partie inférieure du tube porte le second prisme, qui est l'oculaire ; en faisant tourner le périscope sur lui-même, on peut inspecter successivement tous les points de l'horizon.

PÉRISCOPIQUE (*sko-pik'* — rad. *périscope*) adj. Physiq. Se dit des verres optiques dont une des faces est plane ou concave et l'autre convexe, ce qui donne au champ visuel une plus grande étendue que si les deux faces étaient concaves ou convexes. (Les verres périscopiques sont des ménisques divergents pour les myopes, et convergents pour les hypermétropes et les presbytes.)

PÉRISCYLACISME (*riss-si, sissm'* — du gr. *péri*, autour, et *skulax*, jeune chien) n. m. Antiq. gr. Immolation d'un chien comme victime expiatoire.

PÉRISPASME (*spassm'* — du gr. *périspasmos* ; de *périspân*, tourner autour) n. m. Antiq. gr. Conversion à droite ou à gauche, dans les exercices des armées grecques. ‖ En T. de grammaire, Accent circonflexe.

PÉRISPERMATIQUE (*spèr', tik'*) adj. Bot. Qui appartient, qui a rapport au périsperme.

PÉRISPERME (*spèrm'* — du préf. *péri*, et du gr. *sperma*, graine) n. m. Bot. Syn. de ALBUMEN ou ENDOSPERME. ‖ Nom donné quelquefois, improprement, au tégument de la graine, qui est mieux nommé ÉPISPERME ou SPERMODERME.



Périsphinctes.

PÉRISPERMÉ, ÉE (*spèr'*) adj. Bot. Qui est pourvu d'un périsperme : *Semence* PÉRISPERMÉE.

PÉRISPERMIQUE (*spèr'-mik'*) adj. Bot. Qui a rapport au périsperme.

PÉRISPHINCTES (*sfin-ktèss*) n. m. Genre de mollusques céphalopodes, de la famille des stéphanocératidés, fossiles du jurassique au crétacé.

PÉRISPIRE (*spir'*) n. m. Genre d'infusoires holotriches, famille des enchélyidés, propres aux eaux douces d'Europe.

PÉRISPLÉNITE (*splé*) n. f. Péritonite localisée à la région de la glande splénique ou rate.

PÉRISPOMÈNE (*spo* — du gr. *périspómenos*, circonflexe ; de *péri*, autour, et *spân*, allonger) adj. Gramm. gr. Qui est marqué d'un accent circonflexe : *Syllabe* PÉRISPOMÈNE.

— n. m. Mot grec dont la dernière syllabe porte l'accent circonflexe : *Le gentif pluriel* ἡμῶν *est un* PÉRISPOMÈNE. *Il n'y a pas de* PÉRISPOMÈNE *parmi les polysyllabes latins.*

PÉRISPORANGE (*spo-ranj'* — du préf. *péri*, et de *sporange*) n. m. Bot. Membrane qui environne les corps reproducteurs des fougères, plus communément appelée *indusie*.

PÉRISPORIACÉES (*spo, sé*) n. f. pl. Bot. Famille de champignons ascomycètes. Les *périsporiacées* sont caractérisées par un périthèce membraneux, dont les asques ne communiquent pas avec le milieu extérieur. Le nombre des spores dépasse rarement huit : telle est la truffe [*tuber*]. — *Une* PÉRISPORIACÉE. ‖ On dit aussi TUBERACÉE.

PÉRISPRIT (*spri* — du préf. *péri*, et du lat. *spiritus*, esprit) n. m. D'après les spirites, Enveloppe fluidique qui sert de lien entre le corps et l'esprit. (Après la mort, c'est-à-dire après la séparation du corps et de l'esprit, le périsprit constitue pour ce dernier une sorte de corps éthéré, qui lui permet de se manifester aux vivants.)

PÉRISSABLE (*ri-sabl'*) adj. Sujet à périr, destiné à périr : *Les biens* PÉRISSABLES *de ce monde.*

PÉRISSANT (*ri-san*), **ANTE** adj. Qui périt, qui est sont mis à la destruction. (Vx.)

PÉRISSODACTYLES (*ri-so*) n. m. pl. Ordre de mammifères, comprenant les ongulés imparidigités. — *Un* PÉRISSODACTYLE.

— ENCYCL. Les ordres des artiodactyles et des *périssodactyles* forment un groupe étroitement uni de mammifères : celui des ongulés. Les périssodactyles sont en général de grande taille, lourds ou puissants ; leurs doigts sont en nombre impair, et celui du milieu est toujours le plus développé ; ils ont l'estomac simple, la dentition généralement complète. On les diviso en trois principales familles : *tapiridés, rhinocérotidés, équidés*, sans compter les fossiles : *paléothéridés*, etc.

PÉRISSOIRE (*ri-soir* — rad. *périr'*) n. f. Embarcation



Périssoire.

étroite et longue qui chavire très facilement, et dont les canotiers se servent pour la promenade en rivière. V. CANOT.

PÉRISSOLOGIE (*ri-so, ji* — du gr. *périssos*, superflu, et *logos*, discours) n. f. Rhétor. Procédé de style, qui consiste à répéter en d'autres termes la pensée déjà exprimée.

PÉRISSOLOGIQUE (*ri-so, jik'*) adj. Rhétor. Qui tient de la périssologie : *Répétition* PÉRISSOLOGIQUE.

PÉRISTACHYON (*sta-ki* — du préf. *péri*, et du gr. *stakhus*, épi) n. m. Bot. Enveloppe extérieure des feuilles des graminées.

PÉRISTALTIQUE (*stal'-tik'* — du gr. *péristaltikos* ; de *péri*, autour, et *stellein*, serrer) adj. Anat. Se dit des contractions œsophagiennes et intestinales qui font progresser les matières alimentaires.

— ENCYCL. Le mouvement *péristaltique* a lieu par une série de contractions qui, commençant en un point, se propagent de proche en proche dans les différentes parties de l'organe. Les matières alimentaires sont ainsi poussées par l'œsophage dans l'estomac et par l'intestin dans le rectum, et enfin à l'anus. Lorsque, au contraire, les aliments suivent la marche inverse, comme dans le vomissement, on dit que le mouvement est *antipéristaltique*.

Le mouvement péristaltique est indépendant de la volonté, et se continue même un certain temps après la mort. Il paraît dû au nerf pneumogastrique ; il est diminué et même arrêté par l'opium, la morphine, la belladone, et, excité par la nicotine, la muscarine, la caféine et beaucoup de purgatifs.

PÉRISTALTISME (*stal'-tissm'*) n. m. Accomplissement des contractions péristaltiques.

PÉRISTAMINÉ, ÉE (*sta* — du préf. *péri*, et du gr. *stémôn*, étamine) adj. Bot. Se dit d'une plante dicotylédone, à étamines périgynes.

PÉRISTAMINIE (*sta, ni*) n. f. Classe qui renferme les plantes péristaminées.

PÉRISTAPHYLIN (*sta* — du préf. *péri*, et du gr. *staphulé*, luette) adj. m. Se dit de petits muscles latéraux du voile du palais, dont les uns (internes) jouent le rôle d'élévateurs du voile, et les deux autres (externes) celui de tenseurs du voile et de dilatateurs de la trompe d'Eustache. — n. : *Le* PÉRISTAPHYLIN *interne*.

PÉRISTAPHYLO-PHARYNGIEN adj. m. Anat. Se dit d'un muscle de la luette et du pharynx.

— Substantiv. : *Le* PÉRISTAPHYLO-PHARYNGIEN.

PÉRISTÉDION (*sté*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des triglidés.

— ENCYCL. Les *péristédions* (peristethus) sont de taille moyenne, allongés, cuirassés dans la région thoracique de plaques écailleuses ; la tête, armée de plaques osseuses, se termine en un long museau bifurqué. L'espèce type est le *malarmat* des mers d'Europe (*peristethus cataphractus*), *pèi fuorca, maouarmat* des côtes méditerranéennes.

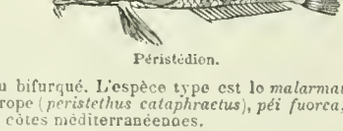

Péristédion.

PÉRISTÉRAPHILE (*sté* — du gr. *péristéra*, colombe, et *philos*, qui aime) adj. Qui s'occupe de l'élève des pigeons, surtout des pigeons voyageurs : *Société* PÉRISTÉRAPHILE.

PÉRISTÈRE (*stèr'* — du bas lat. *peristerium* ; du gr. *péristéré*, colombier) n. m. Liturg. Nom qu'on donnait autrefois au baldaquin qui enveloppait le tabernacle.

PÉRISTÈRE (*stèr'*) n. f. Genre de pigeons, type de la tribu des *péristerinés*, propres à l'Amérique tropicale.

PÉRISTÈRE. Myth. gr. Nymphe de la suite d'Aphrodite. Elle fut changée en colombe par l'Amour.

PERISTERIA (*pé, sté*) n. f. Bot. Genre d'orchidées vandées.

— ENCYCL. Les *péristéries* sont des herbes pseudobulbeuses, à feuilles pétiolées, à belles fleurs munies de nombreuses bractées et réunies en grappes denses ; on en connaît trois espèces originaires de l'Amérique centrale. On les cultive souvent dans nos serres, où elles portent le nom de *fleurs du Saint-Esprit*.

PÉRISTÉRIDÉS *sté* n. m. pl. Famille de pigeons, renfermant les formes vulgairement appelées *tourterelles*. (Les péristéridés se subdivisent en sept tribus : *zénaidinés, turturinés, géopéliinés, péristérinés, phabinés, géotrygoninés, calœnatinés.*) — *Un* PÉRISTERIDÉ.

PÉRISTÉRINÉS (*sté*) n. m. pl. Tribu de pigeons de la famille des *péristéridés*, renfermant les *péristères* et genres voisins. — *Un* PÉRISTERINE.

PÉRISTÉRITE (*sté*) n. f. Minér. Variété d'albite.

PÉRISTÉRONIQUE (*sté, nik'* — rad. *péristère*) n. f. Qui a pour objet l'art d'élever les pigeons et de les dresser à porter des messages à des distances quelquefois très considérables : *La société* PÉRISTERONIQUE *de Londres*.

PÉRISTIARQUE (*sti-ark'* — du gr. *peristia*, purification, et *arkhos*, chef) n. m. Antiq. gr. Nom donné aux magistrats ou aux prêtres qui présidaient aux purifications.

PÉRISTIE (*sti* — gr. *péristia*) n. f. Antiq. gr. Purification d'une enceinte, d'un temple ; cérémonie lustrale.

PÉRISTIGMÈNE (*stigh'* — du préf. *péri*, et du gr. *stigma*, point) adj. Paléogr. Diple entre deux points, ⋗, que l'on employait chez les Grecs pour marquer les passages ajoutés, retranchés ou changés.

PÉRISTOLE (*stol'* — du préf. *péri*, et du gr. *stolé*, resserrement) n. f. Anat. Mouvement péristaltique des intestins. ‖ Systole cardiaque. (Peu us.)

PÉRISTOMAL, ALE, AUX (*sto*) adj. Zool. Qui se rapporte au péristome, qui en fait partie : *Région* PÉRISTOMALE.

PÉRISTOME (*stom'* — du préf. *péri*, et du gr. *stoma*, bouche) n. m. Anat. Bord de l'ouverture d'un vaisseau dans un autre.

— Bot. Couronne de petites languettes ou *dents*, posées à plat au travers de l'ouverture de l'urne des mousses.

— Zool. Région entourant la bouche. (S'emploie surtout pour les animaux inférieurs, comme les infusoires.) ‖ Quelquef. Ouverture buccale des oursins.

PÉRISTOMÉ, ÉE (*sto*) adj. Bot. Qui est muni d'un péristome : *Urne* PÉRISTOMÉE.

PÉRISTOMIQUE (*sto-mik'* — rad. *péristome*) adj. Bot. Qui est en rapport avec l'orifice du tube du calice.

PÉRISTYLE (*stil'* — du gr. *péristulion* ; de *péri*, autour, et *stulos*, colonne) n. m. Archit. Galerie à colonnes isolées, qui règne autour d'un édifice ou d'une cour : *Le* PÉRISTYLE *de la Madeleine*. ‖ Ensemble de colonnes isolées qui décorent la façade d'un monument : *Le* PÉRISTYLE *du Panthéon*.

— Fig. Ce qui précède, ce qui est comme une introduction : *La vertu, sur la terre, est comme le* PÉRISTYLE *d'un grand avenir*. (De Gérando.)

— Antiq. Cour carrée, au milieu des gymnases, où l'on se livrait aux exercices du saut et du disque.

— Adjectiv. *Temple péristyle*, Temple orné, à l'intérieur, de colonnes parallèles au mur.

— ENCYCL. Archit. Dans l'architecture moderne, on donne le nom de *péristyle* à toute galerie formée d'un côté par un ou plusieurs rangs de colonnes et de l'autre par le mur de l'édifice, que cette galerie soit intérieure ou

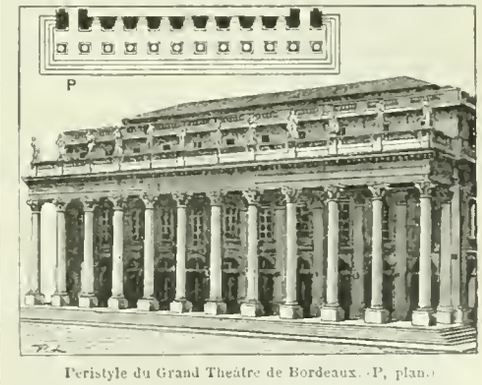

Péristyle du Grand Théâtre de Bordeaux. (P, plan.)

extérieure. On le donne même de préférence aux galeries extérieures, et l'on dit indifféremment « le péristyle » ou « la colonnade » du Panthéon, de la Bourse. Les Grecs, au contraire, ne donnaient le nom de péristyle qu'à une galerie construite sur le pourtour *intérieur* de l'édifice.

Lorsque le péristyle est placé à l'extérieur d'un monument, il diffère du périptère en ce que ce dernier forme des ailes, comme l'indique son nom, autour de l'édifice, tandis que le péristyle, quoique distant du mur, supporte les étages supérieurs en manière d'encorbellement.

PÉRISTYLIQUE (*sti-lik'* — du préf. *péri*, et de *style*) adj. Bot. Qui est situé autour du style : *Verticille* PÉRISTYLIQUE.

PÉRISYSTOLE (*siss* — du préf. *péri*, et de *systole* n. f. Pathol. Temps qui s'écoule entre la systole et la diastole ; petit intervalle entre les deux bruits du cœur.

PÉRISYSTOLIQUE (*sto-lik'*) adj. Qui se rapporte à la périsystole.

PÉRITÈLE n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des curculionidés, répandus dans l'hémisphère nord.

— Encycl. Les *périthèles* peritelus sont des charançons de taille moyenne, oblongs, globuleux, gris, couverts d'écailles blanchâtres ou blanches, disposées souvent en marbrures. Le peritele gris (*peritelus griseus*), s'attaque aux vignes, dont il ronge les jeunes pousses. Pour le détruire, on a recours aux traitements d'ammoniaque à la base du sulfure de carbone, aux cultures intercalaires, ou à l'enfouissement de tourteaux de colza.


Peritele (gr. 3 fois).

PÉRITHÈCE (*tèss* — du préf. *péri*, et du gr. *thêkê*, étui) n. m. Nom de la fructification des champignons, principalement des pyrénomycètes et des périsporiacées.

— Encycl. Dans le premier groupe, les *périthèces* ont la forme de petites bouteilles, souvent noirâtres, n'ayant pas plus de 1 à 2 millimètres de hauteur. L'assise de cellules qui constitue la couche la plus interne de la paroi est l'hyménium, et présente les asques et les paraphyses. A la maturité, ce sont en général non pas seulement les spores, mais les asques eux-mêmes qui se détachent et sortent par l'ouverture du périthèce, dite « ostiole ». Dans le second groupe, les périthèces sont entièrement clos et se présentent comme des sortes de tubercules, dans l'intérieur desquels se forment les asques, et ils se détruisent progressivement pour mettre les spores en liberté.

PÉRITHÉCIE (*si* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Receptacle qui renferme les organes de la fructification, dans les champignons.

PÉRITHÉCION (*si* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Enveloppe des corpuscules reproducteurs, dans les mousses et les lichens.

PÉRITHÉLIUM (*om'* — du préf. *péri*, et du gr. *thêlê*, mamelon) n. m. Adventice des capillaires, qui double l'endothélium.

PÉRITHORACIQUE (du préf. *péri*, et de *thoracique*) adj. Anat. Qui est placé autour du thorax : *Muscles* PÉRITHORACIQUES.

PÉRITOINE (du préf. *péri*, et du gr. *teinein*, tendre) n. m. Membrane séreuse qui tapisse l'intérieur des parois abdominales, servant d'enveloppe et de soutien à la presque totalité des organes contenus dans cette cavité.

— Encycl. La partie du *péritoine* qui tapisse les parois de la cavité abdomino-pelvienne est appelée *feuillet pariétal*; la partie qui recouvre les viscères est le *feuillet viscéral*. Le feuillet pariétal est plus épais, plus adhérent aux parties sous-jacentes que le feuillet viscéral et, de plus, il est doublé d'un tissu cellulaire abondant. Le feuillet viscéral, très mince, transparent, laisse voir les organes qu'il recouvre et même, sur le foie, la rate, etc., il se confond avec la substance du viscère.

Au-dessous de l'ombilic, avant le petit bassin, le péritoine forme trois replis séreux : les *petites faux* du péritoine, et, plus bas encore, un repli vertical, qui contient les annexes de l'utérus et nommé le *ligament large*. En remontant au-dessus de l'ombilic, il atteint la face inférieure du diaphragme, qu'il recouvre en grande partie, et forme le *ligament falciforme* ou suspenseur du foie. Il descend feuillet viscéral après sur la face antérieure de l'estomac, puis forme : 1° en haut, le feuillet antérieur du petit épiploon; 2° en bas, la lame la plus antérieure du grand épiploon, qui descend jusqu'au pubis, puis remonte en formant la lame postérieure du grand épiploon et, enfin, le feuillet inférieur du méso-côlon transverse; 3° à gauche, le feuillet antérieur de l'épiploon gastrosplénique, puis contourne la rate et forme le feuillet postérieur de l'épiploon gastrosplénique. Enfin, après avoir recouvert plus ou moins les viscères de la partie supérieure de l'abdomen, il rejoint le feuillet pariétal près de la colonne vertébrale. L'inflammation du péritoine porte le nom de *péritonite*.

PÉRITOME n. m. Bot. Syn. de PÉDICELLAIRE.

PÉRITOMIE n. f. Syn. de CIRCONCISION.

PÉRITOMISTE (*missť*) n. m. Celui qui fait la péritomie.

PÉRITONÉAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui appartient au péritoine.

PÉRITONÉORRAGIE (*o-ra ji* — de *péritoine*, et *hémorragie*) s. f. Pathol. Hémorragie du péritoine.

PÉRITONISME (*nissm'* — n. f. Ensemble de symptômes (constipation, vomissements, douleurs) simulant la péritonite aiguë, sans qu'il y ait d'inflammation du péritoine.

PÉRITONITE n. f. Inflammation du péritoine.

— Encycl. On peut classer les *péritonites* : suivant leurs causes, en *primitives* et *secondaires*; suivant leur étendue, en *générales* ou *partielles*; enfin, suivant leur marche, en *aiguës* ou *chroniques*; toutes ces distinctions ne permettent pas cependant de faire une étude d'ensemble, et il y a lieu de décrire successivement : la *péritonite générale aiguë*, la *péritonite puerpérale*, la *péritonite tuberculeuse*, et enfin quelques péritonites partielles.

La *péritonite aiguë générale* est presque toujours consécutive à une perforation du péritoine, par laquelle pénètrent dans la cavité abdominale des matières fécales, du sang, de la bile, etc., ou bien elle est produite par des microbes pneumonique, tuberculeux, typhique, etc., amenés par le sang, les lymphatiques, etc. La maladie débute par un frisson et une douleur abdominale vive; puis l'on observe des nausées, des vomissements, le hoquet ou vomissements, les traits [illegible], le pouls est petit et fréquent. La fièvre s'élève à 40° et plus, le ventre devient tendu et, à la main, on perçoit un frottement particulier, puis, vers le cinquième ou sixième jour, l'état s'aggrave, les yeux s'excavent, la douleur diminue et le malade meurt, légèrement délirant, ou parfois en pleine intelligence. Le diagnostic est facile, le pronostic, parfois bénin chez l'enfant, est très grave chez l'adulte dans les cas de guérison, le pus s'ouvre un chemin au dehors par l'ombilic.

Le traitement consiste en sangsues ou ventouses scarifiées sur l'abdomen, puis on place en permanence des vessies de glace sur le ventre, et l'on donne de l'opium à haute dose; enfin, parfois, la *toilette du péritoine*, faite dès le début de l'inflammation, pourra sauver le malade.

Péritonite puerpérale. Elle survient du deuxième au sixième jour après l'accouchement; la douleur est au début localisée dans le petit bassin. Cette inflammation est due à une infection, en général par la faute de l'accoucheur ou de ses aides. (V. ACCOUCHEMENT.) Le traitement consiste en lavages utérins, dès que l'on craint cette complication; puis, si l'on n'est pas arrivé à prévenir l'éclosion des accidents, on prescrira le traitement précédent.

Péritonite tuberculeuse. C'est la péritonite chronique, qui débute insidieusement : le malade maigrit, se plaint de coliques, de diarrhée, puis de constipation; le ventre grossit, offre à la palpation une résistance caractéristique; le faciès est terreux. La maladie se termine, sauf de rares exceptions, par la mort en deux mois ou deux ans. Le traitement consiste à recouvrir l'abdomen de collodion, soutenir le malade; dans certains cas, on pourra essayer de nettoyer le péritoine.

Péritonite partielles. Elles se localisent vers le diaphragme et, chez la femme, vers les organes du bassin (pelvi-péritonite). Le traitement est celui indiqué précédemment; en général, le pronostic est moins grave.

— Art vétér. Tous les animaux domestiques sont sujets à la *péritonite*. Elle est fréquente chez le lapin qui a couché sur une litière humide ou froide. Chez les autres animaux, elle est ordinairement la conséquence de violences extérieures, de coups sur le ventre, ou bien elle complique une maladie de matrice ou une inflammation du cordon testiculaire à la suite de la castration. Cette maladie est ordinairement mortelle. On en sauve quelquefois le chien, chez lequel elle se complique ordinairement d'*ascite*, par des frictions de vinaigre scillitique et l'ingestion d'oxymel scillitique étendu dans une tisane de chiendent.

Les poules meurent fréquemment de péritonite, quand, par suite d'excès d'embonpoint, les ovules, au lieu de s'engager dans l'oviducte, tombent dans l'abdomen et irritent la muqueuse qui tapisse les sacs aériens.

PÉRITRACHÉEN, ÉENNE (*ké-in, èn'* — du préf. *péri*, et de *trachée*) adj. Entom. Qui entoure les trachées : *Membrane* PÉRITRACHÉENNE.

PÉRITRÈME (du préf. *péri*, et du gr. *trêma*, trou) n. m. Zool. Cadre chitineux, solide, entourant l'orifice de chaque trachée, ou stigmate.

PÉRITRICHES n. m. pl. Ordre d'infusoires ciliés. (L'ordre des péritriches comprend les infusoires qui portent ordinairement des cils disposés en demi-cercle ou en cercle complet sur le corps et une couronne de cils autour de la bouche.) — *Un* PÉRITRICHE.

PÉRITROPHIQUE (*fik'* — du préf. *péri*, et du gr. *trophê*, nourriture) adj. ‖ *Membrane péritrophique*, Membrane qui, chez certaines larves d'insectes (*libellula*), entoure comme un sac les aliments dans l'intestin moyen, et qui est sécrétée par la partie antérieure de cet intestin.

PÉRITROPE (du préf. *péri*, et du gr. *tropos*, direction) adj. Bot. Qui se dirige de l'axe du fruit vers la circonférence.

PÉRITYPHLITE (du préf. *péri*, et du gr. *typhlos*, aveugle) n. f. Inflammation du péritoine cæcal par propagation d'une typhlite, qui peut dans certains cas aboutir à la formation d'un phlegmon sous-péritonéal.

PÉRI-UTÉRIN, INE adj. Qui est situé autour de l'utérus : *Phlegmon* PÉRI-UTÉRIN. V. PÉRIMÉTRITE.

PÉRIVAGINITE (du préf. *péri*, et de *vagin*) n. f. Inflammation du tissu cellulaire du petit bassin, chez la femme.

PÉRIVALIUM (*om'* — mot du bas lat., formé du préf. *péri*, et du lat. *vallis*, vallée) n. m. Ancien nom du chœur des chantres, formé de deux rangées parallèles de stalles.

PÉRIVASCULAIRE (du préf. *péri*, et de *vasculaire*) adj. Anat. Qui est situé autour des vaisseaux.

PÉRIVÉSICAL, ALE, AUX (du préf. *péri*, et de *vésical*) adj. Qui entoure la vessie.

PÉRIVIER (Antonin), journaliste français, né à Agnès-sur-l'Anglin (Vienne) en 1847. Entré au « Figaro » en 1873, il devint secrétaire de Villemessant, créa le *Supplément littéraire* du « Figaro » et le *Figaro illustré*, et fut, après la mort de Villemessant (1879), un des trois directeurs du « Figaro », qu'il dirigea avec de Rodays après la mort de Francis Magnard. A la suite d'un conflit avec le conseil de surveillance, il s'empara de la direction du journal en écartant de Rodays, qui avait offert sa démission (mai 1901), fut destitué par l'assemblée des actionnaires, et ne quitta le « Figaro » qu'à la suite d'un jugement prononcé contre lui, le 31 décembre 1901.

PÉRIVISCÉRAL, ALE, AUX (du préf. *péri*, et de *viscéral*) adj. Anat. Qui est situé autour d'un viscère.

PERIZONIUS (Jacques VOORBROEK, dit), philologue hollandais, né à Dam en 1651, mort à Leyde en 1715. Recteur du gymnase de Delft (1674), professeur à Leyde, il fut l'un des plus savants représentants de l'école philologique hollandaise, au XVIIe et au XVIIIe siècle. Il a laissé : *Animadversiones historicæ* (1685); *Origines babyloniæ et ægyptiacæ* (1711); une édition critique d'Élien (1701); un recueil d'*Opuscula minora*, publié après sa mort (1710).

PERJAMOS, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie méridionale, comitat de Torontal), sur l'Aranka, bras du Maros; 6.000 hab. Ch.-l. de district. Élève de chevaux.

PER JOCUM (*pèr-jo-kom'*), mots latins qui signifient Pour rire, par plaisanterie.

PER JOVEM! (*per-jo vèm'* — par Jupiter!), Juron familier aux Latins.

PERKATA, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie occid., comitat de Fehér); 3.400 hab.

PERKIN WARBECK, prétendant à la couronne d'Angleterre, né à Tournay vers 1474, mort à Londres en 1499. Fils de Jean de Werbecque, employé à la municipalité de sa ville natale, il devint valet d'une famille Brampton, qui l'emmena en Portugal. En 1491, il débarquait à Cork et se donnait pour le duc d'York, fils d'Édouard IV. Les comtes de Desmond et de Kildare prêtèrent à cette fabuleuse prétention leur appui le plus dévoué : Charles VIII de France, Marguerite de Bourgogne, l'empereur Maximilien reconnaissaient l'imposteur. En 1495, Perkin, à la tête d'une expédition, débarqua à Dral sous le nom de Richard IV et passa en Irlande. Traqué par le comte de Devonshire et lord Darnley, il fut pris à Beaulieu, emprisonné à la Tour de Londres (1497), et pendu au gibet de Tyburn avec son ami, le maire de Cork.

PERKINISME (*per', nissm'*) n. m. Méd. Méthode de traitement préconisée à la fin du XVIIIe siècle, par le docteur Perkins (mort en 1799), et par son fils, Benjamin Douglas Perkins. (Elle consistait à promener sur les parties malades la pointe de deux aiguilles, appelées tracteurs, de métal différent, laiton et fer-blanc.)

PERKINS (*pèr'-kinss* — du n. de l'inventeur) n. m. Machine à vapeur, à pression illimitée. ‖ On dit plus ordinairement. MACHINE À LA PERKINS.

PERKINS (Elisha), médecin américain, mort à Plainfield, près New-York, en 1799. (V. PERKINISME.) — Son fils, BENJAMIN-DOUGLAS **Perkins**, s'attacha à expliquer et à prôner le perkinisme dans divers écrits : *l'Influence des tracteurs métalliques sur le corps humain* (1796); *Expériences avec les tracteurs métalliques* (1799); etc.

PERKOUN, PERKUNS ou **PERKUNA**, divinité lettonne et lithuanienne. Les uns en font une personnification du tonnerre; les autres une divinisation du soleil. Son culte a subsisté en Europe jusqu'au XVe siècle.

PERKOUNATÈLÉ, nom sous lequel est désignée la mère, la sœur ou la fille du dieu PERKOUN.

PERLAIRE (*pèr'-lèr'*) adj. Qui a l'éclat de la perle ou de la nacre de la perle.

PERLAK, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Zala], près de la Drave; 3.500 hab. Ch.-l. de district.

PERLAS (Ias) ou *îles des Perles*, archipel situé sur la côte méridionale de l'isthme de Panama (Colombie). Les principales îles sont : del Rey, San José et Pedro Gonzales (superf. totale : 402 kilom. carr.).

PERLASSE (*pèr'*) n. f. Comm. Nom donné aux potasses les plus blanches, les plus pures.

PERLASZ, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie mérid. [comitat de Torontal]), près du confluent de la Bega avec la Theiss; 4.600 hab.

PERLE (*pèrl'* — peut-être du bas lat. *pirula*) n. f. Concrétion brillante, dure, arrondie, qui se forme dans certains coquillages bivalves, par une extravasation de la nacre : *Des* PERLES *d'une belle eau*.

— Poétiq. Dent très blanche : *Les* PERLES *d'une jolie bouche*. ‖ Goutte d'un liquide limpide : *Des* PERLES *de rosée*.

— Fig. Personne très estimable; chose d'un grand prix : *La* PERLE *des maris*. *Manuscrit qui est une vraie* PERLE.

— Par anal. Fil à plomb dans lequel le poids est un grain de plomb percé d'un petit trou.

— Par ext. Nom donné à de petits ornements d'émail, de verre, de métal, percés d'un trou qui sert à les enfiler, pour en faire divers petits ouvrages : *Des* PERLES *d'acier*.

— Loc. div. *Perles de Rome*, Petits grains d'albâtre qu'on a plongés dans une pâte nacrée. ‖ *Perles de la noix de coco*, Concrétions de carbonate de chaux qu'on trouve parfois dans les noix de coco, et que les Indiens de Macassar portent comme pierres précieuses. ‖ *Nacre de perle, Mère de perle*, Substance intérieure de la coquille des huîtres à perles : *Lorgnette en* NACRE DE PERLE. ‖ *Gris de perle* ou *Gris perle*, Couleur approchant de celle de la perle : *Du satin* GRIS DE PERLE. ‖ *Faire la perle*, Perler, se diviser en gouttelettes rondes. ‖ *Enfiler des perles*, Perdre son temps, s'amuser à des bagatelles. ‖ *Jeter les perles devant des pourceaux*. V. MARGUERITE.

— Alchim. Rosée du printemps.

— Archit. Nom donné à de petits grains ronds, taillés dans les moulures dites baguettes.


Perle (archit.).

— Arg. *Laisser tomber une perle*, Lâcher un vent.

— Comm. *Perle fine*, Véritable perle. ‖ *Perle fausse*, Imitation de perle, verroterie ressemblant à une perle. ‖ *Semence de perles*, Très petites perles. ‖ *Loupe de perle*, Bouillon de la nacre, qui forme une perle imparfaite.

— Méd. Syn. de ALBUGO.

— Pharm. Globule fait généralement de gélatine sucrée et contenant un médicament : *Des* PERLES *d'éther*. (Ce procédé est commode pour le capsulage des liquides trop volatils ou trop épais pour être capsulés à la pipette, tels que l'éther, le chloroforme, le goudron, etc.)

— Techn. Nom donné par les tapissiers à une petite boule de bois, couverte de soie ou de laine, dans laquelle passent les fils d'une frange. ‖ Petite sphère d'émail qu'emploie le fabricant de gaze.

— Typogr. Nom donné à un caractère qui a quatre points de force. ‖ Nom donné également, à cause de la forme de leurs ornements, à de petites vignettes qu'on emploie souvent, à la place des filets, pour former des cadres de couverture et des têtes de chapitre.

— Vitic. Variété de cépage blanc, cultivée dans l'Indre-et-Loire et Vaucluse. Syn. BICANE.

— ALLUS. LITTÉR. : **le Coq et la Perle**, Titre d'une fable de La Fontaine. V. AFFAIRE.

— Encycl. Comm. On entend par *perles* les concrétions calcaires de forme et de dimensions variables, existant chez certains mollusques bivalves. Toute perle est composée d'eau, de matières organiques et de carbonate de calcium; par là elle ne diffère pas de la nacre, mais les éléments composants, plus denses, lui donnent une plus grande dureté. Les perles fines ne se réduisent en poudre que difficilement sous le marteau. On les reconnaît à l'*orient*, c'est-à-dire à l'éclat particulier dû aux jeux de la lumière sur les courbures des couches concentriques dont chaque perle est constituée. Au reste, il existe des perles de toutes catégories, les unes étant faites de substance calcaire recouverte seulement de nacre à la surface, les plus fines sont composées d'assises de nacre superposées, englobant un noyau central.

Les perles sont probablement des calculs morbides dus à des lésions organiques, à une excitation parasitaire, etc. Celles situées entre la coquille et le manteau sont dues à des excitations produites par des corps étrangers : grains de sable, animaux parasites. Les perforations de la coquille amènent le même résultat. Aussi, de tout temps, l'on a su forcer les mollusques margaritifères à produire des perles artificielles, en introduisant des corps étrangers dans leur coquille; ceux-ci, au bout d'un temps plus ou moins long, sont entourés de substance nacrée.

Les mollusques producteurs de perles sont surtout des

lamellibranches : mulettes perlières (*margaritana margaritifera*), anodontes et moules perlières, dipsas, modioles et autres bivalves d'eau douce ou salée, les jambonneaux ; mais c'est surtout l'huître perlière des mers chaudes (*meleagrina margaritifera*), répandue de la mer Rouge à l'Australie avec des espèces voisines (*meleagrina muricata* et *fucata*) ; cette dernière est l'huître des pêcheries de Ceylan, les mieux réglementées du globe. La pêche n'a lieu que pendant les calmes de la mousson nord-est (de février à avril), du lever au coucher du soleil. Les plongeurs descendent au moyen d'une pierre liée à une corde dont une anse sert de prise à leur pied ; arrivé au fond, le plongeur remplit le filet qu'il tient avec les huîtres qu'il recueille, puis tire sur la corde de ce filet, dont l'autre extrémité est tenue par un homme du bateau. Ce dernier remonte le filet en imprimant à la corde une secousse qui donne au plongeur un élan suffisant pour l'aider à remonter. Pendant quelques minutes, le plongeur respire à la surface de l'eau, puis descend à nouveau. En dehors de Ceylan, les principales pêcheries de perles sont celles de Tinevelly, sur la côte méridionale de l'Inde (Maduré), du golfe Persique, de la mer Rouge, du canal de Mozambique, et aussi de la Méditerranée (*meleagrina radiata*, espèce provenant de la mer Rouge), etc. De la Chine et du Tonkin jusqu'à l'Australie, du Japon à Tahiti, on pêche aussi les pintadines, comme dans le golfe de Californie (*meleagrina Californica*), sur les côtes occidentales du Pérou et de Costa-Rica, à Panama, aux Antilles (*meleagrina squamosula*). Les perles produites par les mulettes d'Europe deviennent de plus en plus rares : on en trouve encore en Bohême, en Silésie, en Saxe (pêcheries de l'Elster, en voie de disparition) ; celles d'Ecosse, de beaucoup les plus estimées, et celles d'Irlande sont devenues très rares. De même pour la France (industrie de Méru, dans l'Oise, perles de la Vologne, de la Seugne, etc.). Les mulettes des États-Unis produisent de magnifiques perles.


Pêcheurs de perles. (P, nègre plongeur.)

Les perles fines de première qualité, dites *perles vierges* ou *paragons*, se vendent à la pièce ; les autres, qui ne sont pas rondes, se vendent au poids sous le nom de *baroques ;* les perles d'Ecosse, dites *perles d'apothicaire*, servaient jadis à faire des électuaires. C'est à cela que servent encore de nos jours, en Chine, les perles minuscules dites *semences de perles*.

Les perles s'attaquent très facilement par les acides : on les dissout, lentement, dans du vinaigre fort. La sueur et autres sécrétions de la peau, l'eau de savon, l'eau sale, ternissent leur éclat : elles deviennent alors *vieilles*, puis *mortes*. On recommande de les conserver dans la magnésie, l'air les altérant à la longue.

— Industr. *Perles fausses* ou *artificielles*. La haute valeur des perles fines a, depuis longtemps, décidé les marchands à tenter d'imiter ces productions naturelles.

Les perles fausses sont de petites boules de verre soufflé remplies de cire et *orientées* avec les écailles d'ablette connues dans le commerce sous le nom d'*essence d'Orient*.

On fabrique également sous le nom de *perles de corail* ou *carniolettes* des perles en verre qui ne sont autre chose que de petits tubes de verre, parfois coloré, réunis en masse irrégulière, afin de mieux imiter la disposition capricieuse de la branche du vrai corail. Les perles fausses, dites « à collier » ou « perles à chapelet », sont fabriquées à la lampe par les souffleurs et soufleuses de perles.


Perle (réd. d'un quart).

PERLE (*pèrl'*) n. f. Genre d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, type de la famille des *perlidés*, répandus surtout dans l'hémisphère nord. (Ce sont des insectes bruns ou roussâtres, à ailes enfumées, à corps allongé, aplati, terminé par deux filaments. Leurs larves vivent dans les cours d'eau.)

Perle du Brésil (LA), opéra en trois actes, paroles de Gabriel et Sylvain Saint-Étienne, musique de Félicien David (Opéra-National, 1851). — C'est l'histoire d'un amiral sur le retour, lequel veut épouser une jeune Indienne qui a donné son cœur à un jeune officier, dont il faut bien, après quelques traverses, qu'elle finisse par devenir la femme. Félicien David a saisi plus heureusement la partie rêveuse de ce sujet que la partie dramatique ; mais sa partition, inégale, contient de fort jolis morceaux. On sait la popularité du délicieux chant du Mysoli, dit par l'Indienne Zora. Au premier acte, un joli chœur religieux, un vigoureux air de basse et un bon trio ; au second, un duo charmant et un morceau d'ensemble remarquable ; enfin, au troisième, un entr'acte plein de grâce et un second air de basse d'un grand caractère.

PERLEBERG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]), sur la Stepenitz, affluent de l'Elbe ; 8.200 hab. Ch.-l. de cercle. Ancienne capitale du pays de Priegnitz.

PERLÈCHE (*pèr'*) ou **POURLÈCHE** n. f. Maladie contagieuse qui s'observe surtout chez les enfants, et qui est caractérisée par une ulcération bilatérale de la commissure des lèvres. (Sa durée est de trois semaines environ, et son pronostic bénin.)

PERLER (*pèr'* — rad. *perle*) v. a. Faire dans la perfection un ouvrage à l'aiguille : PERLER *une broderie*. ‖ Faire, en général, avec un soin extrême : PERLER *ses phrases*.

— Mus. Exécuter avec une grande netteté, en détachant parfaitement toutes les notes et les faisant tomber une à une, comme les perles d'un collier : PERLER *une roulade*.

— Techn. Arrondir et dépouiller de leurs téguments, en parlant des grains de l'orge ou du riz. ‖ Fabriquer en forme de perles, avec du sucre coulé par petites gouttes, en parlant de petites dragées. ‖ Couvrir de très petites dragées, en parlant de certains bonbons.

— v. n. Se former en perles, en gouttes : *Front où* PERLE *la sueur, l'eau ou l'eau* PERLE.

Perlé, ée part. pass. Qui a, qui rappelle la blancheur, l'éclat, la nuance de la perle : *Dents* PERLÉES.

— Art culin. *Bouillon perlé*, Bouillon à la surface duquel paraissent des yeux, des globules en forme de perles. — Bouillon additionné de lait d'amandes et de jus de mouton.

— Blas. Orné de perles : *La couronne de comte est* PERLÉE.

— Bot. *Perlé roux*, Petite espèce d'agaric.

— Comm. *Orge perlé*, Grains d'orge dépouillés de leurs téguments et réduits en grains ronds. ‖ *Riz perlé*, Riz débarrassé de la pellicule qui reste après la décortication.

— Diplomatiq. *Lettres perlées*, Lettres formées en tout ou en partie de petits cercles, usitées surtout dans les inscriptions monétaires anciennes.

— Hist. nat. Parsemé de petites taches blanches ou de granulations arrondies : *Feuille* PERLÉE. *Lézard à peau* PERLÉE. ‖ Qui a l'éclat argentin de la perle : *Spath* PERLÉ.

— Méd. *Crachats perlés*, Crachats renfermant de petits bouchons élastiques, opalescents, et qui caractérisent la fin d'une crise d'asthme.

— Musiq. Se dit d'une exécution sonore, nette et brillante : *Note* PERLÉE. *Cadence* PERLÉE.

— Techn. Se dit du sucre destiné à la confiserie, auquel on a donné une seconde cuisson, et qui coule par gouttes semblables à des perles.

— n. m. Etat de cuisson du sucre perlé.

PERLES (RIVIÈRE DES). V. PEARL RIVER.

PERLETTE (*pèr'-lèt'*) n. f. Petite perle.

PERLEUR, EUSE (*pèr'*) n. et adj. Se dit des appareils qui servent à perler le riz : *Moulin* PERLEUR. *Une* PERLEUSE *à bras*.

PERLIDÉS (*pèr'*) n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères pseudo-névroptères amphibiotiques, comprenant les *perles* et genres voisins. — *Un* PERLIDE.

PERLIÈRE (*pèr'* — rad. *perle*) adj. ‖ Zool. *Huître perlière*, ou substantiv., *Une Perlière*, Nom vulgaire des mélèagrines. ‖ *Mulette perlière*, Nom vulgaire de certaines anodontes (*dipsas, margaritana*, etc.), qui produisent des perles. (On dit aussi MÈRE PERLE.)

— Bot. Nom vulgaire du gremil officinal.

— Pêch. *Barque perlière*, Barque qui sert pour la pêche aux huîtres.

PERLIMPINPIN (*pèr'-lin* — mot fantaisiste) n. m. ‖ *Poudre de perlimpinpin*. Par plaisant., Poudre douée de vertus merveilleuses. — Médicament sans vertu, comme ceux que débitent les charlatans. — Chose sans valeur.

PERLITE (*pèr'*) n. f. Lithol. Roche vitreuse et acide, offrant des fissures arrondies avec structure concentrique et éclat de perle sur les surfaces de cassures. (Les perlites contiennent de 70 à 82 p. 100 de silice.)

— Minér. Silicate naturel, de la famille des feldspaths.

PERLITIQUE (*per', tik'*) adj. Lithol. Qui ressemble à la perlite. ‖ *Texture perlitique*, Texture de certaines roches vitreuses dans lesquelles le retrait accompagnant la solidification a produit des fentes en cercles ou en spirales.

PERLITISME (*pèr', tissm'* — rad. *perlite*) n. m. Lithol. Structure testacée, fissurée, que présentent certaines roches siliceuses.

PERLOIR (*pèr'*) n. m. Outil de ciseleur gravé en creux, avec lequel on fait de petits ornements en forme de perles. ‖ Entonnoir dont le confiseur se sert pour perler les dragées et les bonbons.

PERLON (*pèr'*) n. m. Nom vulgaire de plusieurs poissons : le *triple corbeau*, l'*heptanche*, le *grondin*, etc.

PERLOSETTE (*pèr', zèt'* — rad. *perle*) n. f. Vitic. Dans certaines régions de la France, Raisin à très petits grains.

PERLOT (*pèr'-lo*) n. m. Pêch. Nom donné aux plus petites huîtres que l'on pêche sur les côtes de la Manche.

— Arg. Tabac.

PERLOTTE (*pèr'*) n. f. Pop. Boutonnière.

PERLUAU (*pèr'-lu-o*) n. m. Ecorce desséchée, qu'on enduit de résine pour en faire des flambeaux.

PERLUETE (*pèr'*) n. f. Nom donné autrefois, dans les écoles élémentaires, au caractère &, qui terminait l'alphabet et représentait le mot *et*. (Dans le principe, le caractère & se nommait *ète ;* mais l'usage s'était établi, quand on faisait répéter l'alphabet aux enfants, de leur faire ajouter *perluète* après *ète*, par une sorte de jeu et pour terminer par une rime plaisante.) ‖ Au lieu de PERLUÈTE, on disait quelquef. PIRLOUÈTE ou ESPERLUÈTE.

PERLURE (*pèr'* — rad. *perle*) n. f. Vénér. Petite inégalité raboteuse du bois des cerfs et des daims.

PERLUSTRATION (*pèr', stra-si* — du lat. *perlustratio*) n. f. Action de parcourir vite : *Au bout d'une heure de* PERLUSTRATION *dans les rues de Naples*. (Al. Dumas.)

PERM, ville de la Russie, ch.-l. du gouvernement de même nom, sur la Kama, affluent du Volga, et à son confluent avec la Jagojikha ; 45.500 hab. (*Permiens, ennes.*) Ch.-l. de district. Commerce et industrie très actifs : briqueteries, tanneries, distilleries, fabriques de machines, de chandelles. Près de la ville, fonderie de canons. Commerce d'étoffes de soie et de coton, de thé, de cuirs, de sucre, de pelleteries. Transit important entre l'Europe et les marchés de l'Asie centrale. Perm doit sa prospérité à des mines de cuivre découvertes près de la ville au XVIIIe siècle et que Pierre le Grand se hâta de faire exploiter. La ville fut, à la fin du même siècle, donnée au chancelier Woronzof par la tsarine Elisabeth, et reçut en 1781 seulement son nom actuel de Perm. — Le *district de Perm* est peuplé de 220.000 hab.

PERM (GOUVERNEMENT DE), gouvernement de la Russie d'Europe. Superf. 332.000 kilom. carr. ; pop. 3.003.210 hab. Ch.-l. *Perm*. Sol inégal, montagneux dans la partie centrale, que couvre l'Oural méridional, coupé à cet endroit par une remarquable dépression de 320 mètres d'altitude à peine. Hydrographie abondante, allant vers l'océan Glacial par la Petchora et le Tobol, et vers la Caspienne par la Kama, affluent du Volga. Lacs nombreux ; marécages malsains. Ressources naturelles considérables. Grandes forêts. Abondants gisements métallifères : or, argent, cuivre, fer, platine, osmium, etc. Mines de sel et de houille.

PERMAINE (*pèr'-mèn'*) n. f. Arboric. Nom d'une variété de pommes, en Normandie.

PERMANENCE (*pèr', nanss* — rad. *permanent*) n. f. Durée non interrompue.

— *En permanence*, Toujours dans le même lieu, sans absence ni intermittence : *Tribunal siégeant* EN PERMANENCE. ‖ Dans la situation particulière d'une assemblée qui a résolu de ne point se séparer avant qu'une décision soit prise, une affaire terminée. ‖ Toujours dans le même état et sans intermittence : *La tyrannie n'est autre chose que l'arbitraire* EN PERMANENCE. (Royer-Collard.)

— Admin. Commissariat central.

— Jeux. Liste de tous les numéros sortis pendant une séance de roulette, ou des couleurs amenées pendant une séance de trente-et-quarante.

— Politiq. Lieu où une assemblée se tient en permanence : *Etre appelé à la* PERMANENCE. ‖ *Commission de permanence*, Commission nommée par une assemblée législative, pour siéger en l'absence de celle-ci.

— Théol. Présence continue du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie, après la consécration.

PERMANENT, ENTE (*pèr', nan, ant'* — du lat. *permanens, entis*, même sens) adj. Qui dure sans changement, sans intermittence : *C'est le sort des choses humaines de n'être ni stables ni* PERMANENTES. (Vaugelas.)

— SYN. **Constant, durable**, etc. V. CONSTANT.

— Chim. *Gaz permanent*. Se disait d'un gaz qui résistait à tous les moyens de liquéfaction connus : *Il n'y a plus aujourd'hui de* GAZ PERMANENT.

— Politiq. *Armées permanentes*, Armées formées en corps réunis et constamment entretenus.

PERMANGANATE (*pèr'*) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide permanganique. V. MANGANÈSE.

— ENCYCL. Thérap. Deux *permanganates* sont employés en thérapeutique : le *permanganate de potasse*, prismes rhomboïdaux aiguillés, violet foncé, solubles dans quinze parties d'eau distillée, en un liquide violet intense ; le *permanganate de chaux*, aiguilles brunes déliquescentes. Ces deux corps ont un pouvoir oxydant très énergique, qui en fait de puissants antiseptiques. Le permanganate de potasse s'emploie en solution aqueuse très étendue (1/5000e à 1/1000e) en injections, lotions, irrigations ; on l'a même employé à l'intérieur. Le permanganate de chaux est la base d'UR produit commercial appelé *monol*, qui a été préconisé pour désinfecter les eaux contaminées, à la dose de quelques centigrammes par litre.

PERMANGANIQUE adj. Chim. V. MANGANÈSE.

PERMÉABILITÉ (*pèr'*) n. f. Physiq. Caractère des corps perméables : *La* PERMÉABILITÉ *du verre aux rayons lumineux*.

— Electr. *Perméabilité magnétique*, Valeur de l'induction totale dans un champ égal à l'unité.

— ENCYCL. N étant le nombre de tubes d'induction qui traversent l'unité de section d'un corps quelconque situé dans un champ magnétique, et H l'intensité du champ au point où est situé le corps, au moment où celui-ci n'y était pas encore plongé, la *perméabilité magnétique* s'exprime mathématiquement par le rapport $\frac{N}{H}$. La perméabilité magnétique n'est autre que la conductibilité du milieu considéré par le flux d'induction.

La perméabilité magnétique de l'air et du vide est constante et égale à l'unité ; celle des métaux non magnétiques est aussi sensiblement égale à l'unité. Pour les métaux magnétiques, la perméabilité est fonction de l'induction spécifique et de la force magnétisante.

PERMÉABLE (*pèr'* — du lat. *permeabilis*, même sens) adj. Se dit des corps qui se laissent traverser par d'autres corps passant à travers leurs pores : *Le verre est* PERMÉABLE *à la lumière*.

— SYN. **Perméable, pénétrable**.

PERMESSE [lè] (lat. *Permessus*), rivière de la Grèce ancienne, en Béotie, qui sortait de l'Hélicon et se jetait dans le lac Copaïs. Ses eaux, consacrées à Apollon et aux Muses, passaient pour inspirer les poètes. Auj. *Panitza*.

PERMESSIDES (*per-mé-sid'*) n. f. pl. Mythol. gr. Surnom des Muses, appelées ainsi du nom du Permesse.

PERMETTRE (*pèr'* — du lat. *permittere*, même sens. Se conjugue comme METTRE) v. a. Autoriser, donner licence de : PERMETTRE *à des passagers de débarquer*. Autoriser à user de : PERMETTRE *le café à un convalescent*. ‖ Ne pas prohiber, laisser faire : PERMETTRE *la chasse*.

— Fournir ou laisser le moyen, la possibilité, le loisir : *Les climats froids ne* PERMETTENT *pas de cultiver la vigne*.

— S'emploie comme formule de politesse, quand on veut contredire une personne ou blâmer ce qu'elle a fait : PERMETTEZ-*moi de vous dire que vous êtes dans l'erreur*.

— Loc. div. *Je permets*, Peu m'importe que : *Je lui* PERMETS *de dire du mal de moi*. ‖ *Si Dieu le permet*, Si aucun événement ne l'empêche.

Permis, ise part. pass. Convenable, conforme aux usages reçus : *Les libertés* PERMISES. ‖ Légitime, fondé : *Les larmes sont* PERMISES *aux femmes*.

— Loc. div. *Etre permis de*, Etre licite de : *Il est* PERMIS *d'être plus habile que les autres*. Mahne. *S'il est permis de*, Si l'on peut, si les convenances ou l'usage autorisent à : S'IL EST PERMIS DE *s'exprimer ainsi*. *Permis*

à. Libre à; la faculté est laissée à : PERMIS *à vous de mépriser ce conseil. Il n'est pas permis à tout le monde de.* Il n'est pas donné, pas possible à tous. ‖ *Se croire tout permis*, Prendre toutes sortes de libertés, ne reconnaître aucun frein, aucune règle.

— SYN. **Permis, licite, loisible.**

Se permettre, v. pr. Être permis, autorisé.

Permettre à soi; s'autoriser soi-même, se donner la licence : *On* SE PERMET *tout avec un homme faible.* (Grimm.)

— ALLUS. LITTER. :

La mère en *permettra* la lecture à sa fille,

Vers de Piron, dans la *Métromanie*. V. LECTURE.

— SYN. **Permettre, autoriser.** V. AUTORISER.

Permettre, souffrir, tolérer. *Permettre* suppose qu'on aurait le droit et le pouvoir de défendre, et rend en quelque sorte licite la chose permise. *Souffrir* et *tolérer* impliquent blâme ou tout au moins regret, impuissance ou tout au moins faiblesse.

ANTON. **Défendre, interdire, prohiber.**

PERMIE ou **PIARMIE**, ancienne contrée de la partie nord-est de la Russie d'Europe, s'étendant des rives de la Kama jusqu'aux bords de la Dvina septentrionale, et jusqu'à la Finlande; elle comprenait les gouvernements actuels de Perm, de Vologda et d'Arkhangel. Les ruines de plusieurs anciennes villes, où l'on découvre des objets d'or et d'argent travaillés en Perse et dans l'Inde, ainsi que des monnaies de ces contrées, prouvent en effet l'antique civilisation du peuple de race finnoise qui l'habitait. Les Permiens de la Dvina du Nord furent découverts dans le IXe siècle par le Norvégien Other. Trois siècles après, les progrès de la république de Novgorod à l'O. et à l'E., les invasions des Tatars et des Mongols ruinèrent ce pays, qui fut converti au christianisme vers la fin du XIVe siècle, réuni à la monarchie moscovite par Ivan le Terrible.

PERMIEN, ENNE (*pèr'-mi-in, èn'*), individu de race finnoise, habitant le gouvernement russe de Perm.

Adjectiv. Qui a trait aux Permiens ou à la Permie : *Le peuple* PERMIEN. *La langue* PERMIENNE.

— n. m. Langue parlée par les Permiens.

— Géol. Système géologique, représentant la partie supérieure de la formation de l'ère primaire.

— ENCYCL. Linguist. Le *permien* est un rameau secondaire de la branche finnoise des langues ouralo-altaïques. Il se subdivise lui-même en *permien* proprement dit et en *zyriène* d'une part et en *votiaque* d'autre part. Le votiaque occupe un territoire assez compact au S. de Glazov. Le permien est parlé plus au Nord, à l'O. de la rivière Kama, à la hauteur de Solikamsk. Le domaine du zyriène est encore plus septentrional. Le permien a possédé autrefois un alphabet, inventé par saint Étienne à la fin du XIVe siècle pour sa traduction de la Bible.

— Géol. Le système *permien* succède immédiatement au système carbonifère; il est principalement caractérisé par le développement des reptiles et l'apparition de nouveaux mollusques céphalopodes de la famille des ammonitidés. Les reptiles les plus anciens sont les rhynchocéphales, qui paraissent descendre des batraciens stégocéphales, lesquels ne disparaîtront qu'au cours des temps triasiques. Avec les rhynchocéphales apparaissent les théromorphes. Les poissons sont des ganoïdes hétérocerques; les insectes sont nombreux, et les trilobites s'éteignent avec le genre *phillipsia*. Les mollusques abondent; descendant des goniatites, apparaissent les vraies ammonites. Parmi les brachiopodes, on remarque la venue timide des térébratulidés.

La flore permienne offre l'extinction des calamites, des lépidodendrons, des sigillaires; parmi les conifères, il faut noter la prospérité du genre *walchia* et l'apparition du genre *ginkgo* ou *salisburia*.

La mer permienne occupait une partie de la Russie; l'Allemagne était recouverte de lagunes qui projetaient quelques lambeaux en France.

Le système permien a été divisé en trois étages qui ont, de bas en haut : *autunien*, *saxonien* et *thuringien*.

PERMIS (*pèr'-mi*) n. m. Permission, autorisation écrite : PERMIS *de chasse*. ‖ *Permis de séjour*, Autorisation écrite de résider dans une ville ou une région déterminée. ‖ *Permis de circulation*, Billet délivré à une personne, pour lui permettre de parcourir gratuitement une ligne de chemin de fer.

— Mar. *Permis de navigation*, Autorisation donnée à un navire de se livrer à tel commerce dans des parages désignés et dans des conditions prévues. ‖ *Permis d'entrée, de sortie, de déchargement, de circulation, de réimportation*, Permis, délivrés par la douane, concernant la manipulation des marchandises importées par mer.

ENCYCL. *Permis de chasse*. Les permis de chasse, délivrés par l'autorité administrative, sont valables pour un an, y compris le jour anniversaire de la délivrance.

La demande doit être adressée (sur papier timbré) au maire du domicile ou de la résidence; celui-ci la transmet au préfet, dans les chefs-lieux de département, ou, dans les autres arrondissements, au sous-préfet, qui accorde le permis s'il y a lieu. Aux termes de l'article 6 de la loi du 3 mai 1844, le permis de chasse *peut* ou *doit* être refusé, suivant les cas, à certaines catégories d'individus ou de condamnés. La délivrance du permis donne lieu au payement d'un droit de 28 francs, dont 18 francs au profit de l'État et 10 francs au profit de la commune.

Le permis de chasse est personnel. Dans le temps où la chasse est ouverte, il donne à celui qui l'a obtenu le droit de chasse, de jour, à tir et à courre, sur ses propres terres et sur les terres d'autrui, avec le consentement de celui à qui le droit de chasse appartient. Quiconque fabrique un faux permis de chasse, falsifie un permis de chasse originairement valable, ou fait usage d'un permis de chasse fabriqué ou falsifié, est passible d'un emprisonnement de six mois à trois ans (C. pén., art. 153).

PERMISSION (*pèr'-mi-si* — du lat. *permissio* n. f. Autorisation accordée : *Demander, Solliciter une* PERMISSION.

— Loc. div. *Par la permission de Dieu*, Parce que Dieu l'a voulu, parce que la Providence ne s'y est pas opposée. ‖ *Avec votre permission*, Formule de politesse dont on se sert pour adoucir ce que pourrait avoir d'offensant ou d'impoli ce que l'on va dire ou faire. *Abuser de la permission*, Mettre de l'excès en une chose : *Guilleragues disait bien que Pellisson* ABUSAIT DE LA PERMISSION *qu'ont les hommes d'être laids.* (Mme de Sév.) ‖ FAM. *Permission de dix heures ou de minuit*, Gourdin, casse-tête, arme dont on se munit le soir en prévision d'une mauvaise rencontre.

— Milit. Autorisation donnée à un militaire de quitter la caserne ou la garnison, ou de ne pas assister à telle partie du service journalier. ‖ Elliptiq. Titre remis au permissionnaire pour qu'il puisse, en toute circonstance, justifier de la régularité de sa situation.

— Rhétor. Figure appelée plus souvent ÉPITROPE.

— ENCYCL. Milit. La durée de la *permission* ne peut dépasser trente jours. L'absence plus longue devient un *congé*. Pour un homme de troupe, la permission de quitter la garnison entraîne toujours la perte de la solde, sauf pour les sous-officiers reçagés ou commissionnés, ainsi que pour les gendarmes et soldats indigènes qui, comme les officiers, peuvent avoir des permissions avec solde de présence. La permission est dite *permanente*, quand elle est accordée une fois pour toutes. Ainsi les adjudants, les sous-officiers décorés ou rengagés, ont, pour la rentrée, la permission permanente de une heure du matin; les autres sous-officiers et les caporaux ou soldats décorés ont la permission permanente de onze heures du soir.

PERMISSIONNAIRE (*pèr'-mi-si-o-nèr'*) n. Milit. Personne qui possède une permission écrite. ‖ Spécialem. Militaire en permission : *Rappeler les* PERMISSIONNAIRES.

— Hist. ecclés. Chantre de Notre-Dame de Paris, qui avait la faculté de prendre de petits pensionnaires pour faire leur éducation.

— ENCYCL. Milit. Les *permissionnaires* doivent, en arrivant dans le lieu où ils ont demandé à se rendre, faire connaître leur arrivée au commandant d'armes ou à la gendarmerie. Ceux qui n'ont pas rang d'officier se présentent en personne à l'autorité militaire.

PERMISSIONNER (*pèr'-mi-si-o-né* — rad. *permission*) v. a. Donner une autorisation à : PERMISSIONNER *des marchands ambulants*.

PERMIXTION (*pèr'-mikss-ti* — lat. *permixtio*; du préf. *per*, et de *mixtio*, mixtion) n. f. Chim. anc. Mélange parfait : *Le sang est composé d'une égale* PERMIXTION *et meslange des quatre humeurs.* (A. Paré.)

PERMO-CARBONIFÈRE n. m. Nom sous lequel on groupait autrefois, en un seul système, les formations permiennes et carbonifères.

— adj. : *Période* PERMO-CARBONIFÈRE.

PERMOSER (Balthazar), sculpteur allemand, né à Kammer (Bavière) en 1651, mort à Dresde en 1732. Il fut protégé par le roi de Prusse Frédéric Ier, et travailla à Berlin, puis à Dresde. Parmi ses œuvres, expressives et fortes, nous citerons : *Hercule étouffant le serpent, l'Amour fabriquant son arc*, statues en marbre qu'on voit à Charlottenbourg; la statue du prince *Eugène de Savoie*, à Vienne; *Saint Jean-Baptiste* et *Ecce homo*, à Dresde; *la Peinture et la Sculpture qui s'embrassent*; un autre groupe représentant *Auguste le Fort*, roi de Pologne, avec *la Victoire* et *la Renommée*; etc.

PERMUTABILITÉ (*pèr'*) n. f. Caractère de ce qui est permutable : *La* PERMUTABILITÉ *des emplois*.

PERMUTABLE (*pèr'*) adj. Gramm. Qui peut être permuté, échangé. ‖ *Lettres permutables*, Lettres qui peuvent, dans certains cas, être remplacées l'une par l'autre : *F et v, x et s sont des lettres permutables :* Veuf *donne* veuve, jaloux *donne* jalouse, etc.

PERMUTANT (*pèr', tan*), **ANTE** n. Personne qui permute avec une autre : *Les fonctionnaires coloniaux cherchent parfois des* PERMUTANTS.

PERMUTATION (*pèr', si-on* — du lat. *permutatio*) n. f. Action de permuter : PERMUTATION *d'emplois*.

— Transposition que l'on fait des parties d'un même tout, pour en tirer un nouvel arrangement : *La* PERMUTATION *des lettres d'un mot, des chiffres d'un nombre*.

— Mathém. Chacune des manières différentes dont on peut grouper un nombre d'objets donnés.

— ENCYCL. Milit. La *permutation* entre officiers est prononcée par le ministre, sur la demande des deux permutants ou par suite des besoins du service. Dans le premier cas, elle est dite *pour convenances personnelles*; dans le second, elle est prononcée *d'office*. Des hommes de troupe peuvent même permuter entre eux, changer de corps, par exemple, à des conditions semblables. Les officiers permutants peuvent être obligés de perdre une partie de leur ancienneté, notamment dans certains grades et dans certaines armes. Mais leur ancienneté ne change qu'au point de vue des droits éventuels au commandement.

— Mathém. On appelle *permutations simples* de m lettres les différents groupes que l'on peut former en rangeant ces m lettres de toutes les façons possibles. Ainsi, les permutations simples des trois lettres a, b, c sont *cba, bca, bac, cab, acb, abc*. En somme, les permutations de m lettres ne sont autres que les arrangements des m lettres m à m.

Si, dans la formule des arrangements :

$$A_m^p = m(m-1)\ldots(m-p+1)$$

nous faisons $p = m$, on trouve pour le nombre des permutations simples de m lettres :

$$P_m = m(m-1)\ldots 2.1.$$

qu'on appelle *factorielle* de m, et qu'on représente par la notation $m!$ On appelle *permutations avec répétition* des lettres $a, b, \ldots l$, les différents groupes que l'on peut former en rangeant ces lettres de toutes les façons possibles; la lettre a étant répétée α fois dans chaque groupe, la lettre b, β fois ... la lettre l, λ fois. Si l'on pose :

$$\alpha + \beta + \ldots + \lambda = m,$$

le nombre de permutations avec répétition est :

$$P = \frac{P_m}{P_\alpha P_\beta \ldots P_\lambda} = \frac{m!}{\alpha!\,\beta!\ldots\lambda!}.$$

Permutation circulaire. Permuter circulairement les trois lettres a, b, c, c'est remplacer a par b, b par c, c par a.

Considérons en particulier un système de trois équations du premier degré à trois inconnues :

$$\begin{aligned} ax + by + cz &= \alpha \\ a'x + b'y + c'z &= \beta \\ a''x + b''y + c''z &= \gamma \end{aligned}$$

Un pareil système ne change pas quand on permute circulairement les lettres abc, $a'b'c'$, $a''b''c''$, xyz. On en conclut que, si on connaît la valeur de x dans le système de solution, il suffit, pour trouver la valeur de y, de permuter circulairement les lettres abc, $a'b'c'$, $a''b''c''$. On trouverait de même la valeur de z en permutant circulairement les mêmes lettres dans la valeur de y.

PERMUTE (*pèr'*) n. f. Action de permuter (VX).

PERMUTER (*pèr'* — lat. *permutare*) v. a. Échanger, remplacer l'un par l'autre : PERMUTER *des emplois*.

— Absolum. : PERMUTER *avec un collègue*.

Permuté, ée part. pass. Échangé, soumis à un remplacement réciproque : *Emplois* PERMUTÉS.

— Bot. *Fleurs permutées*, Celles qui ont subi un changement notable par l'avortement des organes sexuels.

Se permuter, v. pr. Être permuté : *Emplois qui ne peuvent* SE PERMUTER.

— Gramm. Se substituer l'une à l'autre, en parlant des lettres : *Les muettes ou muables grecques sont des consonnes qui* SE PERMUTENT.

— SYN. **Changer, échanger**, etc. V. CHANGER.

PERMUTEUR (*pèr'*) n. m. Celui qui permute, qui fait une permutation, un échange.

PERNAMBOUC ou **PERNAMBUCO**, et autref. **FERNAMBOUC**. Géogr. V. RECIFE.

PERNAMBOUC ou **PERNAMBUCO**, Etat du Brésil, limité par l'Atlantique à l'E., les Etats de Parahyba, Rio-Grande-do-Norte, Ceara au N., celui de Piauhy à l'O., ceux de Bahia et Alagoas au S. Superf. 128.395 kilom. carr.; pop. 1.050.000 hab. Capit. *Recife*. Il comprend deux régions bien distinctes : 1° la zone littorale au relief peu accentué, au climat chaud et humide, c'est la *matta* ou forêt; 2° la zone de l'intérieur, accidentée (plateau dominé par des serras), au climat chaud et sec, parcourue par des rivières torrentielles (rios Pajeha et Moxoto), affluents du San-Francisco : c'est le *sertão* ou solitude. Grandes richesses agricoles (canne à sucre, coton).

PERNAND, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 7 kilom. de Beaune, dans une combe qui s'ouvre sur la grande plaine de la Saône; 352 hab. Excellents vins blancs (en Charlemagne) et rouges : en Caradeux, le Creux de la Net, les Fichots, les Vergelesses, etc. Distilleries.

PERNAU. Géogr. V. PERNOV.

PERNE (*pèrn'*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, de la famille des aviculidés, comprenant une cinquantaine d'espèces des mers chaudes.

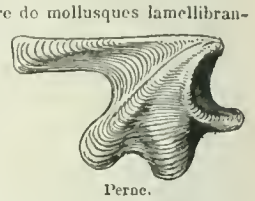

Perne.

— ENCYCL. Les *pernes*, type de la tribu des *perninés*, et vulgairement appelées *jambons*, sont des animaux à manteau épais, à coquille lamelleuse, aplatie, à contours inégalement découpés, se prolongeant parfois en manière de marteau.

PERNE (François-Louis), musicien français, né et mort à Paris (1772-1832). Il commença à se faire connaître, comme compositeur, par une messe solennelle, qui fut exécutée en 1801. Nommé peu de temps après professeur d'harmonie au Conservatoire, il se livra à des recherches importantes sur les diverses notations des Grecs et du moyen âge. Il devint inspecteur général et bibliothécaire de l'Ecole royale de musique. Comme compositeur et théoricien, Perne a publié un recueil de sonates de piano, un *Domine salvum fac regem*, deux *Méthodes de piano* et un *Cours d'harmonie et d'accompagnement*.

PERNELLE (Mme), personnage du *Tartufe*, de Molière. On le cite quand on veut mettre en relief les inconvénients qui résultent de l'intrusion d'une belle-mère dans les affaires intérieures d'un ménage. C'est la mère d'Orgon, et, plus qu'Orgon lui-même, elle est engouée de Tartufe. Elle entend régenter tout le monde, elle parle avec autorité, commande aux domestiques et les rudoie. Son intervention ne sert qu'à troubler la paix de la famille.

PERNES, ch.-l. de cant. de Vaucluse, arrond. et à 6 kilom. de Carpentras, sur la Nesque; 3.880 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de vins, cocons, safran, amandes, fraises et primeurs. Mine de houille. — Sous la domination pontificale, Pernes fut la capitale militaire du Comtat; vestiges de fortifications des XIIe, XIIIe et XVe siècles, dont le plus important est la tour Ferrande (XIIIe s.). De l'ancien château, il reste la tour de l'Horloge (XVe s.). Hôtel de ville, autrefois l'hôtel Brancas (XVIIe s.). Patrie de Fléchier. — Le canton a 6 comm. et 6.808 hab.

PERNES, comm. du Pas-de-Calais, arrond. ot à 14 kilom. de Saint-Pol, sur la Clarence naissante; 1.162 hab. Ch. de f. Nord. Carrières de phosphate; manufacture de vitraux peints. Jusqu'à la Révolution, Pernes fut une des neuf villes qui dépendaient des États d'Artois et, en outre, l'une des places principales des comtes de Saint-Pol. A la suite de l'exécution de Louis XVI, une insurrection dite « Petite Vendée » y éclata, mais fut aussitôt réprimée par le représentant Lebon.

PERNET (*pèr'-nè.* — On a vu dans ce mot une corruption de *baronnet*) n. m. Homme glorieux, suffisant, content de soi : *Faire le* PERNET. (VX.)

PERNETTE (*pèr'-nèt'*) n. f. Support d'une forme à sucre. ‖ Prisme de terre cuite, présentant des arêtes vives et servant à supporter, dans les casettes, les poteries dont la glaçure doit être soumise au feu. Syn. COLIFICHET.

PERNETTE DU GUILLET, femme savante et poète, née à Lyon vers 1520, morte en 1545. On la connaît aussi sous le surnom de **Perrine** ou **Perronnelle**. Ses poésies ont été imprimées sous le titre de : *Rymes de gentile et vertueuse dame Pernette du Guillet* (1545).

PERNETTYE ou **PERNETTIE** (*pèr'-nè-ti*) n. f. Genre de plantes, de la famille des éricacées, comprenant des sous-arbrisseaux à feuilles ciliées, à petites fleurs blanches ou roses. On en connaît une quinzaine d'espèces d'Amérique, d'Australie, de Nouvelle-Zélande.)

PERNETY (dom Antoine-Joseph), écrivain français, né à Roanne en 1716, mort à Valence en 1801. Il fit partie, en qualité d'aumônier, de l'expédition de Bougainville aux Malouines (1763). A son retour, il demanda une réforme libérale de son ordre, et, sa proposition ayant été mal accueillie, il renonça à la vie religieuse et se rendit en Prusse, où Frédéric II le nomma conservateur à la Bibliothèque de Berlin. Pernety perdit la faveur du roi quand il s'prit des idées de Swedenborg, et il dut quitter la Prusse. Il ne put rester à Paris, se retira à Valence, puis à Avignon, où il fonda une secte d'illuminés. Il consacra ses dernières années à la recherche de la pierre philosophale et de l'élixir de longue vie. Ses principaux

ouvrages sont : *Dictionnaire portatif de peinture, sculpture et gravure* (1757); *les Fables égyptiennes et grecques dévoilées* (1758); *Dictionnaire mytho-hermétique* (1758); *Journal historique du voyage fait aux îles Malouines* (1769); etc. Il a traduit aussi des ouvrages de Swedenborg.

PERNICIEUSEMENT (*pèr', si*) adv. D'une manière pernicieuse.

PERNICIEUX (*pèr', si-eû*), **EUSE** [du lat. *perniciosus*, même sens] adj. Funeste, très nuisible : *Habitude* PERNICIEUSE *à la santé, pour la santé.*

— Pathol. *Fièvre pernicieuse,* Fièvre paludéenne d'un caractère grave et dangereux. (V. PALUDISME.) ‖ *Anémie pernicieuse.* V. ANÉMIE. ‖ *Ictère pernicieux.* V. ICTÈRE.

— SYN. **Malfaisant, nuisible.** V. MALFAISANT.

— ANTON. **Bienfaisant, salutaire.**

PERNICIOSITÉ (*pèr', si*) n. f. Caractère de ce qui est pernicieux : *La* PERNICIOSITÉ *d'une fièvre.*

PERNINÉS (*pèr'*) n. m. pl. Tribu de mollusques lamellibranches tétrabranchiaux mytilacés, famille des aviculidés, renfermant les genres *perne* et voisins. — *Un* PERNINÉ.

PERNITREUX adj. m. Chim. Syn. de HYPOAZOTEUX.

PERNITRIQUE adj. Chim. Syn. de PERAZOTIQUE.

PERNOCTER (du lat. *per,* pendant, et *nox, noctis,* nuit) v. n. Passer la nuit.

PERNOT (Alexandre-François), peintre français, né et mort à Wassy (Haute-Marne) [1793-1865]. Il s'adonna spécialement au paysage historique. Charles X le nomma professeur de dessin de ses pages. Il a exposé de très nombreux tableaux à l'huile, à l'aquarelle et à la sépia, dans la manière de son maître Bertin. On lui doit, en outre, un grand nombre de lithographies et dessins.

PERNOV ou **PERNOF**, ou **PERNAU**, ville de Russie (gouv. de Livonie), port à l'embouchure du Pernava dans la mer Baltique; 13.000 hab. Ch.-l. de district. Ville forte, défendue par une citadelle. Commerce de lin, chanvre, cuirs, scieries mécaniques. — Le district compte 90.000 hab.

PERNY (l'abbé Paul-Albert), sinologue français, né à Pontarlier (Doubs) en 1818. Il entra dans la congrégation des Missions étrangères à Paris, fut envoyé en Chine (prov. de Kouey-Tcheou), devint supérieur de la mission et provicaire apostolique. De retour en France en 1858 et une deuxième fois en 1867, il fut l'un des otages emprisonnés par la Commune, mais put échapper à la mort. Il fonda en 1880 les *Nouvelles Annales de philosophie catholique.* On lui doit : *Proverbes chinois* (1869); *Dictionnaire français-latin-chinois* (1869); *Dialogues chinois-latins* (1872); *Grammaire de la langue chinoise orale et écrite* (1873-1876); *Projet d'une Académie européenne au sein de la Chine* (1874), et, dans un autre ordre d'idées : *Deux mois de prison sous la Commune* (1871); *Dogmes chrétiens tirés des anciens livres chinois* (1879).

PERO. Myth. gr. Fille de Nélée et de Chloris. Elle était célèbre par sa sagesse et par sa beauté. Comme de nombreux prétendants se disputaient sa main, Nélée promit sa fille à celui qui lui amènerait de Phylacé les bœufs d'Iphiclès. Le devin Mélampe tenta seul l'entreprise, s'empara des bœufs, et donna Péro à son frère Bias.



Perodictique.

PER OBITUM (*pèr', tom'* — mots lat. signif. *par la mort*) loc. adv. Dr. can. Par suite de décès : *Bénéfice vacant* PER OBITUM.

PÉRO-CASEVECCHIE, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 41 kilom. de Bastia, à l'E. du col de *Péro* (602 m.); 515 hab. — Le canton a 5 comm. et 2.681 hab.

PÉRODICTIQUE (*ktik'*) n. m. Genre de mammifères lémuriens, de la famille des nyctícébidés, propres à l'Afrique occidentale. (Les pérodictiques sont de petits animaux nocturnes, à fourrure laineuse.)

PÉROENODE (*ré*) n. m. Télégr. Système d'électro-aimants, formant un ensemble avec les leviers permutateurs. V. COMMINATEUR.

PÉROGNATHE n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des héteromyidés, répandus dans l'Amérique septentrionale et centrale. (Ce sont de petits animaux sauteurs comme les gerboisos.)

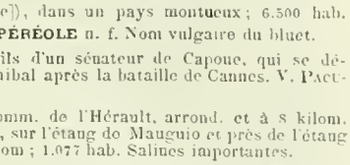

Perognathe.

PEROJA, comm. d'Espagne (Galice [prov. d'Orense]), dans un pays montueux; 6.500 hab.

PÉROLE ou **PÉRÉOLE** n. f. Nom vulgaire du bluet.

PEROLLA, fils d'un sénateur de Capoue, qui se déclara pour Annibal après la bataille de Cannes. V. PACUVIUS CALAVIUS.

PÉROLS, comm. de l'Hérault, arrond. et à 8 kilom. de Montpellier, sur l'étang de Mauguio et près de l'étang qui porte son nom; 1.077 hab. Salines importantes.

PÉROLS (ÉTANG DE), étang littoral, appelé aussi *étang des Lattes* et *étang Méjan.* Sa superficie est de 1.200 hectares. Sur ses bords naît le Boulidou, source minérale dont les eaux semblent bouillir à cause des gaz qui s'en dégagent.

PÉROLS, comm. de la Corrèze, arrond. et à 35 kilom. d'Ussel; 1.083 hab. Ch. de f. Orléans. Pierre de taille.

PÉROMÈLE (du gr. *péros,* estropié, et *mêlos,* membre) n. m. Monstre caractérisé par l'absence d'un ou plusieurs membres.

PÉROMOPLASTIE (*sti* — du gr. *péroma,* partie mutilée, et *plastês,* qui forme) n. f. Procédé opératoire qui consiste, après une amputation, à détacher les chairs d'un os saillant et à les faire glisser jusqu'à ce qu'elles le recouvrent.

PÉRON, comm. de l'Ain, arrond. et à 21 kilom. de Gex, non loin du Rhône; 968 hab. Schistes, grès et calcaire bitumineux. Four à chaux.

PÉRONÉ (du gr. *péroné,* cheville) n. m. Os long et grêle, ressemblant à une cheville et situé à la partie externe de la jambe.



Péroné : 1. Apophyse styloïde; 2. Face externe; 3. Gouttière pour les péroniers latéraux; 4. Malléole.

— ENCYCL. Le *péroné,* placé parallèlement au tibia, dont il est séparé par l'espace interosseux, forme avec lui le squelette de la jambe. Il s'articule avec cet os par son extrémité supérieure (*tête du péroné*), sur laquelle s'insèrent le *biceps crural* et le ligament externe de l'articulation du genou. L'extrémité inférieure, lancéolée, nommée *malléole externe,* constitue avec le tibia la mortaise qui va recevoir l'astragale, articulation du cou-de-pied. Le corps, grêle, prismatique, triangulaire, paraît tordu sur son axe et peu résistant.

Les fractures du péroné sont fréquentes. Depuis Maisonneuve, on distingue la fracture de la malléole par *arrachement,* la fracture sus-malléolaire par *divulsion* de l'articulation du cou-de-pied, et la fracture par *diastase,* qui siège au niveau du tiers supérieur de l'os.

Aujourd'hui qu'on sait maintenir les fragments des fractures par un appareil plâtré et exercer de bonne heure des massages et des mouvements, la guérison de ces fractures est la règle.

PÉRONÉO-CALCANÉEN (*né-in* — de *péroné,* et de *calcaneum,* adj. m. Anat. Se dit du muscle extenseur latéral du métatarse : *Le muscle* PÉRONÉO-CALCANÉEN.

— Substantiv. : *Le* PÉRONÉO-CALCANÉEN.

PÉRONÉO-TIBIAL, ALE, AUX (de *péroné,* et *tibial*) adj. Anat. Qui appartient au péroné et au tibia : *Articulation* PÉRONÉO-TIBIALE.

PÉRONIER (*ni-é*), **ÈRE** adj. Anat. Qui appartient au péroné : *Artères* PÉRONIÈRES. *Muscles* PÉRONIERS.

— S'emploie substantiv. : la PÉRONIÈRE *antérieure* (artère); le PÉRONIER *antérieur* (muscle).

— ENCYCL. Anat. L'*artère péronière* est une branche de bifurcation du tronc artériel tibio-péronier; elle est située le long du bord interne du péroné. Elle se divise au-dessus du cou-de-pied pour former la péronière antérieure et la péronière postérieure.

Les *muscles péroniers* sont au nombre de trois; le *péronier antérieur* s'étend des deux tiers inférieurs de la face antérieure du péronier au cinquième métatarsien. Les *péroniers latéraux* recouvrent la face externe du péroné.

PÉRONINE n. f. Chlorhydrate de l'éther benzilique de la morphine.

PÉRONNAS, comm. de l'Ain, arrond. et à 4 kilom. de Bourg, près de la Veyle; 1.071 hab. Fabrique de tuyaux de drainage, tuileries.

PÉRONNE, ch.-l. d'arrond. de la Somme, à 50 kilom. d'Amiens, au confluent de la Cologne et de la Somme; 4.660 hab. (*Péronnais, aises.*) Ch. de f. Nord. Tourbières. Commerce de hestiaux, linons, batistes; tanneries, sucrerie, scierie mécanique; constructeur de machines et grosse chaudronnerie; raffinerie de sel. Eglise Saint-Jean, gothique (de 1509 à 1525). Restes du château, reconstruit presque entièrement au XVIe siècle. Maisons sculptées des XVe et XVIe siècles. — L'arrondissement a 8 cant., 180 comm. et 99.460 hab.; le canton a 23 comm. et 16.058 hab.



Armes de Péronne.

— *Histoire.* Péronne a pour origine une ancienne villa mérovingienne (*Petrona* ou *Petronia*), dont les comtes de Vermandois tirent leur capitale au IXe siècle; ils y bâtirent un donjon où le comte Herbert enferma à deux reprises Charles le Simple, qui y mourut en 929. Réunie à la couronne par Philippe Ier, Péronne fut cédée par Charles VII à Philippe le Bon (traité d'Arras, 1435); rachetée par Louis XI, elle lui fut reprise en 1465 par Charles le Téméraire, qui, en 1468, l'y retint en captivité et le contraignit à signer un traité honteux. Elle fit définitivement retour au roi, après la mort du Téméraire. En 1536, Charles-Quint ne put la prendre, grâce à la résistance héroïque des habitants, enflammés par une femme, Marie Fourée. C'est à Péronne que la Ligue fut proclamée, en 1577. En 1631, Louis XIII y signa un traité avec les députés de la Cerdagne et du Roussillon. La ville fut bombardée par les Prussiens, en 1870-1871.

Péronne (ENTREVUE ET TRAITÉ DE). Au commencement de 1468, Charles le Téméraire, après avoir triomphé des Liégeois, avait formé, avec le duc de Bretagne François II et le roi d'Angleterre Edouard IV, une coalition contre Louis XI. Le duc de Bretagne avait déjà envahi la Normandie. Louis XI agit vigoureusement contre ce dernier, qui, par le traité d'Ancenis, abjura « toute autre alliance que celle du roi » (10 sept.). Il aurait pu maltraiter le Téméraire, qui, arrivé à Péronne, possédait une armée mal organisée et avait à craindre une nouvelle révolte de Liége. Mais Louis XI, craignant une descente de Edouard IV, sacrifia les chances de succès au désir d'arracher le Téméraire à l'alliance anglaise, et n'hésita pas à se rendre en personne à Péronne (9 oct.) pour régler tous les différends. L'entrevue fut d'abord amicale, mais, soudain, arriva à Péronne la nouvelle de la révolte de Liége, favorisée, disait-on, par des agents français. Le Téméraire accusa le roi de trahison et, malgré la promesse qu'il avait faite de respecter, quoi qu'il advint, la personne du roi, il fit fermer les portes de la ville et du château et tint, pendant deux jours, Louis XI étroitement captif, près de la tour où était mort Charles le Simple. Il songea peut-être à le déposer et à le remplacer par le duc de Berry; mais Dommartin marchait avec une armée sur la Somme. Le Téméraire se contenta d'imposer au roi un traité onéreux et humiliant : les conventions de Saint-Maur étaient renouvelées; le frère du roi, Charles, duc de Berry et de Normandie, recevait la Champagne et la Brie; enfin, Louis XI s'engageait à accompagner le duc de Bourgogne dans sa campagne contre Liége. Louis XI subit d'un cœur léger la honte de prendre part à la ruine des Liégeois, ses alliés; mais, rentré à Paris, il obligea son frère à prendre la Guyenne au lieu de la Champagne, et, en 1470, dans l'assemblée des notables de Tours, il se fit dégager des obligations contractées à Péronne : il envoya même une armée occuper les places de la Somme, Saint-Quentin, Roye, Montdidier, Amiens. Le Téméraire, pris au dépourvu, ne put agir.

PÉRONNELLE (*ro-nèl'* — corrupt. probable de *Pétronelle* ou *Pétronille*) n. f. Femme, fille sotte et babillarde.

PÉRONOSPORA (*spo*) n. m. Genre de champignons, type de la famille des *péronosporées,* comprenant un grand nombre d'espèces, dont la principale est le *peronospora* de la vigne qui cause le *mildiou.* V. ce mot.

PÉRONOSPORÉES (*spo*) n. f. pl. Famille de champignons, parasites sur les plantes supérieures. — *Une* PÉRONOSPORÉE.

— ENCYCL. Les *péronosporées* se présentent comme des taches farineuses blanchâtres sur les tiges et les feuilles et produisent les maladies appelées parfois *rouilles blanches.* Les principales plantes attaquées sont : la betterave, l'épinard, l'oignon, le trèfle, la laitue, le persil, les crucifères et surtout la pomme de terre et la vigne. La maladie de cette dernière est le mildiou.

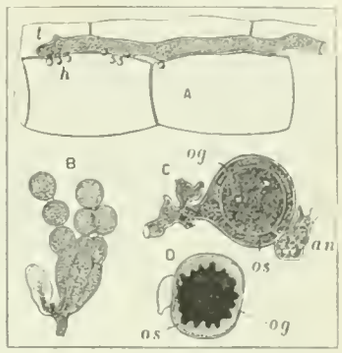

Péronosporées : A, cystope blanc avec *t* thalle et *h* suçoirs; B, rameaux sporifères; C, thalle avec *og* l'oogone, *os* l'oosphère et *an* l'anthéridie; D, oogone renfermant un œuf mûr.

Les péronosporées se reproduisent par spores et par œufs. Les spores se forment dans l'air, et germent de suite en un nouveau thalle, ou, quelquefois, si elles se trouvent dans une goutte d'eau, se divisent en un grand nombre de zoospores, donnant alors un nouveau thalle. Les spores sont donc les organes de propagation rapide de la maladie. Les œufs, au contraire, se forment à l'intérieur des tissus de la plante attaquée; ils sont le mode de conservation de l'espèce d'une saison à l'autre.

Le thalle des péronosporées est continu; il s'allonge et se ramifie indéfiniment, sans qu'aucune membrane le divise. Il se présente sous forme de grêles filaments, qui rampent dans l'épaisseur des membranes, entre les cellules, à l'intérieur desquelles il envoie des suçoirs nourriciers. En général, le thalle meurt chaque année, mais parfois il se conserve.

On lutte contre les péronosporées à l'aide d'aspersions de bouillies ou de liquides dans lesquels entre comme élément principal le sulfate de cuivre (bouillie bordelaise, bouillie bourguignonne, etc.).

Les principaux genres de péronosporées sont : *péronospora* (vigne), *phytophthore* (pomme de terre), *bremie* (laitue), *cystope* (crucifères).

PÉROPE n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des geckonidés, propres aux régions tropicales de l'ancien monde et au Mexique.

— ENCYCL. Les *péropes,* dont le nom scientifique est *qehyra,* sont des geckos à doigts fortement dilatés, avec des lamelles transverses en dessous; le corps est couvert d'écailles granuleuses. Ce sont des animaux de taille médiocre (10 à 15 centim.), d'un brun rougeâtre uniforme ou varié de brun en dessus, blanchâtres en dessous.

PÉRORAISON (*rè* — du lat. *peroratio*; de *perorare,* conclure) n. f. Conclusion, dernière partie d'un discours.

— ENCYCL. La *péroraison* doit atteindre un double but : achever la conviction dans les esprits en résumant les principales preuves, et toucher les cœurs en faisant appel aux sentiments et aux passions. Certains orateurs se bornent à présenter comme en faisceau les preuves qu'ils ont développées dans le cours de leur harangue. D'autres fois, l'orateur s'adresse au cœur et cherche à toucher par le pathétique : dans *Britannicus* IV, 3, Burrhus, cherchant à détourner Néron du meurtre de son frère qu'il médite, lui parle ainsi :

Me voilà prêt, Seigneur : avant que de partir,
Faites percer ce cœur qui n'y peut consentir.

Cicéron excellait dans les péroraisons pathétiques : celle de son discours *Pro Milone* est à jamais célèbre. Dans les temps modernes, rappelons la péroraison de l'oraison funèbre de Condé, par Bossuet, celle de Mirabeau, dans son discours sur la banqueroute, etc.

PÉRORER (du lat. *perorare,* discourir) v. n. Discourir longuement et avec emphase : *Un homme prudent ne doit jamais* PÉRORER *dans un café.* (Moratin.)

— v. a. Causer longuement et emphatiquement sur : *L'abbé Raynal est fort mal à son aise partout où il ne* PÉRORE *pas colonies, etc.* (Dider.) [Dous.]

PÉROREUR, EUSE n. Personne qui pérore, qui aime à pérorer : *Un ennuyeux* PÉROREUR.

PEROSI don Lorenzo, prêtre et compositeur italien, né à Tortone en 1872. Il étudia au Conservatoire de Milan et à l'école de musique religieuse de Ratisbonne, devint maître de chapelle d'Imola, puis maître de chapelle de l'église Saint-Marc, à Venise, enfin du Vatican. Il s'est fait une renommée considérable par la composition de ses oratorios. Ses premières œuvres en ce genre : *la Passion du Christ* (1897), *la Transfiguration* (1898), *la Résurrection de Lazare* (1898), excitèrent un vif enthousiasme. Vinrent ensuite : *la Résurrection du Christ, la Naissance du Rédempteur, le Massacre des Innocents, l'Entrée du Christ à Jérusalem,* et *Moïse,* etc. Perosi a écrit encore une quinzaine de messes, des psaumes, motets, etc.

PEROT (*ro* — diminutif de *pierre*) n. m. Sylvie. Nom donné aux bahveaux de deux ages ou de deux coupes.

PÉROT (*ro* — autre forme du n. pr. *Pierrot*. Les Anglais disent de même *parrot*) n. m. Nom populaire du perroquet et du perdreau.

PÉROTE (fem. de *Pérot*, forme provinc., du n. pr. *Pierre*) n. f. Nom de l'oie, en Normandie.

PEROTE, ville du Mexique (Etat de Vera-Cruz), au pied du *Cofre de Perote* (4.090 m.); 5.685 hab.

PÉROTIN, musicien français du XIIe siècle. Maître de chapelle de Notre-Dame de Paris, il mérita d'être surnommé **le Grand** (*magister Perotinus, magnus*). Quelques-unes de ses compositions ont été conservées, et Coussemaker les a reproduites dans son livre : *L'Art harmonique aux XIIe et XIIIe siècles*.

PÉROU n. géogr. m. m. Fam. Grande fortune; grosse somme d'argent : *Gagner le* PÉROU.) Objet d'une grande valeur, fonds dont le revenu est très considérable : *Maison de commerce qui est un vrai* PÉROU. Fig.)

— *Ce n'est pas le Pérou.* Se dit d'une chose pour indiquer qu'elle n'a pas grande valeur, grande importance.

PÉROU, Etat de l'Amérique du Sud, baigné par l'océan Pacifique à l'O. et borné au N., à l'E. et au S., par les républiques de l'Equateur, du Brésil, de la Bolivie et du Chili, dont le séparent des limites encore incertaines. On peut évaluer sa superficie à 1.770.000 kilom. carr., et sa population à 4.560.000 hab. Capit. *Lima*.

— *Géographie physique.* La cordillère des Andes, qui se développe parallèlement au littoral du Pacifique, le traverse du N.-O au S.-E. Formée au N. d'une triple chaîne, elle n'en comprend plus que deux au S. du Cerro ou nœud de Pasco; des sommets élevés, qui le plus souvent sont des volcans éteints ou en activité, la jalonnent; les principaux sont, dans la Cordillère occidentale : le Misti (6.100 m.), le Hualcan (6.721 m.), et, dans la Cordillère orientale, le pic Raya (5.362 m.). Entre les différents plis de la chaîne andine, s'étendent de hauts plateaux (3.000 à 4.000 m. d'alt.), entaillés de vallées profondes.

Cette disposition orographique permet de diviser le pays en trois zones naturelles : la *Costa* (la Côte) qui s'élève graduellement depuis le bord de la mer jusqu'à une hauteur de 1.500 à 2.000 mètres sur le versant occidental des Andes; la *Sierra* (montagnes et plateaux), comprenant la région intra-andine dont l'altitude varie entre 2.000 et 3.500 ou 4.000 mètres; enfin, la *Montaña* (région des forêts) qui s'abaisse en longues pentes à l'E. de la Cordillère, du côté de l'Amazone, avec une altitude décroissante de 2.000 à 500 mètres. Entre ces trois zones, tout diffère : aspect, climat et productions. 1° la *Costa* est sèche : aucune pluie ne l'arrose. L'hiver, qui dure de mai à octobre, est seulement caractérisé par un ciel voilé et une imperceptible brume, la *garua*, qui humecte à peine le sol. La température est assez uniforme : elle est en moyenne de 19° à 20°. Les rivières sont peu nombreuses et pauvres, pendant la plus grande partie de l'année, ce ne sont que des *quebradas* ou ravins sans eau. Et, néanmoins, ces *quebradas* sont les seules régions où les cultures soient possibles; on y cultive la canne à sucre, le cotonnier, la vigne, le riz, le maïs et à peu près tous les légumes des régions tempérées. Les fruits des tropiques s'y rencontrent, à côté des fruits d'Europe. En mer, on se livre à la pêche avec succès, et les îles Chincha ont fourni d'énormes quantités de guano.

2° La *Sierra* offre des vallées riantes et relativement chaudes (vallées supérieures du Marañon, du Huallaga, de l'Ucayali) et des croupes ou plateaux mornes et froids (*puñas*), que dominent les hautes cimes neigeuses des Cordillères, et dont les eaux s'accumulent dans des lacs sans issue comme le Titicaca. La température varie dans cette région entre 0° et 22°; il y pleut et il y neige comme dans les pays de la zone tempérée.

3° La *Montaña* présente l'aspect d'un véritable océan de verdure. Elle jouit d'un climat tropical; les pluies apportées par les vents d'ouest y sont fréquentes et copieuses; l'air y est saturé, la température élevée. Indépendamment de ses riches produits forestiers, cette région peut fournir la canne à sucre, le café, le cacao, le coton, le riz, le maïs, le tabac, la coca, la vanille, le manioc, ainsi que les liqueurs et les fruits propres aux contrées tropicales. Mais elle est encore mal connue en dehors des vallées, des rivières (rios Madre de Dios, Purus, Ucayali, Marañon), toutes tributaires de l'Amazone.

— *Géographie économique.* L'agriculture n'existe que dans la zone littorale; partout ailleurs, le manque de bras, de capitaux et surtout de routes a empêché son développement. La principale industrie, outre celle du sucre, qui a pris un développement extraordinaire sur le littoral, est encore aujourd'hui l'exploitation des richesses minérales, qui abondent au Pérou (or, argent, cuivre, plomb); en première ligne vient l'argent (mines du Cerro de Pasco). Il y a aussi en certains points du guano, de la houille (Ancachs), du pétrole (Tumbez). Les voies de communication sont tout à fait insuffisantes, surtout dans l'intérieur; presque partout il n'y a que des sentiers, où les transports se font à dos d'ânes ou de mulots. Des voies ferrées ont été construites, mais elles sont trop peu nombreuses. Quant aux rivières, elles ne sont pas toutes également accessibles aux embarcations. Le commerce se concentre presque exclusivement dans les ports du Pacifique (le Callao et Mollendo surtout). Les principaux produits d'exportation sont le guano, le sucre, les métaux, le sel, les laines, le coton, le riz, le quinquina. Les objets importés sont des objets manufacturés (cotonnades, lainages, soieries, meubles, machines), etc.

— *Constitution.* Le Pérou est une république unitaire, avec un président élu pour quatre ans. Le pouvoir législatif appartient au Congrès, composé de deux Chambres renouvelées par tiers tous les deux ans (Sénat et Chambre des députés). Le territoire est divisé en départements (au nombre de 19), provinces et districts. La population ne comprend qu'un petit nombre de blancs (360.000), fixés surtout dans les villes; les Indiens sont encore en majorité (1.900.000); à côté d'eux, il y a 670.000 métis, 65.000 nègres et 55.000 Chinois (dans la zone littorale). La presque totalité de la population est de religion catholique.

— *Armée.* La loi militaire impose à tout homme du territoire l'obligation de servir de dix-neuf à cinquante ans.

Les forces du pays se composent : de l'armée active, des hommes en excédent, des 1re et 2e réserves, et de la garde nationale.

L'*armée active* ou permanente se compose : 1° de volontaires, s'engageant ou se rengageant entre les âges de dix-neuf et trente ans; 2° d'appelés, par tirage au sort, qui doivent servir de dix-neuf à vingt-trois ans; 3° enfin, d'individus condamnés à servir comme châtiment de certains délits. Les *hommes en excédent* sont ceux ayant eu de bons numéros et qui peuvent être repris si les circonstances obligent de renforcer l'armée.

La *1re réserve* se compose des hommes de vingt-trois à trente ans qui ont servi dans l'armée active, et de ceux de dix-neuf à trente ans dispensés de service actif, comme s'étant mariés avant l'incorporation ou comme ayant justifié d'études techniques supérieures. La *2e réserve* comprend tous les hommes de trente à trente-cinq ans, ainsi que les professeurs, instituteurs, etc., plus jeunes, que leur situation fait sortir de la première.



Drapeau du Pérou.

La *garde nationale* se compose de tous les hommes de trente-cinq à cinquante ans, ainsi que de ceux, plus jeunes, qui sont versés comme étant fils uniques de veufs ou veuves pauvres, ou comme étant médecins, directeurs d'hôpitaux, juges ou employés de la poste, des télégraphes, fonctionnaires municipaux, etc.

L'armée active se compose de : 6 bataillons d'infanterie, soit environ 2.000 hommes; 2 régiments de cavalerie (500 hommes); 4 escadrons indépendants; un régiment d'artillerie de montagne; un effectif général d'environ 3.000 hommes, y compris les officiers.

Les fusils et carabines du système Mannlicher constituent l'armement normal de l'infanterie et de la cavalerie. L'artillerie est armée de canons Krupp.

— *Marine.* La marine péruvienne avait réussi à devenir la plus puissante des marines sud-américaines au moment où se déclara la guerre avec le Chili, au cours de laquelle elle joua un rôle glorieux, mais stérile. Ce qui en est resté après le désastre est dirigé par un capitaine de vaisseau, dépendant du ministère de la guerre. Une école navale est installée à Payta, et la flotte comprend quelques navires, nécessitant un personnel d'un millier d'hommes.

— *Histoire.* Lors de l'arrivée des Européens, le Pérou était habité par des tribus très différentes les unes des autres, qui se divisaient en deux groupes : celles des régions de la Cordillère et les tribus de la côte. Dans chaque groupe, à côté de peuplades barbares, se trouvaient des nations déjà civilisées; dans le premier, nous citerons les Aymaras et les Quichuas, dont une tribu, celle des Incas, réussit à fonder un vaste empire, et, dans le second, les Chimus, qui ont construit des palais, dont les ruines imposantes se voient encore dans la région de Trujillo.

Ce fut en 1021 que Manco-Capac fonda à Cuzco la première monarchie péruvienne; il appartenait à la tribu des Incas, qui, jusqu'à la conquête, fournit des empereurs au pays. (V. Incas.) La domination des Incas marque l'avènement d'une civilisation relativement très avancée. Le pouvoir des souverains incas était absolu : ils étaient à la fois rois et souverains spirituels. Toutes les terres étaient la propriété de l'empereur, qui les répartissait entre les habitants suivant leurs besoins. Il existait une noblesse instruite et un clergé nombreux. Les professions étaient héréditaires, l'industrie et l'agriculture florissantes. Des tisserands fabriquaient de magnifiques étoffes de laine, qu'ils teignaient de couleurs vives et que d'habiles ouvriers brodaient; des artisans travaillaient l'or, l'argent, le plomb, le cuivre avec tant d'art qu'ils en arrivaient à faire en métal des jardins factices; mais ils ne savaient pas fondre le minerai de fer; des potiers confectionnaient des vases de formes bizarres, souvent doubles, ornés de personnages en relief et de peintures. Les agriculteurs construisaient des murailles pour retenir la terre sur les pentes des montagnes et amenaient l'eau dans des aqueducs pour arroser leurs plantations.

Dans l'empire des Incas, le calendrier était connu, et les fonctionnaires communiquaient avec le souverain au moyen de *quipos*, cordelettes de différentes couleurs, munies de nœuds, qui constituaient une véritable écriture. Les morts étaient inhumés dans des monuments souterrains avec tout ce qui leur avait appartenu; les personnages étaient embaumés. Les Péruviens rendaient un culte au soleil. Les Incas ou empereurs étaient considérés comme les fils du dieu solaire, qui avait pour épouse la lune; mais, au-dessus de ces divinités, se plaçait *Pachacamac*, le créateur de toutes choses.

Si grande que fût leur puissance, les Incas n'avaient pas conquis toutes les tribus des montagnes, dont les descendants vivent encore à la façon de leurs pères, en se livrant à l'agriculture et à l'élevage. Ils continuent à se vêtir d'un poncho ou à s'entourer une pièce d'étoffe autour du corps. Ils sont doux, affables comme les *Chunchos* qui vivent sur le littoral, et s'adonnent à la pêche. Quant aux descendants des Quichuas, des Aymaras, des Chimus, etc., ils se sont fondus au milieu des races européennes qui ont afflué au Pérou après la conquête. On ne les reconnaît qu'à leur taille peu élevée, à leur teint d'un brun olivâtre, à leurs cheveux noirs et lisses, à leur front fuyant, à leur face large, à leur nez aquilin et à leur physionomie sérieuse.

C'est après le règne de Huayna Cápac, mort en 1525, que commence la décadence de l'empire des Incas. En 1532, l'Espagnol Pizarro débarquait à Tombez, attaquait

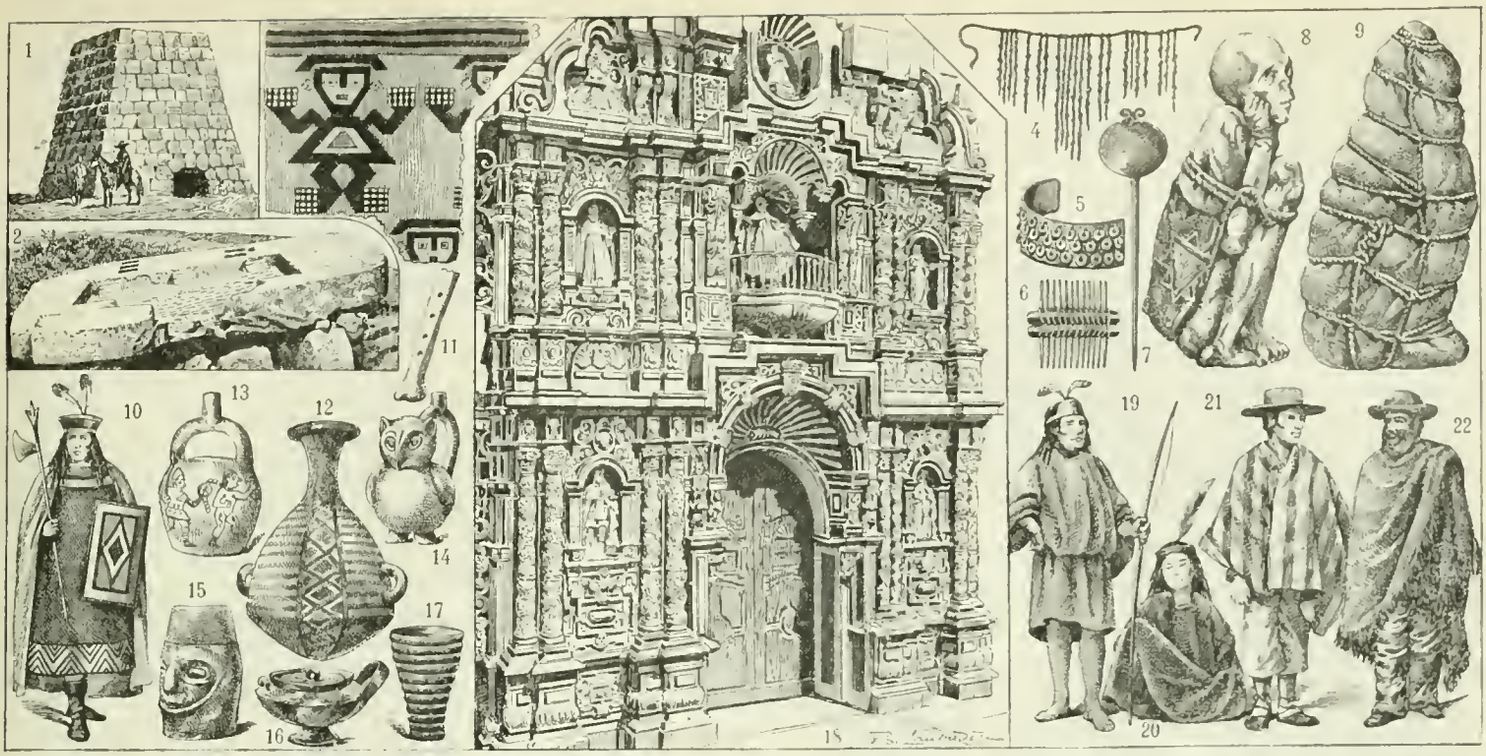

Pérou : 1. Ancien sépulcre aymara. — 2. Pierre de sacrifices. — 3. Étoffe brodée. — 4. Quippu. — 5. Diadème en argent. — 6. Peigne. — 7. Épingle de manteau. — 8. Momie. — 9. Momie dans son enveloppe. — 10. Costume des Incas (XVIe s.). — 11. Instrument de musique, taillé dans un os. — 12. Cruche en grès. — 13, 14. Vases en terre cuite. — 15. Vase mortuaire en bronze. — 16, 17. Coupe et gobelet en bronze. — 18. Type d'architecture hispano-péruvienne (Lima). — 19, 20. Indiens Campas. — 21. Indien Quichua. — 22. Fermier.

par surprise à Cajamarca l'Inca Atahualpa, le prenait, le faisait exécuter. Les conquistadores écumèrent le pays et s'entre-tuèrent, jusqu'à ce que Pedro de La Gasca, envoyé du roi d'Espagne, les eut réduits par la ruse et la force (1548). Une vice-royauté fut instituée à Lima, avec une audience, une université, etc. Le Pérou fut soumis à une lucrative exploitation. Les Indiens, contraints de travailler dans les mines, périrent en grand nombre et se soulevèrent inutilement, en 1770, sous leur chef, Condorcanqui.

Ainsi asservi, le Pérou suivit tardivement le mouvement d'émancipation que l'invasion française en Espagne provoqua dans l'Amérique espagnole. L'intervention de Belgrano, vainqueur à Maypu (1818); de Bolivar, vainqueur à Ayacucho (1824), dictateur (1825-1827), assurèrent enfin l'indépendance. Mais les généraux se disputèrent le pouvoir. Le général La Mar, président de la République en 1827, étant battu en Colombie, fut renversé par le général Gamarra (1830-1833). Le général Orbegoso (1833) dut appeler Santa-Cruz, dictateur bolivien, pour réprimer les rébellions. Santa-Cruz créa une confédération entre la Bolivie et le Pérou, divisé en Pérou du Nord, sous Orbegoso, et Pérou du Sud, sous Herrera (1836); le Chili la détruisit (1839). Gamarra, de nouveau président, guerroyant contre la Bolivie, fut tué à Iugavi (1841). Après la présidence anarchique de don Menendez (1841-1844), le général Castilla rétablit l'ordre (1845-1851), troublé encore sous le général Echenique (1851-1855). Castilla reprit le pouvoir (1855-1862). Le maréchal San-Roman (1862-1863) mourut en fonctions. L'Espagne obligea le vice-président Pezet (1863-1865) à donner satisfaction à divers griefs (28 janv. 1865). Alors, le colonel Prado s'insurgea, s'alla au Chili et infligea des pertes sérieuses à l'escadre espagnole qui bombardait le Callao (2 mai 1866). Le colonel Balta (1867-1872) favorisa les travaux publics et fut assassiné. Don Prado administra pacifiquement (1872-1876).



Armoiries du Pérou

Le colonel Prado (1876-1879) soutient la Bolivie dans son conflit avec le Chili, au sujet des gisements de salpêtre d'Antofagasta. Le Chili déclare la guerre aux deux alliés (2 avr. 1879), s'empare de l'escadre péruvienne, bat l'armée péruvienne à Dolorès. Prado s'enfuit, Pierola saisit la dictature (23 déc. 1879). Mais le Chili défait les alliés à Tacna (26 mai 1880), équipe un corps expéditionnaire qui, vainqueur à Chorillos (13 janv. 1881) et Miraflorès (15 janv.), entre à Lima (17 janv.). Après une période d'anarchie, le général Iglesias réorganise le pouvoir, signe la paix (19 oct. 1883) et cède au Chili, par le traité d'Ancon (8 mars 1884), le département de Tarapaca et la possession provisoire de Tacna et Arica. Le général Cacérès s'insurge, obtient la présidence (1886-1890). Les présidents Bermudez (1890-1894), Cacérès (1894-1895), renversé par Pierola (1895-1900), le président Romana (1900) maintiennent l'ordre et relèvent peu à peu le pays, ruiné par la guerre du Pacifique.

— *Langue.* La langue officielle du Pérou est l'*espagnol*. Mais les Indiens ont conservé leurs idiomes nationaux, dont les deux plus importants sont l'*aymara*, qui domine sur le haut plateau, et le *quichua*, en usage dans tout le reste du Pérou. V. QUICHUA.

PÉROUSE (*Perusia* des Romains, **Perugia** des Italiens), ville d'Italie (Ombrie), ch.-l. de prov. et de circondario, près du Tibre; 61.153 hab. (*Perugini, ines*). Évêché, université datant du 1307, bibliothèque, musée. Industrie assez active (toiles, soieries, liqueurs, confiseries). Pérouse est située sur une colline; aussi ses rues sont-elles escarpées. Sur la place du Duomo, fontaine construite par Jean et Nicolas de Pise. Les monuments sont nombreux : un arc de triomphe, peut-être étrusque; une nécropole antique; puis la cathédrale, ou duomo de Saint Laurent, datant du XVe siècle, mais mal remaniée à plusieurs reprises; de nombreuses églises contenant de belles peintures, dues surtout au Pérugin. Le même peintre a décoré le *Cambio* (XVe s.) ou palais du Change.

Pérouse est une ville étrusque, qui tomba vite aux mains des Romains. Détruite par Octave, lors de la « guerre de Pérouse » contre Antoine, elle fut rebâtie par lui. Totila, roi des Lombards, s'en empara après un siège de sept ans, en 548; Charlemagne la donna à la papauté, et, depuis cette époque, malgré des révoltes nombreuses, elle appartint presque toujours au saint siège. En 1848, elle se souleva, mais fut réduite et ne se délivra définitivement qu'en entrant, en 1860, dans le nouveau royaume d'Italie. Patrie des peintres Pierre Vannucchi, dit « le Pérugin »; Bernardino Betti, dit « il Pinturicchio », etc.



Palais municipal de Pérouse.

— La *province de Pérouse*, bornée par les provinces de Pesaro e Urbino, Ancône, Macerata, Ascoli-Piceno au N. et à l'E., d'Aquila au S.-E., de Rome au S. et à l'O., de Sienne et d'Arezzo à l'O., a une superficie de 9.709 kilom. carr., une population de 611.367 hab. Très montagneuse, elle vit surtout de l'exploitation des forêts et de l'élevage.

PÉROUSE (LAC DE) (lo *lac de Trasimène* des Romains), lac d'Italie (Ombrie), à 16 kilom. de Pérouse. Situé à 258 mètres d'altitude, il a 17 kilomètres de longueur, sur 12 kil. 500 de largeur, avec 8 mètres de profondeur extrême. Il n'a pas d'affluents et est sujet à des crues subites. En 217 av. J.-C., victoire d'Annibal sur les Romains. V. TRASIMÈNE.

PEROVSKI (Léon-Alexeievitch), homme d'État russe, né en 1792, mort à Saint-Pétersbourg en 1856. Il quitta, en 1823, la carrière militaire, après avoir atteint le grade de colonel, pour entrer dans la carrière administrative. Ministre de l'intérieur 1841-1852), puis des apanages, il fut ensuite directeur du cabinet impérial, directeur de l'Académie des beaux-arts, etc. — Son frère, BASILE-ALEXEIEVITCH **Perovski,** né à Kharkov en 1791, mort en Crimée en 1857, entra à l'armée en 1811, se signala pendant la campagne de Turquie et devint, en 1833, lieutenant général, puis gouverneur d'Orenbourg. Il soumit la grande horde kirghize, dirigea l'expédition de Khiva (1839-1840) et, de nouveau, en 1851, fut nommé commandant en chef de l'armée d'Asie. Comme tel, il eut à entreprendre une nouvelle expédition sur le khanat de Khokand et sur Khiva (1853), dont il obligea le souverain à signer un traité avantageux pour la Russie. Épuisé de fatigue, il dut quitter, en 1856, son commandement, et mourut quelques mois après.

PEROVSKAIA (Sophie-Lvovna), révolutionnaire russe, née à Saint-Pétersbourg en 1853, pendue à Saint-Pétersbourg en 1881. Fille d'un haut fonctionnaire, elle devint une ardente nihiliste, quitta à dix-sept ans la maison paternelle, fut tour à tour institutrice, garde-malade, infirmière, et fit une active propagande révolutionnaire. Arrêtée une première fois en 1873, puis remise en liberté sous caution en 1879, elle fut internée de nouveau, mais réussit à s'échapper; en 1880, elle participa à la tentative de Hartmann pour faire sauter le train impérial. Le 13 mars 1881, elle donna, en agitant son voile, le signal de lancer la bombe qui causa la mort de l'empereur Alexandre II. Elle fut condamnée à être pendue.

PÉROVSKITE (*skit'*) n. f. Titanate naturel de chaux, que l'on trouve surtout dans les schistes cristallins de l'Oural.

PEROXYDASE (*pèr'*) n. f. Ferment soluble du pus, qui possède la propriété de décomposer l'eau oxygénée et d'en transporter l'oxygène sur la teinture de gaïac, l'hydroquinone, le pyrogallol, etc. V. OXYDASE.

PEROXYDE (*pèr'* — du préf. *per*, et de *oxyde*) n. m. Combinaison d'un corps avec la plus grande quantité d'oxygène qui puisse entrer dans un composé de ce genre. V. OXYDE.

— ENCYCL. Thérap. Parmi les *peroxydes* employés en thérapeutique, nous citerons les suivants : *Peroxyde de fer*, Fe^2O^3. Il existe à divers états d'hydratation. Anhydre, c'est le *colcotar*, poudre rougeâtre entrant dans l'*emplâtre de Vanet*. Hydraté, il constitue soit le *safran de mars apéritif* ($3Fe^2O^3,2H^2O$), soit le *peroxyde de fer gélatineux* contrepoison de l'arsenic) [Fe^2O^3,H^2O]; toutes ces préparations sont employées comme les autres ferrugineux, le peroxyde gélatineux étant le plus attaquable par les acides. Le *peroxyde de sodium* (Na^2O^2) est employé pour blanchir et aseptiser les dents cariées.

PEROXYDER (*pèr'* — rad. *peroxyde*) v. a. Chim. Oxyder au plus haut degré possible : PEROXYDER *du manganèse*.

PERPENDICULAIRE (*pèr'-pan, lèr'* — du lat. *per*, par, et *pendere*, pendre) adj. Géom. Qui se dirige à angles droits, en formant des angles droits : *Ligne, Plan* PERPENDICULAIRE *à une autre ligne, à un autre plan.*

— Dans le langage ordinaire, Vertical, perpendiculaire au plan de l'horizon : *L'homme est le seul animal qui garde constamment la position* PERPENDICULAIRE.

— Calligr. *Écriture perpendiculaire*, Celle dont les lignes sont dirigées de bas en haut ou de haut en bas : *L'écriture des Chinois et des Japonais est* PERPENDICULAIRE.

— Fortif. *Fortification perpendiculaire*, Nom donné tout d'abord par Montalembert à son système de fortification polygonale. V. FORTIFICATION.

— n. f. Ligne perpendiculaire : *Tirer, Élever, Abaisser une* PERPENDICULAIRE.

— Mar. *Perpendiculaire d'étrave et d'étambot*. Lignes fictives menées perpendiculairement au plan horizontal à l'intersection du plan de flottaison et des extrémités de la carène. ‖ *Longueur du navire de perpendiculaire à perpendiculaire*. Distance comprise entre ces deux perpendiculaires. ‖ *Perpendiculaire à la route*, Direction perpendiculaire à l'aire de vent à laquelle on se dirige. ‖ *Perpendiculaire du vent*, Direction perpendiculaire à celle du vent.

— ENCYCL. Géom. Une ligne droite, qui rencontre une autre de telle sorte que les angles adjacents soient égaux entre eux, est dite *perpendiculaire* à cette autre ligne, et les angles adjacents égaux formés par les deux droites sont des *angles droits*. On peut mener en chaque point d'une droite une infinité de perpendiculaires. Une droite est dite perpendiculaire à un plan lorsqu'elle est perpendiculaire à toutes les droites menées par son pied dans ce plan. On démontre que, pour qu'une droite soit perpendiculaire sur un plan, il suffit qu'elle soit perpendiculaire à deux droites passant par son pied dans le plan. Par un point pris hors d'un plan on sur un plan, on ne peut mener qu'une seule perpendiculaire à ce plan. La perpendiculaire commune à deux droites, non situées sur le même plan, est la plus courte distance des deux droites.

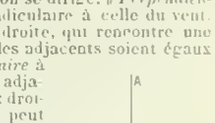

AO perpendiculaire sur CD.

Deux droites quelconques de l'espace sont dites perpendiculaires si d'un point de l'une la parallèle menée à l'autre est perpendiculaire à la première.

On dit que deux plans sont perpendiculaires l'un sur l'autre quand ils forment des dièdres adjacents égaux, que l'on appelle *dièdres droits*.

En géométrie analytique plane, on montre que si deux droites de coefficients rectangulaires m et m' sont perpendiculaires, il existe la relation :

$1 + mm' + m + m' \cos\theta = 0$, θ étant l'angle des axes.

Dans la géométrie de l'espace, si deux droites de coefficients directeurs α,β,γ ; α',β',γ' sont rectangulaires, on a la relation :

$\alpha\alpha' + \beta\beta' + \gamma\gamma' + \lambda\beta'+\beta\lambda' + \beta\gamma'+\alpha\gamma' + \nu\alpha'+\beta\alpha' = 0$,

λ,μ,ν étant les cosinus des angles de axes des coordonnées.

PERPENDICULAIREMENT (*pèr'-pan, le*) adv. En situation ou en direction perpendiculaire.

PERPENDICULARITÉ (*pèr'-pan*) n. f. Situation perpendiculaire : *La* PERPENDICULARITÉ *d'une ligne sur un plan.*

PERPENDICULE (*pèr'-pan* — du lat. *perpendiculum*) n. m. Fil à plomb, fil rendu vertical par le poids d'un corps attaché à l'une de ses extrémités. ‖ Hauteur verticale : *Le* PERPENDICULE *d'une montagne, d'un monument.* (Vx.)

PERPENNA (M. Vento), général romain du parti de Marius, mort en 74 av. J.-C. Il conduisit en Espagne les débris de l'armée défaite d'Émilius Lépidus (79). Là, jaloux de la popularité de Sertorius, il fit assassiner son rival. Mais Pompée arriva, le prit et le condamna à mort.

PERPÈTE (*pèr'-pèt'*) n. f. Arg. Perpétuité.

PERPÉTRATION (*pèr, si-on*) n. f. Action de perpétrer : *La* PERPÉTRATION *d'un crime.*

PERPÉTRER (*pèr'* — du lat. *perpetrare*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je perpètre. Qu'ils perpètrent;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je perpétrerai. Tu perpétrerais*) v. a. Commettre, consommer : PERPÉTRER *un crime, un assassinat.*

Fam. Faire : PERPÉTRER *des vers, une tragédie.*

Se perpétrer, v. pr. Être perpétré.

PERPÉTUALITÉ (*pèr'*) n. f. Caractère de ce qui est perpétuel : *La* PERPÉTUALITÉ *d'une peine.*

PERPÉTUANE (*pèr'*) n. f. Étoffe de laine pure, croisée et travaillée comme les serges, et ainsi appelée parce qu'elle durait ou avait la réputation de durer longtemps. ‖ On l'appelait aussi SEMPITERNE.

PERPÉTUATION (*pèr, si-on*) n. f. Action de perpétuer ; résultat de cette action : *La* PERPÉTUATION *de l'espèce.*

PERPÉTUE (sainte), martyre d'Afrique, née en 181, morte à Carthage en 203. Elle était mariée et fut arrêtée, comme chrétienne, avec l'enfant qu'elle allaitait. Jetée en prison, elle y reçut le baptême, résista aux exhortations de son père, et souffrit le martyre. Les différentes circonstances de sa captivité et de sa mort sont relatées dans ses *Actes*, dont elle écrivit, de sa propre main, la première partie dans sa prison. L'Église honore avec elle sainte Félicité et les saints Satur, Saturnin, Révocat et Secondule, compagnons de son martyre. — Fête le 7 mars chez les Latins et, le 3 février, chez les Grecs.

PERPÉTUEL, ELLE (*pèr, èl'* — du lat. *perpetualis*, même sens) adj. Qui dure indéfiniment : *Un feu* PERPÉTUEL *brûlait dans le temple de Vesta.*

— Continuel, incessant : *La vie de l'homme est un* PERPÉTUEL *apprentissage.* (Proudh.) ‖ Très fréquent, habituel : *Avoir des querelles* PERPÉTUELLES.

— Qui dure toute la vie d'une personne : *Condamné à la prison* PERPÉTUELLE. *Titulaire d'une pension* PERPÉTUELLE. ‖ Qui remplit une charge à vie : *Secrétaire* PERPÉTUEL.

— *Mouvement perpétuel*, V. MOUVEMENT.

— *Rente perpétuelle*, Rente fondée pour toujours en faveur d'une œuvre.

— Bot. *Racine perpétuelle*, Racine pivotante.

— Dr. *Perpétuelle demeure*. Situation d'un objet mobilier qu'on a placé en un lieu pour y rester perpétuellement : *Sont aussi immeubles par destination tous effets mobiliers que le propriétaire a attachés au fond à* PERPÉTUELLE DEMEURE (C. CIV., art. 524).

— Dr. des gens. *Alliance perpétuelle*, Alliance faite pour une durée indéterminée.

— Dr. rom. *Édit perpétuel*. V. ÉDIT.

— Hist. eccléS. *Vicaire perpétuel*, Prêtre chargé des fonctions de curé, dans les paroisses où le titre curial appartenait à un autre. V. CURE.

— Hortic. Qui fleurit ou fructifie durant toute la belle saison : *Rose* PERPÉTUELLE. *Fraise* PERPÉTUELLE.

Mus. *Canon perpétuel*, Morceau de musique dans lequel une partie est unie du début à la fin.

— Relig. *Adoration perpétuelle*, Dévotion qui consiste en ce que le saint sacrement est toujours exposé dans quelque église d'un diocèse, de façon à être adoré sans interruption dans un lieu ou dans un autre.

— SYN. Continuel, éternel, etc. V. CONTINUEL.

— ANTON. Court, éphémère ; rare.

PERPÉTUELLEMENT (*pèr', è bel*) adv. Sans cesse, sans discontinuation : *L'eau est génératrice de la nature est* PERPÉTUELLEMENT *mouvante.* (X. Marmier.) ‖ Habituellement, fréquemment : *On ne voit pas* PERPÉTUELLEMENT *des pièces sans y tomber soi-même.* (F. Bacon.) Durant toute la vie : *Jouir* PERPÉTUELLEMENT *d'une rente.*

PERPÉTUER (*pèr'* — du lat. *perpetuare*) v. a. Rendre perpétuel, faire durer toujours ou sans interruption : PERPÉTUER *un procès.*

Se perpétuer, v. pr. Être perpétué.

— Faire durer sa race par une suite ininterrompue de descendants : *Une ancienne famille qui s'est* PERPÉTUÉE.

— *Se perpétuer dans une charge*, S'y maintenir toujours, bien qu'on ne l'eût obtenue que pour un temps.

PERPÉTUITÉ (*pèr'*) n. f. Caractère de ce qui est perpétuel : *La* PERPÉTUITÉ *de l'ignorance consacre la* PERPÉTUITÉ *de la misère.* C. de Feuillide.

— Loc. adv. *A perpétuité*, Pour toujours : *Vendre un service à* PERPÉTUITÉ. Pour la durée de la vie d'une personne : *Condamné aux travaux forcés à* PERPÉTUITÉ.

— Admin. *Concession à perpétuité*, Terrain cédé à perpétuité par l'administration pour une sépulture.

PERPEZAC-LE-BLANC, comm. de la Corrèze, arrond. et à 23 kilom. de Brive ; 907 hab. Mine de fer, houille, grès.

PERPEZAC-LE-NOIR, comm. de la Corrèze, arrond. et à 23 kilom. de Brive, 1.566 hab. Fours à chaux, moulins.

PERPEZAT (*zat*), comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 25 kilom. de Clermont-Ferrand, dans le vallon de la Vergne ; 1.131 hab. Gisements d'antimoine ; cuivre et plomb. Fabriques de fromages.

PERPHOSPHORÉ, ÉE (*per'-foss*) adj. Chim. Qui contient la plus grande proportion possible de phosphore.

PERPIGNAGE (*pèr', gnaj'* — *gn* mll.) n. m. Mar. Action de placer les couples d'un bâtiment en construction perpendiculaires à la quille en se servant du fil à plomb.

PERPIGNAN (*pèr', gnan* [*gn* mll.] — de *Perpignan*, lieu principal d'origine) n. m. Manche de fouet en bois de micocoulier.

PERPIGNAN, ch.-l. des Pyrénées-Orientales, à 690 kil. de Paris, sur la Têt, tributaire de la Méditerranée ; 36.160 hab. (*Perpignanais, aises.*) Ch. de f. Midi. Évêché suffragant d'Albi ; muséum d'histoire naturelle, observatoire météorologique, haras. Place forte, aux remparts déclassés. Quelques monuments intéressants : la cathédrale Saint-Jean (XIVe et XVIe s.) ; l'église Saint-Jean ou Vieux-Saint-Jean, édifice roman du XIe s. ; le *Castillet*, qui défendait une des portes de la ville, bâti en 1310, et restauré sous sa forme actuelle dans la seconde moitié du XVe siècle. Dans la citadelle, quelques restes d'un palais aragonais du XIIe siècle. Belle promenade sur les bords de la Têt (promenade des Platanes), etc.



Armes de Perpignan.

L'industrie de Perpignan, assez active, comprend des fonderies de fer et de cuivre, des fabriques de chocolat, de nougat, de papier à cigarettes, la tonnellerie, des distilleries, etc. Le commerce est alimenté par les primeurs (artichauts renommés) et les vins (muscats) de la région. Patrie d'Hyacinthe Rigaud. — L'arrondissement comprend 7 cant., 86 comm., et 121.256 hab. ; le canton Est a 14 comm. et 36.281 hab. ; le canton Ouest a 8 comm. et 20.829 hab.

— *Histoire.* Perpignan fut d'abord, sans doute, le domaine rural d'un certain Perpinianus. Vers 991, Perpignan est la résidence de Guilabert Ier, comte de Roussillon, et remplace ainsi, comme principale ville du pays, l'antique Ruscino (*Ruscellio*). En 1172, à la mort du comte Guinard II, Perpignan et le Roussillon passent en héritage aux rois d'Aragon. En 1276, Perpignan devint la capitale du nouveau royaume de Majorque. Ce fut alors la grande époque, « l'ère nationale du Roussillon ». Perpignan était en relations fructueuses avec la Grèce et le Levant ; son industrie des *parayres* ou apprêteurs de draps, ses teintureries étaient réputées. Mais le royaume de Majorque fut enlevé à Jacques II par Pierre IV d'Aragon (1341) et Perpignan replacé sous la domination aragonaise. La création du *consulat de mer* (1388), la construction de la *loge* ou tribunal de mer, l'institution d'une université (1349) témoignent de sa prospérité.

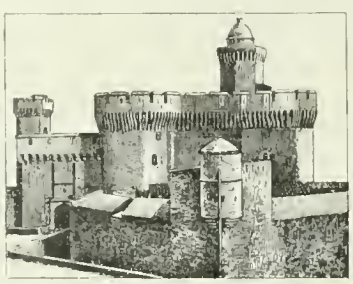

Le Castillet, à Perpignan.

Perpignan demeura rattachée à la politique espagnole jusqu'au XVIIe siècle. Toutefois, elle subit antérieurement, à plusieurs reprises, l'action de la France, notamment lors de l'expédition que Philippe III le Hardi entreprit contre Pierre III d'Aragon. En 1462, Jean II d'Aragon donna à Louis XI le Roussillon en gage d'une dette : une administration française, un parlement furent établis à Perpignan. Mais, en 1493, Charles VIII restitua le Roussillon à Ferdinand d'Aragon. Pendant la rivalité de François Ier et de Charles-Quint, une armée française envahit la province et assiégea sans succès la ville (1542). La tentative du maréchal d'Ornano contre cette ville ne fut pas plus heureuse, en 1597. Enfin, pendant la guerre de Trente ans, le Roussillon fut de nouveau envahi, en 1639. Les excès des soldats espagnols amenèrent les Catalans à se donner à la France : un Perpignanais, François de Vilaplana, fut à la tête de cette conjuration (1640-1641). Une armée française alla assiéger Perpignan, qui dut capituler (9 sept. 1642). Le traité des Pyrénées (1659) consacra la réunion de Perpignan et du Roussillon à la France.

PERPIGNER (*pèr'*, et *gn* mll.) v. n. Faire le perpignage de : PERPIGNER *les couples.*

PERPLEXE (*pèr'-plèkss* — du lat. *perplexus*) adj. Qui est dans une inquiétude causée par l'irrésolution : *L'homme est souvent* PERPLEXE, *a souvent l'esprit* PERPLEXE. ‖ Qui cause de la perplexité : *Situation* PERPLEXE.

PERPLEXITÉ (*pèr'-plèk'-si* — rad. *perplexe*) n. f. Inquiétude, irrésolution, difficulté de prendre un parti, etc. : *La* PERPLEXITÉ *est souvent une lutte entre le cœur et la raison.* (Latena.)

— SYN. Doute, incertitude, etc. V. DOUTE.

PERPRENDRE (*pèr'* — se conjugue comme *prendre*) v. a. Usurper. (Vx.) Se disait des terres communes usurpées sans permission du seigneur.

PERPRISE ou **PERPRINSE** (*pèr'*) n. f. Action de perprendre.

PERQUIMANS, comté des États-Unis (Caroline du Nord). Sur l'estuaire de *Perquimans* ; 11.000 hab. Culture du coton. Ch. l. *Hertford.*

PERQUIRATUR (*pèr'-ku-i* — mot lat., signif. *soit par enquête*) n. m. Hist. eccléS. Permission de compulser les registres dans certains cas.

PERQUISITEUR (*pèr' ki* — du lat. *perquirere*, supin *perquisitum*, chercher) n. m. Admin. Celui qui fait des perquisitions.

PERQUISITION (*pèr' ki, si-on* — rad. *perquisiteur*) n. f. Recherche exacte que l'on fait d'une personne ou d'une chose. PERQUISITION *ordonnée par la justice.*

— ENCYCL. Le juge d'instruction a le droit d'opérer des *perquisitions* domiciliaires chez l'inculpé et chez toutes personnes, dans le but de rechercher et saisir les papiers, effets et objets utiles à la manifestation de la vérité (C. instr. crim., art. 87 et 88). Il peut, par une ordonnance dite *mandat de perquisition*, déléguer ce droit à un juge de paix ou à un commissaire de police. V. MANDAT.

Dans les cas ordinaires, le pouvoir de perquisition n'appartient qu'au juge d'instruction. En cas de flagrant délit, le procureur de la République a le même pouvoir, mais seulement dans le domicile de l'inculpé (C. instr. crim., art. 36). Voici les règles en matière de perquisition : 1° il faut une prévention, c'est-à-dire un délit constaté et une instruction commencée ; 2° le prévenu ou les tiers chez qui la perquisition est opérée doivent être mis en demeure d'y assister (C. instr. crim., art. 39) ; 3° les perquisitions ne doivent avoir lieu que pendant le jour.

PERQUISITIONNER (*pèr'-ki, si-o-né*) v. n. Faire une perquisition.

— ACTIV. Soumettre à des perquisitions : PERQUISITIONNER *les bureaux d'un journal.*

PERQUISITIONNEUR (*pèr'-ki, si-o-neur'*) n. m. Celui qui opère des perquisitions.

PERRACHE, nom d'un quartier de Lyon. V. LYON.

PERRACHE (Michel), sculpteur français, né et mort à Lyon (1686-1750). A l'âge de seize ans, il se rendit en Italie, puis en Flandre, et se fixa à Lyon en 1717. Il a exécuté dans cette ville un grand nombre de travaux, entre autres le groupe de l'*Assomption* et le bas-relief qui décore la chapelle des Pénitents du Confalon ; le chœur de la chapelle des Pénitents de Lorette ; le maître-autel et une chapelle dans l'église de Saint-Nizier ; *Melchisédech*, bas-relief à l'église Saint-Pierre de Mâcon, etc. — ANTOINE-MICHEL **Perrache**, né et mort à Lyon (1726-1779), fils et élève du précédent, dont il sculpta le monument dans l'église des Carmélites, conçut, en 1765, le projet d'agrandir sa ville natale en réunissant par une chaussée une île considérable à Lyon. Cette chaussée porte son nom. — ANNE-MARIE **Perrache**, peintre, fille du précédent, élève de Greuze, née et morte à Lyon. On lui doit le portrait de son père au musée de Lyon.

PERRANJABULÆ, bourg d'Angleterre (comté de Cornwall) ; 3.000 hab. Mines de cuivre, de plomb et d'étain.

PERRAUD (Jean-Joseph), sculpteur français, né à Monay (Jura) en 1819, mort à Paris en 1876. D'abord ouvrier en bois, à Salins et à Lyon, il fut admis à l'École des beaux-arts de cette dernière ville, puis se rendit à Paris, entra à l'École des beaux-arts, et remporta le prix de Rome en 1847. En 1857, parut, en plâtre, l'œuvre qui fit sa réputation, l'*Enfance de Bacchus* (au Luxembourg d'abord, et maintenant au Louvre). Citons encore de lui : *Sainte Geneviève*, statue pour Saint-Denis-du-Saint-Sacrement ; *le Désespoir* (1869) ; *Galatée* (1873) (au Louvre) ; *le Jour* (1871), groupe colossal, marbres (avenue de l'Observatoire), œuvre de style, mais non exempte de lourdeur, etc. Parmi ses bustes, on doit mentionner celui de *Dumont*, son maître, celui de *Pierre Larousse* (1875) ; ceux de *Pasteur* et du statuaire *Chaudet* (1876) ; etc.



Perraud.

PERRAUD (Adolphe-Louis-Albert), cardinal français, né à Lyon en 1828. Il entra à l'École normale supérieure, fut reçu agrégé d'histoire (1850), embrassa l'état ecclésiastique et devint membre de la congrégation de l'Oratoire. En 1865, il commença, à la Sorbonne, un cours d'histoire ecclésiastique qui eut un grand succès. Il ne quitta sa chaire que pour prendre possession de l'évêché d'Autun, en 1882. La même année, il fut élu membre de l'Académie française, en remplacement du poète Auguste Barbier. Deux ans après, il devenait supérieur général de l'Oratoire, fonctions dont il se démit plus tard. Le pape Léon XIII, qui l'avait créé cardinal *in petto*, en 1893, le préconisa l'année suivante. Il a publié : *Études sur l'Irlande contemporaine* (1862) ; *l'Oratoire de France aux* XVIIe *et* XIXe *siècles* (1865) ; *les Paroles de l'heure présente* (1872) ; *le Cardinal de Richelieu* (1882) ; *Œuvres pastorales* (1883) ; *le Cardinal Lavigerie* (1893) ; *le P. Gratry, sa vie et ses œuvres* (1900) ; etc.



Cardinal Perraud.

PERRAULT (Pierre), littérateur français, né et mort à Paris (1608-1680). Il était receveur général des finances de l'université de Paris. On a de lui : *De l'origine des fontaines* (1674) et la traduction de la *Secchia rapita* de Tassoni (1678). — Son frère, NICOLAS **Perrault**, né à Paris vers 1611, mort vers 1661, fut docteur en Sorbonne. Ses opinions jansénistes le firent exclure de cette maison en même temps qu'Arnault, en 1656. On a de lui : *la Morale des jésuites extraite fidèlement de leurs livres, etc.* (1667), ouvrage qui fit beaucoup de bruit.

PERRAULT (Claude), médecin, savant et architecte, frère des précédents, né et mort à Paris (1613-1688). Son père était avocat au Parlement. Il étudia la médecine et fut reçu docteur à Paris. Il débuta par une traduction de Vitruve, qui lui donna le goût de l'architecture. Membre de l'Académie des sciences, il disséqua un grand nombre d'animaux. Lorsqu'il fut question de donner au Louvre une façade digne de la grandeur du monument, il prit part au concours, et ses dessins furent préférés. Ce fut la *colonnade du Louvre*, construite de 1666 à 1670, et qui, malgré quelques imperfections, reste une des belles créations du XVIIe siècle. On lui doit encore, comme architecte, l'Observatoire de Paris ; des travaux d'embellissement à

Versailles; enfin un arc de triomphe à la porte Saint-Antoine, démoli en 1716.

Il dirigeait à l'Académie des sciences les travaux relatifs à l'histoire naturelle. Il a laissé sur l'anatomie un ouvrage estimé, dans lequel il fait justice des fables antiques sur le caméléon, la salamandre et le pélican; ses *Œuvres de physique* contiennent une théorie remarquable de l'organe de l'ouïe; enfin, son traité sur la *Mécanique des animaux* est rempli d'observations fines et justes. On lui doit encore : les *Dix livres d'architecture de Vitruve, corrigés et traduits nouvellement en français* (1673); *Ordonnance des cinq espèces de colonnes selon la méthode des anciens* (1683), etc. Son portrait, par Philippe de Champaigne, est au Louvre.



Claude Perrault.

PERRAULT (Charles), écrivain français, frère du précédent, né et mort à Paris (1628-1703). Jeune encore, il essaye de railler par une parodie du livre VI de l'*Énéide* cette antiquité qu'il connaissait à peine, puis il publie diverses œuvres très médiocres (*Portrait d'Iris, Dialogue de l'Amour et de l'Amitié*, etc.). Colbert le fait nommer premier commis de la surintendance des bâtiments du roi et, devenu vite l'intermédiaire habituel entre les artistes et le ministre, il sait, en plusieurs occasions, diriger avec clairvoyance les faveurs du pouvoir. En 1670, Perrault, qui appartenait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis sa fondation, fut nommé membre de l'Académie française : le premier, il fit de la réception d'un nouveau membre à l'Académie une véritable solennité; le premier, il eut l'idée de faire procéder par un scrutin régulier et secret au recrutement de l'Académie, qui, jusque-là, désignait par une entente à l'amiable les nouveaux académiciens. Il venait de publier un poème épique sur *saint Paulin, évêque de Nole*, quand, le 27 janvier 1687, il lut à ses confrères de l'Académie, à l'occasion de la convalescence du roi, un poème intitulé *le Siècle de Louis le Grand*, dans lequel il donnait la prééminence aux modernes sur les anciens. De là naquit la grande querelle des anciens et des modernes. Perrault, pour soutenir sa thèse, écrivit successivement : les *Parallèles des anciens et des modernes* (1688-1697) et *les Hommes illustres qui ont paru en France pendant le* XVIIe *siècle* (1697-1701). Cependant, il s'occupait de fixer par écrit les contes de nourrices qu'il avait recueillis pour l'amusement de ses enfants : ce sont : les *Contes de ma mère l'Oye* (1697). [V. CONTES.] Ces histoires merveilleuses, auxquelles il a su conserver un charme naïf, feront vivre toujours le nom de Perrault.



Charles Perrault.

PERRÉ (*pè-ré* — de *pierre*) n. m. Mur, revêtement en pierre sèche qui protège un ouvrage et empêche les eaux de le dégrader ou les terres d'une tranchée de s'effondrer.

— ENCYCL. On emploie généralement les *perrés* comme murs de soutènement pour réduire les talus des remblais ou pour maintenir les talus des déblais qui se mettent ou pourraient se mettre en mouvement. Souvent aussi, dans les ouvrages hydrauliques, les perrés sont établis aux abords des ponts, pour que le clapotage de l'eau ne parvienne pas à ronger les terres qui garantissent les culées et dégrader celles-ci. Voici des règles empiriques qui correspondent avec les dimensions ordinaires adoptées dans la pratique. Soient *e* l'épaisseur du perré en tête, mesurée normalement au talus, et *x* l'augmentation d'épaisseur par mètre de hauteur verticale :

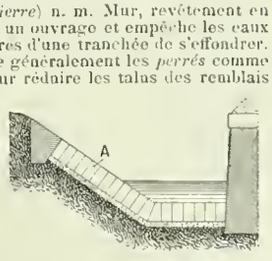

A, perré.

1° Sur des berges de rivière inclinées à 45° et des talus de remblai en terre ordinaire ayant une inclinaison semblable et que l'on veut faire tenir,

$$e = 0^m,30,\ x = 0^m,05.$$

2° Sur des berges de rivière inclinées à 1 1/2 de base pour 1 de hauteur et talus de déblai à 45° à protéger, mais ne donnant pas de poussée,

$$e = 0^m,30.\ x = 0^m,02.$$

3° Sur talus de remblai ou de déblai, en terre ordinaire, que l'on veut établir à 1/2 de base pour 1 de hauteur,

$$e = 0^m,60,\ x = 0^m,20.$$

PERRÉAL (Jehan), dit **Jehan de Paris**, peintre français, né à Paris vers 1455, mort vers 1528. On a proposé de le reconnaître dans un *Jehan de Paris, enlumineur*, signalé à Bourges avant 1480. En 1483, il est fixé à Lyon comme peintre-décorateur. On le voit ensuite attaché à la maison de Bourbon, à Moulins. En 1491, il préside aux apprêts de l'entrée solennelle de Charles VIII à Lyon et, l'année suivante, il remplit le même office pour l'entrée d'Anne de Bretagne. En 1499, il assiste, à Milan, au triomphe de Louis XII. Il a beaucoup travaillé à l'intention de l'église de Brou, fondée par Marguerite d'Autriche. Nous savons que l'artiste a cultivé tous les genres de peinture, mais aucun morceau de sa main n'a pu jusqu'ici être authentiqué.

PERREAU (*pè-ró*) n. m. Chaudron dans lequel les ciriers amollissent la cire dont ils font les cierges à la main.

PERRECY-LES-FORGES, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 22 kilom. de Charolles; 1.831 hab. Mines de houille; minerai de fer, carrière de sable réfractaire. Eglise avec nef et porche romans, chœur du XVe siècle.

PERRÉGAUX, ch.-l. de cant. d'Algérie, dans le département, arrondissement et à 67 kilom. d'Oran, près de l'Habra, branche de la Macta; 9.340 hab. Station du ch. de f. d'Alger à Oran. Située dans une plaine fertile, irriguée par les eaux de l'Habra, que retient un magnifique barrage, la ville fait un actif commerce de céréales, bestiaux, etc. Fondée en 1858, elle a reçu le nom du général Perrégaux, tué devant Constantine.

PERRÉGAUX (François-Alexandre-Charles DE), général français, né à Neuchâtel (Suisse) en 1791, mort en mer en 1837. Envoyé en 1831 comme maréchal de camp en Algérie, il se fit connaître dans diverses expéditions autour d'Oran. En 1837, il prépara, en qualité de chef d'état-major, une seconde expédition de Constantine, fut frappé d'une balle à la tête pendant l'attaque de cette ville, et mourut pendant son retour en France.

PERRENOT DE GRANVELLE. V. GRANVELLE.

PERRENS (François Tommy), historien français, né à Bordeaux en 1822, mort à Paris en 1901. Élève de l'École normale, agrégé, docteur ès lettres, il professa en province, puis à Paris, devint inspecteur de l'académie de Paris (1875) et répétiteur à l'École polytechnique (1878) et fut élu en 1887 membre libre de l'Académie des sciences morales. Nous citerons parmi ses ouvrages, d'une érudition solide et étendue : *Jérôme Savonarole* (1853); *Deux ans de révolution en Italie, 1848-1849* (1857); *Étienne Marcel et le Gouvernement de la bourgeoisie au* XIVe *siècle* (1860); *Histoire de la littérature italienne* (1866); *les Mariages espagnols sous le règne de Henri IV et sous la régence de Marie de Médicis* (1869); *le Duc de Lerme et la Cour d'Espagne sous Philippe III* (1870); *l'Église et l'État en France sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis* (1872); *la Démocratie en France au moyen âge* (1873); *Histoire de Florence depuis ses origines jusqu'à la chute de la république* (1877-1890), son ouvrage capital; *la Civilisation florentine du* XIIIe *au* XIVe *siècle* (1893); *les Libertins en France au* XVIIe *siècle* (1896), mémoire sur le *Premier Abbé Dubois* (1901); etc.



Perrens.

PERRÉON (LE), comm. du Rhône, arrond. et à 15 kilom. de Villefranche; 1.263 hab. Bons vins ordinaires; huilerie, scierie, fabrique de liqueurs.

PERRERS (Alice), dame anglaise, morte en 1400. Femme de chambre de la reine Philippa, elle devint la maîtresse du roi Édouard III et profita de son influence pour s'enrichir exagérément. Très impopulaire, elle fut condamnée en 1376, par le « Bon parlement » au bannissement et à la forfaiture; mais, moins d'un an après, le « Mauvais parlement » cassait cette sentence. Elle avait épousé, en 1376, William de Windsor.

PERRET (Paul), littérateur français, né à Paimbœuf (Loire-Inférieure) en 1830. Il a collaboré à diverses revues et journaux, notamment à la « Revue des Deux Mondes ». Outre *les Pyrénées françaises* (1881-1884), *un Demi-Siècle d'histoire contemporaine* (1885), on doit à cet écrivain élégant et fin un nombre considérable de romans d'une lecture agréable. Il est, depuis 1892, lecteur à la Comédie-Française. Nous citerons, parmi ses romans : *Mademoiselle de Saint-Ay* (1868); *les Demi-Mariages* (1881); *les Énervés* (1885); *les Derniers Rêveurs* (1890); *Thérèse Vaubecourt* (1899); *Péché caché* (1901); etc.

PERRETTE (*pè-rèt'*) n. f. Pop. Tire-lire, épargne. — *Boîte à Perrette*, Caisse secrète d'une association; pécule qui a une origine suspecte ou mystérieuse.

— ENCYCL. D'après quelques-uns, cette locution aurait une origine janséniste. Nicole ayant à sa mort donné à sa servante, qui se nommait Perrette, la gestion d'une certaine somme, qu'elle devait dépenser en bonnes œuvres. Mais la locution est bien antérieure. La Mésangère, dans son *Dictionnaire des proverbes français*, définit la boîte à Perrette « tronc aux aumônes » et rappelle que ces troncs furent établis dans les églises au XIIIe siècle par imitation des « troncs d'hospitalité » en usage dans les maisons où les voyageurs reçus par obligeance déposaient le présent qu'ils voulaient faire à leurs hôtes ou aux domestiques. Ces « troncs d'hospitalité » auraient été baptisés *boîtes à Perrette*, parce que le nom de Perrette était fréquent parmi les servantes.

PERRETTE, héroïne d'une fable de La Fontaine, *la Laitière et le Pot au lait* (VII, 10). Elle porte sur sa tête, pour le vendre à la ville, un grand pot plein de lait. Chemin faisant, elle suppute le prix qu'elle en tirera, achète en imagination un cent d'œufs, élève un cochon, qu'elle revend à beaux bénéfices :

> Et qui m'empêchera de mettre en notre étable,
> Vu le prix dont il est, une vache et son veau,
> Que je verrai sauter au milieu du troupeau!
> Perrette là-dessus saute aussi, transportée :
> Le lait tombe; adieu, veau, vache, cochon, couvée!

Perrette est restée la personnification plaisante des rêveurs, des faiseurs de châteaux en Espagne, qui voient leurs projets tout à coup renversés par un banal accident.



Armes du Perreux.

PERREUX, ch.-l. de cant. de la Loire, arrond. et à 5 kilom. de Roanne, au-dessus du Rodon, tributaire de la Loire; 2.170 hab. Vignobles. Distillerie de goudron. Maisons du XVIe siècle. — Le canton a 9 comm. et 12.305 hab.

PERREUX (LE), comm. de la Seine, arrond. et à 18 kilom. de Sceaux, sur la Marne; 11.150 hab. Ch. de f. Est. Construction de bateaux, teinturerie de peaux.

PERREYER (*pè-rè-i-é*. — Prend un *i* après l'*y*, aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous perreyions. Que vous perreyiez*. Conserve partout l'*y*) v. a. Revêtir d'un perré.

PERREYEUR (*pè-rè-i-eur'*) n. m. Ouvrier qui construit des perrés. || Ouvrier qui travaille aux ardoisières d'Angers.

PERRHÈBES, peuple de l'ancienne Grèce, qui habitait au nord de la Thessalie les districts appelés Pélasgiotide et Histiéotide.

PERRICHE (*pè-rich'*) n. f. Nom sous lequel on réunissait tous les petits perroquets du nouveau monde, en réservant celui de perruche à ceux de l'ancien. (Vx.)

PERRICHON, type de bourgeois ridicule, créé par Labiche. C'est un frère cadet de Joseph Prudhomme.

PERRIER (*pè-ri-é*) n. m. Archéol. Syn. de PERRIÈRE.

— Min. Ouvrier qui tire l'ardoise de la carrière. || Ouvrier qui travaille dans une carrière quelconque.

— Fond. Syn. de PÉRIER. || On dit aussi PERRIÈRE n. f.

PERRIER (LE), comm. de Vendée, arrond. et à 45 kilom. des Sables-d'Olonne, dans le Marais Breton; 1.973 hab.

PERRIER (MONTAGNE DE), montagne du Massif central français, près d'Issoire (Puy-de-Dôme), au-dessus du petit village de *Perrier*, qu'elle domine de ses escarpements basaltiques, qui forment à l'O. et au S. le plateau de Pardines (612 m.). Celui-ci, dans sa partie orientale, est constitué par une brèche volcanique que l'érosion a curieusement déchiquetée et où se sont creusés des ravins escarpés, partiellement remplis d'alluvions miocènes très fossilifères. Aux abords du village de Perrier, nombreuses habitations troglodytiques, disposées par étages.

PERRIER (François), dit **le Bourguignon**, peintre et graveur français, né probablement à Saint-Jean-de-Losne vers 1590, mort à Paris en 1656 (ou 1650 ?). Il était fils d'un orfèvre. Il étudia d'abord à Lyon, enfin se rendit à Paris, où Simon Vouet le prit comme collaborateur pour la décoration de la chapelle du château de Chilly. Après un second voyage en Italie (1638-1645), Perrier se fixa définitivement à Paris. Le musée du Louvre possède de lui : *Acis et Galathée, Orphée*, et *Énée* (1645). Ses œuvres ont de la fougue et de l'imagination, mais le dessin en est souvent incorrect. Il eut Le Brun pour élève, et fut un des douze fondateurs de l'Académie de peinture et de sculpture. — Son neveu, GUILLAUME **Perrier**, né à Mâcon vers 1600, mort à Lyon en 1655, imita sa manière et se retira au couvent des franciscains de Lyon, après un duel où il avait tué son adversaire.

PERRIER (François), général et savant français, né à Valleraugue (Gard) en 1834, mort à Montpellier en 1888. Élève de l'École polytechnique et de l'École d'application d'état-major, il fit ses premières armes, de 1857 à 1861, en Algérie et au Maroc (1859), fut attaché au Dépôt de la guerre, et prit part aux campagnes de 1870-1871 et de 1881 (Kroumirie). Il fut promu général de brigade en 1887. Membre du Bureau des longitudes en 1873, et de l'Académie des sciences en 1880, il devint chef du service géographique de l'armée et sous-directeur du Dépôt de la guerre. Il a dirigé, en 1879, les opérations relatives à la jonction géodésique et astronomique de l'Algérie avec l'Espagne. Il fut, en 1882, chef d'une mission en Floride pour l'observation du passage de Vénus sur le Soleil. La plus grande partie de ses travaux d'astronomie et de géodésie a paru dans le « Mémorial du dépôt de la guerre ».

PERRIER Jean-Octave-*Edmond*), naturaliste français, né à Tulle (Corrèze) en 1844. Il a été successivement maître de conférences à l'École normale (1872), professeur au Muséum d'histoire naturelle en 1876 et enfin directeur de cet établissement, à la mort de Milne-Edwards. Il a été élu membre de l'Académie des sciences en 1892. Il s'est fait connaître par des travaux estimés sur diverses parties de la zoologie, particulièrement sur les invertébrés, sur le transformisme, etc., travaux publiés dans les « Archives de zoologie expérimentale », le « Bulletin de la Société zoologique », les « Annales des sciences naturelles » et les « Comptes rendus ». Parmi les plus connus, on peut citer : *les Colonies animales et la Formation des organismes* (1881), où il expose avec autorité une théorie nouvelle qu'avait formulée Durand de Gros, et sa *Philosophie zoologique avant Darwin* (1884). Citons encore : *les Explorations sous-marines* (1886); *l'Intelligence des animaux* (1887); *le Transformisme* (1888); *Éléments d'anatomie et de physiologie animales* (1888), etc.



Edmond Perrier.

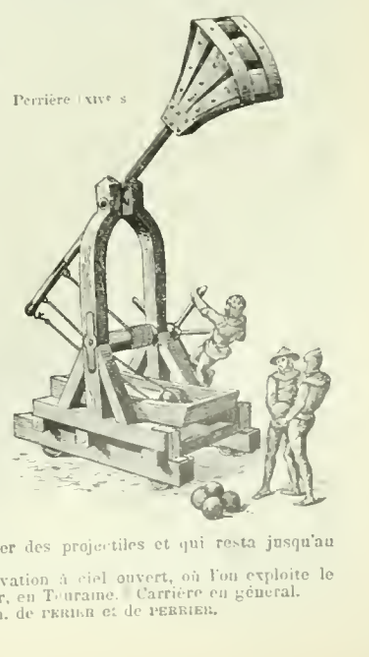

Perrière (XIVe s.

PERRIÈRE (*pè-ri-ère'* — de *pierre*) n. f. Archéol. Machine de guerre à bascule et à contrepoids de la catégorie des bibles, mangonneaux et trébuchets, destinée à lancer des projectiles et qui resta jusqu'au XVe siècle.

— Min. Excavation à ciel ouvert, où l'on exploite le schiste ardoisier, en Touraine. Carrière en général.

— Techn. Syn. de PERRIER et de PERRIER.

PERRIERS-SUR-ANDELLE, comm. de l'Eure, arrond. et à 21 kilom. des Andelys ; 1.091 hab.

PERRIN (Pierre), littérateur français, né à Lyon en 1620, mort à Paris en 1675. Il sut se pousser dans le monde, tant par l'amitié de Voiture que par la protection de Mazarin, prit, sans avoir été jamais ecclésiastique, le titre d'abbé, devint, en 1659, introducteur des ambassadeurs auprès de Monsieur, frère de Louis XIV, et fit jouer, chez Mme de La Haye, sous le titre de *Pastorale*, la première comédie française en musique, en collaboration avec Cambert. Il donna ensuite *Ariane* et *Adam*, obtint en 1669, grâce à l'appui de Colbert, avec le concours du financier Champeron, du marquis de Sourdéac et du musicien Cambert, le privilège de l'Académie des opéras, valable pour douze ans. En 1671, l'Académie était inaugurée avec un immense succès ; mais les associés ne s'entendirent pas. Dès 1672, l'entreprise passa aux mains de Lulli, et Perrin finit sa vie dans l'obscurité. Outre ses opéras, il a laissé *L'Eneide en vers* (1648-1658), *Œuvres de poésie de M. Perrin* (1661), qui lui valurent les critiques de Boileau.

PERRIN (Olivier-Stanislas), peintre français, né à Rostrenen (Côtes-du-Nord) en 1761, mort à Quimper en 1832. Il collabora à la galerie des portraits des membres de l'Assemblée constituante, puis s'enrôla, fit deux campagnes, devint conducteur des ponts et chaussées à Quimper, et reprit bientôt ses pinceaux. Il s'attacha à reproduire les usages pittoresques des Bretons dans des tableaux à l'huile regardés comme de petits chefs-d'œuvre de grâce et de naïveté. C'est d'après ses dessins qu'on a gravé la *Galerie bretonne* (1835-1839) et la *Galerie chronologique et pittoresque de l'histoire ancienne* (1836 et suiv.).

PERRIN (Emile-César-Victor), peintre, critique et administrateur français, né à Rouen en 1814, mort à Paris en 1885. D'une famille de magistrats, il se destina d'abord à la peinture, et exposa aux Salons de 1840 à 1848. C'est à cette dernière date qu'il fut nommé directeur du théâtre de l'Opéra-Comique, où il resta jusqu'en 1857. Il fit alors de la critique artistique, dramatique et musicale, dans le « Nouveau Correspondant », dans la « Revue Européenne », et devint en 1862 directeur de l'Opéra, où il monta brillamment *L'Africaine*, le *Don Juan* de Mozart, l'*Alceste* de Gluck, le *Faust* de Gounod. Démissionnaire au 4 septembre 1870, il fut nommé, en juillet suivant, administrateur général de la Comédie-Française. Administrateur habile, ferme et heureux, il se montra metteur en scène remarquable et très éclectique dans ses choix. Membre libre de l'Académie des beaux-arts en 1876, Perrin a écrit pour cette compagnie des notices sur *un Directeur des musées* (de Cailleux) et sur deux *Portraits de Molière*. On lui doit encore une *Etude sur la mise en scène*. Il avait été conseiller municipal de Paris, de 1871 à 1874.



Emile Perrin.

PERRIN (Maurice), médecin français, né et mort à Vezelise (Meurthe) 1826-1889. Il entra en 1846 dans le corps de Santé militaire, servit en Crimée, puis au Mexique, professa au Val-de-Grâce (1864), fit la campagne de 1870 comme médecin principal du 12e corps, et entra en 1875 à l'Académie de médecine. Nommé médecin inspecteur en 1879, il était, lors de son passage au cadre de réserve (1888), directeur du Val-de-Grâce. On doit à Perrin de bons travaux sur les anesthésiques, résumés dans son *Traité d'anesthésie chirurgicale* (1863), avec L. Lallemand, et dans son étude sur le *Rôle de l'alcool et des anesthésiques dans l'organisme* (1860). Citons encore : *Traité pratique d'ophtalmoscopie et d'optométrie* (1872) ; *Atlas des maladies profondes de l'œil* avec Poncet (1879) ; etc.

PERRIN DANDIN. V. DANDIN.

PERRINET-LECLERC, Parisien qui livra Paris au duc de Bourgogne. V. LE CLERC.

PERRON (*pe-ron* — de *pierre*) n. m. Archit. Construction faisant saillie sur une façade, devant une porte extérieure, et composée d'un palier élevé sur plusieurs marches. *Perron droit*, Celui dont les marches sont d'équerre. *Perron cintré*, Celui dont les marches sont arrondies. *Perron à pans*, Celui dont les angles sont coupés. *Perron double*, Celui qui donne un double accès par deux rampes symétriques.



Perron à pans.

— Archit. hydraul. Décrue à une chute d'eau qui tombe par étages.

PERRONE (Jean), théologien jésuite, né à Chieri (Piémont) en 1794, mort à Rome en 1876. Il enseigna la théologie à Orvieto, puis au Collège romain, avant de devenir recteur du collège de Ferrare, puis du Collège romain. Les plus estimés de ses nombreux ouvrages sont, en latin : *Leçons de théologie professées au Collège romain* (1835-1842), *Du mariage chrétien* (1858) ; *Catéchismes protestant et catholique* (1854), *Saint Pierre à Rome* (1861) ; *De l'infaillibilité du pape* (1871) ; etc.

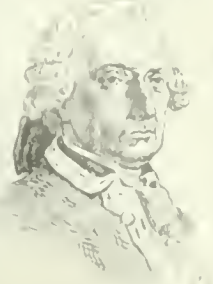

Perronet.

PERRONET (Jean-Rodolphe), ingénieur des ponts et chaussées, né et mort à Paris (1708-1794). Il fut nommé, en 1747, directeur de l'École des ponts et chaussées, qui venait d'être fondée. Par la suite, il devint inspecteur général des salines (1757-1786). Il a dressé les plans des ponts de Neuilly, de Nemours, de Pont-Sainte-Maxence, de la place de la Concorde, à Paris, etc. C'est aussi Perronet qui a construit le canal de Bourgogne, le grand égout de Paris, l'abreuvoir du quai des Tuileries, etc. On lui doit enfin de remarquables *Mémoires*.

PERRONNÉ, ÉE (*pè-ro-né* — rad. *perron*) adj. Blas. || *Croix perronnée*. Se dit d'une croix alésée dont les quatre bras se terminent par une pièce ayant l'aspect de deux ou trois marches d'escalier superposées.



De gueules à la croix perronnée d'argent.

PERRONS n. m. Fauconn. V. PARONS.

PERROQUET (*pè-ro-ke* — de l'ital. *parrochetto*, dimin. de *parroco*, curé) n. m. Zool. Nom vulgaire de tous les oiseaux de la famille des psittacidés, au moins de ceux d'une certaine taille. (On appelle ordinairement perruches les psittacidés de petite taille).

Fam. Personne qui parle, ou qui répète ce qu'elle a entendu, sans réfléchir.

— Loc. div. *Parler comme un perroquet*, Parler, répéter de mémoire, sans bien savoir ce qu'on dit. || *Bâton de perroquet*. V. PERCHOIR. — Fam. Maison de plusieurs étages, dont chacun n'a qu'une chambre. || *Echelle* ou *Corde de perroquet*, Echelle verticale, formée d'un seul montant traversé par les échelons, ce qui la fait ressembler à un bâton de perroquet. (V. la planche *Gymnastique*.) || *Sabot de perroquet* ou simplem. *Sabot*, Sorte de cage longue et étroite dans laquelle on met un perroquet que l'on veut transporter quelque part. || *Soupe à perroquet*, Pain trempé dans du vin, comme on en fait manger aux perroquets.



Perroquet.

— Pop. Absinthe. || *Etouffer, Etrangler un perroquet, un perroquet vert*, Prendre un verre d'absinthe.

— Ameublt. Au XVIIe siècle, Siège pliant à dossier.

— Bot. Nom ancien des aloès.

— Comm. *Toile perroquet*, Variété de toile à voiles, en cœur de chanvre, employée surtout pour la grande voilure.

— Cost. Domino de plusieurs couleurs.

— Hist. Adhérent à l'un des deux partis dans lesquels, vers 1250, se divisa la noblesse de Bâle. (Dans ce sens, prend une majuscule.) [Les bannières des *Perroquets* portaient un perroquet vert sur champ d'argent. Leurs adversaires, les *Porte-étoiles*, figuraient sur leurs drapeaux une étoile d'argent sur champ rouge.]

— Ichtyol. *Perroquet de mer*, Nom vulgaire de divers poissons des genres *scare* et *labre*.

— Mar. Mât, vergue et voile se hissant au-dessus du mât de hune. || *Grand perroquet*, Gréement hissé au-dessus du grand mât de hune. || *Petit perroquet*, Gréement hissé au-dessus du petit hunier. || *Double perroquet* ou *Contre-perroquet*, Voile qu'on hisse au-dessus du perroquet à bord des grands clippers. || *Perroquet d'hiver*, Mât plus petit que le mât ordinaire et qu'on met en place par mauvais temps. || *Perroquet volant*, Vergue et voile installés provisoirement, par opposition à *Perroquet gréé*, qui reste à poste fixe. || *Perroquets royaux*, Syn. de CACATOIS. || *Perroquet de fougne*, Mât de hune du mât d'artimon. || *Caler les mâts de perroquet*, Les amener le long du mât de hune sans les dépasser complètement. || *Dégarnir les perroquets*, Disposer les vergues de perroquet pour qu'on puisse les dégréer et les amener sur le pont. || *Etablir les perroquets*, Les mettre en état de recevoir le vent. || *Garnir les perroquets*, Frapper les manœuvres des voiles quand les vergues sont en croix. || *La genope sur les perroquets*, Disposer la drisse de façon qu'on puisse amener la vergue verticalement.

— Techn. Nom d'une machine destinée à battre le coton brut. (On l'appelle également LOUP et DIABLE.)

— ENCYCL. Zool. Les principaux genres de *perroquets* sont les *cacatoès*, les *aras*, les *loris*, les *amazones*, les *inséparables*, etc. V. PSITTACIDÉS.) Le genre perroquet proprement dit (*psittacus*) comprend trois espèces propres à l'Afrique occidentale. Le type est le *jaco* ou perroquet gris à queue rouge, remarquable par la facilité avec laquelle il imite le langage humain (*psittacus Erythacus*, de la Sénégambie et le comte l'Afrique équatoriale). Les deux autres sont les *psittacus megarhynchus*, des mêmes régions, et *timneh* de Sierra Leone et Liberia.



Perroquets. 1. Jaco ; 2. Amazone ; 3. Lori ; 4. Cacatoès ; 5. Ara ; 6. Nestor.

Mar. Le gréement des *perroquets* est très mobile, pour qu'on puisse, en cas de mauvais temps, les amener rapidement. La vergue est hissée sur un mât qu'on guinde et qu'on dépasse avec une grande facilité. Les manœuvres servant à ces voiles sont : une cargue-fond, deux cargues-points, parfois des boulines et, seulement sur les très grands navires, des cargues-boulines. La vergue est hissée avec une drisse et tenue en bras et balancines comme les vergues ordinaires ; mais, quand on veut amener les perroquets, on

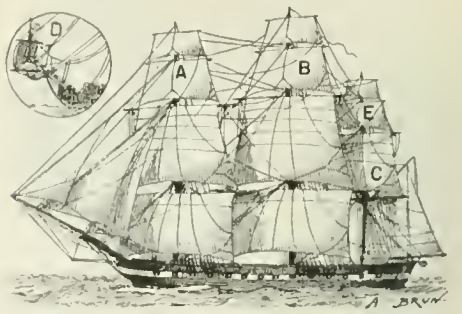

Perroquets : A, petit perroquet ; B, grand perroquet ; C, perroquet de fougne ; D, perroquet de beaupré (XVIIe s.) ; E, perruche.

marie les capelages du bras et de la balancine au moyen d'un bout de ligne, pour n'avoir pas à les dépasser chaque fois qu'on fait cette manœuvre. Sur les grands clippers, on trouve des contre-perroquets, voiles aussi grandes que les perroquets, succédant immédiatement aux cacatois. On a donné le nom de *perroquet de fougne* à la voile correspondant au hunier du mât d'artimon, à cause de sa petite taille ; la voile de perroquet d'artimon s'appelle la « perruche », et son mât le « mât de perruche ». Le beaupré portait aussi jadis son perroquet ; on le nommait beaupréte ou tourmentin.

PERROS-GUIREC, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 10 kilom. de Lannion ; 2.991 hab. Petit port de pêche sur la Manche. Bains de mer. Rochers de Ploumanach, chaos baigné par la mer sur 4 ou 5 kilom. d'étendue. Ile Thomé, archipel des Sept-Iles ; à 5 kilom. en mer, phare du Triagoz, etc. Chapelle de Notre-Dame-de-la-Clarté. (XVIe s.) — Le canton a 9 comm. et 14.077 hab.

PERROT (*pè-ro*) n. m. Techn. Réunion d'un certain nombre d'écheveaux en fil de laine cardée. || Tête de fil.

PERROT (Nicolas), voyageur français du XVIIe siècle, né au Canada en 1644, mort après 1718. D'abord simple coureur des bois au service des jésuites (1665-1684), il fut, sous les gouverneurs de La Barre, de Denonville et de Frontenac, chargé jusqu'en 1699 d'un commandement analogue à celui des chefs de bureaux arabes en Algérie. Il est l'auteur d'un très important *Mémoire sur les mœurs, coutumes et religion des sauvages de l'Amérique septentrionale*, que le père Tailhan a publié intégralement pour la première fois (1864).

PERROT (Louis-Jérôme), ingénieur français, né à Senlis (Oise) en 1798, mort à Paris en 1878. Il s'occupa d'abord de l'impression sur tissu et inventa (1835) une machine à laquelle il a donné son nom. Pendant la guerre franco-allemande (1870-1871), il fit partie du comité de la Défense nationale et inventa un canon-revolver.

PERROT (Georges), professeur et archéologue français, né à Villeneuve-Saint-Georges en 1832. Elève, en 1852, de l'École normale supérieure, membre de l'École d'Athènes (1855), il professa à son retour dans plusieurs lycées de province, puis au lycée Louis-le-Grand, à Paris (1863). En 1864, il avait été chargé d'une mission scientifique en Asie Mineure. Pendant son séjour à Ancyre, il étudia les ruines du temple d'Auguste et réussit à copier l'important texte latin du *Monument d'Ancyre*, ou Testament d'Auguste. Les résultats de cette mission parurent dans l'ouvrage : *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie* (1862 et suiv.). Docteur ès lettres en 1867, Perrot fut nommé maître de conférences à l'École normale (1872), membre de l'Académie des inscriptions (1874), professeur d'archéologie à la faculté des lettres de Paris (1875), enfin directeur de l'École normale supérieure (1888). Nous citerons, parmi ses œuvres principales, d'une érudition solide et sûre : *Mémoire sur l'île de Thasos* (1864) ; *De l'état actuel des études homériques* (1864) ; *l'Ile de Crète* (1866), souvenirs de voyage ; *Essai sur le droit public et privé de la république athénienne* (1867), ouvrage couronné par l'Institut ; la traduction des *Nouvelles leçons sur la science du langage*, de Max Muller ; *les Peintures du Palatin* (1872), avec Léon Renier ; une étude sur *l'Eloquence politique et judiciaire à Athènes : les Précurseurs de Démosthène* (1873) ; *Mémoires d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire* (1875) ; *Inscriptions d'Asie Mineure et de Syrie* (1877) ; etc. Enfin, Georges Perrot a entrepris, avec l'architecte Chipiez, la publication d'un important ouvrage sur l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*.



G. Perrot.

PERROT D'ABLANCOURT. Biogr. V. ABLANCOURT.

PERROTINE (*pe-ro* — de *Perrot*, l'inventeur) n. f. Machine pour l'impression des indiennes, qui, portant la gravure en relief, permettait, au moyen de plusieurs planches, d'imprimer un nombre assez considérable de couleurs.

PERROTTET (G. Samuel), voyageur et botaniste français, né en 1793, mort en 1860. Il naturalisa des plantes nouvelles à Cayenne et à Bourbon, visita Madagascar, la Sénégambie, et rapporta en France des collections botaniques. On lui doit : *Catalogue raisonné des plantes introduites dans les colonies françaises de Bourbon ou de Cayenne et de celles rapportées vivantes des mers d'Asie et de la Guyane* (1824), *Flore de Sénégambie* (1831 et suiv.), et de nombreux articles, mémoires, relations de voyages.

PERRUCHE (*pè-ruch'* — peut-être de *perroquet*) n. f. Ornith. Nom vulgaire d'une quantité d'oiseaux de taille moyenne ou petite, appartenant à la famille des psittacidés.

— Mar. Grément supérieur de l'artimon. V. PERROQUET.

— ENCYCL. Ornith. On réunit, sous le nom de *perruches*, la plupart des petits perroquets, en laissant celui de *loris* aux espèces des Moluques et de la Nouvelle-Guinée. Les perruches américaines sont en général des *conures* et des *psittacula;* les australiennes, des *melopsittacus, euphema, lathamus;* les africaines et indiennes, des *palæornis*, etc.



Perruches : 1. Conure; 2. Palæornis; 3. Euphème; 4. Mélopsitte; 5. Psittacule.

PERRUQUE (*pè-ruk'* — de l'ital. *perruca* ou *parruca*) n. f. Coiffure de faux cheveux :

Changez en cheveux noirs votre *perruque* blonde.
RACINE.

— Par anal. Filaments imitant une perruque : *Racines d'arbres tombant en* PERRUQUES *épaisses.* (H. Castille.)

— *Tête à perruque,* Sorte de tête de bois, sur laquelle les coiffeurs posent et accommodent des perruques. ‖ Fig. et fam. *Tête à perruque* ou simplem. *Perruque.* Personne qui tient opiniâtrement à ses préjugés.

— Adjectiv. : *Un auteur un peu* PERRUQUE.

— Pop. Détournement en général, et spécialem., Détournement de matériaux appartenant à l'Etat. ‖ Réprimande.

— Bot. Assemblage de poils ou de filaments très menus, auxquels adhèrent les spores des champignons angiocarpiens. ‖ *Arbre à perruque,* Nom vulgaire du sumac fustet.



Tête à perruque.

— ALLUS. LITTÉR. : **Faites des perruques, maître André, faites des perruques, des perruques, des perruques,** etc., Réponse spirituelle de Voltaire à un perruquier. (V. ANDRÉ *(maître).*) Cette phrase est comme une traduction comique du *Ne sutor ultra crepidam* des Latins.

— ENCYCL. Archéol. L'usage des faux cheveux est extrêmement ancien. Les Egyptiens avaient la tête rasée, mais, dans les cérémonies et quand ils sortaient, ils portaient, pour se préserver du soleil, des perruques de plantes tressées ou de crin. Les Mèdes, les Chaldéens, les Assyriens observaient vraisemblablement le même usage. Dans l'antiquité romaine, les hommes se servaient de perruques pour cacher leur calvitie, et les femmes, pour édifier des coiffures très compliquées. Les faux cheveux se sont portés de tout temps. Au XIVe siècle, les dames avaient des fausses tresses (*templettes*), appliquées des deux côtés du front. Dès le XVIe siècle, on faisait déjà des perruques complètes. La teinte blonde était alors la plus estimée. Marguerite de Valois entretenait des pages blonds qu'elle faisait tondre dès que leurs boucles avaient atteint une longueur suffisante. Les perruques étaient faites d'une coiffe de peau fine (canepin ou calepin), sur laquelle les cheveux étaient cousus à l'aiguille. Lorsque la mode de porter perruque se généralisa sous Louis XIII, on assembla les cheveux par tresses sur une calotte, dont souvent elles ne garnissaient que les bords, en retombant tout autour, mais dégageant le front. Sous Louis XIV, la perruque devint monumentale, avec ses boucles dressées, étagées, retombant sur les épaules et sur le dos. C'était ce qu'on appelait les *perruques carrées;* puis vinrent les *perruques nouées,* à cause des boucles courtes placées en avant, les *perruques à l'espagnole,* plus légères, ne tombant qu'au ras de l'épaule. On entendait par *perruques naturelles* celles qui imitaient une chevelure de longueur moyenne; il y avait encore les *coins,* tresses qu'on fixait aux tempes, les *tours,* qui entouraient la tête. Les perruques des ecclésiastiques gardèrent la disposition adoptée sous Louis XIII, c'est-à-dire qu'elles retombaient d'une calotte appareute (*perruques à couronne,* dites aussi *perruques d'abbé*).



Perruques : 1. Louis XIII (1640); 2. Louis XIV (1665); 3. Louis XIV (1695); 4. Régence (1715); 5. Louis XV (1770); 6. A bourse (XVIIIe s.); 7. A la Cadogan (XVIIIe s.); 8. A bonnet (XVIIIe s.); 9. De magistrat anglais moderne; 10. Actuelle pour les chauves.

PERRUQUER (*pè-ru-ké*) v. a. Fam. Poser et accommoder une perruque sur la tête de : *Coiffeur chargé de* PERRUQUER *les comédiens.*

PERRUQUERIE (*pè-ru-ke-ri* — rad. *perruque*) n. f. Fig. et fam. Chose surannée, démodée.

PERRUQUIER (*pè-ru-ki-é*) n. m. Celui qui fait des perruques, coiffe et rase : *Le* PERRUQUIER *d'antan est devenu coiffeur.*

— Loc. fam. *Minute de perruquier,* Temps plus long qu'on ne l'avait annoncé, parce que les perruquiers, lorsqu'un nouveau client entre dans leur boutique déjà pleine, prétendent toujours qu'ils auront fini *dans une minute.*

— ENCYCL. Archéol. Confondus avec les barbiers baigneurs et étuvistes jusqu'en 1656, les *perruquiers,* ou fabricants et vendeurs de perruques, devinrent indépendants vers 1673. Ils fabriquaient et vendaient aussi divers articles de parfumerie, d'herboristerie, etc.

PERRUQUIÈRE (*pè-ru-ki*) n. f. Femme d'un perruquier.

PERRUQUINISME (*pè-ru-ki-nissm'*) n. m. Fam. Opinion professée par les *perruques,* nom que les romantiques donnaient aux classiques, aux académiciens : *Terrasser l'hydre du* PERRUQUINISME. (Th. Gaut.)

PERRY, nom d'un certain nombre de comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat d'Alabama, sur la Cahawba, affluent de l'Alabama; 32.000 hab. Ch.-l. *Marion.* — Comté de l'Etat d'Illinois, sur la rivière Beaucoup, sous-affluent du Mississipi; 19.000 hab. Ch.-l. *Pinckneyville.* — Comté de l'Etat de Missouri, sur le Mississipi; 13.000 hab. Ch.-l. *Perryville.* — Comté de l'Etat d'Ohio; 31.000 hab. Ch.-l. *New-Lexington.* — Comté de l'Etat de Pensylvanie, sur la rive droite de la Susquehanna; 31.000 hab. Ch.-l. *New-Bloomfield.* Carrières d'ardoise, etc.

PERRY (John), électricien anglais, né à Garvagh (prov. d'Ulster [Irlande]) en 1850. Maître ingénieur et docteur ès sciences, il professa la physique au Clifton College (1870-1874), passa quatre années au Japon (1875-1878) comme professeur au Collège impérial des ingénieurs. A son retour, il organisa les ateliers Clark et Muirhead (1879), et devint professeur au Collège technique de Finsbury (1882), etc. C'est en collaboration avec le professeur Ayrton, son ancien collègue au Japon, que John Perry a fait ses principales inventions : aimant permanent, voltmètre à ressort; solénoïde et voltmètre à armature; voltmètre calorifique, résistances pour les courants de grande intensité, ergmètre, photomètre, dynamomètre de transmission et d'absorption, lampe à arc électrique, régulateur des moteurs et des dynamos, etc. Nous citerons de lui : *Traité élémentaire de la vapeur* (1875), et un ouvrage, très répandu, sur la *Mécanique pratique.*

PERS, PERSE (*pèr', pèrss* — peut-être dérivé du lat. *persicus,* couleur de pêche) adj. Se dit d'une nuance de bleu particulière : *Des yeux* PERS.

— *Minerve aux yeux pers, La déesse aux yeux pers,* Expressions par lesquelles les poètes ont traduit l'expression homérique *Glaukôpis Athénê.*

— n. m. Drap bleu pers : *Un manteau de* PERS.

— Archéol. Chevillo fixant le taquet de l'organeau, à bord des galères, du moyen âge au XVIIIe siècle.

PERSAC, comm. de la Vienne, arrond. et à 18 kilom. de Montmorillon, entre la Blourd et la Petite Blourd, affluent de la Vienne; 1.868 hab. Ch. de f. Orléans. Carrières. Poteries, chaux. Château de la Brulonnière (XVIe s.).

PERSAGNE ou **PERSAIGNE** n. m. Vitic. Syn. de MONDEUSE.

PER SALTUM (*pèr'-sal'-tom'* — expr. lat., signif. *par saut*), loc. adv. Dr. can. Sans passer par les ordres intermédiaires, par exemple si l'on était fait prêtre sans avoir reçu le diaconat : *Les ordinations* PER SALTUM *sont absolument prohibées.*

PERSAN (*pèr'*) n. m. Variété de cépage noir, cultivée dans l'Isère et la Haute-Savoie, et qui donne un vin très coloré. Syn. AGUZELLE NOIRE, DATARDE, BECCA, BECON, BECU, BECUETTE, CUL-DE-POULE, ÉTRAITRE DE L'ISÈRE, GUZELLE, PETIT BECQUET, POUSSE DE CHÈVRE.

PERSAN, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 20 kilom. de Pontoise, sur l'Esches, près de son confluent avec l'Oise, qui le sépare de Beaumont; 2.636 hab. Ch. de f. Nord. Port sur l'Oise. Distillerie; fabriques de caoutchouc, câbles, etc. Forges, fonderies, fabriques de produits réfractaires; manufactures de soies à coudre, tapis, etc.

PERSAN (*pèr'*), **ANE,** personne née en Perse ou qui habite ce pays. — *Les* PERSANS.

— Adjectiv. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *La langue* PERSANE.

— n. m. Linguist. Idiome des habitants de la Perse moderne : *Parler le* PERSAN. V. PERSE.

— Loc. adv. *A la persane,* A la manière des Persans, comme en Perse.

— ALLUS. LITTÉR. : **Comment peut-on être Persan?** Mots qui terminent une des pages les plus spirituelles des *Lettres persanes* de Montesquieu (Lettre XXX). Ils expriment plaisamment la surprise ou peu sotte que fait éprouver à quelqu'un l'aspect d'une personne appartenant à une classe ou à une nationalité qui ne sont pas les siennes.

PERSANO (Carlo, comte PELLION **di**), amiral italien, né à Vercelli en 1806, mort à Turin en 1883. Elève de l'Ecole navale sarde, il se distingua dans la campagne de Crimée. En 1859, il commença le blocus de Venise, puis aida Garibaldi à Naples, en 1860. La même année, il força l'entrée du port d'Ancône, obligeant Lamoricière à capituler. Il devint amiral en 1861. Elu député de la Spezzia en 1861, il fut ministre de la marine dans le cabinet Rattazzi (1862) et nommé sénateur en 1865. La défaite que lui infligea, à Lissa, l'amiral autrichien Tegethoff (1866) mit un terme à cette carrière si brillante. Traduit devant le Sénat en 1867, Persano fut condamné à la destitution. Il a publié : *Journal de bord pendant la campagne de 1866* (1870).

PERSBERGITE (*pèr'-shèr'-jit'*) n. f. Substance minérale, résultant de l'altération de la néphéline.

PERSCRUTATEUR, TRICE (*pèr'-skru'*) n. Personne qui perscrute. (Vieux.)

PERSCRUTATION (*pèr'-skru, si-on* — rad. *perscruter*) n. f. Scrutation profonde : *L'intime* PERSCRUTATION *des talents.* (Ste-Beuve. Vx.)

PERSCRUTER (*pèr'-skru* — du lat. *perscrutari,* même sens) v. a. Scruter profondément. Vx.)

PERSE, personne née dans l'ancienne Perse ou qui habitait ce pays. — *Les* PERSES. Les habitants de la Perse moderne s'appellent plutôt *Persans, anes.)*

— Adjectiv. Qui a rapport aux Perses.

— n. m. Langue parlée par les habitants de l'ancienne Perse. V. PERSE royaume de. Linguist.

— n. f. Comm. Sorte de toile peinte ou d'indienne qu'on apportait autrefois de l'Inde, et à laquelle on attribuait par erreur une origine persane. (On la fabrique auj. en Europe.) ‖ Adjectiv. : *Toile* PERSE. *Indienne* PERSE.

— *Bleu de Perse,* Nom donné quelquefois au bleu pers.

— Chim. *Graine de Perse.* V. NERPRUN.

PERSE (ROYAUME DE) ou **IRAN,** empire asiatique qui occupe actuellement les deux tiers du plateau de l'Iran, entre les 25e et 38e degrés de latit. N. et les 42e et 60e degrés de longit. E. Superf., environ 1.645. kilom. carr.; Pop. 9 millions d'habitants.

— *Géographie physique et économique.* Les chaînes qui bordent le plateau au S. et à l'E. sont composées en grande partie de calcaire à nummulites de l'âge tertiaire primitif; entre Zeitoun et Bender-Dilem, cette couche est recouverte d'un dépôt fort épais de marnes bitumineuses et pétrolifères, probablement miocènes. Les marnes de Susiane sont recouvertes d'un banc de poudingue épais de 50 mètres, mais les nummulites reparaissent dans les fragments de poudingue charriés par les cours d'eau. Au-dessus de la marne, on trouve un banc de gypse de 400 mètres d'épaisseur, recouvert de marne, et enfin une masse de calcaire compact, recouvert parfois de marnes supérieures, forme les falaises du Sud-Ouest. Le grand désert salé qui occupe la partie est de la Perse est formé par l'affleurement des marnes supragypseuses mêlées de gypse. Dans le Zagros, on trouve du granit, qui forme le massif de l'Alvend (3.400 m.) entre Hamadan et le lac d'Ourmia. La chaîne qui délimite au N. le plateau iranien se détache des montagnes d'Arménie, contourne la rive méridionale de la mer Caspienne sous le nom d'Elbourz et se termine par les montagnes du Khoraçau, reliées elles-mêmes au massif afghan. La chaîne méridionale part également d'Arménie et longe, sous le nom de Zagros, le golfe Persique jusqu'à l'embouchure de l'Indus. Le plus haut sommet est le mont Dinar, au sud d'Ispahan (5.000 m.). Le Zagros est coupé par la route antique des caravanes de la vallée du Tigre à Hamadan, au lieu appelé par les anciens Porte du Zagros. Au centre du plateau, on rencontre les volcans éteints du Sahend (3.440 m.) et du Savalan (4.813 m.).

Le système hydrographique est celui des hauts plateaux de l'Asie centrale : les cours d'eau qui naissent dans les montagnes limitant le plateau se jettent, les uns dans la mer Caspienne (Lâr, Atrek, Gourgan), dans la mer d'Aral ou dans les steppes environnants (Héri-Roud, Mourghab, Abi-Kaïsar, Istarâb), tantôt dans le golfe Persique, comme le Karoûn, navigable sur une bonne partie de son cours, qui se jette dans le Chatt-el-Arab, ainsi que la Kerkha et la Diyâla, et les deux Zab, qui se déversent dans le Tigre. Les cours d'eau qui, sortis des mêmes hauteurs, se dirigent vers le centre, n'ont pas d'écoulement au dehors; ils se jettent dans les lacs Ourmia, Hâmoun, Niriz, ou se perdent dans les sables. Le plus grand de ces cours d'eau est le Helmend, tributaire du lac Hamoun. Seul, le Seïi-Roûd, né dans les montagnes du Kurdistan, traverse le plateau, perce l'Elbourz et se jette dans la mer Caspienne.

Le climat de la Perse est d'une sécheresse étonnante; le désert central est même considéré comme le point le plus sec de la terre, en raison de la rareté des pluies. En revanche, les provinces du Ghilân et du Mazenderan, au S. de la mer Caspienne, sont très humides et malsaines; la Susiane est également exposée, pendant l'hiver, à des pluies torrentielles. L'hiver est très froid et l'été très chaud; il neige abondamment pendant les mois de décembre et février. L'été, le thermomètre monte, dans le désert central, jusqu'à 45° et 48°, mais les nuits sont assez fraîches. Sous un tel climat, la flore est naturellement assez pauvre; le platane, le peuplier, le cyprès, le noyer, l'if, le sapin, le frêne et le chêne se rencontrent dans les forêts qui recouvrent les flancs des montagnes; le palmier ne croît dans le Sud. Les fruits sont les mêmes que dans les régions tempérées; aux environs de Chirâz, dans le Sud, la vigne est abondante et permet de faire un vin renommé, le tabac, l'opium, l'indigo, le riz, la canne à sucre et le cotonnier sont cultivés dans quelques districts; la rose abonde aux environs de Chirâz, le froment et l'orge sont cultivés partout. La faune est celle des pays de montagnes. On y rencontre l'ours, le loup, le léopard, le renard, l'onagre, le sanglier, la chèvre sauvage, la gazelle, le vautour et l'aigle; les rossignols s'y trouvent en grand nombre dans les marécages des bords de la Caspienne, vivent le tigre, le lynx, le loup, l'axis et, en certains endroits, le lion; ce fauve vit aussi sur les bords du Karoûn, en Susiane, mais n'attaque pas; le scorpion et la punaise venimeuse pullulent dans certaines localités. Une grande partie des habitants nomades de la Perse centrale se consacrent à l'élevage des chameaux à une et à deux bosses, des mulets et des chevaux, dont trois races sont renommées, l'arabe, la turcomane et la persane. Bien que le fer, le plomb et le cuivre abondent en Azerbeïdjan et même la houille dans l'Elbourz, les richesses minérales sont peu exploitées. Les industries sont médiocrement développées. Dans le Centre et le Sud, à Ispahan, Chiraz et Yezd, on fabrique des étoffes de soie, des châles, des cotonnades et des indiennes colorées à la main. Le poil de chameau sert à fabriquer une espèce de flanelle, très répandue en Orient; la maroquinerie en peau de mouton et d'onagre est aussi florissante à Hamadan. Des tentatives ont été faites par

Nasr-ed Dio Chah pour installer des fabriques européennes. Ganterie, papeterie, raffinerie, etc. La sériciculture est assez florissante aux environs de Recht.

La Perse est sillonnée de routes de caravanes, dont les principales sont celle d'Erzeroum à Téhéran et Meched, celle de Recht à Téhéran et au golfe Persique par Kachan et Yezd, et celle de Téhéran à Hamadan et Bagdad; mais ces routes sont souvent obstruées par les neiges. Un chemin de fer d'intérêt local fonctionne aux environs de Téhéran.

— *Géographie politique et administrative.* La Perse est un royaume indépendant, gouverné par le schah, dont le pouvoir est absolu. Héritier du trône de Darius, il en porte les titres pompeux; mais sa dynastie, d'origine turque, n'est que tolérée par les Persans-schiites, pour qui le trône n'est dû qu'aux descendants d'Ali. Au dehors, le schah est soumis aux influences russes, qui tendent à s'implanter de plus en plus en Perse. Son pouvoir est limité par les règles établies par le Coran et par l'influence du haut clergé. Le trône est héréditaire dans la famille des Kadjars. Un conseil de ministres (*vizirs*) choisis par le schah dirige les affaires; leurs départements sont au nombre de neuf : affaires étrangères, finances, intérieur, justice, cour et douanes, presse, arts et métiers, instruction et commerce. Le budget est d'environ 50 millions de francs.

La population de la Perse est aujourd'hui très mêlée, mais on y retrouve encore de bons spécimens du type iranien, qui est représenté par les *Parsis* du Farsistan, les *Louris*, les *Guebres* et les *Tadjiks*. Chez les Tadjiks, on rencontre assez fréquemment des individus blonds ou châtains, avec des yeux clairs. La société comprend la classe des *mirzas*, dans laquelle se recrutent les professions libérales, celle des négociants, manufacturiers, industriels, etc., et enfin celle du peuple (ouvriers, cultivateurs, domestiques). La femme occupe une situation tout à fait subalterne, et elle est cloîtrée dans le harem. Chaque homme peut épouser une femme, l'acheter ou la louer; le divorce est très fréquent, et il est rare qu'une femme de vingt-quatre ans n'ait pas eu deux ou trois maris. On peut d'ailleurs contracter un mariage temporaire, pour vingt-cinq jours, que consacre le mollah ou prêtre. Tous les Persans riches ont des harems gardés par des eunuques, sous la conduite desquels les femmes sortent soigneusement voilées. Les Persans se divisent en deux classes : 1° les sédentaires, au nombre de 5.750.000 (habitants des villes et agriculteurs); 2° les nomades, au nombre d'environ 2 millions, qui appartiennent à cinq nationalités (Kourdes, Louris, Bakhtiaris, Arabes, Balouches, Turcomans). En Perse vivent également des juifs, des arméniens, des tsiganes, des Européens, etc. Les Persans sont pour la plupart, musulmans schiites; on trouve cependant 100.000 chrétiens, 10.000 juifs et 7.000 à 8.000 guèbres.

La Perse est divisée en vingt gouvernements administrés par des gouverneurs, pour la plupart membres de la famille royale, qui ont sous leurs ordres des *hakim* (gouverneurs), *daroga* (commandants de police) et *ketkhoda* (administrateurs). Les vingt gouvernements sont : Azerbeidjan, ch.-l. *Tauris*; Ghilan, ch.-l. *Recht*; Mazenderan, ch.-l. *Sari*; *Asterabad*; Ardilan, ch.-l. *Senna*; *Bouroudjird*; *Chouster*; *Chiraz*; Khamseh, ch.-l. *Zendjan*; *Kasvin*; *Téhéran*, capitale de la Perse; *Hamadan*; *Koum*; *Kachan*; *Ispahan*; *Yezd*; *Kirman*; *Bampour*; Khorassan, ch.-l. *Meched*.

— *Religion.* V. Mazdéisme, Zoroastre.

— *Instruction.* L'enseignement est libre et indépendant de l'État. Les écoles primaires sont très nombreuses, mais on n'y étudie que le Coran et l'écriture. L'enseignement supérieur est donné dans les colleges ou *medresch*, très riches et nombreux; on y enseigne la théologie, la philosophie, l'astronomie et l'algèbre. Un collège royal a été fondé récemment par le gouvernement, avec un personnel enseignant composé principalement de Français. Les lazaristes, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, les juifs et les arméniens ont des écoles très fréquentées. Bien que l'on trouve en grand nombre, sur tout le territoire persan, des documents artistiques et archéologiques importants, le gouvernement n'a pas encore songé à les réunir en collections. Il y a bien un musée à Téhéran, dans le palais du Chah, mais les objets qui y sont renfermés n'ont pas grande valeur. En 1900, le schah a accordé au gouvernement français le monopole des fouilles sur toute l'étendue du territoire persan. Une mission a été formée, sous le titre de Délégation française en Perse, dont les fouilles à Suse ont déjà donné d'importants résultats.

— *Armée.* L'armée persane est instruite par des instructeurs russes et belges et comprend des troupes régulières (*nizam*) et d'irréguliers (*redif*). Les premières se divisent en infanterie, artillerie et cavalerie; il y a 81 bataillons d'infanterie de 800 hommes. Les soldats s'engagent pour la vie et reçoivent une solde, assez irrégulièrement payée. La hiérarchie est la même que dans l'armée turque.

Histoire. Au cours de son histoire, la Perse a vu ses limites reculées jusqu'en Thrace et en Syrie, à l'Est jusqu'à l'Indus, englobant ainsi les contrées appelées aujourd'hui Afghanistan et Béloutchistan. La première mention du nom de Perse se trouve dans les inscriptions de Salmanasar Ier, roi d'Assyrie, en 835 av. J.-C., où il est question des Parsouas. Les Grecs nous ont transmis ce nom sous la forme Πέρσαι; les Arabes en ont fait *Fars*, la Perse en général et, en particulier, la province montagneuse du Farsistan, *Fours*, les Persans, *Farsi*, un habitant du Fars, un Persan.

Les Perses, peuple de race aryenne, n'apparaissent dans l'histoire que vers le VIIe siècle avant notre ère, tandis qu'ils étaient auparavant dans la nation assyrienne, mais leur établissement sur le plateau iranien paraît remonter à une antiquité très reculée. On est toutefois indécis sur l'habitat primitif des Persans. Khanikoff le retrouve dans les vallées de l'Hindou-Kouch; Ujfalvy et Houssaye retrouvent dans les Farsis actuels le type des Perses gravé sur les murs de Persépolis. Les diverses invasions qui ont passé sur le plateau de l'Iran depuis l'antiquité y ont laissé des peuples qui n'ont pas réussi à se fondre dans la race dominante : Turcomans, Kurdes, Arabes nomades de la Susiane, Hindous des ports du golfe Persique et des frontières du Béloutchistan.

Seuls les livres sacrés retracent la marche errante des Aryas, depuis le plateau du Pamir jusqu'au lac Hamoun, où ils s'étaient séparés en deux grandes tribus : les Perses, qui étaient allés s'établir sur les confins de l'Elam, dans un canton qu'ils appelèrent Parça, et les Mèdes, qui avaient émigré vers le Nord, autour du Zagros, chassant devant eux les premiers occupants. La Perse, morcelée en un grand nombre de petits États rivaux, paraît avoir obéi à une unité de principicules jusqu'au moment où le roi assyrien Salmanasar Ier soumit, en 827 av. J.-C., un prince d'Atropatène appelé Artasari. Un siècle après, en 713, ce fut la Médie qui devint tributaire de Sargon, roi d'Assyrie. Après un demi-siècle d'anarchie, les princes mèdes élurent un juge appelé Déjocès, selon Hérodote, qui gouverna dans la ville d'Echatane (Hangmatana), aujourd'hui Hamadan, qu'il avait fondée. Pendant le règne de ce juge, les Mèdes durent subir une invasion de Cimmériens. Mais ceux-ci furent repoussés par les Assyriens, qui profitèrent de cette circonstance pour occuper tout le pays jusqu'à la mer Caspienne, mais qui furent arrêtés dans leur marche par le fils de Déjocès, Phraortès. Un descendant de ce juge, Cyaxare (Huvakhchatara), fut assez puissant pour entrer en lutte contre l'Assyrie; après avoir repoussé une invasion de Scythes, il s'empara de Ninive et la détruisit. Astyage, successeur de Cyaxare en 585, s'empara de Harran en Mésopotamie et régna avec plus d'éclat encore que son prédécesseur, mais finit par succomber sous les coups d'une nouvelle nation, les Perses. Le fondateur de l'empire perse, Cyrus, sortit d'Elam ou Susiane. L'Elam, vaincu enfin par Assurbanipal, perdit son indépendance jusqu'au jour où des princes perses, descendants d'un certain Achéménès, s'emparèrent du district d'Anchan et y établirent la dynastie des Achéménides, dont les premiers souverains, Cyrus Ier et Cambyse Ier, reconnurent pendant un siècle la suzeraineté des Mèdes. Cyrus II, devenu roi d'Anchan, marcha contre Astyage, le vainquit, s'empara de la Lydie, conduisit ensuite ses armées victorieuses jusqu'aux limites de la Sibérie. La conquête de la Chaldée occupa la fin de son règne. Cambyse, son fils, entreprit la conquête de l'Egypte, s'empara de Memphis, poussa une pointe jusqu'en Nubie, mais vit son armée engloutie par les sables sur la route de l'oasis d'Ammon. Parvenu au faîte de la puissance, après avoir réuni sous son sceptre tout le vieux monde oriental, il se livra à des actes de folie qui lui aliénèrent les Egyptiens. Pendant ce temps, le mage Gaumata fut reconnu par le peuple et proclama la ressemblance de Cambyse. V. Elam, Cyrus, Cambyse, Smerdis, etc.) L'usurpateur, bientôt démasqué, fut mis à mort par Darius, fils d'Hystaspe, qui appartenait à une branche collatérale de la famille de Cyrus. Darius, monté sur le trône en 521, arrêta la décadence de l'Empire perse et réprima plusieurs rebellions (bas-relief de Béhistoun).

Arrivés aux confins du monde oriental, les Perses n'avaient plus comme voisins que les peuplades de l'Inde que Darius soumit rapidement, les Scythes, qu'il poursuivit dans le fond de leurs steppes, et les Grecs, avec qui les rapports étaient déjà tendus par suite du voisinage des colonies grecques d'Ionie. Darius entama contre les Grecs cette longue série de campagnes désignées sous le nom de *guerres médiques*. V. Mediques.

Au milieu du IVe siècle avant notre ère, la Syrie, l'Egypte et le reste de la Perse furent conquises par Alexandre; mais la Perse resta peu de temps sous la domination grecque. Après la mort d'Alexandre, elle échut en partage à Séleucos Nicator, qui fonda, en 312, la dynastie des Séleucides, dont la capitale fut Séleucie, sur le Tigre, en aval de Bagdad. Sous le dernier Séleucide, Antiochos Théos, un satrape de Bactriane, appelé Diodote, se déclara indépendant et fonda le royaume gréco-bactrien, qui étendit la civilisation grecque jusque dans l'Inde. Pendant ce temps, un nommé Arsakès, d'origine parthe, tua le satrape de la Parthyène et fonda la dynastie parthe des Arsacides (250). Son frère, Tiridate, lutta avec succès contre Ptolémée Evergète, puis contre les Séleucides et les Bactriens coalisés contre lui. A la mort de Diodote, il s'allia avec le fils de ce dernier et vainquit les Séleucides. Le règne d'Artaban Ier, fils de Tiridate, fut occupé par une lutte continuelle contre Antiochus III; après avoir subi de nombreux revers, il réussit à faire reconnaître l'indépendance de son royaume. Après le court règne de Phraatès Ier, Mithridate Ier monta sur le trône et étendit ses conquêtes sur tout le territoire de la Perse, aux dépens de Demetrios Nicator qui tomba en captivité. Sous Phraatès II, les Séleucides reprirent l'offensive, mais, peu après, la Syrie se souleva et secoua leur joug, suivie bientôt de la Judée et de toute la Perse. Phraatès, victorieux, périt en marchant contre les Scythes. Ses successeurs éprouvèrent les plus grandes difficultés à maintenir l'intégrité de leur royaume contre les Mongols, son Artaban II contre les Sakas, sous Mithridate II contre les Arméniens, sous Phraatès III jusqu'au moment où l'arrivée de Crassus en Syrie, comme proconsul romain, fut le signal d'une longue suite de guerres entre les Parthes et les Romains. Orodès, fils de Phraatès, ne cessa de harceler l'armée romaine, qui pillait la Mésopotamie jusqu'à Harran (Carrhæ), où elle fut complètement défaite par Surena, son général; Crassus fut tué et sa tête fut portée à Orodès, en Arménie. Peu de temps après, Pacorus, général perse, soumit la Syrie, la Phénicie et la Judée, mais dut se retirer devant l'armée qu'Antoine envoyait d'Alexandrie. Sous Phraatès IV, Antoine voulut exécuter son projet de conquête de la Syrie et de l'Arménie. Repoussé dans une première expédition, il reprit l'avantage et conquit l'Arménie, mais sa lutte contre Octave l'obligea à abandonner ses conquêtes. Phraatès eut ensuite à lutter contre ses sujets, qui l'avaient obligé à partir pour l'exil, puis il envoya ses fils étudier à Rome et mourut en laissant la couronne à son fils Phraatacès, qu'il avait eu d'une Italienne envoyée par Auguste. Phraatacès, malgré son éducation italienne, continua à soutenir l'Arménie contre Rome,



Perse : 1. Temple du feu. — 2. Taureaux androcéphales (Persépolis). — 3. Pont antique à Meadjile. — 4. Frise des Immortels. — 5. Cachet de Darius. — 6. Cassolette madzéique. — 7. Chapiteau de Suse. — 8. Chapiteau persépolitain. — 9. Plaque de revêtement stammifère. — 10. Vase de verre. — 11. Bouteille de faïence. — 12. Buire de cuivre. — 13. Mosquée royale d'Ispahan. — 14. Lampe de mosquée (XIVe s.). — 15. Poignard (XVIIIe s.). — 16. Trône d'or du Schah-Abbas. — 17. Derviche. — 18. Chaldéenne. — 19. Arménienne. — 20. Persane en costume de rue. — 21. Chef de village. — 22. Moine arménien.

mais craignit d'entamer une lutte contre Caius, envoyé par Auguste, et obtint la paix avec Rome. Après sa mort (an 6 apr. J.-C.), l'empire parthe fut déchiré pendant cinquante ans par des divisions intestines : les fils de Phraatès eurent à lutter contre l'usurpateur Artaban et ses fils jusqu'au moment où les fils de Vonones II se partagèrent l'empire. Pacorus eut l'Atropatène, Tiridate l'Arménie, et Vologèse Ier fut reconnu roi des Parthes. L'ère de prospérité qui paraît avoir régné sur le royaume parthe à cette époque n'arrêta pas la décadence de la dynastie. Trajan voulut en finir avec les ennemis héréditaires des Romains; il s'empara de Séleucie et de Ctésiphon, mais un soulèvement l'obligea à battre en retraite, et il mourut peu après. Chosroès, qui avait délivré la Perse des Romains, monta sur le trône et sut conserver la paix que lui offrait l'empereur Adrien.

Sous Vologèse III, les hostilités recommencèrent à propos de la succession au trône d'Arménie : Séleucie et Ctésiphon furent reprises deux fois par les Romains; Caracalla ravagea la Mésopotamie et périt assassiné; Artaban IV rétablit alors un Arsacide sur le trône d'Arménie. Ce furent les derniers succès des rois parthes : une autre dynastie, celle des Sassanides, naissait sur un autre point du territoire iranien. Le fondateur de la dynastie sassanide, Ardaschir, apparenté aux princes d'Istakhr (Persépolis), réunit autour de lui tous les mécontents. Après avoir mis à mort son frère Sapor, dont il craignait les compétitions, il marcha contre Artaban IV, le défit à Hormuz et le tua (226). Il épousa alors une princesse arsacide et s'appuya sur les collèges de *mages* ou prêtres de religion zoroastrienne.

Le premier acte d'Ardaschir fut de déclarer la guerre aux Romains et d'envahir la Mésopotamie. Son fils Sapor Ier, défait par Gordien, demanda la paix, mais, peu de temps après, il assiégea Edesse, s'empara de l'empereur Valérien et dévasta la Syrie. Sous Varahram Ier, la religion fut menacée par les doctrines hérétiques répandues par un certain Manès, fondateur de la secte manichéenne; le supplice de Manès arrêta le soulèvement des hérétiques. Varahram II reprit les hostilités contre les Romains, mais ses succès furent bientôt compensés par les revers qu'essuya son successeur Narsès, fils de Sapor Ier, qui laissa tous ses trésors entre les mains de Galérius et fut contraint de céder cinq provinces (301). Sapor II arrêta le mouvement de décadence qui menaçait l'empire perse en luttant contre les Arabes du Bahreïn et contre les Romains, sur lesquels il reprit la Mésopotamie. Mais bientôt le christianisme se répandit dans l'empire, et ce ne fut qu'après une persécution violente que Sapor réussit à l'arrêter. Les persécutions se poursuivirent sous les règnes de Yezdedjerd Ier et de Varahram V et furent la cause d'une guerre avec l'empereur Théodose. La paix conclue stipula le libre exercice du christianisme, ce qui n'empêcha pas Yezdedjird II de recommencer les persécutions. Mais un autre danger menaçait les Sassanides : les Ephtalites ou Huns blancs s'avançaient des hauts plateaux de l'Asie et envahissaient les frontières perses. Yezdedjird et Peroz, son fils, tentèrent de les repousser, mais la lutte se termina à l'avantage des Huns. Kobad, fils de Peroz, réussit à les repousser au delà des bornes de l'empire, mais ses succès ne l'empêchèrent pas d'être détrôné pour avoir tenté une réforme socialiste-communiste, de concert avec un certain Mazdak de Persépolis. De retour quatre ans après (501), avec l'aide des Ephtalites, il s'occupa de réorganiser les finances et l'administration de l'empire. Une guerre qu'il entreprit contre Anastase et son successeur, Justinien, n'eut aucun résultat; mais son fils Chosroès Ier s'empara d'Antioche. Le règne de ce prince fut un des plus glorieux de la période sassanide, malgré une invasion byzantine qui l'obligea à conclure, en 578, une paix désavantageuse. Sous ses successeurs, Ormuzd IV, Chosroès II et Siroès, l'empire commença à se démembrer; la division, née dans la famille même des souverains, se répandit dans les provinces; les derniers rois de Perse périrent assassinés, tandis qu'Héraclius, empereur d'Orient, profitait de ces troubles pour s'emparer de la Mésopotamie. De tous côtés, des soulèvements en détachaient l'Arménie et les provinces de l'Arabie, et les Arabes, convertis à la nouvelle religion prêchée par Mahomet, s'agitaient sur les frontières, prêts à envahir la Perse. Lorsque Yezdedjerd III monta sur le trône en 632, le général arabe Khalid venait d'arracher à l'empire les vallées du Tigre et de l'Euphrate avec Bassorah, Anbar et Hira. Le nouveau roi voulut relever le courage abattu des Perses : il réunit une armée considérable et l'envoya à Kâdisiyya attendre l'armée arabe conduite par Saad ibn Waqqâs (635). Après un combat de trois jours, les Perses abandonnèrent le champ de bataille. Yezdedjerd, resté seul à Ctésiphon, se retira à l'arrivée des Arabes, emportant ses richesses et le feu sacré qu'il transporta à Merv. Les années 639 et 640 furent occupées par les Arabes à la conquête de la Perse entière. Ctésiphon fut rasée. Yezdedjerd périt assassiné en 651. Avec la dynastie sassanide disparurent la nationalité, l'indépendance et la religion même de la Perse.



Armoiries de la Perse.

C'est seulement vers le milieu du VIIIe siècle que la Perse, durement opprimée par les califes de Damas et de Médine, commence à reprendre quelque conscience d'elle-même. Elle favorise, en 750, l'avènement de la dynastie des Abbassides (v. ce nom) et voit, environ un siècle après, s'établir dans le Khorassan la dynastie indépendante des *Tahirides* (821), à laquelle succèdent les *Saffarides*, puis les *Samanides*, dont les domaines contribueront plus tard, au Xe siècle, à la constitution de l'empire *Ghaznévides*. En 1037, le chef des Turcs seldjoukides, Toghrul, s'empare de Badgad; mais la dynastie qu'il fonde, voit, au XIIe et XIIIe siècles, son autorité diminuée par la création, sans cesse

renouvelée, de petites dynasties d'*atabecks* locaux, installés surtout dans l'Aderbadjan et le Laristan. Enfin, en 1258, la dynastie abbasside de Bagdad prend fin, et une nouvelle domination s'étend sur la Perse : celle des Mongols, représentée par un petit fils de Temoutchin, Houlagou, auquel succèdent Abagakhan, puis Takandar, enfin Arghoun (1284), au milieu de révolutions de palais sans cesse renaissantes. Seul, le règne de Ghazan khan témoigne de quelque prospérité et de quelque gloire (1292-1304). Au milieu du XIVe siècle, la décadence des sultans mongols est à son tour complète ; la Perse est soumise, par les petites dynasties des *Djelairiens* (Bagdad), des *Mouzzaférides* (Ghiraz), des *Kurt* (Hérat), des *Serbédariens* (Khorassan), etc., à un véritable régime féodal, que compliquent encore la conquête de Tamerlan et les querelles de ses petits-fils, auxquels se substitue le propre frère de Tamerlan, Chah-Rokh, dont le règne se passe en luttes incessantes contre la dynastie turcomane du Mouton-Noir. Il faut attendre le XVIe siècle pour voir se reconstituer, avec les *Sophis* (v. ce mot), une dynastie musulmane chiite réellement nationale et indépendante, dont Chah-Ismail, vainqueur des Turcomans près de Hamadan, établit définitivement la suprématie sur l'Iran ; malgré la lutte malheureuse qu'il doit soutenir contre le sultan ottoman Selim Ier, il étend jusqu'à l'Arménie son action (1499-1524).

— La lutte entre Turcs et Persans se poursuit sous le règne de Thamasp, qui dure jusqu'en 1560. Après les règnes d'Ismaïl, fils de Thamasp, et de son frère, Mohammed-Mirza, c'est un nouveau chef militaire, Abbas, qui s'empare du pouvoir (1586), gouvernant cruellement, mais avec de remarquables qualités d'administrateur, la Perse reconstituée. Il meurt en 1628 ; ses successeurs, Sam-Mirza, puis Abbas II, enfin Hussein Mirza (1694), sont des souverains médiocres, mais tranquilles ; Mahmoud, qui arrive au trône en 1722, voit le premier contact de la Perse et de la Russie, Pierre le Grand venant en personne conquérir le Daghestan. Sous le règne de son second successeur, Achraf (1725-1729), les Turcs s'emparent de Tébriz. Bientôt Achraf lui-même succombe devant une révolte que dirige Thamasp, fils de Hussein, soutenu par le célèbre Nadir Shah, qui se substitue bientôt à lui (1732), abandonne le chiisme des Sophis, et règne glorieusement jusqu'en 1747. Son assassinat ouvre pour la Perse une ère nouvelle de troubles (règnes d'Adil-Schah, d'Ibrahim-Khan, etc.), à laquelle met fin l'usurpation de Kerym-Khan (1751-1779). Cependant, l'ambition de la Russie devient plus évidente. Mettant à profit les rivalités des fils de Kerym, la fin tragique de Aga-Mohammed-Kadjar, fondateur de la dynastie encore aujourd'hui régnante, elle obtient de son neveu Feth-Ali la cession de la Géorgie, dont elle avait essayé en vain de s'emparer sous le règne de Aga Mohammed (1813). En 1825, une nouvelle reprise de la lutte oblige Feth-Ali d'abandonner l'Arménie jusqu'à l'Araxe, au traité de Turkman-Tchaï (1832). Dès lors, l'influence russe est restée prépondérante à la cour de Téhéran, sous le règne de Nasr-Ed-Din (1848-1896) elle a permis à la Perse de s'agrandir du Béloutchistan, du Kouhistan (1860) et de s'étendre au nord, jusqu'à l'Atrek, malgré les progrès du fanatisme babi ; Nasr-Ed-Din enfin et son fils Mouzaffer-Ed-Din, se sont efforcés d'introduire dans leur État un peu de l'industrie et de la civilisation occidentales.

— *Civilisation et beaux-arts.* La civilisation de la Perse ancienne fut à son apogée à l'époque de Darius. Ce fut ce souverain qui organisa le premier l'empire et le divisa en vingt-trois provinces ou *satrapies*. Chaque province était gouvernée par un satrape, choisi par le roi et assisté d'un secrétaire royal et d'un général commandant les troupes ; le satrape avait le pouvoir civil et judiciaire le plus complet et percevait l'impôt à sa guise. Des inspecteurs étaient envoyés chaque année par le roi, appuyés d'un corps de troupes, pour examiner la gestion des satrapes. La Perse propre était dispensée d'impôt, mais les autres provinces payaient le tribut en raison de leur étendue et de leur richesse. A l'époque de Darius se rattache la création de la monnaie d'or dite *darique*, portant une figure de roi armé de l'arc ou de la javeline.

Les plus anciens monuments de l'architecture achéménide sont les tombeaux des rois. Le tombeau de Cyrus, à Pasargades, révèle une influence hellénistique ; les autres tombeaux de la même époque diffèrent un peu : ce sont des caves de pierre surmontés d'un pyramidion écrasé, à ornementation très simple. L'influence égyptienne semble avoir inspiré l'architecture funéraire des successeurs de Darius. Le tombeau de ce roi, à Persépolis, est un hypogée creusé dans le roc. L'art perse a d'ailleurs toujours été influencé par l'étranger ; les rois perses revêtaient des étoffes brodées de Babylone et de Phénicie ; ils employaient les sculpteurs grecs à la décoration de leurs palais. Le palais de Darius, à Persépolis, semble fortement inspiré de l'art égyptien : ce sont les mêmes portes, surmontées des mêmes corniches égyptiennes. Devant la façade se déploie un escalier de cent onze marches, conduisant à la salle du trône, plus loin s'étend la salle aux cent colonnes de Darius. Suse et Ecbatane sont bâties sur le même plan. L'architecture des Arsacides, représentée seulement par le palais de Serv-i-Stan, présente encore la gorge égyptienne dans la corniche des portes. Les deux principaux édifices de l'époque sassanide sont la salle d'audience de Chosroès Ier, ou Arc de Ctésiphon, et le palais de Mashita, élevé par Chosroès II en Palestine. Le premier a été nommé par les Arabes sous le nom de Taq-Kesra (arche de Chosroès), et existe encore : une nef de 26 mètres de large sur 48 de profondeur, couverte d'un dôme elliptique de 25 mètres de haut. La façade, qui est pleine, est décorée en six rangées d'arcades superposées. Le plan du palais de Mashita présente des analogies profondes avec celui des églises coptes mais la représentation de la coupole, inconnue des coptes. La décoration des palais achéménides ne le cédait en rien à l'architecture : les salles d'audience étaient soutenues par des colonnes élégantes, surmontées de chapiteaux à tête de taureau d'une pureté de ligne irréprochable. C'est dans la décoration même que le génie artistique de l'Iran se revèle, au milieu du mélange d'éléments étrangers. Les murailles extérieures des palais étaient couvertes de briques émaillées posées en saillie, de manière à former de véritables bas reliefs. La frise des *Immortels*, rapportée au Louvre par la mission Dieulafoy, où l'on voit défiler les soldats de la garde royale, en est le type le plus parfait.

— Linguist. On distingue l'*ancien perse*, le *moyen perse* ou *pehlvi* (v. ce mot) et le *perse moderne* ou *persan*. Ce sont trois états assez différents d'un même idiome appartenant au groupe iranien des langues indo-européennes. L'*ancien perse*, ou *iranien occidental*, nous est connu par les inscriptions cunéiformes des rois achéménides (depuis Darius Ier 521-485) jusqu'à Artaxerxès Ochus (359-338), dont c'était la langue officielle. Les inscriptions des rois achéménides étaient trilingues ; la première colonne est rédigée en vieux perse, la troisième en assyrien ; la seconde donne lieu, encore aujourd'hui, à d'assez vives contestations. Ces inscriptions ne nous offrent qu'un lexique assez restreint, un peu plus de 400 mots, y compris beaucoup de noms propres. L'ancien perse, comme le zend, change *s* initial en *h*, mais, dans le corps des mots, a laissé parfois disparaître complètement la sifflante primitive. Il a conservé intactes les diphtongues *ai* et *au* de l'indo-européen. L'écriture perse est le plus simple des systèmes cunéiformes. Dans la période qui s'étend depuis les Achéménides jusqu'à la conquête mosulmane, la langue perse se chargea d'éléments sémitiques (araméens). Le nom de *pehlvi* est donné généralement à la langue de la Perse pendant cette période. Le *néo-perse* ou *persan* se constitua vers l'an 1000 comme langue littéraire. Son domaine actuel comprend à peu près tout l'Iran. Il possède trois voyelles, brèves ou longues, *a, i, u* (*ou* français), et des diphtongues provenant de la combinaison de ces trois voyelles. Son système consonantique est à peu près celui des langues slaves, mais avec une grande abondance d'aspirations gutturales. Son alphabet (*talik*) est celui de l'arabe, avec quatre lettres en plus : *p, tch, j* et *g* (dur). Comme dans l'écriture arabe, les consonnes seules sont représentées par des lettres. La grammaire du persan est extrêmement simple : pas de déclinaison ; ce sont des prépositions qui marquent les cas ; pas d'article. La conjugaison est également simplifiée, beaucoup de temps et de modes étant remplacés par des formes périphrastiques. Quant au lexique, il contient un très grand nombre de mots empruntés à l'arabe. Il y a plusieurs dialectes persans : *déri, valaat, gilani*, etc., comprenant eux-mêmes des sous-dialectes : *dehwar*, etc.

— *Littérature.* Le *perse* ancien est représenté par les inscriptions des rois achéménides. (V. l'art. précéd.) L'*Avesta* et les *Gathas* représentent tout ce qui nous est parvenu de la littérature zende ; les fragments de l'*Avesta* que l'on possède ne remontent pas au delà du IVe siècle de notre ère ; les *Gathas* ou hymnes, écrits dans un dialecte particulier, sont plus anciens. La littérature pehlvie comprend les traductions des livres de l'*Avesta* ; le *Nirangistan* ; le *Boundahichn*, recueil de traditions ; l'*Arta Viraf Nâmak*, description du ciel et de l'enfer, et plusieurs autres livres religieux.

Lors de la conquête arabe en Perse, le génie iranien resta dans une torpeur dont il mit plus de deux siècles à se dégager. Les Arabes avaient imposé à l'Iran, avec leur religion, leur langue et leur écriture. Il fallut que les dynasties locales rendissent à la Perse une partie de son indépendance, pour que la langue persane reprît le dessus et fût admise même dans les écrits administratifs ; mais elle conserva le système d'écriture arabe. Le premier poète national fut Roudéki, qui vécut à la cour sassanide et mourut en 954. Les Ghaznévides réunirent autour d'eux toute une pléiade de poètes, parmi lesquels Ferdousi brilla d'un vif éclat. Le génie de l'Iran, avec ses légendes, son lyrisme et sa philosophie, se retrouve tout entier dans l'œuvre de Ferdousi, le *Chah-Nâmeh* (Livre des Rois). Cette vaste épopée de 60.000 vers contient l'histoire fabuleuse de la Perse ancienne, depuis les personnages mythiques de l'Avesta, la dynastie des *Pichdâdiens*, jusqu'aux luttes de Khosrau Parviz contre l'usurpateur Behrâm Tchoubin.


Drapeau de la Perse.

Vers la même époque parurent des poèmes épiques, dont les auteurs ne nous sont pas connus, tels que le *Garchasp-Nâmeh*, le *Chahriyâr-Nâmeh* et l'*Iskander-Nâmeh*. Un peu plus tard, l'histoire se détacha de la légende, et l'on vit paraître le *Zafar-Nâmeh* de Hamd-Allah-Moustaufi (1334), le *Chahinchah-Nâmeh* de Tebrizi (1338), le *Timour-Nâmeh* de Hâtifi (1521). A côté de ces chroniques rimées, nous trouvons de nombreux ouvrages historiques en prose ; le premier en date est la traduction persane faite par Bel'Ami des grandes annales arabes de Tabari (996). Le *Rauzat-ous-Safâ* (jardin de la pureté) de Mirkhond (1498) est une histoire universelle, depuis la création du monde jusqu'au règne de Tamerlan. Le petit-fils de Mirkhond, Khondemir, compléta l'ouvrage précédent, en fit un abrégé et rédigea en outre plusieurs autres traités historiques, tels que le *Khoulasat-al-Akhbâr*, le *Humayoun-Nâmeh*, etc. Parmi les histoires particulières, on peut citer : le *Tarikhi Yamani* de Baïhaqi, consacré à la dynastie ghaznévide, le *Tarikhi-Djihân-Kouchâi* de Djouvaïni, consacré à Djenguiz Khân, le *Djâmi-at-Tawarikh*, histoire des Mongols, par Rachid ed-Din Fadhl Allah, etc. Un genre littéraire fort cultivé chez les Persans est la poésie romantique, qui nous donne le *Youssouf* ou *Zouleikha* de Firdousi, petit poème tiré de la légende biblique de Joseph en Égypte ; le *Khosrau* ou *Chirin* de Nizhâmi (1180), histoire des amours de Chosroès II et de Chirin, princesse d'Arménie ; le *Leila* ou *Medjnoûn*, scènes de la vie du désert, du même auteur ; le *Djamchid* ou *Khourchid* de Salmân Savedji, roman du prince de Chine et de la princesse de Constantinople. La littérature mystique fut également en faveur chez les Persans, surtout à l'époque où la philosophie soûfi commençait à se répandre sur ce sol fécond. Le modèle du genre est l'œuvre poétique d'Omar Kheyyâm de Nichapour, célèbre aussi comme mathématicien et astronome (1123) ; dans ses quatrains (*Roubâi*), il célèbre, sous une forme libertine, l'ivresse extatique et l'amour divin. Le *Mantiq out-Tair* et le *Pend-Nâmeh* de Ferid ed-Din Attâr, le *Masnevi* de Djelâl ed-Din Roûmi, peuvent se rattacher à ce genre littéraire. Mais les deux poètes les plus populaires de la Perse sont Saadi de Chiraz, mort en 1291, auteur du fameux *Gulistân*, recueil de fables et d'histoires en vers et en prose et du *Boustân* en vers, et Hafiz de Chiraz, mort en 1389, dont les *Odes* révèlent une âme d'artiste et un profond sentiment de la nature. Citons encore le récit du voyage en Orient de Nassiri-Khosrau, sous le titre de *Sefer-Nâmeh*, les traités de gouvernement, tels que le *Siasset-Nâmeh*, conduite des rois, du vizir Nidhâm oul-Mouk, publié sous le titre de *Siasset-Nâmeh*, et les recueils de contes et d'apologues, traduits pour la plupart de l'hindoustani et du pehlvi, et dont les principaux sont le *Touti-Nâmeh* (Livre du perroquet) ; l'*Envari-Soheïli* (les Lueurs de Canope), paraphrase du livre de Kalilah et Dimnah, le *Bakhtyâr-Nâmeh*, le *Marzoubân-Nâmeh*, etc.

— Bibliogr. : Mme Jane Dieulafoy, *la Perse, la Chaldée et la Susiane* (Paris, 1887) ; Flandin, *Voyage en Perse de MM. Flandin et Coste* (Paris, 1843-1854) ; Th. Noeldeke, *Geschichte der Perser und Araber zur Zeit der Sasaniden* Leyde, 1879) ; Malcolm, *Histoire de la Perse* (Paris, 1821) ; Barbier de Meynard, *Dictionnaire géographique de la Perse* (Paris, 1861) ; *le Livre des Rois*, traduit par J. Mohl (Paris, 1838-1878) ; comte de Gobineau, *les Religions et les Philosophies de l'Asie centrale* (Paris, 1865) ; Al. Gayet, *l'Art persan*, dans la « Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts » ; Dieulafoy, *l'Art antique de la Perse* (Paris, 1890).

Perses (les), tragédie d'Eschyle, représentée l'an 472 av. J.-C., huit ans après la bataille de Salamine. Le poète s'est proposé de célébrer la victoire des Grecs, surtout d'Athènes, sur les Perses. Les personnages sont très peu nombreux : Xerxès, roi des Perses ; Atossa, veuve de Darius et mère de Xerxès ; l'ombre de Darius ; un messager. Le chœur est composé de vieillards perses. La scène se passe à Suse, devant le palais du roi, près du tombeau de Darius. Une idée domine tout le drame : c'est que la défaite de Xerxès est le châtiment de son orgueil. Le poète peint d'abord les pressentiments du chœur et l'inquiétude d'Atossa. Arrive un messager, qui annonce la déroute des Perses à Salamine. Dans leur détresse, Atossa et le chœur évoquent l'ombre de Darius, qui voit dans cette défaite l'accomplissement d'anciens oracles, un châtiment divin. Enfin, voici Xerxès, vaincu, désespéré ; et la pièce finit par un concert de lamentations, où éclate une involontaire admiration pour Athènes. Il y a, dans *les Perses*, peu d'action ; mais le drame ne languit pas un instant. C'est un magnifique tableau lyrique, tout animé par l'enthousiasme patriotique du poète.

Perse (le [*Persa*], comédie de Plaute (vers 195 av. J.-C.). Le titre vient de ce qu'un des personnages est déguisé en Perse. Le sujet est la fourberie machinée par un esclave amoureux aux dépens d'un prostituteur. — L'esclave Toxil aime une courtisane. Il faut trouver de l'argent. Un camarade chargé par son maître d'acheter des bœufs lui offre la somme. Mais il faut rembourser. Un de ses camarades se déguise en Perse et prétend vouloir vendre une jeune fille enlevée. Celle-ci est en réalité la fille d'un homme libre, parasite de son état. Le prostituteur achète la jeune fille, le faux Perse disparaît, et le père surgit qui menace de traîner le prostituteur devant le préteur. Celui-ci, effrayé, rend la jeune fille, et tout le monde le bafoue. La pièce est très vive et gaie. Il est à noter que la jeune fille de condition libre mêlée à cette intrigue, malgré le milieu singulier où les circonstances l'entraînent, sait garder la retenue qui convient à sa position.

Perse (Aulus Persius Flaccus), poète satirique latin, né à Volterra en 34 de notre ère, mort en 62. Il était chevalier romain et d'une famille héroïque : Pætus en effet était son oncle maternel, et la fille de Pætus, Arria, épouse de Thraséas, était sa cousine et son amie. Il perdit son père de bonne heure. Sa mère se remaria, devint veuve une seconde fois, et Perse resta auprès d'elle presque toute sa courte existence. Il eut pour maîtres le grammairien Palémon, et surtout le stoïcien Annæus Cornutus. De mœurs austères, il parle en moraliste théoricien, plutôt qu'en observateur expérimenté. Sa plaisanterie est souvent âpre, parfois aussi franchement gaie. Sa hardiesse est grande, car elle n'épargne ni l'empereur, qui est Néron, ni les patriciens, et pas davantage les parvenus. Les littérateurs, leurs travers, leurs prétentions sont vigoureusement cinglés. On reproche surtout au style de Perse l'obscurité. Le style est tendu, en effet, par trop de concision. Il ne faut pas demander à Perse la grâce aimable d'un Horace ; mais les temps de Claude et de Néron étaient moins faits que ceux d'Auguste pour inspirer la modération et la gaieté.


Perse (Aulus).

persé, ée (*pèr*') adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au perséa.

— n. f. pl. Tribu de la famille des lauridées, ayant pour type le genre *persea*. — *Une* PERSÉE.

perséa (*pèr*') n. m. Genre de cordiacées, comprenant des arbres originaires de l'Inde, mais depuis longtemps cultivés en Égypte. (Le perséa ou *arbre aux sébestes* a des fruits mucilagineux [sébestes], qui servent aux mêmes usages que les jujubes.)

persécutant (*pèr*', *tan*') **ante** adj. Qui persécute : *On ne voit partout que* PERSÉCUTANTS *et* PERSÉCUTÉS.

— Qui importune : *Ah! te trouverons-nous toujours partout, ô vérité* PERSÉCUTANTE ? (Boss.)

persécuter (*pèr*' — rad. *persécuteur*) v. a. Tourmenter par des voies injustes, violentes : *Les méchants* PERSÉCUTENT *les bons*.

— Tourmenter d'une manière continue : *Crimine! que les remords* PERSÉCUTENT. ‖ Importuner, incommoder : *Les enfants* PERSÉCUTENT *les gens jusqu'à ce qu'ils aient obtenu ce qu'ils désiraient*. ‖ Soumettre à des maux, à des souffrances physiques : *Colon que la fièvre* PERSÉCUTE.

Persécuté, ée part. pass. du v. Persécuter.

— Substantiv. Personne persécutée, victime d'une persécution : *Les* PERSÉCUTÉS.

Se persécuter, v. pr. Se tourmenter violemment et injustement les uns les autres : *Cessons de* NOUS PERSÉCUTER. (Volt.) ‖ Se harceler, s'importuner : *Époux qui* SE PERSÉCUTENT *constamment*. ‖ Tourmenter soi : *Au défaut des tyrans, les saints* SE PERSÉCUTENT *eux-mêmes*. (Boss.)

Syn. **Molester, tourmenter,** etc. V. MOLESTER.

persécuteur, trice (*pèr*' — du lat. *persecutor, trix*) n. Personne qui persécute : *Je ne crois pas qu'on puisse faire à un homme une injure plus atroce que de l'appeler* PERSÉCUTEUR. Volt.)

— Par exagér. Personne importune, exigeante : *Les enfants sont de grands* PERSÉCUTEURS.

— Particulièrem. Qui persécute pour cause de religion : *Les* PERSÉCUTEURS *sont toujours des égoïstes forcenés, fanatiques de domination.* (Boiste.)

— Adjectiv. : *Un zèle* PERSÉCUTEUR. *Une fureur* PERSÉCUTRICE.

PERSÉCUTION (*pèr', si-on*) n. f. Action de persécuter : *Toute croyance se fortifie par la* PERSÉCUTION. (Mme E. de Gir.) ‖ Spécialem. Tourments, proscriptions, etc., que les chrétiens eurent à souffrir sous les empereurs romains : *La* PERSÉCUTION *de Néron, de Domitien.*

— Par exagér. Importunité continuelle : *Accabler quelqu'un de ses* PERSÉCUTIONS.

— Pathol. *Délire de la persécution,* Monomanie sensorielle ou hallucinatoire dans laquelle les malades se croient persécutés par des êtres visibles ou invisibles. V. FOLIE, et MONOMANIE.

— ENCYCL. Hist. relig. Les anciens auteurs comptent ordinairement dix *persécutions :* la première, sous Néron (61-68); la deuxième, sous Domitien (94-96); la troisième, sous Trajan (97-116); la quatrième, sous Adrien (118-129); la cinquième, sous Marc-Aurèle (161-178); la sixième, sous Septime-Sévère (200-211); la septième, sous Maximin le Thrace (235-237); la huitième, sous Dèce (249-251); la neuvième, sous Valérien (257-259); la dixième, sous Dioclétien et Maximien (303-310). Les historiens modernes usent peu de cette classification, assez arbitraire.

Le titre de premier persécuteur revient à Néron. En 64, après avoir accusé les chrétiens de Rome du fameux incendie qu'il avait lui-même ordonné, il en fit périr une multitude dans des supplices inouïs. Durant quatre années, la persécution sévit à Rome, en Galatie, en Cappadoce, en Bithynie, dans le Pont, la province d'Asie et probablement le midi de la Gaule. Les plus illustres martyrs de ce temps furent saint Pierre et saint Paul à Rome, et saint Marc à Alexandrie. La mort de Néron donna à l'Église une paix qui ne fut troublée que trente ans plus tard, par Domitien. Cet empereur condamna à mort son propre cousin Flavius Clemens et fit jeter dans l'huile bouillante l'apôtre saint Jean; ses ordres sanguinaires causèrent la mort de nombreux martyrs, parmi lesquels il faut citer saint Denys l'Aréopagite et l'apôtre saint André. La persécution semble avoir eu pour principal théâtre, en dehors de Rome, le littoral de l'Asie Mineure. Elle fut courte; l'avènement de Nerva y mit fin (96). Trajan, successeur de Nerva, fixa pour un siècle la jurisprudence romaine au sujet du christianisme. Consulté par Pline le Jeune, légat impérial en Bithynie, sur la marche à suivre dans les procès de religion intentés aux chrétiens, l'empereur publia, en réponse, un rescrit célèbre, dont voici le sens : le magistrat, conformément au droit criminel romain, ne doit pas prendre l'initiative des poursuites contre les chrétiens; il ne doit informer contre ceux-ci que s'ils lui ont été déférés par une dénonciation signée, dont la preuve incombe à l'accusateur. D'une part, ce rescrit protégeait les chrétiens contre les poursuites arbitraires et les délations anonymes; mais de l'autre, en les déclarant atteints par les lois criminelles, il faisait un crime de l'exercice de leur religion. Il les mettait à la merci d'une dénonciation et instituait, suivant l'expression de Renan, « la persécution à l'état permanent ». Cette situation dura pendant tout le IIe siècle. Les différentes reprises de la persécution furent marquées par les martyres de saint Siméon de Jérusalem et de saint Ignace d'Antioche, sous Trajan; du pape saint Alexandre Ier et de beaucoup d'autres, sous Adrien (118-129); de saint Polycarpe, évêque de Smyrne, en 155, sous Antonin le Pieux; de saint Justin et de sainte Cécile, à Rome; de sainte Félicité et de ses sept enfants; de saint Pothin et de ses compagnons, à Lyon; de saint Bénigne, à Dijon; d'une foule de chrétiens en Gaule et en Afrique, sous Marc-Aurèle, de 161 à 178. Cette même période vit paraître les Apologies de saint Justin, de saint Méliton, de saint Apollinaire, d'Athénagore et de Miltiade. Devenus plus nombreux, les chrétiens commençaient à protester. En même temps, profitant des lois récentes qui venaient de réglementer le droit d'association, ils s'organisaient, sous la forme de collèges funéraires. Ils se plaçaient ainsi sous la protection de la loi. Mais les préventions de la foule, les sourdes menées des juifs, les plaintes des prêtres du paganisme, l'hostilité des philosophes, les scandales donnés par plusieurs sectes hérétiques et attribués à toute l'Église, enfin la défiance, de jour en jour plus grande, qu'inspirait au pouvoir impérial cette association immense d'hommes, toutes ces causes concoururent à faire succéder à la persécution chronique, réglée par les rescrits impériaux, une persécution violente. D'abord favorable aux chrétiens, Septime-Sévère promulgua le premier, en 202, un édit condamnant aux peines les plus graves quiconque embrassait la foi nouvelle. La persécution sévit alors en Asie, à Rome, en Égypte et en Afrique. Dans ces deux dernières contrées, un grand nombre de défaillances attestèrent qu'avec les riches et les puissants de ce monde, le relâchement était entré dans l'Église. On compte cependant de nombreux martyrs : notamment, saint Léonide, père d'Origène, à Alexandrie, sainte Perpétue et ses compagnons; à Carthage, et saint Irénée à Lyon. Les chrétiens respirèrent sous Caracalla, Élagabale et Alexandre Sévère. L'édit de Maximin, condamnant à la mort les ministres de l'Église (235), fut le signal d'une persécution violente, qu'arrêta bientôt l'avènement de Philippe, qui avait probablement été baptisé. Dèce et Dioclétien ont attaché leur nom aux deux dernières et aux deux plus terribles luttes que le christianisme ait eu à soutenir contre les Césars. Le premier décréta l'anéantissement de la religion chrétienne par tous les moyens (250) et fit couler des torrents de sang, à Rome, en Gaule, en Espagne, en Afrique, en Grèce et en Asie. Les papes saint Fabien et saint Corneille, saint Saturnin, évêque de Toulouse, et sainte Agathe, à Catane, furent ses plus illustres victimes. Saint Laurent, les papes saint Etienne et saint Sixte à Rome, saint Cyprien à Carthage, souffrirent sous Valérien, qui, en 258, renouvela l'édit de Dèce. Enfin, après une accalmie troublée par quelques exécutions, Dioclétien, vaincu par les instances du César Galère, publia, en 303, les fameux édits qui ordonnèrent successivement la destruction des temples et des livres chrétiens, puis le supplice des évêques et des clercs, enfin l'extermination de tous les fidèles. La persécution fit rage dans toute l'étendue de l'empire, sauf dans la Gaule. Saint Vincent en Espagne, saint Maurice et la légion thébéenne, saint Sébastien et sainte Agnès sont les plus célèbres martyrs de cette époque. Enfin, Constantin donna la paix à l'Église par l'édit de Milan (313). La persécution, cependant, ne prit véritablement fin, en Orient, qu'après la mort de Licinius.

Il n'est pas possible de donner une statistique, même approximative, du nombre des chrétiens mis à mort durant les trois premiers siècles. La thèse du petit nombre des martyrs, soutenue en 1681 par Dodwell, adoptée par Voltaire et reproduite par E. Havet, est contredite par l'histoire. D'après les recherches des érudits modernes (Rossi, Le Blant, P. Allard et d'après la tradition chrétienne), le nombre des victimes frappées par les Césars a été très considérable. Du reste, le triomphe définitif de Constantin ne pouvait clore la liste des persécutions qu'au sein de l'empire romain. Elles continuèrent, hors des frontières, en Perse (343 et 411). Depuis, elles ont été renouvelées au Japon (1616), en Chine (1750, 1815, 1839), en Cochinchine et au Tonkin (1837-1839).

BIBLIOGR. : B. Aubé, *Histoire des persécutions de l'Église, jusqu'à la fin des Antonins* (1875); *les Chrétiens dans l'empire romain jusqu'au milieu du IIIe siècle* (1881); P. Allard, *Histoire des persécutions* (1885-1890).

PERSÉE n. m. Constellation de l'hémisphère boréal. — ENCYCL. La constellation de *Persée* est située entre Cassiopée et le Cocher. Le catalogue britannique lui attribue 59 étoiles, parmi lesquelles : une double, *Mirfak;* une changeante, nommée *Algol* ou la *Tête de Méduse,* à *Persée,* dont la grandeur varie entre la deuxième et la quatrième; plusieurs nébuleuses qui ne sont visibles qu'à la lunette. La Tête de Méduse, d'après la tradition mythologique, fut coupée par Persée et placée parmi les constellations.

PERSÉE. Myth. gr. Héros grec, fils de Zeus et de Danaé. (V. ce mot.) Il fut, sur l'ordre de son grand-père Acrisios, enfermé avec sa mère dans une caisse qu'on jeta à la mer. Polydectès, roi de Seriphos, recueillit les naufragés et, plus tard, épousa Danaé. Pour se débarrasser de son beau fils, il lui ordonna d'aller couper la tête de Méduse, une des Gorgones. Le héros accomplit cet exploit, grâce à la protection d'Hermès, d'Athéna et d'Hadès. Du sang de sa victime naquit Pégase, un cheval ailé. Poursuivi par Euyrale et Sthéno, sœurs de Méduse, Persée s'enfuit sur le dos de Pégase et apporta à Polydectès le sanglant trophée. Suivant d'autres traditions, il se rendit d'abord en Mauritanie; avec la tête de Méduse, il y pétrifia Atlas, qui lui refusait l'hospitalité, et il enleva les pommes du jardin des Hespérides. Il passa par l'Éthiopie; là, il aperçut Andromède, fille du roi Cepheus et de Cassiopée, qui était attachée sur un rocher et menacée par un monstre marin. Il tua le monstre, délivra Andromède, et l'épousa. A Seriphos, Polydectès persécutait Danaé; Persée le pétrifia avec la tête de Méduse et fit de Dictys le roi de l'île. On faisait aussi de Persée l'ancêtre des Perses. Ces légendes tiennent une place importante dans la littérature : épisodes des poèmes d'Hésiode; tragédies de Sophocle, qui étaient intitulées *Danaé, Akrisios* et *Andromède;* tragédies d'Euripide, qui avaient également pour titres *Andromède* et *Danaé.* Chez les modernes, citons l'*Andromède* de Thomas Corneille, le *Persée* de Lulli et Quinault.



Persée tuant la Gorgone. (Métope de Sélinonte.)

— Iconogr. Les nombreuses aventures de ce héros ont très souvent inspiré les artistes qui aimaient surtout à représenter *Persée tuant la Gorgone* (métope de Sélinonte, vases peints) ou *Persée délivrant Andromède* (peintures de vases). Au musée du Vatican, on voit une belle statue de marbre antique représentant *Persée* avec le pétase de Mercure, et un groupe intéressant qui représente *Persée tenant à la main la tête de Méduse qu'il fait voir dans un miroir à Andromède.* Entre autres représentations antiques de la *Délivrance d'Andromède,* rappelons une peinture trouvée à Pompéi, qui se voit aujourd'hui au musée de Naples. Diverses sculptures modernes de *Persée* sont célèbres; l'une, en bronze, est l'œuvre de Benvenuto Cellini, à Florence; l'autre, en marbre, a été sculptée par Canova (musée du Vatican); la troisième est un groupe de marbre de Puget, *Persée délivrant Andromède* (Louvre). (V. ANDROMÈDE. Une statue de marbre de *Persée* a été sculptée par J. Petit pour la décoration du Louvre. Le sujet de la *Délivrance d'Andromède* a été retracé par P. Véronèse, Annibal Carrache (palais Farnèse), le Guerchin (ancienne galerie Las Marismas), le Guide (palais Rospigliosi, à Rome), Rubens (musées de l'Ermitage et de Madrid), Ben. Masson (musée de Dijon), etc. Le Titien a peint *Andromède attachée au rocher* (Ermitage). Au musée de Tours est un tableau de J.-M. Natier, *Persée tenant la tête de Méduse et pétrifiant Phinée et ses compagnons.*



Persée tenant la tête de la Méduse (d'après Benvenuto Cellini).

Persée, tragédie lyrique en cinq actes et un prologue, poème de Quinault, musique de Lulli, représentée à l'Opéra le 17 avril 1682. La partition est l'un des plus beaux ouvrages de Lulli. Outre des récitatifs superbes, elle contient nombre de morceaux remarquables : au premier acte, le beau trio entre Mérope, Andromède et Phinée : *Ah! que l'amour cause d'alarmes!* et l'air de Mérope : *Ah! je garderai bien mon cœur;* au troisième, la grande scène des Gorgones; puis, l'air superbe de Phinée : *L'amour meurt dans mon cœur,* le chœur : *Descendons sous les ondes,* et l'air du grand-prêtre. Le rôle de basse de Phinée est le premier écrit avec cette importance. Le poème de Quinault, réduit en trois actes par Marmontel, fut remis en musique au bout d'un siècle, par Philidor, et ce nouveau *Persée* fut représenté à l'Opéra (1780). Malgré la réelle valeur de la partition, l'ouvrage n'eut que peu de succès; le public était las de ces sujets mythologiques.

PERSÉE, dernier roi de Macédoine, fils de Philippe V, né en 212, mort en 166 av. J.-C. Fils naturel de Philippe, il supplanta son frère Démétrios dans les bonnes grâces du roi. Dès sa jeunesse, Persée avait pris part à la guerre contre Rome, tandis que Démétrios était le favori du sénat. Philippe fit ou laissa empoisonner Démétrios. Persée succéda à son père en 179, et aussitôt se prépara à la guerre contre Rome. Il se ménagea d'utiles alliances en épousant la fille de Séleucus, roi de Syrie, et en mariant sa sœur à Prusias, roi de Bithynie. Rome lui déclara la guerre, et envoya en Thessalie le consul P. Licinius Crassus (171). Persée fut vainqueur à Sykurion, près de l'Ossa. L'année suivante, il tint encore en échec le nouveau consul, Hostilius (170; puis, en 169, il arrêta à la frontière de Macédoine le consul Marcius. Mais, en 168, Paul-Émile réussit à tourner l'armée ennemie, qui dut reculer jusqu'à Pydna. Une bataille décisive s'engagea près de cette ville : la phalange enfonça d'abord les légions; mais elle se disloqua dans la poursuite et fut exterminée. Persée s'enfuit à Pella, puis dans le temple de Samothrace. Abandonné de tous, il tomba aux mains du prétendu Octavios. Emmené à Rome, il figura au triomphe de Paul-Émile, et mourut l'année suivante dans un cachot. Un de ses fils devint greffier à Albe.



Persée, roi de Macédoine. (Camée du cabinet des médailles.)

PERSÈGUE (*pèr'-sègh'*) n. f. Bot. Ancien nom de la pêche. — Ichtyol. Nom vulgaire du bar commun (*labrax lupus*

PERSÉIDE (*pèr'*) n. f. Nom générique des étoiles filantes qui paraissent avoir leur point d'origine dans la constellation de Persée.

PERSÉITÉ (*per'*) n. f. Expression scolastique, qui désigne la qualité de ce qui existe par soi, *per se.* (La perséité ne peut appartenir qu'à la substance, cause de soi, c'est-à-dire à Dieu.)

PERSÉPHONE. Myth. gr. Divinité grecque, fille de Déméter et de Zeus. Elle épousa Hadès ou Pluton, et devint ainsi reine des enfers. On l'appelait aussi *Coré* ou *Cora.* Elle formait avec Déméter le groupe des deux *Grandes déesses,* qu'on adorait notamment à Éleusis, en compagnie



Persephone enlevée par Hadès (peinture murale d'Ostie).

de Dionysos-Iacchos. Suivant la légende, Koré ou Perséphone fut enlevée par Hadès et emmenée aux enfers; Déméter la chercha par toute la terre, et déchaîna la famine. Zeus amena une réconciliation : on décida que Perséphone passerait chaque année six mois aux enfers avec Hadès, et six mois sur la terre avec Déméter. Perséphone joue un rôle dans les légendes d'Orphée et d'Eurydice, de Thésée et Pirithoos, d'Héraklès aux enfers, d'Ulysse évoquant les ombres. Plus tard, Perséphone fut identifiée avec Hécate et Artémis, avec Athéna, avec Aphrodite, et, à Rome, avec Proserpine ou Libera. V. PROSERPINE.

PERSÉPOLIS arabe **Istakhr**, ancienne capitale des Achéménides, construite par Darius, achevée par Xerxès et détruite par Alexandre le Grand, au dire de Plutarque, à la suite d'une nuit d'orgie. Les ruines en sont encore visibles dans la plaine déserte de Merdacht, dominée par trois masses de rochers détachés des monts du Louristan (*Kouhi Istakhr* ou *Kouhi Ramquerd*). Au pied de ces rochers se trouvent les monuments achéménides en deux groupes : *Naqchi-Roustem* (sculpture de Roustem) et *Takhti-Djemchid* (trône de Djemchid), distants de 8 à 10 kilomètres. Le premier groupe se compose de quatre hypogées, ornés d'un bas-relief représentant un édifice à colonnes; la gorge égyptienne se remarque sur les portes, et les chapiteaux portent des bustes de taureaux ailés. Au-dessous des tombes sont des sculptures sassanides (bas-relief de Chapour Ier triomphant de Valérien, Ormazd à cheval couronnant Ardéchir, deux cavaliers se chargeant à la lance). Au sud des hypogées, on remarque deux *atechgâhs* (temples du feu), en forme de pyramide tronquée. Le deuxième groupe, appelé aussi *Tchihil-minar* (quarante colonnes), comprend l'*Apadana* (salle de réception), salle hypostyle à quarante colonnes, à laquelle on accède par un escalier monumental. L'entrée est formée par des propylées ornés de quatre taureaux ailés dont deux androcéphales, copiés sur ceux de Ninive. Les ruines de Persépolis ont fait l'objet d'études architecturales de Marcel Dieulafoy. On appelle *monnaies persépolitaines* trois séries de monnaies frappées par des dynastes locaux, vassaux des Séleucides et des Arsacides, de 220 av. à 225 apr. J.-C. La face représente une tête royale : sur le revers on voit l'autel du feu, un roi en adoration et le tablier du forgeron Kaveh étendard officiel.

PERSÉPOLITAIN, AINE *tin, tèn'*, personne née à Persépolis ou qui habitait cette ville. — *Les* PERSÉPOLITAINS. — Adjectiv. : *Histoire* PERSÉPOLITAINE.

PERSERIN. V. PRIZREND.

PERSÉVÉRAMMENT *ra-man'* adv. Avec persévérance.

PERSÉVÉRANCE (*pèr', ranss* — du lat. *perseverantia,* même sens) n. f. Qualité ou action de celui qui persévère : PERSÉVÉRANCE *vaut mieux qu'adresse.* Lévis.

— Persistance de ce qui dure, de ce qui se prolonge : *La* PERSÉVÉRANCE *du mal alimente la plainte.* (Proudh.)

— Théol. Fermeté, constance dans la foi, dans la vertu : *C'est la* PERSÉVÉRANCE *qui nous transmet a la gloire.* (Boss.) ‖ *Persévérance finale,* Celle qui dure jusqu'à la mort. ‖ *Catechisme de persévérance,* Exercices de catéchisme que l'on suit après la première communion.

PERSÉVÉRANT (*pèr', ran*), **ANTE** adj. Qui a de la persévérance : *L'artifice est plus habile et plus* PERSÉVÉRANT *que la défiance.* (Mass.)

— Qui persiste, qui se manifeste avec persévérance : *Une activité* PERSÉVÉRANTE. *Un mauvais temps* PERSEVÉRANT.

PERSÉVÉRER (*pèr'* — du lat. *perseverare*, continuer d'être sérieux. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je persévère. Qu'ils persévèrent ;* excepté au fut. de l'ind. et au près. du cond. : *Je persévérerai. Nous persévererions*) v. n. Continuer de faire toujours une même chose ; demeurer ferme et constant dans un sentiment, une résolution : *Excepté dans le mal, il est toujours bon de* PERSÉVÉRER. ‖ Persister, continuer à durer : *Fièvre qui* PERSÉVÈRE.

— SYN. **Continuer, persister.** V. CONTINUER.

PERSÉVÉRIE (*pèr', ri* n. f. Droit pour le seigneur de poursuivre le serf fugitif.

PERSHORE, ville d'Angleterre (comté de Worcester), sur l'Avon de Stratford ; 3.000 hab. Cordonnerie.

PERSIANI (Giuseppe), compositeur italien, né à Recanati vers 1805, mort à Paris en 1869. Il a fait représenter les opéras suivants : *Pigha il mondo come viene* (1826) ; *L'inimico generoso ; Attila ; Danao, re d'Argo* 1828) ; *Gaston di Foix* (1828) ; *Costantino in Arles* (1829) ; *Eufemio di Messina ; il Solitario* 1829) ; *Ines di Castro* (1835) ; *il Fantasma* (1843) ; *l'Orfana Savoiarda* (1846). Vers 1850, il assuma l'entreprise d'un théâtre italien à Londres, entreprise désastreuse pour lui. — Sa femme, *Fanny* TACCHINARDI, cantatrice, née à Rome en 1812, morte à Neuilly (Seine) en 1867, fut l'une des dernières gloires du *bel canto* italien, et resta au Théâtre-Italien de Paris, de 1837 à 1849.



Persicaire : *a*, fruit ; *b*, coupe du fruit.

PERSICA (*pèr'*) n. m. Bot. Nom scientifique latin du genre pêcher.

PERSICAIRE (*pèr', kèr'*) n. m. Bot. Nom d'une espèce de renouée d'Asie.

— ENCYCL. Les *persicaires* (polygonum) comprennent plusieurs variétés cultivées, soit comme fourragères, soit pour l'ornement. Les principales sont les *polygonum cuspidatum* et *sachalinense* (sacaline), vivaces, employés dans les grands jardins à cause de leur beau feuillage ; *polygonum Orientale,* vulgairement *bâton de Jacob,* jolie plante annuelle d'ornement, à fleurs roses, rouges ou blanches, et *polygonum baldschuanicum,* sorte de grande liane demi-ligneuse, qui se couvre de fleurs blanches ou rosées.

PERSICARIE (*pèr', ri*) n. f. Nom donné anciennement au poivre d'eau et à la plupart des renouées.

PERSICIFOLIÉ, ÉE (*pèr'-si-si* — du lat. *persicus,* pêcher, et *folium,* feuille) adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du pêcher.

PERSICOT (*pèr', ko* — du lat. *persicum,* pêche) n. m. Liqueur de table, faite avec de l'esprit-de-vin, des noyaux de pêche, du sucre, du persil, etc.

PERSIDE (lat. *Persis*) [auj. *Farsistan*], contrée de l'Asie ancienne, bornée par la Médie au N., par la Babylonie à l'O., par la Caramanie à l'E., au S. par le golfe Persique. Elle fut le berceau de la monarchie persane.

PERSIENNE (*pèr'-si-en'*) n. f. Châssis de bois s'ouvrant en dehors des fenêtres, comme des contrevents, et sur lequel des lames de bois sont disposées en abat-jour.

— ENCYCL. Les *persiennes* sont presque toujours à deux vantaux, et alors elles se composent de deux châssis mobiles, tournant sur des gonds.

Chaque châssis est formé de deux montants et de deux traverses assemblées à tenon et à mortaise. Le vide des châssis est rempli avec des lames ou tringles de bois, assemblées dans les montants obliquement à la surface des châssis ; elles sont espacées proportionnellement à leur largeur, de telle sorte que, quand l'œil est placé à la hauteur de la tranche supérieure de l'une d'elles, la tranche inférieure de la lame qui est au-dessus ne permet pas d'apercevoir les objets qui sont en face, mais laisse voir seulement tout ce qui se trouve en bas. On construit des persiennes en fer dont chaque vantail est partagé en deux et qui viennent se loger dans le tableau d'une baie.

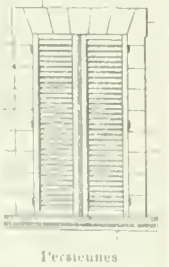
Persiennes

PERSIFLAGE (*pèr', flaj*) n. m. Action de persifler, propos de celui qui persifle : *L'homme honnête ne s'laisse pas déconcerter par le* PERSIFLAGE.

— SYN. **Dérision, ironie,** etc. V. DÉRISION.

PERSIFLER (*pèr'* — du préf. *per,* et de *siffler*) v. a. Tourner en ridicule par des paroles ironiques : *Le Français en général, et le Parisien en particulier,* PERSIFLENT *tout.*

Se persifler, v. pr. Se railler soi-même. Se railler les uns les autres : *Des auteurs occupés a* SE PERSIFLER.

— REM. Il serait impossible d'expliquer pourquoi on écrit *siffler* par deux *f* et *persifler* par un seul.

PERSIFLEUR, EUSE (*pèr'*) n. Personne qui persifle, qui a l'habitude de persifler : *Rien n'est facile comme le rôle de* PERSIFLEUR.

— Adjectiv. Qui persifle ; qui a le caractère du persiflage : *Écrivain* PERSIFLEUR. *Un ton* PERSIFLEUR.

PERSIGNY (Jean-Gilbert-Victor FIALIN, comte, puis duc de), homme politique français, né à Saint-Germain-l'Espinasse (Loire) en 1803, mort à Nice en 1872. Il entra à l'école de cavalerie de Saumur (1826), fut maréchal des logis au 4e régiment de hussards à Pontivy (1828), manifesta en juillet 1830 des opinions républicaines acquises sous l'influence de son capitaine Kersausie, et fut mis en congé (1831). Il fit profession de bonapartisme dans une brochure, *l'Occident français* (1834), devint l'auxiliaire de Louis Bonaparte fixé à Arenenberg, essaya de reconstituer le parti impérialiste en France et en Allemagne, prépara l'échauffourée de Strasbourg (1836, fut arrêté, s'échappa et publia en Angleterre une *Relation de l'entreprise du prince Napoléon Louis* (1837). Il coopéra à la tentative de Boulogne (1840), fut condamné par la chambre des pairs à vingt ans de détention, interné à Doullens, renvoyé malade à l'hôpital militaire de Versailles et obtint une liberté relative, qui lui permit d'écrire un mémoire sur *l'Utilité des pyramides d'Égypte* (1844). En 1848, il organisa le parti napoléonien, contribua à l'élection de Louis Bonaparte à l'Assemblée et à la présidence de la République. Nommé aide de camp du prince, il entra à la Législative (1849) et, lors du coup d'État du 2 décembre 1851, conduisit le 42e de ligne à l'Assemblée. Il fut nommé ministre de l'intérieur (1852-1854), sénateur (1852) et ambassadeur à Londres (1855-1858 et 1859-1860). Appelé de nouveau au ministère de l'intérieur (1860), il exerça une violente pression lors des élections de 1863, irrita Paris, qui nomma la liste d'opposition, dut démissionner, mais fut créé duc. Il rentra, après le 4-Septembre, dans la vie privée. Il avait épousé Mlle Ney de la Moskova (1852).


Persigny.

PERSIL (*pèr'-si* — du lat. *petroselinum* ; gr. *pétroséli-non*) n. m. Bot. Espèce d'ombellifères.

— Pop. Cheveux. ‖ *Arracheurs de persil,* Bateliers qui remontent les bateaux à l'aide de cordes, parce qu'ils se baissent comme s'ils voulaient cueillir une plante.

— Arg. boulev. *Aller au persil, Faire son persil,* Faire le trottoir, en parlant des filles. ‖ Se promener dans l'intention de se faire remarquer, de se faire voir.

— LOC. PROV. : **Grêler sur le persil,** Exercer son autorité, sa critique contre des gens faibles ou dans des choses insignifiantes.

— ENCYCL. Le *persil* commun (*petroselinum sativum*) est une plante bisannuelle dont toutes les parties dégagent une odeur un peu âcre. Ses feuilles sont très découpées et ses fleurs, réunies en ombelles, sont jaune verdâtre et le font confondre parfois avec la ciguë. On sème le persil en toute saison et on peut le couper dès qu'il a quelques feuilles, mais, si on veut conserver quelque temps les pieds, on doit le faire avant la floraison. Le persil s'accommode de toutes sortes de terres, pourvu qu'elles soient labourées profondément, toutefois un sol frais et léger lui convient mieux. On emploie le persil dans l'économie domestique comme condiment ou pour orner les plats, et la médecine l'utilise en totalité : la racine comme apéritive (elle fait partie des cinq racines), les feuilles comme résolutives et stimulantes, les fruits comme carminatifs. On en retire un liquide huileux (*l'apiol*), ordonné comme emménagogue et fébrifuge.



Persil : *a*, ordinaire ; *b*, frisé ; *c*, fleur.

PERSIL (Jean-Charles), homme politique et magistrat français, né à Condom en 1785, mort à Antony (Seine) en 1870. D'abord avocat, puis député de Condom en 1830, il fut nommé par Louis-Philippe procureur général à la cour royale de Paris. En 1834, il était appelé au ministère de la justice en 1831, et reprit ce portefeuille sous le ministère Molé (1836-1837), l'année même où il l'avait laissé. Nommé directeur de l'hôtel de la Monnaie, il fut révoqué en 1839. Mais, bientôt rallié au parti conservateur, il fut fait pair de France, et reprit ses fonctions à la Monnaie jusqu'en 1848. Il fut nommé conseiller d'État en 1852 et sénateur en 1864. On lui doit : *Régime hypothécaire* (1809) ; *Questions sur les hypothèques* (1812) ; *Rapport sur la réforme hypothécaire* (1850).

PERSILLADE (*pèr'*, et *ll* mll.) n. f. Sorte de mets fait de tranches de bœuf froid accommodé avec du persil, de l'huile et du vinaigre.

PERSILLER (*pèr'* et *ll* mll. — rad. *persil*) v. a. Tacheter de petits points ou taches verdâtres.

— Arg. Se dit des femmes publiques qui accostent les passants.

Persillé, ée part. pass. (empl. adjectiv.) Se dit de fromages dont l'intérieur est parsemé de points verdâtres, comme si l'on y avait mis du persil haché.

PERSILLERE (*pèr'*, et *ll* mll.) n. f. Vase pyramidal rempli de terre et percé de trous, à l'aide duquel on obtient du persil en toute saison.


Persillère.

PERSILLEUSE (*pèr'*, et *ll* mll.) n. f. Femme galante, prostituée. V. PERSIL.

PERSIQUE (*pèr'-sik'* — du lat. *persicus*, même sens) adj. Qui appartient aux anciens Perses : *Les armées* PERSIQUES.

— Archit. Se dit d'un ordre d'architecture, où l'on substitue au fût de la colonne dorique des figures de captifs qui portent l'entablement, et qui furent primitivement des prisonniers perses.

— Chorégr. anc. *Danse persique,* Sorte de danse militaire.

— Pathol. anc. *Feu persique,* Erysipèle.

— n. m. pl. Antiq. gr. Chaussures à la mode perse, comme en portaient les courtisanes.

PERSIQUE (GOLFE) [*Erythræum mare*], golfe de l'océan Indien, entre l'Arabie et la Perse. Long d'environ 1.000 kilomètres et large de 170 à 370, il a une surface de 237.000 kilom. carr. et une profondeur moyenne de 37 mètres. Le détroit d'Ormuz le fait communiquer avec le golfe d'Oman. La côte d'Arabie est basse et de profil assez irrégulier ; la côte de Perse, au contraire, est escarpée et peu accidentée. On y trouve de nombreux bancs de sable, des écueils, des îles basses ou rocheuses, dont les plus importantes sont les Bahréin, près de la côte arabe, célèbres par leurs pêcheries de perles. Le commerce du golfe se fait surtout par Bassorah sur le Chatt-el-Arab, à une distance de 100 kilom. de la mer, et par Bouchir et Bender-Abbas, le long de la côte persane.

PERSISTANCE (*pèr', stanss*) n. f. Action de persister ; qualité de ce qui est persistant : *La* PERSISTANCE *assure souvent le succès.*

— Physiol. *Persistance optique,* Persistance sur le nerf optique des impressions lumineuses pendant 1 dixième de seconde environ après la suppression de la cause.

PERSISTANT (*pèr', stan* — rad. *persister*)), **ANTE** adj. Qui reste ferme dans sa résolution, dans son sentiment : *Soyez* PERSISTANT *sans être entêté.*

— Qui dure, qui continue : *Une fièvre* PERSISTANTE.

— Bot. *Feuilles persistantes,* Feuilles restant vertes pendant un ou plusieurs hivers. ‖ *Calice persistant,* Celui qui dure jusqu'à la maturité du fruit.

— Minér. *Chaux persistante,* Variété de chaux carbonatée.

PERSISTER (*pèr', sté* — du lat. *persistere,* même sens) v. n. Demeurer ferme dans sa manière de penser ou d'agir : PERSISTER *dans sa résolution.*

— Durer, se continuer : *Fièvre qui* PERSISTE.

— SYN. **Continuer, persévérer.** V. CONTINUER.

PERSIUS (Caïus), orateur romain, tribun du peuple, préteur en 132 av. J.-C. On lui attribuait une harangue contre Gracchus, regardée comme un chef-d'œuvre.

PERS-JUSSY, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 25 kilom. de Saint-Julien, près du Foron de Reignier, sous-affluent du Rhône ; 1.545 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

PERSON, comté des Etats-Unis (Caroline du Nord), aux sources du Neuse ; 15.000 hab. Ch.-l. *Roxborough.*

PERSONA (*pèr'*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, de la famille des tritonidés, répandus dans les mers chaudes. (Les *persona* sont des animaux à coquille oblongue, spiralée, terminée en pointe, avec la bouche irrégulière, étroite.)


Persona.

PERSONA GRATA (*personne bienvenue*). Expression latine et italienne par laquelle on désigne dans la langue diplomatique, un personnage qui sera agréé avec plaisir par la puissance auprès de laquelle on l'accrédite. *Être* ou *n'être point* PERSONA GRATA.

PERSONÉ, ÉE (*pèr'* — du lat. *persona,* masque de théâtre) adj. Bot. Se dit des fleurs à deux lèvres souvent closes par une saillie interne, ce qui leur donne l'apparence des masques employés dans le théâtre ancien ou d'un mufle d'animal. On observe ces fleurs surtout chez les *personées* ou *scrofulariacées.* Elles sont répandues sur presque tout le globe et plusieurs sont employées en médecine ou en horticulture.

PERSONÉES n. f. pl. Bot. Syn. de SCROFULARIACÉES.

PERSONNAGE (*pèr'-so-naj'*) n. m. Personne considérable par son rang, par sa réputation, etc. : *La fortune fait d'un sot un* PERSONNAGE. ‖ Personne quelconque, considérée au point de vue de sa valeur personnelle : *Un sot* PERSONNAGE.

— Par anal. Personne considérée au point de vue de son rôle dans la société : *Bien des fripons font le* PERSONNAGE *d'homme de bien.* Ce rôle lui-même : *Que l'homme oisif joue un sot* PERSONNAGE *dans le monde !* (Helvét.) ‖ *Personnage allégorique,* Être métaphysique ou inanimé que l'écrivain ou l'artiste personnifie.

— B.-arts. Chacune des figures humaines d'une composition : *On ne doit placer au second plan que les* PERSONNAGES *secondaires.* ‖ *Tapisserie à personnages,* Celle qui représente une action où figurent plusieurs personnes.

— Dr. can. Titulaire d'un bénéfice ecclésiastique. ‖ Ce bénéfice lui-même. (Vx en ce sens.)

— Littér. Personne mise en action dans un ouvrage : *La vérité dramatique exige de chaque* PERSONNAGE *un langage conforme a sa condition.* ‖ Rôle scénique : *Un véritable artiste sait remplir tous les* PERSONNAGES. ‖ *Personnage muet,* Celui qui figure sans prendre part au dialogue.

PERSONNALISATION (*pèr-so-na, si-on*) n. f. Action de personnaliser ; être personnalisé.

PERSONNALISER (*pèr'-so-na* — du lat. *personalis,* personnel) v. a. Faire une personne fictive de : PERSONNALISER *un vice.*

— v. n. Faire des personnalités. (Inus.)

PERSONNALISME (*pèr'-so-na-lissm'* — du lat. *personalis,* personnel) n. m. Action de tout rapporter à soi ; vice de celui qui ne s'inquiète que de sa personne.

PERSONNALITÉ (*pèr'-so-na* — du lat. *personalis,* personnel) n. f. Individualité consciente ; ce qui, étant propre à la personne, la caractérise et la distingue : *La perte de la mémoire détruirait le sentiment de la* PERSONNALITÉ.

— Personnalisme : *C'est la* PERSONNALITÉ *qui altère ou décrie la vérité.* (Guizot.)

— Personne, personnage : *De hautes* PERSONNALITÉS.

— Paroles offensantes, dirigées expressément contre une personne : *La* PERSONNALITÉ *manie cruellement effraye jusqu'aux rieurs.* (A. Carrel.)

— Dr. Qualité de personne légale : *La* PERSONNALITÉ *est accordée aux institutions reconnues d'utilité publique.*

— ENCYCL. Philos. Le problème de la *personnalité* enveloppe des questions d'ordre métaphysique, moral, juridique et psychologique. Au point de vue métaphysique, on cherche quelle est la réalité qui correspond à la notion que les divers hommes ont d'eux-mêmes. C'est au fond la question de l'*âme.* Au point de vue moral et juridique, on

distingue la personne des choses : on détermine la valeur de la personne et les rapports qui doivent exister entre les diverses personnes. Au point de vue psychologique, on décrit la personnalité ; on en étudie les éléments, la formation, les altérations.

On admet généralement que ce qui distingue la personne des choses, c'est l'individualité, la conscience et la liberté. La personne est essentiellement un sujet individuel, qui rapporte à son moi la multiplicité changeante des états psychologiques à travers lesquels ou dans lesquels il prend conscience de son existence. La personne s'apparaît comme *une*, en ce sens qu'elle réunit dans une conscience plusieurs sensations, comme *identique*, en ce sens qu'aux diverses époques de son développement elle se sent la même. Cette unité et cette identité appartiennent à toute personne. Ce qui distingue notre personne d'une autre, ce sont les sensations éprouvées, particulièrement les sensations internes et, au premier rang, les sensations musculaires ; ce sont les souvenirs des actes et des états internes ; ce sont enfin les imaginations, les représentations de nos sensations, de nos sentiments ou de nos actes futurs, etc., coordonnés autour d'une notion capitale, celle de notre nom.

L'idée de la personnalité n'accompagne pas tous nos états psychologiques : il existe en nous des sensations dont nous ne nous apercevons pas ; il est des actes que nous accomplissons sans nous en rendre compte (distraction, habitude). Des états psychologiques peuvent s'organiser et donner naissance à une nouvelle personnalité à côté de la personnalité primitive : c'est ce que l'on constate dans certains cas de maladies mentales. Dans certains cas, des personnalités simultanées, deux personnalités étrangères l'une à l'autre, peuvent coexister sans se connaître ni se pénétrer.

Personnalité (LES MALADIES DE LA), par Th. Ribot (1885). Voici l'analyse de cet ouvrage. L'observation psychologique suffit à montrer que la personnalité humaine est un « tout concret », dans lequel entrent ces trois éléments constitutifs : l'organisme physique, les états affectifs (sentiments, passions, désirs), les représentations intellectuelles. La pathologie vérifie cette analyse en établissant l'existence de troubles organiques, de troubles affectifs, de troubles intellectuels.

Nombreuses sont les maladies de la personnalité d'origine affective. Telles sont l'hypocondrie, la lypémanie, la mélancolie, qui comportent tous les degrés, depuis une simple dépression du moi jusqu'à sa transformation radicale, son dédoublement, son abolition.

Quant aux troubles d'ordre intellectuel, ils ont presque tous pour origine l'objectivation de certains états de conscience, que le moi extériorise en leur attribuant une existence distincte de la sienne. « C'est, dit Th. Ribot, dans l'ordre de la pensée, l'analogue des impulsions irrésistibles dans l'ordre de l'action : une incoordination partielle. »

Les troubles organiques entraînent une *aliénation* véritable de la personnalité ; les troubles affectifs déterminent surtout l'*alternance* de deux personnalités et les troubles intellectuels, ce que le même philosophe appelle une *substitution* de la personnalité. On a ainsi une classification naturelle des maladies de la personnalité.

PERSONNAT (*pèr'-so-na* — rad. *personne*) n. m. Hist. relig. Sorte de bénéfice qui, dans une église cathédrale ou collégiale, donnait préséance sur les simples chanoines.

PERSONNE (*pèr'* — lat. *persona*) n. f. Individu, homme ou femme : *Il y avait quinze* PERSONNES *à table.* ‖ Individu considéré en lui-même : *Le bonheur ne tient pas aux lieux, ni aux choses, mais à la* PERSONNE. (Sénèque.)

— Etre personnel, considéré comme s'appartenant à lui-même : *Un sot est embarrassé de sa* PERSONNE. (La Bruy.) ‖ Corps humain, pris au point de vue de ses formes ou de sa constitution : *Etre bien fait de sa* PERSONNE. ‖ Vie personnelle, propre vie de l'individu dont on parle : *Le général en chef ne doit pas exposer sa* PERSONNE.

— Loc. div. : *Jeune personne*, Jeune fille. (S'est dit quelquef. pour désigner les jeunes gens des deux sexes : *Il serait bien à souhaiter que les* JEUNES PERSONNES *des deux sexes fussent toujours élevées.* [Condill.] [Rare dans ce dernier sens].) ‖ *Personne publique*, Homme ou femme qui remplit des fonctions publiques : *La considération est un des ingrédients de la* PERSONNE PUBLIQUE. (Chateaubr.) ‖ *La personne de.* Se place devant un nom pour désigner un individu : LA PERSONNE DU *chef de l'Etat*, DU *souverain.* ‖ *Dans la personne de*, Par un acte dirigé sur : *Il n'y a de nation libre que celle où chacun se sent offensé* DANS LA PERSONNE DE *l'opprimé.* ‖ *En personne*, Par soi-même et non par autrui : *Général en chef qui prend* EN PERSONNE *la direction d'un assaut.* — Comme personnifié : *Harpagon était l'avarice* EN PERSONNE. ‖ *Acception de personnes.* Préférence qu'on donne à une personne plutôt qu'à une autre ; considération personnelle qui dicte des décisions : *Celui qui, dans un jugement, fait* ACCEPTION DE PERSONNES *pèche contre la droiture et la bonne foi.* ‖ *Etre bonne personne*, Etre d'humeur douce et facile. ‖ *Etre content de sa personne*, Etre fort satisfait de soi-même. ‖ *Répondre de la personne de quelqu'un*, Se porter garant pour quelqu'un. — Avoir quelqu'un sous sa garde, sous sa responsabilité. ‖ *Payer de sa personne.* S'exposer au péril avec courage ; s'acquitter avec résolution d'un devoir pénible. — Avec un régime direct, Récompenser par des faveurs amoureuses : *La femme qui accepte d'un homme des présents contracte une dette qu'elle s'expose à* PAYER DE SA PERSONNE. (Mlle de Lespinasse.) ‖ *S'assurer de la personne de quelqu'un*, L'arrêter, le faire prisonnier.

— Dr. *Personne civile, Personne morale*, Etre moral qui, en raison de ses droits actifs ou passifs, a une existence civile : *L'Etat, les départements, les communes sont des* PERSONNES CIVILES.

— Gramm. Etre logique qui peut être sujet du verbe et qui désigne soit l'individu qui parle, soit celui à qui l'on parle, soit celui de qui l'on parle. ‖ *Première personne*, Personne qui parle. ‖ *Seconde personne*, Personne à qui l'on parle. ‖ *Troisième personne*, Personne de qui l'on parle. ‖ *Parler à la troisième personne*, Mettre à la troisième personne les noms appellatifs de la personne à qui l'on parle, comme quand on dit : *Monsieur veut-il ? Que désire Madame ?* pour éviter l'interpellation directe, tenue pour insuffisamment respectueuse dans certaines relations sociales, par exemple de domestique à maître.

— Hist. eccl. Curé, bénéficiaire, ecclésiastique : *Il existe en droit canon un traité des* PERSONNES.

— Pratiq. *Parlant à sa personne*, Parlant à lui-même.

— Théol. Suppôt conscient, individu moral, centre de responsabilité : *Il y a trois* PERSONNES *en Dieu.*

— SYN. **Personnes, gens.**

— ENCYCL. Philos. V. PERSONNALITÉ.

— Dr. Tout être capable de posséder des droits et d'être soumis à des obligations est une *personne*. La capacité juridique se confond avec la personnalité par le fait même de la naissance. Simplement conçu, l'enfant est même, à certains égards, une personne, puisque des droits peuvent déjà se fixer sur sa tête. La mort naturelle met fin à la personnalité, par suite à la capacité juridique. L'étendue de la capacité d'une personne dépend de sa situation au point de vue de la nationalité, de la famille et de certaines qualités comme l'âge et le sexe. V. CAPACITÉ.

Le droit français admet, comme le droit romain, l'existence de *personnes morales*, jouant un rôle analogue à celui que jouent les personnes physiques, au moins quant aux droits se référant au patrimoine. On considère les individus composant ces universalités comme ne formant qu'une personne : de là le nom de *personne civile* ou *morale*. Toute personne civile ou morale est investie de la capacité civile, c'est-à-dire a une existence légale et la capacité juridique d'accomplir tous les actes de la vie civile (d'acquérir, de posséder, d'aliéner, de plaider, de transiger, d'emprunter, etc.). Elles ne peuvent exister qu'en vertu d'une reconnaissance expresse ou tacite de la puissance publique. Elles sont assez nombreuses. Ce sont : l'Etat, les communes et sections de communes, les départements, les archevêchés, évêchés, cathédrales, églises, chapitres, fabriques ; les établissements publics, certaines institutions comme les chambres de commerce, ou corporations comme les collèges d'avocats ; les associations reconnues comme établissements d'utilité publique, les congrégations religieuses ou laïques, d'hommes ou de femmes, dûment reconnues ; les associations syndicales libres ou autorisées, les sociétés anonymes ou commerciales et les sociétés civiles constituées en la forme anonyme.

— Dr. intern. *Personnes internationales.* Les personnes internationales sont en première ligne les Etats. Il y a controverse sur le point de savoir si l'Eglise catholique, le pape, les souverains, les agents diplomatiques, l'homme, les tribus sauvages, doivent être considérés comme personnes internationales. Le plus généralement, on accorde, mais avec une portée différente, la qualité de personne internationale à l'Etat, au pape et à l'homme.

— Gramm. Le langage possède la faculté de désigner par des formes spéciales la *personne* qui est l'auteur, le témoin ou l'objet d'une action. En se plaçant au point de vue du sujet parlant, la plupart des langues distinguent trois personnes : celle qui parle, celle à qui l'on parle et celle dont on parle. Dans les langues civilisées, en particulier dans la famille indo-européenne, il existe des mots pour exprimer chacune des personnes au singulier, au pluriel et quelquefois au duel (sanscrit, grec, etc.). Ce sont les *pronoms personnels*. (V. PRONOM.) Lorsque l'idée de personne s'attache à un mot exprimant une action (verbe), elle peut se traduire soit par des *pronoms personnels*, qui sont en réalité des espèces de préfixes ou de proclitiques (JE *marche*, TU *marches*, IL *marche*), soit par des suffixes, qui portent le nom de *désinences personnelles* (lat. *o, s, t*, etc.). Les deux procédés, au fond assez analogues, car plusieurs des pronoms personnels de la conjugaison (*je, tu, il, ils*) sont atones et forment corps avec le verbe tout comme les désinences, peuvent être employés ensemble : *je suis, tu es, il est*, etc. En ce cas, l'idée de personne est exprimée deux fois avec le verbe. Dans les langues indo-européennes, les désinences personnelles sont une des caractéristiques du verbe fini. Mais, dans d'autres langues, les suffixes exprimant l'idée de personne peuvent se joindre aussi bien à des thèmes nominaux qu'à des thèmes verbaux. L'idée de personne associée à celle d'un objet peut aussi s'exprimer par les adjectifs dits *possessifs* (*mon, ton, son*, etc.), par les pronoms possessifs (*le mien, le tien*, etc.), et par certains pronoms *démonstratifs* (en latin *hic* est le démonstratif de la 1re pers., *iste* celui de la 2e et *ille* celui de la 3e). Enfin, l'idée de personne peut même s'attacher à des formes adverbiales : en latin *hic* = ici où je suis ; *istic* = là où tu es ; *illic* = là où il est.

PERSONNE (*pèr'*) pr. indéf. m. Quelqu'un, un être humain ou un être intelligent quelconque : PERSONNE *oserait-il soutenir le contraire ?*

— S'emploie le plus ordinairement avec un verbe accompagné d'une négation et a le sens de Aucun, nul, qui que ce soit : *Un avare n'est bon à* PERSONNE. ‖ La négation est souvent ellipsée avec le verbe : *Qui est venu ?* — PERSONNE. (L'ellipse de la négation a toujours lieu dans les phrases interrogatives : *Connaissez-vous* PERSONNE *de plus obligeant ?*)

— Fig. et fam. *Il n'y a plus personne, Il n'y a plus personne au logis.* Se dit de quelqu'un qui a perdu la tête.

PERSONNEL, ELLE (*pèr'-so-nèl'*) adj. Qui particulier à la personne, à une personne : *Nos actions les plus pures ne sont pas dégagées de tout intérêt* PERSONNEL. (La Roch.)

— Qui n'est occupé que de soi, de sa personne : *L'homme* PERSONNEL *est nécessairement ennuyé et, qui pis est, ennuyeux.* (De Ségur.) ‖ Qui se concentre dans la personne, qui n'a trait qu'à la personne : *Une vie toute* PERSONNELLE *... est une existence hors la loi providentielle.* (O. Feuillet.)

— Astron. *Correction personnelle*, Différence du temps réel au temps estimé.

— Dr. *Action personnelle*, Action par laquelle on poursuit contre une personne l'exécution d'une obligation, par opposition à *action réelle*, qui est la revendication d'un droit sur une chose. (V. ACTION.) ‖ *Droit personnel*, Droit sur une personne (une créance), par opposition au *droit réel*, qui porte directement sur une chose déterminée (par ex. un droit d'usufruit). — Droit tellement lié à la personne qu'il ne peut être transporté à une autre. ‖ *Loi personnelle*, Loi régissant seulement une certaine catégorie de personnes : *En Gaule, sous les Mérovingiens, les lois étaient* PERSONNELLES.

— Fin. *Contribution, Taxe, Cote personnelle*, Celle qui frappe la personne nominativement. V. CONTRIBUTION.

— Gramm. Qui est relatif aux personnes, qui reçoit des inflexions relatives aux personnes : *Mode, Temps* PERSONNEL. ‖ *Verbe personnel*, Syn. de VERBE PRONOMINAL. ‖ *Pronom personnel*, Pronom qui marque la personne, comme *moi, toi, lui, nous, vous, eux*, etc.

— Littér. *Critique personnelle*, Celle où l'on s'attache moins à relever les fautes de l'ouvrage qu'à censurer la vie, les actions, le caractère de l'auteur.

— Polit. *Question personnelle, Fait personnel*, Question qui a un rapport direct, immédiat avec la personne qui la fait : *Demander la parole sur un* FAIT PERSONNEL.

— Substantiv. Personne égoïste, personnelle : *L'un de vos amis classé parmi les* PERSONNELS. (Balz.)

— n. m. Ensemble des bonnes et des mauvaises qualités d'une personne : *Son* PERSONNEL *est odieux.* (Vx.)

— Ensemble des personnes attachées à un service : *Le* PERSONNEL *d'un ministère.* (Ensemble des personnes qui exercent une même profession : *Le* PERSONNEL *enseignant.*

— Personnalité ; ce qui a trait à la personne, à une personne : *Critique dans laquelle entre trop de* PERSONNEL.

— PROV. : **Les fautes sont personnelles**, On n'est pas responsable des fautes d'autrui.

— SYN. **Personnel, égoïste.** V. ÉGOÏSTE.

PERSONNELLEMENT (*pèr'-so-nè-le* adv. En personne, et non dans la personne d'une autre ou par une voie indirecte : *Etre* PERSONNELLEMENT *intéressé dans une affaire.*

— Pratiq. *Personnellement établi*, Présent en personne.

— Théol. Comme personne : *Le Saint-Esprit existe* PERSONNELLEMENT.

PERSONNERIE (*pèr'-so-ne-rî*) n. f. Cout. anc. Société, communauté de biens.

PERSONNIER n. m. Prat. anc. Syn. de PARSONNIER.

PERSONNIFICATEUR, TRICE (*pèr'-so-ni-*) n. Celui, celle qui personnifie : *Pluta que, en* PERSONNIFICATEUR *de l'histoire, peint plus qu'il ne raconte.* (Lamart.)

PERSONNIFICATION (*pèr'-so-ni, si-on*) n. f. Action de personnifier : *La déification, chez les Grecs, était souvent la* PERSONNIFICATION *d'une idée.*

— Etre personnifié : *Le démon est la* PERSONNIFICATION *allégorique de nos tentations et de nos mauvais penchants.* ‖ Personne qui réalise en quelque façon une idée : *Le gendarme est l'austère* PERSONNIFICATION *de l'ordre public.*

— Littér. Figure qui consiste à faire, d'un être inanimé ou d'une pure abstraction, un personnage réel, doué de sentiment et de vie : *On dit, par* PERSONNIFICATION : *Etre dans les bras de la Mort, du Sommeil.*

PERSONNIFIER (*pèr'-so-ni* — du lat. *persona*, personne, et *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous personnifiions, Que vous personnifiiez*) v. a. Attribuer à une chose inanimée ou métaphysique la figure, les sentiments, le langage d'une personne réelle : *L'habitude des peuples enfants, c'est de* PERSONNIFIER *les choses.* (H. Rigault.)

— Réaliser dans une personne, exprimer par un type : *Dans certains hommes d'Etat, la Providence* PERSONNIFIE *quelquefois une idée.* (D. Stern.) ‖ Etre la personnification, le type, le modèle réalisé de : *Pénélope* PERSONNIFIE *les douces vertus de l'épouse.* (Mme Romieu.)

Se personnifier, v. pr. Etre personnifié : *L'Irlande* SE PERSONNIFIE *dans O'Connell.* (Cormen.)

PERSOONIE (*pèr-só-ni*) n. f. Bot. Genre de protéacées.

— ENCYCL. Les *persoonies* comprennent des arbrisseaux caractérisés par des feuilles entières, des fleurs axillaires, dont on connaît une soixantaine d'espèces originaires des îles de l'Océanie. Le fruit est un drupe domestique renfermant un noyau monosperme.

PERSOZ (Jean-François), chimiste français, né à Gex en 1805, mort à Paris en 1868. Il devint, en 1835, directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie, depuis fut chargé, en 1852, du cours de teinture et d'impression des tissus au Conservatoire des arts et métiers de Paris et d'un cours de chimie appliquée à l'industrie. Citons de lui : *Introduction à l'étude de la chimie moléculaire* (1839) ; *Traité théorique et pratique de l'impression des tissus* (1846).

PERSPECTIF, IVE (*pèr'-spèk'*) adj. Qui représente un objet en perspective : *Plan* PERSPECTIF.

PERSPECTIVE (*pèr'-spèk'* — du lat. *perspicere*, supin *perspectum*, voir à travers) n. f. B.-arts. Science qui a pour objet de représenter les corps selon les différences d'aspect que l'éloignement et la position y apportent, soit pour la figure, soit pour la couleur : *Entendre la* PERSPECTIVE. ‖ *Perspective linéaire*, Celle qui règle la direction et la dimension des lignes. ‖ *Perspective aérienne*, Celle qui indique l'éloignement relatif des objets par la dégradation des couleurs et des tons. ‖ *Perspective sentimentale* ou *Perspective de sentiment*, Celle qui, s'appliquant aux objets qui n'offrent point de lignes droites ou de courbes définies, se pratique d'idée plutôt que par des règles fixes. ‖ *Perspective spéculative*, Théorie de différentes apparences, ou représentation de certains objets suivant les diverses positions de l'œil qui les regarde. ‖ *Perspective pratique*, Art de représenter les objets avec la forme qu'ils affectent à nos yeux. ‖ *Perspective cavalière*, perspective de convention employée en charpente et en stéréotomie et destinée à donner une représentation nette des objets : *Dans la* PERSPECTIVE CAVALIÈRE, *l'œil est supposé placé à l'infini, de sorte que les lignes parallèles de l'espace sont représentées par des parallèles sur le tableau : ainsi les figures que l'on trace du parallélépipède en géométrie élémentaire sont des* PERSPECTIVES CAVALIÈRES.

— Aspect des objets vus de loin : *Voilà un coteau qui fait une belle* PERSPECTIVE, *une agréable* PERSPECTIVE.

— Fig. Aspect sous lequel on envisage certains objets : *De meilleures* PERSPECTIVES *s'ouvrent pour l'avenir.* (Evénement qui se présente comme probable ou possible dans le futur : *Avoir la* PERSPECTIVE *d'un brillant emploi.*

— Nom que l'on donne aux grandes voies en ligne droite, à Saint-Pétersbourg : *La* PERSPECTIVE *Newski.*

— Loc. adv. *En perspective.* Dans les conditions exigées par les règles de la perspective : *Mettre un paysage* EN PERSPECTIVE. ‖ Dans un certain éloignement, mais à portée de la vue : *Du haut de Montmartre on voit tout Paris* EN PERSPECTIVE. ‖ Dans l'avenir, en espérance : *Avoir un beau mariage* EN PERSPECTIVE.

— Géom. Mode de projection des corps, dans lequel toutes les lignes projetantes concourent en un point que l'on suppose être l'œil de l'observateur.

— Peint. Peinture qui représente un lointain, et qu'on place au bout d'une galerie, d'une allée de jardin, pour tromper agréablement la vue.

— ENCYCL. *Perspective linéaire ou conique.* La *perspective linéaire* ou *conique* a pour but de représenter sur une surface (généralement sur un plan vertical qu'on nomme *tableau*), une figure qui offre l'aspect d'un objet de l'espace. L'objet à représenter et l'œil de l'observateur étant

places de part et d'autre du tableau, la perspective de l'œil et s'obtient en cherchant l'intersection avec le tableau du cône ayant pour sommet l'œil de l'observateur, et dont les génératrices passent par tous les points du corps donné.

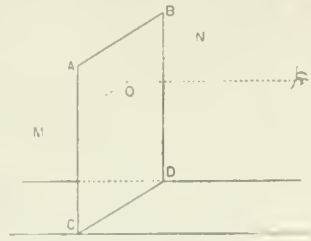

ABDC, tableau; CD, ligne de terre; MN, ligne d'horizon; de l'œil au point O, rayon visuel principal; O, point principal.

En général, l'objet est donné par ses deux projections sur un plan horizontal appelé *géométral* et sur un plan vertical quelconque; l'œil est donné de même par ses projections. On appelle *ligne d'horizon* l'intersection du tableau avec le plan horizontal passant par l'œil; elle est représentée sur le tableau par une droite horizontale.

La perspective d'une *droite* est une *droite*, intersection du plan du tableau avec le plan passant par la droite de l'espace et l'œil.

La parallèle à la droite de l'espace menée par l'œil rencontre le plan du tableau en un point, perspective du point à l'infini sur la droite, c'est le *point de fuite* de la droite; les perspectives de droites parallèles ont donc même point de fuite. Le *point de fuite principal* est le point de fuite des droites perpendiculaires au tableau. Les points de fuite des horizontales inclinées à 45° sur le tableau sont les *points principaux de distance*; il en existe deux à égale distance du point principal de fuite.

La *ligne de fuite d'un plan* est l'intersection du tableau avec le plan parallèle au plan donné passant par l'œil. Les problèmes de perspective se ramènent à la recherche de la perspective d'un point. L'œil et le point sont donnés par leurs projections sur le géométral et un plan vertical, en général le tableau; on donne également l'échelle du dessin perspectif par rapport au dessin géométral.

Perspective d'un point du géométral. m est le point (*fig.* 1), oo' les projections de l'œil; ab la largeur du tableau; on supposera l'échelle 3:1. Le tableau (*fig.* 2) se trace en portant $AB = 3ab$; $AH = 3o'_0$ donne la ligne d'horizon HH'. En portant sur HH', $HP = 3a_0$, on a le point principal de fuite P; en portant $PD = 3o_0$, on a le point principal de fuite D; sur AB on porte $A\mu_1 = 3a\mu$, $\mu_1\delta = 3m\mu$; $P\mu_1$ est la perspective de la perpendiculaire au tableau $m\mu$, $D\delta$, la perspective de l'horizontale md; l'intersection de ces deux droites M, est la perspective de M. Les points P et D sont donc tels que si l'on considère le triangle M_{ov}, les *segments de l'espace* qui ont pour perspective o_v et M_v sont égaux. Si l'on prend $HL = o_0 = 1/3HA$ et que par L on mène une horizontale de front LL', qu'on joigne PA, les segments $a'\mu'$, $\mu'd'$ sont respectivement égaux à $a\mu$, μd, puisqu'ils sont le tiers de $A\mu_1$, $\mu_1\delta$; la droite LL' jouit donc de la propriété suivante : les longueurs comptées sur la perspective sont égales à celles comptées sur le géométral; la réduction produite par la perspective est compensée par l'amplification due à l'échelle. Dans les problèmes de perspective, on n'aura qu'à porter dans le sens convenable les longueurs du géométral sur cette droite à partir du point a'. Cette droite s'appelle l'*échelle des largeurs*. Toute droite

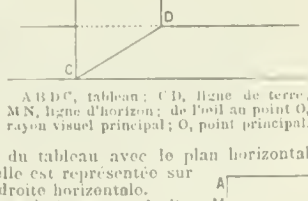

Fig. 1.

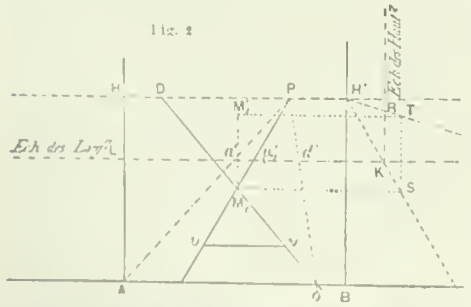

du plan de front passant par l'échelle des largeurs jouit de la même propriété qu'elle, en particulier une verticale quelconque de ce plan; dans les constructions, on en choisit une qui prend le nom d'*échelle des hauteurs*; c'est la droite KZ sur la figure 2.

Perspective d'un point situé hors du géométral. Le point M de l'espace est sur la verticale de sa projection m; sa projection est donc sur la verticale mv de perspective M, de m. Par un point quelconque K de l'*échelle des largeurs*, on trace la verticale KZ, échelle des hauteurs. Sur cette droite on portera la distance vraie du point M au géométral $KR = m'\mu$; en joignant HK et H'R et prolongeant la première jusqu'en S, intersection avec l'horizontale de front M_vS, menant ST parallèle à KZ et par T, intersection de cette droite avec H'R, en menant une horizontale de front on obtiendra M', perspective de M de l'espace, dont les projections sont mm'. On a en effet sur la figure $M'M_v = ST$; mais les droites H'RT H'KS sont parallèles *dans l'espace*; donc les longueurs RK et ST sont égales *dans l'espace*; donc $M'M_v = RK$ *dans l'espace*, mais RK est la cote du point M et sa perspective n'est pas altérée. Ces principes permettent de résoudre toutes les questions de perspective. On remarquera en outre que les figures tracées sur des plans parallèles au tableau ont pour perspective des figures semblables. Dans les constructions, on amènera donc les plans des figures à être de front pour avoir leurs perspectives. Si l'œil de l'observateur s'éloigne à l'infini dans une direction donnée, le cône perspectif devient un cylindre perspectif, la ligne d'horizon s'élève à l'infini et les points P et D aussi, mais dans deux directions déterminées. La direction de la perspective d'une perpendiculaire au tableau s'appelle *ligne fuyante*, la direction du rayon lumineux *projetante*. La perspective correspondante est appelée *cavalière*.

Perspective axonométrique. Dans le dessin de machine ou d'architecture, on remarquera trois directions principales trirectangulaires. On appelle *perspective axonométrique* la projection orthogonale de l'objet à représenter sur un plan oblique à ces trois directions et inégalement incliné sur elles. Dans le cas où le plan est également incliné sur ces trois directions, la projection prend le nom de *perspective isométrique*. Ce mode de représentation est souvent employé, parce que les longueurs comptées parallèlement aux arêtes du trièdre (*lignes isométriques*)

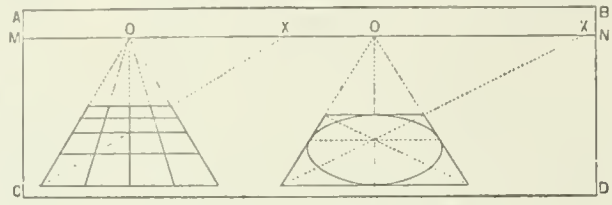

Carrelage et cercle en perspective : ABDC, tableau; NM, ligne d'horizon : O, point de fuite; X, point de distance.

sont altérées dans ces trois directions dans le même rapport $\sqrt{\frac{2}{3}}$. La section du trièdre par le plan de projection est un triangle équilatéral; les trois arêtes projetées sont les trois hauteurs du triangle (*fig.* 3); en projetant le trièdre sur un plan parallèle à SZ et perpendiculaire au plan de projection, ses arêtes seront S'X' S'Y' confondues; S'Z' perpendiculaire à SX', l'angle α de S'Z' et de la ligne de terre mesure l'angle de l'arête SZ du trièdre avec le plan XYZ. Or, $\cos\alpha = \frac{H'Z'}{S'Z'}$; d'autre part, $S'Z'^2 = H'Z' \times X'Z'$; donc, $\cos^2\alpha = \frac{H'Z'}{X'Z'} = \frac{SZ}{IZ} = \frac{2}{3}$, donc $\cos\alpha = \sqrt{\frac{2}{3}}$. Dans la construction de la perspective isométrique, on fait la convention de porter sur les *droites isométriques* les longueurs correspondantes *non altérées*; la figure obtenue représente donc à l'échelle du dessin, non pas l'objet à représenter, mais un objet semblable, le rapport de similitude étant $\sqrt{\frac{3}{2}}$. Pour obtenir, par exemple, la perspective isométrique d'un cube : par un point on mènera les parallèles aux droites isométriques; sur ces parallèles on portera la longueur de l'arête du cube : le tracé se termine par des parallèles. La figure 4 représente le cube vu en dessous, la figure 5 le cube vu en dessus.

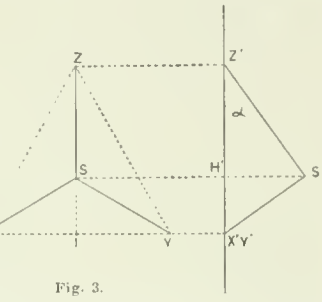

Fig. 3.

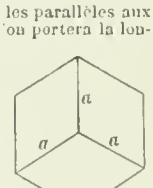

Fig. 4.

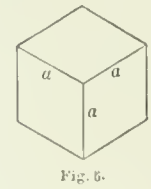

Fig. 5.

Tracé géométrique des ombres. La direction des rayons lumineux est la diagonale d'un cube. (V. LAVIS, OMBRE.) L'*ombre propre* d'un corps est la courbe de contact du cylindre circonscrit dont les génératrices sont parallèles à la direction du rayon lumineux; l'*ombre portée* sur un autre corps est l'intersection de ce cylindre avec l'autre corps. Dans le cas des surfaces cylindriques et coniques, le cylindre d'ombre se réduit à deux plans tangents.

Détermination des ombres. 1° *Méthode des plans sécants.* On coupe le corps par une série de plans parallèles aux rayons lumineux : on détermine les points de contact de la courbe ainsi obtenue avec les tangentes parallèles au rayon lumineux. On choisit parmi ces points ceux qui appartiennent à l'*ombre propre*, car il y a parmi eux des *points parasites*. Pour avoir l'ombre portée, on détermine la section du corps sur lequel on cherche l'ombre portée par les plans sécants et on prend l'intersection des tangentes qui déterminent l'ombre propre de cette section.

2° *Méthode des projections obliques.* Pour déterminer l'ombre portée d'une ligne sur une autre, on prend les projections obliques, dans la direction du rayon lumineux, de ces deux lignes sur un plan auxiliaire; les points de rencontre de ces deux projections sont des points qui, relevés obliquement, donnent des points de la courbe d'ombre portée. Pour obtenir l'*ombre propre*, on cherche de même la projection oblique d'une série de sections parallèles; la courbe enveloppe de ces projections est évidemment la projection oblique de la courbe d'ombre propre. En relevant obliquement les points de contact de l'enveloppe et des enveloppées, on obtient la courbe d'ombre propre.

Des ombres en perspective. En architecture, en peinture, dans le dessin des machines, on a besoin de mettre en perspective les ombres propres et les ombres portées. On peut les déterminer géométriquement, comme il est dit plus haut, puis prendre les perspectives de ces ombres; mais cette manière d'opérer est longue. Aussi préfère-t-on les déterminer directement sur les perspectives. Le problème consiste à construire la perspective de la courbe de contact du cylindre circonscrit au corps et l'ombre portée par ce corps.

PERSPICACE (*pèr'-spi-kass* — du lat. *perspicax, acis*, proprem. « qui voit à travers ») adj. Qui a de la perspicacité : *Une personne, Un esprit* PERSPICACE.

PERSPICACITÉ (*pèr'-spi, si*) n. f. Pénétration d'esprit : *La* PERSPICACITÉ, *chez les femmes, remplace le jugement.*
— SYN. **Pénétration, sagacité.** V. PÉNÉTRATION.

PERSPICUITÉ (*pèr'-spi* — du lat. *perspicuitas*, même sens) n. f. Clarté, netteté de ce qui est facile à saisir, à pénétrer : *La* PERSPICUITÉ *du style, de la pensée.* (Peu us.)
— SYN. **Clarté.** V. CLARTÉ.

PERSPIRABLE (*pèr'-spi* — rad. *perspirer*) adj. Qui laisse passer certains corps à travers sa substance : *La peau est essentiellement* PERSPIRABLE.

PERSPIRATION (*pèr'-spi, si-on*) n. f. Méd. Exhalation insensible d'eau et de gaz par les pores de la peau.

PERSPIRER (*pèr'-spi* — du lat. *perspirare*, passer à travers) v. n. Transsuder à travers un corps : *La sueur qui* PERSPIRE *de la peau.* (Peu us.)

PERSQUEN, comm. du Morbihan, arrond. et à 26 kilom. de Pontivy; 967 hab. Église du XVIe siècle. Chapelles Saint-Mandé et Saint-Vincent.

PERSTRICTION (*pèr'-stri-ksi* — du lat. *perstringere*, supin *perstrictum*, étreindre avec force) n. f. Chir. anc. Action de comprimer les artères avec des ligatures. (La perstriction a été parfois essayée pour enrayer les fièvres intermittentes.)

PERSUADANT (*pèr', dan*), **ANTE** adj. Propre à persuader; engageant : *Des propositions bien* PERSUADANTES.

PERSUADER (*pèr'* — lat. *persuadere*; de *per*, particule augment., et de *suadere*, conseiller) v. a. Déterminer à croire une chose : *Il faut connaître le cœur de l'homme pour le* PERSUADER. ‖ Déterminer l'adhésion de l'esprit à : *On nous* PERSUADE *aisément ce qui nous fait plaisir.*
— *Persuader à*, Avec un nom de personne, Décider : *On ne* PERSUADE *pas facilement* AUX *hommes de mettre leur raison en la place de leurs yeux.* (Fonten.)
Persuadé, ée part. pass. du v. Persuader.
— Substantiv. Personne persuadée : *Les* PERSUADÉS *persuadent.* (J. Joubert.)
Se persuader, v. pr. Être persuadé : *C'est par des exemples que la vertu* SE PERSUADE *le mieux.*
— Former en soi la persuasion : SE PERSUADER *par des raisons qu'on a soi-même trouvées.* ‖ Arriver à croire, s'imaginer : *Les riches* SE PERSUADENT *que tout s'achète.*
— SYN. **Persuader, convaincre.** V. CONVAINCRE.
— **Persuader, insinuer, inspirer,** etc.

PERSUADEUR (*pèr'*) n. m. Celui qui persuade, qui cherche à persuader.

PERSUASIBLE (*pèr'*) adj. Qui peut être persuadé, convaincu : *Esprit* PERSUASIBLE.

PERSUASIF, IVE (*pèr'* — du lat. *persuadere*, supin, *persuasum*, persuader) adj. Qui a le pouvoir ou l'art de persuader : *Un langage* PERSUASIF. *Les flatteurs sont* PERSUASIFS.

PERSUASION (*pèr'*) n. f. Action de persuader : *Avoir le don de la* PERSUASION. ‖ Etat de l'esprit persuadé : *La* PERSUASION *donne une grande force.*

PERSUASIVEMENT (*pèr'*) adv. D'une façon persuasive : *Raisonner* PERSUASIVEMENT.

PERSUIS (Louis-Luc LOISEAU **de**), compositeur et chef d'orchestre français, né à Metz en 1769, mort à Paris en 1819. Dès 1787, il faisait exécuter au Concert spirituel un oratorio intitulé *le Passage de la mer Rouge*. Il devint chef du chant à l'Opéra, et en fut nommé chef d'orchestre (1810), enfin directeur (1817). Il a fait représenter un assez grand nombre d'ouvrages dramatiques, en général peu originaux, et quelques charmants ballets.

PERSULFOCYANIQUE (*pèr', si-a-nik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $(CyH)^2S^2$, que l'on obtient en traitant l'acide sulfocyanique par les acides minéraux. Syn. PERSULFOCYANHYDRIQUE, HYDROXANTHIQUE.

PERSULFOCYANOGÈNE (*pèr', si-a, jèn'*) n. m. Chim. Composé Cy^2HS^2, que l'on obtient dans l'action de l'acide azotique étendu ou du chlore sur les solutions aqueuses de sulfocyanate de potassium. Syn. PSEUDOSULFOCYANOGÈNE.

PERSULFURE (*pèr'*) n. m. Chim. Sulfure qui contient la plus grande proportion possible de soufre.

PERSULFURÉ, ÉE (*pèr'*) adj. Chim. Qui est à l'état de persulfure : *Composé* PERSULFURÉ.

PERSULFURIQUE adj. Chim. V. SOUFRE.

PERT (Louise-Hortense ROUGEUL, née *Grille*, connue sous le pseudonyme de **Camille**), femme de lettres française, née en 1865. Fille de l'ingénieur Oscar Grille et petite-fille de l'historien François Grille, elle a écrit un certain nombre de romans d'une pensée vigoureuse, sur des sujets sociaux ou philosophiques : *Amoureuses* (1895); *Amants* (1896); *le Frère; la Camarade* (1897); *les Florifères* (1898); *Leur égale* (1899); *Mariage rêvé* (1900); *Charlotte; En anarchie* (1901); *Nos amours, nos vices* (1902).

PERTABGARH, principauté tributaire de l'empire anglais de l'Inde (Radjpoutana, Mévar); 3.781 kilom. carr.; 80 000 hab. Le chef-lieu, *Pertabgarh*, 12.755 hab., fabrique des émaux renommés.

PERTE (*pèrt'* — du lat. *perditus*, perdu) n. f. Privation d'une chose dont on jouissait : *La* PERTE *d'un enfant.*
— Diminution de profits, de richesse : *Faire des* PERTES *à la Bourse.* ‖ Ruine complète de la fortune, de la réputation ou de la condition sociale : *Courir à sa* PERTE.
— Issue désavantageuse : *La* PERTE *d'un pari, d'une bataille, d'un procès.* ‖ Mauvais emploi d'une chose : *Désordre équivaut à* PERTE *de temps.*
— Privation résultant de la mort d'une personne : *La* PERTE *d'un ami ouvre nos yeux sur ses qualités.*
— Destruction, suppression provenant de l'emploi ou d'un accident : *La nourriture sert notamment à réparer nos* PERTES *journalières.* ‖ Fuite, quantité de liquide ou de fluide

qui s'échappe accidentellement du récipient qui le contenait : *Réparer les* PERTES *d'un aérostat.* ‖ Quantité perdue dans l'emploi des matériaux : *Les* PERTES *sont presque nulles dans l'emploi des métaux.*

— Loc. adv. *À perte,* Avec perte : *Marchandises vendues* À PERTE. ‖ *À perte d'haleine,* Jusqu'à perdre la respiration : *Courir, Crier* À PERTE D'HALEINE. ‖ *À perte de vue,* Assez loin pour que la vue ne puisse plus distinguer les objets ; à une grande distance : *Plaine qui s'étend* À PERTE DE VUE. — Très loin, très avant, profondément : *S'abîmer et s'enfoncer* À PERTE DE VUE, *c'est ce qui ne devrait jamais arriver.* (Mme de Sév.) — D'une façon inintelligible, extrêmement compliquée et alambiquée : *Raisonner, Discourir* À PERTE DE VUE. ‖ *À perte d'ouïe,* Si loin que l'on cesse d'entendre. (Peu us.) ‖ *En pure perte* ou *À pure perte,* Sans utilité, sans résultat : *Les sages parlent* EN PURE PERTE.

— Comm. *Perte sèche,* Perte qui n'est atténuée par aucun avantage. ‖ *Profits et pertes,* Compte sur lequel le commerçant passe les sommes entrées et les sommes sorties en dehors des prévisions commerciales : *Passer un article aux* PROFITS ET PERTES.

— Géol. *Perte de rivière,* Trajet souterrain que présentent certains cours d'eau en un ou plusieurs points.

— Jeux. À l'ancien jeu de billard, Action de se perdre, de faire tomber sa propre bille dans la blouse. ‖ *Être en perte,* Avoir perdu de l'argent plus qu'on n'en a gagné. ‖ *Être en perte de,* Avoir perdu : ÊTRE EN PERTE DE *vingt francs.* ‖ *Se retirer sur sa perte,* Quitter le jeu en un moment où l'on a fait des pertes.

— Mar. *Perte effective,* Perte réelle d'un navire. ‖ *Perte partielle,* Accident de mer dans lequel une partie du navire ou de la cargaison est endommagée. ‖ *Perte corps et biens,* Disparition absolue du navire et de tout ce qu'il contenait. ‖ *Perte avec délaissement,* Perte par abandon du navire.

— Pathol. *Perte de sang, Perte,* Métrorragie, flux menstruel exagéré. ‖ *Pertes blanches.* Leucorrhée. ‖ *Pertes séminales,* Spermatorrhée. ‖ *Perte de connaissance,* Syncope.

— Télégr. électr. *Perte à la terre,* Dérivation sur les lignes télégraphiques du courant électrique vers la terre, par suite d'une rupture du fil ou d'un contact. ‖ *Perte par les supports,* Dérivation du courant par les supports des fils, par suite de l'humidité de l'air.

— Théol. Damnation : *Causer la* PERTE *d'une âme.*

— ENCYCL. Comptab. Le débit d'un compte de résultats exprime une *perte,* ou sortie, ou diminution de capital. Le solde débiteur d'un compte de résultats exprime la perte accusée par ce compte. Toutes les pertes faites dans le courant d'un exercice sont centralisées au débit d'un compte *exercice.* Au débit de ce compte *exercice,* on rencontre :

1° Les pertes faites sur les ventes ;

2° Les pertes provenant des intérêts et commissions dus et subis ;

3° Les pertes provenant des sorties occultes de valeurs (coulage, vol, bris, déperditions quelconques, etc.) ;

4° Les pertes provenant des dépréciations de valeurs (marchandises démodées, matériel à amortir, débiteurs douteux, etc.) ;

5° Toutes autres sommes constituant des sorties soit de capital ancien, soit de capital nouveau créé pendant l'exercice par suite des bénéfices faits.

— Dr. *Perte de la chose due.* Il faut entendre par là tout événement qui rend impossible l'exécution d'une obligation, soit que la chose due ait été matériellement détruite, soit qu'elle se trouve mise hors du commerce (par exemple, par suite d'expropriation pour cause d'utilité publique), soit qu'elle soit perdue de manière qu'on en ignore absolument l'existence (par exemple, par suite d'un vol).

Sont seules susceptibles de s'éteindre par la perte de la chose due les obligations ayant pour objet un corps certain, une chose individuellement déterminée (tel cheval, telle maison). La perte de la chose due n'opère libération du débiteur que dans les cas spécifiés par l'article 1302 du Code civil. En outre, conformément à l'article 1303 du même, si le débiteur a quelques droits ou actions en indemnité par rapport à la chose perdue, ou s'il reste quelques accessoires de cette chose, il doit les céder au créancier.

— Géol. Sollicitées par les fissures préexistantes des roches, les eaux de certains cours d'eau pénètrent dans le sol, y portant leur action érosive, foraot de longs couloirs, puis des vides immenses, capricieux, et des grottes. Les rivières, lorsqu'elles se perdent, adoptent en effet un régime torrentiel, qui accroît l'énergie de leur action. Ces cours d'eau reparaissent au jour après un parcours plus ou moins long. C'est ainsi que la grotte de Bramabiau (Gard) résulte de la perte du Bonheur, que la grotte de Han (Belgique) est due à la perte de la Lesse, etc. Quant à la perte du Rhône, à Bellegarde (Ain), elle n'existe plus en tant que *perte,* car l'industrie a fait sauter à la mine les assises qui en constituaient le plafond.

PERTE (*pèrt'* — de *Perte,* village des environs de Vitré et principal lieu d'origine) n. f. Variété de toile de chanvre écru, que l'on employait, suivant son degré de finesse, pour faire des draps de lit ou des voiles légères. (Vx.)

PERTÉRÉBRANT (*pèr', bran',* **ANTE** [du lat. *per,* à travers, et *terebra,* vrille] adj. Méd. Se dit d'une douleur que le malade compare à la sensation que causerait un instrument perforant.

PERTH (ancienn. *Perthusanum*), ville d'Ecosse, ch.-l. du comté du même nom, sur le Tay ; 32.000 hab. Manufactures de châles, de toiles peintes, d'étoffes de coton. Filatures de lin. Tanneries. Fabrication de gants. Eglise Saint-Jean, qu'on suppose être du Ve siècle. Pêcheries de saumon. Non loin de Perth est le palais de Scone et des débris de l'ancienne abbaye, fondée au IXe siècle. Perth, ville très ancienne, a pour point de départ un camp retranché construit par Agricola. Elle fut la capitale des rois d'Ecosse, jusqu'au règne de Jacques III. — Le *comté de Perth* est limité par les comtés d'Inverness, d'Argyle, de Dumbarton, de Stirling, de Clakmannan, de Kinross, de Fife, de Forfar et d'Aberdeen. Superf. 2.500 kilom. carr. ; pop. 150.000 hab. Pays montagneux, avec les principaux sommets des Grampians, le Ben-Nevis et le Ben-More. Riches vallées, avec production de blé, d'orge, d'avoine, de pommes de terre, de fèves. Beaux pâturages, qui nourrissent un nombreux bétail. Plomb, cuivre, houille.

Perth (LA JOLIE FILLE DE), roman de Walter Scott. V. JOLIE FILLE DE PERTH (*la*).

PERTH, ville d'Australie, capitale de l'Australie occidentale et ch.-l. de comté, sur le Swan River ; 12.500 hab. Fondée en 1829, élevée en 1880 au rang de cité autonome.

PERTH-AMBOY, ville des Etats-Unis (New-York [comté de Middlesex]), port à l'embouchure du Raritan-River dans la baie de Raritan ; 9.600 hab. Fabriques de bouchons, poteries ; exportation de kaolin.

PERTHARITE, roi des Lombards en 661 et 671, mort en 686. Il succéda à son père Aribert avec son frère Godebert, qui, fixé à Pavie, appela contre Pertharite Grimoald, duc de Bénévent, et fut assassiné par lui. Pertharite, effrayé, prit la fuite et ne rentra en Italie qu'après la mort de Grimoald, dont il chassa le fils, pour reprendre le pouvoir (671).

Pertharite, tragédie de Corneille (1652). Ce fut le premier échec du poète, qui resta ensuite éloigné du théâtre pendant sept ans. — Pertharite, roi des Lombards, a été chassé de son trône par un usurpateur, Grimoald, qui s'est épris de sa captive Rosemonde, femme de Pertharite. Pour que celle-ci consente à l'épouser, Grimoald lui promet d'assurer le trône au fils qu'elle a eu de Pertharite, mais Rosemonde lui demande d'égorger ce fils, pour rendre l'usurpateur plus odieux au peuple. Grimoald, qui est un bon tyran, s'y refuse, puis, apprenant le retour de Pertharite, il lui rend sa femme et retourne à la jeune Edwige, qu'il aimait auparavant ; enfin, il partage le royaume avec Pertharite. Par cette série d'invraisemblances, Corneille prétendait montrer la puissance de la volonté sur le cœur, qui ne sait plus qu'obéir.

PERTHES, famille de libraires allemands, dont les principaux sont : JOHANN GEORGE JUSTUS **Perthes,** né à Rudolstadt en 1749, mort à Gotha en 1816, qui fonda à Gotha, en 1785, la maison de librairie. — WILHELM **Perthes,** son fils aîné, né à Gotha en 1793, mort en 1853, publia l'*Atlas Stieler* et, à partir de 1816, l'*Almanach de Gotha.* — BERNARD WILHELM **Perthes,** son fils, né en 1821, mort en 1857. [Il publia la revue *Mitteilungen aus Justus Perthes geographischer Anstalt* à partir de 1856 et le *Geographische Jahrbuch* ; — FRIEDRICH CHRISTOPH **Perthes,** né à Rudolstadt en 1772, mort à Gotha en 1843, neveu de Johann George Justus. Il s'occupa des questions de propriété littéraire et de la législation de la presse ; — CLÉMENT-THÉODORE **Perthes,** historien, fils de Friedrich Christoph, né à Hambourg en 1809, mort à Bonn en 1867. [Professeur de droit à Bonn, il a laissé entre autres ouvrages : *la Vie politique allemande pendant la Révolution* (1845) ; *Etat politique des personnes et des biens en Allemagne à la veille de la Révolution française* (1862).]

PERTHITE (*pèr'*) n. f. Feldspath couleur de chair, formé par la superposition de lamelles d'albite et d'orthose ou de microcline.

PERTHOIS (le) [*Pertisus pagus*], ancien pays de la prov. de Champagne, aujourd'hui dans le départ. de la Marne. Ch.-l. *Perthes,* puis *Vitry.*

PERTHUS (LE), comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 14 kilom. de Céret, dans une vallée des Albères, entre deux talus formant col (d'où son nom), sur la frontière franco-espagnole, défendue par le fort de Bellegarde ; 592 hab. Perthus vit passer Annibal, Pompée, César, les Wisigoths et les Arabes.

PERTI (Jacopo Antonio), compositeur italien, né et mort à Bologne (1661-1756). Il avait à peine dix-huit ans lorsqu'il donna à Bologne son premier opéra, *Atide.* En 1681, il était élu membre de l'Académie des philharmoniques de Bologne, dont il fut six fois nommé prince. L'empereur Léopold Ier le choisit pour son maître de chapelle, fonctions qu'il conserva sous Charles VI, qui le nomma conseiller. Il accepta enfin la place de maître de chapelle de la cathédrale de Bologne. Il vaut surtout comme compositeur de musique religieuse.

PERTINACITÉ (*pèr'. si* — du lat. *pertinax, acis,* opiniâtre) n. f. Opiniâtreté, entêtement : *La* PERTINACITÉ *fièvreuse que donnent la haine et la vengeance.* (Balz.)


Pertinax (buste antique).

PERTINAX (Publius Helvius), empereur romain, né à Villa Martis (Ligurie) en 126, mort en 193 de notre ère. Professeur, puis militaire, il se distingua dans la guerre des Parthes, et son mérite lui valut, sous Marc-Aurèle, puis sous Commode, le sénat, le consulat, le gouvernement des deux Mésies, de la Syrie et de la Dacie, puis de l'Afrique, enfin la préfecture de Rome. Après l'assassinat de Commode, il fut, malgré lui, choisi pour son successeur (193). Son règne, de quatre-vingt-sept jours, lui suffit pour effectuer les plus sages réformes. Mais il mécontenta les prétoriens, qui l'égorgèrent (193).

PERTINEMMENT (*pèr', na-man*) adv. D'une façon pertinente : *Parler* PERTINEMMENT *d'une affaire.*

PERTINENCE (*pèr', nanss*) n. f. Qualité de ce qui est pertinent : *Il faut garder partout la forme, l'ordre et la* PERTINENCE. (Charrou.)

PERTINENT, ENTE (*pèr', nan, ant'* — du lat. *pertinens, entis,* qui appartient à) adj. Tel qu'il convient, justement applicable à la chose : *Fournir des raisons* PERTINENTES.

— Procéd. *Moyens pertinents et admissibles, Faits et articles pertinents,* Moyens, faits qui ont trait au fond de la cause, qui doivent influer sur la décision.

PERTRANSIIT ou **PERTRANSIVIT BENEFACIENDO** (mots lat. signif. *Il a passé en faisant le bien*), Paroles de saint Pierre, dépeignant Jésus au centurion Corneille (*Actes,* X, 38), et que l'on applique aux hommes dont la vie a été consacrée au soulagement de leurs semblables.

PERTRE (LE), comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 18 kilom. de Vitré ; 1.775 hab. Monuments mégalithiques.

PERTUAU (*pèr-tu-ô*) n. m. Ecorce de bois, enduite de résine, qu'on brûle pour éclairer l'ardoisier dans la carrière.

PERTUIS (*pèr'-tu-i* — du lat. *pertusus,* percé, troué) n. m. Trou, ouverture : *Pratiquer un* PERTUIS. (Vieux.)

— Géogr. Sur les côtes ouest de la France, Détroit entre une île et la terre ferme : *Le* PERTUIS *d'Antioche. Le* PERTUIS *Breton.* ‖ Dans le Jura, Passage d'un versant à l'autre. ‖ Sur la Seine, Etranglement du fleuve.

— Navig. Ouverture que l'on pratique à une digue pour laisser passer les bateaux. ‖ Ouverture ménagée pour faire passer l'eau d'une écluse dans un coursier et l'amener sur une roue hydraulique.

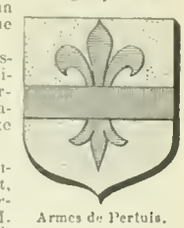
Armes de Pertuis.

— Techn. Trou d'une filière. ‖ Espèce de petit filet, qu'on adapte ordinairement à la planche d'une serrure. ‖ Entaille pratiquée dans le palastre pour donner passage à cette garniture.

PERTUIS, ch.-l. de cant. de Vaucluse, arrond. et à 35 kilom. d'Apt, près de la Durance ; 4.838 hab. (*Pertuisiens, ennes.*) Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de truffes. Tuilerie, distillerie, fabrique de pâtes alimentaires, faïencerie. Belle église des XIVe, XVIe et XVIIe siècles. — Le canton a 11 comm. et 11.678 hab.

PERTUIS (LE), comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 20 kilom. du Puy, au faîte entre la Loire et son affluent droit, le Lignon Vellave ; 942 hab.

PERTUIS D'ANTIOCHE (le). V. ANTIOCHE (*pertuis d'*).

PERTUIS BRETON, détroit de l'Atlantique, long de 25 kilom., large de 10 à 12, qui sépare de l'île de Ré au S. le littoral de la Vendée et de la Charente-Inférieure. Il reçoit le Lay et la Sèvre Niortaise. Moulières.

PERTUISAGE (*pèr', zaj'* — rad. *pertuis*) n. m. Féod. Droit payé au seigneur pour mettre un tonneau en perce et en vendre le vin.

— Cout. anc. Droit payé par les marchands forains.

PERTUISANE (*pèr'* — altérat., sous l'influence de *pertuiser,* de *partisane,* emprunté à l'ital. *partegiana*) n. f. Arme d'hast, en usage de la fin du XVe siècle jusqu'au milieu du XVIIIe, et caractérisée par son fer de glaive, large à la base, muni de deux oreillons, se terminant en pointe aiguë.


Pertuisane. (XVIe s.)

— ENCYCL. La *pertuisane* était portée par divers gardes et par les lieutenants de gens de pied. Sa hampe mesurait de cinq à six pieds de long, son fer de un à deux pieds. A la base du fer s'étalaient deux oreilloos en croissant, les pointes généralement dressées. Quand ces oreillons étaient très grands, l'arme devenait une corsesque ; s'ils se recourbaient dans le sens opposé à celui de la pointe, l'arme était appelée roncone. Réduite de dimensions, la pertuisane devint l'esponton en usage de Louis XIII à la Révolution.

PERTUISANIER (*pèr', ni-é*) n. m. Homme de guerre portant une pertuisane. (Se disait particulièrement des bas officiers chargés de veiller sur la chiourme, à bord des galères, du XVIe aux VIIIe s.)

PERTUISANON (*pèr'*) n. m. Espèce de petite pertuisane.

PERTUISER (*pèr'* — rad. *pertuis*) v. a. Percer. (Vieux.)

PERTUNDA, une des divinités qui présidaient aux mariages, chez les Romains.

PERTURBATEUR, TRICE (*pèr'* — du lat. *perturbator, trix*) n. Personne ou chose personnifiée qui cause du désordre : *Un* PERTURBATEUR *du repos public.*

— Adjectiv. : *Esprit* PERTURBATEUR.

— Mécan. et astron. *Force perturbatrice,* Celle qui trouble la régularité des mouvements ou qui met obstacle à la loi qui réglait la marche d'un mobile.

PERTURBATION (*pèr', si-on* — rad. *perturber*) n. f. Trouble, dérangement, désordre : *Jeter la* PERTURBATION *dans la société, dans les finances.*

— Physiq. Changement brusque et passager qui survient dans la direction de l'aiguille aimantée.

— ENCYCL. Astron. Pour avoir les lois exactes des mouvements planétaires, il faut, en outre de l'action du soleil, tenir compte des actions sans cesse variables que les planètes exercent entre elles. Malheureusement, si l'énoncé du problème est simple, il est déjà incomplètement résolu pour trois corps seulement (problème des trois corps). Cependant, dans le cas particulier du système solaire, le problème se prête assez bien aux approximations, car l'action solaire est prépondérante.

La première approximation, Soleil seul, est celle de Képler : mouvement elliptique. Mais les petites forces provenant des autres planètes, *forces perturbatrices,* écartent à la longue la planète de son ellipse : cet effet constitue l'ensemble des *perturbations.* On divise alors l'orbite décrite en nombreuses parties : si, à chaque point de division, on supprime la force perturbatrice, la planète décrit à nouveau une ellipse ; on peut ainsi la considérer comme décrivant une ellipse dont la forme et la position sont variables, précisément en vertu des perturbations, et, au lieu de déterminer immédiatement la position qu'elle doit occuper à une certaine époque, on cherche quelles valeurs devraient avoir à ce moment les six éléments elliptiques : d'où l'on conclut aisément la position. Ces éléments, constants sous l'action seule du Soleil, éprouveront des petites modifications, ou *inégalités,* dues aux perturbations planétaires.

Mais l'action d'une planète sur une autre change constamment de grandeur et de direction ; au bout d'un certain cycle, les deux astres reviennent sensiblement dans les mêmes positions relatives, et les actions élémentaires sont presque détruites deux à deux, de sorte qu'un tout petit résidu subsiste dans la déformation de l'ellipse ; mais ce résidu, le même après chaque nouveau cycle pareil, va croître proportionnellement au temps et pourra prendre à la longue une importance considérable : c'est un terme, une inégalité, ou une perturbation séculaire.

Quant aux inégalités qui dépendent de la configuration de notre système, elles sont *périodiques,* la configuration se reproduisant sensiblement. Quoique nombreuses, elles n'altèrent pas, à longue échéance, la constitution du système, qui dépend uniquement des perturbations séculaires.

On a dressé des tables, celles de Leverrier particulièrement, pour obtenir les principales perturbations des planètes entre elles. Cependant, et malgré des recherches

plus récentes, comme celles de Newcomb, l'inégalité séculaire du périhélie de Mercure, la plus considérable, reste particulièrement inexplicable.

PERTURBER (*pèr'* — du lat. *perturbare*, même sens) v. a. Troubler : PERTURBER *le repos public*. Peu us.

PERTUS (*pèr'-tu*), **USE** (du lat. *pertusus*, part. pass. de *pertundere*, V. PERTUIS) adj. Bot. Percé de larges trous irréguliers : *Feuille* PERTUSE.

PERTUSAIRE (*pèr'*, *zèr'*) n. m. Genre de lichens formant de minces croûtes, solidement attachées à leur support (rochers ou écorces d'arbres), et couvertes de petites verrues. La *pertusaire commune* forme une croûte grisâtre sur presque tous les arbres.)

PERTZ (Georges-Henri), historien allemand, né à Hanovre en 1795, mort à Munich en 1876. Il publia, dès 1819, une *Histoire des maires du palais*. En 1823, il fut nommé secrétaire aux archives royales à Hanovre et chargé, peu après, de la direction des *Monumenta Germaniæ historica*. En 1842, il fut appelé à Berlin en qualité de bibliothécaire royal. Il a publié en allemand : *les Historiens de l'ancienne Allemagne* (1846) ; *Ernest, comte de Munster* (1839) ; *Vie du ministre baron de Stein* (1854 ; *Vie du feld-maréchal comte de Gneisenau* (1864-1881).

PÉRU, nom de plusieurs villes et bourgs des États-Unis : bourg de l'État d'Illinois (comté de Lassalle), sur l'Illinois ; 5.700 hab. Houille. — Ville de l'État d'Indiana, ch.-l. du comté de Miami, près du Wabash ; 6.700 hab.

PÉRUGIN, INE (*jin, in'* — de *Perugio*, nom ital. de Pérouse), ou **PÉROUSIN, INE**, personne née à Pérouse ou qui habite cette ville. — *Les* PÉRUGINS ou PÉROUSINS. — Adjectiv. : *Territoire* PÉRUGIN ou PÉROUSIN.

PÉRUGIN ou **PÉROUSIN** (le), nom donné au territoire de la ville de Pérouse (prov. d'Ombrie).

PÉRUGIN (Pietro VANNUCCI, dit il **Perugino**, ou le), peintre italien de l'école ombrienne, né à Castello-della-Pieve (prov. de Pérouse) en 1446, mort à Castello Fontignano, même province, en 1524. De famille obscure et pauvre, il fut initié aux rudiments de son art dans un atelier pérugin et se rendit ensuite à Florence. De 1470 à 1480, il habita cette ville, où il décora plusieurs églises et peignit des tableaux, parmi lesquels on cite : *la Prédication*, du palais Pitti ; *la Vierge avec saint Michel et des saints*, du musée de Bologne ; *la Vierge aux anges*, de la chartreuse de Pavie. Les dix années suivantes, il était à Rome, travaillant à la chapelle Sixtine, qui conserve encore de lui *le Christ remettant à saint Pierre les clefs du paradis* ; aux nouveaux appartements pontificaux, où la salle, décorée depuis par Raphael, de *l'Incendie du bourg*, est toujours ornée d'un plafond de sa main ; etc. Il était de retour à Pérouse en 1490 ; il y ouvrait un atelier et y peignait avec ses élèves d'innombrables compositions pour les monastères et les églises (*Crucifix*, à Saint-Dominique ; *la Vierge entre saint Antoine abbé et saint Antoine de Padoue*, à Sainte-Agnès, *le Mariage de la Vierge*, au Dôme ; etc.). On eut aussi de lui des allégories profanes (*l'Amour et la Chasteté*) et tout un ensemble de fresques à sujets païens, d'un goût exquis, dans la salle du Change ou *Cambio* de Pérouse. Vers 1500, il fit un séjour au monastère de Vallombrosa en Toscane, où fut peinte son admirable *Assomption*, actuellement au musée de l'Académie, à Florence. En 1504, nous le retrouvons aussi de passage à Florence, travaillant avec Ghirlandajo et Francibigio aux décors de la *Mandragore* de Machiavel. Des légendes suspectes le représentent comme aigri et devenu presque athée en sa vieillesse. On prétend qu'il était fort avare et qu'il mourut de l'émotion d'un vol dont il fut victime.


Pérugin.

La manière le Pérugin se distingue, non par une forte originalité, mais par beaucoup de grâce, de pureté dans le dessin, de charme dans la couleur et d'ingénuosité dans le détail. Le genre primitif se mêle en lui à la science florentine et à l'esprit de la Renaissance déjà nourri des premiers enseignements de l'antiquité païenne.

Les œuvres de Pérugin sont répandues dans les musées de l'Europe. Voici les plus marquantes : *la Vierge avec l'Enfant J.-C. adorés par deux saintes et deux anges*, *le Martyre de saint Sébastien* et *l'Amour et la Chasteté*, au Louvre ; *la Vierge glorieuse entre des saints*, à Vienne ; *l'Apparition de la Vierge à saint Bernard*, à Munich ; etc.

PÉRUGINESQUE (*jin-nèsk'*) adj. Qui a le caractère, les qualités du Pérugin : *Peinture* PÉRUGINESQUE.

PÉRULE (lat. *pecula*, petit sac) n. f. Enveloppe écailleuse qui protège les bourgeons hivernaux des arbres et arbustes. || Sac floral de certains orchis.

PÉRULÉ, ÉE adj. Bot. Qui est muni d'une pérule. *Bourgeon* PÉRULÉ.

PÉRUVIEN, ENNE (*vi-in, è'n*), personne née au Pérou ou qui habite ce pays. — *Les* PÉRUVIENNES.

— Adjectiv. Qui appartient au Pérou ou à ses habitants : *La flore* PÉRUVIENNE.

— n. m. Linguist. Langue des Indiens du Pérou.

— n. f. Étoffe sans envers, tissée avec des fils de coloration différente, mais ne reproduisant pas le même dessin sur les deux faces.

PÉRUVINE n. f. Chim. Composé qui prend naissance quand on traite la cinnamène par la potasse, et qui n'est autre que de l'alcool benzylique impur.

PERUWELZ, ville de Belgique (prov. de Hainaut, arrond. de Tournai) ; 8.310 hab. Carrières, tanneries, filatures.

PERUZZI (Balthazar), peintre, architecte et ingénieur italien, né à Sienne en 1481, mort à Rome en 1537. Il travailla d'abord à la cathédrale de Sienne, puis il alla à Rome en 1504. En 1536, il fut nommé second architecte de Saint-Pierre. En 1527, quand Rome fut saccagée par les bandes de Bourbon, il fut ruiné et s'enfuit, maltraité, à Sienne ; il y demeura jusqu'en 1535 comme ingénieur des fortifications, avant de retourner à Rome. On lui doit, comme architecte : le *Palais Pollini* (en partie, à Sienne ; le *Palais Massimi aux colonnes*, à Rome (1535) ; le *Palais Ossoli* (même ville) ; le *Palais del Monte-Contucci*, à Montepulciano ; le *Palais C. Lambertino*, à Bologne ; l'*Église de Caspi* (1514), et la *Villa Farnésine*, à Rome. Le Louvre possède de lui une *Vierge couvrant d'un voile Jésus endormi*.


Peruzzi.

PERVENCHE (*pèr'-vanch'* — du lat. *pervinca*, même sens) n. f. Bot. Genre d'apocynées.

— ENCYCL. Les *pervenches* sont des herbes à feuilles opposées, entières, à fleurs bleues axillaires pédonculées, à corolle en entonnoir ; le fruit se compose de deux follicules. On en connaît douze espèces des régions chaudes et tempérées ; plusieurs sont européennes. Les plus connues sont : la *grande pervenche*, dite aussi *violette des sorciers*, à rhizome rampant, à tige florale haute de 40 centimètres, à feuilles pétiolées cordiformes, à grandes fleurs d'un bleu clair ; elle habite en France les haies, les fossés et les endroits humides et boisés. La *petite pervenche*, beaucoup plus petite, à fleurs bleu foncé, a donné de nombreuses variétés à fleurs simples ou doubles de couleur blanche violacée ou pourpre. On emploie les feuilles en infusion contre les ménorragies.


Perveuche.

PERVENCHÈRES, ch.-l. de cant. de l'Orne, arr. et à 25 kil. de Mortagne ; 703 hab. Élevage de chevaux. Ruines du château de Vauvineux (XVe s.). — Le canton a 14 comm. et 6.762 hab.

PERVERS, ERSE (*pèr'-vèr', vèrss* — du lat. *pervertere*, pervertir) adj. Méchant, dépravé : *Un cœur* PERVERS. || Qui a un caractère de perversité : *Conseils* PERVERS.

— Substantiv. Personne perverse : *Quel est le fardeau des* PERVERS ? *C'est le besoin.* (Boss.)

— SYN. **Corrompu, dépravé**, etc. V. CORROMPU.

PERVERSEMENT (*pèr'-vèr'*) adv. Avec perversité, d'une manière perverse : *Encourager* PERVERSEMENT *le vice*.

PERVERSION (*pèr'-vèr'* — lat. *perversio*, même sens) n. f. Changement de bien moral en mal moral : *La* PERVERSION *des cœurs*. || Corruption : *La* PERVERSION *du goût*.

— Méd. Anomalie dans les connexions des neurones telle que, l'influx nerveux ne suivant plus les voies ordinaires, les sensations ou les jugements ne répondent plus aux impressions sensibles qui les déterminent normalement.

PERVERSITÉ (*pèr'-vèr'*) n. f. Caractère de ce qui est pervers : *La* PERVERSITÉ *d'un acte varie suivant les circonstances*. || Action perverse : *Les* PERVERSITÉS, *tôt ou tard, reçoivent parfois leur châtiment*.

PERVERTIR (*pèr'-vèr'* — du lat. *pervertere*) v. a. Faire changer moralement de bien en mal : *Il n'y a pas d'âme honnête que l'amour ne puisse* PERVERTIR. (St-Marc Girard.)

— Troubler l'ordre naturel, le fonctionnement régulier de : PERVERTIR *l'appétit*. PERVERTIR *le goût*.

— Dénaturer : PERVERTIR *le sens d'un passage*.

PERVERTI, IE part. pass. (S'empl. adjectiv.) : *Un chrétien* PERVERTI.

Se pervertir, v. pr. Etre, devenir perverti : *Le goût se* PERVERTIT *avec l'âge*.

— Devenir pervers : *Les hommes peuvent être corrigés, puisqu'ils peuvent* SE PERVERTIR. (Duclos.)

— SYN. **Corrompre, dépraver**, etc.

PERVERTISSABLE (*pèr'-vèr'-ti-sabl'*) adj. Qui peut être perverti : *Toute âme est* PERVERTISSABLE.

PERVERTISSEMENT (*pèr'-vèr'-ti-se-man*) n. m. Action de pervertir ; état de perversion : *Le* PERVERTISSEMENT *des mœurs*.


Péryphe (gr. 3 fois).

PERVERTISSEUR (*pèr'-vèr'-ti-seur'*), **EUSE** n. Personne qui pervertit : *Des* PERVERTISSEURS *de peuples*.

PERWEZ, ville de Belgique (prov. de Brabant, arrond. de Nivelles), sur la Grande Geete, sous affluent de la Dyle ; 2.618 hab. Savonneries, brasseries, tanneries.

PÉRYPHE ou **PERYPHUS** (*pé-ri-fuss* n. m. Sous-genre de bembidions, répandus surtout dans l'hémisphère boréal. Plusieurs espèces se trouvent aux environs de Paris : *peryphus modestum*, bleu d'acier avec une bande rouge sur les élytres ; *peryphus decorum*, bleu brillant uniforme, assez commun.)

PESADE (pour *posade* ; de l'ital. *posata*, action de se poser) n. f. Manèg. Air relevé, dans lequel le cheval lève le devant sans avancer, tenant les pieds de derrière fermo à terre sans les remuer, en sorte qu'il ne fait point de temps avec les hanches. || *Pesade de chèvre*, Pesade dans laquelle le cheval ne plie pas les jambes de devant, et aussi Pesade trop haute, dans laquelle il joue de l'épinette avec les jambes de devant.


Pesade.

PESAGE (*za-je*) n. m. Action de peser ou manière de peser : *Le* PESAGE *de l'or. Une méthode de* PESAGE.

— Comm. anc. Droit payé par les marchands ses pesées au poids public. V. POIDS PUBLIC.

— Turf. Endroit où l'on pèse les jockeys avant et après chaque course. || Enceinte qui environne cet endroit et dans laquelle sont seuls admis des spectateurs privilégiés et les sportsmen qui payent le plus cher.

PESAMMENT (*za-man*) adv. Lourdement : *Être* PESAMMENT *chargé*. || D'une manière lente et embarrassée : *Marcher, Parler, Écrire* PESAMMENT.

PESANT (*zan*), **ANTE** [rad. *peser*] adj. Qui a du poids, qui est soumis à la force de la pesanteur : *Tous les corps sont* PESANTS. || Qui est très lourd : *Un* PESANT *fardeau*.

— Qui tombe avec lourdeur : *Des coups* PESANTS.

— Qui est lent, pénible et embarrassé : *Des pas* PESANTS. || Dont la démarche est lente et pénible : *Avec l'âge, on devient* PESANT. || Lourd, embarrassé, dépourvu d'aisance : *Style* PESANT. *Esprit* PESANT. || Dont l'esprit est lourd, le style lent, embarrassé : *Un auteur* PESANT.

— Qui alourdit, qui hébète les sens : *Ivresse* PESANTE.

— Accablant, lourd à respirer : *Atmosphère* PESANTE.

— Fig. Dur, pénible : *Un joug* PESANT.

— Loc. div. *Avoir la tête pesante*, Éprouver dans la tête un sentiment de pesanteur : *On a* LA TÊTE PESANTE *dans l'ivresse*. || *Avoir la main pesante*, Se servir de sa main lourdement : *Un chirurgien ne doit pas* AVOIR LA MAIN PESANTE. — Être fort, robuste, donner de grands coups : *Ne vous attaquez pas à ceux qui* ONT LA MAIN PESANTE.

— Admin. Qui est du poids réglé par la loi : *On n'est obligé de recevoir dans le commerce que de la monnaie* PESANTE.

— Chim. *Terre pesante*, Ancien nom de la baryte, dont le nom actuel signifie d'ailleurs *pesante*.

— Manèg. Se dit d'un cheval qui ne s'enlève pas facilement du devant. || *Pesant à la main*. Se dit du cheval qui porte la tête basse et qui s'appuie sur le mors.

— Mar. *Grain pesant, Vent pesant*, Grain, Vent, dont la violence tend à faire pencher le navire outre mesure. || *Mer pesante*, Vagues qui retombent lourdement. || *Navire pesant*, Navire lourd de forme et mauvais marcheur.

— n. m. Poids. (N'est usité que dans la locution suivante : *Valoir son pesant d'or ;* au fig., Avoir un grand mérite, une grande valeur, une grande bonté.)

— Comm. Espèce de verroterie jaune ou verte qui sert de monnaie dans les échanges avec les nègres.

— Techn. Morceau de fer ou de plomb que les tailleurs mettent sur leur ouvrage pour l'assujettir. Syn. PLOMB.

— Adverbial. En poids : *Deux kilogrammes* PESANT.

— SYN. **Pesant, lourd, massif**. V. LOURD.

PESANTEUR (rad. *pesant*) n. f. Physiq. Somme proportionnelle des actions exercées sur les molécules d'un corps par l'attraction de la masse terrestre. || *Pesanteur spécifique*, Rapport du poids d'un corps à son volume, qui est constant pour chaque espèce de corps. || *Pesanteur universelle*, Tendance des corps célestes les uns vers les autres.

— Par ext. Impulsion, choc que produit ou reçoit un corps pesant qui en choque un autre : *Faire sentir à quelqu'un la* PESANTEUR *de ses coups, de son bras*.

— Lourdeur, lenteur embarrassée ; défaut de légèreté dans les mouvements : *La* PESANTEUR *de la marche*. || Défaut de légèreté, de promptitude dans les idées : *La stupidité est en nous une* PESANTEUR *d'esprit*. (La Bruy.)

— Fig. Poids moral d'un objet pénible, difficile à supporter : *La* PESANTEUR *d'une affliction, d'un chagrin*.

— Pathol. Indisposition qui survient à quelque partie du corps et qui fait qu'on y ressent comme un poids : *Une* PESANTEUR *de tête, d'estomac*.

— SYN. **Gravité, poids**. V. GRAVITÉ.

— ENCYCL. Mécan. Les accélérations communiquées à deux points matériels différents par deux forces quelconques sont proportionnelles aux rapports de chaque force au poids du point qu'elle sollicite. Si l'on applique cette propriété à la *pesanteur*, on voit que l'accélération qu'elle communique à tous les corps est constante. Ainsi, en un même lieu du globe, tous les corps tombent pareillement dans le vide, l'accélération g de la pesanteur étant la même pour tous les points matériels ; au niveau de la mer et à la latitude de Paris, l'observation a fixé la valeur $g = 9^m,8088$, vitesse obtenue au bout d'une seconde par le corps de chute. Nous avons dit *dans le vide*, car la forme et le poids spécifique d'un corps, grâce à la résistance de l'air, modifieraient les résultats ; on élimine en partie ces difficultés avec un corps de grand poids spécifique, de dimensions très petites, en diminuant les vitesses, etc. principes sur lesquels sont basés le plan incliné de Galilée, la machine d'Atwood, etc.

Mais la pesanteur, résultat de l'attraction (v. ce mot) de la terre sur le corps, dépend des coordonnées du lieu, altitude et latitude. Pour la mesure à la balance, la chose importe peu, car le corps et les poids sont également altérés ; mais il n'en serait pas de même pour la mesure des forces. D'ailleurs, comme la force a pour mesure le produit de la masse du point auquel elle est appliquée par l'accélération qu'elle lui communique, l'étude des variations de la pesanteur peut être ramenée à celle des variations de l'accélération g.

Dans le cas où la pesanteur est la seule force qui travaille, sur un point matériel en mouvement (les autres forces agissantes étant supposées normales à la direction de son mouvement et n'influant que sur la forme de sa trajectoire), on peut assigner la vitesse du mobile en tout point de l'espace dès qu'on connaît sa vitesse en un point particulier, et les vitesses se retrouvent les mêmes à hauteurs égales.

La formule qui donne le temps t des oscillations simples d'un pendule quelconque, de longueur l :

$$t = \pi\sqrt{\frac{l}{g}},$$

fournit un moyen simple et précis pour calculer la valeur de l'accélération g due à la pesanteur. On écarte le pendule d'un angle très petit et l'on compte le nombre n des oscillations en 60 secondes par exemple, d'où l'on déduit

$$g = l\frac{n^2\pi^2}{60^2}.$$

Voici, pour divers points du globe, quelques-uns des résultats obtenus :

Localités	Latitude	Valeur de g
Quito (bord de la mer)	0° 14′	9,78019
Alger	36° 47′	9,79839
Toulouse	43° 36′	9,80387
Bordeaux	44° 50′	9,80542
Paris	48° 50′	9,80895
Pétersbourg	59° 57′	9,81822
Cap Nord	71° 10′	9,82154

La variation de g dépend, et de l'aplatissement terrestre, et de la force centrifuge due à la rotation de la terre. L'observation du pendule a permis de mesurer de ce fait l'aplatissement $\frac{1}{292,2}$, mesure concordant avec celle de la géodésie. En fonction de la latitude λ, on peut adopter la formule :

$$g = 9^{m},806059 - 0^{m},025028 \cos 2\lambda.$$

A une distance d du centre de la terre dont le rayon est pris pour unité, on aura :

$$g' = 1,92\, g\, d \left(1 - \frac{12}{25} d^{3}\right)$$

et l'on peut ainsi, encore, évaluer la variation de densité de la terre. Enfin, à une altitude n, R étant le rayon terrestre, on peut adopter :

$$g' = g\left(1 - \frac{2h}{R}\right).$$

Mais il faudrait aussi tenir compte du mouvement de rotation de la terre : un corps étant en repos relatif à la surface, la force centrifuge composée est nulle et la seule force apparente à introduire dans les raisonnements est la force d'inertie d'entraînement, laquelle est ici la force centrifuge. La résultante de l'attraction terrestre et de la force centrifuge est ce que l'on appelle le *poids* du corps : sa direction est la *verticale*, et, même si la terre était rigoureusement sphérique, les verticales ne passeraient pas toutes par le centre de figure; il y aurait une déviation, qui est la véritable cause de l'aplatissement du globe, et la loi de l'attraction n'est plus rigoureusement celle des sphères homogènes.

Au pôle, la force centrifuge est nulle, tandis qu'elle est maximum à l'équateur : g varie en conséquence et est minimum à l'équateur. A l'équateur, la force centrifuge est la 289e partie de l'attraction terrestre : si donc la vitesse de rotation de la terre était 17 fois plus grande, la pesanteur deviendrait nulle à l'équateur. De part et d'autre de l'équateur, à la latitude 35° 16′, l'attraction de la terre est la même que si elle était ramenée à la forme sphérique, tout le long des deux parallèles.

Il faudrait encore tenir compte d'une légère cause d'erreur due au mouvement elliptique (approximation d'entraînement) de la terre ou, pour mieux dire, des actions du soleil et de la lune. Ces actions sont assez faibles : on peut dire, en résumé, qu'à égalité de hauteur au-dessus de l'horizon, les influences du soleil et de la lune sur la pesanteur sont proportionnelles à la masse du corps attirant, et inversement proportionnelles au cube de sa distance à la terre. L'action de la lune est, par conséquent, plus énergique que celle du soleil, ce qui est vérifié par l'observation des marées.

PÉSARÈSE (le), peintre italien. V. CANTARINI (Simon).

PESARO, ville d'Italie (Marches), ch.-l. de la province de Pesaro e Urbino, sur la mer Adriatique; 21.150 hab. Industrie de la soie, du coton et du chanvre. Port médiocre, mais actif. Ville fortifiée, aux rues larges, contenant quelques beaux monuments (palais ducal et l'*Imperiale*). Conservatoire de musique, fondé par Rossini.

Pesaro (anc. *Pisaurum*) fut détruite par un tremblement de terre au Ier siècle; rebâtie par Bélisaire, elle fut annexée par les ducs d'Urbin au XVIe siècle, après avoir appartenu aux familles d'Este, de Malatesta et de Sforza. Patrie du pape Innocent XI, du peintre Pésarèse, de Rossini. — Le circondario a 106.650 hab.

— La *province de Pesaro e Urbino*, bornée au S. par les prov. d'Ancône et de Pérouse, à l'O. par celles d'Arezzo et de Florence, au N. par la république de Saint-Marin et par la prov. de Forlì, à l'E. par l'Adriatique, a une superficie de 2.895 kilom. carr., peuplée de 254.453 hab. On y exploite le pétrole, le soufre, le fer et le marbre.

PESARO (Giovanni), doge de Venise, né en 1598, mort en 1659. Il succéda à Bertuccio Valier en 1658. C'est sous son principat que le capitaine général Francesco Morosini commença à tenter la conquête de la Morée.

PESAT (*za* — du lat. *pisum*, pois) n. m. Tige sèche de pois. (Dialect.)

PESCA, ville de la république de Colombie (départ. de Boyaca), sur le rio *Pesca*, branche du Chicamocha (bassin du rio Magdalena); 10.000 hab. Lainages.

PESCADORES (îles), ou **îles des Pêcheurs**, archipel des côtes de Chine, dans le détroit de Formose; au Japon depuis 1895, il dépend de la grande île de Formose. Vingt et un îlots, ou îles. Les principales îles : Peng-hou, Pong-hou (dont le nom : île des Pêcheurs, a été donné à l'archipel), Pe-hoe, forment le port de Peng-hou, qui communique avec le large par des canaux. Le sol est pauvre; une population de 15.000 à 20.000 Chinois se livre à la pêche. Ch.-l. *Makoung*, port sur la côte occidentale de Peng-hou. De l'occupation hollandaise restent les ruines d'un fort de 1622. En 1885, l'archipel, occupé par l'amiral français Courbet, fut évacué deux mois plus tard. Courbet mourut en rade de Maknung, le 11 juin 1885.

PESCAGLIA, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Lucques]); 7.962 hab. Fer, cuivre, marbre statuaire.

PESCANTINA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]), sur l'Adige; 3.830 hab. Vin de *Valpolicella*.

PESCARA, comm. d'Italie (Abruzze [prov. de Chieti]); 6.257 hab. Excellent port; église San-Clemente (XIIe s.).



Pescennius Niger (buste antique).

PESCENNIUS NIGER (Caïus), général romain, originaire d'Aquinum. Il était gouverneur de Syrie quand, après l'assassinat de Pertinax, les prétoriens mirent l'empire à l'encan et l'adjugèrent à Didius Julianus (193). Les légions de Syrie proclamèrent Pescennius leur général, celles d'Illyrie Septime-Sévère. Ce dernier prit possession de Rome, et, après une guerre acharnée, vint à bout de Pescennius. Vaincu à Issus et à Nicée, Pescennius fut massacré par des soldats, qui portèrent sa tête au vainqueur (195), lequel l'envoya à Rome.

PESCHADOIRES, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 7 kilom. de Thiers, au-dessus de la Dore; 1.087 hab. Croix sculptée de la Renaissance.

PESCHETEAU (*pè-che-to*) n. m. Ancien nom de la baudroie commune.

PESCHIERA (lat. *Piscaria, Ardelica*), comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]), dans une île formée par le Mincio à sa sortie du lac de Garde; 2.962 hab. Peschiera, remarquablement fortifiée, formait l'angle nord-ouest du célèbre « quadrilatère de Venise », dont les autres angles étaient marqués par Legnago, Vérone et Mantoue. Prise par les Français en 1796 et 1801, par les Piémontais en 1848.

PESCIA, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Lucques]); 17.000 hab. Évêché, industrie du verre, du papier, de la soie, du cuir, etc. Belle cathédrale du XIVe siècle.

PESCINA, comm. d'Italie (Abruzze [prov. d'Aquila]), près du lac Fucin; 17.000 hab. Patrie de Mazarin.

PESCOLAMAZZA, bourg d'Italie (Campanie [prov. de Bénévent]); 2.415 hab. Eaux minérales.

PESCOPAGANO, bourg d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]); 3.930 hab.

PESCOROCCHIANO, comm. d'Italie (Abruzze [prov. d'Aquila]); 4.578 hab.

PÈSE (3e pers. de l'ind. du v. *peser*), mot dont on se sert pour former divers mots composés, qui désignent des instruments employés pour peser.

PÈSE-ACIDE n. m. Physiq. Aéromètre qui indique la densité d'une liqueur acide. || Pl. *Des* PÈSE-ACIDES.

PÈSE-ALCOOL n. m. Physiq. Syn. de ALCOOMÈTRE. || Pl. *Des* PÈSE-ALCOOL.

PÈSE-BÉBÉ n. m. Balance dont un des plateaux est disposé en forme de nacelle pouvant recevoir les jeunes enfants. (L'usage des pèse-bébés se généralise de plus en plus, les variations de poids des enfants donnant de précieux renseignements sur leur état de santé. [V. ENFANT.])



Pèse-bébé.

PESÉE n. f. Action ou manière de peser : *Faire la* PESÉE *de marchandises.* || Quantité de ce qui a été pesé en une fois : *Une* PESÉE *de 30 kilogrammes.*

— Par ext. Effort qu'on fait sur un bras de levier, sur un cordage, pour soulever un corps ou pour l'écarter de la place où il est enchâssé : *Forcer une porte d'une* PESÉE.

— Relig. *Pesée des âmes*, V. PSYCHOSTASIE.

— Techn. Massif de plomb sur lequel l'épinglier frappe les têtes d'épingles.

PÈSE-ESPRIT n. m. Instrument servant à éprouver les liquides spiritueux. || Pl. *Des* PÈSE-ESPRITS. V. ARÉOMÈTRE.

PÈSE-LAIT n. m. invar. Instrument qui sert à déterminer la densité du lait, pour en évaluer la richesse. V. LACTOMÈTRE.

PÈSE-LETTRE n. m. Petit appareil servant à déterminer le poids d'une lettre. (Il a tantôt la forme d'une petite balance à deux plateaux, tantôt celle d'un peson.) || Pl. *Des* PÈSE-LETTRES.



Pèse-lettres.

PÈSE-LIQUEUR n. m. Physiq. Instrument qui sert à déterminer la densité des liquides. || Pl. *Des* PÈSE-LIQUEURS. V. ALCOOMÈTRE.

PÈSE-MOÛT n. m. invar. Physiq. Syn. de ŒNOMÈTRE.

PÈSE-NITRE n. m. invar. Physiq. Instrument servant à déterminer la densité des eaux de lavage qui contiennent du salpêtre en dissolution.

PESER (du lat. *pensare*, même sens. — Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Je pèse. Tu pèseras*) v. a. Déterminer, par comparaison avec l'unité de poids, le poids de : PESER *du pain, un paquet.*

— Fig. Examiner attentivement, pour mettre en ligne de compte : PESER *le pour et le contre.* || Etudier, chercher à apprécier la valeur de : *Plus on* PÈSE *certains hommes, moins on comprend la considération dont ils jouissent.* || Calculer d'avance et minutieusement la portée et les conséquences de : PESER *ses mots, ses paroles.*

— v. n. Avoir un certain poids déterminé : *Un litre d'air sec* PÈSE 1k,29. || Être lourd, avoir un grand poids : *Un fardeau qui* PÈSE.

— Fig. Paraître pénible : *Le temps* PÈSE *aux désœuvrés.* || Avoir autant de valeur que : *Le héros et le grand homme mis ensemble ne* PÈSENT *pas un homme de bien.* (La Bruy.) || Être difficile à garder : *Un secret qui* PÈSE.

— Loc. div. *Peser sur*, Appuyer fortement sur : PESER SUR *un levier.* [Graviter vers, en parlant des astres : *Les astres* PÈSENT SUR *la terre.* (Volt.) — Fig. Exercer une pression morale sur : *La pauvreté* PÈSE SUR *bien des actions humaines.* — S'arrêter, s'appesantir sur : PESER SUR *un mot, sur une circonstance.*] || *Peser sur l'estomac*, Être de difficile digestion, causer une digestion pénible. || *Peser sur les épaules*, Être à charge par son importunité. || *Peser sur les bras*, Être à charge par la dépense qu'on occasionne. || *Peser sur le cœur*, Causer du chagrin ou du ressentiment. || *Peser sur la conscience*, Inspirer du remords. || *Peser des œufs de mouche dans des balances de toile d'araignée*, Démontrer des futilités par des raisonnements subtils. || *Ne pas peser plus qu'une plume*, Être extrêmement léger. || *Ne pas peser une once*, Être d'une gaieté qui rend vif, léger. || *L'argent lui pèse*, Il a hâte de le dépenser. || *Tu sauras ce que pèse ma main, mon bras*, Tu éprouveras les effets de ma colère, de ma vengeance.

— Comm. Avoir le poids légal, le poids réglementaire : *Cette pièce d'or ne* PÈSE *pas.* || *Peser net*, Peser à nu, sans emballage : *Peser fort* ou *brut*, Peser avec emballage.

— Manég. *Peser à la main*, S'appuyer sur le mors de manière à lasser la main du cavalier. || Fig. Être à charge, ennuyeux, incommode par la pesanteur de son esprit.

— Mar. *Peser sur un cordage*, Faire effort dessus, en agissant de haut en bas.

— Vénér. En parlant des bêtes fauves, Enfoncer profondément les pieds dans la terre lorsqu'elles sont âgées.

— ALLUS. LITTÉR. :

Rien ne *pèse* tant qu'un secret,

Vers de La Fontaine. V. SECRET.

— PROV. : **Au long aller, petit faix pèse** ou bien **Petite charge pèse de loin**, Une petite dépense finit par devenir sérieuse, lorsqu'elle est fréquemment répétée.

— Gramm. Le verbe *peser* étant toujours neutre quand il signifie Avoir tel ou tel poids, son participe passé est toujours invariable dans cette acception. On devra donc écrire : *Ce ballot ne pèse plus les 30 kilogrammes qu'il a* PESÉ *autrefois.*

Se peser, v. pr. Être, pouvoir être pesé.

— Peser son propre corps.

— Fig. Être examiné attentivement : *Les raisons* SE PÈSENT *plutôt qu'elles ne se comptent.*

PÈSE-SEL n. m. Instrument qui indique la densité des dissolutions salines. || Pl. *Des* PÈSE-SELS. V. ARÉOMÈTRE.

PESE-SIROP n. m. Physiq. Syn. de ARÉOMÈTRE.

PESETA (*pé-zé*) n. f. Monnaie espagnole, en argent, valant environ 1 franc. || Pl. PESETAS (*tass*).

PE-SE-TIN, ville de Chine (prov. de Kouang-Si), sur le Ou-ni-kiang, branche septentrionale du Si-kiang ou rivière de Canton.

PESETTE (*zèt'*) n. f. Petite balance de précision dans laquelle on pèse les pièces de monnaie.

PESETTE (*zèt'* — dimin. du provenç. *pézé*, pois) n. f. Un des noms vulgaires de la vesce.

PESEUR, EUSE n. Personne qui pèse, qui est chargée de peser : *Un bureau de* PESEUR *public.*

— Fig. Personne qui examine, calcule avec minutie : *Piron appelait d'Olivet un juré* PESEUR *de diphtongues.*

— ENCYCL. B.-arts. *Peseur d'or.* Les peintres flamands et hollandais ont souvent reproduit un type du *peseur d'or*, si commun à Amsterdam, la ville des changeurs et des usuriers. Quentin Metzys a traité plusieurs fois ce sujet. Un de ses chefs-d'œuvre : *Le banquier et sa femme*, est au musée du Louvre (Paris). Gérard Dov a peint aussi un *Peseur d'or* (même musée), avec un prodigieux fini d'exécution. Rembrandt a peint un *Peseur d'or* et une *Peseuse d'or*. Cette dernière (musée de Dresde) présente le portrait de la mère du peintre.



Le peseur d'or, d'après Gérard Dov.

PÈSE-VIN n. m. Syn. de ŒNOMÈTRE.

PÉSILLITE (*zi-lit'*) n. f. Oxyde naturel de manganèse, variété de braunite.

PESKI, nom de plusieurs bourgs et villages de Russie : bourg du gouvernement de Voronèje (distr. de Novokhopersk); 11.000 hab. — Bourg du même gouvernement (distr. de Lokhovitza); 4.000 hab. — Bourg du gouvernement de Karkov (distr. d'Izioum); 6.000 hab.

PESKOVATKA, bourg de Russie (gouv. de Saratov [distr. de Tzaritzin]), sur le Volga; 3.000 hab.

PESMA (*pèss*) n. f. Chant populaire serbe ou bulgare.

— ENCYCL. On divise les *pesmas* en deux groupes. Les uns, courts et de mètres divers, se chantent sans accompagnement : ce sont les *chants des femmes;* les autres, plus longs, se récitent au son de la *gouzla* : ce sont les *chants héroïques.* C'est en partie grâce à ces derniers, qui relatent les multiples incidents de la lutte contre les Turcs depuis 1389, que le peuple serbe a pu conserver le sentiment de sa nationalité. Un grand nombre de pesmas serbes ont été recueillies par Vouk Karadjitch au commencement du XIXe siècle, et Aug. Dozon a publié une traduction française des plus importantes sous le titre : *Épopée serbe* (1888).

PESMES, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 20 kilom. de Gray, en amphithéâtre au-dessus de l'Ognon; 1 315 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Minerai de fer. Fonderies, fabrique de sécateurs, scierie, distillerie. Église des XIIe, XIVe et XVIe siècles. Chapelle de la Renaissance. Restes d'un couvent, d'un prieuré et de la chapelle Saint-Roch. — Le canton a 20 comm. et 6.376 hab.

PESNE (Jean), graveur et peintre français, né à Rouen en 1623, mort à Paris en 1700. Il reçut les conseils de Poussin, dont il a reproduit en estampes un grand nombre de tableaux. — Son neveu, *Antoine* PESNE, né à Paris en 1683, mort à Berlin en 1757, se rendit en Prusse à l'appel de Frédéric II, y exécuta un grand nombre de portraits, de tableaux d'histoire, et devint premier peintre du roi et directeur de l'Académie royale. L'Académie de peinture de Paris le reçut en 1720.

PESO n. m. Monnaie de compte d'Espagne, valant au pair 5 fr. 34 c. || *Peso courant*, Monnaie de compte des îles Canaries, valant au pair 4 fr. 62 c.

PESOGNE (*gn* mll.) n. f. Ancien nom vulgaire du panaris ou phlegmon du pied des bêtes à cornes.

PÉSOMÉRIE (*ri*) n. f. Genre d'orchidées, tribu des épidendrées, comprenant de grandes plantes terrestres ou épiphytes à feuilles grandes, à belles fleurs à long éperon, originaires de l'Afrique, et qui sont cultivées comme ornementales.

PESON (rad. *peser*) n. m. Sorte de balance dans laquelle le poids des corps est évalué par l'écart d'une aiguille fixée à angle droit sur un levier dont la direction est horizontale quand le poids est nul. ‖ *Peson à ressort*, Celui qui marque la pesanteur au moyen d'un ressort, par opposition au peson ordinaire, dit *à contrepoids*. —

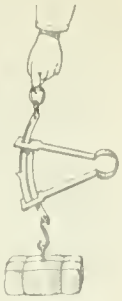
Peson.

Morceau de plomb qui, mis au bout du fuseau à filer, fait l'office de volant.

PESQUEIRA ou **SÃO JOÃO da Pesqueira**, bourg du Portugal (Haute Beira (distr. de Viseu), au-dessus du Douro; 2.500 hab. *Quinto do Vesuvio*, beau vignoble qui fournit d'excellents vins dits « de Porto ».

PESSAC, ch.-l. de cant. de la Gironde, arrond. et à 6 kilom. de Bordeaux, près du Peugue, affluent de la Garonne; 4.239 hab. Ch. de f. Midi. Située dans les Graves de Bordeaux, cette commune fournit d'excellents vins rouges, dont un, le *haut-brion*, est porté au premier rang dans la classification des vins de Bordeaux. Autres grands crus : *Château-la-Mission-Haut-Brion*, *Château-Pape-Clément*, *Château-Verthamon*, *Château-Belle-grave*, *Château-Camponac*, etc. Briqueterie, poterie, plâtrerie. Eglise romane. Château-Haut-Brion, du XVIe siècle. — Le canton a 8 comm. et 20.866 hab.

PESSAC-SUR-DORDOGNE, comm. de la Gironde, arrond. et à 28 kilom. de Libourne, sur la Dordogne, qui reçoit la Dureze; 763 hab. Vignobles donnant de bons vins ordinaires. Principaux crus : *à Ribeban*, *Château-de-Ribebon*, *Château-Carbonneau*, *Château-de-Vidasse-Pessac-de-Gensac*, *Château-de-Montbreton*, *Château-Vidasse-Côtes-de-Bellevue*, etc. Sources thermales.

PESSAIRE (*pè-sèr'* — du lat. *pessarium*; du gr. *pessos*, même sens) n. m. Chir. Appareil que l'on place dans le vagin pour maintenir la matrice dans sa situation naturelle, en cas de chute ou de déplacement de cet organe. ‖ *Pessaires médicamenteux*, Cylindres de toile que l'on emplit de substances médicamenteuses, et que l'on introduit dans le vagin où on les laisse séjourner.

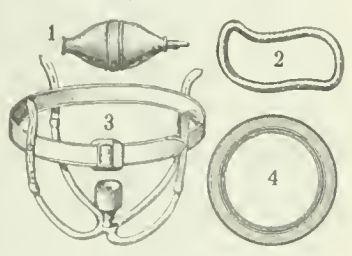

Pessaires : 1. Insufflateur de Gariel; 2. De Sima; 3. De Bonnet; 4. En anneau.

— Encycl. On a jadis abusé des *pessaires*. Aujourd'hui, on utilise encore dans quelques cas des pessaires simples en aluminium ou en caoutchouc. Tantôt c'est le modèle de Dumontpallier, en forme d'anneau cylindrique, tantôt c'est le pessaire de Hodge, qui a grossièrement l'aspect d'un traîneau. Quelquefois, on se sert encore des pessaires à air de Gariel ou des pessaires à tige.

PESSARD (*Hector*-Louis-François), publiciste français, né à Lille en 1836, mort à Paris en 1895. Il débuta comme journaliste en 1857, puis entra dans les douanes, donna sa démission, retourna à Paris et, tout en collaborant à des journaux de province, entra au « Temps » en 1863, puis à la « Liberté » (1866), à l'Époque (1867), au « Gaulois » (1869), au « Soir », dont il fut rédacteur en chef de 1870 à 1873, et où il défendit la politique de Thiers, fut directeur de la presse dans le ministère Dufaure (1876), devint directeur du « National » (1878), de la « Petite République française » (1886-1888), et revint enfin au « Gaulois » comme critique dramatique. On lui doit : *Yo et les principes de 89* (1867); *les Gendarmes* (1869); *Lettres d'un interdit* (1874); *Mes petits papiers* (1887); etc.

PESSARD (*Émile*-Louis Fortuné), compositeur français, né à Paris en 1843. Élève de Bazin et de Carafa au Conservatoire, il obtint, en 1866, le premier grand prix de Rome pour sa cantate *Dalila*, exécutée à l'Opéra l'année suivante. Il a fait représenter : *la Cruche cassée* (1870); *le Char* (1878); *le Capitaine Fracasse* (1878); *Tabarin* (1885); *Tartarin sur les Alpes* (1888); *Don Quichotte* (1889); *les Folies amoureuses* (1891); *Mamzelle Carabin* (1893); *la Dame de trèfle* (1898); *Custer et Poldar*, *Giffes et baisers*, fantaisies lyriques exécutées au Cercle artistique, etc. Pessard est devenu professeur d'harmonie au Conservatoire.

PESSE ou **PECE** (*pès*) n. f. Bot. Genre d'balsamacées. ‖ Nom donné quelquefois à l'*epicéa*.

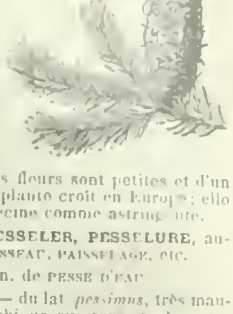
Pesse.

— Encycl. Les *pesses* (*Hippuris*) sont des herbes à tige simple, à feuilles verticillées, à fleurs axillaires, à fruit capsulaire, qui croissent dans les eaux douces ou les marais. La plus connue, la *pesse commune*, a des tiges de 50 centimètres, cylindriques; ses feuilles sont lancéolées et ses fleurs sont petites et d'un blanc un peu verdâtre. Cette plante croît en Europe; elle a été jadis employée en médecine comme astringente.

PESSEAU, PESSELAGE, PESSELER, PESSELURE, autre orthographe des mots PAISSEAU, PAISSELAGE, etc.

PESSEREAU n. m. Bot. Syn. de PESSE D'EAU.

PESSIMISME (*pè-si-missm'* — du lat. *pessimus*, très mauvais) n. m. Doctrine philosophique qui consiste à soutenir soit que tout est mal et même le plus mal possible, soit que la somme des maux l'emporte sur celle des biens. — Par ext. Tendance à voir tout en mal.

— Encycl. Nous laissons de côté le *pessimisme* individuel, qui n'est que l'expression d'un tempérament ou d'un caractère, et qui se rencontre sous une forme éloquemment poétique chez lord Byron, Léopardi, Mme Ackermann, etc. Nous ne considérons que le pessimisme systématique, celui qui donne une explication de lui-même et prétend être une conception raisonnée de la nature et de la vie. Il se présente avec un aspect religieux dans le bouddhisme, qui le résume dans les quatre propositions suivantes ou *vérités excellentes* ou *sublimes* : la douleur est inséparable de l'existence; la douleur est fille du désir; la douleur et l'existence peuvent cesser par le nirvâna; le nirvâna s'obtient par la destruction du désir, l'absolu détachement de soi-même.

Schopenhauer, reprenant les doctrines du bouddhisme, les rattache à la philosophie moderne de Kant. Il part d'une analyse de la nature humaine : être c'est agir, agir c'est faire effort. La volonté est le principe, l'essence, le fond de tout. Tout est volonté dans la nature, donc tout souffre. L'effort naît d'un besoin : tant que ce besoin n'est pas satisfait, il en résulte de la douleur; quand le besoin est satisfait, cette satisfaction est illusoire, tant elle est passagère; il en résulte un nouveau besoin et une nouvelle douleur. Plus l'intelligence s'accroît, plus l'être est sensible à la douleur. Le progrès est une illusion, car il consiste dans la conscience de plus en plus profonde de la douleur fondamentale. Le suicide n'empêche pas la renaissance indéfinie de l'être; le vrai remède au mal, ce sera donc de se désintéresser de la vie.

Hartmann remplace la volonté par l'inconscient, qui nous mène à ses fins, contraires à nos véritables intérêts. Le progrès engendre des besoins nouveaux et nous rend de plus en plus sensibles aux douleurs. La somme des douleurs l'emportera éternellement sur celle des plaisirs, car la douleur n'est pas un accident provisoire, elle est de l'essence même de l'être et ne peut disparaître qu'avec lui.

PESSIMISTE (*pè-si-misst'*) n. Partisan du pessimisme. ‖ Personne qui voit tout en mal.

— Adjectiv. : *Un philosophe, Un esprit* PESSIMISTE.

PESSINA (Enrico), publiciste et homme politique italien, né à Naples en 1828. Compromis dans les événements de 1848, puis traité en suspect et exilé par les Bourbons (1860), il fut nommé professeur de droit constitutionnel à Bologne. Il retourna à Naples en 1861, où il professa à l'université, et fut élu député. On a de lui : *Tableau historique des systèmes de philosophie* (1844); *Recherches sur la philosophie morale des anciens* (1860); *Des progrès du droit pénal en Italie au* XIXe *siècle* (1868); *Philosophie et droit* (1868); etc.

PESSINONTE (lat. *Pessinus*), ville de l'ancienne Asie Mineure (Galatie), sur le Singarius, à l'O. de Gordium. Son temple de Cybèle possédait une statue, tombée du ciel, disait-on, qui représentait la déesse. Cette ville fut, sous la domination romaine, la capitale de la Galatie IIe.

PESSOMANCIE (*pè-so, si* — du gr. *pessos*, petite pierre, et *manteia*, divination) n. f. Antiq. gr. Divination par le jeu de dés ou de rectrac. (Elle se faisait au moyen de *pessoi*, petites pierres ovales en forme de gland.)

PESSON n. m. Techn. Syn. de PALISSON.

PESSONURE (*pè-so*) n. f. Ratissure de peaux blanches qui servent à faire de la colle.

PEST ou **PESTH** (plus exactem. *Pest-Pilis-Soll-Kis-Kum*), comitat de la Hongrie centrale, entre les comitats de Hont et de Nograd au N., de Csongrad, de Jazygie-Zzolnock et de Heves à l'E., de Bacs-Bogrod au S., de Tolna, de Gran et de Feher à l'O. Superf. 11.591 kilom. carr.; pop. 1 million d'hab. Ch.-l. *Budapest*. Sol infertile, sablonneux sur la rive gauche du Danube (*Puzta*), plus prospère à l'Est (vignobles, céréales).

PEST ou **PESTH**, ville d'Austro-Hongrie et capitale de la Hongrie, devenue officiellement *Budapest*, depuis qu'en 1873 elle a été réunie à Buda ou Ofen, ville située sur la rive opposée du Danube. V. BUDAPEST.

PESTAILLE (*pèss-ta-ill* [*ll* mll.] — rad. *peste*) n. f. Arg. Police de sûreté.

PESTALOZZI (Jean-Henri), pédagogue suisse, né à Zurich en 1746, mort à Brugg en 1827. Il s'adonna, tout d'abord, à l'étude des langues, de la théologie, du droit et de l'histoire, puis se consacra à l'économie rurale. La lecture de l'*Emile* lui révéla sa vocation : il popularisa, en les corrigeant, les méthodes de Rousseau. Il conçut le plan de développer progressivement les facultés humaines, d'instituer l'instruction agricole et professionnelle, d'organiser l'enseignement mutuel. A vingt-deux ans, il avait acheté la ferme de Neuhof, où il accueillit et éleva plus de cent enfants pauvres. Il dut plus tard transporter cet établissement à Stanz, puis à Burgdorf, et en dernier lieu à Yverdon. Les élèves ne manquaient pas, et Pestalozzi poursuivant son apostolat avec une héroïque énergie; mais les ressources matérielles lui faisaient souvent défaut. Si Pestalozzi ne connut pas la fortune de son vivant, il n'en exerça pas moins une profonde influence. Fichte, dans ses *Discours à la nation allemande*, préconisait l'emploi de sa méthode. En 1816, on a fondé à Neuhof une école qui porte son nom, pour la formation de régents des classes pauvres. Une statue lui a été élevée à Yverdon.


Pestalozzi.


Statue de Pestalozzi, à Yverdon.

Pestalozzi a écrit de nombreux ouvrages : *Soirées d'un solitaire*; *Léonard et Gertrude*, roman (1783); *la Gazette suisse pour le peuple* (1782-1783); *Recherches sur la marche de la nature dans le développement du genre humain* (1797); *Comment Gertrude instruit ses enfants* 1801); *le Livre des mères* (1803); *Chant du Cygne*, *Mes Destinées*, etc.

PESTALOZZI (Jean-Jacques), théologien suisse, fils du précédent, né et mort à Zurich (1785-1847). On lui doit : *Esquisses de l'histoire de la littérature ecclésiastique des six premiers siècles de l'ère chrétienne* (1811). — Son frère, HENRI **PESTALOZZI**, né et mort à Zurich (1790-1857), fut un remarquable ingénieur hydraulique.

PESTALOZZIE (*pèss, lo-dzi*) n. f. Champignon formant de petites taches noires à la surface des tiges ou des feuilles. (La *pestalozzie de Hartig* attaque le collet des plants de sapin et d'épicéa.)

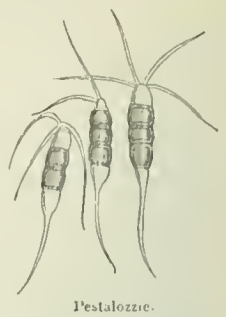
Pestalozzie.

PESTALOZZIÉ (*pèss, lo-dzi-é*), **ÉE** adj. Qui ressemble à la pestalozzie ou qui rappelle la pestalozzie.

PESTALOZZIEN, ENNE (*pèss, lo-dzi-in, en'*) adj. Qui se rapporte à l'enseignement de Pestalozzi : *Méthode* PESTALOZZIENNE.

PESTARD (*pèss-tar'* — rad. *peste*) n. m. Arg. scolaire. Écolier faisant l'office d'espion contre ses camarades.

PESTCHANKA, nom de plusieurs bourgs de la Russie d'Europe : bourg du gouv. de Poltava (distr. de Constantinograd); 6.300 hab. Carrières. — Bourg du gouv. de Saratof, au confluent de la *Pestchanka* et de la Tersa; 5.000 hab.

PESTCHANOIÉ, bourg de Russie (gouv. de Poltava), sur le Soupoï, affluent du Dniéper; 3.600 hab.

PESTCHANOOKOPSKOIÉ, ville de Russie (gouv. de Stavropol), sur la *Pestchanka* (bassin du Don); 5.500 hab.

PESTCHANYI-BROD, ville de Russie (gouv. de Kherson), sur le Tchernyi-Tachlyk (bassin du Manytch occid.); 3.100 hab.

PESTE (*pèsst'* — du lat. *pestis*, peste, fléau) n. f. Pathol. Maladie fébrile, endémique en Orient, souvent épidémique, contagieuse, qui produit des bubons et des anthrax. Syn. PESTE D'ORIENT, PESTE BUBONIQUE, TYPHUS D'ORIENT. ‖ Nom donné à diverses maladies épidémiques très meurtrières. ‖ *Peste bovine*. V. la partie encycl. ‖ *Peste noire*, Épidémie de peste bubonique au XIVe siècle.

— Fig. Chose funeste, cause active de mal : *L'intolérance est une* PESTE. *Les sauterelles sont la* PESTE *de l'Algérie*.

— Fam. Méchant petit garçon, petite fille espiègle, malicieuse, méchante : *Les petites* PESTES *sont terribles*.

— Adjectiv. : *Une femme un peu* PESTE.

— Loc. div. *Comme la peste*, A l'excès (en mauv. part) : *Haïr quelqu'un* COMME LA PESTE. ‖ *Fuir quelqu'un comme la peste*, Mettre un extrême empressement à ne pas le rencontrer. ‖ *Se gagner, Se prendre comme la peste*, Se contracter avec une extrême facilité. ‖ *Dire peste et rage de quelqu'un*, En dire tout le mal possible.

— Interj. Exprime une sorte d'admiration familière ou ironique : PESTE! *vous n'êtes pas dégoûté*.

— Loc. interj. *Peste de, Peste soit ou La peste soit de*, Sortes d'imprécations familières : PESTE SOIT DE *l'importun!* ‖ *La peste m'étouffe!* Sorte d'imprécation juratoire : LA PESTE M'ÉTOUFFE, *monsieur, si je le sais!* (Mol.)

— ALLUS. LITTÉR. : **les Animaux malades de la peste**, Titre d'une fable de La Fontaine. V. ANIMAL.

— Encycl. Pathol. *Peste bubonique*. La contagiosité de la *peste*, longtemps discutée, était déjà hors de doute, lorsqu'en 1894 le Français Yersin et le Japonais Kitasato en découvrirent presque en même temps le bacille spécifique. (V. la planche MICROBE.) Les insectes tels que les puces, les moustiques, les mouches, surtout les rats, semblent être les agents de propagation les plus dangereux. C'est vraisemblablement par les rats de leurs cales que les bateaux ont souvent amené le fléau en Europe.

Dans sa forme grave, la maladie s'annonce par une légère douleur aux aines et débute par un frisson, des maux de tête, de l'enrouement; le regard fixe, les traits contractés expriment l'angoisse; puis surviennent les vertiges, la prostration, le délire, la lividité du teint, une soif ardente; le pouls est petit, lent, irrégulier. Au bout d'un à deux jours, apparaissent souvent aux aines les bubons ou gangliions lymphatiques, qui se recouvrent de vésicules sanieuses et se transforment par gangrène en escarres noirâtres (charbon de la peste) ou en véritables anthrax. Quelquefois, ils disparaissent rapidement, mais le corps se refroidit, et des hoquets, des vomissements, des déjections fétides et noirâtres, des marbrures de la peau annoncent la terminaison fatale que précèdent des convulsions ou le coma, et qui se produit avant la fin du septième jour. Quelquefois, la mort survient brusquement, même avant l'apparition des bubons. D'autres fois, la mort résulte de complications : suppurations profondes, broncho-pneumonie, péritonite. Lorsque le malade doit guérir, les bubons se ramollissent et suppurent; la convalescence est fort longue.

Le Dr Yersin a préparé par la méthode de Behring un sérum antipesteux; mais la peste exige surtout une prophylaxie rigoureuse. Le règlement sanitaire français prévoit deux moyens d'action : 1° extinction des foyers par isolement; 2° quarantaines et cordons sanitaires à la frontière.

— Hist. Le nom de *peste* désignait autrefois toutes les maladies épidémiques sans caractère défini. Le plus célèbre de ces fléaux, dont l'histoire ait gardé la trace, est la *peste* d'Athènes (429 av. notre ère), maladie fébrile, qui sévit pendant la guerre du Péloponèse et fit d'immenses ravages à Athènes après avoir dévasté l'Orient, la Perse et l'Egypte. Elle était caractérisée, d'après Thucydide, par une éruption avec ulcération, l'inflammation des voies respiratoires et la diarrhée. Cette maladie, probablement identique à la *peste Antonine*, qui sévit sous Antonin à Rome et dans l'empire romain (peste de Sélencie), n'a point d'analogue, d'après Proust, dans les maladies aujourd'hui observées. Il faut rappeler ensuite la peste d'Orose (125 de notre ère), la peste des Antonins ou de Galien (165), la peste de saint Cyprien (251). Au VIe siècle, sous le nom de *peste de Justinien* (531-580), apparaît la peste à bubons, qui est la caractéristique de l'épidémie appelée « peste » aujourd'hui. Elle ravagea l'Egypte, le nord de l'Afrique, la Palestine, la Syrie, Constantinople, l'Italie, la Gaule, la

Germanie. Il faut aller jusqu'au XIVe siècle pour trouver, avec la peste noire (1346-1353), un fléau qui fit de pareils ravages. Celle-ci, partie de la Chine, parcourut l'Asie Mineure, l'Arabie, l'Afrique, l'Égypte, la Grèce, la Sicile, l'Italie, la France, l'Espagne, l'Angleterre, la Norvège, affola les peuples au point de les pousser aux pratiques les plus superstitieuses (processions de flagellants) et les plus barbares (massacre des juifs), enleva 25 millions d'hommes en Europe et 23 millions en Asie et s'éteignit graduellement. Elle reparut au XVIe siècle, et Milan fut réduite de 250 000 habitants à 60.000 (au XVIIe siècle, peste de Londres de 1655, au XVIIIe siècle, peste de Marseille en 1720), puis se localisa en Égypte, en Syrie et en Arabie, où elle demeura à l'état à peu près endémique (peste de 1799, lors de l'expédition d'Égypte, que Desgenettes étudia). De 1832 à 1845, elle alla graduellement en se resserrant et semble aujourd'hui n'avoir de foyer permanent qu'en Perse et dans l'Inde, d'où les vaisseaux et les caravanes la ramènent parfois sur les points les plus extrêmes du globe (peste de Chine de 1878; peste de l'Afrique australe et de Madagascar en 1901-1902).

— Art vétér. *Peste bovine*. Cette maladie contagieuse, d'origine orientale, n'a paru en France qu'à la suite d'armées étrangères (1814, 1815, 1870). Elle est caractérisée par une fièvre violente, de l'inappétence, du coma, des tremblements, la voussure du dos, une diarrhée fétide, une coloration rouge brique des muqueuses, l'apparition sur la muqueuse buccale de plaques jaunes, un jetage muco-purulent d'odeur infecte. La loi prescrit l'application immédiate des mesures suivantes : isolement, abatage des malades et des contaminés, destruction des cadavres, enfouissement du fumier, désinfection des locaux, voitures, harnais, avec la lessive bouillante à l'eau de chaux.

— Iconogr. Raphaël a représenté les horreurs de la peste dans une admirable composition, suggérée par l'*Énéide*; on intitule parfois cet ouvrage *la Peste en Phrygie*. Poussin a peint (Louvre) les *Philistins frappés par la peste* et la *Peste d'Athènes*. Delaunay a peint la *Peste à Rome* (1869). La *Peste de Milan* ou *Saint Charles Borromée secourant les pestiférés* est un sujet souvent traité : Franceschini (Vienne), Jan Van Ost le Vieux (Louvre), V.-H. Jansseus et S. Vouet (Bruxelles), etc. Un tableau de David, qui appartient à l'administration sanitaire de Marseille, représente *saint Roch intercédant pour la guérison des pestiférés*.

La peste de Marseille de 1720 a inspiré des œuvres remarquables à Serre, à Jean-François de Troy (musée de Marseille) [1722], à François Gérard (administration sanitaire de Marseille), à Gérome (Église Saint-Séverin, Paris).



La peste à Rome, d'après Delaunay (musée du Luxembourg).



La peste de Marseille, d'après Troy.

PESTER (*pèss* — rad. *peste*) v. n. Exprimer sa colère par des paroles aigres ou injurieuses : PESTER *contre le sort*.

PESTERIE (*pèss*) n. f. Action de pester. (Vieux.)

PESTH ou **PEST**. Géogr. V. BUDAPEST.

PESTIFÈRE (*pèss* — du lat. *pestiferus*; de *pestis*, peste, et *ferre*, porter) adj. Qui porte la peste : *Air* PESTIFÈRE.

— Fig. Corrupteur, funeste : *Maximes* PESTIFÈRES.

— SYN. **Pestifère, pestilent, pestilentiel.** Le premier de ces mots appartient surtout au langage scientifique et se dit principalement des miasmes qui engendrent la peste. *Pestilent* marque un rapport direct et actuel avec la peste : des fièvres *pestilentes* sont la peste même ou une de ses manifestations. *Pestilentiel* annonce un rapport plus éloigné avec la peste : des fièvres *pestilentielles* ont un caractère pernicieux et peuvent se tourner en peste.

PESTIFÉRER (*pèss* — même étymol. qu'à l'art. précéd. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je pestifère, Qu'ils pestiférent*; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je pestiférerai, Nous pestiférerions*) v. a. Communiquer la peste à : PESTIFÉRER *toute une contrée*.

— Fig. et fam. Infester, vexer, tourmenter : *Les vices qui* PESTIFÈRENT *l'humanité*.

Pestiféré, ée part. pass. du v. Pestifférer.

— Substantiv. Personne atteinte, frappée de la peste : *Les* PESTIFÉRÉS *de Jaffa*. ‖ *Fuir quelqu'un comme un pestiféré*, Éviter tout commerce, toute relation avec lui.

Pestiférés de Jaffa (LES), tableau de Gros. V. JAFFA.

PESTILENCE (*pèss, lanss* — rad. *peste*) n. f. Peste, maladie contagieuse en général. (Vieux.)

— Ecrit. sainte. *Chaire de pestilence*, Chaire où l'on enseigne une doctrine pernicieuse.

PESTILENT, ENTE (*pèss, lan, ant*) adj. Qui tient de la peste; contagieux : *Fièvre* PESTILENTE.

— Fig. Corrupteur : *Des doctrines* PESTILENTES.

— SYN. **Pestilent, pestifère, pestilentiel.** V. PESTIFÈRE.

PESTILENTIEL, ELLE (*pèss, lan-si-èl'* — rad. *pestilent*) adj. Infecté de la peste, propre à répandre la peste : *Miasmes* PESTILENTIELS. ‖ Qui a les caractères de la peste : *Maladies* PESTILENTIELLES.

— Fig. Funeste : *L'air* PESTILENTIEL *des cours*.

PESTILENTIEUX, EUSE ou **PESTILENCIEUX, EUSE** (*pèss, lan-si-eû, eûz'*) adj. Qui a un caractère de pestilence : *Mal* PESTILENTIEUX. (VX.)

— Fig. Qui infecte l'âme : *Le péché est* PESTILENTIEUX *de sa nature*.

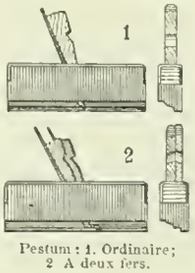

Pestum : 1. Ordinaire; 2. A deux fers.

PESTUM (*pèss-tom'* — n. de lieu) n. m. Archit. Ordre dorique grec, style dont le type existe dans les ruines du temple de Pæstum. (Il est plus court et plus écrasé que le type en usage au Ve s.)

— Mennis. Sorte de rabot qui s'emploie pour traîner les moulures ayant la forme d'une doucine.

PESVISSABLE (*pèss-vi-sabl'*) adj. Dr. cout. Qui peut être saisi en garantie. ‖ Qui peut servir de cautionnement.

PET (*pè* — du lat. *peditus*; de *pedere*, péter) n. m. Vent qui sort, avec bruit, par l'anus : *Faire un* PET. *Lâcher un* PET. (Il est de mauvais ton d'employer ce mot.)

— Loc. triv. *Pet honteux*, Celui qui se fait à peine entendre. ‖ *Pet de maçon*, Celui qui entraîne de la matière fécale, comparée ici à du mortier. ‖ *Pet à vingt ongles*, Nouveau-né. ‖ *On tirerait plutôt un pet d'un âne mort*, Se dit pour exprimer l'avarice d'un homme dont il ne faut rien espérer. ‖ *Curieux comme un pet*, Très curieux. ‖ *Glorieux comme un pet, qui chante dès qu'il est né*, Se dit d'un homme extrêmement vain.

— Pop. Inconvénient, danger. ‖ *Il y a du pet*, Prenez garde! (Ça sent mauvais.) ‖ Tapage, chantage, plainte en justice : *Faire du* PET. ‖ *Faire le pet*, Bouder. ‖ *Pet de loup*, Universitaire. ‖ *Ça ne vaut pas un pet de lapin*, Cela ne vaut rien. ‖ *Lâcher quelqu'un comme un pet*, Le quitter, l'abandonner précipitamment.

— Art culin. *Pet de nonne*, Sorte de beignet soufflé.

— Bot. *Pet d'âne*, Nom vulgaire de l'onoporde.

PÉTACA n. f. Nom colombien des corbeilles ou paniers tissés avec la feuille du *cartudovica palmata*, qui sert aussi à la confection des chapeaux dits « de Panama ».

PÉTAGNIE (*gni* [*gn* mll.]) n. f. Genre d'ombellifères hydrocotylées, dont on connaît quelques espèces qui croissent dans les forêts de la Sicile.



Pétagnie : *a*, cymule, coupe longitudinale.

PÉTAIL (*ta-ill'* ll mll.]) n. m. Nom qu'on donnait à un dard à grosse tête, en forme de pilon.

PÉTALANTHÉES (*té*) n. f. Groupe de plantes dicotylédones, comprenant les familles des ébénacées, les myrsinées, primulacées et sapotacées. — *Une* PÉTALANTHÉE.

PÉTALANTHÈRE n. m. Genre de lauracées, comprenant des arbustes à feuilles alternes, à fleurs en grappes, qui croissent au Brésil.

PÉTALE (du gr. *pétalon*) n. m. Bot. Nom de chacune des pièces foliacées de la corolle. V. ce mot.

— Zool. Chacune des divisions de la rosette ambulacraire des oursins.

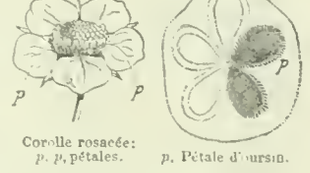

Corolle rosacée : *p. p*, pétales. — *p*, Pétale d'oursin.

PÉTALÉ, ÉE adj. Bot. Qui a un ou plusieurs pétales : *Fleur* PÉTALÉE.

PÉTALIDI, PETALIDION ou **KORONÉ**, ville de la Grèce méridionale (Péloponèse [prov. de Messénie]), sur le golfe de Koron; 3.500 hab. Restes de l'antique *Koroné*. Fruits.

PÉTALIFORME (de *pétale*, et *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'un pétale : *Bractées* PÉTALIFORMES.

PÉTALIN, INE adj. Qui appartient aux pétales : *Feuilles* PÉTALINES.

PÉTALIPARE (de *pétale*, et du lat. *parere*, enfanter) adj. Bot. Se dit d'une fleur dont tous les organes se sont transformés en pétales.

PÉTALISME (*lissm'* — du gr. *pétalon*, feuille) n. m. Antiq. gr. Forme d'ostracisme, que l'on votait à Syracuse en écrivant les suffrages sur des feuilles d'olivier.

PÉTALITE n. m. Silicate d'alumine et de lithium, appartenant à la famille des feldspaths.

PÉTALODÉ, ÉE du gr. *petalôdès*, en forme de feuille ou de pétale) adj. Se dit des fleurs doubles dans lesquelles certains organes se trouvent transformés en pétales.

PÉTALODIE (*di*) n. f. Bot. Transformation des étamines en pétales.

— Zool. Sommet de chaque aire ambulacraire nettement dessinée en forme de feuille chez certains oursins.

PÉTALOGNATHE n. m. Genre de reptiles ophidiens, famille des colubridés, propre à l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. Les *pétalognathes* sont des couleuvres allongées, aplaties, à queue longue, ayant ses écailles inférieures sur deux rangs. La tête, bien distincte du cou, a les yeux larges, à pupille elliptique et verticale.

PÉTALOÏDE (de *pétale*, et du gr. *eïdos*, aspect) adj. Qui ressemble aux pétales par son aspect, sa couleur; se dit surtout du périanthe, du calice, des sépales, etc.

PÉTALOSTÉMONE (*sté* — du gr. *pétalon*, pétale, et *stémôn*, étamine) adj. Bot. Qui a les étamines insérées sur la corolle. (Peu us.



Pétalotriche.

PÉTALOTRICHE n. m. Genre d'infusoires péritriches, de la famille des dictyocystidés, propres aux mers d'Europe.

PETALUMA, ville des États-Unis (Californie), sur le *rio Petaluma*, tributaire de la baie de San-Francisco; 5.000 hab. Scieries.

PÉTAMINAIRE (*nèr'*) ou **PÉTAURISTE** (*to-rist'*) n. m. Antiq. rom. Nom donné aux baladins, qui usaient des *pétaures* ou instruments d'acrobatie : corde raide, tremplin, etc.

PÉTANIELLE (*ni-èl'*) n. f. Variété de froment, cultivée dans le midi de la France.

PETAPA ou **SAN-MIGUEL-PETAPA**, bourg du Guatemala (dép. d'Amatitlan); 12.000 hab.

PETAPA, village du Mexique (État d'Oaxaca), qui fut le plus ancien établissement espagnol de Tehuantepec.

PÉTARADE (du provenç. *petarrada*) n. f. Suite de pets que font certains animaux lorsqu'ils ruent : *Cheval qui fait des* PÉTARADES. ‖ Fam. Série de bruits; canonnade : *Les* PÉTARADES *d'un feu d'artifice*.

PÉTARASSE n. f. Sorte de hache avec laquelle les calfats enfoncent l'étoupe dans les coutres du navire.

PÉTARD (*tar'* — rad. *péter*) n. m. Milit. Petit fourneau qu'on charge au moyen de poudre ordinaire ou de cartouches brisantes quand on veut produire une excavation dans un terrain très dur. ‖ *Pétard d'exercice*, Tube en carton chargé de poudre noire, et qu'on emploie pour simuler l'explosion des projectiles ou le feu de l'ennemi. ‖ Engin facilement transportable et destiné à permettre de détruire promptement un obstacle par son explosion.

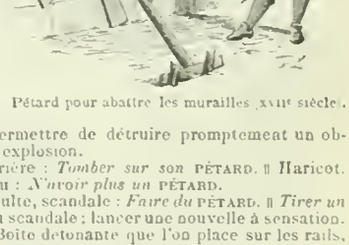

Pétard pour abattre les murailles (XVIIe siècle).

— Pop. Derrière : *Tomber sur son* PÉTARD. ‖ Haricot. ‖ Soufflet. ‖ Sou : *N'avoir plus un* PÉTARD.

— Fam. Tumulte, scandale : *Faire du* PÉTARD. ‖ *Tirer un pétard*, Faire du scandale : lancer une nouvelle à sensation.

— Ch. de f. Boîte détonante que l'on place sur les rails, et dont la détonation, provoquée par le passage de la locomotive, indique au mécanicien qu'il doit s'arrêter. (Le plus souvent le pétard vient se placer automatiquement sur le rail.) V. PÉDALE.

— Pyrotech. Pièce d'artifice faite avec de la poudre à canon introduite dans un petit cylindre de papier mis en plusieurs doubles et extrêmement battu et serré. ‖ Petit appareil servant de jouet, qui est formé de papiers collés bout à bout et imprégnés de poudre fulminante qui éclate lorsque l'on sépare violemment les morceaux.

— Zool. Nom vulgaire des brachynes, insectes coléoptères qui crépitent. V. BRACHYNE.

PÉTARDEMENT n. m. Action de pétarder : *Le* PÉTARDEMENT *des roches*.

PÉTARDER v. a. Faire sauter avec des pétards : PÉTARDER *une porte*.

— Pop. Faire du bruit.

PÉTARDIER (*di-é*) n. m. Celui qui fait ou qui emploie les pétards.

— Pop. Tapageur.

PETARE, ville du Venezuela (prov. de Caracas); 5.700 hab.



A, pétase.

PÉTASE du gr. *pétasos*, même sens) n. m. Antiq. gr. Chapeau de feutre

rond et bas, à large bord, que portaient le dieu Hermès, les ephèbes, les cavaliers et les voyageurs.

PÉTASITE n. m. Genre de composées, comprenant des herbes vivaces à grandes feuilles radicales, à hampe munie d'écailles et terminée par des capitules de fleurs rouges ou blanches groupées en panicules. On en connaît douze espèces européennes. On cultive dans les jardins le *pétasite commun* ou chapelière, qui fleurit au printemps, et le *pétasite fragrans*, dont les fleurs rouges ont une odeur d'héliotrope. La racine passe pour apéritive, sudorifique.



Pétasite.

PÉTASOPHORE n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, de la famille des trochilidés, comprenant neuf espèces de colibris vert bronzé brillant, propres à l'Amérique tropicale.



Pétasophore.

PÉTASSE n. f. Pop. Prostituée.

PETAU ou **PITAU** (*to*) n. m. Paysan saintongeais, participant à la révolte qui eut lieu au milieu du XVIe siècle.

ENCYCL. La revolte des *petaux* commença en 1548 à la suite de la confirmation de l'édit de 1541, ordonnant que la gabelle, dont étaient exemptées jusque-là les côtes du Sud-Ouest, serait levée dans toutes les provinces. Le mouvement des petaux, conduit par l'archiprêtre de Jurignac et par un cadet de famille, de Puymoreau, entraîna l'Angoumois et gagna la Guyenne : à Bordeaux, le lieutenant du roi, de Monein, fut massacré. Henri II, alors en Italie, revint en toute hâte, et chargea le connétable Anne de Montmorency et le duc d'Aumale de réprimer la révolte. Bien que le parti de l'ordre, à Bordeaux, dirigé par le premier président La Chassaigne, eût calmé les esprits, Anne de Montmorency organisa une sévère répression. Bordeaux fut privé de ses franchises et condamné à une forte amende.

PETAU (Paul), antiquaire et chronologiste français, né à Orléans en 1568, mort à Paris en 1614. Il était, à vingt ans, conseiller au parlement de cette ville. Il forma une belle collection de manuscrits et d'antiques dont il a laissé une description avec planches, parue en 1610, et intitulée *Antiquariæ supellectilis portuncula*. Ses principaux ouvrages sont : *Dissertatio de epocha annorum incarnationis Christi...* (1661); *Veterum numismatum γνῶρισμα* (1610); *De Nithardo comite, Caroli magni ex filia nepote syntagma* (1613). — Son fils ALEXANDRE **Petau**, mort en 1672, conseiller au Parlement, fut aussi un bibliophile de mérite. Il céda à la reine Christine de Suède, vers 1650, la plus grande partie de ses manuscrits, qui passèrent depuis dans la bibliothèque du Vatican.

PETAU (le P. Denys), en latin **Petavius**, théologien et érudit français, petit-neveu du précédent, né à Orléans en 1583, mort à Paris en 1652. Il entra dans l'ordre des jésuites en 1605, professa dans divers collèges, et fut appelé, en 1618, à la Sorbonne. Ses principaux ouvrages sont : une édition de *Synesius* (1612); *Opera poetica* (1620); *Orationes* (1620 ; *Opus de doctrina temporum* (1627); *Tabulæ chronologicæ* (1628); *Uranologia...* (1630); *Rationarium temporum* (1633-1634); *Paraphrase des Psaumes* (1637); *Ses dissertations* (1641); *Græca Carmina* (1641 ; *De la pénitence publique* (1641) ; *Theologia dogmatica* (1644-1650), etc. Henri de Valois a écrit sa *Vie*.

PÉTAUD (*tô* — de *péter*) n. m. Terme qui n'est usité que dans cette phrase : *La cour du roi* PÉTAUD. ‖ On écrit aussi PETAUD. V. COUR.

PÉTAUDIÈRE (*tô* — rad. *Pétaud*) n. f. Assemblée, réunion de gueux, de mendiants. ‖ Cour du roi Pétaud, où tout le monde est maître, où il est impossible de s'entendre. (On écrit aussi PETAUDIÈRE.)

PÉTAURE (*tôr* — du gr. *pétauron*, perchoir) n. m. Anc. gr. Sorte de roue suspendue en l'air et qui servait aux danseurs de corde pour leurs exercices d'adresse.

Planche en bascule; corde raide. Perche, balancier des équilibristes. Tréteau pour lutteurs. Perchoir à volailles.



Pétaure.

PÉTAURISTE (*tô-rist'* — gr. *pétauristês*; de *pétomai*, je vole) n. m. Anc. gr. Sauteur, danseur de corde.

PÉTAUROIDE n. m. Genre de mammifères marsupiaux, de la tribu des phalangérinés, propres à l'Australie.

— ENCYCL. Le *pétauroïde* ou petit phalanger volant (*petauroides volans* ou *volucella*) est un animal nocturne, gris roussâtre, à ventre blanchâtre, ses membres, réunis par un vaste repli de la peau, lui permettent de traverser, en sautant, d'assez longs espaces, d'un arbre à l'autre.

PETCHABOURI ou **PHETCHABOURI**, ville d'Indo-Chine (roy. de Siam), sur le *Menam Petchaburi*. Ch.-l. de province. Bon mouillage.

PETCHENÈGUES ou **PATZINACES**, peuplade de race turque, établie au IXe siècle sur le rivage de la mer Noire entre les embouchures du Danube et du Don. Alliés de Byzance, ils finirent, au XIe siècle, par devenir dangereux pour l'empire. Cruellement battus à Leburnion par Alexis Comnène (1091), ils furent exterminés par Jean Comnène (1122).

PETCHI, PETZI ou **PECI**, ville de la Bosnie (cercle de Bihacs, distr. de Tchazinj), sur la Kladoucha; 3 580 hab. Fabrique d'asphalte.

PE-TCHI-LI, PÉTCHILI, PETCHILI ou **TCHI-LI** (GOLFE DU), golfe de la mer Jaune, sur la côte de la Chine septentrionale, formé par les presqu'îles du Liao-Toung au N. et du Chan-Toung au S. Il communique avec la mer par le détroit du Pe-tchi-li. Les ports sont rares : Port-Arthur (à la Russie), Ying-Tsé, à l'embouchure du Liao Hé, Takou, à l'embouchure du Pei-Ho, Teng-Tchéou, Tché-Fou, Wei-Haï (à l'Angleterre). Le Hoang-Ho s'y jetait jusqu'en 1887, année où il reprit son ancienne direction vers le S.

PETCHORA (la), grand fleuve de la Russie d'Europe (gouv. de Perm, de Vologda et d'Arkhangel). Elle naît au versant ouest de l'Oural, coule d'abord dans d'immenses forêts, reçoit, à droite, des torrents fournis par la plus haute section de l'Oural et l'Oussa, à gauche l'Ijma et la Tzylma; côtoie la toundra et se perd, par un vaste delta, dans la *baie de la Petchora* (océan Glacial). Cours 1.700 kil.

PETCHORIEN, ENNE (*pèt', ri-in, èn'*), adj. Se dit de ce qui concerne la partie inférieure du néocomien de Russie développée dans le bassin de la Petchora. Syn. de VALANGINIEN, ENNE.

— n. m. : *Le* PETCHORIEN.

PÉTÉCHIAL, ALE, AUX adj. Relatif à la pétéchie.

PÉTÉCHIE (*chi* — de l'ital. *petecchia*) n. f. Variété d'hémorragie cutanée, qui se présente sous la forme de petites taches violacées ou rougeâtres. (Elle s'observe dans le purpura et le scorbut, dans certaines formes d'ictère, de mal de Bright et de cardiopathies, et aussi dans plusieurs maladies infectieuses : typhus, fièvre typhoïde, peste [d'où son nom], où son apparition est d'un pronostic assez grave.)

PETEGEM, comm. de Belgique (Flandre-Orient.), arrond. d'Audenarde; 2.642 hab.

PETEGHEM, ville de Belgique (prov. de Flandre-Orient.), arrond. de Gand, sur la Lys, affluent de l'Escaut; 2.642 hab. Fabriques de courroies.



Pet-en-gueule.

PETEN, département du Guatemala, qui occupe une immense superficie (23.600 kilom. carr.), mais n'a qu'une faible population de 8.480 hab. Ch.-l. *La Libertad*.

PET-EN-GUEULE ou **PETE-EN-GUEULE** (*pè-tan-gheul'*) n. f. Jeu populaire dans lequel deux des joueurs se tiennent l'un debout, l'autre la tête en bas, saisissent avec les bras les jambes l'un de l'autre, et se renversent sur deux autres joueurs qui se tiennent à quatre pattes, côte à côte, mais en sens opposé, de façon que le joueur qui était debout se trouve à son tour la tête en bas.

PET-EN-L'AIR (*pè-tan-lèr'*) n. m. invar. Sorte de veston de chambre, qui ne descend qu'au bas des reins.



Pet-en-l'air.

PÉTENUCHE n. f. Bourre de soie de qualité inférieure qui servait à fabriquer des rubans, des galons, des lacets, etc.

PÉTER ou **PETER** (rad. *pet.* — Change *é* en *è* (ou change l'*e* muet en *è* ouvert) devant une syllabe muette : *Je pète, Qu'ils pètent*; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je pèterai, Nous pèterions*) v. n. Faire un pet. (On doit éviter d'employer ce mot.)

— Par anal. Faire une explosion, un bruit subit et éclatant : *Le bois de sapin* PÈTE *dans le feu.* ‖ Crever avec explosion : *Fusil trop chargé qui* PÈTE.

— *Péter dans la main*, Échouer : *Affaire qui* A PÉTÉ DANS LA MAIN. (Manquer de parole : *Les prometteurs* PÈTENT SOUVENT DANS LA MAIN. — Perdre subitement sa valeur : *Actions, Billets qui* PÈTENT DANS LA MAIN.) ‖ *Péter dans la main à quelqu'un*, Être très familier avec lui. ‖ *Tu t'en ferais péter le système, le cerveau, la sous-ventrière*, Tu ne voudrais pas! ‖ *Peter dans la soie, dans le velours*, etc., Être vêtu de soie, etc. ‖ *Peter sur le mastic*, Renoncer au travail. ‖ *Péter son lot*, Mourir. ‖ *Il faut que ça pète ou que ça dise pourquoi*, Il faut que cela réussisse, coûte que coûte.

— Fam. *La tête me pète*, Se dit lorsqu'on éprouve une douleur lancinante comme si la tête allait éclater.

— Pop. *Péter plus haut que le cul*, Entreprendre des choses au-dessus de ses forces; prendre des airs au-dessus de son état. On dit aussi plus convenablement : *Eternuer plus haut que le nez.* ‖ *La gueule du juge en pètera, Il faut que la gueule du juge en pète*, Se disent quand, dans une affaire, on refuse tout arrangement amiable.

PETER (Victor), sculpteur français, né à Paris en 1840. Il a débuté par des travaux de modelage ou de pratique et exécuté en collaboration avec Mercié les statues équestres de *Guillaume II de Hollande*, pour Luxembourg, et du *général Lel*, pour Richemond; en collaboration avec Falguière, la statue équestre du *général Paz*, pour Buenos-Ayres. Il a exposé : *le Lion et le Rat, l'Arabe et son cheval, Jeunes oursons, Lionne et ses lionceaux*. On voit de lui, au musée du Luxembourg, les médaillons de *Falguière, Henner, Rodin, Dalou, Paris de Chavannes*, etc. Il a été nommé professeur de sculpture pratique à l'École des beaux-arts, en 1901. A la mort de Falguière, il fut chargé de l'achèvement du monument de Pasteur, pour Paris.

PETERBOROUGH (lat. *Petuaria*), ville d'Angleterre (comté de Northampton), sur la Nen; 22.395 hab. Commerce

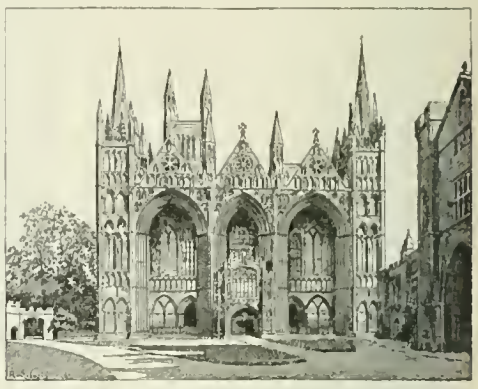

Peterborough (cathédrale de).

de blé, charbon, chaux, briques. Belle cathédrale, dont le chœur, la nef et le transept datent du XIIe siècle. Restes d'un monastère de bénédictins, détruit au XVIe siècle.

PETERBOROUGH, ville du Dominion canadien (Ontario), sur l'Otonabee; 11.300 hab. Scieries. Evêché catholique.

PETERBOROUGH (Charles MORDAUNT, comte DE), amiral et homme d'État anglais, né en 1658, mort à Lisbonne en 1735. Il servit de bonne heure dans la marine, entra à la Chambre des lords à sa majorité. Il fut un des premiers partisans de Guillaume d'Orange, qui le nomma premier lord de la Trésorerie. Mais Peterborough, dans la campagne de Hollande, se livra à tant de mordantes critiques que le roi s'en fâcha, et même, en 1697, le fit emprisonner comme complice de Fenwick. Il retrouva son influence, à l'avènement de la reine Anne. Gouverneur de la Jamaïque (1702), il fut appelé, en 1705, au commandement de l'expédition d'Espagne. Il prit Barcelone et amena Charles III à Madrid. Rappelé par le gouvernement anglais, qu'effrayaient ses initiatives, il se rendit, au lieu d'obéir, à la cour de l'empereur, puis visita Charles XII et l'électrice Sophie. Traduit devant la Chambre des lords, il fut acquitté. En 1710, il était nommé ambassadeur à Vienne, puis ambassadeur près la diète de Francfort, puis à Venise (1712) et en Sicile (1713). Gouverneur de Minorque en 1711, il vit sa carrière brisée par la mort du roi George, mais ne cessa pas d'intriguer. En 1722, il épousa morganatiquement la cantatrice Anastasia Robinson.

PETERHEAD, bourg d'Ecosse (comté d'Aberdeen), port sur la mer du Nord; 15.000 hab. Sources ferrugineuses et bains très fréquentés. Riches carrières de granit. Fabrication active de til, de draps et de tissus de coton.

PETERHOF, ville de Russie (gouv. de Saint-Pétersbourg), sur la baie de Cronstadt; 11.500 hab. Fondée en 1711

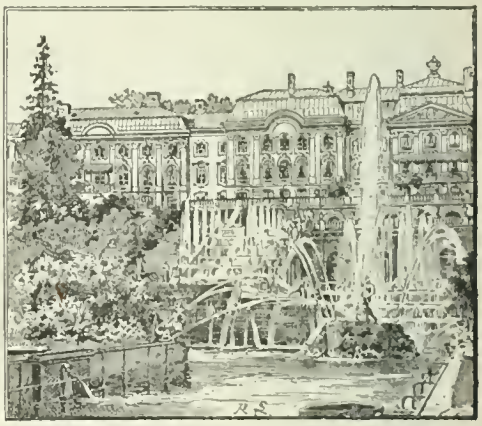

Palais de Peterhof (fontaine de Samson).

par Pierre le Grand, cette ville est surtout célèbre par ses beaux châteaux et jardins; c'est la résidence préférée de la famille impériale. — Le district a 2.550 kilom. carr. et 70.000 hab.

PETERMANN (Auguste-Henri), géographe allemand-né à Bleicherode (Harz) en 1822, mort à Gotha en 1878. Il fut d'abord le secrétaire et le collaborateur de Berghaus. Établi à Londres de 1847 à 1851, il y publia un *Atlas de géographie physique*, et de nombreux articles de géographie. Appelé, en 1854, à la direction de l'Institut géographique de Perthes à Gotha; il y fonda l'année suivante le célèbre recueil geographique dès *Mitteilungen aus Justus Perthes geographischer Anstalt*. C'est sur son initiative que furent organisés les voyages de Koldewey à bord de la « Germania ». On lui doit, outre les ouvrages déjà cités, *an Account of the expedition to central Africa* (1855) et des cartes de l'Afrique, des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, de l'Australie, etc.

PETERS (Karl), voyageur allemand, né à Neuhaus sur l'Elbe en 1856. Après avoir, au cours d'un séjour à Londres, étudié les principes de la politique coloniale anglaise, il retourna à Berlin fonder la Société allemande de colonisation ; puis il fit dans l'Afrique orientale trois fructueux voyages (1886, 1887, 1891 ; en 1891, il fonda une station sur les pentes du Kilima-Ndjaro et fut un des commissaires pour la fixation de la frontière anglo-allemande. Outre un ouvrage philosophique : *Willenswelt und Weltwille* (1883), Karl Peters a publié : *die Deutsche Emin-Pacha Expedition* (1891) ; *das Deutsch-Ostafrikanische Schutzgebiet* (1895) ; *das Goldene Ophir Salomos* (1895).

PÉTERSBOURGEOIS, OISE (*tèrss, joi, oiz*), personne née à Saint-Pétersbourg ou qui habite cette ville. — *Les* PÉTERSBOURGEOIS.

— Adjectiv. Qui a rapport à Saint-Pétersbourg ou à ses habitants : *La société* PÉTERSBOURGEOISE.

PETERSBURG, nom d'un certain nombre de villes et bourgs des Etats-Unis : bourg de l'Etat d'Illinois, chef-lieu du comté de Menard, sur le Sangamon ; 4.700 hab. Lainages. — Ville de l'Etat de Virginie, sur l'Appomatox, affluent du James River ; 22.000 hab. Minoteries, filatures, manufactures de tabac. C'est l'ancien fort Henry (1646).

PETERSDORF, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Liegnitz]), près du Zacken, affluent de la Bober (bassin de l'Oder) ; 3.000 hab. Fabriques de papier, de miroirs.

PETERSDORF VON WELCZEK, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln] ; 3.400 hab.

PETERSEN (Niels Mathias), philologue et historien danois, né à Sanderum, près Odense (Fionie), en 1791, mort à Copenhague en 1862. Savant laborieux, il a publié, entre autres ouvrages : *les Langues danoise, norvégienne et suédoise dans leur évolution hors de la langue mère commune* (1829-1830) ; *Histoire du Danemark à l'époque païenne* (1831-1838) ; *Mythologie scandinave* (1849) ; *Récits historiques des voyages islandais accomplis à l'intérieur et au dehors du pays* (1839-1841) ; etc.

PETERSEN (Eugène), archéologue allemand, né à Heihyenhafen (Holstein) en 1836. Il a professé à Dorpat, à Prague, avant de devenir professeur premier secrétaire à l'Institut archéologique allemand à Athènes, enfin à l'Institut archéologique de Rome. Il a écrit : *l'Art de Phidias au Parthénon et à Olympie* (1837). Avec d'autres collaborateurs, il a publié : *Voyages en Lycie* (1889).

PETERSFIELD, ville d'Angleterre (comté de Hants), sur la Rother ; 5.500 hab. Eglise normande du XIIe siècle.

PETERSHAM, bourg d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud) ; 3.885 hab.

PÉTERSIE (*tèr'-si*) n. f. Bot. Genre de myrtacées, comprenant de grands arbres à feuilles ponctuées, et caractérisés par leurs fruits pourvus de quatre ailes verticales. (Les espèces connues croissent dans l'Afrique du Sud.)

— Paléont. Genre de mollusques gastéropodes, famille des colombellinidés, fossiles dans le jurassique.

PETERSWALD, bourg d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Leitmeritz]) ; 2.800 hab. Fabrique de couverts et d'articles en laiton.

PETERSWALDAU, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau]) ; 7.003 hab. Filature de coton.

PETERVARAD, PETRO-VARADIN ou **PETERWARDEIN**, ville libre et place fortifiée d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie), sur le Danube ; 3.800 hab. Citadelle servant de prison d'Etat. Commerce de fruits ; vins. Aux environs, pèlerinage fréquenté.

Etablie sur l'emplacement d'une colonie romaine, Peterwardein (*Petricum*) devrait son nom, selon la légende, à Pierre l'Hermite, qui rassembla sur ce point les soldats de la première croisade. Victoire du prince Eugène contre les Turcs (5 août 1716). Occupée en 1848 et 1849 par les Hongrois, elle se rendit aux Autrichiens, le 6 septembre 1849.

PÈTESEC (*sèk'* — de *péter*, et *sec*, adv.) n. m. et adj. Se dit d'un homme dur, raide, qui commande sèchement.

PÉTEUR, EUSE n. Personne qui pète beaucoup, qui a l'habitude de péter.

— Fam. Personne faible, poltronne. ‖ Personne qui se sent fautive.

— Loc. prov. : *Chasser quelqu'un comme un péteur*, Le chasser honteusement de quelque endroit.

PÉTEUSE n. f. Ichtyol. Nom vulgaire de la bouvière.

PÉTEUX (*teû*), **EUSE** n. Forme populaire de PÉTEUR, EUSE.

PETHERTON, nom de deux bourgs d'Angleterre (comté de Somerset), sur le Parret ; le premier, NORTH-PETHERTON, a 4.000 hab. ; le second, SOUTH-PETHERTON, a 3.000 hab. Fabrication de grosses toiles.

PETIET (Claude-Louis), homme d'Etat et administrateur français, né à Châtillon-sur-Seine en 1749, mort à Paris en 1806. Fils d'un lieutenant général au bailliage de Châtillon, il servit dans l'administration des armées, et reçut, au commencement de 1796, le portefeuille de la guerre, qu'il garda jusqu'au 18-Fructidor (1797). Après le 18-Brumaire, Bonaparte le nomma conseiller d'Etat, l'adjoignit au ministre Berthier pour administrer la Lombardie (1800), puis le chargea, en qualité d'intendant général, de l'organisation du camp de Boulogne (1805). Il venait d'être nommé sénateur et de suivre l'armée pendant la campagne d'Autriche (1805-1806), lorsqu'il mourut. — Son fils, AUGUSTE-LOUIS, né à Rennes en 1784, mort en 1858, suivit la carrière militaire et devint général de brigade à la suite de l'expédition d'Alger. Retraité en 1848, il fut élu, en 1852, député de la Nièvre. Il a publié : *Journal historique de la 3e division de l'armée d'Afrique* (1830), et *Souvenirs militaires de l'histoire contemporaine* (1841) ; etc. — Son neveu, JULES-ALEXANDRE **Petiet**, ingénieur, né et mort à Paris (1813-1871), fut, en 1842, attaché au service du chemin de fer de Versailles, puis appelé, en 1845, à diriger l'exploitation de celui du Nord et devint chef du matériel de ce dernier en 1848. Il succéda en 1867 à Perdonnet dans la direction de l'Ecole centrale. Citons de lui : *Statistique raisonnée de l'exploitation des chemins de fer* (1841).

PETILIA Policastro, bourg d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]) ; 5.680 hab. C'est l'ancienne *Petilia*, bâtie par Philoctète, capitale de la Lucanie romaine.

PETILIUS CAPITOLINUS, personnage du temps de Jules César, célèbre à Rome par son faste et ses rapines. On l'appelait **Capitolin**, parce qu'il avait profité des troubles civils pour voler des trésors au Capitole.

PÉTILLANT (*till-an* [*ll* mll.]), **ANTE** adj. Qui pétille : *Un feu* PÉTILLANT. *Un vin* PÉTILLANT.

— Par ext. Qui brille avec éclat : *Des yeux* PÉTILLANTS.

— Fig. Vif et éclatant : *Pièce* PÉTILLANTE *d'esprit*.

PÉTILLEMENT (*till-e-man* [*ll* mll.]) n. m. Action de pétiller ; bruit de ce qui pétille : *Le* PÉTILLEMENT *du feu*.

— Fig. Effet de ce qui pétille : *Le* PÉTILLEMENT *du regard*. ‖ Mouvement de l'âme vif et gai : PÉTILLEMENT *de joie*.

PÉTILLER (*ll* mll. — rad. *péter* v. n. Eclater avec un petit bruit sec réitéré : *Du bois. Du charbon qui* PÉTILLE.

— Briller d'un vif éclat : *Un regard qui* PÉTILLE.

— Fig. Jaillir avec éclat, se produire avec vivacité :

Des traits d'esprit semés de temps en temps *pétillent*.
BOILEAU.

— *Pétiller de*, Etre transporté de : PÉTILLER *d'impatience*, DE *joie*, *d'indignation*, DE *colère*. ‖ *Pétiller d'esprit*, Avoir un esprit vif et prompt. : *Le sang lui pétille dans les veines*, Il est impatient, impétueux.

PÉTILLÈRES (*ll* mll.) n. f. pl. En T. de gantier, Partie d'une peau dont les pores sont moins serrés.

PÉTIOLAIRE (*si-o-lèr'*) adj. Bot. Qui a rapport au pétiole : *Inflorescence* PÉTIOLAIRE. ‖ Qui provient d'un pétiole.

PÉTIOLATION (*si, si-on*) n. f. Bot. Etat des feuilles qui sont pourvues d'un pétiole.

PÉTIOLE (*si*) n. m. Bot. Partie mince qui supporte le limbe de certaines feuilles et qu'on appelle dans le langage vulgaire *queue* de la feuille.

— Zool. Pièce de support, en général. Syn. de TIGE et de PÉDICULE ou PÉDONCULE.

PÉTIOLÉ, ÉE (*si*) adj. Bot. Se dit des feuilles qui sont portées sur un pétiole. ‖ *Cotylédons pétiolés*, Ceux dont la base s'amincit de façon à former une sorte de pétiole.

— Entom. *Cellule pétiolée*. Cellule cubitale de l'aile des insectes, quand elle est produite par la bifurcation inférieure d'une nervure en forme de V renversé. ‖ *Abdomen pétiolé*, Celui qui, comme chez beaucoup d'hyménoptères, est relié au thorax par un pétiole ou pédoncule.

PÉTIOLÉEN, ENNE (*si-o-lé-in, èn'*) adj. Bot. Qui provient de la dégénérescence du pétiole.

PÉTIOLULAIRE (*si, lèr'*) adj. Bot. Qui naît sur un pétiolule : *Foliole* PÉTIOLULAIRE.

PÉTIOLULE (*si*) n. m. Pétiole de chacune des folioles qui constituent par leur réunion les feuilles composées, comme chez le haricot.

PÉTIOLULÉ, ÉE (*si*) adj. Bot. Se dit d'une foliole qui est pourvue d'un pétiolule.

PÉTION DE VILLENEUVE (Jérôme), homme politique français, né à Chartres en 1756, mort à Saint-Emilion (Gironde) en 1794. Avocat à Chartres, il fut élu, en mars 1789, député du tiers aux états généraux. Orateur très écouté du parti révolutionnaire, il devint membre de la Société des amis de la Constitution, secrétaire, puis président de l'Assemblée. Bien qu'il manquât d'énergie et de sagacité, il plaisait au public, à cause de sa belle prestance et de son style fleuri. Il n'était pas exempt, d'ailleurs, d'une certaine fatuité et, lorsqu'il fut envoyé au-devant de la famille royale, arrêtée dans sa fuite (22 juin 1791), il laissa croire que Mme Elisabeth avait voulu le séduire. A l'Assemblée, il se prononça pour la mise en jugement du roi. Elu maire de Paris en novembre 1791, en remplacement de Bailly, il ne put empêcher, dans la journée du 20 juin 1792, l'envahissement des Tuileries par le peuple.


Pétion de Villeneuve.

La cour, le rendant responsable de ces désordres, le fit suspendre de ses fonctions, mais dut bientôt accepter sa réintégration, devant l'attitude menaçante des sections parisiennes. Le 3 août, il demanda la déchéance du roi, proclamée dans la journée du 10. On lui a reproché justement son attitude lors des massacres de Septembre, qu'il ne sut pas empêcher. Elu membre de la Convention par l'Eure-et-Loir, il présida la nouvelle assemblée à l'ouverture de la session. C'est alors que sa popularité commença à décliner. Brouillé avec Robespierre, il fut accusé de complicité avec Dumouriez, et décrété d'accusation. Il réussit à s'enfuir, essaya vainement de provoquer une insurrection en Normandie, puis se rendit à Bordeaux après s'être embarqué en Bretagne, avec Buzot et Barbaroux. Pétion et Buzot se cachèrent à Saint-Emilion, mais, sur le point d'être découverts, ils s'enfuirent, la nuit, dans un bois de pins et se suicidèrent ; leurs corps furent à moitié dévorés par les loups.

PÉTION Anne-Alexandre SAGÈS), président de la république d'Haïti, né à Port-au-Prince en 1770, de Pascal Sabès, originaire de Bordeaux, et d'une mulâtresse, Ursule, mort à Haïti en 1818. Il fut d'abord ouvrier orfèvre, s'engagea et prit part, comme officier d'artillerie, aux guerres contre les Anglais. En 1791, il se joignit aux mulâtres et aux noirs révoltés contre les blancs et soutenus par les commissaires de la Convention. Il prit le nom de Pétion, pour honorer ce membre de la « Société des amis des noirs ». Adjudant général en 1797, il ne voulut pas rester sous les ordres de Toussaint-Louverture, gouverneur de Saint-Domingue, se rendit en France et ne retourna à Saint-Domingue qu'en 1802. Après la défaite de Toussaint-Louverture, il se mit de nouveau du parti des insurgés, prit part au siège de Port-au-Prince, mais non aux massacres ordonnés par Dessalines. L'indépendance de l'île fut proclamée en 1804. Deux ans plus tard, Pétion se trouvait à la tête du mouvement, en rivalité avec le nègre Henri Christophe. Elu président de la république haïtienne, il repoussa les attaques de Christophe, ainsi que de la petite troupe française, qui essayait de gagner du terrain. Il donna une constitution modelé à la république haïtienne (2 juin 1816) : abolition de l'esclavage, liberté de la presse, responsabilité des fonctionnaires, deux Chambres, président à vie. Ses restes furent transportés en France et inhumés au Père-Lachaise.


Pétion.

PÉTIONVILLE, ville de la république d'Haïti (grandes Antilles), résidence d'été des habitants de Port-au-Prince.

PETIOT (*ti-o*), **OTE** adj. Fam. Diminutif de Petit, petite.

— Substantiv. Petit garçon, petite fille :

Dors, *petiot*, sur le sein de ta mère.
CLOTILDE DE SURVILLE.

PÉTIS DE LA CROIX François), orientaliste français, né en 1622, mort à Paris en 1695. Il occupa pendant quarante ans le poste d'interprète du roi pour le turc et l'arabe. Il traduisit en turc l'*Histoire de France* et composa l'*Histoire du grand Genghis-Khan Ier, empereur des Mogols et Tartares* (1710). On lui doit encore un *Dictionnaire turc-français et français-turc* et un *Catalogue* raisonné des manuscrits turcs et persans de la bibliothèque du roi. — Son fils, François **Petis de La Croix**, né et mort à Paris (1653-1713), voyagea en Orient, professa l'arabe au Collège royal à partir de 1690, et, quelques années après, il hérita de l'emploi de secrétaire interprète du roi qu'avait occupé son père. On a de lui : *Histoire de la sultane de Perse et des vizirs*, contes turcs, traduits de Cheikh-Zadeh (1707) ; les *Mille et un jours*, contes persans (1710, 1712). — Son fils, ALEXANDRE-LOUIS-MARIE **Pétis de La Croix** (1698-1751), fut aussi interprète et professeur. On lui doit : *Bibliographie* ; *Canon du sultan Suleiman, etc.*, ou *Etat politique et militaire*, tiré des archives des princes ottomans, traduction du turc (1725) ; *Lettres critiques de Hadji-Mohammed-Effendi*, au sujet des *Mémoires* du chevalier d'Arvieux. L'auteur et le traducteur sont supposés.

PETIT (*ti*), **ITE** [peut-être du celtique *pit*, signif. quelque chose de pointu et de mince], adj. Qui a peu d'étendue ou de volume : *Un* PETIT *chien. Un homme de* PETITE *taille*.

— Peu important par le nombre : *Une* PETITE *somme*.

— Jeune, incomplètement développé : *On ne peut apprivoiser le lion et l'aigle qu'en les prenant tout* PETITS. Buff.

— En raccourci, en miniature : *Nice est un* PETIT *Paris*.

— Faible, peu important : *Un* PETIT *talent*.

— Qui manque de crédit, d'autorité, de puissance, d'éclat : *Un* PETIT *personnage*. ‖ Qui manque de grandeur, d'ampleur, de noblesse, d'élévation : *Les* PETITS *esprits*.

— Faible et délicat : *Avoir une* PETITE *santé*.

— Fam. Exprime souvent une idée d'affection : *Bonjour,* PETIT *père* ; ou de mépris : *Un* PETIT *fat*.

— Loc. div. *Petits chereux*, Cheveux naturellement courts ou coupés court. ‖ *Petits pieds*, Petits oiseaux dont on fait des rôtis délicats : *Une brochette de* PETITS PIEDS. ‖ *Les petits pieds la battent*. Se dit d'une femme enceinte dont l'enfant commence à remuer. ‖ *Au petit pied*, En raccourci, sur un modèle imité de bien loin : *Les maires de village sont parfois des tyrans* AU PETIT PIED. ‖ *Petite main*, Dans certains métiers, jeune ouvrière qui sort de l'apprentissage et à qui l'on confie les travaux les moins difficiles. ‖ *Petits soins*, Attentions délicates : *Etre aux* PETITS SOINS *pour une femme*. ‖ *Petit marchand*, Marchand en détail. ‖ *Se faire petit*, S'arranger de manière à occuper le moins de place possible. — Eviter de faire parler de soi, d'attirer l'attention. ‖ *Se faire petit devant quelqu'un*, S'abaisser devant lui. ‖ *Petit crevé*. V. CREVÉ. ‖ *Petit vernis*. V. VERNIS.

— Art culin. *Petites bouchées, Petits pâtés*, Sortes de vol-au-vent très petits. V. FOUR, MÉTIER, PÂTÉ. ‖ *Petit gris*, Nom donné à une variété d'escargots comestibles de petite taille, de couleur gris brun (*helix aspersa*).

— Bot. *Petit androsace*, Nom vulgaire de l'agaric androsacé. ‖ *Petit bois*, Chèvrefeuille des Alpes. ‖ *Petit cèdre*, Nom vulgaire du genévrier cade. ‖ *Petite centaurée*, Nom vulgaire d'une espèce d'érythrée. ‖ *Petit chêne*, Germandrée chênette. ‖ *Petit cerisier d'hiver*, Cerisette. ‖ *Petite consoude*, Nom vulgaire de la dauphinelle consoude. ‖ *Petit cyprès*, Nom vulgaire de l'aurone, de la santoline et d'une euphorbe. ‖ *Petite digitale*, Gratiole officinale. ‖ *Petite flamble*, Espèce d'iris. ‖ *Petit houx*, Nom vulgaire du fragon. ‖ *Petit lait*, Nom vulgaire du caille-lait blanc. ‖ *Petit muguet*, Aspérule odorante. ‖ *Petite orge*, Nom vulgaire de la céva illo. ‖ *Petite oseille*, Oxalide oseille. ‖ *Petit poivre*, Nom vulgaire du gatilier. ‖ *Petite vive*. V. VIVE.

— Hist. ecclés. *Petits frères bis*, Cordeliers. ‖ *Petites sœurs des pauvres*. V. SŒURS.

— Jeux. *Petit jan*, Plein fait, au trictrac, dans la partie du sablier où les dames sont en pile au commencement de la partie. ‖ *Petite couleur* ou substantiv. *Petite*, Couleur de la carte retournée à la seconde donne, au boston.

— Médec. *Petite vérole*. V. VARIOLE.

— Techn. *Petite mousse*. Ensemble des étalages de l'ouvrage et du creuset, dans les fonderies. ‖ *Petites eaux*. Dans les raffineries de salpêtre. Eaux qui, ayant servi aux derniers lavages, contiennent très peu de sel.

— Vitic. *Petit blanchou*, Cépage blanc cultivé dans l'Ardèche. ‖ *Petit bouschet*, Cépage rouge de la Provence. ‖ *Petit épicier*, Cépage rouge du Poitou. ‖ *Petit goix*, Cépage rouge de l'Aisne. (Syn. GOIX NOIR, CHAMOISIN.) ‖ *Petit vibier*, Cépage rouge de l'Ardèche, de l'Isère et de Vaucluse. ‖ *Petit becquet*, Syn. de PENSAN. ‖ *Petit blanc*, Syn. de CLAIRETTE. ‖ *Petit bourguignon*, Syn. de PINEAU. ‖ *Petite vidure*, Syn. de CABERNET SAUVIGNON. ‖ *Petit mécomas*, Syn. de MACLON. ‖ *Petit piquat*, Syn. de MÉRILLE. *Petit rondelet*, Syn. de GAMAY ROND. ‖ *Petit verot*, Syn. de PINEAU.

— Substantiv. Garçon ou fille en bas âge : *Une* PETITE *qui va déjà à l'école*. ‖ Animal nouvellement né, par rapport au père ou à la mère : *La lice et ses* PETITS. *Faire des petits*. Mettre bas. — Fig. et fam. Produire des objets de son espèce : *Les écus placés* FONT DES PETITS.

— n. m. Homme ou enfant de petite taille : *En général, on place les* PETITS *au premier rang*.

— Homme du peuple ; homme qui manque de naissance, de fortune, de crédit, de pouvoir :

. . . De tout temps
Les *petits* ont pâti des sottises des grands.
LA FONTAINE.

— Ce qui est petit : *Le* GRAND *et le* PETIT *ne sont rien, si ce n'est par comparaison*. (J. Simon.)

— *Infiniment petits*, Etres invisibles, au moins à l'œil

nu, qui sont répandus en nombre immense dans la nature : *Le monde des* INFINIMENT PETITS. ‖ Fig. Délicatesses extrêmes, infinies : *Marivaux a découvert les* INFINIMENT PETITS *du cœur.* (P. de St-Victor.)

— Loc. div. Fam. *Mon petit, Ma petite,* Terme d'affection. *Du petit au grand,* Par comparaison des petites choses aux grandes.

— Adverbial. Peu *Gagner* PETIT. (Vieux.)

— Loc. adv. *Un petit* VX.), *Un petit peu,* Un peu. ‖ *En petit,* En raccourci, dans de moindres proportions : *La commune, c'est l'Etat* EN PETIT. *Petit à petit,* Peu à peu, par degrés insensibles.

— Loc. prép. *Un petit de* VX.), *Un petit peu de,* Un peu de.

— SYN. Petit, exigu. V. EXIGU.

— ANTON. Grand, considérable. — Adulte. — Puissant, noble, fort.

Petit Carême, Petit Chaperon rouge, Petit Duc, Petit Faust, Petite Fadette, Petit Poucet, etc. V. CARÊME, CHAPERON, DUC, etc.

Petit Caporal (LE), journal politique quotidien, fondé en 1876, à Paris, par Jules Amigues, pour soutenir les intérêts de l'impérialisme. Après avoir changé à différentes reprises de rédacteur en chef, il devint plébiscitaire sous la direction du Cunéo d'Ornano, député.

Petit Journal (LE), journal quotidien, fondé en 1863 par Moïse Milland. De 1863 à 1869, Léo Lespès, sous le pseudonyme de TIMOTHÉE TRIMM, y écrivit sans interruption et contribua à la vogue du journal, ainsi que Ponson du Terrail, avec l'interminable histoire de *Rocambole.* En 1869, Milland mit sa feuille en actions. En 1872, à la suite des poursuites intentées à Adolphe Milland, le *Petit Journal* passa entre les mains d'Emile de Girardin, puis en celles de Marinoni (1874); ensuite, en celles de Cassigneul, son gendre (1902). Le *Petit Journal,* sous l'impulsion d'Ernest Judet, devint l'organe populaire du parti nationaliste, lors de l'affaire Dreyfus.

Petit Marseillais (LE), journal politique quotidien, fondé à Marseille en 1868 par Denis Bourrageas, T. Samat et Peirron. Cette feuille, qui défend la politique républicaine modérée, est un des premiers organes du midi de la France. Elle compte, en dehors de sa rédaction locale, des collaborateurs qui font partie de la presse parisienne.

Petit Moniteur Universel (LE), journal quotidien, politique et littéraire, fondé à Paris en 1863, par Dalloz. Ce journal fut d'abord un organe officieux, sinon officiel, de l'Empire. Après 1871, il devint un des organes de l'opposition conservatrice, et garda cette ligne de conduite sous la direction d'Ernest Daudet.

Petit National (LE), journal quotidien, politique, littéraire et financier, fondé à Paris le 21 juillet 1870, par I. Rousset. Hector Pessard devint directeur du « Petit National » jusqu'en 1885. Rane, qui lui succéda quelques mois, ne put, malgré son incontestable talent, ramener le succès des premiers jours. Ce journal a eu depuis pour directeurs Justin Alavaill et Edouard Ducret.

Petit Parisien (LE), journal quotidien, politique et littéraire, fondé à Paris en 1875, par Andrieux, avec la collaboration de Jules Roche. Républicain radical, ce journal combattit le gouvernement de l'Ordre moral et contribua à la réélection des 363. En 1880, le « Petit Parisien » passa successivement aux mains de Laisant, du Piégu, mort en 1887, et enfin de Jean Dupuy, qui fut ministre de l'agriculture.

Petite Presse (LA), journal quotidien, politique et littéraire, fondé à Paris en 1867, par Paul Dalloz. De 1871 à 1876, elle soutint le centre droit de la Chambre siégeant à Versailles. Après 1877, elle se fit l'organe du centre gauche. En 1887, à la suite de la mort de Paul Dalloz, la « Petite Presse » cessa un instant de paraître. Elle fut bientôt rachetée par une société.

Petite République (LA), journal politique quotidien. Fondée en 1875, sous les auspices de Gambetta, elle devint, en 1886, la propriété d'une société formée par Léon Say, Franck-Chauveau et Sebline. Hector Pessard en prit la rédaction en chef, et elle devint alors un des organes du centre gauche dissident. Elle passa ensuite aux mains des radicaux socialistes, puis des socialistes, et eut successivement pour rédacteurs en chef A. Millerand, Jules Guesde, Gérault-Richard et J. Jaurès.

Petite Mariée (LA), opérette en trois actes, paroles d'Eugène Leterrier et Albert Vanloo, musique de Charles Lecocq (Renaissance, 1875). Il s'agit d'un mari que trompe un ami célibataire, et qui se promet de lui rendre la pareille lorsque celui-ci prendra femme. Il fait en effet tous ses efforts pour en venir à ses fins. Le nouvel époux se défend par tous les moyens possibles. La pièce est amusante, et la musique, est pleine de verve et de grâce. A citer, au premier acte, le rondeau bouffe du podestat et la chanson accorto de Graziolla : *Je tiens, monsieur mon époux;* au second, le gentil duo du jour et de la nuit, celui de l'enlèvement, et une jolie ronde nocturne; au troisième, des couplets bien venus : *Pour vous sauver on se dévoue,* et l'aimable duo : *Tu pleures, Graziella.*

PETIT (Jean), docteur en théologie, né et mort à Hesdin, dans le pays de Caux (vers 1360-1411). Docteur en théologie, il défendit les privilèges de l'université de Paris et fut envoyé à Rome par le roi Charles VI (1407), pour y aviser aux moyens de mettre fin au grand schisme. Devenu, à son retour, un des conseillers intimes de Jean sans Peur, il fit devant le roi et toute la cour l'apologie du meurtre du duc d'Orléans (1408). Son discours réfuté par Gerson, censuré en 1412 par l'évêque de Paris et condamné par le concile de Constance (1415), fut brûlé devant le parvis de Notre-Dame. En 1416, le roi Charles VI le fit de nouveau noter d'infamie par le Parlement.

PETIT (Louis), poète français, ami de P. Corneille, né et mort à Rouen (1614-1693). Receveur général des domaines, il fréquenta l'hôtel de Rambouillet et vécut en familiarité avec tous les lettrés du XVIIe siècle. Il a laissé : *Satires générales en vers* (1686), et *Dialogues satiriques et moraux en prose* (1686).

PETIT ou **LEPETIT** (Claude), poète satirique, né à Paris vers 1640, mort vers 1665. Des romans et des chansons licencieuses et impies, dont il fut reconnu l'auteur, lui valurent d'être emprisonné au Châtelet, condamné à mort, pendu et brûlé. On lui doit : *L'Ecole de l'intérêt* et *L'Université d'amour* (1662), roman allégorique licencieux; *l'Heure du berger,* demi-roman comique ou roman demi-comique (1662); *Chronique scandaleuse* ou *Paris ridicule* (1663), poème burlesque; *les Plus belles pensées de saint Augustin mises en vers français* (1666).

PETIT Marie), aventurière française, née à Moulins en 1665, morte vers 1720. Fille d'un avocat et d'une blanchisseuse, belle et intelligente, elle tenait, en 1702, une maison de jeu à Paris, rue Mazarine. Elle se lia avec J.-B. Fabre, négociant de Marseille, qui, chargé en 1705 d'une mission en Perse, l'emmena déguisée en homme. Desservis par Ferriol, ambassadeur de France en Turquie, tous deux furent arrêtés par le pacha d'Alep; ils se rendirent à Constantinople, chez l'ambassadeur persan, et, avec son aide, gagnèrent Erivan, où Fabre mourut subitement (1706). Après maintes péripéties, Marie Petit parvint à la cour de Perse, fut reçue par le schah Hoséin, qui la combla de cadeaux. Mais, quand elle débarqua à Marseille (1709), ses ennemis la firent emprisonner sous l'inculpation d'islamisme, d'usurpation de titre, de vol et d'immoralité. Le procès traîna en longueur et fut clôturé en 1711, après la destitution de Ferriol, par la mise en liberté de Marie Petit. Elle avait écrit des mémoires dont elle confia la revision à Le Sage, qui jugea prudent d'en faire interdire la publication par Pontchartrain (1715).

PETIT (Jean-Louis), chirurgien français, né et mort à Paris (1674-1750). De 1692 à 1697, il fut employé au service de l'armée du maréchal de Luxembourg. Reçu maître en chirurgie, en 1700, il fut membre de l'Académie royale des sciences et de la Société royale de Londres. Il mourut sans avoir pu terminer son *Traité de chirurgie,* qui est resté longtemps célèbre. Il a laissé en outre un grand nombre de mémoires relatifs à l'anatomie et à la chirurgie. — Son fils, Louis **Petit,** chirurgien distingué, est mort prématurément (1710-1737).



Jean-Louis Petit.

PETIT (Antoine), médecin français, né à Orléans en 1718, mort à Olivet en 1794. Il fut reçu docteur régent en 1746, et fonda dans la Faculté de Paris une chaire d'anatomie et une de chirurgie. Il institua à Orléans, de ses deniers, un service gratuit de consultations. Parmi ses écrits, nous citerons : *Recueil de pièces relatives à la question des naissances tardives* (1766); *Traité des maladies des femmes enceintes, en couche, et des enfants nouveau-nés* (1779); *Anatomie chirurgicale de Palfin, revue et augmentée par A. Petit* (1753).

PETIT (Marc-Antoine), chirurgien français, né et mort à Lyon (1766-1811). Nommé chirurgien en chef en 1788, il n'exerça ses fonctions qu'en 1793. Il institua à Lyon des cours d'anatomie et de chirurgie clinique. Citons de lui : *Dissertatio de phthisi laryngea* (1790); *Eloge de Desault* (1795); *Discours sur la douleur* (1799); *Essai sur la médecine du cœur* (1806); *Collection d'observations cliniques* (1815).

PETIT (Jean-Martin, baron), général français, né et mort à Paris (1772-1856). Il fit presque toute les campagnes de la Révolution et de l'Empire et devint général en 1813. Napoléon, sur le point de partir pour l'île d'Elbe (20 avr. 1814), fit ses adieux aux soldats de sa vieille garde rangés dans la cour du Cheval-Blanc, au château de Fontainebleau, et embrassa leur chef, le général Petit. En 1815, celui-ci rejoignit l'Empereur, et combattit à Waterloo. Retraité en 1825, il reprit du service après la révolution de Juillet et devint général de division (1831), pair de France (1838), commandant en second des Invalides (1840). Napoléon III, en 1852, le nomma sénateur.

PETIT (Alexis-Thérèse), physicien français, né à Vesoul en 1791, mort à Paris en 1820. Elève de l'Ecole polytechnique en 1809, il professa la physique au lycée Bonaparte, puis à l'Ecole polytechnique. On lui doit : *Mémoire sur les variations que le pouvoir réfringent d'une même substance éprouve dans les divers états d'agrégation qu'on peut lui donner par l'effet gradué de la chaleur,* avec son beau-frère Arago (1814); *Mémoire sur l'emploi du principe des forces vives dans le calcul des machines* (1818); etc.

PETIT (Louis-Michel), graveur en médailles, né et mort à Paris (1791-1844). Il débuta comme sculpteur au Salon de 1824, exécuta des statues, *la Foi* et *l'Espérance,* un groupe en bronze, *Jupiter endormi dans les bras de Junon,* puis s'adonna à la gravure en médailles. Ses médailles sont composées avec facilité et clarté. On cite : les médailles du *prince de Condé,* de *Vauban,* de *Copernic,* de *Malesherbes,* de *Marmontel,* de *Le Brun,* de *Joseph Vernet,* etc.

PETIT (Jean-Louis), peintre, né à Paris en 1795, mort en 1876. Parmi ses nombreux tableaux d'histoire, paysage, marine, etc., nous citerons : *la Barque échouée* (1819); *Intérieur de l'ancienne salle des jeux Floraux à Toulouse*; *les Sables du Port Bail* (1834); *le Phare de Gatteville*; *le Lazaret et le fort Tatihou*; *Intérieur de ferme* (1841); *Cap de La Hague* (1865); *le Tombeau de Chateaubriand* (1866); *Villers-sur-Mer* (1875).

PETIT (Jean-Claude), sculpteur français, né à Besançon en 1819. Il remporta en 1839 le second grand prix de Rome. Citons de lui : *Persée,* statue en marbre (palais de Fontainebleau); *Castor et Pollux,* statues en pierre pour les Tuileries; les *Muses de l'Architecture et de l'Industrie* (façade de l'Opéra); etc.

PETIT (Léonce-Justin Alexandre), peintre et dessinateur français, né à Tadeu (Côtes-du-Nord) en 1839, mort à Paris en 1884. Il a fait paraître des dessins et des caricatures dans différents périodiques illustrés, et exposé, depuis 1868, un certain nombre de tableaux de genre. Il s'est également adonné avec succès à la peinture sur faïence, et a exposé en ce genre un *Gambrinus* au Salon de 1877. Enfin, il a illustré de dessins divers ouvrages, notamment *M. Trinqle,* de Champfleury (1867), et il a publié plusieurs albums : *les Aventures de M. Béton* (1869); *Paul le désobéissant* (1878); *la Conversion de M. Gervais* (1880); etc.

PETIT DE JULLEVILLE (Louis), littérateur français, né et mort à Paris (1841-1900). Elève de l'Ecole normale supérieure, dont il sortit agrégé, il fut reçu docteur ès lettres en 1868. Il occupa une chaire à la faculté des lettres de Dijon, puis à l'Ecole normale, enfin à la faculté des lettres de Paris. Outre deux thèses : *l'Ecole d'Athènes au IVe siècle après Jésus-Christ* (1868) et *Quomodo Græcium tragici poetæ græci descripserint* (1868), on lui doit les ouvrages suivants : *Histoire de la Grèce sous la domination romaine* (1875); *Histoire grecque* (1875); *Notions générales sur les origines et sur l'histoire de la langue française* (1883); *Histoire littéraire* (1884), et une *Histoire du théâtre en France* (1880-1886). Il a dirigé la publication d'une grande *Histoire de la langue et de la littérature françaises, des origines à 1900* (1900); etc.

PETIT-BARRAGE n. m. Sorte de linge ouvré, que l'on fabriquait aux environs de Caen. ‖ Pl. *Des* PETITS-BARRAGES.

PETIT-BLANC n. m. Ancienne monnaie d'argent française. ‖ Pl. *Des* PETITS-BLANCS.

PETIT-BOIS n. m. Montants et traverses d'une fenêtre, dans lesquels on place et assujettit les verres à vitres. (S'emploie de préférence au plur. : *Des* PETITS-BOIS.)

PETIT-BORNAND (LE), comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 15 kilom. de Bonneville, au-dessus du Borne, sous-affluent du Rhône; 1.457 hab. Source froide (17°,5) sulfureuse; ruines de murs antiques.

PETIT-BOURBON (HÔTEL ET THÉÂTRE DU). V. BOURBON.

PETIT-BOURG, bourg de la Guadeloupe, sur la côte de La Basse-Terre; 5.000 hab. Ananas, canne à sucre.

PETIT-BOURG-DES-HERBIERS (LE), comm. de la Vendée, arr. et à 38 kilom. de La Roche-sur-Yon, sur la Maine, affluent de la Sèvre Nantaise; 1.097 hab. Poteries.

PETIT-CANAL, bourg de la Guadeloupe, arrond. et à 17 kilom. de La Pointe-à-Pitre; sur la côte de La Grande-Terre; 3.000 hab. Canne à sucre.

PETIT-CORPS n. m. Cout. anc. Ouvrier de Beauvais, qui ne fabriquait que de la serge. ‖ Pl. *Des* PETIT-CORPS.

PETIT-COUP n. m. Espèce de vis, dont la tête a une éminence sur laquelle on dirige le bout d'un crochet inférieur de l'abattant du métier à bas. ‖ Mouvement ayant pour but d'égaliser les nouvelles boucles dans les becs des aiguilles du métier à bas. (Pl. *Des* PETITS-COUPS.)

PETIT-COURONNE (LE), comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 9 kilom. de Rouen; 765 hab. Ch. de f. Ouest. Petite ferme, ancien patrimoine de Pierre Corneille, transformée en *Musée Cornélien.*

PETIT-DEUX n. m. Techn. Dans les raffineries, Pain de sucre pesant 1 kilogramme. ‖ Pl. *Des* PETITS-DEUX.

PETIT-DUNKERQUE (d'une enseigne parisienne *Au Petit Dunkerque,* Dunkerque étant réputé pour la fabrication des objets en ivoire) n. m. Bibelot d'étagère.

PETITE-FILLE n. f. Ling. V. PETIT-FILS.

PETITE-FORÊT, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 3 kilom. de Valenciennes; 1.334 hab.

PETITE-MAÎTRESSE n. f. V. PETIT-MAÎTRE.

PETITEMENT adv. En petite quantité. ‖ Mesquinement : *Vivre* PETITEMENT. ‖ A l'étroit : *Etre logé* PETITEMENT. — Fig. Avec petitesse, d'une manière dépourvue de grandeur : *Envisager* PETITEMENT *une question.*

PETIT-ENGHIEN, comm. de Belgique (Hainaut [arrond. de Soignies]); 2.060 hab. Carrières, fonderies.

PETITE-NIÈCE n. f. V. PETIT-NEVEU.

PETITE-OIE n. f. Cou, ailerons, etc., qu'on retranche d'une oie, d'une volaille. ‖ On dit auj. ABATIS.

— Par ext. Bas, chapeau, gants et autres accessoires de la toilette. ‖ Fam. Accessoires en général, et particulièrem. Petites privautés galantes : *J'en suis toujours resté à la* PETITE-OIE *de l'amour.* (Duplessis.)

PETITE-OLONNE (de *Olonne,* lieu principal d'orig.) n. f. Toile de chanvre écrue, pour voiles de navire.

PETITE-PIERRE (LA) [en allem. *Lützelstein*], ch.-l. de cant. d'Alsace-Lorraine (Basse-Alsace [cercle de Saverne]), entre deux collines boisées des Vosges; 926 hab. Ancien comté, ancienne place forte, ancienne commune du dép. du Bas-Rhin, prise par les Allemands le 9 août 1870.

PETITE-RAON (LA) ou **RAON-LA-PETITE,** comm. des Vosges, arrond. et à 22 kilom. de Saint-Dié, dans une vallée des Vosges, au confluent de la Rochère et du Rabodeau; 1.639 hab. Pierres à bâtir et à chaux; commerce de vins. Filature et tissage de coton, de cylindres pour filature.

PETITES-MAISONS n. f. pl. Hist. V. MAISON.

PETITESSE (*tèss* — rad. *petit*) n. f. Peu d'étendue, de volume, faible dimension : *La* PETITESSE *d'un parc, d'un vase.*

— Modicité; caractère de ce qui est petit par la valeur, la quantité ou le nombre : *La* PETITESSE *d'un cadeau.*

— Fig. Faiblesse ou bassesse : PETITESSE *d'esprit, de cœur.* ‖ Acte dépourvu de noblesse, de grandeur : *Commettre des* PETITESSES. ‖ Chose frivole, sans importance : *S'occuper de* PETITESSES. (La Rochef.)

PETITE-SYNTHE, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 5 kilom. de Dunkerque, sur le canal de Mardyck; 3.793 hab. Ch. de f. Nord. Raffineries de pétrole, de soufre. Filature de jute. Fabrique de savons, de chicorée.

PETITE-VENISE n. f. Toile de lin ouvragée sur le métier, à l'imitation des ouvrages vénitiens, qui se fabriquait en Normandie aux XVIIe et XVIIIe siècles. ‖ Linge de fabrication flamande, plus souvent nommé ROSETTE.

PETIT-FER n. m. Traverse et montant en fer, avec feuillures, qui reçoit les verres à vitres des châssis des croisées. (Se dit surtout au plur. : *Des* PETITS-FERS.)

PETIT-FILS, PETITE-FILLE n. Fils, fille du fils ou de la fille, par rapport à l'aïeul ou à l'aïeule. (Pl. *Des* PETITS-FILS, *Des* PETITES-FILLES.) ‖ *Arrière-petit-fils, Arrière-petite-fille.* V. ARRIÈRE-PETIT-FILS.

PETIT-GRAIN n. m. Petite orange tombée prématurément de l'arbre, et qu'on employait jadis comme pois à cautère. ‖ Pl. *Des* PETITS-GRAINS.

— *Essence de petit-grain,* Huile volatile obtenue par distillation des orangettes.

PETIT-GRIS n. m. Variété de l'écureuil commun, propre à la Russie boréale et à la Sibérie, à fourrure grise sur le dos, blanche sur le ventre, très estimée. ‖ Fourrure de cet écureuil. ‖ Petites plumes grises qui se trouvent sous le ventre de l'autruche. ‖ Pl. *Des* PETITS-GRIS.)

PÉTITION (*si-on* — du lat. *petere*, supin *petitum*, demander) s. f. Action de demander. ‖ Demande par écrit adressée à une autorité : *Faire apostiller une* PÉTITION.

— Dr. Réclamation. ‖ *Pétition d'hérédité*. V. la partie encycl. ‖ *Plus-pétition*. V. ce mot à son rang alphab.

— Dr. anc. *Pays de pétition*, Pays où l'impôt n'était accordé qu'après avoir été demandé par le souverain ; telles les Flandres françaises (maritime et wallonne).

— Dr. parlem. *Commission des pétitions*, Commission parlementaire chargée de statuer sur les pétitions.

— Hist. *Pétition des droits*. V. la partie encycl.

— Hist. ecclés. Dans la règle de saint Benoît, Formule de profession solennelle des vœux monastiques.

— Logiq. *Pétition de principe*, Raisonnement vicieux qui suppose pour vrai ce qui est en question.

— ENCYCL. Dr. La *pétition d'hérédité*, action réelle, est celle par laquelle celui qui se prétend héritier fait reconnaître son droit héréditaire contre des personnes qui se comportent comme successeurs universels du défunt ou contre leurs ayants cause, et tend à obtenir d'elles le délaissement de tout ce qui fait partie de l'hérédité. Elle se prescrit par trente ans. Mais, vis-à-vis des possesseurs à titre particulier, l'héritier ne peut intenter qu'une action en revendication qui se prescrit par dix à vingt ans.

— Hist. *Pétition des droits*. La pétition des droits (*petition of rights*) est un document adressé au roi Charles Ier en 1628, par le Parlement, pour le rappeler au respect des lois ou ordonnances qui avaient été violées par son gouvernement et celui de son prédécesseur. Charles Ier n'ayant point répondu à cette sommation, les communes présentèrent une *remontrance*, où elle réclamait le renvoi de son ministre Buckingham. Le roi dut céder, et la *pétition of rights* est devenue partie intégrante de la Constitution.

— Logiq. Il y a des mots auxquels Bentham donne le nom d' « expressions qui supposent la question ». Tel est, selon lui, le mot *innovation*. La définition de ces mots est, en effet, un cercle vicieux. Toutefois, on nomme, en général, « pétition de principe » un raisonnement vicieux, qui consiste à poser en fait la chose même qui est en question. Les exemples de ces raisonnements, qu'un examen attentif de la majeure suffit à infirmer, sont innombrables. Si l'on veut prouver la persistance de la force par la continuité du mouvement, et qu'ensuite on invoque la persistance de la force comme une preuve de la continuité du mouvement, c'est là une pétition de principe. Platon, dans le *Phédon*, démontre l'immortalité de l'âme en se fondant sur sa simplicité ; dans la *République*, l'immortalité lui sert de preuve de la simplicité de l'âme : cercle vicieux. La *Logique de Port-Royal* rapporte à cette classe de sophismes « tous les raisonnements où l'on prouve une chose inconnue par une qui est autant ou plus inconnue, ou une chose incertaine par une qui est autant ou plus incertaine ».

— Polit. En France, le *droit de pétition* appartient à tous, sans distinction de sexe, d'âge, ni de nationalité. Il peut être exercé à l'égard des Chambres législatives ou du pouvoir exécutif et de ses agents.

Les pétitions doivent être écrites et les signatures légalisées. Les pétitions aux administrations publiques doivent être, en outre, écrites sur papier timbré. En sont seules dispensées les demandes de congé, de secours, les demandes relatives aux inscriptions sur les listes d'électeurs ou de jurés et certaines requêtes en matière d'impôts.

PÉTITIONNAIRE (*si-o-nèr'*) n. m. Personne qui fait, qui présente une pétition : *La Convention admettait les* PÉTITIONNAIRES *à sa barre*.

PÉTITIONNEMENT (*si-o-ne-man*) n. m. Action de pétitionner ; son résultat : *Organiser un* PÉTITIONNEMENT.

PÉTITIONNER (*si-o-né*) v. n. Présenter une pétition : *Le droit de* PÉTITIONNER.

PETITISSIME (*ti-sim'* — superl. de *petit*) adj. Par plaisant. Très petit.

PETIT-JEAN, personnage des *Plaideurs*, de Racine, type du paysan intéressé, mêlange de niaiserie et de malice. Il ne parle que par proverbes et sentences :

> Tel qui rit vendredi dimanche pleurera...
> . . . . . .
> ... Sans argent, l'honneur n'est qu'une maladie...
> . . . . . .
> Qui veut voyager loin ménage sa monture...
> . . . . . .
> On apprend à hurler, dit l'autre, avec les loups...

C'est lui qu'on avait fait venir d'Amiens pour être suisse. Dans le procès fait au chien Citron, coupable d'avoir mangé un chapon, il remplit le rôle du ministère public, mais avec son gros bon sens et non en récitant la harangue pompeuse qu'on lui avait fait apprendre par cœur.

PETITJEAN (*Edmond*-Marie), peintre paysagiste français, né à Neufchâteau (Vosges) en 1844. Ce très habile artiste, d'un talent lumineux et souple, s'est plu à représenter les paysages des Pays-Bas et de l'est de la France. Citons : *Canal aux environs de Dordrecht* (1875) ; *En Lorraine* (1883) ; *l'Estacade d'Ostende* (1886) ; *Hameau en Franche-Comté* (musée d'Amiens) ; etc. Il a paru à l'Exposition universelle de 1900, avec six toiles : *Verdun le soir* ; *un Grain dans un bassin à Dunkerque* ; *Hameau lorrain* ; *la Tour du Leughenaar* ; *le Vieux Moulin aux Sables-d'Olonne*, et *le Loing à Nemours*.

PETIT-LAIT n. m. Partie liquide du lait caillé. ‖ Pl. *Des* PETITS-LAITS.

— Pharm. *Petit-lait d'Hoffmann*, Liquide que l'on obtient en traitant par l'eau bouillante le lait évaporé, pour être conservé, jusqu'à consistance presque solide. ‖ *Petit-lait artificiel*, Médicament obtenu en dissolvant dans un litre d'eau 10 grammes du mélange suivant : sel marin 50 grammes, sucre de lait 1.000 grammes, nitre et alun, de chacun 5 grammes, on ajoutant à la solution : vinaigre et sirop de nerprun, de chacun 1 gramme. ‖ *Petit-lait de Weiss*, Petit-lait dans lequel on a fait infuser, une demi-heure, pour un demi-litre : follicules de séné, sulfate de magnésie, de chacun 2 grammes ; caille-lait, fleurs de sureau, mille-pertuis, de chacun 1 gramme.

— ENCYCL. Le *petit-lait*, ou sérum du lait, contient du sucre de lait, un peu d'acide acétique et d'acide lactique, des lactates, des phosphates de chaux et de potasse, du chlorure de potassium. Il s'emploie à la dose de 500 à 1.000 grammes par jour comme laxatif.

En pharmacie, on prépare le petit-lait en faisant cailler du lait par ébullition avec un peu d'acide citrique ou d'acide tartrique dissous et on le clarifie en le faisant bouillir, après séparation du caséum, avec de l'eau albumineuse. Il aigrit facilement ; soumis à la fermentation alcoolique, il donne le képhir.

PETIT-LION ou **PETIT-LYON** n. m. Linge ouvré qui se fabriquait, aux XVIIe et XVIIIe siècles, en Beaujolais.

PETIT-MAÎTRE, PETITE-MAÎTRESSE n. Qualification donnée, aux XVIIe et XVIIIe siècles, aux jeunes gens qui affectaient une grande élégance de mise, de manières. ‖ Pl. *Des* PETITS MAÎTRES. *Des* PETITES-MAÎTRESSES.

— n. m. pl. Hist. Nom donné, pendant la Fronde, aux jeunes seigneurs du parti de Condé. — *Un* PETIT-MAÎTRE.

PETIT-MARS, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 42 kilom. de Châteaubriant ; 1.392 hab. Tourbières. Château de la *Pommeraye*. Château de Pont-Hus (XVIIe s.).

PETIT-MUGUET n. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'aspérule odorante.

PETIT-NEVEU, PETITE-NIÈCE n. Fils, fille du neveu ou de la nièce, par rapport au frère ou à la sœur de l'aïeul ou de l'aïeule. ‖ Pl. *Des* PETITS-NEVEUX. *Des* PETITES-NIECES.

— Par ext. Descendants : *Nos* PETITS-NEVEUX *en sauront plus que nous*. Ne s'emploie en ce sens qu'au plur.)

PETIT-NOIR, comm. du Jura, arrond. et à 24 kilom. de Dôle, dans une plaine humide sillonnée de fausses rivières ou « mortes », anciens lits du Doubs ; 962 hab.

PÉTITOIRE (du lat. *petitorius*, même sens) n. m. et adj. Se dit d'une demande faite en justice pour faire reconnaître un droit de propriété sur un immeuble.

— ENCYCL. Les actions judiciaires qui portent sur les immeubles peuvent avoir pour objet la simple possession (actions *possessoires*). Les actions pétitoires protègent le droit de propriété et permettent la revendication d'un immeuble, d'un usufruit, etc.

Ces deux situations distinctes entraînent une compétence différente. Les actions possessoires sont intentées devant le juge de paix, qui doit se renfermer dans la possession de fait. Il lui est interdit de décider du fond du droit. Les tribunaux d'arrondissement sont seuls juges du pétitoire. La distinction a une autre importance. Certains administrateurs légaux, mari, tuteur, maire, peuvent intenter les actions possessoires, non les pétitoires.

PETITOT (Jean), peintre en émail, né à Genève en 1607, mort à Vevey en 1691. Élève de son père, architecte et sculpteur, placé ensuite chez un joaillier distingué, Pierre Bordier, il fut chargé par ce dernier de peindre des portraits qu'ils exécutaient en émail. Les deux artistes visitèrent l'Italie, la France, enfin l'Angleterre, où Charles Ier attacha Petitot à sa personne. Après la mort de Charles Ier, il se rendit en France (1649). Louis XIV lui donna une pension et un logement au Louvre. Petitot fit de nombreux portraits de ce prince, ceux des reines Anne d'Autriche et Marie-Thérèse, et fut chargé d'exécuter des émaux reproduisant les tableaux de Le Brun, de Mignard et de Philippe de Champaigne. Après la révocation de l'édit de Nantes, Petitot, qui était protestant, ne put obtenir la permission de retourner en Suisse ; il tenta de s'évader, mais fut arrêté et emprisonné au For-l'Évêque. Bossuet, chargé de le convertir, ne put y parvenir. Petitot, âgé alors de près de quatre-vingts ans, tomba dangereusement malade. Quand on lui rendit la liberté, il en profita pour se réfugier dans son pays natal.



J. Petitot.

PETITOT (Pierre), statuaire français, né à Langres en 1751, mort à Paris en 1840. Il obtint, en 1788, le premier grand prix de sculpture de l'école de Dijon. De retour en France pendant la Révolution, il fut quelque temps emprisonné comme suspect. Citons de lui : *le Génie français* (1804) ; *la Concorde* ; *la Mort de Pindare* ; *la Guerre* et *la Paix*, pour servir de pendentifs au Panthéon ; etc. — Son fils, LOUIS-MESSIDOR-LEBON, sculpteur, né et mort à Paris (1794-1862), obtint à vingt ans le grand prix de sculpture. De retour à Paris en 1820, il exposa : *Ulysse chez Alcinoüs* (palais de Fontainebleau) ; *Saint Jean-Baptiste* ; le *Jeune chasseur piqué par un serpent* (qui a figuré au Luxembourg). Il entra à l'Académie des beaux-arts, en 1835. Citons de lui : *Louis XIV honorant les grands hommes de son règne*, à Caen ; *Saint Maurice expirant pour la foi*, à l'église Saint-Sulpice, à Paris ; une statue équestre de *Louis XIV*, dont le cheval est de Cartellier et qu'on voit à Versailles ; les *Bas-reliefs du monument de Quiberon* ; *Pelerin calabrais et son fils accablés de fatigue implorant le secours de la Vierge* (jardin du Luxembourg) ; la *Naïade de la Seine* ; le *Monument du duc de Berry*, à Caen ; etc.

PETITOT (Claude-Bernard), littérateur français, né à Dijon en 1772, mort à Paris en 1825. Il entra dans la vie littéraire par des tragédies bientôt oubliées. Nommé chef du bureau de l'instruction publique de la Seine en 1800, il devint, en 1809, inspecteur général des études et, en 1824, directeur de l'instruction publique. Il a donné des traductions du théâtre d'Alfieri (1802) et des *Nouvelles de Cervantes* (1809). Mais les deux publications qui illustrèrent son nom furent le *Répertoire du théâtre français* (1803-1804 et 1817-1819), et, en collaboration avec Monmerqué, la *Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France* (1re série : de Philippe Auguste à Henri IV, Paris, 1819-1826 ; 2e série : de Henri IV au traité de 1763, Paris, 1820-1829).



Petit-pied.

PETIT-PALAIS-ET-CORNEMPS, comm. de la Gironde, arrond. et à 18 kilom. de Libourne, sur le *Palais*, affluent de l'Isle ; 605 hab. Vins rouges et blancs ordinaires.

PETIT-PÈRE n. m. Nom donné autrefois, en France, aux ermites de Saint-Augustin, institués en 1244.

PETIT-PIED n. m. Nom donné, au XVIIIe siècle, à des porte-bouquets en forme de trépieds. ‖ Pl. *Des* PETITS-PIEDS.

PETIT-PIED (Nicolas), théologien janséniste, né et mort à Paris (1665-1747). Nommé, en 1701, professeur d'Écriture sainte à la Sorbonne, il se déclara janséniste, signa le fameux *Cas de conscience* sur la distinction du fait et du droit (1703), et fut destitué. Il se retira en Hollande, auprès du P. Quesnel. Rentré en France, il reprit son cours (1719). Mais les attaques qu'il ne cessait de diriger contre la bulle *Unigenitus* amenèrent de nouveau sa destitution. Il devint cependant théologal de Bayeux (1728). A la fin de sa vie, il critiqua vivement les *convulsionnaires* de Saint-Médard et se sépara du parti janséniste.

PETIT-QUE (*ke*) ou **PETIT-QUÉ** *ku-é*) n. m. Typogr. Nom donné au point-virgule, dont on se servait jadis pour abréger la conjonction *que*. Ainsi, on imprimait *ubiq; quousq;* pour *ubique, quousque*. Peu us.)

PETIT-QUEVILLY, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 4 kilom. de Rouen, sur la Seine ; 13.948 hab. Ch. de f. Ouest ; c'est comme un faubourg industriel de Rouen. Fabrique d'acide sulfurique, filatures de coton, savonneries, fabrication de caoutchouc et de courroies. Église du XVIe siècle ; chapelle Saint-Julien, reste d'une léproserie fondée en 1160 par Henri II Plantagenet.

PETIT-RADEL (Louis-François), architecte, né et mort à Paris (1740-1818). Il alla à Rome, y étudia les monuments antiques et devint à son retour professeur de perspective et d'architecture. En 1770, il devint architecte expert, puis inspecteur général des bâtiments civils de Paris. Petit-Radel a dirigé les travaux du palais Bourbon, publié un *Projet pour la restauration du Panthéon français* (1799) et fait paraître un *Recueil de ruines d'architecture*. — Son frère, PHILIPPE, chirurgien français, né et mort à Paris (1749-1815). Il fut reçu docteur, régent de la Faculté de Paris en 1782 et obtint presque aussitôt la chaire de chirurgie. Il quitta Paris pour Bordeaux en 1792 et, l'année suivante, afin d'échapper au service militaire, s'embarqua pour les Indes orientales ; il séjourna deux ans à l'île Bourbon, puis visita l'Amérique. A son retour en 1797, il fut nommé professeur de clinique chirurgicale à la Faculté. Ses principaux écrits sont : *Essai sur le lait considéré médicalement* (1786) ; *Dictionnaire de chirurgie* (1790) ; *Cours de maladies syphilitiques* (1812 ; *Pyretologia medica* (1806). Il a collaboré au *Dictionnaire des sciences naturelles*, de Jussieu. — Son autre frère, LOUIS-CHARLES-FRANÇOIS, archéologue, membre de l'Institut, né et mort à Paris (1756-1836), fut vicaire général et chanoine de Couserans, de 1788 à 1791, époque à laquelle il émigra à Rome, où il étudia les restes de ces murailles antiques appelées *cyclopéennes* ou *pélasgiques*. A son retour en France, il devint bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, dont il fut administrateur en 1819, et obtint le titre d'historiographe adjoint de la ville de Paris. Citons de lui : *Explication des monuments antiques du musée* (1804-1806) ; *Recherches sur les monuments cyclopéens et description de la collection des modèles en relief composant la galerie pélasgique de la bibliothèque Mazarine* (1841) ; etc.

PETIT-RECHAIN, comm. de Belgique (prov. de Liège [arrond. de Verviers] ; 2.071 hab. Carderies, carrières.

PETIT-ROCHER, bourg de l'Amérique anglaise (Nouveau-Brunswick), près de la baie des Chaleurs ; 5.000 hab.

PETIT-SARGUE n. m. Pêch. Syn. de SPARAILLON.

PETITS-ENFANTS n. m. pl. Les enfants du fils ou de la fille, par rapport au grand-père, à la grand'mère. (N'a pas de sing.)

PETIT-SENN (John), écrivain suisse, né et mort à Genève (1790-1870). Il était connu comme poète lorsqu'il publia, en 1830, le *Fantasque*, feuille littéraire, dont il fut pendant cinq ans presque l'unique rédacteur, puis il prit part à la rédaction de l'« Album de la Suisse romande » et du « Magasin pittoresque ». Les ouvrages de cet écrivain moraliste sont remplis d'humour et de bon sens. Un recueil de ses *Œuvres choisies* a été publié à Genève (1872), avec une notice biographique par Marc Monnier.

PETIT-TEINT n. m. Nom donné jadis à la communauté des teinturiers qui n'employaient que les teintures communes, par opposition aux teinturiers du grand et bon teint.

PETIT-VENISE n. m. Comm. V. PETITE-VENISE.

PÉTIVÈRE ou **PETIVÈRIE** (*ri*) n. f. Genre de phytolaccacées, comprenant des sous-arbrisseaux de l'Amérique tropicale, dressés, rameux, à feuilles alternes, ovales ou lancéolées, à fleurs petites, disposées en épis allongés, latéraux. (Ces plantes exhalent une odeur d'ail caractéristique.)

PÉTIVÉRIACÉ (*si*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la pétivère. ‖ On dit aussi PETIVÉRÉ et PÉTIVÉRIE, ÉE.

— n. f. pl. Tribu des phytolaccacées, ayant pour type le genre *pétivère*. — *Une* PÉTIVÉRIACE, ÉE.

PETIT-VIEUX n. m. Nom, sous Louis XIII et Louis XIV, des régiments dont l'origine était postérieure à celle des *vieux* régiments de Picardie, Piémont, Champagne, Navarre et Marine.

— ENCYCL. Les *petits-vieux* avaient le privilège de n'être pas « cassés », comme les régiments ordinaires, quand la guerre était terminée. Ils venaient immédiatement après les vieux corps. Sous Louis XIII et au commencement du règne de Louis XIV, il y eut six *petits-vieux* ; mais Louis XIV acheta, pour son régiment, le privilège de petit-vieux du régiment de Saint-Vallier. Les cinq autres petits-vieux portèrent différents noms : 1° régiment de *Rambures*, formé sans doute sous Henri IV, appelé plus tard *Leuville*, puis Richelieu ; 2° régiment de *Bourbonnais*, formé de vieilles bandes sous Henri IV, appelé d'abord de Chapes ; 3° régiment d'*Auvergne*, appelé, sous Henri IV, Du Bourg-l'Espinasse ; 4° *Talard*, formé sous le nom de *Rosant* par Lesdiguières ; 5° *Boufflers-Remoncourt*, qui s'appelait *d'Espagny* à la bataille des Dunes.

PETKOÏTE (*pèt'*) n. f. Sulfate hydraté naturel d'un noir brillant, et cristallisant en cubes ; variété de voltaïte.

PÉTOCHE n. f. Petite cierge en résine que l'on emploie pour l'éclairage dans les campagnes.

PÉTOFFE n. f. Affaire ridicule, querelle à propos de rien. (Vieux mot employé par Mme de Sévigné.)

PETÖFI (Sándor-Alexandre), poète lyrique hongrois, né à Kis-Körös en 1823, tué à Segesvar en 1849. Il passa son enfance à Feleghaza, dans l'Alfold magyar, dont il

dovint le chantre le plus illustre. Il fut acteur, puis soldat, et se fixa finalement à Pest (1841). Il épousa Julie Szendrey (1845), prit une part active à la révolution qu'il inaugura, le 15 mars 1848, par son chant patriotique : *Debout! Magyar!* devint aide de camp du général Bem, se distingua dans les combats de Déva et de Szasz-Sebes et trouva la mort à Segesvar. Petőfi a écrit des poésies lyriques : *la Cigogne, A la fin de septembre; Maintenant ou jamais! Ma femme et mon épée*; etc.; des contes poétiques : *le Héros Jean* (1845), et quelques esquisses de voyage. Il avait acquis sa popularité avec son premier recueil de poésies lyriques publié en 1844, d'une grande naïveté de forme et d'une bolle et entraînante sincérité qui font de lui un des grands poètes nationaux de la Hongrie. On lui a élevé une statue, en 1882, à Budapest.



Petőfi.

PÉTOIRE ou **PÉTOISE** (rad. *péter*) n. f. Jouet fait d'un morceau de brauche de sureau dont on a ôté la moelle, et avec lequel on produit une faible détonation en chassant l'une contre l'autre, au moyen d'une baguette, deux bourres de chanvre mouillé. ‖ Mauvais fusil.

Pétoire.

PETON (dimin. de *pied*) n. m. Fam. Petit pied.

PÉTONCLE n. m. Genre de mollusques lamellibranches, famille des arcidés, répartis dans presque toutes les mers.

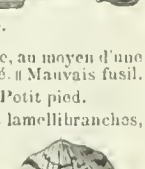

Pétoncle.

— Encycl. Les *pétoncles* sont des animaux sans byssus, dont la coquille est arrondie, à valves égales, convexes, solides, épaisses, recouvertes d'un épiderme velouté en dessous. L'espèce commune sur les côtes de France est le *petunculus pilosus*.

PÉTORITE ou **PÉTORRITE** (lat. *petoritum*) n. m. Antiq. Chariot à quatre roues, d'origine gauloise, en usage chez les Romains.

PÉTOUBASTIS, forme grécisée du nom *Petsibastit* que porta le premier pharaon de la XXIIIe dynastie égyptienne. D'abord prince de Tanis, il monta sur le trône à la mort du dernier roi de la XXIIe dynastie bubastite, Spéshang IV, et il régna, les uns disent quarante ans, les autres disent vingt-cinq ans, sans gloire.

PETRA (anj. **Ouadi-Mouça**), ville de l'Arabie ancienne, entre la mer Rouge et la mer Morte, et qui fut successivement la capitale des Iduméens, des Nabathéens, puis, sous la domination romaine, de la Palestine IIIe. Elle s'élevait en amphithéâtre dans une profonde vallée de la montagne de Hor, et faisait un grand commerce entre la Phénicie et la Palestine. Il subsiste de nombreuses ruines de la cité romaine, explorées par Burckhardt en 1812.

PETRA, ville de la Grèce (prov. d'Attique-et-Béotie), arrond. de Livadia; 3.140 hab.

PÉTRACINE (*sin'*) n. m. Cépage blanc, cultivé en Mourthe-et-Moselle, en Lorraine et en Alsace. Syn. RIESLING BLANC.

PETRALIA Soprana, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Palerme]); 7.895 hab.

PETRALIA Sottana, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Palerme]); 8.530 hab. Pétrole, fer et soufre.

PÉTRARQUE (Francesco PETRANCA), poète et humaniste italien, né à Arezzo en 1301, mort à Arqua, près de Padoue, en 1374. Son père, Pietro ou Petracco di Parenzo, notaire de la république, avait été banni de Florence en même temps que les *blancs* et que Dante, son ami (1301). Pétrarque passa ses premières années à Incisa, dans le val d'Arno, avec sa mère, Eletta Canigiani. A sept ans, il rejoignit à Pise son père, qui bientôt l'emmena à Carpentras, où, sous la direction de Convenevole da Prato, il apprit la grammaire, la dialectique et la rhétorique. Il alla ensuite étudier le droit et la théologie à Montpellier (1318-1322), puis à Bologne. Après la mort de son père (1326), et de sa mère, les exécuteurs testamentaires de son père se saisirent du peu qui lui revenait. Il se fit tonsurer, mais sans entrer dans les ordres, et se rendit à Avignon, où un talent pour la poésie latine le fit rechercher de la cour mondaine de Jean XXII (1327). Ce fut pendant ce séjour à Avignon qu'il vit Laure pour la première fois. V. LAURE. Exalté par une passion toute platonique, il lui rapporta dès lors toutes ses pensées.



Pétrarque, d'après une vieille gravure (Bibl. nat.).

Après être resté trois ans à Avignon, il séjourna à Lombez, visita Paris, le Brabant et les bords du Rhin, Gand, Aix-la-Chapelle, Liége, Cologne, les Ardennes, puis, de retour à Avignon, ne tarda pas à s'embarquer pour Rome, où il visita les monuments qui lui rappelaient l'antiquité. En 1337, il revenait à Avignon et y achetait un petit domaine sur la Sorgue. Du fond de cette retraite, où il se confina trois années, il écrivit un grand nombre de ces sonnets et *canzoni* qui ont fixé l'idiome italien.

Ces poésies en langue vulgaire n'étaient, du reste, que les moindres de ses travaux. Ce que, de son temps, on apprécia surtout dans Pétrarque, c'est l'érudit et le promoteur de la renaissance des lettres, qui recherchait, transcrivait les vieux manuscrits. Il retrouva entre autres les *Institutions oratoires* de Quintilien et les *Lettres familières* de Cicéron. Il donna à l'histoire ses véritables fondements : l'étude des anciens monuments. Il entreprit même de donner à la politique des règles meilleures dans le *De officio et virtutibus imperatoris*. Il montra comment il fallait écrire l'histoire en composant une *Histoire romaine*, un *De viris illustribus* dont il entreprit l'abrégé en *Epitome rerum memorandarum libri IV*, un poème sur la seconde guerre punique, *Africa*, et renouvela l'étude de la géographie dans un *Itinerarium Syriacum*.

Appelé à Rome (1341) par le sénat pour y recevoir la couronne lauréale, Pétrarque se vit dès lors recherché par les plus grands princes italiens. Dans les diverses missions diplomatiques qui lui furent confiées, il mit tout en œuvre pour arriver à la pacification de l'Italie et ramener à Rome la cour pontificale. Benoît XII lui donna le prieuré de Migliarino, près de Pise (1345). Quelque temps après, Pétrarque applaudissait à la tentative de Rienzi. La ruine de ses patriotiques espérances et la mort de Laure le plongèrent dans l'affliction; Clément VI l'appela alors près de lui. Il négocia, en 1354, la paix entre la république de Gênes et celle de Venise; la même année, il accompagnait l'empereur Charles IV à Milan, lors de son sacre.

Après avoir habité Padoue et Venise, où il offrit sa riche bibliothèque à la république — ce fut le commencement de la bibliothèque de Saint-Marc — il se fixa en 1370 dans les monts Euganéens, à Arqua, près de Padoue. Un matin, on le trouva mort dans sa bibliothèque.

Pétrarque avait eu d'une dame d'Avignon deux enfants naturels : un fils, nommé JEAN, dont les vices lui causèrent de cruels soucis, et une fille, TULLIA, qui épousa un gentilhomme milanais, Francesco da Brossano, l'exécuteur testamentaire du poète.

Ses œuvres italiennes se composent des *Rime in vita e in morte di madonna Laura* (1470), consistant en environ trois cents sonnets, cinquante canzones et six poèmes en *terze rime*, intitulées *Triomphes*. Parmi les œuvres latines, nous citerons : *Epîtres, Eylogues*, vives satires des mœurs de la cour pontificale; un grand nombre de traités philosophiques, politiques ou religieux, dont les principaux sont : *De remediis utriusque fortunæ libri II*; *De vita beata*, et une volumineuse correspondance : *Epistolæ familiares; variæ; ad veteres illustres; seniles; sine titulo*; etc.

— BIBLIOGR. : Mézières, *Pétrarque* (Paris 1868); de Sanctis, *Saggio critico sul Petrarca* (Naples, 1869); Gebhart : *les Origines de la Renaissance en Italie* (Paris, 1879); de Nolhac : *Pétrarque et l'humanisme* (Paris, 1892); le *Canzoniere autographe de Pétrarque* (Paris, 1886).

— Iconogr. Citons un petit portrait de Pétrarque, attribué à Dosso Dossi (anc. galerie Giustiniani); un autre, peint par Naldini (palais Corsini, à Florence). Andrea Appiani a représenté *Pétrarque à Avignon* (Expos. univ. de 1855). Ch. Lefebvre a exposé *Pétrarque voyant Laure pour la première fois dans l'église de Sainte-Claire à Avignon* (1835). Wauters a représenté *Pétrarque rencontrant Laure à la fontaine de Vaucluse*; le *Triomphe de Pétrarque* est le meilleur tableau de L. Boulanger (1836).

PÉTRARQUISER (*ki*) v. n. Se borner à un amour platonique, semblable à celui de Pétrarque pour Laure.

— Littér. Imiter, affecter le genre de Pétrarque : *Au XVIe siècle, en France, on* PÉTRARQUISAIT *comme on pindarisait.* (Sto-Bouve.)

PÉTRARQUISME (*kissm'*) n. m. Littér. Imitation de la manière de Pétrarque.

PÉTRARQUISTE (*kisst'*) adj. Qui appartient au genre de Pétrarque. ‖ Substantiv. Imitateur du genre de Pétrarque.

PÉTRAS (*tra*) n. m. Homme lourd et borné.

PETRA-SOGDIANA, forteresse de l'empire perse (Sogdiane), près de l'Oxus, prise en 328 av. J.-C. par Alexandre, qui y épousa Roxane.

PÉTRÉ, ÉE (du lat. *petræus*, dérivé de *petra*, pierre) adj. Géogr. Couvert de pierres, de rochers. (En ce sens prend une majuscule) : *L'Arabie* PETRÉE.

Anat. *Os pétré* ou *Apophyse pétrée*, Le rocher. (Peu us.)

PÉTRÉAL n. m. Anat. Syn. de ROCHER.

PÉTREAU (*tro*) n. m. Sauvageon qui pousse du pied d'un arbre : *Les pruniers repoussent beaucoup de* PÉTREAUX.

PÉTREAUL (*trol'* — du lat. *petra*, pierre) n. m. Art milit. anc. Machine qui lançait des pierres.

PÉTRÉE n. f. Bot. Genre de verbénacées de l'Amérique tropicale.

— Encycl. Les *pétrées* sont des arbrisseaux grimpants, à feuilles simples, opposées, à fleurs rouges ou bleues groupées en longs épis axillaires ou terminaux. On les cultive souvent dans les serres.



Pétrée

PETREIA, personnage grotesque, qui figurait à Rome dans certaines cérémonies. C'était une vieille femme ivre. Elle était accompagnée d'un autre type féminin, Citeria, qui jetait aux assistants toutes sortes de quolibets joyeux.

PETREIUS Marcus), général romain, mort en 46 av. J.-C. Il écrasa Catilina révolté, à la terrible bataille de Pistoia (63 av. J.-C.). Plus tard, il suivit le parti de Pompée, combattit en Espagne, à Pharsale, à Thapsus, et se donna la mort quand il vit son parti perdu.

PÉTREL (*trèl* — du lat. *Petrus*, Pierre, par allus. à saint Pierre marchant sur les eaux) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des procellariidés.



Pétrel.

— Encycl. On entend par *pétrels*, dans le langage courant, tous les oiseaux de mer de la famille des procellariidés. Les pétrels vrais (*procellaria*) sont de taille moyenne, avec un bec assez court, fort, crochu, sillonné, avec les narines placées à sa base; leur livrée est sombre. Excellents voiliers, ils accompagnent les navires pendant des semaines pour profiter des débris jetés à la mer. Le pétrel d'Europe (*procellaria pelagica*) habite l'Atlantique nord jusqu'au Sénégal et se rencontre dans l'ouest de la Méditerranée; le pétrel d'Amérique (*procellaria tethys*) est propre aux côtes sud-occidentales du nouveau monde.

PETRELLA (Enrico), compositeur italien, né à Palerme en 1813, mort à Gênes en 1877. Il n'avait pas seize ans qu'il débuta à la scène avec un petit opéra bouffe, *il Diavolo color di rosa*. Il écrivit une vingtaine d'opéras aujourd'hui oubliés. Parmi ses ouvrages les mieux accueillis, il faut citer *Marco Visconti*, *Jone*, qui fit fureur en son temps; *Giovanna II di Napoli*, et, dans le genre bouffe, *il Folletto di Gresy* et surtout *le Precauzioni*.

PETRELLA Salto, comm. d'Italie (Abruzze [prov. d'Aquila]); 4.700 hab.

PETRELLA Tifernina, comm. d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]; 2.900 hab.

PETRETO-BICCHISANO, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 37 kilom. de Sartène, au-dessus d'un affluent du Taravo; 1.540 hab. — Le canton a 6 comm. et 5.619 hab.

PÉTREUX (*treû*), **EUSE** [du lat. *petrosus*, pierreux; de *petra*, pierre] adj. Anat. Qui a rapport, appartient au rocher : *L'antre, les sinus, les nerfs* PÉTREUX.

PÉTRICHERIE (*ri*) n. f. Ensemble des appareils et engins qui servent pour la pêche de la morue.

PÉTRICOLE (du lat. *petra*, pierre, et *colere*, habiter) adj. Qui habite l'intérieur des pierres.

— n. f. Genre de mollusques lamellibranches, type famille des *pétricolidés*, répandus dans presque toutes les mers. (Les pétricoles [*petricola*] sont des mollusques essentiellement perforants, vivant enfoncés dans les roches.)

PÉTRICOLIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches tétrabranchiaux conchacés, renfermant les genres *pétricole* et *naranio*. — *Un* PÉTRICOLIDÉ.

PETRIE (William Matthew FLINDERS), savant et égyptologue anglais, petit-fils du capitaine Flinders, qui découvrit l'Australie. Après avoir publié *Métrologie inductive* (1877), et un mémoire sur *Stonehenge* (1880), il visita l'Egypte. Les résultats de ses travaux sont consignés dans : *Dix années de fouilles en Egypte, Scarabées historiques, l'Art décoratif égyptien*, etc. Petrie a été nommé professeur d'égyptologie à l'université de Londres en 1893.

PÉTRIFIANT (*fi-an*), **ANTE** adj. Qui pétrifie, qui a la faculté de pétrifier.

— Incrustant : *Des eaux* PÉTRIFIANTES.

— Fam. Qui stupéfie, qui étourdit, qui rend immobile comme si l'on était de pierre : *C'est* PÉTRIFIANT.

PÉTRIFICATION (*si-on* — rad. *pétrifier*) n. f. Formation des pierres. ‖ Par ext. Phénomène par lequel la substance d'un corps organique se trouve remplacée par une substance pierreuse : *La* PÉTRIFICATION *des bois*. ‖ Nom vulgaire donné aux fossiles ou aux corps organisés transformés en substances minérales. ‖ Incrustation, phénomène par lequel les corps plongés dans certaines eaux s'y couvrent d'une couche pierreuse. ‖ Corps incrusté par ces eaux : *Les* PÉTRIFICATIONS *de la fontaine de Saint-Alyre, près de Clermont-Ferrand*.

— Encycl. V. INCRUSTATION.

PÉTRIFIER (du lat. *petra*, pierre, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous pétrifiions. Que vous pétrifiiez*) v. a. Changer en pierre. ‖ Abusiv. Incruster, couvrir d'une couche pierreuse : *Il est des eaux de source qui* PÉTRIFIENT *en quelques heures les objets qu'on y plonge*.

— Fig. Jeter dans la stupéfaction, rendre immobile comme la pierre : *Nouvelle qui* PÉTRIFIE *les assistants*. ‖ Rendre inactif, priver de vie :

> Quel tort lui fais-je enfin? Ai-je par un écrit
> *Pétrifié* sa veine et glacé son esprit?
> BOILEAU.

Se pétrifier, v. pr. Etre, pouvoir être pétrifié.

— Fig. S'immobiliser, perdre l'activité ou le sentiment.

PÉTRIFIQUE (*fik'*) adj. Qui convertit en pierre : *Force* PÉTRIFIQUE. (Vx.)

PETRIJANEC, ville d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat de Varad]), près de la Drave; 4.500 hab.

PETRIJEVCI, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat de Verőcze]), sur la Karacica; 4.200 hab.

PETRIKOVKA, bourg de Russie (gouv. d'Iékatérinoslav [distr. de Novomoskovsk]) sur la Tchaplinka, affluent du Dniépor; 12.000 hab.

PÉTRIN (du lat. *pistrinum*, lieu où l'on fait le pain) n. m. Sorte de coffre dans lequel on pétrit la pâte destinée à faire le pain. ‖ Appareil à l'aide duquel on pétrit la pâte : *Un* PÉTRIN *mécanique*.

— Par anal. Dans quelques provinces, Barque ou fermo de pétrin.

— Fam. *Etre dans le pétrin, Mettre dans le pétrin*, Etre dans l'embarras, Mettre dans l'embarras.

— Encycl. Industr. Le *pétrin* est une caisse en chêne plus longue que large, dont la surface intérieure est polie, et dans laquelle le *gindre* triture la pâte.

Pour préparer rapidement la pâte, on a créé des pétrins mécaniques, dont il existe de nombreux types. Ces appareils se composent d'un certain nombre de bras de fer armés de griffes et montés à excentrique sur un arbre horizontal, qui leur imprime un mouvement continu. La caisse rectangulaire est remplacée par une caisse métallique en forme de calotte sphérique, qui tourne constamment sur elle-même, de manière à présenter aux bras toutes les parties de la pâte contenue dans le pétrin. V. PAIN.

PÉTRINAL (de l'espagn. *pedernal*, pierro à feu) n. m.

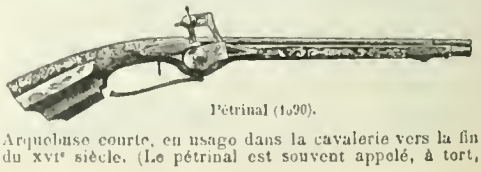

Pétrinal (1590).

Arquebuse courte, en usage dans la cavalerie vers la fin du XVIe siècle. (Le pétrinal est souvent appelé, à tort,

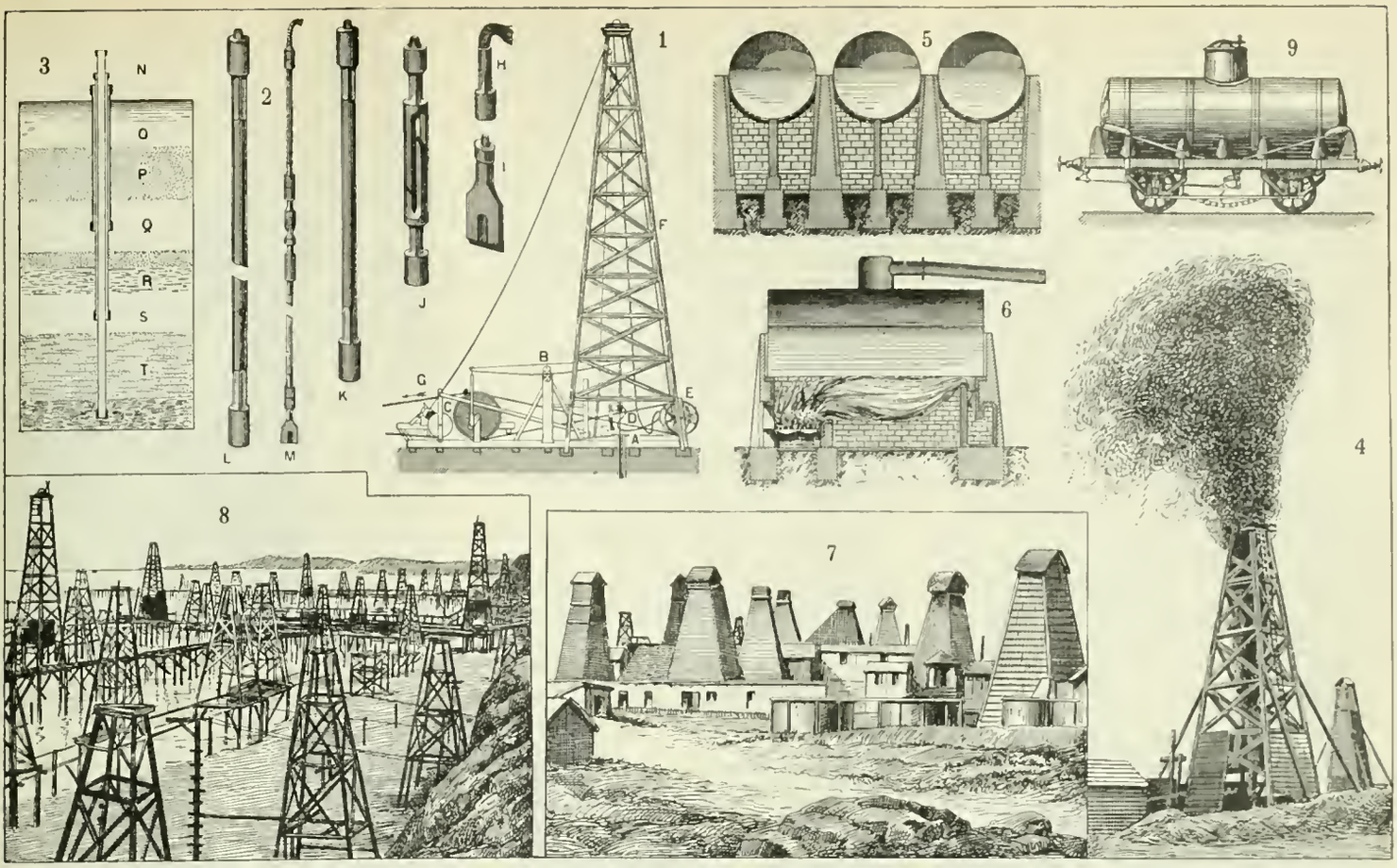

PÉTROLE : 1. Chevalement pour le forage d'un puits (A, orifice du puits; B, balancier actionnant la sonde; C, treuil actionnant la pompe à sable D; E, treuil de remonte des tringles de sondage; F, chevalement ou *derrick*; G, direction de l'emplacement de la machine à vapeur). — 2. Outils de sondage (H, fourchette d'attache du câble; I, trépan; J, étrier; K, L, allonges des tringles; M, tige entière). — 3. Coupe d'un puits, lors du forage (N, haut du puits; O, eau; P, couche de sable; Q, argile; R, sable et conglomérats; S, argile inférieure; T, sables pétrolifères). — 4. Puits en exploitation (environs de Bakou [Russie]). — 5. Chaudières pour la distillation du pétrole brut (coupes transversales). — 6. Chaudière pour la distillation de pétrole brut (coupe longitudinale). — 7. Exploitation de pétrole à Sabountchy (Russie). — 8. Agglomération de puits à pétrole sous-marins à Soumerland (Californie). — 9. Wagon pour le transport du pétrole.

poitrinal. C'était une arme à rouet, tenant le milieu entre l'arquebuse et le pistolet.)

PETRINIA, ville d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [Banat]), sur la Knlpa; 4.700 hab. Magnaneries.

PÉTRIR (du lat. pop. *pisturire*; de *pistura*, action de piler) v. a. Détremper et malaxer avec un liquide pour mettre en pâte : PÉTRIR *de la farine, de l'argile*.

— Par ext. Façonner comme en pétrissant : *Aujourd'hui, l'on* PÉTRIT *l'acier*. ‖ Malaxer, manier, presser à diverses reprises : *Les masseurs* PÉTRISSENT *les muscles*.

— Fig. Former, façonner : PÉTRIR *une jeune âme*.

— Techn. *Pétrir sur levain naturel*, pétrir en renouvelant, à chaque fournée, les trois opérations usitées pour le travail du levain de pâte. ‖ *Pétrir sur levure*. Pétrir en n'employant pour levain que de la levure. ‖ *Pétrir sur pâte*, Pétrir en prélevant, sur la première fournée, une quantité de pâte suffisante pour composer le levain de tout point de la seconde fournée.

— PROV. : **Dieu nous a tous pétris du même limon**. Nous sommes tous soumis aux mêmes lois naturelles.

Pétri, ie part. pass. du v. Pétrir.

— Fig. Tout rempli et comme entièrement formé : *Un enfant* PÉTRI *d'esprit. Un teint* PÉTRI *de lis et de roses*.

— *Se croire pétri d'un autre limon que le reste des hommes*, Se croire d'une nature supérieure à celle des autres.

Se pétrir, v. pr. Etre, pouvoir être pétri : *La farine ne* SE PÉTRIT *qu'en y ajoutant l'eau peu à peu*.

— Fig. Se façonner, se former : *Le caractère* SE PÉTRIT *par l'exemple*.

PÉTRISSABLE (*tri-sabl'*) adj. Qui peut être pétri : *Terre* PÉTRISSABLE.

PÉTRISSAGE (*tri-saj'*) n. m. Action ou manière de pétrir : *Le* PÉTRISSAGE *de la farine. Un mauvais* PÉTRISSAGE.

PÉTRISSEMENT (*tri-se-man*) n. m. Action de pétrir.

PÉTRISSEUR (*tri-seur'*), **EUSE** n. Personne qui pétrit. — n. m. Syn. de PÉTRIN, appareil mécanique.

PETRITOLI, comm. d'Italie (Marches [prov. d'Ascoli-Piceno]); 3.000 hab.

PETRO-ALEXANDROVSK, forteresse de la Russie d'Asie (Turkestan), ch.-l. de la prov. de l'Amou-Daria, près de l'Amou-Daria; presque en face de la ville de Khanka, dans le khanat de Khiva.

PETRO-BEY. Biogr. V. MAVROMICHALIS.

PÉTROBRUSIEN (*zi-in*) n. m. Disciple de Bruys. V. BRUYS.

PETROCHITZA, comm. de la Roumanie (Valachie [dép. de Dimbovitza]), sur la Jalomitza; 11.000 hab.

PÉTROCINCLE n. m. Sous-genre de merles (*turdus*), propres à l'ancien monde. (Les pétrocincles [*petrocossyphus*] sont vulgairement appelés « merles bleus ». L'espèce typo, propre à l'Europe méridionale et au nord de l'Afrique, est le *petrocossyphus cyanus*.)

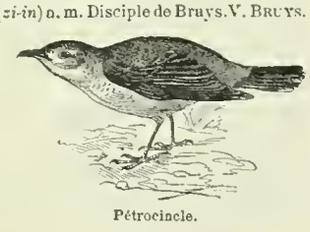

Pétrocincle.

PÉTROCORIENS (lat. *Petrocorii*), peuple de la Gaule ancienne (Aquitaine 11e). Ville princip. *Vesunna* (Périgueux).

PÉTROGALE n. m. Genre de mammifères marsupiaux, de la famille des macropodidés, propres à l'Australie. (Les pétrogales sont des kangourous à pieds postérieurs assez courts; ils n'ont point de canines. Le pétrogale à pieds jaunes [*petrogale xanthopus*] est un peu plus grand qu'un lièvre.)



Pétrogale.

PÉTROGLYPHE (du gr. *petros*, pierre, et *gluphê*, gravure) n. f. Rocher grossièrement sculpté, comme on en rencontre en Afrique ou en Amérique.

PETROGNATHE n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la tribu des lamiinés, propres à l'Afrique occidentale.



Pétrognathe (réd. d'un tiers).

PÉTROGNOSIE (*zi*— du gr. *pétros*, pierre, et *gnôsis*, connaissance) n. f. Partie de l'histoire naturelle qui traite des minéraux.

PÉTROGRAPHIE (*fi* — du gr. *pétros*, pierre, et *graphein*, décrire) n. f. Science qui a pour but l'étude des roches de l'écorce terrestre, au point de vue de leur composition minéralogique et chimique et de leur genèse.

— ENCYCL. Au commencement du XIXe siècle, la nature et l'origine des roches ont beaucoup préoccupé les géologues. Les roches à gros grains comme le granit, la syénite, la diorite furent connues les premières, mais la nature des roches, en apparence compactes, comme le basalte, ne fut déterminée qu'en 1815 par Cordier, qui démontra que ce dernier était une association de plusieurs minéraux cristallisés, qu'il put déterminer. Cordier pulvérisait la roche et soumettait la poudre à l'action d'un filet d'eau sur un plan incliné. Les minéraux de densité différente pouvaient ainsi se séparer. Mais le grand procédé d'observation qui devait le mieux permettre de déterminer la composition minéralogique et la structure est dû au physicien anglais Sorby qui, en 1858, attira l'attention du monde savant en publiant le résultat de ses observations sur des minéraux et des roches taillés en plaques assez minces pour être observés, par transparence, au microscope. Lirkel adopta, le premier, cette nouvelle méthode. Il fut suivi par Fouqué, Michel Lévy, Rosenbasch, qui établirent, en se servant des propriétés optiques des minéraux, les méthodes générales d'investigation aujourd'hui généralement employées. V. MINÉRALOGIE.

D'après leur origine, les roches se divisent en deux grands groupes : 1° roches ayant pris naissance par solidification d'une masse en fusion (magma); 2° roches formées par les débris des précédentes (grès) ou déposées



PÉTROGRAPHIE : 1. Plaque de granit de Vire, vue entre les nicols croisés (grossissement 80 diamètres) : *a*, quartz en grandes plages; *b* et *c*, quartz en cristaux isolés; *d*, mica; *e*, *f*, oligoclase; *g*, cristal d'orthose; *h*, orthose en grandes plages; 2. Obsidienne de Milo (grossissement 500 diamètres); 3. Basalte labradorique de la Thuilière (Cantal) (grossissement 20 diamètres).

par précipitation chimique (calcaires). Ce sont les *roches sédimentaires*. Les premières sont seules réellement intéressantes pour les pétrographes.

Les roches éruptives nous permettent de nous rendre compte de la nature de la masse en fusion qui se trouve immédiatement au-dessous de l'écorce terrestre. Elles peuvent être séparées en deux catégories. Celles qui proviennent d'un magma qui est arrivé à l'état liquide à la surface, a coulé et, s'est, par conséquent, refroidi rapidement : tel est le cas de toutes les laves des volcans; aussi appelle-t-on ces roches *roches volcaniques*. Dans d'autres cas, le magma a été protégé contre le refroidissement par les couches qui le séparent de la surface de la terre; aussi la solidification s'est faite lentement. Ces roches qui ont ainsi pris naissance ont des caractères différents des roches volcaniques, bien que les compositions chimique et minéralogique puissent être les mêmes. On les appelle *roches éruptives de profondeur*.

La structure permet de distinguer immédiatement ces deux catégories de roches. Par le refroidissement rapide,

il ne se forme que de très petits cristaux, visibles seulement au microscope, et appelés *microlithes*; assez souvent, une partie ne cristallise même pas; elle reste vitreuse, comme dans les obsidiennes : c'est la structure microlithique. Dans les roches qui se sont refroidies lentement, les cristaux sont beaucoup plus gros, sont visibles à l'œil nu, comme dans le granit, la diorite, etc. Il existe, comme dans les roches précédentes, deux temps de consolidation : l'un intratellurique et l'autre correspondant à la période de refroidissement lent; mais les cristaux étant égaux en dimensions, on ne peut pas les distinguer aussi facilement que dans les roches volcaniques. La structure est appelée dans ce cas *grenue* ou *granitique*. Entre ces deux types de structure, il existe beaucoup de variétés, parmi lesquelles il faut distinguer la *structure ophitique*, intermédiaire entre les deux autres. Suivant le mode de refroidissement, le même magma pourra donner une roche à structure granitoïde ou une roche à structure microlithique (syénite ou trachyte, granit ou rhyolite, etc.).

La reproduction artificielle de beaucoup de roches peut être faite dans les laboratoires. Fouqué et Michel Lévy sont arrivés les premiers à faire ces synthèses.

La classification des roches est basée sur la composition minéralogique et sur la structure. V. ROCHE.

PÉTROGRAPHIQUE *fik'* adj. Qui a rapport à la pétrographie : *Essais* PÉTROGRAPHIQUES.

— *Carte pétrographique*, Carte qui indique les roches d'une contrée.

PÉTROGRAPHIQUEMENT *(ke)* adv. Conformément à la pétrographie.

PÉTROÏQUE *(ik')* n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des luscinidés, propres à l'Australie et à la Nouvelle-Zelande.

PÉTROKOV ou **PIOTRKOW**, ville de Russie (Pologne), ch.-l. de gouv., sur la Strava; 30.000 hab. Cour civile et criminelle. Industrie et commerce actifs : tanneries, fonderies, huile, tissus, etc. Sous les Jagellons, cette ville fut le siège des diètes qui élisaient des rois. — Le district a 1.200 kilom. carr. et 51.000 hab.

— Le *gouvernement de Pétrokov* a 13.000 kilom. carr. et 510.000 hab. Gisements de houille, de fer; métallargie.

PÉTROLE (du lat. *petra*, pierre, et *oleum*, huile) n. m. Huile minérale, douée d'une odeur bitumineuse, forte et tenace, et employée à l'éclairage, au chauffage, etc.

— Pyrotechn. Cartouche de gros papier roulé sur une baguette de fusil et rempli de poudre, plié et replié sur lui-même, lié au milieu de chaque pli avec de la ficelle, amorcé par un bout de mèche à étoupille introduit dans une de ses extrémités, ce qui donne une suite de pétards, formant ainsi la garniture des fusées volantes.

— ENCYCL. Industr. Le *pétrole* ou *naphte* a été connu de toute antiquité, mais son importance industrielle date seulement de la seconde moitié du XIXe siècle. C'est en 1858 que l'Américain Drake, forant un puits à Titusville, en Pensylvanie, vit soudain jaillir des profondeurs de la terre un liquide huileux, qui pouvait, après une purification très simple, brûler avec une flamme éclatante. La *fièvre de l'huile* s'empara alors des spéculateurs américains, et une nouvelle industrie se trouva créée.

Le pétrole existe en quantités très différentes dans les diverses régions du globe. Il est renfermé dans des poches naturelles, à des profondeurs variables, au sein des couches géologiques de tous les âges. Certains savants le regardent comme un produit de la décomposition des animaux et des végétaux préhistoriques; d'autres y voient le résultat de la condensation des gaz formés par la houille distillant sous l'influence de la chaleur centrale; enfin, Berthelot attribue sa formation à l'action de la vapeur d'eau sur les carbures métalliques à haute température.

Les gisements de pétrole les plus importants sont ceux des États-Unis et ceux du Caucase. On exploite encore le pétrole en Galicie, en Roumanie, en Allemagne. En France, on peut citer le gisement de Gabian (Hérault).

Extraction. L'extraction du pétrole se fait en forant des puits, qui peuvent dépasser une profondeur de 500 mètres aux États-Unis, et qui, à Bakou (Caucase), ont une profondeur moyenne de 130 mètres. Lorsque le puits a atteint la couche pétrolifère, il peut arriver, soit que le jet de pétrole s'élève à une grande hauteur (90 m. au puits Nobel), sous la pression des gaz accumulés dans la poche souterraine, soit que le liquide vienne former à la surface du sol un ruisseau tranquille, soit enfin et le plus souvent qu'on soit obligé de puiser le liquide avec des pompes. Dans tous les cas, il est nécessaire d'envoyer le pétrole brut dans des usines de purification. Le transport se fait par barils de 180 litres ou par wagons-citernes, par bateaux-citernes, ou, plus économiquement, par des conduites métalliques, appelées *pipe-lines*.

Composition. Le pétrole brut est un mélange de carbures d'hydrogène. Les pétroles américains, dont la densité varie entre 0,780 et 0,805, ne comprennent guère que des hydrocarbures saturés (série du formène). Les pétroles russes, dont la densité est voisine de 0,930, contiennent une notable proportion de carbures non saturés.

Raffinage. Le raffinage du pétrole brut a pour objet d'en retirer par distillation tous les produits utilisables. On recueille : au-dessous de 70°, l'*éther de pétrole*; entre 70° et 120°, l'*essence minérale* ou gazoline; entre 120° et 150°, la *benzine*; entre 150° et 280°, les huiles d'éclairage ou *pétroles lampants* (kérosine, ortalamine, saxoléine, olympienne, etc.); entre 280° et 400°, les huiles lourdes ou *oléonaphtes*, qui servent en général au graissage; enfin, la *paraffine* et la *vaseline*, produits solides. Après condensation des divers produits distillés, il est nécessaire de leur faire subir une épuration chimique. Les produits à purifier sont agités avec une petite quantité d'acide sulfurique, puis lavés à l'eau et neutralisés par la soude.

L'opération de la distillation se fait, en Amérique, dans de grandes chaudières cylindriques en tôle, disposées horizontalement à 2 mètres au-dessus des grilles de foyers contigus. Les pétroles russes sont distillés dans une seule cornue, où l'on peut introduire d'une façon continue de nouvelles charges de liquide brut. Le résidu ou *mazout* est employé pour le chauffage des locomotives.

Usages. Le pétrole est employé pour l'éclairage, le chauffage, la production de force motrice et le graissage.

Pour l'éclairage, le pétrole est utilisé soit à l'état de gaz obtenu par décomposition à l'aide de la chaleur, soit à l'état liquide (essence, huiles lampantes, huiles lourdes), soit à l'état solide (bougies de paraffine).

Le pétrole, dont le pouvoir calorifique s'élève à plus de 10.000 calories, peut avantageusement s'employer au chauffage des chaudières, comme en Russie, locomotives et navires. Il faut alors des foyers spéciaux, dans lesquels est injecté le pétrole préalablement pulvérisé et mélangé à de la vapeur. On en a fait quelques applications au chauffage domestique et à des industries diverses.

Il existe un grand nombre de types de moteurs à pétrole, qui ont trouvé une utilisation particulière et féconde dans la locomotion automobile.

Quant au graissage, le pétrole, qui a l'avantage de ne pas s'altérer à l'air, a détrôné les huiles animales et végétales autrefois employées.

— Pharm. et thérap. On a préconisé le *pétrole* léger pour le nettoyage du cuir chevelu. On se sert aussi du pétrole naturel à l'intérieur, comme antispasmodique et vermifuge; on le prend en capsules (*huile de Gabian*).

PÉTROLÉEN, ENNE (*in, èn'*) adj. Qui a rapport au pétrole : *Industrie* PÉTROLÉENNE.

PÉTROLÉINE n. f. Chim. Syn. de VASELINE.

PÉTROLER v. a. Incendier à l'aide du pétrole : PÉTROLER *une usine occupée par l'ennemi*.

PÉTROLERIE (*rî*) n. f. Usine à pétrole.

PÉTROLETTE (*lèt'*) n. f. Fam. Petite voiture automobile à pétrole.

PÉTROLEUR, EUSE n. Personne qui emploie le pétrole pour incendier. || On dit aussi PÉTROLEUX, EUSE.

PETROLIA, bourg du Dominion canadien (prov. d'Ontario; 4.200 hab. Extraction de pétrole.

PÉTROLIER, ÈRE adj. Qui se rapporte au pétrole : *Bateau* PÉTROLIER; *Industrie* PÉTROLIERE.

— n. *Un* PÉTROLIER, *Une* PÉTROLIÈRE.

PÉTROLIFÈRE (de *pétrole*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui contient du pétrole : *Minéraux* PÉTROLIFÈRES.

PÉTROLOGIE (*jî* — du gr. *pétros*, pierre, et *logos*, discours) n. f. Partie de l'histoire naturelle qui traite des pierres.

PÉTROMARULE n. f. Genre de campanulacées, tribu des campanulées, originaire de l'île de Crète.

PÉTROMATOGNOSIE (*zî* — du gr. *pétros*, pierre, *matos*, recherche, et *gnôsis*, connaissance) n. f. Connaissance des fossiles. || On dit aussi PÉTROMATOLOGIE.



Pétromys.

PÉTROMYS (*miss*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des octodontidés, propres à l'Afrique australe. (Les pétromys [*petromys typicus*] sont de petits animaux muriformes, de la tribu des *cténodactylinés*.)

PÉTROMYZONTIDÉS n. m. pl. Famille de poissons cyclostomes, comprenant les *lamproies* et genres voisins. — *Un* PÉTROMYZONTIDÉ.

PETRONA, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]); 2.780 hab.

PETRONE (*pé-tro-né*) n. m. Métrol. Nom italien d'une ancienne monnaie de Bologne, appelée aussi FESTINO, et qui valait environ 1 fr. 50 c.

PÉTRONE (Caius *ou* Titus Petronius Arbiter), écrivain et poète latin du 1er siècle de notre ère. Son roman, le *Satyricon*, est un des plus curieux documents de la littérature latine. (V. SATYRICON.) Un doute s'élève sur la personnalité de l'auteur. Petronius Arbiter est-il cet *arbitre des élégances*, courtisan, puis victime de Néron, dont Tacite raconte la mort? Il paraît probable que ce Pétronius n'est pas l'écrivain, et qu'il n'y a dans cette épithète d'*arbiter* que lui applique Tacite rien autre qu'une rencontre fortuite. Tacite dit bien qu'avant de mourir Pétrone écrivit, pour l'envoyer à Néron, une sorte de petit roman, où il mettait en scène l'empereur et ses débauches. Mais il est impossible de reconnaître ce récit dans le *Satyricon*, ouvrage de longue haleine et souvent très travaillé.

Le Pétrone de Tacite était Gaulois d'origine. Il vécut à la cour de Claude. Voluptueux sans grossièreté, il devint l'idole et le modèle de la cour. Sa mollesse n'était qu'apparente, car il fut excellent gouverneur de Bithynie et consul énergique. Tigellin, jaloux, l'impliqua dans un complot et fit si bien que Néron lui envoya l'ordre de se tuer. Il commanda un somptueux banquet, s'entoura de ses maîtresses et de ses amis, écouta des vers, des chansons, des poésies légères. A plusieurs reprises, il se fit ouvrir et refermer les veines. Enfin, il se fit apporter un vase murrhin d'un grand prix, qu'il savait convoité par Néron, le brisa et se laissa mourir.

PÉTRONE (saint), évêque de Bologne, en Italie, né à Constantinople, à une date incertaine, mort à Bologne vers 450. Issu d'une très noble famille, il fut député à Rome par Théodose, à propos de l'hérésie nestorienne, vers 429 ou 430. Nommé évêque de Bologne par le pape Célestin Ier, contribua à la restauration de la ville, dont il est resté un des principaux patrons. Fête le 4 octobre.

On honore encore d'autres saints du même nom, notamment deux évêques du Ve siècle; l'un à Vérone (le 6 sept.), l'autre à Die en Dauphiné (le 10 janv.); celui-ci succéda à son père saint Marcel.

PETRONIA (LEX). Dr. rom. Loi peut-être identique à une *lex Junia Petronia* de l'an 772 (19 ans apr. J.-C.), qui défendait de livrer des esclaves aux bêtes sans un juste motif, qui devait être approuvé par le magistrat.

PÉTRONILLE (*nill ll* mll.) (sainte), appelée aussi, en français, **Perine, Perronnelle et Pernelle**, vierge, morte à Rome probablement à la fin du 1er siècle. D'après une antique tradition, mentionnée dans les *Actes* du martyre des saints Nérée et Achillée, Pétronille, après avoir été guérie par saint Pierre d'une grave maladie, se consacra à Dieu. Demandée en mariage par un riche païen, Flaccus, elle obtint de Dieu la grâce de mourir avant de lui être accordée par ses parents. Plusieurs anciens monuments lui donnent le nom de *fille de saint Pierre*, mais la plupart des critiques prennent cette expression au sens spirituel. Ses reliques furent déposées dans l'antique basilique vaticane. Un des cimetières des catacombes porte son nom. Au milieu s'élève une basilique souterraine, élevée au IVe siècle, entre la voie Ardéatine et la voie d'Ostie. Les restes en ont été découverts en 1873, par de Rossi. — Fête le 31 mai.



Inhumation de sainte Pétronille, d'après le Guerchin.

Petronille (L'INHUMATION DE SAINTE). Le Guerchin a consacré à sainte Pétronille un beau tableau (1623), considéré comme son chef-d'œuvre (auj. au musée Capitolin).

PETROPAVLOSK, nom de deux villes de la Russie d'Asie : ville du gouvernement général des Steppes (prov. d'Akmolinsk), sur l'Ichim; 15.220 hab. Ch. de f. Transsibérien. Savonnerie, tannerie; ch.-l. d'un district peuplé de 103.000 hab. — Ville de la Sibérie orientale (prov. Littorale [Primorskaïa]), sur la côte orientale de la presqu'île du Kamtchatka; 500 hab. Ch.-l. de district. Port sûr, mais encombré de glaces pendant la majeure partie de l'année. Détruite en partie par la flotte anglo-française (1855). Exportation de fourrures.

PETROPAVLOVKA, nom de différents bourgs de Russie : bourg du gouvern. d'Iékatérinoslav (distr. de Pavlograd); 5.000 hab. — Bourg du gouvern. de Voronèjo (distr. de Bossoutchar); 5.000 hab. — Bourg du gouvern. de Kharkov (distr. de Starobielsk); 5.000 hab. — Bourg du gouvern. de Tauride (distr. de Berdiansk); 4.000 hab.

PÉTROPHASSE n. f. Genre de pigeons, de la tribu des phabinés propres à l'Australie.



Pétrophasse.

— ENCYCL. Les *pétrophasses* sont des pigeons voisins des calopélies, fuligineux, avec la tête grise, la gorge blanchâtre écaillée de noir, l'extrémité des ailes blanches.

PÉTROPHILE (du gr. *pétros*, pierre, et *philos*, qui aime) adj. Qui aime les endroits pierreux.

— n. f. Bot. Genre de protéacées, tribu des protéées, comprenant des arbustes de l'Australie méridionale.

PETROPOLIS, ville du Brésil (État de Rio-de-Janeiro), dans la serra dos Orgãos; 8.500 hab.

PÉTROSAL (du lat. *petrosus*, de pierre) n. m. Anat. Partie du rocher qui contient le labyrinthe.

PÉTROSÉLINUM (*nom'*) n. m. Nom scientifique du persil.

PETROSENY, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [Transylvanie, comitat de Hunyad]), sur le Zsily, sous-affluent du Danube; 3.800 hab. Centre d'un important bassin houiller.

PÉTROSILEX (*lèkss* — du lat. *petra*, pierre, et de *silex*) n. m. Silicate naturel dont la composition se rapproche de celle du feldspath orthose, mais à texture amorphe.

PÉTROSILICEUX (*seû*), **EUSE** adj. Qui a les caractères du pétrosilex : *Roche* PÉTROSILICEUSE.

PÉTRO-STAPHYLIN adj. et n. m. Anat. Se dit du muscle appelé aussi PÉRISTAPHYLIN INTERNE.

PÉTROUSQUIN (*skin*) n. m. Pop. Derrière : *Tomber sur son* PÉTROUSQUIN.

— Badaud; paysan : *Dévaliser un* PÉTROUSQUIN. (Au fém., dans ce sens, PÉTROUSQUINE.)

PETROUTZ, bourg d'Austro-Hongrie (Bukovine [distr. de Storozynetz]), sur le Petit Sereth, sous-affluent du Danube; 3.290 hab.

PETROV (Ossip), chanteur russe, né vers 1807, mort à Saint-Pétersbourg en 1878. Doué d'une superbe voix de basse-taille, il fut engagé au théâtre impérial de Saint-Pétersbourg, où son plus grand triomphe fut le rôle d'Ivan Soussanine dans l'opéra de Glinka, *la Vie pour le Tsar*. — Sa femme, Mme **Petrova**, née VAROMEV, douée d'une fort belle voix de contralto, appartint aussi à l'Opéra russe de Saint-Pétersbourg.

PETROVAC, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Bacs-Bodrog]), sur le canal François-Joseph; 7.500 hab.

PÉTROVITCH-NIÉGOCH, nom patronymique de la dynastie actuellement régnante au Monténégro. V. DANILO, NICOLAS.

PÉTROVITCH-NIÉGOCH (Sava), prince-évêque de Monténégro, né vers 1700, mort en 1782. Il succéda en 1735 à l'évêque Danilo, son oncle. N'ayant pas l'énergie nécessaire pour imposer sa volonté aux belliqueux montagnards et repousser les attaques des Turcs, il abdiqua, en 1750, en faveur de son cousin Basile. Basile étant mort en 1766, il dut alors reprendre le pouvoir.

PÉTROVITCH-NIÉGOCH (Basile), prince-évêque de Monténégro, né en 1709, mort à Saint-Pétersbourg en 1766. Il prit le pouvoir en 1750. En 1756, il infligea aux Turcs, à Onoguchk, une sanglante défaite.

PÉTROVITCH-NIÉGOCH (Mirko), grand voïvode et président du Sénat de Monténégro, né en 1820, mort en 1867. Il était le frère du prince Danilo. A la mort de ce dernier (1860), il renonça à la couronne en faveur de son fils Nicolas. En 1858, il remporta une brillante victoire sur les Turcs, à Grahovo. En 1861, il leur opposa dans la montagne une résistance désespérée. Il a composé de nombreux chants politiques, qui ont été recueillis et publiés par Doutchitch, sous le titre : *Souvenirs héroïques sur les récents combats de la Bosnie et de l'Herzégovine* (1864).

PÉTROVKA, bourg de Russie (gouv. do Poltava [distr. de Constantinograd]); 4.000 hab.

PÉTROVO, bourg de Russie (gouv. de Kherson [distr. d'Alexandria]); 4.500 hab.

PÉTROVOSZELO, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [distr. de Nova-Gradisca]), sur la Pokotina, affluent de la Save; 3.725 hab. — Bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Bacs-Bedrog]), sur la Theiss; 7.300 hab. — Bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Torontal]); 5.500 hab.

PETROVSK, ville de Russie (gouv. de Saratov), sur la Medviéditza, affluent du Don; 13.500 hab. Ch.-l. d'un district ayant 1.000 kilom. carr. et 213.000 hab.

PETROZAVODSK, ville de Russie, ch.-l. du gouvernement d'Olonetz, sur le lac Onega; 13.000 hab. Fonderie de canons, datant de 1774.

PETRUCCI (Pandolfo), tyran de Sienne, né vers 1450, mort en 1512. Mêlé à toutes les affaires politiques de l'Italie, il se distingua par une souplesse et une habileté extraordinaires. Il fit assassiner son beau-père, Niccolo Borghèse, qui entravait ses desseins. Il entra ensuite dans la ligue des seigneurs, que menaçaient les ambitions de César Borgia, fut exilé pendant deux mois, puis rappelé, grâce à l'intervention de Louis XII (1503). Peu après, Alexandre VI mourait, César était livré à l'Espagne par Gonzalve de Cordoue, et Petrucci pouvait jusqu'à sa mort exercer l'autorité suprême. — De ses deux fils, l'aîné, Borghèse **Petrucci**, lui succéda, et le second, Alfonso, fut promu cardinal en 1511 par Jules II. Mais Léon X ayant enlevé la seigneurie de Sienne à son neveu Francesco, il ourdit avec son collègue Adriano Castellesi de Corneto une conspiration contre la vie du pape. Le complot fut découvert : le cardinal Petrucci fut arrêté et étranglé dans sa prison.

PETRUCCI (Ottaviano dei), inventeur de l'impression musicale, né et mort à Fossombrone (1466-1539). Il fut le premier qui appliqua à la musique le procédé de l'imprimerie. Il exerça son art successivement à Venise et à Fossombrone, dans les Etats de l'Eglise.

PÉ-TSAÏ n. m. Nom chinois d'une espèce de chou.
— Encycl. Le *pé-tsaï* appelé aussi « chou de Chine », est le *brassica Sinensis*, qui est très recherché pour la rapidité de sa croissance et sa saveur douce. Ce chou peut se semer en toute saison dans les terres légères, mais, de préférence, on opère à la fin de juillet; on obtient ainsi la récolte avant les grands froids.

PE-TSI (en coréen *Paik-tjyei*), l'un des trois royaumes qui, au 1er siècle de l'ère chrétienne, se partageaient la Corée. Il était situé au Sud-Ouest, sur la mer Jaune.

PETTAU ou **PTUJ**, ville d'Austro-Hongrie (Styrie), sur la Drave; 3.950 hab. Monument romain élevé en 101 en l'honneur de Septime-Sévère. Vignobles. Distillerie d'eaux-de-vie. Sources acidulées à Gabernik.

PETTÉIA (*pèt'* — gr. *petteia*, sorte de jeu d'échecs) n. f. Musiq. anc. Troisième partie de la mélopée grecque.
— Encycl. La *pettéia* est, selon Aristide Quintilien, l'art de discerner les sons dont on doit faire ou ne pas faire usage, ceux par où l'on doit commencer ou finir. C'est la pettéia, dit Rousseau, qui détermine le compositeur dans le choix du genre de mélodie relatif au mouvement qu'il veut peindre ou exciter dans l'âme.

PETTENKOFER (Max de), chimiste et hygiéniste allemand, né à Lichtenheim, près de Neubourg (Bavière), en 1818. Il fut nommé en 1847 professeur de chimie à la faculté de médecine de Munich. La médecine lui est redevable de recherches sur la bile, les urines, diverses questions d'hygiène, sur la respiration, l'alimentation, etc. L'industrie lui doit des essais sur l'affinage de l'or, la fusion du platine, etc. Depuis 1846, il est membre de l'Académie des sciences de Bavière et, depuis 1883, président de cette société. Il a, outre ses mémoires et articles de journaux, publié divers ouvrages sur l'*Etiologie du typhus*, la *Prophylaxie du choléra*, etc. Il a dirigé dans son pays la publication d'un grand traité d'hygiène, la « Gazette de biologie » et les « Archives d'hygiène ».

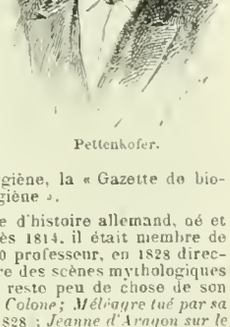
Pettenkofer.

PETTER (Antoine), peintre d'histoire allemand, né et mort à Vienne (1781-1858). Dès 1814, il était membre de l'Académie de Vienne; en 1820 professeur, en 1828 directeur. Il a peint en grand nombre des scènes mythologiques et des tableaux d'histoire. Il reste peu de chose de son ancienne renommée : *Œdipe à Colone*; *Méléagre tué par sa mère sur le sein de sa femme* (1828); *Jeanne d'Aragon sur le cercueil de son époux Philippe*; *Visite de Charles-Quint à François Ier prisonnier*; etc.

PETTERIE (*pè-te-ri*) n. f. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbustes à fleurs en grappes terminales, qui croissent en Dalmatie.

PETTEUTÉRION (*pèt'* — mot gr.) n. m. Antiq. gr. Sorte de jeu analogue au trictrac. || Table marquée de diverses lignes, sur laquelle on jouait à ce jeu.
— Encycl. Ce jeu, où l'on faisait usage de dés, était analogue au trictrac. La table sur laquelle on jouait était marquée de lignes, formant douze cases, dans lesquelles on manœuvrait les jetons. Les Egyptiens jouaient le petteutérion avec dix jetons, cinq pour chaque joueur, et sans avoir recours aux dés.

PETTIGREW (James Bell), anatomiste et physiologiste anglais, né à Roxhill en 1834, professeur d'anatomie et de médecine à l'université de Saint-Andrews. On lui doit : *les Ganglions et les Nerfs du cœur et leur relation avec les systèmes cérébro-spinal et sympathique chez les mammifères* (1861); *la Locomotion chez les animaux ou Marche, natation et vol* (1873-1876); etc.

PETTINENGO, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare]; 3.200 hab.

PETTO (IN), loc. adv. V. in petto.

PETTORANO sul Gizio, bourg d'Italie (Abruzze [prov. d'Aquila]); 4.800 hab. Nombreuses usines.

PETTY, marquis de Lansdowne. V. Lansdowne.

PETTY (sir William), économiste anglais, né à Romsey (Hampshire) en 1623, mort à Londres en 1687. Il fut professeur d'anatomie à Oxford, et chirurgien en chef de l'armée d'Irlande. Il dirigea l'opération du cadastre d'Irlando, ordonnée par Cromwell. Secrétaire de Henry Cromwell, Petty ne fut pas inquiété par la Restauration. Il s'occupa d'inventions mécaniques (voitures, propulseurs de vaisseaux, etc.) et continua à travailler au cadastre de l'Irlande. Il obtint l'abolition du système du fermage des impôts en Irlande. Il a laissé un grand nombre de traités de finances, d'administration, d'économie politique.

PÉTULAMMENT (*la-man*) adv. D'une manière pétulante, avec pétulance. (Peu us.)

PÉTULANCE (*lanss* — rad. *pétulant*) n. f. Vivacité bruyante : *La* pétulance *est l'extrême vivacité.* (Théry.)
— Syn. **Pétulance, turbuleoce, vivacité.** La *pétulance* et la *turbulence* sont toujours des défauts et rendent parfois insupportable. La *vivacité* peut être une qualité louable.

PÉTULANT (*lan*), **ANTE** [du lat. *petulans, antis*, fréquentat. de *petens*, partic. prés. de *petere*, aller] adj. Vif, impétueux : *Des chevreaux* pétulants. || Qui est dit ou fait avec pétulance : *Une attaque* pétulante.

PETUN (du portug. *petum*, mot emprunté au brésilien) n. m. Tabac : *Un preneur de* petun. (Vx.)

PETUNER (de *petun*) v. n. User du tabac. (Vx.)

PETUNGA (rad. *petun*) n. m. Genre de rubiacées, tribu des gardéniées, comprenant des arbustes glabres, à feuilles opposées, qui croissent dans l'Inde.

PÉTUNIA (de *petun*) n. m. Bot. Genre de solanacées.
— Encycl. Les *pétunias* sont des herbes à feuilles entières, à fleurs solitaires. On en connaît une douzaine d'espèces originaires de l'Amérique du Sud, surtout du Brésil. Connus en Europe au début du XIXe siècle, les pétunias ont fourni un grand nombre de variétés obtenues par hybridation, et dont un grand nombre sont recherchées comme ornementales. Les plus connues sont les pétunias blanc, violet, etc.


Pétunia.

PÉTUNIÈRE (rad. *petun*) n. f. Arg. Tabatière.

PÉTUNIOÏDE n. m. Bot. Syn. de nicotiane ou tabac.

PÉTUNSÉ ou **PÉTUNZÉ** n. m. Variété de feldspath orthose, dont les Chinois se servent pour faire la porcelaine.

PETUT (*tu*) n. m. Filet de pêche à grandes mailles, dont on se sert sur les côtes du midi de la France.

PETWORTH, paroisse d'Angleterre (comté de Sussex); 4.000 hab. Château avec collection d'objets d'art.

PETZHOLDT (Julius), bibliographe allemand, né et mort à Dresde (1812-1891). Il est surtout connu par son *Guide du bibliographe et du bibliothécaire*, paru en 1844; son *Livre d'adresses des bibliothèques d'Allemagne, y compris l'Autriche et la Suisse* (1841); sa *Bibliotheca bibliographica* (1866), et son *Catéchisme du bibliothécaire* (3e édit., 1877), mis à jour par le Dr Arnim Græse (1902).

PETZITE n. f. Tellurure naturel d'argent, pouvant contenir jusqu'à 25 p. 100 d'or.

PEU (du lat. *paucum*, même sens) adv. Pas beaucoup : *Manger* peu. *Vendre* peu. || Pas longtemps : *Vivre* peu. || Pas cher : *Il est rare que ce qui est bon coûte* peu.
— Loc. div. *C'est peu de, C'est peu que de*, Il ne suffit pas, ce n'est pas assez de : C'est peu *d'être concis, il faut être clair.* || *Peu de chose*, Chose peu importante; personne qui ne mérite pas grande attention : *Pour un conquérant, la vie des hommes est* peu de chose. || Petit obstacle, petit retard : *Il s'en fallut* peu de chose *que Malet réussît.* || *C'est peu de chose que nous.* Notre nature est faible et misérable. || *A peu de chose près*, Sauf une légère différence. || *Peu ou point*, Presque point : *Avoir* peu ou point *de santé.* || *Ni peu ni point*, Point du tout. || *Peu ou prou, Ni peu ni prou*, Peu ou beaucoup, ni peu ni beaucoup. || *En peu de mots*, Brièvement. || *Comme il y en a peu*, Dont on n'a pas beaucoup d'exemples.
— n. m. Faible quantité : *Le* peu *de mérite que j'ai.* || Chose peu abondante; choses peu nombreuses : *Se contenter de* peu. || Un petit nombre de personnes : Peu *savent agir à propos.*
— Loc. div. *Homme de peu*, Homme de basse condition, dans le langage de l'aristocratie. || Iron. *Excusez du peu.* Se dit pour exprimer qu'on trouve une chose excessive.
— Loc. adv. *Un peu*, Médiocrement, pas beaucoup : *Connaissez-vous cet homme?* — Un peu. || Est souvent explétif : *Voyons* un peu *comment vous vous y prendrez.*
— Fam. Oui, précisément : *Est-ce que vous partez?* — Un peu. || *Un petit peu*, Légèrement : *Être* un petit peu *bête.* (La plupart des grammairiens blâment cette locution, à tort selon nous, car elle est dans l'usage et elle est logique, puisque *peu* est employé comme substantif et que l'idée qu'il exprime admet des degrés.) || *Quelque peu*, Légèrement, médiocrement : *Un banquier* quelque peu *usurier.* || *Tant soit peu, Un tant soit peu*, Une très petite quantité; un temps très court : *Attendez* un tant soit peu. || *Si peu que rien*, Une très petite quantité. || *Un peu bien, Un peu beaucoup*, Trop, à l'excès : *Beaucoup de jeunes gens sont* un peu bien *fats.* || *Dans peu, Sous peu, Avant peu, Avant qu'il soit peu*, Dans un avenir prochain. || *Depuis peu*, Il n'y a pas longtemps. || *Peu après*, Après un court intervalle de temps. || *A peu près*, Presque, environ : *Compter* à peu près *cent personnes.* — Substantiv. Approximation, chose approchante : *Se contenter d'un* à peu près. — Jeu de mots qui repose sur la grande similitude de deux expressions. || *Par à peu près*, Par approximation. || *Peu à peu*, Par une progression presque insensible.
— Loc. conj. *Pour peu que*, Si légèrement que : *L'homme croit beaucoup de bien de lui,* pour peu qu'on l'en prie.
— Loc. prép. *Un peu de*, Une petite quantité de : Un peu de *charbon de terre.*
— Prov. **A grands seigneurs peu de paroles**, Il faut expliquer en fort peu de mots ce qu'on veut faire entendre aux grands. || **Qui peu endure bien peu dure**, Il faut avoir de la patience pour vivre. || **Paix et peu**, Avoir peu et vivre en paix, c'est tout ce que doit désirer l'homme raisonnable. || **Trois beaucoup et trois peu sont pernicieux à l'homme : beaucoup parler et peu savoir; beaucoup dépenser et peu avoir; beaucoup présumer et peu valoir**, Proverbe espagnol, dont le sens est suffisamment clair.
— Syn. **Peu, guère.**
— Encycl. Gramm. Après *peu de* suivi d'un substantif pluriel, les mots variables en rapport avec cette locution s'accordent ordinairement avec le substantif pluriel : *Peu de personnes* sont disposées *à prêter.*
Après *le peu de* suivi d'un substantif singulier ou pluriel, les variables s'accordent tantôt avec *peu*, tantôt avec le substantif suivant. *Le peu de* transmet le nombre singulier et le genre masculin aux mots qui le suivent quand l'expression marque l'insuffisance : *Le peu de notions utiles qu'un enfant a* reçu *l'empêche plus tard de réussir*, et non le peu *de notions utiles qu'un enfant a* reçues. Mais, quand *le peu de* désigne une quantité petite, mais à la rigueur suffisante, on fait accorder les mots variables avec le substantif qui soit *peu : Le peu de notions utiles qu'un habile homme a* acquises *lui suffisent pour réussir.*
Peu suivi d'un pronom relatif appelle souvent le mode subjonctif. V. la note sur le mot subjonctif.


Peucédan : a, fleur.

PEUCÉ (*sé* — du gr. *peukê*, pin) n. m. Genre de conifères fossiles, dans les terrains houillers et oolithiques.

PEUCÉDAN (*sé*) n. m. Bot. Genre d'ombellifères.
— Encycl. Les *peucédans* (peucedanum) sont des herbes vivaces, rarement des arbustes, à feuilles de formes diverses, à fleurs blanches ou jaunes, réunies en ombelles. On en connaît un grand nombre d'espèces, dont beaucoup sont utilisées en médecine, tels sont : le *peucedanum officinale*, à racine diurétique et stomachique; *le peucedanum croselinium* ou *persil des montagnes*, à fruits fébrifuges; le *peucedanum sylvestre*, dont la racine a été vantée contre l'épilepsie, etc.

PEUCÉDANÉ, ÉE (*sé*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au peucédan.
— n. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, ayant pour type le genre *peucédan*. — *Une* peucédanée.

PEUCÉDANINE (*sé*) n. f. Chim. Matière extraite de diverses peucédanées. Syn. impératorine.

PEUCÉE (*sé*) n. m. Sous-genre d'*ammodromus*, passereaux conirostres, répandus du nord de la Californie (*peucæa rubiceps*) au Texas (*peucæa Cassimii*) et jusqu'au sud du Mexique (*peucæa Botteri*).

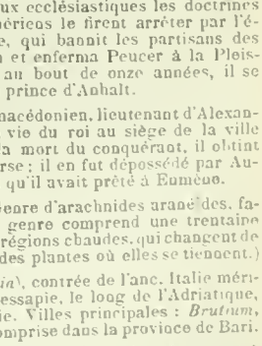
Peucée.

PEUCER (Gaspard), savant allemand du XVIe siècle, gendre de Mélanchthon, né à Bautzen en 1525, mort à Dessau en 1602. Il devint, à Wittemberg, professeur de mathématiques en 1554, de médecine en 1559, et remplaça l'année suivante Mélanchthon comme recteur. Peucer, qui jouissait d'un grand crédit à la cour de Saxe, en profita pour imposer aux ecclésiastiques les doctrines de Mélanchthon. Les luthériens le firent arrêter par l'électeur de Saxe, Auguste, qui bannit les partisans des doctrines de Mélanchthon et enferma Peucer à la Pleissembourg (1576). Libéré au bout de onze années, il se retira à Zerbst, auprès du prince d'Anhalt.

PEUCESTÈS, général macédonien, lieutenant d'Alexandre le Grand. Il sauva la vie du roi au siège de la ville des Oxydraques. Après la mort du conquérant, il obtint le gouvernement de la Perse; il en fut dépossédé par Antigone, à cause de l'appui qu'il avait prêté à Eumène.

PEUCÉTIE (*sé-si*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des oxyopidés. Ce genre comprend une trentaine d'espèces d'araignées des régions chaudes, qui changent de couleur suivant la teinte des plantes où elles se tiennent.)

PEUCÉTIE (lat. *Peucetia*), contrée de l'anc. Italie méridionale, au N.-E. de la Messapie, le long de l'Adriatique, entre l'Apulie et l'Iapygie. Villes principales : *Brutium, Egnatia* et *Rudiæ*. Auj. comprise dans la province de Bari.

PEUCHET (Jacques), publiciste français, né et mort à Paris (1758-1830). Avocat, collaborateur de l'*Encyclopédie*, puis administrateur, il se rallia à la Révolution, mais se rapprocha bientôt de la cour, rédigea la « Gazette de France », puis le « Mercure », et fut emprisonné après le 10-Août. Il fut administrateur du district de Genesse pendant la Terreur, reçut, en 1795, la direction du bureau

des lois et des matières contentieuses sur les émigrés, les prêtres, les conspirateurs, au ministère de la police, et fut destitué après le 18-Fructidor, pour avoir montré une trop grande indulgence. En 1805, il devint archiviste de l'administration des droits réunis. Nommé censeur des journaux en 1814, et, après les Cent-Jours, archiviste de la préfecture de police, Pouchet fut mis à la retraite en 1825. On lui doit un grand nombre d'ouvrages : *Dictionnaire de police et de municipalité* (1789-1791) ; *Statistique générale et particulière de la France et des colonies* (1803) ; *Collection des lois, ordonnances et règlements de police depuis le XIIIe siècle* (1818-1819) ; *Mémoires sur Mirabeau et son époque* (1824) ; *Mémoires tirés des archives de la police de Paris* (1837-1838), ouvrage intéressant et curieux ; etc.

PEUH interj. Sert à exprimer le dédain, l'indifférence, le doute : *Des vers ?* PEUH ! *on n'en lit plus.*

PEUHL ou **PEULH**, autre orthogr. de PEULE ou PEUL. V. FELLATAS.

PEUILLE (*peu-ill* [*ll* mll.]) n. f. Métall. Morceau de métal qu'on réserve pour les essais. (Vx.)

PEUJARD, comm. de la Gironde, arrond. et à 23 kilom. de Bordeaux ; 667 hab. Vins blancs et rouges ordinaires.

PEULE n. f. Mar. Vide réservé sous les bouts des pièces à eau.

PEULES ou **PEULS**. Ethnol. V. FELLATAS.

PEULVEN ou **PEULVAN** n. m. Antiq. Nom donné à des pierres celtiques posées debout. V. CELTIQUES (*monuments*).

PEUME ou **PEUMO** n. m. Bot. V. PEUMUS.

PEUMÉRIT, comm. du Finistère, arrond. et à 20 kilom. de Quimper ; 1.651 hab. Ruines du château de Prat-ar-Stang (XIe s.) ; dolmens.

PEUMUS (*muss*) n. m. Genre de monimiacées, comprenant une seule espèce, le *boldo* (peumus boldus), arbuste du Chili, vert, odorant, à fleurs blanches, dont les feuilles sont employées comme stimulant.

PEUPLADE (rad. *peupler*) n. f. Groupe d'hommes ne formant qu'une société incomplètement organisée : *Les* PEUPLADES *de l'intérieur de l'Afrique.*

— Poétiq. Animaux vivant en société : *Les* PEUPLADES *volantes des abeilles.* (Delille.)

— A signifié Action de peupler : *Le but d'un gouvernement sage est la* PEUPLADE *et le travail.*

— Econ. rur. Nom donné au frai, à l'alevin ou aux petits poissons qu'on met dans les eaux à empoissonner.

PEUPLE (du lat. *populus*, même sens) n. m. Nation ; multitude d'hommes habitant le même pays et vivant sous les mêmes lois : *Les* PEUPLES *de l'Europe.*

— Multitude d'hommes qui n'habitent pas le même pays, mais qu'unissent leur origine, leur religion, ou un lien quelconque : *Le* PEUPLE *juif est dispersé par toute la terre.* ‖ Multitude de personnes considérées sous des rapports qui leur sont communs : *Le* PEUPLE *de la campagne.*

— Population ; ensemble des habitants d'une ville, d'un pays, etc. : *Le* PEUPLE *de Paris.* ‖ Ensemble des sujets, par rapport au souverain : *Tyranniser son* PEUPLE.

— Partie la plus nombreuse, mais la moins riche et la moins privilégiée de la population d'un Etat : *Tout pour le* PEUPLE, *sinon tout par lui.* (Guizot.) ‖ *Homme, Femme, Enfant du peuple,* Personne appartenant à cette classe de la société. ‖ *Petit peuple, Menu peuple, Bas peuple,* Partie du peuple la moins bien partagée sous le rapport de la fortune et de l'éducation. ‖ *Le du peuple,* Populace. ‖ *Le peuple roi,* Le peuple romain.

— Foule, multitude sans distinction de rang, d'état, de fortune : *Un immense concours de* PEUPLE.

— Poétiq. Multitude d'animaux de même espèce, d'objets de même nature : *Un* PEUPLE *de statues.*

— Bot. Ancien nom des rejetons ou drageons.

— Econ. rur. Syn. de PEUPLADE.

— Hist. *Orateur du peuple,* Chef populaire qui venait prendre la parole à la barre de la Convention. ‖ *Peuple-roi,* Les Romains d'autrefois, considérés comme ayant dominé sur les autres peuples.

— Adjectiv. Qui est de la nature du peuple, qui en a le caractère, les habitudes : *Les familles aristocratiques doivent être* PEUPLE, *autant qu'il est possible.* (Montesq.)

— Commun : *Vanter son ami, cela est trop* PEUPLE. (Mariv.)

— PROV. **La voix du peuple est la voix de Dieu,** Le sentiment général est l'expression de la vérité. (On cite souvent ce proverbe en latin : *Vox populi, vox Dei.*)

— SYN. Peuple, nation. V. NATION.

Peuple (LE LIVRE DU), étude philosophique, par Lamennais (1837). Le monde n'est pas ce que Dieu a voulu qu'il fût. Les hommes nés d'un même père auraient dû être unis par les liens de la fraternité. Les passions les ont armés les uns contre les autres. Des classes privilégiées se sont constituées, s'attribuant le pouvoir, la richesse, laissant aux autres la servitude, l'indigence. Le peuple ne doit pas parcourir perpétuellement le cercle des mêmes douleurs. Il faut pour cela qu'il soit instruit de ses droits et de ses devoirs. Lamennais s'élève contre le droit de la force et le droit divin et pose le principe de la souveraineté du peuple, qu'il cherche à fonder sur des doctrines du christianisme, religion d'amour, de fraternité et d'égalité. *Le Livre du peuple* est un mélange éloquent d'esprit religieux et révolutionnaire, de colère et de résignation. — Lamennais a donné un complément à ce livre sous le nom : *Du passé et de l'avenir du peuple.*

Peuple (LE), par Michelet (1846). Ce livre, précédé d'une introduction, où l'auteur nous raconte quelques souvenirs de sa jeunesse attristée, se divise en trois parties. La première, intitulée : *Du servage et de la haine,* passe en revue les diverses « servitudes » du paysan, de l'ouvrier, du fabricant, du marchand, du fonctionnaire, du bourgeois. La seconde, qui s'intitule : *De l'affranchissement par l'amour,* retrouve dans le peuple les instincts primitifs, puis, après une digression sur les animaux et une « réclamation » en leur faveur, montre que l'instinct des simples est l'instinct du génie, que l'homme de génie est par excellence le simple, l'enfant, le peuple. Dans la troisième partie, Michelet traite successivement de l'amitié ; de l'amour et du mariage, de l'association, des nationalités en général et de la France ; enfin, de la foi dans la Révolution et dans la patrie française, qui sont identifiées. Le *Peuple* s'inspire tout entier de ce qu'il y eut toujours de plus profond dans l'âme de Michelet : son amour de la démocratie ; son amour de la patrie, qui se confond pour lui avec l'amour de l'humanité.

Peuple anglais (HISTOIRE LITTÉRAIRE DU), par J.-J. Jusserand (1874). Le premier volume va des origines à la Renaissance ; il comprend la littérature celtique, la poésie nationale des Anglo-Saxons, leur littérature chrétienne, l'invasion normande et son influence sur les lettres françaises, latines et anglaises, la fusion des races, Chaucer et ses successeurs, William Langland, la prose au XIVe s., le théâtre, la fin du moyen âge. Le rôle de la nation tient la première place dans ce livre ; les diverses manifestations de la pensée insulaire, écartées dans d'autres ouvrages, y sont décrites. On y voit se former le génie de la race et se constituer peu à peu le peuple anglais.

Peuple constituant (LE), journal quotidien, rédacteur en chef Lamennais, publié du 27 février au 11 juillet 1848 ; 134 numéros.

Peuple (LE), journal politique, publié par Proudhon, de 1848 à 1850. Le journal *le Peuple* a paru successivement, sous les titres et les formes suivantes : 1° *le Représentant du peuple.* Premier numéro, 27 février 1848 au 2 septembre ; 2° *le Peuple.* Hebdomadaire, 2 septembre 1848 ; quotidien, au 23 novembre. Saisi le 3 septembre sur la voie publique ; suspendu peu après, faute de cautionnement ; reparaît le 1er novembre (hebdomadaire) ; quotidien, le 23 novembre ; 3° *la Voix du peuple.* Même rédaction. Premier numéro, 1er octobre 1849. Saisies fréquentes en février et en avril 1850 ; nombreuses condamnations ; 223 numéros ; 4° *le Peuple de 1850.* Supprimé le 26 septembre 1850, il a paru néanmoins jusqu'au 13 octobre.

Peuple (LE), journal fondé au mois d'octobre 1868 par Clément Duvernois, rallié à l'Empire, et qui parut jusqu'au 4 septembre 1870, après avoir changé son titre pour le *Peuple français,* par suite d'un jugement.

Peuple souverain (LE), journal politique, fondé par Victor Simond le 8 septembre 1870. Il eut pour rédacteur en chef Pascal Duprat. Rédigé dans un sens très républicain, il changea bientôt de titre et s'appela, à partir du 2 novembre, *le Tribun du peuple.* Le 1er juin 1871, il reparut sous la direction de Pascal Duprat, remplacé bientôt par L. Asseline. Plusieurs fois poursuivi par le gouvernement, il dut modifier son titre, et, sous le nom de *Suffrage universel,* subsista jusqu'à la fin de 1873.

PEUPLE (du lat. *populus*, même sens) n. m. Ancien nom du peuplier, encore usité dans quelques départements.

PEUPLEMENT (*man*) n. m. Action de peupler ; état de ce qui est peuplé : *Il faut assainir une contrée avant de songer à son* PEUPLEMENT. *Le* PEUPLEMENT *d'une garenne.*

— Cout. anc. Signification, publication.

— ANTON. **Dépeuplement.**

PEUPLER (rad. *peuple*) v. a. Remplir d'habitants : *Romulus fonda Rome et la* PEUPLA. ‖ Habiter, former la population de : *Les gens qui* PEUPLENT *les contrées malsaines.*

— Réunir un grand nombre de personnes dans : *Les machines* ONT PEUPLÉ *les ateliers de femmes et d'enfants.*

— Réunir un grand nombre d'objets dans : PEUPLER *un bois, une vigne.* ‖ Remplir d'animaux : PEUPLER *un étang de poissons.* ‖ Habiter en grand nombre, en parlant des animaux : *Les oiseaux qui* PEUPLENT *une volière.*

— Fig. Se montrer, exister en nombre dans : *Les grands hommes qui* PEUPLENT *le passé.* ‖ Emplir de bruit, de mouvement, de vie : *La jeunesse a le don par excellence de* PEUPLER *la solitude.* (Ste-Beuve.)

— Constr. Garnir les vides de : PEUPLER *de poteaux une cloison.* PEUPLER *de solives un plancher.*

— Manuf. Friser : PEUPLER *une étoffe en boutons, c'est la friser.* [Vx.]

— Peint. Multiplier les figures de : *Callot sait* PEUPLER *ses compositions.*

— v. n. Se multiplier par la génération : *Le lapin* PEUPLE *beaucoup.*

Peuplé, ée part. pass. du v. Peupler.

— Techn. *Drap peuplé,* Drap bien garni de poils.

Se peupler, v. pr. Être peuplé, devenir peuplé : *Chasse qui* SE PEUPLE *de gibier.*

— ANTON. **Dépeupler.**

PEUPLERAIE (*rè*) n. f. Lieu planté de peupliers.

PEUPLIER (*pli-é* — rad. *peuple* [bot.]) n. m. Genre de salicinées, propres à l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *peupliers* (populus) sont de grands arbres, à bourgeons floraux résineux et plus précoces que les feuilles. Celles-ci sont alternes avec un pétiole très comprimé latéralement, de telle sorte qu'elles se mettent en mouvement au moindre vent. Les fleurs sont dioïques, les mâles réunies en chatons pendants et les femelles ont un pistil dimère.

On connaît une vingtaine d'espèces de peupliers qui croissent dans les régions tempérées et humides de l'hémisphère boréal. Ces arbres sont recherchés pour la rapidité de leur croissance, leur bois léger (*bois blanc*) et tendre, fort utilisé en menuiserie, pour les caisses d'emballage, l'intérieur des armoires. Au point de vue ornemental, on les emploie dans les parcs au voisinage des pièces d'eau et des prairies fraîches. Les espèces les plus répandues, et dont la culture est la plus facile, sont :

Le *peuplier blanc,* dit vulgairement : *blanc de Hollande, ipréau,* qui croît en France ; c'est un grand arbre à feuilles arrondies et dentées, vert noirâtre en dessus, blanches en dessous. On l'emploie pour faire les meubles qui doivent être plaqués et on le multiplie par ses rejetons, qui sont toujours très abondants ;

Le *peuplier baumier,* de l'Amérique septentrionale, dont les bourgeons fournissent une substance odorante employée comme vulnéraire ;

Le *peuplier grisard* ou *grisaille,* moins grand que le peuplier blanc et qui a les mêmes usages ;

Le *peuplier tremble* (populus tremula), haut de 15 à 20 mètres, dont les feuilles, rondes et glabres des deux côtés, sont continuellement en mouvement ; il croît surtout dans les forêts, se propage facilement et fournit le meilleur charbon à poudre ;

Le *peuplier noir, franc,* qui mesure jusqu'à 35 mètres de haut, à bois dur, difficile à fendre, à feuilles triangulaires, assez longues et glabres ; réussit bien dans les lieux humides. On emploie ses jeunes branches pour remplacer l'osier.

Le *peuplier argenté* arbre qui atteint jusqu'à 40 mètres ; il porte des feuilles très grandes, finement dentelées, blanches et cotonneuses en dessous.

Le *peuplier du Canada,* espèce très polymorphe, qui a donné une forme très vigoureuse, le *peuplier régénéré,* qui se vulgarise rapidement.

Le *peuplier de l'Euphrate,* espèce répandue sur les bords de la Méditerranée.

Le *peuplier d'Italie* ou *pyramidal,* haut de 30 à 40 mètres, qui est certainement le plus cultivé en France et



1. Peuplier tremble ; 2. Peuplier noir ; 3. Peuplier pyramidal ou d'Italie ; 4. Feuille de peuplier blanc ; 5. Feuille de peuplier tremble ; 6. Feuille de peuplier noir ; 7. Feuille de peuplier pyramidal. — *Du peuplier noir :* 8. Chatons mâles ; 9. Chatons femelles ; 10. Fleur mâle ; 11. Fleur femelle ; 12. Fruit ; 13. Graine.

qui se distingue par sa forme régulière en pyramide, fournit un bois très employé pour la sculpture, le chauffage des fours, etc. Il aime surtout les terrains gras et humides et périt dans les sols argileux ou sablonneux secs.

Le *peuplier de Virginie* ou *peuplier suisse* dont les feuilles sont en cœur, et à rameaux écartés du tronc ; il croît rapidement et sert surtout à la décoration des jardins.

Les peupliers sont sujets à diverses maladies cryptogamiques ; la plus répandue est celle produite par un sphériacé (*fusicladium tremulæ*), qui fait périr les jeunes pousses au printemps. Le seul remède est la destruction des branches envahies.

PEUPLIÈRE n. f. Espèce d'agaric comestible, qui croît sur les peupliers, en Italie.

PEUR (du lat. *pavor*, même sens) n. f. Sentiment d'inquiétude éprouvé à la présence ou à la pensée du danger : *Avoir* PEUR. *Trembler de* PEUR.

— Crainte, appréhension : *La* PEUR *de mal parler fait qu'on parle mal.*

Souvent la *peur* d'un mal nous conduit dans un pire.
BOILEAU.

— Loc. div. Fam. *Peur bleue,* Grande peur, peur qui rend le teint livide. ‖ *De peur,* Par peur, par un sentiment de peur : *Blêmir* DE PEUR. ‖ *Prendre peur, Se donner peur,* Commencer à éprouver de la peur. ‖ *Mourir de peur,* Avoir excessivement peur. ‖ *Faire peur,* Causer de l'appréhension, de la répugnance, de l'adversion. ‖ *Faire peur, Faire des peurs,* Effrayer : *Gardez-vous de* FAIRE DES PEURS *aux enfants.* ‖ *Faire peur aux petits enfants,* N'être redoutable que pour des personnes sans force ou sans courage. ‖ *A faire peur,* Extrêmement, en mal : *Etre laid* À FAIRE PEUR. — D'une manière tout à fait défectueuse : *Etre habillé* À FAIRE PEUR. ‖ *Se faire peur,* Se causer de la peur à soi-même : SE FAIRE PEUR *d'un rien.* — Se causer une peur mutuelle : *Les esclaves et les tyrans* SE FONT *mutuellement* PEUR. ‖ *Avoir peur de ou que,* Craindre, redouter, appréhender : AVOIR PEUR DE *la mort.* AVOIR PEUR QU'*on entende un secret.* — Appréhender de : AVOIR PEUR DE *déranger quelqu'un.* ‖ *Avoir peur de son ombre,* Être extrêmement peureux. ‖ *En être quitte pour la peur, N'avoir que la peur pour tout mal, Avoir plus de peur que de mal,* Échapper presque complètement au danger couru.

— Loc. prép. *De peur de.* Par crainte de : *Il faut rire avant d'être heureux,* DE PEUR DE *mourir sans avoir ri.* (La Bruy.)

— Loc. conj. *De peur que,* Dans la crainte que, pour éviter que.

— Gramm. V. la note sur CRAINTE.

— PROV. : **La peur n'est bonne à rien, La peur ne guérit de rien,** La peur est toujours nuisible. ‖ **La peur grossit les objets,** On s'exagère ce qu'on craint. ‖ **Il n'y a point de médecin de la peur, On ne saurait guérir de la peur,** La peur est incurable. ‖ **N'aille au bois qui a peur des feuilles,** Quand on craint le danger, il faut s'en tenir éloigné. ‖ **Tel menace qui a grand' peur,** On fait souvent des menaces par fanfaronnade.

— SYN. **Peur, alarme, appréhension,** etc. V. ALARME.

— **Peur (Avoir), appréhender,** etc. V. APPRÉHENDER.

PEUR [la] (en gr. *Deimos* ou *Phobos*, en lat. *Pavor*), divinité allégorique des anciens. Elle faisait partie du cortège d'Arès chez les Grecs, de Mars ou de Bellone chez les Romains. Hésiode la fait naître d'Arès et d'Aphrodite. La Peur avait en plusieurs lieux des autels et des statues ; les Spartiates lui avaient élevé un temple près du palais des éphores. Enfin, cette divinité fut aussi honorée à Rome, depuis que Tullus Hostilius, à la suite d'un vœu fait dans une bataille contre les Albains, lui eut consacré un temple et des prêtres appelés *pavorii.*

PEUREUSEMENT adv. Avec peur.

PEUREUX (*reû*), **EUSE** adj. Qui est aisément accessible à la peur : *Être d'un naturel* PEUREUX. ‖ Qui manque de décision : *Les gens* PEUREUX *réussissent rarement.*
— Qui témoigne de la peur, qui montre qu'on a peur : *Des regards* PEUREUX.
— Ombrageux, en parlant d'un animal : *Cheval* PEUREUX.
— Substantiv. Personne peureuse, facilement accessible à la peur : *Les* PEUREUX *sont malheureux.*
— SYN. Fam. **Poltron.**
— ANTON. **Courageux, brave.**

PEUSINIEN (*si-in*) n. m. Antiq. gr. Nom donné quelquefois aux archers de la police athénienne, du nom d'un certain Peusinos qui aurait organisé ce corps.

PEUT-ÊTRE (de *pouvoir*, et *être*) adv. Sert à exprimer le doute, la possibilité d'une chose : *Le travail est* PEUT-ÊTRE *la seule vraie richesse de l'homme.*
— Substantiv. Doute, chose incertaine, problématique : *C'est l'effet d'une folie consommée que de se reposer sur un* PEUT-ÊTRE. (Oxenstiern.)
— Fam. *Il n'y a pas de peut-être*, Vous avez tort de douter, la chose dont vous parlez est certaine.
— Loc. conj. *Peut-être que*, Il est à croire, à espérer, à craindre que.
— ALLUS. LITTÉR. **Peut-être !** Expression de scepticisme attribuée à Rabelais, et qui renferme un doute sur la réalité de la vie future. « Je vais querir un grand *peut-être* », aurait-il dit en mourant ; mais le mot est fort douteux.
Quand on cite ce mot, c'est quelquefois aussi une allusion au *peut-être* d'Hamlet :

La mort ! c'est le sommeil ! c'est un réveil *peut-être !*

PEUTINGER (Conrad), antiquaire allemand, né et mort à Augsbourg (1465-1547). Il devint, en 1493, syndic de sa ville natale, et fut nommé conseiller impérial par l'empereur Maximilien Ier. Nous citerons, parmi ses ouvrages, les *Inscriptiones romanæ* (1520). Ce qu'on appelle la *Table de Peutinger* est une carte des voies de l'empire romain, rédigée vers le IIIe siècle, mais conservée dans une copie de 1264. Cette copie fut trouvée à Worms par Conrad Celtes, qui la donna à Peutinger. Welser en donna des fragments en 1591. L'original de cette carte, trouvé en 1714, est à la bibliothèque de Vienne et a été édité par Mannert (Leipzig, 1824); par Desjardins (Paris, 1869-1876); par Miller [aux 2/3] (Ratisbonne, 1888).



Peutinger.

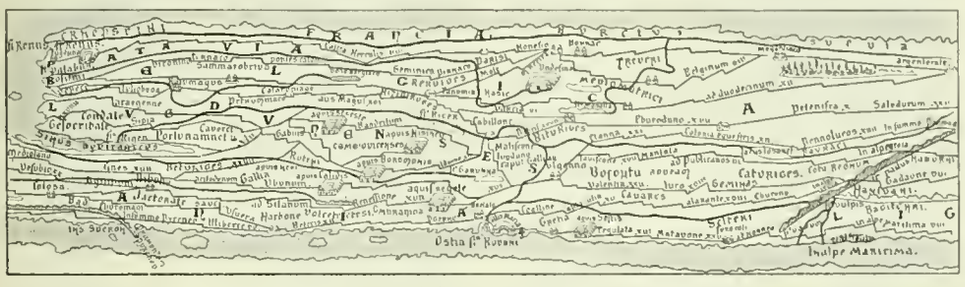

Table de Peutinger.

PÉVARONES n. m. pl. Comm. Grains de poivre confits dans du vinaigre.

PÉVÈLE ou **PÉVELLE** et, par erreur, **PUELLE** (*Pabulensis pagus*), pays de l'anc. prov. de Flandre, aujourd'hui dans le départ. du Nord. Ch.-l. *Orchies*. Vaste plaine couverte de prairies, où sont les champs de bataille de Bouvines et de Mons-en-Pévèle.

PEVENSEY, paroisse d'Angleterre (comté de Sussex), près de la Manche ; 600 hab. Ruines d'un château fort. A Pevensey, débarqua Guillaume le Conquérant (1066).

PEVERAGNO, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Coni]) ; 7.880 hab. Curieuses ruines.

PEXIORA, comm. de l'Aude, arrond. et à 9 kilom. de Castelnaudary ; 1.100 hab. Cb. de f. Midi. Fourrage.

PEXONNE, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 32 kilom. de Lunéville, sur une des branches mères de la Verdurette ; 1.184 hab. Chaux. Faïencerie, tuilerie.

PEY DE GARROS, poète gascon, l'un des plus anciens auteurs qui aient écrit en ce dialecte, né à Lectoure vers 1530. Etudiant à Toulouse en 1549, il dut quitter la ville pour avoir embrassé le protestantisme ; il devint conseiller à la sénéchaussée de Lectoure (1571), puis avocat général à la cour de Pau. Il a traduit 59 psaumes (*Psaumes de David, Viratz en rhythme gascoun* [Toulouse, 1565]), dédiés à la reine de Navarre. Dans ses *Poesias gasconas* (1567), il décrit les maux causés par la guerre civile. Ses œuvres ont été réimprimées par A. Durrieux (1894).

PEYER (Jean-Conrad), anatomiste suisse, né et mort à Schaffhouse (1653-1712). Il professa à Schaffouse et fut membre de l'académie des Curieux. Il s'est rendu célèbre par la découverte des glandes intestinales. Ses principaux ouvrages sont : *Exercitatio anatomico-medica de glandulis intestinorum, earumque usu et effectibus* (1677) ; *Methodus historiarum anatomico-medicarum* (1677) ; *Parerga et atanomica medica septem* (1682) ; *Experimenta nova circa panereas* (1683) ; etc.
— *Plaques de Peyer.* V. FOLLICULE clos.

PEYNOT (*Emile*-Edmond), statuaire français, né à Villeneuve-sur-Yonne en 1850. Grand prix de Rome en 1880, il débuta au Salon avec des bustes, en 1876, 1878, 1881 et 1882. Il a envoyé de Rome : *Abandonnée*, bas-relief (1883), et *Propatria* (1884) [Luxembourg] ; la *Proie*, groupe colossal (Lille). Lauréat du concours ouvert par la ville de Lyon, Peynot fut chargé d'y ériger le monument à la *Gloire de la République*, terminé en 1894. Peynot a exécuté le monument de Carnot à Fontainebleau (1896). Au château de Vaux-le-Vicomte, il a décoré deux bassins de groupes colossaux : *Tritons et Enfants* (en plomb battu, 1888) ; *Naïade* (1889) ; *les Quatre parties du monde*, marbre (1892). On lui doit encore : *Jeune mère*, marbre (1893) ; buste de *Duflot*, marbre (Sens) ; *Sénateur romain*, marbre (1894) ; monuments à la mémoire de *Guichard* et de l'ingénieur *Lemasson*, à Ismaïlia, inaugurés en 1902 ; le *Cardinal Bernadou*, marbre (1897) ; le monument aux *Enfants de Sens, morts en 1870*, marbre (1902) ; le monument des *Français*, élevé à Plombières (1902) ; etc.

PEYPIN, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 20 kilom. de Marseille, sur un sous-affluent de l'Huveaune ; 950 hab. Mines de houille.

PEYRADE (CANAL DE), voie navigable du département de l'Hérault, reliant le port de Cette au canal du Rhône à Cette ; c'est en réalité la dernière section de ce canal. Longueur d'environ 2 kilom., mouillage de 1m,80.

PEYRAT (Alphonse), publiciste et homme politique français, né à Toulouse en 1812, mort à Paris en 1891. Il débuta comme journaliste en 1833 à la « Tribune de Paris » et devint collaborateur régulier des journaux d'opposition. Il entra en 1844 à la « Presse » d'Emile de Girardin, à laquelle il resta attaché jusqu'en 1859 comme rédacteur, ensuite comme rédacteur en chef. Peyrat fonda en 1865 l'*Avenir national*, dont il fut rédacteur en chef jusqu'en 1872. En 1871, il fut élu par le département de la Seine député à l'Assemblée nationale, où il siégea à l'extrême gauche ; puis, en 1876, fut envoyé au Sénat par le même département, et combattit le gouvernement du 16 mai. Il fut réélu en 1882 et élu vice-président du Sénat. Il a publié : *Correspondance d'Angleterre* (1854) ; *un Nouveau dogme* (1855) ; *Histoire et religion* (1858) ; *Histoire élémentaire et critique de Jésus* (1864) ; *la Révolution et le Livre de Quinet* (1866) ; etc.

PEYRAT-DE-BELLAC, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 3 kilom. de Bellac, près de la Gartempe ; 1.316 hab. Ch. de f. Orléans.

PEYRAT-LA-NONIÈRE, comm. de la Creuse, arrond. et à 20 kilom. d'Aubusson, près de la Voueyze ; 1.553 hab. Fabrique de plâtre. Château de Mazeau (XVIe et XVIIe s.). Vieux châteaux du Chiroux et de la Voreille.

PEYRAT-LE-CHÂTEAU, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 45 kilom. de Limoges, sur un étang, non loin de la Maude ; 2.534 hab. Papeterie. Eglise avec porte du XVe siècle. Tour carrée, reste d'un château du XIIIe siècle.

PEYRATTE (LA), comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 10 kilom. de Parthenay ; 1.361 hab. Ch. de f. Etat. Minerai de fer. Poterie. Eglise et croix du XIIe siècle.

PEYRE (Mario-*Joseph*), architecte français, né à Paris en 1730, mort à Choisy-le-Roi en 1785. Il obtint, en 1751, le grand prix d'architecture, fit un séjour en Italie, puis retourna en France, où il devint directeur des bâtiments du roi et membre de l'Académie d'architecture (1767). Ce fut lui qui construisit, avec Wailly, le Théâtre-Français, appelé depuis l'Odéon. — Son frère, ANTOINE-*François*, né et mort à Paris (1739-1823), obtint le premier grand prix en 1762, devint contrôleur des bâtiments du roi à Fontainebleau, puis à Saint-Germain, et membre de l'Académie en 1777. Pendant la Révolution, il fut quelque temps emprisonné. Rendu à la liberté, il devint membre de l'Institut. Outre divers mémoires, il a publié : *Restauration du Panthéon* (1799) ; *Œuvres d'architecture* (1819-1820) ; etc.

PEYRE (*Antoine*-Marie), architecte français, fils de Marie-Joseph, né et mort à Paris (1770-1843). Ses principaux travaux sont : l'ancienne salle de la Gaîté, le marché Saint-Martin, les théâtres de Soissons et de Lille, l'hôtel de Béthune, les bâtiments des Sourds-Muets, de grands travaux au Palais de Justice de Paris, etc. Il prit les armes pour défendre la France contre l'invasion en 1799 et en 1814, fut aide de camp de La Fayette en 1791 et en 1830, et combattit pendant les journées de Juillet.

PEYREBRUNE (Mathilde-Georgina-Elisabeth DE PEYREBRUNE, dame DE JUDICIS, connue en littérature sous le nom de **Georges de**), romancière française, née dans le Périgord en 1848. Elle a publié de nombreux romans : *les Femmes qui tombent* (1882) ; *Gatienne* (1882) ; *Marco* (1882) ; *Victoire la Rouge* (1883) ; *Polichinelle et Cie* (1883) ; *les Frères Colombe* (1885) ; *Colombine* (1888) ; *le Roman d'un bas bleu* (1892) ; *les Aimées* (1894) ; *Vers l'amour* (1896) ; *Silves* (1897) ; *Aux pieds du mât* (1898) ; *les Passionnés* (1900) ; *Deux Amoureuses* (1901) ; etc.

PEYREHORADE, ch.-l. de cant. des Landes, arrond. et à 22 kilom. de Dax, sur le gave de Pau ; 2.597 hab. Ch. de f. Midi. Corderie, poterie, chaux, tissus. Ruines du château d'Aspremont (XVe s.), et du château de Montréal (XVIe s.), sur le gave, anciennes résidences des vicomtes d'Orthe. Peyrehorade signifie « pierre percée » (*Petra forata*). — Le canton a 13 comm. et 11.715 hab.

PEYRELEAU, ch.-l. de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 29 kilom. de Millau, sur la Jonte ; 317 hab. Bonneterie. Sur un rocher, ancienne tour à mâchicoulis. — Le canton a 7 comm. et 3.955 hab.

PEYRELEVADE, comm. de la Corrèze, arrond. et à 40 kilom. d'Ussel, au-dessus de la Vienne ; 2.231 hab. Tuilerie, fabrique de chaussures. Dolmen.

PEYRIAC-DE-MER, comm. de l'Aude, arrond. et à 13 kilom. de Narbonne, non loin de la Méditerranée, au bord d'un étang, sorte d'anse faisant partie de l'étang de Sigean ; 1.387 hab. Gypse. Salines. Eglise du XIVe siècle.

PEYRIAC-MINERVOIS, ch.-l. de cant. de l'Aude, arrond. et à 20 kilom. de Carcassonne, sur l'Argentdouble, affluent de l'Aude ; 1.252 hab. Cb. de f. Midi. Fabriques de fondres, de toiles. Commerce de vins rouges. Eglise fortifiée du XVIe siècle. — Le canton a 18 comm. et 18.353 hab.

PEYRIEU, comm. de l'Ain, arrond. et à 10 kilom. de Belley, sur une coulée de la rive droite du Rhône ; 903 hab. Fabrique de soierie. Vins. Fontaine intermittente.

PEYRILHAC, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 21 kilom. de Limoges, sur la Motte, affluent de la Glane ; 1.890 hab. Ch. de f. Orléans. Ferme-école à Chavaignac. Filature de laine.

PEYRILLES, comm. du Lot, arrond. et à 18 kilom. de Gourdon ; 951 hab. Château ruiné.

PEYRINS, comm. de la Drôme, arrond. et à 22 kilom. de Valence ; 1.404 hab. Commerce de cornichons, d'asperges, de plants de vignes. Ruines d'un château.

PEYROLLES, ch.-l. de cant. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 20 kilom. d'Aix ; 927 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières ; moulins à tan, à huile ; pépinières. Château du XVIIe siècle, servant de mairie. Chapelle du Saint-Sépulcre (XIVe s.). — Le canton a 5 comm. et 4.909 hab.

PEYRON (*Jean*-François-Pierre), peintre et graveur français, né à Aix en 1744, mort à Paris en 1814. Il se rendit à Paris en 1767 et obtint en 1773 le grand prix de peinture. Il donna ensuite son *Cimon qui se dévoue à la prison pour faire inhumer le corps de son père ; Socrate retirant Alcibiade d'une maison de courtisanes.* Peyron retourna à Paris en 1781, et l'Académie de peinture l'admit (1787). Citons encore de lui : *Paul-Emile vainqueur ; Œdipe soutenu par Antigone ; l'Ecole de Pythagore ; la Mort de Socrate ;* etc. Peyron fut nommé directeur de la manufacture des Gobelins en 1785. Il fut, avec Louis David, le restaurateur du goût antique.

PEYRON (Alexandre-Louis-Joseph), marin et homme politique français, né à Marines (Seine-et-Oise) en 1836, mort à Paris en 1892. Sorti de l'Ecole navale en 1841, contre-amiral en 1877, vice-amiral en 1881, il fit les campagnes de la Baltique, de Crimée, d'Italie, de Chine, de Cochinchine, du Mexique. Il fut ministre de la marine de 1883 à 1885. Elu sénateur inamovible, il fut bientôt nommé questeur du Sénat. — Son frère, Louis-ERNEST **Peyron**, né à Martines en 1836, fut nommé directeur de l'Institution des sourds-muets à Paris et remplaça, en 1884, Charles Quentin comme directeur de l'Assistance publique. Il fut mis à la retraite en 1898.

PEYRONET ou **PEYRONNET** (Charles-Ignace, comte DE), homme politique français, né à Bordeaux en 1778, mort au château de Montferrand (Gironde) en 1854. Son père, secrétaire du roi, fut guillotiné en 1793. Peyronnet se fit inscrire au barreau de Bordeaux et, spirituel versificateur, fit partie, sous l'Empire, des cercles mondains d'opposition. Il se prononça en faveur du duc d'Angoulême lors de son entrée à Bordeaux (1814), tenta, en mars 1815, de résister au rétablissement de l'autorité impériale et escorta la duchesse d'Angoulême à son embarquement. La seconde Restauration lo nomma, en récompense, président du tribunal de Bordeaux (1815), procureur général à Bourges (1818), puis à Rouen (1820). Elu député du Cher (1820), il siégea parmi les ultras et soutint devant la cour des pairs, en qualité de procureur général, l'accusation contre les auteurs de la conspiration du 17 août 1820 (1821). Appelé au ministère de la justice (14 déc. 1821), il fit voter les lois contre la presse (1822), la loi du sacrilège (1825), la loi sur la liberté de tester et le rétablissement du droit d'aînesse, dont la Chambre des pairs rejeta les dispositions les plus rétrogrades (1826). En 1827, il présenta contre la presse la *loi de justice et d'amour* ; mais il dut la retirer, devant l'hostilité de la Chambre des pairs (17 avr. 1827). Il fut battu aux élections de 1827. Il avait été créé comte (1822) et pair (1828). Ministre de l'intérieur, dans le cabinet Polignac (16 mai 1830), il contresigna les fameuses ordonnances du 25 juillet 1830, qui provoquèrent la révolution, fut arrêté à Tours, accusé de haute trahison devant la cour des pairs avec Polignac, Chantelauze et Guernon-Ranville, et condamné à la prison perpétuelle et à la dégradation civique (1830) ; il fut gracié en 1834. Il a laissé : *Pensées d'un prisonnier* (1834) ; *Histoire des Francs* (1835-1846) ; *Examen juridique de l'accusation et du jugement portés contre les derniers ministres de Charles X* (1831) ; etc.



Peyronnet.

PEYROT ou **PEYROT-MATHÉRON** (Jean-Claude), poète languedocien, né à Milhau en 1709, mort à Paulas en 1795. Son œuvre la plus considérable est un poème didactique en dialecte rouergat : *les Quatre saisons* ou *Géorgiques pataises* (1781). Il a encore écrit en français des élégies, des églogues, des sonnets, des poèmes etc.

PEYRUIS (*pé-rui*), ch.-l. de cant. des Basses-Alpes, arr. et à 20 kilom. de Forcalquier, sur la Durance ; 756 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Pierre à bâtir. Vins ; fourrages. Industrie sériciccole. Eglise des XIIe, XVe et XVIe siècles. Restes de remparts du XIIe siècle. — Le canton a 5 comm. et 1.900 hab.

PEYRUSSE, comm. du Cantal, arrond. et à 23 kilom. de Murat ; 921 hab. Ruines des châteaux d'Aubejat et de Peyrusse.

PEYTRAL (Paul-Louis), homme politique français, né à Marseille en 1842. Chimiste à Marseille, il débuta dans la vie politique en 1876 comme conseiller municipal de sa ville natale ; adjoint au maire, il fut révoqué par le gouvernement du Seize-Mai. Elu, en 1880, conseiller général des Bouches-du-Rhône, il fut envoyé à la Chambre des députés l'année suivante et siégea à l'extrême gauche. Il intervint dans les délibérations d'ordre économique et financier.

Il fut réélu aux élections générales de 1885, avec la liste radicale. De Freycinet ayant, le 7 janvier 1886, constitué un cabinet de concentration républicaine, Peytral fut nommé sous-secrétaire d'État au ministère des finances, dont Sadi-Carnot était titulaire.


Peytral.

Démissionnaire au mois de novembre suivant, il fut nommé président de la commission du budget (1887). Dans le ministère Floquet (3 avr. 1888), il reçut le portefeuille des finances et présenta un projet portant établissement d'un impôt général sur le revenu. Réélu aux élections législatives de 1889 et de 1893, il reprit le portefeuille des finances dans le cabinet Charles Dupuy. Sénateur des Bouches-du-Rhône depuis 1894 et vice-président du Sénat, il fut de nouveau ministre des finances dans les cabinets Brisson (juin-oct. 1898) et Dupuy (nov. 1898 juin 1899).

PEZADE n. f. Cout. anc. *Droit de pezade*, Droit de commune paisson, Impôt établi au XIIIe siècle, dans le Midi, pour indemniser les paysans dont les biens avaient été dévastés par les bandes de mercenaires, et qui, aboli au XVIe siècle, fut rétabli en 1667, mais dans un but de fiscalité.

PEZAT (*za* n. m. Sorte de corset fait de tiges sèches de pois, dont on entoure les très jeunes arbres pour les garantir de la gelée.

PEZAY (*Alexandre-Frédéric-Jacques Masson*, marquis de), littérateur français, né à Versailles en 1741, mort à Pezay, près de Blois, en 1777. Pezay, émule de Dorat, se fit comme lui mousquetaire, fut esprit et rimeur de petits vers badins; mais, docile à l'ambition de sa sœur, Mme de Cassini, il renonça bientôt à ces frivolités. Il travailla et devint le précepteur, pour la tactique, du Dauphin, depuis Louis XVI, qui le fit capitaine de dragons, puis maréchal général des logis de l'état-major de l'armée. Il fut ensuite inspecteur général des côtes. On lui doit : *les Soirées helvétiennes, alsaciennes et franc-comtoises* (1771); *les Tableaux suivis de l'histoire de Mlle de Syane et du comte de Marcy* 1771); *la Rosière de Salency*, opéra (musique de Grétry) [1773]; *Histoire des campagnes de Maillebois en Italie, en 1745 et 1746* (1775); *les Œuvres agréables et morales* ou *Variétés littéraires* (1791).

PÉZENAS (*nâss*) ch.-l. de cant. de l'Hérault, arrond. et à 23 kilom. de Béziers, sur la Peyne, affluent de l'Hérault, dans un bassin fertile appelé « Jardin de l'Hérault » ; 7.073 hab. (*Piscénois, oises.*) Ch. de f. Midi. Pierre de taille. Excellents vins rouges. Commerce de grains, fourrages, bestiaux, spiritueux; tonnelleries. Porte féodale du XVe siècle. Monument de Molière par Injalbert. D'origine gauloise, Pézenas (*Piscenæ* ou *Piscenæ*) reçut une colonie romaine au Ier siècle de notre ère et devint, au Xe, le siège d'un comté que Louis IX réunit à la couronne, mais qui en fut détaché par Jean le Bon (1361) en faveur de Charles d'Artois. Pézenas appartint successivement, ensuite, aux familles de Montmorency, de Condé et de Conti, et Molière y fit, sous les auspices du prince Armand de Conti, représenter ses premières pièces. — Le canton a 5 comm. et 13.180 hab.


Armes de Pézenas.

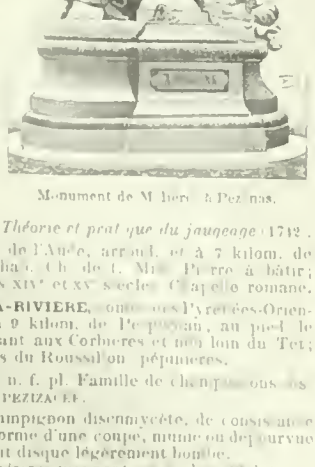
Monument de Molière à Pézenas.

PÉZENAS (Esprit), astronome et mathématicien, né et mort à Avignon (1692-1756). Entré chez les jésuites 1709, il enseigna les mathématiques et, en 1728, il fut nommé, à Marseille, professeur royal hydrographique, puis directeur de l'Observatoire de Marseille (1749). Son principal ouvrage est l'*Astronomie des marins* (1765). On a encore de lui : *Éléments du pilotage* (1733 : *Théorie et pratique du jaugeage* (1742).

PÉZENS, comm. de l'Aude, arrond. et à 7 kilom. de Carcassonne; 993 hab. Ch. de f. Midi. Pierre à bâtir; prairies. Église des XIIe et XVe siècles. Chapelle romane.

PÉZILLA-DE-LA-RIVIÈRE, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 9 kilom. de Perpignan, au pied de coteaux se rattachant aux Corbières et non loin du Tet; 1 438 hab. Bons vins du Roussillon pépinières.

PÉZIZACÉES (*sé* n. f. pl. Famille de champignons ascomycètes. — *Une* PÉZIZACÉE.

PÉZIZE n. f. Champignon discomycète, de consistance charnue, ayant la forme d'une coupe, munie ou dépourvue de pied ou d'un petit disque légèrement bombé.

— ENCYCL. Les *pézizes* viennent généralement à terre certaines sur les écorces d'arbres ou les brindilles tombées. Leur taille varie de 3 à 4 centimètres de largeur à 1 ou 2 millimètres de profondeur. Non vénéneuses, comestibles, mais peu estimées, elles ont des couleurs variées : brun, blanc, rouge ou orangé. L'hyménium ou membrane sporifère est à la face supérieure dans les espèces discoïdes et à la surface intérieure de la coupe dans les espèces creuses.

Les principales espèces sont : la *pézize vésiculeuse*, qui n'a pas de pied et pousse dans les endroits très fumés, en touffes serrées; la *pézize cochenille*, à pied grêle, poussant

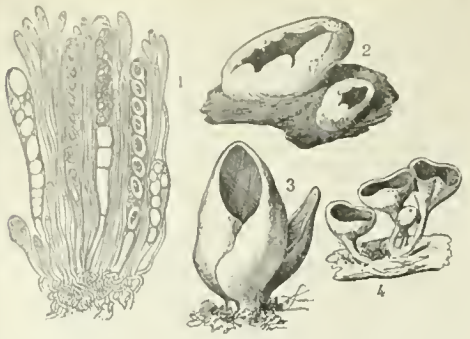
Pézizes : 1. Convexe (coupe); 2. Vésiculeuse; 3. Oreille d'âne 4. Cochenille.

sur le bois, rouge vif à l'intérieur, gris jaunâtre à l'extérieur; la *pézize oreille d'âne*, brune, ayant la forme d'un cornet fendu sur le côté, etc.

PÉZIZOÏDÉ, ÉE adj. Qui rappelle une pézize ou ressemble à une pézize.

PÉZOMAQUE (*mak'* n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, famille des ichneumonidés, répandus dans l'hémisphère nord. (Le *pezomachus formicarius*, roux et noir, se trouve aux environs de Paris.)

PÉZOPORE n. m. Genre de perroquets, de la tribu des platycercinés, propres à l'Australie.


Pézopore.

— ENCYCL. Les *pézopores* (pezoporus) sont des perroquets allongés, de taille moyenne. L'espèce type est le pézopore ingambe (*pezoporus formosus*), d'un vert jaunâtre varié de noir en dessus, avec la queue zébrée de jaune.

PEZOU, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 11 kilom. de Vendôme, sur le Loir; 978 hab. Ch. de f. Orléans.

PEZUELA (don Juan DE **LA**), comte DE CHESTE, général espagnol, né au Pérou en 1814. Déjà colonel en 1837, il prit une part brillante à la guerre carliste. En 1843, il se joignit au pronunciamiento qui fit tomber la régence du duc de la Victoire. Ministre de la marine et des colonies, en 1846, le comte de Cheste fut nommé lieutenant général, puis capitaine général de l'armée. En 1867, ayant le commandement de la Catalogne, il réprima les mouvements révolutionnaires. Il dut abandonner ce commandement en 1868. Littérateur remarquable, il a traduit en vers espagnols la *Divine comédie* de Dante et la *Jérusalem délivrée*. Il fut directeur de l'Académie royale espagnole.

PEZZA (Michele), dit **Fra Diavolo**. V. FRA DIAVOLO.

PEZZANA, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare]); 3.405 hab.

PFÆFFIKON, ch.-l. de district de Suisse (cant. de Zurich), sur le petit lac du même nom; 2.900 hab. Le lac (long. 2 kil. 500; larg. 1 kilom. env.) a pour émissaire l'Aa; vestiges de stations lacustres.

PFAFF (Jean-Frédéric), mathématicien allemand, né à Stuttgart en 1765, mort à Halle en 1825. Il professa les mathématiques à Helmstædt et à Halle. Pfaff est surtout connu pour ses travaux sur l'intégration des équations. Ses principaux écrits sont : *Disquisitiones analyticæ* (1797), *Observationes ad Euleri institutiones calculi integralis*, etc. — Son fils, CHARLES **Pfaff**, a composé un assez grand nombre d'ouvrages historiques sur le Wurtemberg.

PFAFF (Frédéric), géologue allemand, neveu de Jean-Frédéric, né et mort à Erlangen (1825-1886). Il professa à l'université d'Erlangen. On lui doit un certain nombre de traités purement scientifiques : *Éléments de minéralogie* 1860); l'*Eau* (1870); *Éléments de géologie* (1876); les *Forces naturelles dans les Alpes* (1877); le *Mécanisme de la formation des montagnes* (1880) etc., et différents ouvrages de vulgarisation, où il s'est efforcé de mettre d'accord la science géologique et les traditions de la Bible.

PFAFFENHEIM, bourg d'Allemagne (Alsace-Lorraine Haute-Alsace), sur une terrasse dominant la Lauch, sous-affluent du Rhin; 2.000 hab. Gisements de fer, pierre de taille; bons vins blancs. Clocher du XIIIe siècle.

PFAFFENHOFEN, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Haute-Bavière], sur l'Ilm, affluent du Danube; 3.596 hab. Fabrique de machines. Scieries. Combats du 15 avril 1745 entre les Autrichiens et les Franco-Bavarois; du 19 avril 1809 entre Oudinot et les Autrichiens.

PFAFFENHOFEN, bourg d'Allemagne (Alsace-Lorraine [Basse-Alsace, cercle de Saverne]), au confluent de la Moder et du Rothbach; 1.386 hab. Filature de laine.

PFAFFIEN (*fiin* n. m. Fonction rencontrée pour la première fois par Pfaff.

— ENCYCL. Si l'on considère un déterminant :

$$\begin{vmatrix} a_1^1 & a_1^2 & \dots & a_1^n \\ \dots & \dots & \dots & \dots \\ a_n^1 & a_n^2 & \dots & a_n^n \end{vmatrix}$$

dans lequel $a_p^q = a_q^p$ et $a_p^q = \dots a_n^n$, on a un déterminant gauche et symétrique. On montre qu'un tel déterminant est nul lorsqu'il est impair et qu'il est le carré d'une fonction entière de ses éléments quand il est pair.

PFALZ, nom allemand du PALATINAT.

PFALZDORF, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]); 2.630 hab.

PFARRKIRCHEN, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Basse-Bavière]), sur la Rott, affluent de l'Inn; 2.800 hab. Commerce de chevaux.

PFEDDERSHEIM, ville d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [Hesse-Rhénane]), sur la Pfrimm, affluent du Rhin; 2.480 hab. Vignoble. Défaite des Paysans, le 24 juin 1525.

PFEFFEL (Théophile-Conrad), littérateur et fabuliste allemand, né et mort à Colmar (1736-1809). En 1757, il devint aveugle, ce qui ne l'empêcha pas d'épouser, en 1759, Marguerite Divoux, de Strasbourg, avec laquelle il avait été fiancé fort jeune, et qui ne l'abandonna pas dans son malheur. Peu après, Pfeffel se lança dans la carrière des lettres et se rendit célèbre dans toute l'Allemagne par ses fables. En 1773, il fonda, avec l'autorisation de Louis XV, une école de guerre à Colmar pour les jeunes protestants, qui ne pouvaient alors fréquenter les écoles militaires royales. Voltaire, Lavater, furent en relation avec Pfeffel, qui devint membre d'honneur de l'Académie des beaux-arts de Berlin. La Révolution française ruina son entreprise. En 1803, Bonaparte le nomma président du consistoire évangélique de Colmar. Outre ses fables et ses poésies, entre autres *die Tabacpfeife*, devenue chanson populaire, Pfeffel a écrit de charmantes nouvelles : *Collection de contes et nouvelles*, traduite en français par A.-C.-A. Pfeffel, son fils (1825).


Pfeffel.

PFEFFERS, PFÆFFERS ou **PFÆVERS**, bourg de Suisse (cant. de Saint-Gall), au-dessus de la Tamina, affluent du Rhin; 1.626 hab. Dans un beau site, ancienne abbaye de bénédictins fondée en 713, reconstruite en 1665 et transformée, en 1847, en hospice d'aliénés. Célèbres sources thermales (37,°5, eaux bicarbonatées calciques).

PFEIFFER ou **PFEIFFER** (Louis), officier suisse, né et mort à Lucerne (1530-1594). Capitaine d'un régiment suisse au service de la France, il devint successivement, sous Charles IX, colonel, puis capitaine-lieutenant des cent-gardes suisses. Il prit une part brillante aux batailles de Saint-Denis (1567), de Jarnac (1569) et de Moncontour (1569). De retour en Suisse (1570), Pfeiffer fut élu avoyer de son canton et acquit un tel crédit qu'on lui donna le surnom de **Roi des Suisses**.

PFEIFFER (Ida REYER, dame), voyageuse, née et morte à Vienne (Autriche) [1797-1858]. Elle visita alors successivement la Palestine, l'Islande et les pays scandinaves; puis (de 1846 à 1848 et de 1851 à 1855) exécuta deux fois le tour du monde, enfin elle se rendit à Madagascar. Elle a écrit de ses voyages des relations qui ont eu un grand succès; ce sont : *Reise einer Wienerin in das heilige Land* (1843); *Reise nach dem Skandinavischen Norden und der Insel Island* (1846); *eine Frauenfahrt um die Welt* (1850); *Meine zweite Weltreise* (1856). Ces deux derniers ouvrages ont été traduits en français, ainsi que son *Voyage a Madagascar*, qu'a publié son fils (trad. franç., Paris, 1862).


Ida Pfeiffer.

PFEIFFER (François), philologue allemand, né à Bettlach, près de Soleure, en 1815, mort à Vienne en 1868. Il professa la langue et la littérature allemandes à l'université de Vienne, où il devint, en 1860, membre de l'Académie des sciences. Il a fondé la *Collection des classiques allemands du moyen âge*, où il a lui-même donné une édition des poésies de Walther de la Vogelweide.

PFEIFFER (*Georges*-Jean), pianiste et compositeur français, né à Versailles en 1835. D'abord virtuose fort remarquable, Pfeiffer s'est même essayé heureusement au théâtre, à l'Opéra-Comique : *l'Enclume* (1881) et *le Légataire universel* (1901). Parmi ses autres compositions, il faut citer : *Jeanne d'Arc*, poème symphonique; *Agar*, scènes lyriques; *le Capitaine Roch*, opéra de salon; une symphonie; ouverture du *Cid*; etc.

PFEIL (Joachim-Frédéric, comte), voyageur et colonisateur allemand, né à Neurode (Silésie) en 1857. Il a exploré avec Wilson le Limpopo; puis s'étant rendu avec Peters et Juhlke dans l'Afrique orientale, il y a établi la domination allemande dans l'Ousogara. Entré en 1888 au service de la Compagnie de la Nouvelle-Guinée, il visita des parties encore inexplorées de cette île. Après une courte apparition dans l'Afrique orientale (1891), il est allé explorer l'Afrique sud-occidentale allemande et travailler à son développement. Citons de lui : *Vorschläge zur praktischen Kolonisation in Ostafrika* (1888).

PFENNIG (*pfé-nigh'*) n. m. La plus petite monnaie de compte de l'empire allemand, représentant la centième partie du mark, et pesant 2 grammes. || Ancien nom générique de toutes les monnaies de compte des pays allemands. || Ancienne monnaie de compte hollandaise, dont 200 faisaient 1 florin, et qui valait, au pair, 0 fr. 0108.

PFERSEE, bourg d'Allemagne (Bavière [cercle de Souabe], sur la Wertach; 5.800 hab. Tissage de la laine.

PFISTER (Albert), imprimeur allemand, né vers 1420, mort vers 1470. Il commença par exercer à Bamberg la profession de graveur sur bois, puis fonda dans cette ville, dès 1455, une imprimerie rivale de celle de Gutenberg. On ne connaît de lui que peu d'ouvrages, entre

autres la *Bible des 36 lignes*. — Son fils, SÉBASTIEN, a laissé un nom comme imprimeur.

PFISTER (Christian), professeur et historien français, né à Bebleuheim (Alsace) en 1857. Élève de l'École normale supérieure en 1877, agrégé d'histoire, puis docteur ès-lettres (1886), il a professé successivement au lycée de Caen, à la faculté des Lettres de Nancy, à l'École normale supérieure (1902). Il a publié un certain nombre de fort intéressants travaux, sur les origines de l'histoire de l'Alsace et de la Lorraine, dont une partie a paru dans les « Annales de l'Est », la « Revue d'Alsace », le « Bulletin de la société de géographie de l'Est ». Citons : *Le comté de Horbourg et la seigneurie de Riquewihr sous la souveraineté française* (1888); *Jean Daniel Schœpflin, étude biographique* (1886); *La limite de la langue française et de la langue allemande en Alsace-Lorraine. Considérations historiques* (1890), etc., et surtout une *Histoire de Nancy*, dont le premier volume a paru en 1902.

PFLEIDERER (Edmond), philosophe allemand, né à Stetten en 1842. Il est devenu, en 1873, professeur de philosophie à l'université de Kiel et, en 1878, à Tubingue. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Eudémonisme et égoïsme* (1880); *le Criticisme de Kant et la Philosophie anglaise* (1881); *Arnold Geulinx* (1882); *Leibniz et Geulinx* (1884); *Lotze et sa conception du monde* (1884); *la Philosophie d'Héraclite d'Éphèse* (1886); *Socrate et Platon* (1896).

PFLUG n. m. Métrol. Mesure agraire employée dans le Danemark, et valant 117ares,7432.

PFLUGK-HARTTUNG (Jules DE), historien allemand, né en 1848. Professeur à Tubingue et à Bâle, puis attaché aux archives de Berlin, il a publié : *la Norvège et les Villes maritimes allemandes jusqu'à la fin du XIIIe siècle* (1877); *Recherches de diplomatique et d'histoire* (1879); *Acta pontificum romanorum inedita, I; Documents relatifs aux papes de 748 à 1198* (1888); *les Documents de la chancellerie papale du Xe au XIIIe siècle* (1882); *Périclès, homme de guerre* (1884); *la Guerre de 1870* (1895); etc.

PFNOR (Rodolphe), graveur allemand, né à Darmstadt (Hesse) en 1824. Élève de l'architecte Visconti, il s'attacha à reproduire par la gravure des œuvres architecturales. De 1852 à 1857, il grava les planches qui forment les albums de l'œuvre de Visconti : les *Fontaines*, le *Louvre*, le *Tombeau de l'Empereur*, etc. On lui doit aussi : *Monographie du château de Heidelberg* (1858-1859); *Monographie du château de Fontainebleau* (1859-1861); *Architecture, décoration et ameublement* (1865); *le Mobilier de la couronne et des grandes collections publiques et particulières du XIIIe au XIXe siècle* (1872-1876); *Études de décoration des XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles* (1873); etc.

PFORDTEN (Louis-Charles-Henri, baron VON DER), homme d'État bavarois, né à Riod en 1811, mort à Munich en 1880. Il professa, dès 1836, le droit romain à Wurtzbourg, et fut envoyé, en 1841, à Aschaffenbourg, en qualité de conseiller à la cour d'appel. En 1843, il devint professeur à l'université de Leipzig. En 1848, il fut ministre en Saxe pour les affaires étrangères; en 1849, il reçut en Bavière le portefeuille de la maison du roi et des affaires étrangères, et, en décembre de la même année, la présidence du conseil. Ennemi de l'hégémonie prussienne, il fit tous ses efforts pour faire admettre l'Autriche dans le Zollverein. Les attaques des libéraux l'obligèrent, en 1859, à donner sa démission. Il fut nommé ambassadeur auprès de la diète germanique et déploya, en 1863, une grande activité dans l'affaire du Slesvig-Holstein en faveur des États moyens. En 1864, il redevint président du conseil des ministres en Bavière; en 1865, il déclina une alliance avec la Prusse, chercha, en 1866, à s'interposer entre la Prusse et l'Autriche, à qui il resta fidèle après Sadowa; lorsque l'Autriche eut conclu les préliminaires de paix, il obtint pour la Bavière des conditions assez favorables, mais ne tarda pas à quitter le ministère. Il a écrit : *Études sur le droit des villes et des campagnes de la Haute-Bavière au temps de l'empereur Louis* (1875).

PFORTA ou **SCHULPFORTA**, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Saxe, présid. de Merseburg]), non loin de la Saale; 600 hab. Célèbre collège, un des trois établissements royaux fondés par Maurice de Saxe en 1543.

PFORZHEIM, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Carlsruhe]), au confluent de la Nagold avec l'Eoz (bassin du Rhin); 43.400 hab. Ancien château, avec tombeaux des anciens margraves de Bade-Durlach. Bijouterie. Patrie de l'humaniste Jean Reuchlin. Victoire des Français sur le duc de Wurtemberg (1692).

PFUEL (Ernest DE), général prussien, né à Jahnsfeld, près de Muncheberg, en 1779, mort à Berlin en 1866. Il servit dans l'armée prussienne, puis entra au service de l'Autriche. En 1812, il passa dans l'armée russe. Il retourna en 1815 à l'état-major de l'armée prussienne. En 1848, il était gouverneur de Berlin. La même année, il comprima le soulèvement de la province de Posen. Après la démission du ministère Auerswald (sept. 1848), il reçut la présidence du conseil et le portefeuille de la guerre; mais son attitude fut sans énergie. Un mois après, il donna sa démission. En 1858, il fut élu à la Chambre des députés, et siégea parmi les libéraux. Pfuel a écrit en allemand : *Contribution à l'histoire de la guerre franco-russe* (1814), réédité sous le titre de *Retraite de Russie* (1867).

PFULLENDORF, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Constance]), sur l'Audels; 2.500 hab.

PFULLINGEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle de la Forêt-Noire]), sur l'Echaz, affluent du Neckar; 6.000 hab. Filature du coton. Fabrique de draps, de papiers.

PFUND (*pfound'*) n. m. Métrol. Ancienne unité de poids des pays allemands, l'équivalent de la livre française, et dont le poids variait suivant les États. (C'est aujourd'hui le demi-kilogramme.)

PFUNGSTADT, ville d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [prov. de Starkenbourg]), sur la Modau, affluent du Rhin; 6.000 hab. Fabriques de papier, de pâtes alimentaires.

PFYFFER (Casimir), homme politique suisse, né à Rome en 1794, mort à Lucerne en 1875. Il professa, de 1821 à 1824, les sciences juridiques à Lucerne, puis s'établit comme avocat. Il devint, en 1826, membre du grand conseil; en 1838, membre de l'Assemblée constituante, et fut placé, de 1831 à 1841, à la tête de l'administration de la justice en qualité de président de la cour d'appel. Après la victoire du parti catholique, il fut le chef reconnu de la minorité libérale à Lucerne. Pendant la guerre du Sonderbund, il fut grand juge fédéral, et, après la nouvelle constitution de la fédération, il fut élu au conseil national, qu'il présida en 1854, et à la cour fédérale, qu'il présida en 1851 et 1853. Citons de lui : *Histoire de la ville et canton de Lucerne* (1850-1852); *le Canton de Lucerne, histoire, géographie et statistique* (1858).

PHABINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux columbiformes, de la famille des colombidés, comprenant les genres *phaps* et voisins. — *Un* PHABINÉ.

PHACÉE ou **PEKAH**, roi d'Israël, qui régna de 758 à 738 av. J.-C. Officier du roi Phacéia, il le tua et prit sa place. Il fit alliance avec Razin, roi de Syrie, contre Achaz, roi de Juda. Il fut privé de quelques-unes de ses provinces par Téglath-Phalasar, roi d'Assyrie, et fut tué dans une conspiration par Osée, qui lui succéda.

PHACÉIA ou **PÉKAHYAH**, roi d'Israël, fils et successeur de Manahem. Il régna pendant deux ans, de 760 à 758 av. J.-C., et fut tué par Phacée.

PHACÉLIE (*sé-lî*) n. f. Genre de borraginacées, comprenant des herbes annuelles à feuilles alternes, pennées, propres aux régions chaudes et tempérées de l'Amérique du Nord. (Leurs fleurs sont d'un beau bleu, quelquefois blacées ou gris de lin, se détachant sur un feuillage élégamment découpé.)

PHACIDIACÉES (*si, sé*) n. f. pl. Famille de champignons discomycètes, parasites sur les tiges et les feuilles des végétaux. — *Une* PHACIDIACÉE.

PHACIDIE (*si-dî*) ou **PHACIDION** (*sî*) n. m. Genre de champignons, type de la famille des *phacidiacées*, caractérisé par ses fructifications qui se brisent par des fentes radiales et présentent des asques très renflés, contenant huit spores incolores, unicellulaires, ovoïdes ou oblongues.

PHACOCHÈRE n. m. Genre de mammifères artiodactyles pachydermes, de la famille des suidés, tribu des suinés, propres à l'Afrique et à Madagascar.

— ENCYCL. Les *phacochères* (phacochærus) sont de grands sangliers hauts sur pattes, à tête énorme, à peau presque nue, à peine couverte de soies espacées, qui, très fournies sur l'échine, y forment une longue crinière s'étendant sur les joues. La face, boursouflée, verruqueuse, se termine par un large groin à deux paires de défenses arquées, larges, tranchantes et aiguës. Ces animaux vivent par bandes dans les marécages; ils sont redoutés en raison de leur férocité et des dégâts qu'ils causent dans les plantations.



Phacochère.

PHACOLITE n. f. Variété lenticulaire de chabasie.

PHACOMALACIE (*si* — du gr. *phakos*, lentille, et *malakos*, mou) n. f. Pathol. Ramollissement du cristallin.

PHACOPIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de crustacés trilobites, renfermant les genres *phacops*, *dalmanite* et *gryphæus*. — *Un* PHACOPIDÉ.

PHACOPS (*kopss*) n. m. Genre de trilobites, type de la famille des *phacopidés*, fossiles dans les terrains paléozoïques.

PHACOSCLÉROSE (*sklé* — du gr. *phakos*, lentille, et de *sclérose*) n. f. Pathol. Induration du cristallin.

PHÆ. V. par PHE tous les mots qui ne se trouvent pas ici.

PHÆCASIE (*sî* — du gr. *phaikasion*; de *phaikos*, brillant) n. f. Antiq. gr. Chaussure en cuir blanc, que portaient les prêtres en divers pays, notamment à Athènes et en Égypte. ‖ Chaussure analogue, que portaient les gymnasiarques et d'autres personnes.

PHÆNOCOMA n. m. Genre de composées du Cap, dont la seule espèce connue, le *phænocoma prolifera*, est un arbuste de 50 centimètres de haut, utilisé comme ornemental.

PHAENNA. Myth. gr. Nom de l'une des deux Charites qu'on adorait en Laconie; l'autre était Cléta.

PHÆNUS ou **PHAEINOS**, astronome grec du Ve siècle. On lui attribue la découverte du cycle lunisolaire de dix-neuf ans, qu'il aurait enseigné à Méton.

PHÆORÉTINE (du gr. *phaios*, brun, et *rétiné*, résine) n. f. Résine extraite de la rhubarbe.

PHAÉOSINE n. f. Chim. V. PHAOSINE.

PHÆSTINE (*stin'*) n. f. Substance minérale, résultant de l'altération de la bronzite.

PHAÉTON n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, type de la famille des *phaétontidés*, propres aux mers chaudes de l'hémisphère sud.



Phaéton.

— ENCYCL. Les *phaétons* ou *paille-en-queue*, appelés aussi *oiseaux des tropiques*, sont de taille médiocre, élancés comme les sternes, avec deux étroites pennes se détachant du milieu de la queue et égalant la longueur de l'oiseau. L'espèce type est le phaéton à queue rouge (*phaeton rubricauda*), commun dans le sud de l'océan Indien.

PHAÉTON (de *Phaéton*, n. mythol.) n. m. Cocher conducteur d'une voiture, d'une charrette :

Le *phaéton* d'une voiture à foin...
LA FONTAINE.

— Carross. Légère voiture de maître, haute, découverte, à quatre roues, avec deux sièges, un devant pour le conducteur et une personne, un derrière parallèle au premier pour deux personnes.

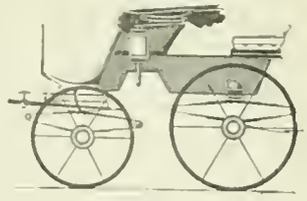

Phaéton.

PHAÉTON ou **PHAÉTHON**. Myth. gr. Fils d'Hélios et de Clymène, ou de Céphalos et d'Eos. Il obtint de son père la permission de conduire le char du Soleil. Mais les chevaux divins s'emportèrent; le char embrasa le ciel et la terre. Phaéton fut foudroyé par Zeus et précipité dans l'Éridan, où ses sœurs, les Héliades, vinrent le pleurer. Le mot *Phaéton* était primitivement une épithète



Mort de Phaéton, bas-relief romain (Louvre).

d'Apollon ou d'Hélios. Mais déjà, chez Hésiode, Phaéton était considéré comme un personnage distinct. Le mythe se précisa à l'époque alexandrine; il a été conté par Ovide dans ses *Métamorphoses*. L'aventure de Phaéton faisait le sujet des *Héliades* d'Eschyle et du *Phaéton* d'Euripide.

— Iconogr. Un tableau de Poussin, au musée de Berlin, représente *Phaéton demandant à Apollon la permission de conduire le char du Soleil*. Le même sujet a été retracé par E. Le Sueur (Louvre), et par le Corrège. La *Chute de Phaéton* a été représentée par Michel-Ange, Van Eyck (musée de Madrid), J. Rottenhamer, etc. Au musée des Offices est un tableau de Santi di Tito, représentant les *Sœurs de Phaéton métamorphosées en peupliers*.

Phaéton, tragédie lyrique en cinq actes et un prologue, paroles de Quinault, musique de Lulli (Opéra, 1683).

— Cet ouvrage obtint un succès retentissant, non seulement à cause de sa haute valeur, mais aussi de la magnificence de sa mise en scène. La partition renferme nombre de pages remarquables : le joli air de Libie, *Heureuse une âme indifférente*, qui ouvre le premier acte; sa scène au deuxième avec Théone, le gracieux chœur des Heures, *Dans ce palais, bravez l'envie*, et les deux beaux duos du cinquième acte.

PHAÉTON n. mythol.) n. m. Constellation du Cocher. ‖ Nom de la planète Jupiter, chez les Grecs.

PHAÉTONTIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, dont le genre *phaéton* est le type. — *Un* PHAETONTIDE.

PHAÉTORNIS (*niss'*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux tenuirostres, de la famille des trochilidés, propres à l'Amérique tropicale. (Les phaétornis sont de jolis colibris, à long bec fin et recourbé.)

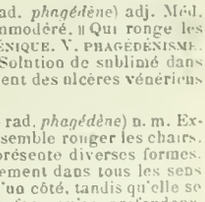

Phaétornis.

PHAGÉDÈNE (*jé* — du gr. *phagédaina*, faim dévorante; de *phagein*, manger) n. f. Méd. anc. Appétit immodéré, boulimie. ‖ Ulcère qui ronge les chairs.

PHAGÉDÉNIQUE (*jé, nik'* — rad. *phagédène*) adj. Méd. S'est dit autrefois d'un appétit immodéré. ‖ Qui ronge les chairs : *Chancre, Ulcère* PHAGÉDÉNIQUE. V. PHAGÉDÉNISME.

— Pharm. *Eau phagédénique*, Solution de sublimé dans l'eau de chaux servant au pansement des ulcères vénériens et des condylomes.

PHAGÉDÉNISME (*jé, nissm'* — rad. *phagédène*) n. m. Extension indéfinie d'un ulcère qui semble ronger les chairs.

— ENCYCL. Le *phagédénisme* présente diverses formes. Tantôt l'ulcération s'étend rapidement dans tous les sens à la fois, tantôt elle se cicatrise d'un côté, tandis qu'elle se propage de l'autre, plutôt en surface qu'en profondeur. C'est surtout dans les affections vénériennes et principalement à la suite du chancre mou que le phagédénisme survient chez les individus déjà affaiblis par l'anémie, l'alcoolisme, le cancer, la scrofule, la tuberculose. Outre le traitement général, destiné à fortifier l'organisme, on recommande la cautérisation à la teinture d'iode, au nitrate d'argent et même au fer rouge.

PHAGÉSIES (*jé-zî* — gr. *phagésia*; de *phagein*, manger) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes de Dionysos, célébrées par de grands festins. ‖ On disait aussi PHAGESIOPOSIES (de *pósis*, boisson), parce qu'on y buvait autant qu'on y mangeait.

PHAGOCYTE (*vit'* — du gr. *phagein*, manger, et *kutos*, cellule) n. m. Cellule capable d'englober et de digérer les particules inorganiques ou organiques voisines.

— ENCYCL. Les *phagocytes* sont mobiles (leucocytes polynucléaires et mononucléaires éosinophiles) ou fixes (cellules endothéliales des vaisseaux, cellules fixes du tissu

conjonctif, cellules de Kupffer, cellules névrogliques, cellules des organes phagocytaires, rate, ganglions, moelle osseuse). Doués d'amiboïsme et dépourvus de membrane limitante, les phagocytes sont extrêmement sensibles aux variations de composition chimique de leur milieu, variations qui déterminent chez eux des phénomènes d'attraction ou de répulsion (*chimiotaxie*). V. PHAGOCYTOSE.

PHAGOCYTOSE (*si*) n. f. Fonction des phagocytes, découverte par Metchnikof.

— ENCYCL. Biol. La *phagocytose* intervient dans un grand nombre de phénomènes physiologiques et morbides. Ainsi, les phagocytes enlèvent de la circulation et détruisent par digestion intracellulaire les vieux globules rouges; ils résorbent les exsudats et les dérivés du sang extravasés, sortis par *diapédèse* des vaisseaux; ils affluent vers les points enflammés et constituent de la sorte une barrière protectrice. D'autre part, attirés par les sécrétions des bactéries pathogènes (chimiotaxie positive), les phagocytes les ingèrent et les détruisent, en même temps qu'ils fixent une partie au moins de leurs toxines; ils fixent également certains poisons, comme l'arsenic. Toutefois, cette chimiotaxie à l'égard des toxines bactériennes n'est pas toujours de même sens, quand elle est positive, elle explique naturellement l'immunité innée ou héréditaire (v. IMMUNITÉ, et VACCINATION); quand elle est négative et produit la répulsion et la sidération des phagocytes, elle rend compte de la gravité de certaines infections (diphtérie, tétanos, peste, etc.). Enfin, les phagocytes jouent un rôle important dans l'évolution individuelle, puisque ce sont eux qui, dans la métamorphose des insectes et des batraciens, dévorent les tissus larvaires appelés à disparaître.

PHAGOLYSE ou **PHAGOCYTOLYSE** (*si*) de *phagocyte*, et du gr. *luein*, dissoudre) n. f. Destruction des phagocytes, par anisotonie histolytique du milieu liquide dans lequel ils sont plongés. (Cette destruction peut mettre en liberté les alexines et autres substances défensives ou protectrices que ces phagocytes renferment et qui agissent alors sur les bactéries pathogènes de ce milieu.)

PHAGOTHÉRAPIE (*pi* — du gr. *phagein*, manger, et *thérapeia*, guérison) n. f. Traitement de certaines maladies par le régime alimentaire et spécialement par la suralimentation méthodique (tuberculose, maladies consomptives).

PHAGVARA, ville de l'Inde (Pendjab [princip. de Kapourthala]), dans une enclave dont elle est le chef-lieu, non loin du Setlej-Béas, affluent du Satledj; 10.600 hab.

PHAÏOSINE n. f. Chim. Matière brune, retirée des graines de laurier. || On dit aussi PHÆOSINE.



Phajofnée.

PHAJOFNÉE n. f. Embarcation de plaisance du Japon. (Il y a au milieu une cabane en espèce de roof couvert en nattes.)

PHAJUS (*juss*) n. m. Genre d'orchidées propres à l'Asie et à l'Afrique tropicales, et à la région malaise.

— ENCYCL. Les *phajus* sont des herbes épiphytes ou terrestres, à grandes feuilles pétiolées et plissées, à belles et grandes fleurs, pourvues d'un long éperon. On en connaît une quinzaine d'espèces très souvent cultivées comme ornementales dans les serres chaudes.

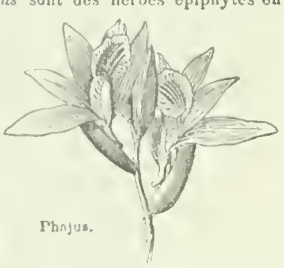

Phajus.

PHALACRE n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, type de la famille des *phalacridés*, répandus surtout dans l'hémisphère boréal. (Le *phalacrus grossus* se trouve aux environs de Paris.)

PHALACRIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, renfermant les genres *phalacre* et voisins. — *Un* PHALACRIDE.

PHALACROCORACIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, dont les cormorans, manoptères, etc., sont les représentants types. — *Un* PHALACROCORACIDÉ.

PHALACROCORAX n. m. Zool. Nom scientifique du genre cormoran.

PHALACROSE (du gr. *phalakros*, chauve) n. f. Méd. Alopécie, calvitie.

PHALÆNOPSIS (*psiss*) n. m. Genre d'orchidées, comprenant plusieurs espèces d'herbes épiphytes, qui vivent dans l'archipel Malais, particulièrement aux Moluques, et dans l'Inde orientale.

PHALANGARCHIE (*ki* — rad. *phalangarque*) n. f. Antiq. gr. Commandement d'une phalange. || Quart d'une phalange, à peu près, une brigade.

PHALANGARQUE (*ark'*) — du gr. *phalagx, aggos*, phalange, et *archos*, chef) n. m. Antiq. gr. Commandant d'une phalange. || Commandant du quart d'une phalange. || Commandant d'une section de 64 hommes.

PHALANGE (*lanj'*) — du gr. *phalagx, aggos*, même sens) n. f. Antiq. gr. Corps de piquiers pesamment armés : *La* PHALANGE *macédonienne*.

— Par ext. Corps de troupes et particulièrement de fantassins : *Les* PHALANGES *républicaines*. || Troupe, nombreuse multitude. *Des* PHALANGES *de travailleurs*.

— Pop. Main. *Serrer les* PHALANGES *à un ami*.

— Anat. Chacun des os qui composent les doigts de la main et du pied. V. MAIN, PIED.

— Bot. Nom vulgaire des phalangères. || Groupe d'étamines.

— Philos. soc. Commune sociétaire du système de Fourier. V. FOURIER.

— ENCYCL. Art milit. La *phalange lacédémonienne*, corps d'hoplites combattant en rangs serrés (six ou huit), était divisée en 6 *moras*, chaque *mora* en 4 *lochos*, chaque *lochos* en 2 *pentécostyes*, chaque *pentécostye* en 2 *énémotes*. Épaminondas créa la phalange thébaine, qui se composait d'environ 6.000 hommes; elle était disposée sur 16 rangs de profondeur et obliquement. La phalange macédonienne de Philippe et d'Alexandre est une variété de la précédente. Elle comprend jusqu'à 16.000 hoplites, armés d'une épée courte et d'une longue lance appelée *sarisse*. La petite phalange était un carré long, disposé sur 50 hommes de front et 15 de profondeur; elle pouvait exécuter des mouvements rapides, grâce à la mobilité des subdivisions. Vingt petites phalanges formaient la grande phalange de 16.000 hommes.

— Anat. Chaque doigt est formé de trois *phalanges* successivement décroissantes et réunies entre elles par des articulations trochléennes. Le pouce et le gros orteil n'en ont que deux. On les distingue en : première ou phalange métacarpienne, qui est mobile dans tous les sens sur la tête du métacarpien; deuxième ou phalangine; troisième ou phalange unguéale ou phalangette, en comptant à partir de la base du doigt. Chaque phalange présente une partie moyenne ou corps convexe sur sa face dorsale, concave sur sa face palmaire et deux extrémités articulaires, sauf la phalange unguéale, qui a une extrémité libre aplatie. Les phalanges des orteils sont semblables à celles des doigts, mais de dimensions moindres.

PHALANGER (*jé*) n. m. Genre de mammifères marsupiaux, type de la tribu des *phalangérinés*, répandus de Célèbes à la Tasmanie.

— ENCYCL. Les *phalangers* sont des animaux lourds, épais, revêtus d'une épaisse fourrure drue et laineuse qui laisse à découvert leurs mains façonnées pour prendre, et le bout de leur queue enroulable, au moyen de laquelle ils se suspendent aux branches. Leur taille varie de celle d'un gros chat à celle d'une marmotte. Essentiellement nocturnes, frugivores et insectivores, ils vivent dans les forêts. Les uns ont la queue terminée par une sorte de doigt râpeux; les autres ont cette extrémité lisse et constituent les *couscous* ou *cuscus*, répandus en Malaisie, parmi lesquels compte le remarquable *couscous tacheté* (phalanger maculatus), largement taché de noir et de roux vif.



Phalanger.

PHALANGÈRE (*jèr'*) n. f. Bot. Genre de liliacées, tribu des anthéricées, propres aux régions tempérées.

— ENCYCL. Les *phalangères* sont des plantes vivaces, à racines fasciculées ou fibreuses, à feuilles longuement lancéolées ou linéaires, souvent toutes radicales. Les fleurs, ordinairement blanches ou purpurines, sont disposées en grappe à l'extrémité d'une hampe radicale dressée. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces, quelques-unes se trouvent en France. Parmi les espèces les plus remarquables, nous citerons : la *phalangère faux lis*, vulgairement *lis de Saint-Bruno* ou des *Allobroges*, qui croît dans les Alpes; la *phalangère simple* ou *fleur de lis*, qu'on trouve dans les régions montagneuses et boisées de la France; la *phalangère rameuse*, vulgairement *herbe à l'araignée*; la *phalangère tordue* et la *phalangère bicolore*, qui sont aussi indigènes.



Phalangère.

PHALANGÉRIDÉS (*jé*) n. m. pl. Famille de mammifères marsupiaux, comprenant les trois tribus des *phalangérinés*, *phascolarctinés* et *thylacoléontinés*. — *Un* PHALANGERIDE.

PHALANGÉRINÉS (*jé*) n. m. pl. Tribu de mammifères marsupiaux, de la famille des *phalangéridés*, renfermant les genres *phalanger* et voisins. — *Un* PHALANGÉRINÉ.

PHALANGETTE (*jèt'* — dimin. de *phalange*) n. f. Dernière des phalanges des doigts, celle qui porte l'ongle.

PHALANGETTIEN, ENNE (*jé-ti-in, èn'*) adj. Anat. Qui a rapport aux phalangettes.

PHALANGIDES (*jid'*) n. m. pl. Ordre d'arachnides, renfermant les formes vulgairement appelées *faucheurs*. (Syn. PHALANGIENS.) — *Un* PHALANGIDE.

— ENCYCL. Les *phalangides* sont des arachnides munis de chélicères en pinces didactyles, de quatre paires de pattes en général très longues, toujours grêles, à abdomen soudé au céphalothorax et divisé en segments; ils ne possèdent point de filières et respirent par des trachées. La longueur démesurée de leurs pattes leur donne une allure bizarre. Ils sont répartis en quatre familles : *phalangidés*, *gonyleptidés*, *cyphophthalmidés*, *gibocellidés*.

PHALANGIDÉS (*ji*) n. m. pl. Famille d'arachnides phalangides, renfermant les genres *phalangium* et voisins. — *Un* PHALANGIDE.

PHALANGIEN, ENNE (*ji-in, èn'*) adj. Anat. Qui a rapport aux phalanges. *Articulations phalangiennes*, Trochlées avec un ligament glénoïdien et des ligaments latéraux, qui ne permettent que les mouvements de flexion.

PHALANGIFORME (*ji* — de *phalange*, et *forme*) adj. Bot. Se dit des poils, quand ils sont cloisonnés à l'intérieur et resserrés à l'endroit des cloisons, ce qui fait ressembler ces divisions aux phalanges des doigts.

PHALANGINE (*jin'*) n. f. Anat. Seconde phalange des doigts qui en ont trois.

PHALANGISTE n. m. Zool. V. TRICHOSURE.

PHALANGISTIDÉS n. m. pl. Zool. V. PHALANGÉRIDÉS.

PHALANGITE (*jit'*) n. m. Antiq. gr. Soldat de la phalange, dans les armées grecques. || Nom donné par les Grecs aux légionnaires romains.

PHALANGIUM (*ji-om'*) n. m. Zool. Syn. de FAUCHEUR.

PHALANGOSE n. f. Chir. V. TRICHIASIS.

PHALANSTÈRE (*stèr'* — de *phalange*, et de la désinence *stère*) n. m. Dans le système de Fourier, Habitation de la commune sociétaire. V. FOURIÉRISME.

PHALANSTERE (*stèr'*) n. m. Zool. Genre d'infusoires choano-flagelles, type de la famille des *phalanstéridés*, vivant dans les eaux douces d'Europe.



Phalanstère.

PHALANSTÉRIEN, ENNE (*sté-ri-in, èn'*) adj. Qui a rapport au phalanstère : *Association* PHALANSTÉRIENNE.

— Substantiv. Membre, habitant d'un phalanstère. || Partisan du phalanstère, du système de Fourier.

PHALANSTÉRIIDÉS (*sté*) n. m. pl. Famille d'infusoires choano-flagellés, comprenant les genres *phalanstère* et *protospongie*. — *Un* PHALANSTÉRIIDÉ.

PHALANTHE. Myth. gr. Héros laconien, un des fondateurs de Tarente. Il fut le chef des *Parthéniens* (v. ce mot), qui furent obligés de s'exiler. Phalanthe partit avec les Parthéniens, fit naufrage, fut porté par un dauphin jusqu'à Tarente, dut quitter ensuite cette ville, et se réfugia à Brindes, où il mourut.

PHALARIDE n. f. ou **PHALARIS** (*riss*) n. m. Genre de graminées, vulgairement appelées *alpiste*. V. ALPISTE.

PHALARIDÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à la phalaride. — n. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre *phalaride*. — *Une* PHALARIDÉE.

PHALARIQUE (*rik'*) adj. V. FALARIQUE.

PHALARIS, tyran d'Agrigente (565-549 av. J.-C.). Il était originaire d'Astypalæa ou de Crète, et alla se fixer à Agrigente. Il enrôla de nombreux ouvriers, sous prétexte de construire un temple à Zeus; avec leur appui, il s'empara du pouvoir. Il se rendit surtout célèbre par sa cruauté. On raconte qu'il fit construire par le sculpteur Perillos un taureau de bronze, où il faisait cuire des victimes humaines. Perillos fut d'ailleurs une de ces victimes. Phalaris fut renversé par Telemachos, ou lapidé par la foule, et rôti à son tour dans son taureau. Ce *taureau de Phalaris* est resté légendaire, et sert à désigner un supplice raffiné. Nous possédons, sous le nom de Phalaris, 148 lettres qui justifient sa cruauté par des nécessités politiques. Cette composition apocryphe paraît être l'œuvre d'un sophiste du temps des Antonins.

PHALARIS ou mieux **FALARI** (duchesse DE), née à Saint-Marcellin. Fille du marquis d'Arancourt, elle fut mariée, en 1715, à un d'Entraigues, qu'en considération du cardinal de Valençay, son parent, Clément XII fit duc de Falari. Il menait la vie la plus dissolue, faisant des faux monnayeurs et des voleurs de grand chemin sa société habituelle. La duchesse de Falari ne fut pas, dans ces conditions, insensible aux avances du régent, à la mort duquel elle assista. On n'entendit plus, d'ailleurs, parler d'elle; quant à son mari, on le trouve, en 1721, parcourant les cours de l'Europe déguisé en mendiant; emprisonné, en 1733, à Nuremberg, il s'offre comme espion au roi Stanislas, puis gagne la confiance du duc de Mecklembourg, sait sa fille en Russie, et y meurt en 1740.

PHALAROPE n. m. Genre d'oiseaux échassiers, type de la tribu des *phalaropodinés*, propres aux régions arctiques.



Phalarope.

— ENCYCL. Les *phalaropes* ou lobipèdes : *crymophile* et *stéganope* ont pour type un petit oiseau brun, varié de roux et de gris, à gorge blanche; c'est le *phalaropus hyperboreus*, poule d'Odin des Islandais.

PHALAROPODINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux échassiers, de la famille des charadriidés, renfermant les genres *phalarope*, *crymophile* et *stéganope*. — *Un* PHALAROPODINÉ.

PHALÈCIEN adj. m. Métriq. anc. Syn de PHALEUCE.

PHALECOS, poète grec, qui vivait, croit-on, au IIIe s. av. J.-C. On ne sait rien de sa vie; il ne reste de ses œuvres que cinq épigrammes, insérées dans l'*Anthologie*.

PHALEMPIN, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 15 kilom. de Lille, sur la Naviette, affluent de la Deule; 1.773 hab. Ch. de f. Nord. Houille. Sucrerie. Restes d'une abbaye du XIe siècle et du château fort de Plouich.

PHALÈNE n. f. Papillon lépidoptère, de la famille des géométridés.

— ENCYCL. Les chenilles des *phalènes* sont appelées chenilles arpenteuses. On donne le nom de « phalènes » à tous les papillons de la famille des géométridés. Ainsi, la phalène du pin est la *fidonia piniaria*, la phalène du groseillier est l'*abraxas grossulariata*, etc. Ces papillons, de taille petite ou moyenne, ordinairement gris, roux, fauves ou brun pâle, marqués de noir, de blanc, de jaune, sont diurnes, crépusculaires ou nocturnes. Leur vol est faible, vacillant. Leurs chenilles attaquent toutes sortes de plantes et d'arbres, qu'elles dépouillent de leurs feuilles.



Phalène.

PHALÉNIENS (*ni-in*) n. m. pl. Sous-ordre d'insectes lépidoptères, comprenant les *phalènes* ou *géomètres*. — *Un* PHALÉNIEN.

PHALÉNOÏDE (de *phalène*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Entom. Qui ressemble à une phalène. || *Mouche phalénoïde*, Insecte diptère qui a les ailes obscurcies, opaques, grisâtres, comme celles des phalènes.

— n. m. pl. Groupe d'insectes lépidoptères nocturnéliens, comprenant les nocturnelles qui, comme les *bréphos* et les *parthénias*, ressemblent aux phalènes. — *Un* PHALÉNOÏDE.

PHALÉNOPSIS (*psiss*) n. m. Genre d'orchidées vandées, comprenant de belles plantes épiphytes, dont on connaît une quinzaine d'espèces de l'Inde, presque toutes cultivées dans les serres pour leurs belles fleurs blanches et roses.



Soldat décoré de phalères.

PHALÈRE (lat. *phalera*) n. f. Antiq. rom. Plaque ronde, que les soldats romains recevaient à titre de décoration.

— Encycl. Les *phalères* étaient en or et se portaient sur la poitrine. Ceux qui en avaient mérité un grand nombre les attachaient à leur casque, sur leurs épaules, etc. Il y en avait aussi en forme de bulle. Les cavaliers en recevaient aussi pour leurs chevaux : c'étaient alors des courroies ornées de petits disques de métal.

PHALÈRE n. f. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, de la famille des notodontidés, répandus sur l'hémisphère boréal.


Phalère (réd. 2 fois).

— Encycl. Les *phalères* sont de gros papillons ornés de roux, de gris et de jaune, avec les ailes inférieures claires. La *phalera bucephala* est commune en France.

PHALÈRE (lat. *Phalerus*), un des trois ports de l'ancienne Athènes, sur le golfe Saronique, à l'E. des ports de Munychie et du Pirée. Patrie de Démétrius de Phalère.

PHALÈRE. Myth gr. Héros éponyme de Phalère, en Attique. Il prit part à l'expédition des Argonautes et fonda le port de Phalère, en Attique, qui prit son nom.

PHALÉRIE (*ri*) n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionidés, répandus de la Méditerranée jusque dans l'Inde. (La *phaleria cadaverina* est commune sur les côtes de France.)

PHALEUCE (*leuss*) ou **PHALEUQUE** (*leuk'*) adj. Métriq. anc. Se dit d'une espèce de vers ayant cinq pieds, dont le premier est ordinairement un spondée, quelquefois un iambe, le second un dactyle, le troisième et le quatrième des trochées, et le dernier ordinairement un spondée et quelquefois un trochée. ‖ On dit aussi PHALEUQUE, PUALÉCIEN, ou VERS HENDÉCASYLLABE.

— n. m. Vers phaleuce.

PHALIER (saint) [*Pharetrius* ou *Pharetrus*], solitaire du VIIe siècle, né à Limoges, mort à Chabris en Berri. Il fit le pèlerinage de Terre Sainte et celui de Rome. A son retour, il séjourna successivement en Agenais, puis en Auvergne, où il reçut le sacerdoce, enfin dans le diocèse de Bourges, à Chabris, près Celles, où il mena la vie solitaire. Il fut le maître de saint Dié. — Fête le 26 novembre.

PHALISQUE n. m. Métriq. anc. Syn. de FALISQUE.

PHALLAGOGIE (*ji* — gr. *phallagógia* ; de *phallos*, phallus, et *agein*, conduire) n. f. Antiq. gr. Procession dans laquelle on portait solennellement un phallus.

PHALLIQUE (*lik'*) adj. Antiq. gr. Qui a rapport au phallus, qui appartient au culte du phallus : *Emblème* PHALLIQUE. ‖ *Chœurs phalliques*, Groupes dans lesquels on portait le phallus, principalement aux dionysies et aux lénéennes, en Attique. ‖ *Chants phalliques*, Chants des phallophores.

— n. f. pl. Fêtes en l'honneur de Dionysos, de Priape, ou d'Osiris.

PHALLITE n. f. Inflammation du phallus. (Peu us.)

PHALLODYNIE (*ni* — du gr. *phallos*, pénis, et *odunê*, douleur) n. f. Pathol. Douleur au pénis. (Peu us.)

PHALLOÏDE (du gr. *phallos*, pénis, et *eidos*, aspect) adj. Hist. nat. Qui ressemble à un phallus.

PHALLOÏDÉ, ÉE (rad. *phalloïde*) adj. Bot. Qui se rapporte au genre phallus ou qui ressemble à un phallus.

— n. f. pl. Famille de champignons, de l'ordre des gastéromycètes, chez lesquels la couche externe de la fructification constitue une sorte de valve, qui se déchire à son sommet, et d'où sort le tissu sporifère, visqueux, porté sur un pied ou présentant la forme d'un réseau. — *Une* PHALLOÏDÉE.

PHALLOPHORE (du gr. *phallos*, phallus, et *phoros*, qui porte) n. m. Antiq. gr. Prêtre ou dévot qui portait le phallus dans les processions des *phallophories*.

PHALLOPHORIES (*ri* — gr. *phallophoria* ; de *phallos*, phallus, et *phoros*, qui porte) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes dans lesquelles on portait solennellement le phallus. ‖ Processions où l'on portait le phallus.

— Encycl. V. PHALLUS.

PHALLUS (*luss* — mot lat. ; du gr. *phallos*, même sens) n. m. Antiq. Représentation du membre viril, que l'on portait solennellement dans certaines fêtes.

— Par ext. Membre viril.

— Bot. Genre de champignons, type de la famille des *phalloïdées*.

— Encycl. Hist. relig. L'adoration du *phallus*, symbole de la nature créatrice, est commune à beaucoup de peuples primitifs ; on l'a constatée en Orient, en Grèce et à Rome, au Mexique, jusqu'à Taïti. Chez les Grecs, on trouve des traces de ce symbole dans les cultes de Kronos, d'Apollon, d'Hermès, d'Aphrodite et de Déméter. Mais il ne devint populaire qu'après l'introduction des cultes de Dionysos et de Priape. Aux *petites dionysies* ou dionysies champêtres, qui se célébraient dans les dèmes attiques, avait lieu la procession des *phallophories*, où défilaient solennellement des porteurs de phallus, tandis que la foule entonnait les chants phalliques. Des processions analogues avaient lieu pendant la célébration des lénéennes. A Rome, le phallus joua un rôle analogue dans les *bacchanales*, dans les *liberalia* ou fêtes de Liber, aux fêtes de Vénus et de Priape. Partout, d'ailleurs, le phallus était considéré comme un signe protecteur : on le représentait sur la façade des maisons et on le portait en guise d'amulette. Ces superstitions sont restées populaires jusqu'au moyen âge, et le phallus se retrouve encore dans les sculptures de la façade des églises des XIIIe et XIVe siècles.

— Bot. A l'état de maturité, le *phallus* ressemble un peu à une morille dont la base serait entourée d'un étui charnu et épais. Le pied, très spongieux, creux, criblé à sa surface de petites dépressions, porte à sa partie supérieure une sorte de collerette creusée de larges et profondes alvéoles, rabattue sur ce pied et fixée à son sommet.


Phallus (bot.).

A l'état jeune, les fructifications apparaissent, souvent groupées en nombre assez considérable, sur des cordons mycéliens, et ont la forme de masses globuleuses molles, trombiotantes, de la grosseur d'un œuf de pigeon. A cet âge, ces champignons sont comestibles.

Plus tard, l'enveloppe externe ou valve se déchire à son sommet, le pied sort par l'ouverture et s'allonge beaucoup. A sa partie supérieure, il y a un tissu verdâtre, mou, d'odeur désagréable et qui se désorganise bientôt. C'est le tissu qui a produit les spores.

L'espèce qui vient d'être décrite est le phallus impudique ; elle est assez commune. Une autre espèce, plus rare, est le phallus de chien, dont le pied est beaucoup plus grêle et rouge au sommet. Une espèce vivant en Chine, le phallus mokusin, a le chapeau rouge et le pied couleur chair.

PHALSBOURG, en allem. **Pfalzburg**, ville d'Alsace-Lorraine (Lorraine [cercle de Sarrebourg]) ; 4.414 hab. (*Phalsbourgeois, oises.*) Cette ville, fondée en 1570 par un comte palatin, fut cédée aux ducs de Lorraine, puis érigée en principauté en faveur de Henriette de Lorraine. Réunie à la France par le traité de Vincennes (1661), elle fut fortifiée par Vauban. Phalsbourg arrêta l'ennemi en 1744, fut assiégée en 1814 et 1815, et, en 1870, sous les ordres du commandant Taillant, résista quatre mois aux Allemands qui, depuis, ont détruit ses remparts. Avant 1871, chef-lieu de canton de l'ancien dép. de la Meurthe. Patrie du maréchal Lobau, du colonel Charras, du général Ulrich, du romancier Erckmann, de Gustave Doré.

PHALTAN, ville et principauté tributaire de l'empire anglais de l'Inde (Deccan [présid. de Bombay]). La principauté, entre les districts de Satara et de Poona, mesure 1.028 kilom. carr. et a 58.400 hab. La capitale, qui date du XIVe siècle, a 10.840 hab.

PHAN n. m. Orgue portatif des Muongs de la rivière

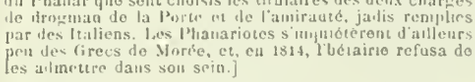
Phan.

Noire et des montagnes qui confinent au Laos. Il est construit suivant les principes du khèn des Laotiens, mais il est beaucoup plus petit.

PHANAGORIA ou **PANAGORIA**, ville forte de Russie (gouv. de Kouban), dans la presqu'île de Taman ; 4.000 hab. Petit port sur le golfe de Taman.

PHANAR, nom du quartier grec de Constantinople, ainsi nommé d'un phare (*fanar*) qui en est voisin, habité par les familles grecques (les *Phanariotes*). [C'est parmi les Grecs du Phanar que sont choisis les truchements des deux charges de drogman de la Porte et de l'amirauté, jadis remplies par des Italiens. Les Phanariotes s'inquiétèrent d'ailleurs peu des Grecs de Morée, et, en 1814, l'hétairie refusa de les admettre dans son sein.]

PHANARIOTE n. Habitant du Phanar, quartier grec de Constantinople. — *Les* PHANARIOTES. ‖ On écrit aussi FANARIOTE.

— Adjectiv. Qui appartient à ce quartier ou à ses habitants : *La population* PHANARIOTE.

PHANÉRANTHE (du gr. *phanéros*, apparent, et *anthos*, fleur) adj. Bot. Qui a des fleurs apparentes.

PHANÉRANTHÈRE (du gr. *phanéros*, apparent, et de *anthère*) adj. Bot. Dont les anthères font saillie hors de la fleur.

PHANÈRE (du gr. *phanéros*, apparent) n. m. Zool. Tout organe qui fait saillie en dehors de la peau ou des muqueuses ; poils, ongles, plumes, dents, etc. ‖ Grande cellule qui compose à elle seule un appendice : *Les vibrisses du museau de beaucoup de mammifères sont des* PHANÈRES.

— Bot. Nom donné souvent à la bacchinie grimpante.

PHANÉROBRANCHE (du gr. *phanéros*, apparent, et *braykhia*, branchies) adj. Qui possède des branchies apparentes et non rétractiles, en parlant des mollusques.

— n. m. pl. Division des mollusques gastéropodes nudibranches, comprenant ceux dont les branchies ne sont pas rétractiles dans une cavité dorsale. — *Un* PHANÉROBRANCHE.

PHANÉROCARPE (du gr. *phanéros*, apparent, et *karpos*, fruit) adj. Bot. Qui a des fruits ou des corpuscules reproducteurs apparents.

PHANÉROCARPÉES n. f. pl. Zool. Ordre de méduses, plus ordinairement nommées *acalèphes*. (V. ce mot.) — *Une* PHANÉROCARPÉE.

PHANÉROCODONIQUE (*nik'*) adj. Zool. Se dit des gonophores des méduses hydroïdes, qui ont la forme d'une méduse bien développée, avec ombrelle et large ouverture dite *codonostome*.

PHANÉROCOTYLÉDONÉ, ÉE (du gr. *phanéros*, apparent, et de *cotylédon*) adj. Bot. Qui a des cotylédons bien apparents. ‖ On dit aussi PHANÉROCOTYLÉDONE.

— n. f. pl. Section du règne végétal, comprenant des plantes dont les cotylédons sont apparents. — *Une* PHANÉROCOTYLÉDONÉE.

PHANÉROGAME (du gr. *phanéros*, apparent, et *gamos*, union) adj. Bot. Se dit d'une plante à fleurs apparentes.

— n. f. pl. Section du règne végétal, comprenant les plantes dont les organes reproducteurs sont apparents, par opposition aux cryptogames. — *Une* PHANÉROGAME.

— n. m. pl. Zool. Division ancienne des mollusques, qui comprenait les *céphalopodes*, *ptéropodes* et les *gastéropodes hermaphrodites* et *dioïques*. — *Un* PHANÉROGAME.

PHANÉROGAMIE (*mi* — rad. *phanérogame*) n. f. Hist. nat. Etat d'une plante ou d'un animal chez lequel les organes sexuels sont apparents.

PHANÉROGÈNE (*jèn'* — du gr. *phanéros*, apparent, et *génos*, origine) adj. Se dit de roches dont la composition se manifeste aisément à l'œil.

PHANÉROGLOSSE (du gr. *phanéros*, apparent, et *glôsso*, langue) adj. Zool. Qui a une langue apparente : *Batraciens* PHANÉROGLOSSES.

— n. m. pl. Division des batraciens anoures, comprenant ceux qui, comme les grenouilles et les crapauds, sont pourvus d'une langue, par opposition aux aglosses (pipas et dactylèthres), qui n'en ont pas. — *Un* PHANÉROGLOSSE.

PHANÉROÏDE (du gr. *phanéros*, évident, et *eidos*, aspect) adj. Se dit des phénomènes qui tombent directement sous notre connaissance.

PHANÉROPHORE (de *phanère*, et du gr. *phoros*, qui porte) adj. Anat. Qui porte, qui produit des phanères. ‖ *Tissu phanérophore*, Tissu conjonctif embryonnaire à corps fibro-plastique, qui forme les papilles des follicules dentaires et pileux et des papilles du derme. (On dit aussi PHANÉRIFÈRE.)

PHANÉROPTÈRE n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des locustidés, répandus dans les régions tempérées et chaudes de l'ancien monde. (Ce sont des sauterelles allongées, de taille moyenne. La *phaneroptera falcata*, d'un beau vert tendre, tachée de brun, se trouve aux environs de Paris.)


Phanéroptère (réd. d'un tiers).

PHANÉROSTÉMONE (*sté* — du gr. *phanéros*, apparent, et *stémôn*, étamine) adj. Bot. Qui a des étamines bien distinctes.

PHANÈS, nom donné au dieu créateur, dans la doctrine de l'orphisme. C'était l'être par excellence ; on l'appelait aussi *Métis* (la pensée), et on le surnommait *Héricapaios* (dieu du printemps). On le représentait, à l'origine des choses, brisant l'œuf où le monde était contenu à l'état latent, puis créant le monde, par son union avec la Nuit. Tous les dieux, par générations successives, naissent de lui. Phanès engendre Zeus, puis Ouranos et Gé, dont l'union est l'origine de tous les autres dieux. Il est dit, dans Hésiode, que Zeus a avalé Métis ; cette union devint chez les orphiques un mythe symbolique d'un sens très profond : Zeus avale Phanès, c'est-à-dire le monde ; mais, aidé de Diké, il le reproduit plus parfait.

PHANIAS, philosophe grec, né à Erèse (Lesbos). Ami de Théophraste et disciple d'Aristote, il se rendit à Athènes vers 332 av. J.-C., écrivit, suivant les commentateurs, différents traités philosophiques, historiques. — Un autre PHANIAS, stoïcien, fut disciple de Posidonius.

PHANIE (*ni*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des tachinidés, propres à l'hémisphère boréal. (Les phanies sont des mouches grises et noires, avec l'abdomen souvent roux. La *phania obscuripennis* se trouve en France, sur les ombellifères.)

PHANOCLÈS, poète grec, qui vivait au IVe siècle avant notre ère, probablement du temps d'Alexandre. Il excella dans la poésie élégiaque, et composa, sous ce titre : *les Amours ou les Beaux* (Ἔρωτες ἢ καλοί), un poème où il contait d'anciennes légendes amoureuses. Nous possédons un fragment de ce poème, inséré dans l'*Anthologia græca* de Jacobs. C'est un beau récit sur la mort d'Orphée. Quelques vers de Phanoclès ont été imités par Virgile.

PHANON n. m. Liturg. V. FANON.

PHANTASE, fils du Sommeil, divinité trompeuse, qui revêt toutes sortes de formes pour apparaître aux mortels pendant leur sommeil. C'est l'emblème de l'imagination.

PHANTASIASTE n. m. Hist. relig. V. FANTASIASTE.

PHANTASIE (*zi* — gr. *phantasia*, apparence) n. f. Dans la philosophie d'Arcésilas et Carnéade, Apparence qui se place entre le sujet connaissant et l'objet connu.

PHANTASMAGORIE n. f. V. FANTASMAGORIE.

PHANTASMAGORIQUE adj. V. FANTASMAGORIQUE.

PHANTASMASIE (*tass, zi* — du gr. *phantasma*, fantôme) n. f. Apparence fantastique, visionnaire : *Une* PHANTASMASIE *de mystères*. (Proudh.)

PHANTASME *tassm'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Pathol. Images psychiques subjectives, fantômes imaginaires distincts des hallucinations, qui se produisent chroniquement chez les malades atteints de névroses ou passagèrement à l'occasion de digestions pénibles, de menstrues difficiles, etc.

PHANTASMATIQUE *tass, ti'k'*) adj. Qui se rapporte au phantasme, qui dépend du phantasme : *Perception* PHANTASMATIQUE.

PHAON, jeune Lesbien, aimé de Sappho (VIe s. av. J.-C.). Batelier à Mitylène, un jour, raconte Elien, il transporta Aphrodite depuis l'île jusqu'à la terre ferme, sans vouloir rien accepter pour la traversée. En récompense, il reçut de cette déesse un vase rempli d'un parfum qui le rendit le plus beau des hommes. Il inspira le plus violent amour à Sapphe, qui, d'après le poète Ménandre, se tua pour lui en se précipitant du rocher de Leucade.

PHAPS *(faps)* n. m. Genre d'oiseaux colombiformes, type de la tribu des *phabiens*, propres à l'Australie et à la Tasmanie. Les phaps sont de grandes et belles tourterelles, d'un gris vineux, avec la tête tachée de gris et de blanc, et les ailes brunes.)



Phaps.

PHAQUE n. f. Bot. V. PHACA.

PHARAMINEUX, EUSE *(néol.)* adj. Pop. Etonnant, prodigieux : *Avoir un succès* PHARAMINEUX.

PHARAMOND ou **FARAMOND**, chef franc du ve siècle, dont on a voulu faire le premier roi de la famille mérovingienne. Son nom est cité, entre 415 et 418, par les chroniques d'Idace et de Prosper Tyro. Rien n'est moins établi que ce règne et, son existence mise hors de doute, il ne peut être question que d'un commandement général sur les Francs qui venaient à peine d'opérer leur fusion.

PHARAN ou **FARAN**, ville de l'Arabie ancienne, dans la presqu'île sinaïtique, appelée autrefois *Pharan Phoinikon* ou *Pharan-des-Palmiers*. On en trouve les ruines sur la route de Sinaï à Suez, dans l'ouâdi Feïron, près de la petite oasis d'Hosseyeh, à 12 kilom. du mont Sinaï.

PHARAON forme grécisée du titre *paraouâa* le double grand palais n. m. Titre des anciens rois d'Egypte.

— ENCYCL. Les étrangers adoptèrent ce titre, les Hébreux surtout. Les plus célèbres des pharaons bibliques sont les pharaons sous lesquels Abraham et Joseph vécurent en Egypte, celui sous lequel Moïse serait né et celui de l'*Exode*.

PHARAON (de *pharaon*, roi) n. m. Jeux. Jeu de cartes et de hasard, qui a beaucoup de ressemblance avec le lansquenet et le florentini, et que l'on croit d'origine italienne.

— n. f. Chorégr. Nom d'une ancienne danse. ‖ Air sur lequel on exécutait cette danse.

— ENCYCL. Jeux. Le *pharaon* se joue entre un banquier et un nombre illimité de pontes. Le banquier mêle les cartes et demande aux pontes de faire leurs mises; ils peuvent le faire à droite ou à gauche. La carte la plus forte fait gagner le côté où elle est posée; le banquier double cette mise, tandis qu'il gagne les mises du côté opposé. Lorsqu'il se produit un *doublet*, c'est-à-dire lorsque les deux cartes de droite et de gauche sont égales, le banquier emporte la mise des enjeux de chaque côté. Le banquier doit prévenir les pontes lorsqu'il n'a que huit cartes en main.

PHARAONIEN, ENNE *(ni-in, èn')* adj. Qui appartient aux pharaons.

— *Monuments pharaoniens*, Monuments qui ont été construit par les pharaons ou qui, par leur caractère, ont du rapport avec les édifices de leur époque : *Un entassement* PHARAONIEN. (Th. Gaut.)

PHARAONIQUE *(nik')* adj. Qui appartient aux pharaons; qui rappelle les pharaons ou leur époque : *Monument* PHARAONIQUE.

PHARASMANE. Hist. V. PHARSMAN.

PHARBITINE n. f. Substance résineuse extraite de l'*ipomœa cærulea*, ou pharbitis.

PHARBITIS *(tiss)* n. m. Bot. Autre nom de l'*ipomœa cærulea*, dont les graines doivent des propriétés purgatives à la *pharbitine*.

PHARE (lat. *pharus*; du gr. *Pharos*, nom d'une île située près d'Alexandrie) n. m. Tour construite sur le bord de la mer ou sur une île et où l'on tient des feux allumés pendant la nuit, pour guider les vaisseaux : *Construire un* PHARE. ‖ Fanal placé sur la tour : *La lumière du* PHARE.

— Archit. *Phare de cimetière*, Colonne destinée à recevoir la *lanterne des morts*.

— Géogr. *Phare de Messine*, Détroit séparant la Sicile de l'Italie, appelé aussi DÉTROIT DE MESSINE.

— Liturg. *Phare d'église*, Chandelier portant circulairement plusieurs cierges.

— Mar. Ensemble des voiles d'un mât. PHARE *de l'avant*. PHARE *d'artimon*. *Phare de la trinquette*, Grée servant du grand mât. *Mâture à phare allongé*, Mâture dont les mâts de hune et de perroquet sont d'un même morceau, ce qui la rend moins élancée.

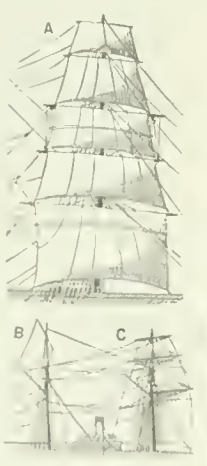

Phare : A, phare carré; B, phare goélette; C, phare abaissé.

— Carross. Lanterne d'une grande puissance éclairante, que l'on place à l'avant d'une voiture.

— ENCYCL. Mar. L'usage de ces [illegible] allumés au sommet de tours pour guider [illegible] les passages difficiles ou à l'entrée [illegible] paraît contemporain du premier [illegible] de la grande navigation maritime. Les navigateurs de l'*Odyssée* se dirigeaient au moyen de feux allumés sur les promontoires. Dès le IXe siècle, il existe un *phare* au cap Sigée. Plus tard, il en existera en Grèce, aux abords du Pirée et des principales rades. La fameuse tour de l'île de Pharos (v. ce mot), devant Alexandrie, construite au début du IIIe s. par le Gnidien Sostrate, mesurait à l'origine 1.000 coudées de hauteur. Les Romains eurent des phares à Ostie, Ravenne, Pouzzoles; en Gaule, le phare de Boulogne (*Turris ordeni*, Tour d'Ordre), qui datait de l'époque romaine était encore debout à la fin du XVIe s.



Phare à acétylène pour automobile.

Longtemps, les phares n'ont été clairés que par des feux de bois ou de charbon, des torches de résine enflammées ou des lampes grossières. L'invention des lampes à double courant d'air, par Argant, fut un progrès réel. En 1829, Fresnel imagina le système des réflecteurs paraboliques et des lampes à échelons. Enfin, en 1865, furent faits en France, aux phares de La Hève, les premiers essais d'éclairage des phares par l'électricité.

Au point de vue de leur emploi, les phares se distinguent par leur puissance lumineuse : très grands pour les feux d'atterrissage, qui doivent avertir les premiers de l'approche de la terre; moindre pour ceux qui servent à naviguer le long de la côte, et enfin petite pour les feux d'entrées de port, de balisage de chenaux et de mouillages.

Tous les phares se composent d'un appareil producteur de lumière, appelé l'*optique du feu*, est, pour les feux importants, renfermé dans une cage en verre, la *lanterne*, placée à la partie supérieure d'une construction en maçonnerie, en charpente de fer, ou un mât en fer dans les feux flottants ou les bateaux-feux.

Il est important, pour le navigateur, de pouvoir distinguer non seulement la présence d'un phare, mais le nom de ce phare ou du lieu où il est placé. Ce serait impossible si tous les appareils étaient semblables. Aussi la plupart des feux anciens fixes ont-ils été remplacés par des feux à caractères variés : *fixes blancs* et *rouges*, *blancs à éclats*, *blancs à éclats rouges*, *à éclipses*, *scintillants*, *clignotants*. Dans chacune de ces catégories, les feux sont encore distingués par la durée des éclats ou des éclipses et par la coloration des éclats. Enfin, on a inauguré en France les *feux-éclairs*, dont les successions d'éclats ou d'éclipses sont très rapides : quelques fractions de seconde. Un volume publié par le ministère de la marine donne pour chaque année les caractéristiques de tous les feux du monde.

Les constructions qui portent les appareils optiques sont très variées. Dans les pays à côtes élevées, il est inutile, généralement, de faire autre chose qu'un simple soubassement; au contraire, sur les côtes basses ou les îles couvertes par les hautes mers, voit-on des fûts de maçonnerie énormes, dont la hauteur peut atteindre 75 mètres (phare de l'île Vierge dans le Finistère). Dans ces feux à longue portée, il y a intérêt à placer le foyer lumineux aussi haut que possible, afin d'augmenter la portée géographique, qui doit être au moins égale à la portée lumineuse dans l'atmosphère normale. La portée géographique est la distance qui sépare le phare du point de contact de la tangente menée du foyer du feu à la surface de la mer.

Si H est la hauteur du phare en mètres, au-dessus de l'eau, cette distance est donnée approximativement en milles marins par la formule $d = 2\sqrt{H}$; il faut y ajouter $d' = 2\sqrt{h}$, *h* étant l'élévation de l'œil de l'observateur au-dessus de l'eau.

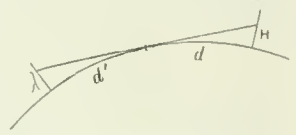

Les feux très puissants, tels que les feux électriques à éclats, projettent dans le ciel, par temps clair, des pinceaux lumineux d'une telle puissance qu'on les aperçoit parfois alors que le foyer du phare est encore bien au-dessous de l'horizon.

Les appareils optiques reposent tous sur les mêmes principes :

1° *Feux fixes*. Les feux fixes qui doivent éclairer dans toutes les directions ont un optique formé par un cylindre lenticulaire. La lentille de ces appareils est en crown-glass, et formée par une lentille centrale, avec des échelons sur les bords (lentilles à échelons de Fresnel). Cette disposition a l'avantage de réduire le verre aux portées strictement indispensables, d'alléger par conséquent l'appareil, et d'éviter les pertes de lumière.

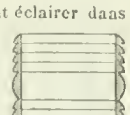

Lentille.

Enfin, pour recueillir les rayons lumineux qui échapperaient aux échelons extrêmes, on dispose à l'extérieur de ces échelons des prismes à réflexion totale, qui renvoient ces rayons parallèlement au plan focal. Toutes ces portées de verre ont un foyer commun, où se trouve l'appareil lumineux, et ont pour but de transformer les rayons divergents en rayons parallèles.

2° *Feux à éclats*. Les optiques de feux à éclats, sans éclipses, sont constitués comme les feux fixes, avec l'adjonction d'une lentille mobile, qui tourne autour du cylindre lenticulaire, de façon à concentrer suivant sa ligne focale une intensité plus considérable.

Les optiques de feux à éclats avec éclipses se composent de trois ou quatre panneaux formés de lentilles à échelons et prismes à réflexion totale plan-convexes, qui concentrent chacun la lumière suivant leur axe. Si l'on fait tourner tout le système autour de la lampe, au moyen d'un mouvement d'horlogerie, l'observateur verra un éclat lorsque cet axe passera sur lui, et une éclipse totale en dehors de cet axe.

3° *Feux-éclairs*. Enfin, les feux-éclairs sont des feux à éclats à rotation très rapides, dans lesquels il a fallu réduire les frottements au minimum. Les optiques sont en général portés par un flotteur sur un bain de mercure.

4° *Feux permanents*. Tous les feux précédents nécessitent la présence de gardiens, soit pour le fonctionnement des lampes, soit pour assurer le mouvement de rotation de l'appareil. Mais les constructeurs ont étudié les projets de feux dits « permanents », qui restent allumés et tournent automatiquement pendant un mois ou un mois et demi.

Appareils producteurs de la lumière. Ces appareils ou lampes sont électriques (à arc pour les feux très puissants, à incandescence pour les petits feux) ou à huile végétale ou minérale, ou à gaz de houille, gaz d'huile ou acétylène. Enfin, on emploie aussi l'incandescence par le gaz ou le pétrole, par des manchons Auer ou similaires.

D'une façon générale, les lampes à arc électrique sont des lampes Serrin perfectionnées, et les lampes à huile ont de une à six mèches. Pour l'huile végétale, l'alimentation est faite par un mouvement Carcel, pour l'huile minérale par un réservoir à niveau constant. Des avertisseurs automatiques préviennent les gardiens lorsqu'un incident quelconque se produit dans l'alimentation, afin d'éviter une extinction de la lampe. Pour les feux permanents, où il n'y a pas de gardiens, on procède avant l'allumage au *crottage* de la mèche, qui consiste à l'entourer d'un dépôt de goudron carbonisé, qui en empêche la destruction.

L'intensité lumineuse des phares varie, suivant les modèles, de quelques carcels à 400.000 ou 500.000 carcels. Malgré cette puissance énorme, la brume ou la pluie peuvent empêcher leurs rayons de percer le rideau formé par la vapeur d'eau, et les feux électriques semblent perdre plus rapidement que les autres leur puissance. Presque tous les phares importants sont munis d'appareils de signaux sonores, sirènes à air comprimé ou à vapeur, qui suppléent alors aux signaux optiques.

PHARÈS *(rèss)*, un des mots écrits par une main mystérieuse sur la muraille, lors du festin de Balthazar. V. MANÉ.

PHARILLON *(ll* mll.) n. m. Mar. Petit phare.

— Pêch. Réchaud suspendu au bout d'une perche à l'avant du bateau et dans lequel les pêcheurs font un feu de bois, pendant la nuit, pour attirer le poisson. ‖ Pêche dans laquelle on emploie ce feu.

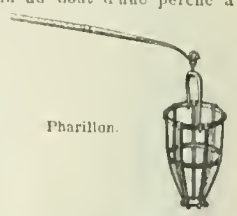

Pharillon.

PHARISAÏQUE *(za-ik')* adj. Qui tient du caractère ou des habitudes des pharisiens : *Orgueil* PHARISAÏQUE. V. PHARISIEN.

PHARISAÏQUEMENT *(i-ke)* adv. A la manière des pharisiens, d'une façon scrupuleuse et minutieuse : *Interpréter* PHARISAÏQUEMENT *un texte*.

PHARISAÏSME *(za-issm')* n. m. Caractère des pharisiens; attachement scrupuleux à des minuties religieuses.

— Par anal. Ostentation hypocrite de vertu, de piété.

PHARISIEN, ENNE *(zi-in, èn'* — gr. *pharisaios*; de l'araméen *pharisch*, séparés) adj. Syn. de PHARISAÏQUE.

— n. m. Membre d'une secte juive qui affectait de se distinguer par sa sainteté extérieure, et à qui on reprochait des mœurs dissolues.

— Par anal. Homme qui n'a que l'ostentation de la piété.

— ENCYCL. Au retour de la captivité, deux partis se formèrent dans le peuple juif : les *çadoukim* (justes) et les *hossidim* (dévots). Les premiers se contentaient de l'observation de la loi; les seconds y ajoutaient de la ferveur, et, comme ils s'appliquaient à éviter tout contact avec les païens, ils reçurent le surnom de *séparés*, en hébreu *peroushim*, en araméen *parisch*, d'où est venu le grec *pharisaioi* et le français *pharisiens*. Au temps de Jésus-Christ, les saducéens dominaient dans le sanhédrin et parmi les prêtres; les pharisiens, influents sur le peuple, se recrutaient surtout parmi les scribes et les docteurs. Désireux d'élever « une haie » autour de la loi, ils s'appliquaient à en encadrer l'observation dans des pratiques minutieuses, en gardant une fidélité scrupuleuse à la lettre des prescriptions. Mais on leur reprochait d'en oublier souvent l'esprit et de mener une vie dissolue. Ils se divisaient en deux groupes : les *hillellites*, partisans du rabbi Hillell, plus sages et plus libéraux dans leurs doctrines, et les *schammaïtes*, partisans du rabbi Schammaï, étrangement étroits et formalistes. Ces derniers se déclarèrent ouvertement contre Jésus, qui plus d'une fois avait dévoilé leur hypocrisie et leur orgueil. Après la destruction de Jérusalem (70), les pharisiens, qui avaient été l'âme de la résistance aux Romains, inspirèrent aux Juifs survivants un esprit d'hostilité persévérante à l'égard des païens et des chrétiens. Ils continuèrent à enseigner dans les synagogues, et le résumé de leurs leçons composa le Talmud.

PHARKADION, comm. de la Grèce (Thessalie [prov. et arrond. de Trikala]), sur la Salamvria; 5.705 hab.

PHARMACÉE *(sé* — du gr. *pharmakon*, philtre) n. f. Art divin. Espèce de divination pratiquée par les anciens à l'aide de certaines compositions végétales ou minérales.

PHARMACEUTE *(seut'* — du gr. *pharmacon*, médicament) n. m. Celui qui prépare les médicaments. (Vx.)

PHARMACEUTIQUE *(seu-tik'* — rad. *pharmaceute*) adj. Qui concerne la pharmacie : *Législation* PHARMACEUTIQUE. *Médicament* PHARMACEUTIQUE.

— n. f. Partie de la médecine qui traite de la composition et de l'emploi des médicaments : *La* PHARMACEUTIQUE.

PHARMACIE *(si* — lat. *pharmacia*, du gr. *pharmakeia*) n. f. Art de préparer les médicaments : *Etudiant en* PHARMACIE. ‖ Profession du pharmacien : *Exercer la* PHARMACIE. ‖ Partie de l'officine où l'on débite les médicaments au public : *Entrer dans une* PHARMACIE. ‖ Par ext. Cette officine elle-même.

1. Pharmacie de poche.
2. Pharmacie de famille.



— *Pharmacie chimique*, Partie de la pharmacie qui s'occupe des médicaments chimiques, c'est-à-dire de composition chimiquement définie. ‖ *Pharmacie galénique*, Partie de la pharmacie s'occupant des médicaments galéniques, non définis chimiquement (poudres, sirops, extraits, etc.).

— Collection portative de médicaments : PHARMACIE *de poche*, *de voyage*.

— ENCYCL. A l'origine, la *pharmacie* n'était pas distincte de la médecine : les médecins préparaient eux-mêmes les drogues qu'ils administraient. Il exista cependant bientôt des apothicaires (cupopoles, migmatopoles). Les *herbarii* correspondaient aux herboristes actuels, les *pharmacotrites* aux fabricants de produits pharmaceutiques.

Chez les Arabes régna la pharmacie chimique. L'alchimiste Geber (VIIIe s.) décrit la préparation et les usages du précipité rouge, du sublimé corrosif, du nitrate d'argent, etc. Le *Krabadin*, la plus ancienne pharmacopée publiée, a pour auteur Sabour-ebn-Sameï (Xe s.). Vers le Xe siècle, à Naples, on voit paraître les premiers règlements concernant l'instruction exigée des dispensateurs de médicaments et le prix légal de vente des médicaments.

Au XIVe siècle, les apothicaires français, en outre de l'examen qu'ils avaient à subir, devaient prêter un serment dont on a conservé la formule. En 1484, une ordonnance royale prescrit aux candidats apothicaires (non distincts alors des confiseurs) de faire quatre ans d'apprentissage et de subir devant les maîtres apothicaires un examen suivi de la confection d'un chef-d'œuvre. A dater de 1492, la plupart des apothicaires suivirent la pharmacopée de Prevost, de Tours, inspirée elle-même de celle de Ménée et de l'*Antidotaire* de Nicolas Xe s.

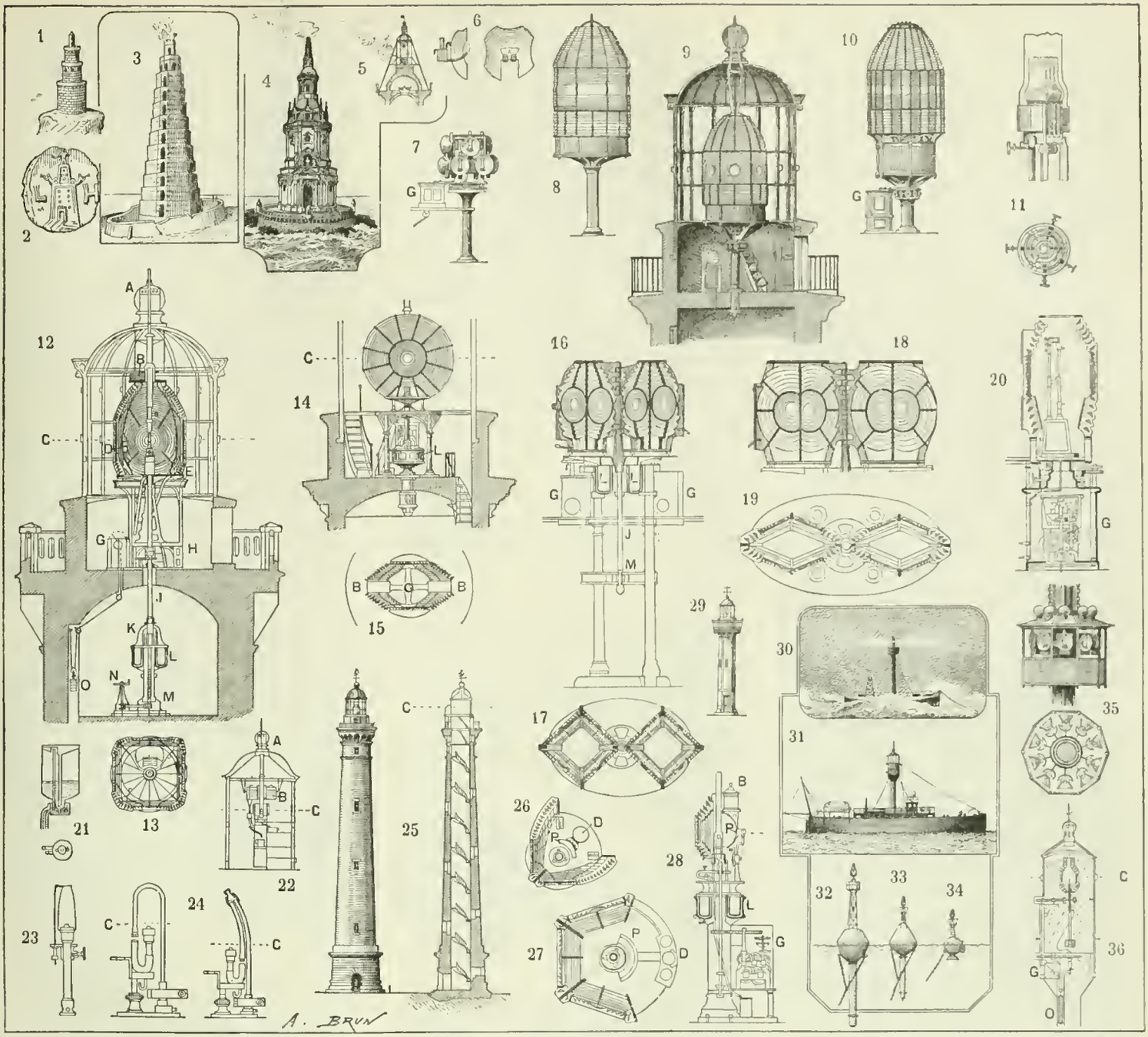

PHARES : 1. Phare latin. — 2. Phare d'Alexandrie (médaille antique). — 3. La tour d'Ordre (gravure du XVIe s.). — 4. La tour de Cordouan (1612). — 5. Nouvelle lanterne en fer de Cordouan (1727), à feu de houille. — 6. Lampe à huile à deux mèches plates et à réflecteur sphérique (1781). — 7. Appareil catoptrique à réflecteurs paraboliques. — 8. Appareil de 1er ordre à feu fixe. — 9. Coupe de la lanterne d'un phare de 1er ordre à éclipses. — 10. Appareil de 1er ordre (éclipses, éclats blancs et rouges alternés). — 11. Bec de lampe à quatre mèches (demi-vue, demi-coupe et plan). — 12. Coupe de la lanterne d'un feu-éclair de 1er ordre à 4 lentilles. — 13. Coupe horizontale par le plan focal d'un appareil de feu-éclair à 4 lentilles. — 14. Appareil de 2e ordre pour feu-éclair à 2 lentilles. — 15. Coupe horizontale suivant le plan focal. — 16. Feu-éclair de 1er ordre à éclats réguliers (2 optiques à 4 lentilles). — 17. Coupe horizontale suivant le plan focal. — 18. Feu-éclair de 1er ordre à groupe de 2 éclats (2 optiques à 4 lentilles). — 19. Coupe horizontale suivant le plan focal. — 20. Appareil pour feu électrique. — 21. Lampe à niveau constant (coupe verticale et plan). — 22. Feu permanent à l'huile minérale. — 23. Brûleur à incandescence par le gaz d'huile avec manchon. — 24. Brûleurs à incandescence par la vapeur de pétrole. — 25. Phare de l'Ile Vierge (élévation et coupe). — 26. Feu-éclair à groupe de deux éclats (appareil à 2 lentilles; coupe horizontale par le plan focal). — 27. Feu-éclair à groupe de trois éclats (appareil à 3 lentilles; coupe horizontale par le plan focal). — 28. Appareil de 5e ordre pour feu-éclair à lentille unique avec réflecteur (coupe verticale). — 29. Tourelle en fer pour phare de 1e ordre. — 30. Feu flottant à gaz sans gardien. — 31. Feu flottant à gaz avec gardiens. — 32. Bouée lumineuse pour les grands fonds. — 33. Bouée lumineuse pour les profondeurs moyennes. — 34. Bouée lumineuse à fond plat pouvant échouer. — 35. Ancien appareil d'éclairage des feux flottants (élévation et coupe horizontale de la lanterne [v. BATEAU]). — 36. Lanterne de feu flottant à optique pendulaire. — A, cheminée de dégagement des gaz; B, réservoir d'huile; C, plan focal; D, régulateur de niveau constant; E, plateau et bâti en fonte; G, machine de rotation; H, colliers de guidage; J, arbre; K, couvercle de la cuve; L, cuve à mercure et flotteur annulaire; M, pivot; N, vis de réglage; O, poids moteur; P, réflecteur en nickel.

L'enseignement collectif de la pharmacie ne fut donné qu'au XVIe siècle, époque à laquelle un épicier de Paris, Nicolas Houël, fonda dans le quartier des Enfants-Rouges une maison de charité destinée à recueillir des orphelins « nés de légitime mariage, pour être éduqués en l'art de l'apothicairerie ». En 1576, un édit de Henri II consacra cette fondation qui, en 1578, fut transférée à l'hôpital de l'Ourcine (auj. Broca). Des édits de 1624 et 1625 donnèrent l'administration de cette maison (Jardin des apothicaires) au Collège des apothicaires, qui le transféra rue de l'Arbalète (où l'Ecole de pharmacie est restée jusqu'en 1881). Par déclaration royale du 25 avril 1777, le Jardin fut converti en Collège de pharmacie, puis le comité du Directoire en fit, le 3 floréal an IV, l'Ecole gratuite de pharmacie. Enfin, la loi du 21 germinal an XI (11 avr. 1803) a réglementé jusqu'à nos jours les conditions de l'exercice de la pharmacie.

Aux termes de cette loi furent instituées les trois premières écoles de pharmacie ouvertes en France (Paris, Montpellier, Nancy). L'ordonnance royale du 27 septembre 1840, plusieurs fois modifiée, les soumit au régime universitaire; il y a actuellement en France vingt-trois écoles, dont trois écoles supérieures (Paris, Montpellier, Nancy), quatre facultés mixtes de médecine et pharmacie (Bordeaux, Lille, Lyon, Toulouse), quatre écoles de plein exercice (Alger, Marseille, Nantes, Rennes), douze écoles préparatoires (Amiens, Angers, Besançon, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Limoges, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Tours). Les écoles supérieures et facultés mixtes ont seules le droit de délivrer le diplôme de pharmacien de première classe.

A Paris, l'Ecole de pharmacie, sise avenue de l'Observatoire, comprend un personnel de douze professeurs et six agrégés, assistés de chefs de travaux pratiques et de préparateurs. Elle est administrée par un directeur choisi parmi les professeurs titulaires et assisté d'une commission scolaire. Les professeurs sont nommés à vie par un vote de l'assemblée des professeurs, soumis à la ratification du ministre. Les agrégés sont nommés temporairement au concours. Il y a deux ordres d'agrégation de pharmacie : ordre des sciences physico-chimiques, ordre des sciences naturelles.

Depuis 1899, il n'est plus délivré d'inscriptions pour le diplôme de pharmacien de deuxième classe. Le seul diplôme professionnel est donc maintenant le diplôme de première classe. Pour l'obtenir, il faut être bachelier (lettres-sciences ou lettres-mathématiques), puis, étant âgé de seize ans révolus, faire un stage de trois ans, avec présence effective dans une pharmacie ouverte au public; à la suite de ce stage, l'élève subit un examen de *validation de stage* (portant surtout sur les connaissances pratiques); puis il accomplit à l'Ecole trois années d'études, avec un examen à la fin de chacune des deux premières années et au milieu de la troisième. A la fin de cette scolarité, il subit encore quatre examens définitifs, dont chacun se double d'une épreuve pratique éliminatoire (chimie analytique, micrographie et reconnaissance de plantes, chimie pharmaceutique et reconnaissance de médicaments, préparation de médicaments officinaux et commentaire de ces préparations).

Le diplôme de pharmacien de deuxième classe diffère du précédent en ce que le baccalauréat n'était pas exigé, remplacé qu'il était par un autre examen spécial; de plus, l'examen du milieu de la troisième année, dit *semestriel*, n'existait pas. Le pharmacien de deuxième classe ne pouvait s'établir que dans un département désigné par lui avant ses deux derniers examens.

Les autres diplômes pharmaceutiques sont : le *diplôme supérieur*, qui se délivre aux pharmaciens de première classe pourvus de la licence ès sciences (diplôme d'Etat), et qui soutiennent une thèse; le *doctorat*, diplôme de l'Université, qui est délivré aux pharmaciens de première classe, également après soutenance d'une thèse.

L'Ecole délivre aussi des diplômes d'herboriste.

Pharmacie centrale des hôpitaux civils. Etablissement qui prépare et fournit les médicaments destinés au service des hôpitaux et des dispensaires de l'Assistance publique. Fondée en 1796, elle relève de l'Assistance publique et est administrée par un directeur pharmacien.

Pharmacies des hôpitaux, Pharmacie non ouverte au public) existant dans chaque hôpital de l'Assistance publique et administrée par un pharmacien en chef, nommé au concours, assisté de plusieurs internes en pharmacie nommés au concours pour quatre ans.

Pharmacies de dispensaires, Pharmacies distribuant gratuitement des médicaments aux indigents inscrits aux bureaux de bienfaisance des arrondissements; chacune de ces pharmacies est dirigée par un pharmacien assisté d'un ou de plusieurs aides.

Pharmacie centrale des hôpitaux militaires. Etablissement dépendant du ministère de la guerre et chargé d'approvisionner les hôpitaux militaires de tout ordre et les infirmeries régimentaires.

Pharmacies militaires. Il en existe une dans chaque hôpital militaire. Un pharmacien militaire, ou, si l'hôpital n'en comporte pas, un médecin, en est spécialement chargé. Les médicaments sont répartis en trois armoires distinctes. La première, dite *armoire aux poisons*, renferme toutes les substances toxiques. Elle doit toujours être fermée à clef. La seconde est l'*armoire aux contre-poisons :* elle doit être toujours ouverte. Enfin, une troisième armoire, dite *pour le service de garde*, renferme les médicaments qui sont plus spécialement d'un usage journalier.

Les *pharmacies d'approvisionnement* sont des établissements gérés par des pharmaciens militaires, et où l'on constitue des approvisionnements de médicaments et de matériel pharmaceutique. Des *pharmacies régionales*, également dirigées par des pharmaciens militaires, sont instituées dans certaines régions de corps d'armée.

PHARMACIEN, ENNE (*si-in, èn'*) n. Personne qui exerce la pharmacie. ‖ *Pharmacien supérieur.* Pharmacien de première classe pourvu des diplômes supérieurs.

— n. f. Femme d'un pharmacien. (Peu us.)

— adj. Relatif à la pharmacie : *L'étudiant* PHARMACIEN. (G. Paris.) Vieux

— ENCYCL. Pour exercer la profession de *pharmacien*, il faut être âgé de vingt-cinq ans révolus et être muni du diplôme de pharmacien. Le pharmacien doit être titulaire de son officine ; en aucun cas la loi n'autorise un pharmacien à gérer, pour le compte d'un non-diplômé, une officine ouverte au public. Le pharmacien ne peut posséder qu'une seule officine et ne peut y exercer d'autre industrie que son art, pas même la profession de médecin, s'il est titulaire du doctorat en médecine. Tout pharmacien qui veut ouvrir une officine doit déposer son diplôme au préfet de police (à Paris) ou au préfet du département (dans les départements ; il ne peut délivrer de toxiques sans ordonnance de médecin ou de vétérinaire breveté ; il ne peut vendre ou débiter aucun remède secret. Les pharmacies sont inspectées une fois par an par une *commission* composée de deux professeurs d'une école de pharmacie, assistés d'un commissaire de police ou (dans les départements où il n'existe pas d'école de pharmacie) de deux pharmaciens de première classe, assistés d'un docteur-médecin et d'un commissaire de police. La commission peut faire prononcer la fermeture d'une officine indûment ouverte. C'est au pharmacien que l'on a recours pour les analyses de liquides pathologiques, d'eaux potables, de substances alimentaires, toxiques, d'engrais, pour les recherches physiologiques ou bactériologiques. Parmi les pharmaciens qui sont arrivés à la célébrité grâce à leurs découvertes, contentons-nous de rappeler les noms de Parmentier, Davy, Courtois, Sertuerner, Vauquelin, Œrsted, Dorvault, Pelletier et Caventou, Roluquet, Braconnot, Gerhardt, Balard, Soubeiran, Thénard, Guibourt, Pelouze, J. B. Dumas, Trécul, Ad. Chatin, Alph. Milne-Edwards, Berthelot, etc.

Pharmaciens militaires. Le corps des pharmaciens militaires comprend actuellement des pharmaciens aides-majors de deuxième et de première classe (lieutenants et sous-lieutenants), des majors de deuxième et de première classe (capitaines et chefs de bataillon), des pharmaciens principaux de première et de deuxième classe (lieutenants-colonels et colonels) et un pharmacien inspecteur (général de brigade). Ils portent les insignes du grade correspondant, avec parements verts au képi et aux manches. Ils sont recrutés par voie de concours, soit parmi les élèves à deux années de stage, soit parmi les étudiants à quatre, huit, douze inscriptions, soit parmi les pharmaciens de première classe. Pendant leur scolarité, ils suivent les cours de l'École de pharmacie et assurent en même temps le service des pharmacies du Val-de-Grâce et de Saint-Martin.

Pharmaciens de la marine. Destinés à assurer le service des hôpitaux maritimes et des colonies, ils sont recrutés par voie de concours comme les pharmaciens militaires, effectuent leurs études dans les mêmes conditions (à l'École de Bordeaux), et sont hiérarchisés de même.

Pharmaciens coloniaux. Ces pharmaciens, recrutés par concours spéciaux, ne doivent exercer que dans les colonies, s'ils ne sont déjà pharmaciens universitaires.

PHARMACITE (*sit'*) n. f. Bois fossile bitumineux ; terre noire huileuse et inflammable.

PHARMACOCHIMIE n. f. Nom donné quelquefois à la pharmacie considérée comme science chimique.

PHARMACOCHIMIQUE adj. Qui a rapport, qui appartient à la pharmacochimie : *Méthode* PHARMACOCHIMIQUE.

PHARMACODYNAMIQUE du gr. *pharmakon*, médicament, et de *dynamique*) adj. Qui a rapport à la force active des médicaments : *Effets* PHARMACODYNAMIQUES.

— n. f. Force active des médicaments. ‖ Partie de la physiologie qui s'occupe de l'action des médicaments.

PHARMACOGNOSIE (*zi* — du gr. *pharmakon*, drogue, et *gnôsis*, connaissance) n. f. Partie de la pharmacie qui s'occupe de l'étude des drogues telles que la nature les fournit. On dit plutôt MATIÈRE MÉDICALE.

PHARMACOLITE (du gr. *pharmakon*, poison, et *lithos*, pierre) n. f. Arséniate hydraté naturel de chaux, qu'on trouve associé aux minerais d'arsenic, de cuivre et de cobalt.

PHARMACOLOGIE (*ji* — du gr. *pharmakon*, médicament, et *logos*, discours) n. f. Histoire des médicaments. ‖ Théorie des médicaments et de leur emploi.

PHARMACOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la pharmacologie.

PHARMACOLOGISTE (*jist'*) n. m. Celui qui s'occupe de pharmacologie, qui enseigne la pharmacologie. On dit aussi PHARMACOLOGUE.

PHARMACONYME (du gr. *pharmakon*, médicament, et *onuma*, nom) n. m. Bibliogr. Nom formé d'un nom de substance : *Le surnom de* Rhubarbum de Purganti, *appelé par Servan, est un* PHARMACONYME.

PHARMACOPÉE (du gr. *pharmakopoiia* ; de *pharmakon*, remède, et *poiein*, faire) n. f. Recueil de formules de médicaments.

— ENCYCL. V. CODEX.

PHARMACOPOLE (lat. *pharmacopola*, gr. *pharmakopôlès*, composé de *pharmakon*, médicament, et *pôlein*, vendre) n. m. Terme ancien (souvent employé par Rabelais), par lequel on désignait les vendeurs de drogues.

PHARMACOPOSIE (*zi* — du gr. *pharmakon*, médicament, et *posis*, action de boire) n. f. Méd. Action de boire un médicament liquide, particulièrement un purgatif. (Peu us.)

PHARMACOSIDÉRITE n. f. Arséniate hydraté naturel de fer, dont la formule est $H^{30}Fe^3As^4O^{26}$, le poids spécifique 2,9 à 3 et la dureté 2,5. (Cette espèce se présente en jolis cristaux vert foncé.)

PHARMACOTHÈQUE (*tèk'* — du gr. *pharmakon*, médicament, et *thèkê*, boîte) n. f. Méd. Boîte propre à renfermer des médicaments.

PHARMACOTHÉRAPIE (*pi* — du gr. *pharmakon*, médicament, et *therapeia*, action de soigner) n. f. Partie de la thérapeutique qui s'occupe du traitement des maladies à l'aide des médicaments, par opposition avec la *diététique*, qui s'occupe du régime alimentaire.

PHARMAQUE (*mak'* — du gr. *pharmakon*, médicament) n. m. Antiq. Drogue médicinale, médicament. ‖ Drogue malfaisante, poison. ‖ Préparation, opération magique. ‖ Drogue pour teindre, fard.

— Prêtre qui purifiait les parricides. ‖ Empoisonneur, magicien, sorcier.

PHARNABAZE (en géorgien **Pharnavaz**), nom fort commun dans l'ancien empire des Perses. Les annales géorgiennes le donnent à l'un des fondateurs de leur royaume et à sa dynastie. Jusqu'à lui, la Géorgie avait subi la domination des Perses, puis celle d'Alexandre ; il affranchit sa patrie du joug des étrangers, et mourut l'an 225 av. J.-C., après un règne de vingt-cinq ans.

PHARNABAZE, satrape perse, qui, vers la fin du Ve siècle avant notre ère, gouverna l'Hellespont et la Phrygie, après son père Pharnace. Il épousa Apama, fille d'Artaxerxès Mnémon. Dans la guerre du Péloponèse, il soutint d'abord Sparte contre Athènes, et on le soupçonna d'avoir fait périr Alcibiade, qui s'était réfugié près de lui. Plus tard, il resta fidèle à Artaxerxès contre Cyrus le Jeune. Enfin, il se tourna contre Sparte, qu'il combattit avec Tissapherne ; mais il fut obligé de signer un traité de paix avec Agésilas (395). Cependant, il aida Conon, et contribua à la victoire de Cnide sur la flotte spartiate (394) ; il s'empara ensuite des villes de la côte d'Asie et des îles. En 389, quand le roi de Perse se réconcilia avec Sparte, Pharnabaze fut appelé à Suse, où il mourut. Pharnabaze est souvent cité comme le type de ces satrapes de la Perse, si célèbres dans l'antiquité par leur magnificence. Un jour, il demanda une entrevue à Agésilas, roi de Sparte. Celui-ci arriva le premier au rendez-vous avec une suite modeste, et s'assit à l'ombre d'un arbre sur le gazon. Pharnabaze arriva bientôt, accompagné d'une brillante escorte. Ses gens étendirent à terre des peaux soyeuses, de riches tapis et de moelleux coussins. Mais Pharnabaze, devant la simplicité d'Agésilas, eut honte de sa mollesse et s'assit comme lui sur l'herbe nue.


Monnaie de Pharnabaze.


Pharnace Ier.

PHARNACE (*nass* — de *Pharnace*, roi du Pont) n. m. Genre de portulacacées, comprenant des herbes annuelles ou vivaces à feuilles basilaires alternes, à fleurs réunies en cymes, propres aux régions chaudes.

PHARNACE Ier, premier roi de Pont, grand-père de Mithridate. Il a régné de 190 à 156 env. av. J.-C.

PHARNACE II, roi de Pont et du Bosphore Cimmérien, fils du grand Mithridate, né vers 97 av. J.-C., mort en 47. Il trahit son père en faveur des Romains, qui lui donnèrent en récompense le royaume du Bosphore avec le titre d'ami et d'allié du peuple romain (64 av. J.-C.). Pharnace profita des guerres civiles de César et de Pompée pour conquérir le Pont, une partie de la Cappadoce, et s'avancer même jusqu'en Bithynie ; mais Jules César, après la guerre d'Alexandrie, marcha contre lui et l'écrasa près de Zéla (47). Ce fut après cette facile victoire que le dictateur écrivit au sénat ce billet devenu fameux par son orgueilleuse concision : *Veni, vidi, vici.* (Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu.) Pharnace fut tué peu après.

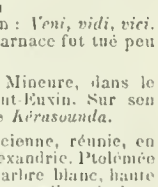
Pharnace II.

PHARNACIA, ville de l'anc. Asie Mineure, dans le Pont, sur la rive méridionale du Pont-Euxin. Sur son emplacement, s'élève la ville turque de *Kérasounda.*

PHAROS, petite île de l'Égypte ancienne, réunie, en 283 av. J.-C., par un môle à la ville d'Alexandrie. Ptolémée Philadelphe y fit élever une tour de marbre blanc, haute de 135 mètres, au sommet de laquelle on allumait deux feux pendant la nuit. Du nom de cette île est venu le mot *phare.* Plusieurs fois ébranlée par les tremblements de terre, cette tour s'écroula en 1302. — Nom ancien d'une île de l'Adriatique, sur la côte d'Illyrie ; patrie de Démétrius de Pharos. Auj. *Lesina.*

PHARSALE ou **PHERSALA** ou **PHARSALOS** (turc *Tchataldjaï*), ville de la Grèce, dans la Thessalie (prov. de Larissa, ch.-l. d'arrond. ou éparchie, non loin de l'Apidanos, affluent de la Salamvria ; 5,000 hab. Vestiges de l'acropole de l'ancienne cité grecque et romaine, dominant la plaine dans laquelle eut lieu, en 48 av. J.-C., la bataille décisive où César battit Pompée.

Pharsale (BATAILLE DE), gagnée par César sur Pompée 48 av. J.-C.). Cette victoire trancha le différend entre les deux rivaux, porta le vainqueur au comble de la fortune, régla pour plusieurs siècles l'avenir du monde. Pompée avait avec lui la plus brillante jeunesse de Rome, César ses vieilles légions des Gaules. Les adversaires étaient au nombre de 300,000 à 400,000. Une présomptueuse confiance régnait dans le camp de Pompée, dont les habiles dispositions furent bientôt pénétrées et déjouées par César. La lutte fut longue et impitoyable. « Frappez au visage », avait dit César à ses soldats. Cette tactique réussit. Les jeunes patriciens, malgré leur bravoure, ne pouvaient supporter des blessures qui les défigureraient. Ils ne songeaient qu'à parer les coups. A la fin, ils se débandèrent. Pompée, au lieu de rallier ses troupes, se retira dans sa tente. Puis, quand il entendit les cris de l'assaillant : « Quoi ! jusque dans mon camp ! » s'écria-t-il. Et, montant à cheval, il prit la fuite, puis gagna l'Égypte, où l'hospitalité du roi Ptolémée devait lui être funeste.

Pharsale (la), poème épique de Lucain, en 10 chants, composé vers l'an 60 apr. J.-C. C'est une épopée entièrement historique, d'où est exclu le merveilleux. Il n'y a donc pas à la comparer à l'*Enéide.* En revanche, dans cette œuvre, l'auteur se montre plus encore moraliste que poète, bien que quelques parties soient d'une forte et brillante poésie. D'ailleurs, le moraliste est loin d'être impartial. Son Pompée est un personnage idéalisé, type de citoyen défenseur des lois. Le portrait de César est poussé au noir jusqu'à la plus extrême injustice. Le récit commence au moment où César se prépare à passer le Rubicon. Il se poursuit jusqu'à la mort de Pompée, mais ne devait pas s'achever là. En effet, Caton, qui est le vrai héros de la *Pharsale*, continue la lutte. Le poème s'arrête, inachevé, au moment où César le poursuit en Égypte. Le style de la *Pharsale* est énergique, mais monotone. La *Pharsale* est le poème du stoïcisme, auquel il doit une certaine tension continue, en même temps qu'une grande hauteur de ton.

Pharsman, personnage qui aurait été roi d'Ibérie ou de Géorgie au Ier siècle de notre ère, et dont l'histoire, rapportée dans les *Annales* de Tacite, ne se rattache à rien de ce que l'on connaît par les histoires de Géorgie et d'Arménie. Il aurait aidé, avec le concours des Romains, son frère Méhérdate à s'emparer du trône d'Arménie, possédé par Arsace, fils d'Artaban III, roi des Parthes ; puis il aurait battu et mis en fuite Orose, frère d'Arsace. Par la suite, pour se débarrasser de son fils Rhadamiste, impatient de régner, Pharsman, abandonnant la cause de son frère Méhérdate, aurait secondé l'entreprise de Rhadamiste pour s'emparer du trône d'Arménie (53). Forcé de fuir devant les Parthes, Rhadamiste se réfugia en Ibérie, où son père le fit mettre à mort.

PHARYNGÉ (*rin-jé*), **ÉE** adj. Anat. Qui a rapport au pharynx.

— Pathol. *Angine pharyngée,* Nom donné par quelques auteurs à la PHARYNGITE.

PHARYNGIEN, ENNE (*rin-ji-in, èn'*) adj. Anat. Qui a rapport, qui appartient au pharynx : *Nerf* PHARYNGIEN.

— ENCYCL. Les nerfs *pharyngiens* supérieur et inférieur, branches du pneumo-gastrique nées du ganglion plexiforme, se portent vers la partie supéro-externe du pharynx, où ils s'anastomosent avec des rameaux des nerfs glosso-pharyngien et grand sympathique, formant ainsi le plexus pharyngien. L'artère pharyngienne inférieure ou ascendante, branche de la carotide externe, se divise en rameau méningé, qui se rend au crâne, et rameau pharyngien, qui irrigue le pharynx. L'artère pharyngienne supérieure est une branche du maxillaire interne. La veine pharyngienne, issue du plexus pharyngien, se jette dans la jugulaire interne.

PHARYNGISME (*jissm'* — du gr. *pharugx, uggos,* arrière-bouche) n. m. Contraction des muscles du pharynx, à la suite de la présence d'un corps étranger ou de lésions du bulbe.

PHARYNGITE (*jit'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Méd. Inflammation du pharynx. V. ANGINE.

PHARYNGOBRANCHES n. m. pl. Groupe de poissons correspondant à la sous-classe actuelle des leptocardiens, dont l'*amphioxus* est le type. — *Un* PHARYNGOBRANCHE.

PHARYNGO-GLOSSE (du gr. *pharugx, uggos,* arrière-bouche, et *glôssa,* langue) adj. Anat. Se dit des quelques fibres que le muscle constricteur supérieur du pharynx envoie à la langue.

— Substantiv. : *Un* PHARYNGO-GLOSSE.

PHARYNGOGNATHES (du gr. *pharugx, uggos,* arrière-bouche, et *gnathos,* mâchoire) n. m. pl. Groupe de poissons acanthoptères, renfermant ceux dont les os pharyngiens inférieurs sont soudés, comme les chromis et les labres. — *Un* PHARYNGOGNATHE.

PHARYNGO-LARYNGITE n. f. Pathol. Pharyngite compliquée de laryngite.

PHARYNGORRHAGIE (*go-ra-ji* — du gr. *pharugx, uggos,* arrière-bouche, et *rhagé,* rupture) n. f. Hémorragie du pharynx.

PHARYNGORRHAGIQUE (*go-ra-jik'*) adj. Pathol. Qui a rapport à la pharyngorrhagie.

PHARYNGOSCOPE (*skop'* — du gr. *pharugx, uggos,* arrière-bouche, et *skopein,* regarder) n. m. Laryngoscope modifié, pour permettre d'observer le fond de la bouche.

PHARYNGO-STAPHYLIN (du gr. *pharugx, uggos,* arrière-bouche, et *staphulê,* luette) adj. m. Se dit d'un muscle qui s'insère : en haut au voile du palais, au crochet ptérygoïdien et au bord intérieur du cartilage de la trompe ; en bas sur la grande corne du cartilage thyroïde et sur la paroi postérieure du pharynx. Il contribue à l'occlusion des fosses nasales pendant la déglutition et à la dilatation de la trompe.)

— Substantiv. : *Le* PHARYNGO-STAPHYLIN.

PHARYNGOTOMIE (*mi* — du gr. *pharugx, uggos,* arrière-bouche, et *tomê,* section) n. f. Chir. Ouverture du pharynx.

— ENCYCL. La section du pharynx peut être nécessitée pour l'extraction d'un corps étranger, avec ou par mégarde (pièce de monnaie chez un enfant) ou pour l'ablation d'une tumeur. On pratique dans le premier cas une incision latérale, qui est la même que celle de l'œsophagotomie. Pour intervenir sur le larynx, on préfère une incision transversale sous-hyoïdienne (pharyngotomie sous-hyoïdienne).

PHARYNGOTOMIQUE (*mik'*) adj. Chir. Qui a rapport à la pharyngotomie.

PHARYNX (*rinkss* — du gr. *pharugx,* gosier) n. m. Canal musculo-membraneux, s'étendant de la bouche, dont il est

séparé par le voile du palais, jusqu'au cartilage cricoïde, où il se continue avec l'œsophage.

— Encycl. Appendu à la base du crâne, situé en avant des cinq premières vertèbres cervicales, le *pharynx* est longé sur les côtés par les gros vaisseaux du cou, les artères carotides : l'interne et l'externe, la veine jugulaire interne et des nerfs très importants qui descendent du crâne : le glossopharyngien, le pneumogastrique, le spinal, le grand hypoglosse et le grand sympathique.



Pharynx : 1. Ouverture des fosses nasales; 2. Langue; 3. Larynx; 4. Œsophage; 5. Trachée-artère; 6. Amygdale; 7. Epiglotte; 8. Muscle constricteur du pharynx; 9. Palato-staphylin; 10. Péristaphylin; 11. Pharyngo-staphylin.

La face antérieure du pharynx n'existe pour ainsi dire pas. De haut en bas, on voit : les ouvertures postérieures des fosses nasales, ainsi que les orifices des trompes d'Eustache, puis l'isthme du gosier, limité par les piliers du voile du palais et les amygdales, ensuite la base de la langue, l'épiglotte, l'entrée du larynx et la face postérieure de cet organe, qui fait saillie, à la façon d'un petit tonnelet, dans la cavité pharyngienne. On peut donc diviser le pharynx en trois parties : le pharynx supérieur ou nasopharynx, le pharynx buccal ou arrière-bouche et le pharynx inférieur ou œsophagien.

Les parois du pharynx sont constituées par une muqueuse, une fibreuse (aponévrose pharyngéo) et une couche musculaire. Celle-ci se compose de deux sortes de muscles : les uns, transversaux, resserrent son calibre : ce sont les trois *constricteurs*; les autres, longitudinaux, élèvent le conduit et le raccourcissent dans le sens de la longueur : ce sont le *stylopharyngien*, le *pharyngostaphylin* et le *pharyngoglosse*. Le pharynx donne passage à l'air de la respiration; il joue son rôle dans la phonation en renforçant les harmoniques du son glottique et surtout dans la déglutition.

— Pathol. Les altérations du *pharynx* retentissent sur les trois fonctions de la respiration, de la phonation et de la déglutition. Dans le pharynx nasal (v. NASOPHARYNX), on rencontre certaines tumeurs, les végétations adénoïdes et les polypes nasopharyngiens.

L'inflammation de la muqueuse pharyngée prend le nom de pharyngite. Cette inflammation, circonscrite à l'isthme du gosier, est désignée sous le nom d'*angine*.

En arrière et sur les côtés du pharynx, chez les enfants, peuvent se développer des abcès, *abcès rétropharyngiens*, pouvant amener la mort par syncope ou par suffocation. Il faut inciser la collection sans tarder.

— Art vétér. C'est dans le *pharynx* que, chez le cheval, l'âne et le mulet, s'ouvrent les poches gutturales, qui n'en sont que des diverticulums symétriques. L'inflammation du *pharynx* ou *pharyngite* s'appelle encore *angine* ou *esquinancie*. Les poches gutturales peuvent être aussi le siège de collections qui déterminent un cornage périodique.


Phascologale.

PHASCOLARCTINÉS (*fass*) n. m. pl. Tribu de mammifères marsupiaux, famille des phalangéridés, ayant pour type le genre *phascolarctus*. — *Un* PHASCOLARCTINÉ.

PHASCOLARCTUS n. m. Zool. V. KOALA.

PHASCOLOGALE (*fass*) n. m. Genre de mammifères marsupiaux, famille des dasyuridés, propres à la région australienne. (Les phascologales sont de petits animaux carnassiers, assez semblables aux écureuils.)


Phascolome.

PHASCOLOME (*sko*) n. m. Genre de mammifères marsupiaux, famille des *phascolomyidés*, propres à la région australienne. (Les phascolomes sont de forts animaux, courts, épais, lourds, à membres courts, avec grandes griffes propres à fouir; leur dentition est celle des rongeurs.)

PHASCOLOMYIDÉS (*sko*) n. m. pl. Famille de mammifères marsupiaux, dont le genre *phascolome* est le type. — *Un* PHASCOLOMYIDÉ.

PHASCOLOTHÉRIUM (*om'*) n. m. Genre de mammifères marsupiaux, fossiles dans le jurassique anglais. (L'espèce unique du genre est le *phascolotherium Bucklandi*.)

PHASE ou PHASÉ (mot signif. *passage*) n. m. Hist. hébr. Un des noms de la Pâque juive. V. PÂQUE.

PHASE (du gr. *phasis*, apparence) n. f. Chacune des diverses apparences de la lune et de quelques planètes, selon les différentes manières dont le soleil les éclaire par rapport à nous.

— Fig. Chacun des changements successifs qui se font remarquer dans le développement d'une chose : *Les* PHASES *d'une maladie. Les* PHASES *de la vie, de l'humanité*.

— Encycl. Astron. La lune se présente à nous sous différents aspects : ce sont ses *phases*. V. LUNE.

La lune n'est pas le seul astre qui présente des phases : il en est de même pour tous ceux qui réfléchissent uniquement la lumière solaire. Vus dans une forte lunette, Mercure, Vénus et Mars présentent des phases analogues à celles de la lune. Dans les planètes plus éloignées, les phases deviennent rapidement insensibles, et le phénomène ne reste important encore que par l'observation de l'anneau de Saturne, présentant des phases qui lui permettent de disparaître presque entièrement tous les quinze ans.

— Mécan. et physiq. *Phase d'un mouvement*. La notion de *phase* se présente dans l'étude des mouvements vibratoires, dont le plus simple est le mouvement pendulaire ou sinusoïdal. Ce mouvement est représenté par l'équation :

$$y = a \sin\left(2\pi \frac{t}{T} + \omega\right),$$

où y est l'élongation (écart du mobile à sa position d'équilibre) et t le temps. La constante angulaire ω est la *phase* du mouvement. La considération de cette quantité n'a une réelle importance que dans le cas de deux ou plusieurs mouvements vibratoires de même période T : ce n'est plus la valeur absolue, mais la différence des phases qui intervient dans les applications.

Cette *différence de phase* φ est susceptible d'une représentation géométrique très simple : on peut considérer les deux mouvements sinusoïdaux comme la projection sur un diamètre Oy des mouvements de deux mobiles M et N parcourant un cercle O avec une vitesse uniforme telle que la durée d'un tour entier soit égale à T. Les élongations sont alors égales respectivement à Om et On; les deux mobiles restent à une distance invariable et l'angle constant MON est égal à la différence de phase φ.

Si les deux mouvements sont de même nature et ont même amplitude a, ils peuvent se composer en un seul, dont l'amplitude A est donnée par l'égalité :

$$A = 2a \cos\frac{\varphi}{2},$$

L'amplitude et l'intensité résultantes présentent des maximums pour $\varphi = 2k\pi$; elles sont nulles pour $\varphi = (2k+1)\pi$; dans le cas des vibrations lumineuses, l'ensemble de ces maximums et de ces minimums d'intensité donne des franges alternativement brillantes et obscures : l'existence d'une différence de phase donne donc lieu à des phénomènes d'interférence.

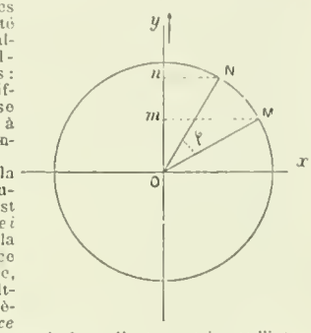

En électricité, la puissance d'un courant alternatif est égale au produit $ei\cos\varphi$ où e et i sont la force électromotrice et l'intensité efficace, que donnent les voltmètres et ampèremètres, et φ la *différence de phase* qui existe entre la force électromotrice et l'intensité vraies par suite de la self-induction du circuit. Enfin, on emploie aujourd'hui, en vue d'un meilleur rendement dans le transport de l'énergie électrique à grande distance, un système de trois courants sinusoïdaux présentant entre eux des *différences de phases* égales à $\frac{2\pi}{3}$; ce sont les courants *triphasés*.

— Géod. *Erreur de phase*. Lorsque, dans une opération géodésique, on vise un signal, c'est le milieu de la partie éclairée que l'on pointe en réalité et non le centre vrai du signal : il en résulte une erreur analogue à celle que l'on ferait en visant le milieu du croissant de la lune dans une de ses phases, au lieu du centre de cet astre : de là vient le nom d'*erreur de phase* donné à cette erreur de pointage. Delambre a indiqué le premier le moyen de corriger cette erreur; dans le cas de la figure, où le point visé est E, l'erreur a pour valeur l'angle O, et un calcul simple donne sensiblement :

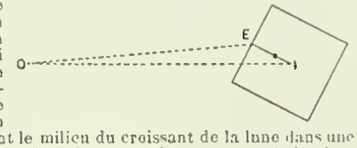

$$\text{Ang.O} = \frac{\text{EI}}{\text{OI}} \sin \text{I}.$$

PHASE [le] (lat. *Phasis*), fleuve côtier de l'Asie ancienne, qui séparait l'Arménie de la Colchide et, après s'être appelé successivement *Bons* et *Rhion*, se jetait dans le Pont-Euxin sous le nom de Phase. Les anciens y voyaient la limite de l'Europe et de l'Asie. Auj. le *Rioni*.


Phasèle.

PHASÈLE (lat. *phaselus*; gr. *phasêlos*, de *Phasêlis*, lieu d'origine, ou du gr. *phasêlos*, haricot) n. m. Antiq. Embarcation légère, à rames ou à voiles, faite de papyrus, en osier, et, chez les Egyptiens, en terre cuite.

PHASÉLIS, ville de l'anc. Asie Mineure (Lydie), sur le golfe de Pamphylie. Ses constructions de vaisseaux légers allant à la voile et à la rame valurent une grande notoriété à cette colonie dorienne, qui, jusqu'à la conquête romaine, forma un petit Etat indépendant. Auj. *Tékirova*.

PHASÉOLE n. f. Bot. Nom scientifique du haricot. ‖ On écrit aussi FASEOLE.

PHASÉOLÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble au haricot ou phaséole.

— n. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses, ayant pour type le genre haricot. — *Une* PHASÉOLÉE.

PHASER v. n. Au whist, Faire échange du jeu de cartes avec lequel on devrait donner, contre celui dont se servent les adversaires, chose interdite par la règle.

PHASIANE n. f. Genre d'insectes lépidoptères phalénien, de la famille des géométridés, comprenant six espèces d'Europe. (Les phasianes sont des phalènes de taille médiocre, à ailes non dentées, les supérieures à contour externe flexueux et convexe. La *phasiane petraria*, gris roussâtre avec deux lignes brunes, se rencontre dans toute la France.)

PHASIANELLE (*nèl'*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type de la tribu des *phasianellinés*.

— Encycl. Les *phasianelles* sont de petits animaux à long pied étroit, muni d'un profond sillon, d'allures vives. Leurs coquilles, vendues chez les marchands sous le nom de *faisans*, sont ornées de dessins variés. Certaines phasianelles se trouvent sur les côtes de France.

PHASIANELLINÉS (*nèl'*) n. m. pl. Tribu de mollusques gastéropodes prosobranches, de la famille des turbinidés, ayant pour principal représentant le genre *phasianelle*. — *Un* PHASIANELLINÉ.

PHASIANIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux gallinacés, comprenant les coqs, faisans et paons. — *Un* PHASIANIDÉ.

— Encycl. Au sens actuel du mot, les *phasionidés* comptent quarante-six genres, y compris les cailles, perdrix, francolins, etc. Dans la science courante, on borne cette famille aux coqs, faisans, argus, rheinardius, labrophases, paons, diardigalles, euplocomes, etc.

PHASIANUS (*nuss*) n. m. Nom scientifique du faisan.

PHASIE (*zi*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, type de la tribu des *phasiinés*, comprenant six ou sept espèces d'Europe. (Les phasies sont des mouches tachinaires fauves, grises et noires, remarquables par leur large tête à gros yeux rouges. La *phasia crassipennis* est commune aux environs de Paris.)


Phasie (gr. 2 fois).

PHASIENS (lat. *Phasii*), ancien peuple de l'Arménie, habitant le territoire qui bordait la rive nord de l'Araxe.

PHASIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes diptères brachycères, de la famille des muscidés, renfermant les genres *phasie* et voisins. — *Un* PHASIINÉ.

PHASIS, nom donné dans l'antiquité à la côte de la Colchide, depuis l'embouchure du Phase au S., jusqu'à la ville de Dioscurias au N. — Ville de l'Asie ancienne, sur la côte de la Colchide, à l'embouchure du Phase; auj. *Poti*.

PHASME (*fasm'*) n. m. Genre d'insectes orthoptères, type de la famille des *phasmidés*, répandus dans l'Amérique tropicale. (On entend, sous le nom général de *phasmes*, tous les orthoptères de la famille des *phasmidés*. Les vrais phasmes [*phasma*] sont ailés dans les deux sexes, allongés, minces, avec les élytres courts et ovales.)


Phasme.

PHASMIDÉS (*fass*) n. m. pl. Famille d'orthoptères marcheurs, renfermant les *phasmes* et genres voisins. — *Un* PHASMIDÉ.

— Encycl. Les *phasmidés* sont les plus grands des insectes : certains atteignent 40 centimètres de long. (Des espèces fossiles atteignent une taille plus que double.) Leurs formes singulières, imitant les tiges ou les feuilles des plantes sur lesquelles ils vivent, leur permettent de passer inaperçus, en même temps que les fortes épines dont leur corps et leurs pattes sont armés les mettent à l'abri des attaques des animaux insectivores. Les espèces vivantes (près de deux cents) sont répandues surtout dans les forêts tropicales.

PHASQUIER (*ski-é*) n. m. Pêche au flambeau, dans laquelle on pique le poisson avec la fouasse.

PHATMÉTIQUE ou PHATNITIQUE (BRANCHE), nom d'une des bouches du Nil, entre la branche Pélusiaque à l'E. et la branche Bolbitique à l'O. (C'est la BRANCHE DE DAMIETTE actuelle.)

PHATURIS ou PHATHYRIS, nom d'une ville de l'Egypte ancienne, mentionnée par les géographes de l'époque romaine comme la capitale du nome Phatyrite. Après la ruine totale de Thèbes, au Ier siècle av. l'ère chrétienne, le nom s'en étendit à Thèbes et au nome Thébain.

PHAYA-TCHAKRI, général siamois, qui, en 1782, assassina le roi Phaya-Thak et se proclama souverain à sa place. Il est l'ancêtre de la dynastie qui règne sur le Siam.

PHAYA-THAK, général siamois d'origine chinoise. Le conquérant birman Alompra avait conquis le Ténassérim et pris Ayuthia en 1767. Phaya-Thak fonda une nouvelle capitale à Bangkok, repoussa les Birmans et se proclama roi de Siam. Il fut assassiné en 1782 par Phaya-Tchakri.

PHAYLLE, général phocidien (milieu du IVe s. av. J.-C.), l'un des principaux chefs des Phocidiens dans la guerre Sacrée. Il fut un des lieutenants de son frère Onomarque, chef de la Ligue, et, après sa mort dans une bataille contre le roi de Macédoine, lui succéda : il battit les Béotiens près de Naryce, mais mourut au cours de ses succès.

PHAZANIENS (lat. *Phazanii*), peuple de la Libye intérieure, habitant la contrée située entre les deux Syrtes, au N. des Garamantes, soit une partie du Fezzan actuel.

PHÉACIEN, ENNE (*si-in, èn'*). Myth. gr. Habitant, habitante de l'île de Scheria, identifiée d'ordinaire avec l'île de Corcyre (auj. *Corfou*).

— Adjectiv. : *Antiquité* PHÉACIENNE.

— Encycl. Les *Phéaciens* avaient pour héros éponyme un de leurs anciens rois, Phéax. Quand Ulysse fut jeté sur leurs côtes par la tempête, il fut accueilli par Nausicaa, fille du roi Alcinoos, qui le conduisit au palais de son père. (*Odyssée*, VI, 13.) Dans un banquet, il raconta à son hôte toutes ses aventures. Les Phéaciens passaient pour aimer beaucoup les plaisirs de tout genre.

PHÉAQUE (*ak'* — de *Phéax*, n. de l'inventeur) n. m. Antiq. gr. Nom donné à des canaux souterrains qui distribuaient les eaux dans les villes.

PHÉBÉ (du gr. *phoibé*, brillant, fém. de *phoibos*, et n. mythol. de la lune) n. f. Poétiq. La lune personnifiée :

A l'horizon désert, *Phébé* monte sans bruit.
LAMARTINE.

PHÉBÉ ou PHŒBÉ. Mythol. gr. Fille d'Ouranos et de Gæa. (Elle épousa Cœos et fut la mère de Latone et

d'Astérie.) — Surnom d'Artemis et de la Lune. V. Artémis. — Fille de Léda et sœur d'Hélène.

PHÉBÉEN, ENNE (*bé-in, è-n'* adj. Qui appartient à Phébé ou à Phébus.

PHÉBUS (*buss* — du gr. *phoibos*, brillant) n. m. d'Apollon, dieu de la lumière) n. m. Poétiq. Le soleil.

— Passe dans la langue pour désigner un homme d'une beauté féminine : *Qu'un beau* PHÉBUS *lui débite ses gentillesses.* (J.-J. Rouss.)

— Litter., fig. et fam. Style obscur et ampoulé : *Donner dans le* PHÉBUS. (Cette expression vient d'un ouvrage de vénerie écrit au XIVe s. par le comte Gaston de Foix et intitulé : *Miroir de Phébus.*) Gallimatias.

— Syn. Phébus, gallimatias, pathos.

PHÉBUS ou **PHŒBUS** (gr. *Phoibos*). Mythol. anc. Dieu du soleil du gr. *phoibos*, brillant). — Surnom d'Apollon et d'Hélios. V. Apollon.

PHÉBUS Gaston, comte de Foix. V. Foix.

PHÉDIME n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, de la tribu des cétoniens, propres aux Philippines. (Ce sont des petits goliathides, voisins des mycteristes.)



Phédime (gr. nat.).

PHÉDIME, fille d'Otanès, un des sept seigneurs de la Perse, qui renversèrent le mage Gaumatas, lequel se faisait passer pour Smerdis, fils de Cyrus, assassiné par son frère Cambyse. Elle était une des femmes du faux Smerdis et elle s'aperçut la nuit qu'il n'avait pas d'oreilles. On reconnut ainsi l'imposture de l'usurpateur, qui n'était autre qu'un mage, auquel Cyrus avait fait couper les oreilles pour un crime.

PHÉDON ou **PHŒDON** (*fé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, de la famille des chrysomélidés, répandus sur l'hémisphère boréal. (Les phédons sont de petites chrysomèles ovoïdes ou globuleuses, bleues ou vertes, métalliques. Le *phædon cochleariæ* se rend très nuisible dans les cressonnières.)



Phédon (gr. 3 fois).

PHÉDON, philosophe grec, fondateur de l'école d'Elis, né dans cette ville. Il vivait vers 401 av. J.-C., du temps de Socrate. Appartenant à une noble famille, il fut pris par des pirates et vendu à Athènes à un ami de Socrate. Devenu l'auditeur du maître, il l'assista dans sa prison jusqu'à sa mort. Après la mort de Socrate, Phédon retourna à Elis; il y fonda une école, où il eut pour disciples son successeur, Plistanus Anchipylus, et Moschus.

Phédon (le), dialogue de Platon, composé vers 392 av. J.-C. L'auteur y met en scène la mort de Socrate. Les interlocuteurs du dialogue sont Socrate, sa femme Xantippe, ses disciples Apollodore, Cébès, Criton, Phédon, Simmias. L'exposition est saisissante : la dernière heure de Socrate est arrivée. Socrate dit adieu à sa famille et charge Criton de faire reconduire chez elle sa femme Xantippe. Il se met alors à discuter avec ses amis sur divers sujets, et principalement sur l'immortalité de l'âme. Il expose que l'homme est composé de deux éléments, le corps et l'âme, qui ont chacun leurs plaisirs particuliers. L'être qui veut vivre d'une vie morale doit se détacher du corps et de ses jouissances, pour ne rechercher que celles de l'âme en pratiquant la vertu. Il faut encore que l'âme se détache du corps pour saisir la réalité par la pensée, en se pensant elle-même. Dans l'autre vie, l'âme, libre de toute entrave, continuera de contempler la vérité d'une manière plus pure et plus facile. L'âme est immortelle; car, pour elle, apprendre n'est que se ressouvenir de ce qu'elle a connu antérieurement; et, si notre âme a existé avant sa vie actuelle, il faut, d'après la théorie des contraires, qu'après sa mort elle revienne encore à la vie et que, par conséquent, elle soit immortelle. La conversation est interrompue par l'arrivée du serviteur des Onze, qui présente la ciguë. Socrate achève la série de ses déductions, boit le breuvage empoisonné, et continue de s'entretenir avec ses amis, dont les sanglots ont peine à ne pas éclater. — Le *Phédon* a inspiré à Lamartine son beau poème philosophique, *la Mort de Socrate.*

PHEDRE n. pr. n. f. Planète télescopique, n° 171, découverte en 1877, par Watson.

PHEDRE, Myth. gr. Fille de Minos, roi de Crète, et de Pasiphaé, sœur d'Ariane, et femme de Thésée. Elle conçut une passion criminelle pour son beau-fils Hippolyte, qui repoussa ses avances. Pour se venger, elle accusa Hippolyte d'avoir voulu lui faire violence. Thésée lança contre son fils de terribles imprécations. Un monstre, envoyé par Poseidon, épouvanta les chevaux d'Hippolyte, qui fut précipité en bas de son char et déchiré par les rochers. Privée de remède, Phèdre s'étrangla.

— Iconogr. On admira longtemps à Delphes une *Phèdre* peinte par Polygnote. Dans les temps modernes, nous citerons le beau tableau de Guérin (1802, Louvre), et celui de Cabanel, paru au Salon de 1880 (musée de Montpellier).



Phèdre et Hippolyte, d'après un bas relief d'un sarcophage du Musée de Latran.

— Litter. L'histoire de Phèdre fait le sujet de plusieurs tragédies célèbres, une pièce de Sophocle (qui est perdue), deux pièces d'Euripide, dont l'une est conservée (l'*Hippolytos stephanéphoros*), une tragédie de Sénèque (v. Hippolyte), enfin la *Phèdre* de Racine. Avant lui, Robert Garnier (1573), La Pinelière (1635), Gilbert (1647), Bidar (1675),



Phèdre et Hippolyte, d'après Guérin.

avaient déjà mis ce sujet à la scène. Pradon fit une *Phèdre et Hippolyte* (1677), que la cabale de l'hôtel de Bouillon opposa à celle de Racine.

Pour la *Phèdre* de Racine, Massenet a composé une ouverture, des entr'actes et une musique de scène, exécutée à l'Odéon en 1900. Enfin, la scène finale du quatrième acte a été mise en musique par Ch. Lecocq.

Phèdre, tragédie de Racine, en cinq actes, jouée le 1er janvier 1677, à l'hôtel de Bourgogne. Le sujet en est emprunté à l'*Hippolyte couronné*, d'Euripide, à l'*Hippolyte*, de Sénèque, et peut-être aussi à certain passage de *Théagène et Chariclée*, roman d'Héliodore. Racine y a représenté la passion incestueuse de Phèdre, épouse de Thésée, pour son beau-fils Hippolyte. Celui-ci, modèle d'honneur, de chasteté et d'obéissance filiale, est aussi un amant discret et fidèle, à la mode du XVIIe siècle. Aricie (qui n'existe point dans les tragédies anciennes) est une aimable « Française », tendre, spirituelle et vaillante. Thésée est un époux et un père assez piteux; Théramène, un trop éloquent précepteur; Œnone une âme grossière, dévouée jusqu'au crime. Mais tout conspire à mettre pleinement en relief le vrai sujet de la pièce, qui est la peinture de l'admirable caractère de Phèdre, le plus beau peut-être du théâtre français. Tout en Phèdre est passion, forte et profonde; elle passe par toutes les phases de la pathologie amoureuse : supplications, imprécations, colères, transports jaloux, fureurs de possession, illusions, hallucinations véritables. Et, au fond d'elle, veille une conscience non entièrement abolie, qui la fait lutter, souffrir, se repentir enfin. Dans ces remords on s'est plu à voir une intention janséniste. Boileau parle de la *douleur vertueuse* de Phèdre, et Chateaubriand l'appelle *une chrétienne à qui la grâce a manqué.* Ce qu'il y a de certain, c'est qu'immédiatement après Phèdre, Racine se réconcilia avec Port-Royal, se convertit, se maria et renonça au théâtre profane. — Les plus belles scènes de la tragédie sont celles dites de l'aveu, de la déclaration, des remords et aussi, à un point de vue plus spécial, celle où Théramène raconte la mort d'Hippolyte.

De la *Phèdre* de Racine on a retenu de nombreux vers :

Et l'avare Achéron ne lâche point sa proie...
C'est toi qui l'as nommé...
La fille de Minos et de Pasiphaé...
C'est Vénus tout entière à sa proie attachée.
... Je ne suis point de ces femmes hardies,
Qui, goûtant dans le crime une tranquille paix,
Ont su se faire un front qui ne rougit jamais...
La mort aux malheureux ne cause point d'effroi. .
Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes.
Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur...
Détestables flatteurs, présent le plus funeste
Que puisse faire aux rois la colère céleste!...
Le flot qui l'apporta recule épouvanté!

PHÈDRE, philosophe grec, qui vivait au Ier siècle av. J.-C. Disciple d'Épicure, il succéda à Zénon dans la direction de l'école épicurienne. Cicéron suivit ses leçons à Rome, puis à Athènes. On lui a attribué un traité *Sur les dieux.*

Phèdre (le), dialogue de Platon, composé vers 392 av. J.-C. Suivant une anecdote très suspecte, c'est à propos de cet ouvrage que Socrate se serait écrié : « Que de belles choses ce jeune homme me fait dire, auxquelles je n'ai jamais songé! » Le dialogue ne comprend que deux interlocuteurs, Socrate et Phèdre. Il fait suite au *Banquet* et traite aussi de la beauté et de l'amour, à l'occasion de la lecture d'un discours de Lysias. Dans la première partie du dialogue, Socrate disserte sur la beauté; il engage son ami à mépriser les plaisirs grossiers, pour se tourner vers la recherche du vrai, du beau et du bien. Dans la seconde partie, il cherche à établir les vrais principes de l'art de la parole, méconnus par les sophistes; à la fausse rhétorique il oppose la dialectique, qui permet de pénétrer l'essence des choses.

PHÈDRE (Julius Phædrus), fabuliste latin, né, à ce que l'on croit, en l'an 30 av. J.-C., dans la Piérie macédonienne. Il fut sans doute affranchi d'Auguste et exilé par Séjan, ministre de Tibère, pour ses vers satiriques. Il paraît aussi avoir eu à se plaindre de ses confrères en poésie. Presque toutes ses fables sont des satires mordantes et apres, qui visent les hommes ou les abus de son temps. Le style est correct, élégant, peut-être trop abstrait. C'est Phèdre qui a introduit le genre de la fable dans la littérature latine, et il en est très fier. Le recueil de ses fables a été découvert par François Pithou et publié à Troyes en 1596 par son frère Pierre Pithou. V. Fables de *Phèdre.*

PHÉGOPTÈRE (du gr. *phégos*, hêtre, et *ptéris*, fougère) adj. Bot. Épithète donnée à certaines fougères qui croissent au pied des hêtres.

PHEIDOLE (*fé*) n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des formicidés.

— Encycl. Les *pheidoles* sont des fourmis du groupe des

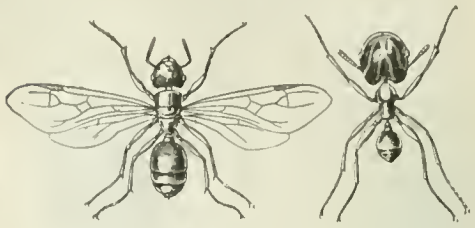

Pheidole femelle (gr. 3 fois). Pheidole neutre (gr. 3 fois).

myrmicides, de taille ordinairement petite, rousses ou jaunâtres. Leurs fourmilières possèdent des neutres particuliers (*soldats*), chargés de défendre la colonie.

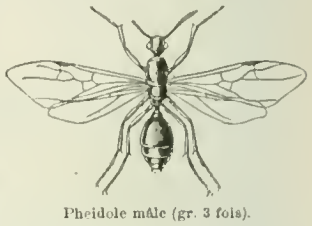

Pheidole mâle (gr. 3 fois).

PHÉLIPEAUX (Jean), théologien français, né à Angers en 1640, mort à Meaux en 1708. Il était docteur en Sorbonne et chanoine de Troyes, lorsque Bossuet le choisit pour précepteur de son neveu, l'abbé Bossuet. En 1697, Bossuet chargea l'élève et le maître de suivre, auprès de la cour romaine, les débats de l'affaire du quiétisme. A son retour à Meaux, Bossuet nomma Phélipeaux chanoine, official et vicaire général. On publia, vingt ans après sa mort, comme il l'avait recommandé, sa *Relation de l'origine des progrès et de la condamnation du quiétisme,* pleine de calomnies contre Mme Guyon et contre Fénelon. Mais le cardinal Fleury fit interdire le livre.

PHÉLIPÉE n. f. Bot. Genre d'orobanchées, dont on connaît plusieurs espèces d'Europe et d'Asie; quelques-unes, assez rares, sont françaises.

PHELIPPEAUX (Antoine Le Picard de), officier français, né à Angle (Poitou) en 1768, mort à Saint-Jean d'Acre en 1799. Élève de l'École militaire de Paris, il se trouva le concurrent de Bonaparte. Il entra dans l'artillerie, devint capitaine en 1789, émigra (1791) et servit dans l'armée de Condé (1792). Il essaya de soulever le Berry, fut arrêté et s'évada. De retour à Paris, il réussit à faire sortir du Temple sir Sydney Smith; celui-ci le fit nommer colonel. Il alla ensuite en Syrie et défendit avec succès Saint-Jean d'Acre contre son ancien rival. Il mourut de la peste, peu de temps après sa victoire.

PHELLAGOGUE (*fèl', gogh'* — du gr. *phellos*, liège, et *agôgos*, qui conduit) adj. Il *Réaction ou Régénération phellagogue,* Procédé de défense que l'on observe chez les végétaux à la suite des traumatismes, et qui consiste dans la subérisation des nouvelles membranes de cloisonnement.



Phellandrie; *a*, fleur; *b*, fruit.

PHELLANDRÈNE (*fèl'*) n. m. Carbure $C^{10}H^{16}$, qui existe dans l'essence de *fellandrie.*

PHELLANDRIE (*fèl', dri*) n. f. Bot. Genre d'ombellifères vulgairement appelées *fenouil d'eau.*

— Encycl. Bot. L'espèce type du genre *phellandrie* (phellandrium) est la *ciguë d'eau* (*phellandrium aquaticum* ou *œnanthe phellandrium*), à tiges aériennes, à feuilles très finement découpées. Elle croît dans les endroits marécageux et humides, et est dangereuse pour les bestiaux.

— Pharm. et thérap. Les fruits de la *phellandrie* renferment un alcaloïde liquide (*phellandrine*), analogue à la conicine de la ciguë. Ces fruits sont employés en fumigations antiasthmatiques. Ils entrent dans diverses poudres et dans le *carton antiasthmatique.*

PHELLANDRINE (*fèl'*) n. f. Alcaloïde extrait d'une espèce de phellandre.

PHELLIQUE (*fèl'-lik'* — du gr. *phellos*, liège) adj. Se dit d'un composé alcoolique, extrait du liège par l'alcool et l'éther.

PHELLODENDRON (*fèl', din*) n. m. Genre de rutacées, comprenant des arbres sarmenteux à feuilles opposées et pennées, à fleurs hermaphrodites odorantes, solitaires ou groupées en grappes. On en connaît deux espèces de Mandchourie, quelquefois cultivées dans les jardins.

PHELLODERME (*fèl', derm'* — du gr. *phellos*, liège, et *derma*, peau) n. m. Sorte d'écorce secondaire, formée par l'assise phellogène de la tige ou de la racine sur sa face interne.

PHELLOGÈNE (*fèl', jèn'* — du gr. *phellos*, liège, et *gennân*, produire) adj. Bot. Se dit de l'assise génératrice du liège dans la racine et dans la tige.

PHELLOPLASTIQUE (*fèl', stik'* — du gr. *phellos*, liège, et de *plastique*) n. f. Art de sculpter le liège, et particulièrement Art de représenter en liège les monuments d'architecture.

PHELLOS (*fèl'-loss*) n. m. Antiq. gr. Fête de Dionysos, qui précédait les dionysies.

— Bot. Nom ancien du liège.

PHELLOSE (*fèl'* — du gr. *phellos*, liège) n. f. Bot. Production accidentelle de liège dans les végétaux.

PHELLPS, comté des États-Unis (Missouri), sur la rivière Gascounade, affl. du Missouri; 14.000 hab. Ch.-l. *Rolla.*

PHELLPS, ville des Etats-Unis (New-York), sur la Clyde (bassin du lac Ontario); 6.000 hab. Distilleries.

PHELLUS, ville de l'ancienne Asie Mineure (Lycie), au S.-E. de Xanthe. Ses ruines subsistent un peu au S.-O. du village turc de Kassaba.

PHÉLONION (mot gr.) n. m. Liturg. Vêtement riche, sans manches, dont l'archimandrite s'enveloppe tout le corps, lorsqu'il officie.

PHELPS (Elizabeth Stuart, Mrs. WARD), femme de lettres américaine, née à Boston en 1844. Depuis l'âge de treize ans, elle n'a cessé d'écrire dans les revues, de publier des livres et de faire des conférences en faveur de l'éducation et de l'émancipation de la femme. Citons : *l'Idole d'Hélène*; *En montant la colline*; *les Portes entrebâillées*; *Hommes, femmes et fantomes*; *le Livre de Trotty*; *Etudes poétiques*, en vers; *le Paradis de la vieille fille*; *Au delà des portes*; *Jack le pêcheur*; *un Hiver perdu*, poème; *la Lutte pour l'immortalité*; *une Vie singulière*; *Chapitres d'une vie*; *Mémoires d'Austin Phelps*, son père. Elle épousa H. D. Ward en 1889, et a publié, en collaboration avec lui, *le Maître des magiciens*, etc.



Phelsuma.

PHELSUMA (*fel'*) n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des geckonidés, répandus de Madagascar aux îles Andaman.

PHELYPEAUX (Raymond-Balthazar), seigneur DU VERGER, officier et diplomate français, né vers 1650, mort à la Martinique en 1713. Il servit avec distinction pendant les premières guerres du règne de Louis XIV, et devint maréchal de camp en 1696. Il fut bientôt nommé résident de France auprès de l'électeur de Cologne, puis à Turin en 1700. Il s'y employa à la négociation du mariage de Marie-Louise de Savoie avec Philippe V d'Espagne, et forma un traité d'alliance où entra le duc de Savoie. Mais celui-ci s'entendait secrètement avec l'empereur. Phelypeaux en informa Louis XIV; une rupture eut lieu, et Victor-Amédée garda prisonnier l'envoyé trop clairvoyant. Relâché en 1704, les railleries qu'il avait publiées contre le duc de Savoie déplurent à la duchesse de Bourgogne, fille de Victor-Amédée, et Phelypeaux dut s'éloigner quelque temps de la cour; mais Louis XIV le nomma bientôt gouverneur général aux îles d'Amérique.

PHÉMIOS. Myth. gr. Maître d'école de Smyrne. Suivant la légende, il recueillit Critheis, mère du poète Homère, devint plus tard son époux et adopta son enfant. Dans l'*Odyssée*, Homère a donné le nom de *Phémios* à un rapsode laissé par Ulysse auprès de son épouse Pénélope, pour veiller sur sa conduite.

PHÉNACÉTINE (*sé*) n. f. Dérivé de l'acétanilide, de formule $C^6H^4(OC^2H^5)(AzH.C^2H^3O)$, qui se présente en paillettes blanches peu solubles dans l'eau, fusibles à 135°, préparé par l'action de l'acide acétique sur le paramidophénétol, employé comme antiseptique et antipyrétique. Syn. OXYÉTHYLACÉTANILIDE, PHÉNÉDINE.

PHÉNACÉTOLINE (*sé*) n. f. Matière colorante, qui se forme par l'action de la chaleur sur un mélange de phénol, d'anhydride acétique et d'acide sulfurique.

PHÉNACÉTURATE (*sé*) n. m. Sel dérivant de l'acide phénacéturique.

PHÉNACÉTURIQUE (*rik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{10}H^{11}AzO^3$, cristallisable, homologue de l'acide hippurique, et qui se trouve dans l'urine des chiens à qui l'on fait absorber de l'acide phénylacétique.

PHÉNACITE (*sit'*) n. f. Silicate naturel de glucinium, dont la formule est Gl^2SiO^4, le poids spécifique 2,96 à 3, et la dureté 7,5 à 8. (Elle existe avec l'émeraude dans les micaschistes de Sibérie, dans les pegmatites à topaze de l'Oural et dans les gîtes d'hématite brune de Framont [Vosges].)

PHÉNACONIQUE (*nik'*) adj. Se disait d'un acide dérivé de l'acide phénomalique, reconnu depuis identique avec l'acide fumarique.

PHÉNAKISTISCOPE (*kiss-tiss*) ou **PHÉNAKISTICOPE** (*kiss*) (du gr. *phénax, akos*, trompeur, et *skopein*, examiner) n. m. Physiq. Appareil destiné à donner l'illusion du mouvement au moyen de la persistance des sensations optiques.

— Adjectiv. : *Revolver* PHÉNAKISTISCOPE.

— ENCYCL. Le *phénakistiscope* en usage aujourd'hui se compose essentiellement d'un axe vertical pouvant tourner, soit par l'action de la main, soit par l'intermédiaire d'une manivelle et d'un disque circulaire horizontal, supportant un cylindre creux. La partie supérieure de ce cylindre est percée de fenêtres longitudinales également espacées. A l'intérieur du cylindre, on place, le long de la surface interne et dans la moitié inférieure, une bande de papier, sur laquelle on a représenté les phases successives d'un mouvement. On regarde à travers l'une des ouvertures, et l'on imprime au cylindre un mouvement de rotation rapide. Chaque fois qu'une fenêtre passe devant l'œil, on aperçoit l'image qui est opposée diamétralement. Chaque dessin laissant une impression de quelque durée sur la rétine, la rapide succession des dessins semblera animer le sujet et lui faire exécuter les mouvements qui correspondent aux diverses attitudes représentées. C'est ainsi, par exemple, que l'on verra des ma-



Phénakistiscope : 1. Ordinaire; 2. Ancien.

çons se passer l'un à l'autre les moellons que l'un deux prend à ses pieds, etc.

Si le nombre des fenêtres est égal au nombre des images, chacune de ces images représentant l'une des différentes phases du mouvement, le sujet semble ne pas changer de place; si le nombre des fenêtres n'est pas égal au nombre des images, le sujet semblera avancer ou reculer. Dans les premiers appareils de ce genre, on se servait de deux disques parallèles : l'un portant les images, l'autre les fenêtres.

Le principe sur lequel repose l'instrument a conduit plus récemment à l'invention du cinématographe. V. ce mot.

PHÉNANTHRAQUINONE (*ki*) n. f. Produit d'oxydation du phénanthrène, aiguilles jaune orangé, fusibles à 198°, de formule $C^{14}H^8O^2$. Syn. PHENANTHRENEQUINONE.

PHÉNANTHRÈNE n. m. Carbure éthylénique de formule $(C^6H^4)^2=(CH)^2$ accompagnant l'anthracène dans le goudron de houille, et qui se présente en lamelles incolores, solubles dans l'alcool, fusibles à 96°, bouillant vers 340°.

PHÉNANTHROL n. m. l'hénol $C^{14}H^{10}O$, solide dérivé du phénanthrène.

PHÉNANTHROLATE n. m. Sel dérivant de l'acide phénanthrolique.

PHÉNANTHROLINE n. f. Terme général désignant des bases dipyridiques dérivées de la phénylènediamine, $C^{12}H^8Az^2$.

PHÉNANTHROLIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un acide de formule $C^{13}H^8Az^2O+2H^2O$ qui se forme dans l'oxydation de la phénanthroline par le permanganate de potassium.

PHÉNARETE, sage-femme grecque, qui vivait au ve siècle avant notre ère. Elle épousa le sculpteur Sophronisque et fut la mère de Socrate. On sait quel était le mode d'enseignement du maître de Platon : de question en question, il amenait ses disciples à trouver eux-mêmes la solution du problème proposé; le philosophe appelait cela « accoucher les esprits », faisant allusion à la profession exercée par sa mère.

PHÉNATE n. m. Chim. Nom donné aux combinaisons moléculaires du phénol avec les alcalis ($C^6H^5O.KOH$) aussi bien qu'aux dérivés substitués (C^6H^5OK) obtenus en attaquant le phénol par un métal alcalin.

— ENCYCL. Chimiquement, ces deux variétés de composés fonctionnent de manière identique; l'eau à l'ébullition les dédouble en phénol et base alcaline. La solution de phénate de sodium est utilisée comme désinfectant.

PHÉNAZINE n. f. Chim. Syn. AZOPHÉNYLÈNE.

PHÈNE n. m. Syn. inusité de BENZINE : *L'oxyde de* PHÈNE *n'est autre que l'acide phénique*.

— ENCYCL. Le mot *phène* est souvent employé pour désigner les dérivés de la benzine. Ainsi, on dit : *phène-diols* pour désigner les trois phénols $C^6H^4=(OH)^2$; *phène-triols* pour les phénols $C^6H^3\equiv(OH)^3$; etc.

PHÉNÉDINE n. f. Chim. Syn. PHÉNACETINE.

PHÉNÉE, ville de la Grèce ancienne (Arcadie), près de Cyllene. Aux environs était un lac aux eaux mortelles, disait-on, quand on les buvait pendant la nuit.

PHÉNENYLTRIAMINE n. f. Base $C^6H^3(AzH^2)^3$, obtenue par réduction de la dinitraniline, et qui se présente en une masse rouge fusible à 103°-104°, bouillant à 330°, très soluble dans l'eau.

PHÉNÉTIDINE n. f. Composé $C^6H^4=(OC^2H^5AzH^2)$, que l'on obtient par l'action de l'acide azotique sur un éther éthylique de l'hydroquinone.

PHENEOS, comm. de la Grèce (Péloponèse [prov. d'Argolide-et-Corinthie]), sur le lac Phonia; 3.555 hab. Vestiges de l'antique Pheneos.

PHÉNÉTHOL n. m. Chim. Ether phénylique $C^6H^4.OC^2H^5$, préparé en distillant le salicylate de méthyle avec la baryte, liquide incolore, bouillant à 272°. Syn. PHÉNATE D'ÉTHYLE.

PHENGODE (*fin*) n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, famille des cantharididés répandus en Amérique. (Les phengodes sont de taille moyenne, allongés, remarquables par leurs antennes pectinées, très vastes.)



Phengode (gr. nat.).

PHÉNICE (n. mythol.) n. f. Un des noms de la petite Ourse.

PHÉNICIE, nom donné par les Grecs à la côte moyenne de la Syrie : les noms indigènes les plus anciens étaient *Zahi* et *Kafti*. Le nom de Phénicie se rattache peut-être à ce nom de Pouanit, que les Egyptiens donnaient aux pays de l'Arabie, et qui se serait conservé sous la forme *Poeni*, à Carthage.

On donne généralement comme frontières à la Phénicie le fleuve Eleutherus (auj. *Nahr-El-Kébir*) au N. et Belos (*Nahr-Maman*) au S., près du mont Carmel. Cette longueur de côte ne mesure pas plus de 200 kilomètres. A l'E., les chaînes du Liban et de l'Anti-Liban formaient sa limite, et la Méditerranée baignait ce pays à l'O. La plus grande largeur de cette bande de terrain, arrosée seulement par quelques faibles cours d'eau, ne dépassait pas 40 kilomètres. C'est là, cependant, que prit naissance la puissance maritime la plus célèbre de l'antiquité. Les riches forêts du Liban et de l'Anti-Liban fournissaient les bois nécessaires à la construction de ses flottes.

— *Gouvernement et villes principales*. Les tribus sémitiques qui vinrent peupler cette partie de la côte de Syrie, à une époque de beaucoup antérieure aux migrations hébraïques, échelonnèrent sur le rivage une suite de villes : Sidon, Tyr, Béryte (auj. Beyrouth), Tripoli, Byblos ou Gébal, Arad, Acco, etc.; chacune avait son territoire, son gouvernement particulier, son roi, ses magistrats et ses prêtres. Le roi partageait l'autorité avec les juges ou suffètes et avec le collège des pontifes. Sidon, puis Tyr, exercèrent assez longtemps une sorte d'hégémonie.

— *Histoire*. La tradition voulait que les Phéniciens fussent venus des bords du golfe Persique à ceux de la Méditerranée. Resserrés entre la mer et la montagne, ils étaient devenus d'intrépides navigateurs. Ils avaient exploré successivement la Méditerranée entière, et ils en avaient couvert les côtes de comptoirs et de chantiers maritimes. On les rencontre ainsi en Asie Mineure, dans la mer Egée et en Grèce, dans l'Italie méridionale en Sicile, dans la Libye, où leur colonie principale fut Carthage, en Espagne : au milieu du XIe siècle, ils avaient fondé Gadès (Cadix), et ils s'étaient aventurés déjà sur l'Atlantique : ils pénétrèrent jusqu'au Sénégal vers le S., jusqu'aux îles Britanniques vers le N. Ils échangeaient les produits de l'Orient contre ceux des pays qu'ils fréquentaient, surtout contre les métaux précieux, l'or, l'argent, l'étain, le cuivre. Absorbés par leur commerce, ils se mêlaient assez peu aux guerres de la Syrie; ils subirent la domination égyptienne du XVIe au XIIe siècle av. J.-C., l'amitié des Hébreux au Xe siècle sous David et sous Salomon, la suzeraineté de l'Assyrie du IXe au VIIe siècle, celle de la Chaldée du VIIe au VIe siècle. Ils furent incorporés successivement à l'empire de Cyrus, puis à celui d'Alexandre, des Lagides et des Séleucides : ils furent annexés à l'empire romain au Ier siècle, mais la conquête arabe seule eut raison de leur vitalité au VIIe siècle de notre ère. V. aux mots ARAD, BERYTE, BYBLOS, TYR, SIDON, CARTHAGE.

— *Religion*. Le culte et les dieux des Phéniciens paraissent n'avoir pas beaucoup différé de ceux de la Syrie et des peuples euphratéens. On y reconnaît un principe actif et un principe passif, un dieu-soleil, roi des cieux, qui a le pouvoir fécondant, une déesse-lune, qui conçoit de lui et qui parfois se confond avec la terre fécondée. Quelquefois, l'une des deux personnes divines disparaît; souvent, par exemple, c'est le principe femelle qui fait le sujet exclusif des adorations, mais non sans des rapports plus ou moins évidents avec un principe mâle. Le dieu suprême était, à Beyrouth, El, que les Grecs identifiaient avec leur Kronos : partout ailleurs, c'était un Baal, distingué par une épithète, Baal-Melkarth, le maître de la ville, à Tyr, Baal-Sidon, à Sidon, etc... Les déesses avaient le titre général de Baaltis-Baalit, la dame, et la principale d'entre elles était Astarté. (V. ce nom.) Ses amours avec Thammour-Adonis formaient le fond des rits de Byblos, répandus plus tard par les Phéniciens dans le monde entier. Au cours de leur longue histoire, les Phéniciens empruntèrent à leurs voisins des dieux et des mythes nouveaux, et à Byblos, l'influence de l'Egypte se fit surtout sentir : la déesse de Byblos fut identifiée avec Hathor-Isis et entra dans le cycle des divinités amies d'Osiris.

— *Langue*. Le *phénicien* appartient au groupe septentrional des langues sémitiques. Il est très voisin de l'*hébreu*, à la différence duquel il possède une forme de pronom relatif plus primitive, un certain nombre de mots qui passent en hébreu pour des archaïsmes, ou qui ont un sens tout autre. Nous connaissons le phénicien par des inscriptions (épitaphes, ex-voto, légendes de monnaies et de bijoux, papyrus, etc.) et par quelques citations d'auteurs latins, dont la principale se trouve dans le *Pœnulus* de Plaute. La plus importante des inscriptions phéniciennes est celle qui a été découverte, en 1855, sur le sarcophage d'un roi de Sidon, et qui est sans doute de 600 avant notre ère. La langue des colonies, surtout celle des colonies africaines, paraît contenir un peu moins d'araméismes que le phénicien de la métropole. Aussi distingue-t-on souvent le phénicien proprement dit du phénicien d'Afrique, ou *punique*. Ce dernier se divise d'une façon assez tranchée en deux dialectes. Le punique ancien, connu par les inscriptions découvertes en Tunisie et dans l'Algérie orientale, est à peu près identique au phénicien de Palestine. Le *néo-punique*, dont les monuments ont été trouvés dans la même région, présente une langue sensiblement modifiée et un alphabet plus rudimentaire. On croit qu'il fut parlé en Afrique jusqu'à l'arrivée des Arabes, et qu'il a même favorisé les progrès de l'islamisme, grâce à la parenté qui l'unit à la langue arabe. Le phénicien de Palestine eut une plus courte durée : à partir d'Alexandre le Grand environ, il fut supplanté par l'araméen et le grec. L'ancien alphabet phénicien est généralement considéré comme l'ancêtre de l'alphabet grec, et, indirectement, comme celui de l'alphabet latin et de tous les alphabets occidentaux. Quant à l'origine de l'écriture phénicienne elle-même, elle est plus obscure : les uns, comme de Rougé, font dériver cette écriture, la plus ancienne des écritures sémitiques, des hiéroglyphes égyptiens; les autres, comme Decke, Hommel, y voient une transformation des cunéiformes néo-assyriens ou babyloniens.

ALPHABET PHÉNICIEN

LETTRES	VALEUR	LETTRES	VALEUR
𐤀	*a*	𐤋	*l*
𐤁	*b, bh*	𐤌	*m*
𐤂	*g, gh*	𐤍	*n*
𐤃	*d, dh*	𐤎	*x, s*
𐤄	*h* doux *é*	𐤏	*o*
𐤅	ou, *v, u*	𐤐	*p, ph*
𐤆	*z*	𐤑	*ts, s*
𐤇	*h* dur	𐤒	*kh*
𐤈	*th*	𐤓	*r*
𐤉	*i, y*	𐤔	*sh*
𐤊	*k*	𐤕	*t*

— *Littérature*. Nous n'avons aucun monument original de la littérature phénicienne, sauf le texte du *Pœnulus*, dont il a été question plus haut. Mais nous savons qu'un grand nombre d'auteurs ont écrit en phénicien ou en punique. Il nous reste quelques fragments, traduits en grec par Philon de Byblos, d'une sorte d'histoire universelle théologique, composée par un certain Sanchoniathon, vers 1200 av. J.-C. Nous possédons aussi la traduction grecque du *Périple* de Hannon. Un autre Carthaginois, Magon, a fait un *Traité d'agriculture*, qui fut traduit en latin. Salluste nous parle des ouvrages historiques du roi de Numidie Hiempsal. Enfin, les Grecs nous citent les noms des historiens phéniciens Theodotos, Hypsiratès et Mochos, et les Latins ceux des écrivains puniques Hamilcar, Himilcon, Hannibal, etc. V. Bérard a expliqué la partie géographique de l'*Odyssée* en supposant que les homérides se sont servis des renseignements contenus dans un *périple* phénicien.

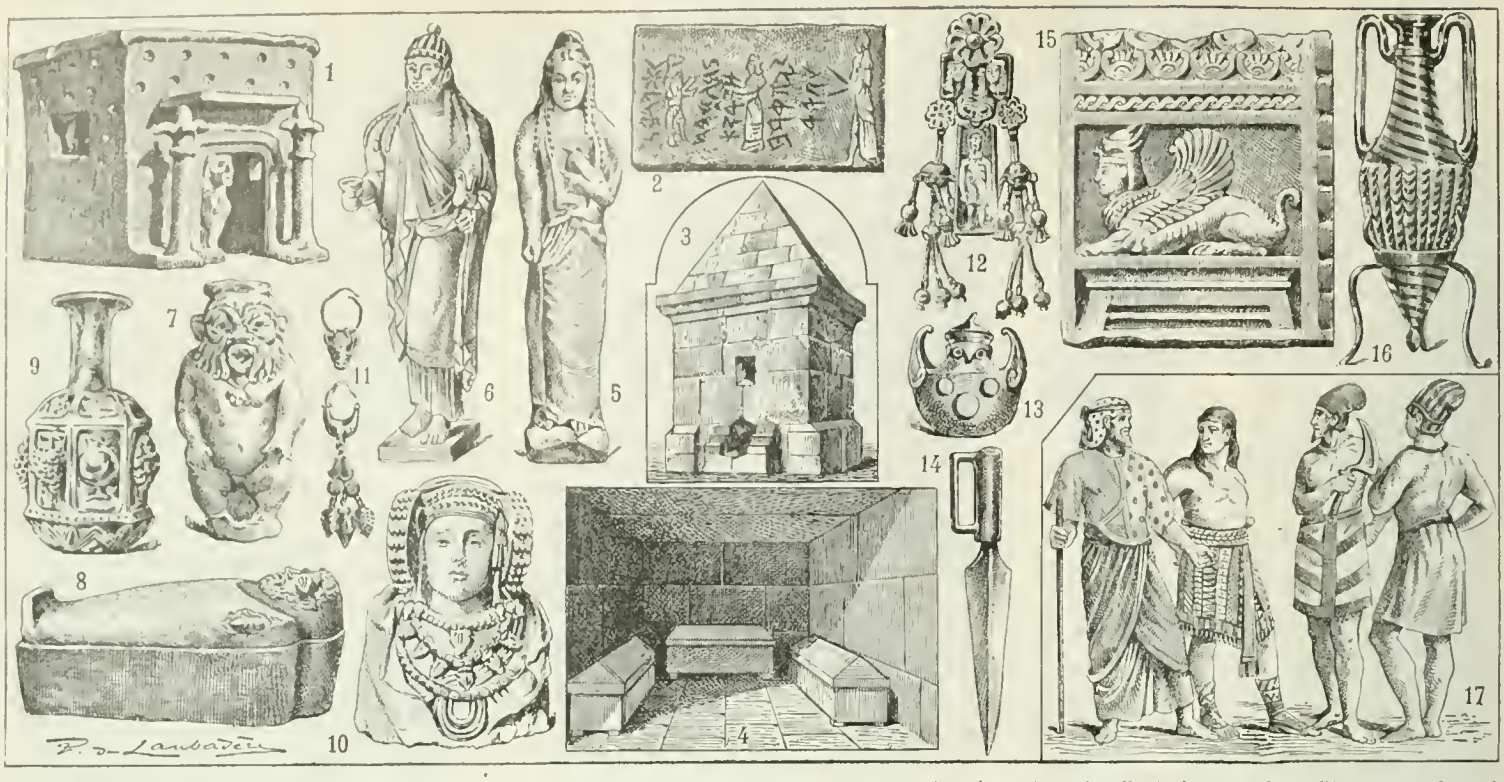

ART PHÉNICIEN. — 1. Terre cuite reproduisant une maison. — 2. Cachet gravé en caractères phéniciens. — 3. Monument funéraire. — 4. Intérieur d'un tombeau. — 5. Statue d'Arstarté. — 6. Statue de prêtre. — 7. Statuette de pygmée. — 8. Sarcophage anthropoïde. — 9. Bouteille en verre de Sidon. — 10. Buste en terre cuite : ornements de tête et de cou. — 11. Ornements d'oreilles. — 12. Ornement de poitrine. — 13. Vase. — 14. Poignard. — 15. Bas-relief. — 16. Vase de verre. — 17. Costumes.

— *Beaux-arts.* Les Phéniciens n'ont pas eu d'art original : ils se sont bornés à exécuter et à transporter dans toutes les parties du monde antique des imitations à peine déguisées des arts égyptien, assyrien et grec. Ces œuvres composites se retrouvent, en petit nombre d'ailleurs, en Syrie, à Chypre, à Carthage, à Malte, etc. L'architecture religieuse des Phéniciens est représentée par des autels de pierre ; par des temples, sortes de petits tabernacles quadrangulaires, de forme égyptienne, généralement placés au milieu d'une cour (Amrith ; Aïn-el-Hayat). La divinité y est figurée par une pierre ou *bétyle*. Il n'est rien demeuré des célèbres temples de Melkart à Tyr, d'Astarté à Sidon, à Gobal et à Paphos. Il reste peu de chose aussi de l'architecture civile : des maisons creusées dans le calcaire des falaises ou dans des blocs de rochers isolés (maison d'Amrith). Les monuments principaux sont les tombeaux : ils ont la forme de caveaux creusés dans le roc (nécropoles d'Amrith, de Tyr, d'Adloun), auxquels on accède par des puits ou des escaliers. Les sarcophages y sont rangés contre les parois, placés dans des niches ou enfouis dans des trous creusés dans le sol. Tout un mobilier funéraire les accompagne. Ces caveaux sont signalés au dehors par des bornes ou cippes (*méghazils*). Dans les hypogées de Gobal, une porte ornée d'un fronton s'ouvre sur la paroi verticale de la montagne. Les sarcophages sont des cuves monolithes, à couvercle bombé ou triangulaire, parfois sculpté en forme anthropoïde, où se marque clairement l'influence égyptienne. D'inspiration d'abord égyptienne, puis assyrienne, grecque enfin, à partir d'Alexandre, la sculpture est surtout représentée par des bas-reliefs, des sarcophages, des stèles votives, des statues, des motifs ornementaux (sphinx, globe solaire, palmette, rosace). Une statue répétée fréquemment est le Poumaï (Pygmée), réplique des dieux Bès ou Phtah des Égyptiens. La sculpture cypriote, un peu plus libre dans son imitation, fournit un grand nombre de statues en pierre ou en terre cuite : parmi les premières, nous citerons le colosse d'Amathonte ; le stylo grec égénétique apparaît dans le *Prêtre à la colombe*. Sur les sarcophages se multiplient des scènes grecques, traitées avec un caractère oriental. On retrouve les mêmes influences dans la céramique funéraire : dans les chars de terre cuite d'Amrith ; égyptienne, dans les figurines émaillées de dieux monstrueux et pygmées, hellénique dans certaines figures d'Aphrodite vêtues de longues tuniques. Citons encore les figures en forme d'animaux ou de personnages qu'on trouve à Chypre, et les masques de Carthage. Les Phéniciens n'ont pas inventé le verre, mais ils l'ont rendu plus pur et plus translucide. Les ateliers de Tyr et de Sidon se sont rendus célèbres dans la fabrication des pâtes colorées. Les Phéniciens étaient aussi renommés en Grèce pour la confection des coupes de métal (bronze, argent, or) ciselé ou repoussé, ornées de scènes diverses qui se développaient en bandes concentriques, et pour la fabrication des étoffes teintes de pourpre. Des colliers, bracelets, pendants, ont été retrouvés en grand nombre à Chypre. V. CARTHAGE.

— Bibliogr. : J.-C. Movers, *die Phœnizier* (2nd éd. *Phœnizische Alterthum* (1841-1856) ; Renan, *Mission de Phénicie* (1864-1871) ; G. Rawlinson, *History of Phœnicia* (Londres, 1889) ; R. Pietschmann, *Geschichte der Phœnizier* (Berlin, 1889) ; Bérard, *les Phéniciens et l'Odyssée* (Paris, 1902 et suiv.). Les inscriptions phéniciennes ont été réunies et commentées dans le *Corpus inscriptionum semiticarum*.

PHÉNICIEN, ENNE (*si-in, è*), personne née en Phénicie ou qui habite ce pays. — *Les* PHÉNICIENS.

— Qui appartient à ce pays ou à ses habitants. *La langue* PHÉNICIENNE.

— n. m. Linguist. Langue sémitique parlée par les Phéniciens.

— ENCYCL. V. PHÉNICIE.

Phéniciennes (LES), tragédie d'Euripide, représentée après l'année 413 av. J.-C. Les principaux personnages sont Jocaste, femme d'Œdipe ; Créon, roi de Thèbes et frère de Jocaste ; Œdipe ; ses deux fils, Etéocle et Polynice ; sa fille, Antigone ; Ménœcée, fils de Créon ; le devin Tirésias. Le chœur est composé de jeunes Phéniciennes. Euripide a repris, avec d'autres moyens, le sujet qu'avait déjà traité Eschyle dans les *Sept contre Thèbes*. Il a donné une importance nouvelle au rôle de Jocaste, qui s'efforce de réconcilier ses fils. Des prédictions de Tirésias promettent la victoire à Thèbes, si l'un des fils de Créon se sacrifie. Malgré la résistance de son père, Ménœcée se dévoue héroïquement. Nous apprenons par de beaux récits la défaite des Argiens, la lutte fratricide d'Etéocle et de Polynice, la mort volontaire de Jocaste. Œdipe exilé par Créon, s'éloigne avec sa fille Antigone. La pièce renferme beaucoup de belles scènes, mais manque d'unité.

De nombreuses imitations des *Phéniciennes* ont été tentées par Stace, Sénèque, Antimaque, Alfieri, Garnier, Rotrou, Racine, Legouvé, et Ducis dans son *Abufar*. Racine, qui prétendait avoir suivi le plan d'Euripide dans sa *Thébaïde*, s'en est, au contraire, fortement écarté.

PHÉNICINE (*sin*) n. f. Matière colorante rouge, dérivée du phénol ou hydrate de phényle.

PHÉNICOPTÈRE n. m. Genre d'oiseaux de la famille des phénicoptéridés. V. FLAMANT.

PHÉNICOPTÉRIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, renfermant les flamants. — *Un* PHÉNICOPTÉRIDÉ.

PHÉNICOPYRE du gr. *phoinix*, rouge, et du lat. *pyrus*, poirier ; adj. Bot. Qui porte des fruits rouges et piriformes.

PHÉNIGME du gr. *phoinix*, rouge ; n. m. Pathol. Rubéfaction de la peau à l'aide des sinapismes ou de l'urtication.

PHÉNINDE n. f. Antiq. gr. Sorte de jeu qui ressemblait au jeu de paume moderne.

PHÉNIQUE adj. Chim. V. PHÉNOL.

PHÉNIQUÉ, ÉE adj. Pharm. Se dit d'une substance qui contient de l'acide phéniqué : *Eau* PHÉNIQUÉE.

PHÉNISSEAU (*ni-sô* — dimin. de *phénix*) n. m. Mot forgé pour désigner les petits imaginaires du phénix.

— Fig. Chose plus rare que le phénix, tellement rare qu'elle est impossible à trouver.

PHÉNIX (*nikss* — gr. *phoinix* « rouge », et primitivem. « phénicien », parce que les Phéniciens avaient découvert la pourpre) n. m. Mythol. antiq. Oiseau fabuleux, qui était unique en son espèce, vivait plusieurs siècles, se brûlait lui-même sur un bûcher, et renaissait de sa cendre.



D'argent au phénix de sable dans son immortalité de gueules.

— Par anal. Objet qui se reproduit ou se perpétue. || Personne ou chose très rare et comme unique en son espèce.

— Antiq. Instrument de musique inventé par les Phéniciens. || Ouvrage ciselé ou gravé.

— Blas. Oiseau fabuleux figuré dans quelques armoiries. (Le phénix est représenté de profil, les ailes étendues et toujours sur un bûcher qu'on nomme *immortalité*.)

— Bot. Variété du genre palmier.

— Entom. Nom vulgaire d'un papillon du groupe des sphinx, le *deilephila celerio*, répandu dans tout l'ancien monde tempéré et chaud.

— Ornith. Nom ancien des paradisiers, oiseaux que l'on croyait dépourvus de pieds et nichant dans les rayons du soleil. V. PARADISIER. || Variété de coq domestique, propre au Japon et remarquable par l'extraordinaire longueur des plumes de sa queue.

— ENCYCL. Mythol. antiq. Le *phénix* de la légende habitait les déserts de l'Arabie, et vivait plusieurs siècles. Il était de la grandeur d'un aigle ; sa tête était ornée d'une huppe éclatante ; les plumes du cou étaient dorées, les autres pourprées ; la queue était blanche, mêlée de plumes incarnates, et les yeux étincelants comme des étoiles. Lorsqu'il sentait sa fin approcher, il se construisait un nid avec des branches enduites de gommes odoriférantes, l'exposait aux rayons du soleil et s'y consumait. Un ver ou, selon d'autres, un œuf se formait de ses os et de sa moelle. Il en sortait un nouveau phénix, dont le premier soin était de transporter à Héliopolis, sur l'autel du Soleil, les dépouilles de son père. Le mythe du phénix fut populaire à l'époque chrétienne, où on l'interpréta comme un symbole de la résurrection. Le phénix est représenté sur un assez grand nombre de monuments antiques, et on a fait souvent de lui l'un des symboles d'Hermès.

— Myth. orient. On donne également le nom de phénix à un oiseau fabuleux dont les Chinois ont fait un symbole du bonheur, de la vertu et de l'intelligence. Il tient de l'oiseau, du dragon, du serpent, de la tortue et du poisson ; dans son plumage éclatent les cinq couleurs sacrées.

— Ornith. De taille moyenne, le coq *phénix* a la tête petite, les pattes hautes, les couvertures du dos (*lancettes*) et les plumes du camail très longues et fines, les couvertures de la queue (*faucilles*) recourbées en faux, et les deux du milieu, ondulées en fouet, peuvent atteindre près de quatre mètres de long et en mesurent couramment deux. L'oiseau est roux doré en dessous ou brun clair, avec la poitrine noire, les ailes vertes variées de blanc et de noir, la queue vert brillant.



Coq phénix.

Phénix (ORDRE DU), institué en Allemagne à une époque inconnue, par un prince de Hohenlohe-Waldenbourg-Bartenstein. En 1789, la plupart des officiers français de l'armée de Condé reçurent la décoration. Cet ordre avait pour insignes une croix émaillée de blanc, bordée d'or, à quatre branches et huit pointes, anglée de flammes d'or, avec trois larmes d'or sur chaque branche. Le ruban était liséré blanc à deux raies rouges, deux raies blanches et centre rouge.

PHÉNIX. Myth. gr. Héros éponyme des Phéniciens, fils d'Agénor et d'Argiope, frère de Cadmos et d'Europe. On lui attribuait l'invention de l'écriture et de la teinture en pourpre.

PHÉNIX. Myth. gr. Un des héros de l'*Iliade*, fils d'Amyntor, roi d'Argos, et de Cléobule. Pour plaire à sa mère, que négligeait Amyntor, il fit la cour à une jeune fille aimée du roi et devint le rival de son père. Celui-ci le chassa, en lui lançant de terribles imprécations, et même, suivant le récit d'Apollodore, en lui crevant les yeux. Phénix se réfugia à la cour de Pélée, et le centaure Chiron lui rendit la vue. Il se chargea de l'éducation d'Achille, qu'il accompagna à Troie.

PHÉNIX ou **PHŒNIX** (ILES), archipel anglais de la Polynésie, au N.-O. des groupes de la Société et de Manahiki, composé de huit à dix îlots madréporiques d'une superficie totale de 42 kilom. carr. Quelques centaines d'habitants, exploitant de riches dépôts de guano.

PHÉNOCOLLE n. m. Chim. Analgésique non toxique, dérivé de la phénacétine, poudre cristalline basique de formule $C^{11}H^{9}(O.C^{2}H^{3})(AzH—CO—CH^{3}—AzH^{2})$.

PHÉNOCYANINE (*si*) n. f. Colorant bleu pour indienne, résultant de l'action de la condensation de la résorcine et de la gallocyanine.

PHÉNOFURFURANE n. m. Chim. Syn. de COUMARONE.

PHÉNOÏQUE (*ik'*) adj. Se dit d'un acide que l'on obtient par oxydation de l'acide phénylsulfureux, et qui n'est autre, probablement, que de l'acide benzoïque impur.

PHÉNOL (du gr. *phainein*, briller) n. m. Chim. Dérivé hydroxylé du benzène $C^6H^5(OH)$. Syn. ALCOOL PHÉNIQUE, ACIDE PHÉNIQUE, ACIDE CARBOLIQUE, HYDRATE DE PHÉNYLE, BENZINE HYDROXYLÉE.

— ENCYCL. Le *phénol*, découvert par Runge, fut étudié dans sa constitution par Laurent en 1841. Existant dans le goudron de houille, dans le castoréum, il s'extrait principalement des huiles provenant de la distillation du goudron; sa synthèse a été réalisée en attaquant le dérivé sulfoné de la benzine par la potasse fondante.

Extraction. Les huiles lourdes, distillant vers 150-200°, sont lavées avec des eaux alcalines, dans lesquelles les phénols se dissolvent. Les solutions saturées d'acide abandonnent le phénol impur souillé d'homologues supérieurs (crésylol, xylénol), dont on le sépare par distillation fractionnée et cristallisation des produits distillés.

Propriétés. Pur, le phénol est solide, incolore, cristallin, fusible à 41-42°, bouillant à 182°, absorbant l'humidité en se liquéfiant, soluble dans l'eau, l'alcool, les acides acétique et sulfurique, les alcalis. La lumière le colore en rouge, surtout lorsqu'il est impur. Les divers réactifs l'attaquent : le chlore, le brome se substituent aux hydrogènes du phényle, l'acide nitrique donne des dérivés nitrés (*nitrophénol, acide picrique*), le perchlorure de fer le colore en bleu caractéristique.

Cette substance agit sur la peau en provoquant des brûlures; ingéré, c'est un toxique, dont le contrepoison est le sucrate de chaux; par sa propriété d'entraver et même d'arrêter le développement d'un grand nombre de microbes, elle constitue un excellent antiseptique.

Usages. Les propriétés physiologiques du phénol en ont fait un désinfectant de premier ordre, aussi bien en chirurgie que comme simple agent de purification; il est employé comme désinfectant à la dose de 2 à 10 p. 1.000 (*eau phéniquée*). Pour la purification, les phénols impurs chargés de crésylol conviennent parfaitement. Ces mêmes propriétés antiseptiques sont utilisées pour la conservation des cuirs verts; on l'emploie en pansements à 1/1000 à l'intérieur, en gargarismes et même en boisson. Les arts chimiques emploient le phénol pour préparer des colorants (acide rosolique, phtaléine), des médicaments (acide salicylique, aseptol, phénacétine, salol), etc.

PHÉNOLS n. m. pl. Chim. Nom générique des dérivés hydroxylés des hydrocarbures, dans lesquels l'hydroxyle (OH) est lié directement à un noyau aromatique. — *Un* PHÉNOL.

— ENCYCL. Plusieurs *phénols* se produisent par la distillation sèche des matières organiques et se trouvent dans les huiles des divers goudrons; d'autres (thymol) existent dans les essences végétales; d'autres, enfin, ne s'obtiennent que par synthèse. Dans ce cas, on les prépare, d'une façon générale, soit en attaquant par la potasse les dérivés sulfonés des carbures :

$$\underset{\text{sulfonaphtaline.}}{C^{10}H^7SO^3H} + \underset{\text{potasse.}}{KOH} = \underset{\text{naphtol.}}{C^{10}H^7(OH)} + \underset{\text{sulfite potassique.}}{SO^3K}$$

soit en décomposant les amines aromatiques par l'acide nitreux :

$$\underset{\text{aniline.}}{C^6H^5AzH^2} + \underset{\text{acide nitreux.}}{AzO^2H} = \underset{\text{azote.}}{Az^2} + \underset{\text{phénol.}}{C^6H^5.OH} + \underset{\text{eau.}}{H^2O}$$

Les phénols tiennent à la fois des alcools et des acides; comme les alcools, ils sont éthérifiables; comme les acides, ils donnent des sels; mais ils se distinguent de ces deux classes de composés : des alcools, par la stabilité de leurs dérivés alcalins (phénates), vis-à-vis des alcoolates, et par leur oxydation en ne donnant ni aldéhyde, ni acide de même nombre d'atomes de carbone que le phénol initial; des acides, par la moins grande stabilité des sels et la résistance de leurs éthers acides à la saponification.

Ces composés sont mono ou polyphénoliques, selon le nombre de groupements (OH) substitués; les principaux phénols sont :

Monophénols : $C^6H^5(OH)$, *phénol ordinaire* (acide phénique);
$C^6H^4(CH^3)(OH)$, *crésylol;*
$C^6H^3.CH^3)^2(OH)$, *xylénol;*
$C^6H^3(C^3H^7)(CH^3)(OH)$, *thymol;*
$C^{10}H^7OH$, *naphtol.*

Diphénols : $C^6H^4(OH)^2$, *hydroquinone, pyrocatéchine* et *résorcine;*
$C^6H^3(OH)^2(CH^3)$, *orsine.*

Triphénols : $C^6H^3(OH)^3$, *pyrogallol, phloroglucine.*

Phénols mixtes : $C^6H^4(OH)(OCH^3)$, *gaïacol;*
$C^6H^3(OH^2)(OCH^3)(OH)$, *créosol;*
$C^6H^3(C^3H^5)(OCH^3)(OH)$, *eugénol.*

Les phénols ont dans l'industrie de nombreux emplois, soit comme matières premières de colorants, de parfums synthétiques, soit comme agents antiseptiques, etc.

PHÉNOLATE n. m. Chim. Syn. de PHÉNATE.

PHÉNOLIQUE (*lik'*) adj. Chim. Se dit des composés dérivés du phénol.

PHÉNOLPHTALÉINE n. f. Chim. Phtaléine du phénol, obtenue en condensant le phénol avec l'anhydride phtalique à chaud en présence d'acide sulfurique. (Poudre jaune, fusible à 250°, soluble dans l'alcool, usitée dans les laboratoires comme indicateur; la solution neutre incolore se colore en rouge intense sous la moindre trace d'alcali.)

PHÉNOLSULFONIQUE adj. Chim. V. PHÉNYLSULFURIQUE.

PHÉNOMALATE n. m. Sel dérivant de l'acide phénomalique.

PHÉNOMALIQUE (*lik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide homologue supérieur de l'acide malique, de formule $C^{11}H^{10}O^5$. (Cet acide, en masse incolore, déliquescente, se prépare en traitant la benzine par l'acide chloreux et réduisant par le zinc, l'acide trichlorophénomalique résultant.)

PHÉNOMÉNAL, ALE, AUX adj. Qui tient du phénomène ou au phénomène : *L'art est l'incarnation du monde typique dans le monde* PHÉNOMÉNAL. (Lamenn.)

— Fam. Prodigieux, surprenant, étonnant : *Etre d'une grosseur, d'une bêtise* PHÉNOMÉNALE.

PHÉNOMÉNALEMENT adv. Fam. D'une manière prodigieuse, étonnante : *Nain* PHÉNOMÉNALEMENT *petit.*

PHÉNOMÉNALISME (*lissm'* — rad. *phénoménal*) n. m. Doctrine dans laquelle on ne s'attache qu'à ce qui peut tomber sous les sens : *Le* PHÉNOMÉNALISME *est la négation de toute métaphysique.* (Peu us.)

PHÉNOMÉNALISTE (*lisst'*) n. m. Partisan du phénoménalisme. (Peu us.)

PHÉNOMÉNALITÉ (rad. *phénoménal*) n. f. Philos. Caractère du phénomène : *Il n'y a de substance que par rapport à la* PHÉNOMÉNALITÉ. (J. Tissot.)

PHÉNOMÈNE (du gr. *phainoménon*, chose qui se présente, qui apparaît) n. m. Ce qui apparaît, qui tombe sous les sens physiques (*phénomènes externes*) ou sous le sens interne ou conscience (*phénomènes internes*) : *Les* PHÉNOMÈNES *qui s'offrent tous les jours à nos yeux.*

— Dans le langage vulgaire, Fait naturel qui frappe la vue et l'imagination : *Les comètes, les météores sont des* PHÉNOMÈNES. || Objet naturel qui offre quelque chose d'anormal dans ses formes ou ses dimensions : *Montrer des* PHÉNOMÈNES *à la foire.* || *Phénomène vivant*, Être humain ou animal présentant quelque particularité extraordinaire et qu'on exhibe à la foire. || Objet qui surprend par sa nouveauté, par sa rareté : *Un homme d'esprit avare de paroles est un* PHÉNOMÈNE. (Mme Gay.)

— Pop. Individu bizarre, excentrique.

Phénomènes (LES), poème didactique grec, en deux livres, par Aratos (IIIe s. av. J.-C.). Le premier livre contient un résumé des notions astronomiques du temps. Le second livre, désigné souvent sous le titre de *Diosémeiai* ou *Pronostics*, renferme un cours de météorologie populaire. L'auteur n'a guère fait que mettre en vers un ouvrage d'Eudoxos de Cnide. Mais Aratos a de l'élégance et un véritable talent descriptif. Les *Phénomènes* ont été commentés par Hipparque, Eratosthène et Denys; traduits en latin par Varron, par Cicéron, par Germanicus, par Avienus, ils ont été souvent imités par Virgile.

PHÉNOMÉNIQUE (*nik'*) adj. Qui a rapport aux phénomènes.

PHÉNOMÉNISATION (*si-on*) n. f. Mode de manifestation d'un phénomène; action de donner le caractère d'un phénomène.

PHÉNOMÉNISME (*nissm'*) n. m. Doctrine philosophique qui limite la connaissance aux phénomènes.

— ENCYCL. L'histoire du *phénoménisme* se confond, en beaucoup de points, avec celle de l'*idéalisme*. On pourrait dire que le phénoménisme est la doctrine préparatoire à l'idéalisme, bien que l'idéalisme n'en soit pas une conséquence nécessaire. Berkeley, reprenant la théorie de Malebranche et la combinant avec l'empirisme de Locke, refuse d'admettre l'existence d'une substance matérielle. Il critique les qualités secondes et les qualités premières des corps et travaille à démontrer qu'elles ne sont que des sensations, autrement dit des idées, qui ne peuvent exister en dehors de l'esprit. Il n'y a de réel que les esprits finis et l'esprit infini, Dieu. David Hume refuse d'admettre l'existence même des esprits. Les idées de substance et de cause sont chimériques et sont des produits de l'association des idées. De rapports constants nous faisons une réalité. L'idée du moi, comme l'idée des corps, n'est qu'une collection d'états de conscience. La doctrine de Hume est le phénoménisme absolu (par conséquent le scepticisme absolu). Hume, phénoméniste, réveille Kant « de son sommeil dogmatique ». Kant combat toutefois le scepticisme de Hume, en établissant la légitimité de la science humaine, d'ailleurs toute phénoménale. La pensée impose ses lois universelles et nécessaires aux choses et crée ainsi la science, universelle et nécessaire. Du même coup est confirmé le phénoménisme et légitimée la science, dont la matière reste inconnue et inconnaissable, tout en gardant une existence réelle et distincte.

PHÉNOMÉNISTE (*nisst'*) n. m. Partisan du phénoménisme.

PHÉNOMÉNOGRAPHIE (*fi* — de *phénomène*, et du gr. *graphein*, decrire) n. f. Traité, description des phénomènes, de ce qui peut frapper nos sens. (Peu us.)

PHÉNOMÉNOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui appartient à la phénoménographie : *Méthode* PHÉNOMÉNOGRAPHIQUE.

PHÉNOMÉNOLOGIE (*fi* — de *phénomène*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Didact. Traité, dissertation sur les phénomènes, sur ce qui peut frapper nos sens : *Kant est le premier qui eut l'idée d'une* PHÉNOMÉNOLOGIE *de l'esprit.* (Prondh.)

— Philos. Dans le système de Hegel, Science des idées qui naissent de la perception des sens.

PHÉNOMÉNOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui appartient à la phénoménologie : *Sciences* PHÉNOMÉNOLOGIQUES.

PHÉNOMÉTOL n. m. Chim. Syn. de ANISOL.

PHÉNOPS (*nopss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des buprestidés, propres à l'hémisphère boréal. (L'espèce type, répandue en Europe [*phœnops cyanea*], vit dans les forêts de pins.)

PHÉNOPYRIDINE n. f. Chim. Syn. de QUINOLÉINE.

PHÉNOPYRROL n. m. Chim. Syn. de INDOL.

PHÉNOQUINONE (*ki*) n. f. Produit d'oxydation du phénol $C^{12}H^{10}O^4$, aiguilles fusibles à 71°, solubles dans l'eau.

PHÉNOSE n. m. Alcool hexatomique $C^6H^8(OH)^6$.

— ENCYCL. Le *phénose*, sorte de sucre, isomère du glucose, dérive de la benzine par réaction sur ce carbure de l'acide hypochloreux et se présente en une masse amorphe, déliquescente, réduisant la liqueur de Febling, et douée d'une forte saveur sucrée.

PHÉNOSTÉMONE (*sté* — du gr. *phaineïn*, paraître, et *stémôn*, étamine) adj. Bot. Qui a des étamines distinctes.

PHÉNOZYGE (*zij'* — du gr. *phainos*, apparent, et *zugoma*, os jugal) n. m. Anthrop. Se dit des arcades zygomatiques très saillantes.

PHÉNYLACÉTAMIDE n. f. Chim. Syn. ACÉTANILIDE.

PHÉNYLACÉTIQUE (*sé*) adj. Chim. Se dit d'un acide acétique substitué $C^6H^5 — CH^2 — CO^2H$. Syn. ACIDE TOLUIQUE.

— ENCYCL. Cet acide en lamelles incolores, fusible à 76°5, distillant à 265°, peu soluble dans l'eau froide, très soluble dans l'alcool, se prépare en oxydant le cyanure de benzyle ou en hydratant un acide extrait d'un lichen, l'acide *vulpique*. Le nitrile phénylacétique $C^6H^5 — CH^2 — CAz$ constitue le *cyanure de benzyle*, liquide bouillant à 229°.

PHÉNYLACÉTONE n. f. Chim. Nom général des acétones de l'acide phénylacétique.

— ENCYCL. Les principaux composés de ce groupe sont : la *benzylméthylacétone* ($C^6H^5.CH^2 — CO — CH^3$), liquide bouillant à 215°; la *benzyléthylacétone* ($C^6H^5.CH^2 — CO — C^2H^5$), bouillant à 225°; la *benzylacétone* ou *diphénylacétone* ($C^6H^5 — CH^2)^2 = CO$, solide fusible à 30°, bouillant à 320°.

PHÉNYLACÉTYLÈNE n. m. Chim. Carbure acétylénique ($C^6H^4 — C \equiv CH$), liquide bouillant à 139°, préparé en décomposant par la chaleur le phénylpropiolate de baryum. (Il donne avec les métaux comme l'acétylène divers dérivés métalliques.)

PHÉNYLACRYLIQUE adj. Chim. Syn. CINNAMIQUE et ISATROPIQUE.

PHÉNYLALLYLE n. m. Chim. Syn. PHÉNYLPROPYLÈNE.

PHÉNYLAMIDE n. f. Nom donné aux amides qui dérivent de l'aniline, au lieu de dériver de l'ammoniaque. Syn. ANILIDE.

PHÉNYLAMINE n. f. Nom générique de diverses bases organiques, dérivées de l'ammoniaque par substitution de radicaux phényliques aux hydrogènes de la molécule.

— ENCYCL. Dans l'ammoniaque AzH^3, successivement trois hydrogènes sont remplaçables; le composé type est la *phénylamine* ou *aniline* $AzH^2(C^6A^5)$, auquel on rattache par substitution l'*éthylaniline* $AzH(C^2H^5)(C^6H^5)$, ou *éthylphénylamine*, la méthylaniline $AzH.CH^3)(C^6H^5)$, la phénylaniline ou diphénylamine $AzH\ C^6H^5)^2$, la diméthylaniline $AzH(CH^3)^2(C^6H^5)$, etc., tous composés basiques à sels nettement cristallins, employés à la fabrication des couleurs.

PHÉNYLAMIQUE (*mik'*) adj. Se dit des amides acides dérivées de l'aniline; par exemple, l'acide phénylsuccinamido $[C^6H^4O^2(OH)](AzH — C^6H^5)$. Syn. AMIQUE.

PHÉNYLAMMONIUM (*ni-om'*) n. m. Nom donné aux dérivés de substitution de l'ammonium AzH^4, par remplacement des hydrogènes par des radicaux phényliques.

— ENCYCL. Ces dérivés s'obtiennent par union directe des monamines tertiaires avec les iodures alcooliques; le plus important est le *triméthylphénylammonium* $(CH^3)^3(C^6H^5)Az$, connu seulement à l'état de combinaison avec l'iode ou à l'état d'hydrate, base solide, déliquescente, déplaçant l'ammoniaque et formant des sels déliés.

PHÉNYLAMYLE n. m. Chim. Syn. AMYLBENZINE.

PHÉNYLANGÉLIQUE (*jé-lik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $(C^6H^5 — (C^4H^7.CO^2H))$, aiguilles fusibles à 81°, peu solubles dans l'eau, dérivé du l'essence d'amandes amères sous l'influence du chlorure de butyryle.

PHÉNYLANILINE n. f. Chim. Syn. DIPHÉNYLAMINE.

PHÉNYLANTHRACÈNE (*sèn'*) n. m. Carbure aromatique $C^{20}H^{14}$, obtenu en réduisant le phénylanthranol par le zinc; lamelles fusibles à 153°.

PHÉNYLBENZAMIDE n. f. Chim. Syn. BENZANILIDE.

PHÉNYLBENZOILE n. m. Chim. Syn. BENZOPHÉNONE.

PHÉNYLBENZOÏQUE (*bin, zo-ik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide de formule $C^6H^5 — C^6H^4.CO^2H$ en cristaux fusibles à 110°, solubles dans l'eau.

PHÉNYLBENZYLE n. m. Chim. Syn. DIPHÉNYLMÉTHANE.

PHÉNYLBUTYLÈNE n. m. Chim. Hydrocarbure de formule $C^6H^5-C^4H^7$, liquide, bouillant à 176°, préparé par réaction du chlorure de benzyle sur l'iodure d'allyle en présence de sodium.

PHÉNYLCARBAMIDE n. f. Chim. Syn. PHÉNYLURÉE.

PHÉNYLCARBAMIQUE adj. Chim. Syn. CARBANILIQUE.

PHÉNYLCARBIMIDE n. f. Composé $COAz.C^6H^5$, liquide incolore, réfringent, bouillant à 163°, obtenu par la déshydratation de l'oxanilide $C^2O^2(AzH.C^6H^5)^2$. Syn. CYANATE DE PHÉNYLE.

PHÉNYLCYANAMIDE n. f. Matière rouge de formule $CAz.AzH(C^6H^5)$, insoluble dans l'eau, fusible à 36°, préparée par l'action du chlorure de cyanogène sur l'anilino. Syn. CYANANILIDE.

PHÉNYLCYANURIQUE (*si, rik'*) adj. Se dit d'un éther $C^3O^3Az^3(C^6H^5)^3$, désigné encore sous le nom de *cyanurate de phényle*, cristaux fusibles à 224°, préparé en faisant agir le chlorure de cyanogène sur le phénate de sodium.

PHÉNYLDIAMINE n. f. Nom donné à des ammoniaques dérivant de deux molécules de phénylamine par la substitution d'un radical diatomique à deux atomes d'hydrogène, par exemple l'éthylidène diphényldiamine :

$$(C^6H^5)(C^6H^5)^2Az^2H^2).$$

PHÉNYLDIÉTHYLE n. m. Chim. Syn. de DIÉTHYLBENZÈNE.

PHÉNYLE n. m. Radical monovalent $(C^6H^5)'$ du benzène. || Se dit aussi d'un hydrocarbure, désigné plus rationnellement sous le nom de *diphényle*.

— ENCYCL. Le radical *phényle* n'a pu être isolé : les tentatives faites dans ce but conduisent au diphényle

$$(C^6H^5 — C^6H^5).$$

De nombreux dérivés contiennent ce radical, parmi eux : l'*hydrure* de phényle ou benzène $C^6H^5.H$ et ses homologues (éthylbenzine, méthylbenzine, etc.), l'hydrate $C^6H^5.OH$ ou *phénol*, l'oxyde $(C^6H^5 — O — C^6H^5$, des éthers (V. PHÉNYLIQUES), etc.; le chlorure, l'iodure de phényle sont considérés comme dérivés substitués du benzène. V. BENZINE.

L'*oxyde de phényle* ($C^6H^5 — O — C^6H^5$) se présente en aiguilles fusibles à 27°, bouillant à 218°, solubles dans l'alcool, obtenues en faisant agir le chlorure d'aluminium sur le phénol.

Dérivés métalliques. Le phényle se combine à divers métaux, en particulier au mercure; on connaît des corps $C^6H^5.Hg.Cl$, $C^6H^5.Hg.OH$, $C^6H^5)^2Hg$ ou mercure-diphényle en aiguilles fusibles à 120°.

PHÉNYLÈNE (rad. *phényle*) n. m. Chim. Groupe hydrocarboné $(C^6H^4)''$, fonctionnant comme radical diatomique. || *Phénylène disulfureux.* V. PHÉNYLSULFUREUX.

— ENCYCL. Les principaux dérivés contenant le radical *phénylène* sont : l'*oxyde de phénylène* $C^6H^4)^2=O$ en cristaux fusibles à 80°, bouillant à 278°; les *phénylènes diamines* $(C^6H^4)\ AzH^2)^2$, dont on connaît trois isomères. Ce sont des corps basiques très énergiques, cristallisés, donnant des sels définis; la plus importante diamine est la *métaphénylène-diamine*, fusible à 36°, bouillant à 287°, préparée en réduisant la dinitrobenzine par le fer. Cette

substance est très employée dans l'industrie comme base première de matières colorantes (chrysoïdine, brun de phénylène, brun Bismarck, vésuvine, etc.).

PHÉNYLÉTHYLE n. m. Chim. Syn. de ÉTHYLBENZINE.

PHÉNYLÉTHYLÈNE n. m. Nom de divers hydrocarbures dérivés de l'éthylène par substitution du radical phényle. Parmi ces hydrocarbures, citons le *cinnamène* $C^6H^5(C^2H^3)$, le *stilbène* $C^6H^5-CH=CH-C^6H^5$, le *tétraphényléthylène* $(C^6H^5)^2=C=C=(C^6H^5)^2$, cristaux fusibles à 221°, dérivés de la benzophénone.)

PHÉNYLGLYCOCOLLE n. m. Chim. Dérivé du glycocolle par substitution dans le groupe amidogène d'un phényle : $C^6H^5-AzH-CH^2-CO^2H$. (Le *phénylglycocolle* se présente en cristaux fusibles à 100°, solubles dans l'eau, obtenus en traitant l'aniline sur l'acide bromacétique. Chauffé avec la potasse à 270° et oxydant le produit de la réaction, ce composé glycocollique se transforme en *indigo*.)

PHÉNYLGLYCOLIQUE adj. Chim. Syn. de de FORMOBENZOÏLIQUE.

PHÉNYLHYDRAZINE n. f. Chim. Hydrazine substituée $(C^6H^5.AzH-AzH^2)$.

— ENCYCL. Cette hydrazine, préparée en attaquant le chlorure de diazobenzène par un réducteur, se présente en lamelles fusibles à 23°, distillant à 241°, solubles dans l'alcool, l'éther, très peu dans l'eau; douée de propriétés basiques, elle forme avec les acides des sels bien définis, c'est un réducteur énergique, se combinant aux aldéhydes et acétones et donnant de ce fait des réactions caractéristiques des sucres. Dans l'industrie, elle sert à préparer un colorant jaune pour laine, la *tartrazine*.

PHÉNYLIQUE (*lik'*) adj. Chim. Se dit principalement des éthers contenant le radical phényle.

— ENCYCL. Les éthers *phényliques* peuvent se diviser en oxydes (*oxyde de phényle* $(C^6H^5-O-C^6H^5)$, *phénate de méthyle* $(C^6H^5-O-CH^3)$ ou *anisol*, *phénate d'éthyle* $(C^6H^5-O-C^2H^5)$ ou *phénethol*, et en éthers à oxacides, dans lesquels le phényle joue le rôle d'un radical alcoolique (acétate de phényle, benzoate, *salicylate de phényle* ou *salol* $C^6H^5(OH-CO^2.C^6H^5)$.

PHÉNYL-LACTIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide lactique par substitution :

$$C^6H^5-CH^2-CH(OH)-CO^2H;$$

en aiguilles solubles dans l'eau, fusibles à 93°.

PHÉNYLMÉTHANE n. m. Chim. Terme générique des carbures dérivés du méthane CH^4, par substitution aux hydrogènes de groupe phényl. [Successivement, on aura : $CH^3.C^6H^5$ monophénylméthane ou toluène; $CH^2.(C^6H^5)^2$ diphénylméthane; $CH(C^6H^5)^3$ triphénylméthane.]

PHÉNYLMÉTHYLE n. m. Chim. Syn. TOLUÈNE.

PHÉNYLNAPHTALINE n. f. Carbure $C^{16}H^{12}-C^6H^7$, en lamelles blanches, fusibles à 101°, doué d'une forte odeur d'orange, obtenu par action des vapeurs de naphtaline sur la benzine bromée.

PHÉNYLOXYPROPIONIQUE (*nik'*) adj. Se dit des acides dérivés des acides phénylpropioniques par substitution d'un hydroxyle à un atome d'hydrogène.

— ENCYCL. A l'acide *hydrocinnamique* correspondent l'acide *phénylactique* $C^6H^5(C^3H^4)-CH(OH)-CO^2H$ et divers isomères, lorsque le groupe OH est substitué dans le radical phényle : $C^6H^5(C^6H^4.OH)-CH^2-CO^2H$. Ces divers isomères, variables par les positions relatives des groupes liés au noyau C^6H^4, sont les acides *hydrocoumarique*, *mélilotique*, *phlorétique*, etc.

PHÉNYLPROPIOLIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un acide acétylénique $C^6H^5-C\equiv C-CO^2H$, dérivé de l'acide phényldibromopropionique, aiguilles fusibles à 136°.

— ENCYCL. Le dérivé nitré de cet acide (acide propiolique commercial) $C^6H^3(AzO^2)-C\equiv C-CO^2H$, lamelles solubles dans l'eau, donne par réaction de la soude et du glucose, de l'*indigotine*; ce composé est employé dans la préparation synthétique de l'indigo.

PHÉNYLPROPIONIQUE (*nik'*) adj. Se dit des acides substitués dérivés de l'acide propionique. On connaît deux isomères : l'acide *hydrocinnamique* $C^6H^5.C^2H^4-CH^2-CO^2H$, l'acide *hydratropique* $CH^3-CH(C^6H^5)-CO^2H$, huileux, incristallisable.

PHÉNYLPROPYLÈNE n. m. Carbures d'hydrogène $C^6H^5.C^3H^5$.

— ENCYCL. On connaît deux *phénylpropylènes* : l'un $C^6H^5.CH=CH-CH^3$, est liquide, bouillant à 165°-170°, obtenu par hydrogénation de la styrone, l'autre est le phénylallylène $C^6H^5-CH^2-CH=CH^2$, liquide bouillant à 155°, préparé en faisant réagir la benzine sur l'iodure d'allyle en présence de zinc.

PHÉNYLPROPYLIQUE (*lik'*) adj. Se dit de deux alcools C^6H^5-OH. L'un est l'alcool *hydrocinnamique* $(C^6H^5)CH^2-CH^2OH-CH^3$, liquide bouillant à 234°, dérivé par réduction de l'alcool cinnamique, l'autre est l'*éthylphénylcarbinol* $C^6H^5-CH(OH)-CH^3$.

PHÉNYLSULFITE n. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide phénylsulfureux avec un alcali.

PHÉNYLSULFONIQUE adj. Chim. Syn. PHÉNYLSULFUREUX.

PHÉNYLSULFUREUX (*reû*, EUSE adj. Se dit des acides dérivés du benzène par sulfonation.

— ENCYCL. De la benzine dérivent deux acides sulfurés : en traitant le carbure à froid par l'acide sulfurique fumant, on obtient $C^6H^5SO^3H$, acide *benzènesulfonique* ou *sulfobenzidique*, donnant par combinaison avec les bases des sels bien cristallisés, les *phénylsulfates* neutres, fondus avec la potasse, mettent en liberté du phénol. En traitant à chaud sur la réaction de l'acide, le premier dérivé sulfoné devient acide bibasique, acide *phénylène disulfurique* $C^6H^4(SO^3H)^2$ en masse delinescente. A l'acide phénylsulfureux se rattache l'acide *amidophénylsulfureux* ou *sulfanilique* $C^6H^4(SO^3H.AzH^2)$.

PHÉNYLSULFURIQUE (*rik'* adj. Se dit des acides dérivés du phénol par sulfonation. Syn. PHÉNOLSULFONIQUE.

— ENCYCL. Le phénol se dissout dans l'acide sulfurique concentré, formant divers acides sulfonés désignés sous le nom d'acides *phénylsulfuriques* ou d'*oxyphénylsulfureux*, de formule générale $(C^6H^5.SO^3H.OH)$. En médecine, le dérivé ortho, obtenu en faisant réagir à froid l'acide sur le phénol, est employé sous le nom d'*aseptol* comme antiseptique; c'est un liquide bouillant à 130°, soluble dans l'eau et l'alcool, usité en solution à 10 p. 100.

PHÉNYLTÉTRAMINE n. f. Nom donné à des bases organiques, dérivant de la substitution de plusieurs groupes phényles à quatre atomes d'hydrogène dans quatre molécules d'ammoniaque soudées en une molécule unique par un ou plusieurs radicaux. (A ces dérivés se rattache la *cyanilide* $(H.Az)^2C^3.(AzH.C^6H^5)^3$, produit de réaction du cyanogène sur l'aniline, base en lamelles fusibles à 210-220°, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool.)

PHÉNYLURÉE n. f. Chim. Dérivé phénylé de l'urée. Syn. PHÉNYLCARBAMIDE.

— ENCYCL. La *phénylurée* $(C^6H^5-AzH-CO-AzH^2)$ se prépare par l'action du cyanate de potassium sur les sels d'aniline. Elle se présente en cristaux très solubles dans l'alcool. La *diphénylurée* $CO^{11}=(AzH.C^6H^5)^2$ est en aiguilles fusibles à 235°.

PHÉON n. m. Blas. Figure héraldique, représentant un fer de pique ou de javelot. (Très peu us.)



D'azur au phéon d'argent posé en pal.

PHÉOPHYCÉES (*sé*) n. f. pl. Bot. Ordre d'algues qui porte aussi le nom d'ALGUES BRUNES, à cause de la coloration que leur donne la phycophéine qu'elles contiennent. *Une* PHÉOPHYCÉE.

PHÉOSPORÉES ou **PHÉOZOOSPORÉES** (*spo-ré*) n. f. pl. Bot. Famille d'algues, presque toutes marines, de l'ordre des phéophycées. — *Une* PHÉOSPHORÉE ou PHÉOZOOSPORÉE.

PHÉRÉCRATE, poète grec de l'ancienne comédie, né à Athènes (seconde moitié du ve s. av. J.-C.). Suivant une tradition plus ou moins authentique, il fut d'abord comédien, joua des pièces de Cratès, puis composa des comédies. Il écarta de ses pièces la satire grossière et les personnalités injurieuses. Il excellait dans la raillerie fine et délicate, et son style était d'une grande élégance. Il inclinait vers la comédie de mœurs, cherchait des sujets nouveaux, parfois très fantaisistes. Sa pièce la plus célèbre, *les Sauvages*, fut jouée en 420. C'était une spirituelle satire des rêveurs, qui vantaient l'état de nature. D'autres pièces de Phérécrate étaient intitulées : *les Transfuges*, *les Vieilles*, *le Précepteur d'esclaves*, *les Mineurs*, *les Hommes-fourmis*. Phérécrate est l'inventeur du vers dit *phérécratien*. Nous avons de ce poète de nombreux fragments.

PHÉRÉCRATIEN (*si-in* — de *Phérécrate*, n. pr.) adj. m. Métriq. *Vers phérécratien* ou substantiv. *Phérécratien* (un), Vers logaédique qu'on trouve, en particulier, dans les *Odes* d'Horace. (Il se compose d'une base, qui peut être formée de différents pieds [pyrrhique, iambe, trochée, spondée, tribraque, anapeste], d'un dactyle et d'un spondée.) ‖ On dit aussi PHÉRÉCRATÉEN.

PHÉRÉCYDE, philosophe grec, né dans l'île de Syros, vers la fin du VIIe siècle avant notre ère, mort en Ionie vers 513. Contemporain d'Anaximandre, il paraît avoir subi la triple influence des doctrines de Thalès, de la mythologie d'Hésiode et des idées des prêtres de l'Égypte et de la Phénicie. Pythagore s'honorait, dit-on, d'être le disciple de Phérécyde. Tous les deux furent célèbres à l'époque où Philon le Juif, thaumaturge et philosophe, les présenta comme ses précurseurs. Un traité de Phérécyde, Ἑπτάμυχος ou Πενταμυχος, a été l'objet de nombreuses controverses, sans que l'on soit arrivé à en dégager la signification. Cicéron a écrit que Phérécyde était le premier philosophe grec qui eût enseigné l'immortalité de l'âme.

PHÉRÉCYDE, historien grec, né dans l'île de Léros (485-400 environ av. J.-C.). Il vécut surtout à Athènes. Il avait composé un ouvrage intitulé *les Autochthones*, où il passait en revue les généalogies attiques. On lui attribue encore un livre *Sur les généalogies attiques*, qui était peut-être une partie du précédent ouvrage.

PHERES (lat. *Pheræ*, auj. **Velestino**), ville de la Grèce ancienne (Thessalie), sur le lac Boleris, non loin de la mer Égée; résidence, croit-on, de Jason et du tyran Alexandre.

PHÉRÉSÉENS, nom d'une des tribus chananéennes qui habitaient la Palestine avant la conquête de Josué; ils occupaient le territoire qui forma la tribu d'Éphraïm et la demi-tribu de Manassé.

PHÉRON, roi d'Égypte, fils de Sésostris, selon les auteurs grecs. Hérodote raconte qu'il serait devenu aveugle pour avoir insulté le dieu du Nil. Son nom n'est que la transcription du titre Para-ô, Phéra-o (v. PHARAON), que les Égyptiens donnaient à leurs souverains.



Phéropsophe (gr. nat.).

PHÉROPSOPHE n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, répandus dans les régions chaudes du globe. (Les phéropsophes [*pheropsophus*] sont des brachynes de grande taille, ordinairement jaunes ou roux, variés de brun. Ils crépitent fortement, et lancent un gaz caustique qui brûle les doigts.)

PHETCHABOURI. Géogr. V. PETCHABOURI.

PHI n. m. Vingt et unième lettre de l'alphabet grec, explosive, labiale aspirée correspondant, dans l'antiquité, à un *p* aspiré, et, en grec moderne, à un *f* français. Sa valeur numérique des Grecs, valant 500 avec l'accent supérieur à droite, 5,000,000 avec l'accent inférieur à gauche.



Phi. 1. Majuscule. 2. Minuscule.

PHIALE (gr. *phialê*) n. f. Antiq. gr. Coupe sans pied ni anse. ‖ Urne cinéraire. ‖ Sorte de bouclier.

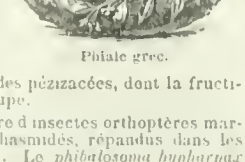

Phiale grec.

PHIALÉE n. f. Genre de champignons, de la famille des pézizacées, dont la fructification a la forme d'une coupe.

PHIBALOSOME n. m. Genre d'insectes orthoptères marcheurs, de la famille des phasmidés, répandus dans les régions tropicales du globe. Le *phibalosoma hypharpax* des îles de la Sonde atteint 30 centimètres de long.)

PHIDIAS, sculpteur grec du ve siècle av. J.-C., né à Athènes entre 496 et 488, mort à Olympie vers 431. On croit que son père, Charmidès, était peintre, et que lui-même commença par étudier la peinture. Il eut deux maîtres en sculpture : Hégias et, surtout, Ageleïdas d'Argos, dont l'enseignement développa en lui l'esprit robuste et le sens réaliste des Doriens, sans altérer le sentiment gracieux des Attiques. Nous savons que ses premières œuvres étaient toutes d'inspiration héroïque et religieuse; on y trouvait des traces de l'archaïsme puissant, mais non sans quelque sécheresse, des Argiens. Les découvertes de Delphes nous ont prouvé, cependant, qu'une évolution féconde s'était accusée à Athènes, après les guerres médiques. Phidias dut s'affilier de très bonne heure au groupe des sculpteurs qui cherchaient à fondre le mouvement, la souplesse et la vigueur.

C'est sous l'administration de Périclès que sa maîtrise se met en pleine lumière. Il modèle pour l'Acropole le colosse de bronze de l'*Athena promachos*, et préside à l'ensemble de la décoration sculptée du Parthénon. Il dut composer d'abord la série des métopes (combats de Centaures et de Lapithes), dont il confia l'exécution à divers artistes. On ne peut que lui attribuer aussi l'invention de la célèbre frise intérieure des *Panathénées* et la superbe ordonnance des frontons du temple. Quant aux frontons, relatifs à la légende d'Athéna, tout semble indiquer qu'il y a travaillé de son ciseau.

L'antiquité admirait, dans l'œuvre de Phidias, ses statues de culte en or, en ivoire et en matières précieuses. Les plus fameuses étaient l'*Athéna* chryséléphantine du Parthénon et le *Zeus* d'Olympie, dont nous ne pouvons juger que d'après quelques copies de basse époque. C'est à propos de l'*Athéna* du Parthénon que le statuaire eut à se défendre devant le peuple de l'indigne accusation d'avoir soustrait une partie de l'or destiné à la statue. Il semble qu'à l'issue du procès il se soit éloigné d'Athènes pour aller sculpter son *Zeus* à Olympie.

— BIBLIOGR. : Colligaon, *Phidias* et *Histoire de la sculpture grecque*.

Phidias (ÉCOLE DE). Les principaux disciples ou auxiliaires de Phidias furent : Alkaménès, Agoracritès, Callicratès, Colotes, Coroïbos, etc. Tous participèrent, sous la direction du puissant statuaire, au décor du Parthénon. Les traditions du « style phidien » sont sensibles, notamment à l'Erechtheion et au temple de la Victoire, à Athènes. Enfin, les statues chryséléphantines du maître exercèrent, au moins jusqu'au IVe siècle, une longue action.

PHIDITIES (*ti* — gr. *pheiditia* ou *phiditia*; de *pheidomai*, j'use de modération) n. f. pl. Antiq. gr. Repas commun des citoyens qui était en usage dans certains États doriens, notamment à Sparte et en Crète.

— ENCYCL. On attribue à Lycurgue l'institution des *phidities* de Sparte. Chaque citoyen apportait tous les mois une provision de farine, de vin, de fromage, de figues et un peu d'argent. Celui qui ne pouvait fournir sa cotisation perdait ses droits civiques. Les compagnons de table étaient aussi à la guerre compagnons de tente. Le menu comprenait le *brouet noir* (chair de sanglier), du pain d'orge, du vin, du fromage, des olives, des figues.

PHIDON, tyran d'Argos, de la famille des Téménides (VIIIe s. av. J.-C.). Il soumit diverses cités d'Argolide, puis Sicyone et Phlionte, Coriothe, Égine. Il envahit l'Arcadie et l'Élide; avec les Pisans, il célébra le VIIIe olympiade. Mais il fut repoussé par les Éléens, alliés aux Spartiates, et son empire s'écroula. Il avait introduit dans le Péloponèse un nouveau système de poids et mesures.

PHIGALIA ou **PHIGALÉE**, ville de la Grèce ancienne (Arcadie), au-dessus de la Néda. Aujourd'hui village de *Paulitza*. Ruines intéressantes. Les murailles de Phigalia sont le spécimen le plus complet de l'architecture militaire de l'ancienne Grèce.

PHIGALIE (*li*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères phalénides, de la famille des géométridés, propres à l'hémisphère boréal. (Ce sont des phalènes lourdes, à antennes pectinées, à ailes vastes, arrondies. L'espèce type du genre, *phigalia pedaria*, vit en France; le papillon mesure 4 à 5 centimètres d'envergure, il est gris fuligineux, avec les ailes inférieures pâles, et l'abdomen brun rougeâtre.)

PHIL préf. V. PHILO.

PHILADELPHE (*dèlf'* — du gr. *philos*, ami, et *adelphos*, frère) n. m. Adhérent d'une société secrète du premier empire.

— Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Angleterre au XVIIe siècle, par la célèbre illuminée Jeanne Leade. (V. ce mot.) ‖ On les appelle aussi PHILADELPHIENS.

— ENCYCL. Hist. Les renseignements que l'on a sur l'organisation et le rôle de la société des *philadelphes*, puisés surtout dans l'*Histoire des sociétés secrètes*, de Ch. Nodier, sont sujets à caution. Fondée par des républicains et des royalistes, unis par une haine commune contre Bonaparte, elle eut pour premier « censeur » le colonel Oudet et compta bientôt quatre mille officiers parmi ses adeptes. Au moment où la société allait se mettre à l'œuvre, Oudet fut destitué et dut se retirer dans le Jura. Lorsque Moreau, qui avait remplacé Oudet, fut compromis dans le complot de Cadoudal et arrêté, les philadelphes décidèrent de l'enlever et de soulever la France. La faible condamnation du général leur enleva le prétexte d'une révolte. La conspiration dite « de l'Alliance » fut aussi organisée par les philadelphes; il s'agissait d'enlever Napoléon, qui se rendait en Italie; mais l'Empereur changea son itinéraire, et la tentative avorta.

La dernière manifestation des philadelphes contre l'Empire fut la conspiration du général Malet, alors censeur de la société (1812). Quelques philadelphes furent arrêtés, mais on ne put en obtenir aucune dénonciation.

PHILADELPHE, surnom d'un roi grec d'Égypte et d'un roi de Pergame. V. PTOLÉMÉE II, et ATTALE II.

PHILADELPHIE (lat. *Philadelphia*), ville de l'ancienne Asie Mineure (Lydie), au pied du Tmolus, sur le Cogamus, affluent de l'Hermus. Fondée par Attale Philadelphe, frère d'Eumène, roi de Pergame. Auj. *Alas-Schehr*.

PHILADELPHIE ou **PHILADELPHIA**, ville des États-Unis (Pensylvanie), la cité la plus importante de la Pensylvanie et la troisième ville de l'Union, en amont du confluent du Schuylkill et du Delaware; 1,350,000 hab. (*Philadelphiens, ennes*.) Belle ville, largement bâtie le long du

Delaware, autour d'un damier de larges rues, dont le plan fut tracé par Penn lui-même, et qui a englobé, depuis, des petits bourgs, dont chacun a conservé encore sa personnalité, la création primitive de Penn restant le centre commercial de la ville. Nombreux squares. Bel hôtel de ville, s'élevant au milieu du square de Penn. Nombreux édifices publics. Maison de l'Indépendance, ou *State-House*, où fut proclamée, en 1776, la déclaration d'indé-

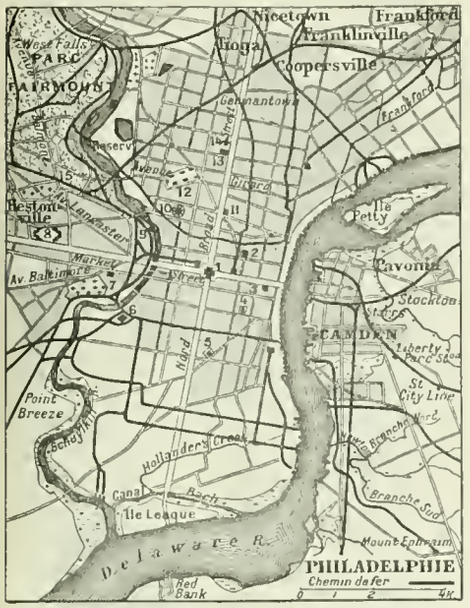

Plan de Philadelphie : 1. Hôtel de Ville, 2. Théâtre national; 3. Bourse; 4. Hôpital; 5. Prison; 6. Arsenal; 7. Université de Pensylvanie; 8. Hôpital; 9 Abattoirs; 10. Prison; 11. Théâtre du Parc; 12. College Girard; 13. Grand Opéra; 14. Temple; 15. Jardin zoologique.

pendance des États-Unis, et qui contient, aujourd'hui, un musée des souvenirs de la guerre de l'Indépendance. Université renommée, sociétés scientifiques.

Industrie et commerce extrêmement actifs : métallurgie, fonderies de fer et de cuivre, fabriques de machines, d'instruments agricoles, etc. Raffineries de sucre; filatures de laine, de soie et de coton. Commerce très important de houille, d'huile minérale; port très animé, en relations avec Liverpool, Londres et Le Havre.

Philadelphie est la création propre de William Penn, qui, en 1682, acheta aux Indiens le terrain nécessaire à l'édification de la cité nouvelle, dont il rédigea, en 1701, la Constitution. Ce fut longtemps la ville la plus importante du littoral de l'Atlantique, et elle prit, au moment de la guerre de l'Indépendance, de même que toute la Pensylvanie, la part la plus active au mouvement insurrectionnel. Les Anglais en furent chassés dès 1778, et la constitution des États-Unis y fut débattue en 1787; ce fut enfin, de 1790 à 1800, le siège du gouvernement fédéral.

PHILADELPHITE (*dèl'*) n. f. Minér. Variété de vermiculite, appartenant à la famille des micas et au genre pblogopite.

PHILÆ, forme grecque du nom de *Pilakou*, *Philak*, que les Egyptiens de l'époque saïte donnaient à la plus petite des trois îles par lesquelles se termine au sud le groupe



Kiosque de Trajan, à Philæ.

de roches granitiques qui forme la première cataracte du Nil. Sa longueur actuelle est d'un peu plus de 350 mètres, sa plus grande largeur de 135. Le monument le plus ancien qu'on y connaisse est un temple bâti ou restauré par Amasis de la XXVIe dynastie; les substructions existent encore à la pointe sud de l'îlot. Nectanèbo II bâtit à la pointe sud un petit kiosque qui subsiste encore aujourd'hui, mais ce ne fut qu'un siècle après lui que Ptolémée II et ses successeurs édifièrent les deux pylônes, le mammisi, les portiques de la cour et le sanctuaire tels que nous les voyons. Philæ était devenue, à cette époque, le boulevard de la domination macédonienne contre l'Éthiopie. Les souverains de Méroé en disputèrent la possession aux Ptolémées, et l'un d'eux, Ergamène, y a laissé quelques souvenirs de sa piété : le temple d'Isis de Philæ fut désormais l'oracle commun de tous les peuples qui habitaient la vallée; sous l'empire romain, les Antonins y construisirent des propylées et des chapelles, dont la plus célèbre est le charmant *Kiosque* de Trajan. Vers le milieu du IIIe siècle, l'île tomba entre les mains des Blemmyes qui venaient de renverser le royaume de Méroé. Elle leur fut reprise par Dioclétien, qui la fortifia. Philæ demeura païenne jusqu'au moment de la destruction de l'empire blemmye par les Nubiens; en 550 ou 551, à la fin du règne de Justinien Ier, l'abbé Théodore, évêque de Syène, transforma en église le temple de la déesse. Soumise à l'islamisme au VIIe siècle, elle n'était plus au XIVe siècle, sous le nom de Boulak, qu'une bourgade insignifiante que les Turcs achevèrent de ruiner. En 1799, elle marqua le terme de l'expédition française : depuis lors, elle est demeurée déserte. La construction du barrage du Nil (de 1897 à 1902) a changé les conditions d'existence de l'île : elle sera désormais envahie par les eaux pendant plusieurs mois de l'année, et il est à craindre que ses temples ne soient détruits promptement.

PHILAGATHE ou **PHILAGATHOS**. Biogr. V. JEAN XVII.

PHILAGONIE (*ni*) n. f. Genre de rutacées, comprenant des arbres et des arbrisseaux à feuilles opposées, à fleurs en cymes, croissant dans l'Asie et l'Océanie tropicales.

PHILAGORIE n. f. Planète télescopique, n° 274, découverte par Palisa en 1888.

PHILAMINTE, personnage des *Femmes savantes* de Molière. C'est une femme savante, prétentieuse, bel esprit, qui affecte de dédaigner tout ce qui se rapporte à la matière, au corps, pour s'attacher exclusivement à la science, rendant fort malheureux son mari Chrysale, et compromettant le bonheur de sa fille Henriette.

PHILAMMON. Mythol. gr. Poète légendaire d'origine thrace. Il était fils d'Apollon et d'une nymphe, et fut le père du poète Thamyris. On lui attribuait l'institution des chœurs de jeunes filles, la composition des hymnes que chantaient les vierges en l'honneur d'Apollon, d'Artémis et de Léto, etc.

PHILANDER n. m. Sous-genre de sarigues, propres à l'Amérique tropicale. (Les philander sont ces petites sarigues dont les femelles portent leurs petits sur leur dos en en tenant les queues entrelacées à la leur. L'espèce type [*philander philander*] est commune dans l'Amérique du Sud.) V. SARIGUE.

PHILANTHE n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type de la tribu des cercérinés. (Les philanthes sont de taille moyenne, élancés, avec la tête large et aplatie, bruns ou noirs, marqués de jaune, de roux ou de fauve. Le philanthe apivore [*philanthus triangulum*], commun en France, approvisionne ses larves avec des abeilles domestiques; ses terriers creusés dans les talus sablonneux ont de 30 à 40 centimètres de profondeur et plus.)



Philanthe (réd. d'un quart).

PHILANTHINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, de la famille des sphéridés, comprenant les *philanthes* et genres voisins. — *Un* PHILANTHINÉ.

PHILANTHROPE (gr. *philanthrôpos*; de *philos*, ami, et *anthrôpos*, homme) n. m. Celui qui aime les hommes, le genre humain : *Il vaut mieux être* PHILANTHROPE *que* MISANTHROPE. ‖ Celui qui s'occupe des moyens d'améliorer le sort de ses semblables : *Montyon était un* PHILANTHROPE.

— Adjectiv. : *Écrivain* PHILANTHROPE.

— ANTON. Misanthrope.

PHILANTHROPIE (*pi* — rad. *philanthrope*) n. f. Sentiment qui pousse les hommes à se rechercher et à s'entr'aider, uniquement parce qu'ils appartiennent à la même espèce : *La* PHILANTHROPIE *est un fait de nature.*

PHILANTHROPIQUE (*pik'*) adj. Qui a rapport à la philanthropie; qui est inspiré par la philanthropie : *Ouvrage* PHILANTHROPIQUE. *Legs* PHILANTHROPIQUE.

PHILANTHROPISME (*pissm'*) n. m. Système des philanthropes; affectation de philanthropie.

PHILANTHROPOMANE n. m. Qui pratique la philanthropomanie.

PHILANTHROPOMANIE (*ni* — de *philanthrope*, et *manie*) n. f. Philanthropie ridicule ou peu sincère.

PHILARÈTE BRACHAMIOS, général byzantin du XIe siècle. Arménien d'origine, il fut nommé grand domestique par Romain Diogène. Après la chute de ce prince, il refusa de reconnaître Michel VII (1071), se créa une principauté indépendante en Cilicie, et conquit Antioche et Édesse. Mais sa puissance inquiétait les Turcs, qui lui enlevèrent ces deux villes. Il mourut peu après, s'étant, dit-on, converti à l'islamisme.

PHILARÈTE Théodore Nikitilich ROMANOV), patriarche de Russie, mort à Moscou en 1639. Comme il était parent du dernier tsar de la race de Rurik, Boris Godounof le fit entrer dans un couvent en 1599. Il devint évêque de Rostof en 1605; en 1610, il fut envoyé en Pologne, où, contrairement au droit des gens, il fut retenu prisonnier jusqu'en 1619. De retour en Russie, il trouva sur le trône son fils Michel Romanov IV, qui l'appela au patriarcat.

PHILARÈTE (Basile DROZDOV), prélat et écrivain russe, né à Kolomna en 1782, mort à Moscou en 1867. Il entra dans l'ordre de Saint-Basile en 1808, devint recteur de l'académie de Saint-Pétersbourg (1812), évêque de Revel (1817), archevêque de Tver (1819), puis d'Iaroslav (1820), enfin archevêque métropolitain de Moscou (1821). Il passe pour avoir rédigé le fameux manifeste du 19 mars 1861, par lequel l'empereur Alexandre II annonçait l'émancipation des serfs. Plusieurs de ses ouvrages ont été traduits en français : *Oraisons funèbres*, par Stourdza (1849); *Choix de sermons et discours*, par Serpinet (1866).

PHILARGYRIUS ou **PHILARGYRUS** (Junius ou Junilius Flagrius), auteur d'un commentaire des *Géorgiques* et des *Bucoliques* de Virgile, utile par beaucoup de citations d'auteurs perdus.

PHILATÉLISME (*lissm'* — du gr. *philos*, qui aime, et *atelea*, affranchissement) n. m. Recherche des timbres-poste; manie de les collectionner. ‖ On dit aussi PHILATELIE.

PHILATÉLISTE (*lisst'* — de *philatélisme*) n. Collectionneur de timbres-poste.

PHILATÈS, ville de la Turquie d'Europe (Albanie [prov. de Janina]), près de la Keramitza, affluent de la Kalama; 4.000 hab. Ruines de *Palæa Venetia*.

PHILAUTIE (*lô-ti* — du préf. *phil.* et du gr. *autos*, soi-même) n. f. Amour exagéré de soi-même, égoïsme. (Vx.)

PHILÉAS, un des plus anciens géographes grecs, né à Athènes dans le Ve siècle av. J.-C., auteur d'un *Périple* dont il ne reste que des fragments.

Philèbe (le), dialogue de Platon, composé vers 385 av. J.-C. Les interlocuteurs sont Socrate, Philebe et Protarque. Socrate met en opposition la raison ou l'intelligence et le plaisir et cherche à savoir de quel côté se trouve le souverain bien. Il constate que le plaisir est nécessairement renfermé dans les étroites limites de l'instant qui passe. Quant à la vie selon la raison, elle ne donne pas satisfaction à toutes les tendances de l'homme; supprimer de son existence tout sentiment, c'est faire de lui un être qui n'est plus un homme. La conclusion nécessaire, que Socrate expose avec esprit, c'est qu'il faut mélanger à doses inégales le plaisir et la raison.

PHILELPHE (Francesco FILELFO ou), humaniste italien, né à Tolentino (Marche d'Ancône) en 1398, mort à Florence en 1481. Professeur à Venise et à Vicence, il partit en 1420 pour Constantinople où il fut l'élève de Jean Chrysoloras. De retour en Italie, il professa dans diverses villes pour se fixer, en 1439, à Milan, où il devait rester, sous la protection des ducs Philippe-Marie et Galéas-Marie, jusqu'en 1471. En 1453, le pape Nicolas V lui fit, à Rome, une flattueuse réception; Alphonse d'Aragon ceignit sa tête du laurier poétique. Sixte IV le nomma, en 1471, professeur d'éloquence à la Sapienza; mais il retourna à Milan après le meurtre de Galéas-Marie et n'en sortit que sur les instances de Laurent de Médicis, pour se rendre à Florence, où il mourut à peine arrivé. Malgré une certaine bassesse de caractère, Philelphe fut un des plus grands humanistes de la fin du XVe s. Ses œuvres principales sont, sans compter ses traductions du grec : *Orationes et nonnulla alia opuscula* (1481); *Odæ* (1497); *Satyrarum hecatostichon prima decas* (1477); *Mediolanense convivium I et II* (vers 1498); *la Vita del sanctissimo Joanni Battista*, en *terza rima* (1494); *Epistolarum familiarium libri XXXVII* 1502'; et enfin sa *Sforzias*, poème héroïque latin en l'honneur de ses patrons milanais. — Son fils, MARIO, né à Constantinople en 1426, mort à Mantoue en 1480, fut successivement professeur de littérature à Venise (1460), à Borgame, à Vérone, à Bologne, à Ancône, à Mantoue. Nous citerons de lui : *Epistolare* (1484), sorte de manuel épistolaire; *Carmina elegiaca* (1690); *Histoire de la guerre de Finale*, dans le supplément des *Rerum italicarum scriptores* (1747).

PHILÉMON n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, de la famille des méliphagidés, répandus de la Malaisie jusqu'en Nouvelle-Calédonie. (Les *philémons* ou *philédons* atteignent la taille d'un merle, ont une livrée généralement verdâtre avec le ventre blanc; leur bec porte à sa base une saillie plus ou moins forte.)



Philémon.

PHILÉMON et **BAUCIS**. Myth. Noms de deux époux de Phrygie, pauvres et accablés d'années, qu'Ovide a immortalisés dans ses *Métamorphoses* (liv. VIII). Voyageant sous la forme humaine, Jupiter et Mercure viennent leur demander l'hospitalité, qui leur a été refusée partout. Les deux vieux époux accueillent de leur mieux ces hôtes imprévus et, le lendemain, sur leur demande, les accompagnent sur une colline du voisinage, d'où ils voient tout le bourg et tous les environs submergés, excepté leur petite cabane, changée en un temple. Jupiter, s'étant fait connaître, promet à ce couple pieux et humain de lui accorder ce qu'il demanderait. Les deux époux souhaitèrent pour toute faveur de devenir les ministres du nouveau temple et de ne pas mourir l'un sans l'autre; lorsqu'ils eurent atteint l'extrême vieillesse, Baucis devint tilleul, tandis que Philémon se métamorphosait en chêne. La Fontaine a repris cette touchante légende de manière à surpasser son modèle.

Philemon et Baucis, opéra-comique en trois actes, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, musique de Ch. Gounod (Théâtre-Lyrique, 1860). Cet ouvrage, d'abord écrit en deux actes pour le théâtre de Bade, fut demandé par Carvalho, pour le Théâtre-Lyrique. On ajouta un troisième acte, qui fut inséré entre les deux actes primitifs. Le succès fut médiocre, malgré les grandes qualités de la partition. Le livret, tiré du poème de La Fontaine, est une aimable fantaisie mythologique. En 1876, la direction de l'Opéra-Comique fit entrer *Philémon et Baucis* dans son répertoire, mais en lui rendant sa forme primitive. Cette fois, le succès fut complet. Le premier acte surtout est empreint de fraîcheur et de poésie, avec sa jolie introduction pastorale, avec le duo charmant : *Du repos voici l'heure*, avec le chœur lointain des bacchantes, et la délicieuse romance de Baucis : *Philémon m'aimerait encore*, et les couplets de Vulcain.

PHILÉMON, poète comique grec, né en 361 av. J.-C., mort à Athènes ou au Pirée en 262. Philémon est un des principaux représentants de la comédie nouvelle. Il était originaire, suivant les uns, de Soles, en Cilicie; suivant d'autres, de Syracuse. Il vécut surtout à Athènes, où il débuta au théâtre vers 330. D'après Alciphron, il aurait passé quelque temps à la cour de Ptolémée, roi d'Égypte. Pendant ce voyage, une tempête le jeta sur les côtes de la Cyrénaïque, et il tomba au pouvoir du roi Magas, qu'il avait tourné en dérision, et qui, pour l'effrayer, lui fit appuyer une épée nue sur le cou. La tradition veut que le poète, presque centenaire, soit mort en plein théâtre, au moment où il venait d'être couronné, ou bien chez lui, en revoyant une de ses pièces, après un songe où il avait vu les neuf Muses sortir de sa maison. — Son fils, Philemon le Jeune, fut aussi poète comique. Il avait composé un grand nombre de pièces : 90 suivant Suidas, 97 suivant Diodore. Aucune ne nous est parvenue; mais nous connaissons les titres et les fragments d'une soixantaine. Philemon fut le rival de Ménandre, s'attachant d'ailleurs à peindre comme lui les mœurs du temps. Il a été souvent imité et traduit partiellement par les comiques latins, notamment par Plaute et

Cæcilius. Plaute a imité son *Emporos* dans le *Mercator*, son *Thesaurus* dans *le Trinummus* et sans doute son *Plasma*, dans la *Mostellaria*.

PHILÈNES (lès), nom de deux frères carthaginois qui, à en croire les Carthaginois, se seraient dévoués pour l'agrandissement de leur patrie, et qui sont le symbole des luttes de Carthage contre les colonies grecques de la Cyrénaïque. Pour terminer de longues contestations, Carthage et Cyrène convinrent d'envoyer chacune deux hommes, qui partiraient à la même heure, et de planter la borne de séparation où ils se rencontreraient. La rencontre eut lieu près de Cyrène. Accusés d'être partis avant l'heure fixée, les Philènes se laissèrent enterrer vifs, plutôt que de reculer. Leur tombe et deux autels érigés par leurs compatriotes servirent de borne au territoire carthaginois.



Philépitte.

PHILÉPITTE n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des pittidés, comprenant deux espèces de Madagascar, à livrée brune ou rousse, et qui se rapprochent des bréves.

PHILÈS (Manuel), poète byzantin du XIVe siècle. Il vécut à la cour des premiers Paléologues; la plus grande partie de son œuvre se compose de pièces de circonstance : requêtes, panégyriques, remerciements. On a de lui, en outre, un traité en vers sur la nature des bêtes (Περὶ ζώων ἰδιότητος), des dialogues, surtout de nombreuses épigrammes décrivant des œuvres d'art célèbres à Byzance. Fatiguant par son style boursouflé, Philès est pourtant très instructif. Ses poèmes didactiques ont été publiés dans les *Poetæ bucolici et didactici*, de la collection Didot; les autres dans l'édition d'E. Miller, *Manuelis Philæ carmina* (1855-1857).

PHILÉSIE n. f. Genre de liliacées comprenant des arbrisseaux dont l'aspect rappelle celui du buis et qui croît au Chili et dans les terres magellaniques.

PHILETÆROS, eunuque paphlagonien. Nommé gouverneur de Pergame par Lysimaque, il se rendit indépendant en 283 av. J.-C., gouverna pendant vingt ans et laissa ses Etats à son neveu Eumène Ier.

PHILÉTAS de Cos, critique et poète alexandrin, né à Cos vers 340 av. J.-C., mort vers 290. Il était maigre et délicat (on disait de lui, par plaisanterie, qu'il mettait des semelles de plomb pour ne pas être emporté par le vent), mais très vaillant. Il séjourna à Alexandrie sous le règne de Ptolémée Lagos, et fut précepteur de Ptolémée II Philadelphe (vers 295). Puis il retourna à Cos, où il eut pour élèves Aratos et Théocrite. Philétas avait composé d'assez nombreux ouvrages dont il reste quelques tragments, des traités de grammaire et de critique, un commentaire d'Homère, des *Atakta* (mélanges); beaucoup de poésies, des élégies où il célébrait sa maîtresse Bittis, des épigrammes, un recueil de *Paignia* ou poésies légères, un autre recueil intitulé *Télèphe* (du nom de son père), deux poèmes intitulés *Démèter* et *Hermès*. Properce l'a souvent imité.

PHILETIS ou **PHILITIS** (Dosithéo) [1740-1826], archevêque métropolitain et régent de Valachie. Son père avait été aumônier de Catherine Ire de Russie. Dosithée vécut onze ans en Russie et fut aumônier de la grande Catherine. En 1787, il devint évêque de Buzéo et, en 1793, archevêque de Valachie. Président du Grand Divan, il fit partie des régences de Valachie. En 1806, sa politique germanophile le fit persécuter par la Russie. Il dut abandonner le trône métropolitain à l'archevêque Ignace, russophile. Il encouragea le mouvement littéraire en Valachie à la fin du XVIIIe siècle et destina par testament un capital à l'envoi à l'étranger de jeunes gens pauvres et studieux. Ce testament s'exécute encore.

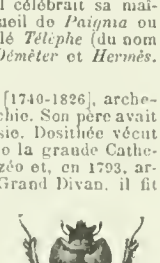

Philœure (réd. de moitié).

PHILŒURE n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, tribu des dynastinés, répandus en Amérique et en Asie orientale. (Les philœures sont des scarabées noirs ou bruns, brillants, avec les élytres profondément excavés ou ponctués.)

PHILHARMONIE (du préf. *phil*, et de *harmonie*) n. f. Amour passionné pour la musique.

PHILHARMONIQUE *nik'* adj. Se dit de certaines sociétés d'amateurs de musique : *Société* PHILHARMONIQUE.

PHILHÉLIADE (du gr. *philos*, ami, et *hélios*, soleil) n. f. Antiq. gr. Hymne en l'honneur d'Hélios ou d'Apollon, considéré comme dieu du jour. || On dit aussi PHILHÉLIE.

PHILHELLENE (*lè'lè-ne* — du gr. *philos*, ami, et *Hellên*, Grec) n. Partisan des anciens Grecs, des arts et de la civilisation de la Grèce. || Amateur des Grecs modernes, particulièrement de l'indépendance grecque.
— Adjectiv. : *Un écrivain* PHILHELLÈNE.

PHILHELLÉNISME (*lè'l, nism'*) n. m. Amour des Grecs modernes, intérêt qu'on leur porte, avec ou à cause de la sujétion où les a tenus la Turquie.

PHILHYDRE n. m. Bot. V. ENHYDRE.

PHILIATRA, ville de la Grèce Péloponèse prov. de Messénie, près de la mer Ionienne; 1 200 hab.

PHILIÂTRE (du préf. *phil*, et du gr. *iatreia*, médecine) n. m. Celui qui cultive la médecine par goût.

PHILIÂTRIE (*tri* — rad. *philiâtre*) n. f. Etude de la médecine, poursuivie pour le seul amour de la science.

PHILIÂTRIQUE (*trik'*) adj. Qui se raporte à la philiâtrie.

PHILIBEG ou **FILIBEG** (*bèk'*) n. m. Sorte de kilt ou jupon, que portent les montagnards écossais.

PHILIBERT (*bèr'*) n. m. Arg. Escroc qui achète des marchandises, et ne les paye pas.

PHILIBERT Ier, dit **le Chasseur**, duc de Savoie, né à Chambéry en 1461, mort à Lyon en 1482. Il succéda, en 1472, à son père Amédée IX, sous la tutelle de Yolande de France, sa mère. Cette princesse, contrariée par les comtes de Romans et de Bresse, qui lui disputaient la tutelle, le soustrait au Dauphiné, fut rétablie dans ses droits par son frère Louis XI, mais dut accepter l'alliance conclue entre la Savoie et la Bourgogne. Charles le Téméraire, craignant, après la bataille de Morat, qu'elle ne se prononçât contre lui, la fit enfermer au château de Rouvre. Louis XI fut alors nommé tuteur du jeune prince, qui épousa, en 1474, Blanche Marie Sforza. Yolande, ayant recouvré la liberté, reprit la régence, fit opérer une refonte des *Vetera statuta Sabaudiæ*, et mourut en 1478. Après la mort de sa mère, Philibert ne sut pas gouverner et mourut à Lyon, où il était allé voir le roi de France.

PHILIBERT II, dit **le Beau**, né à Pont-d'Ain en 1480 mort en 1504. Il essaya d'échapper à l'influence de la France, et épousa la fille de Maximilien, Marguerite d'Autriche. Il mourut à la chasse, à vingt-quatre ans; sa veuve éleva à sa mémoire la célèbre église de Brou.

Philiberte, comédie en trois actes, en vers, d'Emile Augier (Gymnase, 1853). — La scène se passe sous Louis XVI. La marquise de Grandchamp a deux filles : Julie, qui est jolie; Philiberte, que l'on trouve laide. Elle le fut, en effet, durant son enfance, et elle continue à souffrir d'une réputation qui n'est plus méritée. Trois gentilshommes, cependant, la courtisent : M. de Chamaraule, duc et cadet, qui, obligé par le roi à faire une duchesse, estime que Philiberte sera trop heureuse de devenir sa femme; le chevalier de Talmay, qui, s'ennuyant, se distrairait volontiers en la prenant pour maîtresse; enfin, Raymond de Taulignan, qui l'aime, mais qui est pauvre. Le vieux roué de la Régence évente ses rivaux; aussitôt il insinue à Philiberte que les hommages de Raymond s'adressent uniquement aux millions qu'elle apporte en dot, puis, à tout hasard, engage une querelle entre les deux jeunes hommes, et ils mettent flamberge au vent. Mais Talmay en est quitte pour une égratignure, et son adversaire épouse malgré tout Philiberte, éclairée à la fois sur son pouvoir de plaire et sur la pureté de l'amour de Raymond. Quant au duc, il se voit obligé de se contenter de sa vieille amie, la marquise de Grandchamp.

Philiberte n'est pas un chef-d'œuvre, mais une comédie fort bien tournée et des plus spirituelles. Les paradoxes ingénieux, les mots fins y abondent, et le vers se plie avec souplesse au ton de la conversation enjouée.

PHILIBERT-EMMANUEL, duc de Savoie. V. EMMANUEL-PHILIBERT.

PHILIBERTIE (*bèr'-ti*) n. f. Genre d'asclépiadacées, comprenant des arbrisseaux grimpants, à grandes fleurs, qui croissent dans l'Afrique tropicale.

PHILIDOR, nom sous lequel se fit connaître une famille nombreuse de musiciens français. Le nom patronymique de ces artistes était DANICAN, mais la tradition veut que le plus ancien d'entre eux, Michel Danican, hautboïste très habile, ayant charmé Louis XIII par le fini de son exécution, ce prince aurait dit qu'il lui rappelait absolument le talent d'un hautboïste italien nommé Filidori, venu de Sienne à Paris, quelques années auparavant. Les principaux membres de cette famille sont : **Michel Ier** *Danican*-Philidor, né en Dauphiné, mort en 1659; — **Jean**, mort à Paris en 1679; — **André**, fils aîné du précédent, né vers 1647, mort à Dreux en 1730. Virtuose distingué et laborieux, il fit partie des musiques de la Grande-Ecurie, de la chambre et de la chapelle royale. [Il composa la musique de deux opéras-ballets : *le Canal de Versailles* et *la Princesse de Crète*, et de plusieurs divertissements représentés à la cour. Bibliothécaire de la bibliothèque musicale du roi, il réunit dans une collection manuscrite, connue sous le nom de collection Philidor, la musique de tous les anciens ballets dansés à la cour, de plusieurs opéras de Lulli et de ses successeurs, puis de vieux airs de danse remontant jusqu'au règne de François Ier, etc.]; — **Jacques Ier**, frère cadet du précédent, né à Paris en 1657, mort à Versailles en 1708. [Il écrivit un grand nombre de marches de tambour et de timbales et d'airs de hautbois pour les gardes du corps, ainsi que des contredanses, etc.]; — **Anne**, fils d'André, né à Paris en 1681, mort en 1728. [Il fit représenter à la cour plusieurs ouvrages, et fut reçu comme flûtiste dans la musique du roi. Son plus beau titre de gloire est sans doute la création (1725) du Concert spirituel, dont les séances avaient lieu aux Tuileries, et qui vécut jusqu'en 1791]; — **François Ier**, frère du précédent, né à Versailles en 1689, mort en 1717 ou 1718. [Il fut admis à la chapelle royale en 1708, et plus tard dans les musiques de la chambre et de la Grande-Ecurie. On connaît de lui deux recueils de pièces pour flûte].

PHILIDOR (François-André **Danican-**), frère consanguin des deux précédents, surnommé **le Grand**, né à Dreux en 1726, mort à Londres en 1795, compositeur de génie et le premier joueur d'échecs de son temps. Admis dès l'enfance dans les pages de la musique du roi, il y fut élève de Campra. C'est surtout comme joueur d'échecs qu'il commença à se faire connaître. Il n'avait que vingt-deux ans lorsqu'il publia, à Londres, son *Analyse du jeu des échecs*, qui est restée classique. En 1759, il donna, à l'Opéra-Comique de la Foire, son premier ouvrage, *Blaise le Savetier*, dont le succès fut éclatant. Avec Monsigny et Duni, il fut le créateur du genre de l'Opéra-Comique, mais il aborda bientôt l'Opéra avec un chef-d'œuvre, *Ernelinde*, se distingua pas moins dans l'oratorio avec son *Carmen seculare*, et dans le genre de la musique religieuse avec son *Te Deum* et son *Miserere* aux funérailles de Rameau. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Blaise le Savetier* (1759), *le Quiproquo* ou *le Volage fixé* (1760); *le Jardinier et le Seigneur* (1761); *Sancho Pança dans son île* (1762); *le Bûcheron* ou *les Trois Souhaits* (1763); *le Sorcier* (1764); *Ernelinde* (1767); *le Jardinier de Sidon* (1768); *l'Amant déguisé* ou *le Jardinier supposé* (1769); *la Nouvelle Ecole des femmes* (1770); *le Puits d'amour* (1779); *l'Amitié au village* (1785); *Thémistocle* (1786); *la Belle Esclave* (1787); *Bélisaire* [posthume] (1796); etc.



Philidor

PHILINE n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des *philinidés*, répandus dans toutes les mers (La *philine aperta* se trouve sur les côtes de la Manche.)

PHILINIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches, renfermant les genres *philine* et voisins. — *Un* PHILININE.

PHILINTE, personnage du *Misanthrope*, de Molière. C'est l'homme du monde, sociable et indulgent. Il veut que l'on sacrifie quelquefois la vérité aux bienséances, et dissimule ses sentiments sous les dehors de la politesse; toutes choses qui mettent Alceste en fureur.
— Dans le langage courant, le nom de Philinte désigne un homme aimable, bienveillant, qui ne veut blesser personne par une critique trop vive.

PHILIPON DE LA MADELAINE (Louis), homme de lettres français, né à Lyon en 1731, mort à Paris en 1818. Il devint avocat du roi près du bureau des finances, et obtint, en 1786, l'intendance des finances du comte d'Artois. Au commencement de la Révolution, il perdit son emploi, fut décrété d'arrestation après le 10-Août, mais obtint plus tard la place de bibliothécaire au ministère de l'intérieur. On a de lui plusieurs comédies, en collaboration avec divers auteurs : *le Dédit mal gardé*, *Maître Adam* ou *le Menuisier de Nevers*, *Gentil-Bernard*, *les Troubadours*, *Chaulieu à Fontenay*, etc.; des chansons, remarquables par la grâce, la correction, etc.

PHILIPON (Charles), dessinateur et journaliste français, né à Lyon en 1800, mort à Paris en 1862. Elève, à Paris, du peintre Gros, il s'occupa beaucoup moins d'étudier le grand art que de faire des charges. En 1821, son père, qui le destinait au commerce, le rappela à Lyon. Mais la vocation satirique lui fit bientôt reprendre le chemin de Paris. Après la révolution de Juillet 1830, il fit paraître un journal hebdomadaire satirique, *la Caricature*, qui devint bientôt un véritable pamphlet contre les hommes au pouvoir, et succomba sous les procès de presse (1834). Le 1er novembre 1832, Philipon avait fondé le *Charivari*, qu'il vendit, en 1842, à une société d'actionnaires. Puis il créa le *Robert Macaire*, avec Daumier; *le Musée pour rire* (1839-1840), avec Louis Huart, Maurice Alhoy; *les Physiologies* (1840); *le Journal pour rire* (1849), qui devint, en 1857, *le Journal amusant*; *le Musée anglo-français* (1854), avec Doré. Outre les articles et les dessins de lui répandus dans ses journaux, on lui doit des brochures politiques, entre autres : *Aux prolétoires* (1838); enfin, *la Physiologie du flâneur* (1842), et la *Parodie du* « Juif errant » (1844), complainte constitutionnelle en dix parties, avec Louis Huart. — Son fils, EUGÈNE **Philipon**, mort en 1874, devint, en 1862, directeur du « Journal amusant ».



Ch. Philipon.

PHILIPPE n. m. Numism. Monnaie d'or ou d'argent frappée au nom de Philippe, roi de Macédoine, père d'Alexandre le Grand. || Ancienne monnaie d'Espagne.
— ENCYCL. Numism. anc. Le *philippe* avait pour types : à l'avers, tantôt une tête d'Apollon ou de Zeus laurée; tantôt une tête imberbe nue ou laurée; tantôt, enfin, une tête de Perséphonè, accompagnée de deux poissons; au revers, une figure dans un bige, ou un cavalier tenant une palme, avec la légende *philippou* (de Philippe), sous-entendu *nomisma*, monnaie. Les statères d'or de Philippe ont longtemps constitué dans tout le monde grec une sorte de monnaie internationale.



Monnaie d'or de Philippe II.

ANTIQUITÉ

PHILIPPE Ier, roi de Macédoine (vers le IXe s. av. J.-C.). Suivant Hérodote, ce Philippe était fils d'Argée et petit-fils de Perdiccas, un Argien de la famille des Téménides, qui avait fondé la dynastie macédonienne. Il aurait eu pour successeur son fils Æropos.

PHILIPPE II, roi de Macédoine (359-336), père d'Alexandre le Grand, né l'an 382 av. J.-C., assassiné en 336. Il avait été, dans sa jeunesse, amené comme otage à Thèbes, où il s'initia à la civilisation grecque, à la politique et à la guerre, auprès d'Epaminondas. Vers 360, il s'échappa et retourna en Macédoine. A la mort de son frère Perdiccas, il s'empara du pouvoir, comme tuteur de son neveu Amyntas, et, bientôt après, de la couronne, que lui disputèrent en vain deux compétiteurs. Il réorganisa le gouvernement, l'armée, créa la célèbre *phalange macédonienne*, et recula les bornes de ses Etats jusqu'au Strymon à l'E. et jusqu'au lac Lichnitis à l'O. Puis il s'empara des villes grecques qui l'empêchaient d'arriver jusqu'à la mer, Amphipolis, Pydna, Potidée, colonies athéniennes, enfin Crénides, qu'il nomma Philippes, et dont les mines d'or lui facilitèrent l'accomplissement de ses desseins. Il s'assura dans toute la Grèce, à prix d'argent, des partisans dévoués. Il n'estimait pas de *forteresse imprenable quand un mulet chargé d'or pouvait y monter*. Convoitant l'empire de la Grèce, il profita des divisions (que lui-même suscitait, des rivalités d'Etats et de cités. Profitant des troubles de la *guerre sacrée*, il s'empara de Méthone, où il eut l'œil droit crevé, d'Imbros, de Lemnos, intervint dans les troubles de la Thessalie, tenta de franchir les Thermopyles, mais fut arrêté par les Athéniens,

que l'éloquence clairvoyante de Démosthène avait un moment galvanisés. Forcé de reculer, il continua d'agiter la Grèce par ses intrigues, reprit l'offensive en 352, s'empara d'Apollonie (350), de Stagyre et enfin d'Olynthe, vainement secouru par Athènes (348). Puis il se fit appeler par les Béotiens pour terminer la première *guerre sacrée*, s'empara des Thermopyles, se fit admettre au conseil amphictyonique, se fit donner l'intendance du temple de Delphes, la présidence des jeux Pythiques et devint en quelque sorte l'arbitre de la Grèce (345). Malgré la paix conclue, il continuait ses intrigues et ses usurpations dans l'Eubée, dans le Péloponèse, dans la Chersonèse, etc., pendant que l'infatigable Démosthène armait Athènes et soulevait toutes les villes de la Grèce contre lui. Menacé par cette ligue formidable (338), Philippe fut sauvé par l'orateur athénien Eschine, qui lui était vendu, et qui détermina le conseil amphictyonique à le nommer généralissime de la deuxième *guerre sacrée* contre les Locriens. Philippe vole en Locride, s'empare d'Elatée et marche sur l'Attique. Les Athéniens, unis aux Thébains, tentèrent en vain de l'arrêter : la victoire de Chéronée le rendit maître de la Grèce. Puis il reprit le projet d'une grande expédition nationale contre les Perses, convoqua une diète à Corinthe et se fit nommer généralissime des forces helléniques. Au moment de réaliser ses vastes desseins, il fut poignardé par un de ses officiers, Pausanias, victime d'un outrage impuni, ou peut-être poussé au meurtre par Olympias, épouse répudiée de Philippe. Il laissait à son fils Alexandre une armée formidable, des trésors qui allaient rendre possible la conquête de l'Asie (336).

Philippe (le), ouvrage d'Isocrate, en forme de discours, composé en 346 av. J.-C. Hanté par le souvenir des guerres médiques, Isocrate voit dans le roi de Macédoine le chef attendu qui devait réaliser l'unité politique de la Grèce et la conduire contre les Perses. Il l'exhorte à jouer ce rôle, et la Grèce à seconder franchement Philippe. Rien ne montre mieux que cet ouvrage la sincérité du patriotisme d'Isocrate, mais aussi les illusions de sa naïveté.

Philippe (Lettres à), par Isocrate. Ces trois lettres, qui datent des dernières années de la vie d'Isocrate, et qui paraissent avoir été écrites entre 346 et 340 av. J.-C., traitent le même sujet que le *Philippe*.

Philippe III, surnommé **Arhidée**. V. Arhidée.

Philippe IV, roi de Macédoine, de 297 à 296 av. J.-C. Il était fils aîné de Cassandre. Il entretint des relations amicales avec Athènes, mais ne régna que quelques mois.

Philippe V, roi de Macédoine, de 221 à 178 av. J.-C. Il fut l'avant-dernier roi des Macédoniens. Il intervint d'abord dans la guerre des *Deux ligues*, prit parti pour Aratos et les Achéens, et battit les Étoliens (217). Il chercha ensuite à consommer l'entier asservissement de la Grèce, fit alliance avec Annibal, tenta de chasser les Romains de l'Illyrie, mais fut vaincu par eux à Apollonie (214). Ayant fait empoisonner Aratos, il s'attira la haine des Achéens ; les Romains, de leur côté, lui suscitèrent de nombreux ennemis. Après une suite de revers, il se vit contraint d'accepter une paix humiliante (205). Il n'en continua pas moins à fournir des secours à Annibal. Après la ruine de Carthage, Rome ne tarda pas à l'attaquer (200). Trois ans après, Philippe était complètement vaincu dans les plaines de Cynocéphales par Flamininus (197). Il dut renoncer à ses possessions et à ses alliances en Grèce, payer un tribut, licencier son armée et sa marine. Néanmoins, il reprit dans la suite ses projets, et il fit secrètement de nouveaux préparatifs, que la mort ne lui laissa pas le temps d'achever. Des chagrins domestiques vinrent l'aigrir encore : trompé par les calomnies de Persée, son fils naturel, il fit mettre à mort Démétrios, son fils légitime (181), et mourut consumé de regrets en 178. Persée lui succéda ; et, dix ans après, la Macédoine était réduite en province romaine.



Monnaie de Philippe V.

Philippe, roi syrien, fils d'Antiochos VIII, mort vers 57 av. J.-C. Tout son règne se passa en luttes contre ses frères, d'abord Antiochos X, qu'il chassa avec le concours des Egyptiens et de son frère Démétrios, puis contre Démétrios lui-même, enfin contre Antiochos XII, qui fut tué ; mais Philippe fut lui-même dépossédé par Tigrane, roi d'Arménie, en 83, et se retira à Antioche, où il mourut.

Philippe, prince juif, tétrarque de la Gaulonitide, de la Trachonite, de Batanea, fils d'Hérode le Grand, mort en 34 de notre ère. En mourant, son père le nomma tétrarque de trois provinces, et Auguste le confirma dans cette souveraineté, qu'il exerça de l'an 4 av. J.-C. jusqu'en 34 de l'ère chrétienne.

Philippe, médecin d'Alexandre le Grand (IVe s. av. J.-C.). Il guérit le roi de Macédoine d'une fièvre prise en se baignant dans le Cydnos. On l'accusa sans raison d'avoir voulu empoisonner son maître, qui lui donna une preuve touchante de sa confiance. Au moment où le médecin présentait un breuvage, le roi lui montra la lettre qui l'accusait, et but sans hésitation.

Philippe (L. Marcius), homme d'Etat romain. Préteur en 188 av. J.-C., consul en 186, il fut battu en Ligurie, puis envoyé en Grèce, et il décida Persée à suspendre les hostilités (170). Deux ans plus tard, consul de nouveau, il combattit Persée sans succès, et fut remplacé par Paul-Emile. Il obtint la censure en 164.

Philippe Lucius Marcius), orateur romain (commenc. du Ier s. av. J.-C.). Il fut consul en 91, et combattit les lois agraires proposées par le tribun Drusus. Cicéron, qui parle de lui dans le *Brutus*, faisait grand cas de son éloquence. Philippe devint censeur en 86, et chassa du sénat son oncle Appius Claudius. Par la suite, il appuya Pompée et contribua à lui faire donner le commandement de la guerre contre Sertorius en Espagne. Philippe avait une grande fortune, et un goût très vif du luxe.

Philippe (L. Marcius), fils du précédent, consul en 53 av. J.-C. Il épousa Atia, nièce de César, veuve d'Octavius, et mère d'Octavius, le futur empereur (Auguste). Il rebâtit le temple d'Hercule et des Muses, et construisit le portique connu sous le nom de *Portique de Philippe*.


M.-J. Philippe (buste antique).

Philippe (Marcus Julius), surnommé **l'Arabe**, empereur romain, né dans l'Iduméo en 204, mort en 249 de notre ère. Fils d'un brigand, il s'éleva par son mérite jusqu'à la dignité de préfet du prétoire, pendant la minorité de Gordien. Il fit massacrer celui-ci et prit la pourpre (244). Il fit la paix avec les Perses en leur abandonnant la Mésopotamie et célébra à Rome de grandes fêtes pour le millième anniversaire de la fondation de la ville (247). Mais des révoltes éclatèrent bientôt. Dèce lui fut opposé, et Philippe fut vaincu et tué à Vérone. — Son fils, Philippe, né en 237, qu'il avait associé à l'empire, fut tué à la bataille de Vérone, ou assassiné à Rome par les prétoriens.

SAINTS

Philippe (saint), un des douze apôtres, né à Bethsaïde (Galilée) au commencement de l'ère chrétienne, martyrisé à Hiérapolis (Phrygie) vers l'an 87. Après la mort de Jésus, on rapporte qu'il évangélisa la Scythie et la Phrygie. Saint Polycarpe, plus tard évêque de Smyrne, atteste dans une *Lettre* au pape saint Victor, citée par Eusèbe et saint Jérôme, qu'il mourut pour la foi à Hiérapolis. D'après le témoignage de saint Clément de Rome, il était marié et laissa trois filles, qui vouèrent leur virginité à Dieu et parvinrent à une extrême vieillesse. Les gnostiques, au rapport de saint Epiphane, avaient mis sous son nom un Evangile apocryphe. — Fête, dans l'Eglise latine, le 1er mai ; dans l'Eglise grecque, le 14 novembre.


Apparition de la Vierge à saint Philippe, d'après Alfonso Rodriguez.

— Iconogr. Une statue colossale en marbre, sculptée par Giuseppe Mazzuoli, dans la basilique de Saint-Jean de Latran, représente saint Philippe tenant une longue croix et ayant le pied gauche posé sur un dragon, image de Satan. D'autres statues de marbre d'un meilleur stylo ont été exécutées par Giovanni Bandini (cathédrale de Florence), Thorwaldsen. Le musée des Offices possède une remarquable peinture à la détrempe d'Albert Dürer, datée de 1516, et qui représente saint Philippe en buste. Une figure à mi-corps, peinte par Ribera, appartient au musée de Madrid. D'autres peintures ont été exécutées par Philippe de Champaigne (Louvre), J.-U. Mair (Belvédère), etc. Citons encore l'*Apparition de la Vierge à saint Philippe*, tableau d'Alfonso Rodriguez, à Messine.

Philippe (saint), l'un des sept premiers diacres, né probablement à Césarée, mort à Tralles (Asie Mineure) vers 80. Après son élection par les apôtres, il alla prêcher l'évangile dans la Samarie, où il rencontra Simon le Magicien ; il instruisit ensuite, sur le chemin de Jérusalem à Gaza, l'eunuque de la Candace, c'est-à-dire de la reine d'Ethiopie. Il retourna enfin à Azot, puis à Césarée. Il y habitait avec ses quatre filles, lorsque saint Paul et saint Luc vinrent lui demander l'hospitalité. La tradition lui attribue la fondation de l'Eglise de Tralles, et il en fut le premier évêque. — Fête, chez les Latins, le 6 juin ; chez les Grecs, le 11 octobre. Le texte des *Actes* lui donne le surnom d'*Evangéliste*.

— Iconogr. L'acte de saint Philippe qui a été le plus fréquemment représenté est le *Baptême de l'eunuque* de la Candace ; il a été figuré notamment par Nicolas Bertin, Chassériau, les frères Both, Claude Vignon, Dietrich, etc. Gosso a peint *saint Philippe prêchant* sur les ruines d'un temple païen, dans l'Asie Mineure (Salon de 1838) ; Gigoux, *Saint Philippe guérissant une malade* ; Th. Blanchet, *le Ravissement de saint Philippe* ; etc.

Philippe Benizi ou **Benizzi** (saint), général de l'ordre des servites, né à Florence en 1233, mort à Todi en 1285. Il étudia, à l'université de Paris, la philosophie et la médecine, pratiqua ensuite ce dernier art à Florence, puis à Padoue. Ayant renoncé au monde, il entra chez les *servites de la Bienheureuse Vierge Marie*, dont il devint général. A la mort du pape Clément IV (1269), la rumeur publique lui destinait la tiare, bien qu'il ne fût pas cardinal ; pour échapper à cet honneur, il se retira, durant plusieurs mois, dans la solitude. Au second concile de Lyon (1274), il se distingua par sa science. Il refusa l'archevêché de Florence et parvint à apaiser les dissensions des guelfes et des gibelins, qui troublaient cette ville. Clément X le canonisa en 1671. — Fête le 23 août.

Philippe de Néri (saint). V. Néri.

Philippe-du-Roule (église **Saint-**), à Paris. C'est en 1699 que fut érigée en paroisse, sous le vocable de Saint-Jacques et Saint-Philippe, l'ancienne chapelle de l'hôpital des ouvriers monnayeurs, sis au faubourg du Roule. L'importance de ce faubourg s'étant beaucoup accrue sous Louis XV, il fallut reconstruire l'église sur un plan plus vaste. Le nouvel édifice, achevé en 1784, est une œuvre médiocre de Chalgrin. C'est aujourd'hui une des églises paroissiales du VIIIe arrondissement.

FRANCE

Philippe Ier, roi de France, né en 1052, mort au château de Melun en 1108. Il était fils de Henri Ier et d'Anne de Russie. Il fut associé au trône en 1059, et régna en 1060 sous la régence de Baudouin V, comte de Flandre. Sa mauvaise conduite lui enleva bientôt la sympathie de l'Eglise, et il se fit détester des populations par ses brigandages sur les chemins. Il profita des démêlés qui avaient éclaté entre les héritiers de Geoffroy Martel, comte d'Anjou, pour obtenir la cession de Château-Landon et du Gâtinais. En 1072, il épousa Berthe, fille de Florent Ier, comte de Hollande. Celle-ci lui donna deux enfants : Louis, qui succéda à son père sous le nom de Louis VI, et Constance, qui épousa en premières noces Hugues, comte de Troyes, en secondes noces Bohémond, prince d'Antioche. En 1092, Philippe répudia Berthe, sous prétexte de parenté, puis il enleva et épousa Bertrade de Montfort, femme de Foulque, comte d'Anjou. Il encourut ainsi excommunications sur excommunications, mais il brava l'anathème. Cependant, il associa bientôt son fils Louis à la couronne, à cause de la difficulté où sa situation vis-à-vis de l'Eglise le plaçait pour l'administration du royaume. Bertrade aurait voulu assurer la succession au trône à ses propres enfants, Philippe et Florus. Louis fut obligé, pour se soustraire aux entreprises de sa belle-mère, de se réfugier auprès du roi d'Angleterre ; mais il retourna en France dès 1101 et, de ce moment, gouverna réellement. C'est sous le règne de Philippe Ier qu'eut lieu la conquête de l'Angleterre par les Normands (1066), et la première croisade (1095) à laquelle Philippe ne prit aucune part.


Sceau de Philippe Ier.


Tombeau de Philippe Ier, à Saint-Benoît-sur-Loire, près de Tours

Philippe II, dit **Philippe Auguste**, roi de France, né à Gonesse, près Paris, en 1165, mort à Mantes en 1223, fils de Louis VII, roi de France, et d'Adèle de Champagne. Il fut associé au trône en 1179, et succéda à son père en 1180. De bonne heure, le nouveau souverain fit preuve d'une habileté et d'une énergie surprenantes pour son âge. A la mort de Louis VII, le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, avait la régence ; mais le jeune roi ne tarda pas à se brouiller avec lui, et bientôt le réduisit à la paix, l'obligeant même à lui céder l'Amiénois et le Vermandois (1186). Il dirigea de violentes persécutions contre les Juifs que la population rendait responsables des calamités publiques. En 1187, éclata la lutte de Philippe Auguste contre l'Angleterre. Les divisions qui déchiraient la famille du roi anglais Henri II lui furent les auxiliaires les plus puissants. Par la capitulation d'Azai (juill. 1189), Henri II déclara lui faire hommage pour tous ses fiefs du continent, et céda les territoires du Graçai et d'Issoudun. Après sa mort, Philippe consentit à suivre le nouveau roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion, à la troisième croisade (1190). Dès le départ, il avait le projet arrêté de revenir avant son puissant voisin pour profiter de son absence. Les deux princes ne tardèrent pas, en effet, à se brouiller, et après la prise de Saint-Jean d'Acre, Philippe rentra en France. C'est à son instigation que l'empereur allemand Henri VI aurait fait arrêter Richard revenant à son tour de Terre sainte. Cependant, Philippe envahissait la Normandie, après avoir fait alliance avec le frère de Richard, Jean sans Terre. Richard revint en 1194. La guerre entre les deux princes, marquée des deux échecs de Philippe à Gisors et à Fréteval (1197), devait durer cinq ans (1194-1199), jusqu'à la mort de Richard, tué au château de Châlus. Philippe, aussitôt, suscita à Jean sans Terre, nouveau roi d'Angleterre, un rival en la personne d'Arthur de Bretagne, neveu de Richard et de Jean. Mais Jean sans Terre réussit à le prendre et à le faire assassiner. La cour de Philippe Auguste le condamna alors à perdre tous les fiefs qu'il avait en France, arrêt à la suite duquel Philippe mit la main sur la Normandie, le Maine, la Touraine et l'Anjou. En 1204, il refusa de participer à la quatrième croisade. Le rapprochement de Jean sans Terre avec le comte de Flandre, Ferrand de Portugal, détermina la campagne que Philippe mena si énergiquement sur les frontières du Nord en 1213-1214. L'accession de l'empereur Otton de Brunswick à l'alliance des ennemis de Philippe Auguste en fit une coalition redoutable, que le roi de France, énergiquement secondé par les Communes françaises, brisa à la bataille de Bouvines (1214). Philippe Auguste consolida le pouvoir royal, non seulement en étendant le territoire soumis à la couronne, mais en lui donnant une solide organisation administrative, par la création des baillis et des prévôts. Il courba définitivement sous sa main la féodalité, à laquelle il imposa la *quarantaine le roy*, et la puissance temporelle de l'Eglise. Il contribua à l'embellissement de Paris, qu'il dota d'une nouvelle enceinte, et où il fit édifier le premier Louvre et activer la construction de Notre-Dame. Il assista enfin à la création de l'Université (1208). C'est sous son règne qu'eut lieu la croisade contre les Albigeois (1209-1214) à laquelle il ne prit pas de part active, non plus qu'à la quatrième croisade (croisade de Constantinople). — Philippe Auguste avait épousé en premières noces Isabelle, fille de Baudouin V, comte de Hainaut, morte en 1190 ; en secondes noces, il épousa Ingeburge, fille de Waldemar le Grand, roi de Danemark, sacrée le 15 août 1193, répudiée le 5 novembre de la même année ; en juin 1196,


Sceau de Philippe II.

il épousa Agnès, fille de Berthold de Méranie, dans le Tyrol. D'Isabelle il eut un fils, qui lui succéda sous le nom de Louis VIII; d'Agnès un fils, Philippe, dit Hurepel, comte de Clermont, et une fille, Marie.

— Bibliogr. : Léopold Delisle, *Catalogue des Actes de Philippe Auguste* (Paris, 1856); A. Cartellieri, *Philipp II August, König von Frankreich* (Leipzig, 1899).

— Icon. Dans un tableau intitulé *la Bataille de Bouvines* (musée de Versailles), Horace Vernet a représenté un épisode raconté par les chroniqueurs, d'après lesquels Philippe Auguste, au moment où la bataille allait s'engager, aurait déposé sa couronne sur l'autel en l'offrant au plus digne, et ses barons lui auraient répondu avec des acclamations que nul n'en était plus digne que lui.



Philippe Auguste à Bouvines, d'après Horace Vernet.

Philippe Auguste (Les Gestes de), chronique latine de Guillaume le Breton. Ce personnage, chapelain de Philippe Auguste, a été le témoin oculaire de la plupart des faits qu'il raconte. Cette chronique est, pour la première partie (jusqu'en 1208), un remaniement de celle de Rigord, et, de 1208 à 1220, une œuvre originale. Guillaume le Breton est aussi l'auteur d'un poème latin en hexamètres fort élégants intitulé *la Philippide* (Philippis), où il raconte les mêmes événements que dans sa chronique. Ces deux ouvrages ont été publiés dans la *Collection des historiens des Gaules et de la France* et par H.-F. Delaborde dans la collection de *Mémoires* publiés par la Société de l'Histoire de France (1882-1885).

Philippe III, dit le Hardi, roi de France, né à Poissy en 1245, mort à Perpignan en 1285. Fils de saint Louis et de Marguerite de Provence, il monta sur le trône en 1270. Il avait suivi son père à la huitième croisade et fut proclamé roi sous les murs de Tunis. La mort d'Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, accroissait bientôt le royaume du Poitou et du comté de Toulouse. Pieux et peu lettré, Philippe III fut dominé, pendant la première partie de son règne, par son favori, Pierre de La Broce. Sa première femme, Isabelle, fille de Jacques Ier, roi d'Aragon, mourut en 1271. Trois ans plus tard, le roi épousa Marie (fille de Henri III, duc de Brabant), dont l'influence détrôna celle de Pierre de La Broce, qui fut enfermé à la tour de Jonville et pendu à Montfaucon (1278). De l'expédition d'Aragon, qui signala la fin du règne, et fut entreprise pour venger le massacre des Vêpres siciliennes (1282), le pape Martin IV fut en partie responsable. Il était Français et avait été conseiller de Philippe III. Pierre III d'Aragon dirigeait le mouvement gibelin en Italie. Le pape le déclara déchu de son trône, et offrit la couronne d'Aragon au roi de France (1283). La guerre fut arrêtée après la défaite de la flotte française, chargée de ravitailler l'armée, par l'amiral Roger de Loria. Philippe III mourut à Perpignan, où son armée avait dû battre en retraite.



Sceau de Philippe III.

Bibliogr.: Ch.-V. Langlois, *le Règne de Philippe III le Hardi* (Paris, 1887).

Philippe IV, dit le Bel, roi de France, né à Fontainebleau en 1268, mort en 1314. Il était fils de Philippe III le Hardi et d'Isabelle d'Aragon. Sur sa personne, sur son caractère, les écrivains contemporains ne nous ont laissé que des témoignages indécis ou contradictoires. Tous parlent de sa beauté physique; quelques-uns le donnent comme très prudent et très pieux. Villani et Geoffroi de Paris affirment la faiblesse de sa volonté et incriminent ses conseillers, dont le rôle fut, à la vérité capital. Les *légistes* – tel est le nom qu'on leur a donné — apporteront au roi, avec un dévouement absolu à sa cause, qui était le leur, un sens très vif de la tradition romaine, qui établissait, en droit, le pouvoir absolu du prince, et de la tradition nationale, qui retrouvait, par delà le morcellement féodal de la fin du XIIIe siècle, la France unifiée de Charlemagne ou la Gaule de César. Pierre Flotte, Guillaume de Nogaret, Guillaume de Plaisians, Raoul de Presles, Enguerrand de Marigny, etc., sont les plus fameux de ces *chevaliers ès-lois*.



Sceau de Philippe IV

La politique extérieure qu'ils inspirèrent à Philippe le Bel inégalement heureuse dans ses résultats, témoigna pourtant toujours d'une remarquable clairvoyance. Bientôt après son avènement, le roi mit fin, par le traité d'Agnani (1295), à la guerre d'Aragon où Philippe III avait succombé, pour tourner tous ses efforts contre l'Angleterre et la Flandre. Tandis qu'Edouard Ier était retenu par sa lutte contre les Gallois, le roi de France occupa la Guyenne et s'allia contre lui aux Ecossais (1295). C'est seulement deux ans après qu'Edouard Ier, soutenu par le comte de Flandre et par le comte de Bar, peut passer sur le continent (1297) et obtenir bientôt du roi de France la signature du traité de Montreuil (1299), où Philippe, d'ailleurs, commet la faute de marier sa fille Isabelle au fils du roi d'Angleterre (plus tard Edouard II), en lui donnant en dot précisément la Guyenne : les droits à la couronne de France qu'Edouard III, fils d'Isabelle, fera valoir au début de la guerre de Cent ans proviennent de ce mariage. Entre temps, le comte de Flandre, Gui de Dampierre, avait été puni de son alliance avec l'Angleterre par la rapide conquête de son pays (1297). Mais en mai 1302 les exactions des agents de Philippe le Bel amenaient le massacre des Français à Bruges (*matines de Bruges*), et une première expédition du roi finissait par le désastre de Courtrai (juin 1302). Lorsque, deux ans après, Philippe put prendre sa revanche à la journée de Mons-en-Puelle (1304), il en profita pour signer le traité d'Athis-sur-Orge, où il reconnaissait l'indépendance de la Flandre, quitte à se faire céder bientôt par le comte Robert les châtellenies de Béthune, Lille et Douai.

Par contre, les efforts du roi obtenaient sur les frontières de l'empire d'importants succès. Une alliance était signée, à Vaucouleurs, avec Albert d'Autriche (1299). Le comte Henri de Bar devait prêter hommage pour une partie du Barrois (1301). Lyon et Viviers reconnaissaient la suzeraineté royale; l'influence française faisait des progrès décisifs en Lorraine. Enfin, le domaine capétien s'était accru, sous le règne de Philippe le Bel, par mariage ou héritages, de la Navarre, de la Champagne, de la Brie, de la Marche, de l'Angoumois, de la Franche-Comté.

Il est vraisemblable que la politique extérieure de Philippe le Bel aurait obtenu des résultats plus considérables encore, si elle n'avait pas été entravée par les graves difficultés financières où l'étendue des entreprises du roi, jetait à ce moment la monarchie capétienne. Le roi dut recourir aux expédients les plus dangereux. Ce furent d'abord les altérations presque incessantes des monnaies, les persécutions dirigées contre les juifs et les Lombards (1306, 1311), les taxes extraordinaires ou arbitraires; ce furent surtout les impositions établies sur les biens de l'Eglise et des ordres religieux d'où sortirent les deux graves conflits de Philippe le Bel avec Boniface VIII, puis avec les Templiers. La lutte avec Boniface VIII, marquée par les bulles *Clericis laicos* (1296), *Romana mater* (1297), *Ausculta fili* (1302), permit à Philippe le Bel de se présenter aux états généraux de 1302 et de 1303 comme le défenseur du pouvoir laïque national contre les empiètements de Rome. Elle s'achèva par l'attentat d'Agnani, dont Boniface VIII mourut de douleur (1303). Son second successeur, l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Goth, élu sous la pression de Philippe le Bel, devait, sous le nom de Clément V, inaugurer à Avignon la « captivité de Babylone » et livrer au roi l'ordre des Templiers, trop puissant aux yeux de la papauté, trop riche aux yeux de Philippe le Bel. En 1307, tous les templiers de France étaient arrêtés le même jour, leurs biens confisqués, et un procès long et brutal s'engageait, qui se termina, en 1312, par la suppression de l'ordre et par le supplice du grand-maître Molay (1314). La légende courut que le grand maître, sur son bûcher, avait assigné le roi à comparaître, sous un an au tribunal de Dieu. Philippe mourut quelques mois après; ses derniers jours avaient été attristés par les scandales auxquels furent mêlées ses brus, Blanche, Jeanne et Marguerite de Bourgogne. Avec lui s'était achevée l'évolution, commencée dès Philippe Auguste, par laquelle la royauté capétienne cessait d'être la plus considérable des agglomérations féodales de France, pour devenir un véritable Etat moderne. — Philippe le Bel avait épousé, en 1284, Jeanne de Navarre; il en eut trois filles et quatre fils, dont trois furent rois après lui.

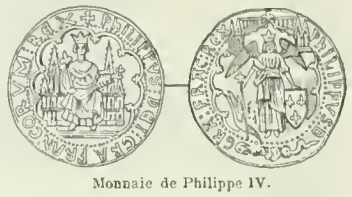

Monnaie de Philippe IV.

— Bibliogr. : Edg. Boutaric, *la France sous Philippe le Bel* (Paris, 1861); A. Vuitry, *les Monnaies sous Philippe le Bel et ses trois fils* (Paris, 1879); Frantz Funck-Brentano, *Philippe le Bel en Flandre* (Paris, 1896).

Philippe V, dit le Long (en raison de sa haute taille), roi de France et de Navarre, né en 1294, mort à Longchamp en 1322. Il était fils de Philippe le Bel et de Jeanne de Navarre. Il porta tout d'abord le titre de comte de Poitiers, ayant ce comté en apanage. Il épousa, en 1307, Jeanne, fille d'Otton IV, comte palatin de Bourgogne, qui lui apportait la Franche-Comté. Jeanne fut compromise dans les aventures scandaleuses de Marguerite et de Blanche de Bourgogne, et enfermée à Dourdan; mais son innocence fut reconnue, et elle retourna auprès de son mari. Philippe V avait l'intelligence pratique de son père, sa décision et ses qualités d'administrateur. A la mort de son frère, Louis X, qui n'avait pas d'enfant, mais laissait sa veuve enceinte, Philippe réunit le Parlement, qui lui donna la régence. Le 15 novembre 1316, Clémence de Hongrie accouchait d'un fils (Jean Ier le Posthume), mais l'enfant mourut quelques jours après. Philippe se proclama roi, invoquant le texte de la loi salique (paragraphe 6 du titre LXII) : « *De terra vero salica nulla portio hereditatis mulieri veniat, sed ad virilem sexum tota terræ hereditas perveniat.* » La rapidité de ses décisions déconcerta ses adversaires. Le règne de six ans de Philippe le Long est marqué par la publication d'un grand nombre d'ordonnances, qui codifient les progrès réalisés depuis un siècle par l'administration royale. Philippe V s'efforça d'assurer en France l'unité des monnaies, des poids et mesures. C'est à lui que l'on doit la première organisation de la Cour des comptes. En 1320, il donna en mariage sa troisième fille à Louis de Nevers, fils du comte Robert de Flandre, et réussit à annexer au domaine les châtellenies de Lille, Douai et Orchies.



Sceau de Philippe V.

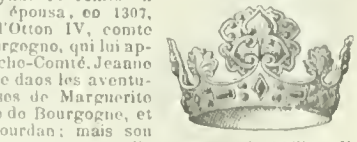

Couronne de Philippe V.

Philippe VI, dit de Valois, roi de France, né en 1293, mort à Nogent-le-Roi en 1350. Il était fils de Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, et de Marguerite de Sicile. Il fut nommé régent du royaume en 1328, à la mort de son cousin germain, Charles IV, dont la femme, Jeanne d'Evreux, était enceinte. Celle-ci accoucha d'une fille, Blanche, et Philippe VI fut proclamé roi de France. Il y avait deux autres prétendants à la couronne : Philippe, comte d'Evreux, qui avait épousé Jeanne de Navarre, fille de Louis X, et Edouard III, roi d'Angleterre, petit-fils, par sa mère Isabelle, de Philippe le Bel. Cependant, Edouard III reconnut d'abord Philippe VI, et lui prêta hommage pour ses fiefs français. Avec Philippe de Valois, la tradition capétienne fut rompue. Il apportait le caractère de Charles de Valois, artiste, brave, mais léger, dissolu et dépourvu de sens pratique. Dès la première année de son règne, Philippe de Valois avait dirigé une importante expédition en Flandre pour soutenir son vassal Louis de Nevers, comte de Flandre, contre ses sujets révoltés. Elle se termina par la sanglante victoire de Cassel (1328). Bientôt éclatait la guerre de Cent ans, causée surtout par les prétentions rivales de la France et de l'Angleterre d'une part sur la Guyenne, de l'autre sur la Flandre. Les armes de Philippe de Valois subirent de graves échecs sur mer, défaite du port de l'Ecluse (1340) et sur terre, défaite de Crécy en Ponthieu (1346). Après cette défaite il alla chercher un asile au château de Broze. (V. ouvair.) Calais dut ouvrir ses portes au roi d'Angleterre, après un siège mémorable (1347). Pour comble de calamité, une épouvantable épidémie de peste noire vint ravager la France. Cependant, le domaine ne cessait de s'agrandir. Philippe réunissait son apanage (Valois, Chartres, Anjou, Maine), Philippe d'Evreux lui cédait la Champagne et la Brie; il achetait Montpellier au roi de Majorque et le Dauphiné à Humbert II. Philippe avait épousé en premières noces Jeanne, fille de Robert II, duc de Bourgogne, morte à Paris en 1348; en secondes noces (1349), Blanche de Navarre, fille de Philippe d'Evreux. De sa première femme, il eut deux fils, dont l'aîné lui succéda (Jean II), et le second fut Philippe, duc d'Orléans.



Sceau de Philippe VI.



Statue funéraire de Philippe VI. (Abbaye de Saint-Denis.)

— Bibliogr. : *les Chroniqueurs contemporains*, publiés dans *Dom Bouquet*, t. XXI; *les Grandes chroniques de Saint-Denis*, édit. Paulin (Paris, 1835); *Chronique des quatre premiers Valois*, édit. de la Société de l'histoire de France (1862).

ALLEMAGNE

Philippe de Souabe, empereur d'Allemagne, né en 1170, assassiné à Bamberg en 1208. Dernier fils de Frédéric Barberousse et de Béatrice de Bourgogne, il fut pourvu par son frère Henri VI de la Toscane et des biens de la comtesse Mathilde, puis, à la mort de son frère Conrad, de la Souabe (1196). Il épousa, en 1197, Irène, fille de l'empereur Isaac l'Ange, espérant par là réunir sur sa tête les deux empires d'Orient et d'Occident. A la mort de Henri VI, il fut élu roi des Romains par les partisans des Hohenstaufen et de la suprématie impériale sur le pouvoir pontifical (1098), et couronné à Mayence, tandis que son compétiteur Othon de Brunswick l'était à Aix-la-Chapelle. Il avait eu d'abord l'avantage dans la lutte contre lui, lorsque Innocent III se déclara pour Othon (1201). Après avoir négocié sa réconciliation avec le pape, il s'apprêtait à écraser Othon à Bamberg, quand il fut assassiné par Othon de Wittelsbach.

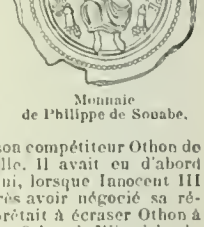

Monnaie de Philippe de Souabe.

ESPAGNE

Philippe Ier, le Beau, archiduc d'Autriche et roi de Castille, né à Bruges en 1478, mort à Burgos en 1506. Il était fils de Maximilien Ier d'Autriche, et de Marie de Bourgogne. En 1496, il épousa doña Juana d'Aragon, fille de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille. La mort de l'infant don Juan d'Aragon (1497), de l'infante Isabelle, sa sœur aînée (1498) et du fils qu'elle avait eu du roi de Portugal (1500), fit des deux époux les héritiers présomptifs de la monarchie espagnole. Philippe se rendit en Espagne, où il séjourna quelques mois (1502), et, en repassant en France, signa avec Louis XII le traité de Lyon, qui réglait les difficultés pendantes en Italie entre la France et l'Aragon. Ferdinand refusa de le confirmer. Louis XII accusa

alors l'archiduc de l'avoir trompé, et Philippe ne tarda pas à se brouiller avec son beau-père. Bientôt doña Juana, égarée par la jalousie, commença à donner des marques évidentes de dérangement d'esprit. A la mort d'Isabelle (1504), Philippe le Beau fut appelé en Espagne par l'aristocratie castillane. Il débarqua à La Corogne (1506) et com-

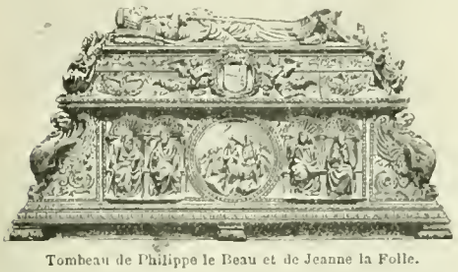

Tombeau de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle.

mença aussitôt à négocier avec son beau-père, qu'il renvoya en Aragon. Philippe, resté maître du terrain, perdit bientôt sa popularité en cherchant à faire interdire sa femme, pour cause de folie. Sa situation devenait difficile quand la fièvre l'emporta. Il laissait deux fils, dont l'un fut Charles-Quint et l'autre Ferdinand, empereur d'Allemagne.

— Iconogr. Charles-Quint fit élever à la mémoire de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle, dans la cathédrale de Grenade, un fastueux mausolée, monument remarquable de la sculpture espagnole au XVIe siècle.

Philippe II, le Prudent, roi d'Espagne, fils de Charles-Quint et d'Isabelle de Portugal, né à Valladolid en 1527, mort à l'Escurial en 1598. Il eut pour maîtres don Juan Martinez Siliceo, archevêque de Tolède, et le grand commandeur de Castille, don Juan de Zuñiga. A seize ans, Charles-Quint lui confiait la régence d'Espagne pendant un de ses voyages. Déclaré duc de Milan en 1540, il fut fait roi de Naples et de Sicile en 1554, lors de son mariage avec Marie Tudor, reine d'Angleterre, devint, en 1555, souverain des Pays-Bas et, en 1556, roi d'Espagne par l'abdication de son père. Sans avoir la grandeur et la noblesse d'esprit de l'empereur, Philippe II posséda de très remarquables qualités de travail, d'application, de persévérance et d'habileté diplomatique. Mais la religion et l'autorité, telles qu'il les comprenait, ne pouvaient faire de lui qu'un fanatique et un tyran. Il voulut être, en face de la Réforme, le champion armé du catholicisme dans toute l'Europe. Il voulut asservir tous ses sujets pour asservir ensuite le monde avec toutes les forces de l'Espagne, sans tenir compte des signes d'épuisement que celle-ci, fatiguée par les grandes guerres du règne de Charles-Quint, commençait à donner.



Sceau de Philippe II.

Sa première entreprise, favorisée par l'alliance de l'Angleterre et la possession des Pays-Bas, fut dirigée contre la France. Egmont remporta sur l'armée française une brillante victoire à Saint-Quentin (1557), mais la reprise de Calais par le duc de Guise et la mort de Marie Tudor amenèrent le traité de Cateau-Cambrésis. Philippe épousait une fille du roi de France, et les Français abandonnaient l'Italie, mais le royaume n'était pas entamé. Pendant trente ans, Philippe assista de loin à l'agonie de la maison de Valois. En 1589, il crut toucher à son but. En 1590, son lieutenant Farnèse obligea Henri IV à lever le siège de Paris. En 1593, les Etats de la Ligue donnèrent la couronne à l'infante Isabelle-Claire, mais l'énergie du Parlement, la conversion de Henri IV, le réveil du sentiment national ruinèrent les plans du roi d'Espagne ; la garnison espagnole dut évacuer Paris et, après une dernière guerre, Philippe, découragé, signa la paix de Vervins (1598) sur les bases du traité de Cateau-Cambrésis.



Philippe II.

L'Angleterre, qu'il avait un instant gouvernée, le tentait. Il chercha à épouser Elisabeth ; repoussé par elle, il se retourna vers la France, mais les rapports entre l'Espagne et l'Angleterre devinrent de plus en plus hostiles, jusqu'au jour où Philippe s'annonça comme le vengeur de Marie Stuart et envoya à la conquête de l'Angleterre l'invincible Armada, dont l'échec consomma la ruine de la marine espagnole.

Les Pays-Bas étaient le plus beau domaine de l'Espagne en Europe. L'avidité et l'intolérance de Philippe les soulevèrent contre lui (1572). Le duc d'Albe, don Luis de Requesens, don Juan d'Autriche, Alexandre Farnèse, ne purent venir à bout de réprimer cette révolte de tout un peuple. L'assassinat de Guillaume d'Orange ne termina pas la lutte. Philippe dut finir par céder à sa fille Isabelle-Claire les provinces du Sud, dévastées par trente ans de guerre (1598).

En Italie, Philippe ne put réussir à imposer l'Inquisition aux peuples du Milanais ni à ceux du royaume de Naples.

Sur mer, don Juan d'Autriche gagna contre les Turcs la glorieuse bataille de Lépante (1571) ; mais Kilidz-Ali prit Tunis en 1574, et les pirates barbaresques se rendirent de plus en plus redoutables au commerce espagnol.

Sur un seul point, Philippe réussit. Le roi de Portugal, dom Sébastien, était mort dans la défaite d'Alcazar-Kebir (1578), laissant toute son armée morte ou prisonnière aux mains des Marocains. La couronne revint au cardinal dom Henri et, à la mort du prélat, Philippe II se mit en devoir d'occuper le royaume. Le duc d'Albe écrasa à Alcantara l'armée du duc de Crato. Le 16 avril 1581, Philippe était reconnu roi de Portugal.

A l'intérieur, le règne de Philippe II fut marqué par une horrible guerre civile et par de tragiques événements. Ce fut d'abord le soulèvement des Morisques, durement châtiés par don Juan d'Autriche et transportés dans différentes provinces du nord de l'Espagne ; la folie et la mort de l'infant don Carlos (v. ce nom), enfin la lutte contre Antonio Pérez. (V. Pérez.) Ce règne terrible finit dans l'horreur. Philippe, depuis longtemps tourmenté de la goutte, subit une douloureuse agonie de cinquante-trois jours, pendant lesquels son corps, couvert d'ulcères, n'était plus qu'une infecte plaie.

Si extraordinairement puissante était alors la sève qui débordait de la nation espagnole, que la civilisation castillane présenta sous Philippe II un spectacle des plus brillants. Le roi protégea les arts, bâtit l'Escurial, Aranjuez, le palais et la cathédrale de Valladolid, la Casa de Contratacion de Séville. Pantoja de La Cruz, Sanchez Coello, Ribalta, soutenus par les encouragements du roi, commencèrent la réputation de la peinture espagnole. Luis Vives et Diego de Mendoza furent de vrais savants. La gloire de Cervantes est immortelle.

— Bibliogr. : *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España ; Memorias de la R. Academia de la historia*, t. VII ; *Actas de las Cortes de Castilla* (1877 et ann. suiv.), 13 vol. pour le règne de Philippe II ; Gachard, *Lettres de Philippe II à ses filles* (Paris, 1884).

— Iconogr. Le peintre favori de Philippe II fut le Hollandais Antonis de Moor (Antonio Moro). Le musée de Madrid possède un portrait en buste de Philippe II par Ant. Moro ; il en existe un autre dans la collection de lord Spencer. Le Titien nous a laissé d'admirables portraits de Philippe II. Un des plus beaux appartient au musée de Naples. Il y en a, au palais Pitti, à Florence, une répétition. Le musée de Madrid a un portrait en pied de Philippe II, par le Titien, dont le coloris a conservé tout son éclat. Dans une autre peinture du Titien, Philippe II, coiffé d'une toque, est assis sous une tente, au milieu d'un riche paysage.



Philippe II (d'après le Titien). [Palais Pitti.]

Au Louvre est un tableau de Paris Bordone, qui passe pour représenter Philippe II et son précepteur. Le musée de Madrid a un portrait équestre de *Philippe II couronné par la Victoire*, de Rubens, et un Philippe II âgé, peint par Juan Pantoja de La Cruz.

Philippe I, tragédie d'Alfieri (1774). Antérieur au *Don Carlos* de Schiller, le *Philippe II* d'Alfieri est basé sur la même tradition, démontrée fausse aujourd'hui, et qui, faisait de don Carlos le rival heureux de son père Alfieri en a tiré des scènes d'une grande beauté ; il a surtout, dans sa tragédie, présenté avec une effrayante vérité la profonde dissimulation du monarque espagnol.

Philippe III, roi d'Espagne, fils de Philippe II et de sa quatrième femme doña Ana d'Autriche, né et mort à Madrid (1578-1621). Devenu roi en 1598, il trouva un royaume déjà ruiné, et abandonna le gouvernement effectif au duc de Lerma. Celui-ci n'eut qu'un mérite : il comprit que l'Espagne avait besoin de la paix. Il signa un traité avec l'Angleterre (1604), une trêve avec la Hollande (1609) ; il maria l'héritier du trône à une sœur du roi de France, et le roi de France, Louis XIII, à une infante d'Espagne, Anne d'Autriche (1612). Mais les gaspillages des ministres empêchèrent les finances de se réorganiser, et l'expulsion des Morisques acheva la ruine de l'Espagne. Philippe II avait cantonné les Morisques en Andalousie, en Castille et même en Galice ; sur les prières de Ribera, archevêque de Valence, Philippe III consentit à les expulser. Les Morisques furent (sept. 1609-juill. 1610) transportés en Afrique, où un grand nombre périrent ; 40.000 révoltés, réfugiés dans les montagnes de Valence, furent égorgés ou réduits en esclavage. L'Espagne y perdit un demi-million de ses meilleurs agriculteurs et artisans. La fin du règne de Philippe III fut marquée par la disgrâce du duc de Lerma (1618), remplacé par son propre fils, le duc d'Uceda, qui continua d'ailleurs à se conduire par les mêmes maximes jusqu'à la mort du roi.

— Iconogr. Velasquez a fait un magnifique portrait équestre de Philippe III, (musée de Madrid). Au palais Durazzo, à Gênes, est un portrait de Philippe III, par Rubens. Des portraits de ce même prince ont été gravés, d'après Rubens, par P. de Jode le jeune et Meyssens.

Philippe IV, roi d'Espagne, fils et successeur du précédent, né en 1605, mort en 1665. Il succéda à son père en 1621. Il sembla tout d'abord que le jeune roi allait enfin arrêter la décadence de la monarchie, mais son extrême jeunesse et sa passion pour les plaisirs le livrèrent à l'influence funeste du comte-duc d'Olivarez, qui perdit en moins de vingt ans tout ce qui restait à perdre en Espagne. Dès 1622, la guerre recommença entre l'Espagne et les Provinces-Unies, à la mort de l'archiduc Albert. Les Espagnols s'emparèrent de Bréda en 1625 et battirent les Hollandais à Nordlingen ; mais les flottes hollandaises parurent plusieurs fois sur les côtes d'Espagne et du nouveau monde, et le prince Frédéric-Henri s'empara de Bois-le-Duc en 1629. Les affaires de la Valteline (1626) et de Mantoue (1631) se terminèrent à la satisfaction de la France. En 1635, Olivarez entraîna l'Espagne dans la guerre de Trente ans. Tandis que la prise d'Arras (1604), celle de Perpignan (1642) et les victoires de Rocroy (1643) et de Lens (1648) anéantissaient l'armée espagnole, la tyrannie du comte-duc soulevait la Catalogne et le Portugal. Un instant le roi parut se réveiller. Olivarez fut disgracié (1643) ; l'énergique reine d'Espagne, Isabelle de Bourbon, fille de Henri IV, excita par son courage l'admiration de ses sujets, mais elle mourut (1644) ; son fils, don Baltazar Carlos, la suivit au tombeau (1646), et le roi retomba sous la tutelle de don Luis Mendez de Haro. En 1648, il fit la paix avec la Hollande. Les troubles de la Fronde lui donnèrent un excellent général en la personne de Condé, mais la défaite des Dunes obligea le roi d'Espagne à signer la paix des Pyrénées, qui lui coûtait le Roussillon et l'Artois. Après douze ans de guerre, la Catalogne fut reconquise (1652 ; quant au Portugal, il déjoua tous les efforts de Philippe. Tombé dans une grande mélancolie et une minutieuse dévotion, Philippe mourut de chagrin et de lassitude laissant pour héritier un prince de quatre ans qui devait être le dernier de sa maison.



Philippe IV, d'après Velasquez (Florence).

— Iconogr. Rubens a fait de Philippe IV deux portraits équestres. Escurial et collection royale d'Angleterre. Deux autres portraits du roi, dus au même peintre, se trouvent au musée de Munich et à la galerie Suermondt, à Aix-la-Chapelle. Velasquez exécuta en 1623 le portrait de Philippe IV, aujourd'hui perdu. Le *Portrait équestre de Philippe IV*, par Velasquez, qui est au musée de Madrid, est une merveille. La National Gallery possède une belle peinture de Velasquez, qui décorait autrefois le palais de Madrid, et qui représente *Philippe IV chassant le sanglier dans le parc du Pardo*. Enfin, de nombreuses répétitions des précédents tableaux ou des portraits originaux existent dans les musées et les collections particulières de l'Europe. — En sculpture, il faut mentionner la belle statue équestre de Philippe IV, sur la place de l'Orient, à Madrid, exécutée à Florence par Pietro Tacca, d'après une peinture de Velasquez et fondue en 1640.

Philippe V, premier roi d'Espagne de la maison de Bourbon, né à Versailles en 1683, mort à Madrid en 1746. Second fils du grand Dauphin, il reçut de son grand-père, Louis XIV, le titre de duc d'Anjou et fut appelé au trône d'Espagne en 1700, par le testament de Charles II, accepté par Louis XIV. Prince de caractère et d'intelligence assez ordinaires, trop français au gré des Espagnols, trop espagnol au gré des Français, Philippe V montra néanmoins une réelle volonté de tirer l'Espagne de la léthargie où Charles II l'avait laissée. Il trouva dans sa première femme, Marie-Louise de Savoie, une compagne vaillante et de bon conseil. La paix d'Utrecht lui coûta ses domaines en Italie et aux Pays-Bas, mais le laissa roi d'Espagne. Marie-Louise mourut en 1714, et avec elle finit la période héroïque du règne de Philippe V. Remarié à Elisabeth Farnèse, Philippe subit tour à tour l'ascendant de sa femme et de ses ministres, et rêva jusqu'à sa mort de monter sur le trône de France. Avec Alberoni, il tenta inutilement de reprendre les positions perdues en Italie et de fomenter une révolte en France (1720). Quelques années plus tard, il abdiqua, pour ne plus songer, disait-il, qu'à son salut, et se retira à La Granja. La mort du roi Louis Ier, son fils, (1724) le rappela aux affaires. Ce fut pour négocier le mariage des infants don Carlos et don Philippe, ses fils, avec les filles de l'empereur Charles VI. La disgrâce de son favori Riperda (1726) le rapprocha de la France et de l'Angleterre, avec lesquelles il signa le traité de Séville (1729). Pendant plusieurs années, sa raison parut dérangée, et l'Espagne fut gouvernée par la reine et par don Josef Patiño. La guerre de la succession de Pologne permit à l'infant don Carlos, déjà installé à Parme, de conquérir le royaume de Naples (1734), mais le duché de Parme fut restitué à l'empire par la paix de Vienne (1738). Dès l'année suivante, Philippe se laissait engager dans une guerre désastreuse avec l'Angleterre. Pendant la guerre de succession d'Autriche, le fils cadet du roi don Philippe pénétra en Italie et réussit à s'établir dans le Milanais et le Parmesan, mais, en 1746, l'armée franco-espagnole était battue à Plaisance, et Philippe V mourait quelques jours plus tard.



Philippe V d'Espagne.

On doit à Philippe V la création de l'Académie espagnole (1714) et de l'Académie de l'histoire (1738). Il fit bâtir les palais de Rio-Frio et de San-Ildefonso et commença la construction du Palais-Neuf de Madrid.

— Bibliogr. : Alfred Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France* (Paris).

— Iconogr. Hyacinthe Rigaud l'a représenté dans un tableau qui est au Louvre. En Espagne, le portraitiste ordinaire de Philippe V fut Jean Ranc, de Montpellier, le musée de Madrid a, de la main de cet artiste, trois portraits. A Palerme, sur la place de la Victoire, est une statue en marbre de Philippe V, qui a remplacé une statue de bronze détruite en 1848, et dont le piédestal est orné de quatre figures d'*Esclaves*. Un tableau d'Ingres, peint en 1818, et qui appartint au duc de Fitz-James, représente *Philippe V et le Maréchal de Berwick*.

PRINCES SOUVERAINS

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, né vers 1143, mort au siège d'Acre en 1191. Il était fils de Thierry d'Alsace, et devint, par son mariage avec Isabelle, comte

Albi ns et de Vermandois (1157), il succéda à son père en 11[illegible]. Il termina par le traité de Bruges la guerre qui avait éclaté entre la Flandre et la Hollande et accompagna en Angleterre son ami Thomas Becket (1170). En 1177, il se rendit en Terre sainte auprès de Baudouin IV, roi de Jérusalem, son parent, retourna en Flandre en 1178, devint, après la mort de Louis VII, tuteur de Philippe Auguste et régent de France, fit épouser au jeune roi sa nièce Isabelle de Hainaut, refusa de le mettre en possession immédiate de l'Artois, apanage de cette princesse, et commença avec le roi de France une guerre qui dura de 1185 à 1186. En 1190, il suivit en Palestine Philippe Auguste, et mourut de la peste devant Saint-Jean d'Acre. Sa sœur, Marguerite d'Alsace, lui succéda.

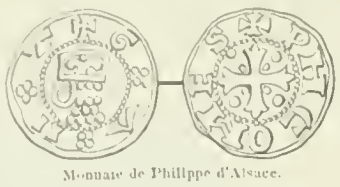
Monnaie de Philippe d'Alsace.

Philippe Ier, comte de Savoie, fils de Thomas Ier, né à Aiguebelle en 1207, mort en Bugey en 1285. Évêque de Valence, archevêque de Lyon, gonfalonier de l'Église romaine, il succéda à son frère Pierre en 1268, eut des démêlés au sujet du Faucigny avec le dauphin du Viennois et avec le duc de Bourgogne et entra également en lutte pendant dix ans avec Rodolphe de Habsbourg, qui voulait lui enlever ses domaines suisses. Il n'eut pas d'enfant de son mariage avec Alix de Méranie (1267) et laissa le pouvoir à son neveu Amédée, fils de son frère Thomas.

Philippe II, dit sans Terre, duc de Savoie, fils du duc Louis, né à Chambéry en 1438, mort à Turin en 1497. Il fut élevé à la cour de France et posséda pendant quelque temps le comté de Bresse, que les Suisses lui enlevèrent ; il se révolta contre son père, qui le fit enfermer pendant deux ans dans le château de Loches par Louis XI, combattit dans l'armée du duc de Bourgogne, puis s'attacha à Charles VIII, qui le nomma grand chambellan et grand maître de sa cour. Il fut appelé en 1496, par la mort de son petit-neveu Charles II, au trône ducal de Savoie.

Philippe d'Évreux, roi de Navarre, né en 1301, mort à Xérès en 1343. Petit-fils du roi de France Philippe III, il reçut le titre de comte d'Evreux, d'Angoulême et de Longueville, épousa, en 1318, Jeanne, fille de Louis X le Hutin, et fut couronné roi de Navarre à Pampelune en 1329. En 1335, il repoussa, avec l'aide du Gaston de Foix, une invasion d'Aragonais, prit une part active à la guerre contre les Anglais, assista au siège d'Algésiras et mourut des blessures qu'il reçut pendant ce siège. Son fils, Charles II, dit le Mauvais, lui succéda.

Philippe de Rouvre, comte, puis duc de Bourgogne, né en 1345, mort en 1361. Il succéda à sa grand'mère, Jeanne de France, dans le comté de Bourgogne (Franche Comté et à son oncle, Eudes IV, dans le duché de Bourgogne (1350). Il resta sous la tutelle de Jean le Bon, son beau-père, jusqu'à la bataille de Poitiers, puis sous celle de sa mère, Jeanne de Boulogne. Il mourut à seize ans. Avec lui s'éteignit sa maison.

Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, quatrième fils du roi Jean le Bon, né en 1342, mort en 1404. Il mérita son surnom de **Hardi** à la bataille de Poitiers. C'était encore presque un enfant lors de la journée de Poitiers (1356) ; mais il s'y battit sans faiblir aux côtés de son père, le prévenant, lorsque lui-même eut été blessé, des dangers qu'il courait dans la lutte. « Père, disait-il, gardez-vous à droite !... Père, gardez-vous à gauche ! ». Il fut, sans doute en souvenir de cette bravoure, le fils préféré de Jean le Bon, qui lui donna en apanage les duchés de Tou-

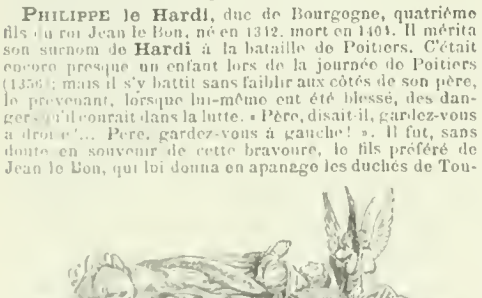
Tombeau de Philippe le Hardi.

raine et de Bourgogne, fut créé par lui chef de la troisième famille des ducs de Bourgogne, qui devait s'éteindre avec Charles le Téméraire. Son mariage avec Marguerite de Flandre lui donna le comté de Rethel, à la mort du père de cette princesse (1384), des comtés de Nevers, d'Artois, de Réthel, etc., et l'éleva au rang d'un des plus puissants souverains de l'Europe. En mourant, Charles V lui confia la tutelle du jeune Charles VI (1380). Lors de la minorité de ce roi, il reprit la régence (1392 et se trouva en rivalité d'ambition avec son neveu Louis d'Orléans ; mais son influence fut presque toujours prépondérante. Comme son frère, le duc de Berry, il fut un bibliophile et un artiste. Son tombeau, érigé d'abord dans l'oratoire des ducs à la chartreuse de Champmol, figure aujourd'hui, avec celui de Jean sans Peur, au musée de Dijon. Il est l'œuvre de Claus Sluter et de son neveu Cl. de Werve.

Philippe le Bon, duc de Bourgogne, fils de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière, né à Dijon en 1396, mort à Bruges en 1467. Après le meurtre de son père (1419), il lui succéda et traita avec Henri V, roi d'Angleterre, le reconnut comme régent de France et héritier de Charles VI, et prit part au siège de Compiègne, où fut capturée Jeanne d'Arc. Il fit ensuite alliance avec le roi de France par le traité d'Arras (1435), et se réconcilia en même temps avec la maison d'Orléans en rachetant Charles d'Orléans, prisonnier des Anglais depuis Azincourt, et en lui faisant épouser une de ses nièces. La création de l'ordre de la Toison d'or, sa participation à la ligne du Bien public, la fondation de l'université de Dôle, la rédaction des coutumes de Bourgogne, des encouragements donnés aux lettres, occupèrent la dernière partie de la vie de ce prince, qui se faisait volontiers appeler « le grand duc d'Occident ». Philippe le Bon avait été marié trois fois : à Michelle de France en 1422, à Bonne d'Artois en 1424 et à Isabelle de Portugal en 1426, dont il eut Charles le Téméraire, qui lui succéda.


Philippe le Bon en costume de chevalier de la Toison d'or.

Philippe, landgrave de Hesse, dit **le Magnanime**, né à Marbourg en 1501, mort à Cassel en 1567. Il succéda à son père en 1509 et fut déclaré majeur en 1518. Il fut un des premiers et des plus actifs partisans de la Réforme. Il essaya de réunir les puissances protestantes dans une vaste Confédération et, à cet effet, voulut amener une entente entre Luther et Zwingle. Cette tentative échoua au colloque de Marbourg (1529). Philippe adhéra dans la suite à la ligue des princes protestants de Smalkalde (1532) et en fut le chef le plus remarquable. Après la défaite des protestants à Muhlberg (1546), il se rendit à Charles-Quint, qui le retint prisonnier jusqu'en 1552. Philippe, bien que marié et père de sept enfants, contracta un second mariage avec l'assentiment de Luther, et le scandale de cette bigamie nuisit quelque peu à la Réforme. Après sa mort, ses États furent partagés entre ses quatre fils, dont deux moururent sans laisser d'enfants, et il y eut un nouveau partage : Guillaume reçut le landgraviat de Hesse-Cassel, Georges celui de Hesse-Darmstadt.

Philippe-le-Magnanime (ordre de), institué dans la Hesse grand-ducale, en 1840, par le grand-duc Louis II, pour récompenser le mérite civil et militaire. Les membres se divisent en cinq classes : grands-croix, écharpe et plaque ; commandeurs de 1re classe, sautoir et plaque ; commandeurs de 2e classe, sautoir ; chevaliers de 1re et 2e classe, boutonnière. La croix à quatre branches présente l'effigie du landgrave Philippe le Magnanime, avec la devise : *Si Deus nobiscum, quis contra nos ?* (Si Dieu est avec nous, qui sera contre ?) ; au revers se trouvent les armes de Hesse entourées de la légende : *Ludovicus magnus dux Hassiæ instituit.* Le ruban est rouge, liséré de bleu.

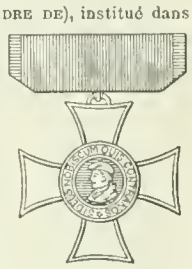
Ordre de Philippe le Magnanime.

Philippe (don), duc de Parme, né en 1720, mort à Alexandrie en 1765, fils de Philippe V, roi d'Espagne, et d'Elisabeth Farnèse. Il épousa en 1738 Louise-Elisabeth de France, fille de Louis XV. Aidé du général de Maillebois, il conquit les duchés de Parme, de Plaisance, de Milan (1745). En 1746, il perdit Plaisance. Au traité d'Aix-la-Chapelle (1748), il fut reconnu duc de Parme, de Plaisance et de Guastalla.

PERSONNAGES DIVERS

Philippe, dit **de Thessalonique**, poète grec du 1er siècle de notre ère. Il paraît avoir vécu surtout à Thessalonique, qui était alors un petit centre littéraire. Sous le règne de Caligula, il composa un recueil d'*Epigrammes* où il se proposait de compléter la *Couronne* de Méléagre en y ajoutant un choix des meilleures épigrammes publiées depuis par différents auteurs. On trouve de lui, dans l'*Anthologie grecque*, 88 épigrammes d'une facture élégante.

Philippe (Mathieu Branciet, en religion **le Frère**), supérieur général de l'Institut des frères des écoles chrétiennes, né à Epinac (Saône-et-Loire), en 1792, mort à Paris en 1874. Il entra, en 1809, chez les frères des écoles chrétiennes, enseigna dans différentes villes, fut appelé à Paris, devint visiteur général, puis directeur de l'établissement scolaire de Saint-Nicolas-des-Champs, enfin assistant de son ordre (1830). Elu supérieur général en 1838, il améliora les méthodes d'enseignement usitées chez les frères, créa les pensionnats et les cours d'adultes, et fonda des *noviciats préparatoires* pour la formation des jeunes frères. Pendant le siège de 1870, il transforma les frères de Paris en infirmiers et les envoya sur les champs de bataille. L'année suivante, il accepta, au nom de son ordre, la croix de la Légion d'honneur, qu'il avait déjà deux fois refusée. Il a publié, sous la signature F. P. B. (frère Philippe Branciet), un grand nombre d'ouvrages scolaires, les *Méditations sur la Passion* (1867), sur *l'Eucharistie* (1868), un *Traité de la vocation* (1869), etc.


Frère Philippe.

Philippe d'Artois, comte d'Eu, connétable de France, mort à Mikalidj, en Turquie, en 1397. Fils de Jean d'Artois et d'Isabelle de Melun, il assista à la prise de Bourbourg (1383), tomba entre les mains des musulmans pendant un voyage en Terre sainte, dut sa liberté au maréchal de Boucicaut, accompagna Louis II de Bourbon en Tunisie et devint connétable en 1393. Il prit part à la croisade de Nicopolis, fut fait prisonnier après la défaite et mourut au bout de peu de temps.

Philippe de Champaigne, peintre. V. Champaigne.

Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, né à Dreux vers 1150, mort à Beauvais en 1217. Il était fils de Robert de France, comte de Dreux, et petit-fils du roi Louis le Gros. Quoique destiné à l'état ecclésiastique, il montra de bonne heure une vive passion pour le métier des armes. Elu évêque de Beauvais (1176), il alla guerroyer à plusieurs reprises en Palestine. A son retour en France, il prit part à la guerre contre les Anglais, fut fait prisonnier par Richard Cœur de Lion, et ne recouvra sa liberté qu'en 1202. Enfin, en 1214, il se conduisit bravement à Bouvines, frappant avec une masse d'armes, sous prétexte qu'un évêque ne doit pas verser le sang. On voit encore son tombeau, dans la cathédrale de Beauvais.

Philippe-Égalité, duc d'Orléans. V. Orléans.

Philippe de Mons, contrapontiste et compositeur belge, né à Mons en 1521, mort à Vienne en 1603. La protection de Roland de Lassus le fit admettre dans la chapelle de l'empereur Maximilien, dont il devint le maître en 1568. Plus tard, il fut chanoine et trésorier du chapitre de Cambrai. On connaît de lui plusieurs recueils de musique religieuse, un recueil de chansons françaises et les *Sonnets de Pierre de Ronsard*.

Philippe de Novare et non **de Navarre**, jurisconsulte, né probablement en Lombardie vers la fin du XIIe siècle, mort vers 1265. Il assista au siège de Damiette en 1218, passa au service du jeune roi de Chypre et combattit Frédéric II ; emprisonné, il se réfugia chez les hospitaliers de Saint-Jean. A la paix (1233), il fut chargé du gouvernement du royaume de Chypre. Il avait écrit un *Traité des us et coutumes d'outre-mer*, un traité de morale : *les Quatre temps d'âge d'homme*, et des mémoires dont une partie a été insérée dans les *Gestes des Chiprois*.

Philippe de Vitry, musicien français, né dans la seconde moitié du XIIIe siècle, mort vers 1316. Quelques critiques croient qu'il fut évêque de Meaux. Il est auteur de plusieurs traités de musique restés en manuscrit, que Coussemaker a publiés dans ses *Scriptores de musica*.

Philippe d'Oponte ou **de Medma**, philosophe et astronome grec. Disciple de Platon, il édita les *Lois* de son maître et est peut-être l'auteur de l'*Epinomis*. Il composa des traités de morale, de philosophie, de mathématiques, publia un calendrier indiquant le lever et le coucher des étoiles et expliqua les éclipses de lune par l'ombre de la terre.

Philippeaux (Pierre), homme politique français, né à Ferrières (Oise) en 1754, mort à Paris en 1794. Avocat au présidial du Mans, député à la Convention, il fut envoyé en Vendée le 23 juin 1793, et inventa les « colonnes mobiles », dont le succès ne répondit pas à son attente. Attaqué par Hébert à la Convention, dénoncé par Robespierre aux Cordeliers, il monta sur l'échafaud avec Danton. Il a laissé des *Mémoires historiques sur la Vendée* (1793).

Philippes (gr. *Philippoi*, lat. *Philippi*), ville de Macédoine, non loin de la mer. La ville, qui s'appelait d'abord *Datos* ou *Crénides* (du nom des petites sources de la région), appartint d'abord aux Thraces. Conquise en 358 av. J.-C. par Philippe de Macédoine, qui la rebâtit et de son nom l'appela *Philippoi*, elle devint un centre d'exploitation minière. Près de cette ville, se livra la bataille dite « de Philippes » (42 av. J.-C.). Colonie romaine sous Auguste, elle resta prospère à l'époque byzantine. Saint Paul y commença sa prédication en Europe, y fut emprisonné, et délivré miraculeusement. Ruines grecques, romaines ou byzantines.


Médaille de Philippes.

Philippes (bataille de), en l'an 42 av. J.-C. Après la mort de César, Brutus, Cassius et les derniers défenseurs de la république s'étaient réfugiés en Macédoine. Antoine et Octave les y poursuivirent. Les deux armées marchèrent l'une contre l'autre avec une égale fureur et se joignirent dans la plaine de Philippes. Dès le premier choc, les soldats d'Antoine forcèrent les lignes de Cassius, dont la cavalerie prit la fuite. L'intrépide républicain fit d'inutiles efforts pour ramener ses troupes en ligne. Son camp tomba au pouvoir d'Antoine. Au contraire, les soldats de Brutus avaient enfoncé l'armée d'Octave, et s'étaient emparés du camp ennemi. Quand il apprit la défaite de ses alliés, Brutus envoya à leur secours un corps de cavalerie. Mais Cassius crut voir arriver un nouvel ennemi et se fit donner la mort par un affranchi. Brutus voulut alors tenter une seconde fois la fortune des armes ; mais ses efforts demeurèrent inutiles ; il dut prendre la fuite après une lutte acharnée. Se voyant poursuivi, il se jeta sur son épée. Quelques historiens ont raconté que, la veille de la bataille de Philippes, Brutus avait été visité pendant la nuit par un fantôme qui lui avait prédit sa fin prochaine.

Philippeville, ville de l'Algérie, ch.-l. d'un arrondissement de la province de Constantine, à 87 kil. de cette ville, sur le *golfe de Philippeville*, et non loin de l'embouchure du petit fleuve côtier Saf-Saf ; 21.250 hab., dont une importante colonie italienne. Tête de ligne du chemin de fer de Constantine, Batna, Biskra. Port assez actif. Cultures maraîchères ; importants vignobles donnant des vins ordinaires, distilleries, tanneries, fabriques de bouchons de liège. Exportation de minerai de fer recueilli près de la ville, au mont Skikda, et de phosphates. Philippeville est l'ancienne station romaine de *Rusicada*. La ville fut occupée par les Français en 1838. — L'arrondissement de Philippeville a 13 comm. et 135.335 hab.

Philippeville, ville de Belgique (prov. de Namur (arrond. de Dinant)), près du Bodeux, sous-affluent de la Meuse ; 1.112 hab. Place de guerre aujourd'hui démantelée. Philippeville fut d'abord un simple bourg, appelé Corbigny, sur l'emplacement duquel Charles-Quint fit construire, en 1554, la ville actuelle, à laquelle il donna le nom de son fils. Prise aux Hollandais par don Juan d'Autriche, elle fut, par le traité des Pyrénées, cédée à la France, qui la conserva jusqu'en 1815.

Philippicus, empereur byzantin (711-713). Arménien d'origine et connu d'abord sous le nom de Bardane, il fut exilé par Tibère III, qui craignait en lui un rival. Rappelé par Justinien II, il se révolta à Cherson (710) et s'empara

de Constantinople. Mais il ne sut défendre l'empire ni contre les Arabes ni contre les Bulgares; par sa politique religieuse, favorable aux monothélites, il souleva Rome. Il fut renversé sans peine, déposé et aveuglé.

PHILIPPIDE, poète comique grec (fin du IVe s.-commenc. du IIIe s. av. J.-C.). Il fut lié avec le roi Lysimaque, mais paraît avoir vécu surtout à Athènes. Il appartenait à la comédie nouvelle et se fit remarquer par la hardiesse avec laquelle il attaqua le luxe et la corruption de son temps. Il mourut de joie, dit-on, en apprenant une victoire dramatique. Il avait composé quarante-cinq comédies.

PHILIPPIE (*li-pi*) n. f. Genre d'éricacées, comprenant des arbustes à feuilles alternes ou verticillées, dont on connaît vingt espèces africaines.

PHILIPPIN (*li-pin*) n. et adj. m. Se dit du tabac récolté aux îles Philippines.

PHILIPPINE (*li-pin'*) n. f. Hist. relig. Membre d'une communauté de femmes qui s'étaient retirées à Rome sur le mont Citorio.

— Dr. Ordonnance de Philippe le Bel, rendue en 1303, que les canonistes avaient appelée la *Philippine*, et qui avait défendu l'exaction des *dîmes insolites*. V. DÎME.

— ENCYCL. Hist. relig. La communauté des *philippines* fut fondée à Rome par Rutillo Brandi, dans le dessein d'élever et d'instruire des filles pauvres. Placée sous la protection de saint Philippe de Néri, elle fut approuvée, vers 1630, par le pape Urbain VIII, qui lui imposa la règle de saint Augustin.

PHILIPPINE (*li-pin'* — de l'allem. *philipchen*, altérat. de *vielliebchen*, bien-aimé) n. f. Jeu dans lequel deux personnes, après s'être partagé deux amandes jumelles, conviennent que celle des deux qui, lorsqu'elles se reverront pour la première fois, dira la première à l'autre : *Bonjour, Philippine* ou *Bonjour, Philippe*, recevra de l'autre un présent : *Faire une* PHILIPPINE *avec quelqu'un.*

PHILIPPINE DE HAINAUT, reine d'Angleterre, femme d'Edouard III, née vers 1314, morte en 1369. Elle était fille de Guillaume le Bon, comte de Hollande. Très populaire, Froissart, qui fut son secrétaire, nous a tracé le récit de sa touchante intervention en faveur des six bourgeois de Calais en 1347. V. EUSTACHE DE SAINT-PIERRE.

PHILIPPINES, archipel américain d'Océanie, formant la partie septentrionale de la Malaisie. Découvert par Magellan et ainsi appelé en l'honneur de Philippe II d'Espagne, il se développe sur près de 1.500 kilomètres au N.-E. de Bornéo, entre la mer de Chine à l'O. et le Pacifique à l'E., et se compose d'environ 1.200 îles ou îlots, épars autour de trois grandes terres : *Luçon* au N.-O.; *Mindanao*, au S.-E.; *Palaouan*, au S.-O. La superficie totale des Philippines est évaluée à 296.000 kilom. carr., en y comprenant le groupe médian, très morcelé, des *Visayas* (*Samar, Masbate, Leyte, Bohol, Cebu, Negros, Panay, Mindoro*, etc.). Reliées à la Malaisie néerlandaise, à Bornéo et à Célèbes par un plateau sous-marin (210m.) à peu près continu, mais bordées à l'E. et à l'O. par des profondeurs relativement considérables, les Philippines se trouvent situées dans une des zones de dislocation les plus accentuées de l'écorce terrestre, où l'activité volcanique et sismique est encore remarquable. Les plus célèbres volcans sont : le *Taal*, le *Mayon*, le *Bulusan*, le *Bubuyan*, dans Luçon, et le *volcan d'Apo* (3.300 m.) dans l'île de Mindanao. Formées surtout à l'embouchure des fleuves par les alluvions, les plaines sont étroites et rares. Le climat est réglé par l'alternance des moussons qui soufflent du S.-O., d'avril en octobre, et du N.-E., d'octobre en avril, apportant successivement leurs averses. La température est chaude, lourde, malsaine. Mais leur humidité vaut aux Philippines une riche hydrographie. La longueur mise de côté, le *Cagayan* (350 kilom.), le *Pasig*, sorte de Néva, qui déverse dans la baie de Manille le beau *lac de Bay*, l'*Agno Grande*, le *Pampanga*, dans l'île de Luçon, l'*Agusan*, à Mindanao, sont comparables pour leurs crues et leurs volumes aux artères les plus imposantes des régions tropicales. L'humidité détermine aussi une végétation très riche (café, épices, canne à sucre, riz, etc.). Les deux produits caractéristiques semblent être le tabac, et le textile appelé *abaca* où « chanvre de Manille ». Le sous-sol présente, d'autre part, d'abondantes ressources minérales (cuivre, or, fer, houille). Enfin, la mer et les fleuves offrent à la pêche un bel aliment. Les pêcheries de perles et de nacre de la mer de Jolo sont célèbres.



A cette générosité de la nature correspond la densité de la population. Le total approximatif des habitants s'élève à 7 millions. Les aborigènes (*Negritos* ou *Aetas*) ont presque disparu, détruits ou absorbés par les envahisseurs malais. Les plus civilisés d'entre ces derniers sont les *Tagals*, dont le centre est la vallée du Pasig, dans Luçon, mais qui, peu à peu, s'étendent sur toutes les îles (1.500.000 individus). Après eux viennent, les *Visayas* (2.500.000), les *Vicols* (400.000). Les *Maures*, fanatiques musulmans, sont nombreux dans les îles du Sud, et représentent un mélange de Malais, de Chinois, Hindous, Arabes et de renégats européens. Parmi eux se recrutent ces « juramentados », qui ont offert à Allah le sacrifice de leur vie et se jettent, le kriss en main, sur les chrétiens, et ces *sabils* ou débiteurs insolvables, qui, d'après la coutume, peuvent racheter leurs dettes par le meurtre d'un « infidèle ». Les *Chinois*, sont au premier rang : cultivateurs, industriels trafiquants avisés et actifs. Quant à la population européenne, elle ne dépasse pas 15.000 individus, Espagnols ou descendants d'Espagnols métissés.

L'Espagne ne fit jamais aux Philippines œuvre de colonisation proprement dite. Tous ses efforts se bornèrent à la conversion des indigènes, parmi lesquels les catholiques de fait ou de nom représentent 90 pour 100 du total. La puissance du clergé et une excessive oppression fiscale avaient déjà soulevé les Tagals et les métis, avides d'égalité avec les blancs, lorsqu'en 1896 éclata une véritable révolution, dirigée par Emilio Aguinaldo. Les généraux Blanco, Primo de Rivera, Polavieja s'usèrent à combattre ce mouvement, qui ne céda qu'en 1897, sur une promesse d'amnistie générale et de réformes. Cette promesse n'ayant pas été exécutée, Aguinaldo reprit les armes l'hiver suivant, soutenu par les Etats-Unis. Cette intervention puissante, marquée par la destruction de l'escadre espagnole en rade de Cavite, par l'amiral américain Dewey, amena l'Espagne, vaincue, d'autre part, à Cuba, à capituler. En échange d'une indemnité médiocre, elle céda les Philippines aux Etats-Unis, qui se procurèrent ainsi un point d'appui précieux pour leur expansion en extrême Orient. Les indigènes, Aguinaldo en tête, s'insurgèrent contre leurs nouveaux maîtres. La République philippine fut proclamée à Malolos. La résistance ne prit fin qu'en février 1901, par la capture d'Aguinaldo. La république américaine travaille à organiser sa nouvelle colonie.

PHILIPPIQUE (*li-pik'* — allus. aux *Philippiques* de Démosthène et de Cicéron) n. f. Satire violente : *Lancer une* PHILIPPIQUE.

Philippiques (les), nom donné au groupe des harangues prononcées par Démosthène contre Philippe de Macédoine, entre les années 351 et 341 av. J.-C. Au sens restreint du mot, on ne compte que quatre *Philippiques*, dont la dernière même n'est pas complètement authentique. Mais, le plus souvent, on étend ce nom à toutes les harangues dirigées contre Philippe. En ce sens, on range parmi les Philippiques : 1° la *première Philippique* (351), Philippe se préparait à se mêler à la guerre Sacrée. Il fut arrêté aux Thermopyles par une armée athénienne. Le coup manqué, il feignit de renoncer à ses desseins. A Athènes, on se rassura complètement. Démosthène prononça la *première Philippique* pour recommander la vigilance aux Athéniens. — 2°-4° Les trois *Olynthiennes* (349-348). [V. OLYNTHIENNES.] — 5° La harangue *Sur la paix* (346). Olynthe avait succombé. Philippe avait franchi les Thermopyles, terminé la guerre Sacrée, obtenu la présidence du conseil amphictyonique. Les Athéniens s'étaient résignés à conclure avec lui la paix dite *de Philocrate*. Un parti puissant voulait recommencer la guerre. Démosthène s'y opposa, montrant que les circonstances étaient défavorables. — 6° La *deuxième Philippique* 344). L'orateur montre l'ambition de Philippe, plus menaçante que jamais; il conseille de préparer la guerre et met le peuple en garde contre les traîtres. — 7° La harangue *Sur la Chersonèse* (341). Des difficultés étant survenues entre des chefs macédoniens et Diopithe, qui commandait les Athéniens de Chersonèse, à Athènes, on parlait de rappeler Diopithe. Démosthène montra que la présence de Diopithe en Thrace était nécessaire, qu'Athènes ne devait pas désarmer. — 8° La *troisième Philippique* (341). La lutte était de plus en plus imminente. Démosthène s'efforça d'amener les Athéniens à soulever toute la Grèce contre la Macédoine. Cette harangue est la plus puissante de toutes.

On joint encore au groupe des *Philippiques* plusieurs discours d'une authenticité douteuse : 9° La harangue *sur l'Halonnèse*, qui est d'Hégésippe. — 10° La *quatrième Philippique*, dont certaines parties sont authentiques, mais qui porte des traces de remaniements postérieurs et reproduit des morceaux entiers du discours *Sur la Chersonèse*. — 11° La *réponse à la lettre de Philippe*, faite de morceaux empruntés à Démosthène. — 12° La harangue *Sur les conventions avec Alexandre*, qui a été composée vers 335, et qui est peut-être d'Hégésippe ou d'Hypéride.

Philippiques (les), harangues politiques de Cicéron, dirigées contre Marc-Antoine (sept. 43- avr. 42 av. J.-C.). L'orateur leur a donné ce titre par comparaison avec les discours de Démosthène contre Philippe. Elles sont au nombre de quatorze. Il s'agissait d'empêcher Antoine de prendre le rôle et la place de César : on lui opposait Octave, dont on ne soupçonnait ni l'ambition ni le mérite. La seconde *Philippique*, la plus célèbre, causa, dit-on, la mort de Cicéron. C'est la diatribe la plus violente qu'on puisse imaginer contre un adversaire politique. Elle ne fut, d'ailleurs, pas prononcée, mais seulement publiée. Partout, le style de Cicéron se ressent de la puissance de la conviction. Il est plus simple, plus sobre, plus énergique que dans ses autres discours. La quatorzième fut le dernier discours que prononça Cicéron.

Philippiques (HISTOIRES) [*Historiarum Philippicarum libri XLIV*] par Justin (IIe s. apr. J.-C.). C'est un abrégé de l'*Histoire universelle* de Trogue-Pompée. Le style est assez élégant, mais sans vie. Les faits sont généralement exacts; mais le point de vue de l'historien, qui voit dans la conquête macédonienne le point culminant de l'histoire du monde, est peu raisonnable, chez un Romain du temps d'Auguste.

PHILIPPISME (*li-pissm'*) n. m. Parti des philippistes.

PHILIPPISTE (*li-pisst'*) n. m. Hist. relig. Sectateur de Philippe Mélanchthon.

— Hist. Partisan du roi Louis-Philippe et de sa dynastie.

PHILIPPODENDRÉ, ÉE (*li-po-din*) adj. Bot. Qui ressemble au philippodendron.

— n. f. pl. Tribu de plantes dicotylédones, voisine des malvacées, ayant pour type le genre *philippodendron*. — *Une* PHILIPPODENDRÉE.

PHILIPPODENDRON (*li-po-din* — de *Louis-Philippe*, roi des Français, et du gr. *dendron*, arbre) n. m. Genre de *philippodendrées*, comprenant des arbustes du Népaul, caractérisés par des fleurs disposées en une seule rangée.

PHILIPPOPOLI, ville de la Turquie d'Europe, capitale de la prov. de Roumélie-Orientale, sur la Maritza; 42.850 h. Ch. de f. de Belgrade à Constantinople. Culture de céréales, graines oléagineuses, fabrication d'essence de roses. Vignobles. La ville possède quelques monuments : l'hôtel du gouvernement, le lycée et les nouvelles écoles; bibliothèque et musée. Ruines d'une enceinte pélasgique, prouvant la haute antiquité de la ville.

PHILIPPOTEAUX (Henri-Emmanuel-Félix), peintre français, né et mort à Paris (1815-1884). Élève de Léon Cogniet, il exposait, dès 1833, la *Roche de glace*, épisode des guerres d'Amérique. La *Retraite de Moscou*, exposée en 1835, fut le véritable début de l'artiste. Parmi ses nombreux tableaux, nous citerons : *la Prise d'Ypres* (1837); le *Siège d'Anvers en 1792* (1838); *Louis XV visitant le champ de bataille de Fontenoy* (1840), une de ses meilleures toiles (a figuré au musée du Luxembourg). Philippoteaux travailla, avec son ancien maître Léon Cogniet, à la *Bataille du mont Thabor*, pour les galeries de Versailles. Il exposa ensuite : *Défense de Mazagran* (1842); *l'Attaque de Médéah* (1843); *le Rapt* (1844); *la Bataille de Rivoli* (1845); *le Colonel Gourgaud sauvant la vie à Napoléon* (1848); *le Dernier Banquet des girondins* (1850), au musée de Marseille; *le Général Bonaparte* (1853); *Charge des chasseurs d'Afrique à Balaklava* (1859); *le Combat de Montebello*; *le Combat de Diernstein* (1863); *le Siège de Puebla : Le général Forey, à la tête de l'armée française, fait son entrée triomphale à Mexico le 10 juin 1863* (1865); *Arrivée des cendres de Napoléon Ier à Courbevoie* (1867); *Scène du bombardement de Paris* (1873); *le Combat de Baal*; *le Siège d'Anvers en 1832* (Versailles); *la Défense de Paris contre les armées allemandes*, au Panorama des Champs-Elysées 1873); etc.

PHILIPPSBOURG (allem. *Philippsburg*), ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Carlsruhe]), sur le Saalbach et sur un bras du Rhin; 2.500 hab. Ancienne résidence de l'évêque Philippe de Spire, qui la fit fortifier. Le traité de Westphalie donna au roi de France le droit d'y avoir garnison (1675). La ville subit depuis lors de nombreux sièges. En 1675, elle fut assiégée par Charles de Lorraine. Le gouverneur, Dufay, dut capituler au bout de six mois de blocus, après avoir épuisé son approvisionnement de poudre. En 1688, Louis XIV envoya 100.000 hommes contre la ville, sous le commandement du Dauphin, assisté de Catinat et de Vauban; le siège fut rapidement mené, et la forteresse prise d'assaut. En 1734, nouveau siège par l'armée française du maréchal de

Berwick, qui un boulet de la place tua dans la tranchée. Son successeur, le maréchal d'Asfeld, obligea la ville à capituler le 17 juillet. Démantelée par les Français en 1709, Philippsbourg devint, en 1803, possession du grand-duc de Bade. Défaite au 22 juin 1849 des révolutionnaires badois par les Prussiens.

PHILIPPSON Martin, historien allemand, né à Magdebourg en 1846. Professeur à Bonn, puis à l'université de Bruxelles (1878), il a publié, entre autres ouvrages remarquables : en allemand, *Histoire de la suprématie française en Europe* (1871-1876), *Histoire de la politique prussienne depuis la mort de Frédéric le Grand jusqu'à la guerre de l'émancipation* (1880-1882) ; *L'Europe occidentale au temps de Philippe II, d'Elisabeth et de Henri IV* (1882), et enfin son œuvre capitale : *Histoire du règne de Marie Stuart* (1891), en français.

PHILIPS ou **PHILLIPS** Edward), écrivain anglais, né à Londres en 1630, mort en 1696. Neveu de Milton, il fut élevé par son oncle, qui écrivit, dit-on, le *Discours sur les poètes et sur la poésie*, mis en préface à son *Theatrum poetarum* (1675). Le plus important de ses ouvrages est un dictionnaire, *a New World of Words* (1658) ; il faut citer aussi l'*Enchiridion linguæ latinæ* et sa traduction des *Lettres d'État*, de Milton. — Son frère, John **Philips**, fougueux royaliste, peu recommandable dans sa vie privée, a laissé une *Défense de Milton*, *Maronides* ou *Virgile travesti*, une *Satire contre les hypocrites*, etc.

PHILIPS (Katherine FOWLER, dame), femme poète anglaise, née et morte à Londres (1631-1664). Les beaux esprits du temps l'appelaient *l'incomparable Orinda*. Ses poésies, publiées en 1669, n'ont rien de tellement admirable. On a aussi d'elle une traduction du *Pompée* de Corneille et les *Lettres d'Orinda à Poliarchus*, publiées par sir Charles Cotterel, en 1705.

PHILIPS (Ambrose), poète anglais, né en 1671, mort à Londres en 1749. Il remplit diverses fonctions administratives, et fut membre du Parlement irlandais. Poète élégant, mais d'inspiration médiocre, on a de lui des *Pastorales*, une traduction des *Contes persans* de Pétis de La Croix, une imitation de l'*Andromaque* de Racine sous le titre *la Mère éplorée*, *the Briton* et *Humphrey, duc de Gloucester*, tragédies, et un volume de poèmes. Il fonda le *Freethinker* 1718-1720). Ses polémiques avec Pope sont célèbres.

PHILISTE, historien grec, né à Syracuse vers 435 av. J.-C., mort en 356. En 405, il aida Denys l'Ancien à s'emparer du pouvoir, et fut chargé par lui du commandement de la citadelle. En 385, il se brouilla avec le tyran. Banni de Syracuse, il se retira à Adria. En 368, il fut rappelé par Denys le Jeune. Il osa de son nouveau crédit pour faire congédier Platon et exiler Dion. Quand Dion revint avec une armée et s'empara de Syracuse, Philistos commandait la flotte de Denys ; il fut vaincu dans un combat naval, et fut mis à mort ou se tua (356). Il avait composé une *Histoire de la Sicile*, qui allait jusqu'à la prise d'Agrigente par les Carthaginois en 406 ; et une *Histoire* contemporaine, qui comprenait les règnes des deux Denys. Ses œuvres ont été une des sources de Diodore. Nous en avons quelques fragments.

PHILISTIN (*stin*), **INE.** Géogr. anc. Nom donné aux membres d'un peuple qui habitait la Palestine et connu dans l'histoire biblique pour la longue lutte qu'il soutint contre les tribus juives établies en Palestine. — *Les* PHILISTINS.

— Hist. relig. S'est dit des hérétiques, regardés comme maudits de Dieu.

— Adjectiv. : *Mœurs* PHILISTINES.

— n. m. Fam. Nom donné, parmi les étudiants allemands, à toutes les personnes étrangères aux universités, et particulièrement aux marchands, aux fournisseurs. A été appliqué en France, particulièrement par les romantiques, à tout bourgeois d'esprit vulgaire.

— ESTHÉT. C. Géogr. anc. Leur nom vient aux *Philistins* de l'hébreu *Pelichtim*, que la version grecque de la Bible rend par ἀλλόφυλοι. Ils ont donné leur nom à la Palestine, bien qu'ils n'en aient occupé qu'une partie, celle située sur la côte méditerranéenne, entre Ascalon et Jaffa, souvent appelée Séphéla. Leur histoire, connue seulement par les récits bibliques, est très obscure. La *Genèse* les rattache aux Égyptiens ; d'autres passages bibliques les font descendre des Kaphtorim et sortir de l'île de Crète ; cette dernière opinion semble prévaloir aujourd'hui. Établis depuis fort longtemps en Palestine, ils y formèrent, jusqu'à l'époque des Juges, une sorte de confédération composée de cinq principautés, dont les souverains portaient ensemble le titre de *seranim* et en particulier celui de *melek* roi. Cette pentapole philistine comprenait Ekron, Accaron, Gath, Ascalon, Asdod (Azotos) et Gaza. D'après les récits bibliques, les soldats philistins paraissent avoir été bien aguerris et bien armés ; on y reconnaît un organisateur qui semble former une légion égyptienne, bien que les influences phéniciennes et chananéennes aient dominé chez eux. Ils adoptèrent de très bonne heure la langue et les mœurs chananéennes : le dieu Marna était adoré à Gaza, Dagon à Gaza et à Asdod, Baalzeboub Baal du village de Zeboub à Ekron, la déesse Nerkeo à Ascalon.

Les Philistins apparaissent dans l'histoire au temps des Juges, où ils soumettent les Juifs après le gouvernement d'Abimélech. Au bout d'un demi-siècle de captivité, les Juifs recouvrèrent la liberté, après une lutte dont les épisodes les plus connus sont l'histoire de Samson, la prise de l'arche sainte par les Philistins, que la restituèrent à la suite d'une épidémie, enfin, le tournoi entre David et Goliath. Les Philistins reprirent l'avantage lors de la lutte de David, leur allié, contre Saül ; mais ils furent définitivement vaincus par David, devenu roi d'Israël. Ils guerroyèrent plus tard contre les Égyptiens et les Assyriens, et contre Sidon. Soumis par Téglath Phalasar, ils virent Sennachérib ravager Ascalon et Ekron. Plus tard, Psammétik roi d'Égypte, puis Nécho, ravagèrent leur contrée. A l'époque grecque, elles avaient perdu leur autonomie et le souvenir de leur origine.

— BIBLIOGR. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. II, pp. 697 et suiv.

PHILISTINISME *sti-nissm* n. m. Fam. Caractère du philistin.

PHILISTION, mimographe grec, né à Nicée ou à Prusse (1er s. de notre ère). Il fut célèbre à la fin du règne d'Auguste, et sous le règne de Tibère. Il mourut, dit-on, à la suite d'un accès d'hilarité. Il restaura l'ancien mime grec, illustré par Sophron. Suivant Suidas, il composa des *comédies biboppiques*, série de scènes burlesques. La plupart de ses pièces étaient réunies dans un recueil intitulé *Philogélôs* ou *l'Ami du rire*. Une épigramme grecque célèbre en lui un des consolateurs de la misère humaine. On possède, sous le nom de Philistion, plusieurs sentences, dont certaines sont réunies dans un opuscule intitulé *Comparaison de Ménandre et de Philistion*. Mais beaucoup de ces sentences paraissent provenir de Philémon.

PHILLIPS, nom de plusieurs comtés des États-Unis : comté de l'État d'Arkansas, sur le Mississipi ; 16.000 hab. Ch.-l. *Helena*. — Comté de l'État de Kansas, sur le Nepahollà bassin du Mississipi) ; 14.000 hab. Ch.-l. *Phillipsburg*.

PHILLIPS (Edouard), ingénieur et mathématicien français, né et mort à Paris (1821-1889). Élève de l'École polytechnique, puis ingénieur des mines, il fut nommé professeur à l'École des mines de Saint-Étienne, puis à l'École centrale et plus tard à l'École polytechnique. Il entra à l'Académie des sciences le 22 juin 1868. On lui doit : *Théorie de la coulisse de Stephenson* (1853) ; *Du profil des digues et réservoirs d'eau en maçonnerie* (1858) ; *Cours d'hydraulique et d'hydrostatique professé à l'École centrale*, publié par Al. Goulily (1875).

PHILLIPSBURG, ville des États-Unis (New-Jersey), sur le Delaware ; 8.700 hab. Mines de fer, métallurgie.

PHILLIPSITE n. f. Minér. Syn. de CHRISTIANITE.

PHILLYGÉNINE (*jé* n. f. Produit de dédoublement de la phillyrine, sous l'influence des alcalis ou de la fermentation. (C'est un polymère de la saligénine.)

PHILLYREA n. m. Genre d'oléacées comprenant des arbustes à feuilles grandes et opposées, à fleurs petites réunies en cymes ou en glomérules. (On en connaît quelques espèces de la région orientale de la Méditerranée, qui sont souvent cultivées ; on en extrait la phillyrine.)

PHILLYRINE n. f. Glycoside extraite de l'écorce du phillyrea. ‖ On dit aussi PHILLYRÉINE.

PHILO, préfixe qui veut dire ami, du gr. *philos*, de *philein*, aimer.

PHILOBIOSIE (*si* — du préf. *philo*, et du gr. *bios*, vie) n. f. Amour de la vie.

PHILOCHOROS, historien grec, né à Athènes vers le milieu du IVe siècle av. J.-C., mort vers 260. Il était fils du devin Cycnos, et exerça lui-même la profession de devin. Il s'attacha au parti de Ptoléméo Philadelphe, et fut mis à mort, par ordre d'Antigone Gonatas. Il avait composé de nombreux ouvrages, sur les *Olympiades*, les *Oracles*, les *Purifications*, les *Jeux*, des *Vies* de poètes, un recueil d'*Inscriptions attiques*, enfin une *Attide* ou *Histoire de l'Attique* dont il subsiste plusieurs fragments.



Philochthus (gr. 5 fois).

PHILOCHTHUS (*ktuss*) n. m. Sous-genre de bembidions (insectes coléoptères carnassiers), répandus surtout dans l'hémisphère boréal. (Les *philochthus* sont ordinairement noirs ou bruns, luisants, avec souvent des lunules rouges sur les élytres, comme chez le *philochthus biguttatus*.)

PHILOCLÉON (c'est-à-dire *ami de Cléon*), nom donné par Aristophane au vieux juge des *Guêpes*, partisan de Cléon, parce que ce démagogue avait établi le triobole ou salaire des juges. Racine l'a transporté sur la scène française, dans ses *Plaideurs*, sous le nom de Perrin Dandin.

PHILOCLES, poète tragique athénien (fin du Ve s. av. J.-C.). Il était neveu d'Eschyle et fut le père de deux autres poètes, Melanthios et Marsimos. Nous connaissons les titres de quelques-unes de ses pièces : un *Priam*, une



Les Philistins frappés de la peste, d'après Poussin.

Thésée, une tétralogie, la *Pandionide*, qui comprenait un drame satirique intitulé *Térée*.

PHILOCLES le Jeune, poète tragique athénien (IVe s. av. J.-C.). Il était fils du poète Astydamas, et appartient à la famille d'Eschyle et de Philoclès l'Ancien. Il vivait au temps de Démosthène.

PHILOCOME (du préf. *philo*, et du gr. *komé*, chevelure) n. m. Se dit de certaines préparations employées aux soins de la chevelure. *Huile* PHILOCOME.

PHILOCRATE, Athénien du IVe siècle av. notre ère. Il fut, en même temps que Démosthène et Eschine, un des membres de l'ambassade envoyée par les Athéniens au roi Philippe de Macédoine, après la prise d'Olynthe. Démosthène, dans son discours sur l'Ambassade, l'accuse de s'être laissé corrompre, de même qu'Eschine, par les présents du père d'Alexandre ; Philocrate aurait affiché même dans Athènes le luxe qu'il devait à sa trahison. La paix que les ambassadeurs durent accepter, et qui fut appelée *paix de Philocrate*, fut en tout cas désastreuse pour Athènes, qui perdit Amphipolis et Potidée.

PHILOCRATIE (*si* — du préf. *philo*, et du gr. *kratos*, force, pouvoir) n. f. Amour du pouvoir. (Mot de Voltaire.)

PHILOCTÈTE. Myth. gr. Roi légendaire des Maliens du mont Œta, fils de Péas et de Démonassa. Il était célèbre par son adresse comme archer et par son amitié pour Héraklès qui lui légua ses flèches. Il fut un des prétendants d'Hélène et, plus tard, il conduisit à Troie les contingents des Maliens. Suivant la tradition la plus ancienne, il fut mordu, dans l'île de Lemnos ou dans l'île de Chrysé, par un serpent ; on l'abandonna dans cette île, à cause de l'odeur insupportable qu'exhalait sa blessure. Il guérit pourtant, et, d'après l'*Odyssée*, il rentra sain et sauf dans son pays. La légende de Philoctète s'est beaucoup compliquée chez les poètes cycliques et tragiques. Philoctète aurait assisté sur le mont Œta à la mort d'Héraklès, qui, en mourant, lui avait légué ses flèches en lui défendant de jamais livrer à personne le secret de sa sépulture. Sollicité par les Grecs qui, d'après l'oracle, ne pouvaient prendre Troie sans les flèches du héros, Philoctète frappa du pied le sol à l'endroit où il avait inhumé Héraklès avec ses armes. Mais une des flèches tomba sur le pied du héros, et il s'y forma un ulcère. Sur le conseil d'Ulysse, on abandonna le malade dans l'île de Lemnos. Philoctète y resta dix ans, jusqu'au jour où Ulysse et Néoptolème réussirent à l'emmener. Il fut guéri par Machaon, prit part aux derniers combats devant Troie et tua Pâris. Après la prise de Troie, il fut jeté sur la côte d'Italie, où il fonda Petelia et Crimissa.



Philoctète dans l'île de Lemnos, d'après une peinture de vase antique.

— Iconogr. Monsiau a exposé au Salon de 1810 un tableau de *Néoptolème retenant Philoctète qui veut percer Ulysse de ses flèches*. Une statue en marbre d'Espercieux, *Philoctète en proie à ses douleurs*, a figuré au Salon de 1819. Christophe a exposé, en 1850, une statue en plâtre de *Philoctète abandonné dans l'île de Lemnos*, d'une expression véhémente. Au musée de Montpellier est un tableau de Michallon : *Philoctète se traînant sur les rochers de Lemnos pour ramasser une colombe qu'il a percée de ses flèches*.

Philoctète, tragédie de Sophocle, représentée à Athènes en 409 av. J.-C. La pièce a pour sujet les efforts tentés par les Grecs pour arracher à Philoctète, abandonné depuis dix ans dans l'île de Lemnos, l'arc et les flèches d'Héraklès, qui leur permettront de triompher de Troie. Ulysse se charge de la négociation ; mais, craignant la vengeance de celui qu'il a abandonné, il charge le jeune Néoptolème, fils d'Achille, de gagner la confiance de Philoctète par un récit mensonger. Philoctète donne bientôt toute son amitié au fils de son ancien compagnon d'armes. Néoptolème lui conte que, privé par les Atrides, en faveur d'Ulysse, des armes de son père, il repart pour ses États, et il lui promet de le ramener dans sa patrie. Philoctète lui laisse sans défiance son arc et ses flèches. Ulysse accourt alors, et Philoctète accable le fils d'Achille de justes imprécations. Ulysse déclare à Philoctète que, s'il refuse de s'embarquer avec eux, Néoptolème et lui emporteront ses flèches. A ces mots, le désespoir de Philoctète ne connaît plus de bornes ; mais le fils d'Achille lui rend ses armes, et Ulysse se retire en le menaçant du courroux des Grecs. Tout à coup, Héraklès, apparaissant sur un nuage, ordonne à son ancien ami de partir pour Troie avec les armes qu'il lui a léguées. Il lui annonce en même temps sa future guérison par Asklépios. Philoctète, Ulysse et Néoptolème partent réconciliés. Ce sujet avait été traité déjà par Eschyle et par Euripide (431). La pièce de Sophocle est remarquable par la simplicité de l'exécution et la vérité des sentiments. Elle a été imitée, chez les Romains, par Attius ; chez les modernes, par Laharpe, et aussi par Fénelon dans le livre XV du *Télémaque*.

PHILODÈME, philosophe grec de l'école épicurienne, né à Gadara en Cœlésyrie (Ier s. av. J.-C.). Il vivait à Rome au temps de Cicéron, qui loue son érudition et son amabilité. Nous possédons de lui une trentaine d'*épigrammes*, insérées dans l'*Anthologie grecque*, et beaucoup de fragments de ses écrits de philosophie, retrouvés à Herculanum, médiocres et, d'ailleurs, mal conservés.

PHILODENDRÉ, ÉE (*dain*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au *philodendron*.

— n. f. pl. Groupe de la famille des aroïdées, ayant pour type le genre *philodendron*. — *Une* PHILODENDRÉE.

PHILODENDRON (*dron*) n. m. Genre d'aroïdacées, comprenant des arbustes à rhizome rampant, à feuilles coriaces, à fleurs en spadice souvent très odorantes. On en connaît une centaine d'espèces, toutes des pays tropicaux de l'Amérique ; quelques-unes sont cultivées dans les serres pour la beauté de leurs feuilles.



Philodendron.

PHILODERMIQUE (*der'-mik'* — du préf. *philo*, et de *derme*) adj. Se dit des préparations qui conservent à la peau sa souplesse et sa fraîcheur : *Eau* PHILODERMIQUE.

PHILODOXE (du gr. *philodoxos* ; de *philos*, ami, et *doxa*, croyance) n. m. Philes. Celui qui s'attache à une croyance. ‖ Celui qui aime la gloire, la renommée.

PHILODROME n. m. Genre d'arachnides aranéides, type de la tribu des *philodromines*, répandues surtout dans les régions tempérées de l'hémisphère nord. (Les philodromes sont des araignées d'allures très vives, dont la coloration varie suivant les lieux qu'elles habitent. Le *philodromus rufus* est commun en Europe.)



Philodrome (gr. 2 fois).

PHILODROMINÉS n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, de la famille des thomisidés, renfermant les *philodromes* et genres voisins. — *Un* PHILODROMINÉ.

PHILODRYADINÉS n. m. pl. Ancienne tribu de reptiles ophidiens, de la famille des colubridés, correspondant aux dipsadomorphinés actuels, et dont le genre *philodryas* était le type. — *Un* PHILODRYADINE.

PHILODRYAS (*as*) n. m. Genre de reptiles ophidiens, type de l'ancienne tribu des *philodryadinés*, couleuvres sud-américaines, ordinairement vertes en dessus, jaunes en dessous, cylindriques ou un peu aplaties, avec des yeux moyens à pupilles rondes.

PHILOGÉNITURE (du préf. *philo*, et de *géniture*) n. f. Amour pour ses enfants ; désir d'avoir des enfants.

PHILOGYNE (*jin'* — du préf. *philo*, et du gr. *gunê*, femme) adj. Qui aime les femmes. ‖ Se dit par opposition à MISOGYNE.

PHILOGYNIE (*ji-ni* — rad. *philogyne*) n. f. Amour des femmes. (Peu us.)

PHILOGYNIQUE (*ji-nik'*) adj. Qui a rapport à la philogynie.

PHILOHÈLE n. f. Genre d'oiseaux échassiers, de la tribu des scolopacinés, dont l'espèce type est répandue dans l'Amérique du Nord.



Philohèle.

PHILOLAÜS, philosophe grec du Ve siècle av. J.-C., né à Crotone ou à Tarente, mort à Héraclée. Élève d'Arétas, disciple de Pythagore, il professa à Thèbes, en Béotie. Les fragments qui lui sont attribués, et au moyen desquels on s'efforce de reconstruire le platonisme primitif, sont très discutés. On a voulu y voir les restes d'un ouvrage néoplatonicien du Ier siècle avant ou après l'ère chrétienne. — V. PYTHAGORISME.

PHILOLIMNE n. f. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des scolopacidés, comptant une seule espèce qui habite l'Europe.

— ENCYCL. La *philolimne gallinule* (lymnocryptes gallinula), vulgairement appelée *bécassine sourde, bécassine muette, demi-bécassine, bécassine souris, petite bécassine*, est une petite bécassine à chair délicate, qui se plaît dans les marais et tourbières de l'Europe orientale et boréale ; elle descend en automne beaucoup plus vers le sud et hiverne jusqu'en Inde et en Chine. Brun foncé verdâtre en dessus, avec des raies jaunes, elle a les flancs gris, mouchetés de noir, le ventre blanchâtre.

PHILOLOGIE (*ji* — gr. *philologia* ; de *philos*, ami, et *logos*, parole, science) n. f. Science d'une ou de plusieurs langues au point de vue de la grammaire empirique, de la critique textuelle et de l'histoire littéraire : *La* PHILOLOGIE *a été fondée par les grammairiens d'Alexandrie.* ‖ Science de la vie intellectuelle d'un ou de plusieurs peuples : PHILOLOGIE *classique*. PHILOLOGIE *romane*. ‖ Se dit aussi, mais à tort, de l'étude scientifique des langues : PHILOLOGIE *comparée*. V. LINGUISTIQUE.

— ENCYCL. Chez les Grecs, *philologia* (pour la première fois dans Platon) désigne, conformément à son étymologie, la passion de la science, la culture littéraire ou scientifique. Lors de la Renaissance, le mot « philologie » s'appliqua à toute connaissance relative à l'antiquité gréco-latine. C'est ce que nous appelons aujourd'hui l'*humanisme*. Depuis la fin du XVIIIe siècle, le sens du mot « philologie » s'est élargi encore. « La philologie, dit S. Reinach, reproduisant les idées de Wolf, embrasse l'étude de toutes les manifestations de l'esprit humain dans l'espace et dans le temps. » Il y a une *philologie classique*, une *philologie orientale*, une *philologie germanique*, une *philologie romane*, etc. Dans un sens plus restreint, le mot « philologie » désigne l'ensemble des études nécessaires pour acquérir la connaissance littéraire d'une langue : grammaire usuelle, prosodie, métrique, paléographie, critique des textes, etc. En ce sens, « philologie » s'oppose à « linguistique ». Le philologue se contente d'enregistrer les faits et de les ranger dans un ordre facile à retenir ; le linguiste les compare et cherche des lois de concordance ou de développement. Dans la suite de cet article, il ne sera question que de la *philologie classique*, et spécialement de la critique verbale appliquée aux textes anciens, ainsi que de l'histoire des antiquités gréco-latines.

— *Histoire de la philologie classique.* Les premiers philologues classiques ont été les grammairiens d'Alexandrie, qui réunirent les œuvres des auteurs grecs, les divisèrent en livres ou en chants, cherchèrent à rétablir les leçons anciennes et à expliquer les archaïsmes ou les passages obscurs. Les principaux d'entre eux furent : Callimaque, Zénodote, Eratosthène, Apollonios de Rhodes, Aristophane de Byzance, Aristarque. Les Attalides ayant fondé une bibliothèque à Pergame, une autre école de grammairiens s'éleva dans cette ville, dont le plus illustre représentant est Cratès de Mallos. Les autres grammairiens ou critiques grecs sont presque tous des disciples d'Aristarque : Didyme, Apollonios Dyscole, Élien Hérodion. Puis viennent des lexicographes et compilateurs sans valeur personnelle, mais précieux pour l'étude des antiquités grecques : Harpocration, Phrynichos, Pollux, etc.

A Rome, la philologie naquit en même temps que la littérature. La grammaire, la critique, l'histoire littéraire et l'archéologie furent cultivées par L. Aelius Stilon, par son disciple le polygraphe M. Terentius Varron, plus tard par M. Verrius Flaccus (sous Auguste), M. Valerius Probus sous Néron et les Flaviens), Pline l'Ancien, Suétone, Aula-Gelle. Le IVe siècle produisit les grammairiens Nonius Marcellus, Charisius, Marius Victorinus, Donat, Servius. Martianus Capella et Priscien appartiennent au Ve siècle. Isidore de Séville clôt la liste des philologues latins.

Pendant que s'écroulait l'empire d'Occident, les études philologiques grecques étaient continuées par les Byzantins : Photius, Suidas, Zonaras, Eustathe, Tzetzes, Planude. Au contraire, la philologie grecque, ainsi que la littérature classique latine, restèrent à peu près inconnues à l'Europe occidentale, pendant tout le moyen âge.

La Renaissance, c'est-à-dire le retour à l'antiquité mieux connue, prit son essor en Italie, où la culture latine était restée plus vivante, vers le milieu du XIVe siècle. Les initiateurs du mouvement furent Pétrarque et Boccace. Parmi les enthousiastes de l'antiquité, les uns se proposaient d'acquérir une âme et un style anciens : c'étaient les *humanistes* : Bembo, Sadolet, Muret. Les autres s'adonnaient à l'étude de la littérature gréco-latine, imprimaient des textes (Giunta, Manuzio), en faisaient la critique (Lorenzo della Valle, Angelo Poliziano, Vittorino de Feltre, etc.) : c'étaient les *philologues*. La connaissance des lettres grecques s'était ajoutée à celle des lettres latines, grâce à l'arrivée en Italie des Grecs, chassés de Constantinople. L'Allemagne et les Pays-Bas s'associèrent bientôt au mouvement littéraire, avec Reuchlin et Érasme.

Depuis 1550 jusqu'à 1650 environ, ce fut la France qui fournit les plus nombreux et les plus illustres philologues. François Ier fonda pour eux le Collège de France. Les savants français éditent les textes grecs et latins, les commentent, composent des lexiques, étudient l'histoire littéraire et politique de l'antiquité. C'est l'époque des Budé, des deux Scaliger, des deux Estienne, des Turnèbe, des Lambin, des Casaubon, des Claude de Saumaise.

Vers le milieu du XVIIe siècle, l'Angleterre et les Pays-Bas prennent la succession de la France jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. La philologie devient essentiellement critique, avec l'école de Richard Bentley.

La Hollande a possédé, depuis la fin du XVIe siècle jusqu'à celle du XVIIIe, d'illustres imprimeurs de classiques latins (Plantin, les Elzéviers, Wetstein), des philologues latins, critiques et commentateurs, dont les plus connus sont Dousa, Juste Lipse, Grotius, Vossius, Daniel et Nicolas Heinsius, les deux Burmann, Hemsterhuis, etc.

En Allemagne, les études philologiques, interrompues à la fin du XVIe siècle par les troubles politiques du pays, reprennent faveur au XVIIIe siècle avec F.-A. Wolf : tous les philologues qui ont vécu après lui ont été plus ou moins ses disciples. Dès la fin du XVIIIe siècle, les philologues se répartirent en deux catégories : il y eut la *philologie verbale* (grammaire, métrique, critique de textes), qui s'attache à la forme des documents écrits légués par l'antiquité, et la *philologie réelle* (histoire, législation, mythologie, philosophie, épigraphie, archéologie), préoccupée davantage des faits et des idées. Les maîtres de la philologie verbale furent le grammairien G. Hermann (1772-1848) et le critique K. Lachmann (1793-1851). Leurs principaux disciples et continuateurs sont : Heindorf, Passow, Orelli, Meineke, les deux Dindorf, Ritschl, Halm, Sauppe, Teuffel, Georg Curtius, Corssen, Nipperdey, Nauck, Lange, Kirchhoff, Ribbeck, Gomperz, Usener, Lucas Müller, Bücheler, von Wilamowitz, etc. Le grand initiateur de la philologie réelle fut Bœckh. L'histoire et les antiquités grecques furent étudiées après lui par Schœmann, Otfried Muller, Forchhammer, Droysen, Ernst Curtius, etc. ; l'histoire et les antiquités romaines par Niebuhr, Drumann, Marquardt, Henzen, Jordan, Hubner et surtout Théod. Mommsen ; etc.

Les autres pays de l'Europe se mirent à l'école de l'Allemagne. C'est surtout depuis 1870 que les études philologiques ont été restaurées en France. Cependant, les travaux de Larcher, Letronne, Rochette, Brunck, Boissonade, Villoison, antérieurs à cette date, méritent de ne pas tomber dans l'oubli. Les principaux philologues français contemporains sont : H. Weil, E. Tournier, Graux, Desrousseaux, A. et M. Croiset (langue, critique verbale et littérature grecques) ; Benoist, Boissier, Martha, Riemann, Gœlzer, L. Havet, Cartault (philologie latine), Cagnat, Foucart ; A. Dumont, Perrot, Collignon, Pottier, Hemollo, Salomon et Théodore Reinach, abbé Duchesne, Héron de Villefosse (archéologie), etc. La Hollande a produit au XIXe siècle d'audacieux critiques : Cobet et Van Herwerden, helléniste, et Hofman-Peerlkamp, latiniste. Le Danemark a été illustré par Madvig. L'Italie, où les études philologiques avaient décliné depuis le XVIe siècle, a eu, au XIXe, des épigraphistes tels que Borghesi et de Rossi, des critiques comme Angelo Mai, Comparetti, Vitelli, etc., des archéologues comme Fiorelli. La Belgique possède un grammairien latin remarquable, Gantrelle.

— *Philologie comparée.* V. PHILOLOGIE. et LINGUISTIQUE.

— BIBLIOGR. : *Revue de philologie* (Paris, 1845-1847 et 1877 et suiv.) ; *Hermes* (Berlin, 1866 et suiv.) ; *Philologische Rundschau* (Bremen, 1881 et suiv.) ; *Jahrbücher für Philologie und Pädagogik* (Leipzig, 1826 et suiv.) ; *Mnemosyne* (Leyde, 1852 et suiv.) ; *the American Journal of Philology* (Baltimore, 1880 et suiv.). — J. von Muller, *Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft* (Munich, 1888 et suiv.) ; S. Reinach : *Manuel de philologie classique* (Paris, 1881).

PHILOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui concerne la philologie : *Recherches* PHILOLOGIQUES.

PHILOLOGIQUEMENT (*ji-ke*) adv. Au point de vue de la philologie : *Langue étudiée* PHILOLOGIQUEMENT.

PHILOLOGUE (*logh'* — du gr. *philologos*, même sens) n. m. Celui qui s'attache à l'étude de la philologie, qui est versé dans cette science : *Un* PHILOLOGUE *distingué*.

PHILOMATHIQUE (*tik'* — du préf. *philo*, et du gr. *mathein*, apprendre ; adj. Ami des sciences : *Société* PHILOMATHIQUE.

PHILOMÈLE (lat. *Philomela* ; gr. *Philomelê*, n. pr. ; de *philos*, ami, et *melos*, mélodie) n. f. Nom poétique du rossignol.

PHILOMÈLE, planète télescopique, n° 196, découverte en 1879, par C.-H.-F. Peters.

PHILOMÈLE et **PROGNÉ**. Myth. gr. Filles de Pandion, roi d'Athènes. Progné épousa Térée, roi des Bistones de Thrace, dont elle eut un fils, nommé Itys. Ne pouvant se consoler de l'absence de sa sœur, elle pria son mari d'aller la chercher en Attique. Au cours du voyage, Térée conçut pour sa belle-sœur une violente passion : il abusa d'elle ; puis, pour mettre fin à ses plaintes, il lui coupa la langue et l'abandonna dans un vieux château, sous la garde de gens à lui. De retour dans son palais, il annonça à Progné la mort de Philomèle. Au bout d'un an, la prisonnière réussit à instruire Progné de son sort, au moyen d'une toile qu'elle lui fit parvenir, et où elle avait brodé son histoire. Pendant une fête de Dionysos, la reine alla délivrer sa sœur et la cacha dans le palais. Progné, aidée de sa sœur, tua Itys, dont elle servit les membres à Térée dans un festin. Sur la fin du repas, Philomèle parut, tenant à la main la tête d'Itys, qu'elle lança sur la table. Térée saisit son épée, tua son frère Dryas, qu'il soupçonna d'avoir trempé dans le complot, puis se mit à la poursuite des deux sœurs ; mais celles-ci réussirent à gagner Athènes. Suivant une tradition très répandue, Progné fut changée en hirondelle, Philomèle en rossignol, Térée en huppe et Itys en chardonneret. Chez les poètes, *Philomèle* et *Progné* sont souvent synonymes de *rossignol* et d'*hirondelle*.

PHILOMÈLE. Myth. gr. Fils de Jasion et de Déméter. Il était frère de Plutos. Il inventa la charrue. Après sa mort, il fut transporté au ciel par Déméter, et devint la constellation du *Bouvier*.

PHILOMÈLE, général phocidien, qui déchaîna la *guerre sacrée* en soulevant ses concitoyens contre le conseil amphictyonique, qui les avait condamnés pour avoir labouré un champ consacré à Apollon. Il pilla le temple de Delphes ; mais, vaincu par les Béotiens, il se tua (353 av. J.-C.).

PHILOMÈNE ou **PHILUMÈNE** (SAINTE), vierge et martyre. Son tombeau fut découvert dans les catacombes de Rome, en 1802. On voyait sur la pierre une ancre, une flèche, une palme, un lenet, avec cette inscription : *Filumena, pax tecum* (Philomène, que la paix soit avec toi !) Ces symboles prouvent qu'elle fut martyrisée. C'est tout ce que l'on sait de certain sur elle. D'après les *Révélations* d'une religieuse de Naples, fille d'un petit prince de Grèce, elle serait venue à Rome avec son père ; Dioclétien fut frappé de sa beauté et demanda sa main. Philomène, qui n'avait que treize ans, refusa, malgré les prières de son père, parce qu'elle avait consacré à Dieu sa virginité. Elle fut jetée dans un cachot, flagellée, précipitée ensuite dans le Tibre, mais l'ancre qui retenait son corps en fut détachée miraculeusement, et la jeune fille revint au rivage. Dioclétien la fit alors cribler de traits et enfin décapiter. Sans se prononcer sur ces révélations, le pape Grégoire XVI a autorisé le culte de sainte Philomène dans le diocèse de Nole et dans tous ceux qui voudraient l'adopter (1837). Pie IX a assigné à sa fête un office particulier (1854). Ses reliques sont vénérées à Mugnano del Cardinale (Campanie). Son culte s'est répandu en France, grâce à l'influence du curé d'Ars. Fête le 11 août. — Une autre *sainte* PHILOMÈNE, dont le corps a été retrouvé à San Severino (Italie) en 1886 est honorée le 5 juillet.

PHILOMÉTOR, surnom de divers rois d'Orient, surtout d'Égypte et de Pergame. V. PTOLÉMÉE VI, et ATTALE III.

PHILON de Larisse, philosophe grec, né à Larisse vers 148-140, mort à Rome, vers 85-77 av. J.-C. Il fut, à Athènes, disciple de Clitomaque, à qui il succéda dans la direction de la nouvelle académie, vers 110 av. J.-C. Lorsque la guerre éclata entre Mithridate et les Romains, il se réfugia à Rome, où il eut Cicéron pour élève.

PHILON le Juif, philosophe grec d'origine juive, né à Alexandrie en l'an 20 av. J.-C., mort après l'année 54 de notre ère. Il appartenait à une famille sacerdotale, et reçut une éducation à la fois hébraïque et hellénique. Sa vie fut presque tout entière consacrée à l'étude. Il fut pourtant chargé de deux ambassades, à la suite d'émeutes dirigées contre les Juifs d'Alexandrie. Notamment, il fut député à Rome auprès de Caligula pour réclamer, en faveur des Juifs, la faculté de ne pas rendre de culte à la statue de l'empereur. Caligula considéra la mission de Philon comme une insulte, et l'ambassadeur fut heureux de sauver sa tête. Il retourna à Rome, sous le règne de l'empereur Claude. D'après une tradition très suspecte, il y aurait fait la connaissance de l'apôtre saint Pierre et se serait même converti alors au christianisme, qu'il aurait abjuré plus tard. Saint Augustin conteste cette tradition. Philon paraît avoir passé ses dernières années à Alexandrie. Ses ouvrages, fort nombreux, nous ont été conservés en partie. On y peut distinguer trois groupes : 1° *Travaux d'exégèse*, parmi lesquels nous citerons : les *Questions et solutions sur la Genèse et l'Exode*, dont nous avons des fragments ; le *Commentaire allégorique de la Genèse*, conservé en grande partie ; l'*Exposition de la loi*, dont nous possédons environ la moitié ; 2° *Ouvrages de propagande juive ou d'apologie*. Dans cette classe, nous mentionnerons le *Moïse*, les traités sur l'*Humanité*, le *Repentir*, la *Noblesse* ; l'*Apologie des Juifs*, dont nous avons des fragments ; le traité *Sur la vie contemplative*, qui nous est parvenu, mais dont l'authenticité a été contestée ; enfin, la très intéressante *Ambassade à Caligula* ; 3° *Traités philosophiques*. Les principaux sont : l'ouvrage perdu *Sur l'esclavage de l'insensé* ; l'ouvrage conservé, *Sur la liberté du sage*, et deux traités qui nous sont parvenus indirectement et ont été traduits de l'arménien en latin, l'*Alexandre* et le livre *Sur la Providence*. La doctrine de Philon est un mélange de Platon et de la Bible, où l'interprétation allégorique tient une place prépondérante. Elle a exercé une influence décisive sur le néo-platonisme et n'a pas été sans action sur la littérature chrétienne.

PHILON de Byblos Herennius, historien, rhéteur et grammairien grec, né à Byblos (Phénicie) vers l'an 70. Il vécut jusque sous le règne d'Adrien. On a sous son nom des ouvrages de tout genre, dont on possède les fragments : une *Histoire d'Adrien* ; une *Histoire de Phénicie*, dont Eusèbe nous a conservé des fragments ; une grande compilation *Sur les villes et les hommes illustres qu'elles ont produits* ; une *Histoire incroyable*, où il relevait les contradictions des historiens, etc.

PHILON de Byzance, ingénieur et tacticien grec fin du IIIe s. av. J.-C.). Il composa des traités sur l'art des sièges (Πολιορκητικα) et sur la fabrication des machines de jet (Βελοποιικα). On doit le distinguer sans doute d'un

PHILON DE BYZANCE, qui vivait également à l'époque alexandrine et qui est l'auteur d'une œuvre sophistique intitulée : *Sur les sept merveilles du monde.*

PHILONEXIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes tétrabranchiaux, comprenant les argonautes et genres voisins. (Le mot de *philonexides* n'est plus guère employé ; il répond aux deux familles actuelles des *argonautidés* et des *tremalocloptodidés.*) — *Un* PHILONEXIDÉ.

PHILONIDE, poète comique athénien, de l'*ancienne comédie* (Ve s. av. J.-C.). On cite de lui plusieurs pièces, les *Cothurnes*, le *Prélude*. Quelques-unes des premières comédies d'Aristophane furent représentées sous son nom.

PHILONISME (*nissm'*) n. m. Doctrine philosophique de Philon le Juif.

PHILONIUM (*ni-om'*) n. m. Pharm. anc. Sorte d'électuaire opiacé, fréquemment usité chez les anciens et ainsi appelé du nom du médecin Philon.

PHILONOMÉ. Myth. gr. Femme de Cycnos. Elle se prit d'une violente passion pour son beau fils Ténès. Celui-ci ayant repoussé ses avances, Philonomé l'accusa auprès de Cycnos d'avoir attenté à son honneur. Le père, trop crédule, fit enfermer son fils dans un coffre et ordonna de le jeter dans la mer ; mais Poseidon poussa le coffre jusqu'à l'île de Leucophrys, qui prit le nom d'Île de Ténédos, et où Ténès devint roi.



Philonthe (gr. d'un tiers).

PHILONTHE n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, de la famille des staphylinidés. (Les philonthes sont des staphylins de formes assez robustes, à belles teintes métalliques, bronzées, comme dans le *philonthus æneus*, commun partout dès le printemps ; bleues ou vertes [*philonthus cyanipennis*], dans les bolets, agarics, des grandes forêts).

PHILOPAPPOS (TOMBEAU DE), monument d'Athènes, situé sur la colline du *Mouseion*, au S.-O. de l'Acropole, élevé par les Athéniens, entre 111 et 116 de notre ère, pour les services rendus à la cité, au prince C. Julius Antiochos Philopappos, petit-fils d'Antiochos IV Épiphane, roi de Commagène. Construit en marbre du Pentélique et en pierre du Pirée, il avait 13 mètres de haut. La façade, concave, formait un arc de cercle et présentait trois niches garnies de statues entre quatre pilastres corinthiens. Le monument se conserva presque intact jusqu'au XVe siècle. Il en reste aujourd'hui les niches du centre et de l'est, des débris des statues des bas-reliefs, ainsi que la dédicace.

PHILOPATRIDALGIE n. f. Méd. Syn. de NOSTALGIE.

PHILOPŒMEN, général grec, né à Mégalopolis, en Arcadie, en 233 av. J.-C., mort à Messène en 183. Formé dès sa jeunesse à la vie de soldat et à la pratique des devoirs civiques, il prit pour modèle Épaminondas, restaura la ligue Achéenne, et fut le dernier héros de la liberté hellénique ; il mérita d'être appelé le « dernier des Grecs ». De bonne heure, il se distingua au milieu des guerres intestines où la Grèce s'épuisait, défendit Mégalopolis contre Cléomène, roi des Spartiates, fut élu stratège de la ligue Achéenne, gagna sur Machanidas, tyran de Sparte, la bataille de Mantinée, obligea les Lacédémoniens à entrer dans la ligue, et punit leur révolte (188). Mais les Romains avaient déjà étendu leur domination sur l'Illyrie et imposé un traité humiliant à Philippe de Macédoine. Philopœmen fit les plus grands efforts pour empêcher la rupture de la ligue, seul centre de force qui pût servir de point d'appui à l'indépendance de la Grèce contre Rome. Élu pour la huitième fois stratège, il marcha contre Messène, que les agents de Rome avaient détachée de la confédération, mais fut fait prisonnier par Dinocrate, chef de la faction romaine de Messène. Jeté dans un cachot, il y périt empoisonné par des traîtres à la solde des Romains (183). Ses cendres furent rapportées dans sa patrie, en grande pompe et au milieu de la douleur universelle.



Philopœmen, d'après David d'Angers.

— Iconogr. La mort de Philopœmen a plusieurs fois inspiré les artistes, notamment David d'Angers, dans sa belle œuvre qu'on voit au musée du Louvre.

PHILOPTÈRE n. m. Genre d'insectes hémiptères mallophages, type de la famille des *philoptéridés*. (Ce sont de petits animaux allongés, aplatis, jaunes ou gris, qui vivent sur les oiseaux dont ils rongent les [illegible].)

PHILOPTÉRIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères parasites ou aptères, du groupe des mallophages, comprenant les *philoptères* et genres voisins. — *Un* PHILOPTÉRIDÉ.

PHILOSOPHAILLE (*fa-ill'* ll mouillées) n. f. Par dérision, Tourbe des philosophes.

PHILOSOPHAILLER (*fa-ill-é* — rad. *philosophaille*) v. n. Faire de la philosophie à tort et à travers, se targuer de philosophie.

PHILOSOPHAILLERIE (*fa-ill-e-rî* ll mouillées) n. f. Action, habitude de philosophailler.

PHILOSOPHALE rad. *philosophe*) adj. f. Alchim. *Pierre philosophale*, Pierre ayant la propriété de transmuter en or ou en argent les divers métaux : *Chercher la* PIERRE PHILOSOPHALE. V. ALCHIMIE, et TRANSMUTATION.

— Fam. Chose impossible ou très difficile à trouver : *Le bien-être universel est la* PIERRE PHILOSOPHALE *des humanitaires.*

PHILOSOPHALISTE (*lisst'*) n. m. Celui qui cherche la pierre philosophale.

PHILOSOPHÂTRE n. m. Philosophe ridicule.

PHILOSOPHE du gr. *philosophos*, sage) n. m. Celui qui s'applique à l'étude des principes généraux, des causes générales et de leur connexion avec leurs effets : *Le savant observe les faits et les décrit ; le* PHILOSOPHE *les explique et les enchaîne.* ‖ Celui qui règle ses actions sur sa raison et non sur ses passions ; celui qui a une sagesse suffisante pour se mettre au-dessus des accidents de la vie et des opinions du vulgaire : *Vivre en* PHILOSOPHE. (Le mot s'est employé au fém. : *Une* PHILOSOPHE.)

— Adjectiv. :

Mon flegme est *philosophe* autant que votre bile.
MOLIÈRE.

— Etudiant, élève en philosophie : *La classe des* PHILOSOPHES.

— Incrédule, libre penseur : *De dévot, il devint* PHILOSOPHE. (St-Sim.) ‖ S'est dit des écrivains libres pensours du XVIIIe siècle, surtout des encyclopédistes.

— Fam. Professionnel qui vit de tricher au jeu. (Devrait peut-être s'écrire *filosophe*, le tricheur étant expert à *filer* la carte.) ‖ Chiffonnier, parce qu'il cherche avec une lanterne comme Diogène.

— Pop. Vieux soulier.

— Alchim. Alchimiste : *Les* PHILOSOPHES, *en cherchant le secret de faire de l'or, ont trouvé la chimie.*

— Jeux. Nom donné, pendant la Révolution, par certains fabricants de cartes, aux figures qui remplaçaient les rois, et parmi lesquelles on trouve les portraits, vrais ou supposés, de Voltaire, de Jean-Jacques Rousseau, de Molière, de La Fontaine, même celui du chevalier Bayard.

— Ornith. Nom vulgaire des marabouts.

— Iconogr. Ribera a peint un grand nombre de figures d'hommes dans l'attitude de la méditation ; on donne le nom



Le Philosophe en méditation, d'après Rembrandt.

de philosophes à ces personnages ; il y en a deux au musée de Vienne, qui ont été désignés comme représentant Pythagore et Archimède. Le Louvre en a deux qui proviennent de la collection La Caze. Les philosophes les plus célèbres de Rembrandt sont au Louvre ; ils sont connus sous les titres : *le Philosophe en méditation* et *le Philosophe en contemplation*. Le Louvre a un *Philosophe en méditation* peint par Ferdinand Bol. Mentionnons encore *les Philosophes*, de Rubens (palais Pitti, à Florence), où le peintre s'est représenté lui-même entouré de son frère, de Grotius et de Juste Lipse ; *le Philosophe marié*, gravé par Dupuis, d'après Lancret ; *le Philosophe en lunettes*, gravé par Cl. Kohl, d'après L. Kohl ; *les Philosophes*, gravé par Hoin, d'après G. Boichot ; *les Philosophes*, tableau de Ribot ; *le Philosophe sans le savoir* (scène orientale), tableau de Lecomte-du-Nouy (1873). Sous ce dernier titre, Joseph Stevens, le peintre d'animaux, a exposé, en 1855, une intéressante peinture : un chien découvrant un os dans un tas de détritus.

Philosophe marié (LE), comédie en cinq actes et en vers, par Destouches (Théâtre-Français, 1727). — Durant une mission diplomatique en Angleterre, Destouches avait épousé une jeune Anglaise, mais, comme il s'était souvent moqué des maris, il voulut que le mariage demeurât secret. Mais l'événement fut divulgué par la belle-sœur de Destouches. C'est cette situation plaisante de mari malgré lui, qu'il a voulu nous montrer dans sa comédie. Il représenta sa femme dans le personnage de Mélite, sa belle-sœur dans celui de Céliante, son père dans celui de Lisimon et lui-même sous le nom d'Ariste. Il a réussi à peindre de façon assez plaisante, mais en moralisant un peu trop, la confusion du célibataire dont les théories abstentionistes s'évanouissent brusquement.

Philosophes (LES), comédie en trois actes et en vers, de Ch. Palissot (Théâtre-Français, 1760). Elle censure avec âpreté les idées des philosophes et parodie leur personne sans retenue. Le personnage central de la comédie est une femme : Cidalise, philosophe elle-même. Elle fait sa compagne ordinaire de trois philosophes : Dortidius, Théophraste et Valère ; à les fréquenter, elle perd tout bon sens. Elle ne veut plus du mariage projeté entre sa fille Rosalie et un officier, Damis, qui l'adore et qu'elle aime : elle réserve sa fille à Valère, le plus fripon des trois philosophes. Mais quelques braves gens se ligueut contre les philosophes. Cidalise, détrompée, retrouve son indépendance, et les trois philosophes parteut chercher fortune ailleurs. Bien des situations ont été empruntées par Palissot aux *Femmes savantes*, au *Tartufe* et au *Misanthrope*. Mais les contemporains, préoccupés surtout des allusions satiriques, reconnurent Diderot dans le personnage de Dortidius, Duclos dans Théophraste, Helvétius dans Valère ; Rousseau, sous le nom de Crispin, était représenté sur la scène marchant à quatre pattes.

Philosopho sans le savoir (LE), comédie en cinq actes et en prose, de Michel Sedaine (Comédie-Française, 1765). — Un honnête bourgeois, Vanderk, va célébrer le mariage de sa fille lorsque, au matin, il surprend son fils qui, une boîte de pistolets à la main, se rend furtivement à un duel. Le père, docile malgré lui au préjugé de l'honneur, comprend qu'il ne lui convient pas d'empêcher son fils de se battre. Cependant, Antoine, l'homme de confiance de Vanderk, et la fille d'Antoine, Victorine, sœur de lait du fils Vanderk, deviennent ou soupçonnent pourquoi leur jeune maître est absent si mystérieusement. Le vieil Antoine se rend au lieu du combat, mais, au moment où les détonations retentissent, il ferme involontairement les yeux, et, lorsqu'il les rouvre, il lui semble voir, gisant à terre, le cadavre de son maître ; il se précipite auprès de Vanderk et annonce la mort du duelliste. Le malheureux père et la tendre Victorine s'en désolent, lorsque Vanderk fils apparaît sain et sauf et explique comment Antoine a pu le croire mort. Le *Philosophe sans le savoir* reste le chef-d'œuvre de ce *genre sérieux* que La Chaussée et Diderot avaient contribué à établir. Sans une intrigue vraisemblable, piquante, et par endroits réellement dramatique, se cachent des plaidoyers pour le commerce contre l'orgueil nobiliaire, et contre le duel, et des tableaux de mœurs qui nous montrent en plein relief l'intérieur d'une famille bourgeoise au XVIIIe siècle.

Philosophes français du XIXe siècle (LES), par Taine (Paris, 1857). Suivant la *Préface*, l'auteur se proposait de combattre le spiritualisme et le positivisme au nom de l'hégélianisme. En réalité, son livre est surtout une critique serrée de l'école spiritualiste et éclectique de V. Cousin. Après avoir montré en Laromiguière le dernier représentant de l'école sensualiste, il attaque assez vivement Royer-Collard, Maine de Biran, Cousin et Jouffroy. A la fin, il met en présence deux philosophes : M. Pierre et M. Paul (Vacherot) qui discutent la véritable méthode. On trouve déjà dans ce livre les idées que Taine reprendra plus tard en les développant : son positivisme, son mécanisme psychologique, la théorie de la faculté maîtresse. Le style est net, précis. Taine ne dédaigne pas de manier, assez longuement, l'ironie, ce qui donne à son livre une tournure tout à fait originale.

PHILOSOPHÈME (gr. *philosophêma* ; de *philosophein*, philosopher) n. m. Proposition, principe philosophique : *Les* PHILOSOPHÈMES *des anciens.*

PHILOSOPHER v. n. Raisonner des matières de philosophie, de morale, de science : PHILOSOPHER, *c'est apprendre.* ‖ Penser comme un sage : *Se moquer de la philosophie, c'est vraiment* PHILOSOPHER. (Pasc.)

— Raisonner subtilement, argumenter, disputer en pure perte : *A force de* PHILOSOPHER, *on s'éloigne de la vérité.* ‖ Raisonner, réfléchir sur une chose :

Mirant, sur leur odeur *ayant philosophé*,
Conclut que c'est un lièvre.
LA FONTAINE.

— Substantiv. n. m. Action de philosopher.

PHILOSOPHERIE (*ri*) n. f. Mauvaise philosophie, prétendue philosophie.

PHILOSOPHESQUE (*fèssk'*) adj. Qui appartient aux mauvais philosophes. (Inus. A été employé par J.-J. Rousseau.)

PHILOSOPHIA (mot lat., signif. *philosophie*) n. f. Planète télescopique, n° 227, découverte en 1882, par P. Henry.

PHILOSOPHICO-THÉOLOGIQUE (de *philosophique*, et *théologique*) adj. Qui tient à la fois de la philosophie et de la théologie. (Voltaire a dit *philosopho-théologique*, ce qui est une forme irrégulière.)

PHILOSOPHIE (*fi* — rad. *philosophe*) n. f. Science générale des êtres, des principes et des causes : *La* PHILOSOPHIE *est un océan, et les philosophes ne sont souvent que des pilotes dont les naufrages nous font connaître les écueils que nous devons éviter.* (Condillac.) ‖ Opinion, doctrine, système d'un philosophe, d'une école, d'un peuple, d'une époque, d'une collection d'hommes : *La* PHILOSOPHIE *d'Aristote.* ‖ *Philosophie première*, Ancien nom de la métaphysique. ‖ *Philosophie naturelle*, Système philosophique qui ne s'appuie que sur les seules lumières naturelles.

— Fam. Art de tricher au jeu. ‖ Pauvreté, misère.

— Système de principes que l'on établit ou que l'on suppose pour expliquer ou grouper un certain ordre de faits : PHILOSOPHIE *mécanique.* PHILOSOPHIE *de l'histoire.*

— Fermeté de raison, élévation d'esprit qui met au-dessus des accidents de la vie et des fausses opinions du vulgaire : *Supporter le malheur avec* PHILOSOPHIE. ‖ Système particulier, qu'on se fait pour la conduite de la vie : *Savoir se contenter de peu, c'est la bonne* PHILOSOPHIE.

— Enseign. Science enseignée dans les lycées et collèges ; classe où elle est enseignée : *Faire sa* PHILOSOPHIE.

— Typogr. Caractère qui est entre le cicéro et le petit romain, et dont le corps est de dix points. (Vx.)

— Encycl. *Histoire de la philosophie.* On ne peut exposer ici le développement de la *philosophie* dans chaque pays. On ne veut noter que les traits généraux de cette histoire dans le monde. La connaissance des littératures orientales en a beaucoup étendu le champ. A côté du brahmanisme et du bouddhisme, il y a dans l'Inde le sensualisme de Kapila, le système logique de Gautama, le mysticisme de Patandjali. En Perse, la pensée atteint son plus haut degré d'épanouissement avec le mazdéisme ; en Chine, avec Confucius et Mencius. Mais c'est en Europe que la philosophie a eu surtout sa vie propre et son progrès.

L'influence de l'Orient sur l'origine de la philosophie hellénique ne semble pas douteuse. Il n'y a pas trace chez les Grecs de philosophie proprement dite, avant qu'ils soient entrés en rapports avec l'Égypte. Les fondateurs de la philosophie grecque sont tous Ioniens ; et la philosophie ionienne, dès ses débuts, est imprégnée d'idées qui, par leur hardiesse, contrastent avec la naïveté relative de la philosophie attique des siècles suivants. Une fois maître de lui-même, l'esprit grec a eu une originalité qui a fait oublier ses maîtres. V. GRÈCE.

Pendant le moyen âge, la philosophie est au service de la théologie ; mais elle lui fait subir fortement son influence. Le platonisme, plus ou moins mal connu, inspire le réalisme, et Aristote, du moins celui de l'*Organon*, domine souvent la scolastique. La méthode expérimentale est entrevue par Roger Bacon, et Guillaume Occam a pu être appelé tantôt le précurseur de la philosophie criticiste, tantôt le père de l'empirisme anglais.

La Renaissance est caractérisée par la réapparition de tous les systèmes antiques. Les textes authentiques étant retrouvés, il y a des platoniciens, des péripatéticiens, des néo-platoniciens, des pythagoriciens, des épicuriens, des stoïciens. En même temps, le mysticisme, qui avait une belle floraison à la fin du moyen âge, se combine avec les premières découvertes physiques et les traditions de la kabbale, et aboutit, avec des hommes comme Paracelse et Coraelius Agrippa, à une sorte de philosophie rationaliste de la magie. Enfin, la science positive pose ses principes définitifs. Galilée rend inévitable un

nouvel élan de la pensée. Bacon et surtout Descartes fondent la philosophie moderne.

Il semble qu'on doive, dans l'histoire de la philosophie moderne, distinguer d'abord deux périodes qui, en gros, correspondent au XVIIe et au XVIIIe siècle. La première est surtout d'expansion et de synthèse ontologique. Bruno, Descartes, Spinoza, Leibniz, Malebranche formulent des systèmes complets de l'univers. Ce sont des savants rigoureux; mais, comme philosophes, ils sont avant tout métaphysiciens. A leurs constructions d'ensemble succèdent des efforts de réflexion critique et d'analyse. La théorie de la connaissance passe peu à peu au premier plan avec Locke, Hume, Condillac et surtout Kant, qui a pu se vanter d'avoir accompli, en philosophie, une révolution analogue à celle de Copernic en astronomie. Dans cette deuxième période, les problèmes pratiques de morale et de politique prennent une importance croissante.

A peu près dans tous les pays, le XIXe siècle s'ouvre par une réaction contre le XVIIIe. En Allemagne, Fichte, Schelling, Hegel tirent du kantisme lui-même les métaphysiques les plus audacieuses. En France, l'éclectisme est plus modeste, mais entend également être un dogmatisme. En Angleterre, l'école écossaise avait préludé à cette réaction et essayé de fonder les vérités métaphysiques sur le « sens commun ». A partir de 1830, et surtout de 1850, une nouvelle tendance commence à se faire jour partout : c'est le renoncement progressif aux constructions *à priori*. Elle se développe sous la double influence de l'esprit scientifique et du positivisme, et l'empirisme reprend faveur et aboutit assez souvent au matérialisme. Herbert Spencer développe un système complet de l'univers, mais il prétend le fonder sur l'expérience. Trois sciences philosophiques prennent alors naissance : la *psycho-physique*, la *psycho-physiologie* et la *sociologie*.

Ce mouvement n'a pas été sans provoquer, à son tour, une réaction. On ne revient pas aux constructions *à priori* des débuts du XIXe siècle; mais, tout en maintenant les droits de l'observation, on tend à reconnaître ceux de la métaphysique, et cette métaphysique, renonçant au dogmatisme, se contente de croyances rationnelles. C'est le kantisme, pris en gros, qui départage les esprits. D'un côté sont les penseurs, qui s'interdisent de tenir compte d'autre chose que de l'expérience; ils soutiennent que les faits d'observation — surtout ceux de l'observation sensible — suffisent à expliquer le monde. D'autre part, les rationalistes déclarent insuffisant cet empirisme, et soutiennent que l'expérience elle-même ne s'explique que par des lois qui lui sont antérieures.

Victor Cousin distribuait les systèmes philosophiques en quatre classes : le sensualisme, l'idéalisme, le scepticisme et le mysticisme. Cette classification factice est ruinée. Il semble plutôt que les deux tendances irréductibles de la philosophie sont celle qui subordonne l'esprit aux choses et le modèle sur elles, et celle qui, pour comprendre les choses, tient compte de l'esprit lui-même.

— Iconogr. Dans le plafond de la chambre de la Signature, au Vatican, la *Philosophie* a été représentée par Raphael, sous la figure d'une jeune femme, assise sur un siège de marbre orné des figurines de la Diane d'Ephèse; dans l'étoffe de son vêtement sont tissées des images des quatre éléments, et sur ses genoux sont posés des livres portant pour titres *Naturalis* et *Moralis*. Al. Longhi a gravé une composition intitulée la *Philosophie pythagorique*. F. Ronbaud a sculpté en bas-relief, dans les tympans des arcades du pavillon Denon, au nouveau Louvre, la *Philosophie* et la *Poésie*.

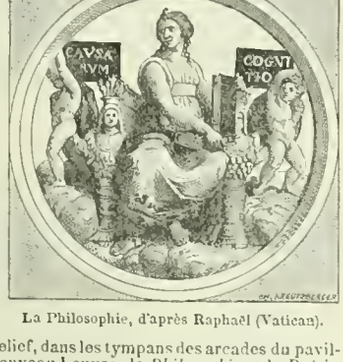

La Philosophie, d'après Raphaël (Vatican).

Des allégories de la *Philosophie* ont été gravées par Ferd.-Ant. Krueger, d'après C. Vogel, et Joseph Keller, d'après C. Hermann. Sous ce titre : *la Philosophie endormie*, Aliamet a gravé un joli tableau de Greuze.

Philosophie (LEÇONS DE) *sur les principes de l'intelligence*, par P. Laromiguière (1815-1818). Ce recueil des leçons professées à la faculté des lettres de Paris en 1811-1815 est divisé en deux parties. La première traite des facultés de l'âme et particulièrement des facultés relatives à la connaissance. L'auteur y insiste sur l'activité propre de l'entendement. La seconde partie traite de la sensibilité et de l'intelligence. Pour Laromiguière, l'analyse de la pensée et l'analyse du sentiment forment deux théories qui tendent vers le même but. Les sentiments qui nous viennent de tout côté portent à l'âme les affections sans ordre et sans lumière: la pensée agit ensuite par l'attention, la comparaison, le raisonnement.

Philosophie anatomique, de Geoffroy Saint-Hilaire (1818-1822). Cet ouvrage célèbre repose essentiellement sur ce principe que l'organisme des animaux est soumis à un plan général, dont les modifications donnent les espèces. Par suite de cette *unité typéale*, tous les animaux doivent descendre d'une seule espèce, par voie continue de variation. Ces idées, empruntées en grande partie à Lamarck, furent fortement combattues par Cuvier, lors d'un débat fameux à l'Académie des sciences (1830); elles ont pris leur place définitive dans la science avec Darwin.

Philosophie de la liberté (LA), par Ch. Secrétan. V. LIBERTÉ.

Philosophie de la nature, par Schelling. V. NATURE.

Philosophie de l'art, par H. Taine (1865). V. ART.

Philosophie de l'esprit humain (ÉLÉMENTS DE LA), par Dugald-Stewart. V. ESPRIT.

Philosophie de l'histoire (PRINCIPES DE LA), par Vico. V. HISTOIRE.

Philosophie de l'histoire de l'humanité (IDÉES SUR LA), de Herder. V. HISTOIRE.

Philosophie de l'Inconscient (la), par Edouard de Hartmann (1869), traduction française de D. Nolen (Paris, 1877). L'auteur examine d'abord les manifestations de l'Inconscient dans la vie corporelle (mouvements réflexes), dans les fonctions de l'esprit, dans les instincts, et surtout dans l'instinct capital, l'amour, dans la sensibilité, dans le développement du caractère et de la moralité, dans l'imagination et le goût esthétique, dans l'inspiration métaphysique ou religieuse. Dans la partie de son œuvre qu'il intitule *Métaphysique*, l'auteur étudie l'individualité, la matière, l'espèce, la génération. Il reconnaît l'Inconscient comme l'Un-Tout, comme l'Ame universelle. L'Un-Tout est parfaitement sage, le monde parfaitement bon. Optimisme relatif, cependant : le monde n'est que le meilleur possible, et la vie est souverainement mauvaise. Le panthéisme de Hartmann (qu'il rajeunit en l'appelant monisme) est tout allemand, et son pessimisme vient directement de Schopenhauer.

Philosophie des sciences (ESSAI SUR LA), par Ampère (Paris, 1834). Cet ouvrage renferme une classification des sciences qui a fait époque dans l'histoire de la philosophie. Ampère divise d'abord les sciences en deux grands groupes : les sciences cosmologiques, et les sciences noologiques. I. Sciences cosmologiques ou du monde. Elles peuvent être *a*) abstraites; elles se divisent en : 1. arithmétique, 2. algèbre, 3. géométrie; *b*) mixtes : 1. mécanique (sciences abstraites, plus l'impénétrabilité et le mouvement des corps), 2. astronomie (géométrie et mécanique appliquées aux corps célestes); *c*) concrètes : 1. sciences physiques (physique, chimie, minéralogie, géologie), 2. sciences biologiques (anatomie et physiologie animales, anatomie et physiologie végétales, paléontologie). II. Sciences noologiques, ou de l'esprit, ou de l'homme. L'homme parle : d'où les sciences philologiques. Il vit en société : d'où les sciences sociales et politiques. Enfin, la société humaine subit des vicissitudes qu'étudient les sciences historiques. Cette division, simple et claire dans l'ensemble, arrive dans le détail à des minuties peu admissibles. Ampère projetait d'élargir le plan de son livre et d'en faire à la fois une logique générale des sciences et une histoire des sciences.

Philosophie en France au XIXe siècle (RAPPORT SUR LA), par F. Ravaisson (Paris, 1868). Ravaisson passe d'abord en revue les progrès de la science philosophique depuis Descartes jusqu'au début du XIXe siècle. Il étudie ensuite chacun des philosophes, à partir de Maine de Biran. Il les juge de son point de vue spiritualiste, tout en faisant une large part à l'examen critique des doctrines physiologiques et matérialistes. En ce qui concerne Claude Bernard, Ravaisson achève pour son propre compte les théories du savant, et, de notre ignorance de la machine vivante et de notre impuissance à l'imiter, il conclut qu'elle résulte de conditions élémentaires qui échappent au calcul et au raisonnement. La philosophie française lui paraît tendre vers le spiritualisme, non vers le spiritualisme incertain de Cousin et de ses adeptes, mais vers le spiritualisme de Maine de Biran et de Kant. Ravaisson termine son ouvrage par cette conclusion : « La liberté est le dernier mot des choses; sous les désordres et les antagonismes qui agitent cette surface où se passent les phénomènes, au fond, dans l'essentiello et éternelle vérité, tout est grâce, amour, harmonie. »

Philosophie morale (ESQUISSES DE), de Dugald-Stewart (1793). Ces *Esquisses* constituent un véritable cours de morale, précédé de considérations sur l'objet de la philosophie et d'une étude sur les facultés intellectuelles, et accompagné d'une théodicée en raccourci. Dugald-Stewart, exagérant les tendances de Reid, réduit la philosophie à une observation empirique des phénomènes. La faculté morale, considérée comme principe actif, est essentiellement différente de tous les autres principes.

Philosophie positive (COURS DE), par Auguste Comte (Paris, 1830-1842). Le *Cours de philosophie positive*, divisé en leçons, est l'exposé du système d'Auguste Comte, moins la morale et la religion. En voici les points principaux :

— *Loi des trois états.* Le point de départ du système est fourni par la sociologie. C'est la loi des trois états. « L'esprit humain, par sa nature, emploie successivement dans chacune de ses recherches trois méthodes de philosopher, dont le caractère est essentiellement différent et même opposé : d'abord la méthode théologique, ensuite la méthode métaphysique, et enfin la méthode positive. » C'est un fait sociologiquement démontré que la méthode positive remplace progressivement les autres méthodes dans tous les ordres de recherches. Le *Cours* a pour objet d'instituer la méthode positive dans les diverses sciences.

— *Classification des sciences fondamentales.* Auguste Comte entend par « sciences fondamentales », les sciences desquelles les autres dépendent. Ce sont, en allant du simple au composé, les mathématiques, l'astronomie, la physique, la chimie, la biologie, la sociologie. Chacune forme un degré nécessaire à celle qui la suit. Les sciences les plus complexes dépendent des sciences plus simples, sans qu'on puisse cependant ramener les lois qu'elles découvrent à une loi unique.

— *Examen des diverses sciences.* Auguste Comte passe successivement en revue les six sciences fondamentales, afin de poursuivre en chacune d'elles la substitution complète de la méthode positive à la théologie et à la métaphysique. Cette substitution s'achève dans la constitution d'une sociologie positive, qui deviendra, dans la suite, le fondement d'une morale et d'une religion positives.

Philosophie première (*Philosophia prima* sive *Ontologia, methodo scientifica pertractata*) Francfort et Leipzig, 1730], de Wolf. L'ouvrage est écrit en latin. Wolf veut y ramener à un système semblable les principes premiers de la connaissance humaine. L'ontologie ou philosophie première est la science de l'être en général, de l'être en tant qu'être. Le traité est divisé en deux parties : 1° la notion de l'être en général; 2° des différentes espèces d'entités métaphysiques et de leurs rapports entre elles. 1° Wolf étudie dans le détail le principe de contradiction et le principe de raison suffisante, qui sont les principes premiers de l'ontologie; l'essence et l'existence de l'être, le possible et le déterminé, l'identité, le nécessaire, la quantité, la qualité, l'ordre, la vérité et la perfection. 2° Etude de l'espace et du temps, du mouvement, du fini et de l'infini, des causes et des signes. La doctrine de Wolf est le rationalisme absolu : tout procède rigoureusement des deux principes de la raison ci-dessus énoncés.

PHILOSOPHIQUE (*fik'*) adj. Qui appartient à la philosophie : *Matières* PHILOSOPHIQUES. || Qui a la profondeur et l'élévation d'idées propres à la philosophie : *Une donnée vraiment* PHILOSOPHIQUE. || Qui est traité, considéré à un point de vue général et élevé : *Nosographie* PHILOSOPHIQUE. || Qui est propre, qui est particulier aux philosophes : *Une gravité* PHILOSOPHIQUE.

— Théol. *Péché philosophique*, Péché commis par une personne qui, ignorant Dieu, n'a aucune intention de l'offenser. (Il est opposé au péché théologique.)

PHILOSOPHIQUEMENT (*fi-ke*) adv. D'une manière philosophique, au point de vue de la philosophie : *Les questions philosophiques veulent être traitées* PHILOSOPHIQUEMENT. (V. Cousin.) || En philosophe, sans s'émouvoir : *Prendre* PHILOSOPHIQUEMENT *sa pauvreté*.

PHILOSOPHISÉ, ÉE adj. Qui a reçu les idées philosophiques.

PHILOSOPHISME (*fissm'*) n. m. Appellation dédaigneuse de la philosophie.

PHILOSOPHISTE (*fisst'*) n. m. Faux philosophe.

— Adjectiv. Qui concerne la philosophie : *Sentiments* PHILOSOPHISTES. (Proudh.)

PHILOSTRATE de Lemnos, rhéteur grec (1er s. de notre ère). Fils d'un certain Verus, il enseigna la rhétorique à Athènes, sous les Flaviens. On lui attribue le *Néron*, dialogue qui figure parmi les œuvres de Lucien.

PHILOSTRATE (Flavius), dit **l'Athénien**, sophiste grec, né à Lemnos vers 175 de notre ère, mort vers 249. Il étudia la rhétorique et la sophistique à Athènes avec Proclus et Antipatros, puis à Antioche avec le futur empereur Gordien. Plus tard, il enseigna lui-même à Athènes; d'où son surnom. Vers la fin du règne de Septime-Sévère, il se fixa à Rome. Il fut en grande faveur auprès de l'impératrice Julia Domna. Nous avons de lui plusieurs ouvrages : la *Vie d'Apollonius de Tyane*, dédiée à Julia Domna; les *Vies des sophistes*; un traité *Sur la gymnastique*, et 73 *Lettres*, lettres fictives, souvent inspirées par le souvenir de la mythologie galante chère aux Alexandrins.

PHILOSTRATE de Lemnos, sophiste grec (commenc. du IIIe s. de notre ère), neveu du précédent. Il fut en même temps sophiste, avocat, orateur politique. Il est l'auteur de deux ouvrages qu'on a longtemps attribués à Philostrate l'Athénien : l'*Héroïque*, ou dialogue sur les héros de la guerre de Troie entre un vigneron et un marchand phénicien; les *Tableaux*, recueil de 64 descriptions des tableaux qu'on voyait dans un portique de Naples.

PHILOSTRATE le Jeune, sophiste grec (seconde moitié du IIIe s.). Il était petit-fils du précédent par sa mère. Il est l'auteur d'un second recueil de 17 *Tableaux*, composé à l'imitation du premier.

PHILOTAS, général macédonien, fils de Parménion, mis à mort en 330 av. J.-C. Il commanda les gardes du corps d'Alexandre le Grand pendant l'expédition d'Asie, et fut lapidé par ordre de ce prince, sur le soupçon qu'il avait trempé dans un complot.

PHILOTECHNIE (*tèk'-ni* — du préf. *philo*, et du gr. *tekhné*, art) n. f. Amour des arts.

PHILOTECHNIQUE (*tèk'-nik'*) adj. Qui concerne la philotechnie : *Société* PHILOTECHNIQUE.

— ENCYCL. *Société* et *Association philothecnique*. Sous ces noms, il existe à Paris deux sociétés distinctes :

1° La *Société philotechnique*, fondée en 1795, fut reconnue d'utilité publique en 1861. Cette société savante s'occupe d'études littéraires scientifiques, et publie l' « Annuaire philotechnique ». Son siège est à la mairie du IIe arrondissement, rue de la Banque.

2° L'*Association philotechnique*, fondée en 1818 par E. Lionnet, fut reconnue d'utilité publique en 1879. Cours gratuits pour les adultes. L'association publie un *Bulletin mensuel*; son siège est rue Saint-André-des-Arts, 47.

PHILOTÉSIE (*zi* — gr. *philotèsia*; de *philotès*, amitié) n. f. Antiq. gr. Santé portée en l'honneur d'un ami, toast en usage chez les Grecs.

PHILOTHION n. m. Ferment hydrogénant, découvert par de Rey-Pailhade dans certains végétaux, et qui donne en présence du soufre, de l'hydrogène sulfuré.

PHILOTIS, esclave romaine, qui vivait l'an de Rome 313, sous la dictature de Servilius. Les Romains étaient en guerre avec les Fidénates, unis aux Falisques et aux Véiens. Philotis obtint du sénat la permission d'aller au camp des Fidénates avec un grand nombre de ses compagnes. Reçues par l'ennemi, elles firent si bien que tout le camp fut plongé dans l'ivresse. Alors, elles firent signe aux Romains, qui fondirent sur les Fidénates et les mirent en déroute. Philotis et ses compagnes, affranchies, purent porter l'habit de citoyennes, et l'on célébra chaque année cet anniversaire, sous le nom de *fêtes caprotines*.

PHILOXÈNE, poète dithyrambique grec, né à Cythère en 435 av. J.-C., mort à Éphèse en 380. Il était encore enfant quand les habitants de Cythère furent réduits en esclavage par les Spartiates. Il fut vendu au poète lyrique athénien Mélanippide, qui l'éleva et, plus tard, l'affranchit. Vers 396, il quitta Athènes pour se rendre en Sicile. Bientôt, il gagna la faveur de Denys l'Ancien. Mais, chargé de corriger un poème composé par le tyran, il le raya d'un bout à l'autre. Denys envoya l'audacieux censeur aux *Latomies*. De nouveau consulté, Philoxène prononça la phrase célèbre qui a passé dans la langue française. (V. CARRIÈRE.) Ces démêlés littéraires se compliquaient peut-être d'une rivalité d'amour. Philoxène se retira à Tarente. Ayant reçu de Denys l'invitation de retourner auprès de lui, il lui répondit par la seule lettre o, qui se prononçait *ou* et signifiait *non*. De là vint l'expression proverbiale : la *lettre de Philoxène*, pour désigner un refus bref et net. Le poète se vengea plus tard du tyran en le raillant dans son *Cyclope*. Suidas attribuait à Philoxène 24 dithyrambes, qui étaient fort admirés des anciens. Les descriptions du *Banquet* ont valu à Philoxène de Cythère une réputation de gourmand et l'ont fait souvent confondre avec PHILOXÈNE *de Leucade*, un gourmand parasite et débauché de la même époque.

PHILOXÈNE, peintre grec, né à Erétrie. Il vivait au IVe siècle av. J.-C. et eut pour maître Nicomaque. Il se rendit célèbre par la rapidité de son exécution. Vers 316, il avait peint la *Bataille d'Alexandre avec Darius*, que Pline regarde comme un des chefs-d'œuvre de l'art grec.

PHILOXENE, grammairien grec, né à Alexandrie 1er s. av. J.-C.). Il professa à Rome au temps de César et d'Auguste. Il avait composé de nombreux ouvrages, dont des abrégés ont été faits par Orion, par Ælius Serenus et d'autres, nous en avons quelques fragments.

PHILOXÈNE-XÉNAIAS, évêque monophysite d'Hiérapolis, près d'Antioche, né à Tahal (Perse) vers 450, mort vers 518 ou 522. Il fut sacré évêque en 485 et fit traduire en syriaque le Nouveau Testament. Cette version *philoxénienne* nous est parvenue après avoir été revue et corrigée en 616 par Thomas d'Héraclée. Philoxène, chassé de son siège par l'empereur Justin, à cause de son attachement à l'hérésie monophysite, se réfugia en Égypte, où il devint le chef d'une secte particulière. Arrêté et conduit en Cappadoce, il y fut mis à mort.

PHILOXÉNIEN, ENNE (*ci-in, è-n'*) adj. Qui se rapporte aux œuvres des différents Philoxène.

PHILTRE (du lat. *philtrum*, gr. *philtron*) n. m. Breuvage propre à donner de l'amour :

> Pour venir à ses fins, l'amoureuse Nérée
> Employa *philtres* et brevets.
> LA FONTAINE.

— Poétiq. Ce qui inspire l'amour : *La jeunesse, la beauté et la santé sont les véritables* PHILTRES.

— Vulgairem. Enfoncement de la lèvre supérieure, situé immédiatement sous la cloison du nez.

— ENCYCL. Les anciens connaissaient les *philtres*, dont la base était évidemment quelque substance aphrodisiaque, comme la poudre de cantharide. On y mêlait d'autres matières, telles que le poisson appelé *remora*, certains os de grenouille, la pierre astrolite, et surtout l'hippomane; mais on ne sait pas au juste ce que c'était que l'hippomane. Les traités de démonologie du moyen âge et du XVIe s. donnent la composition d'un très grand nombre de philtres où entrent des ingrédients bizarres.

PHILYDOR n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des anabatidés, comprenant une cinquantaine d'espèces propres à l'Amérique tropicale. (Ce sont des fourniers de la tribu des synallaxinés, de taille médiocre, à livrée rousse, vivant dans les fourrés, les buissons. L'espèce type est le *philydor superciliaris*, du Brésil.)

PHILYDRUS (*druss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères palpicornes, famille des hydrophilidés, tribu des hydrobiniés, de taille médiocre, roux, verdâtres ou livides, nageant dans les eaux stagnantes ou sur les côtes de France.

PHILYRE. Mythol. Fille de l'Océan. Elle devint la maîtresse de Saturne, fut surprise par Rhéa, femme du dieu, s'enfuit dans les montagnes des Pélasges et mit au monde le centaure Chiron. Elle eut tant de chagrin d'être la mère d'un monstre, qu'elle demanda aux dieux d'être métamorphosée, et elle fut changée en tilleul (en grec φιλύρα).

PHIMOSIQUE (*zik'*) adj. Qui est causé par le phimosis.

PHIMOSIS (*ziss* — gr. *phimôsis*, de *phimos*, lien) n. m. Méd. Étroitesse naturelle ou constriction accidentelle de l'ouverture du prépuce qui empêche de découvrir le gland.

— ENCYCL. Pathol. Le *phimosis* est tantôt congénital, tantôt accidentel. Le phimosis congénital est dû le plus souvent à l'exubérance du prépuce, qui se prolonge au delà du gland par une courte languette présentant un orifice très petit. Le phimosis s'accompagne souvent de rétention ou d'incontinence d'urine, de démangeaisons, de troubles nerveux. On le traite par la dilatation de l'orifice préputal, ou mieux par la circoncision. Le phimosis accidentel survient chez les individus à prépuce long atteints de blennorragie ou de balano-posthite, et aussi chez les diabétiques. Les injections entre le prépuce et le gland constituent, dans ce cas, le meilleur traitement.

— ART VÉTÉR. Commun chez le chien et chez le cheval, le *phimosis* se traite par des mouchetures sur les parties tuméfiées, par le débridement des parties étranglantes, et par des lavages émollients.

PHINÉE. Myth. gr. Roi légendaire de Salmydesses, en Thrace. D'après Apollonios de Rhodes et Apollodore, il avait reçu d'Apollon le don de la divination. Pour avoir maltraité ses fils, il fut privé de la vue par les dieux, condamné à vivre éternellement, et livré aux injures des Harpyes. Quand arrivèrent les Argonautes, il les mit en garde contre les dangers qui les menaçaient et implora pour lui-même leur appui. Calaïs et Zétès, fils de Borée, le délivrèrent des Harpyes. — Frère de Céphée, qui fut victime de son amour pour Andromède. Aux noces de Persée et d'Andromède, il pénétra dans la salle des festins, et tua tous ceux qu'il rencontra. Persée le pétrifia avec la tête de Méduse.

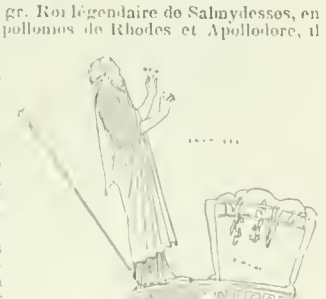
Phinée invoquant les dieux, d'après une peinture de vase antique.

PHINÉE ou **PHINÉES** (chez les Juifs *Pinchas*), grand prêtre des Juifs, qui vécut au temps de Moïse et mourut après Josué (vers 1414 av. l'ère chrétienne). Fils d'Éléazar et petit-fils d'Aaron, il fut le troisième grand prêtre d'Israël qui tint du souverain sacerdoce, qu'il exerça une vingtaine d'années. Les Madianites ayant envoyé leurs filles dans le camp d'Israël, pour faire tomber les Hébreux dans la débauche et l'idolâtrie, Zambri, fils de Phinée, se laissa séduire, et, surpris par son père, fut tué par lui d'un coup de poignard avec sa complice. La légende s'est emparée du nom de Phinée; certains rabbins font vivre successivement plusieurs siècles, jusqu'au prophète Élie, ou même jusqu'à Samuel, à moins qu'ils ne veuillent faire entendre qu'il vit renaître le zèle et l'esprit de Phinée dans Samuel ou Élie. Phinée eut pour successeur Abiezer ou Abisué.

PHISON, un des fleuves du paradis terrestre, identifié par quelques auteurs avec le PHASE. V. ce mot.

PHLÉBARTÉRIE (*ri* — du gr. *phleps, phlébos*, veine, et de *artéria*) n. f. Pathol. Maladie de l'artère pulmonaire.

— Variété d'anévrisme artério-veineux. Peu us.

PHLÉBECTASIE (*bèk', zi* — du gr. *phleps, phlébos*, veine, et de *ektasis*, dilatation) n. f. Pathol. Dilatation d'une veine. (Peu us.)

PHLÉBENTÉRÉS (*bon*) n. m. pl. Ancienne division des mollusques gastéropodes, répondant aux pellibranches actuels. — *L'n* PHLEBENTÉRÉ.

PHLÉBENTÉRISME (*ban, rissm'* — rad. *phlébentère*) n. m. Physiol. Hypothèse, aujourd'hui abandonnée, d'après laquelle l'appareil circulatoire pourrait, chez certains animaux, être remplacé par des ramifications du tube intestinal.

PHLÉBEURYSME ou **PHLÉBÉVRYSME** (*rissm'* — du gr. *phleps, phlébos*, veine, et *eurus*, large) n. m. Méd. Dilatation d'une veine, varice. (Peu us.)

PHLÉBITE (du gr. *phleps, phlébos*, veine) n. f. Inflammation des veines.

— ENCYCL. Pathol. La *phlébite* a été décrite pour la première fois par Hunter, à la fin du XVIIIe siècle. Elle est favorisée par la stase du sang, mais elle est due à l'altération de la membrane interne de la veine, altération produite le plus souvent par un micro-organisme contenu dans le sang. L'endoveine étant altérée, le sang se coagule. La circulation en retour se trouve gênée : de là des phénomènes de congestion passive, de stase veineuse et d'œdème (phlébite oblitérante ou phlegmatia). Le plus souvent, après quelques semaines, la circulation se rétablit par les anastomoses avec les veines collatérales, le caillot s'organise, se remplit de petits vaisseaux de nouvelle formation; l'œdème disparaît, et le membre peut reprendre ses fonctions.

Quelquefois, la tête du caillot se détache à la suite d'un mouvement brusque et, entraîné par la circulation, va former une embolie pulmonaire. C'est le grand danger des phlegmatia. Dans d'autres cas, le caillot suppure (phlébite suppurative) et donne lieu à ces graves complications de la pyohémie et de l'infection purulente. Depuis l'ère aseptique, ces complications sont devenues très rares.

On observe plus souvent la phlébite oblitérante, soit qu'elle complique les varices des membres inférieurs, soit qu'elle survienne au cours des suites de couches, lorsqu'il y a eu un léger degré d'infection puerpérale.

Traitement. On peut et on doit prévenir la phlébite en traitant avec une propreté minutieuse toutes les plaies, et en employant notamment les précautions aseptiques les plus rigoureuses dans la pratique des accouchements.

La phlébite une fois déclarée, on a proposé et tenté avec succès l'ablation de toute la veine oblitérée; on a conseillé aussi la ligature des deux extrémités. Généralement, on se borne à pratiquer un enveloppement ouaté de la région et à immobiliser le membre dans une attitude favorisant la circulation du sang veineux de manière à empêcher la production des embolies.

— ART VÉTÉR. La *phlébite* est toujours traumatique chez les animaux; voilà pourquoi on l'appelle, vulgairement, *mal de saignée*. Elle se montre particulièrement chez le cheval, à la jugulaire, au milieu du cou et est due surtout aux frottements auxquels le cheval s'est livré contre des corps étrangers, après l'opération de la saignée. Elle est caractérisée par l'apparence d'un cordon dur que prend la jugulaire en aval et en amont du point de la saignée et par l'écoulement sanguinolent ou putride qui se fait par ce point. On la traite par le débridement, des injections antiseptiques, et par la ligature.

PHLÉBOGÈNE (*jèn'* — du gr. *phleps, phlébos*, veine, et *gennân*, engendrer) adj. || *Angiome phlébogène*. Angiome caverneux qui se développe aux dépens des petits vaisseaux qui se ramifient dans la tunique externe des veines.

PHLÉBOGRAPHIE (du gr. *phleps, phlébos*, veine, et *graphein*, décrire) n. m. Celui qui décrit les veines, qui travaille sur les veines.

PHLÉBOGRAPHIE (*fi* — rad. *phlébographe*) n. f. Traité, description des veines.

PHLÉBOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui concerne la phlébographie.

PHLÉBOLITHE (du gr. *phleps, phlébos*, veine, et *lithos*, pierre) n. f. Méd. Concrétion calcaire par incrustation d'un ancien caillot, qui se produit dans une veine variqueuse.

PHLÉBOLOGIE (*ji* — du gr. *phleps, phlébos*, veine, et *logos*, discours) n. f. Anat. Traité des veines.

PHLÉBOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui appartient à la phlébologie.

PHLÉBOMALACIE (*si* — du gr. *phleps, phlebos*, veine, et *malakos*, mou) n. f. Pathol. Ramollissement des veines.

PHLÉBORRAGIE (*bo-ra-ji* — du gr. *phleps, phlébos*, veine, et *rhagê*, éruption) n. f. Méd. Rupture d'une veine; hémorragie veineuse.

PHLÉBOSCLÉROSE (*sklé* — du gr. *phleps, phlébos*, veine, et *skléros*, dur) n. f. Sclérose des parois des veines par hypertrophie du tissu conjonctif qui entre dans leur structure. V. SCLÉROSE, et ARTÉRIO-SCLÉROSE.

PHLÉBOTOME (du gr. *phleps, phlébos*, veine, et *tomê*, section) n. m. Chir. Flammette, instrument dont on se sert pour l'opération de la saignée.

PHLÉBOTOMIE (*mi* — rad. *phlébotome*) n. f. Chir. Saignée, ouverture méthodique d'une veine. V. SAIGNÉE.

PHLÉBOTOMIQUE (*mik'* adj. Chir. Qui a rapport à la phlébotomie : *Lancette* PHLÉBOTOMIQUE.

PHLÉBOTOMISER (rad. *phlébotomie*) v. a. Chir. Saigner. (Vieux mot, qui était déjà considéré comme burlesque du temps de Molière.)

PHLÉBOTOMISTE (*missi'* — rad. *phlébotomie*) n. m. Chir. Celui qui pratique la saignée des veines.


Phlée (red. d'un tiers).

PHLÉE n. f. Genre d'insectes hémiptères, type de la tribu des *phléinés*, propres au Brésil. Les phlées sont des punaises de taille moyenne, d'un brun pâle, verdâtre ou jaunâtre.)

PHLÉGÉTHON, un des fleuves des enfers des Grecs. Il roulait le Tartare et roulait des torrents de flammes; de là son nom de *phlegein*, brûler; il se jetait dans l'Achéron.

PHLEGMAGOGUE (*flègh', gogh'* — du gr. *phlegmagôgos*; de *phlegma*, phlegme, pituite, et *agôgos*, qui chasse) adj. et n. m. Méd. Qui était censé, dans la médecine humorale, procurer l'évacuation de la pituite.

PHLEGMASIE (*flègh', zi* — gr. *phlegmasia*; de *phlégein*, brûler) n. f. Maladie fébrile, inflammation interne : PHLEGMASIE *intestinale, pulmonaire*.

PHLEGMASIQUE (*flègh', zik'*) adj. Pathol. Qui tient à la phlegmasie, à l'inflammation.

PHLEGMATIE (*flègh', si*) ou **PHLEGMATIA** (*flègh, si*) n. f. Accumulation de sérosité sous la peau. (Syn. ANASARQUE, et ŒDÈME.) || *Phlegmatia alba dolens*, Variété de phlébite qui survient soit chez les accouchées, soit chez les cancéreux ou tuberculeux à la dernière période de la maladie, et qui est caractérisée par un œdème blanc et douloureux qui envahit tout un membre. V. PHLEBITE.

PHLEGMATIQUE (*flègh', tik'*) adj. Méd. Qui abonde en phlegme; lymphatique. || On écrit mieux FLEGMATIQUE.

PHLEGME (*flèghm'* — du gr. *phlégein*, brûler) n. m. Nom donné par les anciens chimistes aux produits aqueux de la distillation des matières végétales. || Une des quatre humeurs des anciens médecins.

— Fig. Froideur du tempérament. V. FLEGME (plus usité).

— ENCYCL. Le *phlegme* était réputé une humeur froide, surtout abondante en hiver. Le peuple nomme encore *phlegme altéré* ou *flume* les sécrétions catarrhales de la trachée et de la gorge.

PHLEGMON (*flègh'* — du gr. *phlegmonê*, même sens) n. m. Inflammation du tissu cellulaire ou conjonctif.

— ENCYCL. Pathol. En général, le mot *phlegmon* s'applique soit à l'inflammation du tissu cellulaire sous-cutané (phlegmon sous-cutané ou superficiel), soit à l'inflammation du tissu cellulaire sous-aponévrotique ou profond (phlegmon sous-aponévrotique). Les phlegmons des doigts sont appelés *panaris*. Tous sont dus à la pénétration dans l'économie, à la faveur d'une plaie, piqûre, coupure, etc., d'un microorganisme virulent. Quand le microbe est peu redoutable (le plus souvent c'est le staphylocoque), le phlegmon reste circonscrit. Si, au contraire, le microorganisme est virulent (streptocoque), si les tissus sont en état accidentel de moindre résistance, l'inflammation envahit au loin la nappe cellulaire (phlegmon diffus).

— *Phlegmon circonscrit*. Le phlegmon circonscrit présente les quatre caractères de l'inflammation : rougeur, tuméfaction, chaleur et douleur. Il s'accompagne d'un état général fébrile. Il peut se terminer par la résolution, si l'organisme sort vainqueur de la lutte engagée. Souvent, il se forme une collection purulente (abcès), qui est incisée ou qui s'ouvre spontanément.

— *Phlegmon diffus*. La peau est rouge lie de vin par plaques et par traînées; le long des lymphatiques, le gonflement est extrême. Le phlegmon diffus s'accompagne de mortification du tissu cellulaire, qui s'élimine par lambeaux. La fièvre est vive, avec phénomènes de dépression et d'adynamie, qui peuvent entraîner la mort.

On traite le phlegmon circonscrit en remontant l'état général, en combattant les complications et en instituant un traitement local par des bains chauds antiseptiques, des incisions précoces et un large drainage. Pour le phlegmon diffus, la thérapeutique doit être plus énergique encore; il ne faut pas craindre d'ouvrir largement la voie au pus et aux débris sphacélés.

— ART VÉTÉR. Le *phlegmon* est commun chez les animaux de travail, dans les régions où portent et appuient des pièces de harnachement; il prend alors des noms particuliers : *mal de rognons, mal de garrot, mal de taupe*, etc.

PHLEGMONEUX (*flègh', neû*), **EUSE** adj. Méd. Qui est de la nature du phlegmon.

PHLÉGON, historien grec, né à Tralles (Lydie). Il vivait au IIe siècle de notre ère, et fut l'affranchi de l'empereur Adrien. Son grand ouvrage de chronologie, intitulé *Olympiades* ou *Chroniques*, a été l'une des sources principales de Julius Africanus et d'Eusèbe. Phlégon de Tralles avait écrit aussi un recueil de *Prodiges*, dont nous avons des fragments, un opuscule *Sur ceux qui ont vécu longtemps*, qui, sous sa forme actuelle, est une simple liste de noms classés par catégories, etc.

PHLÉGRÉENS [*grè-in*] (CHAMPS) [lat. *Phlegræi campi*], région essentiellement volcanique, située à l'O. de Naples et caractérisée par un certain nombre de grands cratères dont plusieurs ne doivent pas être considérés comme éteints. Contrairement à l'hypothèse de l'unité du Vésuve, les *champs Phlégréens* ou *champs brûlants* montrent une action éruptive très disséminée et fort peu de laves. Parmi les plus beaux cratères, il faut citer *Astroni*, au centre, le *Monte-Nuovo* qui domine le petit *lac d'Averno*; la *Solfatare* (au sud, près de Pouzzoles). A l'E. de la Solfatare et d'Astroni, s'étend le cratère appelé *lac d'Agnano*, desséché depuis 1870; on y recueille en certains points des vapeurs sulfureuses; c'est encore là que se trouve la *grotte du Chien*. (V. CHIEN [*grotte du*].) Le sol des champs Phlégréens est entièrement constitué de tufs, dont le type le plus commun est le *tuf de Pausilippe*.

PHLÉGYAS. Myth. gr. Roi légendaire des Lapithes, fils d'Ares et de Chryséa, père d'Ixion et de Coronis. Apollon séduisit sa fille Coronis, qu'il rendit mère d'Asklépios. Phlégyas se vengea du dieu en mettant le feu au temple de Delphes. Mais Apollon le perça de ses flèches et le précipita dans le Tartare, où il eut à subir un supplice raffiné : Tisiphone empoisonnait tout ce qu'il touchait, et il était sans cesse menacé de la chute d'un rocher.

PHLÉGYENS. Antiq. V. PHORNAS.

PHLÉINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des pentatomidés, renfermant le seul genre *phlée*. — *Un* PHLÉINÉ.

PHLÉOBIE (*bi*) n. m. Genre de insectes coléoptères brachélytres, de la tribu des protinnés, dont l'espèce type, commune en France, est le *phléobie à bouclier*. || Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des anthothribidés, propres aux régions tropicales.

PHLÉOGÈNE (*jèn'*) n. m. Genre de champignons, poussant sur les troncs de hêtre et dont la fructification consiste en une petite boule à l'intérieur de laquelle se forment les spores, et qui est portée par un pédicelle. Syn. ECHYNE.

PHLÉOLE n. m. V. PHLÉOLE.

PHLÉOMYS (*miss*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des muridés, comprenant une espèce propre aux Philippines. (Le phléomys de Cumming [*phleomys Cummingi*] est une bête gris pâle, avec le museau, les oreilles et la queue roussâtres; sa taille est celle d'un rat.)


Phléomys

PHLÉOPLASTIE (*sti* — du gr. *phloios*, écorce, et *plastès*, qui forme) n. f. Réparation de l'écorce des arbres. || Art ou manière de la faire renaître aux endroits où elle a été détruite. (On dit aussi PHLOOPLASTIE.)

PHLÉOPTYNX n. m. Genre d'oiseaux rapaces, de la famille des bubonidés, propres au continent américain. (Les phléoptynx [*speotyto*] sont des chevêches de petite taille, que leurs hautes pattes à doigts courts ont fait appeler *chouettes à échasses*; on les nomme *hiboux des lapins, hiboux des prairies, chouettes des cavernes*, à cause de leurs mœurs. Leur livrée est rousse ou brun rougeâtre, tachée de blanc.)


Phléoptynx.

PHLÉOSPORE (*spor'*) n. m. Genre de champignons du groupe des sphéropsidées, ayant des spores incolores, et dont les périthèces, noirs, poussent sous la cuticule des feuilles de divers arbres.

PHLÉOTHRIPS (*tripss*) n. m. Genre d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, de la famille des thripsidés, qui vivent sous les écorces des arbres. (Le phléothrips des ormes [*phlœothrips ulmi*] est commun en France.)

PHLÉOTRIBE n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des scolytidés, répandus dans l'Europe méridionale. (Le phléotribe de l'olivier [*phlœotribus scarabæoides*] est commun dans la région méditerranéenne.)

PHLESCORIE (*flèss, ri*) n. f. Genre de champignons, de la famille des hystériacées, formant sous les écorces des taches noirâtres, serrées. Syn. PICUÈNE.

PHLEUM (*flé-om'*) n. m. Bot. Nom scientifique du genre fléole ou phléole.

PHLIASIE (lat. *Phliasia*), canton de la Grèce ancienne (Péloponèse), dans la Sicyonie, où se trouvent les ruines de Phlionte, de Titané, etc.

PHLIONTE (lat. *Phlius*), ville de l'ancienne Grèce (Péloponèse), dans la Phliasie. Elle s'appela successivement *Arantia*, du nom de son fondateur Aras; *Arethyrea*, du nom de la sœur d'Aras; Phlius, d'un descendant de Téménus. Ses ruines portent aujourd'hui le nom de *Santa-Phlica* (Argolide-et-Corinthie).

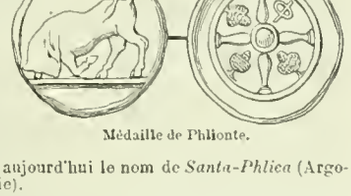
Médaille de Phlionte.

PHLOBAPHÈNE n. f. Bot. Nom donné aux matières colorantes des écorces. (C'est dans l'écorce que se trouvent le plus souvent les matières tinctoriales des plantes ou *phlobaphènes*, telles que l'hématoxiline du bois de campêche, la matière colorante du quercitron, la *morine* du mûrier, etc. Ce sont des composés ternaires, insolubles dans l'eau, mais solubles dans l'alcool.)

PHLOÈME n. m. Bot. Syn. de LIBER.

PHLOGACANTHE n. m. Genre d'acanthacées, originaires de l'Himalaya et de l'Inde. (Le *phlogacanthus speciosa* est cultivé pour la beauté de ses fleurs.)

PHLOGISTICATION (*jiss, si-on*) n. f. Chim. anc. Absorption du phlogistique.

PHLOGISTICIEN (*jiss, si-in*) n. m. Partisan de la théorie du phlogistique.

PHLOGISTIQUE (*jiss, tik'* — du gr. *phlogistikos*; de *phlégein*, brûler) adj. Méd. Qui est propre à développer la chaleur interne : *Médication* PHLOGISTIQUE.

— Pathol. Qui est produit par l'inflammation : *Accidents* PHLOGISTIQUES. (Vx.)

— n. m. Chim. Fluide particulier, qu'on supposait inhérent à tout corps, et qui produisait la combustion en abandonnant ce corps : *Avant Lavoisier, le* PHLOGISTIQUE *paissait pour une des grandes puissances de la nature.*

— ENCYCL. Chim. La théorie du *phlogistique*, qui existait en germe dans les œuvres de Bécher, au XVIIe siècle, fut reprise et développée par Stahl. Elle avait pour but l'explication de la nature d'un agent calorique et celle des phénomènes auxquels il donne lieu. Le calorique, d'après Stahl, se présente sous deux états : l'état libre et l'état de combinaison. Le calorique combiné ou phlogistique existe dans tous les corps combustibles, et la combustion n'est autre chose que le passage de ce feu de l'état combiné à l'état libre, où il devient appréciable à nos sens. Lavoisier, le premier, détruisit cette fausse interprétation de la combustion en démontrant que celle-ci est une combinaison qui se fait avec un grand dégagement de chaleur.

PHLOGISTIQUER (*jiss, ké*) v. a. Chim. Combiner avec le phlogistique, rendre combustible.

Phlogistiqué, ée part. pass. du v. Phlogistiquer.

— Chim. anc. *Air phlogistiqué*, Hydrogène. || *Acide sulfurique phlogistiqué*, Acide sulfureux.

PHLOGISTOLOGIE (*jiss, ji* — du gr. *phlogistos*, inflammable, et *logos*, discours) n. f. Traité ou histoire des corps combustibles. (Peu us.)

PHLOGISTOLOGIQUE (*jiss, jik'*) adj. Qui appartient à la phlogistologie.

PHLOGITIDE (*ji* — du gr. *phlox, phlogos*, flamme) n. f. Pierre précieuse, dans l'intérieur de laquelle semble briller une flamme.

PHLOGOGÈNE (*jèn'* — du gr. *phlox, phlogos*, flamme, et *gennân*, engendrer) adj. Se dit de certaines substances irritantes (caustiques, toxines bactériennes) et des actions irritatives qui déterminent l'inflammation (chaleur, douleur, rougeur, tuméfaction).


Phlogophore (réd. d'un quart).

PHLOGOPHORE n. f. Genre d'insectes lépidoptères noctuéliens, famille des noctuidés, propres à l'hémisphère boréal. (Les phlogophores sont de taille moyenne, à ailes supérieures dentelées, variées de gris et de brun. La *brotolomia meticulosa* est commune en Europe.)

PHLOGOPITE n. f. Genre de micas, comprenant la *phlogopite*, la *zinnwaldite* ou *lithionite*, etc. || Espèce de mica magnésien, dont les axes optiques sont rapprochés.

PHLOGOSE (du gr. *phlogôsis*; de *phlox, phlogos*, flamme) n. f. Inflammation, et particulièrem. Inflammation aseptique, par caustiques ou brûlures.

PHLOGOSER (rad. *phlogose*) v. a. Enflammer, irriter légèrement, superficiellement. (Vx.)

PHLOGOSIQUE (*zik'* — du gr. *phlogôsis*, inflammation) adj. Qui est produit par le feu. (Peu us.)

PHLOMIDE n. m. Genre de labiées-lamiées, comprenant des herbes ou sous-arbrisseaux à fleurs sessiles, à calice généralement plissé, groupées en glomérules dont la corolle est blanche, rose ou jaune, à lèvre supérieure affectant la forme d'un casque. (Les espèces connues sont originaires de la région méditerranéenne et de l'Asie tempérée.)

PHLOO. V., par PHLÉO, tous les mots dérivés du grec *phloios*, écorce.

PHLORAMINE n. f. Composé $C^6H^7AzO^3$, qui résulte de l'action de l'ammoniaque sur la phloroglucine.

PHLORÉTAMIQUE (*mik'*) adj. Se dit d'un acide, de formule $C^{14}H^{11}AzO^3$, obtenu en traitant l'éther phlorétique par l'ammoniaque. (Il se présente en prismes fins, solubles dans l'eau chaude, fusibles vers 129°.)

PHLORÉTATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide phlorétique.

PHLORÉTINE n. f. Ether de l'acide phlorétique, obtenu en attaquant de la phlorizine par les acides; cristaux fusibles à 180°.

PHLORÉTIQUE (*tik'*) adj. Se dit d'un acide, de formule $C^6H^2(C^2H^5)(OH)(CO^2H)$, obtenu par l'action des alcalis sur la phlorétine, prismes peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, fusibles à 128°-130°.

PHLORÉTOL n. m. Phénol de la série xylénique, identique ou isomérique avec le xylol de Wurtz, isomérique avec le *phénétol* ou phénate d'éthyle, et qui prend naissance lorsqu'on distille un mélange de phlorétate de baryum, de chaux caustique et d'un peu de verre pulvérisé.

PHLORÉTYLE n. m. Radical diatomique de l'acide phlorétique et de ses dérivés.

PHLORIZATE n. m. Nom donné quelquefois aux combinaisons de la phlorizine avec les alcalis, à tort, du reste, la phlorizine étant un corps neutre.

PHLORIZÉATE n. m. Nom improprement donné à une combinaison de la phlorizéine avec l'ammoniaque.

PHLORIZÉINE n. f. Matière organique azotée, qui prend naissance par l'action simultanée de l'ammoniaque et de l'air sur la phlorizine.

PHLORIZINE n. f. Glucoside $C^{21}H^{24}O^{10}.2H^2O$, soluble dans l'eau, isolé de l'écorce de racine de pommier, dédoublable en glucose et phlorétine. (On l'utilise comme fébrifuge ou comme réactif dans les préparations microscopiques.)

PHLOROGLUCINE (*sin'*) n. f. Phénol triatomique $C^6H^6O^3$, isomère de l'acide pyrogallique.

— ENCYCL. La *phloroglucine* se forme : 1° lorsqu'on fait bouillir une lessive de potasse avec de la phlorétine; 2° lorsqu'on soumet à l'influence du même alcali la quercétine; 3° par la fusion du phénol, de la résorcine ou de l'acide gallique avec de la soude. La phloroglucine se sépare de ses solutions aqueuses en cristaux hydratés, de formule $C^6H^6O^3,2H^2O$; elle ne se sépare de son eau de cristallisation qu'à 100° et fond à 206°. En solution alcaline, elle absorbe énergiquement l'oxygène; lorsqu'on ajoute une solution de nitrite de potassium à une solution très étendue de phloroglucine additionnée de nitrate d'aniline, la liqueur se colore en jaune, puis en orange, et laisse déposer un précipité rouge. Cette réaction peut servir à la recherche quantitative de la phloroglucine.

La phloroglucine donne un certain nombre de composés, entre autres la *phloroglucine-vanilléine* $C^{26}H^{12}O^9$, que l'on obtient en mélangeant une molécule de vanilléine et une molécule de phloroglucine dans l'alcool et en ajoutant 50 centimètres cubes d'acide chlorhydrique, puis de l'eau après une demi-heure. Les cristaux de phloroglucine-vanilléine obtenus servent de réactif de l'acide chlorhydrique dans le suc gastrique.

PHLORONE n. f. Composé $C^6H^4O^2$, homologue de la quinone, et que l'on obtient par l'oxydation des phénols de composition $C^6H^{10}O^2$.

— ENCYCL. La *phlorone* a été découverte parmi les produits de l'oxydation de la créosote du goudron de houille par un mélange d'acide sulfurique et de peroxyde de manganèse. On peut la préparer en distillant un phénol de composition $C^6H^{10}O^2$ avec du peroxyde de manganèse et de l'acide sulfurique. Elle se présente sous forme de longues aiguilles très solubles dans l'alcool et l'éther; elle fond au-dessus de 100°; on désigne sous le nom de *métaphlorone* la partie insoluble de la phlorone dans l'eau. La vapeur de phlorone attaque les muqueuses et colore la peau en jaune.

PHLOX (*flokss*) n. m. Genre de polémoniacées, comprenant des herbes à feuilles entières, dont les fleurs ont une corolle hypocratériforme. (Les espèces connues sont originaires de l'Amérique et de l'Asie septentrionales. Le *phlox Drummondi*, du Texas, est cultivé dans les jardins. Le *phlox paniculata* produit des fleurs très odorantes, de couleur lilacée. Les *phlox vivaces hybrides* en sont des variétés ou hybrides très belles, qui fleurissent en été.)


Phlox.

PHLOXINE n. f. Se dit d'un composé chlorobromé de la fluorescéine.

PHLYCTÈNE (gr. *phluktaina*; de *phluzein*, bouillir) n. f. Pathol. Ampoule vésiculeuse et transparente, formée par une sérosité limpide qui s'amasse sous l'épiderme.

— Bot. Genre de sphéropsidées, caractérisé par des spores uniloculaires hyalines, dont on connaît une quinzaine d'espèces européennes.

— ENCYCL. Pathol. Les *phlyctènes* apparaissent sur la peau à la suite de contusions violentes, de fractures ou de brûlures et dans le cours de certaines maladies inflammatoires. Il faut éviter de les ouvrir; cependant, lorsqu'elles sont gênantes, on peut les ponctionner à l'aide d'instruments stérilisés.

PHLYCTÉNULAIRE (*lèr'*) adj. Pathol. Qui offre de petites phlyctènes : *Kératite* PHLYCTÉNULAIRE.

PHLYCTÉNULE n. f. Pathol. Petite phlyctène.

PHLYCTIDE n. m. Lichen poussant sur les troncs d'arbres et ayant ses fructifications à la surface de petites verrues peu saillantes, couvertes d'une poussière blanche.

PHLYSE (du gr. *phluein*, bouillonner) n. f. Pathol. Eruption à la peau. (Peu us.)

PHOBIE (*bi* — du gr. *phobos*, peur) n. f. Peur irraisonnée, obsédante et angoissante, que certains malades éprouvent dans des circonstances déterminées.

PHOBOS (du gr. *phobos*, haine) n. m. Satellite de Mars, découvert par Asaph, Hall en 1877. V. MARS.

PHOCAS (saint), évêque de Sinope, mort dans cette ville en 117. Il comparut d'abord devant le préfet Africanus, puis devant l'empereur Trajan, qui le fit étouffer dans un bain brûlant. Fête le 14 juillet. — Un autre PHOCAS souffrit le martyre à Antioche, également sous le règne de Trajan. Fête le 5 mars. — Un troisième PHOCAS fut mis à mort à Sinope, sous Dioclétien, vers 302. Il était jardinier aux portes de la ville et offrait l'hospitalité aux voyageurs : il reçut les soldats envoyés pour l'arrêter et ne se fit connaître à eux qu'après les avoir hébergés. Deux grandes basiliques furent élevées en son honneur, l'une à Sinope, l'autre à Constantinople. Fête le 22 septembre.

PHOCAS, famille de l'aristocratie byzantine. Originaire de la Cappadoce, elle apparaît au IXe siècle dans l'histoire avec NICÉPHORE **PHOCAS**, qui, sous Basile Ier, contribua à la reprise de l'Italie du Sud et, sous LÉON VI, combattit glorieusement les Bulgares. — De ses deux fils, l'un, LÉON **PHOCAS**, général, essaya, pendant la minorité de Constantin VII, d'usurper l'empire (919); l'autre, BARDAS **PHOCAS**, aida à la chute des Lécapénides, et fut le père de NICÉPHORE II **PHOCAS** (v. NICEPHORE) fut élevé par lui à la dignité de César. — Le frère de Nicéphore, LÉON **PHOCAS**, fut grand logothète et curopalate. — Le fils de Léon, BARDAS **PHOCAS**, disputa le trône à Jean Tzimiscès et à Basile II, et il semblait à la veille de triompher quand il mourut subitement (989).

PHOCAS, empereur byzantin (602-610). Simple centurion de l'armée de Thrace, il fut porté au trône par une sédition militaire et, avec l'appui des « verts », il renversa Maurice, qu'il fit massacrer. Son règne fut marqué par les invasions des Perses et, à l'intérieur, par d'incessantes conspirations. En 610, une flotte commandée par Héraclius, exarque d'Afrique paraissait devant Byzance; le tyran, abandonné de tous, était mis à mort par la foule.

PHOCÉA (n. lat. de *Phocée*) n. f. Planète télescopique, n° 21, découverte par Chacornac, en 1853.

PHOCÉE (lat. *Phocæa*), ville de la côte ouest de l'ancienne Asie Mineure, une des douze cités ioniennes, au N. de l'Hermus, à l'embouchure du Caïque, entre le golfe d'Elée et le golfe d'Hermus (golfe de Smyrne). Fondée par l'Athénien Philogène, qui s'y établit avec des Phocidiens mêlés d'Athéniens, elle avait deux bons ports : Naustathmos et Lampiera, aujourd'hui *Fokia-Vecchia*. Les Phocéens explorèrent l'Adriatique, l'Italie centrale, la Gaule et l'Espagne, où ils fondèrent de puissantes colonies. Attaqués par le tyran Harpage, ils abandonnèrent leur ville et se réfugièrent sur leurs vaisseaux, qui les transportèrent les uns à Alalie, d'autres à Cyrnos (Corse), puis en Italie, en Espagne et sur les côtes méridionales de la Gaule. C'est ainsi que Massilia (Marseille) fut fondée en l'an 600 av. J.-C. — Ville de Carie, sur le mont Mycale.

PHOCÉEN, ENNE (*sé-in, èn'*), personne née à Phocée ou en Phocide. — *Les* PHOCÉENS.

— Par ext. Marseillais, Marseille ayant été fondée par une colonie phocéenne.

— Adjectiv. Qui appartient à Phocée, à la Phocide ou à leurs habitants : *La colonie* PHOCÉENNE *de Marseille.*

— Par ext. Qui se rapporte à Marseille. Avec une majuscule, la ville elle-même) : *La cité Phocéenne*, Marseille.

PHOCÉNATE (*sé*) n. m. Sel dérivant de l'acide phocénique.

PHOCÉNINE n. f. Chim. Syn. de VALÉRINE.

PHOCÉNIQUE adj. Chim. Syn. de VALÉRIQUE.

PHOCIDE, contrée de la Grèce ancienne, dans l'Hellade, bornée au N. par la Doride, au S. par le golfe de Corinthe, à l'E. par la Béotie, à l'O. par la Locride. Villes principales : Bulis, Ambrysos, Cirrha, Delphes, Daulis, Panopée, sur le golfe de Corinthe; dans le bassin du Céphise : Parapotamie, Amphiclée, Elatée, Tithronion, Drymée. Le Parnasse, le temple de Delphes, l'oracle

d'Apollon faisaient de la Phocide un territoire sacré. Habitée d'abord par des barbares, puis par des Lélèges, des Pélasges et des Thraces, enfin par des Éoliens et des Achéens, elle devint un État fédératif et prit part à la guerre des Perses et à celle du Péloponèse. Sous Philippe II, roi de Macédoine, elle soutint une guerre de dix ans (guerre Sacrée). Après Chéronée, elle partagea le sort du reste de la Grèce.


Monnaie de Phocide.

PHOCIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille de mammifères pinnipèdes, renfermant les phoques et genres voisins. (Les phocidés se subdivisent en trois tribus : *phocines, monachinés, cystophorinés*.) — *Un* PHOCIDÉ.

PHOCIDIEN, ENNE (*di-in, èn'*), personne née en Phocide ou qui habitait cette contrée. (Préférable, dans ce sens, à PHOCÉEN, ENNE.) — *Les* PHOCIDIENS.
— Adjectiv. : *Antiquité* PHOCIDIENNE.

PHOCINÉS (*si*) n. m. pl. Tribu des mammifères pinnipèdes, de la famille des *phocidés*, renfermant les *phoques* proprement dits (*phoca*) et les *halichères*. — *Un* PHOCINE.

PHOCION, général, orateur et homme d'État athénien, né vers l'an 400 av. J.-C., mort en l'an 317. Il apprit la philosophie sous Platon et Xénocrate, la politique en étudiant la vie d'Aristide, et l'art militaire sous Chabrias. Sans ambition personnelle, il fut cependant à Athènes l'un des chefs du parti aristocratique et conquit une grande autorité par la simplicité de ses mœurs, par son éloquence un peu rude. Démosthène disait de lui qu'il était « la hache de ses discours ». Malgré son ardent patriotisme, il fut toujours partisan de la paix à tout prix ; il manquait de confiance dans l'Athènes de son temps. Cet apôtre de la paix n'en fut pas moins en guerre presque toute sa vie. Dès 376, il commanda l'aile gauche des Athéniens à la bataille de Naxos. Plus tard, il fut chargé de lever les tributs des alliés. Il prit part à diverses campagnes, puis à la guerre Sociale (359-355). En 351, il commanda des mercenaires à Chypre. Il protégea Érétrie et l'Eubée contre une attaque des Macédoniens, passa ensuite en Thrace, où il força Philippe à lever le siège de Byzance et de Périnthe. En 343, il fut envoyé au secours de Mégare. Deux ans plus tard, il retourna en Eubée, d'où il chassa les tyrans établis par Philippe. En 340, il commanda l'armée athénienne du Bosphore, expulsa les Macédoniens de la Chersonèse. Après Chéronée (338), il prêcha la paix. A la suite du meurtre de Philippe, il contribua à apaiser la colère d'Alexandre contre Athènes. A la mort d'Alexandre (323), il déconseilla la révolte ; pendant la guerre Lamiaque, il remporta quelques succès contre les Macédoniens et réussit, après la défaite, à obtenir d'Antipater les conditions de paix (322). Mais, à Athènes, on incrimina son intimité avec le gouverneur macédonien Nicanor. Accusé de trahison, il s'enfuit en Phocide auprès de Polysperchon, qui le livra aux Athéniens. Il fut condamné à boire la ciguë (317). Sa *Vie* a été écrite par Plutarque et par Cornelius Nepos.


Statue, dite « de Phocion » (marbre antique, au Vatican).

— Iconog. La fin de Phocion a fourni à Poussin le sujet de deux admirables tableaux, peints vers 1650 pour Cerisier. Le premier, *les Funérailles de Phocion*, nous montre deux hommes portant hors la ville le cadavre du grand citoyen, au milieu de l'indifférence de tous. Dans le second, *les Cendres de Phocion*, nous voyons une pauvre femme de Mégare, qui, trouvant le corps de Phocion sans sépulture, le fait brûler et recueille ses cendres pour les rendre à sa patrie lorsque, plus tard, elle aura reconnu son injustice.


Funérailles de Phocion, d'après Poussin.

PHOCOMÈLE (*ko gr. phôké*, phoque, et *melos*, membre) n. m. Monstre dont les mains ou les pieds paraissent s'insérer sur le tronc, comme au phoque.

PHOCOMÉLIE (*lî* — rad. *phocomèle*) n. f. Térat. Insertion anormale des pieds ou des mains sur le tronc.

PHOCOMÉLIEN, ENNE (*lain, èn'*) adj. Se dit des monstres par phocomélie.

PHOCOMÉLIQUE (*lik'*) adj. Térat. Qui appartient à la phocomélie.

PHOCYLIDE, poète gnomique grec, né à Milet vers l'an 600 av. J.-C.). Il était contemporain de Théognis. Il a composé des préceptes moraux dans des hexamètres isolés, des distiques élégiaques, ou des groupes de trois vers, rarement plus. Beaucoup de ces sentences devinrent des proverbes. Nous en connaissons une quinzaine. On attribuait encore autrefois à Phocylide un poème d'environ 230 vers, qui paraît avoir été composé bien plus tard par quelque Juif helléniste.

PHODILE n. m. Genre d'oiseaux rapaces nocturnes, type de la tribu des *photodiliaés*, comprenant des chouettes au plumage soyeux, à tête ronde, propres à la région indienne. (Le phodile roux [*photodilus badius*] est répandu de l'Inde à Java.)


Phodile.

PHŒ. V., à PHÉ, tous les mots commençant de cette façon et qui ne se trouvent pas ici.

PHŒBÉ. Myth. Diane et la Lune. V. ARTÉMIS, et DIANE.

PHŒBIDAS, général spartiate, mort en 377 av. J.-C. En 382, il s'empara par trahison de la Cadmée, citadelle de Thèbes, et soumit la cité à un régime oligarchique. Devant l'indignation de la Grèce, les Spartiates le condamnèrent à une amende et lui retirèrent le commandement ; mais ils gardèrent la citadelle. Plus tard, ce général fut tué devant Thespies.

PHŒBUS (du gr. *phoibos*, brillant). Myth. anc. Surnom d'Apollon, dieu du Soleil et de la lumière.

PHŒNICITE (*fé, sit'*) n. f. Chromate naturel de plomb, que l'on trouve à Bérésow (Oural) en cristaux tabulaires d'un rouge vif et associé à la crocoïse.

PHŒNIX (*fé-nikss* — du gr. *phoinix*, proprem. « rouge ») n. m. Monnaie d'argent, en usage en Grèce dans les premiers temps de l'indépendance, et qui valait environ 0 fr. 80.

PHŒNIX (*fé-nikss*) n. m. Genre de palmiers.
— ENCYCL. Les *phœnix* ont un stipe inerme, portant à son sommet un bouquet de grandes feuilles pinnatiséquées. Le *phœnix Canariensis* est employé pour la décoration des serres et des appartements. Le *phœnix reclinata*, très gracieux, a des feuilles arquées et réclinées au sommet. Le *phœnix dactylifera* est le dattier. V. ce mot.

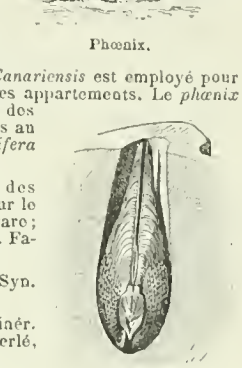
Phœnix.

PHŒNIXVILLE, ville des États-Unis (Pensylvanie), sur le Schuylkill, affluent du Delaware ; 7.700 hab. Hauts fourneaux. Fabrication de poteries.

PHŒNODINE n. f. Chim. Syn. de HÉMATINE.

PHŒSTINE (*fèss*) n. f. Minér. Bronzite altérée, d'un éclat perlé, d'une couleur gris jaunâtre.

PHOLADE n. f. Genre de mollusques lamellibranches, type de la famille des *pholadidés*, répandus dans toutes les mers ou fossiles dans le tertiaire.

Pholade dactyle dans une portion de roche.

(Les pholades jouissent de la propriété d'émettre une forte phosphorescence, et vivent enfoncées dans les rochers ou les pièces de bois.)

PHOLADIDÉE n. f. Genre de mollusques lamellibranches, de la famille des *pholadidés*, répandus dans les mers de l'hémisphère nord et de la Nouvelle-Zélande. (Les pholadidées [*pholadidea*] sont des animaux dont les siphons, allongés, se terminent par un disque frangé.)

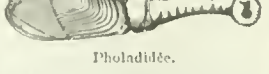
Pholadidée.

PHOLADIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, renfermant les genres *pholade* et voisins. — *Un* PHOLADIDÉ.

PHOLÉOSANTHÉ, ÉE (du gr. *phôleos*, antre, et *anthos*, fleur) adj. Se dit de quelques plantes dont les fleurs sont contenues dans un réceptacle presque fermé.
— n. f. pl. Tribu de la famille des urticées. — *Une* PHOLÉOSANTHÉE.

PHOLÉRITE n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine, appartenant au genre argile et qui se trouve dans les fissures des minerais de fer du terrain houiller et dans les schistes argileux de Lodève.

PHOLIDOSAURE (*sôr'*) n. m. Genre de crocodiles, de la famille des macrorrhynchidés, fossiles dans le néocomien allemand et le wealdien anglais.

PHOLIDOTE n. f. Genre d'orchidées épidendrées, comprenant des plantes rhizomateuses, pseudo-bulbeuses, à fleurs en grappes, propres aux régions tropicales du globe.

PHOLIOTE n. m. Genre de champignons, de la famille des agaricinées.
— ENCYCL. Les *pholiotes* sont caractérisés par la couleur brune de leurs spores et la présence d'un anneau à la partie supérieure du pied. Quelques-uns sont comestibles, entre autres le *pholiote ridé*, dont le chapeau jaune est bosselé, ridé et couvert çà et là d'une pruinosité blanche.

PHOLIS (*liss*) n. m. Nom spécifique d'un poisson du genre blennie (*blennius pholis*).
— ENCYCL. Le *pholis* est le *pholis lisse* ou *shanny* des Anglais, la *baveuse* des côtes picardes et normandes, *lentèque* et *mordocet* de Bretagne, *syrène* et *sérène* de Noirmoutier, *sirène* du Poitou, *cabot* des Basses-Pyrénées. Le pholis, commun dans le golfe de Gascogne, devient de plus en plus rare en remontant vers le Nord.

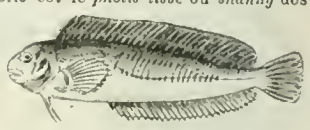
Pholis.

PHOLLIS (*liss*) n. m. Antiq. Petite monnaie de cuivre, qui était usitée surtout en Perse et en Asie Mineure.

PHOLOS. Myth. gr. Centaure, fils d'Ixion ou de Silène. Il accueillit dans son antre Héraklès, qui allait combattre le sanglier d'Érymanthe. Le héros voulut entamer un tonneau de vin ; les centaures voulurent s'y opposer ; d'où une furieuse bataille, où Héraklès tua plusieurs de ses adversaires. Pholos n'avait point pris part au combat ; mais il voulut toucher à l'une des flèches d'Héraklès, il se blessa à la main, et mourut de sa blessure.

PHOLQUE (*folk'*) n. m. Entom. Genre d'arachnides aranéides, type de la famille des *pholcidés*.
— ENCYCL. Les *pholques* sont des araignées allongées, minces, à pattes extraordinairement longues et fines. Le *pholcus phalangioides* est commun en Europe.

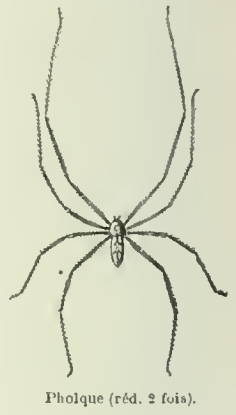
Pholque (réd. 2 fois).

PHOLTIS n. m. Métrol. anc. Syn. de BALANTION.

PHOMA n. m. Genre de champignons, du groupe des sphæropsidées.
— ENCYCL. Les fructifications des *phoma*, appelées *périthèces*, ont la forme de petites pustules noires et poussent sur les feuilles, les petites branches sèches, les fruits, etc. Une espèce de ce genre, le *phoma des raisins*, n'est qu'une des formes de fructification du champignon qui produit la maladie de la vigne appelée *black-rot*.

PHONALITÉ (du gr. *phônè*, voix) n. f. Linguist. Caractère des sons : *La* PHONALITÉ *du grec est mal connue*.

PHONASCIE (*nass-si* — du gr. *phônè*, voix, et *askein*, exercer) n. f. Antiq. gr. Exercice méthodique de l'organe de la voix. || Étude de la déclamation ou du chant.

PHONASQUE (*nassk'* — rad. *phonascie*) n. m. Antiq. Maître de chant, de déclamation. || Coryphée.

PHONATEUR, TRICE (du gr. *phônè*, voix) adj. Physiol. Qui concourt à la production des sons vocaux.

PHONATION (*si-on* — rad. *phonateur*) n. f. Physiol. Ensemble des phénomènes qui concourent, chez l'homme et les animaux, à la production de la voix.

PHONAUTOGRAPHE (*nô, graf* — du gr. *phônè*, voix ; *autos*, soi-même, et *graphein*, écrire) n. m. Physiq. Appareil enregistreur des vibrations sonores.
— ENCYCL. Le *phonautographe*, précurseur éloigné du phonographe, a été imaginé par Scott. Il se compose d'une membrane mince tendue sur une ouverture circulaire, au fond d'une sorte d'entonnoir. Un style, formé d'une barbule de plume au bout d'une soie de sanglier et fixé sur la membrane par une goutte de cire d'Espagne, trace sur un cylindre enduit de noir de fumée et tournant autour d'un axe fileté une courbe dont les sinuosités correspondent aux mouvements vibratoires de la membrane. Cette inscription des vibrations, utile pour l'analyse des sons, ne se prête pas, comme celle du phonographe, à la répétition des sons enregistrés.

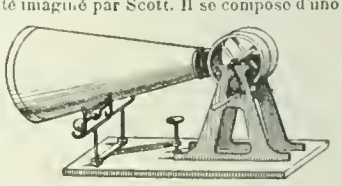
Phonautographe.

PHONE (du gr. *phônè*, voix) n. m. Electr. Sorte de téléphone construit de façon à produire un son caractéristique, chaque fois qu'il est traversé par l'extra-courant de rupture ou de fermeture d'une bobine d'induction.

PHONÉIDOSCOPE (*skop'* — du gr. *phônè*, voix ; *eidos*, forme, et *skopein*, observer) n. m. Physiq. Appareil destiné à représenter optiquement les vibrations sonores.

— Encycl. Le *phonéidoscope* imaginé par Sedley Taylor a pour organe essentiel une lame mince de liquide glycérique fermant un orifice que l'on a pratiqué dans une plaque de laiton noirci, et sur laquelle on amène les ondulations sonores au moyen d'un tube pourvu à son autre extrémité d'une embouchure dans laquelle on émet un son soutenu. La lumière d'une lampe réfléchie par la lame liquide possède les couleurs dites « des anneaux de Newton » et, suivant le mode de vibration, les couleurs se distribuent sur la lame d'une infinité de manières. Le phénomène peut être projeté sur un tableau. Les figures acoustiques obtenues sont caractéristiques de chaque son pour une forme donnée de l'orifice.

PHONÈME (du gr. *phônéma*, même sens) n. m. Linguist. Elément sonore du langage (son ou articulation).

PHONÉTIQUE (*tik'* — emprunté au gr. *phônétikos*, même sens, dérivé de *phônê*, voix) adj. Qui se rapporte aux sons de la voix : *Dans l'orthographe française, les mêmes lettres n'ont pas toujours la même valeur* PHONÉTIQUE.

— *Écriture phonétique*, Écriture où les lettres correspondent exactement aux sons de la parole.

— n. f. Ensemble des sons et des articulations d'une langue : *La* PHONÉTIQUE *de l'italien est peu compliquée.* ‖ Partie de la grammaire qui traite des sons et des articulations.

— Encycl. C'est seulement dans la seconde moitié du XIXe siècle que les sons du langage ont été étudiés avec une méthode rigoureuse, par la comparaison méthodique des phonèmes des différents idiomes et la construction d'appareils enregistreurs permettant d'analyser les sons et les articulations du langage avec plus de délicatesse et d'exactitude que l'oreille ne peut le faire. La *phonétique* devint *comparée* avec Bopp et ses successeurs, mais elle ne devint *expérimentale* que dans le dernier quart du XIXe siècle, grâce aux physiciens Rosapelly, Helmholtz, Auerbach, Kœnig, etc., aux physiologistes de Meyer, Marey, etc., et aux phonéticiens proprement dits, Sievers, Victor, Paul Passy, l'abbé Rousselot, directeur (1897), d'un laboratoire de phonétique expérimentale au Collège de France; Zünd-Burguet. Les instruments enregistreurs de Rousselot tracent sur des feuilles enduites de noir de fumée des courbes représentant les mouvements de chacun des organes phonateurs, pendant l'émission des sons ou articulations des différentes langues.

La *phonétique expérimentale* est l'auxiliaire de la *phonétique historique et comparée*, qui se propose de trouver les lois particulières suivant lesquelles les divers idiomes se sont modifiés à travers les temps. La phonétique, conçue dans ce sens large, est dominée par un grand principe, celui de la *constance des lois phonétiques*. Cela signifie que, *à la même époque et dans le même dialecte, le même phonème, placé dans des conditions analoques, évolue de la même façon.* Si, du VIIIe au XIIIe siècle, *c* initial latin placé devant un *a* est devenu en français *ch* dans *cheval* = *caballum*, tout autre *c* latin placé dans les mêmes conditions aura dû donner en français un *ch* pendant le même laps de temps. Les lois phonétiques sont donc absolues, mais pour un temps et un lieu déterminés, et à la condition qu'elles ne soient point traversées par une influence psychologique (formation savante, emprunt, analogie, étymologie populaire, etc.). Sans doute, les modifications phonétiques n'offrent pas le même caractère fatal que les phénomènes du monde physique : à côté des influences générales qui agissent sur les individus d'un même groupe linguistique (climat, nourriture, etc.), il semble que l'une des principales causes d'uniformité dans les mutations phonétiques soit l'imitation des sujets parlants les uns par les autres.

La phonétique, conçue avec cette rigueur, sert de base aux autres parties de la grammaire. C'est grâce à elle que l'*étymologie* est devenue une véritable science du passé.

— Bibliogr. : abbé Rousselot, *Principes de phonétique expérimentale* (Paris, 1897); Sievers, *Principes de phonétique* (Leipzig, 5e édit., 1901); Breymann, *die Phonetische Litteratur* (*Bibliographie phonétique*, Leipzig, 1897); Paul Passy, *Étude sur les changements phonétiques* (Paris, 1890).

PHONÉTIQUEMENT (*ke*) adv. Au point de vue phonétique.

PHONÉTISME (*tissm'* — du gr. *phônê*, voix) n. m. Représentation exacte par l'écriture des sons vocaux.

PHONIQUE (*nik'* — du gr. *phônê*, voix) adj. Physiq. Qui a rapport à la voix : *Les caractères* PHONIQUES *du son.*

— Se dit des signes destinés à représenter les sons de la voix : *Signes* PHONIQUES.

— Archit. *Voûte phonique*, Voûte construite de telle sorte que les sons y sont répétés par un écho. ‖ *Centres ou Foyers phoniques*, Point où se produit le son et celui où est perçu l'écho, sous une voûte phonique.

— n. f. Art de combiner les sons d'après les lois de l'acoustique.

PHONITE n. f. Minér. Variété d'éléolite, appartenant au genre feldspathoïde.

PHONOCAMPTIQUE (*kanp'-tik'* — du gr. *phônê*, voix, et *kamptein*, courber) adj. Physiq. Qui se rapporte à la réflexion du son : *Principes* PHONOCAMPTIQUES. ‖ *Centre phonocamptique*, Point de concours des sons réfléchis.

— n. f. Branche de la physique, qui traite des phénomènes de la réflexion du son.

PHONOGRAPHE (du gr. *phônê*, voix, et *graphein*, décrire) n. m. Physiq. Appareil qui enregistre et reproduit les sons de la voix humaine. Syn. GRAPHOPHONE (V. ce mot).

— Gramm. Auteur qui s'occupe de la prononciation figurée des mots. (Rare.)

— Encycl. Physiq. Le *phonographe* a été inventé en 1877 par Edison; il a été depuis perfectionné par Edison lui-même. Il comprend : un récepteur, un enregistreur et un reproducteur. Le récepteur est une sorte de cornet acoustique renversé, dont la plus petite ouverture est fermée par un diaphragme métallique qui se met en vibration lorsqu'on parle devant l'appareil. Tous les mouvements du diaphragme se communiquent, avec leur intensité, à une aiguille d'ivoire, fixée au centre du diaphragme.

L'enregistreur se compose essentiellement d'un cylindre recouvert d'un manchon de cire durcie, dont l'axe tourne dans deux paliers. Derrière ce cylindre se trouve un chariot portant l'embouchure, la membrane et le stylet et qui se déplace uniformément le long du cylindre, de façon que la pointe d'ivoire s'appuie constamment sur le manchon de cire. Ce déplacement est obtenu à l'aide d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur électrique, pourvu d'un régulateur. Pendant que le cylindre accomplit un tour entier, le chariot se déplace horizontalement de la largeur d'un pas d'hélice. Cela étant, la pointe de l'aiguille, qui entame légèrement la cire, y décrira un sillon imperceptible à l'œil nu, variable cependant, de forme et de profondeur, suivant les variations des sons qui mettent l'aiguille en mouvement. Le reproducteur se compose d'un tronc de cône métallique creux, dont la grande base est vide et la petite base formée d'une feuille de papier bien tendue ou d'une fine lame vibrante. Au centre de ce diaphragme, est fixée une aiguille dont la pointe suit très exactement la rainure formée par l'enregistreur, et transmet à la feuille ou lame qui garnit le fond du cône des vibrations exactement semblables à celles qu'avait reçues et transmises la première aiguille. Il en résulte que le tambour transmetteur reproduit identiquement les sons enregistrés.

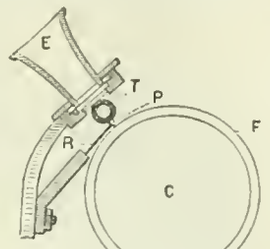

Coupe transversale et schématique d'un phonographe : C, cylindre enregistreur; F, manchon de cire; E, embouchure; T, membrane vibrante; R, ressort maintenant l'aiguille P.

PHONOGRAPHIE (*fi* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Gramm. Manière de figurer les sons des mots. ‖ Système orthographique dans lequel on représente les mêmes sons par les mêmes caractères, en supprimant tous les caractères nuls pour la prononciation.

— Physiq. Manière graphique de représenter les vibrations des corps sonores.

PHONOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la phonographie : *Instrument* PHONOGRAPHIQUE.

PHONOLITE (du gr. *phônê*, son, et *lithos*, pierre) n. f. Roche éruptive sonore, du groupe des roches neutres.

— Encycl. Les *phonolites* représentent la combinaison de la sanidine avec la néphéline ou la leucite, quelquefois avec l'haüyne et la noséane. On y compte deux variétés : la *phonolite à néphéline* a l'aspect compact et verdâtre; elle renferme 60 p. 100 de silice; sa pâte est formée de microlithes de néphéline, d'augite et d'orthose; c'est à l'orientation des microlithes d'orthose que serait due la sonorité du cette roche; en dehors de la pâte, les éléments de cette variété sont : sanidine, néphéline, augite, hornblende, sphène, apatite et magnétite. La *phonolite à leucite* est formée de sanidine et leucite; elle est commune dans la Campagne romaine.

PHONOLITIQUE (*tik'* — rad. *phonolite*) adj. Se dit de certaines roches qui rendent un son appréciable lorsqu'on les frappe avec un corps dur.

PHONOLOGIE (*ji* — formé avec les mots gr. *phônê*, son, et *logos*, discours) n. f. Gramm. Etude des sons du langage. V. PHONÉTIQUE.

PHONOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui concerne la phonologie : *Système* PHONOLOGIQUE.

PHONOMACHIE (*chi* — du gr. *phônê*, son, et *machê*, combat) n. f. Heurtement, hiatus. (Inus.)

PHONOMÈTRE (du gr. *phônê*, son, et *métron*, mesure) n. m. Physiq. Instrument propre à mesurer l'intensité du son ou de la voix.

PHONOMÉTRIE (*trî* — rad. *phonomètre*) n. f. Physiq. Art de mesurer l'intensité des sons de la voix.

PHONOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Physiq. Qui concerne le phonomètre ou la phonométrie : *Appareil* PHONOMÉTRIQUE.

PHONOMÉTRIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière phonométrique.

PHONOMIMIE (*mî* — du gr. *phônê*, voix, et *miméomai*, j'imite) n. f. Système dans lequel on figure directement les sons de la voix par des gestes qui représentent ou ont la prétention de représenter ces sons.

PHONOMIMIQUE (*mik'*) adj. Qui a rapport à la phonomimie : *Méthode* PHONOMIMIQUE.

PHONOMINE n. f. Instrument de musique inventé en 1834, et qui était une sorte de piano-orgue.

PHONOPHORE (du gr. *phônê*, voix, et *phoros*, qui porte) n. m. Sorte de microphone, constitué par deux charbons s'appuyant l'un contre l'autre, l'un fixe et l'autre mobile, porté à l'extrémité d'un levier à contrepoids, qui sert à régler la pression.

PHONOPLEX (*plèkss* — du gr. *phônê*, voix, et de *duplex*) n. m. Electr. Système télégraphique imaginé par Edison pour permettre d'appliquer, sur les lignes télégraphiques des chemins de fer, la transmission en *duplex* ou en *diplex*, sans donner aux tronçons successifs les mêmes qualités électriques, résistance, capacité et isolement, qui sont indispensables pour ces genres de transmission.

PHONOPORE n. m. Appareil imaginé par Langdon Davies, pour transmettre et recevoir des courants téléphoniques sur un fil télégraphique, sans distraire celui-ci du service télégraphique ordinaire.

PHONOSCOPE (*skop'* — du gr. *phônê*, voix, et *skopein*, examiner) n. m. Physiol. Nom donné à tout appareil destiné à l'étude de la voix et de ses organes.

PHONO-SIGNAL n. m. Techn. Disposition adoptée par Ader pour recevoir à l'oreille les signaux transmis par un câble sous-marin de grande longueur. ‖ Pl. *Des* PHONO-SIGNAUX.

PHOQUE (*fok'* — du lat. *phoca*, gr. *phôké*) n. m. Genre de mammifères pinnipèdes, type de la tribu des *phociués*, vivant en diverses mers ou fossiles dans le tertiaire.

— Encycl. On entend sous le nom général de *phoques* tous les pinnipèdes de la grande famille des *phocidés*, que ce soient les phoques proprement dits (*phoca*) ou les cystophores, les moines, types des tribus des cystophorinés et des monachinés. Ces mammifères amphibies, admirablement adaptés à la vie aquatique, abondent surtout dans les régions polaires; tous ont les membres antérieurs courts, à peine dégagés du corps, ce en quoi ils diffèrent des otaries, qui ont, en outre, l'oreille externe bien développée, ce qu'on n'observe pas chez les phoques. Revêtus d'une épaisse fourrure courte, lustrée, veloutée, hydrofuge, fournissant une huile très estimée, les phoques sont chassés en toutes régions avec une ardeur qui explique la rareté de certaines espèces à peu près détruites aujourd'hui. D'autres, par contre, sont restées extrêmement communes, comme le veau marin (*phoca vitulina*), répandu dans les mers froides des deux hémisphères, et qui descend jusque dans le golfe de Gascogne. Les régions chaudes possèdent aussi leurs phoques : ce sont les moines (*monachus*), dont certains se trouvent dans l'Adriatique, la mer des Antilles, etc. V. PINNIPÈDES.



Phoque : 1 Ordinaire; 2 du Groenland.

Les phoques proprement dits (*phoca*) se divisent en cinq sous-genres : *erignathus*, dont le type, *erignathus barbatus*, est propre aux régions arctiques; *histriophora* (type : *histriophora fasciata* l'Pacifique nord, mer d'Okhotsk), *phoca* (type : *phoca vitulina* : *pusa* (type : *pusa fœtida* mers arctiques, descendant parfois sur les côtes françaises)); *pagophila* (type : *pagophila Groenlandica* (mêmes régions, mais ne dépassant pas la mer du Nord).

PHORANTHE (du gr. *phoros*, qui porte, et *anthos*, fleur) n. m. Bot. Evasement du pédoncule qui porte les fleurs dans les synanthérées, et qu'on nomme plus ordinairement RÉCEPTACLE ou CLINANTHE.

PHORBAS. Myth. gr. Fils de Lapithès et d'Orsinome. Il se rendit de Grèce à Rhodes et délivra les habitants de cette île d'une quantité prodigieuse de serpents et d'un dragon. Après sa mort, Apollon le plaça dans le ciel avec le dragon qu'il avait tué, et y forma la constellation du Serpentaire. — Roi des Phlégyens de Phocide. Il massacrait les passants qui se rendaient au temple d'Apollon à Delphes. Apollon, déguisé en athlète, se présenta à lui et l'assomma d'un coup de poing. — Père de Diomède.


Phorbéia.

PHORBÉIA (m. gr. signif. proprem. « lieou pour attacher le cheval au râtelier ») n. f. Antiq. gr. Bandage de cuir, dont les joueurs de flûte s'entouraient les joues et les lèvres. (On attribuait l'invention de la phorbéia à un musicien nommé Marsyas.) V. CAPISTRUM.

PHORCYDES ou **PHORCYNIDES.** Myth. gr. Nom patronymique des deux Grées, filles de Phorcys, le dieu marin, et de Céto, qui avaient seulement un œil et une dent. — Nom patronymique des Gorgones, autres filles de Phorcys et de Céto.

PHORCYS. Myth. gr. Dieu marin, fils de Pontos ou de Poseidon et de Gæa. Il épousa sa sœur Céto, dont il eut plusieurs enfants monstrueux : les Grées, les Gorgones, le dragon des Hespérides, etc. — Nom donné souvent à Méduse, fille de Phorcys.


Phore (gr. 4 fois).

PHORE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, type de la famille des *phoridés*, comprenant de petites mouches noires et fauves, volant mal. (Certaines espèces indiennes pondent dans les yeux des hommes, surtout des enfants, et occasionnent des ophtalmies purulentes. Les larves de la *phora incrassata*, très commune en France, se développent dans celles des abeilles (ruches à couvées pourries).)

PHORIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères, renfermant les *phores* et genres voisins. — *Un* PHORIDE.

PHORMINX (*minkss* — gr. *phormigx*) n. f. Antiq. gr. Petite harpe primitive, variété de la cithare.

— Encycl. La *phorminx*, qui précéda la lyre, servait à accompagner le chant et les récitations épiques des rapsodes. C'était un instrument à cordes, assez analogue à la cithare. Comme la cithare, la phorminx se composait d'un *magas* ou chevalet, de deux montants adaptés aux extrémités du magas et d'un joug ou traverse qui reliait les montants. Les cordes, dont le nombre varia beaucoup, étaient tendues du joug au magas. Il semble seulement que, dans la phorminx, le chevalet ait été plus petit, et disposé surtout pour obtenir les sons intermédiaires.


Phorminx.

PHORMION n. m. Bot. V. PHORMIUM.

PHORMION, général athénien, mort vers 428 avant notre ère. Il se distingua pendant la guerre du Péloponèse, notamment au blocus de Potidée 432, pendant l'expédition de Chalcidique (431) dans la campagne contre Ambracie (430). Il remporta, près de Naupacte, en 429, une victoire navale sur la flotte des Péloponésiens. On voyait son tombeau aux portes d'Athènes, sur la route de l'Académie, près de ceux de Périclès et de Chabrias.

Phormion, comédie de Térence (161 av. J.-C.). L'original grec (Ἐπιδικαζόμενος) ne nous est pas parvenu. Molière a tiré du *Phormion* les *Fourberies de Scapin*. Le titre est le nom d'un parasite, qui est le personnage principal. Démiphon, d'Athènes, part en voyage et laisse dans cette ville son fils Antiphon. Chrémès, frère de Démiphon, a deux femmes, l'une à Athènes, l'autre à Lemnos. De la première, la légitime, il a un fils qui s'éprend d'une chanteuse. Une fille est née du second mariage. La femme de Lemnos arrive à Athènes et meurt. L'orpheline, son père étant absent, reste chargée des funérailles. Antiphon l'aperçoit, s'enflamme, et l'épouse, grâce à l'adresse de Phormion. Grande colère de Démiphon et de Chrémès à leur retour. Ils donnent trente mines au parasite pour les débarrasser de l'inconnue en la prenant lui-même pour femme. Les trente mines servent à racheter la danseuse, et Antiphon garde sa femme, en qui son père finit par reconnaître sa nièce. Le style de la pièce est d'une grâce soutenue, les personnages finement observés, le goût toujours pur.

Phormis, ancien poète grec de Sicile. Il est probable qu'il suivit l'exemple de son devancier Épicharme, qui faisait paraître les dieux dans des rôles bouffons.

phormium (*mi-om'*) n. m. Nom grec d'une herbe servant à faire des nattes. ‖ Genre de liliacées.

— Encycl. Les *phormiums* sont de grandes et belles plantes vivaces, à racine charnue, à feuilles radicales distiques ou disposées en éventail, à grandes fleurs jaunes dont les espèces connues sont originaires de la Nouvelle-Zélande. L'espèce la plus répandue, le *phormium tenax* ou *lin de la Nouvelle-Zélande*, possède des feuilles longues de 1 à 2 mètres, d'où l'on extrait des fibres textiles très résistantes qui servent à faire des câbles excellents, des tissus très fins, etc. Malheureusement, les fibres du phormium s'altèrent rapidement et on a dû renoncer à les employer. Le phormium se cultive sur les terres médiocres et se propage facilement par des graines semées dans du sable et recouvertes de mousses.



Phormium : *a*, fleur; *b*, fruit.

phormosome n. m. Genre d'oursins réguliers échinothurides, vivant dans les grands fonds.

phorodesme (*dèssm'*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères phalénens, de la famille des géométridés, comprenant des phalènes d'Europe à livrée verte, souvent variée de jaune, comme dans la jolie *phorodesma pustulata*.

phorone n. f. Composé considéré comme une acétone et obtenu par la distillation sèche du camphorate de calcium. Syn. camphorone, camphoryle.

Phoronée. Myth. gr. Roi légendaire d'Argos, fils et successeur d'Inachos et frère d'Io. Il eut pour fils Adraste et Amphiaraos. Suivant la tradition, il découvrit le feu, réunit ses sujets dans des demeures fixes, fut déifié après sa mort, et donna son nom à une rivière d'Argolide.

phoronomie (*mi* — du gr. *phoros*, qui porte, et *nomos*, loi) n. f. Mécanique rationnelle, science des lois de l'équilibre et du mouvement des corps. (Inus.)


Phos.

phos (*fo s'*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, type de la tribu des *photinés*, propres aux mers chaudes. (Les phos ou rhinodomes sont des animaux à pied très long, emmanché en avant, à coquille oblongue, pointue, striée ou côtelée en travers, avec opercule triangulaire.)

phosene n. m. Hydrocarbure découvert par Fritzsche et qui n'est sans doute qu'un mélange d'anthracène et de phénanthrène.

phosgène adj. Chim. V. chlorocarbonique.

phosgénite (*fos-jé-ni'te*) n. f. Minér. Chlorocarbonate naturel de plomb, appelé aussi *plomb cornéen*.

phosham (*fo-zam'*) n. m. Chim. Composé PH_2Az^2, que l'on obtient en faisant agir l'ammoniaque sec sur le pentachlorure de phosphore.

phosphamine *fos-fa-mi'ne*) n. f. Nom donné aux ammoniaques composées phosphorées, plus connues sous le nom de phosphines.

phosphamique *sfa-mik'*) adj. Se dit d'un acide amidé PO^2AzH^4, qui se forme dans l'action du gaz ammoniac sur l'anhydride phosphorique.

phosphammite *sfa-mit'*) n. f. Phosphate hydraté naturel d'ammoniaque.

phosphatage (*sfa-taj'*) n. m. Agric. Action d'enrichir les terrains de culture de phosphates.

— Œnol. Opération consistant à ajouter du phosphate de chaux à la vendange.

— Encycl. Agric. V. phosphate.

— Œnol. Pour la pratique du *phosphatage*, on fait usage de phosphate de chaux bicalcique, que l'on incorpore au moût à la dose de 250 ou 300 grammes par hectolitre de vendange. Le phosphate se dissout à la faveur des acides que contient le moût et donne un phosphate acide de potasse et du tartrate neutre de chaux.

Le phosphatage active la fermentation, tend à relever le titre alcoolique, acidifie le moût mieux que le plâtrage et avive la couleur des vins, qu'il enrichit en même temps de 1 gramme à 1gr,5 de phosphates par litre.

phosphate (*foss*) n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide phosphorique avec une base.

— Méd. V. phosphore.

— Pathol. *Formule des phosphates*, Rapport de l'acide phosphorique lié aux terres (chaux, magnésie) à l'acide phosphorique total que l'on trouve dans les urines. (Ce rapport est normalement de 25 p. 100. Au moment des attaques chez les hystériques, la valeur des phosphates terreux monte jusqu'à dépasser celle des phosphates alcalins. C'est ce qu'ils appellent l'*inversion de la formule des phosphates*. (V. phosphaturie).)

— Encycl. Agric. Les *phosphates* et surtout les phosphates de chaux employés comme engrais augmentent le rendement de certaines terres. On les range en trois catégories : phosphates d'origine minérale, phosphates d'origine animale et phosphates industriels.

Les phosphates d'origine minérale comprennent surtout : les *apatites*, les *phosphorites*, les *coprolithes*, les *nodules* et les *sables phosphatés*.

Les *apatites* se rencontrent sous forme d'amas cristallins dans les terrains primitifs (Canada, Espagne, Norvège) et dans les terrains primaires (Nassau). Elles sont difficilement utilisées par les plantes, et servent à la fabrication des superphosphates. Leur richesse moyenne en acide phosphorique est de 32 p. 100.

Les *phosphorites* sont des variétés d'apatite terreuse. Les plus riches (25-30 p. 100 d'acide phosphorique) servent à l'extraction du phosphore et à la fabrication des superphosphates, les autres, d'une richesse moindre (10-22 p. 100), sont livrés à l'agriculture après un simple broyage.

Les *coprolithes* et les *nodules* se rencontrent dans les terrains crétacés et jurassiques (étage des grès verts) et sont surtout exploités dans la Meuse, les Ardennes, le Pas-de-Calais, l'Aube, le Cher, l'Algérie et la Tunisie. Leur teneur en acide phosphorique oscille entre 16 et 28 p. 100.

Les *sables* et les *craies phosphatés* sont exploités dans la Somme et l'Oise. Les sables pauvres sont amenés au titre moyen de 50-55 p. 100 de phosphate de chaux, soit en les mélangeant à des sables plus riches, soit par un traitement mécanique, qui consiste le plus souvent à séparer le carbonate de chaux (moins dense) du phosphate (plus dense) par une simple lévigation.

Les phosphates d'origine animale proviennent des *os* et des *guanos*. Les *guanos phosphatés* formés de cadavres et de déjections d'oiseaux se rencontrent surtout en Bolivie. Les *os* utilisés soit directement (os verts), soit après avoir été dégélatinés (os bouillis) sont également employés après calcination à l'air (cendres d'os).

Enfin, le *noir animal* provenant des sucreries et des raffineries constitue un engrais phosphaté de grande valeur (33 p. 100 d'acide phosphorique).

Les phosphates industriels sont : les *phosphates précipités*, les *superphosphates* et les *scories de déphosphoration*.

Les *phosphates précipités* sont obtenus accessoirement dans l'industrie de la gélatine. Ils renferment 35-40 p. 100 d'acide phosphorique, dont la plus grande partie est rapidement assimilable. On les emploie avantageusement dans les sols pauvres en chaux.

Les *superphosphates* résultent de l'action de l'acide sulfurique sur un phosphate d'origine quelconque. Ils contiennent à la fois, en un mélange assez peu stable, de l'acide phosphorique libre [PO^4H^3], du phosphate monocalcique ($PO^4)^2CaH^4$, soluble dans l'eau), du phosphate bicalcique (PO^4CaH, soluble dans le citrate d'ammoniaque), du phosphate tricalcique ($[PO^4)^2Ca^3$ insoluble), du sulfate de chaux, de l'alumine, etc. Pour les fabriquer industriellement, on fait arriver à l'extrémité d'un malaxeur fonctionnant d'une manière continue les quantités proportionnelles de phosphates pulvérisés et d'acide sulfurique à (52°-54° B.); le superphosphate est recueilli à l'autre extrémité. Parfois, on se contente de disposer sur une aire imperméable les matières phosphatées, que l'on arrose d'acide sulfurique et que l'on brasse ensuite. On fabrique des superphosphates très riches en remplaçant l'acide sulfurique par l'acide phosphorique.

Les principaux types de superphosphates sont : les *superphosphates minéraux*, comprenant : les bas titres (10-12 p. 100 d'acide phosphorique soluble dans le citrate), les moyens titres (12-15 p. 100) et les hauts titres (16-19 p. 100); les *superphosphates d'os* (12-14 p. 100) ; les *superphosphates animalisés* (titres divers) ; les *phospho-guanos* (16-18 p. 100).

Les superphosphates sont employés à la dose de 300 à 500 kilogr. à l'hectare. Très assimilables, ils conviennent aux sols calcaires ou argileux. Dans les terres légères ou acides, les superphosphates peuvent être dangereux à cause de leur acidité.

Les *scories de déphosphoration*, que l'on obtient en déphosphorant la fonte dans les appareils Bessemer et dans les fours Martin-Siemens, contiennent 14 à 19 p. 100 d'acide phosphorique. On les emploie à doses élevées, soit en une fois (1.000 à 2.000 kilogr. à l'hectare), soit à raison de 200 à 400 kilogr. tous les ans.

D'une manière générale, les phosphates doivent être employés comme engrais complémentaire du fumier et des engrais chimiques (sulfate d'ammoniaque, nitrate de soude). Ils réussissent dans tous les sols renfermant moins de 1 p. 100 d'acide phosphorique, et leur action est d'autant plus rapide que leur état de division est plus grand.

Dans les terres de défrichement, riches en matières organiques et généralement acides, on donnera la préférence aux phosphates naturels (300-600 kilogr. à l'hectare). Les phosphates précipités et les scories seront réservés aux terrains légers, perméables, silico-calcaires.

Enfin, les meilleurs résultats seront toujours obtenus par l'emploi des superphosphates, sauf dans le cas des terres acides (tourbières, landes, défrichement).

— Chim. V. phosphonique ‖ *Phosphate acide d'éthyle*, Syn. de acide sulfovinique. V. sulfovinique.

Bibliogr. : Muntz et Girard, *les Engrais* (Paris, 1889, 1 vol. in-18). — Dehérain, *Traité de chimie agricole* (Paris, 1902, 2 vol. in-8).

phosphaté, ée (*foss'*) adj. Qui est à l'état de phosphate, qui est converti en phosphate : *Plomb* phosphaté.

phosphatique (*sfa-tik'*) adj. Chim. Se disait autrefois du mélange d'acide phosphoreux et d'acide phosphorique qui se forme dans la combinaison lente du phosphore.

Pathol. *Calcul* ou *Concrétion phosphatique*, Masses que l'on observe surtout dans les voies urinaires (quelquefois dans les glandes sous-maxillaires et le canal de Wharthon) chez les phosphaturiques. [Elles sont composées tantôt de carbonates et de phosphates, tantôt de phosphates et d'urates, tantôt de phosphates purs de chaux, de magnésie et d'ammoniaque.]

phosphaturie (*foss, ri* — de *phosphate*, et du gr. *ourein*, uriner) n. f. Élimination par les urines d'une quantité de phosphates supérieure à la normale.

— Encycl. La *phosphaturie* peut être souvent déterminée par l'alimentation et surtout par l'alimentation carnée. Mais, en dehors de cette influence diététique, elle est causée par une désassimilation exagérée des tissus riches en phosphates (tissus osseux, nerveux) et par une oxydation incomplète des déchets de ces tissus (phosphore urinaire, organique ou latent), sous l'influence des dyscrasies acides ou des infections. Le traitement consiste en un régime riche en corps gras et en phosphates.

phosphaturique (*foss, rik'*) adj. Qui concerne la phosphaturie.

— n. Personne atteinte de phosphaturie.

phosphène (*foss* — du gr. *phôs*, lumière, et *phainein*, apparaître) n. m. Sensation lumineuse qui résulte de la compression de l'œil quand les paupières sont closes.

— Encycl. Une faible pression, exercée sur le pourtour de l'œil, fait naître deux impressions lumineuses simultanées; la plus forte apparaît au point opposé dans l'intérieur de l'organe; la plus faible sous le doigt ou le corps qui le presse, et l'une et l'autre sous la forme d'une portion d'anneau lumineux diversement coloré, circonscrivant un fond obscur quelquefois et clair dans certains moments. L'étude des phosphènes faite par Serres est utilisée dans le diagnostic des maladies de l'œil.


Phosphène (gr. 2 fois).

phosphène (*foss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, famille des lampyridés, comprenant de petits lampyres de l'hémisphère boréal. (L'espèce type, commune en France, est le *phosphænus hemipterus*.)

phosphényle (*foss*) n. m. Se dit d'une phosphine aromatique connue principalement à l'état de dérivé chloré $C^6H^5.P.Cl^2$, dérivé que l'on peut considérer comme issu du chlorure de phosphore PCl^3. (Ce chlorure de phosphényle, préparé par l'action de la benzine sur le trichlorure de phosphore, est un liquide incolore, distillant à 222°, donnant par fixation de chlore un tétrachlorure solide $C^6H^5PCl^4$, et par hydrogénation la *phénylphosphine* $C^6H^5.PH^2$, liquide bouillant à 160°.)

phosphénylique (*foss, lik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^6H^5.PO(OH)^2$, résultant de l'action de l'eau sur le tétrachlorure de phosphényle, lamelles blanches fusibles à 158°.

phosphines (*foss*) n. f. pl. Chim. Nom donné à une classe de corps qui dérivent de l'hydrogène phosphoré par la substitution de radicaux alcooliques à tout ou partie de l'hydrogène. — *Une* phosphine.

— Encycl. La substitution des radicaux d'alcool peut porter sur un, deux ou trois atomes d'hydrogène du composé PH^3, d'où la distinction de trois catégories de phosphines : les phosphines *primaires* $PH^2.R$, les phosphines *secondaires* $PH.RR'$, les phosphines *tertiaires* $PH.RR'R''$ (R, R', R'' désignant des radicaux alcooliques pouvant être ou non identiques entre eux.)

Les phosphines primaires et secondaires prennent naissance dans l'action de l'iodure de phosphonium sur les alcools ou sur les iodures alcooliques, en présence d'un oxyde métallique comme l'oxyde de zinc. A la réalité, l'acide iodhydrique reste uni à la monoéthylphosphine, de la même façon qu'il s'unit directement à l'hydrogène phosphoré, et l'on a une solution d'iodure de monoéthylphosphonium $PH^3C^2H^5.I$; la phosphine secondaire $PH(C^2H^5)^2$ prend en même temps naissance dans la réaction, fournissant l'iodure de diéthylphosphonium $PH^2(C^2H^5)^2I$.

Pour séparer les deux phosphines, on utilise cette propriété que les phosphines primaires, en s'unissant aux acides, donnent des sels peu stables que l'eau décompose.

Quant aux phosphines tertiaires, on les obtient par l'action des composés organo-métalliques zinco-alcooliques sur le trichlorure de phosphore dans une atmosphère de gaz carbonique. Les phosphines tertiaires ainsi préparées s'unissent aux iodures alcooliques pour donner des iodures de phosphonium quaternaires du type PR^4I, lesquels, décomposés par l'oxyde d'argent humide ou par les sels d'argent, donnent des hydrates et des sels de phosphonium correspondants.

L'oxydation des phosphines permet de caractériser chaque ordre de ces composés. Tandis que les phosphines tertiaires ne fixent qu'un seul atome d'oxygène pour donner un oxyde, les phosphines secondaires en fixent deux et les phosphines primaires trois, pour donner : celles-ci des acides bibasiques, celles-là des acides monobasiques. Si l'on ajoute à ces faits que l'oxydation de l'hydrogène phosphoré donne de l'acide phosphorique, on est conduit à considérer les produits d'oxydation des phosphines comme de l'acide phosphorique dans lequel un, deux ou trois oxhydriles sont remplacés par un, deux ou trois radicaux d'alcool, ce dont rendent bien compte du reste les formules de constitution suivantes : $PO.(OH)^3$, acide phosphorique $POCH^3(OH)^2$, acide monométhylphosphorique bibasique provenant de l'oxydation de la monométhylphosphine qui a fixé trois atomes d'oxygène ; $PO(CH^3)^2OH$, acide diméthylphosphorique, etc.

phosphite (*foss*) n. m. Sel dérivant de l'acide phosphoreux. V. phosphore.

phosphocérite (*foss, sé*) n. f. Phosphate naturel de cérium et de didyme.

phosphochromite (*foss, kro*) n. f. Phospho-chromate naturel de plomb, variété de laxmannite.

phosphoglycérate (*foss, sé*) n. m. Sel dérivant de l'acide phosphoglycérique. V. glycérophosphate.

phosphoglycérique (*foss, sé-rik'*) adj. Se dit d'un acide $C^3H^9PhO^6$, qui se trouve dans la lécithine, et qui se produit lorsqu'on mêle la glycérine à l'anhydride phosphorique. V. glycérophosphonique.

phosphomolybdate (*foss*) n. m. Sel dérivant de l'acide phosphomolybdique.

PHOSPHOMOLYBDIQUE (*foss, dik'*) adj. Se dit d'un acide qui résulte de la combinaison de l'acide phosphorique et de l'acide molybdique.

PHOSPHONIUM (*foss, om'*) n. m. Nom donné au radical qui fonctionne dans les sels d'hydrogène phosphoré. ‖ *Phosphoniums composés,* Radicaux qui résultent de la substitution de 1, 2, 3 ou 4 radicaux d'alcool à 1, 2, 3 ou 4 atomes d'hydrogène dans le phosphonium.

— Encycl. L'hydrogène phosphoré PH^3 et les hydrocarbures HCl, HBR, HI s'unissent à volumes égaux pour former des produits d'addition

$$PH^3.HCl,\ PH^3.HBr,\ PH^3.HI,$$

que l'on peut formuler $PH^4.Cl$, $PH^4.Br$, PH^4I, par analogie aux composés analogues AzH^4Cl, AzH^4Br, AzH^4I, résultant de l'union du gaz ammoniac et des hydracides. Et, de même que l'on a donné le nom d'*ammonium* au radical hypothétique AzH^4, de même on donne le nom de *phosphonium* au radical hypothétique PH^4, qui figure dans la formule de constitution de ces composés que l'on dénomme chlorure, bromure, iodure de phosphonium.

PHOSPHORE (*foss*) n. m. Chim. Corps simple, lumineux dans l'obscurité : Phosphore *rouge.* Phosphore *amorphe.* ‖ *Phosphore de Kunckel.* Nom donné au phosphore vrai, lorsqu'on étendait le nom de phosphore à diverses substances lumineuses. ‖ *Phosphore de Baudouin* ou *de Baldwin,* Ancien nom de l'azotate de calcium calciné. ‖ *Phosphore de Homberg,* Chlorure de calcium fondu au feu. ‖ *Phosphore de Bologne,* Galette de poudre de sulfate de baryte.

— Encycl. Chim. Découvert en 1669 par Brandt et Kunckel, qui, en même temps et chacun de son côté, le retirèrent de l'urine, le phosphore fut reconnu en 1769 par Gahn dans les os calcinés, d'où, six ans plus tard, Scheele put l'extraire par un procédé encore utilisé de nos jours.

Le phosphore, récemment préparé et tout à fait pur, est un corps solide transparent, légèrement jaunâtre ; sa densité est 1,84 ; il fond à 44°,2 en un liquide huileux, qui bout à 290°. Sa densité de vapeur 4,32 lui assigne un poids moléculaire égal à 124, soit 4 fois le poids atomique P = 31 que l'analyse de ses combinaisons conduit à lui attribuer : sa formule moléculaire est donc P^4.

Le phosphore, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'éther, la benzine et l'essence de térébenthine, se dissout facilement dans le chlorure de soufre, le trichlorure de phosphore et le sulfure de carbone. Sa dissolution dans ce dernier dissolvant laisse à l'évaporation des cristaux incolores, très réfringents, appartenant au système cubique ; les mêmes cristaux s'obtiennent par sublimation du phosphore dans le vide.

La chaleur d'union du phosphore et de l'oxygène est relativement considérable ($P^2 + O^5 = P^2O^5 + 182$ calories) ; aussi le phosphore est-il extrêmement inflammable : il prend feu à l'air libre à une température qui dépasse à peine son point de fusion, et il brûle avec une flamme très éclairante en répandant des fumées épaisses d'anhydride phosphorique P^2O^5. La chaleur dégagée par le frottement peut être suffisante pour enflammer le phosphore à l'air libre dès la température ordinaire ; aussi, comme ses brûlures sont extrêmement dangereuses, convient-il de ne le manier qu'avec beaucoup de précautions, en le maintenant constamment sous l'eau à l'abri de l'air.

Dans l'oxygène pur et sec, à la température ordinaire et sous la pression atmosphérique, le phosphore ne s'oxyde pas ; mais, si on raréfie l'oxygène, ou, ce qui revient au même, si on l'étend d'azoto (c'est le cas simplement de l'air atmosphérique), d'hydrogène ou de gaz carbonique, le phosphore s'oxyde lentement et émet alors des lueurs blanchâtres, caractéristiques de sa combustion lente ; cette propriété de répandre ainsi des lueurs dans l'obscurité, quand il est exposé à l'air, a fait donner son nom au phosphore.

Indépendamment de l'oxygène, le phosphore s'unit encore directement à beaucoup d'autres corps simples, comme le chlore, le brome, l'iode, le fluor, le soufre. Il est oxydé par l'acide nitrique, et il précipite l'or, l'argent, le cuivre, le mercure des dissolutions de leurs sels.

Modification allotropique. Phosphore rouge. Le phosphore, conservé dans un flacon en verre blanc rempli d'eau et exposé à la lumière diffuse, se recouvre peu à peu d'une substance rouge ; chauffé dans le vide ou dans l'azote à 240°, il se transforme en ce même produit rouge, modification allotropique à des propriétés toutes différentes.

PHOSPHORE BLANC	PHOSPHORE ROUGE
Couleur faiblement ambrée.	Couleur rouge violacé.
Densité : 1,84.	Densité : 2,35.
Cristallise dans le système cubique.	Cristallise en rhomboèdres.
Soluble dans le sulfure de carbone.	Insoluble dans le sulfure de carbone.
Oxydable et phosphorescent à la température ordinaire.	Peu oxydable à la température ordinaire et non phosphorescent.
Attaqué par les alcalis étendus.	Non attaqué par les alcalis étendus.
Très vénéneux.	Non vénéneux.

La transformation du phosphore ordinaire en phosphore rouge se fait simultanément par deux voies différentes : 1° par la modification de la partie liquide ; 2° par la modification de la partie vaporisée. La première se produit en masse vers 280° ; la seconde est lente et offre une circonstance remarquable : la vapeur de phosphore atteint d'abord sa force élastique maximum correspondant à la température de l'expérience ; puis, la température restant la même, la vapeur se condense peu à peu à l'état de phosphore rouge, et la force élastique, après avoir diminué graduellement, s'arrête à une nouvelle valeur fixe, qui est celle que l'on obtiendrait en vaporisant directement le phosphore rouge à cette température. Cette force élastique, qui peut être considérée comme la force élastique maximum de la vapeur de phosphore rouge, s'appelle la *tension de transformation.*

Place du phosphore dans la classification. Le phosphore appartient à la famille des métalloïdes, laquelle comprend les quatre corps simples suivants : azote, phosphore, arsenic, antimoine. Les combinaisons hydrogénées et chlorées de ces métalloïdes les définissent comme éléments *trivalents,* ou quelquefois comme *pentavalents.*

Usages du phosphore. La facile inflammabilité du phosphore le fait utiliser à la fabrication des allumettes chimiques, fabrication pour laquelle on emploie soit le phosphore ordinaire, soit le phosphore rouge. V. allumette.

Dosage du phosphore. Le principe des diverses méthodes utilisées est le suivant : amener le phosphore à son maximum d'oxydation (au moyen d'un oxydant énergique comme l'acide nitrique, de façon à l'obtenir à l'état d'acide phosphorique ou de phosphate soluble. Le chlorure de magnésium peut alors le précipiter complètement en présence d'un sel ammoniacal et d'un excès d'ammoniaque, sous forme d'une poudre blanche cristalline de phosphate ammoniaco-magnésien. De la liqueur phosphorique, on peut encore précipiter le phosphore au moyen d'une solution nitrique de molybdate d'ammoniaque, sous forme d'une poudre jaune de phosphomolybdate d'ammoniaque.

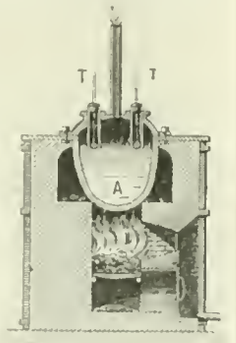

Transformation du phosphore ordinaire en phosphore rouge : A, cuve dans laquelle le phosphore est chauffé ; T,T, thermomètres.

Préparation du phosphore. V. phosphorique.

Combinaisons hydrogénées. V. phosphures.

Combinaisons avec les métalloïdes de la première famille. Avec le chlore, le brome, l'iode et le fluor, le phosphore s'unit directement, donnant deux séries de composés : PM^3 et PM^5 (où M représente l'un des éléments fluor, chlore, brome ou iode).

Les chlorures PCl^3 et PCl^5 se forment par l'action directe du chlore sur le phosphore, et, suivant que l'un des éléments phosphore ou chlore est en excès, on obtient le tri ou le pentachlorure ; de même pour les bromures PBr^3, PBr^5. Le trichlorure et le tribromure sont des liquides mobiles incolores, le pentachlorure et le pentabromure sont des solides jaunâtres. La propriété caractéristique de tous ces corps est d'être décomposables par l'eau.

Les iodures de phosphore PI^3, PI^5, PI^5 sont des corps solides, d'une couleur rouge plus ou moins foncée, se préparant toujours par l'action du phosphore et de l'iode dissous tous deux dans le sulfure de carbone. Enfin, les fluorures PF^3 et PF^5 s'obtiennent par l'action du fluorure d'arsenic sur le tri- ou le pentachlorure de phosphore.

Combinaisons oxygénées. Le phosphore forme avec l'oxygène des combinaisons nombreuses, qui sont soit des *anhydrides,* soit des *acides* provenant de l'hydratation de ces anhydrides, soit des *acides pyrogénés* provenant de la soudure de deux molécules des acides précédents avec élimination d'eau. Voici la liste de ces composés :

Anhydrides : anhydride phosphoreux P^4O^6, anhydride hypophosphorique P^2O^4, anhydride phosphorique P^2O^5.

Acides : acide hypophosphoreux $POH(OH)^2$, acide phosphoreux $POH(OH)^2$, acide orthophosphorique $PO(OH)^3$, acide métaphosphorique $PO^3(OH)$.

Acides pyrogénés : acide pyrophosphoreux $P^2O^3(OH)^4$, acide de prophosphoreux phosphorique ou hypophosphorique $P^2O^2(OH)^4$, acide pyrephosphorique $P^2O^2(OH)^4$.

De ces composés, les acides phosphoriques sont de beaucoup les plus importants. V. phosphorique.

Acide hypophosphoreux. Il se produit dans l'action du phosphore sur une solution bouillante de potasse ou de chaux ; l'hydrogène de l'eau décomposée s'unit au phosphore pour fournir un phosphure d'hydrogène, tandis que l'oxygène se porte sur une autre partie du phosphore pour former un hypophosphite alcalin. Cet hypophosphite alcalin est transformé par double décomposition avec le sulfure de baryum en hypophosphite de baryum, et dans la dissolution de ce dernier on met en liberté l'acide hypophosphoreux en ajoutant de l'acide sulfurique, qui précipite la baryte à l'état de sulfate de baryum. La dissolution d'acide hypophosphoreux ainsi obtenue est concentrée par la chaleur, et, lorsque l'eau est évaporée, il reste un corps solide, fondant à 17°,4, décomposable par la chaleur en hydrogène phosphoré et acide orthophosphorique.

Anhydride phosphoreux P^4O^6. Produit de la combustion lente et incomplète du phosphore, il se prépare en faisant passer un courant d'air sec sur du phosphore légèrement chauffé vers 50°. On obtient ainsi une masse blanche d'aspect cireux, fondant à 22°,5, et dont la composition est représentée par la formule P^4O^6. Cet anhydride phosphoreux, mis au contact de l'eau, s'hydrate lentement, fournissant l'*acide phosphoreux* $POH(OH)^2$. Mais ce dernier s'obtient beaucoup plus facilement par l'action de l'eau sur le trichlorure de phosphore ; il se présente sous la forme de cristaux déliquescents, fondant à 70°, décomposables par la chaleur en acide orthophosphorique et hydrogène phosphoré ; ses sels, les phosphites, chauffés vers 160°, perdent les éléments de l'eau et se transforment en pyrophosphites.

Quant à l'acide *pyrophosphoreux-phosphorique* ou *hypophosphorique,* c'est l'un des produits de l'oxydation lente du phosphore à l'air humide, produits qui sont constitués par un mélange d'acide phosphoreux, d'acide hypophosphorique et d'acide orthophosphorique. On sépare l'acide hypophosphorique des deux autres en utilisant cette propriété que l'hypophosphate disodique n'est soluble que dans quarante-cinq fois son poids d'eau, tandis que les phosphites et orthophosphates de soude sont très solubles dans l'eau. L'hypophosphate disodique est transformé, par double décomposition avec le chlorure de baryum, en sel barytique ; de la dissolution de ce dernier, on met en liberté l'acide hypophosphorique au moyen d'acide sulfurique. Concentrée dans le vide, la dissolution d'acide hypophosphorique ainsi obtenue laisse déposer des cristaux $P^2O^3H^4 + 2H^2O$, fusibles à 62°,5.

Composés sulfurés. Les composés sulfurés du phosphore P^4S^3, P^4S^5, PS^4, P^2S^3 se forment par l'action de la chaleur sur un mélange de soufre et de phosphore.

— Pharm. et thérap. Fort employé jadis en thérapeutique, le phosphore (blanc) l'est peu aujourd'hui ; c'est un violent toxique, qu'il ne faut administrer qu'avec précaution. On s'en sert sous la forme d'*huile phosphorée* (au centième pour l'usage externe, au millième pour l'usage interne). On l'a employé comme aphrodisiaque, dans la paralysie, et en frictions sur les tempes contre la cataracte (dose à l'intérieur, 1 à 5 centigr. *ou plus*). On emploie en son lieu et place les *phosphures phosphure de zinc :* dose, 1 gr. à 1 gr., 50). La thérapeutique fait un grand emploi des phosphites, hypophosphites et phosphates comme modificateurs de la nutrition et comme moyens de fournir à l'organisme le phosphore indispensable à la constitution des lecithines. Les hypophosphites de *soude,* de *chaux,* de *potasse,* de *magnésie,* de *fer* sont employés ensemble ou séparément, en solutions ou sirops toniques, reconstituants. Parmi les *phosphates* les plus employés, nous citerons les suivants : *phosphate de soude* $[PO^4Na^2H, 12H^2O)$ ou phosphate disodique. Gros prismes, efflorescents en perdant 3 mol. d'eau, soluble 6 p. d'eau. A petites doses, il semble agir favorablement sur l'hématose ; aussi l'administre-t-on soit à l'intérieur (1 à 2 gr.), soit en injections hypodermiques. A doses massives (20 à 30 gr.), c'est un purgatif doux ; *phosphate de potasse,* succédané du phosphate de soude, mais qui ne peut être donné à doses massives ; *phosphates de chaux :* on emploie en thérapeutique quatre phosphates calciques.

Phosphore. Astron. anc. Lucifer ou la planète Vénus.

phosphorer (*foss*) v. a. Mettre du phosphore dans ou sur : Phosphorer *un médicament, des allumettes.*

Phosphoré, ée part. pass. du v. Phosphorer. ‖ *Bases phosphorées.* V. phosphonium. ‖ *Pâte phosphorée,* Pâte empoisonnée avec du phosphore, employée pour la destruction de certains animaux.

PHOSPHORESCENCE (*foss, rèss-sanss* — rad. *phosphore*) n. f. Chim. et biol. Propriété que possèdent certains corps ou êtres vivants de dégager de la lumière dans l'obscurité, sans chaleur ni combustion sensibles.

— Encycl. Physiq. La *phosphorescence* peut se produire de plusieurs façons : certains corps comme le phosphore paraissent émettre constamment de la lumière, c'est un phénomène d'oxydation ; d'autres ne deviennent phosphorescents qu'après avoir reçu plus ou moins longtemps des rayons lumineux ; il existe des corps qui deviennent phosphorescents quand on les chauffe brusquement ou quand on les soumet à une action électrique ; enfin, certains animaux ou végétaux sont également phosphorescents. On avait remarqué de toute antiquité que le diamant, préalablement exposé aux rayons lumineux, luit pendant quelque temps dans l'obscurité. Depuis, on a retrouvé cette propriété dans un grand nombre de corps : la poussière des coquilles calcinées, le papier, le sucre, les oxydes et les sels des métaux alcalins, terreux, etc. La phosphorescence peut durer plusieurs jours, pour des sulfures alcalins ayant subi une vive insolation. Un des caractères les plus constants de la phosphorescence, c'est qu'après avoir absorbé une radiation homogène, le corps phosphorescent émet des radiations hétérogènes de réfrangibilité moindre que celle de la radiation incidente. D'autre part, les radiations infrarouges, incapables par elles-mêmes d'exciter la diffusion épipolique, augmentent l'intensité, mais abrègent la durée de cette diffusion pour les corps doués de phosphorescence persistante ; d'un autre côté, elles éteignent complètement la phosphorescence instantanée ou fluorescence. V. fluorescence.

— Biol. La *phosphorescence* est très répandue chez les végétaux et les animaux. Parmi les premiers, il faut citer la capucine, le souci, le soleil, qui donnent des lueurs phosphorescentes au moment de la floraison, l'agaric de l'olivier, qui est entièrement lumineux, et enfin certaines algues. Parmi les animaux, on doit mentionner d'abord les noctiluques, protozoaires qui causent en partie la phosphorescence de la mer, des polypiers, des pennatules, des méduses (pélagie,), quelques étoiles de mer et ophiures, plusieurs annélides (ver de terre lumineux), certains crabes (mysis), certains myriapodes, dont un mille-pattes abondant dans le midi de la France, beaucoup d'insectes, et spécialement le *lampyre* ou ver luisant et les pyrophores, plusieurs céphalopodes et gastéropodes, un lamellibranche très remarquable, la *pholade dactyle,* quelques tuniciers et certains poissons des profondeurs abyssales.

Le siège de la phosphorescence se trouve dans des granulations arrondies (*cucuolides*), cristalloïdes, douées d'une réfringence spéciale, que R. Dubois a trouvées dans tous les organes photogènes. Elles s'oxydent sous l'influence d'un ferment, rayonnent de la lumière et se détruisent ; elles sont incapables de se régénérer elles-mêmes.

La lumière physiologique est ordinairement verte ou bleue, quelquefois rouge ou violette. Quand on excite fortement le *pyrosoma Atlanticum,* la lumière va du rouge au bleu, en passant par les couleurs intermédiaires du spectre. D'après Peters, elle est normalement intermittente et produit une chaleur insignifiante ; elle est photographique chez le *pyrophorus noctilucus.* Dans le sang de cet animal, R. Dubois a découvert une matière verte, la *pyrophorine,* qui devient lumineuse quand on l'expose à l'action des radiations ultra-violettes.

PHOSPHORESCENT, ENTE (*foss, rèss-san, ant'*) adj. Chim. Qui jouit de la propriété appelée phosphorescence ; qui a les caractères de la phosphorescence : *Corps* phosphorescent. *Lueur* phosphorescente.

— Par ext. Qui a un éclat comparable à celui du phosphore : *Des yeux* phosphorescents.

PHOSPHOREUX (*foss, reû*) adj. m. Chim. Se dit d'un acide et de divers composés du phosphore. V. phosphore.

PHOSPHORIDE *foss* — de *phosphore,* et du gr. *eidos,* aspect) adj. Qui contient du phosphore.

— n. m. pl. Famille de minéraux, comprenant ceux dans la composition desquels il entre du phosphore. — *Un* phosphoride.



Préparation de l'acide orthophosphorique : A, cornue contenant du phosphore et de l'acide nitrique. B, ballon refroidi dans lequel vient se condenser de l'acide azotique.

PHOSPHORIQUE (*foss, rik'*) adj. Chim. Qui tient de la nature du phosphore : *Lumière* phosphorique. (Se dit d'un acide et de divers composés du phosphore.

— *Briquet phosphorique,* Flacon rempli de phosphore, dans lequel on plonge une allumette soufrée, afin d'obtenir de la lumière. *Bougies phosphoriques,* Petits tubes de verre scellés aux deux bouts, et renfermant une petite mèche enduite de phosphore, qui s'enflamme lorsqu'on brise le tube. *Allumettes phosphoriques.* V. allumette.

— Encycl. On donne la qualification générale de *phosphoriques* aux divers composés oxygénés du phosphore

dans lesquels ce corps est à son maximum d'oxydation. Parmi ces composés, il y a lieu de distinguer l'*anhydride phosphorique* P^2O^5 et les acides : *orthophosphorique* $PO(OH)^3$, *pyrophosphorique* $P^2O^3(OH)^4$, *métaphosphorique* $PO^3(OH)$.

Anhydride phosphorique. L'anhydride phosphorique P^2O^5 est une poudre blanche, qui se produit dans la combustion vive du phosphore : c'est un corps extrêmement avide d'eau, à laquelle il s'unit pour former : à froid, l'acide métaphosphorique ; à l'ébullition, l'acide orthophosphorique.

Acide orthophosphorique. Orthophosphates. L'acide orthophosphorique $PO(OH)^3$ se forme : 1° par hydratation de l'anhydride ; 2° dans la décomposition par l'eau de l'oxychlorure de phosphore ; 3° par oxydation directe du phosphore au moyen de l'acide nitrique ; 4° enfin et surtout par le traitement à chaud du phosphate tricalcique naturel $(PO^4)^2Ca^3$, au moyen de l'acide sulfurique étendu :

$$(PO^4)^2Ca^3 + 3SO^4H^2 = 2PO^4H^3 + 3SO^4Ca$$

phosphate de calcium. — acide sulfurique. — acide orthophosphorique. — sulfate de calcium.

La solution d'acide orthophosphorique suffisamment concentrée cristallise par refroidissement en cristaux $2PO^4H^3 + H^2O$ fondant à 27°5, ou, si elle est plus concentrée encore, en cristaux PO^4H^3 fondant à 42°.

Combiné aux bases, l'acide orthophosphorique peut donner naissance à trois sortes de sels différents, suivant que un, deux ou trois atomes d'hydrogène sont remplacés par un, deux ou trois atomes métalliques ; avec le sodium et le calcium par exemple, on a ainsi les phosphates suivants :

PO^4H^2Na	monosodique.	$(PO^4H^2)^2Ca$	monocalcique.
PO^4HNa^2	disodique.	$(PO^4H)^2Ca^2$	dicalcique.
PO^4Na^3	trisodique.	$(PO^4)^2Ca^3$	tricalcique.

On dit que le phosphate monosodique est encore deux fois acide, le phosphate disodique encore une fois acide. Toutefois, les degrés d'acidité des trois atomes d'hydrogène ne sont pas les mêmes, car, si à une même molécule d'acide on ajoute successivement 1, 2 et 3 molécules de soude, on observe : pour la première molécule de soude, un dégagement de chaleur égal à 14^{cal},7 ; pour la seconde, 11^{cal},6 ; pour la troisième, 7^{cal},3.

Les *orthophosphates* solubles donnent, quand on les traite par une solution de nitrate d'argent, un précipité de phosphate *jaune* triargentique PO^4Ag^3. Au contact du chlorure de magnésium et d'un sel ammoniacal, ils fournissent un précipité du phosphate ammoniaco-magnésien PO^4MgAzH^4. A l'ébullition et en présence d'une solution nitrique de molybdate d'ammoniaque, les orthophosphates précipitent sous la forme d'une poudre soluble dans les alcalis. V. PHOSPHORE.

Parmi les orthophosphates, le plus répandu dans la nature est le phosphate tricalcique $(PO^4)^2Ca^3$; il constitue la partie principale des cendres d'os ; uni au carbonate ou au fluorure de calcium, il se trouve dans le sol en masses compactes. On l'utilise en agriculture, ainsi que pour la préparation de l'acide phosphorique et du phosphore.

Pour préparer l'acide phosphorique, on traite, comme on l'a dit ci-dessus, le phosphate tricalcique par l'acide sulfurique étendu. Si l'on se sert, au lieu d'acide étendu, de l'acide sulfurique tel qu'il sort des chambres de plomb, on obtient un mélange de sulfate de calcium et de phosphate acide $(PO^4)^2H^4Ca$; ce mélange, dit *superphosphate de chaux*, est employé comme engrais en agriculture. V. PHOSPHATE.

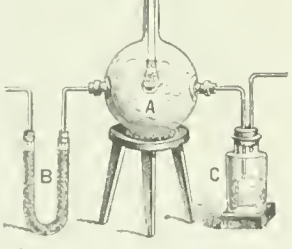

Préparation de l'anhydride phosphorique : A, ballon dans lequel on fait brûler du phosphore ; B, tube contenant des matières desséchantes ; C, flacon où se concentre l'anhydride.

Pour préparer le phosphore, on commence par traiter les os par l'acide chlorhydrique, qui dissout l'osséine et le carbonate de calcium, en même temps qu'il transforme le phosphate tricalcique insoluble en phosphate monocalcique soluble. De la solution résultant de ce traitement, on précipite au moyen d'un lait de chaux tout le phosphore à l'état de phosphate bicalcique insoluble. Ce phosphate bicalcique, traité par l'acide sulfurique, est transformé en acide phosphorique mêlé un peu de phosphate monocalcique ; la solution de ces produits est mélangée de charbon de bois pulvérisé, de façon à former une masse pâteuse, que l'on sèche au four, ce qui, par perte d'eau, transforme l'acide orthophosphorique en acide métaphosphorique PO^3H. On introduit alors le tout dans des cornues en terre chauffées au rouge et communiquant avec des récipients remplis d'eau : dans cette eau viennent se condenser les vapeurs de phosphore provenant de la réduction, qui s'effectue suivant la formule suivante :

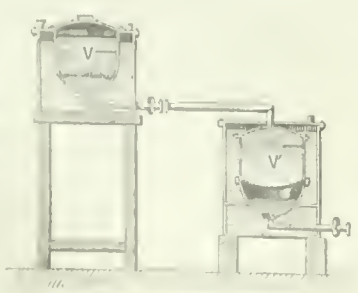

Fabrication du phosphore. V, cuve de bois. Un barrage en ciment sépare cette cuve en deux parties, sur lequel on fait passer le phosphore. V', cuve pleine d'eau chaude au fond de laquelle est reçu le phosphore. Un filet d'eau froide est reçu dans un sac de chamois à travers lequel on force le phosphore à passer.

$$PO^3H + 3C = 3CO + P + H.$$

Le phosphore ainsi obtenu est impur. On le purifie, soit par une seconde distillation, soit en le filtrant fondu sous l'eau au travers d'une peau de chamois ou d'une pierre poreuse recouverte de charbon, soit enfin en le traitant par le bichromate de potasse et l'acide sulfurique, comme l'a proposé Wœhler. On le livre dans le commerce en bâtons cylindriques ou coniques, obtenus en faisant écouler le phosphore liquide dans un tube de cuivre refroidi par de l'eau, ou en le coulant sous une couche d'eau tiède dans un vase dont le fond est cannelé.

Acide pyrophosphorique $P^2O^3(OH)^4$. L'acide pyrophosphorique représente deux molécules d'acide orthophosphorique, unies avec élimination d'une molécule d'eau. Il se produit en chauffant l'acide orthophosphorique à 215° ; mais on l'obtient plus pur et séparé de tout acide orthophosphorique en faisant passer un courant d'hydrogène phosphoré dans de l'eau tenant en suspension du pyrophosphate de plomb. Ce dernier s'obtient d'ailleurs en mélangeant une dissolution d'acétate de plomb et une dissolution de pyrophosphate de soude provenant de la calcination de l'orthophosphate de soude du commerce.

Les pyrophosphates alcalins donnent avec le nitrate d'argent un précipité *blanc*, $P^2O^3Ag^4$, soluble dans l'acide azotique et l'ammoniaque.

Acide métaphosphorique, $PO^3(OH)$. Ce composé résulte de la calcination au rouge de l'acide ortho- ou pyrophosphorique, ou mieux phosphate d'ammoniaque ordinaire du commerce. Il se présente sous la forme d'une masse vitreuse, incolore et transparente, très avide d'eau. Sa dissolution, récemment préparée, coagule l'albumine (ce qui le distingue des acides ortho- et pyro-) et précipite en *blanc* la solution de nitrate d'argent. Les métaphosphates sont préparés directement par calcination des orthophosphates monométalliques.

PHOSPHORISATION (*foss, si-on* — rad. *phosphoriser*) n. f. Physiol. Formation ou action du phosphate calcaire dans l'économie animale.

PHOSPHORISER (*foss*) v. a. Faire passer à l'état de phosphate.

PHOSPHORISME (*foss, rissm'*) n. m. Chim. S'est dit autref. pour PHOSPHORESCENCE.

— Pathol. Intoxication par le phosphore.

— ENCYCL. Pathol. Certains médecins ont décrit sous le nom de *phosphorisme* des troubles divers ayant pour prétendue cause l'imprégnation générale de l'organisme par le phosphore. Mais la majorité des auteurs contestent les faits relatés ou les rapportent à d'autres causes, notamment à l'alcoolisme. L'imprégnation phosphorique ne produirait guère que l'odeur alliacée de l'haleine et des urines.

La *nécrose* des maxillaires, mal terrible qui entraîne presque inévitablement la mutilation ou la mort des malades, serait due à une action directe des vapeurs du phosphore blanc, qui, pénétrant à la faveur d'une carie dentaire banale, troublerait la résistance de la cellule osseuse, et la livrerait ainsi sans défense à l'infection microbienne. En France, la suppression du phosphore blanc et son remplacement par le sesquisulfure de phosphore dans la composition des pâtes d'allumettes (1898) ont fait disparaître la possibilité de ces cas de nécrose. Les mesures prophylactiques à prendre, dans les cas où l'emploi du phosphore blanc demeurerait indispensable, consistent dans la ventilation des ateliers et la sélection du personnel, consistant à n'employer aucun ouvrier atteint de la lésion initiale des dents ou des gencives.

PHOSPHORITE (*foss*) n. f. Phosphate naturel de chaux compact et à structure radiée, dont la forme extérieure est mamelonnée ou stalactiforme. (C'est une variété d'apatite, que l'on trouve au Quercy, dans le Nassau, etc.)

PHOSPHORITIQUE (*foss, tik'*) adj. Qui contient de la phosphorite.

PHOSPHOROCHALCITE n. f. Minér. Syn. de LUNNITE.

PHOSPHOROGÉNIQUE (*foss, jé-nik'* — de *phosphore,* et du gr. *gennân,* produire) adj. Physiq. Qui produit, qui détermine la phosphorescence.

PHOSPHOROSCOPE (*foss, skop'*) n. m. Appareil destiné à rechercher si un corps est phosphorescent.

PHOSPHORURANYLITE (*foss*) n. f. Phosphate hydraté naturel d'uranium et de plomb.

PHOSPHOVINATE (*foss*) n. m. Sel dérivant de l'acide phosphovinique.

PHOSPHOVINIQUE (*foss, nik'*) adj. Se dit d'un acide que l'on obtient en faisant agir de l'acide phosphorique sirupeux sur de l'alcool à 95°. Syn. PHOSPHATE ACIDE D'ÉTHYLE, ÉTHÉNOPHOSPHORIQUE, ALCOOL PHOSPHORÉ.

PHOSPHURE (*foss*) n. m. Chim. Nom donné aux combinaisons minérales ou organiques qui renferment du phosphore comme élément électro-négatif.

— ENCYCL. On obtient des mélanges de *phosphures* et de phosphates de calcium, baryum, strontium, en chauffant de la chaux, de la baryte, de la strontiane, dans un courant de vapeurs de phosphore. Les composés ainsi préparés décomposent facilement l'eau, et, parmi les produits de la réaction, figurent des phosphures d'hydrogène. Ceux-ci sont au nombre de trois : le phosphure d'hydrogène *gazeux* PH^3, le phosphure *liquide* P^2H^4, le phosphure *solide* P^4H^2.

Les deux phosphures d'hydrogène gazeux et liquide se produisent dans l'action du phosphore sur une solution bouillante de potasse ou de soude ; l'hypophosphite alcalin, qui se produit alors, est lui-même décomposé par l'excès d'alcali et laisse dégager de l'hydrogène, en sorte que le gaz provenant de cette réaction complexe est constitué par un mélange d'azote et de phosphure d'hydrogène gazeux renfermant en outre des vapeurs d'hydrogène phosphoré liquide ; ce mélange, connu sous le nom de *gaz de gingembre,* est spontanément inflammable à l'air libre. Le même mélange d'hydrogène phosphoré gazeux et d'hydrogène phosphoré liquide spontanément inflammable, se produit dans l'action du phosphure de calcium sur l'eau.

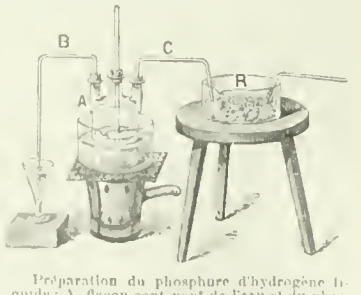

Préparation du phosphure d'hydrogène liquide : A, flacon contenant de l'eau et du phosphure de calcium ; C, tube de dégagement des vapeurs de phosphure ; R, réfrigérant où se condense le phosphure, B, tube de sûreté.

L'hydrogène phosphoré gazeux pur ne s'enflamme pas spontanément à l'air (c'est à la présence de l'hydrogène phosphoré liquide qu'est due l'inflammabilité du gaz de gingembre) ; c'est un gaz d'une odeur alliacée très désagréable, bouillant à — 85° et se solidifiant à — 132°5. Décomposé par la chaleur en phosphore et hydrogène, il est absorbé intégralement par une solution de chlorure cuivreux dans l'acide chlorhydrique ; il s'unit directement aux hydracides. V. PHOSPHONIUM.

L'hydrogène phosphoré liquide se forme dans l'action du phosphure de calcium sur l'eau : il suffit de condenser par le refroidissement les vapeurs provenant de cette réaction pour obtenir le liquide P^2H^4. Ce composé P^2H^4, au contact d'une solution concentrée d'acide chlorhydrique, se décompose en hydrogène phosphoré gazeux PH^3, et hydrogène phosphoré solide P^4H^2, se présentant sous forme d'un corps solide jaunâtre.

PHOSPHURÉ, ÉE (*foss*) adj. Qui contient du phosphure : *Composé* PHOSPHURÉ.

PHOT (*fot'*) n. m. Unité d'éclairage en photographie.

PHOTAUXISME (*tô-ksissm'* — du gr. *phôs, tos,* lumière, et *auxein,* croître) n. m. Bot. Ensemble des phénomènes dus à l'action des rayons solaires et qui retardent la croissance des plantes.

PHOTÈNE n. m. Chim. Syn. de PHOSÈNE.

PHOTICITE (*sit'*) n. f. Silicate naturel de manganèse, variété de rhodonite.

PHOTIN, hérésiarque grec, né et mort en Galatie, au IVe siècle. Disciple de l'évêque Marcel d'Ancyre, il devint évêque de Sirmium en Pannonie. Ayant entrepris de réfuter les ariens, il basarda à son tour des opinions hétérodoxes. Il prétendait que Jésus n'était qu'un homme sanctifié par le Saint-Esprit et élevé par Dieu à la dignité de Christ. Déposé par les catholiques à Sardique (347), il en appela à l'empereur Constance, qui confia la revision de sa cause à des évêques ariens. Ceux-ci, réunis à Sirmium, confirmèrent l'arrêt prononcé à Sardique. Photin fut enfermé dans un monastère de Galatie, où il mourut.

PHOTINÉS n. m. pl. Tribu de mollusques gastéropodes, de la famille des buccinidés, renfermant les genres *phos* et *hindsia.* — *Un* PHOTINÉ.

PHOTINGE (*tinj'*) n. f. Antiq. gr. Sorte de fifre, dont on attribue l'invention à Osiris.

PHOTINIE (*ni*) n. f. Genre de rosacées, tribu des pirées, comprenant des arbres à feuilles persistantes, à fleurs en général blanches, dont certaines espèces sont cultivées comme ornementales. Syn. PHOTINIA n. m.

PHOTINIEN (*ni-in*) n. m. Hist. relig. Disciple de Photin. — ENCYCL. Les *photiniens,* loin d'être abattus par la condamnation de leur chef (v. PHOTIN), tinrent de nombreux conciliabules en Pannonie et en Dalmatie. Ils se répandirent en Occident, dans le nord de l'Italie et jusqu'en Espagne. Les missionnaires francs qui, au VIIe siècle, évangélisèrent la Bavière y trouvèrent encore des photiniens.

PHOTINX (*tinkss* — du gr. *photigx ;* de *photizein,* éclairer) n. f. Antiq. gr. Sorte de fifre ou de flûte.

PHOTISME (*tissm'* — du gr. *phôs, tos,* lumière) n. m. Apparences visuelles coïncidant avec l'audition de certains sons. Syn. PSEUDOCHROMESTHÉSIE, PSEUDOPHOTESTHÉSIE, SENSATION VISUELLE SECONDAIRE. V. AUDITION *colorée.*

PHOTIUS, patriarche de Constantinople et écrivain byzantin (820-891). Issu d'une grande famille byzantine apparentée à la famille impériale, il s'avança d'abord dans les honneurs civils ; il était secrétaire du basileus Michel III au moment où la chute d'Ignace, renversé par le César Bardas, rendit vacant le patriarcat (858). Investi en quelques jours de tous les grades de la hiérarchie ecclésiastique, Photius fut nommé patriarche, et le concile de Constantinople (861) déposa Ignace, son prédécesseur. L'intervention du pape Nicolas Ier remit tout en question ; le synode romain de 863 déposa Photius, et, comme la cour de Constantinople soutint son élu, le schisme éclata. Photius eut l'habileté de se poser en face de la papauté comme le représentant de la nationalité hellénique menacée, disait-il, par les prétentions pontificales ; mais l'avènement de Basile Ier, le désir du nouveau souverain de rétablir l'entente avec Rome, entraînèrent la disgrâce du patriarche (867) ; deux ans après, au concile de Constantinople (869-870), les évêques, sous la direction des légats du pape Adrien II, rétablissaient Ignace sur le trône patriarcal. Pourtant, peu à peu, Photius revint en faveur. Chargé de l'éducation du prince impérial Léon, il fut, quand Ignace mourut, rétabli dans la charge de patriarche par Basile lui-même (878), et, fort habilement, il réussit d'abord à se faire reconnaître par le pape Jean VIII. Un autre concile de Constantinople (879-880) sanctionna sa victoire. Mais l'avènement de Léon VI entraîna pour lui une nouvelle disgrâce : déposé en décembre 886, il mourut, dans le couvent où il s'était retiré, en 891.

Ambitieux puissant, politique sans scrupules, Photius tient une place éminente dans l'histoire politique et religieuse de Byzance. Littérateur, il a écrit *Myriobiblion,* appelé aussi *Bibliothèque de Photius,* recueil de 280 essais antiques sur les livres qu'il avait lus. Il y a moins d'originalité dans le *Lexique,* composé également dans un but pratique, sous la direction de Photius plutôt que par sa main, non plus que dans la plupart de ses œuvres théologiques, telles que les *Quæstiones Amphilochianæ.* Plus intéressantes sont les œuvres du polémiste, en particulier le traité *Contre les manichéens,* et l'ouvrage, écrit avec une verve passionnée, contre les Latins (Περὶ τῆς τοῦ ἁγίου πνεύματος μυσταγωγίας). Comme orateur, Photius a laissé des homélies remarquables ; enfin, sa correspondance — près de 300 lettres — est extrêmement instructive et variée. Ses œuvres principales ont été réunies par Migne, dans la *Patrologie grecque,* t. CI-CIV.

— BIBLIOGR. : Hergenröther, *Photius* (Ratisbonne, 1867-1869), et *Monumenta græca ad Photium pertinentes* (Ratisbonne, 1869).

PHOTO (du gr. *phôs, tos,* lumière), mot grec qui entre dans la composition de vocables scientifiques.

PHOTOCALQUE (du préf. *photo,* et de *calque*) n. m. Image photographique obtenue en exposant une surface sensible à l'action de la lumière, sous un dessin transparent non photographique.

PHOTOCÉRAMIQUE (du préf. *photo,* et de *céramique*) n. f. Photogr. Décoration de la porcelaine par des procédés photographiques.

PHOTOCHIMIE (du préf. *photo,* et de *chimie*) n. f. Nom donné à la branche de la science qui a pour objet l'étude des réactions chimiques produites par la lumière.

PHOTOCHIMIQUE (du préf. *photo,* et de *chimique*) adj. Qui concerne les effets chimiques dus à la lumière.

PHOTOCHROMATIQUE (du préf. *photo,* et de *chromatique*) adj. Qui a rapport à la reproduction des couleurs par la photographie : *Expériences* PHOTOCHROMATIQUES.

PHOTOCHROMATIQUEMENT adv. D'une manière photochromatique.

PHOTOCHROMIE (*kro-mi* — du préf. *photo,* et du gr. *khróma,* couleur) n. f. Procédé de photographie qui donne des épreuves coloriées.
— ENCYCL. V. PHOTOGRAPHIE *des couleurs.*

PHOTOCHROMIQUE (*kro-mik'*) adj. Qui a rapport à la photochromie.

PHOTOCHROMOGRAPHIE (du préf. *photo,* et de *chromographie*) n. f. Photogr. Nom donné aux procédés indirects de photographie des couleurs, tels que celui de Charles Cros et Louis Ducos du Hauron. V. PHOTOGRAPHIE *des couleurs.*

PHOTOCROMOGRAPHIQUE (*kro, fik'*) adj. Qui se rapporte à la photochromographie.

PHOTOCHROMOTYPOGRAPHIE (du préf. *photo,* et de *chromotypographie*) n. f. Techn. Application à la typographie de la photochromographie pour l'illustration des ouvrages typographiques.

PHOTOCHROMOTYPOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui appartient à la photochromotypographie.

PHOTOCOLLOGRAPHIE (*fi* — du préf. *photo,* et du gr. *kolla,* colle, et *graphê,* action d'inscrire) n. f. Procédé de reproduction aux encres diverses, dans lequel on fait usage de substances colloïdes (gélatine, albumine, bitume, etc.), étendues sur des supports variés et rendues propres à l'encrage par l'intervention de la lumière.
— ENCYCL. La *photocollographie* comprend : la photocollographie à la gélatine bichromatée sur glace dépolie (*procédé Albert*), désignée avant 1900 sous les noms d'albertypie, d'héliotypie, d'autotypie, etc.; la photocollographie à la gélatine bichromatée sur cuivre (*procédé Tessié du Motay*) ou phototypie; la photocollographie au bitume de Judée sur pierre (*procédé Niepce*), désignée sous les noms de photolithographie, lithophotographie, sur zinc (*procédé Waterhouse*), anciennement appelée zincophotographie, photozincographie, etc.

Le principe de la photocollographie à la gélatine bichromatée, le plus employé de ces procédés, est le suivant : une couche de gélatine solidement fixée par adhérence due à la pression atmosphérique sur un support de verre ou de métal est immobilisée par immersion dans une solution de bichromate de potassium à 3 pour 100. Après dessiccation à l'obscurité, elle est exposée à la lumière sous un phototypo négatif; un lavage à l'eau pure élimine l'excès de bichromate. Si l'on passe alors un rouleau chargé d'encre d'imprimerie sur l'image ainsi obtenue, l'encre grasse ne prend que dans les régions de la gélatine correspondant aux parties transparentes du phototype. Au contraire, les régions de la gélatine, situées, lors de l'insolation, sous les parties opaques du phototype, restant humides, ne prennent pas l'encre. Si, à ce moment, on applique sur la surface ainsi encrée une feuille de papier, celle-ci, emportant l'encre, porte imprimée l'image représentée par le phototypo; l'opération pouvant être répétée un grand nombre de fois, la même planche permet de tirer un grand nombre d'exemplaires.

PHOTOCOLLOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui appartient à la photocollographie.

PHOTOCOPIE n. f. Techn. V. PHOTOGRAMME.

PHOTODILINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux rapaces nocturnes, de la famille des bubonidés, renfermant les chouettes des genres *phodile* et *héliodite.* — *Un* PHOTODILINÉ.

PHOTODILUS (*luss*) n. m. Nom scientifique des chouettes vulgairement appelées *phodiles.*

PHOTODOSCOPE (*skop'* — du gr. *phôtôdês,* lumineux, et *skopein,* examiner) n. m. Physiq. Appareil qui sert à l'étude de la lumière : *Le spectre solaire est un* PHOTODOSCOPE.

PHOTO-ÉLECTRIQUE adj. Physiq. Qui fournit de la lumière électrique : *Appareil* PHOTO-ÉLECTRIQUE.

PHOTO-ÉLECTROGRAPHE n. m. Electroscope disposé de façon qu'on puisse prendre des épreuves photographiques des feuilles d'or de l'instrument, pour fixer l'image de leur écartement.

PHOTOGALVANOGRAPHIE n. f. Nom donné par Paul Pretsch à un procédé de gravure héliographique au moyen duquel on obtient, soit sur verre, soit sur toute autre plaque couverte de glu mélangée de substances impressionnables, un dessin en relief ou en creux, qui peut être cliché par l'électrotypie de manière à produire des planches propres à l'impression.

PHOTOGÈNE (*jèn'* — du préf. *photo,* et du gr. *gennân,* engendrer) adj. Physiq. Qui engendre la lumière.
— Biol. Se dit de toute partie d'un organisme qui produit et émet de la lumière physiologique. V. PHOSPHORESCENCE.

PHOTOGENÈSE (*je* — du préf. *photo,* et du gr. *génésis,* production) n. f. Production de lumière physiologique, chez les animaux et les végétaux phosphorescents.

PHOTOGÉNIE (*jé-ni* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Production de la lumière.

PHOTOGÉNIQUE (*jé-nik'* — rad. *photogénie*) adj. Physiq. Qui a rapport aux effets chimiques de la lumière sur certains corps; qui a la propriété de produire ces effets : *Rayons* PHOTOGÉNIQUES. *Composé* PHOTOGÉNIQUE.
— Qui impressionne bien la plaque photogénique : *Le bleu est très* PHOTOGÉNIQUE.

PHOTOGÉNIQUEMENT (*jé, ke*) adv. Par l'influence chimique des rayons lumineux : *Une plaque affectée* PHOTOGÉNIQUEMENT.

PHOTOGLYPTIE (*pti* — du préf. *photo,* et du gr. *gluptos,* gravé) n. f. Art de graver à l'aide de la lumière. V. PHOTOPLASTOGRAPHIE.

PHOTOGLYPTIQUE (*ptik'*) adj. Qui appartient à la photoglyptie.

PHOTOGLYPTOGRAPHIE (*fi* — de *photoglyptie,* et du gr. *graphein,* tracer) n. f. Procédés de gravure en creux par la photographie, désignés plus couramment sous le nom d'HÉLIOGRAVURE.
— ENCYCL. Les noirs de l'original sont représentés sur la planche par des creux destinés à retenir l'encre; les blancs sont donnés par la surface polie du métal. Pour obtenir une telle planche, on recouvre une plaque métallique polie d'une substance sensible qui, sous l'action de la lumière, forme un vernis protégeant le métal contre la morsure de l'acide. La plaque est, après insolation sous un phototype positif, débarrassée des portions de la substance sensible qui n'ont pas été impressionnées par la lumière, et soumise à la morsure par un acide, afin de produire les creux correspondants aux noirs de l'original. Les planches obtenues se tirent comme les planches en taille-douce.

PHOTOGRAMME (du préf. *photo,* et du gr. *gramma,* dessin) n. m. Reproduction d'un phototype par une nouvelle opération photographique, comportant une simple application sur une surface sensible, avec intervention de la lumière. (Les photogrammes positifs correspondent à ce qu'on appelle vulgairement *épreuves;* les *photogrammes négatifs* à ce qu'on appelle couramment *contretypes.*)

PHOTOGRAMMÉTRIE (*gram', trî* — du préf. *photo,* et du gr. *gramma,* dessin, et *metron,* mesure) n. f. Étude des méthodes permettant de mesurer, sur une perspective photographique, les dimensions des objets qui y figurent.
— ENCYCL. Les méthodes photogrammétriques dues au colonel Laussedat permettent de construire, d'après des photographies de paysages, le plan du terrain représenté, en y figurant tous les accidents du sol, comme on le fait sur les cartes topographiques les plus detaillées.

PHOTOGRAMMÉTRIQUE (*gram'-mé-trik'*) adj. Qui se rapporte à la photogrammétrie.

PHOTOGRAPHE (*graf'*) n. m. Celui qui s'occupe de photographie, qui exerce la photographie : *Un* PHOTOGRAPHE *amateur. Un atelier de* PHOTOGRAPHE.

PHOTOGRAPHIE (*fi* — du gr. *phós, phótos,* lumière, et *graphein,* écrire) n. f. Art de fixer sur une plaque recouverte d'une substance impressionnable à la lumière les images obtenues à l'aide d'une chambre noire : *Apprendre la* PHOTOGRAPHIE. ‖ Reproduction de cette image : *Mettre des* PHOTOGRAPHIES *dans un album.*
— ENCYCL. *Historique.* Ce n'est qu'au XVIe siècle que l'on trouve l'observation précise des deux faits fondamentaux qui servent de base à la photographie : d'une part, le noircissement à la lumière du chlorure d'argent (connu alors sous le nom de lune cornée) remarqué pour la première fois par l'alchimiste Fabricius (1556); d'autre part, la formation des images dans la *chambre noire,* observée pour la première fois au moyen âge par Maurolic, puis, vers 1520, par Léonard de Vinci et Bacon.

Un peu plus tard (vers 1560), le physicien J.-B. Porta, de Naples, perfectionna la chambre noire en munissant l'ouverture d'une lentille biconvexe; les images y gagnèrent d'être beaucoup plus nettes et plus brillantes.

Le chimiste suédois Scheele ayant, en 1777, étudié en détail l'action des diverses radiations du spectre sur le chlorure d'argent, le physicien français Charles utilisa, en 1780, ces observations pour reproduire des portraits-silhouettes, dans ses cours au Conservatoire. Au moyen d'un faisceau de lumière solaire, il projetait la silhouette d'un de ses élèves sur un papier blanc, préalablement enduit de chlorure d'argent. Vers 1802, un potier et chimiste anglais, Wedgwood, s'adressa non plus à la lune cornée, mais à l'azotate d'argent qui noircit à la lumière; il en obtenait ainsi une silhouette en blanc sur fond noir.

C'est en 1813 qu'un ancien officier des guerres de la Révolution, Nicéphore Niepce, se prit de passion pour la lithographie, et fut amené à répéter avec le chlorure d'argent les essais de Wedgwood. Ce n'est qu'en 1826, après avoir essayé un grand nombre de substances, qu'il s'adressa au bitume de Judée, et découvrit un procédé de photogravure encore employé de nos jours. Le bitume ne permit pas à Niepce de fixer les images de la chambre noire.

Pendant ce temps, un jeune peintre, Louis-Jacques-Mandé Daguerre, fut amené à se servir de la chambre noire; il observa par hasard (1813) que l'image d'un arbre, donnée par le soleil passant à travers une fente de volets clos pour se former sur un tableau fraîchement peint, laissait des traces sur la toile. En étudiant de plus près le coin du tableau où le phénomène s'était produit, Daguerre s'aperçut qu'il y avait de l'iode mélangé aux couleurs. Il se mit alors à étudier la chimie.

Daguerre et Niepce furent mis en relations et s'associèrent pour leurs recherches (1829). Malheureusement, Niepce mourut presque subitement, lorsque Daguerre allait lui apprendre la découverte définitive : une plaque d'argent, soumise aux vapeurs d'iode et exposée quelques minutes à la chambre noire, ne présente aucune image; mais celle-ci apparaît dès qu'on fait agir sur elle des vapeurs de mercure. Daguerre venait de trouver ce qu'on appelle l'*image latente.* A la suite d'un rapport d'Arago, le gouvernement français acheta le procédé moyennant une rente de 6.000 francs à Daguerre et une rente de 4.000 francs à Isidore Niepce, le fils de Nicéphore, pour le divulguer et donner l'invention au monde entier. Le procédé de Daguerre (daguerréotypie) ne tarda pas à être perfectionné par Foucault et par Fizeau.

La connaissance de la découverte de l'image latente et de sa révélation mirent sur la voie d'un nouveau procédé l'Anglais Fox Talbot, qui fit apparaître l'image en trempant le papier, après exposition à la chambre noire, dans une solution d'acide gallique, mais il en résultait un dessin où les ombres et les clairs étaient renversés par rapport à l'original. Cette image, dite négative, servait d'ailleurs de type pour reproduire autant d'images positives qu'on voulait, par le procédé qu'employait Wedgwood pour copier des feuilles d'arbres. Le procédé de Talbot, introduit en France par Blanquart-Évrard, fut employé seul pendant une dizaine d'années. Il présentait un inconvénient : le grain du papier négatif se reproduisait avec l'image sur les épreuves positives. Niepce de Saint-Victor eut l'idée, dans ce but, de l'incorporer à une couche d'albumine; ce procédé exigeait une grande habileté, et l'on chercha un nouveau substratum pour le sel sensible : Archer et Fry le trouvèrent dans le collodion (1851). Ce procédé au collodion humide ne tarda pas à être remplacé par le procédé au collodion sec, qui a surtout été étudié par le major Russel en 1861. Le développement des plaques au collodion s'effectuait soit au moyen d'un bain de sulfate ferreux, soit au moyen d'un bain de pyrogallol. Les procédés au collodion ne sont guère plus employés que dans les ateliers de reproductions industrielles; ils sont remplacés par le procédé au gélatinobromure, qui a l'avantage de supprimer la préparation de la plaque sensible. Les plaques au gélatinobromuro se trouvent toutes préparées dans le commerce. C'est Poitevin qui le premier introduisit l'usage de la gélatine en photographie; mais c'est Gaudin qui, en 1861, fit, le premier, des émulsions à la gélatine. Ce fut Charles Benett qui décida de l'avenir du gélatinobromure, en montrant qu'on augmente considérablement la sensibilité de l'émulsion par une digestion prolongée à la température de 32° (maturation). L'émulsion, après maturation, est étendue soit sur une feuille de verre (*plaques*), soit sur une feuille semi-rigide de celluloïd (*plaques souples* ou *pellicules rigides*), soit sur une mince feuille de celluloïd, collodion ou gélatine (*pellicules*), soit sur papier (*papiers sensibles*).

Après la découverte du gélatinobromuro d'argent, les procédés de tirage des épreuves positives se multiplièrent; en particulier, les recherches de Poitevin relatives à l'action de la lumière sur les substances colloïdes (gélatine, gomme, etc.) bichromatées donnèrent naissance à un grand nombre de procédés d'impression photographique.

Il suffit de 1/25.000 de seconde pour impressionner la plaque au gélatinobromure; aussi les mouvements les plus rapides peuvent-ils être fixés. Les travaux de Muybridge, de Janssen, de Marey nous ont appris à faire l'analyse d'un mouvement par la photographie (v. CHRONOPHOTOGRAPHIE); l'invention du cinématographe (v. ce mot) a permis d'en faire la synthèse après en avoir fait l'analyse.

Quant aux couleurs des corps, les nombreuses recherches entreprises par Daguerre lui-même, par Edmond Becquerel, par Niepce de Saint-Victor, par Poitevin, par le poète Charles Cros, par Ducos du Hauron, par Gabriel Lippmann et par les frères Lumière, nous ont donné le moyen de les reproduire.

La plaque au gélatinobromure est sensible non seulement à la lumière, mais encore aux rayons X du professeur Rœntgeo, aux radiations invisibles émises par les corps phosphorescents, aux rayons uraniques de Becquerel, etc. V. RADIOGRAPHIE.

Associé au stéréoscope, l'appareil photographique reproduit le relief des corps.

— *Photographie des couleurs.* Les procédés directs se divisent en deux catégories : d'une part, ceux dans lesquels on produit des couleurs réelles, matérielles, dues aux phénomènes d'absorption : tels sont les procédés indiqués par Poitevin, perfectionnés par Vallot, et qui consistent à employer des couches sensibles qui prennent précisément la couleur qui les a frappées; elles absorbent toutes les radiations du spectre, excepté celles dont elles prennent la coloration, et sont détruites par les couleurs qu'elles absorbent; les images ainsi obtenues n'ont jamais pu être fixées; d'autre part, ceux dans lesquels l'image obtenue ne renferme aucune couleur réelle : les couleurs, dépendant de la structure de l'image, sont donc aux phénomènes d'interférence : tel est le procédé indiqué par Ed. Becquerel; tel est le procédé de G. Lippmann (1891), qui est la solution la plus élégante du problème. Le principe du procédé Lippmann consiste à produire à l'intérieur de la couche sensible un dépôt d'argent ayant une structure analogue à celle de ces nacres aux vives couleurs qui sont formées d'une série de lamelles parallèles, séparées par des intervalles remplis d'eau ou d'air; ces intervalles et les lamelles ont une épaisseur si faible que 1 millimètre renferme des milliers de lamelles; c'est après avoir traversé de tels feuillets et s'être réfléchi sur la couche sous-jacente que la lumière parvient à l'œil de l'observateur avec ses magnifiques irisations; la couleur dépend de la grandeur de l'intervalle qui sépare deux lamelles consécutives. Pour obtenir une telle structure à l'intérieur de la couche sensible, qui doit être continue, c'est-à-dire sans grains, et transparente, Lippmann l'applique contre un miroir plan formé de mercure. La lumière qui arrive sur la surface sensible se réfléchit sur le miroir de mercure et, traversant à nouveau la couche sensible, y rencontre la lumière incidente. C'est à cette rencontre, à cette interférence de la lumière incidente et de la lumière réfléchie qu'est due la structure de l'image définitive. Les photographies en couleurs obtenues par le procédé Lippmann doivent, pour l'examen, être éclairées obliquement, l'œil étant placé sur le trajet de la lumière réfléchie.

Le procédé indirect, dû à Charles Cros et à Louis Ducos du Hauron (1869), est basé sur le fait bien connu que le mélange en proportions variables de trois couleurs convenablement choisies permet de reproduire l'infinie variété de couleurs que nous présente la nature. Théoriquement, le procédé consiste à obtenir trois phototypes négatifs de l'objet à reproduire, de dimensions identiques : le premier, en ne laissant agir sur la plaque que les radiations rouges émises par le sujet, dont on tire une image positive correspondant au rouge; le second, impressionné uniquement par les radiations bleues, permet de tirer le positif correspondant au bleu; le troisième enfin, où le jaune seul a agi, fournit le positif du jaune. Pour obtenir ces trois négatifs, on filtre la lumière émise par l'original au moyen d'écrans colorés convenables et on emploie des plaques sensibles orthochromatisées spécialement pour les radiations qui doivent les impressionner. L'analyse des couleurs de l'original étant faite, on peut en faire la synthèse, c'est-à-dire reproduire l'original avec ses couleurs, soit temporairement (projections trichromes, chromoscopes), soit définitivement par les divers procédés d'impressions photochimiques et photomécaniques. Le procédé indirect ne fournit qu'une solution approchée du problème de la photographie des couleurs, mais il se prête à la multiplication des épreuves, tandis que le procédé direct ne donne qu'une image à chaque opération.

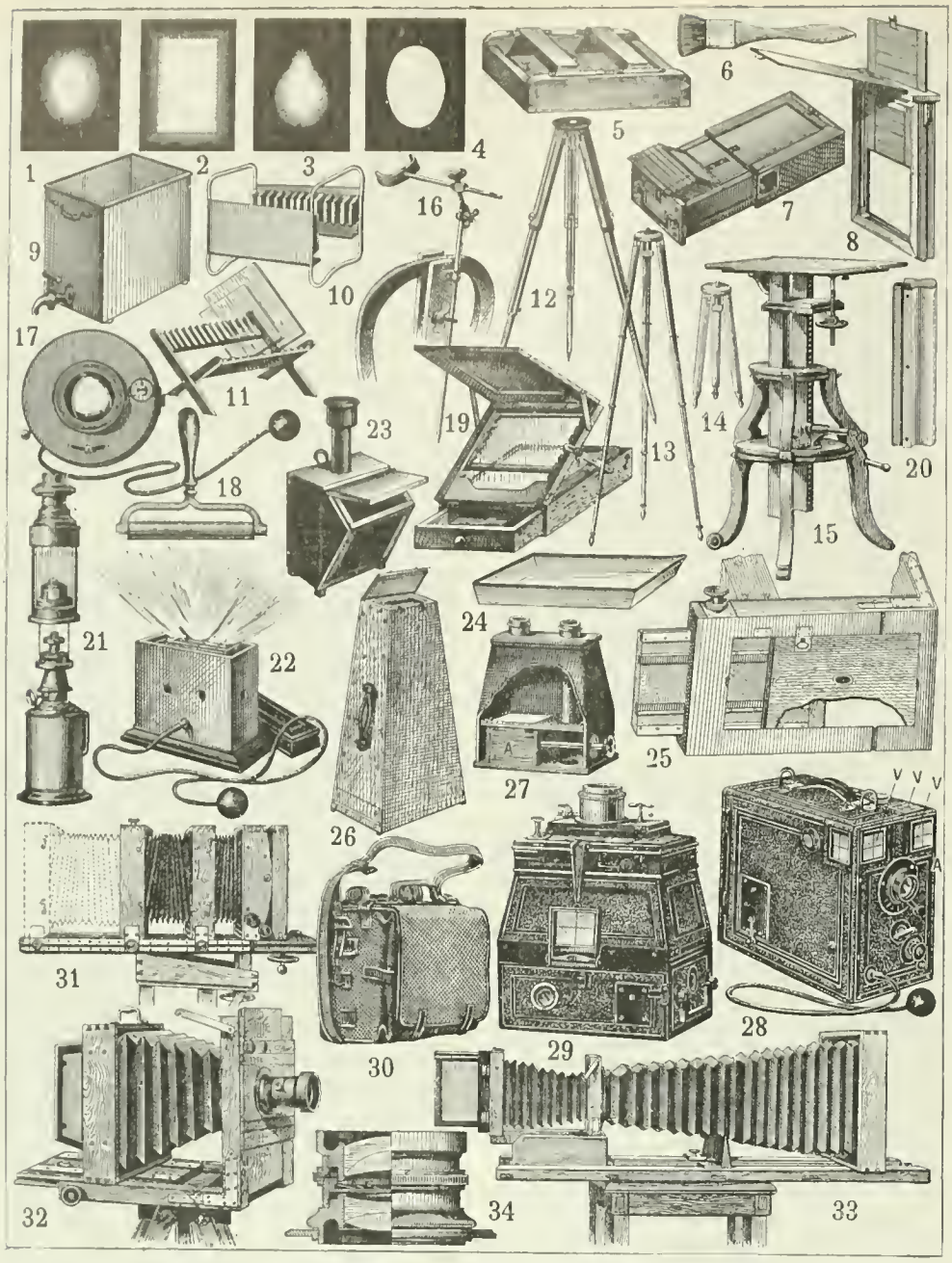

1, 2, 3. Dégradateurs. — 4. Cache. — 5. Châssis-presse. — 6. Blaireau. — 7. Châssis-magasin. — 8. Châssis pour chambre noire. — 9. Laveur en zinc. — 10. Egouttoir en zinc. — 11. Egouttoir en bois. — 12. Pied en bois, à coulisse. — 13. Pied métallique, à coulisse. — 14. Pied métallique dont les parties sont rentrées les unes dans les autres. — 15. Pied pour atelier. — 16. Appuie-tête. — 17. Obturateur. — 18. Rouleau en caoutchouc pour le collage des épreuves. — 19. Pupitre à retouche. — 20. Raclette pour le collage des épreuves. — 21. Lanterne montée sur lampe Pigeon. — 22. Lampe à magnésium. — 23. Lanterne inclinée. — 24. Cuvette. — 25. Détails de la base d'une chambre noire. — 26. Cône agrandisseur. — 27. Photo-jumelle avec magasin A. — 28. Détective; V, V, viseurs; A, objectif. — 29. Jumelle. — 30. Sac pour le transport d'un appareil. — 31. Appareil à plusieurs corps. — 32. Chambre noire de touriste. — 33. Appareil d'agrandissement. — 34. Coupe d'un objectif Zeiss.

— Techn. I. *Appareil.* L'appareil photographique se compose essentiellement d'une chambre noire munie d'un objectif; un obturateur permet le plus souvent de découvrir l'objectif durant le temps nécessaire à la pose. V. OBJECTIF et OBTURATEUR.

La chambre noire ou photographe (V. *fig.* 32 du tableau) est constituée par un *soufflet*, réunissant le *corps d'avant*, qui porte l'objectif, au corps d'arrière, portant la glace dépolie. Grâce à la crémaillère, commandée par un bouton, le corps d'arrière, et par suite le verre dépoli, peut être éloigné ou rapproché de l'objectif pour la mise au point. Dans un bon appareil, l'objectif doit pouvoir être décentré dans les deux sens, verticalement et horizontalement.

Les chambres destinées aux appareils à main, ou bien ont la forme soit d'une caisse rectangulaire, ou bien ressemblent vaguement à une jumelle photographique.

Parmi les jumelles, certaines donnent de simples photographies, d'autres des photographies stéréoscopiques, c'est-à-dire deux épreuves d'un même objet prises sous des angles différents, de façon à permettre d'apprécier le relief (V. STÉRÉOSCOPE); parmi les premières, citons: la photo-jumelle Carpentier, les jumelles Bellieni, Spido, Mackenstein, Kodak, etc.; parmi les secondes, le Verascope, le Stéréocycle, etc.

II. *Obtention du phototype négatif.* La plupart des appareils à main sont munis de magasins destinés à contenir les plaques ou pellicules sensibles.

Les plaques sensibles ne doivent être manipulées que dans un laboratoire obscur éclairé par une lumière rouge; on préfère parfois une lumière vert jaune. S'il s'agit de plaques orthochromatiques, on doit éclairer le laboratoire avec les radiations auxquelles les plaques employées sont le moins sensibles. Les plaques ou pellicules sensibles doivent, avant leur mise en châssis ou en magasin, être blaireautées pour débarrasser la couche sensible des poussières qui ont pu se déposer à sa surface.

Le sujet que l'on désire reproduire étant mis au point sur le verre dépoli, on découvre l'objectif le temps nécessaire pour la pose. V. POSE.

Les plaques exposées peuvent n'être développées que plusieurs mois après l'exposition; les pellicules, au contraire, ne peuvent être conservées aussi longtemps. Le développement s'effectue dans le laboratoire obscur, éclairé comme pour le chargement des châssis. (V. DÉVELOPPEMENT, RÉVÉLATEUR.) L'image développée, la plaque est lavée à l'eau, puis plongée dans le bain de fixage. (V. FIXAGE.) Après le fixage, la plaque doit être abondamment lavée pour éliminer toute trace d'hyposulfite de soude de la couche sensible. Contrairement à ce que l'on croit d'habitude, ces lavages ne doivent pas se faire en eau courante, mais en eau renouvelée.

La plaque développée, fixée et lavée, est parfois durcie par passage, soit dans un bain d'alun de chrome à 5 pour 100, additionné d'une petite quantité d'ammoniaque, soit dans une solution étendue de formol. Le séchage doit se faire dans un endroit sec, aéré et exempt de poussières.

Il arrive souvent que le cliché ainsi achevé manque d'intensité, qu'il n'y a pas assez de contraste entre les blancs et les noirs; on y remédie par le *renforcement*. (V. ce mot.) Parfois, l'image est légèrement voilée: il s'est formé à la surface une couche mince et uniforme d'argent réduit; on enlève ce voile au moyen d'un faiblisseur. Les bains faiblisseurs les plus employés sont le bain de Farmer (bain de fixage additionné par 100^{cc} de 1 à 5^{cc} d'une solution, fraîchement préparée, de ferricyanure de potassium à 5 p. 100); le bain de Namias (solution sulfurique faible de permanganate de potassium); etc. Si, une fois dévoilée, l'image est trop faible, on peut la renforcer. Lorsque, par suite d'un développement trop poussé, il y a trop de contrastes entre les noirs et les blancs (cliché dur), on affaiblit l'image en plongeant le cliché dans une solution de persulfate d'ammonium à 3 p. 100.

Lorsque le cliché est destiné à un tirage d'un grand nombre de photogrammes, on le vernit afin de protéger la couche de gélatine; enfin, les défauts que peut présenter l'image sont atténués par des maquillages ou par la retouche, qui s'effectuent au moyen du *pupitre à retouche.*

III. *Obtention des photogrammes.* L'image négative achevée sert de type (phototype négatif), dont on peut tirer un grand nombre de copies, de *photogrammes.*

Quel que soit le mode de tirage utilisé, le phototype négatif est placé dans un *châssis-presse* et recouvert du papier sensible sur lequel on veut tirer la photocopie, sa face sensible étant au contact de la face gélatinée du cliché. Si l'on veut limiter l'image, on place un *cache* entre le phototype et l'écran; lorsqu'on veut dégrader les contours de l'image, on remplace le cache par un *dégradateur.*

Les photogrammes peuvent être tirés soit sur papiers sensibles à image apparente, soit sur papiers sensibles à image latente. Parmi les premiers, les plus employés sont les papiers à base de chlorure d'argent, avec excès de sels solubles d'argent (azotate, citrate, etc.); le chlorure d'argent est formé par double décomposition, soit à la surface même du papier (papier salé), soit à l'intérieur d'un véhicule qui est soit l'albumine (papier albuminé), soit la gélatine (papiers aristotypiques), soit le collodion (papier collodionné), etc. Quel que soit celui de ces papiers que l'on emploie, le traitement est toujours le même: exposé au châssis-presse, derrière le cliché, le papier noircit aux endroits qui correspondent aux parties transparentes du négatif. Quand l'image est suffisamment détaillée, on pourrait à la rigueur se contenter de la fixer en dissolvant le chlorure d'argent non impressionné dans une solution d'hyposulfite. Mais l'image ainsi obtenue ne se conserverait pas; aussi fait-on précéder le fixage, du virage (V. VIRAGE), destiné à remplacer, au moins partiellement, l'argent qui constitue les noirs de l'image par un métal plus stable, l'or ou le platine. Après le fixage, l'épreuve doit être lavée pour éliminer toute trace d'hyposulfite. Souvent on effectue le virage et le fixage en un seul bain. (V. VIRAGE-FIXAGE.) L'hiver, on peut retirer l'épreuve du châssis-presse dès qu'elle présente une vague silhouette de l'image; il suffit, pour que celle-ci apparaisse, de la plonger dans un bain de développement acide (acide citrique, 10 gr.; hydroquinone, 5 gr.; eau, QS pour faire 1.000, par exemple): les sels d'argent solubles existant dans le papier sont réduits, et l'argent se précipite sur les régions qui ont subi l'action de la lumière.

L'action de la lumière sur les sels ferriques sert de base à un grand nombre de procédés d'impression positive (papiers cyanofer, au ferroprussiate, au platine, etc.). V. PLATINOTYPIE.

Les papiers sensibles à image latente sont des papiers recouverts d'émulsions au gélatino-bromure et au gélatino-chlorure, dont la manipulation est analogue à celle des plaques et des pellicules sensibles.

Au lieu d'étendre la couche sensible sur papier, on peut l'étendre sur un support quelconque; c'est ainsi qu'on obtient les diapositives destinées à la projection, des vitraux pour fenêtres, etc.

Il existe une autre classe de procédés d'impression positive dans lesquels l'image est constituée par un pigment choisi à volonté, étalé uniformément à la surface du papier, englobé dans une couche de gomme ou de gélatine. En imprégnant ces papiers d'une solution d'un bichromate alcalin et en les exposant, après séchage, au châssis-presse, la lumière fixe le pigment aux endroits nécessaires. Sous son influence, en effet, la gomme ou la gélatine est insolubilisée, et il suffit d'un lavage à l'eau froide ou tiède pour entraîner le pigment inutile. Tels sont les papiers au charbon, à la gomme bichromatée, etc.

Enfin, le phototype négatif peut servir à la multiplication des photogrammes par les procédés d'impression mécanique. Ces procédés peuvent être divisés en quatre catégories, à chacune desquelles correspond un procédé photographique. V. PHOTOCOLLOGRAPHIE, PHOTOGRAVURE, PHOTOGLYPTOGRAPHIE, PHOTOPLASTOGRAPHIE.

IV. *Applications de la photographie.* Outre les nombreux services qu'elle rend à l'artiste, la photographie est devenue un aide précieux entre les mains du savant. Les avantages des méthodes photographiques sont surtout appréciables en astronomie, en météorologie et en physique. La photographie rend aussi de grands services au naturaliste et au médecin; la microphotographie a permis de fixer l'image des bacilles les plus petits.

Enfin, les applications de la photographie aux arts industriels se développent chaque jour. Citons seulement les vitraux et les émaux photographiques, les applications à la décoration de la porcelaine, des métaux, des étoffes.

PHOTOGRAPHIER (prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.: *Nous photographiions. Que vous photographiiez*) v. a. Reproduire par la photographie: PHOTOGRAPHIER *un monument.*

— Fig. Décrire avec une exactitude scrupuleuse: *Ecrivain naturaliste qui* PHOTOGRAPHIE *la vie.*

PHOTOGRAPHIQUE (*fik*') adj. Qui appartient, qui a rapport à la photographie; qui est produit par la photographie: *Appareil* PHOTOGRAPHIQUE. || Qui sert à la photographie: *Papier* PHOTOGRAPHIQUE.

PHOTOGRAPHIQUEMENT (*ke*) adv. Par les procédés de la photographie.

PHOTOGRAVURE (du préf. *photo*, et de *gravure*) n. f. Ensemble des procédés photographiques à l'aide desquels on produit des planches permettant le tirage typographique.

— ENCYCL. Pendant longtemps la *photogravure* n'a pu être appliquée qu'à la reproduction des dessins composés de traits, c'est-à-dire ne contenant aucune demi-teinte.

Les procédés phototypographiques les plus usités sont basés sur les propriétés du bitume de Judée, de l'albumine ou de la gélatine bichromatée. Il s'agit d'obtenir sur métal (cuivre ou zinc) un cliché typographique, en un mot de produire à la surface du métal une image que l'on creusera en tous les points qui ne doivent pas recevoir l'encre d'impression.

Le procédé le plus simple et le plus employé est dû à Nicéphore Niepce. Une plaque de zinc de 0^{m},05 à 0^{m},03 d'épaisseur, bien plane et polie à l'émeri fin est recouverte, à la tournette, d'une couche mince et uniforme de bitume de Judée dissous dans de la benzine. Après le séchage de la plaque à l'obscurité et son isolation derrière un négatif, on dissout dans l'essence de térébenthine le

bitume incomplètement insolé : c'est le dépouillement de l'image dont les traits sont représentés par le bitume qui reste. Si l'on plonge alors la plaque dans de l'eau acidulée, celle-ci attaque le zinc dans les régions non recouvertes de bitume : les blancs de l'original sont ainsi représentés par des creux, les noirs par des reliefs. Pour obtenir un relief solide, on effectue plusieurs morsures en ayant soin de procéder, après chacune d'elles, à un encrage spécial, destiné à protéger les traits ; si, pour obtenir des creux profonds, on employait un bain fortement chargé d'acide, les traits seraient rongés en dessous, et les lignes les plus fines de l'image disparaîtraient. La morsure terminée, on tire épreuve, puis, après retouche, s'il y a lieu, le cliché est découpé et fixé sur un bloc de bois ou de métal.

L'insolubilisation des substances colloïdes bichromatées par la lumière peut être utilisée d'un grand nombre de manières pour produire des blocs typographiques. Ainsi, on utilise assez souvent l'albumine bichromatée étendue sur plaque de zinc. On obtient ainsi plus de finesse qu'avec le bitume ; en outre, la pose est beaucoup plus courte. La plaque insolée est dépouillée sous l'eau ; quand l'image est bien venue, on chauffe légèrement la plaque pour consolider la couche d'albumine et, après encrage, on procède à la première morsure ; on achève comme pour le bitume.

S'il s'agit de reproduire une image à demi-teintes, on transforme en quelque sorte l'image à demi-teintes en un cliché de trait, en rompant la continuité des demi-teintes par des hachures. Ce résultat est obtenu en faisant un phototype négatif sur collodion de l'image à reproduire et en ayant soin de placer entre la plaque au collodion et l'objectif un réseau, c'est-à-dire un quadrillage très fin, gravé ou photographié sur verre. Dans l'image obtenue, les diverses teintes sont représentées par des petits points dont la forme dépend de celle de l'ouverture du diaphragme et de la distribution des lignes sur le réseau, points qui sont d'autant plus gros, et partant plus rapprochés, que la teinte reproduite est plus foncée. Le phototype négatif sur collodion ainsi obtenu est pelliculé, et c'est derrière cette pellicule qu'on insole la plaque de métal, recouverte de bitume, d'albumine ou de gélatine bichromatée ; le reste des opérations s'effectue comme dans le cas de dessins au trait. Les clichés phototypographiques ainsi obtenus présentent des creux très peu profonds ; aussi doivent-ils être imprimés sur papier lisse.

On emploie aussi, pour l'obtention des clichés phototypographiques à demi-teintes, un procédé, dit *cuivre-émail*, précieux à cause de sa rapidité. Sur une plaque de cuivre bien décapée, polie à la potée d'étain, on étend un mélange de colle de poisson, d'albumine et de bichromate d'ammonium, dissous dans un peu d'eau. Le négatif étant obtenu, on sèche la couche à 40° et, après une ou deux minutes d'insolation, on dépouille l'image à l'eau, froide d'abord, chaude ensuite. On passe de nouveau la plaque dans l'eau froide, puis dans l'alcool, et, une fois sèche, on la cuit, ce qui donne à l'image, très visible, une teinte brun chocolat ; on peut à ce moment procéder à la morsure, qui se fait dans une solution de chlorure ferrique marquant 30° à l'aréomètre. La morsure terminée, on tire une épreuve ; si elle n'est pas satisfaisante, on procède à une nouvelle morsure, après avoir enlevé l'encre par l'essence de térébenthine, et on achève comme avec les autres procédés. On désigne souvent sous le nom de *similis* les clichés ainsi obtenus et de *similigravure* l'ensemble des procédés de la phototypographie à demi-teintes.

PHOTOHÉLIOGRAPHE (du préf. *photo*, et du gr. *hélios*, soleil, et *graphein*, décrire) n. m. Instrument servant à obtenir des images photographiques du disque solaire.

PHOTOLITHOGRAPHIE (*fi* — du préf. *photo*, et du gr. *lithos*, pierre, et *graphê*, écriture) n. f. Procédé d'impression lithographique, dans lequel le dessin est reporté sur la pierre par des méthodes photographiques.

PHOTOLITHOGRAPHIER (prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous photolithographiions. Que vous photolithographiiez*) v. a. Transporter sur pierre par les procédés de la photolithographie : PHOTOLITOGRAPHIER *des épreuves*.

PHOTOLITHOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui se rapporte à la photolithographie.

PHOTOLITHOPHANIE (*nî* = du préf. *photo*, et du gr. *lithos*, pierre, et *phainein*, briller) n. f. Nom de lithophanies obtenues par des procédés photographiques.

PHOTOLOGIE (*ji* — du préf. *photo*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Traité ou histoire de la lumière.

PHOTOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la photologie : *Essais* PHOTOLOGIQUES.

PHOTOMAGNÉTIQUE (*gn* mll., et *tik'* — du préf. *photo*, et de *magnétique*) adv. Physiq. Se dit de phénomènes magnétiques, dus à l'action de la lumière.

PHOTOMÈTRE (du préf. *photo*, et du gr. *mètron*, mesure) n. m. Instrument qui sert à mesurer l'intensité des lumières. V. PHOTOMÉTRIE.

— ENCYCL. Les principaux *photomètres* employés sont les suivants :

Photomètre de Bouguer. C'est le plus ancien ; il se compose d'une caisse en bois séparée en deux compartiments et munie, sur la face perpendiculaire à la séparation, de deux cloisons translucides, en verre dépoli par exemple. Les lumières à étudier sont disposées dans chacun des compartiments, et on les éloigne plus ou moins du verre dépoli, de façon à produire le même éclairement ; leurs intensités sont alors inversement proportionnelles au carré de leurs distances au verre dépoli.

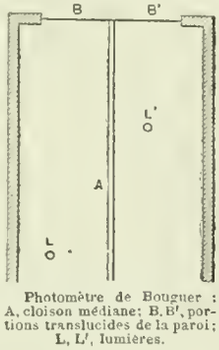

Photomètre de Bouguer : A, cloison médiane; B, B', portions translucides de la paroi; L, L', lumières.

Photomètre de Foucault. Il diffère du précédent en ce que la cloison opaque peut être placée de telle sorte que les deux surfaces éclairées se touchent et soient ainsi plus aisément comparables.

Photomètre de Rumford. Il se compose d'une simple tige verticale éclairée par les deux lumières et dont les deux ombres correspondantes se projettent sur un écran ; chaque ombre se trouve éclairée par la source qui ne la forme pas ; on déplace les lumières jusqu'à ce que l'on ait des ombres d'égale intensité ; le rapport des intensités est alors égal au rapport inverse des carrés des distances des lumières aux ombres.

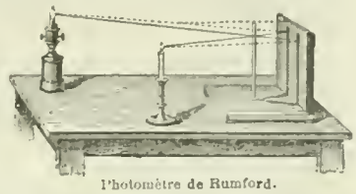
Photomètre de Rumford.

Photomètre de Bunsen. Il repose sur ce fait que, si l'on éclaire également des deux côtés une feuille de papier où l'on a fait une tache d'huile, la tache disparaît complètement. On déplace donc la feuille entre les deux lumières, jusqu'à ce qu'elle ne s'aperçoive plus ; le rapport des intensités est égal au rapport inverse des carrés des distances de la feuille à chacune des lumières.

Photomètre de Wheatstone. Une perle d'acier formant miroir donne des images des deux lumières. Cette bille est entraînée dans un mouvement curviligne ; on aperçoit alors, grâce à la persistance des impressions, deux courbes lumineuses voisines ; on déplace les lumières ou l'appareil, pour que les deux courbes paraissent également lumineuses.



1. Photomètre de Wheatstone : B, bille ; 2. Courbes lumineuses que l'on observe.

PHOTOMÉTRIE (*tri*) n. f. Partie de la physique qui s'occupe de la mesure des intensités lumineuses.

— ENCYCL. La comparaison de deux lumières de sources différentes est difficile à faire, car la composition d'une lumière varie avec son origine même, de sorte que, pour comparer deux lumières, il faudrait les décomposer de façon à pouvoir comparer les diverses régions de leurs spectres ; on y parvient à l'aide d'instruments appelés *spectrophotomètres*. Avec les photomètres, on ne compare que le *pouvoir éclairant* de lumière, c'est-à-dire la quantité de lumière envoyée normalement sur l'unité de surface à l'unité de distance.

L'étalon de comparaison était autrefois le *carcel*, lumière donnée par la lampe type Dumes et Regnault, brûlant 42 grammes d'huile de colza à l'heure ; en 1885, le congrès des électriciens a adopté comme unité le *violle*, lumière émise par 1 centimètre carré de surface de platine fondu à la température de solidification ; la *bougie décimale* vaut un vingtième de violle.

Pour comparer les intensités de deux lumières, on se fonde sur ce que : *le rapport des intensités de lumière envoyée par une même source sur une même surface est inversement proportionnel aux carrés des distances ;* et on admet que, *lorsque deux sources lumineuses produisent sur une même surface le même éclairement, leurs intensités sont inversement proportionnelles aux carrés de leurs distances à la surface éclairée.*

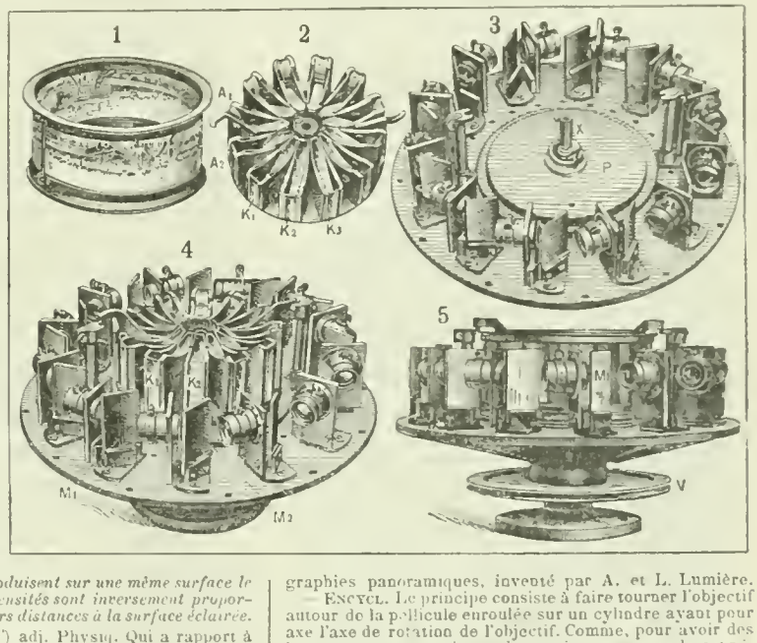

PHOTOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Physiq. Qui a rapport à la photométrie : *Procédés* PHOTOMÉTRIQUES.

PHOTOMÉTRIQUEMENT (*ke*) adv. Au point de vue photométrique, sous le rapport de l'intensité de la lumière.

PHOTOMÉTROGRAPHIE n. f. V. PHOTOGRAMMÉTRIE.

PHOTOMICROGRAPHIE n. f. Syn. de MICROPHOTOGRAPHIE.

PHOTOMICROGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la photomicrographie.

PHOTOMINIATURE (de *photographie*, et *miniature*) n. f. Procédé de coloration des photogrammes préalablement appliqués à l'intérieur d'un verre bombé mince, enduit d'un mélange très transparent destiné à donner une adhérence parfaite. (L'envers de l'image est poncé, de manière à réduire l'épaisseur du papier ; on procède alors au coloriage, au moyen de couleurs d'aquarelle.)

PHOTOMORPHOSE (du préf. *photo*, et du gr. *morphê*, forme) n. f. Action que la lumière exerce sur le développement ontogénique des êtres vivants. (Ainsi, à la lumière, des spores d'hépatiques germent, des propagules de *marchantia* émettent des ramuscules, tandis qu'à l'obscurité il n'y a pas de développement.)

PHOTONIELLURE (*ni-él'* — du préf. *photo*, et de *niellure*) n. f. Procédé de niellure au moyen de l'héliogravure.

PHOTOPEINTURE (du préf. *photo*, et de *peinture*) n. f. Coloriage des photogrammes.

PHOTOPHOBE adj. Qui est atteint de photophobie.

PHOTOPHOBIE (*bi* — du préf. *photo*, et du gr. *phobos*, crainte) n. f. Extrême sensibilité de l'œil, qui lui rend la lumière insupportable.

— ENCYCL. La *photophobie* peut provenir de diverses affections nerveuses, mais elle est surtout une suite des inflammations aiguës ou chroniques des membranes de l'œil : la conjonctivite et la kératite. On la combat au moyen de collyres à la cocaïne et à la pilocarpine et par le bromure de potassium à l'intérieur.

PHOTOPHOBIQUE (*bik'*) adj. Qui se rapporte à la photophobie.

PHOTOPHONE (du préf. *photo*, et du gr. *phônê*, son) n. m. Appareil permettant de transmettre les sons par l'intermédiaire d'un rayon lumineux. V. RADIOPHONE.

PHOTOPHONIE (*mi* — rad. *photophone*) n. f. Physiq. Transmission des sons au moyen des radiations lumineuses ou caloriques. Syn. de RADIOPHONIE.

PHOTOPHORE du préf. *photo*, et du gr. *phoros*, qui porte) n. m. Physiq. Lampe électrique à réflecteur, imaginée et construite par Trouvé et Hélot pour éclairer les objets disposés sur la platine du microscope

— Flambeau creux, muni d'un ressort à boudin et surmonté d'un verre arrondi.

— Mar. Bouée lumineuse.

PHOTOPLASTOGRAPHIE (*sto, fi* — du préf. *photo*, et du gr. *plastês*, qui forme, et *graphê*, écriture) n. f. Procédé d'impression photographique dû à Woodbury. On l'appelle souvent WOODBURYTYPIE ou PHOTOGLYPTIE.

— ENCYCL. La *photoplastographie* consiste à obtenir par l'action de la lumière sur la gélatine bichromatée une image à reliefs très résistants, dont on se sert pour produire, à l'aide de la presse hydraulique, un moule métallique en creux, généralement en plomb. L'impression se fait sur un papier rendu imperméable à l'eau. L'encre, simple solution aqueuse de gélatine, additionnée de matière colorante, est versée à l'intérieur du moule sur lequel on pose le papier. Une presse spéciale fait sortir l'excès d'encre et, quand on enlève le papier quelque temps après, il porte l'image formée par l'encre figée qui lui adhère. Les épreuves ainsi obtenues sont très belles, mais longues à obtenir.

PHOTOPOUDRE du préf. *photo*, et de *poudre*) n. f. Mélange de magnésium et de corps oxydants (chlorate de potasse, permanganates, etc.), brûlant plus rapidement et plus complètement que le magnésium seul, et dont la combustion produit une lumière utilisée pour la photographie des intérieurs.

PHOTOPSIE (*psi* — du préf. *photo*, et du gr. *opsis*, vue) n. f. Phosphène.

PHOTOPTIQUE (*ptik'*) adj. Qui a rapport à la photopsie.

PHOTORAMA (du préf. *photo*, et du gr. *orama*, vue) n. m. Appareil pour la prise et la projection des photographies panoramiques, inventé par A. et L. Lumière.

— ENCYCL. Le principe consiste à faire tourner l'objectif autour de la pellicule enroulée sur un cylindre ayant pour axe l'axe de rotation de l'objectif. Comme, pour avoir des images nettes, une vitesse de rotation assez grande est nécessaire (30 tours à la seconde au moins), A. et L. Lumière emploient douze objectifs au lieu d'un seul : la vitesse de rotation est ainsi réduite à trois tours par seconde.

L'appareil comprend trois parties distinctes :

1° *Le porte-pellicules* (*fig.* 1), formé de deux cercles d'acier A_1 et A_2, monté sur un plateau P', fixé sur l'axe immobile X de l'appareil (*fig.* 3) ;

2° *Le système d'éclairement de la pellicule* (*fig.* 2), comprenant douze condensateurs répartis sur un disque en fonte qu'on place à l'intérieur de la pellicule et recevant la lumière d'un projecteur électrique situé au-dessus de l'appareil. (Ce projecteur envoie un faisceau lumineux vertical que des miroirs à 45° M_1, M_2, M_3 réfléchissent sur les condensateurs K_1, K_2, K_3 (*fig.* 2) ;

3° Le plateau supportant les douze objectifs, munis chacun de leur miroir redresseur (*fig.* 3 .

L'ensemble du photorama est représenté par la figure 4, sur laquelle on a enlevé le porte-pellicules, afin que tous les détails soient visibles ; la figure 5 (vue de face, sans le porte-pellicules), montre la poulie V, qui, au moyen d'une courroie, reçoit le mouvement d'un petit moteur électrique ou mécanique.

Le photorama permet de prendre avec netteté le tour complet de l'horizon, même avec sujets animés.

PHOTOSANTONINE n. f. Ether diéthylique de l'acide photosantonique, dont la formule est $C^{19}H^{11}$ $C^{4}H^{5}$ $^{3}O^{5}$, et que l'on obtient en exposant pendant longtemps aux rayons solaires une solution de santonine dans l'alcool.

PHOTOSCOPE (*skop'* — du préf. *photo*, et du gr. *skopein*, examiner) n. m. Appareil servant à avertir électriquement une gare de l'extinction des feux des signaux fixes qui la protègent.

PHOTOSCOPIQUE (*sko-pik'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Zool. Se dit des yeux qui reçoivent seulement

la perception générale de la lumière, de la clarté, sans percevoir les images distinctes des objets.

PHOTOSCULPTURE (*skul'* — du préf. *photo*, et de *sculpture*) n. f. Ensemble de procédés au moyen desquels on obtient, à l'aide de la photographie, des objets sculptés d'après des modèles.

— Encycl. C'est en 1861 que Willème découvrit l'ingénieux procédé qui consiste à faire, à l'aide de la photographie, des statues ou des bustes représentant exactement soit une œuvre d'art, soit le modèle vivant. Ce procédé comporte trois opérations successives. La première a pour objet de photographier la personne ou le sujet à photosculpturer. Ce sujet est placé au centre d'une vaste rotonde qui, tout autour, porte 24 appareils photographiques à l'aide desquels on obtient autant de photographies. Le modèle se trouve ainsi reproduit simultanément dans 24 profils. On tire des négatifs autant de positifs, qui sont transformés en une épreuve unique, en ronde bosse. Pour obtenir ce résultat, un bloc de terre glaise est placé sur une selle de modeleur; il est d'abord dégrossi à la main, afin d'avoir une silhouette plus ou moins exacte du sujet. On prend ensuite et successivement chacun des positifs et, à l'aide du pantographe, on suit le contour de la photographie, tandis que la pointe de l'instrument porte sur la terre à modeler, dans laquelle se trouve tracé un sillon. La base de la selle est divisée en 24 crans, et chaque fois que le pantographe est mis en œuvre avec une photographie suivante, la selle est tournée d'un cran. Il suffit au modeleur de parachever l'œuvre.

PHOTOSPHÈRE (du préf. *photo*, et de *sphère*) n. f. Astron. Atmosphère lumineuse du soleil.

— Encycl. L'ensemble des premiers travaux astronomiques conduisit à considérer le Soleil comme un globe essentiellement gazeux : la température propre supposée devait y être fort élevée, de sorte qu'aucun corps ne saurait y exister qu'à l'état gazéiforme le plus prononcé. D'autre part, on sait que les gaz, fussent-ils même portés à une très haute température, restent toujours fort peu lumineux, de telle sorte que le globe solaire gazeux devrait émettre, par lui-même, fort peu de lumière. Cependant, le rayonnement considérable à travers les espaces célestes permet un énergique refroidissement superficiel, et il en résulte, par voie de condensation, que les éléments gazeux des régions périphériques doivent se résoudre en quelque sorte à l'état de poussière, liquide ou solide. Cette poussière peut jouer un rôle analogue à celui qui est attribué au carbone, à la chaux ou à la magnésie dans les flammes artificielles; elle rayonne énergiquement et, par l'effet de cet abaissement relatif de température, le globe gazeux va pouvoir s'entourer d'une enveloppe très lumineuse : c'est la *photosphère*.

Cette photosphère très lumineuse constitue la partie visible du Soleil ou, si l'on veut, l'astre proprement dit; c'est son étude persévérante qui permit d'acquérir quelques notions générales sur la constitution du Soleil. A cet égard, l'examen des *taches* peut être inscrit à la première place : ces déchirures de l'enveloppe lumineuse nous permettent précisément de sonder la masse plus avant pour constater l'obscurité relative du noyau gazeux central; bien qu'invisibles à l'œil nu, leurs dimensions sont considérables, leurs formes irrégulières, et leurs mouvements ont révélé les lois de la rotation superficielle du Soleil. Enfin, l'étude minutieuse des taches conduit encore les astronomes à admettre l'existence d'une atmosphère autour de l'enveloppe lumineuse : la *chromosphère*. Ainsi, la photosphère nous apparaît à travers tout ce qui se projette sur elle : couronne, chromosphère, protubérances.

Si on la regarde avec un instrument puissant, la surface de la photosphère offre assez bien l'apparence de nuages blancs arrondis, flottant dans un milieu relativement sombre. Stone et Secchi lui trouvaient quelque ressemblance avec des grains de riz, et Nasmyth y voyait des formes affectant celles des feuilles de saule. En fait, ces granulations irrégulières sont parfois disposées suivant des directions bien déterminées. Janssen a obtenu d'intéressantes photographies de la surface photosphérique, sur lesquelles on distingue un *réseau* : aspect barbouillé, comme celui que procurerait une plaque sale, avec raies de séparation confuses; apparence de courants d'air dans l'intérieur du télescope. L'auteur pense que les régions peu distinctes sont celles où nous regardons la surface à travers une partie de l'atmosphère solaire qui se trouve momentanément très agitée, tandis que les portions où les détails de la granulation sont nets et bien définis sont celles qui se trouvent momentanément couvertes d'une atmosphère exceptionnellement tranquille et homogène. D'ailleurs, nous l'avons dit, cette surface photosphérique est, en outre, le siège de phénomènes variés, taches, lucules, facules, etc., dont la circulation dans la couche photosphérique crée ce que l'on nomme la rotation de la photosphère. Faye a imaginé une explication de la photosphère et de la constance de la radiation : il suppose les courants ascendants constitués par de l'oxygène et des métaux terreux, qui, parvenus dans les régions froides relativement de la photosphère, donnent des oxydes lourds, qui retombent dans les couches plus chaudes, où ils sont à nouveau décomposés.

Ce sont les parties extérieures de la photosphère qui paraissent devoir alimenter les *protubérances*.

PHOTOSPHÉRIQUE (*sfé-rik'*) adj. Astron. Qui a rapport à la photosphère ou atmosphère lumineuse du soleil.

PHOTOTACTISME (*ktissm'* — du préf. *photo*, et de *tactisme*) n. m. Réaction des organes végétaux sous l'action des rayons lumineux.

— Encycl. Sous l'influence de la lumière, le protoplasma de certaines cellules se contracte ou s'allonge. La cellule elle-même (bactéries) peut parfois même se déplacer et se diriger ou s'éloigner de la source lumineuse, suivant la couleur de la lumière. Ces changements protoplasmiques doivent être attribués à des réactions chimiques.

PHOTOTEINTURE (du préf. *photo*, et de *teinture*) n. f. Procédé permettant de réaliser ainsi sur étoffe une image photographique inaltérable.

— Encycl. On opère de deux façons différentes : 1° la répartition du mordant est effectuée par la lumière; l'étoffe entière est ensuite plongée dans une solution de substance chromogène (bain de teinture), qui se fixe et forme le pigment aux seuls points où existe du mordant; 2° la substance chromogène prend naissance par l'action de la lumière sur une préparation sensible convenable et réagit, au fur et à mesure de sa formation, soit sur l'étoffe uniformément mordancée, soit sur l'étoffe nue, dans le cas particulier où la fibre est susceptible de se teindre, sans l'intermédiaire d'un mordant, par la substance chromogène considérée.

PHOTOTÉLÉGRAPHIE (du préf. *photo*, et de *télégraphie*) n. m. Télégraphe inscrivant les dépêches par le moyen de la lumière.

PHOTOTHÉRAPIE (*pi* — du préf. *photo*, et du gr. *thérapéia*, médication) n. f. Emploi des rayons lumineux comme agent thérapeutique.

— Encycl. V. RADIOTHÉRAPIE.

PHOTOTHERMOMÈTRE (du préf. *photo*, et de *thermomètre*) n. m. Physiq. Thermomètre combiné avec un enregistreur photographique et une lampe à incandescence.

— Encycl. L'appareil construit par Hugo Michaëlis est contenu dans une boîte en fonte et peut être descendu au fond de la mer. On y laisse séjourner l'appareil assez longtemps pour que le thermomètre se mette en équilibre de température; puis on actionne la lampe au moyen d'un commutateur pour que la hauteur de mercure s'inscrive sur l'enregistreur photographique.

PHOTOTOPOGRAPHIE n. f. V. PHOTOGRAMMÉTRIE.

PHOTOTROPISME (*pissm'* — du préf. *photo*, et du gr. *tropos*, rotation) n. m. Action de la lumière sur la croissance des plantes.

— Encycl. Généralement les plantes et leurs organes s'infléchissent vers la lumière incidente, le *phototropisme* est alors *positif*; il est dit *négatif* dans le cas contraire. C'est le phototropisme qui fait tourner les fleurs de l'*hélianthe* vers le soleil.

PHOTOTYPE (du préf. *photo*, et du gr. *tupos*, caractère) n. m. Image photographique, produite directement par l'intermédiaire de la chambre noire.

— Encycl. Lorsque les effets d'ombre et de lumière sont semblables à ceux de l'original, le *phototype* est dit positif; tel est le cas des daguerréotypes, obtenus au moyen d'une couche d'iodure d'argent sur plaque métallique; des ferrotypes obtenus au moyen de collodion sensible étendu sur plaque métallique (*procédé Ad. Martin*). Lorsque les effets d'ombre et de lumière sont renversés, le phototype est dit négatif, et correspond à ce qu'on appelle généralement le cliché.

PHOTOTYPIE n. f. Techn. V. PHOTOCOLLOGRAPHIE.

PHOTOTYPOCHROMIE (*kro-mî* — du préf. *photo*, et du gr. *tupos*, type, et *khrôma*, couleur) n. f. Système d'impression polychrome, que l'on obtient en faisant usage de clichés typographiques produits photographiquement.

PHOTOTYPOGRAPHIE n. f. V. PHOTOGRAVURE.

PHOTOTYPOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la phototypographie : *Procédés* PHOTOTYPOGRAPHIQUES.

PHOTOZINCOGRAPHIE n. f. Techn. V. PHOTOGRAVURE.

PHOTOZINCOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui se rapporte à la photozincographie.

PHOTURE n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, de la famille des lampyridés, comprenant une cinquantaine d'espèces de lampyres américains, qui possèdent un appareil lumineux d'une grande puissance.

PHOULDJAR, ville et principauté annexée à l'empire anglais de l'Inde (Provinces-Centrales [prov. de Tchattisgarh, distr. de Sambalpour]). La principauté mesure 2.038 kilom. carr., et a 70.000 hab. Le prince a titre de « dzaoundar », ou fermier général des Anglais.

PHOU-QUOC ou **PHU-QUÔC** ou **FOU-KOUOC**, île française du golfe de Siam (Cochinchine [arrond. de Ha-Tien]); 800 kilom. carr; 1.000 à 2.000 hab. Boisée, inculte, peuplée de buffles et de chiens sauvages. Minerais de fer et de cuivre; lignite. Le village le plus important est *Donong-Dong*. Principale occupation : la pêche.

PHOURTSALA, FOURTSALA ou **THOURIA**, village de la Grèce (Péloponèse [prov. de Messénie]), dans la vallée du Nédon, affluent du Pamisos, au pied du Taygète; 5.000 hab. Sur la colline voisine, ruines de l'antique Thouria, qui donna son nom au golfe actuel de Messénie.

PHOU-YEN ou **PHU-YEN**, province de l'Indo-Chine française (Annam), entre celles de Binh-Dinh au N. et de Kanh-Hoa au S., et la mer de Chine à l'E.; 250.000 hab. Sol très montagneux. Salines; riz, maïs, canne à sucre, cannelle; pêche; élevage de chevaux; exportation d'arachides. Ch.-l. *Phou-Yen*.

PHOXICHILIDIE (*ksi-ki, dî*) n. m. Genre d'arachnides pantopodes, de la famille des pycnogonidés, comprenant de petits animaux marins, à longues pattes floues, qui vivent accrochés aux algues. (L'espèce type est le *phoxichilidium coccineum* des côtes françaises de la Manche.)

PHOXINÉS n. m. pl. Tribu de crustacés amphipodes crevettines, de la famille des gammaridés, comprenant les genres *phoxus, urothoë, tiron*. — *Un* PHOXINÉ.

PHOXOPTÉRYX (*rikss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, de la famille des tortricidés, comprenant une cinquantaine d'espèces de petits papillons européens à chenilles tordeuses.

PHOXUS (*ksuss*) n. m. Genre de crustacés amphipodes, type de la tribu des *phoxinés*, comprenant de petits animaux des mers boréales, allongés, comprimés, transparents, à tête prolongée en bec, avec les pattes-mâchoires terminées par une pince à deux branches.

PHRA, forme, avec l'article masculin préfixe *Ph*, du mot *Rà*, par lequel les anciens Egyptiens désignaient le soleil, l'astre comme le dieu. V. le mot RÀ.

PHRAATACES, roi des Parthes, fils de Phraates IV. Parricide pour régner, il succéda à son père en 9 apr. J.-C. Devenu incestueux avec sa mère, déjà complice de son parricide, il vit les Parthes se révolter contre lui et fut massacré avec sa mère.

PHRAATES ou **PHRAHATES Ier**, roi des Parthes, fils d'Arsace III, à qui il succéda sur le trône vers 178 av. J.-C. Il vainquit et subjugua les Mardes. Son frère Mithridate lui succéda.

PHRAATES II, roi des Parthes, fils de Mithridate Ier, mort vers 127 av. J.-C. Antiochus VII, roi de Syrie, le dépouilla de Babylone, Séleucie, Ecbatane. Phraates fit appel aux Scythes, puis, avec ses seules forces, réussit à battre Antiochus et à reprendre les provinces perdues. Mais alors arrivèrent les Scythes, dont il n'avait plus besoin. Il les congédia insolemment. Ceux-ci se jetèrent sur la Bactriane; Phraates marcha contre eux et fut tué dans une bataille.

PHRAATES III, roi des Parthes, fils d'Arsace XI, mort en 58 av. J.-C. Parvenu au trône vers 70, il refusa de seconder Pompée contre Mithridate, puis, irrité du traitement fait à son gendre Tigrane et du refus de Pompée de fixer à l'Euphrate la frontière romaine, il envahit l'Arménie; il mourut bientôt, assassiné par ses deux fils Mithridate et Orodès.

PHRAATES IV, roi des Parthes, fils d'Orodès, mort vers l'an 9 de notre ère. A peine monté sur le trône (37 av. J.-C.), il fit périr son père et ses trente frères, envahit l'Arménie, et passa au fil de l'épée les troupes qu'Auguste y avait laissées. Une révolte de ses sujets le chassa du trône, et l'on mit à sa place Tiridate. Mais il revint à la tête d'une armée de Scythes et vainquit Tiridate, qui se réfugia auprès d'Auguste, emmenant avec lui le plus jeune fils de Phraates. Auguste le lui rendit en échange des prisonniers et des enseignes pris par les Parthes lors des défaites essuyées par Crassus et par Antoine. Phraates périt assassiné par son fils Phraataces et sa femme Thermusa.

PHRACTOCÉPHALE (*sé*) n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des siluridés, propres aux eaux douces de l'Amérique du Sud. (Les phractocéphales sont des silures de la tribu des piméloditiés, d'assez grande taille.)



Phractocéphale.

PHRAGMATÆCIE (*té-sî*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, de la famille des cossidés, propres à l'hémisphère boréal. (L'espèce type du genre, habitant surtout le nord de la France, est la *phragmatæcia castaneæ*.)

PHRAGME (*fragm'* — du gr. *phragma*, cloison) n. m. Bot. Cloison transversale d'un fruit.

PHRAGMIDIE (*dî*) n. f. **PHRAGMIDION** ou **PHRAGMIDIUM** (*om'*) n. m. Genre de champignons, de la famille des urédinées.

— Encycl. Les *phragmidium* se développent sur les plantes de la famille des rosacées, et se présentent, suivant la nature des spores qui naissent, sous la forme de petites pustules noires ou jaune rougeâtre, contenant une poussière de la même couleur; une des sortes de spores est divisée en plusieurs cellules par des cloisons, d'où le nom du genre.

PHRAGMIGÈRE (*jèr'* — du gr. *phragma*, cloison, et du lat. *gerere*, porter) adj. Bot. Cloisonné, divisé intérieurement par des cloisons.

PHRAGMITE n. m. Bot. Genre de graminées.

— Encycl. Les *phragmites* sont des herbes à fleurs réunies en petits épillets non articulés à la base et formant par leur réunion un vaste panicule. On en connaît deux espèces répandues dans toutes les régions tempérées du monde. La plus connue est le *roseau commun* ou *roseau à balais* (*phragmites communis*), à grande tige, à feuilles aiguës, à fleurs violacées, qui se rencontre dans les lieux humides, sur les bords des étangs; on l'emploie dans divers ouvrages de vannerie et, dans certains pays, il remplace la paille pour la couverture des maisons.



Phragmite : *a*, épillet; *b*, fleur.

PHRAGMITE n. m. Oiseau, passereau, sorte de fauvette, voisin des rousserolles.

— Encycl. Le *phragmite* niche au pied des arbustes, au bord des eaux. Il vit dans les marécages du nord de la France; en automne, alors qu'il est gros et gras, il émigre dans le Midi où il est connu sous le nom de *grasset*.



Phragmite.

PHRAGMOCÔNE (du gr. *phragma*, cloison, et de *cône*) n. m. Partie de la coquille de certains mollusques céphalopodes, comme les seiches et les ommastrèphes. (Le phragmocône est la région multiloculaire de la coquille, région munie d'un siphon, et qui possède un revêtement intérieur nacré ou conothèque.)

PHRAGMOPHORE ou mieux **PHRAGMATOPHORE** (du gr. *phragma, atos*, cloison, et *phoros*, qui porte) adj. Zool. Dont la coquille présente des loges séparées par des cloisons, en parlant des mollusques céphalopodes.

— n. m. pl. Division des mollusques céphalopodes dibranchiaux, comprenant les familles des *bélosépiidés, bélopteridés, belemnitidés*. — *Un* PHRAGMOPHORE ou mieux PHRAGMATOPHORE.

PHRAORTÈS, forme grécisée du nom iranien Fravartish, le confesseur, le fidèle. C'est, dans les récits d'Hérodote, le second roi mède, le fils et le successeur de Déjocès. Il monta sur le trône vers 655, soumit les petits Etats secondaires de la Médie, établit sa suprématie sur la Perse, et s'attaqua aux Assyriens vers 635. Il fut vaincu et tué par Assourbanabal. Son fils Cyaxare ramena les débris de l'armée en Médie.

PHRA-RAMA-THIBODI, fondateur de la monarchie siamoise (XIVe s.). Il régnait sur le Ténassérim, Moulmein, Martaban; il s'empara d'Angkor, capitale du Cambodge, tenta la conquête de Java, mais son royaume fut attaqué par les Birmans. Il abandonna l'ancienne capitale de Kampeng-Pet et fonda Ayuthia (vers 1350).

PHRASAIRE (*zèr'* — rad. *phrase*) n. m. Petit livre qui contient des phrases très courtes, pour apprendre à lire aux enfants. (Peu us.)

PHRASE (du gr. *phrasis;* de *phrazein*, expliquer) n. f. Gramm. Assemblage de mots formant un sens complet : PHRASE *correcte. Évitez les* PHRASES *trop longues.* ‖ Forme particulière du discours, agencement spécial des mots : *Un bon auteur se reconnaît à la construction de sa* PHRASE. — Fam. Vaines paroles, assemblage de mots qui ne disent rien : *Il ne faut pas se payer de* PHRASES. — Loc. div. *Phrase faite, toute faite,* Façon de parler consacrée par l'usage, et à laquelle il n'est permis de rien changer. (Pensée souvent exprimée dans les mêmes termes : *Il y a, sur chaque sujet, des* PHRASES TOUTES FAITES, *qui dispensent de penser.*) ‖ *Faire des phrases,* Parler d'une manière prétentieuse. ‖ *Sans phrase,* Sans détour, sans circonlocution : *Dire* SANS PHRASE *son fait à quelqu'un.* — Musiq. Suite de chant ou d'harmonie, de sons simples ou d'accords, qui forme un sens plus ou moins achevé et qui se termine sur un repos. — ENCYCL. Gramm. Une *phrase* est un ensemble de paroles limité par deux pauses prolongées de la voix que l'on indique par des *points.* La phrase peut embrasser une ou plusieurs propositions; mais sa longueur ne doit pas nuire à son unité, et les propositions doivent être groupées suivant une certaine hiérarchie. L'étude de la phrase relève à la fois de la grammaire (syntaxe) et de la stylistique. Bien que l'unité de la phrase soit relative, elle est plus réelle que celle du mot. Aussi voit-on se produire entre les mots d'une même phrase certains phénomènes phonétiques, analogues à ceux qui se produisent dans le corps des mots. La *phonétique de phrase* ou *phonétique syntactique* est particulièrement intéressante en sanscrit. C'est la *phonétique de phrase* qui explique certains doublets tels que *en* et *eis* en grec, les phénomènes d'élision dans les divorses langues et les liaisons en français. L'unité de la phrase est encore prouvée par l'existence d'un *accent de phrase,* sensible surtout dans les phrases interrogatives et dans celles qui servent de réponses.

PHRASÉOLOGIE (*ji* — du gr. *phrasis,* phrase, et *logos,* discours) n. f. Littér. Construction de phrases particulière à une langue ou propre à un écrivain : *La* PHRASÉOLOGIE *grecque se trouve chez Amyot, Fénelon et Racine.* ‖ Assemblage de grands mots vides de sens : *La* PHRASÉOLOGIE *politique est l'art de ne rien dire en parlant beaucoup.* (En ce dernier sens, on a dit aussi PHRASERIE.) — Gramm. Recueils de phrases faits pour l'enseignement des langues : PHRASÉOLOGIE *latine de Meissner.*

PHRASÉOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a le caractère de la phraséologie : *Affectation* PHRASÉOLOGIQUE. — Gramm. *Accent phraséologique,* Accent tonique qui appartient à la construction de la phrase, non au mot. — Musiq. *Rythme phraséologique,* Retour périodique d'un certain nombre de mesures disposées symétriquement. ‖ On dit aussi CARRURE DE PHRASES.

PHRASÉOLOGUE (*logh'*) n. m. Celui qui fait de la phraséologie.

PHRASER v. n. Faire des phrases, disposer sa phrase : *Un écrivain qui* PHRASE *bien. L'art de* PHRASER. — Musiq. Faire des phrases, des suites régulières et complètes de chant ou d'harmonie. ‖ Présenter la période musicale avec élégance et la conduire avec art depuis son début jusqu'à sa conclusion. — v. a. Disposer, couper en phrases : *Souvent, un versificateur habile* PHRASE *très mal sa prose.* — Musiq. Disposer en phrases musicales; marquer dans l'exécution les phrases de : PHRASER *une romance avec goût.*

Phrasé, ée part. pass. du v. Phraser. — n. m. Musiq. Manière de disposer, de couper les phrases musicales : *Chercher les effets dans un beau* PHRASÉ.

PHRASERIE n. f. V. PHRASÉOLOGIE.

PHRASEUR n. m. Celui qui fait, dispose ses phrases d'une certaine manière : *Un habile* PHRASEUR. ‖ Faiseur de phrases, bavard : *Nombre de politiciens ne sont que des* PHRASEURS.

PHRASIER (*zi-é*), **ÈRE** [rad. *phrase*] n. Personne qui parle ou qui écrit d'une manière verbeuse et vide : *Le* PHRASIER *est souvent un habile homme.*

PHRATORE n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, de la famille des chrysomélidés, répandus sur l'hémisphère boréal. (Une espèce très commune en France [*phyllodecta vulgatissima*] est nuisible aux osiers.)

PHRATRIARQUE (*ark'* — du gr. *phratriarkhos;* de *phratria,* phratrie, et *arkhos,* chef) n. m. Antiq. gr. Chef ou président d'une phratrie, en Attique et dans beaucoup d'autres Etats grecs.

PHRATRIE (*tri* — gr. *phratria*) n. f. Antiq. gr. Subdivision de la tribu en Attique et dans beaucoup d'autres Etats grecs. ‖ Nom donné par les Grecs aux curies de Rome. ‖ Repas commun. — ENCYCL. Les *phratries* ont subsisté en Grèce jusqu'à l'époque romaine. Les membres de l'association portaient le nom de *phratores* ou *phratères,* mot identique au latin *frater,* frère. Les quatre tribus primitives de l'Attique comprenaient chacune trois phratries, et chaque phratrie se composait de trente familles (γένη). Depuis les réformes de Clisthène, les phratries ne furent plus que des associations religieuses. Chacune d'elles avait son *phratrion,* lieu de réunion, où l'on voyait des autels de Zeus Phratrios et d'Athéna Phratria. Elle avait une caisse commune, des assemblées, des fêtes particulières, notamment les apaturies; un *phratriarque,* chef élu par les *phratores* ou confrères; un *phratoricon grammateion,* registre d'état civil, où s'inscrivaient régulièrement les naissances, les adoptions, les mariages de citoyens.

PHRATRIQUE (*trik'*) adj. Antiq. gr. Qui appartient aux phratries. — n. m. pl. Festins que célébraient en commun les membres d'une même phratrie. ‖ Nom donné par les auteurs grecs aux assemblées curiates de Rome.

PHRÉAR, bourg de la Grèce ancienne, près du Pirée. Là siégeait le tribunal d'Athènes qui jugeait les homicides.

PHRÉNIQUE (*nik'* — du gr. *phrèn,* diaphragme) adj. Anat. *Nerf phrénique,* Le nerf diaphragmatique. ‖ *Artères phréniques,* Artères diaphragmatiques inférieures. ‖ *Centre phrénique,* Portion centrale, aponévrotique du diaphragme. — Physiol. Qui a rapport, qui appartient à l'intelligence, à la pensée. — ENCYCL. Anat. Le *nerf phrénique* tire son origine de la quatrième paire cervicale, et reçoit en outre des rameaux accessoires des troisième et cinquième paires. Il s'étend du plexus cervical jusqu'au diaphragme où il s'épanouit.

PHRÉNITE (du gr. *phrèn,* diaphragme) n. f. Pathol. Inflammation du diaphragme.

PHRÉNITIQUE (*tik'*) adj. Qui appartient à la phrénite.

PHRÉNITIS (*tiss* — du gr. *phrèn,* esprit) n. f. Fièvre intense, accompagnée d'un délire aigu et de mouvements automatiques et continuels des mains.

PHRÉNO-GASTRIQUE (du gr. *phrèn, énos,* diaphragme, et de *gastrique*) adj. Anat. Qui appartient au diaphragme et à l'estomac. ‖ *Ligament phréno-gastrique,* Repli du péritoine qui va du diaphragme à l'estomac.

PHRÉNOLOGIE (*ji* — du gr. *phrèn, énos,* esprit, et *logos,* discours) n. f. Doctrine suivant laquelle les facultés et instincts auraient leur siège à des endroits déterminés de l'encéphale, de telle sorte qu'on pourrait en déterminer l'existence et le développement chez la personne vivante d'après les reliefs correspondants du crâne.

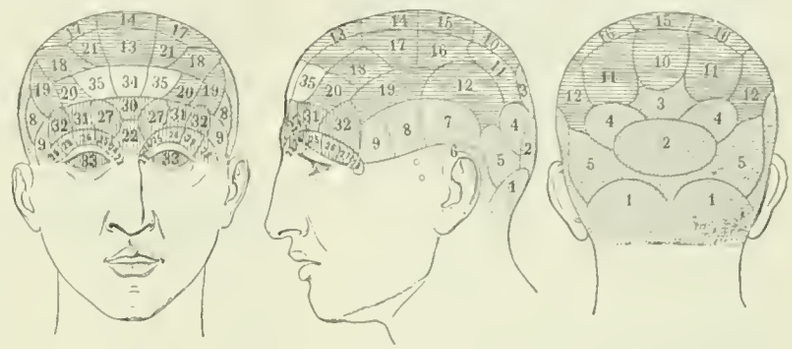

PHRÉNOLOGIE. — *Penchants* : 1. Amatitivé; 2. Philogéniture; 3. Habitativité; 4. Affectionivité; 5. Combativité; 6. Destructivité; 7. Secrétivité; 8. Acquisivité; 9. Constructivité. — *Sentiments* : 10. Estime de soi; 11. Approbativité; 12. Circonspection; 13. Bienveillance; 14. Vénération; 15. Fermeté; 16. Conscienciosité; 17. Espérance; 18. Merveillosité; 19. Idéalité; 20. Gaieté; 21. Imitation. — *Facultés perceptives* : 22. Individualité; 23. Configuration; 24. Etendue; 25. Tactilité; 26. Coloris; 27. Localité; 28. Calcul; 29. Ordre; 30. Eventualité; 31. Temps; 32. Tons; 33. Langage. — *Facultés réflectives* : 34. Comparaison; 35. Causalité. — (La localisation des instincts ou penchants est indiquée par un pointillé; celle des facultés affectives ou sentiments, par des traits horizontaux; celle des facultés perceptives, par des traits perpendiculaires; celle des facultés réflectives est en blanc.)

— ENCYCL. Gall, qui est l'inventeur de ce système, s'inspirant en partie des recherches antérieures de Camper, admettait que chaque partie du cerveau correspond à une fonction mentale définie, et que c'est le développement plus ou moins considérable de cette partie qui modèle la boîte osseuse, de telle sorte que l'inspection des bosses, des dépressions et des reliefs variables du crâne, permet de définir le caractère et les dispositions de l'individu. Spurzheim compliqua ce système et arriva ainsi à compter 38 organes différents, dont 10 appartiennent aux instincts, 12 aux facultés morales, 14 aux facultés intellectuelles perceptives et 2 aux facultés intellectuelles réflectives. Les facultés intellectuelles sont localisées dans la partie frontale, les facultés morales dans l'encéphale, qui répond à la partie supérieure du crâne, abstraction faite du front, et les instincts dans la partie inférieure.

Le système de Gall et Spurzheim est aujourd'hui abandonné V. CERVEAU.

PHRÉNOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la phrénologie : *Études* PHRÉNOLOGIQUES. — Qui s'occupe de phrénologie : *Société* PHRÉNOLOGIQUE.

PHRÉNOLOGIQUEMENT (*ji-ke*) adv. En phrénologie, au point de vue de la phrénologie : *L'homme peut être jugé* PHRÉNOLOGIQUEMENT.

PHRÉNOLOGISTE (*jisst'*) n. m. Celui qui s'occupe de phrénologie, qui se livre à des travaux phrénologiques. ‖ Partisan de la doctrine phrénologique. (On dit aussi PHRÉNOLOGUE.) — Adjectiv. : *Médecin* PHRÉNOLOGISTE.

PHRÉNOPATHIE (*ti* — du gr. *phrèn, énos,* intelligence, et *pathos,* souffrance) n. f. Pathol. Maladie mentale.

PHRÉNOPATHIQUE (*tik'*) adj. Qui appartient à la phrénopathie.

PHRÉNO-SPLÉNIQUE (du gr. *splèn, énos,* diaphragme, et de *splénique*) adj. Anat. Qui appartient au diaphragme et à la rate. ‖ *Ligament phréno-splénique,* Repli du péritoine qui va du diaphragme à la rate.

PHRÉNYGIÉTIQUE (*ji-é-tik'* — du gr. *phrénoun,* réfléchir, et *ugieia,* santé) n. f. Science des modifications que les causes morales apportent dans l'organisme.

PHRÉNYOGÉNIE (*jé-ni* — du gr. *phrénoun,* réfléchir, et *génos,* qui engendre) n. f. Hypothèse suivant laquelle les enfants seraient la reproduction exacte, au point de vue de la constitution physique et des dispositions morales, de l'état des parents au moment de la conception.

PHRÉORYCTE n. m. Genre d'annélides oligochètes limicoles, type de la famille des *phréoryctidés,* comprenant des vers longs, très fins, à peau épaisse, qui vivent en Europe, au fond des puits et des sources.



Phricte (réd. de moitié).

PHRÉORYCTIDÉS n. m. pl. Famille d'annélides oligochètes limicoles, renfermant le seul genre *phréoryctе.* — *Un* PHRÉORYCTIDE.

PHRICTE n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des fulgoridés, propres à l'Amérique tropicale.

PHRIXOS. Mythol. gr. Héros béotien, fils d'Athamas, roi de Thèbes, et de Néphélé. Une famine désolant le pays, Phrixos allait être sacrifié à Zeus avec sa sœur Hellé, lorsqu'il parvint à s'enfuir sur un bélier à toison d'or, que lui donna sa mère Néphélé. En passant d'Europe en Asie, Hellé tomba dans la mer, appelée depuis Hellespont. Phrixos aborda en Colchide, où il sacrifia son bélier dans un temple d'Arès. Il mit la précieuse toison sous la garde d'un dragon. Phrixos épousa Chalciope, fille d'Æétès, roi de Colchide; mais il fut tué par son beau-père, qui voulait s'emparer de ses trésors. — Dieu du frisson, dont il est question dans l'*Anthologie grecque.*



Phrixos et Helle.

PHRONIME n. f. Genre de crustacés amphipodes, type de la tribu des *phronimiadés,* répandus dans les mers chaudes. (L'espèce type est la *phronima sedentaria,* de la Méditerranée.)

PHRONIMIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés amphipodes hypérines, renfermant les *phronimes* et genres voisins. — *Un* PHRONIMIDÉ.

PHRONIMINÉS n. m. pl. Tribu de crustacés hypérines, de la famille des *phronimidés,* dont le genre phronime est le type. — *Un* PHRONIMINÉ.

PHROSINE n. f. Genre de crustacés amphipodes, type de la tribu des *phrosininés,* et dont le nom scientifique est *dactylocera.* V. DACTYLOCERA.

PHROSININÉS n. m. pl. Tribu de crustacés amphipodes, de la famille des phronimidés, dont le genre phrosine est le type. — *Un* PHROSININÉ.

PHRYGANE n. f. Genre d'insectes névroptères, type de la tribu des *phryganines,* répandus surtout dans l'hémisphère boréal.



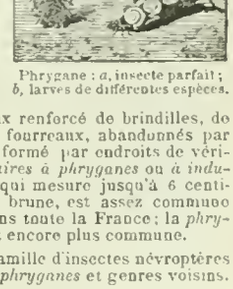

Phrygane : *a*, insecte parfait; *b*, larves de différentes espèces.

— ENCYCL. On entend sous le nom général de *phryganes* non seulement les phryganes proprement dites (*phryganeæ*), mais aussi tous les névroptères de la famille des *phryganidés,* insectes de toutes tailles, auxquels leurs ailes velues, opaques, donnent l'aspect de papillons de nuit. Leurs larves se développent au bord des ruisseaux ou des lacs, se traînant sous l'eau dans un fourreau soyeux renforcé de brindilles, de débris de coquilles, etc. Ces fourreaux, abandonnés par l'insecte quand il éclôt, ont formé par endroits de véritables dépôts (*calcaires tertiaires à phryganes* ou *à indusies*). La *phryganea grandis,* qui mesure jusqu'à 6 centimètres d'envergure, grise et brune, est assez commune en été au bord des étangs, dans toute la France; la *phryganea striata,* plus claire, est encore plus commune.

PHRYGANIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes névroptères trichoptères, comprenant les *phryganes* et genres voisins. — *Un* PHRYGANIDE.

PHRYGANIEN, ENNE (*ni-in, èn'*) adj. Entom. Qui ressemble à une phrygane. — n. m. pl. Grande division des insectes névroptères, correspondant au sous-ordre des trichoptères. — *Un* PHRYGANIEN.

PHRYGANINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes névroptères trichoptères, de la famille des phryganidés, dont le genre *phrygane* est le type. — *Un* PHRYGANINÉ.

PHRYGIE (lat. *Phrygia*), contrée de l'Asie Mineure ancienne, s'étendant depuis l'embouchure du Méandre jusqu'à celle du Parthenicus, le long des mers Egée, Propontide et Pont-Euxin.

PHRYGIEN, ENNE (*ji-in, èn'*), personne née en Phrygie ou qui habitait ce pays. — *Les* PHRYGIENS. — Adjectiv. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Antiquité* PHRYGIENNE. — Antiq. rom. *Robe phrygienne,* Vêtement brodé, comme en portaient les Phrygiens. — Hist. *Bonnet phrygien.* Bonnet semblable à celui que portaient les Phrygiens, et qui fut adopté en France, sous la première République, comme l'insigne de la Liberté. V. BONNET. — Techn. *Pierre phrygienne,* Pierre blanche employée par les teinturiers. — n. m. Ling. Langue parlée dans la Phrygie ancienne.

— n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Cybèle, célébrées surtout en Phrygie, ou était le centre de son culte.

— Encycl. Les Phrygiens descendaient des Bryges, peuple de la Thrace et de la Macédoine, que les migrations des autres peuples thraces rejetèrent plus à l'intérieur. On les voit s'établir d'abord, par hordes successives, près de Nicée, sur les bords du Sangarius, et y former un royaume indépendant, puissant et riche, auquel se rapportent les légendes de Pélops, de Gordius et de Midas. Crésus au VIe siècle, joignit à son royaume de Lydie la Phrygie, qui, une fois conquise par les Perses, fit partie de la troisième satrapie. Elle fut dès lors divisée en deux parties : la Petite Phrygie et la Grande Phrygie. Les Macédoniens, puis les Romains succédèrent aux Perses dans la domination de la Phrygie. Les derniers conquérants l'incorporèrent dans le proconsulat d'Asie, puis dans l'empire d'Orient. Villes principales : Gordium, Ancyre, Pessinunte, Colosses, Apamée, Laodicée. Les Phrygiens excellaient dans l'art des broderies et des tapisseries; ils donnèrent aux Grecs la musique et la flûte, et travaillèrent le marbre. Leur pays fut, à une époque préhellénique, un brillant foyer de civilisation.



Phrygiens.

— Ling. Nous possédons du *phrygien* quelques inscriptions et une série assez importante de mots cités par les auteurs grecs. Les Phrygiens semblent apparentés aux Arméniens par leur langue comme par leur race. Le phrygien est donc un idiome indo-européen.

— Musiq. anc. *Mode phrygien*. Le premier en date des modes de la musique grecque, composé des quatre notes *mi, fa, sol, la*. V. GRECE, *Mus.*

PHRYNE n. m. Genre d'arachnides pédipalpes, famille des *phrynidés*, propres aux régions tropicales.

— Encycl. Les *phrynes* (tarantula) sont des arachnides d'assez grande taille, à corps plat, rond ou ovale, à pattes de la première paire allongées en longs filaments très grêles. Ces singuliers animaux vivipares passent pour venimeux.

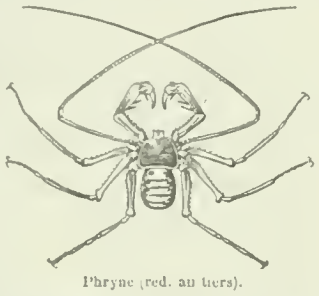

Phryne (red. au tiers).

PHRYNE ou **PHRYNIUM** n. m. Genre de zingibéracées comprenant des herbes de grande taille, vivaces, à feuilles engainantes, à fleurs caractérisées par une demi-étamine fertile. (Ces plantes, qui croissent dans les lieux humides des pays tropicaux, fournissent des rhizomes employés comme condiments dans leur pays d'origine.)

PHRYNÉ, courtisane grecque, née à Thespies en Béotie (IVe s. av. J.-C.). Elle fut marchande de câpres, puis joueuse de flûte. De bonne heure, elle se rendit à Athènes, où elle fut bientôt une des hétaïres à la mode. Elle y fut la maîtresse de Praxitèle. Les Athéniens la surnommèrent « le Crible », en raison de son habileté à passer au crible les plus grosses fortunes. Suivant une légende, après la destruction de Thèbes par Alexandre, elle aurait offert de rebâtir la ville à ses frais, à la condition qu'on placerait sur la principale porte cette inscription : Alexandre l'a détruite, Phryné l'a rebâtie. Les Thébains refusèrent. D'après une autre tradition, non moins suspecte, et que l'on trouve très tardivement dans Quintilien, Phryné fut accusée d'impiété, et défendue devant le tribunal des héliastes par Hypéride. Elle allait être condamnée, quand l'orateur imagina de soulever le voile de sa cliente : la beauté de la femme désarma les juges. On raconte aussi que, fière de la puissance de sa beauté, elle parut un jour devant le public pour combattre la vertu de l'austère philosophe Xénocrate; ses efforts ayant échoué, elle refusa de payer l'enjeu, en disant qu'elle avait parié de séduire un homme et non une statue. Phryné servit de modèle à Praxitèle pour ses statues d'Aphrodite, de plus, l'artiste exécuta leurs portraits de sa maîtresse : l'un en marbre, pour Thespies, l'autre en bronze doré, pour Delphes. Un jour, dit-on, aux fêtes d'Eleusis, Phryné se baigna dans la mer, devant tous les pèlerins; on la vit sortir de l'eau toute nue, tordant ses cheveux. Apelles, qui se trouvait là, esquissa d'après la courtisane son *Aphrodite Anadyomène*.

— Iconogr. Rappelons la fresque de Pompéi, *Phryné consultant l'Amour*. C'est à Pradier que nous devons la plus séduisante représentation qui ait été faite de *Phryné* dans les temps modernes. Dans la peinture, nous avons *Phryné devant l'Aréopage*, de Gérome (1861), qui a obtenu un très grand succès. Baudouin, le gendre de Boucher, exposa au Salon de 1763 une *Phryné accusée d'impiété devant les aréopagites*.

Phryné, opéra-comique en deux actes et en vers libres, paroles d'Augé de Lassus, musique de Saint-Saëns (Opéra-Comique, 1893). C'est une fantaisie charmante, où l'on retrouve, avec une inspiration pleine de fraîcheur, les qualités de forme et de style qui sont le fond du talent de Saint-Saëns. A citer, notamment : le joli chœur d'introduction, les couplets bouffes de Dicéphile, dont l'accompagnement est si plein de délicatesse, ceux de Nicias, un air de danse exquis, l'air de Phryné, la scène de mystification, etc.

PHRYNICHOS, poète tragique athénien (fin du VIe s.-commencement du Ve s. av. J.-C.). Il se mêla à la vie politique de son temps et fut du parti de Thémistocle. Mais il fut surtout célèbre comme poète tragique. D'après Suidas, il remporta pour la première fois le prix dans la 67e olympiade (512-509). En 494, il fit jouer sa *Prise de Milet*; cette pièce remua si fort le public, que l'on condamna le poète à une amende pour avoir rappelé la catastrophe. En 476, Phrynichos triompha avec ses *Phéniciennes*, où il célébrait la victoire de Salamine. Il mourut en Sicile, à une date incertaine. Contemporain d'Eschyle, héritier ou élève de Thespis, il compte parmi les créateurs de la tragédie. C'est lui, dit-on, qui imagina le masque et introduisit sur la scène les rôles de femmes. On connaît les titres de neuf de ses pièces : *Alceste, Antée, les Danaïdes, les Égyptiens, les Femmes de Pleuron, la Prise de Milet, les Phéniciennes, Tantale, Troïlos*. Nous ne possédons de Phrynichos que quelques fragments. Il avait, semble-t-il, le don du lyrisme et du pathétique, mais peu d'action.

PHRYNICHOS, poète comique athénien (fin du Ve s. av. J.-C.). Suivant Suidas, il donna ses premières pièces vers 435. Contemporain d'Aristophane, il appartient comme lui à la comédie ancienne. On connaît les titres de quelques-unes de ses pièces : le *Monotropos* ou *Misanthrope*, joué en 414 avec les *Oiseaux* d'Aristophane; les *Muses*, qui en 405 furent classées au second rang, après les *Grenouilles*, et où le poète montrait aux prises Sophocle et Euripide; *Ephialte*, les *Kômastes*, *Konnos*, les *Mystes*, les *Satyres*, les *Tragédiens*, etc. On admirait chez Phrynichos la hardiesse de la satire et la vigueur du style. On lui attribuait l'invention d'une mesure de vers qui portait son nom, l'ionique mineur catalectique. Aristophane, dont il était le rival, l'a raillé dans ses *Grenouilles*. Mais les fragments qui nous restent de lui justifient la renommée dont il a joui dans l'antiquité.

PHRYNICHOS ARABIOS, grammairien et rhéteur grec, né en Bithynie (IIe s. de notre ère). Il est l'un des principaux *atticistes*, et fut célèbre sous les règnes de Marc-Aurèle et de Commode. Il professa l'éloquence et les belles-lettres, sans doute en Bithynie. Son principal ouvrage était une *Préparation sophistique*, un vaste lexique des mots attiques, dédié à l'empereur Commode; nous en connaissons le sommaire et un long fragment par Photios. Nous possédons encore de Phrynichos un recueil attique, intitulé *l'Atticiste* ou *Choix de noms et de verbes attiques*, en deux livres.

PHRYNIDÉS n. m. pl. Famille d'arachnides pédipalpes, renfermant les *phrynes* et genres voisins. — *Un* PHRYNIDÉ.

PHRYNIS, poète et musicien, né à Mytilène (Ve s. av. J.-C.). Il avait commencé par étudier l'art de la flûte, mais, en suivant les leçons d'un certain Aristocleidès, il se passionna de plus en plus pour la cithare. Vers le milieu de la guerre du Péloponèse, il fut vaincu dans un concours par Timothée; mais, en 412, il fut vainqueur au concours des panathénées. Hardi novateur, il modifia complètement l'ancien nome de Terpandre. Il mêla les hexamètres et les vers lyriques. Il ajouta deux cordes aux sept qu'avait déjà la cithare. Comme son rival Timothée, Phrynis prétendait constituer la musique en art indépendant, et la séparer de la poésie. Aristophane raille son goût pour les molles inflexions et les voix efféminées. Rien ne nous est parvenu de Phrynis.



Phryné devant l'Aréopage, d'après Gérome.

PHRYNOCÉPHALE n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des agamidés, comprenant treize espèces répandues de l'Europe orientale jusque dans l'Asie centrale.



Phrynosome.

PHRYNOSOME n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des iguanidés, habitant l'Amérique centrale.

— Encycl. Les *phrynosomes* sont de grands iguanes, inoffensifs, atteignant jusqu'à 1 mètre de long, aplatis, épineux, avec une crête sur le dos, la queue assez courte.

PHRYXUS. Myth. V. PHRIXOS.

PHTAH, PTAH, nom égyptien du dieu qui présidait aux religions de Memphis et du nome Memphite. Sa forme habituelle est celle d'un homme momifié, dont les deux mains, dégagées du maillot funèbre, tiennent les emblèmes de la toute-puissance et de la vie. C'était à l'origine un dieu constructeur et fondeur en métaux. Il est représenté souvent debout sur la coudée, qui était un de ses emblèmes. Il s'était associé de bonne heure à plusieurs dieux très anciens : à Tanen, très vieux dieu de la terre; à Sokari, qui semble avoir été un dieu de la végétation, à Osiris. Une de ses formes les plus curieuses le représentait comme un nain difforme. C'est ce nain monstrueux qu'Hérodote confondait avec les dieux Patèques des Phéniciens et qu'on appelle, d'après lui, Phtah-Patèque. Phtah avait pour femme Sakhît, la déesse à tête de lionne ou de tigresse du nome voisin de Letopolis : elle lui avait donné pour fils le dieu Nefertoumou. Phtah avait été identifié par les Grecs avec leur Héphæstos.



Phtah.

PHTALALDÉHYDATE n. f. Sel dérivant de l'acide phtalaldéhydique.

PHTALALDÉHYDIQUE (*dik'*) adj. Se dit d'un acide, de formule $CH^2OH-C^6H^4-(CO^2H)$, résultant de la fixation d'une molécule d'eau sur le phtalide. Syn. ORTHOMETHOXYBENZOÏQUE.

PHTALAMATE n. m. Sel dérivant de l'acide phtalamique.

PHTALAMIDE n. f. Chim. Syn. de ACIDE PHTALAMIQUE.

PHTALAMINE n. f. Chim. Base azotée, $C^6H^4AzO^4$, produite avec la naphtylamine dans la réduction de la nitronaphtaline par l'acétate terreux, liquide oléagineux, donnant des sels par combinaison avec les acides.

PHTALAMIQUE (*mik'*) adj. Se dit d'un acide azoté, qu'on obtient en dissolvant l'anhydride phtalique dans l'ammoniaque.

PHTALATE n. m. Sel dérivant de l'acide phtalique.

PHTALÉINE n. f. Chim. Nom donné à des substances colorantes, dérivées du triphénylméthane.

— Encycl. Les *phtaléines* peuvent être considérées comme des lactones du type $C^6H^4=(CO^2C)=(C^7R^2)^4$, R étant un radical monoatomique.

Ces composés s'obtiennent généralement par l'action de l'anhydride phtalique sur les phénols ou les amidophénols, ou par réaction du chlorure de phtalyle sur les hydrocarbures en présence de chlorures d'aluminium. Ce sont des substances très importantes dans l'industrie des couleurs; de nature acide, elles teignent mal le coton, mais donnent à la soie de belles nuances brillantes, douées, pour quelques-unes, de dichroïsme.

Les principales phtaléines sont : la *phénolphtaléine* ou phtaléine du phénol, non colorante, à solution alcaline violette, usitée comme indicateur alcalimétrique; la *fluorescéine* ou phtaléine de la résorcine, employée dans les recherches hydrologiques (v. FLUORESCÉINE) et à préparer ses dérivés bromés (*éosine*), iodés (*érythrosine*), superbes colorants rouges; la *galléine* ou phtaléine du pyrogallol, les *rhodamines* ou phtaléines du méta-amidophénol, les *violamines*, etc.

PHTALIDAMIDE n. m. Chim. V. PHTALIDE.

PHTALIDE n. m. Chim. Lactone $C^6H^4=(CH^2CO)=O$ de l'acide phtalylaldéhydique.

— Encycl. Le *phtalide* fond à 73°. L'oxydation par le permanganate de potassium le convertit en acide phtalique; sous l'action de la potasse, il régénère l'acide phtalylaldéhydique. L'hydrogénation par l'almalgame de sodium, surtout en solution acidulée, le transforme en *hydrophtalide* $C^6H^4=(CH^2CHOH)=O$. Le résultat de la réaction de l'aniline sur le phtalide en tube scellé à 200° est le *phtalidamide* $C^6H^4=(CH^2CO)=AzC^6H^5$.

PHTALIDÉINE n. f. Chim. Nom donné aux composés obtenus par oxydation des phtalidines, considérées comme dérivés du phénoxyanthranol, par substitution aux hydrogènes d'un des phényles et du phénylène (C^6H^4) de radicaux monoatomiques. (Les solutions acides et alcalines sont ordinairement colorées; parmi ces substances, les principales sont : la *céruléine*, colorant vert ou phtaléidéine du pyrogallol et le *vert phtalique* pour soie, phtaléidéine de la diméthylaniline.)

PHTALIDINE n. f. Chim. Classe de composés dérivés des phtalines par déshydratation,

$$C^6H^4-C^2\equiv(C^6H^3.OH\cdot(C^6H^3.OH)(OH).$$

(La phtalidine du phénol est en aiguilles fusibles à 22°, bouillant à 255°.)

PHTALIMIDE n. f. Chim. Amide de l'acide phtalique (ce composé de formule $[C^6H^4=(CO)^2=AzH]$, obtenu, par la distillation sèche du phtalate acide d'ammonium, en lamelles incolores, insolubles dans l'eau froide, solubles dans l'alcool à chaud.

PHTALINE n. f. Chim. Classe de composés, produits de réduction des phtaléines, considérés comme dérivés de l'acide orthotriphénylméthane carbonique

$$C^6H^4(CO^2H)(CH.C^6H^4.C^6H^4)$$

par substitution d'un radical monoatomique quelconque à un hydrogène des phényles. (Les phtalines sont de véritables acides non colorants.)

PHTALIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un acide $C^6H^4(CO^2H)^2$, possédant deux groupements fonctionnels fixés en position *ortho* ou position *méta*. ‖ *Anhydride phtalique*, Anhydride $C^6H^4=(CO)^2=O$, que l'on obtient en traitant l'acide phtalique par le chlorure d'acétyle.

— Encycl. L'acide orthophtalique s'obtient en oxydant les dérivés du benzène, qui possèdent deux chaînes en position ortho. Il fond à 203° et se dédouble en eau et en *anhydride phtalique*.

PHTALOL n. m. Composé à fonction alcoolique, résultant de l'hydrogénation des phtalines

PHTALOPHÉNONE n. f. Phtaléine de la benzine se présentant sous forme d'un solide blanc, fusible à 112°, soluble dans les acides.

PHTALOYLIQUE (*lo-i-lik'*) adj. Se dit de plusieurs acides qui se forment quand on fait réagir l'anhydride phtalique sur un carbure aromatique en présence du chlorure d'aluminium. (On connaît entre autres les trois *acides* : *xylène-phtaloyliques* (ortho, méta, para).)

$$C^6H^2(CH^3)^2{-}CO{-}C^6H^4{-}CO^2H.$$

PHTALURATE n. m. Sel dérivant de l'acide phtalurique.

PHTALURIQUE (*rik'*) adj. Se dit d'un acide

$$C^6H^4{=}(CO)^2{-}Az{-}CH^2{-}CO^2H,$$

qu'on obtient cristallisé en fondant 1 partie de glycocolle avec 2 parties d'anhydride phtalique.

PHTALYLE n. m. Nom donné au radical diatomique de l'acide phtalique et de ses sels.

PHTANITE n. f. Silex noir, répandu notamment dans le calcaire carbonifère.

PHTARTIQUE (*tik'* — du gr. *phthartikos*, même sens) adj. Délétère ; qui amène la destruction, la mort.

PHTARTOLÂTRE (du gr. *phthartos*, corrompu, sujet à la corruption, et *latreuein*, adorer) n. Nom donné quelquefois aux eutychiens qui croyaient que Jésus avait pris un corps sujet à la corruption, comme celui de tous les hommes. V. EUTYCHIANISME.

PHTHIA n. f. Planète télescopique, n° 189, découverte en 1878, par C.-H.-F. Peters.

PHTHIE, ville de Thessalie, capitale de la Phthiotide. Patrie d'Achille.

PHTHIOTE, personne née en Phthiotide ou qui habitait cette contrée. — *Les* PHTHIOTES.
— Adjectiv. : *Antiquité* PHTHIOTE.

PHTHIOTIDE, contrée de la Grèce ancienne, s'étendant à l'occident des golfes Pélasgique et Maliaque, et allant au midi jusqu'aux Thermopyles. Ses principales villes étaient : Larisse, Héraclée et Phthie.

PHTIRIASE (du gr. *phtheirinsis* ; de *phtheir*, pou) n. f. Dermatose produite par la présence, sur diverses parties du corps, de parasites appartenant à la famille des pédiculidés.
— ENCYCL. Pathol. et thérap. La *phtiriase* se rencontre toujours chez les gens malpropres. Le meilleur moyen prophylactique est la stricte attention pour les soins du corps et l'entretien de la chevelure. Le traitement est simple. En ce qui concerne : 1° le pou de la tête, couper les cheveux, savonnages au savon noir, frictions avec de la vaseline ou de l'alcool camphré ; 2° le pou du corps, grands bains sulfureux, frictions au savon noir, désinfection des vêtements ; 3° le pou du pubis, lavages avec sublimé à 1/500 ; quand il a envahi les cils, pommade au précipité jaune.
— Art vétér. La *phtiriase* est l'invasion et la pullulation dans les poils de pédiculidés, qui sont, pour le cheval, l'*hematopinus tenuirostris* et le *trichodectes equi* ; pour le bœuf, l'*hematopinus eurysternus* et le *trichodectes scalaris* ; pour le mouton, le *trichodectes ovis* ; pour la chèvre, le *trichodectes climax* ; pour le chien, l'*hematopinus piliferus* et le *trichodectes latus* ; pour le chat, le *trichodectes subrostratus*. Les volailles ont des poux du groupe des philoptères en grand nombre. On débarrasse facilement les animaux de leurs poux en lotionnant le fond des poils avec une infusion huileuse de tabac en feuilles, 30 grammes par litre d'huile.
— *Phtiriase aviaire*. On appelle ainsi une maladie de peau du cheval causée par l'invasion, pendant la nuit, d'une espèce de parasite qui habite les poulaillers et les colombiers, le *dermampsus avium*. Cette maladie est caractérisée par de petites tumeurs de la largeur d'une grosse lentille, ayant un petit point rougeâtre au centre, jamais confluentes, et s'accompagnant d'une vive démangeaison. On la guérit en éloignant le poulailler ou le colombier de l'écurie et en faisant quelques lotions avec une solution ammoniacale ou vinaigrée faible.

PHTIRIASIQUE (*zik'*) adj. Qui a rapport à la phtiriase : *Affection* PHTIRIASIQUE.

PHTIRIASIS n. m. Pathol. V. PHTIRIASE.

PHTIRIE (*ri*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des bombylidés, de l'hémisphère boréal.
— ENCYCL. Les *phtiries* sont de petites mouches allongées, à abdomen étroit, à tête large, à vastes ailes transparentes. La *phtiria pygmæa*, noire, à fourrure blanchâtre, se trouve en France, ainsi que la *phtiria fulva*, plus grande, à duvet jaune, beaucoup plus commune.

PHTIRIUS (*uss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères parasites, de la famille des pédiculidés, dont l'espèce type vit en parasite sur l'homme. V. MORPION.

PHTISIE (*zi* — du gr. *phthisis* ; destruction) n. f. Syn. de TUBERCULOSE PULMONAIRE. ‖ Se dit, mais rarement, d'une maigreur extrême avec consomption lente et progressive. (On écrivait autref. PHTHISIE.)

PHTISIOLOGIE (*ji* — de *phtisie*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Méd. Traité sur la phtisie.

PHTISIQUE (*zik'*) adj. Qui est atteint de phtisie : *Femme* PHTISIQUE. *Devenir* PHTISIQUE.
— Substantiv. : *Les* PHTISIQUES *se font généralement illusion sur leur état.*

PHTISURIE (*ri* — de *phtisie*, et du gr. *ouron*, urine) n. f. Pathol. Maigreur causée par le diabète.

PHTORA n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionidés, comprenant une espèce propre à la région circaméditerranéenne, la *phthora crenata*, commune dans le midi de la France.

PHTORE (du gr. *phthora*, dégât) n. m. Nom donné d'abord au fluor, parce qu'il détruit tous les vases dans lesquels on essaye de le conserver.

PHTORIDÉ adj. Qui contient du fluor.
— n. m. pl. Famille de minéraux, comprenant ceux qui contiennent du fluor. — *Un* PHTORIDE.

PHTORO-SILICATE n. m. Chim. Syn. de FLUOSILICATE.

PHTORO-SILICIQUE adj. Chim. Syn. de FLUOSILICIQUE.

PHTORURE n. m. Chim. Syn. de FLUORURE.

PHUCAGROSTIS (*stiss*) n. m. Genre de naïadacées, comprenant des plantes aquatiques annuelles ou vivaces, à feuilles engainantes, à fleurs dioïques, réunies en épis. (Les espèces connues se rencontrent dans les eaux douces de toutes les parties du globe.)

PHUOPSIS (*psiss*) n. m. Genre de rubiacées, comprenant des herbes vivaces, à tiges minces et réunies par touffes, à feuilles opposées ou verticillées. Les quelques espèces connues sont originaires de l'Orient. On cultive souvent le *phuopsis stylox* pour ses fleurs rosées, qui font un bel effet en plates-bandes.)

PHURIM (*rim'*) n. m. Fête que les Juifs célébraient, selon la tradition, en mémoire du triomphe remporté par Esther sur Aman. ‖ On dit aussi PHUR, et PURIM.

PHYA, Athénienne d'une taille majestueuse et d'une beauté éclatante, dont les partisans de Pisistrate se servirent pour rendre au tyran l'autorité dont les Athéniens l'avaient dépouillé. D'après le récit d'Hérodote, ils l'armèrent de pied en cap, la placèrent sur un char et la présentèrent aux Athéniens comme la déesse Athénè elle-même, qui ramenait Pisistrate. Les Athéniens feignirent d'être dupes et accueillirent le tyran (556 av. J.-C.).

PHYCÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de PHYCOÏDÉ, ÉE.

PHYCIQUE (*sik'* — du gr. *phukos*, algue) adj. Chim. Se dit d'un acide contenu, en même temps que l'érythrite, dans le protococcus commun.

PHYCIS (*siss*) n. m. Genre de poissons anacanthines, de la famille des gadidés, propres aux mers tempérées.
— ENCYCL. Les *phycis* sont de taille moyenne, oblongs, couverts d'écailles lissos peu adhérentes, avec la première dorsale courte, la seconde très longue. Le *phycis blennioides*, commun dans la Méditerranée, est le *merlus barbu*, le *petit lingue* des vieux auteurs, *moustella*, *moula* et *mouna* des pêcheurs méditerranéens. Le *phycis Mediterraneus* est le *moule* de Rondelet, la *moustella bruna*, de Nice ; etc.

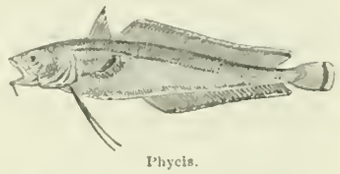
Phycis.

PHYCITE n. f. Chim. Syn. de ÉRYTURITE.

PHYCOCHROME (*krom'* — du gr. *phukos*, algue, et *khrôma*, couleur) n. m. Ensemble (abstraction faite de la chlorophylle) des substances colorantes bleuâtres (*phycocyanine*), brunes (*phycophéine*) ou rouges (*phycoérythrine*), que l'on trouve dans les algues.

PHYCOCYANE ou **PHYCOCYANINE** (*si*) n. f. Matière bleuâtre, soluble dans l'eau, qui existe, concurremment avec la chlorophylle, dans beaucoup d'algues cyanophycées.

PHYCOÉRYTHRINE n. f. Pigment rouge qui existe, sous forme de petits grains, dans les algues rouges, et se dissout dans l'eau douce.

PHYCOÏDÉ, ÉE (du gr. *phukos*, algue, et *eidos*, aspect) adj. Qui ressemble aux algues.
— n. f. pl. Nom employé tantôt pour désigner l'ensemble des algues, quelquefois seulement les algues brunes et principalement la famille des fucacées. — *Une* PHYCOÏDÉE.

PHYCOLOGIE (*ji* — du gr. *phukos*, algue, et *logos*, discours) n. f. Science des algues ; partie de la botanique qui contient l'étude des algues. ‖ On dit quelquef. ALGOLOGIE.
— ENCYCL. V. ALGUE.

PHYCOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui ressemble aux algues ou qui se rapporte aux algues : *Études* PHYCOLOGIQUES. ‖ On dit aussi ALGOLOGIQUE.

PHYCOLOGISTE (*jisst'* — rad. *phycologie*) n. m. Botaniste qui étudie les algues. ‖ On dit aussi PHYCOLOGUE, et ALGOLOGUE.

PHYCOMICE (*miss*) ou **PHYCOMICES** (*cèss*) n. m. Genre de champignons de la famille des mucorinées, dont la principale espèce, le *phycomice brillant*, se développe sur les laques. (D'autres espèces croissent sur les corps gras, le crottin de cheval, etc.)

PHYCOMYCÈTES (*sèt'*) n. m. pl. Groupe de champignons, ainsi nommés parce que leur mode de reproduction rappelle celui de certains groupes d'algues. — *Un* PHYCOMYCÈTE.
— ENCYCL. Les *phycomycètes* ont un thalle filamenteux très ramifié, entièrement continu, jamais divisé par des membranes de cellulose. Pour se reproduire, ces champignons forment, suivant les conditions de milieu dans lesquelles ils se trouvent, soit des spores, soit des œufs.
Le groupe des phycomycètes comprend deux ordres : les *zygomycètes* (ex. *mucorinées*) où les deux éléments qui forment l'œuf sont semblables, et les *romycètes* (ex. *péronosporées*), chez lesquels la sexualité est marquée par la forme et le rôle différents d'un organe mâle et d'un organe femelle.

PHYCOPHÉINE (*phukos*, algue, et *phaios*, brun) n. f. Pigment brun qui, dans les algues brunes, dissimule la chlorophylle de ces plantes et se dissout lorsqu'on plonge l'algue dans l'eau douce.

PHYCOSTÈME (*stèm'* — du gr. *phukos*, fard, et *stêmôn*, étamine) n. m. Bot. Nom donné à des organes floraux voisins des nectaires, et que l'on a regardés comme des étamines dégénérées. ‖ On dit aussi PHYCOSTÉMON.

PHYCOXANTHINE (du gr. *phukos*, algue, et *xanthos*, jaune) n. f. Pigment jaune des fucoïdées, des phycochromacées et des diatomées, qui présente en solution alcoolique une assez forte fluorescence rouge brique.

PHYLACE, ville de la Grèce ancienne (Thessalie), dans la Phtiotide. Patrie de Protésilas et de Laodamie.

PHYLACIE (*sî*) n. f. Genre de légumineuses papilionacées, propres à l'Inde. ‖ Genre de champignons fragiles et d'apparence charbonneuse, dont l'espèce type croît sur les arbres, dans l'Amérique du Sud.

PHYLACOS. Mythol. gr. Héros thessalien, fils de Dejonée, roi de Phocide. Il donna son nom à la ville de Phylace, en Thessalie. Il possédait un magnifique troupeau de bœufs, que nul homme ne pouvait approcher, et qui lui fut enlevé par le devin Mélampe.

PHYLACTÈRE (du gr. *phulaktêrion*, antidote ; de *phulassein*, garder, conserver) n. m. Antiq. Nom donné par les anciens aux amulettes ou talismans qu'ils portaient sur eux. ‖ Petit morceau de parchemin sur lequel les Juifs écrivaient quelque passage de l'Écriture, et qu'ils s'attachaient au bras ou au front.
— Archéol. Par ext. Banderoles, souvent enroulées à leurs extrémités et ornées de légendes, ou de textes sacrés,

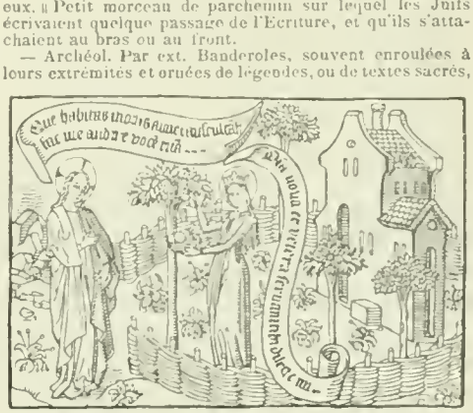
Phylactère (fac-similé d'une gravure du *Cantique des cantiques*).

que l'on rencontre sur les monuments du moyen âge et de la Renaissance, tenus à la main par les personnages, soit sortant de leur bouche, etc.
— Liturg. anc. Châsse renfermant des reliques de saint.
— ENCYCL. Liturg. anc. Vers le temps de Jésus-Christ, les Juifs appliquèrent le nom de *phylactere* à de petits étuis de cuir, renfermant des paroles de la Loi, qu'ils attachaient à leur bras gauche et au sommet de leur front, pendant qu'ils priaient. Peu à peu, les phylacteres devinrent de véritables amulettes, à qui les Juifs attribuaient des vertus préservatrices.
Le mot de *phylactère* fut également en usage parmi les premiers chrétiens. Il désignait certains objets sacrés que les fidèles portaient sur eux pour se défendre contre les attaques des démons. C'étaient tantôt des morceaux de parchemin, renfermant des textes de l'Évangile, tantôt des objets où la figure de la croix était gravée ; plus tard, on y ajouta des boîtes contenant des reliques.

PHYLACTOLÉMATES n. m. pl. Ordre de mollusco'des bryozoaires, caractérisés par leurs nombreux tentacules régulièrement disposés sur leur lophophore en demi-cercle. Les phylactolémates sont divisés en deux familles principales : *cristatellidés* et *plumatellidés*.) Syn. LOPHOPODES. — *Un* PHYLACTOLÉMATE.

PHYLARCHIE (*chî*) n. f. Antiq. gr. Emploi, fonction, dignité de phylarque ou chef d'une tribu. ‖ Nom donné par les auteurs grecs au tribunat de Rome. ‖ Au temps du Bas-Empire. Fonctions de certains officiers qui commandaient des troupes auxiliaires.

PHYLARCHUS (*kuss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des théridiidés, comprenant six espèces de petites araignées de l'Amérique tropicale, brunes avec une large bordure argentée ou dorée.

PHYLARQUE (*lark'* — gr. *phularkhos* ; de *phulè*, tribu, et *arkhos*, chef) n. m. Antiq. gr. Chef d'une tribu à Athènes et dans quelques autres États grecs. ‖ Nom donné par les écrivains grecs aux tribuns de Rome. ‖ Officier qui commandait des troupes auxiliaires au temps du Bas-Empire.

PHYLARQUE, historien grec, né à Athènes ou à Naucratis d'Égypte (IIIe s. av. J.-C.). Il passa la plus grande partie de sa vie à Athènes, au temps d'Aratos et de Cléomène. Il avait composé divers livres de mythologie ou de science, un traité *Sur les découvertes*, un autre *Sur les apparitions de Zeus*, un *Abrégé mythique*. Son principal ouvrage, intitulé : *Histoires*, était une histoire générale de la Grèce, de la Macédoine et de l'Orient, de Pyrrhos à Cléomène (272-221). Trogue-Pompée et Plutarque ont largement mis à contribution les *Histoires* de Phylarque. Nous en avons quelques fragments.

PHYLAX (*lakss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, propres à l'Europe méridionale et à la Barbarie. (Le *phylax littoralis*, long de 8 millimètres, noir, luisant, se trouve dans le midi de la France.)

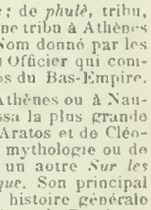
Phylax (gr. 3 fois).

PHYLÉ, ancienne citadelle en ruine de l'Attique, sur les confins de l'Attique et de la Béotie. Thrasybule et soixante-dix patriotes athéniens exilés avec lui s'en emparèrent par surprise l'an 404 av. J.-C., et parent de là braver les trente tyrans. Une partie des anciens murs existe encore.

PHYLÉTIQUE (*tik'* — du gr. *phulè*, tribu) adj. Qui appartient, qui se rapporte soit à la lignée ancestrale d'une espèce, soit aux procédés qui ont abouti à la formation des espèces, soit enfin aux diverses souches des groupes de la classification naturelle. V. PHYLOGÉNÈSE.

PHYLICÉ (*sé*), **ÉE** [du lat. *phylica*, phylique] adj. Bot. Qui ressemble à la phylique.
— n. f. pl. Tribu de la famille des rhamnées, ayant pour type le genre *phylique*. — *Une* PHYLICÉE.


Phylidornis.

PHYLIDORNIS (*niss*) n. m. Sous-genre de myzomèles (oiseaux passereaux ténuirostres), propres à l'Australie. (Le *phylidornis Australasiana* est un petit oiseau à long bec fin et courbe, à livrée noire et blanche. C'est l'héorotaire noir et blanc des vieux auteurs.)

PHYLIQUE (*lik'*) n. f. Genre de rhamnacées, comprenant des arbrisseaux tomenteux, dont on connaît une soixantaine d'espèces africaines.

PHYLLACANTHE n. m. Genre d'oursins réguliers, de la famille des cidarides, comprenant des espèces vivant dans les mers chaudes, ou fossiles depuis le crétacé.

PHYLLACANTHINÉS n. m. pl. Tribu de vers cestodes, ayant pour type le genre *phyllacanthus*, et comprenant les genres *acanthobothrium*, *echinobothrium*, *onchobothrium*. — *Un* PHYLLACANTHINE.

PHYLLACTININÉS n. m. pl. Tribu d'actiniaires, de la famille des actinidés, renfermant les genres *phyllactis* et voisins. — *Un* PHYLLACTININE.

PHYLLACTIS (*ktiss*) n. m. Bot. Genre de valérianacées comprenant des plantes vivaces, à feuilles réunies en rosette, à fleurs en cymes, propres à l'Amérique tropicale.

Zool. Genre d'actiniaires, type de la tribu des *phyllactiniés*, comprenant des polypes charnus, à tentacules simples et à tentacules multifides, insérés sur le disque.

PHYLLADE n. m. Genre de roches dures et fissiles. (D'origine sédimentaire, elles se sont déposées sous forme d'argile, et leur dureté ainsi que leur fissilité sont dues au métamorphisme. V. ARDOISE, SCHISTE.

PHYLLADIQUE (*dik'* — rad. *phyllade*) adj. Qui est feuilleté. (Peu us.)

PHYLLÆDIE (*di* ou **PHYLLÆDION** (*è*) n. f. Genre de champignons du groupe des tuberculariées, dont la fructification, qui vient sur les feuilles d'arbres, est une sorte de petit tubercule allongé, gélatineux, produisant des spores globuleuses, à enveloppe très épaisse.

PHYLLAIRE (*lèr'* — du gr. *phullon*, feuille) n. f. Écaille extérieure du capitule des composées.

PHYLLAMPHORE (*lan* — du gr. *phullon*, feuille, et de *amphore*) adj. Bot. Dont les feuilles forment des espèces de godets.

PHYLLANTHE n. m. Bot. Genre d'euphorbiacées.

— Encycl. Les *phyllanthes* (phyllanthus) sont des arbrisseaux ou des arbres à feuilles alternes et entières qui, coucrescentes avec la tige, forment des lames aplaties, à petites fleurs axillaires, caractérisées par trois sépales et trois étamines libres. On en connaît plus de quatre cents espèces de toutes les régions tropicales, plusieurs cultivées dans les serres. Au Brésil, on emploie les rameaux d'un phyllanthe (*bois à enivrer*) pour endormir les poissons; en médecine, on utilise parfois l'infusion des feuilles du *phyllanthus nimbi* contre la blennorragie.



Phyllanthe : *a*, fleur.

PHYLLANTHÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *phyllanthe*.

— n. f. pl. Tribu de la famille des euphorbiacées, ayant pour type le genre *phyllanthe*. — *Une* PHYLLANTHÉE.

PHYLLE (du gr. *phullon*, feuille) n. m. Bot. Chacune des petites feuilles constituant le calice. (S'emploie surtout dans les mots composés : *calice* POLYPHYLLE). Syn. de SÉPALE.

PHYLLIE (*lî*) n. f. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des phasmidés, propres aux régions tropicales de l'ancien monde.

— Encycl. Les *phyllies* (phyllium) sont de beaux et curieux insectes larges, aplatis, à pattes dilatées, à élytres chargés de nervures, qui imitent par leur coloration et leur forme les feuilles des arbres sur lesquels ils vivent. Leurs larves sont ordinairement orangées ou rouges, comme les jeunes pousses dont elles se nourrissent. Ces curieux insectes, qui atteignent 10 centimètres de long, abondent surtout dans l'Inde.


Phyllie (red. 4 fois).

PHYLLIQUE (*lik'* adj. Se dit d'un acide extrait de la matière verte et grasse de quelques feuilles de rosacées d'abord, puis des légumineuses d'un grand nombre d'autres plantes.

PHYLLIREA n. f. Autre orthogr. de PHILLYREA.

PHYLLIRRHOÉ (*lir-ré*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *phyllirrhoïdés*, répandues dans les mers d'Europe et le grand Océan. (Les phyllirrhoés, qui sont phosphorescentes, ont des mœurs crépusculaires ou nocturnes.)

PHYLLIRRHOÏDÉS (*lir-ro-i*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes nudibranches, renfermant le genre *phyllirrhoé*. — *Un* PHYLLIRRHOÏDE.

PHYLLIS. Myth. gr. Reine légendaire de Thrace, fille du roi Sithon. Épousée par Démophon, fils de Thésée, roi d'Athènes, après l'absence de vingt ans. Démophon, roi d'Athènes, ayant abordé en Thrace en revenant de la guerre de Troie, reçut un bienveillant accueil de Phyllis, qui l'aima. Forcé de retourner à Athènes, Démophon la quitta en lui promettant de revenir bientôt; mais plusieurs mois s'écoulèrent avant que Phyllis vît reparaître son amant. Désespérée, elle se jeta dans la mer près du cap Pangée, où fut bâtie la ville d'Amphipolis. Suivant une tradition, Phyllis fut changée en amandier.

PHYLLITE (du gr. *phullon*, feuille, et *lithos*, pierre) n. f. Géol. Feuille pétrifiée; pierre portant une empreinte de feuille.

— Minér. Silicate naturel appartenant au genre chlorite et que l'on trouve en petites masses sphéroïdales ou en lames dans certains schistes anciens.

PHYLLOBIE (*bî* n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, type de la tribu des *phyllobiinés*, propres aux régions froides et tempérées de l'ancien monde.

PHYLLOBIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, renfermant les genres *phyllobie*, *barypithe* et *polydrosse*. — *Un* PHYLLOBIINÉ.

PHYLLOBOLIE (*lî* — du gr. *phullon*, feuille, et *ballein*, jeter) n. f. Antiq. gr. Cérémonie qui consistait à jeter les feuilles ou des fleurs sur les tombes. ‖ Action de jeter des couronnes de feuillage aux athlètes vainqueurs.

PHYLLOBRANCHE du préf. *phyllo*, et du gr. *brugkhia*, branchies) adj. Moll. Qui a les branchies en forme de lames ou de feuilles.

— n. m. Genre de mollusques gastéropodes opisthobranches, famille des hermæidés, comprenant des animaux des mers chaudes, nus, aplatis.

PHYLLOBROTIQUE (*tik'*) n. f. Genre de coléoptères phytophages, de la famille des chrysomélidés, comprenant des insectes de l'hémisphère boréal, allongés, qui vivent surtout dans les terrains marécageux, sur les labiées.


Phyllocacte.

PHYLLOCACTE n. m. Bot. Genre de cactées échinocactées.

— Encycl. Les *phyllocactes* (phyllocactus) sont des arbrisseaux à tiges charnues, à rameaux foliacés et aplatis, à fleurs blanches ou rouges, dont on connaît un grand nombre d'espèces tropicales. Les fruits sont ordinairement acidulés et sont utilisés comme aliment dans les pays chauds. On a obtenu un grand nombre d'hybrides, dont les fleurs varient du blanc et du rose jusqu'au rouge le plus foncé.

PHYLLOCÈRE (*sèr'*) n. m. Paléont. Genre de mollusques céphalopodes, famille des lytocératidés, fossiles dans les terrains secondaires.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des cucnémidés, comprenant de beaux insectes de l'Europe orientale, allongés, à grandes antennes flabellées.


Phyllocère (gr. 2 fois).

PHYLLOCLADE n. m. Genre de conifères, tribu des taxinées, comprenant des arbres et des arbrisseaux à longues branches portant de petites écailles foliacées, à fleurs monoïques, caractérisées par le pistil indépendant de la bractée mère. (Les espèces connues croissent dans les pays tempérés. Le *phylloclade rhomboïdal* est souvent cultivé pour faire ornement, à la manière de l'if.)

PHYLLOCYANINE (*si* — du gr. *phullon*, et *kuanos*, bleu) n. f. Bot. Substance bleue, qui résulte du dédoublement de la chlorophylle pure par l'acide chlorhydrique concentré.

PHYLLODACTYLE n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des geckonidés, répandus dans les régions chaudes du globe. (Ce sont des geckos de taille moyenne, gris ou brunâtres, à doigts grêles, non réunis par une membrane, à pupille verticale.)


Phyllodactyle.

PHYLLODE (du gr. *phullon*, feuille, et *eidos*, ressemblance) n. f. Bot. Pétiole qui, par suite de l'avortement du limbe foliaire, s'aplatit et forme une lame qui remplace la feuille dans ses fonctions physiologiques. (Les phillodes se rencontrent chez divers acacias, chez les oxalides et aussi chez quelques plantes aquatiques, comme les sagittaires et les potamots.)

PHYLLODERME (*dèrm'*) n. m. Genre de mammifères chéiroptères, famille des phyllostomidés. (Le *phylloderma stenops*, grand vampire voisin des phyllostomes, est propre au Brésil.)

PHYLLODIAL, ALE, AUX adj. Bot. Qui a les caractères des phyllodes : *Pétiole* PHYLLODIAL.

PHYLLODIE (*di* — du gr. *phullôdés*, qui ressemble à une feuille) n. f. Pore existant dans les ambulacres de certains oursins. (Les phyllodies sont ces doubles pores qui, chez les cassidulides, existent sur les ambulacres enfoncés au voisinage de la bouche.)

PHYLLODINATION ou **PHYLLODINISATION** (*si-on*) n. f. Bot. Transformation en un phyllode du pétiole foliaire.

PHYLLOGÈNE (*jèn'* — du gr. *phullon*, feuille, et *gennân*, produire) adj. Hist. nat. Qui naît sur les feuilles.

PHYLLOGLOSSE n. m. Bot. Genre de lycopodiacées isosporées.

— Encycl. Les *phylloglosses* (phylloglossum) sont des plantes à tige grêle, à grandes feuilles disposées à la base de la tige. Les sporanges sont solitaires et libres, situés à la base de petites feuilles avortées, qui se rapprochent en forme d'épi assez long. Les quelques espèces connues sont toutes australiennes.

PHYLLOGNATHE n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, de la famille des scarabéidés, répandus dans la région circaméditerranéenne et l'Asie occidentale. (Le *phyllognathus silenus*, beau scarabée roux foncé luisant, long de 28 à 30 millimètres, est commun dans le midi de la France.)

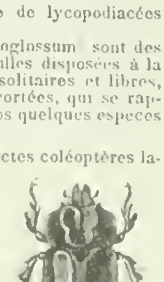
Phyllognathe gr. nat.

PHYLLOÏDE du gr. *phullon*, feuille, et *eidos*, aspect) adj. Hist. nat. Qui a l'apparence d'une feuille.

PHYLLOÏDÉ, ÉE (rad. *phylloïde*) adj. Bot. Qui affecte la forme d'expansions foliacées.

PHYLLOLITE (du gr. *phullon*, feuille, et *lithos*, pierre) n. m. Chaux carbonatée, à structure cristalline et en masse.

PHYLLOLOBÉ, ÉE (du gr. *phullon*, feuille, et de *lobé*) adj. Bot. Qui a des cotylédons foliacés.

PHYLLOMANIE (du gr. *phullon*, feuille, et de *manie*) n. f. Disposition des plantes à pousser beaucoup de feuilles et peu de fleurs.

PHYLLOMORPHE n. f. Genre d'insectes hémiptères, type de la tribu des *phyllomorphinés*, propres aux régions tempérées de l'ancien monde. (Les phyllomorphes sont des punaises, de taille médiocre. La *phyllomorpha laciniata*, jaunâtre, vit sur les feuilles de toutes sortes d'arbres.)


Phyllomorphe (gr. 2 fois).

PHYLLOMORPHINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des coréides, renfermant les genres *phyllomorphe* et voisins. — *Un* PHYLLOMORPHINÉ.

PHYLLOMORPHOSE (du gr. *phullon*, feuille, et *morphè*, forme) n. f. Série de phénomènes, par lesquels les plantes modifient la forme de leurs feuilles.

PHYLLONYCTÉRIS (*kté-riss*) n. m. Genre de mammifères chéiroptères, de la famille des phyllostomidés, comprenant de grandes chauves-souris des Antilles.

PHYLLOPERTHE (*pèrt'*) n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, de la tribu des rutélinés, répandus dans les régions froides et tempérées.

— Encycl. Les *phyllopertes* sont de petits scarabées ordinairement bronzés, avec les élytres roux ou fauves. Telle est la livrée de l'espèce commune en France (*phyllopertha horticola*), vulgairement appelée *petit hanneton de la Saint-Jean*.

PHYLLOPHORE n. m. Bot. Genre de floridées gigartinées, comprenant des algues à thalle massif, cartilagineux. (L'oogone s'insère par un court rameau sur l'écorce; le sporogone est intérieur et forme une protubérance qui s'accuse nettement au dehors.)

PHYLLOPHORE n. f. Entom. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, famille des locustidés, comprenant de grandes sauterelles vertes de l'Inde et de l'Australie.

— Echin. Genre d'holothuries, de la famille des dendrochirotidés, comprenant quelques espèces répandues dans les mers chaudes et tempérées. (L'espèce type est le *phyllophorus urna*, de la Méditerranée).

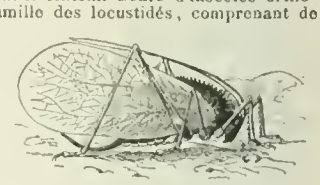
Phyllophore (réd. 3 fois).

PHYLLOPODE (du gr. *phullon*, feuille, et *pous*, *podos*, pied) adj. Hist. nat. Qui a les pattes aplaties en forme de lame : *Crustacé* PHYLLOPODE.

— n. m. pl. Ordre de crustacés entomostracés, comprenant les *oranchipes*, *apus*, *daphnies* et formes semblables. — *Un* PHYLLOPODE.

— Encycl. Les *phyllopodes* sont des petits crustacés ordinairement allongés, avec une carapace peu coriace et des paires de rames lamelleuses et lobées. Ils sont aquatiques et vivent surtout dans les eaux douces. On les divise en deux sous-ordres : *branchiopodes* et *cladocères*.

PHYLLOPTÉRYX (*rikss*) n. m. Genre de poissons lophobranches, de la tribu des hippocampinés, comprenant des hippocampes australiens, remarquables par les appendices membraneux, dressés sur les écussons du tronc.

PHYLLORHÉTINE n. m. Genre de mammifères chéiroptères, de la famille des rhinolophidés, répartis dans les régions chaudes de l'ancien monde. (Les phyllorhines sont des chauves-souris de taille moyenne, à grandes oreilles falquées, à nez élargi en feuille. L'espèce type du genre, qui se trouve de l'Égypte à Zanzibar, est le *phyllorrhina tridens*.)


Phyllorhine.

— n. m. pl. Groupe de mammifères chéiroptères, comprenant ceux dont le nez présente des saillies cutanées, des crêtes et des lames dont les oreilles sont séparées, etc. (Les phyllorrhines se subdivisent en trois principales familles : *rhinolophidés*, *mégadermidés*, *phyllostomidés*.) — *Un* PHYLLORHINE.

PHYLLORNIS (*nis*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, type de la tribu des *phyllornithinés*, répandus dans l'Inde et les îles de la Sonde. (Les phyllornis sont de taille moyenne, avec une livrée bariolée, souvent de teintes vives.)


Phyllornis.

PHYLLORNITHINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des pycnonotidés, renfermant les genres *phyllornis* et voisins. — *Un* PHYLLORNITHINÉ.

PHYLLOS, comm. de la Grèce (Thessalie [prov. de Trikkala]; 3.500 hab. Ch.-l. *Kotzeri*.

PHYLLOSCOPE (*skop'*) n. m. Sous-genre de fauvettes, répandues dans l'Europe et les régions avoisinantes, et vulgairement appelées POUILLOTS.

PHYLLOSIPHON n. m. Bot. Genre d'algues chlorophycées, de la famille des siphonées. (Leur thalle, sans cloison, parasite de la feuille d'arisarum vulgaire, est formé de nombreuses ramifications aplaties, qui se développent dans les espaces intercellulaires de la feuille attaquée.)

PHYLLOSOME n. m. Forme larvaire des crustacés décapodes macroures, de la famille des palinuridés. (Ce sont de petits êtres aplatis, à abdomen rudimentaire, munis de quatre paires de pattes bifides, transparents et qui nagent avec rapidité dans la mer.)



Phyllosome.

PHYLLOSTOME (*stom'*) n. m. Genre de mammifères chéiroptères, type de la tribu des *phyllostominés*, propres à l'Amérique tropicale. (Ce sont des vampires de grande taille, à l'appendice nasal dressé en fer de lance.)

PHYLLOSTOMIDÉS (*sto*) n. m. pl. Famille de mammifères chéiroptères, renfermant les *phyllostomes* et genres voisins. (Les phyllostomidés se subdivisent en deux tribus : *lobostominés* et *phyllostominés*.) — *Un* PHYLLOSTOMIDÉ.



Phyllostome.

PHYLLOSTOMINÉS (*sto*) n. m. pl. Tribu de mammifères chéiroptères, de la famille des *phyllostomidés*, renfermant les *phyllostomes*. — *Un* PHYLLOSTOMINÉ.

— ENCYCL. Les *phyllostominés* sont propres au nouveau monde, on les divise en quatre grands groupes : *vampires*, *glossophages*, *sténodermes*, *desmodontes*.

PHYLLOTAXIE (*ksi* — du gr. *phullon*, feuille, et *taxis*, ordre) n. f. Partie de la botanique qui étudie la disposition des feuilles sur la tige des plantes.

— ENCYCL. Les feuilles sont disposées sur la tige dans un ordre donné pour chaque espèce. Cette disposition est réglée par celle des faisceaux libéroligneux, et, comme les branches naissent par superposition avec les feuilles, elle détermine l'aspect extérieur des plantes.

Les feuilles sont *isolées* quand il n'en existe qu'une à chaque nœud ; elles sont *verticillées* quand elles sont réunies plusieurs côte à côte.

Si l'on examine deux feuilles *isolées* consécutives, on constate que, chez une même plante, leur distance est fort variable ; elle dépend, en effet, de la croissance de la



1. Spirale foliaire. — 2. Diagramme foliaire. — 3. Feuilles verticillées. — 4. Feuilles tristiques.

tige, de l'âge des feuilles, etc. Au contraire, si l'on imagine les plans définis par l'axe de la tige et le point d'intersection des feuilles, on trouve que l'angle dièdre formé est constant : c'est l'angle de divergence ou la *divergence* des feuilles, divergence qui s'exprime en fraction de circonférence. En supposant que l'on décrive autour de la tige une hélice (*spirale foliaire*) qui passe par les points d'intersection des feuilles, il arrive un moment où l'on rencontre une feuille qui se trouve exactement située dans le plan de symétrie de la première feuille. Si l'on compte le nombre de feuilles rencontrées, soit n, et le nombre de tours effectués autour de la tige, soit p, la fraction $\frac{p}{n}$ exprime la divergence.

Pour étudier plus commodément cette disposition du *cycle foliaire*, on peut imaginer que l'on développe le cylindre formé par la tige en marquant le point occupé par chaque nœud ; l'ensemble des feuilles se dispose alors sur n lignes parallèles et équidistantes. Mais, le plus habituellement, on suppose la tige conique et on la projette sur un plan perpendiculaire à l'axe. Les nœuds sont figurés par des circonférences concentriques équidistantes, et les lignes de feuilles sont remplacées par des rayons. La figure obtenue ainsi est le *diagramme foliaire*.

Si le cycle foliaire se compose de deux feuilles écartées d'une demi-circonférence, la *diveryence* sera représentée par la fraction $\frac{1}{2}$, qui est la plus grande valeur qu'elle peut atteindre. Il en est ainsi chez les graminées, l'orme, la vigne, etc., et la disposition des feuilles est dite *distique*. S'il y a trois feuilles dans le cycle foliaire, la disposition est dite *tristique* (bouleau) ; *tétrastique* s'il y en a quatre ; etc. De même, la disposition est *quinconciale* si le diagramme donne cinq feuilles en deux tours.

Si l'on prend les deux premières divergences $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{3}$ et que l'on additionne les numérateurs, puis les dénominateurs, on obtient les deux termes de la fraction $\frac{2}{5}$; si on opère de même sur cette dernière et sur $\frac{1}{3}$, on obtient la fraction $\frac{3}{8}$ et, en continuant, on obtient la série des fractions suivantes : $\frac{1}{2}\ \frac{1}{3}\ \frac{2}{5}\ \frac{3}{8}\ \frac{5}{13}\ \frac{8}{21}$ qui donne les divergences les plus fréquentes

Les autres divergences sont comprises dans les deux séries suivantes :

$$\frac{1}{3}\ \frac{1}{2}\ \frac{2}{5}\ \frac{3}{7}\ \frac{5}{12}\ \frac{8}{19}$$

$$\frac{1}{3}\ \frac{1}{4}\ \frac{2}{7}\ \frac{3}{11}\ \frac{5}{18}\ \frac{8}{29}$$

Si les feuilles sont verticillées, elles sont toujours équidistantes et l'angle de divergence s'exprime par $\frac{1}{n}$. Si n est égal à 2, les feuilles occupent les extrémités d'un même diamètre : elles sont dites *opposées* (lilas) ; et si, au verticille suivant, elles semblent se croisor avec les premières, on les dit *opposées décussées*.

Les feuilles sont disposées d'après la même divergence sur presque toute la plante considérée. Cependant, souvent on constate qu'elles sont verticillées à la base et à l'extrémité supérieure, tandis qu'elles sont isolées à la partie moyenne.

PHYLLOTAXIS (*ksiss* — mêm. étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Bot. Disposition des feuilles autour de la tige.

PHYLLOTRÈTE n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, de la famille des chrysomélidés, qui habitent surtout l'hémisphère boréal. (Ce sont de petites altises luisantes, noires ou métalliques, dont les larves sont très nuisibles aux cultures de colza, navotte, etc.)

PHYLLOXANTHINE (du gr. *phullon*, feuille, et *xanthos*, jaune) n. f. Bot. Substance jaune qui résulte du dédoublement de la chlorophylle pure par l'acide chlorhydrique concentré. Syn. XANTHOPHYLLE, ÉTIOLINE.

PHYLLOXÉRA (*fi-lo*) ou, d'après l'Acad., **PHYLLOXERA** (*ksé*) [du gr. *phullon*, feuille, et *xéros*, sec] n. m. Zool. Genre d'insectes hémiptères phytophtires, famille des aphididés, comprenant de minuscules pucerons dont l'espèce type vit sur les feuilles du chêne (*phylloxera coccinea*), où elle détermine des taches rouges caractéristiques. (Une autre espèce, plus dangereuse, le *phylloxera vastatrix*, s'attaque à la vigne.)

— Vitic. Maladie de la vigne, causée par cet insecte.

— ENCYCL. Vitic. Des différentes espèces du genre, le *phylloxera vastatrix* est celle dont l'aire géographique est la plus étendue. Cet insecte fut étudié et décrit en France pour la première fois par Planchon (1868). On avait, d'ailleurs, constaté ses dégâts avant cette date, et l'on crut

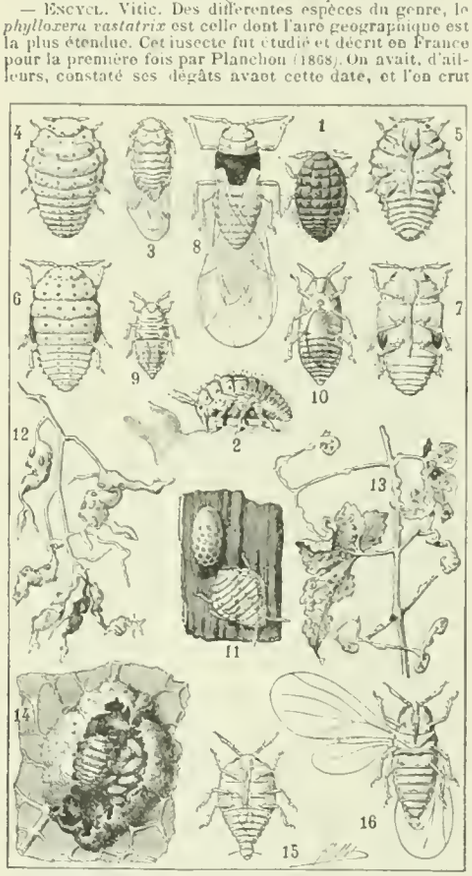

Phylloxéra de la vigne : 1-2. Radicicoles, dont l'un attaque une jeune radicelle ; 3. Jeune gallicole sortant de l'œuf d'hiver ; 4-5. Gallicole adulte (vu en dessus et en dessous) ; 6-7. Nymphe (radicicole, vue en dessus et en dessous) ; 8. Ailé ; 9 à 11. Sexués (issus des *pseudova* de l'ailé : 9, mâle ; 10, femelle avant la ponte de son œuf d'hiver [vus en dessous] ; 11, la même femelle desséchée, après la ponte) ; 12. Radicelles d'une vigne (très grossies) attaquées par des phylloxéras ; 13. Portions aériennes attaquées et montrant les galles ; 14. Une galle très grossie, ouverte et montrant un aérien avec ses *pseudova*, dont quelques-uns sont éclos. — *Phylloxéra du chêne* : 15. Aptère ; 16. Ailé.

pouvoir affirmer son origine américaine, car on avait décelé sa présence en plusieurs régions qui avaient reçu des cépages d'Amérique. Le fléau envahit en quelques années la plupart des vignobles français, s'étendit à toute l'Europe, gagna l'Algérie, l'Asie, l'Afrique australe, l'Océanie, toutes les régions enfin où la vigne était cultivée.

En France, l'invasion du phylloxéra prit les proportions d'une véritable calamité ; plus de la moitié des vignes furent détruites et la production réduite des deux tiers ; le commerce subissait, de ce double chef, une perte qui se chiffrait par plusieurs milliards.

Le phylloxéra se montre sur la vigne sous deux formes, les *sexués* et les *aserués* ou agames.

Les sexués proviennent des œufs pondus par les ailés qu'apporte le vent ; ils sont totalement dépourvus de système digestif, mais leurs organes génitaux sont très développés, leur seule fonction étant la reproduction ; ils s'accouplent donc dès leur naissance, pour disparaître : le mâle sitôt l'accouplement, la femelle après la ponte d'un *œuf d'hiver*, qu'elle accroche aux sarments, sous les écorces ou aux échalas. L'œuf d'hiver éclôt au printemps, donne naissance à des aptères *asexués*, qui vivent sur les portions aériennes de la vigne, provoquant sur les feuilles la formation de galles, où ils se reproduisent par parthénogénèse, pondant de 500 à 600 œufs *pseudova*, d'où sortiront d'autres gallicoles qui pondront à leur tour, et ainsi de suite jusqu'à l'automne. Vers la fin de l'été, beaucoup de ces aériens émigrent vers les racines, où ils pondront chacun une trentaine d'œufs, donnant naissance aux radicicoles. Ceux-ci passent l'hiver engourdis dans le sol ; au printemps, ils se révoillent pour continuer leur vie souterraine et donner naissance à d'autres aptères ou à des formes qui subissent encore deux mues et deviennent des nymphes, puis des ailés ; toutes ces formes (aptères ou ailés) sont asexuées et se reproduisent par parthénogénèse. Les ailés gagnent la surface du sol, et, entraînés par le vent, vont au loin propager le fléau. Tombés sur des vignes, ils se logent à la partie inférieure des feuilles, où ils déposent de un à huit *pseudova*, d'où sortiront des *sexués*, et le cycle biologique de l'insecte recommence. La propagation a lieu aussi par les radicicoles égarés à la surface du sol, et que le vent entraîne sur les ceps voisins. Ce sont les formes radicicoles les plus redoutables, car elles provoquent sur les racines des nodosités ou des tubérosités qui en amènent la pourriture, puis l'anéantissement.

— *Traitement*. 1° Moyens de *destruction*, qui sont de deux sortes : submersion et emploi des insecticides ; 2° moyens de *préservation*, de deux sortes également : plantation dans les sables et greffage sur souche américaine.

1° La submersion (v. ce mot) est un procédé donnant d'excellents résultats, mais dont l'application n'est pas toujours possible. Quant au traitement par les insecticides, corollaire de l'emploi des vignes américaines, il comporte plusieurs pratiques, dont la plus répandue est l'emploi du sulfure de carbone (dû au baron Thénard et perfectionné après lui), à la dose de 200 à 250 kilogrammes par hectare, introduit dans le sol soit au moyen de pals-injecteurs (v. ce mot), soit, moins souvent, à l'aide de charrues sulfureuses. Dumas a proposé l'emploi du sulfocarbonate de potassium, mais le prix élevé de ce produit en restreint l'emploi aux seuls vignobles des grands crus. Pour détruire l'œuf d'hiver, Balbiani a conseillé le badigeonnage des souches, au printemps, à l'aide du mélange suivant : huile lourde, 20 ; naphtaline brute, 60 ; chaux vive, 120 ; eau, 400. Appliqué au pinceau après décorticage des souches au gant métallique, ce badigeon détruit bien les œufs d'hiver, mais il est impuissant à protéger une vigne contre les agames qu'apporte le vent.

2° La culture dans les sables est fondée sur le fait qu'une vigne plantée en terrain contenant de 65 à 70 p. 100 de sable siliceux fin reste indemne, parce que la capillarité assure une imbibition suffisante pour noyer l'insecte. C'est encore là un moyen qui n'est pas praticable partout. Reste l'emploi des vignes américaines, et c'est celui qui a pris la plus vaste extension, grâce aux travaux et aux recherches de Millardet, Maxime Cornu, Foex, Viala, etc., et grâce aussi à la persévérance du viticulteur. On conserve généralement le cépage indigène en le greffant sur sujet américain. (V. GREFFAGE, HYBRIDATION, PORTE-GREFFE.) La plupart des vignobles ont été reconstitués de cette façon, et, si l'invasion phylloxérienne n'a pu être arrêtée, ce qui semble impossible, du moins a-t-on obtenu des vignes qui jouissent d'une certaine immunité, c'est-à-dire qui peuvent vivre avec le puceron.

PHYLLOXÉRÉ, ÉE adj. Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte au phylloxéra.

— Vitic. Qui est atteint du phylloxéra : *Vignes* PHYLLOXÉRÉES.

PHYLLOXÉRIEN, ENNE (*ri-in, en'*) adj. Qui appartient, qui est propre au phylloxéra ou causé par lui : *Ravages* PHYLLOXÉRIENS. *Invasion* PHYLLOXÉRIENNE.

PHYLLOXÉRIQUE adj. Syn. de PHYLLOXÉRIEN, ENNE.

PHYLLULE (du gr. *phullon*, feuille, et *oulé*, cicatrice) n. f. Bot. Cicatrice que laisse chaque feuille après sa chute.

PHYLOBASILE (gr. *phylobasileus* ; de *phulé*, tribu, et *basileus*, roi) n. m. Antiq. gr. Nom donné aux chefs des quatre tribus ioniennes, dans l'ancienne organisation de l'Attique, avant les réformes de Clisthène.

— ENCYCL. Les *phylobasiles* appartenaient à la classe aristocratique des eupatrides. Ils exerçaient même une juridiction criminelle, dans les cas de meurtre ou de haute trahison. Après la réforme de Clisthène, ils furent remplacés, dans la plupart de leurs fonctions, par les *phylarques*. Ils n'eurent plus guère que des attributions religieuses et la présidence du tribunal des éphètes.

PHYLOGÉNÈSE (*jé*) ou **PHYLOGÉNIE** (*jé-ni*) [du gr. *phulè*, tribu, lignée, et *gennân*, engendrer] n. f. Recherche et établissement de l'arbre généalogique des organismes, ou développement paléontologique de l'espèce, par opposition à l'*ontogénie* ou développement embryogénique de l'individu.

— ENCYCL. Biol. Le transformisme de Lamarck et Darwin suppose la continuité des formes organiques, la descendance des types, admettant qu'il existe entre les espèces actuelles et les espèces disparues des liens de parenté plus ou moins étroits. Une classification véritablement naturelle des organismes n'est autre chose que la restitution de leur filiation, de l'arbre généalogique des espèces. Cette restitution est le domaine propre de la *phylogénie*, illustrée par les travaux de Huxley, Muller, Haeckel, etc., et pour atteindre son but elle met en œuvre les données fournies par l'anatomie comparée, l'embryogenie, la paléontologie.

1° *Anatomie comparée*. Puisqu'il y a continuité des formes, cette continuité doit s'observer dans la disposition et la structure des organes chez les divers types d'une même série. Par suite, les variations des appareils dans des formes voisines sont en relation avec leur parenté.

2° *Embryogénie*. La signification de l'évolution embryonnaire et des métamorphoses n'est devenue claire qu'avec Fr. Müller : l'ontogénie est la répétition rapide de la phylogénie. Dès lors, on comprend que l'embryogénie puisse permettre de retrouver des échelons ancestraux disparus. Mais il est évident que la portée de la loi de Muller est restreinte quand le développement, au lieu d'être condensé, est *dilaté* par l'adjonction de formes nouvelles adaptatives. V. PALINGÉNIE.

3° *Paléontologie*. Pour combler les lacunes de la généalogie que laissent l'anatomie comparée et l'embryogénie,

reste l'étude historique et chronologique des formes fossiles. Malheureusement, il est rare qu'elle autorise à tirer de la succession stratigraphique des organismes des conclusions phylogéniques, car, par suite même de la marche des phénomènes, beaucoup de formes intermédiaires, parmi les plus importantes, manquent.

PHYLOGENISTE (*jé-isst'*) n. m. Savant qui s'occupe de la phylogénie.

PHYLOGÉNIQUE (*je-nik'*) adj. Qui a rapport à la phylogénie.

PHYLUM (*lom'* n. m. Hist. nat. Souche primitive d'où est issue une série d'êtres. ‖ Pl. *Des* PHYLA ou PHYLUMS.

PHYMA mot gr., signif. *enflure*. n. m. Pathol. Tumeur inflammatoire qui s'élève sur la peau. (Peu us.)

PHYMATE n. m. Genre d'insectes hémiptères, type de la tribu des *phymatines*, répandus en Europe et en Amérique. Les phymates sont de curieuses punaises, de taille médiocre, à tête fendue, épineuse. Le *phymata crassipes*, brun, roussâtre, est commun aux environs de Paris.



Phymate (gr. 3 fois).

PHYMATIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères hétéroptères, renfermant des formes singulières, caractérisées par la disposition de leurs pattes antérieures, soit terminées par une pince didactyle, soit disposées en pattes ravisseuses, comme chez les mantes. (Les nombreux genres, représentés sur tout le globe, surtout dans les régions tropicales, se répartissent en trois tribus : *phymatinés, macrocéphalines, carcinocormés.*) — *Un* PHYMATIDÉ.

PHYMATINE n. f. Substance particulière, qu'on trouve dans les tubercules végétaux.

PHYMATION n. m. Genre de champignons souterrains, voisin des truffes, nommé plus fréquemment *elaphomyce*, ou encore *truffe de cerf*, parce que les cerfs savent les trouver et les mangent.

PHYMATOSE n. f. Pathol. Tuberculose pulmonaire.

PHYMATOSPHÉRIE (*sfé-ri*) n. f. Champignon ascomycète, dont les fructifications naissent sur une production tuberculeuse, globuleuse ou oblongue, appelée *stroma*. (Ces fructifications, entièrement closes, produisent à leur intérieur un seul asque, qui contient huit spores ovoïdes, divisées en cellules par de nombreuses cloisons.)

PHYMIE (*mi* — du gr. *phuma*, tubercule) n. f. Pathol. Nom sous lequel on désigne quelquefois la tuberculose.

PHYSALIDES n. m. pl. Sous-ordre de siphonophores, renfermant les *physalies*. — *Un* PHYSALIDE.

PHYSALIDÉS n. m. pl. Famille de siphonophores physalides, renfermant les genres *physalie* et *aréthuse*. — *Un* PHYSALIDE.

PHYSALIE (*li*) n. f. Genre de siphonophores, type de la famille des *physalidés*, répandus dans presque toutes les mers.



Physalie utricule.

— ENCYCL. Les *physalies*, appelées aussi *physales*, et vulgairement *galères*, sont de curieux organismes, renflés, ordinairement violets, munis d'une large expansion, qui leur sert de voile pour prendre le vent quand ils flottent sur l'eau. Chaque physalie est une véritable colonie animale.

PHYSALINE n. f. Chim. Principe amer, retiré du physalis.

PHYSALIS (*liss*) n. m. Bot. Nom scientifique de l'*alkékenge* ou *coqueret*. V. ALKEKENGE.

PHYSALITE n. f. Minér. Syn. de TOPAZE.

PHYSALOSPORE (*spor'*) n. m. Genre de champignons parasites, type du groupe des sphériacées, caractérisé par des asques presque sphériques et brièvement pédicellés, entremêlés de paraphyses et contenant huit spores incolores, unicellulaires, ovoïdes ou un peu allongées. Le *physalospora Bidwelli*, appelé aussi *guignardie de Bidwell*, est la cause de la maladie de la vigne nommée *black-rot*.)

PHYSARE ou **PHYSARUM** (*rom'*) n. m. Genre de champignons myxomycètes, dont la fructification renferme un grand nombre de granules de carbonate de chaux et produit des spores violettes. (On en connaît une quarantaine d'espèces, vivant à terre ou sur le bois pourri.)

PHYSCIACÉES (*phis-si-a-sé*) n. f. pl. Famille de lichens foliacés, dont le genre *physcie* est le type. — *Une* PHYSCIACÉE.

PHYSCIE (*fiss si*) n. f. Genre de lichens, type de la famille des *physciacées*, dont le thalle aplati forme des sortes de rosettes à la surface du support. La *physcie des murailles*, de couleur jaune, est abondante sur les arbres, les murs, etc.

PHYSE n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *physidés*, répandus sur tout le globe ou fossiles dès le jurassique.

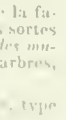

— ENCYCL. Les *physes* sont de taille médiocre ou petite, leur coquille spiralée, toujours sénestre, mince, luisante, transparente, a son ouverture verticale. Ces animaux vivent dans les marais, les ruisseaux, comme la *physa fontinalis* de France.

PHYSÉMAIRES (*mèr'* n. m. pl. Genre d'éponges, comprenant celles qui sont dépourvues de pores. — *Un* PHYSÉMAIRE.

PHYSÈME n. m. Nom autrefois employé pour désigner le thalle des algues, quand il présente des parties aplaties et larges, ressemblant extérieurement à des feuilles.

PHYSÈNE n. f. Bot. Genre de passiflorées, originaires de Madagascar, souvent cultivées en serre chaude.

PHYSÉTÈRE n. m. Ancien nom du cachalot.

PHYSÉTOLÉIQUE (*ik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par saponification de la matière contenue dans la tête du physétère.

PHYSHARMONICA (du gr. *phusa*, vent, et de *harmonica*) n. m. Instrument à clavier et à anches libres, créé en 1818 par Antoine Hackel, et qui, perfectionné plus tard par le facteur français Debain, est devenu l'harmonium.

PHYSICIEN, ENNE (*si-ia, ène'*) n. Personne qui s'occupe spécialement de la physique, qui est versée dans cette science. ‖ Etudiant en physique, élève qui suit des cours de physique.

— Nom donné autrefois en France et aujourd'hui encore en Angleterre (*physician*) aux médecins. ‖ Quelquef. Syn. de PRESTIDIGITATEUR, ILLUSIONNISTE.

— Adjectiv. : *École* PHYSICIENNE, Ecole philosophique d'Ionie.

PHYSICISME (*sissm'*) n. m. Doctrine qui tente d'expliquer tous les phénomènes de la vie par les lois de la physique. ‖ Système religieux imaginé par Saint-Simon.

— ENCYCL. Biol. Le *physicisme* a joué un certain rôle dans les disputes de l'école *iatrochimique* de Le Boë-Sylvius et de l'école *iatromécanique* de Borelli. Après deux siècles d'oubli, cette doctrine est redevenue en faveur, dans son principe au moins, depuis la découverte du principe de la transformation de l'énergie et son application à l'interprétation des phénomènes de la vie.

— Philos. V. SAINT-SIMONISME.

PHYSICISTE (*sisst'* — du gr. *phusis*, nature) n. et adj. Terme employé surtout par Saint-Simon pour désigner les partisans de son système, ainsi que le clergé dont il rêvait d'être le chef.

PHYSICO-CHIMIE n. f. Science qui comprend la physique et la chimie.

PHYSICO-CHIMIQUE adj. Qui tient à la fois de la physique et de la chimie : *Phénomène* PHYSICO-CHIMIQUE.

PHYSICO-MATHÉMATIQUE adj. Qui a rapport en même temps à la physique et aux mathématiques.

PHYSICO-MÉCANIQUE adj. Qui appartient, qui est commun à la physique et à la mécanique.

PHYSIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes à coquille sénestre, pulmonés, renfermant les *physes* et genres voisins. — *Un* PHYSIDÉ.

PHYSIDIE n. f. Bot. Syn. de ANGÉLONIE. ‖ On dit aussi PHYSIDION ou PHYSIDIUM n. m.

PHYSIGNATHE n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des agamidés, répandus de l'Indo-Chine à l'Australie. (De taille assez grande, à queue longue, ronde, les physignathes ont une livrée d'un brun verdâtre, variée de brun, par bandes ou taches, et blanche en dessous.)



Physignathe.

PHYSIOCRATE (du gr. *phusis*, nature, et *kratos*, force) n. m. Philosophe de l'école de Quesnay.

PHYSIOCRATIE (*si*) n. f. Doctrine des physiocrates.

— ENCYCL. La doctrine *physiocratique* présente une théorie générale de la société. Elle part de ce principe que, dans l'état social, l'homme a droit à ce qu'il acquiert librement par son travail. La liberté et la propriété sont des droits d'ordre naturel, que le droit positif doit consacrer. L'organisation de la société doit de même être calquée sur l'*ordre naturel*, auquel sont soumis les phénomènes de production, répartition, circulation. La terre crée seule la richesse : elle exige des *avances primitives* en biens à reproduire, instruments nécessaires, etc., et des avances annuelles pour l'entretien des instruments et du fonds; mais elle restitue l'équivalent des avances annuelles et de l'intérêt des avances primitives (reprises), plus un excédent ou *produit net*. Dans l'état social, les reprises appartiennent au cultivateur, le produit net au propriétaire. Une 3e classe de personnes, industriels et commerçants, modifie les produits de la terre, mais la valeur qu'elle leur donne est compensée par le coût de fabrication : son travail est donc *stérile*. La circulation des biens doit être libre : la vente, comme le troc, est un échange, car la monnaie n'est qu'une marchandise. Pour établir un droit positif analogue au droit naturel et une organisation politique conforme à l'ordre naturel des sociétés, les physiocrates font appel à l'autorité monarchique absolue et héréditaire. L'impôt doit frapper uniquement le produit net, c'est-à-dire la propriété foncière. La doctrine physiocratique est formulée vers 1750 par Quesnay; Gournay, particulièrement soucieux de la liberté du commerce, s'y rallie; elle est défendue ensuite par le marquis de Mirabeau, Mercier de La Rivière, Dupont de Nemours et par le groupe de Gournay, Turgot, Morellet, Trudaine, Malesherbes. Ses théories sur le sol seul producteur de richesse, la classe stérile, le despotisme légal, l'impôt foncier unique sont manifestement erronées; mais, par la systématisation de ses vues, par l'affirmation des lois naturelles, l'école des physiocrates a fait naître l'économie politique. Elle a inspiré les réformes de Turgot et une partie de l'œuvre fiscale de la Constituante.

PHYSIOCRATIQUE (*tik'*) adj. Qui appartient à la physiocratie. *L'école* PHYSIOCRATIQUE.

PHYSIOGÉNÈSE (*jé* — du gr. *phusis*, nature, et *génésis*, formation) n. f. Dans le système de Cope, Développement des fonctions de l'organisme et, plus spécialement, production des variations spécifiques sous l'influence des agents physiques extérieurs. On dit aussi PHYSIOGÉNIE.

PHYSIOGÉNIQUE (*jé-nik'*) adj. Qui se rapporte à la physiogénie ou physiogénèse.

PHYSIOGNOMONIE (*ni* — du gr. *phusiognómonia*; de *phusis*, nature, et *gignóskein*, connaître) n. f. Art de connaître l'homme par l'interprétation de sa physionomie.

— ENCYCL. L'antiquité et le moyen âge ont connu cet art. Zopyre, le Pseudo-Aristote, Porta, etc. Le maître moderne est Lavater. Les adeptes étudient d'abord les « signes » de chaque partie de la face considérés isolément : front « bombé » proéminent signifie haute pensée, imagination, invention; front bas, animalité; front « en pyramide », astuce; nez aux ailes fines et mobiles, sensualité; bouche avec lèvre supérieure avançant, fermeté; menton « en galoche », volonté, etc. Mais tous ces signes valent surtout par leur combinaison, par l'expression générale : on l'a étudiée évolutivement (Darwin), mécaniquement en isolant chaque muscle pour en voir le rôle et l'appropriation (Duchenne de Boulogne), etc. La partie la plus curieuse, c'est la mimique comparée de l'homme et de l'animal, et les signes qui en sont inférés. Tels Kléber et le lion, Talleyrand et le renard, etc.

— BIBLIOGR. : Eugène Ledos, *Traité de la physionomie humaine. Les types physionomiques associés et les phénomènes psychiques* (Paris, 1903).

PHYSIOGNOMONIQUE (*nik'*) adj. Qui a rapport, qui appartient à la physiognomonie : *Méthode* PHYSIOGNOMONIQUE.

PHYSIOGNOMONISTE (*nisst'*) n. m. Celui qui étudie la physiognomonie ou qui écrit sur cet art.

PHYSIOGNOSIE (*zi* — du gr. *phusis*, nature, et *gnôsis*, connaissance) n. f. Science de la nature; connaissance des lois naturelles.

PHYSIOGRAPHE n. m. Celui qui s'occupe de physiographie.

PHYSIOGRAPHIE (*fi* — du gr. *phusis*, nature, et *graphein*, décrire) n. f. Science qui traite de l'ensemble des traits physiques extérieurs de la terre, des mouvements ou changements se produisant à la surface de la terre (courants, variations atmosphériques, etc.).

PHYSIOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la physiographie.

PHYSIOLOGIE (*ji* — du gr. *phusis*, nature, et *logos*, discours) n. f. Science des fonctions de la vie. ‖ *Physiologie cellulaire*, Physiologie de la cellule, étude des divers phénomènes vitaux qui ont lieu dans la cellule et qui résultent de réactions entre le cytoplasma et le milieu et entre le cytoplasma et le noyau. ‖ *Physiologie pathologique*, Etude du fonctionnement de l'organisme pendant la maladie; autrement dit, études des réactions morbides que les causes pathogènes déterminent dans l'économie. ‖ *Physiologie générale*, Etude de l'acte intime d'une fonction, indépendamment des divers mécanismes qui interviennent dans cette fonction. Syn. BIONOMIE.

— Littér. Etude d'un caractère considéré comme type, d'un état spécial et caractéristique : *La* PHYSIOLOGIE *du notaire, de l'épicier. La* PHYSIOLOGIE *du mariage*.

— ENCYCL. Etymologiquement, le mot *physiologie* signifie *histoire de la nature*, mais il est employé, depuis Haller, dans une acception plus restreinte. Il désigne la *science des phénomènes de la vie*. La vie est l'attribut d'un ensemble d'êtres qui forment le « règne vivant » avec ses deux divisions : règne animal et règne végétal. On la définit par un ensemble de propriétés qui n'existeraient pas, au moins au même degré, dans les corps bruts. C'est cet ensemble de propriétés essentielles qui forme l'objet d'étude de la *physiologie générale*. Cette énumération de propriétés s'est substituée pour la définition de la vie et des êtres vivants à l'hypothèse d'un « principe vital », admis autrefois par les vitalistes et les animistes. C'est l'étude des organismes considérés « dans leur activité », comme l'anatomie est l'étude des organismes considérés « au repos ». Ces deux sciences ont été longtemps confondues, cultivées par les mêmes savants, enseignées dans les mêmes livres et les mêmes chaires. Encore aujourd'hui, pour ce qui concerne les animaux inférieurs, l'étude anatomique et l'étude physiologique sont réunies sous le nom de *zoologie*.

La séparation de ces deux sciences, de leurs enseignements, de leurs chaires universitaires, de leurs laboratoires, a été réalisée au cours du XIXe siècle, d'abord en Allemagne, puis en France.

On sait que les sciences sont caractérisées par leur objet et par leur méthode. L'objet de la physiologie est l'explication des phénomènes de la vie, c'est-à-dire leur réduction aux lois générales des phénomènes naturels, physiques, chimiques, considérés comme plus simples. De là la définition, un peu étroite, donnée quelquefois de la physiologie : « la physique et la chimie des êtres vivants ». Sa méthode est la méthode expérimentale. Les règles de l'expérimentation en physiologie ont été formulées par Claude Bernard. Elles se résument à deux : le principe du *déterminisme physiologique* et la *méthode comparative*. Le déterminisme exclut de la considération du physiologiste la cause finale, la force vitale, le caprice de la nature vivante, c'est-à-dire les trois chimères à qui la médecine ancienne avait attribué le gouvernement des corps vivants, et qu'elle faisait intervenir à chaque instant dans l'explication des phénomènes. Le déterminisme substitue à ces fantômes capricieux la fatalité physico-chimique en vertu de laquelle un phénomène apparaît toujours lorsque les conditions matérielles de sa production sont réalisées.

La méthode comparative, règle pratique, oblige le physiologiste, afin d'éliminer ce qu'il y a d'inconnu dans l'organisation vitale, de procéder par séries d'expériences comparatives, c'est-à-dire telles que, de l'une à l'autre, une seule condition (celle dont on veut connaître l'effet) soit changée, *exteris paribus*.

Le premier physiologiste a été Galien, le célèbre médecin de Marc-Aurèle. Mais il a été surtout anatomiste. Son livre *De usu partium* a assigné ce but à la science : étant donné l'organe, connaître la fonction ou l'acte accompli par lui. Il déduisait, suivant les règles du bon sens, ce fonctionnement des organes de l'examen attentif de leur structure. Il n'était pas besoin d'expérimenter. C'est ce point de vue étroit et faux, en un certain sens, qui s'est perpétué jusqu'à notre temps et dont la dernière expression est aujourd'hui la physiologie cellulaire. L'organisme est un édifice composé de cellules : la cellule est l'organite ultime. La *physiologie cellulaire* cherche à fixer les fonctions de la cellule, comme la physiologie de Galien et de ses successeurs cherchait à connaître les fonctions des systèmes ou des organes. Mais la cellule est elle-même un organe complexe; et c'est dans les propriétés de la matière vivante, dans sa composition physique et chimique, qu'il faut poursuivre l'explication des phénomènes. La physiologie ne doit pas s'arrêter à la cellule : elle doit descendre jusqu'à la matière : elle ne doit pas être cellulaire, elle doit être moléculaire, suivant l'expression de J. Loeb et de l'école allemande. Au XVIe siècle, Realdo Colombo dispute à Michel Servet la découverte de la petite

circulation. William Harvey, au commencement du XVIIe siècle, est décidément un expérimentateur et découvre le mécanisme de la grande circulation. Jusqu'à lui, on se contentait de commenter Aristote et Galien, considérés comme des oracles. L'importance de la découverte de Harvey, c'est qu'elle révolutionne la méthode : elle rompt le vasselage scientifique; elle substitue au commentaire la libre recherche de la nature. Au XVIIIe siècle, les expérimentateurs se multiplient; Spallanzani, Haller, sont des physiologistes qui éclairent, l'un la fonction de digestion, l'autre la fonction du nerf par rapport à celle du muscle. Mais le grand nom de la physiologie moderne est celui de Lavoisier qui donne l'explication de la respiration et de la production de chaleur animale, réduit ces fonctions vitales à des actes chimiques, et établit les principes que Claude Bernard n'eut qu'à généraliser. Au XIXe siècle, les grands noms de la physiologie sont ceux de *Magendie*, mais surtout Claude Bernard et Pasteur, en France; de Johannes Müller, Du Bois Reymond, Heidenhain et C. Ludwig, en Allemagne. A partir de 1856, la physiologie a pris un développement énorme dans le monde entier. Les laboratoires se sont multipliés en Europe, Amérique, Australie. Des recueils périodiques nombreux font connaître les progrès quotidiens de cette science : en France, les « Archives de physiologie normale et pathologique » continuées par le « Journal de physiologie et de pathologie générales » et les comptes rendus de la Société de biologie; en Angleterre, « the Journal of Physiology »; un recueil du même nom en Amérique; les « Archives de biologie italienne »; en Allemagne, le « Centralblatt für Physiologie », les « Archiv für Anatomie und Physiologie » d'Engelmann; les « Archiv für die gesamte Physiologie » de Pflüger; en Suède, les « Scandinavischos Archiv für Physiologie ». Ce ne sont que les recueils principaux.

On distingue, dans la physiologie, diverses branches, dont la séparation d'ailleurs est le plus souvent arbitraire et artificielle. La *physiologie générale* est l'étude des phénomènes généraux de la vie, c'est-à-dire communs à tous les êtres vivants, animaux ou plantes. Elle établit que tous les êtres présentent une certaine unité de composition chimique (protoplasme albumineux); une unité d'organisation anatomique (constitution cellulaire); des propriétés vitales communes, à savoir : possession d'une forme typique qui s'acquiert et se conserve par des procédés analogues; propriété de nutrition; propriété de génération. Il y a ensuite un certain nombre de *physiologies spéciales* des diverses fonctions : physiologie spéciale de la digestion, de la circulation, de la respiration. Il y a les *physiologies spéciales* des divers êtres vivants et, d'abord la *physiologie végétale* qui fait pendant à la *physiologie animale* en bloc; puis la physiologie des différents animaux, *physiologie comparée*; puis la *physiologie humaine* dont l'enseignement appartient aux facultés de médecine. Enfin, la spécialisation peut porter sur la fonction la plus élevée de l'animalité, la fonction cérébrale ou psychique; de là, la physiologie psychologique ou la *psycho-physiologie*, qui a, de même, ses moyens de culture, ses adeptes, ses laboratoires, ses recueils particuliers.

Le nom de « physiologie » s'applique aussi aux ouvrages qui traitent de cette science ou de quelqu'une de ses branches. Aujourd'hui, en France, on peut signaler les traités de Laulanié, de M. Arthus, et surtout celui de J.-P. Morat et Doyon; en Belgique, celui de L. Fredericq et Nuel; en Angleterre, celui de A. Waller; en Italie, celui de Botazzi; en Allemagne, celui de Landois; en Suède, celui de R. Tigerstedt; en Amérique, celui de Chapman.

— Bibliogr. : Cl. Bernard, *Leçons sur les phénomènes de la vie commune aux animaux et aux végétaux* (1878), *De la physiologie générale* (1872), *Introduction à la médecine expérimentale* (1867); Hermann, *Handbuch der Physiologie* (Leipzig, 1878-1884); L. Landois, *Lehrbuch der Physiologie des Menschen* (10e édit. Berlin-Vienne, 1900); H.-C. Chapman, *Human Physiology* (Philadelphie, 1899); Aug. Waller, *Eléments de physiologie humaine* (Paris, 1898); Léon Frédéric et Nuel, *Eléments de physiologie humaine* (Gand et Paris); M. Foster, *Textbook of Physiology* (Londres, 1888); J.-P. Morat et M. Doyon, *Traité de physiologie* (1899-1900); F. Laulanié, *Eléments de physiologie* (1902); M. Arthus, *Eléments de physiologie* (1901).

Physiologie du goût ou *Méditations de gastronomie transcendante*, par Brillat-Savarin (1825), mélange de dissertations humoristiques ou gastronomiques et de recettes culinaires, assaisonnées d'anecdotes. Brillat-Savarin y expose la théorie du goût, analyse les saveurs, définit la gastronomie, démontre l'utilité des connaissances gastronomiques et le rôle que joue la table dans la vie sociale. La *Physiologie du goût* est précédée d'aphorismes dont quelques-uns sont restés usuels. Les animaux se repaissent, l'homme mange, l'homme d'esprit seul sait manger. — Dis-moi ce que tu manges, je te dirai ce que tu es. — La table est le seul endroit où l'on ne s'ennuie jamais pendant la première heure. — Ceux qui s'indigèrent ou qui s'enivrent ne savent ni boire ni manger. — Un dessert sans fromage est une belle à qui il manque un œil. — On devient cuisinier, mais on naît rôtisseur.

Physiologie du mariage ou *Méditation de philosophie éclectique sur le bonheur et le malheur conjugal*, par H. de Balzac (1828). D'après Balzac, il y aurait en France quatre à cinq cent mille femmes capables d'inspirer une passion; les autres ne comptent pas. Parmi ces femmes, combien sont vertueuses? Il explique pourquoi elles ne sauraient l'être, et c'est la première partie de son livre. Dans la seconde, s'adressant aux maris, il montre comment c'est leur faute s'ils sont trompés, et se met en devoir de faire leur éducation, d'ailleurs sans espoir de succès.

A vrai dire, Balzac ne prend pas son sujet au sérieux; le régime diététique auquel il veut que les maris soumettent leur femme n'est guère pour lui qu'une matière de plaisanteries, d'ailleurs assez lourdes. La *Physiologie du mariage*, qu'il écrivit à l'âge de vingt-neuf ans, manque de délicatesse et même d'observation. C'est, dit Sainte-Beuve, une macédoine de saveur mordante et gravelense.

Physiologie de l'amour moderne, par Paul Bourget (1891). Le livre parut avec ce sous-titre : *Fragments posthumes d'un ouvrage de Claude Larcher, recueillis et publiés par Paul Bourget son exécuteur testamentaire.* Il se compose d'articles détachés sans autre lien entre eux que leur rapport commun avec le sujet indiqué par le titre. Ces articles parurent dans la « Vie parisienne », à partir du mois de septembre 1888. Bourget avait déjà peint Claude Larcher, l'auteur prétendu de la *Physiologie*, et ses misérables amours avec l'actrice Colette Rigaud (v. MENSONGES), sa misogynie et son pessimisme. Après le départ de Colette pour la Russie, Larcher passe son temps dans un bar anglais à s'intoxiquer de whisky en compagnie de jockeys et de bookmakers. La brutalité et le cynisme qui s'étalent dans certaines *Méditations* du livre n'empêchent pas qu'il ne renferme un grand nombre de remarques vraiment pénétrantes. Et Bourget y a condensé, pour ainsi dire, la matière de bien des romans. Au reste, il ne faut rechercher dans la *Physiologie de l'amour moderne* rien qui ressemble à un traité, rien de méthodique ni même de suivi. Ce ne sont, l'auteur le dit lui-même, que propos de club ou de fumoir.

PHYSIOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui se rapporte à la physiologie. ‖ Se dit, par désinence, des fonctions qui s'accomplissent normalement : *Etat* PHYSIOLOGIQUE.

PHYSIOLOGIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière physiologique.

PHYSIOLOGISME (*jissm'* — rad. *physiologie*) n. m. Doctrine médicale, défendue par Broussais, qui considérait la maladie comme due à un trouble des propriétés vitales, sous l'influence de modifications internes ou externes.

PHYSIOLOGISTE (*jisst'*) n. m. Qui s'occupe de physiologie. ‖ Se dit, par désinence, des philosophes ou des penseurs qui n'invoquent que les causes naturelles, accessibles à l'observation et à l'expérience, pour expliquer les phénomènes de la vie et de la pensée.

— Adjectiv. : *Médecin* PHYSIOLOGISTE.

PHYSIOLOGUE (*logh'*) n. m. Se dit quelquef. pour PHYSIOLOGISTE.

PHYSIONOMÈTRE (de *physionomie*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Nom donné par Sauvage à un appareil qu'il avait inventé pour prendre l'empreinte des objets, et former ensuite des moules au moyen desquels on pouvait les reproduire sous leurs formes exactes.

PHYSIONOMIE (*mi* — du gr. *phusis*, nature, et *nomos*, loi) n. f. Ensemble des traits du visage; expression qui résulte de ces traits : PHYSIONOMIE *ouverte, sournoise.* ‖ Expression tranchée de la figure sous l'empire d'une émotion éprouvée : *Une* PHYSIONOMIE *joyeuse, effrayée.* ‖ Caractère spécial des traits d'une personne : *Manquer de* PHYSIONOMIE.

— Fig. Ensemble des caractères qui distinguent une chose des autres choses de même nature : *Le style est la* PHYSIONOMIE *de la pensée.* (Lamart.)

— Science qui s'occupe des lois de production, de succession et de relation des phénomènes de la nature.

— SYN. **Physionomie, air, mine.** V. AIR.

— ENCYCL. Comme l'ont montré Duchenne de Boulogne et Ch. Darwin, la *physionomie* résulte, d'une part, de l'harmonie ou des dispositions morphologiques des traits du visage et de l'action du système nerveux (sur la musculature, la circulation, etc.), et, d'autre part, de l'*association des habitudes utiles* et l'*antithèse*. V. ANTITHÈSE et PHYSIOGNOMONIE.

PHYSIONOMIQUE (*mik'*) adj. Qui a rapport à la physionomie : *Caractères* PHYSIONOMIQUES. *Expression* PHYSIONOMIQUE.

PHYSIONOMIQUEMENT (*ke*) adv. Au point de vue de la physionomie : PHYSIONOMIQUEMENT, *la caille se présente comme un type d'oiseau sédentaire.* (G. de Chorville.)

PHYSIONOMISTE (*misst'*) n. m. Celui qui se connaît en physionomie, qui est habile à juger du caractère par la physionomie : *Un* PHYSIONOMISTE *exercé.* ‖ Adjectiv. : *L'enfant est plus* PHYSIONOMISTE *que l'homme fait.*

— Bot. Nom donné aux botanistes qui, pour établir leurs systèmes de classification, n'ont égard qu'au port, à la physionomie des plantes.

PHYSIONOTYPE (de *physionomie*, et *type*) n. m. Instrument à l'aide duquel on réduit un tableau, ou fait un portrait d'après nature, en calquant, pour ainsi dire, sur l'original. ‖ Appareil avec lequel on moule en plâtre la figure d'une personne vivante. (On dit aussi PHYSIONOTRACE, et PHYSIOTRACE.)

PHYSIOTHÉRAPIE (*pi* — du gr. *phusis*, nature, et *thérapeia*, traitement) n. f. Traitement des maladies au moyen des agents naturels : eau, air, lumière, électricité, température, pression, et de leurs combinaisons normales : climat, altitude, etc. (Les moyens mécaniques, comme le massage, la gymnastique, les exercices méthodiques de plein air, certains sports, la trépidation, etc., sont aussi mis en œuvre par la thérapeutique physiothérapique.)

PHYSIOTHÉRAPIQUE (*pik'*) adj. Qui a rapport à la physiothérapie.

PHYSIQUE (*zik'* — du gr. *phusikos*; de *phusis*, nature) adj. Qui est matériel, corporel; qui se rapporte aux lois de la nature matérielle : *Causes* PHYSIQUES. *Douleur* PHYSIQUE.

— *Sciences physiques*, Celles qui ont pour objet l'étude de la nature, les propriétés des corps et des divers phénomènes qui résultent de leur action réciproque. ‖ *Propriétés physiques*, Celles que nous reconnaissons à l'aide de nos sens ou avec le secours des instruments, et qui tendent à déterminer ou à modifier l'état ou le mouvement des corps, mais non leur nature et leur composition.

— *Point physique*, Point matériel, par opposition au *Point mathématique*, qui n'est qu'un lieu sans étendue.

— Logiq. *Impossibilité physique*, Impossibilité selon l'ordre de la nature. ‖ *Certitude physique*. V. CERTITUDE.

— n. m. Corps, ensemble et disposition des organes, par opposition au moral; apparence extérieure, disposition des traits et proportion du corps : *Le* PHYSIQUE *influe sur le moral. Avoir un beau* PHYSIQUE.

— ANTON. **Moral.**

PHYSIQUE (*zik'* — du gr. *phusikó*, même sens; de *phusis*, nature) n. f. Science qui a pour objet l'étude des propriétés des corps et des lois qui tendent à modifier leur état ou leur mouvement sans modifier leur nature : *Les lois de la* PHYSIQUE. ‖ Ouvrage qui traite de cette science : La PHYSIQUE de Mallet.

— *Physique expérimentale*, celle qui est fondée sur l'expérience.

— *Physique mathématique*. Partie de la physique dans laquelle on traduit les lois physiques par des équations, de façon à traduire analytiquement ces lois, ce qui permet d'abord de les énoncer, ensuite de les coordonner.

— *Physique amusante*, Ensemble d'expériences de physique destinées à amuser les enfants. Syn. PRESTIDIGITATION.

— Bot. *Physique végétale*, Science des végétaux considérés dans leur rapport avec le monde extérieur.

— Enseign. Classe où l'on enseigne la physique.

— ENCYCL. La *physique* des anciens différait de la physique actuelle par ses limites et sa méthode. Elle se composait beaucoup plus de systèmes à priori que d'observations et d'expériences. Actuellement, la tâche du physicien se borne à constater et à représenter par des lois générales les modifications *passagères* qui se manifestent dans les corps sans en altérer la nature. Au contraire, le chimiste étudie les phénomènes qui changent d'une façon *permanente* les propriétés de la matière. Cependant, la ligne de démarcation entre la physique et la chimie tend à s'effacer : souvent leurs procédés, leurs instruments et parfois même leur champ d'action sont communs. Ces deux sciences tendent à se confondre bientôt pour constituer des branches voisines d'un tronc unique, la *mécanique moléculaire*.

Le partage de la physique en plusieurs grandes subdivisions (*pesanteur, chaleur, acoustique, optique, électricité, magnétisme, météorologie*) se justifiait autrefois, car on croyait chaque catégorie de phénomènes engendrée par un fluide spécial calorifique, lumineux, électrique, etc. Mais, aujourd'hui, cette classification semble surannée. A la clarté des incessantes découvertes, on aperçoit des liens insoupçonnés entre la lumière, l'électricité et le magnétisme, dont les manifestations diverses apparaissent comme les formes variées d'une même *énergie*, aux transformations pour nous encore mystérieuses. Il ne faudrait cependant pas pousser à l'extrême l'idée qu'en physique on fait découle immédiatement de tous les autres et, en attendant mieux, on doit garder les cloisons artificielles qui permettent un rangement commode des richesses accumulées. Quand surgissent des hôtes inattendus, tels que les rayons Rœntgen, on modifie au besoin ces échafaudages, nécessaires seulement jusqu'à l'achèvement de l'édifice.

— *Histoire de la physique*. La plus ancienne observation remonte à Thalès de Milet (600 ans environ av. J.-C.). On savait constata l'attraction qu'exerce l'ambre frotté sur les corps légers. Pythagore et ses disciples possédaient déjà certaines notions d'*acoustique*. Aristote émit des théories originales sur l'arc-en-ciel, les couronnes, les halos lunaires et solaires, la rosée et l'aurore boréale. Son contemporain Archytas inventa la vis et la poulie; au IIIe siècle av. notre ère, Archimède fonda la *statique* et l'*hydrostatique*, imagine la mouffle, la vis sans fin, l'aréomètre ou pèse-liqueur attribué parfois à Hypatie. Ctésibios construit des orgues hydrauliques, une pompe aspirante et une clepsydre. Son élève Héron d'Alexandrie utilise le premier la vapeur comme force motrice. Enfin, dans son *Optique*, le célèbre astronome Ptolémée (128-168) embrasse tous les phénomènes lumineux connus des Grecs.

Puis vint la période de décadence, à laquelle les travaux de Gober, Mohammed-ben-Musa, Albategnius, Alhazen et autres commentateurs arabes mettent un terme. L'Occident latin voit naître bientôt des physiciens. L'Auvergnat Gerbert, qui devint pape sous le nom de Sylvestre II (999), cultive avec succès les sciences physiques dont Albert le Grand et Roger Bacon se font, au XIIIe siècle, les ardents vulgarisateurs. Vers cette époque, se placent deux inventions importantes : les miroirs *étamés*, signalés pour la première fois par Vincent de Beauvais et les « lunettes à nez » ou *besicles*, qu'on doit probablement au Florentin Salvino degli Armati, mort en 1317. Au commencement du XIVe siècle, on voit aussi se généraliser l'usage de la *boussole*, grâce à Flavio Gioja d'Amalfi. Le XVe siècle n'a presque rien produit en physique. Léonard de Vinci découvrit cependant la *capillarité* et étudia les frottements. Au XVIe siècle, la pesanteur, l'optique et le magnétisme s'enrichissent. Le médecin italien Fracastoro indique la loi de la composition des forces (1538), Cardan s'attache surtout à appliquer les mathématiques à la physique, Stevin formule les propositions fondamentales de l'hydrostatique; Benedetti se rend compte de la force centrifuge, Maurolycus tente d'expliquer l'action du cristallin par les effets des lentilles de verre, Jansen invente le *microscope* (1590); l'Anglais Robert Norman signale l'inclinaison magnétique et Gilbert élabore son livre *De magnete* (1600), qui renferme les premières expériences scientifiques d'électricité et de magnétisme. Quant à Tycho-Brahé et à Képler, l'éclat de leurs découvertes astronomiques a fait oublier leurs travaux d'optique.

Avec Galilée, la physique moderne s'édifie. On lui doit en particulier une conception rigoureuse de l'inertie de la matière, le principe des vitesses virtuelles, les lois de la chute des corps, du pendule, du mouvement des projectiles; il posa, en outre, les bases de l'hydrodynamique, perfectionna la lunette astronomique, que venait de réaliser le Hollandais Lippershey. Galilée inventa aussi le *thermomètre*, mais c'est Hooke qui plaça le zéro au point de fusion de la glace, Halley qui indiqua la fixité de l'ébullition de l'eau et Renaldini qui construisit un thermomètre dont les degrés représentaient des accroissements égaux de chaleur. Descartes établit définitivement les lois de la réfraction et la théorie de l'arc-en-ciel dans sa *dioptrique*, puis Torricelli construit le *baromètre*, dont Pascal se sert peu après pour mesurer les hauteurs. Les recherches de ce dernier savant sur l'hydrostatique le conduisirent à imaginer sa *presse hydraulique*.

En cette même période, l'académie del Cimento, fondée à Florence par Léopold de Médicis (1657), contribue puissamment aux progrès des différentes branches de la physique, et Newton, à l'aide de l'*attraction universelle*, dévoile l'énigme de l'univers; il renouvelle l'optique, décomposition de la lumière en couleurs élémentaires, anneaux colorés, télescope à miroir, etc.). Le Danois Bartolin découvre la double réfraction du spath d'Islande et Grimaldi la diffraction (1665); Rœmer mesure la vitesse de la lumière, Huygens édifie la théorie des ondulations, qui devait remplacer définitivement l'hypothèse newtonienne de l'émission. Mariotte trouve la loi de variation du volume d'un gaz sous l'influence d'une pression extérieure. Tandis qu'Otto de Guericke invente la *machine pneumatique*, perfectionnée bientôt par Boyle, Amontons construit un hygroscope, Hooke imagine l'anémomètre, Wren et Wallis énoncent les lois du choc, Papin construit, outre son autoclave, la première ébauche de la *machine à vapeur*, que Worcester, Savery, Newcomen rendent pratique.

Moins brillant que l'âge précédent, le XVIIIe siècle ne fut cependant pas stérile pour la physique. L'acoustique s'établit

sur des bases solides : Sauveur ébauche la théorie des cordes vibrantes, que perfectionnent successivement les mathématiciens Taylor, Daniel Bernoulli, Euler et d'Alembert. Dufay observe les attractions et les répulsions électriques, que Coulomb mesure plus tard au moyen de sa *balance de torsion*; Muschenbroek invente la *bouteille de Leyde* (1746); Franklin démontre l'analogie de la foudre et du fluide électrique (1752); Galvani remarque les actions que le contact de deux métaux fait naître entre les nerfs et les muscles d'une grenouille, et cette expérience amène Volta à la découverte de la *pile* (1800), origine de l'électricité *dynamique*. Avec Black, Wilke, Lavoisier et Laplace, la notion de *chaleur spécifique* s'introduit, et la *calorimétrie* prend naissance. Les frères Montgolfier parviennent à lancer un *aérostat* dans les airs, et bientôt Pilâtre de Rozier exécute la première ascension en ballon (1783). Dollond réalise l'*achromatisme* des lentilles. Bouguer crée la *photométrie*, Lieberkuhn, de Berlin, construit le microscope solaire et 's Gravesande, l'héliostat.

Enfin, au cours du XIXe siècle, le domaine de la physique s'agrandit considérablement. De nouvelles acquisitions viennent modifier les idées antérieurement reçues, mais, néanmoins, l'ensemble des faits observés se coordonne, les lois se précisent, les théories se généralisent, les applications se multiplient.

Au moyen de la pile, Carlisle et Nicholson décomposent l'eau (1801); Davy isole le potassium et le sodium (1807). Puis, successivement, de nombreux chercheurs s'attachent à perfectionner ou à modifier l'invention de Volta (Jules de Zamboni, de Daniell, de Grove et de Bunsen, *accumulateur* de Planté, etc.); Wollaston démontre l'identité des électricités statique et dynamique; Œrsted observe la déviation d'une aiguille aimantée par un courant (1819); peu après, Ampère découvre les actions mutuelles des courants et Seebeck les phénomènes thermo-électriques, auxquels A. C. Becquerel assigne des lois. La relation existant entre l'intensité du courant d'une pile et la résistance de son circuit se trouve établie expérimentalement par Pouillet, et mathématiquement par Ohm. Faraday découvre l'*induction* (1831) et formule, peu après, les lois de l'électrolyse. W. Thomson imagine un *électromètre* et un *galvanomètre* très sensibles. Maxwell édifie sa théorie électromagnétique de la lumière, que Hertz confirma plus tard.

Jacobi, de Saint-Pétersbourg, et T. Spencer, de Londres, posèrent les principes de la *galvanoplastie*, dont Elkington (1840) et Ruolz (1841) se servirent pour argenter ou dorer les objets. La *télégraphie électrique* naît avec Steinheil à Munich, Wheatstone à Londres, Bréguet à Paris, Morse et Hughes en Amérique (1837-1838), puis se perfectionne, surtout avec Baudot, Pollak, Virag et Mercadier, tandis que l'Italien Marconi, mettant à profit les travaux de Hertz et Branly, imagine un système de *télégraphie sans fil* (1897). Graham Bell invente le *téléphone* (1877) et Gramme réalise la première *dynamo* pratique (1871). Pour l'électricité s'ouvre alors la période industrielle : Jablochkoff et Edison l'appliquent à l'éclairage, Siemens à la traction, Moissan, Cowles, Héroult et Minet aux opérations métallurgiques; Marcel Deprez trouve le moyen de transporter à distance une force mécanique provenant d'une chute d'eau, d'une machine à vapeur ou de l'électricité elle-même.

Gauss, Humboldt et, plus près de nous, Mascart, s'occupent du *magnétisme terrestre*, dont ils perfectionnent les méthodes d'observation. Ewing découvre l'*hystérésis* (1882) et Maxwell le changement de dimensions produit par l'aimantation ou *magnétostriction*, dont le Japonais Nagaoka a repris l'étude (1900). La *Société météorologique* de France, fondée à Paris en 1852, par Martins et Rendu, publie d'intéressants mémoires sur la physique du globe.

L'acoustique s'enrichit méthodiquement. Chladni observe les plaques vibrantes; Colladon, Sturm, Regnault, Violle et Vautier déterminent la vitesse du son; Cagniard de La Tour et Seebeck imaginent des *sirènes*; Edison enregistre et reproduit la voix humaine par le *phonographe*, tandis qu'Hughes perçoit, à l'aide du *microphone*, les plus faibles bruits. Lissajous étudie optiquement les intervalles musicaux. Helmholtz et Kœnig analysent, au moyen de *résonateurs*, les vibrations complexes.

Sadi Carnot, en énonçant les relations qui existent entre la chaleur et le travail (1824), jette les assises d'un nouvel édifice, la *thermodynamique*, que W. Thomson, Mayer, Clausius, Joule, Hirn et G. Lippmann contribuent à édifier solidement. A la suite des recherches de Despretz, Pouillet, Dulong, Petit et Faraday, on vit que la loi de Mariotte n'est qu'approchée, puis, en 1877, Cailletet et Pictet liquéfient les gaz, alors réputés comme permanents. James Dewar solidifie même l'hydrogène.

Enfin la physique moléculaire se développe, grâce aux nouvelles notions qui s'introduisent dans la science et aux phénomènes curieux qu'on découvre : *osmose* (Dutrochet, Dutrunfaut, Graham, Van t'Hoff), lois de l'*élasticité* (Wertheim, de Saint-Venant, Fresca, Warburg); expériences et théories relatives à la *capillarité* (Laplace, Plateau, Van der Mensbrughe); *point critique* (Andrews et Van der Waals, *binométrie*, *cryoscopie* (Raoult : hypothèses sur la *matière radiante* (Crookes), constitution des *alliages* (Le Chatelier, Behrens, Robert-Austen, Osmond); *rigidité des liquides* (Schwedoff), etc.

Fizeau, Foucault et Cornu mesurent la *vitesse de la lumière* par des méthodes terrestres. Malus découvre la polarisation par réflexion. Fresnel, immortalisé par multipliant les expériences et les calculs, achève et couronne vement la *théorie des ondulations*, que ses successeurs Biot, Arago, Hamilton, Brewster, Pasteur, Grandjean, graduellement le champ de l'optique physique. Fraunhofer observe les *raies* du spectre solaire; Bunsen et Kirchhoff créent la féconde méthode de l'*analyse spectrale*. Wollaston et Ed. Becquerel décèlent les radiations *violettes*, tandis que Fizeau (1847) et H. Rubens (1901) portent leur attention sur la partie *infra rouge* du spectre. Signalons aussi quelques applications importantes de l'optique que le XIXe siècle vit éclore : d'abord la *photographie*, due à la collaboration de Niepce et de Daguerre (1839); puis la reproduction des objets avec leurs couleurs naturelles (Lippmann, 1891) et celle des personnages avec la succession de leurs mouvements par le *cinématographe* des frères Lumière. Grâce aux merveilleux rayons X, Röntgen arrive à la *photographie de l'invisible* (1895). Enfin, plus récemment, H. Becquerel, G. Lebon, Ch. Henry, M. et Mme Curie démontrèrent que certains corps émettent des radiations capables de traverser également les substances opaques.

— Bibl. Helmholtz, *die Lehre von den Tonempfindungen* (Brunswick, 1862); Blaserna, *Théorie du son* (Paris, 1878); Tyndall, *la Chaleur mode de mouvement*; Berthelot, *Essai de mécanique physique* (Paris, 1879); Newton, *Lectiones opticæ* (Londres, 1669-1871); Newton, *Optics* (Londres, 1708); Huygens, *Traité de la Lumière* (Leyde, 1690); Descartes, *Dioptrices* (Amsterdam, 1687); Fresnel, *Œuvres compl.*, 3 vol. (Paris, 1866-1870); Helmholtz, *Optique physiologique*, trad. franç. (Paris, 1867); Mascart, *Traité d'Optique*, 3 vol. (Paris, 1888); Poincaré, *Théorie mathématique de la Lumière*, 2 vol. (Paris, 1889-1893).

Physique (NOUVELLES CONSIDÉRATIONS SUR LES RAPPORTS DU PHYSIQUE ET DU MORAL DE L'HOMME), par Maine de Biran. En traitant ce sujet mis au concours par l'académie de Copenhague en 1810, Maine de Biran est resté fidèle à la doctrine exposée par lui dans ses mémoires sur *l'Influence de l'habitude* et sur *la Décomposition de la pensée* : le moi et le non-moi sont indissolublement unis dans le sentiment de l'effort, qui donne, en même temps que la notion du sujet agissant, la notion du monde extérieur ou de la résistance. « C'est la séparation réelle ou possible de l'âme et du corps qui est le mystère », et non leur union. Il est vain de chercher à expliquer les faits psychologiques par des faits biologiques : les facultés de l'esprit humain ne doivent pas être confondues avec les « propriétés matérielles », les « fonctions organiques ou vitales »; on ne peut connaître ces facultés que par la conscience réfléchie.

Physique d'Aristote (Περὶ φυσικῆς ἀκροάσεως, ἢ περὶ φυσικῶν ἀρχῶν). L'authenticité de cet ouvrage n'a jamais été contestée sérieusement. Cependant Krause aprétendu que le livre VII est apocryphe et il semble que ce livre soit au moins une digression. Aristote lui-même divisait son ouvrage en deux parties : les quatre ou cinq premiers livres étaient dénommés plus spécialement *Traité des principes*, et, les trois ou quatre derniers, *Traité du mouvement*. La nature est un principe de mouvement et le mouvement est l'acte imparfait du mobile en tant que tel. Le mouvement est un des quatre modes du *changement*, qui peut être soit local, soit quantitatif, qualificatif ou essentiel; mais le changement local ou mouvement est indispensable à la production des trois autres (liv. I, II et VIII). Le mouvement est l'effet immédiat d'une cause efficiente, mais celle-ci est subordonnée à une cause formelle et à une cause finale et requiert une quatrième cause : la cause matérielle (liv. I et II). Le mouvement ne peut être infini qu'en puissance; aussi, quand on admet l'infinité du temps, la divisibilité à l'infini des grandeurs, la génération et la destruction illimitées et l'illimitation de la pensée (liv. III), faut-il avoir en vue la possibilité et non la perfection. L'espace est la limite intérieure du corps ambiant : il n'est donc pas une réalité et, étant limité immobile du contenant, il n'est pas infini; le temps est le nombre du mouvement; en tant que « nombre nombrant », son existence dépend de celle de l'âme (liv. IV). Enfin, le mouvement premier requiert (liv. VIII) un moteur immobile, dernier terme des moteurs mus, mais se pouvant se mouvoir lui-même sans contradiction.

PHYSIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière physique, matérielle, corporelle : *L'homme est organisé* PHYSIQUEMENT *pour vivre en société.* ‖ Selon les lois immuables de la nature : *Chose* PHYSIQUEMENT *impossible.*

PHYSOCARPE (du gr. *phusa*, vessie, et *karpos*, fruit) adj. Bot. Qui a des fruits vésiculeux.

PHYSOCÉPHALE (*sé* — du gr. *phusa*, vent, et *képhalè*, tête) n. m. Pathol. Emphysème de la tête. (Peu us.)

PHYSODINE n. f. Chim. Composé $C^{19}H^{10}O^{5}$, extrait du *parmella ceratophylla.*

PHYSOÏDE (du gr. *phusa*, vessie, et *eidos*, aspect) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une vessie. (Peu us.)

PHYSOMÉTRIE (*trî* — du gr. *phusa*, vent, et *métra*, matrice) n. f. Pathol. Distension de la matrice par des gaz. ‖ On dit aussi PHYSOMÈTRE. (Peu us.)

PHYSOPHORE n. m. Zool. Genre de siphonophores, type de la famille des *physophoridés*, répandues dans presque toutes les mers.

— Adjectiv. Bot. *Calice physophore*, Celui qui se renfle en globe sur les fruits, quand ceux-ci se développent.

— ENCYCL. Zool. Les *physophores* sont de véritables colonies animales, en forme de grappe, à teintes vives, qui nagent en pleine mer, laissant flotter des tentacules et de longs filaments sous leur partie supérieure, composée de cloches transparentes. Le *physophora hydrostotica* est répandu dans les mers d'Europe.

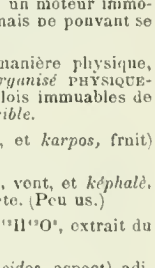

Physophore.

PHYSOPHORIDES n. m. pl. Sous-ordre de siphonophores, comprenant les *physophores* et formes voisines, réparties dans les cinq familles des *athorybiadés*, *physophoridés*, *agalmidés*, *apoléniadés* et *rhizophysidés*. — *Un* PHYSOPHORIDE.

PHYSOPHORIDÉS n. m. pl. Famille de siphonophores *physophoridés*, renfermant les *physophores* et genres voisins. — *Un* PHYSOPHORIDE.

PHYSOPODE n. m. Genre de combrétacées, compronant des arbrisseaux grimpants, à feuilles opposées ou alternes, à fleurs en grappes, propres à la Réunion.

PHYSOSPASME (*spasm'* — du gr. *phusa*, vent, et de *spasme* n. m. Pathol. Distension des intestins produite par leur resserrement spasmodique.

PHYSOSPASMODIQUE (*spass, dik'*) adj. Qui a rapport au physospasme : *Accidents* PHYSOSPASMODIQUES.

PHYSOSPERME (*spèrm'*) n. m. Genre d'ombellifères, dont on connaît quelques espèces d'Asie et d'Europe. (En France, on cultive dans les jardins le *physosperme aquilegifolium.*)

PHYSOSTÉGIE (*stéjî*) n. f. Genre de labiées comprenant des herbes vivaces souvent très grandes, à fleurs roses en grands épis terminaux d'un beau rouge pourpre ou rose, dont on connaît trois espèces originaires de l'Amérique du Nord, quelques-unes cultivées en Europe, sur les terres légères.

PHYSOSTIGMA (*stigh*) n. m. Genre de légumineuses, dont une espèce, le *physostigma vénénenx*, plante vivace à tige volubile, grimpante, à feuilles alternes, à fleurs rouge pourpre, produit la *fève de Calabar*. V. FÈVE.

PHYSOSTIGMINE n. f. Chim. Syn. de ÉSÉRINE.

PHYSOSTOMES (*stom'*) n. m. pl. Ordre de poissons téléostéens, comprenant ceux dont les nageoires ont des rayons mous, dont les branchies sont pectinées, et qui possèdent en général une vessie natatoire avec canal aérien. — *Un* PHYSOSTOME.

— ENCYCL. Les *physostomes* actuels correspondent en partie aux malacoptérygiens de Cuvier, à l'exception des subrachiens, aujourd'hui appelés anacanthines, et se divisant en deux grands groupes : 1° *physostomes abdominaux*, pourvus de nageoires ventrales, vingt-cinq familles : *siluridés, characinidés, haplochitonidés, sternoptychidés, scopelidés, stromatidés, salmonidés, percopsidés, galaxidés, mormyridés, gymnarchidés, ésocidés, umbridés, scomberésocidés, cyprinodontidés, héteropygiidés, cyprinidés, gonorhynchidés, hyodontidés, ostéoglossidés, clupéidés, chirocentridés, alépocéphalidés, notoptéridés, halosauridés*; 2° *physostomes apodes*, dépourvus de nageoires ventrales, trois familles : *gymnotidés, symbranchidés, murenidés*. On rattache aux physostomes les *pégasidés* qui font le passage aux lophobranches.

PHYSOTHORAX (*rakss* — du gr. *phusa*, vent, et de *thorax*) n. m. Pathol. Accumulation de gaz dans la poitrine.

PHYT ou **PHYTO**, préfixe qui signifie plante, végétal, et qui est tiré du grec *phuton*, même sens.

PHYTALIDES. Antiq. gr. Famille sacerdotale de l'Attique, vouée surtout au culte de Déméter. V. PHYTALOS.

PHYTALOS. Mythol gr. Héros athénien, éponyme de la famille sacerdotale des Phytalides. Ce personnage, dont le nom se rattache au radical de *phyton* (plante), était l'un des nombreux héros qui personnifiaient les progrès de l'agriculture; il présidait spécialement à la plantation des figuiers. A Phytalos se rattachait la famille sacerdotale des Phytalides, voués au culte de Déméter, et chargés de présider aux purifications pour meurtre involontaire.



Phytécie (gr. d'un tiers).

PHYTANTHRACE (*trass* — du préf. *phyt*, et du gr. *anthrax*, charbon) n. m. Charbon minéral d'origine végétale.

PHYTÉCIE (*sî*) n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la famille des cérambycidés, répandus dans les régions chaudes et tempérées. (Les *phytécies* sont de petites saperdes allongées, plus ou moins cylindriques. La *phytœcia cœrulescens*, bleu verdâtre, est commune aux environs de Paris.)

PHYTÉLÉPHAS (*fass*) n. m. Genre de palmiers, tribu des arécées.

— ENCYCL. Les *phytélephas* sont des plantes arborescentes, à longues feuilles pinnées, à fleurs hermaphrodites polygames ou dioïques, réunies en grand nombre sur des spadices simples. On en connaît trois espèces, du Pérou et de la Colombie : la plus célèbre est le phytélephas à gros fruits (*phytelephas macrocarpa*), élégant arbrisseau connu sous le nom d'*arbre à ivoire*, qui croît dans les forêts, sur le bord des eaux, et dont le fruit, dit souvent « tête de nègre », est formé de drupes anguleuses, connues dans l'industrie sous le nom d'*ivoire végétal* ou de *corozo*; on en fait des boutons, des pommes de parapluie et de canne, etc. V. ces mots.

PHYTÉLÉPHASIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble au phytélephas.

— n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre *phytélephas*. — *Une* PHYTÉLÉPHASIÉE.

PHYTEUMA n. m. Genre de campanulacées, comprenant des herbes vivaces, à fleurs réunies en épis ou en capitules. (On en connaît cinquante espèces, qui croissent dans les pays tempérés de l'ancien monde; plusieurs sont connus sous le nom de *raiponce*, en particulier les *phyteuma orbiculaire* et *spicatum*, qui se rencontrent en France.)

PHYTO (du gr. *phuton*, plante), préfixe entrant dans la composition de nombreux mots scientifiques.

PHYTOBIOLOGIE (du préf. *phyto*, et de *biologie*) n. f. Science biologique des plantes.

PHYTOBIOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la phytobiologie : *Essais* PHYTOBIOLOGIQUES.

PHYTOBLASTE (*blasst'* — du préf. *phyto*, et du gr. *blastos*, germe) n. m. Terme employé par certains botanistes pour désigner le corps protoplasmique de la cellule végétale vivante. V. CELLULE, PLASTIDE, PROTOPLASMA, etc.

PHYTOCHIMIE (du préf. *phyto*, et de *chimie*) n. f. Chimie végétale.

PHYTOCHIMIQUE (*mik'*) adj. Qui a rapport à la phytochimie : *Analyses* PHYTOCHIMIQUES.

PHYTOCHLORINE n. f. Chim. Syn. CHLOROPHYLLE.

PHYTOCHROME n. f. Chim. Syn. de CHLOROPHYLLE.

PHYTOCOLLITE n. f. Minér. Variété gélatineuse de lignite.

PHYTOCORIS (*riss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des capsidés, comprenant des punaises à longues pattes fines, à couleurs vives et tranchées, répandues un peu partout.

PHYTOCRÈNE n. m. Genre de térébinthacées.

— ENCYCL. Les *phytocrènes* sont des arbrisseaux grimpants, à feuilles alternes, à fleurs dioïques, réunies en petites capitules axillaires, à fruit drupacé. (On en connaît plusieurs espèces, des pays tropicaux d'Asie et d'Afrique.)

PHYTOCRÉNÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble au *phytocrène*.

PHYTOCRÉNÉES n. f. pl. Tribu de plantes dicotylédones dialypétales superovariées, de la famille des térébinthacées, dont le genre *phytocrène* est le type. — *Une* PHYTOCRÉNÉE.

PHYTOCYSTE (*sisst'* — du préf. *phyto*, et du gr. *kustis*, vessie) n. m. Terme employé par certains botanistes pour désigner la membrane cellulosique qui entoure généralement le corps protoplasmique de la cellule végétale.

PHYTODEME n. m. Plante sur laquelle on a greffé plusieurs espèces différentes qui gardent, malgré leur réunion, leur individualité.

PHYTOGÈNE (*jèn'*) — du préf. *phyto*, et du gr. *génos*, génération) adj. Qui est produit ou engendré par des végétaux.
— Géol. *Terrains phytogènes*, Terrains produits par l'accumulation de débris végétaux.
— Minér. *Substances phytogènes*, Classe de combustibles dont l'origine est végétale.

PHYTOGÉNÈSE (*jé* — du préf. *phyto*, et du gr. *génésis*, formation) n. f. Système, dû à Schleiden, et suivant lequel le noyau cellulaire est l'élément primordial duquel naissent les cellules dans le cours du développement individuel des plantes. (Ce système fut ruiné par les recherches de Max Schultze et de O. Hertwig.)

PHYTOGÉNÉSIE (*jé. zi* — rad. *phytogénèse*) n. f. Bot. Germination, végétation d'une plante.

PHYTOGÉOGRAPHIE (du préf. *phyto*, et de *géographie*) n. f. Science de la distribution des plantes sur la terre.

PHYTOGNOMONIQUE (*nik'* — du préf. *phyto*, et du gr. *gnômonikê*, connaissance) n. f. Partie de la botanique qui traite du port des végétaux.

PHYTOGRAPHE n. m. Celui qui s'occupe de phytographie, qui écrit sur la phytographie.

PHYTOGRAPHIE (*fi* — du préf. *phyto*, et du gr. *graphein*, écrire) n. f. Partie de la botanique qui a pour but d'enseigner l'art de décrire les formes végétales.

PHYTOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la phytographie : *Description* PHYTOGRAPHIQUE.

PHYTOÏDE (du préf. *phyto*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Hist. nat. Qui a l'aspect d'une plante. (Peu us.)

PHYTOLACCACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones apétales superovariées. — *Une* PHYTOLACCACÉE.
— Encycl. Les *phytolaccacées* sont des arbres, des arbrisseaux ou des herbes ligneuses, à feuilles isolées, à fleurs hermaphrodites ou unisexuées, souvent colorées, réunies en épis ou en grappes. Le fruit est une baie dont on retire une matière colorante rouge. On en connaît soixante espèces tropicales, réparties dans dix-sept genres.

PHYTOLACCÉES (*lak'-sé*) n. f. pl. Tribu de la famille des *phytolaccacées*, caractérisée par des fleurs hermaphrodites multicarpellées, ayant pour type le genre *phytolaque*. — *Une* PHYTOLACCÉE.

PHYTOLACCIQUE (*lak'-sik'*) adj. Se dit d'un acide gommeux, dont le sel potassique existe dans les fruits de plusieurs plantes du genre phytolaque.

PHYTOLAQUE (*lak'*) n. m. Genre de *phytolaccacées*.
— Encycl. Les *phytolaques* (phytolacca) sont des herbes parfois ligneuses, à feuilles entières et alternes, à fleurs petites, réunies en grappes. On en connaît plusieurs espèces des régions tropicales ou subtropicales; les plus connues sont : le *phytolaque decandre*, nommé encore *raisin d'Amérique*, *herbe à la laque*, etc., qui se cultive aujourd'hui dans l'Europe cotière. Sa racine est employée comme purgative et émétique sous le nom de *méchoacan*; ses fruits donnent une belle couleur rouge qui sert à falsifier les vins; leur teinture alcoolique à forte dose est narcotique. Le *phytolaque esculenta* fournit aux Américains de jeunes pousses alimentaires; le *phytolaque dioïque*, qui croît rapidement et peut atteindre de grandes dimensions, est recherché dans les pays méditerranéens pour son ombrage; il décore les promenades en Espagne.

PHYTOLITHE (du préf. *phyto*, et du gr. *lithos*, pierre) n. f. Bot. Nom donné par les auteurs anciens aux végétaux fossiles. ‖ Nom donné à des concrétions pierreuses, qu'on trouve dans certaines plantes.
— Paléont. Pierre sur laquelle on trouve des empreintes de plantes.

PHYTOLITHOLOGIE (*ji* — de *phytolithe*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Partie de la botanique qui traite de l'étude des végétaux fossiles.

PHYTOLITHOLOGIQUE (*jik'*) adj. Bot. Qui concerne la phytolithologie.

PHYTOLITHOLOGISTE (*jisst'*) n. m. Naturaliste qui cultive la phytolithologie.

PHYTOLOGIE n. f. Syn. de BOTANIQUE.

PHYTOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui appartient ou qui se rapporte à la phytologie : *Essais* PHYTOLOGIQUES.

PHYTOLOGISTE n. m. Syn. de BOTANISTE. ‖ On dit aussi PHYTOLOGUE.

PHYTOMÉTRIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères géomètres, renfermant les phalènes, telles que les *orenties*, *hibernies*, etc. — *Un* PHYTOMÉTRIDÉ.

PHYTOMORPHIQUE (*fik'*) adj. Qui se rapporte au phytomorphisme.

PHYTOMORPHISME (*fissm'* — du préf. *phyto*, et du gr. *morphê*, forme) n. m. Doctrine sur les formes des plantes ou de leurs parties.

PHYTOMYZE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, tribu des oscinidés, régions tempérées de l'hémisphère boréal. (Ce sont de petites mouches à abdomen allongé, jaunes, fauves ou brunes. Une espèce de France [*phytomyza geniculata*] est très nuisible dans les jardins et les potagers.)

PHYTON n. m. Bot. Nom donné à l'individualité morphologique hypothétique, constituée par la feuille et le secteur de la tige d'où elle provient.
— Encycl. La feuille peut être considérée comme l'épanouissement des éléments vasculaires de la tige ou comme un membre indépendant : on admet aujourd'hui la première hypothèse, qui semble être confirmée par la course des faisceaux foliaires, la décurrence foliaire, etc. Par suite, la tige ne serait plus homogène, mais serait formée d'une suite de *phytons*.

PHYTONOMIE (*mi* — du préf. *phyto*, et du gr. *nomos*, loi) n. f. Etude des lois de la végétation.

PHYTONOMIQUE (*mik'*) adj. Qui appartient à la phytonomie : *Connaissances* PHYTONOMIQUES.

PHYTONYMIE (*mi* — du préf. *phyto*, et du gr. *onuma*, nom) n. f. Etude des noms donnés aux plantes; nomenclature botanique.

PHYTONYMIQUE (*mik'*) adj. Qui appartient à la phytonymie : *Méthode* PHYTONYMIQUE.

PHYTONYMPHIE (*nin-fi* — du préf. *phyto*, et du gr. *numphia*, fiançailles) n. f. Première apparition des fleurs d'une plante.

PHYTOPATHOLOGIE (du préf. *phyto*, et de *pathologie*) n. f. Etude ou description des maladies des plantes.

PHYTOPHAGE (*faj'* — du préf. *phyto*, et du gr. *phageia*, manger) adj. Se dit des animaux qui se nourrissent de matières végétales.
— n. m. pl. Sous-ordre d'insectes coléoptères, comprenant les *chrysomèles* et autres formes à régime végétal, que les anciens auteurs réunissaient sous le nom commun de *cycliques*. — *Un* PHYTOPHAGE.
— Encycl. Les *phytophages*, auxquels certains auteurs réunissent aujourd'hui les longicornes (cérambycidés), se divisent en deux grandes familles : *chrysomélidés* et *bruchidés*. De taille médiocre ou petite, ils se caractérisent par les pièces paires de la tête et du sternum, non directement soudées sur la ligne médiane du corps et leurs tarses, tous de cinq articles, dont le pénultième, presque toujours rudimentaire, semble confondu avec le dernier. L'agriculture compte de nombreux ennemis parmi ces coléoptères, dont les larves rongent les tiges, les feuilles des plantes.


Phytopte.

PHYTOPHTIRES n. m. pl. Sous-ordre d'insectes hémiptères, comprenant les cochenilles (*coccidés*), les pucerons (*aphididés*) et les psylles (*psyllidés*). — *Un* PHYTOPHTIRE.

PHYTOPTE n. m. Entom. Genre d'acariens, type de la famille des *phytoptidés*, comprenant de nombreuses espèces, répandues surtout dans les pays tempérés. (Ce sont de minuscules acarus allongés, qui produisent par leurs piqûres des galles sur les végétaux qu'ils attaquent. Une espèce très nuisible à la vigne est le *phytoptus vitis*, qui produit la maladie appelée *érinose*.)


Phytose (gr. 8 fois).

PHYTOPTIDÉS n. m. pl. Famille d'acariens, renfermant les *phytoptes* et genres voisins. — *Un* PHYTOPTIDE.

PHYTOSE n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, répandus dans l'hémisphère boréal. (Ce sont de petits staphylins allongés, assez plats, qui vivent au bord de la mer, dans le sable. Le *phytosus nigriventris* est commun sur les côtes de France.)

PHYTOSTÉRINE (*sté*) n. f. Composé azoté $C^{29}H^{44}O,H^2O$, qui paraît être l'homologue supérieur de la cholestérine, identique avec la paracholestérine, et qui a été retiré des pois et de la fève de Calabar au moyen de l'éther. (La phytostérine fond à 132°.)

PHYTOTAXIE n. f. Syn. de TAXONOMIE.

PHYTOTECHNIE (*tèk'-ni* — du préf. *phyto*, et du gr. *tekhnê*, art) n. f. Partie de la botanique qui apprend à distinguer et à classer les plantes. ‖ Science des usages des végétaux, dans l'industrie et l'économie domestique.

PHYTOTECHNIQUE (*tèk'-nik'*) adj. Qui appartient à la phytotechnie : *Méthode* PHYTOTECHNIQUE.


Phytotome.

PHYTOTOCIE (*si* — du préf. *phyto*, et du gr. *tokos*, accouchement) n. f. Modification que le pistil d'une plante éprouve par la fructification.

PHYTOTOME n. m. Genre d'oiseaux passereaux, type de la tribu des *phytotominés*, propres à l'Amérique du Sud. (Les phytotomes sont des cotingas de taille médiocre, de couleurs souvent brillantes. Le *phytotoma rara* vit au Chili.)

PHYTOTOMIE n. f. Bot. Syn. de ANATOMIE VÉGÉTALE.

PHYTOTOMINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des cotingidés, renfermant le seul genre *phytotome*. — *Un* PHYTOTOMINÉ.

PHYTOTOMIQUE (*mik'*) adj. Bot. Qui appartient à la phytotomie : *Méthode* PHYTOTOMIQUE.

PHYTOTOMISTE (*misst'*) n. m. Bot. Celui qui s'occupe de phytotomie, d'anatomie végétale.

PHYTOTRAUMATIE (*tro, ti* — du préf. *phyto*, et du gr. *trauma*, *atos*, blessure) n. f. Etude des phénomènes qu'offrent les plaies faites aux plantes.

PHYTOTROPHIE (*fi* — du préf. *phyto*, et du gr. *trophê*, nourriture) n. f. Nutrition des plantes.

PHYTOTROPIE (*pi* — du préf. *phyto*, et du gr. *tropos*, changement) n. f. Art de changer, d'altérer les formes naturelles des plantes.

PHYTOTYPOLITHE (du préf. *phyto*, et du gr. *tupos*, empreinte, et *lithos*, pierre) n. f. Nom donné par les anciens auteurs aux empreintes de végétaux fossiles.

PHYTOZOAIRE (*zo'r* — du préf. *phyto*, et du gr. *zôon*, animal) n. m. Se dit des animaux inférieurs dont la structure rappelle celle des végétaux.

PHYTURGIE (*ji* — du préf. *phyto*, et du gr. *ergon*, ouvrage) n. f. Culture des plantes, art de les cultiver. (Inus.)

PHYXÉLIDE n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des curculionidés, comprenant des charançons de l'Amérique du Nord.

PI n. m. Gramm. gr. Nom de la seizième lettre de l'alphabet grec, qui répond au P français. ‖ Signe numérique indiquant le seizième rang.
— Géom. Signe abréviatif de *périphérie*, circonférence, qui a été adopté pour représenter le rapport du diamètre à la circonférence : v. CIRCONFÉRENCE : *La circonférence est égale à* $2\pi R$, *l'aire du cercle à* πR^2, *la surface de la sphère à* $4\pi R^2$, *le volume de la sphère à* $\frac{\pi D^3}{6}$.

$\Pi\pi$
1 2
Pi : 1. Majuscule; 2. Minuscule.

— Musiq. Sorte de chalumeau siamois, au son très aigu.

PIA n. m. ‖ *Paille de pia*, Nom commercial d'une paille d'un palmier, le *tacca pinnatifitida*, et que l'on exporte de Tahiti pour la fabrication de certains chapeaux de paille.

PIA, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 5 kilom. de Perpignan 1.953 hab. Restes d'un château fort. Aux environs, pèlerinage de Notre-Dame de la Salud.

PIA DEI TOLOMEI (la), femme italienne du XIIIe siècle, immortalisée par les vers de Dante. Elle appartenait à une grande famille de Sienne et épousa Nello ou Paganello de'Pannocieschi, de Pietra, près de Massa Marittima, qui, pris de soupçon, la fit enfermer dans un château des Maremmes, où elle mourut de la malaria. D'après certains chroniqueurs, Nello de Pannocieschi, pour hâter la mort de Pia, l'aurait fait jeter du haut d'une fenêtre du château. Dante, qui la croyait sans doute assez peu coupable, l'a placée dans son *Purgatoire* (V. 133), où elle lui dit : « Souviens-toi de moi, qui suis la Pia; Sienne me fit, la Maremme me défit; celui-là le sait, qui m'avait donné en m'épousant un anneau orné d'une pierre précieuse. » Cette tragique histoire a inspiré divers poètes : un drame en cinq actes et en vers, de C. Marenco, joué à Paris en 1855; un poème de Mme A. Tastu; une tragédie de A. de Belloy, la *Mal'arma* (Théâtre-Français, 1853).

PIABUQUE (*buk'*) n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des characinidés, propres aux fleuves de l'Amérique tropicale. Les piabuques (*piabuca*) sont des poissons très voraces, vivant par troupes, et attaquant les plus grands animaux, même l'homme. (Pour les mœurs, v. SERRASALMO. Le *piabuca Argentina* est répandu dans les Guyanes et le Brésil, le *piabuca spilurus* dans le bassin des Amazones.)

PIACENZA d'Adige, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]), sur l'Adige; 2.582 hab.

PIACERE (A) (*tché-ré*), expression italienne, signifiant : A volonté; comme on veut.

PIACULAIRE (*lèr'* — du lat. *piacularis*; de *piaculum*, sacrifice expiatoire; de *piare*, expier, purifier) adj. Antiq. rom. Qui a rapport à une expiation : *Un sacrifice* PIACULAIRE. ‖ *Porte piaculaire*, Porte de Rome près de laquelle on offrait les sacrifices expiatoires.

PIADA, ville de Grèce (Péloponèse [prov. d'Argolide-et-Corinthie], arrond. de Nauplie, près du golfe de Methana; 1.200 hab. A Piada se tint, en 1822, le premier congrès des députés grecs. Château de Nicolas de Guise.

PIADET ou **PIADEH** (*dè* — du persan *piadeh*) n. m. Petit caïque des Dardanelles, à une seule paire de rames.

PIAFFE (orig. inconn.) n. f. Faste, ostentation, vaine somptuosité en habits, en meubles, en équipage. (Vx.

PIAFFEMENT (*a-fe-man*) n. m. Action de piaffer; son résultat : *Le* PIAFFEMENT *d'un cheval*.

PIAFFER (*a-fé*) v. n. Faire piaffe, affecter de grands airs.
— Arg. des théâtr. Daoser sans règle ni mesure.
— Manèg. Galoper sur place, en avançant peu ou point. ‖ Lever rapidement une jambe de devant et l'abaisser aussitôt, en la repliant, comme pour gratter le sol.
— n. m. Air de manège, dit *air bas*, pendant lequel le cheval, sans bouger de place, lève rapidement et alternativement les bipèdes diagonaux. ‖ Action du cheval qui piaffe.

PIAFFEUR (*a-feur*), **EUSE** n. Ling. Personne qui aime à faire de la piaffe.
— Manèg. Cheval qui piaffe, qui a l'habitude de piaffer.
— Adjectiv. Qui piaffe habituellement : *Cheval* PIAFFEUR.

PIAGET (Alexis-Marie), patriote suisse, né à Lyon en 1802, mort à Neuchâtel en 1870. Piaget s'était établi, en 1835, avocat à Neuchâtel; ce pays, bien que devenu canton de la Suisse en 1814, était toujours soumis aux droits de souveraineté de la Prusse. Piaget fut à la tête de la révolution qui éclata en 1848, au Locle et à La Chaux-de-Fonds pour l'émancipation du pays. Il contribua à organiser le canton et en rédigea les lois civiles et pénales.

PIAGGIA (Carlo), voyageur italien, né à Badia di Cantignano, près de Lucques, en 1827, mort à Karkodj Sennaar) en 1882. Après avoir parcouru les côtes africaines de la Méditerranée, il arriva, vers 1856, à Khartoum, remonta le Bahr-el-Ghazal avec Antinori et exécuta, en 1863-1865, un voyage important au pays des Niam-Niam. Successivement compagnon d'Antinori, de Munzioger, de Gessi, il explora, avec l'un ou l'autre d'entre eux, le pays des Bogos, le Soudan oriental, le lac Albert et le Nil Somerset jusqu'au lac Ibrahim (1871-1876); enfin, il entreprend, en 1881 dans le pays des Gallas le voyage au cours duquel il meurt. Citons de lui : *Dell' arrivo fra i Niam-Niam e del soggiorno sul lago Tzana in Abissinia* (1877).

PIAGGINE Soprane, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Salerne]); 3.854 hab.


Piahiap.

PIAHIAP n. m. Barque malaise légère, montée par quarante ou cinquante hommes, et servant à la piraterie.

PIAILLARD, ARDE (*a-ill-ar'* [*ll* mll.]) n. et adj. Se dit de l'homme ou de l'animal qui piaille, qui a l'habitude de piailler : *Enfant* PIAILLARD.

PIAILLER *a-ill-l* (*ll* mll.) v. n. Pousser des cris aigus et répétés, en parlant des oiseaux.

— En parlant des personnes, Pousser des cris aigus, des cris de mauvaise humeur. *Presque toujours, quand on entend crier, c'est qu'il souffre.*

PIAILLERIE *a-ill-e-ri* (*ll* mll.) n. f. Fam. Action de piailler; cris de piailleries.

PIAILLEUR, EUSE (*a-ill, ll* mll.) a. Fam. Personne qui piaille, qui ne fait que piailler.

PIAKS, nom d'une peuplade du Cambodge. (Ce sont peut-être des Khmers primitifs qui ont continué à vivre à l'état sauvage dans les montagnes. — *Un, Une* PIAK.

PIALIA, comm. de la Grèce (Thessalie [prov. de Trikala], au pied du Pinde; 5.335 hab.

PIALI-PACHA, amiral ottoman, mort à Constantinople en 1571. Il fut trouvé tout enfant, en 1526, sur le champ de bataille de Mohacs. Soleiman II le fit élever dans le serail. Piali pacha devint successivement vizir, puis capitan-pacha; ce fut lui qui, en 1555, fut envoyé par le sultan au secours du roi François Ier; au cours de cette campagne, il ravagea les côtes d'Espagne et d'Italie. En 1560, il battit devant l'île de Djerba une escadre italo-espagnole. Il échoua en 1565 devant Malte, défendue par La Valette-Parisot, s'empara de Chio en 1566 et battit Andréa Doria devant Chypre en 1570. Malgré cette victoire, Sélim II ne lui conserva pas sa confiance, et l'amiral ottoman mourut peu de mois plus tard.

PIAN (mot galibi) n. m. Maladie endémique et inoculable des pays chauds, spécialement de l'Amérique centrale, caractérisée par une éruption, à la surface de la peau et des muqueuses, de tubercules saillants, pouvant affecter la forme de fraises ou de framboises. Syn. BOUTON D'AMBOINE ou DES MOLUQUES, YBARUGA, FRAMBŒSIA.

— ENCYCL. Le *pian* affecte de préférence la face, le cou, les membres, les parties génitales, le périnée, la marge de l'anus, et peut donner lieu à des ulcérations qui laissent suinter un pus fétide; dans ce cas, il entraîne des symptômes infectieux graves, parfois mortels. Le traitement consiste en badigeonnages avec du collodion au sublimé ou à l'acide salicylique et l'administration à l'intérieur de toniques, d'arsenicaux et d'iodures.

PIAN (LE) ou **LE PIAN-MÉDOC**, comm. de la Gironde, arrond. et à 17 kilom. de Bordeaux, près de la Jalle de Ludon, dans le Médoc; 844 hab. Bons vins rouges ordinaires. Principaux crus : *Château-de-Malleret-Barthez-Pian-Médoc, Château-Sénéjac, Château-Duthil-Haut-Cressan, Château-Bellegrave-du-Poujeau, Château-du-Pian, Château-Camparian, à Louens, Moulin-de-Soubeyran*, etc.

PIAN Castagnajo, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Sienne]; 3.715 hab.

PIAN di Sco, comm. d'Italie (Toscane [prov. d'Arezzo]); 3.110 hab.

PIANA, ville de Grèce (Péloponèse [prov. d'Arcadie]); 4.115 hab.

PIANA, rivière de la Russie centrale (gouv. de Simbirsk et de Nédégorod). Elle baigne Porevoz, Sergatch, et se perd dans la Soura, affl. du Volga. Cours 300 kilom.

PIANA, ch.-l. de cant. de la Corse, arroad. et à 72 kilom. d'Ajaccio, près du golfe de Porto; 1.311 hab. Vins muscats. Le canton a 3 comm. et 3.419 hab.

PIANA de' Greci, ville de roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Palerme]); 9.033 hab. Marbre.

PIANELIA, comm. d'Italie (Abruzze [prov. de Teramo]); 6.385 hab.

PIANELLO val Tidone, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Plaisance]); 3.735 hab.

PIANE-PIANE (de l'ital. *piano piano*, superl. de *piano*, doucement) adv. Fam. Très lentement, tout doucement.

PIANEZZA, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Turin]); 2.308 hab.

PIANIGA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Venise]); 3.430 hab.

PIANINO (dimin. de *piano*) n. m. Piano vertical de petite dimension.

PIANISSIMO (mot ital., superl. de *piano*, doucement) adv. Musiq. S'écrit sur les passages qui doivent être exécutés en adoucissant beaucoup les sons. ‖ On représente souvent ce mot par *PP*.

— Fam. Tout doucement, presque insensiblement.

— Substantiv. Passage qu'on exécute en adoucissant beaucoup les sons : *Morceau qui finit par un* PIANISSIMO.

PIANISTA (ital. *pianista*, rad. *piano*) n. m. Instrument de musique à clavier, qu'on place sur un clavier ordinaire, et à l'aide duquel on exécute mécaniquement divers airs.

— ENCYCL. Le mécanisme du *pianista* se compose d'un maître soufflet mu par une manivelle et dont le rôle est de fournir l'air de petits soufflets en nombre égal à celui des touches du clavier. A chaque petit soufflet est adaptée une tige verticale rigide terminée par un levier, lequel est muni d'une aiguille destinée à s'engager dans un trou des cartons. Ce mouvement [illegible] d'échappement, produit le gonflement du soufflet correspondant et la mise en action du levier qui opère sur la touche [illegible] à la manière du doigt du pianiste. Les [illegible] et volume, sont automatiquement [illegible] mouvement et repliés par la manivelle; [illegible] la main gauche, et sur lequel on [illegible] permet d'obtenir l'expression et de passer par toutes les nuances intermédiaires entre le pianissimo et le [illegible].

PIANISTE (*pianist'* — de *piano*) n. [illegible] qui sait jouer du piano.

— ENCYCL. Depuis près de deux siècles, [illegible] en foule que les virtuoses se sont fait connaître sur le [illegible] et sur le piano, particulièrement en Allemagne [illegible].

L'Allemagne se glorifie des noms de Jean S[illegible] et de son fils Charles Philippe-Emmanuel, auxquels il faut citer Mozart, Cramer, Kalkbrenner, Steibelt, Dussek, Charles Czerny, Moscheles, Tausig, Hans de [illegible]. Pour la France, il faut nommer, après Couperin, Rameau et Duquin, Zimmermann, Charles-Valentin Alkan, Emile Prudent, Henri Herz, Saint-Saëns, Francis Thomé, François Planté et Raoul Pugno. En Hongrie, nous trouvons Liszt et Stephen Heller, en Russie, les deux frères Antoine et Nicolas Rubinstein, en Pologne, Chopin et Paderewski, Joseph Wieniawski et Roseathal; en Angleterre, John Field, en Belgique, Arthur de Greef, sans oublier Thalberg, dont la nationalité est difficile à établir.

Plusieurs femmes se sont distinguées d'une façon remarquable : Mmes de Montgeroult, Marie Bigot, Clara Schumann, Massart, Clauss-Szarvady, Annette Essipow, Sophie Menter, Marie Pleyel, Thérésa Carreño, Roger Miclos, etc.

PIANO (abrév. de l'ital. *pianoforte* ou *fortepiano*) n. m. Instrument de musique à touches et à cordes métalliques qui a remplacé le clavecin et qu'on a d'abord appelé PIANO-FORTE ou FORTE-PIANO : *Le* PIANO *est à lui seul tout un orchestre.* ‖ *Piano à queue*, Celui dans lequel les cordes s'étendent horizontalement sur toute leur longueur, dans une boîte qui forme une sorte de queue. ‖ *Piano carré*, Celui dans lequel les cordes sont horizontales, mais se présentent latéralement à l'exécutant. ‖ *Piano droit* ou *vertical*, Celui dont les cordes et la table d'harmonie sont posées verticalement. ‖ *Piano oblique*, Celui dont les cordes et la table d'harmonie sont placées obliquement. ‖ *Piano à archet*. V. ORCHESTRINO. ‖ *Piano-quatuor*, Sorte de piano qui imite les sons du violon, de l'alto, du violoncelle et de la contrebasse. ‖ *Piano éolique*, Sorte de physharmonica à six octaves inventé par Kier Selstein et Schwartz de Noremberg. ‖ *Piano mélographe*. V. MÉLOGRAPHE.

— *Tenir le piano*, Exécuter la partie de piano dans un concert; jouer du piano dans un bal.

— Arg. des maquignons, *Jouer du piano*, Trotter irrégulièrement.

— Pop. *Vendre son piano*, Etre triste, désespéré. ‖ *Le piano du pauvre*, Les haricots.

— ENCYCL. Le plus précieux des avantages du *piano* est, avec son étendue exceptionnelle, celui de pouvoir faire entendre simultanément un grand nombre de notes et de donner ainsi comme une sorte de réduction de l'orchestre. Mais, pour amener l'instrument à l'état de perfection où il est aujourd'hui, il a fallu des siècles de recherches et de travaux.

Dès les commencements du moyen âge, on connaissait l'emploi du clavier appliqué à l'orgue; mais le véritable générateur du piano moderne fut le dulcimer, variété de psaltérion ou tympanum, instrument de forme triangulaire, monté d'un grand nombre de cordes, que l'exécuteur faisait vibrer à l'aide de la petite baguette qu'il tenait dans chaque main. Vers le XIVe siècle seulement surgit l'emploi du clavier. On eut alors le clavicitherium ou clavicimbalum, composé d'une caisse sonore montée de cordes de boyau mises en branle au moyen de petits becs de plume placés à l'extrémité des touches. Ce système, un peu perfectionné, fut celui de l'épinette, de la virginale et de la sourdine. (V. ces mots.) Au XVIe siècle, on eut l'idée de remplacer les cordes de boyau de l'épinette par des cordes de métal. Vint ensuite le clavecin, qui procédait d'ailleurs du même système que l'épinette; mais il offrait plus de ressources à l'exécutant, parce que son clavier était de cinq octaves pleines. Le clavecin, qui détrôna peu à peu ses prédécesseurs, avait un peu la forme du piano à queue moderne et était muni de *pédales* destinées à prolonger le son. V. CLAVECIN.

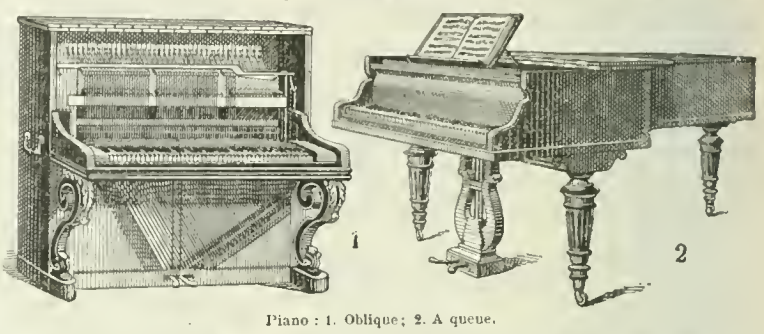

Piano : 1. Oblique; 2. A queue.

C'est au commencement du XVIIIe siècle que Marius en France, Cristofori en Italie, inventèrent simultanément le système des maillets ou marteaux allant frapper les cordes, destinés à remplacer les sautereaux, système qui, de perfectionnement en perfectionnement, allait transformer le clavecin et faire de lui l'instrument qu'on appela d'abord piano-forte et ensuite plus simplement piano. Ce système, rapidement perfectionné, laissait les cordes vibrer en liberté, permettait aux doigts les attaques de toutes sortes sur les touches, remplaçait la voix maigre et aigrelette du clavecin par une sonorité riche, ample, colorée. Le piano trouve cependant à ses débuts de violents contradicteurs. On connaît la boutade de Voltaire, disant du piano que « c'est une invention de chaudronnerie en comparaison du clavecin ». Mais les efforts et le talent des fabricants devaient venir à bout de toutes les résistances. En France, Roller et Blanchet, Erard, Pleyel, Pape, Henri Herz, Wolf, Kriegelstein, Gaveau, Thibout, etc.; en Allemagne, Silbermann, Zumpe, Stein, Streicher; en Angleterre, Broadwood, Collard, Clementi; en Amérique, Steinway, Chickering, bien d'autres encore, ont travaillé à rendre le piano l'instrument superbe qu'il est aujourd'hui.

— Techn. On connaît différentes espèces de pianos. La plus ancienne est le piano carré (carré long, à pieds droits ou supportés par des X. Il est passé maintenant à l'état de curiosité historique et a été remplacé par le piano droit, qu'on appelait primitivement « piano à buffet ». De celui-ci il y a deux variétés : le piano à cordes droites, où les cordes sont placées verticalement dans le coffre, et le piano à cordes obliques, ou seulement *demi-obliques*, où les cordes sont attachées obliquement; les deux systèmes ont leurs avantages.

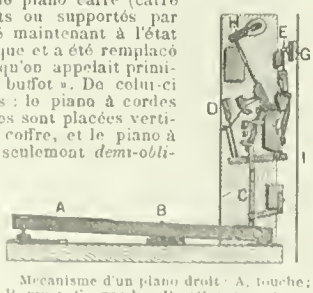

Mécanisme d'un piano droit : A, touche; B, pivot; C, perche; D, attrape-marteau; E, batonnette; G, étouffoir; H, marteau; I, corde.

Il y a d'excellents instruments dans les pianos droits; mais on ne saurait posséder la puissance sonore des pianos à queue, ce qui se comprend, étant donné les proportions beaucoup plus considérables de celui-ci. Le piano à queue est lui-même de plusieurs sortes, c'est-à-dire de formats divers : il y a le piano à grande queue, le piano à demi-queue, plus court, et un troisième, plus petit encore que celui-ci, plus ramassé, et auquel, en raison de sa forme, Gounod appliqua un jour le nom de [illegible], sous lequel il est assez volontiers désigné aujourd'hui.

La *caisse* du piano est un coffre solidement charpenté, relié dans son ensemble par des traverses en bois, par des barrages en fer, et de forts écrous ajustés de façon à le souder solidement au *sommier*. Le sommier est la partie massive et résistante sur laquelle sont fixées les chevilles à tête carrée qui servent à tendre les cordes, et qui doit supporter l'effort considérable du tirage de ces cordes. Les cordes sont en laiton et en acier, et les plus grosses sont filées. Pour ajouter à la plénitude du son, chaque note, au moins dans les gammes supérieures, est représentée par deux ou trois cordes, qui sont frappées ensemble. Entre les cordes et le sommier est placée la *table d'harmonie*, plaque de bois mince, généralement un sapin de Hongrie, à la fois élastique et résistante, dont l'office est de renforcer par sa résonance la vibration des cordes. Un *chevalet* disposé obliquement sur la table d'harmonie, supporte les cordes, et règle la longueur de la partie vibrante.

On appelle « *mécanique du piano* » l'ensemble à la fois ingénieux, compliqué et délicat qui réunit tout le système de mise en action des marteaux, leur rattachement aux touches, leur jeu sur les cordes, celui des étouffoirs, etc.

On sait que ces touches, dont l'ensemble constitue le clavier, sont de deux sortes : blanches, pour les notes naturelles; noires, pour les notes altérées. Les premières, plus longues, sont en ivoire; les autres en ébène. Le clavier doit être, sous la main de l'exécutant, souple et docile, quoique non sans une certaine résistance; mais il ne faut pas que cette résistance aille jamais jusqu'à la dureté. L'étendue du clavier est de six octaves et demie (*ut — fa*), ou de six octaves trois-quarts (*ut — la*), ou de sept octaves (*la — la*).

Pour compléter la description matérielle du piano, il faut mentionner les *pédales*, dont le rôle est si important dans l'exécution. Elles sont au nombre de deux : la grande pédale, ou pédale forte, dont l'effet, sous la pression du pied, est d'augmenter la sonorité en faisant lever les *étouffoirs* pour laisser vibrer les cordes en liberté, sans interrompre les vibrations; et la petite pédale, ou pédale sourde, qui, au contraire, adoucit et assourdit les sons, en rapprochant des cordes tout le système mécanique et en donnant un parcours moindre aux marteaux, qui frappent avec moins de force.

Il est nécessaire d'accorder assez souvent les pianos, dont les cordes sont assez sensibles aux variations de température et d'humidité. Il est utile de placer toujours un piano dans une pièce où la température reste toujours assez égale.

PIANO (mot ital.) adv. Musiq. Doucement, en adoucissant les sons : *Morceau qui doit être exécuté* PIANO. (Ce mot se figure souvent par un *P*.)

— Fam. Tout doux, sans bruit ou sans précipitation.

— Substantiv. Passage qui doit être exécuté piano : *Il est essentiel d'observer en musique les* PIANO *et les* FORTE.

— PROV. ITAL. : **Chi va piano va sano**. V. CHI VA, etc.

PIANO di Sorrento, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Naples]), sur le golfe de Sorrente; 8.120 hab.

PIANO-FORTE n. m. Ancien nom du piano. V. PIANO.

PIANORI (Giovanni), révolutionnaire italien, né à Faenza (Etats romains) en 1827, mort à Paris en 1855. Après avoir pris part à la défense de Rome en 1849 avec Garibaldi, Pianori se réfugia en Piémont jusqu'en 1853. Il alla ensuite en France et en Angleterre, puis retourna à Paris, où il tenta d'assassiner l'empereur Napoléon III aux Champs-Elysées, en lui tirant deux coups de pistolet. Condamné à mort, il fut exécuté le 14 mai.

PIANORO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]); 6.150 hab.

PIANOSA, île italienne de la mer Tyrrhénienne, à 12 kil. de l'île d'Elbe, dont elle dépend au point de vue administratif; 600 hab., pêcheurs. C'est la *Planasia* romaine, lieu d'exil, où Agrippa, petit-fils d'Auguste, fut assassiné par ordre de Tibère, en 14 apr. J.-C.

PIANOTAGE (*taj'*) n. m. Action de pianoter.

PIANOTER v. n. Fam. S'amuser à toucher du piano; en toucher sans habileté : *La plupart des fillettes* PIANOTENT.

PIANOTEUR, EUSE n. Personne qui pianote.

PIANOTYPE (de *piano*, et *type*) n. m. Instrument de typographie imaginé pour servir à la composition mécanique, à l'aide d'un clavier semblable à celui du piano.

PIANURA, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Naples]); 4.100 hab. Vignobles.

PIAPAN n. m. Nom vulgaire de la renoncule des prés.

PIARISTE (*rist'* — du lat. *pius*, pieux) n. m. Membre d'une congrégation fondée à Rome en 1607 pour l'instruction des enfants.

— ENCYCL. Le nom officiel des *piaristes* est *clercs réguliers pauvres de la Mère de Dieu, pour les écoles pieuses*. Cet ordre eut pour fondateur le bienheureux Joseph Casalanz ou Casalanti. Les piaristes portent la soutane noire, attachée sur le devant par trois boutons de cuir, un manteau noir, qui descend jusqu'aux genoux. Ils sont répandus surtout en Italie et en Austro-Hongrie.

PIAROAS, Indiens des bords de l'Orénoque (Venezuela). Les *Piaroas* sont des Indiens au teint basané, trapus, avec une tête courte et des traits réguliers, peu soigneux de leur personne, chasseurs et pêcheurs.

PIASECKI (Paul), en latin PIASECIUS, historien et prélat polonais, né en 1578, mort en 1649. Secrétaire royal sous Sigismond III, évêque de Cholm (1640), de Przemysl (1641), il se fit remarquer par sa tolérance et son savoir. Son principal ouvrage a pour titre : *Chronica gestorum in Europa singulariorum* (1645).

PIASSINA, fleuve de la Sibérie septentr. (gouv. d'Iénisséisk). Il sort du lac *Piossino*, coule vers le N., traverse la toundra et se perd dans l'océan Glacial. Plus de 500 kilom. ; glacé pendant dix mois de l'année.

PIASTE ou **PIAST** (*asst'*) n. m. Descendant des anciennes maisons de Pologne, par opposition aux étrangers.

— ENCYCL. La dynastie des *piastes* a régné en Pologne depuis le milieu du IXe siècle jusqu'en 1370. Le plus célèbre des piastes est Casimir le Grand. Lorsque, après la mort de Sigismond-Auguste (1572), le trône devint électif, on appela prétendant *piaste* et *roi piaste* tout prétendant ou roi de sang national.

PIASTRE (*asstr'* — espagn. et ital. *piastra*, proprem. « lame de métal, plaque ») n. f. Monnaie d'argent de divers pays, dont la valeur est très variable.

— ENCYCL. En Espagne, la plus célèbre *piastre* est la piastre aux colonnes d'Hercule, fabriquée sous Charles III ; on en a retrouvé encore à l'époque contemporaine des exemplaires dans certaines peuplades d'Afrique. On a conservé en Espagne l'habitude de compter en piastres de 20 réaux ou 2 écus doure. La piastre *forte* ou *douro* (5 fr. 20 environ) est la piastre entière, la piastre *chique* ou *gourde* est la demi-piastre. Actuellement, on compte encore en piastres : en Turquie, où la piastre d'argent vaut environ 21 centimes, il existe des pièces d'or de 500, 250, 100, 50 et 25 piastres, des pièces d'argent de 10, 5, 2 piastres, 1 et 1/2 piastre ; en Égypte, où la piastre est de 40 paras valant 0,2592 ; au Maroc et dans certaines parties de l'Amérique du Sud ; au Mexique, où la piastre de 100 centavos (5 fr.) est l'unité monétaire, comme en Colombie ; enfin, dans la république Argentine, où l'on compte en piastres ou patacons à 8 réaux.

— *Indo-Chine*. La *piastre* d'argent est la seule monnaie ayant cours en Indo-Chine et dans tout l'extrême Orient. Des arrêtés du gouverneur général de l'Indo-Chine française fixent pour la colonie le taux officiel de la conversion de la piastre en francs. Ce cours, assez variable, est influencé par le marché de l'argent. La piastre est frappée au titre de 9 dixièmes d'argent ; son poids est de 27gr,215. Il existe, à côté de la piastre, la demi-piastre (50/100es de piastre) et des pièces de 20/100es, de 10/100es de piastre en argent ; enfin, des pièces de 1/100e de piastre en bronze du poids de 10 grammes.

PIAT (*pi-a*) n. m. Nom vulgaire du petit de la pie.

PIAT, PIATON, ou **PIATOR** (saint), martyr et apôtre du Tournaisis, né à Bénévent, mort à Seclin. Quelques hagiographes placent sa mort vers 304 ou 307, les autres la font remonter jusqu'au début du IIe siècle. Saint Ouen rapporte que saint Eloi, évêque de Noyon et Tournai au XIIe siècle, retrouva, à Seclin, le corps de saint Piat et lui éleva un tombeau magnifique. — Fête le 1er oct.

PIATIGORSK, ville de Russie (prov. de Térek), sur le Podkoumok, affluent de la Kouma ; 13.000 hab. Ch.-l. de district. Eaux thermales sulfureuses, salines, acidulées.

PIATRA, ville de Roumanie (Moldavie [ch.-l. du départ. de Niamtzo]), sur la Bistritza, affl. du Sereth ; 20.000 hab. Papeterie, commerce de bois. Les Romains fondèrent, en l'an 110, aux environs de Piatra, la ville de *Petrodava*.

PIATT, comté des Etats-Unis (Illinois) ; 16.000 hab. Ch.-l. *Monticello*.

PIATTOLE (*a-tol'* — ital. *piattola*) n. f. Vase en terre de forme tronconique évasée, où on laisse reposer le lait.

PIAU (*pi-ô*) n. f. Arg. Mensonge. ‖ Farce : *Faire une* PIAU.

PIAUHAU (*ô-ô*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des cotingidés, propres à l'Amérique tropicale. (Ce sont des gymnodérinés de taille moyenne, dont le plumage sombre est rehaussé chez les mâles par un plastron pourpré. Le piauhau de Cayenne [*querula rubricollis*] est le type du genre.)

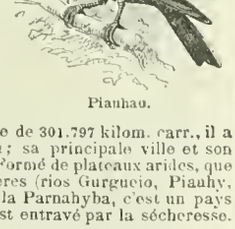

Piauhau.

PIAUHY, Etat de la république du Brésil, entre les Etats de Maranhão à l'O. et au N.-O. de Ceara et Pernambuco à l'E., de Bahia au S. Couvrant une superficie de 301.797 kilom. carr., il a 267.600 hab. Capit. *Therezina* ; sa principale ville et son unique port est Parnahyba. Formé de plateaux arides, que parcourent de maigres rivières (rios Gurgueio, Piauhy, Poty), affluents de droite de la Parnahyba, c'est un pays pauvre, où l'élevage même est entravé par la sécheresse.

PIAUHY, rivière de l'Amérique méridionale, affluent du Parnahyba, donnant son nom à l'un des Etats confédérés du Brésil, où elle a tout son cours d'environ 500 kilom.

PIAULARD (*ô-lar'*), **ARDE** adj. Fam. Qui piaule, qui a l'habitude de piauler : *Quel enfant* PIAULARD ! ‖ Substantiv. Personne qui piaule : *Une petite* PIAULARDE.

PIAULE (*ôl'*) n. f. Arg. Rosse, jument étique. V. PIOLLE.

PIAULEMENT (*ô-le-man*) n. m. Action ou manière de piauler.

PIAULER (*ô* — autre forme de *piailler*) v. n. Crier en parlant des petits poulets et de quelques autres oiseaux.

— Fam. Criailler, en parlant des enfants et des personnes qui se plaignent en pleurant.

PIAULEUR, EUSE (*ô*) n. Personne qui piaule, qui a l'habitude de piauler.

PIAULIS (*ô-lî*) n. m. Fam. Cris des oiseaux qui piaulent.

PIAUSSER (*ô-sé*) v. n. Arg. Mentir.

PIAUSSEUR (*ô-seur'*), **EUSE** n. m. Arg. Menteur.

PIAUTE (*ôt'*) n. f. Gouvernail d'un bateau ou d'un train de bois flotté sur la Seine et la Loire. (Vx.)

PIAUTRE (*ôtr'* — peut-être altérat. de *pleutre*) n. m. Pop. *Envoyer au piautre*, Envoyer au diable.

PIAUZITE (*ô* — du n. de lieu *Piauze*) n. f. Résine fossile, ressemblant à une houille lamellaire.

PIAVE (la) [*Plavis* des Romains], rivière d'Italie (Vénétie). Elle naît dans les Alpes Noriques, au mont Paralba, coule au S.-O. par Pieve di Cadore, Longarone, Belleme, tourne au S., passe près de Feltre, Valdobbiadene, où elle tourne à l'E., puis au S.-E. Elle tombe par deux bras dans le golfe de Venise. Cours 215 kilom.

PIAYE (*pi-a-ye*) n. m. Aux Antilles et en Guyane françaises, Sortilège, maléfice ; philtre. ‖ Objet qui sert à envoûter ou à charmer.

PIAYEUR, EUSE n. Personne qui a recours aux piayes.

Piazza Armerina (en sicilien **Chiazza**), ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Caltanisetta]) ; 15.300 hab. Ch.-l. de circondario. Évêché. — Le circondario a 8 comm. et 100.000 hab.

PIAZZAVA (*dza*) n. f. Palmier du Brésil, de la tribu des cocoïnées. ‖ Fibre textile provenant des pétioles des feuilles de la piazzava.

— ENCYCL. On importe deux sortes de *piazzava*, une brune et une noire. La première, qui provient de Bahia, est fournie par l'*attalea funifera* ; on en fait des balais. La seconde, provenant de Para, est fournie par le *leopoldina piazzava* ; on en confectionne des brosses, des câbles, etc.

PIAZZETTA (Giovanni Battista), peintre, né à Pietrarossa (près Trévise) en 1682, mort à Venise en 1754. En 1750, il fut directeur de l'académie de Venise. C'est le dernier peintre vénitien qui ait jeté quelque éclat sur l'école : *Madone aux anges* (Parme) ; *la Charmeuse* (Venise) ; etc. Piazzetta excellait aussi dans la caricature.

PIAZZI (Giuseppe), astronome italien, né à Ponte (Valteline) en 1746, mort à Naples en 1826. Il entra en 1761 dans l'ordre des théatins, professa dans diverses villes, et, devenu lecteur de théologie dogmatique à Rome, s'y lia avec le P. Chiaramonti, plus tard Pie VII. Appelé à Palerme en 1780, pour y remplir la chaire de hautes mathématiques à l'académie, il obtint la création et la direction d'un observatoire (1791) ; il commença par établir un catalogue d'étoiles, dont il poursuivit l'exécution jusqu'en 1814. C'est dans le cours de ce travail qu'il tomba par hasard sur la découverte de la première planète télescopique, Cérès (1801). Il reçut du gouvernement plusieurs missions importantes, entre autres celles de réformer, d'après le système métrique, les poids et mesures de la Sicile et de présider à une nouvelle division territoriale (1812). Outre des mémoires, on a de lui : *Della specola astronomica lib. IV* (1792) ; *Sull' orologio Italiano e l'Europeo* (1798) ; *Præcipuarum stellarum inerrantium positiones ineunte sæculo* XIX (1803) ; *Codice metrico siculo* (1812) ; *Lezioni di astronomia* (1817) ; etc.

Piazzola sul Brenta, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]) ; 5.520 hab.

PIB-GORN n. m. Instrument pastoral usité dans l'île d'Anglesey, dont le nom signifie *chalumeau cornu*. (Il est percé de sept trous dont six sur le devant et un sur le côté opposé.)

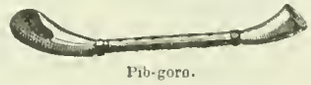

Pib-gorn.

PIBLE (À) [du vx franç. *pible*, peuplier] loc. adv. Se dit des mâts d'une seule pièce, ou dont les parties assemblées figurent un morceau unique : *Mât* À PIBLE.

PIBOLE n. f. Nom de la musette, dans le Poitou. Nom de la pie, dans certains patois du Centre.

PIBOU n. m. Nom vulgaire du peuplier, dans le midi de la France. ‖ On dit aussi PIBOUL n. m., et PIBOULE ou PIBOULADE n. f.

PIBOULADE ou **PIVOULADE** n. f. Nom vulgaire de l'*armillaire de miel*, champignon très commun, comestible, mais coriace quand il est vieux, poussant en touffes sur les troncs coupés ou au pied des arbres.



Mât à pible.

PIBRAC, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 15 kilom. de Toulouse ; 886 hab. Ch. de f. Midi. Ancien

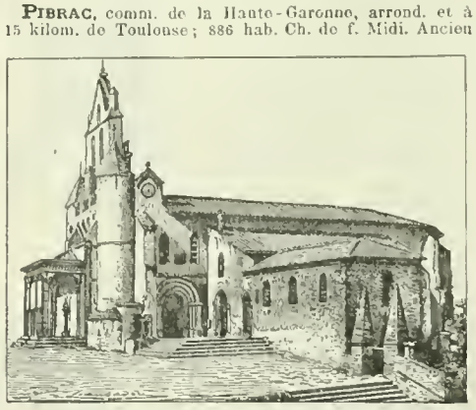

Chapelle Sainte-Germaine, à Pibrac.

château (XVIe s.), bâti par Guy du Faur, seigneur de Pibrac. Pèlerinage fréquenté au tombeau de Germaine Cousin, née à Pibrac. V. GERMAINE.

PIBRAC (Guy DU FAUR de), magistrat, diplomate et poète français, né à Toulouse en 1529, mort à Paris en 1586. Il était fils d'un président au parlement de Toulouse. Il alla suivre, à l'université de Padoue, les cours du célèbre Alciat. De retour à Toulouse, il débuta au barreau, puis fut appelé à un siège de conseiller au parlement, nommé juge-mage de la cité de Toulouse en 1559, enfin conseiller au parlement de Paris. Cette année même, le parlement ayant cassé trois arrêts de condamnation à mort prononcés contre des luthériens et émis le vœu « qu'on fît cesser les peines capitales pour fait de religion », Henri II fit saisir sur leurs sièges Anne Du Bourg, Pibrac et trois de leurs collègues par le connétable de Montmorency, et ils furent mis à la Bastille. Sous Charles IX, Pibrac représenta le roi au concile de Trente (1562). Deux ans après, le chancelier de L'Hospital lui donnait la charge d'avocat général au parlement en 1570, enfin, le titre de conseiller d'Etat. Bien en cour, l'ancien défenseur de la Réforme au parlement fit l'apologie politique de la Saint-Barthélemy, dans une épître latine intitulée : *Ornatissimi cujusdam viri de rebus gallicis ad Stanislaum Elvidium epistola* 1573), et qui fut répandue dans toute l'Europe. Le duc d'Anjou, ayant été élu roi de Pologne, l'emmena en qualité de chancelier (1573). En 1576, ce fut lui qui eut la mission de conclure la paix avec les protestants. Ses dernières fonctions publiques furent celles de chancelier de Marguerite de Navarre, qui l'appela à Pau. Bientôt brouillé avec elle (1581), il alla s'enfermer dans son château de Pibrac, puis retourna à Paris pour y mourir bientôt. Pibrac est surtout connu comme littérateur et comme poète, grâce à ses *Quatrains moraux* (1574). On lui doit encore un petit poème inachevé sur les *Plaisirs de la vie rustique* (1576), et des *Sonnets* publiés au XVIe siècle dans divers recueils.



Pibrac.



Pibrock.

PIBROCK (mot écoss.) n. m. Cornemuse écossaise. ‖ Air écossais pour la cornemuse.

PIC (*pik'* — peut-être d'orig. celt.) n. m. Instrument de fer courbé et pointu vers le bout, qui a un manche de bois, et dont on se sert pour casser la pierre ou pour ouvrir une terre très dure.

— Loc. adv. *A pic*, Verticalement : *Le Saint-Gothard est taillé* A PIC *du côté de l'Italie*. (Chateaubr.) ‖ Fam. Fort à propos, à point nommé : *Arriver* À PIC. *Cela tombe* À PIC.

— Archéol. Pointe horizontale des armes de main, telles que les marteaux, ou des armes d'hast, telles que les plançons. ‖ Par ext. Arme d'hast ressemblant à une pique. (On disait aussi PICOT.)

— Géogr. Montagne isolée ou détachée d'une chaîne, et qui finit ou paraît de loin finir en pointe.

— Jeux. Coup qui arrive, au piquet, quand l'un des joueurs, le premier en cartes, ayant compté un nombre quelconque de points avant de jouer, continue, en jouant, de compter jusqu'à trente, sans que l'adversaire ait rien compté ; auquel cas, au lieu d'annoncer seulement ces trente points, ce joueur en annonce soixante. ‖ *Faire pic*, Faire ce coup. (On dit aussi SOIXANTER.) ‖ *Faire quelqu'un pic*, Gagner le pic contre lui. — Fig. Le vaincre, triompher.

— Mar. Partie de la corne d'artimon en dehors de la brigantine. ‖ *Drisse de pic*, Drisse servant à donner l'inclinaison voulue à la corne. ‖ *Ancre à pic*, Ancre dont la chaîne est verticale. ‖ *Bâtiment à pic*, Navire dont la chaîne est à pic de l'ancre. ‖ *Virer à long pic*, Virer au cabestan jusqu'à ce que la chaîne vienne verticalement du fond. ‖ *Être à pic*. Se dit de la girouette, quand, en temps de calme plat, elle tombe le long du galhauban.

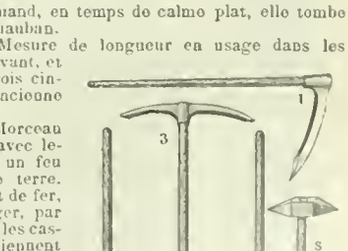

A, pic ; B, drisse de pic ; C, ancre à pic.

— Métrol. Mesure de longueur en usage dans les Echelles du Levant, et qui vaut les trois cinquièmes de l'ancienne aune de Paris.

— Techn. Morceau de fer pointu avec lequel on attise un feu de charbon de terre. ‖ Petit crochet de fer, qui sert à diriger, par de petits coups, les cassures qui surviennent au bonnet du manchon, dans la fabrication du verre. ‖ Petit ouvrage de cartisane, de forme carrée, à angles émoussés. ‖ Sorte d'ornement que les carrossiers, les selliers et les tapissiers appliquaient autrefois sur leurs garnitures.

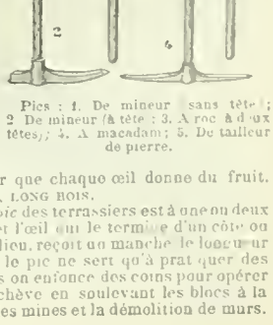

Pics : 1. De mineur (sans tête) ; 2 De mineur (à tête) ; 3. A roc à deux têtes) ; 4. A macadam ; 5. De tailleur de pierre.

— Vitic. Sarment qu'on ne taille pas, pour que chaque œil donne du fruit. Syn. PLEYON, RAQUETTE, LONG BOIS.

— ENCYCL. Techn. Le *pic* des terrassiers est à une ou deux pointes d'acier trempé, et l'œil qui le termine d'un côté ou qui le traverse en son milieu, reçoit un manche de longueur variable. Généralement, le pic ne sert qu'à pratiquer des saignées, dans lesquelles on enfonce des coins pour opérer l'excavation, que l'on achève en soulevant les blocs à la pince. Il sert aussi dans les mines et la démolition de murs.

PIC *pik'* n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des picidés, répandus sur tout le globe, sauf en Australie.

— Encycl. On entend sous le nom de *pics*, d'une façon générale, les oiseaux de la tribu des *picinés*. Les vrais pics (*picus*) ne comptent qu'une espèce, le pic vert ou dryocope *picus martius*, de l'Europe et de l'Asie boréales. V. picidés et picinés.

Grimpeurs, vivant toujours sur les arbres, les pics se cramponnent aux écorces avec leurs fortes griffes en s'arc-boutant sur leur queue rigide, et frappent de leur bec noir, vigoureux, conique, pour faire sortir les insectes dont ils se nourrissent. A de rares exceptions près (pics frugivores), ils rendent des services en détruisant les insectes xylophages. Leur livrée est brillante ou variée.



Pic.

PIC D'ADAM, montagne de l'île de Ceylan (Inde anglaise), dans le sud de l'île; 2.249 mètres. C'est un mont sacré, avec « la marque du pied de Bouddha », énorme trou agrandi au ciseau et grossièrement sculpté.

PIC DE LA MIRANDOLE (Jean), philosophe italien, né au château de la Mirandole, près de Modène, en 1463, mort à Florence en 1494. Dernier fils du condottiere Jean-François et de Giulia Bojardo, tante du poète de *l'Orlando innamorato*, il commença ses études à Ferrare, et se fit remarquer par son extraordinaire précocité. En 1482, il se rendit à Padoue, où, dans les loisirs d'une vie facile, il composa, en latin et en italien, des vers d'amour. Puis, en 1484, il se fixa à Florence, où le retinrent la protection de Laurent de Médicis et la science de Marsile Ficin. C'est là que, guéri de sa fièvre poétique par les critiques d'Ange Politien, il s'éprit de l'étude de la science orientale, apprenant l'hébreu et l'arabe avec les juifs Mithridate et Elia del Medigo. A son retour d'un premier voyage en France (1485-1486), il conçut le projet de soutenir publiquement à Rome neuf cent thèses *de omni re scibili*, tirées de ses énormes lectures et en particulier de la Kabbale juive, qui lui avait été révélée par des manuscrits arabes et chaldéens acquis en 1486. La hardiesse de ces thèses scandalisa les théologiens. Non seulement il lui fut interdit de les soutenir, mais un grave procès lui fut intenté (1487). A la condamnation partielle des thèses il répondit par son *Apologia*, dédiée à Laurent de Médicis, et qui fit scandale. Effrayé, il prit le chemin de la France, fut arrêté, emprisonné au donjon de Vincennes pendant trois semaines (1488). De retour à Florence, il mena une vie toute remplie par la science et la plus solide piété. Il publia, en 1489, son *Heptaplus* ou commentaire sur le début de la *Genèse* (in-fol., s. l. n. d.), et il avait presque achevé son grand ouvrage sur l'astrologie judiciaire, lorsqu'il fut empoisonné par Cristoforo de Casalmaggiore, son secrétaire. Ses œuvres latines, publiées par son neveu (1496), ont été plusieurs fois réimprimées, en particulier à Bâle, avec celles de Jean-François (1557, 1573). Ses *Sonnets* italiens n'ont vu le jour qu'en 1894, par les soins de Léon Dorez et de F. Ceretti. — Son neveu, JEAN-FRANÇOIS **Pic de La Mirandole,** né en 1470, mort en 1533, après avoir été à deux reprises chassé de la Mirandole par son neveu Ludovico, fut assassiné par un autre de ses neveux, Galeotto. Esprit très distingué, mais d'idées moins larges que son oncle, il a écrit en latin une *Vie* de son oncle, publiée en tête des œuvres de celui-ci, une *Vie de Savonarole*, qui fut mise au jour par le P. Quetif (1674), de nombreux traités théologico-philosophiques et des *Hymni heroici* (1507-1531) très remarquables.



Pic de La Mirandole.

PICA lat. *pica*, pie, parce que la pie a la réputation de manger de tout) n. m. Pathol. Perversion de l'appétit, qui consiste à préférer aux aliments usuels des substances bizarres et inhabituelles, comme le charbon, la terre, l'argile, le blanc de Meudon, etc., et qui s'observe dans la grossesse, à ses débuts, dans certaines gastralgies, certaines névroses. Le traitement est subordonné à la cause.

— Art vétér. Perversion de l'appétit, fréquente chez la vache et le cheval, observée aussi chez le chien. Elle se combat, par l'usage des aliments en boisson.)

PICADIL *dil'* n. m. Verre qui tombe des creusets pendant la fusion, et qui passe entre les barres de la grille du foyer.

— Verre devenu impur, vert ou noir, par la vitrification de quelque portion de scorie.

— Verre trop cuit et pour se rouler de lui-même.

PICADON n. m. Lieu d'une savonnerie où l'on brise les soudes.

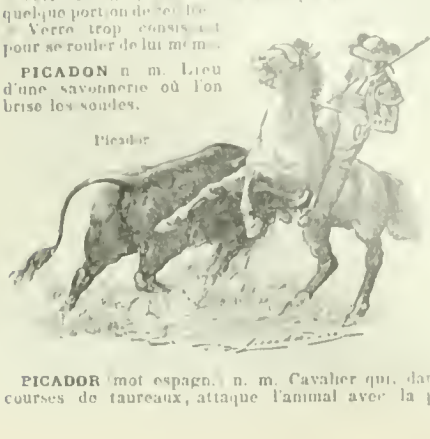

Picador.

PICADOR (mot espagn.) n. m. Cavalier qui, dans les courses de taureaux, attaque l'animal avec la pique.

PICAGE *kaj'* n. m. Techn. Opération de la fabrication de la dentelle réseau, qui consiste à piquer le dessin sur parchemin.

— Féod. *Droit de picage*, droit payé pour faire les fondations d'une échoppe avec des pieux.

PICAILLON (*ka-ill'lon* [*ll* mll.]) — du provenç. mod. *picaioun*) n. m. Metrol. anc. Petite monnaie de cuivre du Piémont, qui valait à peu près 1 centime.

— Pop. Monnaie, argent : *Avoir des* PICAILLONS.

PICAILLONNAGE (*ka-ill-o-naj'* [*ll* mll.]) n. m. Pop. Habitude d'économie sordide. (Mot usité en Savoie.)

PICAMARE n. m. Matière huileuse $C^{11}H^{16}O^{1}$, qu'on a trouvée dans les produits de la distillation du bois.

PICAPOULE n. m. Nom vulgaire du micocoulier.

PICARD *kar'*, **ARDE,** personne née en Picardie ou qui habite ce pays. — *Les* PICARDS.

— Adjectiv. Qui a trait à ce pays, à ses habitants ou à sa langue : *Les coutumes* PICARDES.

— n. m. Linguist. Dialecte particulier à la Picardie : *Le* PICARD *est un dialecte de langue d'oïl.*

— n. m. pl. Hist. ecclés. V. PICARDS.

— Encycl. Linguist. Le *picard* présente plusieurs variétés locales. Par exemple, dans le Ponthieu (arrondissement d'Abbeville), l'e fermé du français se prononce ouvert : *honté, café*, et l'*e* ouvert se prononce fermé : *père, mère*, etc. Le *rouchi* (patois de Valenciennes), les dialectes de Lille et de Roubaix se rattachent au *picard*. Les particularités phonétiques du picard le rapprochent assez du normand. Voici quelques caractères particuliers aux dialectes picards dans leur opposition avec le français : 1° conservation de *c* latin initial devant *a* : picard *cambre*, français *chambre*; 2° transformation de *c* en *ch* devant *e* et *i*, alors que le français assibile le *c* : picard *chiel*, français *ciel*; 3° conservation du *w* germanique là où le français a *g* : picard *warder, warantir* = français *garder, garantir*; 4° emploi de la terminaison *eu*, au lieu de *ou* du français : *leu* = *loup*; *Cayeux* (nom de bourgade) = *cailloux*; 5° épenthèse de *d* non pas entre *l* (ou *n*) et *r*, comme en français, mais entre *l* mouillé (ou *n* mouillé) et *r*, etc. Quelques formes *picardes* ont passé dans le français, par exemple le mot *hercail*. Le *picard* a possédé au moyen âge une littérature assez riche.

PICARD (Mathurin **LE**), prêtre et moraliste français, né en Normandie vers 1580, mort à Louviers en 1642. Curé d'Acquigy, puis du Mesnil-Jourdain (Eure), il fut compromis par les aveux de Madeleine Bavent, religieuse de Louviers, poursuivie pour crimes de magie et de sorcellerie, et fut enfermé à Louviers. Il mourut en prison. Son corps fut exhumé et brûlé. On a de lui : *le Fouet des paillards* ou *Juste punition des voluptueux et charnels* (1623 et 1628); *l'Arsenal de l'âme* (1626).

PICARD (Jean), astronome français, prêtre et prieur de Rillé, en Anjou, né à La Flèche en 1620, mort à Paris en 1682. En 1655, il remplaça Gassendi dans la chaire d'astronomie du Collège de France. Son premier titre est l'application qu'il fit des lunettes à la mesure des angles et le plan qu'il forma d'un nouveau système d'observation pour déterminer les lieux apparents de tous les astres par leurs passages au méridien, à l'aide des horloges nouvellement imaginées par Huygens. L'entreprise qui a le plus contribué à établir la réputation de Picard est sa mesure de la terre, exécutée avec des instruments nouveaux. Il se rendit ensuite à Uranibourg pour déterminer exactement la position de l'observatoire de Tycho-Brahé, afin de pouvoir utiliser ses observations, dont il rapporta une copie faite sur l'original (1671). Colbert et Louis XIV lui préférèrent pourtant Cassini pour la direction de l'Observatoire. Picard demanda en vain, pendant quatorze ans, qu'on y établît un mural pour faire, comme il l'avait recommandé, toutes les observations dans le méridien. On lui doit de nombreux ouvrages : *la Mesure de la terre* (1671); *Voyage d'Uranibourg* (1680); *Traité du nivellement* (1684), édité après sa mort par La Hire; les cinq premiers volumes de la *Connaissance des temps* (1679-1683); etc.

PICARD (Louis-Benoît), auteur comique français, né et mort à Paris (1769-1828). Il débuta comme acteur au petit théâtre Mareux, rue Saint-Antoine. A vingt ans, il fit représenter au théâtre de Monsieur sa première pièce, *le Badinage dangereux* (1789), en collaboration avec Fiévée. Comédien au théâtre Feydeau, puis au théâtre Louvois, dont il devint le directeur, et qui fut transféré, vers 1802, au théâtre de l'Odéon, il renonça, en 1807, à la scène pour obtenir un fauteuil d'académicien à l'Institut. Mais il conserva la direction de l'Odéon jusqu'en 1808, pour l'échanger contre celle de l'Opéra, puis la reprendre en 1816. Il la quitta définitivement en 1821.



L.-B. Picard.

Presque aussi fécond que Scribe, Picard, à défaut de mérites éminents, possède de la gaieté et du naturel. Citons : *les Visitandines*, opéra comique (1792); *Médiocre et rampant*, comédie politique en vers (1797); *le Collatéral*, cinq actes en prose (1799); *la Petite Ville*, cinq actes en prose (1801), qui passe pour son chef-d'œuvre; *les Provinciaux à Paris* (1801); *le Vieux Comédien* (1803); *Monsieur Musard* (1803); *les Marionnettes* (1806); *les Ricochets* (1807); *les Deux Philibert* (1816); *la Maison en loterie* (1817); etc. Picard a publié lui-même son *Théâtre choisi* en 1812 et 1821. On encore de Picard vingt-cinq volumes de romans, agréablement médiocres.

PICARD (Louis-Joseph-*Ernest*), avocat et homme politique français, né et mort à Paris (1821-1877). Il était à peine connu, lorsqu'il fut, en 1858, élu député par la IVe circonscription de Paris et alla au Corps législatif compléter le groupe des Cinq. En 1868, Picard devint un des fondateurs du journal hebdomadaire l'*Electeur libre*, dont son frère, Arthur Picard, fut rédacteur en chef. Réélu aux élections du mai 1869, Picard continua, malgré la création d'Emile Ollivier, l'opposition à l'Empire. Après Sedan et la chute de l'Empire, il devint membre du gouvernement de la Défense nationale et, dans la journée du 31 octobre, contribua à délivrer ses collègues retenus prisonniers à l'Hôtel de Ville par les partisans de la Commune. Il accompagna à Versailles Jules Favre, lorsque celui-ci alla traiter de la capitulation avec Bismarck. En 1871, Picard fut nommé député par le département de la Meuse à l'Assemblée nationale et reçut de Thiers le portefeuille de l'intérieur. En novembre 1871, il fut nommé ministre plénipotentiaire en Belgique. En 1873, après le 24 mai, il donna sa démission et vota contre le ministère. Appelé au Sénat en 1875 en qualité de sénateur inamovible, il y fut un des chefs du centre gauche.



Ernest Picard.

PICARD (Edmond), avocat et écrivain belge, né à Bruxelles en 1836. Avocat à la cour d'appel et à la Cour de cassation de Bruxelles, agrégé à l'université, il s'est signalé dans les réunions politiques en soutenant les opinions de l'extrême gauche, mais s'est porté plusieurs fois sans succès aux élections législatives ou sénatoriales. On lui doit un grand nombre d'ouvrages de droit, des romans, des poésies : *les Rêveries d'un stagiaire* (1879), recueil de poésies; *la Forge Roussel*, scènes de la vie judiciaire (1881); *l'Amiral* (1883); *Mon oncle le jurisconsulte* (1884); *la Veillée de l'huissier* (1885); *le Juré* (1885); etc.

PICARD (*Alfred*-Maurice), ingénieur et administrateur français, né à Strasbourg en 1844. Élève de l'École polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées, il fut chargé de missions à l'étranger, puis devint ingénieur à Metz, dirigea, en 1870, les travaux du génie à Verdun et, après la guerre, envoyé à Nancy, il se signala par de grands travaux de défense et d'utilité publique dans l'Est. Il devint successivement ensuite directeur du cabinet et du personnel au ministère des travaux publics (1880), directeur des routes et de la navigation (1881), directeur des chemins de fer (1882), conseiller d'État (1882), directeur général des ponts et chaussées (1883), président de section au conseil d'État (1886), inspecteur général (1887). En 1889, il présida les comités et jurys de l'Exposition universelle, et devint rapporteur général. En 1893, il fut appelé, en qualité de commissaire général, à organiser l'Exposition universelle de 1900, et reçut, en avril 1900, la grand'croix de la Légion d'honneur. On lui doit, notamment : *les Chemins de fer français* (1883-1884); *Traité des chemins de fer* (1887); *Traité des eaux* (1890-1894); *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1889* (1891-1892); *Monographie de l'Exposition universelle de 1889* (1895); *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1900* (1903).

PICARD (Charles-Emile), mathématicien français, né à Paris en 1856. Sorti de l'École normale en 1877, docteur ès sciences, il fut immédiatement nommé maître de conférences à la faculté des sciences de Paris; dans la suite, il fut chargé de cours à la faculté des sciences de Toulouse (1879), maître de conférences à l'École normale (1881-1886); il est depuis 1886 professeur à la faculté des sciences de Paris et à l'École centrale des arts et manufactures. On peut citer de lui : *Traité d'analyse* (1893-1903); *Théorie des fonctions algébriques de deux variables indépendantes* (1897); *Quelques réflexions sur la mécanique, suivies d'une première leçon de dynamique* (1902).

PICARDAN ou **PICARDANT** (*dan*) n. m. Variété de cépage blanc, cultivée dans le bas Languedoc et fournissant un vin blanc liquoreux (muscat). Il Variété de cépage rouge, vigoureux et fertile, cultivée dans l'Agenais et en Algérie. — Vin provenant de ces cépages : *Boire du* PICARDAN. (Syn. GRAPPU NOIR ou GRAPPU DE LA DORDOGNE.)

— Encycl. Le vin de *picardan*, préparé autrefois spécialement avec le cépage blanc du même nom, s'obtient aujourd'hui avec la clairette, à laquelle on ajoute quelquefois un peu de malvoisie (cépage) et de panse musquée. Les communes de Marseillan, Florensac, Pomerol (Hérault) récoltent de ces muscats, dont on fait des picardans secs ou doux.

On entendait par picardans, aux XVIIe et XVIIIe siècles, des raisins secs, à grains assez petits, rentrant dans la catégorie des jubis ou raisins de caisse.

PICARDIE, prov. de l'ancienne France. Son nom n'apparaît qu'au XIIIe siècle; le sens en est douteux (*Picard*, de *pique*, arme favorite des habitants ou de leur caractère irascible). La Picardie comprenait le littoral depuis le Pas de Calais jusqu'à l'embouchure de la Somme, la vallée de cette rivière, le cours de l'Oise entre Guise et La Fère, dans les départements actuels de la Somme, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de l'Oise. Philippe Auguste créa un bailliage d'Amiens avec les comtés de Vermandois, d'Amiénois, de Ponthieu, de Guise, les communes célèbres d'Amiens, Saint-Quentin, Ham, Noyon, Abbeville. Les premiers Valois organisèrent, vers 1350, un gouvernement militaire, qui se compléta, au XVIe siècle, par l'annexion du *Pays reconquis* (villes de Boulogne et de Calais reprises aux Anglais). Amiens était le chef-lieu du gouvernement, d'un évêché et d'une généralité. On distinguait la haute Picardie (pays d'Amiénois, de Santerre, de Vermandois, de Thiérache) et la basse (pays de Ponthieu, de Vimeux, de Boulonnais, de Calaisis). La Picardie fut province frontière de Louis XI à Louis XIV. La nation picarde était une des quatre nations de l'université de Paris.



Armes de Picardie.

PICARDS *kar'*) n. m. pl. Hist. relig. Nom donné, peut-être de celui de leur fondateur, à des hérétiques qui s'étaient répandus, au XVe siècle, en Pologne, en Allemagne, en Hollande, en Bohême et même en Angleterre. — *Un* PICARD.

— Encycl. Les *picards* prétendaient retourner à l'état d'innocence par la suppression de toute loi civile ou religieuse, pratiquaient la communauté des femmes, se montraient en public sans vêtements, etc. Le chef des hussites, Jean Ziska, attaqua à main armée les picards de Bohême et les extermina. Ceux de Hollande, d'Allemagne et d'Angleterre furent également poursuivis et dispersés.

PICAREL (*rèl'*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des ménidés, propres aux mers chaudes et tempérées.

— Encycl. Les picarels sont des poissons de taille médiocre, oblongs ou allongés, couverts d'écailles cténoïdes, à nageoires dorsales réunies en une seule, à bouche protractile et à palais sans dents.

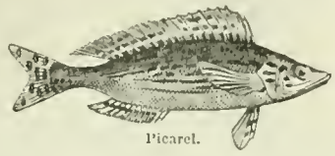
Picarel.

— Encycl. Certains *picarels* se trouvent dans la Méditerranée : le picarel commun (*smaris vulgaris*), giarret ou jaret, gerret de Provence et Languedoc; le mata souldat de Port-Vendres; le picarel martin-pêcheur (*smaris alcedo*), varlet de ville de Marseille, blavié de Nice; le picarel gagarel (*smaris chryselis*), très commun; le picarel de Mauri (*smaris Mauri*), gerlé de Cette.

PICARESQUE (*ressk'*) adj. Se dit des œuvres où l'on décrit les mœurs des *picaros*.

— Encycl. Le roman *picaresque*, l'un des genres les plus originaux et les plus florissants de la littérature espagnole, s'applique à décrire les mœurs et les coutumes des *picaros*, monde pittoresque et interlope, où se rencontrent mendiants, gueux de toute sorte, déclassés, pauvres hères, repris de justice, tout ce qui vit en marge de la société. Déjà le *Libro de buen amor*, de l'archiprêtre de Hita, et la *Célestine* avaient ouvert la voie aux picaresques; mais le premier modèle du genre fut le *Lazarillo de Tormes* (1554). La grande vogue des picaresques coïncide avec la première moitié du XVIIe siècle : le *Guzman de Alfarache*, de Mateo Aleman, est de 1559; la *Picara Justina*, de López de Ubeda (Andrés Pérez), de 1605; les *Nouvelles*, de Cervantès, de 1613; le *Marcos de Obregon*, de Vicente Espinel, de 1618; le *Buscon*, de Quevedo, de 1626; le *Diablo cojuelo*, de Vélez de Guevara, de 1644; etc. La vogue des romans picaresques décroît vers le milieu du XVIIe siècle, avec les Castillo Solorzano et les Salas Barbadillo. Dans tous ces romans, le héros traverse les péripéties les plus inattendues et parcourt, au milieu d'aventures qui se succèdent au hasard, les diverses classes de la société. La poésie populaire, le théâtre même doivent beaucoup à la littérature picaresque. Ce genre, éminemment espagnol, exerça une influence curieuse à l'étranger : on peut en juger par les imitations de Le Sage.

PICARNIAU (*ni-o*) n. m. Cépage rouge, cultivé dans l'Yonne (côte d'Auxerre). Syn. ROMAIN, CÉSAR.

PICARO (mot espagn., signif. *vaurien, fripon*) n. m. Homme intrigant et fripon.

PICART (Etienne), dit **le Romain,** graveur et dessinateur, né à Paris en 1631, mort à Amsterdam en 1721. Il entra à l'Académie en 1673. Protestant, il alla se fixer avec son fils à Amsterdam, à la révocation de l'édit de Nantes. On lui doit quelques planches du recueil connu sous le nom de *Cabinet du roi*. — Son fils BERNARD, né à Paris en 1673, mort à Amsterdam probablement en 1733, fut aussi un graveur fécond et habile.

PICART (Benoît), connu sous le nom de **P. Benoît de Toul,** historien français, né et mort à Toul (1663-1720). Il entra dans l'ordre des capucins, devint gardien des capucins de Toul et définiteur général de la province de Lorraine. Il a écrit sur l'histoire de Lorraine un grand nombre d'ouvrages, où l'érudition vaut mieux que le style.

PICART (Alphonse), mathématicien et homme politique français, né à Bignicourt-sur-Saulx (Marne) en 1829, mort à Vitry-le-Français en 1884. Sorti de l'Ecole normale, il passa par l'enseignement secondaire. En 1872, il devint professeur à la Faculté de Poitiers. Aux élections de 1873, les républicains de la Marne l'envoyèrent à l'Assemblée nationale, et il fut réélu en 1876. Signataire de la protestation des 363 contre la dissolution (1877), il fut élu de nouveau aux élections générales du 14 octobre de la même année. Il renonça à la vie parlementaire en 1881. Il a publié plusieurs mémoires sur *l'Equilibre et l'Elasticité des corps solides*, sur *les Fonctions à une ou plusieurs variables*, etc.


Picatharte.

PICASSURE (*ka-sur'*) n. f. Tache que l'on remarque sur certaines faïences.

PICAT n. m. Vitic. Syn. de MÉRILLE.

PICATHARTE n. m. Genre d'oiseaux, famille des corbeaux (corvidés), propres à l'Afrique occidentale. (Le picatharte a le bec peu robuste, la tête complètement nue, les ailes courtes et la queue longue.)

PICAUD (*kô*) n. m. Nom vulgaire d'un poisson pleuronecte des côtes de France, le flet commun (*flesus vulgaris*). [Le picaud ou picot se plaît à l'embouchure des rivières.] || On écrivait anciennem. PICOT.

PICAUDE (*kôd'*) n. f. Provin. dans l'Aisne.

PICAUT (*kô*) n. m. Nom du dindonneau, en Normandie.

PICAUVILLE, comm. de la Manche, arrond. et à 16 kilom. de Valognes; 2.450 hab.

PICAVET (François-Joseph), érudit et philosophe français, né à Petit-Fayt (Nord) en 1851. Il entra, en 1870, dans l'enseignement comme simple instituteur, mais conquit rapidement ses grades dans l'enseignement secondaire et supérieur. Agrégé de philosophie (1882), docteur ès lettres (1890), professeur au lycée Louis-le-Grand, au collège Rollin, à l'Ecole des hautes études. Il a publié, entre autres ouvrages : *les Idéologues français* (1890), thèse de doctorat; *Mémoire sur le scepticisme* (1884); *la Mettrie et la Critique allemande* (1888); *l'Histoire de la philosophie; ce qu'elle a été, ce qu'elle peut être* (1888), et une traduction soignée de la *Critique de la raison pratique*, de Kant, etc., sans parler d'un grand nombre d'articles de revues, de mémoires, etc.

PICCININO (Niccolo), condottiere italien du XVe siècle, né à Pérouse en 1375, mort à Milan en 1444. Il entra successivement au service de la république de Florence et de Filippo Maria Visconti, duc de Milan. Vainqueur des Florentins et des Vénitiens (1430 et 1434), il prit Bologne en 1438 et s'en fit « seigneur ». En 1441, après avoir fait campagne contre François Sforza, il demanda au duc Filippo Maria, comme prix de ses services, la seigneurie de Plaisance : mais Filippo Maria traita avec Sforza, à qui il accorda en mariage Bianca, sa fille, et ne donna point Plaisance à Piccinino, qu'il fut cependant heureux de retrouver, peu après, pour mettre un frein à l'ambition de son gendre. A partir de 1413, Piccinino ne connut plus guère que des revers. — Son fils, FRANCESCO **Piccinino,** mort à Milan en 1449, gouverna Bologne pour le compte de son père, et y provoqua, par la violence de ses actes, un soulèvement qui fit reconquérir à cette ville son indépendance. Il entra ensuite au service de François Sforza. — Un autre fils de Nicolo, JACOPO **Piccinino,** né en 1420, mort en 1465, abandonna François Sforza lorsque celui-ci devint duc de Milan (1450) et passa dans le camp de ses ennemis les Vénitiens. Après la conclusion de la paix entre le duc et la République (1454), Jacopo forma une bande d'aventuriers. Il s'était créé auprès de Ferdinand d'Aragon une situation considérable, lorsque celui-ci, effrayé de sa puissance, le fit arrêter et mettre à mort. Il avait épousé Drusiana, la fille de François Sforza.

PICCINISTE ou **PICCINNISTE** (*pi-ksi-nisst'*) n. m. Musiq. Partisan de Piccinni, de sa manière, de son style : *Les* PICCINISTES *et les gluckistes*.

PICCINNI (Nicolas), compositeur napolitain, né à Bari en 1728, mort à Passy (Paris) en 1800. Élève du conservatoire de Sant' Onofrio, à Naples, il débuta, en 1754, au théâtre des Fiorentini de cette ville, avec un opéra bouffe : *le Donne dispettose*. De 1754 à 1776, il produisit, sur les différentes scènes italiennes, souvent avec grand succès, soixante opéras sérieux ou bouffes. C'est alors que, sur les instances de la reine Marie-Antoinette, il fut appelé à Paris, où l'attendaient de nombreux déboires, par le fait de la sotte rivalité que l'on voulut établir entre lui et Gluck. Etranger d'ailleurs à toute intrigue, il ne songeait qu'à l'exercice de son art, tandis que Gluck prit une part directe à cette guerre de plume. V. GLUCK.


Piccinni.

Néanmoins, Piccinni débuta à Paris avec un grand succès, celui de *Roland* (1778). Presque aussitôt, entra à l'Opéra une troupe italienne qu'il fut chargé de diriger, et il en profita pour faire connaître au public parisien quelques-uns de ses ouvrages italiens : *la Cecchina*, *le Finte Gemelle*, *la Buona Figliuola maritata* et *la Sposa collerica*. Dans le même temps, il donnait à la cour un opéra intitulé : *Phaon*, et, à la Comédie-Italienne, *le Fat méprisé*. Puis il reparut à l'Opéra avec *Atys* (1789), et successivement avec *Iphigénie en Tauride* (1781); *Adele de Ponthieu* (1781); *Didon* (1783); *Diane et Endymion* (1784), et *Pénélope* (1785), tandis qu'il donnait à la Comédie-Italienne : *le Dormeur éveillé* (1783); *le Faux Lord* (1783); *Lucette* (1784), et *le Mensonge officieux*. Cependant, il était la victime d'injustices criantes et se sentait découragé, la Révolution lui fit perdre ses emplois. Il prit alors le parti de retourner à Naples. Mais, là encore, des intrigues l'assaillirent, mirent sa vie en danger, si bien qu'il retourna en France en 1798. Il venait d'être nommé à une place d'inspecteur au Conservatoire, lorsqu'il mourut.

Son génie plein de charme et d'élégance était plus tendre que profond; il y joignait un sens remarquable de la scène, surtout du comique. En dehors du théâtre, Piccinni a écrit seulement quelques oratorios et divers morceaux de musique religieuse. — Son fils LOUIS, compositeur, né à Naples en 1766, mort à Paris en 1827, l'accompagna à Paris, et fit représenter quelques opéras-comiques. De retour à Naples avec son père, il donna encore en Italie plusieurs ouvrages, puis se rendit à Stockholm comme maître de la cour, fit représenter encore quelques opéras, puis retourna à Paris en 1801. Il donna alors à l'Opéra-Comique : *le Sigisbée* ou *le Fat puni* (1804); *l'Aînée et la Cadette; Amour et mauvaise tête* (1808); *Avis aux jaloux* (1809), et à l'Opéra, *Hippomène et Atalante* (1810). Il renonça ensuite au théâtre.

PICCINNI (Louis-*Alexandre*), compositeur, petit-fils de Nicolas Piccinni, né et mort à Paris (1779-1850). Élève de Lesueur, il fut accompagnateur à l'Opéra-Comique, puis à l'Opéra, et chef d'orchestre à la Porte-Saint-Martin. En même temps, il était accompagnateur à la chapelle de l'Empereur, puis à celle de Louis XVIII. Tout en écrivant pour la Porte-Saint-Martin la musique d'une infinité de drames, il fit représenter un grand nombre d'opéras-comiques aujourd'hui oubliés. En 1836, il alla diriger le Conservatoire de Toulouse, qu'il quitta pour aller se fixer à Strasbourg, où il fit représenter un dernier ouvrage, *la Prise de Jéricho*, et retourna enfin à Paris.

Picciola, roman, par Saintine (Paris, 1836). C'est l'histoire d'une fleur. Le comte de Charney, pour avoir conspiré contre Bonaparte, a été enfermé au château de Fénestrelle, en Piémont. Il découvre une plante entre deux pavés de la cour de sa prison et se prend à l'observer en philosophe et en savant, puis à l'aimer en amant et en père. Il la protège contre le vent et la pluie. Il l'appelle « Picciola », c'est-à-dire pauvre petite. Il surveille avec émotion la venue du bouton, puis de la fleur. Malade et presque mourant, il est guéri par une infusion des feuilles de son amie. Cependant, la plante s'étiole et s'épuise, étouffée entre les deux pavés de grès. Térésa, la fille d'un autre prisonnier d'Etat, enfermé dans le même fort, va intercéder auprès de Napoléon et de Joséphine, à leur passage à Alexandrie : l'empereur, soupçonneux, fait jeter Charney au secret; mais bientôt, Joséphine obtient la grâce de la fleur et du prisonnier. Charney revient à la liberté et au bonheur : Picciola l'a réconcilié avec Dieu, et lui donne l'amour de Térésa. Charney devient époux et père; mais Picciola, qu'il a transplantée dans le parc de son château, Picciola, l'amie des mauvais jours, meurt faute de soins! Tel est ce livre, d'une sensibilité douce, d'une imagination pure, mais d'une invention peut-être un peu naïve.

PICCIOLO (*pi-tchi*) n. m. Ancienne monnaie de compte de Sicile, valant, au pair, 0 fr. 004. || Monnaie de compte de l'île de Malte, qui, au pair, vaut 0 fr. 0015.

PICCOLISSIMO n. m. Jeux. V. PICCOLO.

PICCOLO (mot ital., signif. *petit*) n. m. Jeux. Au boston, Coup qui se joue un seul contre trois, et qui consiste à ne faire qu'une levée : PICCOLO *en cœur*. PICCOLO *en trèfle*. || On dit aussi PICCOLISSIMO.

— Musiq. Petite flûte, qui donne l'octave aiguë de la grande. || Nom donné au *petit bugle* en *mi* bémol, le plus aigu des instruments à pistons de la famille du bugle.

— Pop. Petit vin de certains pays : PICCOLO *de Beaugency*.

PICCOLOMINI, illustre famille d'Italie. A une époque reculée, mais encore indéterminée, elle quitta Rome, sa ville d'origine, pour se fixer à Sienne, où elle joua, à partir du XVe siècle, un rôle politique important.

PICCOLOMINI (Æneas Sylvius), pape. V. PIE II.

PICCOLOMINI (Alexandre), écrivain et prélat italien, né et mort à Sienne (1508-1578). Il mena d'abord une vie fort dissipée et écrivit un ouvrage licencieux intitulé : *la Rafaella* 1539), traduit en français sous le titre : *Instructions aux jeunes dames* (1583). Mais il se convertit bientôt, entra dans les ordres, devint professeur de philosophie à Padoue (1540), archevêque *in partibus* de Patras, puis coadjuteur de Sienne (1574). Sa charité fut proverbiale. Il a laissé, en italien, outre de nombreux traités d'astronomie, une *Direction pour toute la vie d'un homme né libre dans une cité libre* (1542). Piccolomini a également écrit des *Commentaires d'Aristote* (1565-1572) et deux comédies : *Alexandre* et *l'Amour constant* (1586).

PICCOLOMINI (Francesco), philosophe italien, né et mort à Sienne (1520-1604). Il professa dans sa ville natale, puis à Macerata, à Pérouse, enfin à Padoue. Il chercha une conciliation entre les systèmes de Platon et d'Aristote. Ses principaux ouvrages sont : *Universa philosophia de moribus* (1583); *Libri de scientiæ natura* (1797); en italien : *Bref discours sur l'éducation d'un prince* ou *Résumé de la science civique*, qui n'a été imprimé qu'en 1858; etc.

PICCOLOMINI (Ascagne), archevêque de Sienne, né et mort dans cette ville (vers 1550-1597). Il succéda à son oncle, Alexandre Piccolomini, comme coadjuteur de Sienne, et prit possession de ce siège en 1588. Il fut un des membres les plus célèbres de l'académie de la Crusca et composa, en italien, des *Poemes* (1594) et un traité intitulé : *Conseils civiques tirés des six premiers livres de Tacite* (1609).

PICCOLOMINI (Alfonso), duc DE MONTEMARCIANO, l'un des derniers condottieri italiens, né vers 1550, mort en 1591. Il débuta en rançonnant les Etats de l'Eglise, et s'attira une bulle d'excommunication du pape Grégoire XIII, qui lui confisqua ses propriétés de Romagne. Un moment effrayé, il ne tarda guère à diriger de nouvelles incursions sur le territoire pontifical. En 1582, il passait au service de la France; il y resta huit ans, au bout desquels il vint provoquer, pour le compte de l'Espagne, des troubles en Toscane. Le grand-duc Ferdinand le battit à Stagnia en 1591, le prit et le fit pendre.

PICCOLOMINI (Octave), duc D'AMALFI, prince de l'Empire, général des armées de l'Empereur, né à Florence en 1599, mort à Sienne en 1656. Il servit dans les armées espagnoles en Italie, puis partit pour l'Allemagne. En 1632, il commandait à Lutzen le régiment de cuirassiers d'où partit le coup de feu qui tua Gustave-Adolphe. Nommé maréchal de camp, il servit dans l'armée de Wallenstein, dont il gagna la confiance. C'est lui qui fit connaître à l'Empereur les secrets desseins du duc de Friedland. Il commande la cavalerie impériale à Nordlingen (1634); il envahit la Picardie en 1636 avec les Espagnols; il bat Feuquières à Thionville en 1639 et reçoit en récompense, du roi d'Espagne, le titre de duc d'Amalfi, que ses ancêtres avaient porté autrefois. Appelé en Bohême par l'empereur, il arrête les succès du Suédois Banner, mais il se fait battre à Wolfenbuttel par Guébriant (1641) et à Leipzig par Torstenson (1642). Il passe au service du roi d'Espagne en 1643, reçoit le commandement des troupes espagnoles dans les Pays-Bas, mais il ne peut obtenir de succès décisifs. Rappelé par l'Empereur en 1648, il est nommé feld-maréchal et chargé d'opérer contre les Suédois, d'abord en Bavière, puis en Bohême. La paix de Westphalie mit fin à sa carrière militaire (1648). Il représenta l'Autriche au congrès de Nuremberg (1649). En 1654, il fut créé prince du Saint-Empire.


Octave Piccolomini.

PICCOLOMINI (Jacques), historien et cardinal italien, né et mort à Lucques (1422-1479). Le nom de sa famille était **Ammanati**; il prit celui de Piccolomini par reconnaissance pour le pape Pie II (Sylvius Piccolomini). Il fut, à Rome, pendant dix ans ans (1450-1460), secrétaire du cardinal Capranica et devint secrétaire apostolique. Le pape Pie II le nomma cardinal (1461) et évêque de Pavie. Sixte IV l'envoya en Ombrie avec le titre de légat (1472), et le transféra à l'évêché de Frascati, puis à celui de Lucques. Il a écrit, en latin, des ouvrages historiques publiés après sa mort : *Mémoires* et *Lettres* (1506), continuation du livre composé par Pie II sous le même titre; *Narration historique touchant les hussites* (1616).

PICCOLOMINI (Maria), cantatrice italienne, née à Sienne en 1836, morte près de Florence en 1899. Elève de Pietro Romani, elle débuta avec succès à Florence en 1852, chanta ensuite à Rome, à Pise, à Bologne, à Palerme, à Turin, puis fut engagée à Londres, et se produisit enfin au Théâtre-Italien de Paris, où elle débuta, en 1856, dans *la Traviata*, avec un succès éclatant. Vers 1863, elle abandonna la carrière artistique pour épouser le marquis Gaetani della Forgnia.

PICE (*piss*) n. f. Monnaie de compte des possessions britanniques de l'Inde, valant, au pair, 0 fr. 047.

PICÈNE (*sèn'*) n. m. Carbure d'hydrogène $C^{10}H^{16}$, qui se rencontre dans les résidus de rectification des goudrons de

houille et de certains pétroles. (Le picène, soluble en vert dans l'acide sulfurique, fond vers 335°.)

PICÉNIEN, ENNE (*si-è-ni-in, è-n'*), personne née dans le Picenum ou qui habitait cette contrée. — *Les* PICÉNIENS. — Adjectiv. : *Histoire* PICÉNIENNE.

PICENTINS (*san* — en lat. *Picentini* ou *Picenses*), peuple de l'Italie ancienne, sur la côte du golfe de Pæstum. Ils avaient pour ville principale Picentia, ou une colonie venue du Picenum. Ils furent soumis par les Romains de 313 à 266 av. J.-C.

PICENUM, contrée de l'Italie ancienne, entre l'Apennin, l'Ombrie et le pays des Sabins à l'O., l'Adriatique à l'E., l'Ombrie au N., le pays des Marses, des Vestins au S. Villes principales : Auximum, Firmum, Castrum Novum, Hadria, Asculum, Interamna et Capra Maritima. Le Picenum fut primitivement habité par les Ombriens, qui en délogèrent des Sabins guidés, dit la légende, par un pivert (*picus* : de là le nom de ce pays et de ses habitants : *Picentini*. Rome soumit les Picentiens en 268 av. J.-C. Sous Auguste, le Picenum fut incorporé à la cinquième région de l'Italie, et forma, sous Adrien, avec la Toscane, un des quatre consulariats entre lesquels fut divisée la Péninsule. Au IVe siècle apr. J.-C., le Picenum, l'Ombrie et la Cisalpine formèrent le *Picenum Suburbicarium*, capit. *Spolète*, et le *Picenum-et-Flaminie*, capit. *Ravenne*.

PICERNO, ville d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]); 4.310 hab. Vignobles.

PICHAT (Michel), auteur dramatique français, né à Vienne (Isère) en 1790, mort à Paris en 1828. Il débuta par des tragédies qu'anime un souffle patriotique et républicain : *Turnus* (1824 ; *Léonidas* (1825), un des plus grands succès de Talma, succès dû en partie à l'enthousiasme qu'excitait la cause des Grecs; *Guillaume Tell*, joué en 1830. On doit encore à Pichat : *Ali-pacha*, mélodrame (1822 ; *Louis ou le Père juge*, mélodrame (1823); *Eudore et Cymodocée*, tragédie (1824); *le Dévouement des médecins français à Barcelone*, poème (1822); etc.

PICHDADIENS, nom des rois de la première dynastie légendaire de la Perse, en zend *paradhata*, « ceux qui étaient de la loi primitive », dont la forme pehlvie et persane est *Pishdâd*. — *Un* PICHDADIEN.

— ENCYCL. Le nombre des *Pichdadiens* varie un peu, suivant les auteurs persans; la liste la plus généralement adoptée est la suivante : Gayomerth, Tahmouras, Djemchid, le roi Soleil de la légende iranienne (règne 700 ans); l'usurpateur arabe Zohak (Azhi-Dahaka), qui représente les invasions antéhistoriques des Adites en Perse (règne 1.000 ans); Féridoun ou Afridoun, qui renversa Zohak (500 ans); Manoatchehor, petit-fils de Féridoun, qui fut roi durant cent vingt ans; Nodar, son fils; Afrasiab, qui représente les invasions turques en Iran. Les deux derniers Pichdadiens sont Zab, petit-fils de Manoutchehor, et Guerschasp, fils de Zab. Ils furent remplacés sur le trône de Perse par les Kéanides, légendaires aussi.

PICHEGRU (Charles), général français, né aux Planches, près d'Arbois, en 1761, mort à Paris en 1804. Ancien élève des minimes d'Arbois, il fut d'abord répétiteur à l'École militaire de Brienne. En 1783, il s'engagea au 1er régiment d'artillerie, devint sergent, prit part à la guerre d'Amérique et en revint adjudant. Il était président du club révolutionnaire de Besançon lorsqu'en 1791 un bataillon de volontaires du Gard, qui traversait cette ville pour aller rejoindre l'armée du Rhin, l'élut pour commandant et l'emmena à la frontière. Dès les premières rencontres, Pichegru se révéla comme un chef habile et vigoureux; en peu de temps, avec l'appui de Saint-Just et de Robespierre, il devint colonel, général de brigade, général de division (4 oct. 1793), et commandant en chef des armées du Rhin et de la Moselle (23 déc.).



Pichegru.

Au mois de février suivant, il remplaçait Jourdan à la tête de l'armée du Nord. Alors commença cette belle campagne de 1794, qui plaça Pichegru au premier rang des généraux de l'époque. Il chassa les Autrichiens de la Flandre et prit ses quartiers d'hiver sur la frontière des Pays-Bas. Puis, quand il vit tous les fleuves et canaux de la Hollande durcis par le froid, il reprit brusquement l'offensive, et, le 29 janvier 1795, il fit son entrée à Amsterdam. Il retourna alors à Paris pour réprimer l'insurrection du 12 germinal (1er avr. 1795). La Convention le proclama le « Sauveur de la patrie », et plaça sous ses ordres les armées réunies du Rhin, du Nord et de Sambre-et-Meuse. Pichegru se trouva alors à la tête de presque toutes les troupes de la République. Dévoré d'ambition, persuadé que la monarchie pouvait seule lui garantir sa situation acquise, il se prêta aux intrigues des royalistes. Sa trahison devait être payée un million comptant, plus deux cent mille francs de rente, le bâton de maréchal, le gouvernement de l'Alsace, etc. Elle fut découverte grâce à des lettres



Mort de Pichegru, d'après Moreau de Tours.

trouvées par Moreau dans les bagages du général autrichien Kinglin et corroborées par d'étranges mouvements de troupes sur la frontière. Pichegru, destitué (1796), n'en continua pas moins ses machinations. Élu aux Cinq-Cents, puis à la présidence de cette assemblée, il prépara un coup d'État. Mais le gouvernement le devança. Arrêté au 18-Fructidor, le général fut déporté à la Guyane. Il réussit à s'évader et regagna la France. En 1803, il prit part au complot de Cadoudal. Mais, traqué de toutes parts par la police, il fut livré par un de ses anciens officiers, Le Blanc, chez qui il s'était refugié. Le 5 avril, on le trouva mort dans sa prison, étranglé avec sa cravate. Moreau de Tours a représenté *la Mort de Pichegru* (Salon de 1886).

— BIBLIOGR. : Ern. Daudet, *la Conspiration de Pichegru* (Paris, 1901); J.-M. Gassier, *Vie du général Pichegru* (Paris, 1815).

PICHENET (*nè*) n. m. Pop. Vin.

PICHENETTE (*nèt'* — orig. inconn.) n. f. Chiquenaude sur le nez ou sur les doigts : *Donner des* PICHENETTES.

PICHERANDE, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 49 kilom. d'Issoire, au versant Sud-Ouest des monts Dore, au-dessus d'un torrent; 1.287 hab. Fromageries.

PICHET (*chè* — cf. allem. *becher*, angl. *beaker* et *pitcher*; ital. *bicchiere*, du bas lat. *picarum, bicarium*, coupe, gobelet) n. m. Mobil. Sorte de petit broc dans lequel on met du vin, du cidre ou quelque autre boisson : *Un* PICHET *de vin, de lait*.

— Métrol. anc. Mesure de capacité pour le sel.



Pichet.

PICHIN ou **PISHIN**, ville de l'empire anglais de l'Inde (Béloutchistan britannique), sur le Sourkhab, branche du Lora, centre militaire et administratif, de fondation anglaise. Fort. Le district est peuplé de 81.000 hab.

PICHINA n. m. Etoffe croisée de laine brune et de la famille des serges, qui, aux XVIIe et XVIIIe siècles, se fabriquait à Haubourdin, près de Lille (Nord), et servait presque exclusivement à la confection des vêtements des carmes.

PICHINCHA (*mont Bouillant*), volcan de l'Amérique méridionale (Équateur), au-dessus de Quito; 4.797 mètres. Le Pichincha donne son nom à une province de l'Équateur qui a 23.402 kilom. carr. et 205.000 hab. Ch.-l. *Quito*.

PICHLER (Johann), peintre et graveur, né à Naples en 1734, mort à Rome en 1791. Il a exécuté, en 1761, des peintures d'histoire à Oriolo et à Bracciano, dans des couvents. En 1763, s'étant rendu à Rome, il étudia la gravure sur pierres dures, puis fut nommé par Joseph II graveur impérial et reçut le titre de chevalier. Après une absence à Milan, il retourna à Rome, où Pie VI se l'attacha. Il a beaucoup traduit et imité l'antique. Ses morceaux les plus connus sont : *Hercule étouffant un lion, Léandre traversant l'Hellespont, le Faune Barberini, l'Arès Ludovisi*, etc.

PICHLER (Caroline DE GREINER, dame), romancière allemande, née et morte à Vienne (1769-1843). Elle était fille d'une lectrice de l'impératrice Marie-Thérèse. En 1796, elle épousa le conseiller Pichler. Elle se fit une grande réputation par ses romans, qui ont presque tous été traduits ou imités par Mme de Montolieu. *Agatoclès*, publié en 1812, a été comparé aux *Martyrs* de Chateaubriand. Elle réussit moins dans le roman historique. Ses écrits contiennent presque tous trop de longueurs et d'expressions triviales.

PICHLER (Adolphe), écrivain autrichien, né à Erl, près de Kufstein (Tyrol), en 1819. Il étudia d'abord le droit et la philosophie, puis fit sa médecine à Vienne. Il fut quelque temps professeur au gymnase d'Innsbruck et fit d'intéressantes études sur la géologie du pays. En 1867, il fut nommé professeur de minéralogie et géologie à l'université de Vienne. Pichler a écrit aussi de nombreuses poésies : *Chants d'amour* (1850); *Dans l'amour et la haine* (1869); *Années et jours* (1873); etc.

PICHOLETTE (*lèt'*) n. f. Petite carafe de verre, en usage dans la Suisse romande, pour servir le vin dans les débits, et qui contient 3 décilitres.

PICHOLIN (*ko* — du provenç. *pichoulino*) n. m. Variété d'olivier.

PICHOLINE (*ko* — rad. *picholin*) n. f. Olive, préparée verte pour être mangée crue en hors-d'œuvre.

PICHON, ONNE (forme francisée du provenç. *pitchoun*) n. Petit enfant : *Je ne laisse pas d'avoir de l'attention pour les* PICHONS. (Mme de Sév.)

PICHON (Pierre-Auguste), peintre français, né à Sorèze en 1805. Il débuta au Salon de 1835, avec cinq portraits. Il a surtout fait de la peinture religieuse. Citons, à Paris : *les Saintes femmes au tombeau* (1848); décoration, à fresque de la chapelle Sainte-Geneviève, à Saint-Eustache; à Saint-Sulpice, trois grandes compositions sur *saint Charles Borromée, saint Sulpice* et *Judicaël prononçant des vœux monastiques*, etc. Pichon a exécuté aussi un certain nombre de portraits, et des lithographies des députés de l'Assemblée de 1848.

PICHON (Jérôme, baron), littérateur français, né et mort à Paris (1812-1896). Membre, puis président de la Société des bibliophiles français, il s'est particulièrement adonné à l'étude des anciens monuments de la langue française. On lui doit : *la Chasse aux cerfs*, en rimes françaises; *le Ménagier domestique* (1840), publié d'après des manuscrits; *Histoire d'un braconnier* ou *Mémoires de la vie de La Bruyère* (1844); *Mémoire pour servir à l'histoire de Médan, près de Poissy* (1849); etc.

PICHON (*Stephen-Jean-Marie*), publiciste, homme politique et diplomate français, né à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or) en 1857. Il collabora en 1878 au journal « la Commune affranchie », et, en 1880, à la « Justice ». En 1882 et en 1884, il fut élu conseiller municipal de Paris. Aux élections législatives de 1885, il fut élu au scrutin de ballottage et siégea à l'extrême gauche. Il fut élu député par le XIVe arrondissement de Paris en 1889; mais, aux élections de 1893, il fut battu et abandonna la vie parlementaire. En 1894, il fut nommé ministre plénipotentiaire à Port-au-Prince. D'Haïti il passa, en 1896, à Rio de Janeiro et, en 1897, à Pékin. C'est alors qu'eurent lieu la rupture avec le gouvernement chinois, le siège des légations européennes à Pékin, du 20 juin au 15 août 1900. Pichon retourna en France, un an après la délivrance, pour prendre le poste de résident général en Tunisie.

PICHOT (Amédée), érudit, historien, romancier, poète français, né à Arles en 1795, mort à Paris en 1877. Il a traduit, en totalité ou en partie : Byron, Moore, Shakspeare, Cooper, Walter Scott, Dickens, Macaulay, Bulwer-Lytton, Thackeray, miss Muloch, Basil Hall, etc., et publié sur l'Angleterre plusieurs ouvrages originaux : *Voyage pittoresque et littéraire en Angleterre et en Écosse* (1825); *l'Irlande et le Pays de Galles*; *Histoire de Charles-Edouard* (1830); *Sir Ch. Bell*, etc.; enfin, en 1839, il prit la direction de la « Revue britannique ». Citons encore de lui : une *Chronique*, un peu romanesque, suivant le goût du temps, de *Charles-Quint*; un *Napoléon à l'île d'Elbe*; une dizaine de romans, dont *Monsieur de l'Etincelle* et *le Dernier Roi d'Arles*, et un aimable recueil de poésies, de légendes, de contes et de souvenirs biographiques, *les Arlésiennes* (1860), que remplit l'amour de sa ville natale.

PICHURIM (*rim'*) n. m. Nom des cotylédons isolés des graines de deux lauracées. (La *petite fève pichurim* vient du *nectandra pichuri minor*; la grande vient du *nectandra pichuri major*. Aromatique inusité.)

PICIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs, renfermant les *pics*, et se divisant en trois tribus. — *Un* PICIDÉ.

PICIFORME (*si* — du lat. *pix, picis*, poix, et de *forme*) adj. Qui ressemble à la poix.

— n. m. pl. Ordre d'oiseaux établi par les naturalistes anglais et comprenant les *pics*, les *galbules* (jacamars), les *buccones* (barbus), considérés comme autant de sous-ordres. — *Un* PICIFORME.

PICINÉS (*si*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux grimpeurs, comprenant les *pics* et genres voisins. — *Un* PICINÉ.

— ENCYCL. La tribu des *picinés* ne renferme pas moins de quarante-cinq genres, en y comprenant les *épeiches, gécines, campophiles*, etc., oiseaux répandus partout, sauf en Australie. En Europe, ce sont les picoïdes, les gécines (*gecinus*), dont le type est le pic vert commun (*gecinus viridis*), les épeiches (*dendrocopus*), les dryocopes (*picus*); en Amérique, les colaptes, melanerpes, chrysoptiles; en Asie, les chrysophlegmes, ganropicoïdes, gécinules; en Afrique, les campothères, géocolaptes.

PICINISCO, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Caserte]); 3.510 hab. Papeteries et tanneries.

PICITE (*sit'*) n. f. Phosphate hydraté naturel de fer.

PICKAWAY, comté des Etats-Unis (Ohio), sur le Scioto (bassin du Mississipi); 33.000 hab. Ch.-l. *Circleville*.

PICKENS, comté des Etats-Unis (Alabama), entre le Tombigbee et la Sipsey (bassin du Mississipi); 26.000 hab. Ch.-l. *Pickens-Court-House*. Grande production de coton.

PICKERING, bourg d'Angleterre (comté d'York [North-Riding]); 4.000 hab. Restes d'une ancienne forteresse.

PICKERING (William), éditeur anglais, né en 1796, mort à Turnham Green en 1854. Ses éditions diamant des classiques, Horace, Virgile, Dante, Pétrarque, Shakspeare (1821-1831), excitèrent l'admiration et sont fort recherchées aujourd'hui. Le premier, il eut l'idée de remplacer l'informe couverture de papier par un léger cartonnage en toile de couleur.

PICKERINGITE (*jit'*) n. f. Sulfate hydraté naturel d'alumine et de magnésie, qui est l'alun de magnésie. (On la trouve en cristaux aciculaires, blancs et soyeux.)

PICKERSGILL (Henri-William), peintre anglais, né à Londres en 1782, mort à Barnes en 1875. Élève de G. Arnes et de l'académie de Londres, il s'adonna d'abord à la peinture d'histoire, qu'il abandonna pour se consacrer au genre du portrait. Devenu membre de l'Académie royale en 1826, il succéda à Uwins en 1856, comme bibliothécaire de cette académie. On lui doit un grand nombre de portraits et des tableaux de genre. — Son fils, HENRY HALL **Pickersgill**, mort en 1861, a étudié dans les Pays-Bas, en Italie, etc., et visité la Russie en 1844-1845. Il a traité aussi des sujets de genre et des portraits.

PICKERSGILL (Frédéric-Richard), peintre anglais, neveu de Henri William, né à Londres en 1820. Il s'est adonné à la peinture d'histoire. *L'Enterrement de Harold à l'abbaye de Waltham* fut acheté par le palais du Parlement, et lui valut, en 1847, le titre d'associé de l'Académie, dont il devint membre titulaire en 1850. Parmi ses œuvres les plus estimées, citons : *Circé* (1849); *Orsino et Viola* (1857); *Colomba Lisbonne* (1860); *Samson et Dalila*, etc. En 1874, il a été nommé conservateur de l'Académie.

PICKETT, comté des Etats-Unis (Tennessee), sur les confins de l'Etat de Kentucky; 7.000 hab. Ch.-l. *Olympus*.

PICKLES (*pikls* — mot angl.) n. f. pl. Condiments végétaux conservés au vinaigre.

PICKPOCKET (*po-kèt'* — mot angl., formé de *to pick*, enlever, et *pocket*, poche) n. m. Voleur à la tire.

Pickwick Club (THE POSTHUMOUS PAPERS OF THE), roman de Charles Dickens (1837-1838). L'idée du jeune écrivain, c'était d'intéresser le public aux aventures d'un même personnage en groupant autour de lui un club d'originaux. Cette conception avait quelques rapports avec celle qui fit la fortune du *Spectateur*, d'Addison. Pickwick et son domestique Sam Weller furent bientôt populaires. L'histoire de Pickwick et de son club est une satire sérieuse et plaisante de la vie anglaise; hommes politiques, juges, avocats, savants, bourgeois, artistes entretiennent la verve de l'auteur. Pickwick est un peu le Joseph Prudhomme de la littérature anglaise, mais il est moins humain que le héros de Henry Monnier; son succès n'en a pas moins été général.

PICNOCOMON ou **PICNOMON** n. m. Genre de composées, tribu des carduacées, comprenant des plantes à fleurs jaunes ou pourprées, propres aux régions méditerranéennes.

PICO, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Caserte]); 2.500 hab. Bons vins.

PICO, île portugaise de l'archipel des Açores, qui doit son nom à son pic volcanique, haut de 2.320 mètres. Superf., 455 kilom. carr.; 29.000 hab. Culture de la vigne et des arbres fruitiers. La principale localité, *Lagens*, ne compte que 3.300 hab.

PICOA n. m. Champignon voisin des truffes, de la grosseur d'une noisette ou d'une noix, à chair molle, blanchâtre, marbrée d'un petit nombre de veines pâles. (Il existe en Italie et en Algérie, dans le voisinage des genévriers.)

PICOCHE n. f. Marteau à piquer le sel qui incruste les chaudières marines.

PICODON n. m. Fromage du département de la Drôme.

PICOÏDE n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, de la tribu des *piciniés*, répandus sur l'hémisphère boréal.

— Encycl. Les *picoïdes* se caractérisent par leur pied qui, au lieu de présenter deux doigts en avant et deux en arrière, comme chez les pics, n'en possède que trois (deux antérieurs, un postérieur). L'espèce type, propre à l'Europe boréale ou aux Alpes et à l'Asie septentrionale (*picoides tridactylus*), est de taille assez faible, blanc et noir, avec le sommet de la tête jaune chez le mâle.

PICOIS (*koi* — rad. *pic*) n. m. Mar. Pic en fer, dont se servent les marins de commerce pour extraire le lest.

— Techn. Nom, en Normandie, de la pioche; bêche dont on se sert pour creuser les terres rocailleuses.



Picolapte.

PICOLAPTE n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des anabatidés, propres à l'Amérique du Sud.

— Encycl. Les *picolaptes*, très voisins des xiphorhynques, appartiennent, comme eux, à la tribu des dendrocolaptinés. De taille médiocre, roux ou marrons avec des marques rouges, des lignes blanches, ils sont élancés, avec un bec fin, arqué, assez long. Tous vivent dans les fourrés des forêts tropicales.

PICOLE (rad. *pic*) n. f. Pioche en usage dans le midi de la France, employée pour déchausser les vignes dans les terrains caillouteux.

PICOLET (*lè*) n. m. Pièce de fer en forme de crampon, que l'on fixe sur le palastre d'une serrure, et qui embrasse la queue du pêne et le maintient dans sa course, quand on fait agir la clef sur lui.

PICOLINE n. f. Composé volatil, découvert dans les produits de la distillation sèche des os, dans le goudron de houille, dans la distillation sèche de la tourbe, etc.

— Encycl. Chim. Les *picolines* ou *méthylpyridines* isomériques $C^5AzH^4(CH^3)$ sont au nombre de trois, ainsi que le prévoit la théorie. L'α-picoline bouillant à 134° et la β-picoline bouillant à 140° ont été isolées grâce à une transformation en chloroplatinate des produits de distillation de l'huile de Dippel, qui passent entre 130° et 145°, la γ-picoline est celle qui a été préparée synthétiquement par Bæyer, en distillant l'acroléine-ammoniaque ou faisant réagir à chaud la solution alcoolique d'ammoniaque sur le tribromure d'allyle. Des acides *picolinemonocarboniques* $CH^3.C^5H^3Az.CO^2H$ correspondent aux acides toluiques $CH^3.C^6H^4.CO^2H$, et les acides *picolinedicarboniques* $CH^3.(C^5A^3Az) = (CO^2H)^2$ à l'acide uvitique $CH^3.C^6H^3=(CO^2H)^2$. L'oxydation des picolines effectuée par Dewar forme des acides carbopyridiques $C^5H^4Az.CO^2H$; l'un deux est identique avec l'acide nicotianique, dont la synthèse se trouve ainsi faite et la constitution établie.

— Physiol. La *picoline* semble se comporter comme un narcotique à effets complexes, déterminant un engourdissement général et la diminution de la sensibilité des centres. La mort survient par abolition de cette sensibilité.

PICOLINE-CARBONÉ adj. Se dit de certains acides dérivant de la *picoline*.

PICOLIQUE (*lik*') adj. Se dit d'un acide $C^5H^4Az — CO^2H$, isomérique avec l'acide nicotianique obtenu en oxydant la picoline.

PICON n. m. Laine de rebut, employée à la fabrication des étoffes grossières.

Picon (Jacinto Octavio), littérateur espagnol, né à Madrid en 1853. Il a été successivement secrétaire et président de la section de littérature de l'Athénée de Madrid. Ce fut surtout le roman qui le rendit célèbre; ses œuvres principales dans ce genre sont : *Lazaro* (1882); *Juan Vulgar; la Hijastra del amor; el Enemigo* (1887); *la Honrada* (1890); *Dulce y sabrosa* (1891); *Novelitos*. Il faudrait joindre à ces œuvres une foule de contes et de récits, insérés dans diverses publications. Parmi ses nombreuses études de critique, il faut citer ses *Apuntes para la historia de la caricatura; Diego Velazquez; De el teatro (lo que debe ser el drama)*; l'*Exposition des beaux-arts*; etc.

PICONNIER ou **PIQUONNIER** (*ko-ni-é*) n. m. Celui qui achète des laines de rebut aux fabricants de lainages fins, pour les revendre aux fabricants d'étoffes grossières.

PICORÉE (substant. partic. de *picorer*) n. f. Action de butiner; maraude : *Aller à la* PICORÉE.

PICORER (de l'espagn. *pecorer*, même sens) v. n. Aller à la maraude, pour enlever des troupeaux et des vivres; marauder, en général.

— Faire des profits illicites : *Des employés qui* PICORENT.

— Chercher sa nourriture, son butin, en parlant des animaux et en particulier des abeilles, des oiseaux : *Les poules* PICORENT *sur le fumier*. (Th. Gaut.)



Picot de maçon.

PICOREUR (rad. *picorer*) n. m. Milit. Maraudeur. ‖ Par ext. Maraudeur quelconque. (Vx.)

PICOT (*ko* — rad. *pic*) n. m. Petite pointe restée au bois qu'on n'a pas coupé net : *S'écorcher la main à un* PICOT.

— Hortic. Auricule ou oreille d'ours ayant les étamines fort courtes.

— Pêch. Nom vulgaire de l'épinoche. ‖ Variété de plie. ‖ Pointe de fer garnissant le pied d'une canne à pêche, et permettant de la planter inclinée dans le sol. ‖ Au pl. Filet chargé de pierres, dont on fait usage en Normandie pour prendre les poissons plats. (On dit aussi FILETS À AIGUILLETTES.)

— Techn. Petite engrêlure qui règne à l'un des bords des dentelles et des passements. ‖ Coin de bois qui sert à serrer la lambourde, dans le picotage d'un puits. ‖ Marteau pointu dont les carriers se servent pour soulever la pierre. ‖ Outil de maçon servant à dégrader les joints de maçonnerie. (On dit aussi DÉGRAUE-JOINT.)

PICOT (*ko*) n. m. Ancienne forme du mot PICAUD, désignant une espèce de poisson pleuronecte (*flexus vulgaris*). V. FLET.

Picot (Jean), chef de chouans, né et mort à Rouen (1767-1803). Enrôlé en 1792 dans le 3e bataillon de la Montagne, à Laval, il déserta pour aller rejoindre les chouans du Maine, puis de Normandie, où Louis de Frotté le nomma adjudant général. Il s'empara de La Ferté-Macé (1796), s'installa dans le pays d'Auge et, au début de la seconde guerre, y forma une division de chouans, à la tête de laquelle il commit de nombreux excès méritant le surnom de **Boucher des bleus**. La pacification le força de passer en Angleterre. Rentré en France en 1803, il prit part à la conspiration de Georges Cadoudal. Arrêté à Pont-Audemer, il fut traduit devant un conseil de guerre, condamné et fusillé.

Picot (François-Edouard), peintre français, né et mort à Paris (1786-1868), élève de David et de Vincent. Ses débuts au Salon de 1819 (*Mort de Saphira, l'Amour et Psyché*) annonçaient plutôt un peintre d'histoire. Picot a en effet pratiqué ce genre, notamment dans la Galerie des batailles, à Versailles; mais il a mieux donné sa mesure dans le tableau du *Duc d'Orléans et sa famille*, ainsi que dans la décoration des divers édifices religieux (église Saint-Denis de Paris, chapelle centrale de Sainte-Clotilde, et surtout le *Couronnement de la Vierge*, à Notre-Dame-de-Lorette). Il était membre de l'Institut depuis 1836.

Picot (Georges-Marie-René), magistrat et historien français, né à Paris en 1838. Il était juge au tribunal de la Seine lorsqu'il fut nommé, en 1877, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice. L'année suivante, il était élu membre de l'Académie des sciences morales. Il se présenta aux élections municipales de 1884, aux élections législatives de 1885 pour le département de Seine-et-Oise, mais continua de consacrer le meilleur de son temps aux études historiques qui lui ont ouvert les portes de l'Institut, et à des travaux d'économie sociale. Il a publié un grand nombre de travaux, dont le plus estimé est l'*Histoire des états généraux, considérés au point de vue de leur influence sur le gouvernement de la France* (1874).

Picot (Auguste-Emile), philologue français, né à Paris en 1844. Avocat, il remplit les fonctions de chef de cabinet du prince Charles de Roumanie, de 1866 à 1867, puis celles de vice-consul de France à Temesvar (Hongrie), de 1869 à 1872. Il a été depuis nommé consul honoraire et chargé du cours de langue romane à l'Ecole des langues orientales vivantes. Il a publié un grand nombre d'études, parmi lesquelles : *les Serbes de Hongrie* (1873, anonyme); *Chants populaires des Roumains de Serbie* (1889); *Pierre Gringoire et les Comédiens italiens sous François Ier* (1878); *la Sottie en France* (1878); *Théâtre mystique de Pierre Du Val et des libertins spirituels de Rouen au XVe siècle* (1882).

PICOTAGE (*taj*') n. m. Action ou manière de picoter : *Le* PICOTAGE *d'un puits de mine*.

PICOTANT (*tan*), **ANTE** adj. Qui picote, qui produit un picotement : *Substance âcre et* PICOTANTE.

PICOTE n. f. Nom vulgaire de la variole.

— Archéol. Tissu de laine grossière, en usage aux XVIe et XVIIe siècles. (Les picotes étaient de provenance flamande et destinées surtout à l'exportation en Espagne. Certaines sortes étaient mêlées de soie.)

— Art vétér. Nom vulgaire du *claveau*, du *horse-pox* et du *cow-pox*, varioles du mouton, du cheval et de la vache.

— Mécan. Machine au moyen de laquelle on élève l'eau destinée aux irrigations, dans les Indes.

PICOTEMENT (*man*) n. m. Sensation de piqûre légèrement douloureuse : *Avoir des* PICOTEMENTS *à la gorge*.

PICOTER (dimin. de *piquer*) v. a. Causer des picotements : *Une fumée âcre qui* PICOTE *les yeux*.

— Marquer de points, couvrir de piqûres : PICOTER *une feuille de papier avec une épingle*. ‖ Becqueter, percer à coups de bec : *Des oiseaux qui* PICOTENT *des cerises*.

— *Picoter du raisin*. En manger quelques grains par-ci par-là, sans détacher la grappe du cep.

— Fig. Taquiner : *S'amuser à* PICOTER *quelqu'un*.

— Manèg. *Picoter un cheval*, Lui faire sentir légèrement l'éperon à diverses reprises.

— Techn. *Picoter un puits*, Enfoncer des picots entre les lambourdes et le cadre du boisage d'un puits de mine. ‖ *Picoter une dentelle*, Y mettre du picot.

Picoté, ée part. pass. du v. Picoter.

— Marqué d'un grand nombre de petites cicatrices : *Etre* PICOTÉ *de petite vérole*.

— Blas. Adjectiv. Syn. de MARQUETÉ, ÉE.

Se picoter, v. pr. Se taquiner, se piquer mutuellement.

PICOTERIE (*ri*) n. f. Taquinerie, parole qui picote.

PICOTEUR, EUSE (rad. *picoter*) n. Personne qui aime à taquiner.

— n. f. Techn. Ouvrière qui fait le picot des dentelles en point d'Alençon.

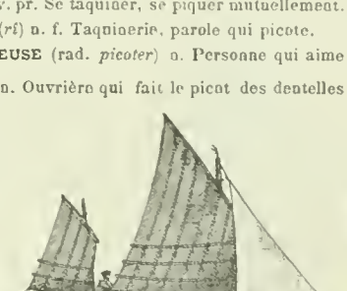

Picoteux.

PICOTEUX (*teû* n. m. Sur la Manche, Petite barque de pêche, large, à deux mâts et un foc. ‖ Petit tramail.

PICOTIN de l'anc. franç. *picot*, d'orig. inconn.) n. m. Métrol. Mesure de capacité usitée en France, pour la portion d'avoine que l'on donne habituellement à un cheval, et valant, à Paris, le quart du boisseau ou 2l,50. ‖ Avoine contenue dans cette mesure : *Cheval qui réclame son* PICOTIN.



Picotin.

— Fam. Pitance : *Le* PICOTIN *du soldat*.

PICOTITE n. f. Aluminate naturel de magnesie, variété noire de spinelle.

PICOTURE n. f. Marque, tache d'une chose picotée : *Fruit couvert de* PICOTURES.

PICOU n. m. Archéol. Chandelier autrefois en usage, et qui était de fer, avec une pointe sur laquelle on piquait la chandelle. ‖ On écrivait aussi PIGOU.

Picou (Henri-Pierre), peintre français, né et mort à Nantes (1824-1895). Il représente bien après Hamon, cette école de fine archéologie, qui, au moyen de l'antiquité, introduisit dans un art volontairement archaïsant un grain de subtile poésie. Principales œuvres : *l'Amour qui vient; l'Amour qui s'en va; Cléopâtre dédaignée par Octave* (1853); *l'Amour à l'encan*, et *Moisson des amours* 1855; etc. Dans un autre genre, Picou a fait preuve d'observation et de fantaisie : *Femmes du bourg de Batz* (1863); *la Nuit de Cléopâtre* (1867), d'après les nouvelles de Th. Gautier; *Molière à Versailles* (1870); etc.

PICOURE ou **PICOUSE** n. f. Arg. Haie d'épines.

PICPOUILLE (*pou-ill* [ll mll.]) ou **PICPOULE** n. m. Cépage répandu dans le Midi. Vin obtenu avec ce cépage. ‖ On écrit aussi PIQUEPOULE, PIQUIPOUL, PIQUEPOUT.

— Encycl. Il existe trois variétés de *picpouille* : le noir, le gris et le blanc. Peu sensibles aux gelées printanières à cause de leur bourgeonnement tardif, ces cépages sont, en revanche, sujets à l'oïdium. Fertiles et vigoureux, ils donnent des fruits à chair juteuse et sucrée. Le picpouille noir est cultivé sur les coteaux de la Dordogne, mais surtout dans le Languedoc, où, mélangé au mourvèdre et au carignan, il donne de bons vins rouges; le picpouille gris, appelé aussi picpouille rose, est cultivé dans les Pyrénées-Orientales et la Haute-Garonne; le picpouille blanc, dit aussi *folle blanche, fol, fou, enragea, rabauche*, etc., peuple les vignobles des Charentes et de l'Armagnac et se rencontre également dans quelques vignobles de la basse Bourgogne.

Picpus (RUE ET CIMETIÈRE DE), à Paris. La rue de Picpus est, dans le XIIe arrondissement, l'un des tronçons de l'ancien chemin dit « de Saint-Maur », qui mettait en relations les abbayes de Saint-Denis et de Saint-Maur. On ignore l'origine de cette dénomination étrange de Picpus, qui s'orthographiait autrefois *Pique-passe* ou *Pique-puce*. Cette rue a donné son nom à plusieurs congrégations religieuses. (V. l'art. suiv.) C'est dans le vaste enclos du couvent des religieuses pénitentes que furent inhumées, au nombre de 1.306, les personnes guillotinées sur la place voisine du Trône-Renversé (auj. place de la Nation), parmi lesquelles André Chénier, Roucher, Linguet et divers membres de familles de vieille noblesse : Sombreuil, Rohan-Rochefort, La Fayette, Roquelaure, etc. La rue de Picpus a conservé son aspect monacal.

Picpus (CONGRÉGATIONS DE). Hist. relig. Nom désignant quatre congrégations religieuses d'hommes ou de femmes :

1° *Frères pénitents de Nazareth, dits de Picpus*. Ces religieux appartenaient au tiers ordre régulier de Saint-François d'Assise. Ils adhérèrent à la réforme introduite en France par le P. Vincent Mussart (1604). Leur maison principale était située dans la rue de Picpus (Paris). Ils portaient la robe de drap brun, avec un manteau et un capuchon de même couleur et une ceinture de cuir.



Religieux de Picpus.

2° *Religieuses pénitentes du tiers ordre de Picpus*. Cette congrégation dépendait de la précédente. Elle avait été instituée en 1614. Sa maison mère était également dans la rue de Picpus. Ses membres portaient des robes brunes et un grand voile noir; elles couchaient dans des linceuls de serge.

3° *Congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie et adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement, dite de Picpus*, fondée à Poitiers en 1794 par l'abbé Coudrin. Leur règle a pour principe celle de saint Benoît. Ils se divisent en trois classes : les Pères, qui sont prêtres; les frères de chœur, destinés à la récitation de l'office, à l'adoration du saint sacrement, la tenue des écoles gratuites; les frères convers, appliqués aux travaux manuels. Les Pères portent, en Europe, le costume des prêtres séculiers; dans les missions, ils sont vêtus de blanc.

4° Une autre congrégation du même nom que la précédente a été fondée pour les femmes, à Poitiers, en 1794, par Mme Aymer de La Chevallerie; elle a le même but.

Ces deux dernières congrégations portent le nom de Picpus parce qu'elles ont établi leur maison mère à Paris, rue de Picpus, sur l'emplacement occupé avant la Révolution par les Frères pénitents du tiers ordre, supprimés par la Révolution.

PICQUENAIRE (*pi-ke-nèr*') n. m. Soldat armé d'une pique (Vx.)

— Archéol. Piquier, homme de pied portant la pique. (Vieille expression flamande employée au moyen âge, dans le nord de la France.) V. PIQUIER.

Picquet (François), missionnaire français, né à Bourg en Bresse en 1708, mort à Verjon en 1781. Après avoir obtenu des succès comme prédicateur, il entra dans la *compagnie de Saint-Sulpice*. Destiné aux missions du Canada, il partit pour Montréal (1735). En 1740, il fit reconnaître la souveraineté de la France par les Algonquins, les Nipissings, les Iroquois et les Hurons. De 1742 à 1748, pendant la guerre entre les Anglais, il défendit courageusement sa mission. Dans la guerre de 1756, il se mit à la tête de ses Indiens et remporta plusieurs avantages sur les Anglais. Après la défaite de Québec (1759), il retourna en France, et se retira dans sa province natale.

Picquigny, ch.-l. de cant. de la Somme, arrond. et à 13 kilom. d'Amiens, sur la Somme canalisée; 1.238 hab. Tourbières. Brasserie, filature de jute, fabriques de toiles d'emballage. Ruines d'un ancien château fort des XIVe,

XVe et XVIe siècles. Dans l'enceinte, église des XIII, XVe et XVIe siècles, crypte du XIIe s.. En 1475, Louis XI et Édouard IV d'Angleterre signèrent à Picquigny un important traité. V. l'art. suiv. — Le canton a 22 comm. et 17 779 hab.

Picquigny (TRAITÉ DE). Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, perd vainement plus facilement Louis XI, avait [illegible] allié. Édouard IV d'Angleterre, à envahir la France. Édouard débarqua à Calais en juillet 1475, avec une puissante armée, revendiquant les duchés de Normandie et de Guyenne. Il comptait sur le duc de Bourgogne et sur le comte de Saint-Pol, mais ni l'un ni l'autre ne voulurent se prêter avec lui. Louis XI, profitant de l'isolement dans lequel on laissait le roi d'Angleterre, lui fit faire des offres de paix; les deux rois conclurent, le 29 août 1475, une série de conventions qu'on désigne sous le nom général de traité de Picquigny. Une trêve de sept ans était signée entre la France et l'Angleterre. Le roi d'Angleterre recevait 75.000 écus d'or pour retirer son armée de France. De plus, Louis XI, sa vie durant, devait lui payer annuellement 50.000 écus d'or. Le fils du roi de France, le dauphin Charles, devait plus tard épouser Elisabeth, fille du roi d'Angleterre.



Marteau picquois (1510).

PICQUOIS ou **MARTEAU-PICQUOIS** *pi-koi* n. m. Archéol. Arme de main, en façon de pic.

Encycl. Cette arme, en usage du XIVe au XVIe siècle, était une espèce de bec-de-corbin, dont le fer, plat et carré comme la tête d'un marteau, s'effilait de l'autre côté en une longue pointe un peu courbe et aiguë. La longueur du fer était de 40 centimètres environ, horizontalement, celle de la hampe de 1 mètre environ.

PICQUOTIANE (*pi-ko-si-a-n'*) n. f. Bot. Nom vulgaire de la psoralée comestible.

PICRADÉNIE (*nî*) n. f. Genre de composées.

PICRÆNA (*krè*) n. m. Bot. Genre de simaroubées, comprenant des arbres à fleurs verdâtres, disposées en grappes terminales, et à fruits drupacés. Son bois, très amer, est connu sous le nom de *bois de quassia*. (V. QUASSIA.) Les espèces peu nombreuses de ce genre croissent aux Antilles et en Guyane.



Picræna.

PICRAMATE n. m. Sel dérivant de l'acide picramique.

PICRAMIQUE (*mik'*) adj. Se dit d'un acide dérivé par réduction de l'acide picrique, $C^{12}H^{5}(OH)(AzH^{2})(AzO^{2})^{2}$; cristaux rouges, peu solubles dans l'eau, fusibles à 165°. Syn. DINITROAMIDOPHÉNOL.

PICRAMMONIUM (*om'*) n. m. Ammonium triatomique $(C^{12}H^{5})\equiv(CAzH^{4})^{3}$, qui se produit dans la réduction de l'acide picrique.

PICRAMNIE n. f. Bot. V. BRÉSILLET.

PICRAMYLE n. m. Chim. V. STILBÈNE.

PICRATE n. m. Sel dérivant de l'acide picrique.

Encycl. Les *picrates* sont des sels bien cristallisés, amers, à pouvoir colorant jaune intense, explosifs. L'industrie utilise surtout dans la pyrotechnie les picrates de potassium $C^{12}H^{2}(AzO^{2})^{3}.OK$, de baryum, de strontium; ces derniers sels brûlent dans les feux de Bengale sans donner la fumée désagréable des feux à base de soufre.

PICRELLE (*krèl'*) n. f. Genre de rutacées quassiées, comprenant des arbustes du Mexique, glabres à feuilles opposées, à fleurs blanches disposées en grappes.

PICRIDE n. f. Bot. Genre de composées, tribu des liguliflores.

— Encycl. Le genre *picride* comprend des plantes herbacées, à feuilles alternes, velues, laciniées ou lobées sur les bords, et à fleurs jaunes, groupées en capitules terminaux. Les espèces, nombreuses, croissent, pour la plupart, au pourtour du bassin méditerranéen. La *picride épervière* s'avance jusque dans le nord de l'Europe. Toutes ces plantes sécrètent un suc amer.



Picride.

PICRIE (*kri*) n. f. Genre de gesnéracées, comprenant des plantes herbacées, à racines vivaces, à tiges droites, tétragones, rameuses, hautes de 0^m.10 environ, portant des feuilles opposées, ovales, dentées, et des fleurs fasciculées, d'un blanc pourpré, auxquelles succèdent des baies ovoïdes. Cette plante, originaire de l'Asie orientale, est cultivée en Chine et en Cochinchine; on l'emploie comme apéritive, fébrifuge, sudorifique, etc.

PICRINE n. f. Substance amère, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, que l'on extrait de la picrotoxine.

PICRIQUE (*krik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{6}H^{2}(OH)(AzO^{2})^{3}$, dérivé par nitration du phénol. Syn. : ACIDE CARBAZOLIQUE, JAUNE AMER DE WELTER, ACIDE NITROPHÉNISIQUE, ACIDE CHRYSOLÉPIQUE, TRINITROPHÉNOL.

— Encycl. Cet acide, découvert en 1788 par Haussmann, se prépare par l'action de l'acide azotique sur un grand nombre de substances organiques (soie, aloès, phénol). On l'obtient industriellement en nitrant, soit les huiles lourdes de houille, soit la résine de *xanthorrhea hastilis*, soit mieux le phénol ou son dérivé sulfoné.

Un mélange d'acides sulfurique et azotique attaque le phénol; l'acide *picrique* brut est purifié par cristallisation de son sel de sodium; celui-ci, décomposé finalement par l'acide sulfurique étendu, donne le trinitrophénol pur.

Propriétés. Lamelles jaunes, rectangulaires, à saveur très amère, de réaction acide, fusibles à 122° 5, puis se sublimant, solubles dans l'eau (12 gr. à 20° par litre), l'alcool, l'éther. Brusquement chauffé, l'acide picrique détone.

Applications. En médecine, la solution saturée à froid, appliquée sur les brûlures du premier degré, calme aussitôt la douleur; le seul inconvénient est de tacher la peau en jaune. L'industrie l'emploie pour teindre la soie en jaune, comme matière explosive, et, en brasserie, comme succédané du houblon. Au laboratoire, l'acide picrique est un excellent réactif pour déceler les alcaloïdes.

PICRITE n. f. Roche du groupe basique, appartenant à la famille des peridotites.

PICROCHOLE (*kol'* — du gr. *pikros*, amer, et *kholè*, bile) adj. Qui a la bile noire. (Vx mot.)

PICROCHOLE, personnage du *Gargantua* de Rabelais. Il est représenté comme régnant en Touraine; à propos d'une querelle ridicule survenue entre des « fouaciers » (pâtissiers de Lerné, ses sujets, et des bergers de Grandgousier, Picrochole envahit les terres de celui-ci et y commet mille vexations. Grandgousier engage la lutte à son grand regret et, aidé de son fils Gargantua, il défait Picrochole, qui est obligé de fuir et devient, en fin de compte, « pauvre gagne-denier » à Lyon. Rabelais a personnifié et ridiculisé dans ce personnage au nom significatif (du gr. *pikros*, amer, et *kholè*, bile) la manie des querelles et des conquêtes. Cet épisode est surtout célèbre par le piquant dialogue entre Picrochole et ses conseillers, presque traduit d'un passage de Plutarque (*Vie de Pyrrhus*), et que Boileau à son tour a imité (Epître Ire).

PICROCYAMIQUE (*si, mik'*) adj. Isomère de l'acide purpurique, dont les sels sont employés dans l'industrie des matières colorantes. Syn. ISOPURPURIQUE.

PICROÉPIDOTE n. f. Minér. Variété magnésienne d'*épidote*.

PICROÉRYTHRINE n. f. Composé qui prend naissance en même temps que l'acide orsellinique, quand on fait agir l'eau bouillante sur l'érythrine.

PICROFLUITE n. f. Minér. Variété de serpentine.

PICROGLYCION (*si*) n. m. Substance sucrée qu'on a extraite de la douce-amère, et qui ne serait autre que de la solanine impure.

PICROLICHÉNINE (*ké*) n. f. Substance amère soluble dans l'alcool et l'éther, que l'on extrait de la variolaire amère.

PICROLITE n. f. Variété de serpentine, disposée en sphérolithes ou en veinules dans la serpentine ordinaire.

PICROMEL (*mèl'*) n. m. Nom donné par Thénard au composé que l'on a appelé plus tard *acide cholétique*.

PICROPHARMACOLITE n. f. Syn. de PHARMACOLITE.

PICROPHYLLE n. f. Silicate hydraté naturel de magnésie, variété de talc.

PICROROCCELLINE (*rok'-sel'*) n. f. Substance amère, extraite par l'alcool, après épuisement par le lait de chaux, du lichen *roccella fuciformis*.

PICROSMINE (*smin'*) n. f. Silicate hydraté naturel de magnésie, appartenant au genre serpentine.

PICROSPATHUM (*spa-tom'*) n. m. Nom donné par quelques auteurs à la chaux carbonatée magnésifère.

PICROTANITE n. f. Ilménite magnésifère, contenant de 10 à 15 pour 100 de magnésie.

PICROTÉPHROÏTE n. f. Variété magnésifère de téphroïte, contenant 18 pour 100 de magnésie.

PICROTINE n. f. Composé qui se trouve dans la picrotoxine brute, et qu'on peut séparer grâce à son insolubilité dans la benzine.

PICROTOXIDE n. f. Composé qui se sépare lorsqu'on fait passer un courant de gaz chlorhydrique dans une solution de picrotoxine dans l'éther.

PICROTOXINE n. f. Substance amère ($C^{11}H^{16}O^{4}+H^{2}O$), qui est le principe actif de la coque du Levant. (Aiguilles incolores, extrêmement amères. Employée par milligrammes contre l'épilepsie, la chorée.) [Peu us.]

PICROTOXININE n. f. Composé constituant le résidu insoluble qui se forme quand on fait bouillir la picrotoxine avec de la benzine.

PICROTOXIQUE (*ksik'*) adj. Se dit d'un acide qui se forme quand on traite la picrotoxine par l'oxyde par de plomb.

PICTAVI ou **PICTONES** (*nèss*), peuple de la Gaule ancienne, au N. des *Santones* et au S. des *Namnetes* et des *Andecavi*, dont les séparait la Loire. (Son territoire, compris d'abord dans la Celtique, formait ensuite l'Aquitaine IIe. Capit. *Simonum* ou *Pictavi* [Poitiers].)

PICTES (lat. *Picti*), peuple habitant le nord de la Grande-Bretagne, et qui semble avoir été une tribu des Calédoniens. — *Un, Une* PICTE.

— Adjectiv. : *Nation* PICTE.

— Encycl. Ethnogr. Le mot *Pictes* est l'exacte traduction latine du nom indigène *brith*, qui signifie *peint*. Les Pictes se divisaient en deux grandes tribus : les *Dicalédons*, au N. des monts Grampians, et les *Victuriens*, au S. Mentionnés pour la première fois en 296 apr. J.-C., les Pictes devinrent bientôt, avec les Scots, leurs voisins et leurs compagnons de guerre, la terreur de la Bretagne romaine. Mais les derniers, devenus puissants, se tournèrent contre leurs anciens alliés, les refoulèrent dans les montagnes de l'Ecosse, et, en 839, finirent par les soumettre complètement.

— Hist. *Mur des Pictes*. On désigne ainsi l'ensemble de gigantesques ouvrages de défense contre les incursions des Pictes et des Scots dans la province romaine, élevés sous Adrien et sous Sévère, et dont il reste encore de nombreux débris. Cette muraille s'étendait, sur une longueur de 110 kilom., de *Tunnocelum* à *Segodanum*, entre le golfe de Solway et l'embouchure de la Tyne.

PICTET DE ROCHEMONT (Charles), agronome et diplomate suisse, frère de Pictet-Turretini, né et mort à Genève (1755-1824). D'abord officier, il quitta l'armée pour se consacrer à l'agriculture. Puis il entra dans la diplomatie et fit partie du conseil d'Etat de Genève. Il est connu surtout par ses ouvrages sur l'agriculture, parmi lesquels nous citerons : *Cours d'agriculture anglaise* (1807-1811) et d'intéressants articles dans le *Dictionnaire d'agriculture* de François de Neufchâteau. — Son frère, MARC-AUGUSTE **Pictet-Turretini**, littérateur et savant suisse, né et mort à Genève (1752-1825), élève du célèbre de Saussure, succéda à ce dernier dans sa chaire de philosophie (1786) et remplit diverses fonctions publiques, qu'il abandonna pour se livrer exclusivement aux études scientifiques quand Genève eut reconvré son indépendance (1814). Il a publié un ouvrage important, intitulé : *Essai de physique* (1791) inachevé.

PICTET (Adolphe), écrivain et linguiste suisse, né et mort à Genève (1799-1875). Il entra dans l'artillerie, devint officier supérieur et consacra ses loisirs à la littérature, à l'esthétique et à l'étude des langues. Il a publié : *Histoire de la lutte et de la destruction des républiques démocratiques* (1823); *De l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit* (1837), ouvrage couronné par l'Institut de Paris; *le Mystère des bardes de l'île de Bretagne* ou *Doctrine des Gallois du moyen âge; les Origines indo-européennes* ou *les Aryas primitifs, essai de paléontologie linguistique* (1859-1863).

PICTET DE LA RIVE (François-Jules), naturaliste suisse, cousin des précédents, né et mort à Genève (1809-1872). Parmi ses plus importants ouvrages, on peut citer : *Recherches pour servir à l'histoire et à l'anatomie des phryganides* (1834); *Histoire naturelle des insectes névropteres* (1841-1843); *Traité élémentaire de paléontologie* (1844-1845), et de nombreuses descriptions de fossiles.

PICTET (Raoul), savant suisse, né à Genève en 1842. Il a été professeur à l'université de sa ville natale. Il est surtout connu pour avoir résolu le problème de la liquéfaction de l'hydrogène, de l'azote et de l'oxygène, gaz réputés jusque-là permanents, par l'action d'une haute pression et d'une très basse température. Vers la même époque (1877), Cailletet, à Paris, obtenait des résultats identiques par une méthode différente. On doit à Pictet les ouvrages suivants : *Mémoire sur la liquéfaction de l'oxygène, la liquéfaction et la solidification de l'hydrogène et sur les théories des changements des corps* (1878); *Méthode générale d'intégration continue d'une fonction numérique quelconque à propos des quelques théorèmes fournis par l'analyse mathématique appliquée au calcul des courbes d'un nouveau thermographe* (1879); *Synthèse de la chaleur. Considérations sur la possibilité expérimentale de la dissociation de quelques métalloïdes* (1879); *Nouvelles machines frigorifiques basées sur l'emploi de phénomènes physico-chimiques* (1885); *Etude critique du matérialisme et du spiritualisme par la physique expérimentale* (1896); etc.

PICTÉTIE (*ti*) n. f. Genre de légumineuses, tribu des hédysarées, comprenant des arbustes dont on connaît six espèces, qui croissent aux Antilles.

PICTIQUE (*ktik'*) adj. Qui a rapport aux Pictes, qui vient des Pictes : *Un monument d'origine* PICTIQUE.

PICTITE n. f. Variété de sphène, qu'on trouve dans les Alpes et en particulier dans la protogine du mont Blanc.

PICTOGRAPHIE (*fi* — du lat. *pictus*, peint, et du gr. *graphè*, description) n. f. Système primitif d'écritures qui consiste à exprimer les idées au moyen de scènes figurées et symboliques : *La* PICTOGRAPHIE *des Mélanésiens*.

PICTON n. m. Pop. V. PIQUETON.

PICTON, ville de la Mélanésie (Nouvelle-Zélande [île du Sud]), sur la *Queen-Charlotte-Sound-River*; 3.500 hab. Exportation de chanvre, laines, grains.

PICTON (sir Thomas), général anglais, né à Poyston (comté de Pembroke) en 1758, mort à Waterloo en 1815. Il servit en Allemagne, en Amérique, à Gibraltar, aux Indes, et devint, en 1801, brigadier général. Il participa à l'expédition qui aboutit à la reprise de Sainte-Lucie et de Tabago. En 1803, il fut l'objet d'un procès pour faits de cruauté et d'abus de pouvoir commis dans son gouvernement des Antilles; il fut prouvé qu'il avait administré la torture à ses justiciables, mais il fut néanmoins mis hors de cause. Major général en 1808, il fut envoyé en Espagne, où il se distingua à la bataille de Vittoria. Il fut tué d'une balle à la tempe, dans la journée de Waterloo.

PICTONES. Hist. anc. V. PICTAVI.

PICTONNER (*kto-né*) v. n. Pop. Boire du picton. V. PIQUETONNER.

PICTOR (Q. Fabius). Biogr. V. FABIUS.

PICTOU, ville du Dominion canadien (Nouvelle-Écosse), sur un estuaire aboutissant au détroit de Northumberland (golfe du Saint-Laurent); 4.500 hab. Houille.

PICTURAL, ALE, AUX (du lat. *pictura*, peinture) adj. Qui concerne la peinture, qui appartient à la peinture : *Décoration* PICTURALE.

PICUL n. m. Métrol. Unité de poids du royaume de Siam, équivalant à 62 kil.,50.

PICUMNE n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, type de la tribu des *picumnidés*, propres à l'Amérique australe.

PICUMNINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux grimpeurs, de la famille des picidés, comprenant les *picumnes* et genres voisins.— *Un* PICUMNINÉ.

PICUMNUS, dieu italien de l'agriculture, fils de Jupiter, inventeur de l'art de fumer les terres, d'où son surnom de *Sterquilinius*. Il était frère de Pilumnus, dieu des moulins.

PICUS, fils de Saturne, roi divinisé du Latium. Son culte était l'un des plus anciens du Latium. Il eut de la nymphe Canente un fils, qui fut le dieu Faunus. On prétendait que Circé, pour se venger de ses dédains, le métamorphosa en pivert, changea ses compagnons en monstres et Canente en vapeur.



Pic-vert.

PICVERT ou **PIVERT** n. m. Espèce d'oiseau du genre pic, répandu dans toute l'Europe.

— Encycl. Le *pic-vert* (gecinus viridis) est un bel oiseau vert jaunâtre en dessus, vert clair en dessous, avec la face noire, la tête grise et rouge, le bec gris de plomb. Il se plaît dans les bouquets de bois, les beaux découverts, sur les arbres attaqués par les insectes, auxquels il fait une chasse très utile.

PIDAL E CARNIADO (Pedro José, marquis DE), littérateur et homme politique espagnol, né à Villaviciosa en 1799, mort à Madrid en 1865. Il fit ses débuts dans la politique comme journaliste libéral, au moment de la révolution de 1820, et il fut condamné à la prison en 1824. Il ne revint à la vie publique que dix ans après, fut membre de la Cour des comptes, à Madrid, enfin député conservateur (1837). En 1843, il devenait président du Congrès, et, l'année suivante, ministre de l'intérieur, puis de la justice. C'est à lui que l'on doit, en grande partie, l'organisation de l'enseignement primaire en Espagne. Ambassadeur d'Espagne à Rome en 1857, il fut nommé, en 1864, sénateur à vie. Son œuvre littéraire comprend un certain nombre d'importants ouvrages sur l'histoire de la Castille. Citons : *Regimen municipal en España* (1853); *Poesiu castellana in los siglos XIV et XV* (1851), et un grand nombre d'articles de revue, mémoires, etc. Il fut le collaborateur assidu et, quelque temps, le directeur de la *Rivistu de Madrid*.

PIDAL Y MON (Alejandro), homme politique espagnol, né à Madrid en 1846, fils du précédent. Partisan, dès son entrée dans la vie publique (1868), de la dynastie légitime des Bourbons, député en 1872, il s'est signalé par l'ardeur de ses convictions conservatrices et catholiques, corrigées par un loyalisme absolu, et qu'il fit prévaloir dans la constitution du parti de l'union catholique, fondé à la fois contre les libéraux et contre le carlisme. Il fut, en 1884, ministre dans le cabinet Canovas, et il a depuis, à différentes reprises, présidé les Cortès. Membre, depuis 1883, de l'Académie espagnole, il a écrit un certain nombre d'études sur des sujets de philosophie et de littérature, et toujours dans un sens nettement antilibéral.

PIDANGE (*danj'*) n. f. Gros maillet, avec lequel on enfonce les bûches dans les mises d'un train à flotter.

PIDDIG, bourg de l'archipel des Philippines (île de Luçon [prov. d'Ilocos-Norte]); 8.500 hab.

PIDGIN-ENGLISH ou **PIGEON-ENGLISH** (pr. angl. *pidjeun'-in'-glich'* — de *pidgin* ou *pigeon*, corrupt. de *business*, affaires, et *english*, anglais) n. m. Nom donné à l'anglais corrompu que parlent les Chinois dans leurs rapports commerciaux avec les Européens. (Mêlé de mots portugais et de vocables pris à tous les dialectes orientaux, le pidgin-english se compose de mots anglais employés suivant l'ordre de la construction chinoise. C'est, dans les ports chinois et à Singapour, la langue des affaires et aussi celle des domestiques indigènes.)

PIDOUX (Jean), médecin de Henri III, de Henri IV puis du duc de Nevers, né à Paris au milieu du XVIe s., mort en 1610, doyen de la Faculté de Poitiers. Il fit connaître les eaux de Pougues, en Nivernais; introduisit en France l'usage de la douche, etc. On a de lui : *la Vertu et les Usages des fontaines de Pougues* (1597); *Pestis cura* (1605). — Son fils, CHARLES **PIDOUX**, né et mort à Poitiers (1586-1662), a écrit sur l'affaire des religieuses de Loudun un mémoire : *In actiones Juliodunensium virginum exercitatio* (1655), dans lequel il les déclare possédées du diable.

PIDOUX (Claude-François-H.), médecin français, né à Orgelet (Jura) en 1808, mort à Paris en 1882. Médecin des hôpitaux de Paris, il est l'auteur, en collaboration avec Trousseau, d'un *Traité de thérapeutique et de matière médicale* (1837), devenu classique.

PIE (*pi* — du lat. *pius*, même sens) adj. || *Œuvre pie*, Œuvre pieuse : *Employer son bien en* ŒUVRES PIES.

PIE (*pi* — du lat. *pica*, fém. de *picus*, pic) n. f. Zool. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des corvidés, répandus sur le globe.

— Fam. Femme bavarde.

— Loc. fam. *Jaser, Bavarder comme une pie, comme une pie borgne*, Parler beaucoup. || *Trouver la pie au nid*, Ironiq., Faire quelque découverte extraordinaire, merveilleuse. || *Être au nid de la pie*, Etre au plus haut degré d'élévation, de fortune. || *Être voleur comme une pie*, Avoir l'habitude, le goût du vol.

— Antiq. gr. *Saut de la pie*, Danse lacédémonienne.

— Art culin. Grillade d'épaule de mouton. || *Fromage à la pie*, Fromage blanc mélangé de fines herbes.

— Jeux. *Donner à manger à la pie*, Mettre de côté une partie de son gain.

— Mar. *Nid de pie*, Sac en filet, où les ouvriers travaillant au gréement placent leurs outils.


Pie ordinaire.

— ENCYCL. Zool. Les *pies* sont des oiseaux criards, de taille moyenne, à bec fort, long, recourbé et un peu écbaucré à l'extrémité, à pattes assez hautes, munies de griffes courbes, à queue longue et étagée; leur livrée est ordinairement noire, verte ou bleue, et blanche. Ce sont des oiseaux intelligents et audacieux, rapaces, vivant de petits animaux, de graines et de fruits; ils nichent dans les grands arbres au voisinage des habitations. Presque toutes les pies ont une inclination singulière pour les objets brillants, qu'elles dérobent et enfouissent dans des cachettes. Elles s'apprivoisent aisément et imitent facilement le langage humain. La pie commune (*pica caudata*) se trouve dans toute l'Europe; des espèces voisines la remplacent : en Chine (*pica media*), au Japon (*pica Japonica*), dans l'Amérique du Nord (*pica Hudsonica*). La pie bleue (*cyanopolius* ou *cyanopica Cooki*) est propre à l'Espagne. On appelle aussi pies bleues d'autres oiseaux de la tribu des garrulinés, tels que les *cyanocyttes, cyanures*, etc.

Pie voleuse (LA), opéra. V. GAZZA LADRA.

PIE (*pi* — de *pie*, subst.) adj. Se dit du cheval ou de la vache dont le poil est blanc et noir, comme les plumes de la pie, ou blanc et roux : *Chevaux* PIE. *Vaches* PIE.

— Substantiv. Cheval pie, jument pie. *Un beau* PIE. || Inus. au féminin, malgré l'exemple de Mme de Sévigné : *Mignard a peint M. de Turenne sur sa* PIE.

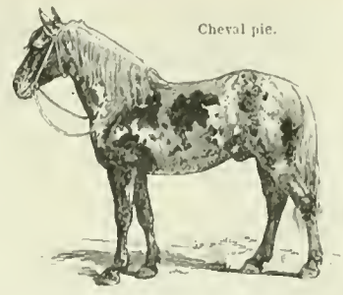
Cheval pie.

—REM. Ecrire *pies* au pluriel est une faute contre la règle qui veut que les substantifs, *commecitron, puce, groseille*, etc., pris adjectivement pour désigner une couleur, soient invariables.

PIE Ier (saint), pape, élu et sacré probablement en 138, mort vers 167. Il naquit à Aquilée et il était frère de l'écrivain Hermas, auteur du *Pasteur*. On croit qu'il mourut martyr. Les *Lettres* et *Décrétales* qui lui ont été attribuées ne sont pas authentiques. — Fête le 11 juillet.

PIE II (Æneas Sylvius PICCOLOMINI), pape, né à Corvignano, près Sienne, en 1405, élu et couronné à Rome en 1458, mort à Ancône en 1461. Il fut au premier rang des humanistes de son temps. N'étant encore que laïque, il fut secrétaire du concile de Bâle, de l'antipape Félix V et de l'empereur d'Allemagne Frédéric III. En 1445, il s'attacha au pape Eugène IV et dirigea les négociations qui firent rentrer l'Allemagne sous l'obédience de ce pontife. C'est vers 1447 qu'il entra dans les ordres. Le pape Nicolas V le nomma évêque de Trieste (1448), puis de Sienne (1450); Calixte III le fit cardinal (1456). Monté sur le trône pontifical en 1458, il chercha à former une ligue de tous les princes européens contre les Turcs, réunit un congrès, à Mantoue, les représentants des principaux souverains d'Europe et obtint le vote d'une sorte de croisade contre le sultan Mahomet II (1459); mais ce projet n'eut pas de suite. Le pape interdit, sous peine d'excommunication, par la bulle *Exsecrabilis* (1460), les appels aux conciles généraux, rétracta les doctrines contraires à l'autorité pontificale qu'il avait soutenues autrefois au concile de Bâle, et obtint du roi de France Louis XI l'abrogation de la *Pragmatique sanction* (1461). Il revint alors à son projet favori et adressa un nouvel appel aux princes contre les Turcs, s'engageant à s'embarquer lui-même sur la flotte chrétienne. S'étant rendu dans ce dessein à Ancône, il y mourut des suites de ses fatigues. On a de lui, en latin, un roman profane, intitulé : *Euriale et Lucrèce*, qu'il avait composé étant laïque et qu'il désavoua plus tard; des *Mémoires sur le concile de Bâle*, sur l'*Histoire de son temps* (1477); divers ouvrages historiques et géographiques, des *Discours* et un précieux recueil de *Lettres* (1473, 1475, 1496). Deux cents *Lettres* inédites de Pie II, découvertes par Voigt, ont été publiées à Berlin en 1856.


Pie II.

Pie II (LA VIE DE), célèbres fresques du Pinturicchio, probablement sur des esquisses de Raphaël, dans la bibliothèque de la cathédrale de Sienne. En dehors de la bibliothèque, sur le mur qui est du côté de l'église, le Pinturicchio a peint à fresque le *Couronnement de Pie II*.

PIE III (Antoine-François TODESCHINI-PICCOLOMINI), pape, né à Sienne en 1439, élu et mort en 1503. Il était fils d'une sœur de Pie II, qui lui permit de prendre le nom de Piccolomini. Archevêque de Sienne et cardinal en 1460, il fut élu pape à la mort d'Alexandre VI. Il ne régna que vingt-cinq jours, pendant lesquels il eut le temps d'accomplir des réformes dans la cour romaine, de faire arrêter César Borgia, et d'expulser les Français de ses Etats.

PIE IV (Jean-Ange MEDICI ou MEDICHINO), pape, né à Milan en 1499, élu et sacré en 1559, mort à Rome en 1565. Paul III l'avait nommé archevêque de Raguse et cardinal (1549); Jules III lui donna le titre de légat. Il succéda à Paul IV. Son premier acte fut de livrer à la justice les neveux de son prédécesseur, accusés de concussions et de meurtres. Ils furent condamnés et mis à mort, bien que l'un d'eux fût cardinal. En 1560, Pie IV réunit de nouveau le concile de Trente, suspendu depuis 1552, et, après la clôture de ses travaux (1562), confirma et publia ses décrets dans toute la chrétienté (1564). Il restaura les ordres de Malte et de Saint-Lazare, réfréna le luxe des cardinaux, reconnut aux ambassadeurs de France la préséance à Rome sur ceux de l'Espagne. Il fonda, à Rome, une imprimerie, qu'il confia à Paul Manuce; il éleva le palais des conservateurs au Capitole, ouvrit des routes nouvelles, fertilisa et embellit Ancône, Ostie et Civita-Vecchia. Il mourut, assisté de saint Philippe de Néri et de saint Charles Borromée, son neveu et son principal conseiller.


Pie V.

PIE V (Michel GHISLERI, saint), pape, né à Bosco, près d'Alexandrie (Lombardie) en 1504, élu et sacré en 1566, mort à Rome en 1572. Il entra chez les dominicains à l'âge de quinze ans fut nommé, par Paul IV, évêque de Sutri (1556), cardinal (1557) et inquisiteur général pour les Etats romains. Pie IV, en 1560, le transféra au siège de Mondovi. Aussitôt après son élévation au trône pontifical, il envoya un secours d hommes et d'argent à Lavalette, grand maître de Malte, menacé par les Turcs. Il s'appliqua avec la plus grande énergie et dans Rome même, à la réforme de l'Église. Au dehors, il excommunia Elisabeth d'Angleterre (1570), soutint Marie Stuart en Ecosse, les Espagnols aux Pays-Bas, les ligueurs en France. Il fonda un collège à Pavie et réforma l'ordre de Cîteaux. Il aimait à s'entourer de savants. Sa charité était inépuisable. L'ardeur de sa foi le porta à donner une impulsion nouvelle aux poursuites de l'Inquisition. Il souhaitait avec passion d'unir tous les princes chrétiens contre les Turcs. Venise et l'Espagne répondirent seules à ses appels et formèrent avec lui la *ligue chrétienne*, dont la flotte remporta sur les Turcs la célèbre victoire de Lépante (1571). Pie V, béatifié par Clément X en 1672, fut canonisé en 1712 par Clément XI. On a publié un recueil de ses *Lettres* (1640). — Fête le 5 mai.

PIE VI (Jean-Ange BRASCHI), pape, né à Césène (Romagne) en 1717, élu et sacré en 1775, mort en France, à Valence (Drôme) en 1799. Clément XIV le fit cardinal en 1773. Au début de son pontificat, il réforma l'administration, encouragea l'agriculture, entreprit de dessécher les marais Pontins, et organisa le musée du Vatican. Mais il éprouva bientôt des difficultés avec l'empereur Joseph II en Autriche et dans les Pays-Bas, le grand-duc Léopold en Toscane et le roi Léopold à Naples. Pour se concilier l'empereur, Pie VI se rendit à Vienne (1782); mais il condamna par la bulle *Auctorem fidei* les doctrines du synode de Pistoie, favorisé par Léopold (1789); aux provocations de Tanucci, ministre du roi de Naples, il opposa de longues négociations, qui se terminèrent par un accord. En même temps, le pape appelait les frères des écoles chrétiennes pour instruire les enfants du peuple. C'est alors qu'éclata la Révolution française. Le nonce fut chassé, Avignon occupé ainsi que le Comtat-Venaissin, et tous les biens ecclésiastiques furent déclarés biens nationaux. Après avoir condamné la constitution civile du clergé (1791), Pie VI accueillit avec charité tous les prêtres proscrits, mais sans rompre ouvertement avec la France, qui continua d'entretenir à Rome un chargé d'affaires. Mais celui-ci, Hugou de Bassville, périt dans une émeute. Le Directoire fit envahir le territoire pontifical, et le pape dut signer avec Bonaparte le traité, désastreux pour lui, de Tolentino (1797). A la suite du meurtre dans les rues de Rome (1798) du général Duphot, représentant du gouvernement français, le Directoire s'empara de la personne du pape et proclama à Rome la république. Arrêté par le général Berthier (1798), Pie VI fut conduit successivement à Sienne, à la Chartreuse de Florence, à Turin, enfin emmené (avr. 1799) en France, à Grenoble, puis à Valence, où il mourut. Le Premier Consul fit rendre des honneurs solennels à ses restes, qu'il permit, deux ans plus tard, de transporter à Rome.


Pie VI.

— Iconogr. Le monument commémoratif de Pie VI, confié par son neveu, le prince Braschi, à Canova, représente le pape priant à genoux devant l'autel de la Confession de Saint-Pierre. Des portraits de Pie VI ont été gravés par Emilio Lapi et R. Morghen (d'après J. Bazzoli), par G. Endner, etc.

PIE VII (Barnabé-Louis-Grégoire CHIARAMONTI), pape, né à Césène en 1742, élu et couronné à Venise en 1800, mort à Rome en 1823. Bénédictin depuis 1758, il fut nommé évêque de Tivoli (1782), transféré au siège d'Imola et créé cardinal en 1785. A la mort de Pie VI, prisonnier en France, le conclave ne put se réunir à Venise que le 1er décembre 1799, et siégea plus de trois mois. Aussitôt après son élection, Pie VII se hâta de rétablir l'ordre dans l'administration pontificale. Il envoya à Paris le cardinal Consalvi, son premier ministre, qui signa en son nom le Concordat (15 juill. 1801), mais il protesta contre les articles organiques. (V. CONCORDAT.) Quand Bonaparte devint empereur, Pie VII se rendit à Paris, sur sa prière, et le sacra (2 déc. 1804). Mais un peu plus tard, il refusa d'adhérer au blocus continental, déclarant que sa charge de pasteur universel lui imposait la neutralité. Napoléon s'empara alors de Rome (1808) et confisqua les Etats pontificaux (1809). Pie VII répondit en excommuniant tous ceux qui avaient participé à la spoliation du saint-siège. Aussitôt le général Radet l'enlève, ainsi que le cardinal Pacca, et le fait transporter à Gênes, puis à Savone, enfin à Fontainebleau, où l'Empereur finit par lui arracher l'approbation d'un projet qu'il se hâta de publier sous le nom de Concordat. Mais, dès qu'il lui fut permis de communiquer avec ses cardinaux, Pie VII rétracta les concessions qu'il avait consenties dans cet acte. Les événements de 1814 le sauvèrent de la colère de l'Empereur, et il put rentrer à Rome. Chassé un instant par l'invasion de Murat (1815), il fit une entrée triomphale dans sa capitale après les Cent-Jours. Le congrès de Vienne lui reconnut la possession de ses Etats, sauf Avignon et quelques territoires cédés à l'Autriche. Secondé par le cardinal Consalvi, Pie VII put, dès lors, gouverner tranquillement. Il rétablit l'ordre des jésuites (1814) et conclut des concordats avec l'Espagne, la Sardaigne, la Bavière (1817), les Deux-Siciles (1818), la Prusse et les Provinces rhénanes (1821). Après la chute de Napoléon, il intercéda, auprès des cours d'Europe, en faveur du captif de Sainte-Hélène, il accueillit sa famille à Rome et se refusa toujours à toutes représailles politiques.


Pie VII.

— Iconogr. Le portrait de Pie VII (au Louvre), par David, est un des chefs-d'œuvre du maître. David en avait fait deux répétitions. Un beau portrait de Pie VII se trouve

au sacre dans le *Couronnement de Napoléon*, par David. Lawrence a fait de lui un portrait célèbre. Ingres a peint deux fois le *Pape Pie VII tenant chapelle* (1810 et 1841). Le tombeau de Pie VII, par Thorwaldsen, est placé dans la chapelle Clementine, à Saint Pierre de Rome.

Pie VIII (François Xavier Castiglione), pape, né à Cingoli (Marche d'Ancône) en 1761, élu et couronné en 1829, mort à Rome en 1830. Pie VII l'avait fait évêque de Montalto (1800), puis cardinal et évêque de Césène (1816). Durant son règne de vingt mois, il vit l'émancipation des catholiques anglais et la chute de Charles X.

Le monogr. Le tombeau de Pie VIII a été sculpté vers 1857 par Pietro Tenerani.

Pie IX (Jean Marie Mastaï-Ferreti), pape, né à Sinigaglia en 1792, élu et couronné en 1846, mort à Rome en 1878. D'abord garde-noble de Pie VII, il passa deux ans au Chili comme secrétaire du vicaire apostolique Muzzi, puis fut nommé directeur de l'hospice apostolique de Saint-Michel, archevêque de Spolète (1827), évêque d'Imola (1832) et enfin cardinal (1840).

Pape à la mort de Grégoire XVI, il rendit la liberté aux prisonniers politiques et rappela les exilés (1847), établit la municipalité romaine, admit plusieurs laïques dans son ministère, présidé par le cardinal Antonelli (1848), et accorda même aux États de l'Église une constitution qui associait au collège des cardinaux deux Chambres nommées, l'une par le pape, l'autre à l'élection. L'ancien exilé Mamiani reçut la direction des affaires étrangères dans un nouveau ministère présidé par le cardinal Altieri. Au moment de la révolution de 1848, il fut sollicité d'unir les troupes pontificales aux troupes piémontaises contre l'Autriche ; il hésita longtemps, accorda son concours, puis le retira. Les ministres ayant donné leur démission, le comte Pelegrino Rossi fut chargé, le 15 septembre 1848, de former un nouveau cabinet ; mais, après deux mois d'efforts, Rossi tomba sous le poignard d'un assassin resté inconnu. Effrayé par les progrès des sociétés secrètes, Pie IX s'enfuit alors de Rome et se retira à Gaëte, sous la protection du roi de Naples, Ferdinand II. Pendant son absence, une Assemblée constituante, élue par le suffrage universel, se réunit à Rome (6 févr. 1849), et proclama la république. Le pape ayant réclamé l'intervention des puissances catholiques, une armée française entra dans Rome, après un siège de deux mois. Tandis que Garibaldi, général des insurgés, et Mazzini, chef de la nouvelle république, étaient expulsés, Pie IX revenait dans sa capitale, où le gouvernement français s'engageait à entretenir une armée d'occupation (1850). Le pape rétablit la hiérarchie catholique en Angleterre (1850) et en Hollande (1853). Le 8 décembre 1854, après avoir consulté les évêques du monde entier, il proclama le dogme de l'Immaculée-Conception. Les défaites de l'Autriche, en 1859, furent suivies de l'occupation des États de l'Église par les Italiens, qui écrasèrent, à Castelfidardo, la petite armée pontificale, commandée par le général Lamoricière. Quatre ans après, Pie IX publia une encyclique célèbre, suivie du catalogue ou *Syllabus* des erreurs contraires à l'enseignement catholique (8 déc. 1864). Une autre bulle convoqua à Rome, pour le 8 décembre 1869, un concile œcuménique, le concile du Vatican, qui définit le dogme de l'infaillibilité pontificale (18 juill. 1870). La guerre éclatait alors entre la France et l'Allemagne. Évacuée par le corps d'occupation français, Rome ne tarda pas à être envahie par l'armée italienne. Après un combat de quatre heures, le pape ordonna à ses volontaires, les zouaves pontificaux, de cesser le feu et demeura enfermé dans le palais du Vatican. Au mois de décembre 1870, le Parlement italien, siégeant à Florence, déclarait Rome capitale du royaume d'Italie et votait sous le nom de *loi des garanties*, une constitution qui reconnaissait au pape, avec l'indépendance de son pouvoir spirituel, le droit aux honneurs souverains, la possession du Vatican, de Sainte-Marie-Majeure et du palais de Castel-Gandolfo, enfin une rente de 3.225.000 fr. Pie IX refusa la dotation offerte. Il ne voulut jamais user non plus de la latitude qui lui était laissée de sortir de son palais avec une escorte italienne. Les dernières années de son règne furent marquées par la condamnation des *vieux-catholiques* suisses et allemands, la lutte contre le *Kulturkampf* (1873), les négociations relatives à la modification du Concordat avec l'Autriche (1874) et le rétablissement de la hiérarchie épiscopale en Écosse, en Bulgarie, à Genève et en Grèce. Pie IX avait terminé les travaux de Saint Paul hors-les-Murs, construit à Rome la place Pia et la place Manin, ouvert le jardin de Montorio, etc.



Pie IX.

Iconogr. Pie IX n'a pas manqué de portraitistes, tant en Italie qu'en France. Pour ne parler que des Français, nous citerons Court (1846), Ferdinand Guillard (1874), Mme Gérard a gravé, d'après Léon Benouville, *Pie IX au balcon du Quirinal* (1850), Lenepveu a peint *Pie IX à la chapelle Sixtine* (1854). Le même sujet a été traité par M. Cibert, etc.

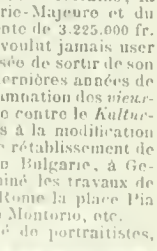

Pie-IX (ordre de), institué le 17 juin 1847, pour récompenser la vertu, le mérite et les services rendus au saint siège. Il comprend des grands-croix, des commandeurs et des chevaliers. La décoration consiste en une étoile d'émail azur avec le nom du fondateur *Pius IX* et l'exergue [illegible]. Le ruban est bleu-foncé, avec double liseré rouge.

Pie (Louis François-Désiré Edouard), évêque de Poitiers et cardinal, né à Pontgouin (Eure-et-Loir) en 1815, mort à Angoulême en 1880. Il était vicaire général de Chartres lorsqu'il fut appelé, en 1849, à l'évêché de Poitiers. Durant son épiscopat de près d'un tiers de siècle, il s'illustra par la sureté de sa doctrine et la fermeté de son caractère. En 1881, il fut déféré comme d'abus au conseil d'État, pour avoir critiqué, dans un mandement, la politique de Napoléon III à l'égard du Saint-siège. Au concile du Vatican, il présenta, au nom de la commission *De la foi*, le rapport qui conclut à la définition de l'infaillibilité pontificale (1870). Léon XIII lui donna le chapeau de cardinal en 1879. Ses *Œuvres* ont été publiées de son vivant (1868-1879).

PIÉ n. m. Orthographe de pied, permise aux poètes.

PIÉÇA pour *pièce a*, il y a pièce [de temps], il y a longtemps] adv. Se disait pour Des longtemps, il y a longtemps :

> Ingrat ne suis ; son nom serait *piéça*
> De là le ciel, si l'on m'en voulait croire.
> La Fontaine.

PIÉÇARD (*sar*') n. m. Arg. de métier. Ouvrier qui travaille aux pièces.

PIÈCE (*ès* — orig. incert. ; peut-être du lat. du moyen âge *petia*, morceau de terre) n. f. Chaque partie, chaque morceau d'un tout : *Les* pièces *d'un vase, d'une charpente.*

— Tonneau, barrique, etc., destiné à contenir des liquides : Pièce *de vin.* V. fût.

— Morceau qu'on met à un objet troué pour le raccommoder : *Mettre une* pièce *à un habit, à un chaudron.*

Objet complet, destiné à être débité en morceaux : *Une* pièce *de toile.* ‖ Animal entier, destiné à la consommation : Pièce *de gibier.* ‖ Ouvrage complet servant à l'ameublement ou à la parure : Pièce *d'orfèvrerie.* ‖ Chacune des parties distinctes d'une habitation : *Appartement qui a trois* pièces *sur la rue.*

— Terrain limité par d'autres propriétés ou par d'autres terrains livrés à des cultures différentes : *Une* pièce *de terre. Une* pièce *de blé.*

— Objet distinct et unique : *Cela coûte cinq cents francs* pièce, *cinq cents francs la* pièce.

— Fam. Personne : *Taisez-vous, bonne* pièce. (Mol.)

— Écrit faisant foi ou faisant partie d'un dossier : *Produire des* pièces *justificatives.* ‖ Fig. et fam. *C'est la meilleure pièce de son sac,* C'est son meilleur titre.

— Monnaie ou médaille : Pièce *d'or.* Pièce *d'argent.* Pièce *fausse.* Pièce *rare.* ‖ Petite somme d'argent donnée comme gratification : *Donner la* pièce *à un domestique.*

— Pop. *Pièce humide,* Seringue.

— Loc. div. *Pièce de bois,* Morceau de bois d'une grosseur et d'une longueur déterminée, servant à estimer la quantité de bois employée dans les travaux de construction. ‖ *Pièce d'eau,* Grande quantité d'eau retenue dans un espace creusé en terre, pour l'embellissement d'un parc, d'un jardin. ‖ *Pièce de mariage,* Médaille d'or ou d'argent que le mari donne à sa femme et que le prêtre bénit pendant la célébration du mariage. ‖ *Piece de chair,* Personne lourde, pesante, matérielle. ‖ *Pièce de cabinet,* Objet rare et curieux, propre à orner une collection. ‖ *Pièce de rapport,* Petits morceaux de bois, de métal, de pierre, qu'on emploie avec d'autres pour former un ouvrage : *Sculpture faite de* pièces de rapport. ‖ *Chemise, Corsage,* etc., *à pièces,* Chemise, Corsage, etc., dont la partie supérieure s'ajuste au moyen de morceaux rapportés. ‖ *Tout d'une pièce,* D'un seul morceau : *L'obélisque de Louqsor est* tout d'une pièce. — Sans souplesse et sans grâce : *Marcher* tout d'une pièce. — Sans souplesse d'esprit, avec raideur dans les opinions : *Un caractère* tout d'une pièce. — Sans interruption : *Faire sa nuit* tout d'une pièce. ‖ *De toutes pièces,* Complètement et sans l'aide d'aucun intermédiaire, sans rien emprunter qui soit tout prêt d'avance : *Créer un drame* de toutes pièces. — *Être armé de toutes pièces,* Porter une armure complète et toutes les armes offensives en usage ; *Chevalier* armé de toutes pièces. — Fig. et fam. Être prêt sur tous les points, être en état de faire face à tout ou de repousser toutes les attaques. — *Accommoder, Habiller quelqu'un de toutes pièces,* Lui faire un mauvais parti, le maltraiter, en dire beaucoup de mal. ‖ *De pièces et de morceaux,* Avec des pièces nombreuses et dont chacune ne forme pas une des parties ordinaires de l'objet : *Un habit fait* de pièces et de morceaux. — Avec des parties empruntées çà et là et mal reliées entre elles : *Un livre composé* de pièces et de morceaux. ‖ *A la pièce, Aux pièces, A ses pièces,* A proportion de l'ouvrage que l'on fait, non du temps qu'on y emploie : *Être payé* à la pièce. ‖ *Pièce à pièce,* Un objet après l'autre : *Vendre son mobilier* pièce à pièce. ‖ *Mettre en pièces,* Briser ou déchirer : Mettre en pièces *un vase, ses habits.* — Fig. Défigurer, dénaturer : Mettre en pièces *un auteur.* ‖ *Tailler en pièces,* Défaire entièrement, anéantir : Tailler en pièces *l'armée ennemie.* ‖ *Emporter la pièce,* Railler d'une manière blessante et cruelle, par comparaison avec la morsure d'un animal qui emporterait un morceau de chair. ‖ *Il fait comme les chaudronniers, il met la pièce à côté du trou.* Se dit d'un homme qui, voulant remédier à quelque chose, ne fait pas du tout ce qu'il faudrait faire. ‖ *Être près de ses pièces,* Approcher de leur fin. — Être avare.

— Anat. *Pièces anatomiques,* Parties d'un cadavre préparées pour les études anatomiques.

— Archéol. *Pièce de corsage,* Devant de corsage dans le costume des deux sexes, au XXVe et XVIe siècles. (On disait aussi lasset et pièce d'estomac.) ‖ *Pièce de renfort* (v. renfort, et haute-pièce.) ‖ *Pièce de rechange,* Pièce d'armure destinée à en suppléer une autre, ou à la doubler.

— Art culin. *Pièce de résistance,* Gros plat, surtout de viande, où il y a beaucoup à manger. ‖ *Pièce de four,* Pièce de pâtisserie. ‖ *Pièces montées,* Nom générique des pièces de pâtisserie plus ou moins compliquées, qui se composent de parties assemblées.

— Artill. Bouche à feu montée sur son affût et même relevée à l'avant-train attelé qui en permet le transport. Dans une manœuvre, Le canon monté sur son affût par opposition au caisson. ‖ Ensemble des servants d'une bouche à feu. ‖ Division d'une batterie d'artillerie comprenant le groupe d'hommes, chevaux et voitures, placé sous le commandement d'un maréchal de logis, chef de pièce. ‖ *Pièce équipée,* Pièce pourvue des divers armements et objets nécessaires à son service, ceux ci pouvant être emmagasinés à proximité. ‖ *Pièce armée,* Pièce dont tous les armements et objets sont en place, sur le terrain. ‖ *Pièce servie,* Pièce dont les servants sont à leur poste.

— Bot. *Pièce basilaire,* Une des pièces aplaties auxquelles se rattachent des plaques calcaires circonscrivant le corps et les disques aplatis et calcaires qui forment la gaine des rhizoïdes.

— Blas. Nom donné aux figures de toute sorte qui meublent l'écu : *Une fleur de lis, un pal, sont des* pièces *héraldiques.* V. blason.

— Comm. *Pièce d'Inde,* Nom donné, par ceux qui faisaient la traite des noirs, aux nègres de quinze à trente ans, forts et bien constitués.

— Faucon. *Oiseau tout d'une pièce,* Celui qui est d'une seule couleur.

— Fortif. *Pièces détachées,* Nom donné aux divers ouvrages qui, dans la fortification, sont plus ou moins distincts du corps de place. ‖ Petits ouvrages isolés de peu d'importance, qu'on appelle encore *pièces noyées* quand ils sont situés au milieu d'une inondation.

— Hist. *Pièces d'honneur,* Ornements royaux portés par les grands dignitaires dans les cérémonies royales.

— Jeux. Nom donné aux figurines de bois, d'ivoire ou de toute autre matière, dont on se sert pour jouer aux échecs. ‖ *Pièces majeures,* Dame et tours. ‖ *Pièces mineures,* Fous et cavaliers. ‖ *Pièces du roi,* Tour, cavalier et fou qui se trouvent du côté du roi. ‖ *Pièces de la reine,* Tour, cavalier et fou qui se trouvent du côté de la reine. ‖ *Faire pièce pour pièce,* Prendre une pièce à son adversaire en lui en faisant prendre une autre de même valeur.

— Littér. et théâtr. Courte composition en vers ou en prose : Pièce *d'éloquence.* Pièce *de vers.* ‖ Œuvre dramatique quelconque : *La* pièce *nouvelle.* ‖ *Pièce de circonstance,* Ouvrage dramatique sur un sujet d'actualité. ‖ *Petite pièce,* Pièce ordinairement en un acte, qui précède ou qui suit la pièce principale. ‖ *Pièce à tiroir,* Pièce dont les scènes n'ont entre elles qu'une liaison insuffisante, pièce qui manque d'intrigue et de nœud. ‖ *Pièce à femmes.* (Fam). Pièce où l'on voit beaucoup de figurantes peu habillées. ‖ *Pièce à trucs,* Féerie, etc. — Par ext. Tour malicieux, mauvais tour : *Jouer à quelqu'un une* pièce *de sa façon.*

— Mar. *Pièces d'armement,* Barriques de grandes dimensions qu'on disposait dans la cale à poste fixe. ‖ *Pièces à eau,* Futailles, remplacées aujourd'hui par les caisses à eau, et destinées à contenir l'eau nécessaire au navire. ‖ *Pièces de tour,* Bordages courbes. ‖ *Mettre une pièce en œuvre.* Travailler une pièce de bois. ‖ *Pièce de fil,* Cordage neuf lové et ayant toute la longueur qu'on lui donne à la corderie. ‖ *Pièces de mâture,* Bois travaillé pour servir à la mâture.

— Techn. Petit morceau que les graveurs sur bois ajustent pour réparer les brèches faites en vidant la gravure. ‖ Chez les treillageurs, Chacun des morceaux de bois que l'on doit refendre pour en faire des lattes. ‖ En métallurgie, Loupe que l'on vient de cingler au martinet. ‖ Battant de remplissage d'une feuille de parquet. ‖ Ornement que les tapissiers ajoutent à la garniture de franges, glands, etc. ‖ *Pièce de pouce,* Petite plaque de cuivre, de fer, d'or ou d'argent, qui est encastrée sur la crosse de certains fusils et pistolets, et sur laquelle on grave le nom, le chiffre, les armoiries du propriétaire de l'arme. ‖ *Pièce de détente,* Morceau de fer long et étroit, qui se place sous la crosse des fusils et des pistolets, et présente dans son milieu une ouverture pour le passage de la détente. (On l'appelle aussi écusson.) ‖ *Pièce gravée,* Sorte de sommier où le luthier pose et appuie les tuyaux d'orgue que leur volume empêche d'être placés sur le sommier proprement dit. ‖ *Pièces d'addition,* Pièces que, dans la même industrie, on ajoute au sommier pour l'élargir, lorsqu'il n'y a pas de place pour un jeu que l'on voudrait ajouter à l'orgue. ‖ *Pièce d'appui,* La traverse inférieure d'un dormant de croisée. ‖ *Pièce à queue,* Montant placé dans le haut d'une croisée à coulisse. ‖ *Piece rapportée,* Morceau de bois ou de métal qui sert à remplacer la partie d'un travail de serrurerie, de menuiserie, etc., qui est endommagée. ‖ *Pièce en feuille,* Nom que les verriers donnent à chacun des morceaux de verre qui entrent dans la composition des panneaux. ‖ *Pièces de pont,* Poutrelles transversales qui soutiennent le tablier du pont. ‖ *Pièce currée,* Sorte de calibre servant à vérifier les assemblages à angle droit. ‖ *Pièce d'angle,* Quart de carreau de marbre placé entre deux bandes faisant retour d'équerre. ‖ Morceau de bois taillé de forme spéciale suivant le cas et qui entre dans un assemblage de charpente. ‖ *Maitresse pièce,* La plus grosse pièce de bois d'une charpente.

— Encycl. Dr. *Pièces de conviction* ou *à conviction.* En cas de flagrant délit, le procureur de la République et les officiers de police judiciaire peuvent saisir les armes, instruments, tout ce qui paraît avoir été destiné ou avoir servi à commettre le crime ou délit, tous les objets qui peuvent être utiles à la manifestation de la vérité. Si une information est ouverte, c'est au juge d'instruction qu'il appartient d'opérer cette saisie. Les objets saisis doivent être clos et cachetés, si faire se peut ; s'ils ne sont pas susceptibles de recevoir des caractères d'écriture, ils sont mis dans un vase ou dans un sac, sur lequel le magistrat attache une bande de papier, qu'il scelle de son sceau. L'affaire terminée, les pièces de conviction sont restituées à leurs propriétaires ou vendues par les soins de l'administration des domaines.

Enlèvement, soustraction de pièces. L'art. 409 du Code pénal punit d'une amende de 25 à 300 francs celui qui, après avoir produit dans une contestation judiciaire quelque titre, pièce ou mémoire, l'a, de mauvaise foi, soustrait, de quelque manière que ce soit.

PIÉCETTE (*sèt*') n. f. Petite pièce, et particulièrem. Petite monnaie : Piecette *d'argent.*

— Archit. Ornement de moulure consistant en petits disques aplatis et enfilés comme les perles d'un chapelet.

— Métrol. Monnaie d'Espagne et du Mexique, valant un peu plus de 1 franc.

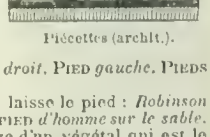

Piécettes (archit.).

PIED (*pi-é* — du lat. *pes, pedis,* même sens) n. m. Partie du corps de l'homme et des animaux, qui, articulée à l'extrémité de la jambe, leur sert à se soutenir et à marcher : Pied *droit.* Pied *gauche.* Pieds *de devant, de derrière.*

— Par ext. Vestige, trace que laisse le pied : *Robinson reconnu épouvanté quand il vit un* pied *d'homme sur le sable.*

— Partie du tronc ou de la tige d'un végétal qui est le plus près de la terre : *Saint Louis rendait la justice au* pied *du chêne de Vincennes.* ‖ Végétal : *Un* pied *de tabac.*

— Partie d'un objet élevé qui le supporte et repose sur le sol ou sur un autre objet : *Le* pied *d'une colonne, d'un mur, d'une montagne.* ‖ Endroit situé au devant et au bas d'un objet déterminé : *S'arrêter au* pied *de l'escalier.*

— Pente qu'on donne à des ouvrages, à des objets pour les rendre plus solides : *Donner plus de* PIED *à une echelle.* — Support unique ou Chacun des supports de certains meubles, de certains ustensiles : *Les* PIEDS *d'une table.*

— Loc. div. *A pied,* En marchant, sans se servir d'une monture ni d'un véhicule : *Voyager* A PIED. (Fig. et fam. Etat d'un employé privé, par mesure disciplinaire et pour un temps déterminé, de la faculté d'exercer ses fonctions : *Jockey mis* A PIED.) ‖ *Pieds et poings liés.* Au fig., Dans un état d'impuissance absolue. ‖ *A pieds joints,* En tenant les pieds serrés l'un contre l'autre : *Sauter un fossé* A PIEDS JOINTS. — Fig. Sans efforts, en se jouant : *Sauter* A PIEDS JOINTS *par-dessus les difficultés.* ‖ *Pied à pied,* Pas à pas, graduellement : *Avancer* PIED À PIED. ‖ *Au pied de la lettre,* Selon le sens littéral, étroit des mots : *Exécuter un ordre* AU PIED DE LA LETTRE. ‖ *Pied de mouche.* V. PATTE. ‖ *Au pied de,* En raison de : *On ne juge pas un homme* AU PIED DE *sa taille.* ‖ *Aux pieds de,* En présence de ; à genoux devant : *Se jeter* AUX PIEDS DE *quelqu'un.* — En adoration ou dans un état d'humiliation volontaire :

Tombe *aux pieds* de ce sexe à qui tu dois ta mère.
LEBRUN.

‖ *De la tête aux pieds, Depuis les pieds jusqu'à la tête, Des pieds à la tête,* Sur tout le corps ; dans toute sa personne. ‖ *Valet de pied,* Homme de livrée qui suit son maître à pied dans les cérémonies, ou qui, monté près du cocher sur le siège d'une voiture, descend pour ouvrir la portière à son maître, etc. ‖ *Gens de pied,* Fantassins. (Vx.) ‖ *Pointe du pied, des pieds,* Extrémité antérieure du pied, des pieds : *Marcher sur la* POINTE DES PIEDS. ‖ *Coup de pied,* Coup appliqué avec le pied : *Donner un* COUP DE PIED *à quelqu'un.* ‖ *Coup de pied de l'âne,* Suprême injure, dernier affront rendu plus outrageant par l'indignité de la personne qui le fait subir. (V. plus bas.) ‖ *Haut le pied!* Vite en route! — Substantiv. *Un haut-le-pied,* Un homme qui n'a pas de demeure fixe. (Vx.) [V. HAUT-LE-PIED.] ‖ *Coup de pied de Vénus,* Maladie vénérienne. ‖ *Donner un coup de pied jusqu'à un endroit,* Aller jusqu'à tel endroit en prolongeant un peu sa course. ‖ *Ne pas se donner de coups de pied,* Se vanter complaisamment. ‖ *De pied ferme,* Sans sortir de sa place, sans quitter sa place : *Combattre* DE PIED FERME. — Avec constance : *Attendre* DE PIED FERME *l'adversité.* ‖ *De pied en cap,* Depuis les pieds jusqu'à la tête : *S'habiller à neuf* DE PIED EN CAP. ‖ *Ne pas se moucher du pied,* Etre habile, intelligent et ferme ; être un homme d'importance. ‖ *Sur pied,* Debout, levé ; guéri, après une maladie grave : *Blessé qui ne sera pas* SUR PIED *avant deux mois.* — Hors d'embarras : *Un héritage vous met un homme* SUR PIED. — Avant la récolte : *Vendre, Acheter des raisins, une récolte* SUR PIED. ‖ *Sur le bon pied, Sur un bon pied,* Dans un bon état, dans une situation avantageuse. ‖ *Sur le pied de,* A raison, au prix de : *Acheter un terrain* SUR LE PIED DE *dix francs le mètre.* — Comme, à l'égal de : *Etre traité* SUR LE PIED D'*un homme de mérite.* — Dans l'habitude, l'usage, le parti pris de : *Se mettre* SUR LE PIED DE *tout critiquer.* ‖ *Sur le pied de paix, Sur le pied de guerre,* Conformément à ce qui se fait en temps de paix, de guerre. ‖ *Mettre une armée* SUR LE PIED DE GUERRE. ‖ *Sur le pied où sont les choses, Sur ce pied-là,* Les choses étant ainsi, puisque les choses sont ainsi. ‖ *En pied.* Se dit d'un portrait qui représente toute la personne jusqu'aux pieds : *Se faire peindre* EN PIED. — En titre, complètement installé : *Surnuméraire qui passe commis* EN PIED. ‖ *Pied du lit,* Partie du lit où l'on a les pieds lorsqu'on est couché. ‖ *Pied plat,* Difformité qui consiste en ce que le pied est trop large et trop aplati. — Fig. et fam. Homme de peu, qui ne mérite aucune espèce de considération :

On sait que ce *pied plat,* digne qu'on le confonde,
Par de sales emplois s'est poussé dans le monde.
MOLIÈRE.

‖ *Pied marin,* Habitude de marcher solidement à bord d'un navire agité par le mouvement des eaux : *Avoir le* PIED MARIN. ‖ *Avoir un pied quelque part,* Y être admis, y avoir quelque influence. ‖ *Avoir le pied à l'étrier,* Etre prêt à monter à cheval, à partir. — Fig. Etre en bonne voie pour réussir. ‖ *Avoir un pied dans la fosse, dans la tombe,* Etre excessivement vieux ou malade. ‖ *Avoir les pieds chauds,* Etre dans une situation heureuse et agréable. ‖ *Aller où le roi va à pied,* Aller satisfaire un besoin naturel. ‖ *Loger à pied et à cheval.* Se dit d'un aubergiste qui reçoit les piétons et les cavaliers. ‖ *Avoir bon pied, bon œil,* Se porter bien, être dans toute sa vigueur. — Etre vigilant, se tenir sur ses gardes. On dit elliptiq. *Bon pied, bon œil.*) ‖ *Avoir toujours un pied en l'air,* Etre toujours en mouvement. ‖ *La vache a bon pied.* Se dit pour exprimer qu'on a des garanties suffisantes, qu'il n'y a aucune perte à craindre. ‖ *Ne pouvoir mettre un pied devant l'autre,* Avoir peine à marcher. ‖ *Mettre le pied dans la vigne du Seigneur,* S'enivrer. ‖ *Ne pouvoir remuer ni pied ni patte,* Ne pouvoir bouger, par suite de maladie ou de fatigue. ‖ *Mettre pied à terre,* Descendre de cheval, de voiture. ‖ *Mettre le pied ou les pieds,* Entrer, pénétrer, aller : *N'avoir jamais* MIS LES PIEDS *à Paris.* ‖ *Mettre les pieds dans le plat.* Au fig., Ne garder aucun ménagement. — Commettre une lourde bévue. ‖ *Tomber, Retomber sur ses pieds,* Tomber debout et sans se faire de mal. — Au fig., Se tirer heureusement d'une occasion fâcheuse, se trouver dans la même situation qu'auparavant. ‖ *Remettre quelqu'un sur ses pieds,* Le relever quand il est tombé, et au fig., Le rétablir dans ses affaires. ‖ *Remettre quelqu'un sur pied,* Le guérir d'une maladie qui le tenait alité. ‖ *Etre sur un bon pied,* Etre dans une bonne situation. ‖ *Sur quel pied êtes-vous ensemble ?* Dans quelles dispositions êtes-vous l'un pour l'autre? ‖ *Ne savoir sur quel pied danser,* Ne savoir quelle contenance tenir, quel parti prendre. ‖ *Sécher sur pied,* Se flétrir, se dessécher sans être abattu ou arraché, en parlant d'un végétal. — Se dit d'une personne que l'impatience, l'ennui ou l'inquiétude mettent dans un état de cruelle souffrance. ‖ *Mettre, Tenir le pied sur la gorge à,* Mettre, Tenir dans un état de contrainte absolue. ‖ *Prendre pied,* Commencer à s'établir solidement. ‖ *Perdre pied,* Ne plus toucher le fond de l'eau avec les pieds. — Au fig., Ne savoir plus où l'on est, ne savoir plus comment se tirer d'affaire. ‖ *Lâcher pied,* Reculer, battre en retraite, s'enfuir. ‖ *Partir du pied gauche.* Au prop. et au fig., Se mettre résolument en marche. ‖ *Lever le pied.* Au fig., Partir en enlevant les fonds. ‖ *Baiser les pieds de quelqu'un.* Au fig., S'humilier profondément devant lui. ‖ *Faire le pied de grue.* V. GRUE. ‖ *Faire le pied de veau,* Faire sa cour à quelqu'un d'une manière basse et servile. (Vx.) ‖ *Sortir de la maison les pieds devant, les pieds les premiers,* Etre porté en terre. ‖ *Tirer pied ou aile d'une chose,* En tirer quelque profit de manière ou d'autre. ‖ *Trouver chaussure à son pied,* Trouver justement ce qu'il faut, ce qui convient, ce dont on a besoin. ‖ *Prendre quelqu'un au pied levé,* Le prendre au moment où il se dispose à partir, à s'éloigner. — Lui demander, exiger de lui une chose sur-le-champ sans lui donner le temps de la réflexion. ‖ *Mettre sur pied,* Lever, organiser pour entrer en campagne : *Mettre* SUR PIED *deux armées.* ‖ *Mettre quelqu'un sur un bon pied,* Lui procurer de grands avantages ; le contraindre à faire son devoir, à obéir, à contracter de bonnes habitudes. ‖ *Marcher sur le pied à quelqu'un,* Lui faire une injure. ‖ *Mettre sous les pieds, Fouler aux pieds,* Traiter tyranniquement ou avec mépris : violer indignement : FOULER AUX PIEDS *son serment.* ‖ *Couper l'herbe sous le pied à quelqu'un,* Le supplanter dans quelque affaire.

— Pop. *Pieds à dormir debout,* Grands pieds. ‖ *Pied de banc,* Sergent. ‖ *Pied de cochon,* Pistolet. — Mauvais tour. ‖ *Nez en pied de marmite, Nez* à la base large, au bout relevé. ‖ *Être bête comme ses pieds, comme un pied,* Etre très bête. ‖ *En avoir son pied,* En avoir assez. ‖ *Il y a du pied,* C'est une bonne affaire. ‖ *Se tirer des pieds,* S'en aller. ‖ *Avoir les pieds nickelés, plats,* Refuser de faire quelque chose. ‖ *Faire le pied, Faire du pied à quelqu'un,* Attirer son attention, lui témoigner sa sympathie, etc., en frôlant, en cachette, le pied de cette personne avec le sien.

— Admin. *Pied fourché,* Droit d'entrée sur les bêtes à pied fendu : bœufs, etc.

— Agric. *Pied chaud,* Goût spécial que prend le vin dans la cuve.

— Anat. *Pied d'hippocampe* ou *Corne d'Ammon,* Nom donné à une circonvolution du cerveau qui fait saillie dans le ventricule latéral.

— Archit *Pied de fontaine,* Espèce de gros balustre ou de piédestal rond ou à pans, quelquefois avec des consoles ou des figures, qui sert à porter une coupe, un bassin, une vasque.

— Art culin. Patte détachée de l'animal pour être accommodée et servie sur table : *Un* PIED *de veau.* ‖ *Petits pieds,* Petits oiseaux délicats qui se mangent rôtis : *Une brochette de* PETITS PIEDS.

— Blas. Se dit quelquefois pour *pointe,* en parlant de l'écu. ‖ *En pied,* Syn. de LEVÉ, en parlant de l'ours. (V. LEVÉ.) ‖ *Au pied nourri* ou simplem. *Nourri.* V. NOURRI. ‖ *Au pied fiché* ou simplem. *Fiché.* V. FICHÉ.

— But. Partie du champignon qui le fixe au sol et porte le chapeau à son sommet.

— Bours. *Pied d'une prime.* Dans les marchés à prime, Cours obtenu en retranchant du cours du marché le montant de la prime.

— Comm. Nombre de pièces de monnaie que l'on peut fabriquer avec un poids déterminé de métal fin.

— Constr. *Pieds coraiers,* Longues pièces de bois qui sont aux encoignures des pans de bois. ‖ *A pied d'œuvre,* Tout contre le bâtiment que l'on construit : *Apporter les matériaux* À PIED D'ŒUVRE.

— Cout. Redevance payée par l'archevêque de Reims aux chanoines. ‖ *Mettre pied à la loi.* Dans la coutume de Lille, Recouvrer les droits de bourgeoisie moyennant caution.

— Dr. *Le pied saisit le fief,* La propriété de la terre emporte celle de ce qui est dessus.

— Fauconn. Patte des oiseaux de proie.

— Féod. *Pied de fief,* Fief démembré.

— Géom. Point où la perpendiculaire rencontre la ligne ou la surface sur laquelle elle est menée.

— Gnomoniq. *Pied de style,* Projection verticale de l'extrémité libre du style sur le plan du cadran.

— Jeux. *Chasse au pied,* Au jeu de paume, Chasse au pied du mur.

— Manèg. *Pied cagneux,* Pied du cheval qui a la pince tournée en dedans. ‖ *Pied sec,* Pied dont la corne se brise facilement. (On dit aussi PIED MAIGRE, dans le même sens.) ‖ *Pied gras,* Celui qui a une corne épaisse, mais ayant peu de consistance et s'usant rapidement. (On dit aussi PIED MOU.) ‖ *Pied plat.* Pied large et ayant peu de hauteur parce que sa muraille est presque horizontale. ‖ *Pied cerclé,* Celui dont la muraille offre des renflements superposés, horizontaux, qui font le tour du sabot. ‖ *Pied montoir, Pied hors montoir.* V. MONTOIR. ‖ *Faire pied neuf.* Se dit d'un cheval chez lequel une nouvelle sole a remplacé l'ancienne. ‖ *Galoper sur le bon pied,* Partir du pied droit pour prendre le galop. ‖ *Galoper sur le mauvais pied,* Partir du pied gauche pour prendre le galop. ‖ *Être sur ses pieds de derrière.* Au fig., Se gonfler.

— Mar. Partie inférieure d'un mât, d'une épontille : *Lover les manœuvres au* PIED *du mât.* ‖ *Pied de vent,* Point du ciel couvert où il se produit une éclaircie dans les nuages. ‖ *Avoir du pied dans l'eau.* Se dit d'un navire enfoncé dans l'eau d'une bonne quantité, ce qui assure sa stabilité. ‖ *Jeter un pied d'ancre,* Laisser tomber l'ancre pour un temps très court. ‖ *Être sur pied de guerre.* Se dit d'un navire à effectif réduit, qu'on arme à effectif complet.

— Méd. *Pied bot,* Pied déformé par la rétraction de certains muscles.

— Milit. *Pied à terre !* Dans la cavalerie, Sonnerie de trompette pour inviter les cavaliers à descendre de cheval.

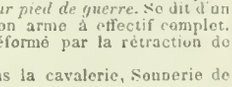

Pied à terre (sonn. de trompette).

— Pêch. Bord inférieur d'un filet tendu verticalement. ‖ Nom de l'une des pièces du manche de la ligne la plus proche de la main et la plus grosse. ‖ *Pêche de pied,* Celle qui se fait sur les grèves, avec des cordes garnies de lignes et d'hameçons. ‖ *Pêche au pied,* Genre de pêche consistant à piétiner le sable dans l'eau afin de faire sortir certains poissons cachés dans le sable d'un cours d'eau et d'attirer à proximité du pêcheur d'autres poissons, l'eau se trouvant troublée par ce piétinement. (On dit aussi PÊCHE À BOULER dans ce même sens.)

— Sylvic. *Pied cornier,* Arbre isolé marquant l'extrémité d'une coupe, d'un arpentage en forêt. ‖ *Pied de tour,* Grosseur d'un arbre prise comme type dans une coupe. (On dit aussi : *Pied le tour.*)


Pied de fonte.

— Techn. Tige de fer qui tient une balance suspendue. ‖ Monture d'éventail. (On dit aussi BOIS.) ‖ Nom donné par les teinturiers à un premier bain de couleur. ‖ *Pied d'étaple,* Instrument de fer pointu par en bas, enfoncé dans le bloc qui sert d'établi aux cloutiers. ‖ *Pied d'entrée,* Montant d'une voiture sur lequel la portière est attachée ou contre lequel elle vient buter. ‖ *Pieds corniers,* Les quatre montants d'une voiture sur lesquels est assemblée la caisse. ‖ *Pied de dentelle,* Dentelle fort basse, que l'on coud à un tulle, à un entoilage, au bord de quelque objet de toilette. ‖ *Pied horaire,* Troisième partie de la longueur du pendule qui bat les secondes. ‖ *Avoir le pied de levain,* Se dit, chez les brasseurs, de la bière où la drèche est en quantité suffisante. ‖ Gros fil auquel la dentelle est suspendue dans le travail à la main.

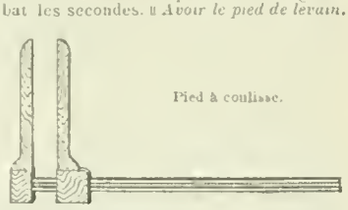
Pied à coulisse.

Pied de fonte, Sorte de moule en fonte, qu'emploient les cordonniers pour exécuter les ressemelages, réparations, etc. *Pied à coulisse,* Outil employé par nombre de métiers pour prendre l'épaisseur de différents objets. *Pied presseur,* Dans la machine à coudre, pièce en acier qui presse sur l'étoffe et la conduit sous l'aiguille.

— Typogr. Face inférieure de la lettre, opposée à l'œil. ‖ *Pied de mouche,* Signe typographique ayant la forme d'une petite girouette, dont on se servait autrefois, surtout dans les livres de droit et d'église, soit pour marquer un renvoi, soit pour signaler une remarque détachée du corps de l'ouvrage.

— Vénerie. Trace du pied de la bête qu'on chasse et qui permet de reconnaître son sexe, son âge et son espèce. ‖ *Pied parti,* Pied d'un animal qui a vécu sur un terrain dur et pierreux. ‖ *Faire le pied,* C'est reconnaître la bête par la trace que son pied a laissée sur le sol.

— ALLUS. LITTÉR. : **Le coup de pied de l'âne,** Allusion à la fable de La Fontaine (III, 11 : *le Lion devenu vieux.* La locution s'applique aux insultes que les faibles, que les lâches prodiguent à une puissance tombée ; ajoutons que dans La Fontaine l'âne ne donne pas effectivement ce coup de pied devenu proverbial, qui ne figure que dans la fable de Phèdre, seulement le lion le voit accourir pour le lui donner à la suite du cheval, et il s'écrie : « *Je voulais bien mourir ; mais c'est mourir deux fois que souffrir ses atteintes.* »

‖ Laissez-leur prendre un pied chez vous,
Ils en auront bientôt pris quatre,

Vers de la fable de La Fontaine (VII, 2, *la Lice et sa compagne.* Ces vers s'appliquent à tous ceux qui ont un penchant à abuser des bontés qu'on a pour eux et des services qu'on leur rend.

— ENCYCL. Anat. Le *pied* est la partie inférieure du membre pelvien chez l'homme ; il pose sur le sol et supporte le corps. Relié aux deux os de la jambe par l'articulation du *cou-de-pied* ou articulation *tibiotarsienne,* le pied comprend, au point de vue osseux, comme la main, trois segments bien distincts. En arrière, le *tarse,* formé de sept os courts solidement réunis entre eux. Parmi ces sept os, les plus importants sont les plus postérieurs : l'*astragale* et le *calcanéum.* (V. ces mots.) Le tarse correspond au carpe de la main. En avant du tarse est une sorte de gril, formé de cinq tiges osseuses, le *métatarse,* qui répond au pied proprement dit. A chacune des cinq tiges osseuses s'ajoute le squelette des orteils, représenté, comme celui des doigts, par trois phalanges ; mais, aux orteils, ce sont des phalanges raccourcies et atrophiées. Le gros orteil, comme le pouce, ne présente que deux phalanges.

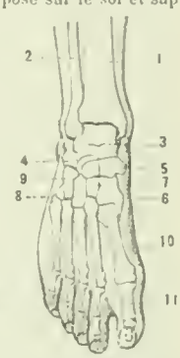

Pied : 1. Tibia ; 2. Péroné ; 3. Astragale ; 4. Calcanéum ; 5. Scaphoïde ; 6. Premier cunéiforme ; 7. Deuxième cunéiforme ; 8. Troisième cunéiforme ; 9. Cuboïde ; 10. Métatarsien ; 11. Phalanges.

Sur ce squelette s'appliquent à la face supérieure les tendons extenseurs des orteils et le muscle pédieux. A la face inférieure sont, dans une gaine synoviale, les tendons des fléchisseurs profonds des orteils, le fléchisseur superficiel, l'accessoire des fléchisseurs, les muscles propres du gros orteil en dedans et du petit orteil en dehors. A la face inférieure du pied sont, comme à la paume de la main, deux arcades artérielles, d'où partent des branches digitales et les deux nerfs plantaires, l'interne et l'externe, qui donnent les branches collatérales des orteils.

La face inférieure du pied, ou *plante,* est creusée en forme de voûte reposant sur le sol par trois points d'appui : en arrière le talon, en avant les extrémités antérieures du cinquième et du premier métatarsien. L'épiderme des individus qui vont pieds nus peut acquérir une résistance et une dureté remarquables.

Les lésions pathologiques du pied sont fréquentes. Nous n'insisterons pas sur certaines altérations particulières dues à la compression de chaussures mal faites, les cors, les œils-de-perdrix, l'ongle incarné, ni sur les inflammations des bourses séreuses, ni sur les phlyctènes, etc.

Le pied est le siège le plus habituel de cette curieuse affection appelée *mal perforant.* (V. PERFORANT.) Souvent, il est atteint par la tuberculose *tumeur blanche* des os du pied) ; par la goutte *podagre,* par l'arthrite sèche, qui amène des déformations articulaires : l'*hallux valgus,* la *camptodactylie,* l'*orteil en marteau,* etc. Les fractures et entorses sont assez fréquentes. Enfin, le pied peut être déformé et dévié d'une façon permanente, *pied bot.* Le pied bot peut être acquis accidentellement par une affection du système musculaire : rétraction tendineuse *paralysie infantile*), ou par l'action de brides cicatricielles ; le plus souvent, il est congénital. On distingue quatre variétés de pieds bots : tantôt le pied est dévié en dedans, reposant sur son bord externe *pied bot varus*, tantôt il se trouve dévié en dehors et repose sur son bord interne *pied bot valgus*, ou bien il est dans une extension forcée et ne s'appuie sur le sol que par les orteils *pied bot équin*), ou encore il se trouve dans une flexion exagérée, le talon seul posant à terre *pied bot talus*). Souvent, ces


Pied bot.

déformations se combinent deux à deux, et on a le pied bot *varus equin*, ou le pied bot *valgus talus*. Ces infirmités sont traitées avec succès par la chirurgie des l'enfance.

La difformité appelée *pied plat* consiste dans l'aplatissement général de la voûte plantaire. Elle est un obstacle à la marche et détermine une cause d'exemption pour le service militaire. Le pied plat peut être congénital. Le pied plat acquis ou *pied plat valgus douloureux des adolescents* a pris le nom de *tarsalgie*. On guérit le pied plat inné ou acquis par la tarsectomie.

— Art vétér. Le *pied*, en zootechnie, ne comprend que l'extrémité du membre recouverte par les ongulons ou le sabot; chez les carnassiers et les petits animaux, le mot *pied* est remplacé par le mot *patte*.

Le pied est un organe des plus importants chez l'animal de trait ou de transport. Un pied normal a la forme d'un tronc de cône oblique, presque cylindrique, coupé obliquement de haut en bas et d'avant en arrière. La surface extérieure est lisse et comme vernissée; la surface inférieure ou *sole* est concave et ne repose sur le sol que par sa circonférence et par la *fourchette*, qui occupe le centre de cette surface, et se continue avec une paire de *talons* arrondis. La *boîte cornée*, assez épaisse, prend le nom de *paroi* dans sa partie visible; la face antérieure de cette paroi, parfaitement droite, forme un angle de 45° avec le sol.

Le pied du cheval peut présenter un certain nombre de défectuosités; d'où les qualifications suivantes : *pied grand*, d'un volume considérable; *pied petit*, défaut inverse; *pied étroit* à *talons serrés*, *encastelé*, c'est-à-dire élevés, chevauchant ou fusionnant de manière à donner au pied la forme d'une tour (*castellum*), d'où compression des parties vives et boiteries. Le pied peut être à *talons bas*, défaut opposé au précédent et accompagnant souvent un *pied large* ou à *sole plate* et exposée aux contusions (*bleimes*). Dans le *pied comble*, la sole est plus que plate, elle est saillante, bombée et est ordinairement la conséquence de la *fourbure*. Dans le *pied cerclé*, la paroi présente des ondulations successives, qui font le tour du pied. Dans le *pied gras*, la corne est épaisse, tendre et humide. Dans le *pied maigre*, la corne est mince et sèche, éclate et se fend facilement; le pied, dans ce cas, est encore dit *dérobé*; les clous y pénètrent et y tiennent difficilement. Le pied est *cagneux*, quand il a la pointe tournée en dedans, et il est *panard*, dans le cas contraire; dans les deux cas, le cheval est exposé à se blesser avec le fer du pied opposé. Le pied est *pinçard*, quand il n'appuie que sur la pince, sans que les talons soient éloignés du sol, et il est *rampin* quand le défaut précédent est exagéré et que la face antérieure de la paroi est perpendiculaire et même oblique en avant. Enfin, le pied est *de travers* quand un des côtés est plus élevé que l'autre.

Le pied est sujet à diverses maladies : d'abord à des accidents de la faute du maréchal, tels que la *piqûre*, l'*enclouure*, la *brûlure*; il peut se blesser en marchant sur un tesson ou un clou. (V. CLOU.) La paroi, trop sèche ou trop mince, ou blessée à la couronne, peut se fendre, ce qui a lieu toujours en long et toujours à partir de la couronne, c'est la *seime* qui, ancienne, peut donner lieu au *kéraphyllocèle*. Le pied peut être le siège d'une congestion sous-cornée ou *fourbure*, qui peut être suivie d'un *croissant* ou d'une *fourmilière*. Enfin, l'articulation profonde du pied, de la troisième phalange avec l'os naviculaire et le tendon qui glisse sur ce dernier os, peut être le siège d'une arthrite chronique, qu'on appelle *maladie naviculaire*. V. NAVICULAIRE.

— Zool. On entend par *pied*, chez les mollusques, un organe musculeux, correspondant à la face inférieure du corps et affectant des formes et des dimensions très diverses, suivant les groupes. Le pied des mollusques peut se ramener à un ensemble de tronçons, trois se succédant bout à bout (*propodium*, *mesopodium* et *métapodium*) et deux placés chacun symétriquement sur chaque côté (*épipodium*). Au-dessus du pied vient le manteau. Le pied est un organe de locomotion servant surtout à la reptation; mais il peut être aussi modifié en un organe pointu, sphérique ou tronqué, qui sert à fouir.



Le pied bot, d'après Ribera.

Pied bot (LE), tableau de Ribera (Louvre, collection Lacaze). Un jeune mendiant pied bot est représenté de trois quarts, portant sous son bras droit une sorte de sac, sur son épaule gauche un bâton. Il tient de la main gauche un papier où est écrite une phrase latine signifiant : *Faites-moi l'aumône pour l'amour de Dieu*. A la fois hideux et joyeux, le *Pied bot* est une des figures où se marque le mieux le réalisme de Ribera.

Pied de mouton (LE), féerie de Martanville et Ribié (Gaîté, 1807). Martanville et Ribié en sont les premiers auteurs, mais elle a été successivement remaniée par les frères Cogniard en 1850, et Hippolyte en 1866, époque où elle obtint encore un grand succès à la Porte-Saint-Martin. Elle nous fait assister aux aventures du chevalier Nigaudinos et de son serviteur Lazarille pendant l'infante Léonora et sa suivante Brigitte que protège la reine des fées, favorable aux amours de Guzman, rival heureux de Nigaudinos; mais cette vague histoire n'est qu'un prétexte à décors, à trucs et à ballets, qui ont assuré au *Pied de mouton* une longue carrière théâtrale.

PIED (*pié* — du pied de Charlemagne, qui était fort long, pris pour unité de longueur sous le nom de *pied de roi*) n. m. Métrol. Ancienne mesure de longueur de France, qui contenait douze pouces et valait environ 0m,324 : *La toise avait six* PIEDS. (Buff.) || Instrument en forme de petite règle, de la longueur de cette mesure, et sur lequel étaient gravées les divisions du pied en pouces et en lignes.

— Fam. Couche très épaisse : *Avoir un* PIED *de rouge sur le visage*.

— Loc. div. Fam. *Pied de nez*, Geste qui consiste à narguer quelqu'un en tenant la main grande ouverte, les doigts écartés et le pouce appuyé sur le bout du nez : *Faire un* PIED DE NEZ *à quelqu'un*. || Honte inspirée par l'insuccès, mortification de ne point réussir dans une entreprise : *S'en aller avec un* PIED DE NEZ. || *Au petit pied*, En raccourci, en petit. (Se dit au pr. et au fig. : *Réduire un plan* AU PETIT PIED. *Un tyran* AU PETIT PIED.) || *Vouloir être à cent pieds sous terre*, Être tout confus, tout honteux. || *Avoir six pieds de terre sur la figure, sur la tête, sur le corps*, Être mort et enterré.

— Métriq. Partie, division des différentes espèces de vers, formée d'un certain nombre de syllabes de valeur déterminée : *Le vers héxamètre, en grec et en latin, est composé de six* PIEDS. || Se dit abusivement pour Syllabe : *Des vers de douze* PIEDS.

— ENCYCL. Métriq. On appelle *pied* un groupe déterminé de syllabes longues ou brèves; c'est donc improprement que l'on dit que le vers français est composé de douze pieds. Le pied se partage en deux *demi-pieds*. Dans chaque pied, l'une des syllabes reçoit un accent particulier d'intensité variable suivant le rythme; le demi-pied où il se trouve s'appelle *demi-pied fort*. On distingue les pieds, suivant qu'ils renferment plus ou moins de six unités de mesure, les longues étant comptées pour deux et les brèves pour une, en *pieds simples* et *pieds composés* ou mètres. Les pieds simples rentrent dans trois groupes principaux : 1° pieds de genre *égal*, où les deux demi-pieds représentent le même nombre d'unités de mesure (pyrrhique, spondée, dactyle, anapeste, procéleusmatique, choriambe); 2° pieds de genre *double*, où l'un des demi-pieds a une valeur double de l'autre (iambe, trochée, tribraque, molosse, ditrochée, ionique majeur, ionique mineur); 3° pieds de genre *sesquialtère*, où l'un des demi-pieds vaut les deux tiers de l'autre (crétique, péons, bacchius et antibacchius). Dans d'autres pieds, rarement usités, le rapport entre les deux demi-pieds est de trois à un (amphibraque) ou de quatre à trois (épitrites). Les pieds les plus employés sont le spondée, le dactyle, l'anapeste, l'iambe, le trochée et le tribraque. Parmi les pieds composés, on se sert principalement du dochmius. C'est surtout dans la poésie que l'on partage les syllabes en pieds; mais, lorsque la prose est métrique (v. PROSE *métrique*), on y introduit la même division.

PIEDS GRECS ET LATINS

(— désigne une longue; ∪ désigne une brève)

1° à deux syllabes :

Spondée	— —
Iambe	∪ —
Trochée ou Chorée	— ∪
Pyrrhique	∪ ∪

2° à trois syllabes :

Dactyle	— ∪ ∪
Anapeste ou Antidactyle	∪ ∪ —
Molosse ou Trimacre	— — —
Tribraque ou Brachysyllabe	∪ ∪ ∪
Amphibraque ou Brachychorée	∪ — ∪
Amphimacre ou Crétique	— ∪ —
Bacchius	∪ — —
Antibacchius ou Palimbacchius	— — ∪

3° à quatre syllabes :

Dispondée	— — — —
Diiambe	∪ — ∪ —
Ditrochée ou Dichorée	— ∪ — ∪
Choriambe	— ∪ ∪ —
Antispaste	∪ — — ∪
Procéleusmatique	∪ ∪ ∪ ∪
Ionique majeur	— — ∪ ∪
Ionique mineur	∪ ∪ — —
Péon ou Péan 1er	— ∪ ∪ ∪
— 2e	∪ — ∪ ∪
— 3e	∪ ∪ — ∪
— 4e	∪ ∪ ∪ —
Épitrite 1er	∪ — — —
— 2e	— ∪ — —
— 3e	— — ∪ —
— 4e	— — — ∪

4° à cinq syllabes : Dochmius . . . . . ∪ — — ∪ —

PIEDAD de Rivas (LA), ville du Mexique (Etat de Michoacan), sur le rio Lerma; 18.000 hab.

PIEDADE dos Geraes, bourg du Brésil (Etat de Minas-Geraes); 3.800 hab.

PIED-À-TERRE (*pié-ta-tèr'*) n. m. Logement où l'on ne vient qu'en passant : *Habitant de la campagne qui a un* PIED-À-TERRE *à Paris*. || Pl. *Des* PIED-À-TERRE.

PIED-BLEU n. m. Nom qu'on donnait aux conscrits qui n'avaient pas encore endossé l'uniforme, à cause des guêtres bleues que portaient certains d'entre eux. || Pl. *Des* PIEDS-BLEUS.

PIED-BOT n. m. Nom donné à plusieurs champignons qui ont le pied tortu, et dont le plus commun est le collybie à pied en fuseau, qui est comestible. (V. PIED-FU.) || Pl. *Des* PIEDS-BOTS.

PIEDCOT (*pi-é-ko* — altér. de *pied de coq*) n. m. Bot. Nom vulgaire de la renoncule rampante.

PIED-D'AIGLE n. m. Bot. Nom vulgaire du podagraire. || Pl. *Des* PIEDS-D'AIGLE.

PIED-D'ALOUETTE n. m. Bot. Nom vulgaire des dauphinelles. || Pl. *Des* PIEDS-D'ALOUETTE.

PIED-DE-BICHE n. m. Poignée de sonnette, ainsi dite parce qu'on employait les pieds de biche à cet usage, qui n'a, d'ailleurs, pas complètement disparu. || Pl. *Des* PIEDS-DE-BICHE.

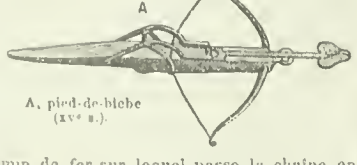

A, pied-de-biche (XVe s.).

— Arquebus. Levier articulé à deux pièces, qui servait à tendre l'arc des arbalètes, au moyen âge.

— Mar. Appareil de sûreté du chemin de fer sur lequel passe la chaîne en rentrant à bord. Syn. LINGUET LE GOFF. || Outil de calfat.

— Mobil. Pied de meuble légèrement contourné, formant ordinairement cariatide, et dont l'extrémité inférieure ressemble au pied d'une biche.

— Techn. Instrument de dentiste servant à l'extraction des racines de dents. || Instrument du sellier et de bourrelier, muni d'un manche et qui sert à tracer des filets sur le cuir. || Petit levier en fer, dont la tête en biais est creusée d'une fente, et qui sert à arracher les clous. || Autre levier de fer plus long, de forme analogue au précédent et servant à soulever de lourds fardeaux. || Morceau de bois dur ayant une entaille à l'une de ses extrémités et que le menuisier emploie pour maintenir, le long de son établi, une pièce de bois de champ. || Chez les horlogers, Sorte de levier à tête recourbée à angle droit, munie d'une fente triangulaire dans laquelle vient s'engager, pour la guider, la tige du balancier d'une pendule. || Dans les machines à coudre, Petit levier coudé qui maintient et fait avancer l'étoffe sur la platine. || Pinceau de blaireau dont les poils sont taillés en biseau, et servant à lisser les couleurs sur porcelaine. || Outil des fleuristes artificiels, qui sert à former la côte principale de certains pétales. || Détente d'horlogerie qui est brisée, et dont le bout fait bascule dans un sens seulement.

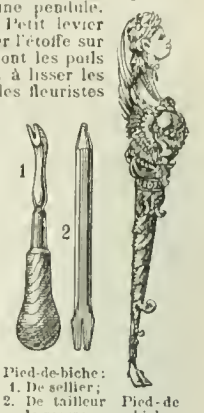

Pied-de-biche : 1. De sellier; 2. De tailleur de pierre. Pied-de biche.

PIED-DE-BŒUF n. m. Nom vulgaire d'une espèce de bolet. || Pl. *Des* PIEDS-DE-BŒUF.

PIED-DE-BOUC n. m. Bot. Nom vulgaire de l'angélique, du mélampyre, de la spirée ulmaire. || Pl. *Des* PIEDS-DE-BOUC.

PIED-DE-CANARD n. m. Bot. Nom vulgaire des podophylles. || Pl. *Des* PIEDS-DE-CANARD.

PIED-DE-CHAT n. m. Bot. Nom vulgaire de l'*antennaria dioica* ou *gnaphalium dioicum*. || Pl. *Des* PIEDS-DE-CHAT. V. ANTENNAIRE, et GNAPHALE. — Mar. Calibre servant à mesurer l'âme des canons.

PIED-DE-CHEVAL n. m. Zool. Grande espèce d'huître comestible. || Pl. *Des* PIEDS-DE-CHEVAL.

PIED-DE-CHÈVRE n. m. Bot. Nom vulgaire de l'angélique, d'une oxalide, de la gnaphale dioïque, du boucage saxifrage et d'un liseron. || Pl. *Des* PIEDS-DE-CHÈVRE.



A, pied-de-chevre.

— Archéol. Syn. de PIED-DE-BICHE au XVe s. || On disait aussi PIED-DE-CHIENNE.

— Techn. Pièce de bois qui soutient les deux montants de la chèvre à élever les fardeaux. (On dit, dans le même sens, SEMELLE.) || Levier de fer dont l'extrémité est fendue comme le pied d'une chèvre. (On dit aussi *pied-de-biche*.) || Tas de fer dont le ferblantier se sert pour ployer la tôle. || Défaut du papier fabriqué à la main, consistant en ce que la feuille se trouve écurnée ou légèrement déchirée.

PIED-DE-COQ n. m. Bot. Nom vulgaire de deux clavaires comestibles : la clavaire jaune et la clavaire à pointes pourpres. || Pl. *Des* PIEDS-DE-COQ.

PIED-DE-CORBEAU n. m. Bot. Nom vulgaire de la renoncule à feuilles d'aconit. || Pl. *Des* PIEDS-DE-CORBEAU.

PIED-DE-CORBIN n. m. Bot. Nom vulgaire de la renoncule âcre. || Pl. *Des* PIEDS-DE-CORBIN.

PIED-DE-CORNEILLE n. m. Bot. Nom vulgaire du plantain corne-de-cerf. || Pl. *Des* PIEDS-DE-CORNEILLE.

PIED-DE-GÉLINE n. f. Bot. Nom vulgaire de divers fumeterres. || Pl. *Des* PIEDS-DE-GÉLINE.

PIED-DE-GRIFFON n. m. Bot. Nom vulgaire de l'ellébore fétide. || Pl. *Des* PIEDS-DE-GRIFFON.

PIED-D'ÉLÉPHANT n. m. Bot. Nom vulgaire de l'éléphantope scabre. || Pl. *Des* PIEDS-D'ÉLÉPHANT.

PIED-DE-LIÈVRE n. m. Bot. Nom vulgaire du trèfle des champs et d'un plantin. || *Des* PIEDS-DE-LIÈVRE.

PIED-DE-LION n. m. Bot. Nom vulgaire de l'alchemille et de l'edelweiss. || Pl. *Des* PIEDS-DE-LION.

PIED-DE-LOUP n. m. Bot. Nom vulgaire du lycope d'Europe et du marrube aquatique. || Pl. *Des* PIEDS DE-LOUP.

PIED-DE-MILAN n. m. Bot. Nom vulgaire du pigamon jaune. || Pl. *Des* PIEDS-DE-MILAN.

PIED-DE-MOUTON BLANC n. m. Nom donné, dans les Vosges, à un champignon comestible, l'*hydne bosselé*. || Pl. *Des* PIEDS-DE-MOUTON BLANC.

PIED-DE-MOUTON NOIR n. m. Nom donné, dans les Vosges, au *polypore en râpe*, champignon comestible dont le chapeau est brun très foncé et très écailleux. || Pl. *Des* PIEDS-DE-MOUTON NOIR,

PIED-DE-MULET n. m. Bot. Nom vulgaire de la ficaire. || Pl. *Des* PIEDS-DE-MULET.

PIED-DE-POULE n. m. Bot. Nom vulgaire de la renoncule rampante, du lamier blanc, d'un chiendent et de quelques pâmes. || Pl. *Des* PIEDS DE-POULE.

PIED-DE-VEAU n. m. Bot. Nom vulgaire de l'*arum maculatum*. || Pl. *Des* PIEDS-DE-VEAU. V. ARUM.

PIED-D'OIE n. m. Bot. Nom vulgaire de plusieurs ansérines. || Pl. *Des* PIEDS-D'OIE.

PIED-D'OISEAU n. m. Bot. Genre de plantes légumineuses, famille des papilionacées. (Le pied-d'oiseau proprement dit, *ornithopus perpusillus*, est une plante à tiges multiples étalées, à fleurs petites, blanchâtres ou roses, groupées en ombelles, à feuilles imparipennées, dont les fruits sont contenus dans des gousses disposées en forme de pied d'oiseau, d'où le nom de la plante. Celle-ci a été parfois cultivée comme plante fourragère. Elle préfère les terrains sablonneux et secs.) || Pl. *Des* PIEDS-D'OISEAU.



Pied-d'oiseau : *a*, fleur; *b*, fruit.

PIED-D'OURS n. m. Bot. Nom vulgaire de l'acanthe. || Pl. *Des* PIEDS-D'OURS.

PIED-DROIT n. m. Archit. Mur vertical, qui porte la naissance d'une voûte. || Pilier carré, qui porte la naissance d'une arcade. || Chacune des pierres dont ce pilier

est composé. ‖ Partie lisse supportant l'imposte d'une couverture. ‖ Partie du jambage d'une porte ou d'une fenêtre, qui comprend le chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure et l'écoinçon. ‖ Table de plomb qui recouvre la charpente d'une lucarne. ‖ Petit bout de genttière placé dans un angle. (On écrit aussi PIÉDROIT.) ‖ Pl. *Des* PIEDS-DROITS.



A, pied-droit.

— ENCYCL. Dans un pont, les pieds-droits ou appuis extrêmes prennent le nom de *culées*, et les intermédiaires celui de *piles* quand ils sont en pierre, et de *palées* lorsqu'ils sont en bois. Lorsque les pieds-droits doivent résister à la poussée horizontale de la voûte, ils ont une tendance à tourner autour de leur arête extérieure et, quelquefois même, autour de l'arête intérieure; dans ces deux cas, il faut leur donner une épaisseur telle que le bras de levier de la force qui les sollicite soit au moins égal à la moitié de cette épaisseur. Le cas qui exige la plus grande épaisseur est celui dans lequel la voûte glisse sur ses naissances. Les pieds-droits peuvent encore être renversés par glissement; mais, en général, l'épaisseur statique calculée pour le renversement est plus que suffisante pour résister au glissement. V. VOÛTE.

PIEDECUESTA, ville de Colombie (départ. de Santander); 12.000 hab. Chapeaux de paille; cigares.

PIÉDESTAL (*dèss-tal'* — ital. *piedestallo,* proprem. « reposoir du pied »; de *piede,* pied, et *stallo,* reposoir) n. m. Archit. et sculpt. Support isolé avec base et corniche : *Placer des statues sur leurs* PIÉDESTAUX. ‖ *Piédestal continu,* Soubassement d'une file de colonnes avec base et corniche. ‖ *Piédestal en balustre,* Espèce de piédouche.

— Fig. Ce qui sert à s'élever, à monter ou à paraître : *Se faire un* PIÉDESTAL *du crédit de ses amis.*

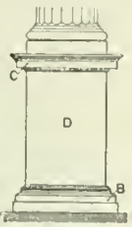

Piédestal : B, base; C, corniche; D, dé.

— ENCYCL. Le *piédestal* se divise en trois parties : la *base,* le *dé* et la *corniche.* Chacune d'elles est composée de moulures de dimension et de caractère variables selon les ordres. Si l'on prend pour unité module le demi-diamètre de la colonne, divisée en 24 parties pour le dorique grec, le toscan et le dorique romain, et en 36 parties pour l'ionique, le corinthien et le composite, on a pour la saillie du dé sur l'axe de la colonne : dorique grec, 1 module 3 parties 73; toscan, 1 module 9 parties; dorique romain, 1 module 10 parties; ionique, corinthien et composite, 1 module 14 parties. Pour les saillies sur le nu du dé et pour les hauteurs des différentes parties des piédestaux, on a les rapports ci-contre :

DÉSIGNATION		DORIQUE grec	TOSCAN	DORIQUE romain	IONIQUE	CORINTHIEN	COMPOSITE
Base	Hauteur	11 p. 7	12 p.	20 p.	20 p.	24 p.	24 p.
	Saillie	4 33	8	10	16	16	16
Dé	Hauteur	2 m. 9 9	3 m. 16	4 m.	4 m. 32	5 m. 8	6 m. 8
	Saillie	10 4	12	12	20	28	28
Corniche	Hauteur	6 06	8	12	20	16	16
	Saillie						
Hauteur totale du piédestal		3 m. 8	4 m. 16	5 m. 8	6 m.	6 m. 24	6 m. 24

PIED-FORT n. m. Pièce de monnaie plus épaisse que les pièces ordinaires, qu'on frappe pour servir de modèle. ‖ Pl. *Des* PIEDS-FORTS.

PIED-FU n. m. Bot. Nom vulgaire du collybie à pied en fuseau, à cause de la forme de son pied aminci au sommet et terminé en pointe. (Espèce comestible, qui pousse en touffes ou à l'état d'individus isolés, dans le voisinage ou au pied des troncs de chênes.)

PIEDICAVALLO, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare]); 2.910 hab.

PIEDICORTE-DI-GAGGIO, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 28 kilom. de Corte, et au-dessus du fleuve Tavignano; 865 hab. — Le canton a 7 comm. et 3.595 hab.

PIEDICROCE, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 55 kilom. de Corte, au-dessus du Fium'Alto naissant; 533 hab. Source froide ferrugineuse. Amiante; forges. — Le canton a 15 comm. et 4.030 hab.

PIEDIMONTE d'Alife, comm. d'Italie (Campanie); 7.252 hab. Ch.-l. de circondario. Commerce d'huiles et vins; tissages d'étoffes, papeteries, mines de cuivre.

PIEDIMONTE Etneo, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Catane]), au pied de l'Etna; 5.294 hab.

PIEDIMONTE San Germano, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Caserte]); 2.533 hab.

PIEDMONT, bourg des Etats-Unis (Virginie de l'Ouest), au pied des monts Alleghanys; 2.700 hab. Houille. Construction de matériel de chemins de fer.

PIÉDOUCHE (de l'ital. *pieduccio,* dimin. de *piede,* pied) n. m. Archit. et sculpt. Sorte de petit piédestal servant à porter un buste ou une petite figure.



A, piédouche.

PIEDRA BLANCA, ville de la république Argentine (prov. de Catamarca); 3.700 hab. Centre agricole.

PIEDRA GORDA, comm. du Mexique (État de Guanajuato); 19.000 hab.

PIEDRABUENA, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Ciudad-Real]); 3.000 hab. Fabrication d'étoffes. Mines d'argent.

PIEDSENTE (*pi-é-sant'*) n. f. Sentier pour les piétons. (Vx.)

PIEDS-NOIRS, peuplade indienne du Nord-Ouest du Canada, qui ne compte plus guère que 7.000 individus. D'humeur belliqueuse, ils sont parmi les plus braves des Peaux-Rouges.

PIED-TONNE n. f. Unité mécanique, représentant le travail nécessaire pour élever d'un pied le poids d'une tonne (1.000 kilogr.). ‖ Pl. *Des* PIEDS-TONNES.

PIEGARO, comm. d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]); 4.400 hab.

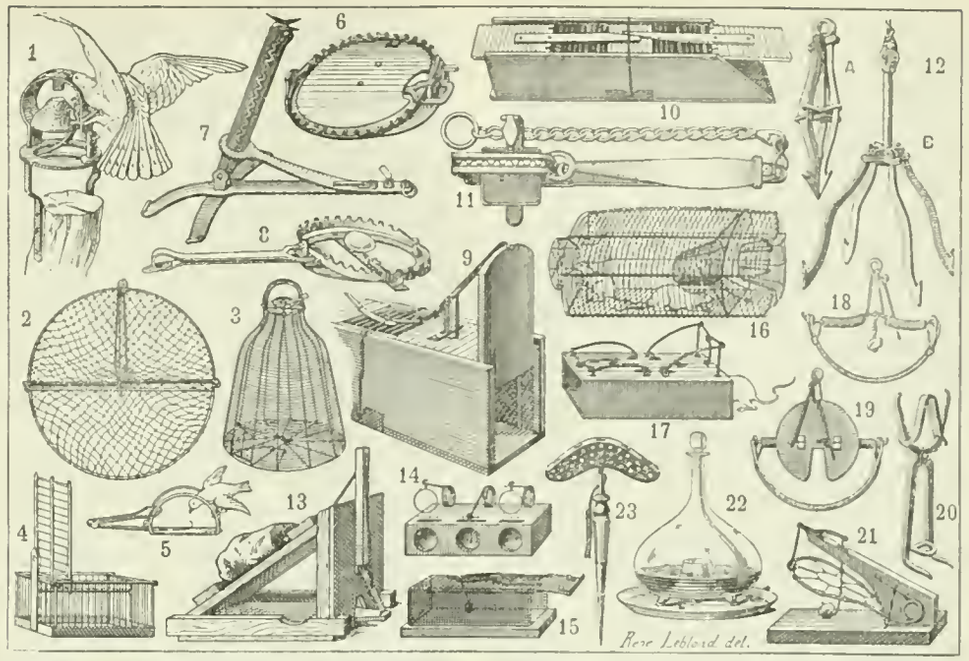

PIÈGES : 1. A oiseaux de proie; 2. A filet rond, pour petits oiseaux; 3. A amorces vivantes, pour éperviers, buses, etc.; 4. Trébuchet, pour petits oiseaux; 5. Parisien, pour petits oiseaux; 6. A palette en bois, pour blaireaux; 7. A loutres fermé; 8. A œuf, pour belettes; 9. A guillotine, pour petits carnassiers; 10. Chatière; 11 Anglais, pour loups fermé; 12. Hameçon, pour renards (A. tendu; B, détendu); 13. Assommoir pour carnassiers; 14 Souricière à trous; 15 A grillage, pour mulots; 16 Nasse à rats; 17. A guillotine, pour souris et rats; 18. A branches rondes, pour loirs; 19. A bascule, pour fouines; 20. A taupes (tendu; 21. Assommoir en grillage, pour loirs et mulots; 22. Carafe à mouches; 23. Miroir à alouettes.

PIÈGE (*pi-èj'* — du lat. *pedica,* entrave, mot qui se rattache à *pes, pedis,* pied) n. m. Engin servant pour prendre ou attirer des animaux : *Tendre un* PIÈGE. *Un* PIÈGE *à loups.*

— Fig. Embûche, artifice dont on se sert pour tromper ou surprendre quelqu'un : *La plus subtile de toutes les finesses est de savoir bien feindre de tomber dans les* PIÈGES *qu'on nous tend.* (La Roch.) *La beauté n'est qu'un* PIÈGE *tendu par la nature à la raison.* (Volt.)

— SYN. Piége, embûche, embuscade. V. EMBÛCHE.

— ENCYCL. Pour les grosses bêtes carnassières, le seul *piège* qui puisse convenir est la trappe ou fosse, dans laquelle on attire les lions, les tigres, les panthères, les sangliers. Parmi les autres pièges, les plus usités sont : le traquenard à dents, pour chats sauvages; le trébuchet, la mésangette, l'assommoir, la bascule, la souricière-nasse, pour les loirs, lérots et muscardins. Les souris se prennent parfaitement dans la souricière-nasse, la souricière à ressort, le traquenard à boîte. On emploie encore, pour détruire les rats et les surmulots, l'assommoir quatre de chiffre, le traquenard à rats, la trappe à bascule, l'assommoir à palette, l'arbalète, la ratière, la chatière; pour les taupes, des pinces introduites dans leurs galeries; pour les oiseaux de proie et les petits oiseaux, le tonbereau, le traquenard, le trébuchet, les gluaux, les araignées, les pièges à branches rondes, etc. Les mouches se prennent dans des carafes dont le fond, très renforcé, est muni d'une ouverture. Ce piège se place sur une assiette avec une pincée de sucre et un liquide quelconque dans la carafe.

Pour la chasse du gibier à plume et des petits quadrupèdes, les pièges en bois, en laine, en fil (filets, lacets, collets, etc.), éveillent moins la défiance des oiseaux que les pièges en métal.

PIÉGER (*jé* — rad. *piège.* Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Je piégeai. Nous piégeons*) v. a. Prendre au piège : PIÉGER *des renards.*

PIE-GRIÈCHE ou **PIGRIÈCHE** n. m. Oiseau passereau appartenant à la tribu des laniinés. ‖ Pl. *Des* PIES-GRIÈCHES ou PIGRIÈCHES.

— Fam. Femme d'humeur aigre et querelleuse.

— ENCYCL. On entend sous le nom général de *pies-grièches* les passereaux dentirostres répartis dans les genres *collyrio, enneoctone, phoneus,* dont les nombreuses espèces sont répandues dans l'ancien monde. Courageux et féroces, ils chassent les passereaux plus faibles, les souris, les reptiles, les insectes. La pie-grièche grise (*collyrio excubitor*), grise, isabelle et noire, avec le ventre blanc, commune en France à la belle saison, hiverne jusqu'en Nubie; la pie-grièche du Midi (*collyrio Meridionalis*), avec la poitrine teintée de rougeâtre, se trouve aussi en France, avec la pie-grièche écorcheuse (*enneoctonus collurio*) et la pie-grièche d'Italie (*enneoctonus minor*), etc.


Pie-grièche.

PIÉGUT-PLUVIERS, comm. de la Dordogne, arrond. et à 13 kilom. de Nontron; 1.840 hab. Commerce de champignons. Donjon du XIIIe siècle, restes d'un château des vicomtes de Limoges. Restes du prieuré de Badeix.

PIEL (Louis-Alexandre), architecte français, né à Lisieux en 1808, mort à Bosco (Piémont) en 1841. Il se passionna pour l'art gothique, pour l'art catholique, entra en relation avec Montalembert et Lacordaire, et restaura diverses églises. Poussé par Lacordaire, qui voulait rétablir alors en France l'ordre des Frères prêcheurs, il fonda à Paris, en 1839, la confrérie de Saint-Jean-l'Évangéliste, dont il fut le premier prieur. En 1840, il renonça au monde, entra dans le couvent de Sainte-Sabine, à Rome, reçut, sous le nom de **Pius,** l'habit de dominicain en 1841 et mourut des austérités auxquelles il se condamna. Sous le titre de *L.-A. Piel reliquiæ* (Paris, 1843), on a réuni divers écrits et lettres de cet architecte.

PIE-MÈRE (du lat. *pia mater*) n. f. Anat. Membrane qui enveloppe immédiatement les centres nerveux.

— ENCYCL. La *pie-mère,* dite aussi *membrane piale,* est la plus profonde des méninges; elle contient les vaisseaux destinés à la moelle et à l'encéphale. Dans sa partie médullaire, elle enveloppe la moelle et le bulbe; elle se termine en bas par un mince cordon cylindrique (ligament coccygien), qui s'insère sur la base du coccyx. La surface interne de cette portion rachidienne adhère à la moelle sous-jacente et envoie des prolongements dans les deux sillons médullaires, tandis que la surface externe plonge dans le liquide céphalo-rachidien et se rattache à la dure-mère par de minces prolongements dits *ligaments dentelés.* La portion crânienne de la pie-mère est plus mince que la précédente; elle tapisse la face externe des circonvolutions, descend au fond des scissures et s'y réfléchit pour recouvrir les circonvolutions voisines.

PIÉMONT (ital. **Piemonte,** pays au pied des monts), région de l'Italie septentrionale, entre les Alpes, l'Apennin ligure, la Lombardie, et constituée par le bassin supérieur du Pô. Superf. 29.349 kilom. carr.; pop. 3.326.311 hab. Le Piémont, une des grandes provinces (*compartimenti*) du royaume, comprend quatre préfectures : Turin, Alexandrie, Novare, Coni. Capit. *Turin.*

De trois côtés les Alpes enserrent le pays : Alpes maritimes, au S.; Alpes Cottiennes, Alpes Grées, Alpes Pennines, dominant de leur paroi abrupte la plaine du Pô, à laquelle on accède par les cols de Tende (1.790 m., route de Nice à Coni), du mont Genèvre (1 860 m., entre Briançon et Turin), du mont Cenis qui mène à Suse; d'Iseran (2.480 m.); du Petit-Saint-Bernard, prolongé par le val d'Aoste; du Grand-Saint-Bernard (2.472 m., entre Martigny et Aoste); du Simplon (2.020 m., entre Brigue et Domo d'Ossola). Du système principal se détachent : les collines du *Montferrat* (716 m. au S.-E. de Turin), le massif de l'*Autola* et de l'*Ebro* sur la frontière sud-est, celui du Grand-Paradis, près du col d'Iseran.

Climat rude, notamment dans les hautes vallées, mais salubre. Dans les plaines, l'alternance des vents du nord et du sud interrompt la régularité de la température.

Le Pô, grossi du Tanaro, du Pellice, de la Doire Ripaire, de la Doire Baltée, etc., divise le Piémont en deux parties presque égales. Les plaines les plus vastes sont celles d'Alexandrie, avec Mareogo et Novare, et la plaine du Piémont entre Turin, Saluces, Coni. Carmagnola. Un système de canaux complète le réseau hydrographique. Le canal Cavour réunit le Pô au Tessin.

Le Piémont est riche en carrières de marbre Valdieri, Suse, Moodovi), de granit (Pallanza, Monte-Orfano), d'albâtre, de cristaux de roche, de fer (vallée d'Aoste). Le sol est fertile, les hauteurs sont couvertes de pins, sapins, chênes, hêtres, châtaigniers. Les collines portent des vignobles, dont quelques-uns (Asti, Barrolo) donnent des vins renommés; les environs, Coni et Montferrat, produisent de bons vins rouges. Dans les plaines, le chanvre, froment, maïs sont récoltés en abondance. La culture du mûrier est très répandue. Le riz fournit à l'exportation. La production de la soie, surtout dans la province de Coni, est la principale richesse du pays.

Industries nombreuses. Fabriques d'étoffes de soie, laine, lin, coton. Les fonderies de fer, les fabriques de taillanderie donnent d'excellents produits ; coutellerie de Biella, fabrique d'armes de Turin. Les tanneries, corroiries, fabriques de chaussures et de gants, la fabrication des fleurs artificielles, la parfumerie sont actives. Le commerce comprend l'exportation des denrées coloniales, cotons, laines et peaux, du combustible minéral ; l'exportation, des soies grèges, des soieries, du riz, des vins, liqueurs, etc. C'est par Gênes que se fait presque tout ce trafic.

— *Histoire.* Jusqu'au XIe siècle, les pays qui constituent le Piémont se partagèrent entre plusieurs États indépendants. Au XIe siècle, la maison de Savoie commence à les grouper sous son pouvoir. Ce travail de concentration se poursuivit jusqu'à la fin du XIVe siècle ; il explique la puissance des ducs de Savoie qui, à partir de 1720, Victor-Amédée II, sont rois de Sardaigne. En 1793, Victor Amédée III entre dans la coalition contre la France. Bonaparte envahit ses États en 1796 ; en 1802, le Piémont est réuni à la France et divisé en six départements. En 1814, Victor-Emmanuel Ier, qui s'était retiré en Sardaigne, rentre à Turin. Du Piémont partit, des 1818, le mouvement qui devait aboutir à l'affranchissement de l'Italie. V. SAVOIE, SARDAIGNE, ITALIE.

PIÉMONTAIS, AISE (*tè, èz'*), personne née en Piémont ou qui habite ce pays. — *Les* PIÉMONTAIS.

— Adjectiv. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *La population* PIÉMONTAISE.

— n. m. Techn. Outil de charpentier, servant à tailler et surtout à terminer les pièces.

PIÉMONTISER v. a. Donner le caractère piémontais.

PIÉMONTITE n. f. Silicate hydraté naturel de chaux, manganèse, alumine et fer, qui cristallise comme l'épidote et que l'on rencontre en Piémont.

PIÉNA, bourg de Russie (gouv. de Koursk [distr. d'Obоyan]), sur la *Piéna* ; 5.000 hab.

PIENG (*pi-ink'*) n. m. Variété de cépage rouge, cultivée dans le Gers. Syn. HERBAST, HÈRE, LA HÈRE, PIEC. (Très vigoureux et très fertile, il donne un vin solido, excellent pour les coupages.)

PIEN-KING (*pièn'-kin'gh'*) n. m. Musiq. V. KING.

PIENNE (*pi-èn'*) n. f. Ficelle servant à attacher ensemble les écheveltes de fil. ‖ On dit aussi PENNE, et PONTINE.

PIENNES (Jeanne DE HALLUIN, demoiselle DE), née vers 1536, morte entre 1580 et 1588. Elle était fille d'honneur de la reine Catherine de Médicis, quand François de Montmorency, fils aîné du connétable, devint amoureux d'elle. Ils se fiancèrent secrètement par *paroles de présent*. François de Montmorency dut avouer la vérité à son père, lorsque celui-ci lui annonça que le roi Henri II lui destinait pour femme sa fille naturelle, Diane de France (1556). Le connétable fit enfermer Jeanne au monastère des Filles-Dieu et envoya son fils attendre ses ordres à Rome, tout en demandant à la curie romaine la dissolution de l'accord conclu. François de Montmorency, d'ailleurs, n'hésita pas entre l'ambition et l'amour ; il nia que les *paroles de présent* eussent été échangées entre lui et Mlle de Piennes et épousa Diane de France (1557). Jeanne de Piennes sortit alors du couvent. Elle épousa Florimond Robertet, secrétaire d'État, qu'elle perdit moins de cinq ans après. A partir de cette date, la nuit se fait sur elle.

PIENZA, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Sienne]) ; 3.255 hab. C'est l'ancienne *Corsignano*, rebâtie par Æneas Sylvius Piccolomini, devenu pape sous le nom de Pie II, et qui y était né. Superbe palais bâti par ce pape.

PIERA, bourg d'Espagne (Catalogne [prov. de Barcelone], près de la Noya ; 2.500 hab. Tissage de coton.

PIÉRARDIE (*di*) n. f. Genre d'euphorbiacées, tribu des buxées, comprenant de grands arbrisseaux de l'Asie tropicale, à feuilles allongées, simples, lisses, à fleurs légèrement odorantes, réunies en grappes.

PIERCE, comté de l'État de Wisconsin, sur la rivière Saint-Croix ; 23.000 hab. Ch.-l. *Ellsworth*.

PIERCE (Franklin), homme d'État américain, né à Hillsborough (New-Hampshire en 1804, mort à Concordia en 1869. Avocat à Hillsborough, député à la Législature de New-Hampshire, il entra au Congrès des États-Unis en 1833, au Sénat en 1837. Il participa à l'expédition du Mexique (1847) et fut élu en 1852 président des États-Unis par les démocrates. Sa présidence vit naître (1854) la question de Cuba ; elle mena la lutte violente contre les abolitionnistes. Pierce, non réélu en 1856, reprit du service pendant la guerre de Sécession, mais il se fit battre à Boston par les confédérés, et rentra alors dans la vie privée.

PIERI (Joseph), conspirateur italien, né à San-Stefano, près Lucques, en 1808, décapité à Paris en 1858. Après avoir fait son droit à Pise, il s'engagea dans la légion étrangère, où il parvint au grade de sous-lieutenant, se maria à Lyon, puis s'établit à Paris comme fabricant de casquettes. Combattant de février 1848, il alla ensuite en Italie combattre pour l'indépendance et parvint au grade de major. Dégradé à la restauration toscane, expulsé de France en 1852, il se réfugia en Angleterre, où il rencontra Orsini, qui l'entraîna dans le complot du 14 janvier 1858 contre Napoléon III. Condamné à mort, il fut exécuté le 13 mars.

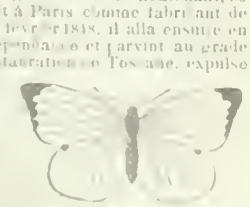

Piéride du chou (mâle et femelle).

PIÉRIDE n. f. Zool. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, type de la tribu des *piérinés*, comprenant environ trente espèces répandues sur le globe.

— ENCYCL. Zool. Les *piérides* sont des papillons de taille moyenne, dont la robe, blanche ou jaunâtre, est variée de noir ou de gris. Les vulgaires papillons blancs de nos jardins, tels que le papillon du chou (*pieris brassicæ*), appartiennent à ce genre, ainsi que la *pieris napi* et la *pieris rapæ*, dont les chenilles vertes ravagent les cultures.

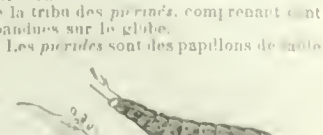

Chenille de la piéride du chou.

PIÉRIDE ou **PIÉRIS** n. f. Bot. Genre d'éricacées, tribu des andromédées, comprenant des arbrisseaux à feuilles coriaces, à fleurs blanches disposées en grappes terminales. On en connaît plusieurs espèces répandues dans l'Amérique du Nord, les Indes et l'est de l'Asie.

PIÉRIDES. Myth. gr. Filles de Pieros, roi d'Émathie, et d'Evippe ou d'Antiope. Elles étaient neuf, et leur père leur avait donné les noms des neuf Muses, qu'elles osèrent défier. Les nymphes de la contrée, choisies pour arbitres, adjugèrent la victoire aux Muses. Loin d'accepter cet arrêt, les Piérides s'emportèrent en invectives contre leurs rivales. Apollon les changea en pies. — Nom donné souvent aux Muses par les poètes, soit en souvenir de la victoire des Muses sur les filles de Pieros, soit plutôt parce que les Muses étaient nées sur le mont Piéros.

PIÉRIE (lat. *Pieria*), contrée de l'ancienne Grèce septentrionale, s'étendant de l'embouchure du Pénée, en Thessalie, jusqu'à l'Haliacmon et bornée à l'O. par l'Olympe. Villes principales : Pydna et Méthone. Après la mort d'Alexandre, les Macédoniens donnèrent le nom de *Piérie* à une contrée de la côte nord de la Syrie (des rives de l'Oronte au golfe d'Issus, dont la capitale était *Séleucie*.

PIÉRINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes lépidoptères rhopalocères, de la famille des papilionidés, renfermant les *piérides* et nombreux genres voisins. — *Un* PIÉRINÉ.

PIERMARINI (Joseph), architecte italien, né et mort à Foligno (1734-1808). C'est à Milan qu'il exécuta ses travaux les plus importants. Architecte de l'archiduc, inspecteur général des bâtiments, il construisit le théâtre de la Scala, le théâtre della Canobbiana, la porte Orientale, les palais Greppi, Moriggia, et la façade du palais Belgiosojo. Aux environs de Milan, il fit construire l'élégante villa impériale de Monza, la villa d'Adda à Casano, etc.

PIERNÉ (Henri-Constant-*Gabriel*), compositeur français, né à Metz en 1863. Premier grand prix de Rome en 1882, il devint, peu après son retour d'Italie, organiste à l'église Sainte-Clotilde, à Paris, et fit exécuter dans les concerts plusieurs œuvres importantes, notamment deux poèmes symphoniques : *l'An mille* et *la Nuit de Noël*, ainsi que plusieurs scènes lyriques : *les Elfes*, *Pandore* et *le Réveil de Galatée*. Il débuta au théâtre avec quelques ballets : *le Collier de saphirs* (1891) ; *les Joyeuses Commères de Paris* (1892) ; *Bouton d'or* (1893) ; *le Docteur blanc* (1893) ; *Salomé* (1895) ; puis il composa la musique de scène, souvent fort importante, pour plusieurs pièces : *Izeyl* (1894) ; *Vanthis* (1894) ; *la Princesse lointaine* (1895) ; *la Samaritaine* (1897). Enfin, après avoir fait représenter à Royan un opéra-comique, *la Coupe enchantée* (1895), il donnait au Grand-Théâtre de Lyon un drame lyrique, *Vendée* (1897), et il abordait la scène de l'Opéra-Comique avec un ouvrage en trois actes, *la Fille de Tabarin*.

PIERO DI LORENZO ou **PIERO DI COSIMO** (ainsi appelé du prénom de son maître, Cosimo Rosselli), peintre italien, né et mort à Florence (1462-1521). Il était d'une humeur fort bizarre et organisa, lors de l'exil des Médicis, une mascarade représentant, d'après Pétrarque, le *Triomphe de la Mort*. Il eut pour élève Andrea del Sarto. Ses compositions, dont nous n'avons qu'une petite partie, se font remarquer par l'ampleur, l'énergie, la richesse du coloris. Parmi les principales, nous citerons : la *Conception de la Vierge* (Offices) ; le *Couronnement de la Vierge* (Louvre) ; *Mars et Vénus couchés* (musée de Berlin) ; la *Mort de Procris* (National Gallery). Il avait peint des portraits (*César Borgia* [perdu]) ; *Giuliano da San Gallo* [musée de La Haye]) ; des panneaux de meubles (*Histoire de Persée et d'Andromède* [Offices].)

PIEROLA (Nicolas DE), président de la république du Pérou, né à Camana en 1839. Avocat à Lima, il se lança bientôt dans la politique. Ministre des finances en 1869, il fut accusé de malversation et s'exila. Soutenu par le parti clérical, il tenta, en 1876, de soulever les provinces du sud du Pérou et, après la défaite et la fuite du président Prado, il se proclama dictateur en 1880 et annonça qu'il allait continuer énergiquement la guerre contre le Chili ; mais, après avoir résisté quelque temps aux Chiliens dans l'intérieur du pays, il fut renversé par une révolte militaire et obligé de se réfugier aux États-Unis. En 1896, une nouvelle révolution le porta à la présidence.

PIEROS. Myth. gr. Roi d'Émathie, éponyme de la Piérie, aux confins de la Macédoine et de la Thessalie. Il eut pour filles les Piérides. (V. ce nom.) — Macédonien, qui introduisit à Thespies le culte des Muses.

PIERRAILLE (*pi-è-ra-ill'* [*ll* mll.]) — rad. *pierre*) n. f. Amas de petites pierres : *Chemin ferré de* PIERRAILLE.

PIERRE (*pi-èr'* — du lat. *petra*) n. f. Corps dur et solide, combinaison de divers oxydes, qu'on emploie dans la construction des édifices : PIERRE *tendre*. PIERRE *dure*. ‖ Fragment détaché de la même matière : *Lancer une* PIERRE.

— Concrétion dure, espèce de gravier qui se trouve dans quelques fruits : *Poires qui ont beaucoup de* PIERRES.

— Fig. Ce qui fait partie intégrante d'un tout moral comparé à un édifice : *Chacun des collaborateurs d'un vaste ouvrage y apporte sa* PIERRE.

— Loc. div. *Pierre précieuse* ou simplement *Pierre*, Sorte de pierre dure qui prend un beau poli, et qu'on emploie à faire des bijoux, des objets d'art. ‖ *Pierre de couleur*, Pierre précieuse colorée. ‖ *Pierre fine*, Vraie pierre précieuse naturelle. ‖ *Pierre fausse*, Imitation artificielle d'une pierre précieuse. ‖ *Pierres gravées*, Pierres fines ou pierres fausses sur lesquelles on a gravé des figures. ‖ *Pierre angulaire*. V. ANGULAIRE. ‖ *Pierre de scandale*, Cause de scandale. ‖ *Pierre d'achoppement*, Cause de difficulté, ou d'insuccès. ‖ *Pierre sépulcrale*, *Pierre tombale* ou simplem. *Pierre*, Dalle qui couvre un tombeau ou une fosse. ‖ *De pierre*, *Dur comme une pierre*, *comme la pierre*. Au fig., Extrêmement dur, insensible : *Un cœur* DE PIERRE. ‖ *Malheureux comme les pierres*, Extrêmement malheureux. ‖ *Pierre à pierre*, *Pierre par pierre*, Une pierre après l'autre. ‖ *Bâtir un édifice* PIERRE À PIERRE. ‖ *Pierre sur pierre*, Une pierre sur l'autre : *Il ne reste pas* PIERRE SUR PIERRE *de l'ancienne Carthage*. ‖ *Trouver des pierres dans*, Trouver des empêchements, des obstacles. ‖ *Mener quelqu'un par un chemin où il n'y a pas de pierres*, Ne lui donner aucune relâche, le poursuivre très vivement. ‖ *Jeter la pierre*, *la première pierre à quelqu'un*, Lui adresser un reproche, élever contre lui une accusation, être le premier à l'attaquer (allusion à la femme adultère de l'Evangile). ‖ *Jeter des pierres dans le jardin de quelqu'un*, Diriger des traits contre lui. ‖ *Jeter la pierre et cacher le bras*, S'attaquer à quelqu'un secrètement, de façon qu'il ignore l'auteur du mal qui lui est fait. ‖ *Faire d'une pierre deux coups*, Obtenir deux résultats par un seul acte. ‖ *N'avoir pas une pierre où reposer sa tête*, Être sans asile, sans ressource. (Locution tirée de l'Evangile.) ‖ *Être changé en pierre*, Demeurer immobile d'étonnement, de terreur.

— Agric. *Pierre à champignon*, Concrétion volumineuse formée de terre, de pierres et de débris de végétaux réunis par le mycélium d'un champignon comestible, le polypore tubéraster. (La *pierre à champignons*, appelée par les Napolitains *pietra funguja*, se rencontre sur toutes les montagnes de l'Italie centrale et particulièrement aux environs de Naples, où elle est l'objet d'un certain commerce. Il suffit, après l'avoir mise dans une cave, de l'arroser de temps en temps, pour avoir, de trois mois en trois mois, d'abondantes récoltes de champignons.)

— Alchim. *Pierre philosophale*. V. PHILOSOPHALE. ‖ *Pierre première*, Pierre blanche parfaite. ‖ *Pierre seconde*, Pierre parfaite, portée au rouge, mais non multipliée. ‖ *Pierre de paradis*, Pierre parfaite au rouge. V. ALCHIMIE, et TRANSMUTATION.

— Anthropol. *Age de pierre*. V. ÂGE.

— Antiq. rom. *Pierre sacrée*, Pierre déposée près de la porte Capène, et que l'on promenait dans la ville pour demander la pluie. ‖ *Pierre des auspices*, Première pierre d'un édifice ; elle était consacrée. ‖ *Pierre noire*, Pierre apportée de Pessinonte à Rome en 204, symbole de Cybèle. ‖ *Pierre noire d'Émèse*, Symbole du Soleil, introduite à Rome par Élagabale, qui en imposa aux Romains le culte sanglant. ‖ *Pierre noire de Romulus*, Dalle noire que l'on voyait au Forum, sous laquelle était, disait-on, le tombeau de Romulus. (Une dalle noire de cette sorte a été retrouvée, en 1900, dans les fouilles du Forum.) ‖ *Pierre milliaire*. V. MILLIAIRE.

— Archit. et constr. *Pierres d'attente*, Pierres qu'on laisse en saillie, aux angles d'un bâtiment, pour former liaison, dans la suite, avec quelque autre construction. ‖ *Pierre en délit*, Celle qui n'est pas posée sur son lit de carrière, mais sur son parement. ‖ *Pierre pleine*, Celle qui ne contient ni coquillages, ni cailloux, ni moyes. ‖ *Pierre ferrée*, Celle qui présente plusieurs petites bandes très dures dans la hauteur du banc. ‖ *Pierre délitée*, Celle qui est fendue à l'endroit d'un fil de lit, et qui ne sert qu'à faire des arases. ‖ *Pierres fichées*, Celles dont les joints sont remplis de ciment. ‖ *Pierre fière*, Celle qui est très dure. ‖ *Pierre gélisse ou verte*, Pierre fraîchement tirée de la carrière, mal séchée et qui éclate à la gelée. ‖ *Pierre hachée*, Celle dont les parements sont dressés avec la hache du marteau brettelé. ‖ *Pierre layée*, Celle qui est travaillée à la laie. ‖ *Pierre lowée*, Celle dans laquelle on a fait un trou pour recevoir la louve. ‖ *Pierre moyée*, Celle dont le grain n'est pas partout également dur. ‖ *Pierre moulinée*, Celle qui s'égrène à l'humidité. ‖ *Pierre nette*, Celle qui est équarrie jusqu'au vif. ‖ *Pierre ragréée au fer*, Celle qui est passée au riflard. ‖ *Pierre retournée*, Celle dont les parements opposés sont d'équerre et parallèles. ‖ *Pierre rustiquée*, Celle qui, après avoir été dressée et hachée, est piquée grossièrement avec la pointe du marteau. ‖ *Pierres sèches*, Pierres posées l'une sur l'autre sans chaux, plâtre ni mortier. ‖ *Pierre smillée*, Celle qui est équarrie et grossièrement taillée avec la pointe du marteau. ‖ *Pierre de taille*, Pierre qui est ou qui doit être taillée pour entrer dans une construction. ‖ *Pierre traversée*, Celle où les traits des brettelures sont croisés. ‖ *Pierre velue*, Pierre brute.

— Cout. anc. *Pierre de la criée*, Pierre sur laquelle on faisait les ventes.

— Hist. relig. *Pierre de séparation*, Rocher du désert de Maon, et sur lequel David se réfugia pour fuir Saül. ‖ *Pierre noire*, Pierre sacrée placée à l'un des angles de la Caaba.

— Hydrogr. Syn. de ROCHE : *Les* PIERRES *noires*.

— Liturg. *Pierre d'autel*, Pierre contenant des reliques et consacrée par un évêque, sur laquelle le prêtre offre le sacrifice de la messe. ‖ *Pierres gnostiques*, Amulettes, talismans en usage dans la secte des gnostiques.

— Pathol. Calcul, concrétion qui se forme dans les reins, dans la vessie ou dans quelque autre partie du corps. ‖ Plus particulièrement, Calcul de la vessie : *Opération de la pierre*. V. CALCUL, TAILLE, LITHOTRITIE.

— Métall. *Pierre de mine*, Pierre qu'on détache de la mine, qu'on bat et qu'on lave pour en retirer le métal.

— Minér. *Pierre d'aigle*, Pierre creuse dans laquelle il y a une autre pierre qui en est détachée et qui sonne par agitation. (On la portait comme amulette.) — Variété géodésique de sesquioxyde de fer, à laquelle les anciens attribuaient des propriétés merveilleuses. (On prétendait que les aigles emportaient ces pierres dans leurs nids, comme sauvegarde pour leurs petits.) ‖ *Pierre d'aimant*, Aimant naturel. (V. MAGNÉTITE.) ‖ *Pierre des Amazones*, Variété de microcline. (V. AMAZONITE.) ‖ *Pierres arborisées*, Celles qui présentent des dessins rappelant des mousses, des rameaux. ‖ *Pierre d'Arménie*, Bol d'Arménie. ‖ *Pierre d'azur*, Lapis-lazuli. ‖ *Pierre de Bologne*, Barytine globulaire. ‖ *Pierre carrée*, Porphyrite de la Basse-Loire, à cassure en fragments parallélépipédiques. ‖ *Pierre de chat*, Quartz fétide. ‖ *Pierre à chaux*, Carbonate calcaire donnant la chaux par calcination. ‖ *Pierre colcaire*, Carbonate de chaux. ‖ *Pierre à circoncision*, Jade d'un vert sombre. ‖ *Pierre de croix*. V. STAUROTIDE. ‖ *Pierre à faux*, Schiste servant à affûter. ‖ *Pierre à filtrer*, Grès grossier usité pour filtrer les eaux. ‖ *Pierre de Florence*, Variété de marbre. ‖ *Pierre de foudre, du ciel, de l'air, de tonnerre*, Marcasite et aérolithe. ‖ *Pierre d'étoile*, Variété de marbre. ‖ *Pierre de Gallinace*, Variété d'obsidienne. ‖ *Pierres gemmes*, Pierres précieuses. ‖ *Pierre gypseuse*, Sulfate de chaux. ‖ *Pierre hématite*, *Pierre rouge*, Sanguine. ‖ *Pierre hydraphane*, Silice concrétionnée devenant transparente par absorption d'eau. ‖ *Pierre des Incas*, Pyrite arsenicale. ‖ *Pierre d'Iris*, Quartz irisé. ‖ *Pierre d'Italie*, Sorte d'ardoise pour le dessin. ‖ *Pierre de lait*, Variété d'argile pour dégraisser. ‖ *Pierre de lard*, Roche talqueuse. ‖ *Pierre de Labrador*, Labradorite. ‖ *Pierre du Levant*, Pierre à aiguiser venant jadis du Levant. ‖ *Pierre de liais*, Variété de calcaire grossier. ‖ *Pierre de limaçons* ou *Lumachelle*, Variété de marbre. ‖ *Pierre lithographique*, Calcaire à texture serrée sur lequel on dessine dans les procédés d'impression lithographique. ‖ *Pierre de lune*, Variété de feldspath orthose à reflets nacrés. ‖ *Pierre de Moka*, Agate arborisée. ‖ *Pierre de meule*, *meulière*, Variété de silex dont on fait des meules de moulin et des moellons pour la construction.

‖ *Pierre de miel,* Mellite. ‖ *Pierre nummulaire,* Calcaire riche en fossiles en forme de monnaie (nummulites). ‖ *Pierre ollaire,* Roche talqueuse dont on fait des vases. ‖ *Pierre à plâtre,* Gypse. ‖ *Pierre ponce.* V. PONCE. ‖ *Pierre de savon,* Saponite. ‖ *Pierre de solrèl,* Roche constituée d'orthose et d'oligoclase à reflets aventurinés. ‖ *Pierre de tripes,* Barytine concrétionnée en forme d'intestins.

— Milit. *Pierre de fusil* ou *Pierre à fusil.* Morceau de silex qui servait autrefois à enflammer la charge des fusils en produisant des étincelles par son choc contre une pièce de l'arme appelée batterie.

— Œnol. *Goût de pierre à fusil* ou *de pierre à feu.* Expression populaire consacrée dans la dégustation des vins pour caractériser ceux qui possèdent un goût rappelant au palais, mais très affiaibli cependant, l'odeur du silex frappé par l'acier. (Cette saveur est particulière aux vins blancs secs de montagne, aux vins du Rhin, de la Touraine, etc.)

— Pêch. Nom donné à des os durs et plats qu'on trouve dans le cerveau du merlan.

— Pharm. et thérap. Nom générique donné à diverses substances solides, employées en thérapeutique. ‖ *Pierre d'alun,* Alunite. ‖ *Pierre à cautère,* Potasse à la chaux, dont on fait de petites pastilles qui servent à établir des cautères. ‖ *Pierre divine,* Mélange de sulfate de cuivre, d'alun, nitre aà 100, camphre en poudre, 5, le tout fondu ensemble, coulé sur un marbre huilé, puis dissous dans l'eau pour en faire des collyres astringents. (Les préparations dites *pierre médicamenteuse, pierre miraculeuse, pierre vulnéraire,* n'étaient que des variantes de celle-ci.) ‖ *Pierre d'écrevisse,* Concrétion, formée d'un mélange de phosphate et de carbonate de chaux, qui se trouve dans l'estomac de l'écrevisse fluviatile, et qui servait autrefois comme antiacide et reconstituant. ‖ *Pierre infernale,* Nitrate d'argent fondu et mis en crayons qui servent à cautériser les chairs baveuses, les polypes, les verrues, etc.

— Techn. Amas de verre gris ou noir déparant les pièces fabriquées, et qui est dû à des fragments de creuset ou de moule. ‖ *Pierre bleue,* Poudre de pastel, d'outremer, pour passer le linge au bleu. ‖ *Pierre de fiel,* Couleur de peintre, jaune brun. ‖ *Pierre noire,* Ardoise pour écrire. ‖ *Pierres de rapport.* Petits fragments dont on fait la mosaïque. ‖ *Pierre d'artillerie,* Ancien boulet de pierre. ‖ *Pierre à rasoir, Pierre à aiguiser,* Schisto jaune à grain fin servant à affûter les instruments tranchants. ‖ *Pierre à broyer,* Pierre à grain fin serré servant pour broyer les couleurs. ‖ *Pierre à brunir,* Agate taillée en coude pour polir l'or. ‖ *Pierre à enluminer,* Agate taillée de formes diverses, servant à étendre et régulariser la couleur, dans les enluminures. ‖ *Pierre à polir,* Substance minérale servant à polir les métaux, le bois. ‖ *Pierre à laver,* Pierre plate, à dessus légèrement creusé, pour laver les formes d'imprimerie. ‖ *Pierre à détacher,* Composition argileuse pour enlever les taches. ‖ *Pierre de touche,* Variété de jaspe noir, servant à faire les essais d'or au touchau. — Fig. Ce qui sert à faire connaître la valeur d'une personne, d'une chose : *L'adversité est la* PIERRE DE TOUCHE *des caractères.*



Pierres : 1. A aiguiser; 2. A huile; 3-4. A brunir; 5-6. A enluminer.

— PROV. : **Pierre qui roule n'amasse pas mousse,** Celui qui change souvent de condition, de profession ou de pays, n'acquiert pas de bien. ‖ **La pierre va toujours au tas,** Celui qui possède beaucoup de biens voit de nouveaux biens lui échoir; ou Celui qui est plongé dans l'infortune voit tous les maux fondre sur lui.

— ALLUS. HIST. : **Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre.** V. QUI SINE PECCATO.

— ENCYCL. Constr. Les *pierres* les plus usitées dans la construction sont les pierres calcaires. Elles se divisent en deux classes : les pierres dures et les pierres tendres. Les premières se débitent à la scie sans dents, au moyen de l'eau et du grès tendre réduit en poudre; les secondes se débitent à sec, à la scie à dents. Les pierres calcaires dures sont : le liais, le cliquart, la roche et le banc-franc. Les pierres calcaires tendres des environs de Paris sont : la lambourde, le vergelet, le conflans, le parmin, etc.

Les pierres calcaires tendres résistent bien à la gelée quand elles ont perdu leur eau de carrière, se taillent facilement, et leur parement durcit à l'air. On fait encore usage d'une pierre tendre appelée tuf ou marne solide, mais qui résiste mal à la gelée.

Les pierres qui ont le grain fin et serré, la contexture la plus compacte et la couleur foncée, sont les plus dures, les plus difficiles à travailler. En général, on remarque que celles dont la couleur est la moins foncée sont les plus tendres; que celles dont la cassure présente des aspérités et des points brillants se travaillent plus facilement que celles dont la cassure est lisse et le grain uniforme. Les pierres qui ont le grain fin et la texture uniforme produisent un son plein lorsqu'on les frappe. Celles qui exhalent une odeur de soufre lorsqu'on les travaille sont les plus résistantes. Enfin, pour des pierres de même espèce, les plus denses sont les plus dures.

Les pierres calcaires comprennent aussi les marbres, qui sont des pierres à grains fins et compacts, susceptibles de prendre un très beau poli. Les albâtres se distinguent des marbres proprement dits par une structure nouée et fibreuse, ainsi que par une dureté plus grande.

— *Conservation des pierres.* V. CONSERVATION.

— PIERRES PRÉCIEUSES. L'emploi des pierres précieuses comme objet de luxe remonte à une haute antiquité. Chez les Asiatiques, les richesses ainsi accumulées étaient considérables : le trésor de Mithridate est légendaire. Ce goût atteignit Rome et y devint bientôt sans bornes. Les procédés de taille, sauf ceux du diamant, datant de 1479, étaient déjà parfaitement connus. Au moyen âge, les pierres furent réservées aux femmes; de cette époque, par les croisades, date l'introduction en Europe d'un grand nombre de variétés de gemmes, auxquelles on attribuait un certain nombre de vertus mystérieuses : le diamant était un talisman contre les charmes, le rubis réconfortait l'âme, le saphir empêchait la misère, l'émeraude protegeait la vertu, etc.; la mode des pierres s'est transmise jusqu'à nous en se vulgarisant.

Classification. En pratique, les pierres précieuses se subdivisent en *pierres précieuses* proprement dites (diamant, rubis, émeraude, saphir, topaze, améthyste, grenat), usitées en bijouterie et joaillerie de luxe, et en *pierres fines* (calcédoine, sardoine, cornaline, agate, opale, turquoise, etc.), moins rares, de dureté, de transparence moindres, employées en joaillerie ordinaire et dans les arts décoratifs; les premières sont encore dites *orientales,* à cause du bel *orient* ou transparence de leur matière.

En minéralogie, les pierres précieuses se rattachent à divers genres. Parmi les principaux, citons : le genre *diamant* (carbone), le genre *corindon* (alumine), le genre *quartz* (silice), le genre *spinelle* (aluminate de magnésie), les *topazes* (silico-fluorure d'aluminium); les *émeraudes* (silicates d'alumine et de glucine), les *tourmalines* (borosilicates d'alumine), les *grenats* (silicates du type $3SiO^2, Al^2O^3, 3CaO$). Les pierres fines sont presque toutes des variétés de *silex* plus ou moins pur (agate, onyx, calcédoine), parfois hydraté (opale), dos *feldspaths* (obsidienne, pierre de lune, etc.).

L'histoire particulière de chaque pierre est traitée au mot correspondant. Nous n'indiquerons ici que les principales variétés, classées d'après la couleur. Plusieurs pierres peuvent se substituer les unes aux autres : on les reconnaît par leur dureté, leur densité, l'éclat, l'indice de réfraction, etc.

Incolore. Diamant (carbone), saphir blanc (corindon), topaze incolore du Brésil ou goutte d'eau (topaze), cristal de roche (quartz).

Rouge. Rubis oriental (corindon), rubis spinelle, spinelle ponceau, rubicelle, rubis balais (spinelle), grenat de Bohême ou escarboucle, grenat oriental (grenat), rubis de Bohême (quartz), topaze brûlée (topaze).

Bleu. Saphir oriental, saphir indigo (corindon), aigue-marine (émeraude), tourmaline des Etats-Unis (tourmaline), saphir d'eau (silicate magnésien), les turquoises pierreuses et osseuses (phosphate d'alumine) bleu opaque.

Vert. Émeraude orientale (corindon), émeraude du Pérou (émeraude), émeraude du Brésil (tourmaline), chrysoprase (quartz).

Bleu vert. Aigue-marine orientale (corindon), aigue-marine de Sibérie (émeraude).

Jaune. Topaze orientale (corindon), topaze jaune du Brésil (topaze), aigue-marine jonquille (émeraude), jargon (zircon), topaze de Bohême (topaze).

Jaune vert. Péridot oriental (corindon), chrysobéryl (cymophane ou alumınate de glucinium), béryl (émeraude), péridot de Ceylan (tourmaline).

Violet. Améthyste d'Orient (corindon), améthyste (quartz).

La plupart des gemmes servent en joaillerie; les pierres fines opaques conviennent pour l'ornementation, la gravure, la fabrication des vases, etc.; le quartz incolore est employé en optique; les rubis, le diamant, en horlogerie, pour constituer des boîtes de pivots; l'agate sert à confectionner des mortiers, des billes, etc. Les gemmes sont taillées par des procédés analogues à ceux suivis pour le diamant; seulement, ces pierres ne se clivent pas; on les use simplement sur des disques métalliques avec des poudres dures (égrisé ou poudre de diamant, émeri, ponce, tripoli). La gravure se fait de même, par usure, à l'aide d'un tour spécial.

Pierres artificielles. L'imitation des pierres précieuses a été essayée depuis longtemps. L'Allemand *Strass,* le premier, imagina un verre plombeux assez brillant pour donner les jeux de lumière des diamants, et, à l'aide de colorants appropriés, il obtint des rubis, des saphirs, etc. Aujourd'hui, avec les borosilicates, les fabricants font des parures à bas prix, l'éclat étant renforcé par un paillon d'argent à la base de la pierre taillée. A côté de ces imitations, il convient de citer les remarquables synthèses essayées par les minéralogistes pour reproduire exactement les pierres naturelles; signalons la reproduction du rubis par Fremy et Verneuil, du diamant par Moissan (1892); mais la faible dimension des produits réalisés est un obstacle à leur usage industriel.

— Dr. pén. *Tromperie sur la qualité des pierres fines.* Le fait d'avoir « trompé l'acheteur sur la qualité d'une pierre fausse vendue pour fine », et aussi, par analogie, le fait d'avoir vendu une pierre qui, sans être fausse, n'était pas de la nature de celle demandée par l'acheteur, sont punis d'une amende et d'un emprisonnement de trois mois à un an.

PIERRE, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 31 kilom. de Louhans, non loin du Doubs; 1.941 hab. Volailles, fabriques d'huile. Beau château de 1680. — Le canton a 18 comm. et 14.486 hab.

SAINTS

PIERRE (saint), en latin *Petrus,* en araméen *Képhah,* d'où la transcription latine *Céphas,* chef des douze apôtres, né à Bethsaïde (Galilée), vers la fin du Ier siècle av. J.-C., martyrisé à Rome, probablement en 67 apr. J.-C. Son père se nommait Jean; il avait un frère appelé André, qui fut également apôtre de Jésus. Il était marié et habitait avec sa belle-mère à Capharnaüm. Pêcheur de profession, sur les bords du lac de Génésareth, on le désignait ordinairement sous le nom de Simon, fils de Jean. Appelé par Jésus, il quitta tout pour le suivre. Il figure en tête de la liste que saint Matthieu donne des apôtres. Jésus, après une solennelle confession de foi, lui imposa le surnom qu'il devait immortaliser, et lui dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. » (*S. Matt.,* XVI, 18.) A la veille de la Passion, il fut chargé de confirmer à l'avenir ses frères dans la foi. Quand Jésus annonça la désertion des apôtres, Pierre s'écria que, lors même que tous abandonneraient leur maître, pour lui, il ne l'abandonnerait jamais. En effet, à la vue des gens armés qui se saisissent de Jésus au jardin des Olives, il tira son épée et frappa un des serviteurs du grand prêtre, nommé Malchus. Mais bientôt, ayant pénétré dans la cour du palais de Caïphe, il se troubla à la voix d'une servante et renia trois fois son maître, qui lui avait d'ailleurs prédit sa trahison. Un regard de Jésus suffit pour lui faire comprendre l'étendue de sa faute, qu'il pleura toute sa vie. Après la résurrection, prévenu par les saintes femmes, il courut, avec saint Jean, au tombeau et le trouva vide. Les apparitions dont il fut temoin soit seul, soit dans la compagnie des apôtres, à Jérusalem et en Galilée, établirent sa foi sur des fondements inébranlables. En même temps, Jésus, lui confiant les clefs du royaume des cieux et la mission de « paître ses brebis et ses agneaux », l'institua chef de son Eglise. Le jour de la Pentecôte, Pierre entre immédiatement en fonction. Le premier, il prêche aux Juifs la résurrection de Jésus, et trois mille hommes se convertissent à sa voix. Sa seconde prédication ne tarda pas à porter à cinq mille le nombre des fidèles. Cité, à trois reprises, devant le conseil des prêtres avec saint Jean, il fut réprimandé la première fois, emprisonné la seconde et fustigé la troisième. Bien que résidant à Jérusalem, il visita cependant la Samarie, où il confondit Simon le magicien et, après la persécution qui suivit la mort de saint Etienne (37-40), il parcourut la Judée et la Galilée. Averti par une vision, il baptisa, à Cesarée, le centurion romain Corneille et reçut, en sa personne, les prémices de la gentilité. Lors de la persécution des chrétiens par Hérode Agrippa, il quitta Jérusalem, et commença ses courses apostoliques. A Antioche, il rencontra saint Paul, qu'il avait déjà reçu à Jérusalem après sa conversion, et il eut avec lui le différend rapporté dans l'Epître aux Galates sur la fréquentation des païens convertis. (V. PAUL.) La croyance traditionnelle de l'Eglise catholique, confirmée par les plus anciens monuments, est que Pierre vint, une première fois, à Rome, sous le règne de Claude, en l'année 42. On le retrouve, dix ans après, à Jérusalem, à l'époque du concile apostolique, dont il dirigea les débats. Les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles attestent qu'il revint à Rome, pendant le règne de Néron. Il fut enfermé dans la prison Mamertine et crucifié, la tête en bas, sur la colline Vaticane, le jour même où saint Paul eut la tête tranchée sur la voie d'Ostie (prob. 67). Ses restes, recueillis par les fidèles, furent ensevelis près du lieu de son supplice. Transportés, en 258, dans la catacombe de Saint-Calliste, ils furent rendus, quelque temps après, à leur première sépulture. C'est là que s'éleva la première basilique Vaticane, remplacée, à l'époque de la Renaissance, par celle qu'on admire aujourd'hui. (V. SAINT-PIERRE de Rome.) La liturgie catholique consacre à la mémoire de l'apôtre saint Pierre : les fêtes de saint Pierre et saint Paul (29 juin), de saint Pierre aux liens, souvenir du miracle qui fit tomber ses chaînes (1er août), de la chaire de saint Pierre à Rome (18 janv.).

Saint Pierre est l'auteur des deux *Epîtres* canoniques qui portent son nom. L'*Evangile,* les *Voyages,* l'*Apocalypse* et les *Actes* de Pierre sont des écrits apocryphes, composés au IIe et au IIIe siècle.

— Iconogr. Dans la basilique de Saint-Pierre, à Rome, on voit une statue de bronze du prince des apôtres, dont les pèlerins usent le pied à force de le baiser. Cette statue a été regardée comme une figure de Jupiter transformé en apôtre : elle aurait été coulée au temps de Constantin. Dans l'église de Saint-Jean de Latran, deux statues de grandeur naturelle (Xe s.) représentent saint Pierre et saint Paul. La colonne Trajane est surmontée d'une statue du prince des apôtres par della Porta. D'autres statues de saint Pierre ont été exécutées par Monot (marbre colossal, à Saint-Jean de Latran), Baccio Bandinelli (cathédrale de Florence), Lombardo (bronze, à Saint-Marc de Venise), Jérôme Duquesnoy (Notre-Dame-de-la-Chapelle, à Bruxelles), etc.


Statue de saint Pierre basilique Saint-Pierre de Rome.

Parmi les peintres qui ont représenté saint Pierre, rappelons le cavalier d'Arpino (composition reproduite en mosaïque pour Saint-Pierre de Rome), le Caravage (*Saint Pierre, saint Jacques et saint Jean*), Annibal Carrache, J.-B. de Champagne (Bruxelles), A. Dürer (*Saint Pierre et saint Jean,* 1526, Munich), le Guerchin (Louvre), Herrera (Dresde), Lanfranc (*Saint Pierre en prière,* Louvre), Ribera (Madrid), le Tintoret (palais Corsini, à Florence), etc.

Dans une suite de fresques de l'église des Carmes, à Florence, Masolino da Panicale, Masaccio et Fra Filippo Lippi ont retracé les *Actes de saint Pierre* (chapelle des Brancacci).

Les *Actes de saint Pierre et de saint Paul* sont retracés dans un bas-relief de bronze, exécuté sous le pape Clément VIII, et qui décore la chapelle de la Confession de Saint-Pierre, à Rome. Ils ont été peints, dans une *loggia* du Vatican, par Lanfranc. Bougereau a peint, dans l'église Saint-Augustin, à Paris : *Saint Pierre baptisant* et *Saint Pierre évangélisant. Saint Pierre marchant sur les eaux* a été représenté par le Cigoli (Académie des beaux-arts de Florence), Vasari (Louvre), Girolamo Mutiano, Lanfranc (tableau du musée de Naples, reproduit en mosaïque à Saint-Pierre de Rome, Alessandro Alori (Offices), etc. Le *Repentir de saint Pierre* ou *Saint Pierre pleurant son péché* a été peint par Sim. Cantarini (galerie de

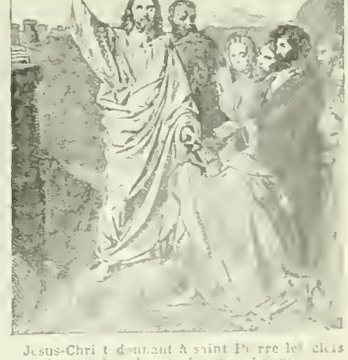
Jésus-Christ donnant à saint Pierre les clefs du paradis, d'après Ingres. (Louvre.

Florence), Carlo Dolci (Offices), le Dominiquin (Madrid), Luca Giordano (Madrid), le Guerchin (Louvre), le Guide (palais Pitti, musées de Montpellier et du Belvédère), Lantranc (musées des Offices, de Dresde, de Dijon), Rembrandt, Ribera (Munich et Belvédère), Martin de Vos, etc. *Saint Pierre institue chef de l'Eglise* ou le *Pasce oves meas*, tapisserie (*arazzo*) exécutée d'après un carton de Raphaël. Se trouve au Vatican. *Saint Pierre recevant les clefs de l'Eglise* ou *Saint Pierre établi chef de l'Eglise*, tableaux de Goude (cathédrale de Fano), Ingres (peint à Rome en 1820), le Pérugin (Sixtine), Raphaël (tapisserie, au Vatican et au musée de Dresde), etc. *Saint Pierre prêchant*, peintures de Fra Angelico (Offices), Fra Filippo Lippi, Polidoro Caldara, etc. *La Séparation de saint Pierre et de saint Paul*, tableau de Lanfranc (Louvre). *Saint Pierre bénissant la famille de Corneille le centenier*, tableaux d'Aubin Vouet, de C. Fabricius, etc. *Saint Pierre trouvant la monnaie du tribut dans un poisson*, tableaux de Rubens (volet de la *Pêche miraculeuse*, à Notre-Dame de Malines) et de Ribera (palais Corsini, à Florence). *Saint Pierre guérissant le boiteux à la porte du temple*, tableaux de Raphaël (tapisserie au Vatican); Poussin, Pierino dell Vaga, etc. *Saint Pierre guérissant les malades avec son ombre*, tableaux de La Hyre (Louvre, Jouvenet (autrefois dans l'église des Grands-Augustins, à Paris), etc. *Saint Pierre délivré de prison* ou *la Délivrance de saint Pierre*, tableaux de l'Albane (palais Pitti et Offices), A. Coypel, le Dominiquin (église de Saint-Pierre-ès-Liens, à Rome), le Guerchin (Madrid), P. Neefs (Louvre), Raphaël (chambre d'Héliodore, Vatican), Ribera (Dresde), etc.

Martyre ou *Crucifiement de saint Pierre*, fresques de Michel-Ange (Vatican), Fr. Imperato (église Saint-Pierre, à Naples), tableaux de Nic. dell'Abbate (Dresde), Fabrizio Boschi (Académie de Florence), Séb. Bourdon (Louvre, le Guide (Vatican) [v. CRUCIFIEMENT], Calabrese, Caravage, Annibal Carrache (Montpellier), le Dominiquin, Van Dyck (Bruxelles), Rubens (Cologne), Subleyras (Louvre, etc. V. PÊCHE MIRACULEUSE, TARTUFE.

Pierre (ORDRE DE **Saint-**), ordre religieux et militaire que le pape Léon X institua à Rome en 1520. Ses membres devaient s'engager à combattre, durant toute leur vie, contre les Turcs. En 1540, Paul III réunit cet ordre à celui de Saint-Paul (v. l'art. suiv.).

Pierre et Saint-Paul (ORDRE DE **Saint-**), fondé dans les États de l'Église, en 1540, par la fusion des ordres de Saint-Pierre et de Saint-Paul, pour défendre la papauté contre les Turcs. Les chevaliers portaient une médaille d'or chargée, d'un côté, de l'image de saint Pierre et, de l'autre, de celle de saint Paul. Cet ordre s'éteignit peu de temps après son institution.

Pierre de Rome (ÉGLISE ET PLACE **Saint-**). La basilique Vaticane ou église de Saint-Pierre (*S. Pietro in Vaticano*), le plus vaste et le plus riche des temples chrétiens, s'élève à Rome, sur la rive droite du Tibre, à côté du Vatican. Elle occupe la place des jardins et du cirque de Néron, où de nombreux chrétiens furent mis à mort en l'an 64, et où saint Pierre subit le martyre (67). Le pape saint Anaclet, dès l'année 80, avait construit un oratoire en ce lieu. En 326, Constantin y éleva, à la prière du pape saint Sylvestre, une basilique qui, enrichie par un grand nombre de pontifes et d'empereurs, fit, pendant onze siècles, l'admiration du monde chrétien. V. BASILIQUE, *et fig.* Le pape Nicolas V résolut de la remplacer par un édifice plus spacieux, et fit commencer les travaux en 1450. Paul II les continua; Jules II leur imprima une impulsion énergique; Léon X, Pie V, Clément VIII, les poursuivirent; Paul V les termina. Saint-Pierre est l'œuvre de plusieurs architectes, dont les plus fameux sont: Bramante, Raphaël, Michel-Ange et le Bernin. Les plans primitifs ont été plusieurs fois remaniés. L'édifice, tel qu'il fut achevé en 1614 par Carlo Maderno, a 187 mètres de longueur, 135m,50 de largeur et 45 mètres de hauteur sous voûte; il comprend trois nefs, aboutissant à un transept, que surmonte un dôme immense, haut de 138 mètres et large de 42. Sous la coupole est la *Confession de saint Pierre*, qui comprend la crypte renfermant le tombeau de l'apôtre et le maître-autel placé sous un ciborium baldaquin de bronze. Dans la décoration intérieure, les marbres précieux s'unissent, sous toutes les formes, à l'or, à l'argent et au bronze. La basilique renferme un grand nombre de tombeaux de papes et tout un musée de statues. Sa façade, ouverte de cinq portes, a 120 mètres de largeur sur 48m,10 de hauteur. Une corporation spéciale d'ouvriers, les *sanpietrini*, chargés de tous les travaux d'entretien et de réparation, habite la basilique. La place de Saint-Pierre s'étend devant l'église; elle est décorée par un magnifique portique ovale, œuvre du Bernin, qui renferme 284 colonnes doriques surmontées de 192 statues. Un obélisque entre deux fontaines en occupe le centre.

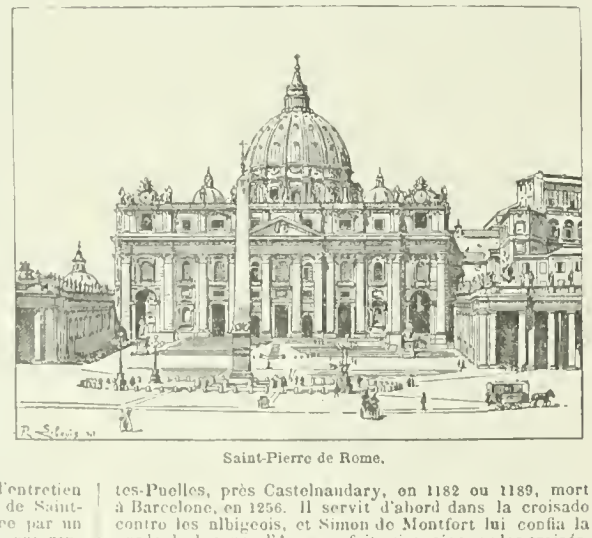

Saint-Pierre de Rome.

Pierre-aux-Liens (Saint-) (*S. Pietro in Vincoli*, appelée aussi *basilique Eudoxienne*), église de Rome, construite en 442 par Eudoxie, femme de Valentin III, pour garder les chaînes de saint Pierre. Restaurée par Pélage Ier et Adrien Ier, elle a été complètement remaniée. C'est une église à trois nefs, décorées de vingt colonnes doriques antiques. Elle renferme le célèbre tombeau de Jules II par Michel-Ange, orné de la figure colossale de Moïse et des statues de Rachel et de Lia, symboles de la vie contemplative et de la vie active.

Pierre (saint), patriarche d'Alexandrie (martyr, mort en 311. En 306, il présida un concile qui déposa Mélèce, évêque de Lycopolis, mais celui-ci, ayant refusé de se soumettre, suscita un schisme qui dura, en Égypte, cent cinquante ans. On dit même que les dénominations de Mélèce désignèrent le patriarche d'Alexandrie au César Maximin Daïa, qui lui fit trancher la tête. On a de ce saint des *Canons pénitentiaux* en grec, quelques fragments d'une *Homélie* et d'un traité *Sur la Divinité*.

Pierre (saint), surnommé **Chrysologue** (c'est-à-dire *aux paroles d'or*), archevêque de Ravenne, né et mort à Imola vers 380-450). Il fit d'abord profession de la vie monastique. Le pape Sixte III le sacra, en 433, archevêque de Ravenne. En 449, il repoussa la requête de l'hérésiarque Eutyches, qui réclamait son aide contre l'autorité de saint Flavien, patriarche de Constantinople. Il a laissé soixante-seize *Discours* et *Sermons* latins (imprimés en 1511), d'un style élégant, quelquo peu recherché.

Pierre de Sébaste (saint), évêque de Sébaste, en Arménie, vers la fin du IVe siècle. Il était frère de saint Basile le Grand, de saint Grégoire de Nysse et de sainte Macrine, l'aînée de la famille, qui l'éleva. Consacré prêtre par son frère Basile, évêque de Césarée, il ne semble être devenu évêque de Sébaste qu'un peu après la mort de ce dernier (379) et la mort de sainte Macrine (380). Une lettre de lui à son frère saint Grégoire de Nysse figure dans le recueil des œuvres de celui-ci. — Fête le 9 janvier.

Pierre (saint), archevêque de Tarentaise, né à Saint-Maurice-de-l'Exil (Dauphiné) en 1102, mort à Bellevaux (Dauphiné) en 1175. Après avoir fondé (1132), puis gouverné, pendant dix ans, l'abbaye de Tamié (Savoie), il devint évêque de Moutiers et archevêque de Tarentaise. En 1155, Pierre s'enfuit en Allemagne et se cacha dans un couvent de son ordre; mais il fut ramené de force à Moutiers (1155). Le pape Alexandre III l'appela en Italie et lui confia plusieurs missions. Célestin III le canonisa, en 1191. — Fête le 8 mai.

Pierre de Vérone (saint), martyre, de l'ordre des dominicains, né à Vérone, vers 1190, mort près de Côme en 1252. Il prêcha de nombreuses missions contre les cathares ou néo-manichéens de la Lombardie. Nommé inquisiteur à Milan (1233), puis à Crémone (1252), il fut assassiné sur le chemin de Côme à Milan, par des hérétiques. Innocent IV le mit au nombre des saints martyrs. — Fête le 29 avril.



Meurtre de saint Pierre de Vérone, d'après le Domtoiquio.

— Iconogr. Le martyre de saint Pierre de Vérone a souvent inspiré les artistes de la Renaissance italienne. Mais le chef-d'œuvre consacré par Titien au *Meurtre de saint Pierre de Vérone* surpasse toutes les compositions faites sur le même sujet. Ce tableau était à Venise, dans l'église San-Zanipolo, où il a péri dans un incendie, en 1867. Le Dominiquin a fait une répétition de l'œuvre du Titien qui se trouve à la pinacothèque de Bologne.

Pierre Nolasque (saint), fondateur de l'ordre de la Merci, né à Saint-Papoul, ou, selon d'autres, à Mas-Saintes-Puelles, près Castelnaudary, en 1182 ou 1189, mort à Barcelone, en 1256. Il servit d'abord dans la croisade contre les albigeois, et Simon de Montfort lui confia la garde de Jacques d'Aragon, fait prisonnier par les croisés. Ce prince, rendu à la liberté et devenu roi d'Aragon (1213), le chargea d'aller racheter plusieurs chrétiens prisonniers des Maures. Plus tard, Pierre fonda, à Barcelone, l'*ordre de Notre-Dame de la Merci pour la rédemption des captifs*, approuvé par le pape Grégoire IX en 1230. Pierre Nolasque fut canonisé en 1628. — Fête le 29 janvier.

Pierre d'Alcantara (saint), fondateur de la réforme dite de *la plus étroite observance*, né à Alcantara en 1499, mort à Las Arenas en 1562. Fils du gouverneur de Murcie, Alphonse Garabito, il prit l'habit de frère mineur (1524). Ses mortifications, ses extases lui acquirent un grand renom, et le roi de Portugal, Jean III, l'appela à Lisbonne pour le consulter. Sainte Thérèse reçut ses conseils dans la réforme des carmélites. Ayant été élu provincial de son ordre, il réforma plusieurs monastères d'Espagne et obtint que cette nouvelle branche de l'ordre de Saint-François fût reconnue, en 1562, par le pape Paul IV, sous le nom de congrégation de *la plus étroite observance* ou des *franciscains déchaussés*. Béatifié par Grégoire XV (1622), il fut canonisé par Clément IX en 1669. On a de lui, en espagnol, un livre *Sur la prière et la méditation* (1560); en latin, un *Traité de la paix de l'âme* (1600). — Fête le 19 octobre.

ROIS ET EMPEREURS

ESPAGNE

Pierre Ier, roi de Navarre et d'Aragon. Il succéda en 1094 à son père Sancho Ramirez, et mourut en 1104. Pierre remporta, en 1094, une sanglante victoire à Alcoraz sur l'émir Al-Mustain et s'empara de Huesca. En 1104, il assiégea Tamarite et mourut la même année, laissant le trône à son frère, Alphonse le Batailleur.

Pierre II, roi d'Aragon et prince de Catalogne, né en 1174, mort à la bataille de Muret (1213). Il succéda en 1196 à son père, Alphonse II. Déjà suzerain du Béarn et de Bigorre, possesseur du Roussillon, il fit l'acquisition de la Provence, mais dut la céder à son frère Alphonse. Il compensa cette perte en épousant Marie, héritière du comté de Montpellier (1204). Simon de Montfort, à la veille d'intervenir dans les querelles religieuses du Midi, dut le considérer comme un souverain catholique et lui porter hommage pour les vicomtés de Béziers et de Carcassonne (1209). Il prit une part glorieuse à la bataille de Las Navas de Tolosa (1212). Mais, en 1213, il se retourna contre Montfort et périt à la bataille de Muret. Le roi Pierre a contribué à répandre en Espagne le goût de la poésie provençale, qui devait préparer l'éclosion de la poésie catalane.

Pierre III, le Grand, roi d'Aragon et de Valence, né en 1236, mort à Villafranca del Panades en 1285. Il était fils du roi Jacques Ier et de la reine Yolande de Hongrie. Il succéda à son père en 1276. En 1278, il força son frère Jacques, roi de Majorque, à s'avouer son vassal. En 1280, il envoya une flotte contre Tunis, et établit son protectorat sur la ville et le royaume. Après le massacre des Vêpres siciliennes (1282), il passa en personne en Sicile et débarqua à Trapani. La flotte aragonaise battit la flotte angevine à Malte et à Naples (juin 1284), où l'amiral Roger de Loria fit prisonnier Charles le Boiteux, fils de Charles d'Anjou. Le pape avait excommunié Pierre d'Aragon et donné son royaume à Charles de Valois (mai 1284). Philippe le Hardi, roi de France, envahit la Catalogne et s'avança jusqu'à Gérone. L'héroïque défense de la ville permit à Roger de Loria de battre une flotte française en face de Rosas. Des maladies épidémiques obligèrent Philippe, déjà malade, à se retirer en France. Pierre III mourut au sein de son triomphe.

Pierre IV, le Cérémonieux, roi d'Aragon, né en 1319, mort à Barcelone en 1387. Il succéda en 1335 à son père Alphonse IV. En 1340, il s'allia aux rois de Castille et de Portugal pour combattre les Maures, qui assiégeaient Tarifa, et prit part à la victorieuse bataille du Rio-Salado. Il reconquit Majorque et le Roussillon sur son cousin Jacques IV, réprima en Aragon les révoltes de la noblesse, et occupa, après avoir battu les Génois, les principales villes de la Sardaigne (1351). Ses guerres avec Pierre de Castille en firent l'allié du roi Henri II de Transtamare; une infante d'Aragon, doña Léonor, épousa le prince de Castille, D. Juan. Pierre chercha à rattacher plus étroitement la maison de Sicile à la maison royale d'Aragon et accepta en 1380 la suzeraineté d'Athènes. Ses dernières années furent attristées par des querelles domestiques. Il s'était marié cinq fois et avait eu onze enfants.

Pierre le Cruel, roi de Castille, né en 1334, mort en 1369. Il succéda en 1350 à son père Alphonse XI. A peine monté sur le trône, il fit enfermer à l'alcazar de Talavera doña Léonor de Guzman, qui avait été la maîtresse de son père, et commença à persécuter ses frères naturels. Pendant seize ans, il fit peser sur la Castille la plus épouvantable tyrannie. A la mort de D. Juan Nunez de Lara, seigneur de Biscaye, il fit emprisonner les deux filles de ce dernier, voulut faire tuer son fils, âgé de trois ans, et s'empara de la province. Garcilasso de La Vega, adolantade de Castille et ami des Lara, fut tué à coups de masse en plein palais royal. La reine Blanche de Bourbon, à peine arrivée en Espagne, fut internée à Arovala, puis à Tolède, où Pierre chercha à la faire empoisonner. Le roi donna toute sa faveur à Marie de Padilla, puis à Jeanne de Castro. Meurtrier de son frère D. Fadrique, assassin du roi de Grenade son hôte, Pierre voulut encore chercher querelle au roi d'Aragon. Mais Pierre IV d'Aragon ouvrit ses États à Henri, comte de Transtamare, fils de Léonor. Celui-ci prit à sa solde les « blanches compagnies », commandées par Du Guesclin, et se fit reconnaître roi de Castille (1366). Pierre demanda l'aide du prince Noir, gouverneur de Guyenne, battit l'armée de Henri à Navarete (1367), mais, en 1369, il était complètement défait à Montiel. Quelques jours plus tard, il tomba dans une embuscade, et, après une rixe terrible avec son frère, eut la tête tranchée par un écuyer, dont il avait jadis fait décapiter le père.

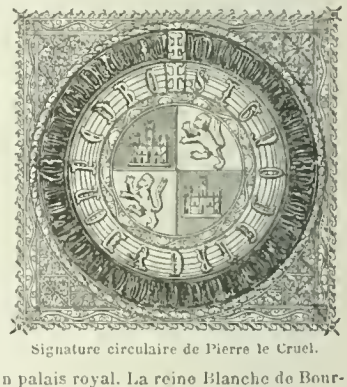

Signature circulaire de Pierre le Cruel.

La légende s'est emparée du personnage de Pierre le Cruel, et en a fait un roi vengeur de l'honneur et du droit. Tel il apparaît dans le *Médecin de son honneur* de Calderon, et dans le *Vaillant justicier* de Moreto.

— BIBLIOGR.: Lopez de Ayala, *Chronique du roi D. Pedre*, Madrid, 1779-1780); Cuvelier, *Chronique de Du Guesclin* (Coll. des doc. inéd., Paris, 1839); Mérimée, *l'Histoire de D. Pedro le Cruel* (1848); etc.

PORTUGAL

Pierre Ier, le Justicier, roi de Portugal, né à Coimbre en 1320, mort à Estremoz en 1367. Il succéda en 1357 à son père Alphonso IV et s'occupa aussitôt de venger l'assassinat de doña Ines de Castro (v. INES), dont il fit exhumer le cadavre, obligeant les grands à lui rendre les honneurs dus à la reine; il lui éleva un tombeau de marbre dans l'église d'Alcobaza. Sa vengeance satisfaite, il fit régner dans ses États une exacte justice.

Pierre II, roi de Portugal, troisième fils de Jean IV, né à Lisbonne en 1648, mort à Alcantara en 1706. En 1668, il fit déposer son frère Alphonse VI comme incapable et débauché, et se maria avec la reine Marie-Françoise-Elisabeth de Nemours, sa belle-sœur. Il garda le titre de régent jusqu'à la mort d'Alphonse VI (1683) et

prit alors seulement le titre de roi de Portugal. Il conclut la paix avec l'Espagne, traita avec les Provinces-Unies et gouverna sagement. En 1701, il reconnut Philippe V, mais signa bientôt (1703) un traité d'alliance avec la coalition. Ce traité, négocié par sir John Methuen, accordait l'entrée en franchise des lainages anglais en Portugal et la libre exportation des vins portugais en Angleterre. Il prépara la ruine de l'industrie portugaise.

Pierre III, roi de Portugal, né en 1717, mort en 1786. Il était le second fils du roi Jean V. En 1760, il épousa sa nièce doña Maria, fille de son frère Joseph Ier, et prit le titre de roi de Portugal en 1777, quand doña Maria monta sur le trône.

Pierre ou **Pedro IV**, roi de Portugal, V. Pedro Ier, empereur du Brésil.

Pierre V d'Alcantara, roi de Portugal, né en 1837, mort en 1861. Il succéda, en 1853, à sa mère doña Maria sous la tutelle de son père, le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg. Déclaré majeur en 1855, il suivit docilement les ministères Saldanha, Soulé, Avila, Terceira, que lui imposèrent les coteries connues sous les noms pompeux de parti *historique* et *régénérateur*. Son courage pendant deux épidémies lui valut une immense popularité, mais ses tendances mystiques, la mort prématurée de la reine le plongèrent dans une mélancolie profonde. Sa mort fut un deuil national pour le Portugal.

RUSSIE

Pierre Ier, dit **le Grand**, empereur de Russie, né à Moscou en 1672, mort à Saint-Pétersbourg en 1725. Il était le troisième fils du tsar Alexis Michaïlovitch. Après la mort de Fedor Alexiovitch (1782), les boïars appelèrent à lui succéder ses deux frères, Ivan et Pierre, sous la régence de leur sœur Sophie. Celle-ci relégua Pierre à la campagne; il y reçut une éducation rustique et virile et s'habitua à jouer au soldat, construisit de ses propres mains une flottille de barques, dont l'une existe encore. On l'appelle l'*aïeule* de la flotte russe. Pierre se plaisait dans la société des officiers et des artisans étrangers; il recevait leurs leçons avec enthousiasme. Arrivé à l'âge de dix-sept ans, il déjoua les complots de sa sœur, qui méditait de lui arracher le pouvoir et peut-être la vie, conjura une révolte des *strélitz*, et enferma l'ambitieuse Sophie dans un monastère. Ivan, qui vécut encore quelques années, s'effaça complètement, et Pierre régna seul.

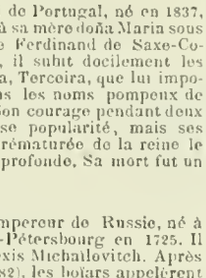
Pierre le Grand.

Son premier soin fut de créer une armée et une flotte. Pierre fit deux fois le voyage d'Arkhangel, pour étudier sur place la structure des vaisseaux anglais. Il fit venir des ingénieurs qui lui construisirent une flottille sur la Voronèje et sur le Don. Il lui fallait un port sur la mer Noire. Il enleva Azov aux Turcs (1696). Il avait servi dans l'expédition en qualité de simple capitaine. La mer Noire était ouverte à la Russie. Pour étudier les arts de l'Europe, Pierre entreprit de nombreux voyages, s'établit à Saardam en Hollande, revêtit l'habit de charpentier et travailla lui-même à la construction des navires. Une révolte des strélitz le rappela à Moscou; il la châtia avec une impitoyable rigueur faisant lui-même, dit-on, l'office de bourreau. Il rapportait de son premier voyage en Europe le désir d'introduire des réformes dans son empire et l'inflexible volonté de les imposer à tout prix. Il obligea son peuple à adopter les modes occidentales, fit renoncer les femmes à la vie claustrale qu'elles menaient, rendit aux jeunes gens la liberté de se marier à leur gré. Il réorganisa l'administration, répartit les services en différents *colléges*, établit la hiérarchie des fonctionnaires (*tchin*), obligea la noblesse à entrer au service de l'État. L'Église orthodoxe se montrait rebelle aux innovations. Pierre supprima le patriarcat, et confia le gouvernement ecclésiastique au saint-synode.

Ivan le Terrible avait en vain essayé de s'ouvrir l'accès de la Baltique. Pierre Ier reprit ses projets; il organisa son armée à l'européenne et déclara la guerre à la Suède. Il échoua d'abord au siège de Narva (1700), mais bientôt il réussit à s'établir à l'embouchure de la Néva et fonda Saint-Pétersbourg (1703). La victoire de Poltava (1709) obligea Charles XII à se réfugier en Turquie; moins heureux cette fois contre les Turcs, Pierre se laissa cerner sur le Pruth (1711) et dut abandonner Azov. En revanche, le traité de Nystadt lui livra la Livonie, l'Esthonie, l'Ingrie et une partie de la Finlande (1721). Il célébra son triomphe par des fêtes magnifiques, et prit le titre d'*imperator*. Entre temps, il avait fait un nouveau voyage dans l'Europe occidentale, et notamment visité la France (1717), où la brusquerie de ses allures, la simplicité un peu barbare de sa mise, son mépris de l'étiquette scandalisèrent quelque peu la cour de Louis XV enfant, émerveillée, par ailleurs, de l'activité prodigieuse du monarque, de l'étendue de ses connaissances et parfois de la grandeur naturelle et primesautière de son langage. On connaît l'éloquente parole qu'il prononça, dit-on, devant le tombeau de Richelieu : « O grand homme, je te donnerais la moitié de mes États, pour apprendre de toi à gouverner l'autre! » Il fonda l'Académie des sciences, l'Académie navale, le corps des ingénieurs. Il avait épousé en premières noces Eudoxie Lopoukhine, dont il eut un fils, qui fut l'infortuné tsarevitch Alexis, en secondes noces la Suédoise Catherine, qui lui succéda, et dont il eut plusieurs enfants; l'une fut l'impératrice Elisabeth.

On attribue souvent à Pierre le Grand un *Testament politique*, où est mise en évidence la nécessité, pour la Russie, de conquérir l'empire turc et Constantinople. Ce document apocryphe a été fabriqué au commencement du XIXe siècle. Pierre le Grand a eu de nombreux historiens; l'un des plus célèbres a été Voltaire. En 1872, Miozlov publiait un volume sur *Pierre le Grand dans la littérature étrangère* (Saint-Pétersbourg). Parmi les ouvrages les plus récents, citons : A. Brückner, *Peter der Grosse* (Berlin, 1879) et Waliszewski, *Pierre le Grand* (Paris, 1897).

Pierre II (Alexéïévitch), empereur de Russie, fils du tsarevitch Alexis, né et mort à Saint-Pétersbourg (1716-1730). Appelé au trône par le testament de Catherine Ier (1727), il subit d'abord la tutelle de Mentchikov, qui le fiança à une de ses filles et exila Anna Ivanovna, duchesse de Courlande, l'héritière du trône. Mais un compagnon du jeune empereur, Ivan Dolgorouki, excita Pierre II à s'affranchir de la tutelle de Mentchikov, qui fut exilé en Sibérie. Les Dolgorouki s'emparèrent alors du pouvoir, et le jeune empereur allait épouser une princesse de cette famille, lorsqu'il mourut de la petite vérole. Pendant son règne, un traité de délimitation de frontières fut négocié entre la Russie et la Chine, et la Russie restitua à la Perse les conquêtes de Pierre Ier, les provinces d'Asterabad, du Ghilan et de Mazendéran.

Pierre III, empereur de Russie, fils d'Anna Petrovna et de Charles-Frédéric de Holstein-Gotterp, né à Kiel en 1728, mort en 1762. Il succéda à sa tante Elisabeth en 1762, fit la paix avec Frédéric II, rappela dix-sept mille exilés, abolit la chancellerie privée, et permit à la noblesse de voyager hors de l'empire; mais il se rendit impopulaire par ses débauches, ses violences, son dédain pour les coutumes russes, indisposa l'armée en s'entourant d'Allemands et de Holsteinois, et s'aliéna complètement sa femme Catherine en lui reprochant ses infidélités et en repoussant le fils qu'elle prétendait lui avoir donné. Il était sur le point de faire rompre son union avec elle pour épouser sa maîtresse Elisabeth Voronzov, quand il fut renversé par une révolution du palais. Quand il apprit que sa déchéance venait d'être prononcée, il n'osa ni résister ni s'enfuir. Il abdiqua, fut conduit à Ropcha et mis à mort. Sa femme Catherine lui succéda sous le nom de Catherine II.

PRINCES ET SOUVERAINS DIVERS

Pierre de Courtenay, empereur latin de Constantinople, comte d'Auxerre et de Nevers, mort vers 1218. Petit-fils de Louis le Gros, il fut marié par Philippe Auguste à Agnès, héritière des comtés de Nevers et d'Auxerre. Après la mort d'Agnès, il épousa Yolande de Hainaut, fille de Baudoin V, ce qui lui valut, en 1215, l'acquisition du marquisat de Namur. Il accompagna Philippe Auguste à la croisade. Plus tard, dans la campagne de Flandre, il contribua à la victoire de Bouvines. En 1216, les barons de l'empire latin de Constantinople l'appelèrent à succéder à l'empereur Henri de Hainaut. Mais, fait prisonnier par Théodore Comnène, prince d'Epire, il ne put atteindre sa capitale, et mourut en captivité.

Pierre Ier, dit **Mauclerc**, duc de Bretagne, de la maison capétienne de Dreux, mort en 1250. Fils de Robert II, comte de Dreux, arrière-petit-fils de Louis VI, il reçut de Philippe Auguste la main d'Alix, héritière du duché de Bretagne (1212), mais dut faire hommage-lige pour être reconnu duc. Son surnom de *Mauclerc*, ou mauvais clerc, viendrait de ce qu'il avait renoncé à la cléricature, à laquelle il avait été destiné. Prince intelligent, spirituel, remuant, il batailla presque constamment, dans ses États, contre le clergé et la noblesse. Il servit la politique de Philippe Auguste contre Jean sans Terre, dans la campagne de 1214. En 1228, il se croisa avec Louis VIII contre les albigeois. Mais, sous le règne de Blanche de Castille, il fut l'instigateur le plus actif des coalitions féodales, allant jusqu'à faire hommage au roi d'Angleterre Henri III (1231). Mais celui-ci ne tarda pas à l'abandonner, et Pierre Mauclerc, découragé, vint solliciter la corde au cou, dit la légende) son pardon du roi de France. Comme gages de soumission, il alla servir cinq ans en Palestine, sous le nom de Pierre de Braine, chevalier. Il accompagna, en 1248, saint Louis en Égypte. Fait prisonnier à Mansourah, il paya rançon et repartit pour l'Europe, mais il mourut en mer.

Pierre II, duc de Bretagne, fils de Jean V et de Jeanne de France, mort au château de Nantes en 1457. Il succéda en 1450 à son père François Ier. Il fit punir les meurtriers de son frère puîné, Gilles de Bretagne, administra habilement ses États, et s'occupa particulièrement de réformer le clergé breton. Il avait épousé, en 1431, Françoise d'Amboise. Ne laissant qu'une fille naturelle, il eut pour successeur son oncle, Artus III, comte de Richemont.

Pierre, comte de Romont, puis comte de Savoie, dit **le Petit Charlemagne**, né à Suse en 1203, mort en 1268. Fils du comte Thomas, il succéda à son neveu Boniface en 1263. Il avait fait auparavant un assez long séjour en Angleterre, auprès du roi Henri III. De retour en Savoie (1255), il fut rappelé à Londres deux ans après, pour négocier le traité de paix entre la France et l'Angleterre. La ville de Berne s'étant mise sous sa protection (1266), il l'administra avec une sagesse qui est restée fameuse.

Pierre Ier, roi de Sicile (1282-1285). V. Pierre III le Grand, roi d'Aragon.

Pierre II, roi de Sicile, fils de Frédéric II d'Aragon et d'Eléonore d'Anjou, né en 1305, mort en 1342. Associé au trône dès 1327, seul roi en 1337, il vit son règne troublé par de graves dissensions intestines et mourut au cours d'un voyage qu'il avait entrepris en Sicile.

Pierre, tsar de Bulgarie (927-969). Fils du grand tsar Syméon, il rétablit dès son avènement la paix avec Byzance, épousa une petite-fille de l'empereur Lécapène, et se fit l'instrument docile de la politique byzantine en Bulgarie : aussi Nicéphore Phocas crut-il le moment opportun pour annexer la Bulgarie, et, avec le concours des Russes, il l'envahit (967). Pierre se réfugia dans la forteresse de Dorostol, où il mourut, laissant le royaume en pleine anarchie et occupé par les Russes.

Pierre, deuxième roi de Hongrie de la dynastie d'Arpad, né vers 999, mort à Albe-Royale en 1046. Neveu et successeur (1038) de saint Etienne, il fut chassé du pays à cause de ses cruautés, et se réfugia auprès de Henri III, empereur d'Allemagne, qui le rétablit sur le trône (1044). Mais, devant une nouvelle révolte des Hongrois, le roi se sauva; il fut pris à Mosony, et on lui creva les yeux. Il mourut en captivité.

Pierre, tsar des Bulgares, surnommé **Pierre le Beau ou Calopierre**, mort en 1196. Il appartenait à une famille qui avait autrefois régné en Bulgarie. En 1186, il se fit couronner à Trnovo, battit Jean Cantacuzène, et se fit attribuer par l'empereur le pays situé entre l'Hémus et le Danube (1188), et fit depuis de nombreuses incursions dans le territoire byzantin. Il mourut assassiné. Il eut pour successeur son second frère, Joannice ou Jean Ier, que les Bulgares appellent aussi Kaloïan.

Pierre (Etienne Mali), prince de Monténégro, né en Croatie vers 1730, mort en 1774. C'était probablement un Croate, qui se rendit au Monténégro en 1767, s'y fit passer pour le tsar de Russie Pierre III, échappé à ses meurtriers, appela les Monténégrins aux armes et battit, en 1768, les troupes du sultan Mustapha III. Catherine II envoya en 1769 au Monténégro le général Georges Dolgorouki pour confondre l'imposteur. Il le laissa cependant en possession de l'autorité suprême, et le Monténégro n'eut qu'à se louer du gouvernement du prétendu Pierre. Il fut assassiné en 1773 par un Grec.

Pierre Ier (Pétrovitch Niégouch), prince-évêque de Monténégro, né à Niégouch vers 1760, mort à Cettigné en 1830. Il succéda, en 1781, à son oncle, le prince-évêque Sava. Il fit alliance avec la Russie et l'Autriche, contre la Porte, et battit à plusieurs reprises le pacha de Scutari. Le pays des *Berda* fut annexé au Monténégro. Débarrassé de son ennemi, Pierre II s'occupa de réformes et publia un résumé du droit civil et administratif en vigueur, sous ce titre : *De la loi fondamentale et civile de Monténégro et des Berda*. Allié de la Russie contre la France, il força, en 1813, les Français à évacuer Cattaro. Il eut à soutenir, en 1819 et 1821, de nouvelles guerres contre les Turcs, obtint, en 1825, de l'empereur Nicolas, le payement d'une rente que la cour de Russie n'avait pas envoyée depuis dix-sept ans. Il vivait comme un anachorète. Ses compatriotes l'appellent saint Pierre de Cettigné.

Pierre II (Pétrovitch Niégouch), prince-évêque du Monténegro, poète, neveu du précédent, né à Niégouch en 1812, mort à Cettigné en 1851. Il succéda à son oncle en 1830, institua le sénat en 1831; après une brillante campagne contre Mehémet Rechid-pacha, il se rendit, en 1833, à Saint-Pétersbourg pour s'y faire sacrer évêque. De retour au Monténégro, il sévit contre une puissante coalition intérieure qui s'était formée pour le renverser, abolit la cour suprême de justice et d'administration, réorganisa le sénat, créa une garde du corps, s'occupa en même temps de l'amélioration morale et matérielle de son pays, et rétablit l'imprimerie de Cettigné. Il fut en guerre avec l'Autriche de 1838 à 1840 et presque constamment en lutte contre la Turquie. Il avait incorporé au Monténégro les districts de Scutari et de Grahovo; mais il dut les rendre en 1845. Il cultivait la poésie avec talent. Son poème *Gorski Vienac* est resté classique. On a imprimé, après sa mort, des récits épiques et un drame historique.

Pierre de Médicis. V. Médicis.

Pierre Ier et **Pierre II**, empereurs du Brésil. V. Pedro Ier, et Pedro II d'Alcantara.

Pierre, souverains et princes de Moldavie (Roumanie) : **Pierre Ier** Musat (1375-1391), créature de la Pologne; — **Pierre II** (1395-1399), neveu du précédent. Il combattit l'influence des Polonais, qui suscitèrent contre lui son frère Stefan. L'anarchie qui résulta de cette rivalité donna occasion à Roman II de monter sur le trône, en expulsant les deux frères]; — **Pierre III**, roi de Moldavie. Il régna en commun avec ses deux frères Stefan et Roman (1441-1447) et seul d'abord de 1448 à 1449, ensuite de 1455 à 1457. Il fut surtout appuyé par les Hongrois. Détrôné par Stefan le Grand, il fut saisi par celui-ci à la cour de Mathias Corvin, où il s'était réfugié, et exécuté en 1469.; — **Pierre** Raresh, roi de Moldavie de 1527 à 1538 et de 1541 à 1546. Il réussit à se maintenir, à force d'intrigues, au milieu des ambitions rivales de la Pologne, de la Transylvanie et de la Turquie. Battu par les Polonais en 1530, puis par les Turcs, il finit par s'entendre avec Soliman]; — **Pierre** le Boiteux, roi de Valachie de 1559 à 1567, roi de Moldavie de 1571 à 1579 et de 1582 à 1591. Il gagna l'appui du sultan par d'énormes tributs, mais pressura la noblesse pour pouvoir les payer. C'est ce qui explique les alternatives de royauté, d'exil et même d'emprisonnement où il passa. Il mourut en exil à Innsbruck en 1593]; — **Pierre** Cercel. [Il obtint le trône de Moldavie grâce à l'appui de la France (1579). Mais un rival, Mihnea, combattit avec succès cette influence par de grosses sommes d'argent. Pierre, abandonné par le sultan, fut égorgé à Constantinople.]


Ordre de Pierre-Frédéric-Louis.

Pierre-Frédéric-Louis (ordre de), fondé en 1838, dans le grand-duché d'Oldenbourg, pour récompenser le mérite civil et militaire. Il comprend quatre classes. Le ruban est bleu, liséré de rouge. La devise de l'ordre est inscrite au revers de la croix : *Ein Gott, ein Recht, eine Wahrheit* (Un Dieu, un droit, une vérité).

PERSONNAGES DIVERS

Pierre, patriarche d'Alexandrie, né en Egypte vers 320, mort à Alexandrie en 381. Il succéda à saint Athanase sur le siège patriarcal d'Alexandrie (373). Les Ariens ne tardèrent pas à l'expulser, mais le pape saint Damase le rétablit en 377. Il intervint dans les troubles de l'Eglise de Constantinople, approuva l'élection de saint Grégoire de Nazianze, puis, changeant de parti, se déclara pour l'adversaire de saint Grégoire, Maxime le Cynique, et le sacra patriarche en 382. On a de lui des *Lettres* (en grec).

Pierre le Patrice, homme d'Etat et écrivain byzantin du VIe siècle, né à Thessalonique vers 500. D'abord avocat, il fut envoyé comme ambassadeur vers Théodat. Devenu, en 539, *magister officiorum* et patrice, il fut, jusqu'à sa mort (565), l'un des favoris de Justinien. Il avait écrit une *Histoire*, dont il reste des fragments et un précieux traité du cérémonial, dont des extraits ont passé dans le *De ceremoniis* du même écrivain, etc.

Pierre de Sicile, en latin *Petrus Siculus*, chroniqueur italien du Xe siècle. Il quitta son île natale pour échapper à la fureur des Arabes et se réfugia à Constantinople. C'est là qu'il écrivit, en grec, à la suite d'une mission en Arménie, son *Historia Paulicianorum*.

Pierre Tudebode, chroniqueur français (fin du XIe s.). Né à Civray d'une famille noble, il embrassa l'état ecclésiastique. Il prit part à la première croisade (1096), dont il a écrit une relation : *De Hierosolymitano itinere*, précieuse par son caractère de sincérité. Elle a été insérée dans les *Historiens de France*, de Duchesne.

Pierre, dit **l'Ermite**, appelé par quelques chroniqueurs, dont Orderic Vital, Pierre d'Achères, surnommé encore **Coucoupiètre** (*Petrus ad Cucullum*), principal

prédicateur de la première croisade, né à Amiens, mort à l'abbaye de Neufmoustier, près Huy, vers 1115. Suivant une légende, il aurait d'abord été soldat ; mais les documents établissent qu'il ne fut jamais que moine. La légende lui prête un rôle prépondérant dans la préparation de la première croisade ; mais on peut mettre en doute sinon son voyage en Orient, du moins sa rencontre et son entretien avec le patriarche de Jérusalem, Siméon, sa vision de saint Pierre, sa visite au pape Urbain II, qu'il aurait décidé à prêcher la croisade. En fait, celle-ci eut pour initiateur le pape Urbain II. Les prédications de Pierre n'ont commencé qu'après le concile de Clermont, auquel rien ne prouve qu'il ait assisté. Il avait d'ailleurs l'éloquence et l'autorité d'un tribun populaire. « De petite taille, maigre, brun de visage, avec une longue barbe grise, il était vêtu d'une robe de laine et d'un froc de moine, sans chausses ni chaussures. Il allait monté sur un âne, dont la foule arrachait les poils pour s'en faire des reliques. » Sa parole ardente, qui disait les souffrances endurées par les pèlerins, entraîna à sa suite des milliers de croisés. Il commença ses prédications en Berry (1095), province limitrophe de l'Auvergne, où se trouvait encore Urbain II. Il traversa le domaine capétien et passa en Lorraine, puis dans la région rhénane. On sait ce qu'il advint de ces bandes qui suivirent Pierre l'Ermite et Gautier sans Avoir à travers l'Allemagne, la Hongrie, la Bulgarie, l'empire d'Orient. Après le désastre de Civitat ou Hersek, en Asie Mineure, qui marque la fin de cette lamentable expédition, le rôle de Pierre était terminé. On ne l'utilisa que pour administrer le trésor des pauvres de l'armée. Il regagna sans doute l'Europe vers 1100, et fonda, près de Huy, le monastère où il mourut.

— Bibliogr. : Hagenmeyer, *le Vrai et le Faux sur Pierre l'Ermite* (trad. par F. Raynaud) (Paris, 1883).

Pierre le Bibliothécaire ou le Diacre (lat. *Petrus Diaconus Casinensis monachus ac bibliothecarius*), mort vers 1140, Bénédictin du Mont-Cassin, il fut envoyé par ses confrères en mission auprès de l'empereur Lothaire II, qui avait accepté le rôle d'arbitre dans une grave affaire survenue entre les moines, partisans de l'antipape Anaclet, et le pape Innocent II. Pierre gagna durant cette ambassade l'estime et la faveur de Lothaire. Il a laissé de nombreux traités théologiques et historiques, insérés dans la *Patrologie* de Migne : *Catalogus abbatum Casinensium* (publié par A. Caravita, 1869) ; *Epitome chronicorum Casinensium* (491-857), publié sous le nom de Leo Marsicanus ; *Vita sancti Aldemari abbatis Casinensis*, publiée par les Bollandistes, etc.

Pierre de Maricourt ou de Maharnecourt, philosophe du XIIIe siècle, probablement d'origine picarde, ne nous est connu que par les grands éloges qu'en fait Roger Bacon, qui l'eut pour maître lors de son séjour à Paris, vers 1250. Bacon vante surtout, sans doute avec quelque excès, sa méthode expérimentale, par laquelle maître Pierre est arrivé à fondre les métaux, à manipuler l'argent, l'or et tous les minéraux.

Pierre le Vénérable, abbé et réformateur de Cluny, né en Auvergne en 1092 ou 1094, mort à Cluny en 1156. Moine à Cluny en 1109, il devint prieur de Vézelay, puis de Domné, et fut élu abbé de Cluny en 1122. Il rétablit l'ordre et la ferveur dans la célèbre abbaye, qu'avaient troublée les scandales de l'abbé Pons, déposé par le pape Honorius II, et qui réussit même un instant à reprendre possession de l'abbaye. Pierre releva le monastère de ses ruines, fit accepter aux moines une règle sévère, et exerça sur les affaires civiles et ecclésiastiques de son temps presque autant d'influence que saint Bernard. Il aida celui-ci à faire reconnaître, en France, le pape Innocent II, que combattait l'antipape Anaclet. Le titre de *Vénérable*, resté attaché à son nom, a consacré le souvenir de ses vertus. On a dû lui 171 lettres latines. Il a fait traduire le Coran en latin et on a composé une *Réfutation*.

Pierre de Poitiers, moine de l'abbaye de Cluny, né à Poitiers vers 1060, mort à Cluny vers 1142. Secrétaire de Pierre le Vénérable, il l'accompagna en Espagne et en Italie. Il composa un grand nombre de poèmes latins, élégamment versifiés. — Un autre Pierre de Poitiers, théologien scolastique, né à Poitiers vers 1130, mort à Paris en 1205. Il professa la théologie à Paris, durant trente-huit ans, et acquit la réputation d'un des hommes les plus savants de son temps. Devenu chancelier de l'Église de Paris, il remplit plusieurs missions auprès des papes Célestin III et Innocent III.

Pierre le Chantre, théologien français, né près de Beauvais vers 1110, mort à Reims en 1197. Après avoir enseigné la théologie à Paris, il devint grand chantre de Notre-Dame. Il évêque de Tournai (1191), puis de Paris (1196), il ne prit possession ni de l'un ni de l'autre de ces deux sièges, il fut l'un des prédicateurs de la quatrième croisade et devint doyen du chapitre de Reims.

Pierre de Capoue, cardinal italien, né à Amalfi vers 1150, mort à Rome en 1214. Le pape Clément III l'envoya en Lombardie, pour y travailler à la réforme du clergé, et le chargea de plusieurs missions en Pologne. Il le créa cardinal-diacre en 1192. Huit ans après (1200), par ordre d'Innocent III, Pierre de Capoue se rendit à Lyon en qualité de légat, et, après avoir constaté le refus que faisait le roi Philippe-Auguste de reprendre son épouse légitime, Ingeburge, il mit la France en interdit. En 1203, il prit part, avec le titre de légat, à la quatrième croisade.

Pierre Ameil, archevêque de Narbonne, né en Languedoc vers 1160, mort vers 1245, probablement à Rome. Chanoine, puis archevêque à Narbonne (1226), il prit une grande part à la lutte contre les Albigeois, et établit les dominicains dans sa ville épiscopale. Un soulèvement, provoqué par les hérétiques, l'obligea à fuir (1234). Il se rendit alors auprès du roi d'Aragon, Jacques Ier, et combattit contre les Maures au siège de Valence (1238). Rentré à Narbonne en 1239, il en fut chassé une seconde fois en 1242 et se retira en Italie.

Pierre des Vignes (en lat. *Petrus de Vineis*, en ital. *Pietro della Vigna* ou *della Vigna*), homme d'État italien, né à Capoue vers la fin du XIIe siècle, mort en 1249. Issu d'humbles parents, il fit ses études à Bologne, fut d'abord notaire, puis protonotaire, et enfin premier ministre de l'empereur Frédéric II. Mais les intrigues des courtisans le firent jeter en prison ; il s'y suicida. Il a laissé des lettres, des poésies latines et italiennes, un traité, *De potestate imperiali*, etc.

Pierre de Vaulx-Cernay, chroniqueur français du XIIIe siècle. Moine à l'abbaye de Vaulx-Cernay, au diocèse de Paris, il était le neveu de Guy, abbé de Vaulx-Cernay, qui devint, plus tard, évêque de Carcassonne. Pierre suivit son oncle dans la quatrième croisade et dans la guerre contre les Albigeois. C'est ce qui donne un très grand intérêt à son *Histoire de l'hérésie des albigeois et de la sainte guerre entreprise contre eux (de l'an 1203 à l'an 1218)*, à la vérité très partiale et fanatique.

Pierre d'Apono ou d'Albano, médecin et alchimiste de la fin du XIIIe siècle. Le pape Honorius IV lui faisait exécuter tous ses projets, tous ses essais de transmutation métallique. On lui a fait une réputation de magicien en raison d'un manuscrit en français qui lui est attribué et qui se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal : *Elements pour opérer dans les sciences magiques, etc.* Il a laissé un ouvrage intitulé : *Conciliator differentiarum quæ inter philosophos et medicos versantur* (1472).

Pierre de Zittau, historien allemand du moyen âge, né à Zittau vers 1275, mort en 1339. Il devint, en 1316, abbé de Koenigsaal, en Bohême. Il acheva une chronique de Koenigsaal (*Chronicon aulæ regiæ*), précieuse pour l'histoire de l'Allemagne et de la Bohême.

Pierre de Duisbourg, historien prussien du moyen âge. Dans son *Chronicon terræ Prussiæ*, il écrivit une précieuse histoire de l'ordre Teutonique jusque vers 1325.

Pierre de Dresde, hérésiarque allemand, né à Dresde vers 1360, mort à Prague en 1440. Expulsé de sa ville natale pour avoir adopté les doctrines des vaudois, il alla se fixer à Prague, où il tint une école, composa avec son ami Jacobelle plusieurs ouvrages et se joignit aux hussites pour combattre la primauté du pape.

Pierre (Jean de **La**), en latin **Joannes a Lapide,** théologien et humaniste, né et mort à Bâle (vers 1430-vers 1510). Son véritable nom était Heynlin. Il fut admis à la Sorbonne en 1460 et devint recteur de l'université de Paris en 1469. Cette même année, avec le concours de son ami Fichet, il établit, en France, la première imprimerie et l'installa dans les bâtiments de la Sorbonne. Il se rendit ensuite à Bâle et devint chanoine de cette ville. Après un séjour à Tubingue, où il enseigna la théologie dans l'université (1477), il retourna à Bâle et entra chez les chartreux de cette ville. Le plus renommé de ses ouvrages latins est un traité de casuistique : *Résolution des doutes qui ont trait à la célébration de la messe* (1492).

Pierre Le Bon de Lombardie, alchimiste du commencement du XIVe siècle. On l'appelle souvent **Pierre le Physicien.** Il était physicien à Ferrare et il composa son principal ouvrage, *Margarita pretiosa novella correctissima*, etc., en 1330, dans la ville de Pola (Istrie).

Pierre de Saint-Louis (Jean-Louis Barthélemy, en religion), poète français de l'ordre des carmes, né à Valréas (Comtat-Venaissin) en 1626, mort à Pineti (Provence) en 1684. Il entra chez les carmes après la mort d'une jeune fille à qui il était fiancé. Il se fit un nom par sa facilité à composer des anagrammes en vers et des pièces de poésie, sacrées et profanes. En 1694, il publia à Lyon un poème sur *la Magdeleine au désert de la Sainte-Baume, en Provence*, ouvrage bizarre, où l'on voit, pendant des pages entières, la pénitence de la sainte décrite au moyen de termes de grammaire.

Pierre (Jean-Baptiste-Marie), peintre et graveur, né et mort à Paris (1713-1789). Peintre de talent facile, mais de peu d'originalité, il fut reçu à l'Académie en 1742. Recteur en 1768, directeur de l'Académie en 1778, puis directeur des Gobelins, il devint premier peintre du roi en 1770. Le musée des Gobelins possède plusieurs tapisseries exécutées d'après ses cartons.

Pierre (Joachim-Isidore), savant français, né à Buno-Bonnevaux (Seine-et-Oise) en 1812, mort à Caen en 1881. Docteur ès sciences, il devint professeur de chimie à la faculté des sciences de Caen, membre correspondant de l'Académie des sciences et de diverses sociétés savantes. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Chimie agricole* ou *l'Agriculture considérée dans ses rapports principaux avec la chimie* (1849) ; *De l'alimentation du bétail aux points de vue de la production, du travail, etc.* (1856) ; *Études comparées sur la culture des céréales, des plantes fourragères et des plantes industrielles* (1859) ; *Recherches théoriques et pratiques sur la valeur nutritive des fourrages* (1864) ; *Recherches expérimentales sur le développement du blé* (1866) ; *Études de chimie agricole* (1870) ; *Recherches sur l'accumulation progressive de l'amidon dans le grain de blé* (1875) ; *Préparation de l'alcool au moyen du sucre* (1877) ; etc.

Pierre (Pierre-Joseph-Gustave), amiral français, né à Dijon en 1827, mort en mer en 1883. Il prit part à la guerre franco-allemande de 1870-1871 dans l'armée de la Loire, devint capitaine de vaisseau en 1871, et commanda l'École des aspirants. Contre-amiral en 1880, il fut appelé au commandement de la division navale de la mer des Indes, au moment du premier conflit entre la France et le gouvernement hova. Il bombarda Tamatave et Majunga, malgré l'hostilité de l'opinion anglaise, mais il fut désavoué et mourut en rentrant en France (1881).

Pierre (*Constant*-Victor-Désiré), musicographe français, né à Passy (Paris) en 1855. Attaché à l'administration du Conservatoire de musique, il a porté ses études sur l'histoire du Conservatoire et sur tout ce qui a trait à la musique révolutionnaire. Ses publications sont nombreuses : *les Noëls populaires* (1886) ; *la Marseillaise* (1887) ; *les Facteurs d'instruments de musique* (1893) ; *l'École de chant de l'Opéra* (1895) ; *les Anciennes Écoles de déclamation dramatique* (1897) ; *Musique des fêtes et cérémonies de la Révolution française* (1899) ; *le Conservatoire national de musique et de déclamation, documents historiques et administratifs* (1900), historique complet de l'École de musique.

Pierre (*Eugène*-Adolphe-Marie), publiciste, né à Paris en 1848. Attaché à la présidence du Corps législatif de 1866, il devint, en 1875, secrétaire rédacteur à la Chambre des députés, dont il est le secrétaire général depuis 1885. Il a acquis une grande autorité dans les questions de droit et de procédure parlementaires. Ses principaux ouvrages sont : *Traité pratique de droit parlementaire* (1878, et *Manuel du conseiller général*, avec Poudra ; et seul : *Histoire des assemblées politiques en France depuis la fin du XVIIIe siècle* (1878), *les Lois organiques concernant l'élection des députés, la liberté de la presse et le droit de réunion* (1885) ; *De la procédure parlementaire* (1887) ; *Du pouvoir législatif en cas de guerre* (1890) ; *De l'organisation intérieure en temps de guerre* (1890 ; *Traité de droit politique, électoral et parlementaire* (1893) ; *Principes du droit politique, électoral et parlementaire en France et à l'étranger* (1893) ; *Traité de législation et de procédure parlementaires* (1893) ; *Politique et gouvernement* (1896).

Pierre (Corneille de **La**), théologien. V. Lapide.

Pierre de Cortone, peintre italien. V. Cortone.

Pierre de Luna, antipape. V. Benoît XIII.

Pierre Faifeu, type de farceur, moitié écolier, moitié fripon, habile, comme Panurge et Villon, dans l'art de la pince et du croc, et non moins inventif en fait de bons tours. La légende de Pierre Faifeu, écolier angevin, a été chantée par Charles Boudigné. V. Boudigné.

Pierre Schlemihl, nouvelle fantastique de Chamisso (1814). — Le démon propose à un pauvre diable, Pierre Schlemihl, de lui acheter son ombre et de lui donner en échange la bourse inépuisable de Fortunatus. Schlemihl accepte : il jouit de sa richesse en dépensant l'argent à pleines mains, mais tout le monde le fuit parce qu'il n'a plus d'ombre. Pour échapper à la malignité publique, il est obligé de se tenir enfermé dans ses appartements. Amoureux de la jolie Mina, fille d'un inspecteur des forêts, il se voit supplanté par son propre valet, Rascal, enrichi par toute sorte de rapines. Schlemihl pourrait ravoir son ombre, mais à la condition de donner au démon son âme en échange. Il refuse avec indignation et jette dans un puits la bourse de Fortunatus. Dès lors, il est délivré du démon ; mais son bonheur est perdu. Il se console en parcourant le monde avec des bottes de sept lieues et en se livrant à l'étude des sciences naturelles. D'après les critiques allemands, l'ombre perdue par Schlemihl serait le symbole de la patrie perdue par l'auteur. Chamisso, au contraire, déclare que ce conte a été composé uniquement pour amuser les enfants du son ami Hitzig.

pierré (*pi-è-ré*) a. m. Petit canal rempli de pierre concassée. (On dit aussi pierrée n. f.)

Pierre-Bénite, comm. du Rhône, arrond. et à 5 kilom. de Lyon, sur le Rhône, qui forme *l'île de Pierre-Bénite* ; 3.161 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Hospice appartenant à la ville de Lyon. Minoterie, fabrique de produits chimiques, de couleurs et de savons.

Pierre-Buffière, ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne, arrond. et à 20 kilom. de Limoges, près du confluent de la Briance, du Blanzon et du Brenilh ; 953 hab. Ch. de f. Orléans. Église des XIIe, XIVe et XVe siècles. Chapelle romane et restes d'un château qui appartint à la famille de Mirabeau (1777-1835). — Le canton a 9 comm. et 9.176 hab.

Pierreclos, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 11 kilom. de Mâcon, sur la Petite Grosne, affluent de la Saône ; 1.029 hab. Fontaine minérale. Vignoble produisant des vins rouges et blancs bons ordinaires (crus principaux : *le Breuil, les Bruyères, le Carruge, Chalument, les Margots, Collouge*, etc.). Château du XVIIe siècle.

pierrée (*pi-è-ré*) n. f. Constr. Conduit fait à pierres sèches, pour l'écoulement ou pour la direction des eaux. || Sorte de construction que l'on fait en entassant les pierres ou cailloux pêle-mêle, tout en les roliant avec du mortier et en les posant lit par lit.

— Pêch. Nom donné aux cailloux qui servent à assujettir un ou plusieurs filets dans un endroit du fond.

Pierrefeu, comm. du Var, arrond. et à 26 kilom. de Toulon ; 2.865 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Bons vins rouges ordinaires ; liège ; fabriques de bouchons, de chanssures.

Pierrefitte (*Pierre fitte* ou *fichée*, nom dérivant d'un ancien menhir), comm. de la Seine, arrond. et à 2 kilom. de Saint-Denis ; 2.863 hab. (*Pierrefittois, oises.*) Ch. de f. Nord et Grande Ceinture. Ancien domaine de l'abbaye de Saint-Denis, où les rois fondèrent une maladrerie.

Pierrefitte, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 39 kilom. de Romorantin, en Sologne, sur la Grande Sauldre ; 1.597 hab. Forges.

Pierrefitte ou Pierrefitte-sur-Aire, ch.-l. de cant. de la Meuse, arrond. et à 30 kilom. de Commercy, sur l'Aire ; 436 hab. Grains, bestiaux. Fabrique de cire, de biscuits, distillerie. — Le canton a 26 comm. et 6.792 hab.

Pierrefitte-ès-Bois, comm. du Loiret, arrond. et à 24 kilom. de Gien, sur la Notre-Heure ; 1.024 hab.

Pierrefitte-Nestalas, comm. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 5 kilom. d'Argelès, sur le gave de Cauterets et non loin de son confluent avec le gave de Gavarnie (bassin de l'Adour) ; 903 hab. Point d'aboutissement de la ligne de chemin de fer qui dessert Cauterets (réseau du Midi). Gisements de cuivre et de plomb argentifère.

Pierrefitte-sur-Loire, comm. de l'Allier, arrond. et à 42 kilom. de Moulins, près de la Loire, sur le canal latéral ; 1.027 hab. Tuilerie, fonderie de cuivre.

Pierrefonds, comm. de l'Oise, arrond. et à 16 kilom. de Compiègne, sur la lisière est de la forêt de Compiègne, près d'un joli étang ; 1.729 hab. Ch. de f. Nord. Le nom de Pierrefonds (*petræ fontes*) est dû à des sources minérales (eau froide sulfurée, calcique). Église paroissiale, ancien prieuré de Saint-Sulpice, crypte, soubassements (XIe s.), nef, chœur, (XIVe-XVe s.), clocher de 1552. Sur une colline qui domine le bourg, château féodal, restauré par Viollet-le-Duc sur les ruines de l'ancien, sous le second Empire. La haute enceinte crénelée du château est flanquée de huit tours, désignées par des noms de preux. Les tours de Charlemagne et de César au S. défendent l'entrée du château et complètent le grand donjon carré. Les tours d'Artus, d'Alexandre, de Godefroi de Bouillon protègent la muraille occidentale, à laquelle sont adossées intérieurement, la salle des gardes au rez-de-chaussée et la grande salle seigneuriale au premier. Un élégant logis, portant l'empreinte de la Renaissance, occupe le fond du château au N. La tour de Judas-Macchabée, la plus orientale, contient la chapelle.

Un premier château paraît avoir occupé au XIIe siècle l'esplanade de la forteresse actuelle. Il appartenait aux descendants de Nivelon de Pierrefonds, fondateur du prieuré de Saint-Sulpice. Acquis en 1390 par le duc Louis

d'Orléans, frère de Charles VI, le château de Pierrefonds fut entièrement construit conformément aux usages militaires nouveaux et aux habitudes de luxe artistique remarquables dans toutes les constructions du duc d'Orléans. Occupé sous Henri IV par des ligueurs et sous Louis XIII par des seigneurs révoltés, le château de Pierrefonds fut condamné à la destruction. Mais ses ruines importantes tentèrent, en 1858, le talent de l'architecte Viollet-le-Duc, qui le restaura. Un musée d'armures y fut installé, de 1867 à 1870.

PIERREFONTAINE, ch.-l. de cant. du Doubs, arrond. et à 32 kilom. de Baume-les-Dames, non loin de la Réverotte; 1.040 hab. Scieries, fromageries. — Le canton a 21 comm. et 7.709 hab.

PIERREFORT, ch.-l. de cant. du Cantal, arrond. de Saint-Flour; 1.213 hab. Ruines d'un château fort. Centre d'excursions pour les gorges de la Truyère (pont de Tréboul; sources minérales de Sainte-Marie; établissement hospitalier de la Devèze). — Le canton a 11 comm. et 6.991 hab.

PIERRELATTE, ch.-l. de cant. de la Drôme, arrond. et à 21 kilom. de Montélimar, près du Rhône; 3.121 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Magnaneries. Fabrique de cuirs, filatures de soie, huileries. Ruines d'un château couronnant le grand rocher isolé qui a donné son nom à la ville. — Le canton a 4 comm. et 5.904 hab.

PIERRELATTE (CANAL DE), canal d'irrigation des dép. de la Drôme et de Vaucluse, dérivé du Rhône et se terminant dans la Sorgue (rive dr.), près de Sorgue, après un développement de 77 kilom.

PIERRELAYE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 6 kilom. de Pontoise; 1.178 hab. Féculerie. Château des XVIIe et XVIIIe siècles.

PIERRE-LE-GRAND (GOLFE DE), golfe de l'Asie russe (Sibérie orient. [prov. du Littoral]); indentation de la mer du Japon, il a 180 kilom. d'ouverture et 80 de profondeur. *Vladivostok* en est le principal port.

PIERREPONT, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 28 kilom. de Briey, sur la Crune; 1.435 hab. Importante fabrique de draps pour l'armée.

PIERRERIES (*pi-è-re-ri*) n. f. pl. Pierres précieuses travaillées. V. PIERRE.

PIERRES (Philippe-Denis), imprimeur-éditeur, né à Paris en 1741, mort à Dijon en 1808. Il devint premier imprimeur du roi, et, sur l'invitation de l'Académie des sciences, commença un ouvrage sur l'*Art de l'imprimerie* pour la *Collection des arts et métiers*. La Révolution le ruina. Outre divers articles de journaux, on a de lui : *Description d'une nouvelle presse*, dont il était l'inventeur (1786); un *Catalogue hebdomadaire* ou *Liste alphabétique des livres paraissant chaque semaine* (1774-1789); etc.

PIERRET (Paul), égyptologue français, né à Rambouillet en 1836. Attaché au musée égyptien du Louvre en 1867, il en devint conservateur en 1873. On cite de lui : *Études égyptologiques* (1873-1878); *Recueil d'inscriptions inédites du musée égyptien du Louvre* (1874-1878); *Dictionnaire d'archéologie égyptienne* (1875); *Vocabulaire hiéroglyphique* (1875); *Essai sur la mythologie égyptienne, le Panthéon égyptien* (1881); *le Décret trilingue de Canope* (1881); traduction du *Livre des morts des anciens Egyptiens*; *Explication des monuments de l'Egypte et de l'Ethiopie* (1885).

PIERRETTE (*pi-è-rèt'*) n. f. Petite pierre.

PIERRETTE (*pi-é-rèt'*) n. f. Femelle du pierrot ou moineau franc.

— Femme travestie, portant un costume analogue à celui des pierrots de carnaval.

— Cost. anc. Sorte de camisole blanche, que les femmes portaient en négligé.



Pierrette.

PIERREUX (*pi-è-reû*), **EUSE** adj. Qui est plein de pierres : *Un terrain* PIERREUX.

— Qui est de la nature de la pierre ou analogue à celle de la pierre : *Concrétion* PIERREUSE.

— Anat. *Apophyse pierreuse* ou *Portion pierreuse de l'os temporal,* Portion de cet os nommée aussi ROCHER.

— Bot. Se dit du noyau de certains fruits, quand sa dureté peut être comparée à celle de la pierre. ‖ Se dit des fruits qui contiennent dans leur chair des concrétions semblables à de la pierre : *Poires* PIERREUSES.

— Mar. *Fond pierreux,* Fond de la mer où se trouvent des pierres trop petites pour mériter le nom de roches.

— Substantiv. Personne atteinte de la pierre : *L'eau soulage les* PIERREUX.

— n. f. Pop. Prostituée de bas étage.

PIERREUX (*pi-è-reû*) n. m. pl. Groupe d'anthozoaires, comprenant ceux dont les polypiers sont complètement calcifiés, comme les *fongies*, les *astrées*. — *Un* PIERREUX.

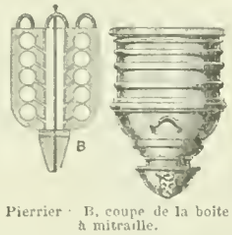

Pierrier. B, coupe de la boîte à mitraille.

PIERRIC, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 66 kilom. de Saint-Nazaire, sur un affluent de la Chère; 1.663 hab. Ch. de f. Ouest. Carrières d'ardoises.

PIERRIER (*pi-è-ri-é*) n. m. Agric. Puits plein de pierres, destiné à recevoir les eaux surabondantes de la surface ou de la masse du sol.

— Artill. Nom donné aux premières bouches à feu qui lançaient des boulets de pierre et qui resta à un gros mortier du calibre de 15 pouces. (On le chargeait en plaçant, par-dessus la poudre, un plateau supportant une sorte de panier d'osier rempli d'abord de pierres, puis de grenades ou de balles.) — Dans la marine, Petit canon de bronze monté sur pivot, dont on arme certaines embarcations.

— Techn. Morceau de bois, sur lequel on mente des pierres à aiguiser divers outils.

PIERRIÈRE n. f. Art milit. V. PIERRIER, PERRIÈRE.

PIERRISTE (*pi-è-rist'*) n. m. Ouvrier qui taille et perce les pierres fines destinées à servir de pivots aux

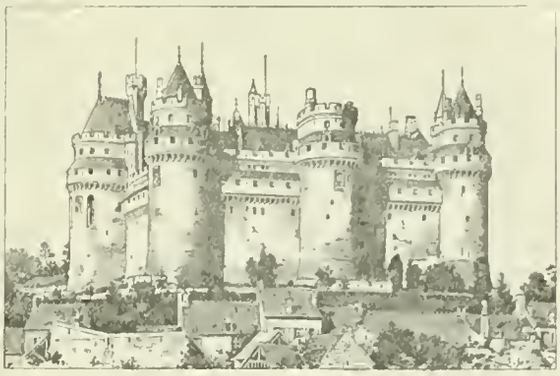

Château de Pierrefonds.

divers pignons et roues employés dans la fabrication des montres.

PIERRON (Pierre-Alexis), helléniste français, né à Champlitte en 1814, mort à Charmoilles (Haute-Saône) en 1878. Élève de l'École normale, professeur aux collèges Saint Louis et Louis-le-Grand à Paris, il se fit connaître par des traductions estimées de la *Métaphysique* d'Aristote (1840), avec Zévort, du *Théâtre d'Eschyle* (1840), des *Pensées* de Marc-Aurèle (1843), des *Hommes illustres* de Plutarque (1843). On lui doit, en outre : *Histoire de la littérature grecque* (1850), et *Histoire de la littérature romaine* (1852); *Voltaire et ses maîtres* (1866); etc.

PIERRON (Edouard), général et écrivain français, né à Moyenvic en 1835. Élève de l'École de Saint-Cyr en 1857, il servit dans l'infanterie, fut chef du secrétariat de l'empereur Maximilien au Mexique, et devint, en 1869, officier d'ordonnance de Napoléon III. Promu chef de bataillon en 1871, colonel en 1879, il professa à l'École supérieure de guerre, et fut fait général de brigade en 1884, général de division en 1891. Commandant en chef du 7e corps d'armée, il



Edouard Pierron.

fut appelé au conseil supérieur de guerre en 1899; il prit sa retraite un an après. Écrivain militaire très remarquable, on lui doit : *Stratégie et grande tactique* (1887-1890); *Comment s'est formé le génie militaire de Napoléon* (1888).

PIERROT (*pi-è-ro*) n. m. Forme campagnarde du nom de Pierre. ‖ Pop. Imbécile, nigaud; individu quelconque : *Un drôle de* PIERROT.

— Personnage de l'ancienne comédie italienne, qui passa dans l'ancien théâtre français. (Dans ce sens, prend une majuscule.) ‖ Masque costumé comme le Pierrot de la comédie italienne : *Homme costumé en* PIERROT.

— Nom vulgaire du moineau.

— Arg. Vin blanc. ‖ *Asphyxier un pierrot,* Boire un verre de vin blanc.

— Cost. Corsage de femme dont le dos est terminé par deux très petits pans relevés. ‖ Collerette à grands plis comme celle du Pierrot italien.

— ENCYCL. Le *Pierrot* de l'ancien théâtre français est le *Pedrolino* (Petit Pierre) de la comédie italienne du XVIe siècle, ressuscité en 1673 par Giuseppe Gieratone, gagiste de la troupe, qui en fit un valet ignorant et naïf pour remplacer Trivelin, lequel venait de mourir. Empruntant son costume au polichinelle napolitain, il tint ce nouvel emploi avec succès, à côté du spirituel arlequin Dominique, jusqu'à la suppression de la comédie italienne (1697). Pierrot parut alors sur les théâtres de la foire et à l'Opéra-Comique, dans les parodies de Carolet, Fuzelier, Le Sage, Panard. Le Pierrot à la mode était alors Hamoche, dont le costume était à peu près celui du Gilles de Watteau. En 1769, Clairval fut, aux Italiens, le Pierrot du *Tableau parlant* de Grétry. A ce Pierrot parlant et chantant a succédé le Pierrot muet de la pantomime (V. PANTOMIME) et de la parade, créé par Deburau aux Funambules, continué par Paul Legrand aux Folies-Nouvelles, par Séverin, etc., et chanté par Nodier, Janin, Gautier, Champfleury et Banville. Avec le réveil de la pantomime à la fin du XIXe siècle, on a vu reparaître au théâtre le type de Pierrot : *Pierrot ministre, Pierrot pochard, Pierrot en tournée, Pierrot Don Juan*, etc. Il convient de rappeler encore, le *Chant d'habits*, de Mendès, *Pierrot assassin de sa femme*, de Paul Margueritte, le *Docteur Blanc*, de Mendès, etc.



Pierrot.

PIERRURE (*pi-è-rur'*) n. f. Vénér. Ce qui entoure les meules ou la racine du bois d'une bête fauve, et qui ressemble à de petites pierres. (On dit aussi FRAISE.)

PIERRY, comm. de la Marne, arrond. et à 3 kilom. d'Épernay, au confluent du Sourdon et du Cubry; 1.197 hab. Fabrique de carton et vannerie. Bons vins. Cette commune fait partie de la région viticole dite « côte d'Epernay », et ses meilleurs climats sont : *les Gouttes-d'Or, Porgeons, la Marquetterie, les Bordets, les Renards*, etc.

PIERSON (Henry Hugh PEARSON, dit), compositeur anglais, né à Oxford en 1815, mort à Leipzig en 1875. Devenu professeur de musique à l'université d'Édimbourg, il retourna peu après en Allemagne. Après avoir publié à Vienne plusieurs ouvrages sous le pseudonyme d'EDGAR MANSFELDT, il fit représenter trois opéras : *le Triomphe des Sylphes* (1845); *Leila* (1848), et *Contarini* (1872). Un quatrième, *Venice*, n'a été joué qu'après sa mort (1883). Parmi les autres œuvres de ce compositeur, il faut citer des oratorios : *Jérusalem, Ezéchias, le Paradis*; des mélodies, des chœurs, des motets, etc. — Sa femme, *Caroline* LEONHARDT, romancière allemande, née en 1811, morte en 1899, était douée, dans sa jeunesse, d'une remarquable faculté d'improvisation. Le critique K. Ruckert la surnomma **la Corinne de l'Allemagne.** Veuve de son premier mari, elle épousa en secondes noces H.-H. Pierson. C'est pendant son second mariage qu'elle écrivit, sous le pseudonyme de R. EDMUND HAHN, un nombre considérable de romans, nouvelles, poésies et pièces de théâtre, qui se distinguent par la causticité, la fantaisie et un style sain et vigoureux. Parmi ses pièces de théâtre, ses drames intitulés *Meister Albrecht Dürer*, et *der Letzte Jagiello* le Dernier des Jagellons, sont à signaler.

PIERSON *Blanche*-Adeline, actrice française, née à Saint-Paul (île Bourbon) en 1842. Fille d'un comédien, elle joua en province, puis se rendit à Paris, entra à l'Ambigu (1856), puis alla au Vaudeville, au Gymnase, retourna au Vaudeville, interprétant avec succès les rôles d'ingénue et de coquette. Engagée au Théâtre-Français en 1884, elle y débuta dans l'*Etrangère*, fut reçue sociétaire en 1886 et y tint depuis une place distinguée par la sûreté, l'ampleur et la finesse de son jeu. Elle a créé des rôles dans *Francillon* (1887; *une Famille* 1890); *L'Amour brode* (1893); etc.

PIESCHEN, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Dresde]), sur l'Elbe; 16.500 hab. Tapis. Vignobles.

PIÉSOCLASE (du gr. *piézos*, aplati, et *klazein*, casser) n. f. Fracture de l'écorce terrestre sans rejet et d'une faible amplitude, due à des efforts de compression.

Pieta n. f. Les Italiens désignent sous le nom de *Pietà*, dont la traduction exacte est « pitié, compassion », les compositions représentant la Vierge éplorée, tantôt seule, tantôt accompagnée de saint Jean et des trois Marie, portant elle-même dans ses bras ou sur ses genoux le corps de son fils crucifié. Autrefois, on a dit en France, dans le même sens, une *Pitié*; souvent, aussi, on intitule la scène : *Déposition de croix* ou *Christ au tombeau*.

I. SCULPTURE. — La *Pietà* de Michel-Ange, qui a donné son nom à une des chapelles de Saint-Pierre de Rome, est célèbre. Ce qui domine la composition, c'est la douleur immense, effrayante de vérité, de la mère de Jésus. Le corps du Christ étendu sur les genoux de sa mère paraît souffrir, jusque dans le repos de la mort. Une *Pietà*, d'un style grandiose, sculptée en 1579 par Ippolito Scalza, décore la cathédrale de Sienne. Un groupe attribué à Jean de Bologne orne une chapelle souterraine de la cathédrale d'Urbino. Un autre, sculpté par Andrea Montauti, est placé dans le caveau de la chapelle Corsini, à Saint-Jean de Latran. L'église de la Trinité, à Florence, possède une *Pietà* en marbre, due à Vittorio Barbiere (1713).



Pietà, d'après Michel-Ange.

Au XIXe siècle, des groupes représentant la *Pietà* ont été sculptés par Pradier (pour une chapelle funéraire, près de Toulon, Salon de 1847), Bonnardel (pour l'église Saint-Germain-l'Auxerrois), Cortot (pour l'église Notre-Dame-de-Lorette, à Paris), Jean Clesinger (Salon de 1850, groupe en pierre de Conflans), Sanson (Salon de 1876), etc.

II. PEINTURE. — Parmi les innombrables tableaux représentant la *Pietà*, nous citerons ceux qui ont été peints par Fra Angelico (couvent de San-Marco à Florence), le Bassan (Offices), Girolamo da Brescia (cloître des Carmes, à Florence), Angiolo Bronzino (Offices), Bern. Campi (Louvre), Louis Carrache (Louvre et palais Corsini, à Rome), Annibal Carrache (musées de Naples et de Montpellier), A. Dürer (pinacothèque de Munich et palais Pallavicini, à Gênes), Van Dyck a peint plusieurs fois la Vierge en contemplation devant le Christ déposé de la croix : citons la belle composition peinte pour l'église des Récollets (musée d'Anvers), et dont le Louvre possède la première pensée; *le Christ déposé de la croix*, peint pour l'église du Béguinage d'Anvers (auj. au musée de cette ville), etc. Delacroix (église Saint-Denis-du-Saint-Sacrement, à Paris), Francia (National Gallery), D. Ghirlandajo (pinacothèque de Munich), le Guide (pinacothèque de Bologne, grande et belle toile qui embrasse deux scènes séparées par une bordure de tapisserie. Dans la partie supérieure, le Christ est étendu sur une large pierre. Dans la partie inférieure sont groupés les saints, protecteurs de la ville de Bologne). Citons encore les œuvres de : Le Brun (Louvre), Mantegna (galerie du Vatican et galerie de Liverpool Institution), P. Mignard, Palma le Jeune (musée de Vienne et pinacothèque de Munich), Perugin (dans l'église Sainte-Marie-Majeure, à Spello, et tableau au palais Pitti), Sébastien del Piombo (église de Saint-François, à Viterbe), Raphaël (autrefois dans l'église des Bénédictins à Perouse), Tintoret (palais Pitti), le Titien (tableau achevé par Palma le Jeune, à la pinacothèque de Venise), Vasari (galerie de Dresde). V. MISE AU TOMBEAU, DÉPOSITION, etc.

PIÉTAGE *taj'* — rad. *pied*) n. m. Mar. Echelle en pieds dits *pieds de roi*, tracée sur l'étrave et l'étambot d'un navire pour indiquer son tirant d'eau. ‖ Opération consistant à tracer cette échelle.

PIETÉ du lat. *pietas;* de *pius*, pieux) n. f. Dévotion, affection et respect pour les choses de la religion : PIETÉ *exemplaire*.

— Par ext. Sentiment à la fois tendre et respectueux : PIETÉ *filiale*.

— Blas. Gouttes de sang tombant de la poitrine du pélican. V. PELICAN.

— Hist. *Votre Piété*, Titre que prenaient et recevaient les empereurs, les rois mérovingiens et les hauts dignitaires ecclésiastiques, le pape notamment.

— SYN. Piété, dévotion, religion. V. DÉVOTION.

— ANTON. Impiété.

PIÉTÉ, divinité allégorique, à qui Acilius Glabrion éleva un temple à Rome. Elle est représentée en général sur les médailles, sous les traits d'une femme couverte d'un grand voile et brûlant de l'encens sur un autel.

PIETEMENT (*man* — de *pied* n. m. Menuis. et ébénist. Ensemble des croisillons qui relient les quatre pieds d'un meuble à l'ornement que ces croisillons comportent.

PIÉTER de *pied*. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je piète. Qu'ils pièteut;* excepté au fut. et au condit. : *Je piéterai. Il piéterait*) v. n. Jeux. Tenir le pied à l'endroit qui a été marqué sur le sol par un trait et servant de limite en jouant aux quilles ou à la boule.

— Chass. Avancer en courant au lieu de prendre son vol, en parlant de la perdrix, du faisan, de la caille, etc.

— v. a. Disposer à la résistance : *On* AVAIT PIÉTÉ *cet homme contre tous les avis qui lui viendraient.*

— Mar. Tracer une échelle en pieds de roi sur la carène d'un navire.

— Techn. Teindre en bleu avant de teindre en noir les étoffes. ‖ Diviser en pieds et en subdivisions du pied une règle de charpentier ou de menuisier. ‖ *Piéter le drap*, En garnir le pied en faisant ressortir la laine par le chardon. ‖ *Piéter le gazon*, Le couper au pied pour qu'il repousse plus dru.

Se *piéter*, v. pr. Etre piété : *Etoffe qui doit* SE PIÉTER.

— Se hausser sur les pieds : *On se moque d'un nain qui* SE PIÉTE *pour se grandir.* (Grimm.)

— S'obstiner, se raidir pour résister : *Les stoïciens* SE PIÉTAIENT *contre la douleur.*

PIETERMARITZBURG, capitale de la colonie anglaise du Natal, environ 20.000 hab. Elle est reliée par chemin de fer avec Durban, qui lui sert de port, et avec le réseau ferré des colonies anglaises de l'Orange et du Transvaal. Fondée, en 1839, par des Boers émigrés de la colonie du Cap.

PIÉTIN (rad. *pied*) n. m. Agric. Maladie du blé ayant pour effet de coucher les chaumes sur le sol.

— Art vétér. Maladie des tissus sous-cornés du pied du mouton. ‖ On dit aussi CRAPAUD DU MOUTON.

— Zool. Ancien nom d'un mollusque gastéropode du genre pédipède, des côtes du Sénégal, le *pedipes afer*.

— ENCYCL. Agric. Le *piétin* est dû à un champignon, une espèce de *leptosphèrie*, qui pénètre dans les chaumes et a pour effet de diminuer le développement des tissus de soutien, de sorte que les tiges se renversent dans tous les sens sous l'action de leur propre poids.

Art vétér. Le *piétin* est une affection eczémateuse et contagieuse des tissus qui sécrètent l'ongle, et qui s'étend aux tissus environnants. Les symptômes sont : au début une légère turgescence de la peau, à l'origine de l'ongle, tout autour du pied ; puis décollement de la corne de cette région par un liquide séreux, grisâtre, d'une odeur ammoniacale fétide. Les tissus sous-cornés ont une teinte grisâtre, la douleur est accusée par une claudication et un *piétinement* presque continuel au repos. La maladie progressant, l'ongle se décolle dans presque toute son étendue ; il peut survenir des complications de gangrène, de névrose, d'arthrite et d'abces diffus.

L'humidité des bergeries favorise la contagion et la transmission du microbe, cause efficiente probable. On combat le piétin en enlevant, avec l'instrument nommé *parette de sauge*, les parties de corne décollée et les tissus gangrénés, puis en touchant les tissus malades, soit avec de l'eau de Rabel, soit avec une solution de sel de cuivre, soit surtout avec une solution de sublimé au 1 500e. Lorsque le piétin règne sur tout un troupeau, on dispose à la porte des bergeries des cuves basses en bois, remplies d'eau de chaux, dans lesquelles on force les moutons de passer, soit à leur sortie de la bergerie, soit à leur rentrée.

PIÉTINEMENT n. m. Action de fouler sous les pieds : *Sur les piétinements des passants.* ‖ Action de remuer les pieds en avançant peu ou point : *Le* PIÉTINEMENT *d'une foule le comble de*. Fig. Agitation sur place, sans progrès : *Les* PIÉTINEMENTS *administratifs*.

— Hort. Action de piétiner les terres légères, dans les jardins, pour les rendre plus compactes.

PIÉTINER (rad. *pied* v. a. Fouler avec les pieds : PIÉTINER *le sol*.

— *Piétiner le cadavre* ou *traîner sur le cadavre de quelqu'un*, Injurier un mort.

— Techn. Corroyer avec les pieds : PIÉTINER *les cuirs*.

— v. n. Remuer fréquemment et vivement les pieds : PIÉTINER *d'impatience*. Fig. *Piétiner sur place*, Ne pas avancer, ne faire aucun progrès.

PIÉTISME (*tism'*) — rad. *piété* n. m. Dénomination servant à caractériser l'esprit qui animait au XVIIe siècle et anime encore divers groupes de protestants allemands.

— ENCYCL. Le *piétisme* eut pour initiateur le pasteur Philippe-Jacques Spener, qui institua, vers 167., des *conventicules*, ou réunions privées, où il s'efforça de grouper les personnes de bonne volonté, pour échauffer leur zèle par des prédications, des chants de cantiques et des exercices ascétiques. Il cherchait en même temps à combattre l'ignorance religieuse du peuple par de fréquents catéchismes. Dans son enseignement, il attachait plus d'importance aux symboles de foi qu'à la conversion du cœur. Ce mouvement, combattu par les docteurs de l'université de Wittemberg, se propagea cependant dans le centre et le nord de l'Allemagne, pénétra en Suède, et l'Angleterre en ressentit le contre-coup. En 1691, grâce à la protection de l'électeur de Brandebourg, Frédéric III, Spener put fonder l'université de Halle, qui devint le foyer du piétisme. Après la mort de Spener (1705), ses disciples, notamment Joachim Lange, continuèrent son œuvre. Vers 1750, le piétisme était prépondérant dans l'Allemagne luthérienne, et exerçait son influence même sur les calvinistes de Suisse. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, il perdit de sa popularité, par suite du rigorisme qu'affectaient un grand nombre de ses adhérents. Cependant des groupes nombreux de piétistes se maintinrent, durant tout le XIXe siècle, dans le Wurtemberg. Leur influence a dirigé les réformes religieuses accomplies dans l'Eglise de Prusse par Frédéric-Guillaume IV, en 1850.

PIÉTISTE (*tist'*) n. Hist. relig. Adepte du piétisme.

adj. Relatif au piétisme.

PIÉTON, ONNE (du lat. *pedo*, qui a de grands pieds ; de *pes, pedis*, pied) n. Personne qui va à pied : *Les jours de pluie, les voitures éclaboussent* PIÉTONS *et* PIÉTONNES.

— adj. Par où les piétons seuls peuvent passer : *Sentier* PIÉTON. *Porte* PIÉTONNE.

— n. m. Admin. Facteur rural.

— Milit. Au moyen âge, Soldat marchant et combattant à pied, par opposition à Cavalier.

PIÉTONNE (rad. *piéton*) n. f. Nom vulgaire de la jeune sauterelle dont les ailes ne sont pas encore développées, et qui exerce de grands ravages dans les cultures.

PIÉTOT (*to*) n. m. Métrol. anc. Monnaie de l'île de Malte, qui valait 3 deniers de France.

PIETRA, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 35 kilom. de Corte, au-dessus d'un affluent de l'Alesani ; 680 hab. Elevage de vers à soie. — Le canton a 6 comm. et 3.121 hab.

PIETRA de'Fusi, comm. d'Italie (Campanie [prov. d'Avellino]) ; 5.270 hab.

PIETRABBONDANTE, comm. d'Italie (Molise [prov. de Campobasso] ; 3.393 hab.

PIETRACATELLA, comm. d'Italie (Molise [prov. de Campobasso] ; 3.500 hab.

PIETRAFESA, bourg d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]) ; 2.630 hab. Vins.

PIETRAFITTA, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]) ; 2.972 hab.

PIETRAGALLA, comm. d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]) ; 6.770 hab. Huiles et fromages.

PIÉTRAILLE (*tra-ill* [*ll* mll.] — rad. *piètre*) n. f. Nom qu'on donnait autrefois par mépris aux fantassins.

PIETRALUNGA, comm. d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]) ; 4.125 hab.

PIETRAMALA, village d'Italie (Toscane), comm. de Firenzuola (prov. de Florence), dans l'Apennin, célèbre par les *Fuochi di Pietramala*, flammes qui s'échappent du sol et brillent pendant la nuit. La source de l'*Acqua Buia* s'enflamme, elle aussi, quelquefois.

PIETRAMELARA, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Caserte] ; 3.170 hab.

PIETRAMONTECORVINO, comm. d'Italie (Pouilles [prov. de Foggia]) ; 3.670 hab.

PIETRAPERTOSA, comm. d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza] ; 2.850 hab.

PIETRAPERZIA, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Caltanisetta]) ; 11.312 hab. Vieux château féodal.

PIETRAPOLA, hameau de la Corse, comm. d'Isolaccio, au-dessus du torrent d'Abatesco, dans un site pittoresque ; 87 hab. Eaux thermales déjà connues des Romains.

PIETRASANTA, ville d'Italie (Toscane [prov. de Lucques]) ; 14.450 hab. Cathédrale du XIVe s. Marbres « clairs ».

PIETRA-SANTA ou **PETRA-SANCTA** (Silvestre), jésuite et auteur héraldique, né et mort à Rome (1590-1647). Il enseigna la philosophie à Ancône, devint recteur du collège de Lorette et se fixa à Rome, où il acquit une grande notoriété par ses deux traités latins : *Blasons et signes de noblesse* (1634), et *Armoiries des grandes familles* (1638). Il est le premier auteur qui se soit servi de lignes et de points, pour désigner, dans les gravures, les couleurs des écussons. Il a composé, également en latin : *Vie du cardinal Bellarmin* (1631).

PIETRASTORNINA, comm. d'Italie (Campanie [prov. d'Avellino]), à l'entrée des célèbres Fourches Caudines ; 3.100 hab.

PIETRAVAIRANO, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Caserte], ; 3.200 hab.

PIETRE (du lat. *pedestris*, proprem. « qui va à pied », puis « pauvre », « misérable ») adj. Mesquin, chétif, de peu de valeur : *Un* PIÈTRE *personnage. Un* PIÈTRE *écrivain.*

PIETRE (Simon), médecin français, né près de Meaux en 1525, mort à Paris en 1584. Les *Œuvres* de Fernel contiennent six consultations de ce médecin, fort renommé de son temps. — Son fils, SIMON **Pièrre**, dit *le Grand*, né et mort à Paris (1565-1618), fut professeur à la Faculté et au Collège de France. On lui doit, entre autres écrits : *Disputatio de vero usu anastomoseon vasorum cordis in embryo* (1593) ; *Nova demonstratio et vera historia anastomoseon vasorum cordis in embryo* (1593).

PIETREMENT adv. D'une manière piètre : *Recevoir* PIÈTREMENT *ses invités.*

PIÈTRERIE (*trî*) n. f. Chose vile en son genre.

PIETRI Pierre-Marie), homme politique et administrateur français, né à Sartène en 1809, mort à Paris en 1864. Avocat à Paris en 1831, il fut nommé, en 1848, commissaire du gouvernement en Corse et élu par ce département représentant du peuple à la Constituante. Il siégea d'abord à gauche, puis suivit la fortune de Louis Napoléon. Il devint en 1849 préfet de l'Ariège, en 1851 préfet de la Haute-Garonne, en 1852 préfet de police. Il résigna ses fonctions après l'attentat d'Orsini. Sénateur depuis 1857, Pietri fut nommé, en 1863, préfet de la Gironde pour *faire* les élections. — Son frère, JOSEPH-MARIE, administrateur et homme politique français, né à Sartène (Corse) en 1820, était avocat dans sa ville natale lorsqu'il fut nommé, en 1848, sous-préfet d'Argentan. Il s'attacha dès lors à la fortune du prince Louis Napoléon, fut successivement sous-préfet de Dreux, préfet de l'Ariège, du Cher, de l'Hérault, préfet de police. Dans ce dernier poste, il montra une sévérité particulière dans la répression des manifestations populaires ou républicaines, notamment dans l'affaire du complot républicain de 1870, qui fut jugé par la haute cour de Blois. Réfugié en Angleterre après le 4-Septembre, il rentra en France en 1873 et fut un des chefs les plus actifs du parti impérialiste. Il fut élu sénateur de la Corse en 1879, mais battu au renouvellement de 1885.

PIETRO Michel DI), cardinal et homme d'Etat, né à Albano en 1747, mort à Rome en 1821. Il enseigna l'histoire et le droit canon à l'université grégorienne. En 1798, Pie VI le nomma délégué apostolique et lui confia, durant sa captivité en France, la direction des affaires ecclésiastiques. Pie VII le fit cardinal, et plus tard, quand il fut emmené captif en France (1809), le laissa à Rome avec les pouvoirs les plus étendus. Mais Napoléon l'obligea à quitter l'Italie. Bientôt conduit à Paris, le cardinal di Pietre refusa d'assister au mariage de l'Empereur avec Marie-Louise et fut relégué à Semur, puis enfermé à Vincennes. Il rejoignit Pie VII, fut emprisonné une seconde fois en 1814, et rentra à Rome l'année suivante. Il était, à sa mort, évêque d'Albano et de Porto.

PIETRO LEONE ou **PIERRE DE LÉON**, antipape. V. ANACLET.

PIEU (anciennem. *pel;* du lat. *palus*, même sens) n. m. Pièce de bois pointue par un des bouts : *Ficher un* PIEU *en terre.* — Fam. *Se tenir droit comme un pieu*, Se tenir droit et roide.

— Arg. Lit : *Se mettre au* PIEU.

— Chass. Gros bâton ferré par un bout avec lequel on tue les bêtes noires. ‖ On dit plus ordinairem. ÉPIEU.

— Mar. *Pieu d'amarrage*, Forte pièce de bois enfoncée dans la berge d'un quai, et servant à amarrer les câbles des navires. ‖ Nom du mât d'artimon d'un trois-mâts-barque, appelé aussi TROIS-MÂTS-PIEU.

— Milit. *Pieu à vis*, Pieu garni à son extrémité inférieure d'un sabot métallique portant une vis à filet tranchant. (On utilise ces pieux dans la construction rapide des digues, en les enfonçant dans le sol par un mouvement de rotation.)

— Techn. Chez les fontainiers, Morceau de bois rond, pointu par un bout et qui leur sert à obstruer l'ouverture d'un tuyau de conduite d'eau.

PIEUQUETTE (*kèt'*) n. f. Nom vulgaire d'une variété d'alouette, la forlouse des prés (*alauda pratensis*).

PIEUSEMENT adv. D'une manière pieuse, avec piété : *Vivre* PIEUSEMENT. ‖ Avec un sentiment de respect et d'amour : *Garder* PIEUSEMENT *un souvenir.*

— Fam. Sans examen, avec une confiance aveugle : *Croire* PIEUSEMENT *à la vertu d'une panacée.*

PIEUVRE (du lat. *polypus*) n. f. Nom vulgaire des mollusques céphalopodes dibranchiaux du groupe des octopodes, en général, et en particulier des élédones ou poulpes musqués. D'une manière étendue, le mot de « pieuvre » est synonyme de POULPE. Les pieuvres énormes signalées par divers auteurs dans les mers d'Europe sont plutôt des calmars à griffes). V. ONYCHOTEUTHIS.

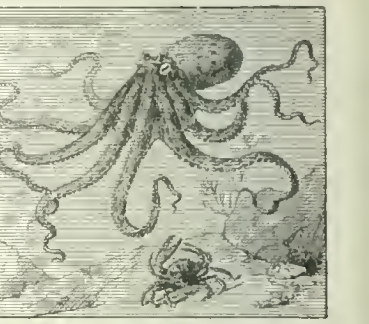

Pieuvre.

— Fig. et fam. Femme exigeante et insatiable. ‖ Femme galante qui vide la bourse et prend la raison de ses adorateurs.

PIEUX (*pi-eu*), **EUSE** (du lat. *pius*, même sens) adj. Qui est attaché aux pratiques de sa religion : *Une femme* PIEUSE. ‖ Qui marque de la piété ; qui est inspiré par la piété : *Pensées* PIEUSES. PIEUSES *méditations.*

— *Legs pieux*, Legs destiné à des œuvres pieuses. ‖ *Croyance pieuse*, Opinion qu'adoptent des personnes pieuses, quoiqu'elle ne soit pas prescrite par la foi.

— Par ext. Se dit des personnes qui éprouvent un amour mêlé de respect, des actes inspirés par ces sentiments : *Un fils* PIEUX. *Des soins* PIEUX.

— Substantiv. Personne pieuse.

PIEUX (LES), ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 20 kilom. de Cherbourg ; 1.319 hab. Kaolin. — Le canton a 15 comm. et 8.705 hab.

PIEVE (mot ital.) n. f. Géogr. En Italie, Paroisse.

PIEVE del Cairo, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]), près du Pô ; 3.790 hab.

PIEVE di Cento, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Ferrare]), près du Reno ; 4.850 hab.

PIEVE di Sorigo, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trevise]) ; 3.500 hab. Vignobles et mûriers.

PIEVE di Teco, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Porto-Maurizio]) ; 3.150 hab.

PIEVE-FOSCIANA, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Massa-e-Carrara] ; 2.950 hab.

PIEVEPELAGO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Modène] ; 4.130 hab.

PIEVE-PORTOMORONE, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]), sur le Pô ; 3.900 hab.

PIEVE-SAN-STEFANO, comm. d'Italie (Toscane [prov. d'Arezzo] ; 4.950 hab.

PIEVE-TORINA, comm. d'Italie (Marches [prov. de Macerata]) ; 3.750 hab.

PIEYRE (Pierre-Alexandre), littérateur français, né à Nîmes en 1752, mort à Paris en 1830. Il était commerçant à Nîmes, lorsque le succès d'une comédie en vers, *l'Ecole des pères*, l'amena à Paris (1787). Protégé par la famille royale, précepteur du duc de Chartres, il mourut secrétaire des commandements de la princesse Adélaïde. Citons de lui : *les Amis à l'épreuve* (1787) ; *l'Intrigue anglaise* (1809) ; *la Veuve mère* ; etc.

PIÉZOCÈRE (*sèr'*) n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la famille des cérambycidés, comprenant des capricornes de l'Amérique tropicale, à livrée brune ou rougeâtre, rehaussée de bandes ou de taches métalliques.

PIÉZO-ÉLECTRICITÉ (du gr. *piézein*, presser, et de *électricité*) n. f. Ensemble des phénomènes électriques produits par des pressions ou des déformations exercées sur divers corps.

— Encycl. Il paraît y avoir deux sortes de *piézo-électricité*. L'une consiste dans le développement de charges égales et contraires sur les faces en regard de deux corps que l'on comprime l'un contre l'autre. Cette électrisation, qui ne présente aucun caractère de polarité et persiste après que la pression a cessé, semble se rattacher aux phénomènes d'électrisation par contact. La seconde, qui a été observée par J. et P. Curie, est au contraire une vraie polarisation, dont sont seuls susceptibles les cristaux hémièdres à faces inclinées, notamment la tourmaline.

PIÉZOMÈTRE (du gr. *piézein*, comprimer, et *métron*, mesure) n. m. Instrument imaginé par Œrstedt et servant à mesurer la compressibilité des liquides. ‖ Appareil servant à mesurer la pression de l'eau dans les conduites.

— Encycl. Le *piézomètre*, construit d'après Œrstedt par Despretz et Saigny, se compose d'un cylindre en cristal, à parois épaisses, fixé à sa base sur une garniture en bois; à sa partie supérieure s'adapte une pièce cylindrique de cuivre, couverte par un plateau qui peut se dévisser et supporte un entonnoir R, au moyen duquel on peut verser l'eau dans le cylindre. Le plateau supérieur supporte un tube muni d'un piston, lequel se meut au moyen d'une vis de pression P. Dans l'intérieur de l'appareil se trouve un récipient A, qu'on remplit du liquide à comprimer. Il se termine à sa partie supérieure par un tube capillaire, qui se recourbe et plonge dans un bain de mercure. Ce tube est divisé en *n* parties égales et dont la capacité doit être une fraction connue de la capacité du tube A. Enfin, à l'intérieur du cylindre, se trouve un manomètre à air comprimé B.

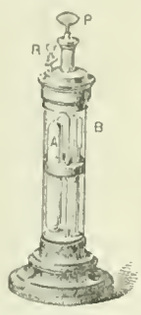

Pour déterminer la compressibilité d'un liquide, on remplit d'abord le tube A du liquide qu'on veut étudier, puis on remplit le cylindre d'eau au moyen de l'entonnoir R. Cet entonnoir étant fermé au moyen de la vis qu'il porte, on met le piston en mouvement. Celui-ci, en descendant sous l'impulsion de la vis P, exerce sur l'eau une pression qui se transmet au mercure. Ce dernier liquide s'élève alors dans le tube capillaire soudé au récipient A comme dans le manomètre : on a donc à chaque instant la contraction du liquide et la pression correspondante. Le calcul du coefficient de compressibilité par cette méthode n'est pas, toutefois, d'une exactitude absolue. En effet, Œrstedt admettait que la capacité du réservoir restait constante sous la double influence de la pression extérieure et de la pression intérieure qu'il supportait; ce qui est inexact, ainsi que l'ont montré Colladon et Strum.

— On appelle aussi « piézomètre » un appareil qu'on emploie pour déterminer la pression de l'eau dans une conduite en un point. C'est un tube en plomb, terminé en haut par un tube en verre, que l'on peut adapter par sa partie inférieure à un orifice ménagé sur le tuyau de la conduite ou percé au moment de l'expérience. L'appareil étant mis en place et les interstices fermés avec un enduit quelconque, l'eau s'élève dans le piézomètre, et sa surface libre apparaît dans le tube de verre. La distance de cette surface libre au point de jonction fait connaître l'excès de pression de l'eau de la conduite, au point considéré, sur la pression atmosphérique.

PIF (peut-être de *pive*, pomme de pin) n. m. Pop. Nez. ‖ Vin, boisson alcoolisée.

PIF interj. Onomatopée qui sert à reproduire un bruit éclatant, tel que celui d'un soufflet, d'un coup de feu; il est presque toujours ou redoublé ou suivi de paf : Pif, paf, *brrr, patapan... quel bruit elles font, mes chères voisines!* (Sterne.)

— Adjectiv. *Grès pif*, Grès de Fontainebleau, extrêmement dur.

— Art vétér. *Cheval pif*, Cheval qui, au moment de la castration et ayant l'apparence extérieure d'un cheval hongre, a conservé cependant un testicule qui est rentré dans le ventre.

PIFFARD (*pi-far'*) n. m. Pop. Individu qui a un grand, un gros nez.

Piferrer y Fabregas (Pablo), littérateur et archéologue espagnol, né et mort à Barcelone (1818-1848). Il se fit d'abord connaître comme critique musical et comme poète, mais son principal titre est d'avoir, avec le dessinateur Parcerisa, décrit et popularisé les plus intéressants monuments de l'architecture espagnole, dans les deux volumes parus de ses *Recuerdos y bellezas de España*.

PIFFARO (*pi-fa*) n. m. Orthogr. vicieuse de PIFFERO.

PIFFER (*pi-fé*) v. n. Pop. Bouder; se mettre en colère. ‖ Boire.

Se piffer, v. pr. Pop. S'enivrer. ‖ Manger gloutonnement.

PIFFERARO (*fé* — de *piffero*) n. m. Musicien italien qui joue du piffero ou de la cornemuse. ‖ Pl. PIFFERARI.

PIFFERO (*fé*) n. m. Sorte de petite flûte italienne. ‖ Jeu d'orgue qui donne des sons tremblants, et qui n'existe que dans les octaves supérieures.

Piffonds, comm. de l'Yonne, arrond. et à 29 kilom. de Joigny; 932 hab. Carrières. Beau château du XVIe s.

PIFFRE, ESSE (de *pifre*, mot du XVIe s., signif. *fifre*, dérivé de l'ital. *piffero*. — De cette acception paraît s'être produite celle de *joufflu*, c'est-à-dire boursouflé comme un joueur de fifre, puis celle de *goulu*) n. Personne excessivement grasse et replète : *Un gros* PIFFRE.

— Gourmand, glouton.

— n. m. Techn. Gros marteau à l'usage du batteur d'or.

PIFFRER (SE) [rad. *piffre*] v. pr. Manger gloutonnement, se gorger de nourriture. ‖ On dit aussi quelquef. SE PIFFER et plus souvent S'EMPIFFRER.

Pifteau (*Benjamin-Julien*), littérateur français, né à Vallet (Loire-Inférieure) en 1836. Employé de chemins de fer, puis secrétaire d'Alexandre Dumas père (1864), il a publié, entre autres ouvrages : *Routes de la vie* (1866); *le Biographe illustré* (1877); *Histoire du théâtre en France de 1598 à 1636* (1879); *les Maîtresses de Molière* (1880); *Alexandre Dumas en manches de chemise* (1884); *les Marins* (1884); *les Hommes de guerre* (1885); etc.

PIGACE (*gass*) n. f. Chaussure terminée en pointe, en usage au XIIe siècle, et qui porta plus tard le nom de chaussure à la *poulaine*. V. ce mot.

PIGACHE adj. Vénér. Se dit du sanglier lorsqu'il a une pince de l'un des pieds plus longue que l'autre et contournée en forme de croissant. ‖ Substantiv. : *Un* PIGACHE.

— n. f. Empreinte des bêtes noires quand elles ont une pince à la trace plus longue que l'autre.

Pigafetta (François-Antoine), voyageur du XVIe s., né à Vicence vers la fin du XVe, mort après 1524. Ce noble, d'origine toscane, s'occupa de bonne heure de navigation, et, s'étant rendu en Espagne avec l'ambassadeur pontifical Chiericato (1518), obtint de faire partie, comme volontaire, de l'expédition de Magellan. Il fut blessé au combat de Zebu (Philippines), où Magellan trouva la mort et suivit aux Moluques l'amiral Cano, avec lequel il regagna Séville en 1522. Il fut fait chevalier de Rhodes par le grand maître Philippe de Villiers de l'Isle-Adam (1524). La relation de son voyage fut publiée en français, sous le titre de *Premier voyage autour du monde pendant les années 1519-1522* (an IX).

Pigafetta (Philippe), voyageur et historien italien, parent du précédent, né et mort à Vicence (1533-1603). Il fut reçu chevalier de l'ordre de Malte, et envoyé en ambassade par Sixte V auprès de divers souverains. Il combattit contre les Turcs, devint camérier du pape Innocent IX en 1591, puis passa au service du grand-duc de Toscane Ferdinand Ier de Médicis. On a de lui une *Relation du royaume de Congo et des pays voisins, tirée des écrits d'Edouard Lopez* (1591); un *Discours sur l'histoire et l'usage de la boussole* (1586); une *Relation du siège de Paris en 1590* (1591), avec plan; etc.

Pigal (Edme-Jean), peintre et caricaturiste français, né à Paris en 1791, mort à Sens en 1872. Il exposa aux Salons annuels, de 1827 à 1870. Il a peint nombre de tableaux grotesques : *le Portier qui bat sa femme, le Retour de la campagne*, etc. Comme caricaturiste, il a dessiné des scènes de barrière d'un crayon joyeux, trivial, et en général assez bonhomme. Ses caricatures politiques ont plus d'âcreté. C'est dans ses lithographies que revivent les mœurs de la fin de la Restauration.

Pigalle (Jean-Baptiste), sculpteur français, né et mort à Paris (1714-1785). Fils d'un menuisier du roi, qui mourut en 1728, voisin et parent des Allegrain, il fut mis en apprentissage d'abord chez Robert le Lorrain, l'auteur des *Chevaux du soleil*, puis chez Lemoyne. Il avait le travail lent et pénible. Il échoua au concours de Rome. Il partit alors à pied pour l'Italie, où il faillit mourir de privations. Un pensionnaire du roi, Guillaume II Coustou, le secourut. De là leur amitié pour la vie. Pigalle travailla si bien que l'ambassadeur de France lui acheta sa première œuvre, une copie de la *Joueuse d'osselets*. Il séjourna ensuite plusieurs années à Lyon et, de retour à Paris, il exécuta sa charmante statuette de *Mercure attachant sestalonnières* (1744, auj. au Louvre), qui fut son morceau de réception à l'Académie. Le roi en acheta la reproduction en grand, et lui commanda un pendant, la *Vénus* (1748). D'autre part, la faveur de Mme de Pompadour lui valut de nombreuses commandes : *Portail de l'église des Enfants-Trouvés* (1747), détruit; *Vierge* des Invalides (1748); etc. La favorite elle-même lui fit exécuter le *Louis XV* pédestre de Bellevue (détruit); *l'Amour et l'Amitié* (Louvre); *l'Education de l'Amour* (inachevé); etc. Pigalle a représenté sa protectrice dans une statue allégorique de l'*Amitié*. La faveur du marquis de Marigny lui valut, à la mort de Maurice de Saxe, la commande de son mausolée. Pigalle en exposa le modèle au Salon de 1756. Toutefois, le *monument de Maurice de Saxe* ne fut inauguré, à Strasbourg, qu'en 1777. Parmi ses œuvres importantes, il faut encore mentionner le *Tombeau du maréchal d'Harcourt* (Notre-Dame).



J.-B. Pigalle.

Outre la sculpture monumentale, Pigalle s'est encore distingué dans la figure de style, dans la fantaisie, dans le portrait. Il y a chez lui un réaliste et un styliste des plus originaux. Ses figures d'enfants sont admirables. La plus connue est l'*Enfant à la cage*, marbre du Louvre (1750; un *Buste d'enfant* est au musée de Cluny terre cuite). Un *Narcisse*, au château de Sagan, est une merveille. Parmi ses bustes, étonnants de vérité, outre *le Chirurgien Guérin* (Louvre), il faut mentionner le *Desfriches* et le *Nègre Paul*, du musée d'Orléans; et enfin, le buste en plâtre du temple Saint-Thomas de Strasbourg, où il faut voir le *Portrait de l'artiste par lui-même*.

— Bibliogr. : Rocheblave, *J.-Baptiste Pigalle et son art* (1903) [« Revue de l'art ancien et moderne »].

Pigalle Jean-Pierre), sculpteur, neveu du précédent, né et mort à Paris (1734-1796). Son oncle l'envoya en Italie, où il fut nommé membre de l'académie de Florence. Rentré à Paris, il devint sculpteur du roi. Nous citerons de lui : le *Mausolée de Gontaut-Biron*, aux Minimes; les *Bas-reliefs de la chapelle de la Vierge*, à Saint-Sulpice; le *Cadran de l'Ecole militaire*; etc.

PIGAMON n. m. Bot. Genre de renonculacées, tribu des anémonées.

— Encycl. Les *pigamons* (thalictrum) sont des herbes vivaces, à feuilles très découpées, alternes et d'un vert glauque, à fleurs disposées en corymbes et en larges panicules. On en connaît près de soixante-dix espèces des régions tempérées. On trouve en France, dans les prés humides ou sur le bord des rivières, ou on cultive dans les jardins le *pigamon jaunâtre*, dit encore *rue des prés, pied de milan, fausse rhubarbe*, dont la racine est employée pour teindre en jaune ou, à la dose de 20 grammes, comme purgative; quant à ses feuilles, elles sont réputées laxatives. On rencontre encore le *pigamon à feuilles d'ancolie*, dit aussi *colombine à plumeau*.



Pigamon jaune; *a*, fleur.

Piganiol de La Force (Jean-Aimar), littérateur français, né à Aurillac en 1673, mort à Paris en 1753. Il fut pendant près de quarante ans précepteur des pages du comte de Toulouse et se voua à la géographie. Il fit de nombreux voyages en France et eut recours aux sources originales, comme les mémoires rédigés par les intendants, sous Louis XV, pour l'instruction du duc de Bourgogne. Nous citerons parmi ses ouvrages, qui lui valurent de nombreuses polémiques avec les érudits du temps, *Nouvelle description du château et parc de Versailles et de Marly* (1702); *Description de la ville de Paris et de ses environs* (1742); *Nouveau voyage en France* (1724); etc. Il a publié, avec l'abbé Nadal, le *Nouveau Mercure* (1708).

Pigard (dit Dubois). V. Dubois.

PIGASSE n. f. Agric. Syn. de HACHE.

PIGAU (*gho*) n. m. Arboric. Variété d'olive ronde, panachée de rouge et de noir.

Pigault-Lebrun (Charles-Antoine-Guillaume Pigault de l'Epinoy, dit), romancier français, né à Calais en 1753, mort à La Celle-Saint-Cloud en 1835. Il descendait, paraît-il, du célèbre bourgeois Eustache de Saint-Pierre. Après de courtes velléités monastiques, il mena une vie extrêmement romanesque, fut, à deux reprises, emprisonné (pour enlèvement et séduction) sur l'ordre de son père, rigide magistrat. Entre temps, il fut commerçant, gendarme, comédien, professeur de français, auteur dramatique. Au retour d'un séjour en Hollande et en Belgique, il retourna à Calais, où son père l'avait fait rayer du nombre des vivants sur les registres de l'état civil. Il prit alors le nom de **Pigault-Lebrun**, se rendit à Paris et composa, sur ses extraordinaires aventures, une comédie en cinq actes, *Charles et Caroline*, jouée au Théâtre-Français. Devenu régisseur et metteur en scène de ce théâtre, il y fit représenter plusieurs comédies, entre autres *le Pessimiste* (1789, contre-partie ingénieuse de l'*Optimiste* de Collin d'Harleville). En 1791, il s'engagea dans les dragons et combattit à Valmy. C'est seulement à son retour à Paris qu'il publia son premier roman, *l'Enfant du Carnaval* (1792), dont le succès fut immense. Il donna alors toute une série de romans, écrits d'une plume alerte et facile et débordant d'une gaieté un peu grosse; il s'y trouve pourtant quelques traits d'observation fine et délicate. Les plus célèbres sont : *les Barons de Felsheim* (1798; *Angélique et Jeanneton* (1799); *Mon oncle Thomas* (1799; *la Folie espagnole* (1799), et surtout *Monsieur Botte* (1802), qui passe pour son chef-d'œuvre. Il composa aussi un écrit antireligieux, *le Citateur* (1803, qui le fit révoquer, sous la Restauration, d'un emploi d'inspecteur des douanes qu'il occupait. Il fut le grand-père d'Emile Augier, qui dédia, en 1844, *la Ciguë* à sa mémoire. Il avait composé, en collaboration avec son gendre V. Angier, *le Beau-père et le Gendre* (1822), et donné, en 1831, un de ses derniers livres : *Contes à mon petit-fils*.

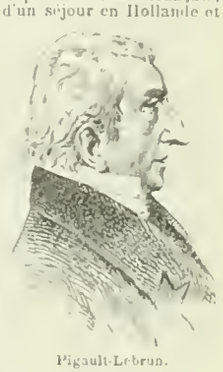

Pigault-Lebrun.

PIGE (*pij'*) n. f. Longueur arbitraire, prise comme étalon. ‖ Cette mesure elle-même : *Mesurer la hauteur d'une porte prise à l'aide d'une* PIGE *de bois*.

— Typogr. Tâche que doit accomplir un compositeur dans un temps déterminé : *Suivant la justification, la* PIGE *est de 30, 35, 40 ou 42* (lignes) *à l'heure*. (E. Boutmy.)

— Pop. *Faire la pige à quelqu'un*, Aller plus vite, faire mieux que lui.

— Arg. Heure. ‖ Année. ‖ Prison. ‖ Portefeuille.

Pigeau (Eustache-Nicolas), jurisconsulte français, né à Mont-Lévêque, près Senlis, en 1750, mort à Paris en 1826. Clerc de procureur, avocat au parlement de Paris, il devint, en 1805, professeur de procédure civile à l'Ecole de droit. Ses principaux ouvrages sont : *le Praticien du Châtelet de Paris* (1773), ouvrage plusieurs fois réédité sous le titre de *Procédure civile des tribunaux de France* (1807; *Introduction à la procédure civile* (1784); *Notions élémentaires du nouveau droit civil* (1803-1805), rééditées sous le titre de *Cours élémentaire du Code civil* ou *Exposé méthodique des dispositions du Code* (1818); *Cours élémentaire des Codes pénal et d'instruction criminelle* (1812). *Commentaire sur le Code de procédure civile* (1827).

Pigenat (François), prédicateur, né à Autun, mort en 1590. Curé de Saint-Nicolas-des-Champs, forcené ligueur, il prononça l'oraison funèbre des frères de Guise et organisa les processions où la duchesse de Montpensier ne craignit pas de se montrer en chemise. Il prétendait que le pape même ne pouvait absoudre le roi de Navarre sans risquer, pour son propre compte, l'excommunication majeure. — Son frère, Odon ou Jean, ligueur fanatique comme lui, fut membre du conseil des Seize et passe pour l'auteur de : *Aveuglement des politiques, hérétiques et mohenstres, lesquels veulent introduire Henri de Bourbon à la couronne de France* (1592).

PIGEON (*jon* — du lat. *pipio*, qui devint *pibio*, puis *pibjon*) n. m. Zool. Oiseau qui appartient à l'ordre des columbes ou colombiformes.

— *Gris de pigeon*, Couleur violacée, avec des reflets changeants comme ceux de la gorge de certains pigeons : *Un gris de gorge de pigeon.*

— Arg. Dupe, naïf, surtout au jeu. *Plumer un pigeon*, Escroquer l'argent d'une dupe.

— Arboric. *Œuf de pigeon*, Variété de pomme à cidre.

— *Cœur de pigeon*, Variété de prune ronde et de cerise.

— Art vétér. Autref., Tumeur à la jambe des bœufs.

— Comm. Sorte de papier de petit format.

— Constr. Plâtre employé sans pierre, lattes ni bois, pour former les tuyaux de cheminée. ‖ Poignée de plâtre pétri, et que l'ouvrier lève à la main ou à la truelle et dépose sans le plaquer ou le lancer : *Lever le plâtre par* PIGEONS. ‖ Morceau de pierre dans la chaux.

— Danse et modes. *Ailes de pigeon.* V. AILE.

— Econ. rur. *Clous à pigeons*, Grands clous à crochet appelés aussi *becs-de-cane*, qui servent à suspendre les paniers où l'on met pondre et couver les pigeons.

— Jeux. *Pigeon vole*, Jeu d'enfants dans lequel l'un des joueurs lève le doigt en disant : *Pigeon vole*, puis continue une énumération rapide en remplaçant le mot *pigeon* par un autre nom d'animal ou celui d'un objet inanimé. Si l'objet désigné vole en effet, tous les joueurs doivent lever le doigt, et le tenir baissé dans le cas contraire ; celui qui commet une erreur donne un gage.)

— Techn. Petit morceau de bois qu'on place dans l'onglet d'un cadre.

— n. m. pl. Pêch. Chacune des demi-mailles par lesquelles les mailleurs commencent leurs filets en établissant la lèvre de ces filets.



A, pigeon.

Prov. **Il ne faut pas laisser de semer, par crainte des pigeons,** Il ne faut pas se laisser arrêter par les risques dans une entreprise nécessaire.

— ALLUS. LITTÉR. : **Les deux pigeons,** Titre d'une des fables de La Fontaine (IX, 2), dans laquelle il peint avec cette sensibilité qui était le fond de son caractère tous les charmes de l'amitié, les anxiétés de l'absence et les joies du retour. Plusieurs passages de cette fable prêtent à des applications fréquentes, entre autres :

> . . . Hélas ! dirai-je, il pleut :
> Mon frère a-t-il tout ce qu'il veut,
> *Bon souper, bon gîte et le reste?*

Ces vers servent à exprimer l'inquiétude affectueuse que nous inspire le sort d'une personne absente.

C'est aussi dans cette fable que se trouve le vers connu :

> Mais un fripon d'enfant (cet âge est sans pitié) . . . .

— ENCYCL. Zool. On entend sous le nom général de *pigeons* tous les columbiformes appartenant tant à la famille des colombidés qu'aux tréronidés, etc., tandis qu'on désigne sous celui de tourterelles les formes en général plus élancées et plus petites, telles que les péristéridés. Les pigeons proprement dits (*columba*) comptent soixante-douze espèces répandues sur le globe ; trois se


1. Pattu. 2. [illegible]. 3. [illegible]. 4. [illegible]. 5. [illegible]. 6. Crave. 7. [illegible]. 8. Carrier. 9. [illegible]. 10. [illegible]. 11. Culbutant. 12. Tumbler. 13. Runner. 14. [illegible].

trouvent en France : le biset ou pigeon de roche (*columba livia*), le pigeon colombin (*columba oenas*), le ramier (*columba palumbus*). C'est un [illegible] qui [illegible] les monstrables races de pigeons [illegible] augmentées sans cesse par la sélection et le [illegible].

Tous les pigeons sont granivores, [illegible] par couples ou par bandes, et volent parmi les [illegible] avec facilité. Leur faculté extraordinaire d'orientation qui [illegible] retrouver leur gîte quand on les a [illegible] distances énormes, les fait employer [illegible] correspondance (pigeons voyageurs). [illegible] de volière, ils ont une importance de premier ordre, [illegible] tant que, fidèles à leur pigeonnier, ils y reviennent [illegible] jours, si bon qu'ils s'en écartent pour chercher [illegible] subsistance dans les campagnes. Extrêmement voraces, [illegible] sont de sérieux ennemis des récoltes, et l'on a dû réglementer leur élevage, à cause des dommages qu'ils causent chez les voisins. V. COLOMBIER. Les pigeons sont extrêmement prolifiques. En domesticité ou à l'état sauvage, les femelles nourrissent leurs petits qui éclosent aveugles, presque dénués de duvet, en leur dégorgeant dans le bec les substances élaborées dans leur jabot. Comme article de consommation, les pigeons sont un objet important dans l'économie domestique ; leur chair est très estimée, et la plumasserie tire, suivant la mode, un grand parti de leurs dépouilles, très brillantes chez certaines variétés. Les pigeons domestiques se divisent en nombreuses races, dont les principales sont : les *mondains*, les *romains*, les *bagadais*, *turcs*, *polonais*, *boulants*, *cavaliers*, *nonains*, *coquilles*, *cravates*, *volants*, *culbutants*, *batteurs* ou *tournants*, *trembleurs*, *queue de paon*, *hirondelles*, *pattus*.

— Dr. et milit. V. COLOMBIER.

Pigeon (ORDRE DU), institué par Jean Ier, roi de Castille, en 1379, pour défendre la religion chrétienne contre les Maures, et confondu bientôt avec d'autres ordres espagnols. Il avait pour décoration un pigeon d'or émaillé de blanc, suspendu à une chaîne ornée de rayons.

PIGEONNAGE (*jo-naj'*) n. m. Constr. Cloison de plâtre sans lattes ni pierres, faite à la main, employée à la construction des coffres et des hottes de cheminée de cuisine. ‖ Plâtre dont on se sert pour ce travail.

PIGEONNE (*jon'*) n. f. Femelle du pigeon.
— Fam. Mot de tendresse appliqué à une femme.

PIGEONNEAU (*jo-no*) n. m. Ornith. Jeune pigeon.
— Fig. et fam. Jeune homme que l'on dupe.
— Méd. Tumeur particulière que produit l'orpiment chez les ouvriers qui épilent les peaux de mouton à l'aide de cette substance.

PIGEONNER (*jo-né*) v. a. Employer le plâtre avec la truelle et la main sans le jeter ni le plaquer.
— Arg. Traiter en pigeon, duper, tromper : *Se laisser* PIGEONNER.

PIGEONNET (*jo-nè* — dimin. de *pigeon*) n. m. Variété de pomme d'automne très cultivée en Normandie.

PIGEONNIER (*jo-ni-é*) n. m. Petit bâtiment préparé pour élever des pigeons domestiques. ‖ Habitation pour impor-

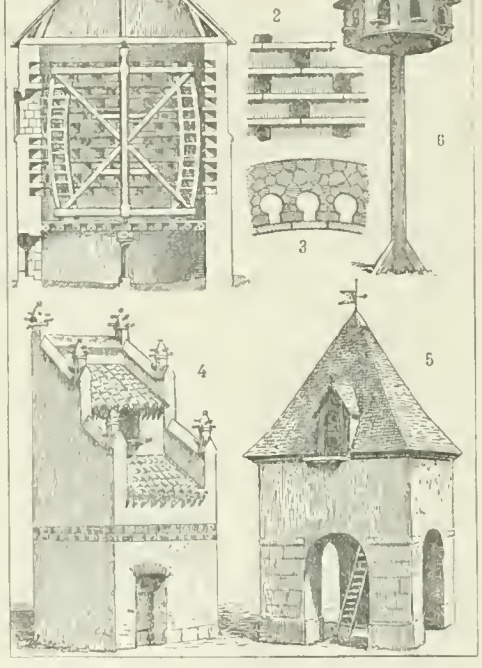

Pigeonniers : 1. Coupe d'un pigeonnier (XVe s.) avec son échelle tournante ; 2. Boulins ; 3. Plan des boulins ; 4, 5. Pigeonniers du midi de la France ; 6. Pigeonnier rustique des environs de Paris.

tante située dans un lieu élevé, comme sont souvent les pigeonniers : *Un gentilâtre de campagne habitant le* PIGEONNIER *patrimonial.*
— Fam. Boudoir de femme galante.
— Féod. *Droit de pigeonnier*, Droit des propriétaires de trente-six arpents d'avoir un pigeonnier contenant de soixante à cent vingt boulins et ayant seize pieds de hauteur au plus.

Techn. Nom donné à des plaques en terre réfractaire percées de trous, dont on se sert pour fermer des ouvertures pratiquées au-dessus des ouvreaux des fours de fusion, afin de pouvoir à chaque instant vérifier la température intérieure du four en enlevant le pigeonnier.

ENCYCL. Pendant toute la durée du régime féodal, le droit de construire ou d'exploiter les pigeonniers fut en principe réservé aux seigneurs, laïques ou ecclésiastiques. Les colombiers affectaient le plus souvent la forme d'une tour cylindrique, recouverte d'un toit conique et partagée en deux étages. L'étage supérieur seul était occupé par les pigeons. Dans l'intérieur du mur étaient réservés les trous ou *boulins*, destinés à la ponte des pigeons. Un arbre central vertical supportait, au moyen de deux potences perpendiculaires placées dans deux plans différents, une longue échelle mobile et pouvant pivoter sur son axe de manière à présenter successivement l'échelle à toutes les rangées de boulins. De cette manière, il était aisé de retirer les œufs ou les pigeonneaux de l'intérieur des boulins. Parfois, il existait deux échelles portées sur un bâti en croix. Tel était le pigeonnier féodal, qui pouvait contenir jusqu'à deux mille boulins. Le pigeonnier de bois [illegible] le droit de construire les propriétaires de [illegible] arpents ne pouvait en contenir que de soixante à [illegible].

Aujourd'hui, les pigeonniers affectent les formes les plus diverses. Ce sont tantôt des tours rondes ou carrées adossées à l'habitation principale de la ferme ou isolées à quelque distance ; tantôt l'étage inférieur de la tour n'existe pas et le pigeonnier apparaît porté par quatre piliers de maçonnerie ; on y accède par une échelle mobile qui pénètre dans un trou du plancher ; tantôt le pigeonnier est simplement représenté par une grande cage portée sur une haute et solide perche. Enfin, il arrive souvent que les pigeons sont simplement logés à l'étage supérieur de la maison, dans un grenier s'ouvrant par des lucarnes à trous. V. COLOMBIER.

PIGEONNIER (*jo-ni-é*), **ÈRE** adj. Qui a rapport aux pigeons : *Société* PIGEONNIÈRE.

PIGEORY (Félix), architecte, archéologue et écrivain d'art, né et mort à Paris (1812-1873). Il fut architecte de la ville de Paris et chargé par le gouvernement d'une mission artistique en Orient. On lui doit : *les Monuments de Paris*, histoire de l'architecture civile, politique et religieuse sous le règne de Louis-Philippe (1847-1848) ; *les Pèlerins d'Orient, lettres artistiques et historiques* (1854). Il a en outre fondé, en 1850, la *Revue des beaux-arts*, qu'il dirigea jusqu'en 1859.

PIGER (*jé* — rad. *pied*, mesure de longueur. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il pigea. Nous pigeons*) v. n. Mesurer à l'aide d'une pige.
— v. a. Pop. Regarder, admirer : PIGE-*moi le tableau !* ‖ Prendre, attraper : PIGER *un rhume.* ‖ Atteindre, saisir : PIGER *un voleur.*
— Arg. *Piger la vignette.* Regarder complaisamment une personne ou une chose divertissante.
Se piger, v. pr. Pop. Se battre.

PIGHIUS (Etienne-Winand), antiquaire, né à Campen (Pays-Bas) en 1520, mort à Xanten en 1604. Il fut secrétaire et bibliothécaire du cardinal Granvelle. Il retourna plus tard à Rome comme précepteur du prince de Juliers et de Clèves. Il a laissé : *Themis dea* (1568) ; *Hercules prodicius* (1587) ; *Annales magistratuum et provinciarum* (1587), encore précieuses aujourd'hui ; etc.

PIGLIO, comm. d'Italie (prov. de Rome), sur un tributaire du Tolero (bassin du Garigliano) ; 3.040 hab.

PIGMEN ou **PIGMENT DE LA SAINT-JEAN** n. m. Nom vulgaire de la *russule sans lait*, grand champignon comestible de la famille des agaricinées, à chapeau blanc, en forme d'entonnoir et à chair ferme.

PIGMENT (*man* — du lat. *pigmentum* ; de *pingere*, peindre) n. m. Physiol. Nom donné aux substances diversement colorées qui imprègnent des gouttelettes ou des granulations intracytoplasmiques, et qui donnent à certains tissus ou liquides de l'économie leur coloration propre.
— ENCYCL. Les *pigments* s'observent chez l'homme dans les cellules de la couche de Malpighi (v. PEAU), dans certains éléments épithéliaux des muqueuses, dans certaines cellules nerveuses, dans les éléments de la choroïde et de l'iris, enfin dans des cellules conjonctives du derme (*chromoblastes*). Parmi les pigments de l'homme, il faut citer la *mélanine*. Les pigments du sang et les pigments biliaires (*bilirubine, biliverdine*, etc.) dérivent du sang ; il en est de même des pigments normaux de l'urine, urochrome, urobiline, uroérythrine, etc. Chez les animaux, on peut citer la *mélaïne* de la poche de la seiche, etc.

PIGMENTAIRE (*man-tèr'*) adj. Qui est en rapport avec le pigment. ‖ *Maladies pigmentaires*, Maladies caractérisées par une accumulation et une production anormale de pigment. (V. MÉLANANÉMIE, MÉLANODERMIE, MÉLANOSE.) ‖ *Tumeurs pigmentaires*, Tumeurs renfermant des pigments, tumeurs mélaniques, sarcosines mélaniques, etc.

PIGMENTATION (*man, si-on*) n. f. Formation du pigment, son accumulation, normale ou pathologique, en certains points de l'organisme. (V. MÉLANONÉMIE, MÉLANODERMIE, MÉLANOSE, NÆVUS.) ‖ Action de colorer à l'aide d'un pigment : *La* PIGMENTATION *de la peau.*
— ENCYCL. Suivant Carnot, la *pigmentation* ne serait qu'une réaction défensive contre les rayons lumineux et surtout les rayons chimiques : le pigment serait un produit d'excrétion, primitivement éliminé par la voie cutanée, mais qui serait maintenant retenu dans la peau pour protéger l'individu contre diverses irritations nuisibles.

PIGMENTÉ, ÉE (*man*) adj. Pourvu de pigment.

PIGMENTEUX (*man-teû*), **EUSE** adj. Qui est de la nature du pigment ; qui se rapporte au pigment.

PIGNA, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Porto-Maurizio]) : 3.420 hab. Eaux sulfureuses.

PIGNA (Jean-Baptiste), historien et littérateur italien, né et mort à Ferrare (1530-1575). Il occupa des emplois importants en France et en Italie. On lui doit : *il Principe* (1561) ; *il Duello nel quale si tratta dell' onore e dell' ordine della cavaleria* (1554) ; *Istoria de' principi di Este* (1750) ; *i Romanzi ne' quali della poesia e della vita d'Ariosto* (1554) ; *Carminum libri quatuor* (1553) ; etc.

PIGNADE (*gn* mll. — rad. *pin*) n. f. Dans les départements du Midi, Forêt de pins.

PIGNAN, comm. de l'Hérault, arrond. et à 10 kilom. de Montpellier ; 2.113 hab. Fabriques d'eaux-de-vie. Commerce de raisins. Ruelles fortifiées, anciennes maisons. Aux environs, ancienne église du Vignogoul, reste d'une abbaye de femmes, du 1220, de style ogival primitif.

PIGNANS, comm. du Var, arrond. et à 24 kilom. de Brignoles, au N. de la chaîne des Maures ; 1.840 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Pierre à bâtir. Vignobles. Papeteries, fabriques de bouchons ; fabriques d'huile d'olive. Chapelle de Notre-Dame-des-Anges, but de pèlerinage, sur un haut sommet des Maures (779 m.).

PIGNARESSE (*gn* mll., et *rèss*) n. f. Femme qui peigne le chanvre.

PIGNATARO MAGGIORE, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Caserte]) ; 4.114 hab.

PIGNATELLE (*gn* mll., et *tèl*) n. f. Métrol. anc. Petite monnaie de Rome, qui valait à peu près 5 centimes.

PIGNATELLI, pape. V. INNOCENT XII.

PIGNE (*gn* mll. — de l'espagn. *piña*) n. f. Bot. Nom vulgaire des fruits ou cônes des pins, et particulièrement du pin pignon. ‖ Petite graine qu'on trouve dans ces fruits, et qui est employée dans la fabrication de certains gâteaux et nougats. (On dit aussi PIGNON.) V. PIN.
— Métall. Masse d'or ou d'argent qui reste après l'évaporation du mercure qu'on avait amalgamé avec le minerai pour en dégager le métal qu'elle contenait.

PIGNÈRE (*gn* mll.) n. f. Etui contenant des peignes et divers autres objets de toilette

PIGNEROL (*gn* mll.) n. m. Variété de cépage blanc, cultivé dans les vignobles des environs de Nice.

PIGNEROL [*gn* mll.] (en ital. **Pinerolo**), ville d'Italie (Piémont [prov. de Turin]), dans les Alpes, sur le Clusone, sous-affluent du Pô par le Pellice; 17.500 hab. Ch.-l. de circondario. Évêché. Industrie et commerce actifs (vins, draps, soies, papier, cuirs, faïence). Belle cathédrale. Eglise San-Maurizio, lieu de pèlerinage très fréquenté. Pignerol joua un très grand rôle dans les guerres entre la France et la Savoie : prise par la France en 1536, rendue en 1574, reprise en 1630, elle ne retourna à la Savoie qu'en 1706; enfin, de 1796 à 1814, elle appartint de nouveau à la France. Son château a reçu des prisonniers d'État parmi lesquels Fouquet, l'homme au Masque de fer, Lauzun, etc.

PIGNEROLLE (*gn* mll.) n. f. Bot. Nom vulgaire de la centaurée chausse-trappe.

PIGNERRE (*gnèr'* [*gn* mll.]) n. m. Ancien nom qui signifiait *cardeur*.

PIGNET (*gnè* [*gn* mll.]) n. m. Bot. Nom vulgaire de la pesse ou épicéa.

PIGNOCHER (*gn* mll. — altérat. de *épinocher*) v. a. Fam. Manger sans appétit, par petits morceaux : *Pignocher une gnlette.* — Absolum. : *Ne faire que* PIGNOCHER.

— v. n. Dessin. Faire des teintes plates, des lavis à petits coups de pinceau, au lieu de les étendre prestement et largement, comme on fait d'ordinaire.

Se pignocher, v. pr. Se disputer, se battre.

PIGNOCHEUR, EUSE (*gn* mll.) n. Personne, artiste qui pignoche.

PIGNOLA (*gn* mll.) comm. d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]); 4.023 hab.

PIGNOLAT (*gn* mll., et *la* — rad. *pignon*) n. m. Espèce de dragée fabriquée avec les amandes de la pomme de pin.

PIGNON (*gn* mll. — du lat. *pinna*, créneau de muraille) n. m. Archit. Partie supérieure d'un mur qui se termine en pointe et dont le sommet porte le bout du faîtage d'un comble à deux égouts. ‖ *Pignon à redans*, Mur de maison qui se termine en pointe et dont les deux pentes s'élèvent en forme de degrés d'escalier. ‖ *Pignon entrapeté*, Celui qui a la forme d'un trapèze.

— Fam. *Avoir pignon sur rue*, Avoir une maison à soi.

— Blas. Mur représenté se terminant par des degrés en façon de marches d'escalier retraités de bas en haut (chacun des retraits s'appelle *montant*; il faut en indiquer le nombre). V. PIGNONNÉ.

— Mécan. Roue dentée d'un petit diamètre, s'engrenant sur une roue plus grande. ‖ *Pignon de renvoi*, Pignon servant à communiquer le mouvement à une partie du mécanisme éloignée de cet organe.

— Techn. Sorte de cylindre cannelé, qui sert à mettre en mouvement ou à maintenir en place le pêne de certaines serrures.

— ENCYCL. Constr. Les *pignons* servent d'appui aux pannes du comble et reçoivent le plus souvent les cheminées, soit extérieurement, soit intérieurement; dans ce cas, ils prennent le nom de *murs dosserets*. Suivant la manière dont le bâtiment est tourné, il présente sur sa façade soit un des pignons, soit un des murs gouterots. Si un pignon est mitoyen entre deux bâtiments, il n'est à proprement parler qu'un mur de refend, maintenu des deux côtés par les charpentes des combles.

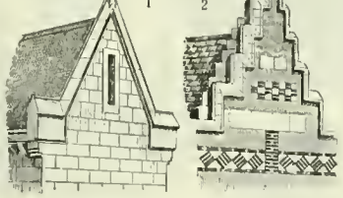

Pignon : 1. Droit; 2. A redans.

— Mécan. Les *pignons* sont extérieurs ou intérieurs, suivant que les roues sont à dents extérieures ou intérieures. Le rayon d'un pignon est à celui de la roue comme l'unité est au nombre de tours que le pignon doit faire par tour de roue; il est encore égal à la distance des centres divisée par le nombre de tours du pignon par tour de roue augmenté de l'unité, selon que l'on se donne l'un des rayons ou la distance des centres des deux roues. Le nombre des dents d'un pignon est égal au rapport qui existe entre celui de la roue d'engrenage et le nombre de tours que le pignon doit faire pour un tour de cette dernière.

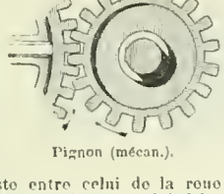
Pignon (mécan.).

PIGNON (*gn* mll. — du lat. *pinea*, pomme de pin) n. m. Bot. Graine du pin pignon. V. PIN.

— ENCYCL. Pharm. Le nom de *pignon*, donné d'abord aux semences huileuses du *pinus pinea*, a été donné par analogie à des graines oléagineuses d'euphorbiacées. Ce sont les *gros pignons d'Inde* (graines de médicinier), produites par le jatropha curcas; les *petits pignons d'Inde* (ou graines de Tilly), fournies par le *croton tiglium*.

PIGNON (*an* mll. — de *peigner*) n. m. Comm. Laine de qualité médiocre, séparée de la laine fine par le cardage. ‖ Ce qui sort du cœur du chanvre quand on le peigne.


D'argent à la fasce pignonnée de gueules à trois montants.

PIGNONNÉ, ÉE (*gn* mll., et *o-né*) adj. Blas. Qui est en forme de pignon.

PIGNORATIF, IVE (du lat. *pignorare*, mettre en gage; de *pignus, oris*, gage) adj. Dr. Se dit d'un contrat qui, sous l'apparence d'une convention permise, contient en réalité une impignoration prohibée.

— ENCYCL. Le contrat *pignoratif* est un contrat usuraire désigné sous la forme d'une vente à réméré, avec relocation au vendeur. Cette sorte de convention fut introduite à une époque où les prêts à intérêt étaient prohibés. Pour échapper à la prohibition, des créanciers se firent vendre par leurs débiteurs, sous faculté de rachat pendant un certain temps, des immeubles qu'ils relouaient à ces débiteurs, moyennant un loyer qui était ordinairement égal à l'intérêt du prix pour lequel l'immeuble pouvait être racheté. On reconnaît l'existence d'un contrat *pignoratif* au concours de trois circonstances : vilité du prix, relocation, habitude de la part du vendeur de pratiquer l'usure.

Le contrat pignoratif sert aussi à déguiser le pacte commissoire prohibé, en matière de nantissement, par les articles 2078 et 2088. La convention est alors que, si l'emprunteur n'a pas restitué la somme à l'échéance, le prêteur restera propriétaire de l'objet; s'il est reconnu que telle a été l'intention des parties, la convention est nulle.

PIGNORATION (*si-on*) n. f. Dr. anc. Action de faire un contrat pignoratif; action de donner ou de recevoir en gage.

PIGNORIS CAPIO (mots lat. signif. : *saisie de gage*). Dr. rom. Nom donné à l'une des actions de la loi, dans la procédure primitive romaine. (Elle consistait dans le droit accordé au créancier de saisir de sa propre autorité certains biens de son débiteur et de les retenir en gage tant qu'il n'était pas payé.)

PIGNOTTI (Lorenzo), poète et historien italien, né à Figline (Toscane) en 1713, mort à Pise en 1812. Il devint successivement professeur de physique à l'académie de Florence, à l'université de Pise (1774), conseiller de l'université (1802), historiographe royal, auditeur (1807), puis recteur de l'université de Pise (1809). Il est surtout connu comme historien (*Storia della Toscana sino al princi, ato* [1813]) et comme fabuliste. Ses *Fables*, claires, agréables, un peu sèches, ont été publiées dans le *Recueil de ses poésies complètes* (1812-1813-1816).

PIGNOUF (*gn* mll.) n. m. Pop. Apprenti cordonnier. ‖ Homme mal élevé, goujat. ‖ Ladre, avare.

PIGOCHE n. f. Sorte de jeu qui consiste à faire sortir d'un cercle tracé à terre une pièce de monnaie en lançant sur la première une seconde pièce pour la chasser.

PIGOTITE n. f. Minér. Humate hydraté naturel d'alumine.

PIGOTT (Richard), publiciste irlandais, né vers 1828, mort à Madrid en 1889. Après avoir dirigé le journal « the Irishman », fondé les revues *the Shamrock* et *the Flag of Ireland*, et fait un an de prison (1867) comme fénian, il trahit ses anciens amis, qu'il attaqua dans ses *Réminiscences d'un journaliste national irlandais* (1882), tandis qu'il faisait publier contre eux, dans le « Times », de sanglants articles anonymes sous la rubrique *Parnellism and Crime*. Poursuivi comme calomniateur, honni de tous, il s'enfuit en Espagne, et se brûla la cervelle.

PIGOU n. m. Mar. Chandelier de fer, terminé par deux pointes, que l'on fiche dans la charpente d'un bâtiment. ‖ On dit aussi PICOU.

PIGOUILLE (*gou-ill* [*ll* mll.]) n. f. Mar. Nom donné à des poteaux de bois qu'on emploie dans la charpente des vaisseaux. ‖ Gaffe, perche avec laquelle on fait avancer les bateaux dans les endroits peu profonds.

PIGOULIÈRE (du provenç. *pego*, poix) n. f. Mar. Chaland portant les chaudières à brai qui servent à caréner les bâtiments. ‖ Construction en brique établie dans un arsenal pour le même usage. ‖ Fam. et par dénigr., Navire sale et mal tenu. (On dit aussi PÉGOULIÈRE.)

PIGRÈS d'Halicarnasse, poète satirique grec d'origine carienne (commenc. du Vᵉ s. av. J.-C.). Il était le frère de la célèbre Artémise, reine d'Halicarnasse. Deux auteurs anciens, l'auteur du traité *Sur la malignité d'Hérodote*, et Suidas dans son *Lexique*, attribuent à Pigrès les deux poèmes satiriques qui figuraient ordinairement parmi les œuvres homériques : la *Batrachomyomachie* et le *Margitès*. Cette tradition est peu vraisemblable. Cependant, il est possible que Pigrès ait remanié ces deux poèmes.

PIGRIÈCHE n. f. Ornith. V. PIE-GRIÈCHE.

PIGROLLIER (*gro-li-é*) n. m. Ouvrier des ardoisières d'Angers.

PIHLITE n. f. Substance minérale, appartenant à la famille des micas et au genre muscovite.

PIIS (Pierre-Antoine-Augustin, chevalier DE), littérateur français (1755-1831). Il débuta par des chansons, des madrigaux, des parodies de l'*Alceste* et notamment de l'*Armide* de Gluck. En 1781, il fut nommé secrétaire interprète du comte d'Artois; il ne tarda pas à fonder avec Barré le théâtre de la rue de Chartres (devenu depuis le Vaudeville). En même temps, il publiait de petites poésies légères dans « l'Almanach des Muses ». Son œuvre principale encore lue des curieux, et où l'on voit des péripéties amusantes et de véritables trouvailles, est un poème sur *l'Harmonie imitative de la langue française* (1785-1788). Pendant la Terreur, il quitta Paris, exerça quelques fonctions administratives sous le Consulat et l'Empire; la Restauration lui rendit sa sinécure de secrétaire interprète du comte d'Artois. Piis a édité des *Œuvres choisies* (1810).

PIISSIME adj. S'est dit pour TRÈS PIEUX.

PIKE, nom d'un grand nombre de comtés des États-Unis : comté de l'État d'Alabama, aux sources du Pea River; 24.000 hab. Ch.-l. *Troy*. — Comté de l'État d'Illinois, sur la rive gauche du Mississipi; 40.000 hab. Ch.-l. *Pittsfield*. — Comté de l'État d'Indiana, sur le White-River; 21.000 hab. Ch.-l. *Petersburgh*. — Comté de l'État de Kentucky, sur le versant ouest des monts Cumberland; 17.000 hab. Ch.-l. *Piketon*. — Comté de l'État de Mississipi, sur le Tangipahoa; 21.000 hab. Ch.-l. *Magnolia*. — Comté de l'État de Missouri, sur la rive droite du Mississipi; 33.000 hab. Ch.-l. *Bowling Green*. — Comté de l'État d'Ohio, sur le Scioto, affluent de l'Ohio; 22.000 hab. Ch.-l. *Waverly*. — Comté de l'État de Pensylvanie, sur le Delaware; 11.000 hab. Ch.-l. *Milford*. Etc.

PIKERMI, localité de la Grèce (prov. d'Attique-et-Béotie), arrond. d'Attique, sur un affluent gauche du Balaoas, tributaire du golfe de Petali; 150 hab. Un des plus riches gisements de fossiles du monde.

PIKE'S PEAK, mont du centre des États-Unis (Colorado), dans les Rocheuses; 4.291 mètres. Au sommet, observatoire météorologique.

PIKLE n. m. Métrol. Unité de poids employée dans les colonies hollandaises, et qui vaut un peu plus de 125 livres.

PILA, bourg des Philippines (île de Luçon [prov. de la Laguna]), sur le lac de Bay; 5.500 hab.

PILA-CANALE, comm. de la Corse (arr. et à 37 kilom. d'Ajaccio), près du Taravo; 1.308 hab.

PILACRE n. m. Champignon ascomycète, ayant la forme d'une toupie prolongée souvent en un pied, poussant sous le vieux bois.

PILAGE (*laj'*) n. m. Techn. Action de piler. ‖ Chez les savonniers, Opération consistant à agglomérer le savon afin d'obtenir une masse compacte et homogène.

— Féod. Corvée consistant à mettre en piles le foin du seigneur.

PILAIRA (*lè*) n. m. Bot. Genre d'oomycètes, de la famille des mucorinées pilobolées.

— ENCYCL. Les *pilaires* (pilaira sont des champignons qui vivent en moisissures sur les excréments d'animaux. On en connaît trois espèces caractérisées par une columelle, l'absence de cornidées, la membrane du sporange cutinisée, etc.

PILAIRE (*lèr'* — du lat. *pilus*, poil) adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport aux poils : *Système* PILAIRE. Syn. PILEUX, EUSE.

PILAN n. m. Cépage rouge de la Haute-Loire.

PILANE (du lat. *pilanus*; de *pilum*, javelot) n. m. Légionnaire romain pesamment armé, placé en troisième ligne et qui combattait avec le lourd javelot appelé *pilum*.

PILAR, bourg et ch.-l. de district des Philippines (île de Luçon [prov. d'Albay]); 3.500 hab.

PILASTRE (*lastr'* — de l'ital. *pilastro*) n. m. Archit. Pilier, le plus souvent rectangulaire ou carré, auquel on donne les mêmes proportions et les mêmes ornements qu'aux colonnes, et qui est engagé dans le mur ou bien placé derrière les colonnes : PILASTRE *dorique, ionique, corinthien.* ‖ *Pilastre endenté*, Celui qui a des cannelures remplies jusqu'à une certaine hauteur par des baguettes rondes. ‖ *Pilastre bandé*, Celui qui a des bandes sur son fût. *Pilastre plié*, Celui qui forme un angle rentrant. ‖ *Pilastre ébrasé*, Celui qui est plié en angle extérieur. ‖ *Pilastre cintré*, Celui qui suit le contour convexe ou concave d'un mur circulaire. ‖ *Pilastre flanqué*, Pilastre qui a sur les côtés deux demi-pilastres peu saillants. ‖ *Pilastre cornier*, Celui qui cantonne l'angle d'un bâtiment. (On dit, dans le même sens, PILASTRE ANGULAIRE.) ‖ *Pilastre diminué*, Celui qui, étant près d'une colonne, a son diamètre supérieur plus étroit que le bas. ‖ *Pilastre lié*, Celui qui est joint à une colonne ou à un autre pilastre par la base ou par le chapiteau. ‖ *Pilastre rivalé*, Celui dont le parement est incrusté d'une traoche de marbre ou orné de moulures. ‖ *Pilastre grêle*, Celui qui, se trouvant placé derrière une colonne, n'a pas une longueur excédant le haut de la colonne. ‖ *Pilastre en gaine*, Pilastre qui a par la base une largeur moins considérable que par le haut. ‖ *Pilastre dans l'angle*, Celui qui n'offre qu'une encoignure. ‖ *Pilastre coupé*, Celui qu'une imposte traverse dans sa hauteur. ‖ *Pilastre engagé*, Pilastre qui, tout en étant placé derrière une colonne, n'est pas diminué et qui confond sa base et son chapiteau avec ceux de la colonne. ‖ *Pilastres accouplés*, Ceux qui sont placés contre un mur, deux à deux. ‖ *Pilastre double*, Pilastre formé de deux fûts dont les chapiteaux et les bases se confondent.

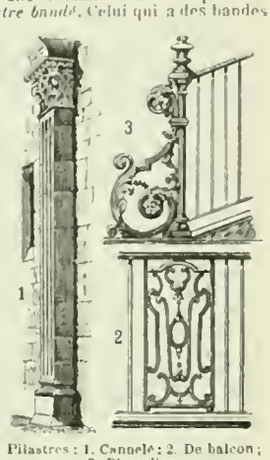

Pilastres : 1. Cannelé; 2. De balcon; 3. D'escalier.

— Mar. Ornement des poupes des anciens vaisseaux.

— Techn. Nom donné à des montants à jour, placés de distance en distance dans les travées d'une grille de manière à orner et renforcer l'ouvrage. ‖ Premier barreau du bas d'une rampe d'escalier. ‖ En menuiserie, Partie étroite d'un lambris de hauteur, divisant les lambris en deux ou plusieurs parties parallèles.

PILAT (MONT), massif montagneux des Cévennes septentrionales, entre Rhône et Loire. C'est un massif de gneiss, quartz et schistes, boisé, culminant à 1.434 mètres au-dessus du bassin houiller de Rive-de-Gier et de Saint-Etienne, et d'où descend le Furens, aménagé en vue de l'industrie, active dans toute la région.

PILATE (MONT), petit chaînon montagneux entre les cantons suisses de Lucerne et d'Unterwalden. Un chemin de fer funiculaire conduit au sommet (2.123 m.), très fréquenté des touristes, qui vont y admirer un merveilleux panorama de montagnes, de lacs et de glaciers.

PILATE (Ponce), en lat. *Pontius Pilatus*, procurateur de Judée sous Tibère, né probablement en Italie, mort, selon une ancienne tradition, à Vienne, dans les Gaules, vers 39 apr. J.-C. Il conserva sa charge de 27 à 37 ou de 26 à 36. Il est surtout connu par son rôle dans le procès de Jésus-Christ, que ses ennemis, après l'avoir fait juger par le sanhédrin et déclarer digne de mort, lui amenèrent pour obtenir une condamnation légale. Pilate, partagé entre sa conscience et la crainte d'encourir la disgrâce de l'Empereur, chercha d'abord à se décharger sur Hérode, roi de Galilée; il proposa ensuite aux Juifs de faire bénéficier Jésus de la grâce accordée chaque année à un coupable, en l'honneur de la fête pascale; puis il ordonna de le flageller et le montra au peuple sanglant et couronné d'épines; enfin, vaincu par les cris de la foule, il se fit apporter de l'eau, se lava les mains, et, après avoir dit : « Je suis innocent du sang de ce juste, » il condamna Jésus à mort et traça de sa main l'inscription, destinée à être clouée sur la croix. Le récit évangélique rapporte que

Pilate permit à Joseph d'Arimathie de détacher de la croix le corps de Jésus et de l'ensevelir. Une très ancienne tradition atteste qu'il fut rappelé à Rome, quelques années après la mort de Jésus et qu'après avoir été disgracié, il alla mourir à Vienne, dans les Gaules. Les auteurs ecclésiastiques donnent le nom de Claudia Procula à sa femme, qui, d'après le témoignage de saint Matthieu, intercéda auprès de lui en faveur de Jésus. On fait souvent allusion à l'acte de Pilate se lavant les mains au moment où il va condamner Jésus, pour exprimer la lâcheté d'un homme qui cherche à se disculper des conséquences de ses ordres ou de ses fautes.

Pilate (LE CHRIST DEVANT). V. PRÉTOIRE (*le Christ au*).

PILATI (Auguste PILATE, dit), musicien français, né Bouchain en 1810, mort à Paris en 1877. Il fut chef d'orchestre de divers théâtres, entre autres de la Porte-Saint-Martin 1840 et du théâtre Beaumarchais, et écrivit un grand nombre d'ouvrages lyriques qui dénotaient un talent aimable et facile : au Théâtre-Lyrique, *les Barricades* (1848), avec Eugène Gautier; *les Étoiles* (1854); à la Renaissance : *Olivier Basselin* (1838); *Mademoiselle de Fontanges* (1839); *le Naufrage de la Méduse* (1839), avec Grisar et Flotow, aux Variétés : *la Modiste et le Lord* (1833); *l'Amour et Psyché* (1856); à la Porte-Saint-Martin : *le Postillon de Saint-Valery* (1849), etc.; au Palais-Royal : *la Prova d'un opera seria* (1835); *la Fermière de Bolbec* (1835); *Leona ou le Parisien en Corse* (1836); *Farinelli*; au théâtre Déburcau : *il Signor Cascarelli* (1858). Pilati, qui avait fait jouer au théâtre Adelphi de Londres un opéra romantique intitulé *le Roi du Danube* (1837), a publié un grand nombre de romances et de morceaux de piano.

PILÂTRE DE ROZIER (Jean-François), physicien, aéronaute, né à Metz en 1756, mort près de Boulogne sur-Mer en 1785. Il était professeur de chimie à l'Athénée royal, dont il fut le fondateur en 1781, et intendant du cabinet de physique de Monsieur. Lors de l'invention des frères Montgolfier, il se consacra d'enthousiasme aux expériences aérostatiques, fit plusieurs ascensions à ballon captif et enfin entreprit (21 nov. 1783), avec le marquis d'Arlandes, la première ascension libre. Il mourut le 15 juin 1785, pendant l'essai qu'il fit pour tenter la traversée de la Manche : son ballon, construit à Boulogne-sur-Mer avec l'argent fourni par le ministre de Calonne, combinait les deux procédés de Charles et de Montgolfier. Pilâtre de Rozier se servait de deux ballons, l'un supérieur gonflé d'hydrogène, l'autre qu'il alimentait d'air dilaté par la chaleur. Quand le vent lui sembla propice, il n'hésita pas à partir, avec le physicien Romain, vers sept heures du matin. Parvenu à la hauteur de 200 à 300 toises, le ballon, qui se trouvait alors au-dessus de la mer, fut repoussé vers la côte par un vent contraire. Tout à coup, le taffetas creva, l'enveloppe se fendit, recouvrit la montgolfière, et l'appareil alla tomber près de la tour de Croy, à environ 5 kilomètres de Boulogne. Les deux aéronautes furent tués sur le coup. On a de Pilâtre quelques *Mémoires* insérés dans le « Journal de physique » et dans un livre publié par Tournon de La Chapelle, sous le titre de *Vie et mémoires de Pilâtre de Rozier* (1786).

PILAU (*lô*), **PILAF** ou **PILAW** (*lô*) [mot turc qui se rattache au persan *pûlâd*, *pôlâd*, riz bouilli] o. m. Mets oriental formé de riz à moitié cuit avec du beurre ou de la graisse, assaisonné de poivre rouge, et quelquefois mêlé avec de la viande rôtie. || Plat de riz à peine crevé, servi très épais et mêlé de diverses viandes ou coquillages, en usage dans le midi de la France : PILAU *aux moules*.

PILAYA, rivière de l'Amérique méridionale, qui réunit une foule de torrents de la Bolivie méridionale et de l'Argentine, au versant est des Andes, et gagne la rive droite du Pilcomayo; 850 kilom.

PILCHARD (*char*) n. m. Un des noms vulgaires de la sardine commune.

PILCOMAYO, rivière de l'Amérique méridionale, affluent droit du Paraguay. Elle naît en Bolivie, dans les Andes de Potosi, et quitte les monts et plateaux de la Bolivie pour les immenses plaines et les banados ou marais desséchés en été du Chaco. Elle y sépare l'Argentine, à droite, du Paraguay, à gauche, et se verse dans le Paraguay, près de l'Assomption; 1.200 kilom.

PILE du lat. *pila*, colonne) n. f. Massif de maçonnerie qui soutient les arches d'un pont : *Pont à trois* PILES. || *Pile percée*, Celle qui a une ouverture destinée au passage de l'eau.

— Amas d'objets placés les uns sur les autres : *Une* PILE *de bois, de boulets, d'écus*.

— Pilon ou grosse pierre servant à broyer, à écraser quelque chose. Vx. || Par ext. et fam. Volée de coups : *Donner une* PILE *à quelqu'un.* || *Mettre quelqu'un à la pile au sergent*, Le tourmenter beaucoup; dire du mal de lui.

— Archéol. Vase en maçonnerie, amphore ou de jarre, fait de pierre dure, et qui servait anciennement à conserver l'huile d'olive, en Italie et en Provence.

— Blas. Pièce héraldique en forme de coin, dont la base occupe le tiers de la largeur de l'écu et qui, se mouvante du chef vers la pointe, C'est en somme la *pointe* renversée et dont le bout pointu peut toucher à l'extrémité du flanc, auquel cas il faut le spécifier. En ce cas, la pile est diminuée de largeur. Quelques héraldistes font pile et pointe synonymes, donnent comme hauteur à la pile les deux tiers de la hauteur de l'écu et indiquent sa position en la disant mouvante du chef, de la pointe, etc.

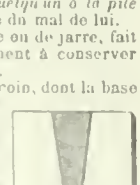

— Hist. rom. Balle à jouer. || *Pila vitrea*, Boule de verre pleine d'eau qui servait de loupe. || Machine grossière pour élever les animaux ou exciter les taureaux dans l'amphithéâtre. Passé qu'on offrait aux dieux lares dans les fêtes compitales.

— Jeux. Ensemble des dames entassées sur la première flèche du tablier du trictrac quand on commence la partie. || Flèche elle-même sur laquelle ces dames sont entassées et qu'on appelle aussi talon. || *Pile de misère* ou *Pile de malheur*, Coin de repos quand toutes les dames d'un joueur y sont entassées, parce qu'il n'a pu encore en passer une dans son jeu de retour.

— Métrol. *Pile de cuivre*, Série de poids de cuivre, en forme de godets, qui se placent les uns dans les autres.

— Pêch. Ligne déliée faite de fil de chanvre filé, que l'on attache au bout des lignes latérales partant de la maîtresse corde.

— Physiq. Appareil transformant en courant électrique l'énergie développée dans une réaction chimique.

— Techn. Appareil dans lequel on exécute le lavage et le défilage des chiffons. (V. PAPIER.) || Caisson dans lequel on foule le drap. || Auge de pierre où les Provençaux conservent l'huile. || Citerne aux huiles dans une savonnerie. || Portion du tronc d'un arbre susceptible d'être employée dans la charpente. || En T. d'assemblage, Nombre déterminé de poignées ou paquets de feuillets d'impression qui se suivent. || Chez les cartonniers, Cuve dans laquelle on entasse la matière nécessaire à la fabrication du carton.

— SYN. Pile, amas, monceau, tas. V. AMAS.

— ENCYL. Constr. Les *piles* sont les points d'appui intermédiaires d'un pont. Elles se composent d'un plan rectangulaire central, terminé en amont et en aval par un massif de maçonnerie faisant saillie de chaque côté; la partie d'amont s'appelle *avant-bec* et celle d'aval *arrière-bec*. Ils doivent l'un et l'autre préserver le massif de la pile du choc des corps flottants. Ils ont encore pour but, ceux d'amont de faciliter le passage de l'eau sous l'arche et de diminuer la contraction, et ceux d'aval d'empêcher l'action destructive des tourbillonnements qui accompagnent la sortie de l'eau, et qui occasionneraient des affouillements. Dans les rivières où le terrain solide ne se rencontre qu'à une grande profondeur, on établit des piles en fonte ou en fer, auxquelles on donne le nom de *piles tubulaires*. Ce sont des tambours de fer creux, qu'on remplit de béton. On entretoise ces tubes par leur sommet par des panneaux en fonte ou en fer, munis de croix de Saint-André, afin de pouvoir fermer un tout pouvant résister aux efforts extérieurs qui tendraient à les renverser. V. PONT.

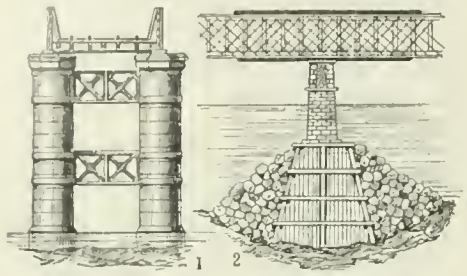

1. Piles jumellées en fonte; 2. Pile en maçonnerie.

— Physiq. Guidé par des expériences antérieures de Sulzer et de Galvani, Volta fit, en 1800, l'admirable découverte de la *pile*, qu'il appela d'abord « organe électrique artificiel » par analogie avec l'organe électrique naturel de la torpille, mais peu après on l'appela *pile* parce qu'elle était composée de disques de cuivre et de zinc isolés l'un de l'autre par une rondelle de drap ou de carton trempée dans l'eau acidulée et *empilés* entre trois colonnettes de verre. Cet appareil présente un grave inconvénient : sa force électromotrice décroît assez vite, car, par suite du poids des disques métalliques, le liquide des rondelles isolantes ruisselle sur la surface extérieure des couples. Alors, des communications parasites s'établissent, et le courant électrique diminue d'intensité. Volta, croyant que cet affaiblissement provenait de la dessiccation des rondelles, tenta d'y remédier en mettant les lames de zinc et de cuivre dans des vases remplis d'eau acidulée; puis, dans le même but, Cruikshank construisit une *pile à auges*, qui n'est, somme toute, que la pile à colonne couchée dans une caisse étanche pleine d'eau acidulée, et Offerhaus inventa la *pile en hélice*. Mais, dès 1826, A.-C. Becquerel reconnut que le défaut de constance de ces différentes piles à un seul liquide résulte du dépôt de bulles gazeuses sur les lames polaires, dépôt qui développe un courant inverse du courant primaire. Pour remédier à cette action nuisible, dite *polarisation des électrodes*, il faut introduire dans l'appareil des corps auxiliaires (*dépolarisants*) capables, en absorbant les gaz dégagés, de détruire leurs effets perturbateurs. Les physiciens réalisèrent donc de nombreuses piles à un électrolyte *dépolarisant liquide* (acide chromique, bichromate de potasse ou de soude) et *solide* (peroxyde de plomb ou de manganèse). Poggendorff imagina, en 1842, la *pile au bichromate de potasse* successivement perfectionnée par Grenet, Ducretet et Trouvé. Le type classique se construit aujourd'hui de la manière suivante. Deux plaques de charbon de cornue, servant de pôle positif, sont disposées parallèlement sur un disque de caoutchouc durci. Le pôle négatif, constitué par du zinc amalgamé, est fixé à une tige à coulisse. Le tout plonge dans une solution de bichromate de potasse additionnée d'acide sulfurique et enfermée dans un ballon de verre empli à moitié. Dès l'immersion de la lame de zinc, le courant se produit en vertu des réactions suivantes : un sulfate double de potasse et de chrome se forme, tandis qu'il y a dégagement d'oxygène, dont la combinaison avec l'hydrogène empêche la polarisation. Quant à la seule pratique des piles à un seul dépolarisant solide, celle d'*Edmond Leclanché* (1868), Actuellement, une tige de zinc plongeant dans une dissolution de chlorhydrate d'ammoniaque ferme le pôle négatif. Une plaque de charbon de cornue, après laquelle on a aggloméré par pression du peroxyde de manganèse, sert de pôle positif.

Comme autre catégorie de piles hydro-électriques, distinguons les *piles à deux électrolytes*, dont l'un est le dépolarisant. La *pile Daniell*, la première de ce genre qu'on vit paraître, date de 1836. Elle se compose d'un vase en grès contenant un bâton de zinc (pôle négatif) plongé dans du sulfate de zinc. A l'intérieur, un vase poreux renferme un cylindre de cuivre (pôle positif), sectionné suivant une de ses génératrices et entouré d'une solution saturée de sulfate de cuivre (dépolarisant). Callaud, Minotto, Kittler et Trouvé y apportèrent diverses modifications. La *pile de Bunsen* (1842) rentre dans ce groupe; elle possède une grande force électromotrice; elle comprend un vase extérieur de grès, rempli d'une solution au 1/10e d'acide sulfurique, dans laquelle plonge une feuille cylindrique de zinc amalgamé, et un récipient plus petit en porcelaine dégourdie. On place dans celui-ci de l'acide azotique ordinaire, puis on y met un morceau de charbon de cornue. Parmi les nombreux autres corps proposés comme dépolarisants, citons le sulfate de plomb (E. Becquerel); le chlorure d'argent (Warren de La Rue), le brome (Matteucci), le chlorure de mercure ammoniacal et le chlorure de sodium (Skivanov), le chlore (Le Roux), l'iode (Doat et Koosen).

A la suite des recherches de Seebeck, Peltier et Melloni, divers physiciens imaginèrent des *piles thermo-électriques*. Maintenant, on emploie souvent dans les expériences de cours une pile de ce genre due à Nobili; elle se compose de barreaux d'antimoine et de bismuth soudés entre eux, recourbés aux points de jonction et isolés les uns des autres par des feuilles de papier enduites de cire; l'ensemble constitue un prisme dont une des faces présente toutes les soudures impaires, et l'opposée les soudures paires. Une différence de température entre les deux sortes de soudures produit un courant, que recueillent des bornes d'attache reliées à la première tige de bismuth et à la dernière barre d'antimoine. Clamond a construit une pile iodustrielle à l'aide de barreaux assemblés en couronnes et formés d'un alliage d'antimoine et de zinc avec armatures en fer. L'appareil a l'aspect d'un cylindre creux dont la surface intérieure, lutée avec de l'amiante, se chauffe au gaz. Signalons encore les *piles sèches* (Desormes, Hachette, Zamboni, Palmieri), les *piles à gaz* (Ritter, Grove, Gaugain, Zenger), plus curieuses qu'utiles, et les *piles secondaires* ou *accumulateurs*, qu'on trouvera décrites à ce dernier mot.

Selon les cas, les piles se groupent en *quantité* ou en *série*. (V. ACCOUPLEMENT.) Les usages des piles sont innombrables. On met à profit les *effets chimiques* (V. ÉLECTROLYSE, GALVANOPLASTIE); les *effets calorifiques* et *lumineux* (V. CHALEUR, GALVANOCAUTÈRE, LAMPE, PINCE, THERMO-ÉLECTRICITÉ); les *effets physiologiques* (V. COURANT); enfin, c'est grâce à la pile qu'ont pu naître l'*électromagnétisme* et l'*électrodynamique*, ces branches de la science si importantes par leurs applications pratiques.

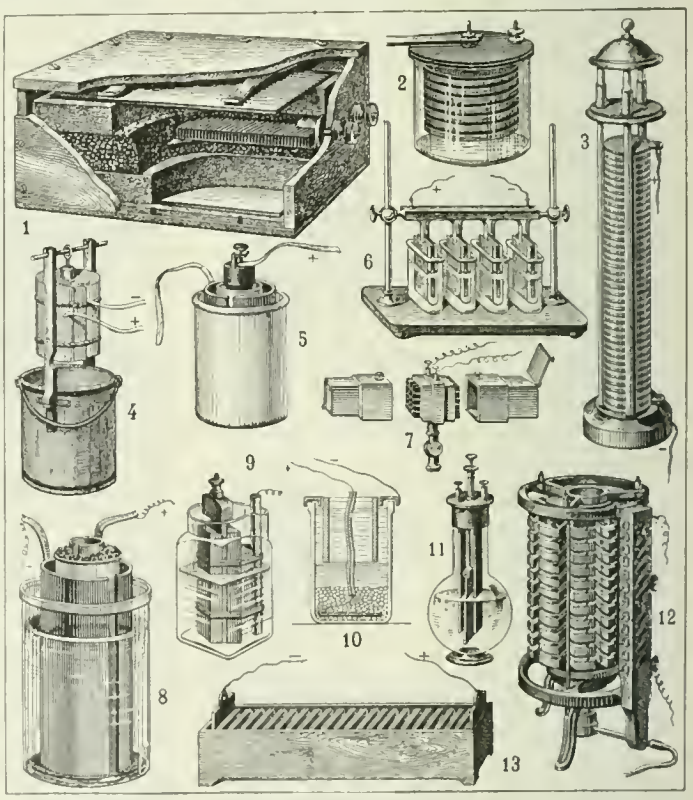

Piles électriques : 1. Pile-bloc, système Germain; 2. De Trouvé; 3. De Volta; 4. En hélice; 5. De Bunsen; 6. De Wollaston; 7. De Nobili; 8. De Daniell; 9. De Leclanché; 10. De Callaud; 11. Au bichromate, ou de Grenet; 12. Thermo-électrique Clamond; 13. A auges.

On appelle *constantes* d'une pile sa force électromotrice et sa résistance intérieure; elles se mesurent, ainsi que son intensité, au moyen de divers appareils. (V. ÉLECTROMÈTRE, ÉLECTRODYNAMOMÈTRE, GALVANOMÈTRE, VOLTAMÈTRE.) Quant au mécanisme de la production du courant dans les piles, et au siège de la force électromotrice, les théories émises sont encore tout à fait hypothétiques.

PILE (étym. inconn.) n. f. Nom donné anciennement aux coins des monnaies. || Revers, celui des deux côtés d'une pièce de monnaie qui est opposé à la face.

— *Croix ou pile* ou *Pile ou face*, Jeu de hasard dans lequel, après avoir jeté en l'air une pièce de monnaie, un des joueurs nomme un des côtés de la pièce. (Il gagne si,

lorsqu'elle est tombée, elle présente le côté qu'il a nommé.) ‖ *Jouer une chose à croix ou pile*, L'abandonner au hasard. ‖ *N'avoir ni croix ni pile*, N'avoir point d'argent.

PILE (du lat. *pilum*, javelot) n. m. Art milit. Trait, javelot. (Vx.) V. PILUM.

PILÉE ou **PILEA** (*lé*) n. f. Bot. Genre d'urticacées. — ENCYCL. Les *pilées* sont des herbes vivaces, parfois annuelles, à feuilles alternes, à fleurs monoïques, dont on connaît un grand nombre d'espèces des pays tropicaux. On rencontre souvent dans les serres la *pilea muscosa*, dont les fleurs, au moment de leur épanouissement, projettent brusquement leur pollen, surtout si on les plonge dans l'eau ; elle porte quelquefois le nom d'*herbe au feu d'artifice*.


Pilée.

PILÉE n. f. Quantité de matières que peut tenir la pile ou cuve du cartonnier. ‖ Quantité d'étoffe que l'on pile à la fois au moulin à foulon. ‖ Quantité de pommes qu'il faut pour garnir suffisamment l'auge du tour à cidre.

PILÉIFORME (de *pile*, et *forme*) adj. Qui a la forme d'un cône large et surbaissé, ou celle d'un chapeau pointu et bas : *Coquille* PILÉIFORME.

PILENTUM (*lin-tom'*) n. m. Antiq. rom. Char suspendu à quatre roues, richement orné et surmonté d'un baldaquin, à l'usage des dames romaines.

— ENCYCL. L'usage du *pilentum* avait été permis aux dames romaines en reconnaissance du dévouement qu'elles avaient montré devant l'invasion gauloise. Mais telle était la simplicité des mœurs d'alors qu'elles ne profitèrent pas de l'autorisation. Plus tard, au contraire, sous l'empire, on essaya vainement de leur en défendre l'usage quotidien.

PILÉOLAIRE (*lèr'*) n. f. Bot. Nom donné anciennement à un champignon du genre uromyce, famille des urédinées, qui pousse sur les feuilles du pistachier et du téréhinthe.

PILÉOLE (du lat. *pileolus*, petit chapeau) n. m. Nom employé quelquefois pour désigner le chapeau des champignons, quand ce chapeau est de très petite taille.


Piléophore (gr. d'un quart).

PILÉOLÉ, ÉE adj. Pourvu d'un piléole, d'un très petit chapeau.

PILÉOPHORE n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, propres à l'Amérique tropicale.

PILER (du lat. *pila*, mortier à piler) v. a. Broyer, réduire en fragments, en poudre ou en pâte : PILER *des amandes*.

— Fam. *Piler du poivre*, Piétiner sans avancer ; se fatiguer pour faire peu de chemin. (Se dit aussi du cavalier que le trot du cheval secoue sur la selle et endolorit.)

— SYN. **Broyer, pulvériser, triturer.** V. BROYER.

PILERIE (*rî*) n. f. Atelier où l'on pile certaines matières : *Une* PILERIE *mécanique*.

PILES (Roger DE), peintre, écrivain et diplomate français, né à Clamecy en 1635, mort à Paris en 1709. Il voyagea en Italie, et, de retour en France, fut chargé par le président Amelot de diriger l'éducation de son fils, Michel Amelot, marquis de Gournay. De Piles fit avec son élève un nouveau voyage en Italie, puis regagna Paris. En 1682, le marquis de Gournay, nommé ambassadeur à Venise, le choisit pour secrétaire d'ambassade. De Piles l'accompagna au même titre en Portugal (1685) et en Suède (1689). Louvois avait envoyé, de son côté, de Piles en mission secrète en Hollande. Ses menées ayant été découvertes, il fut jeté en prison et il employa sa captivité à écrire son *Abrégé de la vie des peintres*. De retour en France, il reçut une pension de Louis XIV, puis suivit en Espagne Amelot, qui venait d'y être envoyé comme ambassadeur (1705) ; mais, au bout de quelque temps, il retourna à Paris, où il mourut. Ses missions diplomatiques l'avaient détourné de la peinture. Il n'exécuta qu'un petit nombre de tableaux et de portraits, parmi lesquels on cite ceux de Boileau et de Mme Dacier. On lui doit divers écrits, réunis sous le titre d'*Œuvres diverses de M. de Piles*.

PILES, écrivain français. V. FORTIA DE PILES.

PILET (*lè* — rad. *pile*) n. m. Nom des petites colonnes en terre réfractaire qui soutiennent les plaques ou tuiles des planchers, dans l'enfournement dit « en chapelle ».

PILET (*lè*) n. m. Nom vulgaire du *dafila*. V. DAFILA.

PILETTE (*lèt'*) n. f. Instrument pour carder la laine.

PILEUR, EUSE n. Personne qui pile.

PILEUS (*lé-uss* — mot lat., dérivé de *pilus*, poil) n. m. Antiq. rom. Petit bonnet de feutre.

— ENCYCL. Le *pileus* avait la forme d'une calotte légèrement conique, avec un tout petit rebord ou sans rebord. Il était d'origine grecque et servait surtout aux ouvriers. On le plaçait au bout d'une pique sur le marché, pour indiquer qu'il y avait des esclaves à vendre. « Appeler au *pileus* » signifiait appeler les esclaves à la révolte pour la liberté, parce que, dans la cérémonie de l'affranchissement, le maître coiffait l'esclave de ce bonnet. C'est du *pileus* qu'est sorti le bonnet phrygien, emblème de la liberté, même chez les Romains.

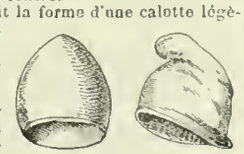
Pileus.

PILEUS (*lé-uss*) n. m. Paléont. Genre d'oursins irréguliers, de la famille des échinoconidés, fossiles dans le jurassique supérieur.

— Bot. Terme employé quelquefois pour désigner le chapeau des champignons.

PILEUX (*leû*), **EUSE** [du lat. *pilosus*] adj. Hist. nat. Composé de poils : *Revêtement* PILEUX. ‖ Garni de poils : *Appendice* PILEUX. ‖ Qui est de la nature des poils : *Prolongement* PILEUX. ‖ *Système pileux*, Ensemble des poils couvrant le corps d'un animal, les surfaces d'un végétal.

PILGRAM, ville d'Austro-Hongrie (Bohême) ; 4.400 hab. Ch.-l. de district. Fabrique d'amidon. Aux environs, mont de Kremomik, lieu de pèlerinage fréquenté.

Pilgrim's Progress. V. PÈLERIN (*Voyage du*).

PILIBHIT, ville de l'empire anglais de l'Inde (gouv. des Provinces-du-Nord-Ouest [prov. de Rohilkand]), sur le Deoha, affluent du Ramganga (Gange) ; 33.800 hab. Ch.-l. de district. Raffineries. Ustensiles en métal. — Le *district de Pilibhit* est peuplé de 485.360 hab.

PILICA, rivière de la Russie occidentale, en Pologne. Elle commence à 50 kilom. de Cracovie, passe à Pilica, à Przedborz et, séparant ce qui fut la Petite-Pologne (à droite) de ce qui fut la Grande-Pologne (à gauche), tombe dans la Vistule, rive droite. Cours 240 kilom.

PILICA, en russe **Pilitza**, bourg de Russie (gouv. de Kielce), aux sources de la *Pilica*, affluent de la Vistule ; 5.000 hab. Fabriques de toiles, distilleries.

PILIDIUM (*om'*) n. m. Nom donné à certaines formes larvaires de vers, tels que les némertiens. (La larve pilidium a la figure d'un casque bombé, surbaissé, surmonté d'une pointe longue et fine, dressée.)

PILIER (*li-é* — rad. *pile*) n. m. Ouvrage de maçonnerie servant de support isolé, mais dépourvu des proportions et des ornements particuliers qui caractérisent les colonnes : *Les* PILIERS *d'une église* ‖ Massif de maçonnerie terminé en cône, sur lequel tourne la cage d'un moulin à vent. ‖ *Pilier butant*, Corps de maçonnerie élevé pour soutenir la poussée d'une voûte. ‖ *Pilier butant en console*, Sorte de pilastre attique, dont la partie inférieure se termine en enroulement dans la forme d'une console renversée. ‖ *Pilier de dôme*, L'un des quatre corps de maçonnerie isolés soutenant la tour d'un dôme.

— Fig. Soutien moral : *De bonnes lois sont les* PILIERS *de la société*.

— Pop. Jambes grosses, solides : *Etre ferme sur ses* PILIERS.

— Fam. Personne qui est presque constamment dans un certain endroit : *Un* PILIER *de cabaret, d'antichambre*.

— Arg. *Pilier de boutanche*, Commis de magasin qui vole son patron. ‖ *Pilier de pacquelin*, Escroc qui prend la qualité de commis voyageur pour voler les hôteliers.

— Anat. *Piliers du voile du palais*, Nom de deux paires de replis, en forme d'arcades, constitués par le voile du palais. (Les *piliers antérieurs* arrivent jusqu'aux bords latéraux de la langue ; les *piliers postérieurs* descendent jusqu'au pharynx. Entre les deux est logée l'amygdale.) ‖ *Piliers du diaphragme*, Nom de deux tendons épais par lesquels le diaphragme s'insère de chaque côté de la colonne lombaire, et qui, par leur entre-croisement en huit, limitent deux orifices par où passent l'aorte et l'œsophage. ‖ *Voûte à trois piliers*, V. VOÛTE.

— Hist. Dans l'ancien ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, puis dans l'ordre de Malte, Personnage qui représentait auprès du grand maître chacune des huit provinces ou langues qui composaient l'ordre.

— Hist. jurid. Nom qu'on donnait aux montants de pierre réunis par des traverses de bois dont l'ensemble constituait des fourches patibulaires. (V. FOURCHE.) ‖ *Gros pilier, Pilier des consultations* ou simplem. *Pilier*, Pilier de la grande salle du Palais de justice, à Paris, aujourd'hui Salle des Pas perdus, près duquel les avocats donnaient leurs consultations.

— Mar. *Piliers de bitte*, Syn. de MONTANTS DE BITTE.

— Manèg. Chacun des poteaux qu'on met dans les écuries pour séparer les places des chevaux les unes des autres ‖ Chacun des poteaux placés sur les extrémités de la piste d'un manège entre lesquels on place un cheval, pour commencer à le dresser. ‖ *Monter entre les piliers*, Monter les sauteurs, dans les manèges. ‖ *Sauter entre les piliers*, Se dit du cheval qu'on exerce à faire des sauts sur place, après l'avoir attaché aux deux piliers.

— Metall. *Pilier du cœur*, Masse formée par le double murailleinent des hauts fourneaux.

— Minér. Masse de pierres en forme de colonne, qu'on laisse de distance en distance pour soutenir le ciel d'une carrière.

— Techn. Espèce de petite colonne qui, dans les anciennes montres et dans les pendules, tient les platines éloignées l'une de l'autre ‖ *Pilier butant*, Massif de maçonnerie que l'on élève en dehors des murs d'un édifice et qui a pour but de contre-buter la poussée d'une voûte. ‖ *Pilier de moulin à vent*, Charpente supportant le corps d'un moulin à vent.

— ENCYCL. Archit. En architecture, on désigne sous le nom de *pilier* tout corps isolé et massif, s'élevant pour servir de support à une charge de charpente ou de maçonnerie, arcades, voûtes en plein cintre, plafonds, combles des galeries et des grandes salles. Le pilier appartient surtout à l'architecture du moyen âge. Tant que les églises furent couvertes de toits en charpente, les piliers purent être très légers ; mais lorsque, vers le VIIe et le VIIIe siècle, on commença à voûter les églises, il fallut d'abord augmenter le diamètre des piliers, puis joindre ensemble plusieurs piliers d'un moindre diamètre ; enfin, du IXe au XIIe siècle, on adopta un système de structure entièrement nouveau. Le problème de l'architecture ogivale réside, en effet, pour une bonne part, dans une question de support.

Les piliers varient considérablement de formes ; les piliers des monuments hindous sont quelquefois sculptés. L'usage des piliers proto-doriques remonte à une époque très reculée en Egypte, puisque l'on en rencontre dans les hypogées des Beni-Hassan, à Karnak, etc. Dans les tombeaux égyptiens, on a observé des piliers carrés, taillés sur place dans le rocher ; ils sont couverts de bas-reliefs ; à l'intérieur du temple d'Ipsamboul, se trouvent des spécimens assez originaux des piliers égyptiens.

Les piliers byzantins sont en général carrés. Les Occidentaux ont eu, jusqu'au XIIIe siècle, des piliers carrés, présentant sur chacune de leurs faces une colonne cylindrique engagée. Cette disposition est commune dans les églises du XIe et du XIIe siècle. On rencontre encore des piliers cruciformes, et les angles rentrants de la croix sont munis d'une colonnette. En Normandie, l'ensemble d'un pilier carré et des colonnes cylindriques se complique. Ainsi, on a un pilier cruciforme, avec quatre colonnes engagées dans les quatre grandes faces, et quatre et même huit colonnettes placées dans quatre angles rentrants. Le nombre des colonnes groupées autour des piliers correspond toujours aux divers membres d'architecture qui leur sont supérieurs.

Les piliers des églises du style ogival primitif sont quelquefois ronds et cantonnés de quatre colonnettes, ou

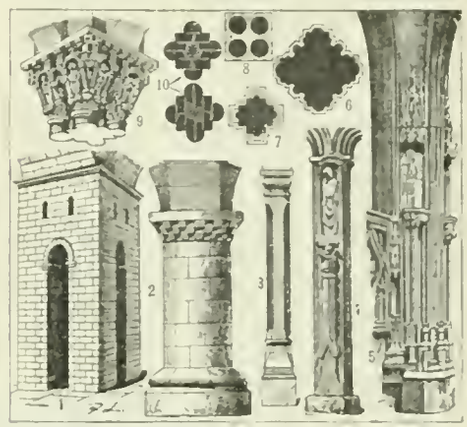

Piliers : 1. Grand pilier carré (roman primitif) ; 2. Rond (roman secondaire) ; 3. A arêtes abattues (XVe s.) ; 4. En bois (XVe s.) ; 5. En faisceau (XIVe s.) ; 6. Plan ; 7. A colonnes engagées ; 8. A colonnes isolées (XVIIe s.) ; 9. Chapiteau d'un pilier à colonnes engagées ; 10. Disposition des pierres dans deux assises consécutives d'un pilier.

cruciformes, avec une colonne engagée sur chaque branche de la croix et quatre colonnettes secondaires, disposées dans les angles du massif.

Au XIVe siècle, les piliers sont supportés par des socles, qui sont égaux en nombre aux colonnettes groupées. La partie inférieure du pilier est un massif, dans lequel ces socles semblent pénétrer. Vers chaque angle, on a toujours une colonne engagée, accompagnée de deux autres colonnes plus petites ; ce qui fait pour la masse de piliers douze fuseaux. Cette complication de piliers fasciculés correspond à la complication des archivoltes et des arcs-doubleaux, auxquels ils servent de supports.

Au XVe siècle, on rencontre souvent des piliers sans chapiteaux ; on n'y retrouve que rarement la forme des piliers ronds ou fasciculés des siècles précédents ; plus de colonnettes cylindriques, mais, à leur place, des meneaux à arête allongée, qui n'ont pas de chapiteau et qu'on appelle « prismatiques ». La masse des piliers du XVe siècle semble se composer de diverses moulures, qui constituent les archivoltes des arcs formerets, les arcs ogives et les arcs-doubleaux des voûtes.

Les piliers posent ordinairement sur une assise de pierre d'une plus grande section que celle qui leur est propre, et qui porte le nom de dé, de socle ou de base. A leur sommet, ils sont couronnés d'une assise de même espèce, qu'on désigne en général sous le nom de chapiteau, mais à laquelle on donne aussi le nom d'*imposte*. On les fait ordinairement en pierre de taille, mais ils peuvent être construits en fonte, d'une seule pièce ou par tambours, qui s'ajustent les uns sur les autres.

Piliers (MAISON AUX). V. PANLOIR *aux bourgeois*.

PILIET (*li-é*) n. m. Variété d'orge à deux rangs ou d'orge sucrion.

PILIFÈRE (du lat. *pilus*, poil, et *ferre*, porter) adj. Bot. Se dit des organes qui portent des poils. V. POIL.) [Se dit notamment de l'assise la plus superficielle d'une racine jeune qui porte les poils absorbants.]

— Zool. Qui donne naissance à un ou plusieurs poils : *Pore* PILIFÈRE. Syn. PILIGÈRE.

PILILLA, bourg et ch.-l. de district des Philippines (île de Luçon [prov. de Manille]), sur la *Laguna de Bay* ; 3.325 h.

PILINGRE n. f. Bot. Nom vulgaire de la renouée persicaire.

PILIS, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie centrale [comitat de Pest]) ; 4.200 hab. Vignobles. Céréales.

PILLAGE (*pill-aj'* [*ll* mll.]) n. m. Action de piller ; dégât qui est le résultat de cette action : *Mettre, Livrer une ville au* PILLAGE.

— Par ext. Gaspillage, vols, détournements habituels : *Mari vireux, femme coquette, et la maison est au* PILLAGE. ‖ Action de s'approprier ce que les autres ont écrit : *Les* PILLAGES *des plagiaires*.

— ENCYCL. Hist. On punissait le *pillage*, dans la milice romaine, lorsqu'il nuisait à l'intérêt général ou lorsque la permission de piller n'avait pas été accordée. Le signal du pillage était la *hasta cruentata*, lance rougie de sang.

Au moyen âge, le pillage était considéré comme une juste conséquence de la défaite : c'était la solde des aventuriers. Le connétable de Bourbon, marchant sur Rome, prend l'engagement d'enrichir ses soudards à l'égal de ceux qui avaient pillé Anvers. Henri IV ne permettait pas que le pillage des villes emportées d'assaut durât plus de vingt-quatre heures. Turenne était adoré de ses soldats parce qu'il leur permettait le pillage. Dans les temps plus rapprochés de nous, le pillage ne fut souvent qu'une punition infligée par un général à une population qui s'était trop bien défendue.

C'est en 1791 et en 1793 que furent prises les premières dispositions légales contre les pillards. Cependant, Bonaparte permit un pillage et un massacre de trente heures à Jaffa. Pavie fut également pillée par ses troupes.

Dans les grandes guerres européennes qui ont eu lieu depuis l'Empire, les généraux ont renoncé à rendre les populations victimes des violences de la soldatesque, et le système des contributions de guerre a prévalu. Aux termes de l'acte de La Haye, il « est interdit de livrer au pillage même une ville ou localité prise d'assaut ».

— Dr. Les articles 440 à 443 du Code pénal visent le « pillage de denrées ou marchandises, effets, propriétés mobilières, commis en réunion ou bande, et à force ouverte » ; ils prononcent, suivant les divers cas, la peine des travaux forcés à temps ou de la réclusion.

PILLARD *pill-ar'* (*ll* mll.), **ARDE** adj. Fam. Qui pille, qui aime à piller : *Soldat* PILLARD.
— Substantiv. : *Une troupe de* PILLARDS.
— Plagiaire : *Homeau prétendit ne voir en moi qu'un petit* PILLARD *sans talent et sans goût.* (J.-J. Rouss.)
— Chass. *Chien pillard*, Chien querelleur, hargneux. || Chien qui force l'arrêt sans le commandement de son maître, ce qui est un très grave défaut.
— Jeux. *As pillard*, As d'atout, à une variété du jeu de la triomphe où cette carte donne le droit de piller, c'est-à-dire de prendre la retourne à celui qui l'a en main.

PILLAU, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Koenigsberg], près du Frisches Haff; 3.200 hab. Pillau est le port de Koenigsberg. École de navigation. Pêche de l'esturgeon et préparation du caviar.

PILLE (*ll* mll.), n. f. Jeux. || *Faire pille*, Action de piller, de prendre la retourne.

PILLE (Charles-*Henri*), peintre français, né à Essommes (Aisne) en 1841 mort à Paris en 1897. Il débuta au Salon de 1864 et fit un certain nombre de tableaux d'histoire. Mais il se tourna bientôt vers les scènes de genre, puis vers l'observation, enfin vers le dessin et l'illustration. C'est un dessinateur plein de verve et de facilité. Il a laissé de bons portraits et il a illustré avec souplesse et humour les *Œuvres* de V. Hugo, de Musset, le *Roman comique*, les *Contes* de Perrault, Shakspeare, etc.

PILLEMENT (*ll* mll., et *man* n. m. Action de piller. (Vx.)

PILLER (*ll* mll. — du lat. *pilare*, épiler, et au fig. dépouiller; de *pilus*, poil) v. a. Dépouiller de ses biens, de ses richesses par la violence : PILLER *une ville, un château.*
— Par ext. Voler par des concussions, par des gains illicites : *C'est l'habitude que l'intendant* PILLE *son maître.*
— Faire disparaître rapidement et à l'envi : PILLER *une collation, un dessert.*
— S'approprier par le plagiat : PILLER *Virgile, Horace.*
— En parlant d'un chien, Se jeter sur les gens ou les bêtes : *Nombre de chiens* PILLENT *les gens mal vêtus.*
— Chass. *Pille !* Cri par lequel on excite les chiens à se jeter sur le gibier ou sur ce qu'on leur montre.
— Jeux. A l'hombre, Prendre plus de cartes au talon qu'on ne le doit. || A une certaine variété du jeu de la triomphe, Prendre la retourne quand cette retourne est un as, ou quand on a en main l'as d'atout.
Se piller, v. pr. Se prendre, se dérober quelque chose l'un à l'autre : *Les écrivains* SE PILLENT *mutuellement.*
— Se jeter l'un sur l'autre avec fureur : *Deux chiens qui* SE PILLENT.

PILLERI (*ll* mll.) n. m. Nom vulgaire du moineau franc.

PILLERIE (*ll* mll., et *ri*) n. f. Fam. Action de piller; volerie, extorsion : *Les* PILLERIES *des anciens traitants.*

PILLEROT (*ll* mll. et *ro* — rad. *piller*) n. m. Pop. Voleur.

PILLERSDORF (François-Xavier, baron DE), homme d'État autrichien, né à Brünn en 1786, mort en 1862. Il servit dans diverses administrations et devint, en 1821, vice-président de la chambre aulique. En 1848, Pillersdorf fut nommé ministre de l'intérieur et président du conseil des ministres (4 mai). Son caractère élevé et noble n'était pas assez énergique pour tenir tête au mouvement; il démissionna dès le 8 juillet, fut élu à la diète ouverte le 18 juillet, mais ne put exercer d'influence modératrice sur la marche des événements. Après la dissolution de la diète, il fut soumis à la juridiction d'une sorte de conseil d'enquête, qui le priva de plusieurs de ses dignités. En 1861, il fut envoyé par le Landtag de la Basse-Autriche au Reichsrat. Il a écrit : *le Mouvement politique en Autriche en 1848-1849* (1819); *les Finances autrichiennes* (1851). On a publié, en 1863, ses *Écrits posthumes.*

PILLETTE (*pill-et'* [*ll* mll.]) n. f. Dans le département de l'Ain, Jeune poule de trois mois environ.

PILLEUR (*ll* mll.) n. m. Celui qui pille, qui aime à piller.

PILLKALLEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Gumbinnen]; 3.406 hab. Ch.-l. du cercle. Métallurgie.

PILLNITZ, village d'Allemagne (Saxe), sur l'Elbe; 680 hab. Château, résidence d'été de la cour de Saxe. Dans ce château eut lieu, le 25-26 août 1791, entre l'empereur Léopold II et le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II, l'entrevue qui fut l'origine de la coalition contre la France.

PILNITZ (CONVENTION DE), publiée le 27 août 1791, et signée par Léopold, empereur d'Allemagne, et Frédéric-Guillaume, roi de Prusse. Cette convention avait pour objet de réunir les efforts des souverains d'Europe contre la Révolution qui menaçait le trône du roi de France en particulier et l'autorité royale en général. Le roi de Prusse et l'empereur d'Allemagne se réunirent, le 21 août 1791, au château de Pillnitz, appartenant à l'archevêque de Mayence. Ils s'y rencontrèrent avec le marquis de Bourbé, frère du roi de France, et l'ex-ministre Calonne. Ces deux derniers, délégués des émigrés, insistèrent fortement pour que la France fût conquise à main armée. Catherine II avait fait la paix avec les Turcs. Léopold et Frédéric-Guillaume s'étaient reconciliés; tout semblait favoriser les espérances des royalistes. Cependant, l'attitude résolue de la France révolutionnaire et des complications de tout genre ayant refroidi l'ardeur des souverains étrangers, Bourbé fut obligé de se contenter d'une déclaration vague, où il était question « de mettre le roi de France en état d'affermir, dans la plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des souverains et au bonheur des Français ». Ce n'était encore qu'une menace. L'exécution de Louis XVI, en redoublant les craintes et l'indignation des princes d'Europe, les détermina à agir.

PILOLET (*ll* mll., et *lè*) n. m. Bot. Nom vulgaire du serpolet.

PILLON (*François*-Thomas), philosophe français, né à Fontaines (Yonne) en 1830. Il venait de terminer ses études lorsque éclata la révolution de 1848. Il embrassa avec ardeur la cause républicaine. Après le coup d'État du 2-Décembre, il se rendit à Paris et fit ses études médicales. De 1858 à 1864, il collabora à l'« École normale » de P. Larousse, journal pédagogique, où il publia, sur divers sujets scientifiques, des articles de vulgarisation. De 1865 à 1871, il collabora activement au *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, dont la partie philosophique lui avait été confiée par Pierre Larousse. En 1867, il fonda, avec Renouvier, l'*Année philosophique*, interrompue par la guerre de 1870-1871. En 1872, Renouvier et Pillon transformèrent l'« Année philosophique » en une revue hebdomadaire, *la Critique philosophique*, à laquelle ils ajoutèrent un supplément, sous le nom de *Critique religieuse*. Elle cessa de paraître en 1889. En 1890, Pillon, avec la collaboration de Renouvier et Darlac, reprit la publication de l'« Année philosophique ». Citons encore de lui : *la Philosophie de Secrétan* (1898).

PILLOTER (*ll* mll. — dimin. de *piller*) v. a. Butiner sur : *Les abeilles* PILLOTENT *deçà delà les fleurs.* (Montaigne.) (Vx.)

PILMA n. m. Sorte de jeu de balle, en usage dans l'Amérique du Sud.

PILOBOLE n. m. Bot. Genre de mucoracées, comprenant une douzaine de moisissures qui vivent sur les excréments des animaux ou les matières organiques en voie de décomposition. (Les piloboles [*pilobolus*] sont caractérisés par l'absence de conidies, leur membrane sporangifère entimisée, etc. Quand les sporanges sont mûrs, ils sont lancés parfois fort loin par le pédicelle qui se rompt brusquement.)

PILOBOLÉ, ÉE adj. Qui ressemble ou se rapporte au pilobole.
— n. f. pl. Tribu de la famille des mucoracées, ayant pour type le genre *pilobole*. — *Une* PILOBOLÉE.

PILOC (*lok*) n. m. Mesure de capacité de l'Égypte et de l'Asie Mineure, qui valait près de quatre pintes.

PILOCARPE n. m. Genre de rutacées zanthoxylées, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes ou opposées, à fleurs en épis ou en grappes, dont on connaît plusieurs espèces du Brésil. (On emploie en médecine, sous le nom de *jaborandi*, les *pilocarpes grandiflore, pennatifolié*, etc., comme sudorifiques et sialagogues; ils renferment une essence odorante et un alcaloïde, la *pilocarpine*.) V. JABORANDI.



Pilocarpe : *a*, fleur.

PILOCARPÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au pilocarpe.
— n. f. pl. Tribu de la famille des rutacées, ayant pour type le genre *pilocarpe*. — *Une* PILOCARPÉE.

PILOCARPENE n. m. Hydrocarbure liquide $C^{10}H^{16}$, distillant à 178°, qui se produit, ainsi qu'un polymère distillant à 250°, quand on met à l'alambic les feuilles de jaborandi avec de l'eau.

PILOCARPIDINE ou **PILOCARPINE** n. f. Chim. et Pharm. Principe actif ($C^{11}H^{16}Az^2O^2$) du jaborandi, liquide sirupeux, soluble dans l'eau, l'alcool, le chloroforme, peu soluble dans l'éther. (On emploie ses sels [chlorhydrate et azotate] par centigrammes à l'intérieur, comme sudorifiques et sialagogues; à l'extérieur, on emploie les solutions de pilocarpine en lotions contre la chute des cheveux et de la barbe. On en fait aussi des collyres, qui contractent la pupille.)

PILOCÈRE ou **PILOCEREUS** (*sé-ré-uss*) n. m. Genre de cactées.
— ENCYCL. Les *pilocereus* ont une tige qui s'élève parfois jusqu'à 6 et 8 mètres; ils sont très remarquables par les longs poils que porte leur partie florifère. On en connaît un grand nombre d'espèces, des régions tropicales de l'Amérique, plusieurs fort recherchées pour les serres. La plus connue est le *pilocereus senilis*, ou *tête de vieillard*, dont la partie supérieure est garnie de longs filaments flexibles, frisés, d'un blanc transparent, et qui donne de grandes fleurs rouges. Plusieurs espèces fournissent des fruits violacés assez gros, ayant le goût des figues.

PILOIR (rad. *piler*) n. m. Bâton dont se sert le mégissier pour renfoncer les peaux dans la cuve lorsqu'elles remontent et les maintenir immergées.

PILOLITE n. f. Variété d'amiante, dite *liège de montagne.*

PILON n. m. Instrument dont on se sert pour piler dans un mortier.
— Petit ustensile en métal, servant à écraser le sucre.
— Nom donné à une pile que l'on forme sur un quai avec les bûches extraites d'un train de bois flotté.
— Fam. Partie inférieure de la cuisse d'une volaille cuite : *Manger un* PILON.
— Arg. Pouce, doigt. || Vagabond.
— Bot. Nom vulgaire de l'arum commun.
— Œnol. Fouloir en bois pour écraser le raisin.
— Pêch. Bonde d'un étang. || Perche terminée par un tampon de cuir ou de chiffons, et dont on se sert pour remuer le sable ou la vase du fond d'un cours d'eau avant de pêcher le goujon. (On dit aussi BOULON, et BOURDE.)
— Techn. Barre de fer servant à remuer le verre fondu. || Nom donné à de gros maillets avec lesquels on pile le tan ou le papier. || Rondelo bois ou de métal muni d'une manche, dont on se sert comme d'une

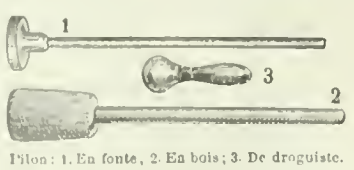

Pilon : 1. En fonte, 2. En bois; 3. De droguiste.

pilon d'une demoiselle, pour fouler les terres. || *Marteau-pilon*. V. MARTEAU. || *Mettre un livre au pilon*, En détacher tous les feuillets et les livrer aux cartonniers pour le piler et les réduire en pâte.
— ENCYCL. Techn. Outre son utilisation dans l'exécution des terrassements, le *pilon* sert à écraser ou à concasser des matières que l'on veut réduire en poudre, telles que les minerais, le tan, etc. Dans ces cas, le pilon est une pièce de poutre verticale, souvent bardée de fer et armée d'une masse pesante, que l'on manœuvre à l'aide de cames montées sur un arbre animé d'un mouvement de rotation. Ces pilons ne sont jamais employés seuls; ils sont installés en batterie de quatre, six, huit, dix, etc., et sont mus par le même arbre; ils composent les *bocards*. V. ce mot.

PILON (Germain), statuaire français, né et mort à Paris (vers 1535-1590). Fils d'un sculpteur, il travailla avec son père à l'abbaye de Solesmes, et retourna à Paris vers 1550. Charles IX le nomma contrôleur général des monnaies. Ses œuvres sont nombreuses et de haut style. Le plus ancien travail que l'on connaisse de lui est la décoration du tombeau de François Ier et de Catherine de Médicis, dans l'abbaye de Saint-Denis (1558). Au même lieu se voit le magnifique tombeau de Henri II, auquel Pilon travailla de 1564 à 1583. Citons encore le célèbre groupe des *Trois Grâces*, aujourd'hui au Louvre, destiné à supporter une urne funéraire dans laquelle avait été déposé le cœur de Henri II. Le Louvre possède aussi le monument de *Valentine Balbiani*, femme du chancelier de Birague, et celui du chancelier; *Effigie d'une femme morte*, bas-relief; les *Quatre Vertus cardinales*, destinées à supporter la châsse de sainte Geneviève; une *Cheminée* provenant du château de Nicolas Legendre de Neufville; la *Prédication de saint Paul*, bas-relief, et *les Quatre Vertus portant les instruments de la Passion*, provenant d'une chaire à prêcher de l'église des Grands-Augustins, etc. Beaucoup d'œuvres du statuaire ont péri. Sauval, Corrozet, d'Argenville citent un grand nombre de compositions de Germain Pilon, qui montrent que, s'il se sépara de Jean Goujon par une certaine grâce alanguie, présage de décadence, il n'en appartient pas moins à la belle école française de la Renaissance.



Germain Pilon.

PILONE n. m. Ouvrier américain, employé à la culture du caraoyer.

PILONNAGE (*lo-nnaj'*) n. m. Action de tasser au moyen d'une dame ou d'un pilon de la terre nouvellement remuée ou rapportée.

PILONNEAU (*lo-no*) n. m. Nom vulgaire d'un poisson de la Méditerranée, le pagel. V. PAGEL.

PILONNÉE (*lo-né*) n. f. Genre de pêche au goujon, dans laquelle on pilonne le sable pour troubler l'eau.

PILONNER (*lo-né*) v. a. Battre, tasser la terre avec le pilon. || *Pilonner la laine*, la fouler. || *Pilonner le verre*, Le remuer lorsqu'il est en fusion dans le creuset.
— Pop. Travailler avec acharnement.

PILONNER (*lo-né* — rad. *pilon*, pouce, parce que le flâneur a la *maladie du pouce*) v. n. Arg. Vagabonder, flâner, mendier.

PILONNIER (*lo-ni-é*) n. m. Celui qui fait marcher le pilon, dans une forge.

PILOPHORE n. m. Nom employé parfois pour désigner le *mucor mucedo* ou le rhizope noircissant, moisissures qui poussent, la première sur le crottin de cheval, la seconde sur le pain humide.

PILORHIZE (du gr. *pilos*, chapeau, et *rhiza*, racine) n. f. Bot. Coiffe de la racine. V. COIFFE, RACINE.

PILORI (orig. inconn.) n. m. Poteau ou pilier, où l'on exposait publiquement les criminels, en signe d'infamie.
— Fig. Lieu métaphorique où une personne, une chose restent comme exposées à l'indignation publique : *Être cloué au* PILORI *de l'histoire.*
— ENCYCL. Hist. Les seigneurs hauts justiciers avaient seuls le droit d'élever des *piloris*. Les unsétaient simplement de gros pieux dressés sur la place publique, et auxquels étaient attachés des colliers de fer pour mettre au cou des condamnés. Les autres, comme on en voyait à Paris, se composaient d'une tourelle à un étage; au milieu était un cercle de fer tournant sur pivot et percé de trous, à travers lesquels on passait la tête et les bras des condamnés. Tel était le pilori des Halles, au milieu de la halle au poisson; reconstruit en 1542, il en avait remplacé un autre, brûlé en 1516 par la populace, indignée de voir le bourreau s'y reprendre à deux fois pour trancher la tête d'un condamné. Le duc de Nemours y avait été exécuté en 1177.



Le Pilori des Halles, à Paris.

L'exposition au pilori était d'ordinaire de deux heures, par trois jours de marché consécutifs. Le pilori fut aboli en France en 1789 et remplacé par le carcan, puis par l'exposition publique, abolie elle-même en 1848.

Pilori (LE), tableau de Glaize (Salon de 1855; auj. à Marseille). Dans cette composition symbolique, l'artiste a voulu représenter l'homme de génie victime du mépris et des persécutions de son siècle. Au centre, il a placé le Christ, derrière lequel est un ange tenant une banderole avec des mots latins signifiant : « Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. » Puis, de chaque



Le pilori, d'après Glaize.

côté, on voit, appuyés aux poteaux du pilori, à droite : Socrate, Ésope, Hypatie, Képler, Galilée, Corrège, Bernard Palissy, Lavoisier ; à gauche : Homère, Dante, Cervantes, Jeanne d'Arc, Christophe Colomb, Denis Papin, Salomon de Caus, Étienne Dolet. Au pied de l'estrade sont deux groupes allégoriques : à droite, l'Ignorance et la Misère ; à gauche, la Violence et l'Hypocrisie, entre lesquels est inscrit le quatrain de Béranger :

On les persécute, on les tue,
Sauf, après un long examen,
A leur dresser une statue,
Pour la gloire du genre humain.

PILORI n. m. Nom vulgaire de deux espèces de mammifères rongeurs propres aux Antilles : le pilori de Cuba, qui appartient au genre *capromys*, et le pilori proprement dit, ou rat pilori, type du sous-genre *megalomys*, grand rat répandu à la Martinique et à Sainte-Lucie.

PILORIER (rad. *pilori*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous pilorions. Que vous pilioriez*) v. a. Mettre au pilori : PILORIER *un malfaiteur*.

PILOSELLE (*zèl'*) n. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'épervière, commune en Europe. ‖ *Piloselle à fleurs bleues*, Myosotis annuel. ‖ *Piloselle siliqueuse*, Thlaspi. ‖ *Piloselle siliqueuse*, Arabette rameuse.

PILOSISME (*zissm'* — du lat. *pilosus*, pileux) n. m. Bot. Développement anormal des poils sur un organe.

PILOSITÉ n. f. Zool. Revêtement pileux d'une surface quelconque : *Élytres couverts d'une* PILOSITÉ *rase et serrée*.

PILOT (*lo* — rad. *pile*) n. m. Techn. Pieu de pilotis. ‖ Taş de sel en forme de cône. ‖ Tige de métal attachée aux touches de l'orgue. ‖ Vieux chiffons de toile qui servent à faire du papier. ‖ Petite pelle à prendre le feu, dont se servent les fumeurs.

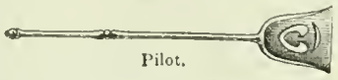

Pilot.

— Mar. Fort pieu en fer fixé sur le fond d'une rade et servant de corps mort pour l'amarrage des navires.

— Pêch. Portion de la tissure du filet connu sous le nom de *folle*.

— ENCYCL. Le *pilat* est une forte pièce de bois, souvent un tronc d'arbre écorcé et ébranché, dont une des extrémités est épointée et garnie d'un ferrement en sabot, et l'autre frettée au moyen d'un cercle de fer, qu'on enlève, dès qu'un pilot est enfoncé, pour le placer sur la tête d'un autre pilot à fixer.



Pilots : 1. Sans armature ; 2, 3. A armature ; 4. A vis.

PILOTAGE (*taj'* — rad. *pilote*) n. m. Art de diriger les vaisseaux en mer. ‖ Action de faire entrer un navire dans un port ou de l'en faire sortir. ‖ Instruction des apprentis pilotes : *École de* PILOTAGE. ‖ *Droits de pilotage*, Redevance que payent les capitaines de navires aux pilotes. ‖ *Pilotage hauturier*, Conduite du navire en pleine mer. ‖ *Pilotage local*, Syn. de LAMANAGE. ‖ *Faire du pilotage*, Étudier tous les mouillages, écueils, dangers qui se trouvent à proximité des côtes.

— ENCYCL. Le mot de *pilotage*, longtemps pris dans le sens de « direction générale du navire en mer », a été réservé de nos jours aux opérations pratiquées le long des côtes, dans les ports, et les travaux qui s'y rapportent. Le pilotage se divise en deux branches : pilotage par lamanours, fait par les pratiques de chaque port, et qui s'exerce sur les navires de commerce et de guerre, et pilotage par pilotes militaires, qui ne s'exerce que sur les navires de l'État. Un lamaneur a droit d'exercer le pilotage après examen et autorisation officielle ; un pilote de l'État doit avoir passé par l'école de pilotage, installée à bord de l'*Etna*. La navigation en torpilleur au milieu des dangers de la côte exigeant des connaissances pratiques spéciales, il a été organisé dans chaque arrondissement maritime une école de pilotage pour torpilleurs. Le pilotage donne droit, en faveur du pilote, à une « taxe de pilotage » particulière à chaque port, basée soit sur le tonnage, soit sur le tirant d'eau du navire.

PILOTAGE (*taj'* — rad. *pilot*) n. m. Constr. Ouvrage de pilotis. ‖ Construction exécutée sur un pilotis.

PILOT-BOAT (*paï-lot'-bôt* — de l'angl. *pilot*, pilote, et *boat*, barque) n. m. Nom anglais du bateau-pilote.

PILOTE (de l'ital. *piloto*, anciennem. *pedotto*, peut-être dérivé du gr. *pêdon*, gouvernail) n. m. Homme chargé de gouverner un navire en mer ou le long des côtes. ‖ Nom des bateaux qui dans un combat navàl ou en route précédaient autrefois le navire-amiral. ‖ *Pilote hauturier*, Pilote qui exerce ses fonctions en haute mer. ‖ *Pilote côtier*, Pilote qui remplit ses fonctions sur les côtes. ‖ *Pilote lamaneur*, Pilote breveté pour une portion déterminée d'une côte. ‖ *Pilote-major*, Chef des pilotes d'un grand port de commerce ou Chef des pilotes de la marine. ‖ *Pilote ou Bateau pilote*, Barque sur laquelle les pilotes s'avancent au-devant des navires. ‖ *Pavillon des pilotes*, Pavillon hissé en tête du mât de misaine par le navire qui a besoin d'un pilote ou par le bateau qui le porte.

— Fig. Celui qui guide, conduit, dirige : *Les* PILOTES *de la société*.

— Par ext. Atlas contenant les cartes et les vues de certaines côtes, avec des instructions pour servir à diriger les navigateurs.

— Ch. de f. *Pilote ou Locomotive pilote*, Celle qui parcourt la voie pour s'assurer qu'elle est libre, après des travaux de réparation ou des changements dans l'ordre des trains. ‖ Locomotive servant à la formation des trains.

— Comm. *Drap pilote*, Drap très fort et très serré, ainsi nommé parce qu'il a été créé en vue de garantir les marins des intempéries. ‖ On dit aussi PILOTE.

— Pêch. Celui qui, sur les bâtiments pêcheurs, commande la manœuvre pour jeter les filets à la mer.

— Techn. Baguette qui lève les soupapes dans l'orgue et qui fait agir les étouffoirs dans le piano.

— ENCYCL. Mar. Chaque *pilote* doit posséder une barque portant dans la voile une ancre avec la lettre caractéristique du port et le numéro du pilote. Il va au large attendre les navires qui sont obligés de se servir de lui pour entrer ou sortir des ports ou rades, où ce service est organisé.

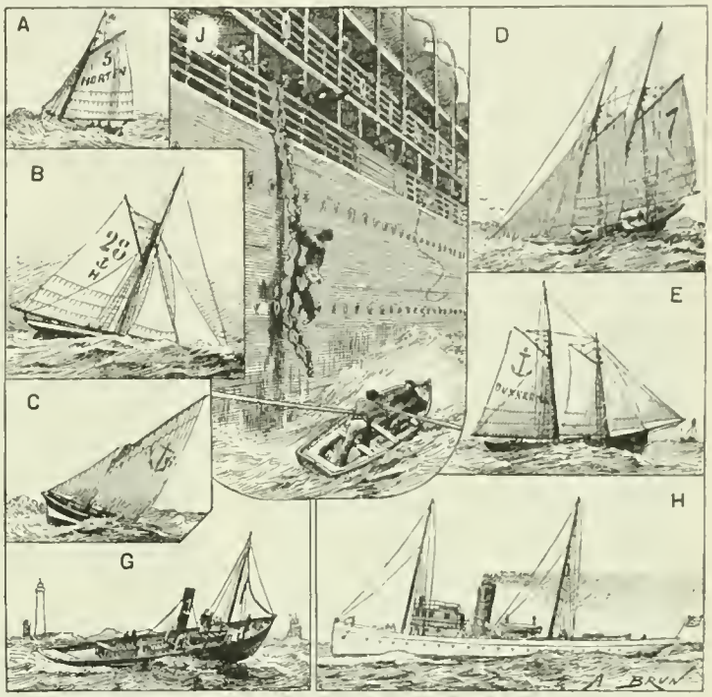

Pilotes : A, norvégien ; B, du Havre ; C, de Marseille ; D, de New-York ; E, de Dunkerque ; G, à vapeur de Marseille ; H, à vapeur américain ; J. accostant un paquebot.

Depuis la mise en vigueur du code international, du 1er janvier 1902, les anciens pavillons pilotes ne sont plus reconnus officiellement ; cependant, quelques nations ont encore conservé le leur. Voici les seuls signaux officiels internationaux d'appel d'un pilote. *Signaux de jour :* 1° le signal PT du code international (ou à besoin d'un pilote) [*fig.* 1] ; 2° le pavillon international d'appel des pilotes (lettre S) hissé seul ou au-dessous de la flamme du code (*fig.* 2) ; 3° le signal de grande distance : un cône pointe en haut inférieur à deux boules ou à deux objets ressemblant à des boules (*fig.* 3). *Signaux de nuit :* un feu blanc monté au-dessus du hastingage et caché plusieurs fois à quinze secondes d'intervalle pendant une minute, accompagné s'il y a lieu de feux de Bengale brûlés à intervalles d'environ quinze minutes [Les pilotes de la marine sont embarqués sur les navires-amiraux, dans les défenses mobiles, et leur tenue ne diffère de celle des sous-officiers que par une broderie, représentant deux ancres croisés et une étoile, placée sur le revers de la redingote. La hiérarchie comporte un pilote-major, des pilotes de 1re et 2e classe et des apprentis pilotes. V. PILOTAGE.

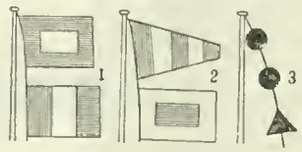

PILOTE n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des scombridés, dont l'espèce type est répandue dans presque toutes les mers chaudes et tempérées.

— ENCYCL. Les *pilotes* sont oblongs, couverts de petites écailles, avec une carène latérale sur le tronçon caudal et la première nageoire dorsale réduite à quelques piquants. Le pilote commun (*naucrates ductor*), long de 30 centimètres, argenté, ceinturé de noir, est commun surtout dans l'océan Indien ; on le trouve aussi dans la Méditerranée (*gulafat*, de Cette ; *fanfré*, de Provence). Ce poisson suit les navires pendant des traversées entières, ordinairement par couple. Il forme, avec les requins, une association absolument prouvée.

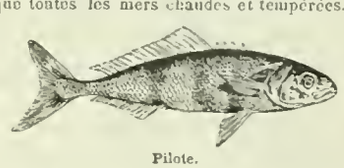

Pilote.

Pilote (LE), roman de Fenimore Cooper (1823), dont le héros est le marin écossais Paul Jones, qui passa au service de l'Amérique pendant la guerre de l'Indépendance. — Deux petits vaisseaux américains ont jeté l'ancre sur la côte orientale de la Grande-Bretagne. Là on prend à bord un pilote mystérieux, dont le nom ne sera jamais révélé au cours de l'histoire, et qui n'est autre que Paul Jones. Ce pilote, aidé des deux jeunes lieutenants Griffith et Barnstable, qui ont sous leurs ordres une partie de l'équipage, doit s'emparer de quelques hauts seigneurs anglais, qu'on emmènera en Amérique comme otages. Mais Griffith et Barnstable, qui aiment deux cousines vivant dans une abbaye près de la côte, ne songent qu'à leurs amours et font manquer l'entreprise. Ils sont eux-mêmes faits prisonniers, puis délivrés par le pilote. Ils rentrent à bord, emmenant avec eux les deux cousines qui deviennent leurs femmes. Le vaisseau réussit, après un combat contre une escadre anglaise, à s'échapper et à retourner en Amérique. L'intérêt du roman est dans la peinture de la vie des marins, dans le caractère du pilote fier, concentré et audacieux, et dans l'amour pour l'Amérique naissante qui circule dans tout le livre.

PILOTER v. a. Conduire en qualité de pilote : PILOTER *un navire*.

— Fam. Conduire, diriger : PILOTER *un ami dans la ville*.

PILOTER (rad. *pilot*) v. a. Établir un pilotis dans : PILOTER *un terrain*.

— v. n. Enfoncer des pieux ou pilots pour bâtir dessus.

PILOTIN (dimin. de *pilote*) n. m. Jeune marin volontaire embarqué jadis sur les navires de guerre et attaché au service de la timonerie. ‖ Jeune homme embarqué sur un navire de commerce et se préparant, par une navigation préalable, à devenir officier de la marine marchande.

Pêch. Nom des principaux pieux employés dans la construction des bourdigues.

— Zool. Pilote, petit poisson.

PILOTIS (*ti* — rad. *pilot*) n. m. Ensemble de gros pieux pointus, ferrés par le bout, qu'on enfonce dans le sol pour asseoir les fondements d'un ouvrage quand on veut bâtir dans l'eau, ou sur un terrain qui n'est pas stable. ‖ Pilot, chacun des pieux qui entrent dans un pilotis. ‖ *Pilotis de support*, Pilots sur lesquels repose la pile d'un pont. ‖ *Pilotis de retenue* ou *de remplage*, Pilots qui servent à maintenir le terrain autour d'un bâtiment.

— ENCYCL. On distingue : les *pilotis ordinaires*, qui sont généralement en chêne et dont l'extrémité inférieure, taillée en pointe, est armée d'un sabot en fer ou en fonte ; les *pilotis à vis*, que l'on substitue parfois aux précédents, à cause de la grande résistance qu'ils présentent à l'arrachement et à la compression. Les pilotis enfoncés dans toute l'étendue d'une fondation sont disposés en quinconce ; on les recèpe tous de niveau à une hauteur convenable ; puis, s'ils n'ont pour but que de consolider le sol, on pose dessus, en travers de la fondation, des racinaux que l'on y fixe au moyen de chevilletes en fer, et on établit alors une plate-forme en madriers, sur laquelle on pose la maçonnerie des fondations. Dans le cas où l'on se servirait eux-mêmes de fondation sous l'eau, on enlève entre eux la terre amenée par le battage et on la remplace par un blocage en pierres sèches, ou par de la maçonnerie à mortier de chaux hydraulique. On pose ensuite un grillage en charpente, formé de longrines et de traversines. On arase le remplissage au niveau de ce grillage et, sur le tout on établit une plate-forme en madriers, sur laquelle on élève l'édifice.

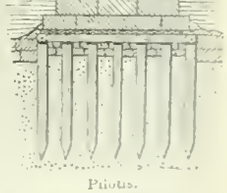

Pilotis.

PILOTY *Charles*-Théodore DE), peintre allemand, né à Munich en 1826, mort à Ambach en 1886. Fils et élève de Ferdinand Piloty, lithographe de talent (1786-1844), il

voyagea en Italie, en France, en Angleterre (1847-1852), et fut chargé à son retour, par le roi Maximilien Ier, de peindre, pour le Max mihaneum, à Munich, *l'Electeur Maximilien Ier à Ulm en 1619 à la Ligue catholique* (1854). Cette toile révélait de rares qualités artistiques. Un second tableau, représentant *Sent devant le cadavre de Wallenstein* (1855), mit le sceau à la réputation du jeune artiste, qui devint professeur à l'académie de Munich (1856). Vinrent ensuite : *la Bataille de la montagne Blanche, près de Prague*; *le Meurtre de Wallenstein*; *Néron dansant avec le délire d'un histrion, sur les ruines de Rome incendiée*; *Galilée en prison* (1864); *Wallenstein marchant contre Eger*, *Thusnelda* à la nouvelle Pinacothèque de Munich), *Cromwell*. Il a, en outre, exécuté une partie des peintures murales qui décorent le côté extérieur du Maximilianeum et, en 1867, il a peint un tableau de grande dimension, représentant la *Découverte de l'Amérique* (musée Schack ; Piloty a exécuté aussi le portrait de Schack, qui est un véritable chef-d'œuvre. En 1874, il fut nommé directeur de l'académie de Munich.



Piloty.

Piloty a joué un rôle considérable dans l'art allemand. Il a encouragé les meilleurs peintres du mouvement moderne. Son style a de la grandeur et de l'énergie ; ses personnages historiques procèdent à la fois de l'idéalisme romantique et de l'observation réaliste.

PILOU (du lat. *pilus*, poil) n. m. Tissu de coton, pelucheux et très inflammable.

PILOU (Anne BAUDESSON, dame), née en 1580, morte en 1665. Fille d'un procureur au Châtelet, elle avait épousé un collègue de son père, Jean Pilou, en 1595. Liée avec Mlle de Scudéry, qui la peignit dans sa *Clélie* sous le nom d'Aricidie, elle ouvrit un salon et fut célèbre par son esprit. Laide, noire et barbue, elle s'imposait par sa bonhomie et sa complaisance, dont Tallemant des Réaux a enregistré maintes preuves, en ses *Historiettes*. Elle eut un fils, Robert, qui donna dans la dévotion, et auquel elle reprochait « de vouloir aller par de là le paradis ».

PILOU-PILOU n. m. Grande fête que célèbrent les indigènes de la Nouvelle-Calédonie au moment de la récolte des ignames ou à l'occasion de quelque événement important (guerre, mort d'un chef, etc.).

— ENCYCL. Les amis, les alliés sont convoqués dans le village où doit avoir lieu la fête ; le chef monte sur sa case et prononce un discours. Les indigènes se livrent d'abord à un grand festin, puis, lorsque la lune se montre, ils entonnent des chants bientôt suivis de danses fantastiques, de simulacres de combat, qui durent toute la nuit. Après quelques heures de repos, la fête, non exempte d'obscénités, recommence et se prolonge souvent pendant trois nuits. Ces fêtes produisent toujours une grande excitation sur les indigènes, et il n'est pas rare qu'il y ait des blessés quand on organise un pilou-pilou de guerre.

PILPAY ou **BIDPAY**, brahmane légendaire, auquel on attribue la rédaction des anciens apologues de l'Inde. Suivant la tradition, il vivait sous le règne d'un roi, Dabchélim, auquel il reprocha sa tyrannie, qui le fit emprisonner, et qui, plus tard, le fit sortir de prison pour lui confier l'administration de son royaume. A la demande de ce roi, il rédigea ses apologues en langue sanscrite, afin d'y consigner ses enseignements moraux. L'origine des fables attribuées à Pilpay est dans le *Pantchatantra* et dans l'*Hitopadeca*. (V. ces mots.) Le roi de Perse Khosroès Nouchirvan chargea le médecin Barzoûyeh d'aller recueillir dans l'Inde les fables de Pilpay et de les traduire en pehlvi. Deux cents ans plus tard, le musulman Abdallah-ben-Almokaffa traduisit ce dernier recueil en arabe, sous le titre de *Livre de Kalila et Dimna*. C'est d'après cette version que les apologues dits « de Pilpay » furent traduits en syriaque, en hébreu, en grec, en persan, en turc, etc. En 1270, Jean de Capoue traduisit en latin la version hébraïque sous le titre de : *Directorium humanæ vitæ*.

PILS (Isidore Alexandre Augustin), peintre français, né à Paris en 1813, mort à Douarnenez en 1875. Grand prix de Rome en 1838, il s'adonna, dès son retour en France, à la peinture religieuse et historique et suivit en Crimée les troupes françaises. Nommé professeur de peinture à l'École des beaux-arts en 1866, il en fut, en 1867, l'un des membres du jury international des beaux-arts. Parmi les nombreux tableaux militaires qu'il a exposés, nous citerons : *la Prise de Rome* (1848), *Rouget de Lisle chantant pour la première fois la Marseillaise chez Dietrich* (1849), qui devint populaire, *Soldat du 2e régiment du train des équipages* (1852) ; *Tranchée devant Sébastopol* (1855) ; *le Débarquement de l'armée française en Crimée* (1857), œuvre fort remarquable ; *Défense des ouvrages dans la tranchée de Sébastopol* ; *l'École à feu de l'artillerie* (1859). La *Bataille de l'Alma*, qui parut à l'Exposition de 1861, obtint la grande médaille d'honneur. On vit à l'Exposition universelle de 1867, outre sa *Bataille de l'Alma*, la *Fête donnée à l'empereur de Perse par la régence d'Alger en 1860*, etc. Citons encore : *Les Tuileries en 1871*, scène militaire d'une grande importance ; *le Jeudi saint en Italie, dans un couvent de dominicains* (1874). Pils excellait dans le morceau ; ses études, ses aquarelles surtout, sont pleines de verve et justement recherchées. Ses grandes toiles manquent parfois d'unité, mais conservent une grande valeur documentaire.



PILSEN, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), au confluent de la Radbusa et de la Mies ; 68.000 hab. Belle église gothique (1292), avec tour de 102 mètres. Hôtel de ville, où Wallenstein reçut le serment de ses généraux (1634). Métallurgie. Porcelaine. Verrerie. Brasseries renommées. Distilleries. Aux environs, mines de houille et sources minérales. Pendant la guerre des hussites, Ziska et Prokop, pendant la guerre de Trente ans, Mansfeld, ont pris la ville. Elle fut le quartier général de Wallenstein (1633-1634).

PILULAIRE (*lè*r) adj. Pharm. Qui appartient aux pilules : *La forme* PILULAIRE. ‖ *Masse pilulaire*, Mélange auquel on a donné la consistance convenable pour qu'il puisse être roulé en pilules.

— Zool. Qui fabrique des boules en matière stercoraire. (Se dit seulement des insectes coléoptères du groupe des bousiers, comme les *sisyphes*, *ateuchus*, *gymnopleurus* : *Scarabée* PILULAIRE.)

— n. m. Art vétér. Instrument à l'aide duquel on administre les pilules aux grands animaux, et qui consiste en un tube de bois muni d'un mandrin, avec lequel on pousse les pilules qu'on y a introduites dans l'arrière-gorge du l'animal.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des marsiliacées.

— ENCYCL. Bot. Les *pilulaires* ont une tige grêle et rameuse ; leurs feuilles sont filiformes ; ils sont caractérisés par le sporocarpe en forme de capsule sphérique placée à la base ventrale des feuilles et qui est formé de deux ou plusieurs loges contenant à la fois des macrosporanges en bas et des microsporanges en haut. Les quelques espèces connues croissent dans les régions marécageuses.

PILULE (lat. *pilula*, diminutif de *pila*, boule, balle) n. f. Pharm. Composition médicinale, qu'on met en petites boules : PILULES *purgatives*. ‖ *Pilules gourmandes*, Nom vulgaire donné à des pilules apéritives. ‖ *Argenter*, *Dorer une pilule*, La couvrir d'une légère feuille d'argent ou d'or, pour en masquer le goût.

— Fig. et fam. *Avaler la pilule*, Croire à un mensonge. (Se déterminer à faire une chose pour laquelle on avait de la répugnance.) ‖ *Dorer la pilule*, Faire accepter ou accomplir, par le tour agréable qu'on lui donne, une chose qui excite la répugnance.

— ENCYCL. Pharm. Pour faire des *pilules*, on commence par mêler, au mortier, les substances actives, convenablement divisées. On donne ensuite au mélange la consistance et le poids désirables en y ajoutant un *excipient* inerte ; si la masse est pulvérulente, l'excipient devra être liquide ou pâteux (glycérine, sirop, miel, extrait, savon, etc.) ; la masse est-elle en pâte molle ou liquide, l'excipient sera pulvérulent (poudre de réglisse, de guimauve, etc.). Pour transformer la pâte obtenue en pilules, on la roule en *magdaléons* ou bâtons cylindriques, puis on la diviso en pilules en faisant rouler le magdaléon avec compression entre les cannelures superposées du pilulier (v. ce mot) et de sa traverse. On conserve les petites sphères dans du lycopode, qui les empêche d'adhérer les unes aux autres, ou bien on les argente en les agitant dans une boîte sphérique avec des battitures d'argent ; on peut encore les vernir avec le baume de Tolu dissous dans l'éther, ou les dragéifier en les roulant rapidement avec de la poussière de sucre et du sirop. Le poids des pilules oscille entre 6, 10 et 30 centigrammes ; au-dessous, ce sont des *granules* ; au-dessus, ce sont des *bols*.

Pilules du diable (LES), féerie en cinq actes, par Anicet Bourgeois, Ferdinand Laloue et Laurent (Cirque-Olympique, 1839 ; Châtelet, 1874 ; etc.). Toute la pièce repose sur les mésaventures de Seringuinos et de Sottinez à la recherche d'Isabelle, enlevée par Babylas, et qui court le monde avec son amant. Seringuinos, apothicaire à face osseuse, se fait suivre par son valet, l'héroïque Magloire, et les trois infortunés ont beau accomplir les plus grands voyages, les génies protègent si bien les deux amoureux que jamais ils ne peuvent les atteindre. Le monde se renverse pour s'opposer à leurs desseins, non sans une véritable débauche de décors et de trucs merveilleux, qui ont assuré à cette féerie un long succès.

PILULIER (*li-é*) n. m. Pharm. Instrument servant à diviser en pilules la masse pilulaire.

— ENCYCL. Le *pilulier* consistait jadis en une simple scie (*scie à pilules*), dont les dents servaient à diviser en parties égales le magdaléon. Le pilulier moderne consiste en une planchette (*tablette*) épaisse, à rebords latéraux, garnie sur une partie de sa longueur d'une lame de métal à cannelures demi-cylindriques, à bords tangents (*dents* du pilulier). Une barre prismatique de bois (*traverse*), terminée par deux poignées, porte sur l'une de ses faces de pareilles cannelures superposables aux premières ; le magdaléon étant rendu bien cylindrique par roulement entre le dos de la traverse et la *tablette*, on le sectionne entre les dents du pilulier et celles de la traverse. Il existe des *pituliers mécaniques*.

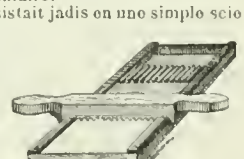

Pilulier.

PILUM (*lom'* — mot lat.) n. m. Antiq. rom. Sorte de lourd javelot à pointe aiguë, utilisé comme pique ou, plus souvent, comme arme de jet.

— ENCYCL. La hampe, en bois, du *pilum* avait environ trois pieds, et le fer un peu moins. A quelque distance de la pointe, était un crochet destiné à retenir le fer dans le corps où le bouclier de l'ennemi. César employa le fer doux, sauf pour la pointe, de telle sorte que l'arme se courbait après avoir pénétré et ne pouvait servir à l'ennemi. *Lactis* v. ce mot était une sorte de pilum muni d'une corde au moyen de laquelle les soldats retiraient l'arme après l'avoir lancée.

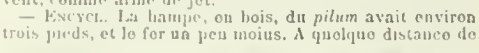

Pilum.

PILUMNUS, fils de Jupiter. V. PICUMNUS.

PILZNO, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie), sur la Wisloka, affluent de la Vistule ; 2.500 hab.

PIMA, comté des Etats-Unis (Arizona), sur les confins du Mexique ; 23.000 hab. Ch.-l. *Tucson*. Gisements métallifères importants (or, argent, fer, cuivre).

PIMARATE n. m. Sel dérivant de l'acide pimarique.

PIMARIQUE (*rik'* — abrév. de *pinus maritima*) adj. Se dit d'un acide $C^{40}H^{30}O^2$, découvert dans la résine du pin.

— ENCYCL. L'acide *pimarique* a été trouvé dans la résine de pin par Laurent. Pour le préparer, on fait macérer pendant deux jours de la résine *galipot* avec de l'alcool faible, lequel s'empare d'une essence et d'une résine amorphe. Quand l'alcool faible ne se colore plus par son contact avec le galipot, on traite ce dernier par l'alcool ordinaire bouillant, qui dissout l'acide pimarique et le laisse déposer, par refroidissement, sous forme de croûtes dures. L'acide pimarique est assez soluble dans l'alcool bouillant et dans l'éther. Il fond à 142° et bout à 320°.

PIMAS, Indiens'*pueblos*, c'est-à-dire vivant sédentaires dans des villages, au nord-ouest du Mexique et de l'Arizona. — *Un*, *Une* PIMA.

— Adjectiv. : *Race* PIMA.

— n. m. Idiome parlé par les Indiens Pimas dans l'Arizona (Etats-Unis) et dans la province mexicaine de Sonora, et qui se rapproche assez du *papago*.

— ENCYCL. Le nombre des *Pimas* est de 4.000 individus seulement ; ils se divisent en Pimas altos (d'en haut) et Pimas bajos (d'en bas). Ils sont grands, robustes, et se livrent à l'agriculture, au tissage et à la fabrication des paniers et des poteries.

PIMBÊCHE (*pin*) n. f. Femme pincée, impertinente et grincheuse : *Une* PIMBÊCHE.

— Adjectiv. : *Une vieille fille un peu* PIMBÊCHE.

PIMBÊCHE (la comtesse de), personnage de la comédie des *Plaideurs*, de Racine, type de la plaideuse acharnée.

PIMÉLATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide pimélique.

PIMÉLÉE n. f. Bot. Genre de thyméléacées.

— ENCYCL. Les *pimélées* (pimelea) sont des arbrisseaux à feuilles opposées persistantes, à fleurs axillaires ou réunies en capitules terminaux. On en connaît près de soixante-dix espèces océaniennes, que l'on cultive souvent dans les serres ou même dans les jardins pour leurs fleurs roses ou blanches.

PIMÉLIE (*li*) n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, type de la tribu des *pimélinés*, répandus dans l'ancien monde. (Les *pimélies* sont d'assez grande taille, ordinairement noires et revêtues d'un enduit terreux, avec les téguments souvent hérissés d'épines. Elles ne comptent qu'un seul représentant dans l'Europe méridionale [*pimelia bipunctata*].)



Pimélie (gr. nat.).

PIMÉLINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionidés, comprenant les genres *pimélie* et voisins. — *Un* PIMÉLINÉ.

PIMÉLIQUE (*lik*') adj. Se dit d'un acide $C^{31}H^{30}(CO^2H)^2$, obtenu par l'oxydation des huiles et des graisses en général. (Syn. HEPTANEDIOÏQUE.) ‖ Se dit d'un anhydride $C^{31}H^{30}O^3$, obtenu par déshydratation de l'acide.

— ENCYCL. L'acide *pimélique* a été découvert par Laurent dans les eaux mères qui résultent de l'action de l'acide azotique sur l'acide oléique. Il se produit également dans l'action de l'acide azotique sur la cire, le blanc de baleine et sur d'autres corps gras. Il prend également naissance dans l'oxydation de la subérone $C^{31}H^{30}O$ par l'acide nitrique et dans la réduction de l'acide furonique par l'acide iodhydrique concentré. Il cristallise dans le système triclinique.

PIMÉLITE n. f. Minerai oxydé de nickel, se présentant en petites masses amorphes ou en enduits de couleur verte.

PIMÉLODE n. m. Genre de poissons physostomes, famille des siluridés, répandus dans les régions tropicales du globe. (Les pimélodes sont des silures comestibles caractérisés par leurs os palatins dépourvus de dents, leurs maxillaires garnis de dents en velours.)

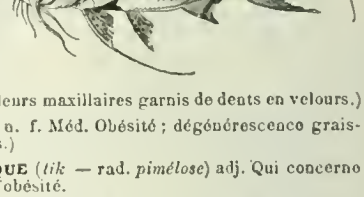

Pimélode.

PIMÉLOSE n. f. Méd. Obésité ; dégénérescence graisseuse. (Peu us.)

PIMÉLOTIQUE (*tik* — rad. *pimélose*) adj. Qui concerne la pimélose, l'obésité.

PIMENOV (Stepane Stepanovitch), sculpteur russe, né en 1782, mort à Saint-Pétersbourg en 1833. Plusieurs de ses œuvres décorent les monuments de Saint-Pétersbourg (notamment un quadrige sur le fronton du théâtre Alexandre). — Son fils, NICOLAS STEPANOVITCH, né en 1812, mort en 1864, professeur à l'académie de Saint-Pétersbourg, a contribué à la décoration de la cathédrale de Saint-Isaac. On lui doit un buste de l'*Empereur Nicolas*, les statues de *Pankiritch* et de *Voronzov* à Tiflis, etc.

PIMENT (*man* — du lat. *pigmentum*, venu de *pingere*, peindre) n. m. Boisson qu'on préparait anciennement avec du miel, des épices et du vin : *Pierre le Vénérable défendit les* PIMENTS *à ses religieux*.

— Fig. Objet qui a pour but de donner à un autre, plus de piquant, plus de saveur : *Le* PIMENT *des épigrammes*.

— Art culin. *Beurre de piment*, Assaisonnement composé de beurre dans lequel on a incorporé du piment en poudre.

— Bot. Genre de solanacées. ‖ Fruit de la plante. ‖ Syn. parfois de PIMENTA.

— ENCYCL. Les *piments* (capsicum) sont des herbes annuelles, à tige cylindrique, à feuilles longuement pétiolées, aiguës et alternes, à fleurs blanchâtres, solitaires. Le fruit, appelé *piment*, est une baie conique, à surface lisse et brillante ; il est d'abord d'un beau vert et prend à sa maturité une teinte rouge éclatante. On en connaît un grand nombre d'espèces, originaires des pays chauds : le *piment annuel*, *corail des jardins*, *poivron*, *poivre de Guinée*, *d'Espagne*, etc., dont le fruit possède une saveur âcre et caustique et qui est fort employé comme condiment ; il est cultivé en grande quantité en France. Le *piment enragé* a des fruits plus gros et plus longs que le

précédent ; on en tire le *poivre de Cayenne*, employé parfois en médecine pour combattre la période algide du choléra. Le *piment gros carré* fournit des fruits à saveur douce, etc. Toutes ces plantes doivent leurs propriétés à la *capsicine* (v. ce mot) ; on emploie leurs baies séchées pour produire la rubéfaction de la peau et à petites doses à l'intérieur pour exciter l'appétit.



Piments : 1. Long ordinaire ; 2. Carré doux ; 3. Tomate ; 4. Fleur.

PIMENTA (*min*) n. f. Genre de myrtacées.

— Encycl. Les *pimenta*, dits encore *piment* ou *poivre de la Jamaïque*, *piment des Anglais*, *toute-épice*, sont des arbres à grandes feuilles opposées. Les fruits sont des baies d'un rouge pourpre, grosses comme un pois, possédant une odeur forte et suave et qui, séchées, sont employées comme condiment. On connaît deux espèces de pimenta, originaires des régions tropicales de l'Amérique : le *piment commun*, dont les fruits servent à préparer une essence très employée par les parfumeurs pour remplacer l'essence de girofle, et le *piment couronné*, à écorce astringente et stomachique.

PIMENTADE (*man*) n. f. Art culin. Sauce au piment. ‖ Nom du court-bouillon de poisson, à la Guyane.

PIMENTEL (Julio Maximo d'**OLIVEIRA-**), vicomte de Villamayor, chimiste portugais, né à La Tour-de-Moncorvo en 1809. Il fut professeur de chimie à l'École polytechnique de Coïmbre, puis recteur de l'université de cette ville. Élu à plusieurs reprises député aux Cortès, il a été appelé à faire partie de la Chambre des pairs. Nous citerons de lui : *Leçons de chimie générale* (1850-1852) ; *Éloge historique de Luis da Silva* (1856) ; *Rapport sur l'Exposition universelle de Paris : Arts chimiques* (1857) ; etc.

PIMENTEL (Antonio de **SERPA-**), écrivain et homme d'État portugais, né à Coïmbre en 1825, mort à Lisbonne en 1900. Professeur à l'École polytechnique de Lisbonne, il collabora à plusieurs journaux politiques, écrivit des pièces de théâtre, notamment une comédie en trois actes, *Casamento e despacho*, qui obtint un assez vif succès. Il fut élu député aux Cortès. Appelé, en 1859, au ministère des travaux publics, où il resta jusqu'au 4 juillet 1860. Pendant quelques mois de cette dernière année, il prit par intérim le portefeuille de la guerre. Depuis lors, il est rentré dans le cabinet comme ministre des finances (1878), comme ministre des affaires étrangères (1881-1883). Il fut président de la Cour des comptes (1883).

PIMENTER (*man*) v. a. Assaisonner de piment : Pimenter *un ragoût*.

— Fig. Relever, rendre piquant, très libre, excitant : *Parny a fort* pimenté *sa* « Guerre des dieux ».

PIMENTIQUE adj. Chim. Syn. de eugénique.

PIMODAN (Georges, marquis de), général au service du pape, né à Paris en 1822, mort à Castelfidardo en 1860. Petit-fils du général Ch.-Honoré de Pimodan, aide de camp de Louis XVIII, il servit d'abord comme officier dans l'armée autrichienne, et fut, en 1848, aide de camp du maréchal Radetsky. L'année suivante, il fit campagne contre les Hongrois dans les rangs du ban Jellachich et fut grièvement blessé à la bataille de Moor. A peine rétabli, il tomba aux mains des Hongrois et fut enfermé dans la citadelle de Peterwardein. Un complot qu'il tenta pour livrer la forteresse aux Autrichiens fut découvert. Condamné à mort, il dut son salut à sa qualité de Français. Peu de temps après, il fut délivré par l'armée autrichienne et nommé major, puis colonel. En 1855, il rentra en France. En 1860, répondant à l'appel de Pie IX, il accourut à Rome, et servit comme colonel, puis comme général dans l'armée pontificale, commandée par Lamoricière. Le 19 mai, il remporta la victoire des Grottes sur les révolutionnaires ; mais il fut tué, quelques mois après, à la journée de Castelfidardo. (V. Castelfidardo.) Pimodan a laissé des *Souvenirs des campagnes d'Italie et de Hongrie* (1851). — Son fils aîné, Gabriel-Claude-Raoul-Marie, marquis **de Pimodan**, duc de Rarécourt de La Vallée, littérateur, né à Paris en 1856, entra à Saint-Cyr, et devint sous-lieutenant en 1877. Il démissionna en 1881 pour se consacrer à l'histoire et à la poésie. Il a publié : *Lyres et clairons* (1881) ; *le Coffret de perles noires* (1883) ; *les Soirs de défaites* (1878) ; *Poésies* (1892) ; *les Sonnets de Pimodan* (1898). On lui doit la publication des *Souvenirs du général marquis de Pimodan*, son père (1891). — Le frère de ce dernier, Claude-Emmanuel-Henri, comte **de Pimodan**, né à Paris en 1859, est entré dans l'armée, est devenu commandant et a été attaché militaire au Japon (1896). On a de lui des impressions de voyage intéressantes : *De Goritz à Sofia* (1893) ; *Promenades en extrême Orient* (1900).

PIMPANT (*pin-pan*), **ANTE** [partic. de l'anc. v. *pimper*, autre forme de *piper*] adj. Mis avec élégance, avec recherche : *les femmes* pimpantes. ‖ Qui est d'une élégance recherchée : *Une toilette* pimpante.

PIMPELORÉ, ÉE (*pin*) adj. Se dit d'une étoffe ornée d'une broderie imitant les feuilles de la pimprenelle.

PIMPELOTTER [*pin*] (**SE**) v. pr. Pop. Se régaler ; boire.

PIMPER (*pin.* — Cf. l'angl. *to peep.* même sens) v. a. Pop. *Pimper des prunelles*, Regarder effrontément.

PIMPERNEAU (*pin-per'-no*) n. m. Variété d'anguille à museau large, aplati, arrondi en avant. (Le pimperneau se plaît dans les eaux saumâtres et salées, surtout dans les retenues des ports, aux embouchures des égouts.

PIMPESOUÉE (*pin* — de *pimpe* ; de l'anc. v. *pimper* ou *piper*, et de l'anc. adj. *souef* [lat. *suavis*], doux) n. f. Femme qui fait la précieuse, qui a des manières ridicules : *Voilà une belle mijaurée, une* pimpesouée *bien bâtie !* (Mol.)

PIMPIGNON (*pin*, et *gn* mll.) n. m. Pêch. Nom donné, en Provence, à des anneaux de fil que l'on fait pour joindre les unes aux autres les nappes des trémaillades.

PIMPINELLA (*pin, nel'*) n. f. Bot. Nom scientifique latin du genre boucage, auquel appartient l'anis. (V. anis, boucage.) Syn. de poterium ou pimprenelle.

PIMPLE (*pinpl'*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, type de la tribu des *pimplinés*, répandues surtout dans les régions tempérées. (Les pimples sont des ichneumons, à longues antennes fines, à livrée brune ou fauve. Le *pimpla instigator* se rend très utile en détruisant les chenilles processionnaires du chêne.)

PIMPLIM (*pin-plin*) n. m. Nom vulgaire du poivre long.

PIMPLINÉS (*pin*) n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des ichneumonidés, renfermant les *pimples* et genres voisins. — *Un* pimpliné.

PIMPRELOCHER (*pin*) v. a. Fam. Coiffer d'une manière bizarre, ridicule. (Vieux.)

PIMPRENELLE (*pin, nèl'*) n. f. Genre de rosacées sanguisorbées.

— Encycl. Les *pimprenelles* sont des herbes vivaces, rarement frutescentes, à feuilles alternes, imparipennées, avec folioles dentés, à fleurs petites, verdâtres, rapprochées en épis ou parfois en capitules terminaux. On en connaît une vingtaine d'espèces, des régions tempérées de l'hémisphère nord. La *pimprenelle commune* ou *petite pimprenelle* croît dans les champs non cultivés, les prés secs ; ses feuilles, légèrement amères, s'emploient pour assaisonner la salade. La *grande pimprenelle* ou *pimprenelle des prés* se rencontre dans les prés humides et les montagnes ; elle est employée en teinture et donne : avec les sels de fer, une couleur noire ; avec l'alun, une couleur verte On l'emploie souvent comme apéritive et diurétique. Ces deux plantes, qui se rencontrent communément en France, sont cultivées dans les jardins d'agrément pour faire des bordures ; elles peuvent constituer un bon fourrage.



Pimprenelle : *a*, fleur grossie ; *b*, fruit grossi.

PIN n. m. Bot. Genre de conifères, tribu des abiétinées.

— Pêch. Nom donné aux mailles très serrées qui forment le fond de la manche du gangui.

— Encycl. Bot. Les *pins* sont des arbres qui peuvent atteindre jusqu'à 50 mètres de hauteur ; les grosses branches sont insérées suivant des cercles horizontaux. Le tronc et les rameaux portent de petites feuilles ou écailles sans chlorophylle et des bourgeons qui donnent naissance à des feuilles persistantes d'une couleur variant du vert très clair au vert sombre et qui ressemblent à des aiguilles. Suivant les espèces, chaque bourgeon donne deux, trois ou cinq feuilles, puis il avorte. Les fleurs sont monoïques : les mâles sont réunies en chatons ou en grappes ; les étamines sont enroulées en spirales et produisent un pollen

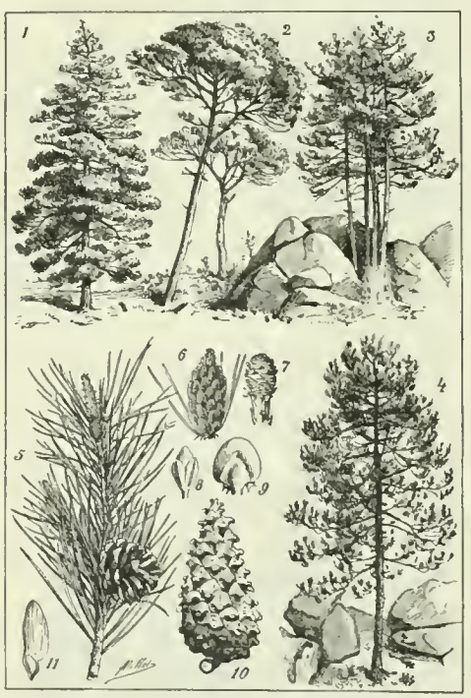

Pins : 1. Laricio ; 2 Pignon ou parasol ; 3. Sylvestre ; 4. Maritime — 5. Rameau de pin sylvestre ; 6. Inflorescence mâle ; 7. Inflorescence femelle ; 8. Fleur mâle, 9 Fleur femelle ; 10. Fruit ou cône ; 11. Graine.

extrêmement abondant qui, emporté parfois au loin par les vents, a fait croire à des pluies de soufre. Les fleurs femelles sont réunies en chatons ovoïdes, dont les écailles solides sont serrées sur un axe commun. Le fruit, *cône* ou *strobile*, met en liberté au bout de deux ans, lorsque les écailles s'entr'ouvent, une graine, parfois alimentaire, pourvue d'une aile membraneuse. On connaît près de quatre-vingts espèces de pins, qui habitent les régions tempérées et froides de l'hémisphère boréal. Les pins fournissent des bois recherchés pour les charpentes, les constructions, la mâture des navires ; certains, d'origine américaine, fournissent le *pitchpin*, si employé aujourd'hui dans l'industrie ; d'autres (*pin maritime*) servent à fixer les dunes sablonneuses et fournissent des produits résineux : enfin, quelques-uns, *pin cembre*, *pin pignon*, fournissent des graines comestibles.

On a classé les diverses espèces de pins d'après le nombre de feuilles qui naissent de chaque bourgeon :

1° *Pins à feuilles géminées*. Le *pin sylvestre*, de Riga, de Genève, à mâture, ou encore *pinasse*, forme l'essence dominante de beaucoup de grandes forêts européennes ; il est commun en France et fournit le *brai* ou goudron des navires. Son bois se travaille mal et s'emploie pour les gros ouvrages ou le chauffage. Le *pin de Corse* ou *laricio*, fort répandu dans cette île et la région méditerranéenne, a un bois fin, très estimé dans l'industrie navale. Le *pin maritime*, cultivé en France, surtout dans les Landes, donne le *galipot*, *colophane*, *poix noire*, d'où l'on retire de la térébenthine, du goudron, du noir de fumée, etc. Le *pin pignon*, dit encore *pin parasol*, d'après la forme de sa tête, se rencontre dans les pays méridionaux. Le *pin noir d'Autriche*, à croissance rapide, est très recherché pour les reboisements. Citons encore : le *pin d'Alep* ou *de Jérusalem*, le *pin nain* des Karpathes, etc.

2° *Pins à feuilles ternées*. Le *pin de Bunge*, originaire de la Chine du Nord ; le *pin de Coulter*, grand arbre californien ; le *pin de Virginie*, etc.

3° *Pins à feuilles quinées*. Le *pin cembrot* ou *cembrot*, *alviès* ou encore *aurier*, *arole*, à tige tortueuse, qui croît dans les Alpes et en Sibérie ; le *pin élevé*, bel arbre du Népaul ; le *pin de lord Weymouth*, qui vient de l'Amérique septentrionale et croît bien dans les terrains frais, etc.

— Thérap. On a employé comme adoucissant, dans les maladies du rein et de la vessie, les produits résineux et l'infusion des bourgeons du pin. On recommande, dans les maladies du poumon, l'air des forêts de pins comme excitant les fonctions nutritives et ayant une action sur les lésions chroniques des voies respiratoires.

— Pharm. et thérap. Les *pins* fournissent à l'art de guérir : les *bourgeons de pin* (du *pinus laricio*, et de divers abiès) ; la *laine de forêt*, servant à confectionner des étoffes hygiéniques, qui se prépare avec l'écorce du *pinus sylvestris* ; les *pignons*, graines oléagineuses comestibles du *pinus pinea* ; la *sève de pin maritime* (du *pinus maritima*) ; la *térébenthine commune* ou de Bordeaux (des *pinus sylvestris*, *Austriaca*, *maritima*, *pinus tæda*, etc.) ; le *galipot*, du *pinus pinaster*, et diverses colophanes et poix.

— Myth. Le *pin*, chez les anciens, était consacré à divers dieux : Cybèle, Artémis, Déméter, Poseidon, Pan, Sylvain. Cet arbre joue un rôle dans plusieurs légendes, notamment celle de Pityx, et dans plusieurs cultes. Les prêtres de Cybèle portaient un thyrse terminé par une pomme de pin ornée de rubans. Le sanctuaire de Poseidon à l'Isthme était entouré d'une forêt de pins ; et c'est une couronne de pin que l'on donnait aux vainqueurs des jeux Isthmiques. Dans les cérémonies nuptiales, les mariés étaient précédés du flambeau de pin, quand ils rentraient chez eux le soir.

— Chim. *Résines de pin*. V. résine.

PIN (Le), comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 15 kilom. de Bressuire, près de l'Argent ; 1.253 hab.

PIN (Le), comm. de l'Indre, arrond. et à 36 kilom. de La Châtre, au-dessus de la Crense ; 1.036 hab. Kaolin. Scierie mécanique, tuilerie.

PIN (Le), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 27 kilom. d'Ancenis, sur le Maudy, affluent de l'Erdre ; 1.345 hab. Sources ferrugineuses.

PIN (Le). Géogr. V. Pin-au-haras (Le).

PINA n. f. Matière textile, extraite des feuilles de la bromélie ananas, et qui provient de l'Asie et de l'Amérique. (On en fait des cordages et des tissus.)

PINA, bourg d'Espagne (Aragon [prov. de Saragosse]), sur l'Ebre ; 2.700 hab.

PINA (Ruy de), historien portugais, né à Guarda au xve siècle, mort en 1519. Il remplit diverses missions diplomatiques sous Jean II, Emmanuel et Jean III, fut notaire royal, historiographe du royaume et gardien des archives de la couronne. Ses *Chroniques des cinq premiers rois de Portugal* ont été plusieurs fois imprimées. Les *Chroniques d'Edouard*, *d'Alphonse V* et *de Jean II* ont paru dans le « Recueil des livres inédits de l'histoire portugaise » (1790-1797).

PINACE n. f. Mar. V. pinasse.

PINACLE (du lat. *pinaculum*, faîte ; de *pinna*, créneau) n. m. Antiq. Partie la plus élevée du temple de Jérusalem, où Jésus aurait été transporté lorsqu'il fut tenté par le démon.

— Archit. Dans l'architecture gothique, Couronnement d'un contrefort ou d'un appui vertical.

— Fig. Situation très élevée : *Monter au* pinacle.

— *Mettre quelqu'un sur le pinacle*, *le porter au pinacle*, Le louer à l'excès, le mettre, par des louanges, au-dessus de tout le monde.

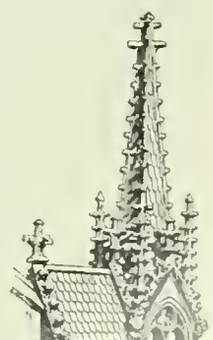

Pinacle d'un des contreforts de Notre-Dame (Paris).

PINACOCÉRAS (*sé-rass*) n. m. Genre de mollusques céphalopodes, type de la famille des *pinacocératidés*, fossiles dans les formations triasiques. Le *pinacoceras Metternichi* atteint et dépasse 1 mètre de diamètre.)

PINACOCÉRATIDÉS (*sé*) n. m. pl. Paléont. Famille de mollusques céphalopodes du groupe des ammonites, renfermant les genres *pinacocéras* et *sagecéras*. — *Un* pinacocératidé.

PINACOLINE n. f. Terme générique servant à désigner les produits de déshydratation des pinacones et en particulier celui de la pinacone.

— Encycl. Les *pinacolines* s'obtiennent en faisant bouillir les pinacones avec une solution aqueuse d'acide sulfurique à 3 ou 4 p. 100. La pinacoline $C^6H^{12}O$ est un

liquide [illegible] incolore, d'une odeur de menthe poivrée, d'une densité de 0,8 à 16°, elle bout à 100°. Elle est insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool et l'éther.

PINACONE n. f. Terme générique servant à désigner les glycols tétratomiques et, en particulier, le glycol du diméthylbutylène, c'est-à-dire du carbure saturé, de formule C^6H^{14}.

Encycl. Les *pinacones* s'obtiennent dans l'hydrogénation des cétones, en solution aqueuse, par le sodium ou le zinc; il y a soudure de deux molécules de cétone, en même temps que fixation de deux atomes d'hydrogène. Ces corps, sous l'influence des agents oxydants, se dédoublent exactement en leurs produits générateurs.

La pinacone ordinaire, $C^6H^{14}O^2$, s'obtient de la façon suivante : dans un matras, refroidi par de la glace et contenant une solution saturée de carbonate de soude et une mince couche d'acétone, on introduit, peu à peu, du sodium coupé en fins morceaux : 250 parties de sodium pour 700 parties d'acétone. On décante la couche huileuse, qui contient, outre la pinacone, de l'alcool isopropylique; un fractionnement sépare ces deux corps. La pinacone bout à 171°-172°; elle cristallise en tables quadratiques et fond à 38°. Avec l'eau, elle forme un hydrate, $C^6H^{14}O^2,6H^2O$, qui fond à 46°,5. Elle se dissout dans l'alcool et l'éther froids et dans le sulfure de carbone chaud.

La *benzopinacone* $C^{26}H^{24}O^2$, qui est à la benzophénone ce que la pinacone est à l'acétone, fond à 179°, en s'isomérisant en un produit encore liquide à — 15°. Cette *isobenzopinacone*, à son tour, abandonnée à elle-même pendant plusieurs mois, se solidifie peu à peu et se transforme en une substance fusible à 31°.

PINACOTHÈQUE (*tèk'* — du gr. *pinax, akos*, tableau, et *thekê*, boîte, dépôt) n. f. Antiq. Salle des Propylées, à l'Acropole d'Athènes, qui contenait une collection de tableaux.

— Musée de peinture : *La* PINACOTHÈQUE *de Munich.*

— Encycl. Les Grecs et les Romains donnaient le nom de *pinacothèque* à toute galerie de tableaux, ou d'objets d'art, publique ou privée; la pinacothèque d'Athènes était célèbre entre toutes. Grâce à une indication de Pausanias, on croit l'avoir reconnue dans une des salles des Propylées. C'était une grande pièce de 30 pieds environ sur 36, percée d'une porte entre deux fenêtres. Les tableaux y représentaient pour la plupart des épisodes de la guerre de Troie : *Diomède chargé des flèches de Philoctète; Ulysse emportant le palladium; Achille dans le gynécée de Lycomède*, par Polygnote; *Ulysse se montrant à Nausicaa* du même peintre, etc. Au temps de Pausanias, les tableaux de la pinacothèque commençaient à s'effacer.

On a fait revivre le nom de « pinacothèque » pour l'appliquer aux grandes galeries publiques de peinture, par exemple à Munich. (V. l'art. suiv.) Un ou deux musées d'Italie sont aussi dénommés « pinacothèques »; mais le mot de « musée » a généralement triomphé partout.

Pinacothèque de Munich. *L'ancienne Pinacothèque* est un édifice de style Renaissance, imité des palais romains. Elle a été construite, de 1826 à 1836, par Klenze, sur l'ordre du roi Louis Ier de Bavière. Elle compte



Nouvelle Pinacothèque de Munich.

plus de 1,400 tableaux, disposés par écoles et par ordre chronologique. Ils proviennent des anciennes collections de la maison de Bavière, de l'ancienne galerie de Dusseldorf, des acquisitions faites par Louis Ier. On y remarque encore les *Loges*, décorées de fresques d'après Cornélius, les cabinets des estampes, des dessins, la collection de vases, etc. — La *nouvelle Pinacothèque*, construite de 1846 à 1853 sur les plans de Voit, renferme des tableaux modernes ajoutés récemment pour la plupart à l'école de Munich. Au rez-de-chaussée se trouve l'*Antiquarium*, collection de terres cuites et de bronzes.

PINADE n. m. Nom vulgaire du *bolet granulé*, champignon comestible, dont les jeunes pousses émettent souvent des gouttelettes de couleur, et dont le pied présente de nombreuses petites granulations à son sommet.

PINAIGRIER (Robert), dit **le Bon Pinaigrier**, peintre verrier de l'école angevine, né probablement à Tours entre 1490 et 1500, mort dans la même ville avant 1556. Il est probable qu'il fit le voyage d'Italie. Ce qui le prouverait, c'est une exacte [illegible] *Jonas*, qui se voit dans l'un des vitraux qu'il peignit [illegible] Saint-Hilaire de Chartres, vers 1530, vitraux qui [illegible] avant maintenant dans l'église Saint-Pierre de la même ville. Dans ces vitraux, on trouve dans ses verrières de [illegible] des traces visibles d'influence italienne. Parmi ses œuvres aujourd'hui dépareées ou maltraitées, il faut bien [illegible] *Passage de la mer Rouge* (Saint-Hilaire de Chartres), [illegible] composition cyclique, François Ier [illegible] la décoration de l'église Saint-Victor, où [illegible] en groupes splendides toutes les *Délivrances de l'enfant prodigue*. Dans ceux qui éclairaient la voûte du chœur autel, il peignit la *Résurrection de Lazare*, la *Cène* et trois *Épisodes de la vie de saint Léger*. Aux Enfants Rouges, il avait représenté, entre autres : *François Ier et la reine de Navarre caressant les jeunes orphelins; l'Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem; Jésus-Christ montrant à ses disciples et les leur faisant admirer comme des modèles de candeur*. Ce dernier vitrail surtout fut admiré par les contemporains. Tous ces travaux sont perdus, mais on peut, en revanche, admirer à Saint-Gervais, dans la chapelle de la Vierge, derrière le maître-autel, trois vitraux représentant les trois grandes phases de l'*Histoire de la Vierge*. Ces morceaux sont dépassés peut-être encore, par les vitraux de Saint-Médéric (Saint-Merry), représentant l'*Histoire de Joseph*, et qui sont parfaitement conservés.

Robert Pinaigrier est le père et le maître de quatre artistes distingués : ROBERT II, NICOLAS, JEAN et LOUIS **Pinaigrier**, qui ont porté vaillamment son nom. On attribue à Nicolas les beaux vitraux de l'église Saint-Aignan et ceux de la crypte Notre-Dame de Chartres. — Un second, NICOLAS **Pinaigrier**, petit-fils de Robert, avait exécuté un grand nombre de vitraux dans diverses églises de Paris; il vivait de 1618 à 1635. Il avait reproduit, à Saint-Etienne-du-Mont, le *Pressoir mystique* de Saint-Hilaire de Chartres, placé dans la sacristie.

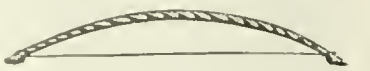

Pinaka.

PINAKA n. f. Instrument de musique hindou, composé d'un arc et d'une corde : *La* PINAKA *passe pour avoir été inventée par Siva.*

PINAMUNGAHAN ou **PINANGOMAJAN**, bourg des Philippines (île de Cebu), sur la côte ouest; 7.000 hab.

PINANG n. m. Bot. Syn. de AREC.

PINANGA n. m. Genre de palmiers, tribu des arécées.

— Encycl. Les *pinanga* sont de grands et parfois d'énormes arbres, à feuilles pinnatiséquées ou fendues, à fleurs réunies par groupe de trois, dont une seule femelle, celle du milieu. On en connaît vingt espèces de l'Asie et de l'Océanie tropicales, quelques-unes cultivées dans les serres, en Europe.

PINAR del Rio, ville de Cuba, ch.-l. d'une des six provinces de l'île, à 20 kilom. du rivage sud, où est son port de la Coloma; 25.000 hab. Grande culture du tabac.

PINARD (Pierre-*Ernest*), homme politique français, né à Autun en 1822, mort au Mourillon, près Toulon, en 1896. Avocat à Paris, il entra dans la magistrature, devint substitut du procureur général à Paris (1859), procureur général à Douai (1860), conseiller d'Etat (1866) et, en 1867, ministre de l'intérieur. Il excita contre lui l'opinion publique en poursuivant de nombreux journaux, et dut donner sa démission (1868); il rentra alors au barreau, fut élu en 1869 député du Nord, et appuya la politique d'Emile Ollivier. Après 1870, il redevint avocat. Il a publié : *les Calomniateurs, 1870-1876* (1876); *Mon journal* (1892-1893). Ses *Œuvres judiciaires*, réquisitoires, plaidoyers, etc., ont été recueillies par Ch. Boullay (1885).

PINARD (Adolphe), médecin accoucheur français, né à Méry-sur-Seine en 1844. Tout d'abord, Pinard étudia la pharmacie, puis il fit ses études médicales et fut reçu docteur en 1874, accoucheur des hôpitaux en 1882. En 1889 il devenait professeur à la clinique d'accouchement à l'annexe de la Maternité désignée sous le nom de Baudelocque. Pinard a beaucoup contribué au relèvement de l'art des accouchements, tant par son remarquable enseignement que par ses diverses publications, dont les principales sont : *Vices de conformation du bassin étudié au point de vue de la forme et des diamètres ntéro-postérieurs; Traité du palper abdominal; Etudes d'anatomie obstétricale normale et pathologique*; etc. Pinard a été, en France, le rénovateur de l'opération de la symphyséotomie et a contribué à diminuer le fœticide.

PINARIEN (*ri-in* — du lat. *pinarius*, même sens) n. m. Antiq. rom. Prêtre d'Hercule.

— Encycl. Le culte d'Hercule fut établi dans le Latium par Evandre, en souvenir de la victoire du héros sur le brigand Cacus. Il désigna pour vaquer à ce culte les familles des Potitiens et des Pinariens. L'autel fut célèbre sous le nom d'*Ara Maxima*. Il était au *Forum Boarium*. Les deux familles gardèrent pendant quatre siècles le culte d'Hercule, puis le confièrent à des esclaves. Elles en furent punies par leur extinction totale, et Appius Claudius, qui leur avait donné ce conseil, devint aveugle.

PINAROPAPPE n. m. Genre de composées, tribu de chicoracées, comprenant des herbes vivaces, à feuilles entières, alternes, qui croissent au Mexique.

PINART (*nar'*) n. m. Petite monnaie dont parle Rabelais.

PINAS (LAS), bourg des Philippines (Luçon [prov. de Manille]), sur la baie de Cavite; 3.900 hab.

PINASCA, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Turin]); 3.524 hab.

PINASSE ou **PINACE** n. f. Bot. Nom du pin commun, dans les Vosges.

— Comm. Etoffe unie, de fabrication indienne, qui est faite avec des filaments tirés de l'écorce d'un arbre. ‖ On l'appelle aussi BIAMBONÉE.

— Mar. Embarcation longue, étroite et légère, allant à la voile et à l'aviron. ‖ Nom donné souvent autrefois aux embarcations légères des navires. (On écrit aussi PINACE.)

— Encycl. Mar. Les *pinasses* furent, au XIIIe siècle, des navires aussi forts que les caravelles espagnoles; ce fut d'ailleurs l'Espagne qui en enseigna l'usage aux Bayonnais, et, aux XVIe et XVIIe siècles, elles étaient très estimées. Au XVIIIe siècle, la pinasse ne fut plus qu'une embarcation longue et légère, destinée au service des vaisseaux. De nos jours, la pinasse se trouve sur le Gange; elle est devenue un grand bateau plat de 80 pieds de longueur; elle porte deux mâts et sert au transport des passagers et des marchandises.



Pinasse.

PINASTRE (*nastr'* — du lat. *pinaster*; de *pinus*, pin) n. m. Nom vulgaire du pin maritime.

PINATELLE (*tèl'* — rad. *pin*) n. f. Bois de pins. ‖ On dit aussi PINETTE, PIGNADE, etc.

PINAU (*no*) n. m. Nom vulgaire du bolet comestible.

PIN-AU-HARAS (LE), comm. de l'Orne, arrond. et à 15 kilom. d'Argentan; 500 hab. Beau haras national, fondé par Colbert. Champ de courses.

PINÇADE (*sad'*) n. f. Action de pincer : *Donner des* PINÇADES *jusqu'au sang.*

— Fig. Critique virulente. (Rare.)

PINÇAGE n. m. Agric. V. PINCEMENT.

PINÇARD (*sar'*), **ARDE** [rad. *pince*] adj. Se dit : 1° d'un cheval qui, en marchant, appuie sur la pince : *Jument* PINÇARDE; 2° du pied de ce cheval : *Pied* PINÇARD.

— n. m. Cheval pinçard. ‖ Fam. Bon cavalier.

PINCE (*pinss*) n. f. Action ou propriété de pincer : *Outil qui n'a pas de* PINCE. ‖ Action ou faculté de saisir fortement : *Avoir bonne* PINCE.

— Fig. Action de dérober ou d'être dérobé : *Un drôle sujet à la* PINCE.

— Sorte de longue tenaille, dont on se sert pour remuer les bûches dans une cheminée.

— *Pince à noyés*, Longue perche, terminée par deux branches de fer ayant à peu près la disposition de celles d'un forceps, et servant à tirer les noyés de l'eau.

— Pop. *Chaud de la pince*, D'un tempérament très amoureux.

— Art vétér. Partie antérieure d'un fer de cheval : *On n'étampe jamais en* PINCE *les fers de derrière.*

— Chass. *Pince d'Elvasky*, Piège qui perte le nom de son inventeur et qui pince les oiseaux par les pattes ou par le cou au moyen d'une détente. ‖ *Pince à blaireau*, Sorte de longues tenailles qui servent à saisir le blaireau par le cou lorsque le chasseur le déterre.

— Comm. *Mesurer pince à pince*, Mesurer trop juste.

— Cout. Pli cousu pour resserrer certaines parties d'un vêtement.

— Mar. Partie inférieure du navire, voisine de la proue. ‖ Pièce de coastruction ajoutée au brion et appelée aussi *safran d'étrave*. ‖ Fig. *Raide comme une pince*, Se dit d'un câble fortement tendu.

— Méd. Nom donné à de nombreux instruments servant soit à saisir, soit à serrer certains organes.

— Pêch. *Pince à écrevisse*, Petites tenailles à longues branches dont on se sert pour capturer les écrevisses sous les pierres ou sous les berges d'une rivière. ‖ *Pince*

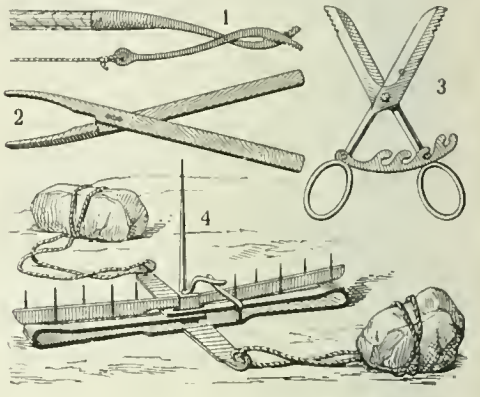

Pinces pour la pêche : 1. A congre; 2. A homard, norvégienne; 3. A dégorger; 4. A saumon.

à congre, Engin analogue au précédent qui permet de saisir les congres sous les roches en mer. ‖ *Pince à saumon*, Sorte de piège employé par les pêcheurs de saumon dans les lacs et qui, en se déclanchant, saisit le poisson au milieu du corps. ‖ *Pince à plombs*, Outil tranchant servant à fendre les plombs de chasse dont le pêcheur garait sa ligne flottante pour faire équilibre à la flotte. ‖ *Pince à dégorger*, Sorte de ciseau dont les branches sont garnies de dents, de manière à maintenir ouvertes les mâchoires d'un poisson carnassier pour permettre d'enlever l'hameçon qu'il a engamé. (Une petite crémaillère et un tenon s'opposent à ce que les ciseaux se referment seuls.)

— Physiq. et chim. Nom de différents instruments, de forme variable, suivant leur destination. (V. la fig.) ‖ *Pince*

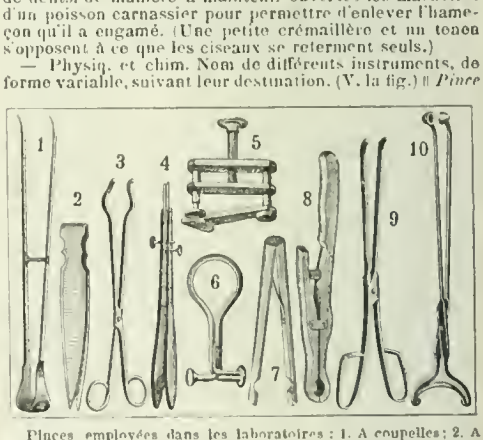

Pinces employées dans les laboratoires : 1. A coupelles; 2. A brucelles, en laiton; 3. A creusets; 4. En maillechort; 5. A vis avec collier à charnière; 6. Pour burettes de Mohr; 7. En bois, pour matras; 8. En bois, pour tubes à essais; 9. A charbon; 10. A cuillère, pour cloche courbe.

thermo-électrique ou *de Peltier*, Appareil destiné à évaluer la température des différents points d'un corps.

— Techn. Sortes de tenailles aux formes les plus diverses en usage dans un très grand nombre de métiers pour serrer, tendre, couper, tordre, etc., les objets les plus divers. ‖ Barre de fer aplatie par un bout, qui sert de levier pour soulever de pesants fardeaux. ‖ Petit levier dont une extrémité se termine en pied de biche, et qui sert à arracher des clous enfoncés dans le bois. ‖ Outil de sellier servant à tendre, à cendre, à cambrer les cuirs. ‖ Grande tenaille dont se servent les tanneurs pour saisir les peaux mises en rivière. ‖ Sorte de brucelles en argent ou tout autre métal, pour prendre le sucre dans le sucrier. ‖ Tenailles de formes diverses dont se servent les forgerons pour saisir et manier le fer qu'ils travaillent. ‖ Tenaille de forme spéciale entre les mâchoires de laquelle on accroche

un sac plein pour le hisser jusqu'au grenier. ‖ Chez les relieurs, Tenaille servant à accommoder les nerfs des livres. ‖ Bande de tôle pliée ou deux dont font usage les serruriers pour saisir et maintenir l'une sur l'autre deux pièces. ‖ Outil avec lequel l'ouvrier velourier coupe le velours. ‖ Bord inférieur d'une cloche où frappe le battant. ‖ *Pince à étocher*, Levier en fer long d'environ 3 mètres qui sert, dans la fabrication des glaces coulées, à détacher les cuvettes de leurs sièges quand elles y sont accidentellement fixées. ‖ *Grande pince*, Grand levier de fer au moyen duquel, dans la même fabrication, on soulève les cuvettes pleines quand on les prend avec le chariot à tenailles pour faire la coulée. ‖ *Pince-oreille*, Sorte de pince constituée par une lame d'acier faisant ressort qu'on met sur la tête pour maintenir contre les oreilles deux récepteurs téléphoniques, placés aux extrémités des branches, et conserver l'usage des mains. ‖ *Pince de paveur*, Barre de fer aciérée qui se termine à sa partie inférieure par une pointe quadrangulaire et qui sert à enlever les vieux pavés d'une chaussée et à faire des relevés à bout. ‖ *Pince de poseur*, Levier de fer dont il existe plusieurs types servant les uns à dresser la voie ferrée, les autres à enlever les crampons défectueux, etc. ‖ *Pince à scie*, Sorte de tenaille utilisée pour donner de la voie aux scies. ‖ *Pince à plomber*, Sorte de tenaille entre les mâchoires de laquelle on place les disques de plomb qui servent à sceller un objet. ‖ *Pince monseigneur*, ou simplem. *Monseigneur* (*un*), Levier court dont les extrémités sont aplaties et qu'emploient les cambrioleurs pour forcer les portes. ‖ *Pince de fondeur*, Instrument au moyen duquel les fondeurs prennent et transportent jusqu'aux moules les pots contenant le métal en fusion.

— Télégr. électr. *Pince à oreilles*, Serre-fil composé de deux plaques et d'un écrou à oreilles se vissant sur une tige taraudée qui traverse les deux plaques. ‖ *Pince à torsades*, Espèce de mâchoire à tordre le fil télégraphique. ‖ *Pince de raccordement*, Pince servant à réunir deux fils et constituer un bon contact entre deux isolateurs. ‖ *Pince à cavaliers*, Pince pour arrêter les fils sur les tables de manipulation d'un poste télégraphique.

— Vénér. Extrémités des ongles des bêtes fauves.

— Zool. Terme général par lequel on désigne deux pièces symétriques, opposées comme les mors d'une pince : *Les mandibules des insectes, les tenailles abdominales des forficules, les chélicères des araignées, etc., sont des* PINCES. ‖ Extrémité des pattes qui, chez certains crustacés (homards, crabes, etc.), est disposée pour saisir. ‖ Chez les mammifères à sabots, Extrémité de ces sabots : *Les* PINCES *d'un cerf, d'un sanglier*, etc. ‖ Incisives de la première dentition du cheval. ‖ Nom vulgaire des arachnides pseudoscorpionides, tels que les chélifères et les obisies.

— ENCYCL. Méd. Les *pinces* employées en médecine et en chirurgie peuvent se diviser en deux grandes catégories : les pinces à ressort et les pinces à forcipressure.

Les pinces à ressort sont employées pour saisir les objets très petits; elles servent surtout pour la dissection des parties délicates (pince à dissection).

Les pinces à forcipressure sont destinées à saisir fortement les objets et à les tenir d'une manière permanente; on les utilise pour arrêter les hémorragies en pinçant les vaisseaux (pince hémostatique), pour morceler les tumeurs, etc.

— Physiq. *Pince thermo-électrique*. Peltier s'est ingénieusement servi des courants thermo-électriques pour la détermination de la température d'un corps solide; il a imaginé une pince thermo électrique composée de deux éléments, formés chacun de bismuth et d'antimoine. Le bismuth de l'un est réuni à l'antimoine de l'autre par un fil de cuivre; le fil d'un galvanomètre complète le circuit. Quand tout l'appareil est à la même température, l'aiguille du galvanomètre est à zéro. Mais, si l'on interpose entre les deux soudures un corps dont la température soit supérieure à celle du milieu environnant, les soudures s'échauffent et un courant se produit, qui fait dévier l'aiguille.

Pince à tourmaline. On appelle ainsi une petite pince à ressort, dont les deux branches portent à leur extrémité des lames de tourmaline taillées parallèlement à l'axe optique, et disposées de telle sorte que les axes optiques des deux lames soient en croix, c'est-à-dire que la seconde lame éteigne la lumière polarisée par la première. Pour analyser optiquement une lame d'un cristal, on la place entre les deux tourmalines, et on interpose l'ensemble entre l'œil et la source de lumière.

PINCEAU (*so* — du lat. *penicillum*, même sens) n. m. Instrument fait de poils attachés fortement à l'extrémité d'une hampe, et dont on se sert pour appliquer et étendre des couleurs : *Gros* PINCEAU. PINCEAU *de blaireau*.

— Par ext. Art ou manière de peindre : *Avoir un* PINCEAU *délicat*. ‖ Artiste : *Rubens fut un* PINCEAU *vigoureux*.

— Fig. Ce qui produit ou modifie des couleurs : *Le noir* PINCEAU *de la nuit*. ‖ Action ou manière de peindre par la parole : *Il faut se défier du* PINCEAU *des contemporains*. (Volt.)

— Pop. Pied : *Allonger un coup de* PINCEAU *à un chien*. ‖ Balai : *Hommes de corvée, le* PINCEAU *en main*.

— Loc. div. *Pinceau à barbe*, Pinceau qui sert à étaler le savon sur la figure pour raser la barbe. (On dit plus souvent BLAIREAU.) ‖ *Donner le dernier coup de pinceau à un tableau*, L'achever entièrement. ‖ *Donner un coup de pinceau à quelqu'un*, Faire de lui un portrait désavantageux.

— Bot. Algue très ramifiée et imprégnée de calcaire, considérée autrefois comme un polypier.

— Fr.-maçonn. Plume à écrire : *Le secrétaire qui tient le* PINCEAU.

— Physiq. Syn. de FAISCEAU : *Un* PINCEAU *lumineux*.

— Techn. Brosse de graveur. ‖ Brosse de relieur, pour étendre la colle sur le dos des livres à relier. ‖ Brosse de doreur. ‖ Outil qu'emploie le cimentier pour parachever son ouvrage.

— ENCYCL. Techn. Les plumes employées pour la hampe des *pinceaux* sont surtout celles d'oie, de pigeon ou de corbeau, parfois de cygne et d'aigle. Pour les plus gros pinceaux, on se sert de viroles. Les pinceaux ont généralement leur extrémité pointue : pour la gouache et la peinture à l'huile, la pointe est carrée; elle est bombée pour l'aquarelle, biseautée pour la céramique, etc. Les poils employés à la confection des pinceaux à plume sont ceux de capret (sorte de chèvre), de putois, de martre noire, de martre rouge, de petit-gris, d'ours, de blaireau, de sibérion (provenance de la Russie d'Asie). Ces pinceaux sont adoptés dans la peinture à l'huile, artistique et décorative, pour la gouache, l'aquarelle, le lavis, la photographie, la peinture céramique, la dorure, la carrosserie et, dans certaines parties de la décoration d'intérieurs, pour l'imitation des marbres et des bois exotiques.

Une autre sorte de pinceaux a reçu le nom de *brosses*; elles sont destinées aux mêmes emplois. Elles sont de douze grosseurs différentes. La plupart sont rondes, quelques-unes sont plates. Les poils employés sont les mêmes que pour les pinceaux, mais, en plus, les soies longues et fines de porc et de sanglier des Ardennes, de Bretagne, de Champagne, de Lorraine, d'Allemagne et de Russie. Plusieurs de ces brosses ont reçu des noms différents, en raison de leur forme ou de leur destination : celles dites *queues de morue*, renflées au milieu et terminées en pointe arrondie, sont employées par les peintres, vernisseurs, photographes, carrossiers et décorateurs d'appartements; les *blaireaux*, par les doreurs, lithographes, artistes peintres; les *palettes*, par les doreurs; les *spatters*, les *peignes*, pour le vernissage; le *pied-de-biche*, pour la céramique; les *vinettes*, les *ébouriffoirs*, les *ballons*, pour le faux bois; les *balais* pour le collage des papiers de tenture; la brosse *de pouce*, employée par toutes les industries; la brosse *à poire*, etc.

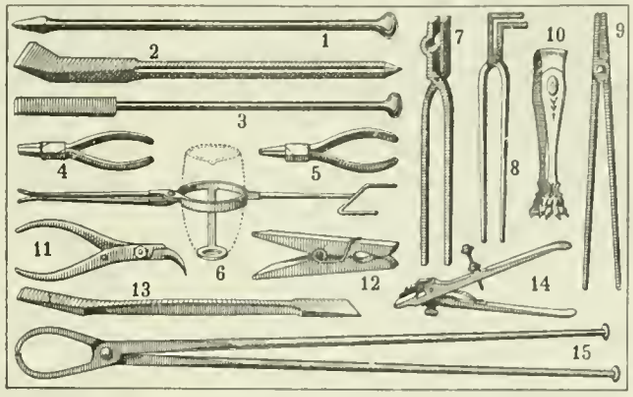

Pinces (te hn.) : 1. A riper; 2. De carrier; 3. De paveur; 4. Plate; 5. Ronde; 6. A creuset; 7. De forgeron, pour fer rond; 8. De forgeron, à bec courbé; 9. Droite; 10. A sucre; 11. A champagne; 12. A linge; 13. Monseigneur; 14. A donner la voie aux scies; 15. De rivière (mégisserie).

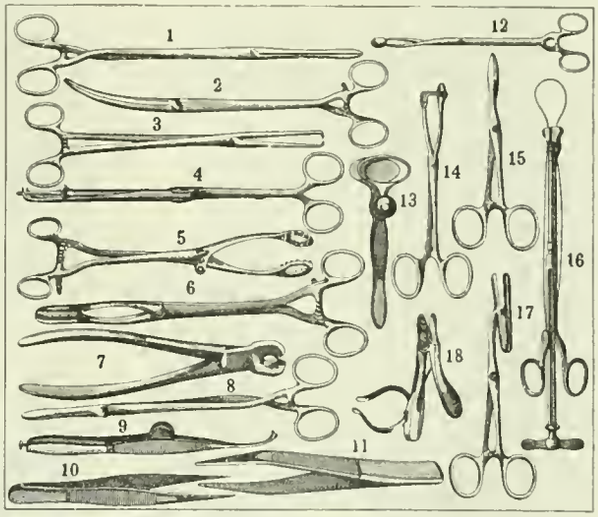

Pinces (méd.) : 1. A pansement; 2. Courbe; 3. A griffes; 4. A érigne; 5. A tumeurs; 6. A morcellement; 7. A gouge; 8. 13, 17. Hémostatiques; 9. A rotation; 10, 11. A dissection; 12. Tire-balles; 13. Pour cetropion; 14. Tire-langue; 16. Serre-nœud; 18. Porte-aiguille.

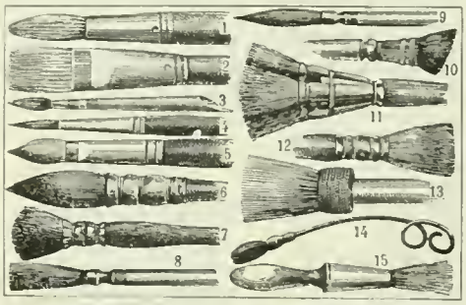

Pinceaux : 1. Rond, pour peinture à l'huile; 2. Plat, ou *brosse*; 3. Pour aquarelle; 4. Rond, pour miniature; 5. Plat, pour miniature; 6. A lavis; 7. A modeler; 8. A filets; 9. A décors; 10. Pied-de-biche; 11. A chiqueter; 12. Pour peintre en voitures; 13. Pour peintre en bâtiments; 14. A badigeonner la gorge; 15. De pâtissier ou *doreur*.

PINCEAUTAGE (*so-taj'*) n. m. Action de pinceauter.

PINCEAUTER (*so*) v. a. Réparer au pinceau les défauts de couleur d'une étoffe imprimée, d'un papier peint.

PINCEAUTEUSE (*so*) f. Femme qui pinceaute.

PINCE-BALLE n. f. Mar. Tenaille de grande dimension, servant autrefois à manipuler les boulets rouges. ‖ Instrument dont se servent les calfats pour prendre le morceau de fer rougi qui doit servir à liquéfier le brai. ‖ Pl. *Des* PINCE-BALLES.

PINCE-CUL n. m. invar. Pop. Bal où l'on se comporte d'une façon inconvenante.

PINCE-DUR n. m. invar. Arg. milit. Adjudant.

PINCÉE (*sé*) n. f. Ce qu'on peut prendre de certaines choses, en les saisissant entre deux ou trois doigts : *Une* PINCÉE *de sel, de tabac*.

PINCELIER (*se-li-é* — rad. *pinceau*) n. m. Petit bassin de fer blanc formant deux godets accolés, dans l'un desquels les peintres prennent l'huile ou l'essence dont ils ont besoin pour mêler leurs couleurs, et dont l'autre sert à nettoyer les pinceaux.


Pincelier.

PINCE-LISIÈRE n. f. Appareil au moyen duquel on assujettit la mousseline qui doit recevoir l'apprêt. ‖ Pl. *Des* PINCE-LISIÈRES.

PINCE-MAILLE (de *pincer*, et *maille*, anc. petite monnaie) n. m. Fam. Avare dont le vice paraît dans les plus petites choses. ‖ Pl. *Des* PINCE-MAILLES.

PINCEMENT (*se-man*) n. m. Musiq. Action de pincer : *Le* PINCEMENT *des cordes de la guitare*.

— Arboric. Opération qui consiste à supprimer l'extrémité d'un rameau, de manière à provoquer le développement des ramifications situées au-dessous ou à faire refluer la sève vers d'autres régions du végétal.

— ENCYCL. Arboric. Le *pincement* ou *pinçage* peut s'effectuer pendant tout le cours de la végétation (mai à sept.). On le pratique tantôt pour maintenir l'équilibre entre les diverses parties des arbres fruitiers, en diminuant l'accroissement de certains rameaux trop vigoureux, tantôt pour provoquer le départ des bourgeons à l'état latent et obtenir, par suite, ou bien des branches charpentières sur la tige principale (arbres en formation), ou bien des branches de remplacement (pêcher), tantôt, enfin, pour faciliter le développement des yeux situés au-dessous de la partie pincée et les mettre à fruit. Le pincement est dit *à une, deux* ou *trois feuilles*, lorsqu'on supprime l'extrémité du rameau au-dessus de la première, de la deuxième, de la troisième feuille, à partir de sa base. Il est dit *continu* lorsqu'on l'exécute d'une façon constante sur les productions successives d'un même rameau.

— Vitic. Appliqué à la vigne, le *pincement* ou *pinçage* consiste à supprimer l'extrémité d'un rameau, soit avant la floraison, pour éviter la coulure, soit immédiatement après, pour favoriser l'évolution des jeunes grappes de fleurs. Il régularise la végétation et offre, en outre, l'avantage d'assurer la taille de remplacement. L'opération s'exécute, tantôt en sectionnant la pousse à l'aide d'un instrument tranchant, d'un pince-sève ou des ongles, tantôt en rompant le rameau herbacé par une flexion brusque au niveau d'une feuille. En principe, on laisse deux feuilles au-dessus de la grappe quand il s'agit de pousses fructifères; on en laisse cinq ou six dans la taille en courson.

Sur les vignes taillées à long bois, le pincement, pratiqué assez tôt en saison, est appliqué à toutes les pousses du long bois pour en modérer la croissance et faire dévier une partie de la sève vers les sarments du courson, qui sont, au moins momentanément, laissés libres.

Le *rognage* n'est qu'une sorte de pincement tardif, consistant à couper l'extrémité des rameaux qui dépasse le tuteur (fil de fer ou échalas), pour concentrer l'activité vitale de la plante dans les branches à fruits et les pampres inférieurs.


Pince-nez.

PINCE-NEZ n. m. invar. Binocle qu'un ressort fait tenir sur le nez.

— Manèg. Sorte de mors articulé, qui vient clore à volonté les naseaux du cheval, et dont on se sert pour arrêter les chevaux qui s'emportent.

PINCE-NOTES n. m. invar. Petit ustensile de bureau à forme variable, qu'on emploie pour pincer entre deux mâchoires des notes à conserver.


Pince-notes.

PINCER (*sé* — autref. *pincier*; orig. dout. Prend une cédille sous le *c* devant les voyelles A ou O : *Il pinça. Nous pinçons*) v. a. Serrer entre les doigts ou entre deux objets rapprochés : PINCER *quelqu'un jusqu'au sang*.

— Serrer étroitement l'une contre l'autre, en parlant des lèvres.

— Serrer étroitement, : *Vêtement qui* PINCE *la taille*.

— Par ext. Saisir, surprendre, arrêter : PINCER *un voleur*.

— Saisir, soumettre à une impression vive et désagréable : *Un froid qui* PINCE.

— Railler, tourner en dérision :

Tel rit tout haut qui nous *pince* tout bas.
DU CERCEAU.

— Loc. div. *Se faire pincer*, Subir un échec, un inconvénient à : *A force de jouer, on finit par se faire* PINCER. ‖ *Pincer quelqu'un sans rire*, Le blesser, l'offenser sans faire semblant d'en avoir le dessein. ‖ *Pince-sans-rire*, V. ce nom à son ordre.

— Pop. *La pincer à quelqu'un.* Lui serrer la main. ‖ *En pincer pour,* Avoir du goût pour, le désir de. ‖ *Pincer de la harpe,* Être en prison (allus. aux barreaux des fenêtres).

— Arbor. Couper les bourgeons ou l'extrémité des jeunes branches d'un végétal, d'un arbre à fruit : PINCER une vigne. V. PINCEMENT.

— Jeux *Je vous pince sans rire,* Sorte de jeu de société qui consiste à pincer, avec les doigts noircis, diverses parties du visage d'un joueur. (Celui des joueurs qui rit vient prendre la place du patient.)

— Mar. *Pincer le vent,* Gouverner au plus serré. ‖ *Pincer un bâtiment,* Donner à la carène avant des formes très effilées.

— Musiq. Faire vibrer avec les doigts : PINCER *quelques mesures sur son violon.* ‖ Fam. Exécuter avec légèreté : PINCER *un cancan.* ‖ *Pincer de,* Jouer en pinçant les cordes de : PINCER DE *la guitare.*

— Techn. Chez les planeurs, Former l'angle qui règne tout autour d'une pièce de vaisselle. ‖ *Pincer un livre,* Approcher, avec des pinces de fer, de chaque côté des nerfs qui sont au dos, les ficelles qui n'en sont pas assez proches, quand on a foueté le livre. ‖ Chez les selliers, cordonniers, *Pincer le cuir,* Rapprocher, au moyen d'une pince, les bords des cuirs pour faciliter leur couture.

— v. n. Manèg. Approcher l'éperon des flancs du cheval, sans donner de coup ni appuyer : PINCER *du droit, du gauche.* PINCER *des deux.*

Pincé, ée part pass. du v. Pincer.

— Fig. et fam. Prétentieux, plein d'afféterie ; sévère, fâché : *Prendre un air, un ton* PINCÉ.

— n. m. Musiq. Agrément du genre des trilles, qui était propre à quelques instruments. Syn. de PIZZICATO.

Se pincer, v. pr. Être pincé : *La guitare et la harpe sont des instruments qui* SE PINCENT. ‖ Pincer son propre corps : SE PINCER *pour ne pas rire.* ‖ Pincer à soi : SE PINCER *les doigts entre les deux battants d'une porte.*

PINCERAIS ou **PINSERAIS** [*Pagus Pinciacensis*], pays de l'ancienne prov. de l'Ile-de-France, dans le départ de Seine-et-Oise, entre Andrésy et Mantes. Ch.-l. *Poissy.*

PINCERIE (*se-ri*) n. f. Fam. Air pincé : *La* PINCERIE *et l'air prude sont communs chez les vieilles filles.* (Inus.)

PINCE-SANS-RIRE n. invar. Homme ou femme qui raille sans en avoir l'air, qui fait ses coups sournoisement.

— Arg. Agent de police.

PINCE-SÈVE n. m. invar. Instrument à l'aide duquel on opère le pincement des végétaux, des arbres fruitiers.



Pince-sève.

PINCETAGE n. m. Techn. Syn. de ÉPINCETAGE.

PINCETER (double le *t* devant une syllabe muette : *Je pincette, Il pincettera*) v. a. Épiler avec une pincette : *Ils se faisaient souvent* PINCETER *tout le poil.* (Montaigne.)

— Techn. Syn. de ÉPINCETER.

Se pincetter, v. pr. S'arracher le poil avec une pincette.

PINCETTE *sèt'* — rad. *pince*) n. f. Ustensile de métal à deux branches égales, dont on se sert pour arranger le feu. (S'emploie presque toujours au plur.) : *Attiser le feu avec la* PINCETTE (ou *les* PINCETTES).



Pincettes.

— Petite pince de fer à deux branches, dont on se sert pour prendre ou pour placer certains objets : PINCETTES *d'horloger.* ‖ Petite pince à épiler.

— Pop. Jambe. ‖ *Tricoter des pincettes,* Courir. ‖ *Se tirer des pincettes,* S'enfuir. ‖ *Affûter ses pincettes,* Danser.

— Loc. div. *Baiser quelqu'un à la pincette, en pincette,* Le baiser en lui pinçant doucement les deux joues avec les doigts. ‖ *N'être pas à prendre avec des pincettes.* Se dit d'un objet, d'une personne fort sale.

— Carross. *Ressort à pincettes,* Ressort de voiture rappelant par sa forme celle des pincettes employées pour attiser le feu.

PINCEUR (*seur'*), **EUSE** n. Personne qui aime à pincer.

— n. m. Contremaître des bardeurs, chargé de ligner, au moyen de la pince, les mouvements de la pierre sur le bard. ‖ Dans les chemins de fer, Manœuvre qui aide le poseur de voie.

PINCHARD *char'*), **ARDE** adj. Se dit du cheval qui a une robe grise de fer, et de cette robe elle-même : *Cheval* PINCHARD. *Robe* PINCHARDE.

— Substantiv. : *Un* PINCHARD.

PINCHART *char'* n. m. Siège pliant dont se servent les peintres, à la campagne.

— Arg. Vulgaire, commun.



Pinchart.

PINCHBECK *bèk'* — du n. de l'inventeur) n. m. Métall. Laiton, alliage de cuivre et de zinc à couleur d'or.

PINCHINA ou **PINCHINAT** (*na* — du provenç. mod. *penchinat*, peut-être) n. m. Nom d'une étoffe de laine noire, qui a d'abord été fabriquée à Lyon, et qui fut imitée, au XVIIIe siècle, en Champagne et dans le Berry.

PINCHINAD n. m. ou **PINCHINADE** — rad. *pinchina*) f. Languedoc, Lépiote élevé, champignon comestible.

PINCIANUS Nonnius, en espagn. Fernando Nuñez, érudit espagnol, né à Valladolid en lat. [illegible], mort à Salamanque en 1553. Il professa à Salamanque et à l'université d'Alcala, puis la rhétorique à Salamanque. On a de lui : *Annotationes in Senecæ philosophi opera* [illegible] ; *Observationes in loca obscura et depravata Historiæ naturalis C. Plinii* (1544) ; *Refranes y proverbios glosados* [illegible], recueil de proverbes expliqués, etc.

PINCKNEYA (*knéi-a*) n. m. Genre de rubiacées, tribu des portlandiées, comprenant des arbustes à belles fleurs roses et odorantes, dont on connaît quelques espèces de la Caroline. (On emploie l'écorce du *pinckneya pubens* contre les fièvres intermittentes comme succédané du quinquina.

PINÇON n. m. Meurtrissure qui reste sur la peau lorsqu'on a été pincé : *Se faire un* PINÇON *en fermant une porte.*

— Art vétér. Rebord mince, élevé, qu'on ménage à la pince d'un fer à cheval, surtout à celle des fers de derrière.

PINÇOTER v. n. Pincer fréquemment.

PINÇURE n. f. Action de pincer.

— Techn. Pli qui se fait à une étoffe en la foulant.

PINDA n. m. Gâteau de riz, façonné en boule, qui est l'offrande principale des sacrifices funéraires hindous.

PINDARE, poète lyrique grec, né à Cynoscéphales, près de Thèbes, en 521 av. J.-C., mort à Argos en 441. Il était fils de Daïphante et appartenait à la famille dorienne des Égides. Il s'adonna de bonne heure à l'art lyrique ; on conte qu'un jour, pendant son sommeil, des abeilles étaient venues faire leur miel sur ses lèvres. Il fut l'élève du joueur de flûte Scopelinos, des poétesses Corinne et Myrte. Il compléta son éducation à Athènes, où il connut Apollodore et Simonide. A vingt ans, en 501, il composa la dixième *Pythique*. Il paraît n'avoir pris aucune part aux guerres médiques. Après Salamine, Pindare fut dans tout l'éclat de sa gloire. C'est le temps de ses dithyrambes athéniens, des odes à Hiéron de Syracuse, à Théron d'Agrigente, etc., dont le poète allait le plus souvent surveiller lui-même l'exécution. Vers 473, il se rendit à Syracuse et fit un long séjour en Sicile. En 465, il visita sans doute Cyrène. Il alla aussi en Macédoine auprès du roi Alexandre Ier le Philhellène ; en souvenir de ces relations, lors du sac de Thèbes, Alexandre le Grand fit épargner la maison du poète. La dernière ode de Pindare qu'on puisse dater exactement est la huitième *Pythique* (419). Le poète avait quatre-vingt-un ans quand il mourut à Argos, comblé d'honneurs. Une de ses odes, composée pour Diagoras, avait été gravée en lettres d'or dans le temple d'Athéna à Lindos. Pindare devint classique au lendemain de sa mort. Ses poèmes, d'abord réunis en dix-sept livres, furent ensuite classés par les alexandrins en neuf groupes : les *Hymnes*, les *Péans*, les *Dithyrambes* (2 livres), les *Prosodia* (2 livres), les *Parthenia* (3 livres), les *Hyporchèmes* (2 livres), les *Encômia*, les *Thrènes*, les *Epinikia* (4 livres). Des huit premiers groupes, il ne reste que des fragments. Le seul recueil qui nous soit parvenu est celui des *Epinikia* ou *Odes triomphales*. (V. ÉPINICIES.) L'auteur y célèbre les vainqueurs des grands jeux grecs. Par l'élévation des idées, la beauté des mythes, la hardiesse des métaphores et l'éclat des images, la puissance de l'invention, la richesse et la variété des rythmes, l'harmonie et la majesté du style, la pénétrante poésie qui enveloppe le tout, les odes de Pindare sont le chef-d'œuvre du lyrisme grec. Editions de Bœckh (Leipzig, 1811-1821) ; de Bergk dans les *Pœtæ lyrici græci* (1884) ; de Christ (Leipzig, 1873). — Traduction française par Poyard (Paris, 1853), par Boissennade (Paris, 1867). Cf. A. Croiset, *la Poésie de Pindare* (Paris, 1880).

PINDARESQUE (*rèssk'*) adj. Qui a le caractère des poésies de Pindare.

PINDARIQUE (*rik'*) adj. Qui a l'enthousiasme, l'exaltation qu'on remarque dans les odes de Pindare : *Ode* PINDARIQUE. *Style* PINDARIQUE.

— Linguist. *Dialecte pindarique,* Dialecte de Pindare, formé d'un mélange des dialectes épique, dorique et éolien. ‖ On l'appelle aussi dialecte ÉOLO-DORIEN.

PINDARISER v. n. Ecrire à la manière de Pindare. ‖ Ecrire dans un ton ampoulé.

PINDARISEUR, EUSE n. Personne qui pindarise.

PINDARISME (*rissm'*) n. m. Imitation du genre de Pindare ; style d'un lyrisme emphatique et obscur.

PINDE, chaîne de montagnes de la Grèce ancienne, appelée de nos jours monts Agrapha ou Mezzovo, entre l'Epire à l'O. et la Thessalie à l'E., depuis les monts Cambuniens jusqu'à l'Othrys. Le Pinde, comme le Parnasse et l'Hélicon, était consacré à Apollon et aux Muses.

— *Le dieu du Pinde,* Apollon. ‖ *Les filles, Les déesses du Pinde,* Les Muses. ‖ *Les habitants, Les nourrissons du Pinde,* Les poètes. ‖ *Les maîtres, Les héros du Pinde,* Les grands poètes. ‖ *Les lauriers du Pinde,* La gloire des poètes.

PINDEMONTE (le marquis Giovanni), auteur dramatique italien, né et mort à Vérone (1751-1812). Il fit partie du grand conseil de Venise, remplit les fonctions de podestat à Vicence, puis, condamné à la relégation à la suite de ses écarts de conduite, s'enfuit en France, regagna Milan, où il fit partie du gouvernement de la république Cisalpine, séjourna de nouveau à Paris, et, de retour à Milan en 1802, devint membre du parlement italien. C'était un improvisateur remarquable. Outre des pièces de théâtre, publiées sous le titre de *Componimenti teatrali* (1804), et dont l'une, *i Baccanali*, est véritablement remarquable, on a de lui des poésies lyriques et une traduction en vers des *Héroïdes d'amour* d'Ovide (1791). — Son frère, le chevalier Hippolyte **Pindemonte**, poète italien, né et mort à Vérone (1753-1828), quitta, en 1783, l'ordre de Malte, où il était entré tout enfant, et, établi à Aversa, près de Vérone, où il écrivit ses *Poésies champêtres* (1788), agréables et gracieuses compositions. Ses ouvrages, d'inspiration toute classique, sont, en général, empreints de grâce et de mélancolie. Nous citerons, outre ses *Poesie campestri, Armanio* (1804), tragédie non destinée à la représentation et qui contient des beautés du premier ordre ; *Epistole in versi* (1805) ; *i Sepolcri* (1805), poème plein de sentiments pathétiques et de pensées élevées sur l'immortalité ; *Dodici sermoni poetici* (1819), satires à la manière d'Horace ; *Stanze* (1828) ; *Elogi di letterati italiani* (1825-1826), etc. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Milan (1829).

PINDJADJAP n. m. Canot ou détroit de Malacca, long de 15 à 20 mètres, à formes effilées et surmonté d'une longue saillante détachée vers l'avant et vers l'arrière. Il va à la voile et à l'aviron et a deux mâts qui portent des voiles en forme rectangulaires.

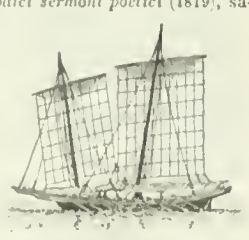

Pindjadjap.

PINE John, graveur anglais, né à Londres probablement [illegible], mort dans la même ville en 1756. George II le nomma graveur du sceau. On lui doit des œuvres soignées, d'un travail minutieux : *l'Installation de Charles Brandon, duc de Suffolk*, et *le Procès de lord Lovat*, etc. Pine avait fait une étude approfondie des classiques latins ; sa traduction d'Horace (1737) et celle des *Bucoliques* et des *Géorgiques* de Virgile, illustrée de dessins d'après les bas-reliefs et les camées antiques, sont de véritables monuments bibliographiques. — Son fils **Robert-Edge Pine**, né à Londres en 1742, mort à Philadelphie en 1790, fut un peintre distingué.

PINÉAL, ALE, AUX (du lat. *pinea*, pomme de pin) adj. Anat. Qui a la forme d'une pomme de pin. ‖ *Glande pinéale,* Petit corps ovale qui se trouve au-devant du cervelet.

— ENCYCL. La *glande pinéale, épiphyse* ou *corps pinéal,* est située à la partie postérieure du ventricule moyen du cerveau, entre les deux tubercules quadrijumeaux antérieurs. C'est un petit corps grisâtre, gros comme un pois chez l'homme, ayant la forme d'un cône (*conarium*). Sa signification morphologique a été longtemps ignorée ; Descartes y avait placé l'âme. Aujourd'hui, l'anatomie comparée et l'histologie la font considérer comme le vestige très rudimentaire d'un œil qui se voit encore très accusé chez certains vertébrés (lacertiens).

PINEAU (*no*) ou **PINOT** (*no*) [de *pin*, à cause de la ressemblance de la grappe avec la pomme de pin] n. m. Vitic. Cépage à vin fin dont l'aire de culture est très étendue.

— Bot. Palmier de la Guyane, appelé par les naturels AUASSI, dont le bois, raide et compact, est employé pour les constructions.

— ENCYCL. Vitic. Le *pineau* est un des cépages les plus cultivés, non seulement dans les vignobles français, principalement ceux de la Bourgogne, du Mâconnais et de la Champagne, mais encore dans ceux du Rhin, d'une grande partie de l'Allemagne et de la Hongrie. Il en existe deux variétés principales : le noir et le blanc.

Le *pineau noir* fournit les vins les plus renommés de la Bourgogne : romanée, chambertin, musigny, volnay, beaune, clos-vougeot, etc., et il est la base des champagnes de marque. C'est un cépage assez vigoureux, donnant des fruits petits, pruinés, globuleux ou ovoïdes, dont la pulpe, juteuse, est excessivement sucrée ; on le cultive de préférence sur les coteaux calcaires. Syn. : auvernat, menu, meunsois, morillon noir, franc pineau, neyron petit, noir menu, noirien, plant doré, plant noble, petit bourguignon, petit verot, pineau de Bourgogne, pineau d'Ay, servagnin noir, saumenois. — *Variétés :* PINEAU MEUNIER (syn. : blanche feuille, meunier, morillon Taconné, plant de Brie, plant Taconné, carpinet, goujeau, farnaise) ; PINEAU MOURET (syn. : pineau tête de nègre, pineau mour, pineau noir luisant) ; PINEAU CRÉPET ou CRÉPEY (syn. : pineau rougin, pinot violet, giboudot noir) ; PINEAU DE PERNANT (syn. : franc noir, gros pineau, plant de Pernant).

Le *pineau blanc* fournit les vins blancs de Montrachet, Meursault, Clos-Vougeot, Chablis, Pouilly et les vins blancs de la Moselle ; il s'accommode bien des sols secs argilo-siliceux ou argilo-calcaires. Syn. : arnoisin, arnoisen blanc, auvernat blanc, beaunois, chardonay (v. ce mot), melon du Jura, morillon blanc, rousseau, etc.

Une troisième variété, le *pineau gris,* ne diffère des deux précédents que par la teinte rosée de son fruit ; il n'est jamais cultivé seul. Syn : beurot, burot, auvernat gris, enfumé, fromenteau malvoisie, levraut, vermillon, etc.

PINEDA, bourg des Philippines (île de Luçon), faubourg de Manille ; 10.000 hab.

PINÈDE n. f. Sylvic. Nom donné, dans le Midi, aux bois de pins.

PINÉE n. f. Morue sèche de première qualité.

PINÉEN, ENNE (*né-in, ène'* — du lat. *pineus*, de pin) adj. Se dit des terrains où l'on trouve des débris fossiles de pin.

PINEGA, rivière de la Russie septentrionale (gouv. de Vologda et d'Arkhangel). Elle se forme d'une rivière Noire (Tchernaïa) et d'une rivière Blanche (Biolaïa), arrose *Pinega* et se verse dans la Dvina du Nord. Cours 623 kilom.

PINEL (Philippe), médecin français, né à Saint-André (Tarn) en 1745, mort à Paris en 1826. Fils de médecin, il fut reçu docteur à Toulouse en 1773. Après avoir complété ses études à Montpellier et à Paris, il s'adonna à l'étude des maladies mentales et fut nommé, en 1793, médecin en chef de Bicêtre, où il opéra une véritable révolution dans le traitement des fous, substituant aux chaînes et aux brutalités un régime de douceur et de bonté. Il passa à la Salpêtrière en 1795. Professeur de physique médicale à l'Ecole de médecine de Paris et, bientôt après, professeur de pathologie interne, il fut destitué lors de la suppression de la faculté de médecine en 1822. Il était membre de l'Institut depuis 1803.



Pinel.

Ses principaux ouvrages sont : *Nosographie philosophique ; Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale ou la manie* (1801) ; *la Médecine clinique rendue plus précise et plus exacte par l'application de l'analyse* (1802). On lui doit en outre un grand nombre de mémoires sur diverses formes de l'aliénation mentale.

PINELIÈRE (Guérin DE **LA**), poète français, né à Angers vers 1615, mort à Paris en 1643. Il n'avait pas vingt ans quand il dédia au marquis du Bellay un traité fort curieux pour l'histoire littéraire de l'époque : *le Parnasse* ou *la Critique des poètes* (1635). La même année, il débuta à de Bautru une tragédie, *Hippolyte*, imitée de Sénèque, écrite dans un style sentencieux et brillant que lonèrent Benserade et P. Corneille. La Pinelière traduisit encore en vers la *Médée* de Sénèque. Il venait d'entrer au service de l'abbé de Lavardin, quand il mourut.

PINELLI (Bartolommeo), peintre, graveur et modeleur, né et mort à Rome (1781-1834). Il a peint des scènes de genre et des vues à l'aquarelle de Tivoli, de Rome, etc., et modelé en terre des types populaires, joliment croqués ; mais il est surtout connu comme dessinateur et graveur. Parmi ses gravures, il faut surtout mentionner des illustrations de Virgile, Dante, Cervantes, l'Arioste, etc.

PINELO (Antonio DE LÉON, dit), historien et jurisconsulte espagnol, né à Lima (Pérou) vers la fin du XVIe siècle, mort en 1660. Il fut, en Espagne, attaché au conseil des Indes, et historiographe des Indes. Son œuvre capitale est un recueil des lois relatives aux Indes : *Recopilacion general de las leyes de las Indias* (1680).

PINERAIE (*rè* — rad. *pin*) n. f. Bois de pins.

PINERO (Arthur WING), comédien et auteur dramatique anglais, né à Londres en 1855. Il joua avec distinction de 1874 à 1881, sur plusieurs scènes de Londres, tout en se faisant un nom comme auteur dramatique par un certain nombre de comédies remarquables : *Deux cents livres sterling par an*, *le « Squire »*, *la Fusée*, *la Maîtresse d'école*, *le Dada*, *le Débauché*, *la Seconde Mrs. Tanqueray*, son chef-d'œuvre, peut-être, *la Princesse et le Papillon*, *Trelawny des Sources* (*Wells*), et *le Gai Lord Quex*, etc.

PINEROVKA, bourg de Russie (gouv. de Saratov [distr. de Balachov]) ; 3.500 hab.

PINESSE (*nèss*) n. f. Nom vulgaire du sapin.

PINET (*nè*) n. m. Nom vulgaire du *lactaire délicieux*, champignon comestible qui a un suc rouge carotte, et dont la chair et les lames verdissent au toucher.

PINEUILH, comm. de la Gironde, arrond. et à 42 kilom. de Libourne, dans la plaine de la Dordogne ; 1.390 hab. Vignobles produisant des vins rouges et quelques vins blancs. Crus principaux : *à Vaques*, *à Rabouche*, *à Mangons*, *Château-de-Lombertie*, *à Fondneure*, *aux Terriers*, *à Bayatelle*, *à Brayat*, etc. Fabrique de chaux ; poteries, tonnellerie.

PINEY, ch.-l. de cant. de l'Aube, arrond. et à 20 kilom. de Troyes ; 1.341 hab. Église des XIIe, XVIe et XVIIe siècles. Le hameau de Villevoque renferme une église du XIIe s., remaniée au XVIe siècle ; ceux de Villiers-le-Brûlé et de Brautigny, des églises du XVIe siècle. Ce bourg fut érigé en duché-pairie en 1581, au profit de François de Luxembourg. — Le canton a 13 comm. et 4.823 hab.

PING n. m. Métrol. Mesure de capacité chinoise, valant 560 litres.

PINGAUD (*gô*) adj. Pop. Gentil, mignon.

PINGAUD (Léonce), historien français, né à Dijon en 1841. Ancien élève de l'École normale, il fut nommé en 1874 à l'université de Besançon comme professeur d'histoire et de géographie modernes. Il a publié, entre autres ouvrages : *les Saulx-Tavannes*, couronné en 1878 par l'Académie française ; *les Français en Russie et les Russes en France* (1885) ; *Choiseul-Gouffier ; la France en Orient sous Louis XVI* (1887) ; *un Agent secret sous la Révolution et l'Empire ; le Comte d'Antraigues* (1893) ; *Bernadotte, Napoléon et les Bourbons* (1901). Il a été élu, en 1896, correspondant de l'Institut (Sciences morales et politiques).

PINGER (*jé* — Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Nous* PINGEONS. *Il* PINGEA) v. a. Remplir d'eau, en parlant d'un marais salant. (Expression principalement employée dans la Charente-Inférieure.)

PINGO n. m. Œnol. V. MADÈRE.

PINGOUIN n. m. Zool. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des alcidés.

— Arg. Nom que les saltimbanques donnent au public. ‖ *Pingouin gras, maigre,* Public nombreux, peu nombreux.

— ENCYCL. Zool. Le nom de *pingouin* s'applique à deux espèces d'oiseaux appartenant à deux genres différents, mais se rapportant à la même tribu des alcinés. Le grand pingouin ou pingouin brachyptère (*plautus impennis*), aujourd'hui éteint, comptait encore, au commencement du XIXe siècle, des représentants dans les îles du Nord, Islande, Orkney, Terre-Neuve, etc. Il était de la grosseur d'une oie, avec les ailes réduites à de courts moignons. Noir en dessus, blanc en dessous, avec la gorge brune et le tour des yeux blanc, il avait le bec et les pieds noirs. Cet oiseau ne pondait qu'un œuf par ponte, œuf gris verdâtre couvert de taches brunes et noires, serrées, formant des dessins irréguliers. Le petit pingouin, type du genre *alca*, est l'*alca torda* de l'Atlantique nord ; il hiverne jusque dans la Méditerranée. Celui-là, malgré ses ailes étroites, en lame de sabre, vole bien et longtemps. De la taille d'un canard, il est noir en dessus, blanc en dessous, avec une ligne blanche sur chaque joue. Il niche parmi les rochers, sous les pierres, et ne pond qu'un œuf. C'est un excellent plongeur, qui vit de poissons, de crustacés et de mollusques.



1. Graud pingouin ; 2. Pingouin torda.

PINGOUINIÈRE n. f. Endroit où les pingouins se réunissent pour nicher.

PING-PONG (onomat.) n. m. Petit jeu d'appartement, sorte de law-tennis de dimensions assez réduites pour être joué sur une grande table ou sur un billard. (Le mot de *ping-pong* reproduit le bruit fait par les petites billes en celluloïd, quand elles viennent frapper alternativement sur les raquettes en parchemin des deux joueurs.)

PINGRE (du lat. *piger*, paresseux) n. et adj. Se dit d'une personne d'une avarice sordide : *Un* PINGRE. *Femme très* PINGRE.

PINGRE n. f. Mar. Syn. de PINQUE.

PINGRÉ (Alexandre-Gui), astronome, né et mort à Paris (1711-1796). Il entra dans l'ordre des génovéfains, et professa la théologie ; puis il se rendit à Rouen auprès de Lecat et se livra à l'étude de l'astronomie. Il fut correspondant (1753), puis associé libre de l'Académie des sciences, bibliothécaire de Sainte-Geneviève, à Paris, et chancelier de l'Université. Pingré composa un almanach nautique intitulé : *Etat du ciel* pour les années 1754, 1755, 1756 et 1757, ajouta à l'*Art de vérifier les dates* le calcul des éclipses des dix siècles qui ont précédé l'ère chrétienne, détermina l'orbite de vingt-quatre comètes, etc. En 1760, il alla dans les mers de l'Inde et attendit à l'île Rodrigue le passage de Vénus sur le soleil, mais il ne put réaliser ses observations qu'à Saint Domingue en 1769. Citons encore une *Traduction de Manilius* (1786), une *Histoire de l'astronomie*, inédite, et un remarquable ouvrage sur les comètes : *Cométographie* (1783).

PINGRERIE (*ri* — rad. *pingre*) n. f. Avarice sordide.

PING-TCHOUEN-TCHEOU, ville de la Chine (prov. de Petchili [départ. de Jehol ou Tching-té]), sur le Pao-Ho, affluent du Loan-ho (golfe du Petchili) ; 40.000 hab. Industrie de la soie.

PINGUECULA (*ghu-é* — du lat. *pinguis*, gras) n. f. Pathol. Petite tumeur d'un blanc jaunâtre, développée sur la sclérotique, au voisinage de la cornée.

— ENCYCL. Cette tumeur, du volume d'un petit grain de chènevis, ordinairement située du côté externe de l'œil, n'est point douloureuse, ne s'enflamme jamais et n'est point nuisible à la vision ; on l'observe principalement chez les adultes et les vieillards. On peut l'exciser au bistouri si elle devient gênante.

PINGUÉDINE (*ghu-é* — du lat. *pinguedo*, *inis*, graisse) n. f. Maladie des racines du figuier.

PINGUÉDINEUX (*ghu-é*, *neû*), **EUSE** adj. Chargé de graisse. (Inus.)

PINGUENTE, ville d'Austro-Hongrie (Istrie [distr. de Capo-d'Istria]), sur le Quieto, tributaire du golfe de Venise ; 14.800 hab. Commerce de vins et d'huile d'olive.

PINGUICOLE (*ghu-i* — du lat. *pinguis*, gras, et *colere*, habiter) adj. Zool. Qui vit dans la graisse.

PINGUICULE (*ghu-i* — dimin. du lat. *pinguis*, gras) n. f. Bot. Nom vulgaire de la grassette. ‖ On dit aussi PINGUETTE.

PINGUIFOLIÉ, ÉE (*ghu-i* — du lat. *pinguis*, gras, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a les feuilles épaisses et charnues.

PINGUINAIRE n. f. Ornith. Syn. de APTÉNODYTE.

PINGUINAL, ALE, AUX (*ghu-i* — du lat. *pinguis*, gras) adj. Zool. Qui vit dans la graisse.

PINGUITE (*ghu-it'* — du lat. *pinguis*, gras) n. f. Minér. Silicate naturel qui est une variété de montronite.

PING-YANG-FOU, ville de la Chine (prov. du Chan-Si), sur le Fouen-Ho, affluent du Hoang-Ho ; 15.000 h. Ch.-l. de départ. Ville sainte, une des plus anciennes de l'empire.

PING-YAO-HSIEN, ville de la Chine (prov. du Chan-Si [départ. de Fen-Tchéou]), sur le Ho-Choui, affluent du Fouen-Ho (bassin du Hoang-Ho) ; 60.000 hab.

PINHEIRO-CHAGAS (Manuel), littérateur portugais, né à Lisbonne en 1842. Sorti de l'École polytechnique et nommé sous-lieutenant, il démissionna en 1865 et collabora à divers journaux, où il manifesta des idées avancées et une vive sympathie pour la France. En 1871, il fut élu député aux Cortès. On a de lui deux poèmes : *le Poème de la jeunesse* et *l'Ange du foyer* ; divers romans ; des pièces de théâtre : *Mlle de Valflar ; Hélène ; la Juive ; Madeleine*, et divers recueils d'articles politiques ou littéraires.

PINHEIRO-FERREIRA (Silvestre), philosophe et homme d'État portugais, né et mort à Lisbonne (1769-1846). Orateur et professeur à l'université de Coïmbre, il dut se démettre de sa chaire pour avoir enseigné les doctrines socialistes (1797). Il voyagea à l'étranger, occupa différents postes diplomatiques, suivit la famille royale au Brésil, lorsque Napoléon fit envahir le Portugal, et gagna la confiance de Jean VI. En 1814, il conseilla au roi d'établir le régime parlementaire. Ministre des affaires étrangères et de la guerre (1821-1821), il retourna en Europe avec lui, et donna sa démission lorsque prévalut l'absolutisme ; il se rendit alors à Paris, où il resta jusqu'en 1843, puis retourna dans son pays. On lui doit un grand nombre d'ouvrages et de *Mémoires* sur des sujets très divers : *Précis sur la procédure civile en Portugal* (1826) ; *Essai sur la psychologie* (1825) ; *Principes du droit public, constitutionnel, administratif et des gens* (1834) ; etc.

PINHEL, ville de Portugal (Haute-Beira), près de la frontière d'Espagne ; 3.000 hab. Evêché. Commerce de laines.

PINI (Erménégild), physicien italien, né et mort à Milan (1739-1825). Entré chez les barnabites, il devint, en 1766, professeur de mathématiques et d'histoire naturelle à Milan. Sous l'administration française, il fut membre de l'institut italien, du conseil des ministres et inspecteur général de l'instruction publique. On lui doit, entre autres ouvrages : *Della architettura* (1770) ; *Introduzione allo studio della storia naturale* (1773) ; *Osservazioni mineralogiche sulle miniere di ferro dell' isola d'Elba* (1777) ; *Mémoires sur de nouvelles cristallisations de feldspath* (1783) ; *In alcuni fossili della Lombardia* (1790) ; *Protologia* (1803) ; *Elementi di Storia naturale* (1808) ; *Sistemi geologici* (1811), où il soutient que la fluidité primitive du globe était aqueuse ; *Sulla felicita, d'alogo* (1812) ; etc.

PINICOLE (du lat. *pinus*, pin, et *colere*, habiter) adj. Hist. nat. Qui vit ou croît sur les pins ou les sapins.

PINICORRÉTINE n. f. Chim. Substance retirée par Kawalier de l'écorce du pin.

PINICORTANNIQUE (*tan'-nik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide contenu dans l'écorce du pin.

PINIER (*ni-é*) n. m. Espèce de pin, connu aussi sous le nom de PIN CULTIVÉ, PIN PIGNON, PIN DOUX.

PINIÈRE n. f. Terrain planté en pins ; bois de pins.

PINIFÈRE (du lat. *pinus*, pin, et *ferre*, porter) adj. Qui produit des pins, où il croît des pins. ‖ On dit aussi PINIGÈRE.

PINIFOLIÉ, ÉE (du lat. *pinus*, pin, et *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du pin.

PININE n. f. Chim. Résine du pin.

PINIPICRINE n. f. Chim. Substance amère $C^{31}H^{34}O^{11}$, découverte dans les diverses parties du sapin d'Ecosse, et qui paraît être une glycoside, fondant à 100°.

PINIPINICHI (n. hind.) n. m. Bot. Espèce d'euphorbe arborescente, qui croît au Malabar, et sécrète un suc laiteux purgatif. ‖ On l'appelle aussi KALI, ARBRE À LAIT.

PINIQUE (*nik'*) adj. Que l'on tire du pin. ‖ *Acide pinique*, Résine non cristallisable, extraite de la colophane.

PINITANNIQUE (*tan'-nik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide contenu dans les aiguilles du pin et dans les parties vertes du thuya. (Il fond entre 160° et 200°.)

PINITE n. f. Minér. Silicate naturel d'alumine et de fer, ainsi appelé parce qu'on l'a trouvé, pour la première fois, dans la mine de Pini, en Saxe.

— Chim. Substance sucrée $C^{14}H^{24}O^{10}$ (OCH^3)^2, que Berthelot a extraite de la sève du *pinus lambertiana* de Californie, et que l'on rencontre dans les feuilles de séné, dans le caoutchouc de Madagascar, etc. (Elle fond à 186°). Syn. MATÉZITE, SENNITE.

PINITIFÈRE (de *pinite*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui contient de la pinite.

PINKAFÖ ou **PINKAFELD**, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat d'Eisenbourg]), sur la Pinka ; 2.900 hab. Fabrique de chapeaux de feutre. Vignoble.

PINKERTON (John), géographe, historien et numismate écossais, né à Edimbourg en 1758, mort à Paris en 1826. Il s'installa à Paris en 1802. Un *Essai sur les médailles* (1784), lui avait valu l'amitié d'Horace Walpole ; ce fut son premier ouvrage de ce genre, et beaucoup d'autres, d'ordre historique et géographique, le suivirent. Sa *Dissertation sur l'origine des Scythes et des Goths*, mais, surtout, sa *Géographie moderne* (1802), qui a ouvert la voie à Malte-Brun, sont ses plus beaux titres. Citons encore sa *Collection générale des voyages* (1806-1813), et un *Nouvel atlas moderne* (1809-1815). Pinkerton s'était aussi fait connaître comme poète, et avait fait paraître, dès 1776, une élégie intitulée *le Château de Cruiqmillar*, que suivirent différents recueils de *Poésies* (1781), de *Ballades tragiques écossaises* (1781), de *Ballades du genre comique* (1783), de *Contes en vers* (1783), de prétendus *Anciens poèmes écossais* (1786), dont la plupart ont été écrits par lui.



Pink.

PINK-PINKJE n. m. Grand bateau de pêche hollandais construit à clins, haut de bord, et gréant un foc, une trinquette et une brigantine bomée. (Les pinks pêchent surtout à la ligne. Les Américains ont des bateaux de pêche gréés en goélettes, auxquels ils donnent également le nom de « pinks ».)

PINNA ou **PENNA** mot lat. signif. *plume*, et qui entre indifféremment sous ses deux formes dans la composition de nombreux mots scientifiques. V., par PENNA, ceux qui ne figurent pas ici.

PINNACE (*pin'-nass*) n. f. Grand bateau plat, aménagé pour le transport des voyageurs sur le Gange.



Pinnace.

PINNAL (*pin'* — du lat. *pinna*, plume) n. et adj. m. Se dit de plusieurs muscles qui ont la forme d'une plume. ‖ *Pinnal radié*, Muscle myrtiforme. ‖ *Pinnal transverse* ou *supérieur*, Fibres charnues adhérentes à la peau de l'aile du nez.

PINNAS (*pin'nass*) n. m. Nom donné parfois à l'ananas.

PINNE n. f. Zool. Genre de mollusques lamellibranches, type de la tribu des *pinninés*, répandus dans les mers chaudes et tempérées.

— ENCYCL. Les *pinnes* ou *jambonneaux* sont de grands mollusques byssifères, à coquille triangulaire, allongée, carénée ou bombée, à sommets aigus ; certaines espèces (*pinna nobilis* [Méditerranée]) atteignent 70 centimètres de long. Leur byssus, très abondant et très fin, est employé en divers pays et donne un tissu soyeux (drap brun doré de la Pouille) ; les Siciliens et les Calabrais en font des bas et des gants. On trouve des perles roses dans beaucoup d'individus, et la nacre intérieure, assez mince, est aussi employée à divers usages.



Pinne.

PINNÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de PENNÉ, ÉE.

PINNEBERG, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Slesvig]), sur la Pinnau ; 4.013 hab. Ch.-l. de cercle.

PINNIFÈRE (*pin'* — du lat. *pinna*, nageoire, et *ferre*, porter) adj. Zool. Qui est muni de nageoires. ‖ On dit aussi PINNIGÈRE.

PINNIFORME (*pin'* — du lat. *pinna*, nageoire, et de *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une nageoire.

PINNIGÈNE (*pin'*, *jèn'*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, de la tribu des *pinninés*, comprenant de grandes coquilles, qui atteignent jusqu'à 1 mètre de long. fossiles dans les terrains jurassiques et crétacés.

PINNINÈS (*pin'*) n. m. pl. Tribu de mollusques lamellibranches mytilacés, renfermant les genres *pinne*, *pinnigène* et *aviculopinne*. — *Un* PINNINÉ.

PINNIPÈDES du lat. *pinna*, nageoire, et *pes*, *pedis* pied) adj. Zool. Qui a les pieds en forme de nageoires.

— n. m. pl. Ordre de mammifères, comprenant les morses, les otaries et les phoques, tous animaux amphibies, dont les membres sont plus ou moins complètement modifiés en nageoires. — *Un* PINNIPÈDE.

— Encycl. Les *pinnipèdes* sont des mammifères carnassiers, essentiellement piscivores, conformes pour la vie aquatique, et presque tous de grande taille. Revêtus d'une fourrure plus ou moins fournie, hydrofuge, ils sont fusiformes et allongés. A terre, ils sont lents et gauches, rampant plutôt qu'ils ne marchent à l'aide de leurs membres antérieurs courts; dans l'eau, ils nagent au moyen de leurs pieds postérieurs largement palmés. Plongeant sous la glace, ils ne peuvent rester longtemps submergés et doivent remonter fréquemment à la surface pour respirer. Répandus surtout dans les régions polaires, tous les pinnipèdes sont activement chassés pour leur fourrure, leur graisse et l'huile, dont on fait un grand commerce. Les plus anciennes formes ne remontent pas au delà de l'époque miocène. On divise l'ordre des pinnipèdes en trois familles : *otariidés, phocidés, trichécidés.*

PINNIRAPE *pi'n'* — du lat. *pinna*, aigrette, et *rapere*, enlever) n. m. Antiq. rom. Gladiateur qui, combattant un gladiateur sammite, devait lui enlever le cimier de son casque.

PINNOTHÈRE *pi'n'*) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, type de la famille des *pinnothéridés*, comprenant de petits crabes orbiculaires, souvent mous, qui vivent dans le manteau des mollusques lamellibranches.

PINNOTHÉRIDÉS *pi'n'* n. m. pl. Famille de crustacés décapodes brachyures catométopes, renfermant les *pinnothères* et genres voisins. — *Un* PINNOTHÉRIEN.

PINNOUX *(pi'n'-nou)* n. m. Bot. Nom vulgaire de l'alchémille commune.

PINNULAIRE *(pi'n', lèr')* n. f. Genre d'algues diatomées. — Encycl. Les *pinnulaires* sont des plantes unicellulaires, elliptiques, de couleur verte, qui vivent isolées à la surface des eaux ou sur la terre humide; elles sont entourées d'une gangue siliceuse ornée de dessins divers. Les pinnulaires se reproduisent par division en donnant des cellules de plus en plus petites; puis lorsqu'elles ont atteint un minimum déterminé, elles produisent des spores et repassent par les mêmes stades.


Pinnule.

PINNULE *(pi'n'* — du lat. *pinnula*, petite aile) n. f. Topogr. Petite plaque de cuivre élevée perpendiculairement à chaque extrémité d'une alidade et percée d'un petit trou, servant à prendre des alignements.

— Bot. Une des divisions d'une fronde pinnatiséquée de fougère.

— Zool. Appendice articulé des bras, chez les échinodermes crinoïdes.

PINO (Marco DA), dit **Marco da Sienna**, peintre et architecte italien, né à Sienne aux environs de 1520, mort à Naples en 1587. Élève et imitateur habile de Michel-Ange, il a travaillé à Rome, puis à Monte-Cassino, puis à Naples. Son art sent partout l'imitation et le pastiche des maîtres. Principales œuvres : *Pietà* (Rome, église Ara Cœli); *Scènes de la vie de Jésus*, et des saints *Maurice et Placide* (fresques dans l'église des Bénédictins du Mont-Cassin); *Déposition de croix* (Naples); etc.

PINO (Domenico, comte), général italien, né et mort à Milan (1760-1828). Partisan des idées de la Révolution dès 1796, il fut colonel d'une légion cisalpine. Après la défense d'Ancône, il fut nommé général de brigade (1798), alla en France en 1799, fit la campagne de Marengo (1800) et, devenu général de division, fut appelé au commandement des Romagnes (1802). Créé comte, il fut ministre de la guerre du royaume d'Italie de 1804 à 1805. Il le quitta pour faire avec la Grande Armée les campagnes d'Allemagne, d'Espagne (1808) et de Russie (1812). Envoyé en Italie en 1813, il commença, en 1814, à avoir une conduite équivoque. Nommé membre de la régence provisoire et commandant de la force armée de Milan 1814), il fut mis à la retraite par les Autrichiens comme feld-maréchal-lieutenant. Il vécut dès lors dans la retraite, à sa villa d'Este, sur le lac de Côme, où il avait formé une magnifique galerie de tableaux.

PINOCHE n. f. Cheville dont les tonneliers se servent pour fixer la barre qui maintient le fond d'un tonneau.

PINOLS, ch.-l. de cant. de la Haute-Loire, arrond. et à 11 kilom. de Brioude, au-dessus de la Romade; 816 hab. Dolmen ruiné dit la *Taule des Fées*. — Le canton a 9 comm. et 4 [illegible] hab.

PINOPHILE n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, type de la tribu des *pinophilinés*, comprenant des staphylins propres aux régions chaudes du globe.

PINOPHILINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères brachelytres de la famille des staphylinides, renfermant les genres *pinophile*, *penitres* et *acachire*. — *Un* PINOPHILINÉ.

PINOS, ville du Mexique (État de Zacatecas), sur le versant sud d'un massif de 2.[illegible] m. d'altitude; 23.770 hab.

PINOS (ISLA DE), île de l'Océan à proximité du rivage sud de l'île de Cuba, à l'entrée dans sa partie nord, basse et marécageuse au S.; 3.141 kilom. carr. 2.067 hab. Ch.-l. *Nuevo Gerona*.

PINOS Puente, ville d'Espagne (prov. de Grenade), au bord du Cubillas, près du Jenil; 1.300 hab.

PINOSO (El), bourg d'Espagne (Valence [prov. d'Alicante]), sur un affluent du rio Côner Segura, au pied de la sierra de Salinas, 6.000 hab. Sources salines. Oliviers.

PINQUE *(pink'* — de l'angl. *pink*, sorte de bateau) n. f. Bâtiment spécial à la Méditerranée. Il porte ordinairement trois mâts à calcet et à voiles latines, est parfois gréé en chebec, et jauge de 200 à 300 tonneaux.

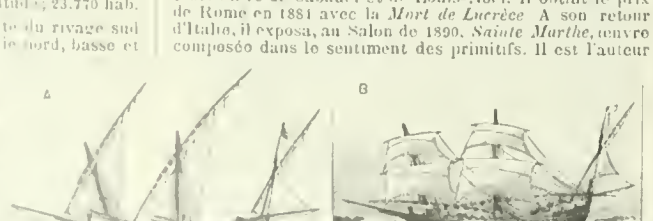
Pinque. A, pinque [illegible] avec ses antennes bissées; B, pinque essuyant un coup de vent sous son grement carré.

PINS (ÎLE DES), île de l'Océanie française, dépendance de la Nouvelle-Calédonie, à 87 kilom. au S. de la grande île, dont elle est séparée par la passe de la Sarcelle. Superf. 160 kilom. carr. environ; pop. 700 hab. C'est un plateau madréporique de forme sensiblement circulaire, qu'entoure une ceinture de récifs. L'île des Pins fut, de 1872 à 1879, le lieu de résidence imposé aux condamnés à la déportation simple de la Commune. Elle a reçu, depuis cette date, des condamnés impotents ou trop âgés pour être soumis aux travaux ordinaires des forçats, et enfin des récidivistes relégués.

PINS (Eudes DE), grand maître de l'ordre des hospitaliers, mort à Larbetta en 1296. Élu grand maître en 1291, il s'occupa de la réforme de l'ordre, et mourut en se rendant à l'appel de Boniface VIII, auprès duquel il allait se justifier des accusations portées contre lui par des chevaliers. — Un parent du précédent, Roger **de Pins**, né dans le Languedoc en 1294, mort en 1395, fut élu grand maître de l'ordre en 1355. — Un membre de la même famille, Gérard **de Pins**, également hospitalier, fut choisi comme lieutenant par le grand maître Hélion de Villeneuve, pendant une absence, et remporta, en 1326, sur Orkhan, successeur d'Othman, une grande victoire navale.

PINS (Jean DE), en lat. *Pinus*, évêque de Rieux et diplomate français, né et mort à Toulouse (1470-1537). Il entra dans les ordres (1497), devint conseiller clerc au parlement de Toulouse. Le cardinal Duprat l'emmena en Italie. Envoyé à plusieurs reprises, par Louis XII et François Ier, en ambassade à Rome et à Venise, il y acquit un grand nombre de manuscrits, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. François Ier le nomma évêque de Pamiers (1520), puis de Rieux (1523). Il défendit Etienne Dolet auprès du parlement de Toulouse. Lié avec Erasme et Sadolet, il compte parmi les principaux humanistes français du XVIe siècle. On a de lui, en latin : *Vie de sainte Catherine de Sienne* (1515 ; *Légende de saint Roch* (1516); *De la vie d'a courtisans* (1520), et quelques *Epigrammes* en vers.

PINSK, ville de Russie, ch.-l. d'un district du *gouvernement de Minsk*, au confluent du Stroumen et de la Pina (bassin du Dniéper); 28.000 hab. Briqueteries, savonneries, tanneries préparant en grand le *cuir de Russie*. Ville parmi les plus anciennes de la Russie occidentale, Pinsk appartenait dès le début du XIe siècle aux princes de Kiev. Elle fut ensuite quelque temps le siège d'une principauté autonome, avant d'appartenir à la Lithuanie, puis à la Pologne, et de faire retour à la Russie en 1795. — Le *district de Pinsk* est peuplé de 180.000 hab.

PINSK (MARAIS DE), vaste étendue plane, palustre, de la Russie occidentale, dite aussi *Marais du Pripet*, le long du Pripet, affluent du Dniéper, et de nombreux affluents de ce Pripet. Pays indigent, malsain, presque désert.

PINSON (pour *pinçon* — du bas lat. *pincio*, même sens) n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des fringillidés, répandus dans l'ancien monde.

— Fam. *Être gai comme un pinson*, Être très gai.

— Encycl. Les *pinsons* se plaisent surtout dans les lieux découverts, vivent de grains et de baies, et chantent agréablement. Le pinson commun (*fringilla cælebs*), répandu en France, est remarquable par le beau plumage du mâle, bleu et verdâtre coupé de noir, avec la gorge rouge et le ventre rougeâtre; la femelle, plus petite, est moins brillamment colorée. Le pinson des Ardennes (*fringilla montifringilla*) en est voisin. Aux pinsons se rattachent les niverolles des montagnes et autres espèces propres à la Perse et à l'Inde.


Pinson.

PINSONNÉE *(so-né* — rad. *pinson*) n. f. Chasse qu'on fait la nuit aux petits oiseaux, ou le jour avec la pipée et les gluaux.

PINSONNIÈRE *(so-ni)* n. f. Réunion de plusieurs pinsons en cage, disposés dans un bosquet pour y attirer par leur cri les petits oiseaux que l'on veut prendre.

PINSONNIÈRE *(so-ni)* n. f. Nom vulgaire de la mésange charbonnière.

PINSUTI (Ciro), pianiste et compositeur italien, né à Sinalunga en 1829, mort à Florence en 1888. Il a fait représenter avec succès deux opéras en Italie : *Il Mercante di Venezia* (1873); *Mattia Corvino* (1877), et *Margherita* 1882), et longtemps séjourné en Angleterre, où il avait été nommé, en 1856, professeur de chant à la « Royal Academy of music » de Londres. On lui doit de nombreuses compositions vocales.

PINTA n. m. Maladie de nature inconnue, fréquente dans l'Amérique centrale, et caractérisée par l'apparition sur la peau de taches rouges, bleues, noires ou blanches.

PINTA (Henry), peintre d'histoire, né à Marseille en 1856, élève de Cabanel et de Louis-Noël. Il obtint le prix de Rome en 1881 avec la *Mort de Lucrèce*. A son retour d'Italie, il exposa, au Salon de 1890, *Sainte Marthe*, œuvre composée dans le sentiment des primitifs. Il est l'auteur [illegible] *Adieux de saint Pierre et de saint Paul* (Marseille); [illegible] *Cène* abbaye de Lérins ; de *Et Homo factus est* [illegible] Devaux, à l'Institut. Pinta est également l'auteur de [illegible] plusieurs peintures exécutées pour la basilique du Sacré-[illegible] à Montmartre, et représentant *Jeanne d'Arc*, la [illegible] *Marguerite-Marie* et *Saint Louis rendant la* [illegible] Pinta est un coloriste harmonieux et distingué.

PINTADA (LA), bourgade de la Colombie (départ. de Panama), sur le rio Cocle; 5.800 hab.

PINTADE (du portug. *pintada*, peinte) n. f. Zool. Genre d'oiseaux gallinacés, de la famille des numididés, comprenant de nombreuses espèces propres à l'Afrique chaude.

— Bot. Nom vulgaire de la fritillaire.

— Encycl. Zool. On entend sous le nom général de *pintades*, non seulement les pintades proprement dites (*numida*), mais encore tous les numididés appartenant aux genres *phasidus* (*phasidus niger* Gabon), *agelastes* (*agelastes meleagrides* [Gabon] et *guttera* (*guttera Pucherani* [Afrique occidentale]). La pintade vulturine (*acryllium vulturinum*), remarquable par sa tête nue, son cou garni de fines plumes lancéolées bleues et blanches, répandue du pays des Somalis au Kilima-N'djaro est figurée dans la planche OISEAUX de ce dictionnaire.

Les vraies pintades (*numida*) comptent une quinzaine d'espèces, représentées de l'Afrique occidentale (*numida meleagris*, type du genre) et centrale (*numida mitrata*) jusqu'au Benguela (*numida maxima*) et au pays somali (*numida Somaliensis*). Ce sont des oiseaux de taille moyenne, à robe gris bleu semée de hautes claires : leur tête et leur cou, nus en tout ou partie, sont ornés de crêtes et de caroncules vivement colorés. Toutes ont les mœurs des coqs et des faisans. Comme ceux-ci, les pintades sont domesticables, et l'espèce commune (*numida meleagris*) est, avec le coq, un des plus anciens oiseaux de basse-cour connus dans l'antiquité. Les Romains les appelaient « poules de Numidie » et « de Carthage »; notre moyen âge « poules de Turquie » et « poules d'Inde ». Sous ce dernier nom on les confond souvent avec les faisans, mais ceux-ci étaient plutôt appelés *coqs de Limoges*. Aujourd'hui, la pintade est acclimatée dans les fermes du monde entier; sa chair est assez estimée. Les Grecs appelaient ces oiseaux « méléagrides », et la mythologie en faisait des filles qui, inconsolables de la mort de leur frère Méléagre, furent changées par les dieux en oiseaux.


Pintade.

PINTADEAU *(do)* n. m. Jeune pintade : *La chair des* PINTADEAUX *est très délicate.*

PINTADINE n. f. Nom vulgaire des méléagrines ou huîtres perlières. V. MELÉAGRINE.

PINTAGE *(taj')* n. m. Comm. anc. Droit d'étalonnage des mesures.

PINTAPO ou **PINSAPO** n. m. Nom d'une espèce de sapin.

PINTAT *(ta)* n. m. Métrol. anc. Demi-pinte.

PINTE (cf. anglo-sax. *pynt*, anc. allem. *pindt*, mesure pour les liquides; espagn. *pinta*, marque, signe) n. f. Métrol. Mesure de capacité encore usitée en France, dans les campagnes, pour les liquides, et qui variait suivant les contrées, avant l'établissement du système décimal. (Elle valait à Paris 0lit,93.) ‖ Quantité de liquide que contient une pinte : *Boire une* PINTE. ‖ Mesure de capacité usitée en Angleterre, et qui équivaut à 0lit,568.


Pinte (musée Carnavalet).

— Loc. div. *Mettre pinte sur chopine*, S'enivrer. ‖ *Vendre à pot et à pinte*, Vendre des liquides au détail. ‖ *Se faire une pinte de bon, de mauvais sang*, Éprouver une vive satisfaction, une vive contrariété. ‖ *Je voudrais qu'il m'en eût coûté une pinte de mon sang.* Se dit pour marquer un extrême désir ou un extrême chagrin de quelque chose. ‖ *Être haut comme une pinte*, Être de très petite taille.

— Jeux. Valeur de quatre jetons au jeu de la guinguette : *Heurier d'une, de deux* PINTES.

— Prov. : **Il n'y a que la première pinte qui coûte**, En toute affaire, après le premier pas, la pente est facile.

PINTELLI (Baccio), architecte italien, élève de Francione, mais dont l'activité s'exerça surtout de 1470 à 1490, à Florence et à Rome. Sixte IV le chargea, à Rome, de travaux considérables. Il construisit l'église Santa-Maria-del-Popolo, le palais della Rovere, et surtout l'église Santa-Maria-della-Pace, basilique de forme octogone, qui fonda sa réputation. On lui doit encore l'église Saint-Augustin, que lui commanda, en 1483, le cardinal français Guillaume d'Estouteville. Baccio Pintelli la surmonta d'un dôme de construction toute nouvelle et singulièrement hardie, qui donna peut-être à Michel-Ange la pensée de son dôme de Saint-Pierre. Au Vatican, enfin, Pintelli a construit la grande Bibliothèque et la chapelle Sixtine, que devait illustrer le génie de Michel-Ange.

PINTER (rad. *pinte*) v. n. Pop. Boire avec excès : *Aller* PINTER *au cabaret.*

— v. a. : PINTER *du blanc et du rouge.*

PINTO (Ferdinand Mendez), voyageur portugais, né à Montemar-Velho, près Coïmbre, vers 1509, mort à Almada, près Lisbonne, en 1583. S'étant embarqué, en 1537, pour les Indes orientales, il y mena pendant plus de vingt ans une vie très aventureuse. Rentré en 1558 en Portugal, il s'y maria et écrivit une relation de ses voyages, *Peregrinação* (1614), qui fut traduite dans presque toutes les langues d'Europe, et en français par B. Figuier, sous le titre de *Voyages aventureux* (1628).

PINTO-SERPA. Biogr. V. SERPA-PINTO.

PINTON (rad. *pinte*) n. m. Petit vase qui contenait la mesure de vin servie à chaque moine pour ses repas.

PINTURICCHIO (Bernardino BETTI, dit), peintre italien, né à Pérouse en 1451, mort à Sienne en 1513. Il se rendit à Rome avec le Pérugin, et travailla avec lui à la chapelle Sixtine. Innocent VIII lui confia la décoration des trois plus grandes galeries du Belvédère, et Alexandre VI celle des six *salles Borgia*, au Vatican (1492-1494). Aussitôt après, il couvrit de grotesques les salles du fort Saint-Ange et peignit, dans la grosse tour du jardin,

divers sujets de la *Vie d'Alexandre VI*. En 1502 ou 1503, nous le trouvons peignant à Rome, dans l'église d'Ara Cœli, plusieurs fresques, dont la plus belle, *la Mort de saint Bernardin*, restée intacte, est une des plus étonnantes créations de la Renaissance. A Sainte-Croix-de-Jérusalem, *l'Invention de la croix* et *Jésus-Christ dans une gloire* lui valurent un magnifique triomphe. La *Vocation de saint Pierre et de saint Paul*, de la chapelle Sixtine, la *Vierge tenant sur ses genoux l'Enfant endormi*, très bien conservées, sont encore de lui. En 1502, le cardinal Piccolomini le chargea de décorer de peintures la bibliothèque qu'on venait d'ajouter à la cathédrale de Sienne, en lui recommandant d'y représenter les faits et gestes du pape Pie II, son grand-oncle. (V. Pie II.) Les fresques de la *Libreria* de Sienne furent sa dernière œuvre importante.



Pinturicchio.

Parmi les peintures à l'huile exécutées par le Pinturicchio, nous ci erons : *le Couronnement de la Vierge*, au Vatican ; *l'Histoire de Joseph*, en sept tableaux, dont quatre à Florence et trois dans la galerie Borghese ; une *Vierge glorieuse*, à Naples ; à Berlin, une *Adoration des mages*, une *Madone* et une superbe *Annonciation* ; au Louvre, une *Vierge* d'une grande beauté. Toutes ces compositions, pleines de mouvement, de turbulence même, fourmillantes de portraits, aux fonds chargés d'or attestent les goûts brillants et mondains du peintre.

Pinzon, Pinson ou **Pinçon** (Martin Alonzo), navigateur espagnol, mort en 1493. Il commanda en 1492 une des trois caravelles de Colomb, la *Pinta*, devançant toujours les autres bâtiments, et se séparant même de Colomb pendant six semaines consécutives. Au retour, il prit encore les devants, dans l'espoir de faire valoir ses prétentions à la découverte du nouveau monde, mais mourut peu après son retour, sans avoir pu obtenir une audience à la cour. — Son frère, Vicente Yanez **Pinzon**, mort après 1523, commanda un autre des bâtiments de l'expédition, la *Niña*, et se montra dévoué à son chef. Plus tard, il découvrit le cap Saint-Augustin, l'embouchure du fleuve des Amazones et la côte du Brésil.

Pinzona n. m. Genre de dilléniacées, comprenant des arbrisseaux dont on connaît plusieurs espèces du Brésil.

Piobert (Guillaume), général et mathématicien français, né à Lyon en 1793, mort à La Pierre (Rhône) en 1871. Élève de l'École polytechnique, officier d'artillerie (1815), il devint professeur à l'école d'application de Metz, et publia d'importantes recherches sur la balistique ; en 1849, il entra à l'Académie des sciences. En 1845, il avait été nommé colonel et membre du conseil de perfectionnement de l'École polytechnique. Promu général en 1852, il fut admis au cadre de réserve en 1858. Citons de lui : *Traité d'artillerie théorique et pratique* (1838-1847 ; 1849-1859) ; *Expériences sur les roues hydrauliques* (1865) ; etc.

Piobesi Torinese, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Turin]) ; 2.620 hab.

Piochage (*chaj'*) n. m. Action ou manière de travailler avec la pioche ; travail qu'on fait en piochant.

— Fig. et fam. Travail assidu : *Le* Piochage *qui précède les examens.*

Pioche (dérivé de *pic*) n. f. Instrument de terrassier et d'agriculteur, dont le fer, recourbé et muni d'un œil pour le manche, est formé tantôt de deux pointes plates seulement, tantôt d'une ou deux pointes d'un côté et d'une sorte de houe de l'autre. ‖ *Pioche à bourrer*, Instrument muni d'un côté d'un fer pointu et de l'autre d'une sorte de bourrelet oblong, employé sur les chemins de fer pour le *bourrage* (v. ce mot) des traverses.

— Fam. Action de piocher, travail assidu.

— Jeux. Aux dominos, Ensemble des dés qu'on laisse momentanément de côté et parmi lesquels puise le joueur qui n'a pas ce que l'on demande : *Prendre toute la* Pioche.

— Adjectiv. Pop. Stupide.

— Encycl. La *pioche* sert à exécuter les déblais dans les terres ordinaires ou à tailler les pierres dures et tendres. Dans le premier cas, on lui donne le nom de *tournée* ; elle est composée d'un fer aplati dont les extrémités aciérées sont : l'une à tranche plate allongée et l'autre à pic. Cet instrument est percé au milieu d'un trou circulaire

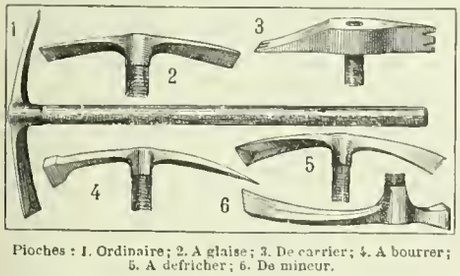

Pioches : 1. Ordinaire ; 2. A glaise ; 3. De carrier ; 4. A bourrer ; 5. A defricher ; 6. De mineur.

appelé *œil* pour recevoir un manche droit. La *pioche à pierre dure* est un marteau en fer terminé par des pointes aciérées à quatre pans. Pour les pierres très dures, ces pointes ne sont pas trop fines, pour éviter qu'elles ne brisent facilement. La *pioche à pierre tendre* a à peu près la même forme que la précédente ; seulement, l'une des pointes est remplacée par un tranchant et l'autre par une sorte d'herminette. Le manche est renforcé vers l'emmanchement, et l'œil n'est pas exactement cylindrique : on le fait un peu plus large vers l'extrémité et l'on y enfonce un coin en fer pour rendre la jonction plus solide. Le plus souvent, la pioche est assemblée au manche par son milieu et constitue ainsi deux outils avec un seul manche. Mais les mineurs se servent aussi d'une pioche à un seul bras, dite *pioche simple*, dont le maniement exige moins de place.

La pioche du cultivateur diffère du pic en ce que son fer est plus large et plus arrondi. Il y a aussi des pioches à pic, d'autres à marteau, etc.

Piochement (*man*) n. m. Action de piocher.

— Constr. Action d'abattre la partie excédante d'une pierre.

Piocher v. a. Fouir, remuer à la pioche : Piocher *la terre.*

— Fam. Travailler avec ardeur : Piocher *son baccalauréat.*

— Pop. Battre rudement : Piocher *son adversaire.*

— v. n. Travailler avec ardeur : Piocher *ferme.*

— Jeux. Au domino, Syn. de pêcher.

Se piocher, v. pr. Être piochè : *La terre trop dure ne peut* se piocher.

— Pop. Se battre : *Deux ivrognes qui* se piochent.

Piochet (*ché*) n. m. Nom vulgaire du grimpereau.

Piocheur, euse n. Personne qui manie la pioche.

— Fig. et fam. Personne laborieuse : *Les* piocheurs *et les paresseux.*

Piocheuse n. f. Machine à piocher, à défoncer le sol. ‖ On dit aussi terrassier à vapeur, et surtout excavateur. V. ce mot.

Piochon (dimin. de *pioche*) n. m. Espèce de bisaigue de charpentier, plate d'un côté et taillée en bédane de l'autre, avec tranchant le plus souvent à deux biseaux, servant à tailler les mortaises. ‖ Outil de fabricant de cerceaux. ‖ Pioche de petites dimensions.

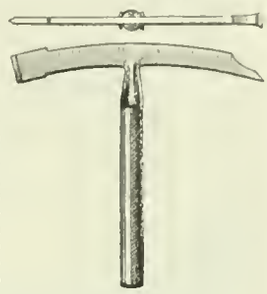

Piochon.

Pio-Clémentin (musée). V. Vatican.

Piois (*oi*) n. m. Gazouillement des oiseaux. (Vx.)

Piola, nom d'une famille d'artistes italiens, dont les plus notables sont les suivants : Jean-Grégoire **Piola,** né en 1582, mort à Marseille en 1625, miniaturiste de talent ; — l'Allegrino **Piola,** né à Gênes en 1617, assassiné en 1640. [Son talent est attesté par la copie d'une *Vierge* de Raphaël, qui est à la Galerie de Parme] ; — Dominique **Piola,** élève du précédent, né en 1628, mort en 1703. [On cite de lui quelques bons tableaux dans la manière de Pierre de Cortone] ; — Paul-Jérôme **Piola,** fils de Dominique, né en 1666, mort à Gênes en 1724. [Parmi ses meilleures œuvres, on cite : *Saint Dominique et saint Ignace*, dans l'église de Carignan, et le *Parnasse*, qu'il peignit pour Philippe Durazzo.]

Piolé, ée (rad. *pie*) adj. Qui est moitié d'une couleur et moitié d'une autre : *Des rubans* piolés. (Vx.)

— *Piolé, Piolé comme la chandelle des rois.* Se disait d'une personne portant des habits de diverses couleurs, parce qu'autrefois on bigarrait ainsi des chandelles qu'on brûlait la veille de l'Épiphanie.

Piolenc, comm. de Vaucluse, arrond. et à 6 kilom. d'Orange, près du Rhône ; 1.596 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Minerai de fer. Moulinages de la soie, fours à chaux. Ruines des anciens remparts.

Pioler v. n. V. piauler.

Piolet (*lè* — mot du patois des Alpes) n. m. Bâton ferré, muni d'une petite pioche ordinaire, dont les guides et les ascensionnistes se servent dans le parcours des glaciers.

Piolet (*lè* — rad. *piole*) n. m. Arg. Gobelet.

Piolier (*li-é*), **ère** n. Arg. Cabaretier, cabaretière.

Piolle (*ol'*) ou **piaule** (*ôl'*) n. f. Arg. Logement, habitation : *Moutard, dit Garroche, on ne dit pas un logement, on dit une* piolle. (V. Hugo.) ‖ Cabaret.

Piolteello, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]) ; 3.000 hab.

Piombino, ville d'Italie (Toscane [prov. de Pise]), sur le golfe du même nom ; 4.100 hab. Petit port, ruines d'un vieux château. Ce fut, sous le premier Empire, la capitale de la principauté de Piombino.

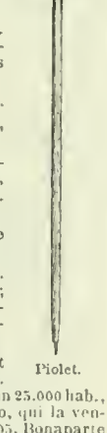

Piolet.

Piombino (principauté de), ancien État d'Italie (Toscane), vassal des ducs de Toscane. D'une superficie de 10 kilom. carr., avec environ 25.000 hab., la principauté appartint à la famille Appiano, qui la vendit en 1634 à la famille Buoncompagni. En 1805, Bonaparte la donna à sa sœur Elisa Bacciochi, princesse de Lucques et de Piombino. En 1815, la famille Buoncompagni, rentrée dans ses droits, la vendit au grand-duc de Toscane ; en 1859, la principauté fut réunie au royaume d'Italie.

Piombino (palais), à Rome. La villa Ludovisi, qui occupait une partie des jardins de Salluste, fut aménagée dès 1622 par le cardinal Ludovic Ludovisi, neveu de Grégoire XV ; les jardins furent dessinés par Le Nôtre, le palais bâti par le Dominiquin. Elle passa par héritage aux princes de Piombino (Buoncompagni-Ludovisi). Les antiques de la villa Ludovisi constituent aujourd'hui le musée Buoncompagni, qui contient, entre autres chefs-d'œuvre : la tête colossale de la *Junon Ludovisi* ; une réplique de la *Minerve du Parthénon* ; le *Gaulois et sa femme* (v. Pætus) ; *Oreste et Electre* ; l'*Arès Ludovisi* ; le *Trône de Vénus.*

Piombinodese, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]) ; 4.600 hab.

Piombo (Fra Sebastiano Luciano, dit **Sébastien del**). V. Sebastien.

Pion (du lat. *pedo, onis*, homme de pied, fantassin) n. m. Jeux. Aux dames, Chacune des pièces rondes avec lesquelles on joue. ‖ Aux échecs, Nom des huit petites pièces de chaque joueur, qui se placent au commencement de la partie, sur la ligne antérieure. ‖ *Pion découvert*, Pion désigné au commencement de la partie, et avec lequel un joueur s'engage à donner le mat. (On l'appelle aussi *pion coiffé*, parce que, pour le marquer, on le coiffe d'un morceau de papier.) ‖ *Pion double*, Pion qui, à la suite d'une prise, vient se placer dans une case, soit devant, soit derrière un pion de même couleur, c'est-à-dire sur une seule ligne perpendiculaire à la marche générale des pions. ‖ *Pion lié*, Pion qui est immédiatement soutenu par un autre. ‖ *Pions du centre*, Les pions du roi et de la dame, ou ceux du roi et du fou réunis, ou ceux, également réunis, de la dame et du fou. ‖ *Pions des ailes*, Pions des cavaliers et des tours. V. dames, échec.

— Loc. fam. *Donner le pion à quelqu'un*, L'emporter sur lui avec une supériorité marquée.

— Nom que l'on donne, dans l'Inde, à des domestiques qui vont à pied.

— Pop. Homme sans protection, sans ressources.

— Arg. des collèges. Surveillant, maître d'étude.

— Ornith. Dans l'est de la France et aussi en Lorraine, Nom vulgaire du bouvreuil. ‖ On dit également pione n. f.

Pionandre n. f. Genre de solanacées, comprenant des arbustes et des arbrisseaux, à feuilles entières, à fleurs réunies en grappes, dont on connaît une vingtaine d'espèces, de l'Amérique du Sud.

Pionçage (*saj'*) n. m. Pop. Sommeil. ‖ On dit aussi pionce.

Pioncer (*sé*. — Prend une cédille sous le *c* devant les voyelles a ou o : *Il prançait. Nous pançons*) v. n. Pop. Dormir.

Pionceur (*seur'*), **euse** n. Pop. Dormeur, dormeuse.

Pione n. m. Zool. Genre d'oiseaux grimpeurs, type de la tribu des *pioniés*, comprenant des perroquets à livrée verte et bleue, variée de jaune et de rouge, propres à l'Amérique tropicale.

— Bot. Nom vulgaire de la pivoine.



Pione.

Pionet (*né*) n. m. Nom vulgaire du grimpereau.

Pioninés n. m. pl. Tribu d'oiseaux grimpeurs, de la famille des psittacidés, renfermant les *amazones*, *piones*, *urochromes* et autres genres propres à l'Amérique tropicale. — *Un* pioniné.

Pionnage (*o-naj'*) n. m. Travail de pionnier.

Pionnat, comm. de la Creuse, arrond. et à 13 kilom. de Guéret, entre deux affluents de la Creuse ; 2.084 hab. Église du XIIIe siècle, anciens reliquaires. Restes du prieuré célestin des *Ternes* (XVIe s.). Restes d'un bourg gaulois ou romain avec murs vitrifiés.

Pionne n. f. Dans l'argot des lycées de jeunes filles, Surveillante, sous-maîtresse.

Pionner (*o-né*) v. n. Jeux. Prendre beaucoup de pions. ‖ Au jeu de dames, Faire échange de pions.

Pionner (*o-né*) v. n. Faire un travail de pionnier.

Pionnier (*o-ni-é* — rad. *pion*) n. m. Milit. Nom donné autrefois dans l'armée française aux hommes employés aux travaux de terrassement nécessaires au passage des troupes ou à la défense de certains points. ‖ Soldats d'une certaine catégorie de compagnies de discipline, soumis à de plus durs travaux que leurs camarades.

— Par anal. Défricheur de contrées incultes.

— Fig. Personne qui fait un travail préparatoire, qui prépare un succès : *Les* pionniers *de la civilisation.*

Pionniers (les), roman de Fenimore Cooper (1822). L'auteur nous montre le développement rapide que prit l'Etat de New-York dans les années qui suivirent la guerre de l'Indépendance. L'intérêt du livre est en effet bien plus dans la peinture exacte et vivante que l'auteur nous fait du village de Templeton et de ses habitants, que dans l'intrigue elle-même : Marmaduke Temple, le fondateur et le juge de paix de Templeton, vit chez lui, tranquille, avec sa fille Elisabeth. Un jour, il blesse par mégarde un jeune homme, Olivier Edwards, qu'il fait transporter chez lui pour le soigner, et qu'il garde comme secrétaire. A la fin du livre, il se trouve que ce jeune homme est le fils d'un ami de Marmaduke, Edwards Effingham. Et le roman se termine par le mariage d'Elisabeth et d'Olivier. Parmi les figures intéressantes du roman, il faut citer encore l'Indien Mohegan et surtout le vieux chasseur Nathaniel Bumppo, surnommé « Bas-de-cuir ».

Pionnière (*o-ni*) n. f. Nom vulgaire de diverses araignées du groupe des mygales.

Pionsat, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 5 kilom. de Riom, sur le Boron, affl. du Cher ; 1.991 hab. Conserveries, cotonnerie, scieries, tannerie. Restes d'un château de la Renaissance. — Le canton a 10 comm. et 8.663 h.

Piophile n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, type de la famille des *piophilidés*, répandues surtout dans les régions froides. (Les piophiles sont ces petites mouches noires, luisantes, qui abondent dans les habitations, où leurs larves se développent dans toutes sortes de corps gras, notamment dans le fromage. La plus commune est la *piophila casei*, dont les larves pullulent dans le roquefort.)

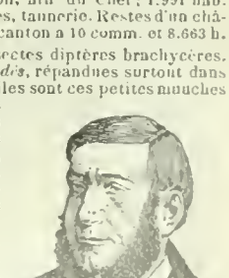

Piorry.

Piophilidés n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères, renfermant les genres *piophile* et voisins. — *Un* piophilidé.

Piorry (Pierre-Adolphe), médecin français, né à Poitiers en 1794, mort à Paris en 1879. Il servit comme aide-chirurgien en Espagne (1812), et devint membre de l'Académie de médecine des 1823. Agrégé en 1826, médecin des hôpitaux en 1827, il publia en 1828 le traité *De la percussion médiate ou plessimetre*, auquel il doit sa notoriété. (V. plessimétrie.) Il professa à la Faculté de 1840 à 1857. Entre autres ouvrages, on doit à Piorry : *Clinique médicale*

de la Pitié et de la Salpêtrière (1833) ; *Traité de diagnostic et de séméiologie* (1836-1837) ; *Traité des altérations du sang* (1840) ; *Traité de médecine pratique et de pathologie iatrique* (1841-1851) ; *Mémoire sur la curabilité et le traitement de la phtisie pulmonaire* (1859) ; *Atlas de plessimétrie* ; *Traité de plessimétrisme et d'organographisme* (1866) ; *la Médecine du bon sens* (1864).

PIOSSASCO, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Turin] ; 4.130 hab.

PIOT (*pi-o* — du vx franç. *pier*, chopiner) n. m. Pop. Vin. *Aimer le* PIOT.

PIOT (*pi ot'*) n. m. Nom du diodon, dans le midi de la France.

PIOT (Charles), archéologue et numismate belge, né à Louvain en 1812, mort à Saint-Gilles en 1899. Membre de l'Académie royale de Belgique (1879), directeur des Archives nationales, à Bruxelles, jusqu'en 1897, il a donné : *Histoire de Louvain* (1839) ; *Catalogue des coins, poinçons et matrices des monnaies, médailles et jetons de l'Hôtel des Monnaies de Bruxelles* (1861 et 1886) ; *les Pagi de la Belgique et leurs subdivisions pendant le moyen âge* (1870) ; *le Règne de Marie-Thérèse aux Pays-Bas autrichiens* (1874), etc.

PIOT (Eugène), antiquaire et collectionneur français, né et mort à Paris (1812-1890). Il fut mêlé au mouvement romantique, fut lié avec Victor Hugo et Théophile Gautier. En 1842, il fonda le *Cabinet de l'amateur*, revue d'art dont la publication fut interrompue en 1846, puis reprise en 1861. Piot fut, en 1848, chef du secrétariat de la présidence du conseil, dans le ministère de Cavaignac. Mais il revint à ses goûts d'amateur, artiste et collectionneur. Par son testament, il légua plusieurs de ses œuvres d'art au Louvre, des estampes à la Bibliothèque nationale ; enfin, il institua l'Académie des inscriptions sa légataire universelle. Telle est l'origine de la *Fondation Piot*, avec laquelle l'Académie des inscriptions publie le beau recueil illustré connu sous le nom de *Monuments Piot* (v. l'art. suiv.), et subventionne divers travaux archéologiques, publications savantes, etc. Le monument de Piot, au cimetière Montmartre, œuvre de Charles Chipiez, est décoré d'un bas-relief représentant l'*Archéologie*.

Piot (MONUMENTS), Recueil de mémoires archéologiques, richement illustré, que l'Académie des inscriptions publie annuellement sur le produit de la rente de la *fondation Piot*. Le premier volume a paru en 1894.

PIOTE ou **PIOTTE** n. f. Sorte de gondole vénitienne.

PIOTINE n. f. Substance minérale appartenant au genre serpentine, variété de saponite.

PIOTRKOW, Géogr. V. PETRIKOV.

PIOTTER (*o-té*) v. n. Se dit des petits oiseaux qui crient. *La bégayante couvée* PIOTTE *incessamment*. (H. Taine.)

PIOU (Jacques), homme politique français, né à Angers en 1838. Fils d'un magistrat, avocat à Toulouse, il fut élu, comme monarchiste, député de la Haute-Garonne en 1885, et réélu à Saint-Gaudens en 1889 ; il se rallia peu après à la République et fonda le groupe de la droite constitutionnelle (1891). En 1893, il échoua à Saint-Gaudens, où il fut réélu en 1898 et échoua de nouveau en 1902. A la Chambre, il se signala par son éloquence facile et élégante. Devenu le président de l'Action libérale en 1901, il a prononcé, surtout en province, de nombreux discours pour la défense des idées libérales et religieuses.

PIOULAIRE (*lèr'*) n. m. Nom vulgaire du canard siffleur.

PIOUPIOU n. m. Pop. Soldat de la ligne. ‖ Pl. *Des* PIOUPIOUS.

Piove di Sacco, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue], ch.-l. de circondario ; 8.606 hab. Industrie active (laine, soie, cuirs). Ancienne forteresse.

Piozzi Esther-Lynch SALUSBURY, dame THRALE, puis dame, femme auteur anglaise, née à Bodvell, comté de Carnarvon, en 1741, morte à Clifton, près de Bath, en 1821. On a d'elle : *Anecdotes sur le docteur Johnson* (1785) ; *Lettres de Johnson ou adressées à cet écrivain* (1788) ; *Observations et réflexions faites en France, en Italie et en Allemagne* (1789) ; *Synonymie anglaise* (1794), ouvrage à la fois utile et amusant, dont le succès fut très vif.

PIPA n. m. Zool. Genre de batraciens anoures, type de la famille des *pipidés*, propres à l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. Le *pipa* ou *crapaud du Surinam* (pipa Americana) atteint 20 centimètres de long ; il est court, épais, aplati, de couleur olivâtre ou brune, avec une petite tête large et triangulaire. Sa peau, granuleuse et tuberculeuse, donne à cet être inoffensif l'aspect le plus repoussant. Le pipa habite les marais des forêts et vit d'insectes. Au moment de la ponte, le mâle applique les œufs sur le dos de la femelle et les comprime fortement. Bientôt chacun est enkysté dans la peau, s'y enfonce et se recouvre d'une pellicule, sous laquelle éclôt un petit, qui y séjourne jusqu'à ce qu'il ait accompli sa dernière métamorphose.

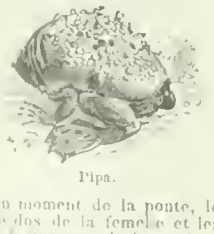

Pipa.

PIPABLE adj. Qui peut être pipé, trompé : *Je suis très* PIPABLE. (Montaigne.)

PIPAIX, comm. de Belgique (Hainaut [ar. nl. de Tournay] ; 1.771 hab.

Pi-pa-ki (LE ou *l'Histoire du luth*), drame chinois, composé vers la fin du XIVe siècle, par Kao-tong-kia, et retouché plus tard par le commentateur Mao-tsong, et considéré comme l'un des chefs-d'œuvre du théâtre chinois. — Tsai-yong est un bachelier qui vient d'épouser Tchao, quand son père décide de l'envoyer aux concours qui vont avoir lieu à la capitale. Tsai-yong part ; il est bientôt le premier des docteurs, nommé magistrat, puis ministre d'Etat. L'empereur le contraint alors d'épouser la fille de Nieou-chi. Plein du souvenir de sa jeune femme, Tsai-yong est accablé de remords : il maudit la science et les grandeurs, qui l'ont fait s'éloigner de Tchao. L'une des plus belles scènes est celle où un soir il essaye, pensif, quelques accords sur son luth et chante, en présence de Nieou-chi, des romances se rapportant toujours à sa première femme. Pendant ce temps, les parents de Tsai-yong sont morts et Tchao, réduite à la misère, s'achemine vers la capitale en demandant l'aumône. Elle frappe à l'hôtel habité par son mari, Nieou-chi la reçoit ; la reconnaissance s'établit, les deux femmes sympathisent aussitôt et Tsaï-yong part avec ses deux épouses pour accomplir les cérémonies funèbres en l'honneur de son père et de sa mère. Ce drame a été traduit en français par Bazin, en 1841.

PIPARÉE n. f. Genre de bixacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs solitaires, qui croissent à la Guyane.

PIPE du bas. lat. *pipa*, roseau, tuyau. — Cf. anc. haut allem. *phifa*, allem. *pfeiffe*, angl. *pipe*, ital. et espagn. *pipa*) n. f. Petit fourneau en terre, en bois, en porcelaine, etc., qui est muni d'un tuyau et que l'on bourre de tabac ou de quelque autre substance qu'on allume pour en aspirer la fumée : *Acheter une* PIPE. ‖ Par ext. Tabac, etc., qu'on met dans la pipe : *Allumer sa* PIPE.

— Pop. *Tête de pipe, Moule à pipe*, Individu dont la figure est grotesque. ‖ *Casser sa pipe*, Mourir.

— Loc. div. : *Ne valoir pas une pipe de tabac*, Être absolument dépourvu de mérite. ‖ *Se soucier d'une chose autant que d'une pipe cassée*, N'en faire aucun cas. ‖ *Fumer sans pipe et sans tabac*, Éprouver une vive contrariété.

— Bot. *Pipe-de-tabac*, Nom vulgaire de l'aristoloche siphon.

— Liturg. anc. Sorte de chalumeau dont le célébrant se servait pour boire le vin consacré.

— Techn. Petite cale servant à serrer une barre de fer dans une pièce qu'elle traverse.

— ENCYCL. Mœurs et coût. Il a été retrouvé, dans différentes stations romaines en Italie, en Hollande et notamment en Suisse, des ustensiles en terre cuite ou en fer qui se rapprochent singulièrement des pipes d'aujourd'hui, et semblent prouver que les anciens avaient aussi l'habitude de fumer, probablement du chanvre. En tout cas, l'usage de la pipe était déjà très répandu dans les Indes orientales, régions originaires du tabac, lorsque les Portugais l'introduisirent en Europe. Elle fut apportée en France par Nicot, en même temps que le tabac (1560), sous la forme de longs chalumeaux terminés par un petit réchaud d'argent. Bientôt, on connut l'*oucka* des Orientaux, le *cadjan* des Perses ; mais l'usage de la pipe resta longtemps limité aux classes populaires, aux marins (il suffit de rappeler la pipe légendaire que Jean Bart fuma à Versailles) et aux soldats. On connaît l'escapade des princesses à Marly, rapportée par Saint-Simon : le Dauphin, *en* se retirant chez lui, monta chez les princesses et les trouva qui fumaient des pipes qu'elles avaient envoyé chercher au corps de garde suisse. Au moment de la Révolution, la pipe n'avait pas encore franchi les classes populaires. Mais, sous l'Empire, son règne commença, d'abord dans l'armée. Lassalle chargea souvent la pipe à la bouche, et Oudinot reçut de l'Empereur une pipe d'honneur. Elle faisait partie du bagage inséparable des grognards. La Restauration provoqua une courte réaction contre elle ; mais, à l'époque du romantisme, après 1830, elle devint le complément indispensable des orgies échevelées de la jeune littérature. L'usage s'en est, de nos jours, tout à fait généralisé. C'est souvent un objet de luxe et de somptuosité qu'une belle pipe jaunie et noircie régulièrement par le tabac, ou, comme on dit, bien *culottée*. Entre tous, les Allemands et les Hollandais sont d'assidus fumeurs de pipe.

— Industr. et comm. Toute *pipe* se compose de deux parties essentielles : 1° le fourneau ou foyer destiné à recevoir la matière combustible, qui est ordinairement du tabac ; 2° le tuyau, dont on introduit l'extrémité dans



Pipes : 1. Hollandaise, en terre ; 2. En racine ; 3. En écume ; 4. En terre, dite *Jacob*, 5. En merisier ; 6. En terre, écourtée, dite *brûle-gueule* ; 7. A réservoir d'eau ; 8. Chinoise ; 9. Hindoue ; 10. Allemande, en porcelaine ; 11. Chinoise, à tabac et à opium ; 12. A opium, 13. Arabe (chibouque) ; 14. A eau (narguilé).

la bouche, et qui sert à aspirer la fumée. La forme du fourneau et du tuyau, la matière qui sert à sa fabrication diffèrent à l'infini.

La *pipe de terre* est la plus répandue. On en fabrique en France : les formes en sont extrêmement nombreuses ; elles sont blanches, unies, légères, ou blanches à côtes et à arêtes, ou blanches en dedans et coloriées à l'extérieur, ou blanches représentant des têtes d'hommes, de femmes, d'animaux, etc. Ces pipes se font avec une argile blanche, corroyée avec soin, et non lavée. La fabrication est simple ; elle consiste à rouler soit à la main, soit au moyen d'un moule, de l'argile devant former le tuyau, puis à ajouter à l'une des extrémités un petit bloc de cette même argile qui deviendra le fourneau. Un ouvrier perce le tuyau à l'aide d'une aiguillette et donne sa forme au fourneau, tout en l'évidant et plaçant enfin le tout dans un moule. Après ces opérations, on procède à la cuisson, qui s'opère après séchage, dans des fours.

La *pipe en écume de mer* est fabriquée avec une substance naturelle, composée de magnésie carbonatée et de silice, que l'on trouve abondamment en Anatolie, et qu'aujourd'hui on est parvenu à constituer de toutes pièces en France. La fabrication de ce genre de pipes comporte les opérations suivantes : 1° mouillage du bloc d'écume ; 2° débit à la scie, taille et tournure ; 3° grattage ou prélage, opération qui s'exécute au moyen d'une tige, rugueuse et dure en même temps, d'une plante marécageuse, appelée prêle ou queue-de-cheval ; 4° passage à la cire et au blanc de baleine ; 5° polissage à la poudre de ponce ou d'os de mouton brûlés ; 6° lustrage à la chaux et au suif. Les débits sont utilisés surtout en Autriche, où on les convertit en pipes de qualité inférieure, dites « écume d'Autriche ».

Les *pipes en porcelaine* se fabriquent avec un kaolin très pur, recouvert d'un émail brillant.

La *pipe de bois* est faite de buis, de poirier, de palissandre, mais surtout avec de la racine de bruyère ou en merisier. Le bois, débité en petits blocs, est travaillé au tour, à la râpe, à la gouge ; on y adapte un bout d'ambre, d'ivoire, de corne, etc.

On confectionne également des pipes d'un seul morceau en différentes autres substances, telles que la pierre, l'ambre jaune, etc. Enfin, les pipes à foyer séparé du tuyau offrent sur les autres l'avantage de pouvoir être démontées et nettoyées aisément.

PIPE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Métrol. Ancienne mesure de capacité en usage dans le commerce des liquides, et, en particulier, du vin et de l'huile, et qui variait avec les régions. (En France, la pipe ordinaire valait 423 pintes, soit un peu plus de 393 litres, la pipe de Saumur 420 litres, celle d'Anjou, 480, celle du Languedoc 533, celle de Cognac 600 ou 629, etc. En Espagne et en Portugal, on fait encore usage de la pipe, qui vaut, celle de Porto 534 litres, celle de Malaga $566^{lit},44$, etc.) ‖ Mesure pour les liqueurs, usitée en Angleterre et valant $476^{lit},9018$.

— Archéol. Petite traverse placée à la partie supérieure du dos d'un livre et à laquelle étaient attachés les signets.

— ENCYCL. Archéol. La *pipe* des vieux livres est une petite tige pleine ou creuse, mobile, posée en travers, sur la tête de la gouttière, en avant de la tranchefile, et qui sert à attacher les signets. Les pipes, qui n'existent plus aujourd'hui que dans les livres liturgiques, étaient autrefois la règle pour les gros volumes. On appelait souvent ces pipes (ancienne forme : *pippe*) : *Bâtons à tourner les feuillets*.

PIPEAU (*po* — de *pipe*, qui avait dans l'origine le sens de musette) n. m. Flûte champêtre, chalumeau.

— Poétiq. Instrument métaphorique qu'on donne aux auteurs de poésies pastorales :

> On dirait que Ronsard, sur ses *pipeaux* rustiques,
> Vient encor fredonner ses idylles gothiques.
> BOILEAU.

— Bot. Nom vulgaire de la potentille rampante.

— Chass. Petit bâton ayant à l'un de ses bouts une fente où l'on met une feuille de laurier ou de quelque autre plante, et qui sert à contrefaire le cri de différents oiseaux. ‖ Nom donné aux petites branches et aux brins de paille qu'on enduit de glu pour prendre des oiseaux. ‖ Sortes d'appeaux employés pour attirer les oiseaux jusqu'auprès du chasseur.

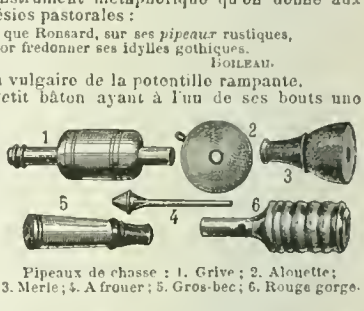

Pipeaux de chasse : 1. Grive ; 2. Alouette ; 3. Merle ; 4. A frouer ; 5. Gros-bec ; 6. Rouge gorge.

PIPÉE (subst. partic. de *piper*) n. f. Sorte de chasse dans laquelle on imite le cri de la chouette ou de quelque autre oiseau, pour attirer les oiseaux dans un arbre dont les branches sont garnies de gluaux auxquels ils se prennent. ‖ Lieu où sont disposés les appareils de la pipée. ‖ *Faire une pipée*, Préparer tout ce qui est nécessaire pour la chasse à la pipée.

— Fig. Piège, tromperie : *Les* PIPÉES *des charlatans*.

— ENCYCL. La chasse à la *pipée* est fondée sur la haine naturelle que la plupart des oiseaux portent à la chouette et au hibou, haine qui pousse ces oiseaux à se précipiter sur leurs nocturnes ennemis lorsque ceux-ci se sont attardés le matin et ont laissé lever le soleil avant de regagner leur gîte, ou lorsqu'ils en sont sortis trop tôt le soir.

Les chasseurs à la pipée ne doivent pas seulement savoir imiter le cri de la chouette ou du hibou ; il leur faut encore savoir contrefaire parfaitement les cris des autres oiseaux ennemis de la chouette, et surtout celui des plus acharnés, tels que le geai, le merle, le pinson, etc., qui paraissent les premiers sur le champ de bataille. La chasse à la pipée est généralement prohibée.

PIPELET (MONSIEUR et MADAME), personnages des *Mystères de Paris*, roman d'Eugène Sue (1842). Ce sont des types populaires dans lesquels se résument les travers et les ridicules du portier parisien, surtout du portier des quartiers populeux. Dans le roman d'Eugène Sue, les Pipelet ont pour ennemi intime le peintre Cabrion, qui leur joue toutes sortes de mauvais tours.

— n. m. Le nom de *pipelet* a passé dans la langue populaire, pour désigner un portier, un concierge, et on en a tiré le féminin *pipelette*.

PIPER (*pèr'*) n. m. invar. Nom scientifique des *poivriers*

PIPER (du lat. *pipare*, glousser) v. a. Chass. Chercher à prendre à la pipée : PIPER *des oiseaux*.

— Pop. Découvrir, arrêter, prendre : *Se faire* PIPER.

— Jeux. *Piper des dés, des cartes*. Les préparer frauduleusement pour se ménager des avantages. V. DÉ.

— Fig. Tromper, leurrer : *La moitié des humains* PIPE *l'autre*. ‖ Escamoter, prendre par des moyens de filou : PIPER *de l'argent à quelqu'un*.

— v. n. Jouer des pipeaux.

— Pop. *Ne pas piper*, Ne dire mot, garder le silence.

Se piper, v. pr. Se flatter, se leurrer : *Il semble à peu près démontré que l'homme* SE PIPE *lui-même*. (Guéroult.)

PIPER v. n. Fam. Fumer la pipe.

PIPÉRACÉ, (*sé*), ÉE [du lat. *piper*, poivrier] adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au poivrier.

— n. f. pl. Famille de dicotylédones apétales superovariées. — *Une* PIPÉRACÉE.

— ENCYCL. Les *pipéracées* sont des arbrisseaux ou des herbes, à feuilles alternes, opposées ou verticillées et souvent charnues, à fleurs sans périanthe, réunies en épis grêles axillaires, terminaux ou opposés aux feuilles. Le fruit est une baie sèche ou charnue. On connaît près de mille espèces de pipéracées réparties en dix genres et deux tribus : les *pipérées* (poivre, cubèbe, ottonie, etc.), et les *saururées* (saurure, etc.).

PIPÉRATE n. m. Sel dérivant de l'acide pipérique.

PIPÉRAZINE n. f. Chim. Diamine synthétique ($C^4H^{10}Az^2$), obtenue en chauffant l'éther bromhydrique avec l'éthylène-diamine. (Ce sont des cristaux tubulaires incolores, déliquescents, très solubles dans l'eau. On emploie surtout le chlorhydrate, également déliquescent. Médicament utile dans le traitement de la goutte; administré à l'intérieur, il augmente l'élimination de l'urée et diminue celle de l'acide urique.) Syn. PIPÉRAZIMINE, DIÉTHYLÈNE-DIAMINE.

PIPÉRÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de PIPÉRACÉ, ÉE.

— n. f. pl. Tribu de la famille des *pipéracées*, ayant pour type le genre poivrier. — *Une* PIPÉRÉE.

PIPÉRIDINE n. f. Base secondaire $C^5H^{11}Az$, qui provient du dédoublement de la pipérine par les alcalis. Syn. IMINOPENTANE.

— ENCYCL. La *pipéridine* se forme en même temps que l'acide pipérique. C'est un liquide incolore, d'une forte odeur, qui rappelle un peu celle du poivre, et d'une saveur très alcaline. Elle bout à 106°. On obtient des pipéridines substituées à l'azote en la traitant par les iodures alcooliques, puis par les alcalis; on a ainsi la *méthylpipéridine* et l'*éthylpipéridine*, bases tertiaires.

PIPERIE (*ri* — rad. *piper* v. a.) n. f. Tromperie au jeu : *Partout la* PIPERIE *est la même et procède par ruses semblables.* (F. Michel.) ‖ Tromperie, fourberie en général : *Défiez-vous des* PIPERIES *du style.* (J. Joubert.)

PIPÉRINE n. f. Alcaloïde que l'on rencontre dans le poivre noir et dans un certain nombre de pipéracées, et qui fond à 128°. ‖ On dit aussi PIPERIN n. m.

PIPÉRIQUE (*rik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^{12}H^{10}O^4$, qui provient d'un dédoublement de la pipérine sous l'influence de la potasse : *L'acide* PIPÉRIQUE *se transforme en acide hydropipérique sous l'action de l'hydrogène naissant.*

PIPERNO, comm. d'Italie (prov. de Rome); 5.349 hab. A *Piperno Vecchio*, ruines de *Privernum*; au monastère de Fossanuova est mort saint Thomas d'Aquin, en 1274.

PIPÉROÏDE (du lat. *piper*, poivre, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui ressemble au poivre.

PIPÉRONAL n. m. Chim. V. HÉLIOTROPINE.

PIPÉRONYLATE n. m. Sel dérivant de l'acide pipéronylique.

PIPÉRONYLIQUE (*lik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient par oxydation du pipéronal. ‖ Se dit d'un alcool provenant de l'hydrogénation du pipéronal.

PIPÉRYLÈNE n. m. Chim. Hydrocarbure C^5H^8, qui se forme par la décomposition, sous l'action de la chaleur, de l'hydrate de triméthylpipérylammonium, liquide, incolore, bouillant à 42°.

PIPET (*pè*) n. m. Dans certaines contrées, Nom vulgaire de la parlouse, ou alouette des prés. ‖ En Normandie, Petit sifflet fabriqué avec une paille de blé.

PIPETTE (*pèt'* — dimin. de *pipe*) n. f. Petite pipe.

— Chim. Sorte de tube à décanter.

— Œnol. *Pipette de cave*, Instrument servant à puiser dans les fûts une petite quantité de liquide.

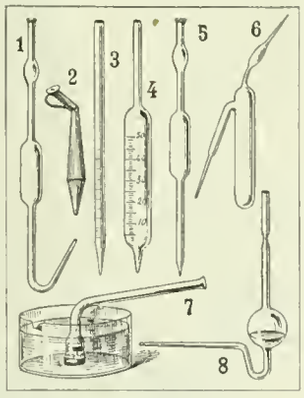

Pipettes : 1. A cylindre, recourbée; 2. De cave; 3. Droite graduée; 4. A cylindre, graduée; 5. A cylindre, droite; 6. De Chamberland; 7. Pipette-filtre; 8. Pipette de Miquel.

— ENCYCL. Œnol. La *pipette* la plus simple et la plus usitée se compose d'un tube en verre effilé à ses deux extrémités. On plonge l'une dans le liquide que l'on veut prendre, on fait monter, au besoin, ce dernier dans le corps de l'instrument en aspirant par l'extrémité supérieure. On bouche cette extrémité avec le doigt et, lorsqu'on enlève la pipette, le liquide y reste par suite de la pression atmosphérique qui s'exerce sur l'extrémité inférieure; on le fait écouler en enlevant le doigt. Le nom de *pipette* ou *pissette* désigne encore un autre appareil, qui sert dans les laboratoires d'analyse pour laver les filtres. Il se compose d'un ballon fermé par un bouchon percé de deux trous, dans lequel s'engagent deux tubes, recourbés chacun presque à angle droit dans la partie qui reste en dehors du ballon. L'un des tubes plonge jusque vers le fond du vase rempli du liquide laveur; l'autre ne fait qu'arriver dans l'intérieur, à une petite distance du bouchon. Quand on veut lancer sur le filtre le liquide destiné à laver le papier ou le précipité qu'il contient, on souffle par le petit tube; l'air, qui remplit la partie laissée libre du ballon est alors comprimé, et la pression exercée fait monter le liquide dans le grand tube, qui l'envoie par son extrémité effilée sur le filtre.


Pipette montée.

PIPETTE-FILTRE n. f. Sorte de pipette en verre dont le fourneau est muni de papier à filtrer, serré au moyen d'un anneau. (V. *fig.*, au mot PIPETTE.) ‖ Pl. *Des* PIPETTES-FILTRES.

PIPEUR, EUSE ou **ERESSE** n. Personne qui chasse aux pipeaux, qui prend les oiseaux à la pipée.

— Fig. Personne qui pipe, au jeu ou autrement :

Je maudis le *pipeur* qui m'a tant abusé.
DESPORTES.

— *Pipeur de dés*, Celui qui joue avec des dés pipés.

— Adjectiv. Qui pipe, qui trompe : *L'amour est une passion violente et* PIPERESSE. (Charron.)

PIPI (de *pisser*, par redoublement de la première syllabe) n. m. Urine; action d'uriner, dans le langage des enfants : *Renverser du* PIPI. *Faire* PIPI.

— Pharm. Nom vulgaire de la *pelvoria alliacea*.


Pipi.

PIPI n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des motacillidés, répandus surtout dans l'hémisphère nord. ‖ On écrit aussi PIPIT, PIT-PIT.

— ENCYCL. Les *pipis* sont de petits oiseaux élancés, à livrée terne, à longue queue, vivant dans les prairies, comme le pipi farlouse (*anthus pratensis*), ou dans les arbres (*anthus arboreus*), etc.

PIPI. Philos. Nom par lequel les Grecs ont quelquefois désigné le Dieu unique, ayant lu ainsi le mot hébreu qu'on lit ordinairement Jéhovah, et dont les caractères ressemblent assez au mot grec ΠΙΠΙ (*pipi*).

PIPIDÉS n. m. pl. Famille de batraciens anoures, renfermant le seul genre *pipa*. — *Un* PIPIDÉ.

PIPIEMENT (*pi-man*) n. m. Autre forme du mot PÉPIEMENT.

PIPIER v. n. Autre forme du mot PÉPIER.

PIPIER (*pi-é*), **ÈRE** adj. Qui a rapport à la fabrication des pipes : *Industrie* PIPIÈRE.

PIPIO MORT-DE-FROID n. m. invar. Bot. Nom vulgaire de l'agaric élevé ou coulemelle, dans le midi de la France.

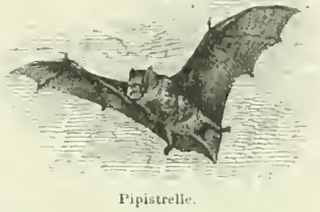
Pipistrelle.

PIPISTRELLE (*strèl'*) n. f. Espèce de chauve-souris du genre *vesperugo*, répandue dans le nord de l'ancien monde.

— ENCYCL. La *pipistrelle* (vesperugo pipistrellus), très commune en France, est une petite chauve-souris, brun fauve, à oreilles courtes, pointues, munies d'oreillons étroits.


Pipize (gr. d'un tiers).

PIPITZAHUIQUE (*ik'*) adj. Se dit d'un acide qu'on a extrait d'une racine connue au Mexique sous le nom de *raiz del pipitzahuac*.

PIPIZE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des syrphidés, répandus surtout en Europe. (Les pipizes [*pipiza*] sont des mouches à livrée sombre, avec l'abdomen souvent varié de jaune.)

PIPO (abréviat. fantaisiste du mot *polytechnicien*) n. m. Dans l'arg. des écoles, Elève, candidat à l'Ecole polytechnique.

PIPOIR n. m. Pipeau, appeau servant à contrefaire le cri de la chouette. V. APPEAU.

PIPOIS (*poi*) n. m. Nom donné au silex par les carriers qui exploitent la pierre meulière : *Quand on découvre le* PIPOIS, *le gisement ne fait plus de doute.*

PIPPI (Giulio). Biogr. V. ROMAIN.

PIPRE n. m. Ornith. V. MANAKIN.

PIPRIAC, ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 23 kilom. de Redon; 3.878 hab. Commerce de céréales. Château du Masle. — Le canton a 9 comm. et 15.940 hab.

PIPRIS (*priss*) n. m. En Guinée, Pirogue.

PIPTADÉNIE n. f. Genre de légumineuses mimosées, comprenant des arbres, à fleurs groupées en épis; le fruit est une gousse plane plus ou moins courbée. (On en connaît environ trente espèces des pays tropicaux.)


Piptanthe.

PIPTANTHE n. m. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbustes à feuilles persistantes, trifoliolées, à fleurs jaunâtres groupées en grappes, qui croissent dans les hautes régions des montagnes de l'Inde. (Le *piptanthe Nepalensis* vient bien sous le climat de l'Europe centrale.)

PIQUA, ville des Etats-Unis (Ohio), sur le Miami, affluent de l'Ohio; 7.000 hab. Métallurgie, filatures.

PIQUADE (*kad'* — rad. *piquer*) n. f. Techn. Barre de fer ou d'acier, dans laquelle on a pratiqué à la tranche une entaille, afin de la casser net et plus facilement.

PIQUAGE (*kaj'* — rad. *piquer*) n. m. Techn. Action de cendre avec la machine à cendre : *Le* PIQUAGE *d'une jupe.* ‖ Couture obtenue par ce moyen : *Dès qu'un point part, tout le* PIQUAGE *se défait.* ‖ Action de percer les cartons employés pour la confection des tissus façonnés; résultat de cette opération. ‖ Machine servant à exécuter d'un seul coup tous les trous d'une carte. (Dans tous ces cas, on dit aussi PERÇAGE.) ‖ *Piquage au peigne*, Passage des fils de trame dans le peigne ou ros. ‖ Action de piquer les moellons, les grès, les meulières. ‖ Action de pratiquer des incisions dans l'écorce des sapins, en terme de résinier. ‖ *Piquage d'once*, Soustraction frauduleuse qui a lieu dans les diverses manipulations nécessitées par la teinture de la soie qui, lors du décreusage, perd de son poids, tandis que celui-ci augmente d'une manière sensible par l'adjonction de la matière tinctoriale.

— Arg. Action de « piquer » des reconnaissances. ‖ Vol de liquide que l'on pratique en faisant des trous dans les tonneaux avec un foret.

— Agric. Action du soc qui s'enfonce en terre. ‖ Action de piquer les sapins, pour en tirer la résine.

— Constr. Taille spéciale donnée à certaines pierres.

PIQUAMMENT (*ka-man* adv. D'une manière piquante : *Une épigramme* PIQUAMMENT *tournée.* Peu us.)

PIQUANT (*kan*), **ANTE** adj. Qui pique, qui est propre à piquer : *Armes tranchantes et* PIQUANTES.

— Par ext. Qui fait une impression vive sur les organes des sens : *Une odeur* PIQUANTE. *Un froid* PIQUANT.

— Fig. Mordant, satirique, capable d'irriter l'amour-propre : *Raillerie* PIQUANTE. ‖ Qui a du relief, de l'accent : *Un récit* PIQUANT. ‖ Vif, excitant : *Beauté* PIQUANTE.

— Art culin. *Sauce piquante*, Sauce dans laquelle il entre des ingrédients d'une saveur très relevée.

— n. m. Ce qui est piquant, séduisant, agréable, curieux : *Donner du* PIQUANT *à un conte.*

— Bot. Aiguillon ou épine qui pousse sur un végétal : *Les* PIQUANTS *d'une rose.*

— SYN. Piquant, poignant. *Piquant* se dit quelquefois des choses qui plaisent par la vivacité même des sentiments qu'elles excitent, tandis que *poignant* suppose toujours quelque chose de pénible et de douloureux.

PIQUE (*pik'* — substant. verbal de *piquer*) n. f. Arme constituée essentiellement par l'ajustage d'un fer, qui fut d'abord plat et pointu, à l'extrémité d'une hampe en bois plus ou moins longue. ‖ *Demi-pique.* V. ce mot.

— Par ext. Soldat armé d'une pique : *Une troupe de six cents* PIQUES.

— Fig. Brouillerie, aigreur entre deux ou plusieurs personnes : *L'amour-propre produit souvent des* PIQUES.

— Loc. div. *Passer par les piques*, Châtiment autrefois infligé dans l'armée, qui consistait à faire passer le condamné entre deux rangs de piquiers se faisant face, et dont chacun appliquait un coup de manche de pique sur les épaules du condamné. (Fig. *Avoir passé par les piques*, Avoir passé par de grands tourments.) ‖ Fam. *Etre à cent piques d'une chose*, Etre fort éloigné de la deviner. ‖ *Etre à cent piques au-dessus, au-dessous de quelqu'un, de quelque chose*, Lui être fort supérieur, fort inférieur. ‖ *Traiter à la pique, à la longueur de la pique*, Faire une négociation avec des sauvages ou des gens dangereux, en ayant soin de se tenir armé et à distance, pour éviter les surprises.

— Mar. *Pique d'abordage*, Arme formée d'un long manche en bois, à l'extrémité duquel se fixe un fer pointu à quatre faces non évidées.

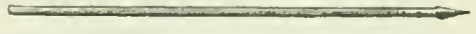
Pique d'abordage.

— Métrol. Ancienne mesure, de la longueur équivalente à celle d'une pique ordinaire.


Pique de paveur.

— Techn. Fer pointu muni d'un manche en bois, et qui sert aux paveurs pour faire glisser le sable entre les joints des pavés.

— Vitic. Sarment de vigne que l'on courbe en arc.

— ALLUS. HIST. : **Mettre une pique en Flandre**, Vieille expression, en usage surtout au XVIe siècle, et signifiant qu'on tente une chose extraordinairement difficile : *C'est vouloir mettre une* PIQUE *en Flandre.* — La couronne d'Espagne, pour faire passer ses piquiers dans les Flandres, était obligée, étant en guerre avec l'Angleterre ou n'ayant que des moyens insuffisants de transports maritimes, d'acheminer ces soldats par le Milanais, la Franche-Comté jusqu'en Flandre, à grands frais.

— ENCYCL. Archéol. La *pique* est des armes d'hast la plus simple et la plus longue. Son fût, mesurant suivant les époques de 3 à 8 mètres, est de hêtre ou de frêne, élégi insensiblement du milieu aux extrémités. Le fer, en forme soit de feuille de laurier, soit de dague triangulaire ou quadrangulaire, ne dépasse guère 0^m^,25. Il se rattache au fût par une douille et deux longues brides y vissées, et destinées à empêcher les épées de trancher le bois.

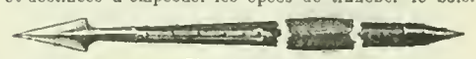
Pique (XVIe s.).

L'extrémité inférieure est armée d'un talon ou sabot de fer. La pique fut en usage du XIIIe siècle (surtout en Flandre et en Suisse) jusque sous le règne de Louis XIV. Dans la marine, la pique servait surtout à la défense des sabords. On réduisit plus tard la longueur des hampes, et l'on appela ces nouvelles armes des DEMI-PIQUES

— Hist. A peu près abandonnées dès le XVIIe siècle comme armes de guerre, les *piques* jouèrent, sous la Révolution, un rôle important. Au 14 juillet, beaucoup de citoyens donnèrent l'assaut à la Bastille armés de piques trouvées à l'hôtel des Invalides. Dès lors, la pique redevint en honneur et fut considérée comme un emblème de liberté.

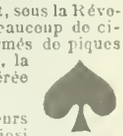
Pique (jeux).

PIQUE n. m. Jeux. Une des deux couleurs noires, aux cartes françaises, laquelle est ainsi appelée à cause de sa forme, qui est celle d'un fer de pique. ‖ Fam. *C'est un bon as de pique.* Se dit d'un homme ignorant et stupide. ‖ *Voilà bien rentrer de pique noires.* Se dit en parlant d'une personne qui entre mal à propos dans un sujet, dans une conversation. (L'usage a consacré l'emploi du féminin dans cette expression.)

— *As de pique*, Croupion d'une volaille.

PIQUE-ASSIETTE (de *piquer*, et *assiette*) n. m. invar. Fam. Parasite, homme qui court les dîners en ville.

PIQUE-BŒUF de *piquer*, et *bœuf*) n. m. Charretier qui conduit, qui aiguillonne les bœufs. ‖ Long bâton dont on se sert pour piquer les bœufs. ‖ Pl. *Des* PIQUE-BŒUFS.)

— Ornith. Nom vulgaire des oiseaux qui, tels que les buphages, se perchent sur le dos des bœufs et autres mammifères pour faire la chasse aux insectes parasites. V. BUPHAGE.

PIQUE-BROC n. m. Un des noms vulgaires de l'eumolpe de la vigne. Pl. *Des* PIQUE-BROCS. (On écrit aussi PIQUE-BROT.)

PIQUE-CHASSE n. m. invar. Poinçon qui sert à percer les sacs à poudre.

PIQUECOS, comm. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 7 kilom. de Montauban, au-dessus de l'Aveyron ; 315 hab. Tumulus. Restes de l'oppidum gaulois de Cos, qui fut la capitale des Vascons. Château du XIVe siècle, où séjournèrent Louis XIII et le connétable de Luynes pendant le premier siège de Montauban (1621).

PIQUE-FEU n. m. invar. Techn. Longue tringle de fer, avec manche en bois, que l'on emploie pour attiser le foyer d'une chaudière à vapeur. ‖ Petite tige de fer droite ou recourbée à son extrémité pointue et qui sert aux mêmes usages quand il s'agit d'une cheminée, d'un poêle.



Pique-feu.

PIQUE-MADRILLE n. m. Sorte de jeu de cartes, qui a quelques rapports avec le piquet et le médiateur. ‖ On dit aussi PIQUE-MÉDRILLE.

PIQUE-MINE n. m. invar. Ouvrier qui hocarde le minerai.

PIQUE-MOUCHE n. f. Nom vulgaire de la mésange charbonnière. ‖ Pl. *Des* PIQUE-MOUCHES. V. MÉSANGE.

PIQUENAIRE (*ke-nèr'*) n. m. Soldat armé d'une pique. (Vx.)

PIQUE-NIQUE (*pik'-nik'* — étym. inconn.) n. m. Repas, Partie de plaisir, où chacun paye son écot, ou fournit sa part : *Faire un* PIQUE-NIQUE. ‖ Pl. *Des* PIQUE-NIQUES.

— *A pique-nique*, *En pique-nique*, En payant chacun son écot : *Dîner en* PIQUE-NIQUE.

PIQUE-NIQUER (*pik'-ni-ké*) v. n. Faire un pique-nique.

PIQUE-NIQUEUR (*pik'-ni-keur'*), **EUSE** n. Personne qui prend part à un pique-nique. ‖ Pl. *Des* PIQUE-NIQUEURS, EUSES.

PIQUE-NOTES (*pik'*) n. m. invar. Grand crochet courbe et pointu, sur lequel on enfile, dans les bureaux, des notes sur feuilles volantes.

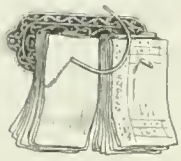

Pique-notes.

PIQUÉ-OUATÉ (*ké*) n. m. Etoffe brochée ou lamée, portant avec elle sa doublure ouatée et pelu-chée. ‖ Pl. *Des* PIQUÉS-OUATÉS.

PIQUER (*ké* — rad. *pic*) v. a. Percer, entamer avec une pointe : PIQUER *quelqu'un avec une épingle*. ‖ Percer un objet dans le but de le fixer : PIQUER *un papillon*.

— Produire une sensation vive qui rappelle celle d'une piqûre : *Vin qui* PIQUE *la langue*.

— Fig. Fâcher, irriter, dépiter : PIQUER *quelqu'un par des épigrammes*. ‖ Intéresser, animer : PIQUER *la curiosité*.

— Fig. Parsemer, orner çà et là, rehausser : *Les étoiles* PIQUENT *le ciel de points d'or*.

— Loc. div. *Piquer une tête*, Se jeter dans l'eau, la tête la première, avec, cependant, les bras allongés au-dessus de la tête. (Par ext. Tomber la tête la première : PIQUER UNE TÊTE *du premier étage*.) ‖ *Piquer d'honneur*, Exciter, animer, émoustiller. ‖ *Piquer les tables*, *Piquer l'assiette*, Faire le parasite, être toujours en quête d'invitations à dîner. ‖ *Piquer le coffre*, *le tabouret*, Atteindre dans les antichambres des grands personnages. (Vx.) ‖ Pop. *Piquer un soleil*, *un fard*, Rougir beaucoup. ‖ *Piquer un renard*, Vomir. ‖ *Piquer des reconnaissances*, Engager des reconnaissances du mont-de-piété chez un prêteur qui vous laisse, pendant un certain temps, la faculté de les *dépiquer*, c'est-à-dire de les racheter.

— Arg. des écoles. *Piquer un lains*, V. LAÏUS. ‖ *Piquer l'étranger*, Rêvasser pendant les classes. ‖ *Piquer un chien* ou *Piquer son chien*, Dormir, s'endormir. (Expression tirée d'une pièce intitulée : *l'Aveugle de Montmorency*, et dans laquelle l'aveugle, pour ne pas s'endormir, met des pointes de fer au bâton qu'il tient à la main : quand le sommeil le gagne, son corps oscille, le bâton va *piquer le chien*, le chien grogne, etc.)

— A lmin. Dans un chapitre, un bureau, un atelier, Noter comme absent ou comme arrivé après l'heure réglementaire : *Arriver avant l'heure pour ne pas se faire* PIQUER. On dit auj. POINTER. ‖ *Piquer l'escabelle*, S'est dit autrefois pour Être clerc de notaire ou d'avoué.

— Art culin. Larder, assaisonner de lardons ou d'autres objets. PIQUER *un fricandeau*.

— B. arts. *Piquer un dessin*, En piquer légèrement les contours ; en rehausser les parties claires par des tailles de crayon blanc ou des touches blanches à la détrempe.

— Constr. *Piquer un moellon*, En tailler le parement ou le lit de manière que chacun des coups de l'outil y laisse sa trace. ‖ *Piquer une pièce de bois*, Y marquer avec le traceret l'ouvrage à faire. V. PIQUE n. m.

— Jeux. *Piquer la bille*, La toucher presque perpendiculairement avec la pièce, au jeu de billard. ‖ *Piquer une carte*, En parlant des grecs, Lui imprimer certaines marques imperceptibles, afin de pouvoir la reconnaître. ‖ *Piquer sur*, Faire perdre de l'avance à son adversaire en commençant à prendre des points. *Piquer sur quatre*, A l'écarté, N'avoir pas encore un point lorsque l'adversaire en a déjà quatre.

— Manég. Se dit du cheval qui semble galoper sur place. ‖ *Piquer des deux*, Faire sentir les deux éperons à un cheval, afin d'accélérer son allure. ‖ *Piquer vers*, Se diriger au galop vers. ‖ Fam. *Piquer des deux*, Aller très vite, faire beaucoup de diligence.

— Mar. *Piquer la cloche*, La frapper d'un coup sec avec l'extrémité du battant. ‖ *Piquer l'heure*, Frapper avec le battant sur la cloche pour indiquer l'heure ou fractions de quart. ‖ *Piquer un homme*, Punition consistant autrefois à le frapper avec un bout de corde. ‖ *Piquer une pièce de bois*, La brocheter.

— Pêch. *Piquer un poisson*, Donner à la ligne, d'un coup de poignet, une secousse pour accrocher l'hameçon dans la bouche ou les chairs, quand on sent qu'un poisson a mordu. ‖ *Piquer le vert*, Se dit du poisson qui, en temps de crue, vient, en s'approchant des rives d'un cours d'eau, sucer les tiges des jeunes plantes.

— Techn. Faire avec du fil ou de la soie, sur deux étoffes mises l'une sur l'autre, des points qui les traversent et qui les unissent. ‖ Faire des points diversement espacés sur un objet rembourré. ‖ *Piquer du taffetas*, *du tabis*, Y faire de petits trous dont l'ensemble forme un dessin. ‖ *Piquer des glaces*, Polir deux glaces en les frottant l'une contre l'autre, après avoir semé un peu d'émeri entre leurs faces en contact. ‖ *Piquer du marbre*, Le polir. ‖ *Piquer des satins*, *des taffetas*, *des draps*, En enlever quelque partie avec un fer et y faire quantité de petites mouchetures. ‖ *Piquer des chaussures*, Y faire des rangs de points tout autour de la première semelle. — Y faire, sur l'empeigne, diverses contures en fil, à l'aiguille ou à la machine à coudre. ‖ *Piquer une futaille*, Y faire une petite ouverture avec le foret, pour en goûter le contenu. ‖ *Piquer une conduite d'eau*, *de gaz*, Y faire une ouverture pour y adapter un embranchement, un robinet. ‖ *Piquer une serrure*, Tracer sur le palastre de la serrure les places où doivent être posées les pièces et les garnitures. ‖ Plonger l'étoffe teinte en noir dans un bain acide pour aviver la couleur, tout en enlevant l'excédent de teinture noire. ‖ *Piquer un dessin*, Marquer les contours par de petits trous pour obtenir un poncis. ‖ *Piquer une chaudière*, Enlever le tartre qui s'est déposé sur ses parois.

— Vénér. *Piquer dans le fort*, Pousser son cheval au galop dans le plus épais du bois. ‖ *Piquer à la queue des chiens*, Les suivre de près pour diriger leur course.

— Loc. PROV. : **Quelle mouche le pique ?** Se dit d'un homme qui se fâche sans sujet connu.

— v. n. Fauconn. *Piquer après la sonnette*, Suivre l'oiseau

— Pêch. Se dit du poisson qui mordille le bout de l'appât, en imprimant à la ligne de petites secousses.

— Mar. *Piquer au vent*, Se dit d'un navire à voiles qui s'élève dans la direction du lit du vent. ‖ *Piquer dans le vent*, Se dit d'un navire à vapeur qui met l'avant dans la direction du vent ou qui court contre le vent. ‖ *Piquer du nez*, Se dit d'un navire qui est chargé outre mesure de l'avant ou qui tangue violemment à la mer.

Piqué, *ée* part. pass. du v. Piquer.

— Se dit des étoffes traversées par places de points serrés qui en diminuent l'épaisseur : *Un couvre-pied* PIQUÉ.

— Par ext. Orné çà et là de points colorés : *Prés* PIQUÉS *de fleurs*.

— Fig. Froissé, offensé : *Des amis qui se quittent* PIQUÉS.

— Très fam. *Ne pas être piqué des vers ou des hannetons*, Se dit d'une chose ou d'une personne qui a une grande valeur.

— Comm. *Taffetas piqué*, Genre de tissu de soie qui imite la dentelle et s'emploie pour fichu, modes et rubans. (On l'appelle aussi TAFFETAS À JOUR.)

— Mar. *Voile piquée*, Voile serrée sans être sèche et qui s'est couverte de taches noires.

— Musiq. *Notes piquées*, Notes sur lesquelles on met un point ou un point allongé, pour indiquer qu'elles doivent être rendues par des coups secs et détachés. (Les notes marquées du point allongé doivent être encore plus nettement détachées.)

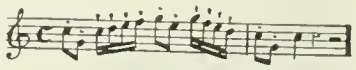

Notes piquées.

— Œnol. *Vin piqué*, Vin qui a subi l'action du *mycoderma aceti*, et dont la saveur est aigre et piquante. V. MYCODERME.

— Techn. *Papier piqué*, Celui qui présente des taches de moisissure. ‖ *Rouleau piqué*, Rouleau garni de pointes très fines, dont on se sert pour la fabrication de certaines étoffes à long poil, comme les peluches et les velours communs. ‖ Opération qui fait partie du polissage des glaces, et qui consiste à frotter la surface du marbre avec un tampon fait de linge fin.



Piqué du bois.

— n. m. Comm. Etoffe de coton formée de deux tissus appliqués l'un sur l'autre et unis par des points formant des dessins. ‖ Etoffe de coton épaisse, ordée de dessins qui imitent le travail du piqué proprement dit.

— Constr. *Piqué du bois*, Opération consistant, dans l'établissement des bois de charpente, à indiquer, au moyen du compas ou du traceret et du fil à plomb, sur les faces latérales de la pièce de bois, la place et la direction des joints d'assemblage. On dit aussi PIQÛRE DU BOIS.

Se piquer, v. pr. Etre, devenir piqué.

— Se dit d'un papier de tenture qui commence à être gâté par l'humidité ; d'une chaudière qui se détériore.

— S'aigrir, prendre une saveur piquante : *Vin qui commence à* SE PIQUER.

— Se faire une piqûre : *Cueillir une rose sans* SE PIQUER.

— Piquer à soi : SE PIQUER *les doigts*.

Fig. Se fâcher, se sentir offensé : *Les véritables précieuses auraient tort de* SE PIQUER *lorsqu'on joue les ridicules*. (Mol.) [Se glorifier, être fier, tirer avantage, avoir des prétentions : SE PIQUER *de savoir écrire*.] ‖ *Se piquer d'honneur*, Montrer de l'émulation, de l'amour-propre. ‖ *Se piquer au jeu*, S'opiniâtrer malgré l'insuccès.

— Pop. *Se piquer le nez*, S'enivrer.

— SYN. Piquer (se), affecter, afficher. V. AFFECTER.

PIQUERIE (*ke-ri*) n. f. Action de piquer par des railleries. (Vx.

PIQUERON (*ke*) n. m. Outil formé d'un morceau de bois cylindrique, à extrémités amincies, qui sert à battre et préparer la terre destinée à la fabrication des pipes.

PIQUET (*ké* — rad. *pique*) n. m. Pieu de grosseur et de grandeur variable, qu'on fiche en terre pour des usages divers, et qui servent notamment à retenir quelque chose : *Les* PIQUETS *d'une tente*.

— Loc. div. : *Planter le piquet*, Etablir un campement. S'installer pour quelque temps dans un endroit. (Vx.) ‖ *Lever le piquet*, Décamper. (Vx.) ‖ Fam. *Etre droit comme un piquet*, Se tenir droit et raide. ‖ *Etre planté comme un piquet*, Se tenir debout et immobile.

— Agric. En Flandre et dans le Pas-de-Calais, Sape ou petite taupe de moissonneur.

Dessin. Punition infligée dans les maisons d'éducation, et consistant à rester debout à une place marquée pendant la récréation. ‖ *Piquet ambulant*, Punition dans laquelle les élèves punis marchent en rang, en silence.

— Géod. Perche, jalon servant à indiquer un alignement.

— Mar. *Tracé d'une voile au piquet*, Tracé de la voile sur le terrain.

— Milit. *Petit piquet*, Piquet de fer ou de bois épointé, qu'on enfonce au fond de trous de loup, de tranchées ou de fossés que l'ennemi devra franchir en cas d'attaque, pour gêner les mouvements de la cavalerie. ‖ *Piquet à gradins*, Piquet solidement enfoncé en terre et supportant une planche disposée obliquement, dont le bord supérieur est taillé en gradins, de façon à présenter divers points d'appui aux tireurs à la cible. ‖ Petite troupe, surtout de cavalerie, qui se tient prête à marcher au premier ordre : PIQUET *d'incendie*. ‖ *Au piquet !* Nom de la sonnerie ou de la batterie employée pour donner l'alerte au piquet.

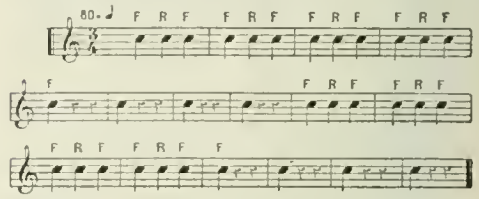

Au piquet (tambour).

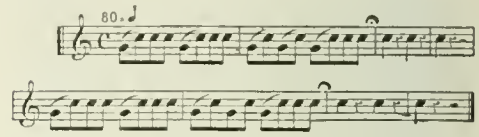

Au piquet (clairon).

— Pêch. Syn. de PALOT.

— P. et chauss. et ch. de f. Sorte de bâton bien dressé et pointu à une de ses extrémités, que l'on fiche en terre de manière à indiquer les alignements d'une route, d'une voie de chemin de fer, etc.

— Techn. Réunion de plusieurs feuilles ou de plusieurs fleurs artificielles, ayant un pétiole commun.

— Télégr. électr. *Piquet de terre*, Piquet en fer utilisé comme fil de terre dans la pose d'une ligne télégraphique provisoire.

PIQUET (*ké* — peut-être dérivé de *piquer*) n. m. Jeu qui se joue avec trente-deux cartes. ‖ *Piquet à écrire*, Manière de jouer le piquet, qui diffère du piquet ordinaire par la manière de compter. ‖ *Piquet normand* ou *à trois*, ou *Piquet voleur*, Piquet qui se joue à trois, et qui diffère peu du piquet ordinaire. ‖ *Piquet voleur*, Piquet qui se joue à quatre, deux contre deux. ‖ *Un jeu de piquet* et elliptiq. *Un piquet*, Un jeu de trente-deux cartes qui sert au piquet, par opposition au jeu complet, qui est de cinquante-deux cartes. ‖ *Sixain de piquet*, Un paquet de six jeux de trente-deux cartes. ‖ *Faire le piquet de quelqu'un*, Jouer habituellement au piquet avec lui. ‖ *Table à piquet* ou simplem. *Piquet*, Table dont le dessus est monté sur charnières, qui est spécialement faite pour jouer aux cartes, au piquet.



Piquet.

— Fam. *Compter au piquet*, Etre fort extraordinaire ou tout à fait intolérable : *Voilà qui* COMPTE AU PIQUET.

— ENCYCL. Jeux. Le *piquet* ordinaire se joue à deux personnes, avec un jeu de trente-deux cartes, disposées comme valeur dans l'ordre suivant : as, roi, dame, valet, dix, neuf, huit et sept. L'as vaut onze points, les trois figures comptent pour dix et les autres cartes comptent pour le nombre de points qu'elles portent. On joue la partie ordinaire en cent cinquante points.

Chaque joueur reçoit douze cartes ; le reste est divisé en deux paquets, un de cinq et un de trois cartes ; le premier en cartes prendra le premier de ces deux paquets pour remplacer les cinq cartes qu'il peut écarter ; celui qui donne prend le second. Lorsque le premier en cartes en laisse une, deux, trois et même quatre (il doit toujours en prendre au moins une), son adversaire peut les prendre en écartant un même nombre de cartes ; le joueur qui laisse une partie de son écart peut regarder les cartes qu'il laisse.

Le joueur qui écarte se propose d'abord de faire le point, c'est-à-dire de réunir un nombre de cartes de même couleur, dont les points additionnés donnent un total supérieur à celui que fournissent les cartes de l'adversaire ; puis, s'il est possible, de faire un quatorze, c'est-à-dire de réunir dans son jeu les quatre as, rois, dames, valets ou dix (trois as, rois, etc. se comptent et valent trois points), ou de faire des *séquences* : tierces, quatrièmes, quintes, seizièmes, dix-septièmes, dix-huitièmes que l'on désigne par le nom de la carte supérieure : *tierce à la dame*, *seizième au roi*. Une séquence est dite majeure quand elle aboutit à l'as. Tout point, quatorze ou séquence, annule les points, quatorzes et séquences inférieures. En cas d'égalité, le point et les séquences sont dits « payées » et ne sont comptés d'aucune part.

On compte dans le jeu de piquet trois séries de hasard, qu'on nomme *pic*, *repic* et *capot*. Le pic a lieu lorsque le joueur premier en cartes, arrivant à trente points sans que son adversaire ait compté un, compte soixante et ajoute à ce chiffre les points qu'il peut faire ensuite. Le repic a lieu lorsqu'un des joueurs compte trente points avant de jouer et sans que l'adversaire ait rien compté. Arrivé à trente, le joueur compte quatre-vingt dix. Le capot ou le capote a lieu lorsqu'un des joueurs fait toutes les levées ; il compte alors quarante de capot. Lorsqu'un joueur, avant

de faire son écart, constate qu'il n'a pas une seule figure, il annonce cartes blanches et compte dix *de blanc*.

Généralement, celui qui est le premier en cartes accuse son point avant de jouer, et, chaque fois qu'il annonce une tierce, un quatorze, trois as, etc., son adversaire doit dire si cela est bon ou mauvais, c'est-à-dire s'il n'a rien dans son jeu qui annule l'annonce. Son point annoncé, le premier en cartes joue et compte, en posant sa première carte sur la table, tout ce qui a été déclaré bon par son adversaire, auquel il doit faire voir successivement les points déclarés bons. Lorsque le premier en cartes a joué sa première carte, l'adversaire montre à son tour son point avant de jouer, puis annonce ses tierces, quatrièmes, quintes, etc., s'il en possède qui soient bonnes. Le joueur second en cartes doit toujours, lorsque son adversaire vient de jouer sa première carte, fournir de la couleur demandée et s'efforcer de lever. Lorsque les douze cartes ont été jouées, chaque joueur compte ses levées et compte dix de plus s'il a un nombre de levées supérieur à celui de l'adversaire.

Tout joueur qui joue le premier au début ou dans le courant de la partie compte un point. Toute levée vaut un point. La dernière levée compte deux points.

Piquet à trois ou *Piquet normand*. Ce jeu n'est autre que le piquet ordinaire, joué à trois. Chaque joueur a dix cartes ; les deux qui restent au talon sont prises comme écart par celui qui donne. Le joueur qui compte vingt en mains fait quatre-vingt-dix. Si, pour arriver à ce chiffre, il est obligé de jouer une ou plusieurs cartes, il ne compte que soixante. Le joueur qui fait le point de levée compte dix points ; si deux des trois joueurs ont fait chacun quatre levées, celui qui a fait les quatre premières compte dix points. Quand un des joueurs ne fait pas de levées, c'est-à-dire est *capot*, ses deux adversaires comptent vingt chacun. Celui des joueurs qui atteint le premier le chiffre fixé se retire, et la partie se continue entre les deux autres.

Il est bon de mentionner encore le *piquet à écrire*, qui peut se jouer à quatre, cinq ou six personnes, chacune prenant à son tour les cartes, et qui admet les mêmes combinaisons que le piquet ordinaire ; et le *piquet à quatre*, où les joueurs sont associés deux par deux, et qui n'admet ni talon ni écart.

PIQUET (*ké* — forme picarde de *pichet*) n. m. Métrel. Ancienne mesure de capacité pour les grains en usage dans la Picardie, du XVIe au XVIIIe siècle : *Quatre* PIQUETS *d'Amiens font le setier.* (Savary.)

PIQUETAGE (*ke-taj'*) n. m. Action ou manière de planter des piquets : *Le* PIQUETAGE *de l'emplacement d'un camp.*

— Agric. Action de couper les moissons au piquet.

— Ponts et chauss. et ch. de f. Opération qui consiste à indiquer, au moyen de piquets, le tracé et le profil d'une route ou d'une voie ferrée projetée.

PIQUETBERG, ville de la colonie anglaise du Cap (prov. du Nord-Ouest) ; 10.000 hab.

PIQUETER (*ke-té* — rad. *piquet*. Double le *t* devant un *e* muet : *Je piquette. Nous piquetterons*) v. a. Planter de piquets marquant des alignements : PIQUETER *un terrain.*

— Par ext. Tacheter de points isolés : *De légères taches de sang* PIQUETAIENT *le chemin.* (Alex. Dum.)

— Agric. Couper avec le piquet : PIQUETER *les blés.*

— Art milit. *Piqueter des fascines*, Les fixer au moyen de piquets.

— Constr. Marquer sur une pièce de bois brute la forme de la pièce que l'on se propose d'en tirer.

— Mar. Syn. de BROCHETER.

— Ponts et chauss. et ch. de f. Opérer le piquetage.

PIQUETON (*ke*) ou **PICTON** [*pik'* — de *piquette*] n. m. Pop. Petit vin, piquette : *Boire un coup de* PIQUETON.

PIQUETONNER (*ke-to-né*) v. n. Pop. Boire du piqueton. ‖ On écrit aussi PICTONNER.

PIQUETTE (*kèt'* — rad. *piquer*) n. f. Boisson obtenue en arrosant d'eau le marc de raisins ou d'autres fruits.

— Par ext. Vin médiocre, sans force. ‖ Au fig. Chose de peu d'importance.

— Pop. *Piquette du jour*, Petite pointe du jour.

— Mar. Syn. de BROCHETTE.

— ENCYCL. Œnol. Les *piquettes* obtenues en ajoutant au marc non pressuré de la cuve du sucre interverti et de l'eau constituent à proprement parler les vins de cuvées secondaires, et nous en parlerons au mot VIN, ainsi que des vins de fruits.

Les piquettes proprement dites proviennent de l'épuisement des marcs après pressurage ; elles sont obtenues par diffusion ou par arrosage.

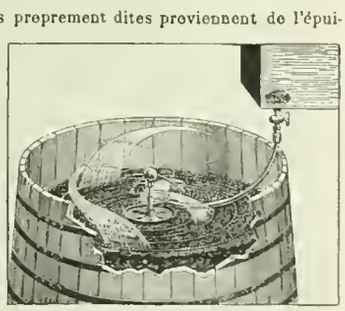

Arrosoir automatique (système Pépin) pour l'obtention des piquettes.

Dans le premier cas, une série de cuves réunies par une tuyauterie qui met en communication la partie supérieure de l'une avec la partie inférieure de la suivante constitue une batterie. Chaque cuve est munie de deux claies, l'une en bas, l'autre en haut, pour maintenir le marc que l'on y dépose par couches régulières et serrées au sortir du pressoir. L'eau, qui arrive à la partie inférieure de la première cuve, déplace, puisqu'il est plus léger qu'elle, le vin que le marc tenait encore en suspension et se charge de principes vineux, dont les proportions vont augmentant jusqu'à la dernière cuve. Quand le liquide sortant de la première cuve ne titre plus que 1° d'alcool, on fait arriver l'eau sous la deuxième cuve, et ainsi de suite ; on recharge les premières cuves avec du marc frais, au fur et à mesure de leur épuisement. Avec cette marche continue, on arrive non seulement à récupérer en queue de batterie le vin pur que contenait le marc, mais à produire des piquettes de bonne qualité, titrant 9° et même 9°5 d'alcool et sensiblement analogues aux vins de presse.

Dans le second cas, le marc est aspergé d'eau, et cette aspersion a lieu à la partie supérieure de la cuve soit à bras d'homme, soit au moyen de tourniquets mécaniques. Ce procédé, tout en donnant de bons résultats, surtout quand on opère sur de petites quantités, est inférieur au premier qui, lui, utilise la différence de densité de l'eau et du vin pour le déplacement rationnel de celui-ci.

Dans la petite exploitation, chez nombre de viticulteurs, on consomme de la piquette titrant de 3° à 5° d'alcool, obtenue en arrosant du marc de raisins, placé dans un tonneau debout et dont le fond supérieur est enlevé. Cette piquette constitue une boisson économique, agréable et saine.

PIQUEUR (*keur'* — rad. *piquer*) n. m. Domestique à cheval chargé de courir devant la voiture de son maître pour éclairer la route et préparer les relais. ‖ Employé de manège chargé de monter les chevaux pour les dresser. ‖ Employé qui surveille les écuries et préside à tous les soins qu'il faut donner aux chevaux. ‖ Sorte de contremaître, qui tient le rôle des maçons, des tailleurs de pierre, manœuvres et autres ouvriers, qui marque les absents et surveille les travaux. ‖ Religieux, etc., qui tient note des chanoines absents. ‖ Agent assermenté placé sous la direction du conducteur, et qui



Piqueurs (vén.).

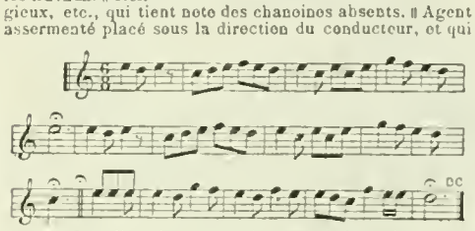

Les adieux des piqueurs (sonnerie de trompe).

est ordinairement attaché à la surveillance d'un travail quelconque.

— Vén. Valet de chiens suivant à cheval la bête qui court la meute.

PIQUEUR (*keur'*), **EUSE** n. Personne qui pique, qui a l'habitude ou la charge de piquer.

— Agric. Celui qui moissonne au piquet.

— Art culin. Celui qui larde les viandes.

— Constr. *Piqueur de grès*, Ouvrier employé à piquer du grès, des moellons.

— Jeux. Individu appelé aussi CAPON, qui se tient près des joueurs pour leur prêter de l'argent à gros intérêt.

— Mines. Ouvrier qui, dans les houillères, détache le charbon de terre.

— Techn. Ouvrier, ouvrière qui pique des ouvrages de cordonnerie. ‖ Ouvrière qui pique les dessins destinés à la fabrication des dentelles. ‖ *Piqueur d'once*, Ouvrier qui vole de la soie, pendant les diverses manipulations de teinturerie qu'il fait subir aux flottes.

— Adjectiv. Qui pique : *Insectes* PIQUEURS.

— Loc. div. *Piqueur de coffre, Piqueur d'escabelle* Habitué d'antichambre, solliciteur. ‖ *Piqueur d'assiette, Piqueur de table*, Parasite acharné. (Vx.) [On dit plus ordinairem. PIQUE-ASSIETTE.] ‖ *Piqueur de vin*, Dégustateur chargé d'indiquer la qualité et le cru des vins qu'on lui soumet. V. COURTIER.

— ENCYCL. P. et chauss. Les *piqueurs* sont nommés par les préfets, sur proposition de l'ingénieur en chef, qui les répartit entre les arrondissements des ingénieurs ordinaires, suivant les besoins du service. Ils sont pris : 1° parmi les employés de deuxième classe âgés de vingt et un ans au moins, ayant fait un minimum de trois ans de service depuis leur première nomination et porteurs d'un certificat d'aptitude délivré par l'ingénieur en chef ; 2° parmi les candidats qui ont été déclarés, par décision ministérielle, admissibles au grade de conducteur auxiliaire et qui n'auraient pu encore être pourvus de cet emploi.

PIQUICHIN (*ki*) ou **PIQUECHIEN** (*ke-chi-in*) n. m. Hist. milit. Soldat des troupes mercenaires au XIIIe siècle. ‖ Sorte d'aventuriers assimilés aux ribauds par Guillaume Lebreton, qui en parle en deux passages de sa *Philippide*.



Piquiers : 1. En 1520 ; 2. En 1615.

PIQUIER (*ki-é*) n. m. Archéol. Homme de pied armé de la pique. (La forme archaïque du mot est *péquin*, la forme flamande *picquenaire*.)

— ENCYCL. La longueur extraordinaire, le poids, le maniement difficile de la pique demandaient des hommes de choix. Les Flamands, les Allemands et les Suisses y excellèrent. Dès le commencement du XVIe siècle, les piquiers suisses et allemands, puis français, disputent l'avantage, en Italie, à la gendarmerie. Le côté faible des piquiers était leurs flancs. On les couvrait avec des gros de cavaliers ; au cas où ceux-ci venaient à être dispersés, c'en était fait des piquiers, si on les chargeait en flanc avant qu'ils ne pussent se masser en polygone ou en carré. C'est pourquoi l'on remédia à cet état d'infériorité en mêlant à ces lourds piétons des arquebusiers, qui occupaient les angles de l'hexagone ou du rectangle, et se relayaient au fur et à mesure qu'ils avaient déchargé leurs armes pour aller les recharger dans l'intérieur de la formation. C'est sur ce principe que les Espagnols établirent ces fameux *tercios*, qui succombèrent à la fin à Rocroy. Les piquiers disparurent en France, lors des réformes de Louvois.



Piquoir.

PIQUIN et **PÉQUIN** (*kin*) n. m. Archéol. Homme de pied armé de la pique, piquier, au moyen âge. (Se disait en mauv. part. Le terme moderne de *pékin* en dérive.)

PIQUOIR (*koir'*) n. m. B.-arts. Aiguille emmanchée, dont on se sert pour piquer un dessin.

— Pêch. Harpon à main, avec lequel on pique le poisson déjà arrimé dans le bateau pour le mettre en cale.

PIQUONNIER (*ko-ni-é*) n. m. Celui qui fait le commerce de laines de rebut et de déchets de laine pour la fabrication des *draps Renaissance*.

PIQUOT (*ko*) n. m. Crochet dont se servent les moissonneurs pour soutenir le blé coupé à la sape et en former des javelles sur le sol.

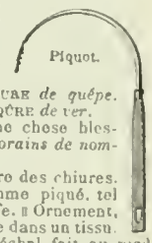

Piquot.

PIQÛRE (*kur'* — rad. *piquer*) n. f. Petite blessure faite par un objet aigu : *Une* PIQÛRE *d'épingle. Une* PIQÛRE *de guêpe.*

— Trou pratiqué par un insecte : PIQÛRE *de ver.*

— Fig. Chagrin ; dépit causé par une chose blessante : *Le satirique fait à ses contemporains de nombreuses* PIQÛRES.

— *Piqûres de mouches*, Nom impropre des chiures.

— Archéol. Corset ou corps de femme piqué, tel qu'il est avant qu'on le recouvre d'étoffe. ‖ Ornement, décor à jour, pratiqué à l'emporte-pièce dans un tissu.

— Art vétér. Blessure que le maréchal fait au pied du cheval qu'il ferre, en enfonçant un clou jusqu'au vif. (Elle se guérit par un pansage à l'essence de térébenthine.)

— Comm. Livre qui, vu son petit nombre de feuilles, est piqué sur la couverture au lieu d'être broché.

— Mar. *Piqûres de tarets*, Trou pratiqué dans les bois par le ver appelé taret. ‖ *Piqûre d'une tôle, d'une chaudière*, Détérioration des tôles par oxydation. ‖ *Piqûres de voiles*, Taches noires ressemblant à de la moisissure, et qui se forment sur les voiles mal entretenues.

— Techn. Rang de points et arrière-points, qui se font symétriquement, soit pour unir deux ou plusieurs étoffes mises l'une sur l'autre, soit pour orner certaines parties d'un vêtement. ‖ Nom donné aux ornements que l'on fait sur certaines étoffes en les perçant symétriquement avec de petits fers. ‖ Action de coudre l'empeigne à la semelle. ‖ Opération de la brocheuse qui coud un livre.

— ENCYCL. Méd. Les *piqûres* sont des blessures, le plus souvent très légères en apparence, mais quelquefois d'une très grande gravité réelle, à cause des complications (inflammation, panaris, phlegmons, septicémie, etc.) dues soit à des poisons, soit à des microbes introduits dans la plaie par la pointe vulnérante. Les piqûres d'insectes, abeilles, guêpes, scorpions, puces, punaises, moustiques et les morsures de serpents doivent leurs effets à des venins plus ou moins violents. La peste, la fièvre jaune, la fièvre paludéenne, le charbon sont inoculés d'homme à homme ou des animaux à l'homme par des piqûres d'insectes.

Le danger des piqûres anatomiques, toujours sérieuses, parfois mortelles, résulte de l'inoculation de toxines cadavériques et de microbes virulents.

Lorsqu'il n'y a pas lieu de supposer que la piqûre a introduit un venin très violent ou un germe de maladie grave, une cautérisation superficielle par l'ammoniaque ou le vinaigre suffit. Dans le cas contraire, il faut recourir aux cautérisations énergiques et profondes (fer rouge) et, selon le cas, aux injections d'un sérum approprié.

PIRABE n. m. Ancien nom de l'exocet. V. EXOCET.

PIRACICABA, bourg du Brésil (Etat de Minas-Geraes), sur le *Piracicaba*, affluent du haut Doce ; 3.500 hab.

PIRAINO, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Messine]) ; 3.640 hab. (Commerce : vin, huile et soie.)

PIRAN n. m. Vitic. Syn. de ASPIRAN.

PIRANESI (Jean-Baptiste), architecte et graveur italien, né à Venise en 1720 ou 1721 (d'autres le disent né à Rome en 1707), mort à Rome en 1778. Élève de son oncle Lucchesi, il se rendit à Rome, où il peignit des décors de théâtre, apprit ensuite la gravure sous la direction de Valerian et de Vasi, retourna à Venise pour y apprendre l'architecture, mais renonça bientôt à ce projet et reprit la route de Rome. Là, il dessina d'abord d'après nature des mendiants et des infirmes, étudia ensuite la peinture historique, parcourut l'Italie en faisant des portraits pour vivre et retourna enfin se fixer à Rome, où il s'adonna entièrement depuis lors à la gravure et fonda une maison de commerce pour la vente des estampes. Son œuvre est immense. Il joignait à l'invention, au goût, la chaleur d'une exécution énergique, et il a porté son art à un haut degré de perfection. Piranesi a exécuté environ 1.700 planches d'un grand format, qu'on a réunies en séries, sous le titre de : *Antiquités romaines ; Fastes consulaires et triomphes ; Vues de Rome ; Statues antiques, vases et bustes ; Antiquités d'Herculanum et de Pompéi ; Antiquités d'Albano ; Champ de Mars ; Magnificence des Romains ; Ruines de Pæstum ; Architecture etrusque, grecque et romaine*, etc. L'édition la plus complète des œuvres de cet artiste et de son fils est celle qu'a donnée Firmin



Piranesi.

Didot en 1836-29 vol.) Piranesi s'est aussi occupé d'architecture. Le pape Clément XIII le chargea de restaurer quelques édifices; entre autres, le prieuré de Malte, où on lui a élevé un mausolée. — Sa fille, LAURA **Piranesi**, née à Rome en 1750, a aussi gravé des sujets d'architecture.

PIRANESI (François), graveur italien, fils de Jean-Baptiste Piranesi, né à Rome en 1748, mort à Paris en 1810. Il continua le commerce d'estampes de son père, fut nommé par le roi Gustave III, qui le visita dans un voyage à Rome, consul de Suède à Naples, mais dut quitter cette ville après avoir été condamné à mort par un tribunal napolitain pour avoir favorisé la fuite du baron d'Armsfeldt, ambassadeur de Suède à Naples, accusé de haute trahison. Piranesi retourna alors à Rome et concourut à l'établissement de la république dans la ville des papes. Lorsque cette république fut renversée par les Napolitains, il alla se fixer alors à Paris, où il transporta sa collection d'estampes. Là, il publia une édition complète et soignée des *Antiquités romaines*, une magnifique collection de dessins coloriés, plusieurs recueils nouveaux (le *Panthéon*, *Pestum*, *Fontaines de Rome*, etc.) et fonda une manufacture de vases peints et de candélabres en terre cuite. Il s'y ruina et dut céder son établissement à l'État.

PIRANGA, ville du Brésil (État de Minas-Geraes), sur le rio *Piranga*; 4.000 hab.

PIRANO, ville d'Austro-Hongrie (Istrie, distr. de Capo-d'Istria); 12.326 hab. Bains de mer. Récolte et commerce de vins, de liqueur et d'huile d'olive. Petit port de commerce, sur le golfe de Trieste.

Pirata (IL), *le Pirate*], opéra en deux actes, livret de Felice Romani, musique de Bellini (1827). — Un fils de noble famille, Gualtiero Montalti, se voit réduit, par la perte de son rang et de sa fortune, à s'éloigner de sa fiancée, Imogène. Celle-ci, pendant qu'il est devenu chef de pirates, est contrainte, pour sauver la vie de son père, d'épouser le duc Ernest de Calabre, ennemi personnel de Gualtiero. Une tempête ramène Gualtiero dans son pays. Il apprend tout, rencontre Ernest, se bat avec lui et le tue. Il est pour ce fait condamné à mort, et Imogène devient folle. Sur ce canevas mélodramatique, Bellini a écrit une partition dramatique pleine de mélodies agréables.

PIRATE (lat. *pirata*, du gr. *peiratès*) n. m. Marin se livrant à la piraterie : *Prendre un* PIRATE. ‖ Bâtiment monté par des pirates : *Un* PIRATE *doit être bon marcheur.*

— Par ext. Homme qui s'enrichit aux dépens des autres, qui commet des exactions criantes.

— ENCYCL. Hist. V. PIRATERIE.

Pirate (LE), roman de Walter Scott (1822). L'action, assez compliquée, se passe dans l'une des îles Shetland, à la fin du XVIIe siècle. — Cleveland, le pirate, sauvé d'un naufrage par le jeune Mordaunt Mertoun, réussit à s'introduire chez un noble et riche Shetlandais, Magnus Troil. Magnus Troil a deux filles, Minna et Brenda, qui ont été élevées avec Mertoun. Lorsque Cleveland voit Minna, il l'aime et s'en fait aimer, tandis que Mertoun s'aperçoit, lui, qu'il aime Brenda, et Brenda répond à son amour. Seulement, ayant découvert ce qu'est Cleveland, il veut sauver Minna, et, aidé par une vieille parente de Magnus, pythonisse et à moitié folle, Norna de Titful-head, il réussit à faire arrêter Cleveland. Celui-ci, remis en liberté grâce à deux grandes dames qu'il a sauvées autrefois, se voit repoussé par Minna, qui l'aime encore, mais ne veut pas épouser un malfaiteur. Il s'engage dans la marine anglaise et est tué dans une action d'éclat. Minna, fidèle à son souvenir, ne se marie pas et se retire auprès de sa sœur, qui a épousé Mertoun. Walter Scott réussit, dans son roman, à nous rendre la nature grandiose et sauvage des îles Shetland et la poésie locale du pays.

Pirates de la savane (LES), drame en cinq actes, par Anicet Bourgeois et Ferdinand Dugué (Gaîté, 1859 et 1867). — La pièce, qui semble un roman de Cooper découpé en scènes, présente une longue série de tableaux de mœurs étranges, de sites extraordinaires, de faits inouïs, de dangers horribles; une lutte acharnée entre des scélérats, qui persécutent une aimable petite fille et ses protecteurs dévoués, les uns et les autres aussi adroits, aussi redoutables que les tigres et les jaguars qu'ils font métier de chasser.

Pirates (GUERRE DES), nom donné à l'expédition que Pompée, en 67 av. J.-C., dirigea contre les pirates des côtes de la Grèce et de l'Asie mineure, qui arrêtaient sur leur trajet les arrivages de blé en Italie. Investi de pleins pouvoirs sur la proposition de Gabinius, mis à la tête de forces imposantes, Pompée eut vite fait de nettoyer la Méditerranée orientale, obtenant souvent par la douceur la reddition des principaux chefs de pirates, dont il poursuivit d'autre part les plus récalcitrants jusque dans les gorges du Taurus. Ces rapides succès lui valurent d'être désigné pour continuer la guerre contre Mithridate, et fondèrent définitivement sa popularité à Rome. (V. POMPÉE.)

PIRATE n. m. Genre d'insectes hémiptères, type de la tribu des *piratides*, propre à l'ancien monde. Ce sont des reduves à livrée noire, variée de rouge.)

PIRATER v. n. Faire le métier de pirate.

— Fig. En parlant des œuvres de l'esprit, Plagier.

PIRATERIE (rad.) n. f. Métier de pirate, consistant à s'emparer par la violence de tous les navires que l'on peut prendre et à les piller : *La Méditerranée a longtemps été infestée de la* PIRATERIE. ‖ Acte de piraterie : *Les Athéniens commettaient de nombreuses* PIRATERIES.

— Par ext. Exaction, pillerie : *Vous commettez d'énormes* PIRATERIES. ‖ Plagiat : *La* PIRATERIE *fait tous les jours de nombreux écrivains indignes de ce nom.*

— ENCYCL. Dr. De tout temps, la piraterie a été frappée de peines rigoureuses. Actuellement, la matière est régie par la loi du 10 avril 1825, ayant pour but de protéger la navigation et du commerce maritime. La qualification, suivant les cas, l'application de peines plus ou moins sévères (mort, travaux forcés à perpétuité ou à temps, réclusion). La poursuite et le jugement ont lieu devant les tribunaux maritimes; toutefois, les complices de nationalité française ne peuvent être traduits que devant les tribunaux ordinaires.

PIRATES (ILES DES), ou **KAO-TAO** ou **GOW-TOW**, petit archipel du golfe du Tonkin, au large de l'île de la Table, composé d'une vingtaine d'îlots rocheux, dont les principaux sont *Lanun-San* et *Chou-lan-San*. Ainsi que son nom l'indique, l'archipel est resté, jusqu'à la mainmise de la France sur l'Annam et le Tonkin, un des centres de la piraterie maritime dans ces régions.

PIRATINÈRE ou **PIRATINERA** (*né*) n. m. Bot. Genre d'urticacées, tribu des artocarpées.

— ENCYCL. Les *piratinères* sont de grands arbres, à écorce lisse et grisâtre, à feuilles alternes, ovales, blanchâtres en dessous; à fleurs monoïques de couleur jaune qui sont réunies en glomérules axillaires, dont on connaît plusieurs espèces de l'Amérique tropicale. Le *piratinère utile* fournit un latex nutritif et est dit parfois *arbre à la vache*; le *piratinère de la Guyane* a un bois blanc, moucheté de noir nommé *bois satiné* ou *bois de lettres*; le *piratinère alicastre* donne des graines recherchées par les animaux domestiques.)

PIRATINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, de la famille des réduvidés, renfermant les *pirates* et genres voisins. — *Un* PIRATINÉ.

PIRATIQUE (*tik*) adj. Qui a rapport, qui appartient aux pirates. (Inus.)

PIRAVÈNE n. m. Nom vulgaire du dactyloptère volant.

PIRCKHEIMER (Willibald), humaniste allemand, né à Eichstædt en 1470, mort à Nuremberg en 1530. Il remplit à Nuremberg d'importantes fonctions, et fut nommé par l'empereur Maximilien, conseiller impérial. D'abord partisan de Luther, il s'éloigna ensuite peu à peu de la Réforme. Ses œuvres ont été publiées à Francfort en 1610 par Goldast. Nous citerons, parmi elles : une *Historia belli suitensis*. — Sa sœur, CHARITAS **Pirckheimer**, née en 1466, morte en 1532, abbesse de Sainte-Claire à Nuremberg, et une des femmes les plus instruites de son temps, a écrit des *Mémoires* qui ont été publiés en 1853.

PIRDOP, ville de Bulgarie (distr. de Sofia), sur la Topolnitza, affl. de la Maritza; 3.270 hab. Fabrique de damas.

PIRE (du lat. *pejor*, même sens) adj. Plus mauvais, plus méchant, plus nuisible : *Les femmes sont extrêmes; elles sont meilleures ou* PIRES *que les hommes.* (La Bruy.)

— *Le pire*, Le plus mauvais, le plus dangereux, etc. : *Un faux témoignage est* LE PIRE *des mensonges.*

Le pire, n. m. Ce qu'il y a de pire : *Les logements de Paris sont petits, et,* LE PIRE, *c'est qu'ils coûtent cher.*

— Gramm. Lorsque *pire* ou *pis* (comparatif), dépendant d'une proposition affirmative, sont suivis de la conjonction *que* et d'une proposition complétive, le verbe de cette proposition prend *ne*, lors même qu'il exprime une pensée plutôt affirmative que négative : *Notre position est devenue pire qu'elle n'était.* Mais *ne* cesse d'être employé quand *pire* ou *pis* dépend d'une proposition négative : *Notre position n'est pas pire qu'elle était.* Après *le pire* ou *le pis*, suivis d'un pronom conjonctif, le verbe de la proposition secondaire se met souvent au subjonctif.

— PROV. et LOC. PROV. : **Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre**, On perd sa peine à vouloir convaincre une personne qui est décidée d'avance à ne pas se laisser ébranler. ‖ **Le remède est pire que le mal**, Ce qu'on propose empire la situation au lieu de l'amender. ‖ **Il n'est pire eau que l'eau qui dort**, Les gens sournois et taciturnes sont ceux dont il faut se défier le plus.

— ALLUS. LITTÉR. :

Il n'est point de degrés du médiocre au *pire*,

Vers de Boileau. V. MÉDIOCRE.

Piré, comm. de l'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 23 kilom. de Rennes; 2.546 hab. Cidre, beurre et volailles.

Pirée (le). Antiq. Port d'Athènes. V. l'art. suiv.

Pirée (LE) [en gr. *Piraios*], ville maritime de la Grèce orientale (prov. d'Attique-et-Béotie [arrond. d'Athènes]), au pied de la colline de Munychie; 27.000 hab. Jolie ville, comptant quelques beaux édifices. Port très actif, le premier de la Grèce après Syra. Commerce de fruits, huile, soieries, céréales, etc. Verreries, filature de soie et de coton, celles-ci prospères.

Dès l'antiquité, le Pirée fut le port d'Athènes. Il était situé à l'embouchure du Céphise, sur une presqu'île appelée autrefois *presqu'île du Pirée* ou *de Munychie*, à 7 kilom. S.-O. de la ville, à laquelle il était réuni par

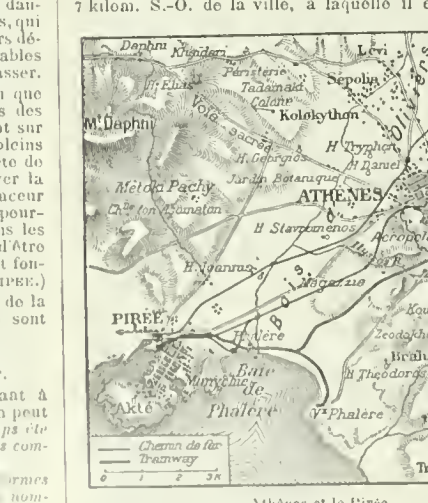

Athènes et le Pirée.

les Longs Murs, qu'avaient fait bâtir Thémistocle et Périclès. Le Pirée se composait de trois bassins : le Cantharos (port militaire), le Zéa, destiné spécialement aux navires chargés de blé et l'Aphrodision pour les autres bâtiments. Ces bassins pouvaient contenir 500 triremes.

La place du Pirée, qu'on nommait le *Digma*, était la plus fréquentée de la Grèce. Les Longs-Murs furent rasés, en 404 av. J.-C., par Lysandre, après la bataille d'Ægos-Potamos, puis relevés en partie par Conon, et détruits de nouveau par Sylla. Devenu une simple bourgade, le Pirée perdit même jusqu'à son nom et s'appela *Porto-Leone*, jusqu'au relèvement de la Grèce moderne contemporaine. Restes d'antiquités : ruines des Longs-Murs, théâtre de Bacchus, thermes, aqueduc, égouts, vastes citernes, tombeau de Thémistocle.

— ALLUS. LITTÉR. **Prendre le Pirée pour un homme**, Commettre une erreur grossière. (Allusion à la fable de La Fontaine, *le Singe et le Dauphin* [IV, 7], dans laquelle le singe parle du Pirée comme étant de ses amis.)

Pirée (le fou de), bizarre personnage de l'antiquité, dont Ælien parle dans ses *Histoires diverses*. Il s'appelait Thrasile. S'imaginant que tous les vaisseaux qui entraient au Pirée lui appartenaient personnellement, il en tenait registre, leur donnait ordre de repartir pour de nouveaux voyages et, quand il les voyait revenir et rentrer au port en bon état, il en ressentait la joie la plus vive. Les écrivains ont quelquefois fait allusion au *fou du Pirée*.

PIRÉES n. f. pl. Bot. Syn. de POMACÉES.

PIREMENT adv. D'une manière pire. (Vx.)

Pirène (FONTAINE). Antiq. gr. Fontaine voisine de Corinthe, qui jaillit à plus de 500 mètres d'altitude, presque au sommet de l'Acrocorinthe. Une tradition merveilleuse expliquait la présence de cette source en cet endroit. Zeus avait enlevé Égine, fille du dieu-fleuve Asopos. Sisyphe de Corinthe avait été témoin du rapt; mais, avant de révéler le nom du ravisseur, il exigea que le fleuve amenât de l'eau sur l'Acrocorinthe. Pégase se désaltérait à la fontaine Pirène, quand il fut surpris et dompté par Bellérophon. Aujourd'hui encore, Pirène verse une eau fraîche et abondante dans un bassin souterrain, qui paraît communiquer avec des conduits et des réservoirs antiques.

Piriac, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 30 kilom. de Saint-Nazaire, sur l'Atlantique; 1.300 hab. Conserves alimentaires, sardines.

Piriatine, ville de Russie (gouv. de Poltava); 8.600 h. Ch.-l. d'un district peuplé de 156.000 hab.

PIRIFORME (du lat. *pirum*, poire, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une poire : *Crâne* PIRIFORME.

PIRIGARA n. m. Genre de myrtacées, comprenant des arbres de la Guyane, élevés, à feuilles alternes, à fleurs blanches, disposées en grappes terminales.

Piringer (Benoît), graveur allemand, né à Vienne en 1780, mort à Paris en 1826. Il a perfectionné la gravure à l'aqua-tinta, et gravé un grand nombre de planches estimées, parmi lesquelles nous citerons : *la Danse du village*, son chef-d'œuvre; *les Quatre points du jour; le Lever et le Coucher du soleil*, d'après Cl. Lorrain; des *Paysages* d'après ses propres dessins, etc. Piringer a exécuté en outre des gravures pour les *Monuments de la France*, d'Al. de Laborde, et quelques autres publications. On lui doit encore : *l'Ecole de paysage* (1823).

Pirit (corrupt. du pâli *paritta*), cérémonie solennelle qui dure sept jours et sept nuits et clôture la saison de Vassa, époque de retraite ou carême des religieux bouddhistes, de l'école Hinayâna.

Pirithoos ou **Pirithoüs**. Myth. gr. Héros thessalien, roi légendaire de Larissa, fils d'Ixion et de Nephélé, ou, suivant d'autres, de Zeus et de Dia. C'était un des principaux chefs lapithes, ami de Thésée. Malgré l'opposition des Centaures, il épousa Hippodamie, dont il eut un fils, nommé Polypœtès. Ses noces furent l'occasion du fameux combat entre les Centaures et les Lapithes. (V. LAPITHES.) Une autre fois, il accompagna Thésée aux enfers, pour tenter d'enlever Perséphone; mais Hadès les retint prisonniers et le condamna au supplice de la roue. Les deux amis furent délivrés par Héraklès.

Pirithoüs, ancien nom de la constellation des Gémeaux.

Pirmasens, ville d'Allemagne (Bavière [Palatinat Rhénan]), près des sources de la Lauter; 25.000 hab. Tanneries. Fabriques de chaussures. Verreries.

Pirmez (Eudore), politique belge, né à Marcinelle en 1830, mort à Bruxelles en 1890. Avocat à Charleroi, il fut élu député (1857), et devint l'un des chefs du parti libéral, refusa, en 1864, la présidence du conseil, mais reçut le portefeuille de l'intérieur (1869-1870) dans le cabinet Frère-Orban. Il dirigea ensuite l'opposition contre les ministères catholiques. En 1878, il seconda le cabinet Frère-Orban, de retour au pouvoir, et, en 1884, reprit sa lutte, énergique, quoique modérée, contre les gouvernements catholiques. Il a publié : *De l'utilité des forces de gravitation et d'inertie* (1881); etc.

Pirmez (Octave), écrivain et philosophe belge, né à Chatelet en 1832, mort à Acoz en 1882. On l'avait surnommé **le Solitaire d'Acoz**; il passa en effet les quinze dernières années de sa vie dans cette petite ville, où il vivait seul, désenchanté du monde. Ses livres, peu nombreux, remplis de sentiment et de style, ne peuvent guère être compris que des âmes tendres et passionnées. Ce sont : *Jours de solitude* (1868), recueil de pensées et de réflexions mélancoliques; *Feuillées*, pensées et maximes (1869); *Heures de philosophie* (1881); *Rêves, souvenirs d'un frère* (1881), livre mélancolique d'une grande élévation d'idées et de sentiments; *Lettre à José* (1884), œuvre posthume.

Pirmin (saint), apôtre de la Bavière, né probablement en Irlande vers 660, mort à Hornbach (Palatinat bavarois) vers 753. Il prêcha la foi chrétienne dans le Luxembourg, en Alsace et en Allemagne, mais surtout en Bavière, et fonda de nombreux monastères. Peu de temps avant sa mort, il reçut la visite de saint Boniface, l'illustre apôtre de la Germanie. Ses restes sont vénérés aujourd'hui dans l'église des Jésuites d'Insbruck. Les critiques modernes lui attribuent une remarquable *Exposition de la foi chrétienne*, dont la bibliothèque d'Einsiedeln conserve un précieux manuscrit latin. — Fête le 3 novembre.

Pirna, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Dresde]), au confluent de la Gottleuba et de l'Elbe; 15.680 hab. Verrerie. Fabrication de vaisselle émaillée. Source minérale Erlaupeter. En 1745, défaite des Saxons par Frédéric II. Le même souverain, onze ans plus tard, réduisit par la famine le camp de Pirna.

Pirnitz, ville d'Austro-Hongrie (Moravie [cercle d'Iglau]), sur la *Pirnitz*, tributaire de l'Iglawa, affluent de la Thaya; 3.190 hab. Fabriques d'étoffes.

Pirogov (Nicolas-Ivanovitch), chirurgien russe, né en 1810, mort à Saint-Pétersbourg en 1881. Il fut successivement chirurgien en chef d'un hôpital militaire à Saint-Pétersbourg, professeur à l'Académie médico-chirurgicale, chef des travaux anatomiques, membre de l'Académie des sciences. Ses premiers ouvrages notables furent : *Recherches pratiques et physiologiques sur l'éthérisation* (1847); *Anatomie pathologique du choléra morbus* (1848);

Rapport médical d'un voyage au Caucase (1849). Alexandre II le nomma curateur de l'instruction publique, d'abord à Odessa, puis à Kiew. En 1870, Pirogov se rendit, en qualité de chirurgien, sur le théâtre de la guerre franco-allemande, et, en 1877, sur celui de la guerre turco-russe. Après chaque campagne, il publia des études, intitulées : *Sur le champ de bataille*. En 1884, sa femme publia les *Mémoires de Pirogov*, d'un grand intérêt.

PIROGUE (*rogh'* — do l'espagn. *piragua*, emprunté au caraïbe) n. f. Embarcation dont se servent les naturels de nombreux pays maritimes.

— Encycl. Qu'elles appartiennent à des populations sauvages ou non, la construction des *pirogues* diffère peu ; elle consiste dans le creusement d'un tronc d'arbre adroitement équilibré. La propulsion a lieu au moyen de pagayos. Souvent même, on se sert de voiles ; l'équilibre est assuré au moyen d'un balancier en bois très léger. On trouve des pirogues en Océanie, dans l'Inde, en Annam, dans l'Amérique du Sud, en Afrique, etc. Dans certaines contrées, en Océanie et en Indo-Chine, par exemple, on en confectionne de très grandes pour la course, et elles peuvent contenir jusqu'à soixante rameurs. En Océanie, on accouple souvent deux pirogues, et on arrive à leur faire porter plus de cent cinquante hommes.

PIROGUIER (*ghi-é*) n. m. Celui qui conduit une pirogue.

PIROGUIS (*ghiss*) n. m. Pâté de poisson estimé en Russie.

PIRON n. m. Dans le département de la Charente-Inférieure, Nom vulgaire des jeunes oies.

PIRON (du bas lat. *piro, onis*) n. m. Techn. Espèce de gond.

— Agric. Batteur en grange novice ou mal placé. (Vx.)

Piron (Aimé), poète bourguignon, né à Dijon en 1640, mort en 1727. Apothicaire à Dijon, échevin de cette ville, il composa en patois bourguignon des chansons et surtout des noëls, pleins de rondeur et de naïveté. Fort recherché des princes de Condé, il charmait leurs fêtes par son esprit un peu cru et ses vives reparties dont Saeteuil était souvent la victime. Il fut le père d'Alexis Piron.

Piron (Alexis), poète français, fils du précédent, né à Dijon en 1689, mort à Paris en 1773. Il fit d'abord son droit et fut reçu avocat ; mais, ayant rimé une ode, aussi obscène que spirituelle, dont s'indigna tout Dijon, il lui fallut renoncer à entrer dans les ordres. Il vécut alors du métier de copiste, gai, malgré sa pauvreté, chantant le vin généreux de sa chère Bourgogne, et multipliant les épigrammes contre les habitants de Beaune. Il ne respectait rien. Plus tard, passant devant l'Académie, où il était candidat, il osera bien dire :

« Ils sont là quarante, qui ont de l'esprit comme quatre. »

Les bons mots de Piron lui firent perdre, en 1719, sa place de copiste. Il se rendit à Paris, où il végétait, quand le directeur d'un théâtre forain, Francisque, lui procura tout d'un coup la célébrité. La Comédie-Française, forte de son privilège, venait d'interdire le dialogue aux forains et de les réduire aux monologues. En deux jours, Piron écrivit pour Francisque un ingénieux et piquant monologue en trois actes, *Arlequin - Deucalion* (1722). Il donna dix-huit ouvrages au théâtre de la Foire, notamment l'extraordinaire opéra-comique de l'*Endriague* (1723), dont le principal personnage est un monstre, et dont les acteurs s'appellent Caudaguliventer, Elfriderigelpot, Espadavantavellados, mais dont la musique était de Rameau. Piron ne trouva pas le même succès quand il travailla pour la Comédie-Française. Le souvenir d'une seule de ses tragédies, *Gustave Wasa* (1733), s'est conservé, parce que Voltaire y a pris une scène de sa *Mérope*, et une seule de ses comédies, *la Métromanie* (1738), dont il est lui-même le héros, est demeurée au répertoire ; encore est-ce à la lecture qu'on en apprécie le mieux le style piquant et savoureux. En 1753, en dépit de ses épigrammes, Piron fut élu à l'Académie française. Louis XV refusa de ratifier l'élection de Piron. Celui-ci s'en consola en rimant par avance son épitaphe sous forme d'épigramme :



Alexis Piron.

Ci-git Piron, qui ne fut rien,
Pas même académicien.

Si, comme poète badin, comme poète tragique, comme poète héroïque, et surtout comme poète religieux, Piron ne s'est pas survécu, ce fut du moins un homme d'esprit.

Piron (Marie-Thérèse Quenaudon, Mme), femme du précédent (1688-1751), lectrice de la marquise de Mimeure et connue sous le nom de **Mlle de Bar.** Instruite et spirituelle, elle avait cinquante-quatre ans et était veuve quand Piron l'épousa, après une intimité de vingt ans. Dans les deux dernières années de sa vie, elle fut frappée d'aliénation mentale. Ses *Lettres* ont été insérées dans les *Œuvres inédites de Piron* (1859).

Piron (Bernard), poète français, neveu d'Alexis, né et mort à Dijon (1718-1812). Il mena d'abord une vie indépendante et irrégulière, puis il épousa Christine-Mathurine Fouchère, qui le convertit. Il brûla ses poésies érotiques et n'écrivit plus que des pièces édifiantes, des héroïdes, etc. Il avait quelque chose de la verve gauloise de son grand-père et de son oncle ; ses œuvres n'ont jamais été réunies en volumes, et beaucoup sont demeurées inédites.

Pironchamps, comm. de Belgique (Hainaut) [arrond. de Charleroi] ; 2.678 hab. Bleu d'azur.

Pironneau (*ro-no*) n. m. Canot solide avec lequel on se livre à la pêche des coquillages, dans les endroits de la côte où la mer est mauvaise. || Nom vulgaire, en Bretagne, d'une variété de dorade (poisson).

Piros, Indiens du Pérou vivant sur les bords de l'Ucayali. Forts et de grande taille, ils se distinguent par une plaque d'argent fixée dans le cartilage du nez. Cette peuplade guerrière, intelligente, fait le commerce de la cire et de divers produits forestiers.

Piroski (*ross*) n. m. Mets polonais, composé de boulettes aplaties faites avec une pâte de fromage à la crème, de mie de pain, de raisins de Corinthe, d'œufs, de sucre, de muscade, de farine, et que l'on fait frire.

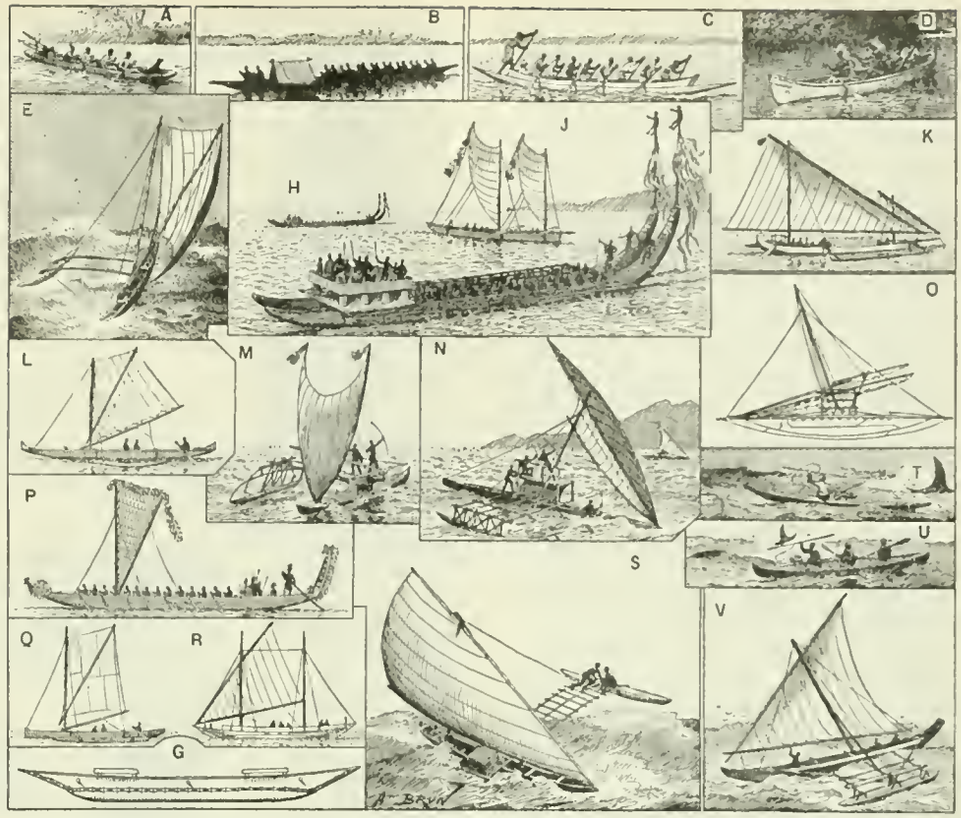

Pirogues : A, européenne, préhistorique ; B, du Congo ; C, du Sénégal ; D, en écorce, des Indiens Peaux Rouges (Amérique du Nord) ; E, cinghalaise (*warka morrée*) ; G, cinghalaise, montrant l'assemblage cousu du tronc d'arbre creusé et de la fargue ; H, double, de guerre (*pahic*) [Tahiti, 1770] ; J, de voyage (*johaha*) [Tahiti, 1770] ; K, à double balancier, de Java (*praa bedouang*) ; L, de Hawaï ; M, de Vanikoro ; N, des Fidji ; O, double, de Tonga-Tabou ; P, de la Nouvelle-Zélande ; Q, de Tahiti ; R, de Pomotou ; S, des Carolines (*pros volant* ; T, en peau de phoque, des Esquimaux (*kayak*) ; U, en peau de phoque, du Kamtchatka et des côtes nord-ouest de l'Amérique (*baydar* ou *baidar*) ; V, de Tinian, îles Marianes (*pros*).

Pirot, ville de Serbie, à 251 kilom. de Belgrade, sur la Nichava ; 8.830 hab. Fabriques de tapis, de drap. Vignobles. Victoire des Bulgares sur les Serbes, en 1885.

Pirote n. f. Oie femelle, dans la basse Normandie.

Pirou, comm. de la Manche, arrond. et à 19 kilom. de Coutances ; 1.248 hab. Eglise des XIIIe-XVe siècles.

Pirouette (*rou-èt'* — orig. inconn. ; peut-être de l'ital. *piruolo* ou *pirlo*) n. f. Jeux. Sorte de jouet, composé d'un petit morceau de bois plat et rond, traversé dans le milieu par un pivot sur lequel on le fait tourner.

— Tour entier qu'on fait sur soi-même, en se tenant sur la pointe d'un seul pied : Pirouette *simple, double*.

— Fig. Changement brusque d'opinion : *Homme politique célèbre par ses* pirouettes.

— Fam. *Répondre par des pirouettes*, Répondre par des plaisanteries, des coq-à-l'âne, à un discours sérieux. || *Payer ses créanciers avec des pirouettes*, Leur échapper par des subterfuges.

— Bijout. Joyau façonné en manière de toton.

— Jeux. Action du joueur au mail qui manque tout à fait sa boule. || Sorte de jeu d'enfants, qui consiste à chasser un petit bâton à l'aide d'une baguette.

— Législ. anc. Instrument de supplice en Angleterre, consistant en une cage de fer où était enfermé le patient et que l'on faisait tourner.

— Manèg. Volte sur place que fait le cheval, en tournant sur lui-même et en pivotant sur l'un de ses pieds. || *Pirouette d'une piste*, Tour entier exécuté par le cheval en tournant court, de manière que la tête vient à l'endroit où se trouvait la queue. || *Pirouette à deux pistes*, Tour exécuté par un cheval sur un espace ayant sa longueur et marqué par ses deux parties antérieure et postérieure. || *Demi-pirouette*, Passade ou demi-volte exécutée par le cheval en faisant un tour de jambes ou des épaules.

— Techn. Petit écrou à tête épanouie en deux ailes, servant à réunir et à serrer des pièces percées.

— Prov. : **Qui a de l'argent a des pirouettes,** Le riche se procure les choses les plus extraordinaires.

Pirouettement (*è-te-man*) n. m. Succession de pirouettes : *Des* pirouettements *comiques*.

Pirouetter (*è-té*) v. n. Faire une ou plusieurs pirouettes : *Arlequin* pirouette *souvent*. || Tourner en rond : *Un ouragan fit* pirouetter *le navire*.

— Fam. Répéter constamment les mêmes choses.

— Fig. Changer d'opinion, de parti : Pirouetter *au moment décisif, voilà la grande affaire*. (L. Ulbach.)

— Manèg. Se dit du cheval qui exécute des pirouettes.

Pirouetté, ée part. pass. du v. Pirouetter.

— n. m. S'est dit pour Pirouette : *Le* pirouetté *est un pas qui se fait en place*. (Rameau.)

Pirouot (*rou-o*) n. m. Nom vulgaire de l'alouette.

Pirrhonien, pirrhonisme. V. pyrrhonien, pyrrhonisme.



Pirule.

Pirule n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, de la famille des doliidés, répandus dans les mers chaudes. (La *pirula ficus* est très commune dans l'océan Indien.)

Pis (*pi* — du lat. *pejus*) adv. Plus mal, d'une manière plus mauvaise : *Malade qui est* pis *que jamais*. || *Tant pis*. V. tant.

— Adjectiv. Plus mauvais, pire : *Tromper est indigne, trahir est* pis. || *Qui pis est*, Ce qui est pire, plus fâcheux : *Femme laide et, qui pis est, méchante*.

— Substantiv. :

De craindre d'avoir *pis*, ne nous plaignons de rien.
Corneille.

|| *Le pis*, Ce qu'il y a de pire : *En toute chose, envisagez* le meilleur *et* le pis.

— Loc. div. : *Dire pis que pendre de quelqu'un*, En dire le plus de mal possible. || *Faire du pis qu'on peut, Faire de son pis*, S'appliquer volontairement à faire mal ce que l'on fait. || *Mettre quelqu'un au pis, au pis faire, à pis faire*, Le défier de faire le mal qu'il a le pouvoir ou l'intention de faire. — Le défier de faire plus mal, plus de mal qu'il n'a déjà fait. || *Prendre, Mettre les choses au pis*, Les envisager dans le pire état où elles peuvent être, en supposant tout ce qui peut arriver de plus fâcheux.

— *Pis aller*, Ce qui peut arriver de plus fâcheux. || Chose à laquelle on se résout faute de mieux : *La philosophie, pour Catherine II, était un* pis aller. (Sainte-Beuve.)

— Loc. adv. *Au pis aller*, En prenant l'hypothèse la plus défavorable. || *De mal en pis, De pis en pis*, De mal en De plus mal en plus mal : *Malade qui va* de pis en pis.

— Gramm. V. la note sur pire.

— Prov. : **Qui trop choisit prend pis**, En hésitant trop longtemps, on s'expose à faire un mauvais choix.

— Anton. Mieux.

Pis (*pi* — du lat. *pectus*, poitrine) n. m. Mamelle d'une vache, d'une femelle laitière : *Un* pis *volumineux*.

— S'est dit jadis pour Poitrine, gorge, estomac : *Elle avait sa robe pourfendue sur le* pis. (Al. Chartier.) || *Mettre la main au pis*, Se disait des prêtres qui prêtaient serment la main sur la poitrine.

— Techn. Partie inférieure et longitudinale du ventre du bœuf, dans le langage des bouchers.

Pisac, village du Pérou (départ. de Cuzco), sur le haut Urubamba, à 3.020 mètres d'altitude ; 4.250 hab. Ruines d'un « sanctuaire du Soleil ».

Pisagua, petit port du Chili (territ. de Tarapaca) ; 2.200 hab. Exportation de salpêtre.

Pisan (Thomas de), astrologue bolonais du XIVe siècle. Appelé en France par le roi Charles V, il jouit d'un grand crédit à sa cour (1380). Il est le père de Christine de Pisan.

Pisan (Christine de). V. Christine de Pisan.

Pisan (Héliodore-Joseph), graveur et peintre français, né à Marseille en 1822, mort à Paris en 1896. Il se consacra de bonne heure à la gravure sur bois, créa la gravure dite d' « interprétation », et reproduisit les dessins de Gustave Doré pour ses grands ouvrages : *les Contes drolatiques* de Balzac ; l'*Enfer* de Dante ; les *Contes* de Perrault ; le *Don Quichotte*, qu'il grava en entier. Il a aussi exécuté des tableaux à l'huile et des aquarelles.

Pisandre, poète épique grec, né à Camiros, dans l'île de Rhodes (VIIe s. av. J.-C.). Il était l'auteur d'une grande épopée, qui était intitulée *Héraclée*, et où il racontait tous les travaux d'Hercule. On lui attribuait encore un cycle mythologique en vers, qui s'appelait les *Théogamies héroïques* et qui était un vaste recueil de légendes.

Pisanello (Vittore), peintre italien. V. Pisano.

Pisani (Nicolo), amiral vénitien du XIVe siècle. Chargé d'une ambassade auprès du pape Clément VI en 1342, il

fut nommé, en 1351, capitaine général de la flotte vénitienne et combattit, parfois avec succès, les Génois. A la bataille de la Lojera, il infligea un véritable désastre à l'amiral génois Antonio Grimaldi (1353). Mais l'année suivante, à Portolungo, en face de l'île de Sapienza, il fut à son tour fait prisonnier avec ses galères. De retour à Venise, Pisani fut condamné à un an de prison (1355).

PISANI (Vettore), amiral vénitien, mort en 1380. Il infligea une terrible défaite aux Génois, au cap d'Anzio. L'année suivante (1379), une flotte génoise se présentait devant Pola; le capitaine Luciano Doria fut tué de la main même de Pisani, mais le combat se termina par la défaite des Vénitiens : Pisani fut condamné à six mois de prison. On l'en fit sortir, lors de la prise de Chioggia : il enferma la flotte génoise dans la passe et la força à capituler (1380). Blessé sur les côtés de Pouille quelques semaines plus tard, il mourut à Manfredonia (13 août).

PISANI (Andrea), capitaine général vénitien, mort en 1718. Il fut nommé, en 1716, au commandement de la flotte, pour défendre Corfou assiégée par les Turcs, et il collabora, avec le maréchal saxon Schulembourg et le provéditeur Lorédan, à délivrer la ville. Pisani mourut deux ans plus tard, au lieu même de sa victoire. Il fut tué, avec 2.000 personnes environ, par l'explosion d'une poudrière.

PISANI (Alvise), doge de Venise, né en 1663, mort en 1741. Successeur de Carlo Rozzini (1735), il refusa de s'allier à l'Autriche contre les Turcs et de ruiner ainsi le commerce vénitien du Levant, abolit presque entièrement les taxes des ports de la république, menacés par la concurrence des ports francs de Trieste, de Livourne et d'Ancône, et eut quelques démêlés avec la papauté au sujet de la foire de Sinigaglia, instituée par Clément XII, et du patriarcat d'Aquilée.

PISANIE (*ni*) n. f. Genre de mollusques. Syn. PUSION.

PISANITE n. f. Minér. Sulfate hydraté naturel de cuivre et de fer.

PISANO (Giunta). Biogr. V. GIUNTA DE PISE.

PISANO (Nicolo), dit **Nicolas de Pise**, sculpteur et architecte italien, né à Pise au commencement du XIIIe s., mort en 1278. Il fut l'artisan de cette première Renaissance pisane, qui devança d'un siècle et demi celle de Brunellesco et de Donatello. Son *Urne* de marbre pour le tombeau de saint Dominique, à Bologne (1225-1231), est un travail merveilleux. Comme architecte, on cite de lui : la magnifique basilique de Saint-Antoine, à Padoue; l'église des Frari, celle de la Sainte-Trinité, à Florence; la célèbre chaire du Baptistère de Pise et, dans la même ville, le clocher de Saint-Nicolas, dont l'escalier est une véritable merveille, et que Bramante a imité au Belvédère. — Son fils GIOVANNI, né à Pise vers 1240, mort vers 1329, se fit connaître par la fontaine de Pérouse, l'église de Santa-Maria-della-Spina, à Pise, le fameux Campo-Santo de la même ville (entre 1278 et 1283), le Castel-Nuovo, à Naples, le couvent et l'église des Dominicains, à Prato. Parmi ses œuvres de sculpture, on cite l'admirable autel de la cathédrale d'Arezzo, etc.

PISANO (Andrea), sculpteur et architecte italien, né entre 1299 et 1305 à Pontedera, près de Pise, mort à Orvieto après 1349. Il partagea vraisemblablement les travaux du Dôme de Pise avec Jean de Pise, et fut l'architecte de la cathédrale d'Orvieto, de 1347 à 1349. En 1330, il cisela la porte sud du Baptistère de Florence, où il représenta des scènes de l'histoire de saint Jean-Baptiste, dans un style élevé, pondéré, suave, qui excita une admiration unanime. D'un travail et d'un style admirables pour l'époque, la porte d'Andrea Pisano montre la fusion entre l'esprit antique et l'esprit gothique, grâce à un stylo discret, noble et pur. Dans les sculptures du Campanile de Florence (son autre chef-d'œuvre), Andrea Pisano a traité le nu humain et la forme animale avec une rare perfection (*Bœufs labourant, Cheval au galop*, etc.). Son exemple profita aux sculpteurs de l'époque suivante, Ghiberti et ses successeurs. En 1315, il fit des travaux de mosaïque à Orvieto, des ouvrages de sculpture au Dôme de Carrare, à l'église Sainte-Marie-au-Pont, de Pise, etc.

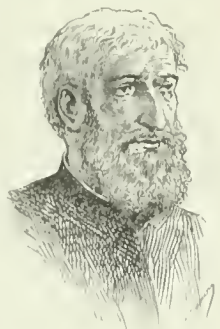
Andrea Pisano.

PISANO (Vittore), dit **Pisanello**, peintre et médailleur italien, né à San-Vito, dans le Véronais (vers 1380), mort vers 1456. C'était un artiste d'une imagination vive et poétique, dont presque toutes les peintures ont péri. Il excellait à peindre les chevaux et, en général, les animaux; mais chez lui le graveur en pierres fines et surtout le médailleur ont éclipsé le peintre. Ses médailles suffisent pour conserver la gloire de son nom. Il a gravé les portraits de la plupart des princes de son temps, dans un style facile et large. Les plus beaux spécimens sont : *Lionel d'Este* (qui fut son protecteur); le *Marquis Louis de Gonzague*; *Alphonse d'Aragon* (cinq fois traité); *Iniqo d'Avalos* (deux fois); *Sigismond Malatesta* (deux fois); etc. Ses sujets ou scènes, traités en médaillons, ne sont pas moins remarquables. *Chien coiffant un sanglier*, *Diane*, etc. Le Louvre possède de lui quelques excellents dessins.


Vittore Pisani.

PISARD n. m. Constr. Syn. de PISON.

PISATCHA n. m. Mauvais esprit de la mythologie indienne, être malfaisant, espèce de lutin.

PISAURE (*zôr*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, type de la famille des *pisauridés*, comprenant des araignées de taille moyenne, très vives, propres aux régions chaudes et tempérées de l'ancien monde.

PISAURIDÉS (*zi-dé*) n. m. pl. Famille d'arachnides aranéides, renfermant les *pisaures* et genres voisins. — *Un* PISAURIDÉ.

PISAURUM, ville de l'Italie ancienne (Ombrie), détruite par Totila et relevée par Bélisaire. Auj. *Pesaro*.

PISCANTINE (*skan*) n. f. Nom donné, dans quelques parties de la France, à la piquette.

PISCATAQUIS, comté des États-Unis (Maine), sur la rivière *Piscataquis*, affluent du Penobscot; 16.000 hab. Elevage. Ch.-l. *Dover*.

PISCATOIRE (*ska* — du lat. *piscatorius*; de *piscator*, pêcheur) adj. Qui appartient à la pêche ou aux pêcheurs. On a dit aussi PISCATORIAL, ALE.

PISCATORIAL, ALE, AUX (*ska*) adj. Qui a rapport à la pêche (vx) : *L'économie* PISCATORIALE.

PISCATORIEN, ENNE (*ska, ri-in, èn'* — du lat. *piscatorius*, même sens) adj. Antiq. Se disait de jeux célébrés aux ides de juin par les pêcheurs du Tibre.

PISCATRICE (*ska-triss* — du lat. *piscatrix*, pêcheuse) adj. f. Archéol. Se dit d'une figure représentant une femme qui pêche : *Vénus* PISCATRICE.

PISCEM NATARE DOCES (mots lat. signif. : *Vous voulez apprendre à un poisson à nager*), Vous voulez en remontrer à quelqu'un sur son art, son métier, sa spécialité.

PISCÉNOIS, OISE (*piss-sé-noi, oiz'* — de *Piscenæ*, n. lat. de *Pézenas*), personne née à Pézenas ou qui habite cette ville. — *Les* PISCÉNOIS. — Adjectiv. Qui appartient à Pézenas ou à ses habitants : *L'industrie* PISCÉNOISE.

PISCICEPTOLOGIE (*piss-si-sèp', ji* — du lat. *piscis*, poisson; *capere*, prendre, et du gr. *logos*, discours) n. f. Traité sur l'art de la pêche.

PISCICOLE (*piss-si*) adj. Zool. Qui a rapport à la pisciculture : *Établissements* PISCICOLES. — n. m. Celui qui se livre à la pisciculture.

PISCICOLE (*piss-si* — du lat. *piscis*, poisson, et *colere*, habiter) n. f. Genre d'annélides hirudinées, de la famille des rhynchobdellidés, vivant sur toutes sortes de poissons. (Les piscicoles ou ichthyobdelles [*piscicola*] sont de petites sangsues dont la bouche s'ouvre au fond d'une ventouse nettement distincte du corps. La *piscicola geometra* suce le sang de divers poissons d'eau douce : tanches, carpes.)

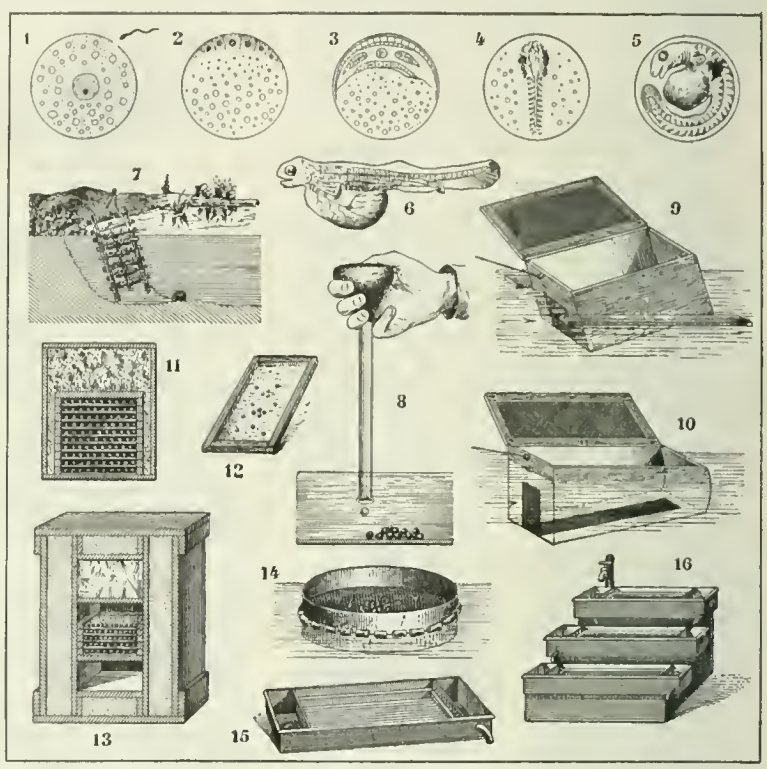
PISCICULTURE. *Œuf* : 1. Avec son noyau; 2. Avec vitellus; 3. Avec ébauche des muscles; 4. Avec blastoderme à la surface du vitellus. — 5. Jeune poisson enroulé dans l'œuf; 6. Jeune poisson venant d'éclore; 7. Frayère artificielle; 8. Pipette pour l'épluchage des œufs; 9. Boîte de Saint-Green pour l'éclosion; 10. Boîte de Brackett pour l'éclosion; 11. Caisse d'emballage pour le transport des œufs; 12. Châssis de la boîte d'emballage; 13. Boîte Tellier pour le transport des œufs; 14. Tamis flottant pour l'éclosion; 15. Auge d'incubation; 16. Gradin de trois auges d'incubation.

PISCICULTEUR (*piss-si*) n. m. Celui qui pratique la pisciculture.

PISCICULTURAL, ALE, AUX (*piss-si*) adj. Qui a rapport à la pisciculture. Syn. PISCICOLE.

PISCICULTURE (*piss-si* — du lat. *piscis*, poisson, et *colere*, supin *cultum*, cultiver) n. f. Art de multiplier et d'élever les poissons.

— ENCYCL. La fécondation artificielle des œufs de poisson a pour but d'obtenir des alevins destinés à repeupler les cours d'eau ou les étangs, qui, pour des raisons diverses : exigences de la navigation à vapeur, faucardage et curage des cours d'eau, envahissements de l'industrie manufacturière laquelle, malgré les règlements, jette dans les cours d'eau des matières vénéneuses et fermentescibles, enfin, braconnage, se dépeuplent chaque jour.

Le premier acte de l'art de la *pisciculture* est de procéder à une fécondation artificielle des œufs. Pour cela, on se procure au moment du frai des mâles et femelles de l'espèce qu'on a choisie. On les conserve dans des réservoirs convenablement disposés. Lorsqu'on s'aperçoit que les femelles sont prêtes à jeter leurs œufs, on les prend avec précaution, en ayant soin, si elles sont très grosses, de les envelopper dans un linge. On passe légèrement la face interne du pouce ou celle de deux doigts sur le ventre, en allant du dessous de la tête à l'anus, sans déployer la moindre force. Le vase dans lequel on reçoit les œufs peut être de verre ou de faïence, mais le fond doit être plat et assez large pour qu'ils ne s'y accumulent pas trop. On le remplit d'eau claire et très propre. Si, pendant la ponte, l'eau du vase avait été salie par les mucosités dont le corps des poissons est enduit, il faudrait la renouveler, en ayant soin de ne jamais laisser les œufs à sec. La fécondation doit être faite immédiatement après la ponte. Pour cela, on prend un mâle et on fait tomber sa laitance sur les œufs par les mêmes moyens et avec les mêmes précautions prises à l'égard de la femelle. Dès que le mélange aura pris les apparences du lait très coupé, on jugera que la saturation est suffisante. On aura soin d'agiter le mélange, soit avec la main, soit avec la queue du poisson ou les barbes d'un pinceau. Après avoir laissé reposer une minute ou deux, on fera écouler l'eau laitancée et on placera les œufs dans l'appareil à éclosion. La température de l'eau employée doit être, pour les poissons d'hiver, comme la truite, de 4° à 8°; pour ceux du premier printemps, comme le brochet, de 8° à 10°; pour ceux du second printemps, comme la perche, de 14° à 16°; enfin, pour les poissons d'été, comme la carpe, le barbeau, la tanche, de 20° à 25°. Pratiquement, on opère simplement avec l'eau d'où sort le poisson.

Telle est dans sa simplicité la fécondation artificielle; il reste à faire éclore les œufs. Pour cela, on se sert d'appareils dont les formes et les dispositions peuvent varier à l'infini. Le plus employé est celui dit « à ruisseaux factices » et à courants continus. Cet appareil est formé par l'assemblage de canaux parallèles, disposés en gradins de chaque côté d'un canal supérieur et central qui les alimente tous. On garnit chacun de ces canaux d'une claie en osier ou en verre placée à environ 0m,02 ou 0m,03 au-dessous de la surface de l'eau. C'est sur cette claie que sont placés les œufs fécondés. Les rigoles peuvent être en terre ou en fonte émaillée; elles doivent être munies à leur partie inférieure d'un robinet de décharge, qui permet de les vider à volonté. L'eau arrive par un robinet à l'une des extrémités du canal supérieur. Elle s'échappe vers l'extrémité opposée, au moyen d'échancrures latérales, et va alimenter les deux canaux situés au-dessous. De nouveaux courants se forment dans ces canaux en sens inverse du premier et trouvent à leur tour une issue à l'extrémité opposée par une échancrure qui les précipite dans d'autres canaux inférieurs. Placés dans l'appareil à éclosion, les œufs exigent des soins minutieux et une sollicitude de tous les instants. Il faut enlever les œufs gâtés, régler les courants, ne rien laisser qui puisse altérer la pureté de l'eau, en régler constamment la température. Le pisciculteur doit, en outre, préserver les œufs des maladies auxquelles ils sont exposés et des ennemis qui cherchent à en faire leur proie. Des plantes parasites engendrées par l'humidité s'emparent d'abord des œufs avariés, que l'on reconnaît à leur teinte blanchâtre et opaque, et les recouvrent d'une couche de filaments multicolores. Elles s'attaquent ensuite aux œufs sains, et bientôt la couvée est perdue. Le seul remède à ce fléau consiste dans l'enlèvement, au moyen d'une pince, de tous les œufs attaqués. Les œufs peuvent être aussi attaqués par des larves d'insectes, surtout par celles de quelques hydrocanthares. Les œufs subissent différents changements après leur fécondation. On dirait d'abord qu'ils se troublent et deviennent moins transparents. Pourtant, ce changement n'est que momentané, et ils reprennent insensiblement leur première couleur. Les yeux apparaissent ensuite sous la forme de deux points noirs; puis la queue, la tête et la vésicule ombilicale. Le jeune poisson n'est pas encore maître de ses mouvements; il reste à demi enfermé dans l'enveloppe de l'œuf. Après quelques heures d'efforts, il peut enfin sortir de sa prison.

On a appliqué la pisciculture aux poissons de mer et on a obtenu des résultats satisfaisants. Les instruments les plus nécessaires au pisciculteur pendant la période de l'incubation sont la pince, une petite pelle criblée et la pipette. La pince ne doit pas être plus forte qu'une pince anatomique ordinaire; les extrémités portent chacune une cuvité ovoïde, qui permet de toucher l'œuf par plusieurs points à la fois. Quand on veut prendre un assez grand nombre d'œufs pour les transporter d'un endroit dans l'autre, on se sert préférablement d'une petite pelle en plomb mince, trouée comme le fond d'une passoire. Il y a deux sortes de pipettes, l'une droite et l'autre courbe. La première sert à nettoyer le fond des rigoles, à y rechercher les œufs tombés ou les jeunes poissons qui auraient traversé les claies. La pipette courbe sert particulièrement pour de grandes pêches de corps étrangers, d'œufs ou de jeunes poissons et pour nettoyer l'appareil à éclosion. Après l'éclosion, les jeunes poissons gardent une diète rigoureuse, dont le terme, variable selon les espèces, est cependant annoncé chez toutes par la disparition de la

vésicule ombilicale. Lorsque le moment est venu, on doit donner à l'alevin, qui vient de perdre cette vésicule, une alimentation variable suivant les espèces.

PISCIDIE (*piss-si-di*) n. f. Genre de légumineuses papilionacées.

— Encycl. Les *piscidies* (piscidia) sont des arbustes à feuilles multifoliolées, à fleurs blanches et rouges, réunies en grappes, qui croissent aux Antilles. L'écorce de la racine de la *piscidia Erythrina* contient une substance narcotique qui peut remplacer l'opium; les naturels du pays s'en servent pour pêcher.

PISCIDINE (*piss-si*) n. f. Principe actif de l'écorce et de la racine de piscidie, employé comme narcotique par les Martiniquais pour enivrer le poisson.

PISCIFACTURE (*piss-si* — du lat. *piscis*, poisson, et *facere*, supin *factum*, faire) n. f. Partie de la pisciculture qui se rapporte à la fécondation et à l'éclosion des œufs de poisson. ‖ Etablissement où l'on opère la fécondation et l'éclosion des œufs de poisson. (Peu us.) V. PISCICULTURE.

PISCIFORME (*piss-si* — du lat. *piscis*, poisson, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'un poisson.

PISCINAL, ALE, AUX (*piss-si*) adj. Qui vit dans les étangs ou piscines.

PISCINE (*piss-sin'* — lat. *piscina*; de *piscis*, poisson) n. f. Antiq. Vivier. ‖ Bassin pour le bain et la natation. [Se dit encore.]

— Hist. sainte. *Piscine probatique* ou simplem. *Piscine*, Réservoir d'eau qui était près du parvis du temple, à Jérusalem, et où on lavait les animaux destinés aux sacrifices.

— Hist. eccl6s. Nom donné, dans quelques monastères, à la fontaine où les religieux se lavaient les mains avant et après les repas. ‖ Fonts baptismaux : *Cette* PISCINE *salutaire où l'on purifie l'enfant nouveau-né.* (De Frayssinous.) ‖ *Piscine sacrée*, Endroit d'une sacristie où l'on jette l'eau qui a servi à nettoyer les vases sacrés et les linges d'autel. ‖ Sacrement de la pénitence : *Approchez-vous de la* PISCINE *sacrée qui lave toutes les souillures.* (Boss.)

— Pisciculi. Bassin où l'on fait éclore les œufs de poisson.

— Encycl. Antiq. La *piscine* ou vivier était à la fois, chez les Romains, un objet de luxe et de bon rapport. Les piscines de Lucullus sont demeurées célèbres. Quelques maîtres, aussi cruels que gourmands, y faisaient, dit-on, jeter des esclaves pour nourrir leurs lamproies. Auguste châtia sans pitié un de ses hôtes qui avait donné devant lui un tel ordre, qu'il empêcha naturellement d'exécuter.

— Hist. eccl. Dans les églises chrétiennes primitives, le prêtre faisait des ablutions dans une piscine après la communion et y lavait le calice. Le pape Léon IV ordonna qu'il y eût une piscine distincte pour chacun de ces deux usages. A la fin du XIIe siècle, on voit dans les églises des piscines géminées, d'abord fixées aux piliers des églises, puis supportées par des colonnettes ou installées dans des niches. Il existe encore de belles piscines dans la cathédrale d'Amiens, la Sainte-Chapelle de Paris, etc.

PISCINE PUBLIQUE (RÉGION DE LA), l'une des quatorze régions de Rome, d'après la division d'Auguste. On y remarquait la chapelle de Laverna, déesse des voleurs, entre les deux vallées de l'Aventin, le « Marché aux racines » (*Area radicaria*) et les magnifiques jardins d'Asinius Pollion, hors la ville, à gauche de la voie Appienne.

PISCIOTTA, ville d'Italie (Campanie [prov. de Salerne]); 3.830 hab. Aux environs, tombeau de Palinure.

PISCIVORE (*piss-si* — du lat. *piscis*, poisson, et *vorare*, dévorer) adj. Zool. Qui se nourrit de poisson.

— Substantiv. Personne qui mange beaucoup de poisson.

PISCO, ville maritime du Pérou (dép. d'Ica), ch.-l. de la prov. de Chincha; 6.295 hab. C'est le port d'Ica. Exportation de vins, d'eau-de-vie, de coton, de sucre.

PISE n. f. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des majidés, comprenant de petites araignées des mers chaudes et tempérées.

PISE (lat. *Pisa*), ville de la Grèce ancienne (Péloponèse), capit. de la Pisatide, partie moyenne de la prov. d'Elide, au N. de l'Alphée, à très peu de distance à l'E. d'Olympie, ce qui les a fait souvent confondre par les poètes. Les habitants de Pise (*Pisantins, ines*) disputèrent longtemps à ceux d'Elis la présidence des jeux Olympiques. Mais, en 456 av. J.-C., les habitants d'Elis, réunis aux Lacédémoniens, détruisirent Pise de fond en comble.

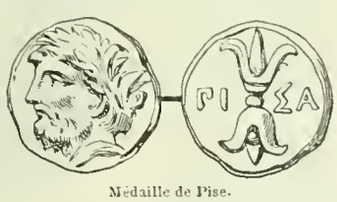

Médaille de Pise.

PISE (lat. et ital. *Pisa*), ville d'Italie (Toscane), ch.-l. de prov. et de circondario, sur l'Arno; 61.320 hab. (*Pisans, anes.*) Ch. de f. de Gênes à Rome. Archevêché, consistoire israélite, cour d'appel, université fondée en 1343, bibliothèque, très nombreux établissements d'instruction ou de beaux-arts.

Pise est une vieille ville, bâtie sur les deux rives de l'Arno, entourée d'une enceinte quadrangulaire, défendue par deux citadelles. Le climat, très doux, y attire un certain nombre de malades pendant l'hiver. « Pisa morta », cependant, ne remplit pas ses murailles, construites pour les 150.000 habitants qu'elle eut jadis. Elle n'en est pas moins intéressante par un grand nombre de monuments, notamment les quatre édifices qui entourent la Piazza del Duomo : le Dôme, le Campanile, le Baptistère et le Campo Santo, qui comptent parmi les plus célèbres de l'Italie. Le Campanile ou clocher, séparé, suivant l'usage italien, est connu sous le nom de Tour Penchée; il date de 1174 à 1233, a 55 mètres de hauteur; son inclinaison, purement accidentelle, est de 4^m^,30. Le Baptistère, construit de 1153 à 1278, octogonal, tout en marbre, possédant de curieux mélanges d'ordres divers, possède une chaire de Nicolas de Pise. Parmi les édifices civils, les principaux sont des palais particuliers, parmi lesquels le palais Carovana, près duquel s'éleva la Tour de la Faim où périrent Ugolin et ses enfants.

Pise est une ville intellectuelle; son université est une des plus vivantes de l'Italie. Par contre, l'industrie et le commerce sont médiocres.

Pise aurait été fondée par des Grecs de Pise ou de Péloponèse. Une des douze cités étrusques, elle fut conquise par les Romains et devint colonie en 179 av. J.-C. Auguste la nomma Julia Obsequens; Adrien et Antonin l'ornèrent de nombreux monuments. Ravagée par les Goths, elle appartint aux Lombards, à Charlemagne, puis se constitua en république au IXe siècle. A partir de ce moment, son histoire fut celle de ses luttes avec les papes, les républiques voisines ou les Sarrasins. Son port, aujourd'hui comblé, en faisait la rivale de Gênes et de Venise. Gênes l'emporta enfin, détruisit sa flotte à la Meloria, en 1284, et fit combler son port. Pise appartint ensuite aux Visconti, lutta avec acharnement, mais sans bonheur, contre les Florentins, qui finirent par s'en emparer en 1405; les Médicis essayèrent même de ressusciter son ancienne prospérité, mais sans y réussir. Elle suivit ensuite les destinées de la Toscane. Patrie des sculpteurs Nicolas et Jean de Pise, d'André de Pise, du savant Galilée, etc.


La Tour Penchée (Pise).

— La *province de Pise*, bornée par les provinces de Lucques au N., de Florence et de Sienne à l'E., de Grosseto au S., par la mer Tyrrhénienne à l'O., a une superficie de 3.055 kilom. carr. et une population de 320.000 hab. Elle est montueuse, mais contient une partie de la riche plaine de l'Arno. Elle est presque exclusivement agricole (blé, légumes, mûriers, vignes; pâturages et prairies artificielles). — Le circondario est peuplé de 229.000 hab.

Pise (CONCILES DE). En 1134, un premier concile fut tenu à Pise, sur la convocation du pape Innocent II, obligé de quitter Rome. On y excommunia l'antipape Anaclet et l'hérésiarque Henri et on y déposa Alexandre, usurpateur de l'évêché de Liége.

Le second concile de Pise (25 mars-7 août 1409) fut convoqué pour mettre un terme au schisme de 1378, causé par l'existence de deux papes : Grégoire XII et Benoît XII. Il comptait 22 cardinaux, 4 patriarches, 200 archevêques et évêques, 287 abbés, plus de 300 docteurs et tint vingt-trois sessions. Il destitua les deux papes, qui avaient refusé de comparaître. Le nouveau pape élu par le conclave, Alexandre V, confirma les actes du concile.

Un troisième concile fut convoqué à Pise, le 1er novembre 1511, par Louis XII, pour combattre le pape Jules II. L'assemblée dut se retirer à Milan, où, dans sa quatrième session (4 janv. 1512), elle suspendit Jules II, puis à Asti et à Lyon.

Pise (LA GUERRE DE), de Michel-Ange. V. GRIMPEURS (*les*).

PISÉ (part. pass. du v. *piser*) n. m. Sorte de maçonnerie faite avec de la terre argileuse, un peu maigre et graveleuse, que l'on comprime sur place.

— Encycl. Les constructions de *pisé*, qui conviennent parfaitement pour les bâtiments de peu d'importance, dans les contrées où la pierre est rare, peuvent durer très longtemps si elles sont protégées contre l'humidité du sol par un petit soubassement en pierres ou en briques et si les surfaces extérieures sont badigeonnées de temps en temps à la chaux. La terre, après avoir été triée à la claie et mouillée légèrement, est longuement triturée, puis comprimée dans une sorte de moule à parois mobiles et dont l'intervalle compris entre les planches qui le constituent représente exactement l'épaisseur que doit avoir le mur. Ces planches sont maintenues en place au moyen de coins et se nomment *banches*, tandis que le pisé qui remplit cet intervalle est la *banchée*. Les banches peuvent se démonter à volonté et se remonter de même lorsque l'ouvrier piseur veut enlever la sorte de grande brique crue qu'il a confectionnée de cette manière et la superposer aux précédentes, et de proche en proche.

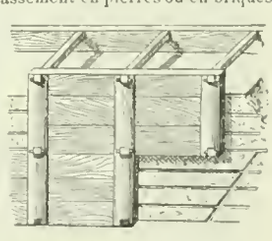
Caisse à piser.

Il existe une autre sorte de pisé, que l'on appelle *torchis* ou *bauge*, et qui sert aux mêmes usages que le précédent. Ce pisé contient une certaine quantité de foin ou de paille, hachés et mélangés à la terre.

PISEK, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), ch.-l. de cercle sur la Wottawa, affluent de la Moldau; 12.000 hab. Eglise de la Nativité, fort ancienne. La ville a conservé ses remparts et son aspect du moyen âge. Métallurgie du fer et du cuivre, tanneries, fabriques de drap, filatures. Conservatoire de musique. Pisek fut, au XVe siècle, un des points d'appui du mouvement hussite.

PISER (du lat. *pisare*, même sens) v. a. Constr. Battre la terre entre deux planches pour la rendre plus compacte et propre à servir à des constructions économiques. V. PISÉ.

— v. n. Vêner. *Mettre un chevreuil à piser*, Le mettre sur pied, le faire lever.

PISEUR ou **PISEYEUR** (*zé-i-eur'*) n. m. Celui qui bâtit en pisé.

PISHON, un des quatres fleuves de l'Eden (Bibl.).

PISIDÈS (Georges), poète grec. V. GEORGES PISIDÈS.

PISIDIE (*di*) n. m. Zool. Genre de mollusques lamellibranches, famille des cyrénidés, répandus surtout dans les lacs des régions tempérées.

PISIDIE (lat. *Pisidia*), contrée de l'ancienne Asie Mineure, au N. de la Lycie et de la Pamphylie, entre la Lycaonie au N.-E., la Phrygie au N. O. et la Cilicie à l'E. Elle renfermait l'Isaurie dans sa partie septentrionale. C'était un pays fertile et prospère. Capit. *Antioche*, auj. *Ak-Schehr*; villes principales Selgé, Sagalassus et Telmissus. Les Pisidiens, belliqueux, pillards, se maintinrent longtemps indépendants. Seuls les Romains parvinrent à les dompter. Après Théodose, ils formèrent une province du diocèse d'Asie, dans l'empire d'Orient.

PISIDIEN, ENNE (*di-in, èn'*), habitant, habitante de la Pisidie. — *Les* PISIDIENS.

— Adjectiv. : *Antiquité* PISIDIENNE.

PISIFERE (du lat. *pisum*, pois, et *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte des semences semblables à des pois.

PISIFORME du lat. *pisum*, pois, et de *forme*) adj. Bot. Qui a l'aspect et le volume d'un pois.

— Anat. *Eminence* ou *Tubercule pisiforme*. V. ÉMINENCE mamillaire. ‖ *Os pisiforme*, Petit os de la première rangée du carpe. (Surajouté à l'os pyramidal et faisant saillie sous la peau, il constitue le bord interne de la gouttière carpienne.)

PISINO, petite ville d'Austro-Hongrie (Istrie), sur la Foiba, tributaire de l'Adriatique; 3.227 hab. Vignoble. Près de la ville, la Foiba s'engloutit dans le Karst, d'où elle ressort à l'O. sous le nom de Draga.

PISISTRATE, tyran d'Athènes, né vers 600 av. J.-C., mort en 527. Il était parent de Solon et fils d'Hippocrate, de la famille des Philaïdes. Il devint le chef du parti populaire et résolut d'usurper l'autorité souveraine. Souple, adroit, éloquent, fort riche, issu d'une famille illustre, il éblouit la foule et l'enchaîna à sa destinée. Profitant des troubles causés par la lutte des factions, il se fit porter tout sanglant sur la place publique, et souleva la multitude en accusant les Eupatrides de l'avoir ainsi maltraité pour le punir de son dévouement aux intérêts populaires. Ce fut en vain que Solon chercha à démasquer son subterfuge. Le peuple ayant été immédiatement convoqué, un décret, adopté par acclamation, accorda à Pisistrate des gardes pour sa sûreté. Il augmenta le nombre de ses satellites, puis leva le masque, désarma la multitude, se rendit maître de la citadelle et s'empara de l'autorité (561 av. J.-C.). Solon chercha vainement à soulever le peuple. Pisistrate, fort habilement, l'apaisa par des marques réitérées de déférence. Solon, cédant à la séduction en croyant céder à la nécessité, consentit à l'aider de ses avis. Pisistrate, au reste, maintint la plupart des lois de Solon. Toutefois, dès 560, il fut chassé d'Athènes par les deux partis qui avaient pour chefs Lycurgue et Mégaclès. Mais il sut profiter des divisions de ses adversaires. Il épousa Cæsyra, fille de Mégaclès, s'assurant ainsi l'appui des Alcméonides. Vers 554, il rentra à Athènes, grâce à un nouveau stratagème, sous la protection de la déesse Athéna, dont une certaine Phya (v. ce nom) joua le rôle. En 552, il dut s'exiler encore à Erétrie. En 542, il leva une armée de mercenaires, débarqua à Marathon, et rétablit définitivement son autorité en Attique. Il gouverna Athènes jusqu'à sa mort, survenue en 527; il laissa le pouvoir à ses deux fils, Hippias et Hipparque. Il usa avec modération du pouvoir, protégea l'agriculture, l'industrie, enrichit Athènes de divers monuments : l'Olympicion, le Lycée, le temple d'Apollon Pythien. Il ouvrit la première bibliothèque publique, fit rassembler et publier les rapsodies homériques et les œuvres de plusieurs anciens poètes. Il contribua de toute manière à préparer la grandeur politique et artistique d'Athènes.

PISISTRATIDES. Se dit des fils de Pisistrate. — *Un* PISISTRATIDE.

PISO n. m. Métrol. Unité de poids usitée en Guinée et valant 0^kil^,0080.

PISOCARPE (du lat. *pisum*, pois, et du gr. *karpos*, fruit) n. m Forme globuleuse et sans pied du champignon appelé pisolithe des sables.

PISOCRINE n. m. Genre d'échinodermes crinoïdes, type de la famille des *pisocrinidés*, fossiles dans le silurien d'Europe et d'Amérique.

PISOCRINIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille d'échinodermes crinoïdes eucrinoïdes, renfermant les genres *pisocrine, triacrine, catillocrine*. — *Un* PISOCRINIDÉ.

PISOGNE, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia]), sur le lac d'Iseo; 4.000 hab. Belles églises, carrières, mines de fer et grandes forges.

PISOIR n. m. Constr. Syn. de PISON.

PISOLITHE (du lat. *pisum*, pois, et du gr. *lithos*, pierre) n. f. Géol. Grain généralement calcaire, dont la grosseur ne dépasse pas celle d'un pois et dont la structure est concentrique.

— n. m. Bot. Champignon souterrain, de l'ordre des gastéromycètes, formé d'une masse globuleuse, terminée par un pied épais ou dépourvue de pied, et divisée en une multitude de petites loges, à l'intérieur desquelles se forment les spores. ‖ Syn. POLYSACCUM.

PISOLITHIQUE (*tik'*) adj. Se dit d'une roche formée de pisolithes. ‖ *Calcaire pisolithique*, V. CALCAIRE.

PISON n. m. Constr. Sorte de masse en bois dur et à long manche, dont le piseur se sert pour battre la terre dans les banches. ‖ On dit aussi PISOIR, et PISARD.


Pison.

PISON, famille romaine appartenant à la *gens Calpurnia*. Elle a produit un grand nombre d'hommes d'Etat et de guerre distingués, à partir de la seconde guerre punique. Les plus remarquables sont les suivants : **Pison** (CALPURNIUS CAIUS), consul, mort en 180 av. J.-C. Il devint préteur en 186, passa en Espagne, battit plusieurs fois les Lusitaniens et les Celtibères, et mourut l'année même où il venait d'être élu consul. — **Pison** (L. CALPURNIUS CÆSONINUS), consul romain du IIe siècle. Né dans la famille Cæsonia, il fut adopté par les Pisons. Il ne donna guère que des preuves d'incapacité, tant en

l'Espagne (151 av. J.-C.) que contre Carthage, où Scipion le remplaça (147 av. J.-C.). — **Pison** (L. Calpurnius Frugi), homme d'État et historien. Il s'opposa vivement aux Gracques, fut tribun (149 av. J.-C.), consul (133), censeur, et composa des *Annales* qui sont perdues. Il dut à la simplicité de sa vie l'honorable surnom de **Frugi**. — **Pison** (Marcus Pupius), homme d'État et orateur romain du IIe siècle av. J.-C. Il fut proconsul en Espagne et eut les honneurs du triomphe en 69. Puis, sous Pompée, il combattit Mithridate et fut nommé consul en 62. Il eut avec Cicéron de vifs démêlés et ne put suivre la carrière du barreau, en raison de son caractère emporté. — **Pison** (Caius Calpurnius), homme d'État du Ier siècle av. J.-C. Il fut consul en 67, et proconsul de la Gaule Narbonnaise. Ses exactions lui valurent, en 63, une mise en jugement, où il fut défendu par Cicéron. — **Pison** (Lucius Calpurnius), consul l'an 58 av. J.-C., petit-fils de Pison Césonnius. Préteur, gouverneur de province, il se signala par ses exactions, fut poursuivi et acquitté 59). La même année, César épousa sa fille et le fit élire consul. Il contribua à l'exil de Cicéron, qui avait flétri ses rapines. — **Pison** (Lucius Calpurnius), fils du précédent, né en 48 av. J.-C., mort en 32 de notre ère, consul l'an 15 av. J.-C. Il gouverna la Pamphylie, puis la Thrace, soumit ce pays et triompha à son retour. Horace dédia l'*Art poétique* à lui et à ses fils.

Pison (Cneius Calpurnius), consul romain, de la famille des précédents, mort l'an 20 de notre ère. Il fut consul et légat en Espagne (7 av. J.-C.), puis gouverneur de Syrie sous Tibère, et, de concert avec l'empereur, mina la popularité de Germanicus, qui commandait l'armée, et d'Agrippine. Germanicus, bientôt poussé à bout, ordonna à Pison et à Plancine, sa femme, de quitter la province. Peu de jours après, Germanicus mourait, convaincu qu'il avait été empoisonné. Un procès s'instruisit à Rome, devant le sénat. Tibère y prononça ne discours ambigu, où, tout en exhalant la douleur que lui causait la mort de Germanicus, il semblait inviter les sénateurs à ne pas punir l'accusé. Mais l'indignation du sénat l'emporta. Alors, Tibère abandonna Pison. Après avoir bravé une dernière fois le sénat par sa présence, Pison rentra chez lui et écrivit ses dernières recommandations. Le lendemain, on le trouva mort. Rien n'est moins certain que sa culpabilité.

Pison (Cneius Calpurnius), homme politique romain, mort vers l'an 65 de notre ère. Caligula lui enleva sa fiancée Livia Orestilla, puis l'exila. Pison, de retour lors de l'avènement de Néron, forma contre l'empereur une vaste conjuration. L'ambition autant que l'amour du bien public paraît avoir guidé Pison. En effet, il s'était montré surtout comme un homme avide de jouissance. Or lui-même devait être proclamé empereur à la place du tyran massacré. Son indécision, causée surtout par la crainte que lui inspirait son rival Silanus, le perdit. Il s'ouvrit les veines en recommandant à Néron sa femme Arria Galla. Il mourut, comme les licteurs allaient s'emparer de sa personne.

Pison (conspiration de), l'an 65 de notre ère. Le joug de Néron, après dix ans de règne, pesait également sur les indépendants et sur ses compagnons de débauches. Des hommes de toutes les professions et de tous les partis : Lucain, Sénèque, des épicuriens débauchés : Sénécion, Pétrone, des sénateurs austères : Thraséas, Corbulon, une foule d'autres se rapprochèrent. Il s'agissait de substituer à Néron un bon empereur. Les hommes rigides auraient choisi le vertueux Silanus. Néanmoins, le brillant et corrompu Calpurnius Pison l'emporta. Il fut convenu que l'empereur serait frappé dans une villa de ce dernier. Mais Pison hésita, traîna les choses en longueur. Sur ces entrefaites, une affranchie, Epicharis, qui faisait de la propagande parmi les officiers de marine, fut dénoncée par l'un d'eux. Alors, l'exécution de leur projet fut fixée par les conjurés aux fêtes de Cérès. Lateranus, d'une vigueur singulière, devait porter le premier coup. Les préparatifs de Scævinus donnèrent l'éveil. Il se défendit avec prudence, mais un de ses amis, Natalis, dénonça plusieurs conjurés. On fit partout des enquêtes et des perquisitions. Ceux que l'on soupçonnait furent amenés par troupes à Néron. Lucain, épouvanté, dénonça sa propre mère. Epicharis, mise à la question, se tua plutôt que de parler. A ce moment encore, si Pison avait osé appeler le peuple aux armes, il eût pu l'emporter. Mais le cœur lui manqua ; il préféra s'ouvrir les veines, après avoir fait un testament en faveur de Néron, auquel il recommandait sa femme. Une foule de nobles et d'officiers périrent aussitôt ou successivement dans la suite.

Pison (Lucius Calpurnius Licinianus), César romain, né en 38, assassiné en 69 apr. J.-C. Fils de L. Crassus, il fut adopté par les Pisons. Exilé sous Néron, il rentra à Rome sous Galba, qui l'adopta et le désigna pour son successeur avec le titre de César (69). Othon excita contre lui les prétoriens, qui n'avaient pas reçu de gratification à cette occasion. Il fut massacré avec Galba, après une résistance courageuse.

Pison (Lucius Calpurnius), usurpateur romain, mort en 261. En 258, il accompagna Valérien contre les Perses. Celui-ci prisonnier (260), il fut élevé par Macrin, proclamé empereur, de même que Macrianus, proconsul d'Achaïe. Il échoua et, voyant Valens revêtir la pourpre, il se fit proclamer lui-même. Valens fut battu, et les soldats de celui-ci le firent périr.

Pison (Guillaume), naturaliste et voyageur hollandais du commencement du XVIIe siècle. Il accompagna Margraff, qui l'accompagna au Brésil, où il fit la connaissance de l'ipécacuana en Europe. Les autres ouvrages de ces deux savants sont contenus dans l'*Historia naturalis Brasiliæ* (1648), que Laet publia d'après les manuscrits.

Pisonie (*nf*) n. f. Genre de nyctaginées, comprenant des arbrisseaux d'Amérique souvent épineux, à rameaux recourbés, portant des feuilles alternes ou presque opposées. (Les fleurs sont disposées en grappes corymbiformes ; le fruit est une capsule. On emploie les rameaux pour faire des cerceaux. Leurs baies visqueuses produisent sur les oiseaux l'effet de la glu.)

Pispanne (*span*) n. f. Chacun des bâtons croisés qui soutiennent la corde sur laquelle on danse.

Pissang (*piss-san*) n. m. Bot. Un des noms du bananier.

Pissarev Dimitri Ivanovitch), critique russe, né près d'Elets en 1841, mort noyé aux bains de Dubbholo, près de Riga, en 1868. Il débuta en 1860 par une *Étude sur la scolastique* et un essai sur *l'Idéalisme de Platon*. Précurseur de Tolstoï, Pissarev a rendu un grand service à la critique russe en y introduisant la méthode analytique et spéculative. Publiciste hardi d'un grand talent, Pissarev pousse à ses extrêmes conséquences le nihilisme esthétique. Les œuvres complètes de Pissarev ont paru en 1870.

Pissarevka-Bolchaïa, bourg de Russie (gouv. de Kharkov [distr. de Bogodoukov]) ; 7.000 hab.

Pissarro (Camille), peintre et dessinateur français, né à l'Ile-Saint-Thomas (Normandie) en 1831. Il est un des maîtres du « pointillisme » moderne. Ses toiles sont d'un grand éclat, mais veulent être regardées à distance. Il a une prédilection pour les paysages ensoleillés : *Paysage près de Montmorency* (1859) ; *Au bord de l'eau* (1865) ; *Été* (1869) ; etc.

Pissasphalte (*oss* — du gr. *pissasphaltos* ; de *pissa*, poix, et *asphaltos*, asphalte) n. m. Nom donné par Pline à une substance minérale classée avec les bitumes et synonyme de maltha.

Pissasphaltique (*ass, tik*) adj. Qui a les caractères du pissasphalte.

Pissat (*pi-sa* — rad. *pisser*) n. m. Urine de quelques animaux : *Du pissat de cheval, d'âne.* ‖ Fam. Urine d'homme. — Pop. *Pissat d'âne, de vache*, Mauvaise boisson.

Pissatoire (*pi-sa*) n. m. Vase propre à recevoir les urines et à empêcher leur exhalaison.

Pisse (subst. verb. de *pisser*) n. f. Fam. Pissat, urine. — Pêch. *Tenir les harengs à la pisse*, Les laisser égoutter leur eau et leur huile.

Pisse chien n. m. invar. Par injure, Valet de chasse. (Vx.) — Bot. Nom vulgaire des coprins, dans le centre.

Pissée (*pi-sé*) n. f. Quantité d'urine pissée en une fois. — Métall. Écoulement des scories en fusion hors du haut fourneau.

Pisse-froid n. m. invar. Pop. Homme que rien n'émeut.

Pisse-huile n. m. invar. Arg. des écoles. Lampiste.

Pissélæon (*lé*) n. m. Techn. Matière liquide qui, dans la préparation de la poix, se sépare de celle-ci et tombe dans l'eau où s'assemblent les produits résineux.

Pisseleu (Anne de). V. Etampes (*duchesse* d').

Pissement (*pi-se-man*) n. m. Action de pisser : Pissement *involontaire*. Pissement *de sang*.

Pissemski (Alexeï Théophilaktovitch), romancier russe, né à Vetlouga (gouv. de Kostroma) en 1820, mort à Moscou en 1881. Son premier roman, *Boïarschtschina*, plaidoyer en faveur de l'amour libre, fut interdit par la censure, et parut seulement en 1858. En 1855, Pissemski obtint un grand succès avec son second roman : *Vioufak* (le Mollasse), et, l'année suivante, avec son meilleur roman, *Mille âmes*, tableau peu sympathique des mœurs russes avant l'abolition du servage. Citons encore : *Péché de vieillard* (1859) ; *la Mer agitée* (1860), des pièces de théâtre, etc. Pissemski fut un naturaliste, un grand metteur en scène de la vie de province et des paysans.

Pissenlit (*pi-san-li*) n. m. Fam. Enfant qui a l'habitude de pisser au lit.

Pissenlit (*pi-san-li*) n. m. Genre de composées liguliflores.

— Pop. *Manger des pissenlits par la racine*, Être enterré.

— Encycl. Les *pissenlits* (taraxacum) sont des herbes vivaces, à feuilles radicales, disposées en rosette, oblongues et dentées, à fleurs jaunes parfois bordées de rouge, formant des capitules portés sur une hampe simple, fistuleuse. Les fruits sont des akènes surmontés par des aigrettes et sont entraînés par le moindre vent. On en connaît une dizaine d'espèces de toutes les parties du monde et qui croissent dans les plaines, les montagnes, les marais et les lieux les plus arides. En France, on rencontre surtout le *pissenlit officinal* ou *dent-de-lion* ; on recueille, au printemps, ses jeunes pousses pour les manger en salade. La culture en a obtenu diverses variétés et, par étiolement, produit la *barbe-de-capucin*. Le pissenlit est diurétique, d'où son nom ; on l'emploie sous forme d'extrait, d'infusion, etc. Sa racine, torréfiée, est vendue, sous le nom de *chicorée*, pour être mélangée au café.



Pissenlit.

Pisser (*pi-sé* — orig. inconn.) v. n. Triv. Uriner, évacuer son urine : *Avoir envie de* pisser.

— Par ext. Couler, laisser échapper du liquide : *Tonneau qui* pisse.

— Loc. pop. *Envoyer quelqu'un pisser*, Lui marquer qu'il ennuie, l'envoyer promener. ‖ *Pisser contre le soleil*, Tenter l'impossible. ‖ *Pisser sur la fosse de quelqu'un*, Lui survivre. ‖ *Laisser pisser la bête*, Ne pas se hâter, attendre patiemment (allusion à l'habitude qu'ont les bêtes de brame de s'arrêter lorsqu'elles veulent pisser). — En argot parisien, on dit : *Laisser pisser le mérinos.* ‖ *Pisser au bénitier*, Faire des choses extravagantes et scandaleuses pour appeler sur soi l'attention. ‖ *Quand les poules pisseront*, Jamais. ‖ *C'est Jocrisse qui mène les poules pisser*, Se dit d'un homme qui s'occupe des moindres détails du ménage. ‖ *C'est comme si l'on pissait dans un violon* (ou *dans une clarinette*), C'est comme si l'on ne faisait rien. ‖ *Pisser des yeux*, Pleurer.

— Arg. *Pisser à l'anglaise*, S'en aller d'une réunion sans saluer personne ou sans payer ce que l'on doit.

— Fig. Évacuer avec les urines ou par la voie ordinaire : *Pisser le sang.*

— *Pisser de la copie*, Rédiger très vite, fournir une grande quantité de matière pour l'impression.

— Pop. *Tu me fais pisser des lames de rasoir, des lames de rasoir en travers*, Tu m'excèdes, tu m'ennuies.

— Pêch. *Pisser des harengs*, Faire égoutter leur eau et leur huile. — On dit aussi tenir des harengs à la pisse.

Pisse-sang n. m. invar. Pathol. Syn. de sang-de-rate ou charbon.

— Bot. Nom vulgaire de la fumeterre, qui a la propriété de colorer en rouge les urines.

Pisse-trois-gouttes n. m. invar. Pop. Personne qui pisse souvent et en petite quantité.

Pissette n. f. V. pipette.

Pisseur (*pi-seur*), **euse** n. Personne qui pisse souvent. ‖ Fig. *Pisseur de copie*, Par dénigr. Écrivain très fécond.

— n. f. Par dénigr. Petite fille, femme.

Pisseux (*pi-seû*), **euse** adj. Imprégné, sali d'urine : *Linge* pisseux. ‖ Qui a l'apparence de l'urine, qui rappelle l'urine : *Odeur* pisseuse.

— Se dit d'une couleur passée, qui a pris le ton jaunâtre d'une tache d'urine : *Des tons d'un roux* pisseux.

Pisse-vinaigre n. m. invar. Avare, qui ne donne qu'avec douleur, comme pisserait quelqu'un qui rendrait du vinaigre au lieu d'urine.

Pissière n. f. Archéol. Syn. de barde de poitrail.

Pissite (*pi-sit'* — gr. *pissitês* ; de *pissa*, poix) n. m. Antiq. gr. Vin dans lequel on avait fait dissoudre du goudron.

Pissoir (*pi-soir'*) n. m. Endroit, tonneau, baquet, disposé dans un endroit public pour qu'on y aille pisser.

Pissonnage (*pi-so-naj'*) n. m. Féod. Droit perçu par le seigneur sur le poisson pêché.

Pissophane (*pi-so* — du gr. *pissa*, poix, et *phainein*, paraître) n. f. Nom donné par Breithaupt à un sulfate hydraté naturel de fer avec alumine, trouvé en Saxe.

Pissos (*pi-soss*) ch.-l. de cant. des Landes, arrond. et à 57 kilom. de Mont-de-Marsan, près de la Grande Leyre ; 1.718 hab. Ch. de f. d'Ychoux à Pissos. Minerai de fer. Forges et hauts fourneaux de Claveyre. Essence de térébenthine. — Le canton a 8 comm. et 5.585 hab.

Pissote (*pi-sot'*) n. f. Petite cannole de bois, qui se place au bas d'un cuvier de lessive.

Pissoter (*pi-so* — fréquentat. de *pisser*) v. n. Uriner fréquemment et en petite quantité.

Pissotière (*pi-so*) n. f. Fam. Urinoir public.

— Fam. Jet d'eau ou fontaine qui jette peu d'eau.

— Mar. Nom donné autrefois aux conduites de plomb de la poulaine, ainsi qu'aux trous obliques à la muraille munis d'une petite manche et servant à évacuer l'eau qui aurait pu s'infiltrer par les joints des mantelets du sabord.

Pissou (*pi-sou*) n. m. Mines. Source souterraine dont le jet s'échappe à l'intérieur des puits.

Pistache (*stach'* — du lat. *pistacium*, gr. *pistakion*) n. f. Bot. Fruit du pistachier. ‖ *Pistache de terre*, Nom vulgaire de l'arachide.

— Arg. Ivresse. ‖ *Prendre une pistache*, Se griser.

— Adjectiv. Se dit d'une couleur verte, qui rappelle celle de la pistache.

— Encycl. La *pistache*, graine du pistachier proprement dit, est verte au-dessous d'une pellicule rouge ; elle est féculente et contient une huile comestible rancissant rapidement. Fraîches, les pistaches ont un goût agréable ; elles servent de condiment et sont employées en confiserie : elles servent à préparer un sirop utilisé contre la bronchite ; on peut les conserver longtemps à l'état sec.

Pistachier (*sta-chi-é*) n. m. Genre d'anacardiacées. ‖ *Faux pistachier*, Nom vulgaire d'une espèce de staphilier.

— Encycl. Les *pistachiers* (pistacia) sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles composées-pennées, sans stipules, isolées et alternes, à fleurs petites, groupées en grappes. Le fruit est un drupe, de couleur rouge, gros comme une olive, et qui renferme une graine bien connue sous le nom de *pistache*. On en connaît environ huit espèces, presque toutes originaires de l'Asie Mineure, souvent employées en ébénisterie. Le *pistachier vrai* (pistacia vera) est originaire de Syrie ; il est très répandu aujourd'hui dans toute la région méditerranéenne, où on le cultive pour son fruit ; il préfère les terrains légers. On le multiplie par semis, par marcottage, ou on le greffe sur le lentisque. Le *pistachier térébinthe* laisse exsuder de son écorce la *térébenthine de Chio* ; il donne aussi de petites galles, renfermant une gomme résineuse, vendues sous le nom de *caroub* ou *pomme de Sodome*, et utilisées pour teindre en rouge. Le *pistochier de l'Atlas*, *betoum* des Arabes, est un petit arbre à feuilles persistantes, qui produit du mastic.



Pistachier : *a*, fruit.

Pistation n. f. Pharm. Syn. de épistation.

Pistazite (*sta*) n. f. Silicate hydraté naturel, qui est une variété vert pistache d'épidote.

Piste (*pisst'* — de l'ital. *pista* ou *pesta*, subst. verb. de *pistare* ou *pestare*, piler) n. f. Traces que laisse l'animal aux endroits où il a passé : *Perdre la* piste *de la bête*.

— Par ext. Trace laissée par une personne, par une troupe d'hommes : *Suivre des voleurs à la* piste.

— Fig. Ce qui guide dans une recherche : *Être sur la* piste *d'une étymologie controversée*.

— Manèg. Nom donné aux lignes que le cheval qui travaille suit sur le chemin : *Travailler un cheval sur deux* pistes.

— Sport. Emplacement sur lequel on dispute des épreuves sportives : Piste *dure*. Piste *lourde*.

— Techn. *Piste de meule*, Espace que parcourt un point déterminé d'une meule de moulin, lorsqu'elle tourne.

— Encycl. Sport. Les *pistes* pour les courses de chevaux sont en prairies naturelles. Pour les courses à pied, les pistes sont gazonnées ou faites en « cendrées », ou

débris de mâchefer pulvérisés, roulées après avoir été arrosées. Pour les courses de bicyclettes, les pistes, cimentées, en bois ou en terre battue, consistent généralement en deux lignes droites, réunies par des *virages*; ceux-ci sont relevés pour permettre les grandes vitesses.

PISTER (*sté* — rad. *piste*) v. a. Pop. Guetter, épier, surveiller : *Agent qui* PISTE *un cambrioleur. Chasseur qui* PISTE *un lièvre.* ‖ Racoler des voyageurs pour un hôtel. ‖ Regarder : PISTEZ-*moi donc cet épateur !*

PISTER v. a. Pharm. Syn. de ÉPISTER.

PISTÉRINE (*sté*) n. f. Nom donné, sur la côte occidentale d'Afrique, aux pièces de 1 franc, et, dans les colonies anglaises, au schelling.

PISTES. Géogr. V. PITRES.

PISTEUR (*steur'* — du lat. *pinsere*, supin *pistum*, fouler) n. m. Antiq. rom. Esclave chargé de piler le grain dans un mortier ou, plus tard, au moyen de meules.

— Mythol. rom. Surnom de Jupiter, parce qu'il aurait suggéré aux Romains assiégés dans le Capitole de jeter du pain aux Gaulois pour dissimuler leur disette.

PISTEUR (*steur'* — rad. *piste*) n. m. Fam. Employé d'hôtel chargé de racoler des voyageurs. ‖ Individu qui épie quelqu'un, quelque chose : *Les* PISTEURS *de la Préfecture.* ‖ Spécialem. Individu qui suit les femmes.

PISTIACÉ (*sti, sé*) **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la pistie.

— n. f. pl. Tribu de la famille des aroïdées, ayant pour type le genre *pistie.* — *Une* PISTIACÉE.

PISTICCI, ville d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza ; 8.000 hab. Récolte du vin et des lignes.

PISTIE (*sti*) n. f. Genre d'aroïdacées.

— ENCYCL. Les *pisties* (pistia sont des plantes aquatiques à feuilles radicales disposées en rosettes, à fleurs axillaires, sessiles et solitaires. On en connaît plusieurs espèces des régions chaudes du globe. La *pistia stratiotes*, de l'Océanie, a été employée contre la dyssenterie, l'hématurie, etc.; elle est cultivée dans les serres chaudes, à cause de la bizarrerie de sa végétation.



Pistie : *a*, fleur.

PISTIL (*stil'* — du lat. *pistillus*, pilon, à cause de la forme ordinaire de cet organe) n. m. Bot. Organe femelle des végétaux phanérogames. Syn. GYNÉCÉE.

— ENCYCL. Le *pistil* ou *gynécée* est le verticille le plus interne de la fleur; il est composé d'un ou plusieurs *carpelles.* (V. CARPELLE.) Si les carpelles sont égaux ou si, étant inégaux, ils forment un ensemble symétrique par rapport à l'axe floral, le pistil est dit *régulier;* parfois, certains carpelles avortent, tandis que les autres se développent; le pistil est alors *irrégulier.* Les carpelles peuvent être libres entre eux ou, au contraire, avoir leurs organes (ovaire, style ou stigmate) plus ou moins soudés ou concrescents. En général, ce sont les ovaires qui sont soudés, formant plusieurs loges (ovaire *multiloculaire*), ou une seule loge (ovaire *uniloculaire*), renfermant les ovules. (V. OVULE.) Par rapport aux verticilles externes, le pistil peut être libre de toute concrescence : il est alors situé au-dessus de ceux-ci et est dit *libre* ou *supère;* au contraire, il peut y avoir concrescence partielle entre les quatre verticilles, ces organes devenant libres au sommet de l'ovaire, et le pistil est dit *adhérent* ou *infère.*



Pistil : 1. De lis (*a*, stigmate; *b*, style; *c*, ovaire); 2. Simple, de pêcher; 3. Composé, de pigamon.

Chez les gymnospermes, le pistil est ouvert et les ovules sont nus.

PISTILLAIRE (*stil'-lèr'*) adj. Bot. Qui a rapport au pistil. ‖ *Spongiole pistillaire*, Stigmate. ‖ *Cordon pistillaire*, Ensemble des vaisseaux qui vont des stigmates à l'ovaire. ‖ *Nectaires pistillaires*, Ceux qui sont situés sur le pistil. ‖ *Fleurs pistillaires*, Fleurs doubles où le chaogement est dû à la dégénérescence pétaloïde des pistils.

PISTILLAIRE (*stil'-lèr'*) n. m. Genre de très petits champignons, de la famille des clavariées, poussant à terre, sur les feuilles tombées ou les troncs d'arbres.

PISTILLARIN, INE (*stil'*) adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte à un pistillaire.

PISTILLIFÈRE (*stil'* — du lat. *pistillus*, pistil, et *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte ou renferme un pistil : *Fleur* PISTILLIFÈRE. ‖ On dit aussi PISTILLÉ, ÉE.

PISTILLIFORME (*stil'* — du lat. *pistillus*, pilon, et de forme) adj. Bot. Qui a la forme d'un pilon.

PISTILLO-STAMINÉ, ÉE (du lat. *pistillus*, pilon, pistil, et *stamen, inis*, filament, étamine) adj. Bot. Qui porte un ou plusieurs pistils et des étamines.

PISTOIA, PISTOJA ou **PISTOIE**, ville d'Italie (Toscane [prov. de Florence]); 62.600 hab., ch.-l. de circondario. Industrie active (coton, laine, soie, cuir, articles en fer). Ville bien bâtie, entourée de fortifications. Le *Duomo* date du XIIe siècle et a été restauré, au XIIIe, par Nicolas de Pise. Le Baptistère est intéressant; nombreux palais bordant les rues. C'est la *Pistorium* des anciens; Catilina y fut défait en 61 av. J.-C.; au moyen âge, les Blancs et les Noirs se la disputèrent âprement. Elle appartint aux Lucquois, puis aux Toscans.



Cathédrale de Pistoia.

PISTOIE. Géogr. V. PISTOIA.

PISTOIE (CINO DE). Biogr. V. CINO DA PISTOIA.

PISTOLADE (*sto*) n. f. Coup de pistolet ou de pistolet : *Donner à quelqu'un une* PISTOLADE *dans la tête.* (Vx.)

PISTOLE ou **PISTOLLE** (*stol'* — de *pistolet* [métrol.]) n. f. Monnaie anciennement usitée dans divers pays.

— Nom qu'on donne, dans certaines prisons, à des chambres où les prisonniers sont logés et traités à leurs frais (moyennant une pistole) : *Être à la* PISTOLE.

— *Pistole volante*, Pistole qui reviendrait toujours à son propriétaire : *Cet homme fait tant de dépense qu'on dirait qu'il a la* PISTOLE VOLANTE. ‖ *Pistole de gueux*, Menue pièce de billon. ‖ *Être cousu de pistoles, tout cousu de pistoles*, Être fort riche. ‖ *Cette chose-là vaut mieux pistole qu'elle ne valait écu.* Elle a augmenté de prix, grâce aux soins qu'on en a pris. (Vx.)

— Comm. Nom donné aux pruneaux de Brignoles, pruneaux d'un jaune doré, débarrassés de leur noyau, aplatis et ronds comme des pièces de monnaie.

— Milit. Nom qui commença d'être employé vers le tiers du XVIe siècle pour désigner de courtes armes à feu portées par les cavaliers.

— ENCYCL. Métrol. Le mot *pistole*, anciennement *pistolet*, a servi à désigner, notamment en France, l'écu espagnol au type de Jeanne la Folle et de Charles-Quint. Les changeurs appliquèrent bientôt le même nom à toute monnaie de titre et de poids analogues. En France, la valeur de la pistole, fixée à 10 livres tournois en 1652, fut portée à 11 livres 12 sols en 1689. Mais bientôt, la pistole ne fut plus considérée que comme une monnaie de compte, exprimant une valeur fixe de 10 livres; le mot est employé encore avec ce sens dans le Midi.

PISTOLER (*sto*) v. a. Tuer à coups de pistole, de pistolet.

PISTOLET (*sto-lè* — de l'ital. *pistolese;* de *Pistoie*) n. m. Arme à feu courte et légère dont on se sert d'une seule main.

— En Belgique, Petit pain fin, pain au lait : *On garnit souvent les* PISTOLETS *de jambon, de charcuterie.*

— Demi-bouteille de champagne.

— Fam. Homme, femme de petite taille. (Vx.) ‖ Personne bizarre : *Un drôle de* PISTOLET.

— *Pistolet de Sancerre*, Nom qu'on avait donné à la fronde, à cause de l'usage meurtrier que les habitants de Sancerre firent de cette arme pendant un siège.

— Loc. div. *Mettre à quelqu'un le pistolet sur la gorge, sous la gorge*, Le presser vivement, violemment pour l'obliger à faire une chose qui lui répugne. ‖ *Tirer son coup de pistolet*, Dire quelque chose de vif, de piquant dans une conversation, dans une dispute. ‖ *Tirer des coups de pistolet par la fenêtre, dans la rue*, Faire ou dire des extravagances pour attirer l'attention. ‖ *Faire le coup de pistolet*, Se dit d'un cavalier qui sort du rang pour aller défier les ennemis. (Vx.) — Combattre dans la cavalerie. (Vx.)

— Archéol. Sorte de petit poignard que l'on fabriquait à Pistoie, en Italie.

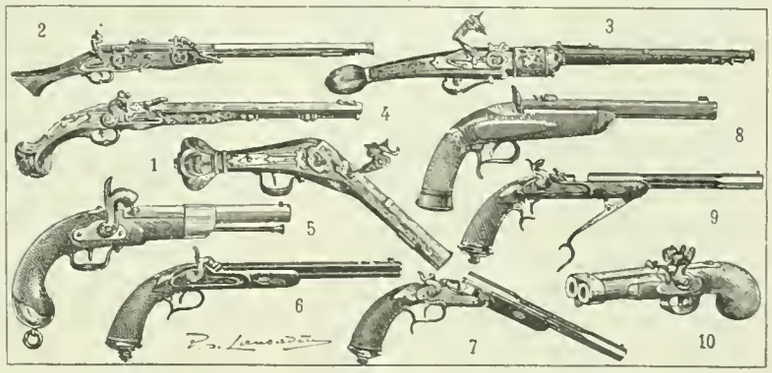

Pistolets, *se chargeant par la bouche :* 1. De 1535; 2. A trois batteries (1570); 3. Pistolet-revolver (1590), 4. De 1730; 5. D'arçon (1860); 6. De combat et de précision. — *Se chargeant par la culasse :* 7. De précision, à bascule; 8. Flobert, pour tir réduit; 9. De précision, à glissière. — 10. De poche, à deux coups (se chargeant par la bouche).

— Dess. Règle courbe présentant, dans les diverses parties de son contour, des arcs de courbures aussi variés que possible et dont les dessinateurs se servent pour guider le crayon ou le tire-ligne.



Pistolet dess.).

— Mar. *Pistolet de galerie, Pistolet d'amure* ou simplem. *Pistolet*, Pièce de bois saillante en arrière du plancher de la dunette, sur laquelle on amarre la misaine. ‖ *Pistolet d'embarcation*, Bossoir courbe servant à hisser les embarcations.

— Métrol. anc. S'est dit du demi-écu d'or.

— Physiq. *Pistolet de Volta* ou *Pistolet électrique*, Petit bouteille de métal, dans laquelle on introduit un mélange d'air atmosphérique et de gaz hydrogène ou d'oxygène et d'hydrogène. Ce mélange, sous l'influence d'une étincelle électrique, détone et fait sauter le bouchon.)

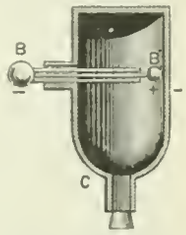

Coupe du pistolet de Volta : C, bouteille métallique; B, boule métallique reliée à la boule B' par un conducteur (l'étincelle électrique jaillit entre la boule B' et la paroi).

— Techn. Instrument avec lequel le parcheminier retourne le fil d'un fer à raturer. ‖ Trépan de mineur, appelé aussi FLEURET. ‖ Espèce de fourneau, qui sert, dans la fabrication du papier à la main, à chauffer l'eau de la cuve à ouvrer.

— Vénerie. *Pistolet de botte*, Petit fusil à crosse brisée, que les piqueurs portaient dans une de leurs bottes.

— ENCYCL. Arqueb. D'après Henri Estienne, la ville de Pistoie, près Florence, fabriquait de petits poignards, lesquels, ayant été apportés en France, furent nommés, du nom de cette ville italienne d'où ils venaient : d'abord *pistoiers*, puis *pistoliers*, enfin *pistolets*. Quelque temps après, le capitaine de Corbion donna le nom de ces petits poignards à une petite arquebuse qu'il venait de créer. V. PISTOLET.

Le pistolet apparaît vers 1530, avec la forme classique d'une très courte arquebuse munie d'une batterie à rouet. Mais il faut en chercher l'origine dans les petits canons à main, en usage dès le XVe siècle, petits canons souvent fixés dans un bouclier à poing, et qui s'enflammaient avec une mèche. On a fabriqué de pareilles armes à feu, en Italie, dès le milieu du XIVe siècle. Les premiers pistolets proprement dits du XVIe siècle sont caractérisés par leur crosse, terminée soit par un pommeau sphérique, soit par une dilatation en forme de T, et qui fait un angle assez vif avec le fût. La batterie, à rouet, comporte un chien se rabattant à l'opposé de l'embouchure. Le canon, ordinairement à pans, est accompagné par le bois jusqu'à son extrémité. Tel fut le pistolet des reîtres, ces cavaliers allemands dont les pistoliers français furent une copie postérieure de quelque vingt ans. Cette arme se portait accrochée aux arçons de la selle ou à la ceinture, par un long crochet monté à l'opposé de la batterie. Les pistolets de la fin du XVIe siècle en diffèrent par leur forme plus droite et leur batterie à la miquelet. Dès cette époque, on avait inventé de ces armes à magasin, pouvant tirer successivement plusieurs coups, comme dans les revolvers modernes. Mais l'usage ne s'en généralisa jamais. Les pistolets du XVIIe siècle sont à peu près du même type, mais leur batterie à silex a son chien se rabattant dans la direction du tir; ils vont en s'allégeant de plus en plus à travers le XVIIIe siècle, pour arriver aux formes en usage encore aujourd'hui, mais qui sont à percussion, avec capsule de fulminate. Les pistolets à deux coups n'en diffèrent que par l'adjonction d'un canon supplémentaire, soit accolé parallèlement au premier, soit y superposé; on conserve en certains musées de telles armes à triple canon.

Le pistolet fut toujours une arme de cavalier, destinée à fournir son coup à bout portant. Les instructions les plus anciennes de la cavalerie recommandent de tirer de façon à toucher le cavalier ennemi au-dessous de la ceinture, ou tout au moins d'assez près pour que le feu brûle la casaque. La force de pénétration de ces armes était médiocre; même les balles sorties de canons rayés ne traversaient pas les armures à demi-épreuve, dites « à l'épreuve du pistolet ». C'est pourquoi l'on recommandait de tirer au défaut des armes.

Beaucoup d'anciens pistolets, surtout les pistolets arabes, grecs, turcs, sont de véritables œuvres d'art, par le travail du bois; les pistolets actuels sont, au contraire, d'une simplicité excessive : tout y est sacrifié à la bonne qualité du canon et au sein du mécanisme intérieur.

Le pistolet est maintenant considéré comme une arme de luxe, malgré la simplicité de sa fabrication; la plus grande précision lui est demandée : la rayure intérieure du canon, le guidon, la balle et la charge de poudre, tout doit être parfaitement coordonné; les détentes ne doivent être ni trop douces, ni trop dures; la crosse doit être construite de manière à mouler pour ainsi dire la paume de la main du tireur qui la saisit; pour faire partir le coup, le tireur doit toucher la gâchette avec l'index entre la deuxième et la troisième phalange, presser graduellement en tournant l'index autour de la gâchette, sans donner à l'arme la plus légère secousse; le bras doit être complètement allongé, sans contraction ni raideur.

Il existe un grand nombre de modèles de pistolet; les plus employés sont : le pistolet « Flobert », pour tir réduit, du calibre de 6 millimètres; le pistolet de combat ou de duel, du calibre de 11 millimètres 1/2, dont la portée effective est de 50 mètres, la zone dangereuse de 100 à 120 mètres; la chute de la balle a lieu à 150 mètres. Il existe différents systèmes de pistolets se chargeant par la culasse. Enfin, il y a aussi des pistolets dits « de salon », à air comprimé, qui servent de jouets aux enfants, et dont l'emploi peut être considéré comme ne présentant aucun danger. Il a été fondé, en 1891, par le comte Clary et G. Voulquin, une société ayant pour titre « le Pistolet », dont le but est la pratique du tir au pistolet au commandement sur silhouettes. Pour le duel au pistolet, v. DUEL.

— Milit. De nombreux types de *pistolets* ont été employés dans l'armée française, depuis 1763. En 1822, furent établis les modèles qui restèrent en service, avec quelques modifications, jusqu'au remplacement du pistolet par le revolver. Les deux pistolets en service étaient celui dit *de*

cavalerie, qui était « de calibre », comme on disait, c'est-à-dire qu'il avait celui de 17 millimètres adopté pour les autres armes à feu portatives. Le pistolet de gendarmerie n'était que du calibre de 15mm,2 et exigeait des munitions spéciales.

En dehors de ces armes, furent établis divers autres modèles de pistolets destinés seulement aux officiers : l'un, dit *de cavalerie*, modèle 1833 ; l'autre, *de gendarmerie*, modèle 1836 ; le troisième, enfin, dit *d'état-major*, modèle 1855. Tous trois étaient rayés.

Normalement, les pistolets se portaient dans des fontes fixées à l'arçon de la selle.

— Physiq. *Pistolet magnétique*. Le pistolet magnétique imaginé par Du Moncel consiste en un tube de fer doux, sur lequel est enroulée une bobine magnétisante, et que l'on bouche par un cylindre de fer doux sans frottement. Lorsqu'on fait passer brusquement dans la bobine à l'aide d'un commutateur le courant d'une pile de dix ou douze volts, le bouchon est projeté à plusieurs mètres. Cette projection est due à la force répulsive qui s'exerce entre l'extrémité du tube et le bouchon, où le passage du courant a induit des pôles magnétiques de même espèce. L'appareil est destiné à vérifier les lois des aimants tubulaires.

PISTOLETADE (*sto*) n. f. Coup de pistolet.

PISTOLETIER (*sto, ti-é*) n. m. Soldat armé d'un pistolet. (Vx.) ‖ On disait plutôt PISTOLIER.

PISTOLETTER (*sto-lè-té*) v. a. Tuer à coups de pistolet. (Vx.)

PISTOLIER (*sto-li-é*) n. m. Cavalier armé d'une pistole ou d'un pistolet.

— Dans les prisons, Détenu qui est à la pistole.

— ENCYCL. Archéol. Les *pistoliers* furent en France ce que les reîtres furent en Allemagne. C'est après le combat de Renty (1554), où les Français eurent affaire aux épais escadrons de reîtres qui exécutèrent la fameuse manœuvre appelée *caracole* ou *limaçon* que l'on songea à armer un certain nombre de gendarmes ou de chevau-légers avec des pistolets. A la fin du XVIe siècle, les pistoliers remplacèrent de plus en plus les cavaliers armés de la lance. Le pistolier est alors *armé de toutes pièces*, porte l'épée d'armes, la dague, une paire de pistolets dans des fontes ou accrochés à découvert sur l'arçon. Dès le commencement du XVIIe siècle, presque toute la cavalerie est ainsi équipée, à l'exception des arquebusiers ou mousquetaires à cheval et des gendarmes de la maison du roi ; encore ceux-ci ont-ils également le pistolet. Les pistoliers chargeaient toujours au trot.


Pistolier.

PISTOLLET (Sébastien DE CORBION, dit), capitaine de cavalerie du XVe siècle, né près de Bouillon, dans la terre de Corbion, inventeur d'une sorte de mousquet qu'on pouvait tirer d'une main et qu'il appela *pistollet*. Cette invention lui valut le surnom de **Capitaine Pistollet.**

PISTOMÉSITE (*sto*) n. f. Carbonate double naturel de magnésie et de fer, trouvé en masses spathiques à grandes lames, à Traverselle (Piémont).

PISTON (*ston* — de l'anc. verbe *pister*, piler ; du lat. *pistare*, broyer) n. m. Mécan. Sorte de disque cylindrique qui se meut à frottement doux dans le cylindre d'une machine à vapeur, un corps de pompe. ‖ *Course de piston*, Espace déterminé que parcourt alternativement le piston dans le corps de pompe ou le cylindre. ‖ Pièce mobile d'une soupape de fond.

— Fig. et fam. Cause d'action, de mouvement : *Les commis voyageurs, ces intelligents* PISTONS *de la machine à vapeur nommée spéculation*. (Balz.) ‖ Protection : *Pour avancer, il faut du* PISTON.

— Adj. Fig. et fam. Importun : *Tu n'as solliciteur un peu* PISTON.

— Arg. de collège. Élève de l'école centrale ou qui s'y prépare.

— Armur. *Fusil à piston*, Fusil dont le chien, fait en forme de marteau, frappe sur une capsule fulminante qui enflamme la charge.

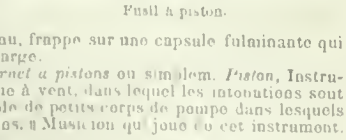
Fusil à piston.

— Musiq. *Cornet à pistons* ou simplem. *Piston*, Instrument de musique à vent, dans lequel les intonations sont produites à l'aide de petits corps de pompe dans lesquels jouent les pistons. ‖ Musicien qui joue de cet instrument. V. CORNET.

— Techn. Nom donné par les ouvriers à l'appareil de verrier que l'on appelle généralement pompe de Robinet, du nom de l'inventeur. ‖ Cylindre ou bouchon de cuivre qui obture la cuvette, dans les cabinets d'aisance. ‖ Petit bouchon sur lequel on presse pour ouvrir une boîte.

— ENCYCL. Mécan. Les *pistons* sont des obturateurs mobiles dans l'intérieur des cylindres des machines à vapeur, des machines soufflantes et des corps de pompe. Ils se composent de trois parties principales : 1° le *corps*, cloison dont le contour affecte exactement la section intérieure des cylindres dans lesquels ils se meuvent et dont l'épaisseur varie suivant le système de garniture dont ils sont munis ; 2° la *garniture*, composition élastique et uniformément répartie sur le contour du piston, dont la pression sur la paroi du cylindre est suffisante pour rendre hermétique la séparation des deux milieux interceptés ; 3° la *tige*, qui pénètre dans le corps du piston par l'une de ses extrémités ou supporte celui-ci au moyen d'une fourche métallique dont les deux branches s'enfoncent en deux points diamétralement opposés du corps. Par l'autre bout, la tige est fixée à la bielle, à laquelle elle communique le mouvement, ou le reçoit, suivant qu'il s'agit de machines à vapeur ou de pompes. On distingue trois espèces de pistons, savoir : les *pistons à vapeur*, les *pistons à eau* et les *pistons à air*.

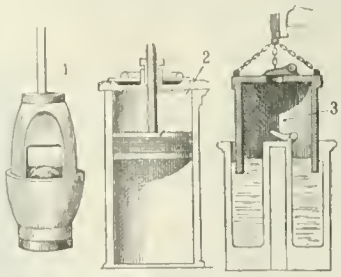

Pistons : 1. En bois ; 2. De machine à vapeur ; 3. Plongeur.

Les pistons à vapeur sont *simples*, c'est-à-dire constitués par deux disques métalliques absolument parallèles l'un à l'autre et traversés par la tige. La partie libre comprise entre ces deux disques est munie d'une garniture parfaitement étanche, mais disposée de manière à ne pas donner lieu à des frottements trop sensibles. On remplace souvent la garniture d'étoupe, de caoutchouc, etc., par des anneaux métalliques appelés *segments*, qui, faisant ressort, viennent se placer dans des rainures pratiquées sur la périphérie du piston et frottent contre les parois du cylindre.

On admet que la garniture des *pistons à vapeur* doit être élastique et qu'il est nécessaire que chaque unité de surface de cette garniture soit pressée contre le cylindre avec une force capable de faire au moins équilibre à la tension de la vapeur qui s'introduirait entre la circonférence du piston et la paroi du cylindre.

Les *pistons à eau* sont de diverses espèces : les *pistons pleins*, les *pistons à clapets*, les *pistons rotatifs*, etc. Les premiers se subdivisent eux-mêmes en deux catégories : les *pistons sans garniture* ou *plongeurs*, qui sont des cylindres tantôt pleins et assemblés à leur tige par une douille droite ; tantôt creux et assemblés à leur tige par une charnière. Ils se meuvent dans un presse-étoupe disposé de manière à intercepter la communication entre l'intérieur du corps de pompe et l'air extérieur. Les *pistons pleins à garniture*, qui consistent en un disque en fonte ou en bois, d'une certaine épaisseur, dont la surface convexe est creusée d'une gorge pour recevoir une garniture de chanvre. Ce disque est percé en son milieu d'un trou pour recevoir la tige. Dans les *pistons à clapets*, le disque est percé, autour de la partie ménagée pour fixer la tige, de trous circulaires ou oblongs, que l'on recouvre avec des clapets en cuir, en métal ou en caoutchouc, suivant le cas. Pour les *pistons rotatifs*, v. POMPE.

Les *pistons à air*, généralement employés dans les machines soufflantes, ont le corps en fonte et la garniture en cuir maintenue en place par des segments en bois assemblés à boulons. On fait encore usage d'une disposition fort ingénieuse de piston, qui consiste simplement en un disque creux en fonte, de même diamètre que le cylindre, moins 0m,002 à 0m,003, dont la surface convexe est sillonnée de cannelures annulaires et carrées. Il arrive que, si le piston monte et comprime l'air au-dessus de lui, celui-ci s'infiltre en partie entre la surface concave du cylindre et celle convexe du disque ; mais, arrivé dans la première cannelure, il se dilate, tout en comprimant légèrement celui qui y est contenu, et alors, d'une part, perd une portion de la force en vertu de laquelle il s'était infiltré, ce qui ralentit son mouvement, et, de l'autre, oppose une certaine résistance à celui qui tend à le suivre. L'air, qui a passé dans cette première cannelure, réagit sur les autres avec une force sans cesse décroissante, qui peut devenir nulle si le nombre des cannelures est suffisant.

PISTONNAGE (*sto-naj'*) n. m. Fam. Protection, recommandation.

PISTONNER (*sto-né* — rad. *piston*) v. a. Tr. fam. Ennuyer, tracasser : *Tais-toi : tu me* PISTONNES. ‖ Protéger : *Se faire* PISTONNER *par un haut personnage*.

PISTONNEUSE (*sto-neuz'* — rad. *piston*) n. f. Techn. Sorte de grosse mèche à plusieurs dents, que l'on emploie pour creuser un corps de pompe en bois.

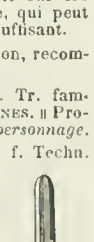
Pistonneuse.

PISTORINIE (*sto, ni*) n. f. Genre de crassulacées, comprenant des herbes à feuilles grasses alternes, à fleurs en grappes, qui croissent en Espagne et dans le nord de l'Afrique.

PISTRINE (*strin'* — du lat. *pistrinum*, même sens) n. f. Antiq. rom. Moulin public ou privé.

— ENCYCL. Le mot *pistrinum* évoque l'idée de piler et non de moudre, parce qu'à l'origine les Romains écrasaient le grain. Plus tard, le mortier et le pilon furent remplacés par le moulin. Il y avait des pistrines publiques dans toutes les villes de quelque importance. On en voyait aussi chez beaucoup de particuliers. Il y avait à Rome, à l'époque impériale, environ deux cents pistrines. La fête des *pistores* se célébrait le 8 juin. Cette population de *pistores* était en général de la plus misérable condition.

PISTRUCCI (Benedetto), médailleur italien, né à Rome vers 1780, mort à Englefield Green, près Windsor, en 1853. En 1816, il se rendit en Angleterre, exécuta avec succès le portrait du prince régent, fut attaché, en 1817, à l'hôtel de la Monnaie et exécuta, de 1818 à 1822, d'après ses dessins, les types des monnaies de George III et George IV, des médailles commémoratives, etc. Le roi ayant voulu, en 1822, que Pistrucci prît pour modèles les dessins du peintre Chantrey, le graveur italien quitta la Monnaie et n'y revint qu'en 1828, avec les titres d'ingénieur en chef et de médailliste de Sa Majesté. Il fut chargé, en 1848, de graver une plaque commémorative de la bataille de Waterloo. Nous citerons, parmi ses œuvres les plus remarquables : la grande médaille de George IV entre deux couronnes ; la médaille du duc d'York avec un casque sur le revers ; le portrait colossal du duc d'York ; la médaille du couronnement de la reine Victoria (1837) ; etc.

PISTZOVO, bourg de Russie (gouv. de Kostroma [distr. de Nerekhta], 3.000 hab.

PISUERGA, rivière du nord de l'Espagne, dans la Vieille-Castille. Elle naît au versant sud des Pyrénées Cantabres, reçoit l'Arlanzon, venu de Burgos, le Carrion, passe à Valladolid, à Simancas et gagne la rive droite du Douro. Cours 250 kilomètres.

PITA (doña Maria), héroïne espagnole de la fin du XVIe siècle. En 1589, les Anglais vinrent assiéger La Corogne : les colonnes ennemies montaient à l'assaut par la brèche ouverte, et la garnison allait capituler, lorsque Maria Pita ranima par sa vaillance le courage des soldats espagnols, qui finirent par repousser l'ennemi. Philippe II l'éleva au rang d'enseigne, et Philippe III perpétua dans sa famille le grade et la solde d'enseigne réformé.

PITALITO, village de la Colombie (dép. de Tolima) ; 4.810 hab.

PITANATE, habitant, habitante de Pitane. — *Les* PITANATES.

— Adjectiv. : *Coutumes* PITANATES.

— n. f. pl. Antiq. gr. Jeux publics qu'on célébrait à Pitane.

PITANCE (*tonss* — du rad. de *pitié*) n. f. Subsistance journalière ; ce que l'on mange avec son pain : *La pomme de terre est la* PITANCE *du pauvre*. (L. Cruveilhier.)

— Hist. ecclés. Ce que reçoit un moine pour son repas.

PITANCERIE (*se-rî*) n. f. Lieu d'un couvent où se distribuait la pitance. ‖ Office du pitancier.

PITANCHER (probablem. de *pitance*) v. n. Pop. Boire ; manger.

PITANCHEUR, EUSE (rad. *pitancher*) n. Pop. Personne qui aime la bombance.

PITANCIER (*si-é*) n. m. Officier d'un couvent qui était chargé de distribuer la pitance.

PITANE, ville de l'Asie-Mineure ancienne, en Mysie. Patrie du philosophe Arcésilas.

PITANGUE (*tangh'*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des tyrannidés, propres à l'Amérique tropicale. (Les pitangues ont les mœurs des pies-grièches ; la livrée de ces passereaux est variée de noir, de blanc et de jaune.)

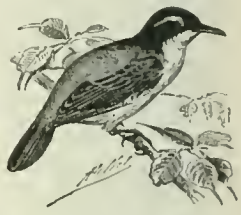
Pitangue.

PITANGUI, ville du Brésil (Etat de Minas-Geraes), dans une région fertile (canne à sucre, maïs, coton) ; 16.500 hab. Commerce assez actif.

PITAO n. m. Bot. Nom vulgaire de la galvézie ponctuée.

PITAPOUR, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras [distr. de Godavéry]), non loin du golfe du Bengale ; 11.595 hab.

PITAU (*tô* — de l'ital. *pedito*, fantassin) n. m. Au moyen âge, Paysan armé d'une lance et d'un poignard, et qui faisait partie d'une compagnie à pied.

PITAU (Nicolas), graveur de l'école française, né à Anvers en 1634, mort à Paris en 1676. A signaler, parmi ses plus belles planches : *le Christ mort*, d'après le Guerchin (1662) ; le *Portrait d'Habert de Montmor*, d'après Champaigne (1667) ; celui de *Petau* (1669) ; *la Samaritaine*, de Champaigne (1670) ; le *Portrait de Louis XIV*, d'après Claude Lefèvre (1670), etc. Il eut pour collaborateur, sur la fin de sa vie, Gérard Edelinck. — Son fils, **Nicolas le Jeune**, né à Paris en 1670, mort en 1724, élève de G. Edelinck, donna d'abord de grandes espérances, puis se négligea. On peut citer, parmi ses bonnes planches, un portrait de *Bourdaloue* d'après Largillière (1704) ; celui d'*Olivier Cromwell* ; etc.

PITAUD, AUDE (*tô, ôd'* — rad. *pitau*) adj. Paysan lourd et grossier : *Un gros* PITAUD. ‖ Par anal. Sot, niais.

PITAVIA n. m. Genre de rutacées, comprenant de petits arbres à feuilles opposées ou disposées en verticilles, qui croissent au Chili.

PITCAIRN, île de la Polynésie, au S.-E. de l'archipel français des Iles-Basses. Petite terre, accidentée et boisée, fertile, de 6 kilom. carr. de superficie. Elle fut colonisée en 1790 par quelques marins révoltés du navire anglais *Bounty*. L'un d'entre eux, Adams, donna à ses compagnons et à leurs épouses taïtiennes des habitudes de moralité et de travail. Retrouvés en 1852 par l'autorité britannique et établis par elle dans l'île Norfolk, les Pitcairniens, pour la plupart, rejoignirent leur patrie d'élection.

PITCAIRNE ou **PITCARNE** (Archibald), médecin anglais, né et mort à Edimbourg (1625-1713). Sur le bruit de sa renommée, on lui offrit, en 1692, à Leyde, une chaire de médecine, qu'il accepta, mais qu'il ne tarda pas à quitter (1693) pour retourner en Ecosse. Il y compta un nombre de ses élèves Boerhaave. Il attaqua violemment la doctrine chimiatrique et défendit une doctrine iatromécanique. Ses ouvrages scientifiques ont été réunis et publiés sous le titre de *Opera omnia* (1793).

PITCAIRNIE n. f. Genre de broméliacées, comprenant de petites plantes rhizomateuses, à feuilles en rosettes, à fleurs en épis, dont on connaît plus de cent espèces des régions tropicales de l'Amérique. (On en cultive plusieurs pour leurs fleurs diversement colorées en jaune et en rouge.)

PITCHAIÉVO, bourg de Russie (gouv. de Tambov [distr. de Morchansk]) ; 8.000 hab. — Village du même gouvernement (distr. de Borissoglobsk) ; 4.000 hab.

PITCHPIN n. m. Nom donné à une variété de pin américain, le *Pinus palustris* ou *australis*, appelé encore pin de Boston ou *Yellow pine*.

— Bois de cet arbre : *Un lit de* PITCHPIN.

— ENCYCL. Le pitchpin est un bel arbre qui peut atteindre 20 à 25 mètres de haut, et croît de préférence dans les régions méridionales des Etats-Unis (Géorgie, Virginie, Carolines). Il fournit un bois relativement dense, peu élastique, de couleur jaune, zébré de fortes veines résineuses rougeâtres, qui lui permettent de se conserver facilement dans l'eau et lui assurent un emploi assez répandu dans la construction des portes d'écluses, barrages, etc. De nos jours le pitchpin a été fort utilisé comme bois de construction (caisses de voitures, wagons de chemin de

fer, etc.) et surtout comme bois d'ébénisterie, bien qu'il se prête moins facilement que le noyer et le chêne aux travaux de sculpture. Le mobilier de pitchpin, où les lignes droites, les contours accusés, sont à peu près la règle, présente des qualités appréciables de bon marché, et une solidité plus grande que les meubles en placage.

PITE (du bas lat. *picta, pictavina,* petite monnaie frappée à Poitiers [lat. *Pictavium*]) n. f. Métrol. anc. Petite monnaie de cuivre, qui valait un quart de denier.

PITE (de l'espagn. *pita,* même sens) n. f. Bot. Espèce d'agave qui croît dans les îles d'Amérique et qui fournit des fibres textiles.
— n. m. Matière textile fournie par diverses espèces d'agaves et d'aloès.

PITEA (la), fleuve de la Suède septentrionale. Il sort, à 578 mètres, d'un lac dominé par le Sulitjelma (1.883 m.), remplit une suite de lacs étroits, forme plusiers cascades (l'une de 47 m.) et gagne le golfe de Botnie par le *fjord de Pitea.* Cours, vers le S.-E., 340 kilom.

PITEA, ville de la Suède septentrionale (prov. de Norbotten), sur le *fjord de Pitea;* 2.700 hab.

PITEGLIO, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence]); 3.860 hab.

PITESTI, ville de Roumanie (Valachie), ch.-l. du départ. de l'Ardjich, près de l'Ardjich, affluent du Danube; 12.000 hab. Ville commerciale.

PITEUSEMENT adv. D'une manière piteuse, misérable, digne de pitié ou de mépris : *Être* PITEUSEMENT *accoutré. Échouer* PITEUSEMENT *dans une affaire, dans un examen.*

PITEUX (*teû*), **EUSE** adj. Digne de pitié, de compassion; propre à exciter la pitié, misérable : *Avoir un air* PITEUX. *Être en* PITEUX *état.*
— Mesquin et ridicule : *Un* PITEUX *discours.*
— Rechigné, désagréable : *Faire* PITEUSE *mine.*
— Substantiv. *Faire le piteux,* Se lamenter sans sujet et d'une façon ridicule.
— SYN. **Piteux, pitoyable.** *Piteux* diffère de *pitoyable :* 1° en ce qu'il est familier et s'emploie souvent d'une manière ironique, 2° en ce qu'il se dit des objets qui peuvent exciter la pitié, tandis que pitoyable se dit de ceux qui doivent l'exciter, qui en sont dignes.

PITGAM, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 18 kilom. de Dunkerque; 1.548 hab. Brasseries. Eglise des XVe et XVIe siècles; tour romane, curieuse façade. Chapelle Saint-Folquin (XIVe s.), but de pèlerinage.

PITHÉCANTHROPE (du gr. *pithêkos,* singe, et *anthrôpos,* homme) n. m. Nom donné à un être fossile que l'on a présenté comme un être intermédiaire entre le singe et l'homme, trouvé à Trinil (Java) en 1891.
— ENCYCL. Le *pithécanthrope* (pithecanthropus erectus) a été rencontré dans les restes d'une faune antérieure au quaternaire. Le Hollandais Dubois, qui a fait cette importante découverte, en a recueilli quatre pièces : une calotte crânienne, deux molaires et un fémur. C'est d'après ces ossements qu'il a placé le pithécanthrope près des gibbons et près de l'homme. On peut dire que le pithécantrope était un être de 1^m^,65 de hauteur, à marche bipède, dont le crâne avait une capacité très supérieure à celle des anthropoïdes, mais inférieure à celle des races humaines.


Pithécie.

PITHÉCIE (*si*) n. f. Genre de singes platyrrhiniens, type de la tribu des *pithécinés,* propres à l'Amérique tropicale.
— ENCYCL. Les *pithécies* (pithecia) sont ces petits singes à tête bombée, à incisives saillantes, à longue queue cylindrique et fourrée, que l'on désigne vulgairement sous le nom de *sokis.* Le saki noir (*pithecia satanas*) est répandu dans le bassin de l'Orénoque, de l'Amazone et du rio Negro.

PITHÉCIINÉS (*si*) n. m. pl. Tribu de singes platyrrhiniens, de la famille des cébidés, comprenant les genres *pithécie* et *brachyure.* — *Un* PITHÉCIINÉ.

PITHÉCISME (*sissm'*) — du gr. *pithêkos,* singe) n. m. Ressemblance tératologique de l'homme avec le singe.

PITHECOCTENIUM (*té, kté-ni-om'*) n. m. Genre de bignoniacées, comprenant des arbustes grimpants de l'Amérique tropicale, à feuilles trifoliolées, à fleurs en grappes.

PITHÉCOÏDE (du gr. *pithêkos,* singe, et *eidos,* aspect) adj. Qui rappelle les singes, qui semble appartenir aux singes. ‖ Qui a l'aspect extérieur d'un singe. (Peu us.)

PITHÉCOLOBE n. m. Genre de légumineuses mimosées, comprenant des arbustes ou des arbres dont les fleurs forment des épis ou des capitules. (On en connaît environ cent espèces des pays tropicaux; quelques-unes ont des fruits comestibles.)

PITHÉGIES (*jî* — du gr. *pithos,* tonneau, et *oigein,* ouvrir) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Dionysos, le premier jour des *anthestéries.* (C'était la fête de l'ouverture des tonneaux; on en tirait le vin nouveau, et l'on donnait à boire aux passants.)

PITHÈQUE (*tèk'*) ou **PITHECUS** (*té-kuss*) n. m. Sous-genre de macaques, dont le type est le magot commun, du sud de l'Espagne et de l'Afrique septentrionale. ‖ Ancien nom scientifique des singes du genre orang (*simia*).

PITHIVIERS, ch.-l. d'arrond. du Loiret, à 43 kilom. d'Orléans, au-dessus de l'Œuf, une des branches mères de l'Essonne; 6.225 hab. (*Pithivériens, ennes, Pithiverais, aises* ou *Pithuériens, ines.*) Ch. de f. Orléans. Restes de fortifications du XVe siècle. Intéressante église Saint-Salomon, dont quelques parties sont du XIIe siècle, mais qui contient de beaux morceaux de la Renaissance et une façade du XVIIe siècle. Industrie et commerce assez actifs. Grains, bestiaux, miel, safran. Fabrication de pâtés d'alouettes, de conserves, de gâteaux aux amandes. Vinaigreries.

Le site primitif de Pithiviers (*Aviarium Pithiverium*) paraît avoir été le bourg actuel de Pithiviers-le-Vieil. En 999 fut édifié, par la comtesse Aloïse de Champagne, le château autour duquel se groupa ce qui fut l'origine de la ville actuelle. Plusieurs fois assiégée, notamment par Henri Ier (1058) et par les Pastoureaux (1251), celle-ci resta longtemps sous la dépendance des évêques d'Orléans. Elle fut prise en 1562 par les protestants du prince de Condé, et, en 1589, par Henri IV, en marche sur Paris. En 1814, à la suite du meurtre d'un parlementaire, l'hetman des Cosaques, Platow, la livra au pillage. En 1870, enfin, elle fut pendant quelques jours le quartier général du prince Frédéric-Charles dans les opérations qui précédèrent la bataille de Loigny. — L'arrondissement de Pithiviers comprend 5 cant., 98 comm. et 56.660 hab. Le canton a 23 comm. et 18.291 hab.


Armes de Pithiviers.

PITHIVIERS-LE-VIEIL, comm. du Loiret, arrond. et à 4 kilom. de Pithiviers, en Beauce, sur l'Œuf; 913 hab. Source minérale à Segray. Raffinerie.

PITHO (gr. *Peithô*). Myth. gr. Déesse de la persuasion, de l'éloquence, fille d'Aphrodite. Elle avait un temple à Athènes. Phidias la représente couronnant Aphrodite, sur la base du trône de Zeus Olympien.

PITHOMÈTRE (du gr. *pithos,* tonneau, et *métron,* mesure) n. m. Métrol. Instrument qui sert à jauger les tonneaux.

PITHOMÉTRIE (*tri*) n. f. Art de jauger, de se servir du pithomètre.

PITHOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui concerne la pithométrie : *Procédé* PITHOMÉTRIQUE.
— *Échelle pithométrique,* Tables au moyen desquelles on détermine la quantité de liquide qu'on a tiré d'une futaille. ‖ On dit aussi TABLES DE DÉPOTEMENT.

PITHON, un des lieutenants d'Alexandre le Grand, mort en 316 av. J.-C. Il gouverna la Médie après la mort du conquérant, contribua à l'assassinat de Perdiccas, et fut mis à mort par Antigone, qu'il avait trahi.

PITHOU (Pierre), jurisconsulte français, né à Ervy (Aube) en 1496, mort à Troyes en 1554. Il fut un des avocats les plus célèbres de cette dernière ville. Il embrassa la religion réformée. Il laissa de ses deux mariages quatre enfants : Jean, Nicolas, Pierre et François.

PITHOU (Nicolas), jurisconsulte français, né et mort à Troyes (1524-1598). Il fut avocat à Troyes et chef des réformés de cette ville. Il a laissé : *Institution du mariage chrétien;* une *Histoire séculière et ecclésiastique de Troyes,* etc.

PITHOU (Pierre), jurisconsulte et écrivain français, né à Troyes en 1539, mort à Nogent-sur-Seine en 1596. Après de fortes études de droit sous la direction de Cujas, il débuta à vingt et un ans comme avocat au parlement de Paris et se consacra principalement aux consultations. Il voulut ensuite s'établir à Troyes, mais on l'en repoussa comme huguenot. Il se rendit alors à Sedan, puis à Bâle. Rentré en France en 1570, il put échapper à la Saint-Barthélemy; mais, en 1573, il abjura la religion réformée. Il fut alors nommé bailli de Tonnerre, puis substitut au parlement de Guyenne et à celui de Paris. C'est à ce moment qu'il collabora à la *Satire Ménippée,* où il fit la harangue de Daubray et publia son *Mémoire aux évêques de France pour leur démontrer qu'ils pouvaient, sans le Pape, relever le roi de l'excommunication.* Il fut provisoirement investi des fonctions de procureur général près le parlement de Paris, mais il quitta ces fonctions après la réorganisation définitive de la compagnie. Il appartenait au parti des « politiques », et il fut un ardent gallican. On a de lui : *Mémoires des comtes de Champagne* (inachevé, 1572); *Commentaires sur la coutume de Troyes,* un certain nombre d'ouvrages juridiques en latin et surtout les *Libertés de l'Eglise gallicane,* qui servirent de base à la déclaration de 1682. Toutes ses œuvres ont été réunies sous le titre : *Petri Pithœi opera sacra, etc.* (1609). Humaniste distingué, il publia le premier les *Fables de Phèdre* (1596) et le *Pervigilium Veneris,* édita Salvien Quintilien, Pétrone, Freisingen, P. Diacre, Warnefrid, etc.


Pithou.

PITHOU (François), sieur DE BIERNE, jurisconsulte français, né et mort à Troyes (1543-1621), frère des précédents. Il collabora à la conférence de Fontainebleau pour délimiter la frontière des Pays-Bas. Il mourut en léguant sa maison pour un collège devenu le lycée de Troyes. On a de lui : un *Traité de la grandeur des droits, prééminences du roi et du royaume de France* (1587); un *Discours* contre les jésuites; un *Traité de l'excommunication et de l'interdit;* un *Traité d'aucuns droits du roi Philippe II ès Etat qu'il tient à présent;* un *Commentaire de Pétrone;* une édition des *Rhéteurs latins* (1599); etc.

PITHYS (*tiss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des formicariidés, propres à l'Amérique tropicale.

PITHYUSES, nom ancien des îles Iviça et Formentera.

PITIÉ (du lat. *pietas,* qui a donné aussi *piété.* [Le sens de « piété » a, par une analogie facile, passé, dans les langues romanes, à celui de « pitié ». Dans les vieux textes, les deux sens se confondent]) n. f. Compassion, sentiment pénible qu'on éprouve à l'occasion des souffrances, des peines d'autrui : *La* PITIÉ *est un des plus nobles sentiments qui honorent l'homme.* (J. de Maistre.)
— Chose digne d'inspirer un sentiment de commisération ou de mépris : *C'est* PITIÉ. *Quelle* PITIÉ! ‖ Chose d'une médiocrité ridicule : *Livre plein de* PITIÉS.
— *Prendre quelqu'un en pitié,* Lui pardonner en raison de la pitié qu'il inspire. ‖ *Regarder quelqu'un en pitié,* Éprouver de la compassion pour lui. — Ne faire aucun cas de lui. (En pareil cas, on dit aussi *avec des yeux de pitié.*)
— Interjectiv. Se dit pour exciter la pitié, la commisération : PITIÉ *pour le pauvre aveugle.*
— PROV. : **Il vaut mieux faire envie que pitié,** Il vaut mieux être heureux et subir l'envie que le bonheur inspire qu'être malheureux et s'attirer des témoignages de compassion. ‖ **Guerre et pitié ne s'accordent pas ensemble,** La guerre rend impitoyable. ‖ **C'est grande pitié, grand'pitié,** une étrange pitié que de nous, La condition humaine est sujette à beaucoup de misères.
— ALLUS. LITTÉR. : **Cet âge est sans pitié,** Hémistiche de la fable de La Fontaine, *les Deux Pigeons* IX. 2. Le pigeon qui vient d'échapper à un vautour se croit sauvé,
Quand un fripon d'enfant *cet âge est sans pitié*
le tue à moitié d'un coup de fronde. Cet hémistiche se rappelle souvent pour exprimer la cruauté inconsciente de l'enfance.
— SYN. **Pitié, commisération, compassion,** etc. V. COMMISÉRATION.

Pitié (HÔPITAL DE LA). Construit en 1612 par la ville de Paris sur l'emplacement d'un jeu de paume, auprès du Jardin du Roi (aujourd'hui Jardin des Plantes), l'hôpital de Notre-Dame-de-la-Pitié fut d'abord un asile d'enfants et de femmes âgées et un *refuge* de filles repenties ou enfermées par mesure de police. En 1656, on y adjoignit, pour recevoir des pauvres, les bâtiments du Refuge, lequel fut transféré plus tard à Sainte-Pélagie. — La Pitié fut habitée par des enfants abandonnés, par des orphelins, par des enfants surpris en flagrant délit de mendicité. Pendant la Révolution, les enfants de la Pitié reçurent le nom d'*Élèves de la patrie* et, plus tard, celui d'*Orphelins du faubourg Saint-Victor.* La plus grande partie de l'hôpital de la Pitié a été reconstruite de 1792 à 1802 par l'architecte Viel. En 1809, les enfants qui l'habitaient furent envoyés aux Enfants trouvés du faubourg Saint-Antoine. Depuis cette époque, la Pitié est un hôpital proprement dit.

Pitié suprême (LA), poème de V. Hugo (févr. 1879). Le poète nous fait entendre des peuples maudissant partout les tyrans : il nous fait le tableau du pouvoir despotique. Certes, les opprimés sont fondés à se plaindre, mais le songeur qui s'envole vers « la justice étoilée » voit combien ceux qu'on maudit méritent aussi d'être plaints. Sont-ils les seuls criminels? Ont-ils choisi leur destinée? Le pouvoir est le plus terrible des fardeaux. Les tyrans sont vils; mais ceux qui les flattent ne le sont-ils pas davantage? Le courtisan corrompt le pur enfant en lui répétant : « Tout ce peuple est à vous. » Aucun roi ne peut être bon; le vertige du trône est fatal. Les rois ne sont pas pires que les autres hommes, mais ils sont les seuls auxquels la vérité soit absolument cachée. Ils ont donc droit à la *pitié suprême* du penseur.

PITIGLIANO, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Grosseto]); 4.500 hab. Draperie.

PITISCUS (Barthélemy), mathématicien et astronome allemand, né près de Grunberg en 1561, mort à Heidelberg en 1613. D'abord précepteur de Frédéric IV, électeur palatin, il devint plus tard son théologal. Son meilleur ouvrage est un traité intitulé : *Trigonometriæ libri quinque, item problematum variorum libri decem* (1595). C'est à lui qu'on doit l'introduction du mot *trigonométrie* dans la science.

PITIXYLONIQUE (*ksi, nik'*) adj. Chim. Se dit d'un composé résinoïde de réaction acide, que l'on extrait du bois de pin.

PITKARÂNDITE n. f. Substance minérale appartenant au genre amphibole, variété d'actinote.

PITO n. m. Sifflet en terre cuite, jadis en usage dans les pays de l'Amérique centrale.


Pito.

PITOIT (*toi*) n. m. Techn. Pinceau gros et court.

PITOMACA, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat de Belovar], sur un affluent de la Drave; 12.600 hab.

PITON n. m. Techn. Sorte de clou dont la tête est en forme d'anneau ou de crochet : PITON *à pointe, à vis, à scellement.* ‖ *Piton à rampe,* Sorte d'anneau généralement en fonte et plus ou moins orné, dans lequel vient s'emmancher un barreau de rampe.
— Pop. Gros nez : *Ote ton* PITON *de devant mon soleil.*
— Géogr. Pic, pointe d'une montagne élevée (particulièrement dans les Antilles françaises) : *Ces montagnes sont surmontées de hauts* PITONS. (B. de Saint-Pierre.)


Pitons : 1. A vis; 2. De rampe d'escalier.

PITONI (Giuseppe Ottavio), musicien italien, né à Rieti en 1657, mort à Rome en 1743. Maître de chapelle à la collégiale de Saint-Marc, à Rome, et à Saint-Pierre du Vatican, il fut l'un des maîtres les plus savants et les plus féconds de la belle école romaine de musique religieuse. On lui doit un ouvrage excellent : *Notices des maîtres de chapelle tant de Rome que d'outre-monts* ou *Notices des contrapuntistes et compositeurs de musique depuis l'année 1500 de l'ère chrétienne jusqu'à 170*.

PITOT (Henri), physicien et ingénieur français, né à Aramon (Languedoc) en 1695, mort en 1771. Il publia, en 1731, une *Théorie de la manœuvre des vaisseaux,* que le gouvernement français adopta. Nommé, en 1740, ingénieur en chef des états du Languedoc, il enrichit cet ancienne province d'un grand nombre de monuments remarquables. Le plus important est l'aqueduc de Saint-Clément à Montpellier. C'est à lui que l'on doit le *tube de Pitot,* instrument propre à fournir la mesure de la vitesse d'un cours d'eau. Il était entré à l'Académie des sciences en 1724.

PITOU (Ange), aventurier et chansonnier français, né près de Châteaudun en 1767, mort à Autenil en 1842. Il entra dans les ordres, mais jeta le froc aux orties dès la Révolution et se fit chanteur des rues. Dévoué à la cause

royaliste, il attaquait la République dans ses chansons, qu'il composait lui-même. Arrêté à plusieurs reprises, il fut déporté à Cayenne sous le Directoire. Mis en liberté sous le Consulat, il retourna à Paris, et publia une *Relation de son voyage à Cayenne et chez les anthropophages*, qui eut un certain succès (1803), mais ne contribua pas à l'enrichir. Après la Restauration, il ne put obtenir qu'à grand peine des Bourbons une pension de 1.500 francs. Il est le héros du roman d'Alexandre Dumas, *Ange Pitou*. V. ANGE PITOU.

PITOYABLE (*toi-i-abl'*) adj. Qui est naturellement enclin à la pitié : *Il faut être* PITOYABLE *aux animaux*. (Sens vieilli.)

— Qui excite la pitié : *Avoir une santé* PITOYABLE.

— Qui inspire la pitié, la risée ; qui est d'une médiocrité ridicule : PITOYABLE *auteur. Comédie* PITOYABLE.

— n. m. Ce qui est pitoyable : *Est-il moins dans la nature de s'attendrir sur le* PITOYABLE *que d'éclater sur le ridicule?* (La Bruy.)

— SYN. Deplorable, lamentable. V. DÉPLORABLE. — Pitoyable, pitoux. V. PITEUX.

PITOYABLEMENT (*toi-ia*) adv. De manière à exciter la pitié : *Se plaindre* PITOYABLEMENT. || D'une manière médiocre, mauvaise, qui excite la risée : *Écrire* PITOYABLEMENT.

PITPIT n. m. Ornith. V. PIPI.

PITRA (dom Jean-Baptiste), cardinal bénédictin et érudit français, né à Champforgeuil (Saône-et-Loire) en 1812, mort à Rome en 1889. Il professa la rhétorique au petit séminaire d'Autun, puis entra à Solesmes, dans l'ordre de Saint-Benoît. Pie IX l'appela à Rome en 1852. Cardinal-prêtre en 1863, il fut nommé cardinal-évêque de Frascati (1879), puis de Porto. Ses principaux ouvrages sont, en latin : *Spicilegium Solesmense* (1852-1860) ; *Juris ecclesiastici Græcorum historia et monumenta* (1864-1868) ; *Analecta novissima* (1885) ; en français : *Vie de saint Léger* (1846) ; *Des canons et des collections canoniques de l'Eglise grecque* (1867) ; *Hymnographie de l'Eglise grecque* (1867).

PITRE (corrupt. du lat. *Petrus*, Pierre, ou du provenç. mod. *pitre*) n. m. Paillasse, sorte de valet de parade ; compère d'un escamoteur.

— Fig. Bouffon ; homme peu estimable : *Le* PITRE *d'un salon. Les* PITRES *de la politique.*

PITRE-CHEVALIER (Pierre-Michel-François CHEVALIER, dit), littérateur français, né à Palmbœuf (Loire-Inférieure) en 1812, mort à Paris en 1863. Il collabora au « Figaro » et à divers journaux et recueils, et devint, en 1850, rédacteur en chef du « Musée des familles ». On lui doit des poèmes, des romans, des ouvrages d'érudition et d'histoire, notamment : *la Bretagne ancienne* (1844) ; *la Bretagne moderne* (1844) ; *Bretagne et Vendée* (1844-1848) ; *les Révolutions d'autrefois, chroniques de la Fronde* (1852) ; *Nantes et la Loire-Inférieure* (1852), avec Em. Souvestre ; *Histoire de la guerre des Cosaques contre la Pologne* (1859) ; etc.

PITRERIE (*ri*) n. f. Action de pitre, digne d'un pitre.

PÎTRES ou **PISTES**, comm. de l'Eure, arrond. et à 20 kilom. de Louviers non loin de l'embouchure de l'Andelle dans la Seine ; 983 hab. Ch. de f. Ouest. Localité fort ancienne où l'on a trouvé de nombreux restes gallo-romains et qui fut surtout prospère à l'époque carolingienne. Charles le Chauve y résida à plusieurs reprises, et y tint des diètes et des conciles dont le principal, en 864, fut sanctionné par l'important *édit de Pîstes*, qui traitait de la réorganisation du système monétaire et prononçait la déchéance de Pépin II, roi d'Aquitaine. La ville impériale fut abandonnée au xe siècle, après le succès des invasions normandes.

PITRI-LOKA, la seconde des huit régions du monde entre lesquelles les Hindous répartissent les êtres.

PITRIS (littéralem. *pères*) n. m. pl. Ancêtres mythiques de la race aryenne, élevés au rang de demi-dieux dès l'époque la plus reculée.

PITRON n. m. Poutre de 12 à 15 pieds, en Languedoc.

PITT, comté des Etats-Unis (Caroline du Nord), sur le Tar inférieur ; 27.000 hab. Ch.-l. *Greenville*. Riz et maïs.

PITT (William), comte de Chatham, homme d'Etat anglais, né à Westminster en 1708, mort à Hayes (Kent) en 1778. Il fit ses études à Eton et Oxford, voyagea en France et en Italie, fut élu député par le *bourg pourri* d'Old Sarum (1735), combattit le cabinet Walpole, et la politique allemande de Carteret et George II. Vice-trésorier d'Irlande, puis payeur général de l'armée (1746-1755), il fut promu, après la défaite de l'amiral Byng et les désastres d'Amérique, secrétaire d'Etat (1756), mais, contrarié par le roi et ses collègues, il démissionna (1757). L'opinion, en présence d'une situation désespérée, exigea son retour au ministère (1757). Par sa volonté dominatrice, Pitt réveilla l'énergie de la nation, le zèle des généraux et amiraux. Il organisa des armées, rendit l'Angleterre victorieuse aux Indes (1757), au Canada ; sur le continent, où Frédéric II, son allié, battit les Français à Rosbach (1757). Le commerce britannique prit en même temps une extension considérable. Pitt se retira sur le refus de George III de déclarer la guerre à l'Espagne, qui venait de signer avec la France le pacte de famille (1761). Il critiqua la politique de Bute, refusa d'entrer dans les ministères Grenville (1763) et Rockingham (1765), accepta, en 1766, la pairie avec le titre de comte de Chatham et la fonction de premier ministre, qu'il dut, vu son état de santé, abandonner en 1768. Il alla de loin en loin à la Chambre des lords, notamment pour dénier aux ministres le droit de taxer les colonies (1774) et pour s'opposer à ce que l'indépendance des colonies d'Amérique fût reconnue (1778). Au cours de cette séance, il tomba évanoui ; transporté à Hayes, il y mourut et fut inhumé, aux frais de l'Etat, à Westminster. Il a laissé des *Discours* (1848), une *Correspondance* (1838-1840), des *Lettres à son neveu* (1840).



W. Pitt.

PITT (William), homme d'Etat anglais, né à Hayes (Kent) en 1759, mort à Putney en 1806, fils du précédent et de lady Hester Grenville. D'une santé délicate et d'une extrême précocité, il fit de fortes études, devint député du bourg d'Appleby (1781) et attaqua avec éclat le ministère tory de North, qui, discrédité par les défaites d'Amérique, fut renversé (1782). Il refusa, quoique pauvre, la vice-trésorerie d'Irlande, que lui offrit le ministère Rockingham, mais reçut de lord Shelburne, premier ministre à la mort de Rockingham, la charge de chancelier de l'Echiquier (1782), se retira avec le cabinet devant la coalition de Fox et de North (1783), rentra dans l'opposition, mais accepta les fonctions de premier lord de la Trésorerie, quand George III, après l'échec du bill sur l'Inde à la Chambre des pairs, eut demandé leur démission à Fox et North (1783). Soutenu par le roi et la nation, Pitt résista à la coalition, qui se discrédita par sa violence, fit alors dissoudre la Chambre (1784) et conquit 160 sièges. Assuré d'une majorité, il sut conserver dix-sept ans le pouvoir. La situation économique du royaume était désastreuse, à la fin de la guerre d'Amérique. Pitt restaura les finances et ouvrit à l'industrie anglaise un marché de 24 millions de consommateurs en signant un traité de commerce avec la France (1786). Il ne put faire aboutir la réforme parlementaire (1785), mais il réorganisa le gouvernement de l'Inde (1784) et appliqua au Nouveau-Brunswick et au Canada un régime libéral. Au début de la Révolution française, il garda d'abord la neutralité ; mais l'invasion de la Belgique le décida à la guerre. Il prétexta de l'exécution de Louis XVI pour expulser l'ambassadeur Chauvelin, provoquant ainsi la déclaration de guerre de la France (1793). Il soutint les émigrés, les Vendéens, bloqua les ports français, s'empara des colonies françaises, fut le grand organisateur des coalitions contre la France. Pour parer aux frais de la guerre, il dut soumettre l'Angleterre à un régime d'exception, sans réussir à empêcher ni les victoires de la France, ni la ruine du commerce britannique. En 1800, il fit voter l'union de l'Irlande à l'Angleterre, ne put faire accepter au roi l'émancipation des catholiques, qu'il avait promise aux Irlandais, et démissionna (1801). Addington, son successeur, conclut la paix d'Amiens (1802). La guerre ayant été reprise, Pitt accepta de nouveau le pouvoir (1804) ; l'insuccès de la quatrième coalition brisa ses dernières espérances, et les victoires d'Ulm et d'Austerlitz (1805) le désespérèrent. Le Trésor soldait les dettes de ce grand homme d'Etat qui, absorbé par la passion de l'intérêt public, avait négligé entièrement ses intérêts privés.

Pitt et de Cobourg (PARTISANS DE). On appelait ainsi, sous la Révolution, tous ceux qu'on soupçonnait d'être contre-révolutionnaires. Cette expression flétrissante commença à circuler dans le public quand on connut les négociations secrètes de Dumouriez avec le prince de Cobourg (1793), qui tendaient au renversement de la Convention nationale. Depuis lors, le nom de Cobourg se trouva associé à celui du plus implacable adversaire de la Révolution, l'« infâme » Pitt, dans les refrains populaires.

PITTACAL (du gr. *pitta*, poix, et *kalos*, beau) n. m. Composé d'un bleu foncé, découvert dans les produits de la distillation du goudron de bois, et servant comme colorant.

PITTACIUM (*si-om'* — mot lat., tiré du gr. *pittakion* ; de *pitta*, poix) n. m. Antiq. rom. Espèce d'étiquette écrite sur du parchemin enduit de poix, que l'on attachait au col des amphores, pour indiquer l'âge et le cru du vin. || Petite tablette enduite de poix, sur laquelle on prenait des notes.

PITTACOS, l'un des sept sages de la Grèce, né à Mytilène vers 650 av. J.-C., mort en 569. Il délivra sa patrie des tyrans qui l'opprimaient et de la guerre qu'elle soutenait contre Athènes, fut investi de la puissance souveraine par ses concitoyens, les gouverna pendant dix ans (589-579), donna des lois à sa patrie et abdiqua volontairement. Les auteurs anciens citent plusieurs maximes plus ou moins authentiques de Pittacos : Respecte toujours la vérité. — Ecoute volontiers. — Ne t'établis point juge entre deux de tes amis. — Ne dis point de mal, même de ton ennemi. — Rien de trop, etc. On lui attribuait aussi des poèmes élégiaques, un *Discours sur les lois*, etc.

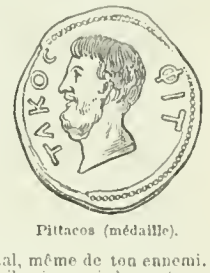

Pittacos (médaille).

PITTE n. m. Comm. V. PITE.

PITTHÉE. Myth. gr. Roi légendaire de Trézène, fils de Pélops et d'Hippodamie. Il se fit remarquer par sa sagesse et par son éloquence, donna sa fille Æthra en mariage à Egée, roi d'Athènes, fit élever sous ses yeux son petit-fils Thésée. On montrait à Trézène son tombeau et le lieu où il rendait la justice.

PITTHEM, ville de Belgique (Flandre-Occid. [arrond. de Thielt]) ; 5.207 hab. Fabrications de toiles.

PITTI, famille florentine, rivale des Médicis, dont elle balança un moment l'influence, grâce à ses richesses acquises dans le commerce. Elle déclina à partir du XVIIe s. Ses principaux représentants sont : BUONACCORSO **Pitti**, né à Florence vers 1370. Après un séjour à Paris et à Bruxelles, il retourna, en 1396, dans sa ville natale, qui l'envoya comme ambassadeur, en 1401, près du duc Robert de Bavière, nouvellement élu empereur. Il a laissé une relation, très personnelle, des événements auxquels il a été mêlé, et qui s'arrête en 1430. Elle a été publiée par G. Manni, sous le titre de : *Cronica di B. Pitti, con annotazioni* (1720) ; — LUCA **Pitti**, né à Florence vers la fin du XIVe siècle, adversaire des Médicis. Il fit commencer, vers 1440, le grand palais Pitti.

Pitti (PALAIS), situé à Florence, sur la rive gauche de l'Arno, entre la place des Pitti et le jardin de Boboli. Il fut bâti, vers 1440, pour Luca Pitti, par Brunelleschi. La direction des travaux fut confiée à Fancelli. Plus tard, lorsque Côme Ier eut hérité, par sa femme Eléonore, du palais Pitti, l'architecte Ammanati y ajouta la belle cour intérieure, et, dans le XVIIe siècle, Giulio Parigi éleva les parties latérales. La façade du palais est incrustée de moellons quadrangulaires à peine dégrossis, dont plusieurs dépassent 8 mètres de long. Les trois divisions dont se compose la façade sont percées de baies uniformes, dont les unes servent de portes et les autres de fenêtres. La grande porte du milieu de la façade conduit à la cour de l'Ammanati, dont chaque étage est orné d'un ordre différent : le rez-de-chaussée est dorique ; le premier étage est ionique ; le second corinthien. Au fond de la cour s'ouvre une grotte ornée de seize colonnes doriques, de cinq statues et d'un bas-relief représentant la



Palais Pitti.

mule de Luca Pitti. On remarque à l'intérieur : un vestibule orné de quatre statues ; des fresques de Poccetti ; un *Bacchus*, par Bandinelli ; un *Mercure*, de Francavilla ; la salle des Gardes, décorée de statues antiques, et surtout, à l'étage supérieur de l'aile gauche, une magnifique galerie de cinq cents tableaux, dont un très grand nombre sont des chefs-d'œuvre. Filippo Lippi, Ghirlandajo, le Pérugin, Fra Bartolommeo, Andrea del Sarto, Raphaël sont représentés à la galerie Pitti par des œuvres de premier ordre. Après avoir servi de demeure aux grands-ducs de Toscane, le palais Pitti fut offert, par souscription nationale, au roi Victor-Emmanuel.

PITTIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux dentirostres, comprenant les brèves (*pitta*) et les *philepitta*. — *Un* PITTIDE.

PITTIÉ (Francis-Gabriel), général français, né à Nevers en 1829, mort à Paris en 1886. Elève de Saint-Cyr, il prit part aux guerres de Crimée, d'Italie, de 1870, devint alors lieutenant-colonel et colonel, et fut blessé à Pont-Noyelles. Chef de la maison militaire du président Grévy, il fut promu général de brigade en 1879, divisionnaire en 1883, et chargé de missions diplomatiques en Russie et en Espagne. Ecrivain distingué et délicat, il avait collaboré à des revues et publié : *Roman de la vingtième année* (1876) ; un recueil de vers, *A travers la vie* (1885) ; etc.

PITTINGTON, bourg d'Angleterre (comté de Durham) ; 6.525 hab. Aux environs, mines de houille et carrières.

PITTINITE n. f. Substance minérale, appartenant au genre uranoxyde.

PITTORESQUE (*pi-to-résk'* — ital. *pittoresco* ; de *pittore*, peintre) adj. Qui concerne la peinture, qui appartient à la peinture : *Le dessin, le relief, la couleur forment la trinité* PITTORESQUE. (Th. Gaut.) || Se dit d'une peinture qui a une tournure piquante, point banale ni froide. || Se dit d'un objet qui, par sa disposition, est éminemment propre à fournir un sujet de tableau ou autre composition artistique : *Site* PITTORESQUE. || Qui fournit, qui contient des renseignements utiles aux peintres : *Guide* PITTORESQUE.

— Bibliogr. Se dit de certaines publications ornées de gravures dans le texte : *Magasin* PITTORESQUE. (En ce sens, *illustré* a généralement remplacé *pittoresque*.)

— Impr. et comm. Papier de format un peu plus grand que le jésus.

— Littér. Qui fait de l'effet, qui a du relief, du piquant : *Expression* PITTORESQUE. *Style* PITTORESQUE. (A été dit, particulièrement par les romantiques, du style coloré qui ressemble à une peinture.)

— n. m. Ce qui est pittoresque : *Si vous courez après le* PITTORESQUE, *allez en Suisse.* (M. Chevalier.)

PITTORESQUEMENT (*pi-to-rèss-ke*) adv. D'une manière pittoresque.

PITTOSPORE n. m. Genre de pittosporées.

— ENCYCL. Les *pittospores* (pittosporum) sont des arbrisseaux ou de petits arbres à feuilles alternes, entières, souvent persistantes, à fleurs solitaires ou groupées en corymbes axillaires. On en connaît cinquante espèces, des régions tropicales de l'Afrique, l'Asie et l'Océanie. On cultive dans les jardins le *pittospore ondulé*, à fleurs blanches, ayant l'odeur du jasmin et dont les feuilles sont odorantes quand on les froisse.



Pittospore : *a*, fleur.

Les pittospores coriace et tobira ont des fleurs jaunâtres et panachées ; toutes ces plantes doivent passer l'hiver dans les serres, elle se conservent assez bien dans les appartements.

PITTOSPORÉ, ÉE (*spo*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au pittospore.

PITTOSPORÉES (*spo*) n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales inférovariées. — *Une* PITTOSPORÉE.

— ENCYCL. Les *pittosporées*, sont des arbres ou des arbrisseaux aromatiques, à feuilles alternes sans stipules; les fleurs sont solitaires ou diversement groupées. On en connaît quatre-vingt-dix espèces réparties en neuf genres qui croissent dans les régions chaudes de l'ancien continent.

PITTS (William), sculpteur et dessinateur anglais, né et mort à Londres (1790-1840). Il étudia à l'académie de Londres, puis à Rome. Comme il n'obtenait point de son vivant la réputation qu'il méritait, il finit par s'empoisonner. C'était un artiste d'un rare talent, comme ciseleur et comme sculpteur. Citons de lui : *le Déluge* (1823); les *Boucliers d'Énée* (1828), *d'Hercule* (1831); *l'Enlèvement de Proserpine* (1829); *le Triomphe de Cérès* (1840); les *Apothéoses de Spenser, de Shakspeare, de Milton*.

PITTSBURG, ville des Etats-Unis (Pensylvanie), ch.-l. du comté d'Alleghany, au confluent de l'Alleghany et de la Monongahela, qui constituent alors l'Ohio; 321.620 hab. Ville largement bâtie, aux quartiers géométriquement divisés, sombre d'aspect, un des plus considérables parmi les centres industriels des Etats-Unis : hauts fourneaux, forges, verreries, distilleries, scieries mécaniques. Ateliers de constructions mécaniques, matériel de chemins de fer; filatures, tanneries, etc. Chantiers de construction de bateaux pour la navigation fluviale. Commerce extrêmement actif : exportation de houille, coke, pétrole, etc.

Pittsburg occupe l'emplacement de l'ancien *Fort Duquesne*, établi en 1754 au lieu et place d'un établissement anglais antérieur seulement de quelques mois, et dont la possession fut ensuite ardemment disputée entre les colons rivaux, jusqu'au jour où les Anglais s'en emparèrent définitivement (1758). La position fut ensuite réclamée, à la fois, en raison de ses avantages commerciaux, au confluent de deux importantes rivières, par les États de Pensylvanie et de Virginie, et attribuée enfin, en 1779, à la Pensylvanie. Devenue ville en 1816, Pittsburg s'est depuis lors développée très rapidement, malgré le terrible incendie qui, en 1845, détruisit le tiers de la ville.

PITTSBURG LANDING, bourg des Etats-Unis (Tennessee), sur le Tennessee, sous-affluent du Mississipi par l'Ohio; 1.600 hab. En avril 1862, défaite de l'armée confédérée du général Beauregard par les troupes du Nord, après une bataille de deux jours.

PITTSFIELD, bourg des Etats-Unis (Massachusetts), ch.-l. du comté de Berkshire, sur le haut Housatonic; 19.000 hab. Filatures, fabriques de cotonnades.

PITTSTON, ville des Etats-Unis (Pensylvanie), sur la Susquehanna orientale; 12.000 hab. Centre houiller et industriel important : papeteries, filatures, fabriques d'armes, briqueteries.

PITTSYLVANIA, comté des Etats-Unis (Virginie), sur la rivière Staunton; 55.000 hab. Ch.-l. *Chatam*.

PITUITAIRE adj. Anat. Qui a rapport, qui a le caractère de la pituite : *Liquide* PITUITAIRE. ‖ *Membrane pituitaire*, Muqueuse qui tapisse les fosses nasales jusqu'au pharynx : *La* MEMBRANE PITUITAIRE *est le siège de l'odorat*. ‖ *Fosse pituitaire*, Enfoncement de la partie médiane de la face cérébrale du sphénoïde. ‖ *Glande pituitaire*, Organe sphérique qui se trouve dans la fosse pituitaire et est relié au cerveau par la tige pituitaire. ‖ *Repli pituitaire*, Repli de la dure-mère qui enveloppe le corps pituitaire.

— ENCYCL. Le corps *pituitaire* se compose de deux lobes. Le lobe antérieur, rougeâtre, d'origine cérébrale, est creusé d'une cavité lors de la naissance, cavité qui disparaît chez l'adulte, mais qui persiste chez quelques vertébrés comme les poissons. Le lobe postérieur d'un gris jaunâtre est le vestige du pharynx embryonnaire.

PITUITE (du lat. *pituita*, suc épais des arbres) n. f. Pathol. Vomissement glaireux qui survient en général à jeun chez les alcooliques ou les sujets atteints de gastrite. (Le traitement est celui de la cause.) ‖ Mucosité des fosses nasales, des bronches. ‖ Dans l'ancienne médecine, Une des quatre humeurs fondamentales du corps.

PITUITER (rad. *pituite*) v. n. Pop. Déblatérer; médire.

PITUITEUX (*teû*), **EUSE** adj. Qui abonde en pituite, en qui la pituite domine : *Tempérament* PITUITEUX.

— Pathol. *Fièvre pituiteuse*, Fièvre muqueuse.

— Substantiv. Personne incommodée de la pituite. ‖ Personne qui a le tempérament pituiteux.



Pityle.

PITURINE n. f. Alcaloïde extrait du piturі, solanée australienne.

PITYLE n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, type de la tribu des *pitylinés*, propres à l'Amérique tropicale. (Les pityles sont voisins des tangaras, dont ils ont les mœurs; leur taille est assez forte et leur livrée souvent sombre.)

PITYLINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des tanagridés, comprenant les genres *pityle* et voisins. — *Un* PITYLINÉ.

PITYOGÈNE (*jèn'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des scolytidés, propres à l'Europe, où ils vivent sur les conifères.

PITYONTE (lat. *Pityus*), ville de l'ancienne Colchide, sur le Pont-Euxin, chez les Lazes, et qui fut, sous l'empire romain, l'entrepôt du commerce du Nord avec l'Orient.

PITYRIASIQUE (*zik'*) adj. Pathol. Qui se rapporte au pityriasis.

PITYRIASIS (*ziss* — du gr. *pituriasis*; de *pituron*, son du blé) n. m. Pathol. Dermatose caractérisée par une desquamation en fines écailles.

— ENCYCL. On distingue plusieurs sortes de *pityriasis*. 1° Le *pityriasis rubra* est une dermatose inflammatoire, assez grave, qui débute par de la rougeur de la peau, avec desquamation fine; bientôt, le prurit apparaît, la peau se cyanose et se rétracte et peut alors se fendiller et se détacher en produisant des ulcérations. La situation s'aggrave de troubles nerveux et digestifs plus ou moins sérieux et la mort peut survenir. Le *pityriasis rubra pilaire*, que l'on a rapproché du psoriasis, comporte en outre des aspérités folliculaires et une exagération des plis de la peau; c'est une affection chronique, sujette à récidives et à rémissions. Son traitement est incertain; les arsenicaux donnent parfois de bons résultats.

2° Le *pityriasis rosé* débute par une plaque unique, rosée, recouverte de squames fines; mais l'éruption se généralise bientôt en donnant des macules, qui desquament. Cette affection, d'une durée de un à deux mois, est bénigne; on la traite par les purgatifs, les bains d'amidon et les badigeonnages avec des glycérolés au borate de soude.

3° Le *pityriasis versicolor* est dû à la germination dans l'épiderme d'un champignon (*microsporon furfur*), qui détermine sur la peau, et de préférence sur le tronc, des taches jaunes ou fauves. Son traitement consiste en bains sulfureux, frictions au savon noir, lotions avec du chloral et de la liqueur de van Swicten, et badigeonnages à la teinture d'iode.

— Art vétér. Les chevaux et les chiens sont les animaux domestiques le plus sujets au *pityriasis*, qui se caractérise par la chute des poils, la production d'abondantes pellicules semblables à du son. On traite le pityriasis par des lotions à base de chlorhydrate d'ammoniaque à 4 p. 100 et de teinture de cantharides à 2 p. 100 et en donnant à l'intérieur des arséniates comme dépuratifs.

PITYS. Myth. gr. Nymphe, personnification du pin. Elle fut aimée à la fois par Pan et par Borée. Comme elle préféra le premier, Borée la jeta contre un rocher avec une telle violence, qu'elle perdit la vie. Les dieux la métamorphosèrent en pin (*gr. pitus*).

PITZOUNDA, ville à demi ruinée de la Russie d'Asie (Transcaucasie [gouv. de Koutais]), sur la côte de la mer Noire. Ce fut, pendant l'occupation génoise, un port très actif. Longtemps siège du patriarcat d'Abkhazie et métropole de la Caucasie chrétienne (jusque vers le XIe s.), elle possède une église byzantine, qui daterait de Justinien. Aux environs, vestiges de l'antique *Pithyus*.

PIU (*pi-ou* — mot ital., signif. *plus*) adv. Se met sur les partitions devant *piano*, *forte*, *lento*, etc., pour indiquer qu'il faut accentuer davantage le mouvement indiqué.

PIUMHY, ville du Brésil (Etat de Minas-Geraes), entre le cours supérieur du rio San-Francisco et celui du rio Grande; 12.000 hab. Centre agricole (culture et élevage et industrie (minerai de fer et hauts fourneaux).

PIURA, ville du Pérou, ch.-l. du département du même nom, sur le rio *Piura*; 6.900 hab. Une voie ferrée l'unit à Payta, son port sur le Pacifique. — Le département, formé de deux régions (zone basse, sèche et désertique de la côte, zone élevée, humide et riche de l'intérieur), couvre une superficie de 13.588 kilom. carr. et a une population de 213.910 hab.

PIVALIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un acide $C^5H^{10}O^2$, qui fond à 35°,5 et bout à 164°, que l'on obtient en oxydant la pinacoline avec un mélange d'acide sulfurique et de dichromate de potassium.

PIVASE n. m. Pop. Grand nez, gros nez.

PIVE n. m. Arg. Syn. de PIVOIS.

— Agric. Nom donné, dans le Poitou, à la première pousse des herbes au printemps. (Vx.)

PIVERT n. m. Zool. V. PIC-VERT.

PIVOINE n. f. Bot. Genre de renoncalacées. ‖ *Pivoine femelle*, La pivoine officinale. ‖ *Pivoine mâle*, Variété de pivoine coraline.

— Fam. *Rouge comme une pivoine*. Se dit de quelqu'un dont le visage est très rouge.

— Zool. Nom vulgaire du bouvreuil.

— ENCYCL. Les pivoines (*pronia*) sont des herbes rarement ligneuses, à racines vivaces fusiformes, dont les tiges rameuses, sont engainées par des écailles à leur base. Les fleurs solitaires, sont grandes, volumineuses, très diversement colorées (rouges, roses, blanches ou jaunes), et caractérisées par un calice à cinq sépales inégaux, une corolle à cinq ou dix pétales qui entourent des étamines nombreuses attachées au réceptacle, des ovaires supères, etc. Le fruit est un follicule. On connaît une vingtaine d'espèces de pivoines des régions tempérées de l'hémisphère austral boréal.



Pivoines : 1. Officinale; 2. Arborescente; 3. De Chine.

La thérapeutique a employé les souches âcres et nauséeuses de la pivoine officinale comme sédatives et antispasmodiques.

— Hortic. Par leurs fleurs remarquablement grandes et par la beauté et la variété de leurs coloris, les pivoines ont depuis longtemps conquis une place dans les jardins. On en cultive de deux sortes : les pivoines herbacées et les pivoines ligneuses. Les premières appartiennent à plusieurs espèces, notamment : *pivoine de Chine*, belle plante rustique, à fleurs agréablement odorantes, ayant produit un nombre considérable de variétés, blanc carné, jaune pâle, roses, rouges, cramoisi, pourpre. ‖ *Pivoine officinale*, indigène, à fleurs rouge vif, dans le type, avec plusieurs variétés roses, blanches et carnées. ‖ *Pivoine Adonis*, à feuillage finement découpé, élégant et à fleurs rouges, simples ou doubles. ‖ *Pivoine de Witmann*, du Caucase, fleurs jaunes. Toutes ces pivoines sont bien rustiques sous le climat de Paris.

On ne connaît encore que deux espèces de pivoines ligneuses, mais l'une d'elles, dite *pivoine en arbre*, plante de 0^m^,80 à 1 mètre de hauteur, a fourni de très nombreuses remarquables variétés qui en font l'une de nos plus belles plantes d'ornement. L'autre espèce de pivoine ligneuse est la *pivoine jaune*, introduite du Yunnan, en 1888, par le Muséum de Paris et encore très rare. Ses fleurs sont d'un beau jaune d'or lustré extérieurement.

PIVOINER (rad. *pivoine* v. n. Pop. Rougir.

PIVOIS (*voi* — orig. inconn.) n. m. Techn. Pièce cylindrique qui s'enfonce dans une autre pièce, soit pour tourner dans celle-ci, soit pour lui servir de soutien lorsque cette deuxième pièce est destinée à tourner. ‖ Chacune des extrémités amincies des axes qui portent les roues d'une montre.

— Fig. Ce qui sert de base, de soutien : *L'agriculture et l'industrie sont les* PIVOTS *de la richesse d'une nation*.

— Bot. Axe central de la racine. ‖ Nom donné improprement au pédicule des champignons.

— Milit. Point autour duquel on exécute une conversion.

— Vénerie. Nom donné aux deux os saillants qui sont situés de chaque côté de l'os frontal du cerf, du daim, du chevreuil, et qui portent le bois de ces animaux.

— SYN. Pivot, arc-boutant. V. ARC-BOUTANT.

— ENCYCL. Techn. Le *pivot* appuie contre le fond d'une crapaudine et supporte fréquemment une pression assez considérable; il reçoit diverses formes. Tantôt il se termine par une surface plane frottant sur une autre surface plane; tantôt on lui donne une forme convexe appuyant par un point sur une pièce concave elle-même et placée au fond de la crapaudine. Quelquefois, on l'amincit en forme conique; d'autres fois, on évide le centre de l'arbre pour ne réserver aux parties frottantes qu'un anneau cylindrique; enfin, il arrive que la crapaudine forme le pivot et entre dans l'axe par le travail du frottement. Suivant la forme que l'on donne au pivot, celui-ci porte différentes qualifications : le *pivot à équerre*, qui se place en bas du vantail d'une porte cochère, et qui est muni de deux branches; le *pivot briquet* ou *pivot à équerre à tête carrée* à deux branches, dont l'une appelée *double* porte une tête, dans laquelle vient s'ajouter l'autre partie nommée *simple*; le *pivot à fourchette*, ayant deux têtes, ce qui permet la manœuvre du vantail dans les deux sens.

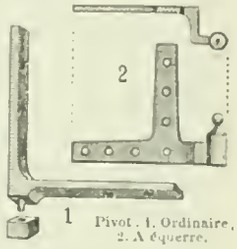

Pivot. 1. Ordinaire, 2. A équerre.

PIVOTAL, ALE, AUX adj. Qui tient du pivot, qui fait les fonctions de pivot.

— Fig. : *Il y a dans tout groupe une individualité* PIVOTALE. (Th. Gautier.)

PIVOTANT (*ton*), **ANTE** (rad. *pivot*) adj. Bot. Se dit des racines centrales qui s'enfoncent perpendiculairement en terre : *Racine* PIVOTANTE. ‖ *Anthère pivotante*, Anthère qui est allongée et attachée par sa partie moyenne.

PIVOTATION (*si-on*) n. f. Techn. Action de tourner comme sur un pivot.

— Astron. Terme appliqué parfois au mouvement de rotation des astres sur eux-mêmes.

PIVOTER v. n. Tourner sur un pivot ou comme sur un pivot.

— Fig. Se mouvoir, exercer son action : *Les sujets sur lesquels* PIVOTE *la conversation*. ‖ Fam. *Faire pivoter quelqu'un*, Lui donner des ordres nombreux et le forcer à obéir.

— Bot. Se dit des racines qui s'enfoncent perpendiculairement en terre : *La racine de la carotte* PIVOTE.

— Milit. Pour un homme, Faire un à-droite, ou un demi-à-droite ou à-gauche, etc. ‖ Pour une troupe en bataille, Exécuter une conversion plus ou moins étendue.

— v. a. Sylvic. *Pivoter des arbres*, Les couper en pivot, c'est-à-dire de telle sorte que la partie de la souche qui reste sur le sol présente un creux dans le milieu.

PIVOULADE n. f. Bot. V. PIBOULADE.

PIXÉRÉCOURT (René-Charles GUILBERT **de**), auteur dramatique français, né et mort à Nancy (1773-1844). Son père, ancien officier, l'emmena avec lui à Coblentz, en 1791, et l'engagea dans l'armée des princes. Peu de temps après, il revenait en Lorraine retrouver une jeune fille dont il était épris, et qu'il épousa. A Paris, où il s'était rendu, il attendit pendant cinq ans, au prix de cruelles privations, la représentation de l'une de ses premières pièces : *la Forêt de Sicile*. Bientôt, *les Petits Auvergnats* (1797), *Victor ou l'Enfant de la Forêt* (1798), *le Château des Apennins* ou *les Mystères d'Udolphe* (1798), consolidèrent sa fortune. Pendant trente années, il produisit cent onze pièces, méritant par sa fécondité et ses succès le surnom de **Père du mélodrame**. A partir de 1830 seulement, il s'associa des collaborateurs, tels que Brazier, Mélesville, Victor Ducange. Citons, parmi ses pièces les plus applaudies : *Cora ou l'Enfant du mystère* (1801), *les Orphelins du hameau* (1801), *la Femme à deux maris* (1803), *les Mines de Pologne* (1803), *le Chien de Montargis* ou *la Forêt de Bondy* (1814), *la Fille de l'exilé* (1819), *le Château de Loch-Leven* (1816), etc. A partir de 1835, il cessa d'écrire pour le théâtre.

Les œuvres dramatiques de Pixérécourt, aujourd'hui bien oubliées, n'étaient point, tant s'en faut, dénuées de mérite. Que ses grandes phrases ronflantes nous laissent à présent, sans émotion, il n'en avait pas moins révélé un sens dramatique très exercé, une entente singulière des effets scéniques.

PIXIS (Jean-Pierre), pianiste et compositeur allemand, né à Mannheim en 1788, mort à Baden-Baden en

1874. Virtuose remarquable, il fit représenter à Vienne trois opéras, et, en 1825, se fixa pour longtemps à Paris. C'est aussi l'époque où il fit représenter, par une troupe allemande alors à Paris, un opéra intitulé *Bibiana* (1831). Un peu plus tard, il donnait à Berlin (1836) un autre opéra, *le Langage du cœur*. Enfin, il alla s'établir à Baden-Baden.

Sa fille adoptive, FRANCILLA GŒRINGER, née à Dresde vers 1813, fut une cantatrice distinguée, qui obtint, en Allemagne et en Italie, de vifs succès.

PIYADASI ou **ASOKA**, roi de l'Inde. V. ASOKA.

PI Y MARGALL (Francisco), publiciste et homme d'État espagnol, né à Barcelone en 1824, mort à Madrid en 1901. Il publia à dix-huit ans un ouvrage sur les monuments des provinces catalanes, *España obra pintoresca* (1842), et donna en 1851 une partie de son *Historia de la pintura en España*, que des tendances anticatholiques firent condamner par l'Église. Après la révolution de 1854, il s'attacha aux questions politiques et sociales, devint un adepte du positivisme d'A. Comte, collabora à la « Discusion » (1857), journal démocratique, dont il reçut la direction en 1864, entra au barreau (1859), prit part à l'insurrection de juin 1866, se réfugia à Paris, où il traduisit quelques œuvres de Proudhon, retourna en Espagne après la révolution de 1868. Député de Barcelone aux Cortès, il défendit les idées républicaines et fédéralistes, fut élu ministre de l'intérieur lors de l'établissement de la République (13 févr. 1873), puis chef du pouvoir exécutif (5 juin); mais il se heurta à l'insurrection carliste du Nord, à l'insurrection cantonaliste de l'Est et du Midi, et, devant son impuissance à rétablir l'entente entre républicains, il quitta le pouvoir (18 juill.). Candidat au pouvoir, quand Salmeron se retira, il fut battu par Castelar (5 sept.). Il publia, après le rétablissement de la monarchie, une apologie de ses actes, *la République de 1873* (1874), qui fut saisie et provoqua une réponse de Castelar. Sous la Restauration, il vécut respecté des partis, mais isolé, fit paraître *las Nacionalidades* (1877, trad. en franç. par L.-X. de Ricard, 1879); *Historia general de America* (1878); *Juan de Mañara* (1888); *las Luchas de nuestros dias*, dialogues philosophiques (1890); etc.



Pi y Margall.

PIZ ou **PIS** (*pi* — de l'ital. *pizzo*, même sens) n. m. Mamelon, colline : *Le* PIZ *Lanyuard. Le* PIZ *Terre.*

PIZARA, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Malaga]), sur le Guadalhorce, fleuve côtier; 3.460 hab.

PIZARRE (François), dit **le Grand marquis**, *conquistador* espagnol, né à Truxillo (Estrémadure) en 1475, assassiné à Cuzco en 1541. Il débuta par garder des pourceaux, puis, ayant égaré un de ces animaux, s'embarqua pour l'Amérique où, dès 1513, il se fit remarquer sous les ordres de Nuñez de Balboa, qui recueillit les premiers renseignements sur le Pérou. Pizarre entreprit bientôt, avec Almagro, la reconnaissance des côtes de ce pays. A son retour d'Espagne, Charles-Quint le nomma gouverneur de tous les pays qu'il pourrait découvrir. Pizarre repartit en 1531 avec ses frères, et, profitant de la guerre civile fomentée par les deux frères Huascar et Atahualpa, qui se disputaient l'empire des Incas, il s'avança dans l'intérieur du Pérou. Reçu à Cuzco par Atahualpa comme ambassadeur du roi d'Espagne, en 1532, il le fit bientôt prisonnier par trahison, puis le fit tuer, et acheva ensuite la conquête, tandis qu'Almagro, qui l'avait rejoint, entreprenait la conquête du Chili (1535). Des dissentiments ne tardèrent d'ailleurs pas à éclater entre Pizarre et Almagro, et Pizarre, vainqueur, fit tuer son compagnon, puis usa de sa victoire de telle sorte qu'il fut à son tour assassiné dans son palais. La duplicité, la cruauté, la rapacité et l'orgueil étaient ses défauts dominants; il avait aussi les qualités du conquérant. Il a fondé Lima et essayé d'introduire au Pérou les manufactures et l'industrie de l'Europe. — Son frère, GONZALE Pizarre, conquérant, né à Truxillo en 1502, décapité à Cuzco en 1548, le suivit dans ses conquêtes. Après la défaite du parti d'Almagro, il fut nommé par Francesco gouverneur de Quito, et reconnut le fleuve des Amazones. Rentré au Pérou après l'assassinat de son frère, il rallia ses partisans (1544), chassa le vice-roi de Lima, le tua dans une bataille (1546), et gouverna ensuite le Pérou en maître absolu jusqu'au moment où, en 1548, Pedro de La Gasca, envoyé par Charles-Quint avec des pouvoirs illimités, le fit prisonnier et le condamna à mort comme rebelle. — HERNANDO Pizarre, conquérant, frère des précédents, né à Truxillo vers le début du XVIe siècle, mort en Espagne en 1567, fut, au début de 1541, envoyé en Espagne pour porter à Charles-Quint le cinquième du butin fait par François Pizarre sur les Péruviens. Nommé gouverneur de Cuzco à son retour, il fut assiégé dans cette ville par les Indiens, puis tomba entre les mains d'Almagro, qu'après avoir recouvré la liberté il battit et fit mettre à mort en 1538. Peu après, il se rendit en Espagne pour exposer sa conduite, y fut accusé d'avoir empoisonné Diego d'Alvarado, qu'il avait provoqué en combat singulier, et fut jeté en prison, où il languit pendant vingt trois ans. — Le quatrième frère des précédents, JUAN Pizarre, né à Truxillo vers 1505, mort à Cuzco en 1535, prit part avec eux à la conquête du Pérou. Nommé gouverneur de Cuzco en 1535, il mourut en secourant ses frères Gonzalès et Hernando, assiégés dans cette ville par l'inca Manco-Capac.

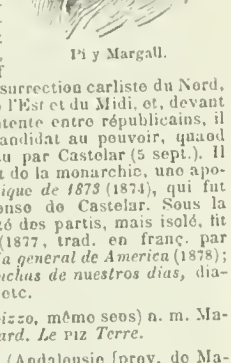

Pizarre.

PIZOU (LE), comm. de la Dordogne, cant. de Monpont, arrond. et à 40 kilom. de Ribérac; 1.205 hab. Forges.

PIZZICATO (*pi-dzi* — mot ital., qui vient du v. *pizzicare*, piocer) n. m. Musiq. Mot qu'on met aux passages qu'on doit exécuter en pinçant les cordes d'un instrument que l'on joue ordinairement avec l'archet. (On écrit en abrégé PIZZ.) ‖ Passage qui se joue de cette façon : *Violoniste particulièrement habile dans le* PIZZICATO. (Pl. *Des* PIZZICATI.)

— Adv. En pinçant, au lieu de jouer avec l'archet : *Basses qui jouent* PIZZICATO.

PIZZIGHETTONE (*Pisqueton* dans les vieux auteurs français), comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Crémone]), sur l'Adda; 4.280 hab. Entourée d'une muraille bastionnée et d'un fossé mal entretenu, la ville est fiévreuse. Elle a subi de nombreux sièges en 1735, 1746, 1796 et 1799. Le château servit de prison à François Ier après Pavie (1525).

PIZZO, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]), sur le golfe de Santa Eufemia; 7.932 hab. Petit port. Joachim Murat, ex-roi de Naples, y débarqua, le 8 octobre 1815, pour reconquérir son royaume; immédiatement arrêté, il y fut fusillé le 13 du même mois.

PIZZOLI, comm. d'Italie (Abruzze [prov. d'Aquila]); 4.319 hab.

PLA (onomatop.) n. m. Coup fort, frappé sur le tambour avec la baguette gauche. ‖ On dit aussi PA.

PLABENNEC, ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 14 kilom. de Brest; 3.628 hab. Ch. de f. de Brest à l'Abbor-Wrach. Sur une motte haute de 12 mètres, restes du château de Lesquélen. Cimetière celtique de Laokermadec, 400 pierres levées. — Le canton a 11 comm. et 13.831 hab.

PLACABILITÉ n. f. Qualité de celui qui est placable.

PLACABLE (du lat. *placabilis* — de *placare*, apaiser) adj. Qui peut être apaisé, qui se laisse apaiser.

PLACAGE (*kaj*) n. m. Techn. Action ou manière de plaquer, art de plaquer. ‖ Ouvrage de menuiserie ou d'ébénisterie fait de bois scié ou feuilles qui sont appliquées sur d'autres bois de prix inférieur. ‖ Action d'appliquer des feuilles d'argent ou d'or sur un autre métal. ‖ *Contre-placage*, Action de reconvrir dans un meuble de prix les bâtis d'une feuille de bois de choix, feuille sur laquelle s'opère ultérieurement le placage proprement dit en bois précieux (acajou, palissandre, ébène). ‖ Dans l'impression des tissus, Action d'appliquer une couleur ou un mordant sur l'une des faces d'un tissu. (Les teinturiers écrivent souvent PLAQUAGE.) ‖ Mortier fait de terre grasse.

— Fig. Ouvrage d'esprit composé de morceaux pris çà et là, ou partie d'ouvrage qui semble avoir été faite à part et non d'après un plan général : *Certains drames ne sont que des* PLACAGES.

— Arboric. Entaille faite sur l'écorce d'un arbre, à l'endroit où l'on veut appliquer l'empreinte du marteau. ‖ Genre de greffe, qui consiste à insérer dans une entaille une plaque d'écorce munie d'un œil.

— Hortic. Action de plaquer du gazon.

— Mar. Fourrure, doublage ou renfort en bois appliqué sur les joues des navires en bois, à l'endroit où portent les pattes de l'ancre. ‖ Réunion de deux pièces juxtaposées sans entailles au moyen de clous ou de roustures. ‖ Feuille de métal, au pied des pompes, pour préserver la carène.

— ENCYCL. Techn. Pour opérer le placage d'un meuble, on commence par en dresser toutes les surfaces avec le plus grand soin, puis on le couvre de stries qui s'entrecoupent de manière à faciliter la prise de la colle. Le meuble est alors *fini en blanc*. On procède alors à l'application des feuilles, qui, sciées mécaniquement, sont classées par l'ouvrier en vue du travail à exécuter. Le placage s'effectue à l'aide de la colle forte, que l'on emploie alors qu'elle est claire et jaune et qu'elle *file*, suivant l'expression consacrée.

PLAÇAGE (*saj*) n. m. Action de placer : *Le* PLAÇAGE *des invités à table.*

— Admin. Distribution des places dans un marché, une foire, etc. ‖ Droit perçu pour cette distribution. (On dit, de préférence, DROIT DE PLACE.)

PLACARD (*kar* — rad. *plaquer*) n. m. Constr. Assemblage de menuiserie qui s'élève au-dessus d'une porte et va ordinairement jusqu'au plafond. ‖ Armoire pratiquée dans un mur. ‖ *Porte à placard*, Porte ornée de diverses pièces. ‖ *Placard double*, Celui qui, dans une baie de porte, est répété devant et derrière. ‖ *Placard feint*, Partie de lambris qui fait symétrie avec une porte d'entrée ou une porte d'armoire. ‖ *Verrou demi-placard*, etc. V. VERROU.

— Ecrit ou imprimé qu'on affiche dans les lieux publics, pour faire connaître quelque chose, indiquer les biens à vendre judiciairement, injurier, diffamer, etc. : *Les* PLACARDS *officiels. Un* PLACARD *séditieux.*

— Arbor. Syn. de PLACAGE.

— Diplomatiq. *Lettre ou Pièce en placard*, Pièce, dont le parchemin est dans toute son étendue et non plié.

— Grav. Cul-de-lampe. (Vieux.)

— Mar. *Placard de dalot*, Morceau de fort cuir qui couvre l'orifice extérieur d'un dalot en formant soupape, et permet à l'eau de l'intérieur de sortir, mais empêche l'eau de mer de remonter à bord. ‖ *Placard de voile*, Renfort en toile cousu à un endroit où la voile commence à s'user. ‖ Poulie plate, composée d'un réa et d'une demi-caisse et destinée à être clouée dans des endroits où la place fait défaut. ‖ Syn. de PLACAGE ou PÉLARDEAU.

— Pop. Cataplasme, emplâtre.

— Typogr. Épreuve imprimée en colonnes largement espacées et sans pagination, et sur le recto seul du papier, pour recevoir des corrections.

PLACARDER v. a. Afficher sous forme de placard : PLACARDER *une ordonnance de police.*

— Fig. Railler dans des écrits satiriques : PLACARDER *ses adversaires politiques.*

— Mar. *Placarder une voile*, Coudre des placards dans les endroits où elle commence à s'user.

— Techn. Pratiquer, construire un placard dans un mur.

— Masquer par un placard : PLACARDER *une encoignure.*

— Typogr. Mettre en placard : PLACARDER *des épreuves.*

PLACARDEUR n. m. Celui qui affiche des placards.

PLACART (*kar*) n. m. Archéol. Pièce de renfort de cuirasse qui, aux XVe et XVIe siècles, se fixait à la région pectorale gauche de la cuirasse.

ENCYCL. Le *placart* était un petit manteau d'armes, une targe rectangulaire ou à contour flexueux, de fer ou d'acier, qui se vissait ou se lançait sur le plastron de l'armure et défendait le pectoral et l'épaule, à gauche, soit à la guerre, soit surtout dans les combats en champ clos et les joutes. D'abord en bois dur plaqué d'os, d'ivoire ou de cuir bouilli, le placart du XVe siècle se fit bientôt en fer et épousa la forme des parties qu'il avait à défendre. V. HAUTE-PIÈCE, MANTEAU D'ARMES, TARGE.

PLACE (*plass* — du lat. *platea*, place publique; du gr. *plateia*, fém. de *platus*, large) n. f. Lieu, endroit, espace qu'occupe ou que peut occuper une personne, une chose : *Retenir une* PLACE *au théâtre. Une* PLACE *pour chaque chose et chaque chose à sa* PLACE. ‖ Lieu métaphorique : *Il y a* PLACE *pour tout le monde au banquet de la vie.*

— Par ext. Lieu, situation, rang qui appartient ou convient à une personne, à une chose : *Le goût consiste à mettre les choses à leur* PLACE. (Volt.)

— Charge, emploi : *Avoir une* PLACE *lucrative.*

— Lieu public découvert, généralement environné de bâtiments, décoré de statues, fontaines, etc., et destiné soit à l'embellissement d'une ville, soit à certain commerce public : *La* PLACE *du marché. La* PLACE *l'endôme.*

— Elliptique. *Place!* Faites de la place, écartez-vous. ‖ *En place!* Mettez-vous en place : ÉN PLACE *pour le quadrille!*

— Loc. div. : *Sur la place, Au milieu de la place*, A terre, par terre : *Etendre son adversaire* SUR LA PLACE. ‖ *Être tué sur la place, Tomber mort sur la place*, Être tué, tomber mort à l'endroit même où l'on est frappé. ‖ *Demeurer sur la place*, Être tué dans une bataille. ‖ *Sur place*, A l'endroit même : *Marchandises achetées et revendues* SUR PLACE. ‖ *Place marchande*, Place commode pour la vente d'une marchandise. ‖ *Être, Se mettre en place marchande*, Être, se mettre en lieu propre pour être vu et entendu. ‖ *Nous ne sommes pas en place marchande*, Nous ne sommes pas dans un lieu convenable pour parler, pour traiter d'affaires. ‖ *Place de voitures*, Endroit où stationnent les voitures publiques quand elles ne sont pas employées. ‖ *Voiture de place*, Voiture à louer qui stationne sur la place. ‖ *Prendre la place de quelqu'un*, Se substituer à lui. ‖ *Se mettre en la place, à la place de quelqu'un*, Se supposer dans l'état, dans la situation où cette personne se trouve : *Tout écrivain, pour écrire nettement, doit* SE METTRE À LA PLACE *de ses lecteurs.* (La Bruy.) ‖ *Se mettre à la place du niais*, Se mettre au milieu de la table. ‖ *A ma place, A sa place, A ta place*, Si vous étiez à ma place, à sa place, si j'étais à ta place. ‖ *Je ne voudrais pas être à sa place*, Je ne voudrais pas être dans sa situation. ‖ *Céder la place à quelqu'un*, Se retirer devant lui. ‖ *Quitter la place*, Se retirer, renoncer à ce qu'on faisait. ‖ *Laisser place à*, Permettre, laisser de la latitude pour. ‖ *Faire place*, Se ranger, laisser un espace libre. ‖ *Faire place à*, Se ranger pour laisser passer. — Donner une place auprès de soi. — Céder sa place à. — Être remplacé par : *Les bois abattus* FONT PLACE AUX *pâturages.* ‖ *Faire faire place*, Faire écarter pour ouvrir un espace libre. ‖ *Se faire place, Se faire faire place*, Se mettre où l'on veut être, en écartant les autres devant soi. ‖ *Faire place nette*, Vider le logement qu'on occupait dans une maison, en ôter les meubles. — Congédier tout un personnel pour le remplacer par un autre : FAIRE PLACE NETTE *dans un service.* ‖ *Prendre la place de*, Se substituer à : *Chez Corneille, le raisonnement* PRENAIT LA PLACE DU *sentiment.* (Grimm.) ‖ *Ne pas tenir, Ne pas rester en place*, Aller et venir sans cesse, être tourmenté, impatient. ‖ *La place n'est pas tenable*, On ne saurait y demeurer sans une extrême incommodité, sans souffrir beaucoup. ‖ *Se tenir à sa place*, Observer les bienséances qu'exige sa condition, son état. ‖ *Être à sa place*, Être à l'endroit, dans la situation, dans l'emploi que l'on mérite ou pour lequel on est fait : *Cet homme n'*EST PAS À SA PLACE *dans un bureau.* ‖ *Avoir, Obtenir, Conserver une place dans*, Demeurer en possession de : *Vous* AVEZ UNE *large* PLACE DANS *mon estime.* ‖ *Trouver sa place, Trouver place*, Être placé, introduit, mentionné : *Ce fait* TROUVERA SA PLACE *dans l'histoire.* ‖ *Remettre quelqu'un à sa place*, Le rappeler au respect, aux égards qu'il doit.

— Comm. Lieu du change, de la banque; lieu où les banquiers, les négociants s'assemblent pour y traiter des affaires de leur commerce. ‖ Corps des négociants, des banquiers d'une ville; commerce général de cette ville. ‖ *Jour de place*, Jour où les négociants d'une ville ont coutume de s'assembler. ‖ *Faire des traites de place en place*, Faire tenir de l'argent d'une ville à une autre par lettres de change. ‖ *Faire la place*. Se dit des commis et courtiers que les négociants et les fabricants envoient par la ville pour chercher à y placer leurs produits.

— Enseign. Rang qu'un élève obtient par sa composition : *Lire les* PLACES. *Avoir de bonnes* PLACES.

— Fortif. *Place d'armes*, L'un des éléments de la fortification bastionnée, formée par un élargissement du chemin couvert. V. FORTIFICATION.

— Jeux. *Tirer les places*, Tirer l'ordre des places pour savoir où chaque joueur doit se placer, ou dans quel ordre doit venir son tour de prendre part au jeu.

— Manèg. Espace entre deux poteaux destiné à un cheval, dans une écurie.

— Mar. anc. *Place d'armes*, Partie d'un navire occupée par le corps de garde, et qui était située entre le grand mât et la dunette.

— Milit. *Place d'armes*, Nom donné dans les villes de garnison à la place où se font les réunions de troupes, les parades, etc. ‖ Fig. et pop. Estomac, poitrine : *Quand la* PLACE D'ARMES *est attaquée, tout va mal.* ‖ *Service de place ou des places*, Service imposé au personnel d'un corps de troupe par suite de son séjour dans une place. (On dit aussi SERVICE DE GARNISON quand il s'agit d'une ville ouverte.)

— Pratiq. *En son lieu et place*, A sa place, en son nom : *Envoyer un mandataire à l'audience* EN SON LIEU ET PLACE.

— Sylvic. *Place vide*, Clairière. ‖ *Place vaine et vague*, Endroit dépourvu de végétation.

— Techn. Ustensile de fer enfoncé par le pied dans un gros bloc de bois, qui sert comme d'établi au cloutier pour fabriquer ses clous. ‖ Sorte de plate-forme élevée où se tiennent (dans les verreries à vitres et à bouteilles), le souffleur et ses deux aides.

— Turf. Classement attribué au cheval arrivé second ou troisième dans une course.

— Loc. PROV. : **Les vieux font place aux jeunes**, A mesure que les jeunes gens avancent dans la vie, les vieillards s'en retirent.

— SYN. Place, endroit, lieu. V. ENDROIT.

— ENCYCL. Milit. On donne le nom de *places fortes* ou *places de guerre* aux villes fortifiées par une enceinte, simple ou avec forts détachés, ou même par un ensemble de forts

détachés sans enceinte. Même qualification est donnée aux forts isolés, citadelles, châteaux, etc. Les places de guerre sont *classées* par la loi, c'est-à-dire réparties, suivant leur importance, en trois classes ou catégories. De plus, les places qui, par leur situation, doivent concourir à la défense d'une même région, sont réunies en *groupes*, dont chacun porte le nom de la place principale. Ces groupes sont, en France, ceux de : Dunkerque, Lille et Maubeuge, dans la 1re région de corps d'armée ; de La Fère, dans la 2e ; de Verdun, Toul, Epinal et Reims, dans la 6e ; de Belfort, Besançon et Langres, dans la 7e ; de Grenoble et Briançon, dans la 14e ; de Nice et de la Corse, dans la 15e ; de Perpignan dans la 16e ; de Bayonne, dans la 18e ; et d'Alger, dans la 19e. A quoi il faut ajouter Paris et Lyon, considérés l'un et l'autre comme un groupe. Chaque place est commandée par un officier, nommé dès le temps de paix, et qui peut être pris parmi les officiers en activité ou en retraite depuis moins de cinq ans, ou parmi les officiers ayant servi dans l'armée active. Cet officier porte le titre de *gouverneur* ou de *gouverneur désigné*, suivant qu'il exerce le commandement de la place dès le temps de paix ou qu'il ne doit l'exercer qu'en temps de guerre. Son grade doit toujours être au moins égal ou supérieur à celui de l'officier le plus élevé en grade de la garnison de défense. En outre, chacun des groupes de places fortes est sous les ordres d'un officier général ou au moins d'un colonel, qui porte le titre de *commandant supérieur de la défense* des places du groupe, et qui, en principe, est gouverneur de la place principale du groupe.

Une place peut être : 1° en état de paix ; 2° en état de guerre, ou 3° en état de siège. L'*état de paix* est celui qui existe toutes les fois que la place n'est pas constituée en état de guerre ou de siège. L'*état de guerre* résulte du fait même de la publication de l'ordre de mobilisation.

C'est à ce moment que le gouverneur désigné ou son suppléant prend le commandement effectif de la place, en même temps que les attributions du commandant d'armes. Le gouverneur fait exécuter les parties du projet de défense qui se rapportent à l'état de guerre. Il ne peut s'éloigner au delà des limites de son commandement, ni détacher hors de ces limites les chefs de ses divers services. Les pompiers, avec leur matériel, passent sous son autorité directe. Si une armée vient à opérer dans la région, les gouverneurs des places situées dans sa zone d'opérations passent sous les ordres du commandant de cette armée. Mais celui-ci ne peut enlever aucune fraction de la garnison de défense fixée par le ministre, ni toucher aux approvisionnements de guerre ou de bouche qui forment la dotation normale de la place. Enfin, si la place est menacée d'un siège, le gouverneur doit en éloigner sa famille et celle des membres du conseil de défense, que le règlement lui prescrit de former dès la mobilisation.

Quant à l'*état de siège*, il doit, en principe, être déclaré par une loi ou un décret. Mais la déclaration peut en être faite par le commandant militaire dans certaines circonstances : investissement par des troupes ennemies, attaque de vive force, sédition intérieure pouvant compromettre la sécurité de la place ou formation de rassemblements armés dans un rayon de 10 kilomètres. Aussitôt l'état de siège déclaré, les pouvoirs de l'autorité civile passent à l'autorité militaire. Lorsque l'*état de siège* est déclaré, le gouverneur n'est plus lié par le plan de défense : il a tout pouvoir pour prendre les mesures nécessaires, faire sortir les bouches inutiles et empêcher de sortir, au contraire, ou faire rentrer dans la place le personnel et le matériel qui peuvent être utiles à la défense.

Chaque place doit avoir une garnison fixée dès le temps de paix par le plan de mobilisation et composée de deux éléments : la *garnison de sûreté*, minimum nécessaire pour résister à une attaque par surprise ou de vive force, puis un *complément de troupes* destinées à compléter ce minimum et à constituer avec lui la *garnison de défense*.

L'*armement des places fortes* se décompose de même en : 1° *armement de sûreté*, dont l'objet est tout à la fois de repousser les attaques par surprise et de tenir l'ennemi à distance pendant la période d'investissement ; 2° *armement de mobilisation*, qui a pour but de s'opposer à une attaque de vive force et d'assurer la défense jusqu'au moment où le point d'attaque est connu ; 3° *armement disponible*, qui, une fois ce point connu, fournira les batteries de renforcement dans les secteurs d'attaque ; 4° *batteries mobiles*, dont le rôle est surtout de coopérer aux opérations actives entreprises par les troupes de la garnison.

Place Royale (LA) ou *l'Amour extravagant*, comédie en cinq actes et en vers, par Pierre Corneille (1635). — Cette pièce bizarre et d'un goût raffiné appartient à la première partie de la carrière dramatique de Corneille. Malgré son extrême préciosité, elle annonce déjà clairement certaines tendances de son génie. Alidor aime Angélique, mais il se plaint d'être trop aimé d'elle. Pareil excès de soumission lui paraît une violence faite à sa liberté. Il craint de trop aimer à son tour et d'aliéner son indépendance. Aussi quitte-t-il Angélique et veut-il lui choisir de sa main un autre amant. Par malheur, cette substitution ne va pas sans quelque difficulté, et Angélique entre au cloître, tandis qu'Alidor, ce singulier héros de volonté, demeure célibataire, et s'écrie :

C'est de moi seulement que je prendrai ma loi.

La *Place Royale* fut vivement discutée dans les salons et elle obtint un vif succès à la scène.

PLACE (Victor), agent diplomatique français, né et mort à Paris (1819-1875). Agent consulaire dans diverses villes, il devint, en 1851, consul à Mossoul, où, de concert avec Jules Oppert et Fulgence Fresnel, il participa aux fouilles commencées par Botta à Khorsabad. Il exposa en 1855, à l'Institut, le résultat de ses découvertes et de ses travaux archéologiques, puis fut envoyé comme consul général à Jassy, d'où il passa en disgrâce à Andrinople, puis en 1870 à New-York. Chargé de surveiller les achats d'armes dont la France avait alors besoin, il s'attribua indûment à lui-même une commission considérable, et encourut, en 1872, une condamnation à deux ans de prison. Place a publié : *Ninive et l'Assyrie*, avec des essais de restauration par F. Thomas (1866-1869).

PLACE (DE LA). Biogr. V. LA PLACE.

PLACEBO (*sé* — mot lat. signif. *je plairai*) n. m. Courtisan, homme qui cherche à plaire au prince. ‖ Complaisant en général. (Vx.)

— LOC. PROV. : **Aller à placebo**, Aller au-devant du bon plaisir, flatter faussement : *Les ministres, comme on dit*, VONT *toujours* À PLACEBO. (Villars.)

PLACEL (*sèl'* — rad. *place*) n. m. Nom qu'on donnait, dans la Méditerranée, à un endroit de la mer où le fond est également élevé et où la surface est unie. (Employé souvent pour PABACEL.)

PLACEMENT (*se-man*) n. m. Action de placer ; résultat de cette action : *S'occuper du* PLACEMENT *des domestiques. Le* PLACEMENT *des livres dans une bibliothèque.*

— Action de placer de l'argent ; son résultat : *Faire un* PLACEMENT, *un bon* PLACEMENT. ‖ Action de vendre, d'écouler des denrées : *Marchandise de* PLACEMENT *sûr.* — Fig. Parti que l'on réussit à tirer d'une chose : *Dans le roman, a vertu est d'un* PLACEMENT *difficile.* (Cuvilier-Fleury.)

— *Bureau de placement*. V. BUREAU.

— ENCYCL. Fin. On distingue plusieurs sortes de placements : 1° *Les placements à revenus fixes* par l'achat des fonds publics français et étrangers et des obligations françaises et étrangères, etc. ;

2° *Les placements à revenus variables* par l'achat des actions des entreprises industrielles et commerciales de toutes sortes, des prêts sur titres, sur hypothèques, etc. ;

3° *Les placements à revenus fixes et à lots* par l'achat des obligations à lots du Crédit foncier de France, des obligations des villes, des départements, des communes, etc. ;

4° *Les placements temporaires* par l'achat de bons du Trésor, le dépôt dans les caisses d'épargne ou dans les banques, par les reports et spéculations en Bourse.

L'importance du revenu constitué par un placement est en raison inverse de la sécurité qu'il présente. Le taux des placements à revenus fixes est généralement peu élevé : il atteint à peine 3 p. 100 ; mais ils présentent une sécurité qui les fait rechercher des capitalistes. Le taux des placements à revenus variables atteint 4,50 et 5 p. 100 et même davantage, mais la sécurité de ces placements est moins grande. L'homme prévoyant, à moins d'être très riche et de pouvoir sans inconvénient risquer quelques capitaux dans des affaires aléatoires, se bornera aux placements dits « de père de famille » : achats de maisons de rapport, prêts sur hypothèques ou autres, bien garantis, reports sur titres, etc.

PLACENTA (*sin* — mot lat., signif. « gâteau ») n. m. Anat. Masse charnue et spongieuse, en forme de gâteau, faisant partie des enveloppes de l'œuf chez les mammifères. Syn. DÉLIVRE, ARRIÈRE-FAIX.

— Bot. Partie de la surface d'un carpelle sur laquelle sont insérés les ovules. V. CARPELLE, PISTIL.

— ENCYCL. Anat. et physiol. Le *placenta*, qui constitue la plus grande partie du délivre ou arrière-faix, est un corps vasculaire et spongieux, le plus souvent de forme circulaire, quelquefois ovale ou échancré, d'autres fois enfin divisé en plusieurs lobes ou cotylédons. Normalement, le poids du placenta avec les annexes est d'un huitième du poids du fœtus ; lorsqu'il dépasse un sixième du poids du fœtus, c'est un indice de syphilis. Pendant la gestation, le placenta adhère par une de ses faces à la paroi interne de l'utérus, reçoit par l'autre les vaisseaux ombilicaux et constitue la connexion principale de l'œuf avec l'utérus. Il sert à la nutrition et à la respiration du fœtus.

C'est à la fin du premier mois après la conception que l'on commence à observer le placenta. Les vaisseaux sanguins maternels qui se rendent au placenta sont constitués par le prolongement des vaisseaux utérins. Ils pénètrent dans les lobules placentaires, au travers du tissu utéroplacentaire, en s'accolant aux vaisseaux qui viennent du fœtus, sans toutefois communiquer avec eux, puis ils se réfléchissent pour se diriger vers les veines de l'utérus. C'est par échange endosmotique au travers de la paroi propre des ramifications des villosités cotylédonaires que le fœtus prend et rejette dans le sang des sinus maternels les matériaux d'assimilation et de désassimilation.



Placenta.

Aussitôt après l'expulsion du fœtus, l'utérus se resserre. C'est alors qu'a lieu le décollement du placenta. Le décollement opéré, le placenta, agissant comme corps étranger, sollicite les contractions de l'utérus, qui l'expulse. V. DÉLIVRANCE.

PLACENTAIRE (*sin-tèr'*) adj. Qui appartient ou a rapport au placenta : *Vaisseaux* PLACENTAIRES.

PLACENTAIRES n. m. pl. Zool. Grande division des mammifères, comprenant ceux qui possèdent un placenta. Dans la division des placentaires rentrent tous les mammifères, à l'exception des marsupiaux et des monotrèmes (aplacentaires ou implacentaires). On subdivise les placentaires en adécidns (c'est-à-dire dépourvus de membraue caduque, comme les édentés, cétacés, ongulés) et en décidns (c'est-à-dire pourvus d'une membrane caduque, comme les proboscidiers et tous les autres ordres).

PLACENTAIRIEN, ENNE ou **PLACENTÉRIEN, ENNE** (*sin-té-ri-in, ène*) adj. Bot. Qui appartient ou qui se rapporte au placenta. ‖ *Cloisons placentairiennes*, Cloisons formées par des prolongements du trophosperme.

PLACENTATION (*sia, si-on*) adj. Bot. Disposition des placentas dans le pistil.

— ENCYCL. La distribution des placentas, et par conséquent des ovules, dans un ovaire simple ou composé peut affecter trois dispositions principales. La *placentation* est dite *axile* quand les placentas se soudent complètement avec l'axe ou la columelle qui va de la base au sommet de l'ovaire (lis, géranium, etc.) ; elle est dite pariétale, quand les placentas se trouvent sur les parois du fruit, les feuilles carpellaires s'étant soudées par leurs bords, ou même un peu repliées en dedans, sans arriver jusqu'à l'axe de l'ovaire (par exemple dans la violette) ; enfin il y a *placentation centrale* lorsque les placentas sont réunis au centre et à la base de l'ovaire (caryophyllées, primulacées) et *placentation diffuse* quand tous les points de l'ovaire donnent des ovules (pavot).

PLACENTÉRIEN, ENNE adj. V. PLACENTAIRIEN, ENNE.

PLACENTIFORME (*sin* — de *placenta*, et *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'un placenta.

PLACENTITE (*sin*) n. f. Pathol. Inflammation du placenta.

PLACER (*sèr'* — espagn. *placer* ou *placel*, banc de sable) n. m. Gisement aurifère.

PLACER (*sé* — rad. *place*. Prend une cédille sous le *c* devant les voyelles A ou O : *Il plaça. Nous plaçons*) v. a. Mettre dans une place, en un lieu : PLACER *des arbres dans un jardin, son chapeau sur un meuble.*

— Assigner la place de : PLACER *ses invités.* ‖ Attribuer la place propre de : *Le législateur* PLACE *la loi au-dessus de tout.*

— Faire occuper un rang à : *L'œuvre de Richelieu le* PLACE *parmi les plus grands ministres.*

— Donner des fonctions, un emploi, un établissement à : PLACER *un jeune homme dans une maison de commerce.*

— Etablir dans une situation : *Il est pénible de* PLACER *un homme entre son honneur et son opinion.* (Chateaubr.)

— Introduire, faire entrer dans la conversation, dans un écrit : *Les bavards ne vous laissent pas* PLACER *un mot.*

— Faire, accomplir, accorder dans certaines conditions : PLACER *bien ses charités.* PLACER *mal sa confiance.*

— Prêter ou céder à intérêt : PLACER *de l'argent.* PLACER *son bien à fonds perdu.*

— Vendre, écouler ; faire accepter, trouver l'emploi de : PLACER *du vin.* PLACER *des billets de loterie.*

— *Placer les noms sur les visages*, Se rappeler les noms des personnes que l'on voit.

— Escr. *Placer son coup*, Frapper son adversaire dans certaines conditions.

— Jeux. *Placer sa balle. Placer son coup*, Pousser la balle de manière qu'elle aille frapper où l'on veut.

— Manèg. *Placer un homme à cheval*, Le mettre à cheval dans la position où il doit être. ‖ *Placer un cheval*, Le maintenir en équilibre dans tous les mouvements qu'on lui fait exécuter.

— Turf. *Placer les chevaux*, Indiquer l'ordre dans lequel les premiers arrivent au but.

Placé, ée part. pass. du v. Placer.

— Qui est dans une certaine position : *Avoir la poitrine, les épaules bien* PLACÉES.

— Loc. div. *Personne haut placée*, Personne qui a une position élevée, importante. ‖ *Avoir le cœur bien* ou *mal placé*, Avoir de l'honneur, de la vertu, ou n'en avoir pas. ‖ *Etre bien placé partout*, Etre propre à tout.

— Manèg. *Cheval bien placé*, Cheval dont l'aplomb du front se trouve sur une verticale passant par la base de son nez.

— Turf. *Jouer un cheval placé*, Parier que ce cheval arrivera second ou troisième. (On ne paye la place de troisième que lorsqu'il y a huit chevaux dans la course. Il va sans dire que, si le cheval *joué placé* arrive *gagnant*, c'est-à-dire premier, le joueur a gagné.)

Se placer, v. pr. Etre placé. ‖ Se mettre dans une situation. ‖ Prendre place. ‖ S'arranger. ‖ Se procurer une place, un emploi. ‖ Prendre place, s'élever : SE PLACER *au-dessus des autres.*

— Manèg. *Se placer à cheval*. Se dit lorsqu'un cavalier, en selle, occupe une position aisée et bonne.

— SYN. **Placer, mettre, poser**. V. METTRE.

PLACER, comté des Etats-Unis (Californie), au versant occidental de la sierra Nevada ; 17.000 hab. Ch.-l. *Auburn*. Elevage. Distilleries.

PLACET (*sèt'* — mot lat., signif. *il plaît*), formule d'adhésion en usage dans les assemblées du clergé, et qui signifie *Cela me plaît, Je suis de cet avis.* (Pour formuler un vote négatif, on dit *non placet*. Cela ne me plaît pas.)

— Hist. ecclés. *Lettres de placet*, Lettres scellées du sceau épiscopal, dont les quêteurs étaient tenus de se munir. ‖ Assignation à comparaître devant le for ecclésiastique.

PLACET (*sé* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Pétition, demande succincte par écrit : *Présenter un* PLACET. (Vx. — On dit auj. PÉTITION.)

Nous fatiguons le ciel à force de *placets*.
LA FONTAINE.

— Par ext. Consentement, adhésion : *Accorder son* PLACET *à une demande.* (Vx.)

— Dr. Copie des conclusions que l'avoué du demandeur dépose entre les mains du tribunal, afin de faire appeler une cause à l'audience.

— Littér. anc. Sorte de requête en vers : *Les* PLACETS *de Voiture.*

— ENCYCL. Dr. La loi du 21 ventôse (an VII art. 3), avait interdit l'usage des *placets* pour appeler les causes. Malgré cette disposition et le silence du Code de procédure, l'usage des placets s'est maintenu dans la plupart des tribunaux, à raison de l'utilité qu'ils présentent. Le demandeur rédige un placet qui reproduit les motifs et l'objet demandé dans l'exploit introductif d'instance, puis chaque plaideur en rédige un qui reproduit les conclusions qu'il signifie à son adversaire. Ces documents mettent par conséquent le tribunal au courant des prétentions des adversaires dès avant les plaidoiries. Les placets, n'ayant pas de valeur légale, n'ont jamais donné lieu à aucun émolument pour l'officier ministériel et à aucun droit fiscal.



Placet.

PLACET (*sé* — rad. *place*) n. m. Tabouret, petit siège sans bras ni dossier : *Un* PLACET *de velours de damas.* (Vieux.)

PLACEUR (*seur'*), **EUSE** n. Personne qui place, qui fait le placement : *Un* PLACEUR *de billets.* ‖ Employé qui est spécialement chargé de placer le public dans un théâtre, etc. ‖ Personne qui fait profession de placer les gens sans emploi : *Ouvrir un bureau de* PLACEUR. Syn. de PLACIER, ÈRE.)

— Techn. Ouvrier chargé du placement des gravures hors texte, plans, cartes et tableaux détachés.

— Adjectiv. : *Commis* PLACEUR. *Ouvrier* PLACEUR.

PLACEYEUR (*sè-i-eur'*) n. m. Officier qui assigne les places dans un marché. (Vx.)

PLACIDE (*sid'* — lat. *placidus*) adj. Calme et paisible ; exempt de trouble ou d'emportement : *Esprit* PLACIDE. *Cœur* PLACIDE. ‖ Qui exprime la tranquillité de l'âme : *Physionomie* PLACIDE.

PLACIDE saint, moine bénédictin, né à Rome vers 5.., mis à mort à Messine vers 541. Il avait quo sept ans lorsque son père, Tertullus, riche et noble Romain, le confia à saint Benoît, qui lui donna plus tard l'habit monastique à l'abbaye de Subiaco. Placide suivit son maître au monastère du Mont-Cassin, que son père Tertullus dota richement. Envoyé en Sicile, il y fonda un couvent à Messine, où il fut massacré, avec tous ses religieux, par une horde de barbares. Leurs restes ont été retrouvés, en 1588, dans la crypte du monastère de Saint-Jean-Baptiste de Messine. Sixte V le mit au nombre des martyrs la même année. — Fête le 5 octobre.

PLACIDEMENT *si* adv. D'une manière placide.

PLACIDIE Galla Placidia Augusta, impératrice romaine, fille de Théodose le Grand, née à Constantinople, morte à Ravenne en 450. Faite prisonnière par Alaric au siège de Rome en 409, elle finit par épouser, en 414, Ataulphe, beau-frère du vainqueur. Elle détourna ses coups contre les Vandales d'Espagne, mais il fut tué en 415. Placidie recouvra ensuite sa liberté moyennant une rançon de 600.000 mesures de grain payées par les Romains. Elle épousa Constance, général d'Honorius, et lui fit obtenir le titre d'Auguste. Elle en eut Honoria et Valentinien. Veuve de nouveau, elle se brouilla avec Honorius et réussit, après la mort de celui-ci, à faire monter sur le trône son propre fils, Valentinien III, qu'elle régenta pendant trente-cinq ans de règne. Sa domination fut d'ailleurs avantageuse à l'empire, qui abandonna sur son conseil l'Illyrie et l'Afrique. Galla Placidia était fort pieuse. On voit encore à Ravenne son beau mosolée. V. l'art. suiv.



Placidie.

Placidie (MAUSOLÉE DE) ou **Saints-Nazaire-et-Celse** (CHAPELLE DES), chapelle fondée vers 440 par l'impératrice Placidie. Elle est en forme de croix latine et est surmontée d'une coupole. L'intérieur contient de belles mosaïques du ve siècle, représentant des symboles chrétiens, les apôtres, *le Christ en pasteur*, *le Christ brûlant un livre*. Derrière l'autel se trouve le sarcophage en marbre de Galla Placidia; non loin sont placés les sarcophages des empereurs Honorius et Constance III.



Mausolée de Galla Placidia, à Ravenne.

PLACIDITÉ (*si*) n. f. Caractère placide, tranquillité douce.

PLACIER (*si-é*), **ÈRE** n. Personne chargée de faire le placement des articles de commerce en visitant ou en cherchant des clients. ‖ On dit aussi PLACEUR, EUSE.

— Personne qui prend à bail les places d'un marché, pour les sous-louer aux marchands.

PLACITÉ, ÉE (*si*) adj. Dr. anc. Jugé par un placitum. Accompagné d'un placet : *Pétition* PLACITÉE.

— n. m. (pour Arrêt placité). Arrêt rendu. [Se disait spécialement de certains arrêts solennels du parlement de Rouen sur la coutume de Normandie.]

PLACITRE (*sitr'*) n. m. Féod. Vaste terrain vague.

PLACITUM (*si-tom'* — mot lat., signif. *décision*) n. m. Dr. anc. Jugement prononcé dans les plaids. ‖ Pl. *Des* PLACITA.

— Hist. allem. *Placita de l'empire*, Décisions de la diète de l'empire attendant la sanction impériale.

PLACK n. m. Métrol. anc. Très petite monnaie de cuivre, qui avait cours en Écosse.

PLACODE n. m. ou **PLACODIE** (*di*) n. f. Bot. Lichen jaune ou grisâtre, formant sur les rochers des croûtes à bords noueux et épaissis en bourrelets.

PLACODERMES n. m. pl. Paléont. Sous-ordre de poissons ganoïdes renfermant les céphalaspis et genres voisins. (Ces poissons singuliers sont les plus anciens vertébrés connus; ils apparaissent au début de la période dévonienne. On les divise en deux familles : *ptérichthydés* et *céphalaspidés*. — *Un* PLACODERME. On écrit aussi PLACODERMES.

PLACOÏDE adj. Zool. Se dit en parlant des corps durs qui incrustent la peau de certains poissons, comme les raies : *Les écailles placoïdes donnent à la peau sa nature chagrinée*.

PLACOPHORES n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes, comprenant les *chétodermes* et formes voisines. — *Un* PLACOPHORE.

PLACOSAURE n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des anguidés, comprenant des formes fossiles dans le tertiaire français. (Les placosaures étaient des cryptes à voûte crânienne couverte de petits écussons hexagonaux rugueux. L'espèce type est le *placosaurus* [illegible] l'eocène supérieur de Vaucluse.)

PLACTIQUE (*ktik'* — du gr. *plaxein*, égarer) adj. Méd. Se disait d'un aspect approximatif.

PLACUNE n. f. Genre de mollusques lamellibranches de la famille des anomidés, comprenant cinq espèces, répandues dans l'océan Indien jusqu'en Australie.

PLACUS n. m. Genre d'infusoires holotriches, de la famille des paramécidés, comprenant des formes répandues dans les mers d'Europe.

PLAFOND (*fon* — pour *plat-fond*) n. m. Archit. Surface plane et horizontale qui forme, dans une construction, la partie supérieure d'un lieu couvert. ‖ Surface plane ou cintrée, de plâtre ou de menuiserie, qui forme le haut d'une pièce. Lattis cloué au-dessous des solives d'un plancher, et que l'on recouvre d'un enduit de plâtre. ‖ Dessus des linteaux d'une ouverture, dans l'épaisseur du mur, ou l'ébrasement. ‖ Tranche de marbre placée en retour d'équerre, au bas et en arrière d'un chambranle. ‖ *Dessus de plafond*, Morceau de lambris qui se met pour remplir l'espace qu'il y a entre le plafond ou la corniche en plâtre et le bord du plafond des ébrasements des croisées. ‖ *Plafond d'air*. Dans les théâtres, Longues bandes de toile placées les unes derrière les autres et à quelque distance, et garnissant le haut de la scène. ‖ *Plafond de corniche*. Dessous de larmier. ‖ *Faux plafond*, Second plafond placé au-dessous d'un plafond ordinaire afin de diminuer la hauteur primitive de la pièce. ‖ *Plafond maroufié*, Sorte de plafond factice fait d'une toile tendue et clouée sous les solives du plancher au lieu du lattis ordinaire.

— Pop. Tête, cerveau, intelligence : *Paris est le* PLAFOND *du genre humain*. (V. Hugo.) ‖ *Être bas de plafond*, Avoir peu d'intelligence. ‖ *Avoir une araignée, un hanneton dans le plafond*, Être quelque peu fou.

— Art culin. Grand plateau de métal, qui sert à faire cuire différentes pièces dans le four.

— B.-arts. Peinture qui orne le plafond d'une salle. ‖ *Être de plafond*. Se dit des figures qui, dans un tableau, sont disposées comme les figures d'un plafond. (Syn. PLAFONNER.)

— Hydraul. Le fond d'un bassin, d'un réservoir.

Mar. Plate-forme de la cale. ‖ Caillebotis recouvrant le fond de la chambre d'un canot.

— ENCYCL. Archit. Les formes et la décoration des *plafonds* varient avec l'importance de la construction. Les plafonds sont tantôt de simples surfaces planes sans moulures et sans ornementations, et tantôt des surfaces courbes avec des sculptures, des peintures, des arabesques, etc.

Dans les maisons d'habitation, les plafonds sont ordinairement établis sur bourdis pleins, sur lattis jointifs ou sur augets plats ou cintrés. On commence d'abord par jeter à la main contre le lattis garni de pointes saillantes du plâtre grossier un peu épaissi, que l'on nomme *gobetage*. Ce plâtre fait rapidement prise. Sur cette première couche inégale s'applique le *crépi*, seconde couche que l'on égalise à la règle. Enfin, sur le crépi on jette une troisième couche de plâtre fin soigneusement égalisée et dressée, qui forme la partie apparente du plafond.

Il faut, autant que possible, que le nombre des ouvriers soit suffisant pour faire le plafond d'un seul jet, sans qu'il y ait de reprise et de soudure.

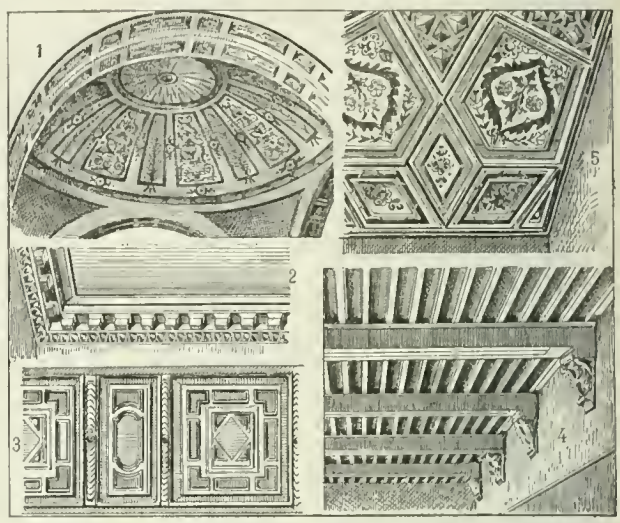

Plafonds : 1. En coupole; 2. Plat, à corniche; 3. A caissons ou à compartiments; 4. A poutres et solives apparentes; 5. A compartiments irréguliers.

PLAFONNAGE (*fo-naj'*) n. m. Action de plafonner. ‖ Résultat de cette action.

PLAFONNANT (*fo-nan*), **ANTE** adj. Peint. Qui plafonne : *Figures* PLAFONNANTES.

PLAFONNEMENT (*fo-ne-man*) n. m. B.-arts. Perspective des objets vus du dessous, des figures ou des ornements d'architecture peints dans un plafond ou dans les parties supérieures d'un édifice. ‖ Ouvrage qui reproduit cette perspective. ‖ Travail de plafond.

PLAFONNER (*fo-né*) v. a. Constr. Garnir d'un plafond, exécuter le plafond d'une pièce d'appartement.

— Peint. Exécuter avec les raccourcis nécessaires quand le sujet est vu de bas en haut : PLAFONNER *des figures*.

— v. n. Produire l'effet voulu des figures exécutées dans les plafonds : *Il n'y a guère que les êtres allégoriques qui puissent* PLAFONNER *convenablement*. (Th. Gaut.)

PLAFONNEUR (*fo-neur'*) n. m. Ouvrier qui fait les plafonds de plâtre.

PLAGAL, ALE, AUX (du lat. ecclés. *plaga*, qui désigne ce mode) adj. Musiq. Se dit d'un mode musical où la quinte est à l'aigu et la quarte au grave : *Ton* PLAGAL. ‖ *Cadence plagale*. V. CADENCE. ‖ *Modes plagaux*. Dans le chant grégorien, Nom donné aux modes dérivés des modes authentiques, par renversement de la quarte supérieure au grave. (Tandis que dans les modes authentiques la finale occupe le plus bas degré de l'octave, dans le mode plagal elle en occupe le milieu. — (On dit aussi MODE COLLATÉRAL.) V. PLAIN-CHANT.

— n. m. : *Le* PLAGAL, Le mode plagal.

PLAGE (*plaj'* — de l'ital. *piaggia*; du lat. *plaga*, contrée, étendue de terre) n. f. Rivage de mer plat et découvert.

— Poétiq. Contrée, climat; *Les* PLAGES *lointaines*.

— Géogr. Espace de terre qui correspond à une région déterminée du ciel : *On ne compte que quatre principales* PLAGES : *le nord, le midi, l'est, l'ouest*. (Hœfer.)

— Mar. *Navires à plage*. Bâtiments de combat dont l'avant ou l'arrière sont ras sur l'eau et unis comme une

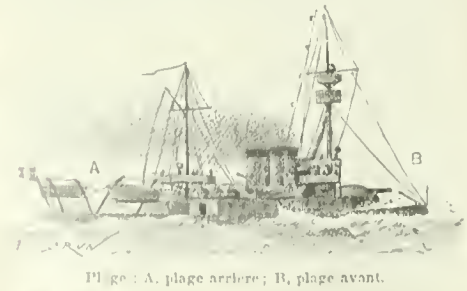

Plage : A, plage arrière; B, plage avant.

plage pour faciliter le tir des pièces de gros calibre de chasse et de retraite.

— ENCYCL. Géogr. Les *plages* sont formées de sable, de galets, souvent de galets et de tout ce qu'apportent et déposent les flots en se retirant. Depuis que les bains de mer ont acquis une grande vogue, on a créé des établissements de bains dans des localités offrant aux baigneurs des plages belles et sûres. Les plus fréquentées, sur les rivages de la Manche, sont celles de Dieppe, du Tréport, de Fécamp, de Trouville, de Cabourg-Dives, au sable fin; d'Etretat, qui est sûre, mais encombrée de galets. Sur les bords de l'Océan, celles de Pornic, des Sables-d'Olonne, de Royan, d'Arcachon, l'admirable plage de Biarritz; sur la Méditerranée, celles de Nice, de Cette, d'Hyères, et du Prado, à Marseille. A l'étranger, nous citerons les plages d'Ostende, en Belgique; de La Haye, en Hollande; de Brighton, en Angleterre.

PLAGGON (*ghon'* — gr. *plaggôn*) n. m. Antiq. gr. Poupée de cire employée dans les enchantements, et qui représentait la personne dont on voulait s'attirer l'amour.

PLAGIAIRE (*ji-èr'* — du lat. *plagiarius*, proprem. « celui qui recèle les esclaves d'autrui »; de *plagium*, vol d'esclaves) n. m. Dr. rom. Personne qui volait, recélait ou vendait des enfants, des esclaves appartenant à autrui, ou des personnes libres pour les réduire en esclavage.

— Auj. Celui qui pille les ouvrages des autres : *Les* PLAGIAIRES *sont légion*. — Adjectiv. : *Auteur* PLAGIAIRE.

PLAGIANTHE (*ji*) n. m. Genre de malvacées, comprenant des arbustes et des herbes, caractérisés par des fleurs sans calicules, pentamères, à feuilles en verticilles, et dont on connaît douze espèces de l'Océanie.

PLAGIARISME (*ji-a-rissm'*) n. m. Plagiat érigé en procédé littéraire.

PLAGIAT (*ji-a*) n. m. Dr. rom. Vente d'un esclave, d'un enfant volé, d'une personne libre.

— Auj. Acte de celui qui s'approprie les productions d'autrui : *Accuser un auteur de* PLAGIAT.

— ENCYCL. Littér. Il n'est guère de grand écrivain qui n'ait été accusé de *plagiat* : Virgile, pour quelques vers empruntés à Ennius, Shakspeare, pour avoir utilisé de vieux canevas de drames, Molière, pour des réminiscences de Cyrano de Bergerac. Ce ne sont point là des plagiats. Corneille, Racine, seraient bien à tort traités de plagiaires parce qu'ils ont porté sur la scène française les tragiques grecs et latins ou mis à contribution la comédie espagnole. Le plagiat est un peu plus caractérisé dans Dumas père empruntant, sans en rien dire, des scènes entières à Schiller, des chapitres entiers à Walter Scott, etc.; dans Edmond About, à qui un petit volume italien, les *Lettres de Vittorio Savorelli*, fournit tout le sujet de *Tolla* et les lettres les plus savoureuses qu'il n'eut que la peine de traduire. Cependant, on doit réserver le qualificatif de plagiaires à ceux qui n'ont pas même pris la peine de mettre en œuvre un document ignoré en lui imprimant le cachet particulier de leur talent, mais se sont tout bonnement contentés de faire imprimer sous leur nom l'ouvrage d'un autre. Ainsi, Léonard Arétin (Bruni d'Arezzo) publia comme de lui une *Histoire des Goths*, en quatre livres, après sa mort, survenue en 1441, on découvrit un manuscrit de l'historien grec Procope, d'où l'Arétin avait tiré ou plutôt traduit sa prétendue œuvre tout entière. En 1757, un sieur Cadot fit réimprimer à Paris, sous son nom, et presque sans modification aucune, le poème de Janvier, *la Conversation*, publié à Autun en 1742, etc.

PLAGIAULE (*ji-ôl'* — du gr. *plagiaulos*; de *plagios*, oblique, et *aulos*, flûte) n. f. Antiq. gr. Flûte traversière ou oblique, inventée en Libye.

PLAGIÈDRE (*ji* — du gr. *plagios*, oblique, et *édra*, base) adj. Qui a des facettes obliques.

PLAGIER (*ji-é* — rad. *plagiaire*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous plagiions. Que vous plagiiez*) v. a. Se rendre coupable de plagiat : PLAGIER *un auteur*.

— Fig. Reproduire exactement : *Les trois jours de Février* (1848) PLAGIENT *les trois jours de Juillet* (1830). [A. Vacquerie.]

Plagié, ée part. pass. : *Ouvrage* PLAGIÉ.

Se plagier, v. pr. Plagier, piller les œuvres l'un de l'autre : *Des écrivains qui* SE PLAGIENT.

PLAGIOBASIQUE (*ji, zik'* — du gr. *plagios*, oblique, et de *base*) adj. Se dit des systèmes de cristallisation à coordonnées obliques.

PLAGIOBOTRYDE (*ji*) n. f. Genre de borraginées, comprenant des herbes annuelles à feuilles entières, à fleurs bleues ou blanches, disposées en cymes, propres au Chili.

PLAGIOCÉPHALE (*ji-o-sé*) adj. et n. Qui est atteint de plagiocéphalie.

PLAGIOCÉPHALIE (*ji-o-sé, li* — du gr. *plagios*, oblique, et *képhalé*, tête) n. f. Méd. Conformation vicieuse de la tête, dont les deux faces pariétales sont asymétriques.

PLAGIOCITRITE (*ji-o-si*) n. f. Sulfate hydraté naturel d'aluminc, fer, nickel et chaux avec alcalis.

PLAGIOCLASES (*ji*) n. m. pl. Série de feldspaths, dont les clivages sont obliques l'un sur l'autre. (Ce sont l'*albite*, l'*oligoclase*, l'*andésine*, le *labrador* ou *labradorite*, la *bytownite* et l'*anorthite*.) — *Un* PLAGIOCLASE.

PLAGIODÈRE (*ji*) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, de la famille des chrysomélidés, répandus sur l'hémisphère boréal. (L'espèce française, type du genre [*plagiodera versicolora*], vit sur les saules.)

PLAGIODONTE (*ji*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des octodontidés, propres à l'île d'Haïti.

PLAGIOGONE (*ji*) n. m. Sous-genre d'*aphodius* (insectes coléoptères lamellicornes), propres à l'Europe et aux contrées limitrophes.

PLAGIONITE (*ji*) n. f. Antimoniosulfure naturel de plomb.

PLAGIOPE (*ji*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des colydiidés, propres à l'Amérique tropicale. (L'espèce type du genre, *plagiope tuberculata*, est propre aux Antilles.)

PLAGIOPELTIS (*ji, pèl'-tiss*) n. m. Genre de vers trématodes polystomiens, famille des polystomidés, parasites sur les poissons de mer. (Le *plagiopeltis thynni* vit sur les thons.)

PLAGIOPHRYIDÉS (*ji*) n. m. pl. Famille de foraminifères amœbiens, renfermant les genres *plagiophrys*, *lecythium* et *trimema*. — *Un* PLAGIOPHRYIDE.

PLAGIOPHRYS (*ji, friss*) n. m. Zool. Genre de foraminifères, type de la famille des *plagiophryidés*, vivant dans les mers d'Europe.

PLAGIOPODE (*ji* — du gr. *plagios*, oblique, et *pous, podos*, pied) adj. Bot. Qui a le pied ou le pédicule oblique.

PLAGIOSTOMES (*ji, stom'*) n. m. pl. Ordre de poissons sélaciens. — *Un* PLAGIOSTOME.

— ENCYCL. L'ordre des *plagiostomes* comprend ceux qui, comme les squales et les raies, ont la bouche transversale placée en dessous avec l'ouverture des fosses nasales très rapprochée et dans la même direction. Les plagiostomes sont les plus grands de tous les poissons et géologiquement les plus anciens dans la série paléontologique. On les divise en deux sous-ordres : les *squales* et les *raies*.

PLAGIOTRÈMES (*ji*) n. m. pl. Sous-classe de reptiles, renfermant les formes à peau recouverte d'écailles ou d'écusson, apodes ou munies de membres, à anus s'ouvrant par une fente transversale, et chez lesquelles le mâle possède un double pénis. (Cette sous-classe comprend deux ordres ; les *ophidiens* ou *serpents*, les *sauriens* ou *lézards*.) Syn. LÉPIDOSAURIENS. — *Un* PLAGIOTRÈME.

PLAGIOTRICHE (*ji*) n. m. Genre d'infusoires hypotriches, famille des oxytrichidés, vivant dans les eaux douces ou saumâtres d'Europe.

PLAGIOTROPE (*ji* — du gr. *plagios*, oblique, et *tropos*, direction) adj. Bot. Se dit d'un organe auquel l'action de la pesanteur imprime une direction horizontale, par exemple d'un rhizome, tel que celui du sceau de Salomon.

PLAGIOTROPE adj. Bot. Qui est dirigé suivant le sens horizontal.

PLAGIOTROPIE n. f. Bot. Action de la pesanteur qui imprime à certains organes (rameaux, rhizome) une direction horizontale. (S'emploie par opposition à ORTHOTROPIE.)

PLAGIOTROPISME n. m. Bot. Phénomène qui produit la plagiotropie.

PLAGNIÈRE (*gn.* mll.) n. f. Variété de toile de ménage, en fil de chanvre, qui se fabriquait dans le Forez.
— Adjectiv. : *Toile* PLAGNIÈRE.

PLAGUSIE (*zi*) n. f. Ichtyol. Genre de poissons acanthines, de la famille des pleuronectidés, répandus surtout dans l'océan Indien, et dont une espèce se trouve dans la Méditerranée. (Les plagusies sont d'assez petits poissons plats, avec les yeux placés à gauche.)
— Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des grapsidés, répandus dans l'océan Indien et les mers australes. (Ce sont des crabes voisins des grapses, avec les antennes logées dans une échancrure profonde du front.)

PLAICT (*plè*) n. m. Anc. forme du mot PLAID.

PLAID (*plè* — du bas lat. *placitum*, assemblée publique, ainsi dite parce que les édits qui la convoquaient portaient : *Quia tale est nostrum placitum*, « Car tel est notre plaisir ») n. m. Hist. jurid. Assemblée judiciaire ou politique, au temps des Mérovingiens et des Carolingiens. ‖ Jugements rendus dans ces assemblées. ‖ *Plaids de l'épée*, Haute justice. ‖ *Plaids inférieurs*, Justice subalterne. ‖ *Plaids francs*, Séances dans lesquelles on instruisait d'office des procès contre des absents. ‖ *Service du plaid*, Devoir du vassal, qui était tenu d'assister son seigneur lorsque celui-ci rendait la justice.
— Par ext. Autref. Tribunal ; audience, séance d'un tribunal. (Ne s'employait qu'au plur. en ce sens) :

> Tous les jours, le premier aux *plaids*, et le dernier...
> RACINE.

— Action de l'avocat qui plaide, plaidoyer. (Vx.)
— *Les plaids tenants*, A l'audience : *Se désister* LES PLAIDS TENANTS.
— Féod. *Droit de plaid seigneurial*, Droit dû pour changement de seigneur.
— Loc. fam. *Être sage au retour des plaids*, Perdre l'envie de plaider, après avoir soutenu quelque procès.
— PROV. : **Peu de chose, peu de plaid**, Il ne faut pas de longs discours pour éclaircir, pour vider une affaire de peu de conséquence. (Vx.)
— ENCYCL. Hist. On a beaucoup discuté pour savoir si les *plaids* étaient ou non des assemblées populaires. Il semble avéré qu'au VIIe siècle du moins il y avait une assemblée générale de la nation (*conventus generalis populi*), mais il ne paraît pas que le peuple y ait eu voix délibérative. Sous Charlemagne, les plaids se tenaient deux fois l'an, une fois au printemps, l'autre à l'automne. Les plaids d'automne étaient des réunions formées, où ne venaient que de grands personnages, et où l'on préparait les questions qui devaient être agitées aux plaids du printemps. Les *placita minora* étaient les réunions locales tenues par les comtes et autres agents locaux du pouvoir central.
— *Cour des plaids communs*. On appelait ainsi en Angleterre (*Court of common pleas*) un tribunal créé sous Richard Ier, rendu sédentaire à Westminster dès le XIIe siècle, composé d'un *chief justice* et de juges *puisne*, primitivement au nombre de six, réduits à quatre depuis Édouard VI. Sa juridiction, qui s'étendait d'abord à toutes les actions civiles de sujet à sujet, avait été réduite en fait aux seules actions réelles. On appelait de ses jugements à la cour de l'échiquier. Le *Judicature act* de 1873 l'a supprimé.
— *Plaids de la porte*. On nommait ainsi une juridiction qui fut, en France, l'origine de celle des maîtres des requêtes, et que Joinville mentionne dans son *Histoire de saint Louis*. Saint Louis avait coutume de l'envoyer, avec les sieurs de Nesle et de Soissons, aux *plaids* de la porte, ainsi nommés parce que les plaideurs se tenaient à la porte du palais, et, s'il y avait quelque question qu'ils ne pussent décider, ils lui en faisaient le rapport ; alors, saint Louis envoyait chercher les parties et prononçait.



1. Écossais revêtu de son plaid. A (XVIIIe s.) ; 2. Plaid de femme ; 3. Plaid de voyage, plié.

PLAID (*plè* — mot écoss.) n. m. Manteau que portent les montagnards écossais. ‖ Manteau à manches, qui se porte par-dessus les autres vêtements. ‖ Couverture de voyage en étoffe à carreaux, comme le plaid des Écossais.

PLAIDABLE (*plè*) adj. Qui peut être plaidé : *Toute cause est* PLAIDABLE.
— Dr. anc. *Jour plaidable, plaidoyable*, Jour d'audience.

PLAIDAILLER (*plè-da-ill* [*ll* mll.] — rad. *plaider*) v. n. Faire de nombreux petits procès : *Aimer à* PLAIDAILLER. ‖ On dit aussi PLAIDASSER.
— Plaider, comme avocat, de nombreuses petites causes.

PLAIDAILLEUR (*plè-da-ill-eur'* [*ll* mll.], **EUSE** n. Personne qui plaidaille, qui aime à plaidailler.

PLAIDANT (*plè-dan*), **ANTE** adj. Qui plaide : *Les parties* PLAIDANTES. ‖ *Avocat plaidant*, Avocat qui fait profession de plaider, par opposition à *Avocat consultant*, Celui qui ne fait que donner des consultations.

PLAIDER (*plè* — rad. *plaid*) v. n. Soutenir ou contester quelque chose en justice : PLAIDER *pendant vingt ans*. ‖ Défendre une cause de vive voix, devant les juges : *Berryer, Lachaud*, etc., PLAIDÈRENT *avec éloquence*.
— Par ext. Parler en faveur de quelqu'un, parler pour obtenir quelque chose : PLAIDER *pour un assassin*.
— Fig. Servir la cause ou les intérêts de quelqu'un : fournir une présomption favorable : *Le passé d'un honnête homme* PLAIDE *en sa faveur quand il est accusé*.
— Hist. Tenir, présider les plaids.
— v. a. Défendre en justice : PLAIDER *une affaire de mœurs*. ‖ Chercher à faire prévaloir, à démontrer en justice : PLAIDER *l'incompétence du tribunal*.
— Défendre, parler en faveur de : PLAIDER *la cause de l'innocence*. (Mass.)
— Témoigner en faveur de, fournir une présomption favorable pour : *Nos bonnes actions* PLAIDENT *notre cause*.
— Appeler en justice, faire un procès à : PLAIDER *son voisin*. (Vx.)
— *Plaider les causes perdues*, Soutenir des thèses paradoxales. ‖ *Plaider le faux pour savoir le vrai*, Dire à quelqu'un une chose qu'on sait être fausse, pour tirer de lui la vérité.
— ALLUS. LITTÉR. : **Plaider pour sa maison**. V. PRO DOMO.
Se plaider, v. pr. Être plaidé, pouvoir être plaidé : *Tout* SE PLAIDE. (Balz.)
— Autref. Plaider l'un contre l'autre :

> . . . . . Pour ma dot, ils me cèdent
> Leur terre près du Mans, pour laquelle ils *se plaident*.
> DUFRESNY.

PLAIDEREAU (*plè-de-ro*) n. m. Plaideur, chicaneur. (Vx.)

PLAIDERESQUE (*plè-de-réssk'*) adj. Propre aux plaideurs : *Éloquence* PLAIDERESQUE. (Montaigne.) [Vx.]

PLAIDERIE (*plè-de-ri*) n. f. Manie de plaider, chicane : *Des esprits malades de* PLAIDERIE. (Nic. Pasquier.) [Vx.]
— Fam. Action de plaider, plaid, procès.

PLAIDEUR, EUSE (*plè*) n. Personne qui plaide, qui est en procès : *Mettre d'accord deux* PLAIDEURS.
— Personne qui plaide souvent, qui aime à plaider : *Il est toujours malheureux d'avoir affaire à un* PLAIDEUR.
— Hist. Juge qui tenait les plaids.
— Hist. ecclés. Procureur d'un monastère. (Rare.)
— ALLUS. LITTÉR. : **L'Huître et les Plaideurs**. V. HUÎTRE.

Plaideurs (LES), comédie en trois actes et en vers, de Racine, jouée en 1668. Racine destinait d'abord sa pièce aux Italiens, et la concevait comme une simple farce ; puis il la versifia, la développa et la donna au Théâtre-Français. Le sujet est tiré des *Guêpes*, d'Aristophane : mais, tandis que l'auteur grec a fait de sa comédie une œuvre de satire politique, dirigée contre les institutions judiciaires d'Athènes, Racine a voulu simplement nous divertir aux dépens des mœurs du Palais. Il s'y moque également des plaideurs, des avocats, des juges, et de tout ce qui touche au monde spécial de la chicane. Outre les *Guêpes*, il a utilisé certains passages de Rabelais, et il a emprunté maint détail à l'actualité contemporaine.
Léandre, fils de Perrin Dandin, aime Isabelle, fille de Chicaneau, plaideur obstiné ; il déguise-ment d'un homme de loi, dans le domicile de ce dernier et obtient par surprise son consentement, en lui faisant signer un contrat de mariage au lieu d'un exploit. La donnée, on le voit, n'a rien de neuf, mais toute l'originalité de la pièce est dans la gaieté de certaines scènes et dans la qualité du style. Le type de Perrin Dandin, le juge maniaque qui s'érige en tribunal et veut connaître solennellement des moindres affaires, les doléances de la marquise de Pimbêche et ses démêlés burlesques avec Chicaneau, les plaidoyers de Petit-Jean et de l'Intimé, l'incident d'audience des petits chiens sont d'une savoureuse plaisanterie, qui provoque le rire le plus franc. Le style surtout est excellent, court, agile, débordant de verve et de fantaisie. La comédie de Racine est un chef-d'œuvre d'esprit, plutôt que de véritable comédie. Beaucoup de vers, frappés, au bon coin, sont devenus des proverbes :

> Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera. . . . . .
> Mais sans argent l'honneur n'est qu'une maladie. . . .
> Point d'argent, point de Suisse. . . . . .
> Ses rides sur son front gravaient tous ses exploits . . .
> [*Parodie d'un vers du* « Cid »]
> Ce que je sais le mieux, c'est mon commencement. . . .
> Quand je vois. . . . Quand je vois, etc. . . .
> . . . . . Quand aura-t-il tout vu ? . . .
> De grands mots qui tiendraient d'ici jusqu'à Pontoise . .
> Belle conclusion, et digne de l'exorde ! . . . . . .
> . . . . . Avocat, il s'agit d'un chapon.
> Et non point d'Aristote et de sa *Politique*. . . . . .
> . . . . . Avant la naissance du monde.
> — Avocat, ah ! passons au déluge. . . . . .
> . . . . . Tirez donc. Quels vacarmes !
> Ils ont pissé partout — Messieurs, voyez nos larmes. . .
> Hé ! Monsieur, peut-on voir souffrir des malheureux ?
> — Bon ! Cela fait toujours passer une heure ou deux. . .

PLAIDIN (*plè*) n. m. Étoffe écossaise dont on fait les plaids. (Vx.)

PLAIDOIR (*plè*) n. m. Lieu où l'on rendait la justice. (Vx.)

PLAIDOIRIE (*plè, ri*) n. f. Art ou profession de celui qui plaide, de l'avocat : *L'exercice de la* PLAIDOIRIE. ‖ Action de plaider : *Certaines* PLAIDOIRIES *tiennent plusieurs audiences*. ‖ Discours de l'avocat qui soutient une cause : *Faire imprimer une* PLAIDOIRIE.

PLAIDOYABLE *plè-doi-i-abl'*) adj. Où l'on peut plaider : *Jour* PLAIDOYABLE.

PLAIDOYER (*plè-doi-ié* — de l'anc. infin. *plaidoyer*) n. m. Discours prononcé à l'audience pour défendre la cause d'une partie. ‖ Par ext. Thèse en faveur d'une idée, d'un système.
— ENCYCL. Dr. V. DÉFENSE, AVOCAT.

PLAIE (*plè* — du lat. *plaga*, gr. *plègé*) n. f. Solution de continuité, avec désorganisation des tissus, qui est produite dans les parties molles du corps : *Panser une* PLAIE.
— Cicatrice, marque qu'une plaie a laissée sur le corps : *Le soldat montre avec orgueil les* PLAIES *qu'il a reçues*.
— Poétiq. Brèche, trouée :

> Horrible et large *plaie*
> Que l'on fit à la pauvre baie.
> LA FONTAINE.

— Tourment moral et durable : *Souffrir d'une* PLAIE *secrète*. ‖ Cruel inconvénient, mal profond : *L'ennui est la* PLAIE *des oisifs*. ‖ Malheur public, fléau : *Le paupérisme est la plus tenace des* PLAIES *sociales*.
— Loc. div. : *Ne demander que plaie et bosse* (ou *plaies* et *bosses*), Souhaiter des batailles, des querelles, des procès. ‖ *Mettre le doigt sur la plaie*, Indiquer exactement où est le mal. ‖ *Rouvrir une plaie*, Faire revivre une ancienne douleur.
— PROV. : **Plaie d'argent n'est pas mortelle**, Une perte d'argent est réparable.
— Hist. sainte. *Plaies d'Égypte*, Série de fléaux que, d'après la Bible, Dieu envoya sur l'Égypte pour amener le roi de ce pays à laisser partir les Israélites. (Fam. *C'est une plaie d'Égypte*, Se dit d'une personne ou d'une chose considérée comme un fléau.)
— Sylvic. *Plaie d'un arbre*, Ecorchure, spontanée ou accidentelle, amenant la pourriture du bois d'un arbre.
— ENCYCL. Méd. et chirurg. On distingue : 1° les *plaies* produites par des instruments coupants (*incisions, coupures*) ; 2° les plaies produites par des instruments piquants (*piqûres*) ; 3° les plaies faites par des instruments contondants (*plaies contuses*), auxquelles on rattache les plaies par *arrachement* et par *armes à feu*.
Les plaies sont accompagnées de symptômes locaux plus ou moins marqués : douleur, hémorragie, écartement des bords de la solution de continuité. Les phénomènes généraux sont nuls, sauf les cas de traumatismes graves, lorsqu'il n'y a pas de complications.
La plaie simple non compliquée tend à se cicatriser rapidement (*réunion par première intention*). Mais assez fréquemment se montrent des accidents consécutifs, soit l'hémorragie, soit le plus souvent l'infection par les micro-organismes de la suppuration, le staphylocoque ou les autres germes virulents. Dans ces cas, la cicatrisation est plus lente (*réunion médiate*) ; la plaie est rouge, tuméfiée, le pus s'écoule en abondance ; il y a de la douleur, souvent de la fièvre et de l'inappétence. Parfois la plaie se complique de *lymphangite*, d'*érésipèle*, de *phlegmon diffus*, de *gangrène*, de *tétanos*. V. ces mots.
— *Traitement*. Les *plaies* doivent être soustraites à l'action des microbes apportés par l'air ou les instruments qui ont servi à les produire. Par suite, toute plaie doit être lavée abondamment avec un liquide antiseptique ; on devra rechercher soigneusement si elle ne recèle en aucun endroit des débris de vêtement ou des corps étrangers. Cependant, si la plaie était profonde, comme celles produites par les armes à feu et si on ne constatait aucune lésion d'un organe essentiel, il ne faudrait pas s'obstiner à la recherche du projectile, et, après lavage superficiel, on obturera la plaie avec du collodion. Après lavage de la plaie, si les tissus sous-jacents à la peau ne sont pas trop mortifiés, on suturera les deux lèvres ; si non on mettra un agent antiseptique (iodoforme) et on fera un pansement ouaté. S'il y a suppuration, on commencera par des pansements humides fréquemment renouvelés et, lorsque le pus aura presque disparu, on reviendra aux pansements secs.
Si la suppuration est longue et abondante, on devra soutenir les forces du malade par l'alimentation et les toniques : donner un peu de quinine en cas de fièvre et

même faire des piqûres de morphine si les douleurs sont trop vives.

— Art vétér. Les animaux domestiques sont très exposés aux *plaies*, soit par le frottement des pièces du harnachement, soit par les chutes, soit par toute autre cause.

Le traitement des plaies consistera d'abord à éloigner la cause, à extraire les corps étrangers qui peuvent se trouver dans la plaie, à arrêter le sang en rapprochant les lèvres de la plaie, en les suturant s'il y a lieu, en les couvrant d'un pansement qui protège la plaie contre les microbes pathogènes de l'air. Les pansements ouatés réalisent parfaitement ces conditions. Les irrigations d'eau froide ou d'eau chargée de principes antiseptiques sont aussi un excellent moyen de traitement de certaines plaies, comme celles du genou des chevaux couronnés. On traite les plaies contuses, causées par la selle ou autre pièce de harnachement, par des lotions fréquentes de liquides antiseptiques. Enfin, les blessures de pieds relèvent d'un traitement. V. CLOU-DE-RUE, BLEIMES, SEIMES, JAVARD, etc.

— *Plaies d'été.* Sous l'influence d'une haute température, certaines plaies du cheval, qui ne seraient dans les cas ordinaires que de simples écorchures, s'aggravent d'une façon toute particulière et prennent le nom de *plaies d'été*. Pour empêcher les plaies de tourner en plaies d'été, il faut faire à leur égard une antisepsie rigoureuse, en les recouvrant d'une pâte cicatrisante, comme le collodion iodoformé. Si la plaie d'été existe, c'est-à-dire si elle s'est couverte de bourgeons farcis de granulations jaunes rizitormes, qui ne tendent pas à cicatrisation, on les cautérise au nitrate d'argent et on les recouvre de pommade au biiodure de mercure ou au sulfure de carbone.

— Agric. Les *plaies* des végétaux ont des causes multiples : coups de vent, dents des animaux, chocs, gelées, etc. Suivant ces causes et l'aspect de la plaie, on leur donne le nom de *déchirures, contusions, gélivures*, etc. Les plaies qui intéressent la partie superficielle de l'écorce sont généralement bénignes, mais il n'en est pas de même lorsque le bois est mis à nu : alors, la cicatrisation est lente, des spores de champignons parasites germent sur la lésion, le mycélium pénètre dans le bois, et ainsi s'installent la *carie*, la *gomme*, la *nécrose*, etc. Dans tous les cas, il faut nettoyer la plaie, mettre à vif les parties saines, puis recouvrir la blessure d'un onguent résistant aux agents atmosphériques (mastic, vernis, poix, résine, goudron, etc.).

— Hist. sainte. *Plaies d'Egypte.* On lit dans la Bible (*Exode*, VII-XII) que, le pharaon refusant de permettre aux Hébreux de quitter en masse la « terre de servitude » pour aller vers la terre promise, Moïse entreprit de vaincre ses résistances en frappant successivement l'Egypte de dix fléaux, dont le dernier réussit à le fléchir. Voici, sur ces dix « plaies », le résumé du récit biblique : 1° l'eau du Nil, changée en sang, cessa d'être potable durant plusieurs jours ; 2°, 3° et 4° l'Egypte fut ravagée par trois invasions successives de grenouilles, de moustiques, de mouches ; 5° une épizootie fit périr un grand nombre d'animaux ; 6° une maladie mystérieuse couvrit les hommes d'ulcères ; 7° un orage épouvantable anéantit une partie des récoltes ; 8° une nuée de sauterelles détruisit tout ce que la grêle avait épargné ; 9° d'épaisses ténèbres couvrirent l'Egypte ; 10° enfin, le Seigneur fit périr tous les premiers-nés des Egyptiens, « depuis le fils du pharaon, qui était assis sur son trône, jusqu'à celui de la captive enfermée dans la prison ».

Les interprètes d'aujourd'hui rapportent ces événements au règne de Ménephtah Ier, successeur de Ramsès II, qui, d'après les inscriptions, perdit prématurément son fils aîné, déjà associé à la couronne. Quant au fond même du récit, on a dit que les « plaies » décrites ont un caractère égyptien très marqué. De leur côté, les commentateurs orthodoxes soutiennent que, si Dieu s'est servi d'accidents naturels, il leur a imprimé un caractère miraculeux, d'abord en les faisant naître, puis disparaître à la voix de Moïse, ensuite en leur donnant une intensité extraordinaire, enfin en changeant la nature de quelques-uns.

PLAIGNANT (*plè-gnan* [*gn* mll.]), **ANTE** adj. Qui se plaint. Peu us.)

— Qui porte plainte en justice : *La partie* PLAIGNANTE.

— Substantiv. Personne qui se plaint en justice : *Faire droit aux* PLAIGNANTS.

PLAIGNARD (*plè-gnar'* [*gn* mll.]), **ARDE** adj. Fam. Qui a coutume de se plaindre, qui se plaint aisément.

— Substantiv. : *Les* PLAIGNARDS *et les niais suivent de près les sensibles.* (Ste-Beuve.)

PLAIN, PLAINE (*plin, plèn'* — du lat. *planus*, même sens) adj. Qui est uni, plat, égal : *La Beauce est un pays* PLAIN.

— *De plain pied*, Sans obstacle.

— Comm. *Velours plain, Satin plain*, Velours, Satin uni et où il n'y a nulle façon. (On dit auj. UNI. ‖ *Linge plain*, Linge uni par opposition au linge ouvré ou damassé.

— n. m. Mar. anc. Haute mer : *Gagner le* PLAIN. ‖ *Plain de la poupe*, Partie du pont de l'arrière des galères, comprise entre l'habitacle et les premiers bancs latéraux.

— Fauconn. *Aller de plain*, Se dit d'un oiseau qui plane.

— SYN. Plain, égal, plat, etc., V. ÉGAL.

PLAIN (*plin* — pour *pelain*, de *peler*. On a écrit anciennem. *plein*) n. m. Grande cuve contenant de la chaux vive éteinte dans l'eau, et dans laquelle le tanneur fait tremper les peaux, opère le *plain nage*, avant d'en opérer le dépilage. ‖ Le liquide contenu dans la cuve. ‖ *Plain neuf*, Liquide qui n'a pas encore servi. *Plain faible*, Liquide dans lequel on a déjà plainé les peaux, mais qui peut encore servir. *Plain mort*, Liquide épuisé et sans action. On dit également dans ce dernier sens MORT-PLAIN.)

PLAINAGE (*plè-naj'*) n. m. Techn. Mise des peaux dans le plain.

PLAIN-CHANT du lat. *planus cantus*, chant uni) n. m. Chant traditionnel de l'Eglise. ‖ *Plain-chant musical* Plain-chant dans lequel on a introduit quelques-uns des procédés de l'art musical profane.

— ENCYCL. Ce nom de *cantus planus* lui a été donné pour sa simplicité, au XIVe siècle, par opposition au chant mesuré ou figuré, qui commence alors à lui faire concurrence. Il est également appelé : *cantus firmus* (ital. *canto fermo* à cause de son allure tranquille et posée, *cantus choralis* (allem. *choral* comme destiné au chœur ; *chant liturgique*, étant fait pour la liturgie, et enfin *chant grégorien*, parce que saint Grégoire le Grand en a coordonné, planplété et fixé le répertoire.

Ce genre de musique, venu de l'antiquité, se distingue de la musique moderne, par les formes spéciales de sa *notation*, par le caractère de sa *tonalité* et de ses *modes*, et par la nature de son *rythme*. Sa notation a un double but : 1° elle sert à marquer les divisions ou le phrasé du chant. (A cet effet, dans sa forme normale et traditionnelle, les notes sont distribuées par groupes appelés *neumes*. C'est pour indiquer comment les sons doivent être liés dans l'exécution. Par elles-mêmes, ces notes n'ont pas de valeur métrique. La caudée, en particulier, n'est pas une longue, la losange une brève. La caudée dérive simplement de la *virga* des neumes primitifs, la losange du *punctum* (v. NEUME) ; 2° les notes servent à déterminer les intervalles que la voix doit successivement parcourir. A l'origine, les neumes ne donnaient sous ce rapport que des indications vagues, auxquelles suppléait l'usage ou la mémoire. Pour préciser les degrés d'intonation, on se servait, dans les écoles, de la notation alphabétique : A (*la*), B (*si*), C (*ut*), D (*ré*), E (*mi*), F (*fa*), G (*sol*) ; ou continuait, pour l'octave supérieure, la série alphabétique : H (*la*), I (*si*), K (*ut*), etc., ou bien on reprenait les premières lettres en changeant leur forme : *a, b, c, d*, etc. Le célèbre manuscrit bilingue de Montpellier, découvert par Danjou en 1847, contient les chants de la messe, introïts, graduels, etc., chacun par ordre de modes, notés en lettres placées sur les neumes. On essaya aussi de disposer les neumes à des hauteurs diverses, en rapport avec la gravité ou l'acuité relatives des sons. Pour cela, les neumes furent transformés en points diversement combinés et superposés : c'est la notation *à points superposés*, usitée surtout dans le midi de la France dès le Xe siècle. Gui d'Arezzo, au XIe siècle, perfectionna le système en rendant aux neumes leurs vraies figures, et en les plaçant sur la portée. A la tête d'une des lignes de la portée, il mit une lettre-clef, empruntée à la notation alphabétique. C'est l'origine des trois clefs du plain-chant et de la musique, dont voici les formes successives :

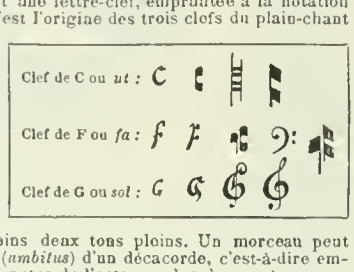

La *tonalité* du plain-chant appartient au genre diatonique pur. Entre deux demi-tons dans une gamme se trouvent toujours au moins deux tons pleins. Un morceau peut avoir l'étendue (*ambitus*) d'un décacorde, c'est-à-dire embrasser les huit notes de l'octave, plus deux autres : une à chaque extrémité. L'étendue normale d'un membre de phrase comprend seulement la quinte ou la quarte, avec note supplémentaire à l'aigu et au grave.

Les *modes* sont au nombre de huit. Les six premiers ont chacun deux gammes. Ils sont groupés par deux : l'*authentique*, c'est-à-dire principal, ayant toute son octave au-dessus de la finale ; le *plagal*, c'est-à-dire dérivé, collatéral ayant une partie de son octave au-dessus de la finale, une partie au-dessous. Les deux réunis, possèdent même finale et même quinte au-dessus de cette finale, ont un nom commun tiré du grec : *protus* (1 et 2), *deuterus* (3 et 4), *tritus* (5 et 6), *tetrardus* (7 et 8). En musique, les deux modes, majeur et mineur, sont caractérisés par la tierce au-dessus de la finale : majeure dans l'un, mineure dans l'autre. En plain-chant, ce sont les intervalles voisins de la finale, seconde au-dessous, tierce au-dessus, qui servent à différencier les modes et donnent les quatre cadences suivantes :

	Seconde.	Tierce.
Protus	1	1 1/2 1
Deuterus	1	1/2 1 1
Tritus	1/2	1 1 1
Tetrardus	1	1 1 1

Comme note modale, on compte, outre la finale, la dominante ou corde de récitation, servant de teneur aux versets des psaumes et des répons. Dans le tableau suivant des huit modes, la finale est en petites capitales, la dominante en italique, et les notes ajoutées, tant au-dessus qu'au-dessous de l'octave, pour compléter le décacorde, sont séparées par un tiret.

PROTUS

1. ut — RÉ mi fa sol *la* si ♭ ut ré — mi
   sol — LA si ut ré *mi* fa sol la — si
2. sol — la si ♭ ut RÉ mi *fa* sol la — si ♭
   ré — mi fa sol LA si *ut* ré mi — fa

DEUTERUS

3. re — MI fa sol la si *ut* ré mi fa
   la — SI ut ré mi fa *sol* la si — ut
4. la — si ut ré MI fa sol *la* si — ut
   mi — fa sol la SI ut ré *mi* fa — sol

TRITUS

5. mi — FA sol la si ♭ *ut* ré mi fa — sol
   si — UT re mi fa *sol* la si ut — re
6. si — ut ré mi FA sol la si ♭ ut — ré
   fa — sol la si UT ré mi fa sol — la

TETRARDUS

7. fa — SOL la si ut *ré* mi fa sol — la
8. ut — ré mi fa SOL la si *ut* ré — mi

Certains théoriciens, regardant comme modes distincts les gammes secondaires des SIX premiers modes, les ajoutent à la série comme 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e modes. D'autres, rejetant les gammes secondaires du 3e et du 4e, n'en comptent que 12 : pour eux, le 13e et le 14e sont le 11e et le 12e.

Le *rythme* du plain-chant est fondé, non sur une combinaison de longues et de brèves, comme dans le mètre classique, ni sur le partage des mesures comme dans la musique moderne, mais sur l'accentuation et les divisions du phrasé, comme dans le discours ordinaire ou dans les vers simplement rythmiques, où les syllabes se comptent, mais ne s'évaluent pas. Lorsque le chant est *syllabique*, c'est-à-dire qu'il ne pas à pas les syllabes du texte, ne donnant à chacune d'elles qu'une seule note, ou un seul petit groupe de notes, c'est le texte avec ses accents et ses divisions naturelles qui règle le rythme. Lorsque le chant est *neumatique*, c'est-à-dire présente sur une même syllabe une série de neumes, ce sont ces neumes, groupés en phrases et divisions de phrase, qui dirigent le mouvement du rythme, mouvement analogue à celui du chant syllabique. Voici un chant où les deux espèces se suivent et même se mélangent avec une parfaite homogénéité de rythme. C'est ici de plus une même mélodie sous deux formes faites pour alterner :

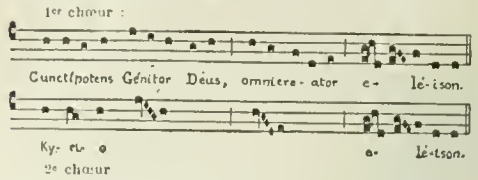

Le plain-chant comprend :

1° Des récitatifs, tons des oraisons et des leçons de l'Epître et de l'Evangile, de la Préface et du *Pater*, etc. Tous présentent une teneur ou corde de récitation, et des inflexions de voix propres soit à accentuer le récit, soit surtout à marquer les principales divisions du phrasé. Ce procédé est aussi ancien que la liturgie ;

2° Les tons de psaumes. Là aussi, il y a teneur ou dominante et inflexions musicales, soit au milieu, soit surtout à la fin des versets, avec antienne comme refrain ou conclusion. Primitivement laissés au psalmiste, les versets sont, dès le IIe siècle, habituellement chantés à deux chœurs. Ces versets, comme l'antienne, sont sur des formules mélodiques plus ou moins ornées, selon les circonstances. Les plus ornées sont celles de l'Introït, qui, avec la Communion, appartient au genre psalmodique solennel ;

3° Chants proprement dits, c'est-à-dire répons de matines, graduel et *Alleluia* de la messe, antienne de l'offertoire. C'est la nature de ces chants d'être plus riches de notes et de neumes. Les traits mélodiques en pars neumes, appelés vocalises ou *jubili*, sont surtout de règle dans le graduel et l'*Alleluia*, et se présentaient aussi dans les versets qui, autrefois, enrichissaient l'offertoire. Ils existaient déjà au Ve siècle. Saint Grégoire, au VIe, les accepte dans son Antiphonaire, en leur donnant toutefois une forme plus précise et mieux pondérée ;

4° Les hymnes introduites par saint Ambroise, adoptées par saint Benoît. Elles n'obtiennent, néanmoins, qu'assez tardivement dans la liturgie romaine une place officielle. Les séquences, dues surtout au génie de Notker de Saint-Gall, au Xe siècle, et d'Adam de Saint-Victor au XIIe, sont au moyen âge d'un usage général à toutes les solennités. Peu d'entre elles sont demeurées en usage ;

5° Les chants ordinaires de la messe, *Kyrie, Gloria in excelsis, Credo, Sanctus* et *Agnus*, qui furent d'abord du simples récitatifs. C'est à Saint-Gall que le moine Tutilon commença au Xe siècle à orner les *Kyrie* de neumes avec et sans paroles, par exemple, *Cunctipotens* (v. pl. haut) et que les autres chants de l'ordinaire furent aussi enrichis et de notes et de tropes.

Sous Pépin et Charlemagne, et par leur autorité, le chant romain se répandit dans toute l'étendue de leur empire, mais en Espagne seulement au XIe siècle.

Des écoles de chant furent fondées, dès le IXe siècle, à Saint-Gall et à Metz, émules de celle du Latran à Rome. Le XIIe siècle en vit naître de nouvelles, dont celle de Chartres fut la plus célèbre, sous saint Fulbert. Gui d'Arezzo avait, au XIe siècle, par les lignes de la portée, facilité la lecture du chant. De nombreux antiphonaires furent par suite écrits dans cette notation. Les variantes locales, en petit nombre et de peu d'importance, qui s'y rencontrent, prouvent, comme l'exception confirme la règle, l'existence d'une tradition partout répandue et partout uniforme. Cette tradition constante et universelle subsista jusqu'au XVIe siècle. L'esprit d'innovation fit alors entreprendre des réductions et corrections malheureuses : de là, dans les livres choraux, depuis cette époque, toute espèce d'altérations et de mutilations jointes à une exécution du chant dépourvue de rythme, procédant par notes martelées ou saccadées. Dans la notation, on ne se préoccupa plus du groupement des sons, et toutes les notes appartenant à une même syllabe furent mises à la suite les unes des autres, sans aucun souci des groupes ou *neumes* traditionnels, *clivis, podatus, torculus*, etc. Une restauration était nécessaire et du texte musical et de la manière de l'interpréter. La commission de Reims et de Cambrai, en 1851, publia le *Graduel* d'après le manuscrit de Montpellier, et l'*Antiphonaire* d'après un manuscrit du XIIIe s. Faute d'avoir reproduit, avec les notes, la manière dont celles-ci sont groupées dans les manuscrits, le vrai rythme manquait dans ces nouveaux livres. En 1880 parut l'ouvrage intitulé : *les Mélodies grégoriennes d'après la tradition, par Dom Joseph Pothier*, contenant les principes d'après lesquels fut restauré et noté le plain-chant vraiment traditionnel ; dans le *Liber Gradualis*, publié trois ans plus tard, ces principes furent de nouveau et plus copieusement établis et expliqués dans la *Paléographie musicale*, dont la publication fut entreprise à Solesmes, en 1889, sous la direction de dom André Mocquereau. Là se trouvent réunis de nombreux fac-similés d'anciens manuscrits, de dates et d'origines diverses, qui démontrent par leur concordance la réalité et la constance de la tradition grégorienne.

PLAINDIN (*plin*) n. m. Tissu de laine, du genre des serges, qui se fabriquait en Ecosse, du XVIe au XVIIIe siècle.

PLAINDRE (*plindr'* — du lat. *plangere*, même sens : *Je plains, tu plains, il plaint, nous plaignons, vous plaignez, ils plaignent. Je plaignais, nous plaignions. Je plaignis, nous plaignîmes. Je plaindrai, nous plaindrons. Je plaindrais, nous plaindrions. Plains, plaignons. Que je plaigne, que nous plaignions. Que je plaignisse, que nous plaignissions. Plaignant. Plaint. plainte*) v. a. Témoigner de la compassion pour : *Qui ne* PLAINT *personne, ne mérite pas qu'on le* PLAIGNE. (Chateaubr.)

— Employer, donner à regret ou d'une manière insuffisante : PLAINDRE *le beurre dans un plat.* PLAINDRE *sa peine.*

— *N'être pas à plaindre*, Etre dans une condition avantageuse.

— v. n. Faire des plaintes, pousser des gémissements : *Un malade qui ne fait que* PLAINDRE.

Se plaindre, v. pr. Se lamenter, exprimer sa douleur.

— Poétiq. Faire entendre des bruits semblables à des gémissements : *Le vent* SE PLAINT *à travers le feuillage.*

Déplorer son sort ; témoigner son mécontentement : *Tout le monde* SE PLAINT *de son sort. Elles* SE SONT PLAINTES *de vous.*

— Porter plainte : *Aller* SE PLAINDRE *au commissaire.* — Se refuser : *De tant temps, les avares* SE SONT PLAINT *les choses dont ils avaient le plus besoin.* — Réciproq. Se témoigner une compassion mutuelle. — Gramm. Après *se plaindre que*, le verbe de la proposition complétive se met ordinairement au subjonctif : *Il se plaint qu'on l'*AIT *calomnié.* Si pourtant le verbe *se plaindre* emportait l'idée d'une affirmation positive, on n'emploierait pas le subjonctif : *Phèdre se plaint que je suis outragé.* (Racine.) Après *se plaindre de ce que*, c'est toujours l'indicatif qu'on emploie : *Je me plains de ce que vous ne m'*ÉCOUTEZ *pas.*

PLAINE (*plèn'* — rad. *plain*) n. f. Grande étendue de pays uni : *Préférer la* PLAINE *à la montagne.* ǁ Par ext. Vaste surface unie : *Une immense* PLAINE *d'eau.* — Fig. Objet sans variété ni accidents : *La* PLAINE *uniforme que l'égalité a créée autour de nous.* (Renan.) — Poétiq. *Plaines du ciel, de l'air, Plaine céleste azurée, étoilée,* Ciel, firmament. ǁ *Plaine liquide,* Mer. — Agric. Sorte de petite charrue. — Blas. Champagne réduite à la moitié de sa hauteur. (Les anciens héraldistes ne faisaient pas de différence entre ces deux pièces, qui indiquent toutes deux la bâtardise à son second degré, c'est-à-dire les descendants légitimes de bâtards.)



D'argent à la plaine d'azur.

— Chirom. *Plaine de Mars,* Partie du milieu de la main, qu'on appelle aussi le TRIANGLE. — Géol. *Plaine alluviale,* Plaine formée d'alluvions, telle qu'on en trouve dans les vallées larges et les espaces limités par les méandres d'un fleuve. ǁ *Plaine de dénudation,* Plaine dont l'horizontalité est due à l'érosion, les eaux ayant raboté la surface du sol. (On dit alors quelquef. *pénéplaine.*) — Hist. Partie des bancs de la Convention où siégeaient les députés de l'opinion modérée. ǁ Membres de la Convention qui occupaient ces bancs ; parti qu'ils représentaient. (On disait aussi le MARAIS.) — Vénor. Sonnerie de trompe pour indiquer que la bête de meute a débuché et qu'elle est en plaine.

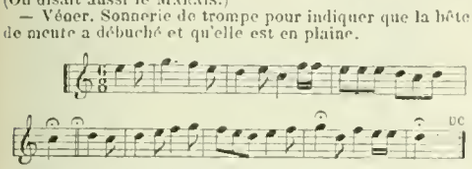

La plaine (sonnerie de trompe).

PLAINE (LA), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 26 kilom. de Paimbœuf, près de l'Atlantique ; 1.614 hab. Bains de mer à Préfailles. Source ferrugineuse.

PLAINE (LA), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 51 kilom. de Saumur, sur un plateau entouré par les bois de Saint-Paul et la forêt de Vezins ; 1.023 hab.

PLAINE-HAUTE, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 10 kilom. de Saint-Brieuc ; 1.023 hab. Menhir. Manoir de la Ville-Daniel (XVIe s.).

PLAINER (rad. *plain* n. m.) v. a. Passer au bain de chaux, en parlant d'une peau non dépilée : PLAINER *une peau de mouton.*

PLAINES (RIVIÈRE DES), rivière des Etats-Unis (Wisconsin). Elle naît à quelques kilomètres du lac Michigan, coule vers le S., puis le S.-O., reçoit la rivière du Page, et, par sa rencontre avec le Kankakee, forme l'Illinois, affluent du Mississipi. Cours 250 kilom. environ.

PLAINFAING, comm. des Vosges, arrond. et à 18 kilom. de Saint-Dié, sur la principale des deux branches qui forment la Meurthe ; 5.422 hab. Filatures et tissages de coton, scierie de granit. Commerce de fromages façon géromé. Fontaine minérale dont l'eau est employée contre les ophtalmies. Cascade de l'Ermitage (30 m.).

PLAINFIELD, bourg des Etats-Unis (Connecticut), près du Quinebaug, branche du Thames ; 4.800 hab. Filatures de coton. — Ville de l'Etat de New-Jersey (comté d'Union) ; 10.000 hab. Cordonnerie.

PLAINPALAIS (COL DE) ou **DE PLANPALAIS,** col des Bauges, dép. de la Savoie, à 12 kilom. de Chambéry, a 1.180 mètres d'altitude, faisant communiquer les vallées du Saint-François, affluent du Chéran et de la Leysse, tributaire du lac du Bourget.

PLAIN-PIED n. m. Logement, appartement composé de pièces de niveau, sans pas ni ressauts : *Il y a beaucoup de* PLAIN-PIED *dans cette maison.* — Loc. adv. *De plain-pied,* Sans monter ni descendre, au même niveau : *Appartement* DE PLAIN-PIED. — Fig. Dans le même état, sans différence : *Sa position précaire est* DE PLAIN-PIED *avec celle de ces gens-là.* (Balz.) ǁ Sans difficulté, de soi, tout naturellement : *Entrer* DE PLAIN-PIED *dans une administration.*

PLAINS, bourg des Etats-Unis (Pensylvanie), sur une branche de la Susquehanna orientale ; 6.000 hab. Houille.

PLAINT, E part. pass. du v. Plaindre.

PLAINT (*plin* — du lat. *planctus,* même sens) n. m. Action de se plaindre, gémissement douloureux : *Les* PLAINTS *des blessés.* (Vx.)

PLAINTE (*plint'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Gémissement, cri, parole, qui exprime la douleur : *Les* PLAINTES *d'un malade.* ǁ Paroles de mécontentement, récrimination : *Aucune administration n'écoute les* PLAINTES *du public.* — Poétiq. Bruit imitant des gémissements : *Les* PLAINTES *du vent.* — Dr. anc. *Plainte à la loi.* Espèce de demande introductive d'instance. — Dr. Exposé qu'on fait, en justice, d'un grief dont on prétend avoir à se plaindre : *La* PLAINTE *d'une injure publique ne peut jamais être une diffamation.* ǁ Requête qu'un adressait au roi contre les juges, baillis ou sénéchaux, pour les accuser d'avoir mal jugé. — Littér. anc. Pièce de poésie sur la mort d'une personne regrettée, ou sur un malheur quelconque. — SYN. Gémissement, lamentation V. GÉMISSEMENT.

— ENCYCL. Dr. La *plainte* est la dénonciation émanant de la partie lésée par une infraction. Elle peut être faite directement aux procureurs de la République, aux juges d'instruction et aux autres officiers de police judiciaire, qui en dressent un procès-verbal ; elle peut aussi être rédigée par les plaignants eux-mêmes et par eux directement transmise aux procureurs de la République ou aux autres officiers de police judiciaire.

La plainte n'oblige pas le ministère public à poursuivre ; cependant, dans un cas, il est tenu d'agir : c'est celui où le plaignant s'est constitué *partie civile.* V. PARTIE civile.

Divers textes, soit du Code pénal, soit de lois spéciales, exigent, pour donner ouverture à l'action publique, une plainte préalable de la partie lésée : il en est ainsi, notamment, en cas d'adultère, en cas de rapt d'une fille mineure, que le ravisseur a épousée, en cas de chasse sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire, etc. — Milit. *Plainte en conseil de guerre.* C'est toujours par le chef de corps, ou du détachement dont l'homme fait partie, que doit être établie la plainte en conseil de guerre formée contre lui. Elle est adressée au général commandant la circonscription, qui donne l'ordre d'informer.

PLAINTEL, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 11 kilom. de Saint-Brieuc ; 2.574 hab. Ch. de f. Ouest. Ruines du manoir de Crapado.

PLAINTIF, IVE (*plin*) adj. Qui a l'accent de la plainte : *Ton* PLAINTIF. ǁ Qui exprime la plainte : *Romance* PLAINTIVE. — Qui est porté à la plainte, qui a l'habitude de se plaindre : *La troupe* PLAINTIVE *des exilés.* — Poétiq. Qui produit des sons semblables à des gémissements : *Les vagues* PLAINTIVES.

PLAINTIVEMENT (*plin*) adv. D'une façon plaintive.

PLAIRE (*plèr'* — du lat. *placere,* même sens : *Je plais, tu plais, il plaît, nous plaisons, vous plaisez, ils plaisent. Je plaisais, nous plaisions. Je plus, nous plûmes. Je plairai, nous plairons. Je plairais, nous plairions. Plais, plaisons, plaisez. Que je plaise, que nous plaisions. Que je plusse, que nous plussions. Plaisant. Plu*) v. n. Agréer, être agréable : *L'art de* PLAIRE *est indispensable à qui veut arriver.* — Inspirer de l'amour, de l'amitié : *Les hommes appellent coquette la femme qui leur* PLAÎT, *s'ils ne peuvent réussir à lui* PLAIRE. (Mme de Puysieux.) — *Cela vous plaît à dire,* Sert à faire connaître qu'on ne convient pas de ce qui vient d'être dit. — Impersonnell. *Il plaît à,* C'est le bon plaisir de : IL PLAÎT AUX *envieux de calomnier.* ǁ *Comme il vous plaira,* Comme vous voudrez. ǁ *Comme il vous plaira, Tant qu'il vous plaira,* Sorte de défi par lequel on exprime qu'on ne redoute nullement une menace, ou les conséquences d'un acte annoncé, ou qu'on s'en désintéresse. ǁ *Comme il plaît à Dieu.* Au hasard, sans direction, sans règle. ǁ *S'il vous plaît,* Formule de politesse dont on fait précéder une demande adressée à quelqu'un : *Donnez-moi du feu,* S'IL VOUS PLAÎT. — Se place aussi devant une question, comme pour en atténuer l'indiscrétion : *Pourquoi,* S'IL VOUS PLAÎT, *blâmer chez autrui ce que vous faites vous-même?* — Se dit aussi avec ironie, pour donner un ordre : *Sortez, et tout de suite,* S'IL VOUS PLAÎT. — S'emploie encore pour affirmer fortement, pour appuyer : *Ce vin est du johannisberg authentique,* S'IL VOUS PLAÎT. ǁ *Plaît-il?* Que vous plaît-il? que demandez-vous de moi? — Se dit aussi pour faire répéter ce qu'on a mal entendu. ǁ *Etre auprès de quelqu'un a plaît-il maître,* Etre pour quelqu'un d'une complaisance servile. ǁ *Plaise à Dieu, Plût à Dieu que,* Façons de parler dont on se sert pour marquer qu'on souhaite quelque chose : PLAISE À DIEU QUE *cette affaire réussisse!* ǁ *A Dieu ne plaise, Ce qu'à Dieu ne plaise,* Façons de parler dont on se sert pour témoigner l'éloignement, l'aversion que l'on a pour quelque chose. — Dr. *Plaise,* Formule dont on se sert devant les tribunaux dans la rédaction des conclusions, placets, etc. : PLAISE À *la cour déclarer...* ǁ Autref. *Nous voulons et nous plaît ce qui suit,* Formule employée dans les édits royaux. *Se plaire,* v. pr. Etre satisfait, être content de soi. ǁ Plaire les uns aux autres. ǁ Trouver du plaisir : *Nestor, au déclin de l'âge,* SE PLAISAIT *trop à raconter.* (Fénel.) *Elles* SE SONT PLU *à nous contredire.* ǁ Aimer à être dans un lieu, s'y trouver bien : *Les étrangers* SE PLAISENT *à Paris.* ǁ Se trouver volontiers, vivre volontiers : SE PLAIRE *avec les artistes.* ǁ Croître plus particulièrement, se développer d'une façon spéciale : *Le bouleau* SE PLAÎT *dans les pays froids et humides.*

PLAISAMMENT (*plè-za-man*) adv. D'une manière plaisante, agréable : *Conter* PLAISAMMENT *des anecdotes.* ǁ Ridiculement : *Auteur que la critique habille* PLAISAMMENT. ǁ D'une façon bizarre, opposée au bon sens, à l'équité : *Il y a des cœurs* PLAISAMMENT *bâtis en ce monde.* (Mme de Sév.)

PLAISANCE (*plè-zanss*) n. f. Plaisir, joie, volupté : *J'ai pris ma* PLAISANCE *et délectation à voir le monde.* (Al. Chartier.) [Vx.] ǁ *De plaisance,* Qui sert au plaisir, à l'agrément : *Maison de* PLAISANCE. *Bateau de* PLAISANCE.

PLAISANCE (lat. *Placentia,* ital. **Piacenza**), ville d'Italie (Emilie), ch.-l. de prov. et de circondario, sur la Nuretta et près du Pô ; 36.064 hab. (*Plaisantins, ines,* ou *Placentins, ines.*) Evêché, cour d'appel, bibliothèque ; tissage de la soie, de la laine et du coton ; etc. Ce fut une ville fortifiée, qui joua un certain rôle, mais ses remparts ont été remplacés par une promenade ; les rues sont larges, irrégulières, mais bordées de superbes palais. Le *Duomo,* des XIIe et XIIIe siècles, contient de belles peintures ; le palais communal, commencé à la fin du XIIIe s., est en briques, comme presque toute la ville ; le palais Farnèse, commencé par Marguerite d'Autriche sur les plans de Vignole en 1558, est transformé en caserne.

Plaisance fut fondée par les Romains, en même temps que Crémone, pour maintenir les Gaulois cisalpins (219 av. J.-C.). Elle fut saccagée par Annibal, par Vitellius, et prise par Totila. République indépendante au moyen âge, elle prit parti pour les guelfes, tomba aux mains des Visconti en 1332, des Sforza, puis, en 1511, fut donnée à la famille Farnèse et suivit la destinée de Parme, avec laquelle elle forma le duché de Parme-et-Plaisance ; de 1802 à 1814, elle fut chef-lieu d'arrondissement du département du Taro. Patrie du pape Grégoire X, du cardinal Albéroni. — Le circondario compread 27 comm. et 148.840 hab.

— La *province de Plaisance* a 2.471 kilom. carr. et 245.048 hab. Montueuse au S., elle forme au N. une plaine riche en produits agricoles (blé, vignes, mûriers, châtaigniers, arbres fruitiers et pâturages) ; on en extrait du pétrole et du marbre.

PLAISANCE, ch.-l. de cant. du Gers, arrond. et à 37 kil. de Mirande, sur l'Arros ; 1.683 hab. Minoterie, scierie mécanique. Eaux-de-vie. Plaisance, qui s'appela d'abord *Lobostide-d'Armagnac,* fut fondée en 1322 par les moines de Lacasedieu, en paréage avec le comte Jean Ier d'Armagnac. — Le canton a 15 comm. et 6.573 hab.

PLAISANCE ou **PLACENTIA,** bourg de Terre-Neuve (Dominion canadien), sur la presqu'île d'Avalon, au bord de la *baie de Plaisance.* Pêche. Antique établissement français, datant de 1626.

PLAISANCE (LEBRUN, duc DE). V. LEBRUN.

PLAISANCE-DU-TOUCH, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 12 kilom. de Toulouse, sur le *Touch* ; 1.203 hab. Commerce de raisins, de vins et de bois ; lait. Bastide fondée en 1271 par le sénéchal de Toulouse.

PLAISANCIEN, ENNE (*plè, si-in, èn'* — des *marnes de Plaisance* [Italie]) adj. Se dit d'un étage constituant la partie inférieure du système pliocène. Parmi les formations de cet âge, on peut citer les faluns de La Dixmérie (Loire-Inférieure), les marnes d'Hauterives (Drôme), etc.) — n. m. *Le* PLAISANCIEN.

PLAISANT (*plè-zan, ante* adj. Qui plaît, qui est agréable : *Tout ce qui est* PLAISANT *ne nous est pas toujours salutaire.* (Montesq.) — Qui égaye, qui fait rire : *Une* PLAISANTE *aventure.* ǁ Qui fait ou dit des choses gaies, amusantes, piquantes : *Force gens croient être* PLAISANTS *qui ne sont que ridicules.* (Balz.) — Bizarre, ridicule. (Se met avant le nom) :

O le *plaisant* projet d'un poète ignorant,
Qui de tant de héros va choisir Childebrand!
BOILEAU.

— n. m. Celui qui fait rire, qui cherche à faire rire par ses paroles ou ses actes : *Les quolibets d'un* PLAISANT. — Chose plaisante, qui fait rire : *Le grave est au sérieux ce que le* PLAISANT *est à l'enjoué.* (Volt.) ǁ Côté plaisant : *Voici le* PLAISANT *de l'histoire.* — Gramm. Cet adjectif change quelquefois de signification, selon qu'il est placé avant ou après certains substantifs : *Un plaisant homme* est un homme ridicule ; *un homme plaisant* est celui qui amuse par ses plaisanteries. — ALLUS. LITTÉR. :

Passer du grave au doux, du *plaisant* au sévère.

V. GRAVE.

PLAISANTER (*plè* — rad. *plaisant*) v. n. Railler, badiner ; dire ou faire des choses pour amuser, pour faire rire : *Chamfort* PLAISANTE *de tout fort spirituellement.* ǁ Ne pas parler sérieusement : *Tel qui promet ne fait que* PLAISANTER. — *Ne pas plaisanter,* Etre sévère, dur, susceptible. — v. a. Railler : *Les Anglais* PLAISANTENT *les Français sur leur habitude de saluer fréquemment.* *Se plaisanter,* v. pr. Se railler réciproquement.

PLAISANTERIE (*plè, ri*) n. f. Action de plaisanter ; parole dite ou chose faite pour plaisanter : *Voltaire, Beaumarchais ont la* PLAISANTERIE *mordante* — Dérision insultante, moquerie : *Nous sommes las de bien des* PLAISANTERIES, *et nous les supportons toujours.* ǁ Chose peu sérieuse, qui n'a pas de valeur ou de bon sens : *Compter sur les autres, c'est une* PLAISANTERIE. — Loc. div. : *Plaisanterie à part,* Sans plaisanter. ǁ *Entendre la plaisanterie,* Ne point s'offenser des choses dites en plaisantant. ǁ *Tourner une chose en plaisanterie,* La considérer ou la présenter sous un côté plaisant. — SYN. Bouffonnerie, lacétie. V. BOUFFONNERIE.

PLAISANTIN (*plè*) n. m. Personnage des anciennes farces. — Bouffon de la parade (Vx.). ǁ Auj. Celui qui aime à faire le plaisant. (Généralement en mauv. part.)

PLAISIANS (Guillaume DE), un des plus fameux légistes du règne de Philippe le Bel, né à Plaisians (Drôme), dans la seconde moitié du XIIIe siècle, mort en 1313. Il entra de bonne heure dans l'administration royale, et fut jugemage de la sénéchaussée de Beaucaire. Philippe le Bel l'appela à Paris en 1303 et lui confia d'importantes missions. Ami et, sans doute, protégé de Guillaume de Nogaret, il fut engagé avec lui dans les vifs démêlés entre le roi de France et le pape Boniface VIII.

PLAISIR (*plè* — anc. infin., dérivé du lat. *placere,* plaire) n. m. Sensation agréable excitée par la possession ou l'image d'un bien : *Une fantaisie satisfaite ne donne jamais autant de* PLAISIR *qu'une bonne œuvre.* (Mme Necker.) — Délice, volupté, impression agréable transmise par les sens : *Les* PLAISIRS *de la table, de la chasse.* ǁ Divertissement, distraction, amusement : *Les* PLAISIRS *fatiguent plus que les affaires.* (Christine de Suède.) ǁ Satisfaction que procure un bon office : *J'ai le* PLAISIR *de vous remercier. Faites-nous le* PLAISIR *de dîner avec nous.* — Désir, volonté : *Si c'est votre* PLAISIR. — Loc. div. *Homme de plaisir,* Homme qui vit habituellement dans les plaisirs. ǁ *Menus plaisirs.* (V. MENU.) ǁ *Bon plaisir,* Volonté arbitraire : *Le* BON PLAISIR *royal.* ǁ *Car tel est notre bon plaisir,* Formule de chancellerie, par laquelle le roi marquait sa volonté dans les déclarations, dans les édits, etc. ǁ *Prendre plaisir à quelque chose,* Trouver de l'agrément à s'en occuper, à en jouir. *Jouer pour le plaisir, pour son plaisir,* Jouer pour se divertir sans risquer d'argent, etc. — Loc. adv. *A plaisir,* Avec soin, de manière à faire plaisir : *Cela est travaillé* À PLAISIR. Peu us. D'imagination, contrairement à la réalité : *Conte fait* À PLAISIR ǁ Sans sujet, comme si on le faisait pour le simple plaisir *Se tourmenter* À PLAISIR. *Par plaisir,* Par divertissement. *Ne travailler que* PAR PLAISIR. Pour essayer, pour éprouver, pour voir : *Goûtez* PAR PLAISIR *ce vin. Avec plaisir,* Volontiers : *Acceptez-vous?* — AVEC PLAISIR — Cout. anc. *Plaisirs du roi* ou simplem. *Plaisirs,* Chasse réservée au roi. *Menus plaisirs* ou simplem. *Menus,* Argent réservé à certaines dépenses extraordinaires (musique, bals, ballets, fêtes, spectacles de la cour, qui étaient réglées par une administration spéciale siégeant à l'Hôtel des menus plaisirs. V. MENUS-PLAISIRS. — Fauconn. *Faire plaisir à un oiseau,* Lui permettre de plumer la perdrix ou de lui donner quelques coups de bec. — Pâtiss. Espèce d'oublie roulée en cornet : *Marchande de* PLAISIRS. *Régalez-vous, mesdames, voilà le plaisir!* Autref. Cri des marchands de plaisirs, à Paris.

— Prov. : Pas de plaisir sans peine, Tout agrément s'achète au prix d'un inconvénient ou d'une effort.

— Syn. Plaisir, jouissance, volupté. V. JOUISSANCE. — Plaisir, amitié, bienfait, etc. V. AMITIÉ.

— Encycl. Philos. Le *plaisir* est un phénomène primitif et simple, que la conscience constate, qu'elle ne décompose pas dans des éléments. Le plaisir est toujours rapproché de la douleur et, cependant, celle-ci a été l'objet d'un beaucoup plus grand nombre d'observations, alors que les conditions anatomiques et physiologiques de la genèse et de la transmission du plaisir sont presque entièrement inconnues. Le plaisir est-il le concomitant des divers états psychiques? Doit-il, au contraire être considéré comme une sensation originale? Cette seconde hypothèse ne paraît pas acceptable, car il n'existe pour le plaisir ni organe spécial ni nerfs spéciaux.

Le plaisir n'est-il que la cessation de la douleur? N'aurait-il qu'une existence toute négative? Cette théorie, attribuée à tort peut-être à Épicure, est celle des pessimistes, et particulièrement de Schopenhauer. Elle ne permet de comprendre ni la succession de deux plaisirs, ni même la durée tant soit peu prolongée d'un seul plaisir. Si le plaisir et la douleur sont des états plus ou moins relatifs l'un à l'autre, en ce sens que le plaisir est plus agréable après la douleur et la douleur plus pénible après le plaisir, il ne faut pas croire qu'ils ne puissent exister l'un sans l'autre.

Depuis Aristote, on attribue généralement le plaisir à un développement d'activité moyenne. « Le plaisir s'ajoute à l'acte, comme à la jeunesse sa fleur. » Il serait un surcroît, un signe dénotant que certaines tendances sont satisfaites. « Généralement parlant, dit Spencer, le plaisir accompagne les activités moyennes, quand ces activités sont de nature à être en excès ou en défaut. »

Mais le plaisir ne dépend pas seulement de la quantité de l'excitation. Il y a des plaisirs irréductibles à l'énergie moyenne, et qui dépendent de la *qualité* de l'excitation ou de la nature du sujet. Que l'on considère les diverses sortes de plaisirs : plaisirs d'origine physique, plaisirs d'activité soit égoïste, soit sympathique, plaisirs de la création esthétique, plaisirs du métaphysicien ou du savant, tous correspondent à un accroissement d'être, au moins apparent. Il y a certains plaisirs morbides, c'est-à-dire qui se produisent dans les conditions où normalement devrait naître la douleur, ou qui naissent de la douleur elle-même : plaisir de la mélancolie des artistes, des poètes, etc.

Le plaisir correspond-il toujours à l'utile? Les poisons agréables témoignent qu'en fait il n'en est pas toujours ainsi.

— Bibliogr. : Bouillier, *Du plaisir et de la douleur*; Th. Ribot, *Psychologie des sentiments* (1896).

PLAISIR, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 15 kilom. de Versailles, sur le ru Maldroit, affluent de la Maudre; 1.652 hab. Dépôt de mendicité départemental et asile pour vieillards et déments inoffensifs. Château de XVIIe siècle.

PLAKA ou **PALÆO-CASTRO**, ville de la Grèce insulaire (Cyclades [île de Milo]), ch.-l. de l'éparchie de Milo, port sur une baie profonde au nord de l'île. Ruines de l'ancienne *Mélos*.

PLAMAGE (*maj'*) n. m. Action ou manière de plamer les peaux. Syn. PLAINAGE.

PLAMÉE (de *plain*) n. f. Nom que les tanneurs donnent au liquide qui est contenu dans la cuve appelée *plain*.

PLAMER (de *plain*) v. a. Gonfler, amollir et dégraisser les peaux, à l'aide de la chaux. || On dit aussi PLAINER.

Plamé, ée part. pass. du v. Plamer.

— n. f. Chaux dont les tanneurs se servent pour enlever le poil des cuirs.

PLAMERIE (*ri*) n. f. Lieu où l'on plame les peaux.

PLAMOTAGE (*taj'*) n. m. Techn. Action de plamoter le sucre.

PLAMOTER v. a. Nettoyer et égaliser la base des pains de sucre, après les avoir enlevés des formes, puis serrés et égouttés, soit avec un couteau à main, soit avec une machine.

PLAMUSSADE (*mu-sad'* — du vx. franç. *plamuse* ou *plamouse*, coup de *palma*, paume, et *marmouse* ou *mause*, museau) n. f. Coup donné légèrement du plat de la main : *Le beau Sulpice flattait le col de son cheval avec des* PLAMUSSADES. (Th. Gautier.)

PLAN, PLANE (du lat. *planus*) adj. Qui est plat, uni, sans inégalités de niveau : *Les lignes* PLANES *d'un paysage*.

— Arithm. *Nombre plan*, Celui qui représente une seconde puissance. Vx.

Géogr. *Carte plane*, Carte dans laquelle une portion de la terre est figurée sur une surface plane.

Géom. *Surface plane*, Surface sur laquelle une ligne droite peut s'appliquer complètement dans toutes les directions. || *Angle plan*, Angle formé par la rencontre de deux lignes droites seulement et par conséquent contenu dans une surface plane. || *Figure plane*, Figure contenue dans une surface plane.

— Musiq. *Musique plane*, Nom donné quelquefois au plain-chant.

— Physiq. *Miroir plan*, Miroir dont la surface est plane.

PLAN de *plan* adj. n. m. Géom. Surface plane, superficie plate. *Trois points dans l'espace ou deux lignes droites qui se coupent déterminent un* PLAN.

— Dans certaines localités, Se dit pour REZ-DE-CHAUSSÉE : *Habiter le* PLAN.

— Tracé représentant, sur une surface plane, les différentes parties d'un édifice ou d'un appareil : Tracer le plan d'une maison. Au fig. Dessein, projet d'un ouvrage, disposition de ses parties : *Le* PLAN *d'un roman, d'une pièce de théâtre.* || Ensemble de dispositions qu'on arrête pour l'exécution d'un projet : *Se tracer un* PLAN *de conduite*.

— Pop. *Être, Rester en plan*, Être, Rester interrompu, en suspens, etc. || *Mettre, Laisser en plan*, Abandonner, planter là. En ce sens, le mot paraît dérivé de *planter*, substantif verbal de *planter* : et en effet, on écrit aussi *Mettre, Laisser en plant*. || *Il y a, Il n'y a pas plan*, Il y a, il n'y a pas moyen. || *Mettre au monde au plan*, Là mettre au Mont-de-piété. || *Sur le plan de*, Semblablement à, d'après les mêmes règles que.

— B.-arts. Chacune des diverses surfaces verticales, parallèles au plan du tableau, auxquelles on rapporte les diverses parties de la composition : *Une figure qui est sur le premier* PLAN. || *Dégradation des plans*, Différence de proportion des objets représentés, suivant leur plus ou moins grand éloignement. || Chacune des surfaces qui limitent l'épaisseur des figures dans un bas-relief.

— Biol. *Plan de segmentation*, Plan suivant lequel se font les divisions de l'œuf. V. SEGMENTATION.

— Dess. *Plan géométral*, Celui qui donne les dimensions réduites d'après une échelle, et sans tenir compte des apparences de la perspective. || *Plan perspectif*, Celui qui donne les grandeurs avec les modifications que leur fait subir la perspective. || *Plan relevé*, Projection horizontale qui ne donne que les parties supérieures des édifices. || *Plan en relief*, Ouvrage qui représente un objet en relief, réduit d'après une certaine échelle. || *Plan-relief*, Représentation d'une ville ou d'une contrée, offrant en relief les principales constructions et les accidents de terrain ayant quelque importance : *Les* PLANS-RELIEFS *des villes de France.* || *Lever un plan*, Faire les opérations géométriques nécessaires pour le tracer. || *Plan géométrique*, Plan qui passe par la base ou la ligne de terre d'un tableau. || *Plan horizontal*, Plan perpendiculaire à la verticale.

— Electr. *Plan d'épreuve*, Petit appareil imaginé par Coulomb pour étudier la distribution de l'électricité sur un corps conducteur. (C'est un petit disque de papier doré ou de clinquant, muni d'un manche isolant. On applique le disque sur la portion de la surface dont on veut connaître la densité électrique et on le transporte dans la balance de Coulomb pour mesurer sa charge.) Syn. de DISQUE d'épreuve.

— Fortif. *Plan de comparaison*, Plan horizontal passant au-dessus du terrain, au moyen duquel on représente graphiquement le relief d'une fortification sans le secours des profils. || *Plan de défilement*, Plan qui passe au-dessus d'un ouvrage à une hauteur telle que l'intérieur de cet ouvrage est à l'abri des feux plongeants des positions voisines qui le commandent. || *Plan de site*, Plan du terrain sur lequel une fortification est établie. || *Plan directeur des attaques* ou simplem. *Plan directeur*, Plan des abords et des ouvrages d'une place, qui est dressé, au moment du siège, par les ingénieurs de l'assaillant, et d'après lequel celui-ci exécute ses travaux.

— Géol. *Plan d'eau*, Niveau des eaux d'une rivière en un point donné. || *Plan d'un glacier*, Partie sensiblement horizontale de ce glacier.

— Géom. descr. Projection horizontale d'un objet, machine, bâtiment. (Le plan est dit *coté* lorsqu'on a inscrit sur le dessin les cotes de niveau des points représentés en projection.) V. COTE, COTÉ.

— Mar. *Plan longitudinal d'un navire*, Plan passant par l'axe longitudinal d'un navire. || *Plan transversal*, Plan passant par le maître couple. || *Plan de flottaison*, Tranche découpée dans la carène par le plan du niveau de la mer. || *Plan d'un navire*, Syn. de DEVIS. || *Tirant d'eau du plan*, Tirant d'eau prévu sur le devis. || *Plan d'arrimage*, Dessin de l'arrimage prévu pour les cales. || *Plan d'arrimage premier, Deuxième plan d'arrimage*, Tranches successives que présente l'arrimage.

— Mécan. *Plan incliné*, Machine simple qui sert à soulever les corps pesants, et qui consiste dans une surface inclinée à l'horizon. || *Plan incliné de Galilée*, Corde inclinée sur laquelle Galilée faisait glisser un petit chariot, pour déterminer les lois de la chute des corps. || *Plan automoteur*, Chemin de fer incliné employé dans certaines exploitations, et sur lequel les wagons chargés descendent par leur propre poids, remontant en même temps les wagons vides.

— Physiq. *Plan de réflexion*, Plan déterminé par le rayon incident et le rayon réfléchi. || *Plan de réfraction*, Plan déterminé par le rayon incident et le rayon réfracté.

— Théâtr. Chacune des parties du théâtre déterminées par le manteau d'arlequin, les diverses coulisses et la toile du fond : *Scène qui peut comprendre jusqu'à dix* PLANS.

— Syn. Plan, dessein, entreprise, etc. V. DESSEIN.

— Encycl. Géom. Un *plan* ou *surface plane* est une surface telle qu'une droite qui y a deux points y est contenue tout entière; on dit aussi qu'un plan est la surface engendrée par une droite assujettie à passer par un point fixe et à rencontrer une droite fixe. Un plan est déterminé par deux droites qui se coupent, par une droite et un point, par trois points, par deux droites parallèles.

Deux plans se coupent suivant une ligne droite, et on appelle *angle dièdre* la portion de l'espace comprise entre deux plans qui se coupent et sont limités à leur intersection. On nomme angle plan ou *angle rectiligne* d'un dièdre l'angle formé par des perpendiculaires à l'arête élevées en un même point de cette arête dans les deux faces de l'angle dièdre.

— Géom. analyt. L'équation du premier degré

$$Ax + By + Cz + D = 0$$

représente un plan.

D'ailleurs, comme le plan représenté par l'équation

$$Ax + By + Cz + D = 0$$

peut être amené à passer par trois points choisis à volonté, il est quelconque, c'est-à-dire que tous les plans imaginables sont représentés par cette équation. L'intersection de deux plans est représentée par le système de leurs équations; les coordonnées du point de rencontre de trois plans s'obtiendraient en résolvant le système de leurs équations. L'équation la plus générale des plans passant par une droite $P = 0$, $Q = 0$ est

$$P + \lambda Q = 0,$$

λ désignant une constante arbitraire.

La condition de parallélisme du plan

$$Ax + By + Cz + D = 0$$

et de la droite

$$x = az + p,\ y = bz + q$$

est :

$$Aa + Bb + C = 0.$$

Pour que la droite soit contenue dans le plan, il faut que :

$$Aa + Bb + C = 0 \quad \text{et} \quad Ap + Bq + D = 0.$$

L'équation du plan déterminé par trois points $x'y'z'$, $x''y''z''$, $x'''y'''z'''$ est :

$$\begin{vmatrix} x - x' & z - z' \\ x' - x'' & z' - z'' \end{vmatrix} \begin{vmatrix} y''' - y' & z''' - z' \\ y' - y'' & z' - z'' \end{vmatrix} - \begin{vmatrix} y - y' & z - z' \\ y' - y'' & z' - z'' \end{vmatrix} \begin{vmatrix} x''' - x' & z''' - z' \\ x' - x'' & z' - z'' \end{vmatrix}.$$

Lorsque les axes sont rectangulaires, on donne à l'équation générale du plan une autre forme remarquable en y introduisant les coefficients angulaires de son axe, c'est-à-dire de la parallèle à ses perpendiculaires, menée par l'origine. Soient α, β, γ les angles que cette parallèle fait avec les axes des x, des y et des z; p la distance de l'origine au plan; l'équation du plan s'écrit :

$$x \cos\alpha + y \cos\beta + z \cos\gamma = p,$$

Les équations de la perpendiculaire au plan

$$Ax + By + Cz + D = 0,$$

menée par l'origine sont :

$$\frac{x}{A} = \frac{y}{B} = \frac{z}{C};$$

Les cosinus des angles que ce plan fait avec les plans coordonnés sont :

$$\frac{A}{\sqrt{A^2 + B^2 + C^2}}, \qquad \frac{B}{\sqrt{A^2 + B^2 + C^2}},$$

$$\frac{C}{\sqrt{A^2 + B^2 + C^2}}$$

et que sa distance p à l'origine est

$$\frac{D}{\pm\sqrt{A^2 + B^2 + C^2}}.$$

— Dess. *Plans en relief* La France possède en ce genre, à l'hôtel des Invalides, une galerie unique en Europe. Ce fut Louvois qui, en 1668, ordonna pour la première fois de faire le plan en relief de la place d'Ath, auquel on ajouta peu après ceux de la citadelle de Lille et de Narbonne. Louis XIV poussa vigoureusement ce genre de travaux. On comptait cinquante plans à sa mort. Quelque temps avant la Révolution, on en comptait plus de cent, qui furent transportés, en 1777, à l'hôtel des Invalides, où ils ont été conservés en même temps qu'un certain nombre de reliefs représentant des scènes diverses.

— Mécan. *Plan incliné.* Considérons un corps reposant sur un plan incliné par une surface plus ou moins étendue et soumis à l'action de deux forces, l'une P, son poids, l'autre Q, appliquées toutes deux à son centre de gravité : on pourra demander quelles conditions devra remplir la force Q, soit pour que le corps reste en repos, soit pour qu'il prenne un mouvement uniforme ascendant ou descendant. Le mouvement, s'il a lieu, devant se faire suivant la ligne de plus grande pente du plan, nous supposerons que la force Q est contenue dans le plan perpendiculaire aux horizontales du plan incliné. Soient α l'angle de ce plan incliné avec le plan horizontal, ou de sa normale GN avec la verticale, et β l'angle de la force Q avec cette même normale, ce dernier angle pouvant varier de 0° à 360°; les composantes normales au plan incliné des forces P et Q seront, le sens GN étant pris pour sens positif, P cos α et — Q cos β; la réaction normale du plan, dans le sens NG, sera donc P cos α — Q cos β; d'un autre côté, les composantes de P et de Q parallèlement à la ligne de plus grande pente, le sens descendant étant pris pour sens positif, seront

$$P \sin\alpha \text{ et } -Q \sin\beta.$$

Si les surfaces en contact étaient indéfiniment polies, la condition d'équilibre serait

$$P \sin\alpha = Q \sin\beta,$$

et la réaction du plan, entièrement normale, serait

$$N = P \cos\alpha - Q \cos\beta.$$

Dans cette hypothèse, l'angle β ne pourra jamais dépasser 180°, car autrement l'équation P sin α = Q sin β aurait son premier membre positif et son second négatif. A une même valeur de Q correspondront deux valeurs supplémentaires de β; mais, en supposant que le plan ne puisse réagir que dans le sens NG, β devra rester plus grand que α, sans quoi N serait négatif. Pour $\beta = \alpha$, on aurait N = 0 et Q = P, résultats qui s'interprètent d'eux-mêmes. Pour $\beta = 90°$, Q serait minimum et égal à P sin α; ainsi la puissance aurait d'autant plus d'avantage qu'elle se rapprocherait plus de la direction de la ligne de plus grande pente. Si la force Q devenait horizontale, faisant avec la normale un angle égal à $90° + \alpha$, son intensité serait P tang α. Enfin, si β devenait égal à 180°, Q et par suite N dépasseraient toute limite de grandeur; c'est-à-dire que, sans l'intermédiaire du frottement, on ne pourrait retenir aucun corps sur un plan si peu incliné qu'on le supposât.

Introduisons maintenant la résistance due au frottement; soit f le coefficient de frottement correspondant aux surfaces en contact, c'est-à-dire le rapport de la réaction tangentielle à la réaction normale; la pression exercée sur le plan sera toujours

$$N = P \cos\alpha - Q \cos\beta;$$

mais la somme des forces appliquées au corps parallèlement au plan sera maintenant

$$P \sin\alpha - Q \sin\beta + Nf,$$

si le corps tend à monter, et

$$P \sin\alpha - Q \sin\beta - Nf,$$

s'il tend à descendre; ou, en remplaçant N par sa valeur,

$$P(\sin\alpha \pm f\cos\alpha) - Q(\sin\beta \pm f\cos\beta).$$

Supposons P cos α — Q cos α positif, les forces extérieures appliquées au corps tendant à le faire descendre, il faudra prendre pour expression de la réaction tangentielle du plan — Nf ou Pf cos α + Qf cos β. Tant que P cos α — Q cos α n'atteindra pas la valeur de Nf, la réaction du plan n'étant pas vaincue, le corps restera en repos; si

$$P \cos\alpha - Q \cos\beta = Nf,$$

c'est-à-dire si

$$P(\sin\alpha - f\cos\alpha) = Q(\sin\beta - f\cos\beta),$$

le mouvement descendant sera sur le point de naître, et, s'il a commencé, il se poursuivra uniformément. Cette équation donne

$$Q = P\frac{\sin\alpha - f\cos\alpha}{\sin\beta - f\cos\beta},$$

ou, en appelant φ l'angle de frottement, c'est-à-dire l'angle dont la tangente serait f,

$$Q = P\frac{\sin(\alpha - \varphi)}{\sin(\beta - \varphi)};$$

tant donc que Q sera moindre que

$$P\frac{\cos\alpha}{\cos\beta},$$

s'il est supérieur à

$$P\frac{\sin(\alpha - \varphi)}{\sin(\beta - \varphi)},$$

le corps, quoique tendant à descendre, se maintiendra en repos.

Supposons maintenant $P\cos\alpha - Q\cos\beta$ négatif, les forces P et Q tendant à faire monter le corps, il faudra prendre pour expression de la réaction tangentielle Nf ou

$$Pf\cos\alpha - Qf\cos\beta.$$

Le corps restera au repos tant que

$$P(\sin\alpha + f\cos\alpha) - Q(\sin\beta + f\cos\beta)$$

sera positif. Si cette différence est nulle, le mouvement ascendant sera sur le point de naître, et, s'il a commencé, il se poursuivra uniformément.

La condition d'équilibre est donc

$$P(\sin\alpha + f\cos\alpha) = Q(\sin\beta + f\cos\beta),$$

d'où l'on tire

$$Q = P\frac{\sin(\alpha+\varphi)}{\sin(\beta+\varphi)}.$$

Le corps restera en repos, quoique tendant à remonter, tant que Q sera compris entre

$$P\frac{\cos\alpha}{\cos\beta} \quad \text{et} \quad P\frac{\sin(\alpha+\varphi)}{\sin(\beta+\varphi)}.$$

La force Q propre à déterminer la naissance du mouvement correspondra à l'hypothèse $\beta = 90° - \varphi$, la force Q fera alors l'angle φ avec le plan incliné; mais elle tendra à enlever le corps de ce plan, tandis que, dans le cas analogue correspondant à l'hypothèse précédente, elle devait l'appuyer sur le plan. La force Q, dans l'hypothèse actuelle, ne saurait être nulle pour aucune valeur de β; elle deviendrait infinie si β atteignait $180° - \varphi$.

PLAN n. m. Altération du mot PELAN.

PLAN, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), ch.-l. de district; 3.600 hab. Brasseries; pèlerinage de Sainte-Anne.

PLANADECTE (*dèkt'*) n. f. Entom. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des aviculariidés, comprenant de grosses mygales sud-américaines.

PLANAGE (*naj'*) n. m. Techn. Action de planer.

PLANAIRE (*nèr'*) n. f. Genre de vers turbellariés, type de la famille des *planariidés*, comprenant de nombreuses espèces vivant dans les eaux douces du globe.



Planaire.

(Les planaires sont des vers ovales ou allongés, aplatis, dépourvus de tentacules et dont le pharynx cylindrique peut se protracter en manière de trompe.)

PLANARD (François-Antoine-Eugène DE), auteur dramatique français, né à Millau en 1784, mort à Paris en 1853. Il occupa longtemps les fonctions d'archiviste, de greffier et de secrétaire au conseil d'État. Il fit jouer une vingtaine de comédies et de vaudevilles, dont les meilleurs sont : *le Curieux* (1807), *le Paravent* (1807), *la Nièce supposée* (1813), *le Notaire de Moulins* (1828); etc. On lui doit aussi un très grand nombre d'opéras-comiques : *le Pré-aux-Clercs* (1832), *l'Eclair* (1835), *la Double Echelle* (1837); etc.

PLANARIÉS n. m. pl. Groupe de vers turbellariés, comprenant les formes couramment appelées *planaires*. — *Un* PLANARIÉ.

PLANARIIDÉS n. m. pl. Famille de vers turbellariés dendrocèles, renfermant les *planaires* et genres voisins. — *Un* PLANARIIDÉ.

PLANCHAGE (*chaj'*) n. m. Ouvrage en planches.

PLANCHE (du bas lat. *planca*) n. f. Morceau de bois refendu, ayant peu d'épaisseur : PLANCHE *de chêne, de sapin*.

— Fig. Moyen de salut dans une situation désespérée comme une planche est un moyen de salut pour un naufragé : *L'expatriation est la dernière* PLANCHE *des vaincus de la vie*. || Dernier débris qui survit à une ruine : *Sauver une* PLANCHE *du naufrage de sa fortune*. || *Planche pourrie*, Ce qui n'offre qu'un appui incertain et dangereux. || *Avoir du pain sur la planche*, Avoir des ressources pour l'avenir, du travail fait d'avance. || *Faire la planche aux autres* ou simplem. *Faire la planche*, Préparer la voie, ouvrir le chemin en donnant le premier l'exemple.

— Pop. Femme dont les formes sont très peu saillantes.

— Agric. et hortic. Portion longue et étroite d'un jardin ou d'un champ.

— Arg. Raideur, affectation : *Sans* PLANCHE, Sans façon. || Arg. milit. Sabre, latte. || Arg. des écoles. Tableau noir : *Aller à la* PLANCHE.

— Comm. Gros morceau de lard levé sur l'animal.

— Grav. Surface sur laquelle on a exécuté quelque ouvrage de gravure, pour en tirer des estampes. || Estampe tirée à l'aide d'une planche gravée : *Ouvrage orné de* PLANCHES *d'après les grands peintres*.

— Mar. *Planche de débarquement*, Petit pont volant entre une embarcation et la terre. (Elle est garnie de bouts de tringles transversales, qui empêchent les pieds de glisser. L'expression « la planche est tirée » signifie, pour les marins d'un bateau, qu'il n'est plus permis de descendre à terre.) || *Planche du coq*, Planche qui servait à faire glisser la grande chaudière de l'équipage de dessus les barres du foyer sur le pont, ou inversement. (Elle servait aussi à l'immersion des morts, que l'on faisait glisser sur elle, par un sabord, dans la mer. C'est aujourd'hui son seul usage.) || *Jour de planches*, Temps accordé à un navire de commerce pour effectuer son déchargement. || *Droit de planche*, Droit payé pour l'embarquement des marchandises. || *Planches de charge*, Planches disposées le long du bord pour préserver la coque pendant le chargement. || *Planche de roulis*, Petite planche mise le long d'une couchette pour éviter qu'on soit projeté en dehors. || *Planches ou Lisses d'ouverture*, Planches clouées provisoirement à différentes hauteurs pour tenir les couples fixes pendant la construction. || *Planches à feu*, Toiture en bois mise en place pour préserver les œuvres mortes d'un navire pendant qu'on le chauffe pour le caréner. || *Faire planche*, Se dit de la mer quand elle est parfaitement unie. (On dit aussi *mer planche*). || *Planche d'harnais*, Sorte de trottoir transversal sur lequel se tenait le pilote à son poste de mer. (Vx.)

— Natat. *Faire la planche*, Se maintenir étendu tout de son long sur le dos, en ne faisant que de faibles mouvements des mains. V. NATATION.

— Techn. Fer de forme particulière, que l'on ajuste au pied de chevaux qui ont la sole blessée. || Outil de tanneur pour lisser les cuirs. || *Planche à bottes*, Sorte de moule formé de plusieurs morceaux de bois pour monter la tige d'une botte. || Partie de l'étrier sur laquelle le pied repose. || Garde ou garniture de la serrure qui partage ordinairement le panneton de la clef en deux parties égales et est rivée au palastre. || Forme qui sert au coulage du laiton. || Solive sous laquelle le vinaigrier presse la lie. || Ensemble de l'appareil qui porte la meule d'un rémouleur et qui comprend le *chevalet*, l'*auge* dans laquelle tourne la meule et le *paillasson*, ainsi que l'*appui*. || Bloc d'ardoise, avant qu'il soit fendu. || Tablette de plâtre disposée sous le manteau d'une cheminée pour l'empêcher de fumer. || *Planche à dresser*, Instrument constitué par deux planches d'inégale largeur, que l'on superpose en les fixant solidement l'une sur l'autre. La plus étroite (A) porte à l'une de ses extrémités une sorte de buttoir (B) perpendiculaire contre lequel s'appuie la pièce que l'on veut dresser. D'autre part, un rabot coudé (C) sur la planche la plus large présente son fer parallèlement au champ de la planche étroite et peut ainsi dresser la face de l'objet qui lui est présentée. || *Planches d'entrevous*, Planches que couvrent les intervalles laissés entre les solives. || *Planche à dessin*, Panneau en bois sur lequel les dessinateurs fixent les feuilles à dessin. || *Planche d'aiguille*, Planche percée de trous dans lesquels passent les aiguilles du métier Jacquard et des armures mécaniques. || *Planche d'arcades*, Planche percée de trous en quinconce, qui fait partie des mêmes mécaniques, et dans laquelle passent toutes les cordes dites d'arcades. || *Planche à collet*, Autre planche dont les trous servent au passage des collets. || *Planche plate*, Dans l'impression sur étoffe, Sorte de machine employée pour imprimer des dessins comme ceux des foulards de soie. || *Planche à bouteilles*, Planche percée de trous, dans chacun desquels on introduit le goulot d'une bouteille, pour la faire égoutter. || *Planche à border*, Planche très épaisse, à bords ferrés, sur laquelle le plombier ou le zingueur plie ou borde la feuille de plomb ou de zinc.

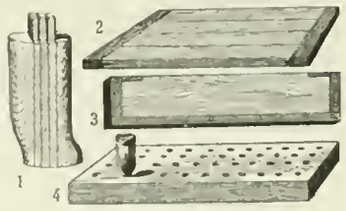

Planches. 1. A botte; 2. A dessin; 3. A border. 4. A bouteilles.

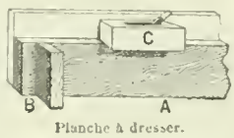

Planche à dresser.

— n. f. pl. Art dram. Scène : *Paraître sur les* PLANCHES. || *Monter sur les planches*, Etre acteur ou actrice. || *Connaître les planches*, Avoir l'expérience du théâtre. || *Brûler les planches*, Jouer son rôle avec beaucoup d'entrain.

— SYN. Planche, ais. V. AIS.

— ENCYCL. Techn. Les bois le plus communément utilisés pour la fabrication des *planches* sont le sapin, le chêne et le peuplier. Dans tous les arbres, le cœur et l'aubier sont de qualité inférieure. Les planches les plus minces prennent le nom générique de *voliges*; les plus épaisses celui de *madriers*. Ces planches se subdivisent en un certain nombre de catégories qui ont par ordre d'épaisseur des noms spéciaux, tels que : *feuillet, panneau, entrevous, merrain, doublette, membrun, petit battant* et *gros battant* pour les bois de chêne, et *feuillet, ordinaire, forte qualité, petit madrier* et *madrier* pour les bois de sapin.

PLANCHE (LA), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 23 kilom. de Nantes, sur l'Ognon, tributaire du lac de Grandlieu; 1.748 hab. Fabrique de coutils, scierie.

PLANCHE (Joseph), professeur et érudit français, né à Ladibac (Gard) en 1762, mort à Paris en 1853. Il fut, à Paris, directeur du collège Sainte-Barbe (1784-1794), professeur au collège Bourbon (aujourd. lycée Condorcet), jusqu'en 1808, bibliothécaire de la Sorbonne (1831-1846). Son ouvrage capital est un *Dictionnaire grec-français* (1809, résumé du *Thesaurus* de Henri Estienne, qui traduisait les mots en latin. Il a composé, en outre, pour les classes, un grand nombre de manuels.

PLANCHE (Jean-Baptiste-*Gustave*), littérateur et critique français, fils du précédent, né et mort à Paris (1808-1857).



Planches : A, de débarquement; B, à roulis.

Après avoir débuté dans l'« Artiste » et dans le « Globe », il écrivit dans la « Revue des Deux Mondes », à partir de 1831, des articles qui le tirèrent tout de suite de pair. Signalons notamment ceux qui sont intitulés : *les Haines littéraires, les Royautés littéraires, la Moralité de la poésie, la Critique française*. En 1836, Balzac, ayant acheté la « Chronique de Paris », se l'attacha comme collaborateur. En 1840, il partit pour l'Italie, où il passa six années. De retour, il reprit sa place à la « Revue des Deux Mondes ». Ses travaux les plus importants ont été réunis en volumes, sous les titres suivants : *Portraits littéraires* (1846-1849); *Nouveaux portraits littéraires* (1854); *Études sur les arts* (1855); etc.



G. Planche

Gustave Planche se fit beaucoup d'ennemis par sa sévérité rogue et tranchante; il n'épargnait même pas les plus hautes renommées, traitant de haut Hugo, Lamartine, Balzac. L'autorité qu'il s'acquit tenait surtout à la décision de son jugement, à ses façons dogmatiques, à la gravité et à l'indépendance qu'il affectait. Le monument de G. Planche au cimetière Montparnasse est entretenu par la ville de Paris. David d'Angers a modelé un beau médaillon du critique (1832).

PLANCHÉ (Jacques-Robinson), littérateur anglais, né et mort à Londres (1796-1880). Il descendait d'une famille française émigrée après la révocation de l'édit de Nantes. Son premier succès au théâtre fut : *Amoroso, roi de la Petite-Bretagne* (1818). On lui doit le livret d'*Obéron*, dont la musique est de Weber, et plus de deux cents drames. Fort apprécié comme érudit et comme antiquaire, il collabora au *Shakspeare* de Knight, à l'*Histoire illustrée de l'Angleterre*, etc. Son *Histoire du costume en Angleterre* (1834) est un livre fort intéressant.

PLANCHÉIAGE (*aj'*) n. m. Action ou manière de planchéier; garniture de planches.

PLANCHÉIER (rad. *planche*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous planchéiions. Que vous planchéiiez*) v. a. Techn. Garnir d'un parquet de planches : PLANCHÉIER *les principales pièces d'un appartement*. || Garnir d'un plafond d'ais minces, cloués contre les solives : PLANCREIER *un comble*.

— Mar. *Planchéier un navire, les soutes*, En construire les ponts. (On dit aussi PLANCHER.)

PLANCHÉIEUR n. m. Ouvrier qui pose un plancher ou parquet. || Ouvrier qui débite les planches à la longueur des frises du parquet. (On dit mieux PARQUETTEUR.)

PLANCHER (*ché*) n. m. Constr. Ouvrage de charpente, ordinairement recouvert de planches, qui sépare deux étages superposés dans un bâtiment. || Face supérieure du même ouvrage, formant le sol d'un appartement. || Partie inférieure, dessous du même ouvrage, formant le plafond d'un appartement : *Suspendre quelque chose au* PLANCHER. || Parquet de bois établi sur le sol d'un rez-de-chaussée. || *Plancher ordinaire*, Plancher fait avec des planches jointives, mais entières. || *Plancher de frise*, Celui qui est fait de planches refendues. || *Plancher plein*, Celui dont les entrevous sont maçonnés. || *Plancher creux*, Celui dans lequel l'espace entre les solives est laissé vide. || *Faux plancher*, Plancher établi au-dessus et à un certain intervalle du plancher principal. || *Charge de plancher*, Augmentation d'épaisseur donnée aux planches pour mettre de niveau un plancher déjà existant avec le nouveau en train d'exécution.

— Par anal. Division horizontale d'une capacité quelconque : *Le diaphragme est un* PLANCHER *qui sépare la cavité thoracique de la cavité abdominale*.

— Loc. fam. *Plancher des vaches*, Terre ferme, par opposition à la mer. || *Il faut soulager, débarrasser, décharger le plancher*. Se dit pour faire entendre qu'il y a trop de monde dans une chambre, qu'il faut que plusieurs personnes en sortent. || *Faire sauter quelqu'un au plancher*, L'impatienter, le pousser à bout, le surprendre.

— Anat. Surface inférieure d'une cavité quelconque : PLANCHER *des fosses nasales*.

— Techn. Ensemble de plaques de terre cuite ou de tuiles, formant une espèce de plancher sur lequel on dispose les pièces qu'on enfourne.

— ENCYCL. Constr. Les *planchers* se composent de trois parties principales : le plafond, la charpente et le carrelage ou parquet. La charpente se compose de poutres, de poutrelles ou de solives en bois ou en fer forgé, qui peuvent se combiner d'un grand nombre de manières, suivant l'écartement et la disposition des murs. On distingue quatre espèces de planchers : 1° les planchers entièrement en bois; 2° ceux en bois et maçonnerie; 3° ceux en fer et maçonnerie; 4° ceux en fer et poterie. A un autre point de vue, on peut distinguer : 1° les planchers formés par des solives parallèles, portées sur les murs ou soutenues par des poutres traversant d'un mur à l'autre; 2° les planchers formés par des pièces qui ne traversent pas d'un mur à l'autre et qui sont assemblées les unes aux autres; 3° les planchers formés de plusieurs couches de planches jointives, assemblées à rainures et languettes, dont les directions se croisent et qui sont clouées les unes sur les autres. Les dispositions généralement adoptées pour les planchers en bois des deux premières catégories sont les suivantes. Des solives ou poutres principales ont leurs extrémités qui reposent sur des murs; d'autres solives intermédiaires prennent le nom de *solives d'enchevêtrure* et reçoivent l'une des extrémités de solives appelées *solives d'enchevêtrure bâtarde*, tandis que l'autre bout repose sur les murs. Un troisième type de solives dites de *remplissage* réunissent les autres ensemble et laissent à l'endroit d'une cheminée un vide suffisant pour y installer l'*âtre* du foyer. Au droit des escaliers, ces mêmes solives ménagent une ouverture. Les autres pièces qui constituent les planchers de bois sont : les *chevêtres* et *linçoirs* qui s'assemblent dans les solives d'enchevêtrure; les *faux chevêtres* compris entre les chevêtres et les murs; les *soliveaux* ou petites solives assemblées entre un ou deux chevêtres ou linçoirs; enfin, des *entretoises* réunissent et maintiennent les diverses parties du plancher.

Au lieu de sceller les solives dans le mur, on les supporte quelquefois par des pièces de bois appliquées contre ce dernier. Ces pièces, que l'on appelle *lambourdes*, sont scellées par leurs extrémités dans les murs en retour et soutenues en différents points de leur longueur par des corbeaux en fer, fixés dans les murs qu'elles longent.

— *Planchers en fer*. Dans les constructions nouvelles.

pour l'établissement des planchers, on substitue très souvent le fer au bois; les solives que l'on emploie sont en fer à double T; on les espace de 0m,80 à 1 mètre; elles sont engagées par leurs extrémités dans les murs et y sont retenues par des harpons et des ancres. Leur hauteur est ordinairement comprise entre le 1/30e et le 1/35e de leur longueur, et on leur donne environ 1/200e de flèche avant la pose. Les solives sont reliées entre elles par des

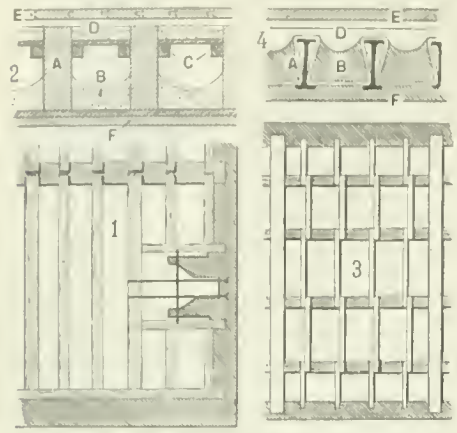

Planchers : 1. En bois (2. Coupe). — 3. En fer (4. Coupe). — A, solives, B, hourdis; C, lambourdes, D, fausse aire; E, planches, F, plafond.

entretoises en fer carré, qui s'agrafent dans les murs et sur les solives; quelquefois, les entretoises sont en fer rond et boulonnées; dans tous les cas, elles sont perpendiculaires aux solives et espacées entre elles de 0m,80 à 0m,90. Sur les entretoises, parallèlement aux solives, on accroche des fantons, petites tringles en fer carré, qui se recourbent à angle droit pour descendre au niveau de la face inférieure des solives. Les fantons sont espacés de 0m,25 environ, et c'est sur le treillage qu'ils forment qu'on exécute le hourdis, soit en plâtras secs, soit en briques creuses, soit en poterie. Ces deux dernières matières ont l'avantage de donner des planchers secs, légers, résistants et communiquant peu le bruit d'un étage à l'autre.

PLANCHER v. a. Techn. Emoudre dans leur longueur les ciseaux appelés *forces*.

— Arg. Quitter, abandonner, lâcher. ‖ Se moquer.

— v. n. Mustq. Faire sur l'ophicléide des fioritures de mauvais goût : *Dans les églises de Paris, on a perdu entièrement la mauvaise habitude de* PLANCHER.

PLANCHER Urbain), bénédictin et historien français, né à Chenus (Anjou) en 1667, mort dans l'abbaye de Saint-Béoigne de Dijon en 1750. Il enseigna la philosophie et la théologie à Vendôme et devint supérieur de plusieurs monastères de Bourgogne. Il est connu pour son *Histoire générale et particulière de Bourgogne* (1739-1748).

PLANCHER-BAS, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 21 kilom. de Lure, sur le Rahin, entre des coteaux boisés se rattachant aux Vosges; 2.174 hab. Ch. de f. de Ronchamp à Plancher-les-Mines. Commerce d'écorce de chêne et de tan. Tissage de coton, tanneries; horlogerie; papeterie, scierie mécanique.

PLANCHERIE (*ri* — rad. *plancher* v. a.) n. f. Pop. Moquerie; plaisanterie.

PLANCHER-LES-MINES, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 26 kilom. de Lure, sur le Rahin; 2.685 hab. Ch. de f. de Ronchamp à Plancher-les-Mines. Minerais de plomb, de cuivre, d'argent et d'or, dont on a cessé l'exploitation. Serrurerie, tréfilerie de fer, fonderie de cuivre, fabrique de limes, de carrés de montres. Chapelle de Saint-Antoine-des-Froides-Montagnes, pèlerinage.

PLANCHES-EN-MONTAGNE (Les), ch.-l. de cant. du Jura, arrond. et à 38 kilom. de Poligny, sur la Saine; 225 hab. Fruitières. Scieries, horlogerie. Grotte du Trou du Chapeau. — Le canton a 10 comm. et 3.329 hab.

PLANCHETTE (*chè*) n. f. Petite planche : *Poser une* PLANCHETTE *sous le pied d'une table, pour l'étager.* ‖ Petite planche de bois dont on se sert dans la fabrication des cazettes, et qui porte en creux les traces des trous à pratiquer sur les parois intérieures de ces dernières pour le placement des pernettes. Chez les tisseurs, fraction d'une planche d'arcades. ‖ *Empontage à planchettes,* Empontage particulier au montage des métiers pour châles.

— Arpent. et géod. Instrument dont on se sert pour lever des plans et qui consiste en une petite planche portée sur un pied, et sur laquelle on pose une alidade ou une lunette. V. ALIDADE.

— Artill. *Planchette de chargement.* Sorte de plateau métallique contre qui l'on introduit, lors du chargement de certaines grosses bouches à feu, dans le logement de la vis de culasse pour faciliter l'introduction du projectile.

— Manèg. Petite planche qu'on attachait autrefois à la selle, pour servir d'étrier aux femmes qui vont à cheval.

— Photogr. *Planchette d'objectif.* Planchette portant l'écrou sur lequel on visse l'objectif, se fixant sur le corps d'avant de la chambre noire. (Cette planchette peut se mouvoir verticalement et latéralement, pour permettre le décentrement de l'objectif.)

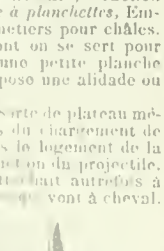

Planchette d'orfèvre.

— Techn. Petite planche cintrée, munie à son centre d'une sorte de crapaudine, que les tourneurs et quelques autres artisans mettent devant leur poitrine lorsqu'ils se servent du vilebrequin. (Syn. CONSCIENCE.) ‖ Défaut de fabrication dans un velours de coton, dû à la rupture d'un fil qui n'a pas été renoué lors du tissage.

— ENCYCL. Géod. La *planchette* se compose d'une planchette bien dressée et solidement encadrée, large le plus souvent de 0m,50 sur 0m 60 de longueur. Elle est maintenue horizontale au moyen d'un *genou à la Cugnot* ou d'un *genou à coquille*. Une feuille de papier est maintenue sur la planche à l'aide de châssis ou de rouleaux. Une règle dont les extrémités sont munies d'alidades à pinnules permet de faire des visées.

Pour opérer, on prend une base sur le terrain fermée par la position de l'appareil et un piquet fixe placé à l'avance; on trace une ligne dans la direction de cette base sur la feuille de papier, puis on vise successivement les différents points à relever et on trace sur le papier les directions correspondantes; cela fait, on se transporte à l'autre extrémité de la base, on met la ligne de base du plan en coïncidence avec la direction de la base prise sur le terrain, puis on détermine les directions correspondant aux divers points déjà visés. Leurs intersections respectives avec les premières donnent les positions sur le plan de chacun des points visés.

PLANCHEUR n. m. Officier qui surveillait, à Paris, la pose des planches servant aux débarquements à quai.

— Arg. Farceur; mauvais plaisant.

PLANCHEUSE n. f. Arg. parisien. Pseudo-actrice, vivant surtout de galanterie.

PLANCHEZ, comm. de la Nièvre, arrond. et à 16 kilom. de Château-Chinon; 1.488 hab. Exploitation des bois.

PLANCHON (Jules-Emile), botaniste et agronome français, né à Ganges (Hérault) en 1823, mort à Montpellier en 1888. Il se rendit en Angleterre et y fut nommé conservateur du jardin botanique de Kew. Professeur ensuite (1849) à l'institut horticole de Gand, puis, en 1851, à l'école de médecine et de pharmacie de Nancy, il alla occuper, en 1853, la chaire de botanique à la Faculté de Montpellier. Directeur de l'école de médecine de la même ville, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine, il est surtout populaire pour avoir découvert et décrit le phylloxéra de la vigne. C'est aussi grâce à lui qu'on utilisa les plants américains comme porte-greffes. Citons de lui : *Nouvelles observations sur le puceron de la vigne* (1868); *le Phylloxéra et son action sur les divers cépages américains,* en collaboration avec Liebtenstein (1871); *le Phylloxéra en Europe et en Amérique* (1874); *la Défense contre le phylloxéra* (1875); *les Mœurs du phylloxéra de la vigne* (1877); etc. — Son frère, FRANÇOIS-GUSTAVE **Planchon,** né à Ganges en 1833, fut nommé professeur à l'école de médecine de Montpellier, puis à celle de Paris, directeur de celle-ci en 1886, membre de l'Académie de médecine depuis 1877, il a collaboré au *Dictionnaire de médecine* de Dechambre et au « Journal de pharmacie et de chimie ». On lui doit, en outre : *Traité pratique de la détermination des drogues simples d'origine végétale* (1875); *les Drogues simples d'origine végétale* (1894-1895), avec Collin; etc.

PLANCINE, dame romaine, morte l'an 32 de notre ère. Elle fut la digne épouse de C. Calpurnius Pison, gouverneur de Syrie, qu'elle excita contre Germanicus. Ses relations avec une empoisonneuse, nommée Martina, lui furent reprochées dans le procès qui suivit la mort de Germanicus. (V. PISON.) Voyant son mari perdu, elle ne songea plus qu'à sauver sa propre tête. Ainsi abandonné même par sa femme, Pison se tua. Quant à Plancine, elle poursuivit ses intrigues et persécuta Agrippine. Après la mort de celle-ci, le peuple obligea le sénat à mettre en jugement Plancine, qui se tua, sans attendre l'arrêt.

PLANCK (Charles-Christian), philosophe allemand, né à Stuttgart en 1819, mort à Maulbronn en 1880. Professeur au gymnase d'Ulm, il a publié, entre autres ouvrages : *les Ages du monde* (1850-1851); *Fondements d'une science de la nature* (1861); *l'Anthropologie et la Psychologie fondées sur les sciences naturelles* (1874); *Catéchisme du droit* (1852). Il s'oppose dans ces ouvrages au matérialisme et à l'atomisme de la science moderne, ainsi qu'à la théorie de la descendance de Darwin. Un écrit posthume a paru, sous le titre de : *Testament d'un Allemand; Philosophie de la nature et de l'humanité* (1881).

PLANCOËT, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 18 kilom. de Dinan; 2.170 hab. Ch. de f. Ouest. Petit port sur l'Arguenon. Commerce de tangue. Au tertre de Grandfer, Chateaubriand a placé l'épisode de Velléda dans *les Martyrs.* — Le canton a 10 comm. et 13.231 hab.

PLANÇON (du bas lat. *plantio;* venu du lat. *planta,* plante, arbre) n. m. Agric. Jeune plant : *On ne doit pas ébourgeonner les* PLANÇONS. ‖ On dit quelquef. PLANTARD.

— Archéol. Arme d'hast en usage au moyen âge et qui rentre dans la catégorie des piques.

— Mar. Fort madrier de chêne, dans lequel les charpentiers débitent leurs bordages.

— Techn. Grand corps d'arbre qu'on refend à la scie, pour en faire du bois de charpente. (Dans ce même sens, on dit aussi PLANTARD.) ‖ Nom donné aux branches d'osier, de saule ou de peuplier, que l'on détache de l'arbre, et que l'on repique en terre comme bouture.



Plançon
A, picot de fer.

— ENCYCL. Agric. Les *plançons* ou *plantards* sont de grosses branches, qu'on met en terre par un de leurs bouts préalablement taillé en pointe, et dans des trous faits avec un pieu. Ce mode de plantation s'applique surtout aux arbres à bois tendre, tels que les saules et les peupliers, et même à l'aulaine. Il s'effectue en automne, dans les terrains frais, et au printemps, dans les terrains secs.

— Archéol. Les plançons étaient en usage parmi les Flamands, du XIIIe au XVe siècle. Cette arme, mal connue, tenait du *pilum* romain, mais se maniait à deux mains, comme une pique. Un fût de bois, long de 5 à 6 pieds portait, greffé sur sa tête renflée et munie d'une virole, un long fer de dague très aigu. Ainsi compris, le plançon ne diffère pas essentiellement du godendac. Les Flamands, à la bataille de Roosebecke (1382), étaient armés de ces plançons *à picots de fer.*

PLAN-CONCAVE adj. Physiq. Dont une face est plane et l'autre concave : *Lunettes à verres* PLAN-CONCAVES.

PLAN-CONVEXE adj. Physiq. Dont une face est plane et l'autre convexe : *Lunettes à verres* PLAN-CONVEXES.

PLANCTON ou **PLANKTON** n. m. Ensemble des animaux microscopiques ou tout au moins minuscules, qui vivent en suspension dans les eaux douces et salées.

— ENCYCL. Le mot *plancton* fut introduit dans la science, en 1887, par le naturaliste allemand V. Hensen, de Kiel. Les micro-organismes qui le composent flottent par bancs immenses en certaines régions, où ils dessinent sous l'eau des taches irrégulières caractéristiques. On est arrivé à doser scientifiquement cette matière vivante, qui contient parfois jusqu'à trois millions d'organismes pour un mètre cube. Les crustacés copépodes et schizopodes y dominent; on y trouve aussi des radiolaires, des annélides, etc. De ces animaux les uns sont phytophages et vivent de



Plancton.

diatomées; les autres sont carnassiers, et dévorent les premiers. Tous vivent à une profondeur très moyenne et sont assez nombreux pour servir de nourriture à maints grands cétacés. Au-dessous de 200 mètres de fond, le plancton disparaît, l'obscurité à cette profondeur tuant les diatomées qui lui servent de pâture. Dans les régions polaires, la masse des animaux du plancton subit toutes les influences des variations de saison; comme à la fin de l'hiver les diatomées se font rares, les animalcules succombent à leur tour et tombent jusqu'au fond de la mer, où ils servent de nourriture aux animaux des abysses.

PLANCUS (L. Munatius), général et homme d'Etat romain. V. MUNATIUS.

PLANCUS (Plotius), frère de Munatius Plancus, mort en 43 av. J.-C. Il est célèbre par son héroïsme et celui de ses esclaves. Proscrit par les triumvirs, il se cacha. La torture ne put arracher un seul mot à ses esclaves, mais Plancus, pour faire cesser leurs souffrances, quitta sa retraite et alla de lui-même s'offrir aux assassins.

PLANCY, comm. de l'Aube, arrond. et à 15 kilom. d'Arcis, sur l'Aube; 1.109 hab. Bonneterie. Eglise des XIIe et XVIe siècles. Château du XVIIIe. Patrie du littérateur Collin de Plancy.

PLANCY (Collin DE), littérateur français. V. COLLIN.

PLAN-DE-LA-TOUR, comm. du Var, arrond. et à 23 kilom. de Dragnignan, près du Préconion, tributaire du golfe de Saint-Tropez; 1.023 hab. Beaux chênes-liège, vignobles; fabriques de bouchons, de pipes.

PLANE (lat. *plana*) n. f. Outil tranchant, à deux poignées, dont se servent les charrons et les tonneliers. (On dit aussi PLAINE.) ‖ Sorte de ciseau que le tourneur emploie pour aplanir et lisser. ‖ Sorte de couteau de bois, dont se sert le mouleur, dans les briqueteries, pour unir la surface supérieure des briques. ‖ Couteau avec lequel on détache la languette de l'hameçon. ‖ Ensemble des carrés de parchemin qui séparent les feuillets de vélin, de parchemin ou de baudruche, dans l'opération du planage. ‖ Lame tranchante avec laquelle le potier d'étain tourne et polit ses pièces. ‖ *Plane droite,* Outil avec lequel on unit les surfaces en plomb que l'on veut souder. ‖ *Plane ronde,* Outil servant à déborder les tables de plomb. (On dit aussi DÉBORDOIR.) ‖ Outil de treillageur, analogue au précédent, servant à amincir les lattes. ‖ Face intérieure, celle qui est aiguisée, dans chaque lame de ciseau. ‖ Plaque de cuivre lisse, munie d'une poignée, et qui s'emploie après avoir été chauffée, pour unir et lisser le sable d'un moule avant d'y couler du plomb.

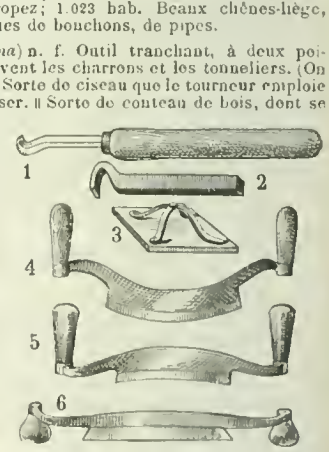

Planes : 1. De tourneur; 2. A charioter, 3. De plombier; 4. Cintrée; 5. A pouper; 6. Droite.

PLANE (altérat. du mot *platane*) n. m. Nom vulgaire du platane, de l'érable plane, du bananier.

PLANÉ n. m. Mince pellicule d'or en forme de ruban, que produit le laminoir et qui sert pour doubler le cuivre, dans la fabrication des bijoux *en doublé.*

PLANEMENT (*man*) n. m. Action de planer, de voler en planant.

PLANER (du lat. *planare*) v. a. Unir, polir, égaliser avec la plane ou le marteau : PLANER *une douve.* ‖ *Planer du plomb,* Le déborder, en enlever les bavures et le polir. ‖ *Planer le moule,* En unir le sable. ‖ *Planer une peau,*

La dépouiller de son poil. ‖ *Planer une forme à sucre*, La placer sur un pot et la préparer au terrage. ‖ *Machine à planer*, Machine-outil qui sert à planer les métaux et autres matières.

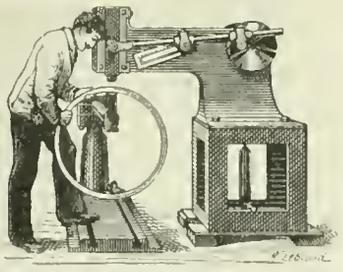

Machine à planer.

PLANER (du lat. *planus*, plain) v. n. Voler en se soutenant sur ses ailes étendues, sans paraître les faire mouvoir : *Un aigle qui* PLANE. — Se soutenir dans les airs, y rester immobile et étendu : *Nuages qui* PLANENT *au-dessus du sol.*

— Par ext. *Planer sur*, Regarder de haut : *Eminence d'où le regard* PLANE SUR *la campagne.* ‖ Considérer dans son ensemble; se tenir au-dessus de; être une menace constante pour : *Ma pensée* PLANE SUR *les débris entassés par le temps.* (Thomas.)

Plané, ée part. pass. du v. Planer.

— Substantiv. n. m. Vol qu'un oiseau exécute en planant.

PLANÈRE n. f. Bot. Genre d'ulmacées.

— ENCYCL. Les *planères* sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles ovales, alternes, à fleurs hermaphrodites ou polygames. (Le fruit est une samare non ailée. On en connaît plusieurs espèces de l'Asie et de l'Amérique septentrionales. Le *planère crénelé* ou *orme de Sibérie* peut dépasser 25 mètres de hauteur, et se cultive en pleine terre dans toute la France; son bois dur, inattaquable par les insectes est employé dans les constructions, la charronage, etc. Les autres espèces comme le *planère aquatique* originaire des marais de la Louisiane se rencontrent dans les jardins d'agrément.)

PLANÉRITE n. f. Minér. Variété de wavellite.

PLANES, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 36 kilom. de Prades; 162 hab. Curieuse église. Suivant la tradition locale, qui la désigne sous le nom de *mesquita* (mosquée), elle serait due aux Arabes : d'après Viollet-le-Duc, elle daterait seulement du XIIIe siècle.

PLANÉTAIRE (*tèr* — du lat. *planetarius*, astrologue) adj. Astron. Relatif aux planètes. ‖ *Système planétaire*, Ensemble des planètes qui gravitent autour du soleil. ‖ *Année planétaire*, Temps qu'une planète met à faire sa révolution autour du soleil.

— Astrol. *Heure planétaire*, Heure où l'on croyait que chaque planète donnait le plus.

— Mécan. *Mouvement planétaire*, Mouvement excentrique dans un mécanisme.

— Subst. n. m. Machine au moyen de laquelle on imite le mouvement des planètes.

PLANETE (lat. *planeta*, du gr. *planêtès*, même sens) n. f. Astron. Corps céleste, non lumineux par lui-même, qui tourne autour du Soleil : *La* PLANÈTE *Mars. La Terre est une* PLANÈTE. ‖ *Planètes inférieures*, Celles qui sont plus rapprochées du Soleil que n'est la Terre. ‖ *Planètes supérieures*, Celles qui sont plus éloignées du Soleil que la Terre. ‖ *Planètes secondaires* ou *Satellites*, Corps qui se meuvent autour d'autres planètes. ‖ *Planètes télescopiques*, Planètes qui ne sont visibles qu'à l'aide d'instruments.

— Loc. fam. *Etre né sous une heureuse planète*, Etre heureux, réussir dans tout ce qu'on entreprend, par allusion à la croyance des astrologues, que les planètes présidaient à la naissance des hommes.

— Pop. Petit papier dans lequel on dit la bonne aventure à la personne qui le reçoit; *Marchands de* PLANÈTES.

— ENCYCL. Astron. Les anciens considéraient le mouvement circulaire et uniforme comme la base du mouvement des planètes. Ptolémée adopta cette idée. (v. ÉPICYCLE); il parvient ainsi à représenter assez bien les mouvements des planètes, observées de la terre. Ce système a subsisté pendant quatorze siècles, car les progrès de l'astronomie étaient arrêtés dans cette période.

Copernic chercha chez les anciens une conception plus simple de l'univers : il voit que les pythagoriciens ne craignaient pas de supposer la rotation de la terre sur elle-même, le soleil au centre du monde, et les planètes tournant autour de lui. Il montre que l'on peut ainsi rendre compte des phénomènes d'observation avec une simplicité merveilleuse, et la moitié des cercles imaginés par Ptolémée disparaît pour toujours.

Des objections nombreuses furent faites au système de Copernic : répugnance d'abord, de voir la terre descendre de son rang, au centre du monde, pour n'être qu'une simple planète; puis on devrait voir des phases sur Vénus, ce qui arriva avec Galilée et l'invention des lunettes; de plus, la rotation de la terre, que rien ne pouvait faire sentir, restait déplaisante et Galilée encore diminua singulièrement cette critique lorsqu'il établit, par l'observation des taches, la rotation du soleil sur lui-même; enfin le système de Copernic devenait presque aussi compliqué que celui de Ptolémée lorsqu'il s'agissait du mouvement de la lune, qu'il fallait supposer entraînée par la terre. Une fois de plus Galilée dissipe cette objection en découvrant les satellites de Jupiter; le satellite apparaît alors comme un cas normal dans la constitution du système planétaire.

Cependant le système de Copernic n'est encore qu'une approximation insuffisante et Kepler trouve la représentation valable pour toutes les planètes et découvre les lois qui portent son nom. V. KÉPLER.

Avec Newton, la mécanique intervient dans l'explication des mouvements planétaires et, comme conséquence des lois de Képler, Newton énonce la loi de la gravitation universelle.

Bientôt, la reconnaissance des petites inégalités ou perturbations engendre le *problème des trois corps* et plus généralement les actions mutuelles des corps du système planétaire. Les recherches sont d'abord importantes sur la lune avec Clairaut et d'Alembert, à propos des comètes avec Halley et Clairaut, tandis que Lagrange et Laplace vont aborder les perturbations des planètes, et faire des travaux considérables dans cette voie, dont Euler avait frayé le commencement. C'est à eux que l'on doit cette propriété essentielle de l'invariabilité des grands axes; Lagrange a donné pour le calcul des inégalités séculaires des autres éléments elliptiques des formules qui permettent de résoudre les questions les plus variées sur l'avenir et la stabilité du système planétaire : ainsi les inégalités à très longue période de l'excentricité. Laplace, plus spécialement, examine l'accord entre les conséquences de la loi de Newton et les observations. Leverrier perfectionne la pratique de la théorie des planètes et, grâce à de très longs et minutieux calculs, favorise la découverte de Neptune.

Les planètes n'ont pas, à l'œil nu, de diamètre apparent sensible : et c'est à leurs déplacements que les reconnaissaient les anciens, beaucoup plus qu'à ce fait qu'elles scintillent peu ou pas; elles s'écartent peu de la zone du zodiaque, 8° au plus de part et d'autre, et l'on n'a pas de peine à les distinguer, soit par leurs déplacements journaliers, soit comme surnuméraires éclatantes dans les constellations du zodiaque. Pour Vénus et Mercure, en particulier, dites *planètes inférieures*, elles ne sont visibles que peu après le coucher, ou peu avant le lever du soleil, dont elles ne s'écartent jamais beaucoup : la plus grande distance angulaire de Vénus (Vesper ou Lucifer) au centre du soleil est de 49°, tandis que la digression maximum de Mercure est de 29°, en sorte que cette planète est rarement visible à l'œil nu. Les planètes *supérieures*, Mars, Jupiter et Saturne, peuvent être visibles à toute heure de la nuit.

Avant d'avoir dégagé les vrais mouvements de la terre et des planètes, on observe que les mouvements apparents de celles-ci sur la sphère céleste sont assez compliqués, formés, comme une scie, d'arcs directs et rétrogrades (v. STATIONS et RÉTROGADATIONS), suivant que l'astre est aux environs d'une conjonction ou d'une opposition, ce qui s'explique aisément avec le système de Copernic. Les symboles astronomiques des planètes visibles à l'œil nu sont les suivants : ☿ Mercure, ♀ Vénus, ♁ la Terre, ♂ Mars, ♃ Jupiter, ♄ Saturne, dans l'ordre de leurs distances croissantes au soleil.

Propriétés générales : Les excentricités des orbites sont assez petites, de $\frac{1}{5}$ pour Mercure à $\frac{1}{140}$ pour Vénus; les inclinaisons sur l'écliptique sont faibles : jusqu'à 7° pour Mercure. Pour les autres propriétés voir KÉPLER et ORBITES. Leurs distances au soleil vérifient la loi de Bode. (V. ce mot et COSMOGONIE.) Le terme qui suit la série de Bode, 19,2, allait être rempli par la découverte d'Uranus (distance 19,6) par Herschell le 13 mars 1781, étoile apparente de 6e grandeur (v. URANUS), presque invisible à l'œil nu. La lacune de la loi de Bode est comblée par la découverte de Piazzi (v. ASTÉROÏDES) et ultérieurement tout l'anneau des petites planètes. Enfin, la planète la plus éloignée est Neptune (v. ce mot), fruit attendu de hautes conceptions théoriques et dont la découverte, par Galle, restera la gloire de Leverrier.

Si l'on veut remonter à la cause primitive des mouvements du système planétaire, on est guidé par ce fait que tous les mouvements sont dans le même sens, et à peu près dans le même plan, les mouvements des satellites étant dans le même sens que ceux des planètes, les rotations encore dans le même sens que celle du soleil et que leurs translations, dans des plans peu différents, et avec de faibles excentricités. Là-dessus, Laplace imagine une puissante genèse de notre monde par la condensation progressive d'une nébuleuse, qui abandonne successivement les anneaux destinés à former les planètes; il retrouve les lois de Képler, et ses hypothèses ont ultérieurement un appui dans l'analyse spectrale.

PLANETER (prend deux *t* devant une syllabe muette : *Je planette. Il planettera*) v. a. Rendre un morceau de corne assez mince pour qu'on en puisse faire un peigne.

PLANÉTICULE n. f. Très petite planète.

PLANÉTOÏDE (de *planète*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. Petite planète.

PLANÉTOLABE (de *planète*, et du gr. *lambancin*, prendre) n. m. Astron. anc. Instrument dont on se servait pour mesurer le cours des planètes.

PLANETTE (*nèt*) n. f. Petite plane. ‖ Outil de vannier, servant à aplatir les brins d'osier.

PLANEUR n. m. Ouvrier qui plane la vaisselle d'argent. ‖ Celui qui dresse et polit les planches de cuivre destinées à la gravure. ‖ Ouvrier qui plane les cuirs, etc.

PLANEUSE n. f. Machine à planer.

PLANEZE, plateau basaltique de 300 kilom. carr., en Auvergne, dans le Cantal, au bas et à l'E. du Plomb du Cantal (1.858 m.), entre les gorges de l'Alagnon et celles de la Truyère; au midi de Murat, à l'O. de Saint-Flour. Elle butte, de ce dernier côté, contre la Margeride. Altitudes, de 900 à 1.100 mètres. Pays nu, de climat très dur.

PLANGUENOUAL, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 14 kilom. de Saint-Brieuc; 1.875 hab. Dans les falaises bordant la baie de Saint-Brieuc, caverne dite « Salle à Margot ».

PLANIA, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln], dans une île de l'Oder; 3.428 hab. Scieries.

PLANIÈDRE (du lat. *planus*, plan, et du gr. *édra*, face) adj. Qui a des faces planes : *Cristal* PLANIÈDRE.

PLANIER (*ni-é* — du lat. *planus*, plan) n. m. Géogr. Plaine située sur le sommet d'une montagne.

PLANIFORME (du lat. *planus*, plan, et de *forme*) adj. Qui a une forme aplatie.

PLANIGRAPHE (du lat. *planus*, plan, et du gr. *graphein*, décrire) n. m. Instrument servant à copier les dessins, en augmentant ou diminuant leurs dimensions dans un rapport voulu.

PLANIMÈTRE (du lat. *planus*, plan, et du gr. *mètron*, mesure) n. m. Instrument servant à mesurer des surfaces planes.

— ENCYCL. *Planimètre à cône*. Ce planimètre, inventé en 1827 par Oppikofer et perfectionné par Ernst, se compose d'un cône en métal ou en bois durci C, dont une génératrice est horizontale, *a a*, et qui peut être animé de deux mouvements : l'un de translation perpendiculaire à la génératrice horizontale, l'autre de rotation autour de son axe. Ce dernier mouvement lui est communiqué par une roulette R, montée sur son axe, et qui roule sur une bande métallique *b*. Ce cône est fixé par un bâti sur une platine B. Sur l'arête supérieure du cône vient s'appuyer une roulette G, fixée invariablement à une direction D, qui s'appuie sur la platine et se termine à l'une de ses extrémités par une pointe *p*, à l'autre par une manette *m*, pour la manœuvre de l'instrument. Un compteur V enregistre le nombre de tours de la roulette.

L'appareil étant placé sur le dessin, on manœuvre la manette *m* de façon que la pointe *p* décrive le contour limitant l'aire à mesurer; puis on lit les indications du

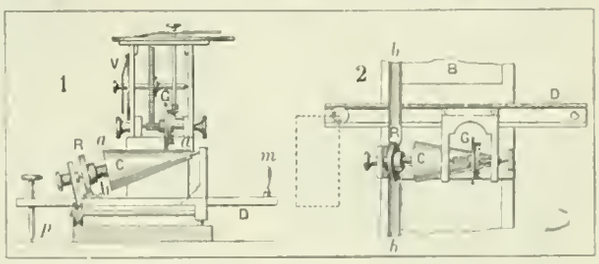

Planimètre Oppikofer et Ernst. 1. Elevation; 2. Plan.

compteur, qui donnent en millimètres carrés la surface cherchée. L'approximation obtenue est de 1/400 environ.

Le *planimètre polaire d'Amsler* permet de mesurer mécaniquement les surfaces planes en faisant parcourir leur contour par un style porté à l'extrémité d'une tige articulée sur un bras qui passe par un point fixe; l'autre extrémité de cette tige porte une roulette et un enregistreur.

Le *planimètre Beuvière*, ou planimètre *sommateur*, permet de mesurer les surfaces planes, après les avoir 1° préalablement décomposées en bandes trapézoïdales d'égale hauteur; 2° avoir remplacé au jugé chaque bande par un rectangle équivalent, dit rectangle compensateur. Une roulette portée par l'appareil fait mécaniquement la somme de ces rectangles. Inventé en 1844, cet appareil a servi dans l'établissement du cadastre pour le calcul des aires des propriétés morcelées.

Les *planimètres Gossela* et *Vittly* sont des modifications du planimètre à cône, et permettent de calculer approximativement l'intégrale $\int_{y_0}^{y_1} xdy$ entre deux limites définies.

PLANIMÉTRIE (*tri* — rad. *planimetre*) n. f. Art de mesurer les surfaces planes.

— ENCYCL. En topographie, on représente un terrain par sa projection cotée sur un plan horizontal pris pour plan de comparaison. Cette représentation comporte deux sortes d'opérations sur le terrain : la *planimétrie*, détermination de la projection horizontale de chaque point du terrain; l'*altimétrie* ou *nivellement*, détermination des cotes de ces différents points rapportées au plan de comparaison et détermination des sections horizontales du terrain pour juger de ses formes.

Généralement, pour exécuter la planimétrie d'un terrain, on commence par construire sur ce terrain une chaîne de polygones dont on mesure les longueurs et les angles. On relève ensuite les détails du terrain par abscisses et ordonnées, c'est-à-dire que, pour déterminer un point d'un détail, d'un mur par exemple, on abaisse de ce point une perpendiculaire sur le côté le plus voisin et qu'on mesure sur le terrain les longueurs : 1° de cette perpendiculaire; 2° du pied de cette perpendiculaire à l'une des extrémités du côté. Ces longueurs, réduites à l'échelle, sont reportées sur le dessin. Les instruments à employer doivent être d'autant plus précis que l'exactitude du levé doit être plus rigoureuse.

PLANIMÉTRIQUE (*trik*) adj. Qui appartient, qui a rapport à la planimétrie : *Méthode* PLANIMÉTRIQUE.

PLANINA, bourg d'Austro-Hongrie (Carniole), dans le district de Loitsch, sur le Laibach, sous-affluent du Danube par la Save; 3.700 hab. Ce bourg est divisé en deux parties : *Ober-Planina* et *Unter-Planina*. Belles grottes.

PLANIPENNES (*pèn*) n. m. pl. Sous-ordre d'insectes névroptères, comprenant les panorpes, fourmilions et formes voisines. — *Un* PLANIPENNE.

— ENCYCL. Les *planipennes* sont caractérisés par leurs quatre ailes égales, rigides, ne se repliant pas, par leur appareil masticateur bien développé. Les genres, assez peu nombreux, se répartissent dans les quatre familles des sialidés, panorpidés, bémérobiidés et myrmécoléontidés.

PLANISILIQUÉ, ÉE (*ké* — du lat. *planus*, plan, et de *siliqua*) adj. Bot. Qui porte des siliques plates.

PLANISPHÈRE (du lat. *planus*, plan, et de *sphère*) n. m. Carte où les deux moitiés du globe céleste ou terrestre sont représentées sur une surface plane : PLANISPHÈRE *céleste*. PLANISPHÈRE *terrestre*.

— Machine imitant les mouvements des corps célestes sur une surface plane.

PLANISPHÉRIQUE (*sfé-rik*) adj. Qui a rapport aux planisphères : *Cartes* PLANISPHÉRIQUES.

PLANITUDE (lat. *planitudo*; de *planus*, plan) n. f. Etat de ce qui est plan : *La* PLANITUDE *d'une surface*. Peu us.

PLANKSTADT, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Mannheim]); 3.038 hab. Fabrique de cigares. Culture du tabac et du houblon.

PLANO (DE), loc. adv. V. DE PLANO.

PLANOIR n. m. Ciselet à bout aplati, dont les ciseleurs se servent pour aplanir les parties que le marteau ne peut atteindre.

PLANORBE n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type de la tribu des *planorbinés*, répandues sur tout le

globo ou fossiles depuis l'époque jurassique. (Ce sont des animaux de marais, à coquille cornée, discoïde, uniformément brune, verdâtre ou jaune, et toujours sénestre. Le *planorbis corneus* est commun dans les étangs d'Europe.)


Planorbe.

PLANORBISINES n. m. pl. Zool. Tribu de mollusques gastéropodes, de la famille des limnéidés, comprenant les *planorbes* et genres voisins. — *Un* PLANORBISINÉ.

PLANQUE (*plank'*) n. f. Arg. Lieu, endroit ; maison.

PLANQUER (*ké*) v. n. Pop. Abandonner. ‖ Poser, mettre, placer, poster. ‖ Cacher.

Se planquer, v. pr. Pop. Se garer, se mettre à couvert.

PLANQUETTE (Jean-*Robert*-Julien), compositeur français, né et mort à Paris (1848-1903). Il fit ses études élémentaires au Conservatoire, puis reçut des leçons de Duprato et fit jouer d'abord quelques opérettes au café-concert de l'Eldorado : *Méfie-toi de Pharaon* (1872) ; *le Serment de madame Grégoire* (1874) ; *le Plage* ; puis aux Délassements-Comiques : *Paille d'avoine* (1874). Il aborda ensuite les théâtres d'opérettes, où il fit représenter les ouvrages suivants : *les Cloches de Corneville* (1877) ; *Babel-Revue* (1879), avec Okolowicz ; *le Chevalier Gaston* (1879) ; *les Voltigeurs de la 32e* (1880) ; *la Cantinière* (1880) ; *Rip* (1884) ; *la Crémaillère* (1885) ; *la Princesse Colombine* (1886), *Surcouf* (1887) ; *la Cocarde tricolore* (1892) ; *le Talisman* (1893) ; *Panurge* (1895) ; *Mam'zelle Quat'sous* (1897). On connaît encore de Planquette deux opérettes : *le Paradis de Mahomet* et *On demande une femme de chambre*, ainsi qu'un recueil de 12 chansons militaires intitulé : *Refrains du régiment*.

PLANSICHTER (mot allem. ; de *plan*, plan, et *sichter*, blutoir) n. m. Machine imaginée par l'Allemand Bunge, que l'on emploie dans les minoteries, les moulins et qui remplace les anciens blutoirs. (Dans cet appareil qui, à l'encontre des premiers plansichters usités disposés horizontalement, et constituant en somme une série de blutoirs horizontaux, le dispositif adopté est cylindrique et vertical. Chaque appareil est indépendant de l'appareil voisin. Un système spécial de brosses qu'un arbre vertical placé au-dessous du plansichter actionne, opère un véritable triage de la farine et la tamise.)

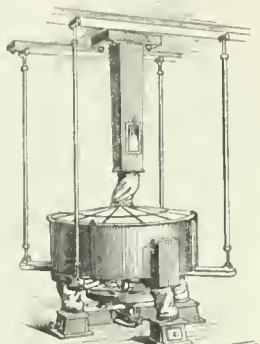
Plansichter.

PLANT (*plan* — de *planter*) n. m. Arboric. Jeune plante avant sa mise en place définitive. ‖ Par ext. Ensemble des plantes, arbustes, etc., plantés dans le même terrain : *Un* PLANT *d'asperges en plein rapport*. V. PLANTATION.

— Autref. Action de planter : *Le labour, la semence, le* PLANT. (La Boétie.) ‖ Manière d'être planté. ‖ Assiette d'une statue, d'un bâtiment. (Vx.)

— Pop. *Mettre, Laisser en plant*. V. PLAN.

— Vitic. Nom donné à une multitude de cépages : *Plant des altesses*, Syn. de MACLON. ‖ *Plant d'Anjou, Plant de Brezé, Plant de Salès*, Syn. de CHENIN BLANC. ‖ *Plant d'Artois*, Syn. de POULSARD. ‖ *Plant d'Arlay, Gros plant, Plant de Trefford*, Syn. de GUEUCHE NOIR. ‖ *Plant d'Aunis*, Syn. de CHENIN NOIR. ‖ *Plant de Bordeaux*, Syn. de MÉRILLE. ‖ *Plant de Brie, Plant Taconné*, Syn. de PINEAU MEUNIER. ‖ *Plant de Cahors, Plant du roi*, Syn. de COT. ‖ *Plant de dame*, Syn. de FOLLE BLANCHE. ‖ *Plant de Delhys*, Variété blanche de cépage cultivée dans les vignobles de l'Algérie et de la Tunisie. ‖ *Plant doré*, Syn. de PINEAU NOIR. ‖ *Plant de Tonnerre*, Syn. de CHARDONNAY. ‖ *Plant dressé*, Syn. de JURANÇON. ‖ *Plant de Monasque, de Porto, du four*, Syn. de TEOULIER. ‖ *Plant riche*, Syn. de ARAMON. ‖ *Plant du Saint-Père*, Syn. de OLIVETTE BLANCHE, etc.

— Encycl. Hortic. et arboric. Un bon *plant* doit posséder de nombreuses racines, un chevelu bien développé et présenter tous les indices d'une végétation vigoureuse.

On peut distinguer, suivant le mode d'arrachage :

1° Le *plant en mottes*, c'est-à-dire extrait en conservant une partie de la terre qui entourait les racines ;

2° Le *plant en pot*, provenant de semis ou de repiquages en pots ;

3° Le *plant en arrachis*, c'est-à-dire extrait sans motte, et dont les racines se trouvent à nu. Pour obtenir celui-ci dans de bonnes conditions, on ouvre une tranchée parallèle à la ligne des plants, ou à l'une des lignes de la plantation, puis avec une fourche plate on renverse les plants dans la tranchée et on les enlève avec la main.

Les arboriculteurs, suivant l'âge et la taille des plants, les classent en *hautes tiges*, *demi-tiges*, *basses tiges* et *scions*. Les *basses tiges* et les *scions* généralement âgés de 1 an seront préférés (un sujet plantu jeune reprenant toujours mieux).

Aussitôt que possible après l'arrachage et si leur mise en place définitive ne doit pas être effectuée immédiatement, les plants seront mis en *jauge* pour éviter le contact de l'air et l'action de la gelée.

PLANTADE n. f. Terrain planté, plantation. (Vx.)

PLANTADE Charles Henri, compositeur français, né à Pontoise en 1764, mort à Paris en 1839. Élève de Le Roy, maître des pages de la musique du roi, il se livra d'abord à l'enseignement, tout en publiant une série de jolies romances dont une surtout : *Te bien aimer, ô ma chère Zélie*, obtint une vogue immense. Devenu professeur de chant à l'Institution de Saint-Denis, où il eut pour élève Hortense de Beauharnais, il fut nommé en la même qualité au Conservatoire en 1802. Il quitta ces doubles fonctions pour celles de maître de chapelle de Louis Bonaparte, roi de Hollande. Après l'abdication de celui-ci, il regagna Paris, entra à l'Opéra comme chef du chant et plus tard rentra au Conservatoire comme professeur, en même temps qu'il succédait à Persuis comme chef d'orchestre de la chapelle royale.

Plantade s'est produit au théâtre avec un certain nombre d'ouvrages : *les Deux Sœurs* (1791) ; *les Souliers mordorés* (1793) ; *Au plus brave la plus belle* (1794) ; *Palma* ou *le Voyage en Grèce* (1797) ; *Zoé* ou *la Pauvre Petite* (1800) ; *Lisez Plutarque* (1800) ; *Bayard à La Ferté* (1811) ; *le Mari de circonstance* (1813). Plantade a encore écrit des chœurs pour *l'Esther* de Racine, une *Ode* pour la fête de Louis XVIII, etc. — Son fils, CHARLES-FRANÇOIS, né et mort à Paris (1787-1870), fut chef de bureau au ministère des finances, mais se livra surtout à ses goûts artistiques, écrivit la musique (et souvent aussi les paroles) de plus de deux cents romances, chansons et chansonnettes, etc.

PLANTAGE (*taj'*) n. m. Agric. Action ou manière de planter : *Le* PLANTAGE *du blé est une opération fort coûteuse*. (M. de Dombasle.) ‖ Dans les colonies, Plantation de cannes à sucre, de café, de tabac. (Inus.)

— Mar. Charpente montée à l'extrémité d'une corderie, et dont une traverse reçoit les manivelles servant à tordre les cordages.

PLANTAGENET (jadis *Hattsfield*), bourg du Dominion canadien (prov. d'Ontario), sur la Petite Nation du Sud (bassin du Saint-Laurent par l'Ottawa) ; 4.000 hab. Scieries, fabriques de draps ; sources minérales.

PLANTAGENET ou **PLANTEGENET**, surnom donné à la dynastie qui régna sur l'Angleterre, de 1151 à 1185. Il fut d'abord porté par le comte d'Anjou, Geoffroy V *Martel*, qui, dit-on, mettait ordinairement à sa toque une branche de genêt. Il resta à son fils aîné Henri, qui devint roi d'Angleterre en 1154, sous le nom de Henri II, et aussi à son troisième fils, Guillaume d'Anjou, comte de Poitou, mort en 1164. Toutefois les souverains anglais ne portèrent pas ce surnom avant 1460, époque où il fut revendiqué par Richard, duc d'York, prétendant à la couronne contre les Lancastre. Les rois de la famille des Plantagenets sont : HENRI II, RICHARD CŒUR DE LION, JEAN SANS TERRE, HENRI III, EDOUARD Ier, EDOUARD II, EDOUARD III, RICHARD II, HENRI IV, HENRI V, HENRI VI, EDOUARD IV, EDOUARD V, RICHARD III. V. ces noms.

PLANTAGINÉES (*ji*) n. f. pl. Bot. Famille de dicotylédones gamopétales superovariées. — *Une* PLANTAGINÉE.

— Encycl. Les *plantaginées* sont des plantes herbacées, à feuilles alternes ou opposées, à fleurs hermaphrodites groupées en épis terminaux compacts, ayant un calice persistant, une corolle tubuleuse, quatre étamines, un ovaire à deux loges uniovulées ou pluriovulées. Le fruit est une pyxide. On en connaît cent espèces réparties dans trois genres, et qui croissent dans toute la zone tempérée.

PLANTAIN (*tin*) ou **PLANTAGO** n. m. Bot. Genre de plantaginées. ‖ *Plantain d'eau*, Nom vulgaire d'une espèce du genre *alisme*.

— Techn. Matière filamenteuse fournie par le bananier de paradis (*musa paradisiaca*), et qui est de même nature que l'abaca ou chanvre de Manille (*musa textilis*).


Plantain : *a*, fleur.

— Encycl. Bot. Les *plantains* sont des herbes annuelles ou vivaces, acaules, à feuilles radicales. Les fleurs sont réunies en épis terminaux, portés par une hampe solitaire. On en connaît un grand nombre d'espèces des pays tempérés, dont plus de vingt se rencontrent en France. Le *plantain majeur* ou *grand plantain*, à larges feuilles groupées en rosette, fournit des graines fort goûtées des petits oiseaux de volière. Le *plantain moyen*, à fleurs roses, le *plantain lancéolé*, le *plantain maritime*, etc., servent parfois à préparer des collyres. Le *plantain psyllion*, vulgairement *herbe aux puces*, donne une matière mucilagineuse employée contre les affections des yeux ou pour gommer les étoffes, fixer les cheveux.

PLANTAIRE (*tèr'*) adj. Anat. Qui appartient à la plante du pied : *Nerfs* PLANTAIRES. *Artères* PLANTAIRES.

— n. m. Nom d'un muscle de la plante du pied : *Le* PLANTAIRE *grêle*.

— Encycl. *Aponévroses plantaires*. Ce sont deux feuillets fibreux, épais et résistants, situés à la plante du pied. L'un, profond, tapisse la face inférieure des muscles interosseux ; l'autre, superficiel, est divisé en trois segments : moyen, externe et interne, qui, partis du calcanéum, vont s'épuiser vers la base des orteils. Les *artères plantaires* sont les deux branches de terminaison de la tibiale postérieure ; les *nerfs plantaires* sont les deux branches de bifurcation du nerf tibial postérieur sous la voûte du calcanéum.

Plantaire grêle (petit fémoro-calcanéen [Chaussier]). Ce muscle, insignifiant chez l'homme et les anthropoïdes, est un satellite du jumeau externe et va du condyle externe du fémur au calcanéum. Chez les singes et les prosimiens, il constitue un muscle très puissant. La rupture de ce muscle cause une douleur spéciale, vive et cinglante, connue sous le nom de *coup de fouet*.

PLANTAMOUR (Emile), astronome suisse, né et mort à Genève (1815-1882). Professeur d'astronomie à l'académie de Genève, directeur de l'observatoire de cette ville, il a donné, entre autres ouvrages : *Observations astronomiques faites à l'observatoire de Genève* (1841-1858, 15 vol.) ; *Mesures hypsométriques dans les Alpes, exécutées à l'aide du baromètre* (1860) ; *Des anomalies de la température observées à Genève pendant les quarante années 1826-1865* 1867 ; *Détermination télégraphique de la différence de longitude entre les stations suisses* (1872) ; *Notice sur la hauteur des eaux du lac de Genève, d'après les observations faites à Genève de 1838 à 1873* (1874) ; etc.

PLANTANIER (*ni-é* — de *plantain*) n. m. Bot. Nom vulgaire du fruit du bananier de paradis.

PLANTARD n. m. Agric. et charp. Syn. de PLANÇON.

PLANTATION (*si-on*) n. f. Agric. Action de planter : *On ne doit pas toucher aux branches des arbres la première année de leur* PLANTATION. ‖ Réunion de plantes. ‖ Aux colonies, Etablissement où l'on cultive certaines plantes industrielles : PLANTATION *de café, de tabac*.

— B. arts. Manière dont un personnage est campé.

— Syn. **Plantation, repiquage.** *Plantation* ne s'applique qu'aux végétaux ligneux ; on dit *repiquage* quand il s'agit de végétaux herbacés.

— Encycl. Hortic. et arbor. Dans la *plantation* faite *à racines nues*, il importe de n'opérer que pendant la saison du repos de la sève ; les racines rompues doivent être nettement sectionnées tout contre la plaie ; les racines trop longues sont raccourcies (*habillées*, en terme de pratique) ; les branches elles-mêmes sont restreintes au besoin ; il faut éviter le dessèchement, placer les racines dans leur position normale, les recouvrir sans excès de terre meuble, non boueuse, que l'on tasse sans la damer ; il est souvent utile d'arroser copieusement.

Si l'on transplante *avec la motte*, c'est-à-dire en conservant une certaine quantité de terre autour des racines, la reprise est bien plus facile. Mais il faut ménager autour du pied de l'arbre une masse de terre suffisante et la maintenir au moyen d'un système de planchettes et d'attaches. Pour peu que l'arbre soit gros, un chariot spécial est indispensable. Les procédés sont actuellement assez perfectionnés pour permettre la transplantation d'exemplaires de grande taille, même en pleine végétation. Dans ce dernier cas, il faut combattre l'évaporation en mouillant fréquemment les feuilles pendant quelque temps.

Voici les procédés de *plantation* les plus généralement employés dans les forêts : *plantation en racines nues*, qui se fait comme celle des arbres fruitiers, avec cette différence que les trous sont de moindre dimension (potets) ; *en mottes*, spéciale aux arbres résineux, procédé employé dans les sols rocailleux ; *par touffes*, très expéditive, consistant à planter une motte contenant plusieurs brins (3 à 6) ; *en buttes*, pratiquée dans les terrains humides et qui consiste à placer les racines sur le sol sans ouvrir de trous et à les entourer de terre buttée autour du plant.

Il faut citer encore la *plantation sans préparation :* les plants sont placés dans des trous faits avec un plantoir.

La plantation des arbres forestiers se fait en automne ou surtout dans les montagnes, au printemps.

— Vitic. La *plantation* des vignes s'effectue en automne sous les climats chauds où l'on n'a pas à craindre de très fortes gelées d'hiver ; mais, dans les terres compactes ou les pays plus froids, on ne la pratique qu'à la fin de l'hiver ou au commencement du printemps, c'est-à-dire quand le terrain, défoncé à l'automne, a été suffisamment divisé et ameubli par l'hiver. On plante en ligne, en carré, en quinconce, à l'espacement ordinaire de 1m,50, variable, d'ailleurs, avec le mode de conduite ; mais la forme en quinconce est recommandable parce qu'elle permet aux racines d'accaparer complètement le sol, et que, d'autre part, elle facilite les labours et assure une aération plus parfaite des pampres.

Les greffes, retirées de la pépinière juste au moment de la plantation, sont *habillées* et placées verticalement dans des trous de 0m,20 à 0m,25 de profondeur sur autant de largeur, pourvus déjà d'un petit échalas (dans les pays chauds les trous sont creusés plus profondément pour empêcher le dessèchement des racines) ; les racines sont bien étalées sur une petite butte et recouvertes de terre fine sur une hauteur de 0m,10 ; le trou est enfin comblé, la terre tassée pour établir le contact étroit entre les racines et le sol, et l'on fait autour du jeune plant une petite butte de terre meuble, de façon à recouvrir le point de contact des deux rameaux greffés.

PLANTAUREL ou **PETITES-PYRÉNÉES**, petite chaîne de collines, sorte d'avant-monts pyrénéens, dans les départements de l'Ariège et de l'Aude. Composée d'une série de chaînons calcaires orientés O.-E., elle est boisée sur son versant nord, plus cultivée sur le versant méridional. Culmen, 764 mètres, au N. de Bélesta.

PLANTE (lat. *planta*) n. f. Nom générique de tout ce qui vit en étant fixé au sol par des racines : *La fleurette minuscule et l'arbre géant sont des* PLANTES.


Plante (géranium) : *rc*, racines ; *c*, collet de la racine ; *rm*, rameaux ; *fe*, feuilles ; *fl*, fleur.

— Fig. Objet qui croît et se développe comme un végétal : *L'enfant est une* PLANTE *qu'il faut cultiver avec soin*.

— *Jardin des plantes*. Jardin public, où l'on cultive des plantes pour l'étude de la botanique et de l'horticulture.

— Anat. *Plante du pied*, Dessous du pied de l'homme, compris entre les doigts et le talon.

— Bot. *Plante au feu d'artifice*, Nom vulgaire du *pilea muscosax*. V. PILEA. ‖ *Plante aux œufs*, Nom vulgaire d'une espèce de morelle, dite encore *pondeuse*, le *solanum ovigerum*, dont les fruits ont la forme et la couleur d'un œuf de poule et passent pour vénéneux. ‖ *Plante des neiges*, Nom vulgaire du *sarcodes sanguinea*. (V. SARCODE.) ‖ *Plante télégraphe*, Un des noms vulgaires du trèfle ou sainfoin oscillant (*desmodium gyrans*).

— Dr. *Vente des plantes médicinales*. V. HERBORISTE, et PHARMACIEN.

— Techn. *Plante du jarre*, Endroit d'une peau où le jarre (ou laine de mauvaise qualité) est implanté.

— Syn. **Végétal.**

— Encycl. Les *plantes* possèdent, comme les animaux, les propriétés de se *nourrir*, de se *développer* et de se *reproduire*, mais elles en diffèrent essentiellement par l'absence de système nerveux et par la cellulose qui enveloppe leurs cellules. Par suite, elles ne peuvent avoir que des mouvements peu étendus (v. MOUVEMENT *chez les plantes*) et inconscients.

Cependant, chez certains végétaux inférieurs, l'absence de la sensibilité et du mouvement ne suffit plus à les distinguer des animaux placés au bas de l'échelle zoologique, et ainsi les deux règnes végétal et animal se trouvent

rapprochés. Les plantes fournissent des aliments aux animaux, elles transforment les matières minérales tirées du sol, elles absorbent le carbone de l'air, et les rendent propres à être assimilés par les herbivores; ceux-ci, à leur tour, sont mangés par les carnivores, qui restituent enfin à la terre les matières premières. Les plantes constituent ainsi un chaînon indispensable à la vie sur la surface du globe. V. BOTANIQUE, VÉGÉTAL.

On en connaît un nombre considérable, que l'on peut classer en deux grands groupes :

1° Les plantes vasculaires ou qui possèdent des racines, et qui peuvent avoir des fleurs : *phanérogames*, ou en être privées : *cryptogames vasculaires*;

2° Les plantes sans racines qui peuvent avoir des feuilles : *muscinées*, ou en être privées : *thallophytes*.

Les quatre divisions obtenues se subdivisent de nouveau, si bien qu'une plante déterminée appartient à une variété, à une espèce, à un genre, à une tribu, à une famille, à un ordre, à une classe, à un embranchement, et enfin fait partie du règne végétal.

— *Plantes fourragères*. V. FOURRAGE, PRAIRIE.

— *Plantes industrielles*. Elles peuvent être *aromatiques* (V. AROMATE), *à parfums* (V. PARFUM, ESSENCE), *textiles* (V. TEXTILES), *tinctoriales* (V. TINCTORIAL), etc.

— *Plantes oléagineuses*. V. OLÉAGINEUX.

— *Plantes potagères*. V. POTAGER.

Plantes (HISTOIRE DES) ou *Recherches sur les plantes*, en neuf livres, traité de botanique composé par Théophraste vers la fin du IVe siècle av. J.-C. Théophraste est surtout préoccupé de décrire les espèces, montrer en quoi elles diffèrent les unes des autres, les classer d'après leurs caractères les plus importants; et il insiste sur la régularité des lois naturelles. Un autre ouvrage de Théophraste, en six livres, le traité *Sur les causes des plantes*, fait suite au précédent. Il est moins descriptif et plus philosophique. L'explication elle-même est souvent contestable; mais, les faits sont nombreux et intéressants. Édition des deux traités par Wimmer (Leipzig, 1854-1861; Paris, 1866).

Plantes (JARDIN DES), établissement scientifique, à Paris, sur la rive gauche et près de la Seine, entre le quai Saint-Bernard, les rues Cuvier, Geoffroy-Saint-Hilaire et Buffon. C'est une des collections les plus remarquables qui soient des productions des trois règnes minéral, végétal et animal. On désigne souvent le Jardin des plantes sous le nom de *Muséum*, qui lui fut donné en 1794 par la Convention; ce titre, plus compréhensif et plus exact, est resté le nom officiel du jardin et s'applique dans la pratique, à l'ensemble des collections et des cours.

Bien que des tentatives aient été faites à Paris, dès le XVe siècle, pour constituer un jardin botanique, notamment par le médecin Nicolas Houel, qui créa le *jardin des apothicaires*, c'est seulement au XVIIe siècle que fut conçue, par deux médecins, Héronard et Gui de La Brosse, tous deux attachés au service de Louis XIII, l'idée d'un vaste établissement scientifique permanent, où seraient réunies toutes les plantes médicinales connues. Ce fut là le véritable berceau du Jardin des plantes, qui reçut, par lettres patentes de 1635, une existence officielle, et dont Héronard fut jusqu'à sa mort le surintendant. Grâce à la protection de Gaston d'Orléans, le nouvel établissement prospéra sous la direction de Gui de La Brosse, par qui furent créées, malgré la très vive opposition de la faculté de médecine, les premières chaires d'enseignement : botanique, chimie, histoire naturelle. La protection de Colbert permit à Fagon, médecin de Louis XIV, de développer encore cette prospérité, et la chaire de botanique qu'il avait occupée fut illustrée après lui par Tournefort, par Vaillant et les deux Jussieu. L'avènement de Buffon, en 1739, marque un nouveau pas en avant. Buffon crée les premières collections d'histoire naturelle, réunit les squelettes curieux, agrandit les jardins, reçoit des Pères des missions chinoises de nombreuses plantes exotiques, recueille les collections de l'Académie des sciences, du roi de Pologne (minéraux), différents dons de Catherine II. C'est le temps de l'enseignement de Fourcroy et de Vicq-d'Azyr. Sous la Révolution, le Jardin du roi prend le nom de Muséum. De nouvelles chaires sont inaugurées (minéralogie, botanique, anatomie), une bibliothèque créée, la collection de fossiles Gozzola recueillie, et, en 1802, les *Annales* fondées, où collaborent, sous la direction de Chaptal, Haüy, Daubenton, etc. Enfin, la ménagerie avait été organisée par Geoffroy Saint-Hilaire en 1794. Au cours du XIXe siècle, les richesses scientifiques du Jardin des plantes, dont les serres et les bâtiments avaient été agrandis par Rohault de Fleury, n'ont cessé de se développer par des envois de tous les coins du monde, qui ont nécessité la création de nouvelles serres, galeries d'histoire naturelle, de nouvelles sections dans la ménagerie, de laboratoires d'enseignement, etc. Les derniers directeurs du Muséum ont été Chevreul (1864), Frémy (1884), Milne-Edwards (1892), Edmond Perrier (1898).

Actuellement, le jardin comprend : dans les bâtiments, en dehors des salles de cours et des nombreux laboratoires dont une partie se prolonge jusqu'à la Bièvre, les galeries de collections de zoologie, de géologie, de minéralogie, de tératologie, d'anatomie, paléontologie et anthropologie (Cuvier), d'ovologie, etc., et un jardin comprenant des parterres où sont groupées systématiquement les espèces botaniques; un jardin anglais, avec un *labyrinthe*, que couronne un petit belvédère, une orangerie, une école de botanique, etc. La ménagerie, qui est un des grands attraits du jardin, comprend, entre autres curiosités, la galerie des animaux féroces, la rotonde des éléphants, hippopotames, etc., le bassin des otaries, la galerie des singes, la grande volière, la galerie des serpents, les cages des oiseaux de proie, la fosse aux ours, les serres, etc.

L'enseignement donné au Muséum est réparti en une vingtaine de chaires, dont les titulaires sont nommés par le ministre, sur la double présentation de l'Académie des sciences et du conseil des professeurs; chaque chaire est, en outre, pourvue d'un assistant. L'administration du jardin est de même confiée au conseil des professeurs, parmi lesquels le ministre de l'instruction publique choisit le directeur du Muséum.

Planté (Francis), pianiste français, né à Orthez en 1839. Dès sa huitième année, il se faisait entendre avec succès en public. A onze ans, après un an de séjour au Conservatoire, il remportait le premier prix. Alard et Franchomme se l'associèrent pour leurs séances de musique de chambre. Après plusieurs années passées à Paris, où il suivit le cours d'harmonie de Bazin, Planté s'en éloigna pour travailler dans la retraite, et reparut au bout de dix ans (1872) pianiste de premier ordre. Il voyagea par la suite et obtint à l'étranger un très grand succès. Puis, de nouveau après un long silence, il retourna à Paris. Planté a composé quelques œuvres pour le piano.



Plante-échalas Vermorel.

PLANTE-ÉCHALAS n. m. invar. Outil qui se fixe à la chaussure et au moyen duquel on enfonce les échalas dans le sol. ‖ On dit aussi PICHE-ÉCHALAS.

PLANTEMENT (*man*) n. m. Action de planter. (Peu us.)

PLANTER (rad. *plante*) v. a. Mettre en terre pour y végéter : PLANTER *un arbre, des fleurs, des légumes*. ‖ Orner de végétaux, mettre des végétaux dans : PLANTER *une avenue, un champ, une vigne*.

— Enfoncer, faire entrer de force : PLANTER *un piquet, des clous*. ‖ Dresser, arborer : PLANTER *un drapeau*. ‖ Tendre, dresser : PLANTER *ses tentes*. ‖ Dresser, placer debout : PLANTER *une échelle contre le rempart*.

— Appliquer fortement : *Un drôle à qui l'on* PLANTERAIT *son pied quelque part*. PLANTER *un baiser sur la joue*.

— Loc. div. *Planter des cornes, En planter à quelqu'un*, Tromper un mari. ‖ *Planter une personne en quelque endroit*, L'aposter : PLANTER *partout des sentinelles*. ‖ *Planter là*, Quitter, abandonner, s'en aller loin de, renoncer à : PLANTER LÀ *ses amis, ses livres*. ‖ *Planter quelque chose au nez de quelqu'un*, Lui en faire reproche en face. ‖ *Aller planter ses choux*, Se retirer à la campagne. ‖ *Vienne ou Arrive qui plante*, Se disent pour exprimer qu'on se décide résolument à une chose, sans se préoccuper des conséquences : *Allons toujours, et* ARRIVE QUI PLANTE.

— Arg. *Planter un drapeau*. V. DRAPEAU.

— Relig. *Planter la foi, Planter l'étendard de la croix dans un pays*, Y introduire la religion chrétienne.

— Techn. *Planter les formes*. Chez les raffineurs de sucre, Placer les formes dans les trous des lits. ‖ *Planter le sucre*, Dresser les formes sur les pots, pour que l'eau traverse tout le pain. ‖ *Planter un bâtiment*, En indiquer le tracé sur le sol au moyen de piquets.

— Théâtr. *Planter un acte*, Le mettre en scène, en disposer toutes les parties pour les développements. ‖ *Planter la décoration*, Disposer un décor. ‖ *Planter un comparse*, Le placer et lui dessiner les mouvements à exécuter.

Planté, ée part. pass. du v. Planter.

— Par ext. Qui croît d'une certaine façon; implanté : *Des cheveux bien* PLANTÉS. ‖ Posé, situé d'une certaine façon : *Avoir la tête mal* PLANTÉE *sur les épaules*. ‖ Qui se tient debout dans une certaine attitude : *Être bien* PLANTÉ *sur ses jambes*.

— Fig. Introduit, implanté : *La liberté* PLANTÉE *dans une bonne terre ne tarde pas à y prospérer*.

— Manèg. *Poil planté*, Poil hérissé et lavé.

Se planter, v. pr. Être planté : *Les arbres* SE PLANTENT *ordinairement au mois de novembre*.

— Fam. Se poster, se tenir debout et immobile : SE PLANTER *devant une porte*. ‖ Se fixer, se loger : SE PLANTER *à la campagne*.

PLANTEUR n. m. Celui qui plante des végétaux : *Un* PLANTEUR *de betteraves*.

— Dans les colonies, Celui qui possède une plantation : *Un riche* PLANTEUR.

PLANTEUSE n. f. Instrument agricole, au moyen

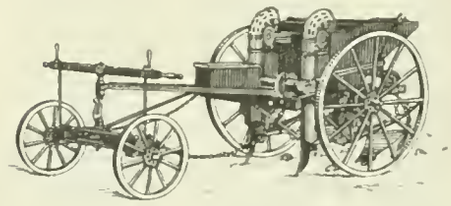

Planteuse de pommes de terre.

duquel on opère la plantation des pommes de terre.

PLANTIER (*ti-é*) n. m. Dans la Dordogne, Nouveau plant de vigne.

PLANTIGRADE du lat. *planta*, plante, et *gradi*, marcher) Zool. adj. Qui marche sur la plante des pieds, au lieu de marcher sur les doigts : *L'ours est un animal* PLANTIGRADE. ‖ *Locomotion plantigrade*, Manière de marcher en appuyant sur le sol toute la surface inférieure du pied.



Mammifère plantigrade (ours) : *a*, patte vue en dessous.

— Se prend substantivement : *Les ratons sont des* PLANTIGRADES.

PLANTIGRADES n. m. pl. Ancienne division des mammifères carnassiers, comprenant tous ceux qui marchaient sur la plante des pieds, comme les ours, les ratons, les blaireaux, etc., c'est-à-dire les ursidés et subursidés. — *Un* PLANTIGRADE.

PLANTIN (Christophe), imprimeur, né à Mont-Louis, près de Tours, en 1514, mort à Anvers en 1589. Il apprit l'art de la reliure à Paris, puis la typographie, se perfectionna en visitant les premiers ateliers de France et fonda, en 1550, à Anvers, une imprimerie bientôt fameuse. Nommé en 1571 premier imprimeur de Philippe II, il avait acquis une grande fortune, qui faillit être compromise par les frais énormes de son chef-d'œuvre typographique, la Bible polyglotte d'Alcala, *Biblia sacra hebraice, chaldaice, græce et latine* (Anvers, 1569-1573). Le plus ancien ouvrage connu sorti de ses presses est l'*Institution d'une fille de noble maison*, traduit de langue toscane en français par Jean Beller (1555). Plantin a laissé le catalogue des ouvrages imprimés par lui, sous le titre de : *Catalogus librorum qui in typographia Ch. Plantini prodierunt* (1584). Comme écrivain, on lui doit des *Dialogues francois et flamands* (1579), et il a collaboré au *Thesaurus teutonicæ linguæ*, de Kilian.

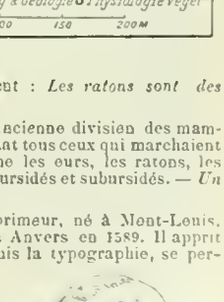

Plantin.

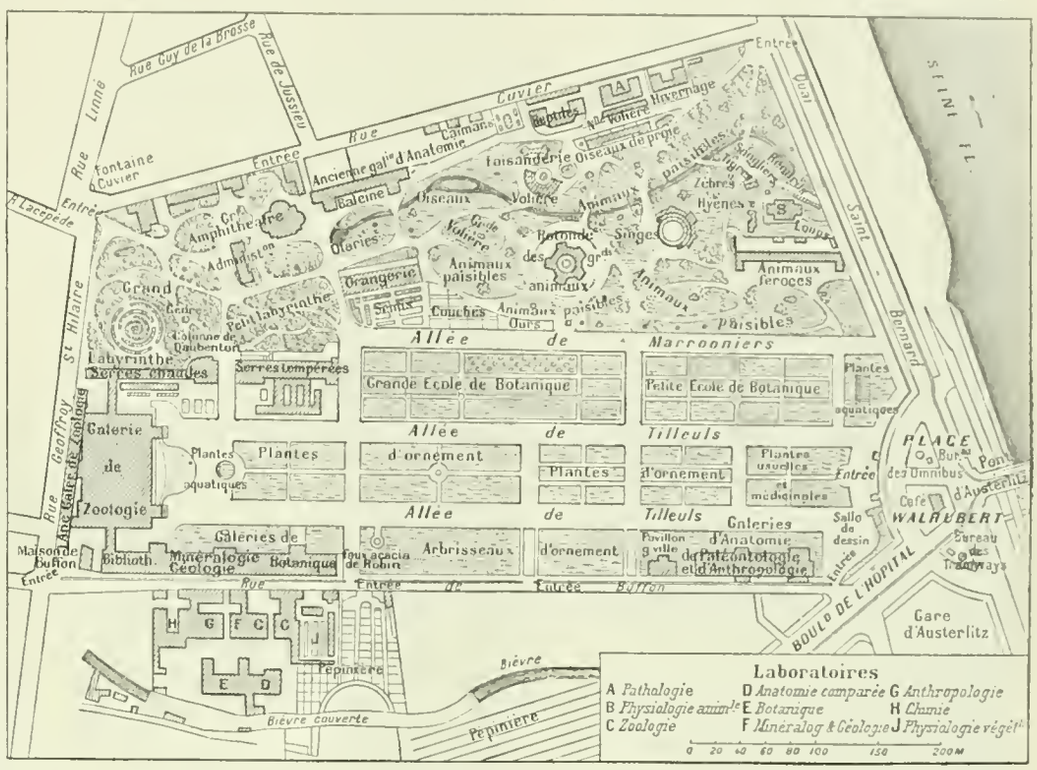
Rue Guy de la Brosse
Rue de Jussieu
Rue Linné
Rue Cuvier
Entrée
Entrée
Entrée

Plantin-Moretus (musée), à Anvers. Cette maison appartint à Christophe Plantin, qui y établit son imprimerie, puis à son gendre Moretus. Elle fut achetée par la ville en 1876, avec tout ce qu'elle contenait : meubles anciens, portraits de famille (par Rubens, Van Dyck, Fr. Porbus le Vieux, etc.), manuscrits et livres imprimés par Chr. Plantin, matériel de typographie et d'imprimerie.



Marque de Plantin.

PLANTIS (*ti*) n. m. Action de planter. ‖ Lieu planté. (Vx.)

PLANTOIR (rad. *planter*) n. m. Morceau de bois cylindrique, effilé d'un côté, souvent muni d'une pomme métallique et d'une poignée, et qui sert à faire des trous pour recevoir les jeunes plants. (Dans les forêts, on emploie des planteurs très résistants : le *plantoir à main*, le *plantoir à étrier*, le *plantoir tarière*.)


Plantoir.

PLANTOMANE n. Qui s'adonne à la plantomanie.

PLANTOMANIE (*nî* — de *planter*, et *manie*) n. f. Manie des plantations. (Mot forgé par l'impératrice Catherine.)

PLANTON (rad. *planter*) n. m. Milit. Militaire mis à la disposition de certains chefs, pour faire les courses : *Envoyer une lettre par un* PLANTON. ‖ Service que fait ce militaire : *Être de* PLANTON.

Fam. Situation d'une personne qui reste longtemps à un endroit sans pouvoir s'éloigner : *Laisser quelqu'un de* PLANTON *pendant une heure.*

— Bot. Nom vulgaire de la salicorne.

PLANTULATION (*si-on* — rad. *plantule*) n. f. Bot. Développement de l'embryon végétal pendant la germination.

PLANTULE n. f. Bot. Embryon à l'état de germination. ‖ Souvent, simplement l'embryon.

— Zool. Prolongement du dernier article du tarse ou *onychium* des insectes, qui s'avance entre les ongles ou griffes : *La* PLANTULE *des insectes est souvent un petit article accessoire.* ‖ Petite pièce chitineuse triangulaire, située sous les griffe des mygales.

— Encycl. La *plantule*, qui deviendra plus tard un arbre, un arbrisseau ou une herbe, comprend un ou deux cotylédons, une gemmule, une radicelle et une tigelle; c'est en somme une petite plante.

PLANTUREUSEMENT adv. D'une manière plantureuse, abondamment, copieusement.

PLANTUREUX (*reû*), **EUSE** [de l'anc. franç. *plentor*, plénitude; du lat. *plenus*, plein adj. Abondant, copieux : *Dîner* PLANTUREUX. *Saignées* PLANTUREUSES.

— Riche, fertile : *Une campagne* PLANTUREUSE.

— Par ext. Dodu, gras : *Une femme* PLANTUREUSE.

Planude (Maxime), écrivain et moine grec, né à Nicomédie vers 1260, mort à Constantinople vers 1330. La plus grande partie de sa vie s'écoula dans un couvent de Constantinople. Professeur et savant réputé, Planude fut chargé d'une ambassade à Venise, sous Andronicos II; à son retour, il fut, dit-on, emprisonné sous le soupçon d'être trop favorable à l'Église latine. Il est l'auteur de deux compilations célèbres : un recueil d'*Épigrammes*, ou *Anthologie grecque*, en sept livres, et le recueil plus ou moins authentique des *Fables d'Ésope*, précédé de la *Biographie* légendaire du fabuliste. De plus, nous possédons de Planude un grand nombre d'ouvrages sur divers sujets : des *Déclamations* d'école; une *Grammaire* et une *Syntaxe*; des *Scolies* sur Théocrite, Hermogène et autres; des *Poésies*; une collection de *Proverbes*; des traductions de Cicéron, de César, d'Ovide, de Boèce, etc.; enfin, une *Correspondance* (édit. Treu, Breslau, 1890).

PLANULA n. f. Zool. Forme la plus simple que présentent certains embryons au sortir de l'œuf.

PLANULÉ, ÉE (du lat. *planus*, plan) adj. Hist. nat. Qui est aplati ou déprimé.

PLANURE (rad. *planer*) n. f. Copeaux de bois que les charpentiers et menuisiers détachent des pièces en les planant : *Se chauffer avec des* PLANURES.

PLANURE (rad. *plan*) n. f. Veine de charbon qui a beaucoup de superficie et peu d'épaisseur. ‖ On dit aussi LATURE.

PLAQUE (*plak'* — subst. verb. de *plaquer*) n. f. Tablette, feuille large et peu épaisse, mais cependant rigide : PLAQUE *d'argent, de marbre.* Feuille de métal découpée et gravée ou frappée, qu'on porte comme insigne : PLAQUE *de garde champêtre.* Insigne des grades supérieurs de certains ordres de chevalerie.


Plaque de l'ordre de la Légion d'honneur.

— Pièce ouvragée, portant un chandelier, que l'on appliquait autrefois à une muraille ou à un poteau.

Artill. *Mortier à plaque.* V. MORTIER.

— Ch. de f. *Plaques de garde*, Pièces plates en fer ayant la forme d'une sorte de fourche, pouvant glisser verticalement dans des rainures ménagées de chaque côté de la boîte à graisse des roues, et reliant d'une manière invariable le châssis avec les essieux dans le sens horizontal. ‖ *Plaques indicatrices*, Poteaux munis d'un placard sur lequel sont inscrites les distances et tenant lieu de bornes kilométriques. ‖ *Plaque tournante*, Grand disque horizontal mobile autour d'un pivot central, sur lequel on amène les locomotives et les voitures qu'on veut changer de voie.

Comm. *Plaque de commissionnaire, de marchand ambulant*, Plaque munie d'un numéro d'ordre que la police délivre à un commissionnaire pour l'autoriser à exercer sa profession. V. COMMISSIONNAIRE.

Constr. *Plaque d'assemblage*, Feuille de tôle, de fer ou d'acier, dont on recouvre le joint formé par deux autres feuilles juxtaposées en la rivant avec elles. ‖ *Plaque de recouvrement*, Feuille de tôle dont on se sert pour recouvrir et protéger des têtes de rivets, des resserts, etc.

— Eaux et for. Marque du marteau sur les arbres pieds corniers.

— Fortif. *Plaques de cuirassement*, Plaques de fer ou d'acier, dont on se sert pour cuirasser les tourelles ou autres points de fortification importants.

— Hortic. Carré de gazon, que l'on détache d'un endroit pour le transporter ailleurs.

— Jeux. Dans les cercles, Gros jetons de nacre, d'os, etc., qui ont une valeur conventionnelle : PLAQUE *de cent francs.*

— Mar. *Plaque de blindage*, Pièce métallique servant au blindage des navires. ‖ *Plaque de la carène*, Feuilles de tôle servant de bordage à la carène d'un navire. ‖ *Plaque de trou à charbon*, Couvercle qui bouche l'orifice des trous à charbon dans les batteries. ‖ *Plaque de trou d'homme*, Porte autoclave des chaudières ou porte de communication des compartiments étanches de la double coque.

— Mécan. *Plaque tubulaire*, Tôle de fer ou d'acier percée d'un certain nombre de trous pour le passage des tubes conduisant les gaz du foyer.

— Méd. *Plaques de Peyer*, Surface plane des glandes de Peyer. (V. FOLLICULE clos.) ‖ *Plaques muqueuses*, Accident secondaire de la syphilis se développant sur la peau et les muqueuses. (V. SYPHILIS.) ‖ *Plaque de Petri*, Plaque de verre munie d'un rebord très étroit, employée en bactériologie, pour obtenir des cultures à large surface. (La plaque de Petri se ferme par une autre, un peu plus grande, placée par-dessus.)

— Métall. Petit saumon de fonte, en forme de prisme triangulaire et n'ayant pas plus de 15 à 20 cent. de côté.

— Métrol. Ancienne petite monnaie des Pays-Bas.

— Milit. *Plaque de couche*, Plaque métallique encastrée dans la crosse du fusil, et qui recouvre la face inférieure et le talon. ‖ *Plaque d'identité*. V. IDENTITÉ.

— Phot. *Plaque sensible*, Plaque de verre recouverte d'une émulsion sensible à la lumière. V. EMULSION, PHOTOGRAPHIE.

— Physiol. *Plaque cellulaire*, Semis de granulations protoplasmiques disposées dans le plan de la future cloison, qu'on voit apparaître dans les cellules végétales au moment de la division et autour desquelles vient se disposer la cellulose. ‖ *Plaque équatoriale*, Se disait autrefois des anses chromatiques qui, disposées en couronne à l'équateur du fuseau, forment une sorte de plaque ou de couronne. (V. CARYOCINÈSE.) ‖ *Plaque motrice*. V. MOTRICE (*plaque*). ‖ *Plaque vitelline*, Lamelle de substances de réserves (matières albuminoïdes et grasses), qu'on observe dans le vitellus de l'œuf, qui se dépose pendant l'évolution intra-ovarienne, et qui sert au développement de l'embryon.

— Techn. Pièce de verre ou d'émail façonné à la flamme de la lampe. ‖ Instrument employé pour le perçage des cartons, dans les fabriques des tissus façonnés. (On l'appelle aussi MATRICE.) ‖ Partie de la garde d'une épée qui couvre la main. ‖ Partie d'une perruque qui est tressée d'une manière particulière sur le devant et le haut de la tête. ‖ Pièce de pendule sur laquelle on fixe le cadran d'un côté, et qui, de l'autre, s'attache au mouvement, par le moyen de quatre faux piliers. ‖ Feuille de fer, d'acier ou de cuivre, portant en relief des dessins et qui sert aux galochiers comme moule. ‖ *Plaque de cheminée*, Tablette de fonte qui garnit le fond d'une cheminée. ‖ *Plaque de fond*. Dans un creuset, la pierre qui en forme le fond. ‖ *Fausse plaque*, Pièce de laiton au moyen de laquelle on fixe le mouvement d'une horloge sur la plaque. ‖ *Plaque de garde*, Pièce plate de forte tôle ou de fonte, que, dans certaines circonstances, on place du côté de la sortie des cylindres d'un laminoir, pour recevoir les barres de fer et les empêcher de s'enrouler autour du cylindre inférieur. ‖ *Plaque de plafond* ou *Plaque supérieure*, Plaque de fer ou de fonte qui, dans un poêle, est placée immédiatement au-dessous de la chambre à air chaud. ‖ *Plaque d'entrée*, Petite plaque de tôle dont les serruriers se servent pour recouvrir et boucher un ancien trou de serrure percé dans une porte. ‖ *Plaque de propreté*, Plaque en cristal placée sur le vantail mobile d'une porte à la hauteur de la serrure pour empêcher la peinture d'être salie par la main. ‖ *Plaque de caisse*, Feuille de cuivre striée ou lisse, carrée ou oblongue, que l'on place à l'ouverture du guichet d'une caisse publique et sur laquelle on pose l'argent à payer ou à recevoir.

— Zool. Toute partie plate, isolée ou faisant partie d'un ensemble : PLAQUE *osseuse.* PLAQUE *dermique*, etc. ‖ *Plaques abdominales*, Espaces déterminés, chez les insectes, par les lignes fémorales sur le premier segment de l'abdomen. ‖ *Plaque articulaire*, Petite pièce chitineuse située, chez les araignées, dans l'échancrure membraneuse articulaire d'un article, notamment à la base du crochet des chélicères. ‖ *Plaque operculaire*, Plaque chitineuse de forme variable qui, chez les araignées, recouvre ou accompagne l'orifice génital femelle. ‖ *Plaque sternale postérieure*, Pièce située en arrière du sternum des araignées et qui enveloppe la base du pédicule de l'abdomen. ‖ *Plaque madréporique*. V. MADRÉPORIQUE.

— Encycl. Ch. de f. *Plaques tournantes*. On nomme ainsi des plateaux horizontaux de forme circulaire, tournant autour d'un pivot central et munis de rails formant voies qui se croisent le plus souvent à angle droit. Des galets circulaires verticaux, reliés au moyen de tringles rigides avec le pivot, supportent la circonférence du disque. La locomotive ou le wagon étant placés sur la plaque, un mouvement de rotation met les rails sur lesquels ils reposent dans la direction de la voie sur laquelle on veut passer. Les plaques tournantes, de diamètre variable selon leur usage, se font le plus souvent en fonte ou en fer, et sont placées dans une fosse en maçonnerie. Elles sont à une ou deux voies; celles des extrémités des gares, où ne passent jamais les convois, peuvent être à une voie; mais celles qui se trouvent sur les parties du chemin où les convois circulent doivent être à deux voies, afin de ne jamais interrompre la ligne. Le plus souvent, les plaques tournantes pour locomotives sont constituées par une sorte de pont tournant autour d'un axe central actionné mécaniquement.

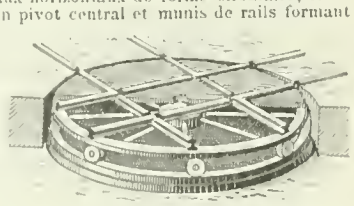
Plaque tournante.

PLAQUEMINE (*ke*) n. f. Fruit du plaqueminier.

PLAQUEMINIER (*ke, ni-é*) n. m. Bot. Genre d'ébénacées.

— Encycl. Les *plaqueminiers* (diospyros) sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes et entières, à fleurs polygames, réunies en bouquets axillaires. Le fruit est une baie. On en connaît environ cent cinquante espèces, qui croissent dans les régions chaudes des deux continents. Le *plaqueminier ébénier* fournit le *bois d'ébène*; d'autres espèces fournissent des bois de couleurs : blanche marbrée de noir ou verte. Le *plaqueminier lotus* ou *d'Europe* a de grandes feuilles lancéolées et des fleurs verdâtres; son fruit, jaunâtre ou noirâtre, acerbe et astringent, passe pour être le fameux *lotos* dont se nourrissaient les lotophages de l'antiquité; on en fait un sirop rafraîchissant. Le *plaqueminier de Virginie* donne un fruit assez agréable à manger quand il est blet; son écorce est astringente et s'emploie contre les diarrhées dysentériformes. Le *plaqueminier kaki*, originaire de Chine et du Japon, a des fruits d'un rouge cerise, dénommés vulgairement *figues caques.*


Plaqueminier : *a*, fruit.

PLAQUER (*ké* — du bas allem. *placken*, coller) v. a. Techn. Recouvrir d'une mince feuille de métal précieux une feuille plus épaisse de métal commun. ‖ Coller des bois précieux sur d'autres bois communs. ‖ *Plaquer du plâtre, du mortier*, Recouvrir certaines surfaces avec une couche de plâtre ou de mortier.

— Appliquer étroitement, en aplatissant : PLAQUER *ses cheveux sur son front.* ‖ Fam. Appliquer : PLAQUER *un soufflet à quelqu'un.* ‖ Lancer, émettre avec énergie : PLAQUER *un mot cruel au nez de quelqu'un.* ‖ Quitter, délaisser brusquement quelqu'un : *Femme que son amant a* PLAQUÉE.

— Hortic. *Plaquer du gazon*, Appliquer des tranches de gazon sur un terrain et les y affermir avec la batte.

— Musiq. *Plaquer des accords*, Exécuter des accords dont toutes les notes ont la même durée.

Plaqué, ée part. pass. du v. Plaquer.

— Fig. Qui semble appliqué après coup : *Des ornements* PLAQUÉS.

— Techn. *Dessin plaqué*. En termes de tisseur, Dessin dont le fond, étant formé par des armures régulières, ne nécessite pas de pointage sur la carte.

— n. m. Métal recouvert d'une feuille d'argent.

Se plaquer, v. pr. Pop. Se quitter mutuellement : *On se prend, on* SE PLAQUE. ‖ Tomber : SE PLAQUER *dans la boue.*

— Encycl. Techn. On confond le plus souvent sous le nom de *plaqué* et sous celui de *doublé* une sorte d'orfèvrerie à bon marché, consistant en pièces métalliques formées à la fois de métal commun et de métal précieux à la superficie. Toutefois, l'usage a consacré le nom de *plaqué* aux pièces recouvertes d'argent et celui de *doublé* aux pièces recouvertes d'or. V. DOUBLÉ.

Le plaqué a été inventé en 1742, à Sheffield, par un coutelier du nom de Thomas Bolsover. Sa fabrication comprend plusieurs opérations : la préparation des métaux, le soudage des planches, le laminage, l'estampage, la rétreinte, le tournage, le montage, le lessivage et le brunissage.

Les lames de cuivre sur lesquelles on applique l'argent doivent être laminées régulièrement. L'argent employé en général est un alliage de cuivre et d'argent à 0,998.

Avant de souder les planches, on pratique ce que l'on appelle l'amorçage, consistant à étendre sur le cuivre une solution concentrée de nitrate d'argent, qui aide au soudage des deux feuilles. On applique alors la plaque de cuivre sur la plaque d'argent, et l'on rabat tout autour de la plaque de cuivre les bords de la lame d'argent en produisant ainsi un véritable agrafage. On porte les deux plaques ainsi superposées dans un four chauffé à la température du rouge cerise. Quand elles sont arrivées au rouge sombre, un ouvrier promène à leur surface, en appuyant fortement, un outil en forme de T, nommé *tissoir*. L'argent s'applique ainsi sur le cuivre. Après que la double plaque a atteint le rouge cerise, on l'enlève du four et on la porte sous un laminoir, puis sous d'autres plus serrés, de telle sorte qu'après la dernière passe, les métaux se trouvent soudés l'un à l'autre. On a ainsi le *plaqué simple*. En recommençant une application analogue sur l'autre surface de la feuille de cuivre, on obtient le *plaqué double.*

PLAQUERESSE (*ke-rès*) n. f. Techn. Sorte de corde très fine. ‖ On dit aussi PLAQUETTE.

PLAQUESIN (*ké*) n. m. Écuelle dans laquelle les vitriers détrempent leur blanc.

PLAQUETTE (*kèt'* — de *plaque*) n. f. Volume qui a très peu d'épaisseur : *Publier une* PLAQUETTE.

— Pièce de métal, de forme généralement rectangulaire,

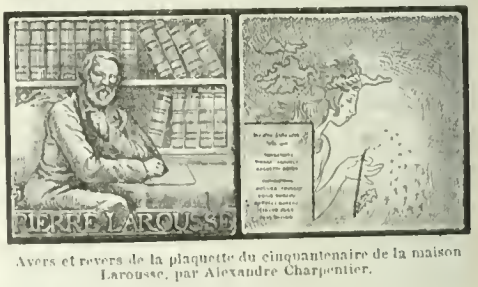

Avers et revers de la plaquette du cinquantenaire de la maison Larousse, par Alexandre Charpentier.

frappée en l'honneur d'un personnage ou en souvenir d'un événement.

— Constr. Nom donné par les maçons à un moellon de très faible épaisseur.

— Métrol. Ancienne monnaie de Belgique, faite d'un alliage d'argent et de cuivre, et qui valait environ 0 fr. 29. ‖ Très petite valeur.
— Physiol. *Plaquettes sanguines*, Syn. d'HÉMATOBLASTES.
— Techn. Syn. de PLAQUERESSE.

PLAQUEUR (*keur'*) n. m. Ouvrier en plaqué ou en placage : PLAQUEUR *en bijoux*.

PLAQUIS (*ki* — rad. *plaquer*) n. m. Constr. Incrustation de marbre ou de pierre, sans liaison, que l'on fait avec un morceau de pierre ou de marbre d'une faible épaisseur. ‖ Plâtre gâché de faible épaisseur, et dont on recouvre la surface d'un pan de bois, préalablement garnie de clous saillants pour retenir la couche appuyée ainsi à plat.
— Eaux et for. Entaille qu'on fait à un arbre de réserve pour y appliquer l'empreinte du marteau.

PLASENCIA, ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Cacérès]), près du Jerte; 8.000 hab. Évêché. Filature de soie. Fabrication de savon, d'huile, de cuirs, d'étoffes. Ruines d'une ancienne forteresse. Vieux remparts. Très belle cathédrale inachevée, palais épiscopal.

PLASMA (*plass* — mot gr. signif. *formation*) n. m. Biol. Nom donné en général, dans l'organisme, à la partie liquide des divers tissus (plasma musculaire, par exemple) et plus spécialement à la partie liquide du sang et de la lymphe. (V. SANG, et LYMPHE.) ‖ *Plasma somatique*, Partie de la substance du corps qui est soumise à la destruction et à la mort. ‖ *Plasma germinatif*, Partie de la substance des parents qui ne meurt pas avec eux, mais se perpétue dans leurs enfants (J. Delage).
— Minér. Variété vert foncé de calcédoine.

PLASMATEUR (*plass* — du lat. *plasmator*; venu du gr. *plasma, atos*, action de faire) n. m. Celui qui donne la forme, qui façonne. (Vx.)

PLASMATIQUE (*plass, tik'*) adj. Qui dépend du plasma-qui a rapport au plasma.

PLASMATOSOME (*plass* — du gr. *plasma, atos*, formation, et *sôma*, corps) n. m. Nom primitif des plasmosomes de Wiesner.

PLASMOCYTE (*plass, sit'* — de *plasma*, et du gr. *kutos*, cellule) n. m. Elément compliqué et phagocytaire qu'Eisen a découvert dans le sang des batraciens.

PLASMOCYTOBLASTE (*plass, si-to-blasst'* — de *plasma*, et du gr. *kutos*, cellule, et *blastos*, germe) n. m. Variété d'hématoblaste observée par Eisen chez les batraciens.

PLASMODE (*plass*) ou **PLASMODIE** (*plass, di*) [rad. *plasma*] n. f. Amas temporaire formé par la réunion de plusieurs ou d'un grand nombre de protozoaires mycétozoaires, les individus pouvant ou se grouper sans se souder, ou se souder par les ramifications de leurs pseudopodes, ou se fusionner entièrement. (De ces derniers le plus connu est le *fuligo*, qui forme à la surface du tan les *fleurs du tan*.)

PLASMODIAL, ALE, AUX (*plass*) adj. Qui se rapporte aux plasmodes.

PLASMODIBLASTE (*plass, blasst'* — de *plasmode*, et du gr. *blastos*, germe) n. m. Couche de l'ectoplasma fœtal, due à la fusion des cellules glycogéniques.

PLASMODIOPHORE ou **PLASMODIOPHORA** (*plass*) n. m. Genre de champignons, type de la famille des *plasmodiophorées*. (Une espèce est parasite dans les racines du chou, du navet, etc., et y produit une maladie connue sous le nom de hernie du chou; une autre [*plasmodiophara vitis*] attaque le parenchyme des feuilles de vigne, causant la maladie appelée *brunissure*.)

PLASMODIOPHORÉES (*plass*) n. f. pl. Famille de champignons parasites, constitués par des cellules vivant chacune à l'intérieur d'une cellule de la plante attaquée. — *Une* PLASMODIOPHORÉE.

PLASMOLYSE (*plass* — de *plasma*, et du gr. *lusis*, action de délier) n. f. Biol. Etat d'une cellule quand la tension osmotique est la même à l'intérieur ou à l'extérieur de son corps protoplasmique.
— ENCYCL. La vie cellulaire exige qu'il y ait un continuel échange entre la cellule considérée et celles qui l'avoisinent ou le liquide qui la baigne; en d'autres termes, il faut qu'elle soit *anisotonique* avec le milieu ambiant. Au contraire, quand il y a *isotonie*, la cellule cesse de se développer ou d'accomplir ses fonctions. Pour mesurer la tension osmotique ou la *plasmolyse* d'une cellule, on la place dans un liquide renfermant un sel de concentration connue; s'il n'y a aucun échange entre la cellule et le liquide, c'est qu'ils ont même pouvoir osmotique et, par suite, la cellule est en état de plasmolyse. Si la solution est très concentrée, on voit le corps protoplasmique revenir sur lui-même, son eau allant vers le liquide; au contraire, si la solution est peu concentrée, la cellule se gonfle. V. ENDOSMOSE, OSMOSE et TURGESCENCE.

PLASMOPARA n. m. Genre de champignons oomycètes, appartenant à la famille des péronosporacées et ne différant du genre *peronospora* que par la germination des conidies.

PLASMOPHAGE (*plass, faj'* — de *plasma*, et du gr. *phagein*, manger) n. m. Cytoplasma des cellules animales, qui oxyde et détruit, pour s'en nourrir, le phytoplasma.

PLASMOSPHÈRE (*plass, sfèr'* — de *plasma*, et *sphère*) n. f. Amas green qui entoure la centrosphère des cellules des ganglions spinaux. Syn. PÉRISPHÈRE.

PLASOME (du gr. *plassein*, former, et *sôma*, corps) n. m. Biol. Dans la théorie de Wiesner, Dernières particules constitutives du protoplasma, douées de toutes les propriétés des êtres vivants.
— Bot. Granulation albuminoïde qui se rencontre dans les cloisons intercellulaires non encore cellulosiques des végétaux. (Les plasomes donnent naissance aux dermatosomes, qui engendrent à leur tour la cellulose.)

PLASSAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 3 kilom. de Blaye, sur l'estuaire de la Gironde; 1.200 hab. Fabriques de chaux, de plâtre; tonnelleries. Calcaires lacustres. Chapelle de Montuzet, fondée, dit-on, par Charlemagne. Le vignoble de cette commune, située dans le Blayais, donne des vins rouges très recherchés, notamment ceux de *Château-Bellevue* et de l'*Ile-Verte*; ces derniers en palus. Principaux crus, outre les deux déjà cités : *Château-Mauconseil, domaine de Cazin, à Graulet, à Montuzet, Clos-Montuzet, à Bellevue, à Ricaud, Hontanne*, etc.

Plassans (LA CONQUÊTE DE), roman, par Emile Zola (1876). C'est le quatrième volume des *Rougon-Macquart*. Il s'agit, après le coup d'Etat, de convertir à la politique du président les habitants de Plassans, sous-préfecture du Midi. L'abbé Faujas, envoyé de Paris pour cette mission, est un prêtre ambitieux, sec et âpre. Son humeur impérieuse, l'ascendant de sa parole, ses procédés sournois ou violents, ont bientôt fait de soumettre tout ce qui compte dans la ville. Une de ses paroissiennes, Marthe Mouret, le poursuit d'un amour qu'il met à contribution pour réaliser ses desseins, et qu'il rejette avec un mépris brutal lorsqu'elle lui est devenue inutile. Mais le mari de Marthe, enfermé comme fou par le prêtre, s'échappe de son cabanon, et, pour se venger de celui qui lui a enlevé sa femme, ses enfants, sa raison même, met le feu à sa propre maison, dans laquelle habite l'abbé Faujas.
Malgré quelques exagérations, la *Conquête de Plassans* est, parmi les vingt volumes des *Rougon-Macquart*, un des plus vraiment réalistes, au meilleur sens du mot. Certains personnages y sont peints avec une exactitude tout à fait caractéristique : le sous-préfet par exemple, et le président du tribunal, et encore le juge Patoque. Plusieurs tableaux, notamment la mort de Marthe Mouret et l'incendie, sont d'un saisissant relief.

PLASSEY ou **PALASSI**, village de l'empire anglais de l'Inde (présid. du Bengale), entre les villes de Mourchidabad et de Nadya. Aux environs, champ de bataille, où, le 23 juin 1757, Clive défit le nabab Su-Radja Daoula, victoire qui donna aux Anglais le Bengale. La rivière Baghirati, en se déplaçant vers la gauche, l'a envahi.

PLASSON (*pla-son* — du gr. *plossein*, former) n. m. Substance complexe et organisée, qui, en se différenciant, devient le protoplasma dans le corps cellulaire et le nucléoplasma ou *coccoplasma* dans le noyau.

PLASTÉNIDE (*sté*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères noctuéliens, de la famille des noctuidés, répandus sur l'hémisphère nord. (Les deux espèces d'Europe se trouvent en France : *plastenis retusa* et *plastensis subtusa*.)

PLASTICITÉ (*plass, si* — rad. *plastique*) n. f. Techn. Qualité de ce qui peut prendre ou recevoir différentes formes par le modelage : *La* PLASTICITÉ *de l'argile*.
— Biol. Propriété que possède la matière vivante de se développer en êtres animés plus ou moins complexes et de modeler leurs formes conformément à l'hérédité et à l'adaptation. ‖ Spécialem. Propriété que possèdent certaines humeurs de l'économie, surtout le sang et la lymphe, de nourrir les tissus et de permettre leur croissance.

PLASTIDE (*plass* — dimin. de *plasma*) n. m. Biol. Nom sous lequel on a désigné (Haeckel, Huxley) les masses protoplasmiques nues. ‖ Aujourd'hui, Ensemble des matières vivantes de la cellule, à l'exclusion des substances de réserve, des produits d'excrétion, de la membrane d'enveloppe, etc. ‖ *Plastides incomplets*, Nom donné par Le Dantec aux plastides qui ont besoin, pour entrer en activité, d'une excitation qui leur est communiquée par un plastide voisin.

PLASTIDULAIRE (*plass, lèr'*) adj. Qui a rapport ou qui jouit des propriétés des plastides.

PLASTIDULE (*plass* — dimin. de *plastide*) n. f. Biol. Granulations disposées en file, qui forment l'ensemble des filaments du spongioplasma de la cellule. V. MICROSOME.

PLASTINE (*stin'* — du gr. *plassein*, former) n. f. Substance analogue à la *nucleine*, mais moins riche en phosphores et insoluble dans les solutions alcalines ou acides qui dissolvent la nucléine.

PLASTIQUE (*stik'* — du lat. *plasticus*, gr. *plastikos*; de *plassein*, former) adj. Philos. Qui a la puissance, la vertu de former. ‖ *Médiateur plastique*, Agent tenant à la fois de l'âme et du corps, et que le philosophe Cudworth avait imaginé pour expliquer leur union.
— B.-arts. Qui concerne la reproduction, l'imitation matérielle des formes : *La statuaire, la peinture sont des arts* PLASTIQUES.
— Biol. Qui a de la plasticité, c'est-à-dire qui est susceptible d'entrer dans la constitution des tissus vivants : *Aliments* PLASTIQUES. ‖ Qui a rapport, qui appartient au plastide : *Matières* PLASTIQUES.
— Géol. *Argile plastique*, Importante formation du bassin parisien. V. ARGILE.
— Physiol. Qui concourt à la production, à la formation des tissus organiques dans les êtres vivants : *Liquide* PLASTIQUE. ‖ *Vie plastique*. Ensemble des fonctions qui concourent à la nutrition ou dépendent d'elle. ‖ *Force plastique*, Force qui préside aux fonctions qui modifient l'état des tissus. (Syn. de PLASTODYNAMIE.)
— Techn. Qui peut être façonné dans les doigts, modelé : de l'argile, par exemple.
— n. m. Composition propre à servir au moulage.
— n. f. Art de modeler des figures : *La* PLASTIQUE *grecque*. ‖ Abusiv. Ensemble des formes d'une personne : *Danseuse d'une* PLASTIQUE *irréprochable*.
— ENCYCL. B.-arts. L'argile et la cire furent les matières *plastiques* les plus anciennement employées. Les Romains moulaient en cire avec la plus grande adresse et coloriaient en masse un grand nombre d'objets. La *céroplastie* est encore employée par les fabricants de fruits artificiels et dans la fabrication des pièces anatomiques. L'ambre, la poix, l'ivoire amolli, la pâte de farine, les sables argileux et les ciments furent aussi en grand honneur avant la découverte du plâtre. C'est à l'époque d'Alexandre le Grand qu'il est fait mention du plâtre pour la première fois; mais tout porte à penser qu'il ne s'agit ici que du gypse pilé et non du plâtre cuit. Quoi qu'il en soit, ce n'est que sous les Médicis et avec Andrea Verocchio que l'emploi du plâtre en application, par voie de moulage, à la reproduction de la nature morte ou vivante, entre en faveur.
Depuis le XIXe siècle, la recherche de plastiques parfaits a vivement préoccupé les esprits industrieux. Citons, parmi les substances employées avec le plus de succès, le carton-pâte, les ciments dits *romains*, le kaolin, la gélatine, la terre de pipe, etc. L'emploi du silicate de potasse est venu offrir quelques avantages à la fabrication de menus objets employés dans la bijouterie. Le similipierre et le simili-marbre ont pris possession des jardins. Toutefois, aucun plastique n'a encore réuni les qualités requises pour permettre son emploi sur une large échelle.

PLASTIQUEMENT (*sti-ke*) adv. Par les procédés ou au point de vue de la plastique.

PLASTODYNAMIE (*sto, mi* — du gr. *plastês*, qui forme, et *dunamis*, force) n. f. Physiol. Activité nutritive des tissus et en particulier du sang, d'après Lobstein.

PLASTODYNAMIQUE (*plass, dik'*) adj. Qui appartient à la plastodynamie.

PLASTOGAMIE (*sto, mi* — du gr. *plastês*, qui forme, et *gamos*, mariage) n. f. Biol. Fusion de deux ou de plusieurs cytoplasmes dont les noyaux restent distincts.

PLASTRON (*stron* — de l'ital. *piastrone*) n. m. Archéol. Pièce des anciennes armures qui couvrait la poitrine et que portaient, sous différentes formes, les hommes d'armes à pied et à cheval.
— Fam. Personne qui est en butte aux importunités, aux plaisanteries, aux sarcasmes des autres : *Servir de* PLASTRON *à tout le monde*.
— Archit. Ornement en forme d'anse, avec deux enroulements.
—Cost. Pièce d'étoffe qui s'applique sur le devant d'un corsage. ‖ *Plastron de chemise*, Pièce de toile unie, plissée, etc., qui, dans les chemises d'hommes, recouvre la poitrine.

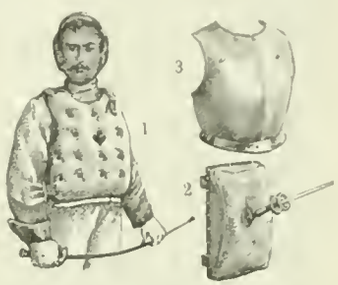

Plastrons : 1. D'escrime; 2. Sur planche, avec fleuret mobile; 3. De cuirasse.

— Escr. Pièce de cuir rembourrée, dont les maîtres d'armes se couvrent la poitrine, en donnant leurs leçons, pour amortir les coups de fleuret.
— Mar. Pièces de bois jouant dans une embarcation le rôle des apôtres sur un grand navire. Elles sont clouées à l'étrave et servent à fixer les bordages intérieurs.)
— Milit. Pièce d'étoffe qui, dans certains uniformes, recouvre toute la poitrine, et qui n'était formée primitivement que de la réunion des revers de l'habit élargis et diversement découpés.
— Techn. Syn. de PLANCHETTE. ‖ Morceau de cuir en forme de tablier, que les cordonniers mettent devant leur poitrine. ‖ Nom donné aux plaques de plomb, de forme variable, que le plongeur, revêtu du scaphandre, suspend sur sa poitrine et sur son dos, pour se lester (On les appelle aussi CŒURS.) ‖ *Plastron nautique*, Appareil de sauvetage et de natation, consistant en une demi-cuirasse formée de deux toiles imperméables, superposées, cousues sur les bords et entre lesquelles on a insufflé de l'air.
— Zool. Partie inférieure de la carapace des tortues. ‖ Portion de la gorge et de la poitrine qui, chez certains oiseaux, comme les paradisiers, les oiseaux-mouches, est revêtue de plumes serrées, écailleuses, d'éclat métallique ou de couleurs tranchant avec celles de la livrée.
— ENCYCL. Archéol. Le *plastron* est la première pièce de grande largeur de la cuirasse que forgèrent les armuriers dès le XIVe siècle : on l'appelait *mammelière*. Au XVe s., il se compose de deux parties à recouvrement : le plastron proprement dit, qui couvre l'épigastre, et la pansière, qui couvre l'hypogastre. Puis il devient d'une seule pièce ou s'articule en lames imbriquées, pour permettre les mouvements de flexion du torse. Sa forme suit celles du costume civil : il se modèle en bréchet d'oiseau, disposition propre à faire passer les coups; se renfle en bosse de polichinelle sous Henri III, se raccourcit et s'aplatit sous Louis XIII, puis prend, sous Louis XIV, l'architecture qui ne varie plus guère jusqu'à l'époque moderne. A partir de 1530 environ, le plastron se double souvent d'une pièce appelée « renfort », à l'épreuve de la balle.
— Zool. Le *plastron* ou bouclier inférieur des tortues n'est pas un sternum modifié, mais un ensemble constitué par des os dermiques, dont les pièces, ordinairement au nombre de neuf, ne sont pas soudées entre elles, sur la ligne médiane, chez certains types. Ce sont : une antérieure impaire, dite *hypoplastron*, quatre paires de latérales, *hypoplastrons, épiplastrons, hyoplastrons* et *xiphiplastrons*.

PLASTRONNER (*stro-né*) v. a. Garnir d'un plastron : PLASTRONNER *sa poitrine*.
— v. n. Escr. S'exercer à tirer contre le maître d'armes qui, la poitrine couverte du plastron, dirige les mouvements de l'élève.
— Fam. Bomber la poitrine en étalant son plastron de chemise. ‖ Au fig. Prendre une attitude fière; faire le beau, poser.
Se plastronner, v. pr. Se couvrir d'un plastron.

PLASTRONNEUR (*stro-neur'*) n. m. Fam. Celui qui plastronne.

PLAT (*pla*), **PLATE** [peut-être apparenté avec le gr. *platus*, large] adj. Dont la surface est plane, unie, sans inégalités : *Terrain* PLAT. ‖ Qui n'a que peu de saillie, qui est moins relevé qu'il ne faudrait : *Visage* PLAT. *Menton* PLAT. ‖ Qui a peu de creux : *Assiette* PLATE. *Bateau* PLAT.
— Se dit des cheveux qui ne sont ni frisés, ni bouclés :

O Corse *à cheveux plats*, que la France était belle !
LAMARTINE.

‖ Qui est plan, uni et peu épais : *Poissons* PLATS.
— Dépourvu de force, de saveur : *Vin* PLAT.
— Fig. Dépourvu d'élévation, de vivacité, de piquant et d'attrait : *Style* PLAT. ‖ Qui dit ou écrit des choses plates : *Un* PLAT *romancier*. Qui fait des actions dépourvues de noblesse et d'indépendance : *Un* PLAT *courtisan*.
— Loc. div. *Pays plat*, Territoire dont le sol est peu accidenté. ‖ *Plat pays*, Villes, villages et campagne, par opposition aux places fortifiées. *Pied plat*. V. PIED. ‖ *Soulier plat*, Soulier sans talons. ‖ *Vaisselle plate*. Autref., Vaisselle d'or, d'argent, non montée et d'une seule pièce (plats, assiettes), par oppos. aux pièces montées d'argenterie. — Anj., Vaisselle d'argent en général. ‖ *Calme plat*, Etat de la mer quand il ne souffle pas le moindre vent.
Fig. Etat des affaires dont la marche est suspendue.

‖ *Eaux plates*, Eaux d'agrément qui ne jaillissent pas, mais forment des bassins ou des lacs. ‖ *A plat ventre*, Couché sur le ventre. — Fig. Dans une situation basse : *Ramper à plat ventre devant les grands*. ‖ Fam. *Avoir le ventre plat*, N'avoir pas mangé depuis longtemps. ‖ *Avoir la bourse plate*, Avoir peu ou point d'argent. ‖ *Être battu à plate couture*, Être complètement défait.

— Féod. *Maison plate*, Maison sans fossé ni remparts.

— Littér. *Rimes plates* ou *suivies*, Nom donné aux rimes quand deux rimes masculines alternent constamment avec deux rimes féminines. Ce sont les plus fréquentes dans la poésie dramatique, épique et didactique.



Nœud plat.

— Manèg. *Chevaux plats*, Ceux dont les côtes sont serrées et avalées.

— Mar. *Bâtiment plat* ou *à fond plat*, Celui dont les varangues sont plates. ‖ *Amarrage plat*, Amarrage dont les tours se joignent à plat. ‖ *Nœud plat*, Nœud formé de deux bouts qui reviennent sur eux-mêmes après s'être croisés.

— Pêch. *Morue plate*, Morue ouverte dans toute sa longueur pour être séchée et salée.

— Sport. *Course plate*, Course qui a lieu sur une piste non coupée d'obstacles.

— Techn. *Broderie plate*, Broderie qui n'a sur le fond que la saillie du fil employé. ‖ *Plat de côtes* ou *Plates côtes*, Partie inférieure de l'entrecôte et des côtes des animaux de boucherie. ‖ *Plat de joue*, Partie des joues qui contient un os plat.

— n. m. Partie plate d'une chose : *Le* PLAT *de la main*.

— Fig. Ce qui est dépourvu d'attrait, de piquant : *On ne se déchaîne pas contre le médiocre et le* PLAT. (Volt.)

— Pop. *Faire du plat*, Flatter, courtiser.

— Horlog. *Variation du plat au suspendu*, Différence que l'on constate dans la marche d'un chronomètre posé à plat sur un meuble ou suspendu verticalement.

— Minér. Cassure d'un minéral, quand il se divise suivant des surfaces sensiblement planes.

— Navig. *Plat d'un aviron*, Pelle, partie large de l'aviron. ‖ *Plat d'une varangue*, Sa partie inférieure.

— Reliur. Feuille de papier, de toile, recouvrant les cartons de la couverture d'un livre. (Ce mot s'emploie le plus souvent au plur. : *Volume relié en demi-chagrin et* PLATS *toile*.)

— Sport. Partie d'une piste qui est plane et sans obstacles : *Se faire battre sur le* PLAT. ‖ *Courir en plat*. Se dit du cheval qui dispute les courses plates.

— Adverbial. Platement, d'une manière plate : *Beaucoup d'écrivains croient faire simple et font* PLAT.

— Mar. *Amarer une voile plat*, Tendre les ralingues de chute autant qu'il est possible au moyen de l'amure. ‖ *Border une voile plat*, Raidir fortement la ralingue de fond au moyen de l'écoute. ‖ *Mettre les avirons à plat*, Disposer les pelles des avirons horizontales.

— Loc. adv. *A plat*, Sur la surface large ; dans toute sa largeur : *Poser un livre* À PLAT. (Fig. Entièrement, tout à fait : *Drame tombé* À PLAT.)

— SYN. Plat, égal, plain, ras, uni. V. ÉGAL.

— ENCYCL. Œnol. Quand le vin est *plat*, c'est-à-dire manque de verdeur et d'acidité, ce défaut est dû soit à des maladies cryptogamiques qui ont attaqué la vigne, soit à l'état trop avancé de maturation des raisins à l'époque de la vendange. On y remédie en coupant les vins plats avec des vins verts et acides, ou en leur ajoutant de l'acide tartrique ou du tanin. Mieux vaut, d'ailleurs, quand on prévoit ce défaut, ajouter l'acide et le tanin à la vendange.

PLAT (*pla* — de *plat* adj.) n. m. Pièce de vaisselle de grandes dimensions et un peu creuse, sur laquelle on sert les mets : PLAT *de porcelaine, de faïence*. ‖ Ce qui est contenu dans cette vaisselle : *Manger un* PLAT *de légumes*.

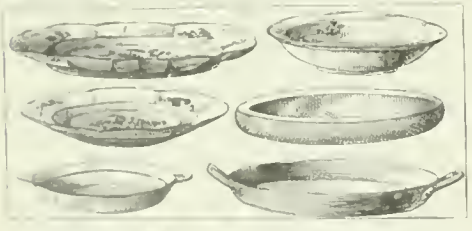

Plats divers. (V. FAÏENCE, PORCELAINE, POTERIE.)

‖ *Plat du jour*, Mets confectionné le jour même et qui varie chaque jour de la semaine. — Fig. et ironiq. Réunion de choses ou de personnes également mauvaises : *Un bon* PLAT *de façon ou*

— Chacun des bassins d'une balance. ‖ *Plat à barbe*, Plat ovale, très creux, avec une échancrure sur l'un des côtés pour le logement du cou, et que les anciens barbiers tenaient sous le menton de leurs clients pendant qu'ils savonnaient la barbe. (Des réductions en cuivre servent encore d'enseignes aux coiffeurs modernes.



Plat à barbe (XVIIIe s.).

— Loc. fam. *Chasser, Pêcher au plat*, Manger le gibier, le poisson pris, pêché par les autres. ‖ *Mettre les petits plats dans les grands*, Ne rien épargner, faire un grand régal. ‖ *Mettre les pieds dans le plat* V. PIED. ‖ *Donner, Servir un plat de sa façon*, *un plat de son métier*, Jouer un tour qui tienne du propre caractère de la personne. ‖ *Ne pas servir à plats couverts*, Ne pas se cacher du mal qu'on veut faire à quelqu'un, ne pas dissimuler sa haine. ‖ *Il n'est pas gras de lécher les plats*, Se dit d'une personne dont on attribue l'embonpoint à une nourriture abondante et choisie. ‖ *Ne plus manger au plat*, Être mort.

— Archéol. *Plat de verre*, Disque de verre préparé pour faire une vitre, quand on travaillait encore le verre à vitre par le procédé dit « en couronne ». Le plat de verre portait en son milieu le nœud dit *œil-de-bœuf* ou *boudine*, correspondant au fond de la pièce soufflée [V. BOUDINE].

— *Plat à aumône*, Syn. de POT À AUMÔNE. V. AUMÔNE (*pot à*).

— *Plat à laver*, Syn. de BASSIN, cuvette de métal pour la toilette : *Deux grands* PLATS À LAVER, *d'argent, dorés sur les bords, à un émail rond au fond, assis en une rose d'argent dorée*. (Inventaire du duc de Normandie [1363].)

— Féod. *Plat nuptial*, Droit en nature ou en argent prélevé par le seigneur sur les nouveaux mariés.

— Hist. Droit d'être nourri à la table du roi ou d'un seigneur.

— Mar. *Plat de matelots*, Groupe de sept à neuf matelots désignés, d'après le rôle, pour manger ensemble. ‖ *Appel aux plats*, Appel de l'équipage à son poste de plats. ‖ *Faire plat avec quelqu'un*, Être au même plat que lui. ‖ *Passager au plat*, Passager de pont ou rationnaire mangeant au plat comme les matelots. ‖ *Plat des Gaspards*, Groupement spécial des hommes punis, appelé aussi *plat de punition*.

— ENCYCL. Mobil. Dans les usages modernes, la vaisselle comporte deux espèces principales de *plats*, les ronds (qui sont eux-mêmes plats ou creux) et les longs : les premiers destinés à recevoir les ragoûts, les légumes ; les seconds, les grosses pièces de poisson ou de rôtisserie. On en fait en terre cuite, en faïence, en porcelaine, en argent, en or, en nickel et, dans certains pays, en cuivre et en bronze.



A



B

A, ancien plat avec gamelle commune pour huit hommes ; B, plat avec assiette par homme, et bancs et tables démontables.

PLATA (RIO DE LA), immense estuaire de l'Amérique méridionale, entre l'Argentine, rive droite et l'Uruguay rive gauche. Large de 230 kilom. à l'entrée, il se rétrécit graduellement vers l'amont et se termine au confluent de l'Uruguay et de l'énorme Parana, grossi du Paraguay. De ses deux grandes villes, l'une Montevideo (rive gauche) regarde la portion plutôt maritime de l'estuaire, l'autre, Buenos-Ayres (rive droite) la partie réellement fluviale. Toutes deux sont des ports extrêmement actifs.

PLATA (CONFÉDÉRATION OU ETATS-UNIS DU **RIO DE LA**). Géogr. V. ARGENTINE (*république*).

PLATA (LA), village de la république de Colombie (départ. de Tolima), sur le rio du même nom, petit affluent du Magdalena ; 3.025 hab.

PLATA (LA), ville maritime de la république Argentine, ch.-l. de la prov. de Buenos-Ayres, sur le rio Santiago, tributaire du *rio de la Plata*. Bâtie par ordre du Congrès (1882) dans une région salubre et près de l'excellente baie ou Ensenada de Barragan, cette cité, construite à l'américaine, s'est rapidement développée ; 45.500 hab. (avec Ensenada et Tolosa). Port très actif.

PLATA (LA), ville de la Bolivie. V. CHUQUISACA.

PLATAGE (*taj*') n. m. Féod. Impôt payé pour les marchandises mises en vente sur des places publiques ou dans des rues.



Platagé.

PLATAGÉ (*ghé* — mot gr., signif. *claquement*) n. m. Nom donné par les Grecs anciens à un instrument qui, tenu dans chaque main, servait dans la danse à marquer les temps de la mesure.

PLATALEA (*lé*) n. f. Nom scientifique des oiseaux du genre *spatule*. V. ce mot.

PLATALÉIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, ayant pour type le genre spatule (*platalea*). — *Un* PLATALÉIDÉ.

PLAT-ALLEMAND (de l'allem. *platt*, vulgaire, et *allemand*) n. m. Ling. Idiome bas allemand, parlé dans certaines parties de l'Allemagne du Nord.

— ENCYCL. Le *plat-allemand* (platt-deutsch) appartient au groupe occidental des langues germaniques. C'est le *bas allemand moderne* : il dérive d'un *moyen bas allemand* (entre 1200 et 1500), lui-même issu du *vieux bas allemand* ou *vieux saxon*, dont le monument le plus remarquable est le *Heliand* (entre 822 et 840). Les différences essentielles qui séparent le bas allemand du haut allemand portent sur ce qu'on appelle la seconde mutation consonnantique : lorsqu'on a en haut allemand *z* à l'initiale ou *ss* (ß) dans le corps d'un mot, le bas allemand présente un *t* dans les deux cas. Au milieu d'un mot, après voyelle, *f* et *ch* du haut allemand ont pour correspondants *p* et *k* en bas allemand.

Le bas allemand partagé se divise en de nombreux dialectes, a gagné considérablement vers l'Est, sur des régions où se parlaient autrefois des idiomes slaves ou lettiques (vieux prussien, lithuanien).

PLATAMODIS, comm. de Grèce (Péloponèse [arrond. de Triphylia] ; 5.085 hab.

PLATAMONA, ville maritime de la Turquie d'Europe (Macédoine [prov. de Salonique]), sur le golfe de Salonique, près de la frontière turco-grecque ; 2.500 hab. Petit port de cabotage. Anciennes fortifications d'époque byzantine. Débris de l'antique cité de *Heracleion*.

PLATANA, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Trébizonde] ; 2.500 hab. Port sur la mer Noire. Église Saint-Michel, de style byzantin primitif. C'est l'ancienne *Hermonassa*.

PLATANAIE (*nè*) n. f. Lieu planté de platanes.

PLATANE (du lat. *platanus*, large, à cause de la largeur des rameaux et de l'ampleur des feuilles) n. m. Bot. Genre de *platanées*.

— ENCYCL. Les *platanes* sont de grands arbres à cime large, régulière et arrondie, qui donne un ombrage très épais. Sa tige, droite et régulière, nue sur une grande partie de son étendue, peut atteindre une hauteur de 30 mètres. Le tronc est recouvert d'une écorce gris verdâtre qui se détache par plaques. Les feuilles sont alternes, palmées et plus ou moins lobées ; leur pétiole, dilaté et creusé à la base, recouvre le bourgeon. Les fleurs, monoïques, sans périanthe, sont groupées en chatons globuleux. Les fruits, velus, sont réunis en capitules qui persistent pendus après les rameaux longtemps après la chute des feuilles. On en connaît cinq à six espèces des régions tempérées et chaudes de l'hémisphère boréal.

Le *platane commun*, originaire de l'Asie Mineure, pénétra en Gaule après la prise de Rome par les Gaulois ; sa culture fut peu à peu abandonnée, et ce n'est qu'à partir du XVIe siècle qu'on recommença à le rechercher. Il croît rapidement, craint peu les gelées. Son bois est employé pour le chauffage ; on en fait rarement usage en menuiserie, car il se fendille en vieillissant. Une espèce de l'Amérique du Nord, le *platane d'Occident*, est utilisée parfois comme bois de construction.

On emploie surtout les platanes comme arbres d'ornement dans les jardins, le long des avenues, etc.



Platane : *a*, inflorescence mâle ; *b*, inflorescence femelle ; *c*, fruit ; *d*, graine.

PLATANÉES n. f. pl. Bot. Famille dont l'unique genre est le platane. (On la rattache tantôt aux urticacées, tantôt aux saxifragacées.) — *Une* PLATANÉE.

PLATANIA, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]) ; 2.730 hab.

PLATANIA (Pietro), pianiste et compositeur italien, né à Catane en 1828. Directeur, de 1863 à 1902, du Conservatoire de Palerme, il fit représenter en cette ville divers opéras, notamment *la Vendetta slava* (1865), qui furent bien accueillis. Il publia deux ouvrages didactiques : un *Cours complet de canons et de fugues de tout genre* et un *Traité pratique et rationnel d'harmonie*, et, en 1891, reparut devant le public avec un quatrième opéra : *Spartaco*. On connaît encore de lui : une *Symphonie funèbre à la mort de Pacino*, une *Ode-symphonie* et un *Hymne à la reine*.

PLATANIER (*ni-é*) n. m. Bot. Nom vulgaire du platane.

PLATANISTE (*nisst'*) n. m. Antiq. gr. Place ombragée de platanes, où les jeunes Spartiates se livraient aux exercices gymnastiques.

PLATANISTE (*nisst'*) n. m. Genre de mammifères cétacés, type de la famille des *platanistidés*, comprenant deux espèces : une répandue dans les cours d'eau de l'Inde,

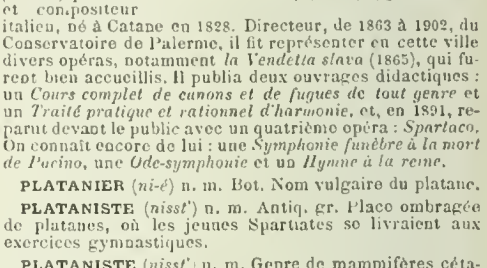

Plataniste du Gange.

l'autre fossile dans le tertiaire d'Europe. (Le *plataniste sousouc* [platanista Gangetica] de la Birmanie et de l'Inde, est un dauphin à long bec mince, armé de dents aiguës.)

PLATANISTIDÉS (*niss*) n. m. pl. Famille de mammifères cétacés denticètes, renfermant les *platanistes* et genres voisins. — *Un* PLATANISTIDÉ.

PLATANOÏDE (de *platane*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui ressemble au platane.

PLATAX (*takss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères squamipennes, famille des chétodontidés, répandus dans l'océan Indien. (Le *platax vespertilis* est très commun depuis la mer Rouge jusqu'au Japon et en Australie.)

PLAT-BORD n. m. Mar. Extrémité supérieure du bordage qui règne autour du pont d'un vaisseau. ‖ Pl. *Des* PLATS-BORDS.

— Constr. Long madrier de sapin, provenant des bateaux déchirés. ‖ Arête longitudinale et supérieure du radier d'un égout.

PLAT-COIN n. m. Minér. Coin plat en bois blanc. ‖ Pl. *Des* PLATS-COINS.

PLATE (de *plat*) n. f. Archéol. Chacune des parties de l'armure de fer plein, telle que l'on commença à la construire à la fin du XIIIe siècle. (V. ARMURE.) Les armuriers forgeurs d'armures étaient appelés *batteurs de plates* et, en Allemagne, *plattners*. ‖ *Couteau à plates*, Épée large et courte, à lame mince et plate, ou grande dague de même forme, qui, aux XIVe et XVe siècles, était en usage parmi les gens de pied pour percer les hommes d'armes entre les plates du harnois. V. COUTEAU, COUSTIL, BRAQUEMART.

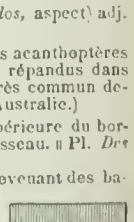

De gueules à trois plates d'argent.

— Blas. Besant d'argent : PLATE *se dit quelquefois d'un*

besant qui est d'argent. (Peu us.) [Le mot *plate* est ici pris dans son sens ancien, qui signifiait argent : *Vaisselle plate,* Vaisselle d'argent (espagn. *plata*).]

— Mar. Dans la Manche, Petite embarcation à fond plat servant à la pêche et souvent gréée en slop. || Embarcation réglementaire à bord des navires de guerre et servant aux calfats pour le nettoyage de l'extérieur.

— Techn. Plaque de cuivre dressée.

PLATE (espagn. *plata,* argent, dérivé du vx franç. *plate,* qui désignait des pièces aplaties de métal) n. f. Argent [peu us. — Ne s'est dit qu'en parlant de choses espagnoles : *Deux réaux de* PLATE (Volt.)]

PLATEAU (*to* — rad. *plot* n. m. Objet plat et horizontal : *Un* PLATEAU *de bois.*

— Fond de bois des grosses balances ; bassin de balance en général : *Les* PLATEAUX *de droite, de gauche.*

— Sorte de large plat de bois ou de métal, sur lequel on apporte ce qu'il faut pour prendre du café, du chocolat, des liqueurs, des rafraîchissements : *Un* PLATEAU *d'argent.* || Grand plat que l'on met au milieu d'une table à manger, pour y disposer des cristaux, des fleurs, etc.



Plateau.

— Artill. *Plateau à pierrier,* Disque de bois qu'on place sur la charge de poudre du pierrier. || *Plateau d'éprouvette,* Plate-forme en bois de chêne ayant dans le milieu un embrèvement où se loge la plaque du mortier-éprouvette. || *Plateau de pétard,* Madrier sur lequel on attache le pétard.

— Bot. Partie inférieure, courte et renflée, de la tige qui constitue l'axe d'un bulbe.

— Comm. Planche épaisse, large, mais peu longue.

— Géogr. Plaine située dans un lieu élevé : *Le* PLATEAU *du Saint-Gothard.*

— Histol. Epaississement de la membrane d'enveloppe au niveau de l'extrémité libre de la cellule épithéliale cylindrique.

— Hortic. Planche attachée à un long manche, dont on se sert pour plomber la terre.

— Mar. *Plateau correcteur,* Disque de fer disposée autrefois près de la boussole, pour tâcher d'atténuer l'influence des fers du navire. (Ce système a été remplacé par la compensation avec aimants.)

— Physiq. *Plateau électrique,* Une des parties de la machine électrique, pièce de verre circulaire, que l'on électrise en la faisant tourner entre deux coussins.

— Techn. Petit fourneau plat dont font usage les plombiers pour chauffer les fers à souder et la soudure. || Plaque de tôle sur laquelle on fait cuire la pâtisserie dans le four. || *Plateau de machine-outil,* Sorte de disque circulaire, dont la surface est striée d'un certain nombre de rainures radiales plus ou moins profondes, et de trous qui servent à fixer les mandrins qui doivent supporter les pièces à travailler ou les pièces elles-mêmes.

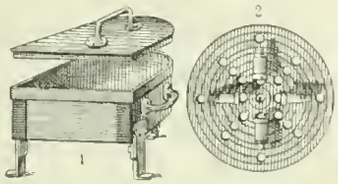

Plateaux : 1. De plombier ; 2. De machine-outil.

— n. m. pl. Vénor. Fumées des bêtes fauves, quand elles sont plates et rondes.

— ENCYCL. Géogr. Le terme de *plateau* peut s'appliquer, en géographie, à des formes de pays d'aspect et d'origine assez dissemblables. Le plateau est proprement une région élevée par l'altitude et peu mouvementée par le relief. Il peut en exister dans les régions montagneuses, entre deux chaînes à arêtes nettement accusées. Ce sont alors des plateaux de comblement, à l'aspect en général désertique, comme ceux du Thibet. D'autres fois, la forme de plateau est un effet de l'érosion superficielle, qui, s'exerçant par l'air et par l'eau sur des massifs montagneux très anciens, les a presque complètement rasés, leur donnant un aspect tout à fait uniforme ou légèrement et régulièrement mamelonné : tel est le cas, en France, pour les régions du Massif central, les plateaux de la Marche et du Limousin.

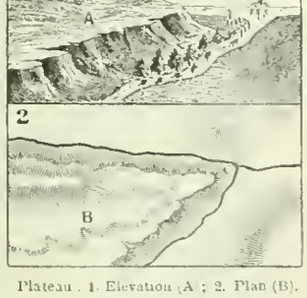

Plateau. 1. Elevation (A) ; 2. Plan (B).

PLATEAU CENTRAL. Géogr. V. MASSIF CENTRAL.

PLATEAU (Joseph-Antoine-Ferdinand), physicien belge, né à Bruxelles en 1801, mort à Gand en 1883. Docteur ès sciences en 1829, il devint, en 1835, professeur extraordinaire de physique et d'anatomie à l'université de Gand. En 1843, Plateau perdit la vue, mais n'en continua pas moins son enseignement. Il prit sa retraite en 1871. Nous citerons de lui : *Dissertations sur quelques propriétés des impressions produites par la lumière sur l'organe de la vue* (1829) ; *Essai d'une théorie générale comprenant l'ensemble des apparences visuelles qui succèdent à la contemplation des objets colorés ; Recherches expérimentales et théoriques sur les figures d'équilibre d'une masse liquide sans pesanteur ;* etc.

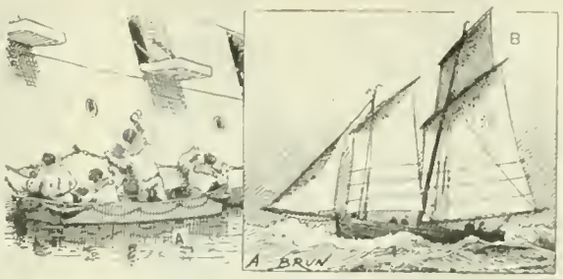

Plates : A, de calfats ; B, du Havre.

PLATE-BANDE n. f. Hortic. Terrain étroit entourant un carré de jardin et destiné à recevoir des fleurs, des arbustes, etc. || Pl. *Des* PLATES-BANDES.

— Archéol. Bride de fer retenant chaque tourillon d'une pièce sur l'affût. (Expression en usage du XVIe au XVIIIe s. Les plates-bandes étaient deux plaques de fer vissées sur la tête des entretoises et complétant, avec les demi-colliers de fer des échancrures, le collier qui enserrait les tourillons.)

— Archit. Moulure plate et large, n'ayant sur un mur qu'une faible saillie. || Partie supérieure d'une baie non cintrée, formée d'une seule pierre ou de plusieurs pierres assemblées en forme de claveaux. || Saillie plate, qui règne au bas d'un mur d'appartement, d'un lambris, dans les ouvrages de menuiserie. || En charpenterie, Partie du limon d'un escalier à la hauteur du palier. || Barre de fer qui lie un pan de bois à un plancher ou à une cloison. || Morceau de fer qui lie deux pièces de bois jointes bout à bout. || Assemblage de pierres présentant une face plane du côté opposé à la poussée et que l'on appelle aussi VOÛTE PLATE. || Pierre reposant par chacune de ses extrémités sur un pilier. || *Plate-bande de fer,* Bande de fer posée sous les claveaux d'une plate-bande de pierre, pour en soulager la portée. || *Plate-bande de pavé,* Dalle de pierre ou de marbre, qui sert d'encadrement dans un compartiment de pavé. || *Plate-bande de compartiment.* Face plane comprise entre deux moulures.

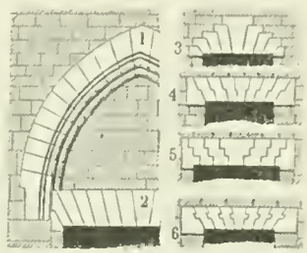

Plates-bandes. 1. En arcature ; 2. A claveaux droits ; 3. A harpes ; 4. A crossette ; 5. A double crossette ; 6. A dents rectangulaires

— Artill. Moulure plate d'une bouche à feu : PLATE-BANDE *de la culasse, de la bouche.*

— Fig. et fam. *Marcher sur les plates-bandes de quelqu'un,* Empiéter sur ses attributions, ses droits.

— Mar. Nom donné aux bordages de la poupe sur lesquels on applique les corniches.

— Techn. Bande de fer mince, qui règne au-dessus des balustres des rampes d'escalier, de balcon, d'appui de croisée. || Sorte de rabot dont les menuisiers font usage pour tracer diverses moulures : PLATE-BANDE *à arrondir.*

— ENCYCL. Hortic. Les *plates-bandes,* larges de 1 ou 2 mètres, peuvent être ornées seulement de plantes basses ou porter de distance en distance quelques arbustes d'ornement (lilas, rosiers, etc.). Elles sont surtout employées dans les « jardins à la française ». Dans les pépinières ou les vergers, elles ne servent, en général, qu'à la culture des arbres.

— Archit. La *plate-bande* est une espèce de voûte horizontale ou avec une flèche très faible, en moellon, meulière ou brique, quelquefois d'une seule pierre, que l'on substitue aux linteaux en bois ou en fer pour recouvrir les baies. On appelle *claveaux* les pierres qui entrent dans la constitution de la plate-bande ; ils sont posés les uns contre les autres, suivant des faces inclinées. Cependant, quand les ouvertures ont une certaine largeur, on encastre dans les intrados un ou deux linteaux en fer, dont les extrémités reposent sur les sommiers.

PLATÉCARPE n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des mosasauridés, fossiles dans le crétacé de l'Amérique du Nord. (C'étaient des animaux de grande taille, allongés, à membres courts, à tête plate, avec museau court et obtus ; leur queue était très longue. Le *platecarpus simus* est fossile dans le crétacé supérieur du Kansas.)

PLATÉE rad. *plat* n. m.) n. f. Ce que contient un plat : *Une* PLATÉE *de choux.*

— Pop. Quantité considérable : *Une* PLATÉE *de lascars.*

PLATÉE rad. *plat* adj.) n. f. Archit. Massif de fondations qui comprend toute l'étendue du bâtiment.

— Bot. Genre de térébinthacées malpighiées, comprenant des arbres à fleurs polygames dioïques, propres à Java.

— Constr. Massif de maçonnerie ou crépi recouvrant les fondations, et sur lequel on indique l'emplacement exact des murs.

PLATÉE. Myth. gr. Nymphe, fille du fleuve Asopos, éponyme de la ville de Platée. Elle fut aimée de Zeus. On voyait à Platée un monument élevé en son honneur.

PLATÉE ou **PLATÉES** (en lat. *Platæa,* ou, plus souvent, *Platææ*), ville de la Grèce ancienne (Béotie), au S.-O. de Thèbes, près des sources de l'Asopos, sur le versant nord du mont Cithéron et sur les frontières de l'Attique. On disait qu'elle devait son nom à *Platæa,* fille d'Asopus. Homère la mentionne dans l'*Iliade.* Vers 519 av. J.-C., les Platéens, pour échapper à la domination de Thèbes, s'allièrent aux Athéniens. Quand les Perses envahirent l'Attique, en 490 av. J.-C., ils envoyèrent 1.000 hommes au secours des Athéniens. Ils prirent une part glorieuse à la bataille de Marathon ; mais, après Salamine, l'armée de Xerxès, à l'instigation des Thébains, incendia Platée. Elle était encore en ruine l'année suivante, quand Mardonios fut battu par les Grecs. Les vainqueurs déclarèrent inviolable le sol de Platée. Les Lacédémoniens (429), puis les Thébains (374), saccagèrent cependant la ville, que les Macédoniens restaurèrent, et dont l'empereur Julien releva les remparts. Il subsiste de Platée, près du village de Kokla, quelques murs d'enceinte, les restes d'une acropole, des sarcophages de pierre, etc.

Platee (BATAILLE DE), gagnée par les Grecs sur les Perses, l'an 479 av. J.-C. Après Salamine, Xerxès s'était enfui en Asie, laissant en Grèce Mardonios avec une armée de 300.000 hommes. Mardonios avait hiverné en Thessalie, puis avait marché sur l'Attique et dévasté Athènes. Enfin, il avait repris le chemin de la Béotie. Il y fut suivi par l'armée grecque, commandée par Pausanias et Aristide, et qui comprenait les contingents de Sparte, d'Athènes, de Tégée, de Corinthe, de Mégare, etc. Mardonios établit son camp sur la rive gauche de l'Asopos, près Platée. Les Grecs occupèrent d'abord les pentes du Cithéron. Ils eurent l'avantage dans un combat de cavalerie et s'étendirent alors dans la plaine, sur la rive droite de l'Asopos. Les deux armées restèrent dix jours en présence. Les Grecs, manquant d'eau, reportèrent leur camp à 10 stades en arrière. Mardonios, voyant ses vivres diminuer, se décida à attaquer. Les Spartiates et les Tégéates soutinrent le choc des Perses, tandis que les Athéniens repoussaient les Thébains, alliés des Asiatiques. Les Perses furent mis en déroute ; Mardonios fut blessé à mort. Puis les Spartiates et les Athéniens réunis enlevèrent le camp ennemi. De cette armée de 300.000 hommes, il n'échappa que 3.000 hommes et un corps de 40.000 Perses, qu'Artabaze put ramener en Asie. — Le même jour, d'autres Grecs remportaient la victoire navale de Mycale.

PLATÉEN, ENNE (*té-in, è-n*). Géogr. anc. Habitant, habitante de Platée. — *Les* PLATÉENS.

— Antiq. gr. *Jeux Platéens,* Jeux qui se célébraient tous les cinq ans, à Platée, en souvenir de la victoire des Grecs sur les Perses, en 479 av. J.-C.

PLATE-FACE n. f. Techn. Place des tuyaux de montre, dans un buffet d'orgue. || Pl. *Des* PLATES-FACES.

PLATE-FORME n. f. Couverture horizontale d'une maison sans comble. || Terrassement bien nivelé, sur lequel on établit les fondations d'un bâtiment. || Surface formée par des planches jointives, sur laquelle, dans les terrains de peu de résistance, on fait reposer les fondations. || Sorte de plancher qui recouvre les têtes des pieux d'un pilotis. || Assemblage de pièces de charpente, appelé le plus souvent *sablière.* || Sorte d'encaissement qui occupe toute la largeur d'une rue ou d'une route, et dans lequel on place la forme de sable où doit être établi le pavage. || Masse constituée par des fascines superposées, et qui forme le corps d'une digue. || Sorte de plancher volant, sur lequel les aides-maçons font le mortier. || Pl. *Des* PLATES-FORMES.



Plate-forme (ch. de f.).

— Carross. Partie d'un tramway, d'un omnibus public, qui occupe l'avant, ou le centre ou l'arrière du véhicule, et où les voyageurs doivent, en général, se tenir debout



Plate-bande (techn.). 1. Sans grain d'orge, 2. A arrondir, à grain d'orge

— Ch. de f. Plancher qui termine la locomotive à l'arrière, et sur lequel se placent le mécanicien et le chauffeur. || *Plate-forme tournante,* Syn. anc. de PLAQUE TOURNANTE. || Sorte de wagon plat. || Surface supérieure d'un remblai, supportant le ballast.

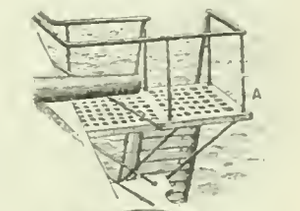

— Géol. *Plate-forme littorale,* Partie des rivages, généralement aplatie, qui est alternativement couverte et découverte par les marées. || *Plate-forme corallienne,* Plate-forme littorale des rivages des îles coralliennes.

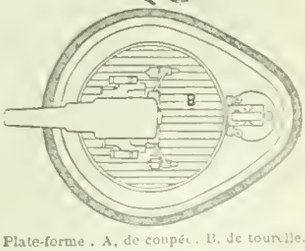

Plate-forme. A, de coupée ; B, de tourelle.

— Mar. Plancher : PLATE-FORME *de la soute aux poudres.* Sorte de plancher mobile ou volant de certaines parties du navire : PLATE-FORME *de cale,* PLATE-FORME *de la fosse aux câbles. Plate-forme mobile de tourelle,* Construction métallique mobile supportant l'affût et servant à pointer le canon. || *Plate-forme de hune,* Pavois de la hune. On écrit aussi PLAT-FORME.



Plate-forme à embarquer.

— Milit. Sorte de plancher sur lequel on installe les pièces d'artillerie dans le siège ou la défense des places.

— Techn. Machine avec laquelle les horlogers fendent les roues dentées. || Appareil en forme de bassin métallique horizontal monté sur roues, et qu'emploient les charrons pour embattre les roues.

— Encycl. Constr. L'établissement de *plates-formes* d'une certaine étendue entre dans l'étude des fondations sur des sols argileux entremêlés par les eaux. Ces plates-formes se font avec des longrines et des traversines de 0m.25 à 0m.30 de côté, et on remplit les cases d'une bonne maçonnerie de brique et de moellon si le terrain est sec, et de béton s'il est humide. Cette première plate-forme, à laquelle on donne le nom de *grillage*, est souvent recouverte d'une autre plate-forme en madriers, qui porte directement la maçonnerie des fondations. L'empattement ou la surface d'appui de ces plates-formes doit être tel que la pression par mètre carré ne surpasse pas celle que la nature du terrain est capable de supporter.

— Milit. Les *plates-formes* dites *de siège* sont constituées tout d'abord par des *gîtes* ou poutres équarries, enterrées parallèlement à la *directrice* du tir et recouvertes de *madriers* jointifs places transversalement et formant plancher, le tout légèrement incliné d'arrière en avant pour modérer le recul; en outre, une poutrelle appelée *heurtoir* est fixée sur la plate-forme, le long de l'épaulement, pour arrêter les roues quand on ramène la pièce en batterie. Les *plates formes pour mortiers* sont du même type que les plates formes de siège, mais sans inclinaison, et moins longues, puisqu'il n'y a pas de recul.

Quant aux *plates-formes* dites *volantes* ou *à la prussienne*, établies d'abord pour des pièces de campagne employées comme pièces de siège, puis dont on s'est servi depuis après renforcement, pour les plus gros canons, elles ne comportent de joints d'appui que pour les roues et la crosse d'affût, points d'appui formés par des madriers ou bouts de madriers disposés dans le sens du tir et appuyés sur des *gîtes* placés transversalement.

Un troisième type de plates-formes est constitué par celles destinées aux affûts de place sur *châssis* ou avec *tiroir directeur*, ou aux *affûts de côte*, qui comportent un élément indépendant du recul et fixé au sol à l'avant par le moyen d'une cheville ouvrière autour de laquelle il pivote. Des roulettes placées à l'arrière et aussi parfois au milieu de la longueur du châssis décrivent sur le sol des traces circulaires sur l'emplacement desquelles il suffit d'établir des *voies* qui, avec le point d'attache de la cheville ouvrière, constituent toute la plate-forme.

Platel Nicolas-Joseph), violoncelliste français, né à Versailles en 1777, mort à Bruxelles en 1835. Admis d'abord dans les pages de la musique du roi, il reçut ensuite des leçons de violoncelle de Louis Duport et de Lamare. Il se fit applaudir aux concerts de la rue de Clery. Fixé successivement à Gand, puis à Anvers et enfin à Bruxelles, il devint violoncelle-solo au théâtre de la Monnaie et, en 1824, fut nommé professeur au conservatoire. On lui doit de nombreuses pièces pour violoncelle, des romances, etc.

PLATELAGE (*laj'*) n. m. Sorte de plancher de charpente bien dressé et dont les joints sont maintenus, ou non, au moyen de clefs.

PLATELET (*lè*) n. m. Archéol. Petit plat ou assiette, en usage au moyen âge et qui servait à présenter les fruits.

PLATE-LONGE n. f. Longe plate et longue, avec laquelle on maintient les chevaux difficiles. ‖ Sorte de longe aplatie dont font usage les maréchaux ferrants pour entraver et jeter bas un cheval qu'on veut opérer. ‖ Longe que l'on ajoute à la croupière des harnais des chevaux attelés pour les empêcher de ruer. ‖ Courroie avec laquelle un écuyer, qui est à pied, fait trotter un cheval en rond dans le manège. (Pl. *Des* PLATES-LONGES.)

— Artill. Pièce du harnachement militaire, formée d'une longue bande de cuir reliée par un crochet à la chaîne de bout de timon et par ses deux bouts aux boucles d'avaloire, et qui sert à maîtriser la voiture.

— Chass. Longe qu'on met au cou des chiens, pour les arrêter, les empêcher de s'emporter.

PLATEMENT adv. D'une manière plate, avec platitude : *Ouvrage* PLATEMENT *écrit.*

— *Tout platement*, Sans détour, bonnement.

Platen Charles-Auguste, baron de), poète allemand, né à Ansbach en 1796, mort à Syracuse en 1835. Il fit comme officier la campagne de 1815, reprit ensuite ses études, et vécut à partir de 1818 en Italie. Appartenant par sa naissance à la vieille aristocratie, il fut libéral en politique (*Chants polonais*, mais très conservateur en matière d'art. Il écrivit contre les romantiques deux comédies satiriques avec *Parabases*, dans la manière d'Aristophane : *la Fourchette fatale* 1826, parodie des *Drames de la Fatalité* (Schicksalstragödien) de Müllner, Houwald et Raupach, et *l'Œdipe romantique* (1829), où il montrait ce que deviendrait la tragédie de Sophocle si on la transposait dans le style de l'école nouvelle.

Comme Herder, Winckelmann et Goethe, Platen croyait à l'existence des lois du beau; il prétendait qu'à chaque genre poétique correspond une forme déterminée, indépendante de l'inspiration personnelle des écrivains. Sous l'influence du *Divan oriental-occidental*, de Gœthe, il choisit d'abord, dans ses *Ghazels* (1821) un type métrique emprunté au poète persan Hafiz, mais, le plus souvent, il va chercher ses modèles chez les lyriques grecs et latins. Parmi ses *Poèmes* (1828), il faut citer *le Pèlerin de Saint-Just*, *le Tombeau du Rhône*, et surtout les *Sonnets vénitiens*, où il réalisa jusqu'à la perfection un genre littéraire.

PLATER (*leur'* — mot anglais tiré du Turf. Nom que l'on donne quelquefois aux chevaux de course [*plates*].

Plater, nom d'une famille polonaise originaire de la Westphalie, d'où elle émigra au XIIIe siècle en Livonie et en Pologne. Les membres les plus marquants sont : CONSTANTIN, comte **Plater** 1745-1801), qui fut maréchal de la diète sous Stanislas-Auguste, et, en 1792, ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Ses principaux ouvrages sont : *Considérations politiques sur la nation polonaise* (1789); *les Duchés de Courlande et de Sémigalie* (1792), en français, etc.; — LOUIS, comte **Plater**, fils du précédent, né à Kraslaw en 1775, mort en 1816. Il se battit sous Kosciuszko en 1794. Après la création du nouveau royaume de Pologne en 1815, il fut directeur des forêts et des domaines. Au début de la révolution de 1830, il se rendit à Paris, avec Kniazewicz, pour y solliciter, vainement, l'aide de la France. On a de lui : *Traité d'économie forestière* 1807); *Description du grand-duché de Posen* (1811); *les Affaires de Cracovie* (1814);

STANISLAS, comte **Plater**, autre fils de Constantin, né en 1784, mort en 1851. On lui doit, en polonais : *Géographie de la partie septentrionale de l'Europe* (1821), *Petite Encyclopédie polonaise* (1841-1844). En français, il a fait paraître : *Atlas historique de la Pologne* (1827; *Lettres de Sobieski à Marie-Casimire* (1826; *les Polonais au tribunal de l'Europe* (1831)];

— Émilie **Plater**, héroïne polonaise, née à Vilna en 1806, morte en 1831. [Fille du comte Xavier Plater, elle se passionna pour l'histoire, et rêva de suivre l'exemple des héroïnes polonaises. Au début de l'insurrection de 1830, elle prend des habits d'homme, et, suivie d'une demoiselle de compagnie et de deux jeunes gens, elle se rend à Dousiaty, près de Dünabourg, enrôle des volontaires et se met en marche à leur tête pour aller attaquer la forteresse de Dunabourg. Elle force les Russes à battre en retraite, mais elle est bientôt accablée par le nombre. Elle continue néanmoins ses exploits, comme simple soldat, sous les ordres de Zaluski, et ne tarde pas à être nommée capitaine au 1er régiment de Lithuanie. Elle mourut des fatigues de la guerre, à vingt-cinq ans.]



Emilie Plater.

Plater (Félix), médecin suisse, né et mort à Bâle (1536-1614). Il professa pendant plus d'un demi-siècle dans sa ville natale. On a de lui : *De partium corporis humani structura et usu libri tres* (1585); *Quæstiones physiologicæ; Praxeos medicæ tomi tres* (1602-1608); *Observationum in hominis affectibus plerisque libri tres* (1614).

PLATERESQUE (*rèssk'* — de l'espagn. *plateresco*, dérivé de *plata*, argent) adj. Se dit d'un style d'architecture dont les ornements sont imités de ceux que présentent ordinairement les belles pièces d'orfèvrerie.

PLATERIE (*ri*) n. f. Terme de céramique servant à désigner toutes les pièces plates soumises à la cuisson.

PLATEURE ou **PLATEUR** n. f. Etat de ce qui est plat. Peu us.)

— Mines. Partie la plus voisine de l'horizontale dans les couches plissées en zigzag des terrains houillers.

PLAT-FOND n. m. ‖ *Plat-fond d'un canot* ou *Canseau*, Partie des fonds d'une embarcation dans laquelle se ramasse l'eau qui peut embarquer à bord. ‖ *Plat-fond des chaudières*, Partie plate de la cale disposée pour recevoir les chaudières. (On dit aussi PLATE-FORME.)

PLATHELMINTHES n. m. pl. Classe de vers, comprenant ceux qui ont un corps allongé et aplati, comme les *ténias*, les *douves*, les *planaires*, etc. Syn. PLATODES. — *Un* PLATHELMINTHE.

— Encycl. Les *plathelminthes*, platodes ou vers plats, sont, en général, parasites. Aussi sont-ils munis de ventouses ou de crochets de fixation; la plupart sont hermaphrodites. On les diviso en quatre ordres : *cestodes*, *trématodes*, *turbellariés* et *némertiens*.

PLATHYMÉNIE (*ni*) n. f. Genre de légumineuses mimosées comprenant des arbres à fleurs hermaphrodites ou polygames, réunies en épis ou en grappes. (On en connaît deux espèces brésiliennes.)

PLATIÈRE n. f. P. et chauss. Ruisseau qui traverse à niveau une chaussée. ‖ Terrain plat au bas d'une colline.

Platière (Imbert de **La**), seigneur de Bourdillon, plus connu sous le nom de **maréchal de Bourdillon**, homme de guerre et diplomate français, né en 1524, mort à Fontainebleau en 1567. Il se distingua à la bataille de Cerisoles (1544), prit part à l'expédition du comte d'Essex en Ecosse (1548), se battit, do 1554 à 1557, en Champagne, en Lorraine, en Picardie, opéra une belle retraite après la défaite de Saint-Quentin (1557) et contribua à la prise de Thionville (1558). Il représenta notamment la France à la diète d'Augsbourg (1559.) Lieutenant du roi en Piémont, ce fut malgré ses représentations qu'on rendit au duc de Savoie (1562), par suite du traité de Cateau-Cambrésis, le marquisat de Saluces et plusieurs places. Il reçut en 1562 le bâton de maréchal. Il assista à la prise du Havre sur les Anglais, et à la conférence de Bayonne (1565).

PLATILLE (*ll* mill.) n. f. Archéol. Tissu de lin, du genre des toiles, qui se fabriquait en Anjou et en Picardie, aux XVIIe et XVIIIe siècles. (Les platilles étaient des toiles de lin très blanches, que l'on exportait en Espagne et sur la côte occidentale d'Afrique.)

PLATIN n. m. Mar. Petit banc plat, partie basse d'une plage, qui paraît à marée basse. ‖ Fond plat et uni.

Platina (Bartolomeo de'Sacchi, surnommé), historien italien, né à Piadena (Crémonais) en 1421, mort à Rome en 1481. A Mantoue, il entra en relations avec le cardinal François de Gonzague, qui l'emmena à Rome, où Pie II le nomma abréviateur du parc majeur de la chancellerie apostolique. Paul II supprima le collège des abréviateurs en 1466 : Platina protesta si vivement que le pape le fit mettre en prison, où il resta quatre mois. Trois ans après, il fut enveloppé dans le procès intenté aux membres de l'académie de Pomponius Lætus sur les ordres du même Paul II. Emprisonné de nouveau, il ne fut remis en liberté qu'au bout d'une année. Sixte IV lui donna la charge de bibliothécaire de la Vaticane, en 1475. Son ouvrage principal est intitulé : *Historia de vitis pontificum romanorum*, *usque ad Paulum papam II* (1479). Il a laissé aussi plusieurs traités de philosophie morale, et une *Historia inclitæ urbis Mantuæ et serenissimæ familiæ Gonzagæ* (1675), etc.

PLATINAGE (*naj'*) n. m. Techn. Opération qui a pour but de recouvrir une surface quelconque d'une couche de platine métallique pour lui donner l'apparence du platine, ou pour la préserver de l'action oxydante des agents atmosphériques. ‖ Action de passer les bonnets de laine sur des boules de cuivre chauffées.

— Verrer. Syn. de PLATINURE.

— Encycl. Techn. Le *platinage* peut être obtenu, comme la dorure, par deux méthodes : le *platinage au trempé* et le *platinage galvanique*. Le premier consiste à immerger les objets à platiner, préalablement décapés, dans un bain bouillant de chlorure de platine, mélangé à une solution de soude caustique dans l'eau. L'objet se recouvre rapidement d'une pellicule de platine précipité.

Pour le platinage galvanique, on plonge l'objet à recouvrir dans un bain formé d'une dissolution aqueuse de phosphate double de soude et de platine (procédé Roseleur) que l'on prépare en dissolvant 10 grammes de platine dans l'eau régale, évaporant à siccité, ajoutant 500 grammes d'eau distillée pour redissoudre le sel, puis enfin mélangeant le liquide obtenu à une solution de 100 grammes de phosphate d'ammoniaque dans 500 grammes d'eau. Il se produit un précipité de phosphate ammoniaco-platinique que l'on sépare du liquide. Ce phosphate est redissous dans 1 litre d'eau chargée de 500 grammes de phosphate de soude; cette dissolution se produit à l'aide de l'ébullition prolongée jusqu'à décoloration. Le bain doit être mis en usage à chaud, et à l'aide d'une pile énergique.

PLATINATE. n. m. Chim. Sel dérivant de l'hydrate platinique jouant le rôle d'acide.

PLATINE (de *plat*) n. f. Milit. Pièce à laquelle sont attachées toutes les pièces d'une arme à feu qui concourent à l'inflammation de la charge. ‖ Par ext. Ensemble de ces pièces. ‖ Plaque qui couvre la lumière d'une bouche à feu.

— Pop. Langue, bavardage, grande facilité d'élocution : *Avoir une fameuse* PLATINE.

— Techn. Plaque de fer attachée à une porte ou au devant d'une serrure, et qui est percée d'un trou par lequel pénètre la clef. ‖ Plaque métallique qui porte un verrou, une targette ou un loquet. ‖ Chacune des deux plaques qui soutiennent le mouvement d'une montre ou d'une pendule. ‖ Chacune des lames métalliques qui garnissent l'intérieur du manche d'un couteau à ressort. ‖ Chacune des deux principales pièces du moule à fondre les caractères d'imprimerie. ‖ Partie supérieure du pied d'un microscope. ‖ Plateau d'une machine pneumatique sur lequel on place les récipients dans lesquels on veut faire le vide. ‖ Dans les métiers de haute lisse, Masse de plomb plate et carrée, qui fait retomber les hautes lisses et les marches du métier. ‖ Planche où l'on étend les couleurs destinées à mouler les cartes. ‖ Ustensile consistant en une calotte sphérique de cuivre, montée sur un pied de fer, dont on se sert pour sécher et repasser le linge. ‖ Dans les papeteries, Massif placé au fond de la cuve, sur deux plans inclinés. ‖ Forte râpe avec laquelle on déchire les chiffons. ‖ Chacune des lames de fer découpées qui font partie du métier à bas. ‖ Chacune des bandes de fer qui lient l'arbre à la roue, près des cames. ‖ Partie plate d'un aviron.

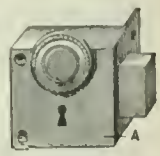

A

A, platine de serrure



Platine à secher le linge.

— Typogr. Partie d'une presse à imprimer qui foule le tympan.

— Encycl. Milit. Tandis que, dans les premières armes, il fallait mettre le feu en approchant de la lumière une mèche allumée tenue à la main, l'invention de la *platine à mèche*, ou *à serpentin*, qui remonte au dernier quart du XIVe siècle, permit d'obtenir le même résultat au moyen d'un mécanisme fixé à l'arme, et qu'on pouvait faire agir par l'action d'un seul doigt. Il suffisait de faire basculer autour d'un axe, une sorte de crochet appelé serpentin, qui portait la mèche, pour rapprocher ou éloigner celle-ci de la lumière. Mais cette mèche devait préalablement être allumée et maintenue en ignition. La *platine à rouet* supprima cette obligation, en même temps que la mèche elle-même : la rotation rapide d'une petite roue ou *rouet* d'acier, frottant contre un morceau de silex, produisait les étincelles qui devaient enflammer la charge. Plus tard, dans la *platine à silex*, on remplaça cette rotation et ce frottement par le simple choc, contre une *batterie* d'acier, d'une pierre à fusil portée entre les mâchoires d'une pièce appelée *chien*. Enfin dans la *platine à percussion* le chien, devint un simple marteau d'acier frappant une cheminée coiffée d'une capsule fulminante. La platine, modèle 1847, la dernière qui ait été en service en France, se composait d'un *chien*, faisant office de marteau, relié à une *noix*, pièce intérieure qui recevait son mouvement d'un *ressort à deux branches* par l'action d'une bielle appelée *chaînette*. Cette noix, maintenue par une *bride de noix*, portait deux *crans*, dans chacun desquels pouvait s'engager le bec de la *gâchette*, pièce dont on pouvait déterminer le mouvement en agissant par l'intermédiaire de la *détente*, sur une *queue* qu'elle présentait perpendiculairement au *corps de platine*, en acier cémenté et trempé, qui servait à assembler les différentes pièces.



Platine à percussion.

On *armait* en agissant, avec le pouce, sur la tête du chien que l'on faisait tourner avec la noix. On paralysait ainsi l'effet de la grande branche du ressort, tandis que la petite faisait appliquer le bec de la gâchette contre la noix et l'introduisait successivement dans chacun de ses deux crans, dont le premier, ou *cran de sûreté*, était disposé de manière à maintenir la tête du chien à quelques millimètres du percuteur; tandis que le second, ou *cran du bandé*, maintenait cette tête à une hauteur suffisante pour que sa chute fît partir le coup.

— Archéol. Le mot s'entendait, au moyen âge, comme patène, palette ou chandelier : *Un calice garni de* PLATINE. Aux XVIIe et XVIIIe s., on appelait « platines » les grands plats d'étain montés sur pieds, où les pâtissiers dressaient leurs pièces de montre. La platine des épiciers-ciriers était un rouloir de bois pour rouler les bougies et les cierges.)

PLATINE (espagn. *platina*, dimin. de *plata*, argent) n. m. Métal précieux, découvert en 1735 dans les sables aurifères de Colombie, et existant avec l'or et le diamant dans des débris de roches anciennes (Brésil, Colombie, Bornéo, Sibérie, Oural).

— *Mousse de platine*, V. MOUSSE.

— *Noir de platine.* Platine à l'état de poudre fine, que l'on obtient en précipitant le chlorure de platine par le zinc.

— ENCYCL. Le *platine* (Pt = 194) est toujours mélangé dans la nature avec d'autres métaux ayant des propriétés analogues aux siennes : palladium, iridium, rhodium, ruthénium et osmium.

On se débarrasse du sable, plus léger que le minerai, par des lavages ; une attaque à l'eau régale faible enlève ensuite l'or et les métaux communs, et l'eau régale concentrée dissout enfin le minerai ainsi purifié (sauf l'osmiure d'iridium). On évapore la solution presque à sec, on reprend par l'eau et l'on précipite, par le chlorure d'ammonium, le platine à l'état de chloroplatinate, contenant un peu d'iridium ; le choroplatinate, calciné, donne le platine à l'état spongieux (mousse de platine) ; enfin, par fusion dans un four en chaux, à chalumeau à gaz d'éclairage et oxygène, on obtient le platine compact ; la chaux du four, en dissolvant les oxydes des métaux communs, produit en même temps un affinage.

On purifie ce platine du commerce par fusion avec du plomb, et attaque de l'alliage par l'acide azotique étendu, qui enlève les métaux communs ; l'eau régale dissout ensuite le platine, ainsi que du plomb et du rhodium. Après s'être débarrassé du plomb par l'acide sulfurique, on précipite enfin le platine pur par le chlorure d'ammonium.

Le platine est un métal blanc grisâtre, mou, ductile, malléable, très tenace, fondant à 1775°; il condense dans ses pores, surtout à l'état de mousse, des quantités considérables de gaz, en particulier d'hydrogène, avec un dégagement de chaleur capable de produire l'incandescence, et par suite l'allumage des mélanges détonnants.

Le platine ne s'oxyde à aucune température, se combine facilement au phosphore, à l'arsenic, au silicium et aux métaux fusibles, plus difficilement au soufre, au chlore, au fluor; inattaquable par les acides chlorhydrique et azotique séparés, mais attaqué facilement par l'eau régale, et plus lentement par l'acide sulfurique nitreux, la potasse, l'azotate de potassium, le cyanure de potassium.

Il est employé, grâce à son infusibilité et son inaltérabilité pour fabriquer les vases (capsules, creusets), dans lesquels on doit effectuer des réactions, soit à température élevée, soit au contact d'acides attaquant les autres vases (concentration industrielle de l'acide sulfurique) ; son alliage avec 10 p. 100 d'iridium a servi à la construction de l'étalon du mètre international.

Avec l'oxygène, le platine forme un oxyde basique faible ou oxyde platineux PtO et un anhydride PtO^2 ou oxyde platinique, et avec le chlore les composés correspondants $PtCl^2$ (chlorure platineux) et $PtCl^4$ (chlorure platinique). Ce dernier, le composé le plus important du platine, s'obtient en attaquant le platine par l'eau régale : l'évaporation de la liquour donne des cristaux d'acide chloroplatinique $PtCl^4$, $2HCl$, $6H^2O$ dont on chasse d'abord l'eau par une douce chaleur, puis l'acide chlorhydrique en chauffant plus fort dans un courant de chlore. A 440° il se décompose et donne le chlorure platineux, et à température plus élevée il perd tout son chlore. Avec les chlorures alcalins il donne des chloroplatinoates $PtCl^4$, $2KCl$; $PtCl^4$, $2AzH^4Cl$. L'insolubilité de ce dernier a été utilisée dans l'extraction et la purification du platine.

Un certain nombre de combinaisons ammoniacales complexes se rattachent aux deux chlorures précédents : $Pt(AzH^3 — AzH^4)^2 Cl^2$ (sel de Reiset) ; $Pt(AzH^3)^2 Cl^2$; $Pt(AzH^3 — AzH^4)^2 Cl^4$ (sel de Gros) ; $Pt(AzH^3)^2 Cl^4$, etc.

Enfin, l'action du cyanure de potassium sur le platine donne du platinocyanure de potassium, $PtCy^2, 2KCy$, en cristaux dichroïques, fluorescents ; le platinocyanure de baryum sert à la fabrication des écrans fluoroscopiques.

PLATINER v. a. Recouvrir d'une mince couche de platine : PLATINER *du cuivre.* PLATINER *des glaces.*

PLATINEUR n. m. Ouvrier qui fait les platines dans une manufacture d'armes. || Ouvrier qui opère le platinage du cuivre et de ses alliages.

PLATINEUX (*neû*), **EUSE** adj. Chim. || *Anhydride platineux, Chlorure platineux.* V. PLATINE.

PLATINIDES n. m. pl. Famille de minéraux qui comprend le platine et ses combinaisons. — *Un* PLATINIDE.

PLATINIFÈRE (de *platine,* et du lat. *ferre,* porter) adj. Qui contient du platine.

PLATINIQUE adj. Chim. || *Anhydride platinique, Chlorure platinique.* V. PLATINE.

PLATINIRIDIUM n. m. Platine allié avec l'iridium.

PLATINISER v. a. Couvrir d'une couche de platine ou d'amalgame de platine : PLATINISER *des miroirs.*

PLATINO, préfixe servant à indiquer la présence du platine dans un composé : *Acide* PLATINO*ferrique.*

PLATINOÏDE (de *platine,* et du gr. *eidos,* aspect) n. m. Alliage de maillechort avec 1 à 2 p. 100 de tungstène, ayant l'aspect du platine, et que l'on emploie en électricité pour la confection des boîtes de résistance.

PLATINOTYPIE (*pi* — de *platine,* et du gr. *tupos,* caractère) n. f. Procédé d'impression photographique, dû à Pizzighelli et Hubl, basé sur l'action exercée par la lumière sur les sels de platine et sur les sels ferriques.

— ENCYCL. Un papier imprégné d'un mélange d'oxalate ferrique et de chlorure platineux étant exposé à la lumière, l'oxalate ferrique, réduit, passe à l'état d'oxalate ferreux qui, à son tour, réduit le sel platineux à l'état métallique ; une solution d'oxalate de potassium dissout l'oxalate ferreux, et fait apparaître l'image. On met souvent l'oxalate de potassium directement sur le papier ; une immersion dans l'eau suffit alors pour révéler l'image. Le papier est dit, en ce cas, « par noircissement direct » ; dans le premier cas, le papier est dit « papier par développement ».

PLATINOTYPIQUE (*pik'*) adj. Qui se rapporte à la platinotypie.

PLATINURE n. f. Ensemble des moyens employés pour recouvrir une glace d'une couche de platine. || On dit aussi PLATINAGE.

— ENCYCL. La *platinure* des glaces s'obtient en appliquant au pinceau, sur une glace bien douche, une couche d'essence de lavande tenant en dissolution du chlorure de platine, de la litharge et du borate de plomb. Quand cette couche est sèche, les glaces sont disposées verticalement sur des châssis mobiles et introduites dans des moufles dont la chaleur a pour effet de métalliser le platine qui apparaît en une mince couche uniforme, brillante et solide. Les glaces platinées jouissent de la double propriété de réfléchir la lumière et d'être encore traversées par elle. V. GLACE.

PLATIRON n. m. Variété de clou court et à tête plate, qu'emploient les tapissiers.

PLATISCHIS, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine] ; 2.800 hab.

PLATITUDE n. f. Défaut de ce qui est plat dans le langage, les écrits : *La* PLATITUDE *prend trop souvent le nom de bon goût.* (Th. Gaut.) || Ce qui est plat, avilissant : *Faire des* PLATITUDES *pour arriver.*

— Défaut de ce qui n'a ni force, ni saveur : *Vin d'une extrême* PLATITUDE.

PLATNER (Ernest), philosophe et médecin allemand, né et mort à Leipzig (1744-1818). Fils d'un médecin opbtalmologiste de grande valeur, JEAN-ZACHARIE **Platner** (1694-1747), il devint lui-même professeur de médecine (1770), de physiologie (1780), et de philosophie (1801) à Leipzig. Adversaire de Kant en philosophie, il fut en médecine un des derniers partisans de l'animisme. Nous citerons de lui : *Anthropologie* (1772) ; *Aphorismes philosophiques* (1776) ; *Quæstiones physiologicæ* (1794) ; *Quæstiones medicinæ forensis* (1797). — Son frère, EDOUARD **Platner,** jurisconsulte, né à Leipzig en 1786, mort à Marbourg en 1860, professeur de droit à l'université de Marbourg, se fit connaître par ses études approfondies du droit attique. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *De gentibus Atticis* (1811) ; *der Provenz und die Kloyentur der Attikern* (1824) ; *Sur l'idée de justice dans Eschyle et Sophocle* (1858) ; etc.

PLATODES n. m. pl. Syn. de PLATHELMINTHES.

PLATOLE (rad. *plat*) n. f. Écon. rur. Vase dans lequel on fait reposer le lait pour l'écrémage. (Peu us.)

PLATON, philosophe grec, né à Egine, près d'Athènes, et probablement dans l'année même où mourut Périclès, en 429 av. J.-C. Son père et sa mère se disaient également issus du roi Codrus et, par lui, d'après la légende, du dieu Neptune. Suivant l'habitude de l'aristocratie grecque, il prit le nom de son grand-père Aristoclès, mais le surnom de « Platon », qui veut dire *large,* lui resta.

Il étudia de bonne heure tous les arts de son époque. On prétend qu'il remporta des prix aux jeux Olympiques et aux jeux Isthmiques. Ce qui est certain, c'est qu'il connut à fond la musique et surtout les mathématiques. Les anciens lui attribuaient l'invention de la méthode analytique et la théorie des sections coniques. Il avait eu le temps de s'initier aux systèmes philosophiques si répandus ; il avait connu Cratyle, disciple d'Héraclite ; il avait eu les échos des leçons du pythagoricien Philolaus et de celles des sophistes, quand il devint l'ami et le disciple de Socrate auquel il fut profondément attaché. Aussi, quand le maître eut bu la ciguë en 399, le disciple, ne pouvant supporter le séjour d'Athènes, se rendit à Mégare, auprès d'Euclide. De là, il entreprit une série de voyages qui durèrent plus de dix ans et qui le conduisirent en Egypte, puis dans l'Italie méridionale. Il rentra dans sa patrie en 389 et y commença, dans les jardins d'Académus, cet enseignement philosophique d'où est venu le nom d'*Académie.* Il alla plus tard en Sicile, où il espérait faire accepter et pratiquer par le tyran Denys ses théories politiques. De retour à Athènes, il y mourut, en 347 av. J.-C.

Les ouvrages de Platon sont (si l'on met à part quelques lettres) tous des dialogues, où Socrate est le principal interlocuteur. Tous nous sont parvenus, surchargés même de dialogues certainement apocryphes. On a coutume de distinguer, parmi les dialogues authentiques : les dialogues socratiques (*l'Apologie de Socrate, le Criton, le Phédon*) ; les dialogues métaphysiques (*le Théétète, le Philèbe, le Sophiste, le Parménide, le Timée*) ; les dialogues esthétiques (*le Phèdre* et *le Banquet*) ; les dialogues politiques (*la République* et *les Lois*). [V. DIALOGUES.] Pour l'ensemble de la doctrine de Platon, v. PLATONISME.

Les dialogues de Platon ont été traduits en français par le P. Grou. Cette traduction a été revue, corrigée et réimprimée par A. Saisset et Chauvet en 10 vol. (Bibliothèque Charpentier.) Victor Cousin a donné une traduction originale en 12 vol.

PLATON, poète de l'ancienne comédie attique. Contemporain d'Aristophane, il écrivit entre 428 et 389 av. J.-C. De ses 29 pièces, énumérées par Suidas, il ne reste que des fragments. Les principales étaient *Cléophon* (405) ; *Phaon* (391) ; *Pisandre* (423) ; *Hyperbolos* (415) ; etc.

PLATON (Pierre LEVCHINE, plus connu sous le nom de), prélat russe, né à Tchachnikovo en 1737, mort en 1812. Professeur à l'Académie théologique de Moscou (1757), au couvent de Saint-Serge, puis préfet et recteur de cet établissement, il fut chargé par Catherine II d'enseigner au grand-duc héritier, depuis Paul Ier, les principes de la religion. Ce fut pour son élève que Platon écrivit son livre intitulé : *la Foi orthodoxe* ou *Abrégé de théologie chrétienne* (1765). Archimandrite du couvent de Saint-Serge en 1766, il devint, en 1770, archevêque de Tver, et, en 1775, archevêque de Moscou. Outre un grand nombre de sermons, on a de lui : une *Vie de saint Serge* (1784) ; une *Histoire de l'Eglise russe* (1805), des sermons, etc.

PLATONICIEN, ENNE (*si-in, èn'*) adj. Qui suit la philosophie de Platon ; qui appartient à cette philosophie : *Philosophe* PLATONICIEN. *Ecole* PLATONICIENNE.

— n. m. Philosophe de l'école de Platon : *Philon fut un zélé* PLATONICIEN.

PLATONIE (*ni*) n. f. Genre de clusiacées, comprenant de beaux arbres du Brésil, à fleurs globuleuses. (On cultive dans les serres la *platonie insigne.*)

PLATONIQUE (*nik'* — du lat. *platonicus,* gr. *platonikos*) adj. Qui a rapport à la philosophie, au système de Platon.

— Purement idéal, qui n'a aucune réalité physique, par allusion à la philosophie spiritualiste de Platon : *Amour* PLATONIQUE. || Qui n'a pas d'effet : *Protestation* PLATONIQUE.

— Chronol. *Année platonique,* Révolution à la fin de laquelle on suppose que les corps célestes se trouveront au même lieu où ils étaient lors de la création.

PLATONISANT (*zan*), **ANTE** adj. Qui platonise, qui suit la doctrine de Platon.

PLATONISER v. n. Suivre la doctrine de Platon.

— v. a. Rendre conforme au caractère idéaliste de Platon : PLATONISER *un héros de roman.*

PLATONISME (*nissm'*) n. m. Ensemble des idées issues des théories platoniciennes : *Le* PLATONISME *a été l'instrument le plus actif de la sociabilité.* (P. Leroux.)

— Caractère platonique, purement idéal : *Un amour d'un* PLATONISME *absolu,*

— ENCYCL. Le *platonisme* est le premier système complet de philosophie spiritualiste qu'ait donné la pensée humaine, et il est resté l'un des plus grands. Platon y fut amené par l'enseignement de Socrate, avec lequel il apprit à chercher la raison des choses, non plus dans les combinaisons des nombres (comme les pythagoriciens), ou dans les forces de la nature (comme les sorciers), ou dans une unité abstraite et vide (comme les éléates), mais dans un principe intelligent et moral.

Sa méthode, c'est ce qu'il appelle la *dialectique.* Elle consiste à éliminer les différences des individus pour aller à leurs ressemblances, à voir dans les différences les résultats des conditions changeantes qui font qu'un individu n'est ceci ou cela que plus ou moins et relativement à d'autres, tandis que les ressemblances viennent d'une réalité commune et préexistante, seule apte à tout expliquer. Tels individus sont appelés beaux : ils le sont à des degrés variables et pour un temps ; il s'agit de remonter à la beauté inconditionnée qui se suffit à elle-même et à laquelle ils participent. Ainsi opère la dialectique pour retrouver les idées de justice, de bonté, etc. La dialectique aboutit donc aux idées, et la *théorie des idées* est le point culminant de la philosophie platonicienne. Pour elle, la vérité, objet de science, n'est pas dans les phénomènes, qui ne sont que des ombres passagères, objet des conjectures de la foule. La vérité n'est acquise que quand on a dégagé de chaque groupe d'êtres le type pur, éternel, sur lequel ils sont faits.

Ces idées forment une hiérarchie au sommet de laquelle est l'idée suprême, l'idée du Bien. Cette idée, principe de l'être et principe de l'intelligence, vivifie tout, éclaire tout, est au monde intelligible ce qu'est au monde sensible le soleil, principe de vie et de lumière.

Ce bien, qui enveloppe toutes les idées, n'est pas une abstraction. D'après l'interprétation la plus accréditée des textes de Platon, elle est Dieu même. Le Bien, qui est parfait, ne peut pas être privé d'intelligence. Il a conscience d'exister ; il a conscience de sa nature bienfaisante ; il n'est pas avare des biens partiels qu'il renferme ; il veut donc que toutes les choses soient, autant que possible, semblables à lui-même. « Il a persuadé la nécessité de faire la plupart des choses pour le mieux. »

Si Platon ne s'explique pas sur la création, s'il paraît accepter une matière éternelle dont Dieu est l'organisateur ou le *démiurge,* il professe néanmoins que tout essaye de remonter jusqu'à Dieu. L'âme humaine est tombée dans un corps où elle est emprisonnée, où elle se fragmente même en différentes parties, dont l'une réside dans le ventre, une autre dans la poitrine, une autre dans la tête. Il faut que l'homme soumette la partie sensible à la partie courageuse et celle-ci à la partie raisonnable. Mieux encore, il faut que l'âme tout entière aille, sur les ailes de l'amour, jusqu'au principe de son bien. Ressembler à Dieu, voilà toute la *morale* du platonisme.

C'est aussi en quelque sorte sa *politique* ; elle soumet au soldat, représentant du courage, les arts qui servent la vie sensible ; mais, finalement, tout doit obéir au philosophe. Vivant dans un temps où la liberté civile est inconnue, Platon conserve dans sa république idéale une autorité absolue qu'il s'attache encore à fortifier. Il est réformateur en ceci qu'il veut remettre cette autorité à des hommes gouvernant par la raison, en vue du bien.

La conception de ce que nous appelons l'idéal, nous vient donc en droite ligne du platonisme ; et c'est l'interpréter conformément à la pensée du philosophe grec que d'y voir le seul principe d'ordre, d'harmonie, de bonheur que l'homme puisse raisonnablement poursuivre.

Le développement du platonisme proprement dit s'arrête avec Platon. La *nouvelle académie* ne continue pas l'enseignement de l'ancienne. Une partie seulement du platonisme se retrouve dans le *néo-platonisme* éclectique et confus de l'école d'Alexandrie. C'est surtout dans saint Augustin et dans Malebranche que revit le platonisme, associé à la métaphysique chrétienne.

PLATOV (comte), général russe, né à Arzov en 1751, mort en 1818. Il prit part aux campagnes de Souvarov contre les Turcs et aux guerres contre la France. Hetman des Cosaques depuis 1801, il harcela en 1812 la Grande Armée pendant sa marche sur Moscou, et surtout pendant la retraite. Il prit part à la bataille de Leipzig (1813), passa le Rhin et poussa jusqu'à Paris. Les exploits et la brutalité de ses Cosaques sont restés légendaires. Il fonda la ville de Novotcherkask.

PLÂTRAGE (*traj'*) n. m. Ouvrage fait de plâtre : *Ce n'est pas de la maçonnerie, c'est du* PLÂTRAGE.

— Agric. Action ou manière de plâtrer les terres, d'y répandre et d'y enfouir du plâtre.

— Œnol. Action d'ajouter du plâtre à la vendange, pour augmenter l'acidité du vin.

— ENCYCL. Agric. Le *plâtre* est à la fois un amendement et un engrais. Cependant, son emploi n'est pas toujours avantageux : tandis que, dans certains cas, il double le rendement de la culture des légumineuses (trèfle, luzerne, sainfoin), il reste sans action sur les céréales. D'après Deherain, le plâtre (sulfate de calcium) transformerait certains sels de potasse (carbonates) contenus dans la terre en sulfate de potassium. Or, le carbonate de potassium, grâce aux propriétés absorbantes de la terre, est fortement retenu dans les régions superficielles du sol. Il en résulte que cet engrais ne peut servir d'aliment aux légumineuses dont les racines s'enfoncent au-dessous de la couche arable ordinaire. Au contraire, lorsque la terre a été plâtrée, ce carbonate, transformé en sulfate de potassium, descend dans le sous-sol (l'affinité de la terre pour les sulfates est très faible), où il peut être absorbé par les légumineuses. Par contre, il n'est plus d'aucune utilité pour les légumineuses, dont les racines sont peu profondes.

Le plâtre est employé soit à l'état brut (plâtre cru), soit après calcination (plâtre cuit), soit enfin à l'état demi-cru (mélange des précédents). Dans tous les cas, c'est sous la forme d'une poudre fine qu'on le répand à la surface des cultures à la dose de 400 à 500 kilogrammes par hectare. L'époque qui convient le mieux pour son épandage

est le printemps, alors que les plantes ont acquis un certain développement. On utilise parfois les plâtras ou débris de démolition comme succédanés du plâtre.

— Œnol. Le *plâtrage* a pour effet de transformer la crème de tartre en tartrate de calcium et de donner du sulfate acide de potassium.

Bien que certains œnologues, Foex en particulier, soutiennent qu'on peut impunément consommer du vin contenant 4 grammes de sulfate de potassium par litre, la législation actuelle a limité à 2 grammes par litre la quantité de ce sel (loi du 11 juill. 1891, art. 3). Or, pour augmenter de 1 gramme l'acidité d'un vin, il faut produire 5 grammes de sulfate de potassium; si l'on songe que le moût renferme naturellement 1 gramme de ce sel, on ne peut plus en produire que 1 gramme, et, par conséquent, augmenter l'acidité de $0^{gr},2$, résultat peu appréciable.

Il convient d'ajouter que le plâtre renferme souvent des substances étrangères (carbonates de calcium, de magnésium, etc.) et que, de plus, le sulfate de potassium communique au vin une certaine dureté et une âpreté trop prononcée. Souvent aussi le plâtrage sert à masquer une vinification défectueuse. Les avantages qu'il procure (augmentation de l'acidité, clarification du vin qui devient plus brillant) peuvent être obtenus d'ailleurs par une vinification soignée.

Le plâtrage n'est plus guère usité, en raison des rigueurs de la loi, que comme complément du tartrage (1 kilogr. de plâtre et 700 gr. d'acide tartrique pour 1.000 kilogr. de vendange) et dans les cas où le raisin a été, au moment de la vendange, altéré par la pluie ou souillé de boue.

— Législ. Lorsque le *plâtrage* excède 1 gr. de sulfate de potassium ou de sodium par litre, les fûts ou récipients contenant les vins plâtrés doivent en porter l'indication en gros caractères; les livres, factures, lettres de voitures, connaissements doivent contenir la même indication.

D'autre part, il est défendu de mettre en vente, de vendre ou de livrer des vins plâtrés contenant plus de 2 gr. de sulfate de potassium ou de sodium par litre.

Les délinquants sont punis d'une amende de 16 à 500 francs et d'un emprisonnement de six jours à trois mois, ou de l'une de ces deux peines seulement.

PLÂTRAS (*tra*) n. m. Débris d'ouvrages de plâtre. ‖ Mauvais matériaux de construction : *Maison construite de* PLÂTRAS.

PLÂTRE (du lat. *emplastrum*, emplâtre) n. m. Sulfate de calcium qui, après avoir été cuit, réduit en poudre, délayé avec de l'eau, est employé pour bâtir ou pour mouler.

— Ouvrage de maçonnerie en plâtre : *Des* PLÂTRES *à peine secs.*

— Fam. Blanc de fard, surtout en quantité exagérée : *Femme qui a deux doigts de* PLÂTRE *sur le visage.*

— Pop. Argent. ‖ *Être au plâtre, Avoir du plâtre,* Avoir de l'argent.

— Loc. div. *De plâtre,* Sans solidité, sans durée. ‖ *Essuyer les plâtres,* Habiter une maison, un appartement dont les plâtres ne sont pas encore secs. ‖ *Battre quelqu'un comme plâtre,* Le battre violemment (allusion au battage par lequel on réduit le plâtre en poudre).

— B.-arts. Ouvrage moulé en plâtre; copie d'une sculpture moulée en plâtre : *Exposer le* PLÂTRE *d'un groupe.*

— Constr. *Plâtre cru,* Pierre à plâtre non encore calcinée. ‖ *Plâtre cuit,* Plâtre à plâtre qui a été cuite au four. ‖ *Plâtre blanc,* Celui dont on a ôté le charbon. ‖ *Plâtre gris,* Celui à l'égard duquel on n'a pas pris ce soin. ‖ *Plâtre vert,* Celui qui n'a pas reçu une cuisson suffisante. ‖ *Plâtre éventé,* Plâtre qui a perdu sa qualité à l'air. ‖ *Plâtre noyé,* Plâtre gâché avec beaucoup d'eau. ‖ *Plâtre serré,* Celui où l'on a mis peu d'eau. ‖ *Plâtre au sas,* Plâtre qui a été tamisé. ‖ *Plâtre au panier,* Plâtre qu'on a criblé à travers un panier. ‖ *Battre le plâtre,* Réduire le plâtre cuit en poudre au moyen de broyeurs spéciaux.

— n. m. pl. Constr. *Les plâtres,* Nom donné à de légers ouvrages de bâtiment, enduits, ravalements, lambris, etc.

— Encycl. Industr. Le sulfate de calcium hydraté ou *pierre à plâtre,* ou *gypse,* se rencontre dans la nature en masses énormes. Soumis à la calcination, il perd son eau de combinaison et devient pulvérulent; mis en contact avec l'eau, il s'hydrate de nouveau et reprend sa dureté.

La cuisson du plâtre s'opère dans des fours le plus souvent d'une construction très simple, qui rappelle celle des fours à chaux, mais qui donnent un déchet considérable. Dans le four Lacaze et le four Arson, on a pu obtenir une cuisson beaucoup plus régulière, grâce au chauffage méthodique du sulfate de chaux.

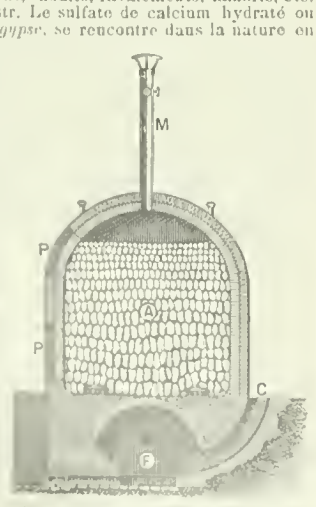

Four à plâtre : A, p[illegible]; C, [illegible] dait de chargement du [illegible]; F, foyer; M, cheminée; P, [illegible] ment de la pierre à plâtre.

Le plâtre employé par les mouleurs exige des qualités spéciales; on l'obtient en calcinant des plaquettes gre[illegible] et tendres dans des fours à boulanger, dont la température [illegible] à peine le rouge brun. On obtient un plâtre d'une excellente qualité au moyen du procédé suivant : on concasse à la grosseur du poing les plâtres cristallisés et on opère une première cuisson soit dans un four chauffé au coke, soit dans un four à réverbère; après la cuisson, on plonge le plâtre dans un bassin de bois épais, contenant une solution aqueuse de 12 pour 100 d'alun, maintenue à la température de 35°; au bout de deux ou trois jours, on fait égoutter le plâtre et on le seche dans des fours à réverbère.

Le plâtre s'utilise pour la confection de certains mortiers, comme amendement, et pour le plâtrage des vins.

PLÂTREAU (*tro*) n. m. Pierre à plâtre concassée en gros fragments, mais non encore cuite au four.

PLÂTRE-CIMENT n. m. Carbonate de chaux contenant de l'oxyde de fer et une grande quantité d'argile.

PLÂTRER v. a. Couvrir, enduire de plâtre : PLÂTRER *une cloison, un plafond.*

— Fam. Fardor avec exagération : PLÂTRER *son visage.*

— Fig. Farder, déguiser sous des apparences spécieuses : PLÂTRER *une sottise.*

— Écon. rur. Amender avec du plâtre : PLÂTRER *une prairie.* ‖ *Plâtrer des vins,* Les clarifier avec du plâtre.

Plâtré, ée part. pass. du v. Plâtrer.

— Fig. Feint, qui n'est point sincère : *Réconciliation* PLÂTRÉE.

Se plâtrer, v. pr. Être enduit de plâtre : *Les cloisons doivent* SE PLÂTRER *avec soin.*

— Fam. Se farder avec exagération : *Certaines femmes ont la mauvaise habitude de* SE PLÂTRER.

PLÂTRERIE n. f. Ouvrage, travail exécuté en plâtre. ‖ Syn. de PLÂTRIÈRE.

PLÂTREUR, EUSE n. Personne qui fait des inventions pour tromper, qui en fait accroire. (Vx.)

PLÂTREUX (*treû*), **EUSE** adj. Qui contient du plâtre; mêlé de plâtre : *Sol* PLÂTREUX. *Eaux* PLÂTREUSES.

PLÂTRIER (*tri-é*) n. m. Celui qui extrait le plâtre, celui qui le prépare ou le vend. ‖ Ouvrier qui emploie le plâtre.

PLÂTRIÈRE n. f. Carrière d'où l'on tire de la pierre à plâtre. ‖ Endroit où l'on cuit, où l'on prépare le plâtre.

PLÂTROIR n. m. Outil dont on se sert pour pousser le plâtre dans les trous, dans les joints.

PLATTE n. f. Grand bateau de rivière. (Vx.) ‖ A Lyon, Bateau-lavoir sur la Saône ou le Rhône.

— Archéol. Cuivre débité en lames ou plaques très minces que l'on appelait aussi ROSETTES. (Expression en usage dans le commerce lyonnais aux XVIIe et XVIIIe s.)

Platte. Géogr. V. NÉBRASKA.

Platte, comté des Etats-Unis (Missouri), sur la *Platte;* 21.000 hab. Ch.-l. *Platte-City.* — Comté de l'Etat de Nébraska, sur la *Platte;* 11.000 hab. Ch.-l. *Columbus.*

Platte-montagne (Matthieu VAN PLATTENBERG, en franç. DE), peintre et graveur flamand, né à Anvers en 1600 ou 1608, mort en 1660. S'étant établi à Paris, il fit des patrons et des dessins de broderie, puis exécuta des portraits et des gravures, signées du nom de MONTAGNE et MONTAIGNE. — Son fils, NICOLAS **de Platte-Montagne,** peintre et graveur comme lui, né et mort à Paris (1631-1706), exécuta des tableaux d'histoire, entre autres : *Saint Benoît,* pour Notre-Dame de Paris; *Sainte Scholastique, le Saint-Esprit descendant sur les apôtres,* à Saint-Sulpice, etc., et des portraits.

Platten. Géogr. V. BALATON.

Platten, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle d'Éger]), dans l'Erzgebirge; 2.550 hab. Étain, fer, houille.

PLATTEUSE (*pla-teuz'*) n. f. Ouvrière dentellière de Bruxelles, qui fait les fleurs aux fuseaux.

Plattling, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Basse-Bavière]), sur l'Isar, affluent du Danube; 3.250 hab.

PLATTNER (*tnèr'*) n. m. Mot allemand passé dans le langage archéologique et désignant un batteur d'armures d'Allemagne du XVe au XVIIe siècle. [Les plus célèbres plattners du VIe siècle furent les Colmann d'Augsbourg, qui travaillèrent pour Charles-Quint, Wolf de Landshut (Bavière), Peffenhauser d'Augsbourg, qui travaillèrent pour Philippe II, Seusenhofer d'Insbruck, etc.]

PLATTNÉRITE n. f. Oxyde naturel de plomb (PbO^2), espèce de teinte noire, et assez rare.

Plattsburg ou **Plattsburgh,** ville des Etats-Unis (New-York), sur le Saranac et à son embouchure dans la baie de Cumberland, sur la rive occidentale du lac Champlain; 10.000 hab. Bon port trafiquant des bois de l'intérieur. Minoteries, fonderies, scieries, tissage. Fondée en 1785, cette ville est célèbre dans l'histoire des Etats-Unis par la capture de la flottille anglaise sur la baie (sept. 1814), pendant que, dans la ville, les Américains battaient le général Macomb.

Plattsmouth, bourg des Etats-Unis (Nébraska), et au confluent de la *Platte,* ch.-l. du comté de Cass, sur le Missouri; 5.800 hab. Métallurgie.

PLATUCHE n. f. Nom gascon de la *plie* (poisson).

PLATURE n. f. Mines. Syn. de PLATEURE.

PLATURE n. m. Genre de reptiles ophidiens protéroglyphes, de la tribu des hydrophiinés, propres à l'océan Indien et au Pacifique occidental.

— Encycl. Les *platures* (platurus) sont des serpents de mer d'assez grande taille, cylindriques, avec la queue comprimée en rame; bien qu'ils ne possèdent que des petites dents venimeuses, courtes, presque droites, cannelées, ils passent pour très dangereux. Ces serpents abondent, depuis le sud de l'Inde jusqu'en Nouvelle-Calédonie, dans les mouillages herbeux. Le Plature à bandes (*platurus colubrinus*), d'un gris jaunâtre clair, annelé de bleu verdâtre, atteint 1[m],30 de long.


Plature.

PLATY, préfixe qui signifie *large,* et qui vient du grec *platus,* même sens.

PLATYCAPNOS (*pnoss*) n. m. Genre de papavéracées, comprenant des herbes diffuses à feuilles alternes, à petites fleurs réunies en grappes, dont on connaît quelques espèces qui croissent dans le midi de la France.

PLATYCÉPHALE (*sé* — du gr. *platus,* large, et *képhalé,* tête) n. et adj. Anthrop. Se dit d'un crâne aplati et élargi (Broca), déformation produite par la synostose latérale du frontal et des pariétaux.

PLATYCÉPHALE (*sé*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des triglidés, comprenant une trentaine d'espèces des mers chaudes, à tête plus ou moins aplatie et épineuse, qui vivent enfoncés à moitié dans le sable et demeurent immobiles en guettant leur proie.


Platycephale.

PLATYCERCINÉS (*sèr'-si*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux grimpeurs, de la famille des psittacidés, comprenant les *platycerques* et genres voisins. — *Un* PLATYCERCINÉ.

PLATYCERCOMYS (*sèr'-ko-miss*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des dipodidés, propres à l'Asie occidentale. (Le *platycercomys platyurus* est une gerboise répandue dans les steppes du Turkestan.)


Platycercomys.

PLATYCÈRE (*sèr'*) n. m. Bot. Genre de polypodiacées.

— Encycl. Les *platycères* (platycerium) sont des fougères à frondes lobées, entières, portant à la face inférieure, le long des nervures, des sores nus. Plusieurs espèces sont cultivées dans les serres, comme le *platycère alcicorne* originaire d'Australie.

PLATYCÈRE (*sèr'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des platycéridés, comprenant de petits lucanes de l'hémisphère boréal.

PLATYCÉRIDÉS (*sé*) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant les *lucanes* et genres voisins. (Les platycéridés [les lucanides des anciens auteurs] se subdivisent en trois tribus principales : *platycériués, dorcinés* et *æsalinés.*) — *Un* PLATYCÉRIDÉ.

PLATYCÉRINÉS (*sé*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant les *lucanes* proprement dits (*platycerus*) et genres voisins. — *Un* PLATYCÉRINÉ.


Platycerium.

PLATYCERIUM (*sé-ri-om'*) n. m. Bot. Genre de polypodiacées.

— Encycl. Les *platycerium* sont de belles fougères à frondes entières, irrégulièrement laciniées, portant des sores nus placés parallèlement aux nervures. On en connaît quelques espèces originaires de l'Australie; plusieurs sont cultivées dans les serres tempérées, pour leur feuillage vert jaunâtre; on les suspend à des morceaux de liége ou de vieux bois.


Platycerque.

PLATYCERQUE (*sèrk'*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, type de la tribu des *platycercinés,* propres à l'Australie. (Les platycerques sont de magnifiques perruches à longue queue étagée, à couleurs vives et tranchées, où le bleu, le rouge et le jaune dominent, répandues sur tout le continent australien.)

PLATYCHILE (*kil'*) n. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des cicindélidés, propres au Cap.

— Bot. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant quelques arbrisseaux qui croissent en Australie.

— Encycl. Entom. Les *platychiles,* de taille médiocre, trapues, d'un jaune pâle, vivent enterrées dans le sable au voisinage de la mer ou des estuaires.


Platychile (gr. nat.).

PLATYCNÉMIE (*mi* — du gr. *platus,* large, et *knémé,* jambe) n. f. Anthropol. Aplatissement du tibia sur ses deux faces.

PLATYCNÉMIS (*miss*) n. m. Genre d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, de la tribu des agrionés, répandus sur l'hémisphère boréal. (Ce sont des agrions remarquables par leurs pattes aplaties et élargies, leur livrée ordinairement blanchâtre variée de vert bronzé. Le *platycnemis pennipes* se trouve aux environs de Paris.)

PLATYCODON n. m. Genre de campanulacées, propres à la région méditerranéenne et du nord de l'Asie. (Les plus connues sont les platycodons d'*automne* et à *grandes fleurs,* à fleurs bleues, atteignant parfois 7 mètres et qui croissent aisément dans les jardins des climats tempérés.)

PLATYCORMUS (*muss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des bérycidés, fossiles dans le crétacé supérieur d'Allemagne.

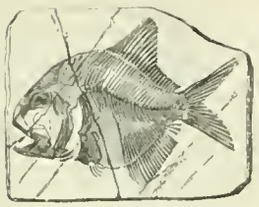
Platycormus.

PLATYCRATÈRE n. m. Genre de saxifragacées hydrangées, comprenant des arbrisseaux à feuilles opposées simples, qui croissent au Japon.

PLATYCRINIDÉS n. m. pl. Famille d'échinodermes crinoïdes eucrinoïdes, renfermant les genres *platycrinite* et voisins, fossiles dans les terrains paléozoïques. — *Un* PLATYCRIDINE.

PLATYCRINITE n. m. Genre de crinoïdes, famille des *platycrinidés*, fossiles du silurien au carbonifère.

PLATYCYAME (*si*) n. m. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbustes à feuilles trifoliolées, à fleurs en grappes, qui croissent au Brésil.

PLATYDACTYLE n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des geckonidés, répandus du sud de l'Europe à l'Afrique moyenne.


Platydactyle.

— ENCYCL. Les *platydactyles* (tarentola) sont des geckos de taille assez forte, à doigts dilatés avec lamelles indivises. L'espèce commune dans la région circaméditerranéenne, et qui se trouve dans le midi de la France, y est connue sous le nom vulgaire de *tarente;* c'est le platydactyle des murailles (*tarentola Mauritaaica*). Gris foncé ou presque noir, long de 10 à 15 centimètres, il vit dans les maisons et fait la chasse aux insectes. C'est un animal inoffensif et utile.

PLATYDÈME n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionidés. (Ce sont des diapérinés de taille médiocre, bombés, luisants, qui vivent dans les arbres morts, surtout parmi les champignons.)

PLATYDÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, répandu dans la partie méridionale de l'Europe et les îles Canaries. (Les platydères sont de taille médiocre, allongés, sveltes, roux ou brun rougeâtre. Une seule espèce (*platyderus ruficollis*) se trouve aux environs de Paris.)


Platydère (gr. 2 fois).

PLATYGASTRE (*gasstr'*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type de la tribu des *platygastrinés*, comprenant plus de cent cinquante espèces répandues sur le globe.

— ENCYCL. Les *platygastres* sont de minuscules parasites noirs, à ailes sans nervures, dont les larves se développent dans le corps de toute espèce de chenilles. Ces larves sont extrêmement curieuses, en ce qu'elles rappellent les premiers états de certains crustacés copépodes et aussi des rotifères.

PLATYGASTRINÉS (*stri*) n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, comprenant les genres *platygastre* et voisins. — *Un* PLATYGASTRINÉ.

PLATYGÉOMYS (*jé, miss*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des *géomyidés*, propres à l'Amérique centrale.

PLATYGYNE (*jin'*) n. m. Genre d'euphorbiacées, comprenant des arbustes grimpants, à feuilles étroites, à fleurs terminales, qui croissent aux Antilles.

PLATYLÉPIDE n. f. Genre d'orchidées, tribu des néottiées, comprenant des plantes à tiges feuillées, à fleurs en épis, qui croissent aux îles Maurice et de la Réunion.

PLATYLOBE n. m. Genre de légumineuses génistées, comprenant des arbrisseaux à feuilles opposées, qui croissent en Australie et sont parfois cultivés dans les serres.

PLATYLOBÉ, ÉE (du préf. *platy,* et de *lobe*) adj. Bot. Qui a des lobes ou segments très larges.

PLATYLOME (du préf. *platy,* et du gr. *lôma,* bordure) adj. Bot. Qui a des feuilles largement bordées.

PLATYLOPHE n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la tribu des garrulinés, propres à la Malaisie. (Les platylophes [*platylophus*] sont des geais, dont les plumes de la tête sont dressées en huppe; leur livrée est claire et brillante.)


Platylophe.

PLATYMÈTRE (du gr. *platus,* large, et *métron,* mesure) n. m. Electr. Instrument imaginé par Thomson, et qui est formé de deux condensateurs cyliadriques d'égale capacité, dont les armatures intérieures sont en communication métallique et qui sert pour étudier la capacité inductrice spécifique.

PLATYMISCIE (*miss-si*) n. f. Genre de légumineuses, tribu des dalbergiées, comprenant des arbres du Brésil, à feuilles opposées, à gousse plate et très ténue.

PLATYNASPIS (*spiss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des coccinellidés, répandus dans l'ancien monde. (L'espèce type du genre, commune en France, est le *platynaspis luteorubra.*)

PLATYNE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des stratiomyidés, propres à l'Afrique tropicale. (Les platynes sont des mouches à livrée gris sombre ou rousse, remarquables par la largeur de leur abdomen discoïde.)


Platyne (gr. 2 fois).

PLATYNEME n. m. Genre de malpighiacées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, à fruits ailés, dont on connaît dix espèces, qui croissent dans l'Asie tropicale et à Madagascar.

PLATYNEURE (du préf. *platy,* et du gr. *neuron,* nerf adj. Bot. Qui a de larges nervures.

PLATYNODES (*dèss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant des morionimés de l'Afrique tropicale, remarquables par leur forte tête triangulaire.


Platynodes (gr. nat.).

PLATYNOCHÈTE (*kèt'*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des syrphidés, comprenant de grosses mouches de la région circaméditerranéenne, épaisses, brunes, couvertes de duvet gris.

PLATYNOPTÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, de la famille des clérides, répandus dans l'Amérique tropicale. (Les platynoptères sont des clairons assez grands, qui, par leurs formes et leurs couleurs, rappellent absolument les coléoptères du genre *lycus.*)


Platynoptère (gr. nat.).

PLATYONIQUE (*nik'*) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des portunidés, répandus surtout dans les mers chaudes.

— ENCYCL. Les *platyoniques,* type de la tribu des *platyonychinés,* sont des crabes à carapace presque carrée, arrondie et dentelée en avant, à pinces assez faibles et courtes, à dernière paire de pattes terminée par une rame ovale. Les *platyonichus latipes* et *nasutus* se trouvent sur les côtes de France.

PLATYONYCHINÉS n. m. pl. Tribu de crustacés décapodes macroures, de la famille des portunidés, renfermant des crabes des genres *platyonychus* et voisins. — *Un* PLATYONYCHINÉ.

PLATYONYX (*nikss*) n. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des curculionidés, comprenant des formes propres à l'Amérique tropicale.

— Paléont. Genre de mammifères édentés, de la famille des mégathéridés, comprenant sept espèces fossiles dans le quaternaire de l'Amérique du Sud.

PLATYOPS (*opss*) n. m. Genre d'amphibiens stégocéphales stéréospondyles, de la famille des gastrolépidotidés, fossiles dans le permien de l'Oural.


Platyparée (gr. 2 fois).

PLATYPALPE n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des empidés, répandus surtout sur l'hémisphère nord. (Ce sont de petites mouches grêles, à vastes ailes arrondies et transparentes, à livrée noire ou vert métallique.)

PLATYPARÉE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la tribu des trypétinés, comprenant quelques espèces d'Europe. (Les platyparées sont des mouches de taille médiocre, rousses et grises, à ailes arrondies, fortement tachées de noir. La *platyparea pœciloptera* est souvent nuisible dans les cultures d'asperges; ses larves rongent l'intérieur des tiges.)


Platype (gr. 3 fois).

PLATYPE n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la tribu des *platypodinés.*

— ENCYCL. Les *platypes* sont allongés, cylindriques, avec la tête large, à front aplati, roux ou bruns, vivant dans le bois de divers arbres. Le *platypus cylindrus,* qui vit aux environs de Paris, se trouve jusqu'en Amérique; il affectionne les vieux chênes et châtaigniers.

PLATYPÉTALE (du préf. *platy,* et de *pétale*) adj. Bot. Qui a de larges pétales.

PLATYPÉZE n. f. Genre d'insectes diptères, type de la famille des *platypézidés,* comprenant de petites mouches européennes, grises ou fauves, à abdomen pointu.

PLATYPÉZIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères, renfermant les genres *platypèze, callomyc* et *opétie.* — *Un* PLATYPEZIDÉ.

PLATYPHYLLE (du préf. *platy,* et du gr. *phullon,* feuille) adj. Bot. Qui a de larges feuilles.

PLATYPHYLLE n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, famille des locustidés, répandus dans l'Amérique tropicale. (Ce sont de grandes sauterelles vertes ou jaunâtres assez semblables à des feuilles par leurs élytres vastes, nervulés et terminés en pointe arrondie.)

PLATYPODINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des scolytidés, comprenant les *platypes* et genres voisins. — *Un* PLATYPODINÉ.


Platyprie (gr. 2 fois).

PLATYPRIE (*pri*) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, de la tribu des hispinés, répandues dans les régions tropicales de l'ancien monde. (Ce sont des hispes de taille moyenne, dont le corselet est hérissé de fortes épines rayonnantes. La platyprie-hérisson [*platypria crinaceus*] est commune dans l'Inde).

PLATYPSYLLE n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, unique genre répandu sur l'hémisphère boréal.


Platypsylle gr. 6 fois.

— ENCYCL. Le *platypsylle* du castor (*platypsylla castoris*) est un coléoptère vivant en parasite sur les mammifères. Long de 4 millimètres, aplati, roux clair, avec les élytres courts, il possède une tête très forte avec des antennes en massue.

PLATYPTÉRYGIDÉS (*pi*) n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères bombyciens, renfermant les genres *platyptéryx* et *cilix.* — *Un* PLATYPTÉRYGIDÉ.

PLATYRHYNCHINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des tyrannidés, renfermant les genres *platyrhynque* et voisins. — *Un* PLATYRHYNCHINÉ.

PLATYRHYNQUE (*rink'*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, type de la tribu des *platyrhynchinés,* propres à l'Amérique centrale et tropicale.

PLATYPTÉRYX (*riks'*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, type de la famille des *platypteryyidés,* répandus sur l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *platyptéryx* sont des papillons de taille médiocre, roux ou jaunâtres, grêles, avec les ailes supérieures falquées; ils ressemblent à des phalènes, et volent en plein jour. Le platyptéryx serpette (*drepana binaria*) se trouve aux environs de Paris.

PLATYRRHINE ou **PLATYRRHINUS** (*nuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, dont la seule espèce connue, le *platyrrhinus latirostris,* de 12 millimètres de long, est le plus grand anthribe d'Europe. Noir et fauve, marqué de gris et de taches veloutées sombres, il vit dans les vieux hêtres, ormes et bouleaux, des grandes forêts.

PLATYRRHINIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant les *anthribes* et genres voisins. — *Un* PLATYRRHINIDE.

PLATYRRHINIENS (*ni-ni*) n. m. pl. Division des mammifères primates, comprenant deux familles des cebidés et des hapalidés. — *Un* PLATYRRHINIEN.

— ENCYCL. Les *platyrrhiniens* sont les singes du nouveau monde, les catarrhiniens ceux de l'ancien monde. Les premiers se caractérisent par leur nez à large cloison et à narines très écartées, par leurs dents au nombre de trente-six, par leur pouce atrophié et peu opposable aux autre doigts, tandis que le gros orteil du pied est nettement opposable; en outre, ils n'ont ni abajoues ni callosités fessières. Leur queue, toujours longue, est fréquemment enroulante.

PLATYRRHOPALE n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des paussidés, propres à l'Inde.


Platyrrhopale (gr. 3 fois).

— ENCYCL. Les *platyrrhopales* sont des pausses de taille moyenne, larges et trapus, à pattes aplaties, à fortes antennes réniformes. Le *platyrrhopalus denticornis,* brun rougeâtre, avec les élytres marqués de rouge, est répandu dans toute l'Inde méridionale.

PLATYSCÈLE (*ti-sèl'*) n. m. Genre de crustacés amphipodes hypérines, type de la tribu des *platyscélinés,* propres aux mers d'Europe. (Les platyscèles sont de petits animaux trapus, à abdomen grêle, replié sous le thorax. Le *platyscelus serratus* habite la Méditerranée.)

PLATYSCÉLIDÉS (*ti-sé*) n. m. pl. Famille de crustacés amphipodes hypérines, se subdivisant en cinq tribus: *platyscélinés, euscélinés, pronoélinés, lycémés* et *oxycéphalinés.* — *Un* PLATYSCÉLIDE.

PLATYSCÉLINÉS (*ti-sé*) n. m. pl. Tribu de crustacés amphipodes hypérines, de la famille des platyscélidés, renfermant les genres *platyscèle* et voisins. — *Un* PLATYSCELINÉ.

PLATYSILIQUÉ, ÉE (*ké* — du préf. *platy,* et de *siliqué*) adj. Bot. Qui a des siliques larges, déprimées.

PLATYSMATINÉS (*sma*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant les nombreux genres, qui correspondent aux formes vulgairement appelées *féronies* (platysma). Syn. PIEROSTICHINÉS, FÉRONIENS. — *Un* PLATYSMATINÉ.

PLATYSME (*ssm'*) n. m. Lichen foliacé, dressé ou étalé, poussant dans les pays de montagne.

PLATYSOME n. m. Zool. Genre de coléoptères clavicornes, de la famille des histéridés, répandus sur tout le globe. (Ce sont des insectes très aplatis, oblongs, parallèles, noir brillant, vivant sous l'écorce des arbres.

— Paléont. Genre de poissons ganoïdes, famille des *platysomidés,* fossiles dans le carbonifère.

PLATYSOMIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de poissons ganoïdes hétérocerques, renfermant les genres *platysome, cheirodus, wardichthys, mesolepis.* — *Un* PLATYSOMIDE.

PLATYSTÉMON (*stè*) n. m. Genre de papavéracées, type de la tribu des *platystémonées,* comprenant des herbes annuelles, à fleurs solitaires, originaires de Californie, et qui sont souvent cultivées en France.

PLATYSTÉMONÉ, ÉE (*sté*) adj. Bot. Qui ressemble au platystémon.

— n. f. pl. Tribu de la famille des papavéracées, ayant pour type le genre *platystémon.* — *Une* PLATYSTEMONÉE.

PLATYSTOME (*stom'*) n. m. Genre de labiées, comprenant des herbes annuelles, à fleurs disposées en grappes, et qui croissent en Asie et en Afrique.

PLATYSTOME (*stom'*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la tribu des trypétinés, comprenant des mouches à corselet bombé, à abdomen ovale, à grandes ailes tachées de brun, répandues sur tout le globe.

PLATYTHÈCE (*tèss*) n. m. Genre de trémandracées, comprenant de petits arbrisseaux à feuilles entières, réunies en verticilles, à grandes fleurs violacées, qui croissent en Australie. (On les cultive parfois en serre.)


Platythomise gr. nat.)

PLATYTHOMISE n. m. Genre d'arachnides aranéides, type de la tribu des *platythomisés,* comprenant des araignées robustes, jaunes ou orangées, avec des taches noires.

PLATYTHOMISÉS n. m. pl. Zool. Tribu d'arachnides aranéides, de la famille des thomisides, renfermant les genres *platythomise* et *pœcilothomise*. — *Un* PLATYTHOMISE.

PLATYURE n. f. Genre d'insectes diptères némocères, de la famille des mycétophilidés, répandus sur l'hémisphère boréal.

PLATZER, nom d'une famille d'artistes bohémiens du XVIIIe siècle, dont les principaux sont : IGNACE **Platzer**, sculpteur, né en 1717 à Pilsen, mort à Prague, en 1787. Il a travaillé à Prague, et à Vienne pour l'impératrice Marie-Thérèse. C'est à lui qu'on doit quatre statues plus grandes que nature qui décorent le palais de Schœnbronn, les statues de la maison de Piccolomini, celles du palais épiscopal de Prague, du Burg royal, de l'église Saint-Norbert et du pont Charles (Karlsbrucke) de cette ville). — Un de ses fils, IGNACE **Platzer le Jeune**, aussi sculpteur à Prague ; — JOSEPH **Platzer**, autre fils d'Ignace, peintre, né à Prague en 1752. [Il exécuta en 1781 toutes les décorations du Nouveau-Théâtre de Prague, fut ensuite décorateur du théâtre de la cour à Vienne, et, en 1796, fut reçu à l'Académie. Sa *Mort de Sémiramis* se voit au musée de Prague.]

PLAU, ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklembourg-Schwerin), sur le lac de Plau (*Plauersee*) ; 4.500 hab. Fabrique de machines, de drap.

PLAUDITE, CIVES ! (*Citoyens, applaudissez !*), formule qui termine souvent les comédies latines et par laquelle l'auteur demandait l'approbation du public.

PLAUDREN, comm. du Morbihan, arrond. et à 15 kilom. de Vannes, dans la lande de Lanvaux ; 1.855 hab. Anciens retranchements, voies romaines, mégalithes.

PLAUE-AN-DER-HAVEL, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]), sur le *lac de Plaue*, formé par la *Havel*, affluent de l'Elbe, à la sortie du canal de Plaue qui la fait communiquer avec l'Elbe ; 2.100 hab.



Armes de Plauen.

PLAUEN, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]), sur l'Elster Blanc, sous-affluent de l'Elbe par la Saale ; 75.000 hab. Nœud important de chemins de fer. Industrie très active : fabrication de mousselines, batistes, étoffes de coton ; teintureries, tanneries, brasseries ; aux environs, important gisement de houille. La ville est dominée par un vieux château qui fut longtemps la résidence du bailli impérial. Ville fondée au XIIe siècle par les Serbes, et qui appartint, au XIVe siècle, à la Bohême, avant de passer à la Saxe, en 1466.

PLAUEN, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Dresde, dont c'est presque un faubourg]), sur la Weisseritz, affluent de l'Elbe ; 10.164 hab. Fabriques de chocolat. Manufacture de pianos. Moulins.

PLAUSIBILITÉ (*plô*) n. f. Caractère de ce qui est plausible : *La* PLAUSIBILITÉ *d'une assertion*.

PLAUSIBLE (*plô* — lat. *plausibilis* ; de *plaudere*, applaudir) adj. Qui peut être approuvé, admis, qui a une apparence spécieuse : *Système* PLAUSIBLE. *Excuse* PLAUSIBLE.

— SYN. **Plausible, probable, vraisemblable**. Ce qui est *plausible* paraît mériter l'approbation. Ce qui est *probable* l'appuie sur des raisons qui produisent presque la certitude. Ce qui est *vraisemblable* se présente avec les apparences de la vérité.

PLAUSIBLEMENT (*plô*) adv. D'une manière plausible.

PLAUTE (Marcus Accius Plautus), poète comique latin, né à Sarsina (Ombrie) vers 250 av. J.-C., mort à Rome en 184. Il brillait au théâtre en même temps que Caton à la tribune ; ses premières comédies datent de la fin de la deuxième guerre punique. On ne sait à peu près rien de sa vie, quoiqu'il eût une existence accidentée. Il avait gagné de l'argent dans la construction des théâtres, le perdit en de mauvaises spéculations, et devint garçon meunier ; enfin, il se mit à adapter des pièces grecques. On attribuait à Plaute 130 comédies, parmi lesquelles Varron n'en reconnaissait comme authentiques que 21. Nous possédons précisément ces pièces, sauf la dernière, remplacée par une autre, le *Querolus*, postérieure de plusieurs siècles.

L'exemple de Nævius, légalement bâtonné pour avoir mêlé des Scipions, était un suffisant avertissement pour détourner Plaute de la comédie satirique. D'ailleurs, la loi et les mœurs interdisaient à Rome les libertés de la comédie ancienne des Grecs. Mais, de ce qu'il traduisit des pièces grecques, il ne s'ensuit pas que son théâtre soit factice et exotique. Plaute avait beaucoup fréquenté le menu peuple. Il avait observé dans leur intimité l'esclave, le parasite, le marchand, beaucoup vagué sur les places publiques et les marchés. En même temps, il n'a rien d'un littérateur de profession. C'est par occasion, semble-t-il, qu'il devint auteur. Doué d'imagination, d'une verve intarissable, il sut vivifier l'intrigue empruntée à Ménandre, à Diphile, à Antiphane par une foule de traits de mœurs et de langage du plus pur romain. Aussi, le peuple s'y reconnaissait-il, et nul auteur dramatique ne fut, semble-t-il, plus applaudi à Rome que ne le fut Plaute. Sa trivialité même, ses plaisanteries drôles, mais parfois d'un goût douteux et souvent d'une crudité tout artificielle, étaient autant d'éléments de succès. Son théâtre finit néanmoins par tomber en désuétude, quand le goût se fut affiné. Horace le juge assez sévèrement. Mais tous n'étaient pas de cet avis, et il y eut une véritable réaction en faveur de Plaute, quand l'érudition eut amené l'éclectisme du goût.

L'intrigue des comédies de Plaute, imitée de la comédie nouvelle des Grecs, n'est guère variée. Il s'agit le plus souvent, de quelque jeune fille enlevée dans son enfance par un marchand d'esclaves ; un jeune homme s'éprend d'elle, aidé dans ses projets par un esclave ruse, qui joue mille tours au père pour lui extorquer de l'argent. Vers la fin, la jeune fille retrouve ses parents et le mariage se fait. Ses personnages ordinaires sont, outre ceux-ci, le parasite bouffon, le marchand d'esclaves odieux, le soldat fanfaron. Il y a de l'observation morale dans les rôles de pères, de la finesse et du sentiment dans les rôles d'amoureux, une bouffonnerie puissante dans les autres rôles. Les meilleures pièces de Plaute sont : *l'Amphitryon*, *l'Aulularia*, imitées par Molière ; les *Ménechmes*, les *Captifs*, la *Casina*, le *Soldat fanfaron*, le *Carthaginois*. Les autres sont : *l'Asinaria*, les *Bacchides*, la *Cistellaria*, le *Curculio*, l'*Epidicus*, le *Mercator*, la *Mostellaria*, le *Persa*, le *Pseudolus*, le *Rudens*, le *Stichus*, le *Trinummus*, le *Truculentus*.

Plautia Papiria (LEX). Dr. rom. Cette loi fut l'une de celles qui, après la guerre sociale, conférèrent le droit de cité aux habitants de l'Italie. La loi Julia, de l'an 664 de Rome, l'avait accordé à toutes les *civitates latinæ* et aux *socii* qui n'avaient pas fait défection ; la *lex Plautia Papiria*, plus large encore, l'accorda, l'année suivante, à tous les habitants libres, domiciliés en Italie, qui feraient leur déclaration devant le préteur dans les soixante jours. Les Italiques, qui n'avaient pas usé de la *lex Plautia*, comme les Samnites et les Lucains, obtinrent, deux ans après, la *civitas*, par un sénatus-consulte.

PLAUTIEN (Lucius Fulvius Plautianus), homme d'Etat romain, favori de Septime-Sévère, né en Afrique, mis à mort en 203. Exilé par Pertinax, il fut nommé préfet du prétoire à l'avènement de Septime-Sévère, dont il avait, dit-on, gagné la faveur par d'infâmes complaisances. Débauché et avide, il imaginait des complots, afin de s'emparer des biens des prétendus coupables. Sa fille, Fulvie Plautille, épousa Caracalla, en grande pompe, par ordre de l'empereur. Caracalla ne cachait pas qu'à peine arrivé au pouvoir, il se débarrasserait du père et de la fille. Plautien apprit ce propos et forma un complot contre la vie de Caracalla et peut-être celle de l'empereur. Dénoncé, il fut arrêté, et Septime-Sévère donna l'ordre de faire mourir son ancien favori.



Plautille (camée antiq.).

PLAUTILLE (Fulvie), fille du précédent, mise à mort vers l'an 211 de notre ère. Elle était belle et spirituelle, mais dure. Caracalla, ayant dû l'épouser par ordre de l'empereur, la fit reléguer dans l'île Lipari, après la mort de Plautien. Devenu empereur, il la fit égorger, ainsi que son frère Plautius. De ses deux enfants, l'un mourut en bas âge, l'autre, une fille, partagea son exil et sa mort.

PLAUZAT, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 20 kilom. de Clermont, sur un affluent de l'Allier ; 1.119 hab.

PLAVA, ville de la Turquie d'Europe (prov. de Kossovo), près du *lac de Plava* ; 3.500 hab. Vieille forteresse.

PLAY OR PAY, mots anglais, usités sur le turf, et signifiant *joue ou paie*. (Ils veulent dire que les paris convenus avec cette clause doivent être payés, lors même que le cheval sur lequel on a parié n'aurait pas couru.)

PLAYFAIR (John), mathématicien et géologue anglais, né à Benvie (comté de Forfar) en 1748, mort à Edimbourg en 1819. Fils d'un ministre presbytérien, ministre lui-même à Benvie, il professa, à partir de 1785, à l'université d'Edimbourg. Citons de lui : *Eléments de géométrie* (1795), un *Abrégé de philosophie naturelle* (1812-1816) et de nombreux mémoires. On a une édition complète de ses *Œuvres* (1822). — Son frère, WILLIAM (1759-1823), eut une existence agitée et misérable. On lui doit de nombreux pamphlets : *Histoire du jacobinisme* ; *Recherches sur la décadence et la chute des nations* ; *Portraits politiques et modernes* ; *la France telle qu'elle est* ; etc.

PLAYFAIR (sir Hugh Lyon), chimiste anglais, né à Meerut (Bengale) en 1819. Élève de Graham, puis de Liebig à Giessen, il fut d'abord directeur d'une grande manufacture de calicot. En 1843, il fut nommé professeur de chimie à l'Institution royale de Manchester. Appelé ensuite comme chimiste au Muséum de géologie économique, il devint inspecteur général des musées et des écoles scientifiques (1856), professeur de chimie à l'université d'Edimbourg (1858), membre de la Chambre des communes (1868), directeur général des postes (1873-1874). Après la formation du second ministère Gladstone, en avril 1880, Playfair fut vice-président des comités et « deputy speaker » de la Chambre des communes jusqu'en 1883. On lui doit : *Sur l'enseignement primaire et technique* (1870) ; *Sur les universités enseignantes et les conseils d'examens* (1872) ; *les Progrès des réformes sanitaires* (1874).

PLAZAC, comm. de la Dordogne, arrond. et à 31 kilom. de Sarlat ; 1.179 hab. Filature et carderie de laines.

PLEAUX, ch.-l. de cant. du Cantal, arrond. et à 20 kilom. de Mauriac ; 2.316 hab. Eglise gothique (XVe-XVIe s.), avec clocher roman. Petit séminaire diocésain. Pèlerinage local d'Enchanet. — Le canton a 12 comm. et 9.050 hab.

PLEBE (du lat. *plebs, plebis*, peuple) n. f. Chez les anciens Romains, la foule des citoyens, opposée à l'aristocratie, aux patriciens. ‖ Auj. Classe inférieure, menu peuple.

— ENCYCL. La *plèbe* fut, à Rome, une classe de citoyens de droit inférieur, que l'on opposait au patriciat, qui était la classe la plus élevée. Elle se distinguait de la clientèle, car elle n'était pas liée au patriciat par les rapports de droits et de devoirs privés. Cependant, il paraît établi aujourd'hui que la plèbe dérive de la clientèle. Lorsque la famille d'un patron s'éteignait, les rapports de patronage cessaient de fait, et tous les clients de cette famille, pense-t-on, devenaient plébéiens. L'organisation établie par Servius Tullius fit des plébéiens des citoyens qui prirent rang dans les tribus. Peu d'années après la chute de la royauté, la plèbe entreprit, pour maintenir ses droits à l'encontre des droits exclusifs du patriciat, une lutte qui dura deux siècles. Dès l'an 509 av. J.-C., le *jus provocationis*, droit d'en appeler aux comices centuriates des sentences capitales prononcées par le consul, fut accordé par la *lex Valeria* à tous les citoyens. En 494, après une première *secessio plebis*, furent créées deux magistratures plébéiennes : le *tribunatus plebis* et l'*ædilitas*, ayant pour mission de défendre la plèbe contre le pouvoir des consuls, magistrats patriciens. La plèbe put aussi se réunir, sous la présidence de ses magistrats, dans des *concilia plebis*, dont les décisions prirent le nom de *plebiscita*. V. PLÉBISCITE. La loi des XII Tables (450) mit tous les citoyens au même rang, au point de vue du droit civil et criminel. La *lex Canuleia*, en 445, admit le *conubium* entre le patricien et la plèbe, rendant ainsi le mariage possible entre les deux ordres. La plèbe fut successivement admise aux diverses magistratures : en 444, au tribunat militaire avec puissance consulaire ; en 420, à la questure ; en 367, au consulat par la *lex Licinia de consulatu*. La *lex Ogulnia*, en 300, ouvrit aux plébéiens les collèges des *pontifes* et des *augures*. On pouvait passer par l'adoption de la plèbe dans le patriciat, ou réciproquement.

Dès l'origine, il y eut de grandes familles plébéiennes, riches et puissantes, tels les *Licinii*, les *Cœcilii*, les *Domitii*, etc. Mais la grande masse des plébéiens était pauvre. Les familles patriciennes possédaient, par une sorte d'usurpation, presque toutes les terres conquises, d'où les luttes répétées pour les lois agraires. Sous l'empire, la plèbe urbaine comptait 320.000 citoyens, et tous les plébéiens participaient aux distributions gratuites de blé (*annonæ*) ; ce chiffre fut réduit par César à 150.000 ; il remonta plus tard à 200.000 et resta sensiblement le même pendant toute la durée de l'empire.

PLÉBÉIANISME (*nissm'*) n. m. Etat, condition des plébéiens.

PLÉBÉIEN, ENNE (*bé-i-in, èn'* — du lat. *plebeius* ; de *plebs, plebis*, peuple) n. Dans l'ancienne Rome, Personne qui faisait partie de la plèbe. ‖ Auj. Personne qui appartient aux classes populaires.

— Adjectiv. Qui appartient ou a rapport à la plèbe : *Famille* PLÉBÉIENNE.

— Antiq. rom. *Jeux plébéiens*, Jeux qu'on célébrait en mémoire de la paix conclue entre le peuple et le sénat. ‖ *Langue plébéienne*, Langue du peuple de Rome, qui, sous l'empire, se répandit dans les provinces d'Occident.

— ENCYCL. Hist. V. PLEBE.

PLÉBICOLE (du lat. *plebs, plebis*, peuple, et *colere*, cultiver) adj. Qui flatte le peuple pour gagner sa faveur.

PLÉBISCITAIRE (*biss-si-tèr'*) adj. Qui a rapport au plébiscite : *Vote* PLÉBISCITAIRE.

— n. m. Partisan du vote plébiscitaire. ‖ Partisan de la politique de ceux qui recourent au plébiscite. ‖ Celui qui donne un vote affirmatif dans le plébiscite.

PLÉBISCITE (*biss-sit'* — du lat. *plebiscitum* ; de *plebs, plebis*, peuple, et *sciscere*, décréter) n. m. Hist. rom. Décret émané du peuple romain assemblé par tribus : *Seuls, sans les patriciens et le sénat, les plébéiens purent faire des lois qu'on appela* PLÉBISCITES. (Montesquieu.)

— Politiq. Vote du peuple par oui ou par non : *Le* PLÉBISCITE *de 1852, de 1870*.

— ENCYCL. Hist. rom. Du temps de la république romaine, le *plébiscite* était toute décision votée par l'assemblée de la plèbe (*concilium plebis*). Les plébiscites ne furent d'abord obligatoires que pour la plèbe. Diverses opinions ont été émises sur la façon dont ces décisions furent assimilées aux lois proprement dites. Trois lois paraissent avoir contribué à cette transformation : les lois *Valeria Horatia*, *Publilia Philonis*, *Hortensia*. Toujours est-il qu'après l'année 287 cette assimilation était réalisée.

— Hist. mod. Pendant la Révolution française, on vit renaître, sous le nom d'*appel au peuple*, l'idée de plébiscite à propos du procès de Louis XVI, mais elle fut repoussée par la Convention. Elle devint en quelque sorte l'essence même de la constitution de 1793, mais cette constitution ne fut jamais mise en vigueur.

Depuis, le régime plébiscitaire a été mis en action à l'occasion des faits politiques suivants : 1° constitution de l'an III (République) ; 2° constitution de l'an VIII (Consulat) ; 3° sénatus-consulte de l'an X (Consulat à vie) ; 4° sénatus-consulte de l'an XIII (Empire) ; 5° Acte additionnel de 1815 ; 6° constitution de 1852 ; 7° sénatus-consulte de décembre 1852 (Empire) ; 8° sénatus-consulte du mai 1870 (revision de la constitution) ; 9° plébiscite de novembre 1870, à Paris (gouvernement de la Défense).

— Dr. intern. Parfois, lorsqu'un Etat acquiert, par cession ou conquête, le territoire d'un autre Etat, il croit bon de consulter les populations qui l'occupent. Cette consultation est ce qu'on appelle le *plébiscite*. Un pareil système a été appliqué par Napoléon III, en 1860, à l'annexion de Nice et de la Savoie à la France. On admet généralement que le vote des populations doit se manifester sous la forme indirecte de l'option de nationalité : chaque individu dispose ainsi isolément de sa seule personne.

PLÉBOULLE, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 32 kilom. de Dinan ; 1.085 hab. Tour octogonale très ancienne, à Montbran.

PLÉC ou **PLÉCO, PLECT, PLECTO**, préfixe qui signifie *plié*, et qui vient du grec *plekein*, plier, le même que le latin *plectere, plicare*, plier, proprement tresser, lier, tisser.

PLÉCHÂTEL, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 12 kilom. de Redon ; 2.120 hab. Ch. de f. Ouest. Carrières d'ardoise. Maisons des XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

PLÈCHE n. f. Sur les anciens vaisseaux, Guérite de hune.

PLÉCOLÉPIDE (du préf. *pléko*. et du gr. *lépis, idos*, écaille) adj. Bot. Dont les écailles sont soudées ensemble.

PLÉCOTÉS n. m. pl. Section de la famille des vespertilionidés, comprenant les chauves-souris vulgairement appelées *oreillards*. — *Un* PLÉCOTÉ.

PLECTANÉIA (*plèk'*) n. m. Genre d'apocynacées, comprenant des arbustes grimpants, à feuilles opposées, à fleurs en grappes, qui croissent à Madagascar.

PLECTANTHÈRE n. f. Bot. Syn. de LUXEMBURGIE.

PLECTE (*plèkt'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, propres aux massifs du Caucase. (Les plectes sont de grands et beaux carabes allongés, aplatis, à teintes métalliques, à élytres très granuleux.)

PLECTOGNATHES (*plèk'*) n. m. pl. Ordre de poissons acanthoptères, renfermant les balistes, coffres, diodons et autres formes à mâchoires plus ou moins soudées et disposées en bec et à enveloppe plus ou moins osseuse. — *Un* PLECTOGNATHE.

— ENCYCL. Les *plectognathes* sont des poissons marins, répandus surtout dans les mers chaudes et remarquables autant par leur aspect bizarre que par la faculté qu'ont quelques-uns de gonfler leur peau épineuse jusqu'à prendre la forme sphérique. A de rares exceptions près (môle, certains diodons), ils atteignent rarement à une grande taille. On divise ces poissons en deux sous-ordres : *sclérodermés* et *gymnodontes*.

PLECTRANTHE (*plèk'*) n. m. Genre de labiées, comprenant des herbes à feuilles opposées, à fleurs bleues réunies en grappes et souvent très odorantes. (On connaît une quarantaine d'espèces, des régions tropicales de l'ancien continent et de l'Océanie. A Madagascar, les indigènes mangent le tubercule du *plectranthus ternatus*, et, en serre chaude, on cultive souvent le *plectranthus fruticosis*.)



Plectranthe : *a*, fleur.

PLECTRANTHÉ, ÉE (*plèk'*) adj. Bot. Qui ressemble au plectranthe.

PLECTRE (*plèktr'* — lat. *plectrum*; du gr. *plèktron*; de *plèssein*, frapper) n. m. Antiq. Baguette de bois, d'ivoire ou d'or, qui servait à toucher les cordes de la lyre. ‖ Nom sous lequel on désignait souvent la poésie lyrique. ‖ Barre de gouvernail. ‖ Pointe de lance ou trait de foudre.

PLECTRO-EUPHONE (*plèk'*) n. m. Instrument de musique à clavier et à archet invisible, inventé en 1827, par les frères Gama. (Les sons graves étaient beaux, mais, dans le haut, le plectro-euphone avait, dit-on, plus d'analogie avec la vielle qu'avec le violon.) ‖ Pl. *Des* PLECTRO-EUPHONES.

PLECTRONIE (*plèk', nî*) n. f. Genre de rubiacées, comprenant de petits arbustes qui croissent au Cap et dans l'Afrique tropicale.

PLECTROPHANE (*plèk'*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des emberizidés, répandus sur l'hémisphère boréal. (Les plectrophanes sont vulgairement appelés *bruants des neiges*; l'espèce type du genre *emberiza nivalis* se trouve de l'Europe aux Etats-Unis.)

PLECTROPTÈRE (*plèk'*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, type de la tribu des *plectroptérinés*, propres à l'Afrique.


Plectroptère.

— Encycl. Les *plectroptères* sont ces gros oiseaux, vulgairement appelés *oies de Gambie*, *oies à éperons*, remarquables par leur bec fort à base munie d'une caroncule frontale, leurs ailes munies d'un vigoureux ergot. L'espèce la plus commune est le *plectropterus Gambiensis*, très fréquent dans les jardins d'acclimatation et qui atteint 1 mètre de long sur près de 2 mètres d'envergure; il est noir verdâtre et blanc; c'est un oiseau de grands marais, sa chair est très estimée.

PLECTROPTÉRINÉS (*plèk'*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux palmipèdes, de la famille des anatidés, comprenant les genres : *plectroptère*, *cairina*, *sarcidiornis*, *asarcornis*, *rhodonessa*, *pleronetta* et *nettopus*. — *Un* PLECTROPTÉRINÉ.

PLECTRUDE, fille d'Hugobert, femme de Pépin d'Héristal, qu'elle épousa entre 670 et 675. Elle fut abandonnée un moment de son mari pour une autre femme, dont il eut Charles-Martel. A la mort de Pépin, elle gouverna le royaume, sous le nom de son petit-fils Théodoald; mais les grands se soulevèrent contre elle : ses partisans furent battus dans la forêt de Cuise (715). Charles, qu'elle avait emprisonné, fut délivré, mais ce n'est qu'en 717 qu'elle fut définitivement vaincue en perdant Cologne.

PLÉDÉLIAC, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 29 kilom. de Dinan; 2.084 hab. Aux environs, ancienne abbaye de Saint-Aubin, fondée en 1137. Château de la Hunaudaie (XIVe s.), dans la forêt du même nom.

PLÉDRAN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 7 kil. de Saint-Brieuc; 3.274 hab. Chapelles de Créba, avec curieux tombeaux, et de Saint-Nicolas (XVe s.), menhirs. *Camp de Péran*, enceinte celtique ou romaine.

PLÉE (Auguste), botaniste français, né en 1787, mort à la Martinique en 1825. Il s'embarqua, en 1819, pour explorer l'Amérique du Sud, où il recueillit de nombreuses collections de plantes. On a de lui : *Herborisations artificielles aux environs de Paris* (1812-1814), et *le Jeune Botaniste ou Entretiens d'un père avec son fils sur la botanique et la physiologie végétale* (1812). — Son fils, **Léon Plée**, journaliste, né et mort à Paris (1815-1879), débuta par une *Histoire des religions et des cultes* et un *Manuel encyclopédique et pittoresque des sciences et des arts* (1835), puis professa l'histoire en province. S'étant rendu à Paris en 1847, il fonda la *Revue des auteurs unis*, dirigea la « République de Lot-et-Garonne » (1848-1850), et collabora à divers journaux. On lui doit : *le Passé d'un grand peuple* (1847); *Abd-el-Kader* (1854); *la Pologne* (1864); *Comment doit se faire le progrès* (1872); des romans; etc.

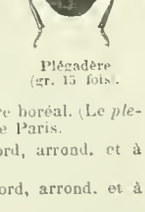
Plégadère (gr. 15 fois).

PLÉGADÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des histéridés, répandus sur l'hémisphère boréal. (Le *plegaderus cæsus* se trouve aux environs de Paris.

PLÉGUIEN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 19 kilom. de Saint-Brieuc; 1.613 hab.

PLÉHÉDEL, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 27 kilom. de Saint-Brieuc; 1.610 hab.

PLÉHÉREL, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 38 kilom. de Dinan; 1.582 hab.

PLÉIADE (du gr. *Pleiades*, les Pléiades) n. f. Groupe de sept personnes illustres : PLÉIADE *littéraire*.

— Astron. Nom d'un groupe d'étoiles. V. PLÉIADES.

— Hist. littér. Réunion de sept poètes du temps de Ptolémée Philadelphe. ‖ Réunion de sept poètes qui ont vécu de Henri II à Henri III.

— Hist. philos. Réunion des sept sages de la Grèce.

— Encycl. Hist. littér. Par allusion à la légende des sept filles d'Atlas, on donne le nom de *pléiade* à un groupe de sept poètes contemporains, unis par les liens de l'amitié ou par la communauté du genre ou des travaux. La première pléiade remonte à la période alexandrine et comprend Lycophron de Chalcis, Alexandre l'Etolien, Philisan de Corcyre, Homère de Byzance, Sosithée d'Alexandrie, Sosiphanes de Syracuse, et Aantides ou Dionysiades de Tarse, qui vécurent sous Ptolémée Philadelphe. La pléiade la plus célèbre est celle de la Renaissance française, qui s'appela d'abord la *brigade*, et que formaient Ronsard et ses amis, Joachim du Bellay, Antoine de Baïf, Dorat, Remi Belleau, Jodelle, Ponthus de Thyard. Elle prêcha l'enrichissement de la langue française avec le dessein de la rendre égale aux langues anciennes, préconisa la restauration des grands genres de l'antiquité, et l'imitation enthousiaste des Grecs, des Latins et des Italiens. Mais, trop servile en cette imitation, trop érudite et aussi trop aristocratique, elle n'eut qu'une conception encore incomplète de l'esprit classique. On trouve les théories littéraires de la pléiade exposées dans la *Défense et illustration de la langue française*, de J. du Bellay (1548). [V. DÉFENSE.] Sous Louis XIII, on essaya de constituer une pléiade toute factice avec les auteurs qui excellaient dans la versification latine : Rapin, Commire, De la Rue, Santeul, Menage, du Périer, Petit. Le collège de la Gaie-Science, à Toulouse, nous offre deux pléiades intéressantes. L'une est constituée par les sept mainteneurs qui, en 1323, établirent les concours poétiques : Bernard de Panassac, Guillaume de Lobra, Bernignier de Saint-Plancart, Pierre de Mejanaserra, Guillaume de Gontaut, Pierre Camo et Bernard Oth. L'autre est formée par sept jeunes poétesses : Catherine Fontaine, Bernarde Denpie, Claude Ligonne, Audiette Peschaira, Esclarmonde Spinète, Johanne Perle et Françoise Marrie, remplacée après sa mort par la belle Paule de Viguier.

PLÉIADES. Myth. gr. Nom donné aux sept filles d'Atlas et de Pléione, et sœurs des Hyades : Electre, Maïa, Taygète, Astérope, Mérope, Alcyone et Céléno. Elles furent aimées par des dieux et des héros. Désespérées de la mort de leur père ou de celle de leurs sœurs les Hyades, elles se tuèrent, furent métamorphosées en étoiles et transportées au ciel dans le signe zodiacal du Taureau.

PLÉIADES, groupe formé de 6 étoiles principales : Alcyone (η TAUREAU), Electre, Maïa, Atlas, Taygète, Mérope, les trois dernières de grandeur 5,5. Ovide mentionne la présence d'une septième étoile, Pléione, de 6e grandeur; depuis Ovide, grâce aux instruments, on a reconnu dans le groupe un nombre de plus en plus grand d'étoiles et, en 1874, C. Wolf en précisait déjà 571. Ce nombre a été encore augmenté par les recherches de Rayet, E. Becker (1879-1883); etc.

PLEIGE (*plèj'* — du bas lat. *plegius*, d'orig. incert.) n. m. Caution, garant : *S'offrir pour* PLEIGE. (Vx.) On disait aussi PLÉJURE.

PLEIGER (*plè-jé* — rad. *pleige*. Prend un e après le *g* devant A ou O : *Il pleigea. Nous pleigeons*) v. a. Donner comme caution, fournir caution à : *Les sauvages* PLEIGENT *leurs femmes, leurs enfants, leur liberté*. (Chateaubr.) [Vx.

PLEIN, PLEINE (*plin, plèn'* — du lat. *plenus*, même sens) adj. Qui contient tout ce qu'il peut contenir : *Un tonneau* PLEIN. *Un panier* PLEIN *de fruits*. ‖ Qui contient une grande quantité : *Une salle* PLEINE *de monde*.

— Devant un substantif, Exprime l'ensemble des objets remplissant une capacité : *Un* PLEIN *sac d'écus*.

— Comblé, largement pourvu : *Etre* PLEIN *d'orgueil*. ‖ Entier, complet : *Un jour* PLEIN. *La* PLEINE *lune*.

— Pénétré; entièrement occupé : *Etre* PLEIN *d'une idée, de son sujet. Etre* PLEIN *de soi*.

— Activement employé, tout à fait occupé : *Quand les jours sont* PLEINS, *la tête est rarement vide*.

— Replet, rebondi : *Des joues* PLEINES. *Un visage* PLEIN.

— Se dit d'une femelle qui porte des petits, et, grossièrement, d'une femme enceinte : *Chatte* PLEINE.

— Fam. Repu, rassasié : *Etre* PLEIN *de vin*. ‖ Pop. *Etre plein*, Etre ivre.

— Loc. div. *A plein*, suivi d'un substantif, Pleinement, sans restriction, sans diminution, sans réserve : *Boire* À PLEIN *verre. Cheval qui tire* À PLEIN *collier*. ‖ *A pleine main* ou *A pleines mains*, Libéralement, largement, sans parcimonie. — *Etoffe à pleine main*, Etoffe épaisse et moelleuse, qui remplit la main lorsqu'on la tâte. ‖ *En plein*, suivi d'un substantif, Au milieu du, durant le : EN PLEIN *champ*. EN PLEIN *hiver*. — En état complet de : *Armée* EN PLEINE *déroute*. ‖ *Pleins pouvoirs*, Autorisation de traiter définitivement au nom de la puissance ou de la personne qu'on représente : *Ambassadeur muni de* PLEINS POUVOIRS. ‖ *Plein saut*. V. PRIN. ‖ *Plein comme un œuf*, Extrêmement plein. ‖ *Plein de vie*, Vivant et bien portant. ‖ *Mourir plein de jours*, Mourir dans un âge avancé. ‖ *Tailler en plein drap*, Tailler largement dans une pièce de drap, et fig. User sans ménagement d'une chose. ‖ *Avoir le ventre plein*, Etre repu, rassasié, et, dans un langage grossier, Etre enceinte. ‖ *Avoir le cœur plein*, Ressentir le besoin d'épancher sa joie ou son chagrin.

— Agric. *Pleine terre*, *Plein air*, Culture non abritée : *Végétaux de* PLEINE TERRE. *Cultiver les câpriers en* PLEIN AIR. ‖ *Plein rapport*, Etat d'une culture qui atteint son maximum de production : *Vigne en* PLEIN RAPPORT.

— Artill. *Tir de plein fouet*. V. TIR.

— Astron. *Pleine lune*, Lune qui nous présente toute sa face éclairée.

— Blas. Qui est d'une seule couleur et sans pièce ni figure, en parlant de l'écu. (On disait aussi PUR, dans le même sens.) ‖ *Armes pleines*, Armoiries d'une maison entières et sans brisure, telles qu'elles sont portées par le chef des armes et du nom.


De sinople plein.

— Bot. *Fleur pleine*. Se dit des fleurs chez lesquelles toutes les étamines et tous les carpelles sont pétaloïdes. (Il ne faut pas les confondre avec les *fleurs doubles*, où une partie seulement des étamines et des carpelles sont pétaloïdes. Par suite, les *fleurs doubles* peuvent être fertiles, les *fleurs pleines* sont toujours stériles.)

— Chron. *Année pleine*, Année lunaire de trois cent cinquante-quatre jours, par opposition à l'année de trois cent cinquante-trois jours. ‖ *Mois plein*, Mois de trente ou de trente et un jours, par opposition au mois de vingt-huit ou de vingt-neuf jours.

— Constr. *Mur plein*, Mur massif, sans ouvertures.

— Dr. *De plein droit*, Sans qu'il soit nécessaire d'obtenir un jugement.

— Eaux et for. *Bois plein*, Se dit d'un bois où les arbres poussent drus et en garnissent toute la surface.

— Hist. *De notre pleine puissance et autorité royale*, Formule employée dans les anciens édits et déclarations.

— Jeux. Au billard, *Prendre une bille pleine*, L'atteindre ou la frapper juste au milieu.

— Manég. *Jarrets pleins*, Jarrets gras. ‖ *Flancs pleins*, Flancs qui ne sont ni creux, ni retroussés, ni coupés. ‖ *Cheval qui a un appui, qui a un mors à pleine main*, Cheval qui a la bouche bonne.

— Mar. *Plein mer*, Partie de la mer au large des côtes : *Cingler à toutes voiles vers la* PLEINE MER. *Pleine mer*, Moment où la marée atteint son maximum : *Entrer au port à la* PLEINE MER. *A pleines voiles*, Avec autant de voilure que possible. *Mouillage en pleine côte*, Point de mouillage qui ne présente aucun abri contre la mer du large. ‖ *Navire à mailles pleines*, Navire dans lequel il ne reste aucun intervalle entre les couples. ‖ *Tirer en plein bois sur un navire*, Le frapper au-dessus de la flottaison. ‖ *Nœud à plein poing*, Demi-nœud fait sur les deux bouts d'un cordage cassé.

— Musiq. *Voix pleine*, Voix qui a de la rondeur, du volume. ‖ *Plein jeu*, Jeu de l'orgue, lorsqu'on a mis tous les registres, ce qui produit les jeux les plus forts.

— Pêch. *Hareng plein*, Hareng qui n'a pas encore frayé et qui est rempli d'œufs ou de laitance.

— Techn. *Bois plein*, Bois compact, serré. ‖ *Plein bois* ou *En plein bois*, Genre de travail qui exclut les assemblages à tenons et à mortaises, et se fait en collant à joints droits. ‖ *Pierre pleine*, Pierre meulière très compacte, la plus estimée de toutes. ‖ *Plein sucre*, Fruits confits préparés avec un poids de sucre égal au poids des fruits.

— n. m. Espace plein, complètement occupé par la matière : *Le* PLEIN *et le* VIDE.

— Astron. *Lune dans son plein*, Lune qui nous présente toute sa face éclairée.

— Calligr. Trait le plus fort et le plus large d'une lettre : *Les* PLEINS *et les* DÉLIÉS.

— Comm. *Etoffe brodée tant plein que vide*, Etoffe dont une partie est brodée et l'autre ne l'est pas.

— Constr. *Plein d'un mur*, Massif d'un mur. ‖ *Tant plein que vide*, En tenant compte, lors du toisé d'un ouvrage, des vides formés par les baies comme des gros murs.

— Jeux. Au trictrac, *Grand plein*, *Petit plein*, Syn. de GRAND JAN, PETIT JAN. ‖ *Table du grand plein, du petit plein*, Partie ou table où se fait chacun des coups ainsi nommés. ‖ *Faire le plein* ou *Faire son plein*, ou encore *Conserver son plein*, Mettre douze dames couvertes et accouplées dans la table du grand plein, c'est-à-dire sur les six flèches de l'une des tables. ‖ *Jeu du plein*, Jeu de trictrac modifié, dans lequel le but de chaque joueur est de faire le plein le premier. *Mettre dans le plein*, Atteindre le milieu du but. Au biribi, *Mettre en plein*, Mettre son argent au milieu d'un chiffre, qui, s'il sort, donne soixante-quatre fois la mise au joueur. ‖ *Gagner son plein*, Gagner après avoir mis en plein, au jeu de hoc, c'est-à-dire placer son enjeu au milieu d'un chiffre qui donne vingt-sept fois la mise quand ce chiffre sort.

— Mar. *Le plein*, La pleine mer : *On ne peut entrer dans certains ports qu'au* PLEIN. *Etre au plein*, Etre jeté à la côte. ‖ *Faire le plein des chaudières, des caisses à eau*, Les remplir. ‖ *Avoir son plein*, Se dit d'un navire quand il est complètement chargé. — Fig. Etre ivre-mort.

— Loc. adv. *En plein*, Complètement, tout à fait : *Donner* EN PLEIN *dans un piège*. Fam. *Plein ou Tout plein*, Beaucoup : *Il y a* PLEIN *de gens*, TOUT PLEIN *de gens prêts à critiquer autrui*.

— Prépositiv. Autant que la chose dont on parle peut contenir : *Avoir du blé* PLEIN *son grenier*.

— Mar. *Aborder un navire en plein par le travers*, Le heurter juste par son travers. ‖ *Etre échoué en plein*, Etre complètement jeté à la côte. ‖ *S'aborder en plein*, Navires qui se heurtent violemment coque contre coque. *Porter plein*, Gouverner de façon que les voiles soient toujours très gonflées. ‖ *Plein la voile!* Ordre à l'homme de barre de conserver les voiles pleines. — Fig. *Porter plein la voile*, Etre ivre.

— PROV. : **Quand le vase est trop plein, il faut qu'il déborde**, Lorsqu'un sentiment, que l'on a jusque-là contenu, arrive au paroxysme, il éclate à la fin.

— SYN. **Plein, rempli**. Le premier est un simple adjectif et ne marque rien autre chose que l'état; *rempli* est un participe employé adjectivement et rappelle l'action de remplir, souvent en faisant penser à celui qui l'a faite.

— ANTON. **Vide**.

PLEINE-CROIX n. f. Garniture placée sur le rouet d'une serrure. ‖ Pl. *Des* PLEINES-CROIX.

PLEINE-FOUGÈRES, ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 13 kilom. de Saint-Malo; 2.810 hab. Ch. de f. Ouest. — Le canton a 11 comm. et 11.562 hab.

PLEINEMENT (*plè*) adv. Entièrement, tout à fait : *Etre* PLEINEMENT *convaincu*.

PLEIN-SUR-JOINT adv. Constr. Le milieu de la pierre ou de la brique étant à cheval sur le joint des deux pierres ou des deux briques de l'assise placée au-dessous : *Poser des briques* PLEIN-SUR-JOINT.

PLEIN-VENT n. m. invar. Arbre planté loin des murs ou des clôtures, et qu'on laisse croître à toute sa hauteur : *Planter des* PLEIN-VENT.

— Adjectiv. : *Pêchers, Pêches* PLEIN-VENT.

PLÉIOCARPE (du gr. *pleiôn*, plus nombreux, et *karpos*, fruit adj. Bot. Se dit d'un oignon qui produit successivement plusieurs tiges.

PLÉIOMÉRIE (*rî* — du gr. *pleiôn*, plus nombreux, et *meros*, partie) n. f. Bot. Sorte d'hétéromérie, dans laquelle celui des verticilles floraux que l'on compare à un autre a plus de pièces que cet autre.

PLÉIOMORPHE du gr. *pleiôn*, plus nombreux, et *morphe*, forme adj. Qui possède plusieurs sortes d'appareils reproducteurs : *Espèce* PLEIOMORPHE. Syn. de POLYMORPHE.

PLÉIOMORPHIE (*fî* — rad. *pleiomorphe*) n. f. Propriété qu'ont un grand nombre de champignons, comme les ascomycètes et les urédinées, de présenter plusieurs

sortes d'appareils reproducteurs et de spores. Syn. de POLYMORPHISME

PLÉIOTAXIE (*ksi* — du gr. *pleiôn*, plus nombreux, et *taxis*, ordre) n. f. Bot. Multiplication des organes d'une fleur par augmentation du nombre des verticilles. (C'est ainsi que, chez l'aucone, il existe trois sépales et deux verticilles de trois pétales.)

PLEISA, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]; 2,5[illegible] hab. Teinturerie.

PLÉISTOCÈNE (*sto-sèn'* — du gr. *pleistos*, beaucoup, et *kainos*, nouveau, c'est-à-dire contenant beaucoup de formes actuelles) adj. Géol. Se dit de l'époque appartenant à l'ère quaternaire et qui peut en être considérée comme le synonyme, car elle n'est pas terminée.

— S'emploie surtout comme n. masc. : *Le* PLÉISTOCÈNE.

— ENCYCL. L'époque *pléistocène* succède immédiatement aux assises du système pliocène; elle est caractérisée par l'abondance des débris dus à l'activité de l'homme primitif, par l'apparition et l'extinction très rapide de gros mammifères et par une action glaciaire, que la plupart des géologues attribuent encore à un refroidissement notable et momentané de la température, enfin par les dernières éruptions volcaniques du Plateau Central. C'est à cette époque que se sont rompus plusieurs isthmes européens : Dardanelles, Bosphore, Pas de Calais.

Parmi les mammifères pléistocènes disparus, il faut distinguer le lion, le chat, l'hyène et l'ours des cavernes, puis un gros rongeur, le *trogontherium*. Les proboscidiens sont représentés par l'éléphant de Durfort ou *elephas Meridionalis* et d'autres éléphants : *elephas priscus*, *elephas Falconeri* et le mammouth (*elephas primigenius*), puis par des rhinocéridés : rhinoceros à narines cloisonnées ou *rhinoceros tichorhinus*, *rhinoceros Merckii*, *elasmotherium*, etc. Parmi les ruminants, citons le cerf des tourbières ou *cervus megaceros*. Le renne, le bœuf musqué, l'aurochs, habitaient nos climats. Il en est de même de plusieurs hippopotames. Parmi les édentés, le *megatherium Cuvieri*, le *mylodon*, le *megalonyx*, le *scelidotherium*, le *glyptodon*, sont tout à fait remarquables. Le *dinornis* et l'*epyornis* étaient des oiseaux de grande taille.

La flore pléistocène se lie intimement à la flore actuelle; elle ne s'en éloigne que par la distribution géographique. Les principales formations pléistocènes sont les alluvions (*diluvium*) et les limons.

PLÉISTOSÉISTE (*sto, isst'* — du gr. *pleistos*, le plus nombreux, et *seismos*, choc) adj. Se dit de la courbe qui limite la surface épicentrale d'un tremblement de terre.

PLÉJURE n. f. Dr. anc. V. PLEGE.

PLÉLAN, ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 20 kilom. de Montfort; 3.565 hab. Tramway de Plélan à Rennes. Mines de fer. Ancienne résidence des rois de Bretagne du IXe siècle. Lande voisine, connue sous le nom de *république de Thélin*. — Le canton a 8 comm. et 13.915 hab.

PLÉLAN-LE-PETIT, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 14 kilom. de Dinan; 1.246 hab. Carrières. — Le canton a 9 comm. et 5.687 hab.

PLÉLAUFF, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 40 kilom. de Loudéac, sur le canal de Nantes à Brest; 1.520 hab.

PLÉLO, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 20 kilom. de Saint-Brieuc; 3.406 hab. Plomb argentifère.

PLÉLO (Louis-Robert-Hippolyte DE BRÉHAN, comte DE), diplomate français, né à Rennes en 1699, mort près de Dantzig en 1734. D'une ancienne famille bretonne, sous-lieutenant aux gendarmes de Flandre, puis colonel de dragons, il renonça au métier des armes et obtint l'ambassade de Danemark (1729) par l'entremise de Maurepas, son beau-frère. Indigné des secours dérisoires que Fleury envoyait en Pologne pour soutenir Stanislas Leczinski, il écrivit à Versailles, mais sans succès; la petite armée envoyée en Pologne, et commandée par Lamotte de la Peyrouse, restant inactive, Plélo prit sur lui de la conduire sous les murs de Dantzig assiégée; cette folle entreprise lui coûta la vie. Le comte de Plélo, à la fois savant et poète, était membre du club de l'Entresol.

PLÉMET, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 14 kilom. de Loudéac; 3.360 hab. Fer, bourre. Kaolin.

PLÉMY, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 25 kilom. de Loudéac; 3.125 hab. Ruines de châteaux; menhir.

PLÉNÉE-JUGON, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 31 kilom. de Dinan; 3.723 hab. Ch. de f. Ouest. Ardoisières, tuileries. Abbaye de Boquen, près la forêt de Boquen, ruines XIIe-XIVe s.; Château de la Moussaye.

PLENER (Ernest), homme d'État autrichien, né à Eger en 1841, fut, en 1865, attaché à l'ambassade de Paris, puis de Londres, et entra en 1873 à carrière diplomatique. Membre du Reichsrath, il succéda à Herbst comme chef du parti libéral allemand. A la chute du cabinet Taaffe (1893), Plener reçut la préfectorale des finances dans le ministère du prince Windisch-Graetz, puis fut nommé (1897) président de la Cour des comptes. On lui doit : *la Législation manufacturière anglaise* (1871); *Ferdinand Lassalle* (1874).

PLÉNEUF, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 18 kilom. de Saint-Brieuc; 2.638 hab. Port de Dahouet, qui arme pour la pêche de Terre-Neuve. Bains de mer du Val-André. — Le canton a 5 comm. et 10.425 hab.

PLÉNIER (*ni-er*, ÈRE du lat. *plenus*, plein) adj. Entier, complet en son genre. *Cour plénière*, Assemblée solennelle que les rois de France tenaient dans les grandes occasions : fêtes, tournois, *Indulgence plénière*, Rémission pleine et entière des peines temporelles méritées par le pécheur. V. INDULGENCE.

PLÉNIÈREMENT adv. D'une façon plénière : *Être pardonné* PLÉNIÈREMENT.

PLÉNIPOTENTIAIRE (*lan-si-er'* — du lat. *plenus*, plein, et *potentia*, puissance) n. m. Agent diplomatique investi de pleins pouvoirs : *Envoyer un* PLÉNIPOTENTIAIRE.

Adjectiv. : *Ministre* PLÉNIPOTENTIAIRE.

ENCYCL. Tandis que l'ambassadeur représente à poste fixe un État auprès d'un État voisin, le *plénipotentiaire* n'est désigné que pour un temps et un but déterminés, discussion d'une convention, d'un traité de paix, etc.

Le plénipotentiaire, dans la limite de ses instructions, est le représentant de son gouvernement; il est investi de sa *pleine puissance* et signe les actes au nom de son pays. Toutefois, les conventions qu'il signe ne deviennent valables qu'après la ratification du gouvernement qui l'a nommé.

Dans la hiérarchie diplomatique, les ministres plénipotentiaires prennent rang après les ambassadeurs. En fait et pour des raisons d'économie, les gouvernements accréditent souvent auprès des puissances étrangères des agents qui prennent le titre d'*envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires*, et dont la mission est permanente.

PLÉNIPRÉBENDÉ (*ban* — du lat. *plenus*, entier, et de *prébende*) adj. m. Hist. ecclés. Se disait des ecclésiastiques qui jouissa ent d'une prébende entière.

— Substantiv. : *Les* PLÉNIPRÉBENDÉS.

PLÉNISME (*nissm'* — du lat. *plenus*, plein) n. m. Système des philosophes qui soutiennent que l'univers est tout entier occupé par la matière, et nient l'existence du vide. (Cette théorie a été celle de Leibniz, qui niait l'existence du vide en s'appuyant sur le principe de raison suffisante.)

PLÉNISTE (*nisst'* — rad. *plénisme*) n. m. Partisan du plein dans la nature. (S'oppose aux philosophes qui admettent l'existence du vide pour expliquer le mouvement.)

PLÉNITUDE (lat. *plenitudo*) n. f. État de ce qui est plein, trop plein : *La* PLÉNITUDE *de l'estomac*.

— État de ce qui est entier, complet en son genre : PLÉNITUDE *de la santé, de la raison, de la puissance*.

— Écrit. sainte. *Plénitude des temps*, Terme assigné pour l'accomplissement des prophéties concernant la naissance et la mort du Messie.

— Méd. *Plénitude de l'utérus*, Grossesse.

PLÉNUM (*nom'* — du lat. *plenum*, chose pleine) n. m. Plénitude, état de ce qui est plein, complet.

PLÉOCHROÏSME (*kro-issm'* — du gr. *pléos*, abondant, et *khroa*, couleur) n. m. Propriété que possèdent certains corps minéraux d'offrir un grand nombre de colorations, suivant la direction des rayons lumineux qui les frappent.

PLÉOMORPHISME (*fissm'* — du gr. *pléos*, abondant, et *morphè*, forme) n. m. Changement de forme que prennent certains organismes sous l'influence de conditions déterminées. (Le pléomorphisme s'observe principalement chez les bactéries, dont les formes végétatives varient rapidement suivant la nature du milieu de culture.)

PLÉONASME (*nassm'* — du gr. *pléonasmos*; de *pléonazein*, être surabondant) n. m. Emploi simultané de plusieurs mots ayant le même sens : *Le* PLÉONASME *est une négligence ou un moyen de donner plus de force à la pensée. Le* PLÉONASME *est le contraire de l'*ELLIPSE.

— ENCYCL. Il y a lieu de distinguer le *pléonasme inconscient* et le *pléonasme* employé comme *procédé de style*. Le premier, dit aussi *périssologie*, est souvent une faute de langage résultant de l'ignorance ou de l'irréflexion du sujet parlant (ex. : *une hémorragie de sang*). Mais il arrive parfois que l'usage sanctionne les pléonasmes involontaires, lorsque la valeur étymologique des termes cesse d'être comprise. L'expression *économie domestique* contient deux fois l'idée de maison (grec *oikos* et latin *domus*); les mots d'origine arabe *alcali*, *almanach*, etc., commencent par l'article (*al*) : il y a donc pléonasme quand on dit *l'alcali*, *l'almanach*, etc. Le mot *aujourd'hui* a pour étymologie l'expression latine populaire *ad illum diem de hodie*, où se trouve par conséquent deux fois l'idée de *jour* (*diem* et *-die*) et d'*actualité illum* et *ho-*). Les gens peu cultivés redoublent le pléonasme en disant *au jour d'aujourd'hui*.

Le pléonasme employé comme *procédé de style* se rencontre non seulement dans les ouvrages écrits, mais aussi dans la conversation. Dans l'un et l'autre cas, il est destiné à donner à l'expression de l'énergie, de la netteté : *voir de ses yeux, entendre de ses oreilles*, etc.

> Puissé-je *de mes yeux* y *voir* tomber la foudre!
> CORNEILLE.
>
> Et que *m'*a fait, *à moi*, cette Troie où je cours?
> RACINE.
>
> Je l'ai vu, dis-je, *vu, de mes propres yeux vu*,
> Ce qu'on appelle *vu*.
> MOLIÈRE.

PLÉONASTE (*nasst'*) n. m. Aluminate naturel de magnésie, qui est une variété noire de spinelle.

PLÉONASTIQUE (*stik'*) adj. Gramm. Qui tient du pléonasme : *Forme* PLÉONASTIQUE.

PLÉORAMA (du gr. *pléos*, abondant, et *orama*, vue) n. m. Sorte de tableau qui se déroule devant le spectateur.

PLÉOSTÉMONE (*sté* — du gr. *pléos*, abondant, et *stémôn*, étamine) adj. Bot. Qui a de nombreuses étamines.

PLÉRANDRE n. f. Genre d'ombellifères araliées, comprenant des arbres et des arbustes grimpants, à fleurs en grappes composées, propres à l'Océanie tropicale.

PLÉRÈTE n. f. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, de la famille des euprépiadés, répandus sur l'hémisphère nord. (Les plérètes [*pleretes*] sont de beaux papillons variés de fauve et de noir, avec le corps rouge. L'espèce type, la *pleretes matronula*, se trouve dans le nord-est de la France.)

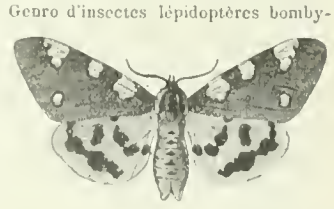

Plérète (réd. 2 fois).

PLERGUER, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 23 kil. de Saint-Malo; 2.852 hab. Ch. de f. Ouest. Ruines de l'abbaye du *Tronchet*; rocher sculpté, dit *Château du diable*.

PLÉRIN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 3 kilom. de Saint-Brieuc; 5.186 hab. A l'embouchure du Gouet, le port de Saint-Brieuc, le *Légué*, appartient surtout à la commune de Plérin. Chapelles du XIIIe siècle; manoirs.

PLÉROMATIQUE (*tik'* adj. Philos. anc. Qui concerne la [illegible]ère.

PLÉROME (du gr. *plérôma*, plénitude) n. f. Philos. anc. [illegible] des intelligences. || Ensemble de tous les écrits des gnostiques combinés avec la substance. || Ensemble de tous les êtres.

— Bot. Méristème secondaire d'une plante qui produit le cylindre central.

PLÉROME n. m. Bot. Genre de mélastomacées.

— ENCYCL. Les *plérômes* sont des arbrisseaux parfois grimpants, à feuilles coriaces multinervées, à fleurs groupées en panicules terminales. On en connaît plus de cent espèces de l'Amérique tropicale, quelques-unes cultivées dans les serres pour leurs fleurs rouge foncé ou violettes.

PLÉROSE (du gr. *plérôsis*, réplétion) n. f. Méd. Rétablissement de l'embonpoint du corps après la maladie. (Peu us.)

PLERUMQUE FIT (*plé-rom'-kué-fit'* — *Ce qui arrive le plus souvent*), locution latine qui s'emploie substantivement : *Statuer sur le* PLERUMQUE FIT, c'est-à-dire ne pas se préoccuper des exceptions possibles, prendre pour règle les cas les plus nombreux.

PLESCHEN (en polonais *Pleszew*), ville d'Allemagne (Prusse orientale [Pologne]), ch.-l. d'un district de la présidence de Posen, sur un affluent de la Prosna (bassin de l'Oder par la Wartha); 6.200 hab. Industrie et commerce assez actifs : scieries mécaniques, ébénisterie. — Le district est peuplé de 33.000 hab.

PLESCOP, comm. du Morbihan, arrond. et à 5 kilom. de Vannes; 1.137 hab. Chapelle Notre-Dame (XVIe s.), pèlerinage pour les enfants malades. A Kerango, ruines de maison de plaisance (XVIIIe s.) des évêques de Vannes.

PLÉSIADAPIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de mammifères lémuriens, renfermant les genres *plésiadapis*, *protoadapis* et *créoadapis*. — *Un* PLÉSIADAPIDÉ.

PLÉSIADAPIS (*piss*) n. m. Genre de mammifères lémuriens, famille des *plésiadapidés*, fossiles dans le tertiaire.

PLÉSIDY, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 15 kilom. de Guingamp; 1.658 hab. Menhir de Caélouan, vestiges de camp romain.

PLÉSIOCÈTE (*sèt'*) n. m. Genre de mammifères cétacés mysticètes, de la famille des balénidés, fossiles dans le tertiaire. (Les plésiocètes étaient de grands rorquals,



Plésiocète.

courts et massifs. Le *plesiocetus robustus*, de Scandinavie, a passé, à tort, pour être encore vivant.)

PLÉSIOCHÉLYDE (*ké*) n. f. Genre de reptiles chéloniens, de la famille des pélomédusidés, comprenant de grandes tortues, fossiles dans le jurassique de l'Europe.

PLÉSIOMORPHE adj. Minér. Se dit des corps qui ont le caractère du plésiomorphisme.

PLÉSIOMORPHISME (*fissm'* — du gr. *plésios*, voisin, et *morphè*, forme) n. m. Minér. Sorte d'isomorphisme apparent, réduit à la forme cristalline seulement. Syn. HOMÉOMORPHISME.

PLÉSIOSAURE (*sôr'*) n. m. Genre de reptiles sauroptérygiens, type de la famille des *plésiosauridés*, comprenant de nombreuses espèces fossiles dans le lias.

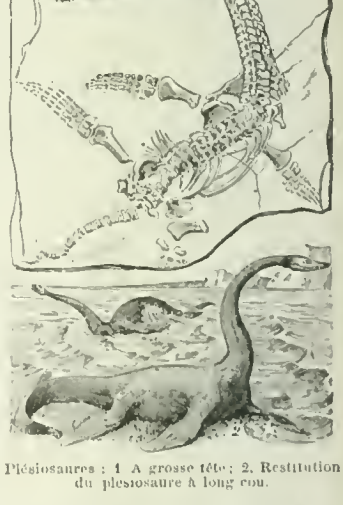

Plésiosaures : 1. A grosse tête; 2. Restitution du plesiosaure à long cou.

— ENCYCL. Les *plésiosaures* étaient de grands animaux aquatiques mesurant jusqu'à 9 mètres de long, remarquables par leur petite tête de lézard, leurs dents grêles et striées, leur cou démesurément long, leur torse renflé et cuirassé, leur queue comprimée, leurs membres disposés en nageoires. Sauf le torse, toute la bête était revêtue d'une peau nue. Le *plesiosaurus dolichodeirus*, du lias inférieur de Lyme Regis, peut servir de type.

PLÉSIOSAURIDÉS (*sô*) n. m. pl. Paléont. Famille de reptiles sauroptérygiens, renfermant les genres *plésiosaure* et voisins. — *Un* PLÉSIOSAURIDÉ.

PLESIOSOREX (*plé, rèkss*) n. m. Genre de mammifères insectivores, de la famille des talpajidés, fossiles dans le tertiaire français. (L'espèce type du genre est le *plesiosorex saricinoides*, du miocène d'Auvergne.)

PLESIOSUCHUS (*plé, kuss*) n. m. Genre de reptiles hydrosauriens, de la famille des métriorhynchidés, fossiles dans l'oolithe d'Angleterre. (De ces animaux énormes, la tête seule mesure 1 mètre, avec un museau large, peu allongé. L'espèce type du genre est le *plesiosuchus Manselii*, du kimmeridgien du Dorsetshire.)

PLESKOV, Géogr. V. PSKOV.

PLESLIN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 10 kilom. de Dinan; 1.506 hab. Ch. de f. Ouest. Menhirs.

PLESSALA, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 20 kilom. de Loudéac; 3.430 hab.

PLESSE (*pless* — du lat. *plexus*, plié) n. f. Tige qu'on ramène dans le milieu de l'épaisseur d'une haie, au

lieu de la tondre, afin d'épaissir le fourré. (Mot usité en Normandie.)

PLESSÉ, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 45 kilom. de Saint-Nazaire, au-dessus du ru de Roset, affluent de l'Isac; 5.436 hab. Chapelle de *Fresnay*, avec fresques du XVIe siècle. A 1 kilom., sur l'Isac, château de Carheil, ancienne propriété du prince de Joinville.

PLESSÉE n. f. Econ. rur. Syn. de PLESSIS.

PLESSER (*plé-sé* — rad. *plesse*) v. a. En Normandie, Entrelacer les branches extérieures d'une haie vive, en les ramenant vers le milieu de l'épaisseur de la haie.

PLESSIGRAPHE (*plé-si* — du gr. *plèssein*, frapper, et *graphein*, écrire) n. m. Méd. Instrument de percussion médiate constitué par une tige arrondie à l'extrémité qui touche le malade, aplatie à l'autre que l'on percute et creusée suivant son axe d'un canal, où se trouve un crayon mobile pour marquer sur la peau les points utiles.

PLESSIMÈTRE (*plé-si* — du gr. *plèssein*, frapper, et *métron*, mesure) n. m. Méd. Instrument, inventé par Piorry, consistant essentiellement en une petite plaque, qui sert à pratiquer la percussion médiate, et que l'on interpose entre la peau du malade et le corps percutant.

— Encycl. Le *plessimètre* était d'abord une simple palette de sapin munie d'un manche, puis ce fut une boîte creuse, puis une plaque d'ivoire, qui se vissait sur le stéthescope. Puis cette plaque fut employée séparément, munie de deux petites oreillettes en métal permettant de la fixer entre les doigts, et graduée sur sa face supérieure. C'est à cette forme que Piorry paraît s'être arrêté. Un de ses élèves introduisit le marteau percuteur destiné à remplacer le doigt.

PLESSIMÉTRIE (*plé-si, trî*) n. f. Mode particulier de percuter à l'aide du plessimètre.

PLESSIMÉTRIQUE (*plé-si, trik*) adj. Qui appartient, qui a rapport à la plessimétrie : *Observations* PLESSIMÉTRIQUES.

PLESSIS (*plè-si*) n. m. Terrain, enclos à l'aide de plesses, dans le langage normand. || On dit aussi PLESSÉE.

PLESSIS-BOURRÉ, château de France (Maine-et-Loire), dans la commune d'Ecuillé (arrond. d'Angers),



Château de Plessis-Bourré.

construit en 1467 par Jean Bourré, ministre de Louis XI et gouverneur de Langeais.

PLESSIS-LEZ-TOURS (CHÂTEAU DE), château de France, en Touraine, dans la commune de La Riche (Indre-et-Loire), à 2 kilom. S. de Tours, entre le Cher et la Loire. Il fut élevé par Louis XI, qui avait acheté à cet endroit le manoir des Montils, et s'appela aussi Plessis-du-Parc, en raison de ses magnifiques jardins, qui valurent à ce coin de Touraine le nom de « jardin de la France », étendu depuis à toute la région voisine. Puissamment fortifié, gardé par deux enceintes crénelées et garnies de tourelles, il fut, pendant ses dernières années, le séjour du roi vieilli, sombre et méfiant, qui fit multiplier encore autour du château les moyens de défense : grilles, murs garnis de pointes, fossés profonds, etc. Louis XI y mourut, en 1483. Les états généraux s'y réunirent en 1506 et y donnèrent à Louis XII le titre de « Père de la Patrie »; Henri III et Henri IV y eurent une entrevue en 1589. Il ne reste aujourd'hui du château primitif qu'une tourelle et le caveau où fut enfermé le cardinal La Balue.

PLESSIS-MACÉ (LE), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 13 kilom. d'Angers; 329 hab. Fabrique d'huile. Château restauré des XVe et XVIe siècles, chapelle de la Renaissance, bâtie par la famille du Bellay.

Plessis (COLLÈGE DU), ancien collège de Paris. Il fonctionna dès 1317, mais ne fut fondé qu'en 1323, par Geoffroi du Plessis, secrétaire du roi Philippe V, le Long. Agrandi au XVIIe siècle par Richelieu, il prit le nom de Plessis-Sorbonne et fut supprimé en 1790. Dans les bâtiments qu'il occupait rue Saint-Jacques, fut installée l'École normale, de 1825 à 1847; puis ils furent démolis pour faire place au lycée Louis-le-Grand.

PLESSIS (Frédéric-Edouard), professeur et littérateur français, né à Brest en 1851. Docteur en droit (1876), docteur ès lettres (1886), professeur aux facultés des lettres de Poitiers (1881), Caen (1884), Bordeaux (1887), Lyon (1891) et à l'École normale supérieure (1892), il a donné, entre autres travaux d'érudition : *Études critiques sur Properce et ses élégies* (1884); *Édition critique de l'Ilias latina* (1885); *Métrique grecque et latine* (1888); une édition complète d'*Horace* en collaboration avec P. Lejay (1903), et la grande édition des *Odes et Epodes d'Horace*. Poète, il a publié quelques recueils de vers d'une forme pure et discrète : *la Lampe d'argile* (1886), couronné par l'Académie française; *Vesper* (1897). Il a abordé le roman, non sans succès : *Angèle de Blindes* (1897); *le Mariage de Léonie* (1897), et une nouvelle : *le Psychologue; le Chemin montant* (1902); etc.

PLESSIS-PRASLIN (César DE CHOISEUL, comte DE), maréchal de France, né en 1598, mort en 1675. Choisi par Henri IV pour être enfant d'honneur du Dauphin, il commanda un régiment à quatorze ans, et passa par tous les grades avant d'arriver au bâton de maréchal (1645). En 1650, il battit à Rethel Turenne et les Espagnols. Il devint gouverneur de Monsieur en 1648, et plus tard surintendant de sa maison et premier gentilhomme de sa chambre; il fut ministre d'État de 1653 à 1661, chancelier des ordres du roi en 1662, duc et pair en 1665. On a de lui des mémoires compreuant le récit des événements de 1628 à 1671.

PLESSITE (*ple-sit'*) n. f. Minerai de nickel. || Fer nickelé météoritique.

PLESTAN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 32 kilom. de Dinan; 1.852 hab.

PLESTIN-LES-GREVES, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 18 kilom. de Lannion; 3.903 hab. Près du fleuve côtier Douron, dont l'estuaire forme le port de Toul an Héry. Eglise (1576), tombeau de Saint-Efflam. Chapelle Saint-Nicolas (XVe s.). Bains de mer de Saint-Efflam. Ancienne forêt envahie par la mer en 709 et fournissant un sable calcaire estimé comme engrais. — Le canton a 9 comm. et 13.623 hab.

PLESWITZ (ARMISTICE DE), signé le 4 juin 1813, au petit village de Pleswitz (Silésie), entre Napoléon Ier et les alliés russes et prussiens. Les commissaires étrangers, conseillés par l'Autriche, qui jouait le rôle de médiateur, et intimidés par les succès de Napoléon à Lutzen et à Bautzen, désiraient une trêve d'un mois, mais Napoléon exigea que l'armistice durât du 3 juin au 20 juillet, se réservant, pendant ce délai, de renforcer ses troupes. Ce fut aux alliés que l'armistice profita en réalité.



Plet.

PLET (*plè*) n. m. Mar. Nom de chacun des tours d'un câble lové sur lui-même.

PLETERNICA, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie, comitat de Pozsega), sur l'Orljava, affluent de la Save; 5.800 hab.

PLÉTEUX (*teû*) n. m. Outil avec lequel on donne aux hameçons la courbure convenable.

PLÉTHODON n. m. Zool. Genre de batraciens urodèles, type de la tribu des pléthodontinés, répandus dans l'Amérique septentrionale et centrale. (Les pléthodons [*plethodon*] sont des animaux aquatiques, caractérisés par leur langue très large fixée par sa ligne médiane au plancher de la bouche et libre sur ses bords; ils ont la queue subcylindrique ou comprimée et un repli de la peau sur le dos. Le *plethodon glutinosus* se trouve aux États-Unis.)

PLÉTHODONTINÉS n. m. pl. Zool. Tribu de batraciens urodèles, de la famille des salamandridés, comprenant les genres *plethodon* et voisins. — *Un* PLETHODONTINÉ.

PLÉTHORE du gr. *pléthoré*, plénitude) n. f. Pathol. Surabondance du sang ou des globules sanguins dans tout le système circulatoire ou une partie du système : PLÉTHORE *générale*. PLÉTHORE *locale*. || Fig. État de malaise produit par une abondance excessive : *Les peuples meurent de* PLÉTHORE *aussi bien que d'anémie*.

— Bot. Etat des plantes qu'une alimentation trop abondante empêche de porter des fleurs et des fruits. || Maladie particulière de certains arbres qui rend leur bois impropre à leur emploi en charpente.

— Encycl. Pathol. La notion de *pléthore* n'a pas été conservée dans la médecine contemporaine. Les caractères de la pléthore générale étaient la rougeur de la peau, des yeux et de la face, le gonflement des vaisseaux, la dureté du pouls, la tendance aux hémorragies, aux vertiges, à la somnolence, la pulsation des artères carotides, le gonflement des veines du cou. La prétendue pléthore n'est le plus souvent que le résultat d'une gêne de la circulation.

PLÉTHORIQUE (*rik*) adj. Qui tient à la pléthore : *Constitution* PLÉTHORIQUE. *Etat* PLÉTHORIQUE.

— n. Qui est affecté de pléthore : *Un, Une* PLÉTHORIQUE.

PLÈTHRE (du gr. *plèthron*) n. m. Antiq. gr. Mesure de longueur qui valait la sixième partie du stade ou 100 pieds, environ 30 mètres. || Mesure agraire, qui était représentée par un carré d'un plèthre ou 100 pieds de côté, et qui valait 10.000 pieds carrés (environ 876 m. c.).

PLÉTHYSMOGRAPHE (*smo-graf'* — du gr. *plèthusmos*, augmentation, et *graphein*, écrire) n. m. Appareil destiné à mettre en évidence le changement de volume des membres sous l'influence de la circulation.

— Encycl. Le *plethysmographe* consiste en un cylindre de verre, rempli d'eau, avec obturateur en caoutchouc, dans lequel on peut placer le bras ou la main, et qui est terminé par un tube de petit calibre, dans lequel les variations du niveau de l'eau indiquent les changements de volume du membre immergé sous l'influence de la tension vasculaire, en les enregistrant sur un cylindre au moyen d'un flotteur et d'un stylet. Marey s'est servi de cet appareil pour mesurer la pression du sang.

PLETTENBERG, ville d'Allemagne (Prusse occidentale [Westphalie, présid. d'Arnsberg], sur l'Else, près de son confluent avec la Lenne [bassin du Rhin par la Ruhr]; 7.000 hab. Industrie active; tannerie, quincaillerie.

PLETTENBERG (Walther *ou* Gauthier DE), prince souverain de Livonie, de Courlande et d'Esthonie, grand maître des chevaliers porte-glaive, né en Westphalie vers 1460, mort en 1535. Il fut maréchal des armées de l'ordre, ambassadeur à Moscou, et battit plusieurs fois les Russes qui tentaient d'envahir les Provinces baltiques (1494). En 1515, il combattit les Polonais qui attaquaient l'ordre Teutonique et reçut du chef de cet ordre le titre de grand maître. Lorsque, en 1525, le grand maître de l'ordre Teutonique, Albert de Brandebourg, embrassa la Réforme et sécularisa la Prusse, Walther de Plettenberg reconstitua l'ordre des porte-glaive, reçut (1526) la souveraineté des provinces de Livonie, d'Esthonie et de Courlande, et fut nommé par Charles-Quint prince de l'empire (1527).

PLEUBIAN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 32 kilom. de Lannion; 3.320 hab. Petit port, pêche, extraction de soude. *Sillon de Talbert*, chaussée de galets avançant en mer de 2 kilom. sur 15 mètres de large.

PLEUCADEUC, comm. du Morbihan, arrond. et à 32 kilom. de Vannes, à la lisière de la Lande de Lanvaux; 1.635 hab. Ch. de f. Orléans. Monuments mégalithiques.

PLEUDANIEL, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 11 kilom. de Lannion; 2.125 hab. Château de Botloï.

PLEUDIHEN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 11 kilom. de Dinan; 3.364 hab. Ch. de f. Ouest. Petit port sur la Rance. Château de la Bellière.

PLEUGRIFFET, comm. du Morbihan, arrond. et à 23 kilom. de Ploermel; 2.096 hab. Ruines du château de *Griffet*.

PLEUGUENEUC, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 33 kilom. de Saint-Malo, 1.859 hab.

PLEUMARTIN, ch.-l. de cant. de la Vienne, arrond. et à 20 kilom. de Châtellerault, près de la source de la Laire, affluent de la Creuse; 1.218 hab. Ch. de f. Orléans. Tour et chapelle d'un château féodal. — Le canton a 9 comm. et 8.512 hab.

PLEUMELEUC, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 7 kilom. de Montfort, 1.223 hab.

PLEUMEUR-BODOU, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 7 kilom. de Lannion; 3.019 hab. Importantes carrières de granit, Ile-Grande, pêche et bains de mer. Château de Kerduel, dont le nom rappelle la légendaire patrie du roi Arthur. Dans l'île d'Avalon (archipel de l'Ile-Grande), monument mégalithique, passant pour le tombeau d'Arthur. Au hameau de Saint-Duzec, chapelle du XIVe siècle et curieux menhir couvert de figures sculptées et peintes.



Menhir de Pleumeur-Bodou.

PLEUMEUR-GAUTIER, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 27 kilom. de Lannion; 2.226 hab. Eglise du XIVe siècle. Chapelle Saint-Aaron du XVe siècle.

PLEU-PLEU (onomatop. du cri de l'oiseau) n. m. Nom vulgaire du pivert. || On dit aussi PLUI-PLUI.

PLEUR subst. verb. de *pleurer*) n. m. Larme : *La guerre fait couler bien des* PLEURS. || Ne s'emploie au singulier que dans le style poétique et quelquef. par plaisanterie : *Ivrogne qui verse un* PLEUR.

Faire un *pleur* éternel de quelques ombres chères!
V. Hugo

— Poétiq. *Pleurs de l'Aurore*, Rosée.

— Loc. div. *Etre en pleurs, tout en pleurs, Etre noyé de pleurs, noyé dans les pleurs, Fondre en pleurs*, Pleurer abondamment. *Essuyer ses pleurs*, Se consoler. || *Essuyer les pleurs de quelqu'un*, Adoucir, calmer son affliction. *Pleurs de terre*, Eaux de pluie qui filtrent entre les terres.

— Bot. Sève aqueuse qui s'écoule par des plaies accidentelles ou faites, par suite de la taille, aux arbres fruitiers et surtout à la vigne. Les *pleurs de vigne* sont un remède populaire contre les taches de rousseur et les maux d'yeux.

— Syn. Pleurs, larmes, V. LARME.

PLEURABLE adj. Qui peut être pleuré.

PLEURAL, ALE, AUX (du gr. *pleura*, côte) adj. Anat. Qui appartient à la plèvre : *Région* PLEURALE.

PLEURANDRE n. f. Genre de dilléniacées, tribu des dilleniées, comprenant des sous-arbrisseaux volubiles, qui croissent en Australie. Syn. OXAGRE ou ONAGRAIRE.

PLEURANT *rant*, **ANTE** adj. Qui pleure : *Femme toujours* PLEURANTE.

— n. m. Superst. *Pleurant des bois*, Fantôme à qui l'on attribue certains bruits plaintifs que l'on entend dans les bois, dus le plus souvent à des phénomènes d'acoustique. Pl. *Des* PLEURANTS DES BOIS.

PLEURARD (*rar*, **ARDE** n. Personne qui pleure souvent; personne qui se plaint sans cesse et sans sujet : *Les* PLEURARDS *sont ennuyeux*.

— Adjectiv. Qui pleure souvent : *Enfant* PLEURARD. || Plaintif comme quand on pleure : *Une voix* PLEURARDE.

PLEURE n. f. Anat. Forme inus. de PLEVRE.

PLEURECTOMIE n. f. Chir. Syn. de PLEUROTOMIE.

PLEUREMENT (*man*) n. m. Action de pleurer. (Vx.)

PLEURE-MISÈRE n. invar. Personne qui se plaint sans cesse de sa misère.

PLEURE-PAIN n. invar. Avare qui ne se nourrit qu'à regret.

PLEURER (du lat. *plorare*) v. n. Répandre des pleurs, des larmes : PLEURER *de joie, de dépit*.

— Avoir un écoulement de larmes : *Le rhume fait* PLEURER *les yeux*.

— Agric. Se dit des arbres, et surtout de la vigne, qui laissent échapper de la sève après avoir été taillés.

— Loc. div. *Pleurer sur*, Verser des larmes au sujet du sort, des malheurs, des fautes de : *Jésus disait aux femmes de Jérusalem : Ne pleurez pas* SUR MOI, *mais* PLEUREZ SUR *vous et* SUR *vos enfants*. *Pleurer à chaudes larmes, Pleurer comme une Madeleine* fam.. *Pleurer comme un veau* pop., Verser des larmes très abondantes. *N'avoir plus que les yeux pour pleurer*, Ne posséder plus rien. *Pleurer d'un œil et rire de l'autre*, Être partagé entre la tristesse et la gaieté. || *On dirait que tu as pleuré pour en avoir*. Se dit à une personne qui n'a qu'une très petite quantité d'un objet, un habit trop court, etc.

— v. a. Donner des larmes à, verser des pleurs au sujet de : PLEURER *un père, un époux*. Témoigner par des larmes son repentir au sujet de : PLEURER *ses péchés*.

— Donner, dépenser à regret : PLEURER *ce qu'on mange*.

— Ecrit. sainte. *Pleurer sa virginité*, Pleurer de se voir mourir sans avoir été mère.

— ALLUS. HIST. : Je pleure, hélas! sur ce pauvre Holopherne, Si méchamment mis à mort par Judith. V. JUDITH.

— n. m. Action de pleurer : *Le* PLEURER *enlaidit*. (Vx.)

Se pleurer, v. pr. Pleurer d'avance sa propre mort.

PLEURERIE *ri*) n. f. Fam. Action de pleurer.

PLEURES n. m. pl. Laine coupée sur les bêtes mortes. (Vx.)

PLEURÉSIE *zi* — du bas lat. *pleuresis*, du gr. *pleuritis*) n. f. Pathol. Inflammation de la plèvre. ‖ On dit parf. PLEURITE.

ENCYCL. Méd. La *pleurésie* est aiguë, chronique ou purulente; aiguë ou *séro-fibrineuse*, elle se rencontre surtout chez les adolescents et les adultes et survient en général après un refroidissement partiel ou total; elle apparaît en effet au cours de certaines maladies générales (scarlatine, typhoïde, rhumatisme, etc.) ou est concomitante à la pneumonie (*pleuropneumonie*). Les lésions diffèrent avec le cours de la maladie. Au début, la plèvre est injectée, ses vaisseaux sont dilatés et sa surface devient rugueuse; puis apparaissent des fausses membranes, d'un brun rougeâtre, flottantes ou adhérentes, et un exsudat fibrineux. A cet état, la pleurésie est dite encore *sèche*; mais, si l'inflammation augmente, il se forme un *épanchement*, liquide jaune citrin, dont la quantité peut atteindre plusieurs litres. Plus tard, la *régression* s'opère peu à peu, les liquides disparaissent, etc.

La pleurésie débute soit d'une manière insidieuse : à peine si l'on constate de la lassitude, de l'amaigrissement, etc., soit, au contraire, par plusieurs frissons. Puis la fièvre survient, n'atteignant presque jamais 40°, et le *point de côté* apparaît vers le cinquième espace intercostal. Si la douleur est violente, la respiration devient difficile, elle se caractérise par une *inspiration courte* et une *expiration prolongée*; pour diminuer cette dyspnée, souvent le malade se couche sur le côté atteint. A l'examen, on constate une dilatation du thorax, puis la percussion donne, au début, un son tympanique parfois de *pot fêlé*; plus tard, au contraire, le son devient mat et il existe un manque d'élasticité. L'auscultation fait percevoir une diminution du murmure respiratoire, un souffle doux, voilé, caractéristique, de l'égophonie, une voix nasillarde dite « de polichinelle », de la pectoriloquie aphone, etc. Si l'épanchement devient abondant, l'égophonie est moins nette, le souffle est plus dur, le cœur est déplacé, etc. Enfin, si le liquide devient très abondant, il n'existe plus de souffle et la matité est absolue. Le pronostic est bénin chez l'adulte : presque toujours il y a guérison. Le traitement consiste en révulsifs locaux (ventouses scarifiées), en l'administration d'antithermiques, de diurétiques; on fera des piqûres de morphine contre la dyspnée, on calmera la toux par la codéine, etc. Puis, vers le vingtième jour, quand la fièvre sera tombée (plutôt si la dyspnée devenait inquiétante), on pratiquera la thoracentèse pour évacuer le liquide. La convalescence est longue : on aura recours aux toniques, aux révulsifs (pointes de feu) tant qu'il existera des frottements, et on ordonnera le séjour à la campagne, à la mer, etc.

La *pleurésie chronique* est rare, elle succède à la pleurésie aiguë.

La *pleurésie purulente*, dite encore *pyothorax*, *empyème*, est rarement consécutive à la pleurésie aiguë : elle provient d'une infection du voisinage (gangrène pulmonaire ou d'une maladie générale. L'épanchement est trouble, purulent. Le diagnostic avec la pleurésie franche se fait lorsque l'on constate la persistance d'une fièvre élevée (40°), l'existence de frissons, de sueurs, et en général pas de *pectoriloquie aphone*, et qu'une ponction exploratrice a donné du pus. La mort est fréquente; le traitement consiste à évacuer le pus par la ponction et, s'il se renouvelle, pratiquer la *pleurotomie* et même parfois réséquer quelques côtes.

— Art vétér. La *pleurésie* s'observe chez tous les animaux domestiques. Elle peut être causée par le froid, mais elle est plus souvent infectieuse; chez le cheval, elle est toujours bilatérale. Elle a pour symptômes des frissons, de la fièvre, une respiration courte, avec gêne du mouvement des côtes, qui, en arrière, montrent une torsion caractéristique, une toux petite et avortée, des yeux brillants et anxieux, un décubitus sternal. A la percussion et à l'auscultation, on constate la disparition du murmure respiratoire sur une ligne horizontale avec bruit de frottement.

Le traitement consiste à combattre la fièvre par la saignée, des révulsifs (sinapisme, puis vésicatoire sur les côtes, enfin, par l'évacuation du liquide pleurétique au moyen de la thoracentèse, suivie d'une injection iodée.

La pleurésie est presque toujours mortelle chez le cheval. On la traite par l'injection sous-cutanée de plusieurs litres de sérum artificiel consécutive à la ponction.

PLEURÉTIQUE *tik'* adj. Méd. Qui tient de la pleurésie, qui est causé par pleurésie : *Douleur* PLEURÉTIQUE. ‖ Qui est atteint de la pleurésie : *Une femme* PLEURÉTIQUE.

PLEUREUR, EUSE n. Personne qui pleure facilement : *Un* PLEUREUR, *Une grande* PLEUREUSE.

— n. f. Femme qu'on louait, dans l'antiquité, pour assister aux funérailles et pleurer le mort : *Il existe encore des* PLEUREUSES, *notamment dans quelques villages des Pyrénées.*



A, pleureuse.

— n. f. pl. Larges manchons de toile ou de batiste, qu'on mettait autrefois sur les revers des manches de l'habit, dans les premiers temps d'un grand deuil.

— n. m. Pop. Nom donné, dans les enterrements, au maître des cérémonies.

— Adjectiv. Qui pleure facilement, qui pleure souvent : *Beaucoup de fillettes sont* PLEUREUSES. L'armoyant, qui dénote l'attribution : *Ton* PLEUREUR *Vine* PLEUREUSES. *Manches* PLEUREUSES.

— Bot. Se dit de certains arbres, comme le *saule pleureur*, dont les rameaux s'inclinent vers la terre, soit par suite de leur poids, soit par suite d'un *geotropisme* v. ce mot) négatif. *Grand Roche-pleureur*, Roche qui laisse suinter de l'eau.

— ENCYCL. Antiq. Les *pleureuses* jouaient un rôle important dans toutes les funérailles solennelles de anciens : Égyptiens, Grecs et Romains. Cet usage apparaît déjà dans les poèmes homériques : aux funérailles d'Hector, les parentes du héros, Andromaque, Hécube, Hélène, chantent les lamentations funèbres, qu'accompagne un chœur de pleureuses. Dans la Grèce de l'âge historique, ces pleureuses à gages suivaient le convoi funèbre. A Rome, la présence de pleureuses à gages (*ploratæ ex asse*) dans les funérailles était consacrée par une très vieille tradition. Dans les occasions solennelles, elles s'arrachaient les cheveux, se déchiraient la poitrine avec les ongles. Ces manifestations sur commande sont souvent raillées par les auteurs; elles étaient passées en proverbe, pour caractériser une douleur hypocrite. L'institution des pleureuses s'est conservée dans le sud de l'Italie et dans la Grèce moderne; parfois même, aux pleureuses que la famille a payées pour louer le défunt, se mêlent d'autres pleureuses, payées par des ennemis pour l'insulter.

En France, au moyen âge, il n'était pas rare de voir des pleureuses accompagner les convois au cimetière, moyennant une petite rétribution; et même, aujourd'hui, les donations de pain et d'argent faites aux bureaux de bienfaisance et aux hospices, à condition qu'un nombre déterminé de pauvres accompagneront les obsèques du donateur, ne sont pas rares en province.

PLEUREUX (*reû*), **EUSE** adj. Qui annonce qu'on a pleuré ou qu'on est prêt à pleurer :

Prends-moi le ton *pleureux*, il te sied à merveille.
ANDRIEUX.

— Substantiv. Pleureur : *Qu'on me chasse ce grand* PLEUREUX. (Boil.)

PLEURIDIUM (*di-om'*) n. m. Bot. Genre de polypodiacées, comprenant de petites fougères herbacées, de tous les pays du monde.

PLEURITE n. f. Pathol. Syn. de PLEURÉSIE.

PLEURITIDE n. f. Musiq. Nom donné à des sortes de registres qui s'élèvent et s'abaissent pour donner ou ôter le vent aux tuyaux d'orgue.

PLEURITIQUE adj. Pathol. Syn. de PLEURÉTIQUE.

PLEURNICHEMENT (*man*) n. m. Action de pleurnicher. ‖ On dit plus ordinairem. PLEURNICHERIE.

PLEURNICHER (rad. *pleurer*) v. n. Faire semblant de pleurer, d'être triste; pleurer un peu, sans raison.

PLEURNICHERIE (*ri*) n. f. Action de pleurnicher; larmes, douleur feinte ou sans raison : *Les* PLEURNICHERIES *sont une des ruses féminines.*

PLEURNICHEUR, EUSE n. et adj. Se dit d'une personne qui pleurniche, qui a l'habitude de pleurnicher.

PLEUROBRANCHE n. m. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *pleurobranchidés*, comptant de nombreuses espèces répandues dans toutes les mers.

PLEUROBRANCHIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches, comprenant les genres *pleurobranche*, *haliotinelle* et *nédа*. — *Un* PLEUROBRANCHIDE.

PLEUROCAPSE n. m. Petite algue de la classe des algues bleues, vivant dans les eaux douces ou marines.

PLEUROCOCCACÉES *ko-ka-sé*) n. f. pl. Famille d'algues vertes, qui semblent souvent n'être formées que d'une seule cellule, généralement arrondie. — *Une* PLEUROCOCCACÉE.

— ENCYCL. Les diverses cellules des *pleurococcacées* se séparent les unes des autres à mesure qu'elles se forment par suite de divisions successives en deux. On ne connaît ni spores ni œufs, et diverses raisons font penser que bien des algues de cette famille ne sont que des formes accidentelles de genres d'algues plus élevées.

PLEUROCŒNADELPHE (*sé, dèlf'* — du gr. *pleuron*, côté; *koinos*, commun, et *adelphos*, frère) adj. et n. Se dit des monstres jumeaux dont les corps sont unis par une des faces latérales.

PLEURODÈLE n. m. Zool. Genre de batraciens urodèles, famille des salamandridés, propre à l'Espagne et au Maroc.

— ENCYCL. Le *pleurodèle* est un grand triton, qui atteint 22 centimètres de long et vit dans les citernes, les marais, les étangs. Allongé, renflé au milieu, avec la tête plate, élargie en arrière, terminée par un museau obtus, ce batracien a la peau rugueuse et la queue munie d'une crête peu haute, tant en dessus qu'en dessous. La livrée est d'un brun sale, marquée de noirâtre.



Pleurodèle.

PLEURODÈRES n. m. pl. Division des reptiles chéloniens, comprenant les trois familles des *pélomédusidés*, *chélylidés* et *carettochélylés*. — *Un* PLEURODÈRE.

PLEURODISCAL, ALE, AUX *diss'* — du gr. *pleuron*, flanc, et de *disque*) adj. Bot. Qui s'insère sur les côtés du disque : *Etamines* PLEURODISCALES.

PLEURODONTE (du gr. *pleuron*, côté, et *odous, ontos*, dent) adj. Se dit des reptiles qui ont les dents implantées sur la face interne, et non au bord tranchant, des os maxillaires ou incisifs.

PLEURODYNIE (*ni* — du gr. *pleuron*, flanc, et *odunê*, douleur) n. f. Pathol. Douleur très vive qui a son siège dans les muscles thoraciques.

ENCYCL. La *pleurodynie*, qui se distingue du point pleurétique ou pneumonique par l'absence de fièvre, siège dans les muscles pectoraux, et surtout dans les muscles intercostaux. Elle apparaît après des exercices violents, et s'exaspère pendant les inspirations. Le traitement consiste à faire une révulsion énergique par des cataplasmes sinapisés, des vésicatoires ou mieux des ventouses sèches et scarifiées. On se trouvera bien des analgésiques et même souvent d'une piqûre de morphine.

PLEURODYNIQUE (*nik'*) adj. Pathol. Qui appartient, qui a rapport à la pleurodynie : *Douleurs* PLEURODYNIQUES.

PLEUROGYNE (*ji'n'* — du gr. *pleuron*, côté, et *gonê*, pistil) n. m. Bot. Tubercule qui s'élève du même point que l'ovaire et se redresse sur une de ses parties latérales.

PLEUROGYNIQUE (*ji-n k'* — rad. *pleurogyne*) adj. Bot. Qui a rapport à la circonférence de l'ovaire : *Etamines* PLEUROGYNIQUES.

PLEUROMÈLE du gr. *pleuron*, côté, et *mêlos*, membre) n. m. Monstre caractérisé par deux membres antérieurs ou postérieurs, soudés par leur base et placés sur les côtés.

PLEURONECTE (*nekt'* n. m. Genre de poissons anacanthinés, de la famille des *pleuronectidés*.

— ENCYCL. Les *pleuronectes* sont des poissons plats, ovales ou rhomboïdes, avec la mâchoire inférieure saillante et les yeux placés à gauche. Le targeur (*pleuronectes hirtus*) est vulgairement appelé *grosse plie*, *tarzol*, *sole des rochers*; il atteint 90 centimètres; on le trouve de la Manche à Bayonne. Le *rombou* de Nice (*pleuronectes immaculatus*) est une petite espèce de la Méditerranée, comme le *perpéra* de Cette (*pleuronectes Grohmanni*). Le pleuronecte cardine ou *mere des soles*, *pole*, etc. (*pleuronectes megastoma*) est une grande espèce occidentale : au contraire, le *pampolit* de Nice (*pleuronectes citharus*), ou guitare, est répandu dans la Méditerranée. La chair de tous ces poissons est très fine.

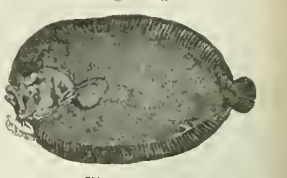

Pleuronecte.

PLEURONECTIDÉS (*nèk'*) n. m. pl. Famille de poissons anacanthinés, renfermant les *turbots*, *limandes*, *soles*, *plies* ou *carrelets*, ainsi que les *flétans*, *plagusies*, etc. — *Un* PLEURONECTIDÉ.

PLEURONERVÉ, ÉE (du gr. *pleuron*, flanc, et de *nervé*) adj. Bot. Qui est garni de nervures latérales.

PLEUROPE ou **PLEUROPODE** (du gr. *pleuron*, côté, et *pous, podos*, pied) adj. Se dit des champignons dont le pied est inséré excentriquement sous le chapeau ou même tout à fait sur le côté.

PLEURO-PÉRICARDITE (du gr. *pleuron*, flanc, et de *péricardite*) n. f. Pathol. Inflammation de la plèvre et du péricarde.

PLEUROPÉRIPNEUMONIE ou **PLEUROPTOMONIE** n. f. Syn. de PLEUROPNEUMONIE.

PLEUROPÉRIPNEUMONIQUE (*nik'*) adj. Syn. de PLEUROPNEUMONIQUE.

PLEUROPHTALMES n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes prosobranches pectinibranches, comprenant les deux familles des *conidés* et des *cancellaridés*, qui se caractérisent par la position des yeux insérés sur le bord externe des tentacules. — *Un* PLEUROPHTALME.

PLEUROPNEUMONIE (*ni* — du gr. *pleuron*, flanc, et de *pneumonie*) n. f. Pathol. Inflammation simultanée de la plèvre et du poumon. V. PNEUMONIE, et PLEURÉSIE.

PLEUROPNEUMONIQUE (*mik'*) adj. Qui appartient à la pleuropneumonie.

— Substantiv. : *Un, Une* PLEUROPNEUMONIQUE.

PLEUROPTÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des paussidés, répandus dans les régions chaudes de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les *pleuroptères* sont des pausses, à prothorax large, à pattes grêles, à antennes élargies; leur coloration est brune ou rougeâtre, avec des taches sur les élytres. Sauf une espèce de Ceylan et de Java (*pleuropterus Westermanni*), les autres sont d'Afrique : *pleuropterus hastatus* (Natal), etc.

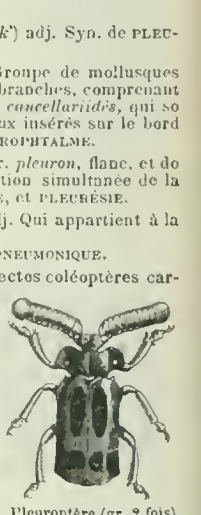

Pleuroptère (gr. 2 fois).

PLEUROPTÉRYGIÉES (*ji-é*) n. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des malpighiacées, comprenant les genres qui ont des carpelles ailés. — *Une* PLEUROPTÉRYGIÉE. ‖ On les appelle aussi HIRÉES.

PLEURORHIZÉ, ÉE (du gr. *pleuron*, côté, et *rhizn*, racine) adj. Se dit des cotylédons d'un embryon quand l'axe de ce dernier (radicule et tigelle) se relève et s'applique contre le bord de leur surface de contact, ainsi qu'il arrive chez certaines crucifères. Syn. ACCOMBANT, ANTÉ.

PLEURORRAGIE (*ro-rn-ji* — du gr. *pleuron*, flanc, et *rhagê*, rupture) n. f. Pathol. Hémorragie de la plèvre.

PLEURORRHÉE (*ro-ré* — du gr. *pleuron*, flanc, et *rhein*, couler) n. f. Pathol. Epanchement des liquides dans la plèvre.

PLEURORTHOPNÉE (du gr. *pleuron*, flanc, *orthos*, droit, et *pnein*, respirer) n. f. Douleur pleurétique qui force le malade à respirer dans la position verticale.

PLEUROSIGMA (du gr. *pleuron*, côté, et de *sigma*) n. m. Genre d'algues de la famille des diatomées, à valves allongées et un peu incurvées en S.

— ENCYCL. Une espèce de ce genre, le *pleurosigma anguleux*, est employé pour apprécier les qualités optiques des microscopes. Les valves présentent des stries parallèles, très rapprochées. La valeur de l'instrument se déduit de la facilité plus ou moins grande avec laquelle on aperçoit les divers systèmes de stries.

PLEUROSOME (du gr. *pleuron*, flanc, et *sôma*, corps) n. m. Monstre qui a l'abdomen ouvert sur le côté.

PLEUROSOMIE (*mi*) n. f. Monstruosité des pleurosomes.

PLEUROSOMIEN, ENNE (*mi-in, èn'*) adj. Térat. Se dit des monstres qui présentent le caractère de la pleurosomie.

PLEUROSOMIQUE (*mik'*) adj. Qui offre les caractères de la pleurosomie.

PLEUROSPASME (*spasm'* — du gr. *pleuron*, côté, et de *spasme* n. m. Pathol. Spasme de la poitrine qui n'affecte qu'un seul côté de cet organe.

PLEUROSPASMODIQUE (*spass, dik'*) adj. Qui appartient au pleurospasme : *Accidents* PLEUROSPASMODIQUES.

PLEUROTE n. m. Genre de champignons, de la famille des agaricinées.

— ENCYCL. Les *pleurotes* ont un chapeau charnu et un pied inséré en dehors du centre du chapeau, quelquefois tout à fait sur le côté; certaines espèces sont même entièrement dépourvues de pied. Ces champignons ont les spores blanches et poussent généralement sur les troncs d'arbres; plusieurs espèces sont comestibles, tel le *nouret* ou *pleurote en forme d'huître*.



Pleurote.

PLEUROTHALLE n. m. Genre d'orchidacées, comprenant des herbes épiphytes, caractérisées par une feuille unique, une soule anthère. (On en connaît environ trois cents espèces, toutes de l'Amérique tropicale.)

PLEUROTHALLÉES n. f. pl. Tribu d'orchidées, ayant pour type le genre *pleurothalle*. — *Une* PLEUROTHALLÉE.

PLEUROTHOTONOS (*noss* — du gr. *pleurothen*, latéralement, et *tonos*, tension n. m. Position penchée latéralement, que le corps prend par suite de la contraction des muscles d'un seul côté, et qu'on observe dans le tétanos. (Le malade est courbé en arc de cercle.)

PLEUROTOMAIRE (*mèr'*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *pleurotomariidés*, comprenant des animaux à coquille turbinée, dont quatre espèces vivent dans les mers chaudes et plus de cinq cents sont fossiles depuis les terrains paléozoïques.

PLEUROTOMARIIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches, renfermant les *pleurotomaires* et genres voisins. — *Un* PLEUROTOMARIIDÉ.

PLEUROTOME n. m. Genre de mollusques gastéropodes, type de la tribu des *pleurotominés*, répandus dans les mers chaudes ou fossiles dans les terrains tertiaires.


Pleurotome.

PLEUROTOMIE (*mî* — du gr. *pleuron*, côté, et *tomê*, section) n. f. Ouverture de la cavité pleurale, pratiquée pour évacuer le pus qui s'y trouve contenu.

— ENCYCL. La *pleurotomie* consiste à inciser sur un espace de 5 à 10 centimètres la paroi thoracique au niveau d'un espace intercostal. Dès que l'on est parvenu dans la plèvre, on procède à un lavage avec des solutions antiseptiques, puis on maintient un drain en permanence. La pleurotomie est indiquée lorsque la pleurésie purulente n'offre aucun symptôme de cicatrisation.

PLEUROTOMINÉS n. m. pl. Zool. Tribu de mollusques gastéropodes, de la famille des conidés, renfermant les *pleurotomes, borsonies, drillies* et *bélos*. — *Un* PLEUROTOMINÉ.

PLEURS n. m. pl. V. PLEUR.

PLEURTUIT, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 9 kilom. de Saint-Malo; 4.059 hab. Ch. de f. Ouest.

PLEUTRE n. m. Homme sans valeur, sans dignité.

PLEUVILLE, comm. de la Charente, arr. et 16 kil. de Confolens, au-dessus du Transon, affluent de la Charente; 1.102 hab. Camp romain.

PLEUVINER (dimin. de *pleuvoir*) v. n. Pop. Pleuvoir légèrement, bruiner.

PLEUVOIR (du lat. pop. *plovere*, class. *pluere* : *Il pleut. Il pleuvait. Il plut. Il pleuvra. Il pleuvrait. Qu'il pleuve. Qu'il plût. Pleuvant. Plu*) v. impers. Tomber, en parlant de l'eau du ciel : *Les oiseaux se cachent quand il* PLEUT.

— Tomber du ciel; tomber comme la pluie : *On a cru autrefois qu'il* PLEUVAIT *du sang. Il* PLEUT *des coups.*

— Survenir, se montrer, être produit en abondance : *Il* PLEUT *des brochures, des couplets, des épigrammes.*

— Loc. div. : *Pleuvoir à verse, à seaux*, Pleuvoir abondamment. ‖ *Comme s'il en pleuvait*, En grande quantité, sans ménagement. ‖ *Quand il pleuvrait des hallebardes*, Quelque temps qu'il puisse faire.

— v. n. Tomber, affluer, arriver, se produire comme la pluie, très abondamment : *Les railleries* PLEUVENT *sur les hommes publics.* ‖ Faire tomber la pluie : *Dieu* PLEUT *sur les justes et sur les injustes.* (Boss.)

PLÉVENON, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 40 kilom. de Dinan; 1.125 hab. Dans la presqu'île du cap Fréhel, fort de la Latte, château féodal du XIVe siècle, remanié sous Louis XIV. Belles plages.

PLÉVIN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 62 kilom. de Guingamp; 1.600 hab. Ardoisières. Eglise de 1663; tombeau en marbre du prédicateur Maunoir.

PLEVLIÉ, ville de la Turquie d'Europe (prov. de Kossovo [distr. de Novi-Bazar]), sur la Tchehotina, affluent de la Drina; 1.000 hab. Commerce actif.

PLEVNA ou **PLEVEN**, ville de la principauté de Bulgarie, sur la Tountchéoutza, affluent du Danube par le Vid; 15.000 hab. Ch.-l. de district. Important nœud de routes vers Nicopoli, Vidio, Sofia, et surtout vers le col de Troïan et Kazanlick. — Le *district de Plevna* a 105.000 hab.

Plevna (SIÈGE DE). En 1877-1878, furent livrés autour de la ville les combats les plus violents entre les Russes venus de Nicopoli et de Sistova, et les Turcs couvrant les défilés des Balkans et conduits par Osman-Pacha. La ville n'était pas fortifiée, mais le général turc eut le temps d'en garnir les abords, naturellement très forts, d'ouvrages en terre d'un développement considérable, et que les Russes ne purent complètement investir. De juillet à novembre 1877, les Russes perdirent plus de 40.000 hommes en des assauts infructueux et meurtriers livrés aux redoutes de la montagne Verte et de Grivitza. C'est seulement vers la mi-novembre que l'investissement put être achevé, Osman-Pacha essaya en vain de forcer, à Gorni-Doubnik, les retranchements russes et de se frayer un chemin vers Sofia. Il dut se rendre, le 10 décembre 1877, avec les 40.000 hommes de son armée.

PLÈVRE (du gr. *pleura*, côté) n. f. Anat. Membrane séreuse qui revêt le thorax et enveloppe le poumon.

— ENCYCL. Les *plèvres* sont des sacs sans ouvertures au nombre de deux, l'un pour le poumon droit, l'autre pour le poumon gauche. On distingue dans chaque plèvre le *feuillet pariétal*, qui tapisse le thorax, auquel il adhère, et le *feuillet viscéral*, en rapport avec le poumon. Les plèvres, en s'adossant dans le plan médian, forment une cloison, le médiastin (v. ce mot), qui contient divers organes et divise la cavité thoracique en deux compartiments. Les séreuses sont humectées constamment par un peu de liquide, qui peut devenir très abondant dans les épanchements pleurétiques; elles sont parcourues par d'abondants vaisseaux lymphatiques, par des artères qui forment un réseau à larges mailles. Les plèvres peuvent être envahies par diverses affections morbides (tuberculose, cancer, kystes, etc.); leurs inflammations portent le nom de *pleurésies*. V. ce mot.

PLEXAURE (*plek'-sôr'*) n. f. Zool. Genre de zoanthozoaires alcyonaires, type de la tribu des gorgonidés, comprenant des colonies rameuses à axe calcaire, à cœnenchyme épais, sans épines, propres à l'hémisphère nord.

— Bot. Genre d'orchidées néottiées, comprenant des plantes à très petites fleurs, dont on connaît plusieurs espèces de l'Asie et de l'Océanie tropicales.

PLEXÉOBLASTE (*plek'-sé, blasst'* — de *plexus*, et du gr. *blastos*, rejeton) adj. Se dit d'une plante dont les cotylédons se changent en feuilles différentes des feuilles ordinaires.

PLEXIFORME (*plèk'-si* — de *plexus*, et *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un plexus.

PLEXIMÈTRE (*plèk'-st* — du gr. *plêxis*, action de frapper, et *métron*, mesure) n. m. Instrument analogue au métronome et servant à marquer la mesure.

— ENCYCL. Le *pleximètre* fut inventé par un Italien nommé Giovanni Finazzi. Grâce à un échappement, cet instrument avait, sur le premier métronome de Maelzel, l'avantage de distinguer avec précision les mesures des temps. Les perfectionnements apportés au métronome de Maelzel l'ont fait oublier.

PLEXIPÈDE (*plèk' si* — de *plexus*, et du lat. *pes, pedis*, pied) adj. Bot. Dont le stipe est formé de fibres entrelacées.

PLEXUS (*plèk'-suss* — mot lat., dérivé de *plectere*, supin *plexum*, entrelacer) n. m. Anat. Réseau de cordons nerveux ou musculaires entrelacés, anastomosés et enchevêtrés entre eux.

— ENCYCL. Les veines de certains organes et de certaines régions forment des *plexus*. Ainsi, les veines de l'utérus, les veines du cordon spermatique (*plexus pampiniformes*), les veines rétropubiennes (*plexus de Santorini*), les veines des ventricules latéraux (*plexus choroïde*).

Les nerfs surtout présentent cette curieuse disposition. Tous les nerfs rachidiens, en dehors des intercostaux, proviennent d'une série de plexus échelonnés de chaque côté de la colonne vertébrale : le *plexus cervical*, le *plexus brachial*, donnant les nerfs du bras, le *plexus lombaire* et le *plexus sacré*, donnant les nerfs du membre inférieur.

Les îlets du grand sympathique forment aussi des réseaux très enchevêtrés autour des troncs artériels et des organes splanchniques. Comme *plexus* formés autour des organes, on peut citer le *plexus bronchique*, le *plexus cardiaque*. Devant la colonne vertébrale, on distingue aussi le *plexus solaire*, qui englobe le tronc cœliaque, avec ses doux *ganglions semi-lunaires* et l'*anse mémorable de Wrisberg*, le *plexus lombo-aortique*, le *plexus hypogastrique*, etc.

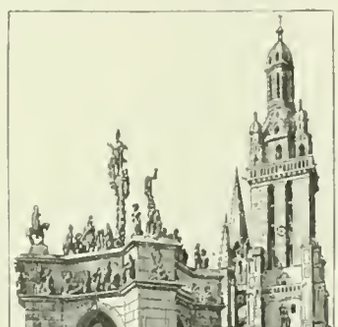
Eglise et calvaire de Pleyben.

PLEYBEN, ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 10 kilom. de Châteaulin; 5.580 hab. Carrière d'ardoise. Grande église gothique et Renaissance, vitraux de 1564. Dans le cimetière, ancien ossuaire (XVIe s.) et remarquable calvaire à personnages de 1650. — Le canton a 10 comm. et 21.068 hab.

PLEYBER-CHRIST, comm. du Finistère, arrond. et à 10 kilom. de Morlaix; 3.028 hab. Ch. de f. Ouest. Papeterie. Eglise de la Renaissance, portail latéral de 1666. Deux ossuaires du XVIIe siècle. Château de Lesquiffiou.

PLEYEL (Ignace), compositeur autrichien, né à Ruppersthal, près de Vienne, en 1757, mort à Paris en 1831. Après avoir appris le piano avec Wanhall, il devint, grâce à la protection du comte Erdody, l'élève et le pensionnaire de Haydn. Au bout de ce temps, son protecteur le prit comme maître de chapelle, puis lui facilita le voyage d'Italie. Pleyel fit représenter à Naples un opéra intitulé : *Ipsipyle*. En 1783, il fut nommé maître de chapelle adjoint, puis titulaire de la cathédrale de Strasbourg. C'est en cette ville qu'il écrivit la plus grande partie de ses ouvrages. Appelé à Londres en 1792 par le *Professional Concert*, il s'établit trois ans plus tard à Paris, où il fonda une maison d'édition de musique. Il y joignit, par la suite, une fabrique de pianos (celle qui porte aujourd'hui le nom de Pleyel-Wolff-Lyon et Cie).


I. Pleyel.

La musique de Pleyel, oubliée, injustement d'ailleurs, jouit du vivant de son auteur d'une étonnante renommée. Parmi ses œuvres les plus importantes, il faut compter 29 symphonies, 1 septuor, 1 sextuor, plusieurs quintettes, 51 quatuors et plusieurs trios pour divers instruments; 2 concertos de violon, 4 concertos de violoncelle, etc.

PLEYEL (Camille), facteur de pianos et compositeur, fils du précédent, né à Strasbourg en 1788, mort à Paris en 1855. Élève de son père et de Dussek, il se fit remarquer comme virtuose et comme compositeur, puis se consacra entièrement à la direction de la fabrique de pianos fondée par son père. Ses œuvres comprennent 1 quatuor et 3 trios avec piano, plusieurs sonates et de nombreuses pièces pour piano.

PLEYEL (Marie-Félicité-Denise MOKE, dame), femme du précédent, pianiste, née à Paris en 1811, morte à Bruxelles en 1875. Dès l'âge de dix ans, elle étonnait les artistes par sa prodigieuse précocité. Ses succès furent éclatants à Paris, à Londres, à Vienne, à Saint-Pétersbourg, en Allemagne, en Belgique, etc. En 1848, elle fut nommée professeur au Conservatoire de Bruxelles.


Marie Pleyel.

PLEYON (*ple-i-on* — pour *ployon*; de *ployer*) n. m. Arboric. Rameau d'arbre qu'on recourbe pour lui faire produire plus de fruit. ‖ Brin de bois long et mince qui sert à faire des liens. ‖ Longue perche de bois pliante.

VITIC. Syn. de PIQUE.

PLI (subst. verb. de *plier*) n. m. Double fait à une étoffe, à du linge, à du papier, etc : *Un cassage, Un éventail à petits* PLIS. Marque qui reste à l'endroit où un objet a été plié : *Habit qui a pris un mauvais* PLI.

— Accident de forme d'une surface qui est plus élevée sur un espace de peu d'étendue; creux, détour anguleux ou sinueux : *Les* PLIS *d'un terrain. Les* PLIS *du front.*

— Manière de plier une lettre; enveloppe d'une lettre; lettre elle-même dans son enveloppe : PLI *cacheté.*

— Fig. Habitude, direction morale : *Les enfants prennent aisément des mauvais* PLIS. ‖ Partie secrète, ignorée, inconnue : *Les* PLIS *et replis du cœur humain.*

— Loc. div. *Faux pli*, Pli fait à un endroit d'une étoffe où il ne devrait pas y en avoir. ‖ *Pli du bras, Pli du jarret*, Endroit où le bras, où le jarret se plient. ‖ *Ne pas faire un pli*, Se dit d'un vêtement parfaitement ajusté. — Fig. Ne souffrir aucune difficulté, aller de soi : *Un maître a toujours raison, cela* NE FAIT PAS UN PLI. ‖ *Donner un bon pli à une affaire*, Lui faire prendre une tournure favorable. ‖ *L'étoffe a pris son pli*, L'habitude est prise.

— Anat. *Pli de l'aine*, V. AINE.

— Bot. Nom donné aux lignes saillantes de la surface fructifère des champignons, lorsqu'elles ne sont pas assez distinctes pour constituer de véritables lames.

— Constr. Angle rentrant d'un mur.

— Jeux. Aux cartes, Syn. de LEVÉE.

— Manég. *Pli de l'embouchure*, Endroit de la brisure du mors. ‖ *Pli du paturon*, Cavité qui existe, chez le cheval, à la face postérieure du paturon. ‖ *Mettre un cheval dans son pli*, V. PLIER un cheval.

— Mar. *Pli d'un cordage*, Chacun des tours d'un petit cordage lové sur lui-même.

— Techn. Laine détachée des peaux de mouton au moyen de la chaux et qui comprend : le *pli fin*, provenant de la laine du collet; le *pli moyen*, composé des laines du dos et du ventre; le *gros pli*, laine de la queue et des cuisses.

— Zool. *Pli épigastrique*, Pli transverse situé à la face inférieure de l'abdomen des araignées, dans la première moitié, au niveau de l'orifice génital et des stigmates.

— ALLUS. HIST. : **Le pli de rose du Sybarite**, Allusion à un trait de la vie d'un Sybarite nommé Smindiride. Il se plaignit, dit-on, d'avoir passé toute une nuit sans dormir, parce que, *parmi les feuilles de rose dont son lit était semé, il y en avait une qui s'était pliée en deux.*

— ENCYCL. Admin. V. POSTES.

— Géol. V. PLISSEMENT.

PLIABLE adj. Qui peut être plié, qui est flexible; qui peut se replier, se rabattre : *Un bois* PLIABLE.

— Fig. Souple, docile : *Humeur* PLIABLE. *Esprit* PLIABLE.

— SYN. **Pliable, flexible.** V. FLEXIBLE.

PLIAGE (*ja*) n. m. Action ou manière de plier; effet de cette action : *Le* PLIAGE *du linge. Le* PLIAGE *des feuilles imprimées, des étoffes.* ‖ Atelier où s'effectuent ces travaux.

PLIANT (*an*), **ANTE** adj. Flexible, qui plie, que l'on plie aisément : *Branches* PLIANTES. *Ressort* PLIANT.

— Fig. Docile, accommodant : *Caractère* PLIANT.

— *Siège pliant*, Siège qui se plie en deux, et qui n'a ni bras ni dossier. ‖ *Table pliante*, Table composée de plusieurs parties qui se replient au besoin.

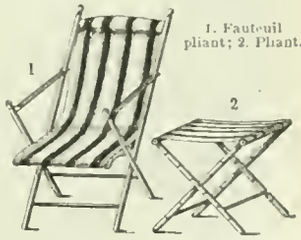
1. Fauteuil pliant; 2. Pliant.

— n. m. Siège pliant : *S'asseoir sur un* PLIANT.

— n. f. Milit. Bicyclette pliante, adoptée dans l'armée française. V. BICYCLETTE.

— n. f. pl. Chass. Branches qu'on plie, dans les avenues des pipées, pour y tendre des gluaux.

PLICATIF, IVE (du lat. *plicare*, supin *plicatum*, plier) adj. Bot. Qui met en plis : *Estivation* PLICATIVE.

PLICATILE même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Hist. nat. Qui a une tendance à se plier : *Corolle* PLICATILE.

PLICATIPENNE (*pèn'*) ou **PLICIPENNE** (*si-pen'* — du lat. *plicatus*, plié, et *penna*, aile adj. Qui peut replier ses ailes en long, en parlant des insectes : *La plupart des orthoptères sont* PLICATIPENNES. (Peu us.)

PLICATULE n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des spondylidés, répandues dans les mers chaudes ou fossiles dans les terrains secondaires et tertiaires. — *Argile à plicatules*, Argile gris bleuâtre contenant un grand nombre de *plicatules*; très répandue dans les terrains aptiens de l'est de la France.

PLICATURE (du lat. *plicatus*, plié) n. f. Action de plier.

PLICHON (Charles-Ignace), homme politique français, né à Bailleul (Nord) en 1814, mort en 1888. Avocat, il fut élu dans le Nord député au Corps législatif, où il siégea de 1857 à 1870, fut ministre des travaux publics du 25 mai au 9 août 1870, rentra dans le Nord membre de l'Assemblée nationale en 1871 et vota avec le groupe monarchiste et clérical. Il continua à siéger à la Chambre jusqu'à sa mort.

PLIE (*pli*) n. f. Longueur du fil d'une pelote ou d'un écheveau. (Vx.) ‖ Disposition des fromages placés de champ, après avoir été raclés et secs dans les fromageries de Roquefort.

PLIE (*pli*) n. f. Genre de poissons anacanthines, de la famille des pleuronectides, répandus en diverses mers, dont trois espèces se trouvent sur les côtes de France.

— ENCYCL. *Les plies* platessa sont plates, ovales ou rhomboïdales, couvertes de petites écailles lisses, avec le museau court, les yeux placés à droite, les nageoires impaires ne rejoignant pas la caudale. La plie franche ou carrelet (*platessa vulgaris*) atteint jusqu'à 70 centimètres de long; ses noms vulgaires sont *lizen, flotau, flèau, hotant*; elle habite les côtes atlantiques, au nord de l'embouchure de la Gironde. La plie sole ou limande sole (*platessa microcephala*), de moitié plus petite, a le même habitat, de même pour la *platessa cynoglossus*, qui atteint 50 centimètres.

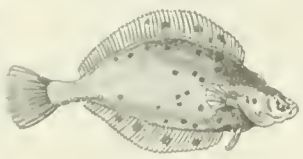

Plie franche.

PLIEMENT (*pli-man*) n. m. Action de plier. ‖ On dit plus ordinairem. PLIAGE.

PLIENINGEN, bourg d'Allemagne (Wurtemberg, cercle du Neckar), sur la Kersch; 2.600 hab. Fabriques d'étoffes. Aux environs, Institut national agricole de *Hohenheim*.

PLIER (autre forme de *ployer*; du lat. *plicare*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp., de l'ind. et du pres. du subj.: *Nous pliions. Que vous pliiez*) v. a. Mettre, arranger en deux ou plusieurs doubles: PLIER *du linge*. PLIER *une lettre*.

— Courber, fléchir: PLIER *de l'osier*. PLIER *les genoux*.

— Fig. Faire céder, soumettre, dompter: PLIER *son caractère aux circonstances.* ‖ *Plier la tête*, Se soumettre.

— Loc. div. *Plier bagage*, Lever le camp, pour abandonner la position que l'on occupe. (Par ext. S'apprêter à partir, s'en aller, s'enfuir. — Mourir.)

— Manèg. *Plier un cheval*, Lui amener la tête en dedans ou en dehors. ‖ *Plier les reins*. Se dit du cheval qui, en galopant, aplatit sa croupe. ‖ *Plier les jarrets*, Manier sur les jarrets.

— Mar. *Plier un bordage*, Le cintrer au moyen du feu ou de la vapeur. ‖ *Plier une voile*, La serrer pli par pli pour la mettre en sonte.

— Techn. *Plier un éventail*, Le monter, le coller sur son bois. ‖ *Plier sur la main*, Former un écheveau en enroulant la matière autour des mains d'un aide.

— v. n. Se courber, s'infléchir: *Arbre qui* PLIE *sous le poids des fruits*.

— S'affaisser sous un poids ou une pression: *Les planchers surchargés* PLIENT.

— Fig. Etre surchargé, accablé: PLIER *sous le poids des affaires, des années.* ‖ Céder, reculer, se rendre: *Les Boërs ont dû* PLIER *sous le nombre.* ‖ *Roseau qui plie à tout vent*, Personne qui cède à toutes les influences.

— Mar. Se dit d'un navire qui porte mal la toile et s'incline trop sous l'effort du vent.

— PROV.: **Il vaut mieux plier que rompre**, Il vaut mieux céder que de se perdre en résistant.

— SYN. Plier, ployer. *Plier*, en général, marque un écart très grand de la ligne droite, écart qui va souvent jusqu'à former deux lignes différentes; ainsi, on *plie* une feuille de papier en deux, en quatre. *Ployer* ne marque qu'une simple courbure: on *ploie* une branche d'arbre; un poteau *ploie* quand il supporte une charge trop lourde. Au figuré, la différence est la même: *plier*, c'est renoncer à sa propre volonté pour suivre celle d'un autre; *ployer*, c'est céder un peu, faire une moindre résistance.

— ALLUS. HIST.: **Je plie et ne romps pas**, Hémistiche d'une fable de La Fontaine, *le Chêne et le Roseau* (I, 22). C'est la réponse que fait celui-ci au chêne, qui vante orgueilleusement sa force.

Plié, ée part. pass. du v. Plier.

— Fig. Assoupli, exercé, habitué: *Un esprit* PLIÉ *à toutes les situations.*

— *Etre plié en deux, en trois, en quatre*. Se dit d'une surface ramenée sur elle-même deux, trois, quatre fois. — *Etre plié en deux, Avoir le corps plié en deux*, Avoir le corps tout à fait courbé en avant.

— Blas. Légèrement concave d'un côté et convexe de l'autre, en parlant des pièces de longueur, comme la bande, la fasce, etc. ‖ Se dit aussi des ailes longues, comme les épées légèrement courbées, et des oiseaux qui n'ont pas leurs ailes étendues.

— n. m. Chorégr. Mouvement des genoux qui se plient. *Faire des plies.*

Se plier, v. pr. Se courber, fléchir: *Malade dont le bras se* PLIE *difficilement.*

— Fig. Se soumettre, se résigner, s'accommoder: SE PLIER *aux usages.*



D'argent à chevron plié de gueules.

PLIEUR, EUSE n. Personne qui fait métier de plier. PLIEUSE *de journaux.* ‖ Celui, celle qui met les soies [illegible] en écheveaux.

— n. f. Techn. Machine qui opère le pliage du papier, et quelquefois le pliage et la mesure des [illegible].

PLIMSOLL (Samuel), publiciste anglais, [illegible] l'Ami des Matelots, né à Bristol en 1824, mort à [illegible] en 1898. Négociant en charbon, il attira l'attention du public sur les dangers et les abus dont souffraient les matelots marchands. Il se fit élire au Parlement par Derby en 1868, publia en 1873 *Nos marins*, et fit paraître en 1875 le *Merchant Shipping Act*, qui réglementait soigneusement le chargement, les machines, le poids maximum de la cargaison, etc., des navires marchands. Il quitta le Parlement en 1880. Il publia encore: *les Bateaux à hesteur* (1890).

PLINE l'Ancien ou **le Naturaliste** Caius Plinius Secundus), écrivain romain, né à Côme, sous le règne de Tibère, l'an 23 de notre ère, mort sous Titus en 79. Il servit dans l'armée romaine et rapporta de ses campagnes un traité sur l'art de lancer le javelot à cheval: *De jaculatione equestri*. Puis il se distingua au barreau, composa une *Histoire des guerres des Romains en Germanie*, en 20 livres, un traité intitulé *Studiosus*, écrit pour l'éducation oratoire de son neveu Pline le Jeune; un traité des *Expressions douteuses* (Dubii sermones), une *Histoire* de son temps en 31 livres, enfin l'*Histoire naturelle* en 37 livres, ouvrage très considérable, le seul qui nous soit parvenu. Néron le nomma procurateur en Espagne. Il était amiral de la flotte de Misène, quand éclata en 79 la fameuse éruption du Vésuve. En dépit des lettres si claires et si explicites de Pline le Jeune, on a dit qu'il mourut au sommet du Vésuve, victime de son dévouement pour la science. C'est une légende. Il mourut victime de son devoir et de son dévouement à l'humanité, sans cesser, il est vrai, de prendre des notes sur le phénomène. Dès que le danger se manifesta, il se rendit avec ses vaisseaux sur la côte menacée pour sauver les habitants. Il n'y put parvenir, la mer poussant les navires vers la côte et l'empêchant de s'en éloigner. Il débarqua à Stabies dans une famille amie qui l'avait voulu sauver. Là, après un jour et une nuit d'angoisses, il mourut asphyxié par les vapeurs sulfureuses, que son tempérament l'empêcha de supporter. Pline était un travailleur infatigable, mais sans critique. Son *Histoire naturelle*, qui embrasse, outre les sciences naturelles, l'astronomie, la physique, la géographie, l'agriculture, le commerce, la médecine et les arts, est une immense et précieuse compilation de plus de 2.000 ouvrages, dont un très petit nombre nous est parvenu. Mais il n'est guère de fable ou de superstition scientifique que Pline n'admette sans contrôle. Toutefois, des juges éminents, comme Buffon, ont fait un grand éloge de l'*Histoire naturelle*. Beaucoup de réflexions ingénieuses sont mêlées à l'exposé des faits. La philosophie en est chagrine. Pline accuse sans cesse la nature, l'homme et les dieux. Le style est simple, d'une bonne latinité, toujours élevé sans déclamation.

PLINE le Jeune (Caius Plinius Cæcilius Secundus), écrivain romain, né à Côme l'an 62 de notre ère, mort probablement dans la même ville vers 120. Il perdit son père de bonne heure et fut élevé par sa mère et son oncle, Pline l'Ancien. Sa curiosité s'étendait à tout, mais son goût se fixa surtout sur les belles-lettres. A quatorze ans, il composa une tragédie en grec. A dix-sept ans, il assista de loin à l'éruption du Vésuve, où périt son oncle. A dix-neuf ans, il commença à plaider. Il devint rapidement célèbre et estimé, et fut plusieurs fois le défenseur des provinces en procès contre leurs administrateurs. Tribun sous Domitien, il fut bientôt nommé préteur avec une dispense d'âge. A la fin du règne de Domitien, après une longue absence, il rentra à Rome et plaida avec courage pour la province d'Andalousie, contre Bæbius Massa, qui l'avait mise au pillage. Nerva lui écrivit pour le féliciter. Une seconde fois, il défendit la même province contre Cæcilius Classicus. Il y risquait la vie; mais, heureusement, Domitien lui-même mourut presque sur ces entrefaites. Le règne de Nerva, celui de Trajan, furent d'heureuses années pour Pline. Le premier le nomma garde du trésor public, le second en fit un consul. Pline prononça alors son *Panégyrique* de Trajan. Puis il remplit avec le plus grand zèle le proconsulat de Bithynie. En récompense, Trajan lui donna la dignité d'augure et le *jus trium liberorum* (privilège des pères de trois enfants), bien qu'il n'eût eu d'enfants ni de sa première ni de sa seconde et digne femme Calpurnia. Bienveillant, libéral, Pline consacrait tous ses loisirs à la poésie, à l'éloquence, à la rédaction de lettres charmantes, qui témoignent seulement d'une naïve vanité d'auteur. La faiblesse de Pline était en effet un ardent désir de parvenir à la postérité, mais on la lui pardonne volontiers en faveur de son intégrité, de sa fidélité à ses affections, de sa libéralité intelligente pour sa ville natale, de sa bonté envers ses esclaves, de son réel talent enfin.

Pline le Jeune (LETTRES DE), recueil en dix livres, dont les neuf premiers furent classés par l'auteur (de 103 à 107 apr. J.-C.), et le dixième, recueilli par ses amis, contient les lettres de Pline à Trajan pendant son gouvernement de Bithynie et les courtes réponses de l'empereur. Les lettres de Pline sont loin d'avoir l'abandon si instructif des lettres de Cicéron. Ce sont des morceaux de style, destinés à être passés de main en main. Néanmoins, elles constituent le monument le plus complet sur la plus belle époque de l'empire romain. Elles nous font connaître non seulement la vie de l'auteur et son caractère, mais une foule de traits sur les mœurs de son temps: vie d'un grand seigneur de lettres à la ville et à la campagne, villas, lectures publiques, relations des maîtres et des esclaves, etc. C'est surtout grâce aux Lettres de Pline le Jeune que nous connaissons son oncle Pline l'Ancien et sa mort héroïque. Sa correspondance avec Trajan nous fait pénétrer dans bien des détails de l'administration provinciale romaine. Pline s'adresse à Trajan moins comme à un maître tout-puissant que comme à un ami et à un magistrat éclairé et bienveillant. Les réponses de Trajan sont admirables de netteté. Une des plus curieuses de ces lettres est celle que Pline adresse à l'empereur sur la conduite à tenir à l'égard des chrétiens de Bithynie.

PLINGER (*jé* — corrupt. du mot *plonger*. Prend un *e* après le *g* devant A ou O: *Nous plingeons. Il plingea*) v. a. Techn. Mettre les peaux fraîches dans l'eau, en terme de mégissier. ‖ *Plinger les chandelles*, Leur donner une première trempe dans le suif.

PLINGEUR (*jeur*) n. f. Action de plinger les peaux fraîches, les chandelles: son résultat. ‖ On dit aussi PLONGÉE.

PLINIAN (de *Pline* le Naturaliste) n. m. Arséniosulfure naturel de fer, qui est une variété de mispickel.

PLINIE (*ni* — de *Pline* le Naturaliste) n. f. Genre de myrtacées, comprenant des arbres à feuilles alternes. Les fleurs, pentamères, ont un calice campanulé. On en connaît quatre à cinq espèces, qui habitent l'Afrique équatoriale; leurs fruits sont comestibles.

PLINTHE (du lat. *plinthus*; gr. *plinthos*) n. f. Archit. Membre d'architecture qui a la forme d'une petite table carrée. ‖ Saillie plane en forme au pied d'un bâtiment, au bas d'un mur d'appartement, d'un lambris. ‖ Plate-bande qui indique à l'œil les planchers sur une façade. ‖ Assise continue formant saillie sur le nu des têtes d'un pont ou d'un autre ouvrage. ‖ Ensemble des carreaux qui forment la première assise d'un poêle de construction.



A, plinthe.

— Antiq. Armée rangée en trapèze, dont la plus grande face regardait l'ennemi. ‖ Brique cuite. ‖ Socle, terme d'architecture. ‖ Lingot d'or ou d'argent. ‖ Sorte de cadran solaire. Registre d'un ordre hydraulique. ‖ Mesure agraire, valant 100 arpents.

— Bot. Genre de portulacacées, du groupe des aïzoïdées, comprenant de petits arbrisseaux à fleurs axillaires et sessiles, qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

— Chir. anc. Machine dont on se servait pour la réduction des luxations et des fractures.

— Mobil. Planche étroite sur laquelle est bâti un banc, un rouet, etc., et qui est destinée à maintenir dans leur position les diverses pièces de l'ensemble.

— ENCYCL. Archit. La *plinthe* est le dernier membre inférieur de la base des colonnes, présentant une surface plane qui simule une dalle d'une certaine épaisseur et forme un carré sur lequel cette base repose. Elle est appliquée aussi au bas du stylobate ou piédestal et constitue la partie saillante qui réunit le corps du piédestal au sol; sa dimension est très variable. Dans l'ordre toscan, on donne le nom de « plinthe » à la partie du chapiteau qu'on appelle tailloir ou abaque dans les autres ordres.

PLINTHITE n. f. Minér. Variété de sinopite.

PLIOCÈNE (*sèn'* — du gr. *pleion*, plus, et *kainos*, récent) adj. Se dit de la partie la plus récente de l'ère tertiaire: *Terrain* PLIOCÈNE. *Série* PLIOCÈNE.

— n. m.: *Le* PLIOCÈNE, Terrain dont la formation est de cette époque.

— ENCYCL. Le système *pliocène* succède au système *miocène*; ses assises sont recouvertes par les formations quaternaires. Il est caractérisé par l'apparition du cheval, de grands proboscidiens et, d'après certains, par celle de l'homme. Au commencement de cette période, le Pas de Calais n'était pas rompu, et la Normandie était reliée à l'Angleterre; l'Espagne l'était aux Baléares; la France l'était à la Corse et à la Sardaigne. En Italie, les Apennins, reliés à la France, formaient une longue presqu'île, que quelques îles continuaient vers la Sicile. C'est aux temps pliocènes que s'est ouvert le détroit de Gibraltar.

Des ossements, que certains savants ont considérés comme appartenant à l'ancêtre de l'homme, ont été trouvés par Eug. Dubois dans le pliocène de Java. (V. PITHECANTHROPE.) Parmi les singes de cette période, on remarque des semnopithèques et un autre singe intermédiaire entre ces derniers et les macaques, le *dolichopithecus*. Les carnivores, parmi lesquels il faut signaler le chien, sont nombreux et voisins des genres actuels; le genre *machairodus* traverse toute la période. Les rongeurs appartiennent aux genres porc-épic, lièvre, etc.

Les proboscidiens montrent l'extinction des mastodontes et le développement des éléphants; parmi ces derniers, l'éléphant de Durfort ou *elephas Meridionalis* est des plus remarquables. Le cheval pliocène était l'*equus Stenonis*; citons aussi le *rhinoceros Etruscus*. Les ruminants sont nombreux, notamment dans les couches des monts Sivalik, aux Indes; les genres chameau et lama apparaissent. Les bisulques offrent des porcs et l'*hippopotamus major*. Les cétacés présentent les genres actuels: *balænoptera, megaptera, balæna*, etc. Parmi les mollusques, on trouve déjà l'huître comestible.

L'abaissement de la température chasse les palmiers, et la flore se rapproche de celle de nos jours: une foule d'essences actuelles sont en pleine expansion. Cependant, des lauriers, tulipiers, jujubiers, magnolias, oliviers, grenadiers, ont laissé leurs débris dans les formations pliocènes de l'Europe centrale; cette période fut en outre caractérisée par l'apparition de la vigne.

Le système pliocène a été divisé en trois étages, qui sont, de bas en haut: *plaisancien, astien* et *sicilien*.

PLIOHIPPUS (*puss* — du gr. *pleiôn*, plus nombreux, et *hippos*, cheval) n. m. Genre de mammifères périssodactyles, de la famille des équidés, fossiles dans le tertiaire de l'Amérique du Nord. (Les *pliohippus*, intermédiaires entre les vrais chevaux et les hipparions, représentent la série américaine des chevaux qui ont immédiatement précédé les formes actuellement vivantes dans l'ancien monde; leur pied ne possède plus que deux petits sabots latéraux.)

PLIOIR (rad. *plier*) n. m. Petit instrument de bois poli, de corne, d'os ou d'ivoire, en forme de couteau à un ou deux tranchants mousses, dont on se sert pour plier du papier.

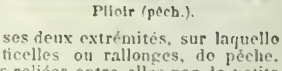

Plioir (pêch.).

— Pêch. Planchette ou moitié d'un morceau de roseau, échancrée à ses deux extrémités, sur laquelle on enroule les lignes, ficelles ou rallonges, de pêche. ‖ Planchettes parallèles reliées entre elles par de petits fils de fer et qui servent au même usage.

— Techn. Moule servant à faire des tuiles courbes. ‖ Pince avec laquelle les layetiers font les charnières des cassettes. ‖ Petit ourdissoir du gazier. ‖ Petite planche de bois sur laquelle on plie la bougie filée. ‖ Sorte de table sur laquelle on pose les étoffes, les draps pour les plier. ‖ Lame de bois mince, avec un manche rond, et qui sert à plier les étoffes peu larges qui s'enroulent autour. ‖ Carton ou planchette sur laquelle on enroule les dentelles, ganses, galons, etc.

PLION n. m. Arboric. Syn. de PLEYON.

PLIONNAGE (*o-naj'*) n. m. Minér. Boisage des puits de petite dimension, constitué par une succession de branches de bois vert que l'on recourbe en cercle.

PLIOPITHÈQUE (du gr. *pleiôn*, plus nombreux, et de *pithèque*) n. m. Genre de singes, fossiles dans le tertiaire d'Europe. (Le pliopithèque antique [*pliopithecus antiquus*], voisin des gibbons, vivait à l'époque miocène dans l'Europe centrale. Le *pliopithecus Chantrei* a été découvert dans le sud-est de la France.)

PLIOSAURE (*sôr*) n. m. Genre de reptiles sauroptérygiens, de la famille des plésiosauridés, fossiles dans les terrains jurassiques. (Les pliosaures [*pliosaurus*] étaient des animaux gigantesques, à cou court, à membres en nageoires, à tête longue et plate, avec des dents très fortes.)

PLIOUSSA ou **PLOUSSA**, rivière du nord-ouest de la Russie. Elle naît dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg, traverse le lac Zaploussié, draine, au moyen d'un grand nombre de petits affluents, les lacs de la région, et se jette dans la Narova, rive gauche. Cours 300 kilom.

PLIQUE (*plik'* — lat. médic. *plica*, de *plicare*, plier) n. f. Pathol. ‖ *Plique polonaise* (plica Polonica), Enchevêtrement et feutrage des cheveux et même de la barbe ou des poils du pubis, que l'on a observé surtout en Pologne. (La plique résulte d'un manque de propreté, et les ulcérations, les abcès qu'elle peut amener se guérissent par la tonte, l'antisepsie et l'hygiène.)

— Archéol. V. PLITE.

— Musiq. Sorte de trille, note marquée d'un signe qui indique qu'elle doit être exécutée au grave et à l'aigu.

PLIQUER (*ké* **(SE)** v. pr. Être attaqué de la plique.

PLISSAGE (*pli-saj'*) n. m. Action de plisser; effet de cette action : *Le* PLISSAGE *d'une chemise, d'une collerette.*

PLISSEMENT (*pli-se-man*) n. m. Ling. Action de plisser; état de ce qui est plissé.

— Géol. Perturbation qui se produit dans les couches sous l'action de la contraction lente de l'écorce terrestre.

— ENCYCL. Géol. Les mouvements de *plissement* qui intéressent certaines formations et en particulier celles des montagnes donnent naissance à des plis de plusieurs sortes : ceux qui se présentent en bosses sont des *plis anticlinaux* donnant lieu à une crête anticlinale; si cette crête est rompue, il en résulte un vide ou *vallée anticlinale*, c'est le cas des combes du Jura. Les plis qui se présentent en cuvettes sont des *plis synclinaux*, donnant lieu à des *vallées synclinales*. Les *plis monoclinaux* sont beaucoup plus simples et n'offrent qu'une dénivellation sans ruptures.

PLISSER (*pli-sé*) v. a. Faire des plis à; produire des plis sur : PLISSER *du linge. L'âge* PLISSE *le front.*

— v. n. Avoir des plis : *Robe qui* PLISSE *bien.*

Plissé, ée part. pass. du v. Plisser.

— n. m. Travail fait en plissant : *Un* PLISSÉ *bien fait.*

— Hist. nat. Qui offre des plis longitudinaux et réguliers : *Feuilles* PLISSÉES. *Pétales* PLISSÉS.

— Bot. *Petit plissé*, Espèce de champignon du genre agaric.

Se plisser, v. pr. Être, pouvoir être, devenir plissé.

PLISSEUR (*pli-seur'*), **EUSE** n. Qui plisse, qui sait plisser : *Une* PLISSEUSE *de chemises.*

PLISSEUSE (*pli-seuz'*) n. f. Machine servant à plisser les étoffes, et qui comprend une sorte de râteau doué d'un mouvement de va-et-vient et de deux cylindres parallèles chauffés qui pincent et raidissent l'étoffe plissée par le râteau.



Plisseuse à main.

— ENCYCL. La *plisseuse à main* se compose d'une plaque métallique divisée en intervalles égaux par des plaquettes laissant des vides entre elles. L'ensemble est soutenu par des replis latéraux un peu au-dessus de la table. On place l'étoffe sur la plisseuse, et, à l'aide d'un outil formé de deux rectangles, on pousse cette étoffe entre les lames. On retourne ensuite sens dessus dessous, et à l'aide d'un fer à repasser, on appuie sur les plis formés, qui deviennent définitifs.

PLISSON (*pli-son*) n. m. Mets composé de crème et de lait qu'on fait alternativement chauffer et refroidir, jusqu'à ce que le dessus se plisse à l'épaisseur de trois doigts. (On lève ce plisson et on le saupoudre de sucre. Ce mets était autrefois usité en Poitou.)

PLISSURE (*pli-sur'*) n. f. Manière de faire des plis : *Apprendre la* PLISSURE. ‖ Assemblage de plis : PLISSURE *bien faite.*

PLISTHÈNE. Myth. gr. Petit-fils de Pélops et fils d'Atrée. Il épousa Érope ou Ériphyle, dont il eut deux fils, Agamemnon et Ménélas. Il mourut jeune, et ce fut son père Atrée qui éleva ses enfants, les *Atrides.*

PLISTOANAX, roi de Sparte et fils de Pausanias (seconde moitié du Ve s. av. J.-C.). En 451, il conclut avec les Athéniens la paix dite *de Nicias*. Accusé alors d'avoir reçu de l'argent pour rappeler ses troupes de l'Attique, il fut condamné à l'exil et ne put rentrer dans sa patrie que dix-neuf ans après, par ordre de l'oracle de Delphes.

PLITE n. f. Archéol. Pièce d'émail cloisonnée à jour, que l'on appliquait sur des travaux d'orfèvrerie et sur des vases de verre et de cristal : *Calice d'or à émaux de* PLITE (1363). ‖ On disait aussi *émaux de* PLIQUE, *d'*OPLIQUE, *d'*OPLITE, et *de* PELISTRE.

PLIURE n. f. Action ou manière de plier une feuille de livre : *Donner des feuilles à la* PLIURE. ‖ Partie de l'atelier de brochure où s'effectue cette opération.

PLOAGHE, comm. du roy. d'Italie (Sardaigne [prov. de Sassari]); 3.400 h. Mines et carrières.

PLOARÉ, comm. du Finistère, arr. et à 20 kilom. de Quimper; 3.048 h. Église du XVIe s., chœur remanié au XVIIIe; flèche haute de 55 mètres.



Église de Ploaré.

PLOAS (*uss*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des bombylidés, comprenant des mouches d'Europe, trapues, velues, à trompe courte, grises ou noires.

PLOBANNALEC, comm. du Finistère, arrond. et à 20 kilom. de Quimper; 2.565 h. Petit port sur l'Océan à *Lesconil*; conserves de sardines. Église des XIIe, XIIIe et XVIIe siècles; alignements mégalithiques. Menhirs et dolmens.

PLOC *plok'* — peut-être du gr. *plokos*, tresse, natte) n. m. Archéol. Vieille expression de métier désignant les poils de vache, de chèvre, de chevrotain et de chien, et quelquefois le duvet d'autruche : *Le* PLOC *de vache sert particulièrement à faire des couvertures.*

— Mar. Composition dans laquelle on mêlait du poil de bœuf et de chien pour former un feutre qu'on appliquait entre le franc-bord et le doublage en bois d'un navire.

— Techn. Duvet ou déchets provenant des diverses opérations que les draps subissent, soit au tissage, soit à l'apprêtage. (On écrit aussi PLOQUE.) ‖ Duvet de coton qui voltige dans les filatures.

PLOCAGE *kaj'* — rad. *ploc*) n. m. Action de carder les laines; résultat de cette action.

PLOCAIRE *kèr'*) n. f. Algue de la classe des floridées, commune dans toutes les mers, et formée de filaments ronds ou aplatis, se ramifiant un grand nombre de fois, portant çà et là sur leur thalle leurs sporanges groupés généralement deux par deux.

PLOCAMIE (*mi*) n. f. Bot. Genre d'algues marines, de la classe des floridées, famille des rhodymeniacées, caractérisé par un thalle filamenteux présentant dans son épaisseur une région axiale et une sorte d'écorce dont les cellules décroissent du centre à la périphérie.

— ENCYCL. Les *plocamies* sont fixées aux rochers par des crampons et se terminent par des ramifications grêles, très pointues, généralement disposées comme les dents d'un peigne. Les plocamies comptent parmi les plus belles algues à cause de leurs couleurs rouges, vives, et de leurs formes élégantes; l'espèce la plus connue, la *plocamie cochenille*, est très commune sur les côtes de France.

PLOCAMIER n. m. Bot. V. PLOCAME.

PLOCAMOCERE (*sèr'*) n. f. Genre d'insectes coléoptères térédiles, de la famille des clérides, comprenant de jolis clairons de l'Amérique tropicale, remarquables par leurs longues antennes élargies et hérissées de grandes scies.

PLOCANDRE n. m. Genre de gentianacées, comprenant des herbes vivaces, parfois des sous-arbrisseaux, à feuilles sessiles, à fleurs solitaires teintées de rouge. (Les quelques espèces connues sont originaire de l'Europe orientale.)

PLOCÉIDÉS (*sé*) n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux conirostres, comprenant les veuves et les tisserins, et se subdivisant en trois tribus : *viduidés, spermestinés* et *plocéinés*. — *Un* PLOCÉIDE.

PLOCÉINÉS *sé*) n. m. pl. Zool. Tribu d'oiseaux passereaux conirostres, de la famille des *plocéidés*, renfermant les tisserins et genres voisins. — *Un* PLOCÉINÉ.

PLOCK ou **PLOTSK**, ville de Russie (Pologne), ch.-l. de gouvernement, sur la Vistule; 25.000 hab. Évêché; fabriques de machines, d'aiguilles, d'épingles, de draps, de sucre, de savon, de chandelles, fonderies de fer; tanneries; commerce de céréales. — Le district a 1.322 kilom. carr. et 100.000 hab.

— Le *gouvernement de Plock*, situé à la frontière de Prusse, a 9.446 kilom. carr. et 557.000 hab.

PLOCOCARPE (du gr. *plokos*, tresse, et *karpos*, fruit) n. m. Bot. Sorte de fruit noueux, provenant de plusieurs ovaires distincts.

PLOEGSTEERT, comm. de Belgique (Flandre-Occid. [arrond. d'Ypres]); 5.000 hab. Armes.

PLŒMEL, comm. du Morbihan, arrond. et à 31 kilom. de Lorient; 1.456 hab. Chapelles Notre-Dame-de-Recouvrance et de Locmaria (XVe et XVIe s.). Menhirs.

PLŒMEUR, comm. du Morbihan, arrond. et à 6 kilom. de Lorient; 9.113 hab. Pêche, conserves de sardines. Bains de mer à Lomener et Larmor. Église paroissiale du XIIe siècle, chapelle Notre-Dame de Larmor à l'entrée du Blavet et de la rade de Lorient, monument des XVIe et XVIIe siècles; menhirs. Patrie de l'ingénieur Dupuy de Lôme.

PLŒN (allem. *Plön* ou *Ploen*), ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Slesvig-Holstein]), entre deux lacs, le Grand et le Petit Plœner; 3.464 hab. Soieries.

PLOENNIES (Luise DE), femme poète allemande, née à Hanau en 1803, morte à Darmstadt en 1872. Elle s'est fait connaître d'abord par des traductions, les littératures anglaise, flamande, hollandaise, qui ne furent pas sans influence sur son propre talent. Ses principaux ouvrages sont : *Poésies* (1841); *une Couronne aux enfants* (1841); *Nouvelles poésies* (1820); deux recueils de sonnets : *Abnilard et Eloise* (1849); *Oscar et Gunetta* (1850), et des écrits d'inspiration religieuse : *Des lis sur le champ* (1866); *Ruth* (1861); *Joseph et ses frères* (1866); *Maria de Béthanie* (1867); *Sainte Elisabeth* (1870); les drames *Marie-Madeleine* (1870) et *David* (1873); *Contes et légendes* (1874).

PLOËRDUT, comm. du Morbihan, arrond. et à 28 kilom. de Pontivy; 3.640 hab. Église en partie du XIIe s.; chapelle de Notre-Dame-de-Crénénau; château ruiné de Coat-Even.

PLOEREN, comm. du Morbihan, arrond. et à 9 kilom. de Vannes; 1.192 hab. Église Saint-Martin et chapelle Notre-Dame-de-Bethléem (XVIIe s.). Ruines du château de Penhouet.

PLOËRMEL, ch.-l. d'arrond. du Morbihan, à 40 kilom. de Vannes; 6.062 hab. (*Ploërmelais, aises.*) Ch. de f. Ouest et Orléans. Maison mère des frères de Ploërmel. Minoteries, teintureries, papeteries, tanneries; toiles, fil de chanvre, ardoisières, bois du Nord pour la fabrication de la poudre, fonderie; commerce de bestiaux, beurre, miel. Restes d'une enceinte (XVe s.). Paroisse Saint-Armel, près de laquelle se tenaient les pardons, aujourd'hui disparus, reconstruite de 1511 à 1602; tour de 1740, grandes verrières Renaissance, tombes des ducs de Bretagne Jean II et Jean III. Maisons du XVIe siècle, hôtel du duc de Mercœur.



Armes de Ploërmel.

— *Histoire.* Ploërmel doit son nom à saint Armel (*Plou-Armel*, peuplade d'Armel), anachorète qui vint de la Grande-Bretagne au VIe s. La ville souffrit beaucoup des invasions anglaises pendant la guerre de Cent ans; elle fut soumise au capitaine Bembro ou Bemborough, qui commandait les Anglais au combat des Trente (1346). Les Anglais reparurent à Ploërmel comme auxiliaires de Henri IV (1590). — L'arrondissement a 8 cant., 66 comm. et 91.830 hab.; le canton a 6 comm. et 12.691 hab.

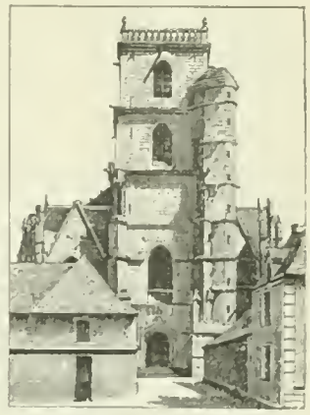

Saint Armel, à Ploërmel.

Ploërmel (LE PARDON DE), opéra-comique de Meyerbeer. V. PARDON DE PLOËRMEL.

PLŒUC, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 19 kilom. de Saint-Brieuc; 4.861 hab. Ch. de f. Ouest. Minoteries. — Le canton a 6 comm. et 11.449 h.

PLOEUC Alexandre, marquis DE), financier et homme politique français, né à Quimper en 1816, mort au château de Guerquelant (Finistère) en 1887. Après avoir rempli de hautes missions financières en Grèce et en Turquie, il devint sous-gouverneur de la Banque de France. Sous la Commune, il parvint à empêcher cet établissement d'être envahi et à borner à 18 millions les réquisitions qu'on lui faisait. Il fut député de la Seine, de 1871 à 1876.

PLOËZAL, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 20 kilom. de Guingamp; 2.392 hab. Usine pour le teillage mécanique du lin. Château de la Roche-Jagut (XVIe s.), dominant la rivière du Trieux. Tapisseries et meubles (XVIIe s.).

PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN, ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 14 kilom. de Quimper; 2.180 hab. Église du XVIe siècle. Camp ancien. — Le canton a 11 comm. et 20.427 hab.

PLOGOFF, comm. du Finistère, arrond. et à 51 kilom. de Quimper, 2.278 hab. Pêche à la sardine; soude extraite du varech. Pointe du Raz. Église de Saint-Collédoc (XVIe s.); église de Lescoff, clocher à jour; menhirs.

PLOGONNEC, comm. du Finistère, arrond. et à 12 kilom. de Quimper; 3.272 hab. Minoterie, papeterie; gisement de houille. Église du XVIe siècle et tour du XVIIe, vitraux et tableaux sur bois de la Renaissance.

PLOHOPHORUS (*russ*) n. m. Genre de mammifères édentés, de la famille des glyptodontidés, comprenant de grands animaux, voisins des glyptodontes, fossiles dans le tertiaire de l'Amérique du Sud.

PLOIEMENT (*ploi-man* — rad. *ployer*) n. m. Art milit. Passage de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne.

PLOIERE n. f. Genre d'insectes hémiptères, de la tribu des cimésinés, comprenant diverses espèces de réduves grêles, allongés, avec des pattes et les antennes d'une longueur et d'une finesse extraordinaires. (La *ploeria domestica* est commune dans les maisons du midi de la France.)

PLOIE-RESSORT n. m. invar. Techn. Ciseau plat, peu large, long d'environ 0m,17, qui sert à ployer le grand ressort des armes à feu.

PLOÏESTI, PLOESCI ou **PLOÏECHTI**, ville de Roumanie, en Valachie, ch.-l. du dép. de Prahova, non loin de la rivière Prahova, sous-affluent du Danube par la Jalomitza; 16.000 hab. Actif commerce de grains et de bestiaux, de vins, liqueurs, etc. Raffineries de pétrole, minoteries, briqueteries, tanneries. En 1600, victoire de Michel le Brave sur les Turcs.

PLOMB (*plon* — du lat. *plumbum*) n. m. Métal lourd, mou, d'un gris bleuâtre : *Tuyaux de* PLOMB.

— Petits morceaux de plomb sphériques, que l'on emploie pour charger les armes de chasse : *Menu* PLOMB.

— Poétiq. Projectile lancé par une arme à feu; balle.

> Déjà d'un *plomb* mortel plus d'un brave est atteint.
> BOILEAU.

— *Soldats de plomb*, Jouet d'enfant.

— Loc. div. *Be plomb*, Lourd et profond : *Un sommeil* DE PLOMB. *Cul de plomb*, Homme sédentaire, assidu, laborieux. ‖ *Nager comme une balle de plomb, comme un chien de plomb*, Ne pas savoir nager du tout. ‖ *Avoir besoin d'un peu de plomb dans la tête*, Être fort léger, manquer de réflexion. ‖ *C'est un plomb sur l'estomac*, Se dit d'un aliment de digestion difficile. ‖ *Galette de plomb*, Galette de pâte non feuilletée, pétrie à la main et cuite au four de campagne. ‖ *Être fin comme une dague de plomb*, Être absolument dépourvu de finesse. ‖ *Manger du plomb*, Être tué d'un coup de feu.

— Loc. adv. *A plomb*, Perpendiculairement : *Le soleil darde* À PLOMB. ‖ Fig. Directement : *Observation qui tombe* À PLOMB.

— Admin. Petit disque de plomb, évidé intérieurement pour le passage des deux brins libres d'une ficelle liant un colis ou un sac, et que l'on aplatit avec une pince-poinçon pour empêcher d'ouvrir les colis ou certifier qu'ils ont acquitté certains droits : *Vérifier les* PLOMBS.

— Archit. *Plomb d'arêtier*, Table de plomb qui est au bas de l'arêtier d'un toit d'ardoise. *Plomb d'entablement*, Celui qui couvre le faîte.

— Chim. *Plomb cendré*, Nom donné par les alchimistes au bismuth métallique. ‖ *Plomb brûlé*, Syn. de MASSICOT. ‖ *Plomb poudre*, Plomb métallique privé d'argent, employé par les essayeurs pour la coupellation des alliages.

— Constr. Cuvette de plomb, de zinc ou d'autre métal, établie à chacun des étages d'une maison pour recevoir et faire écouler les eaux ménagères. ‖ Petite masse de plomb, ou de tout autre métal, servant à lester le fil à plomb. V. FIL.

— Electr. *Plomb fusible*, Fil ou lame de plomb (coupe-circuit), intercalé dans un circuit, et qui fond lorsque l'intensité du courant arrive à une certaine limite que l'on ne saurait dépasser sans danger pour les conducteurs de la distribution.

— Hist. *Plombs de Venise*, Prisons pratiquées dans l'étage supérieur du palais ducal, qui étaient recouvertes

de tons composés de lames de plomb et dont le séjour était atrocement pénibles, par suite des brusques variations de la température.

- Mar. *Plomb de sonde* ou simplem. *Plomb*, Morceau de métal fixé à l'extremité d'une ligne et servant à sonder. ‖ *Plomb à main*, Plomb de sonde de 4 à 8 kilogrammes lancé à la main. ‖ *Plomb de la grande sonde*, Plomb de 20 à 50 kilogrammes destiné à être mouillé de la mature, pour lui permettre d'atteindre les grands fonds.

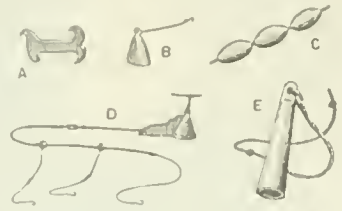

Plombs : A, à filets ; B, de ligne ; C, balles en olives ; D, pour fond de sable ; E, de sonde.

Jeter le plomb de sonde ou *Lancer le plomb de sonde*, Syn. de SONDER. ‖ *Mouiller une ancre en plomb de sonde*, La laisser tomber à l'aplomb de l'écubier. ‖ *Plombs d'un navire*, Tous les endroits et conduits où ce métal est employé.

— Milit. *Plomb durci*, V. la partie encycl.

— Minér. *Plomb antimonié sulfuré*, Syn. de BOULANGÉRITE. ‖ *Plomb carbonaté*, *Plomb blanc*, Syn. de CÉRUSITE. ‖ *Plomb brun*, Variété brune de pyromorphite. ‖ *Plomb corné*, Syn. de PHOSGENITE. ‖ *Plomb jaune*, *Plomb molybdaté*, Syn. de WULFÉNITE. ‖ *Plomb oxychloro-iodure*, Syn. de SCHWARTZEMBERGITE. ‖ *Plomb phosphaté*, Syn. de PYROMORPHITE. ‖ *Plomb chromaté*, *Plomb rouge*, Syn. de CROCOÏSE. ‖ *Plomb sulfaté*, Syn. de ANGLESITE. ‖ *Plomb sulfatotricarbonaté*, Syn. de LEADHILLITE. ‖ *Plomb sulfuré*, Syn. de GALÈNE. ‖ *Plomb sulfuré antimonifère*, Syn. de JAMESONITE. ‖ *Plomb vanadaté*, Syn. de VANADINITE. ‖ *Plomb vert*, Variété verte de pyromorphite. ‖ *Plomb arséniaté*, *Plomb vert arsenical*, Syn. de MIMETÈSE.

— Modes. Morceau de plomb qu'on attachait autrefois aux manchettes pour les tenir tombantes. ‖ Sorte de pastille plate en plomb que l'on fixe aux basques d'un corsage, afin de les empêcher de se relever.

Pathol. *Coliques de plomb*, Douleur vive au niveau de l'ombilic et s'irradiant vers les reins et les cuisses. Elle s'accompagne de rétraction du ventre, de constipation opiniâtre, de vomissements, d'hyperesthésie cutanée, etc.

— Pêch. Corps lourd attaché à la ligne pour faire plonger l'hameçon, ou au filet, pour le maintenir à fond.

— Techn. *Plomb fusible*, Bouchon, fait de métal aisément fusible, que l'on encastre dans une plaque tubulaire de machine à vapeur et qui fond, en laissant échapper la vapeur lorsque celle-ci se trouve à une pression trop considérable à l'intérieur, de manière à prévenir les explosions.

Typogr. Caractère d'imprimerie. ‖ *Lire sur le plomb*, Lire un passage sur l'œil même du caractère.

— ALLUS. LITTÉR. :

Comment en un *plomb* vil l'or pur s'est-il changé?

Vers de la prophétie de Joad (*Athalie*, acte III, sc. VII), où le grand prêtre prédit en termes allégoriques les crimes de Joas. Dans l'application, ce vers sert à caractériser une chute intellectuelle ou morale, le passage subit d'une position brillante à un état de dégradation.

— ENCYCL. La connaissance du *plomb* remonte à une haute antiquité. A Babylone, les pierres des ponts étaient reliées par des crampons de fer scellés au plomb. Les Romains exploitaient en Bretagne et en Espagne des mines de plomb argentifère très importantes.

— *Propriétés*. Le plomb à l'air se recouvre d'un sous-oxyde qui laisse une trace grisâtre sur le papier. Il est rayable à l'ongle, facile à ployer, mais il devient cassant quand il est chauffé près de son point de fusion. Sa densité est 11,35 ; son poids atomique, 206,91. Il fond à 334°, répand des vapeurs abondantes au rouge sombre et bout au rouge vif entre 1600° et 1800°. Au contact de l'eau aérée, il se recouvre d'une couche de carbonate, tandis qu'il ne décompose pas l'eau privée d'air. Au contact des eaux séléniteuses, il se charge d'une mince couche insoluble de sulfate, qui préserve le métal sous-jacent. Tous les sels de plomb sont vénéneux. Les vapeurs qui se dégagent dans les usines où on l'extrait donnent aux fondeurs une grave indisposition appelée « colique de plomb » ; les peintres eux-mêmes y sont sujets.

Composés. Les principaux sont : le *protoxyde* PbO (*oxyde basique*). A la température de fusion, le métal se couvre d'une pellicule jaune amorphe appelée *massicot*, qui, chauffée au rouge, fond et cristallise en paillettes brillantes d'un rouge jaunâtre : c'est la *litharge*) ;

L'*oxyde salin* Pb^3O^4 (*minium*), obtenu en oxydant à l'air le massicot. [C'est une poudre rouge insoluble dans l'eau, soluble en partie dans l'acide nitrique faible. Chauffé fortement, il perd de l'oxygène et se transforme en litharge] ;

Le *bioxyde* PbO^2 (*oxyde puce*). [C'est une poudre brune obtenue en traitant le minium par l'acide nitrique étendu. Oxydant énergique, il enflamme le soufre à froid, donne avec l'acide sulfurique du sulfate et de l'oxygène, avec l'acide chlorhydrique du chlorure et du chlore] ;

Le *sulfure* PbS, [Il fond au rouge et se volatilise au blanc en perdant du soufre. On peut l'obtenir synthétiquement ; la combinaison se fait avec incandescence] ;

Le *sulfate* $PbSO^4$, qui peut être transformé en silicate par fusion avec la silice ;

Le *carbonate* $PbCO^3$ (*céruse*, *blanc de plomb*, *blanc d'argent*). [Il est blanc, pulvérulent, insoluble dans l'eau, noirci par l'acide sulfhydrique. Employé en peinture] ;

État naturel. C'est à l'état de sulfure (galène) que le plomb se rencontre surtout dans la nature. Les mines les plus riches sont en Saxe, en Angleterre et en France.

Le plomb se présente souvent allié à l'argent. La France possède des mines de plomb argentifère dans le Finistère, la Lozère et le Puy-de-Dôme (Pontgibaud). Les mines de plomb des États-Unis, notamment en Pensylvanie, sont aussi argentifères, mais à un très faible degré.

Les autres minerais de plomb sont des sélénures (*clausthalite*, *zorgite* ; tellurure (*altaite* ; arséniosulfures (*sartorite* ou *sclerocl...*, *dufrenoysite* ; antimoniosulfures (*zinckénite*, *jamesonite*, *boulangérite*, *bournonite*, *freieslebenite*, etc.

Techno. *Traitement des minerais*. La galène riche, dont la gangue ne contient pas plus de 5 à 6 p. 100 de silice, est traitée au réverbère :

a) *Par grillage et réduction*. On procède par des alternances de grillages du minerai cru, donnant surtout des oxydes, et de coups de feu sur le minerai grillé mélangé de charbon, donnant du plomb, qui coule dans un bassin extérieur et de l'oxyde de carbone : $PbO + C = Pb + CO$.

On revivifie ainsi les litharges en supprimant la période de grillage.

b) *Par grillages et réactions*. On procède par des alternances de grillages, donnant des oxydes et du sulfate, et de coups de feu permettant à ces composés de réagir sur le sulfure restant pour donner du plomb et de l'anhydride sulfureux :

$$PbS + PbSO^4 = 2Pb + 2SO^2 ;$$
$$PbS + 2PbO = 3Pb + SO^2.$$

On termine par un *ressuage*, qui est un brassage des matières restantes avec du charbon, si elles retiennent surtout des oxydes ; avec de la chaux, si elles retiennent surtout du sulfure : $PbS + CaO + O^2 = Pb + CaSO^4$.

L'oxygène nécessaire à cette réaction est fourni par l'air.

Le résidu de ces deux procédés est une matière fondue silicatisée (*crasse blanche*). Le second procédé, plus économique, est de beaucoup le plus répandu.

La galène riche, quelle que soit sa gangue, peut être traitée au réverbère *par précipitation*. On la fond avec du fer ou de la fonte en mitraille, qui donne du plomb et une matte ferreuse : $PbS + Fe = Pb + FeS$.

Ce procédé est coûteux.

Les galènes riches, siliceuses, et les galènes pauvres, préalablement grillées et agglomérées, ainsi que les minerais oxydés et les résidus des traitements précédents, sont traités au four à cuve avec du calcaire et des fondants métalliques, minerais de fer ou scories de forge. L'oxyde de carbone y joue son rôle de réducteur et la gangue passe dans un laitier qui est jeté. On obtient parfois comme produit accessoire une matte (sulfure multiple) ou un speiss (arséniure ou antimoniure multiple).

Désargentation du plomb. V. ARGENT.

Affinage. On produit une oxydation superficielle sur le bain métallique, maintenu fondu dans un four à réverbère ou dans une chaudière en fonte recouverte parfois d'un dôme, et l'on écume les oxydes des métaux étrangers produits. On facilite parfois l'opération par une immersion de perches de bois vert ou une arrivée de vapeur surchauffée (procédé Cordurié). Pour oxyder l'antimoine, il faut souffler de l'air au-dessus du bain ou du moins y produire une aspiration d'air.

Usages. On fait usage du plomb en feuilles pour revêtir les toits, les gouttières, les parois des chambres de plomb à fabriquer l'acide sulfurique, les obus de certains canons ; en lames, pour les *plombs de sûreté* ou *plombs fusibles* des circuits électriques ; en tuyaux, pour les conduites d'eau, de gaz, parfois allié à l'étain, qui le rend moins nuisible.

Alliages. Le plomb s'allie à la plupart des métaux, mais mal au zinc, au cuivre, au fer, au nickel, au cobalt, dont il se sépare par simple liquation. On y ajoute quelques millièmes d'arsenic pour le rendre plus dur (*plomb durci*), plus fragile, plus fusible (métal à balles ou à grenaille). On l'allie à l'étain pour obtenir la soudure des plombiers, le métal de vaisselle et les planches à graver la musique ; à l'étain et au bismuth, pour obtenir les *alliages fusibles*, fondant à très basse température ; à l'antimoine et au régule, pour les caractères d'imprimerie, etc.

— Pharm. et thér. La thérapeutique n'emploie pas le *plomb* métal, mais quelques sels de plomb. Le *protoxyde de plomb* (PbO), à l'état de litharge, sert à la préparation de l'*emplâtre simple*, de l'*extrait de Saturne*, etc. L'*oxyde rouge de plomb* (Pb^3O^4) ou *minium* entre dans plusieurs emplâtres et le papier chimique, et entrait autrefois dans la composition des *trochisques escharotiques*. La *céruse* ($2[CO^3)^2Pb(OH)^2$), *hydrocarbonate de plomb*, entre dans la composition de la pommade au carbonate de plomb (antinévralgique). L'*iodure de plomb* (PbI^2), entre dans la *pommade d'iodure de plomb*, résolutive, très usitée. On emploie deux acétates de plomb : l'*acétate neutre* ou *sucre de Saturne* ($C^4H^3O^3)^2Pb(3H^2O)$), employés en collyres, injections ; le *sous-acétate de plomb liquide* (extrait de Saturne) qui entre dans la préparation de l'*eau blanche* (20 gr. d'extrait de Saturne pour 1 litre d'eau commune) et de l'*eau de Goulard* (la même que ci-dessus, additionnée d'alcoolat vulnéraire). On en fait aussi des collyres, des pommades et un cérat (*cérat saturné* ou *de Goulard*), etc. L'emploi prolongé de préparations médicamenteuses plombifères peut amener des accidents de saturnisme.

— Toxicol. Les sels de *plomb* peuvent déterminer un empoisonnement aigu ou chronique, suivant la dose. L'usage d'eau passant dans des conduits de plomb, de conserves soudées au plomb, les métiers qui manient le minium, la litharge, la céruse, exposent à ces empoisonnements.

Les symptômes de l'empoisonnement aigu sont la soif intense, la sécheresse de la gorge, avec goût métallique persistant, les coliques localisées surtout au niveau de l'épigastre (coliques de plomb), la rétraction du ventre avec constipation opiniâtre, les sueurs froides, la paralysie des extrémités inférieures, les convulsions. Le traitement consiste en vomitifs, lavage de l'estomac, acide sulfurique dilué, sulfate de soude ou de magnésie à l'intérieur, lait, eau albumineuse, injection hypodermique de chlorhydrate de morphine. — Les symptômes de l'empoisonnement chronique sont plus atténués. V. SATURNISME.

PLOMB DU CANTAL, montagne basaltique arrondie, à proximité du Lioran, dont le sommet est le point le plus élevé (1 858 m.) du massif volcanique du Cantal.

PLOMBAGE (*plon-baj'*) n. m. Action ou manière de plomber, de marquer avec un plomb : *Le* PLOMBAGE *d'un ballot*.

— Pop. Couleur livide.

— Agric. Action de plomber la terre après l'ensemencement, c'est-à-dire de tasser, au moyen d'un *rouleau plombeur*, la couche superficielle pour faire adhérer les graines au sol et disparaître les vides où les radicelles des jeunes plantes seraient exposées à se dessécher.

— Chir. Action de plomber une dent cariée, d'y introduire un métal quelconque pour en remplir la cavité.

— Techn. Opération consistant à frotter le marbre avec une molette de plomb.

PLOMBAGINE *plon, jin'* — du lat. *plumbago, inis*, même sens] n. f. Carbone naturel que l'on nomme vulgairement *mine de plomb*. V. GRAPHITE.

PLOMBAGINACÉES (*plon, ji*) ou **PLUMBAGINACÉES** (*plom...*, *se*) n. f. pl. Bot. Syn. de PLOMBAGINÉES.

PLOMBAGINÉES ou **PLUMBAGINÉES** (*plon, ji*) n. f. pl. Famille de dicotylédones gamopétales superovariées. — *Une* PLOMBAGINÉE ou PLUMBAGINÉE.

— ENCYCL. Les *plombaginées* sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles alternes, à fleurs disposées en épis terminaux. Le calice tubuleux persistant est monosépale, la corolle monopétale à cinq divisions, l'ovaire libre, etc. On en connaît plus de deux cents espèces, de toutes les régions chaudes et tempérées qui croissent aux bords de la mer.

PLOMBATE (*plon*) n. m. Chim. Sel dérivant d'un acide qui n'a pas été obtenu à l'état libre : *l'acide plombique*, dont l'anhydride serait l'oxyde puce PbO^2 : *Le minium* Pb^3O^4 *ou* Pb^2O^3 *n'est autre qu'un* PLOMBATE *de plomb*.

PLOMBATEUR n. m. Chancell. V. PLOMBEUR.

PLOMBE (*plomb'*) n. f. Arg. Heure : *Il est cinq* PLOMBES.

PLOMBÉE (*plon*) n. f. Archéol. Projectiles de plomb lancés par les premières pièces d'artillerie. ‖ Massue garnie de plomb. ‖ Sorte de lourde épée. ‖ Fouet à lanières garnies de plomb.

— Antiq. Dard court, empenné comme une flèche, et plombé pour être entraîné plus loin par son poids.

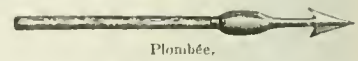
Plombée.

— Pêch. Masse de plomb ou pierre percée dont on garnit les lignes de fond, les filets et les traînées.

— Techn. Opération qui consiste à prendre l'aplomb des deux extrémités d'une pièce de bois, pour en refaire une face. ‖ Composition employée pour colorer en rouge.

PLOMBER (*plon*) v. a. Garnir de plomb : PLOMBER *un filet*.

— Admin. Garnir d'un plomb rond marque d'un sceau les marchandises qui ont acquitté les droits.

— Chancell. rom. Marquer d'un sceau en plomb : PLOMBER *une bulle, un bref*.

— Chir. *Plomber une dent*, Remplir de plomb ou d'une autre substance métallique une dent creuse.

— Constr. Vérifier, à l'aide du fil à plomb, la verticalité d'un ouvrage. ‖ Fixer les feuilles de plomb, au moyen d'agrafes, sur le faîte d'un toit couvert en ardoises.

— Econ. rur. Fixer aux tiges ou aux branches des végétaux des lames de plomb portant différentes indications. ‖ *Plomber la terre*, La tasser au moyen du rouleau plombeur. ‖ *Plomber un arbre*, Aplanir avec le pied la terre tout autour du tronc d'un jeune arbre qu'on vient de planter.

— Mar. *Plomber un couple*, Le dresser sur la quille au moyen du fil à plomb.

— Pop. Infecter de la syphilis.

— Techn. Vernir avec de la mine de plomb la poterie de terre commune. ‖ *Plomber le marbre*, Le polir avec une molette de plomb. ‖ *Plomber une meule*, La mettre au contact avec une autre, de manière à en arrêter le jeu. ‖ *Plomber de la vaisselle de terre*, La vernisser avec du graphite mélangé à l'émail.

— v. n. Prendre une couleur de plomb, en parlant de l'émail, appliqué sur un corps de couleur foncée.

— Arg. Sonner : *La guimbarde* (horloge) *ne* PLOMBE *plus*. ‖ Sentir très mauvais, puer.

Plombé, ée part. pass. du v. Plomber.

— De couleur de plomb, livide : *Teint* PLOMBÉ.

— Comm. *Canne plombée*, Canne solide, dont une des extrémités est garnie d'une petite masse de plomb arrondie et recouverte de cuir, d'argent, etc.

— Mar. *Bâtiment bien plombé*, Navire lourdement chargé.

— Œnol. *Vin plombé*, Se dit d'un vin blanc dont la couleur est devenue d'un gris de plomb. (On ramène les vins plombés à leur couleur normale par un collage au lait suivi d'un soutirage et d'une addition d'alcool.)

Se plomber, v. pr. Être, devenir être plombé ; devenir plombé : *Les marchandises* SE PLOMBENT *à la douane*.

— Prendre une teinte plombée : *Ciel qui* SE PLOMBE.

PLOMBERIE (*plon-be-ri*) n. f. Art de travailler le plomb. ‖ Ouvrage de plombier. ‖ Lieu où l'on travaille le plomb.

— ENCYCL. La *plomberie* est l'art de travailler, façonner, fondre, mouler et souder le plomb pour l'employer notamment au faîtage des maisons, à la conduite des eaux et du gaz, à la confection des bassins, tuyaux, rabinets ; c'est ce qu'on constitue la *plomberie ordinaire*. La *plomberie d'art* s'occupe de l'ornementation au moyen de plaques de plomb lamifées ; on repousse ou l'on estampe ces plaques sur des matrices *ad hoc*, de manière à leur donner l'aspect d'une feuille, d'un fruit, d'une figure, etc.

Le plomb est livré à l'industrie en lingots, qu'on nomme *saumons* ; on le fait fondre, et on le coule en feuilles ou nappes de toute épaisseur. Il est converti en tôles par laminage à froid, en tuyaux par refoulement du métal fondu à travers une ouverture circulaire sur les bords de laquelle reposent quelques bras qui font corps avec un poinçon (*noix*) destiné à réserver le vide central : le métal se solidifie à mesure qu'il sort. Les balles sont coulées dans des moules en fer à charnières. On obtient la grenaille en jetant le métal fondu dans une passoire d'où les globules tombent d'une certaine hauteur dans de l'eau, ou en le projetant par la force centrifuge à travers une feuille de laiton perforée surtout. Les grains triés sont polis par rotation dans un tambour avec du graphite.

Le coulage dans des moules, généralement en cuivre, est employé pour les ornements d'architecture.

Les cuvettes, hottes de plomb et autres objets de *plomberie* non coulés se taillent dans la nappe, sur laquelle on applique des patrons dont on dessine les contours avec une pointe, puis on façonne la feuille au découpoir ; on en rabat les bords en bourrelets avec un maillet nommé « boursault » et on forme les angles sur un billot de bois.

PLOMBEUR (*plon*) n. m. Personne chargée de plomber les marchandises.

— Chancell. Officier de la cour de Rome, chargé de plomber les bulles. (On dit aussi PLOMBATEUR.)

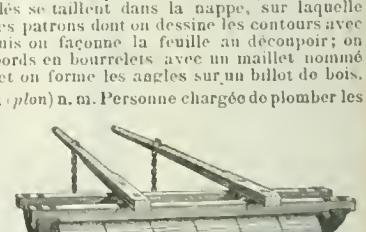
Rouleau plombeur.

— Econ. rur. *Plombeur*, ou adjectiv. *Rouleau plombeur*, Gros rouleau cylindrique en fonte, constitué tantôt dans toute sa longueur, par un unique cylindre en fonte, tantôt par une succession de cylindres jointifs pouvant tourner, indépendants

les uns des autres, sur un même axe horizontal. (Il s'emploie pour plomber la terre après l'ensemencement.)

PLOMBEUX (*plon-beû*) adj. m. Qui contient du plomb : *Verres* PLOMBEUX.

PLOMBGOMME (*plon-gom'*) n. m. Phosphate hydraté de plomb et d'alumine, dont la formule est

$$PbP^2O^8 + G(Al^2O^3, 3H^2O),$$

le poids spécifique 4 à 6,4 et la dureté 4 à 5. (Ce minéral se trouve en masses concrétionnées, d'éclat résineux, jaunes ou brunâtres, associées à la galène du Huelgoat.)

PLOMBICO (*plon*) préfixe indiquant la présence du plomb dans un composé : *Un sel* PLOMBICO-*cuivrique est un sel double.*

PLOMBIDES (*plon*) n. m. pl. Famille de minéraux, contenant le plomb et ses combinaisons. — *Un* PLOMBIDE.

PLOMBIER (*plon-bi-é*), **ÈRE** adj. Qui s'occupe de l'industrie ou du commerce du plomb : *Ouvrier, Fabricant* PLOMBIER.

— Qui est de la nature du plomb; qui lui ressemble : *Pierre* PLOMBIÈRE.

— n. m. Celui qui travaille ou vend le plomb.

— n. f. Chass. Sac en cuir ou en toile, renfermant le plomb de chasse.

— ENCYCL. Avant la Révolution, les *plombiers* formaient, à Paris, une communauté dont les derniers statuts datent de 1648. En 1776, les plombiers, qui se faisaient également appeler *plombiers-fontainiers*, furent réunis aux couvreurs, carreleurs et paveurs.

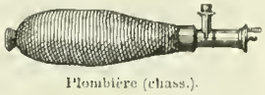

Plombière (chass.).

PLOMBIÈRES (*plon* — de *Plombières*, n. de ville) n. f. Art culin. Espèce de glace qu'on sert dans de larges verres, entourée de fruits confits.

PLOMBIERES-LES-BAINS, ch.-l. de cant. des Vosges, arrond. et à 14 kilom. de Remiremont, sur l'Eaugrogne; 1.830 hab. Ch. de f. Est. Fabriques d'ustensiles de ménage, d'objets en fer et acier ouvragés, de broderies. Station thermale renommée : vingt-six sources de minéralisation très variée (sulfatées, sodiques, ferrugineuses, bicarbonatées, etc.), alimentent sept établissements : Grand Bain ou bain Romain, bain des Dames, bain Tempéré, bain des Capucins, bain National, Nouveaux Thermes et bain Stanislas. On les emploie contre les dyspepsies, rhumatismes, paralysies, la goutte, la gravelle, etc. Eglise moderne. Maison des Arcades, dite « le Palais-Royal », bâtie par le roi Stanislas pour Mesdames Adélaïde et Victoire. Promenade des Dames. Hôpital reconstruit en 1880.



Armes de Plombières.

Les sources de Plombières (*Aquæ Plumbariæ*) furent captées par les Romains, mais, au moyen âge, il n'existait là qu'un village appartenant aux chanoinesses de Remiremont. Une petite ville se forma lorsque le duc de Lorraine Ferry III fit construire un fort (le château du Guard) pour protéger les baigneurs. Montaigne, Voltaire, deux filles de Louis XV, l'impératrice Joséphine furent les plus illustres baigneurs; le duc Stanislas et Napoléon III l'embellirent. Patrie du paysagiste Français. — Le canton a 6 comm. et 13.712 hab.

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 6 kilom. de Dijon, sur l'Ouche; 1.562 hab. Marbre, brèche coralioe. Etablissement de pisciculture. Eglise du XVe siècle, clocher à flèche denteléo.

PLOMBIÉRITE (*plon*) n. f. Phosphate hydraté naturel d'alumine, variété de wavellite.

PLOMBIFÈRE (*plon* — de *plomb*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Minér. Qui contient du plomb : *Minerai* PLOMBIFÈRE.

— Techn. Qui contient de l'oxydo de plomb : *Couverte* PLOMBIFERE.

PLOMBIQUE adj. Chim. V. PLOMBATE.

PLOMBO ou PLUMBO (*plon* — du lat. *plumbum*, plomb), préfixe entrant dans la composition de nombreux mots scientifiques.

PLOMBO-ARGENTIFÈRE adj. Qui contient du plomb et de l'argent.

PLOMBOCALCITE (*plon, sit'*) o. f. Minér. Carbonate naturel de chaux et de plomb.

PLOMBOCUPRIFÈRE (de *plomb*, et *cuprifère*) adj. Qui contient du plomb et du cuivre.

PLOMBOIR (*plon*) n. m. Instrument servant au plombage des dents. || On l'appelle aussi FOULOIR.

PLOMBO-RÉSINITE n. f. Composé de plomb et d'une matière ressemblant à une résine.

PLOMBOTELLURE (*plon, tèl'*) n. m. Substance métalloïde, aigre, cassante, d'un blanc d'étain composé de plomb et de tellure, avec quelques traces d'argent.

PLOMBURE (*plon* — rad. *plomb*) n. f. Chez les fabricants de vitraux, Nom donné à l'ensemble des pièces constituant la carcasse d'un vitrail.

PLOMÉE n. f. Constr. Syn. de PLUMÉE.

— Cout. anc. Droit payé au seigneur pour les poids.

PLOMELIN, comm. du Finistère, arrond. et à 11 kilom. de Quimper; 2.008 hab. Menhirs; ruines romaines.

PLOMEUR, comm. du Finistère, arrond. et à 24 kilom. de Quimper; 2.474 hab. Près de la pointe de Penmarch, statues anciennes; dolmens et menhirs.

PLOMION, comm. de l'Aisne, arrond. et à 10 kilom. de Vervins; 1.164 hab. Brasserie; fabrication de produits céramiques. Eglise fortifiée des XVe et XVIe siècles.

PLOMMÉE (*plo-mé*) n. f. Arme d'hast ou de main qui était une sorte de maillet en plomb dont se servaient les gens de pied au moyen âge.



Plommée (XVe s.).

— ENCYCL. Le vieux mot *plommée* désigne une masse, un maillet de plomb ou même un fléau d'armes dont le battant est une masselotte de plomb. C'était ce que l'on appelait des plommées à chaîne; les scorpions et les fouets d'armes en étaient de petits modèles. Mais les plommées typiques étaient de gros maillets en plomb, à manche assez court, et dont la tête portait souvent à chacun de ses bouts une pointe d'acier enchâssée, tandis que le manche se continuait en fer de dague. Les maillets de plomb dont s'armèrent les insurgés dits *maillotins* (1381) étaient de véritables plommées.

PLOMMER (*plo-mé*) v. a. Forme anc. du mot PLOMBER.

— Techn. anc. *Plommer des poteries*, Les recouvrir d'une composition dans laquelle entre du plomb.

PLOMMET (*plo-mè*) n. m. Ancien nom du fil à plomb et de la règle de plomb.

— *Mener une vie sans règle et sans plommet*, Avoir une conduite désordonnée. (Vx.)

PLOMODIERN, comm. du Finistère, arrond. et à 12 kil. de Châteaulin, près de la baie de Douarnenez; 2.937 hab. Pêche. Dolmens, menhirs.

PLON n. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'osier.

PLONÉIS, comm. du Finistère, arrond. et à 8 kilom. de Quimper; 1.219 hab. Eglise du XVe siècle.

PLONÉOUR-LANVERN, comm. du Finistère, arrond. et à 17 kilom. de Quimper; 3.770 hab. Dolmen.

PLONEVEZ-DU-FAOU, comm. du Finistère, arrond. et à 25 kilom. de Châteaulin; 4.825 hab. Commerce de beurre.

PLONEVEZ-PORZAY, comm. du Finistère, arrond. et à 14 kilom. de Châteaulin; 3.131 hab. Petit port sur la baie de Douarnenez. Commerce de volailles, beurre et laitage. Ancien camp à Trez-Malaouen; manoir de Lézascoët; pèlerinage de Sainte-Anne-de-Palue.

PLONGE (*plonj'*) n. f. Action de plonger la mèche dans l'augo ou abîme pour la recouvrir de suif et en faire une chandelle.

PLONGEANT (*jan*), **ANTE** adj. Qui se dirige de haut en bas : *Vue* PLONGEANTE. *Tir* PLONGEANT.

— Blas. Se dit du cygne qui paraît dans l'écu, la tête enfoncée dans l'eau.



D'azur au cygne d'argent plongeant, nageant sur une mer de sinople.

PLONGÉE (*jé*) n. f. Action de plonger : *Un submersible qui effectue sa* PLONGÉE. V. PLONGEUR.

— Point de vue dirigé de haut en bas : *Fenêtres qui ont une* PLONGÉE *sur le jardin.*

— Fortif. Talus d'un parapet.

— Hydrogr. Grande profondeur qui se présente brusquement contre le rivage ou après un bas-fond.

— Milit. *Tirer par plongée, de plongée*, Tirer de haut en bas.

— Pêch. Pêche à la main faite par des plongeurs qui vont saisir le poisson sous les berges. (Elle est interdite par la loi dans les cours d'eau français.)

PLONGEMENT (*je-man*) n. m. Action de plonger dans un liquide : *Le baptême fut d'abord un* PLONGEMENT *dans l'eau.*

— Ch. de f. Syn. peu usité de TANGAGE.

— Géol. Angle que fait une couche de terrain avec l'horizon. || *Point de plongement*, Sommet de cet angle.

PLONGEOIR (*joir'*) n. m. Châssis à aiguilles, employé dans les machines à bonde.

PLONGEON (*jon*) n. m. Action de plonger : *Un* PLONGEON *dangereux.*

— Fig. *Faire le plongeon*, Disparaître volontairement. || Tomber dans la misère.

— Pyrotechn. Sorte d'artifice qu'on lance sur l'eau, qui s'y enfonce et en ressort en s'enflammant.

PLONGEON (*jon*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, type de la famille des colymbidés ou plongeurs, répandus dans l'hémisphère nord. || Nom donné à plusieurs oiseaux, tels que les guillemots, les grèbes, etc., qui ont l'habitude de plonger. || *Plongeur de mer*, Nom vulgaire du petit pingouin. || *Plongeur de rivière*, Nom vulgaire du grèbe huppé. || *Plongeur à gorge noire*, Nom vulgaire du lumme.

— ENCYCL. Les *plongeons* sont des oiseaux aquatiques, à bec long, droit, robuste, presque cylindrique, aigu, à mandibule supérieure proéminente, des narines basales, concaves, oblongues, à demi fermées par une membrane, des ailes de longueur médiocre, la queue courte. Leur plumage varie suivant les saisons et forme une véritable fourrure soyeuse, serrée, hydrofuge. Ils habitent de préférence les climats froids et tempérés, mais hivernent jusque dans la Méditerranée et la Caspienne. Ils se nourrissent principalement de poissons, qu'ils poursuivent jusqu'au fond de l'eau. Le plongeon imbrim ou grand plongeon (*colymbus glacialis*) atteint un mètre de long, le plongeon lumme (*colymbus Arcticus*) est plus petit. Le plongeon catmarin (*colymbus septentrionalis*) niche sur les côtes de Norvège. D'autres espèces sont propres à l'Amérique du Nord et au Japon.

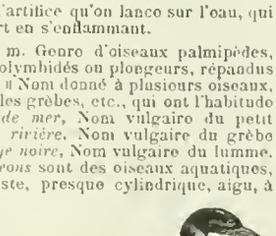

Plongeon.

PLONGER (*jé* — du lat. pop. *plumbicare*; de *plumbum*, plomb, par allus. au *plomb* des filets. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il plongea. Nous plongeons*) v. a. Enfoncer dans un liquide : PLONGER *un bâton dans l'eau.*

— Enfoncer, faire entrer dans un milieu quelconque : PLONGER *sa main dans un sac.* || Jeter dans un lieu profond : PLONGER *des prisonniers dans un cachot.*

— Mettre, jeter, faire entrer sans réserve, au pr. et au fig. : PLONGER *quelqu'un dans le sommeil, dans les ténèbres, dans l'ignorance.*

— Loc. div. *Plonger une arme dans le sein de quelqu'un*, Lui enfoncer cette arme dans la poitrine. (Fig. Lui causer un chagrin profond.) || *Plonger ses regards*, Porter son attention sur quelque chose.

— v. n. S'enfoncer entièrement dans l'eau : PLONGER *comme un canard.*

— Se diriger de haut en bas : *Canon qui ne peut* PLONGER *sur les assiégeants.*

— Fam. Saluer profondément.

— Fig. Pénétrer, s'introduire par le regard, par la pensée : *Des yeux qui* PLONGENT *dans vos yeux.* || Tenir, être un profondément à : *L'homme* PLONGE *dans la nature.*

— Mar. *Plonger dans la lame*, Tanguer. || Syn. de CALER.

— SYN. Immerger.

Plongé, ée part. pass. du v. Plonger.

— Bot. *Plantes plongées*, Plantes qui restent toujours sous l'eau.

— n. m. Techn. Couleur claire, chez les gantiers.

Se plonger, v. pr. S'enfoncer dans un liquide ou un gaz : *On croit voir le soleil* SE PLONGER *dans la mer.* || Par exagér. : SE PLONGER *dans un fauteuil.*

— Fig. S'abandonner, se livrer entièrement : SE PLONGER *dans la douleur, dans les plaisirs, dans la débauche.*

PLONGEUR (*jeur'*) n. m. Celui qui plonge, qui a l'habitude de plonger, qui est habile à plonger. || *Cloche à plongeur.* V. CLOCHE. *Appareil de plongeur.* V. CAISSON, CLOCHE, SCAPHANDRE.

— Homme qui lave la vaisselle, dans les restaurants.

— Pêch. Braconnier pêcheur qui plonge sous les berges des cours d'eau pour y capturer le poisson à la main.

— Techn. Ouvrier qui, dans la fabrication à la main, puise la pâte dans la cuve et en forme le papier. || On l'appelle le plus souvent OUVREUR.

— Adjectiv. Qui plonge, qui est habile à plonger : *Oiseau* PLONGEUR.

— *Bateau plongeur*, Appareil en forme de bateau, à l'aide duquel on peut descendre et travailler sous l'eau.

— n. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, ayant pour type le genre *plongeon*. Syn. COLYMBIDES.

— ENCYCL. La plongée est un des exercices les plus difficiles de l'art de la natation. Le plongeur doit, en effet, vaincre à la fois la gêne qui résulte de la privation d'air respirable (on admet que les plongeurs les plus exercés ne peuvent pas rester plus de deux minutes sous l'eau), le malaise que produit la pression de l'eau, sitôt qu'une profondeur de plusieurs mètres est atteinte. C'est en même temps un exercice dangereux, la moindre touffe d'algues, d'herbes de rivière pouvant paralyser complètement les mouvements du plongeur, et l'empêcher de remonter. Même un nageur expérimenté ne descendra pas sous l'eau sans prendre soin que rien sur ses vêtements (agrafes, boutons) ne puisse l'accrocher à quelque obstacle. En règle générale, il est tout à fait imprudent de plonger à un endroit que l'on ne connaît pas. Pourtant, il est fort utile de savoir plonger, ne fût-ce qu'en vue de sauvetages possibles; de plus, certaines professions (pêche des perles du corail, éponges, etc.) ne peuvent être exercées que par des plongeurs; de même certains travaux : visite de fondations immergées, d'avaries de coque des navires, etc. V. PERLE, SCAPHANDRIER.

En ce qui concerne la manière de sauter à l'eau en vue de la plongée, différentes méthodes ont été préconisées. Dans la méthode dite du *soldat de plomb*, le plongeur se laisse tomber à l'eau la tête bien droite, les bras appliqués au corps raidi. Au moment du contact de l'eau, il se trouve ainsi placé dans la position la plus naturelle de la natation. Toutefois, il est de beaucoup préférable de se jeter à l'eau la tête en avant, ou, comme l'on dit, *piquer une tête* les bras étendus, les mains jointes et ouvertes, de manière à former, dans la chute, un bouclier protecteur de la tête. Le mieux est que, dans cette attitude, le corps soit légèrement arqué, la concavité des reins tournée vers le ciel. Pour remonter, lorsque le plongeur se trouve au fond de l'eau, il lui suffit de frapper fortement le sol du pied. (V. NATATION.) Nous laissons, bien entendu, de côté ici les différentes excentricités, sans réel intérêt sportif, auxquelles le plongeon peut donner lieu : plongeon en hauteur (certains amateurs ont plongé de 18 m. de haut) ou dans des attitudes variées : debout, et même à bicyclette, etc.

PLONNURE (*plo-nur'* — rad. *plomb*) n. f. Techn. Poterie vernissée.

PLON-PLON, sobriquet du *prince Napoléon* (Napoléon-Joseph-Charles-Paul BONAPARTE).

PLOQUE (*plok'*) n. f. Feuille de laine cardée. || Instrument employé dans l'opération du boudinage. || Masso de laine enroulée sur la quenouille. || Syn. de PLOC.

PLOQUER (*ké*) v. a. Passer sur la carène la composition appelée *ploc* : PLOQUER *un navire.*

— Techn. *Ploquer des laines*, Mêler des laines de différentes couleurs.

Ploqué, ée part. pass. du v. Ploquer.

— Mis en bourrons, en parlant des laines destinées à être filées. || Dont les couleurs sont mélangées : *Laines* PLOQUÉES. || Dont les vêtements sont couverts de duvet de coton : *Quand on sort de la filature, on est tout* PLOQUÉ.

Se ploquer, v. pr. Se mettre en bourroos, en parlant des laines destinées à être filées.

PLOQUERESSE (*ke-rès'*) n. f. Espèce de carde.

PLOQUETTES (*kèt'*) n. f. pl. Techn. Déchets de laine que l'on recueille après l'opération de la carbonisation, et que l'on peut employer pour le filage.

PLOQUEUSE (*keuz'*) ou **PLOQUETEUSE** (*ke-teuz'*) n. f. Machine servant à ploquer les laines.

PLOQUIER (*ki-é*) n. m. Art milit. anc. Espèce de bouclier.

PLOSKA (*ska*) n. f. Sorte de bouteille plate, dans laquelle les Grecs portaient leur vin, en voyage ou à la campagne.

PLOSKOIÉ, bourg de Russie (gouv. de Kherson [distr. de Tiraspol]); 4.300 hab.

PLOT (*plo* — du bas lat. *ploda*, pièce de bois) n. m. Bille de bois de sciage, d'une longueur minimum de 4 mètres. (Vx.)

— Techn. Massif de laiton, employé par l'horloger pour river la masse sur la platine. || Pièce de l'ourdissoir, qui conduit l'enroulement du fil.

— Tramw. électr. Sorte de pavé métallique affleurant le pavage ordinaire et par lequel l'énergie électrique venue de l'usine se transmet au moteur de la voiture.

— Télégr. électr. Pièce métallique sur laquelle viennent s'appliquer les lames de cuivre, dans les commutateurs à manette. (Dans ce sens, on dit aussi GOUTTE DE SUIF.) || Nom donné aussi aux pièces métalliques placées très près les unes des autres et entaillées de gorges demi-circulaires, qui constituent les commutateurs à chevillo.

— Encycl. Le dispositif d'un *plot* comprend deux parties essentielles : une partie extérieure, destinée à entrer en contact avec le frotteur du tramway, et dont l'élément principal est un bouchon à vis B, logé dans une masse de fer doux qui affleure également à la surface du plot A ; à sa base intérieure, le bouchon à vis se termine par une tête creuse en graphite D ; 2° une partie interne, formée par une cuvette C, en cuivre et en ambroine, contenant un bain de mercure, au milieu duquel flotte un clou de fer à tête de graphite E. En temps ordinaire, la tête du clou de fer se maintient en équilibre au-dessous et à une certaine distance de la base du bouchon à vis D, laquelle traverse également la partie supérieure de la cuvette.

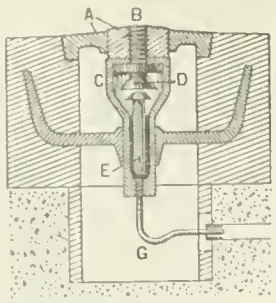

Le courant, par le câble souterrain G, est transmis de l'un ne au bain de mercure, et de là au clou de fer. Ceci posé, on comprend aisément le fonctionnement du plot. Au moment où le tramway passe au-dessus du plot, le contact s'établit entre son frotteur, formé d'un barreau aimanté, et la tête du bouchon à vis B, qui se trouve aimanté à son tour et attire le clou de fer : le courant peut alors passer du câble souterrain au moteur de la voiture. Il est interrompu après le passage de celle-ci, lorsque le barreau aimanté du frotteur cesse d'être en contact avec le plot. Toutefois, il peut arriver que le bouchon à vis conserve une partie de son aimantation, et que le clou ne retombe pas. L'extérieur du plot reste alors électrisé et son contact peut être dangereux.

PLOTIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, renfermant le genre anhinga (*plotus*). — *Un* PLOTIDÉ.

— Encycl. Les *plotidés* sont répandus dans toutes les régions chaudes du globe : Afrique (*plotus rufus*); Asie (*plotus melanogaster*); Australie et Papouasie (*plotus Novæ Hollandiæ*); Amérique (*plotus anhinga*).

PLOTIN, philosophe néo-platonicien, né en 205 apr. J.-C., d'une famille romaine établie en Égypte. On ignore le lieu de sa naissance et on ne sait rien sur ses parents. Il paraît cependant que son éducation fut toute grecque. C'est vers vingt-huit ans qu'il s'adonna à la philosophie en suivant, dans Alexandrie, les leçons d'Ammonius Saccos. A trente-neuf ans, il s'engagea dans l'armée de Gordien et prit part à la guerre contre Sapor, roi des Perses. De là il se rendit à Rome, où il tint école avec succès. Il dut mourir en 270.

La philosophie de Plotin est exposée dans son livre : *les Ennéades* (trad. franç. de Bouillet, Paris, 1857) ; elle constitue un grandiose essai de fusion entre tous les systèmes du monde antique, avec des emprunts évidents à la doctrine chrétienne. Plotin emprunte aux stoïciens sa théorie de la nature, où il voit une puissance génératrice de l'âme universelle qui produit à la fois et la matière et (suivant l'expression stoïcienne) les raisons séminales qui, donnant sa forme à la matière, constituent les êtres vivants. Mais cette nature, qui a ainsi la force d'engendrer indéfiniment, ignore sa propre action.

Et cependant, cette puissance est comme un des moments de l'existence divine. Le dieu de Plotin se révèle, en effet, par trois espèces de transformations successives. D'abord il est l'Être pur, sans aucune forme, sensible ni même intelligible. Puis il se connaît et devient intelligible ; puis enfin il devient une puissance, dont les actes s'enchaînent avec une nécessité que rien ne saurait ni détourner ni traverser. Ainsi, à la nature des stoïciens, Plotin superpose un dieu qu'il croit analogue à celui de Platon et d'Aristote, tout en le concevant, sous certains rapports, à l'image de la trinité chrétienne.

Dans l'homme, Plotin reconnaît deux âmes : d'une part, l'âme raisonnable, qui nous constitue essentiellement, qui n'est pas dans le corps, qui peut s'élever d'elle-même aux choses intelligibles, au beau et au divin, qui s'y élève même plus puissamment que jamais dans l'extase, alors qu'elle est détachée de son corps ; d'autre part, l'âme irraisonnable, que nous recevons de l'âme universelle.

PLOTINE (Pompeia Plotina), impératrice romaine, femme de Trajan, née vers 70, morte en 129. Elle accompagnait partout son mari, même à la guerre. Quand il mourut à Selinonte de Cilicie en 117, elle rapporta les cendres de son mari dans une urne d'or. L'affection très vive que Plotine éprouvait pour son cousin, devenu son neveu par alliance, Adrien, a fait mettre peut-être à tort, de cette impératrice. On a prêté un jour qu'elle avait supposé l'adoption *in extremis* d'Adrien par Trajan. Rien de moins prouvé que cette comédie. Toujours est-il qu'elle favorisa de toutes ses forces l'accession d'Adrien à l'empire et que leur attachement ne subit aucune atteinte jusqu'à la mort de Plotine. Adrien composa des vers à sa louange et la fit mettre au rang des déesses.


Plotine (buste antique).

PLOTIUS Lucius, rhéteur latin, né en Gaule au commencement du Ier siècle av. notre ère. Il professa à Rome en latin la rhétorique, jusqu'alors professée en grec par des Grecs, et mourut dans un âge avancé. Il avait composé un traité sur l'*Action oratoire*, qui est perdu.

PLOTTE n. f. Métrol. Ancienne monnaie suédoise, dont la valeur était de 1 fr. 81 c.

PLOTTES, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 28 kil. de Mâcon ; 572 hab. Bon vin rouge ordinaire.

PLOU n. m. Terrain stérile, en Champagne. Syn. SAVART.

PLOU, comm. du départ. du Cher, arrond. et à 23 kil. de Bourges, à la source d'un petit affluent de l'Arnon (bassin de la Loire par le Cher) ; 792 hab. Beau château de Castelnau (XVIe s.), avec parc. Restes du château de Fontmoreau (XVe s.).

PLOUAGAT, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 11 kilom. de Guingamp ; 2.104 hab. Château de la Ville-Chevalier (XVIIe s.). Menhir. Anciens manoirs de Beaupré et de Fournebelle. — Le canton a 7 comm. et 8.356 hab.

PLOUARET, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 15 kilom. de Lannion ; 2.904 hab. Ch. de f. Ouest. Église paroissiale (XVe et XVIe s.), église du Vieux-Marché (XVe s.). Chapelle des Sept-Saints (XVIIIe s.), bâtie sur un dolmen. — Le canton a 9 comm. et 19.046 hab.

PLOUARZEL, comm. du Finistère, arrond. et à 21 kilom. de Brest ; 2.582 hab. Pointe de Corsen, sur l'Océan ; phare et sémaphore, menhir de Kerlons, haut de 12 mètres. Portzmoguer, hameau natal du marin Hervé de Primauguet.

PLOUASNE, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 20 kilom. de Dinan ; 2.650 hab. Ch. de f. Ouest. Château de Caradeuc (XVIIe s.).

PLOUAY, ch.-l. de cant. du Morbihan, arrond. et à 20 kilom. de Lorient ; 4.697 hab. Commerce de bestiaux, chevaux, miel. Église des XIIe et XIIIe siècles. Retranchements romains, près de la chapelle Sainte-Anne. — Le canton a 6 comm. et 15.628 hab.

PLOUBALAY, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 18 kilom. de Dinan, sur la Manche ; 2.538 hab. — Le canton a 8 comm. et 8.525 hab.

PLOUBAZLANEC, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 10 kilom. de Saint-Brieuc ; 3.522 hab. Ports de Loguivy et de Portz-Even, sur la Manche, en face l'île Bréhat.

PLOUBEZRE, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 5 kilom. de Lannion ; 2.983 hab. Église des XIIe, XIVe et XVIe siècles. Ruines des châteaux de Runfaou (peintures du XVe s. dans la chapelle), de Coëtfrec ; chapelle de Kerfaouës, beau jubé Renaissance.


Église de Ploubezre.

PLOUCQUET (Gottfried), philosophe allemand, né à Stuttgart en 1716, mort à Tubingue en 1790. Il devint, en 1750, professeur à l'université de Tubingue. Nous citerons, parmi ses principaux ouvrages : *De substantiis et phænomenis* (1762) ; *Fundamenta philosophiæ speculativæ* (1769) ; *Institutiones philosophiæ theoretiæ* (1772) ; *Elementa philosophiæ contemplativæ* (1778). Partisan du spiritualisme de Leibniz, il en modifia cependant la monadologie et la doctrine de l'harmonie préétablie. Il reprit aussi, dans sa *Methodus calculandi in logicis* (1761), la tentative de Leibniz de constituer une sorte d'algèbre philosophique, en substituant aux concepts des signes algébriques.

PLOUDALMÉZEAU, ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 26 kilom. de Brest ; 3.436 hab. Ch. de f. de Brest à Portsall. Hospice. Construction de bateaux. Dolmens et menhirs. Bains de mer et port de pêche à Portsall, sur la baie du même nom. — Le canton a 12 comm. et 15.365 hab.

PLOUDANIEL, comm. du Finistère, arrond. et à 32 kilom. de Brest ; 2.992 hab. Ch. de f. de Landerneau à Brignogan.

PLOUDIRY, ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 31 kilom. de Brest ; 1.371 hab. Église du XVIIe siècle. — Le canton a 7 comm. et 5.556 hab.

PLOUEC, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 15 kil. de Guingamp ; 1.789 hab. Ch. de f. de Paimpol à Rosporden. Minoteries. Teillage mécanique du lin. Ruines féodales. Menhir. A la Belle-Église, chapelle de la Trinité, avec le tombeau vénéré de saint Jorhant.

PLOUÉDERN, comm. du Finistère, arrond. et à 25 kil. de Brest ; 1.556 hab. Ch. de f. de Landerneau à Brignogan.

PLOUÉGAT-GUÉRAND, comm. du Finistère, arrond. et à 16 kilom. de Morlaix ; 1.598 hab. Château du Guéraud.

PLOUÉGAT-MOYSAN, comm. du Finistère, arrond. et à 16 kilom. de Morlaix ; 1.064 hab. Chapelle de Saint-Laurent-du-Pouldour, pèlerinage le 10 août.

PLOUÉNAN, comm. du Finistère, arrond. et à 14 kilom. de Morlaix ; 2.680 hab. Ch. de f. Ouest. Château de Kerlaudy (XVIIIe s.).

PLOUËR, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 11 kil. de Dinan ; 3.408 hab. Petit port sur la Rance. Restes de fortifications.

PLOUESCAT, ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 17 kilom. de Morlaix ; 3.145 hab. Culture maraîchère. Moulins. Petit port sur la Manche, dans la baie de Kernic. — Le canton a 5 comm. et 10.920 hab.

PLOUÉZEC, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 35 kilom. de Saint-Brieuc ; 4.087 hab. Petit port de pêche sur la baie de Paimpol. Moutons renommés.

PLOUÉZOCH, comm. du Finistère, arrond. et à 10 kilom. de Morlaix ; 1.682 hab. A l'entrée de la rivière de Morlaix, sur un rocher, château du Taureau, bâti par la ville de Morlaix (1512-1544), devenu prison d'État sous Louis XIV.

PLOUFRAGAN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 4 kilom. de Saint-Brieuc ; 2.783 hab. Gisement de minerai de plomb. Mégalithes.

PLOUGAR, comm. du Finistère, arrond. et à 32 kil. de Morlaix ; 1.172 hab.

PLOUGASNOU, comm. du Finistère, arrond. et à 11 kil. de Morlaix ; 3.700 hab. Pêche, bains de mer sur la Manche ; roches dites « chaises de Primel ». Église Renaissance, jolie chapelle gothique du XVIe siècle.


Chapelle, au cimetière de Plougasnou.

PLOUGASTEL-DAOULAS, comm. du Finistère, arr. et à 11 kilom. de Brest ; 7.677 hab., sur une presqu'île de la rade de Brest, défendue par les forts du Corbeau et de la pointe d'Armorique. Climat extrêmement doux, favorisant la culture des primeurs : fraises et melons. Calvaire célèbre, orné de plus de deux cents statuettes,

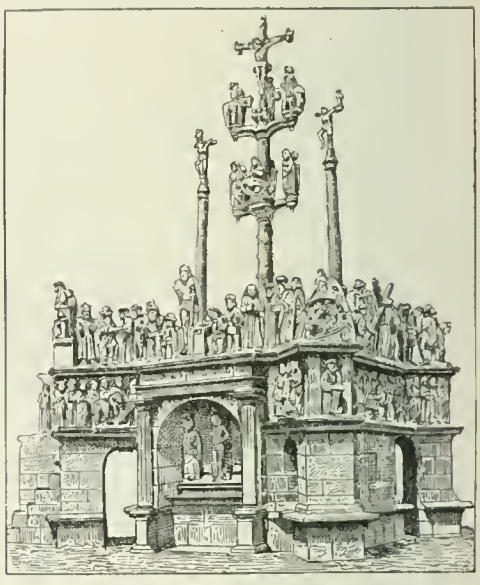
Calvaire de Plougastel.

érigé de 1602 à 1604, à l'occasion d'une peste. Chapelle Saint-Jean de Plougastel, où a lieu, le 24 juin, le pardon des oiseaux. La population de Plougastel-Daoulas a conservé fidèlement son ancien costume, visible surtout aux cérémonies des mariages, qui se célèbrent presque tous à la fois, en janvier.

PLOUGONVELIN, comm. du Finistère, arrond. et à 19 kilom. de Brest ; 1.561 hab. Pointe Saint-Mathieu, extrémité de la Bretagne, sur l'Océan. Église fin du XVe s., Phare établi dans les ruines d'une abbaye. Anse de Bertheaumie, belle plage et îlot couronné d'un fort.


Ruines de Plougonvelin.

PLOUGONVEN, comm. du Finistère, arrond. et à 11 kilom. de Morlaix, dans les montagnes d'Arrée ; 4.054 hab. Ch. de f. de Morlaix à Rostrenen. Église et calvaire du XVIe s.

PLOUGONVER, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 25 kilom. de Guingamp ; 2.638 hab. Ch. de f. de Paimpol à Rosporden.

PLOUGOULM, comm. du Finistère, arrond. et à 26 kil. de Morlaix ; 2.311 hab.

PLOUGOULM (Pierre-Ambroise), magistrat français, né à Rouen en 1796, mort en 1863. Avocat à Paris, il défendit les sergents de La Rochelle. Nommé substitut, puis avocat général à la cour de Paris, il requit à la cour des pairs contre Fieschi. Il fut successivement procureur général à Amiens, à Toulouse, où il fut destitué à la suite de troubles. Il fut renommé peu après à Nîmes, à Rennes. Élu député en 1846, il démissionna et devint avocat général, puis conseiller à la Cour de cassation. Il publia diverses traductions d'auteurs anciens, notamment des discours de Démosthène et le *De senectute* de Cicéron.

PLOUGOUMELEN, comm. du Morbihan, arrond. et à 17 kilom. de Lorient ; 2.057 hab. Monuments mégalithiques.

PLOUGOURVEST, comm. du Finistère, arrond. et à 28 kilom. de Morlaix ; 1.130 hab.

PLOUGRAS, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 30 kilom. de Lannion ; 1.217 hab.

PLOUGRESCANT, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 24 kilom. de Lannion, sur une presqu'île dominant la Manche; 2.012 hab. Ancienne chapelle Saint-Gonery. Sarcophage en pierre (VIIIe s.), dit « tombeau de saint Gonery »; mausolée Renaissance de l'évêque de Trégnier Guillaume du Halgoët.

PLOUGUENAST, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 13 kilom.-de Loudéac; 3.076 hab. Commerce de beurre. (Eglise du XVIe s.) Tombelles; manoirs ruinés. — Le canton a 5 comm. et 12.760 hab.

PLOUGUER, comm. du Finistère, arrond. et à 18 kilom. de Châteaulin; 1.111 hab. Vestiges d'aqueduc romain.

PLOUGUERNEAU, comm. du Finistère, arrond. et à 27 kilom. de Brest; 5.634 hab. Sur la baie de l'Aber-Vrach, petit port de pêche du Corréjou. Menhir. Vestiges gallo-romains de Coz-Castel-Ach, restes probables de l'antique *Vorganum*, capitale des Osismiens, détruite, selon la tradition, par les Normands, en 875.

PLOUGUERNÉVEL, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 13 kilom. de Guingamp; 2.561 hab. Minoteries. Vestiges de camps antiques.

PLOUGUIEL, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 22 kilom. de Lannion, sur la Manche; 2.019 hab.

PLOUGUIN, comm. du Finistère, arrond. et à 21 kilom. de Brest; 1.909 hab. Tombelles.

PLOUHA, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 25 kilom. de Saint-Brieuc, près de la Manche; 4.459 hab. Carrière de granit. Grotte dans les falaises. Château et bois de Lysandré; chapelle de pèlerinage de Kermaria-an-Isquit, porche du XIVe siècle, surmonté de l'auditoire de justice; triptyque du XIVe siècle. — Le canton a 5 comm. et 7.852 hab.

PLOUHARNEL, comm. du Morbihan, arrond. et à 31 kilom. de Lorient; 1.750 hab. Ch. de f. Orléans; ostréiculture. Chapelle Notre-Dame-des-Fleurs; dolmens de Runesto, du Mané-Kérioned, dont un porte des hiéroglyphes; alignements de Sainte-Barbe, continuant ceux de Carnac.

PLOUHINEC, comm. du Finistère, arrond. et à 30 kilom. de Quimper; 6.042 hab. Commerce de sardines. Petit port de Poulgoazec, sur la baie d'Audierne. Eglise des XIIe et XVe siècles; calvaire sculpté; menhirs, dolmens et tombelles.

PLOUHINEC, comm. du Morbihan, arrond. et à 15 kilom. de Lorient; 3.886 hab. Bains de mer, conserves de sardines. Alignements mégalithiques, sur une longueur de 6 kilom.

PLOUIDER, comm. du Finistère, arrond. et à 32 kilom. de Brest; 2.744 hab. Ch. de f. de Landerneau à Brignogan.

PLOUIGNEAU, ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 10 kilom. de Morlaix; 4.278 hab. Ch. de f. Ouest. Eglise moderne, clocher du XVIe s. Camp romain, dit Castel-Dinam; menhir. — Le canton a 7 comm. et 13.615 hab.

PLOUISY, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 4 kilom. de Guingamp; 1.772 hab. Commerce de cidre. Château de Carnabat, du XVIIe siècle.

PLOUJEAN, comm. du Finistère, arrond. et à 4 kilom. de Morlaix; 3.339 hab. Beau château de Coatserho.

PLOULEC'H, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 4 kilom. de Lannion; 1.091 hab.

PLOUMAGOAR, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 3 kilom. de Guingamp; 2.308 hab.

PLOUMANACH, hameau de la comm. de Perros-Guirec (Côtes-du-Nord). Petit port de pêche; rochers célèbres. V. PERROS-GUIREC.

PLOUMILLIAU, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 8 kilom. de Lannion, près de la Manche; 2.754 hab. Eglise de 1602.

PLOUMOGUER, comm. du Finistère, arrond. et à 23 kilom. de Brest, près de l'Océan; 1.890 hab. Mégalithes.

PLOUNÉOUR-MÉNEZ, comm. du Finistère, arrond. et à 15 kilom. de Morlaix; 2.914 hab. Tourbières. Ruines de l'abbaye cistercienne du Relecq. Dolmen de Coëtlosquet; roche branlante de Kerlago, motte féodale.

PLOUNÉOUR-TREZ, comm. du Finistère, arrond. et à 32 kilom. de Brest; 2.914 hab. Ch. de f. de Landerneau à Brignogan. Petit port de Pontusval. Bains de mer. Menhirs.

PLOUNÉRIN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 25 kilom. de Lannion; 1.500 hab. Ch. de f. Ouest. Chapelle *N.-D.-du-Bon-Voyage* (Renaissance).

PLOUNÉVENTER, comm. du Finistère, arrond. et à 34 kilom. de Morlaix; 1.827 hab. Dolmens et menhirs. Retranchements antiques.

PLOUNÉVÉZEL, comm. du Finistère, arrond. et à 50 kilom. de Châteaulin; 1.299 hab. Ch. de f. de Morlaix à Rostrenen.

PLOUNÉVEZ-LOCHRIST, comm. du Finistère, arrond. et à 39 kilom. de Morlaix; 4.080 hab. Papeterie. Eglise du XVIIIe siècle; chapelle de Lochrist des XIIe et XVe siècles. Château de Maillé, avec peintures murales et meubles du XVIe siècle. Allées couvertes, menhirs.

PLOUNÉVEZ-MOÉDEC, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 25 kilom. de Lannion; 3.122 hab. Papeteries. Exportation de beurre. Eglise du XVIe siècle; chapelle de Keramenac'h.

PLOUNÉVEZ-QUINTIN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 36 kilom. de Guingamp; 2.509 hab.

PLOUNEZ, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et 42 kilom. de Saint-Brieuc; 1.906 hab. Cidre. Elevage.

PLOUNGHIANY, bourg de Russie (gouv. de Kovno [distr. de Telchi]); 3.600 hab.

PLOURAC'H, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 40 kilom. de Guingamp; 1.528 hab. Commerce de beurre.

PLOURAY, comm. du Morbihan, arrond. et à 38 kilom. de Pontivy; 1.719 hab. Granit. Eglise Saint-Yves, porche de 1687, style Renaissance. Camp romain; dolmen.

PLOURHAN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 16 kilom. de Saint-Brieuc, près de la baie de Saint-Brieuc; 1.797 hab.

PLOURIN, comm. du Finistère, arrond. et à 6 kilom. de Morlaix; 2.718 hab. Cb. de f. de Morlaix à Rostrenen. Minoterie, papeterie, blanchisserie.

PLOURIN, comm. du Finistère, arrond. et à 34 kilom. de Brest; 1.294 hab. Ch. de f. de Brest à Portsall. Eglise des XIIe et XIVe siècles.

PLOURIVO, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 10 kilom. de Saint-Brieuc; 2.551 hab. Ch. de f. de Paimpol à Rosporden. Château du Bourblanc du XVIe siècle.

PLOUSTRE (*ploustr'*) n. m. Archéol. Serrure ou cadenas. (Vieux mot en usage aux XIVe et XVe s.).

PLOUTAGE (*taj'*) n. m. Agric. Action de plouter la terre, pour l'ameublir et la niveler.

PLOUTE n. f. Sorte de radeau, sur le Danube.

PLOUTER v. a. Herser la terre avec une herse pesante, une houe à cheval ou tout autre appareil analogue, pour briser les mottes et rendre le champ meuble et uni.

PLOUTOCRATE (du gr. *ploutos*, richesse, et *kratos*, pouvoir) n. m. Homme que ses grandes richesses rendent puissant.

PLOUTOCRATIE (*si* — rad. *ploutocrate*) n. f. Influence des richesses dans un Etat; gouvernement des riches.

PLOUTOCRATIQUE (*tik'*) adj. Qui concerne la ploutocratie.

PLOUTOLOGIE (*ji* — du gr. *ploutos*, richesse, et *logos*, discours) n. f. Traité sur la richesse.

PLOUTONOMIE (*mi* — du gr. *ploutos*, richesse, et *nomos*, loi) n. f. Economie politique, science des richesses.

PLOUTONOMIQUE (*mik'*) adj. Qui appartient à la ploutonomie.

PLOUTOS (lat. *Plutus*). Myth. gr. Dieu de la richesse; fils de Démèter et de Jasion ou fils d'Eirênê, c'est-à-dire de la Paix. On le représentait sous les traits d'un enfant que portait Tyché, la Fortune, ou sous les traits d'un vieillard aveugle, qui tenait une bourse. Suivant Aristophane, Ploutos avait d'excellents yeux dans sa jeunesse; mais, un jour, il déclara à Zeus qu'il voulait fréquenter la science et la vertu; alors, le maître de l'Olympe le frappa de cécité, pour qu'il accordât ses dons au hasard.



Ploutos (statue antique).

Iconogr. La statue de *Ploutos* était placée dans l'Acropole, derrière le temple de Minerve, où l'on gardait le trésor public. Dans le temple de la Fortune, à Thèbes, cette déesse tenait Ploutos enfant entre ses bras. Clarac a donné une statue de Ploutos représenté sous les traits d'un enfant tenant d'une main une corne d'abondance et de l'autre un disque. Un beau groupe de marbre, trouvé à Rome et conservé à la Glyptothèque de Munich, représente la Paix (Eirênê) tenant Ploutos enfant dans ses bras, par Céphisodote. (V. CEPHISODOTE et *fig.*) — Un autre Ploutos enfant, d'une origine analogue, a été trouvé récemment au Pirée.

Ploutos (lat. *Plutus*), comédie d'Aristophane. Le poète avait composé un premier *Ploutos*, joué en 408; il ne nous en est rien parvenu. Sous la tyrannie des Trente, une loi interdit sur le théâtre la satire politique et personnelle, dont vivait surtout la comédie ancienne. Aristophane remania son *Ploutos*, qui fut représenté sous cette nouvelle forme à Athènes, en 388 av. J.-C. La pièce marque une ère nouvelle dans l'histoire de la comédie grecque, qui alors se tourne résolument vers la peinture des mœurs. Le *Ploutos* a pour sujet l'injuste répartition des richesses. Les personnages sont : Ploutos, dieu de la richesse; Chrémyle, un bourgeois d'Athènes, et sa femme; Carion, son esclave; Blepsidème, son ami; la Pauvreté; le dieu Hermès; le prêtre de Zeus; un sycophante, etc. La scène se passe à Athènes, devant la maison de Chrémyle. Ploutos, dieu aveugle, est tombé entre les mains d'intrigants de bas étage, et ne dispense plus la fortune qu'aux plus indignes. Chrémyle va demander à l'oracle d'Apollon un moyen honnête de s'enrichir : « Emmène chez toi, répond l'oracle, le premier individu que tu rencontreras. » Chrémyle tombe justement sur Ploutos; mais l'aveugle n'en continue pas moins à favoriser les coquins. Chrémyle le conduit au temple d'Asklepios et lui fait rendre la vue, et Aristophane nous fait alors assister à la métamorphose complète de tout le train de la vie humaine; les coquins perdent tout espoir de jamais s'enrichir, et la fortune devient le lot des seuls gens de bien. On trouve dans le *Ploutos* une scène admirable : celle où la Pauvreté démontre qu'elle est l'inspiratrice des grandes choses.

PLOUVARA, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 18 kilom. de Saint-Brieuc; 1.304 hab. Cb. de f. Ouest.

PLOUVIEN, comm. du Finistère, arrond. et à 18 kilom. de Brest, près de l'Aber-Benoit; 2.515 hab. Ch. de f. de Brest à Lannilis. Chapelle Saint-Jaona (XVe s.), tombeau sculpté de 1555.

PLOUVIER (Edouard), littérateur français, né et mort à Paris (1821-1876). Ouvrier corroyeur, il s'instruisit lui-même, et, très laborieux, il écrivit un grand nombre de contes, de romans, de chansons, de pièces de théâtre, au style soigné, mais terne. Parmi ses récits, nous citerons : *Contes pour les jours de pluie* (1853); *la Bûche de Noël* (1854); *le Livre du bon Dieu* (1855), avec Darcier; *les Refrains du dimanche*, chansons (1856), avec Ch. Vincent; *la Belle aux cheveux d'or* (1861); parmi ses pièces de théâtre : *les Vengeurs* (1851); *le Sang-mêlé* (1856); *la Servante maîtresse* (1858); *l'Ange de minuit* (1861); *le Comte de Saules* (1864); *la Salamandre* (1872); etc.

PLOUVORN, comm. du Finistère, arrond. et à 18 kilom. de Morlaix; 3.020 hab. Chapelle de Lambader (XIVe s.), jubé en bois de 1481. Château de Keruzoret, panneaux sculptés du XVIIe siècle.

PLOUYÉ, comm. du Finistère, arrond. et à 35 kilom. de Châteaulin, au-dessus de l'Ellé, tributaire de l'Aulne; 2.272 hab. Gisement de plomb.

PLOUZANÉ, comm. du Finistère, arrond. et à 10 kilom. de Brest, sur l'Océan; 2.424 hab. Fromages.

PLOUZÉVÉDÉ, ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 27 kilom. de Morlaix; 1.894 hab. Au cimetière, belle porte d'entrée Renaissance et chapelle de Berven (XVIe s.); clocher à dômes superposés. Château ruiné de Coat-ar-Gars. — Le canton a 6 comm. et 11.762 hab.

PLOVAN, comm. du Finistère, arrond. et à 24 kilom. de Quimper; 1.557 hab. A quelque distance de la baie d'Audierne. Vieux manoirs. Tombelles.

PLOYABLE (*ploi-i-abl'*) adj. Qui peut être ployé.
— Fig. Qui est capable de céder, de s'assouplir.

PLOYAGE (*ploi-i-aj'*) n. m. Action de ployer; résultat de cette action.

PLOYER (*ploi-i-é* — du lat. *plicare*. Change *y* en *i* lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *Je ploie. Il ploiera*. Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. pl. de l'imp., de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous ployions. Que vous ployiez*) v. a. Fléchir, courber de force. PLOYER *une branche d'arbre*. « Courber, fléchir naturellement : PLOYER *le genou en marchant*.
— Arranger, replier avec ordre, de façon à réduire le volume : PLOYER *une serviette, des habits, des voiles*.
— Fig. Rendre plus souple, plus maniable : PLOYER *son caractère à l'humilité*. « Accommoder avec une certaine violence : PLOYER *les lois à ses intérêts*. « *Ployer le dos, Ployer les épaules*, Se soumettre, céder.
— Milit. *Ployer une troupe*, La faire passer de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne. V. PLOIEMENT.
— Techn. *Ployer des bois de charpente*, Démonter et empiler les bois qu'on avait assemblés avant de les mettre en place dans la construction où ils doivent servir.
— v. n. Fléchir sous un effort : *Poutre qui* A PLOYÉ.
— Fig. Céder, s'humilier, se soumettre : *Il est des enfants que rien ne peut faire* PLOYER. « Reculer, céder le terrain : *Troupe qui* PLOIE *devant l'ennemi*.
Ployé, ée part. pass. du v. Ployer.
— n. m. Jeux. Carte que possède le banquier et qui lui permet de doubler au pharaon.
— n. f. Partie d'étoffe que le tisseur enroule en une seule fois, soit sur le rouleau ou ensouple de devant, soit sur l'ensouplet dit « déchargeoir ».
Se ployer, v. pr. Etre ployé, courbé : *Le jonc* SE PLOIE *facilement*. « Fig. Se soumettre au joug : SE PLOYER *à tout pour réussir*.
— SYN. Ployer, plier. V. PLIER.

PLOYON (*ploi-i-on*) n. m. Dans l'ouest de la France, Mince tige de bois pouvant se ployer et qui sert à consolider et à maintenir en place le chaume des toitures.

PLOYURE (*ploi-i-ur'*) n. f. Manière dont on ploie une chose. « Pli qu'on fait en ployant.

PLOZÉVET, comm. du Finistère, arrond. et à 25 kilom. de Quimper, près de la baie d'Audierne, non loin de l'endroit où le vaisseau « les Droits de l'homme » a naufragé en 1797, événement que rappelle un menhir appelé « Pierre des Droits de l'homme »; 4.390 hab. Culture maraîchère. Varech; soude. Eglise du XVIe siècle, monument historique.

PLUCHE, PLUCHEUX, etc. V. PELUCHE, PELUCHEUX, etc.

PLUCHE (Noël-Antoine), littérateur et savant français, né à Reims en 1688, mort à La Varenne-Saint-Maur, près Paris, en 1761. Professeur au collège de sa ville natale, puis ecclésiastique et directeur du collège de Laon, il refusa d'adhérer à la bulle *Unigenitus*, et fut relevé de son emploi. Il publia : *Lettre sur la sainte ampoule* (1719); *Spectacle de la nature* (1732, traduit dans presque toutes les langues de l'Europe; *Histoire du ciel* (1739); *Mécanique des langues* (1751). Œuvres posthumes : *Harmonie des psaumes et de l'Evangile* (1764); *Concorde de la géographie des différents âges* (1765).

PLUCHÉE n. f. Genre de composées. Les pluchées sont des herbes ou des arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs réunies en corymbes. On en connaît vingt espèces, des régions chaudes d'Asie, d'Afrique et d'Amérique.)

PLUCHOTER v. n. Eplucher. « Chercher du grain sous la paille, en parlant des poules. (Vx.)

PLÜCKER (Jules), mathématicien et physicien allemand, né à Elberfeld en 1801, mort à Bonn en 1868. Il professa dans diverses universités allemandes, notamment à Bonn. Physicien de valeur, il est surtout célèbre comme mathématicien par ses recherches sur les coordonnés, ses méthodes, ses études des courbes algébriques. On lui doit des formules relatives aux points singuliers des courbes algébriques auxquelles on a donné son nom. V. PLÜCKER (*formules de*). Citons de lui : *Developpements de géometrie analytique* (1828-1831); *Système de géometrie analytique* (1835); *Théorie des courbes algébriques* 1839; *Système de geométrie dans l'espace* (1846); *Nouvelle géométrie dans l'espace* (1867-1869).

Plücker (FORMULES DE), Formules qui lient les nombres des points singuliers d'une courbe à l'ordre de la courbe : *d*, étant le nombre des points doubles, *r*, le nombre des points de rebroussement, *i*, le nombre des points d'inflexion, *c*, la classe de la courbe, *m*, l'ordre de la courbe, les formules de Plücker sont les suivantes :

$$c = m(m-1) - 2d - 3r$$
$$i = 3m(m-2) - 6d - 8r.$$

PLÜDDEMANN (Hermann Freihold), peintre allemand, né à Colberg en 1809, mort en 1868. Peintre d'histoire de valeur, il a laissé, entre autres, de grands tableaux à l'huile, remarquables par la fidélité du costume historique : *la Mort de Roland à Roncevaux* 1834; *Christophe Colomb et ses compagnons aperçoivent la terre* 1836 (Galerie nationale de Berlin); *la Mort de Frédéric Barberousse* 1846; *Louis l'Inflexible fait atteler à une charrue un chevalier récalcitrant* 1849; *Henri IV à Canossa* 1853; *Luther à la diète de Worms*; *Mort de Conradin* (musée de Stettin); etc.

PLUDUAL, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 23 kilom. de Saint-Brieuc; 1.146 hab.

PLUDUNO, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 20 kilom. de Dinan, sur l'Arguenon; 1.710 hab. Ruines du château de Guébriant, berceau de la famille de ce nom.

PLUFUR, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 18 kil. de Lannion; 1.575 hab. Plombagine.

PLUGUFFAN, comm. du Finistère, arrond. et à 7 kilom. de Quimper; 1.922 hab. Dolmen.

PLUHERLIN, comm. du Morbihan, arrond. et à 33 kil. de Vannes; 1.721 hab. Ardoises. Nombreux mégalithes.

PLUI-PLUI n. m. Zool. V. PLEU-PLEU.

PLUIE *plu-i* — du lat. *pluvia*) n. f. Chute d'eau provenant de la vapeur des nuages condensée : PLUIE *d'orage. Gouttes de* PLUIE. *Saison des* PLUIES.

— Chute d'objets tombant pressés comme des gouttes de pluie : PLUIE *de balles, de confetti.*

— Fig. Grande abondance : PLUIE *d'or.* PLUIE *d'outrages, de calomnies.*

— Loc. div. *Parler de la pluie et du beau temps,* Converser de choses indifférentes. ‖ *Faire la pluie et le beau temps,* Disposer de tout, commander en maître. ‖ *Être à couvert de la pluie,* Avoir une fortune solide, une puissante protection. ‖ *Être comme un canard sous la pluie,* Être fort ennuyeux. ‖ *Se jeter, Se cacher dans l'eau de peur de la pluie,* Se jeter dans un grand inconvénient pour en éviter un moindre. ‖ *A la bonne heure nous a pris la pluie.* Nous nous sommes mis prudemment à l'abri des malheurs qui nous menaçaient.

— Alchim. *Pluie d'or,* Or philosophal.

— Géol. *Pluie de sable,* Chutes de sable résultant du transport par le vent des particules fines des déserts. (Les sables du Sahara tombent fréquemment en pluies sur l'océan Atlantique.) ‖ *Pluie de sang,* Chutes de poussières mélangées d'un grand nombre d'organismes microscopiques rouges. *Les* PLUIES DE SANG *sont généralement dues à la présence de diatomées.*

— Pyrotechn. *Pluie de feu,* Artifice constitué par une fusée volante à l'intérieur de laquelle se trouve un mélange de poudre, de salpêtre et de sciure de bois tendre, et produisant une multitude d'étincelles qui retombent en pluie. ‖ *Pluie d'or,* Artifice composé d'une fusée volante qui contient un mélange de soufre, de salpêtre et de poudre.

— PROV. **Après la pluie, le beau temps,** La joie succède souvent à la tristesse; après une situation fâcheuse, en vient une autre qui est préférable. ‖ **Petite pluie abat grand vent.** V. ABATTRE. ‖ **De grand vent petite pluie,** Un grand vent est souvent suivi d'une petite pluie, et, au fig., De grands éclats de colère n'aboutissent souvent à rien de grave. ‖ **Ce sont les petites pluies qui gâtent les grands chemins,** De petites dépenses multipliées deviennent ruineuses. ‖ **Pluie de février vaut un fumier,** Les pluies de février fécondent la terre comme pourrait le faire du fumier. ‖ **Pluie d'avril vaut mieux que le Chariot de David,** Il vaut mieux qu'il pleuve en avril, que d'avoir des nuits claires pendant lesquelles on peut apercevoir le Chariot et les autres constellations. (Les gelées sont, en effet, fréquentes dans ce dernier cas.)

— ENCYCL. Météor. La vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère peut se condenser en gouttelettes, soit par refroidissement direct, soit par détente ou par mélange : c'est la pluie. Ces gouttelettes sont pleines, et tombent d'autant plus lentement qu'elles sont plus petites; si elles rencontrent dans leur chute des couches plus chaudes et non saturées, elles s'y dissolvent en partie et leur vitesse diminue d'autant; mais si, au contraire, elles se réunissent en *gouttes*, elles tombent assez vite et constituent une véritable pluie.

Bien que le rôle de l'électricité dans la formation de la pluie soit encore mal connu, il prend une importance particulière dans les orages. On peut imaginer que les gouttelettes d'un nuage, toutes chargées de la même électricité, se repoussent et ne peuvent constituer de gouttes; mais, si l'électricité disparaît, comme après un éclair, cette réunion devient possible, et c'est l'averse soudaine qui succède au tonnerre.

Dans la variation diurne de la pluie, on sépare deux éléments : la fréquence et l'intensité. Ainsi, à Paris, la pluie est plus fréquente à 6 heures du matin et de 4 à 6 heures du soir; mais cette répartition horaire de la fréquence reste assez inexpliquée. L'intensité, elle, se rattache à des types *de saisons :* aux heures de plus basse température, en hiver, et de plus forte chaleur en été. Enfin, dans de telles variations, la situation de la station joue un grand rôle. Vers l'équateur, siège de courants ascendants permanents, on aura une zone de grandes pluies, abondantes, presque constantes toute l'année, zone qui éprouve une oscillation autour de sa position moyenne, comme la zone des calmes, avec laquelle elle coïncide. Des lois générales de la circulation atmosphérique on peut déduire la distribution des pluies sur un globe entièrement recouvert d'eau : pluie très faible aux pôles, augmentant jusqu'à 40° ou 50° de latitude, passant par un minimum vers 30°, région sèche correspondant aux calmes à vent descendant, puis augmentant rapidement jusqu'à l'équateur. On s'explique en même temps facilement le rôle des vents saisonniers sur la distribution des pluies : ils font que les grands continents ont un régime pluvieux en été et un régime sec en hiver.

De même pour le régime général du vent local : si la composante des pôles vers l'équateur est notable, le vent s'échauffe, s'éloigne de la saturation, la pluie est faible (côtes du Maroc et du Sahara, Afrique du Sud-Est, Chili et Pérou, tandis que ce sera tout le contraire sur les côtes ouest des États-Unis et au sud du Chili. Pour les pluies exceptionnelles et abondantes, pluies cycloniques, leur importance n'est sensible que sur les *routes* des cyclones. Au surplus, le relief du sol intervient directement : le courant d'air humide heurtant une chaîne est forcé de s'élever, il se détente et pluie, de telle sorte qu'une carte pluviométrique présente des traits généraux communs à une carte hypsométrique. Le vent entre ici un peu en pente; il pousse l'air plus régulièrement vers un versant qui devient pluvieux, tandis que, de l'autre côté, l'air redescend débarrassé de vapeur d'eau, et ce que l'on recueille en trop d'un côté est compensé en partie par ce que l'on recueille en moins de l'autre. Pour une raison analogue, si la montagne est très haute, la pluie va en augmentant jusqu'à une certaine altitude pour décroître au delà : à 3.000 mètres sur le versant sud de l'Himalaya, il tombe dix-huit fois moins d'eau qu'à la hauteur du maximum, situé à 1.270 mètres. Parallèlement, à Sainte-Hélène, *dans le vent,* Longwood, à 540 mètres d'altitude, reçoit 1.055 millimètres de pluie et Jamestown, au bord de la mer et *sous le vent,* 135 millimètres seulement.

Mais à la moyenne annuelle il faut rapidement adjoindre le régime pluviométrique comme facteur du climat, très différent suivant que la pluie tombe uniformément toute l'année ou qu'il y a une saison sèche et une saison humide. Ainsi, à Paris, sur 537 millimètres de pluie, il en tombe 58 en juin, de sorte que la *fraction pluviométrique* de ce mois sera le nombre 0,108, provenant de la division de 58 par 537. On distingue alors le régime équatorial, comme Singapour; le régime tropical, comme Port-Darwin; le régime continental et des moussons, comme Moscou, et le régime marin et méditerranéen, comme Lisbonne et Jérusalem, tandis que Paris appartient à un régime de transition. Il n'y a pas de rapport immédiat entre la hauteur annuelle et le nombre de jours pluvieux : l'influence de la latitude et de la position par rapport à la mer est très nette, de même que la pluie est plus intense en été qu'en hiver, la même quantité se répartissant sur un moindre nombre de jours. En France, le minimum est à Perpignan et à Marseille : 98 jours, contre 200 à Brest.

— Géol. La *pluie* corrode plus ou moins les roches, car elle dissout les minéraux solubles; elle déplace les matériaux meubles, ce qui fait que chaque goutte qui tombe sur le sable laisse sa trace. C'est ainsi que des moulages naturels nous ont conservé la contre-empreinte de gouttes d'eau datant d'autres époques géologiques (*pluie fossile*). En montagne, dans les matériaux peu résistants des anciennes moraines, la pluie produit des *pyramides d'érosion;* elle donne également lieu au *ruissellement.* V. ces mots.

PLUKNÉTIE (*si*) n. f. Genre d'euphorbiacées, tribu des acalyphées, comprenant des arbrisseaux volubiles, à feuilles alternes, munies de stipules, à fleurs groupées en épis lâches ou paniculés, axillaires, monoïques. (Le fruit est une capsule. Les espèces, peu nombreuses, de ce genre, habitent surtout l'Amérique du Sud. La *plukenetia grimpante* est cultivée autour des habitations.)

PLUMAGE (*maj'*) n. m. Ensemble des plumes qui couvrent le corps d'un oiseau : *Le* PLUMAGE *fait l'oiseau.*

— Fig. Vêtement considéré comme une indication de la position sociale, du mérite, etc. : *Il ne faut pas juger des gens sur le* PLUMAGE.

— ALLUS. LITTÉR. :

. . . Si votre ramage
Se rapporte à votre *plumage*. . . ,

Vers de La Fontaine, dans la fable *le Renard et le Corbeau,* 1, 2. V. RAMAGE.

PLUMAIL (*ma-ill* [*ll* mll.] — rad. *plume*) n. m. Plumet : *Le* PLUMAIL *d'un casque.*

— Petit balai de plumes.

PLUMAIRE (*mèr'*) adj. Qui a rapport aux plumes.

— *Art plumaire,* Art de faire des sortes d'étoffes en plumes tressées.

PLUMARD (*mar'*) n. m. Econ. dom. Houssoir ou balai de plumes.

— Pop. Lit : *Regagner son* PLUMARD.

— Chass. A Dunkerque, au Havre, etc., Canard sauvage.

— Mécan. Pièce de bois fixée dans un mur par ses deux extrémités, et qui reçoit le tourillon d'un moulinet. ‖ Armure de l'arbre d'un moulin.

PLUMASSEAU (*ma-so*) n. m. Petit balai de plumes.

— Art vétér. Plumes qu'on introduit dans les naseaux d'un cheval, afin d'exciter une sécrétion abondante d'humeur. ‖ Pincée d'étoupe qui entre dans la composition d'un pansement surtout applicable à une opération de pied.

— Chir. Longs filaments de charpie disposés parallèlement, qui ont remplacé les plumes cousues, dont les anciens faisaient usage pour panser les plaies.

— Techn. Nom donné aux bouts de plumes dont on garnit les clavecins et les flèches.

PLUMASSERIE (*ma-se-ri*) n. f. Commerce du plumassier.

PLUMASSIER (*ma-si-é*), **ÈRE** n. Personne qui prépare ou vend des plumes ou ouvrages de plumes destinés à la toilette ou à l'ornement.

— Adjectiv. : *Marchand* PLUMASSIER.

— ENCYCL. Techn. Le *plumassier* s'occupe non seulement de la préparation du plumage des oiseaux exotiques pour l'adapter à la parure; il crée de toutes pièces, avec les plumes les plus diverses, des modèles variés (oiseaux fantastiques, ailes artificielles, rubans de plumes, aigrettes, etc.). Parmi les oiseaux les plus employés, se trouvent : le grèbe, le paon, le toucan, le pélican, le héron, le canard, l'argus, le martin-pêcheur, l'oiseau de paradis, le faisan, le colibri, la pintade, l'ibis, le cygne, et les oiseaux domestiques : poule, pigeon, oie, etc.



Armes de la corporation des plumassiers (XVIIIe s.).

— Archéol. Les maîtres de la corporation des *plumassiers* ne furent reconnus que sous Henri IV; leurs statuts datent de 1599 et furent confirmés en 1612, puis en 1644. En 1659 et en 1692, ces statuts furent encore remaniés; ils qualifiaient les plumassiers : marchands maîtres de la communauté des plumassiers, panachers, bouquetiers et enjoliveurs, etc. En 1776, les *panachers-plumassiers,* comme on les appelait aussi souvent, furent réunis aux tailleuses de modes.

PLUMATELLE (*tèl'*) n. f. Zool. Genre de bryozoaires phylactolémates, type de la famille des *plumatellidés,* comprenant quelques espèces répandues dans les eaux douces d'Europe.

PLUMATELLIDÉS (*tèl'*) n. m. pl. Zool. Famille de bryozoaires phylactolemates, renfermant les *plumatelles* et genres voisins. — *Un* PLUMATELLIDE.

PLUMATILE (lat. *plumatile;* de *pluma,* plume) n. m. Antiq. rom. Sorte d'étoffe brodée.

PLUMAUDAN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 13 kilom. de Dinan; 1.241 hab.

PLUMAUGAT, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 32 kilom. de Dinan; 2.613 hab.

PLUMBAGINÉES ou **PLUMBAGINACÉES** n. f. pl. Bot. V. PLOMBAGINÉES OU PLUMBAGINACÉES.

PLUMBALLOPHANE (*plon*) n. f. Substance minérale appartenant au genre *argile,* variété plombifère d'allophane.

PLUMBÉINE (*plon'*) n. f. Sulfure naturel de plomb, variété de galène.

PLUMBOCUPRITE (*plon*) n. f. Substance minérale, résultant du mélange de la galène et de la chalcosine.

PLUMBOGUMMITE (*plon*) n. f. Minér. Syn. de PLOMBGOMME.

PLUMBOMANGANITE (*plon*) n. f. Sulfure naturel de manganèse et de plomb.

PLUMBOSTANNITE (*plon, sta-nit'*) n. f. Antimoniosulfure naturel de plomb, étain et fer.

PLUMBOSTIBINE (*plon, sti*) n. f. Antimoniosulfure naturel de plomb.

PLUM-CAKE (pron. angl. *pleum'-kék*) n. m. Mot composé anglais, qui signifie gâteau de raisin. ‖ Pl. *Des* PLUM-CAKES.

— ENCYCL. Dans le *plum-cake* anglais entrent comme ingrédients, outre la farine, le beurre, les œufs, le sucre, plus les raisins : des cerises confites sans noyau, de l'orangeat et du citronnat, des amandes pilées, des épices (muscade, cannelle, clou de girofle), du zeste d'orange, un peu de sel et de cognac. Dans le plum-cake à la parisienne, on ne met ni cerises, ni amandes, ni épices, mais du zeste d'oranges, et on remplace le cognac par du rhum. On fait aussi quelquefois le plum-cake à l'anisette ou au kirsch.



Plum-cake.

PLUME (lat. *pluma*) n. f. Nom donné à des productions particulières, composées d'un tuyau, d'une tige et de barbes latérales, dont est couvert le corps des oiseaux.

— Plumage, ensemble des plumes d'un oiseau : *Les poulards n'ont pas encore toute leur* PLUME. ‖ Réunion d'un grand nombre de plumes : *La* PLUME *d'un oreiller.*

— Plume préparée pour servir d'ornement ou de parure : *Aigrette de* PLUMES.

— Grosse plume dont on taille le tube et qui sert pour écrire : *La* PLUME *grince sur le papier.* ‖ Objet dont on se sert pour tracer les caractères de l'écriture : *Le roseau a été la première* PLUME. (A. Karr.) ‖ Morceau de métal ou d'autre matière dure, taillé en bec et servant à écrire : *La* PLUME *d'acier a détrôné la plume d'oie.*

— Écriture : *Avoir une belle* PLUME. ‖ Style : *Luther triomphait de vive voix, mais la* PLUME *de Calvin était plus correcte.* (Boss.) ‖ Écrivain : *Une* PLUME *exercée.*

Pop. Cheveux : *Noceur qui perd ses* PLUMES. ‖ *Plume de Beauce,* Paille.

— Loc. div. : *Lit de plume, Plume,* Matelas fait avec des plumes : *Coucher sur la* PLUME. ‖ *Âme de la plume,* Cloison membraneuse formée, à l'intérieur d'un tuyau de plume, par la pulpe desséchée. ‖ *Léger comme une plume,* Extrêmement léger. ‖ *Guerre de plume,* Dispute par écrit. ‖ *Hommes de plume, Gens de plume,* Écrivains. ‖ *Plume d'or,* Style très riche. ‖ *Plume d'airain,* Style mâle et fort. ‖ *La plume à la main,* En écrivant : *Boileau gourmanda les vices,* LA PLUME À LA MAIN. ‖ *Prendre la plume, Mettre la main à la plume,* Se mettre à écrire. ‖ *Poser, Quitter la plume,* Cesser d'écrire. ‖ *Tailler sa plume,* Se préparer à écrire. ‖ *Tenir la plume,* Être secrétaire, être chargé d'un compte rendu. ‖ *Tenir une plume,* Être écrivain.

— Fig. *Rester au bout de la plume,* Être omis, oublié en écrivant. ‖ *Se présenter, Se trouver au bout de la plume,* Se présenter naturellement à l'esprit pendant qu'on écrit et être écrit presque inconsciemment. ‖ *Écrire au courant de la plume, Se laisser aller au courant de la plume,* Rédiger sa pensée comme elle se présente, sans méditation, sans recherche. ‖ *Tremper sa plume dans le fiel,* Écrire d'un style âcre, mordant, virulent. ‖ *Jeter la plume au vent,* Remettre au hasard la décision à prendre. ‖ *Laisser des plumes, de ses plumes,* Faire une perte, surtout une perte d'argent. ‖ *Avoir des plumes de quelqu'un,* Lui avoir tiré de l'argent. ‖ *Arracher à quelqu'un une plume de l'aile,* Lui enlever une chose importante, le priver d'un avantage. ‖ *La plus belle plume de son aile, de son chapeau,* Le plus précieux des avantages dont on jouit. ‖ *Passer la plume par le bec à quelqu'un.* V. BEC. ‖ *Sentir la plume.* Se dit d'une viande qui n'est pas assez cuite, parce que le cuisinier s'est levé trop tard. ‖ *C'est le geai qui se pare des plumes du paon.* V. PAON.

— Bot. Ancien nom de la plumule. ‖ *Plume de paon,* Nom vulgaire d'une algue marine du genre ulve.

— Chass. *Chien dressé au poil et à la plume, Chien au poil et à la plume,* Chien propre à chasser, à arrêter du gibier de toute espèce, oiseaux et quadrupèdes. ‖ Fig. *Être au poil et à la plume,* Être également propre à des travaux, à des occupations de nature très différente.

— Comm. *Plumes hollandées,* Plumes provenant de l'oie ou d'un autre oiseau domestique, qui servent à écrire, et dont on a passé le tuyau dans la cendre chaude, pour en enlever la graisse et l'humidité. ‖ *Alun de plume,* Sorte d'alun raffiné. V. ALUN.

— Fauconn. *Donner une plume à l'oiseau,* Lui donner la curée.

— Féod. *Droit de plume,* Droit que le seigneur percevait sur les différentes volailles.

— Hist. *Avoir la plume,* Être secrétaire du roi avec mission d'imiter exactement son écriture.

— Mar. anc. *Officier de plume* ou *Plume,* Officier qui autrefois tenait les écritures à la mer et dans les ports.

— Mathém. *Plume géométrique,* Instrument propre à former toute espèce de courbe, au moyen d'une combinaison de mouvements circulaires.

— Minér. *Plume de paon,* Agate de couleur verdâtre, marquée de raies imitant les barbes d'une plume.

— Techn. Pièce de cuivre fixée à l'intérieur d'un moule à tuyau dépassant une des extrémités du moule, et laissant entre elle et la paroi de celui-ci un espace annulaire. ‖ *Cuire le sucre à la plume,* Amener le sucre à un degré de cuisson tel que, si l'on souffle à travers l'écumoire, il forme de légers globules tenant les uns aux autres.

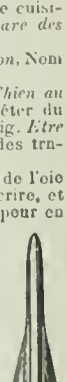

Plume de Calmar.

— Zool. *Plume marine* ou *de mer,* Nom vulgaire des pennatules. V. PENNATULE. ‖ *Plume de calmar,* Nom que l'on donne à la coquille interne du calmar, réduite à un rudiment corné, mince, transparent, élargi et aplati en forme de plume (en lat. *calamus,* d'où le nom *calmar.*)

— PROV. : **La belle plume fait le bel oiseau,** La parure fait valoir la figure, la taille d'une personne. ‖ **A dure enclume marteau de plume,** Les malheurs n'accablent pas les hommes résignés et patients.

PLUIE


Spitzberg
Groenland
Cercle polaire du nord
Islande
C. Farewell
C. Nord
Nlle Zemble
Hammerfest
Reykiavyk
Julianehaab
Haparanda
Arkhangel
Pluies d'Ete
SIBERIE
Varkhoansk
Lena
Det. de Behring
Pluies d'Hiver
Sitka
Montagnes Rocheuses
AMERIQUE DU NORD
Winnipeg
Terre Neuve
Montreal
Halifax
Boston
New York
Chicago
Omaha
Denver
Cr. Salt Lake City
St Francisco
Charleston
Bermudes
Floride
Nlle Orléans
La Havane
Vera Cruz
Mexico
Cuba
Haïti
Jamaique
Tropique du Cancer
Californie
OCEAN PACIFIQUE
Ile Hawaï
Ile Marquises
Ile Touamotou
POLYNESIE
Ile Galapagos
Panama
Caracas
Cayenne
Georgetown
Bogota
Quito
Amazone
Manaos
AMERIQUE DU SUD
Brésil
Cordillère des Andes
Région sans pluie
Lima
Valparaiso
Parambouc
Bahia
Rio de Janeiro
Montevideo
Buenos Ayres
Falkland
C. Horn
Ile Trisfan da Cunha
Ile Ste Hélène
Ascension
ATLANTIQUE
Ile du C. Vert
Açores
Lisbonne
Madrid
Alger
Canaries
Maroc
Tunis
Tripoli
Sahara
(Région sans pluie)
Tombouctou
Niger
Guinée
Soudan
AFRIQUE
Free Town
Equateur
Lagos
Cameroun
Congo
Loanda
Zambèze
Ste Hélène
Le Caire
Egypte
Arabie
Mer Rouge
La Mecque
Aden
Massaouah
Zanzibar
Ile Comores
Madagascar
Maurice
Poz
Natal
Le Cap
Pluies d'Automne
Tropique du Capricorne
OCEAN INDIEN
Région des Moussons
Iles de la Sonde
Bornéo
Batavia
Timor
Ile Chages
Calcutta
Bombay
Madras
Colombo
Inde
Bangkok
Saïgon
Singapour
Manille
Ile Philippines
Chine
Canton
Formose
Han Kéou
Changhaï
Pékin
Mongolie
Désert de Gobi
(Région sans pluie)
Tibet
Himalaya
Perse
Bagdad
Damas
Jérusalem
Tripoli
Tombouctou
Tchad
Tachkent
Kachgar
Turkestan
Chan
Oural
Astrakan
Odessa
Vienne
Paris
Londres
Berlin
Varsovie
Moscou
Kazan
Orenbourg
Tobolsk
Omsk
Irkoutsk
Yakoutsk
Blagov.
Nikol
Sakhalin
Kamtchatka
Amour
Mandchourie
Ile Kouriles
Yeso
Yokohama
Japon
Mer du Japon
OCEAN PACIFIQUE
Ile Carolines
Ile Marshall
Ile Gilbert
Arch. Bismarck
N. Guinée
Ile Salomon
N. Hébrides
Ile Samoa
Ile Viti
N. Calédonie
OCEANIE
Australie
Perth
Adélaïde
Sydney
Brisbane
Melbourne
Tasmanie
Hobart
Nlle Zélande
Auckland
Dunedin
Plutes d'Hiver
Steppes
Reg. sans pluie
Europe
Caucase
Taurus
Alpes
Pyrénées
Malte
Gibraltar
Lisbonne
Bordeaux
Nantes
Brest
Paris
Marseille
Lyon
Rhône
Loire
Seine
Garonne
Rhin
Vosges
Jura
Alpes
Normandie
Bretagne
Beauce
Orléans
Champagne
Picardie
Ardennes
Flandre
Dunkerque
La Hague
Brest
Vendée
Morvan
Puy de Dôme
Auvergne
Limousin
Mont Aubrac
Cévennes
Languedoc
Provence
Savoie
Grenoble
Belfort
Côte d'or
Faucilles
Moins de 50 centim.
de 50 a 75
de 75 a 1m
de 1m a 2m
2m et au dessus
FRANCE
EUROPE
RÉPARTITION ANNUELLE DES PLUIES.
Moins de 25 centimetres
de 25 a 50
de 50 cent a 1mètre
de 1m a 2metres
2metres et au dessus
Limite de la neige
Direction des vents

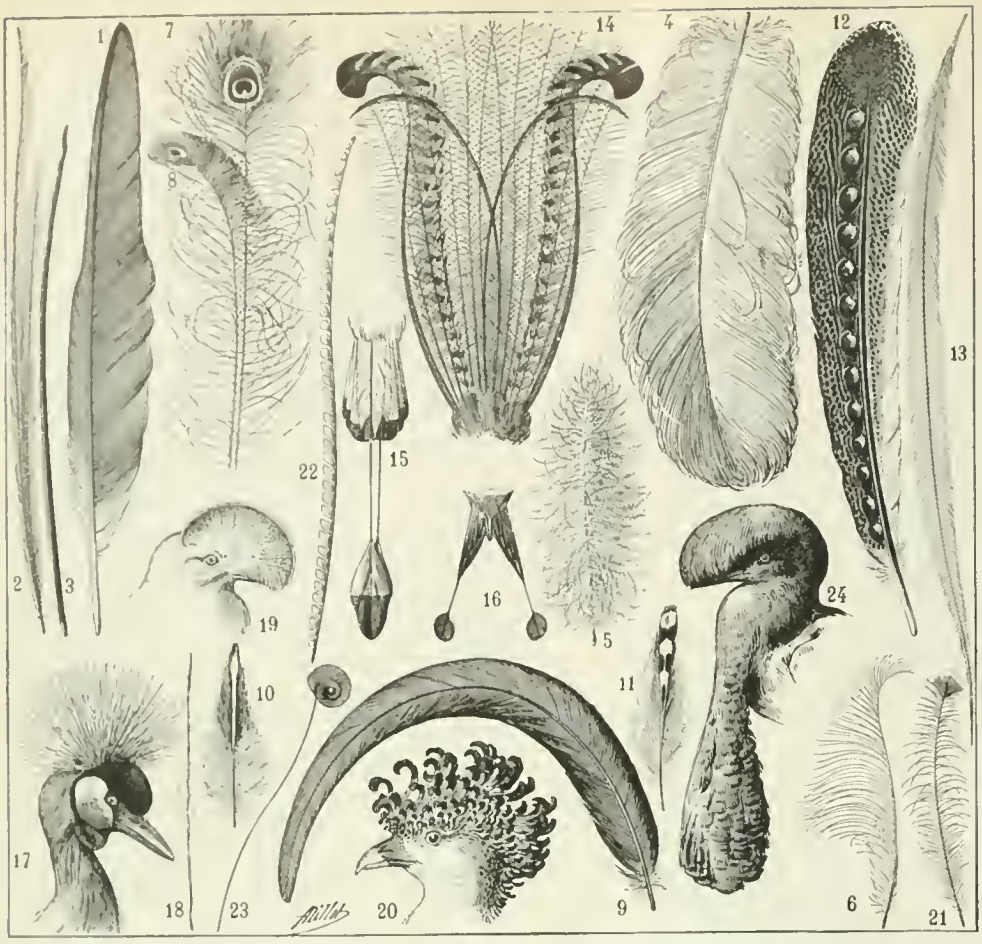

Plumes : 1. D'aigle; 2. De casoar à casque (plume double); 3. De casoar à casque (grande penne); 4. D'autruche; 5. De marabout; 6. Petite aigrette, 7. Ocelle de paon; 8. Couteau de paon; 9. Faux de coq; 10 et 11. Plumes de coq sonnerat avec plaques cornées; 12. D'argus; 13. D'oiseau de paradis; 14. Queue de ménure lyre; 15. Queue de momot avec raquettes; 16. Queue d'oiseau mouche avec raquettes; 17. Aigrette de grue couronnée, 18. Plume séparée de la même aigrette; 19. Aigrette de coq de roche; 20. Aigrette de hocco; 21. Plume de l'aigrette du goura victoria; 22. Plume de la tête du pteridophora; 23. Plume de la queue du manucode; 24. Tête et portrait de céphalopière

— Encycl. Zool. Les *plumes* des oiseaux sont des productions épidermiques de même nature que les poils des mammifères et produites dans des follicules ou enfoncements du derme, chaque follicule possédant un bulbe ou papille très vasculaire, origine de toute plume. Celle-ci présente d'abord une *hampe* ou axe primaire avec son *tube* corné, que surmonte la *tige* accompagnée de ses *barbes* implantées presque latéralement. On appelle *âme* de la plume la papille une fois desséchée, enclose par le tube; celui-ci, cylindrique, possède à chacune de ses extrémités une petite ouverture ou *ombilic*. A l'ombilic supérieur correspond la tige cornée, pleine, avec ses barbes et les petites barbes de ces dernières ou *barbules*. La tige se nomme aussi *rachis;* elle porte un sillon longitudinal en dessous, où est insérée, à la base, un appendice dit *hyporachis*, muni aussi de barbes. En règle, il est toujours atrophié. Les barbes se décomposent en barbules et celles-ci en barbules encore plus fines appelées radioles; toutes ces petites ramifications donnent, par leur enchevêtrement régulier, la rigidité aux barbes. Leur disposition varie beaucoup et permet de classer les plumes en trois catégories bien nettes. 1° les *pennes*, à tige rigide et à barbes résistantes; 2° les *plumules*, composant le *duvet*, à tige et barbes souples, grâce à leurs divisions, qui n'ont pas de crochets pour s'enchevêtrer comme dans les pennes; 3° les *plumes plliformes*, reliées le plus souvent à la tige seule excessivement amincie. Toutes les plumes composant le plumage extérieur de l'oiseau, ainsi que ses ailes et sa queue, sont des pennes. Celles-ci portent à leur base le duvet composé de plumules et aussi, mais plus espacées, les plumes filiformes qui prennent la nature de crins aux environs du bec et constituent des *vibrisses*, analogues aux *moustaches* des mammifères. Sur la peau de l'oiseau, les plumes se distribuent par les champs, dits *pterylæ*, criblés de follicules, mais entre lesquels de larges surfaces de peau restent nues. Les plumes tombent à des époques périodiques (phénomène de la mue) et sont remplacées par d'autres qui attendent serrées dans leurs gaines écrits.

— Comm. On distingue dans le commerce de la *plume* deux sortes de produits : les plumes pour parure et les plumes pour literie. Les premières relèvent de l'art du plumassier. Quant aux plumes de literie, elles servent à la confection des lits de plume, des oreillers, des traversins et même des édredons de qualité inférieure; elles sont fournies par l'oie, le canard et la poule. Le duvet provient de l'eider, et souvent de l'oie.

Les plumes doivent être arrachées du corps de l'animal aussitôt qu'il vient à être tué. Lorsque les plumes ont été arrachées, on leur fait subir une préparation qui consiste d'abord à les porter à une température assez douce dans une étuve, afin de les sécher, puis à les battre à plusieurs reprises, afin de les débarrasser des corps étrangers qui peuvent y adhérer. Lorsque les plumes ont été arrachées sur des animaux morts ou tués depuis plusieurs jours, on les passe à la chaux. Cette opération désinfecte la plume mais lui enlève une partie de sa souplesse.

— Industr. Il est probable que les Romains connaissaient la *plume* métallique. Le musée de Naples conserve une plume en bronze découverte à Pompéi, assez semblable aux modernes plumes d'acier. Le moyen âge employait aussi des plumes en bronze, en argent et en or, mais celles-ci étaient plutôt des objets de luxe et de curiosité. L'usage de la plume métallique ne s'est guère généralisé qu'au cours du XIXe siècle. L'industrie de la fabrication des plumes métalliques semble s'être particulièrement localisée à Boulogne, en France, et à Birmingham, en Angleterre.

Les plumes métalliques sont faites avec le meilleur acier de Sheffield, laminé en minces feuilles, qui sont découpées en bandes de largeur variable, recuites, puis laminées encore aux épaisseurs voulues. Les diverses autres opérations s'accomplissent dans l'ordre suivant : 1° découpage; 2° perçage; 3° marquage; 4° recuit; 5° formage; 6° trempe; 7° adoucissage; 8° nettoyage; 9° aiguisage en long; 10° aiguisage en travers; 11° fendage; 12° vernissage.

Les opérations ci-dessus, à l'exception de celles qui ont pour but le recuit, la trempe, le nettoyage, le vernissage, etc., se font à l'aide de découpoirs et de presses; chaque plume est présentée sous l'outil par la main de l'ouvrière. Cependant, pour quelques modèles spéciaux, on a trouvé avantage à l'emploi des machines.

— Milit. La *plume frisée* ou plume d'autruche bordant le chapeau est, en France, l'insigne distinctif des officiers généraux ou assimilés qui, en principe, la portent de couleur noire. Aujourd'hui, la plume frisée est blanche pour le ministre de la guerre, les maréchaux, les généraux commandant en chef, les membres titulaires du conseil supérieur de la guerre, les généraux commandant les corps d'armée, le général de division commandant supérieur des troupes de l'Indo-Chine, le général de division commandant les troupes d'occupation de Tunisie, les généraux de division présidents des différents comités techniques, ainsi que pour les ambassadeurs.

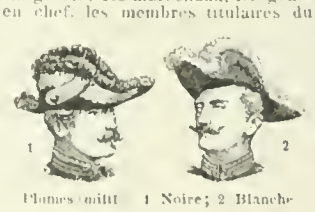

Plumes (milit.) 1 Noire; 2 Blanche

— Techn. *Plume électrique*. La plume électrique imaginée par Edison est composée essentiellement d'un tube métallique de la dimension d'un porte-plume ordinaire, dans l'intérieur duquel se trouve une tige d'acier terminée en pointe aiguë. Cette pointe sort par l'une des extrémités du tube, tandis qu'à l'autre extrémité se trouve un petit moteur électrique qui donne un mouvement très rapide de va-et-vient à la tige d'acier. En écrivant avec la pointe sur un papier imperméable, de préparation spéciale, on obtient des caractères formés non par un trait, mais par une succession de trous. De sorte qu'on peut, à l'aide de cette sorte de plume, tirer à l'encre d'imprimerie une série d'épreuves, en l'appliquant sur une feuille de papier ordinaire et en dessus un rouleau imbibé d'encre; l'encre, entrant à travers les trous, reproduit le tracé de la plume.

Plume (LA), revue bimensuelle, fondée à Paris, le 15 avril 1889, par Léon Deschamps, qui fit appel aux jeunes talents de toutes les écoles et publia des numéros spéciaux sur les décadents, les symbolistes, les occultistes, etc. Elle organisa des expositions (le Salon des Cent), donna des soirées littéraires et fonda une bibliothèque artistique et littéraire. A la mort de Deschamps (1893), Karl Boes prit la direction de la « Plume ».

PLUMEAU *mo* n. m. Espèce de balai de grosses plumes, employé pour épousseter : *Donner aux meubles un coup de* PLUMEAU.

— Syn. anc. de PLUMET.

— Édredon, couverture en plumes.

— Bot. Nom vulgaire de l'hottonie des marais.

— Techn. Brins de plumes servant à former les pistils des fleurs artificielles.



Plumeau.

PLUMÉE n. f. Plumes fournies par un oiseau qu'on vient de plumer.

— Ce qu'une plume peut contenir d'encre : *Écrire trois lignes avec une* PLUMÉE.

— Pop. Tromperie; vol au jeu.

PLUMÉE (altér. de *plomée* ou *plommée* [rad. *plomb*]) n. f. Constr. Travail préparatoire que fait le tailleur de pierre dans le but de dresser la surface d'une pierre, et qui consiste à creuser, sur le pourtour de l'une des faces, une entaille, qui servira de guide pour dresser le parement. (On dit aussi PLOMÉE. ‖ *Plumée de dévers*, En charpenterie, Partie de la face d'établissement d'une pièce de charpente dressée sur sa largeur, afin de la mettre de dévers et la rétablir ultérieurement une seconde fois.

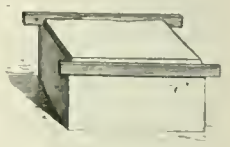

Plumée.

PLUMELEC, comm. du Morbihan, arrond. et à 25 kilom. de Ploermel; 3.018 hab. Minerai de fer. Église Saint-Melec, des XVIe-XVIIe siècles; château de Cadoudal; dolmen de la Roche aux fées. Retranchements romains ou celtiques.

PLUMÉLIAU, comm. du Morbihan, arrond. et à 15 kilom. de Pontivy; 4.065 hab. Église de 1696. Chapelles Saint-Nicolas-sur-Blavet (1524); Saint-Nicodème (1539), fontaines et piscines pour ablutions le jour du pardon.

PLUMELIN, comm. du Morbihan, arrond. et à 30 kilom. de Pontivy; 2.243 hab. Église du XVIIe siècle; menhirs.

PLUMEPATTE n. f. Arg. milit. ‖ *Envoyer à plumepatte*, Envoyer au diable.

PLUMER v. a. Arracher les plumes de : PLUMER *un poulet, une oie*.

— Fig. Dépouiller de son argent, ruiner. ‖ *Plumer la poule sans la faire crier*, Faire des exactions avec tant d'adresse qu'elles ne soulèvent pas de plaintes.

— Econ. rur. *Plumer une branche d'arbre*. Dans quelques parties de la France, La dépouiller de son écorce.

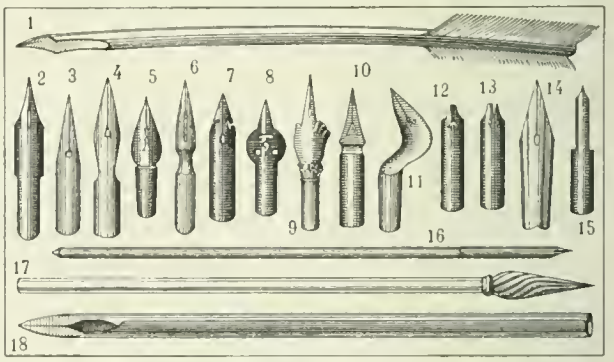

Plumes : 1. D'oie; 2. Comptable; 3. A bec de corbeau; 4 et 5. Lance; 6. Sergent-major; 7. Française; 8. Tête de mort; 9. A main; 10. Triangulaire; 11. Oblique. 12. De ronde; 13. A deux becs; 14. En or, à bec d'iridium; 15. De lithographe; 16. A dessin; 17. En verre; 18. En celluloïd.

— Mégiss. *Plumer une peau*, Enlever la laine ou le poil de la peau après la mise en rivière.

— Pêch. *Plumer un roseau*, En enlever les feuilles avec un couteau.

Se plumer, v. pr. Être plumé : *Volaille qui* SE PLUME *mal*.

— Fam. Se duper, se dépouiller mutuellement.

— Pop. Se coucher : *Aller* SE PLUMER.

PLUMERGAT, comm. du Morbihan, arrond. et à 43 kil. de Lorient; 2.476 hab. Calvaire du XVIe siècle; nombreuses chapelles des XVe et XVIe siècles; menhirs.

PLUMÉRIE n. f. Bot. Syn. de FRANGIPANIER.

PLUMÉRIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la plumérie.

n. f. pl. Tribu de la famille des apocynées, ayant pour type le genre *plumérie*. — *Une* PLUMÉRIÉE.

PLUMET (mè — rad. *plume*) n. m. Plume, bouquet de plumes, servant d'ornement à un chapeau, et particulièrement à une coiffure militaire.

— Fam. Militaire : *Préférer les pékins aux* PLUMETS.

— Pop. *Avoir son plumet*, Être un peu ivre.

— Adjectiv. Qui a du poil follet : *Garçon* PLUMET. (Vx.)

— Mar. *Plumets de pilote*, Plumes fixées sur du liège qu'on laisse voltiger pour connaître la direction du vent.

— Encycl. Le *plumet*, plumail, panache, se porta de tout temps dans le costume civil comme dans la parure militaire. C'est au XVIe siècle que l'on porta, sur les

chapeaux et les casques, les plus hauts de ces ornements, dont la plume d'autruche était le principal élément, avec l'aigrette de héron et les pennes de paon. A partir du règne de Louis XIV, les femmes seules continuèrent à porter des houppes et des piquets de plumes ; les hommes suivirent la mode des plumes couchées sur la forme du chapeau. Au XVIIIe siècle, les plumassiers appelaient « plumet » une simple plume d'autruche qui faisait le tour du chapeau et en couvrait le bord. Les plumails des casques rentraient dans la categorie des panaches.

Le *plumet*, appelé autrefois *panache*, se rencontrait jadis sur presque toutes les coiffures militaires. Ses couleurs furent multiples et ses dimensions souvent très considérables. Elles se sont peu à peu beaucoup réduites, et les plumets actuellement en usage dans l'armée française peuvent se ramener à deux types : le *plumet droit* et le *plumet en saule pleureur*. Le premier, porté par les officiers supérieurs d'infanterie, ainsi que par tous les cuirassiers, dragons, gardes républicains et sapeurs-pompiers, est formé de petites plumes rondes, montées sur une baleine renforcée, sur la moitié de sa longueur, par une tige en acier. Il est de nuances diverses : écarlate, tricolore, etc. Il se porte généralement au-dessus d'un pompon de forme ellipsoïdale appelé *olive*, qui sert à en maintenir les plumes. Le *plumet en saule pleureur* est fait de plumes de coq retombantes ; il est de nuance noir vert sur les shakos des chasseurs à cheval et des hussards, ainsi que sur ceux des officiers de chasseurs à pied ; de nuance écarlate sur celui des officiers subalternes d'artillerie et de certains officiers du service d'état-major ; écarlate et blanc sur ceux de quelques autres et sur le shako des saint-cyriens, etc.



Plumets : 1. D'artilleur (1812) ; 2. De chasseur d'Afrique (1832) ; 3. De tambour-major (1825) ; 4. De pompier (1865) ; 5. De pompier (1903) ; 6. De colonel d'infanterie (1903) ; 7. De saint-cyrien (1903) ; 8. De cavalerie légère (hussard) (1903) ; 9. De cuirassier (1903) ; 10. De bersaglier (1903).

PLUMETÉ, ÉE adj. Blas. Attribut de l'écu ou de toute pièce recouverte de petites figures représentant des bouts de plumes rangés symétriquement. ‖ Substantiv. : *Le* PLUMETÉ.



De gueules plumeté d'argent.

— n. m. Archéol. Travail d'orfèvrerie, consistant en traits imitant les barbes d'une plume, sur le champ d'un ouvrage.

PLUMETIS (*ti* — corrupt. de *plumeté*) n. m. Techn. Genre de broderie qui s'exécute à l'aiguille, et dont le modèle est placé sous l'étoffe, de manière à ne pas être déplacé : *La broderie au* PLUMETIS *s'appelait anciennement broderie de Grèce.*

— Brouillon d'une écriture : PLUMETIS *d'un acte.* (Vx.)

— Comm. Etoffe de coton façonnée et à deux trames, dont une fine et l'autre grosse, cette dernière formant le dessin par effets lancés.

PLUMETTE (*mèt'*) n. f. Tissu léger de laine, ou de laine et soie, en usage aux XVIIe et XVIIIe siècles.

PLUMEUR n. m. Profession de celui qui, dans les marchés, est chargé de dépouiller la volaille de ses plumes.

PLUMEUX (*meû*), **EUSE** adj. Qui tient de la plume. ‖ Couvert de plumes. ‖ Fait avec des plumes.

— Entom. *Antennes plumeuses*, Antennes que leurs poils font ressembler à des plumes.

— Hist. nat. Qui a des parties grêles et garnies de poils, présentant de la ressemblance avec les barbes des plumes.

— Minér. *Cristaux plumeux.* Se dit des cristaux très déliés et disposés comme les barbes d'une plume.

PLUMICORNE (du lat. *pluma*, plume, et *cornu*, antenne) adj. Zool. Qui a les antennes finement pectinées et ressemblant à des plumes. (Ne s'emploie que comme épithète spécifique : *Le coréthre* PLUMICORNE.)

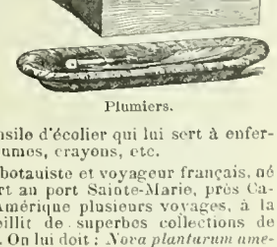

Plumiers.

PLUMIER (*mi é*) n. m. Ustensile de bureau sur lequel on met les plumes à écrire. ‖ Ustensile d'écolier qui lui sert à enfermer ses porte-plume, plumes, crayons, etc.

PLUMIER (Charles), botaniste et voyageur français, né à Marseille en 1646, mort au port Sainte-Marie, près Cadix, en 1706. Il fit en Amérique plusieurs voyages, à la suite desquels il recueillit de superbes collections de zoologie et de botanique. On lui doit : *Nova plantarum americanorum genera* (1755-1760) et un superbe *Traité des fougères de l'Amérique* (1705).

PLUMIÉRIQUE (*rik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{10}H^{10}O^4$, extrait du *plumeria acutifolia*.

PLUMIEUX, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 18 kilom. de Loudéac ; 1.889 hab.

PLUMISTE (*misst'*) n. m. Celui qui fait des ouvrages en plumes.

PLUMITIF (de *plumetis*) n. m. Papier que tiennent à l'audience les greffiers des tribunaux, et où ils notent le principal des décisions.

— Fam. Employé aux écritures, greffier, etc.

— ENCYCL. Le *plumitif* n'a qu'une valeur de fait. Le seul titre ayant une valeur légale est la minute signée par le président et le greffier. Le plumitif sert simplement à aider la mémoire pour rédiger la minute.

PLUMOSITE n. f. Minér. Syn. de HÉTÉROMORPHITE.

PLUMOTAGE (*taj'*) n. m. Action ou manière de plumoter.

PLUMOTER v. a. Rafraîchir la terre qui couvre les formes, sans l'enlever de dessus le sucre, dans les raffineries.

PLUMPTRE (Anna), femme de lettres anglaise, née en 1760, morte à Norwich en 1818. Outre de nombreuses traductions, celle notamment du théâtre de Kotzebue, on a d'elle des relations de voyage en France et en Irlande : *la Vie littéraire et carrière de Kotzebue*, et des romans comme *le Fils du curé*, *les Aventures de la maison Campbell*, *Histoire de moi-même et de mon mari*, etc. — Sa sœur, ANNABELLA **Plumptre** (1795-1812), a aussi fait des traductions de l'allemand et des romans, entre autres : *Montgomery* ou *Scènes du pays de Galles*. — Leur frère, JAMES **Plumptre**, né en 1770, mort en 1832, a composé de nombreux drames comme *Oswy*, très moraux, mais très insipides ; des *Observations sur Hamlet* ; etc.

PLUM-PUDDING (*pleum'-pou-din'gh'* — mot angl., formé de *plum*, raisin de Corinthe, et *pudding*, gâteau) n. m. Espèce de gâteau, cuit dans de l'eau ou au four, et composé de farine, moelle de bœuf, pruneaux ou raisins de Corinthe, écorce de citron, œufs, sucre en poudre, sel, lait, mie de pain, rhum ou madère, etc. ‖ On dit aussi POUDING.

PLUMULAIRE (*lèr'*) n. f. Zool. Genre de méduses campanulaires, type de la famille des *plumularidés*, comprenant des colonies ramifiées, dont les tiges plumeuses portent des cellules urticantes.

PLUMULARIIDÉS n. m. p. Zool. Famille d'hydroméduses craspédotes campanulaires, renfermant le genre *plumulaire* et genres voisins. — *l'n* PLUMULARIIDE.

PLUMULE (lat. *plumula*, même sens) n. f. Petite plume. — Bot. Syn. de GEMMULE.

— Zool. Chacune des petites plumes dont la réunion constitue le duvet. (Les plumules sont de petites plumes à tige et à barbes souples et élastiques, et à barbules arrondies ou noueuses, dépourvues de crochets.) V. PLUME.

PLUMULEUX, EUSE adj. Syn. de PLUMULIFORME.

PLUMULIFORME (de *plumule*, et *forme*) adj. Qui a la forme d'une petite plume.

PLUNERET, comm. du Morbihan, arrond. et à 53 kilom. de Lorient ; 3.381 hab. Ch. de f. Orléans. Sur cette commune est situé le pèlerinage à sainte Anne d'Auray, le plus populaire de la Bretagne. Scala-Sancta, monument du comte de Chambord (1892).

PLUNKETT ou **PLUNKET** (Olivier), prélat anglais, né au château de Rathmore (Irlande) en 1629, pendu à Tyburn en 1681. Archevêque catholique d'Armagh et primat d'Irlande (1669), il fut accusé, en 1681, d'avoir conspiré contre Charles II, arrêté, conduit à Londres et condamné à mort, sans qu'il lui eût été permis de produire aucun témoin en sa faveur. Trois jours après son exécution, les pièces que son avocat avait inutilement invoquées furent publiées et firent éclater son innocence.

PLUNKETT (William CONYNGHAM, magistrat et homme politique anglais, né à Enniskillen en 1764, mort en 1854. Avocat, puis député d'Irlande au Parlement, il fut nommé, en 1803, solicitor général pour l'Irlande et, deux ans plus tard, attorney général ; à la mort de Fox (1807), qui amena la chute du ministère Grenville, il se retira et reprit sa profession d'avocat. Il avait été élu en 1807 à la Chambre irlandaise des communes et y resta jusqu'en 1827. A la suite des révolutions ministérielles qu'amena la mort de lord Londonderry (1822), Plunkett fut rappelé à son poste d'attorney général en Irlande. En 1827, il devint *lord chief-justice* de la cour des *common pleas* de la même contrée et fut créé pair du Royaume-Uni. Il remplit les fonctions de lord chancelier d'Irlande, de 1830 à 1841.

PLUPART (LA) [de *plus*, et *part*, c'est-à-dire « la plus grande partie » ; on a écrit longtemps *la pluspart*], n. f. La plus grande partie, le plus grand nombre : LA PLUPART *des hommes.*

— Absol. Le plus grand nombre des hommes : LA PLUPART *croient que le bonheur est dans la richesse.*

— Loc. adv. *Pour la plupart*, Quant à la plus grande partie. (La préposition *pour* peut se supprimer : *Les femmes sont* LA PLUPART *coquettes.*)

— *La plupart du temps*, Le plus souvent.

— Gramm. V. COLLECTIF.

PLUQUET (François-André-Adrien), professeur et écrivain français, né à Bayeux en 1716, mort à Paris en 1790. Il étudia la théologie, devint précepteur de l'abbé de Choiseul, plus tard archevêque d'Albi, puis de Cambrai. Il obtint, en 1776, la chaire de philosophie morale au Collège royal de France, en 1778 celle d'histoire, et fut nommé censeur royal. Citons de lui : *Examen du fatalisme* (1757) ; *Mémoire pour servir à l'histoire des égarements de l'esprit humain* ou *Dictionnaire des hérésies* (1762) ; *De la superstition et de l'enthousiasme* (1804) ; etc.

PLURAL, ALE, AUX adj. Qui contient plusieurs unités : *Le principe du vote multiple* ou PLURAL. (Journ. off.)

PLURALISATION (*si-on* — rad. *pluraliser*) n. f. Gramm. Action de donner à un mot le signe du pluriel.

PLURALISER (du lat. *pluralis*, pluriel) v. a. Mettre au pluriel : PLURALISER *un mot.*

Se pluraliser, v. pr. Prendre la marque du pluriel.

PLURALITÉ même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Plus grande quantité, plus grand nombre : PLURALITÉ *des suffrages, des voix, des avis, des opinions.*

— Caractère de ce qui est en nombre pluriel, supérieur à un : *La* PLURALITÉ *des femmes.*

— Dr. can. *Pluralité des bénéfices*, Possession de plusieurs bénéfices par une seule personne.

— Gramm. Pluriel : *Donner à un mot le signe de la* PLURALITÉ. ‖ *Noms de pluralité*, Noms arabes dont on se sert pour former les pluriels.

Pluralité des mondes (ENTRETIENS SUR LA), par Fontenelle. V. ENTRETIENS.

PLURIARTICULÉ, ÉE du lat. *plures*, plusieurs, et *articulus*, article) adj. Zool. Qui est composé de plusieurs articles.

PLURIDENTÉ, ÉE du lat. *plures*, plusieurs, et *dens, dentis*, dent) adj. Zool. Qui a plusieurs dents.

PLURIEL, ELLE (*ri-èl'* — lat. *pluralis* ; de *plus, pluris*) adj. Qui marque la pluralité : *Terminaison* PLURIELLE.

— n. m. Gramm. Nombre pluriel : *Mettre un nom au* PLURIEL. ‖ Mot qui est au pluriel : *La poésie emploie volontiers les* PLURIELS *à la place des* SINGULIERS. *Pluriel d'excellence* ou *régulier*, Celui qui conserve toutes les lettres du sing., dans la langue arabe. — *Pluriel tonique* ou *irrégulier*, Dans la même langue, Celui dans lequel la forme du singulier est altérée.

— ENCYCL. Le nombre *pluriel* n'existe pas dans toutes les langues : les aborigènes de Victoria n'ont pas de noms pour les nombres supérieurs à *deux*. Les Chiquitos (Bolivie) ne possèdent même pas le nombre *deux*. Dans certaines langues, l'idée de pluralité ne s'exprime point par des formes spéciales. Dans beaucoup d'idiomes peu cultivés, le pluriel se rend très simplement par la répétition du nom ou par le redoublement d'une des syllabes du nom. L'indice du pluriel paraît avoir été primitivement un *s* en indo-européen commun (*es* au nominatif et *ns* à l'accusatif) : n. pl. *wlqos*, acc. pl. *wlqons* « les loups ». Les noms neutres faisaient exception. Dans plusieurs langues, par exemple en grec et en latin, le nominatif pluriel des thèmes en *o* et en *a* 2e et 1re déclin.) fut emprunté aux pronoms, d'où les nominatifs en *oi* et en *ai* (latin *i* et *æ*. En français, le pluriel eut d'abord deux cas : sujet et régime. Le cas régime seul a survécu. Comme il provient d'une forme latine terminée par un *s*, cet *s* est resté l'indice du pluriel en français. La lettre *x*, comme indice du pluriel, provient d'un ancien groupe *us* (*li cheval, les cheraus*), altéré dans l'écriture cursive.

PLURIEN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 36 kilom. de Saint-Brieuc ; 1.518 hab., sur la Manche. Eglise du XIIIe siècle. Château de Lehen.

PLURIER n. m. Anc. forme du mot PLURIEL.

PLURIFLORE (du lat. *plures*, plusieurs, et *flos, oris*, fleur) adj. Se dit d'une inflorescence à plusieurs fleurs.

PLURIGAMIE n. f. Syn. peu usité de POLYGAMIE.

PLURILOBÉ, ÉE (du lat. *plures*, plusieurs, et de *lobé*) adj. Hist. nat. Formé de plusieurs lobes ou partagé en plusieurs lobes.

PLURILOCULAIRE (*lèr'* — du lat. *plures*, plusieurs, et *loculus*, loge) adj. Bot. Qui renferme plusieurs loges : *Pistil* PLURILOCULAIRE.

PLURIMAMME (du lat. *plures*, plusieurs, et *mamma*, mamelle) adj. Qui a plusieurs mamelles.

PLURIMA MORTIS IMAGO (*La mort sous mille aspects*), Fragment d'un vers de Virgile (*Enéide*, liv. II, v. 369), Enée fait à Didon la peinture de la dernière nuit de Troie : « Partout le deuil, partout la terreur, *la mort sous mille aspects.* »

PLURIOVULÉ, ÉE (du lat. *plures*, plusieurs, et de *ovule*) adj. Bot. Qui renferme plusieurs ovules.

PLURIPARTITE (du lat. *plures*, plusieurs, et *partitus*, divisé) adj. Bot. Divisé en plusieurs parties.

PLURIPÉTALE (du lat. *plures*, plusieurs, et de *pétale*) adj. Bot. Composé de plusieurs pétales.

PLURISEMINÉ, ÉE (du lat. *plures*, plusieurs, et *semen, inis*, semence) adj. Bot. Qui renferme plusieurs graines.

PLURISÉRIÉ, ÉE (du lat. *plures*, plusieurs, et de *serie*) adj. Bot. Composé de plusieurs rangs ou séries.

PLURIVALVE (du lat. *plures*, plusieurs, et de *valve*) adj. Bot. Qui a plusieurs valves : *Fruit* PLURIVALVE.

PLUS (*plu* ; mais on fait la liaison de l's devant une voyelle : *Plu s'on est de fous, plu s'on rit* — du lat. *plus*, même sens) adv. En quantité supérieure, à un degré supérieur : *Rien n'est* PLUS *estimable que le bon sens et la vertu.* (Fén.)

— Au degré suprême. (S'emploie généralement avec l'article : *Même quand nous croyons avoir le* PLUS *raison, soyons modestes.* (Ste-Beuve.)

— S'emploie 1° en opposition avec lui-même, pour exprimer une exacte proportion progressive : PLUS *on se livre à ses penchants,* PLUS *on en devient le jouet et l'esclave.* (Mass.) ; 2° en opposition avec *moins*, pour indiquer une proportion inverse progressive : MOINS *on est capable du pouvoir,* PLUS *on l'aime.* (Chateaubr.)

— Avec la négation, Marque cessation d'une action, d'un état, perte ou privation d'une chose qu'on avait auparavant : *Nous n'avons* PLUS *de bonhomie dans la pensée.* (J. Joubert.) ‖ Avec ellipse de la négation : *Nous aurons* PLUS *de gouvernement.* Proudh.) — Marque aussi un état limitatif résultant d'une perte antérieure d'un bien ou d'un droit : *N'avoir* PLUS *que mille francs de rente.*

— Outre cela, outre ce qui a été dit : *Un billet de cent francs,* PLUS *vingt francs de monnaie.*

— Loc. div. *Qui plus qui moins*, Les uns plus, les autres moins : *Les Français contribuent,* QUI PLUS, QUI MOINS, *à la grandeur de la France.* ‖ *Il y a plus*, Il y a autre chose plus forte ou plus étonnante : *Les ouvriers s'unissent ; mais* IL Y A PLUS, *ils runient leur famille.* (Qui plus est, Ce qui est encore plus fort : *Il est rare, l'ami qui vous aide de ses actes et,* QUI PLUS EST, *de son argent.* — Fam. *Plus que cela!* S'emploie pour exprimer l'abondance : PLUS QUE CELA *de perles!* Balz. — *Plus souvent que*, Exprime une négation ou un défi : PLUS SOUVENT QU'ON *me ferait marcher.*

— Pratiq. *Plus ample informé*, Supplément d'instruction : *Demander un* PLUS AMPLE INFORMÉ.

— n. m. La plus grande quantité, le plus grand nombre : *Qui peut le* PLUS *peut le moins.*

— Fam. *Il y a du plus ou du moins*, La chose n'est certainement pas comme on le dit. ‖ *Ne différer que du plus au moins ou du plus et du moins*, N'avoir pas de différence essentielle, ne différer que sur la quantité.

— Arithm. Signe de l'addition, figuré en général par une croix (+), et qui se place entre deux quantités ou grandeurs que l'on veut ajouter l'une à l'autre.

— Loc. adv. *De plus*, En outre, outre cela : *Voter quelqu'un et* DE PLUS *le maltraiter.* ‖ *De plus en plus*, Par progression ascendante : *Nous perdons* DE PLUS EN PLUS *l'habitude de parler franc.* L. Veuillot. ‖ *Au plus, Tout au plus*, Au maximum, au plus haut point qu'on puisse supposer. ‖ *Tant et plus*, Beaucoup, à un haut degré : *Des raisons d'être honnête, il y en a* TANT ET PLUS. ‖ *Bien plus*, Ce qui est plus fort : *Souvent un ami précieux ne vous sert pas* BIEN PLUS, *il vous dessert.* ‖ *Plus ou moins*, A peu près; avec une erreur possible par excès ou par défaut : *Ouvrage qui coûte quarante francs,* PLUS OU MOINS. — A des degrés variables : *Les climats influent* PLUS OU MOINS *sur le goût des peuples.* ‖ *Ni plus ni moins*, Rien au delà ni en deçà : *Avoir cent francs,* NI PLUS NI MOINS. — Tout de même, sans modification d'aucune espèce : *Vous avez beau dire, il n'en sera* NI PLUS NI MOINS. ‖ *Sans plus*, Sans davantage : SANS PLUS *différer.* ‖ Sans rien de plus : *Revoir dix francs,* SANS PLUS. ‖ *D'autant plus*, Davantage pour la raison, le motif : *On a* D'AUTANT PLUS *sujet de craindre, qu'on est plus heureux.* ‖ *Au plus tôt*, Dans le plus court délai possible. ‖ *Non plus que*, Pas plus que. ‖ *Ni plus ni moins que*, Exactement comme, tout autant que.

— SYN. **Plus, davantage.** V. DAVANTAGE. — **Plus (de), d'ailleurs, en outre, outre cela.** V. D'AILLEURS.

— ENCYCL. Gramm. Quand *plus* exprime une idée de quantité évaluable en nombre, il doit être suivi de la prépositioo *de* plutôt que de la conjonction *que* : *Il s'est trompé plus* DE *dix fois.*

Lorsque *plus d'un* sert de sujet à un verbe, on met celui-ci au singulier, à moins qu'il n'exprime une action réciproque : *Plus d'une Pénélope* HONORA *son pays.* (Boileau.) Mais on doit dire : *Plus d'un fripon se* DUPENT *l'un l'autre*, parce qu'il y a ici une idée de réciprocité.

Lorsque *plus* (simple comparatif) fait partie d'une proposition affirmative et qu'il est suivi de la conjonction *que*, le verbe appelé par cette conjonction prend *ne*, même lorsqu'il ne doit pas avoir un sens formellement négatif : *Cette affaire est plus grave que vous* NE *pensez.* Si *plus* fait partie d'une proposition négative ou interrogative, *ne* cesse d'être employé, à moins qu'on ne veuille donner au verbe de la proposition complétive un sens plutôt négatif.

PLUS ÆQUO (*plu-sé-ko*), locution latine qui signifie Plus que de raison : *Boire* PLUS ÆQUO *n'est pas sage.*

PLUSAGE (*zaj'* — rad. *pluser*) n. m. Epluchage à la main de la laine.

PLUSER v. a. Eplucher la laine à la main pour en faire disparaître les impuretés.

PLUSEUSE n. f. Ouvrière qui pluse la laine destinée à la fabrication des draps.

PLUSIAQUE (*zi-ak'* — du gr. *plusios*, riche) adj. Géol. Riche en métaux, en pierres précieuses : *Sol* PLUSIAQUE.

PLUSIE (*zi*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères noctuéliens, de la famille des noctuidés, répandus surtout dans l'hémisphère nord.



Plusie.

— ENCYCL. Les *plusies* (plusia) sont des noctuelles de taille médiocre, rousses et grises, remarquables par les marques dorées ou argentées de leurs ailes supérieures. La *plusia moneta* et la *plusia gamma* se trouvent aux environs de Paris.

PLUSIEURS (*eur'* — lat. pop. *plusiores*) adj. pl. En nombre indéfini, mais supérieur à un, ou, plus souvent, supérieur à deux : *Mahomet permet d'avoir* PLUSIEURS *femmes.*

— Substantiv. Des personnes en nombre indéfini : PLUSIEURS *sont d'un avis contraire.*

— SYN. Plusieurs, maint.

PLUS-JE-TE-VOIS-PLUS-JE-T'AIME ou PLUS-JE-VOUS-VOIS-PLUS-JE-VOUS-AIME n. m. invar. Bot. Noms vulgaires du myosotis ou NE-M'OUBLIEZ-PAS.

PLUS-PAYÉ (*plu-pè-ié* — de *plus*, et *payé*) n. m. Somme payée en plus de ce qui était dû. ‖ Pl. *Des* PLUS-PAYÉS.

PLUS-PÉTITEUR (*pluss*) n. m. Celui qui fait une plus-pétition. Pl. *Des* PLUS-PÉTITEURS.

PLUS-PÉTITION (*pluss*) n. f. Demande excédant le droit de celui qui la forme. Pl. *Des* PLUS-PETITIONS.

— ENCYCL. Dr. rom. Il y avait *plus-petition* (plus-petitio) lorsqu'un demandeur exprimait dans l'*intentio* de la formule une valeur supérieure à celle qui lui était due. En ce cas, le demandeur perdait son procès, et, comme il avait eu une fois épuisé le droit à l'action, il ne pouvait plus agir ultérieurement. La plus pétition ne pouvait résulter que d'une erreur dans l'*intentio*, et encore fallait-il qu'il s'agit d'une *intentio certa*; une exagération dans la *demonstratio* ou dans la *condemnatio* n'entraînait pas les mêmes conséquences. La *plus petitio* ne pouvait se produire dans les actions de bonne foi, mais se rencontrait dans les actions de droit strict à *intentio certa*. Le préteur essaya de remédier à la déchéance encourue par la *restitutio in integrum*. La déchéance disparut sous le Bas-Empire.

PLUSQUELLEC, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 38 kilom. de Guingamp, 1.612 hab. Minerai de plomb.

PLUS-QUE-PARFAIT (*pluss*) n. m. Gramm. Temps passé qui marque une action ou un état ayant eu lieu à une époque plus éloignée encore que celle d'une autre action qui est elle-même passée : *J'avais fini mon devoir quand vous vîntes. Dans la conjugaison des verbes français, il y a le* PLUS-QUE PARFAIT *de l'indicatif et le* PLUS-QUE-PARFAIT *du subjonctif.*

— Adj. m. *Prétérit* PLUS-QUE-PARFAIT.

— ENCYCL. V. PASSÉ.

PLUSSULIEN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 30 kilom. de Loudéac; 1.372 hab.

PLUS-VALUE (*plu*) n. f. Excédent de la valeur produite sur l'argent dépensé pour la produire; augmentation de valeur d'une chose : *La* PLUS-VALUE *d'un terrain.* ‖ Pl. *Des* PLUS-VALUES.

— ANTON. : MOINS-VALUE.

— ENCYCL. Econ. polit. La valeur dont il s'agit ici, c'est la valeur d'échange, c'est-à-dire la puissance qu'ont les richesses d'être prises pour équivalent d'autres choses, dans les contrats intéressés. Cette valeur varie suivant l'utilité et la rareté. La *plus-value* existe lorsqu'au coût de production vient s'adjoindre un certain profit. Ce profit peut en principe être considéré comme correspondant à l'enrichissement résultant du travail. Mais, dit-on, la plus-value peut ne pas résulter d'un travail et être due uniquement au développement social (plus-value des terrains aux abords des grandes villes). Il faut remarquer que l'acquisition de cette parcelle a pu être due à un habile calcul de prévision; que, dans nombre de cas, ce calcul peut être déçu, malgré les avances faites. D'autre part, la plus-value résultant de certains travaux donne parfaitement lieu à la répartition d'une partie des frais faits entre les bénéficiaires : il en est ainsi, par exemple, des travaux exécutés par des associations syndicales ou en exécution de la loi du 16 septembre 1807 sur le dessèchement des marais. D'ailleurs, en ce qui touche les terrains dont la plus-value est due au développement social, rien ne saurait empêcher de les taxer équitablement, en basant l'impôt sur leur valeur effective.

Karl Marx prétend de même que la plus-value source du capital est illégitime, l'ouvrier n'obtenant de son patron, pour son travail, qu'une valeur d'échange à peine égale aux frais de sa subsistance, et ces frais ne représentant qu'une quantité de travail bien inférieure à la durée effective. A cela on peut répondre que la plus-value est due non seulement au travail, mais au capital engagé, et qu'elle est la compensation légitime des risques courus.

PLUTARQUE, écrivain grec, né à Chéronée en Béotie entre les années 45 et 50 de notre ère, mort à Chéronée vers 125. Il fit sa première éducation dans sa ville natale, où les leçons de ses maîtres furent complétées pour lui par les récits de son grand-père Lamprias et les conseils de son père Nicarque. Vers l'âge de vingt ans, il se rendit à Athènes, où il étudia la rhétorique et les sciences. Puis il voyagea, pour ses affaires ou son instruction. Il fut député par ses concitoyens à Corinthe, auprès du proconsul d'Achaïe. Il visita l'Egypte, alla plusieurs fois à Rome, où il fit, sous Vespasien, un assez long séjour, et y donna des conférences en grec, auxquelles assistaient de grands personnages comme Arulenus Rusticus. Il parcourut une partie de l'Italie avec Mestrius Florus, et visita le champ de bataille de Bedriac, dans la vallée du Pô, puis retourna à Chéronée, où il passa la fin de sa vie. Il donna l'exemple de toutes les vertus de famille; initia à la philosophie sa femme Timoxena et ses fils, vécut dans un cercle de gens aimables et instruits, dont il était l'oracle. Il remplit à Chéronée les fonctions d'archonte éponyme et d'agoranome; il faisait partie du collège sacerdotal de Delphes; peut-être reçut-il de Trajan la dignité consulaire.

Il avait composé un très grand nombre d'ouvrages, sur les sujets les plus divers. Beaucoup sont perdus; d'autres sont mutilés ou abrégés. En revanche, beaucoup de compositions apocryphes se sont introduites dans la collection de ses œuvres. Dans l'ensemble des ouvrages authentiques de cet écrivain, on distingue deux groupes : les *Œuvres morales*, et les *Vies parallèles*. On désigne sous le nom d'*Œuvres morales* tous les ouvrages autres que les biographies. Ce sont parfois de simples recueils de faits ou d'anecdotes : *les Questions grecques*, les *Questions romaines*, *les Questions platoniciennes*, *les Vertus romaines*. — Quatorze dialogues authentiques : *les Préceptes de santé*, *la Manière de supprimer la colère*, *l'E de Delphes*, *les Oracles de la Pythie*, *la Cessation des oracles*, *les Délais de la vengeance divine*, *le Démon de Socrate*, *les Propos de table*, *l'Eroticos*, *le Visage qu'on voit dans la lune*, *l'Intelligence des animaux*, *le Gryllos*, *les Notions communes contre les stoïciens*, *la Doctrine d'Epicure*. — Traités philosophiques : *la Naissance de l'âme d'après le Timée*, *les Contradictions des stoïciens*, *la Réfutation de Colotès*, *Contre la maxime qu'il faut cacher sa vie*. — Ouvrages théologiques : *la Superstition*, *l'Isis*. — Dissertations morales : *la Vertu morale*, *Que la vertu peut être enseignée*, *De la vertu et du vice*, *la Guérison de la colère*, *le Bavardage*, *l'Indiscrétion*, *la Mauvaise Honte*, *l'Envie*, *le Désir des richesses*, *les Progrès dans la vertu*, *la Paix de l'âme*, *l'Exil*, *la Consolation à sa femme*. — Ouvrages sur la famille et la société : *les Préceptes sur le mariage*, *les Vertus des femmes*, *l'Affection des frères*, *le Grand Nombre des amis*, *le Profit qu'on peut tirer de ses ennemis*, *les Moyens de distinguer le flatteur de l'ami*, etc. — Critique littéraire : *la Comparaison entre Aristophane et Ménandre*, *la Malignité d'Hérodote*, *la Manière de faire lire les poètes aux jeunes gens*. Ce qui surtout a rendu populaire le nom de Plutarque, ce sont les *Vies parallèles*. V. VIES.

— BIBLIOGR. : Gréard, *Morale de Plutarque* (Paris, 1866); Volkmann, *Leben, Schriften und Philosophie des Plutarch von Chæronea* (Berlin, 1873).

PLUTARQUE (saint), martyr, mis à mort à Alexandrie en 202. Il se fit chrétien à l'instigation d'Origène, et subit le martyre pendant la persécution de Sévère. — Fête le 28 juin.

PLUTEUM n. m. Archit. anc. Syn. de PLUTEUS.

PLUTEUS (*té-uss* — mot lat.) n. m. Archit. anc. Mur à hauteur d'appui. ‖ Mur bas qui fermait la partie inférieure d'un entre-colonnement.

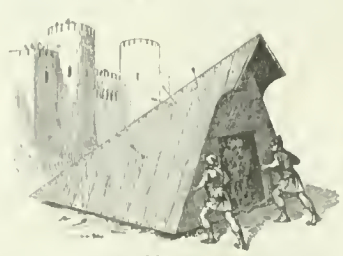

Pluteus.

— Antiq. rom. Dossier qui formait le fond d'un lit du côté du mur, le côté opposé étant ouvert. Etagère d'appartement. Planche sur laquelle on exposait un cadavre. Rempart ou abri en planches ou en clayonnage, que l'on dressait en cas de danger sur le *vallum* ou palissade derrière lequel s'étendait le camp.

PLUTOCRATIE (*si*) n. f. Forme inusitée de PLOUTOCRATIE.

PLUTEUS (*té-uss*) n. m. Forme larvaire de certains échinodermes, tels que les ophiures et les oursins.

PLUTOCRATIQUE (*tik'*) adj. Qui appartient à la plutocratie.

PLUTON n. m. Antiq. rom. Celui qui traînait les cadavres des gladiateurs hors du cirque.

— Comm. Toile de lin et de coton, qu'on fabriquait autrefois en Normandie.

PLUTON. Myth. gr. Roi des enfers et dieu des morts; fils de Kronos et de Rhéa, frère de Zeus et de Poseidon. Le mot *Ploutôn* fut d'abord une simple épithète de Hadès (v. HADÈS), l'équivalent de *plousios*, riche (de *ploutos*, richesse). Hadès-Plouton paraît avoir été à l'origine une divinité agricole : d'où l'association de ce dieu avec Déméter et Koré, son rôle dans les mystères d'Eleusis. Mais, de plus en plus, on fit de Pluton un dieu souterrain, le grand dieu des morts, le *Zeus Chthonios*, qui, lors du partage du monde entre les fils de Kronos, avait obtenu la royauté des enfers. Une seule fois il sortit de sa sombre demeure pour enlever Koré, qu'il épousa et qui, sous le nom de Perséphone, devint la reine des ombres. On se le figurait comme un justicier inflexible, accompagné d'un cortège de divinités farouches ou de héros divinisés : sa femme Perséphone; les trois juges infernaux : Eaque, Minos et Rhadamante; les Erinyes : Até, Nemesis; les Moires, les Kères; des bourreaux, Cerbère et autres monstres. Pluton était surtout honoré près des entrées des enfers, à Trézène, en Elide, en Triphylie, à Pylos, à Oponte, etc.; on lui immolait des moutons noirs. A Rome, on lui sacrifia longtemps des victimes humaines; bien après, en pleine époque historique, on lui dévouait les criminels, les traîtres, les ennemis de la cité. On célébrait sa fête le 12 des calendes de juillet.



Pluton (statue du musée de Naples).

— Iconogr. Sur les monuments, Pluton a une physionomie farouche, une grande barbe, une ample chevelure, une large tunique; il tient le sceptre et souvent la patère; quelquefois, on voit à ses pieds un serpent ou Cerbère.

Le Louvre possède un petit bronze de *Pluton Sérapis* assis; la tête est ceinte d'une couronne radiée et surmontée d'un *modius* (boisseau), devant lequel s'élève une fleur. Un autre bronze, du même musée, ayant la forme d'un bas-relief découpé en applique, représente Pluton barbu, assis sur un trône, coiffé d'un modius; près du trône, se tient Cerbère.

Des statues de Pluton assis se voient au musée Pio Clementino, au musée du Capitole, au musée de Naples, etc. Une belle tête de Pluton ou de Jupiter Penthée, gravée sur un onyx à deux zones, appartient au musée de Florence.

Une statue de *Pluton* a été sculptée par Michel Anguier pour le jardin de Versailles. Pajou a exécuté, pour sa réception à l'Académie, un groupe de *Pluton tenant Cerbère enchaîné*. Un tableau de Jules Romain, *Pluton sur son char*, est au musée de Vienne. Le musée de Modène a un *Pluton* peint par Augustin Carrache.

PLUTONIEN, IENNE (*ni-in, è-n'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à Pluton : *Demeures* PLUTONIENNES.

— Géol. Syn. 1° de PLUTONIQUE; 2° de PLUTONISTE.

PLUTONIQUE (*nik'* — de *Pluton*) adj. Géol. Qui a été produit par l'action des feux souterrains : *Roche* PLUTONIQUE.

PLUTONISME (*nissm'* — rad. *plutonique*) n. m. Géol. Théorie qui explique la formation de la croûte de la terre par l'action du feu intérieur.

PLUTONISTE (*nisst'*) n. m. Partisan du plutonisme.

PLUTONIUM (*om'* — gr. *ploutonion*, de Pluton) n. m. Antiq. Grotte ou gouffre de Pluton, nom de diverses grottes ou gouffres d'où sortaient des vapeurs méphitiques et où l'on plaçait l'entrée des enfers. (Il y avait souvent, près de là, un temple ou une chapelle de Pluton.)

— Chim. Nom primitif du baryum.

PLUTONOMIE n. f. V. PLOUTONOMIE.

PLUTÔT (*tô* — de *plus*, et *tôt*) adv. D'une façon plus exacte, plus vraie : *La liberté tient à l'esprit des citoyens* PLUTÔT *qu'au système de gouvernement.* (E. Laboulaye.)

— *Ne... pas plutôt que*, Aussitôt que : *Il* NE *fut* PAS PLUTÔT *parti* QUE *l'autre arriva.* En ce sens, plusieurs écrivent PLUS TÔT.)

— ENCYCL. PLUTÔT, en un mot, marque la préférence : *Ils se firent tuer* PLUTÔT *que de se rendre.* PLUS TÔT, en deux mots, est l'opposé de plus tard : *J'arriverai* PLUS TÔT *que vous.*

Lorsque *plutôt* fait partie d'une proposition affirmative et qu'il est suivi de la conjonction *que*, le verbe appelé par cette conjonction prend *ne*, même lorsqu'il ne doit pas avoir un sens formellement négatif : *On craint les tyrans plutôt qu'on* NE *les respecte. Plutôt* ne doit jamais modifier le verbe *préférer;* il formerait un pléonasme vicieux.

Pour le cas où *plutôt que* se trouve entre deux sujets, voir la note sur AINSI.

PLUTUS. Mythol., iconogr. et littér. V. PLOUTOS.

PLUVIAIRE (*vi-èr'* — du lat. *pluvia*, pluie) adj. Géol. ‖ *Période pluviaire*, Syn. de PÉRIODE GLACIAIRE.

PLUVIAL, ALE, AUX (du lat. *pluvialis*; de *pluvia*, pluie) adj. Qui a rapport à la pluie, qui est de la nature de la pluie, qui provient de la pluie : *Eaux* PLUVIALES. *Saison* PLUVIALE.



Pluvial : 1. Au VIe siècle; 2. Actuel.

— Bot. Qui ferme ses fleurs quand l'atmosphère est humide. ‖ *Souci pluvial*, Nom de la calendule, parce que sa fleur passe pour annoncer la pluie lorsqu'elle se ferme.

— n. m. Liturg. Sorte de manteau que les ecclésiastiques portaient autrefois pour se garantir de la pluie. ‖ Vêtement liturgique, en forme de manteau, que portent l'officiant et les chantres, le premier aux vêpres, au salut et dans les processions, les seconds à tous les offices. (On l'appelle plus généralement CHAPE.)

PLUVIAN n. m. Genre d'oiseaux échassiers, de la tribu des cursoriinés, propres à l'Afrique.



Pluvian.

— ENCYCL. Le *pluvian* d'Égypte, de la taille d'un pigeon, est roux pâle et fauve marqué de noir à la tête, au cou et à la gorge. Répandu des côtes de la Méditerranée au Sénégal et à la Nubie, il vit au bord des fleuves, des marais, se nourrit de vers qu'il va chercher jusque dans la gueule des crocodiles sommeillant sur les berges. C'est le *trochilus* d'Hérodote, l'*avertisseur du crocodile* des Arabes. Le cri strident qu'il pousse en s'envolant au moindre danger prévient les autres animaux.

PLUVIATILE (du lat. *pluvia*, pluie) adj. Qui est produit par la pluie : *Température* PLUVIATILE. (Inus.) ‖ Qui est modifié par l'action des pluies : *Terrain* PLUVIATILE. (Inus.)

PLUVIER (*vi-é*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des charadriidés, comprenant deux espèces répandues sur le globe.



Pluvier.

— ENCYCL. Les *pluviers* sont de taille moyenne, avec le cou court, la tête forte, le bec bombé, corné, dur, les ailes pointues, le pied à trois doigts. Leur livrée, largement marquée de noir sur un fond gris et blanc, est marquée de jaune, de fauve et de roux. Ils vivent au bord des eaux, des grands marais. Leur chair est assez estimée. Le pluvier commun ou *pluvier doré* (charadrius pluvialis) est répandu dans tout le nord de l'ancien monde et hiverne jusque dans l'Inde. La seconde espèce, encore plus septentrionale (*charadrius dominicus*), ne quitte la région arctique qu'en automne et émigre dans tout l'hémisphère sud.

PLUVIEUX (*vi-eû*), **EUSE** [du lat. *pluviosus*; de *pluvia*, pluie] adj. Abondant en pluie : *Climat, Mois* PLUVIEUX.

— Qui amène ou qui présage la pluie : *Vent* PLUVIEUX.

— Bot. Se dit de certains arbres d'où découlent des gouttes ressemblant à de la pluie : *Césalpinie* PLUVIEUSE. ‖ Se dit de certaines plantes dont les fleurs se ferment lorsque le temps est à la pluie.

— Mythol. rom. Surnom de Jupiter, dieu du ciel et de la pluie. ‖ Surnom des Hyades.

PLUVIGNER, ch.-l. de cant. du Morbihan, arrond. et à 32 kilom. de Lorient; 5.254 hab. Ch. de f. Orléans. Hauts fourneaux, conserves. Eglise (1516), avec chapelle Notre-Dame-des-Orties, romane. Château de Quéronic, retranchements romains. — Le canton a 5 comm. et 12.860 hab.

PLUVINEL DE LA BAUME Antoine DE), écuyer français, né à Crest (Drôme) en 1555, mort à Paris en 1620. Premier écuyer du duc d'Anjou, il suivit ce prince en Pologne et regagna Paris avec lui, après la mort de Charles IX. Sous le règne de Henri IV, il fonda à Paris une académie hippique, devint directeur de la grande écurie du roi, gouverneur du Dauphin (depuis Louis XIII), ambassadeur en Hollande, etc. Enfin, il fut précepteur du duc de Vendôme, puis gouverneur de la grosse tour de Bourges. Il a composé pour Louis XIII le *Maneige royal* (1623).

PLUVINER v. n. Pleuvoir légèrement.

PLUVIOGRAPHE n. m. Météor. Syn. de PLUVIOMÈTRE.

PLUVIOMÈTRE (du lat. *pluvia*, pluie, et du gr. *mètron*, mesure) n. m. Instrument destiné à mesurer la quantité d'eau tombée en un endroit.

— ENCYCL. Le *pluviomètre* Rousseau, dit *de l'association scientifique*, est le plus simple de tous : il se compose d'un seau en zinc, sur l'orifice duquel on dispose un entonnoir terminé en haut par une bague cylindrique travaillée avec soin et à bord presque tranchant, de manière que le cercle qu'elle limite ait une surface déterminée d'une manière précise. On recueille l'eau tombée dans une éprouvette graduée, qui marque directement la hauteur voulue en dixièmes de millimètres. Le diamètre admis pour l'entonnoir est 0m,226 ou 4 décimètres carrés de surface.

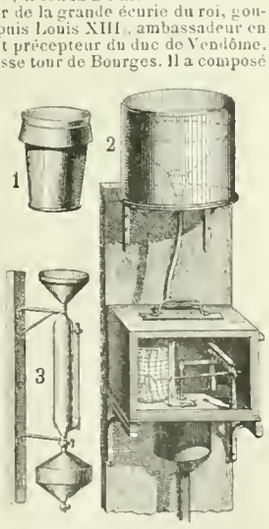

Pluviomètres : 1. Rousseau, en zinc (adopté par l'association scientifique); 2. Enregistreur; 3. Totalisateur de Mangon.

Dans le *pluviomètre déculpateur*, l'entonnoir se prolonge en dessous par un réservoir cylindrique, muni sur le côté d'un tube de verre formant niveau d'eau. On note ainsi couramment une hauteur dix fois plus grande que celle tombée réellement; on laisse l'eau à chaque fois et l'on marque seulement la différence des lectures successives.

Le pluviomètre totalisateur d'Hervé Mangon est aussi déculpateur: mais, avec un robinet, l'eau du déculpateur peut couler dans un réservoir inférieur, fermé et à l'abri de l'évaporation. L'eau ainsi accumulée servira de contrôle aux mesures successives.

Le pluviomètre doit s'installer à 1m,50 à 2 mètres au-dessus du sol, dans un endroit découvert, à l'abri des remous de l'air; les observations se font, autant que possible, deux fois par jour, à douze heures d'intervalle.

PLUVIOMÉTRIQUE (*trik'* adj. Qui a rapport au pluviomètre : *Observations* PLUVIOMÉTRIQUES.

PLUVIOMÉTROGRAPHE n. m. Syn. de PLUVIOMÈTRE ENREGISTREUR.

PLUVIOSCOPE (*skop'* — du lat. *pluvia*, pluie, et du gr. *skopein*, examiner) n. m. Instrument destiné à enregistrer l'heure, la durée de la pluie, les quantités de pluie qui tombent, dans un temps donné, sur une surface déterminée.

PLUVIOSCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Qui a rapport au pluvioscope.

PLUVIÔSE (du lat. *pluviosus*, pluvieux) n. m. Cinquième mois du calendrier républicain, qui commençait le 20 ou le 21 janvier et finissait le 19 ou le 20 février.

PLUZUNET, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 15 kilom. de Lannion; 2.020 hab.

PLYETTER v. n. A la marée basse, Marcher pieds nus sur le sable pour sentir certains poissons restés enfouis.

PLYMOUTH, ville maritime d'Angleterre (comté de Devon), au confluent du *Plym* et du Tamar dans le *Plymouth-Sound*; 107.500 hab. La ville de Plymouth est formée en réalité par les trois agglomérations de Stonehouse, Plymouth et Devonport, aux rues étroites et tortueuses,



ayant souvent gardé leur ancienne physionomie. Quelques monuments intéressants : église Saint-André (XVe s.); église de Charles-le-Martyr (XVIIe s.). Industrie assez active : fabrication de toiles, de cordages, de poteries; chantiers de constructions navales, raffineries, fonderies de fer et de cuivre. Mais Plymouth est surtout une ville maritime, port de commerce (exportation de cuivre, d'étain, de plomb; importation de primeurs, céréales, beurre, œufs) et port militaire protégé par une jetée d'un kilomètre et demi. Du côté de la terre comme du côté de la mer, imposantes fortifications. La citadelle date du XVIIIe siècle. Au large de Plymouth, phare d'Eddystone, battu par des vagues d'une remarquable amplitude.

PLYMOUTH, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat d'Iowa, sur le Big Sioux (bassin du Mississipi par le Missouri); 12.000 hab. Ch.-l. *Lemars*. — Comté de l'Etat de Massachusetts, sur l'Atlantique; 101.000 hab. Ch.-l. *Plymouth*.

PLYMOUTH, nom de plusieurs villes et bourgs des Etats-Unis : ville de l'Etat de Massachusetts (ch.-l. du comté de Plymouth), sur la baie de Duxbury, formée par l'Atlantique; 11.000 hab. Fabrication d'étoffes, métallurgie. Bon port, armant pour la grande pêche. C'est la plus ancienne ville de la Nouvelle-Angleterre, fondée en 1620. — Bourg de l'Etat de Michigan (comté de Wayne); 4.000 hab. — Ville de l'Etat de Pensylvanie (comté de Luzerne), sur la Susquehanna orientale; 9.000 hab. Mines de houille.

PLYMOUTHISME n. m. Hist. relig. Syn. de DARBYSME.

PLYMPTON-SAINT-MARY, paroisse d'Angleterre (comté de Devon); 3.600 hab.

PLYMSTOCK, paroisse d'Angleterre (comté de Devon); 3.175 hab. Carrières.

PLYNTERIES (*ri* — du gr. *pluntèria*; de *pluneim*, laver) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes d'Athéna, qui se célébraient à Athènes le 25 du mois de thargelion, et pendant lesquelles on lavait les ornements des statues de cette déesse.

PNÉODYNAMIQUE (*mik'* — du gr. *pnein*, respirer, et *dunamis*, force) n. f. Etude du mécanisme physique de la respiration. Elle se fait à l'aide de la méthode de Gréhaut et de divers appareils : *spiromètre, pnéomètre, pneumomètre, pneumographe*, etc.)

PNÉOMÈTRE (du gr. *pnein*, respirer, et *mètron*, mesure) n. m. Instrument imaginé par Hutchinson, et servant à mesurer la quantité d'air qui entre dans les poumons ou qui en sort pendant la respiration.

— ENCYCL. Le *pnéomètre* consiste en une espèce de gazomètre muni d'une aiguille mobile suivant les mouvements de l'air et les indiquant sur une échelle fixe graduée. Le récipient à air plonge dans un vase rempli d'eau et, à l'aide d'un tube en caoutchouc, muni d'un entonnoir qui s'applique sur la bouche, se met en communication avec les voies respiratoires. On constate ainsi chez l'adulte mâle une capacité de 4.000 à 5.000 centimètres cubes; elle est moitié moins grande chez la femme.

PNÉOMÉTRIE (*tri* — rad. *pnéomètre* n. f. Mesure de la quantité d'air inspiré ou expiré pour arriver à connaître la capacité des poumons.

PNÉOMÉTRIQUE (*trik'* adj. Qui a rapport au pnéomètre ou à la pneumétrie : *Expériences* PNÉOMÉTRIQUES.

PNÉOSCOPE (*skop'* — du gr. *pnein*, respirer, et *skopein*, observer) n. m. Instrument qu'on applique sur la poitrine pour observer les mouvements de la respiration.

PNÉOSCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Qui a rapport au pnéoscope : *Observations* PNÉOSCOPIQUES.

PNEU n. m. Véloc. Fam. Abréviation de PNEUMATIQUE.

PNEUMA mot gr., signif. *air, souffle* n. m. Philos. anc. Nom donné par les stoïciens à un principe de nature spirituelle, considéré par eux comme un cinquième élément.

— Méd. anc. Fluide particulier auquel les médecins attribuaient les phénomènes de la vie et les maladies.

PNEUMARTHROSE du gr. *pneuma*, air, et *arthron*, articulation) n. f. Pathol. Pénétration de l'air dans une cavité articulaire.

PNEUMATE n. m. Sel formé par la combinaison de l'acide pneumique avec une base.

PNEUMATICITÉ (*si* — du gr. *pneuma, atos*, air) n. f. Etat d'un corps dans lequel l'air peut librement circuler.

— n. f. Zool. Etat des os pneumatiques, chez les oiseaux.

PNEUMATICO-HYDRAULIQUE de *pneumatique*, et *hydraulique*) adj. Méc. an. Qui se meut au moyen de l'air et de l'eau : *Appareil* PNEUMATICO-HYDRAULIQUE.

PNEUMATIQUE *tik'* — gr. *pneumatikos*, même sens) adj. Qui a rapport à l'air ou aux fluides aériformes.

— Milit. *Canons pneumatiques*, Engins imaginés aux Etats-Unis, vers 1883, par le lieutenant Zalinski, et où l'air comprimé remplace la poudre comme force propulsive.

— Min. *Vis pneumatique*, Appareil de refoulement ou d'appel d'air, employé pour la ventilation des mines.

— Musiq. *Levier pneumatique*, Levier destiné à produire l'uniformité du toucher dans les orgues.

— Philos. *Principe pneumatique*, Principe qui, suivant les gnostiques valentiniens, anime ceux qui aspirent à rentrer dans le plérome.

— Méd. anc. Qui appartient au pneuma ou esprit vital : *Maladies* PNEUMATIQUES.

— Physiq. *Machine pneumatique*, Appareil destiné à faire le vide dans un récipient en enlevant les gaz qu'il renferme. ‖ *Horloge pneumatique*. V. HORLOGE.

— Véloc. *Bandage pneumatique* ou substantiv. *Pneumatique* (un), Ensemble constitué par une chambre à air munie d'une valve et protégée par une bande de caoutchouc renforcée de toile à l'intérieur, que l'on fixe aux jantes des roues de certains véhicules, et particulièrement des cycles et des véhicules automobiles : *Les* PNEUMATIQUES *d'une bicyclette. Un fiacre à* BANDAGES PNEUMATIQUES.



Coupe d'un pneumatique : A, chambre à air; B, enveloppe ou bandage; C, toile de lin; D, jante; E, valve.

— Zool. Qui sert à la respiration, qui contient de l'air emmagasiné : *Poche* PNEUMATIQUE. (Les os des oiseaux sont pneumatiques, c'est-à-dire que leur substance, très compacte, est creusée de vastes cavités communiquant avec d'autres cavités remplies d'air répandues dans certaines régions du corps.)

— n. m. Hist. Membre d'une secte d'anabaptistes, qui rejetaient les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, parce qu'ils se prétendaient éclairés par les lumières du Saint-Esprit (*pneuma*).

— n. f. Science qui a pour objet l'étude des gaz au point de vue de leur mouvement : *La théorie de l'écoulement des gaz est un des chapitres de la* PNEUMATIQUE.

— ENCYCL. Physiq. *Machine pneumatique*. La première machine pneumatique fut imaginée par Otto de Guericke en 1650. La machine que l'on emploie aujourd'hui se compose de deux corps de pompe, munis chacun d'un piston dont les tiges sont commandées par une roue dentée, de façon que, lorsque l'un des pistons est en haut de sa course, l'autre soit en bas. Chaque piston se compose de deux montures métalliques, vissées l'une sur l'autre et pressant entre elles des rondelles de cuir. Les montures et les rondelles forment une cavité dans laquelle se trouve une soupape s'ouvrant de bas en haut. Chaque piston est traversé par une tige pouvant glisser à frottement doux, et qui porte à sa partie supérieure une rondelle qui vient buter à la partie supérieure du corps de pompe et limite sa course. A la partie inférieure de chaque tige se trouve un ajutage tronconique, qui peut fermer

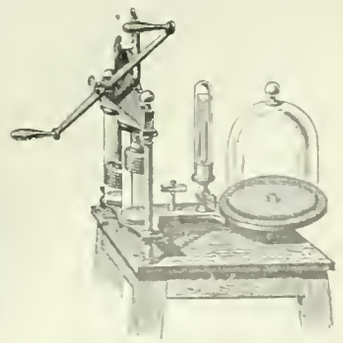

Machine pneumatique.

l'extremité d'un conduit, de façon que, lorsque le piston est soulevé, ce conduit est ouvert, lorsqu'il est abaissé, le conduit se trouve fermé. Les deux conduits, partant chacun de la base d'un corps de pompe, sont reliés à un robinet, qui permet de les faire communiquer avec le récipient dans lequel on veut faire le vide.

Les deux corps de pompe étant mis en communication avec le récipient, voyons comment fonctionne la machine : lorsque l'un des pistons est soulevé, il entraîne avec lui la tige qui le traverse, et l'air du récipient se répand dans le corps de pompe au-dessous du piston ; quand le piston s'abaisse, la tige qui le traverse est entraînée et ferme la communication entre le récipient et le corps de pompe. L'air qui se trouve enfermé dans le corps de pompe acquiert une force élastique de plus en plus grande, à mesure que son volume diminue. Lorsque cette force élastique est devenue plus grande que la pression atmosphérique extérieure, la soupape placée à l'intérieur du piston s'ouvre et tout l'air du corps de pompe passe à l'extérieur. Chaque piston agit de la même façon et à chaque va-et-vient expulse au dehors une certaine masse d'air.

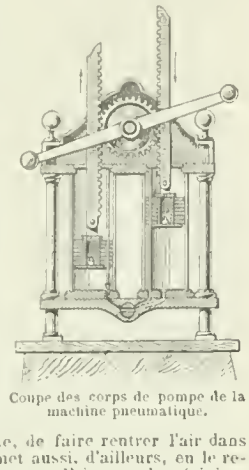

Coupe des corps de pompe de la machine pneumatique.

Le canal faisant communiquer les corps de pompe et le récipient aboutit au centre d'un plateau de verre dépoli appelé *platine* de la machine, et sur lequel on peut placer le récipient, quand celui-ci a la forme d'une cloche.

Quand le vide obtenu est suffisant, on tourne le robinet de façon à interrompre la communication entre les corps de pompe et le récipient. Un petit canal disposé dans le robinet et fermé par une cheville permet, en enlevant la cheville, de faire rentrer l'air dans les corps de pompe. Il permet aussi, d'ailleurs, en le retournant de 180°, de faire rentrer l'air sous le récipient si on le juge à propos.

A la machine se trouve joint un *manomètre* ou baromètre tronqué, enfermé sous une cloche, qui communique avec le conduit de la machine. Ce manomètre indique la pression de l'air qui reste dans le récipient.

— *Pression après n coups de piston.* R étant le volume du récipient, H_0 la pression initiale, C le volume du corps de pompe, H_n la pression apres n coups de piston, on démontre que :

$$H_n = \left(\frac{R}{R+C}\right)^n H_0.$$

La pression qui reste diminue donc constamment ; cependant, elle ne descend pas au delà d'une certaine limite, à cause de l'*espace nuisible* : c'est l'espace qui se trouve entre le piston et le bas du corps de pompe, quand le piston est au bas de sa course. Cet espace, qui existe même dans des machines le mieux construites, limite la raréfaction de l'air, car il arrive un moment où, lorsque le piston est abaissé, tout l'air qui se trouve isolé au-dessous du piston se loge dans l'espace nuisible sans avoir acquis une force suffisante pour vaincre la pression extérieure ; si u est le volume de l'espace nuisible, la limite de la pression est $\frac{uH_0}{C}$.

Pour obtenir un meilleur résultat, Babinet a disposé un robinet spécial entre les deux corps de pompe, qui permet de reculer encore la limite du vide.

Il existe d'autres modèles de machines pneumatiques. Citons : celle de Bianchi, qui ne possède qu'un cylindre à double effet ; celle de Deleuil, etc. Lorsqu'on a besoin d'un vide plus parfait, on utilise les trompes. V. TROMPE.

— Milit. *Canon pneumatique.* Le principe dont est parti l'inventeur est qu'en se servant d'un réservoir d'air comprimé d'un volume assez considérable par rapport à celui du canon, la pression ne diminuera pas sensiblement au cours de l'introduction dans ce canon de la quantité d'air nécessaire pour lancer un projectile. Celui-ci se trouvera donc soumis à l'action d'une force sensiblement constante et prendra un mouvement accéléré. Dès lors, sa vitesse croîtra pendant qu'il parcourra la pièce et sera d'autant plus considérable à la sortie que cette pièce sera plus longue, d'où nécessité d'allonger beaucoup les canons, si l'on agit avec de l'air sous pressions assez faibles. Mais, d'autre part, ces pressions faibles fatiguent peu la pièce et l'on n'a pas besoin de lui donner beaucoup d'épaisseur. Le canon construit par le lieutenant américain Zalinski, du calibre de 8 pouces, était en fer forgé de 0,003 d'épaisseur, garni intérieurement d'un tube de laiton de même épaisseur, et long de 18 mètres ; il lançait un projectile pesant 63 kilogrammes qui contenait une charge de 25 kilogrammes. Les canons pneumatiques ne peuvent être utilisés que comme pièces de côte ou à bord de certains bâtiments disposés pour les recevoir. Leur défaut provient surtout de la faiblesse de leur portée. Néanmoins, de nouveaux modèles de canons pneumatiques ont encore été établis depuis 1898, aux États-Unis, par Sims et Dudley.

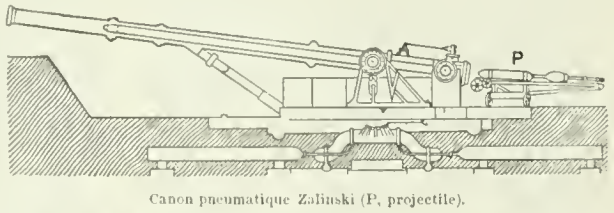

Canon pneumatique Zalinski (P, projectile).

— Techn. Pour ventiler les mines, on a cherché à appliquer les vis dites *pneumatiques*, qui fonctionnent à volonté, comme machines soufflantes ou comme machines aspirantes, sans aucune modification, en changeant simplement le sens du mouvement de rotation. Ces appareils se composent de deux demi-spires en tôle mince sur un axe commun en fer et renfermées dans une enveloppe cylindrique de fonte ouverte à ses deux bases et encastrée dans une digue en maçonnerie élevée vers le sommet du puits ou de la galerie d'aérage. L'une de ces bases communique avec l'intérieur du puits et l'autre avec l'air extérieur.

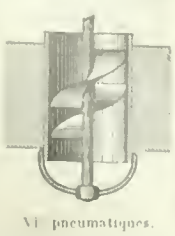

Vis pneumatiques.

PNEUMATISME (*tissm'* — du gr. *pneuma, atos*, air, esprit) n. m. Doctrine médicale qui expliquait la santé et la maladie par l'influence et les variations du *pneuma*. V. ce mot.

PNEUMATISTE (*tisst'*) n. et adj. Partisan du pneumatisme.

PNEUMATOCÈLE (*sèl'* — du gr. *pneuma, atos*, souffle, et *kélé*, tumeur) n. f. Maladie du scrotum, caractérisée par la distension de la tunique vaginale par des gaz qui forment une tumeur arrondie, circonscrite, non fluctuante, et rendent un son clair à la percussion. (Le traitement consiste dans la compression et la ponction.)

PNEUMATOCHIMIE (*mi* — du gr. *pneuma, atos*, air, et de *chimie* n. f. Partie de la chimie qui traite des gaz.

PNEUMATOCHIMIQUE (*mik'*) adj. Chim. Qui appartient à la pneumatochimie. ‖ Qui sert à recueillir les gaz : *Cuve, Baquet, Appareil* PNEUMATOCHIMIQUE. (Peu us.)

PNEUMATODE (gr. *pneumatódés* ; de *pneuma, atos*, air) adj. Pathol. Qui est distendu par des gaz ou qui est causé par des gaz.

PNEUMATOGRAPHIE (*fi* — du gr. *pneuma, atos*, esprit, et *graphe*, description) n. f. Prétendues communications des esprits avec les spirites, au moyen de l'écriture.

PNEUMATOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la pneumatographie.

PNEUMATOLOGIE (*ji* — du gr. *pneuma, atos*, esprit, et *logos*, discours) n. f. Science ou traité des esprits, des êtres intermédiaires servant entre les hommes et Dieu. — Méd. Traité des maladies vénéneuses.

PNEUMATOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la pneumatologie ou science des esprits.

PNEUMATOLOGUE (*log'*) n. m. Auteur d'un traité sur la pneumatologie ou science des esprits. (On dit aussi PNEUMATOLOGISTE.) ‖ Celui qui croit à la pneumatologie.

PNEUMATOMAQUE (*mak'* — du gr. *pneuma, atos*, esprit, et *makhé*, combat) n. m. Hist. relig. Surnom que les catholiques donnaient aux ariens en général, parce qu'ils combattaient la divinité du Saint-Esprit.

PNEUMATOMÈTRE (du gr. *pneuma, atos*, souffle, et *métron*, mesure) n. m. Instrument pour mesurer la force d'inspiration et d'expiration des poumons.

— ENCYCL. Le *pneumatomètre* consiste en un manomètre à mercure, dont une branche communique avec l'air libre et l'autre, par un tube muni d'un embout qui s'applique sur la bouche et le nez, avec les voies respiratoires. La hauteur du mercure varie à chaque inspiration ou expiration et donne la force correspondante, qui équivaut à 80 à 130 millimètres pour l'expiration et 70 à 100 millimètres pour l'inspiration.

PNEUMATOMÉTRIE (*tri* — rad. *pneumatomètre*) n. f. Mesure de la force d'inspiration et d'expiration pulmonaires.

PNEUMATOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui se rapporte à la pneumatométrie.

PNEUMATOPÉRICARDE (du gr. *pneuma, atos*, air, et de *péricarde*) n. m. Accumulation de gaz dans le péricarde.

PNEUMATOPHORE (du gr. *pneuma, atos*, air, et *phoros*, qui porte) adj. Hist. nat. Qui contient de l'air.

— Bot. *Vaisseaux pneumatophores*, Tubes droits, remplis d'air, que quelques botanistes supposent occuper le tube spiral des trachées.

PNEUMATOPHORE n. m. Zool. Vésicule aérienne, servant d'appareil flotteur aux siphonophores. (Le pneumatophore est exactement la portion renflée de la tige qui contient la vésicule aérienne, le tout formant l'appareil hydrostatique, si développé chez certaines physalies.)

PNEUMATORRACHIS (*to-ra-chi* — du gr. *pneuma, atos*, air, et de *rachis*) n. m. Accumulation de gaz dans le canal vertébral.

PNEUMATOSE (du gr. *pneuma, atos*, air) n. f. Etat morbide causé par l'accumulation de gaz dans les cavités naturelles, les organes ou les tissus.

— ENCYCL. La *pneumatose* résulte de fermentations anormales, de perforations d'abcès, d'occlusion, etc. On l'observe dans les cavités gastro-intestinales (*flatulence, météorisme, tympanisme*), dans le thorax (*pneumothorax*), l'utérus (*physométrie*), la peau (*emphysème* sous-cutané).

PNEUMATOTHORAX (du gr. *pneuma, atos*, air, et de *thorax*) n. m. Pathol. Accumulation de gaz dans la poitrine.

PNEUMEMPHRAXIE (*man-frak'-si* — du gr. *pneuma*, air, et *emphraxis*, obstruction) n. f. Obstruction des bronches par des mucosités.

PNEUMIQUE (*mik'* — du gr. *pneumón*, poumon) adj. Se dit d'un acide organique trouvé dans le tissu pulmonaire de la plupart des animaux, soit à l'état libre, soit à l'état de sel de soude.

PNEUMOBRANCHE (du gr. *pneuma*, air, et *braghkhia*, branchies) adj. Moll. Qui respire par les branchies.

— n. m. pl. Sous-classe de poissons plus ordinairement appelés DIPNOÏQUES. — *Un* PNEUMOBRANCHE.

PNEUMOCÈLE (*sèl'* — du gr. *pneumón*, poumon, et *kélé*, tumeur) n. f. Pathol. Hernie du poumon.

— ENCYCL. V. HERNIE.

PNEUMOCOQUE (*kok'* — du gr. *pneumón*, poumon, et *kokkos*, grain) n. m. Microbiol. Microbe de la pneumonie.

— ENCYCL. Ce microbe, découvert par Friedlander et, en même temps, par Talamon et Frœnkel, se présente sous la forme ovoïde, lancéolée, en grain de blé. Il a de 1 à 1 μ de longueur sur 0,5 μ de largeur et se voit soit isolé, soit réuni deux à deux, soit en chaînettes de quatre. La capsule qui entoure ces bactéries, et qui a été considérée par certains auteurs comme caractéristique, n'a pas toujours été retrouvée. Le pneumocoque ne paraît pas seulement capable d'engendrer la pneumonie, mais encore diverses infections comme la méningite, la péritonite, etc.

PNEUMODERME n. m. Genre de mollusques ptéropodes, de la famille des cliidés, vivant dans les mers du globe.

— ENCYCL. Les *pneumodermes* sont des petits animaux nus, allongés en fuseau, avec un repli recouvrant la bouche et portant des tentacules. De chaque côté du cou s'étale une vaste nageoire arrondie ; l'extrémité postérieure du corps est tronquée et munie de petits appendices branchiaux. Ils se fixent aux rochers, aux coraux, au moyen de leur pied ou de leurs suçoirs. Le *pneumoderma violaceum* se trouve dans l'océan Atlantique.



Pneumoderme.

PNEUMOENTÉRITE (du gr. *pneumón*, poumon, et de *entérite*) n. f. Art vétér. ‖ *Pneumoentérite infectieuse du porc*, Maladie contagieuse spécifique du porc de nature microbienne, entraînant une mort rapide après une fièvre intense et l'apparition de taches rouges à la peau, surtout au ventre et aux oreilles. Il n'y a qu'un traitement préventif par un vaccin particulier. La police sanitaire exige la déclaration et la désinfection. Les malades sacrifiés peuvent être consommés.)

PNEUMOGASTRIQUE (*strik'* — du gr. *pneumón*, poumon, et *gastér, tros*, ventre) adj. Qui est commun au poumon et à l'estomac : *Nerf* PNEUMOGASTRIQUE. ‖ Substantiv. : *Le* PNEUMOGASTRIQUE.

— ENCYCL. *Nerf pneumogastrique.* Ce nerf, dit encore *nerf vague* ou nerf de la dixième paire crânienne, naît du bulbe rachidien, immédiatement au-dessous du glossopharyngien ; il sort du crâne par le trou déchiré postérieur, présente ensuite plusieurs ganglions et s'anastomose avec les nerfs voisins ; puis il descend le long du cou, en dehors de l'artère carotide primitive et en arrière de la veine jugulaire interne. En pénétrant dans le thorax, il passe derrière la veine sous-clavière et accompagne l'œsophage jusqu'à l'estomac. Les nerfs pneumogastriques envoient des rameaux au larynx, au pharynx, au cœur, mais surtout ils gouvernent les phénomènes digestifs. La section d'un seul pneumogastrique n'est pas mortelle, mais, si les deux nerfs sont coupés, l'asphyxie survient, par suite de la paralysie des muscles de la glotte.

PNEUMOGRAPHE (du gr. *pneumón*, poumon, et *graphé*, description) n. m. Auteur d'une description du poumon.

— Appareil qui donne le tracé graphique des mouvements respiratoires du thorax.

— ENCYCL. Les premiers *pneumographes* consistaient en une ceinture élastique communiquant ses mouvements à une poulie munie d'un levier. On se sert aujourd'hui du pneumographe de Marey, formé par un cylindre creux interposé sur le trajet d'une ceinture inextensible ; les mouvements d'ampliation et de retrait augmentent ou diminuent la capacité du cylindre, qui est mis en communication par un tube en caoutchouc avec un levier enregistreur. L'inspiration s'inscrit par une ligne descendante, l'expiration par une ligne ascendante.

PNEUMOGRAPHIE (*fi* — rad. *pneumographe*) n. f. Description du poumon. ‖ Etude des mouvements respiratoires.

PNEUMOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui appartient à la pneumographie : *Essai* PNEUMOGRAPHIQUE.

PNEUMOHÉMIE (*mi* — du gr. *pneumón*, poumon, et *haima*, sang) n. f. Crachement de sang provenant du poumon. Syn. HÉMATÉMÈSE.

PNEUMOHÉMORRAGIE (*mo-ra-ji* — du gr. *pneumón*, poumon, et de *hémorragie*) n. f. Hémorragie pulmonaire.

PNEUMOKONIOSE (du gr. *pneumón*, poumon, et *konis*, poussière) n. f. Bronchopneumonie produite par l'introduction de poussières dans le poumon, et qui s'observe chez les mineurs (charbon), les scieurs de pierre, etc.

PNEUMOLOGIE (*ji* — du gr. *pneumón*, poumon, et *logos*, discours) n. f. Traité sur le poumon.

PNEUMOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la pneumologie : *Etude* PNEUMOLOGIQUE.

PNEUMO-MÉLANOSE n. f. Pathol. Syn. de ANTHRACOSIS.

PNEUMONIE (*ni* — gr. *pneumonia*) n. f. Inflammation du parenchyme pulmonaire. Syn. PÉRIPNEUMONIE, FLUXION DE POITRINE, PULMONITE.

— ENCYCL. Pathol. et méd. La *pneumonie* est produite par le *pneumocoque*. C'est donc une affection éminemment contagieuse, qui se développe principalement chez les individus surmenés et les alcooliques. Elle débute en général brusquement par un point de côté, une courbature générale intense précédant un frisson violent, mais de peu de durée, qui se termine par une température de 39° et plus. Bientôt, la dypsnée et la toux surviennent, et enfin une expectoration de crachats spumeux, adhérents, d'une coloration variant de celle du sucre d'orge au rouge sang, et dits *crachats rouillés*, qui sont pathognomoniques.

Si l'on percute le thorax, on observe un son mat, rarement du tympanisme. La palpation fait constater une exagération des vibrations thoraciques, et enfin l'auscultation permet d'entendre le *râle crépitant inspiratoire*. Pendant cette période, *période d'engouement*, qui dure environ quarante-huit heures, la région pulmonaire atteinte est le siège d'une congestion intense. Ensuite, vient la *période d'état* : le point de côté disparaît, la dypsnée s'atténue, mais les crachats et la toux persistent ; l'auscultation fait percevoir un souffle bronchique, la voix non articulée prend un timbre métallique, etc. La fièvre reste aux environs de 40° et s'accompagne parfois de délire chez les alcooliques. Pendant ce laps de temps, le poumon forme un bloc plus dense que l'eau, d'aspect comparable au foie : c'est l'*hépatisation rouge*.

La troisième période commence brusquement par la *défervescence*, vers le cinquième ou huitième jour : les crachats deviennent gris jaunâtre, on entend de gros râles

humides et le *râle crépitant de retour* aux deux temps de la respiration. Si, au contraire, c'est la mort qui sera la terminaison, la température reste stationnaire ou monte, les crachats passent à l'état de *jus de pruneaux* : c'est la période d'*hépatisation grise*.

Le diagnostic est facile, le pronostic relativement bénin chez l'adolescent et l'adulte non alcoolique ; il est grave chez l'enfant et le vieillard. Le traitement consiste à faire une révulsion énergique, par des ventouses scarifiées de préférence au vésicatoire, à administrer des antithermiques (antipyrine, quinine) et même à faire des lotions froides, à surveiller le cœur et à donner de la digitale, de l'alcool, etc. On recueillera soigneusement les crachats dans de l'eau au sublimé et, après mélange avec de la sciure, on les fera brûler pour éviter les contagions.

Outre la *pneumonie lobaire aiguë* ou *pneumonie franche*, on décrit encore la *pneumonie lobaire chronique*, qui est rare, et succède à la première après la défervescence, et qui est en général mortelle ; la *pneumonie interstitielle*, qui conduit à la disparition des cavités alvéolaires du poumon et, par suite, à l'insuffisance de l'hématose ; cette dernière forme résulte de maladies du poumon, comme la tuberculose, la bronchopneumonie, etc.

— Art vétér. La *pneumonie* est fréquente chez les animaux domestiques. Elle est quelquefois le résultat d'un refroidissement, mais elle est bien plus souvent de nature microbienne, causée par la pullulation d'un *pneumocoque*, et est alors infectieuse. Elle peut être simple ou double, c'est-à-dire affecter un seul poumon ou les deux.

Les symptômes de la pneumonie sont : une fièvre intense, un jetage liquide roussâtre (*rouille*). A l'auscultation, on constate la disparition du *murmure respiratoire* et l'apparition du *bruit de souffle* à la limite de la partie saine et de la partie malade.

Au début, le cheval est un peu triste, mais mange encore volontiers le fourrage ; bientôt, toutefois, l'appétit cesse, la respiration s'accélère. L'apparition de la toux est un signe favorable, car elle indique le commencement de la résolution. Le traitement consiste en une saignée modérée, s'il y a pléthore, en révulsifs sur les côtes et sur le sternum (sinapisme, vésicatoire, sétons), et, à l'intérieur, en électuaires térébenthinés, en médicaments antithermiques et en laxatifs.

PNEUMONIQUE (*nik'* — rad. *pneumonie*) adj. Pathol. Qui a une maladie de poitrine : *Malade* PNEUMONIQUE.

— Méd. Qui est propre à guérir les maladies du poumon : *Remède* PNEUMONIQUE.

— n. m. Remède spécifique contre les maladies du poumon : *Prescrire l'emploi de* PNEUMONIQUES.

— Substantiv. Personne affectée d'une maladie du poumon : *Un, Une* PNEUMONIQUE.

PNEUMONOLITHE (du gr. *pneumôn, onos*, poumon, et *lithos*, pierre) n. m. Méd. Concrétion ou calcul qui se forme dans le poumon.

PNEUMONOMYCOSIS (*ziss* — du gr. *pneumôn, onos*, poumon, et *mukês*, champignon) n. f. Production de végétations semblables à des champignons dans les cavernes pulmonaires des phtisiques.

PNEUMONOPATHIE (*tî* — du gr. *pneumôn, onos*, poumon, et *pathos*, maladie) n. f. Affection du poumon, quelles que soient sa nature et sa gravité.

PNEUMOPHORES n. m. pl. Zool. Sous-ordre d'holothuries apodes, comprenant les *molpadies* et formes voisines. — *Un* PNEUMOPHORE.

PNEUMOPHTOÉ (du gr. *pneumôn*, poumon, et *phthoê*, phtisie) n. f. Pathol. Phtisie pulmonaire. (N'est plus us.)

PNEUMOPHYMIE (*mî* — du gr. *pneumôn*, poumon, et *phuma*, production morbide) n. f. Maladie tuberculeuse du poumon, phtisie pulmonaire. (Vieux.)

PNEUMOPLEURÉSIE (du gr. *pneumôn*, poumon, et de *pleurésie*) n. f. Inflammation de la plèvre et du poumon.

PNEUMOPLEURÉTIQUE (*tik'*) adj. Pathol. Qui a rapport à la pneumopleurésie : *Accidents* PNEUMOPLEURÉTIQUES.

PNEUMOPLEURITE n. f. Méd. Syn. de PNEUMOPLEURÉSIE.

PNEUMOPYOTHORAX (du gr. *pneumôn*, poumon, *puon*, pus, et de *thorax*) n. m. Epanchement de pus et d'air dans le thorax.

PNEUMORRAGIE (*mo-ra-jî* — du gr. *pneumôn*, poumon, et *rhagê*, rupture) n. f. Hémorragie pulmonaire.

— ENCYCL. La *pneumorragie* survient, en général, dans le cours des affections cardiaques ; le tissu pulmonaire s'infiltre de sang, formant des noyaux durs, rouge foncé. Il existe en même temps des crachats sanglants, abondants et visqueux. On donnera de l'ergotine, des boissons glacées, de l'opium, et on prescrira le repos absolu.

PNEUMORRAGIQUE (*mo-ra-jik'*) adj. Pathol. Qui a rapport à la pneumorragie : *Symptômes* PNEUMORRAGIQUES.

PNEUMORRHÉE (*mo-ré* — du gr. *pneumôn*, poumon, et *rhein*, couler) n. f. Pathol. Ecoulement de matières provenant du poumon.

PNEUMORRHÉIQUE (*ré-ik'*) ou **PNEUMORRHOÏQUE** (*mo-ro-ik'*) adj. Qui appartient à la pneumorrhée.

PNEUMOSTOME (*stom'*) n. m. Zool. Orifice de la cavité respiratoire des mollusques pulmonés, par lequel le poumon est mis en rapport avec le milieu ambiant. V. POUMON.

PNEUMOTHÉRAPIE (*pî* — du gr. *pneumôn*, poumon, et *thérapeia*, traitement) n. f. Méthode de traitement due à Hanke. (Employée contre l'emphysème pulmonaire, cette méthode consiste, au moyen d'un appareil alternatif, à faire respirer le malade dans l'air comprimé et à le faire expirer dans l'air raréfié.) ‖ Cure d'air combinée à l'altitude (air raréfié des hauteurs). V. AÉROTHÉRAPIE.

PNEUMOTHORAX (du gr. *pneuma*, air, et de *thorax*) n. m. Pathol. Epanchement de gaz dans la cavité pleurale.

— ENCYCL. Le *pneumothorax* est toujours consécutif à une lésion traumatique de la plèvre ou à une altération morbide du poumon ; presque toujours, il y a en même temps une certaine quantité de liquide (hydropneumothorax). En général, le pneumothorax débute d'une façon lente et graduelle ; mais, parfois, il s'annonce par une douleur violente, une oppression soudaine accompagnée de dyspnée. A la percussion, on trouve un son tympanique ; à l'auscultation, un souffle amphorique, avec parfois du tintement métallique. Le traitement est celui de la pleurésie purulente.

PNEUMOTOMIE (*mî* — du gr. *pneumôn*, poumon, et *tomê*, section) n. f. Chir. Incision du poumon pour évacuer un foyer purulent ou enlever une tumeur.

— ENCYCL. La *pneumotomie* donne de très bons résultats dans les cas d'abcès du poumon, de foyer gangreneux, de kyste hydatique. Le chirurgien dessine un volet musculocutané qui, relevé, lui permet de réséquer une ou plusieurs côtes et de pouvoir largement aborder la plèvre. On a soin d'éviter un *pneumothorax* (v. ce mot), en suturant les deux feuillets de la plèvre, s'ils ne sont pas réunis par des adhérences ; c'est d'ailleurs le cas le plus fréquent. Le chirurgien recherche alors le foyer malade, puis il incise le tissu pulmonaire prudemment au bistouri ou encore au thermocautère, pour avoir moins d'hémorragie. On tamponne, on nettoie, on referme la plaie en partie, en laissant un bon drainage. La guérison est la règle.

PNEUMOTOMIQUE (*mik'*) adj. Qui appartient à la pneumotomie.

PNIOW, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [cercle de Stanislavov]), sur la Bystryca-Czarna, affluent du Dniester ; 4.000 hab.

PNOM-PENH, capitale du Cambodge, sur la rive droite du Mékong ; 50.000 hab. Cette réunion de quatorze villages, connue d'abord sous le nom de Cho-do-Mauk, devint capitale du Cambodge en 1866. La ville, reconstruite en 1891, est percée de larges boulevards et entourée d'un canal de ceinture ; elle est dominée par le Pnom, monticule surmonté d'une pagode construite en l'an 986 de notre ère et restaurée en 1894. Tout le commerce (coton, pêche) est concentré dans la grande avenue qui longe le fleuve. Reliée à Saïgon par le service des Messageries maritimes, le trajet se fait en deux jours.

— La *province de Pnom-Penh* a 126.000 hab.

PNYCÉEN, ENNE (*sé-in, èn'* — rad. *Pnyx*) adj. Surnom donné par Aristophane au peuple d'Athènes.

PNYX (n. f. en gr. qu'un usage peu fondé a fait masc. en franç.) n. m. Antiq. gr. Terrasse où se réunissait ordinairement, à Athènes, l'assemblée du peuple. Elle était située sur une colline, au S.-O. de l'Acropole. L'emplacement est encore reconnaissable aujourd'hui, et même on y distingue deux emplacements successifs : l'*Ancien Pnyx* et le *Nouveau Pnyx*. Le premier, aménagé au temps de Thémistocle, servit jusqu'à la fin du ve siècle avant notre ère. Il se trouvait au sommet de la colline et était tourné du côté de la mer. C'est un espace horizontal, aplani à main d'homme ; il a la forme d'une enceinte triangulaire, longue et large d'environ 50 mètres, terminée au midi par le rocher taillé à pic. On y voit les restes d'une tribune. C'est la tribune de Thémistocle, d'Aristide, de Périclès et de Cléon. Plus tard, sur l'emplacement de l'Ancien Pnyx, on construisit des murs dont on voit encore beaucoup de traces. Le *Nouveau Pnyx*, aménagé vers la fin du ve siècle au N. du précédent, s'incline en pente douce sur le versant septentrional de la colline. C'est un hémicycle un peu irrégulier, d'une superficie d'environ 10.000 mètres carrés. La partie nord est soutenue par une muraille formée de gros blocs de marbre. La base, au sud, est une ligne brisée au milieu, longue d'environ 150 mètres, dont l'angle s'enfonce dans le flanc de la colline. Cette base n'est que le rocher taillé à pic. A l'angle est la tribune, qui comprend : une estrade longue de 9 mètres et supportée par trois marches ; sur cette estrade, de deux côtés, deux escaliers de six marches ; au-dessus de ces escaliers, une base rectangulaire, qui est adossée à la muraille, et qui est la tribune proprement dite. Dans le mur de roc, à l'est de la tribune, sont creusées des niches qui contenaient des ex-voto.



Pnyx.

Pô, le plus grand fleuve de l'Italie. Il prend naissance sur la frontière de France, au N. du mont Viso, à 2.042 mètres d'altitude, et traverse dans toute sa longueur la plaine qui s'étend au pied de la chaîne des Alpes.

Après un parcours de 27 kilom., il n'est plus qu'à 400 mètres d'altitude ; à Turin, qu'à 212 mètres. De Turin à Alexandrie, il contourne les collines du Montferrat, en aval de Turin, se dirige d'un cours sinueux à l'E. vers l'Adriatique. Il se grossit de nombreux affluents. Leurs cours, à peu près parallèles, offrent de grandes analogies ; à droite, ils descendent perpendiculairement au fleuve du S. au N. A gauche, orientés du N. au S. dans leurs cours supérieurs, ils rencontrent, à la limite de la plaine, une série de lacs qui les épurent et régularisent leur débit, d'ailleurs constant et richement alimenté par les glaciers alpestres. Tel est le rôle des lacs Majeur, de Côme, d'Iseo, de Garde vis-à-vis du Tessin, de l'Adda, de l'Oglio et du Mincio.

Malgré ces lacs, le Pô subit en mai et juin des crues de 6 et 8 mètres, qui ont contraint les riverains à l'endiguer. Les Apennins envoient au Pô des affluents irréguliers, aux crues soudaines et terribles ; la Trebbia, le Taro, la Secchia coulent au milieu d'un lit encombré de cailloux.

De Turin à Crémone, la pente du fleuve se ralentit ; son cours se divise, ses rives se couvrent de marais, les villes se développent loin des bords (Casale, Plaisance, Crémone). En aval de Crémone commence le système des digues, qui enserrent le fleuve et lui laissent une largeur de 1 à 6 kilom. de terrain pour épancher ses eaux de crues. Ces digues ont l'inconvénient de faciliter l'exhaussement du lit du fleuve. Les riverains sont dès lors obligés de surélever les digues, et les campagnes voisines du Pô se trouvent exposées aux mêmes dangers d'inondation que les basses terres de la Hollande, quand les digues viennent à se rompre. Comme tous les fleuves travailleurs, le Pô se termine par un delta. D'après G. Marinelli, de 1823 à 1893, l'accroissement a été de 77 kilom. carr. Le débit moyen, à la tête du delta, est de 1.720 mètres cubes par seconde. Le principal des bras porte le nom de Pô della Maestra. Le Pô di Volano baigne Ferrare.

POA (mot gr. signif. *herbe*) n. m. Bot. Nom scientifique du genre paturin.

POACÉ (*sé*), **ÉE** adj. Qui ressemble au *poa*, nom grec du paturin.

— n. f. pl. Famille de plantes graminées, ayant pour type le genre *poa*. — *Une* POACÉE.

POAILLER (*a-ill-é* [*ll* mll.]) n. m. Techn. Ouvrier qui fond des *poaillers*.

POAILLIER (*a-ill-é* [*ll* mll.]) n. m. Techn. Grosse pièce de cuivre, sur laquelle porte le tourillon d'une cloche.

POBAN n. m. Aux Antilles françaises, Flacon. ‖ *Blanc poban*, Sobriquet qui désigne les blancs, très peu nombreux, qui n'appartiennent pas à la classe bourgeoise.

POBIEDONOSTSEV (Constantin Petrovitch), homme d'Etat russe, né à Moscou en 1827. Il étudia le droit, fut attaché au service du Sénat et collabora au « Messager russe ». En 1860, il fut appelé à enseigner le droit aux grands-ducs Nicolas, Alexandre et Vladimir. En 1863, il accompagna le tsarevitch dans son voyage à travers la Russie. Attaché au ministère de la justice, sénateur en 1872, il est devenu, en 1880, procureur supérieur du saint synode. On lui doit un *Cours de droit civil*, une *Histoire des lois civiles russes*. Il est correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1888.

POCADICNÉMIDE n. f. Entom. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des argiopidés, répandues sur l'hémisphère boréal. (Ce sont de petites araignées noires, hérissées de poils. L'espèce type du genre [*pocadicnemis pumila*] se trouve en France.)

POCADIUS (*di-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des nitidulidés, répandus sur le globe. (Ce sont des insectes ovales, courts, bombés, roux ou bruns, vivant dans les champignons.)

POCAHONTAS, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat d'Iowa, aux sources du Racon, affluent du Desmoines ; 4.700 hab. Ch.-l. *Pocahontas*. — Comté de l'Etat de Virginie occidentale, au pied des Alleghanys ; 6.200 hab. Ch.-l. *Huntersville*.

POC-A-POC (*po-ka-pok* — de l'ital. *poco a poco*, même sens) loc. adv. Peu à peu, lentement.

POCATEK, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Tabor]), sur la Sorowitza (bassin de l'Elbe) ; 3.000 hab. Aux environs, sources minérales.

POCCETTI (Bernardin BARNABATELLI, dit), peintre italien, né à Florence en 1542, mort 1612. Il reçut les leçons de Vasari et de Ghirlandajo, et débuta par des arabesques, des compositions fantastiques et grotesques, ce qui lui valut les surnoms de **Bernardino di Grotteschi** ou de **le Facciate**. Son principal titre à la réputation doit être cherché dans ses fresques fort nombreuses et rapidement exécutées. Parmi celles-ci, la plus remarquable est : *le Miracle du noyé ressuscité*, au couvent de l'Annunziata de Florence.

POCCI (François, comte), poète, dessinateur et musicien allemand, né à Munich en 1807, mort en 1876. Entraîné vers les beaux-arts par l'exemple de sa mère, Francesca Haveria, qui gravait et peignait avec talent, il se fit d'abord connaître comme musicien et dessinateur en publiant des chansons ornées de dessins, telles que les *Chants des fleurs*, *Six chants d'amour en vieil allemand* (1836), ainsi qu'un *Calendrier joyeux* (Festkalender, 1834). Il obtint, en 1830, le titre de maître des cérémonies de la cour de Bavière, devint, en 1847, intendant de la musique de la cour et reçut, en 1861, le titre de premier chambellan. Outre un grand nombre de petits opéras pour les théâtres particuliers, il a composé l'opéra intitulé *l'Alchimiste*, qui fut représenté sur le théâtre de Munich, et a publié des sonates, morceaux de chant, etc. Mais ce qui a surtout fait en Allemagne sa réputation, ce sont ses ouvrages destinés aux enfants ou traitant des sujets nationaux : *la Légende de saint Hubert* (1840) ; *un Petit Livre pour les enfants* (1843) ; *Chansons des soldats* (1842) ; *Chansons des chasseurs* (1843) ; *Histoires et chansons illustrées* (1840-1845) ; *Jeux dramatiques pour les enfants* (1850) ; *Petit livre de comédies amusantes* (1859) ; *les Images des noms* (1865) ; *Feuilles d'automne* (1866) ; etc.

POCÉ, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 27 kilom. de Tours, près de la Loire ; 890 hab. Château du xve siècle. Eglise du 1535 ; vieux vitraux.

POCHADE (de *pochoir*, ce genre de peinture semblant exécuté à l'aide du pochoir) n. f. B.-arts. Peinture tracée en quelques coups de pinceau.

— Littér. Œuvre rapidement écrite.

— ENCYCL. B.-arts. La *pochade* est une sorte d'esquisse, avec cette différence que l'esquisse est l'idée première d'un tableau, tandis que la pochade est par elle-même un tableau ; elle doit posséder certaines qualités qui la font remarquer par l'amateur. Elle peut être d'un dessin quelque peu incorrect et d'un modelé peu soigné ; mais il faut qu'elle ait du mouvement, de la chaleur, que les tons en soient justes, que la touche soit spirituelle.

Boucher et Géricault ont excellé dans ce genre. Charlet fit, lui aussi, des pochades pleines de vivacité ; mais nul peut-être ne surpassa Goya dans ce genre.

Po-CHAN-HSIEN, ville de Chine (prov. de Chao-Toung [départ. de Tsing-Tchéon-Fou]), sur le Hsiaon-Tsing-Ho (golfe du Petchili) ; 35.000 hab. ; avec le faubourg industriel de Yen-Cheng). Centre industriel actif ; verreries, poteries, émaux cloisonnés.

POCHARD (*char'*), **ARDE** n. Pop. Ivrogne, ivrognesse. — Adjectiv. : *Un homme un peu* POCHARD.

POCHARDER v. a. Pop. Enivrer : POCHARDER *un gosse*. *Se pocharder*, v. pr. S'enivrer.

POCHARDISE n. f. Pop. Ivrognerie, ivresse.

POCHE (orig. celt. ou germ. : cf. goth. *poka*, scandin. *poka*, *puki*, angl. *pocket*) n. f. Sorte de petit sac de toile ou d'étoffe, que l'on coud à un vêtement, pour y mettre ce qu'on veut porter ordinairement sur soi : POCHE *d'habit, de gilet, de veste, de culotte*.

— Grand sac dans lequel on met du blé, de l'avoine.

— Faux pli très apparent que forme un habit mal taillé.

— Loc. div. *Dictionnaire de poche*, *Pistolet de poche*. Dictionnaire de petit format, Pistolet de petite dimension. ‖ *Argent de poche, de la poche*, Somme destinée aux menus plaisirs, aux petites dépenses personnelles. ‖ *Sou de poche*, Partie de la paye dont le soldat a la libre disposition. ‖ *Rien dans les mains, Rien dans les poches*, Se dit pour

ure entendre qu'on a les mains et les poches vides. *Avoir la poche vide*, Etre sans argent. *Mettre en poche*, Réserver pour son usage. *Avoir dans ses poches, Avoir ses pleines poches, Avoir plein les poches de*, Avoir à sa disposition : *Ce diable d'homme a toujours ses* POCHES PLEINES *d'arguments irrésistibles.* (Beaumarch.) ‖ *Tenir une affaire dans sa poche, Avoir une affaire en poche*, Etre assuré du succès d'une affaire. ‖ *Mettre son drapeau dans sa poche*, Cacher ses opinions. *Produire, Valoir en poche*, Produire net : *Charge qui vaut 10,000 francs* EN POCHE. ‖ *Payer de sa poche*, Payer de son argent. ‖ *Jouer de la poche*, Débourser de l'argent. *Mettre la main à la poche*, Donner de l'argent. *N'avoir pas sa langue dans sa poche*, N'être pas embarrassé pour parler. ‖ *Faire poche*, Présenter des vides, des lacunes : *Le style boursouflé* FAIT POCHE *partout.* J. Joubert. ‖ *Manger son pain dans sa poche*, Manger seul, sans partager avec personne. ‖ *Acheter, Vendre chat en poche*, Acheter, Vendre une chose sans la voir ou sans la montrer. ‖ *Faire crédit de la main à la poche*, Ne pas faire crédit du tout. ‖ *Avoir ses mains dans ses poches*, Ne point travailler ; vivre sans rien faire. ‖ *N'avoir pas toujours eu ses mains dans ses poches*, S'être enrichi du bien des autres ; avoir puisé dans les poches d'autrui. ‖ *Se mettre dans la poche de quelqu'un*, Etre toujours à ses côtés. *Il le mettrait dans sa poche*, Il a une bien plus grande force musculaire. ‖ *On le mettrait dans sa poche.* Se dit de quelqu'un de très petit. ‖ *Connaître comme sa poche*, Connaître parfaitement.

— Anat. *Poche des eaux*, Saillie que les membranes de l'œuf, détachées de la matrice, font à travers le col dilaté.

— Archéol. Petit violon, appelé aussi pochette, et qui servait aux maîtres de danse.

— Bot. *Poche digestive*, Petite poche remplie d'une diastase digestive qui se trouve située sur les grosses racines. (Elle précède l'apparition des radicelles et leur ouvre le chemin.) ‖ *Poche sécrétrice*, Petite poche qui contient les sécrétions de la plante et qu'on rencontre dans les feuilles, le tronc et les racines de certaines plantes résineuses ou aromatiques. ‖ Cavité plus ou moins isodiamétrique, d'origine ordinairement lysigène, qui contient des produits de sécrétion. V. CANAL sécréteur

— Calligr. Boucle que l'on faisait à l'extrémité de certaines lettres.

— Chass. Espèce de filet dans lequel on prend le lapin, quand on chasse au furet. ‖ On dit mieux NOUSSE.

— Econ. dom. Grande cuiller hémisphérique, avec laquelle on sert le potage : *Une* POCHE *d'argent.* ‖ On dit mieux LOUCHE.

— Géol. Amas isolé dans une roche d'une autre nature : *Les minerais sont parfois disposés en* POCHES.

— Milit. *Poche à fers*, Etui en cuir, suspendu à l'arrière de la selle et qui sert aux cavaliers à porter une demi-terrure de rechange. (On dit quelquef. PORTE-FER.) ‖ *Poche à pansement*, Effet d'équipement des infirmiers régimentaires des troupes d'Afrique, destinée à porter les objets de pansement.

— Min. Sortes de cavités aux parois quartzeuses, qui sont remplies de minerai ou de matières propres à être exploitées. ‖ *Poche à cristaux*, Autres cavités ne contenant que des cristaux quartzeux.

— Musiq. Syn. de POCHETTE.

— Pêch. Espèce de sac employé pour prendre la menuise. ‖ Manche simple ou à goulets des filets traînants, dans laquelle se rassemble le poisson.

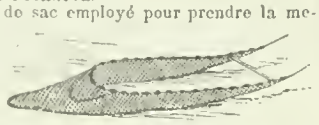

Poche d'un filet traînant.

— Techn. Cornet terminé en cône tronqué. ‖ Sac dans lequel les cloutiers placent les différentes espèces de broquettes qu'ils mettent en vente. ‖ Quantité de broquettes que l'on peut faire tenir dans une poche de grandeur déterminée. ‖ Cuiller ou récipient de fer ou de cuivre qu'emploient les diverses catégories de fondeurs. ‖ Sorte de cuiller de fer servant au raffineur le sucre. ‖ *Poche de trépetage*, Cuiller de fer employée dans l'opération du coulage des glaces. ‖ *Poche du yaman*, Cuiller de fer qui sert à recevoir le fiel du verre à mesure qu'on l'enlève avec le sabre. ‖ *Poche aux écumes*, Sac de toile dans lequel on filtre les écumes des sirops. ‖ *Poche de navette*, Partie creuse de la navette, où l'ouvrier place un petit tuyau en roseau ou *canette*, sur le pied est dévidé le fil de la trame des étoffes. ‖ Sorte de boîte adaptée aux murs des cabinets d'aisances, où l'on place des feuilles découpées de papier.



Poche de fondeur.



Poche aux écumes.

— Encycl. Art vétér. *Poches gutturales.* Les *poches gutturales*, particulières aux monodactyles, sont deux grands sacs membraneux, adossés l'un à l'autre, qui s'étendent sous les grandes branches de l'hyoïde et les muscles environnants et descendent jusqu'au niveau du larynx, où elles se terminent en cul-de-sac conséquent sur tout. La capacité moyenne de chacune d'elles est, dit-on, d'1 l.; mais, en raison de l'extensibilité de la membrane, l'étendue et la capacité des poches gutturales peuvent varier. De forme irrégulière, comme l'espace où elles se développent, la poche gutturale répond en haut et en arrière, à la base du sphénoïde et de l'occipital.

Les poches gutturales communiquent chacune avec une *trompe d'Eustache* et, par suite, avec le pharynx ; elles sont un lieu d'asile pour le *strongle armé*, qui y détermine des accidents graves, parfois mortels, connus sous le nom de *cornage*. V. ce mot.

POCHÉE n. f. Contenu d'une poche : *Une* POCHÉE *d'or et d'argent.*

POCHÉKHONIÉ, ville de Russie (gouv. de Yaroslav) sur la Sogoja ; 4.000 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 110.000 hab.

POCHE-ŒIL n. m. Invar. Sculpt. Outil employé pour faire les feuillages.

— Pop. Contusion près de l'œil.

POCHER (rad. *poche*) v. a. Garder longtemps dans sa poche : POCHER *des olives.*

— *Pocher un œil à quelqu'un*, Le rendre meurtri, enflé. (Peut-être à cause du gonflement qui fait ressembler les yeux aux *œufs pochés*. On trouve dans Rabelais : *ung œil* POCHÉ *au beurre noir.*)

— Art culin. *Pocher des œufs*, Les faire cuire sans coquille, dans du bouillon, du jus, de l'eau, etc., de manière qu'ils restent enveloppés de leur blanc, comme d'une poche.

— Calligr. *Pocher des lettres*, Y faire une boucle à l'extrémité.

— v. n. Faire une poche, un faux pli : *Corsage qui* POCHE *sous les bras.*

Poché, ée part. pass. du v. Pocher.

— Pop. *Œil poché au beurre noir*, Œil meurtri et gonflé.

— Calligr. *Ecriture pochée*, Ecriture dont les lettres sont mal formées et remplies de taches d'encre.

POCHER (rad. *pochade*) v. a. Dessiner prestement, exécuter une pochade.

POCHET (*ché* — rad. *poche*) n. m. Petit sac de toile muni de liens, dans lequel les charretiers, cochers mettent la ration d'avoine préparée pour leurs chevaux. (Syn. MUSETTE.) ‖ Petit trou que l'on creuse à la main dans la terre pour y semer plusieurs graines de même nature.

POCHETER (double le *t* devant une syllabe muette : *Je pochette. Tu pochetteras*) v. a. Porter quelque temps dans sa poche : POCHETER *des marrons.* — Neutralem. : *Laisser* POCHETER *des olives.*

Pocheté, ée part. pass. du v. Pocheter.

— n. m. Pop. Nias, imbécile.

— n. f. Pop. Bêtise, niaiserie. ‖ Grande quantité : *En avoir une* POCHETÉE, Etre très bête, ou très ivre, etc.

POCHETIER (*ti-é*) n. m. Maître boursier à Paris. (Vx.)

POCHETTE (*chèt'*) n. f. Petite poche, poche d'un vêtement : *Les* POCHETTES *d'un gilet.*

— Petite poche secrète, ménagée dans le vêtement d'un prestidigitateur.

— *Belles pochettes et rien dedans.* Se dit d'une personne pauvre qui est vêtue avec luxe, ou, en général, de toute apparence belle et trompeuse.

— Archéol. Poche de vêtement. V. POCHETTIER, et POCHE.

— Musiq. Petit violon de maître de danse, au manche de proportions ordinaires, mais au corps extrêmement réduit, ce qui permettait de le faire entrer, avec son tout petit archet, dans la poche du vêtement. ‖ *Avoir un jeu de pochette*, Ne tirer qu'un son grêle de son instrument.



Pochette.

— Bot. Nom donné aux fruits de pruniers déformés par un champignon parasite, l'*exoasque du prunier.*

— Pêch. Sorte de petit filet en forme de poche.

— Techn. Sorte de boîte de compas très plate et facile à placer dans la poche.

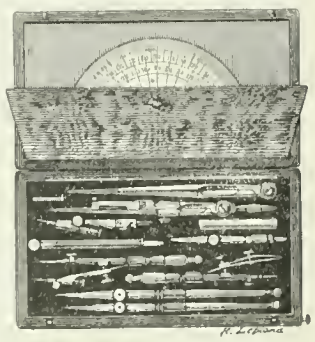

Pochette.

— Encycl. Bot. Les prunes attaquées se reconnaissent même encore très jeunes à leur couleur verte, moins intense que celle des fruits normaux ; puis elles s'allongent beaucoup, prennent une forme irrégulière et se transforment en une sorte de sac creux, jaunâtre ou rougeâtre. Le champignon parasite vit dans les tissus de la pochette et dans les jeunes rameaux.

POCHETTIER (*ché-ti-é*) n. m. Archéol. Artisan qui fabriquait et vendait les poches ou pochettes de cuir de mouton, qui servaient pour les culottes.

POCHEUSE n. f. Ustensile pour faire les œufs pochés.

POCHIS (*chi* — rad. *pocher*) n. m. Grav. Traits qui se brisent, s'emmêlent, au lieu d'être tracés parallèlement.

POCHOIR n. m. Lame de carton ou de métal découpée, employée pour colorier avec une brosse un dessin ayant le contour de la découpure.



Pochoir.

POCHON (rad. *pocher*) n. m. Cuiller à pot. ‖ Récipient, de forme cylindrique, muni d'une anse et généralement supporté par une sorte de plat à manche, qui sert à recueillir les premières gouttes d'alcool sortant de la colonne à distiller.

— Pop. Gros coup de poing : *Recevoir un* POCHON *sur l'œil.*

— Pâté, tache d'encre.

POCHONNE n. f. Archéol. Grande cuiller à pot, de la catégorie des louches. ‖ Se disait aussi d'une écuelle hémisphérique. On écrivait aussi : POCHE, POÇON, POÇONNET.)

POCHONNER (*cho-né*) v. a. Pop. Donner un fort coup de poing.



Pochon.

POCILLATEUR (*sill'l* ll mll.) — du lat. *pocillator* ; de *pocillum*, coupe) n. m. Antiq. rom. Esclave chargé de remplir les coupes des convives. ‖ Ministre qui, dans les sacrifices, versait du vin aux sacrificateurs.

POCILMOPHYTE (du gr. *poikilemôn*, chamarré, et *phuton*, plante) n. m. Plante dans laquelle la fructification offre des variétés ou des circonstances remarquables. (Peu us.)

POCKENSTEIN (*kèn'-stin* — de l'allem. *pocken*, bourgeon, et *stein*, pierre) n. m. Roche amygdaloïde, à base de trapp et à noyaux calcaires.

POCKLINGTON, bourg d'Angleterre (comté d'York [East-Riding]) ; 3.000 hab. Fonderie de fer.

POCLÉE n. f. Nom vulgaire de la jusquiame noire.

POCO (mot ital. signif. *peu*) adv. Musiq. S'emploie dans les partitions, avec un autre adverbe, pour indiquer une atténuation dans le mode d'exécution indiqué par cet adverbe : Poco *piano*. Poco *forte*. ‖ *Poco a poco*, Peu à peu.

POCOCURANTISME (*tissm'* — de *Pococurante*, personnage du conte de *Candide*, formé de l'italien *poco*, peu, et *curante*, qui prend soin) n. m. Insouciance universelle. ‖ Etat de l'homme blasé.

POCULER (du lat. *poculum*, vase à boire) v. n. Fam. Boire.

POCULIFORME (du lat. *poculum*, coupe, et de *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'une coupe.

POD, PODO ou PODI, préfixe signifiant *pied*, et qui vient du gr. *pous, podos*, pied, le même que le latin *pes, pedis.*

PODABRE n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, de la famille des cantharidiés, répandus sur l'hémisphère boréal. (Les podabres sont allongés, mous, de couleurs pâles. L'espèce française, *podabrus Alpinus*, vit surtout dans les montagnes.)

PODACHÆNIUM (*kè-ni-om'*) n. m. Bot. Genre de composées radiées. (Les *podachænium* sont des arbrisseaux, parfois des arbres, à grandes feuilles opposées, à fleurs jaunes et blanches réunies en grands panicules. On en connaît deux espèces de l'Amérique tropicale, cultivées parfois comme arbustes d'ornement.)

PODAGRAIRE (*grèr'*) n. f. Bot. Nom vulgaire du genre *ægopode.*

PODAGRE (lat. et gr. *podagra*) n. f. Pathol. Goutte du pied. ‖ Goutte en général.

— Adjectiv. Qui a la goutte aux pieds, la goutte en général : *Vieillard* PODAGRE. ‖ Substantiv. Personne qui a la goutte : *Un* PODAGRE.

PODAGRE n. m. Bot. Nom français des *carum.*

PODAGRICA n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, de la famille des chrysomélidés, répandus dans l'ancien monde. (La *podagrica fuscicornis* est commune sur les mauves et les roses trémières.)

PODAGRION n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, famille des chalcididés, répandus dans les régions chaudes du globe. (La seule espèce d'Europe [*podagrion pachymerus*], qui se trouve dans le midi de la France, est parasite dans les coques ovigères de la mante religieuse.)

PODAIRE (*dèr'*) n. f. Géom. ‖ *Podaire d'un point*, Lieu géométrique des pieds des perpendiculaires abaissées d'un point fixe sur toutes les tangentes à une courbe donnée. ‖ *Surface podaire*, Lieu des pieds des perpendiculaires abaissées d'un point de l'espace sur tous les plans tangents à une surface donnée.

— Encycl. Dans l'étude des *podaires*, il y a quelquefois lieu de considérer la courbe dont une courbe donnée est la podaire. On l'appelle *podaire négative* ou *antipodaire* de la courbe donnée. Les podaires ont de nombreuses et importantes propriétés ; rappelons simplement que la podaire du cercle est un *limaçon de Pascal.*

PODALIRE. Mythol. gr. Médecin de l'époque héroïque, fils d'Asklepios et frère de Machaon. Il prit part au siège de Troie et rendit de grands services aux Grecs. Après la prise de Troie, il fut jeté par une tempête sur les côtes de Carie, guérit Syrna, fille du roi de ce pays, l'épousa et reçut en dot la Chersonèse.

PODALYRE n. m. Genre de légumineuses papilionacées.

— Encycl. Les *podalyres* sont des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, à fleurs solitaires ou groupées en petit nombre sur des pédoncules axillaires. On en connaît vingt espèces, du cap de Bonne-Espérance. Le *podalyre sayeux*, cultivé dans les jardins ou les serres froides, a des fleurs roses, blanches ou pourpres.

PODALYRIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au *podalyre.*

— n. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses, ayant pour type le genre *podalyre.* — *Une* PODALYRIÉE.

PODARGE (*darj'*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux fissirostres, type de la tribu des *podarginés*, répandus de la Nouvelle-Guinée à la Tasmanie.



Podarge.

— Encycl. Les *podarges* sont les plus grands des engoulevents ; certains atteignent la taille d'un faucon, et leur bec énorme, démesurément ouvert, est de la largeur de la main. Leur livrée, rousse et fauve, est harmonieusement nuancée de gris et de noir. Le beau podarge papou (*podargus Papuensis*) est répandu dans toute la Nouvelle-Guinée et le nord de l'Australie.

PODARGINÉS (*ji*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux fissirostres, de la famille des caprimulgidés, comprenant les genres *podarge* et *batrachostome.* — *Un* PODARGINÉ.

PODAXON n. m. Genre de champignons des pays chauds, de l'ordre des gastéromycètes. (Ils sont formés d'une tête globuleuse, à l'intérieur de laquelle se forment les spores, et d'un pied qui se prolonge très haut dans la tête par la columelle.)

PODCZASZYNSKI (Charles), architecte et écrivain polonais, né à Zyrmung en 1790, mort en 1860. Nous citerons, parmi ses plus remarquables travaux : *Eléments de l'architecture pour la jeunesse de l'académie* (1828-1829-1857), œuvre classique et très estimée ; la *Nomenclature architectonique* (1843) ; *Mémoire sur l'application de l'algèbre à la théorie des nombres et à la recherche des racines primitives* ; etc. — Son frère, Michel **Podczaszynski**, auteur et éditeur remarquable, né à Brzese en 1797, mort en 1835, fut, en 1825-1826, rédacteur en chef du « Journal de Varsovie ». Il a publié : *Histoire des dieux, demi-dieux*

et héros vénérés par les Romains et Grecs (1820); *Fragments sur la littérature ancienne de la Pologne*, en français (1830); *Mémoire de l'emigration de 1832* (1834), etc.

PODE (du gr. *pous, podos*, pied) n. m. Pays considéré par rapport à celui qui lui est opposé, sur la surface du globe, et qui est dit son antipode. (Inus.)

PODEJUCH, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Poméranie, présid. de Stettin]), sur la Grosse Roglitz, bras oriental de l'Oder; 3.000 hab.

PODENCÉPHALE (du gr. *pous, podos*, pied, et de *encéphale*) adj. et n. m. Tératol. Qui a le cerveau placé hors du crâne et porté sur une sorte de pédoncule.

PODENCÉPHALIE (*dan-sé-li*) n. f. Monstruosité du podencéphale.

PODENCÉPHALIEN, ENNE (*an-li-in, èn'*) adj. Se dit des monstres par podencéphalie.

PODENCÉPHALIQUE (*dan-sé-lik'*) adj. Qui appartient à la podencéphalie ou au podencéphale.

PODENSAC, ch.-l. de cant. de la Gironde, arrond. et à 32 kilom. de Bordeaux, sur la Garonne; 1.679 hab. Ch. de f. Midi. Port important. Entrepôt des produits des Landes. Fabriques de résine, tonnellerie, chandelles, chaux, cire et miel. Construction de navires. Distilleries, peausseries. Commerce de chevaux. Église du XIIe siècle. Le vignoble de Podensac, situé dans les Secondes Graves, produit des vins blancs recherchés et des vins rouges bons ordinaires. Principaux crus : *Château-d'Aulce, Château-Ferbos-Lalanette, Château-de-Mauves Château-de-Cheval, Clos-Madere, Aux-Cabannes*, etc. — Le canton a 13 comm. et 16.986 hab.

PODENZANO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Plaisance]); 3.560 hab.

PODERSAM, ch.-l. de distr. d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Saaz]); 2.800 hab.

PODESTARIAT (*dèss, ri-a* — de l'ital. *podestariato*, même sens) n. m. Fonctions, dignité du podestat; période pendant laquelle il en est revêtu.

PODESTAT (*dèss-ta* — ital. *podestà*, du lat. *potestas*, pouvoir, autorité) n. m. Premier magistrat des villes du centre et du nord de l'Italie, chargé de l'administration de la police et de la justice civile et criminelle.

PODÉTION (*si-on* — du gr. *pous, podos*, pied) n. f. Tige très grêle et très courte, que portent les fructifications de certains lichens.

PODEWILS (Henri, comte DE), homme politique prussien, né en Poméranie en 1695, mort à Stockholm en 1760. En 1728, il fut ambassadeur à Copenhague et, en 1729, à Stockholm. En 1730, il fut rappelé à Berlin et chargé de la direction des affaires étrangères. Il entretenait avec Frédéric une correspondance très active, dans laquelle il donnait ses avis avec la plus grande franchise. Il conclut la paix de Meslan (1742), et celle de Dresde (1745).

PODGORATZ, ville de Serbie (cercle de Tchernaréka), sur le Krivorsky Timok (bassin du Danube); 3.500 hab. Victoire des Serbes sur les Turcs (1807).

PODGORITZA, ville du Monténégro, ch.-l. de province, sur la Ribnitza; 6.000 hab. Commerce important. Ruines de l'ancienne forteresse et de l'enceinte de la ville.

PODGORNAÏA, bourg de Russie (gouvern. de Voronège); 6.000 hab.

PODGORODNOIÉ, bourg de Russie (gouv. d'Ekaterinoslav [distr. de Pavlograd]); 4.000 hab. — Bourg. du gouv. de Voronège, sur un sous-affluent du Don; 4.000 hab.

PODGORZ, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Marienwerder]), près de la Vistule; 2.800 hab.

PODGORZE, ville d'Austro-Hongrie (Galicie [distr. de Vieliczka]); 13.144 hab. Fabriques de ciment.

PODHAJCE, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), sur le Koropiec, affluent du Dniester; 5.800 hab.

PODHALE, région de l'Austro-Hongrie (Galicie), sur le revers septentrional du massif de Tatra. Environ 530 kil. carr.; 40.000 hab., de langue polonaise. Ch.-l. *Zakopane*. Grandes prairies; élevage prospère.

PODICA n. m. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des héliornithidés. (Ce sont des poulos d'eau, propres aux régions chaudes de l'Afrique.)

PODICILLE (*sil'*) n. f. Bot. Podétion très petit et très court. (Peu us.)

PODICIPÉDIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, comprenant les grèbes. — *Un* PODICIPÉDIDÉ.

PODIEBRAD, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur l'Elbe; 4.807 hab. Vieux château des rois de Bohême. Source minérale.

PODIEBRAD (Georges), roi de Bohême, né à Podiebrad en 1420, mort à Prague en 1471. Fils d'un gentilhomme tchèque, il fut nommé, à vingt ans, capitaine du cercle de Boleslava, et devint, après la mort du roi Albert en 1439, chef d'une ligue formée pour mettre un terme à l'anarchie qui désolait la Bohême. En 1448, il s'emparait de Prague, alors au pouvoir du parti catholique. Nommé, en 1451, régent du royaume de Bohême par l'empereur Frédéric III, pendant la minorité du jeune Ladislas, il réussit à rétablir l'ordre, et Ladislas étant mort subitement de la peste en 1457, il fut élu à l'unanimité roi de Bohême (1458). Il essaya de rétablir la paix religieuse en Bohême, et négocia avec la cour de Rome; mais le pape Pie II révoqua l'accord conclu avec le concile de Bâle au sujet de la communion sous les deux espèces et défendit ce genre de communion (1462). Podiebrad répondit à cet acte en faisant jeter en prison le légat Fantin de Valle. Deux ans plus tard, Paul II, excité par Mathias, roi de Hongrie, qui avait des vues sur la Bohême, excommunia le roi de Bohême. Après avoir fait appel à un concile général de l'Eglise, Podiebrad rappela les taborites qu'il avait exilés, battit une armée de croisés silésiens à Munsterberg et à Frankenstein, une armée de croisés allemands à Meinern et envoya, en 1468, une armée envahir l'Autriche. Mathias prit les armes. A l'appel de l'empereur, il repoussa Victorin de l'Autriche, puis pénétra en Moravie. En 1469, Georges l'obligea à signer une amnistie à Vilomov. Peu de temps après, Mathias, oubliant ses promesses, se fit proclamer, à Olmutz, roi de Bohême. Podiebrad recourut alors aux moyens les plus énergiques. Afin de s'assurer le secours des Polonais, il convoqua une Diète à Prague, et y fit élire pour son successeur Wladislas, fils du roi de Pologne Casimir. Aussitôt, les Polonais se déclarèrent en sa faveur. Georges de Podiebrad avait rêvé de constituer une espèce de tribunal, formé par les principaux souverains de l'Europe. Il avait, pour réaliser ce projet, envoyé à Louis XI, en 1464, une ambassade dont on a une curieuse relation. Le roi de Bohême semblait avoir complètement rétabli son autorité, lorsqu'il mourut d'hydropisie.



Podilymbe.

PODILYMBE (*limbe'*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des podicipédidés, propres au continent américain. (Le podilymbe [*podilymbus podiceps*] est un grèbe répandu du nord au sud de l'Amérique.)

PODISOME n. m. Bot. Syn. de GYMNOSPORANGE.

PODIUM (*ome'* — mot lat., tiré du gr. *podion*, petit pied) n. m. Archit. anc. Soubassement dans l'intérieur d'une chambre, mur à hauteur d'appui sur lequel on disposait divers objets, urnes, amphores, etc. || Petit mur qui, dans les amphithéâtres, séparait l'arène des gradins et mettait les spectateurs hors de l'atteinte des fauves.



A, podium.

PODLACHIE ou **PODLAQUIE**, l'une des anciennes provinces (palatinats) de Pologne, entre les provinces de Plock, de Mazovie, de Lublin, à l'O., et le gouvernement de Grodno à l'E. Ch.-l. *Siedlce*. Villes principales : Lublin, Biala, Lukow.

PODMANICZKY (Frédéric), romancier et homme politique hongrois, né à Budapest en 1824. Il fit ses études de droit, voyagea en Allemagne, en Russie et en Danemark, prit part aux Diètes de 1847 et de 1848 et devint, pendant la révolution, capitaine de cavalerie. Podmaniczky débuta par des *Récits de voyage* (1853), puis il écrivit une série de romans estimables (*Lière et réalité; une Seule Larme; De vieilles histoires*). Depuis le dualisme, il est devenu le président du club libéral de la Chambre des députés.

PODOBRANCHIE (*chi*) n. f. Branche fixée à la base d'une patte chez les crustacés. (La place de la podobranchie est occupée par une large plaque membraneuse molle, entièrement dépourvue de filaments branchiaux, dans la seconde paire-mâchoire de l'écrevisse.)

PODOCARPATE n. m. Sel de l'acide podocarpique.

PODOCARPE n. m. Bot. Genre de conifères, tribu des taxinées.

— ENCYCL. Les *podocarpes* (podocarpus) sont des arbres à feuilles alternes linéaires, à fleurs dioïques ou plus rarement monoïques, les mâles groupées en chatons axillaires ou terminaux, les femelles disposées en épis lâches. Le fruit est un drupe. On en connaît environ quarante espèces, des régions chaudes et tempérées de l'hémisphère austral. Le *podocarpe totara*, de la Nouvelle-Zélande, a un bois dur et incorruptible; le *podocarpe macrocarpa*, de Chine, est cultivé dans les serres.

PODOCARPÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à un podocarpe. — n. f. pl. Famille de conifères, ayant pour type le genre *podocarpe*. — *Une* PODOCARPÉE.

PODOCARPINE n. f. Produit principal de la distillation sèche du podocarpe de calcium.

PODOCARPIQUE (*pik'*) adj. Se dit d'un acide alcool, de formule $C^{17}H^{32}O^3$, des éthers et de l'anhydride de cet acide.

— ENCYCL. L'acide *podocarpique* est extrait de la résine du podocarpe, arbre cultivé à Java, par des épuisements à l'alcool. Il fond à 187° et devie le plan de polarisation de la lumière à droite. Il donne naissance à trois séries d'éthers. Son sel de calcium, par distillation sèche, donne trois substances définies : le carpène $C^{11}H^{16}$, le paracrésol $C^{7}H^{8}O$ et l'hydrocarpol $C^{16}H^{32}O$. L'acide azotique, l'acide sulfurique, le brome donnent avec l'acide podocarpique des produits de substitution nitrés, sulfonés et bromés.

PODOCÉPHALE (*sé* — du gr. *pous, podos*, pied, et *képhalé*, tête) adj. Bot. Dont les fleurs sont réunies en forme de têtes portées sur de longs pédoncules.



Podocnémide.

PODOCNÉMIDE ou **PODOCNEMIS** (*knémiss*) n. f. Genre de reptiles chéloniens, de la famille des pélomédusidés, propres à l'Amérique du Sud et à Madagascar. || On a dit aussi PELTOCÉPHALE.

— ENCYCL. Les *podocnémides* sont des tortues d'eau douce d'assez grande taille, à carapace ovale, plus ou moins aplatie.

PODOGYNE (*jin'* — du gr. *pous, podos*, pied, et *gunè*, organe femelle) n. m. Bot. Rétrécissement allongé de la base de l'ovaire, qui se rencontre surtout chez les légumineuses papilionacées. Syn. GYNOPODE.

PODOGYNIQUE (*ji-nik'*) adj. Bot. Qui a rapport au podogyne : *Insertion* PODOGYNIQUE *des étamines*.

PODOLÉPIS (*piss*) n. m. Genre de composées radiées. — ENCYCL. Les *podolépis* sont des plantes herbacées, dressées et peu rameuses, à feuilles engainantes et alternes, à fleurs groupées en capitules. On en connaît une dizaine d'espèces, qui croissent surtout en Australie. On cultive comme plantes ornementales le *podolepis gracile*, à fleurs roses ou blanches, et le *podolépis chrysante*, à fleurs jaunes.



Podolepis : *a*, fleur, *b*, graine.

PODOLIE, gouvernement de la Russie méridionale, limité par les gouvernements de Volhynie au N., de Kief à l'E., de Kherson au S., par la Bessarabie au S.-O., par la Galicie autrichienne à l'O.; 42.018 kilom. carr.; 3.040.000 hab. (*Podoliens, ennes.*) Ch.-l. *Kamenetz-Podolskii*. Sol généralement peu accidenté, steppes ou hautes plaines agricoles; culture en grand des céréales et du blé, surtout exporté par Odessa vers l'Occident. Lin, chanvre. Elevage important. Grandes foires annuelles, notamment à Jarmolintzy et à Barta.

PODOLOGIE (*ji* — du préf. *pod*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Traité sur le pied. || Description du pied.

PODOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la podologie : *Études* PODOLOGIQUES.

PODOLSK, ville de Russie (gouv. de Moscou), sur la Pakhra; 11.000 hab. Ch.-l. de district. Grande fabrique de ciment. — Le district a 2.200 kilom. carr. et 100.000 hab.

PODOLSK-KAMIENIETS ou plus correctement **KAMENETZ-PODOLSKII**, ville de Russie, ch.-l. du gouvernement de Podolie, sur la Smotritch; 35.000 hab. Commerce de céréales; tanneries, verreries nombreuses, eaux-de-vie. — Le district a 9.550 kilom. carr. et 233.000 hab.

PODOMETRE (du gr. *pous, podos*, pied, et *métron*, mesure) n. m. Art vétér. Instrument servant à prendre la mesure du pied des animaux pour la ferrure. — Techn. Syn. de ODOMÈTRE.

PODOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Art vétér. Qui a rapport au podomètre : *Appareil* PODOMÉTRIQUE. — Techn. *Ferrure podométrique*, Ferrure du cheval exécutée à l'aide du podomètre.

PODONIPTE (du gr. *pous, podos*, pied, et *neptomai*, je lave) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui faisait une obligation religieuse du lavement des pieds.

PODONTE n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des alléculidés, propres à la région européenne.

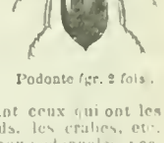

Podonte (gr. 2 fois).

— ENCYCL. Les *podontes* sont des insectes ovales allongés, de couleurs sombres, qui vivent dans les vieux arbres, dont le bois carié nourrit leurs larves.

PODOPHILE (du gr. *pous, podos*, pied, et *philos*, ami) adj. N'est dit d'un genre de chaussures sans couture. — n. m. Cordonnier qui fabrique des chaussures en prenant bien la mesure du pied. (Inus.)

PODOPHTHALMAIRES n. m. pl. Ordre de crustacés malacostracés, du groupe des thoracostracés, comprenant ceux qui ont les yeux pédonculés, comme les homards, les crabes, etc. (Les podophthalmaires, outre leurs yeux pédonculés, possèdent tous une carapace céphalothoracique, deux ou trois paires de pattes-mâchoires et cinq ou six paires de pattes thoraciques. Ils se divisent en deux sous-ordres : *schizopodes*, *décapodes*.) — *Un* PODOPHTHALMAIRE.

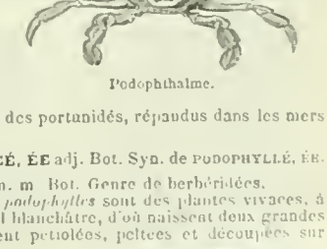

Podophthalme.

PODOPHTHALME n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la famille des portunidés, répandus dans les mers chaudes.

PODOPHYLLACÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de PODOPHYLLÉ, ÉE.

PODOPHYLLE n. m. Bot. Genre de berbéridées. — ENCYCL. Les *podophylles* sont des plantes vivaces, à rhizome horizontal blanchâtre, d'où naissent deux grandes feuilles longuement pétiolées, peltées et découpées sur les bords. Les fleurs, blanches, sont solitaires et cachées par les feuilles. Le fruit est une baie grosse comme une prune, de couleur jaunâtre. On en connaît deux espèces : le *podophyllum Emodi*, originaire de l'Himalaya, dont les feuilles sont vénéneuses, et le *podophylle pelté*, qui croît dans les endroits humides et ombragés de l'Amérique du Nord. Le rhizome de cette dernière espèce contient une résine à laquelle on a donné le nom de *podophyllin* ou *podophylline* du commerce; on l'emploie comme purgatif doux. Aux Etats-Unis, on mange les baies de ce podophyllo sous le nom de *pomme de mai*.

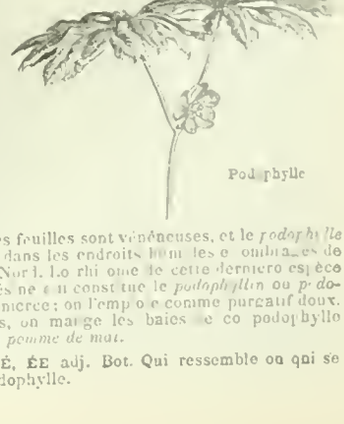

Podophylle

PODOPHYLLÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au podophylle.

PODOPHYLLEUX (*leû*, EUSE rad. *podophylle*) adj. Art vétér. Se dit d'un tissu qui forme la partie du derme sous-ongulaire en connexion avec la paroi, qu'on appelle plus ordinairement TISSU FEUILLETÉ.

PODOPHYLLINE n. f. Chim. et thérap. Substance résineuse, employée en médecine comme purgatif drastique, extraite du *podophyllum peltatum*.

PODOPHYLLITE rad. *podophylleux*) n. f. Art vétér. Inflammation du tissu podophylleux. Syn. de FOURBURE.

PODOPHYLLOTOXINE n. f. Alcaloïde toxique, extrait du *podophylle*.

PODOPS (*dops*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, de la tribu des graphosominés. (L'espèce type du genre, assez commune en France, est le *podops inuncta*, long de 5 millimètres, d'un fauve grisâtre uniforme.)

PODOR, cercle de l'Afrique occidentale française (Sénégal), comprenant le pays de Lao et de Toro, la confédération des Irlabés et des Ebiabés; 79.000 hab. Le chef-lieu, *Podor*, fut une des premières escales françaises sur le Sénégal et devint poste militaire en 1851. Important centre de commerce de la gomme.

PODOSCAPHE *skaf* — du gr. *pous, podos*, pied, et *skaphé*, esquif) n. m. Canot de plaisance, qui se manœuvre avec une pagaie.

PODOSTÉMACÉES (*sté, sé*) n. f. pl. Famille de dicotylédones apétales superovariées. — *Une* PODOSTÉMACÉE.

— ENCYCL. Les *podostemacées* sont des plantes herbacées, à feuilles entières découpées, à fleurs hermaphrodites ou unisexuées, solitaires ou diversement groupées. Elles sont surtout caractérisées par leur petit embryon dépourvu d'albumen. On en connaît cent vingt espèces, répandues dans les eaux rapides de l'Amérique du Sud et de Madagascar, où elles s'attachent aux rochers.

PODOSTÉMÉES (*sté*) n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des *podostémacées*, ayant pour type le genre *podostémon*. — *Une* PODOSTÉMÉE.

PODOSTÉMON (*sté*) n. m. Genre type de la famille des *podostémacées*, comprenant des plantes submergées, à feuilles alternes, qui croissent dans les régions tropicales.

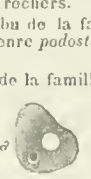

PODOSTÉMONÉES n. f. pl. Bot. Syn. de PODOSTÉMACÉES.

PODOSTOME (*stom'*) n. m. Zool. Genre d'infusoires flagellates, du groupe des rhizoflagellés, vivant dans les eaux douces d'Europe. (L'espèce type, *podostoma filiyorum*, nage ou rampe parmi les plantes aquatiques.)



Podostome : *a*, contracté; *b*, en extension.

PODRINIE, district la Serbie, tirant son nom de la *Drina*, qui la limite au S.-O. et à l'O.; 1.628 kilom. carr.; 66.000 hab. Ch.-l. *Loznitza*.

PODURE n. f. Genre d'insectes orthoptères thysanoures, répandus surtout dans l'hémisphère boréal. (Les podures sont de petits insectes velus, cylindriques, sauteurs. La *podura villosa* abonde dans les jardins.)



Podure (gr. 6 fois).

PODURIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères thysanoures, renfermant les *podures* et genres voisins. — *Un* PODURIDÉ.

PODWOLOCZYSKA, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie cercle de Skalat); 4.200 hab.

POE *Pô*) (Edgar Allan), écrivain américain, né et mort à Baltimore (1809-1849). Laissé dans la misère par ses parents, comédiens errants, il fut recueilli par un riche planteur, John Allan, qui lui fit faire un voyage en Angleterre et n'épargna rien pour son instruction. Mais son inconduite, malgré des preuves éclatantes qu'il donnait d'une intelligence supérieure, ne lui permit pas de rester plus d'un an à l'université de Charlottesville. Son protecteur lui fit une place dans ses bureaux, mais Poe ne tarda pas à s'enfuir. Il s'engagea dans l'armée, se fit recevoir à l'école militaire de West-Point, d'où il fut promptement chassé (1831). Il alla chercher alors fortune à New-York. Il y publia un mince volume de *Poems*, qui renferme des chefs-d'œuvre, mais qui passa inaperçu. De retour à Richmond, il gagna deux prix de 100 dollars dans un concours littéraire, et devint directeur du « Southern Literary Messenger ». C'est alors qu'il épousa sa cousine Virginie Clemm (1836), et que commença cette vie de travail et de misère, où il chercha dans l'alcool, avec une frénésie croissante, l'inspiration et l'oubli du réel. Partout accueilli pour son talent, son intempérance le faisait chasser de partout. Sa jeune femme mourut en 1847. Désespéré, malade, sujet à des attaques de *delirium tremens*, il parut un moment se reprendre, et il était sur le point d'épouser une vieille dame riche, lorsqu'un matin on le trouva mourant à la porte d'une taverne de Baltimore, où il avait passé la nuit. Le génie de Poe ressemble à sa vie : rien n'est plus tourmenté, plus douloureux et plus poignant; il semble, en effet, que son imagination hantât les régions infernales, et il sait merveilleusement communiquer au lecteur le frisson d'épouvante qu'il en rapportait. Comme prosateur, il a laissé un recueil de contes, *Tales of the grotesque and arabesque*, où Baudelaire a pris les *Histoires extraordinaires*, qu'il a si magistralement traduites; *les Aventures de Gordon Pym*, également traduites par lui, et des articles de critique d'une logique, d'une pénétration et d'une âpreté extrêmes. Ses poésies, dont Gabriel Mourey a donné une traduction complète, sont peu nombreuses, mais comprennent des pièces de premier ordre,

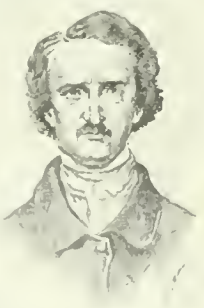

Edgar Poe.

et notamment cet étrange et admirable poème *le Corbeau* (the Raven), qui a été traduit en prose par Baudelaire et par Mallarmé, et en vers par B.-H. Gausseron.

PŒAS ou **PŒANTE**, Myth. gr. Héros grec, fils de Phylacos. Il épousa Méthoné, qui le rendit père de Philoctète, fit partie de l'expédition des Argonautes, et mit le feu au bûcher d'Hérakles, par l'ordre exprès du héros.

PŒCILE (*pé-si'l*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des paridés, répandus surtout dans l'hémisphère boréal. (Ce sont ces mésanges, vulgairement appelées *nonnettes*, dont l'espèce type est un petit oiseau gris, avec le sommet de la tête noir [*pœcile palustris*], très commun au bord des eaux, en France.)



Pœcile.

PŒCILE (du gr. *poikilos*, varié, peint de couleurs diverses). Antiq. gr. Nom d'un portique situé sur l'agora d'Athènes, où l'on voyait des peintures célèbres de Polygnote et autres artistes. — Portiques analogues à Sparte, à Olympie.

PŒCILIEN, ENNE (*pe-si-li-in, èn'* — du gr. *poikilos*, varié) adj. Nom sous lequel certains géologues groupaient les terrains permien et triasique, caractérisés en Europe et aux États-Unis par des teintes bariolées.

PŒCILOCAMPE (*pé-si, kanp'*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères bombyciens, de la famille des lasiocampidés, répandus sur l'hémisphère boréal. (L'espèce française [*pœci-locampa populi*] est d'un brun fuligineux.)

PŒCILOGALE (*pé*) n. m. Genre de mammifères carnivores, de la famille des mustélidés, propres à l'Afrique méridionale.



Pœcilogale

— ENCYCL. Le *pœcilogale* à nuque blanche est un joli animal, noir avec le dessus de la tête et du cou blanc; il porte cinq lignes jaunes sur le dos, cette teinte jaune se prolonge sur toute la queue.

PŒCILOGONIE (*pé-si, ni* — du gr. *poikilos*, varié, et *gennân*, engendrer) n. f. Particularité que présentent certaines espèces d'offrir deux modes de développement différents, suivant l'abondance des réserves nutritives de l'œuf et les conditions du milieu.

— ENCYCL. La *pœcilogonie* s'observe chez beaucoup d'animaux inférieurs, notamment chez les ascidies, les crustacés et les insectes; elle est caractérisée par ce fait que, les adultes restant semblables, les larves diffèrent plus ou moins quant à leur développement. C'est ainsi que, dans le Midi, le ver à soie ne présente que trois mues au lieu de quatre. Toutefois, comme l'a indiqué Giard, la différenciation peut atteindre les adultes eux-mêmes.

PŒCILONETTA (*pé-si, nèt'*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des anatidés, comprenant des canards propres aux régions tropicales du nouveau monde (*pœcilonetta bahamensis*), aux îles Galapagos (*pœcilonetta galapagoensis*) ou dans l'Afrique tropicale et à Madagascar (*pœcilonetta erythrorhyncha*).

PŒCILOPTÉRIDE (*pé-si*) n. m. Genre de polypodiacées, comprenant des fougères voisines des polypodes et qui sont répandues dans le monde entier.

PŒCILOTHÉRIE (*pé-si, ri*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, type de la tribu des *pœcilothéridés*, propres au sud extrême de l'Inde. La *pœcilothérie* à bandes est une grosse araignée gris soyeux, marquée de brun.)

PŒCILOTHÉRIDÉS (*pé-si*) n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, de la famille des mygales (aviculariidés), renfermant les genres *pœcilothérie* et *scodre*. — *Un* PŒCILOTHÉRIDÉ.

PŒCILUS (*pé-si-luss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, propres à l'hémisphère boréal. (Ce sont des féronies oblongues, noires ou brillant de teintes métalliques. Le *pœcilus cupreus* est commun aux environs de Paris.)

PŒDERLIEN (*pé-dèr'-li-in*) n. m. Nom par lequel Vincent désigne les sables pliocènes à *trophan antiquum* d'Anvers.

POEL (Egbert VAN), peintre hollandais, né à Rotterdam, mort vers 1690. Il débuta par des pochades faites sur nature, puis s'en alla en Italie vers 1648. Dans un séjour à Turin, il peignit ces *Fermes incendiées*, pleines de figurines si pittoresques, où la couleur souvent est si merveilleuse. A Rome, il était revenu aux scènes de genre, aux paysages de sa première manière. La *Maison rustique* (Louvre) dut être exécutée aussi à Rome, sous l'influence des maîtres anciens. Citons encore de lui les *Ruines de la ville de Delft* (1657) et *une Femme préparant des poissons*, au musée d'Amsterdam; à La Haye, un *Clair de lune*; à Stockholm, *l'Incendie d'un village*; à Vienne, enfin, *l'Incendie d'une ville pendant la nuit*, composition magistrale. Van der Poël, inégal dans l'ensemble de son œuvre, se montre, à certaines heures, coloriste de haut mérite et compositeur non moins habile que spirituel.

POÊLE ou **POILE** *poêl'* — du lat. pop. *pensilis*, suspendu) n. m. Techn. Fourneau de terre ou de métal, dont on fait usage pour le chauffage. || *Poêle calorifère*. V. CALORIFÈRE. || *Poêle d'eau*, Celui au moyen duquel on se chauffe par la circulation d'eau chaude. (V. CALORIFÈRE.) || *Poêle mobile ou à combustion lente*, Appareil de chauffage transportable d'une pièce dans une autre. || Chambre chauffée par un poêle, dans certains pays du Nord et de l'Est, en Hollande et en Allemagne notamment. || *Poêle de construction*, Poêle que l'on construit à demeure, en faïence ou en carreaux vernissés. || *Poêle suédois*, Grand poêle occupant toute la hauteur de la pièce qu'il chauffe. || *Cheminée-poêle*, Sorte de poêle métallique, à feu nu, que l'on place dans une cheminée et que l'on nomme aussi CHEMINÉE PRUSSIENNE. || *Poêle fourneau*, Appareil de chauffage rectangulaire ou circulaire, ou en forme de cloche, surmonté par une plaque de fonte, sur laquelle on peut faire cuire des aliments. || *Poêle flamand*, Sorte de poêle fourneau. || *Poêle de faïence*, Appareil portatif formé d'une enveloppe extérieure de carreaux en faïence, supporté par des pieds en fonte pour l'isoler du sol et surmonté d'une plaque horizontale en marbre. || *Poêle à buffet*, Sorte de poêle suédois qui, à hauteur d'appui, forme un arrière-corps. || *Poêle garni*, Celui à l'intérieur duquel on rapporte des briques ou carreaux réfractaires, de façon à former des cloisons verticales et horizontales. || *Terre à poêle*, Variété d'argile réfractaire que l'on emploie dans la construction des poêles. || *Poêle à gaz*, Appareil de chauffage dans lequel le combustible employé est le gaz d'éclairage.

— ENCYCL. Econ. dom. Les *poêles* sont des appareils destinés au chauffage domestique ou industriel qui varient beaucoup de forme, de nature, sans parler des nombreux dispositifs qu'ils présentent. Les uns sont en fonte, les autres en faïence; certains d'entre eux sont à circulation d'air sous double enveloppe, etc.

Les *poêles en fonte* se composent d'une pièce extérieure constituant à proprement parler la carcasse de l'appareil, d'un *foyer* intérieur indépendant de l'enveloppe, d'une grille destinée à recevoir les matières en combustion, surmontant un *cendrier* où tombent les résidus, escarbilles et cendres provenant de cette combustion. Ils comprennent encore fréquemment sur l'un des côtés, comme dans les *poêles flamands*, un *four* fermé par une porte et où l'on peut cuire des aliments, et, sur la face supérieure, une certaine quantité de *rondelles* concentriques, de diamètres différents, sur lesquelles il est possible de faire la cuisine. Enfin, un tuyau de tôle conduit les gaz du foyer jusque dans la cheminée.

La disposition intérieure des *poêles en faïence* est la même que celle des précédents. Ce qui les différencie, c'est que la carcasse extérieure, rectangulaire ou circulaire, au lieu d'être en fonte, est faite de carreaux de faïence vernissée que des lames de métal maintiennent en place. Dans ces appareils, le foyer est généralement en fonte, tandis que les parois intérieures du four sont en tôle de fer; de plus, la partie supérieure de ces poêles est souvent garnie de rondelles analogues à celles des types précédents, qui peuvent servir aux mêmes usages.

Les *poêles à circulation d'air* sont à double enveloppe. L'air froid arrive au moyen de bouches ou de conduits dans la gaine produite par les deux enveloppes superposées; il se réchauffe en circulant autour du foyer et s'échappe par des ouvertures ménagées *ad hoc*, que l'on nomme *bouches de chaleur*.

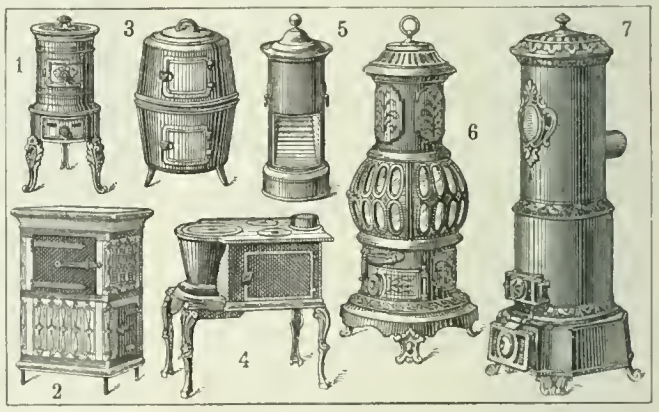

Poêles : 1. Rond en fonte; 2. Carré en faïence; 3. En fonte, dit *cloche*; 4. Flamand; 5. A gaz; 6. A feu visible et continu; 7. Grand modèle, à feu continu.

Sans nous occuper des appareils de chauffage à circulation d'eau chaude ou de vapeur décrits au mot CALORIFÈRE (v. ce mot), nous devons parler de poêles spéciaux employés fréquemment et connus sous le nom de *poêles à gaz*. Ces derniers appareils, dans lesquels le seul combustible utilisé est le gaz d'éclairage que l'on enflamme, chauffent par rayonnement. Les formes qui leur sont données varient au gré du constructeur. Tantôt le gaz brûle devant un réflecteur métallique brillant qui réfléchit les rayons caloriques dans la pièce où le poêle est installé, tantôt un pseudo-foyer contient une fausse bûche figurée par un massif de fonte percé de trous par où s'échappe le gaz que l'on allume. Les produits de la combustion gagnent la cheminée par des ouvertures pratiquées intérieurement et au-dessus de l'endroit où brûle le gaz.

L'installation d'un poêle, quel qu'en soit le système, exige certaines précautions indispensables qu'il est bon de connaître, afin d'éviter tout accident d'asphyxie. L'appareil, placé devant la cheminée, doit être muni d'un tuyau de dégagement des gaz de la combustion suffisamment long pour pénétrer jusqu'à une certaine hauteur dans le conduit de celle-ci, dans le but d'augmenter et de faciliter le tirage. De plus, il est bon de fermer au moyen d'une plaque de tôle hermétiquement ajustée toute la face antérieure de cette cheminée. Enfin, il est bon de veiller, lorsque, par suite de la disposition intérieure des lieux, on est obligé d'avoir une grande longueur de tuyaux traversant une pièce d'appartement, à ce que ces tuyaux s'ajustent exactement.

— *Poêles mobiles ou à combustion lente*. Ces poêles, dont les types sont nombreux et divers, donnent, sans installation spéciale dans chaque pièce, la chaleur des poêles fixes. Ces appareils, portés sur des roulettes ou des galets sphériques, peuvent être roulés tout allumés dans la chambre à chauffer et raccordés immédiatement avec la cheminée, un seul poêle servant successivement dans plusieurs

pièces d'un appartement. On construit ainsi des poêles, des calorifères, des cheminées garnies de lames de mica qui permettent de voir la flamme et brûlent sans être rechargés pendant vingt quatre heures.

Le danger des *poêles* mobiles tient au défaut de fermeture hermétique et surtout à la formation de l'oxyde de carbone, qui est très abondant par suite de la diminution de l'arrivée de l'air. On doit s'assurer, lorsqu'on fait usage de ces appareils de chauffage, que la cheminée qui les reçoit tire bien et qu'elle n'a pas de fissures; on aérera souvent et on ne couchera pas dans la pièce qui les contient.

POÊLE (*poêl'* — anciennem. *paile*; du lat. *pallium*, manteau) n. m. Liturg. Drap mortuaire, noir ou blanc, dont on couvre le cercueil pendant les cérémonies funèbres, et que certains assistants portent ou dont ils tiennent les cordons pendant la marche du cortège : POÊLE *de velours noir. Tenir les cordons du* POÊLE. ‖ Voile que dans l'ancien rit on plaçait au-dessus de la tête des mariés, pendant une partie de la messe de mariage, et que des parents du marié et de la mariée tenaient ordinairement par les bouts. ‖ Dais sous lequel le prêtre porte le saint sacrement aux malades et dans les processions : *Porter le* POÊLE. ‖ *Mettre un enfant sous le poêle*, Placer sous le poêle, lors de la cérémonie du mariage, un enfant né avant le mariage, qu'on a reconnu et légitimé.

— Hist. Dais sous lequel se placent les souverains pour certaines cérémonies.

POÊLE (*poêl'* — du lat. *patella*, dimin. de *patena*, plat) n. f. Ustensile de cuisine, en fer, ayant une queue plus ou moins longue, et servant à frire ou à fricasser : *Côtelette à la* POÊLE. ‖ *Poêle à marrons*, Ustensile tout semblable, mais percé de trous, dans lequel on rôtit les marrons. ‖ Contenu d'une poêle : *Une* POÊLE *de pommes de terre.* (Syn. POÊLÉE.)

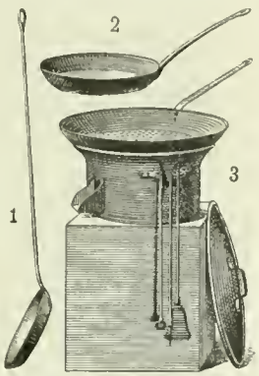

Poêles : 1-2. A frire; 3. A marrons.

— Fig. et fam. *Sauter, Tomber de la poêle dans la braise* ou *de la poêle dans le feu*, Tomber d'une mauvaise position dans une pire. ‖ *Tenir la queue de la poêle*, Être chargé de la direction d'une affaire.

— Pop. *Poêle à châtaignes, à marrons*, Visage très grêlé.

— Grav. Appareil au moyen duquel on chauffe la planche que l'on encre.

— Pêch. Partie profonde d'un étang, voisine de la bonde, et où se rend le poisson, quand on vide l'étang.

— Techn. Chaudière dans laquelle les chandeliers fondent leur suif. ‖ Bassin de cuivre, sur lequel les ciriers font leur ouvrage à la cuiller. ‖ Vase dans lequel les chaudronniers fondent l'étain. ‖ Vase dans lequel les plombiers fondent ou coulent le plomb. ‖ Vase dans lequel les marbriers chauffent divers ustensiles. ‖ Chaudière dans laquelle on chauffe l'eau destinée à la fabrication du sel. ‖ *Poêle à confitures*, V. BASSINE.

— PROV. **A carême-prenant, chacun a besoin de sa poêle.** Se dit quand une personne demande à emprunter une chose au moment où les personnes à qui elle appartient en ont besoin elles-mêmes.

— ENCYCL. Techn. Les *poêles* de plombier sont de plusieurs espèces; on distingue : 1° la poêle en cuivre dans laquelle on met le plomb coulé pour le verser ensuite sur un moule (elle est évasée par devant comme un éventail ouvert); 2° la poêle à fondre le plomb, pour jeter au moule les tuyaux sans soudure (c'est une chaudière de fonte large et profonde, soutenue par un trépied en fer et maçonnée tout autour avec du plâtre, en forme de fourneau); 3° la poêle en fonte à verser le métal, pour couler de petites tables (sa forme est triangulaire; elle est plate en dessous, évasée par en haut, plus longue que large et garnie par derrière d'une forte queue, à l'aide de laquelle on la lève quand on veut verser le plomb); 4° la poêle en fonte destinée à être placée au fond de la fosse, pour en rassembler le plomb lorsqu'il s'épuise (elle a la forme d'une marmite); 5° la *poêle ordinaire* à trois pieds (elle sert à allumer le charbon pour chauffer le fer à souder ou pour fondre la soudure dans une cuiller); 6° enfin, la *poêle à marrons*, faite en tôle percée de petits trous ronds, et qui sert à écumer le plomb fondu.

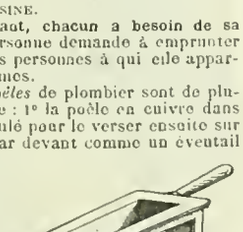
Poêle de plombier.

POÊLÉ, ÉE adj. Se dit des pièces cuites à la casserole, avec un assaisonnement de jambon et de carottes.

POÊLÉE n. f. Ce qu'on fait cuire en une fois dans une poêle à frire : *Une* POÊLÉE *de gonjons.*

— Fête champêtre que les cultivateurs offrent aux moissonneurs lors de la rentrée en grange de la dernière gerbe.


Poëlenburg.

POËLENBURG (Kornelis), dit **il Bruscio, il Satiro**, peintre hollandais, né et mort à Utrecht (1586-1660). Élève d'Abraham Bloëmaert, il alla compléter ses études en Italie (1604), débuta par quelques œuvres d'une désinvolture facile et négligée, puis se mit à dessiner d'après les maîtres. De cette époque, la plus brillante de sa carrière, datent les *Nymphes fabitrant avec des faunes, Diane revenant de la chasse* (Louvre), etc. C'est de l'art italien avec les brusqueries d'un réalisme hollandais. Le nu y domine toujours, et c'est la grâce que Poelenburg sut donner à ses nymphes qui le fit surnommer, par ses admirateurs eux-mêmes, **le Satyre**.

En 1620, il se rendit à Florence, où le grand-duc essaya de le retenir; mais Poelenburg quitta bientôt le prince pour retourner à Utrecht; Rubens l'y alla voir et lui acheta plusieurs tableaux. A quelques mois de là, Charles Ier l'appela près de lui et lui fit exécuter trois grands paysages avec figures, le *Portrait de Poëlenburg*, ainsi que celui de sa femme, le *Portrait de Charles Ier* et celui de ses enfants.

Korœlis retourna en Hollande et fit encore un dernier voyage en Bavière, pour aller peindre l'*Electeur Frédéric V* et sa famille (musée de Dusseldorf).

Outre les deux toiles citées, le Louvre possède de Poëlenburg : *Ruines du palais des empereurs*, une *Dame au bain*, un *Pâturage, l'Ange annonçant à des bergers la naissance du Sauveur, Sara engageant Abraham à prendre son esclave Agar pour femme, Femme sortant du bain*, etc.

POÊLERIE (*poêl-e-ri*) n. f. Ouvrages de terre, de tôle ou de fer-blanc employés au chauffage. ‖ Commerce ou industrie du poêlier.

POÊLETTE (*poêl-ett'*) n. f. Mobil. Petite poêle.

— Techn. Vase à l'usage des raffineurs de sucre. ‖ Palette de chirurgien. (Vx.)

POÊLIER (*poêl-i-é*) n. m. Celui qui fait, vend ou pose des poêles et les différents ustensiles de ménage qui appartiennent au commerce de la poêlerie.

POELITZ, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Stettin]), sur la Larpe; 1.005 hab.

POELLNITZ Charles-Louis, baron DE), aventurier allemand, né à Isum (Gueldre) en 1692, mort à Berlin en 1775. Il servit aux armées en Autriche, en Espagne, voyagea en Angleterre et en Hollande, et alla, en 1735, à Berlin, où Frédéric le Grand le nomma, en 1740, son grand maître des cérémonies. Il a écrit en français des *Mémoires* (1734) intéressants, mais qui méritent peu de crédit. Citons encore : *Nouveaux mémoires* (1737); *Etat abrégé de la cour de Saxe sous le règne d'Auguste III* (1734); *Histoire secrète de la duchesse de Hanovre épouse de Georges Ier* (1732); *la Saxe galante* (1734); etc.

POÊLON (*poê*) n. m. Mobil. Vase de cuisine, sorte de casserole en terre.

— Techn. Ustensile en cuivre qui sert aux confiseurs à verser la pâte liquide dans les pastilleuses. ‖ Récipient dont se servent les raffineurs de sucre et les distillateurs pour les essais des sirops et pour recueillir les premières gouttes de l'alcool sortant de l'alambic.



Poêlons : 1. De cuisine; 2. De pastilleur. 3. Id., pour pastilles tricolores.

POÊLONNÉE (*poê-lo-né*) n. f. Contenu d'un poêlon : *Une* POÊLONNÉE *de pommes de terre.*

POÈME (du gr. *poiêma*; de *poiein*, faire) n. m. Ouvrage en vers : POÈME *épique*. POÈME *héroï-comique*. ‖ Ouvrage en prose dans lequel les fictions et le style sont ceux de la poésie : *Lorsque le Télémaque parut, on ne fit aucune difficulté de lui donner le nom de* POÈME. (Chateaubr.)

— Paroles d'une pièce lyrique, d'un opéra : *La partition de la Favorite est de Donizetti et le* POÈME *d'A. Royer.*

— Par ext. Objet qui a des qualités lui faisant sortir de l'ordinaire : *L'existence d'Edgar Poe fut un* POÈME *triste.*

— Littér. *Poèmes à forme fixe*, Ceux où le nombre des vers, le croisement des rimes, l'ordre général sont fixés par des règles. (Les poèmes à forme fixe sont le distique, le quatrain, le sixain, le huitain, le dizain, le triolet, le rondeau, le condeau redoublé, la villanelle, la ballade, le chant royal, le sonnet, la sextine, etc.)

— ALLUS. LITTÉR. :

Un sonnet sans défaut vaut seul un long *poème*,

Vers de Boileau. V. SONNET.

Poèmes antiques et modernes, par Alfred de Vigny. Ce recueil parut pour la première fois sous le simple titre de *Poèmes*. L'auteur le remania et le compléta, puis lui donna son titre définitif en 1826. Ce volume forme, avec le recueil posthume des *Destinées* (1864), toute l'œuvre poétique de Vigny. Les pièces qui le composent sont classées de la façon suivante : poèmes mystiques (*Moïse, Eloa, le Déluge*); poèmes antiques (*la Fille de Jephté, la Femme adultère, le Bain de Suzanne, la Somnambule, la Dryade, Symétha, le Bain d'une dame romaine*); poèmes modernes (*Dolorida, la Prison, Madame de Soubise, la Neige, le Cor, le Bal, le Trappiste, la Frégate la Sérieuse, les Amants de Montmorency, Paris*). La forme dont le poète use le plus fréquemment est celle du symbole. La philosophie qu'il exprime est marquée du pessimisme le plus complet; il se sent seul et autour de lui il n'aperçoit que des hommes indifférents ou hostiles et une nature impassible. Tout être souffre : tout être supérieur souffre supérieurement; le génie est donc particulièrement désigné pour souffrir. Contre tant de misères qui accablent l'homme, Vigny ne trouve d'autre remède qu'une hautaine résignation.

Poèmes antiques, par Leconte de Lisle (1852). Ce fut le premier recueil du poète. Dans une préface qu'il retrancha des éditions postérieures, Leconte de Lisle opposait au romantisme sa conception de l'art. Le romantisme avait procédé d'un christianisme sentimental, qui se traduisait par l'expression de la personnalité intime. Or, l'auteur des *Poèmes antiques* n'a rien de chrétien; et, ce qu'il veut, c'est que l'art, reprenant ses traditions originelles, exprime, au lieu d'un Moi inconsistant, l'âme même de l'humanité. Dans ce recueil, il emprunte ses sujets à l'antiquité hindoue et à l'antiquité grecque. Parmi les pièces les plus belles, il faut signaler : *Bhagavat, Hypathie, la Robe du Centaure, Cybèle, Pan, le Réveil d'Hélios, Chioné, Glaucé, Hélène, Khirôn, Dies iræ*. Leconte de Lisle fait là ce que fera Victor Hugo dans la *Légende des siècles* : il raconte l'épopée de notre race. Seulement, il la raconte, non, comme Victor Hugo, en y introduisant ses préoccupations morales et sociales, mais en affectant le désintéressement absolu du philosophe. Sa philosophie et sa théorie de l'impersonnalité, liées l'une à l'autre, se lient également à son culte pour le beau, à sa religion de la forme. Il réalise avec une étonnante puissance la conception essentiellement plastique qu'il s'était faite de la poésie. Il est incomparable pour la pureté, la rectitude, l'éclat, le relief.

Poèmes barbares, par Leconte de Lisle (1862). L'auteur emprunte ici ses sujets aux récits bibliques, celtiques, scandinaves, etc. Citons, par exemple : *Qaïn, la Légende des Nornes, la Vision de Snorr, l'Epée d'Angantyr, le Massacre de Mona*. Un assez grand nombre de morceaux sont tout simplement des descriptions, comme *le Sommeil du condor, les Eléphants, le Rêve du jaguar*, ou des paysages, comme *le Bernica, la Ravine Saint-Gilles, la Fontaine aux lianes*. Quelque souci que prenne le poète de cacher son « moi », il ne peut toujours se contraindre. Dans *Qaïn*, notamment, apparaît sa haine farouche du catholicisme et, dans mainte autre pièce, son horreur du moyen âge. Aussi bien, les plus belles poésies du recueil sont peut-être celles qui nous le découvrent. Ses poèmes, purement impersonnels sont souvent un peu froids.

Poèmes tragiques, par Leconte de Lisle (1884). Ce recueil, le troisième du poète, le dernier qui ait été publié de son vivant, renferme une quarantaine de pièces très diverses, dont certaines s'inspirent de leur sujet aux légendes de l'islamisme, comme l'*Apothéose de Mouça-Al-Kebir*; d'autres, à celles des anciens Gaulois, comme la *Tête de Kenwarc'h*; d'autres, enfin, à la Grèce païenne, comme la *Résurrection d'Adonis*, ou moderne, comme le *Chapelet des Mavromikhalis*; à l'Allemagne féodale, comme le *Lévrier de Magnus*, une des plus étendues; aux Indes américaines, comme le *Calumet du Sachem*; à l'Espagne du temps des Maures, comme la *Romance de Don Rodrigue*, etc. Quelques-unes sont lyriques, non épiques : citons en particulier les *Siècles maudits*, où Leconte de Lisle exhale sa haine pour le moyen âge, « hideux siècle de foi, de lèpre, de famine », et l'*Illusion suprême*, où cet artiste impassible, chez lequel sa philosophie morale et sa philosophie esthétique répriment d'ordinaire toute expression du moi, trahit ce que sa sérénité apparente recèle d'ingoérissable tristesse. A la fin du volume, se trouve la pièce des *Erinnyes*, qui condense en beaux vers toute l'*Orestie* d'Eschyle.

Poèmes en prose PETITS), par Ch. Baudelaire (1872). Parmi les cinquante morceaux qui composent ce recueil : tableaux, médaillons, bas-reliefs, statuettes, émaux, pastels, camées, tous divers de ton et de facture, citons en particulier : *le Gâteau, la Chambre double, les Veuves, le Vieux Saltimbanque, l'Invitation au voyage, une Mort héroïque, le Désir de peindre, Portraits de maîtresses, un Cheval de race, les Bienfaits de la lune, le Mauvais Vitrier, la Fausse Monnaie*. On retrouve dans les *Poèmes en prose* l'auteur des *Fleurs du mal*. Mais, libéré des exigences prosodiques, Baudelaire peut mettre en lumière le côté le plus original sans doute de son talent : il excelle à exprimer des choses fugitives et presque illusoires, les rapports subtils, les « correspondances » latentes et mystérieuses entre la nature et l'homme.

Poèmes de la mer, de J. Autran. V. MER.

Pœnulus (*le Carthaginois*), de Plaute. V. CARTHAGINOIS.

PŒOCÉPHALE (*sé* n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, de la famille des psittacidés, propres à l'Afrique. (Ce sont les perroquets que les vieux auteurs appelaient ptions.)

POEPELWITZ, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau]), sur l'Oder; 2.660 hab.

POÉPHAGE (*faj'*) n. m. Zool. Syn. de YACK.

— n. m. pl. Groupe de mammifères marsupiaux, comprenant les *kangourous* ou *macropodidés*. — *Un* POÉPHAGE.

PŒPPIG (Édouard), voyageur et naturaliste allemand, né à Plauen en 1798, mort à Leipzig en 1868. Après une série d'intéressants voyages d'exploration dans l'Amérique du Sud, il fut nommé, en 1833, professeur de zoologie à l'université de Leipzig; il a fondé le beau musée zoologique de la même ville et a publié un récit de ses voyages : *Voyage dans le Chili, dans le Perou et sur le fleuve Amazone* (1835). Il a aussi décrit une partie des plantes qu'il avait découvertes dans ses *Nova genera ac species plantarum, quas in regno Chilensi, Peruviano et in terra Amazonica, annis 1827-1832, legit Perppig* (1835-1845).

PŒPPIGIE (*pé-pi-ji* n. f. Genre de légumineuses, tribu des césalpiniées, comprenant de grands arbres de l'Amérique tropicale.

POERE n. m. Nom vulgaire d'une maladie spéciale de la race ovine, le NOUQUET.

POËRIO Carlo), patriote napolitain, né à Naples en 1803, mort en 1867. La révolution de 1848 en fit successivement un préfet de police et un ministre de l'instruction publique. Trompé par les promesses des Bourbons, il donna sa démission et devint un des chefs de l'opposition au Parlement (1849). Arrêté et condamné aux travaux forcés, il ne vit sa peine commuée en celle de la déportation qu'en 1859. Envoyé à Cadix, pour être déporté dans l'Amérique du Sud, il se fit débarquer en Irlande, d'où il regagna le Piémont. En 1860, il fit partie du cabinet Farini et fut nommé lieutenant général du roi Victor-Emmanuel dans l'Italie méridionale. Élu à la Chambre des députés d'Italie, il en fut nommé vice-président en 1861.

POËRSON Charles-François), peintre d'histoire, né à Paris en 1653, mort à Rome en 1725. Il fut élève de son père, Charles Poërson, et de Nicolas Coypel. En 1682, l'Académie l'appela à faire partie de ses membres et il devint professeur en 1695. On connaît de lui des peintures à l'hôtel des Invalides. Il fut nommé, en 1704, directeur de l'Académie de France, à Rome.

POÉSIE (*zi* — du lat. *poesis*, gr. *poiêsis*; de *poiein*, faire) n. f. Art de composer des ouvrages en vers :

La *poésie*, art suprême et complet,
Peinture qui se meut et musique qui pense.
EM. DES ESSARTS.

— Genre de poème : POÉSIE *lyrique, épique, héroïque*. POÉSIE *dramatique*. POÉSIE *pastorale*. POÉSIE *mythologique*, Celle dans laquelle la mesure se compose d'un certain nombre de syllabes, sans tenir compte de la quantité. ‖ *Poésie métrique*, Celle dans laquelle on a égard à la quantité.

— Caractère de ce qui est poétique : *Il y a beaucoup de vers sans aucune* POÉSIE.

— Manière particulière de faire les vers : *Avoir une* POÉSIE *naturelle, bizarre, recherchée.*

— Poème, ouvrage en vers de peu d'étendue. *Les* POÉSIES *de Musset.* Poésies *fugitives. Recueil de* poésies.

— Fig. Caractère de ce qui touche ou élève l'âme, de ce qui inspire ou fait rêver : *La* POÉSIE *de la mer, de la montagne. La jeune fille est la* POÉSIE *du foyer.*

— ANTON. Prose.

ENCYCL. Manière de parler et de sentir, qui existe sous tous les cieux, à la naissance des peuples et aux époques d'extrême civilisation, qui reflète l'âme de chaque nation et de chaque siècle, la *poésie* est une des manifestations essentielles de l'âme humaine. Mais parce que la poésie est universelle, parce qu'elle en est une nécessaire évolution, il est difficile d'en déterminer le sens précis. Soit qu'on prétende que la poésie est une fiction — ou une création — ou une langue rythmée, ou un produit de l'inspiration et de l'enthousiasme, on énonce toujours une proposition inadéquate à la chose définie. Mais, puisque la poésie est un art et, comme tel, se traduit extérieurement par des œuvres, on peut entrevoir quelle est la fin, quelle est la forme, quelle est la matière de cet art suprême.

La poésie s'adresse à la sensibilité, non au savoir; à la connaissance intuitive, non à la raison discursive; à l'imagination, non à la logique. Elle s'efforce, non pas de prouver, mais d'émouvoir, et d'éveiller dans le cœur des échos prolongés. Le poète découvre des associations d'idées riches et complexes, qui charment l'imagination : symboles et métaphores); il fait surtout appel à la musique du vers, (mesure et rime). La pensée s'impose des entraves, mais, par elles, acquiert sur l'âme une merveilleuse puissance. La rime, bien qu'inférieure au nombre, parce qu'elle est une simple donnée auditive, ajoute encore à l'influence de l'harmonie rythmique. Notre attention, sans qu'intervienne le jugement, est irrésistiblement arrêtée : nous écoutons encore la musique du vers alors qu'il n'est plus qu'un cliquetis sonore et vide de sens. La grande poésie pourrait donc être définie un art qui s'adresse surtout aux facultés intuitives de notre être — dont l'action sur l'âme résulte principalement de l'harmonie rythmique — et qui a pour matière « tout ce qu'il y a d'intime en tout ». (V. Hugo.)

Examinée dans ses rapports avec les autres arts, la poésie apparaît comme possédant ce qui manque à tous les arts plastiques : le développement progressif, le pouvoir de représenter avec des mots, matière souple et subtile, le mouvement de la pensée, les nuances fugitives du sentiment. Et si la musique, elle aussi, déroule ses mélodies, la poésie est cependant un art plus compréhensif, parce qu'« elle saisit l'homme par son humanité tout entière : idée pour l'esprit, image pour l'imagination et musique pour l'oreille ». (Lamartine.)

Bien que, en un sens, on puisse dire, après Jouffroy, que « la poésie lyrique est toute la poésie », et que « le reste n'en est que la forme », on s'accorde généralement à reconnaître plusieurs *genres poétiques*, dont les principaux sont le *lyrique*, l'*épique*, le *dramatique*, auxquels on ajoute assez improprement le *didactique*. (V. ces mots.) De même chacun de ces genres peut se subdiviser en sous-genres plus ou moins artificiellement définis.

— Iconogr. Dans les arts antiques, la poésie est représentée par Apollon et par les Muses. Les artistes modernes ont figuré la *Poésie* elle-même. Parmi ses principales représentations, il faut d'abord citer la célèbre figure peinte par Raphaël dans la chambre de la Signature, au Vatican; une composition de Paul Véronèse : *la Gloire accueillant la Poésie.* Dans son grand plafond du foyer du nouvel Opéra, Baudry a représenté *la Poésie* montée sur Pégase et se dirigeant vers l'Empyrée, avec *la Mélodie* et *l'Harmonie.*



La Poésie, d'après Raphaël.

Une allégorie peinte par Natoire, *l'Alliance de la Poésie et de la Musique*, a été gravée par J. Pelletier (1752). Un tableau de F. Gérard, au Louvre, représente *la Poésie et l'Histoire.* J. Felsing a gravé, d'après E. Kaulbach, *la Poésie inspirée par l'Amour.*

La sculpture moderne a produit de nombreuses images allégoriques de *la Poésie* : une statue de marbre d'Adam Fainé, qui décorait autrefois le vestibule du château de Bellevue, près de Paris; un groupe de bronze de J. Feuchère, etc. Smart a sculpté *la Poésie épique*; Pradier, *la Poésie légère*; L. Schröder, *la Poésie pastorale*; A. Courtet, *la Poésie de la danse*; Jouffroy, *la Poésie lyrique* façade du nouvel Opéra, à Paris. Guillaume est l'auteur d'un groupe intitulé *Source de poésie.*

Poésie latine (ÉTUDES SUR LA), par Patin (1868). Ces deux volumes sont composés de quelques leçons d'ouverture du cours de la Sorbonne et d'articles parus dans le « Journal des Savants ». La première série forme une sorte d'histoire générale de la poésie latine, de Livius Andronicus et de Plaute à Virgile et à Horace; dans la seconde, l'auteur s'occupe particulièrement des poètes moins illustres ou dont les œuvres ne nous sont connues que par des fragments. Ses études sur Lucrèce et Catulle sont peut-être les plus neuves. Les études de la seconde série ont, entre autres mérites, celui de faire pénétrer en France, dans un public relativement nombreux, les résultats des travaux allemands sur la littérature latine.

Poésies sacrées, par Lefranc de Pompignan (Paris, 1751). Ce recueil se compose d'imitations des *Cantiques*, des *Prophéties*, des *Psaumes*, des *Hymnes* et de *Discours philosophiques* tirés des livres de la *Sagesse.* Il ne faudrait pas, sur la foi de Voltaire, impitoyable à l'ennemi des encyclopédistes, mépriser ces poèmes. La plaisanterie : « sacrés ils sont, car personne n'y touche » est surtout un bon mot. Il y a dans ces poèmes des morceaux d'une certaine vigueur, tels que la *Prophétie d'Ézéchiel*, qui dénotent un vif sentiment des beautés de la poésie biblique. La pièce capitale du recueil est le psaume sur la *Création.*

Poésies erotiques, de Parny. V. ÉLÉGIES.

Poésie française au XVIe siècle (TABLEAU HISTORIQUE ET CRITIQUE DE LA), par C.-A. Sainte-Beuve. La 1re édition de l'ouvrage parut en 1828. En août 1826, l'Académie française avait proposé pour le concours d'éloquence de l'année suivante ce sujet : *Discours sur l'histoire de la langue et de la littérature françaises depuis le commencement du* XVIe *siècle jusqu'en 1610.* Sainte-Beuve entreprit de traiter le sujet. Mais il s'attarda surtout dans la compagnie des poètes, et, tout en renonçant au concours, il nota ses impressions. Ainsi naquit le livre de 1828; avant la publication en volume, des fragments parurent dans le « Globe ». Ce *Tableau* se divise en deux parties : *Histoire de la poésie française*, *Histoire du théâtre français*; en outre, quelques pages sont consacrées au roman et à Rabelais; dans chaque partie, c'est à peu près l'ordre chronologique que l'auteur a suivi. Le grand mérite de ce livre fut de remettre en honneur toute une partie de notre littérature qui était presque complètement tombée dans l'oubli. Pourtant l'auteur, au temps où il l'écrivit, était surtout préoccupé de chercher dans les poètes du XVIe siècle la justification de la révolution romantique dont il était lui-même l'un des ouvriers.

Poésie dramatique (ESSAI SUR LA), par Dryden (1668). Cet ouvrage est écrit en forme de dialogue; la discussion roule sur l'usage de la rime dans la tragédie, l'observation des unités, etc. Dryden essaya en vain d'implanter en Angleterre ces théories contraires au génie de la race et de la langue saxonnes. L'*Essai sur la poésie dramatique* est un des premiers monuments de la prose anglaise moderne.

PŒSSNECK, ville d'Allemagne (duché de Saxe-Meiningen [cercle de Saalfeld]), sur la Kotschau, sous-affluent de la Saale, par l'Orla; 15.000 hab. Mégisseries, sciertes. Fabriques de porcelaine, de flanelle, etc.

POESTE (*po-èsst'* — du lat. *potestas*, puissance) n. f. Puissance, pouvoir. (Vx.)

— Féod. *Gens de poeste*, Serfs, personnes dépendant de la volonté d'un autre.

POÉTASTRE (*tastr'* — rad. *poète*) n. m. Mauvais poète.

POÈTE (lat. *poeta*, gr. *poiétès*; de *poiein*, faire) n. m. Littérateur qui écrit en vers : *Le vrai* POÈTE *est celui qui remue l'âme et qui l'attendrit.* (Volt.) ‖ Se dit des femmes, sans changer de genre : *Mme Deshoulières était un* POÈTE *aimable.* (On dit aussi POÉTESSE.)

— Fig. Créateur, inventeur : *Dieu est le* POÈTE, *les hommes ne sont que les acteurs.* (Balz.) Personne qui a une imagination vive, de nobles pensées : *Les grands philosophes sont les* POÈTES *de la raison humaine.* (S. de Sacy.)

— Fam. *Poète crotté*, Mauvais poète pauvre; poète, bon ou mauvais, qui est dans la misère.

— Adjectiv. : *Ouvrier* POÈTE. *Femme* POÈTE.

Poètes (DE LA LECTURE DES), traité de Plutarque (commenc. du IIe s. de notre ère). Le titre exact est *Sur la manière de faire lire les poètes aux jeunes gens.* Le traité a la forme d'une lettre à un ami, M. Sedatus. Plutarque était grand admirateur des poètes; mais il pensait que chez ces poètes, surtout chez les poètes dramatiques, bien des choses pouvaient égarer le sens moral des jeunes gens. Ne voulant ni condamner les poètes ni sacrifier la morale, il a cherché à se tirer d'affaire par de subtiles interprétations. L'ouvrage est précieux encore par toutes les citations qu'il renferme de poèmes perdus.

Poètes anglais (VIES DES), par Samuel Johnson (1779-1781). Les libraires associés de Londres avaient entrepris une édition nouvelle des poètes anglais, et demandèrent à Johnson des préfaces biographiques. Les meilleures de ces *Vies* sont celles de Dryden, de Pope et de Savage; celles de Gray, d'Akenside, et surtout celle de Milton sont écrites avec partialité et sans grand esprit critique. Johnson est un prosateur vigoureux, un homme d'esprit, un narrateur souvent agréable, mais ce n'est pas un critique.

Poètes latins de la décadence (ÉTUDES DE MŒURS ET DE CRITIQUE SUR LES), par Désiré Nisard (1834). Ce livre, sous sa première forme, fut surtout un manifeste contre le romantisme, alors dans toute sa force. Sénèque, Stace ou Lucain sont les pseudonymes transparents de Méry, de Lamartine, de Hugo, etc. L'inconvénient de ce parti pris, c'est d'enlever au livre toute rigueur scientifique, de pousser l'auteur aux exagérations, aux rapprochements forcés. Aussi, lorsque Nisard donna la deuxième édition de son livre, plus de trente ans après la première, le modifia-t-il beaucoup. Mais il reste dans ce livre une certaine absence de netteté fâcheuse. L'auteur a de l'esprit et beaucoup de finesse, mais ses jugements sont étroits.

POÉTEREAU (*ro*) n. m. Fam. Mauvais petit poète.

POÉTESSE (*tèss*) n. f. Femme poète : *Sapho est une* POÉTESSE *célèbre.* (Peu us. — On dit ordinairement *poète : Sapho est un* POÈTE *célèbre.*) V. MUSE.

POÉTIQUE (*tik'* — du gr. *poiétikos*; de *poiétès*, poète) adj. Qui concerne la poésie, qui est propre à la poésie : *Inspiration* POÉTIQUE. *Style* POÉTIQUE.

— Fig. Qui est digne d'inspirer un poète, qui a un caractère élevé ou à la fois noble et gracieux :

> Quel plaisir de te suivre aux rives du Scamandre,
> D'y trouver d'Ilion la *poétique* cendre!
>
> BOILEAU.

— *Licence poétique*, Façon de s'exprimer qui est contraire aux règles de la grammaire, mais que les poètes sont autorisés à employer. ‖ Altération de la vérité, licence en général : *User de* LICENCES POÉTIQUES.

— Typogr. *Caractère poétique*, Caractère romain, étroit et allongé, dont on se servait pour faire entrer dans la ligne les vers de douze syllabes.

— n. m. Caractère poétique : *Sujet d'un* POÉTIQUE *élevé.*

— n. f. Traité de la versification et de la poésie; système poétique d'un écrivain, d'une époque, d'un pays : *La* POÉTIQUE *de Vida, de Scaliger. La* POÉTIQUE *des Grecs.*

Par ext. *Poétique des beaux-arts*, Exposition de ce qu'il y a d'élevé, d'idéal dans les beaux-arts.

— ENCYCL. Hist. littér. La plus ancienne *Poétique* est celle d'Aristote (v. art. suiv.), qui traite surtout de la tragédie. Elle a été le point de départ de presque tous les ouvrages similaires publiés depuis en Europe. La *Lettre aux Pisons*, d'Horace, plus connue sous le nom d'*Art poétique*, est une causerie spirituelle qui n'a point les allures d'un traité dogmatique. La poétique gréco-latine, surtout celle de Virgile, fut encore exposée au XVIe siècle dans le poème latin de l'Italien Vida (*De arte poetica*, 1527). Le premier des *Arts poétiques* français est dû à Eustache Deschamps, qui composa, en 1392, *l'Art de dictier et de fere chançons, balades, virelais et rondeaulx.* Les poétiques françaises se multiplient au XVIe siècle : citons celles de Jacques Legrand (vers 1405), de Bauldet Herenc (vers 1432), de Muinet (1493), etc. Au XVIe siècle, nous rencontrons successivement : le *Grand et Vray Art de pleine rhétorique*, de Pierre Fabri (1521); l'*Art poétique français*, de Thomas Sibilet (1548), qui expose la technique de Marot, et la *Défense et illustration de la langue française* (févr. 1549), manifeste de la Pléiade. Ronsard écrivit lui-même un *Abrégé d'art poétique* (1565) et exposa sa théorie de l'épopée dans les deux préfaces de *la Franciade* (1572 et 1584). Parmi les autres *Arts poétiques* du XVIe siècle, il faut citer celui de Jacques Pelletier, du Mans (1555), et surtout la *Poétique* de Jules-César Scaliger (*Poetices libri VII*, Lyon, 1561), qui exerça une grande influence sur l'évolution de la tragédie. L'*Art poétique* de Vauquelin de La Fresnaye (1605) contient le bilan de la poésie française aux environs de 1585. Le *Commentaire sur Desportes* est comme l'*Art poétique* de Malherbe. L'œuvre de Boileau (1674), précédée par les essais de La Mesnardière et de Collet, renferme la poétique de l'école de 1660. Elle a eu un succès considérable en France et à l'étranger : l'Allemand Gottsched et l'Anglais Addison se sont nourris de l'*Art poétique*. L'Europe a emprunté aussi à la France la *Lettre à l'Académie*, de Fénelon (1714), et les ouvrages de l'abbé Dubos, du P. Le Bossu et de Batteux. Le poème de *l'Invention*, d'André Chénier, s'il avait été terminé, aurait sans doute repris et élargissant la doctrine de Boileau. *Le Génie du christianisme* (1802), de Chateaubriand, et *l'Allemagne* (1810), de Mme de Staël, contiennent en germe la poétique romantique, dont l'expression la plus retentissante fut la *Préface de Cromwell* (1827). La *Préface des Poèmes antiques* (1852), de Leconte de Lisle, substitua à la formule romantique une conception plus impersonnelle de la poésie. — Parmi les *Arts poétiques* étrangers, mentionnons, en Allemagne : la *Poétique allemande* (Teutsche Poeterey, 1624), de Martin Opitz; les *Poétiques critiques*, de Gottsched (1730) et de Breitinger (1740); la *Dramaturgie de Hambourg* (1767 et suiv.), de Lessing; en Espagne : l'*Arte de trobar* (Art d'inventer), du marquis de Villena (XVe s.); l'*Arte nuova*, de Lope de Vega (1621); en Italie : l'*Arte poetica*, de Girolamo Muzio (1551); etc. — Les traités de poétique ne sont pas inconnus à l'Orient : nous possédons un traité de poésie sanscrite de Vâmana (édit. Cappeller, Iéna, 1875), et la poésie persane a eu son législateur, Raschîd Vatvât (mort en 11 [illegible]).

Poétique (LA), ouvrage d'Aristote (IVe s. av. J.-C.). Cet ouvrage ne nous est point parvenu sous sa forme originale. Le traité avait deux livres, dont le second était consacré à la comédie. Nous ne possédons que le premier livre, et encore altéré par bien des lacunes, des additions, ou des interversions. La *Poétique*, telle que nous la lisons aujourd'hui, se compose de vingt-six chapitres : introduction sur l'essence de la poésie, ses divers genres, ses origines psychologiques et historiques (ch. I-V); théorie de la tragédie (ch. VI-XXII); théorie de l'épopée (ch. XXIII-XXIV); questions diverses (ch. XXV); comparaison de l'épopée et de la tragédie (ch. XXVI). Suivant Aristote, la poésie est une imitation; elle peut d'ailleurs représenter les choses plus belles qu'elles ne sont, ou moins belles, et elle en fait des représentations générales. Les divers genres ne sont que des manières diverses d'imiter. Cette imitation a ses origines dans l'instinct. Tous les arts commencent par l'instinct, se perfectionnent par l'habitude et l'étude technique. La tragédie est le genre suprême, où s'achève toute la poésie antérieure. Le principal élément de la tragédie est l'action, qui excite la terreur ou la pitié, et purifie ces passions. L'auteur trace ensuite les règles de la tragédie, en quelques pages célèbres, dont le sens a été faussé à plaisir par Scaliger, l'abbé d'Aubignac, Boileau, et autres théoriciens de la tragédie classique. Pour ne parler que de la règle des trois unités, Aristote exige seulement l'unité d'action; il ne dit pas un mot de l'unité de lieu, et il ne parle qu'incidemment de l'unité de temps, comme d'un fait usuel. Traduction française par Egger (1849 et 1877), par Ruelle (1886).

POÉTIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière poétique : *Écrire* POÉTIQUEMENT.

— Au point de vue de la poésie : *Le dieu des chrétiens est* POÉTIQUEMENT *supérieur au Jupiter antique.* (Chateaubr.)

POÉTISER v. a. Rendre poétique, digne de la poésie : POÉTISER *une scène, un caractère. L'amour* POÉTISE *tout.*

— v. n. Fam. Faire des vers : *Tout lycéen* POÉTISE.

POÉTRIAU n. m. Orthogr. anc. de POETEREAU.

POÉTRION n. m. Fam. Poétereau.

POEZL (Joseph DE), homme d'État et jurisconsulte bavarois, né à Pechtnerreuth en 1814, mort à Munich en 1881. Professeur à Wurtzbourg, puis à Munich, devint, en 1848, membre du parlement de Francfort, et appartint, à partir de 1858, à la deuxième Chambre bavaroise, qu'il présida en 1865. Citons de lui : *Manuel de droit constitutionnel bavarois* (1851); *Recueil des lois constitutionnelles bavaroises* (1852); *Manuel de droit administratif bavarois* (1856); *Esquisse de leçons sur la police* (1866); etc.

POGAR, ville de Russie (gouv. de Tchernigov), sur la Soudost; 5.600 hab. Tanneries.

POGE (*poj'*) n. m. Métrol. Petite monnaie de cuivre bretonne, qui valait une demi-obole.

— Mar. anc. Côté du tribord d'un navire. ‖ Commandement fait à l'homme de barre. (Syn. de LAISSER ARRIVER EN GRAND.)

POGE (*poj'*) n. f. Archéol. Ancienne monnaie de Bretagne, en cuivre, qui valait une demi-obole. ‖ Droit qui se payait autrefois aux évêques de Nantes sur les harengs et sardines, et qui était d'une poge par millier de poissons.

POGGE (Jean-François POGGIO-BRACCIOLINI, plus connu en français sous le nom de), humaniste italien, né à Terranuova, près de Florence, en 1380, mort à Florence en 1459. Il fut secrétaire apostolique sous le pape Boniface IX (1413) et sous les sept pontifes suivants, et accompagna,

en cette qualité, Jean XXIII au concile de Constance (1414). Une *Epître* que le Pogge écrivit alors à l'un de ses amis est la plus intéressante relation que nous ayons du procès de Jean Hus. Tombé en disgrâce, il se rendit en Angleterre, mais retourna bientôt à Rome (1420), où il reprit ses fonctions de secrétaire apostolique. Il accompagna à Florence Eugène IV, chassé de Rome par une émeute populaire, et acheta, près de la ville, une maison de campagne, où il réunit une belle collection d'antiquités. Ayant porté assez longtemps l'habit ecclésiastique, quoiqu'il ne fût pas dans les ordres, très libre (ses ennemis disaient impie) dans ses idées, licencieux dans ses mœurs, le Pogge avait un certain nombre d'enfants naturels lorsqu'il se maria, âgé de cinquante-cinq ans, avec une jeune fille de Florence, Vaggia des Bondelmonti, dont il eut encore plusieurs enfants. En 1447, il retourna à Rome comme secrétaire de Nicolas V, et ce fut durant une peste qui désola Rome en 1450 que, retiré à Terrannova, il composa en latin ses *Facéties*, dont la première traduction française fut publiée vers 1490, sous le titre de *Contes de Pogge Florentin*, recueil de contes et d'anecdotes où, au milieu de quelques obscénités, on remarque une foule de faits curieux et d'appréciations sur les hommes et les événements du temps. En 1453, il fut nommé chancelier de la république de Florence et joignit peu après à cette charge celle de prieur des arts. Ses dernières années furent remplies par de vives querelles avec Valla et par la rédaction de son *Histoire de Florence*.



Pogge.

On doit au Pogge la découverte et la conservation d'un grand nombre de manuscrits anciens, des œuvres de Cicéron, de Columelle, de Celse, de Frontin, de Lucrèce, de Pétrone, de Plaute, de Tertullien, de Valerius Flaccus, enfin de tout ce que nous possédons de Quintilien. Outre son *Histoire de Florence* et ses *Facéties*, on a de lui : *De hypocrisia*, damphlet violent contre le clergé (1679); *Historia disceptativa convivialis*, dialogue satirique contre les médecins et les hommes de justice; *De varietate fortunæ* (1492), et un grand nombre de *Lettres* en latin. Ses *Œuvres* ont été publiées à Strasbourg (1510) et souvent rééditées. — Son fils, JACQUES **Poggio-Braccio'ini,** né en 1441, mort en 1478, devint secrétaire du cardinal Riario et fut pendu à Florence, pour avoir pris part à la conspiration des Pazzi. On cite de lui : un commentaire sur le *Triomphe de la gloire*, de Pétrarque; une *Vie de Philippe Scolario*; etc.

POGGENDORF (Jean-Chrétien), physicien allemand, né à Hambourg en 1796, mort à Berlin en 1877. Il publia, en 1821, une savante dissertation sur le *Magnétisme de la pile de Volta*, où il exposait, le premier, les principes du multiplicateur ou galvanomètre et son application. En 1834, il devint professeur de physique à l'université de Berlin. On lui doit une nouvelle méthode pour déterminer les courants qui correspondent aux déviations de l'aiguille d'un électromètre; d'intéressants travaux sur la polarisation galvanique, et l'invention de divers instruments de physique, tels que le multiplicateur, le galvanomètre destiné à mesurer l'action calorique d'un courant, etc. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Biographisch-litterarisches Handwörterbuch zur Geschichte der exakten Wissenschaften*, etc. (1863).

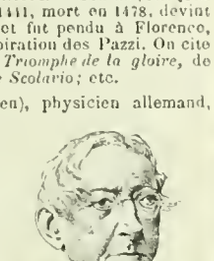

Poggendorf.

POGGIALE (Antoine-Baudoin), chimiste français, né à Valle (Corse) en 1808, mort à Bellevue en 1879. Il servit dans le corps des pharmaciens militaires, et devint pharmacien inspecteur en 1858. Nous citerons de lui : *Recherches sur la composition chimique et les équivalents nutritifs des aliments de l'homme* (1856); *Traité d'analyse chimique par la méthode des volumes* (1858), travail remarquable; *De l'action des médicaments et des applications des sciences physiques à la médecine* (1860); *Etudes sur les eaux potables* (1863); etc.

POGGIARDO, comm. d'Italie (Pouilles [prov. de Lecce]); 2.517 hab.

POGGIBONSI (naguère *Poggio di Bonizi*), ville d'Italie (Toscane [prov. de Sienne]); 8.176 hab. Sur l'emplacement de *Podium Bonitii*, vieux château, église remarquable.

POGGIO Marino, bourg d'Italie (Campanie [prov. de Naples]), au pied du Vésuve; 4.500 hab.

POGGIO Mirteto, comm. d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]); 2.700 hab. Evêché.

POGGIO Renatico, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Ferrare]), sur le Reno; 5.870 hab.

POGGIO BRACCIOLINI. Biogr. V. POGGE.

POGGIOREALE, bourg du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Trapani]); 3.470 hab.

POGNON (*gn* mll. — pour *poignon*; de *poigne*) n. m. Arg. Argent : *Pour tout, il faut du* POGNON.

POGODINE (Michel Petrovitch), historien et publiciste russe, né et mort à Moscou (1800-1875). Il débuta par une thèse sur l'*Origine de la Russie* (1825) et devint, en 1835, professeur d'histoire russe. Son ouvrage capital est un essai sur l'*Histoire russe avant la domination tatare* (1872). Il a joué un rôle considérable comme publiciste; c'était un patriote fanatique, qui avait voyagé dans tous les pays slaves et entretenait avec eux de nombreuses relations.

POGONE n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, répandus surtout dans l'hémisphère boréal. (Les pogones, type de la tribu des *pogonines*, sont de petits insectes oblongs, à livrée métallique, vivant au bord des eaux, dans les terrains salés.)

POGONIAS (*ni-ass*) n. m. Nom scientifique des poissons du genre *tambour*. V. ce mot.

POGONIASE (du gr. *pôgôn*, barbe) n. f. Physiol. Développement de la barbe chez la femme.

POGONIE (*ni*) n. f. Genre d'orchidées, tribu des néottiées, comprenant des herbes terrestres rhizomateuses, à feuilles larges, qui croissent dans l'Amérique du Nord.

POGONINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, dont le genre *pogone* est le type. — *Un* POGONINE.

POGONOLOGIE (*ji* — du gr. *pôgôn, onos*, barbe, et *logos*, discours) n. f. Traité de la barbe.

POGONOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la barbe : *Essai* POGONOLOGIQUE.

POGONOMYS (*miss*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des muridés, propres à la Nouvelle-Guinée.

POGONOPE n. m. Bot. Syn. de PLATHYMÉNIE.

POGONORRHYNCHINÉS (*no-rin*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux grimpeurs, de la famille des capitonidés, renfermant le genre *pogonorrhynque*. — *Un* POGONORRHYNCHINÉ.

POGONORRHYNQUE (*no-rink'*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, type de la tribu des *pogonorrhynchinés*, comprenant une quinzaine d'espèces, répandues dans l'Afrique tropicale. (Les pogonorrhynques [*pogonorrhynchus*] comptent parmi les barbus des anciens auteurs; ce sont des oiseaux de taille médiocre, à livrée peu brillante.)

POGONOSTÉMON n. m. Bot. Syn. de POGOSTÉMON.

POGONOTOME (du gr. *pôgôn, onos*, barbe, et *tomê*, coupe) n. m. Par plaisant. Barbier.

POGONOTOMIE (rad. *pogonotome*) n. f. Par plaisant. Art du barbier.

POGONOTOMIQUE (*mik'*) adj. Qui appartient à la pogonotomie : *Procédés* POGONOTOMIQUES.

POGORIÉLOVKA, bourg de Russie (gouv. de Koursk [distr. de Korotcha]); 3.000 hab.

POGOSTÉMON (*sté*) n. m. Genre de labiées menthées, comprenant des herbes à fleurs disposées en épis, et dont on connaît trente espèces, de l'Asie et de l'Océanie tropicales. (Le *pogostémon patchouli* fournit une huile employée en parfumerie.) V. PATCHOULI.

POHER, ancien petit pays de France, au centre de la Bretagne, entre les monts d'Arrée et la montagne Noire, autour de la ville de Carhaix, qui en était la capitale.

POHL (Jean-Emmanuel), naturaliste autrichien, né à Vienne en 1781, mort en 1834. Il ramassa au Brésil de belles collections scientifiques et les décrivit à son retour, dans de superbes publications, parmi lesquelles on peut citer : *Plantarum Brasiliæ icones et descriptiones* (1827-1831), et *Voyage dans l'intérieur du Brésil* (1833).

POHL (Karl-Ferdinand), organiste et musicographe allemand, né à Darmstadt en 1819, mort à Vienne en 1887. Organiste à Vienne (1849-1855), puis à Londres, il fut nommé, en 1858, archiviste et bibliothécaire de la Société des Amis de la musique de Vienne. Il a publié : *Mozart et Haydn à Londres* (1867); *la Société des Amis de la musique et son Conservatoire à Vienne* (1871); *Souvenir à l'occasion de la centième année de la fondation de la Société des musiciens de Vienne* (1871). Il avait entrepris une biographie de Haydn, dont il publia les deux premiers volumes (1875-1882); elle fut terminée par E. de Mandyczewski.

POHL (Richard), musicographe et poète allemand, né à Leipzig en 1826, mort à Baden-Baden en 1896. Il a publié de nombreux écrits, où il a défendu avec vigueur les principes wagnériens : *Souvenirs de Bayreuth* (1877); *Autobiographie* (1881); *Richard Wagner*, études et critiques (1883); *Franz Liszt* (1883); *Hector Berlioz*, études et souvenirs (1884); *la Chute du développement musical* (1888). Comme compositeur, il a publié des ballades, des *lieder*, un certain nombre de morceaux divers, etc.

POHLITZ, ville d'Allemagne (princip. de Reuss, branche aînée [distr. de Greiz]); 3.500 hab. Brasserie.

POHON UPAS, UPAS ANTIAR, ou **YPO** n. m. Noms indigènes de l'*antiaris toxicaria* de Java. V. ANTIARIS.

POHRLITZ ou **POHORZELITZ,** ville d'Austro-Hongrie (Moravie), sur l'Iglava (bassin du Danube); 3.412 hab.

POIANA (*po-ia*) n. m. Genre de mammifères carnivores, de la famille des viverridés, propres à l'Afrique occidentale. (Le *poiana poensis* est un animal de taille médiocre, élancé, à tête ovale et renflée, à dentition de genette, brun pâle marqué de noir sur le dos, avec des taches rondes sur les flancs.)

POIARES, ville du Portugal (Beira [distr. de Coïmbre]), dans le bassin du Mondego; 5.100 hab.

POIDS *poi* — autref. *peis, pois*; du lat. *pensum*, chose pesée, le *d* ne s'est introduit, à la Renaissance, que par une fausse assimilation avec *pondus*, poids] n. m. Qualité d'un corps pesant. ‖ Résultante de l'action de la pesanteur sur chacune de ses molécules : *Le* POIDS *d'un corps se mesure par l'effort qu'il faut faire pour le soutenir.*

— Morceau de métal d'un poids déterminé, employé pour évaluer le poids de divers objets : *Faux* POIDS.

— Fig. Ce qui oppresse, fatigue, tourmente : *Le* POIDS *des affaires, des années.* ‖ Caractère sérieux, importance, autorité : *Homme de* POIDS *Raison de* POIDS. ‖ Gravité proportionnelle et mesurée : *Il faut aux phrases leur nombre, leur mesure et leur* POIDS. J. Joubert.) ‖ Mode d'évaluation, d'appréciation par comparaison : *Peser tout au* POIDS *du bon sens.*

— Endroit où l'on procède à la vérification et à la réception des fromages de Roquefort.

— Loc. div. *Au poids de l'or*, A un prix très élevé. ‖ *Avec poids et mesure*, Avec sagesse et circonspection. ‖ *Avoir deux poids et deux mesures* (suivant que l'on achète ou que l'on vend). Au fig., Porter des jugements divers, selon la diversité des intérêts. ‖ *Monnaie de poids*, Monnaie qui a la quantité de matière exigée par la loi. ‖ *Faire le poids*, Ajouter ce qui manque pour que les plateaux de la balance soient en équilibre. ‖ *Faire bon poids*, Peser une marchandise vendue au poids de façon qu'elle emporte le plateau de la balance où sont placés les poids. — Fig. Etre généreux, apprécier avec largeur, sans lésinerie. ‖ *Porter le poids du jour et de la chaleur*, Avoir toute la peine, faire tout le travail, pendant que les autres se reposent.

— Admin. *Poids public*, Administration publique des poids et mesures; bureau dépendant de cette administration. ‖ *L'unité de poids*, Le gramme.

— Admin. anc. *Poids de ville* ou *Poids du roi*, Bureau établi par l'autorité pour peser et mesurer les marchandises qu'on y présentait. ‖ *Poids-le-roi*, Droit levé par le roi sur toutes les marchandises vendues au poids quand elles entraient dans les ports ou dans les villes. ‖ *Droit de poids et mesures*, Droit qu'on payait pour peser les marchandises au poids public.

— Antiq. hébr. *Poids de sanctuaire*, Etalon de la mesure de pesanteur, qu'on gardait dans le temple de Jérusalem. ‖ *Peser une chose au poids du sanctuaire*, Examiner une chose avec l'exactitude la plus scrupuleuse.

— Arch. *Poids de marc*, Petits poids de cuivre, venant ordinairement de Nuremberg, de toutes dimensions, emboîtés les uns dans les autres. Leur nom venait de ce que chaque ensemble de poids avec sa boîte pesait juste 1 marc, c'est-à-dire 8 onces.)

— Chim. *Poids atomique*. V. ATOME.

— Comm. *Poids brut*, Poids d'une marchandise avec son enveloppe, son récipient ou ses déchets. *Poids net*, Poids de la marchandise, défalcation faite de l'enveloppe ou du récipient. — En boucherie, Poids des parties de l'animal vendues à l'étal. ‖ *Poids vif* ou *vivant*, Poids d'un animal de boucherie pesé vivant.

— Féod. *Droit de poids et mesures*, Droit des seigneurs de fixer et vérifier les poids et mesures dans leur domaine.

— Hist. littér. *Jeux des poids pleins*. V. POIS.

— Mécan. Corps lourd dont la chute met un mécanisme en mouvement : *Les* POIDS *d'une horloge, d'un tournebroche.* ‖ *Poids mort*, Poids d'un appareil qui absorbe une partie du travail utile. ‖ *Poids de fin*. A l'hôtel des monnaies, Poids dont se servent les essayeurs pour la pesée de la matière précieuse. ‖ *Poids fort*, Poids d'une pièce de monnaie d'or ou d'argent dépassant la tolérance. ‖ *Poids faible*, Poids d'une pièce analogue inférieur à celui fixé par la tolérance.

— Physiq. *Poids spécifique absolu*, Nombre de grammes que pèse 1 centimètre cube du corps considéré. ‖ *Poids spécifique relatif*, Quotient du poids spécifique absolu d'un corps par le poids spécifique absolu d'un même corps, ce dernier étant l'eau pour les solides et les liquides, l'air pour le gaz. V. DENSITÉ.

— Techn. Dans les fabriques lyonnaises de soie, Quantité de soie pesant 15 onces ou 465 grammes environ.

— Turf. *Poids égal*, Celui que doivent porter les chevaux qui sont dans des conditions égales. ‖ *Poids selon l'âge*, Poids normal du cheval selon son âge. ‖ *Poids par handicap*, Celui que l'on fait porter dans les handicaps, et qui varie suivant l'appréciation de la vitesse et la force des animaux engagés.

— Typogr. Bloc de fonte pesant environ 30 kilogrammes, qui, dans certaines presses manuelles en fer, notamment dans la presse Stanhope, est accroché par un anneau à l'extrémité de la fourchette, et facilite le retour du barreau.

— SYN. **Poids, gravité, pesanteur.** V. GRAVITÉ.

— ENCYCL. Physiq. L'action de la pesanteur variant avec la distance au centre de la terre, le *poids* d'un corps varie de la même manière. Ainsi, un fil qui soutiendrait successivement un même corps près de la surface de la terre et dans les régions élevées serait soumis à une plus grande tension dans la première position que dans la seconde, et les deux valeurs de la tension seraient celles du poids. La variation du poids d'un corps que l'on déplace à la surface du globe est assez faible : ainsi, les poids qui tendraient également un même ressort au Spitzberg et à l'île de l'Ascension ne différeraient entre eux que de $\frac{1}{206}$ de leur valeur moyenne. De Dunkerque à Toulon, la différence ne serait pas de $\frac{1}{1426}$ de la valeur moyenne.

— Arithm. V. GRAMME, MÉTRIQUE (*système*).

— Techn. Dans la pratique, la forme des poids varie, de même que la matière employée pour leur fabrication. La fonte et le cuivre sont les métaux que l'on emploie le plus fréquemment. Les poids en fonte ont une forme en tronc de pyramide quadrangulaire; ils portent sur la surface supérieure, venue de fonte, la désignation 50 kilogrammes et 20 kilogrammes; un anneau permet de les



Formes diverses des poids : 1. En fonte, à base quadrangulaire. 2. En cuivre, cylindrique; 3. En fonte, à base hexagonale; 4. En cuivre, forme godet; 5. En lame de cuivre.

soulever. Les poids en fonte de la série dite légère et qui sont de 10 kilogrammes, 5 kilogrammes, 2 kilogrammes, 1 kilogramme, 1/2 kilogramme, double hectogramme, l'hectogramme et le demi-hectogramme ont la forme de troncs de pyramide hexagonale; comme les précédents, ils portent l'indication de leur poids. Les poids en cuivre sont cylindriques et surmontés d'une sorte de bouton qui permet de les saisir; la série comprend des poids de 20 kilogrammes, allant en décroissant jusqu'au gramme. On fabrique encore des poids en cuivre en forme de godets dont la série va du kilogramme jusqu'au gramme : 1 kilogramme, 200 grammes, 100 grammes, 50 grammes, 20 grammes, 10 grammes, 5 grammes, 2 grammes et 1 gramme.

Enfin, pour le pesage des substances très légères, les poids ont l'aspect de petites lames de cuivre dont la série comprend 5 décigrammes, 2 décigrammes, 1 décigramme, 5 centigrammes, 2 centigrammes, 1 centigramme, 5 milligrammes, 2 milligrammes, 1 milligramme. V. la planche MÉTRIQUE (*système*).

— Admin. Dans toutes les villes où les besoins du commerce l'exigent, il est établi par le préfet, sur demande des municipalités, approuvée par le sous-préfet, des bureaux de pesage, mesurage et jaugeage publics, où toute personne peut faire peser, mesurer et jauger ses marchandises par des peseurs et mesureurs assermentés dits « peseurs et mesureurs publics », moyennant une rétribution juste et modérée arrêté du 7 brumaire an IX).

Dans les lieux où il n'est pas nécessaire d'établir des bureaux de poids public, les fonctions de peseur, mesureur et jaugeur peuvent être confiées par le préfet à des hommes d'une probité et d'une capacité reconnues, qui devront prêter serment. Les peseurs et mesureurs publics délivrent aux personnes qui le demandent un bulletin constatant le résultat de leurs opérations.

Vérification des poids et mesures. Tous les commerçants, industriels et autres dont la profession les oblige à faire usage de poids et de mesures sont tenus, de par la loi et moyennant le payement d'une taxe, de faire procéder chaque année à la vérification de ces poids et mesures et de les soumettre à l'examen de *vérificateurs des poids et mesures*, nommés par le ministre de l'agriculture et du commerce (loi du 28 févr. 1873). Le personnel du service de la vérification se compose de vérificateurs en chef, de vérificateurs et de vérificateurs adjoints.

Ceux qui sont assujettis à cette vérification doivent être pourvus des séries complètes des poids et mesures, dont ils font usage d'après la nature de leurs opérations. Les poids et mesures isolés autres que les poids et mesures hors séries ne sont point tolérés.

— *Bureau international des poids et mesures.* V. MESURES.

POIGNAMMENT *(gna-man* [*gn* mll.*])* adv. D'une manière poignante.

POIGNANT *(gnan, gn* mll.*)*, **ANTE** adj. Qui point, qui cause une impression vive et pénible : *Douleur* POIGNANTE.

— SYN. **Poignant, piquant.** V. PIQUANT.

POIGNARD *(gnar', gn* mll.*)* — de *poing*) n. m. Arme à lame droite et très courte : *Donner, Recevoir un coup de* POIGNARD. ‖ *Couteau-poignard*, Couteau à lame aiguë et que l'on peut rendre fixe grâce à un cran d'arrêt.

— Pêch. Nom vulgaire des brochets de petite taille.

— Techn. Pièce en pointe, mise à un vêtement pour l'élargir.

— Loc. div. Fig. *Coup de poignard.* Événement soudain et très pénible ; surprise douloureuse qu'il cause. ‖ *Enfoncer à quelqu'un le poignard dans le cœur*, Lui causer une vive douleur. ‖ *Retourner le poignard dans la plaie*, Augmenter, en insistant, la douleur de quelqu'un, l'aviver. ‖ *Mettre à quelqu'un le poignard sur la gorge*, Lui imposer quelque chose par la violence. ‖ *Affiler, Aiguiser les poignards*, Fomenter des haines, les aviver.

— ENCYCL. Anciennement, le poignard était une dague de petites dimensions, un stylet, un couteau à lame forte et fine propre à frapper de la pointe, comme les couteaux dits « à la génoise » dont on se sert encore aujourd'hui en Sardaigne. On entendait par *poignards à la turque* des armes courtes, à lame courbe, imitant les types usités de tout temps en Orient. On appela *couteau-poignard*, jusqu'au milieu du XIXe siècle, des courts sabres droits que portaient divers sous officiers, les aspirants de marine, les gardes nationaux. D'une manière générale, poignard est synonyme de dague.

Au moyen âge, les hommes d'armes portaient, en même temps que l'épée, un *poignard* dit « de miséricorde », sans doute parce qu'il servait à achever l'ennemi terrassé ou à lui faire demander merci. Au XVIe siècle encore, le poignard accompagnait l'épée dans l'armement des gentilshommes. Dans les temps modernes, le poignard proprement dit n'a jamais fait partie de l'armement des troupes régulières. Toutefois, on a donné le nom de *sabre-poignard* au sabre des troupes à pied (modèle 1831), dont la lame droite et large et la poignée en croisière rappelaient assez le glaive romain, et qui fut attribué aux compagnies d'élite de l'infanterie en remplacement du sabre modèle 1816 ou sabre-briquet, qu'elles portaient auparavant. Le *sabre-poignard* disparut quand, en même temps que le fusil Chassepot, toute l'infanterie reçut un sabre-baïonnette. V. SABRE.

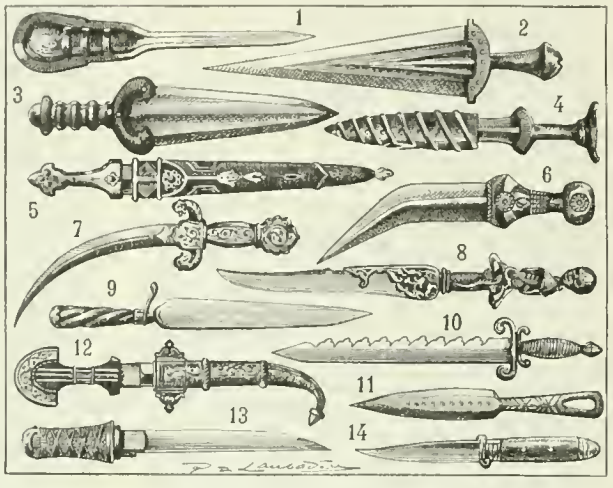

Poignards : 1. Égyptien; 2. Grec; 3. Romain; 4. Gaulois; 5. Persan; 6. Hindou; 7. Turc (XVIe s.); 8. Du XIVe s., à lame mauresque et poignée flamande; 9. A la génoise (XVIIIe s.); 10. Vénitien (XVIe s.); 11. Tartare; 12. Arabe; 13. Japonais; 14. Couteau-poignard.

POIGNARDER *(gn* mll.*)* v. a. Frapper avec un poignard : *Brutus* POIGNARDA *César.*

— Fig. Impressionner très douloureusement : *Il y a des mots qui vous* POIGNARDENT. ‖ Tourmenter violemment : *La jalousie* POIGNARDE *un homme.*

— Techn. Mettre un poignard, ou pièce en pointe dans un vêtement pour l'élargir.

Se poignarder, v. pr. Se donner un coup de poignard ; se tuer d'un coup de poignard.

POIGNARDEUR, EUSE *(gn.* mll.*)* adj. Celui, celle qui poignarde, qui a poignardé quelqu'un.

POIGNASSER *(gn* mll. — de *poing*) v. a. Chez les teinturiers-dégraisseurs, Frotter le linge avec le poing : *On rince en* POIGNASSANT *le linge lavé.*

POIGNE *[poign'* ou *poign'* (*gn* mll.*)]* — de *poing*) n. f. Force de la main fermée et serrée : *Avoir une bonne* POIGNE.

— Fig. Énergie, fermeté dans l'exercice de l'autorité : *Un préfet, Un contremaître qui a de la* POIGNE.

POIGNÉE *(poi-gné* ou *po-gné* (*gn* mll.*)* — de *poing*) n. f. Ce que la main fermée peut contenir : *Une* POIGNÉE *de sel, de dragées.* ‖ Ce qu'on peut saisir en une fois avec la main : *Une* POIGNÉE *d'herbe, de cheveux.*

— Petit nombre : *Léonidas et sa* POIGNÉE *de Lacédémoniens.*

— Partie d'un objet servant à le saisir ou à s'en servir avec la main : POIGNÉE *d'une épée.* ‖ Petit appareil avec lequel on saisit un objet chaud, pour éviter de se brûler la main : POIGNÉE *de fer à repasser.*

— Loc. adv. *Poignée*, Avec prodigalité : *Répandre l'argent à* POIGNÉE. (À pleine main : *Prendre des dragées à* POIGNÉE. ‖ *Poignée de main*, Action de saisir et de serrer la main de quelqu'un en signe d'amitié. ‖ *Poignée de verges*, Quantité de petits scions de bouleau liés ensemble. ‖ Fam. *Prendre une poignée de feu*, Se chauffer un moment.

— Comm. *Poignée de fil*, Nombre déterminé d'écheveaux de fil : *Dans le nord de la France, la* POIGNÉE *est de douze écheveaux.* ‖ *Poignée de morues*, Deux morues salées jointes ensemble.

— Econ. rur. Dans l'ouest de la France, *Poignée de lin*, Nombre de tiges de cette plante que les deux mains réunies peuvent enserrer.

— Liturg. *Poignée de main*, Morceau de pain bénit qui se trouve tout coupé dans la corbeille. (Rare.)

— Techn. Chacune des pointes de toile que les emballeurs laissent aux coins d'un ballot, afin qu'il puisse être saisi plus facilement. ‖ Partie de la clef d'un robinet qu'on saisit avec la main quand on veut la faire tourner. ‖ Pièce qu'on saisit avec la main quand on veut ouvrir ou fermer une porte, une espagnolette, une persienne, etc. ‖ Outil en forme de griffe que l'on ajoute à une lime afin de pouvoir limer très régulièrement à plat. ‖ Moitié du fuseau sur le gros bout de laquelle les metteurs en œuvre placent du ciment, afin d'affermir les pierres précieuses qu'on veut travailler. ‖ Morceau de bois rond sur le bout duquel les graveurs au cachet mettent le ciment où ils enfoncent le cachet. ‖ Manche avec lequel les plombiers et les ferblantiers prennent les fers à souder. ‖ Morceau de feutre qu'emploie le plombier pour saisir la plane. ‖ *Poignée de fléau*, Bouton monté sur la platine d'un fléau permettant de le mettre en mouvement. ‖ Dans le collage du papier à la main, Paquet de feuilles ou demi-rame que l'ouvrier plonge dans le mouilloir. ‖ Partie du battant des métiers à tisser consistant en une traverse qui reconvre le peigne et le maintient verticalement, conjointement avec la masse. ‖ Partie du bois d'un fusil par laquelle la main droite du tireur saisit l'arme pour mettre en joue.

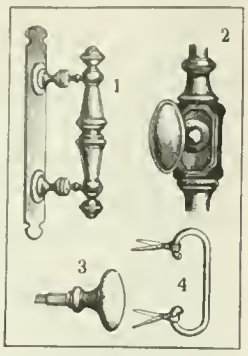

Poignée : 1. De porte, à double balustre; 2. De crémone; 3. De porte, à olive; 4. A pattes.

— ENCYCL. *Poignée d'arme.* La *poignée* est proprement la partie de la garde que la main saisit et entoure. Les poignées ont été de nature fort variée, plus ou moins droites ou courbes, tantôt cylindriques, tantôt légèrement équarries ou ovoïdes. Les poignées modernes des sabres

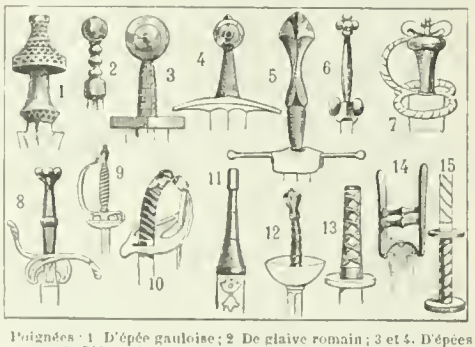

Poignées : 1. D'épée gauloise; 2. De glaive romain; 3 et 4. D'épées (XIIIe s.); 5. D'épée (XIVe s.); 6. De dague (XVIe s.); 7. D'épée de lansquenet (XVIe s.); 8. De rapière (XVIIe s.); 9. D'épée (XVIIIe s.); 10. De sabre (XXe s.); 11. D'épée arabe moderne; 12. D'épée de combat (XXe s.); 13. De sabre japonais; 14. De kouttar hindou; 15. De marteau d'armes (XVIe s.).

des officiers d'infanterie se composent d'un morceau de bois de hêtre, percé centralement dans sa longueur pour le passage de la soie. Le haut de la branche se rattache au pommeau de la garde, qui a été longtemps en fils d'argent doré à la mousquetaire.

POIGNET *(gnè [gn* mll.*]* — de *poing*) n. m. Région du membre supérieur, correspondant à l'articulation de l'avant-bras et de la main.

— Cost. Extrémité de la manche d'une chemise ou d'un vêtement qui couvre le poignet. ‖ Bande étroite qui entoure l'ouverture supérieure d'une chemise de femme, et qui en contient les plis. ‖ *Col à poignet*, Col muni d'une bande étroite sur laquelle il est renversé et qui embrasse le cou. *Poignet de manche* ou simplem. *Poignet*, Espèce de manchette qu'on mettait autrefois pour conserver le poignet de la chemise.

— ENCYCL. Anat. La région du *poignet* est l'homologue de la région du cou-de-pied au membre inférieur; elle s'étend en haut et en bas à deux travers de doigt du pli moyen que dessine la flexion de la main sur l'avant-bras. Au point de vue du squelette, on trouve au niveau du poignet les huit petits os qui constituent le carpe et la partie tout inférieure des deux os de l'avant-bras, le radius et le cubitus. (V. CARPE.) Quand on dissèque les parties molles qui recouvrent le squelette du poignet, on trouve en avant (région antérieure du poignet) le muscle *carré pronateur*, les tendons des muscles : *petit palmaire, grand palmaire, cubital antérieur*, et surtout les tendons des muscles *fléchisseurs des doigts*, glissant dans leurs gaines synoviales. En dehors, on voit l'*artère radiale*, où les médecins vont habituellement tâter le pouls. En dedans, est l'*artère cubitale*, plus profonde, et dont les pulsations se perçoivent plus difficilement.

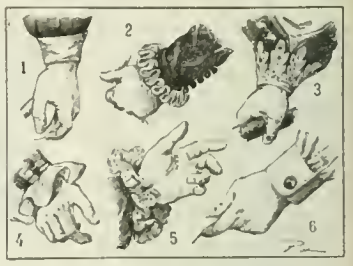

Poignets : 1. En toile (1575); 2. A godrons (1600); 3. Ajusté (1620); 4. Flottant (1630); 5. En dentelles (1660); 6. De chemise, moderne.

Dans la région postérieure du poignet, on observe, engainés par le tégument postérieur du carpe et glissant dans des gouttières osseuses, une série de tendons (tendons des *muscles radiaux* et du *cubital postérieur*, et surtout tendons des muscles *extenseurs des doigts*).

— Pathol. En dehors des lésions des téguments, on observe au *poignet* des synovites (la synovite tuberculeuse, la *ténosite crépitante*, appelée encore *ai* ou *crépitation douloureuse des tendons*), de petites hernies des synoviales articulaires (*ganglions* du poignet).

Les luxations sont rares dans l'extension forcée de la main; les ligaments arrachent l'extrémité inférieure du radius (fracture de l'extrémité inférieure du radius). Contre les kystes du poignet, il faut le plus souvent avoir recours à l'extirpation chirurgicale.

POIKILOCYTOSE *(si* — du gr. *poikilos*, varié, et *kutos*, cellule) n. f. Déformation, de formes variées, des globules rouges, que l'on observe dans certaines chloroses, dans les anémies graves et les états cachectiques avancés.

POIKILOPNÉE (du gr. *poikilos*, varié, et *pnein*, respirer) n. f. Respiration caractérisée par des pauses expiratoires prolongées, de durée variable, et qui est due à la réfrigération du centre respiratoire, avant l'arrêt respiratoire.

POIKILOPYRITE n. f. Minér. Syn. de ERUBESCITE.

POIKILORGUE *(lorgh'* — du gr. *poikilos*, varié, et de *orgue*) n. m. Instrument à clavier du genre de l'harmonium. (C'est un orgue expressif sans tuyaux, qui fut inventé par Cavaillé-Coll et exposé par lui en 1834. Les lames vibrantes donnaient le son de la flûte ou du hautbois. Cet instrument pouvait s'adapter au piano.)

POIKILOSE (du gr. *poikilos*, varié) n. f. Marbre factice, à couleurs variées.

— Adjectiv. : *Marbre* POÏKILOSE.

POÏKILOTHERME (du gr. *poikilos*, varié, et *thermê*, chaleur) n. m. et adj. Se dit des animaux dont les oscillations de la température physiologique suivent les oscillations de la température ambiante. ‖ On dit aussi HÉTÉROTHERME.

POIL (du lat. *pilus*, même sens) n. m. Production filiforme qui se montre sur la peau de certains animaux : POILS *de chèvre, de chameau.* ‖ Ensemble de ces productions qui couvrent, en tout ou partie, le corps d'un animal. *Chien à* POIL *ras : Le* POIL *du dos.* ‖ Ouvrage ou amas quelconque de ces productions : *Une couverture de* POIL.

— Poétiq. ou fam. Chevelure : *Homme à* POIL *roux, dont le* POIL *grisonne.* ‖ Barbe : *Se faire le* POIL.

— Pelage de certains animaux, considéré au point de vue de la couleur : *Cheval de* POIL *noir.* ‖ Fig. : *Gens de tous états, de tout* POIL. (La Font.)

— Partie velue des étoffes : *Feutre à grands* POILS.

— Loc. div. *Poil follet*, Poil rare et léger, qui pousse ordinairement avant la barbe. ‖ *Poil de Judas*, Cheveux roux ou barbe rousse, parce que la tradition donne à Judas une barbe et des cheveux de cette couleur. ‖ *Brave à trois, à quatre poils*, Homme qui se pique d'une grande bravoure. ‖ *Avoir du poil*, Avoir un caractère énergique et résolu. (On dit aussi vulgairement, *Avoir du poil aux yeux*, etc.) ‖ *Refaire le poil à quelqu'un*, Le tromper. ‖ *Faire le poil, Faire le poil très court à quelqu'un, Avoir du poil de quelqu'un*, Lui avoir gagné de l'argent, ou lui avoir fait un affront; avoir remporté quelque avantage sur lui. ‖ *Avoir du poil, un poil dans la main*, Être paresseux. ‖ *Reprendre du poil de la bête*, Reveoir bravement à quelque chose qui a causé un insuccès, ou quelquef. Chercher un remède dans la chose même qui a causé le mal. ‖ *Se laisser arracher la barbe poil à poil*, Être tellement poltron qu'on subirait toutes sortes d'affronts sans chercher à en tirer vengeance. ‖ *Un poil ne passe pas l'autre.* Se dit d'un homme très propre et très bien ajusté.

— Pop. Réprimande, semonce : *Flanquer un* POIL *à son commis.* ‖ *N'avoir pas un poil de sec*, Avoir eu très peur. ‖ Avoir sué abondamment ou être mouillé par une pluie très forte. ‖ *A poil*, Tout nu.

— Art vétér. *Souffler au poil.* Se dit d'un apostème du pied, quand le pus monte au-dessus du sabot et paraît sortir par les poils.

— Bot. Appendice saillant, d'origine épidermique, qu'on observe à la surface d'un organe végétal.

— Chass. *Souffler au poil d'un animal*, Poursuivre l'animal de très près, en parlant des chiens. ‖ *Être dressé au poil et à la plume* (v. PLUME), Être bon à tout. ‖ *Lièvre, Lapin en poil*, Lièvre, Lapin auquel on n'a pas enlevé la peau.

— Comm. Défaut dans la pâte des gemmes : *Rubis qui a un* POIL. ‖ *Poil de chèvre*, Nom impropre d'une étoffe dont la trame est en laine peignée et la chaîne en coton.

— Constr. Sorte de fêlure verticale, existant dans la pierre de construction.

— Fauconn. *Mettre l'oiseau à poil*, Le dresser à voler le gibier à poil, c'est-à-dire le lièvre et le lapin.

— Manèg. *Avoir l'éperon au poil,* Piquer son cheval de l'éperon. ‖ *Monter un cheval à poil,* Le monter à nu, sans selle. ‖ *Faire le poil à un cheval,* Arranger sa crinière, couper ses crins au bas des jambes, brûler les crins qui se trouvent autour des mâchoires. ‖ *Poil planté* ou *Poil piqué.* Se dit du poil de l'animal lorsqu'il est hérissé, ce qui est un signe de souffrance.

— Mar. *Lever l'ancre par les poils,* La lever par son orin.

— Pêch. *Poil de Florence,* Syn. de FLORENCE et de RACINE. ‖ *Poil de crin,* Un seul crin de cheval.

— Techn. Débris provenant de l'épilage des fourrures et que l'on utilise sous le nom de *ploc* pour l'industrie du feutrage. ‖ Soie grège filée à huit ou dix cocons, quelquefois plus, montée à un seul bout, et n'ayant qu'un seul apprêt. ‖ Fil de soie qui n'a reçu qu'une torsion imprimée séparément à chaque fil des bobines. ‖ *Velours de 3, 4, 5, ou 6 poils,* Velours dont la trame est formée de 3, 4, 5 ou 6 fils de soie ou de coton. ‖ Chaîne principale servant à la fabrication des peluches et des velours. ‖ Chaîne supplémentaire, continue ou partielle, spécialement destinée à former des effets apparents dans le tissu. (On dit aussi dans ce cas CHAINE À POIL.) ‖ *Poil traînant,* Chaîne supplémentaire qui sert à former certains effets façonnés, et qui est disposée de manière à économiser la trame. ‖ *Poil noir, Poil taché, Poil roux,* Nom des troisième, quatrième et cinquième qualités d'ardoise.

— ENCYCL. Anat. comp. et histol. Les *poils* sont des productions de l'épiderme, qui recouvrent plus ou moins complètement la peau des mammifères; tantôt courts, fins et lisses, ils constituent le duvet et se développent en hiver ou chez les animaux des pays froids; tantôt longs et raides, comme chez le porc, agglutinés comme chez le hérisson, barbelés comme chez le chat, tantôt lainoux comme chez le mouton et le chameau; la barbe, les cheveux et les poils de l'homme représentent un type intermédiaire. Certains poils, comme ceux du groin du porc, de la membrane interdigitale de la chauve-souris, de la moustache du chat, sont tactiles. Il existe des muscles lisses, dits *horripilateurs,* dont la contraction fait dresser les poils (chair de poule); enfin, les poils sont, chez certains mammifères, soumis à la mue.

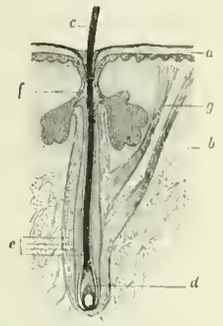

Poil : *a*, épiderme ; *b*, derme; *c*, poil ; *d*, bulbe pileux ; *e*, follicule pileux ; *f*, glande sébacée ; *g*, muscle redresseur.

Le poil prend naissance sur une papille au fond d'un cul-de-sac épidermique (follicule pileux); la racine du poil est renflée (bulbe pileux), la tige cylindrique ou aplatie, constituée à l'intérieur par des cellules polyédriques à granulations graisseuses (moelle), à l'extérieur par des cellules imbriquées et aplaties (cuticule); entre ces deux couches, existent des cellules pigmentaires, qui donnent au poil sa couleur propre.

Les poils peuvent être atteints par diverses affections, dépendant soit du follicule pileux, qui les reforme par leur racine à mesure qu'ils s'usent par leur extrémité, soit de la présence de divers parasites. V. TRICHOPATHIE, TRICHOPHYTIE.

Les poils d'un certain nombre d'animaux sont utilisés par l'industrie du tissage, du feutrage, de la fourrure. La laine, qui forme la toison d'un certain nombre de ruminants, moutons, chèvres, etc., est spécialement réservée à la fabrication des tissus. Les poils (*soies*) du porc et du sanglier sont employées pour la brosserie et la fabrication des pinceaux, de même que les poils du blaireau, du putois, de la martre, de l'écureuil et aussi de l'ours. Les peaux recouvertes de poils remarquables par leur épaisseur, leur nuance, sont préparées pour servir de fourrures. Des animaux dont la peau, en tant que fourrure, a peu de valeur et dont le poil est impropre au tissage, fournissent à la chapellerie une matière abondante. Il est enfin d'autres animaux dont la peau, servant uniquement à fabriquer du cuir, doit être préalablement dépouillée du poil qui la recouvre et qu'on utilise comme engrais agricole. On s'en sert aussi pour fabriquer des feutres très grossiers, qui servent à faire des tapis, à calfeutrer les joints des machines, etc.

Un grand nombre d'animaux possèdent à la fois deux sortes distinctes de poils : les uns longs, raides et relativement rares, qu'on désigne sous le nom de *jarres*; les autres plus courts, mais touffus, fins et moelleux, qui prennent, selon l'espèce, les noms de *duvet* et de *bourre*.

— Bot. Les *poils,* chez les plantes, sont des filaments très fins, ordinairement cylindriques, creux, qui présentent des formes et des apparences diverses. Ils sont raides, flexibles, piquants, enchevêtrés, brillants ou ternes. Ils apparaissent souvent sur l'organe qui les porte pendant son jeune âge et disparaissent ensuite. Les poils dérivent de l'épiderme par allongement d'une cellule de la superficie; ils sont unicellulaires (ortie) ou pluricellulaires; dans ce dernier cas, si les cellules s'ajoutent suivant l'axe, les poils sont articulés (labiées); si les cellules s'ajoutent dans tous les sens, les poils sont massifs (aiguillons du rosier). Les poils semblent être parfois les canaux excréteurs des glandes : on les dit alors *glanduleux, urticants* ou *brûlants*; ou bien ce sont des organes absorbants (poils de la racine, poils des plantes aquatiques).



1. Poils : 1. De crucifère, 2. D'Alternanthera; 3. De deutzia; 4. D'ortie; 5. De nyctage.

POILE s. m. V. POÊLE.

POILEUX, EUSE adj. Syn. de POILU, UE.

POITIER (*ti-é*) n. m. Mobil. Grosse pièce de fer, qui supporte la fusée et la meule d'un moulin.

POILLOÜE DE SAINT-MARS (marquis DE), général français, né à Coudé en 1832, mort à Paris en 1897. Élève de l'École de Saint-Cyr, il servit dans l'infanterie, combattit en 1870 dans le 6e corps, et fut blessé à Saint-Privat. En 1875, il fut promu lieutenant-colonel, et devint ensuite colonel au 69e d'infanterie à Nancy. Il commença, dès cette époque, à se faire remarquer par la façon paternelle et originale avec laquelle il traitait ses soldats. Directeur de l'infanterie au ministère de la guerre sous le général Boulanger, il fut promu divisionnaire en 1889, puis commanda, jusqu'en 1896, le 12e corps d'armée. Le général Poilloüe de Saint-Mars jouissait dans l'armée d'une grande popularité. Tout, chez lui, tendait à développer la vigueur, l'esprit cocardier du soldat. Il sut donner à ses ordres du jour, à ses circulaires une saveur qui attirait vivement l'attention des troupes sous ses ordres.

POILLY, comm. du Loiret, arrond. et à 3 kilom. de Gien, dans le Val de Loire, sur la Notre-Heure; 1 361 hab. Ch. de f. Orléans.

POILLY-SUR-THOLON, comm. de l'Yonne, arrond. et à 17 kilom. de Joigny; 899 hab. Église des XVe et XVIe s., avec portail sculpté. Château du XVIIe siècle.

POILLY (François DE), dessinateur et graveur français, né à Abbeville en 1622, mort à Paris en 1693. Fils d'un orfèvre habile, il se rendit, dès 1649, en Italie, où il exécuta, d'après les maîtres anciens, plusieurs planches dans la manière de Bloemaert qui furent remarquées, et retourna à Paris en 1659. On cite, parmi ses œuvres : *Entrée de Jésus à Jérusalem ; Jésus apparaissant à saint Thomas ; Jésus crucifié ; Saint Bruno enlevé au ciel par les anges,* d'après Le Sueur; *Saint Charles Borromée donnant le viatique,* d'après Mignard; etc. *Le Temps élevant la France et foulant à ses pieds les Vices abattus,* d'après Jean Bologne, est considéré comme son chef-d'œuvre. — Son frère, NICOLAS **de Poilly**, graveur, né à Abbeville en 1626, mort à Paris en 1696, a laissé des morceaux remarquables : *Michel de Marolles, abbé de Villeloin, Guillaume Ménage d'Angers, Portrait d'homme,* etc. — Deux de ses fils, JEAN-BAPTISTE **de Poilly,** né et mort à Abbeville (1669-1720), et NICOLAS **de Poilly**, né à Paris en 1675, mort en 1747, furent des peintres distingués.

POILOUX (*lou*) n. m. Misérable, homme de rien. (Vx.)

POILPOT (Théophile), peintre français, né à Paris en 1818. Élève de G. Boulanger et de Gérome, il débuta au Salon de 1874 avec un tableau tiré du roman d'Alexandre Dumas fils, « l'Affaire Clémenceau » : *Iza à Saint-Assise.* Il exposa ensuite : *le Karabouk,* souvenir d'Alger; *le Passeur, le Traîneau gallo-romain, Mort de Diogène, la Proie* (1878), représentant un Arabe tué au fond d'un ravin au-dessus duquel plane un vautour. Il entreprit avec Stephen Jacob le *Panorama de la bataille de Balaklava.* Édifié à Londres, ce panorama eut un succès si retentissant qu'on commanda immédiatement aux deux collaborateurs pour Paris un *Panorama de la bataille de Reichshoffen,* puis ceux de la *Bataille de Buzenval* et de la *Prise de la Bastille.* Poilpot exécuta seul, pendant un séjour aux Etats-Unis, les panoramas : *Bataille de Siloh, Combat du* Merrimac *et du* Monitor, *Combat de Bull-Run.* En 1889, il peignit le panorama ouvert par la Compagnie transatlantique à l'Exposition universelle.

POILU, UE adj. Qui a des poils, qui est couvert de poil : *Main* POILUE. *Poitrine* POILUE.

— Se dit d'étoffes dont le tissu présente de longs poils.

— Bot. Composé de poils non ramifiés : *Aigrette* POILUE.

POINCARÉ (Jules-*Henri*), mathématicien français, né à Nancy en 1854. Élève de l'École polytechnique en 1873, ingénieur des mines, docteur ès sciences mathématiques, il fut, en 1879, chargé du cours d'analyse mathématique à la faculté des sciences de Caen, puis appelé à la faculté des sciences de Paris (1881), où il a professé la mécanique physique et expérimentale (1885), la physique mathématique et calcul des probabilités (1886); enfin, la mécanique céleste. De 1883 jusqu'en 1897, il fut en outre répétiteur d'analyse à l'École polytechnique. Il fut élu à l'Académie des sciences en 1887. En 1889, il remporta le prix mis au concours par le roi de Suède, entre tous les géomètres du monde, sur le *Problème des trois corps et les équations de la dynamique.*


Henri Poincaré.

Les travaux de Poincaré permettent de le classer parmi les premiers géomètres de notre époque. Il a fait connaître un ordre de fonctions plus générales que les fonctions elliptiques, et qu'il a appelées « fonctions fuchsiennes » en l'honneur du mathématicien Fuchs. Il a appliqué ces fonctions à la géométrie non euclidienne fondée par Lobatchevski. En astronomie, il a fourni un argument important à ceux qui pensent que l'anneau de Saturne est formé d'une multitude de petits satellites solides. Il a établi que, si cet anneau était fluide, sa densité ne devrait pas descendre au-dessous d'une certaine limite inférieure, qui se trouve plus grande que la limite supérieure assignée par Maxwell à l'aide d'un autre ordre de considérations. En physique mathématique, on lui doit d'importants travaux sur la théorie électro-magnétique de la lumière, oscillations électriques, etc. Il a publié : *Sur la théorie des fonctions fuchsiennes* (1881) ; *Cours professé à la Faculté de Paris (mécanique physique)* (1885-1886) ; *Cours de physique mathématique* (1890) ; *les Méthodes nouvelles de la mécanique céleste* (1892) ; *Théorie des tourbillons* (1893) ; *les Oscillations électriques* (1894) ; *la Théorie de Maxwell et les Oscillations herziennes* (1899) ; *Théorie du potentiel newtonien* (1899) ; *Science et hypothèse* (1902) ; etc.

POINCARÉ (Raymond), homme politique français, cousin germain du précédent, né à Bar-le-Duc en 1860, fils d'un inspecteur général des ponts et chaussées. Licencié ès lettres, docteur en droit, avocat à Paris, rédacteur judiciaire au « Voltaire », il devint chef du cabinet de Develle, ministre de l'agriculture (1886-1887), fut élu en 1887 député de la Meuse comme républicain, et réélu depuis à Commercy en 1889, 1893, 1898 et 1902. Esprit net et précis, orateur éloquent et sobre, il devint ministre de l'instruction publique dans le cabinet Dupuy (avr.-déc. 1893), rapporteur général du budget (1894), ministre des finances dans le cabinet Dupuy (mai 1894-janv. 1895), ministre de l'instruction publique dans le cabinet Ribot (janv.-nov. 1895), puis vice-président de la Chambre. Il a été nommé, en 1903, sénateur du département de la Meuse. — Son frère, LUCIEN-ANTOINE, physicien français, né à Bar-le-Duc en 1862, fut élève de l'École normale. Successivement professeur au lycée de Marseille, au lycée Louis-le Grand, à l'École normale de Sèvres et à la Faculté des sciences de Paris, il s'est fait connaître par d'intéressants travaux de physique, a collaboré à la « Revue générale des sciences », et a été nommé inspecteur général (1902).


Raymond Poincaré.

POINCIANE (*si*) n. f. Genre de légumineuses césalpiniées, propres à l'Asie et à l'Amérique tropicales. ‖ On dit aussi POINSILLANE, POINCILLADE, POINCIADE, POINCIE.

— ENCYCL. Les *poincianes* sont des arbrisseaux souvent épineux, à feuilles imparipennées, à fleurs disposées en grappes terminales; le fruit est une gousse. La *pounciane superbe* ou *flamboyante, fleur de paon, œillet d'Espagne,* originaire de l'Inde, à fleurs jaunes panachées de rouge, se cultive dans les serres.

POINÇON (du lat. pop. *punctio*; de *punctu*, pointe) n. m. Techn. Instrument en métal, ayant une pointe conique triangulaire ou quadrangulaire, etc., et sur lequel on frappe pour percer ou marquer. ‖ Instrument en usage pour marquer la vaisselle d'or ou d'argent. ‖ Outil de graveur. ‖ Morceau d'acier gravé en relief, servant à frapper les coins des monnaies et des médailles. ‖ Morceau d'acier sur lequel on grave les lettres en relief et dont on fait usage pour frapper les matrices des caractères d'imprimerie. ‖ Barreau de fer pointu, dont on se sert pour contre-percer les fers des chevaux. ‖ Emporte-pièce servant au perçage des cartons employés dans les mécaniques armures et le métier Jacquard. ‖ Emporte-pièce des ferblantiers. ‖ Outil employé par les maçons et les tailleurs de pierre pour faire des trous dans les pierres. ‖ Grosse cheville de fer avec pointe et tête, à l'usage des vanniers. ‖ *Poinçon d'arrêt,* Instrument pointu d'artificier, portant, près de son extrémité, une traverse qui limite la pénétration de l'outil.

— Archéol. Ancienne mesure de contenance pour les liquides, dont la capacité a varié suivant les lieux et les époques. (Au XVIIIe s., le poinçon de Paris ou demi-queue valait 216 pintes.)

— Comm. Marque apposée sur une matière pour en certifier la qualité (matière d'or ou d'argent) ou pour indiquer la provenance de certains produits.

— Constr. Pièce de charpente verticale qui, dans un comble, relie la partie supérieure des arbalétriers au tirant ou à l'entrait. ‖ Chacune des pièces disposées en rayons qui soutiennent les courbes dans la charpente d'un cintre ou d'une voûte.

— Cost. anc. Épingle de tête : POINÇON *de diamant.*

— Manèg. Morceau de bois taillé en pointe ou armé d'une pointe de fer, autrefois en usage pour piquer la croupe des chevaux placés entre les piliers et les exciter à détacher la ruade.

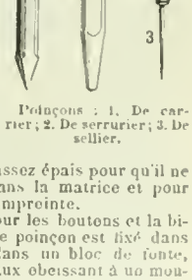

Poinçons : 1. De carrier; 2. De serrurier; 3. De sellier.

— Sculpt. Outil d'acier dont se sert le sculpteur pour dégrossir la pierre ou le marbre.

— ENCYCL. Techn. Le *poinçon* est un outil d'acier trempé et gravé sur l'une de ses faces, qui sert à l'estampage et à la confection de matrices dans la fabrication des objets en métal repoussé, estampé, et pour certaines fonderies comme celle des caractères d'imprimerie.

Pour certains estampages, celui des monnaies et des médailles en particulier, le graveur grave à la fois le poinçon et la matrice. Mais ici le morceau de métal est assez épais pour qu'il ne soit pas complètement enfoncé dans la matrice et pour que la surface seule en reçoive l'empreinte.

Dans l'estampage ordinaire, pour les boutons et la bijouterie de cuivre par exemple, le poinçon est fixé dans un mandrin, encastré lui-même dans un bloc de fonte, qui glisse entre deux bras verticaux obéissant à un mouvement mécanique. Il est des poinçons, tels que ceux qu'on met en usage pour la marque ou le gaufrage des cuirs, qui n'exigent pas cette disposition, à cause du peu de résistance de la matière à marquer.

— Constr. Souvent, les arbalétriers et les panoes faîtières sont reliés au *poinçon* par des contre-fiches. Dans les fermes en bois, le poinçon supporte, non seulement l'entrait en son milieu, mais encore le poids du plancher et de la surcharge appliquée sur ce dernier. Dans les charpentes à ossature métallique, le poinçon est constitué par une barre de fer ronde se rattachant au tirant, soit par une plaque qui soutient un manchon, soit par un lien qui embrasse le tirant et se boulonne sur le bout aplati du poinçon. Dans les fermes dites *polonceau,* à deux et six contre-fiches, l'n a pour but que de soulager le tirant.



P, poinçon.

— Législ. La contrefaçon ou la fabrication et l'usage des *poinçons* servant à marquer les matières d'or ou d'argent, sont punis des travaux forcés à temps (C. pén., art. 140). Celui qui, après s'être indûment procuré les vrais

poinçons, en fait une application ou usage préjudiciable aux droits ou intérêts de l'Etat, encourt la peine de la réclusion (C. pen., art. 141).

La contrefaçon des poinçons d'exportation dont se sert l'Etat pour marquer les armes de guerre et des poinçons d'épreuve dont doivent être revêtues toutes les armes à feu fabriquées en France est punie par la loi du 11 juillet 1860. Ceux qui contrefont ou falsifient les timbres ou poinçons



A, poinçon. — *Poinçons de contrôle de l'Etat* : 1. De l'or (Paris); 2. De l'or (départements); 3. De l'argent (Paris); 4. De l'argent (départements); 5. Du titre or; 6. Du titre argent (titre marqué par le chiffre 7. Spécial pour les chaînes d'or; 8. Pour l'horlogerie étrangère; 9. Pour la bijouterie étrangère au titre français; 10. Pour les ouvrages d'exportation, or et argent au titre; 11. Pour les ouvrages d'exportation, sans garantie de titre. 12. Pour les ouvrages étrangers sans titre et ouvrages vendus en enchères publiques.

destinés à être apposés sur les marques de commerce et de fabrique, dans le but d'en garantir l'authenticité, ceux qui font usage des timbres ou poinçons falsifiés ou contrefaits, sont punis des travaux forcés à temps, dont le maximum sera toujours appliqué; en outre, tout usage frauduleux de ces timbres ou poinçons et des étiquettes, bandes, enveloppes et estampilles qui en seraient revêtus, est puni des peines portées en l'article 142 du même Code.

POINÇON (du vx. franç. *ponchon, poron, ponson*) n. m. Comm. Tonneau pour le vin et les autres liquides.

POINÇONNAGE (*so-naj'*) ou **POINÇONNEMENT** (*so-ne-man*) n. m. Action de poinçonner. ‖ Résultat de cette action.

POINÇONNER (*so-né*) v. a. Marquer ou percer avec un poinçon : POINÇONNER *des bijoux.*



Poinçonneuse à leviers.

POINÇONNET (LE), comm. de l'Indre, arrond. et à 6 kilom. de Châteauroux; 1.159 hab. Carrières. Ruines des châteaux du *Maine* et de la *Motte*.

POINÇONNEUSE (*so-neuz'*) n. f. Outil muni de deux longs bras sur les quels on exerce une pression pour perforer les tôles, les plaques de cuivre, etc. ‖ Machine remplissant mécaniquement la même fonction.

— Encycl. La *poinçonneuse* des ateliers et des chantiers n'est qu'un emporte-pièce puissant. Elle est formée de deux traverses, dont l'inférieure porte une matrice et la supérieure un bloc porte-outil auquel est fixé le poinçon. Le porte-outil est rattaché par des anneaux à deux leviers terminés par des excentriques et qui ont jusqu'à 2 mètres de long. Lorsqu'on abaisse les leviers, les excentriques produisent une pression progressive sur le poinçon, qui traverse ainsi la matière interposée entre lui et la matrice. On emploie aussi sur les chantiers des machines portatives où le poinçon n'est que la continuation du piston refoulé par la vapeur, l'eau ou l'air comprimé. Dans les ateliers de construction, on emploie aussi des poinçonneuses mécaniques de grande puissance.

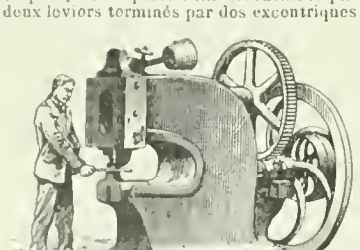

Poinçonneuse mécanique.

POINCTURE (rad. *ponct-*) n. f. Aiguillon, effet de ce qui point : *Quand les aigres* POINCTURES *me pressent.* (Montaigne.) (Vx.)

POINDRE du lat. *pungere*, piquer : *Je poins, tu poins, il point, nous poignons, vous poignez, ils poignent. Je poignais, nous poignions. Je poignis, nous poignîmes. Je poindrai, nous poindrons. Que je poigne, que nous poignions. Que je poignisse, que nous poignissions. Poignant. Point, pointe* v. a. Piquer, blesser. (Vx.)

— Fig. Blesser, irriter, offenser : *Ce qui* POINT *touche et émeut mieux que ce qui plaît.* (Montaigne.)

— Loc. fam. *Quel tuon vous point?* Quelle fantaisie vous prend? On dit auj. : QU'ELLE MOUCHE VOUS PIQUE?

— Techn. hor. Rendre pointu : POINDRE *les aiguilles.*

— PROV. : **Oignez vilain, il vous poindra, et...** V. OINDRE.

— v. n. Se montrer à peine : *Les bourgeons commencent à* POINDRE. ‖ Se manifester : *A mesure que le microscope s'est perfectionné, on a vu la vie* POINDRE *de toutes parts.* (Buff.)

— REM. La conjugaison de ce verbe est assez généralement ignorée des écrivains, bien qu'elle soit en tout semblable à celle des verbes *oindre* et *joindre*. On pourra en juger par les barbarismes suivants : *J'ai sentiment profond* A POIGNÉ *mon cœur.* (Chateaubr.) *Le vert des forêts* POINDIT *comme l'herbe nouvelle.* (Balz.) *Quelle joie de voir une pervenche* POINDANT *sous la neige.* (Balz.) *Ces tortures cruelles* POUSSERAIENT *plutôt celui qui croirait*, etc. (E. Sue.)

POING (*poin* — du lat. *pugnus*, même sens) n. m. Main fermée : *Serrer le* POING. *Avoir l'épée au* POING.

— Toute la main, jusqu'à l'endroit où elle se joint au bras : *Autrefois on coupait le* POING *aux parricides.*

— Fig. Force brutale : *Le droit du* POING.

— Loc. div. *Pieds et poings liés*, Mis dans l'impuissance d'agir : *Conduire quelqu'un* PIEDS ET POINGS LIÉS *devant le juge.* ‖ *Faire le coup de poing*, Se battre à coups de poing. ‖ *Ne pas valoir un coup de poing*, N'avoir ni force ni santé. ‖ *Montrer le poing à quelqu'un*, Le menacer du poing. ‖ *Les poings sur les hanches*, Dans une attitude décidée et provocatrice. ‖ *Fermer le poing*, Fermer la main et la tenir serrée. ‖ *Dormir à poings fermés*, Dormir profondément. ‖ *Se ronger les poings*, Enrager intérieurement. ‖ *Mener une femme sur le poing*, La mener par la main. (Vx.) ‖ *Mener quelqu'un sur le poing*, Le conduire, le présenter dans diverses maisons. (Vx.) ‖ *Manger sur le poing*, Par allusion aux faucons qui viennent sur le poing du fauconnier, Etre très familier. ‖ *Flambeau de poing*, Flambeau de cire qu'on porte à la main.



Nœud à plein poing.

— Fauconn. *Oiseau de poing*, Oiseau de proie qui vient, au commandement et sans leurre, se poser sur le poing du fauconnier comme l'épervier, l'autour.

— Manèg. *Poing de la bride*, Main gauche du cavalier.

— Mar. *Nœud à plein poing*, Nœud grossier exécuté rapidement pour faire une boucle dans un filin, supprimer ou la comprendre dans la boucle, une partie avariée d'un cordage, etc.

POINGNET (*gnè* [*gn* mll.] — anc. forme du mot *poignet*) n. m. Mesure qu'employaient autrefois les meuniers pour prendre le droit de mouture.

POINGNEUR (*gneur'* [*gn* mll.]) n. m. Officier préposé à l'examen de la morue, que l'on comptait par poignées.

POINSETTIE (*sé-ti*) n. f. Genre d'euphorbiacées, comprenant des arbustes du Mexique, droits, à feuilles grandes, ovales, sinuées, pâles en dessous, à fleurs rouges, jaunes ou blanches. (La *poinsettie éclatante*, convient pour orner les appartements.)

POINSINET DE SIVRY (Louis), littérateur français, né à Versailles en 1733, mort à Paris en 1804. Il débuta à dix-neuf ans par un recueil de vers, *les Egléides* (1754). En 1759, il fit jouer la tragédie de *Brisés*, qui eut un très vif succès. Il fut moins heureux avec *Ajax* (1762), et fit seulement imprimer *Caton d'Utique* (1789). On lui doit des traductions assez réputées d'Anacréon, Sapho, Bion, Moschus, Tyrtée (1758), de Pline (1771-1781), d'Aristophane (1784), etc.

POINSINET (Antoine-Alexandre-Henri), auteur dramatique français, cousin du précédent, né à Fontainebleau en 1735, mort à Cordoue en 1769, noyé dans le Guadalquivir. Il débuta à dix-huit ans par *Tilonel*, parodie de *Titon et l'Aurore*. Outre de nombreuses parodies, il écrivit quelques comédies et de nombreux opéras-comiques, dont La Bordo et Philidor surtout écrivirent la musique. Parmi ses œuvres, très nombreuses, nous citerons : *l'Impatient* (1757); *le Petit Philosophe* (1760), comédies; *Sancho Pança dans son île*, opéra bouffe en un acte (1763); *le Sorcier*, comédie lyrique en deux actes et en vers, mêlée d'ariettes (1764), à la fin de laquelle, pour la première fois, le public réclama les auteurs; *le Cercle ou la Soirée à la mode*, comédie épisodique en un acte, en prose (1764), qui eut un grand succès; *Tom Jones*, comédie lyrique en trois actes; *Ernelinde*, tragédie lyrique en trois actes (1762); etc.

POINSOT (Louis), géomètre français, né et mort à Paris (1777-1859). Il fit partie de la première promotion de l'Ecole polytechnique, qu'il quitta avec le titre d'ingénieur des ponts et chaussées à l'âge de dix-neuf ans. Nommé bientôt professeur au lycée Bonaparte, examinateur de sortie (1809) de l'Ecole polytechnique, il justifia son rapide avancement par la publication de ses *Eléments de statistique* (1803). Inspecteur général en 1813, il remplaça Lagrange à l'Académie des sciences. Membre du conseil supérieur de l'instruction publique, il reçut, en 1846, un siège à la Chambre des pairs. Il fut appelé, en 1852, à faire partie du Sénat. Poinsot est un des créateurs de la mécanique. La statique de Poinsot est abandonnée aujourd'hui; elle n'en demeure pas moins, sous une infinité de rapports, un modèle précieux. La théorie des couples sur laquelle elle repose est aussi élégante qu'est profonde l'idée dont elle procède. Une découverte de Poinsot, plus brillante encore, est celle de son théorème sur le mouvement d'un solide abandonné à lui-même. C'est l'un des plus grands pas faits par la dynamique depuis Huygens. Citons encore ses beaux travaux sur les polyèdres, sur la théorie des nombres, etc. Ses principaux travaux sont : *Mémoire sur la composition des moments et des aires* et *Théorie générale de l'équilibre et du mouvement des systèmes* (1806); *Recherches sur l'analyse des sections angulaires* (1825); *Théorie nouvelle de la rotation des corps* (1834); *Mémoire sur les cônes circulaires roulants* (1853); etc.



Poinsot.

POINT (*poin* — du lat. *punctum*; de *pungere*, poindre) n. m. Lieu sans étendue : POINT *géométrique.*

— Endroit fixe et déterminé : POINT *de contact.* POINT *central.* POINT *d'équilibre.*

— Très petite étendue, très courte durée : *Notre existence est un* POINT, *notre durée un instant.* (Volt.)

— Fig. Question, terme, objet, chose dont il s'agit : *Eclaircir un* POINT *de droit. Etre d'accord sur un* POINT. *Ce qu'il y a d'important dans une affaire, dans une question, dans une difficulté : Le* POINT *capital. Voilà le* POINT.

— Degré : *Arriver à un très haut* POINT *de perfection.*

— Loc. div. *Point de vue*, Lieu sur lequel la vue se fixe et s'arrête dans un certain éloignement : *Découvrir un magnifique* POINT DE VUE. (Endroit vers lequel convergent, dans une composition artistique, toutes les lignes perpendiculaires au plan du tableau. — Chacun des aspects particuliers sous lesquels on peut considérer une chose : *Examiner une affaire à différents* POINTS DE VUE.) ‖ *Point d'appui*, Ce qui sert d'appui, de soutien. (S'emploie au pr. et au fig.) ‖ *Point de mire*, Endroit qu'on cherche à atteindre en visant : *Prendre un arbre pour* POINT DE MIRE. — Fig. Personne ou chose vers laquelle on dirige son action. ‖ *Point de départ*, Terme d'où l'on commence à compter quelque chose, d'où cette chose tire son origine : *L'étude de la nature humaine est le* POINT DE DÉPART *de toute saine philosophie.* (V. Cousin.) ‖ *Point d'arrêt*, Terme où finit, où s'arrête une chose. ‖ *Point du jour*, Moment où le jour commence à paraître. ‖ *Point d'honneur*, Ce qui passe pour toucher à l'honneur, pour intéresser l'honneur. ‖ *Point culminant*, Endroit le plus élevé : *Le* POINT CULMINANT *d'un édifice.* — Fig. Ce qui domine, ce qui atteint la plus grande élévation. ‖ *Point fixe*, Limite invariable d'une chose. ‖ *Point noir*, Prévision d'un malheur lointain : *Il y a des* POINTS NOIRS *à l'horizon.* ‖ *Ne pas mettre que comme un point*, Paraître très petit, être à peine visible. ‖ Fam. *Faire venir quelqu'un à son point*, L'amener adroitement à faire ce que l'on veut. ‖ *Mettre en point*, Mettre en état. ‖ *Etre mal en point*, Etre en piteux état. ‖ *Accommoder, Equiper quelqu'un de tout point*, Le traiter fort mal. ‖ *Mettre les points sur les i*, Etre d'une précision rigoureuse. ‖ *Ne pas chausser le même point*, Avoir des mœurs, des idées tout à fait opposées.

— Anat. *Point ciliaire*, Orifice des glandes ciliaires, situé à la face interne des paupières. ‖ *Point lacrymal*, Ouverture du conduit lacrymal qui se trouve au sommet des tubercules lacrymaux. V. PAUPIÈRE.

— Archit. *Point d'aspect*, Point d'où il faut considérer un bâtiment pour en saisir l'ensemble. ‖ *Points perdus*, Centres des arcs tracés dans des figures d'ornement, centres qui eux-mêmes sont placés sur la circonférence d'autres cercles. ‖ *Point de vue*, Point vers lequel, en perspective, vont concourir les perpendiculaires à un plan ou encore le pied de la perpendiculaire abaissée de l'œil du spectateur sur le plan. ‖ *Point de distance*, Point situé sur la ligne d'horizon à une distance du *point de vue* égale à celle de l'œil du spectateur au plan.

— Astron. *Points équinoxiaux*, Intersections de l'écliptique et de l'équateur. ‖ *Points solsticiaux*, Points de l'écliptique qui sont à la plus grande distance du plan de l'équateur. ‖ *Point culminant*, Point de l'écliptique situé dans le méridien du lieu. ‖ *Points cardinaux*, Nord, midi, est et ouest. ‖ *Points verticaux*, Points du ciel appelés zénith et nadir, déterminés par la verticale du lieu. ‖ *Point vernal* ou *Point gamma*. V. ÉQUINOXE. ‖ *Points radiants des étoiles filantes*, Points d'où paraissent se répandre sur la voûte céleste, périodiquement, des essaims de météores.

— Blas. Chacun des carrés de l'échiqueté et de l'équipollé. ‖ Chacune des divisions du composé. V. ÉCHIQUETÉ, et ÉQUIPOLLÉ. (Lorsque l'on envisage la position elle-même de chacun de ces carrés on dit : *point dextre ou sénestre du chef de la pointe, point du chef, point du flanc dextre ou sénestre*, etc.) ‖ *Point d'honneur* ou *Lieu d'honneur*. V. HONNEUR.

— Constr. *Point de Hongrie*, Disposition particulière d'un parquet. (V. PARQUET.) ‖ *Point d'appui*, Corps de maçonnerie qui sert à supporter le poids d'une partie d'édifice.

— Dessin. *Points courants*, Suite de points allongés usités pour figurer des lignes fictives ou qui ne pourraient être vues dans la partie du dessin qu'elles occupent.

— Enseign. Marques servant à noter la bonne ou la mauvaise conduite des écoliers, et à évaluer les fautes ou la valeur de leurs devoirs : *Donner de bons, de mauvais* POINTS. ‖ Fam. Expression de satisfaction ou de mécontentement.

— Gramm. Petit signe orthographique, qu'on met sur l'*i* et sur le *j*. ‖ Signe de ponctuation qui, employé seul, marque le plus long repos. ‖ *Points suspensifs*, Suite de points placés horizontalement, dans le but de marquer une suppression, une interruption, une lacune. ‖ *Deux points* ou, en typogr., *Deux-points* (*un*), Signe de ponctuation formé de deux points verticaux, que l'on place ordinairement à la fin d'une phrase immédiatement suivie d'une autre qui sert à l'éclaircir. ‖ *Point et virgule* ou, en typogr., *Point-virgule* (*un*), Signe de ponctuation formé d'un point sur une virgule, qui se place à la fin d'une proposition présentant un sens complet, mais ayant une liaison logique avec la suivante. ‖ *Point interrogatif* ou *d'interrogation*, Signe de ponctuation que l'on place après une interrogation. ‖ *Point d'exclamation*, Signe de ponctuation que l'on place à la fin des phrases ou après les mots exprimant une exclamation admirative ou autre. ‖ *Points-voyelles* ou simplem. *Points*, Signes que l'on place au-dessus ou au-dessous de certaines consonnes, dans les langues orientales, pour tenir lieu de voyelles qui ne s'écrivent pas. ‖ *Point diacritique*, Nom donné, en hébreu, à des points qui servent à modifier la valeur de la lettre à laquelle ils sont attachés. ‖ *Point d'ironie*. V. IRONIE.

— Jeux. Unité de valeur que l'on attribue à chaque carte, et qui varie suivant les jeux. ‖ Nombre de points qui est figuré sur chacune des faces d'un dé à jouer. ‖ Nombre marqué après chaque coup, et qui détermine le gain de la partie quand il atteint une somme convenue d'avance. ‖ Au piquet et dans quelques autres jeux, Nombre de points que forment ensemble plusieurs cartes de la même couleur. ‖ *Avoir le point*, Avoir en cartes d'une même couleur un nombre de points supérieur à celui de son adversaire. ‖ *Jouer au point*, Jouer au passe-dix. ‖ *Points d'annonce*, Au trois-sept, Points que l'on gagne avant de jouer les cartes. ‖ *Points de jeu*, Points que l'on gagne par les figures qui existent dans les levées faites. ‖ *Donner ou Rendre des points*, Accorder d'avance, à un joueur supposé trop faible, un nombre de points destinés à égaliser les chances. — Fig. Etre très supérieur à quelqu'un.

— Manèg. *Point d'appui*, Centre du mouvement imprimé au cheval.

— Mar. Position, sur la carte, du bâtiment en route à la mer. ‖ *Faire le point*, Déterminer au moyen de calculs la position du navire. ‖ *Point estimé*, Position due à l'estime. ‖ *Point observé*, Position obtenue au moyen d'observations d'astres. ‖ *Point de départ*, Position du navire au moment où la terre va être perdue de vue. ‖ *Point d'arrivée*, Endroit choisi pour l'atterrissage. ‖ *Point de relâche*, Endroit dans lequel un navire doit s'arrêter. ‖ *Porter le point*, Inscrire la position du navire sur la carte. ‖ *Table de point*, Table permettant de calculer rapidement les éléments du point estimé. ‖ *Point vélique*, Point fictif sur lequel semble s'exercer la résultante des forces agissant sur une voile. ‖ *Point d'une voile*, Endroit où se rencontrent deux ralingues d'une voile. ‖ *Point d'écoute d'une basse voile*, Point de rencontre de la ralingue de chute sous le vent et de la ralingue de fond. ‖ *Points*

d'écoute des huniers et des perroquets, Points de rencontre des ralingues de chute avec la ralingue de fond. ‖ *Point d'amure d'une basse voile,* Point de rencontre de la ralingue de chute du vent et de la ralingue de fond. ‖ *Point de drisse,* Point de rencontre des deux ralingues de bordure des voiles triangulaires. (C'est dans ce point qu'on croche la drisse qui sert à hisser la voile.) ‖ *Points d'enverguye* ou *Empointures,* Points de rencontre de la ralingue de têtière et des ralingues de chute. ‖ *Cargue-point,* Cargue servant à relever les points des voiles jusqu'à la vergue. ‖ *Contre-point,* Bout de cordage de renfort solidement cousu sur la ralingue de la voile et au point avec de la petite ligne appelée *merlin.*

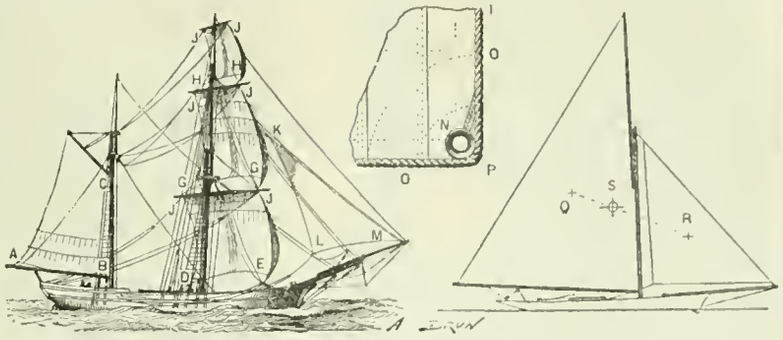

Points : A, d'écoute de brigantine ; B, d'amure de brigantine ; C, de drisse de brigantine ; D, d'écoute de misaine : E, d'amure de misaine : G, d'écoute de bunier ; H, d'écoute de perroquet ; J, empointures ; K, de drisse de foc ; L, d'écoute de foc ; M, d'amure de foc. — *Point d'une voile :* N, cosse du point ; O, ralingues ; P, point. — *Point vélique :* Q, centre de la grand'voile ; R, centre du foc ; S, point vélique.

— Mécan. Corps négligeable dans les calculs, à cause de son extrême petitesse. ‖ *Point d'appui,* Point fixe sur lequel s'appuie un levier. ‖ *Point mobile,* Point dont la position change par rapport à des objets fixes. ‖ *Point fixe,* Point dont la position ne change pas par rapport à aucun objet fixe. ‖ *Point mort,* Position relative des organes d'une machine telle que la force motrice se trouve momentanément normale à la trajectoire obligée de son point d'application. ‖ *Point mort d'une scie,* Point d'une scie où cessent les dents. ‖ *Point matériel,* Corps qui, tout en conservant les propriétés de la matière, a des dimensions supposées infiniment petites et négligeables.

— Métrol. Ancienne mesure de longueur valant 1/12 de ligne.

— Milit. *Point d'appui de la flotte,* Qualification donnée à des localités coloniales qui, par décret, sont classées places de guerre.

— Musiq. Signe qui, placé sur une note, indique que cette note doit être *piquée,* détachée du son qui la précède et du son qui la suit. (V. PIQUÉ.) ‖ Signe qui, placé à la droite d'une note, augmente sa valeur de la moitié de sa valeur ordinaire : *Une blanche suivie d'un* POINT *vaut trois noires.* (Quand une note est suivie de deux points, le deuxième augmente la durée de cette note de la moitié

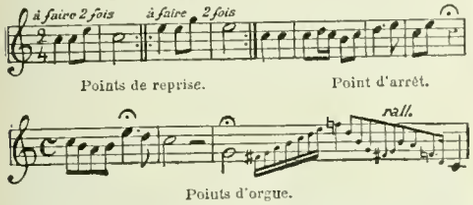

Points de reprise. Point d'arrêt.

Points d'orgue.

de la durée du premier point.) ‖ *Point d'orgue,* Signe qui suspend la mesure sur une note, et indique que la durée doit en être prolongée arbitrairement par l'exécutant. (Le point d'orgue est souvent accompagné de *fioritures,* que l'on exécute *ad libitum.*) ‖ *Point d'arrêt,* Signe semblable au point d'orgue et qui se place au-dessus d'un silence pour indiquer la suspension de la mesure. ‖ *Points de reprise,* Points placés à droite et à gauche des barres de reprise : *à gauche,* pour indiquer que l'on doit recommencer la partie du morceau qui précède ; *à droite,* pour marquer l'endroit où l'on devra reprendre.

— Numism. Nom donné à des marques faites sur certaines monnaies romaines, et dont chacune indiquait une valeur d'une once ou douzième d'as. ‖ *Point creux,* Petit trou rond et peu profond que présentent certaines monnaies antiques de bronze, et qui provient d'une saillie pointue ménagée tantôt au centre d'un coin seulement, tantôt au centre des deux coins à la fois, afin d'empêcher le flan de se placer sous le marteau, pendant la frappe. ‖ *Points secrets,* Marques en saillie que l'on plaçait sur les monnaies, au moyen âge, pour indiquer les différents ateliers monétaires.

— Pathol. *Point de côté,* ou simplem. *Point,* Douleur vive siégeant sur les côtés du thorax. (Le point de côté a parfois pour cause un simple effort, mais le plus souvent une maladie ou une lésion du thorax, le zona, les coliques hépatiques, les névralgies intercostales, la pleurodynie, la pneumonie, la pleurésie, la péricardite, l'angine de poitrine et certaines lésions de l'aorte.)

— Photogr. *Mise au point.* V. MISE.

— Physiol. *Point moteur,* Point de la peau où il faut placer l'électrode pour provoquer la contraction isolée d'un muscle. ‖ *Point d'ossification,* Centre du cartilage diaphysaire qui, calcifié et vascularisé, devient le point de départ d'une ossification enchondrale, laquelle se poursuit surtout dans la direction des extrémités de la diaphyse. ‖ *Point rétinien correspondant,* Point des deux rétines où les images semblables simultanément recueillies ne déterminent qu'une sensation. ‖ *Point de suture.* V. SUTURE.

— Physiq. Disposition de l'oculaire par rapport à l'objectif, telle que l'image se fasse à la distance de la vue distincte : *Mettre au microscope au* POINT. ‖ *Point d'incidence,* Lieu où tombe un rayon sur la surface d'un miroir ou d'un autre corps. ‖ *Point de dispersion,* Lieu où les rayons commencent à être divergents. ‖ *Point de réfraction,* Lieu où se rompt un rayon en atteignant un milieu réfringent. ‖ *Point de réflexion,* Lieu d'où un rayon est réfléchi sur la surface d'un corps. ‖ *Point critique.* V. CRITIQUE.

— Rhétor. Chacune des parties formant les divisions de certains discours : *Sermon divisé en trois* POINTS.

— Sculpt. Chacune des marques que l'on fait sur les parties les plus saillantes d'une statue que l'on veut copier. ‖ *Mettre une statue aux points,* La dégrossir, pour que le sculpteur n'ait plus qu'à lui donner le fini et l'expression. ‖ *Mise au point.* V. MISE.

— Techn. Sable fin, non vitrifié, qui semble enchâssé dans le verre. (On dit également SABLE.) ‖ Chacun des petits trous faits à des étrivières, à des courroies, à des soupentes de carrosse, etc., pour y passer l'ardillon. ‖ Chacune des marques faites sur une règle de cordonnier pour prendre la mesure d'un soulier, ou de chapelier pour obtenir celle d'un chapeau. ‖ Nom donné à de petits grains blancs, noirs ou rouges, faisant tache dans un diamant. ‖ Double piqûre faite dans une étoffe au moyen d'une aiguille enfilée. (V. COUTURE.) ‖ Manière de travailler certains ouvrages de broderie ou de tapisserie : *Gros* POINT. *Petit* POINT. POINT *riche.* ‖ Nom générique des ouvrages de broderie et de tapisserie ainsi produits : *Vendre du* POINT DE HONGRIE, *du* POINT D'ANGLETERRE, *du* POINT D'ALENÇON. ‖ Figure géométrique qui, dans une dentelle, est formée par un fil dont les points d'attache aux fils voisins constituent les angles de la figure. ‖ *Point à l'aiguille,* Dentelle faite à l'aiguille sur un fond de tulle. (V. DENTELLE.) ‖ *Gros point,* Point de tapisserie où l'aiguille prend deux fils de canevas. ‖ *Point d'amande,* Point exécuté en faisant trois rayures en bas et en haut, huit fils entre elles. ‖ *Point d'Angleterre uni,* Point qui se fait en travers, en prenant cinq fils de long et cinq de travers, en passant l'aiguille deux fois sur les cinq de travers et une seulement sur ceux de long, et ainsi de suite de rangée en rangée. ‖ *Points d'appui,* Points que l'on doit laisser pour soutenir la dentelle. ‖ *Point d'arme,* Broderie qui se rapproche un peu de la précédente. ‖ *Point arrière,* Point que l'on forme en repiquant le fil en arrière du point d'où il vient de sortir. ‖ *Point à carreaux,* Point qui représente un carreau. ‖ *Points de chaînette,* Points de feston enchaînés les uns dans les autres. ‖ *Point de chausson,* Point au moyen duquel on rabat une couture sans faire de remplis. ‖ *Points de la Chine,* Rayures en zigzag, dans le satin. ‖ *Point commun,* Point qui, dans les dentelles, s'exécute de gauche à droite. ‖ *Point de côté,* Point usité pour coudre ensemble deux morceaux d'étoffe. ‖ *Point de croix de chevalier,* Point monté sur quatre fils de tous côtés, et composé de deux points de hauteur. ‖ *Point devant,* Point que l'on obtient en piquant toujours l'aiguille en avant. (V. COUTURE.) ‖ *Point d'esprit,* Point qui se monte sur cinq fils de long et cinq de travers, en laissant à chaque fois deux fils en croix, les cinq fils étant embrassés par un point noué. ‖ *Point de fantaisie,* Point soumis aux caprices de la mode. ‖ *Point de feston,* Point dans lequel un brin de fil se trouve retenu par un autre fil dont les boucles l'embrassent sur toute sa longueur ‖ *Point à gerbe,* Point qui se monte sur quatre faces, en passant l'aiguille à bl double pour les remplir de trou en trou par en haut, et toujours dans le même en bas, ce qui forme la gerbe. ‖ *Point de Hongrie,* Point composé de trois rayures sans intervalles. ‖ *Point jeté,* Point obtenu en prenant les fuseaux de quatre en quatre, et en tordant les fils de deux en deux. ‖ *Point de lentille,* Point qui se fait sur quatre fils embrassés en long, à quatre fils l'un de l'autre et à quatre fils entre les deux rayures, de façon qu'au premier tour il a quatre fils embrassés et quatre qui ne le sont pas. ‖ *Point de Marly,* Point qui se monte sur quatre fils de long et quatre de travers, en revenant une seconde fois sur les rayures pour croiser le point. ‖ *Point de marque,* Point en forme de croix usité pour marquer le linge. ‖ *Point de mignonnette,* Carreau parfait sur mousseline, formé en comptant trois fils de travers, et en en prenant ensuite huit sur l'aiguille. ‖ *Point de mousseline,* Point qui se fait en travers, en prenant cinq fils de longueur, à côté desquels, en passant l'aiguille pour en prendre cinq autres de travers, on en laisse deux dans le même sens. ‖ *Point de mousseline rayée,* Point composé d'une rangée de points d'Angleterre unis et d'une rangée de points de mousseline. ‖ *Point noué,* Point qu'on fait avec un brin formé de cinq ou six fils de laine. ‖ *Point d'œillet,* Point qui se monte sur six points de hauteur en tous sens, quatre fils de long sur l'aiguille et deux en travers. ‖ *Point ordinaire,* Point obtenu en nouant ensemble les fils des quatre premiers fuseaux. ‖ *Point plaqué,* Point qui se fait de trois couleurs, dont les passages mal ménagés produisent des fleurs baroques. ‖ *Point de plume,* Genre de broderie dans chacune des parties de laquelle les fils sont disposés symétriquement comme les barbes d'une plume. ‖ *Point de poste,* Genre de broderie ainsi dit à cause de la rapidité avec laquelle on l'exécute. ‖ *Point de quadrille,* Point qui se fait en prenant quatre fils en long et autant en travers sur l'aiguille, ce qui, se répétant en descendant, forme un carré oblong. ‖ *Point à la reine,* Blonde en quadrilles pleins, mêlés de quadrilles vides. ‖ *Point de reprise,* Point particulier qu'on exécute pour réparer des parties d'étoffe déchirées. ‖ *Point riche,* Ouvrage qui se fait en poussant l'aiguille sous quatre fils en long et quatre fils en travers de droite à gauche et de gauche à droite. ‖ *Point riche à croix,* Point qui se fait en prenant huit fils à droite et huit à gauche, laissant toujours un de ces fils devant l'aiguille et un derrière, répétant en montant ou en descendant le long de la première rayure et vis-à-vis des points et des deux fils laissés l'un derrière, et l'autre devant l'aiguille. ‖ *Point de sable,* Broderie qui se fait dans certaines portions de fleurs et qui se compose de petits points assez rapprochés. ‖ *Point de Saxe,* Point qui commence par un point de tartelette en travers, trois de hauteur, deux rayures en zigzag, distantes de seize fils l'une de l'autre. ‖ *Point de grand Saxe,* Point d'œillet sur quatre fils en long et en travers. ‖ *Point de tapisserie,* Sorte de point de marque usité pour les ouvrages de tapisserie. ‖ *Point de tartelette petite,* Point qui se fait sur quatre fils et de quatre en quatre à deux faces seulement. ‖ *Point de tartelette rempli,* Point monté sur huit points de hauteur formant un carré rempli de points de petits tas. ‖ *Point de petit tas,* Point qui se fait en prenant vingt fils de long et quatre de travers, en passant l'aiguille deux fois sur l'un et l'autre, faisant huit rangées ou rayures. ‖ *Point de toile,* Point de reprise sur filet. ‖ *Point de travers,* Point qui se fait sur quatre fils de long et quatre de travers, en piquant l'aiguille de quatre fils en quatre fils. ‖ *Point turc,* Point qui se fait sur cinq fils de long et autant de travers, en faisant quatre faces couvertes toutes d'un point noué. ‖ *Point de zigzag,* Point qui se compose de trois rayures croisées.

— Turf. *Point pour,* Nombre qui exprime la probabilité en faveur d'un cheval. ‖ *Point contre,* Nombre qui exprime la probabilité contre le cheval.

— Typogr. *Point typographique* ou simplem. *Point,* Unité de mesure usitée pour déterminer la force du corps des caractères et servir à les désigner : *Le* POINT TYPOGRAPHIQUE *est la sixième partie de la ligne de l'ancien pied de roi, soit 1/6 de 0m,002256.* ‖ *Lettre de deux-points,* Grande capitale que l'on plaçait et que l'on place encore quelquefois au commencement d'un ouvrage ou de ses subdivisions, et dont la force est double de celle du caractère avec lequel on l'emploie. ‖ *Points conducteurs, Points de conduite* ou *Points carrés,* Points servant à prolonger une ligne pour la mettre en rapport le plus souvent avec des colonnes de chiffres, que la nécessité d'additionner ou de soustraire oblige de séparer du texte.

— Vénerie. *Point du jour,* Sonnerie de trompe annonçant le lever du jour.

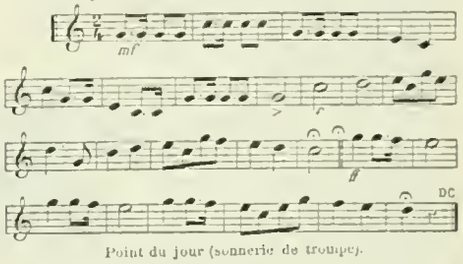

Point du jour (sonnerie de trompe).

— Loc. adv. *A point,* A propos, juste au moment convenable : *Arriver à* POINT, *fort à* POINT. (Au degré de cuisson convenable : *Rôti à* POINT.) ‖ *Cela lui vient à point, bien à point.* Se dit pour exprimer qu'un avantage arrive à quelqu'un qui en a bien besoin. ‖ *A point nommé,* Juste au moment déterminé : *Arriver, Venir à* POINT NOMMÉ. ‖ *A son point et aisément,* A son aise, à loisir, sans se presser. ‖ *Au dernier point,* Extrêmement : *Brave, Insolent, Heureux, Malheureux* AU DERNIER POINT. ‖ *Be tout point, En tout point,* Entièrement, parfaitement : *Ouvrage* EN TOUT POINT *conforme au modèle.* ‖ *Équiper un homme de tout point,* Lui fournir tout ce qui est nécessaire pour son équipement. ‖ *De point en point,* Exactement, sans omission : *Exécuter une ordonnance* DE POINT EN POINT.

— Loc. prépos. *Sur le point,* Au moment, très près de : *Avoir été* SUR LE POINT *de mourir.*

— PROV. : **Pour un point** (ou **Faute d'un point**) **Martin perdit son âne.** V. MARTIN. ‖ **Tout vient à point à qui sait attendre,** Celui qui veut et peut laisser le temps s'écouler voit toutes les difficultés s'aplanir.

— ALLUS. HIST. : **Point d'appui d'Archimède.** Ce géomètre était tellement convaincu de la puissance du levier, dont il a trouvé, le premier, la théorie exacte, qu'il disait : « Qu'on me donne un *point d'appui,* et je soulèverai le monde. » Les écrivains font souvent allusion au levier et au *point d'appui* d'Archimède, bien que ces mots expriment une évidente hyperbole de langage.

— SYN. **Point, article, chapitre,** etc.

— **Point du jour, pointe du jour.** Le *point* du jour est la première partie du temps que dure le jour, c'en est le premier commencement ; la *pointe* du jour est la première apparition de la lumière qui vient chasser la nuit. Les astronomes peuvent dire d'avance l'heure qu'on peut appeler le *point* du jour ; ce sont nos yeux qui nous font reconnaître la *pointe* du jour.

— ENCYCL. Géom. On nomme, en géométrie, *point mathématique* la rencontre de deux lignes. La position d'un point dans un plan est déterminée par deux paramètres, par exemple par ses distances à deux droites fixes ; la position d'un point dans l'espace est déterminée par trois données, telles que les distances à trois plans. Ces données sont les coordonnées du point.

On a souvent à considérer, en analytique, un point comme limite d'une courbe fermée évanouissante.

Le point $(x-\alpha)^2+(y-\beta)^2=0$ est dit circulaire.

Le point $a^2(y-\beta)^2+b^2(x-\alpha)^2=0$ est elliptique.

Point d'intersection. Deux lignes qui, passant en un même point, n'y ont pas même tangente, s'y coupent, et leur point commun prend le nom de point d'intersection.

Point de contact. Deux lignes qui ont même tangente en un de leurs points communs s'y touchent, et ce point est désigné sous le nom de point de contact.

Points remarquables. On nomme points remarquables d'une courbe les points dont la donnée équivaut à plus d'une condition. Tels sont les sommets, les points de maximum ou de minimum, les points d'inflexion (V. INFLEXION), points d'osculation (V. OSCULATION), etc.

Points singuliers. On distingue parmi les points remarquables d'une courbe ceux où la dérivée de l'une des coordonnées par rapport à l'autre se trouve indéterminée, sans être ni nulle ni infinie. Ces points prennent le nom de points singuliers. Ils sont caractérisés par les conditions

$$\frac{df}{dx}=0,\quad \frac{df}{dy}=0,$$

$f(x,y)=0$ étant l'équation de la courbe.

— *Points imaginaires.* V. IMAGINAIRE.

— Gramm. V. PONCTUATION.

— Mar. D'une façon générale *faire le point*, c'est déterminer la position géographique du bateau, de façon à pouvoir la préciser sur une carte marine. Pour diriger un bateau le long d'une côte, on peut simplement établir des alignements avec les différents objets que l'on aperçoit ou encore faire des relèvements à l'aide du compas; si on aperçoit un objet élevé de hauteur connue, on pourra prendre au sextant la hauteur de son sommet au-dessus de l'horizon; une table spéciale donnera immédiatement la distance du navire à l'objet observé; si la hauteur de l'objet est inconnue, on fera deux relèvements et on se servira d'une table; on peut aussi utiliser la sonde.

Quand un navire est en marche, on se contente souvent du *point estimé*; ce point est déterminé à l'aide du loch et du compas, en se basant sur le dernier point observé. Quand le bateau quitte un rivage et perd la vue de la terre, on détermine le point pour la première fois : c'est le *point de partance*.

Pour observer rigoureusement le point, il est nécessaire de faire usage de procédés astronomiques : par l'observation des astres et des chronomètres de bord, on détermine rigoureusement la latitude et la longitude du lieu. V. LATITUDE et LONGITUDE.

— Milit. Le décret du 3 juin 1902 a classé points d'appui de la flotte française : Saïgon et le cap Saint-Jacques (Cochinchine); Diego Suarez (Madagascar); Dakar (Sénégal); Fort-de-France (Martinique); Nouméa (Nouvelle-Calédonie); Honghay ou Port-Courbet (Tonkin), port secondaire. L'officier chargé en temps de paix du commandement d'une place coloniale, point d'appui de la flotte, assure la préparation de la défense, dont la direction et la responsabilité lui incombent en temps de guerre.

— Physiol. Les *points moteurs*, découverts par Duchenne de Boulogne et étudiés par Ziemssen, répondent généralement au niveau où se fait l'entrée, dans le muscle, de son principal rameau moteur. La face, le cou et l'avant-bras sont particulièrement riches en points moteurs.

Point-du-Jour (le), à Paris, agglomération importante, dépendant du quartier d'Auteuil (XVIe arrond.). Le Point-du-Jour existait sous ce nom, qui est certainement dû à l'enseigne d'une auberge, dès 1730. Le beau pont-viaduc sur lequel le chemin de fer de ceinture y franchit la Seine, œuvre de l'ingénieur de Bassompierre, date de 1866; l'entrepreneur des travaux a été Perrichont. Le Point-du-Jour souffrit beaucoup de la guerre civile de 1871. C'est par ce côté de Paris que les troupes de Versailles pénétrèrent dans la capitale, le 21 mai 1871.

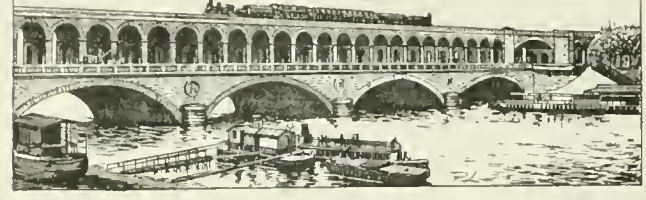

Viaduc du Point-du-Jour, à Paris.

Point du Jour (le), journal quotidien républicain, publié par Barrère. Le premier numéro parut le 19 juin 1789, et le dernier le 21 octobre 1791. Il contenait les comptes rendus de l'Assemblée constituante, sans grands commentaires. La collection comprend 815 numéros réunis en 26 vol. in-8°, plus 1 vol. d'introduction.

POINT (de *point* n. m. [chose de très faible étendue]. — Ce mot remplit un rôle analogue à celui de *pas*, *goutte*, *mie*, *guère*, *rien*, etc.) adv. S'emploie avec la négation, pour signifier Aucun, aucunement : *Je n'en veux* POINT.

— S'emploie sans la négation *ne*, quand il répond à une interrogation : *Êtes-vous fâché?* — POINT.

— Elliptiq. *Point*, Il n'y a ou S'il n'y a aucun ou aucunement : POINT *de soldats sans officiers.*

— Loc. div. : *Point du tout*, En aucune façon. (On a dit autref. DU TOUT POINT.) ‖ *Point d'affaire*, Déclaration qu'on fait pour refuser absolument son consentement à ce qui est demandé. ‖ *Point de nouvelle*, Se dit pour exprimer qu'on ne peut obtenir un résultat attendu ou l'exécution d'une promesse faite : *Il me promet toujours, mais, pour de l'argent,* POINT DE NOUVELLE.

— Gramm. V. PAS.

POINTAGE (*taj'* — rad. *pointer*) n. m. Action de disposer une arme à feu de façon que son projectile atteigne le but. ‖ *Pointage direct*, Pointage sur but visible. ‖ *Pointage indirect*, Pointage sur but invisible. ‖ *Niveau de pointage*. V. la partie encycl. ‖ *Cordeau de pointage*. V. CORDEAU.

— Admin. Action de marquer un signe en face d'un nom pour signaler l'absence d'une personne, une opération qui la concerne, etc.

— Jeux. *Pointage des cartes*, Piqûre que les tricheurs ou grecs font à des cartes dont la valeur est importante, en employant une épingle à pointe mousse, ce qui leur permet de les reconnaître au toucher.

— Mar. *Pointage d'une carte marine*, Action de porter dessus des relèvements. ‖ Autref. Moyen graphique de trouver sur une carte la position d'un navire.

— Milit. *Chevalet de pointage*, Appareil qui sert, dans l'enseignement pratique du tir, à apprendre aux jeunes soldats le pointage de l'arme dans toutes les lignes de mire, tout en fournissant à l'instructeur le moyen de vérifier l'exactitude du pointage réalisé.

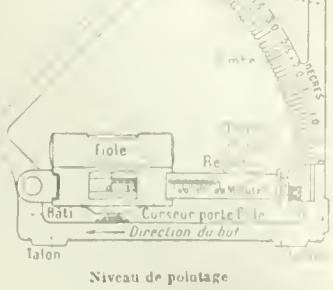

Niveau de pointage

— Techn. Défaut d'une pièce de drap, provenant de la tonte.

— Typogr. Action de placer sur le tympan ou sur le cylindre les feuilles en retiration, de telle sorte que les pages des deux côtés se correspondent exactement.

— ENCYCL. Milit. Le *pointage* se dit surtout des bouches à feu plutôt que des armes portatives dont la position ne peut jamais être assurée d'une manière immuable.

Le pointage direct s'exécute généralement d'après les indications du pointeur qui, l'œil placé à l'œilleton ou au cran de mire de la hausse, fait déplacer la pièce jusqu'à ce qu'il voie passer par le but la ligne qui joint ce cran de mire ou cet œilleton au guidon.

Le pointage indirect s'effectue par différents procédés, qui reviennent tous à exécuter séparément deux opérations : le *pointage en direction* consistant à faire passer par le but un plan vertical contenant la ligne de mire, et le *pointage en hauteur*, par lequel on donne à la pièce l'inclinaison voulue sur l'horizontale, pour que la trajectoire du projectile aille passer par le but. Pour donner cet angle, on se sert d'un *niveau de pointage*, instrument dont la forme a beaucoup varié. Longtemps appelé *quart de cercle*, il ne représentait, en effet, qu'une fraction de cercle métallique, graduée, sur laquelle pouvait se mouvoir, à charnière, une réglette portant un niveau à bulle d'air. Puis on est arrivé à construire un niveau composé de deux plateaux circulaires s'emboîtant par les dentures qu'ils portent rattachés l'un à l'autre par un ressort à boudin qui permet de les écarter à volonté pour faire tourner de la quantité voulue, par rapport au *plateau fixe*, le *plateau mobile*, muni lui-même d'un *porte-fiole*, c'est-à-dire d'un véritable niveau à bulle d'air qu'il s'agit toujours de ramener à l'horizontalité, après avoir fait tourner le plateau mobile, par rapport au plateau fixe, de l'angle sous lequel on veut pointer la pièce. Quant à la *direction*, elle se donne, dans le pointage indirect, par divers procédés qui se ramènent toujours à repérer d'abord, au moyen d'une visée directe préalable, la direction du but à battre; puis à matérialiser cette direction, soit au moyen d'un fil tendu entre deux points, soit au moyen de deux piquets contre lesquels on peut placer une règle (réglette de repérage) pourvue du dispositif nécessaire pour tenir compte de la dérivation que les rayures font subir aux projectiles. En outre, les pièces modernes sont munies d'appareils de visée spéciaux, comportant, entre l'alidade qui sert à viser, un dispositif permettant, grâce à l'emploi d'un niveau à bulle d'air, de constater et de corriger l'inclinaison éventuelle des tourillons. Quelquefois, aussi, on repère la direction que doit avoir la pièce au moyen de points fixes et bien visibles situés en arrière, dans une direction plus ou moins exactement opposée à celle du tir. Le pointage des mortiers, c'est-à-dire des anciens mortiers lisses, est un pointage essentiellement indirect. Il s'effectue, une fois le repérage fait, au moyen d'un simple fil à plomb, grâce auquel on fait placer parallèlement à la direction repérée la ligne de mire tracée sur le mortier, ce qui donne la direction.

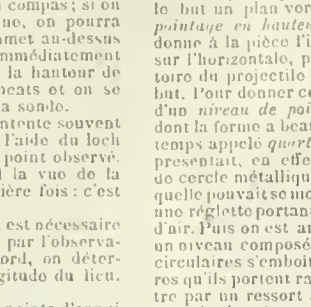

Réglette de repérage : A, coulisseau; B, règle graduée; C, collier fixe; D, collier mobile.

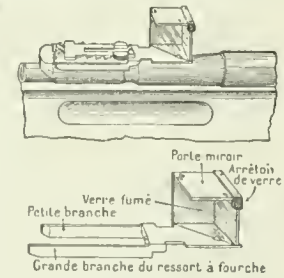

— *Pointage au miroir*, On nomme ainsi le procédé d'instruction de pointage employé avec les armes portatives. Il consiste à déposer sur le canon de l'arme un petit miroir dans lequel l'instructeur, placé sur le côté gauche du tireur, voit les images réfléchies du cran de mire, du guidon et du but, et sur des yeux les mouvements imprimés à la ligne de mire par les tâtonnements du soldat.

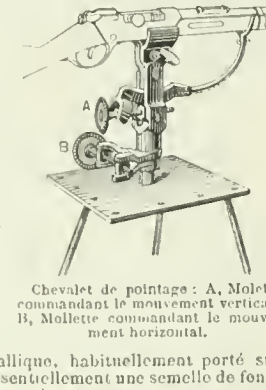

Chevalet de pointage : A, Molette commandant le mouvement vertical; B, Mollette commandant le mouvement horizontal.

— *Chevalet de pointage*. Le chevalet de pointage, entièrement métallique, habituellement porté sur trois pieds, comprend essentiellement une semelle de fonte sur laquelle est monté un arbre vertical, qui supporte à son tour une mâchoire garnie de cuir, destinée à enserrer la monture de l'arme que l'on place sur le chevalet. Un dispositif spécial permet à la mâchoire de recevoir, au moyen de deux vis placées en arrière du système, un mouvement vertical et un mouvement latéral. L'arme étant placée sur le chevalet, la ligne de mire est dirigée par un soldat sur un point indiqué par l'instructeur, au moyen du jeu des deux vis. L'instructeur vérifie et fait corriger, s'il y a lieu, le pointage effectué.

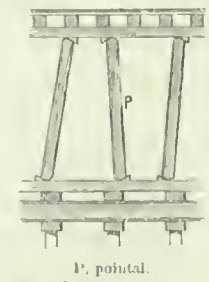

P, pointal.

POINTAL (rad. *point*) n. m. Techn. Pièce de bois que l'on place debout pour servir d'étai. ‖ Bout de la tige qui, placée au centre de la meule courante d'un moulin, fait tourner la roue au moyen d'une griffe qui saisit l'anille.

— Artill. Support placé sous l'entretoise du milieu d'un grand châssis d'affût, pour la renforcer et l'empêcher de fléchir.

POINTE (du lat. *puncta*, même sens) n. f. Bout aigu et piquant : *La* POINTE *d'une aiguille, d'une épée.* ‖ Pièce mobile, aiguë et piquante, que l'on adapte à une autre pièce : *Armez d'une* POINTE *un bâton, vous avez une pique.*

— Extrémité amincie : *La* POINTE *d'un clocher.* ‖ Bout : *Marcher sur la* POINTE *des pieds.* ‖ Fig. Aiguillon : *La* POINTE *de la colère.* ‖ Action vive et pénétrante : *La* POINTE *de l'esprit.* ‖ Légère dose au propre et au fig. : *Mettre une* POINTE *d'ail dans un mets.*

— Loc. div. *En pointe*, En forme de pointe : *Finir* EN POINTE. ‖ *À la pointe de l'épée*, En se servant de l'épée, de vive force. ‖ *Pointe d'aiguille, Pointe d'épingle*, Fait peu important, pris comme point de départ d'une théorie, d'une intrigue, d'une discussion, etc. ‖ *Pointe de vin*, Léger commencement d'ivresse. ‖ *Pointe du jour*, Première clarté du jour. ‖ *Petite pointe du jour*, Moment où le jour, commençant à peine, est encore indécis.

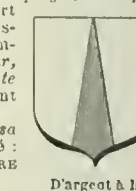

D'argent à la pointe de gueules.

— Fam. *Suivre, Poursuivre, Pousser sa pointe*, Continuer ce qu'on a commencé : *Quand on a bien commencé, il faut* SUIVRE SA POINTE.

— Blas. Partie inférieure de l'écu : *Les fleurs de lis se posent deux en chef et une en* POINTE. ‖ Pièce héraldique en forme de coin, qui monte du bas de l'écu en haut. V. PILE.

— Chass. Vol brusque et vertical d'un oiseau s'élevant vers le ciel.

— Chir. *Pointes de feu*. V. FEU.

— Chorégr. Action du danseur qui s'élève sur la pointe des pieds, et fait des pas sans poser le talon à terre.

— Constr. *En pointe de diamant*, Se dit d'une pierre quand elle se termine par une pyramide quadrangulaire aplatie. ‖ *Pointe de pavé*, Jonction en forme de fourche, que l'on opère entre les deux ruisseaux d'une chaussée.



Coiffure en pointe (XVIe s.).

— Cost. Petit fichu triangulaire que les femmes mettent négligemment sur leur cou. ‖ Ornement de gaze noire, tombant en pointe sur le front, que les veuves ajustaient à leur attifet.

— Electr. *Pouvoir des pointes*. V. POUVOIR.

— Escr. *Coup de pointe*, Coup porté avec la pointe de l'arme. ‖ *Couper la pointe*, Faire un mouvement prompt et léger, au moyen duquel on passe la pointe de son fer par-dessus le fer de son adversaire sans la déranger de la ligne du corps. ‖ *Parer de la pointe*, Écarter la pointe de l'adversaire de la ligne du corps, en faisant une parade.

— Géogr. *Pointe de terre*, Terre qui s'avance dans les eaux en se rétrécissant progressivement.

— Grav. Instrument d'acier au moyen duquel le graveur à l'eau-forte dessine sur le vernis qui enduit une planche de cuivre ou d'acier : *Manier habilement la* POINTE. ‖ Manière de graver sur la pointe : POINTE *délicate, légère.* ‖ *Pointe sèche*, Outil employé par les graveurs pour former des traits fins et délicats sur le cuivre nu. — Gravure obtenue à l'aide de cet outil : *Une* POINTE SÈCHE *vigoureuse*. (On écrit aussi POINTE-SÈCHE d'où est venu POINTE-SÉCHISTE.)

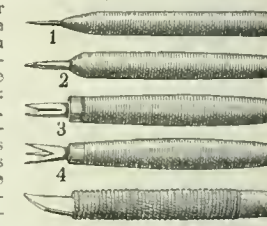

1 et 2. Pointes sèches (gravure à l'eau-forte); 3 et 4. Pointes doubles; 5. Pointe de graveur sur bois.

— Jeux. Chacune des divisions de la table du trictrac, sur lesquelles on range les dames.

— Littér. Trait d'esprit trop cherché : *Quand Molière parut, le théâtre était encore livré à la bouffonnerie et aux* POINTES. (Grasset.) ‖ Trait qui termine un épigramme ou un madrigal : *La* POINTE *doit dominer dans l'épigramme.*

— Manèg. *Faire des pointes*. Se dit d'un cheval qui ne suit pas régulièrement le rond en maniant sur les voltes. ‖ Se dit du cheval qui résiste au cavalier, qui se plante sur les deux pieds de derrière.

— Mar. *Pointe de bordage, de doublage*, Morceau de bordage ou de toile appliqué sur une partie de la carène ou d'une voile pour en remplir le vide. ‖ *Pointes d'une voile*, Parties triangulaires placées de chaque côté du carré d'une voile carrée. ‖ Employé parfois pour RUMB ou QUART DU COMPAS : *Gouvernez de deux* POINTES *sur tribord.* ‖ *Pointe du vent*, Pied du vent. ‖ *Gouverner de pointe en pointe*, Naviguer en suivant la côte. ‖ *Arriver à un mouillage à pointe de boutine*, Finir par y arriver en louvoyant. ‖ *Brasser en pointe*, Orienter la voilure pour l'allure du plus près, ou orienter les vergues pour qu'elles occupent moins de place en largeur. ‖ *Voiles en pointe*, Voiles triangulaires. ‖ *Avirons montés en pointe*, Avirons disposés de façon qu'il n'y ait qu'un seul rameur par banc.

— Milit. Petite fraction d'une troupe que celle-ci envoie en avant d'elle pour se couvrir. ‖ Escrime à l'épée, par opposition à la *Contre-pointe*, qui est l'escrime au sabre. ‖ *Armes de pointe*, Les armes dites autrefois *d'estoc* et *d'hast*, parce qu'avec les unes et les autres, c'est de la *pointe* qu'on se sert. ‖ Incursion rapide exécutée dans la région qu'occupe l'ennemi, par une troupe légère, et généralement par de la cavalerie. ‖ Expédition entreprise par une armée en dehors de sa ligne générale d'opérations.

— Minér. Dans les mines de Saint-Étienne, Galerie qui ne sert qu'à établir les communications nécessaires pour l'aérage, le transport des produits ou l'écoulement des eaux. ‖ On dit mieux DESCENTE.

— Pratiq. anc. *Registre de pointe*, Registre où les juges devaient s'inscrire avant l'audience, sous peine de ne pouvoir juger.

— Sculpt. Outil servant à ébaucher.

— Techn. Petit clou, avec ou sans tête, d'une grosseur égale dans toutes ses parties. ‖ Tige de cuivre, à l'extrémité

de laquelle on a monté un diamant pour servir aux graveurs en pierres fines à creuser les parties des pierres qu'ils veulent graver. ‖ Ciseau de sculpteur à pointe oblique ou à double pointe, lui servant à ébaucher son ouvrage. ‖ Outil du tapissier, lui servant à crêter. ‖ Outil de sellier, employé pour rabaisser le cuir cousu. ‖ Outil avec lequel le relieur coupe le carton destiné à couvrir un livre. ‖ Tuile dont le couvreur a retranché plus du tiers. ‖ Petit ciselet pointu, employé par les ciseleurs à achever leurs figures et à leur donner du relief. ‖ Panneau de menuiserie formant saillie et taillé en facettes. ‖ Chez les treillageurs, Petit morceau de fil de fer leur servant de clou. ‖ Jonction de deux montants qui se croisent dans une fenêtre. ‖ *Pointe à tracer.* Chez les serruriers, mécaniciens, ajusteurs et monteurs, Outil très aigu à pointe droite ou recourbée employé pour tracer des lignes de repère sur un objet en métal. ‖ Petit poinçon d'acier, employé par le tireur d'or pour polir les pertuis de la petite filière. ‖ *Pointe carrée,* Outil pointu quadrangulaire qui sert à faire un trou dans le bois pour amorcer une vis. ‖ *Pointe d'arrêt,* Sorte de broche métallique placée sous l'une des branches d'un mouvement de sonnette, afin d'en limiter la course. — Pointe d'acier, de quelques millimètres de longueur, enchâssée dans le bouton d'un fleuret ou d'une épée de salle d'armes, et dont on se sert dans l'escrime dite *de terrain.* ‖ *Pointe molle,* Extrémité mince d'une pièce qui doit être rivée après avoir été fichée. ‖ *Pointe à gratter,* Moitié de ciseau dont se sert le facteur d'orgue pour gratter les tuyaux qui ont besoin d'être soudés. ‖ *Pointe à faire parler les tuyaux,* Outil de facteur d'orgue, ressemblant au ciseau de menuisier. ‖ *Pointe d'accroche,* Pointe fixée dans le sommier d'un piano à laquelle on attache les cordes. ‖ *Pointe de diamant* ou *Diamant,* Petit diamant taillé en pointe et enchâssé, qu'emploient les vitriers pour couper le verre. ‖ *Pointe nave,* Diamant brut, naturellement en pointe. ‖ *Pointe de l'arçon,* Une des parties qui forment le bas de l'arçon d'une selle. ‖ Morceau d'étoffe ou de linge, que l'on taille en pointe, afin de le coudre sur les côtés d'une robe ou d'une chemise de femme, dans le but de leur donner plus d'ampleur. ‖ *Pointe de colle.* En T. de fleuriste, Très petite goutte de colle de pâte.



Pointes : 1. A couper, de relieur ; 2. A tracer ; 3. Carrée, de sellier.

— Typogr. Légère tige d'acier avec manche de bois, employée par les compositeurs pour soulever les lettres à remplacer ou à retourner dans un paquet de composition.

— Syn. **Pointe du jour, point du jour.** V. POINT.

POINTE-À-PITRE (la), ville des Antilles françaises, la plus peuplée et la plus riche de la Guadeloupe, sur le rivage sud-ouest de la Grande-Terre, à côté de la rivière Salée, qui sépare la Grande-Terre de la Guadeloupe proprement dite ; 27.000 hab. Port magnifique, assez sûr, mais où les fonds, de 8 mètres au moins, ont peu d'étendue. Grande activité commerciale. La ville, anéantie par un tremblement de terre en 1843, totalement brûlée en 1871, s'est rapidement relevée de ses ruines ; c'est une cité aux rues régulières, aux maisons moitié en bois, moitié en pierre.

POINTEAU (*to*) n. m. Techn. Petit poinçon qui sert à marquer la place d'un trou ou de tout autre objet. ‖ Poinçon servant à percer les fers minces. ‖ Petit poinçon d'acier, dont se servent les horlogers pour marquer les axes des roues et des pignons. ‖ *Pointeau à contre-marquer,* Outil d'acier dont se sert le coutelier.


Pointeau.

POINTE-COUPÉE, comté des Etats-Unis (Louisiane), entre le Mississipi et la rivière Rouge ; 21.000 hab. Ch.-l. *Pointe-Coupée.*

POINTE-DE-GALLE, ville de l'île de Ceylan (colonie anglaise), près de l'embouchure du Gin-Ganga, dans l'océan Indien ; 48.000 hab. Avant la construction de la jetée de Colombo (1885), c'était le grand port d'escale des vapeurs pour l'Inde, l'Indo-Chine et l'Australie ; depuis, Colombo l'a supplantée. Le port était d'ailleurs étroit, rocheux et de difficile accès. Les Portugais s'y établirent dès 1597 ; les Hollandais, qui leur succédèrent, construisirent la forteresse.

POINTELIN (Auguste-Emmanuel), peintre français, né à Arbois (Jura) en 1844. Il débuta au Salon par le *Plateau, souvenir des montagnes ; Soleil du matin chassant les brouillards* (1866). Depuis, il a exposé : *Soir d'automne ; le Puits de Moustiers ; le Bief d'Arèze ; une Prairie dans la Côte-d'Or* et *les Bois Blancs ; une Saulaie, le soir ; le Bord de l'eau ; Coteau jurassien* (musée de Besançon) ; *l'Aube* (musée d'Arbois) ; *la Fin du bois, un Paysage* (musée du Luxembourg) ; *Prairie dans la Côte-d'Or* (musée de Sens) ; *Chênes des Brutes-Cornes* ; etc. Pointelin est resté l'interprète ému des sites de sa province natale.

POINTEMENT (*man*) n. m. Action de pointer. ‖ On dit plus ordinairem. POINTAGE.

— En T. de minér., Réunion de trois pointes au moins, remplaçant une partie de la face dominante d'un cristal à l'extrémité de l'axe.

POINTE-NOIRE, bourg des Antilles françaises, sur le rivage ouest de la Guadeloupe ; 4.500 hab. Culture du café.

POINTER (de *point*) v. a. Marquer d'un point indiquant une revision ou une opération effectuée : POINTER *les articles d'un compte.*

— Diriger sur un point que l'on vise : POINTER *une lunette, un télescope.*

— Dess. Rapporter sur un panneau, avec le compas et la fausse équerre, les dimensions relevées sur une épure.

— Mar. *Pointer la carte,* Porter sur la carte la position du navire. ‖ *Pointer une voile,* Joindre les laizes d'une voile qu'on répare par un simple point d'arrêt. ‖ *Pointer à démâter,* Viser les mâts du navire ennemi pour les abattre. ‖ *Pointer à couler bas,* Viser à la flottaison.

— Milit. Diriger pour viser un but que l'on veut atteindre avec un projectile : POINTER *un canon.* ‖ *Pointez !* Commandement par lequel on ordonne aux servants d'une pièce d'artillerie d'exécuter le pointage.

— Musiq. *Pointer une note,* La marquer d'un point qui augmente de moitié sa valeur.

— Peint. Faire des points avec le pinceau, le burin, la plume : *Les miniatures se font ordinairement en* POINTANT.

— Techn. *Pointer une pièce d'étoffe,* Y faire quelques points, afin de conserver les plis.

Pointé, ée part. pass. du v. Pointer.

— n. m. Action ou manière de pointer : *Le* POINTÉ *d'un canon.*

Se pointer, v. pr. Se diriger : *Les yeux de Marie Stuart* SE POINTAIENT *vers la France.*

POINTER (de *pointe*) v. a. Frapper d'un coup de pointe : POINTER *son adversaire.*

— Dresser en pointe vers le ciel : *Cheval qui* POINTE *ses oreilles.*

— Milit. Absolum. Porter un coup avec la pointe d'une arme blanche. ‖ *Pointez !* — Commandement par lequel on commande à des hommes armés d'un sabre, d'une baïonnette ou d'une lance, de porter un coup de pointe. (La direction du coup est alors indiquée par un mot complémentaire, tel que : En avant, à gauche, à droite *pointez !*)

— v. n. S'élever vers le ciel : *L'aigle* POINTE *si haut qu'on le perd de vue.* ‖ Être dirigé en pointe vers le ciel : *Partout des clochers* POINTENT.

— Commencer à pousser, à paraître : *Blé qui* POINTE. *Aube qui* POINTE. ‖ Commencer à se manifester : *Napoléon* POINTA *de bonne heure chez Bonaparte.*

— Manèg. Se dit du cheval qui se cabre en tendant en avant les extrémités antérieures et en s'appuyant sur les extrémités postérieures.

— Mar. *Pointer au vent,* Piquer dans le vent (en parlant d'un navire).

— Techn. Amorcer des trous avec le pointeau. ‖ *Pointer un bœuf,* L'égorger. ‖ *Pointer des aiguilles,* En faire les pointes.

— Typogr. *Pointer les feuilles,* Placer sur le tympan de la presse manuelle, sur la table ou sur le cylindre de la presse mécanique, les feuilles tirées d'un côté, de manière que les pointures entrent exactement dans les trous qui ont été faits lors de ce tirage.


Pointé d'argent et d'azur de six pièces et deux demies.

Pointé, ée part. pass. du v. Pointer.

— Blas. Se dit d'un écu chargé de pointes en nombre égal et de deux émaux alternativement. ‖ Se dit d'une rose qui a les pointes placées extérieurement entre les pétales et d'un autre émail que ces derniers.

POINTER (*tèr'*, en angl. *teur'* — mot angl.) n. m. Espèce de chien d'arrêt anglais.

POINTERIE (*rî*) n. f. Atelier où l'on fabrique des pointes.

POINTEROLLE (dimin. de *pointe*) n. f. Petit pic employé, dans l'exploitation des mines, pour entailler les roches très dures.

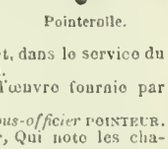
Pointerolle.

POINTE-SÉCHISTE (*chisst'*) n. m. Graveur à la pointe sèche. ‖ Pl. *Des* POINTE-SÉCHISTES.

POINTEUR (de *point*) n. m. Milit. Canonnier chargé de pointer la pièce. ‖ *Pointeur-servant,* Canonnier qui, dans le service du canon de campagne, imprime à l'affût les déplacements indiqués par le pointeur et, dans le service du canon de siège, manœuvre le tire-feu.

— Compt. Contrôleur de la main-d'œuvre fournie par les ouvriers.

— adj. Milit. Qui pointe le canon : *Sous-officier* POINTEUR.

— Admin. ecclés. *Chanoine pointeur,* Qui note les chanoines présents à l'office.

— Techn. Qui fait les divers travaux désignés sous le nom de pointage : *Ouvrier* POINTEUR.

POINTEUR, EUSE n. Qui façonne en pointe.

— Techn. Ouvrier qui empointe une pièce d'étoffe. ‖ On dit aussi EMPOINTEUR.

— Typogr. Ouvrier qui enlève le morceau d'un cliché pour y faire des corrections. ‖ Ouvrier qui opère le *pointage.* V. ce mot.

POINTICELLE (*sèl'*) n. f. Petite broche qui est placée dans la navette du tisserand, et qui sert à supporter la canette pour les trames dites « à dérouler » dans les fabriques de soie.

POINTIER (*ti-é*) n. m. Nom donné à l'ouvrier qui travaille dans une fabrique de pointes ou pointerie.

POINTIL (*til'* — rad. *pointe*) n. m. Verrer. Syn. de PONTIL.

POINTILLAGE (*till-aj'* [*ll* mll.]) n. m. Action de pointiller.

— Fig. Contestation sur des riens : *Il y a des gens qui ont la manie du* POINTILLAGE.

— B.-arts. Travail fait avec de petits points.

— Thérap. Massage qu'on exécute avec la pointe des doigts.

POINTILLE (*ll* mll. — de l'ital. *puntiglio*) n. f. Discussion pointilleuse, basée sur des riens. (Vx.)

POINTILLEMENT (*till-e-man* [*ll* mll.]) n. m. Action de pointiller ; première apparition : *Un rapide* POINTILLEMENT *de soupçon.* (Rare.)

POINTILLER (*ll* mll. — de *pointer*) v. a. Marquer d'un grand nombre de points ; tracer par points : POINTILLER *un dessin.*

— Verrer. Syn. de PONTILLER.

— v. n. B.-arts. Faire des points avec la plume, le burin, le pinceau, le crayon.

Pointillé, ée part. pass. du v. Pointiller.

— n. m. Réunion de petits points nombreux et rapprochés : *Dans les armoiries, l'or est représenté par un* POINTILLÉ.

— Manière de peindre, de dessiner, de graver en se servant de petits points : *Dessin au* POINTILLÉ. ‖ Genre de gravure faite au pointillé. ‖ Style procédant par petits traits, par phrases coupées : *C'est par le* POINTILLÉ *du dialogue que cette pièce a réussi.* (P. de St-Victor.)

— Encycl. B.-arts. *Gravure au pointillé.* V. GRAVURE.

POINTILLER (*ll* mll. — rad. *pointille*) v. a. Fam. Piquer par des pointes, des railleries : POINTILLER *quelqu'un sur tout ce qu'il dit.*

— Fam. Faire des pointes, disputer sur des riens.

Se pointiller, v. pr. S'attaquer mutuellement par des pointes. ‖ Se disputer sur des riens : *Ne faire que* SE POINTILLER.

POINTILLERIE (*till-e-ri* [*ll* mll.]) n. f. Fam. Action de pointiller ; contestation sur des bagatelles.

POINTILLEUR, EUSE (*ll* mll.) adj. Qui aime à pointiller. ‖ On dit plus ordinairem. POINTILLEUX, EUSE.

POINTILLEUSEMENT (*ll* mll.) adv. D'une façon pointilleuse.

POINTILLEUX (*till-eû* [*ll* mll.]), **EUSE** adj. Qui aime à pointiller, à discuter sur des riens : *Critique* POINTILLEUX.

— Susceptible ; exigeant dans la société : *Caractère* POINTILLEUX. *Humeur* POINTILLEUSE.

— Substantiv. Personne pointilleuse.

POINTILLISME (*till-issm'* [*ll* mll.]) n. m. B.-arts. Sorte de peinture qui procède par décomposition des tons au moyen de touches séparées. V. IMPRESSIONNISME.

POINTILLISTE (*till-isst'* [*ll* mll.]) n. m. Peintre qui affectionne le pointillisme.

POINTIS (*ti*) n. m. Navig. Extrémité d'amont ou d'aval d'une île en rivière : *Le* POINTIS *de Grenelle.*


Pointis.

POINTIS (Jean-Bernard DESJEANS, baron DE), marin français, chef d'escadre et commissaire général de l'artillerie sous les ordres de Duquesne, né en 1645, mort près de Paris en 1707. Il se distingua à l'attaque de Tripoli (1681) et au bombardement d'Alger et de Gênes (1682-1686). Il commandait un vaisseau au combat où Tourville fit éprouver un échec aux flottes d'Angleterre et de Hollande, entre l'île de Wight et le cap Frehel (1690). En 1697, il fut chargé de l'expédition contre Carthagène de Cuba, fut blessé dans le combat, mais emporta la ville. Pendant la guerre de la Succession, il assiégea inutilement Gibraltar. On a de lui une *Relation de l'expédition de Carthagène* (1698).

POINTIS-INARD, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 9 kilom. de Saint-Gaudens ; 1.030 hab. Papeterie, tannerie, fonderie de cuivre.

POINTOMÈTRE (de *point,* et du gr. *métron,* mesure) n. m. Sculpt. Appareil servant à faire la mise au point d'un buste ou d'une statue.

— Encycl. Le *pointomètre* ne peut servir que pour une reproduction de mêmes dimensions que le modèle. Les trois points fixes A, B, C sont établis sur le modèle et sur le bloc à sculpter par trois aiguilles mobiles graduées, qu'on arrête invariablement. Pour relever un point du modèle, on amène l'aiguille mobile T en ce point, perpendiculairement à la surface, et on note la division de l'aiguille qui correspond au coussinet. On recule alors cette aiguille ; on reporte le pointomètre sur les points fixes A, B, C du bloc à reproduire ; on fait affleurer l'aiguille mobile normalement à la surface, et la division marquée indique, par différence avec la première division notée, la quantité de matière qui doit être enlevée.



Pointomètre.

POINTU, UE adj. Qui se termine en pointe : *Couteau* POINTU. *Nez* POINTU.

— Fig. Minutieux ou susceptible : *Esprit* POINTU.

— Ironiq. *Pointu comme une boule,* Très obtus.

— Mar. *Vent pointu,* Vent hâlant trop l'avant pour permettre de gouverner à la route donnée.

— n. m. Archéol. Chacun des quatre petits morceaux d'étoffe que les chapeliers couchaient sur les capades ou quartiers d'un chapeau de feutre. (Les pointus, ordinairement d'une étoffe plus fine que celle du fond du chapeau, étaient couchés sur les capades par cette opération qui s'appelait, encore au XVIIIe siècle, le *dorage du chapeau.*)

— Substantiv. Personne pointue, minutieuse ou susceptible.

— Fam. Sobriquet des natifs et des habitants de La Pointe-à-Pitre.

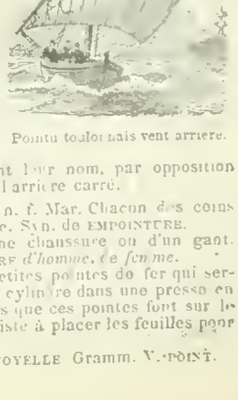
Pointu toulonnais vent arrière.

POINTU n. m. Embarcation employée surtout sur la rade de Toulon. (Ces bateaux sont gréés d'une voile latine et ont l'avant et l'arrière pointus, d'où leur vient leur nom, par opposition aux canots de l'Etat qui ont l'arrière carré.

POINTURE (rad. *pointer*) n. f. Mar. Chacun des coins supérieurs d'une voile carrée. Syn. de EMPOINTURE.

— Techn. Dimension d'une chaussure ou d'un gant, mesurée par points : POINTURE *d'homme, de femme.*

— Typogr. Chacune des petites pointes de fer qui servent à fixer la feuille sur le cylindre dans une presse en retiration. ‖ Chacun des trous que ces pointes font sur le papier. ‖ Opération qui consiste à placer les feuilles pour la retiration.

— POINT VIRGULE POINT-VOYELLE Gramm. V. POINT.

POIRE (du lat. *pirum*) n. f. Bot. Fruit du poirier : Poire *fondante*. Poire *d'été*. *Poire coloquinte*, Nom vulgaire d'une espèce de gourde ou de calebasse. ‖ *Poire d'acajou*, Fruit de l'acajou. *Poire d'avocat*, Fruit de l'avocatier. ‖ *Poire de bachelier*, Espèce de momelle. ‖ *Poire fausse*, Espèce de courge. ‖ *Poire de terre*, Topinambour. ‖ *Poire de vallée*, Bardane.

— *Poire d'angoisse*, Instrument de supplice en fer, en forme de poire et à ressort, que l'on introduisait dans la bouche pour empêcher de crier. ‖ *Avaler des poires d'angoisse*, Souffrir des mortifications.

— Loc. div. *Poires tapées*, Poires qui, une fois pelées, sont mises sur des claies et passées à plusieurs reprises dans un four après la « sortie du pain ». (Elles se conservent parfaitement.) ‖ *Poires molles*, Poires trop mûres, qui commencent à se gâter. — Fig. *Ne pas promettre poires molles*, Faire des menaces ; faire entrevoir un avenir rigoureux. ‖ *En poire*, En forme de poire, c'est-à-dire en ovale plus ou moins aminci par un bout et creusé vers le milieu : *Perle* EN POIRE. ‖ *Entre la poire et le fromage*, A la fin du repas, Moment où l'on parle plus librement. ‖ *Garder une poire pour la soif*, Se réserver quelque chose pour les besoins à venir. ‖ *La poire est mûre*, Le moment est venu.



Poire d'angoisse (XVIe s.) : A, fermée ; B, ouverte.

— Archéol. Petit flacon piriforme en usage au moyen âge. ‖ Vaisseau d'orfèvrerie de même forme, disposé pour s'ouvrir par quartiers, et renfermant ordinairement des reliques ou des objets de dévotion. ‖ Toupie de bois dur ou de métal interposée entre le placard et le plastron de l'armure de joute, aux XVe et XVIe siècles, et destinée à amortir la force du coup de lance reçu par la targe en lui permettant de glisser et de basculer légèrement sur ses faces courbes.



Poires à poudre.

— Arg. Tête, figure : *Sa* POIRE *ne me revient pas*. ‖ Imbécile : *Quelle* POIRE ! ‖ *Faire sa poire*, Se donner de grands airs.

— Chass. *Poire à poudre*, Sorte de petite bouteille de cuir, de corne, etc., en forme de poire, légèrement aplatie, dans laquelle on met la poudre.

— Techn. Contrepoids de la balance romaine. ‖ Pendant d'oreille, perle en forme de poire. ‖ *Poires secrètes*, Nom donné par les éperonniers à une sorte d'embouchure de mors. ‖ Partie du battant d'une cloche frappant contre celle-ci et qui a une forme renflée. ‖ Sorte de poignée en os, ivoire ou caoutchouc, placée à l'extrémité du cordon d'une sonnerie électrique et portant à son centre plus renflé un bouton en os qui met en communication la sonnerie avec le circuit, lorsque le doigt appuie sur ce bouton. ‖ Poignée creuse en caoutchouc, qui permet de refouler, par la pression de la main, l'air contenu à l'intérieur, soit pour le mélanger avec le liquide d'un vaporisateur, soit pour faire le vide dans un tube aspirant, soit pour faire jouer le déclic d'une porte, l'obturateur d'un appareil phonographique, etc.



Poire : 1. En caoutchouc ; 2. Electrique.

— Encycl. Bot. La *poire* est une baie à cinq loges, dont le péricarpe, entièrement charnu, est comestible.

Il existe d'innombrables variétés de poires, que l'on classe d'après leur destination et l'époque de leur maturité. Parmi les plus recommandables, on peut citer : POIRES À COUTEAU : *Poires d'été* mûrissant de juillet à septembre : doyenné de juillet, épargne ou cuisse-madame, beurré Giffard, clapp's-favorite, williams, bonne d'Ezée, boutoc ; *Poires d'automne* (octobre-décembre) : beurré d'Angleterre, beurré gris, beurré Hardy, duchesse d'Angoulême, doyenné du comice, beurré superfin, triomphe de Jodoigne, beurré Clergeau, crassane, bergamote, soldat-laboureur ; *Poires d'hiver* (décembre-mai) : passe-colmar, beurré d'Arenberg, lectier, passe-crassane, Olivier-de-Serres, doyenné d'hiver, doyenné d'Alençon, bergamote, Esperen.



Poire à injection.

POIRES À CUIRE (décembre-mai) : martin-sec, bon-chrétien d'hiver, catillac, belle-angevine.

POIRES À POIRÉ : cirole, de bosseux, d'Orenon, normande, de souris, de renard, de carisc, maulé.

On récolte, en général, les poires d'été quatre à cinq jours avant leur maturité ; les poires d'automne dix à quinze jours ; quant aux poires d'hiver, il faut les cueillir tard, c'est-à-dire aux environs du 10 et 20 octobre. Le moment propice à la cueillette est arrivé lorsque les poires se détachent facilement de l'arbre.

Le moment où les poires sont bonnes à être consommées est marqué : à l'intérieur, par diverses transformations chimiques (v. MATURATION) ; à l'extérieur par un changement de teinte (le fond devient plus jaune) et un parfum spécial à chaque variété. La poire cède, de plus, à une légère pression du pouce près du pédoncule.

— Art culin. *Compotes de poires*. On fait des compotes avec toute espèce de *poires* : après les avoir pelées et coupées en quartiers, on les fait cuire avec de l'eau et du sucre, puis on les place dans un compotier, le sirop obtenu, une fois réduit, est versé sur les poires.

Confitures de poires. On emploie de préférence les poires d'Angleterre bien mûres : les couper en deux ou en quatre, ôter les pépins, faire macérer dans une terrine pendant vingt-quatre heures, avec du sucre cristallisé ou casse fin (une demi-livre de sucre par livre de fruits), faire cuire à feu vif dans une bassine en cuivre, puis opérer comme pour les autres confitures.

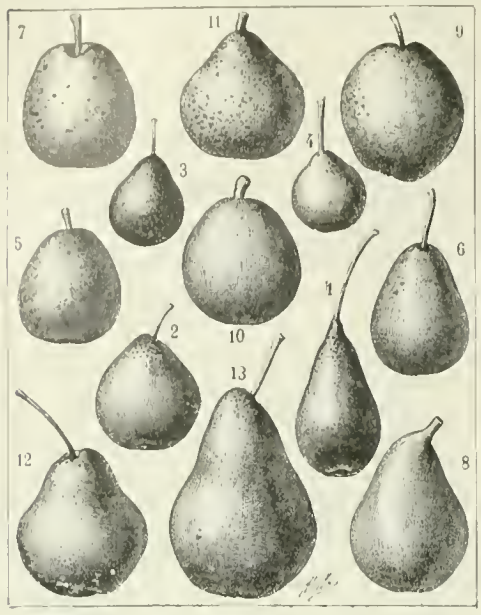

Poires : 1. Epargne ; 2. Beurré d'Amanlis ; 3. Rousselet de Reims ; 4. Doyenné de juillet ; 5. Fondante des bois ; 6. Louise-bonne d'Avranches ; 7. Duchesse d'Angoulême ; 8. Beurre Clergeau ; 9. Passe-crassane ; 10. Doyenné d'hiver ; 11. Bergamote Esperen ; 12. Bon-chrétien d'hiver ; 13. Belle-angevine.

POIRÉ n. m. Jus fermenté de la poire : *Le* POIRÉ *se conserve mal*.

— Encycl. La préparation du *poiré* est analogue à celle du cidre ; mais le poiré est moins nourrissant que le cidre et produit une ivresse plus dangereuse. On prépare différentes sortes de poiré ; toutes sont sujettes aux mêmes accidents et aux mêmes maladies que le cidre.

POIREAU (*ro*) ou **PORREAU** (*po-ro*) [du lat. *porrus*, même sens] n. m. Bot. Plante potagère du genre ail.

— Arg. Sergent de ville de planton. ‖ *Faire le poireau*, Attendre.

— Art vétér. Grosse verrue qui se développe souvent au pis des vaches ou sur diverses régions de la peau du cheval, comme le chanfrein.

— Pathol. Syn. de VERRUE et de VÉGÉTATION.

— Encycl. Le *poireau*, parfois *porreau* (allium porrum), est une plante bisannuelle, originaire du midi de l'Europe. Son bulbe est oblong, tuniqué ; ses feuilles, toutes radicales, sont engainantes ; sa hampe, unique, peut atteindre 60 centimètres ; elle se termine par des fleurs rougeâtres disposées en ombelle. On le cultive comme légume dans tous les jardins. On sème le poireau soit avant, soit après l'hiver, dans une terre fraîche bien fumée ou dans des châssis. On le repique quand il a environ 15 centimètres de hauteur, en rognant les racines et les feuilles.



Poireaux : *a*, long d'hiver ; *b*, court de Rouen.

Les variétés les plus estimées sont : *poireau court de Rouen*, rustique, qui a donné une sous-variété appelée *poireau monstrueux de Carentan* ; *poireau jaune du Poitou*, spécial au climat de l'Ouest ; *poireau gros court*, cultivé dans le Midi ; *poireau long d'hiver*, variété très rustique, la plus répandue. Outre ses usages culinaires, le poireau est employé pour préparer des lavements purgatifs : c'est un diurétique.

— Art vétér. Dans les maladies du cheval connues sous les noms d'*eaux aux jambes*, de *crapaud*, les excroissances cutanées qu'on y remarque portent le nom de *poireaux*. Lorsque ces poireaux ont le volume d'un grain de raisin et qu'ils sont groupés en certain nombre au même endroit, surtout au pli du paturon et au boulet, on les nomme *grappes*. Leur traitement dépend le plus souvent de la maladie dont ils sont un détail. S'ils sont isolés sur le corps, on les fait tomber en serrant vigoureusement leur pédoncule avec un fort fil de soie et en cautérisant la racine avec de l'acide lactique ou de l'acide acétique, qu'on injecte dans son épaisseur avec une seringue Pravaz. Les pommades à base d'acide arsénieux réussissent très bien contre les grosses verrues des vaches et du cheval.

POIRÉE n. f. Bot. Variété potagère de la betterave commune.

— Encycl. La *poirée*, connue aussi sous le nom de *carde*, ressemble beaucoup à la betterave ; mais sa racine est bien plus petite. On en consomme les feuilles mélangées à l'oseille et les pétioles (*cardes*) à la façon des cardons. On cultive : *poirée blanche, blonde, jaune* et *rouge*, ces deux dernières pour l'ornement.

POIRÉ-SUR-VELLUIRE (LE), comm. de la Vendée, arrond. et à 10 kilom. de Fontenay-le-Comte, sur la Vendée ; 1.116 hab. Commerce de bois, volailles, beurre.

POIRÉ-SUR-VIE (LE), ch.-l. de cant. de la Vendée, arrond. et à 12 kilom. de La Roche-sur-Yon ; 4.271 hab. Commerce de bœufs. Tanneries. — Le canton a 8 comm. et 17.837 hab.

POIRET (Pierre), théologien protestant, né à Metz en 1646, mort à Rheinsbourg, près de Leyde, en 1719. Après avoir étudié la peinture, il commença ses humanités, fut précepteur dans une famille allemande, et, devenu ministre protestant en 1667, fut nommé vicaire à Heidelberg. Pasteur à Anweiller (duché des Deux-Ponts) en 1672, il se retira à Hambourg (1677), puis à Amsterdam (1680). On a de lui, en latin, divers ouvrages de théologie mystique ; il a édité les *Œuvres* de sainte Catherine de Gênes (1691), d'Angèle de Foligny (1696) et plusieurs ouvrages de Mme Guyon, tels que le *Nouveau* et l'*Ancien Testament* (1713-1715), ses *Lettres* (1717) et sa *Vie* (1720).

POIRET (Jean-Louis-Marie), naturaliste français, né à Saint-Quentin en 1755, mort à Paris en 1834. A la suite de voyages dans le midi de la France, l'Italie, l'Afrique, il devint le collaborateur de Lamarck. Le *Dictionnaire de botanique*, de l'« Encyclopédie », est presque entièrement de lui. Citons encore son *Histoire philosophique, littéraire, économique des plantes usuelles de l'Europe* (1825-1829).

POIRÉTIE (*si*) n. f. Bot. Genre de légumineuses, tribu des hédysarées, comprenant des herbes et des sous-arbrisseaux à fleurs en grappes axillaires de couleur jaune. (On connaît cinq espèces, croissant dans l'Amérique tropicale.) Syn. de HOVÉE et de SPRENGÉLIE.

— Zool. Sous-genre de glandines (mollusques gastéropodes), comprenant des testacelles extraordinairement carnassières, propres au littoral méditerranéen.

POIRIER (*ri-é*) n. m. Bot. Genre de rosacées pyrées.

— Loc. fam. *Je l'ai vu poirier*. Se dit d'un parvenu qu'on a vu dans une condition obscure, par allusion à ce que disait certain paysan en parlant d'un saint de bois de sa paroisse.

— Encycl. Les *poiriers* (pirus) sont des arbres et des arbrisseaux à feuilles simples, entières ou diversement découpées, à fleurs solitaires ou groupées en corymbes, à fruit allongé (poire), piriforme, ombiliqué au sommet, à endocarpe membraneux. On en connaît un petit nombre d'espèces. Le poirier commun se rencontre à l'état spontané dans les forêts d'Europe, surtout dans celles du Nord-Est ; la culture lui a fait produire, soit par la variation, soit par des croisements avec d'autres espèces, les innombrables variétés connues aujourd'hui.

Parmi les autres espèces de poiriers qui ont probablement contribué à ces obtentions, il faut citer le : *poirier Sauger* ou *poirier de Circle*, de l'ouest de la France, distinct par ses feuilles cotonneuses en dessous, et qui donne un poiré estimé, et le *poirier argenté* (pirus nivalis), de l'Europe centrale, cultivé en Autriche, où les fruits sont consommés blets ; le *poirier à feuilles de saule*, du Caucase ; le *poirier du Sinaï*, d'Asie Mineure ; le *poirier de Chine*, curieux par ses larges feuilles dentées, mais dont les fruits sont à peine mangeables ; le *poirier à feuilles de pommier* (pirus malifolia), regardé comme un hybride entre le poirier et le pommier ; le *poirier de Boltwiller*, supposé hybride entre l'allouchier et le poirier ; etc.

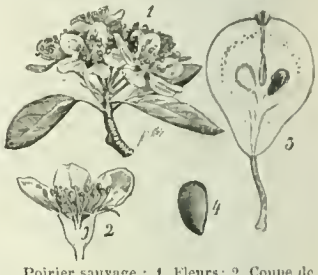

Poirier sauvage : 1. Fleurs ; 2. Coupe de la fleur ; 3. Coupe du fruit ; 4. Graine ou pépin.

Le bois du poirier commun, surtout celui des types sauvages, est rougeâtre, dur, pesant, d'un tissu fin et serré, recherché dans l'industrie pour des usages spéciaux.

Pour donner de bons résultats, le poirier cultivé doit être planté dans un sol fertile, substantiel, profond, sans excès d'humidité ; les fruits sont moins bons en sols compacts et humides qu'en sols sains.

Le semis de pépins ne reproduit pas fidèlement la variété dont ils proviennent ; les exemplaires obtenus de cette façon sont appelés *francs*, *aigrins* ou *égrains* ; ils ne fructifient qu'au bout d'une dizaine d'années et ne donnent de bonnes poires qu'en très faible proportion. Pour propager les variétés avec certitude, on a recours au greffage, soit sur *franc*, ou sujet de semis, soit sur cognassier, soit rarement sur aubépine.

Les poiriers à haute tige sont plantés dans les vergers, dans les champs, sur le bord des routes, etc. Ceux que l'on cultive en basse tige sont ordinairement taillés et soumis à des formes plus ou moins régulières, tantôt aplaties et palissées (espaliers et contre-espaliers), comme c'est le cas pour les palmettes et les candélabres ; tantôt pyramidales, arrondies, etc., comme cela se pratique pour les fuseaux, pyramides, vases, etc.

— *Maladies du poirier*. Le poirier est soumis à l'attaque d'un grand nombre d'insectes, chenilles, larves, etc. Il est sujet encore à la jaunisse, quand la terre lui manque, à la *brûle* ou dessèchement des rameaux, qui se traite par une taille longue de l'appareil radiculaire, etc.

POIRIER (dom Germain), érudit et bénédictin français, né et mort à Paris (1724-1803). Il entra dans la congrégation de Saint Maur et devint gardien des archives des abbayes de Saint-Denis (1760), puis de Saint-Germain-des-Prés (1767). Associé libre de l'Académie des inscriptions depuis 1785, il fit partie, sous la Révolution, de la commission des monuments et parvint à sauver de la destruction un grand nombre de manuscrits. Sous-bibliothécaire à l'Arsenal en 1796, il entra à l'Institut en 1800. Il collabora à l'*Art de vérifier les dates*, publia, avec dom Précieux, le tome XI de la *Collection des historiens de France* (1762) et, avec Vicq d'Azyr, une *Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver tous les objets utiles aux arts et aux sciences* (1794). Sa charité était égale à son savoir.

POIRIER (Paul), anatomiste et chirurgien français, né à Granville en 1853. Aide d'anatomie à la Faculté de Paris en 1880, prosecteur en 1883, chirurgien des hôpitaux, agrégé en 1886, chef des travaux en 1887, il s'est fait remarquer par de brillantes qualités comme anatomiste, comme chirurgien et aussi comme professeur. En 1902, il a été nommé à la chaire d'anatomie. On lui doit de

remarquables travaux originaux sur les bourses séreuses, sur les lymphatiques des organes génitaux de la femme, les synoviales de la main, l'architecture de l'humérus, les ganglions nerveux. Il a publié des ouvrages didactiques très appréciés : *Traité d'anatomie médico-chirurgicale* (1892); *Quinze leçons d'anatomie pratique* (1895). Enfin, avec la collaboration du professeur Charpy, il a dirigé la publication d'un grand *Traité d'anatomie humaine*, dont il a rédigé une partie importante (1892-1902).

POIRINO, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Turin] ; 7.068 hab. Belle église ; toile et cotonnades.

POIROUX (Le), comm. de la Vendée, arrond. et à 23 kilom. des Sables-d'Olonne ; 1.045 hab.

POIRSON (Jean-Baptiste), géographe français, né à Vrécourt (Lorraine) en 1760, mort à Valence, près de Montereau (Yonne), en 1831. Il dessina soit avec Mentelle pour les Tuileries, sur l'ordre de Bonaparte, soit seul en 1816, deux globes remarquables, exécuta la plupart des cartes du voyage de Humboldt et différents atlas.

POIRSON (Auguste-Simon-Jean-Chrysostome), professeur et historien, né à Paris en 1795, mort à Versailles en 1871. Il professa la rhétorique et l'histoire à Paris, puis devint proviseur du collège Saint-Louis (1833), du collège Charlemagne (1837) et il fut conseiller de l'université (1845). Outre des articles dans divers recueils, on lui doit des précis d'histoire pour l'enseignement et une *Histoire de Henri IV* (1857), son œuvre capitale.

POIRSON. Biogr. V. Delestre-Poirson.

POIS (*poi* — du lat. *pisum*) n. m. Bot. Genre de légumineuses papilionacées. ‖ *Pois à gratter, Pois pouilleux*, Nom vulgaire de la gousse des *mucunes*, recouvertes de fins poils aigus qui produisent sur la peau de vives démangeaisons. ‖ *Pois chiche*, Syn. de cicer. ‖ *Pois chalot, Pois corne, Pois jarosse*, Noms vulgaires du *lathyrus cicera*. ‖ *Pois d'Angola* ou *du Congo*, Noms vulgaires d'une espèce



Pois : 1. Comestible ; 2. Fleur ; 3. Prince-Albert ; 4. Mange-tout ; 6. Sabre ; 6. De senteur ; 7. A bouquet.

de *cajan*. ‖ *Pois de bedeau*, Nom vulgaire de l'*abrus precatorius*. ‖ *Pois de senteur* ou *Pois à bouquet*, Nom vulgaire du *lathyrus odoratus*. (V. Gesse.) ‖ *Pois sabre*, Nom vulgaire du fruit des *canavalies*. ‖ *Pois vivace*, Nom vulgaire du *lathyrus perennis*. ‖ *Petits pois*, Pois qu'on mange verts. ‖ *Pois cassés*, Graines de pois décortiquées et divisées en deux, dont on se sert pour faire des purées. ‖ *Pois mange-tout*, Pois dont la gousse est dépourvue de parchemin, et peut être consommée en même temps que la graine.

— Hist. littér. *Jeux des pois pilés*. Au moyen âge, Représentations dramatiques où une pièce religieuse était accompagnée de scènes bouffonnes. (Cette expression signifie une purée, une macédoine, etc.)

— Méd. *Pois à cautère*, Petite boule d'iris qu'on met dans les cautères pour entretenir la suppuration.

— Loc. div. Fam. *La fleur des pois*, Ce qu'il y a de plus distingué en son genre. ‖ *Avaleur de pois gris*, Goinfre, prodigue. ‖ *Donner un pois pour avoir une fève*, Ne donner une chose que dans l'espérance d'en avoir une autre d'une valeur plus considérable. ‖ *Manger des pois chauds*, Etre embarrassé pour répondre. ‖ *Que ce soit pois ou fève*, Le choix est tout à fait indifférent. ‖ *S'il me dit pois, je lui dirai fève*, S'il me raille, s'il m'injurie, je lui renverrai avec usure ses railleries, ses injures. ‖ *C'eux qui me feront des pois, je leur ferai de la purée*, Je saurai bien me venger de ceux qui m'auront fait du tort. ‖ *Vous ai-je vendu des pois qui ne cuisent point, qui n'ont point voulu cuire ?* Vous ai-je offensé ? Vous ai-je joué quelque tour ?

— Prov. : **Il faut manger les petits pois avec les riches et les cerises avec les pauvres**, Les petits pois ne sont bons que dans leur primeur, temps où ils coûtent cher, et les cerises à leur pleine maturité, moment où elles coûtent peu.

— Encycl. Les *pois* sont des plantes herbacées, ordinairement annuelles et grimpantes, à feuilles composées-pennées, munies de grandes stipules et dont le pétiole se termine en vrille rameuse. Les fleurs sont groupées en petit nombre à l'extrémité de pédoncules axillaires. Le fruit est une gousse oblongue, comprimée, renfermant des graines ordinairement globuleuses. On n'en connaît qu'un petit nombre d'espèces, des contrées orientales du bassin méditerranéen. Le *pois cultivé* (pisum sativum) peut atteindre 2 mètres ; ses fleurs, blanches, roses ou violacées, se succèdent de juin à septembre.

On sème les pois dans une terre légère en espaçant les rayons de 22 centimètres et en pratiquant dans chaque rayon, tous les 35 centimètres, des trous dans lesquels on jette cinq ou six graines. On sème les variétés hâtives de novembre à décembre, et on échelonne jusqu'en juillet pour les plus tardives.

Le *pois des champs, pisaille, pois à pigeon*, est une plante annuelle à fleurs blanches, roses, violacées, qui croît spontanément dans les moissons. On le cultive comme plante fourragère dans les terres un peu argileuses et fraîches ; on doit le semer en le mélangeant avec de l'avoine et du seigle, dont les chaumes lui fournissent un appui.

— Agric. et hortic. Le *pois* potager se consomme soit en cosses (gonsses) vertes, soit en grains frais, soit en grains secs. Suivant le développement qu'elles peuvent atteindre, on distingue les variétés de pois en trois catégories : *nains, demi-nains, à rames* ; dans chacune, il existe des *variétés à écosser* (à parchemin) et des *mange-tout* (sans parchemin) ; des variétés à *grains ronds* et des *variétés à grains ridés*, ces derniers particulièrement sucrés et tendres.

Voici, dans chaque catégorie, quelques bonnes variétés : 1° *Pois à rames à écosser : pois d'Auvergne* ou *pois serpette*, grain rond ; *pois prince-Albert*, très hâtif, grain rond ; *pois michaux de Hollande*, demi-nain, grain rond ; *pois de Clamart*, grain rond ; *pois Carter*, grain ridé ; *pois de Knight*, grain ridé, très sucré ; 2° *Pois à rames mange-tout : pois sans parchemin ordinaire ; pois corne de bélier ; pois beurre* (ce dernier est le meilleur) ; 3° *Pois nain, à écosser : pois nain très hâtif à châssis*, très hâtif, mais peu productif ; *pois Bishop's ; pois nain de Bretagne* ; 4° *Pois nain mange-tout : pois nain de Hollande*. Pour les purées, on cultive le *pois vert normand*, ramant, très estimé pour grain sec.

POISE (Jean-Alexandre-*Ferdinand*), compositeur français, né à Nîmes en 1828, mort à Paris en 1892. Elève d'Adam et de Zimmermann au Conservatoire, il obtenait en 1852 le second prix de Rome à l'Institut, et donnait au Théâtre-Lyrique, dès l'année suivante, un petit acte charmant intitulé : *Bonsoir, voisin*. Il fit représenter ensuite *les Charmeurs* (Théâtre-Lyrique, 1855) ; *le Thé de Polichinelle* (Bouffes-Parisiens, 1856) ; *Don Pèdre* (Opéra-Comique, 1858 ; *le Jardinier galant* (Opéra-Comique, 1861) ; *les Absents* (Opéra-Comique, 1864) ; *le Corricolo* (Opéra-Comique, 1868) ; *les Deux billets* (Athénée, 1870) ; *les Trois Souhaits* (Opéra-Comique, 1873) ; *la Surprise de l'amour* (Opéra-Comique, 1877) ; *l'Amour médecin* (Opéra-Comique, 1880) ; *Joli Gilles* (Opéra-Comique, 1884). Aux ouvrages mentionnés ci-dessus il faut ajouter *les Moissonneurs*, cantate officielle exécutée à l'Opéra-Comique en 1866, quelques jolies mélodies, etc.



Poise.

Poise était un des musiciens les plus fins, les plus délicats et les plus distingués de son temps. Dans les partitions de : *la Surprise de l'amour* ; *l'Amour médecin* et *Joli Gilles*, où il s'est fait le collaborateur de Marivaux, de Molière et de d'Allainval, que son ami Charles Monselet avait arrangés à son intention, on trouve, avec une inspiration pleine d'élégance et de grâce, comme un parfum d'archaïsme discret qui leur donne un charme inexprimable.

POISON (du lat. *potio*, boisson) n. m. Substance qui, introduite dans l'économie, y produit des désordres assez grands pour mettre la vie en danger : Poison *végétal*. Poison *minéral*.

— Crime d'empoisonnement : *On ne doit point intenter cette accusation de* poison *sans preuve*. (Volt.)

— Fam. Mets, boisson détestable.

— Fig. Objet capable de corrompre l'âme, de la dépraver : *Le* poison *du vice*.

— Hist. *Cour des poisons*, Chambre spéciale instituée dans le parlement de Paris en 1769 pour connaître des crimes d'empoisonnement, de maléfice, de sacrilège et de fausse monnaie qui s'étaient multipliés.

— n. f. Pop. Femme méchante ou débauchée : *C'est une* poison. (*Poison* était autref. féminin.)

— Syn. **Poison, venin.** Le *poison*, au propre, est ce qu'on ne peut manger ou boire sans s'exposer à perdre la vie. Le *venin* est un suc contenu dans certaines parties des animaux, capable aussi de donner la mort ou de causer des désordres graves, mais en pénétrant dans le sang ou dans les humeurs. Au figuré, ce qu'on appelle *poison* se montre à découvert, pervertit immédiatement les mœurs ; le *venin* est caché, et ne produit ses effets que d'une manière indirecte.

— Allus. hist. : **Poisons de Mithridate**, Allusion à une anecdote d'après laquelle le roi de Pont se serait habitué à progressivement absorber des poisons, si bien qu'il défiait ses ennemis de l'empoisonner et que, lorsqu'il voulut se donner la mort par ce moyen, il ne put y parvenir.

— Encycl. Physiol. On désigne, en physiologie, sous le nom de *poison*, toute substance capable de faire passer un plastide qui se trouve à la condition d'activité ou de vie élémentaire manifestée, à la condition de repos ou de destruction, sans que rien, en dehors du fait de la présence de cette substance, soit changé dans les conditions ambiantes. Parmi les poisons, les uns contractent avec les matières plastiques des combinaisons stables ; la mort du plastide est définitive. C'est le cas de beaucoup de poisons minéraux, comme les acides forts, le sublimé, etc. ; les autres ne contractent avec les matières plastiques que des combinaisons peu stables, qui se dédoublent sous de simples influences d'osmose ou de tension. Ces derniers sont donc des poisons temporaires, qui ne deviennent définitifs que si leur teneur est trop élevée et leur action trop durable. Tels sont certains poisons organiques, certaines toxines et surtout les *anesthésiques*.

Les poisons définitifs n'ont pas, en général, de spécificité ; leur effet toxique dépend donc de leur teneur dans le milieu et de la durée de leur action. Les poisons temporaires ont, au contraire, une spécificité souvent extrêmement marquée : ils sont toxiques pour certains éléments anatomiques, non pour d'autres. Aussi, beaucoup de ces poisons temporaires sont-ils en même temps, et par suite de leur électivité même, des agents thérapeutiques d'une grande efficacité, car ils peuvent être utilisés pour combattre certains états morbides, soit en modérant, soit en excitant les réactions cellulaires, et spécialement les réactions nerveuses. Tels sont la morphine, la strychnine, la quinine, le chloral, la digitaline, le tétranitrol, l'antipyrine, le chloroforme, l'éther, etc. Les toxines bactériennes et tissulaires n'agissent pas autrement et, pour elles aussi l'effet toxique ou thérapeutique dépend de la dose. On a ainsi des modificateurs et des poisons du cœur, des centres nerveux, des muscles, etc.

Pour les accidents déterminés par les poisons et leurs traitements, v. antidote, et empoisonnement.

Poisons (affaire des). On désigne sous ce nom l'affaire ou plutôt la série de scandaleuses affaires d'empoisonnement qui préoccupèrent si vivement l'opinion publique à Paris de 1670 à 1680, et motivèrent la constitution, par ordre du roi, d'une chambre spéciale du parlement chargée de juger cette sorte de crimes, la *Chambre ardente*. Il est assuré que le nombre des empoisonnements, pendant les premières années du règne de Louis XIV, fut considérable. Les pénitenciers de Notre-Dame avaient donné avis que « la plupart de ceux qui se confessaient à eux depuis quelque temps s'accusaient d'avoir empoisonné quelqu'un ». L'opinion fut mise en éveil par la mort subite et mystérieuse de Henriette d'Angleterre, où elle voulut voir la main du chevalier de Lorraine, bien qu'il semble avoir été prouvé depuis que la malheureuse princesse succomba à une perforation de l'estomac causée par un ulcère simple. Le procès de la marquise de Brinvilliers (v. ce nom), convaincue d'avoir empoisonné une partie de sa famille, eut un immense retentissement (1676). Il mit sur la trace d'une vaste association d'alchimistes, sages-femmes, pythonisses, sorcières, magiciennes achalandées, dont la clientèle se recrutait dans la haute bourgeoisie et la première noblesse, et dont le commerce des poisons ou *poudres de succession* constituait les plus clairs bénéfices. Bientôt (1679) fut organisée la Chambre ardente, dont les investigations, dirigées par un magistrat énergique, La Reynie, aboutirent à une série d'arrestations ou de citations sensationnelles : Mme de Dreux, la princesse de Tingry, la maréchale de La Ferté, etc. ; la comtesse de Soissons s'enfuit ; le maréchal de Luxembourg fut mis à la Bastille. Le nom de Mme de Montespan, celui du poète Racine lui-même apparurent dans les pièces de procédure. C'est à ce moment que le roi, inquiet et troublé du scandale où la favorite était mêlée, fit fermer la Chambre ardente (1682), dont la Voisin et la Vigoureux furent les principales victimes.

— Bibliogr. : Funck-Brentano, *le Drame des poisons* (Paris, 1899).

Poisot (*Charles*-Emile), compositeur et musicographe français, né à Dijon en 1822. Il débuta à l'Opéra-Comique par un petit ouvrage en un acte, intitulé *le Paysan* (1850). Parmi ses œuvres les plus importantes, il faut signaler un *Stabat Mater*, un *Requiem* à quatre voix, chœur et orchestre ; *Jeanne d'Arc*, cantate ; *le Comte du Lac, les Ressources de Jacqueline, les Deux billets*, etc. Il fonda et dirigea le Conservatoire de Dijon, et publia plusieurs ouvrages de théorie et d'histoire musicales.

Poissant (Thibaut), sculpteur et architecte français, né à Estrées-en-Chaussée (Somme) en 1605, mort à Paris en 1668. Il fut employé par Sarasin aux travaux du Louvre, puis obtint une pension pour aller étudier en Italie (1647). A son retour, il exécuta un grand nombre d'ouvrages pour le Louvre, les Tuileries, Versailles, les églises de Reims, des Andelys, de Saint-Sulpice, à Paris, etc. Il obtint un logement aux Tuileries et fut nommé membre de l'Académie en 1663. Parmi ses œuvres, on cite six figures qui ornaient le pavillon du milieu, aux Tuileries.

POISSARD (*poi-sar*), **ARDE** [de *poix* ; le mot *poissard* signifiait voleur au XVIe s. ; le sens de *poissarde* est tiré de *poisson*] adj. Qui reproduit, qui imite le langage, les mœurs du bas peuple : *Style* poissard. *Chanson* poissarde.

— n. m. Genre poissard : *Le* poissard *fut à la mode*.

— n. f. Marchande de poisson aux halles, et par ext., Marchande de la halle en général : *La* poissarde *est restée un type dans nos mœurs effacées*. (Th. Gaut.) ‖ Par anal. Femme hardie, grossière, insolente.

— Encycl. Littér. *Genre poissard*. Ce genre de littérature du plus bas réalisme avait été mis en vogue, comme une contre-partie burlesque des fadeurs de Dorat et de Gentil-Bernard, pendant la seconde moitié du XVIIIe s., par Vadé et son disciple Lécluse. Aux intervalles des causeries élégantes du meilleur monde, ce fut un amusement de faire entendre dans les salons les vocables plus que familiers, voire les mots crus qui fleurissaient les propos des dames de la halle. Vadé, le portraitiste de Jérôme et de Fanchonnette, ou Lécluse, avec moins d'art, mais autant de naturel et de vérité, donnaient le ton dans leurs pochades en vers et en prose. On avait aussi beaucoup à recueillir, en pareille matière, à travers les *Facéties* du comte de Caylus. Les opuscules de Vadé et de Lécluse, imprimés à Troyes, ont été fort longtemps le vade-mecum de tous les amateurs du genre. Il faut reconnaître qu'il se glisse parfois parmi ces excentricités des trouvailles fort piquantes. Telle est la vérité du pinceau d'un Vadé, que ses moindres opuscules donnent encore l'impression fourmillante de la vie des quartiers populaires, et que son nom reste lié à l'histoire des faubourgs de Paris.

— Mœurs. Les *poissardes* ou dames de la halle jouissaient, sous l'ancien régime, de curieux privilèges qu'elles ont perpétués en partie jusqu'à l'époque actuelle. Lors d'un mariage royal, à la naissance d'un enfant du roi, au premier jour de l'an, elles avaient le droit d'aller féliciter le roi à Versailles ; on leur servait un dîner splendide dans les grands communs. Disparues pendant la tourmente révolutionnaire, on les revit sous le premier Empire ; elles se montrèrent de nouveau aux Tuileries. Il en fut de même sous la Restauration et sous Louis-Philippe. Après le coup d'Etat de 1851, Napoléon III leur fit donner, dans une salle construite à grands frais, sur le marché des Innocents, un bal luxueux. Depuis lors, elles ont conservé le privilège de présenter, dans certaines occasions, un bouquet au chef de l'Etat.

POISSE (de *poix*) n. m. Pop. Voleur crapuleux.

— n. f. Police de sûreté.

— Archéol. Fascine enduite de poix, dont on se servait jadis dans les sièges.

POISSER (*poi-sé*) v. En luire, frotter de poix : Poisser *un cordage*.

— Par ext. Gâter, salir avec quelque chose de gluant : Poisser *ses mains en manipulant des confitures*.

— Arg. Voler : Poisser *une montre*. Arrêter : Poisser *un poisse*.

— Techn. *Poisser les crins des brosses*, Les coller dans les trous de la brosse avec de la poix.

POISSEUR (*poi-seur*), **EUSE** n. Pop. Personne qui trompe, qui vole.

POISSEUX (*poi-seû*), **EUSE** adj. Qui poisse, qui est [illegible].

— n. m. Arg. boulev. Syn. de GOMMEUX. ‖ Pop. Voyou.

POISSILLON (*poi-sill ll* mll.] — diminutif de *poisson*) n. m. Petit poisson. Peu us.

POISSON (*poi-son* — du lat. *piscis*, même sens) n. m. Animal à sang froid, vivant dans l'eau, respirant par des branchies : POISSON *de mer*, POISSON *d'eau douce*.

Poisson à bâton, Nom vulgaire de la morue sèche ou stockfish. ‖ *Poisson armé*, Nom vulgaire d'un cotte, d'un solare, des diodons. ‖ *Poisson blanc*, Dénomination générale par laquelle on désigne les poissons d'eau douce à chair pâle, molle et fade. ‖ *Poisson bourse*, Nom vulgaire du guaperva. ‖ *Poisson chirurgien*, Nom vulgaire des acanthures. ‖ *Poisson chinois*, Nom vulgaire d'une espèce de gobie. ‖ *Poisson coffre*, Nom vulgaire des ostracions. ‖ *Poisson couronné*, Nom vulgaire d'une espèce de hareng. ‖ *Poisson d'avril*, Nom vulgaire du maquereau. ‖ *Poisson de Jonas*, Nom vulgaire du requin. ‖ *Poisson de paradis*, Nom vulgaire d'un polynème des Indes. ‖ *Poisson de roche*, Nom vulgaire de la morue et de la plie. ‖ *Poisson de Saint-Pierre* ou *de Saint-Christophe*, Nom vulgaire de la dorée. ‖ *Poisson de Tobie*, Nom vulgaire de l'uranoscope. ‖ *Poisson doré*, *Poisson rouge*, Noms vulgaires du cyprin doré de la Chine. ‖ *Poissons électriques*, Poissons doués de la propriété de donner des secousses électriques quand on les touche. (Tels sont : les torpilles, les raies, le gymnote et le malaptérure [silure électrique], le mormyre, le gymnarque, le trichiure électrique de l'Inde, le tétrodon électrique [genre des plectognathes]), et quelques autres. ‖ *Poisson gourmand*, Nom vulgaire de la girelle. ‖ *Poisson juif*, Nom vulgaire du marteau. ‖ *Poisson à pierre*, Nom vulgaire du leucisque pygmée. ‖ *Poisson plat*, Nom vulgaire des pleuronectes. ‖ *Poisson sacré*, Nom vulgaire de l'anthias. ‖ *Poisson soleil*, Nom vulgaire du tétrodon mole. ‖ *Poisson stercoraire*, Nom vulgaire d'une espèce de chétodon. ‖ *Poisson trembleur*, Nom vulgaire de la torpille. ‖ *Poisson trompette*, Nom vulgaire d'une espèce de syngnathe. *Poisson volant*, Nom vulgaire des exocets et des dactyloptères. ‖ *Poisson épée*, *Poisson empereur*, Noms vulgaires de l'espadon. ‖ *Poisson ocarue*. Le pagel de la Méditerranée, bourabéou de Provence. ‖ *Poisson lune*, Le *tamptis luna* et l'orthagoriscue ou mole. ‖ *Poisson royal*, Le *lampris luna* et le maigre commun.

— Pop. Souteneur.

— Loc. div. *Comme le poisson dans l'eau*. En un lieu, dans un état où l'on a ses aises, où l'on se trouve tout à fait bien. ‖ *Donner un petit poisson pour en avoir un gros*, Ne donner une chose que dans l'espérance d'en avoir une autre d'une valeur plus considérable. ‖ *Il avalerait la mer et les poissons*. Se dit d'une personne qui a une très grande soif ou qui mange énormément. ‖ *Ne savoir à quelle sauce manger son poisson*, Etre fort embarrassé, ne pouvoir digérer un affront, etc. ‖ *La sauce fait manger, fait passer le poisson*. Se dit, au prop., à propos d'un plat médiocre, mais bien apprêté, et au fig., d'une chose désagréable, mais que certains détails font supporter. ‖ *Petit poisson deviendra grand*. Se dit d'une personne, d'une chose actuellement faible, mais que le temps fortifiera (allusion à la fable de La Fontaine : *le Petit Poisson et le Pêcheur* [V, 3]).

— Astron. *Poissons* (les). V. à son ordre alphab.

— Cout. pop. *Poisson d'avril*. V. AVRIL.

— Cout. anc. *Poisson royal*, Nom donné autrefois aux dauphins, esturgeons et saumons, parce que, quand ils échouaient sur le rivage, ils appartenaient au roi seul.

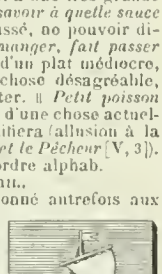

Armes de la corporation des marchands et vendeurs de poissons de mer au XVIIIe s.

— Iconogr. relig. Symbole par lequel on désignait le Christ sur les monuments des premiers siècles chrétiens et du moyen âge, parce que les initiales des mots grecs Ἰησοῦς Χριστος Θεοῦ Υἱὸς Σωτήρ, qui signifient Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur, forment le mot ΙΧΘΥΣ, poisson.

— Pêch. *Poisson artificiel*, Morceau de plomb ou d'étain moulé ayant la forme d'un petit poisson et dont la bouche, la queue, sont munies d'un hameçon simple ou double. (On l'emploie pour la pêche du poisson carnassier, dans le genre de pêche dit à la *dandinette*.) V. APPÂT.

— PROV. : **Les gros poissons mangent les petits**, Les puissants oppriment les faibles. ‖ **Jeune chair et vieux poisson**, La chair des jeunes mammifères et oiseaux et celle des vieux poissons sont les meilleures.

ALLUS. LITTÉR. : **Finir en queue de poisson**. V. DESINIT IN PISCEM.

— ENCYCL. Zool. Les *poissons* forment une classe de vertébrés comprenant des animaux à sang froid, à respiration branchiale, dépourvus de vessie urinaire, et dont le cœur ne présente que deux cavités.

Les poissons sont des êtres exclusivement aquatiques; leur corps, toujours fusiforme, rappelle par ses carènes et ses profils courbes, la figure d'un vaisseau et est couvert d'un revêtement parfait d'écailles imbriquées, qui n'entrave point les fonctions de la peau. Celle-ci possède un appareil d'excrétion : organes de la ligne latérale, consistant en tubes débouchant par des pores tout le long de chaque flanc, et qui sont le siège d'une sensibilité particulière. La peau des poissons peut être nue, posséder des granulations solides plus ou moins serrées, se recouvrir de plaques osseuses; toujours elle est lubrifiée par un mucus qui favorise le glissement de la tête dans l'eau. Le squelette est osseux ou cartilagineux, et sur ce caractère s'appuient toutes les classifications pour les diviser en deux grands groupes. Mais, quelles que soient la disposition et la nature de ce squelette, l'appareil musculaire présente toujours une grande complexité. Les quatre gros faisceaux des muscles latéraux placés de chaque côté, entre la tête et la queue, permettent au tronc de s'arquer par des contractions horizontales pendant la natation, à laquelle concourent surtout les nageoires impaires, les autres servant plutôt de gouvernail. Les deux paires de membres des vertébrés sont ici représentées par deux nageoires paires, dites *pectorales* et *ventrales*. Les premières sont articulées près des ouïes en avant du tronc, les secondes, sous celles-ci, un peu plus en arrière. En outre, il existe des nageoires impaires, placées soit sur la ligne médiane du dos (*nageoires dorsales*), soit sur la ligne médiane du ventre (*nageoire anale*), et une paire de nageoires branchiales. La *nageoire caudale* impaire termine le tronc, où elle s'attache verticalement par toute la largeur de la base. Un repli cutané (*nageoire adipeuse*) existe chez certains poissons. La portion antérieure du tronc forme avec la tête un tout solide, incapable de mouvements propres, tandis que la moitié postérieure jouit d'une mobilité de plus en plus grande, à mesure qu'on avance vers la nageoire caudale. Cette moitié postérieure est un véritable tronçon caudal, plein, composé uniquement de muscles, tandis que le tronc, creux, contient les viscères toujours très reportés en avant. Le cœur, notamment, est situé en général sous la tête, tout près de l'appareil respiratoire (branchies), dont les prises extérieures ou *ouïes* sont reportées en arrière des joues couvertes par les plaques osseuses du système operculaire.

La respiration branchiale est la règle; seuls quelques rares dipnoïques possèdent des poumons. Les pharyngiens labyrinthiformes possèdent un réservoir placé au-dessus des branchies, qui demeurent longtemps humides, tandis que le poisson demeure longtemps hors de l'eau, comme les anabas, qui entreprennent de véritables voyages dans l'intérieur des terres. Au reste, certains poissons peuvent vivre également pendant des jours hors de l'eau; telles les anguilles, qui sont de véritables amphibies. Par ces particularités et d'autres encore, les poissons se rapprochent extraordinairement des batraciens.

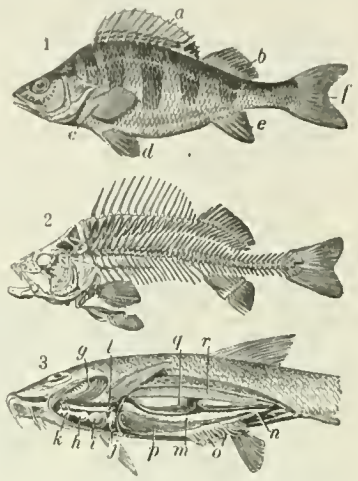

Poissons · 1. Perche (nageoires : *a*, première dorsale; *b*, deuxième dorsale; *c*, pectorale; *d*, ventrale; *e*, anale; *f*, caudale). — 2. Squelette d'une perche. — 3. Anatomie d'un barbillon : *g*, branchies; *h*, bulbe artériel; *i*, ventricule et oreillettes; *j*, sinus veineux; *k*, artère branchiale; *l*, œsophage; *m*, estomac; *n*, intestin; *o*, cæcums pyloriques; *p*, foie; *q*, vessie natatoire; *r*, ovaires.

Un organe particulier à cette classe de vertébrés est la vessie natatoire, réservoir plein d'air, que le poisson distend ou resserre à volonté et qui lui sert à modifier sa densité pour se tenir en équilibre à tel degré de profondeur qui lui convient. Cette vessie natatoire est souvent en rapport, par un canal, avec l'appareil digestif, toujours assez simple. Les dents nombreuses, solides des carnassiers, se modifient en larges molaires ou en pavés chez les types qui vivent de coquillages ou de crustacés; mais il n'est pas d'animaux dont la bouche soit plus riche en dents que les poissons, car non seulement leurs mâchoires, mais encore leur palais, leurs os vomériens et pharyngiens en sont hérissés. L'arrière-bouche communique avec un court œsophage, qui se continue en un vaste estomac muni d'appendices pyloriques, plus ou moins nombreux, simples ou ramifiés; l'intestin, plus ou moins long, se divise en intestin grêle et en rectum. Le foie existe toujours, le pancréas peut manquer.

Les poissons, à de rares exceptions près (acanthoptères hermaphrodites), ont des sexes séparés et sont ovipares. Beaucoup de requins, cependant, sont vivipares; ils possèdent alors des organes d'accouplement. Partout ailleurs, la femelle pond ses œufs, sur lesquels le mâle répand sa semence fécondante : c'est le phénomène du frai annuel. Quand les petits éclosent, les parents s'en occupent rarement; cependant, il en est quelques-uns, comme les épinoches, dont les mâles construisent un véritable nid. (V. EPINOCHE.) Les mâles de certains hippocampes sont munis d'une poche incubatrice, et des chromis couvent littéralement les œufs de leur femelle dans leur bouche extraordinairement distendue. Mais, sans la quantité prodigieuse des œufs pondus, beaucoup d'espèces disparaîtraient rapidement.

La plupart des poissons sont carnassiers et se font entre eux une guerre active. Les grandes espèces mènent en général une existence solitaire et parcourent des distances énormes, comme les requins. Sans atteindre les dimensions des baleines et des cétacés, certains squales comptent parmi les plus grands des vertébrés; on en voit de 6 et 7 mètres de long et au delà.

Toutes les eaux douces et salées nourrissent des poissons; on en rencontre à toutes les profondeurs, même dans les fosses abyssales les plus obscures. Certaines espèces sont étroitement localisées; d'autres fréquentent indifféremment dans tous les parages et remontent même les fleuves au loin de leur embouchure, entreprenant même de vrais voyages de migration, à l'époque de la reproduction. Beaucoup de formes d'eau douce descendent pour frayer dans la mer, puis remontent sans se laisser arrêter par les obstacles, sautant, par-dessus les digues, jusque dans les torrents des montagnes. Il est nombre de saumons et de truites qui, au contraire, ne pondent que dans les cours d'eau, d'où ils s'éloignent aussitôt après.

Les poissons fossiles sont les plus anciens des vertébrés; leurs débris se trouvent dans les terrains paléozoïques de l'époque la plus reculée et appartiennent en général aux chondroptérygiens. Ceux-ci, à partir de la période crétacée, deviennent plus rares et tendent à se voir remplacer par les poissons osseux, dont les premiers représentants apparaissent dans le jurassique.

L'homme tire des poissons les produits les plus utiles comme les plus divers. Au point de vue alimentaire, ces animaux représentent une valeur de premier ordre (v. PÊCHE); leur chair est des plus nutritives et on en tire des huiles précieuses pour la consommation et pour l'industrie. Les vessies natatoires servent à faire de la colle; les peaux des requins sont employées en maroquinerie; etc.

On divise les poissons en six sous-classes : *leptocardiens*, *cyclostomes*, *chondroptérygiens*, *ganoïdes*, *téléostéens*, *dipnoïques*.

— BIBLIOGR. : Cuvier et Valenciennes, *Histoire naturelle des poissons* (Paris, 1826-1849); Moreau, *les Poissons de France* (Paris, 1875-1879); Claus, *Traité de zoologie* (Paris, 1885); Günther, *Catalogue des poissons du British Museum* (Londres, 1859-1870); Brehm, *les Poissons* [trad. Sauvage] (Paris, 1882); etc.

— Dr. Les *poissons* des viviers sont considérés par la loi comme biens meubles; mais les poissons des étangs en constituent un accessoire et sont, à ce titre, rangés dans la classe des immeubles par destination (C. civ., art. 524). Les poissons qui passent d'un étang dans un autre deviennent la propriété de celui à qui appartient ce dernier, pourvu qu'ils n'y aient point été attirés par ruse et artifice (C. civ., art. 564). L'empoisonnement de poissons dans des étangs, viviers ou reservoirs, est puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 16 à 300 francs.

— Iconogr. Le *poisson* a été pour les premiers chrétiens l'emblème par excellence. Le poisson était surtout pour les Pères le symbole du Sauveur, s'offrant lui-même en nourriture aux croyants. Dans les monuments iconographiques des premiers siècles, le poisson figure partout, en lettres, ΙΧΘΥΣ, ou en figure; sur les tombes, l'ancre en forme de croix est fréquemment associée au poisson ou à l'acrostiche et signifie l'espérance en Dieu. Mais ce sont surtout les objets portatifs à l'usage des premiers chrétiens, anneaux, pierres gravées, amulettes, qui reproduisent cette figure. Le poisson fut aussi un emblème baptismal. Les chrétiens attribuaient la vertu des eaux des fonts à la présence du Christ invisible, poisson mystérieux.



Symboles du poisson.

POISSON (*poi-son* — altér. de *poçon*, dérivé de *pot*) n. m. Métrol. Dans certaines parties de la France, Nom donné à une mesure servant pour les liquides et équivalant à peu près au huitième du litre.

— n. m. Archéol. Ancienne mesure pour les liquides, contenant un quart de setier.

POISSON, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 14 kil. de Charolles, près de l'Arconce; 1.072 hab.

POISSON l'Ancien (Raymond), comédien et poète comique, né à Paris vers 1630, mort dans la même ville en 1690. Son père était mathématicien. Il fut d'abord acteur de campagne sous le nom de *Belleroche*, et alla débuter, en 1652, à l'Hôtel de Bourgogne, où il créa et rendit populaire le personnage de Crispin.

Quoiqu'il appartînt à une troupe rivale, Molière goûtait fort son naturel et sa verve comique. Poisson passa au théâtre de Guénégaud à la jonction de 1680 et se retira cinq ans après.

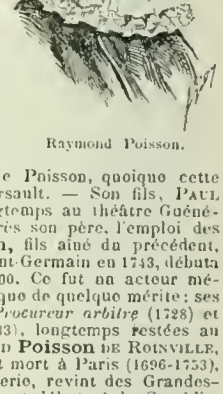

Raymond Poisson.

Comme auteur, Poisson fit preuve de plus de gaieté que d'invention et de style. Son comique est souvent trivial ou grossier. La plus connue de ses comédies est *le Baron de La Crosse*, représentée à l'Hôtel de Bourgogne en 1662. Ses autres pièces sont : *l'Après-Souper des auberges* (1665); *le Fou raisonnable* (1664); *les Pipeurs* ou *les Femmes coquettes* (1670); *les Fous divertissants* (1680); etc. Aucune n'est restée au répertoire. Quelques éditions du *Mercure galant* portent le nom de Poisson, quoique cette comédie soit l'œuvre de Boursault. — Son fils, PAUL **Poisson** (1658-1735), joua longtemps au théâtre Guénégaud, et tint avec succès, après son père, l'emploi des Crispins. — PHILIPPE **Poisson**, fils aîné du précédent, né à Paris en 1682, mort à Saint-Germain en 1743, débuta à la Comédie-Française en 1700. Ce fut un acteur médiocre, mais un auteur dramatique de quelque mérite; ses meilleures pièces sont : *le Procureur arbitre* (1728) et *l'Impromptu de campagne* (1733), longtemps restées au répertoire. — FRANÇOIS-ARNOULD **Poisson** DE ROINVILLE, frère cadet du précédent, né et mort à Paris (1696-1753), fut d'abord lieutenant d'infanterie, revint des Grandes-Indes pour se faire comédien, et débuta à la Comédie-Française en 1729. Il dépassa son père et son grand-père dans l'emploi des Crispins et le grand livrée, reprit Turcaret, créa Lafleur du *Glorieux* et fit revivre Pourceaugnac et Monsieur Jourdain.

POISSON (Nicolas-Joseph), écrivain français de la congrégation de l'Oratoire, né à Paris en 1637, mort à Lyon en 1710. Il édita le *Traité de mécanique* et l'*Abrégé de musique* (1668), ouvrages de Descartes restés manuscrits, et publia un *Commentaire sur la méthode*, du même philosophe (1671). En 1677, il porta à Rome, en secret, un mémoire composé par Nicole et demandant la condamnation de soixante-cinq propositions de morale relâchée, empruntées pour la plupart aux ouvrages des casuistes de la compagnie de Jésus. Ces propositions furent condamnées en 1679. A son retour en France, Poisson devint vicaire général de Nevers (1681). Il se retira à Lyon en 1705. On a de lui, en latin : *Actes de l'Eglise de Milan sous saint Charles* (1681-1683); *Choix des actes de l'Eglise universelle* (1706), collection de conciles œcuméniques.

POISSON (Siméon-Denis), géomètre et analyste français, né à Pithiviers en 1781, mort à Sceaux en 1840. Entré à l'Ecole polytechnique, le premier de la promotion de 1798, il fut dispensé par le conseil de l'école des examens de sortie et nommé immédiatement répétiteur d'analyse (1800). Il devint professeur suppléant et enfin titulaire en 1806, et fut bientôt appelé au Bureau des longitudes, à l'Institut (1812), à la faculté des sciences, comme professeur de mécanique (1816), enfin au conseil royal de l'Université (1837), où il prit la haute direction de l'enseignement des mathématiques dans tous les collèges de France. En 1837, il fut élevé à la pairie et, en 1840, quelques mois avant de mourir, il remplaça Thénard

comme doyen de la faculté des sciences. Poisson s'est principalement occupé de physique mathématique et de mécanique rationnelle; mais ses travaux sur l'invariabilité des grands axes des planètes, sur la distribution de l'électricité à la surface des corps, sur les phénomènes capillaires, sur la théorie mathématique de la chaleur, etc., ont indirectement apporté des perfectionnements notables à l'analyse. Outre de nombreux mémoires de tout premier ordre, on a de lui une série d'ouvrages classiques, parmi lesquels il faut citer : *Traité de mécanique* (1811); *Mémoire sur la théorie des ondes* (1826); *Théorie nouvelle de l'action capillaire* (1831); *Théorie mathématique de la chaleur* (1835); *Théorie du calcul des probabilités* (1838); etc.



Poisson.

POISSON (Antoinette). Biogr. V. POMPADOUR (Mme DE).

POISSON (Abel-François). Biogr. V. MARIGNY.

POISSONNAGE (*poi-so-naj'*) n. m. Féod. Droit dû au seigneur pour la vente du poisson sur un marché.

POISSONNAILLE (*poi-so-na-ll'* [*ll* mll.]) n. f. Fam. Menu poisson, fretin.

POISSONNERIE n. f. Lieu où l'on vend du poisson.

POISSONNEUX (*poi-so-neû*), **EUSE** adj. Qui abonde en poisson : *Rivière* POISSONNEUSE.

POISSONNIER (*poi-so-ni-é*), **ÈRE** n. Personne qui vend du poisson et particulièrement du poisson d'eau douce, par opposition aux marchands et marchandes de marée.

— n. m. Sur la Méditerranée, Chasse-marée qui achète aux bateaux pêcheurs le poisson, pour aller le revendre.

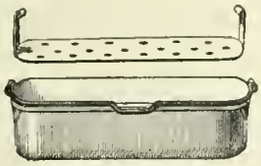

Poissonnière (art culin.).

— Hist. relig. Religieux chargé, dans certains monastères, de l'achat du poisson et de l'entretien des viviers.

— n. f. Art culin. Ustensile de cuisine de forme oblongue, dans lequel on fait cuire du poisson.

— Techn. Appareil dans lequel on cuit les sirops destinés à la fabrication du sucre.

— ENCYCL. La corporation des *poissonniers* de Paris avait reçu ses statuts dès le XIIIe s. Elle se divisait en *poissonniers d'eau douce* et *poissonniers d'eau de mer*. La corporation des poissonniers de Londres (*Fishmongers Company*) existe encore aujourd'hui; elle a conservé le magnifique drap mortuaire brodé au XVIe siècle et qui lui sert encore aux obsèques des dignitaires de la corporation.



Armes de la corporation des poissonniers d'eau douce, au XVIIIe siècle.

POISSONS, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne, arrond. et à 25 kilom. de Wassy, au confluent de la Pisancelle et du Rongeant; 1.032 hab. Ch. de f. Est. Fabriques de minium et de litharge. Eglise de style ogival, bâtie en 1528. — Le canton a 24 comm. et 4.273 hab.

POISSONS (les), constellation zodiacale; signe du zodiaque qui correspondait autrefois à cette constellation. ‖ *Poisson austral*, Constellation de l'hémisphère sud. ‖ *Poisson volant*, Autre constellation de l'hémisphère sud.

— ENCYCL. Les *Poissons* constituent le douzième et dernier signe du zodiaque, représenté par ♓. La constellation de même nom est composée de 113 étoiles dans le catalogue de Flamsteed. Elle est située un peu à gauche et au-dessous du grand carré de Pégase. Elle présente deux files d'étoiles de troisième et de quatrième grandeur, dont chacune constitue un *Poisson* : le *Poisson boréal* est celui qui veut dévorer Andromède; le *Poisson occidental* s'avance dans le carré de Pégase.

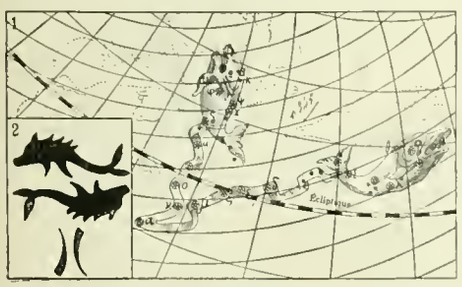

Les Poissons : 1. Daprès l'atlas de Flamsteed; 2. Signe du zodiaque.

Les *Poissons* passent au méridien dans le commencement du mois de novembre, vers neuf heures du soir.

La constellation appelée *Poisson austral* est située sous le Verseau; elle est composée de 14 étoiles dans le catalogue britannique. Ce *Poisson* est en train d'avaler une belle étoile de première grandeur, nommée *Fomalhaut*, qui ne brille au-dessus de notre horizon que vers l'automne.



Armes de Poissy.

POISSY (lat. *Pinciacum*), ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 20 kilom. de Versailles, sur la Seine; 7.406 hab. Ch. de f. Ouest. Prison centrale; distillerie, menuerie, féculerie, imprimerie. Belle église, en majeure partie romane, restaurée par Viollet-le-Duc. Poissy existait au temps de Charles le Chauve, qui y convoqua une assemblée. Saint Louis fut baptisé dans l'église actuelle 1215 et y fit construire un pont, dont plusieurs arches supportaient naguère des moulins dits *moulins de la reine Blanche*. Jusqu'en 1866, le marché aux bestiaux de Poissy contribuait à l'alimentation de Paris. — Le canton a 17 comm. et 23.122 hab.



Eglise de Poissy.

Poissy (COLLOQUE DE). On désigne sous ce nom la réunion de théologiens protestants et catholiques que le chancelier de L'Hospital, pour répondre au vœu des états d'Orléans et assurer la pacification religieuse du pays, fit réunir à Poissy, au mois d'août 1561. Le chancelier avait déjà (janv. 1561) enjoint au parlement de surseoir à toute poursuite pour fait de religion et (juill. 1561) accordé une amnistie plénière, jusqu'à la réunion d'un concile général. L'Hospital comptait obtenir des théologiens une formule pouvant satisfaire à la fois réformés et catholiques. « Otons, disait-il, ces mots diaboliques, ces noms de partis et de séditions : luthériens, huguenots, papistes; ne changeons le nom de chrétiens! » Théodore de Bèze représentait les protestants. Il fut assez peu conciliant et nia absolument la présence réelle dans l'eucharistie. D'autre part, le cardinal de Lorraine et le général des jésuites Lainez protestèrent vivement et dénièrent à la reine même le droit de trancher ces questions religieuses, réservé au pape seul. L'accord apparut rapidement impossible. Quelques mois après, malgré l'édit de janvier 1562, où triomphaient les idées de tolérance de L'Hospital, le massacre de Wassy allait faire entrer le conflit religieux dans sa phase sanglante.

Poissy (LE COLLOQUE DE), tableau de J.-N. Robert-Fleury, exposé au Salon de 1840 (musée du Luxembourg). Dans une salle aux arcades gothiques, au milieu de ses courtisans, siège le jeune roi Charles IX, entre sa mère et le cardinal de Lorraine. A gauche, Théodore de Bèze, à droite un moine à robe grise, tous deux dans des chaires basses, discutent, le premier avec l'air calme et la main à peine levée, le second le bras en l'air, en signe de vive protestation. Ce tableau est d'un coloris sobre, chaud et vigoureux.

POITEAU (Alexandre), botaniste et horticulteur français, né à Amblecy, près Soissons, en 1766, mort à Paris en 1850. Il fut d'abord jardinier au Muséum, puis il étudia la botanique, fit des voyages à Haïti, au Cap et à la Guyane, et, à son retour en France, devint jardinier chef du Muséum. On lui doit : *Histoire naturelle des orangers* (1818-1820) et sa célèbre *Pomologie française* (1838 et suiv.).

POITEVIN, INE, personne née à Poitiers ou dans le Poitou, ou qui habite cette ville ou cette région. — *Les* POITEVINS.

— Adjectiv. Qui appartient à ces lieux ou à leurs habitants : *La population* POITEVINE.

— n. m. Dialecte de langue d'oïl, particulier au Poitou.

— ENCYCL. Linguist. Le *poitevin*, étant parlé tout près du domaine de la langue d'oc, offre quelques ressemblances avec les dialectes de ce groupe : mais il ne garde pas intact l'a tonique. Il a possédé une littérature originale.

— Agric. *Race poitevine*. Les races bovines, chevalines, ovines et caprines sont représentées dans le Poitou par des variétés bien caractérisées qui leur ont fait donner le nom de *poitevines*. Ce sont, en général, des animaux rustiques et vigoureux. La variété bovine, dite à Paris *chaletaise*, est de taille moyenne, à tête volumineuse, à longues cornes; les membres sont courts et puissants; la robe est généralement fauve. Les vaches sont bonnes laitières; les bœufs, sans atteindre de gros poids, fournissent une chair très estimée. La variété chevaline, dite aussi *mulassière*, comprend de grands et lourds chevaux à tempérament mou; leurs oreilles sont grandes; leur robe est le plus souvent grise, etc.

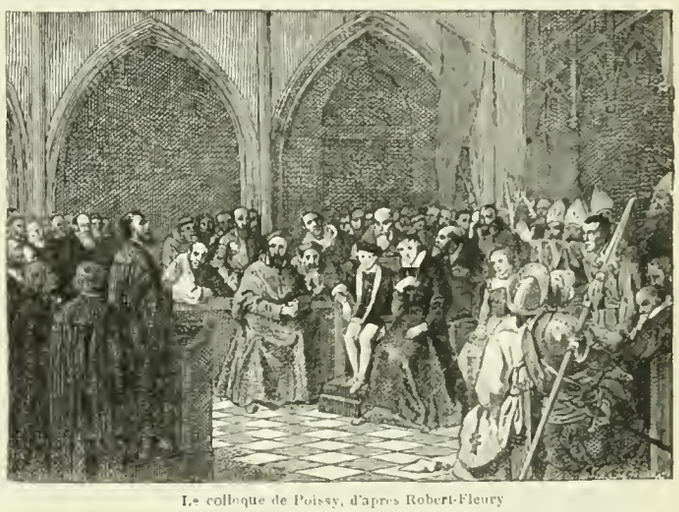

Le colloque de Poissy, d'après Robert-Fleury.



1. Baudet du Poitou. 2. Mouton poitevin; 3 Vache poitevine.

POITEVIN (Auguste), sculpteur français, né à La Fère en 1819, mort en 1873. Il débuta au Salon de 1845 par le médaillon en bronze du député *Lacrosse*, puis il exposa : *le Dévouement de Viala* 1846), statue plâtre, *le Vengeur*, plâtre bronzé; *Judith*, groupe en plâtre; *Bernard Sarrette*, buste; le comédien *Rouviere*, grand médaillon, etc.

POITEVINIÈRE (LA), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 20 kilom. de Cholet, sur le Gué-Aussant, affluent de l'Evre; 1.265 hab. Eglise : sculptures du XVIIe s.

POITIERS (lat. *Pictavi* ou *Limonum*), ch.-l. de la Vienne, à 352 kilom. de Paris, sur une colline dominant la vallée du Clain et le vallon de la Boivre, qui se réunissent au nord de la ville; 39.886 hab. *Poitevins, ines*. Ch. de f. Orléans et Etat. Evêché suffragant de Bordeaux. Chef-lieu d'Université. Facultés de droit, lettres, sciences. Commerce de graines, de laines, vins, chanvre, cire, miel. Fabriques de bâches, brosses, balais; chaudronneries, carrosseries, scieries mécaniques, tuileries, poteries, imprimeries, brasseries, minoteries, tanneries et corroiries.



Armes de Poitiers.

Ville curieuse au point de vue monumental : *Pierre levée*, dolmen sur la rive gauche du Clain. Vestiges de l'*amphithéâtre* et des *thermes*. Restes d'un grand *établissement romain*. Au sud de la ville, *arcs de Paruay*, restes d'un aqueduc (IIIe s.). Le *baptistère Saint-Jean*, construit de 320 à 330, est peut-être le plus ancien édifice chrétien qui existe actuellement. Intéressante *cathédrale Saint-Pierre* (XIIe, XIIIe et XVe s.). *Saint-Hilaire-le-Grand* (Xe et XIe s. fut jadis une collégiale célèbre. *Notre-Dame-la-Grande* (XIe, XVe et XVIe s. possède une belle façade romane à trois rangs d'arcades. *Sainte-Radegonde*, jadis collégiale, est aussi un lieu de pèlerinage (XIIe-XVe s.); tombeau de sainte Radegonde dans la crypte.

Ancien *palais ducal*, dont il reste, parmi les bâtiments du palais de justice, la grande salle, des XIIe et XVe s. La *tour Maubergeon*, œuvre aussi de Jean de Berry, était le chef-d'œuvre féodal du Poitou. L'*hôtel de la Prévôté* ou *hôtel Fumée* (XVIe s. possède une belle façade gothique. L'*hôtel d'Aquitaine*, ancienne résidence des prieurs de Saint-Jean de Jérusalem, date des XVIe et XVIIIe siècles. *Maison des Trois-Clous, Logis de la Barre* XVe s.), etc.

Le *château*, construction militaire, et les remparts, offrent quelques restes de la fin du XIIe et du commencement du XVe siècle. Le *lycée*, ancien collège de jésuites, conserve du temps de Henri IV le pavillon d'entrée et la chapelle. Le musée, dans le nouvel hôtel de ville, renferme une magnifique frise de la Renaissance, des statues provenant de l'ancien hôtel de ville, etc. — L'arrondissement de Poitiers compte 10 cant., 87 comm. et 123 158 hab.; le canton Nord, 2 comm. et 26 024 hab.; le canton Sud, 7 comm. et 21.382 hab.

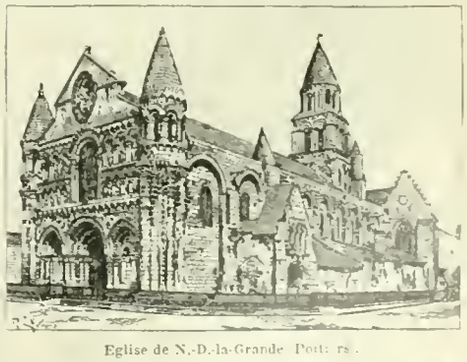

Eglise de N.-D.-la-Grande (Poitiers).

— *Histoire*. Poitiers, l'antique capitale des Pictaves ou Pictons, devint, vers le IIe ou le IIIe siècle, un centre intellectuel et le demeura pendant tout le moyen âge. Sous l'illustre saint Hilaire (350-368), la ville fut un foyer de doctrine catholique. Les rois wisigoths firent de Poitiers une de leurs résidences, de 470 à 507; le dernier de ces rois, Alaric II, succomba à Vouillé en 507. Sous les Carolingiens, Poitiers dépendit du royaume d'Aquitaine.

POISSONS



Imp. Draeger frères

Vignerot Demoulin Sc

Poissons. 1. Cernier. — 2. Perche. — 3. Barbier. — 4. Vieille de mer. — 5. Labre mixte. — 6. Malarmat. — 7. Callionyme lyre. — 8. Vive. — 9. Dorée. — 10. Ptérois. — 11. Synancée. — 12. Pélor. — 13. Chabot de mer. — 14. Cycloptère lump. — 15. Gal. — 16. Gymnètre. — 17. Lophote. — 18. Exocet. — 19. Centrisque bécasse. — 20. Agone. — 21. Môle. — 22. Hénioque. — 23. Holacanthe. — 24. Chétodon. — 25. Taurichte. — 26. Surmulet. — 27. Epinoche de mer. — 28. Epinoche aiguillonnée. — 29. Epinochette. — 30. Loche. — 31. Cyclogaster. — 32. Limande. — 33. Barbue. — 34. Hémiramphe. — 35. Maquereau. — 36. Thon à ailes courtes. — 37. Espadon. — 38. Merlan. — 39. Eperlan. — 40. Anguille.

POISSONS

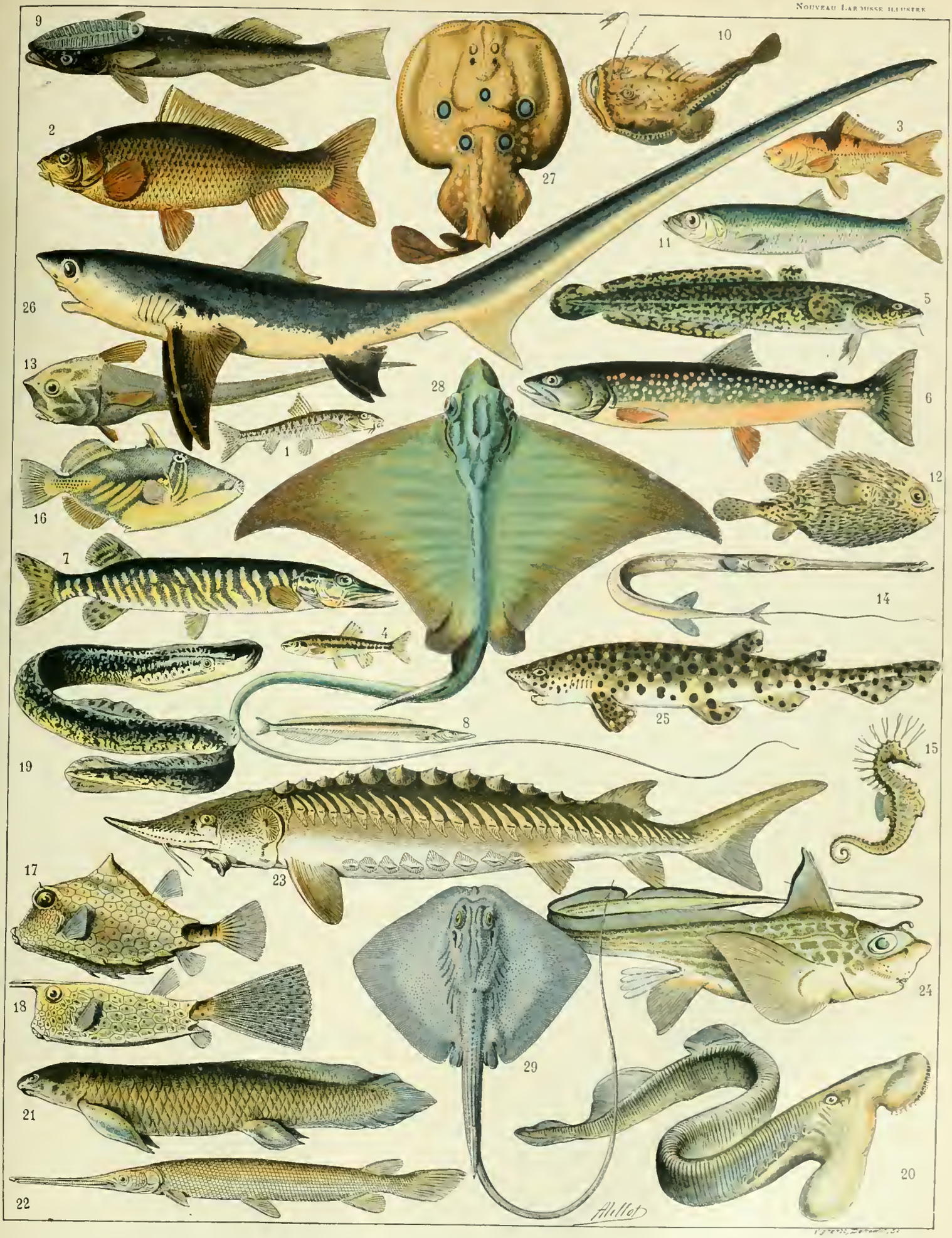

Poissons. 1. Gonjon. — 2. Carpe. — 3. Cyprin doré. — 4. Vairon. — 5. Lotte. — 6. Saumon omble. — 7. Brochet. — 8. Equille. — 9. Echénéide remora. — 10. Baudroie. — 11. Hareng. — 12. Diodon porc épic. — 13. Macrure. — 14. Fistulaire. — 15. Hippocampe. — 16. Baliste armée. — 17. Coffre fortifié. — 18. Coffre cornu. — 19. Lamproie. — 20. Gastrie. — 21. Ceratodus. — 22. Lépisostée. — 23. Esturgeon. — 24. Chimère. — 25. Roussette. — 26. Squale renard. — 27. Torpille marbre. — 28. Myliobate aigle. — 29. Trygon violet.

Un certain nombre de conciles provinciaux furent tenus dans la ville aux XIe et XIIe s. Le plus connu est celui où fut excommunié le roi de France Philippe Ier, coupable d'adultère. Par le mariage d'Eléonore, la ville passa sous la domination anglaise. Philippe Auguste réunit le Poitou à la couronne. Alphonse de Poitiers l'administra avec sagesse. Prise par les Anglais en 1356, la ville fut rendue à la France par Du Guesclin, en 1372. Le séjour de Jean de Berry lui rendit sa prospérité. Charles VII fut proclamé roi de France à Poitiers. En 1560, s'y tint le deuxième synode national de l'Eglise réformée de France. En 1562, la ville fut en proie aux violences des protestants et des catholiques. En 1569, Coligny assiège Poitiers. Sous la Restauration, la conspiration de Thouars et Saumur se dénoua dans la ville de Poitiers par la condamnation du général Berton.

Patrie de saint Hilaire, des frères Sainte-Marthe, de Gilbert de La Porée, de l'historien Filleau de La Chaise, du marquis de Ferrières, de l'historien Antoine Thibaudeau, du philosophe Caro, du physicien Daguin, des médecins Piorry et Calmeils, etc.

Poitiers BATAILLES DE. — I. Maîtres de l'Espagne, qu'ils avaient envahie en 711, les Arabes avaient passé les Pyrénées en 720, conquis Narbonne et assiégé Toulouse. Une victoire du duc d'Aquitaine Eudes 721 n'avait pu les chasser de la Narbonnaise. Le mariage de la fille d'Eudes avec le chef arabe Othman ne fit qu'attirer sur l'Aquitaine une nouvelle invasion, quand Abdérame ou Abd-er-Rhaman eut vaincu ce général révolté. Eudes, battu à Bordeaux, appela les Francs et Charles-Martel à son secours.

La rencontre eut lieu près de Poitiers, dans la région même qui avait vu, deux siècles auparavant, la défaite d'Alaric par Clovis. Après quelques journées d'escarmouches, Abdérame fit attaquer par cavalerie l'armée franque, dont les lourds guerriers résistèrent « comme un mur de fer » aux charges répétées des Arabes. Cependant, le roi Eudes et les Aquitains tournaient l'ennemi et se jetaient sur le camp. Abdérame se faisait tuer en essayant de rallier les Arabes que le souci de leur butin rappelait à leurs tentes. Pourtant, le lendemain, quand Charles voulut faire donner l'assaut au camp, celui-ci était vide. Les Arabes, après avoir perdu, dit-on, plus de cent mille morts, avaient fui silencieusement pendant la nuit, abandonnant leur butin. L'imagination populaire a exagéré peut-être l'importance de cette journée. Il est certain que les dissensions des chefs arabes en Espagne aidèrent au succès de Charles. En tout cas, la victoire de Poitiers devait être suivie à brève échéance de l'évacuation totale de la Gaule par les musulmans, et marquer le premier arrêt de l'Islam devant la civilisation chrétienne. C'est en souvenir de cette bataille que Charles a reçu le surnom de *Martel*, parce que, disent les chroniqueurs, il avait écrasé l'ennemi comme avec un *marteau*.

— II. Tandis que le duc de Lancastre, avec quelques troupes, jointes à celles de Godefroi d'Harcourt et de Philippe de Navarre, attaquait la France par le Cotentin, le prince de Galles, parti de Bordeaux en juillet 1356, avait formé le projet de rejoindre ce petit corps d'opération en traversant la France du sud au nord. Il s'avançait sur Tours, quand la nouvelle de l'arrivée du roi de France avec une cinquantaine de mille hommes l'obligea à rétrograder avec son faible corps d'invasion : 8.000 combattants, et à s'établir au S.-E. de Poitiers, sur le plateau ondulé de Maupertuis, dont les côtés étaient défendus par des pentes raides, coupées de haies. Il aurait volontiers évité la bataille. Les bons offices du cardinal de Périgord ne purent triompher des exigences de Jean le Bon. Malgré l'avis du maréchal de Clermont, qui voulait qu'on se contentât de prendre les Anglais par la famine, l'attaque de leur position fut décidée. Mais le prince de Galles, qui avait fait occuper par quelques centaines d'archers une colline qui dominait son camp, cribla de flèches les hommes d'armes français qui montaient à l'assaut et mit en déroute le corps du duc de Normandie ; il semble que le deuxième corps, celui du duc d'Orléans, se soit dérobé sans combattre. Un mouvement tournant du captal de Buch, en jetant le désordre dans l'armée française, décida de la victoire. Le courage du roi de France, qui avait à ses côtés son plus jeune fils, Philippe (v. PHILIPPE le Hardi, *de Bourgogne*), ne put rétablir les choses : cinquante-deux chevaliers bannerets, les plus vaillants hommes d'armes de France et quelques-uns de ses plus grands seigneurs, furent tués ou pris dans cette désastreuse journée.

Poitiers (EDIT DE), signé par Henri III, dans la ville dont il porte le nom, le 17 septembre 1577. Il mit fin à la sixième guerre de religion. Il accordait aux réformés le libre exercice de leur culte, des juges de leur confession au siège de chaque parlement et neuf places de sûreté. Il fut précisé par une série de quarante-huit articles secrets dits « paix de Bergerac », signés le même jour entre les plénipotentiaires des rois de France et de Navarre, que Henri III rattha bientôt.

Poitiers (Guillaume DE), troubadour provençal, le plus ancien qui nous soit connu. Né en 1071, il fut duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, de 1087 à 1127 ; en 1101, il conduisit en Terre-Sainte une immense armée qui périt presque tout entière ; au retour, il se plaisait, nous dit Orderic Vital, à faire « en vers badins » le récit de ses aventures et de ses malheurs. Il nous reste de lui une douzaine de pièces, parfois fort licencieuses, mais remarquables par une fantaisie et une verve spirituelle, rares chez les troubadours postérieurs. Elles ont été publiées par Holland et Keller (Tubingue, 1856).

Poitiers (Diane DE). Biogr. V. DIANE.

Poitou, province de la France, l'un des trente-trois gouvernements de l'ancien régime, limitée au N. par la Bretagne et l'Anjou, au N.-E. par la Touraine, à l'E. par le Berry et la Marche, à l'O. par l'océan Atlantique, au S. par le Saintonge, l'Angoumois et l'Aunis. Capit. *Poitiers*.

Au point de vue géographique, le Poitou constitue un seuil de terrains tertiaires, ondulés en basses collines d'argile ou étalés en plateaux plus secs de calcaire, qui forment comme un creusement entre les massifs primitifs du Limousin à l'O. et au N.-E. de la Vendée. Le *bas Poitou* comprend la partie proprement dite du seuil, où l'altitude ne dépasse pas 272 mètres ; le *haut Poitou* embrasse les hauteurs schisteuses de la Gâtine. Les eaux sont abondantes, sans qu'il existe de rivière vraiment poitevine. La Vienne et le Clain vont à la Loire, de même que le Thouet, la Sèvre Nantaise, etc. La Charente, la Boutonne, la Sèvre Niortaise, le Lay, l'Ausance, la Vie, etc., vont plus directement à l'Océan. Bien que divers gisements de houille se rencontrent dans la partie occidentale du Poitou, et que le département des Deux-Sèvres au moins possède de nombreux petits centres industriels, le Poitou est surtout une région agricole : blés, betteraves, prairies, et d'élevage. V. POITEVINE (*race*).

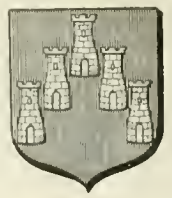

Armes du Poitou.

— *Histoire.* Le Poitou est l'ancien pays des *Pictaves*, dont le rôle fut à peu près nul pendant la conquête des Gaules par Jules César, et qui même fournirent aux envahisseurs des secours contre les Vénètes. Au moyen âge, la région de passage qu'est le Poitou, entre l'Aquitaine et le bassin de Paris, vit trois rencontres décisives : entre Clovis et les Wisigoths à Vouillé 507) ; entre Charles-Martel et les Arabes 732 ; entre les Français et les Anglais 1356). La féodalité s'y était développée, depuis le Xe siècle, en même temps que la propriété ecclésiastique. Au-dessus des grandes familles du pays, dont quelques-unes portent des noms célèbres ; les Talmont, les Lusignan, de La Trémouille, s'étend la suzeraineté des ducs d'Aquitaine, qui sont en même temps comtes de Poitiers. (V. POITIERS.) La province, au XVIe siècle, était en plein essor quand elle fut ruinée par les guerres de religion (bataille de Moncontour) ; la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, porta un tort grave aux cités protestantes qu'étaient alors Niort et Saint-Maixent. Sous la Révolution, en 1790, le Poitou contribua à former les trois départements actuels de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée.

POITRAIL (*tra-ill* ||) nm.] — pour *poitral*, du lat. *pectorale*) n. m. Art vétér. Région du corps du cheval et de quelques autres animaux placée au-dessous du bord inférieur de l'encolure et entre les deux angles des épaules, et qui a pour base la partie antérieure du sternum et les muscles volumineux qui, de cet os, se portent au membre antérieur : *Le grand développement du* POITRAIL *est un signe de force.*

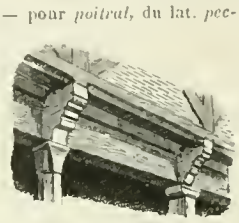

Poitrail (XIe s.

— Constr. Grosse pièce de bois ou de fer, formant linteau au-dessus de la partie supérieure d'une grande baie.

— Milit. Partie du harnais qu'on met sur le poitrail.

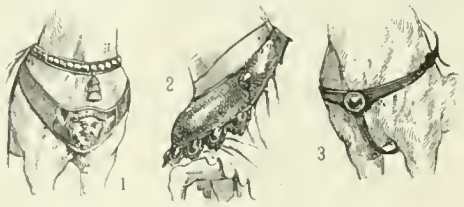

Poitrails : 1. Romain ; 2. Du XVe siècle ; 3. Actuel.

— ENCYCL. Art vétér. La largeur du *poitrail* est en raison directe de celle de la poitrine. Le poitrail étroit ou serré n'appartient qu'à des constitutions inachevées, à des natures plus nerveuses ou plus impressionnables que musculaires et résistantes ; il indique une poitrine étroite, des voies respiratoires peu ouvertes. Au contraire, un poitrail large annonce une poitrine spacieuse et, par conséquent, une respiration étendue. Il en résulte pour l'animal plus de force, plus d'haleine ; mais les membres écartés l'un de l'autre par cette ampleur de la poitrine le rendent moins propre aux allures vives et rapides. C'est pourquoi il ne faut rechercher un poitrail large que pour les chevaux destinés à trainer au pas de lourds fardeaux.

— Milit. Originairement, le *poitrail* avait pour destination d'empêcher la selle de glisser vers l'arrière-main du cheval. Puis, devenu à peu près inutile à ce point de vue, il a subsisté longtemps à titre traditionnel et plutôt d'ornementation dans la cavalerie, où il a fini par disparaître. Les chevaux de selle de l'artillerie, les chevaux des infirmiers de cavalerie ont conservé un poitrail destiné à former bricole et muni à ses deux extrémités de traits en corde enroulés, pour permettre d'utiliser ces chevaux de selle, comme chevaux d'attelage, dans les cas exceptionnels qui peuvent se présenter.

POITRINAIRE (*nèr*') n. et adj. Se dit d'une personne qui a une maladie de poitrine : *Femme* POITRINAIRE. *Une jeune* POITRINAIRE.

POITRINAL n. m. Archéol. Forme ancienne et défectueuse du mot *pétrinal*. V. ce mot.

POITRINALIER (*li-é*) n. m. Archéol. Cavalier armé d'une arquebuse courte ou pétrinal. V. PETRINAL.

POITRINE du lat. pop. *pectorina* ; de *pectus, oris* n. f. Anat. Partie du tronc, située entre le cou et l'abdomen, qui renferme les organes de la respiration et de la circulation. || Se dit aussi : 1° du contenu de cette cavité, c'est-à-dire des poumons : *Maladie de* POITRINE, 2° de sa paroi antérieure et des seins : *Femme qui a une belle* POITRINE.

— Art culin. Dans les animaux de boucherie, Partie qui contient les côtes, avec la chair qui les enveloppe : POITRINE *de mouton.* POITRINE *de veau.*

— Métall. Partie antérieure et inférieure, en forme d'embrasure, d'un haut fourneau où se trouve ménagé le trou de coulée et de sortie du laitier.

Musiq. *Voix de poitrine,* Voix pleine, franche, qui ne vient ni de la tête ni de la gorge.

— ENCYCL. Anat. Une large poitrine est en général le signe d'une robuste constitution. On mesure le *tour de poitrine* soit à l'aide d'un instrument spécial, le *cyrtomètre*, soit à l'aide d'un ruban métrique. Le rapport entre le tour de poitrine et la taille d'un individu donne ce qu'on appelle l'*indice de poitrine*, dont la recherche est employée en particulier dans les conseils de révision pour apprécier la vigueur et la bonne conformation des conscrits.

Les dimensions de la poitrine varient suivant le sexe. Chez la femme, le tour de poitrine est relativement plus considérable, mais la hauteur du buste est moins grande. Dans l'inspiration, la poitrine se trouve augmentée dans tous ses diamètres ; elle revient sur elle-même dans l'expiration. Chez la femme, en particulier, la paroi antérieure de la poitrine se soulève et s'abaisse d'une façon rythmique. Les mouvements de la poitrine sont surtout très marqués dans l'émotion, le soupir, le sanglot.

— Pathol. Depuis l'invention de l'auscultation, due à Laënnec, et des autres procédés d'exploration, on n'emploie plus le terme de *maladies de poitrine*. On sait distinguer quel est l'organe atteint et rechercher d'une façon précise s'il s'agit d'une *bronchite*, d'une *pneumonie*, d'une *pleurésie*, d'une *péricardite*, etc.

Les plaies de poitrine sont divisées en plaies superficielles *non pénétrantes*, et plaies profondes, *pénétrantes*, qui intéressent la plèvre, le poumon, le cœur ou les gros vaisseaux. Ces plaies pénétrantes donnent lieu à des complications primitives graves : l'*hémorragie*, le *pneumothorax*, la *hernie du poumon*. Si l'on met à part les plaies du cœur et des gros vaisseaux, elles offrent pourtant un pronostic moins grave que les plaies pénétrantes de l'abdomen, étant données les progrès de la chirurgie moderne.

— Techn. Il n'y a jamais de tuyères à la *poitrine* des hauts fourneaux. On distingue les fourneaux à *poitrine ouverte* et les fourneaux à *poitrine fermée*. Dans les fourneaux à poitrine ouverte, la pièce qui termine la poitrine descend jusqu'aux tuyères et s'appelle *tympe*. L'avant-creuset est limité par la *dame* du haut fourneau et communique librement avec l'air par l'espace compris entre la tympe et la dame. Mais en bouche cet espace pendant la marche de l'opération. Dans les fourneaux à poitrine fermée, la poitrine descend jusqu'en bas, sur le sol. On y pratique, au niveau du sol, un canal de coulée. On donne aussi le nom de *murâtre* à la poitrine du haut fourneau.

— Zool. Chez les insectes, on entend ordinairement par *poitrine* l'ensemble formé par le mésosternum et le métasternum chez les coléoptères et autres types dont le corselet est divisé en deux régions nettes ; mais, chez les diptères et hyménoptères, où tout le corselet est d'une seule pièce, le mot poitrine désigne tout son dessous.

POITRINIÈRE n. f. Harnach. Courroie qui passe sur le poitrail du cheval.

— Techn. Pièce du métier de rubanerie, en forme de traverse, sur laquelle l'ouvrier appuie sa poitrine. || Barre transversale en bois, qui est placée sur le devant du métier à tisser les draps, et sur laquelle passe le tissu pour aller s'enrouler sur le déchargeoir ou ensouple au. (Syn. de ENROULOIRE.) || Morceau de liège que le paumier attache sur sa poitrine. || En T. de manège, Courroie passant sur le poitrail du cheval. || Chez les serruriers, mécaniciens, panniers, etc., Syn. de CONSCIENCE.

POITRON n. m. Espèce de prune jaune peu estimée.

POIVRADE n. f. Sauce froide faite avec du poivre, du sel, du vinaigre et de l'huile : *Artichauts à la* POIVRADE. || Sauce chaude dans laquelle on met vinaigre, poivre, échalotes, ciboules, etc.

POIVRE (du lat. *piper*, même sens) n. m. Bot. Fruit du poivrier, et surtout de l'espèce la plus commune, dont on fait un grand usage dans l'art culinaire comme condiment. || *Poivre à queue,* Nom vulgaire des cubèbes. || *Poivre d'Afrique,* Nom vulgaire de l'uvaire aromatique. || *Poivre d'Amérique,* Nom vulgaire du *schinus molle*. || *Poivre d'eau,* Nom vulgaire d'une espèce de renouée. || *Poivre de Brabant,* Nom vulgaire du myrica galé. || *Poivre de la Jamaïque,* Nom vulgaire du myrte piment. || *Poivre de muraille,* Nom vulgaire de l'orpin âcre. || *Poivre des nègres,* Nom vulgaire du fagara de la Guyane. || *Poivre sauvage* ou *Petit poivre,* Noms vulgaires des fruits du gattilier. || *Poivre de Cayenne.* (V. PIMENT.) || *Poivre du Japon,* Nom vulgaire de la graine d'une espèce de zanthoxylon. || *Poivre indien, Poivre de Guinée, Poivre d'Ethiopie,* Nom vulgaire du fruit d'une xylopie. || *Poivre long,* Fruit d'une espèce de chavique, ou quelquefois nom vulgaire du piment.

— Fig. Ce qui est mordant, caustique, ou licencieux et excitant : *Le* POIVRE *d'une épigramme. Le* POIVRE *malsain des feuilles pornographiques.*

— Arg. Eau-de-vie. || Poison. || Mal vénérien.

— Adjectiv. Pop. Ivre : *Un homme un peu* POIVRE.

— Loc. div. *Poivre et sel,* Mêlé de blanc et de noir. *Barbe* POIVRE ET SEL. || *Cher comme poivre,* Très cher, à cause du haut prix qu'avait autrefois le poivre. || *Piler du poivre,* Être soulevé et retomber durement sur la selle à chaque mouvement de trot du cheval. || *Moudre du poivre,* Avancer péniblement.

— Comm. *Poivre grabeau,* Poivre concassé de qualité inférieure.

— Techn. Fils et nœuds qui restent après la fabrication sur les tissus de coton ou de lin. || *Enlever le poivre,* Faire passer le tissu par la machine à gratter.

— ENCYCL. Bot. et art culin. Le *poivre* est une petite baie, d'une saveur piquante et aromatique. On distingue, dans le commerce, le poivre noir et le poivre blanc. Tous deux proviennent de la même plante, mais l'un est décortiqué et l'autre ne l'est pas. Le poivre a été employé de tout temps comme assaisonnement ; il était autrefois d'un prix élevé : aussi disait-on : « Cher comme le poivre. » Dans le moyen âge, où les métaux précieux étaient rares, le poivre était accepté comme argent comptant.

Mélangé avec modération dans les aliments, le poivre est un condiment agréable, qui excite les forces digestives de l'homme. D'après Pelletier, il contient : 1° une matière cristalline particulière qu'on a appelée *pipérine* ; 2° une huile concrète très âcre, colorée en vert ; 3° une huile volatile balsamique ; 4° une substance gommeuse colorée ; 5° un principe extractif semblable à celui des légumineuses ; 6° de la bassorine ; 7° des acides malique et urique ; 8° du ligneux et divers sels terreux. A l'aide de l'alcool, on extrait de la baie du poivrier une résine jaune verdâtre, d'un piquant presque caustique. Cette substance explique les désordres qu'on peut observer dans l'estomac de ceux qui abusent du poivre.

— *Poivre bétel, Poivre cubèbe, Poivre long.* V. BÉTEL, CUBÈBE, CHAVIQUE.

Poivre (Pierre), voyageur, naturaliste et administrateur français, né à Lyon en 1719, mort aux environs de Lyon en 1786. Il débuta par voyager en Chine et dans l'Inde, puis, à son retour en France, proposa à la Compagnie des Indes d'ouvrir un commerce direct de la France avec la Cochinchine et de transplanter dans les îles de France et de Bourbon les épiceries dont la culture était jusqu'alors concentrée aux Moluques. Chargé de l'exécution

de ces projets, Poivre établit un comptoir français à Faï-Fo ; mais la ruine de la Compagnie des Indes l'empêcha d'exécuter son second projet. Il le reprit en 1767, une fois nommé intendant des îles de France et de Bourbon ; il parvint en effet à ravir aux colonies hollandaises les épices précieuses dont elles avaient le monopole et en introduisit la culture aux îles de France et de Bourbon. Ce serait toutefois une erreur de croire que Poivre a donné son nom au *piper aromaticus* ; bien longtemps avant lui, ce condiment portait le nom sous lequel il est désigné. Poivre a laissé de précieux manuscrits dont un choix a été publié sous le titre de *Voyages d'un philosophe* (1768).

POIVRÉ n. m. Nom vulgaire du *lactaire poivré*, grand champignon comestible à pied et chapeau blanc.

POIVREMENT (*man* — rad. *poivre*) n. m. Arg. Ivresse. ‖ Payement.

POIVRER v. a. Assaisonner de poivre : POIVRER *une salade*.

— Fam. Faire payer un prix trop élevé à : *Dans chaque pays, on* POIVRE *les étrangers*. Syn. SALER.

— Fig. Mettre dans ses paroles, dans ses écrits, quelque chose de caustique, de mordant, ou de licencieux, de grossier : *Le doux Racine* POIVRE *fort bien l'ép yramme*.

— Pop. Infecter d'une maladie vénérienne. ‖ Griser.

— Faconn. *Poivrer l'oiseau*, Le débarrasser de sa vermine en le lavant avec de l'eau et du poivre.

POIVRETTE (*vrèt'* — dimin. de *poivre*) n. f. Bot. Nom vulgaire de la nigelle cultivée, dont les graines servent de condiment.

POIVRIER (*vri-é*) n. m. Bot. Genre de pipéracées.

— *Poivrier d'Amérique*, Nom vulgaire d'une espèce de *schinus*. V. ce mot.

— Arg. Homme adonné à l'ivrognerie ou en état d'ivresse. ‖ *Vol au poivrier*, Vol pratiqué sur une personne ivre ou que l'on a précédemment enivrée ou endormie par un narcotique.

— Boîte à poivre. ‖ On dit plutôt POIVRIÈRE.

POIVRIER (*vri-é*) n. m. Genre de pipéracées.

— ENCYCL. Les *poivriers* (piper) sont des arbustes grimpants, rarement de petits arbustes, à feuilles le plus souvent coriaces, munies de stipules ; les fleurs sont disposées en chatons filiformes et pendants ; le fruit est une baie globuleuse. On en connaît plus de six cents espèces, des régions tropicales. Le *poivrier noir* s'attache par des griffes aux arbres voisins ; il est originaire de l'archipel Indien. On le cultive dans toute l'Asie tropicale et dans l'Amérique équatoriale pour ses baies, qui constituent, sèches, le *poivre*. (V. ce mot.) Le genre poivrier contient encore le *poivrier cubèbe*, le *poivrier bétel*, le *poivrier methysticum*, le *poivrier angustifolium* ; enfin, quelques espèces sont cultivées dans les serres : *piper excelsum*, *phyrophyllum*, etc.), pour leur feuillage.



Poivrier : *a*, fleur grossie ; *b*, graine.

POIVRIÈRE n. f. Lieu planté de poivriers.

— Arg. Grande route. ‖ Ivrognesse. ‖ Femme atteinte d'une maladie vénérienne. ‖ Le Palais de justice.

— Mobil. Petite boîte de cuisine, à compartiments, où l'on met du poivre et quelques autres épices. ‖ Petit vase de bois ou de métal allongé, terminé par une pointe ou une grille et que l'on secoue pour saupoudrer de poivre quelque chose. ‖ Ustensile de table où l'on met du poivre : POIVRIÈRE *et salière en argent, en cristal*.

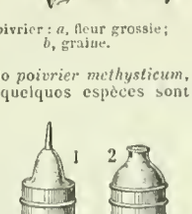

Poivrière : 1. A pointe ; 2. A grille.

— Fortif. Guérite en maçonnerie, ainsi nommée à cause de sa forme ronde, au toit conique, que l'on établissait en certaines parties de la fortification pour en surveiller les abords.

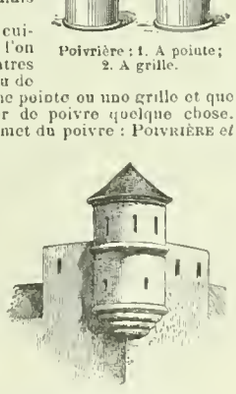

Poivrière (fortif.).

POIVRON n. m. Fruit du piment : POIVRONS *confits*.

POIVROT (*vro*) n. m. Arg. Ivrogne.

POIVROTTER (SE) [rad. *poivrot*] v. pr. Pop. S'enivrer.

POIX (*poi* — du lat. *pix*) n. f. Nom donné à diverses matières résineuses et gluantes, la plupart végétales, provenant des conifères.

— *Noir comme poix*, Très noir. ‖ *Tenir comme poix*, Tenir, adhérer fortement. ‖ *Avoir de la poix aux mains*, Retenir l'argent d'autrui.

Poix liquide, Syn. de GOUDRON.

Poix de Judée, Syn. de BITUME *de Judée*.

— Comm. *Poix noire* ou simplem. *Poix*, Résine impure, de couleur noire, que l'on obtient par la distillation des menus bois résineux. ‖ *Poix blanche*, *Poix jaune*, Résine ordinaire, fondue et filtrée avec soin. ‖ *Poix navale*, *Poix bâtarde*, Mélange de brai sec, de poix commune et de goudron, dont on se sert pour les vaisseaux. ‖ *Poix sèche*, Colophane. ‖ *Huile de poix*, Matière qui surnage sur la poix liquide.

— Minér. Nom donné souvent aux bitumes.

— Pharm. *Poix de Bourgogne*, Composition faite de parties égales de résine et de cire jaune.

— ENCYCL. Les principales variétés de *poix* sont les suivantes :

Poix noire. Les résidus de la purification de l'essence de térébenthine, les déchets de bois résineux sont brûlés dans un four sans courant d'air ; la chaleur provoque la fusion d'une partie de la résine, tandis que le reste est décomposé en goudrons et noir de fumée ; le mélange fondu s'écoule dans un bassin d'eau, où il abandonne une huile surnageante (*huile de poix*) et une masse semi solide (*poix grasse*) ; cette dernière, évaporée au feu et coulée, donne une matière solide, cassante à froid, molle et très adhésive à chaud : c'est la *poix noire*, qui sert en pharmacie pour préparer des emplâtres, à enduire les fils de cordonnerie ; elle entre dans la constitution de mastics et enduits hydrofuges. En mélange avec la colophane et le goudron, elle est utilisée, sous le nom de poix *navale* ou *bâtarde*, à calfater les navires, à goudronner les bois.

Poix blanche. Galipot fondu avec de la térébenthine et émulsionné par de l'eau ; ce produit, de saveur amère, presque blanc, est employé dans la fabrication de certains savons et d'enduits hydrofuges. La *poix de Bourgogne* ou *poix des Vosges* obtenue en desséchant le suc résineux de l'épicéa est jaunâtre, cassante à froid, mais cependant coulant peu à peu en prenant la forme des récipients ; elle sert en pharmacie pour faire des emplâtres et des onguents.

Poix-résine. Le résidu encore fluide de la distillation de la térébenthine est coulé dans l'eau, puis émulsionné avec cello-ci ; la masse devient opaque, jaune ; cette résine est employée à faire des torches, des allume-feu, des savons, des encollages pour le papier. (Syn. RÉSINE JAUNE.)

Poix de houille. On nomme ainsi un produit analogue à la poix noire, provenant de la distillation des goudrons, dont il constitue les parties les moins volatiles ; cette matière remplace économiquement la poix noire dans un grand nombre d'applications, sauf pour les usages médicaux, les propriétés thérapeutiques étant très différentes.

POIX (lat. *Picenum*), ch.-l. de cant. de la Somme, arrond. et à 28 kilom. d'Amiens, sur la *Poix* ; 1.099 hab. Ch. de f. Nord. Sucrerie. Restes d'un château fort. Eglise bâtie en 1510, de style gothique flamboyant.

Poix était le chef-lieu d'une principauté qui appartint longtemps à la maison de Créqui, pour qui elle fut érigée en duché-pairie, en 1562 ; elle passa aux La Trémoille et aux Noailles. Prise par les Anglais en 1346 et 1472. — Le canton a 33 comm. et 7.245 hab.

POIX (Louis DE), orientaliste, né à Croixrault (Picardie) en 1714, mort à Paris en 1782. Il se fit capucin à Paris et, après avoir étudié les langues hébraïque, chaldaïque et syriaque, il conçut le projet de publier une *Bible polyglotte*, plus parfaite que toutes celles qui existaient alors. Dans ce dessein, il fonda, avec plusieurs de ses confrères, une sorte d'association, qui fut encouragée par des brefs de Benoît XIV et de Clément XIII, mais qui n'obtint pas la reconnaissance officielle du gouvernement royal. Mais, en 1822, longtemps après sa mort, la *Société asiatique* fut fondée, à Paris, d'après ses plans.

POIX (Philippe-Louis-Marc-Antoine DE NOAILLES, duc DE MOUCHY, prince DE), général et homme politique français, né et mort à Paris (1752-1819). Il entra dans l'armée en 1768, et devint maréchal de camp en 1788. Elu député de la noblesse aux états généraux de 1789, il proposa, au nom de la milice bourgeoise de Versailles, une garde d'honneur à l'Assemblée et devint commandant de la garde nationale de Versailles. Effrayé du progrès des idées nouvelles, il donna sa démission. Il partit pour Coblentz (1791), retourna bientôt auprès de Louis XVI, qu'il accompagna à l'Assemblée le 10 août, émigra, passa en Angleterre, et ne regagna la France qu'en 1800. Louis XVIII le nomma en 1814 lieutenant général et pair de France, et le réintégra dans sa charge de capitaine des gardes.

POIX-DU-NORD, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 28 kilom. d'Avesnes ; 2.444 hab. Tissages.

POIX-RÉSINE n. f. Résine de térébenthine.

POIX-RÉSINER v. a. Enduire de poix-résine.

POJARÉVATZ, Géogr. V. PASSAROWITZ.

POJARSKY (Dmitri Mikhaïlovitch), patriote russe, né en 1578, mort en 1642. En 1611, il repoussa les Polonais devant Moscou et, l'année suivante, il se mit avec le boucher Minine à la tête du mouvement national qui aboutit à l'expulsion des Polonais et à l'avènement des Romanov.

POKALEM (*lèm'*) n. m. Sorte de bonnet de police autrefois en usage dans l'armée française, en forme de bonnet de courrier, garni sur le devant d'une petite plaque en pont-levis de drap de la couleur distinctive du régiment, sur laquelle on appliquait une fleur de lis en drap blanc. (La forme du pokalem fut modifiée à plusieurs reprises.)



Pokalem.

POKARAN, ville de l'Inde (Radjpoutana [principauté de Marvar]), sur la route de Phalodi à Djessalmir ; 13.500 hab. Grand commerce de sel.

POKEEPSIE ou **POUGHKEEPSIE**, ville des Etats-Unis (New-York [comté d'Albany]), sur le fleuve Hudson ; 26.000 hab. Industrie active : cotonnades, armes, minoteries, marbre.

POKER (*kèur'* — mot angl.) n. m. Pièce de fer, sorte de petit ringard dont on se sert pour remuer le charbon de terre qu'on brûle dans une grille ou dans un poêle.

POKER (*kéur'* — mot angl.) n. m. Jeu de cartes.

— ENCYCL. Le *poker*, d'origine américaine, est un jeu à paris, présentant certaines analogies avec l'*ambigu* et la *bouillotte*. Il se joue à quatre, avec un jeu de trente-deux cartes, dont chaque partenaire reçoit cinq. Ces cinq cartes peuvent présenter la série de hasards suivante : 1° une *carte* (l'as est la carte la plus forte) ; 2° une *paire*, ou deux cartes de même valeur, 3° deux *paires* ; 4° une *séquence*, ou cinq cartes consécutives, de valeur croissante ; 5° un *brelan*, ou trois cartes de même valeur ; 6° un *flux*, ou cinq cartes de même couleur ; 7° un *full*, ou un brelan et une paire ; 8° une *séquence-full*, ou cinq cartes de même couleur se suivant ; 9° un *poker*, ou quatre cartes de même valeur. Les paires, séquences, brelans, etc., sont d'autant plus forts que les cartes qui les composent sont plus hautes.



Poker de valets.

Cet dit, voici le mécanisme du jeu, qui comprend deux phases. Dans la première, les joueurs, avant d'avoir pris connaissance de leurs cartes, ont déposé l'unité d'enjeu convenu ; l'un d'eux peut alors doubler son enjeu, on, comme l'on dit, *straddler* ; un second peut à son tour straddler sur le premier, un troisième sur le second, etc., mais sans que les paris s'élèvent jamais à plus de soixante-quatre fois l'enjeu primitif. Si l'on des joueurs *bluffe* en faisant un pari trop élevé, il est possible aux autres joueurs de ne pas tenir le coup, en *passant parole*. Au cas où tous s'abstiendraient, le total des enjeux appartiendrait au *bluffeur*. Si un ou deux seulement passent parole, ils se retirent en reprenant leur argent. Dans la seconde phase, les joueurs prennent connaissance de leurs cartes, et le jeu des paris recommence. Le premier à parler est le joueur placé à droite du dernier straddler, ou, à son défaut, du donneur. Chaque joueur peut tenir simplement le coup, ou straddler, ou passer parole en reprenant son argent, s'il n'a pas déjà parlé (dans ce cas, il abandonnerait tout son enjeu). Enfin, dans la troisième phase, les joueurs qui restent écartent à leur choix, au moyen du talon, les cartes de leur jeu qu'ils jugent convenable, et recommencent les paris, avant d'abattre leur jeu, dont la valeur décide du gagnant.

POKROV, ville de Russie (gouv. de Vladimir), sur la Chitka ; 3.000 hab. Papeteries. Ch.-l. d'un district peuplé de 110.000 hab.

POKROVSKAÏA, bourg de Russie (gouv. de Kharkov [distr. de Koupiansk]) ; 5.000 hab.

POKROVSKOIA (NOVO-), bourg de Russie (gouv. de Kouban [distr. de Karkazskaia], sur le Karasoun ; 7.000 hab.

POKROVSKOIÉ, nom d'un certain nombre de villes et bourgs de Russie, dont les principaux sont : Bourg du gouv. d'Iékatérinoslav (distr. d'Alexandrovsk), sur la Voltchia, sous-affluent du Dniépr par la Samara ; 6.000 hab. — Bourg du gouv. d'Iékatérinoslav (distr. de Bakhmout), sur le Gorieloié-Polé (bassin du Donetz septentrional) ; 4.000 hab. Carrières. — Bourg du gouv. de Koursk (distr. de Chtchigry), sur le Tine, sous-affluent du Don par la Sosna ; 4.000 hab. — Bourg du gouv. de Penza (distr. de Narovtchat), sur la Sedilza (bassin du Volga par la Mochka) ; 3.500 hab. Fabriques de produits chimiques. — Bourg du gouv. de Perm (distr. d'Irbit), sur la Bobrofka (bassin de l'Obi par le Tobol et l'Irtych) ; 3.500 hab. — Bourg du gouv. de Voronèje (distr. de Voronèje), sur la Khava (bassin du Don par le Voronèje) ; 3.400 hab.

POL (Vincent-Ferrarius-Jacob), poète polonais, né à Virlejowka, près de Lublin, en 1807, mort à Cracovie en 1872. Il prit part à l'insurrection nationale de 1830, qui lui inspira sa première œuvre : *les Chants de Janus*, recueil de poésies guerrières. Il publia ensuite plusieurs romans historiques en vers, dont le plus beau est *Moborts* (1840), héros des armées polonaises au XVIIIe siècle. Les *Chants de la terre natale* (1843) eurent aussi un grand succès. Pol s'est révélé tout à la fois comme poète patriote et comme poète délicat du foyer.

POLA, ville d'Austro-Hongrie, sur la côte ouest de l'Istrie, au fond d'un petit golfe de l'Adriatique ; 45.200 hab. C'est le principal port militaire et arsenal d'Autriche, au bord d'un havre, formant un port excellent. Nombreux restes de l'ère romaine, quand la ville, reconstruite par Auguste, se nommait *Pietas Julia*. Arènes, datant de Titus, bien conservées ; la Porte Dorée, presque intacte, est un admirable petit monument, datant sans doute de Trajan.

POLA de Labiana, bourg d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviédo]), ch.-l. de district, sur le fleuve côtier Nalon ; 8.513 hab. Houille, fer, cuivre, étain, plomb argentifère.

POLA de Lena, bourg d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviédo]) ; 11.655 hab. Houille, fer et mercure.

POLA de Siero, bourg d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviédo]) ; 21.494 hab. Faïencerie.

POLABE n. m. Langue slave, que l'on parlait autrefois à Lauenbourg et dans le Mecklembourg occidental.

— ENCYCL. Le *polabe* ou *slave de l'Elbe* appartient au même groupe linguistique que le *polonais* et le *cassoubien*. Il s'est parlé jusqu'au commencement du XVIIIe siècle et a disparu devant l'allemand. Les documents qui en restent ont été réunis par Pfuhl (Bautzen, 1863-1864). Schleicher a publié une *Phonétique et morphologie de la langue polabe* (Pétersbourg, 1871).

POLABES, anciens Slaves de l'Elbe (de *po*, le long de, *Labe*, l'Elbe), presque entièrement disparus. Ils comprenaient les Sorabes ou Serbes, dont le nom subsiste encore dans le nom de Zerbst (=Serbiste) et dans celui des Serbes (Srbi) de Lusace. — *Un*, *Une* POLABE.

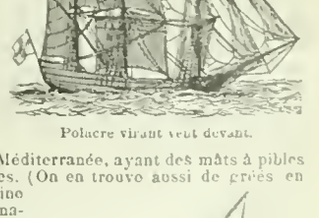

Polacre virant vent devant.

POLACCA (ALLA) loc. adv. Musiq. Mots italiens qui signifient *à la polonaise*, dans le mouvement propre à l'air de danse appelé *polonnise*.

POLACRE n. f. Mar. Navire de la Méditerranée, ayant des mâts à pibles et des voiles carrées. (On en trouve aussi de gréés en chébec.) ‖ Voile latine gréée à l'avant des navires et tenant lieu de trinquette. (Son point d'amure est croché sur le bout du beaupré.)

POLACRON n. m. Barque qui ressemblait à une petite polacre. ‖ Petit foc ou petite polacre des bateaux latins, qui n'a qu'une drisse allant en tête de mât.

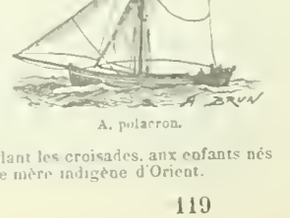

A, polacron.

POLAIN, AINE ou **POULAIN, AINE** (*lin, lèn'*) n. Nom donné, pendant les croisades, aux enfants nés d'un père franc et d'une mère indigène d'Orient.

POLAIRE (*lèr*) adj. Astron. Qui est auprès d'un des pôles; qui appartient à l'un des pôles du monde ou de la terre : *Régions* POLAIRES. *Mer* POLAIRE.

— Algèbr. *Coordonnées polaires.* V. COORDONNÉES.

— Biol. Cellules abortives, au nombre de trois, formées par la double bipartition de l'ovocyte chez les mollusques.

— Géom. V. la partie encycl.

— Physiq. Qui a rapport aux pôles de l'aimant ou de la pile voltaïque. ‖ *Charbons polaires,* Charbons employés dans la production de la lumière électrique.

— ENCYCL. Astron. *Etoile polaire.* La *Polaire,* étoile de 3e grandeur, est ainsi nommée parce qu'elle est à une petite distance du pôle nord, 1°,15′ environ : elle apparaît donc presque immobile dans le ciel, et sa direction est celle du *nord.* Son observation est très importante : elle se déplace très lentement dans le champ d'un instrument méridien. Pour la trouver dans le ciel, on cherche d'abord la *grande Ourse* ou *Chariot,* toujours au dessus de l'horizon en France (v. OURSE ; on prolonge la ligne des gardes β α de cinq fois sa longueur et on arrive à l'étoile polaire. La ligne δ (grande Ourse), α (Polaire) traverse la constellation de Cassiopée.

Les ascensions droites de l'étoile polaire sont fortement affectées par sa parallaxe, si elle existe; aussi, depuis Piazzi, a-t-on souvent entrepris cette importante recherche, notamment Lindenau, W. Struve et Preuss. Les ascensions droites ont conduit à 0″.16 environ, et les déclinaisons à 0″.12 pour la parallaxe annuelle.

Cercles polaires. Les cercles polaires célestes sont des petits cercles parallèles à l'équateur, à une distance angulaire des pôles égale à l'obliquité de l'écliptique, 23°,28′ environ.

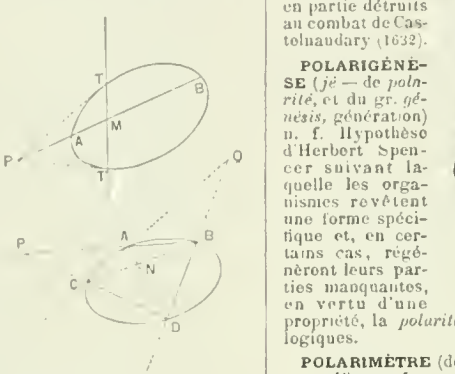

Les cercles polaires terrestres, pareillement à 23°,28′ des pôles, sont les limites communes aux zones tempérées et aux zones glaciaires.

— Géom. Considérons une conique et un point P dans son plan ; menons par le point P une sécante quelconque PAB, et soit M le conjugué harmonique de P par rapport aux points A et B ; le lieu de M, lorsque la sécante pivote autour de P, est une droite TT′ appelée *polaire* du point P qui est le *pôle.* Si P est extérieur à la conique, la polaire est la corde qui joint les points de contact des tangentes issues de P.

Si par P on mène deux sécantes PAB et PCD; si on joint AD et BC, qui se coupent en N, AC et BD, qui se coupent en Q, la polaire de P est le lieu des points N et Q, quand les deux sécantes pivotent autour du point P.

Dans le triangle NPQ, chaque côté est la polaire du sommet opposé; pour cette raison, ce triangle est dit *autopolaire.*

Analytiquement, si l'équation rendue homogène de la conique est :

$$f(x.y.z)=0,$$

la polaire du point dont les coordonnées homogènes sont x, y, z, a pour équation :

$$xf'_x+yf'_y+zf'_z=0,$$

ou

$$xf'_{x_1}+yf'_{y_1}+zf'_{z_1}=0.$$

Les propriétés fondamentales des pôles et polaires par rapport à une conique sont : 1° si le pôle décrit une droite fixe, la polaire pivote autour d'un point fixe, qui est le pôle de la droite fixe; 2° si la polaire pivote autour d'un point fixe, le pôle décrit une droite fixe, qui est la polaire du point fixe.

C'est sur ces propriétés qu'est basée la méthode des *polaires réciproques.* Considérons une figure F constituée par les points A, B, ..., prenons les polaires *a, b,* ..., de ces différents points par rapport à une conique *directrice* : les droites *a, b* constituent une figure F′, qui est dite polaire de la figure F. Au point A de F correspond la droite *a* de F′, à la droite AB de F correspond dans F′ le point d'intersection des droites *a* et *b,* qui est le pôle de AB. On voit qu'il y a réciprocité : F′ étant la figure polaire de F, F est la figure polaire de F′. Si l'on établit que dans la figure F plusieurs points sont en ligne droite, on en peut conclure une propriété corrélative pour la figure F′, dans laquelle plusieurs droites sont concourantes et inversement. Par exemple, si l'on numérote 1.2.3.4.5.6 les côtés consécutifs d'un hexagone inscrit dans une conique, les points de rencontre des côtés 1-4.2-5.3-6 sont en ligne droite. (*Théor. de Pascal.*) Transformons cette propriété par polaire réciproque, en prenant comme conique directrice la conique circonscrite : à l'hexagone inscrit correspond un hexagone circonscrit, dont les sommets I. II. III. IV. V. VI sont les pôles des côtés correspondants ; aux trois points en ligne droite du théorème de Pascal correspondent trois droites concourantes, qui sont les droites qui joignent les sommets I-IV, II-V, III-VI, de l'hexagone circonscrit. (*Théor. de Brianchon.*)

Si l'on considère une courbe S et les tangentes aux différents points de cette courbe, les pôles de ces tangentes par rapport à une conique directrice C constituent une courbe S′, dont les tangentes ont pour pôles les points de la courbe S; les deux courbes S et S′ sont des polaires réciproques. Si m est le degré de S, $m.m-1$ est le degré de S′; il en résulte que la polaire d'une conique est une conique.

Coordonnées polaires. V. COORDONNÉES.

Triangles sphériques polaires réciproques. V. TRIANGLE *sphérique.*

POLAKÈNE n. m. Bot. Syn. de POLYAKÈNE.

POLANA, planète télescopique, découverte en 1875, par Palisa.

POLANCO (Carlos), peintre d'histoire espagnol, né à Séville. Il fut l'élève de Zurbaran et travailla avec son frère Andres, de sorte qu'il est devenu très difficile de reconnaître les ouvrages de chacun des Polanco, dont le plus célèbre fut Carlos. On a souvent confondu leurs ouvrages avec ceux de Zurbaran. Parmi leurs tableaux, qu'on voit pour la plupart à Séville, citons : *Sainte Thérèse en extase* (1649), à l'église des Anges-Gardiens ; *la Nativité, le Martyre de saint Esteban, saint Fernand, saint Herménégilde,* à San-Esteban, etc.

POLANDIEN (*di-in*) n. m. Division de la période glaciaire, imaginée par James Geikie, et correspondant au boulder-clay supérieur.

POLANGEN, ville maritime de Russie (gouvern. de Courlande, près de la mer Baltique ; 2.500 hab. Bains de mer.

POLANGUI, bourg des Philippines (île de Luçon), sur le fleuve Vicol ; 9.000 hab.

POLANI Pietro, doge de Venise en 1130, mort à Venise en 1148. Il s'allia avec l'empereur Manuel Comnène, assiégeant lui-même Corfou, où il contracta une maladie mortelle. — Son fils, MARINO **Polani,** fut l'un des quatre membres du grand conseil choisis pour élire, en 1178, les quarante électeurs du doge, qui fut Orio Mastropiero.

POLAQUE (*lak*) n. m. Cavalier polonais au service de la France au milieu du XVIIe siècle.

— ENCYCL. Les *polaques* avaient conservé leur costume national et les armes de leur pays : un marteau d'armes, une hache, un cimeterre et une palache. Les polaques furent en partie détruits au combat de Castolnaudary (1632).



Polaque (XVIIe s.).

POLARIGÉNÈSE (*jé* — de *polarité,* et du gr. *génésis,* génération) n. f. Hypothèse d'Herbert Spencer suivant laquelle les organismes revêtent une forme spécifique et, en certains cas, régénèrent leurs parties manquantes, en vertu d'une propriété, la *polarité,* que possèdent les unités physiologiques.

POLARIMÈTRE (de *polarité,* et du gr. *métron,* mesure) n. m. Physiq. Instrument destiné à mesurer la proportion de lumière polarisée existant dans un rayon lumineux ou la rotation du plan de polarisation.

— ENCYCL. Une pile de plusieurs glaces à faces parallèles dépolarise par transmission un rayon lumineux polarisé partiellement et son pouvoir dépolarisant varie avec l'inclinaison des lames sur le faisceau incident. Se basant sur ce phénomène optique, Arago imagina un *polarimètre* qui se compose d'une pile de glaces montée sur un cercle gradué servant à en indiquer l'inclinaison. La bonnette portant l'oculaire contient un quartz perpendiculaire, une lentille convergente et un rhomboèdre de spath. A l'aide d'une méthode reposant sur la loi de Malus (v. POLARISATION), on graduc l'instrument. Alors, en cherchant pour quel angle le rayon redevient naturel après son passage à travers la pile, on détermine la proportion de lumière polarisée qui se trouve dans un faisceau donné. Corna a modifié l'appareil primitif d'Arago en limitant le rayon incident par un diaphragme et en recevant la lumière sur un prisme de Wollaston. Parfois, on appelle également « polarimètres » certains instruments, plus connus sous le nom de *saccharimètres* (v. ce mot), qui servent à déterminer la rotation du plan de polarisation.

POLARISANT (*zan*), **ANTE** adj. Qui polarise : *Appareil* POLARISANT. ‖ *Microscope polarisant,* Microscope auquel est adapté un polarisateur de façon que l'on puisse observer en lumière polarisée.

POLARISATEUR, TRICE adj. Physiq. Qui polarise : *Prisme* POLARISATEUR.

— Substantiv. au masc. : *Un* POLARISATEUR.

POLARISATION (*si-on* — rad. *polariser*) n. f. Physiq. Mot servant à désigner plusieurs phénomènes lumineux, électriques ou magnétiques. ‖ *Polarisation optique,* Modification subie par la lumière qui, réfléchie ou réfractée dans certaines conditions, ne se réfléchit ou ne se réfracte plus de nouveau. ‖ *Angle de polarisation,* Angle d'incidence sous lequel la polarisation est complète. ‖ *Plan de polarisation,* Plan déterminé par le rayon incident et le rayon polarisé. ‖ *Polarisation d'une pile,* Diminution de la force électromotrice d'une pile électrique ou circuit fermé par suite des réactions chimiques intérieures. (V. PILE.) ‖ *Polarisation rotatoire magnétique,* Action qu'exerce un champ magnétique sur un rayon lumineux.

— Bot. Tendance qui imprime à un organe une direction ou une symétrie déterminée.

— ENCYCL. Physiq. A. *Polarisation optique.* La lumière qui émane directement d'une source, le soleil ou une flamme par exemple, est dite *naturelle* et, sur un miroir, donne naissance à un rayon réfléchi, dont l'intensité demeure constante dans tous les azimuts, si l'on fait tourner le miroir sans changer d'ailleurs l'angle d'incidence. Mais, après *réflexion, simple* ou *double réfraction,* la lumière naturelle est polarisée et les nouvelles propriétés qu'elle acquises constituent les phénomènes de *polarisation.*

Pour produire la polarisation par réflexion, on emploie, entre autres appareils, celui de Biot, qui se compose de deux miroirs de verre noir (*polariseur* et *analyseur*), disposés aux extrémités d'un tube métallique. Quand on fait tourner le second miroir, tout en laissant constante son inclinaison sur l'axe du tube, on observe que l'intensité du rayon réfléchi varie en passant par deux maxima et deux minima pendant la durée d'une révolution. Pour que l'extinction totale s'effectue, le rayon incident doit tomber sous un certain angle, dit *angle de polarisation.* Lorsque les plans de polarisation du polariseur et de l'analyseur font entre eux un angle α, l'intensité du rayon émergent diminue dans le rapport de 1 à $\cos^2\alpha$ (loi de Malus). La tangente de l'angle de polarisation égale l'inverse de l'indice de refraction de la substance (loi de Brewster).

La réfraction simple polarise partiellement la lumière. Ainsi, quand un rayon traverse une série de lames de verre à faces parallèles empilées, on l'éteint en grande partie en la recevant sur un analyseur (miroir ou prisme biréfringent). Arago a montré que les rayons réfléchi et réfracté provenant d'un même faisceau incident renferment des quantités égales de lumière polarisée. Mais, pour étudier la polarisation, les physiciens s'adressent le plus souvent à la double réfraction et utilisent en particulier les *prismes* de Nicol ou de Foucault. Sous le nom de *polarisation chromatique,* on désigne les curieux effets de coloration des lames minces cristallisées quand on les observe avec un analyseur, en lumière polarisée. Arago découvrit ces phénomènes, en même temps que ceux de *polarisation rotatoire* produits par l'interposition d'un quartz perpendiculaire entre un polariseur et un analyseur biréfringent. Biot formula les lois suivantes : la rotation du plan de polarisation varie proportionnellement avec l'épaisseur du cristal; la rotation a lieu tantôt à droite (*quartz dextrogyre*), tantôt à gauche (*quartz lévogyre*); la rotation des différentes radiations augmente avec leur indice de réfraction. On a trouvé depuis de nombreuses substances solides, liquides ou gazeuses, qui possèdent, comme le quartz, le pouvoir rotatoire que les *polarimètres,* les *polaristrobomètres* et les *saccharimètres* permettent de mesurer. Enfin, on a reproduit avec les ondes calorifiques les principales expériences de polarisation optique.

B. *Polarisation rotatoire magnétique.* Faraday découvrit qu'un corps transparent, placé entre les branches d'un puissant électro-aimant, acquiert temporairement le pouvoir rotatoire. Verdet énonça la loi de cette *polarisation rotatoire magnétique* sous la forme suivante : pour un rayon polarisé homogène, la rotation est proportionnelle à l'épaisseur traversée, à l'intensité du champ, au cosinus de l'angle que fait la direction du rayon lumineux avec les lignes de forces et à un coefficient (*constante de Verdet*) qui dépend de la nature du corps. Enfin, Kundt trouva que le fer, le cobalt, le nickel, déposés sur le verre par voie électrolytique et en couches assez minces pour être transparentes, jouissent également à un haut degré de cette curieuse propriété magnéto-optique.

POLARISCOPE (*skop'* — de *polarisé,* et du gr. *skopein,* examiner) n. m. Instrument propre à constater si une lumière est naturelle ou polarisée.

— ENCYCL. Le *polariscope* d'Arago se compose d'un tube à l'une des extrémités duquel se trouve une lame de mica ou de gypse et à l'autre un analyseur biréfringent. Quand l'appareil reçoit de la lumière naturelle, on voit deux images blanches; si, au contraire, le faisceau lumineux est polarisé, les deux images paraissent teintes de couleurs complémentaires. Savart et Dubosq ont réalisé d'autres polariscopes.

POLARISCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Physiq. Qui a rapport au polariscope, qui se fait à l'aide du polariscope : *Analyse* POLARISCOPIQUE.

POLARISER (l'idée de *pôle* est absolument absente de la signification du mot *polariser,* qui a été formé d'une façon très défectueuse du grec *polein,* tourner, parce que les premières observations sur la polarisation ont été faites à l'aide d'un cristal biréfriagent, qu'on faisait tourner sur lui-même) v. a. Soumettre au phénomène de la polarisation : POLARISER *des rayons lumineux.*

Se polariser, v. pr. Etre polarisé.

POLARISEUR n. m. Appareil servant à polariser la lumière.

POLARISTROBOMÈTRE (*riss* — de *polarisé,* et du gr. *strobos,* tournoiement, et *métron,* mesure) n. m. Appareil destiné à mesurer le pouvoir rotatoire des liquides actifs.

— ENCYCL. Les saccharimètres à pénombre exigent une lumière absolument monochromatique ; sinon, on n'obtient pas l'uniformité de nuance de chaque plage. Aussi Wild imagina un procédé qui dispense de l'emploi de la teinte sensible; son *polaristrobomètre* se compose de deux prismes de Nicol et d'un polariscope de Savart, formé de deux lames épaisses taillées à 45° de l'axe et croisées à angle droit. Lorsque sur l'appareil tombe de la lumière convergente polarisée, on aperçoit des franges rectilignes, qui disparaissent au centre de l'image, chaque fois que les sections principales des deux nicols sont parallèles ou perpendiculaires; les franges redeviennent visibles quand les deux sections se trouvent dans des positions relatives différentes. V. POLARISATION.

POLARITÉ n. f. Physiq. Propriété qu'a un aimant ou un corps aimanté de se tourner vers le pôle.

POLASTRE (*lasstr'*) n. m. Techn. Sorte de réchaud, dont se servent les plombiers pour chauffer l'intérieur des tuyaux de cuivre ou de fer qu'ils ont à souder ou réparer. Syn. PÊÊLE *de plombier.*

POLATOUCHE n. m. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des sciuridés, répandus dans l'hémisphère nord et l'Asie méridionale et insulaire.



Polatouche.

ENCYCL. Les *polatouches* sont des écureuils volants, possédant une membrane velue qui prolonge la peau des flancs et forme un parachute, grâce auquel ils peuvent franchir des distances de 25 à 30 mètres, passer d'un arbre à l'autre, mais toujours en descendant et à peu près en ligne droite. Le polatouche de Sibérie (*sciuropterus volans*) est répandu du nord extrême de la Scandinavie jusqu'en Sibérie. Au Japon vit le *sciuropterus momoga* ; aux Etats-Unis, le *sciuropterus volucella.*

POLAUN, comm. d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Bunzlau], près de l'Iser, affluent de l'Elbe ; 4.565 hab.

POLCENIGO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]); 4.252 hab.

POLCH, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Coblentz], sur le Mayfeld, affluent de la Moselle ; 2.800 hab.

Nouveau Larousse illustré.



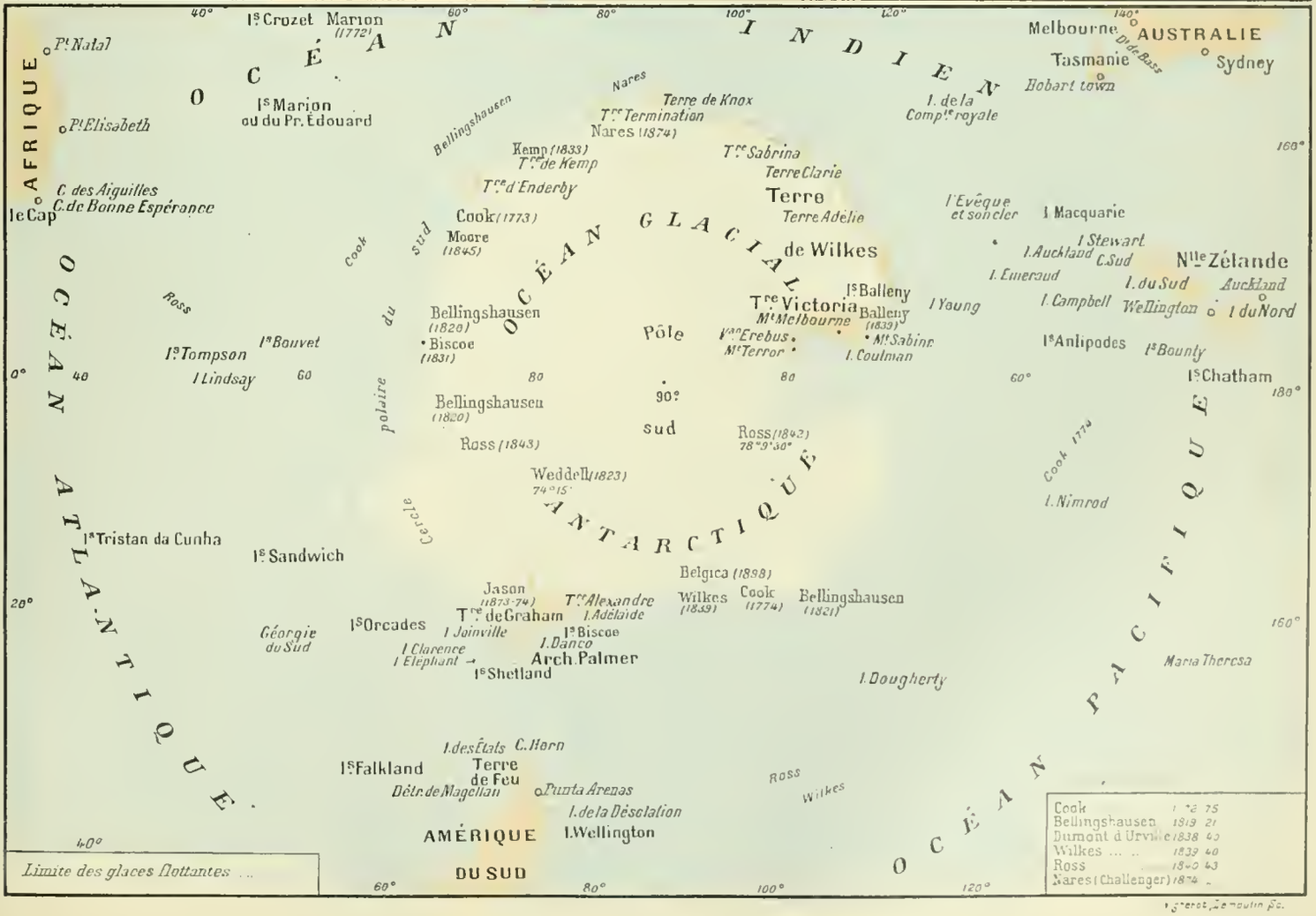

POLDER *dèr'* — mot holl., signif. proprem. « terre endiguée » n. m. Nom donné, dans les Pays-Bas, aux régions basses et marécageuses du littoral de la mer du Nord, et qui ont été progressivement asséchées et mises en culture du XVIe au XIXe siècle.

— Encycl. Hist. L'existence des *polders* sur le littoral hollandais date du jour où les ingressions successives de la mer du Nord, qui avait empli successivement les golfes du Dollart, du Lauverzee et du Zuyderzee, du XIIe au XIVe siècle, obligèrent les cultivateurs à se prémunir contre les *eaux extérieures* par l'établissement de digues, destinées à fortifier les dunes et à encadrer les exploitations agricoles. Ainsi, une grande partie des provinces de Zélande et de Hollande s'est trouvée partagée en carreaux de dimension variable, et d'où il a été possible, au moyen d'un travail persévérant, d'enlever l'eau en excès dans les bas-fonds marécageux. Le desséchement s'est d'abord effectué au moyen de grossiers appareils élévatoires, mus par des moulins à vent; il s'est accéléré au cours du XIXe siècle par le perfectionnement des machines hydrauliques mues par la vapeur. Poursuivi par des compagnies privilégiées, le desséchement des polders a fourni à la Hollande, au lieu et place des anciennes tourbières, des champs parfois arables, mais le plus souvent aménagés en vue de l'élevage (bœufs, moutons, chevaux zélandais, etc.). Parmi les résultats les plus remarquables déjà obtenus, il faut citer le desséchement des 180 kilomètres carrés de l'ancien lac de Haarlem, accompli en moins de quatre ans. V. Haarlem. Le desséchement entrepris de la partie méridionale du Zuyderzée et les *Wadden*, entre le continent et les îles frisonnes, et celui (projeté) de l'archipel marécageux du Biesbosch paraissent devoir compléter cette œuvre déjà gigantesque.

PÔLE (lat. *polus*, gr. *polos*; de *polein*, tourner) n. m. Astron. *Pôles célestes*, Points où l'axe du monde rencontre la sphère céleste. ‖ *Pôles terrestres*, Points où l'axe instantané de rotation de la terre rencontre la surface.

Poétiq. *De l'un à l'autre pôle*, Par toute la terre : *La renommée de ce héros a volé* DE L'UN À L'AUTRE PÔLE.

Par anal. Chacune des deux extrémités de l'axe sur lequel tourne un corps sphérique quelconque : *Globe. Machine qui tourne sur ses* PÔLES.

— Fig. Terme absolument opposé à un autre terme : *L'erreur et la vérité sont deux* PÔLES.

— Electr. *Pôle magnétique*, Lieu de la terre où la déclinaison de l'aiguille aimantée est de 90°, c'est-à-dire où l'aiguille aimantée suspendue librement se tient verticale : *Les* PÔLES MAGNÉTIQUES *se déplacent comme les autres éléments du magnétisme terrestre.*

Physiq. *Pôles de l'aimant*, Points par lesquels l'aimant attire ou repousse avec le plus de force le fer et l'acier. V. AIMANT. Chacune des extrémités opposées de la pile galvanique : PÔLE *positif*. PÔLE *négatif*.

— Encycl. Géogr. On désigne sous le nom de *régions polaires* les zones comprises autour des *pôles*, dans l'intérieur des *cercles polaires*, correspondant au 73e degré de latitude N. et S. Protégées par la rigueur de leur climat, par l'existence d'une calotte glaciaire irrégulière et sujette à de fréquentes débâcles, sans végétation et à peu près sans faune, les régions glaciaires des deux hémisphères restent encore partiellement inviolées. C'est à peine si l'on a pu atteindre, au N. le 86e parallèle, au S. le 79e degré de latitude, et encore sur un ou deux points seulement.

Dans les régions polaires arctiques, c'est aux recherches auxquelles ont donné lieu les passages dits du *nord-est* et du *nord-ouest* que l'on est redevable des résultats les plus précieux. On a donné le nom de *passage du nord-est* à l'ensemble des détroits qui, entre le seuil de Behring et la Nouvelle Zemble, font communiquer, le long du littoral sibérien, l'océan Pacifique septentrional et l'Atlantique nord. L'histoire de sa découverte, poursuivie pendant trois siècles par les navigateurs de toutes les nations, comprend dès le XVIe siècle, les tentatives de Cabot et surtout de Willoughby, qui, après avoir aperçu la Nouvelle-Zemble, vint mourir de misère et de faim dans l'île Nokonief, sur la côte de la Laponie russe (1554). Chancellor et Burrough, ses compagnons, furent plus heureux et réussirent à fonder, sur le littoral de la Russie septentrionale, une compagnie de commerce. Près d'un demi-siècle plus tard, un nouveau pas en avant était fait par Barents (1596), qui découvrait le Spitzberg et atteignait la Nouvelle-Zemble. Mais ce n'est seulement au XIXe siècle que se produisaient les découvertes décisives : l'expédition autrichienne de Payer et Weyprecht reconnaissait la terre François-Joseph, tout en montrant l'extension de la mer libre vers le N.-O. ; entre temps, les archipels de la Nouvelle-Sibérie et l'île Wrangel, à l'E. du cap Tchéliouskine, avaient été reconnus par divers explorateurs russes : enfin, de 1878 à 1879, l'ensemble de ces découvertes fut coordonné par la traversée de Nordenskjold, du cap Nord au détroit de Behring, accomplie grâce à des conditions climatériques exceptionnelles, qui rendent purement géographique l'intérêt du passage du nord-est.

De même pour le *passage du nord-ouest*, ensemble des bras de mer qui, au nord de l'Amérique septentrionale, font communiquer le détroit de Davis et le détroit de Behring. C'est Sébastien Cabot qui reconnut le premier, en 1497, au nord du cercle polaire, le détroit de Davis. Le détroit d'Hudson fut aperçu par les frères Cortereal. Vinrent ensuite les explorations d'Hudson, de Baffin et surtout de Smith, qui reconnut l'entrée du détroit de Smith et de Lancister. Au XIXe siècle, s'achève, par un magnifique effort, la découverte du dédale de détroits qui constituent le passage du nord-ouest. Franklin, à la vérité, meurt en 1847 dans la terre du Roi-Guillaume, mais Parry, puis Ross peuvent reconnaître le groupe d'archipels à l'O. du bassin de Melville, et, en 1854, enfin, Mac Clure et Kellet établissent un itinéraire qui, parti du détroit de Davis, contourne au S. la terre de Banks pour longer la baie de Mackenzie, le territoire d'Alaska et atteindre enfin le seuil de Behring. A ces noms, contentons-nous d'ajouter ceux des explorateurs dont les recherches vers le pôle nord ont été les plus fructueuses : ceux de Tallisker, Carlsen, de l'Américain Delong (voyage de *la Jeannette*, 1879), et surtout ceux de Nansen (expéditions en Groenland, voyage du *Fram* et de Sweedrupt 1901). La tentative d'Andrée pour atteindre le pôle nord en ballon (1897) est restée vaine.

Du côté de l'hémisphère sud, les recherches ont été moins actives, et aussi moins fructueuses. Après les noms de Théodoro de Gheritk et de Kerguelen, qui découvrit l'îlot auquel a été donné son nom, il faut citer ceux de Cook, qui découvrit le groupe des Sandwich du Sud; de Smith, qui découvrit en 1819 le groupe important des Shetland; du baleinier Wedell, qui, en 1823, fit une pointe hardie au S. des Sandwich et approcha le 80e parallèle; de l'amiral français Dumont d'Urville, qui reconnut, en 1839, la terre Louis-Philippe; de Bellingshausen, qui nomma l'archipel Pierre-Ier (1821); de Wilkes, enfin et surtout de l'Anglais James Ross qui, traversant une partie de la banquise, put reconnaître, en 1841, le groupe de terres si remarquable où il aperçut les volcans de l'*Erebus* et du *Terror*. Depuis cette date, les explorations de Moore (1845) et de Nares méritent une mention. De ce côté, il semble que les recherches doivent être encore fort longtemps entravées par l'étendue de la banquise, plus considérable que dans l'hémisphère boréal.

L'existence de la banquise polaire est due au refroidissement produit sur toute la région par suite de l'obliquité des rayons solaires. La banquise de l'hémisphère nord ne dépasse que rarement, et dans la région américaine, au large du Groenland et dans le détroit de Davis, le cercle polaire. Au nord de l'Europe et de l'Asie, le Gulf-Stream d'abord, puis l'apport des eaux des fleuves de Sibérie la maintiennent, au moins en été, un peu au large des côtes. Dans l'hémisphère sud, au contraire, elle atteint presque partout le 73e degré. Sa profondeur peut être seulement de 1 mètre à 1^m^,50, mais aussi atteindre parfois, par suite de l'agglomération des blocs de glace redressés et retombant les uns sur les autres lors du dégel, 18 et 20 mètres.

Existe-t-il par delà la banquise reconnue une région où l'épaisseur de la glace diminuerait, ou même une région libre de glaces, une mer libre enfin ? Cette hypothèse a été émise par divers explorateurs, notamment par Payer et Weyprecht, mais les dernières explorations de Nansen n'ont révélé aucun indice permettant de croire à une atténuation du climat : bien au contraire. La question des continents polaires, plus intéressante, semble plus ouverte. Existe-t-il aux environs des pôles de véritables continents, et non point des groupes d'archipels, comme ceux dont on a reconnu l'existence? La chose est possible, surtout en ce qui concerne l'hémisphère sud, où les icebergs ont quelquefois entraîné vers la haute mer des débris granitiques, où l'on a pu voir l'indice de l'existence d'un groupe de terres plus étendues; mais il est impossible de rien affirmer à ce sujet. Dans l'hémisphère nord, au contraire, il semble bien, depuis qu'a été démontrée l'insularité du Groenland, que l'on n'a affaire ici à aucun continent, du moins de quelque ampleur.

Le rôle des mers polaires est considérable dans la circulation maritime générale. C'est d'elles que partent, à une certaine profondeur, les courants froids qui viennent compenser, dans l'Atlantique et dans le Pacifique, les courants chauds superficiels, tels que le Kouro-Sivo ou le Gulf-Stream, dont les derniers branchements viennent, dans l'hémisphère nord, lécher les bords de la banquise polaire et la débiter en icebergs. V. COURANTS.

Il y a peu à dire de la faune et de la flore polaires, si l'on veut s'en tenir au nombre et à la variété des espèces. Ce nombre, qui fut considérable, ainsi qu'en témoigne la paléontologie, à l'époque tertiaire et à la période quaternaire, est aujourd'hui, par l'effet du climat, extraordinairement restreint. Dans les deux hémisphères, la flore se réduit aux mousses et aux lichens, avec, dans l'hémisphère nord, quelques espèces naines de saule et de bouleau, qui profitent des trois brefs mois d'été pour achever, en une ou deux saisons, leur développement complet. La faune terrestre, à peu près nulle dans l'hémisphère austral, est sensiblement plus riche dans l'hémisphère nord, où elle comprend un certain nombre de types carnassiers de petite taille (blaireau, renard, marte), rongeurs (lièvres blanc, lemming), etc., ou même des carnassiers de grande taille (ours blanc) ou des ruminants (bœuf musqué, renne, élan). Par contre, la faune aérienne et la faune marine sont, dans les deux hémisphères, d'une abondance remarquable, au moins si l'on veut considérer seulement le nombre des individus. Ce sont des palmipèdes migrateurs, des échassiers, des passereaux, pingouins, guillemots, plongeons, mouettes, goélands, cormorans, fous, eiders, etc. Dans l'hémisphère sud abondent les colonies de manchots, albatros, stercoraires, pétrels, puffins, chionis, etc. Dans les eaux, les cétacés et les pinnipèdes sont surtout caractéristiques : phoques, morses, dans l'hémisphère boréal, et, dans l'hémisphère sud, les otaries, que des migrations successives ont amenées jusque dans le Pacifique septentrional, à la rencontre des espèces correspondantes de l'hémisphère boréal; et le même parallélisme existe entre les espèces de cétacés propres à chacun des océans arctique et antarctique.

— Astron. Le *pôle céleste* visible dans notre hémisphère est le pôle boréal; l'autre, le pôle austral; et chaque hémisphère défini par l'équateur porte le nom du pôle correspondant; le grand cercle qui passe par les pôles et le zénith est le méridien du lieu, et le *jour sidéral* est le temps d'une révolution autour de l'axe polaire. Les étoiles toujours visibles au-dessus de l'horizon sont dites circumpolaires. La détermination de la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon est indispensable pour pouvoir établir un équatorial ou pour déterminer les distances polaires des étoiles avec un instrument méridien : on peut faire cette détermination en observant les passages supérieur et inférieur d'une même circumpolaire, à condition que la hauteur du pôle ne soit pas trop petite en valeur absolue; sinon, on choisit une étoile qui ait une plus grande digression et l'on étudie l'amplitude maximum de son azimut.

D'ailleurs, la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon est la latitude du lieu; ainsi, l'on sait déterminer la latitude, et les phénomènes qui résultent de la variation de la hauteur du pôle sont une conséquence de la forme de la terre. Mais tout ceci tient au mouvement de rotation de la terre : en réalité, les mouvements sont plus complexes; l'axe décrit un cône de révolution en 26.000 ans et, autour de chaque position majeure, une petite ellipse qui est parcourue en 18 ans 2/3.

Pôles terrestres. Les points de la terre où l'on verrait les pôles célestes au zénith sont les pôles terrestres, points d'intersection de l'axe instantané de rotation avec la surface, et légèrement variables théoriquement sur cette surface déplacements inobservés : ils portent les mêmes noms que les pôles célestes correspondants. Les pôles jouent un rôle important dans la détermination des coordonnées géographiques. V. LONGITUDE, LATITUDE. Mais, si les premières mesures indiquent que la terre est sensiblement sphérique, la mesure précise des degrés de méridien ne tarde pas à prouver qu'elle est aplatie aux pôles ou, pour mieux dire, que c'est un ellipsoïde de révolution aplati; alors, la longueur du degré augmente quand on va de l'équateur au pôle, l'aplatissement est de 1/292, et l'on est conduit à introduire la notion de *latitude géocentrique* ou *réduite*. V. TERRE.

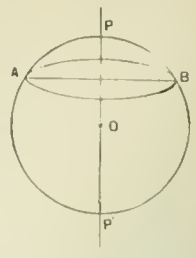

— Géom. On appelle *pôles* d'un cercle tracé sur une sphère les extrémités du diamètre de la sphère perpendiculaire au plan du cercle. D'un des pôles P, avec une ouverture de compas sphérique égale à la corde PA, on peut décrire un petit cercle AB. L'ouverture du compas sphérique qui permet de décrire d'un point P comme pôle un grand cercle de la sphère est égale à la corde d'un quadrant, $R\sqrt{2}$, R désignant le rayon de la sphère.

— *Pôle d'une droite par rapport à un conique*. V. POLAIRE.

POLE (Reginald), dit **Polus,** prélat anglais, fils de Richard Pole et de Margaret d'Angleterre (fille du duc de Clarence, frère puîné d'Edouard IV), né à Lordington (Suisse) en 1500, mort en 1558. Il fut élevé à Oxford par les soins de Henri VIII, son parent, fit, de 1521 à 1530, un séjour en Italie, puis se fixa quelque temps à Paris. Il avait d'abord paru favorable au désir du roi d'Angleterre de faire prononcer l'annulation de son mariage avec l'infante Catherine. Mais, ayant reçu de Henri VIII, vers 1535, l'ordre de publier un traité sur la matière, il le fit dans un sens opposé à celui que le roi attendait. Il eut la prudence de ne pas rentrer en Angleterre, et s'enfuit à Rome, où Paul III lui donna, quoiqu'il n'eût pas reçu la tonsure, le chapeau de cardinal. Ce fut l'arrêt de mort de sa famille. Son frère aîné en 1538, sa mère en 1541, furent mis en jugement et exécutés, pour crime de lèse-majesté, aux termes de l'arrêt. Polus inspirait d'ailleurs la défiance à tous les partis. Il ne rentra dans sa patrie qu'en 1554, sous le règne de Marie Tudor, qu'il avait, dit-on, voulu épouser, et qui, catholique ardente, poursuivait la même tâche de restauration religieuse qui était son but. Entré enfin dans les ordres en 1556, il fut promu archevêque de Cantorbéry. Il ne survécut qu'un jour à la reine Marie.


Pole.

POLÉMARCHIE (*chi*) n. f. Antiq. gr. Charge, fonctions, dignité de polémarque.

POLÉMARCHIQUE (*chik'*) adj. Antiq. gr. Qui appartient à la polémarchie ou au polémarque : *Fonctions* POLÉMARCHIQUES.

POLÉMARQUE (*mark'* — du gr. *polémos*, guerre, et *arkhos*, chef) n. m. Antiq. gr. Chef d'armée, dans beaucoup d'États grecs. ‖ A Athènes, Titre du troisième archonte, qui, primitivement, commandait l'armée et dirigeait l'administration de la guerre, et qui, plus tard, fut chargé spécialement de la surveillance des étrangers, des métèques, etc. ‖ A Sparte, Commandant d'une *mora* ou corps de 400 hommes. ‖ A Thèbes, Magistrat qui remplissait les fonctions d'un ministre de la guerre.

POLÉMARQUE, Athénien, frère de l'orateur Lysias. Arrêté sur l'ordre des Trente, il fut condamné à boire la ciguë. Il figure dans la *République* de Platon.

POLÉMIQUE (*mik'* — du gr. *polémikos*; de *polémos*, guerre) adj. Qui appartient à la dispute par écrit : *Faire de la critique* POLÉMIQUE.

— n. f. autref. masc.) Guerre, dispute de plume : POLÉMIQUE *religieuse*. POLÉMIQUE *littéraire*.

POLÉMISER v. n. Faire de la polémique.

POLÉMISTE (*mist'*) n. m. Ecrivain qui fait de la polémique.

POLÉMITE n. m. Etoffe dont la chaîne est de poil de chèvre doublé et la trame de laine peignée, constituant un tissu lisse et uni, ayant le plus souvent le grain du *gros de Tours*.

POLÉMOCRATE, médecin, fils de Machaon. Il fut divinisé avec son père et adoré à Ena, près de Corinthe.

POLÉMOGRAPHE (du gr. *polémos*, guerre, et *graphé*, description) adj. et n. Se dit d'un auteur qui raconte des batailles et, en général, qui écrit sur les choses de la guerre.

POLÉMON, philosophe grec, né à Athènes vers 340 av. J.-C., mort vers 273. On raconte que, très riche, il s'adonna pendant toute sa jeunesse à l'intempérance. Un jour, avec ses compagnons de débauche, il entra par dérision dans une salle où le platonicien Xénocrate traitait de la tempérance. Polémon fut si frappé de ses paroles, qu'il se convertit et se voua à la philosophie. Il succéda à Xénocrate dans la direction de l'Académie, dont il fut le chef de 314 à 270. Il eut pour disciples Crates, qui lui succéda, Crantor, Zénon, Arcésilas. Nous n'avons rien de lui.

POLÉMON le Périégète, voyageur et géographe grec, né à Ilion en Troade (IIe s. av. J.-C.). Il avait parcouru presque tout le monde grec, et composé un très grand nombre d'ouvrages; des livres sur *l'Acropole d'Athènes*, sur *les Trésors de Delphes*, sur *le Portique de Sicyone*, sur *les Peplos de Carthage*; une *Périégèse d'Ilion*; des monographies sur les *Origines* d'un grand nombre de villes; des ouvrages de polémique; enfin, un recueil d'*Epigrammes* ou inscriptions en vers, utilisé dans l'*Anthologie*.

POLÉMON Ier, roi de Pont, mort l'an 8 av. J.-C. Il était fils de Zénon, rhéteur de Laodicée, en Carie. Il reçut d'Antoine le triumvir la partie orientale de l'ancien royaume de Pont (37 av. J.-C.). Plus tard, Auguste lui donna encore la Petite Arménie et le royaume de Bosphore (14 av. J.-C.). Il fut tué en combattant les barbares. — L'un de ses fils, **Polémon II,** lui succéda et vit son

royaume réduit par Néron en province romaine, il mourut en 63; l'autre, **Zenon**, devint roi d'Arménie.

POLÉMON (Antonios), sophiste grec, né à Laodicée en Carie (IIe s. de notre ère). Il étudia l'éloquence à Smyrne avec Scopélien. A son tour, il ouvrit à Smyrne une école où l'on accourut de toute l'Asie. Célèbre par son faste et son orgueil, il fut en faveur auprès des empereurs Adrien et Antonin, et présida les jeux Olympiens de Smyrne, institués par Adrien. D'après une tradition plus ou moins authentique, il ne put se résigner à vieillir; devenu goutteux, il s'enferma dans le tombeau de sa famille et se laissa mourir de faim. Deux seulement de ses discours nous sont parvenus, assez médiocres.

POLÉMON, écrivain grec, qui paraît avoir vécu au IIe siècle de notre ère. On a de lui un curieux *Traité de physiognomonie*, publié pour la première fois à Rome à la suite des *Histoires diverses* d'Élien (1545). Cet ouvrage a été reproduit, avec une traduction latine dans les *Scriptores physionomiæ veteres* de Franz (1780).

POLÉMONIACÉES (*sé*) n. f. pl. Bot. Famille de dicotylédones gamopétales superovariées, propres à l'Amérique. — *Une* POLÉMONIACÉE.

— ENCYCL. Les *polémoniacées* sont des plantes herbacées, à feuilles alternes ou opposées, à fleurs en général groupées en grappes. Elles sont caractérisées par cinq sépales, cinq pétales, cinq étamines et trois carpelles clos et concrescents. Le fruit est une capsule à trois valves.

POLÉMONIE (*ni*) n. m. Bot. Genre de *polémoniacées*, propres à l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *polémonies* (polemonium) sont des herbes vivaces, glabres ou revêtues d'un duvet visqueux, à feuilles alternes et pinnatiséquées, à fleurs bleues, violacées, purpurines ou blanchâtres, disposées en corymbe termioal. Le *polémonie bleu* ou *valériane grecque*, à feuillage d'un vert tendre, à fleurs très nombreuses, bleues ou blanches, est recherché comme plante ornementale, ainsi que les polémonies *rampant*, du Mexique, à fleurs bleues, *pauciflore*, à fleurs jaunes, etc.



Polémonie : *a*, fleur; *b*, fruit.

POLÉMONIUM, ville de l'ancienne Asie Mineure, sur la côte méridionale du Pont-Euxin, fondée par le roi de Pont, Polémon Ier, qui en fit sa capitale. Auj. *Poulemon*.

POLÉMONOMIE (*mi* — du gr. *polémos*, guerre, et *nomos*, loi) n. f. Science de la guerre. (Inus.)

POLÉMOSCOPE (*skop'* — du gr. *polémos*, guerre, et *skopein*, examiner) n. m. Physiq. Lunette d'approche à deux réfractions et à deux réflexions, permettant de voir les objets qui ne sont pas directement opposés à l'œil.

POLÉMOSCOPIQUE (*sko-pik'*) adj. Physiq. Qui appartient au polémoscope; qui ressemble à cet instrument : *Appareil* POLÉMOSCOPIQUE.

POLENI (Giovanni, marquis), physicien et antiquaire italien, né à Venise en 1683, mort à Padoue en 1761. Il professa, dès l'âge de vingt-six ans, à Padoue, et fut chargé par le Sénat de Venise de diriger les travaux nécessaires pour empêcher les inondations sur la basse Lombardie. Enfin, il s'occupa beaucoup d'archéologie. On lui doit, entre autres œuvres : *De physices in rebus mathematicis utilitate* (1716); *De motu aquæ mixto lib. II* (1717); *De castellis per quæ derivantur fluviorum aquæ* (1718); *S. Julii Frontini de aquæductibus Romæ commentarius* (1722); *Utrusque thesauri antiquitatum romanarum græcarumque supplementa* (1737); *Exercitationes Vitruvianæ* (1739-1741); etc.

POLENTA (*lin'*; pron. ital. *lèn'* — mot ital., le même que le lat. *polenta*, qui signifie « farine d'orge, gruau ») n. f. Sorte de bouillie épaisse, que les anciens Romains faisaient avec un mélange de farine d'orge, de graines de lin et de coriandre. ‖ Bouillie de farine de maïs, ou, en automne, de farine de châtaigne, dont le peuple se nourrit dans plusieurs parties de l'Italie.

POLENTA, famille qui exerça la tyrannie à Ravenne, de 1265 à 1441. Elle tirait son nom du *château de Polenta*, non loin de Bertinoro (prov. de Forlì). Les descendants du guelfe GREMIA **de Polenta** se disputaient déjà le pouvoir à Ravenne, vers la fin du XIIe siècle. En 1240, GUIDO **de Polenta**, dit *l'Ancien*, est chassé de la ville par l'empereur Frédéric II; en 1249, il en est encore expulsé par les gibelins, mais rétabli de nouveau par le légat pontifical en 1257. — Son fils, GUIDO **de Polenta**, surnommé *Novello*, lui succéda (1275). Celui-ci, choisi comme podestat de Florence en 1290, fait nommer podestat de Ravenne son fils, OSTASIO **de Polenta**, qui soulève la ville contre le gouvernement de l'Église. C'est Guido Novello qui offrit à Dante, en 1321, une généreuse hospitalité et lui fit faire de magnifiques funérailles. Sa fille, FRANCESCA, mariée à Giovanni Malatesta, seigneur de Rimini, vers 1275, fut assassinée par lui dans un accès de jalousie. Dante a immortalisé ce tragique événement dans le XXVIe chant de son *Enfer*. — Son neveu, OSTASIO **de Polenta**, lui enleva le pouvoir en 1322 et mourut asphyxié par des charbons allumés dans sa chambre (1346). — Le fils d'Ostasio, BERNARDINO **de Polenta**, assassina ses deux frères et fit peser pendant treize ans sur Ravenne une sanglante tyrannie. Il mourut en 1359. — Son fils, GUIDO **II de Polenta**, modéré et humain, fut, en 1389, dépossédé par ses trois fils et mourut en prison. L'un de ses fils, OBIZZO, vécut jusqu'en 1431. — Le fils d'Obizzo, OSTASIO **III de Polenta**, fut enfin détrôné et exilé par les Vénitiens, qui occupèrent Ravenne en 1441.

POLÉOGRAPHIE (*fi* — du gr. *pôlein*, vendre, et *graphê*, description) n. f. Science qui a pour objet la représentation graphique des achats et des ventes commerciales et, plus spécialement, des opérations de bourse.

POLÉOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui se rapporte à la poléographie.

POLESCHOWITZ, bourg d'Austro-Hongrie (Moravie), près de la Morava; 2.600 hab. Vignoble.

POLESELLA ou **FOSSA DELLA POLESELLA**, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Rovigo], sur le Pô della Maestra; 3.835 hab.

POLESINE Parmense, bourg d'Italie (Émilie [prov. de Parme]); 3.200 hab.

POLESWORTH, bourg d'Angleterre (comté de Warwick), sur l'Anker; 3.470 hab. Mines de charbon.

POLÈTE (du gr. *pôlétès*; de *pôlein*, vendre) n. m. Antiq. gr. Nom donné à dix magistrats athéniens tirés au sort à raison de un par tribu, et chargés d'affermer les revenus publics et de procéder aux adjudications.

POLEVOI (Nikolaï Alexeïevitch), écrivain russe, né à Irkoutsk en 1796, mort à Saint-Pétersbourg en 1846. Il apprit lui-même à lire, et composa, à l'âge de douze ans, un drame : *le Mariage du tsar Alexei Michaïlovitch*. En 1820, il se rendit à Moscou. Il se mit d'abord à étudier les systèmes de la philosophie allemande, puis passa aux théories éclectiques de Victor Cousin. En 1825, il fonda le *Télégraphe de Moscou*, qui devait être supprimé au bout de dix ans. Il introduisit dans son journal la critique littéraire, dont il est le véritable créateur, en Russie. Polevoi a laissé un grand nombre d'ouvrages : *Histoire de Russie* (1829-1834), travail assez consciencieux; *Esquisses de la littérature russe* (1840); *la Vie de Souvoroff* (1842); *la Vie de Pierre le Grand* (1844); *la Vie de Napoléon* (1845).

Polexandre, roman héroïque de Marin Leroy de Gomberville, paru d'abord en 1632, étendu et remprimé en 1637. Il paraît évident que l'auteur s'était inspiré de la pastorale d'Héliodore, *Théagène et Chariclée*, dans la traduction d'Amyot, et aussi de *l'Histoire de Florizes*, traduite de l'espagnol. — L'action se passe au Mexique : Polexandre, roi des îles Canaries, aime Alcidiane, qu'un oracle a menacé d'épouser un esclave, et qui vit solitaire dans l'île inaccessible. Après qu'elle a repoussé le kan de Zacharie, le prince de Danemark et l'empereur du Maroc, devenus amoureux d'elle sur la vue de son portrait, elle se laisse toucher par l'amour et les présents de Polexandre. Cette intrigue est enfantine, ainsi que la préoccupation qu'avait Gomberville de ne jamais écrire *car*, ce qui donna lieu à Voiture d'écrire sa jolie lettre à Mlle de Rambouillet. Le mot d'ailleurs figure trois fois dans l'œuvre. Ce qui fait la valeur de *Polexandre*, c'est l'étude psychologique, la connaissance du cœur humain et la beauté des peintures naturelles d'un pays qui n'est point imaginaire.

POLGAR, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Szabolcs]), près de la Theiss; 8.200 hab.

POLGARDI, village d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Fejer]); 3.435 hab.

POLHAM (le chevalier Wolfgang DE), favori et confident de l'empereur Maximilien. Il fut fait prisonnier à Guinegate en 1479 et gardé pendant un an à Arras par Louis XI. En 1490, il fut chargé par lui d'épouser par procuration Anne de Bretagne.

POLHEM ou **POLHAMMER** (Christophe), ingénieur et savant suédois, né à Visby en 1661, mort à Stockholm en 1751. Il montra des dispositions précoces pour la mécanique, devint ingénieur des mines (1690), fit en 1694-1696 un voyage sur le continent et fabriqua pour le gouvernement français une horloge qui fut offerte au sultan. Sur la demande du roi d'Angleterre, George Ier, il passa ensuite en Hanovre pour perfectionner les établissements des mines de Hartz, puis retourna dans sa patrie en 1697. Il reprit l'idée d'un canal de la Baltique à la mer du Nord, et s'engagea à achever ce travail en cinq ans, Charles XII promettant des capitaux et une main-d'œuvre suffisante (1718). Cette entreprise, une première fois interrompue, reprise après 1747, ne devait toutefois être menée à bien qu'au XIXe siècle. Polhem construisit de nombreux types de machines hydrauliques, transforma le génie militaire, inventa des procédés ingénieux pour l'extraction du minerai, pour la construction des hauts fourneaux, etc. Membre de l'Académie des sciences (1739), qui le nomma son président en 1741, il a laissé *Cogitationes mathematicæ* (1711); des traités spéciaux; etc.

POLHODIE (*di* — du gr. *polos*, pôle, et *hodos*, chemin) n. f. Géom. Nom donné par Poinsot à la courbe que parcourt, sur l'ellipsoïde central d'un corps solide dont le centre de gravité est fixe et qu'aucune force n'anime, le point de contact de cet ellipsoïde avec le plan fixe parallèle au plan du maximum des aires, sur lequel il roule.

POLI (de *polir*) n. m. Travail que l'on exécute sur une surface pour la mettre en état de réfléchir les rayons lumineux. ‖ Dernière façon que l'on donne à une glace.

— Lustre, éclat de ce qui a été poli : *Calcaire d'un beau* POLI.

— ENCYCL. Il ne faut pas confondre *poli* avec bruni, glacé, satiné, douci, uni, vernissé ou lisse. Ces opérations ont bien, ainsi que le poli, pour but de rendre agréables et brillantes les surfaces d'un corps, mais là s'arrête leur ressemblance avec le poli. On ne donne le poli qu'aux corps homogènes dans toutes leurs parties et dont l'usure sur les surfaces ne peut démasquer des porosités grossières; tels sont les métaux, marbres, bois, ivoire, nacre, verre, écaille, buffle, pierres précieuses, albâtre, etc.

Dans les imitations de pierres fines, on polit les cristaux et émaux, afin que par leur grand éclat ils puissent lutter contre le fin. Dans le travail du lapidaire, on polit aussi les verres et les cristaux pour leur rendre la transparence que les travaux préalables leur ont fait perdre.

On polit à la prêle, à la lime, à l'émeri, à la stéarine, au tripoli, au rouge d'Angleterre, etc., soit à sec, et c'est le cas le plus rare, soit en mélangeant ou mouillant les matières polissantes avec des liquides appropriés.

POLI, IE adj. Zool. Qui est brillant, lisse : *Les insectes* POLIS *sont ceux dont le brillant est sans traces de sculpture foncière*. (Bedel.)

POLI (Théodore), bandit corse et carbonaro, né près d'Ajaccio en 1797, mort en 1827. Il était d'une bonne famille et se préparait à accomplir son service militaire, quand une injustice l'excita à la révolte. Il tua le brigadier dont il avait à se plaindre et prit le maquis. Intelligent, énergique, ne poursuivant de sa haine que les gendarmes français, il attira près de lui un certain nombre de ses compatriotes qui avaient eu maille à partir avec la loi. Ils s'associèrent, reconnurent Théodore pour roi et rédigèrent une véritable constitution. Pour assurer le fonctionnement des finances, le « roi » leva sur les habitants des environs un impôt progressif, qui épargnait les pauvres et frappait les riches; nul n'osait s'y soustraire, mais les gendarmes français furent remplacés par un bataillon de voltigeurs corses, qui eut vite raison des sujets du roi de la montagne. Théodore, trahi et sur le point d'être pris, se fit tuer en se défendant.

POLIADE ou **POLIAS**. Antiq. gr. Surnom d'Athéna, considérée comme protectrice de la ville, à Athènes, et dans un certain nombre d'autres villes grecques.

POLIANES, ancien peuple slave. Son nom vient du mot *pole*, champ, plaine, et est identique à celui des Polonais. Ils habitaient, vers le IXe siècle de l'ère chrétienne, la région du moyen Dniéper. Ils perdirent leur nom après l'occupation de Kief par les Russes scandinaves.

POLIANITE n. f. Minér. Oxyde naturel de manganèse, dont la formule est MnO^2, le poids spécifique 4,7 à 5 et la dureté 6,5 à 7.

POLIARQUE (*ark'* — gr. *poliarkhos*, formé de *polis*, ville, et de *arkhos*, chef) n. m. Antiq. gr. Gouverneur ou chef d'une ville. ‖ En Étolie, Gardien des murs et des portes de la ville. ‖ Nom donné par les auteurs grecs au *præfectus urbi* de Rome.

POLICASTRO ou **SANTA-MARINA** (ancienn. *Buxentum*), village d'Italie (Principauté Citérieure [prov. de Salerne]), près du golfe de Policastro; 1.600 hab. Le *golfe de Policastro* s'ouvre entre la pointe degl' Infreschi et le cap Scalea, sur 33 kilom. de largeur et 16 de profondeur.

POLICE (*liss* — du lat. *politia*, du gr. *politeia*, administration d'une ville) n. f. Ensemble des règlements qui maintiennent l'ordre et la sécurité publique : *Des* POLICES *établies par la politique des législateurs*. (Mass.) — Par anal. : *La* POLICE *d'une assemblée, d'un lycée, d'un camp*. Surveillance exercée pour l'exécution de ces règlements : *Agent de* POLICE. ‖ Administration chargée de cette surveillance : *Dénoncer quelqu'un à la* POLICE.

— Autref. Forme de gouvernement établi; action de gouverner : *La* POLICE *céleste avec laquelle Dieu régit les hommes*. (Boss.) (Vx.)

— Admin. *Police sanitaire*, Ensemble des dispositions légales et administratives ayant pour but de maintenir et de préserver la santé publique.

— Hist. *Police de l'hôtel de ville*, Surveillance de seconde main que faisait exercer le prévôt des marchands de Paris. ‖ *Ministère de la police*, Ministère institué par le Directoire et aboli par la Restauration. ‖ Autref., *Lieutenant de police*; auj., *Préfet de police*, le chef de la police.

— Législ. *Tribunal de police correctionnelle* V. TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE. ‖ *Tribunal de simple police*, V. JUSTICE DE PAIX, et TRIBUNAL.

— Mar. *Police du bord*, Capitainerie d'armes du bord, chargée d'assurer l'ordre et la discipline parmi l'équipage.

— Milit. *Salle de police*, Lieu où l'on enferme les soldats pour des fautes légères. ‖ *Bonnet de police*, Bonnet de drap que portaient les militaires en petite tenue.

— ENCYCL. Hist. Dans les premiers siècles de l'histoire de France, les rois faisaient tenir l'ordre dans leurs domaines par leurs officiers, baillis, sénéchaux, prévôts, et ceux-ci avaient sous leurs ordres leurs sergents. Dès le XIe siècle, les rois donnèrent au prévôt de Paris les pouvoirs de l'ancien vicomte de Paris, par conséquent l'administration de la capitale; mais le prévôt des marchands, chef de la municipalité parisienne, avait une part des attributions de la *police*, et les conflits entre les deux prévôts étaient fréquents. Ajoutons que Paris comprenait des juridictions particulières, ecclésiastiques et laïques, qui, en 1674, au cœur du règne de Louis XIV, s'étendaient encore sur plus de la moitié de la ville. Le fameux enclos du Temple, où vagabonds et débiteurs trouvaient refuge, où s'exerçaient librement tous les métiers, donnait encore à la veille de la Révolution une idée de cette confuse organisation. Le prévôt de Paris avait sous ses ordres un *lieutenant civil* et un *lieutenant criminel*. En mars 1667, un édit créa les fonctions de *lieutenant général de police*, siégeant au Châtelet, pour lesquelles Louis XIV eut la fortune de trouver un homme de la plus grande valeur, Gabriel-Nicolas de La Reynie, qui demeura en charge durant trente ans (1667-1697) et eut pour successeur un esprit d'une valeur presque égale, Marc-René Voyer d'Argenson (1697-1718). C'est à ces deux hommes éminents que fut due l'admirable administration de la ville de Paris sous Louis XIV, dont les lignes générales subsistent encore.

L'activité de la lieutenance de police était répartie sous l'ancien régime en onze bureaux dont la nomenclature seule indique l'extrême importance du service de la police : 1er religion; 2e mœurs; 3e santé; 4e vivres; 5e voierie; 6e sûreté et tranquillité publiques; 7e sciences et arts libéraux; 8e manufactures; 9e arts mécaniques; 10e serviteurs, domestiques et manouvriers; 11e pauvres.

Voici la liste des lieutenants de police depuis la création de la charge jusqu'à la Révolution : La Reynie (1667-1697); Marc-René d'Argenson (1697-1718); Machault (1718-1720); Marc-Pierre d'Argenson (1720, 26 janv.-1er juillet); Teschereau de Baudry (1720-1722); Marc-Pierre d'Argenson (1722-1724); Ravot d'Ombreval (1724-1725); Hérault (1725-1739); Marville (1739-1747); Berryer (1747-1757); Berrin (1757-1759); Sartine (1759-1774); Le Noir (1774-1775); d'Albert (1775-1776); Le Noir (1776-1785); Thiroux de Crosne (1785-1789). Après la prise de la Bastille, le maire de Paris, Bailly, réunit dans sa personne les pouvoirs de l'ancien prévôt des marchands et ceux du lieutenant de police; le 25 juillet 1789, on constate le fonctionnement d'un comité provisoire de police; puis les attributions de la police passèrent par les mains d'une succession de comités. En 1793, l'administration de la police fut confiée à la commune de Paris et, dans les départements, aux administrations municipales. En 1796, fut créé le *ministère de la police*, qui disparut pour reparaître à plusieurs reprises, jusqu'à la création de la *préfecture de police* (1800).

De nos jours, le ministre de l'intérieur a sous son autorité : la *direction de la sûreté générale*, qui comprend la *police politique*, dont la fonction est de sauvegarder la sûreté extérieure et intérieure de l'État; la *police administrative générale*, qui veille au respect des lois et règlements relatifs à l'émigration, aux loteries, aux courses, jeux, etc. Le personnel des commissaires de surveillance *administrative des chemins de fer*, qui ressortissent au ministère des Travaux publics, peut être appelé à remplir le rôle de police judiciaire et à prêter son concours aux

juges d'instruction et procureurs de la République. Des *contrôleurs généraux* de la sûreté sont chargés de surveiller ces divers services.

— *Police administrative.* La police administrative, dite aussi *police préventive*, a pour objet de maintenir l'ordre, et particulièrement de prévenir, c'est-à-dire d'empêcher les infractions aux lois. Elle est exercée : dans toute la France, par le ministre de l'intérieur, lorsqu'il s'agit de prescrire des mesures générales; dans les départements et les communes, par les maires, sous la direction des préfets et des sous-préfets; à Paris, par le préfet de police. Chacun de ces fonctionnaires peut prendre les arrêtés de police que les circonstances rendent nécessaires. Les infractions à ces arrêtés sont constatées par les maires, les adjoints, ou les auxiliaires qui leur ont été donnés par la loi. En premier lieu, le *commissaire de police*, représentant le pouvoir central au point de vue de la sécurité générale, qui peut lui-même se faire aider de la *gendarmerie* et des *gardes forestiers*. Dans les villes, les commissariats ont comme agents fixes des *sergents de ville*, *appariteurs*, *gardiens de la paix*, qui procèdent ouvertement et portent de leur uniforme, et des *agents* ou *inspecteurs de la sûreté*, instrumentant en bourgeois, mais qu'il ne faut pas confondre pourtant avec les *agents secrets*, auxiliaires le plus souvent occasionnels. Dans les villes où l'importance de la population exige plusieurs commissaires de police, il y existe des *commissaires centraux*.

La *police rurale*, comme son nom l'indique, remplit, aux termes de la loi du 18 juin 1898, dans les campagnes, la même mission de bon ordre, de sécurité et de salubrité publique. Elle a pour principaux agents les *gardes champêtres* entretenus par les communes rurales. En outre de ces fonctionnaires obligatoires, chaque commune peut avoir un ou plusieurs *gardes particuliers communaux*, et tout propriétaire peut avoir sur ses domaines des *gardes particuliers* agréés par le sous-préfet.

— *Police judiciaire.* La police judiciaire, dite aussi *police répressive*, recherche les crimes, les délits et les contraventions, en rassemble les preuves et en livre les auteurs aux tribunaux chargés de les punir. Les fonctionnaires chargés de la police judiciaire prennent le nom d'*officiers de police judiciaire*. Ce sont, d'après les articles 9 et 10 du Code d'instruction criminelle : 1° les gardes champêtres et les gardes forestiers; 2° les commissaires de police; 3° les maires et les adjoints de maire; 4° les procureurs de la République et leurs substituts; 5° les juges de paix; 6° les officiers de gendarmerie; 7° les juges d'instruction; 8° les préfets des départements et le préfet de police à Paris, qui peuvent faire personnellement ou requérir les officiers de police judiciaire, chacun en ce qui le concerne, de faire tous actes nécessaires dans l'ordre d'idées qui nous occupe. La police judiciaire est exercée sous l'autorité des cours d'appel, et les officiers qui l'exercent sont (à l'exception des préfets) sous la surveillance des procureurs généraux près ces cours.

Parmi les officiers de police judiciaire dont nous venons de donner la nomenclature, il en est deux auxquels aboutit toute la police judiciaire : l'un, le procureur de la République, chargé de la poursuite; l'autre, le juge d'instruction, ayant la mission spéciale de recueillir les renseignements sur les faits dont le procureur de la République le saisit.

Des lois spéciales ont attribué le pouvoir de rechercher et de constater certaines classes de délits et de contraventions à différents agents qui, à ce point de vue, participent à la police judiciaire. Tels sont les préposés des douanes, les préposés des contributions indirectes, les employés des octrois, les ingénieurs et agents des ponts et chaussées, les préposés de l'administration des postes, les vérificateurs des poids et mesures, les gardes-pêche, les gardes-canaux, les agents forestiers, etc.

— *Préfecture de police.* La ville de Paris a une organisation particulière. Un *préfet de police*, nommé par décret du chef de l'État, réunit entre ses mains les attributions de police générale, qui appartiennent aux préfets dans les autres départements, et de la police municipale, qui sont dévolues aux maires des autres communes. Il a entrée au conseil municipal et y est entendu chaque fois qu'il en fait la demande. Son autorité s'étend hors du territoire de Paris aux communes de Saint-Cloud, Sèvres, Meudon, etc. Il est secondé par un secrétaire général.

La préfecture se divise en deux grands services : l'*administration centrale* et les *services extérieurs*. La première a pour objet toutes les demandes d'autorisation, le contrôle de tous les services, la police politique et la police générale, le laboratoire de chimie, la surveillance des halles, marchés, dispensaire de salubrité publique (prostituées), service des mœurs, inhumations, voies publiques, etc. Les services extérieurs comprennent trois groupes : 1° police municipale; 2° service des recherches; 3° commissariats de police. La police municipale est chargée du maintien de l'ordre. Elle comprend 11.000 *gardiens de la paix*, formés en compagnies, à la tête de chacune desquelles se trouve placé un *officier de paix* assisté d'un *inspecteur principal*; des *commissaires divisionnaires*, au nombre de quatre; ils ont autorité sur un secteur de cinq arrondissements, sur les cinq compagnies de la section et sur une des brigades de réserve. A la tête de ce service se place le *directeur de la police municipale*, nommé par arrêté du préfet de police. Sous les ordres du préfet de police se placent la *gendarmerie de la Seine* et la *garde républicaine*. La *direction des recherches* comprend : les *brigades des recherches*, le *service de la sûreté*, le *service d'identité judiciaire*. Les premières sont chargées de surveiller les jeux, les courses, les réunions et manifestations publiques, les anarchistes, etc., les hôtels et garnis. La brigade de sûreté est chargée des recherches relatives aux infractions de droit commun, d'exécuter les mandats et arrêts de justice. En principe, il y a dans chaque quartier un *commissaire de police*. Les commissaires de police sont secondés par des *secrétaires*, et des *inspecteurs de commissariats*.

Des exceptions à l'organisation générale que nous avons indiquée se remarquent également dans quelques grandes villes. A Lyon, la préfecture du Rhône a deux secrétaires généraux, dont l'un dirige, sous l'autorité du préfet, les services de la police. Marseille a aussi une police de sûreté indépendante de la police municipale.

— Milit. *Police militaire dans les places.* V. PLACE, et SERVICE.

Police sanitaire. En France, la police sanitaire est confiée au pouvoir municipal. Des lois et décrets nombreux déterminent toutes les mesures sanitaires générales ou particulières relatives aux épidémies et maladies contagieuses, à la salubrité des locaux et de la voie publique, à l'alimentation en eau potable et à l'évacuation des immondices et des miasmes; elle organise les bureaux d'hygiène, établit la répartition des charges et dépenses, et la nature des pénalités; elle est corroborée par la déclaration des maladies contagieuses, la réglementation du commerce des aliments et des boissons, les règlements sur les logements insalubres (1884-1887), et enfin par une législation sanitaire industrielle spéciale, qui a trouvé son complément dans la loi sur les accidents du travail. A ces dispositions il faut joindre les mesures d'hygiène internationale, réglées par la convention de Venise (1892), les conférences de Paris (1894) et de Venise (1897), des médecins sanitaires maritimes étant spécialement chargés de leur application (V. QUARANTAINE, LAZARET, CORDON SANITAIRE), et les mesures de police sanitaire vétérinaire, régie en principe par la loi de juillet 1881, sauf dispositions contraires à la loi de 1893.

— BIBLIOGR. : Nic. de La Mare, *Traité de la police et histoire de son établissement* (Paris, 1705-1719); complém. par Leclerc et Brillet (1738); Fregier, *Histoire de l'administration de la police de Paris depuis Philippe Auguste jusqu'aux états généraux de 1789* (Paris, 1850); P. Clément, *la Police de Paris sous Louis XIV* (1866).

POLICE (*liss* — du provenç. *polissa*, dérivé du gr. *apodeixis*, preuve, ou suivant d'autres, du gr. *poluptukhos*, tablette) n. f. Contrat par lequel on s'engage, moyennant une somme convenue, à indemniser quelqu'un d'une perte, d'un dommage éventuel : POLICE *d'assurance*.

— Mar. *Police de chargement*, Pièce par laquelle celui qui commande un navire reconnaît l'état des marchandises embarquées à son bord.

— Typogr. Liste, établie généralement par les fondeurs eux-mêmes, de toutes les lettres qui composent un caractère, avec l'indication de leur proportion pour un total déterminé. ‖ Ensemble des caractères portés sur cet état.

— ENCYCL. Comm. On nomme *police d'assurance* l'acte qui constate le contrat d'assurance, et qui est la preuve du contrat. Il y a autant de sortes de polices que de genres d'assurance (incendie, vie, accidents, risques maritimes, etc.). Toute police doit clairement énoncer et indiquer : 1° la chose assurée; 2° la nature des risques garantis; 3° le coût de l'assurance ou *prime*; 4° le temps et le lieu de ces risques. V. ASSURANCE.

En matière d'assurances maritimes, on distingue la *police sur corps* et la *police sur facultés*. La police sur corps est celle qui porte sur le navire lui-même, la police sur facultés est celle qui intéresse le chargement. Les *polices d'abonnement* garantissent l'assuré contre tous les risques d'une nature déterminée et pendant un temps également déterminé, sans contrat spécialement établi, mais à la charge par l'assuré d'en aviser l'assureur dans un délai très court, au moyen d'une déclaration dite *d'aliment*.

La police doit être signée par l'assureur et l'assuré; elle peut être dressée soit directement, soit par l'intermédiaire des courtiers d'assurances, qui doivent inscrire sur leur *registre des polices* toutes les polices qu'ils ont rédigées. Ce livre peut servir de preuve du contrat.

— Typogr. C'est d'ordinaire le fondeur qui établit la police; mais le maître imprimeur peut la modifier suivant les besoins particuliers en vue desquels il commande la fonte. La composition du latin, de l'anglais ou de l'italien exige un nombre de sortes qui diffère selon l'idiome. Ce nombre varie même si le caractère est destiné à la composition des vers ou de la prose. La police se commande d'ordinaire par poids lorsqu'il s'agit de fontes complètes, et par nombre de lettres quand il s'agit d'assortiment.



Policemen (tenue d'hiver et tenue d'été).

POLICEMAN (*liss. man'* — mot angl. formé de *police*, police, et de *man*, homme) n. m. Agent de la police anglaise. ‖ Pl. *Des* POLICEMEN.

POLICER (*sé* — rad. *police*. Prend une cédille sous le *c* devant A ou O : *Nous policions*. *Il polica*) v. a. Civiliser, donner des mœurs polies à : *Pierre Ier essaya de* POLICER *la Russie*.

Se policer, v. pr. Devenir policé : *Les peuples* SE POLICENT *par les relations commerciales*.

— SYN. Civilisé, poli. V. CIVILISÉ.

POLICHINELLE (*nèl'*) n. m. Fourgon coudé et plat par le bas, dont se servent les fondeurs.

POLICHINELLE (*nèl'*) n. f. Sorte de danse comique, de sabotière. ‖ Air sur lequel on l'exécute.

POLICHINELLE, personnage comique que l'on confond souvent avec le *Pulcinella* napolitain, et qui est un type essentiellement français, dont Ch. Magnin fait remonter l'apparition sur le théâtre des marionnettes au temps de Henri IV. Qu'il descende ou non du Maccus latin des atellanes, dont il a les deux bosses et le long nez crochu, qu'il soit la caricature des seigneurs hâranais ou du capitan espagnol, Polichinelle était populaire à Paris du temps de la Fronde, alors que le personnage n'existait dans aucune des troupes italiennes venues en France depuis Charles IX.



Polichinelle.

Molière a introduit quatre polichinelles dans une des entrées du ballet de *Psyché* (1671), et Polichinelle est le principal acteur du premier intermède de son *Malade imaginaire*. Ce n'est que douze ans plus tard, en 1685, que paraît, à l'Hôtel de Bourgogne, le premier Polichinelle italien, Michel-Ange Francazani. Au XVIIIe siècle, Polichinelle est le héros de nombreuses parades données aux Marionnettes de la Foire par Carolet, Largillière, Valois d'Orville, etc. Au XIXe siècle, Paris eut deux Polichinelles célèbres : Elie à l'Opéra, Mazurier à la Porte-Saint-Martin.

Insolent et gouailleur, fanfaron, tapageur, sensuel, gourmand, ivrogne et querelleur, Polichinelle est resté le plus populaire des acteurs du théâtre des marionnettes. Ses coups de bâton, son rire jovial, sa voix enrouée, gutturale, nasillarde, perçante (qu'on imite à l'aide d'une pratique), ses lazzi ont toujours le privilège de provoquer la joie des enfants. V. PULCINELLA, GUIGNOL, MARIONNETTE.

— *C'est le secret de Polichinelle.* Se dit d'une chose que tout le monde sait et dont les gros naïfs font mystère.

— n. m. Marionnette bossue par devant et par derrière, représentant le personnage du théâtre des marionnettes.

— Fam. Homme sans consistance, sans fixité dans le caractère, les opinions.

— Pop. Verre d'eau-de-vie. ‖ *Avoir un polichinelle dans le tiroir*, Être enceinte.

— Loc. div. *Vie de polichinelle*, Vie désordonnée, déréglée. ‖ *Voix de polichinelle*, Voix aigre et chevrotante.

POLICIEN (*si-in*) n. m. Feutre avec lequel on polit les peignes.

POLICIER (*si-é*), **ÈRE** adj. Qui appartient, qui a rapport à la police : *Mesures, Manœuvres* POLICIÈRES.

— n. m. Homme attaché à la police : *Un* POLICIER.

POLICKA, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Chrudim]), sur un affluent de la Schwarzawa (bassin du Danube); 4.600 hab. Filature du lin. Sources minérales.

POLICLINIQUE (*nik'* — du gr. *polis*, ville, et de *clinique*) n. f. Clinique faite en ville, en conduisant les élèves chez les malades. ‖ Clinique municipale établie aux frais d'une ville. (Ne pas confondre avec POLYCLINIQUE.)

POLIDORO, l'amoureux ridicule au XVe siècle, dans la comédie de Ruzzante. C'est le véritable *Léandre* moderne, laid, malade, mais riche et connaissant le pouvoir des écus.

POLIE (*li*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères nocturnéliens, de la famille des noctuidés, répandus sur l'hémisphère boréal. (La *polia rufocincta*, commune en France, se nourrit sur les campanules, les genêts, les silènes, etc.)

POLIER (Marie-Elisabeth), femme de lettres protestante, née à Lausanne en 1742, morte à Rudolstadt en 1817. Elle était chanoinesse de l'ordre réformé du Saint-Sépulcre, en Prusse. Ses ouvrages principaux sont en allemand et en français : *Mythologie des Indous* (1809); en français, *le Club jacobin* ou *l'Amour de la Patrie* (1792) traduction d'une comédie allemande de Kotzebue. Elle dirigea, de 1793 à 1800, le « Journal de Lausanne ». On l'a parfois confondue, par erreur, avec sa cousine JEANNE-ISABELLE-PAULINE **Polier**, baronne de Montolieu, née en 1761 à Lausanne, morte près de cette ville, à Vennes, en 1832. Celle-ci composa, en français, un grand nombre de romans, dont les plus connus sont : *Caroline de Lichtfield* (1786); *Recueil de contes* (1804); *les Châteaux suisses* (1816).

POLIERE n. f. Courroie qui joint la fauchère au bât des mulets de charge. (Ce mot s'emploie surtout au plur.)

POLIESSIÉ (c'est-à-dire « le pays des forêts »), région de la Russie occidentale, dans les gouvernements de Grodno, de Minsk, de Volhynie, de Kief, dans le bassin de droite du Dniéper par le Pripet; sa partie méridionale s'appelle aussi Marais du Pripet ou Marais de Pinsk, et c'est, en effet, un marais autant qu'une forêt, cette contrée de 90.000 kilom. carr., « inaccessible en automne et au printemps, quand les cours d'eau, gonflés par les crues, n'y forment qu'une seule nappe lacustre de 40 à 60 centimètres de profondeur ». Mais la Poliessié, jadis pauvre et malsaine, se draine, s'assainit et se cultive de plus en plus.

POLIGNAC (*gnak'* [*gn* mll.]) n. m. Jeu de cartes dans lequel le valet de carreau est la carte dominante.

— ENCYCL. Ce jeu, qui tire son nom du prince de Polignac, ministre de Charles X, se joue depuis trois jusqu'à huit personnes : on emploie un jeu de piquet. Pour trois joueurs, on distribue dix cartes, et l'on supprime le sept de cœur et le sept de trèfle. Avec quatre joueurs, on donne huit cartes; cinq personnes reçoivent six cartes, le sept de cœur et le sept de trèfle étant mis de côté. Cinq cartes sont distribuées à chacun des joueurs au nombre de six et les deux cartes ci-dessus désignées sont encore exclues du jeu. Avec sept joueurs, on ne donne plus que quatre cartes, en mettant de côté les quatre sept. Enfin, si le nombre des joueurs s'élève à huit, chacun d'eux reçoit quatre cartes.



Polignac.

Le premier en cartes jette sur le tapis une carte quelconque; on n'est pas tenu de forcer, mais il faut fournir de la carte demandée; sinon, on jette un valet, de préférence le valet de pique ou *polignac*. La levée appartient à celui des joueurs qui a mis la carte supérieure de la couleur de la carte jouée en premier lieu. A la fin de la partie, ceux des joueurs qui ont ramassé des valets marquent un point par valet et deux points pour le valet de pique. Si l'un des joueurs a fait toutes les levées, les adversaires marquent chacun cinq jetons. Le premier joueur qui atteint un nombre de points convenu d'avance perd la partie.



Ruines de Polignac.

POLIGNAC (lat. *Apollinîacum*), comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 4 kilom. du Puy, au pied d'un dyke

volcanique; 2.574 hab. Fabrication de dentelles. Ruines d'un vieux château appartenant à l'ancienne famille de Polignac. Débris du rempart qui faisait le tour du rocher; donjon restauré.

POLIGNAC (Melchior DE), cardinal, diplomate, écrivain, né au Puy-en-Velay en 1661, mort à Paris en 1712. Issu d'une très ancienne famille qui se vantait d'avoir compté parmi ses membres le poète Sidoine Apollinaire, il fut élevé à Paris au collège de Clermont, et donna la preuve de la souplesse et de la subtilité de son intelligence pendant la soutenance publique de sa thèse, au cours de laquelle, abandonnant le système de Descartes, qui paraissait déplaire, il soutint avec une égale virtuosité le système d'Aristote. Il fut emmené à Rome par le cardinal de Bouillon, pour le conclave où devait être élu Alexandre VIII (1689). En 1692, il assista encore à l'élection d'Innocent XII. Puis il fut envoyé en Pologne comme ambassadeur : là il réussit, à la mort de Jean Sobieski, à faire élire le prince de Conti; mais cette élection n'eut point d'effet, par suite du retard que mit le prince à se rendre dans son nouveau royaume (1696-1697). Cet échec lui valut une disgrâce, d'où il ne sortit qu'en 1702. Nommé auditeur de rote en 1706, puis plénipotentiaire en Hollande (1710-1713), il prit part aux conférences de Gertruydenberg et au congrès d'Utrecht. En 1713, il reçut le chapeau de cardinal. Exilé pendant la Régence pour s'être mêlé aux intrigues des princes légitimés, il fut rappelé en 1721 et chargé des affaires de France à Rome. Archevêque d'Auch en 1724, il quitta Rome en 1730. Il succéda à Bossuet à l'Académie française (1704). Son grand ouvrage est un poème en vers latins, l'*Anti-Lucrèce;* c'est une ingénieuse tentative de réfutation du système de Lucrèce et surtout des théories de Bayle. Publié, en 1745, par l'abbé de Rothelin, cet ouvrage a été traduit en français par Bougainville (1749).


Melchior de Polignac.

POLIGNAC (Armand-*Jules*-François, comte, puis duc DE), pair de France, né à Paris en 1745, mort à Saint-Pétersbourg en 1817. Petit-neveu du cardinal Melchior de Polignac, il épousa, en 1767, Yolande-Martine-Gabrielle de Polastron, amie de Marie-Antoinette, fut nommé grand écuyer, directeur des haras, duc héréditaire (1780), grand maître des relais de France (1782), et reçut de la reine une pension de 80.000 livres, s'attirant ainsi la haine populaire. Aussi, dès 1789, le duc et la duchesse de Polignac quittèrent la France. Le duc servit d'agent entre les frères de Louis XVI et la cour d'Autriche, et, à la mort de sa femme (1793), il passa en Russie. Il reçut de Catherine II quelques terres dans l'Ukraine, où il préféra rester quand la Restauration lui permit de rentrer en France.

POLIGNAC (Yolande-Martine-Gabrielle DE POLASTRON), comtesse, puis duchesse de Polignac, née vers 1749, morte à Vienne, en Autriche, en 1793. Mariée, en 1767, au comte Jules de Polignac, elle fut remarquée par Marie-Antoinette qui en fit son amie. Gouvernante des enfants de France, elle fit combler de charges et d'honneurs son mari et fit nommer la comtesse Diane de Polignac, sa belle-sœur, dame d'honneur de Mme Elisabeth. Elle réussit à faire de son beau-père un ambassadeur et à obtenir du roi, à titre gracieux, le comté de Fenestrange, que Louis XVI feignit de vendre. La duchesse contribua beaucoup à l'impopularité de la reine. Après la publication du *Livre rouge*, Mirabeau s'écriait : « Mille écus à la famille d'Assas pour avoir sauvé l'Etat! Un million à la famille Polignac pour l'avoir perdu! »


Comtesse de Polignac.

POLIGNAC (Armand-Jules-Marie HÉRACLIUS, comte, puis duc DE), homme politique français, né à Paris en 1771, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1847, fils des précédents. Officier de hussards, il suivit ses parents dans l'émigration, servit dans l'armée de Condé, se rendit en Russie, passa en Angleterre. Après le 18-Brumaire, il tenta par l'intermédiaire de sa sœur, la duchesse de Guiche, de gagner Bonaparte à la cause des Bourbons, se rendit secrètement à Paris, conspira avec Cadoudal et Pichegru, fut condamné à mort (9 juin 1804). Sur les instances de sa femme auprès de Joséphine, sa peine fut commuée en détention perpétuelle; il fut interné au fort de Ham, à Vincennes, puis à Paris dans une maison de santé, où il connut le général Malet, et réussit à s'évader (1813). Aide de camp du comte d'Artois, il rentra à Paris avec les Alliés, devint maréchal de camp, député à la Chambre introuvable (1815), pair et duc (1817), premier écuyer de Charles X. Il vécut dans la retraite après 1830.

POLIGNAC (Auguste-Jules-Armand-Marie, comte, puis prince DE), diplomate et homme politique français, né à Versailles en 1780, mort à Paris en 1847, frère du précédent. Il émigra avec son frère aîné en Russie, puis en Angleterre (1800), prit part avec lui à la conspiration de Cadoudal et Pichegru, fut condamné à deux ans de prison et détenu au château de Ham, à Vincennes et à Paris dans une maison de santé où son frère et lui connurent le général Malet et d'où ils s'évadèrent (1813) pour rentrer à Paris à la suite du comte d'Artois (1814). Il accompagna le roi à Gand pendant les Cent-Jours, fut promu pair de France (1815), devint l'un des membres du contre-gouvernement du pavillon de Marsan, et reçut le titre de prince romain (1820). Ambassadeur à Londres (1823-1829), il signa le traité de navigation du 26 janvier 1826 entre la France et l'Angleterre et le traité du 6 juillet 1827, d'où résulta l'affranchissement du peuple hellène. Appelé par Charles X au ministère des affaires étrangères (8 août 1829) et à la présidence du conseil (17 nov.), il contint le gouvernement anglais, mécontent de l'expédition d'Alger, et prépara une entente avec la Russie; mais sa politique intérieure, rétrograde et impopulaire, aboutit aux ordonnances de juillet 1830, qui provoquèrent la révolution. Remplacé au ministère dès le 29 juillet, par Mortemart, il tenta de se réfugier en Angleterre, fut arrêté à Granville (15 août), interné à Vincennes, traduit devant la haute cour de justice, condamné à la prison perpétuelle et à la mort civile. Il subit sa peine au fort de Ham et fut amnistié en 1836. Il a laissé : *Etudes historiques, politiques et morales* (1845), et *Réponse à mes adversaires* (1845). — Son fils aîné, JULES-ARMAND-JEAN-MELCHIOR de **Polignac**, né à Paris en 1817, entra au service de la Bavière, où il mourut (1890).


Prince de Polignac.

POLIGNANO a Mare, ville d'Italie (Pouille [prov. de Bari], près de l'Adriatique; 7 820 h. Curieuses grottes, jardins fertiles.

POLIGNY, ch.-l. d'arrond. du Jura, à 20 kil. de Lons-le-Saunier, près des sources de la Glantine; 4.090 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Tuileries, tanneries, faïenceries, brasseries. Aux environs, exploitations d'albâtre, marbre, pierre à chaux. Commerce de bestiaux, bois, cuirs, étoffes. Vestiges de l'antique *Pulmiacum*. A l'E. de la ville, les hauteurs de Grimont sont couronnées par les ruines d'un château; au S., on aperçoit la fameuse *Pierre qui vire*. L'arrondissement a 7 cant., 152 comm. et 56.607 hab. Le canton a 30 comm. et 12.813 hab.


Armes de Poligny.

POLILAIRE (*lèr*) n. f. Sorte de serge fabriquée à Alais.

POLIMENT n. m. Syn. peu us. de POLISSAGE.

POLIMENT adv. Avec politesse : *Parler* POLIMENT. — D'une manière correcte : *Ecrire* POLIMENT. (Vx.)

POLIMITTE n. f. Archéol. Tissu de la catégorie des camelots, qui se fabriquait jadis en Flandre. (On écrivait aussi POLIMITTES, POLEMITS ou POLOMITTES.

POLINAGO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Modène]); 3.830 hab.

POLION n. m. Nom vulgaire d'une espèce de germandrée.

POLIORCÈTE (*Preneur de villes*), surnom de Démétrios, fils d'Antigone. V. DEMETRIOS.

POLIORCÉTIQUE (*sé-tik'* — du gr. *poliorkétès*, preneur de villes) adj. Antiq. Qui appartient à l'art d'assiéger les villes. — n. f. Art d'assiéger les villes.

POLIOSE (du gr. *polios*, gris) n. f. Méd. Etat des poils devenus blancs.

POLIOSOME (du gr. *polios*, gris, et *sôma*, corps) adj. Qui a le corps d'un gris cendré.

POLIR (du lat. *polire*) v. a. Rendre uni et luisant par une action mécanique : POLIR *le fer, le marbre*. — Fig. Civiliser, orner, adoucir par la culture intellectuelle : *L'étude des belles-lettres* POLIT *les esprits*. — Rendre plus correct, plus châtié, plus élégant, en parlant des productions de l'esprit : POLIR *son style*.

— ALLUS. LITTER. :

Polissez-le sans cesse et le repolissez,

Vers de l'*Art poétique* de Boileau. V. METIER.

Poli, ie part. pass. du v. Polir.

— Dont l'embonpoint a rendu la peau luisante : *Un dogue au poil lustré et* POLI.

— Fig. Qui a de la politesse : *Ne fréquentez que des gens* POLIS.

— SYN. **Poli, affable, civil**, etc. V. AFFABLE. — **Poli, civilisé, policé**. V. CIVILISÉ.

Se polir, v. pr. Etre rendu poli : *Les diamants* SE POLISSENT *avec de la poussière de diamant*.

— S'adoucir, s'orner en parlant des mœurs, de l'esprit.

— SYN. **Châtier, corriger**, etc. V. CHÂTIER.

POLISSABLE (*li-sabl'*) adj. Qui est susceptible de recevoir le poli : *Métal* POLISSABLE.

POLISSAGE (*li-saj'*) n. m. Action ou manière de polir de l'argenterie, des glaces, etc. ‖ Action de polir les ficelles. ‖ Opération qui suit le tissage des étoffes de soie, et qui consiste à promener une espèce de racloir sur ces étoffes, pour effacer la trace que le peigne a pu y laisser.

— ENCYCL. Le *polissage* s'exécute sur les métaux, les verres, les marbres, etc. Le polissage de l'or, de l'argent et du cuivre, exécuté surtout pour la bijouterie, l'orfèvrerie, la quincaillerie et la dorure, est fait en grande partie par des femmes. Le polissage des métaux s'exécute d'abord à la lime ou à la meule. Il est même des objets qu'on ne polit pas autrement, commençant par des limes un peu fortes et terminant par des limes très fines et très douces. Quand ce polissage se fait à la meule, on ébauche avec la meule ordinaire, puis on achève avec la pierre douce.

Dans la glacerie, le polissage présente, comme dans la marbrerie, de plus pénibles efforts, comprenant l'*égrisage*, le *rabotage*, l'*adouci*, le *piqué* et le *relevé* ou *lustré*.

POLISSEMENT (*li-se-man*) n. m. Action de polir par la culture intellectuelle. (Peu usité.)

POLISSEUR (*li-seur'*), **EUSE** n. Personne qui polit certains métaux, certains ouvrages.

— Fig. Personne qui entreprend de polir l'esprit, les mœurs ou la langue.

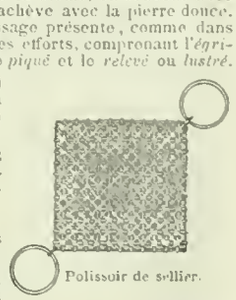
Polissoir de sellier.

POLISSOIR (*li-soir'*) n. m. Techn. Outil dont on se sert pour polir : POLISSOIR *de bijoutier, de sellier, etc.* ‖ Roue de bois dont les couteliers se servent pour polir les lames qu'ils ont repassées. ‖ On dit aussi en ce sens POLISSOIRE n. f.

POLISSOIRE (*li-soir'*) n. f. Techn. Brosse à décrotter plus douce que les brosses ordinaires. ‖ Atelier où l'on polit les épingles. ‖ Polissoir de coutelier.

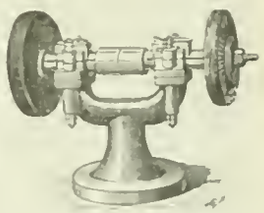
Polissoir à 2 meules.

POLISSON (*li-son*, ONNE (emprunté de l'arg.) n. Enfant malpropre, vagabond mal élevé : *Les* POLISSONS *de la rue*. (Enfant espiègle; gamin. S'emploie quelquef. comme terme d'amitié.

— Nom donné autrefois à des mendiants qui allaient ordinairement quatre à quatre, le bissac sur l'épaule et la bouteille au côté.

— Personne libre, licencieuse : *Un vieux* POLISSON.

— Il se dit *En plaisant*. Se disait de ceux qui avaient la permission de venir faire leur cour à Marly sans être invités à y résider. Par ext. Personne admise, mais non invitée dans une réunion. (Vx.

— Modes. Pièce de linge empesée, que les femmes portaient autrefois sous leur jupe, pour donner de l'ampleur à leurs formes. (Le mot a été repris de nos jours pour désigner la « tournure ».)

— Adjectiv. Licencieux, déshonnête : *Les entretiens* POLISSONS *préparent les mœurs libertines*. (J.-J. Rousseau.)

POLISSONNER (*li-so-né*) v. n. Faire le polisson. ‖ Dire ou faire des polissonneries.

POLISSONNERIE (*li-so-ne-ri*) n. f. Tour de polisson, gaminerie. ‖ Action, parole licencieuse : *Les* POLISSONNERIES *seules font le succès d'une certaine littérature*.

POLISSURE (*li-sur'*) n. f. Action de polir une chose; son résultat : *La* POLISSURE *de l'argenterie*.

— Fig. Etat de ce qui est poli, cultivé : *La* POLISSURE *de l'esprit*. Vx.


Poliste et son nid (réd. d'un tiers).

POLISTE (*list'*) n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des vespidés. (Les *polistes* sont des guêpes élancées, à abdomen ovoïde, à livrée noire ou brune. Le *polistes Gallica* abonde en été sur les fleurs, dans toute la France.

POLISTENA, ville d'Italie (Calabre [prov. de Reggio]; 8.412 h. Aux environs, Gonzalve de Cordoue emporta une victoire sur les Français de d'Aubigny (1503).

POLITES. Mythol. gr. Un des fils de Priam. Il fut tué par Pyrrhos. — Un des compagnons d'Ulysse.

POLITESSE (*tèss*) n. f. Honnêteté des manières; façon de vivre, de parler, d'agir, conforme à l'usage du monde : *La* POLITESSE *est le charme des relations sociales*.

La *politesse* est à l'esprit
Ce que la grâce est au visage :
De la bonté du cœur elle est la douce image,
Et c'est la bonté qu'on chérit.
VOLTAIRE.

‖ Action inspirée par cette honnêteté : *Faire une* POLITESSE. *Se confondre en* POLITESSES. *On sait les uns pour leur faire une* POLITESSE, *les autres pour leur montrer qu'on est poli*.

— Qualités qui distinguent un peuple policé : POLITESSE *des mœurs, du langage*. POLITESSE *d'esprit*.

— Loc. div. : *Politesse de marchand*, Politesse dictée par l'intérêt. ‖ *Brûler la politesse*, Manquer à un rendez-vous. — Se retirer brusquement, sans prendre congé.

— ALLUS. HIST. : **L'exactitude est la politesse des rois**, Mot de Louis XVIII. V. EXACTITUDE.

— SYN. **Politesse, affabilité, civilité**, etc. V. AFFABILITÉ.

POLITICIEN, ENNE (*si-in, en'*) n. Personne qui s'occupe de politique. (Ne se dit guère qu'en mauv. part : *On voit des* POLITICIENS *de village régenter le monde*.

POLITICO-ÉCONOMIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'économie politique.

POLITICOMANE adj. Possédé de la politicomanie : *Ecrivain* POLITICOMANE. ‖ Substantiv. : *Un* POLITICOMANE.

POLITICOMANIE (*ni* — de *politique*, et *manie* n. f. Défaut de ceux qui s'occupent à l'excès de politique.

POLITIE (*si* — du gr. *politeia*; de *polis*, ville n. f. Gouvernement politique. (Vieux.)

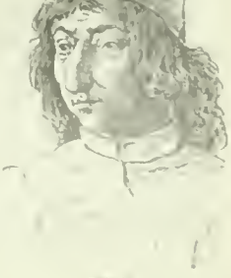
Politien.

POLITIEN (Angelo CINI ou AMBROGINI, surnommé **Politiano**, appelé en France *Angel*, humaniste italien, né à Montepulciano (en lat. *Mons Politianus*, d'où le surnom de *Politien*), près de Sienne, en 1454, mort à Florence en 1494. Il fit ses études à Florence, où il suivit les leçons de Marsile Ficin et de Jean Argyropoulos (1469). Il traduisit en vers latins le second livre de l'*Iliade* et les suivants jusqu'au cinquième et s'attira ainsi la faveur de Laurent de Médicis, qui en fit l'un de ses secrétaires (1473). En 1471, il écrivit son *Orfeo*, sa première composition dramatique qui ait été faite en Italie en sur un sujet profane, et qui fut représentée à la cour de Mantoue. Ses *Stanze* pour la joute où

fut vainqueur Julien de Médicis, le jeune frère de Laurent, sont restées justement célèbres (1475). Le Politien fut avant tout un philologue du premier ordre. Précepteur des fils de Laurent, professeur au *Studio* de Florence, il donna, en 1489, son remarquable recueil des *Miscellanea*, qui fonda la science de la critique des textes. Politien compte aussi parmi les meilleurs historiens de son siècle par sa brève et saisissante relation de la conjuration des Pazzi (1478). Ses œuvres latines ont été souvent reimprimées (1499, 1553). Une des meilleures éditions des *Stanze* est celle de Padoue (1728). Ses petites compositions ont été publiées avec le plus grand soin, par J. Del Lungo : *Prose volgari inedite e Poesie latine e greche edite e inedite di Angelo Ambrogini Poliziano* (1867).

POLITIQUANT (*kan*), **ANTE** adj. Qui raisonne sur les affaires politiques : *La manie* POLITIQUANTE.

POLITIQUE (*tik'* — du lat. *politicus*, gr. *politikos*; de *polis*, ville) adj. Qui appartient, qui a rapport au gouvernement des affaires publiques : *L'arbitraire sape dans sa base toute institution* POLITIQUE. B. Const.) ‖ Qui s'occupe des affaires de l'Etat, qui est ou croit être instruit des questions qui s'y rattachent : *Les hommes* POLITIQUES.

— Circonspect, adroit, dissimulé, usant de détours habiles : *Si tu veux avancer, sois* POLITIQUE.

— Loc. div. *Droit politique*, Droit des citoyens dans le gouvernement de l'Etat : *Priver un condamné de ses* DROITS POLITIQUES. ‖ *Domicile politique*, Domicile où l'on exerce ses droits politiques. ‖ *Économie politique*, V. ÉCONOMIE. ‖ *Arithmétique politique*, Procédés de calcul par lesquels l'économie politique tire des conclusions des chiffres que lui fournit la statistique. ‖ *Langue politique*, Langue des affaires, des hommes publics.

— Métriq. *Vers politique ou populaire*, Vers rythmique grec ou romain postérieur à l'ère chrétienne, fréquent surtout au temps du Bas-Empire. (Il est calqué sur le tétramètre iambique catalectique ; mais la quantité est indifférente : tous les temps marqués coïncident avec un accent.)

— Substantiv. Personne qui s'applique à la science du gouvernement, qui connaît ou est censé connaître les affaires publiques : *Mazarin fut un habile* POLITIQUE.

— ENCYCL. Rhétor. *Éloquence politique*. V. TRIBUNE.

— Hist. *Partis politiques*. Il se forma parmi les catholiques à la suite de la Saint Barthélemy et se proposa de mettre fin aux guerres civiles, dont il voyait de plus en plus profiter l'étranger, par voie de tolérance réciproque. Il eut pour premiers chefs le roi de Navarre, le prince de Condé, les maréchaux de Montmorency et de Damville ; et il recruta ses meilleurs adhérents dans la bourgeoisie instruite et éclairée de Paris. La signature de l'édit de Beaulieu (mai 1576) fut sa première victoire. Les catholiques intransigeants y répondirent par la constitution de la *Ligue*. Henri III eut la faiblesse d'adhérer à celle-ci en 1585 et il faillit lui en coûter le trône, sinon la vie, à la journée des Barricades (1588). Par l'avènement de Henri IV, les politiques furent les vrais patriotes, hostiles également aux ligueurs et aux protestants intransigeants. La *Satire Ménippée* (1590) fut leur manifeste : quatre ans plus tard, la conversion du roi et son entrée à Paris assuraient le triomphe de leurs vues.

POLITIQUE (*tik'* — gr. *politikê*) n. f. Art de gouverner un État : *La vraie* POLITIQUE *repose sur la connaissance de la nature humaine*. (V. Cousin.)

— Affaires qui intéressent l'Etat ; manière de les conduire : POLITIQUE *extérieure, intérieure*.

— Manière adroite d'agir : *Un peu de* POLITIQUE *est nécessaire pour parvenir*.

— ENCYCL. La science politique traite de la formation, de l'organisation et des fonctions de l'État. Elle est inconnue de l'antiquité orientale, où règne le despotisme absolu d'un homme ou d'une caste, qui représente la Divinité. Seule la Chine, avec Confucius et Mencius, s'inquiète des devoirs du gouvernement. Elle apparaît en Grèce ; Platon expose le plan d'une république idéale ; Aristote, appliquant la méthode d'observation, analyse les différentes formes de gouvernement, la notion de souveraineté, les droits des hommes libres, sans séparer encore la politique de la morale.

Au moyen âge, les docteurs de l'Eglise, saint Thomas d'Aquin notamment, déclarent que le pouvoir civil vient de Dieu, mais par l'intermédiaire du peuple en qui Dieu l'a mis, et qui le communique aux chefs de l'Etat. En cas de conflit, ils placent la théologie au-dessus de la politique. Au XIVe siècle, le pouvoir civil, avec Ockam, avec Philippe le Bel, revendique son indépendance en se réclamant, lui aussi, du droit divin. Au XVe siècle, Machiavel envisage la politique en soi, sans préoccupations religieuses ni morales. Au XVIe siècle, d'audacieuses recherches sur le droit naturel, les prérogatives du peuple, les limites du pouvoir des princes, illustrent à des titres divers Hubert Languet, Hotman, Buchanan, Suarez, La Boétie, Bodin, Th. Morus, Campanella. Au XVIIe siècle, Grotius et Pufendorf érigent le droit naturel en science indépendante ; Hobbes en déduit l'absolutisme, tandis que Locke expose un système de gouvernement représentatif. Les philosophes du XVIIIe siècle essayent de dégager de la doctrine des conclusions pratiques ; ils s'éclairent aussi par l'étude des institutions de l'antiquité classique et de l'Angleterre, de la Chine, puis des États-Unis. Les physiocrates et d'Holbach préconisent le despotisme éclairé ; Rousseau le gouvernement direct ; Mably le gouvernement représentatif, avec prépondérance du pouvoir législatif ; Montesquieu, la séparation et l'équilibre des pouvoirs. La Révolution française proclame les droits de l'homme et réorganise l'Etat. Elle soulève les critiques des écoles historiques : Burke, Savigny ; et des théocrates : Joseph de Maistre, de Bonald. Les doctrinaires et les libéraux laissent s'amoindrir la doctrine des droits de l'homme, mais les démocrates établissent en France l'égalité politique, manifestée par le suffrage universel (1848). Dans la seconde moitié du XIXe siècle, les historiens étudient les origines de l'Etat, les juristes son organisation comparée dans les diverses contrées, les philosophes et les économistes ses droits au regard des droits de l'individu, tandis que les hommes d'Etat cherchent à concilier les institutions existantes avec les principes d'égalité démocratique et de justice sociale.

Politique des Athéniens ou *Constitution d'Athènes*, titre d'un ouvrage d'Aristote, qui paraît avoir été composé entre 330 et 325 av. J.-C., et qui a été retrouvé récemment. Outre sa *Politique*, Aristote avait composé, sous le nom de *Politiques* ou *Constitutions*, un grand nombre de monographies (plus de 150), où il étudiait la constitution de divers Etats. Naguère, ces opuscules n'étaient encore connus que par des fragments ou de brèves mentions. En 1891, on découvrit sur un papyrus d'Égypte le texte entier de la *Politique des Athéniens* (édit. Kenyon, Londres, 1891 ; Blass, Leipzig, 1892 ; trad. franç. par Haussoullier, Paris, 1891, et par Th. Reinach, Paris, 1891). Dans la première partie de l'ouvrage, qui est tout historique, l'auteur décrit les formes successives du gouvernement d'Athènes depuis les origines : constitutions de Dracon et de Solon, tyrannie des Pisistratides, réformes de Clisthène, progrès de la démocratie avec Thémistocle, Aristide, Éphialtès, Périclès et les démagogues, révolution oligarchique des Quatre-Cents, gouvernement des Trente et des Dix. La deuxième partie contient un tableau de l'organisation d'Athènes vers 330 : inscription sur les registres civiques et éphébie, sénat et assemblée du peuple, magistratures tirées au sort, archontes, stratèges et autres magistrats élus, tribunaux. L'ouvrage, écrit d'un style net et vivant, est un document historique très précieux.

Politique (LA), célèbre traité d'Aristote. Il nous est parvenu dans un état indicible de désordre. Aristote, estimant que le bonheur se trouve éminemment dans la société par excellence, qui est la cité, commence par étudier successivement tous les groupements humains, en partant de la famille. Il examine ensuite les constitutions les plus célèbres de son temps, et condamne celle de Carthage dont il prédit la chute. Il distingue trois formes de gouvernement, également fondées en raison : *royauté, aristocratie, démocratie*. Mais ces formes légitimes donnent lieu à des altérations qui sont la *tyrannie*, l'*oligarchie* et la *démagogie*. Pour que chacune d'elles soit bonne, il faut qu'elle ne soit pas exclusive. Aristote approuve l'esclavage et condamne le prêt à intérêt. Il termine son traité en insistant sur la nécessité de l'éducation.

Politique (LE) ou *De la Royauté*, dialogue authentique de Platon. Après avoir défini le sophiste, Platon entreprend la définition du politique. Le politique est un homme de science : il possède la science du gouvernement des hommes (ou, suivant la définition singulière de Platon, des « bipèdes sans cornes et sans plumes »). Le politique qui possède cette science possède par là même la vraie « royauté ». Le devoir du politique est de « prendre soin », mais non avec violence : son autorité doit être librement acceptée et reposer sur la science. La doctrine que Platon développe dans le *Politique* est déjà, vraiment et définitivement, celle qui s'épanouit dans la *République* et les *Lois*.

Politique (TRAITÉ DE), par Spinoza (1677), traduit en français par J.-G. Prat (1860). Dans cet ouvrage, Spinoza reprend sous une autre forme les théories du *Tractatus theologico-politicus*. C'est un effort pour fonder sur le naturalisme une doctrine de liberté. Il n'y a, en soi, ni bien ni mal, ni justice ni injustice. Chacun a droit à tout, et le droit n'a de mesure et de limite que la puissance ou l'impuissance. La conséquence de ce droit naturel est l'état de guerre et le manque absolu de sécurité. De là la nécessité des lois et des gouvernements, fondés sur des conventions qui définissent et consacrent le juste et l'injuste. Spinoza prend son point de départ, comme plus tard Rousseau, dans une sorte de contrat social ; mais il aboutit au libéralisme et non à l'autoritarisme.

Politique tirée des paroles de l'Écriture sainte, ouvrage de Bossuet, publié après sa mort, en 1709. C'est un des ouvrages composés pour le Dauphin ou à propos de son éducation. L'auteur s'y inspire souvent d'Aristote, de saint Thomas, même de Hobbes ; mais il cherche toujours à justifier ses conclusions par des paroles de l'Écriture. Il allègue volontiers les faits historiques, surtout ceux qu'il a mentionnés dans son *Discours sur l'histoire universelle*. Conformément à la doctrine de l'Eglise, il recommande le respect des pouvoirs établis ; il admet toutes les formes de gouvernement avec une préférence marquée pour l'autorité, la tradition, la hiérarchie, l'hérédité monarchique. Il développe avec complaisance la théorie du pouvoir royal absolu et responsable seulement devant Dieu, mais qui doit respecter les lois et les droits de la nation.

Politique positive (SYSTÈME DE) ou *Traité de sociologie instituant la religion de l'Humanité*, de Comte (Paris, 1851-1854). Ce traité comprend quatre volumes : le quatrième est terminé par une réimpression de tous les opuscules primitifs de l'auteur sur la philosophie sociale. A la philosophie positive, Comte fait succéder la politique positive. Le tome Ier renferme le Discours préliminaire et l'introduction ; le tome II, la Statique ou le Traité abstrait de l'ordre humain ; le tome III, la Dynamique sociale ou le Traité général du progrès humain ; le tome IV, le Tableau synthétique de l'avenir humain. Ce remarquable ouvrage, où se retrouvent souvent les préoccupations mystiques et liturgiques de Comte, renferme de profondes considérations politiques, à côté de graves utopies. V. POSITIVISME.

Politiques et moralistes, ouvrage d'E. Faguet (Paris, 1891-1900). C'est un recueil de monographies sur les principaux écrivains politiques ou moralistes du XIXe s. La première série (1891) renferme des études sur Joseph de Maistre, de Bonald, Mme de Staël, Benjamin Constant, Royer-Collard, Guizot ; dans la seconde série (1898), défilent Saint-Simon, Fourier, Lamennais, Ballanche, Quinet, Victor Cousin, Auguste Comte ; dans la troisième (1900), Stendhal, Tocqueville, Proudhon, Sainte-Beuve, Taine, Renan. A cet ouvrage se rattachent trois autres volumes du même auteur, qui traitent aussi de questions politiques : *Problèmes politiques du temps présent* (1901) ; *Politique comparée de Montesquieu, Rousseau et Voltaire* (1902 ; *Questions politiques* (1902, 2e édit.).

POLITIQUEMENT (*ke*) adv. Selon les lois de la politique, au point de vue politique. ‖ D'une manière adroite, réservée : *Agir* POLITIQUEMENT *dans une affaire délicate*.

POLITIQUER (*ké* v. n. Se mêler de raisonner sur les affaires publiques : *Tout imbécile* POLITIQUE *avec conviction*.

POLITIQUERIE (*ke-ri*) n. f. Manie des gens qui parlent politique sans s'y connaître.

POLITIQUEUR (*keur* **EUSE** n. Personne qui politique.

POLITZ, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), près de la Moldau, affluent de l'Elbe ; 2.800 hab. Filature du coton.

POLITZER (Adam), médecin hongrois, né à Alberti Hounie en 1835. Politzer s'initia tout d'abord à la science des différents pays ; il résida successivement à Vienne, Wurtzbourg, Paris et Londres. En 1871, il fut nommé professeur des maladies des oreilles à l'université de Vienne, et, deux ans plus tard, il devenait professeur de clinique. Politzer a créé un grand nombre d'instruments, dont le plus célèbre est la sonde pour le cathétérisme de la trompe d'Eustache ; il a organisé un musée où se trouvent de belles préparations concernant l'otologie. Citons de lui : *les Divers Aspects du tympon ; Tableaux d'anatomie de l'oreille ; Traité des maladies des oreilles*.

POLIZEAU (*zo*), n. m. Sorte de toile de chanvre, qui se fabriquait anciennement en Normandie.

POLIZZI GENEROSA, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Palerme]), sur un rocher ; 7.280 hab. Eglise intéressante. Mines de zinc et de soufre.

POLK (mot russe, signif. « régiment ») n. m. Nom donné, au XVIIIe siècle, aux unités des troupes cosaques, lorsqu'on avait encore à constituer ces unités de toutes pièces au moment du besoin. ‖ On écrit aussi POULK et PULK.

POLK, nom d'un certain nombre de comtés des Etats-Unis, dont les principaux sont : comté de l'Etat de Georgie, sur la rivière Coosa ; 14.000 hab. Ch.-l. *Cedartown*. — Comté de l'Etat d'Iowa, sur la rivière Desmoines ; 49.000 hab. Ch.-l. *Desmoines*. — Comté de l'Etat de Minnesota, sur la rivière Rouge du Nord ; 15.000 hab. Ch.-l. *Crookton*. — Comté de l'Etat de Missouri ; 19.000 hab. Ch.-l. *Bolivar*. Grandes forêts. — Comté de l'Etat de Wisconsin, sur la rivière Sainte-Croix ; 13.000 hab. Ch.-l. *Osceola*.

POLK (James Knox), homme d'Etat américain, né en 1795, mort à Nashville en 1849. D'abord avocat, il devint membre de la législature de Colombie en 1823, et fut envoyé, en 1825, au congrès, où il prit la direction du parti démocratique. Président de la Chambre des représentants en 1835, il fut nommé, en mars 1839, gouverneur du Tennessee. Battu en 1841 par les whigs, il prit sa revanche en 1844, la convention démocratique de Baltimore l'ayant désigné pour la présidence des Etats-Unis. Il prit possession de la présidence en 1845. Il mena vivement la guerre du Mexique et annexa le Nouveau-Mexique et la Californie.

POLKA (mot polon.) n. f. Chorégr. Danse importée de Bohême en France : *Danser la* POLKA, *une* POLKA. ‖ Air sur lequel on danse la polka : *Jouer une* POLKA.

— Techn. Chez les tailleurs de pierre, Marteau à deux têtes, dont l'une à biseau simple et l'autre à biseau dentelé.

— Adjectiv. Boulang. *Pain polka*. V. PAIN.

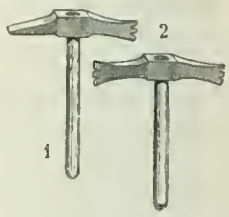

Polka : 1. A un chien ; 2. A deux chiens (techn.).

— ENCYCL. Chorégr. La *polka*, introduite à Paris en 1844, après avoir passé par Vienne et par Bade, y obtint un véritable triomphe. Transportée à la scène par les vaudevillistes, elle fournit le sujet d'une pièce burlesque, jouée au Palais-Royal, sous le titre de : *la Polka en province*. Bientôt, on ne vit plus que la polka, et tout fut à la polka : robes, chapeaux, vêtement, mets, entremets, etc.

La polka se danse à deux. Les danseurs tournent sur eux-mêmes, en marquant le rythme avec chaque pied, qui frappe légèrement le sol à son tour. La musique est à deux-quatre, fortement rythmé, dans lequel les trois premières croches de la mesure sont presque inces-

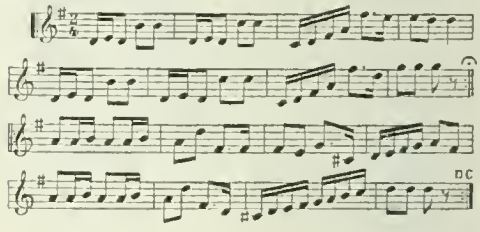

Polka.

samment marquées par l'accompagnement et suivies d'un silence sur la deuxième partie du second temps.

POLKAN, personnage des épopées populaires russes. C'est une sorte de centaure.

POLKER v. n. Danser la polka : POLKER *gracieusement*. — Activ. : *Polker une scottish*.

POLKEUR, EUSE ou **POLKISTE** n. Personne qui danse la polka : *Des* POLKEURS, *Des* POLKISTES *infatigables*.

POLKO (Elise VOGEL, dame), femme auteur allemande née à Leipzig en 1823, morte à Munster en 1899. Fille du pédagogue Jean-Charles-Christophe Vogel, elle parut d'abord sur la scène, qu'elle abandonna après son mariage, et elle se mit alors à écrire. Parmi ses très nombreuses œuvres, on peut citer : *Légendes musicales* (1852) ; *Du monde des artistes* (1858-1865) ; *l'Opéra du Mendiant* (1861) ; *Souvenirs de Félix Mendelssohn-Bartholdy* (1868) ; *Intérieur allemand* (1889) ; *Petites fleurs, petites feuilles* (1891) ; *Nous connus [Portraits et souvenirs]* (1895) ; etc.

POLL (*pol'* — mot angl., signif. *liste*) n. m. Dépouillement, supputation des votes dans les élections des membres de la Chambre des communes d'Angleterre.

POLLA, ville d'Italie (Campanie [prov. de Salerne]) ; 0.500 hab. C'est l'ancienne *Forum Popilii*.

POLLACHIGÈNE (*ki-jèn'* — du gr. *pollakis*, plusieurs fois, et *génos*, naissance) adj. Bot. Se dit d'une plante qui fructifie plusieurs fois dans le cours de son existence.

POLLAJUOLO (Antonio DEL), peintre, sculpteur, graveur et orfèvre italien, né à Florence en 1426, mort à Rome en 1498. Son frère, Pietro (1443-1496), avait déjà acquis un certain renom comme graveur sur métaux lorsque Antonio fut occupé par Ghiberti à ciseler l'un des festons qui devaient décorer les portes du *Baptistère de Saint-Jean*. Bientôt, il s'établit orfèvre et exécuta pour l'église Saint-Jean les trois bas-reliefs d'argent que l'on voit encore dans

cette basilique : la *Danse d'Hérodiade*, le *Repas d'Hérode* et le *Saint-Jean* du maître-autel. Dans ces créations, se révélait surtout un tempérament de peintre. Antonio abandonna l'orfèvrerie pour la peinture. On le vit demander les premières leçons de peinture à Pietro, son frère. Les deux frères unirent leurs efforts et produisirent ainsi plusieurs toiles bizarres, mais où l'on voit luire de temps à autre des éclairs de génie, puis Antonio entreprit de travailler seul. Il débuta par un chef-d'œuvre, le *Portrait du Poggio* (musée de Florence, 1472), qui fut une révélation, puis peignit un *Saint Sébastien* pour la chapelle des Pucci (1475.) Il montra plus d'audace encore dans le fameux *Saint Christophe* de San-Miniato (aujourd'hui disparu), que Michel-Ange imita dans la statue de *David*. Comme architecte, Pollajuolo fut appelé à Rome par Innocent VIII pour construire le fameux *Mausolée* de Sixte IV. Il établit aussi les plans du Belvédère.



Pollajuolo.

Pollajuolo a donné à l'art du burin en Italie la première impulsion ; il fut le précurseur de Marc-Antoine. Il ne nous reste de lui que quatre planches : *Hercule emportant une colonne*, une *Sainte Famille*, *Hercule étouffant Antée* et le *Combat à l'épée de dix hommes nus*, célèbre sous le nom de *gli Ignudi*. Cette gravure immense est une merveille de composition et de fermeté.

POLLAJUOLO (Simone). V. CRONACA.

POLLAKIURIE (*ri* — du gr. *pallakis*, fréquemment, et *ourein*, uriner) n. f. Symptôme morbide, qui consiste dans l'émission fréquente de petites quantités d'urine.

POLLAROLO (Carlo Francesco), compositeur italien, né à Brescia en 1653, mort à Venise en 1722. Élève de Legrenzi, il entra, comme chanteur, dans la chapelle de l'église Saint-Marc à Venise, où il devint ensuite organiste, puis second maître de chapelle. On connaît de lui soixante-dix opéras et différents morceaux de musique religieuse. — Son fils, ANTONIO **Pollarolo**, né et mort à Venise (1680-1750), écrivit aussi pour le théâtre et pour l'église.

POLLEDAVY n. f. Grosse toile de chanvre écrue, jadis en usage et qui se fabriquait en Bretagne, et servait à faire des voiles de navire.

POLLEN (*lèn'* — mot lat., signif. *fleur de farine*) n. m. Poussière contenue dans les sacs polliniques de l'anthère et qui est l'agent de fécondation mâle, chez les plantes phanérogames.

— ENCYCL. Le *pollen* est une poussière ordinairement jaunâtre, mais parfois rouge, brune, blanche ou bleue ; il se compose de petits corps sphériques, ou de formes rappelant un cube, un tétraèdre ou un tube. Ces corps, dits *grains de pollen*, sont en général formés de deux cellules inégales, ou bien leur protoplasme contient deux noyaux ; ils sont limités par deux membranes, extérieurement l'*exine* et intérieurement l'*intine*, cette dernière de nature cellulosique ; leur diamètre dépasse rarement 1/100e de millimètre. L'exine est rarement unie, elle présente des pores, des plis, des tubercules ou des pointes qui favorisent la pollinisation. Souvent, les grains de pollen sont recouverts d'une substance visqueuse ; ils se réunissent par groupes de quatre (tétrade) ou d'un multiple de quatre, ou parfois forment des masses comme les *pollinies* des orchidées.



Pollen : 1. Masses polliniques d'orchidée ; 2. Grain de pollen de guimauve ; 3. De gobéa ; 4. De lis ; 5. De clarkie ; 6. De leschenaultie ; 7. De bourrache ; 8-9. De géranium ; 10. De fumeterre ; 11. De cerisier, avec le tube pollinique ; 12. De chicorée (gr. en moyenne 100 fois).

Les grains de pollen proviennent de *cellules mères* issues des *cellules primordiales*, par différenciation d'une assise de la paroi des sacs polliniques. Généralement, une cellule mère donne quatre grains de pollen.

Après la déhiscence de l'anthère, le grain de pollen, s'il se trouve dans des conditions favorables, se développe ; il constitue par gonflement de son protoplasma un tube grêle, le *tube pollinique*. Si le grain est placé sur un stigmate, le tube pollinique pénètre soit dans le canal du style, s'il existe, soit dans sa paroi ; il arrive dans la cavité ovarienne et s'introduit dans le micropyle d'un ovule. Les deux noyaux du grain de pollen s'engagent dans le tube pollinique ; le plus gros de ces noyaux ne tarde pas à disparaître, mais le plus petit se divise en deux, et c'est l'un de ceux-ci qui, par union avec celui de l'oosphère, constitue l'œuf. V. ŒUF, OVULE, FÉCONDATION.

POLLENA Trocchia, bourg d'Italie (Campanie [prov. de Naples]), au pied du Vésuve ; 2.200 hab. Vignobles.

POLLÉNIE (*ni*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des muscidés, comprenant une vingtaine d'espèces du globe. (Ce sont des mouches noires ou bleu foncé. La *pollenia rudis* est commune en France.)

POLLÉNINE (rad. *pollen*) n. f. Chim. Principe azoté particulier, dont la composition est douteuse, et qui constitue en très grande partie le lycopode.

POLLENZA ou **POLLENSA**, ville de l'archipel espagnol des Baléares (île de Majorque [distr. d'Inca]) ; 8.500 hab. Au *Puig de Pollenza*, pèlerinage en l'honneur de la Vierge. A quelques kilomètres de la ville, baie de Puerto-Minor, bon ancrage, mais trop peu profond ; commerce des vins, fruits, huiles, figues sèches, etc., produites par l'île de Majorque. Très ancienne ville, probablement colonie romaine, et qui fut, au moyen âge, une possession des chevaliers de Malte.

POLLENZA, comm. d'Italie (Marches [prov. de Macerata]) ; 5.400 hab. C'est l'ancienne *Pollentia* où Stilicon vainquit Alaric en 403.

POLLET (LE), faubourg de Dieppe, à l'E. de la ville (d'où son nom Pollet : *port de l'Est*), de l'autre côté du bassin du port, relié à la ville par un pont tournant ; environ 800 hab., pêcheurs, que l'on dit d'origine vénitienne.

POLLET (Victor-Florence), graveur et aquarelliste, né à Paris en 1811, mort à Mayence en 1882. Prix de gravure en 1838, il exposa, de 1844 à 1852, divers tableaux : *l'Amour profane* et *l'Amour sacré, la Vénus*, d'après Titien ; *il Giocatore di violino*, de Raphaël ; *la Naissance de Vénus*, d'après Ingres, etc. Vers 1849, cependant, il reprit le burin, et fit paraître les gravures si connues : la *Jeanne d'Arc* d'Ingres, *il Giocatore* de Raphaël, le *Bonaparte en Italie* de Raffet, les *Portraits de l'empereur et de l'impératrice*, d'après Winterhalter, etc. Le *Mur de Salomon*, d'après Bida (1861), et deux *Portraits* à l'aquarelle (1863 lui valurent l'un des plus beaux succès de sa carrière. Citons encore : *l'Innocence*, *la Sieste*, *le Bain*, *Paresse*, *le Songe d'une fille d'Ève*, deux grandes aquarelles d'un coloris puissant et d'une exécution magistrale.

POLLET (Joseph-Michel-Ange), sculpteur, né à Palerme, de parents français, en 1814, mort en 1871. Il exécuta à Rome, en 1831, un *Buste de Bellini* et un bas-relief, *Philoctète à Lemnos*, qui furent remarqués. Il se rendit ensuite à Paris, puis à Gand (1838). Une *Esmeralda*, gracieuse statuette en marbre (au Palais-Royal de Bruxelles), une statue du duc de Brabant (musée de Bruxelles) commencèrent sa réputation. Durant un voyage en Italie (1843-1845), il compléta ses études d'après l'antique, et, revenu définitivement à Paris, il exposa, entre autres œuvres : *l'Élégie*, statue en marbre, *une Heure de la nuit*, plâtre, trois *Bustes de bacchantes*, le beau groupe en marbre, *Achille et Déidamie*, *Éloa* (1863), etc., ainsi qu'un certain nombre de bustes de personnages contemporains.

POLLETAIS, AISE (*lé, èz*), personne née au Pollet ou qui habite ce bourg. — *Les* POLLETAIS.

— Adjectiv. : *Pêcheurs* POLLETAIS.

— n. m. *Grand polletais*, Bateau dieppois employé à la pêche du hareng.

POLLEUR, comm. de Belgique (prov. de Liège arrond. de Verviers), sur la Hegne ; 2.231 hab. Filatures.

POLLEXFÉNIE (*nî*) n. f. Genre d'algues rouges des mers australes, de la famille des rhodoméliacées, caractérisé par une partie dressée, ressemblant à une tige, et terminée par des sortes de feuilles aplaties, à bords ondulés.

POLLIAT, comm. de l'Ain, arrond. et à 10 kilom. de Bourg, sur la Veyle ; 1.431 hab. Eaux minérales.

POLLICA, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Salerne]), près de la mer Tyrrhénienne ; 3.420 hab.

Pollice verso (*Le pouce renversé*), tableau de Gérome (1873). Un gladiateur armé à la thrace vient de terrasser son adversaire. Tourné vers la tribune des vestales, il les interroge de l'œil sur le sort qu'il doit réserver à son adversaire. Les prêtresses, renversant le pouce (*pollice verso*) vers la terre indiquent par ce signal qu'il ne faut pas faire grâce au vaincu. Ce tableau se fait remarquer par l'énergie dramatique des attitudes autant que par la fidélité des détails archéologiques.

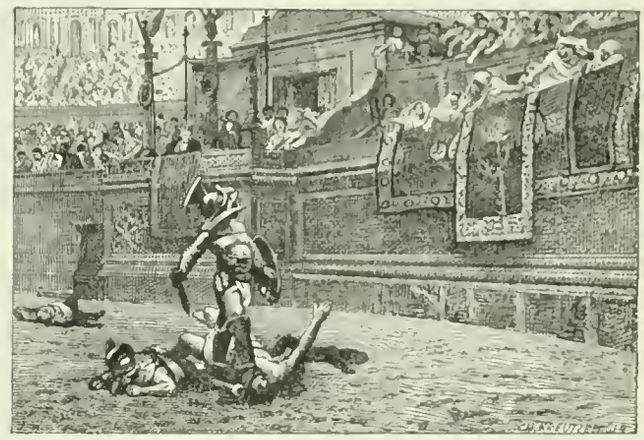

Pollice verso, d'après Gérome.

POLLICHIE (*ki*) n. f. Genre de caryophyllacées, comprenant des herbes frutescentes du Cap. || Syn. de TRICHODESME, autre genre de plantes.

POLLICH (Jean-Adam), botaniste allemand, né en 1740, mort en 1780. On lui doit de bonnes études sur la distribution géographique des plantes de son pays. Parmi ses ouvrages, le plus important a pour titre : *Historia plantarum in Palatinatu electorali sponte nascentium inepta* (1776-1777). Son nom a été donné au genre *pollichia* (caryophyllées).

POLLICIPÉDIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille de crustacés cirripèdes thoraciques, renfermant les *pollicipes* et genres voisins. — *Un* POLLICIPÉDIDÉ.

POLLICIPES (*si-pèss*) n. m. pl. Zool. Nom scientifique des crustacés cirripèdes du genre *pouce-pied*. V. ce mot.

POLLICITATION (*si-ta-si* — lat. *pollicitatio*) n. f. Dr. Promesse faite, mais non encore acceptée par le créancier.

— ENCYCL. La simple offre ou *pollicitation* ne suffit pas pour créer l'obligation, laquelle ne résulte que du concours de volontés. Mais elle donne naissance au contrat, pourvu qu'elle soit suivie d'acceptation et que l'offre ait persisté jusque-là. L'offre est d'ailleurs toujours présumée avoir persisté, mais le pollicitant a la faculté de la révoquer en faisant toutefois connaître la révocation à l'autre partie. D'autre part, le pollicitant peut avoir fixé un délai pour l'acceptation, soit de façon expresse, soit tacitement. En pareil cas, l'expiration du délai sans acceptation a pour conséquence de faire tomber la pollicitation. Enfin, la pollicitation tombe encore lorsque le pollicitant vient à décéder ou devient incapable avant l'acceptation.

POLLIE (*li*) n. f. Genre de commélinacées, comprenant des herbes à feuilles alternes, à fleurs en grappes, qui croissent dans l'Asie tropicale.

POLLIÉES n. f. pl. Bot. Tribu des commélinacées. — *Une* POLLIÉE.

POLLINARIE n. f. Syn. anc. de CYSTIDE. V. ce mot.

POLLINATION (*si-on*) n. f. Emission du pollen des plantes.

POLLINCTEUR (du lat. *pollingere*, supin *pollinctum*, embaumer) n. m. Antiq. rom. Esclave qui lavait et embaumait les morts, avant qu'on les portât au bûcher.

POLLINEUX (*neû*), **EUSE** adj. Bot. Qui est couvert d'une poudre jaune semblable à du pollen.

— Zool. Qui est couvert d'une sécrétion pulvérulente, ressemblant à du pollen.

POLLINIDE n. m. ou **POLLINIE** (*nî*) n. f. Bot. Masse formée par des grains de pollen soudés entre eux et qui ne peuvent se disséminer. (On rencontre des pollinides chez un grand nombre d'orchidées et d'asclépiadacées.)

POLLINIFÈRE (du lat. *pollen, inis*, pollen, *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte, qui contient du pollen.

POLLINIQUE (*nik*) adj. Bot. Qui se rapporte au pollen.

POLLINISATION (*si-on*) n. f. Fécondation d'une fleur par le pollen.

— ENCYCL. La *pollinisation* est *directe* quand le pollen d'une fleur féconde le pistil de la même fleur ; elle est *indirecte* quand le pollen provient d'une autre fleur, soit de la même plante, soit d'une plante voisine. Le plus souvent, la pollinisation est indirecte, même chez les fleurs hermaphrodites, car les ovules et les étamines arrivent rarement en même temps à maturité. Si le pollen est mûr le premier, il y a *protandrie* ; au contraire, si c'est le pistil, il y a *protogynie*. Cette pollinisation indirecte favorise la formation des métis et des hybrides. En général, la pollinisation demande une intervention auxiliaire : transport par le vent, l'eau, les insectes mellifères, etc.) Enfin, souvent, l'homme pratique la pollinisation artificielle, soit pour aider à la formation des variétés nouvelles, soit encore pour obtenir une fécondation plus complète. C'est ainsi que les Arabes cueillent les fleurs mâles des dattiers et vont les secouer sur les fleurs des pieds femelles.

POLLINODE (rad. *pollen*) n. m. Bot. Nom donné autrefois à certaines cellules de la fructification des champignons ascomycètes, où l'on croyait à tort que prenaient naissance des organes reproducteurs mâles.

POLLION Caius Asinius), orateur romain, né vers 77 av. J.-C., mort en l'an 3 de notre ère. Il passa de Pompée à César, qu'il accompagna au Rubicon et à Pharsale. Chargé de veiller à la distribution des terres promises, autour de Mantoue, aux soldats vainqueurs de Brutus, il fit restituer à Virgile son domaine. Nommé consul par les triumvirs (40 av. J.-C.), il fut contraint de déposer sa charge avant l'expiration légale et renonça aux affaires publiques. Sous Auguste, il plaida et tint école d'éloquence. Il avait composé des *tragédies*, des *harangues*, une *Histoire des guerres civiles* ; il ne reste de lui que trois *Lettres*, parmi celles de Cicéron.

POLLION Vedius), gastronome romain, fameux par sa cruauté envers ses esclaves. Pour les châtier, il les jetait vivants à ses murènes. Un jour que Auguste dînait chez lui, il fit précipiter ainsi un esclave, coupable d'avoir brisé une coupe. L'empereur, indigné, fit briser devant lui tous les cristaux de la maison et combler les viviers.

POLLION (Trebellius), historien romain, qui vivait vers l'an 300 de notre ère, l'un des auteurs de l'*Histoire d'Auguste*. Il avait composé une histoire des empereurs depuis les Philippes. Il en reste une partie comprenant la fin du règne de Valérien, ceux des deux Gallien, l'histoire des usurpateurs dits les Trente tyrans, le panégyrique de Claude le Gothique. L'œuvre, de valeur littéraire médiocre, est utile par les détails qu'elle renferme.

POLLIS, amiral spartiate du IVe siècle av. J.-C., mort à Heliké, en 373. Il est surtout connu par la mission qu'il eut à remplir, en 389, auprès de Denys de Syracuse ; il ramena de cette ville le philosophe Platon, que Denys lui avait livré, et il le vendit comme esclave à Égine. En 376, il fut battu à Naxos par le stratège athénien Chabrias.

POLLNOW, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Kœslin]), sur la Grabow, tributaire de la mer Baltique ; 2.620 h.

POLLOCK (sir William Frederick), homme d'État et écrivain anglais (1815-1888). Fils de sir Jonathan Frederick Pollock (1783-1870), qui joua un rôle considérable à la Chambre des communes et dans le cabinet tory de Robert Peel, il remplit des fonctions importantes à la cour de l'Échiquier et laissa deux volumes de *Souvenirs personnels* et une traduction de la *Divine Comédie* de Dante. — Son fils, sir FREDERICK **Pollock**, jurisconsulte et écrivain, né en 1845, professa à l'University College et à l'École de droit de Londres (1884-1890), et fut nommé, en 1883, à une chaire de jurisprudence à Oxford. Il a publié : *les Principes du contrat* ; *les Lois agraires* ; *Spinoza, sa vie et sa philosophie* ; *Essais de jurisprudence et de morale* ; *Histoire du droit anglais avant Édouard Ier*, en collaboration avec Maitland. Il dirige la « Law Quarterly Review » et les « Law Reports ». — WALTER HERRIES **Pollock**, littérateur anglais, né en 1850, frère du précédent. Coopérateur remarquable, il prend ses sujets dans l'histoire diplomatique et littéraire de la France, et il écrit des vers dans les deux langues : *Songs and Ballads, English and French* ; *Verse of Two Tongues*. Il a traduit en vers les *Nuits* de Musset, écrit de nombreuses pièces de théâtre et de romans en collaboration avec Walter Besant et d'autres. Citons encore *Jane Austen et ses contemporains*, et les *Mémoires inédits du marquis de ****, écrits en français.

POLLU, UE (lat. *pollutus* : de *polluere*, supin *pollutum*, souiller) adj. Souillé, profané : *Un cœur* POLLU. (Vx.)

POLLUCHE Daniel, érudit français, né et mort à Orléans (1693-1768). Il rendit un nombre considérable de manuscrits pour l'histoire littéraire de sa province. Dans son plus curieux ouvrage : *Problème historique sur la Pucelle d'Orléans* (1750), il a essayé d'établir que Jeanne d'Arc n'a pas été brûlée par les Anglais.

POLLUCITE n. f. Minér. Syn. de POLLUX.

POLLUER (du lat. *polluere*, proprem. « mouiller », puis souiller) v. a. Profaner, souiller : POLLUER *un temple*.

Se polluer, v. pr. Se livrer à la masturbation.

POLLUTION (*s*-on) n. f. Action de polluer, profanation : *La* POLLUTION *d'une église*.

— Émission involontaire de sperme.

— ENCYCL. La *pollution* peut être nocturne ou diurne. Nocturne, elle résulte soit de la continence, soit au contraire de l'abus de la masturbation ou du coït, soit enfin de la constipation opiniâtre, de la réplétion de la vessie ou des affections de la prostate, des conduits éjaculateurs ou des vésicules séminales. Diurne, elle se produit comme conséquence de la première, dans les cas d'abus génital ou de continence. Chez les adultes, l'émission involontaire et répétée de sperme peut conduire à l'impuissance, à la perte des forces, à la neurasthénie ; il en est de même chez les jeunes gens, surtout si ces pollutions sont consécutives à des excès ; elles peuvent alors amener une véritable cachexie. Pour le traitement, v. SPERMATORRHÉE.

POLLUTRI, comm. d'Italie (Abruzze Citérieure prov. de Chieti). 3.570 hab.

POLLUX (*lukss*) n. m. Silicate naturel d'alumine, cæsium et lithium, de cristallisation cubique.

POLLUX. Myth. gr. Héros grec, fils de Tyndare ou de Zeus et de Léda ; frère de Castor. Pour la légende et le culte de Pollux, v. CASTOR.

— ENCYCL. Iconogr. On désigne sous le titre de *Castor* et *Pollux* les groupes antiques de Monte-Cavallo, mais ces figures colossales ont été regardées par certains iconographes comme représentant toutes deux *Alexandre domptant Bucéphale*. Les deux éphèbes, debout à côté de chevaux calmes, qui décorent la place du Capitole, ont été reconnus comme étant les Dioscures. Le Louvre possède une statue de marbre pentélique, désignée sous le nom de *Pollux*. Au Vatican, dans la galerie du Braccio-Nuovo, il y a un buste de *Pollux*, en marbre grec, avec une espèce de peau, en albâtre rose, nouée sur l'épaule.

POLLUX (Julius), rhéteur et grammairien grec, né à Naucratis (Égypte), mort à Athènes (IIe s. de notre ère). Il étudia d'abord avec son père la grammaire et la littérature ; puis il se rendit à Athènes, où il se forma à l'éloquence et à la sophistique, sous la direction d'Adrien de Tyr. Sous le règne d'Antonin ou au début du règne de Marc-Aurèle, il ouvrit à Rome une école, y eut pour élève Antipatros de Tyr, et fut un des maîtres de Commode. Il succéda plus tard à Adrien de Tyr dans la chaire officielle d'éloquence d'Athènes. Il a été beaucoup raillé par Lucien dans le *Lexiphane* et le *Maître de rhétorique*. Nous avons perdu presque tous les ouvrages de Pollux que mentionne Suidas : des *Déclamations*, des *Dissertations* de mythologie et d'histoire, une *Accusation contre Socrate*, une autre *contre les Simopéens*, deux *Panégyriques* en l'honneur de la Grèce et de l'Arcadie, un *Éloge de Rome*, un *Épithalame* à Commode. Son *Onomasticon* ou *Lexique*, dédié à Commode, nous est seul parvenu. L'auteur s'est proposé d'y réunir les mots qui peuvent être utiles à l'orateur : il classe les mots synonymes ou analogues sous des rubriques qui donnent les titres des chapitres.

POLLUX, belle étoile, orange foncé (β Gémeaux), accompagnée de cinq étoiles formant avec elle un groupe physique, découvert par Burnham. Deux d'entre elles forment un système très serré et difficile à dédoubler. Il est, de plus, probable que Pollux est une étoile variable.

POLMINHAC, comm. du Cantal, arrond. et à 15 kilom. d'Aurillac ; 1.215 hab. Le village est bâti au pied du château de Pestel (XIVe-XVIe s.). Église gothique (XVe-XVIe s.). Vieilles maisons de paysans. Aux environs, châteaux de Clavières, des Huttes et de Vixeuze.

POLNA, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), au pied des montagnes de Moravie, sur la Schlappanka, sous-affluent de la Moldau ; 5.000 hab. Fabrique de drap.

POLO (mot angl., peut être du tibétain *pulu*, balle) n. m. Sport. Sorte de jeu analogue au foot ball Association et qui se joue à cheval.

— Modes. Costume de femme, imitant la casaque des joueurs de polo.

— ENCYCL. Sport. Le *polo* se joue à cheval, sur une pelouse gazonnée de 250 à 300 mètres. Les joueurs sont

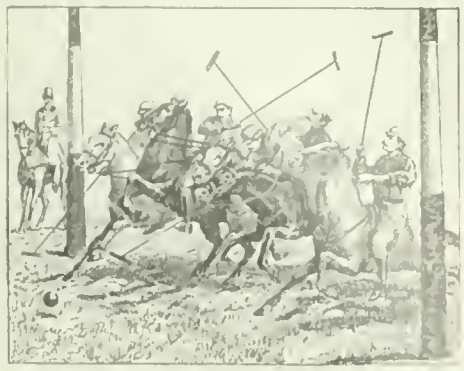

Polo.

divisés en deux équipes égales, généralement de quatre cavaliers. Ils sont armés chacun d'un mail de bois long de 1m,30 environ, flexible et de longueur, 1m,30. L'arbitre du jeu lance une balle de bois entre les deux équipes placées vis-à-vis au milieu de la pelouse. L'équipe qui, malgré les efforts des adversaires, parviendra à chasser la balle dans le camp ennemi, au delà du but marqué par deux poteaux écartés l'un de l'autre de 7m,50, a un *but* ou point. La partie se joue en un certain nombre de points fixé d'avance, ou le plus souvent on détermine préalablement la durée de la partie, et la victoire appartient à ceux qui, dans ce temps, ont fait le plus de points. Pour jouer au polo, on se sert le plus souvent de poneys spécialement dressés. Le polo, d'origine asiatique (il était pratiqué en Perse et sur les frontières de l'Inde dès les temps les plus anciens), a été importé en Angleterre, en 1871, par les soldats revenant de l'Inde. Les règles en ont été fixées par le Hurlingham Club. Il est très en faveur chez les Anglais, et surtout dans leurs colonies. On a créé, par imitation, le polo-bicyclette, où l'on pousse la balle avec la roue de devant, et le polo-patin.

POLO, bourg de l'archipel des Philippines (île de Luçon [banlieue de Manille]) ; 10.000 hab.

POLO (Gaspar Gil), littérateur espagnol, né à Valence en 1516, mort en 1571. Il fut à la fois jurisconsulte, professeur de grec et romancier. Son roman pastoral, *la Diana enamorada*, l'a rendu célèbre (1564). Cette continuation de la *Diana*, de Montemayor, n'est pas indigne de son modèle.

POLO (Marco), voyageur italien, né et mort à Venise (1254-1323). Ses parents, d'origine noble, se livraient au négoce avec les pays orientaux, et c'est pendant un voyage de son père Nicolas et de son oncle Mathieu que naquit Marco Polo ; à leur retour après une quinzaine d'années d'absence (1269), leurs récits inspirèrent au jeune homme le désir de les suivre, et il partit avec eux en 1271 pour l'Orient. Arrivé en Chine après avoir traversé le Badakchan et le désert de Gobi, il fut reçu avec faveur par le Grand Khan des Mongols, Koubilaï-khan, qui lui confia divers emplois, et regagna l'Europe en visitant Sumatra et les côtes méridionales de l'Asie jusqu'au golfe Persique, puis en traversant la Perse et l'Arménie jusqu'à Constantinople. En 1295, il rentrait à Venise avec ses parents et y émerveilla ses compatriotes par le luxe qu'il déploya et par les récits qu'il leur fit de ce qu'il avait vu ; les richesses dont il leur parlait leur semblaient tellement fabuleuses qu'ils le surnommèrent *Messer Millione*. Peu de temps après son retour à Venise, il fut, au cours d'une guerre entre cette république et Gênes, fait prisonnier dans une bataille navale (1296) ; lors de sa libération, deux ans plus tard, il avait dicté à son compagnon de captivité Rusticien de Pise une intéressante relation de ses voyages, à laquelle il donna simplement le titre de *le Livre de Marc Pol*. Nommé membre du Grand conseil de Venise en 1298, Marco Polo demeura depuis lors dans sa patrie, où il rédigea un peu plus tard une nouvelle relation, plus correcte que la première de ses beaux voyages.

Polo (LE LIVRE DE MARCO). Les anciens copistes lui ont donné les noms les plus divers : *le Devisement du monde*, *le Livre des merveilles du monde*, *le Livre de Marco Polo et des merveilles d'Asie* (d'Asie) ; beaucoup plus simple est le titre que lui donna l'auteur : *le Livre de Marc Pol*. La vogue dont a joui cet ouvrage au moyen âge tient sans doute aux récits faits par Marco Polo des splendeurs de la cour du Grand Khan ; elle tient aussi aux renseignements fournis par lui sur l'Asie orientale. L'auteur raconte d'abord les voyages faits par son père, par son oncle, puis décrit, en suivant ses propres itinéraires, les pays qu'il a parcourus. C'est une sorte d'encyclopédie géographique, à laquelle puisèrent longtemps tous ceux qui eurent ensuite à s'occuper de l'Asie orientale. Actuellement encore, c'est un document de premier ordre. La meilleure édition française est due à Guillaume Pauthier (Paris, 1865), mais il convient de lui préférer l'édition plus récente donnée par le colonel Yule dans la collection Hakluyt (Londres, 1875), remise à jour par Henri Cordier.

POLOCHON n. m. Arg. Traversin.

POLOCHION (*ki-on*) n. m. Ancien nom vulgaire des oiseaux des genres *philémon* et *tropidorhynque*. (V. ces mots.) *On prétend que le* POLOCHION *s'est nommé lui-même, car ce mot exprime son cri.*



Polochre (gr. nat.).

POLOCHRE (*lokr'*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des sapygidés, propres à l'Europe centrale et méridionale. (Le polochre [*polochrum repandum*] est un bel insecte allongé, avec l'abdomen élargi, ovoïde, noir varié de brun et de jaune.)

POLOFRAIS n. m. Vitic. Syn. de MINEU NOIR.

POLOGNE, la **Polska** des Polonais, la **Polcha** des Russes. Ce nom a deux acceptions bien distinctes : géographiquement, historiquement, ethnographiquement, il désigne la vaste contrée où domina la race polonaise et que se partagent aujourd'hui la Russie, la Prusse, l'Autriche ; politiquement, administrativement, il ne s'applique plus qu'à la région la plus occidentale de l'empire russe, au pays enfoncé comme un coin entre la Prusse au N., l'Austro-Hongrie au S. Ainsi restreinte, la Pologne comprend 127 319 kilom. carr., avec 9.156.000 hab.

Le nom de Pologne vient de *Polé*, mot slave qui signifie *plaine*, et en effet presque toute la contrée s'étend « plattement », à 90-135 mètres d'altitude, entre les immenses plaines de la Russie à l'E. et les terres basses de l'Allemagne du Nord à l'O. Au midi, le sol se relève dans la direction des Karpathes, en plateaux de 200 ou 250 à 300 mètres ; au S.-E., la Podlasie, autrement dit la région des forêts (et des marais), va se confondre avec la Polessie (v. ce mot) des Russes, la forêt-marais du Pripet ou de Minsk. Enfin, au midi se lèvent quelques collines, notamment entre la Vistule et la Pilica, son affluent de gauche, dans la Lysagora ou mont Chauve : là se dresse le culmen de la Pologne, le mont Sainte-Catherine (611 m.). Sauf, dans l'Ouest, ce que la Warta ou Warthe emporte vers l'Oder et le peu qui se dirige au N. vers le Niémen, les eaux de la contrée vont toutes à la Vistule.

Le climat est moins dur que celui de la Russie, avec étés chauds, hivers très froids, sans beaucoup de neige, et rivières gelées chaque année pendant deux mois et demi ou trois mois et demi. Pluies peu abondantes dans la grande plaine, 55 à 60 centimètres par an, avec maximum dans les monts du Sud. L'humidité du sol favorise la croissance des forêts de pins, de bouleaux, de hêtres, tilleuls, ormes, charmes, chênes. L'industrie, toute récente, favorisée par l'abondance de la houille, est si développée que, sous ce rapport, la Pologne est devenue la première région de tout l'empire russe. Le commerce est presque uniquement aux mains des juifs.

La grande majorité de la population est faite de Polonais professant le catholicisme, au nombre de plus de 7 millions, soit, plus ou moins, la moitié de la nation polonaise, qui habite les trois empires de Russie, d'Autriche et d'Allemagne. Le reste de la population comprend des juifs, des Petits-Russiens, des Allemands, des Lithuaniens, etc.

La Pologne est divisée en dix gouvernements : Kalisz, Kielce, Lomza, Lublin, Piotrkow, Plock, Radom, Siedlce, Suwalki, Varsovie. Capit. *Varsovie*.

— *Histoire*. Les vastes contrées qui s'étendent de la mer Noire à la mer Baltique furent primitivement habitées par des peuples désignés sous les noms d'Antes, Henètes, Vendes et, plus tard, sous la dénomination générale de Slaves. L'histoire de ces ancêtres des Polonais est toute légendaire jusque vers le milieu du IXe siècle. Leur premier chef et le fondateur de la dynastie qui occupa le trône jusqu'en 1333 fut un vertueux paysan des environs de Kruszwica, nommé Piast, successeur de Popiel. Le christianisme fut introduit en Pologne par Mieczislas Ier (962-992). Au XIVe siècle, la Pologne fut réunie à la Lithuanie par le mariage d'Hedwige, fille de Casimir le Grand (1333-1370), avec Ladislas Jagellon.

C'est au commencement du XVe siècle, au moment même où, dans tout le reste de l'Europe, se constituent les monarchies absolutistes, que la constitution polonaise commence au contraire à prendre cette forme anarchique qui la distinguera jusqu'au bout, et qui sera une des principales causes de la disparition politique de l'État polonais. En 1413, au moment où s'effectue la réunion définitive de la Lithuanie et de la Pologne, il est décidé que les affaires communes aux deux pays devront être réglées par l'assentiment commun des Polonais et des Lithuaniens, dans des diètes communes. Les nobles des deux pays, divisés par la langue et les intérêts, parviennent, en fait, rarement, à se mettre d'accord. Les privilèges des villes, en grande partie de nationalité et de tendances allemandes, les immunités des grands seigneurs s'accroissent sans cesse. Sous le règne d'Alexandre Ier, les Diètes provinciales s'ajoutent à la Diète centrale, possédant chacune une autonomie relative ; et le roi ne peut introduire dans la constitution aucun changement sans leur aveu ; il ne peut même pas changer ses fonctionnaires, qu'il nomme à vie. Aussi, malgré les succès que la Pologne remporte dans sa lutte contre les hussites, contre les chevaliers Porte-Glaive, sous le règne de Casimir Jagellon, qui oblige l'ordre à lui prêter hommage, malgré l'union momentanée, sur la tête de Vladislas, fils de Casimir, des trois couronnes de Bohême, Hongrie et Pologne, malgré l'apparente prospérité des règnes de Sigismond Ier (1507-1548) et de Sigismond II Auguste, son successeur (mort en 1572), la Pologne, à l'extinction de la dynastie des Jagellons, reste sans armée et sans gouvernement. Le prince français Henri de Valois quitte, au bout de quelques jours de règne, la couronne que la Diète lui avait offerte, et il est remplacé par un Hongrois, Etienne Bathori, dont le gouvernement, non sans gloire au point de vue militaire, ne peut cependant arriver à constituer en Pologne une véritable administration régulière. Les trois rois de la famille des Wasa, malgré d'heureuses interventions en Russie, sont paralysés bientôt par leurs luttes contre la maison de Suède, leur parente ; d'autre part, du côté de l'Est, le soulèvement de Minine et de Pozarski, en donnant le trône moscovite à la famille des Romanov, arrête les progrès des Polonais en Russie. En 1618, Sigismond Wasa commet une faute lourde de conséquences en cédant la Prusse ducale à l'électeur de Brandebourg et en contribuant ainsi à préparer la puissance future de la Prusse, que le traité de Westphalie, mettant fin à la guerre de Trente ans, augmente encore, tandis que la Suède elle-même prend pied de tous côtés sur le littoral de la Baltique.

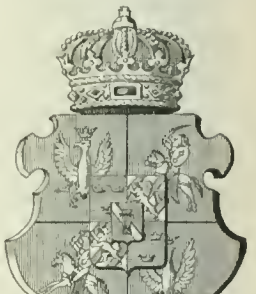

Armoiries de la Pologne (XVIIe s.).



Drapeau de l'ancien royaume de Pologne (XVIIe s.).

A partir de ce moment, commence la décadence de la Pologne : sans finances régulières, sans dynastie nationale, sans armée permanente, sans frontières naturelles, sans pouvoir central, l'autorité même des Diètes se trouvant intérieurement énervée par l'application du principe du *liberum veto*, qui permet à un seul des membres de contrecarrer, par son unique opposition, la volonté de tous les autres, et par la nécessité imposée à la Diète centrale d'en référer dans tous les cas aux Diètes provinciales. Chose plus grave, l'agglomération des territoires qui constituait l'État polonais commence à se dissocier. Si le traité de Polanow (1634), conclu par Sigismond VII avec les Russes, assure à la Pologne la possession de la Livonie, le traité de Wehlau (1657) lui fait perdre la Prusse, donnée à l'électeur de Brandebourg ; trois ans plus tard, le traité d'Oliva donne à la Suède la Livonie et l'Esthonie. Le règne de Jean Sobieski (1674-1695) jettera seul un peu de gloire sur cette nation qui se meurt. C'est l'armée polonaise qui délivre Vienne assiégée par les Turcs ; mais ni la royauté, ni la nation polonaise elle-même n'en retirent le moindre profit. L'électeur Frédéric-Auguste de Saxe, qui succède à Sobieski, eût pu, en s'appuyant sur ses États héréditaires, mettre un peu d'ordre dans l'organisation administrative et politique de la Pologne ; il est détrôné



Carte du royaume de Pologne au XVIIe siècle, après le traité de Polanow (1634).

par Charles XII, et l'intervention russe, qui le rétablit, est grosse de menaces pour l'avenir. Sous le règne d'Auguste III, le désordre s'accroit. Les familles des Czartoryski, des Radziwill, des Potocki se disputent la tutelle de la royauté. En 1764, c'est la volonté de Catherine II qui impose Stanislas Poniatowski comme souverain.

Au milieu de ce désordre, les confédérations locales se multiplient. Bientôt, encouragées sous main par l'étranger, les querelles religieuses, longtemps étouffées par le catholicisme intransigeant de la Pologne, se surajoutent aux rivalités politiques. Les *dissidents* orthodoxes font



Costumes polonais au XIVe et au XVIe siècle.

appel à Catherine II; les protestants s'adressent à Marie-Thérèse d'Autriche et à Frédéric II; l'influence de la Russie, prépondérante dans la diète de 1766, fait reconnaître la liberté des cultes dissidents, ce qui augmente le désordre et empêche la suppression du *liberum veto*, qui eût permis de reconstituer un gouvernement régulier. Le désordre est à son comble lorsque se forme (1768) la confédération de Bar pour assurer le respect de l'indépendance nationale. Il était trop tard. Proposé par la Prusse, qui allait au-devant des secrets désirs de Catherine II, accepté par Marie-Thérèse, qui en arriva à confondre la légalité du partage avec l'égalité des parts, le démembrement de la Pologne fut décidé en 1772. En France, Choiseul n'était plus ministre. Seule, la Turquie osa intervenir. L'Autriche prit Zips, Wieliczca, une partie de la Wolhynie et de la Podolie. Frédéric II prit la Poméreliie, Marienbourg, la Cujavie, etc. La Russie s'avançait jusqu'a la Dwina et au Dniéper. C'était la fin de la Pologne, où Catherine II sut, à partir de ce moment, entretenir une agitation factice, et s'opposer à toutes les tentatives qui furent faites (Constitution de 1791) pour rendre un semblant d'organisation à l'Etat polonais. En 1793, un second partage donnait à la Prusse la Grande Pologne, à la Russie la Lithuanie. Deux ans après, la révolte de Kosciusko amenait le démembrement définitif : la Prusse prenait Varsovie, l'Autriche Cracovie, la Russie gardant pour elle-même le reste des territoires polonais.

La Pologne ne se reconstitua jamais. Le grand-duché de Varsovie, créé par Napoléon pour le roi de Saxe, ne survécut pas aux traités de 1815, qui, par contre, en transformèrent une partie en royaume, au profit de la Russie; mais, aussi mal gouverné que possible par le grand-duc Constantin et par Novosiltov, le nouvel Etat se révolta en 1830, galvanisé par la nouvelle de la révolution de Juillet. Mais, malgré les succès de Chlopicki, les combats glorieux de Grochow, d'Ostrolenka, etc., les Russes entrèrent dans Varsovie, où, selon l'expression de Sébastiani, « l'ordre régna ». La suppression du royaume de Varsovie, la fermeture de l'université nationale de Vilna, de nombreuses confiscations et exils furent prononcés. La Pologne n'était plus qu'une province russe. En 1863, une nouvelle révolte devait éclater, provoquée par les désastres russes de la guerre d'Orient. L'héroïsme des *faucheurs* ne put suppléer à leur petit nombre; en moins d'un an, la révolte était sévèrement réprimée. Comme en 1830, l'Europe était restée inactive ou hostile, malgré la sympathie qu'avaient partout rencontrée, et notamment en France, les exiles polonais. Depuis cette date, aussi bien dans les provinces allemandes que dans les provinces slaves, la



Faucheurs polonais et porte-étendard, pendant l'insurrection de 1863.

germanisation et la russification de la Pologne n'ont cessé de se poursuivre.

— *Langue*. L'idiome parlé dans l'ancien royaume de Pologne, ou *polonais*, se rattache à la branche occidentale des langues slaves, et est très étroitement apparenté au *cassoubien* sur la Vistule inférieure, et à l'ancien *polabe*. Le total des individus dont le *polonais* est la langue est à peu près de 19 millions. — Il y a plusieurs dialectes polonais, le *grand-polonais* environs de Posen, Gnesen, Kalisch, qui est la langue écrite des Polonais; le *masourien* environs de Varsovie; le *petit-polonais*, idiome très harmonieux, parlé en Galicie Cracovie, Lemberg; le *polonais-lithuanien*, écrit par des poètes modernes tels que Mickiewicz, et le *polonais-silésien* ou *polonais-prussien*, qui contient de nombreux germanismes. — Le polonais littéraire a une phonétique assez compliquée et un alphabet défectueux. Il possède, outre les voyelles *a, e, i, o, u* (*ou*, *y u*, un *e* fermé très voisin de *i*, un *o* fermé très voisin de *ou* français et *a* nasal et *e* nasal. Il a l'accent tonique toujours sur l'avant-dernière syllabe, sauf dans les mots, assez nombreux, empruntés aux langues étrangères. Au sujet de la prononciation des consonnes, il y a lieu de noter que *c*, en polonais, = notre groupe *ts*; *cz* = *tch*; *sz* = *ch* français de *chaise*; *w* = *v*; *l* barré = *l* mouillé, etc. L'écriture polonaise, riche en consonnes-lettres, donne à la langue l'apparence de la dureté. En réalité, le polonais est plus doux que l'allemand pour une oreille française. Parmi les caractères grammaticaux du polonais, mentionnons encore la finale en *a* de presque tous les noms et adjectifs féminins, l'existence du duel dans le dialecte masourien, l'abondance des formes de déclinaison et de conjugaison, le grand nombre des augmentatifs et des diminutifs, etc.

— *Littérature*. Les premiers monuments littéraires polonais sont écrits en latin. Ce sont : la *Chronique* de Martin Gallus (d'origine française), mort vers 1140; l'*Histoire de Pologne* de Cholewa, évêque de Cracovie mort en 1166, et de Swoboda, archevêque de Gnezne, en forme de dialogues, les *Chroniques* de Kadlubek, évêque de Cracovie mort en 1223, et de Bogual, évêque de Posen mort en 1253; le *Chronicon summorum pontificum et imperatorum romanorum* de Martin Polonus (mort en 1279), publié à Bâle en 1559. On doit mentionner aussi les recueils en polonais de contes populaires, dont l'origine est souvent inconnue, et qui ont été publiés en assez grand nombre au XIXe siècle, tels que les *Chants du peuple*, édités par Ozerzot (Wilna, 1837); les *Chansons de la Grande Pologne*, éditées par J.-J. Lipinski (Posen, 1842); etc. Avec le règne de Casimir le Grand, fondateur de l'université de Cracovie, s'ouvre une ère nouvelle; parmi les élèves de cette université, citons : Jean Dlugosz Longinus, auteur de l'*Histoire de Pologne* en latin, Jean de Glogau, disciple d'Aristote; Copernic, etc.

Sous les Jagellons, la langue polonaise prend une grande expansion, grâce surtout aux hussites et aux réformés, qui se servirent de l'idiome national pour la propagation de leurs doctrines. Avec Jean Kochanowski, la langue s'épure, et le goût se forme d'après les modèles classiques de la Grèce et de Rome. C'est à cette époque que de nombreux poètes écrivent des poèmes latins très estimés; les œuvres de Janicki, Krzycki, Klonowicz (en lat. Acernus), Szymonowicz (en lat. Simonides), Zimorowicz tiennent une belle place dans la littérature du XVIIe siècle, à côté du *Miroir de tous les États*, œuvre remarquable (en polonais) de Nicolas Rej. Le XVIIe siècle et le commencement du XVIIIe sont des périodes de décadence; les Polonais sont absorbés par les guerres et refoulent les invasions qui se succèdent sans discontinuer. La langue se mêle d'éléments étrangers. Les dissertations théologiques et le genre affecté du panégyrique règnent. La littérature présente peu d'invention originale. Il faut arriver au règne de Stanislas-Auguste pour retrouver une sorte de renaissance et nombre d'écrivains distingués, tels que Naruszewicz, poète satirique; Krasicki, le prince des poètes, tout à la fois le Boileau, le La Fontaine et le Voltaire de la Pologne; Trembecki, Karpinski, Kniaznin, Niemcewicz, auteur de *chants historiques*, etc. On doit citer également les historiens Naruszewicz, Waga, Krajewski, Jodlowski, Jezierski, Bohomolec, Lojko; les géographes Staiczynski, Wyrwicz; le publiciste Hugo Kollontoj; le prédicateur Piramowicz; l'archéologue Jean Potocki; Klok, Zaborowski, Jakubowski, savants renommés. En 1801 se fonda, à Varsovie, la Société des amis des sciences, qui, par les soins d'un de ses membres, Thadée Mostourki, publia un recueil des œuvres des meilleurs écrivains polonais. Sniadecki, Lelewel, Felinski, Brodzinski contribuèrent alors au progrès intellectuel et littéraire jusqu'au jour où la Pologne allait avoir son grand chantre national et romantique, Adam Mickiewicz, et toute une pléiade de poètes : Malczewski, Bohdan Zaleski, Goszczynski, Sigismond Krasinski, Jules Slowacki, Vincent Pol, Kondratowicz, Lenartowicz, Ujejski, L. Sowinski.

La révolution de 1830 donna une signification particulière à la poésie polonaise; les malheurs du pays inspirèrent tous ces jeunes patriotes, et le *Livre des pèlerins polonais* et *Messire Thadée* de Mickiewicz sont la plus belle expression de cette littérature de la Pologne souffrante. A la fin du XIXe siècle et de nos jours, des poètes de talent ont continué la tradition : avec Asnyk, Sowinski, Mme Konopnicka, Tetmajer, Kasprowicz, mais surtout avec Stanislas Wyspianski, la poésie polonaise s'est maintenue à un rang élevé. Toutefois, ce sont principalement les romanciers qui ont contribué à la vitalité de la langue et du patriotisme par leurs récits historiques ou populaires, au premier rang, il faut nommer Kraszewski et Henri Sienkiewicz, dont le *Quo vadis* a eu un succès universel; à côté d'eux, on cite Bernatowicz, Skarbek, Trojanowski, Czaykowski, Ignace Chodzko, Lukowski, Joseph Korzeniowski et, parmi les contemporains, Mme Orzeszko, B. Prus, Przybyszewski, Sierokomski, etc. L'art dramatique est représenté par Fredro, auteur d'un grand nombre de comédies piquantes et spirituelles; par Osmanczyk, par Balucki, par Rapacki; Wyspianski a aussi écrit des pièces de théâtre. Ses Wesele (Noces) sont une heureuse tentative d'art moderne. Signalons encore quelques historiens remarquables : Kalinka, Kazimirski, surtout écrivant en français, Bobrzynski, Syrokomla, Kubala, et des philosophes comme les professeurs Struve et Pawlicki, on se rendra compte de la vitalité littéraire de la nation polonaise.

— Bibliographie. Kaszewicz et Cornet, *Manuel de la*

cuver à la polonoise et française (Leipzig, 1861); grammaires pratiques, par Pohl (Breslau, 1829 et 1837, en allem.); Popowski (Leipzig, 1893, en allem.); etc.

— *B.-arts.* Il est permis de croire que les anciens Slaves n'ont pas été complètement étrangers aux arts; on découvre assez souvent en Pologne des vestiges de cette antique civilisation : vases d'objets en pierre, en argile, en fer, en cuivre, en or et en argent, en verre, des haches et des armes, des bagues, des épingles, des boucles d'oreilles souvent d'un remarquable travail artistique. Au moyen âge, les premiers essais de la peinture furent les miniatures des manuscrits et les vitraux dans les églises.

Les guerres, les invasions et les calamités de toute sorte qui se succédèrent sans interruption en Pologne pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, la placèrent dans les conditions les plus désavantageuses pour le développement des beaux-arts. Cependant, la plupart des rois de Pologne, depuis les Jagellons jusqu'aux Saxons, protégeaient les arts et faisaient venir un grand nombre d'artistes italiens à leur cour; plusieurs peintres polonais, d'après le témoignage des auteurs contemporains, rivalisaient avec eux. Il existait chez presque tous les grands seigneurs des galeries importantes; la plupart furent anéanties pendant les guerres avec la Suède, à la fin du XVIIe siècle. Celles qui restèrent furent enlevées par Catherine II et transportées en Russie. Rastawiecki, dans son dictionnaire des peintres polonais (Varsovie, 1850), donne la liste des principaux peintres polonais, dont aucun n'a laissé une grande renommée. Citons pour mémoire : Czechowicz (1689-1775), Smuglewicz (1745-1807), Orlowski (1771-1832), Simler, auteur de *Bache Radziwill*; parmi les peintres plus récents, Gorecki (1825-1868), auteur de la *Communion d'une jeune fille mourante*, etc., et Matejko, né en 1839, peintre d'histoire d'un incontestable talent.

La plupart des monuments remarquables qui existent en Pologne ont été construits par les soins des architectes italiens. Citons : les palais de Lazienki, chef-d'œuvre d'élégance et de goût, près Varsovie, ceux de Krolikarnia et de Ciazon, tous du XVIIIe siècle; le Grand-Théâtre de Varsovie, construit par Corazzi en 1832; la cathédrale de Lublin, l'église de Saint-Pierre à Cracovie, les églises de Nieswiez, de Kalisz, de Léopol, etc.

Pologne (GUERRE DE LA SUCCESSION DE). V. SUCCESSION.

Pologne (DIEU PROTÈGE LA). Il existe un certain nombre de chants nationaux polonais. Le compositeur Sowinski en a donné un recueil sous le titre de *Chants polonais, nationaux et populaires*, avec traduction française de G. Fulgence Olivier (Paris, 1830). Lui-même est d'ailleurs l'auteur du beau chant de guerre aux accents duquel la Pologne se souleva en 1830 : *la Pologne existe toujours, Polonais aux armes !* Nous donnons ici l'hymne non moins célèbre, d'une tristesse touchante, que les exilés polonais ont rendu populaire dans toute l'Europe (paroles françaises de E. de Lonlay).

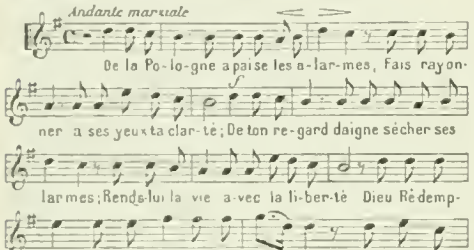

DEUXIÈME COUPLET

Dieu juste et bon que la Pologne adore,
Vois nos héros tomber à tes genoux!
Dieu que jamais vainement on n'implore,
Soutiens nos cœurs et prends pitié de nous!
Dieu rédempteur, etc.

TROISIÈME COUPLET

A l'étranger, aux balles meurtrières,
Sur nous, Seigneur, quand tonne le canon,
Nous répondons par des chants, des prières,
Et nous mourons en invoquant ton nom!
Dieu rédempteur, etc.

Pologne (ROYAUME DE), formé en 1815 d'une partie de l'ancienne Pologne. Il comprend dix gouvernements actuels : Kalisz, Kielce, Lomza, Lublin, Piotrkow, Plock, Radom, Siedlce, Souvalki et Varsovie; 122.266 kilom. carr. et 6.193.712 hab. Un ukase de 1867 a décrété la fusion du royaume de Pologne avec le reste de l'empire russe.

POLOGRAPHIE (*fi*) du gr. *polos*, pôle, ciel, et *graphein*, décrire) n. f. Astron. Description du ciel.

POLOGRAPHIQUE (*fik*) adj. Qui concerne la pologra phie.

POLOMKA, bourg d'Austro-Hongrie, Hongrie occidentale, comitat de Gömör, 2.745 hab.

POLONAIS (*né*) n. m. Nom donné, suivant les pays, soit au *lactaire délicieux*, champignon comestible dont le lait est rouge carotte, soit au *bolet comestible* ou cèpe de Bordeaux.

POLONAIS, AISE (*nè, ès*), personne née en Pologne, ou qui habite ce pays. — *Les* POLONAIS.

— Adjectiv. Qui appartient à la Pologne ou à ses habitants : *Les mœurs polonaises. Les coutumes* POLONAISES.

— Hist. relig. *Frères polonais*, Membres d'une secte socinienne établie en Pologne.

— n. m. Langue slave parlée en Pologne. V. POLOGNE.


Polonaise.

— Pop. Domestique de maison de tolérance, chargé d'expulser les tapageurs.

— Techn. Fer à repasser, aux extrémités arrondies.

— n. f. Mod. Espèce de redingote à collet droit, ornée de brandebourgs. || Costume lémuain en usage au XVIIIe s.

— Musiq. Danse nationale des Polonais. || Air sur lequel on la danse.

— Encycl. Musiq. La *polonaise* est une danse noble, brillante, presque pompeuse et d'un grand caractère. Elle s'exécute sur un air à trois temps, d'un mouvement modéré, dont l'accent caractéristique au point de vue du rythme est une syncope vigoureuse, qui relie le premier au deuxième temps de la première mesure, tandis que la basse frappe les temps forts. Voici le rythme de la polonaise :

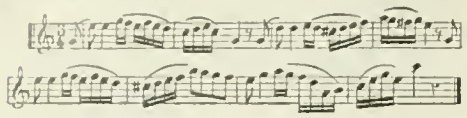
Polonaise.

La polonaise fut en grande vogue à partir de la fin du XVIIIe siècle. Viotti en intercala une charmante dans la *Cosa rara*, le célèbre opéra de Martini. Habeneck et Mayseder en ont publié de fort jolies pour le violon. Pour le piano, on connaît les polonaises fameuses de Chopin. En ce qui concerne l'orchestre, il faut citer surtout celles de Glinka dans ses opéras et celle, superbe, que Meyerbeer a écrite pour *Struensée*, le drame de son frère, Michel Beer.

POLONCEAU (Antoine-Remi), ingénieur français, né à Reims en 1778, mort à Roche (Doubs) en 1847. Élève de l'École polytechnique en 1797, ingénieur des ponts et chaussées, il exécuta différents travaux dans les Alpes, devint ingénieur en chef du département du Mont-Blanc et termina la route du mont Cenis. Sous la Restauration, il remplit les fonctions d'ingénieur en chef du département de Seine-et-Oise, devint, en 1830, inspecteur divisionnaire, membre du conseil général des ponts et chaussées, et prit sa retraite en 1840. Nous citerons, parmi ses écrits : *Recherches et travaux sur les constructions hydrauliques et l'emploi du béton en remplacement du pilotis* (1829); *Mémoire sur l'amélioration des routes et chaussées en cailloutis à la Mac-Adam* (1831); *Mémoire sur le nouveau système de ponts en fonte suivi dans la construction du pont du Carrousel* (1839); etc. — Son fils, JEAN-BARTHÉLEMY-CAMILLE, né à Chambéry en 1813, mort à Viry-Châtillon (Seine-et-Oise) en 1859, sortit en 1833 de l'École centrale, et fut attaché par Perdonnet à la construction du chemin de fer de Versailles, rive gauche. Par la suite, il fut successivement directeur de l'exploitation du chemin de fer de Versailles, directeur des chemins d'Alsace et, après 1848, directeur du service de la traction du chemin de fer d'Orléans. Il a perfectionné les locomotives, le matériel roulant, etc. On lui doit en partie les plans des rotondes à locomotives et l'invention, qui porte son nom, pour les halles rectangulaires d'un système de combles avec arbalétriers en bois ou en fer et tirants en fer.

POLONICK (*nik*) n. m. Mesure de capacité usitée à Trieste, et valant 30^lit.^367.

POLONISME (*nissm'*) n. m. Sympathie pour la cause des Polonais.

POLONNOIÉ, bourg de Russie (gouv. de Volhynie [distr. de Novograd]), sur le Khomor; 3.000 hab.

POLONSKI (Jacob Petrovitch), poète russe, né à Riazan en 1820, mort à Saint-Pétersbourg en 1898. Il débuta, en 1844, par un volume de vers : *les Gammes*. Après un long séjour au Caucase, il fit paraître trois nouveaux recueils de *Poésies* (1849-1852). De 1856 à 1860, il vécut à Paris et à Rome. Parmi les plus célèbres de ses poèmes, il faut citer : *le Voyage de noces; le Grillon musicien; le Forestier*; etc. Polonski est un romantique.

POLOPOS, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Grenade]), à 8 kilom. de la Méditerranée; 2.700 hab.

POLOS, sophiste grec, né à Agrigente (fin du Ve s. av. J.-C.). Il fut un des disciples de Gorgias. Il avait composé une *Rhétorique*, dont parlent Platon et Aristote. Il joue un rôle dans le *Gorgias* de Platon, qui s'est amusé à parodier son style prétentieux. Il fut le maître de Licymnios.

POLOSSE n. m. Techn. Alliage de cuivre et d'étain.

POLOTSK, ville de Russie (gouv. de Vitebsk), au confluent de la Dvina et de la *Polota*; 21.200 hab., en grande partie israélites. Ch.-l. de district. Combats entre les Russes et les Français en 1812. Ville commerçante animée. — Le district est peuplé de 122.800 hab.

POLOWTSES, nom donné aux Comans par les chroniqueurs russes. (V. COMANS.) Les Polowtses restés en Russie furent assimilés par les Tatars, au XIIIe siècle.

POLPODE (du gr. *polus*, beaucoup, et *pous, podos*, pied) n. f. Genre de portulacacées, comprenant des sous-arbrisseaux très feuillés qui croissent au Cap.

POLPOLTIN n. m. Monnaie d'argent russe, dont la valeur varie de 0 fr. 96 à 1 fr.

POLSNITZ, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Breslau], sur la *Polsnitz*, tributaire de la Striguer-Wasser, affluent de la Weistritz [bassin de l'Oder]); 3.800 hab. Fabrique d'horlogerie et de tapis.

POLT n. m. Mesure de capacité danoise, valant environ 1 litre.

POLTAVA ou **PULTAVA**, ville de la Russie méridionale, ch.-l. du gouvernement homonyme, sur la *Poltavka*, à l'endroit où cette rivière se jette dans la Vorskla, affluent du Dniéper; 53.000 hab. Ch.-l. de district. École de cadets. Brasseries, manufactures de tabac, distillerie, fabrication de draps et de flanelles; fabrication de chandelles. Grandes foires annuelles d'Iliinskaïa, portant sur les laines, bestiaux, etc. Intéressante cathédrale, construite en 1779. Victoire de Pierre le Grand sur les Suédois (8 juil. 1709, qui marqua l'effondrement de la puissance de Charles XII. La ville même a commencé d'exister au milieu du XVIIe siècle. — Le *district de Poltava* est peuplé de [illegible] hab.

— Le *gouvernement de Poltava*, appartenant à la Petite-Russie, a 49.806 kilom. carr. et 2.795.000 hab., Ruthènes, Grands-Russiens, Israélites et Allemands. C'est un pays de plaines, arrosé par le Dniéper et ses affluents, l'Orel, le Psiol, la Soula, le Soupoï, le Trouhiji et la Vorskla. La région, une des plus fertiles de la Russie d'Europe, exporte des quantités considérables de céréales.

POLTRON, ONNE (de l'ital. *poltrone*, dérivé de *poltro*, poulain) adj. Sujet à la peur, dépourvu de courage : *Les hommes sont presque tous peureux et* POLTRONS. (Volt.)

— Fauconn. *Oiseau poltron*, Oiseau que l'on ne peut parvenir à dresser, ou celui à qui l'on a coupé les ongles du derrière.

— Substantiv. Personne poltronne : *Les* POLTRONS *se laissent tuer de peur de se défendre.* (La Rochef.) || *Poltron révolté*, Poltron qui, poussé à bout, déploie du courage :

Il n'est, je le vois bien, si *poltron* sur la terre
Qui ne puisse trouver un plus *poltron* que soi.
LA FONTAINE.

— n. m. Pêch. Crabe prêt à quitter son test, et dont on fait des appâts.

— SYN. Poltron, couard, lâche, etc. V. COUARD.

POLTRONISER v. n. Faire le poltron. (Vx.)

POLTRONNEMENT (*tro-ne*) adv. En poltron : *Se cacher* POLTRONNEMENT.

POLTRONNERIE n. f. Manque de courage, lâcheté.

— Action de poltron : *Céder n'est pas toujours une* POLTRONNERIE.

POLTROT (Jean DE), seigneur DE MÉRÉ, né en Angoumois vers 1537, mort à Paris en 1563. Il fut d'abord page du baron d'Aubeterre, qui l'emmena en Espagne. Par la suite, il fut employé comme espion sur les frontières de Picardie dans les guerres entre Henri II et Philippe II, que termina la paix de Cateau-Cambrésis. Il était calviniste ardent. Lors de la prise d'armes de Condé (1562), il rejoignit des premiers le camp huguenot. Envoyé à Orléans comme courrier, il s'offrit à l'amiral de Coligny comme espion, et, dans la nuit du 18 février 1563, mettant à exécution un projet qu'il nourrissait depuis longtemps, il blessa mortellement le duc de Guise entre Orléans et Olivet. Telle est du moins la version du biographe du sieur de Soubise. Celles de Poltrot varièrent beaucoup. Il chargea et déchargea tour à tour Coligny, qui, lui, nia constamment avoir chargé Poltrot d'assassiner le duc de Guise. Il fut écartelé un mois après son crime.

POLTYÉÉS n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, de la famille des argiopidés, renfermant les genres *poltys* et voisins. — *Un* POLTYÉE.

POLTYS (*tiss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, type de la tribu des *poltyéés*, comprenant vingt-cinq espèces répandues dans les régions tropicales de l'ancien monde. (Les poltys sont des araignées de grande taille, grises ou brunes, largement tachées de noir; leur abdomen est hérissé de pointes, de tubercules dressés, contournés, et souvent d'une hauteur extraordinaire.)

POLUS, célèbre acteur athénien contemporain de Périclès, né à Sunium. Il passait pour gagner un talent par représentation. Un jour qu'il jouait le rôle d'Electre portant l'urne qui était censée contenir les cendres d'Oreste, il parut sur le théâtre avec l'urne renfermant les cendres de son fils qui venait de mourir.

POLVEREL (Etienne), homme politique français, né dans le Béarn en 1738, mort en 1794. Avocat au parlement de Paris en 1780, il fut député par le Béarn aux états généraux de 1789, et demanda la réunion du Béarn à la France. Élu accusateur public du tribunal du 1er arrondissement de Paris en 1791, il fut envoyé l'année suivante à Saint-Domingue, pour faire mettre à exécution le décret d'affranchissement des noirs. Dénoncé, en même temps que son collègue Santhonax, par les colons furieux de se voir enlever leurs esclaves, il fut arrêté et conduit à Paris, pour se défendre d'une accusation de complot avec l'Angleterre. Il mourut avant de comparaître devant la Convention. Il a écrit un *Tableau de la constitution du royaume de Navarre et de ses rapports avec la France* (1789).

POLY, préfixe qui signifie nombreux, beaucoup, et qui vient du grec *polus*, même sens.

POLYACANTHE (du préf. *poly*, et du gr. *akantha*, épine) adj. Bot. Qui est garni de nombreuses épines.

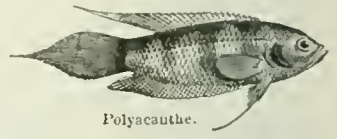
Polyacanthe.

— n. m. Bot. L'onopordon, chez les auteurs anciens.

— Zool. Genre de poissons acanthoptères, du groupe des pharyngiens labyrinthiformes, propres à la région indo-malaise. (Leur corps est comprimé et recouvert de larges écailles; leurs nageoires dorsale et anale sont munies d'un grand nombre de rayons épineux.)

POLYACHYRE (*kir'*) n. m. Genre de composées mutisiées, comprenant des herbes vivaces à inflorescence terminale, qui croissent au Chili.

POLYACOUSTIQUE (*stik'* — du préf. *poly*, et du gr. *akouein*, entendre) adj. Physiq. Qui multiplie les sons. (Peu us.)

POLYACTIE n. f. Bot. Syn. de PÉLARGONIUM.

POLYACTINIAIRES (*ai-re'*) n. m. pl. Ordre de cœlentérés, comprenant les animaux ordinairement appelés *zoanthaires*. V. ce mot. — *Un* POLYACTINIAIRE.

POLYADELPHE (*dèlf'* — du préf. *poly*, et du gr. *adelphos*, frère) adj. Bot. Se dit des étamines concrescentes en plusieurs faisceaux par leurs filets.

POLYADELPHIE (*dèl'-fi*) n. f. Etat d'une plante à étamines polyadelphes. (Dix-huitième classe de Linné, comprenant les plantes à étamines polyadelphes [ex. *oranger*].)

POLYADELPHITE (*dèl'* — du pr. *poly*, et du gr. *adelphos*, frère, semblable) n. f. Silicate naturel appartenant au genre grenat.

POLYADÈNE (du préf. *poly*, et du gr. *adén, adénos*, glande) adj. Bot. Qui porte des glandes nombreuses.

POLYADÉNOME (du préf. *poly*, et de *adénome*) n. m. Hypertrophie adémateuse portant simultanément sur un grand nombre de glandes de même nature. V. ADÉNOME.

POLYAKÈNE (du préf. *poly*, et de *akène*) adj. Qui est composé de plusieurs akènes.

— n. m. Bot. Fruit composé de plusieurs akènes.

POLYAMATYPE (du préf. *poly*, et du gr. *ama*, en même temps, et *tupos*, type) n. m. Se dit d'un moule multiple, constituant un système par lequel on obtient d'un seul coup un grand nombre de caractères d'imprimerie : *Fonderie* POLYAMATYPE.

POLYAMATYPER v. a. Fondre avec le polyamatype.

POLYAMATYPIE (*pi*) n. f. Procédé au moyen duquel on fond en même temps un grand nombre de caractères.

POLYANCISTRE (*sistr'*) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des locustidés, propres à l'Amérique tropicale. (Ce sont des sauterelles assez grandes, à corselet épineux, portant une pointe en arrière.)


Polyancistre (réd. 3 f.).

POLYANDRE (du préf. *poly*, et du gr. *anêr, andros*, homme) adj. Se dit d'une femme qui a plusieurs maris.

— Bot. Qui a des étamines nombreuses, adhérant au réceptacle ou hypogynes.

POLYANDRIE (*drî* — rad. *polyandre*) n. f. Ethol. État d'une femme qui est mariée à plusieurs hommes en même temps.

— Bot. Treizième classe de Linné, renfermant les plantes qui ont vingt étamines ou plus, adhérant au réceptacle.

— ENCYCL. Ethol. La *polyandrie* paraît être tantôt une conséquence de la communauté des femmes qui l'aurait précédée, tantôt comme un système exceptionnel né d'une disproportion considérable entre le nombre des hommes et des femmes dans certaines tribus, tantôt le résultat de la pauvreté. Mac Lennan, qui a spécialement étudié la polyandrie, la signale au Thibet, dans le Cachemire et les vallées du bas Himalaya; chez les Todas, les Coorgs, les Nairs et différentes autres races de l'Inde; à Ceylan, dans la Nouvelle-Zélande et dans une ou deux autres îles du Pacifique; aux îles Aléoutiennes; chez les Koryaks, les Cosaques Saporogiens; sur l'Orénoque; dans certaines parties de l'Afrique et à Lancereta. Il y ajoute les anciens Bretons, quelques cantons de la Médie, les Pictes, les Gètes et peut-être les anciens Germains. L'exactitude de quelques-unes de ces assertions a été contestée. Il est certain, en tout cas, que les exemples les plus typiques de polyandrie sont ceux que l'on rencontre dans l'Inde anglaise, particulièrement dans la caste des Naïrs.

Cette forme particulière de mariage a été considérée par tous les auteurs comme une cause grave de dépopulation. L'affaire se passe généralement en famille. Plusieurs frères — quelquefois jusqu'à quatre ou cinq — se réunissent pour épouser une femme, qui tient leur ménage et s'occupe de tous les détails d'intérieur, tandis qu'eux apportent à la communauté le fruit de leur travail au dehors. C'est l'aîné des frères qui choisit la femme, fait la demande à sa famille et figure seul dans les cérémonies des noces. Il est le chef reconnu de la famille commune.

Polyandrion. Antiq. gr. Monument grec de l'âge héroïque. C'était une pyramide construite en appareil cyclopéen, qui fut érigée, dit-on, pour servir de tombeau commun aux soldats tués dans la guerre entre Prœtes et Acrisios. Plus tard, le mot *polyandrion* devint un nom commun et désigna un lieu de sépulture commune.

POLYANDRIQUE (*drik'*) adj. Qui appartient à la polyandrie.

POLYANTHE (du préf. *poly*, et du gr. *anthos*, fleur) adj. Bot. Qui porte un grand nombre de fleurs. || On dit aussi POLYANTHÈME, et MULTIFLORE.

POLYANTHÈRE (du préf. *poly*, et de *anthère*) adj. Bot. Qui a beaucoup d'anthères, d'étamines.

POLYARCHIE (*chi* — du préf. *poly*, et du gr. *arkhê*, commandement) n. f. Hist. Gouvernement de plusieurs.

POLYARCHIQUE (*chik'*) adj. Hist. Qui appartient à la polyarchie : *Gouvernement* POLYARCHIQUE.

POLYARGITE (*jit'*) n. f. Silicate naturel d'alumine et de chaux, variété d'anorthite.

POLYARGYRITE (*ji*) n. f. Antimoniosulfure d'argent, de cristallisation cubique.

POLYARSÉNITE n. f. Arséniate hydraté naturel de manganèse.

POLYARTHRITE (du préf. *poly*, et du gr. *arthron*, articulation) n. f. Affection inflammatoire, portant simultanément sur plusieurs articulations. (On distingue la *polyarthrite aiguë fébrile*, qui n'est autre que le rhumatisme articulaire aigu, et la *polyarthrite déformante*, ou rhumatisme noueux. [V. RHUMATISME.])

POLYARTICULAIRE (du préf. *poly*, et de *articulaire*) adj. Pathol. Qui affecte plusieurs articulations : *Rhumatisme* POLYARTICULAIRE.

POLYATOMICITÉ (*si*) n. f. Chim. Etat d'un composé polyatomique.

POLYATOMIQUE (*mik'* — du préf. *poly*, et de *atome*) adj. Se dit d'un corps susceptible de se combiner avec plusieurs corps monoatomiques ou plusieurs atomes d'un même corps.

POLYAZOÏQUE (*zo-ik'*) n. m. Chim. Nom donné aux composés renfermant plusieurs fois le groupe azoïque.

POLYBASIQUE (du préf. *poly*, et de *basique*) adj. Se dit des acides qui renferment plusieurs atomes d'hydrogène remplaçables par des valences métalliques.

POLYBASITE n. f. Minér. Argent sulfuré, qui contient d'autres métaux.

— ENCYCL. La *polybasite* est un argent noir, dont la formule est $(Sb, As)^2 S^3 + 8$ ou $9\ (Ag, Cu)^2 S$, le poids spécifique 6 à 6,2 et la dureté 2 à 2,5. Elle contient 61 à 72 p. 100 d'argent, avec 3 à 10 pour 100 de cuivre; on la trouve en Allemagne, au Mexique, etc.

POLYBATHYQUE (*tik'* — du préf. *poly*, et du gr. *bathus*, profond) adj. Se dit des faunes marines renfermant des espèces capables de se développer à tous les niveaux.

POLYBE. Mythol. gr. Roi de Corinthe, qui adopta et éleva Œdipe. — Roi de Sicyone, fils d'Hermès et de Chthonophile. — Fils d'Hermès et d'Eubée.

POLYBE de Cos, médecin grec, disciple et gendre d'Hippocrate. Il vivait dans le ve siècle av. J.-C. On lui attribue plusieurs traités réunis avec ceux de son maître, et qui ont pour titre : *Sur la nature de l'homme, Sur la nature des enfants, Sur l'hygiène, Sur les affections, Sur les accouchements.* Il fonda, avec Thessale et Dracon, ses beaux-frères, l'école dogmatique en médecine.

POLYBE, historien grec, né à Mégalopolis, en Arcadie, entre 210 et 205 av. J.-C., mort vers 125. Il était fils de Lycortas, qui fut l'ami de Philopœmen, et lui succéda comme stratège de la ligue Achéenne. Polybe reçut une éducation littéraire et philosophique complète; il fit ses premières armes en 190, avec un contingent de troupes achéennes qui allait secourir Eumène, roi de Pergame, contre les Galates. En 183, c'est lui qui rapporta de Messène les cendres de Philopœmen. En 181, il accompagna en Égypte Lycortas et une ambassade chargée de ramener l'ancienne alliance avec Ptolémée Épiphane. Quand éclata la guerre entre Rome et la Macédoine, Polybe se prononça pour la neutralité; mais, en 169, la ligue Achéenne s'étant déclarée pour les Romains, il commanda un corps de cavalerie auxiliaire. Après la défaite de Persée 168), il fut un des mille otages que le sénat exigea des Achéens. Il resta à Rome seize ans, et conçut pour la cité victorieuse une vive admiration. Il se lia avec les fils de Paul-Émile, donna des leçons au jeune Scipion Émilien, fréquenta la maison des Scipions, où il connut toute l'aristocratie romaine. En 150, il obtint de rentrer en Achaïe, avec les autres otages, mais retourna souvent à Rome et accompagna Scipion Émilien dans plusieurs de ses campagnes, notamment au siège de Carthage 146). Il essaya vainement de prévenir la révolte de la Grèce. Après la prise de Corinthe (146), il intervint en faveur de ses compatriotes; plusieurs cités, par reconnaissance, lui élevèrent des statues. Outre les voyages déjà mentionnés, nous savons qu'il entreprit de nombreux voyages d'étude en Gaule, en Espagne, en Libye. Il mourut, à quatre-vingt-deux ans, d'une chute de cheval. Il avait écrit divers ouvrages, dans la seconde moitié de sa vie, après son arrivée à Rome : une *Vie de Philopœmen*; un *Traité de tactique*; un récit de la prise de Numance par Scipion; enfin, ses *Histoires*, dont il reste les cinq premiers livres (jusqu'à la bataille de Cannes), de longs extraits des livres VI-XVIII et des fragments des derniers livres, conservés surtout dans la compilation faite au Xe siècle par Constantin Porphyrogénète. V. HISTOIRES.

POLYBIE (*bi*) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, de la tribu des platyonychinés, répandus dans les mers froides. (Le *polybius Henslowi*, long de 5 centimètres, habite les côtes de la Manche.)

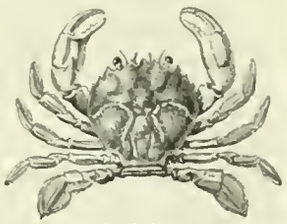
Polybie de Henslow.

POLYBIE (*bi*) n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des vespidés, propres à l'Amérique tropicale. (Les polybies sont de petites guêpes sociales, rousses ou brunes, zonées de jaune ou de blanc ou tachées de fauve. Leurs nids, protégés par une enveloppe papyracée, atteignent jusqu'à 1 mètre de long. A l'exception d'une espèce du Congo (*polybia bucula*), les polybies sont américaines.)

POLYBŒA. Mythol. gr. Fille d'Amyctas et de Diomède et sœur d'Hyacinthe.

POLYBOLE (du gr. *polus*, beaucoup, et *ballein*, lancer) n. f. Antiq. Machine de guerre qui lançait des projectiles à jet continu.

POLYBORINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux rapaces, de la famille des falconidés, comprenant les genres *caracara, ibycter* et *milvago*. — *Un* POLYBORINE.

POLYBORUS (*russ*) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, vulgairement appelés *caracaras*. V. CARACARA.

POLYBOTÈS. Mythol. gr. Un des géants qui tentèrent d'escalader le ciel. Comme il s'enfuyait, en traversant la mer Egée, Poseidon l'écrasa en lui jetant à la tête un fragment de l'île de Cos. C'est de ce fragment que fut formée l'île Nisyros.

POLYBOTHRIS (*triss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la famille des buprestidés, répandus à Madagascar. (Ce sont de grands et beaux buprestes, à livrée grise et bronzée en dessus, et brillant en dessous de teintes métalliques.)


Polybothris (réd. de 1/3).

POLYBRANCHES n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes opisthobranches nudibranches, comprenant les *tritonies, phyllirrhoës, fionies*, etc. — *Un* POLYBRANCHE.

— ENCYCL. Les *polybranches* sont répartis en douze familles : *téthyidés, trilonidés, dendronotidés, scyllæidés, bornellidés, phyllirrhoïdés, proctonotidés, éolidés, fionidés, glaucidés, dotoïdes, hermæidés.*

POLYCALATHIDÉ, ÉE (du préf. *poly*, et de *calathide*) adj. Bot. Qui porte plusieurs calathides.

POLYCAMARE (du préf. *poly*, et de *camare*) adj. Bot. Qui est composé de plusieurs camares : *Fruit* POLYCAMARE. — n. f. Fruit composé de plusieurs camares, comme ceux des magnolias et des renoncules.

POLYCAMÉRATIQUE (*tik'* — du préf. *poly*, et du lat. *camera*, chambre) adj. Se dit d'une horloge qui a plusieurs cadrans placés au dedans ou au dehors de l'édifice.

POLICAON. Myth. gr. Héros messénien, fils de Lélex. Il épousa Messène, fonda le royaume de Messénie et fut divinisé par ses sujets.

POLYCARDIE (*di*) n. f. Genre de célastracées, comprenant des arbustes de Madagascar, à feuilles alternes dentées en épines, qui portent sur leur nervure médiane les fleurs en cymes pauciflores.

POLYCARPE du préf. *poly*, et du gr. *karpos*, fruit) adj. Bot. Qui porte beaucoup de fruits.

— n. m. Liturg. Recueil de constitutions ecclésiastiques, de canons, mis en ordre au XIIe siècle par un prêtre espagnol nommé Grégoire.

POLYCARPE ou **POLYCARPON** n. m. Genre de caryophyllacées, tribu des *polycarpées*, comprenant des herbes à feuilles opposées, à fleurs en cymes composées, dont on connaît six espèces, qui croissent dans les régions chaudes et tempérées du globe.

POLYCARPE saint, évêque de Smyrne et martyr, né probablement en Asie Mineure, mort à Smyrne en 166 ou 169. Son père s'était converti à la foi chrétienne; lui-même fut l'un des disciples les plus assidus de l'apôtre saint Jean, qui le fit évêque de Smyrne. Il gouverna cette Église durant environ soixante ans, s'assurant bientôt, par la pureté de sa doctrine et de ses mœurs, une influence irrésistible sur les Églises d'Orient. Saint Ignace, évêque d'Antioche, conduit à Rome pour y subir le martyre, s'étant arrêté à Smyrne, Polycarpe vint baiser ses chaînes, et, quelque temps après son départ, reçut une de ses *Lettres*, qui a été conservée. Il écrivit lui-même, aux fidèles de Philippes, sur le voyage de saint Ignace, une *Épître* grecque qui est un des plus précieux monuments de l'histoire des premiers siècles. En 158 ou 160, il se rendit à Rome, pour conférer avec le pape Anicet sur le différend qui divisait les Églises d'Orient et d'Occident, à propos de la date où il convenait de célébrer la fête de Pâques. Dénoncé comme chrétien à son retour à Smyrne, Polycarpe comparut devant le proconsul Quadratus, et, comme ce magistrat le pressait de renier le Christ, il lui répondit : « Il y a quatre-vingt-dix-ans que je le sers, et il ne m'a jamais fait de mal; comment pourrais-je blasphémer mon Roi et mon Sauveur? » Il fut lié à un bûcher, puis frappé d'un coup d'épée. Le récit de son martyre est contenu dans la célèbre *Lettre* écrite en grec par les fidèles de Smyrne aux Églises d'Asie. Sa *Vie* a été composée, au IIIe siècle, dans la même langue, par le prêtre gaulois Pionius. — Fête le 26 octobre.

Polycarpe en lat. *Polycarpus*, titre d'un traité de droit canon, en latin, composé en Espagne par le cardinal Grégorius vers 1110. Il contient un grand nombre de documents qui remontent aux VIe, VIIe, VIIIe et IXe siècles.

POLYCARPÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la polycarpée ou au polycarpon.

— n. f. pl. Tribu de la famille des caryophyllacées, comprenant les genres *polycarpée* et *polycarpon*. — *Une* POLYCARPÉE.

POLYCARPÉE n. f. Genre de caryophyllacées, tribu des *polycarpées*, comprenant des herbes annuelles et vivaces, propres aux régions chaudes et tempérées du globe.

POLYCARPELLÉ, ÉE (*pel'* — du préf. *poly*, et de *carpelle* adj. Bot. Dont le fruit résulte de plusieurs carpelles soudés ensemble.

POLYCARPIEN, ENNE adj. Bot. Syn. de POLYCARPIQUE.

POLYCARPIQUE (*pik'* — du préf. *poly*, et du gr. *karpos*, fruit) adj. Bot. Se dit des plantes qui donnent plusieurs fois des fleurs et des fruits.

POLYCELLULAIRE (*se-lu-lèr'* — du préf. *poly*, et de *cellule*) adj. Qui a de nombreuses cellules : *L'homme est un animal* POLYCELLULAIRE. (Haeckel.)

POLYCENTRE (*santr'* n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des *polycentridés*, comprenant deux espèces répandues dans l'Amérique tropicale.

POLYCENTRIDÉS (*san*) n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, renfermant les genres *polycentre* et *monocirrhe*. — *Un* POLYCENTRIDE.

POLYCÉPHALE (*sé* — du préf. *poly*, et du gr. *kephalê*, tête) adj. Qui a plusieurs têtes : *Monstre* POLYCÉPHALE. — Antiq. gr. *Nome polycéphale*, Rythme qui était en usage dans certains hymnes en l'honneur d'Athéna, et où l'on cherchait à reproduire sur la flûte le sifflement des serpents de la Gorgone. On en attribuait l'invention soit à Olympos le Phrygien, soit à son disciple Crates.

POLYCÉPHALE (*sé*) n. m. Genre d'hyphomycètes, comprenant des champignons caractérisés par un stipe épais terminé par de petits rameaux qui portent les spores. Les espèces connues sont de l'Afrique australe. || Genre de composées helianthées, dont on connaît huit espèces d'Asie, d'Afrique et d'Océanie.

POLYCÈRE (*sèr'*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, type de la tribu des *polycérinés*, comprenant des animaux marins allongés, nus, hérissés d'appendices assez longs, et ordinairement de couleurs vives.

POLYCÉRIDES (*sé*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches nudibranches, se subdivisant en trois tribus : *acanthodoridinés, polycérinés, eyirinés*. — *Un* POLYCÉRIDE.

POLYCÉRINÉS (*sé*) n. m. pl. Tribu de mollusques gastéropodes, de la famille des *polycérides*, renfermant les genres *polycère* et voisins. — *Un* POLYCÉRINE.

POLYCHÈTE n. m. Bot. Syn. de STEVIE.

POLYCHÈTES (*kèt'*) n. m. pl. Ordre d'annélides chétopodes, comprenant celles qui ont une tête distincte et comprenant les *néréides*, les *serpules*, etc. — *Un* POLYCHÈTE.

— ENCYCL. Les *polychètes* sont pour la plupart de magnifiques vers marins, souvent phosphorescents, ordinairement pourvus de pieds munis de nombreuses soies, et de tentacules, de cirres et de branchies. Les sexes sont ordinairement séparés, leur développement comporte des métamorphoses. On les subdivise en deux ordres : *tubicoles* ou *sédentaires*, errants ou *natants*.

POLYCHOLIE (*ko-li* — du préf. *poly*, et du gr. *kholê*, bile) n. f. Pathol. Surabondance de bile.

POLYCHORION (*ko-ri-on* — du préf. *poly*, et du gr. *khorion*) n. m. Bot. Fruit formé de plusieurs carpelles soudés.

POLYCHORIONIDE (*ko-ri-o-ni-de* — du gr.) n. m. Bot. Fruit composé de plusieurs akènes soudés ensemble.

POLYCHRESTE (*krès'* — du préf. *poly*, et du gr. *khrestos*, utile) adj. Philos. Se dit, dans le langage de Bacon, des expériences qui peuvent en faire découvrir d'autres.

Méd. anc. Se dit de remèdes efficaces dans un grand nombre de maladies.

POLYCHRESTE *de Glasser*. n. f. Pharm. Nom donné par les médecins homœopathes à leurs médicaments les plus usités.

POLYCHROA n. m. Bot. Syn. de AMARANTHE.

POLYCHROIQUE (*kroï* — du préf. *poly*, et du gr. *khroa*, couleur) adj. Physiq. Qui peut présenter plus de deux couleurs, selon la direction suivant laquelle pénètre la lumière.

POLYCHROISME (*kro-i'sm'* — rad. *polychroïque*) n. m. Physiq. Phénomène qui a lieu quand un corps transparent, à travers lequel on regarde, manifeste des couleurs différentes, suivant le sens dans lequel la lumière le pénètre.

POLYCHROITE (*kro* — du préf. *poly*, et du gr. *khroa*, couleur) n. f. Chim. Syn. de CROCINE.

Miner. Silicate naturel, résultant de l'altération de la cordierite.

POLYCHROME (*krom'* — du préf. *poly*, et du gr. *khróma*, couleur) adj. Qui est de plusieurs couleurs, où l'on emploie plusieurs couleurs. *Statues* POLYCHROMES.

— Encycl. *Architecture polychrome*. Les architectes égyptiens se servirent de bonne heure des couleurs pour rehausser la beauté de leurs monuments. Leurs motifs d'ornementation consistent tantôt en dessins géométriques de pure fantaisie : carrés, losanges, billettes, imbrications, zigzags, fleurons, tantôt en figures d'animaux ou de végétaux. Quelquefois, des teintes plates, rouges, bleues, jaunes, vertes, a ternent seules dans la décoration.

Chez les Grecs, l'application des couleurs sur les monuments a été de toutes les époques. Dès le temps où le bois entrait seul dans la construction des palais et des temples, les Grecs employèrent la peinture pour assurer la conservation de ces édifices. Quand on eut adopté la pierre et le marbre pour la construction des édifices, on continua d'orner de peintures non seulement les plafonds et les charpentes, qui n'avaient pas cessé d'être faites de bois, mais les murailles elles-mêmes, les colonnes, les architraves, les métopes, les corniches, etc. Ce genre d'ornementation convenait surtout à l'architecture dorique.

Les Romains n'appliquèrent guère ce système que dans l'intérieur des édifices. Sous l'empire, ils élevèrent des monuments de pierre ou de marbre sans aucune coloration ; ce ne fut que lorsqu'ils firent usage du stuc qu'ils le revêtirent de peinture à l'extérieur comme à l'intérieur.

Pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, l'opinion s'était accréditée que les églises devaient être peintes sur toute leur face intérieure ; et cet usage vint donner un éclat nouveau à l'architecture. Ce fut au XIIe siècle que la peinture architectonique atteignit en France son apogée. Avant cette époque, la peinture était appliquée soit sur la pierre même, soit sur un enduit couvrant des murs de maçonnerie, et elle ne consistait, pour les parties élevées au-dessus du sol, qu'en une sorte de badigeon blanc ou blanc jaunâtre, sur lequel étaient tracés des dessins très déliés en noir ou en ocre rouge. Ce genre de décoration peinte se perfectionna singulièrement sous l'influence des artistes byzantins venus en France au IXe siècle ; les couleurs employées furent plus nombreuses, plus rompues, et l'harmonie acquit une puissance extraordinaire. Les couleurs dominantes furent : l'ocre jaune, le brun rouge clair, le vert de nuances diverses ; les couleurs secondaires, le rose pourpre, le violet pourpre clair, le bleu clair. L'or vint jeter sa note brillante. Les motifs de l'ornementation prirent aussi une variété extrême. La coloration appliquée à l'extérieur des édifices était naturellement plus heurtée que celle des intérieurs ; mais, à dater du XVIe siècle, on a renoncé à la peinture extérieure de l'architecture ; encore, au commencement du XVIIe siècle, cherchait-on les effets colorés à l'aide d'un mélange de brique et de pierre, parfois même de faïences appliquées.

De nos jours, on a fait quelques essais d'architecture polychrome, mais ces essais n'ont pu être tentés avec quelque succès que dans des restaurations d'édifices du moyen âge. D'ailleurs, la polychromie architecturale exige un climat sec et un soleil resplendissant.

Sculpture polychrome. Les anciens Éthiopiens peignaient leurs divinités, les Assyriens les revêtaient d'un vernis coloré ; les Phéniciens, les Babyloniens et les Perses les ornaient en outre d'or, d'argent, d'ivoire et de pierreries. Les Égyptiens ne peignaient pas seulement les sculptures monumentales ; ils appliquaient les couleurs sur les statues isolées et les bas-reliefs. La polychromie fut également adoptée par les Grecs et pour la sculpture d'ornement et la statuaire. Les statues et les bas-reliefs du fameux tombeau de Mausole étaient peints.

Au moyen âge, les chapiteaux et les autres membres d'architecture ornés de sculptures recevaient presque invariablement des rehauts de couleur plus ou moins vifs. Les statues elles-mêmes étaient peintes, surtout lorsqu'elles étaient destinées à prendre place à l'intérieur des édifices. De nos jours, quelques sculpteurs de talent, Pradier, Cleseinger, Simart, Cordier, Gérôme, ont fait en ce genre des tentatives plus intéressantes qu'heureuses.

POLYCHROMIE (*kro-mi* — rad. *polychromé*) n. f. Etat d'un corps dont les parties offrent des couleurs diverses.

Archit. Art se rattachant à celui de la peinture décorative, lui servant de cadre à l'intérieur du monument, en préparant cet art plutôt qu'en le complétant.

— Phot. V. PHOTOGRAPHIE des couleurs.

POLYCHROMISER (*kro* v. a. Peindre [illegible] couleurs.

POLYCHROMISME (*kro-mism'* — rad. *polychromé*) n. m. Fonction que possèdent certaines bactéries chromogènes de donner des pigments de diverses couleurs.

POLYCHRONE du préf. *poly*, et du gr. *khronos*, temps) adj. Qui dure longtemps.

n. m. Prière qu'on disait, dans l'Église grecque, pour la longue vie de l'empereur régnant.

POLYCHRUS (*krus'* n. m. Genre de reptiles sauriens, de la famille des iguaniens, propres à l'Amérique du Sud.

Encycl. Les *polychrus* sont des iguanes, vulgairement appelés *marbrés*, de taille moyenne, comprimés, couverts de petites écailles remplacées par de larges plaques sur la tête qui est carrée. Ils n'ont point de crête sur le dos. La livrée, très variable, est olivâtre ou fauve, marbrée de noir, de gris et de roux. Le *polychrus marmoratus* est répandu de la Guyane au Venezuela.

POLYCHYLE (du préf. *poly*, et du gr. *chyle*) adj. Qui produit beaucoup de chyle : *Aliment* POLYCHYLE.

POLYCHYLIE (*chi-li* — rad. *polychyle*) n. f. Méd. Surabondance de chyle.

POLYCIRRE (*sir'* n. m. Genre d'annélides tubicoles, type de la tribu des *polycirrinés*, comprenant de nombreuses espèces répandues dans les mers froides et tempérées.

POLYCIRRINÉS (*si-ri* n. m. pl. Tribu d'annélides tubicoles, de la famille des térebellides, comprenant les *polycirres* et genres voisins. — *Un* POLYCIRRINE.

POLYCLADE (du préf. *poly*, et du gr. *klados*, branche) adj. Bot. Qui pousse beaucoup de branches.

POLYCLÈS, sculpteur grec, né à Athènes. Il vivait au IIe siècle av. J.-C. et reçut les leçons de Stadieus. On lui attribue une statue d'*Amyntas*, athlète, vainqueur à Olympie. Il eut deux fils, également statuaires : Timarchidès Ier et Timoclès.

POLYCLÈTE ou POLYCLÉTOS, statuaire grec, né à Sicyone ou à Argos vers 470 avant notre ère. Il passe pour l'auteur d'une statue célèbre, *Jupiter Meilichius*, à Argos. C'est à lui que l'on doit le *Doryphore*, plus souvent désigné sous le titre de *Canon de Polyclète*. Il exécuta aussi une statue de *Jeune homme ceignant sa tête*, appelée le *Diadumènos*. On lui doit quelques-uns des trépieds de bronze qui se trouvaient dans le temple d'Amyclée.

POLYCLINE n. m. Genre d'ascidies, type de la famille des *polyclinidés*, comprenant des colonies d'individus groupés en étoile, avec orifice d'entrée à six dents.

POLYCLINIDES n. m. pl. Famille d'ascidies, renfermant les *polyclines* et genres voisins. — *Un* POLYCLINIDÉ.

POLYCLINIQUE (*nik'* — du préf. *poly*, et du gr. *clinique*) n. f. Clinique à laquelle se rendent les malades et où l'on soigne, quelquefois gratuitement, des maladies diverses.

POLYCLONE (du préf. *poly*, et du gr. *klôn*, rameau) adj. Bot. Qui se partage en branches nombreuses.

POLYCOME (du préf. *poly*, et du gr. *komê*, chevelure) adj. Qui a beaucoup de cheveux.

— n. f. Bot. Syn. de THOREE.

POLYCONIQUE (*nik'* — du préf. *poly*, et de *conique*) adj. Qui contient plusieurs cônes.

POLYCOPIE (*pi* — du préf. *poly*, et de *copie*) n. f. Procédé de reproduction de l'écriture par application de la feuille sur une couche de gélatine qui a reçu préalablement l'écriture en décalque.

POLYCOPISTE (*pisst'*) n. m. Qui fait de la polycopie.

POLYCOQUE (*kok'* — du préf. *poly*, et de *coque*) adj. Bot. Qui se compose de plusieurs coques.

POLYCORDE (du préf. *poly*, et de *corde*) n. m. Ancien instrument à cordes, qui se jouait avec un archet.

POLYCORIE (*ri* — du préf. *poly*, et du gr. *korê*, pupille) n. f. Etat de l'œil qui présente plusieurs orifices pupillaires.

POLYCOTYLÉDONÉ, ÉE (du préf. *poly*, et de *cotylédon*) adj. Bot. Dont l'embryon a plus de deux cotylédons. || On dit aussi POLYCOTYLÉDONE.

POLYCOTYLÉS n. m. pl. Groupe de mollusques céphalopodes octopodes, comprenant ceux dont les ventouses sont disposées sur deux ou trois rangs. (Les polycotylés se divisent en deux familles : *argonautidés* et *trémoctopodidés*.) — *Un* POLYCOTYLE.

POLYCRASE n. f. Titano-niobate naturel d'urane, fer, yttrium, cérium et erbium.

POLYCRATE, tyran de Samos, mort à Magnésie en 522 av. J.-C. Il était fils d'un certain Éaque. Vers 532, il s'empara du pouvoir à Samos, avec ses frères Pantagnotos et Syloson. Puis, il fit tuer Pantagnotos, exila Syloson, s'entoura d'une garde étrangère, et régna par la terreur. Il prodigua au peuple les fêtes et les spectacles, pour lui faire oublier sa liberté dans le plaisir. Il équipa une flotte puissante, repoussa une attaque de Sparte, qui voulait ramener les Samiens proscrits, battit les Lesbiens alliés aux Milésiens, et domina dans l'Archipel. Il fit alliance avec Amasis, roi d'Égypte, puis avec la Perse. Il attira à Samos les artistes et les poètes, Anacréon, Ibycos, Phérécyde, le médecin Démocède de Crotone. Il construisit le temple de Héra, un magnifique palais, un port de guerre, un aqueduc. Pour prévenir la colère des dieux, qu'il craignait de voir jaloux de sa fortune, il jeta un jour à la mer, en sacrifice volontaire, un anneau ciselé, orné d'une pierre précieuse, qui lui servait de sceau, et qui était un chef-d'œuvre de Théodoros. D'après la légende, il retrouva bientôt son anneau dans le corps d'un poisson que lui offrit un pêcheur. Polycrate méditait la conquête de Rhodes, quand il se laissa attirer à Magnésie par le satrape Orontes, qui le fit écorcher vif, et mettre en croix. La fortune de Polycrate était légendaire chez les Grecs.

POLYCYCLIQUE (*si-klik'* — du préf. *poly*, et du gr. *kuklos*, cercle) adj. Zool. Se dit des espèces parthénogénétiques ou à générations alternantes, chez lesquelles l'apparition des mâles et, par conséquent, celle des *œufs durables*, a lieu deux ou plusieurs fois par an.

POLYCYRTIDÉS (*sir'*) n. m. pl. Famille de rhizopodes radiolaires, renfermant les genres *lithobothrys*, *spiridobothrys*, *bothriocyrtis* et *bothryocampe*. — *Un* POLYCYRTIDÉ.

POLYCYSTINE (*siss*) n. f. Genre de radiolaires *polycystines*, de la famille des cyrtidés, comprenant des formes répandues dans les eaux douces et salées.

POLYCYSTINÉS (*siss* n. m. pl. Sous-ordre de rhizopodes radiolaires, comprenant ceux qui ont un test treillissé divisé en plusieurs loges ou formé de plusieurs sphères concentriques. (Ils se divisent en trois familles : *cyrtidés*, *ethmosphéridés*, *aulosphéridés*. — *Un* POLYCYSTINÉ.

POLYDACRYE (*krî* — du préf. *poly*, et du gr. *dakru*, larme) n. f. Méd. Excrétion surabondante des larmes.

POLYDACTYLE du préf. *poly*, et du gr. *daktulos*, doigt) adj. Térat. Qui a des doigts surnuméraires.

POLYDACTYLIE (*lî* — rad. *polydactyle*) n. f. Monstruosité caractérisée par l'existence d'un ou de plusieurs doigts surnuméraires. On dit aussi POLYDACTYLISME.

— Encycl. La *polydactylie*, qui existe chez les animaux comme chez l'homme, est plus fréquente à la main qu'au pied. Les auteurs classiques en distinguent trois variétés : 1° *doigts surnuméraires*, prolongeant la série normale, s'articulant le plus souvent avec la tête dédoublée d'un métacarpien ou avec un métacarpien supplémentaire ; 2° *pouce surnuméraire*, accolé aux phalanges du pouce normal (l'ensemble constitue un pouce bifide) ; 3° *doigt surnuméraire cubital*, appendu au bord interne de la main. On ne doit enlever que les doigts surnuméraires placés hors rang, comme le pouce surnuméraire ou le doigt cubital.

POLYDACTYLIEN, ENNE (*li-in, en'*) Se dit des monstres par polydactylie.

POLYDACTYLIQUE (*lik'*) adj. Térat. Qui appartient à la polydactylie.

POLYDACTYLISME (*lissm'*) n. m. Térat. Etat de polydactylie.

POLYDAMAS. Myth. gr. Héros troyen, fils de Panthoos, et ami d'Hector. Il était renommé pour sa sagesse et possédait la connaissance de l'avenir et du passé. Il fut soupçonné, ainsi qu'Anténor, d'avoir livré Troie aux Grecs.

POLYDAMAS, athlète thessalien, d'une force prodigieuse. Un jour, sans armes, il tua un lion furieux sur l'Olympe ; un autre jour, il arrêta d'une seule main, un char lancé à toute vitesse ; une autre fois, il saisit un taureau par un des pieds de derrière, et l'animal ne se débarrassa des mains de l'athlète qu'en lui laissant la corne de son pied. Polydamas périt écrasé en voulant soutenir une roche énorme qui se détachait d'une grotte.

POLYDAMNA. Myth. gr. Femme de Théron, roi d'Égypte. Elle fit don à Hélène d'une poudre — le nepenthès — qui calmait la douleur et faisait oublier les maux.

POLYDECTE. Myth. gr. Roi de l'île de Sériphos, qui joue un rôle dans la légende de Persée. Il était fils de Magnès. Il accueillit Danaé, l'épousa, et fit élever son fils Persée. Plus tard, il chercha à se défaire du jeune héros, et l'envoya combattre Méduse. A son retour, Persée pétrifia Polydecte avec la tête de la Gorgone.

POLYDECTE, roi légendaire de Sparte, fils d'Eunomos et frère de Lycurgue. Il eut pour successeur son fils Charilaos, encore enfant. Lycurgue, tuteur du jeune roi, gouverna sous son nom. — Père d'Eunomos, suivant Hérodote.

POLYDÉMON. Myth. gr. Héros mêlé à la légende de Persée. Il descendait de Sémiramis. Il attaqua Persée le jour de ses noces, et fut tué par ce héros.

POLYDESME (*dèsm'*) n. m. Bot. Genre de champignons de la famille des dématiées, formant des taches noirâtres sur les végétaux, et dont les filaments sporifères portent des files de spores fusiformes, noirâtres, à nombreuses cloisons. (Une espèce a ravagé en Allemagne le chou-rave.)

— n. m. Zool. Genre de myriapodes chilognathes, type de la famille des *polydesmidés*.

— Encycl. Zool. Les *polydesmes* sont des animaux allongés, à vingt anneaux larges, nettement séparés par des étranglements, qui vivent sous les mousses, les feuilles mortes, enroulés en cercle ; ils atteignent jusqu'à 10 centimètres de long (*polydesmus conspersus* (Brésil). Le *polydesmus complanatus*, commun en France, attaque souvent les carottes et autres légumes.

POLYDESMIDÉS (*dèss*) n. m. pl. Famille de myriapodes chilognathes, renfermant les *polydesmes* et genres voisins. — *Un* POLYDESMIDÉ.

POLYDIPSIE (*psî* — du préf. *poly*, et du gr. *dipsa*, soif) n. f. Méd. Soif excessive, besoin de boire anormal.

POLYDORE. Myth. gr. Fils de Priam et d'Hécube, ou de Laothoé. Son père lui avait défendu de se mêler aux combattants ; mais un jour il désobéit, et fut atteint par Achille, qui le tua d'un coup de pique. Selon une autre version, adoptée par Virgile dans l'*Enéide* (ch. III), au début du siège de Troie, Priam avait envoyé Polydore tout enfant, avec une partie de ses trésors, chez son gendre Polymnestor, roi de Thrace. Ce prince fit périr Polydore pour s'approprier ses trésors, et ce fut par un prodige qu'Enée apprit sa triste fin. En débarquant sur la côte de Thrace, Enée vit couler du sang d'un myrte dont il venait d'arracher une branche, et l'ombre de Polydore lui apprit ce qui s'était passé.

POLYDORE, roi légendaire de Sparte (IXe s. av. J.-C.). Il était fils d'Alkamène. Il se distingua pendant la première guerre de Messénie.

POLYDORE ou POLYDOROS, sculpteur grec, né à Rhodes. Il vivait dans la première moitié du Ier siècle de notre ère. Il aida Agésandre, qu'on croit être son frère, à exécuter le célèbre groupe du Laocoon.

POLYDROSE n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, de la famille des curculionidés, propres à l'hémisphère boréal.

POLYDYMITE n. f. Sulfure naturel de nickel et de fer.

POLYÈDRE (du préf. *poly*, et du gr. *édra*, face) adj. Géom. Se dit d'un solide à faces planes : *Corps* POLYÈDRE.

— Substantiv. au masc. : *Un* POLYÈDRE *régulier*.

— Encycl. Géom. *Angle polyèdre*. On appelle *angle polyèdre* la figure formée dans l'espace par plusieurs plans ASB, BSC, CSD, etc., qui se coupent deux à deux suivant les droites SA, SB, SC, SD..., lesquelles concourent toutes en un même point S. On désigne particulièrement sous les noms d'angles trièdres, tétraèdres, pentaèdres, hexaèdres, etc., les angles polyèdres formés par un nombre de plans égal à trois, quatre, cinq, six, etc.

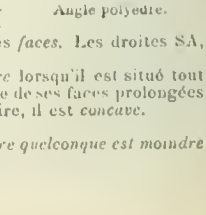

Angle polyèdre.

Le point S se nomme le *sommet* de l'angle polyèdre ; les angles ASB, BSC, etc., en sont les *faces*. Les droites SA, SB, SC, etc., sont les *arêtes*.

Un angle polyèdre est *convexe* lorsqu'il est situé tout entier d'un même côté de chacune de ses faces prolongées indéfiniment. Dans le cas contraire, il est *concave*.

On démontre que :

Dans tout angle polyèdre une face quelconque est moindre que la somme de toutes les autres.

Dans un trièdre, une face quelconque est plus petite que la somme des deux autres.

Dans un angle polyèdre convexe, la somme des faces est inférieure à quatre angles droits.

Si l'on prolonge toutes les arêtes au delà du sommet d'un angle polyèdre, on obtient un second angle polyèdre. Ces deux angles polyèdres ont tous leurs éléments égaux chacun à chacun, mais leurs divers éléments égaux ne sont pas disposés de la même manière dans les deux angles, de sorte que ces angles polyèdres ne sont pas superposables. Ils portent le nom d'angles *polyèdres symétriques*.

Polyèdre. On appelle *polyèdre* un volume terminé de toutes parts par des plans. Ces plans, en se limitant mutuellement, prennent le nom de *faces du polyèdre;* leurs intersections en sont les *arêtes,* et les points de rencontre de ces intersections sont les *sommets.* Les angles plans, dièdres ou polyèdres des faces, sont les *angles* de même nom du polyèdre. Une *diagonale* est toute droite qui joint deux sommets non situés sur la même face.

Un polyèdre est dit *convexe* lorsqu'il reste du même côté de chacune de ses faces prolongée indéfiniment. Un plan coupe la surface d'un polyèdre convexe suivant un polygone convexe. Le prisme, la pyramide, le tronc de prisme, le tronc de pyramide, etc., sont des polyèdres.

Le polyèdre à quatre faces se nomme *tétraèdre;* à six faces, *hexaèdre;* à huit faces, *octaèdre;* à douze faces, *dodécaèdre;* à vingt faces, *icosaèdre.*

Euler a donné sur les polyèdres convexes le théorème fondamental suivant : *Dans tout polyèdre convexe, le nombre* F *des faces, augmenté du nombre* S *des sommets, donne une somme égale au nombre des arêtes* A *augmenté de* 2.

Un polyèdre peut toujours être décomposé en un nombre limité de pyramides dont les volumes ont pour somme algébrique le volume du polyèdre. V. PARALLÉLÉPIPÈDE, PRISME, PYRAMIDE.

Deux polyèdres sont dits *semblables* lorsque leurs angles polyèdres sont égaux et qu'ils sont compris sous le même nombre de faces semblables chacune à chacune.

Deux polyèdres sont dits *symétriques,* par rapport à un centre ou à un plan, lorsque tous les points de leur surface sont placés, deux à deux, symétriquement par rapport à ce centre ou ce plan.

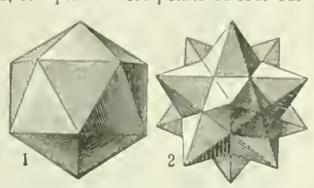

Polyèdres : 1. Icosaèdre régulier. 2. Dodécaèdre régulier à faces étoilées.

Polyèdres réguliers. Un polyèdre est régulier lorsque toutes ses faces sont des polygones réguliers égaux et que tous ses angles dièdres sont égaux. Tous les angles polyèdres d'un pareil corps sont par conséquent égaux entre eux. L'*ordre* d'un polyèdre régulier est le nombre de ses faces.

Les variétés de polyèdres réguliers sont en nombre limité ; il n'en est que cinq.

Tout polyèdre régulier est *inscriptible* à une certaine sphère et *circonscriptible* à une autre sphère déterminée. On peut d'ailleurs, ainsi que l'ont fait Poinsot, puis Bertrand, considérer des polyèdres réguliers d'espèce supérieure ou de seconde espèce. La différence entre les polyèdres de première espèce et ceux d'espèce supérieure sera que les faces des uns et des autres étant projetées par des rayons sur les sphères inscrites ou circonscrites, ces projections recouvriront la sphère une seule fois dans le premier cas, plusieurs fois dans l'autre. Le nombre de fois que la sphère sera recouverte s'appelle l'espèce.

POLYÉDRIQUE (*drik'*) adj. Qui a la forme d'un polyèdre : *Cristal* POLYÉDRIQUE.

POLYEMBRYONIE (*an, ni* — du gr. *polus*, beaucoup, et de *embryon*) n. f. Bot. Formation de plusieurs embryons par le même ovule.

— ENCYCL. L'ovule des gymnospermes, contenant plusieurs oosphères, peut, après la fécondation de chacun d'eux, donner plusieurs embryons : c'est la *polyembryonie vraie.* Il y a lieu de remarquer que de tous les embryons ainsi formés, un seul arrive à son développement complet. Dans d'autres cas, il se forme des embryons *surnuméraires* ou *adventifs* par cloisonnement de cellules de l'épiderme du nucelle, ce qui explique la reproduction de certaines plantes femelles sans fécondation mâle.

POLYEN, philosophe épicurien, né à Lampsaque (IIIe s. av. J.-C.). Il fut l'ami et le disciple d'Épicure. Il avait enseigné d'abord la géométrie, puis il s'en dégoûta, la déclara fausse, et se tourna vers la philosophie.

POLYEN, rhéteur et historien grec, né en Macédoine (IIe s. de notre ère). Il fut rhéteur et avocat à Rome, sous Marc-Aurèle. Il avait composé divers ouvrages : un *Traité de tactique,* un livre *Sur Thèbes,* un autre *Sur la Macédoine.* Nous avons encore ses *Stratagemata* ou *Ruses de guerre,* compilation pleine d'intérêt, dédiée à Marc-Aurèle et Vérus vers 163.

POLYERGIE (*èr'-ji* — du préf. *poly,* et du gr. *ergon,* ouvrage) n. f. Talent qui embrasse plusieurs genres différents. (Peu us.)

POLYERGIQUE (*èr'-jik'* — rad. *polyergie*) adj. Qui a plusieurs genres d'activité, de développement.

POLYERGUE (*èrg'*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des formicides, répandues sur l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *polyergues* sont des fourmis de la tribu des camponotinés, de taille assez forte, robustes, qui ont des mœurs essentiellement guerrières et réduiseot en esclavage d'autres fourmis qui sont chargées du soin de construire la fourmilière et d'en nourrir les habitants ; car, à cause de la disposition de leurs mandibules, les polyergues ne peuvent recevoir leur nourriture qu'à la becquée. Ce sont les *amazones* des anciens auteurs. Le polyergue roux (*polyergus rufescens*), seule espèce d'Europe, est assez commun dans la France centrale ; il réduit en esclavage les fourmis cendrées *formica fusca* et *rufibaris*), qu'il prend à l'état de nymphes dans leur nid.

POLYEUCTE (saint), martyr à Mélitène, en Arménie, vers 254 ou 259. Il servait dans l'armée romaine lorsque, en compagnie de Néarque, son ami, il renversa les idoles des dieux, pendant un jour de fête. Quelques auteurs placent son martyre sous la persécution de Dèce (vers 251), les autres sous celle de Valérien (vers 259). — Fête, dans l'Église grecque, le 9 janvier ; dans l'Église latine, le 13 février.

Polyeucte, tragédie en cinq actes, en vers, de Pierre Corneille, représentée au théâtre de l'hôtel de Bourgogne en 1643, publiée la même année avec une dédicace à la régente Anne d'Autriche. La trame est empruntée au récit du Siméon Métaphraste, complété par Surius et Mosander. — Ami de Néarque, qui l'a entraîné au baptême, Polyeucte a épousé Pauline, fille de Félix, proconsul romain, qui a l'ordre de l'empereur Décius de poursuivre les chrétiens. Le caractère de Pauline, qui a d'abord été fiancée à Sévère, favori de Décius, et dont elle est aimée, doit être rangé parmi les plus nobles créations de Corneille. Polyeucte, néophyte ardent, veut publiquement confesser sa foi et brise les idoles. Il est jeté en prison ; c'est alors qu'il prononce les belles stances : *Source délicieuse, en misères féconde.* Pauline essaye en vain de l'attendrir au nom de son amour. Sévère pénètre aussi dans la prison, où Polyeucte l'a appelé pour abandonner son épouse entre ses mains. Pauline déclare que, Polyeucte mort, Sévère ne doit jamais prétendre à devenir son époux ; elle ose même lui demander d'intervenir en faveur du malheureux qui aspire à mourir. La vertu de Pauline déconcerte et émeut Sévère, et le dévouement de Polyeucte lui donne l'occasion d'exprimer la sympathie qu'il éprouve pour les chrétiens. Polyeucte est mis à mort par ordre de Félix. La conversion de Pauline après la mort de son mari n'a rien que de naturel. Félix lui-même ne peut voir, sans être touché, tant de foi et de dévouement ; lui aussi se fait chrétien.

Cette tragédie est peut-être la plus parfaite de Corneille. Suivant la tradition, lorsqu'il la lut à l'hôtel de Rambouillet, on fut surpris de voir un sujet chrétien au théâtre ; mais cela même fut une des causes de son succès dans le public, qui se plut à entendre la doctrine de la grâce exposée par la bouche de Néarque.

On a reproché à Corneille, bien à tort, la création du rôle de Sévère, personnage romanesque, attirant la sympathie au détriment de Polyeucte ; mais, si Pauline aime encore, au début de la pièce, le généreux Sévère, Polyeucte la conquiert tout entière, par l'admiration supérieure qu'il lui inspire ; en sorte que le vrai héros de cette tragédie chrétienne est bien le glorieux martyr.

Quelques vers du *Polyeucte* sont dans toutes les mémoires :

> Dieu ne veut point d'un cœur où le monde domine...
> A raconter ses maux souvent on les soulage...
> Si mourir pour son prince est un illustre sort,
> Quand on meurt pour son Dieu, quelle sera la mort...
> Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne.
> Je n'adore qu'un Dieu, maître de l'univers...
> Je vois, je sais, je crois, je suis désabusée.

Le même sujet de Polyeucte a inspiré un opéra de Donizetti, *Poliuto* ou *les Martyrs* (v. MARTYRS), et un opéra en cinq actes, de Ch. Gounod, *Polyeucte* (1878, paroles de J. Barbier et Carré.

POLYEUCTE, prélat de l'Église grecque séparée, patriarche de Constantinople (956-970). Il contribua au succès de la révolution qui mit sur le trône Nicéphore (963) ; mais bientôt il entra en conflit avec lui, à l'occasion de son mariage avec Théophanie, et il ne craignit point d'exclure de Sainte-Sophie le basileus. Obligé de céder sur ce point, il demeura hostile à la politique religieuse du nouveau règne et il obligea Jean Tzimisces, après la révolution de 969, à acheter son couronnement par de larges concessions à l'Église orthodoxe. D'esprit étroit et passionné, il combattit toujours pour la suprématie de l'Église sur le pouvoir civil. C'est lui aussi qui convertit la tsarine de Kief, Olga. L'Église grecque l'a mis au rang des saints.

POLYFIBROMATOSE (du préf. *poly,* et de *fibromatose*) n. f. Fibromatose généralisée.

— *Polyfibromatose neuro-cutanée pigmentaire,* Affection d'origine inconnue et d'ailleurs rare, caractérisée par des fibromes cutanés, des tumeurs des nerfs et une pigmentation anormale des téguments.

POLYGALACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales superovariées, ayant pour type le genre *polygala.* — *Une* POLYGALACÉE.

— ENCYCL. Les *polygalacées* comprennent environ quatre cents espèces, propres aux régions tempérées. Ce sont des herbes ou des arbrisseaux à feuilles isolées ou opposées, à limbe entier. Les fleurs hermaphrodites sont pentamères et zygomorphes ; le fruit est une capsule.

POLYGALACTIE (*kti* — du préf. *poly,* et du gr. *gala, actos,* lait) n. f. Méd. Surabondance de sécrétion lactée.

POLYGALE ou **POLYGALA** n. m. Genre de *polygalacées.*

— ENCYCL. Les *polygales* sont des herbes ou des arbrisseaux des régions tempérées du globe, à feuilles alternes, à fleurs irrégulières, réunies en épis ou en grappes. On rencontre en France dans les endroits non cultivés le *polygala vulgaire,* jolie plante à tige grêle, simple, garnie de feuilles lancéolées, et dont les fleurs, réunies en grappe, sont rouges, blanches ou bleues. La thérapeutique utilise comme diurétique, purgative et expectorante, la racine du polygala de Virginie (*polygala senega*).



Polygale : *a*, fleur ; *b*, coupe de la fleur ; *c*, fruit.

POLYGALÉ, ÉE adj. Qui ressemble au polygala.

— n. f. pl. Tribu de la famille de *polygalacées,* caractérisée par un ovaire à deux loges, un fruit sec ou charnu.

POLYGALIE (*li* — du préf. *poly,* et du gr. *gala,* lait) n. f. Méd. Surabondance du lait. (Peu us.)

POLYGALINE n. f. Substance extraite de la racine du *polygala amara,* elle paraît identique à la saponine. Syn. ACIDE POLYGALIQUE.

POLYGALIQUE (*lik'* adj. Se dit d'un composé extrait du polygala et qui paraît identique à la saponine.

POLYGAME du préf. *poly,* et du gr. *gamos,* mariage, adj. Qui est marié simultanément à plusieurs personnes : *Homme* POLYGAME. *Femme* POLYGAME

— Biol. Se dit des espèces ou des races fixées qui peuvent se croiser avec d'autres espèces ou d'autres races fixées en donnant des produits féconds.

— Bot. Se dit des plantes qui portent des fleurs hermaphrodites et des fleurs unisexuées, soit sur le même pied, soit sur des pieds différents.

— Zool. Se dit des animaux chez lesquels un seul mâle suffit à plusieurs femelles : *Les carnassiers et les rongeurs sont, en général,* POLYGAMES. Galais.

— Substantiv. Individu marié simultanément à plusieurs personnes : *Un, Une* POLYGAME.

— Dr. can. Personne qui a été mariée plusieurs fois : *Les* POLYGAMES *ne peuvent prétendre à l'épiscopat.*

POLYGAMIE (*mi* n. f. Sociol. Etat d'une personne polygame, et spécialement, d'un homme qui a simultanément plusieurs femmes (quand il s'agit du cas inverse, on dit *polyandrie*) : *La* POLYGAMIE *est licite en Orient.*

— Bot. Vingt-troisième classe de Linné, comprenant les plantes polygames (ex. : *frêne, pariétaire*).

— Dr. can. Etat d'une personne qui s'est mariée plusieurs fois.

— Zool. Condition des animaux chez lesquels un seul mâle suffit à plusieurs femelles : *Parmi les animaux, la* POLYGAMIE *est plus commune que la* MONOGAMIE. Virey.

— ENCYCL. Sociol. La *polygamie* a des origines diverses, dont les principales sont : la coutume qui, chez beaucoup de peuples, interdit toute cohabitation des époux jusqu'au sevrage de l'enfant ; le désir d'avoir une progéniture nombreuse, très développé par certaines organisations sociales ; l'habitude de confier tous les travaux manuels aux femmes, et qui fait désirer en elles des servantes en grande quantité ; les esclavage ; la guerre. Elle est proportionnée à la richesse et à la puissance des hommes et souvent réservée aux chefs.

Chez les peuples non civilisés, elle est le régime de toute l'Afrique ; elle est presque la règle dans la Polynésie, la Malaisie, l'Amérique du Nord et du Sud, et, en Asie, de la plupart des tribus aborigènes de l'Inde et des nomades des plaines septentrionales. La plupart des peuples civilisés l'ont pratiquée, même à une époque assez avancée de leur évolution. Il y en a des traces dans le droit grec et dans le droit romain. Elle n'a pas été inconnue des Hébreux primitifs, quoique la femme paraisse avoir joui chez eux de plus de considération que chez les autres Orientaux. Les peuples musulmans l'ont conservée, leur législateur religieux l'ayant sanctionnée ; ils l'importent partout où ils introduisent leur foi ; mais, sauf dans les pays islamisés, la polygamie recule sans cesse devant la monogamie. Les mormons sont la seule secte qui, officiellement monogame, ait adopté la polygamie comme un progrès ; mais, sous la pression des États-Unis, ils ont peine à maintenir leur système et s'efforcent de le répandre dans les îles de l'Océanie.

POLYGAMIQUE (*mik'*) adj. Qui a rapport à la polygamie : *Etat* POLYGAMIQUE.

POLYGAMITE rad. *polygamie*) n. m. Membre d'une secte chrétienne fondée par Bernardin Okin, qui permettait la pluralité des femmes.

POLYGASTRIQUE *strik'* adj Zool. Qui possède plusieurs cavités digestives. (Terme ancien, auj. désuet.)

POLYGÈNE *jèn'* — du préf. *poly,* et du gr. *génos,* production) adj. Qui produit beaucoup, très abondant. Peu us.

POLYGÉNIE *jé-ni* — rad. *polygène*) n. f. Multiplicité des espèces humaines. Syn. de POLYGÉNISME.

POLYGÉNIQUE (*je-nik'* — rad. *polygène* adj. Lithol. Qui est produit par des fragments soudés de roches diverses. C'est le cas d'une foule de conglomérats et du *nagelfluh polygénique,* par exemple.

— Anthropol. Qui a rapport au polygénisme.

POLYGÉNISME *jé-nissm'* — du préf. *poly,* et du gr. *génos,* race) n. m. Doctrine suivant laquelle les grandes races humaines sont des espèces distinctes, apparues avec les caractères fondamentaux qu'on leur connaît aujourd'hui.

— ENCYCL. La doctrine polygéniste est fort ancienne mais elle n'apparut avec une tournure scientifique qu'après les grands voyages d'exploration. Dès 1655, La Peyrère distingue les *préadamites* et les *adamites* ; plus tard, Bory-Saint-Vincent, Virey, Desmoulins, Ghddon, Morton, Knox multiplient le nombre des espèces humaines. L. Agassiz se fit le défenseur d'un *polygénisme* spécial, en avançant que des liens étroits existent entre la distribution des organismes et le substratum géologique, ouvrant ainsi la route aux tentatives d'Ehrsberg et de Nægeli.

Le *polygénisme* est actuellement fondé sur des considérations différentes : d'abord sur le fait que les races humaines les plus anciens d'une région sont les ancêtres immédiats de la population dominante dans cette région, appartiennent au même type qu'elle. C'est sur ce fondement que Pasche, Penka ont affirmé l'origine nord-européenne des grands dolichocéphales blonds ; Broca et Lagneau, l'origine rhétique (Alpes) de la race celtique que l'on croyait venue d'Orient ; Broca et Tubino, celle occidento-méditerranéenne des dolichos bruns, dont les Basques sont pour eux les derniers vestiges. Ces auteurs admettent l'*autochtonisme* des grandes races. En second lieu, disent les polygénistes, les croisements, bien qu'étant presque indéfiniment féconds, ne sont pas stables et n'aboutissent pas, contrairement à la thèse opposée très répandue que Quatrefages a défendue avec tant d'autorité, à la formation de races métisses fixées. Ces races métisses ne subsisteut que grâce au renouvellement incessant des métissages ; s'ils viennent à être interrompus, les métis font retour à l'un des types concourants ou disparaissent, comme on l'a observé en Espagne, en Grèce, en Égypte et dans toutes les colonies européennes. Or, ce sont là des procédés de défense que possèdent seules les races pures, depuis longtemps fixées. C'est sur ces bases que les polygénistes s'appuient pour considérer les principaux types humains comme des représentants d'espèces très anciennes et n'ayant entre elles que des liens de parenté antérieurs à l'établissement des races actuelles et de la distribution géographique de l'époque préglaciaire.

POLYGÉNISTE *je-nist'* n. m. Partisan du polygénisme.

POLYGLOTTE du préf. *poly*, et du gr. *glossa* ou *glôtta*, langue, etc.). Qui est écrit en plusieurs langues : *Dictionnaire polyglotte. Bible* POLYGLOTTE.

— Qui parle plusieurs langues : *Un interprète polyglotte. Un valet* POLYGLOTTE.

— n. f. Bible polyglotte. V. BIBLE.

— SYN. Linguiste, polyglotte. *Un polyglotte* est un homme qui a connaissance pratique de plusieurs langues, qui les parle. Un linguiste, même ignorant, peut ne connaître aucune langue vraiment pratique que sa langue maternelle.



Polyglypte gr. d'un tiers

POLYGLYPTE n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, de la famille des membracidés, propres à l'Amérique tropicale.

POLYGNOTE, peintre grec, né dans l'île de Thasos vers 490 av. J.-C., mort à Athènes vers 426. Il fut élève de son père Aglaophon. Emmené à Athènes après la conquête de l'île de Thasos par Cimon (463 av. J.-C.), il y reçut le droit de cité et fut chargé par Cimon de la décoration du temple de Thésée, de l'Anaceum et du Pœcile. Dans le Pœcile, il traita notamment : *les Grecs, après la prise de Troie, rassemblés pour juger Ajax coupable d'avoir fait violence à Cassandre*, et *les Troyennes captives, avec Cassandre au milieu d'elles*, ainsi qu'un grand nombre de compositions. Appelé à Delphes par les Cnidiens vers 413, Polygnote couvrit la Lesche de vastes compositions peintes sur de grands panneaux de bois attachés avec des clous d'or aux murs des galeries intérieures, et Pausanias, qui put les voir encore presque intactes, a donné une longue description de ces grandes pages historiques : *le Départ des Grecs après la prise de Troie, la Visite d'Ulysse aux enfers*. Il retourna ensuite à Athènes, où il décora les Propylées.

Polygnote, contemporain de Phidias, tient, dans les récits des anciens, une place aussi grande que l'illustre sculpteur. Aristote vantait surtout le côté moral de ses œuvres et disait qu'il avait peint les hommes meilleurs qu'ils ne sont. Lucien cite Polygnote comme un des peintres qui s'étaient le plus distingués par l'emploi ingénieux et le mélange des couleurs. Pline nous apprend qu'il découvrit de nouvelles matières colorantes et perfectionna les procédés d'exécution pratiqués par ses devanciers.

POLYGONACÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au polygonum.

— n. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones apétales superovariées, ayant pour type le genre *polygonum*. — *Une* POLYGONACÉE.

— ENCYCL. Les *polygonacées*, qui comprennent six cents espèces des régions tropicales et tempérées des deux mondes, sont des herbes, des arbustes ou des arbres à feuilles isolées, à fleurs hermaphrodites réunies en grappes, en épis ou en ombelles.

POLYGONAL, ALE, AUX (rad. *polygone*) adj. Géom. Qui a plusieurs angles : *Figure* POLYGONALE. ‖ *Ligne polygonale*, Portion de polygone. ‖ *Ligne polygonale régulière*, Portion de polygone régulier. ‖ Dont la base est un polygone : *Prisme* POLYGONAL. *Pyramide* POLYGONALE.

— Fortif. Nom donné au système de fortification imaginé par Montalembert et appelé d'abord *perpendiculaire*. V. FORTIFICATION.

POLYGONATE n. m. Bot. Genre de liliacées asparaginées.

— ENCYCL. Les *polygonates* (polygonatum) sont des herbes rhizomateuses, à feuilles alternes, opposées ou réunies en verticille, à fleurs insérées au niveau des feuilles, très voisines des muguets, et propres aux pays tempérés. Le *polygonatum vulgaire* ou *sceau de Salomon* est commun dans les bois d'Europe. On utilise en médecine l'infusion de polygonatum vulgaire (30 gr. par litre) contre la goutte.

POLYGONE du préf. *poly*, et du gr. *gônia*, angle) adj. Géom. Qui a plusieurs angles et plusieurs côtés : *Figure* POLYGONE. *Le* POLYGONE *le plus simple est le triangle.*

— n. m. Portion de plan limitée de toutes parts par des lignes droites. ‖ *Polygone sphérique*, Portion de la surface de la sphère terminée par des arcs de grand cercle. ‖ *Polygone gauche*, Ligne brisée non contenue dans un plan.

— Mécan. *Polygone funiculaire*. Ligne brisée formée par une corde dont divers points sont soumis à des tractions.

— Milit. Nom donné ou plutôt resté aux champs de tir et de manœuvres de l'art ilerie, et qui provient de ce qu'à l'origine une sorte de spécimen d'enceinte fortifiée, désigné sous le nom de *polygone*, était établi sur ces terrains pour figurer soit le but à battre, soit l'emplacement des batteries à installer.

— ENCYCL. Géom. Un *polygone* peut être *convexe* ou *concave*. Il est convexe lorsque l'un quelconque de ses côtés prolongés laisse le polygone tout entier d'un même côté par rapport à lui. Il est *concave* dans le cas contraire.

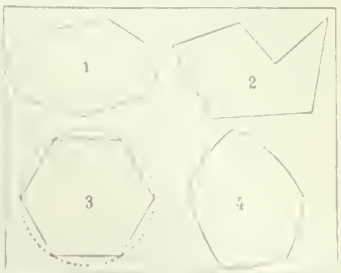

Polygone 1. Convexe. 2. Concave; 3. Rentrant 4. Curviligne

Les lignes droites qui limitent le polygone sont les côtés ; l'intersection de deux côtés consécutifs du polygone donne un *sommet*. Dans un polygone, il y a autant de sommets que de côtés. La somme s des angles intérieurs d'un polygone de n côtés est $(n - 2)\,2$.

L'aire d'un polygone plan s'obtient en le divisant en triangles et évaluant les aires de ces triangles. On peut aussi graphiquement construire un triangle ou un carré équivalant à un polygone donné.

Deux polygones semblables ont les angles égaux et les côtés homologues proportionnels.

Un polygone régulier a ses angles égaux et ses côtés égaux. Il existe des polygones réguliers de tout nombre de côtés. Tout polygone régulier est à la fois inscriptible et circonscriptible au cercle. Les polygones réguliers qu'on peut inscrire dans le cercle avec la règle et le compas, par les méthodes élémentaires, sont le triangle équilatéral, le carré, le pentagone et tous ceux qui ont deux, quatre, huit, etc., fois plus de côtés que les polygones primitifs.

La théorie des polygones réguliers a beaucoup occupé les géomètres, parce que l'étude en devait conduire à la connaissance du cercle, principalement à la détermination approximative du rapport de la circonférence au diamètre. Les polygones réguliers peuvent être convexes ou concaves ; les polygones concaves sont appelés *étoilés*.

— Mécan. *Polygone funiculaire*. On nomme *polygone funiculaire* un système de points M, M, M_2, etc., reliés par des cordons flexibles et inextensibles et soumis en même temps à des forces quelconques, F, F, F_2, etc.

On peut, connaissant les directions et les intensités des forces qui agissent, chercher la forme qu'affectera la ligne brisée dans la position d'équilibre. Si l'on désigne par T, T, T_2, etc., les tensions des fils successifs, on pourra composer les différentes forces sollicitant le système et reconnaître les conditions d'équilibre. La figure d'équilibre sera plane : 1° *Si les forces appliquées aux différents sommets du polygone passent par un même point ;* 2° *Si toutes les forces sont parallèles* et, dans ce dernier cas, on peut montrer que *les projections des tensions des fils sur une perpendiculaire à la direction des forces sont égales.*

Application aux câbles des ponts suspendus. Si l'on suppose que le câble est formé d'un cordon flexible et inextensible, que chaque tringle supporte le même poids, que les tringles soient placées à égale distance, le poids de chaque tringle étant négligé, on montre facilement que *tous les sommets du polygone se trouvent sur une parabole d'axe vertical* et que *les milieux des côtés sont aussi sur une parabole d'axe vertical tangente aux côtés*. La tension sur chaque cordon va d'ailleurs en augmentant depuis le milieu jusqu'aux extrémités.

POLYGONÉES n. f. pl. Tribu de la famille des *polygonacées*, qui comprend les renouées (*polygonum*), le sarrasin, etc. — *Une* POLYGONÉE.

POLYGONOMÉTRIE (*trî* — de *polygone*, et du gr. *métron*, mesure) n. f. Ensemble de procédés employés pour mesurer des polygones. (Peu us.)

POLYGONOS. Myth. gr. Fils de Protée. Il fut tué par Héraklès, avec son frère Telegonos.

POLYGONUM (*nom'* — du préf. *poly*, et du gr. *gonu*, nœud) n. m. Bot. Nom scientifique du genre *renouée*. V. ce mot.

POLYGORDIUS (*di-uss*) n. m. Genre d'annélides chétopodes, répandues dans les mers d'Europe.

— ENCYCL. Les *polygordius* semblent faire le passage entre les chétopodes et les nématodes, et représenter la souche ancestrale de toutes les annélides. Allongés, minces, cylindriques, avec la bouche munie de deux bourrelets saillants, ils portent à la région du l'anus un cercle de vingt-quatre tentacules fixateurs.

POLYGRAMME (du préf. *poly*, et du gr. *gramma*, ligne) adj. Qui est marqué de plusieurs lignes.

— n. m. Géom. anc. Figure géométrique qui a plusieurs côtés.

POLYGRAPHE (*graf'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des scolytidés, répandus sur l'hémisphère boréal. (Les polygraphes [*polygraphus*] sont de petits hylésines qui vivent dans l'écorce des pins. Le *polygraphus polygraphus* est propre aux montagnes de France.)



Polygraphe (gr. 8 fois).

POLYGRAPHE (*graf'* — du préf. *poly*, et du gr. *graphein*, écrire) n. m. Auteur qui a écrit sur plusieurs matières.

— Techn. Machine avec laquelle on ment à la fois plusieurs plumes, pour faire plusieurs copies d'un même écrit.

— Physiol. Appareil enregistreur dont le tracé est obtenu électriquement sur une feuille de papier humide, imprégné d'iodure de potassium et d'amidon.

— ENCYCL. Littér. Le nom de *polygraphes* s'applique surtout à certains écrivains de l'antiquité. Rappelons les noms d'Aristote, de Plutarque, de Lucien, chez les Grecs ; de Varron, de Cicéron, de Pline l'Ancien, chez les Romains. On compte encore des polygraphes au moyen âge et à la Renaissance. Mais ils sont devenus de plus en plus rares dans les temps modernes, en raison du développement extraordinaire des sciences particulières. Au XVIIIe s., on peut encore citer Voltaire, poète, historien, philosophe, romancier, critique, etc.

POLYGRAPHIE (*fî*) n. f. Partie d'une bibliothèque qui comprend les polygraphes.

— Recueil de différentes sortes d'écriture.

— Art d'écrire de plusieurs manières secrètes et de déchiffrer ces écritures. ‖ On dit auj. CRYPTOGRAPHIE.

POLYGRAPHIQUE (*fik*) adj. Qui appartient, qui a rapport à la polygraphie.

POLYGREFFE (*grèf'* — du préf. *poly*, et de *greffe*) n. m. Outil de viticulteur à l'aide duquel on peut exécuter tous les genres de greffes.

— ENCYCL. Le *polygreffe* se compose d'un bâti métallique, que l'on fixe à une table et sur lequel sont disposées des cannelures. Des couteaux réglés suivant le mode de greffe à exécuter et manœuvrés à la de d'un levier à main rognent les porte-greffes et greffons que l'on a placés dans les cannelures.

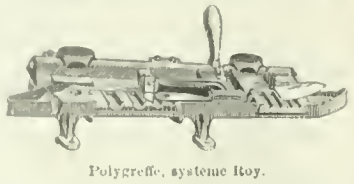

Polygreffe, système Roy.

POLYGYNE du préf. *poly*, et du gr. *gunê*, femelle) adj. Terme employé par Linné aux fleurs dont le pistil comprend plus de trois styles.

POLYGYNIE *ji-nî* n. f. Bot. Ordre du système de Linné, qui comprend les genres à fleurs polygynes.

POLYGYNIQUE (*ji-nik'*) adj. Bot. Qui a rapport à la polygynie.

POLYHALITE n. f. Sulfate hydraté naturel de formule $2CaSO^4 + K^2SO^4 + MgSO^4 + 2H^2O$, de poids spécifique 2,76 et de dureté 2,5 à 3, trouvé à Stassfurt, Ischl et Berchtesgaden.

POLYHISTOR (Alexandre). V. ALEXANDRE POLYHISTOR.

POLYHYDRITE n. f. Silicate hydraté naturel, variété d'hisingérite.

POLYIDE n. f. Bot. Genre d'algues floridées cryptonémiées, à fronde cylindrique, cartilagineuse, ramifiée en dichotomie, communes dans les mers d'Europe.

POLYIDE. Myth. gr. Devin corinthien. Minos apprit de lui que son fils Glaucos avait péri dans un tonneau de miel ; il lui demanda alors de rendre la vie à Glaucos. Polyide refusa, et Minos donna l'ordre de l'enfermer avec le cadavre de Glaucos. Le devin, désespéré, vit un serpent s'avancer vers lui ; il le tua d'un coup de pierre. Un autre serpent parut bientôt, qui, trouvant le reptile mort, alla chercher une herbe, en couvrit son compagnon, et le ressuscita. Frappé de ce spectacle, Polyide approcha l'herbe du cadavre de Glaucos, et le jeune prince recouvra la vie. Polyide voulut retourner alors dans sa patrie, mais Minos exigea auparavant qu'il apprît la divination à Glaucos. Le devin dut y consentir ; mais, avant de partir, il demanda à son élève de lui cracher dans la bouche, détruisant par là tout l'effet de ses leçons.

POLYIDE, poète et musicien grec (IVe s. av. J.-C.). Il composa diverses tragédies, dont un *Atlas* et une *Iphigénie en Tauride*, où, suivant Aristote, il avait surpassé Euripide dans la manière d'amener la reconnaissance entre Oreste et Iphigénie.

POLYIDE, médecin grec (Ier s. de notre ère). Il avait composé un traité de pharmacie, auquel Galien, Oribase et autres auteurs ont emprunté bien des recettes.

POLYLAOS. Myth. gr. Fils d'Héraklès et de la Thespiade Eurybie.

POLYLITE n. f. Silicate naturel de chaux, magnésie et fer, variété de pyroxène.

POLYLITHIONITE n. f. Substance minérale, de la famille des micas, variété de zinnwaldite.

POLYLOGIE (*ji* — du préf. *poly*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Talent de parler sur beaucoup de sujets différents.

POLYLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui appartient à la polylogie.

POLYLOGUE (*logh'* — rad. *polylogie*) n. m. Celui qui parle avec facilité sur des sujets différents.

POLYLYMPHIE (*lin-fi* — du préf. *poly*, et de *lymphe*) n. f. Méd. Surabondance de la lymphe.

POLYMASTIE (*sti* — du préf. *poly*, et du gr. *mastos*, mamelle) n. f. Anomalie qui consiste en l'apparition de mamelles supplémentaires.

— ENCYCL. La *polymastie* est assez rare chez l'homme, mais est plus fréquente relativement chez la femme ; les mamelles supplémentaires, en nombre pair ou non, ne sont pas toujours pectorales ; elles peuvent apparaître sous l'aisselle, par exemple, dans le dos, dans la région inguinale, etc. La polymastie est parfois héréditaire.

POLYMASTODONTE (*mass*) n. m. Genre de mammifères allothériens, type de la famille des *polymastodontidés*, intermédiaires entre les monotrèmes et les marsupiaux, fossiles dans le tertiaire de l'Amérique du Nord.

POLYMASTODONTIDÉS (*mass*) n. m. pl. Famille de mammifères allothériens, dont les *polymastodontes* sont les seuls représentants. — *Un* POLYMASTODONTIDÉ.

POLYMATHE (du préf. *poly*, et du gr. *mâthêsis*, action d'apprendre) n. Personne qui a étudié plusieurs sciences différentes. (Inus.)

POLYMATHIE (rad. *polymathe*) n. f. Savoir étendu, varié, qui embrasse beaucoup de connaissances diverses.

POLYMATHIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport à la polymathie.

— *Ecole polymathique*, Ecole où l'on enseigne plusieurs sciences différentes.

POLYMÈDE. Myth. gr. Fille d'Autolycos, femme d'Eson et mère de Jason.

POLYMÈLE (du préf. *poly*, et du gr. *mélos*, membre) n. m. Térat. Se dit des monstres qui ont des membres surnuméraires.

POLYMÉLIE (*lî*) n. f. Térat. Conformation des polymèles.

POLYMÉLIEN, ENNE (*in, èn'*) adj. Térat. Affecté de polymélie.

POLYMÉLIQUE (*lik'*) adj. Qui concerne la polymélie.

POLYMÈRE adj. Chim. Se dit des corps qui offrent le phénomène de la polymérie.

POLYMÉRIE (*rî* — du préf. *poly*, et du gr. *méros*, partie) n. f. Chim. Isomérie des corps formés par la réunion de plusieurs molécules identiques en une seule. V. ISOMÉRIE.

— Bot. Genre de convolvulacées, tribu des convolvulées, propres à l'Australie tropicale.

— Minér. Se dit d'un minéral composé d'un grand nombre de substances différentes.

POLYMÉRISATION (*si-on* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Biol. Complication des organismes par répétition d'une même partie plus simple, ou *méride*, à l'aide du bourgeonnement. V. MÉTAMÉRISATION, ZOÏDE, COLONIES ANIMALES.

— Chim. Action de rendre polymère ; transformation du corps qui devient polymère.

POLYMÉRISME (*rissm'* — même étymol. qu'aux deux art. précéd.) n. m. Biol. Théorie suivant laquelle les parties du corps et le corps tout entier des organismes sont formés par la répétition d'une même unité diversement modifiée.

— Térat. Monstruosité qui consiste dans l'existence d'organes en plus grand nombre que dans l'état normal.

POLYMESTOR ou **POLYMNESTOR**. Mythol. gr. Roi de Thrace qui épousa Ilione, fille de Priam. Au début de la guerre de Troie, Priam lui confia son fils Polydore, tout enfant, et une partie de ses trésors. Le roi de Thrace tua Polydore et s'appropria les trésors. Après la prise de Troie, Hécube vengea son fils en crevant les yeux de Polymnestor : c'est le sujet de l'*Hécube*, d'Euripide.

POLYMETRE (du préf. *poly*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Éprouvette à plusieurs échelles graduées, ce qui la rend propre à mesurer des corps de diverse nature.

POLYMIGNITE (— du préf. *poly*, et du gr. *mignumi*, je mélange) n. f. Titano-zirconate naturel de fer, chaux, yttrium, cérium, etc., que l'on trouve dans les syénites éléolitiques de Norvège.

POLYMITARCYS (*siss*) n. m. Genre d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, famille des éphéméridés, répandus dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien monde. (Les *polymitarcys* sont des éphémères à quatre ailes, à pattes grêles. Le *polymitarcys virgo* forme parfois, sur les quais de la Seine, d'immenses essaims.)

POLYMNESTIQUE (*mnèss-tik'* — du gr. *polumnestikos*, même sens) adj. Antiq. gr. Se dit d'un rythme qu'on exécutait sur la flûte et qui avait été inventé par le poète Polymnestos.



Polymnie.

POLYMNESTOS, poète de Colophon, inventeur du rythme appelé de son nom *polymnestique*. (V. l'art. précéd.) — Père de Battos.

POLYMNIE (*mni*) n. f. Bot. Genre de composées héliantheés. ‖ On dit aussi POLYMNIASTRE.

— ENCYCL. Les *polymnies* (polymnia) sont de grandes herbes et des arbustes d'Amérique, à feuilles opposées, pétiolées, à fleurs réunies en capitules terminaux, pourpres au centre, ligulées et jaunes à la périphérie. On a cherché à utiliser comme alimentaires les tubercules de la *polymnia edulis* ou *poire de terre Cochet*. Certaines espèces sont employées comme plantes à feuillage dans les jardins paysagers.

POLYMNIE. Myth. gr. Une des neuf Muses. Elle présida tour à tour aux hymnes ou chants en l'honneur des dieux; à la faculté d'apprendre et de se souvenir; puis, sous l'empire romain, à l'art mimique. D'après une tradition, elle avait inventé l'harmonie, et elle avait eu d'Orphée un fils appelé Œagre.



Polymnie (Louvre).

— Iconogr. Dans la plupart des monuments antiques, *Polymnie* est figurée dans l'attitude de la méditation. C'est ainsi qu'elle nous apparaît dans la délicieuse statue qui, de la villa Borghèse, est allée prendre place au Louvre. Dans le bas-relief du sarcophage des *Muses* (Louvre), Polymnie est placée au milieu de ses huit sœurs. Une belle statue antique de cette Muse appartient au musée de Stockholm. La *Polymnie* du musée Pie-Clémentin, qui a été trouvée à Tivoli avec les autres Muses qu'on croit imitées de celles de Praxitèle, est, comme la précédente, couronnée de roses. Le peintre Paul Baudry a reproduit assez fidèlement la charmante *Polymnie* du Louvre dans son *Parnasse* du foyer de l'Opéra de Paris.

POLYMNIE, planète télescopique, n° 33, découverte par Chacornac, en 1854.

POLYMORPHE (du préf. *poly*, et du gr. *morphè*, forme) adj. Qui est sujet à varier beaucoup de forme.

— Bot. Se dit des champignons qui ont plusieurs sortes d'appareils reproducteurs.

— Chim. Se dit des substances susceptibles de polymorphisme.

POLYMORPHINE n. f. Genre de foraminifères, type de la tribu des *polymorphininés*, répandus en diverses mers ou fossiles depuis le trias.

POLYMORPHININÉS n. m. pl. Tribu de foraminifères, de la famille des lagénidés, renfermant les genres *polymorphine* et voisins. — *Un* POLYMORPHININÉ.

POLYMORPHISME (*fissm'* — rad. *polymorphe*) n. m. Biol. Propriété que possèdent certaines espèces de revêtir des formes différentes sans changer de nature.

— Chim. Propriété qu'a une substance d'affecter plusieurs formes diverses sans changer de nature. ‖ On dit aussi POLYMORPHIE n. f.

— Mycol. Propriété que présentent un grand nombre d'espèces de champignons de posséder plusieurs formes de spores et d'appareils sporifères.

— ENCYCL. Biol. Les biologistes admettent plusieurs sortes de *polymorphismes*. Le polymorphisme *œcogénique* résulte de l'action sur les espèces du milieu (saisons, habitat, nourriture) et doit être considéré comme cas de *variation*. Le polymorphisme vrai, dans le système de l'évolution, est celui d'une espèce qui présente dans son cycle évolutif des formes parfois très différentes les unes des autres, soit qu'elles s'engendrent, soit qu'elles se juxtaposent. Dans le premier cas, il y a polymorphisme *métagénique* (v. MÉTAGENÈSE); dans le second, il y a polymorphisme *ergatogénique*, résultant de la division du travail et prodnisant le dimorphisme sexuel. V. DIMORPHISME.

— Chim. Presque toutes les substances susceptibles de cristalliser ont une forme cristalline particulière, qui semble liée à la constitution de la molécule chimique du corps.

Le premier exemple de *polymorphisme* a été signalé par Haüy en 1812. Ce célèbre minéralogiste remarqua, sans en tirer d'ailleurs de conséquences, que le carbonate de chaux se présente cristallisé dans deux systèmes différents : le prisme droit à base rhomboïdale et le rhomboèdre. Plus tard, Mitscherlich constata que le soufre, lorsqu'on le fait cristalliser par fusion à 110°, forme des prismes rhomboïdaux obliques, tandis qu'il constitue des octaèdres dérivés du prisme rhomboïdal droit quand il cristallise à la température ordinaire, par voie de dissolution. Il crut pouvoir en conclure qu'une même substance, une même combinaison chimique ou un même élément peut, en cristallisant dans des circonstances et dans des conditions physiques diverses, donner des cristaux géométriquement et physiquement différents, mais de composition identique. C'est là le fait du polymorphisme, qui n'est qu'une sorte particulière d'isomérie.

Les corps polymorphes présentent toujours des différences de propriétés physiques plus ou moins marquées.

Il existe de nombreux corps dimorphes; l'exemple de trimorphisme le mieux étudié est celui que donne l'acide titanique, qui se présente à l'état naturel sous trois formes différentes et incompatibles.

Dans un mémoire remarquable sur le dimorphisme, qui n'est qu'un cas particulier du polymorphisme, cas dans lequel le nombre des formes que peut prendre une substance est deux, Pasteur a fait voir que les corps dimorphes présentent des formes cristallines qui, quoique appartenant à des systèmes différents et par conséquent incompatibles, sont cependant assez peu différentes. Les angles sont, en général, changés seulement de quelques degrés.

— Mycol. La production de telle ou telle forme d'appareil sporifère paraît dépendre souvent de la nature du milieu. Chez les champignons parasites de la famille des urédinées, les diverses sortes d'appareils fructifères se développent, suivant les espèces, soit sur une seule et même espèce de plantes, soit sur deux espèces différentes. La rouille du blé, par exemple, produit deux sortes de spores sur le blé, et deux autres, différentes des précédentes, sur l'épine-vinette. Beaucoup d'ascomycètes ont des fructifications secondaires, que l'on nomme appareils conidiens, le mot « conidie » désignant les spores elles mêmes. Les diverses sortes de fructifications d'une même espèce portent en général chacune un nom particulier.

POLYMYAIRE (*mi-èr'* — du préf. *poly*, et du gr. *muôn*, point d'attache ou se réunissent plusieurs muscles) adj. Zool. Qui possède plus de huit cellules musculaires sur un même plan de coupe, en parlant d'un ver nématode.

POLYMYTHIE (*ti* — du préf. *poly*, et du gr. *muthos*, fable) n. f. Littér. Poème qui offre une multiplicité d'incidents, d'épisodes.

POLYMYXE (*miksss* — du gr. *polumuxos*; de *polus*, nombreux, et *muxa*, mèche adj. Antiq. Se dit d'une lampe qui a plusieurs becs ou mèches.

POLYNÈME n. m. Bot. Genre de champignons, du groupe des sphéropsidées, dont les périthèces nous se développent sur les feuilles ou les brindilles, et dont les asques produisent des spores qui présentent à chacune de leurs extrémités un long appendice.

— Zool. Genre de poissons acanthoptères, type de la famille des *polynémidés*, comprenant des poissons allongés, habitant les mers tropicales et l'embouchure des fleuves.



Polynème.

POLYNÉMIDÉS n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, renfermant les genres *polynème, pentanème* et *galéoïde*. — *Un* POLYNEMIDE.

POLYNÉSIE, une des quatre grandes divisions traditionnelles de l'Océanie. Ce nom désigne toutes les terres dispersées dans l'océan Pacifique, entre la Micronésie, la Mélanésie et l'Australasie, d'une part, et, d'autre part, la côte américaine. De cet ensemble, on excepte l'archipel néo-zélandais, rattaché politiquement à l'Australasie, et certaines îles de l'Ouest (comme Juan-Fernandez, Sala y Gomez, etc.), considérées comme appartenant au nouveau continent. Les principales îles polynésiennes, de grandeur extrêmement variable, sont : les *Tonga*, les *Samoa*, les *Ellice*, les *Phénix*, les *Manahiki*, les *Fanning*, l'*archipel de Cook* et dépendances, les *Toubouaï*, les *îles de la Société*, les *Tuamotou*, les *Marquises*, les *Hawaï* ou *Sandwich*, les *Marshall*, etc. On évalue le nombre total des îles polynésiennes à 300. Encore ne s'agit-il que de celles qui ont au moins 1 kilom. carr. de surface. Quant au nombre des îlots, des récifs de toute sorte, il est incommensurable. La Polynésie est bien la région des *îles multiples*. Sa surface en terres émergées, infiniment faible, ne représente que 26 800 kilom. carr., sur une étendue marine de plusieurs millions. V. OCÉANIE.

— *Géographie physique*. Les archipels polynésiens se groupent, à peu d'exceptions près, dans la zone intertropicale. En outre, ils s'allongent, presque tous, du S.-E. au N.-O., en chaînons parallèles, supportés par de larges socles sous-marins. Les îles appartiennent à deux formations différentes. Les îles basses, les plus nombreuses, sont des *atolls* ou îlots madréporiques en forme d'anneau ou de fer à cheval, entourant un *lagon* ou bassin intérieur, souvent relié à la mer par des passes quelquefois navigables. En certains parages, les infusoires ont réuni les îlots par de longues chaussées de brisants. Ailleurs, ils ont entouré d'une ceinture de récifs les îles hautes. Ces dernières, qui sont les plus grandes, et qui occupent généralement les extrémités de la région, sont remarquables par leur relief hardi et pittoresque et par les découpures de leur littoral. Elles sont volcaniques. Quant au climat, la plupart des îles polynésiennes sont situées dans la zone des alizés du S.-E. qui règnent pendant les deux tiers de l'année, remplacés ensuite par des vents d'O. ou de N.-O. Les îles montagneuses jouissent d'une copieuse humidité, du moins sur le versant exposé aux brises. Mais les îles basses voient souvent des années entières se passer sans pluies. Suivant leur humidité, les îles polynésiennes ont donc une pauvre végétation ou une flore exubérante. Mais la rareté des espèces végétales et animales est partout très grande. L'essence arborescente la plus répandue, le cocotier, est d'importation européenne. Le rat et une espèce de chien étaient, avant l'introduction des animaux domestiques de l'Occident, les seuls mammifères vivant en Polynésie.

— *Ethnographie*. Il paraît certain que la souche commune des populations polynésiennes doit être cherchée du côté des îles malaises, parmi les Dayaks et les Alfourous. Les migrations polynésiennes seraient sans doute parties des îles les plus grandes de l'Indonésie. En tout cas, un groupe important de Polynésiens au moins, composé des insulaires des îles Tonga et des archipels occidentaux, présente des caractères assez voisins des Malais. L'autre groupe (Nouvelle-Zélande, îles de la Société, Hawaï, etc.) présente des différences plus considérables, notamment un prognathisme moins saillant. Les croisements, d'ailleurs, à la suite de migrations partielles dont le centre paraît avoir été, si l'on en croit les légendes guerrières polynésiennes, l'île Savaï, dans l'archipel des Samoa, ont contribué beaucoup à fondre entre eux les caractères essentiels de chacun de ces deux groupes.

En général, les Polynésiens sont de mœurs douces, de tempérament assez indolent. Ils sont généralement agriculteurs, quelquefois pêcheurs, chasseurs, etc. Ils vivent de racines, de fruits, légumes, plutôt que de viande. L'anthropophagie, qui exista jadis dans certains archipels, a disparu. Quelques-uns restent pourtant encore dans un état de sauvagerie invraisemblable. On est allé jusqu'à prétendre, au XVIIIe siècle, que certains insulaires ignoraient jusqu'à l'usage du feu et l'existence d'hommes en dehors d'eux. Aujourd'hui, ils ont été presque tous convertis au christianisme, au moins nominalement. Ils ont conservé leur paresse native, encouragée par la douceur du climat et la facilité de la vie, leur goût pour les fêtes, les ornements, leurs habitudes de polygamie, leurs mœurs d'une extraordinaire licence. Sauf dans certaines îles privilégiées (Foutouna, Niouha-, où l'élément métis s'est notablement accru, l'ensemble de la race polynésienne est en voie de disparition; non pas seulement en raison des ravages causés par l'alcool et des différentes maladies importées par les Européens, mais surtout à cause des croisements qui en affaiblissent le type.



Polynésiens : 1, 2, Samoans; 3, Chef samoan; 4, Indigène des îles Marshall

— *Géographie politique*. On peut évaluer à 200.000 le nombre des indigènes subsistant, à 230.000 la population totale de la Polynésie. Les archipels les plus peuplés sont les Hawaï, les Samoa, les Tonga et les îles de la Société. La seule ville importante est *Honolulu*, capitale de l'archipel Hawaï. Malgré sa pauvreté, la Polynésie est tout entière occupée, aujourd'hui, par les Européens. L'importance des îles polynésiennes comme escales, points de ravitaillement, dépôts de charbon, explique cette convoitise. Les derniers royaumes indépendants (Hawaï, Samoa, Tonga) ont été, depuis 1898, accaparés par les États-Unis, l'Allemagne et l'Angleterre; cette dernière possède encore les îles Phénix, de l'Union, Cook, Fanning. La France occupe l'archipel de la Société, les Toubouaï, les Tuamotou, les Gambier et les Marquises. Enfin, l'île de Pâques appartient au Chili.

POLYNÉSIEN, ENNE (*zi-in, èn'*), personne née en Polynésie ou qui habite cette région. — *Les* POLYNÉSIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à la Polynésie ou à ses habitants. *Les îles* POLYNÉSIENNES.

— n. m. Langue polynésienne.

— ENCYCL. Linguist. Les langues dites *polynésiennes* forment un des trois groupes de la famille *malèo-polynésienne*. (V. ce mot.) Leur domaine immense comprend naturellement une très grande variété de dialectes, dont nulle influence conservatrice ne retarde l'évolution. On admet généralement que le polynésien s'est détaché des autres dialectes de la famille malèo-polynésienne, à une époque où la langue était encore rudimentaire. Il est du moins certain que le groupe malais et le groupe mélanésien offrent des formes plus pleines et mieux développées que celles du polynésien. Les langues polynésiennes appartiennent au type agglutinant. Leur phonétique est assez simple : aucune ne possède plus de dix consonnes. Le *t* ne se distingue pas très bien du *k*, ni le *d* de *l*. Il y a là comme un état « nébuleux » du phonétisme. Le verbe ne s'est pas dégagé comme catégorie grammaticale. Dans les grandes îles, il existe des langues *cérémoniales* à côté des parlers usuels. La prononciation est d'une douceur remarquable. Bopp a essayé, sans succès, de rattacher ces idiomes à la famille indo-européenne.

— BIBLIOGR. : Friedr. Müller, *Précis de linguistique* (Vienne, 1876 et suiv.).

POLYNEURE n. f. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des cicadidés, propres à l'Asie tropicale.

POLYNEURÉ, ÉE (du préf. *poly*, et du gr. *neuron*, nerf) adj. Bot. Qui porte un grand nombre de nervures.

POLYNÉVRITE même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Névrite d'origine infectieuse ou toxique, qui porte en conséquence sur un grand nombre de nerfs périphériques. Syn. NÉVRITE MULTIPLE. V. NÉVRITE.

POLYNICE. Myth. gr. V. ETÉOCLE.

POLYNOÏNÉS n. m. pl. Tribu d'annélides polychètes errantes, de la famille des aphroditidés, comprenant les genres *polynoé* et voisins. — *Un* POLYNOÏNE.

POLYNÔME du préf. *poly*, et de *nôme*) n. m. Algèbr. Quantité algébrique qui est composée de plusieurs monômes ou termes réunis par les signes + ou —.

— ENCYCL. On nomme en général expression algébrique une formule quelconque contenant l'indication d'opérations superposées. Lorsque l'expression ne contient pas l'indication d'addition ou de soustraction, on l'appelle monôme ou terme; un trinôme, un tétrônome sont des *polynômes* contenant deux, trois, etc., termes. Un monôme est *rationnel*, quand il ne contient pas l'indication d'une extraction de racine portant sur une lettre; il est entier quand

il est rationnel et que, de plus, il ne renferme pas de lettres en dénominateur. Un polynome est rationnel quand tous ses termes sont rationnels. Il est entier quand tous ses termes sont entiers. *La valeur numérique d'un polynome* s'obtient en remplaçant dans le polynome les différentes lettres par des valeurs numériques et en faisant sur les nombres obtenus les opérations indiquées.

POLYNOTE (du préf. *poly*, et de *notos*) adj. Musiq. Qui a beaucoup de notes : *Gosier* POLYNOTE.

POLYNUCLÉAIRE — du préf. *poly*, et de *nucleus* ou *nucléole*. Se dit d'une cellule ou d'un plastide qui renferme plusieurs noyaux. — *Leucocyte polynucléaire*, Variété de globule blanc dans laquelle le noyau unique prend une forme en boudin contourné, avec étranglements, de telle sorte que l'aspect est à peu près le même que s'il y avait plusieurs noyaux.


Polyœca.

POLYNUCLÉOSE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Forme de la leucocytose, dans laquelle c'est le nombre des seuls polynucléaires qui est augmenté.

POLYNYME (du préf. *poly*, et du gr. *onuma*, nom) adj. Se dit d'un ouvrage composé par plusieurs auteurs.

POLYODON n. m. Genre de poissons voisins des esturgeons et plus ordinairement appelés SPATULAIRES.

POLYODONTE n. m. Genre d'annélides néréides, de la tribu des aciculées, comprenant des formes qui vivent dans les mers d'Europe. (Ce sont des vers allongés, aux yeux pédonculés, à anneaux alternativement munis de petits élytres et de cirres dorsaux. L'espèce type du genre est le *polyodontes maxillosus*, des parages de Naples.)

POLYŒCA n. m. Genre d'infusoires flagellates choano-flagellés, de la famille des salpingœcidés, vivant dans les mers d'Europe. Les *polyœca* se présentent en colonies à ramification dichotome, où les individus sont contenus chacun dans une cuirasse urcéolée d'où sort la collerette entourant la bouche et son long flagellum délié.)

POLYOMMATE (*o-mat'*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopaloceres, de la famille des lycénidés, répandus sur le globe. Les polyommates sont de jolis petits papillons dont les ailes sont en général bronzées ou dorées, tachées de noir, de blanc, de jaune, etc. Le *polyommatus phlæas* est commun en France.)


Polyommate (gr. nat.).

POLYONYCHIE (*ki* — du préf. *poly*, et du gr. *onux*, *onukhos*, ongle) n. f. Monstruosité consistant dans l'existence de plusieurs ongles au même doigt.

POLYONYME (du préf. *poly*, et du gr. *onuma*, nom) adj. Se dit des objets qui peuvent être désignés par plusieurs noms différents.

POLYONYMIE (*mi* — *polyonyme*) n. f. Caractère des langues où les mêmes objets ont souvent plusieurs noms.

POLYOPHTALME (du préf. *poly*, et du gr. *ophtalmos*, œil) adj. Zool. Qui possède un grand nombre d'yeux : *Annélide* POLYOPHTALME.

POLYOPSIE (*psi* — du préf. *poly*, et du gr. *ôps*, vue) n. f. Méd. Vice de la vision qui fait paraître les objets multiples. On dit aussi POLYOPIE.

POLYOPTIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport à la polyopsie.

POLYOPTRE (du préf. *poly*, et du gr. *optomai*, je vois) adj. Physiq. Qui multiplie les images.
— n. m. Verre à travers lequel les objets paraissent multiples.

POLYORAMA (du préf. *poly*, et du gr. *orama*, vue) n. m. Série de panorama dans lequel les divers tableaux se superposent progressivement et amènent, sous les yeux des spectateurs, des transformations complètes.

POLYOVULÉ, ÉE (du préf. *poly*, et de *ovule*) adj. Bot. Qui renferme plusieurs ovules.

POLYPAGE (*paj'* — du préf. *poly*, et du gr. *pageis*, assemblé) adj. Se dit d'un monstre double dont les deux sujets sont soudés sur une grande étendue.

POLYPATHIE (*ti* — du préf. *poly*, et du gr. *pathos*, maladie) n. f. Etat d'une personne qui est affectée simultanément de plusieurs maladies, sans qu'on puisse établir entre elles aucun rapport étiologique ou pathogénique. SYN. : POLYPATHISME.

POLYPE (du lat. *polypus*, gr. *polupous*; de *pous*, nom brevet, et *pous*, pied) n. m. Zool. Nom sous lequel on désignait chez les anciens auteurs :
— Les tumeurs molles, charnues ou fibreuses, généralement pédiculées et pariétales, qui se développent dans les cavités revêtues d'une membrane muqueuse.
— Zool. Animal colentéré, pris dans le sens le plus général.
— ENCYCL. Zool. Un polypier est une colonie d'individus perlogés chacun dans une cellule ou alvéole sécrétée, calcaire. On donne indistinctement ce nom à toutes sortes d'hydroïdes, comme les hydres d'eau douce, à certaines sortes de madrépores, etc. Dans les colonies d'hydroïdes, les polypes sont les individus fixes, tandis que les méduses représentent les individus qui s'en détachent pour vivre librement. Un polype est essentiellement un organe en façon de sac ou de bourse, dont l'ouverture est entourée de tentacules ou bras. Mais, suivant les fonctions qu'il a à remplir, sa conformation varie extrêmement. Il s'agit d'un individu nourricier ou *gastrozoïde*, d'un individu reproducteur ou *gonozoïde*, d'un individu remplissant l'office d'organe de tact *dactylozoïde*; etc.
CHIR. On rencontre des *polypes* dans la vessie, dans l'intestin, au niveau du conduit auditif et du larynx; mais c'est surtout dans les fosses nasales, dans le pharynx nasal, dans l'utérus. D'après leur structure, ils sont ou muqueux (fosses nasales, larynx, ou fibreux (nasopharynx). Dans l'utérus, on voit des polypes muqueux et plus souvent des polypes à la fois charnus et fibreux (*fibromyomes*).

Gênants par leur volume, qui détermine des compressions, et qui met obstacle au fonctionnement des organes, les polypes s'accompagnent aussi de congestion de la muqueuse et occasionnent des hémorragies redoutables. Enfin, ils peuvent être le siège de complications de gangrène et de suppuration. Pourtant, ce sont, dans leur ensemble, des tumeurs relativement bénignes, qui ne reviennent pas quand elles ont été enlevées en totalité. Le seul traitement est, en effet, l'ablation chirurgicale, qui est facile au niveau des fosses nasales et du larynx. La cocaïne supprime la douleur, l'adrénaline, l'hémorragie. On a recours à des instruments spéciaux : pinces coupantes (serre-nœud), ou bien à l'anse galvanique.

On peut extirper les polypes utérins par la section du pédicule suivi d'un curetage. Le polype utérin s'accompagne parfois d'autres tumeurs fibreuses interstitielles, et l'utérus dégénéré doit être enlevé en entier.

L'ablation des polypes naso-pharyngiens très vasculaires, difficilement abordables, est une opération délicate. On l'a tentée en soulevant comme un couvercle l'appendice nasal ou en réséquant le maxillaire supérieur.
— ART VÉTÉR. Les muqueuses du nez et du pénis chez le chien et le cheval, et surtout du vagin chez la chienne, sont généralement le siège des *polypes*. On les traite par l'extirpation, au moyen d'un lin élastique appliqué sur le pédoncule s'il y en a; si la tumeur est étalée, on l'excise et surtout on fait dans son épaisseur des injections au chlorure de zinc au 1/100e ou au violet de méthyle au 1/200e, ou à l'acide lactique ou acétique.

POLYPÉDATE n. m. Genre de batraciens anoures, type de la famille des *polypédatidés*, comprenant des rainettes répandues de Madagascar à la Malaisie.

POLYPÉDATIDÉS n. m. pl. Famille de batraciens anoures, renfermant les genres *polypédate* et voisins. — *Un* POLYPÉDATIDE.

POLYPÉRIANTHÉ, ÉE (du préf. *poly*, et de *périanthe*) adj. Bot. Se dit d'une fleur dont les organes sexuels sont entourés de deux ou plusieurs verticilles.

POLYPÉTALE (du préf. *poly*, et de *pétale*) adj. Se dit des corolles qui ont plusieurs pétales distincts et des plantes ayant une corolle de ce genre.

POLYPÉTALIE (*lî*) n. f. Bot. Etat d'une corolle polypétale.

POLYPEUX (*peû*), **EUSE** adj. Chim. Qui est de la nature du polype : *Excroissance* POLYPEUSE.

POLYPHAGE (*faj'* — du préf. *poly*, et du gr. *phagein*, manger) adj. Qui mange beaucoup.
— Zool. Qui vit indistinctement de substances les plus diverses, soit animales, soit végétales. (Beaucoup de chenilles sont polyphages.)
— Substantiv. Personne polyphage : *Un* POLYPHAGE.
— ENCYCL. Les diabétiques, les glycosuriques sont ordinairement plus ou moins *polyphages*. Mais il y a des cas de polyphagie véritablement stupéfiants. Sans remonter à la fable d'Erésichton racontée par Ovide et renouvelée dans l'histoire de Gargantua et de Pantagruel, à Milon de Crotone ou à Théagène de Thale, qui dévorait un taureau en un jour, etc., on rencontre dans l'histoire des exemples de polyphagie extraordinaire plus ou moins bien établis : tel celui d'un homme qui, en 1511, fut présenté à l'empereur Maximilien et mangea devant lui un veau cru. Le fait le plus extraordinaire dans ce genre est celui qui a été observé par Laurent et Percy. Il s'agit d'un nommé Tarare, qui, ayant fui jeune de la maison paternelle, se donnait en spectacle dans les foires. Il avalait des couleuvres et des anguilles vivantes, des bouchons, des cailloux, des cataplasmes, etc. Il mourut à l'âge de vingt-six ans, d'une diarrhée purulente et fétide; à l'autopsie, on trouva un estomac énorme descendant jusqu'au bas de l'abdomen. Chez les polyphages, on rencontre ordinairement un estomac énorme et des intestins larges, mais relativement courts, comme chez les animaux carnassiers.

POLYPHAGE (*faj'*) n. m. Genre d'insectes orthoptères coureurs, de la famille des blattidés, propres aux régions chaudes de l'ancien monde (La *polyphage d'Egyptiaca* est commune dans l'Europe centrale.)

POLYPHAGIE (*ji* — rad. *polyphage*) n. f. Faim insatiable, faculté de manger beaucoup, sans être incommodé.

POLYPHARMACIE (*si* — rad. *polypharmaque*) n. m. Méd. Prescription, emploi d'un grand nombre de médicaments.

POLYPHARMAQUE (*mak'* — du préf. *poly*, et du gr. *pharmakon*, médicament) n. f. Méd. Médecin qui fait un emploi exagéré des médicaments.
Adjectiv. : *Médecin* POLYPHARMAQUE.


Polyphème (gr. 10 fois).

POLYPHÈME n. m. Genre de crustacés phyllopodes, type de la tribu des *polyphémines*, vivant dans les lacs d'Europe.
— ENCYCL. Les *polyphèmes* sont des animalcules à grosse tête munie d'un œil énorme, à carapace bivalve laissant libre l'abdomen, terminé par des soies. Les anciens auteurs les appelaient *monocles*. Ils abondent dans les lacs de Suisse et d'Allemagne. Le polyphème ou d'eau (*polyphemus pediculus*), est le type du genre.

POLYPHÈME. Myth. gr. Cyclope, fils de Poséidon. Il est bien connu par Ulysse. Il est connu aussi par son amour pour Galatée. Il figure dans un épisode célèbre de l'*Odyssée*, dans une *Idylle* de Théocrite et un récit d'Ovide. Au XVIIe siècle, le poète espagnol Luis de Gongora lui a consacré un poème, *el Polifemo* (1630), que la recherche des idées, la bizarrerie des métaphores, l'obscurité des allusions, la violence des inversions rendent presque inintelligible. — Nom d'un Lapithe. V. GALATÉE.
— Homon. Le musée de Naples possède deux peintures antiques relatives à Polyphème : l'une, trouvée à Herculanum, le représente la lyre à la main, assis sur un rocher au bord de la mer et recevant des mains de l'Amour monté sur un dauphin la missive que lui envoie Galatée; l'autre, découverte à Pompei, montre le cyclope contemplant la nymphe marine dont il est épris.

Au palais Farnèse, à Rome, Annibal Carrache a peint *Polyphème jouant de la flûte pour charmer Galatée* et *Polyphème lançant un rocher contre Acis et Galatée*. Un tableau


Polyphème jouant de la flûte, d'après Annibal Carrache.

du même maître représente Polyphème assis au pied d'un rocher et contemplant Galatée qui sort de la mer. Un tableau du Poussin, au musée de l'Ermitage, représente Polyphème assis au sommet d'un mont et jouant de la flûte. Le peintre anglais Turner a peint un *Polyphème*.

Parmi les sculptures modernes, nous citerons : un groupe sculpté par Adam représentant *Polyphème et Ulysse*, celui-ci se sauvant attaché sous le ventre du bélier; *Polyphème lançant un rocher*, groupe en plâtre par Pradier, d'un caractère très expressif, appartenant au musée de Genève; *Polyphème surprenant Acis et Galatée*, par Ottin. (V. GALATÉE et MÉDICIS *fontaine de*.)

POLYPHÉMIDÉS n. m. pl. Zool. Famille de crustacés phyllopodes cladoceres se divisant en deux tribus : *polyphéminés* et *leptodorines*. — *Un* POLYPHÉMIDE.

POLYPHÉMINÉS n. m. pl. Zool. Tribu de crustacés phyllopodes, de la famille des *polyphémidés*, comprenant les genres *polyphème* et voisins. — *Un* POLYPHÉMINE.

POLYPHÈNE n. f. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des noctuidés, répandus dans l'hémisphère nord. (Le *polyphœnis sericata* est commun en France.)

POLYPHILE (du préf. *poly*, et du gr. *philos*, ami) adj. Qui partage son affection entre un grand nombre d'objets. (Peu usité.)

POLYPHILIE (*lî* — rad. *polyphile*) n. f. Affection partagée entre un grand nombre d'objets. (Peu usité.)

POLYPHONE (du préf. *poly*, et du gr. *phoné*, voix) adj. Physiq. Se dit d'un écho qui répète les sons plusieurs fois.
— Philol. Se dit des caractères qui représentent plusieurs sons ou articulations, comme en français, la lettre *y* qui représente tantôt la voyelle *i* (*jury*), tantôt *i* consonne (*yeux*), tantôt un double *i* (*joyeux*).

POLYPHONIE (*ni* — rad. *polyphone*) n. f. Philol. Caractère des signes qui expriment plusieurs sons : *La* POLYPHONIE *des caractères cunéiformes*.
— Musiq. Symphonie, emploi simultané de plusieurs instruments qui n'exécutent pas à l'unisson.

POLYPHONIQUE (*nik'*) adj. Qui a rapport à la polyphonie.

POLYPHONTE. Myth. gr. Frère de Cresphonte, roi de Messène. Il tua son frère et ses neveux, s'empara du trône et périt de la main du plus jeune des fils de Cresphonte, qui avait échappé au massacre.

POLYPHORE (du préf. *poly*, et du gr. *phoros*) n. m. Bot. Réceptacle commun de plusieurs ovaires.

POLYPHOTE (du préf. *poly*, et du gr. *phôs*, *phôtos*, lumière) adj. Techn. Se dit des lampes à arc voltaïque pouvant fonctionner simultanément dans un même circuit comme lampes différentielles ou lampes à dérivation.

POLYPHRAGME ou **POLYPHRAGMÉ, ÉE** adj. Zool. Qui est divisé en loges multiples par des cloisons.

POLYPHTONGUE (*ftongh'* — du préf. *poly*, et du gr. *phthoggos*, son) n. m. Antiq. gr. Flûte égyptienne dont on attribuait l'invention à Osiris, et que l'on appelait ainsi à cause du son vibrant qu'elle rendait.

POLYPHYLLE (du préf. *poly*, et du gr. *phullon*, feuille) adj. Bot. Qui porte un grand nombre de feuilles. (Se dit de l'involucre et du calice, quand ils sont composés de plusieurs folioles libres ou distinctes.)


Polyphylle réd. 2 fois.

POLYPHYLLE n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, répandus sur l'hémisphère boréal.
— ENCYCL. Les *polyphylles* sont de gros hannetons, ordinairement roux marbré de blanc. Ils sont représentés en France par le grand hanneton foulon (*polyphylla fullo*), long de 3 à 4 centimètres.

POLYPHYLOGÉNÈSE (*jé* — du préf. *poly*, et du gr. *phulé*, race, et *genésis*, formation) n. f. Doctrine en vertu de laquelle les êtres organisés ont eu un très grand nombre d'origines premières indépendantes dans l'espace et dans le temps, et ne remontent pas, par conséquent, à une souche commune. V. MONOPHYLOGÉNÈSE.
— ENCYCL. Tout en se rapprochant par certains côtés du créationnisme pur, cette doctrine, à laquelle peut être il faudrait rattacher les idées d'Agassiz et de Gaudry, en

diffère pourtant, puisqu'elle n'admet que l'intervention des causes naturelles dans l'apparition et l'évolution des êtres. Erlsberg, le premier (1876), éleva des objections contre l'hypothèse de la parenté sanguine et de la descendance de toutes les espèces, mises en faveur par Haeckel; mais c'est surtout à Nægeli (1884) que l'on doit un système coordonné do *polyphyloyénèse* d'après lequel le protoplasma formateur a dû apparaître un grand nombre de fois, dans l'espace et dans le temps, quand les conditions physico-chimiques, favorables à sa production, étaient réalisées. Co protoplasma a évolué ensuite et s'est plus ou moins perfectionné et différencié suivant la durée de son existence, de telle sorte que les êtres actuels les plus perfectionnés sont les plus anciens. Par suite, la classification naturelle n'est plus un arbre généalogique à branches dichotomiques : c'est un buisson à rameaux multiples, inégalement développés et à ramuscules parfois anastomosés en vertu des convergences qui placent à côté les unes des autres des formes originellement séparées.

La conception d'Erlsberg et de Nægeli paraît contredite par ce fait que des espèces très anciennes, comme les térébratules, ont vécu jusqu'à nos jours sans se modifier ni disparaître; mais, d'autre part, elle rend compte des difficultés insurmontables que l'on éprouve pour rattacher certains grands groupes très élevés, comme celui des mammifères, à leur souche première. Haeckel, dans son dernier ouvrage sur la phylogénie systématique, semble se rallier, en partie, à cette manière de voir.

POLYPHYSE n. f. Bot. Algue marine de la classe des algues vertes, ordre des siphonées, formée d'une tige dressée portant au sommet des ramifications en forme de massue.

POLYPHYTE (du préf. *poly*, et du gr. *phuton*, plante) adj. Bot. Se dit d'un genre de plantes qui renferme beaucoup d'espèces. (Peu us.)

POLYPIER (*pi-é*) n. m. Colonie animale, composée de polypes groupés dans des compartiments distincts. (Il y a des polypiers mous, cornés, calcaires. On donne le nom de « polypiers » à toutes sortes de colonies soit d'anthozoaires, soit d'hydroïdes, soit de bryozoaires, surtout quand ils forment un ensemble calcaire massif ou ramifié.)



Polypier.

POLYPIFORME (de *polype*, et *forme*) adj. Zool. Qui a l'aspect, la forme d'un polype. ‖ On dit plutôt POLYPOÏDE.

POLYPIONIE (*ni*) n. Méd. Obésité excessive. (Peu us.)

POLYPLACOPHORES n. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes, comprenant ceux dont le test est composé de lames calcaires articulées. (Les polyplacophores comprennent une seule famille des chitonidés ou oscabrions.) — *Un* POLYPLACOPHORE.

POLYPLECTRON (*plèk'*) n. m. Instrument de musique à archet mécanique, qui se jouait avec un clavier. (Il fut inventé et produit avec succès à Paris par le facteur Dietz [1827].)

POLYPLEURE n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrionidés, propres à l'Amérique du Nord. (Les polypleures sont des akisinés oblongs, épais, rugueux, noirs, à élytres ponctués et carénés.)

POLYPNÉE (du préf. *poly*, et du gr. *pneuein*, respirer) n. f. Respiration extrêmement fréquente.

— ENCYCL. La *polypnée physiologique* s'observe particulièrement chez le chien. Cet animal, qui, à l'état normal, ne respire que de 20 à 30 fois par minute, peut faire, à l'état d'essoufflement, plus de 350 aspirations. Cette accélération a pour objet d'activer l'évaporation pour amener un refroidissement (polypnée hypothermisante ou réfrigérante).

POLYPODE (du préf. *poly*, et du gr. *pous, podos*, pied) n. m. Monstre qui a dos pieds surnuméraires.

POLYPODE n. m. Genre de fougères.

— ENCYCL. Les *polypodes* (polypodium) sont des plantes herbacées, parfois ligneuses, caractérisées par les sores nus qui occupent les nervures. On en connaît trois cents espèces, répandues dans le monde entier, et dont la plus

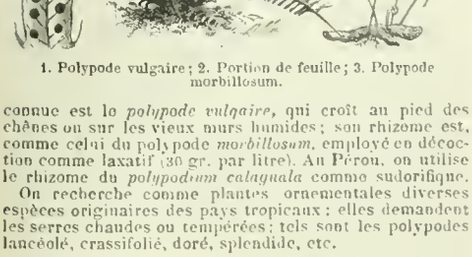

1. Polypode vulgaire; 2. Portion de feuille; 3. Polypode morbillosum.

connue est le *polypode vulgaire*, qui croît au pied des chênes ou sur les vieux murs humides; son rhizome est, comme celui du polypode *morbillosum*, employé en décoction comme laxatif (30 gr. par litre). Au Pérou, on utilise le rhizome du *polypodium calaguala* comme sudorifique.

On recherche comme plantes ornementales diverses espèces originaires des pays tropicaux; elles demandent les serres chaudes ou tempérées; tels sont les polypodes lancéolé, crassifolié, doré, splendide, etc.

POLYPODESME (*dèsm'* — de *polype*, et du gr. *desmos*, lieu) n. m. Chir. Instrument pour la ligature des polypes des fosses nasales.

POLYPODIACÉES (*sé*) n. f. pl. Bot. Famille de fougères, ayant pour type le genre *polypode*. (Les *polypodiacées* comprennent près de trois mille espèces, réparties en cinq tribus; elles sont caractérisées par les sporanges pédicellés placés à la face inférieure des feuilles.) — *Une* POLYPODIACÉE.

POLYPODIE (*di* — rad. *polypode* n. f. Monstruosité caractérisée par des pieds surnuméraires.

POLYPODIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au polypode. ‖ On dit aussi POLYPODIACÉ, ÉE.

— n. f. pl. Tribu de fougères, ayant pour type le genre *polypode*, et érigée par plusieurs auteurs en famille distincte. — *Une* POLYPODIÉE.

POLYPŒTE. Myth. gr. Lapithe, fils de Pirithoos et d'Hippodamie. Il fut un des prétendants d'Hélène, se rendit au siège de Troie avec quarante vaisseaux, remporta le prix du disque aux funérailles de Patrocle, et fonda la ville d'Aspendos, en Pamphylie.

POLYPOÏDE (de *polype*, et du gr. *eidos*, forme) adj. Zool. Qui a l'aspect, la nature d'un polype.

POLYPOMÉDUSES n. m. pl. Zool. Classe de cœlentérés, plus ordinairement appelés HYDROMÉDUSES. (V. ce mot.) — *Un* POLYPOMÉDUSE.

POLYPORE n. m. Bot. Genre de champignons basidiomycètes, type de la famille des *polyporées*, caractérisés par un chapeau dur, ligneux, présentant à sa face inférieure une ou plusieurs couches de tubes accolés, sur la paroi intérieure desquels naissent les spores.

— Zool. Genre d'hydroméduses hydroïdes hydrocoralliens), de la famille des stylasteridés, comprenant des polypiers qui vivent dans la mer.



Polypore *a*, coupe verticale.

— ENCYCL. Bot. Les *polypores* sont faciles à distinguer des bolets, les tubes des polypores ne constituant pas une couche spéciale distincte du chapeau proprement dit et facile à en séparer, mais faisant partie du tissu même de ce chapeau. Certains polypores poussent à terre, mais la plupart sont parasites des arbres.

Les principales espèces nuisibles de polypores sont : les polypore du pin, polypore de Hartig, polypore boréal, polypore de Schweinitz, qui attaquent les arbres résineux; le polypore hispide, nuisible aux arbres fruitiers, surtout au pommier; le polypore faux amadouvier, qui vit principalement sur le chêne; le polypore vrai amadouvier, qui préfère le hêtre; le polypore du bouleau, etc. Ce dernier a un tissu assez mou, compact; on en fait des cuirs à rasoirs.

— Pharm. et thérap. La thérapeutique emploie le *polypore* du mélèze, dont la poudre (poudre d'*agaric blanc*) a été donnée à la dose de 0gr,20 à 1 gramme contre les sueurs des phtisiques; à dose plus forte, elle est purgative; le polypore amadouvier, auquel on substitue souvent d'autres espèces voisines, sert à faire l'amadou. L'amadou des fumeurs est fourni par le *pyloporus igniarius*.

POLYPORÉES n. f. pl. Famille de champignons basidiomycètes, dont le type est le genre *polypore*, et qui est caractérisée par l'existence, sous le chapeau, de tubes serrés les uns contre les autres, sur la paroi desquels naissent les spores. (Les principaux genres sont les *polypores*, les *bolets*, les *fistulines*.) — *Une* POLYPORÉE.

POLYPORÉS n. m. pl. Groupe d'oursins réguliers du sous-ordre des échinoïdes, comprenant ceux qui ont plus de trois paires de pores disposés en une ligne courbe sur chaque plaquette ambulacraire. — *Un* POLYPORE.

POLYPOSIE n. f. Méd. Syn. de POLYDIPSIE.

POLYPOTOME (de *polype*, et du gr. *tomè*, section) n. m. Chir. Instrument pour couper le pédicule des polypes.

POLYPRÈME ou POLYPREMON (*prè*) n. m. Genre de rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant des herbes à feuilles opposées, linéaires, à fleurs solitaires, dont la principale espèce est le *polyprenum procumbens*, dit encore *lin de la Caroline*. (Les espèces connues croissent dans l'Amérique du Nord.)

POLYPRION n. m. Ichtyol. Nom scientifique du genre *cernier*. V. ce mot.

POLYPSYCHIQUE (*chik'*) adj. Qui se rapporte au polypsychisme.

POLYPSYCHISME (*chissm'* — du préf. *poly*, et du gr. *psuché*, âme) n. m. Doctrine suivant laquelle les centres nerveux appelés réflexes sont autant de cerveaux secondaires dont chacun est le siège d'une individualité psychique distincte. Durand de Gros.

POLYPTÈRE n. m. Genre de poissons ganoïdes, propres aux fleuves de l'Afrique centrale. (Les polyptères sont de grands poissons allongés, cylindriques, à longue nageoire

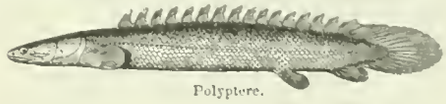

Polyptère.

dorsale profondément découpée, à nageoires ventrales rejetées en arrière. Ils vivent dans la vase et progressent en ondulant à la façon des serpents.)

POLYPTÉRIDÉS n. m. pl. Famille de poissons ganoïdes crossoptérygiens, renfermant les genres *polyptère* et *calamoichtys*. — *Un* POLYPTÉRIDE.

POLYPTEROSPERMUM (*ptè, spèr'-mom*) n. m. Genre de graine allongée, parcourue longitudinalement par six côtes se prolongeant en ailes, et dont le nucelle est surmonté d'une chambre pollinique qui renferme souvent des grains de pollen cloisonnés.

POLYPTOTE (du gr. *poluptôtos*; de *polus*, nombreux, et *ptôtein*, tomber) n. m. Figure de diction qui consiste à employer dans une période un même mot, déclinable ou conjugable, sous plusieurs de ses formes. Exemple :

Littora littoribus contraria...
VIRGILE.

Et l'on *sait* tout chez moi, hors ce qu'il faut *savoir*...
Et tous ne *font* rien moins que ce qu'ils ont à *faire*.
MOLIÈRE (*Femmes savantes*).

POLYPTYQUE (*ptik'* — du gr. *poluptukhos*; de *polus*, nombreux, et *ptux, ptukhos*, pli) adj. Antiq. rom. Se disait des tablettes à écrire, quand elles étaient composées de plus de deux lames ou feuillets.

— n. m. Tablette polyptyque.

— ENCYCL. Végèce dès que sous le nom de *polyptyque* les registres de la police. Dans le code théodosien, le même terme s'applique aux livres du cadastre et des impôts, et il resta en usage dans ce sens jusqu'au VIIe siècle. Dès Grégoire le Grand, on le voit appliqué aux terriers ou regis-

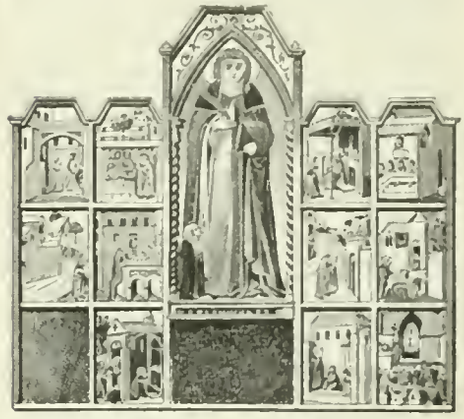

Polyptique, dans la galerie antique et moderne de Florence, représentant les histoires relatives à sainte Humilité de Faenza, abbesse et fondatrice du monastère de Faenza, d'après Buffalmaco (1316).

tres des biens possédés par l'Etat ou par les églises. Dans le cours des temps, le mot désigne seulement les registres des bénéfices, et c'est le sens exclusif qu'il a garde sous sa forme française de *pouillé*. Deux *polyptyques*, en particulier, ont été conservés, d'un intérêt historique considérable. Ce sont le *Polyptyque* de l'abbé Irminon, ou *Dénombrement des manses, des serfs et des revenus de l'abbaye de Saint-Germain-des-Près sous le règne de Charlemagne*, publié par Benjamin Guérard (Paris, 1844), et le *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Remi* de Reims (Paris, 1853), rédigé sous Hincmar, au IXe siècle.

POLYRÈME (du préf. *poly*, et du lat. *remus*, rame) adj. Se dit d'une embarcation pourvue d'avirons de différentes longueurs.

POLYRÉMIE (*mi* — rad. *polyrème*) n. f. Emploi d'avirons de différentes longueurs, dans l'ancienne navigation à rame.

POLYRHÉOLYSEUR (du préf. *poly*, et de *rhéolyseur* n. m. Rhéolyseur à plusieurs branches, permettant d'envoyer des dérivations du courant dans plusieurs circuits.

POLYRHIZODUS (*duss*) n. m. Genre de poissons plagiostomes, de la famille des pétalodontidés, comprenant des raies fossiles dans le carbonifère d'Europe.

POLYRRHIZE (*li-riz'* — du préf. *poly*, et du gr. *rhiza*, racine) adj. Bot. Qui a beaucoup de racines.

POLYS. Myth. gr. Frère de Sarpédon, fils de Poseidon. Il accueillit Héraklès au retour de son expédition contre Laomédon.

POLYSACCÉ (*sak'-sé*), **ÉE** adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au *polysaccum*.

POLYSACCUM (*kom'*) n. m. Genre de champignons, de la classe des gastéromycètes, dont la fructification est divisée en un grand nombre de petites loges, à l'intérieur desquelles se forment les spores. Syn. PISOLITHE.

POLYSARCIE (*si* — du préf. *poly*, et du gr. *sarx, sarkos*, chair) n. f. Développement excessif du tissu musculaire ou du tissu adipeux.

— ENCYCL. La *polysarcie* musculaire est physiologique; on l'observe chez certaines races et chez certains individus, comme les athlètes, ayant développé leurs muscles par des exercices appropriés; la polysarcie adipeuse est morbide; elle est d'origine alimentaire, dystrophique (certaines chloroses) ou toxique (alcool) et conduit à la dégénérescence. V. OBÉSITÉ.

POLYSARQUE (*zark'*) adj. et n. Qui est atteint de polysarcie; qui a un embonpoint excessif.

POLYSCÈLE (*li-sèl'* — du préf. *poly*, et du gr. *skélos*, jambe) n. m. Monstre qui a des jambes surnuméraires.

POLYSCÉLIE (*li-sé-li* — rad. *polyscèle* n. f. Monstruosité consistant en des jambes surnuméraires.

POLYSCOPE (*skop'* — du préf. *poly*, et du gr. *skopein*, voir) n. m. Physiq. Nom donné à certains verres à plusieurs faces, qui donnent plusieurs images d'un même objet.

— Techn. Appareil imaginé par Trouvé pour éclairer et examiner les cavités profondes du corps humain, telles que la vessie, l'estomac, etc.

— ENCYCL. Physiq. Le *polyscope* consiste en une sonde rectiligne portant latéralement, vers son extrémité, un prisme à réflexion totale *b* qui projette sur le point à examiner la lumière fournie par un fil de platine incandescent *f* d'une petite lampe à incandescence enfermée dans une sorte de réfrigérant *d*. En regardant par l'autre extrémité de la sonde, on voit la partie éclairée avec un certain grossissement. Cet appareil prend les noms de *cystoscope*, *gastroscope*, etc., suivant l'usage auquel on l'emploie. Chardin a construit aussi un polyscope assez analogue au photophore de Heurtet et Trouvé.

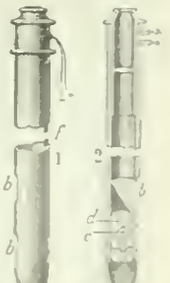

1. Polyscope de Trouvé : *f* fil de platine; 2. Coupe d'un polyscope à lampe à incandescence.

POLYSÉPALE (du préf. *poly*, et de *sépale* adj. Bot. Se dit du calice quand il est composé de plusieurs segments ou sépales distincts.

POLYSEQUE (*sek'* — du préf. *poly*, et du gr. *sêkos*, lieu clos) n. m. Bot. Fruit composé de plusieurs loges distinctes.

POLYSETE (*sè-te* — préf. *poly*, et du lat. *seta*, soie) adj. Qui a beaucoup de longs poils semblables à des soies.

POLYSIALIE (*si* — du préf. *poly*, et du gr. *sialon*, salive) n. f. Méd. Salivation abondante.

POLYSIDERE (du préf. *poly*, et du gr. *sidéros*, fer) n. m. Nom par lequel Daubrée désignait les météorites sporadosidères riches en fer.

POLYSIGMA (du préf. *poly*, et de *sigma*) n. m. Vice ou artifice du discours qui consiste à entasser dans la même phrase un grand nombre de S.

— Encycl. Cette accumulation de S peut être un défaut de style; elle peut aussi servir à des effets d'harmonie imitative. C'est ainsi que Virgile a dit, pour rendre le sifflement des serpents :

Sibila lambebant linguis vibrantibus ora.

Racine a dit de même :

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes?

POLYSILICATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide polysilicique.

POLYSILICIQUE adj. Chim. V. SILICIQUE.

POLYSIPHONIE (*si*) n. f. Bot. Genre de floridées *polysiphonies*, comprenant des algues des mers tempérées, à fronde comprimée, à ramification dichotome régulière.

POLYSIPHONIÉES n. f. pl. Bot. Division des floridées rhodomelées, qui comprend des algues difficiles à classer, car leur forme varie avec l'âge. — *Une* POLYSIPHONIÉE.

POLYSOC (*sok'*) n. m. Charrue à deux, trois ou quatre corps (coutre, soc et versoir), montés sur un même bâti, et

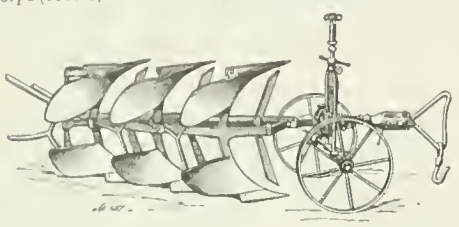

Charrue polysoc.

faisant deux, trois ou quatre raies à la fois, ce qui permet de réaliser une économie de travail. ‖ Pl. *Des* POLYSOCS. — Adjectiv. : *Des charrues* POLYSOCS.

POLYSOMATIE (*ti* — du préf. *poly*, et du gr. *sôma, atos*, corps) n. f. Méd. Corpulence excessive. (Peu us.)

POLYSOME (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Monstre qui a plusieurs corps.

POLYSOMIE (*mi*, n. f. Monstruosité des polysomes.

POLYSOMIEN, ENNE (*mi-in, èn'*) adj. Se dit des monstres par polysomie.

POLYSOMIQUE (*mik'*) adj. Qui appartient à la polysomie.

POLYSPASTE (*spasst'* — du préf. *poly*, et du gr. *spân*, tirer) adj. Qui possède une grande force attractive. (Peu us.)

— n. m. Antiq. gr. et rom. Machine munie de poulies et de cordes, qui servait à soulever des fardeaux. ‖ Spécialem. Moufle de bandage d'une machine de jet.

— Encycl. Le *polyspaste* ou grue d'Archimède était une énorme machine tournante, de la nature des grues, qui servait à défendre les ports. Un fléau, terminé par une griffe, actionné par des poulies, s'abattait sur les navires ennemis, les enlevait, puis les laissait retomber.

POLYSPERCHON, général macédonien, un des lieutenants d'Alexandre, mort vers 300 av. J.-C. Il servit d'abord dans l'armée de Philippe de Macédoine, suivit Alexandre en Asie, et commanda la phalange; mais il encourut la disgrâce du maître, et fut renvoyé en Macédoine, à la tête du convoi des blessés (323). Après la mort du conquérant, il s'attacha à la fortune du régent Antipatros, qui, à son lit de mort, lui confia la tutelle des deux rois Arrhidée et Alexandre (319). Frustré dans ses ambitions, Cassandre, fils d'Antipatros, se ligua avec Eumène contre le nouveau régent. Polysperchon chercha à se concilier les populations grecques et occupa le Péloponèse; mais sa fidélité fut battue par celle de Cassandre, qui s'empara de la Macédoine (318-317). Polysperchon l'en chassa au printemps suivant, puis fut vaincu de nouveau en Thessalie et se retira dans le Péloponèse (316). En 314, grâce à des secours reçus d'Antigone, il put reprendre l'offensive, fit proclamer roi Héraklès, fils d'Alexandre le Grand et de Barsine, en 310, il pénétra en Macédoine avec le nouveau roi. Cassandre lui promit alors de lui laisser tout le Péloponèse, s'il abandonnait la cause du prétendant. Polysperchon accepta, fit empoisonner Héraklès et retourna dans le Péloponèse (309), où il ne conserva, d'ailleurs, qu'une autorité assez précaire.

POLYSPERMATIQUE adj. Bot. Syn. de POLYSPERME.

POLYSPERME (*sperm'* — du préf. *poly*, et du gr. *sperma* semence) adj. Bot. Qui contient un grand nombre de semences.

POLYSPERMIE (*spèr'-mi* — rad. *polysperme*) n. f. Méd. Surabondance de sperme.

— Bot. Multiplicité des graines.

— Biol. Pénétration dans l'œuf de deux ou de plusieurs spermatozoïdes. Syn. SUPERFÉCONDATION.

— Encycl. Normalement, l'œuf n'admet qu'un seul spermatozoïde, le premier, et repousse les autres par chimiotaxie négative. Toutefois, d'après Ruckert, la *polyspermie* serait normale chez les sélaciens; un seul spermatozoïde suffit au pronucléus femelle, et les autres ne servent qu'à faciliter l'élaboration du vitellus nutritif. Il en serait de même, d'après Oppel, chez les reptiles et peut-être les oiseaux. En employant divers toxiques, en particulier le chloral, les frères Hertwig sont parvenus à obtenir la polyspermie chez des êtres qui ne l'admettent pas. La polyspermie aboutit le plus habituellement à une polygastrula. C'est l'origine des monstres doubles.

POLYSPHÉRIDÉS (*sfé*) n. m. pl. Zool. Famille de rhizopodes radiolaires, comprenant les genres *actinomma, didymocyrtis* et *cromyomma*. — *Un* POLYSPHÉRIDÉ.

POLYSPHÉRITE (*sfé*) n. f. Phosphate naturel de plomb, variété de pyromorphite.

POLYSPORE (*spor'* — du préf. *poly*, et de *spore*) adj. Bot. Qui renferme beaucoup de spores.

POLYSTACHYÉ, ÉE (*sta-ki* — du préf. *poly*, et du gr. *stakhus*, épi) adj. Bot. Qui a de nombreux épis.

POLYSTAURE (*stôr'* — du préf. *poly*, et du gr. *stauros*, croix) n. m. Pièce du costume des patriarches d'Orient, ainsi appelée parce qu'elle était parsemée de croix.

POLYSTÉLIE (*sté-li* — du préf. *poly*, et de *stèle*) n. f. Bot. Structure particulière de la tige ou de la racine, caractérisée par l'existence de *stèles* fusionnées dans la même écorce. V. STÈLE, TIGE.

POLYSTÉMONE (*sté* — du préf. *poly*, et du gr. *stèmôn*, étamine) adj. Bot. Qui a beaucoup d'étamines.

POLYSTIC (*stik'*) ou **POLYSTICUM** (*sti-kom'*) n. m. Bot. Genre de fougères, de la famille des polypodiacées, auquel on rattache souvent la fougère mâle.

POLYSTIGMÉ, ÉE (*stigh'* — du préf. *poly*, et de *stigma*, stigmate) adj. Bot. Qui a beaucoup de stigmates.

POLYSTOME (*stom'* — du préf. *poly*, et du gr. *stoma*, bouche) adj. Zool. Qui a un grand nombre de bouches ou de suçoirs.

— Bot. Qui émet de nombreuses fibrilles.

POLYSTOMIENS (*sto-mi-in*) n. m. pl. Sous-ordre de vers trématodes, comprenant ceux qui possèdent deux ventouses en avant et plusieurs ventouses en arrière. — *Un* POLYSTOMIEN.

POLYSTYLE (*stil'* — gr. *polustulos ;* de *polus*, nombreux, et *stulos*, colonne, style) adj. Archit. anc. Qui a beaucoup de colonnes : *Temple* POLYSTYLE.

— Bot. Qui a plusieurs styles.

POLYSULFURE n. m. Chim. V. SULFURE.

POLYSYLLABE (du préf. *poly*, et de *syllabe*) adj. Gramm. Syn. peu us. de POLYSYLLABIQUE.

— n. m. Mot composé de plusieurs syllabes.

POLYSYLLABIE (*bi* — rad. *polysyllabe*) n. f. Gramm. Multiplicité des syllabes dans un mot.

POLYSYLLABIQUE (*bik'* — du préf. *poly*, et de *syllabe*) adj. Gramm. Formé de plusieurs syllabes.

— Physiq. *Echo polysyllabique*, Echo qui répète plusieurs syllabes.

POLYSYLLABISME (*bissm'*) n. m. Ling. Système qui repose sur la multiplicité des syllabes dans les mots.

POLYSYLLOGISTIQUE (*jiss-tik'*) adj. Logiq. Qui renferme plusieurs syllogismes : *Un raisonnement* POLYSYLLOGISTIQUE.

POLYSYNDÈTON (du préf. *poly*, et du gr. *sunthétos*, composé) n. m. Rhétor. Figure qui consiste à répéter une conjonction au commencement de chacun des membres d'une phrase ou des termes d'une énumération. ‖ On dit parfois POLYSYNDÈTE, POLYSYNTHÉTON ou POLYSYNTHÈTE.

— Encycl. Cette figure a surtout pour résultat de paraître multiplier les objets en les accumulant. C'est ainsi que Racine a dit, dans *Esther :*

On égorge à la fois les enfants, les vieillards,
Et la sœur *et* le frère,
Et la fille *et* la mère.

POLYSYNODIE (*di* — du préf. *poly*, et de *synode*) n. f. Nom donné par l'abbé de Saint-Pierre à un système d'administration qui consiste à remplacer chaque ministre par un conseil : *Le Régent tenta d'établir la* POLYSYNODIE.

POLYSYNODIQUE (*dik'*) adj. Qui a rapport à la polysynodie : *Système* POLYSYNODIQUE *de gouvernement.*

POLYSYNTHÉTIQUE (*tik'* — du préf. *poly*, et de *synthétique*) adj. Ling. Se dit d'une langue où les diverses parties de la phrase se confondent en une sorte de long composé, au moyen de syncopes et d'ellipses : *Idiome* POLYSYNTHÉTIQUE. *Forme* POLYSYNTHÉTIQUE.

— Encycl. Les langues *polysynthétiques* sont dites aussi *holophrastiques*. (V. ce mot.) Mais il y a deux variétés de langues holophrastiques : les *incorporantes* (v. ce mot) et les *holophrastiques* proprement dites. L'incorporation a pour effet de rattacher à la racine verbale d'une manière assez lâche, certains mots de la phrase, sans les altérer. Au contraire, dans le polysynthétisme, il y a contraction, abréviation, fusion des mots d'une phrase en un seul mot plus long : en algonquin, *pilâpé* « jeune homme non marié » résulte de la composition syncopée des mots *pilsitt* « chaste » et *tènapé* « homme ». La plupart des langues américaines sont polysynthétiques. Cependant, on peut trouver des formes polysynthétiques dans beaucoup d'autres idiomes. Ainsi, en français, on entend souvent dire, dans la langue familière : *kékseksa ?* au lieu de : *qu'est-ce que c'est que cela ?* De même, l'anglais *lord* = anglo-saxon *hlaf weard* « distributeur de pain ».

POLYSYNTHÉTISME (*tissm'*) n. m. Caractère des langues polysynthétiques. V. ce mot.

POLYSYNTHÉTON n. f. Rhétor. V. POLYSYNDÉTON.

POLYTECHNICIEN, ENNE (*tèk'-ni-si-in, èn'* — rad. *polytechnie*) adj. Qui est habile dans plusieurs arts.

— n. m. Elève de l'Ecole polytechnique.

— Encycl. Tous les *polytechniciens* aptes au service militaire vont, dès leur sortie de l'Ecole, passer une année dans l'armée, comme sous-lieutenants d'artillerie ou du génie. Ceux qui sont affectés aux carrières civiles sont nommés sous-lieutenants de réserve; les autres sont nommés sous-lieutenants au titre actif. Mais tous accomplissent une année de service dans les mêmes conditions. Avant 1902, les sous-lieutenants au titre actif commençaient par aller passer deux années à l'Ecole d'application de Fontainebleau, puis entraient au régiment comme lieutenants en second. Depuis 1902, ce passage par l'Ecole de Fontainebleau n'a lieu qu'après l'année de régiment accomplie et ne dure qu'une année.

POLYTECHNIE (*tèk'-ni* — du préf. *poly*, et du gr. *tekhné*, art) n. f. Didact. Etude qui dispose à acquérir de l'habileté dans la pratique des différents arts d'application.

POLYTECHNIQUE (*tèk'-nik'* — rad. *polytechnie*) adj. Qui concerne, qui embrasse plusieurs arts, plusieurs sciences.

— *Ecole polytechnique*, Ecole de l'Etat où l'on forme des élèves pour l'artillerie, le génie militaire et quelques autres branches de service public. V. ECOLE.

— *Association polytechnique*. V. ASSOCIATION.



Polytèle.

POLYTÈLE ou **POLYTÉLIS** n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des psittacidés, comprenant de jolies perruches d'Australie.

POLYTÉLITE n. f. Antimoniosulfure naturel de cuivre, variété très argentifère de *panabase*.

POLYTHÉISME (*issm'* — du préf. *poly*, et du gr. *théos*, dieu) Philos. Système religieux qui admet une pluralité de dieux.

— Encycl. Le *polythéisme* se présente sous trois formes principales : l'idolâtrie ou culte des dieux personnifiés dans des images; le sabéisme ou culte du feu et des astres sans l'intermédiaire des emblèmes représentatifs; le fétichisme ou adoration de tous les objets qui frappent l'imagination ou auxquels la superstition attache une puissance mystérieuse. Il n'est pas rare que ces trois formes se trouvent intimement unies. Il a des origines multiples : la divinisation des forces naturelles, des morts, des animaux. Suivant l'idiosyncrasie morale des peuples et leur aptitude poétique, il est plus ou moins pénétré de mythes, et les divinités ont un caractère plus ou moins personnel.

Il arrive, comme ce fut peut-être le cas pour l'Inde, que le polythéisme populaire prend son point de départ dans un panthéisme. Mais, plus souvent, c'est le panthéisme philosophique qui se présente comme une justification des croyances vulgaires. Les stoïciens ont vu dans celles-ci le symbole naïf de leur hylozoïsme. Mais les néoplatoniciens, allant beaucoup plus loin, ont fini par prendre la défense du polythéisme contre les progrès du christianisme. En général, par le simple progrès de la réflexion, le polythéisme tend de lui-même vers le monothéisme. On commence par subordonner les dieux les uns aux autres. A la tête de la hiérarchie divine est le père des hommes et des dieux; et ce dieu supérieur prend peu à peu une telle importance qu'il finit par être considéré comme le dieu unique : ainsi le Zeus grec dans beaucoup de philosophes de l'antiquité.

POLYTHÉISTE (*isst'*) n. Personne qui professe le polythéisme.

— Adjectiv. : *Peuple* POLYTHÉISTE.

POLYTHÉISTIQUE (*stik'*) adj. Qui a rapport au polythéisme.

POLYTHÉLÉ, ÉE (du préf. *poly*, et du gr. *thêlê*, mamelon) adj. Bot. Qui a plusieurs ovaires dans chaque fleur.

POLYTHÉLIE (*lî* — rad. *polythélé*) n. f. Physiol. Existence anormale de plus de deux mamelons, non accompagnés de mamelles proprement dites, dans l'espèce humaine.

POLYTIMÈTE (lat. *Polytimetus*), rivière de l'Asie ancienne, dans la Sogdiane, qui baignait Maracanda. Auj. le *Kohik*.

POLYTME n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, de la famille des trochilidés, comprenant des oiseaux-mouches de l'Amérique tropicale. (L'espèce type est remarquable par son magnifique plumage vert métallique, qui lui a fait donner le nom vulgaire d'*émeraude*.)

POLYTOME (du préf. *poly*, et du gr. *tomê*, section) adj. Bot. Qui est composé de plusieurs parties.

POLYTONE (du préf. *poly*, et de *ton*) adj. Qui est varié de ton, qui n'est pas monotone. (Mot de Voltaire.)

POLYTRIC (*trik'*) n. m. Bot. Genre de bryacées acrocarpes. ‖ *Polytric des boutiques* ou *officinal*, Syn. de ASPLENIUM.

— Encycl. Les *polytrics* (polytrichum) sont des mousses à tige dressée, à pédicelle cylindrique, qui se renfle sous le sporange. On en connaît un grand nombre d'espèces, du monde entier. Le *polytric commun* se rencontre fréquemment en France, dans les lieux humides; il est employé en infusion, comme sudorifique; de même le *polytric formosum*, des bois ombreux, comme apéritif.

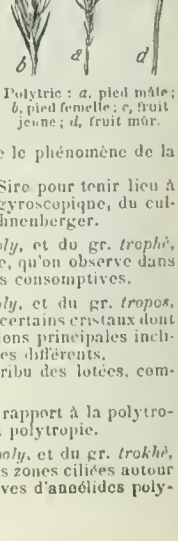

Polytric : *a*, pied mâle; *b*, pied femelle; *c*, fruit jeune; *d*, fruit mûr.

POLYTRICHÉ (*ké* — du préf. *poly*, et du gr. *thrix, trikhos*, cheveu) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au *polytric*.

— n. f. pl. Tribu de mousses, ayant pour type le genre *polytric*. — *Une* POLYTRICÉE.

POLYTRICHIE (*ki* — du préf. *poly*, et du gr. *thrix, trikhos*, cheveu) n. f. Méd. Surabondance des cheveux.

POLYTROPE adj. Minér. Qui offre le phénomène de la polytropie.

— n. m. Appareil imaginé par G. Sire pour tenir lieu à la fois du gyroscope, de la balance gyroscopique, du culbuteur Hardy et de l'appareil de Bohnenberger.

POLYTROPHIE (*fi* — du préf. *poly*, et du gr. *trophê*, nourriture) n. f. Nutrition trop active, qu'on observe dans le diabète, ou au début des maladies consomptives.

POLYTROPIE (*pi* — du préf. *poly*, et du gr. *tropos*, direction) n. f. Phénomène offert par certains cristaux dont les lames successives ont leurs sections principales inclinées l'une sur l'autre, sous des angles différents.

— Bot. Genre de légumineuses, tribu des lotées, comprenant des arbrisseaux du Cap.

POLYTROPIQUE (*pik'*) adj. Qui a rapport à la polytropie, qui présente le phénomène de la polytropie.

POLYTROQUE (*trok'* — du préf. *poly*, et du gr. *trokhê*, roue) adj. Zool. Qui possède plusieurs zones ciliées autour du corps. (Se dit en parlant des larves d'annélides polychètes.)

POLYTYPAGE (*paj'*) n. m. Typogr. Art, action ou manière de polytyper. ‖ Ornement polytypé. V. CLICHAGE.

POLYTYPE (du préf. *poly*, et du gr. *tupos*, caractère) adj. Typogr. ‖ *Épreuve polytype*, Épreuve que l'on obtient par les procédés de polytypage.

POLYTYPER (rad. *polytype*) v. a. Multiplier à l'aide d'empreintes dans lesquelles on coule de la matière destinée à remplacer, en les multipliant, les caractères mobiles ou les gravures. ‖ On dit auj. CLICHER.

POLYTYPEUR n. m. Celui dont la profession est de polytyper. ‖ On dit auj. CLICHEUR.

POLYTYPIE (*pi* — rad. *polytype*) n. f. Procédé au moyen duquel on reproduit en métal les planches de gravure sur bois et les pages de caractères mobiles. — ENCYCL. V. CLICHAGE.

POLYTYPIEN, ENNE (*pi-en, èn'* — rad. *polytype*, adj. Qui réunit plusieurs types différents. (Peu us.)

POLYURIE (*ri* — du préf. *poly*, et du gr. *ouron*, urine) n. f. Méd. Émission journalière exagérée des urines qui dépasse 1.800 grammes chez l'homme, 1.500 chez la femme. — ENCYCL. La *polyurie* n'est pas une maladie déterminée ; elle n'est qu'un symptôme de divers états morbides et plus rarement résulte d'une exagération des conditions physiologiques. Comme dépendance pathologique, la polyurie est *persistante* ; on la rencontre dans le diabète sucré ou insipide (azoturique ou phosphaturique), divers états nerveux d'origine encéphalique, au début des néphrites interstitielles, etc. Comme exagération physiologique la polyurie est *passagère* elle résulte de l'action du froid, de l'absorption des liquides, etc. Le traitement consiste en l'alimentation carnée, les frictions, les douches, l'exercice et comme médicaments l'opium, la valériane, etc.

POLYURIQUE (*rik'*) adj. Méd. Qui tient à la polyurie.

POLYVOLTIN, INE (du préf. *poly*, et de l'ital. *volta*, fois) adj. Econ. rur. Se dit des vers à soie qui donnent plus d'une génération par année.

POLYXÈNE (*ksèn'* — du préf. *poly*, et du gr. *xénos*, hôte) adj. Minér. ‖ *Platine polyxène*, Platine natif ainsi appelé par Haussmann parce qu'il donne, dans sa masse, l'hospitalité à un certain nombre d'autres minéraux, tels que le rhodium, le ruthénium, l'iridium, l'osmium, le palladium, le fer, le cuivre et le manganèse.

POLYYÈNE n. m. Zool. Genre de myriapodes chilognathes, type de la famille des *polyxénidés*, comprenant quelques espèces répandues sur le globe. (L'espèce type du genre est le *polyxenus lagurus*, de France.)

POLYXÈNE ou **POLYXÉNOS**. Myth. gr. Héros éléen, fils d'Agasthène, et petit-fils d'Augias. Il conduisit les Epéens au siège de Troie. — Roi des Eléens, auquel les fils de Ptérélas remirent les troupeaux d'Electryon.

POLYXÈNE. Myth. gr. Fille de Priam et d'Hécube. Elle inspira de l'amour à Achille, qui l'avait aperçue pendant une trêve. Lorsque Priam vint demander à Achille de lui rendre le corps d'Hector, il emmena avec lui Polyxène. Suivant une tradition, Achille demanda, peu de temps après, la main de la jeune princesse. Il se rendait dans un temple d'Apollon, qui était situé entre la ville et le camp des Grecs, pour y retrouver Polyxène, quand il fut frappé mortellement par Pâris. Polyxène, désespérée, se tua sur la tombe de son fiancé. D'après une autre version, Polyxène survécut jusqu'à la prise de Troie, et fut immolée par Pyrrhus sur le tombeau d'Achille. Ce sacrifice a été souvent représenté par les artistes de l'antiquité.

POLYXÉNIDÉS n. m. pl. Zool. Famille de myriapodes chilognathes, renfermant les genres *polyxène, paurope*, etc. — *Un* POLYXÉNIDE.

POLYXO. Myth. gr. Femme du héros rhodien Tlépolème, qui fut tué à la guerre de Troie. D'après une tradition, Hélène s'étant réfugiée à Rhodes, Polyxo la fit pendre à un arbre, pour venger son époux.

POLYXO n. f. Planète télescopique, n° 308, découverte par Boreilly, en 1891.

POLYZÈLE, poète comique grec, né à Athènes (fin du ve s. av. J.-C.). Contemporain d'Aristophane, il appartenait à la comédie ancienne ; mais il paraît avoir composé aussi quelques pièces dans le goût de la comédie moyenne. On cite : la *Naissance de Dionysos*, la *Naissance d'Aphrodite*, la *Naissance des Muses*, *Démotyndare* ; etc. Nous en possédons quelques fragments dans les *Comicorum atticorum fragmenta*, de Kock.

POLYZOAIRES (*zo-èr'*) n. m. pl. Zool. Classe d'invertébrés, ordinairement appelés BRYOZOAIRES. — *Un* POLYZOAIRE.

POLYZOÏCITÉ (*si*) n. f. Caractère des animaux polyzoïques.

POLYZOÏQUE (*zo-ik'* — du préf. *poly*, et du gr. *zôon*, animal) adj. Qui comprend de nombreux animaux d'une même espèce, réunis en une colonie. ‖ *Polypier polyzoïque*, Celui qui est formé de polypes nombreux et de catégories différentes, bien que d'une même espèce.

POLYZOÏSME (*issm'* — rad. *polyzoïque*) n. m. Théorie suivant laquelle les animaux supérieurs et spécialement les vertébrés seraient constitués par l'association synergétique d'individualités inférieures, grâce à la coalescence. (Entrevue par Buffon et Goethe, développée par Moquin-Tandon, Dugès et Durand de Gros, cette théorie brillamment défendue par E. Perrier, est vivement attaquée par divers zoologistes et spécialement par Y. Delago.)

POLYZONE n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, de la famille des cérambycidés, comprenant de jolis capricornes des régions chaudes de l'ancien monde.

POLYZONÉ, ÉE (du préf. *poly*, et de *zone*) adj. Qui est marqué de plusieurs zones colorées.

POLYZONIDÉS n. m. pl. Zool. Famille de myriapodes chilognates, renfermant les genres *polyzone, siphonote, siphonopore*. — *Un* POLYZONIDE.

POLYZONIE (*nî*) n. f. Genre d'algues de la classe des floridées, famille des rhodomélacées, formé de longs filaments rampants, sur lesquels naissent de courtes ramifications ressemblant plus ou moins à des feuilles. Elles vivent sur les côtes de l'Afrique australe ou de l'Australie.

POLYZONITE n. f. Lithol. Schiste avec zones de couleurs différentes.

POLZIN, ville d'Allemagne Prusse, présid. de Kœslin, dans la Suisse poméranienne, sur le Wuggerbach, sous-affluent de la Persante ; 4.900 hab. Sources minérales. Tannerie, distillerie, brasserie.

POMABAMBA, bourg de Bolivie (départ. de Chuquisaca ; 2.500 hab. ; mines d'argent, de cuivre et de plomb.

POMACÉES n. f. pl. Bot. Syn. de PIRÉES.

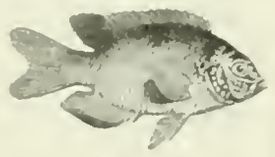

Pomacentre

POMACENTRE (*santr'*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, type de la famille des *pomacentridés*, comprenant une quarantaine d'espèces des mers chaudes.

POMACENTRIDÉS (*san* n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, renfermant les genres *pomacentre* et voisins. — *Le* POMACENTRIDE.

POMAIROLS (Charles DE), poète et critique, né à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron) en 1843. Poète, il a publié : *la Vie meilleure* (1879 ; *Rêves et pensées* (1881), couronné par l'Académie française ; *la Nature et l'Ame* (1887 ; *Regards intimes* (1895), couronné par l'Académie française. Critique, il a écrit une œuvre également couronnée par l'Académie : *Lamartine, étude de morale et d'esthétique* (1889). L'inspiration de Charles de Pomairols est avant tout spiritualiste : il ne peint pas seulement la « nature », mais « l'âme ». Sa poésie ne manque pas de simplicité, de gravité et de profondeur.

POMAISON (*mé-zon*) n. f. Epoque à laquelle le chou commence à pommer.

POMAKS, Bulgares de religion musulmane. Ils se rencontrent particulièrement dans le Rhodope et la Macédoine occidentale. En Bulgarie, on peut évaluer leur nombre à environ 30.000.

POMAQUER (*ké*) v. a. Arg. Prendre. ‖ Perdre au jeu.

POMAR (Maria MANIATEGUI, duchesse **de**, puis lady CAITHNESS), femme de lettres et théosophe, née à Londres, d'un père espagnol, en 1830, morte à Paris en 1895. Deux fois veuve et très riche, après avoir beaucoup voyagé elle se fixa à Paris, s'adonna aux sciences occultes et devint présidente de la Société théosophique à Paris. Elle avait un culte pour Marie Stuart, dont elle prétendait recevoir les visites et les conseils. Elle avait fondé deux revues : l'*Aurore* et le *Messager de la paix*. On lui doit plusieurs ouvrages, publiés les uns en français, les autres en anglais, entre autres : *la Quadruple Constitution* (1883) ; *Une visite nocturne à Holyrood* (1881) ; *Théosophie bouddhiste* (1886) ; *Théosophie chrétienne* (1889) ; *le Spiritualisme dans la Bible* (1891) ; etc.

POMARANCE ou **RIPOMERANCIO**, comm. d'Italie (Toscane prov. de Pise) ; 7.350 hab. Vieilles murailles. Aux environs, eaux minérales de San Michelo.

POMARANCIO ou **POMERANCIO** Niccolo CIRCIGNANI, dit le), peintre italien de l'école florentine, né à *Pomarancio*, près de Volterra, vers 1520, mort à Rome vers 1593. Elève de Titien, mais doué d'une facilité périlleuse, il donna le signal de la décadence par ses pastiches. Ses travaux au Vatican, exécutés sous la direction de Titien, lui valurent des commandes importantes : la coupole de Sainte-Pudentienne, où l'on voit *l'Eternel dans une gloire d'anges*, le *Saint Jean Baptiste* de l'église de la Consolazione, et les *Trente-deux martyrs* de San-Stefano-Rotondo. Ces fresques, admirablement peintes, sont le pastiche réaliste de l'école espagnole du XVe siècle. Elles produisent une impression pénible, en raison de la férocité sauvage des supplices. Citons encore, dans l'église de San-Giusto, à Volterre, une *Ascension*, et une *Descente de croix*, une *Annonciation* et une *Pietà*, dans l'église de Saint-François. — Son fils, ANTONIO CIRCIGNANI, mort vers 1630, fut aussi un peintre religieux de quelque valeur.

POMARANCIO ou **POMERANCE** (Christophe RONCALLI, dit le), peintre italien, né à Florence en 1562, mort à Rome en 1626. On cite de lui une *Mort d'Ananias et de Saphira*, peinture sur ardoise, aujourd'hui au musée du Vatican ; *le Baptême de Constantin*, *la Résurrection du Christ*, à San-Giacomo ; un superbe *Saint André*, à Saint-Grégoire ; etc. Le *Jugement de Salomon*, admirable fresque qui existe encore dans le palais Galli d'Osimo, résume ses meilleures qualités.

POMARÉ Ier, roi de Tahiti, né vers 1762, mort en 1803. Il accueillit avec bienveillance, en 1773, Cook, puis, en 1774, le capitaine espagnol de Bonechea. Après son mariage avec Hidia, sœur du roi d'Eiméo, il étouffa son premier fils, afin de conserver la dignité de roi que, d'après les lois du pays, il devait perdre quand il lui naîtrait un fils ; puis, n'ayant pu se résoudre à tuer son second enfant, il dut abdiquer en sa faveur (1780), mais gouverna comme régent pendant sa minorité jusqu'en 1797. Il entretint de cordiales relations avec les Européens.

POMARÉ II, roi de Tahiti, fils du précédent, né vers 1780, mort en 1821. Il embrassa en 1807 le christianisme et voulut obliger par la violence ses sujets à faire comme lui. Mais ceux-ci le chassèrent en 1808, et il ne put reprendre le pouvoir que l'année suivante et convertir les indigènes qu'au prix de sanglantes luttes.

POMARÉ III (Teritaria), roi de Tahiti, fils du précédent, né en 1819, mort en 1827. Placé sous la tutelle de sa tante Pomaré-Ouahine, et couronné par les missionnaires anglicans en 1821, il fut élevé à l'anglaise, mais périt dans une épidémie qui décima l'île.

POMARÉ IV (Aimata), reine de Tahiti, sœur du précédent, née en 1822, morte en 1877. Placée sous la tutelle de sa tante Pomaré-Ouahine jusqu'en 1832, elle se montra, après sa majorité, peu favorable aux missionnaires anglais, qu'elle menaça d'expulser, puis aux missionnaires catholiques, qui, arrivés à Tahiti en 1835, en furent expulsés l'année suivante, mais furent ramenés en 1838 par une expédition française. Elle s'opposa de toutes ses forces à l'établissement du protectorat français (1842-1846), qu'organisa l'amiral Dupetit-Thouars, après avoir expulsé le missionnaire anglican Pritchard (1843) ; elle finit cependant par accepter le protectorat en 1847, tout en conservant sa souveraineté.

POMARE V, roi de Tahiti, de son vrai nom **Arii-Aue**, mort en 1891. Fils aîné de la reine Pomaré IV, il lui succéda à sa mort, en 1877, sous le nom de Pomaré V. La France, qui avait déjà Tahiti sous son protectorat, reconnut le nouveau roi, mais, quelques mois plus tard, substitua dans ses Etats son gouvernement direct au régime du protectorat. Pomaré V abdiqua, le 29 juin 1880.

POMAREZ, comm. des Landes, arrond. et à 28 kilom. de Saint-Sever ; 1.808 hab.

POMARIA ou **POMARIE** (*ri*) n. f. Sous genre de légumineuses papilionacées, tribu des cæsalpiniées comprenant des arbrisseaux dont on ne connaît que quelques espèces de l'Amérique tropicale.

POMARICO, bourg d'Italie (Basilicate (prov. de Potenza) ; 5.063 hab.

POMATIAS (*ti-oss* n. m. Genre de mollusques gastéropodes, répandus dans le bassin de la Méditerranée.

POMATOME n. m. Genre de poissons acanthoptères, de la famille des percoïdes, dont la seule espèce, répandue des Canaries à la Méditerranée, est un poisson des grands fonds qui atteint 50 centimètres.

POMATORRHIN (*to-rin*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des pycnonotidés, répandus de l'Asie orientale à l'Australie.

POMAX n. m. Bot. Syn. de OPERCULAIRE.

POMAZ, village d'Austro-Hongrie (Hongrie comitat de Pest), sur le Pilis, affluent du Danube ; 3.400 hab.

POMBA, ville du Brésil (Etat de Minas Geraes), sur le rio auquel elle a donné son nom ; 12.500 hab.

POMBAL, ville de Portugal (Estremadure), sur un affluent gauche du Mondego ; 4.300 hab.

POMBAL (dom Sébastien Joseph DE CARVALHO ET MELLO, comte D'OEYRAS, marquis DE), homme d'Etat portugais, né en 1699, mort à *Pombal* en 1782. Il fit ses études de droit à Coïmbre, épousa la nièce du comte des Arcos et fut successivement ministre de Portugal à Londres et à Vienne. A la mort de Jean V (1750), la reine mère, Marie-Antoinette d'Autriche, engagea son fils Joseph Ier à prendre dom Sébastien de Carvalho pour premier ministre, et, pendant vingt-six ans (1751-1777), Carvalho, gouverna la monarchie avec l'autorité absolue d'un vizir oriental. Instruit, extraordinairement énergique et tenace, il brisa tout ce qui lui faisait obstacle ; la police, le tribunal de la censure, l'Inquisition lui livrèrent tous ses ennemis. Plus de 9.000 personnes furent emprisonnées par son ordre. Après l'attentat du 4 septembre 1758, qui faillit coûter la vie au roi, les Tavora, le duc d'Aveyro, le comte d'Atouguia furent exécutés, les frères du roi furent enfermés dans un couvent. Les jésuites furent chassés (1759). Le pape ayant protesté, Pombal renvoya le nonce et ne renoua des relations avec le saint-siège qu'en 1770. Il eut une flotte, une armée disciplinée à la prussienne ; il eut même des finances en demandant à l'Eglise les ressources nécessaires pour combler le déficit du budget. Il fit défricher l'Alentejo, ouvrit le canal d'Œyras, créa des fabriques de draps et de soieries, des verreries et des raffineries, fonda des compagnies de commerce, rebâtit Lisbonne après le tremblement de terre de 1755. Mais, à la mort de Joseph Ier, il succomba sous l'effort des haines qu'il avait excitées pendant sa longue faveur. Condamné à mort, exilé par clémence, il mourut cinq ans plus tard.



Pombal.

POMBALIE n. f. Bot. Syn. de HYBANTHE.

POMBÉ (*pon*) n. m. Biere de sorgho, en usage dans l'Afrique méridionale.

POMBEIROS, nom donné par les Portugais à des métis de l'Afrique australe qui venaient trafiquer avec les marchands de la côte les marchandises de l'intérieur.

POMÈGUE, petite île de la Méditerranée, dans la baie de Marseille, défendue par des forts et des batteries, portant un sémaphore. Elle est reliée à l'île Ratonneau par une digue élevée et forme avec elle le port du Frioul.

POMEL Nicolas-Auguste), géologue et homme politique français, né à Issoire en 1821, mort à Dréa el Mizan en 1898. Déporté en Algérie après le 2 décembre 1851, pour ses opinions politiques, il étudia la botanique, la géologie et la paléontologie du nord de l'Afrique, et devint président du conseil général d'Oran, puis, en 1876 à 1880, sénateur. Il se consacra, depuis 1881, à la direction du service géologique de l'Algérie et de l'Ecole supérieure des sciences d'Alger. Citons parmi ses ouvrages, outre la *Carte géologique de l'Algérie* avec Pouyanne (1) ; *Races indigènes de l'Algérie* (1871 ; *le Sahara* (1874) ; *Paléontologie ou Description des animaux fossiles de l'Algérie* (1872 ; *l'Algérie et le Nord de l'Afrique devant le préhistorique* (1881) ; *les Vertébrés fossiles de l'Algérie* ; etc.

POMERANCE. Biogr. V. POMARANCIO.

POMÉRANE n. m. Membre d'une secte religieuse russe. — ENCYCL. Les [illegible] en Russie [illegible] des nombreuses branches de la grande secte [illegible] *tiques* (en russe [illegible]), qui se sépara de l'Eglise officielle en 1653, à la suite des réformes introduites par le patriarche Nikon. Ils se répandirent, au XVIIe siècle, sur les côtes de la mer Blanche et dans tout le nord de la Russie. Considérant l'Eglise orthodoxe comme devenue la servante de Satan, ils résolurent de fuir tout contact avec elle et formèrent des associations qui s'engageaient à se passer, pour l'administration des sacrements, y compris

pris le mariage, du ministère des prêtres. Ils ont fondé dans le nord de la Russie et en Sibérie, de prospères établissements agricoles.

POMÉRANIE, prov. du roy. de Prusse, bornée au N. par la mer Baltique, à l'E. par la province de Prusse-Occidentale, au S. par le Brandebourg, à l'O., par le grand-duché de Mecklembourg. Superf. 30.121 kilom. carr. environ; pop. 1.635.000 hab. (*Poméraniens, ennes.*) Ch.-l. *Stettin.*

Sol généralement bas, sablonneux, humide, coupé de lacs. L'Oder partage la province en Poméranie antérieure (*Vor-Pommern*), et Poméranie postérieure (*Hinter-Pommern*), celle-ci d'une altitude un peu plus considérable, sur le faîte qui sépare les bassins de la Netze et ceux des fleuves côtiers tributaires de la Baltique. Côtes basses, laguneuses, bordées de dunes et de flèches littorales. Les cours d'eau principaux sont : l'Oder et ses affluents, la Thue, la Stepenitz, etc. Sous un climat froid et brumeux, avec un sol médiocrement fertile, et où les *latifundia* sont nombreux, l'agriculture fait souvent place à l'élevage. Les chevaux poméraniens sont renommés pour leur robustesse et leur endurance. Population de langue allemande, mais assez fortement mélangée d'éléments slaves.

La Poméranie fut d'abord occupée par les Celtes, puis par les Teutons, enfin par les Slaves et les Wendes, et évangélisée, du IXe au XIIe siècle, notamment par Otto de Bamberg. Gouvernée d'abord par une dynastie indépendante, elle passa, au XIVe siècle, sous la domination des chevaliers teutoniques; mais les margraves de Brandebourg ne purent en conserver la région littorale qui, au début du XVIIe siècle, fut occupée par la Suède, à qui la conservèrent les traités de Westphalie. En 1714, le roi de Prusse réussit, à la faveur des désastres de la Suède, à s'emparer de Stettin, et, plus tard (1721), à acquérir au traité de Stockholm les territoires en deçà de la Peene; mais il fallut encore attendre un siècle (1815) pour que la totalité du littoral revînt à la Prusse.

POMÉRANIE (NOUVELLE-) [allem. *Neu-Pommern*], île de l'archipel Bismarck, à l'E. de la Nouvelle-Guinée; montagnes basses, volcans éteints ou actifs, climat chaud; terres fertiles, végétation équatoriale superbe; 100.000 Mélanésiens récemment encore très féroces et sauvages; commencements de colonisation et de civilisation.

POMÉRANIEN, ENNE (*ni-in, èn'*), personne née en Poméranie ou qui habite ce pays. — *Les* POMÉRANIENS.

— Adjectiv. : *Population* POMÉRANIENNE.

POMÉRANIENNE (*ni-èn'*) n. f. Agric. Variété de pomme de terre d'Allemagne.

POMÉRELLIE ou **PETITE POMÉRANIE, POMÉRANIE MINEURE, POMÉRANIE DE DANTZIG** (lat. *Pomerellia* et *Pomerania Parva*), nom donné jadis à la partie de la Prusse proprement dite comprise entre la Vistule à l'E., la Poméranie Ultérieure à l'O., le grand-duché de Posen au S. et la mer Baltique au N. Les villes principales en étaient Dantzig, Dirchau et Konitz. Après une longue lutte entre la Pologne, l'ordre Teutonique et l'électeur de Brandebourg, elle tomba, en 1290, sous la domination de la Pologne. En 1311, elle fut partagée en trois lots, qui allèrent aux trois compétiteurs; en 1343 et en 1466, elle retourna à la Pologne, qui la conserva jusqu'au premier partage de 1772. Elle est aujourd'hui comprise dans la province de Prusse occidentale.

POMEREULLE n. f. Genre de graminées, tribu des festucées, comprenant de petites herbes à épis très courts, qui croissent dans l'Inde.

POMÉRIDIEN, ENNE (*di-in, èn'* — du lat. *post*, après, et *meridies*, midi) adj. Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs ne s'épanouissent que dans l'après-midi. (Peu us.)

POMERIUM. Hist. rom. V. POMŒRIUM.

POMEROL, comm. de la Gironde, arrond. et à 4 kilom. de Libourne, non loin de la Barbanne des Billaux, affluent de l'Isle; 1.083 hab. Tonnelleries; fabriques de sièges. Le vignoble de cette commune, situé dans le Saint-Émilionnais, fournit des vins rouges qui, par leur bouquet et leur saveur, se placent entre ceux de Saint-Émilion et les 3e ou 2e crus classés du Médoc. La plupart, d'ailleurs, sont remarquables par leurs principes ferrugineux. Principaux crus : *Château-Petrus, Vieux-Château-Certan, à l'Evangile, Lafleur, Château-la Conseillante, le Gazin, Trotanoy, Guillot, Petit-Village, La Grave-Trigant-de-Boisset, Chatenu-Lacabanne, Clos-l'Eglise,* etc.

POMÉROLS, comm. de l'Hérault, arrond. et à 28 kilom. de Béziers, sur un tributaire de l'étang de Thau; 1.821 hab. Distillerie, fabrique de tartre; belle fontaine. Vins blancs et rouges et vins dits « de picardan ».

POMEROY, paroisse d'Irlande (prov. d'Ulster [comté de Tyrone]); 5.200 hab.

POMEROY, ville des États-Unis (Ohio), ch.-l. du comté de Meigs, sur la rive droite de l'Ohio; 6.500 hab. Houille; sources salines. Métallurgie, forges.

POMET (Pierre), droguiste et botaniste français, né et mort à Paris (1658-1699). Il fit, au Jardin des Plantes, un cours sur les drogues qu'il avait réunies à grands frais. On lui doit un bon ouvrage pour l'époque, intitulé : *Histoire générale des drogues, traitant des plantes, des animaux et des minéraux* (1694).

POMETIE n. f. Bot. Syn. de NÉPHÉLION.

POMEY (François-Antoine), humaniste français, né à Pernes (Comtat-Venaissin) en 1619, mort à Lyon en 1673. Il entra, en 1636, dans l'ordre des jésuites et fut préfet des études à Lyon. Il a écrit un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels son *Pantheum mythicum* (1659, traduit en français sous le titre d'*Histoire des dieux du paganisme* (1715), et *Dictionnaire royal des langues française et latine* (1664).

POMI, région du Thibet sud-oriental, au N. de l'Assam oriental et du pays des Michmi, entre les vallées du haut Salouen (Nou-Chou) et du haut Brahmapoutra (Yaroun-Dzangbo). Ch.-l. *Pomi.*

POMICULTEUR (du lat. *pomum*, fruit, et *cultor*, cultivateur) n. m. Arboriste. Celui qui se livre à la culture de arbres produisant des fruits à pépins.

POMIER (J.-Joseph), l'un des quatre sergents de La Rochelle, décapité à Paris en 1822. Sergent major au 15e de ligne, à Paris, il se lia avec le sergent-major Bories, membre de la Charbonnerie, qui le décida à en faire partie. Le 45e ayant été envoyé en garnison à La Rochelle, Pomier se trouva à la tête de la « vente » militaire et fut chargé de décider les libéraux de cette ville à se rallier autour du général Berton, chef de l'insurrection qui allait éclater. Arrêté sur la dénonciation de Goupillon, un de ses complices, il fut mené à Paris pour y être jugé, rétracta, sous l'influence de ses amis prisonniers comme lui, les révélations qu'il avait faites à La Rochelle. Condamné à mort, il mourut courageusement, en même temps que Bories, Goubin et Raoulx. V. SERGENTS DE LA ROCHELLE.

POMIFÈRE (du lat. *pomum*, pomme, et *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte des pommes ou des excroissances semblables à des pommes.

POMIFORME (du lat. *pomum*, pomme, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une pomme.

POMIGLIANO D'ARCO, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Naples]); 9.440 hab.

POMIRLA, ville de Roumanie (Moldavie [départ. de Dorohoiu]), sur la Jijie, affluent du Pruth; 3.160 hab.

POMIS (David DE), docteur juif, né à Spolète en 1525, mort près de Venise en 1589. Il exerça la médecine à Magliano, puis à Rome, où il fut accueilli avec bienveillance par le pape Pie IV, mais Pie V l'expulsa de Rome. Ses principaux ouvrages sont, en hébreu : *Germe de David*, dictionnaire hébraïque très estimé (1587); en latin, *Apologie des médecins juifs* (1588); *Courts et efficaces moyens de réserver une cité d'un mal contagieux* (1577).

POMMADE (*po-mad'* — de *pomme*, parce que les pommades étaient à l'origine des cosmétiques à base de ce fruit) n. f. Préparation de consistance molle, formée par un mélange de corps gras, de substances médicamenteuses ou de parfums, etc., et destinée à être employée soit comme médicament externe, soit pour l'entretien des cheveux, de la peau, etc. ‖ *Pommade antipsorique* ou *d'Helmerich*, Mélange de carbonate de potasse, eau, huile d'amande douce, soufre, axonge benzoïnée, employé en frictions contre la gale. ‖ *Pommade camphrée*, Camphre dissous dans un mélange d'axonge et de cire blanche. ‖ *Pommade de concombres*, Mélange d'axonge et de graisse de veau. (Additionné de baume du Pérou et d'essence de roses, il est mis en digestion avec du suc de concombres et enfin bien battu au mortier. C'est une préparation cosmétique pour les soins du visage, très employée aussi contre les hémorroïdes.) ‖ *Pommade* (ou *onguent*) *populeum*, Axonge dans laquelle on a fait digérer à chaud des bourgeons de peuplier (d'où son nom) et diverses plantes narcotiques. [C'est une préparation adoucissante.] ‖ *Pommade rosat*, Axonge et cire blanche, colorée par le carmin et aromatisée à l'essence de rose, qui sert de cosmétique pour les lèvres.

— Pop. Misère, besoin : *Être dans la* POMMADE. ‖ *Passer de la pommade à quelqu'un*, Le flatter, le complimenter.

— ENCYCL. Chim. Suivant leur composition, les *pommades* se préparent par simple mélange, par solution, par coction, par combinaison chimique. 1° Par *simple mélange*, à froid ou à chaud; on broie au mortier la substance active, qu'on dissout dans l'eau, si elle y est très soluble, puis on ajoute peu à peu les corps gras, en battant énergiquement; on peut aussi faire le mélange sur un porphyre, à l'aide d'une molette; 2° Par *solution :* on fait fondre le corps gras au bain-marie et on y verse la substance active; on prépare ainsi, par exemple, la pommade camphrée; 3° Par *coction :* on fait cuire avec la graisse, au bain-marie, les substances actives (plantes) et l'on passe le produit à travers un linge. Ex. : la pommade populeum, les pommades avec les plantes fraîches; 4° Par *combinaison chimique :* on ramollit la graisse dans un flacon bouché et l'on y ajoute la substance active en agitant vivement. Ex. : la pommade de Gondret ou pommade ammoniacale, où l'ammoniaque, en se combinant à l'axonge, la saponifie partiellement.

On tend de plus en plus dans la fabrication des pommades, à remplacer l'axonge par la vaseline, qui ne rancit pas, mais paraît être moins absorbée par la peau. Un excipient très utile est la *lanoline* (v. ce mot), qui ne rancit pas, s'absorbe bien et se prête bien à l'incorporation de grandes quantités d'eau.

— Parfum. La parfumerie emploie de nombreuses *pommades* pour les cheveux et la barbe; ces préparations sont de moins en moins employées depuis que l'hygiène a démontré l'inutilité et même la malpropreté. Quant aux crèmes et fards, on peut juger de leurs effets pernicieux en considérant de près le masque couperosé des personnes qui en font usage, et en se rappelant que ces cosmétiques renferment le plus souvent des sels de bismuth, de zinc, de plomb ou de mercure.

POMMADE (*po-mad'* — de l'ital. *pomata*, même sens) n. f. Manèg. Tour qu'on fait en voltigeant et en se soutenant d'une main sur le pommeau de la selle.

POMMADER (*po-ma*) v. a. Enduire de pommade : POMMADER *ses cheveux.*

Se pommader, v. pr. Se mettre de la pommade : *Passer la journée à* SE POMMADER. ‖ Pommader à soi : SE POMMADER *les mains et le visage.*

POMMADEUR (*po-ma*) n. m. Pop. Flatteur, flagorneur. ‖ Braconnier qui a la spécialité de masquer les défauts des meubles avec de la gomme laque ou de la cire.

POMMADIER (*po-ma-di-é*) n. m. Pop. Coiffeur.

— Pharm. Mortier large et évasé qui sert à préparer les pommades.

POMMADIN (*po-ma* — rad. *pommade*) n. m. Fam. Élégant.

— Pop. Garçon coiffeur. ‖ Ivrogne.

POMMAGE (*po-maj'* — rad. *pomme*) n. m. Agric. Nom qu'on donne, en Normandie, aux diverses variétés de pommier : *Un* POMMAGE *précoce. Les* POMMAGES *de l'Avranchin.*

POMMAILLE (*po-ma-ill'* [*ll* mll.]) n. f. Nom sous lequel on désigne les pommes médiocres ou mauvaises.

POMMARD (*po-mar'*) n. m. Nom donné par métonymie au vin rouge que l'on récolte dans le vignoble de Pommard : *Une bouteille, un verre de* POMMARD.

POMMARD (*po-mar'*) comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 4 kilom. de Beaune, sur l'Avant-Dheune, et au pied de la côte d'Or; 1.062 hab. Essentiellement viticole, cette commune récolte des vins rouges qui viennent en première ligne parmi les bourgognes. Principaux crus : *les Argillières, les Rugiens, les Arvelets, les Bertins, les Boucherottes, les Chaponnières, les Charmots, Clos-Blanc, Clos de Citeaux, la Commaraine, les Croix-Noires, les Epenots, les Fremiers, les Jarolières, Château de Pommard, les Pezerolles, les Poutures, la Refène,* etc.

POMMAYRAC (Pierre-Paul DE), miniaturiste français, né à Porto-Rico en 1807, mort à Paris en 1880. On lui doit de bons portraits, parmi lesquels nous citerons ceux de *Henri Scheffer* et *Paul Sieyès*, qui furent remarqués, et, l'année suivante : *le Prince Napoléon, Paganini, Berlioz, Henri Berthoud* et *Danton jeune*; en 1852, *la Reine Isabelle II, la Princesse Mathilde*, Mme *Henriquel-Dupont.* Citons encore : *l'Empereur* entre l'*Impératrice* et le *Prince impérial*; les portraits du *général Trochu*, du *colonel Lepic*, de *Francis Wey*, d'*Isabey*, du *cardinal Guibert*, de Mlle *Chanzy*, du *vicomte de Tamisier*, du *colonel de Puységur*, du *docteur J.-A. Fort*, etc.

POMME (du lat. *pomum*, fruit) n. f. Fruit du pommier. POMME *de reinette.* POMME *de calville.* POMME *d'api.* ‖ Nom donné vulgairement à tout fruit arrondi ayant la forme d'une pomme. ‖ *Pommes à cidre*, Pommes qu'on cultive pour servir à la fabrication du cidre. ‖ *Pomme baume*, Nom vulgaire de la momordique lisse. ‖ *Pomme d'acajou*, Nom vulgaire des fruits du cassuvier. ‖ *Pomme d'Adam*, Nom vulgaire des bananes et d'une variété d'orange. ‖ *Pomme d'amour* ou *Pomme du Pérou*, Nom vulgaire des tomates et de la morelle faux piment. ‖ *Pomme d'Arménie*, Nom vulgaire de l'abricot. ‖ *Pomme de bache*, Nom vulgaire du fruit du latanier. ‖ *Pomme de cannelle*, Nom vulgaire des anones. ‖ *Pomme de chien*, Nom vulgaire de la mandragore. ‖ *Pomme de Cythère*, Nom du fruit du *mombin de Malabar.* (V. MONBIN.) ‖ *Pomme de Jéricho*, Nom vulgaire d'une espèce de morelle. ‖ *Pomme de merveille*, Nom vulgaire des momordiques. ‖ *Pomme de pin*, Nom vulgaire des cônes des pins. ‖ *Pomme de terre*, Nom vulgaire de la morelle (*solanum tuberosum*). ‖ *Pomme d'or*, Nom vulgaire des oranges et des tomates. ‖ *Pomme épineuse*, Nom vulgaire de la stramoine commune. ‖ *Pomme hémorroïdale*, Nom vulgaire du fruit du gui. ‖ *Pomme raquette*, Nom vulgaire des fruits de diverses cactées. ‖ *Pomme rose*, Nom vulgaire des fruits du jambos. ‖ *Pomme mousseuse* ou *Bédégunr*, Excroissance produite sur les rosiers par la piqûre d'un *cynips.* ‖ *Pomme-poison* ou *Pomme-teton*, Noms haïtiens du fruit toxique du *solanum mammosum.* ‖ *Pomme de singe* ou *Buisonge*, Excroissance (galle) produite par la piqûre d'un insecte sur les feuilles de *salvia pomifera.*

— Par anal. Ornement de forme arrondie : *La* POMME *d'un chenet, d'une canne, d'une rampe d'escalier.*

— Cœur d'un légume, formé de feuilles serrées et disposées en boule : *La* POMME *d'un chou, d'une laitue.*

— Poétiq. Sein de femme :

Un beau bouquet de roses et de lis
Est au milieu de deux *pommes* d'albâtre.
VOLTAIRE.

— Bible. Fruit de l'arbre défendu dans le Paradis terrestre.

— Pop. Tête, visage. ‖ *Tête en pomme de canne*, Vilaine figure. ‖ *Se sucer la pomme*, S'embrasser.

— Loc. div. *Pomme de discorde*, Sujet de division (allusion à la pomme que la Discorde jeta au milieu des convives, aux noces de Thétis et de Pélée, et qui fut la première cause de la guerre de Troie). ‖ *Donner la pomme à une femme*, Déclarer qu'elle l'emporte en beauté sur les autres (allusion au jugement de Pâris, qui donna à Vénus la pomme sur laquelle étaient écrits ces mots : *A la plus belle*). ‖ *Pomme d'arrosoir*, Pièce métallique ovasée, qui termine le goulot d'un arrosoir, et qui est criblée de petits trous, pour qu'on puisse répandre l'eau en pluie. ‖ *Pomme d'Adam*, Nom vulgaire de la saillie qui se trouve à la partie antérieure du cou de l'homme et qui est formée par le cartilage thyroïde. ‖ *Jeter des pommes cuites à quelqu'un*, Le huer, le désapprouver en public (allusion aux pommes cuites qu'on jetait autrefois aux mauvais acteurs, lorsqu'on était mécontent de leur jeu). ‖ *Avoir la tête comme une pomme cuite*, Avoir la tête enflée et meurtrie par des coups. ‖ *On jetterait cette muraille par terre avec des pommes cuites*, Elle est très peu solide. ‖ *On l'apaiserait avec une pomme*, Sa colère, sa mauvaise humeur n'est pas tenace. ‖ *Plus qu'il n'y a de pommes en Normandie*, En nombre excessivement grand.

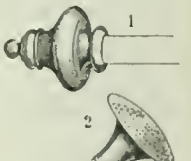

Pommes : 1. De bâton de rideau; 2. D'arrosoir.

— Pop. *Aux pommes*, Très soigné, très bon, etc. : *Une toilette* AUX POMMES. ‖ *C'est comme des pommes*, Non, n'y compte pas.

— Archéol. Nom donné aux bonbonnières, aux boules de métal ou de verre employées à tenir les mains fraîches en été ou encore des boules creuses de métal, renfermant un charbon allumé pour se chauffer les mains, et qu'on appelait aussi *chauffe-mains.* ‖ *Pomme de senteur*, Petit vaisseau sphérique, d'orfèvrerie, où l'on mettait des parfums ou boules solides de matières parfumées.



A, pomme de vase.

— Archit. Ornement architectural ayant une forme analogue à celle d'une sphère. ‖ *Pomme de pin.* Dans une corniche ionique, Ornement d'encoignure, en forme de pomme de pin.

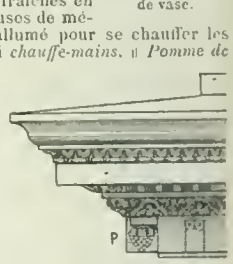

P, pomme de pin (archit.).

— Econ. dom. *Pomme tapée*, Pomme aplatie et séchée au four. ‖ *Sucre de pomme*, Sucre candi, en bâton, contenant du jus de pomme.

— Fr.-maçonn. *Ordre de la Pomme-Verte*, Rit maçonnique androgyne, fondé en Allemagne en 1780, et qui, introduit en France, disparut bientôt.

— Mar. *Pommes de mât*, Petits blocs lenticulaires en bois ajustés au sommet des mâts ou des mâts de pavillon, et garnis de réas pour les drisses de pavillon. ‖ *Pommes*

de racage, Petits blocs sphériques en bois percés diamétralement pour recevoir le bâtard de racage. ‖ *Pommes de conduite,* Forts margouillets gougés servant à guider les manœuvres. ‖ *Pommes de tournevire, de tirevelles,* Pelotes d'étoupe, bourrelets ou boutons fixés sur ces cordages et y formant des arrêts.

— Mythol. gr. *Pommes du jardin des Hespérides.* V. HESPÉRIDES.

— Pêch. Nom vulgaire de l'oursin.

— Techn. *Râteau en pomme,* Râteau de serrure portant de petites sphères au bout de ses tiges.

— ALLUS. HIST. : **Pomme de Newton,** Allusion à une circonstance plus ou moins authentique de la vie de Newton, suivant laquelle la chute fortuite d'une pomme l'aurait conduit à la découverte de l'attraction universelle. C'est dans son jardin de Woolstrop que le fait se serait passé. Après la mort de Newton, le pommier fut entouré d'une véritable vénération ; lorsqu'il tomba de vétusté, les débris en furent religieusement conservés.

On rappelle la pomme de Newton à propos de toute circonstance vulgaire qui aboutit à un grand résultat, à une découverte importante.



Pomme : A, de mât ; B, de tournevire ; C, de racage.

— ENCYCL. Bot. Sous le nom de *pomme,* les botanistes désignent le fruit des arbres fruitiers à pépins (pommier, poirier, cognassier, etc.). Dans son acception habituelle, le mot *pomme* désigne seulement les fruits du pommier.

La pomme diffère de la poire par sa forme plus arrondie, mais son organisation est la même. V. POIRE.

On distingue les *pommes à couteau* ou fruits de table et les *pommes à cidre.*

Les *pommes à couteau* sont classées, d'après l'époque de leur maturité, en *pommes d'été, d'automne* et *d'hiver.*

Les *pommes d'été* (maturité, juillet, août) sont en général aqueuses, sans parfum et de conservation difficile (*transparente jaune* et *grand-alexandre*).

Les *pommes d'automne* (maturité, septembre, octobre) comprennent surtout le *doux d'argent,* la *royale d'Angleterre,* la *calville rouge,* la *calville Saint-Sauveur.*

Enfin, les *pommes d'hiver* (maturité, nov., déc.) sont représentées par : les *reinettes* diverses (*franche de Canada, dorée*), la *calville blanche,* l'*api,* la *fenouillet,* la *court-pendu,* etc. Ce sont les pommes de ces deux dernières catégories qui fournissent les meilleurs fruits et de plus longue conservation.

Les *pommes à cidre,* surtout cultivées dans les régions de l'ouest et du nord-ouest de la France, donnent un jus qui contient par litre, en moyenne : 170 grammes de sucre, 5 grammes de tanin, 12 grammes de mucilages et 1gr,5 d'acide malique. Celles où domine l'acidité sont dites *acides;* celles où dominent les sucres, *douces,* et celles riches en tanin, *amères, rouleau rouge.*

Les nombreuses variétés de pommes à cidre sont : Pommes de première saison (maturité fin sept.) : *blanc-mollet, reine des hâtives.* Pommes de deuxième saison

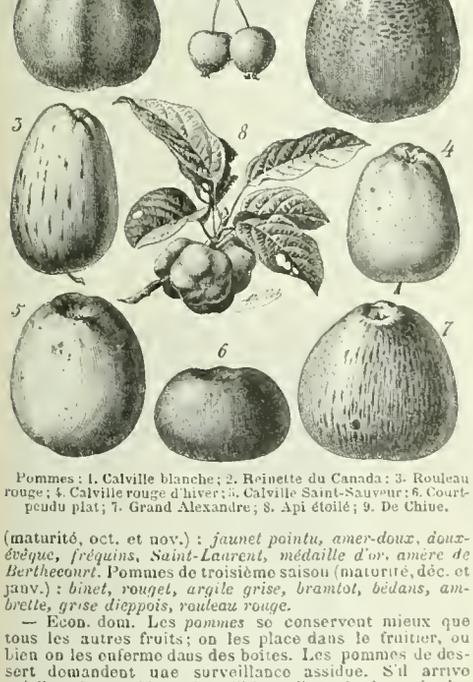

Pommes : 1. Calville blanche ; 2. Reinette du Canada ; 3. Rouleau rouge ; 4. Calville rouge d'hiver ; 5. Calville Saint-Sauveur ; 6. Court-pendu plat ; 7. Grand Alexandre ; 8. Api étoilé ; 9. De Chine.

(maturité, oct. et nov.) : *jaunet pointu, amer-doux, doux-évêque, fréquins, Saint-Laurent, médaille d'or, amère de Berthecourt.* Pommes de troisième saison (maturité, déc. et janv.) : *binet, rouget, argile grise, bramtot, bédans, ambrette, grise dieppois, rouleau rouge.*

— Econ. dom. Les *pommes* se conservent mieux que tous les autres fruits ; on les place dans le fruitier, ou bien on les enferme dans des boîtes. Les pommes de dessert demandent une surveillance assidue. S'il arrive qu'elles aient gelé pendant l'hiver, il ne faudra point les toucher jusqu'à ce qu'elles se dégèlent naturellement ; elles se conserveront tout aussi bien que si elles n'avaient pas souffert et deviendront plus douces et plus sucrées. Si l'on était pressé de les employer, on pourrait les jeter dans de l'eau très froide, où elles se dégèlent doucement.

Dans les pays où l'on fabrique du cidre, les pommes qui y sont destinées se mettent séparément dans des cuves en bois, suivant leur qualité ; on les couvre de paille pour les préserver du froid. Dans quelques cantons de la Normandie, on les place dans des tonneaux dressés verticalement, avec du sable fin, bien séché au soleil ou au four.

— *Pommes séchées et tapées.* On pèle d'abord les pommes, on les dépouille de leurs queues et de leurs pépins ; on les seume t ensuite à une température de 80° ou 90°. A demi séchées, les pommes sont aplaties sur l'œil de la queue ; on les enferme au fur et à mesure qu'on les pèle, afin de ne pas leur donner le temps de jaunir à l'air. On emploiera de préférence les reinettes pelées entières et vidées à l'aide d'un petit tuyau de fer-blanc appelé *vide-pomme* ; elles se mettent, sur des claies, au four, après la cuisson du pain ; le lendemain, on les retourne en les aplatissant doucement et on les remet au four avec la même température que la veille. Si cette deuxième cuisson ne suffit pas, une troisième terminera l'opération. Les pommes tapées se conservent dans des boîtes garnies de papier blanc, fermées et déposées dans un lieu sec.

On fait avec les pommes des compotes, des gelées, des marmelades. Enfin, on les accommode de différentes façons : au beurre, au riz, en beignets, en mirotoo, etc. V. BEIGNET, et MIROTON.

— Agric. et hort. *Pomme de terre.* Cette plante, qui a pris une si grande place dans l'alimentation, est originaire des Andes du Chili et du Pérou. Elle n'a fait son apparition en Europe que vers 1534, et c'est en Espagne qu'elle fut d'abord introduite ; on l'y cultiva uniquement comme plante curieuse. De là, elle fut envoyée, en 1588, en Autriche, au savant botaniste Clusius, qui la répandit en Allemagne, d'où elle passa en Suisse et en France (région de l'Est). D'autre part, elle avait été importée en Angleterre en 1585



Pommes de terre : 1. Rameau fleuri ; 2. Fruit ; 3. Pied entier de marjolin avec ses tubercules ; 4 Pomme de terre chave ; 5. Pomme de terre Early rose.

et en Belgique vers 1620. En France, le précieux tubercule ne fut définitivement admis dans l'alimentation que vers la fin du XVIIIe siècle, grâce aux efforts de Parmentier, qui, en 1788, le planta dans la plaine des Sablons, près de Paris. Depuis cette époque, la culture de la pomme de terre ne fit que grandir en importance jusqu'en 1844, où apparut une terrible maladie, le *phytophthora infestans* ou *peronospora.* On réussit, heureusement, par des soins et des sélections, à créer des races résistantes ; d'autre part, la découverte des propriétés anticryptogamiques des sels de cuivre a permis de lutter avec succès contre le parasite.

Le tubercule de la pomme de terre est seul alimentaire. Les parties vertes, les pousses étiolées renferment un alcaloïde dangereux, la *solanine ;* les tubercules verdis prennent eux-mêmes ce principe nocif, surtout à l'insertion des germes (yeux), et l'ingestion de ces tubercules cause des empoisonnements aussi bien au bétail qu'à l'homme.

La pomme de terre compte des milliers de variétés, et les semis en donnent à l'infini. On les a rangées en cinq séries, d'après la forme et la couleur des tubercules : 1° rondes ou oblongues jaunes ; 2° longues rouges ; 3° rondes rouges ; 4° longues jaunes ; 5° violettes et panachées. Au point de vue cultural, on distingue les variétés horticoles, ou de jardin, et les variétés de grande culture ou de plein champ. Voici les plus estimées :

1° VARIÉTÉS HORTICOLES : *Marjolin* ou *quarantaine,* la plus hâtive de toutes ; *royale kidney,* jaune oblongue ; *victor,* jaune oblongue ; *quarantaine de la halle,* jaune oblongue ; rouge longue de Hollande ; etc.

2° VARIÉTÉS DE GRANDE CULTURE : *Magnum bonum,* jaune oblongue ; *institut de Beauvais, Richter's Imperator, chare, géante,* jaunes rondes ; *farineuse rouge* et *merveille d'Amérique,* rouges rondes ; *early rose,* longue ; etc.

Multiplication par semis de graines pour obtenir des variétés et par tubercules pour la culture ordinaire.

La *pomme de terre* fournit à la matière médicale son amidon (*fécule de pomme de terre*), employée en cataplasmes émollients, et à la confection de potages : la pulpe fraîchement râpée est considérée comme un bon topique à appliquer sur les brûlures. L'alcaloïde de la pomme de terre, ou *solanine,* possède les effets de l'atropine, mais à un degré beaucoup moindre.

Pomme d'api, opérette d'Offenbach (théâtre de la Renaissance, sept. 1873). — L'oncle Rabastens fait revenir chez lui son neveu Gustave, un enfant prodigue, et, du même coup, il renvoie sa bonne. Pour rentrer en grâce, Gustave a dû faire ses adieux à Catherine, surnommée Pomme d'Api, sa maîtresse. Pomme d'Api se venge en se présentant, comme bonne à tout faire, chez l'oncle Rabastens. Rabastens, enchanté, cajole Pomme d'Api, qui se laisse faire, devant Gustave, qui ne peut éclater. L'impudente a le front de prendre un amant devant lui. Gustave doit capituler ; Pomme d'Api avoue tout à Rabastens, qui pardonne aux deux amoureux. La musique de cette bluette est spirituelle, vive, légère. Le trio du *Gril,* qui montre Pomme d'Api dans ses fonctions culinaires, la ronde des amants : *J'en prendrai deux, trois, quatre...,* sont des morceaux remarquables par l'entrain et la bonne humeur.

Pomme de pin (CABARET DE LA). V. CABARET.

POMME (Pierre), médecin français, né et mort à Arles (1735-1812). Il acquit réputation et fortune en soignant les maladies nerveuses dites « vapeurs ». Partant de l'idée fausse que ces maladies se rattachent à un dessèchement des nerfs, il administrait des bains tièdes et du bouillon de veau et de poulet à l'intérieur. On lui doit un livre souvent réédité. *Traité des affections vaporeuses des deux sexes* (1763).

POMME (*po-mé* — rad. *pomme*) n. m. Ecou. rur. Nom donné quelquefois au cidre.

— Art culin. Pièce de pâtisserie, composée de deux minces couches de pâte, entre lesquelles on a fait un lit de marmelade de pommes.

POMMEAU (*po-mo* — rad. *pomme*) n. m. Petite boule qui se trouve au bout de la poignée d'une épée, d'un sabre.

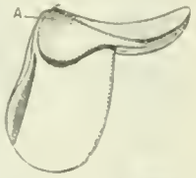

A, pommeau de s

— Eminence arrondie qui est au milieu de l'arçon du devant d'une selle : *Se retenir au* POMMEAU *de la selle.* ‖ Extrémité renflée du fût d'un pistolet.

— ENCYCL. Archéol. Les *pommeaux* d'épée affectent, suivant les époques, des formes et des dimensions caractéristiques. Rudimentaires dans les armes de l'antiquité classique, où la brièveté des lames ne nécessite pas de contrepoids, ils deviennent volumineux, turbinés dans les épées gauloises, ou affectent cette disposition en rondelle horizontale que l'on observe encore aujourd'hui dans les sabres indiens. Certains sont pourvus de ces prolongements divergents qui atteignent un si grand développement dans quelques types scandinaves de la fin de l'âge de bronze (pommeaux à antennes), et beaucoup sont déjà façonnés en oignons. Les épées carolingiennes ont les leurs en coupole multilobée, puis celles des siècles suivants portent les pommeaux discoïdes, dont le type persistera jusque pendant le XVIe siècle. A mesure que l'on avance vers cette époque, le poids et la dimension des pommeaux vont en augmentant pour faire contrepoids à la lame. La Renaissance allège les profils, élargit les champs en polygones, en mascarons lobés, en queue de paon. Puis ce sont des olives, des pommes de pin, des panses de vases, des polyèdres à nombreuses faces, des troncs de cône et de pyramide. Quand, sous Louis XIV, les lames s'allègent et se raccourcissent, la forme dominante est le sphéroïde surbaissé, puis rond ; bientôt, la disposition en olive allongée prévaut. Les pommeaux des dagues sont plus petits et plus légers que ceux des épées, dont ils suivent la forme.



POMMEAUX. 1. D'épée, lenticulaire XIIIe s. ; 2. De rapière, à facettes XVIIe s. ; 3. D'épée, ciselé (XVIe s. ; 4. De pistolet 1560 ; 5. De pistolet 1690 ; 6. De pistolet 1730.

POMMELER (SE) [de *pommer*], v. pr. Se dit du ciel qui se couvre de petits nuages blancs ou grisâtres, de forme arrondie. ‖ Se dit des chevaux dont la robe se couvre de taches rondes, mêlées de gris et de blanc. *Une jument qui commence à* SE POMMELER.

Pommelé, ée part. pass. du v. Se pommeler.

— PROV. : **Temps pommelé et femme fardée ne sont pas de longue durée,** Quand le ciel est pommelé, le temps ne tarde pas à changer ; le teint d'une femme qui se farde perd rapidement sa fraîcheur.

— n. m. Disposition de ce qui est pommelé : *Peintre qui rend très bien le* POMMELÉ *des chevaux.*

POMMELETTE (*po-me-lèt'* — dimin. de *pomme*) n. f. Fruit de l'aubépine, dans le midi de la France.

POMMELETTIER (*po-me-lè-ti-é* — rad. *pommelette*) n. m. Bot. Nom de l'aubépine, dans le midi de la France.

POMMELIÈRE (*po-me*) n. f. Art vétér. Nom vulgaire de la phtisie des ruminants.

POMMELLE (*po-mèl'* — rad. *pomme*) n. f. Techn. Plaque de plomb ou de tout autre métal qui est percée de trous, et qu'on met à l'entrée d'une conduite pour empêcher les ordures de passer. ‖ Outil de corroyeur, qui sert à faire venir le grain au cuir. (On écrit mieux PAUMELLE.) ‖ Instrument employé pour tirer la laine des ouvrages de bonneterie, en les apprêtant. ‖ Sorte de coin en bois de chêne, dont se servent les carriers pour détacher la pierre. ‖ Peinture qui sert à ferrer les portes légères. V. PAUMELLE.

POMMER (*po-mé*) v. n. Se dit des légumes qui forment leur pomme : *Des laitues qui* POMMENT.

Pommé, ée part. pass. Se dit de plantes dont les feuilles sont ramassées de manière à former une pomme : *Chou* POMMÉ. *Laitue* POMMÉE.

— Fig. et fam. Complet, achevé : *Une sottise* POMMÉE.

POMMERAGE (*po-me-raj'*) n. m. Nom vulgaire de l'ellébore fétide.

POMMERAIE (*po-me-rè*) n. f. Champ planté de pommiers.

POMMERAYE (LA), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 36 kilom. de Cholet, sur le plateau de la rive gauche de la Loire ; 2.918 hab. Fabrique de lainages, de mouchoirs. Tombeau de Pierre Chonu, roi d'Yvetot XVIe s.

POMMERAYE (LA), comm. de la Vendée, arrond. et à 48 kilom. de Fontenay-le-Comte, au confluent de la Parboire et de la Sèvre Nantaise ; 1.096 hab. Minoterie. Eglise du XIVe siècle, fresques du XIVe ou du XVe siècle.

POMMERET, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 11 kilom. de Saint-Brieuc ; 1.380 hab.

POMMEREUIL, comm. du Nord, arrond. et à 25 kilom. de Cambrai, près de la Sambre canalisée ; 1.160 hab.

POMMEREUL François-René-Jean, baron de), officier et administrateur français, né à Fougères en 1745, mort en 1823. Officier d'artillerie en Corse, colonel en 1785, il fut l'un des examinateurs de Bonaparte à l'Ecole militaire. Chargé d'organiser l'artillerie dans le royaume de Naples, sur le modèle de l'artillerie française, il regagna la France en 1790. Général de division en 1796, il démissionna en 1800, entra dans l'administration et fut nommé préfet d'Indre-et-Loire, puis du Nord (1805). Conseiller

l'État (1810), il fut mis à la tête de la censure (1811). Il est l'auteur d'un recueil de poésies, de divers ouvrages sur les campagnes de Bonaparte, etc.

POMMERIEUX, comm. de la Mayenne, arrond. et à 17 kilom. de Château-Gontier; 919 hab. Ch. de f. Ouest.

POMMERIT-JAUDY, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 50 kilom. de Lannion; 2.016 hab.

POMMERIT-LE-VICOMTE, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 27 kilom. de Saint-Brieuc; 2.555 hab. Église du XIVe siècle (verrière); chapelle du Paradis (XVIe s.).



D'azur, au miroir d'argent garni et pommeté d'or.

POMMERŒUL, comm. de Belgique (Hainaut), arrond. d'Ath, 1.656 hab. Église du XVe siècle (style ogival), avec tour gracieuse et svelte. Fonderies, tanneries.

POMMETÉ, ÉE (*po-mé*) adj. Blas. Qui est terminé par des pommelles, par des boutons arrondis, en parlant des extrémités de diverses pièces héraldiques. || Se dit aussi des bras d'escarboucle qui portent des pommelles tant aux extrémités qu'au milieu de leurs rayons ou bourdons.

POMMETIER (*po-me-ti-é* — rad. *pommette*) n. m. Nom vulgaire du pommier sauvage. || On dit aussi POMMOTIER, certains patois ayant *pommotte* au lieu de *pommette*.

POMMETTE (*po-mèt'* — dimin. de *pomme*) n. f. Ornement de métal ou de bois, en forme de petite pomme : *Pommette d'argent, de chêne.*

— Partie la plus saillante de la joue, au-dessous de l'angle externe de l'œil : *Des* POMMETTES *roses.*

— Arboric. Instrument dont on se sert pour cueillir les fruits sur les arbres.

— Bot. Nom vulgaire des azeroles, dans le midi de la France. || *Pommette épineuse*, Nom vulgaire de la stramoine.



Pommette de pistolet.

— Pathol. Bosselure qui se produit sur la cornée, quand cette membrane est ramollie.

— Techn. Chacune des plaques de métal creuses et rondes dont on garnit le haut des crosses de pistolet. || Petit ouvrage de serrurerie servant d'amortissement. || Chacun des petits œnds de fil que l'on fait à des poignets de chemise, de camisole.

POMMEUX (*po-meû*) n. m. Pop. Déchargeur de bateaux de pommes.

POMMEUSE, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 6 kilom. de Coulommiers, sur le Grand Morin; 1.077 hab. Commerce de fruits; fonderie et tréfilerie.

POMMIER (*po-mi-é* — rad. *pomme*) n. m. Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des rosacées, tribu des pomacées, comprenant une douzaine d'espèces qui appartiennent à l'hémisphère nord et surtout à l'ancien continent. || *Pommier d'acajou*, Nom vulgaire de l'anacardier.

— Mobil. Ustensile de ménage, dont on se sert pour faire cuire des pommes devant le feu : POMMIER *de terre.*

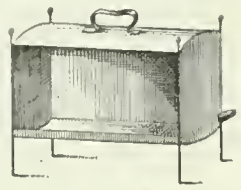

Pommier.

— Sylvic. Nom donné aux arbres forestiers qui ont cessé de croître en hauteur et dont la cime est arrondie.

— Adjectiv. *Bateau pommier*, Bateau qui transporte des pommes sur les rivières.

— ENCYCL. Arboric. Le *pommier* commun est indigène; on le trouve à l'état sauvage dans toute la France; abondant particulièrement dans les forêts de l'Est, il s'avance plus loin vers le nord (jusque vers le 66e degré de latitude); vers le sud, on le rencontre jusque dans le sud de l'Italie. Le pommier vient également bien dans tous les terrains qui ne sont ni trop arides, ni trop humides, et dans lesquels l'un des trois éléments, argile, silice et calcaire, n'est pas trop en excès par rapport aux autres.



Pommier : *a*, coupe du fruit.

Les fruits du pommier commun (*malus communis*) sont plus acerbes encore que ceux du poirier sauvage, et véritablement impropres à la consommation. Mais la culture et certainement aussi le croisement avec un autre type de moindres dimensions, également indigène en France, le pommier *doucin* (*malus mitis*), ont donné une infinité de variétés.

Une troisième espèce, le pommier paradis (*malus paradisiaca*), plus petite encore que le doucin, se rencontre dans la Russie méridionale.

Les variétés de pommier ne se reproduisent pas fidèlement par le semis : les pépins ne donnent qu'une très faible proportion d'exemplaires méritant d'être conservés. Aussi propage-t-on les bonnes variétés par le greffage. On greffe soit sur franc ou algrin (sujet de semis, soit sur sauvageon pris dans les bois, soit sur doucin, soit sur paradis. Le pommier franc et le sauvageon conviennent lorsqu'on veut obtenir des arbres à haute tige; le doucin est employé pour les formes de moyennes dimensions (pyramides, grands vases, palmettes, etc.); enfin, le paradis se prête aux formes les plus réduites.

Les pommiers en haute tige ne sont pas soumis à la taille, mais à de simples nettoyages; les pommiers *nains* sont conduits sous les mêmes formes que les poiriers, et, comme ces derniers, assujettis à la taille; toutefois, ce n'est qu'exceptionnellement et seulement pour quelques rares variétés de grande valeur (comme *calville blanche* et *reinette du Canada*) que l'on met le pommier en espalier. Les pommiers à cidre se cultivent toujours en haute tige.

POMMIERS D'ORNEMENT. — De Sibérie et de Chine, nous sont venues différentes espèces de pommiers à petits fruits (*microcarpes*), ornementaux les uns par leurs fleurs, les autres par leurs fruits rouges ou jaunes. Au nombre des premiers, il faut citer : *pommier à bouquets* (malus spectabilis), à fleurs doubles, semblables à de petites roses, arbre superbe; *pommier floribond* (malus floribunda), à petites fleurs simples ou doubles; *pommier kaïdo* (malus kaïdo), à fleurs rose vif, simples ou doubles, etc.

POMMIER (Victor-Louis-Amédée), poète français, né à Lyon en 1804, mort à Paris en 1877. Il travailla aux commentaires des *Classiques latins* de Lemaire, puis fit des traductions (*Cornelius Nepos* et *De senectute* de Cicéron) pour la *Bibliothèque* de Panckoucke. Deux fois couronné par l'Académie des Jeux floraux, il collabora, après 1830, au *Livre des Cent et un*. Son œuvre capitale est *l'Enfer* (1853), poème catholique, écrit avec une verve endiablée et une crudité d'expression assez brutale. Citons encore : *les Assassins* (1837); *Océanides et fantaisies* (1839); *Paris*, poème humoristique (1866); *Poème de la mort* (1867); *Monologues d'un solitaire* (1870); etc.

POMMIERS, comm. du Rhône, arrond. et à 4 kilom. de Villefranche, au-dessus de la plaine de la Saône; 1.018 hab. Vins ordinaires. Carrières. Fromagerie. Anciens châteaux de Saint-Try et de Belair.

POMMOTIER (*po-mo-ti-é*) n. m. Nom vulgaire, dans quelques parties de la France, du pommier sauvage.

POMODON n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des serranidés, propres aux mers de l'Amérique méridionale. (Le *pomodon macrophthalmus* est propre aux côtes du Chili et du Pérou.)

POMŒRIUM ou **POMERIUM** (*mé-ri-om'* — mot lat., formé de *post*, après, et *murus*, mur) n. m. Antiq. Espace libre ménagé autour des villes romaines, consacré par la religion et dans lequel il était interdit de bâtir.

— ENCYCL. On ne pouvait même pas cultiver le *pomœrium*. La largeur en était d'environ 160 pieds et les limites marquées par des cippes. C'était en somme une zone militaire autour des murs. On y prenait les *auspices urbains*, avant les entreprises importantes. Romulus, en creusant le fameux sillon qui coûta la vie à Remus, traça le premier pomœrium. Il fut reculé à plusieurs reprises, par Ancus Martius, par Servius Tullius, par Sylla, par Auguste et enfin par Claude, qui y comprit l'Aventin. Alors fut instituée la fête du *Septimontium*, parce que la septième colline avait été enclavée dans l'enceinte de la ville.

POMOLOGIE (*ji* — du lat. *pomum*, fruit, et du gr. *logos*, discours) n. f. Partie de l'arboriculture qui traite de la connaissance des fruits à pépins (pommes, poires).

POMOLOGIQUE (*jik'*) adj. Arboric. Qui appartient ou qui se rattache à la pomologie : *Essais* POMOLOGIQUES.

POMOLOGUE (*logh'*) n. m. Auteur d'une pomologie; homme versé dans la pomologie. || On dit aussi POMOLOGISTE.

POMONA (ÎLE) ou **MAINLAND**, île de l'Écosse septentrionale, dans le groupe des Orcades (v. ce nom), dont elle est la terre la plus considérable, avec une superficie de 527 kilom. carr. et une population de 17.008 hab. Très découpée, rocheuse ou lacustre et généralement assez peu fertile, Pomona contient les deux principales agglomérations de l'archipel des Orcades : *Stromness*, la capitale, et *Kirkwall*, la meilleure rade du groupe. La plupart des habitants se livrent à la pêche.

POMONAL, ALE, AUX (lat. *pomonalis*; de *Pomona*, Pomone) adj. Antiq. rom. Qui appartient au culte de Pomone.

POMONE (nom de la déesse des fruits) n. f. Ensemble des arbres à fruit d'une contrée : *La* POMONE *de la France.*

POMONE, planète télescopique, n° 31, découverte par Goldschmitt, en 1854.

POMONE (du lat. *pomum*, fruit), divinité des fruits et des jardins, épouse de Vertumne, dieu du printemps, d'origine étrusque. Elle avait à Rome un temple et un flamine spécial.



Pomone (statue antique).

— ENCYCL. Iconogr. On représente ordinairement Pomone sous les traits d'une femme jeune et robuste, assise sur un grand panier plein de fleurs et de fruits, tenant de la main gauche quelques pommes et de la droite un rameau. Au musée de Florence est une statue de marbre antique qui nous la montre couronnée de corymbes et de feuilles, et soulevant de ses deux mains un pan de sa robe rempli de fruits. Une statue de marbre blanc, par Barrois, était autrefois placée à Marly. Une autre statue a été exécutée par Le Gros pour la décoration de l'un des avant-corps du château de Versailles, et un terme de marbre blanc, dû au ciseau de Le Hongre, se voit près du grand canal. Parmi les tableaux, nous citerons une *Pomone couronnée par les nymphes*, peinte par H. Van Balen. L'histoire amoureuse de *Vertumne et Pomone* a été souvent traitée par les artistes. V. VERTUMNE.

POMORANIEN (*ni-in*) n. m. Membre d'une secte dissidente russe, qui prit naissance dans le monastère de *Pomorani*, au XVIIe siècle : *Les* POMORANIENS *rejettent les sacrements et la hiérarchie ecclésiastique.*

POMORZANY, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [cercle de Zloczow]), sur la Zlota Lipa, affluent du Dniester; 1.605 hab.

POMOS, Indiens des rives du Russian River (Californie). Leur nom dérive de *pum*, qui signifie « terre » ou « pays », et, par suite, les Pomos se considèrent comme [illegible] autochtones.

POMOTOU (ARCHIPEL). V. TOUAMOTOU.

POMPADOUR (*pon*) adj. Qui est dans le genre mis à la mode par la marquise de Pompadour, pendant sa domination : *Robe* POMPADOUR.

— Ameublem. *Fauteuil, Siège Pompadour*, Fauteuil bas, à dossier arrondi, et à joues.

— Littér. et b.-arts. Qui est dans le goût qui prévalut sous Louis XV, au temps de la Pompadour : *Style* POMPADOUR.

— n. m. Genre Pompadour : *Ce* POMPADOUR *qui ressemble au gothique fleuri.* (Balz.)



Siège Pompadour.

— Comm. Nom donné, au XVIIIe siècle, à une riche étoffe de soie, ornée de feuillages et de bouquets, que les dames de la noblesse adoptèrent pour la confection de leurs robes de toilette. || Actuellement, Nom donné à des étoffes de soie ou de coton brochées, que l'on emploie pour les tentures et l'ameublement.

— n. f. Econ. rur. Variété de poules et de coqs domestiques dont le plumage est bariolé : *De belles* POMPADOURS.

POMPADOUR, hameau de la Corrèze, comm. d'Arnac-Pompadour, arrond. et à 48 kilom. de Brive; 800 hab. Ch. de f. Orléans. Haras. Restes d'un château (XIIIe, XVe et XVIIIe s.) occupé par l'administration des haras, donné par Louis XV à Mme de Pompadour en 1745.

POMPADOUR (Jeanne-Antoinette POISSON, marquise DE), favorite de Louis XV, née à Paris en 1721, morte à Versailles en 1764. Elle était fille naturelle d'un syndic des fermes, Lenormand de Tournehem, et de la femme d'un munitionnaire aux armées, jadis pendu en effigie pour malversations. La mère était une femme galante et sans préjugés; elle mourut au moment de la première faveur de sa fille, et une épitaphe qui fit le tour de Paris rappela ses complaisances :

Ci-gît qui, sortant du fumier,
Pour faire une fortune entière,
Vendit son honneur au fermier,
Et sa fille au propriétaire.

Le fermier, en tout cas, fit élever et dota richement sa fille. Antoinette Poisson eut des maîtres de littérature, de beaux-arts, et profita à merveille de leurs leçons. Grande, bien faite, la physionomie d'une mobilité insaisissable, le teint d'une blancheur éclatante avec d'admirables cheveux châtain clair; au moral, intelligente, ambitieuse au delà de toute expression, froide et rouée, elle parut avec éclat dans le monde de maltôtiers qui était le sien, avant que Lenormand de Tournehem lui fît épouser son propre neveu, Lenormand d'Etioles (1741). Le château d'Etioles (ou d'Etiolles) était proche de la forêt de Sénart, où Louis XV allait souvent chasser. Mme d'Etioles vit le roi et voulut être favorite. Elle suivit les chasses en voiture, provocante, dans sa toilette et ses allures, au point de se faire donner par Mlle de Châteauroux, inquiète, l'ordre de s'éloigner. Le roi l'avait aperçue. Après la mort de Mlle de Châteauroux, elle réussit à le retrouver à un bal masqué de l'Hôtel de Ville; son manège et ses coquetteries cette fois, eurent plein succès. Quelques entrevues eurent lieu à Versailles et à Paris. Ce n'était, de la part du roi, qu'un caprice; mais Mme d'Etioles voulait mieux. Brusquant les choses, elle venait se jeter, à Versailles, aux genoux de Louis XV, demandant protection contre son mari, qui, disait-elle, avait tout appris (1745). Louis XV, qui peut-être n'y avait point songé, la fit installer dans l'appartement de Mme de Mailly. D'Etioles, menacé de la Bastille, puis envoyé à Avignon, reçut finalement une ferme générale, puis la ferme des postes, et se tint tranquille. Le règne de la Pompadour (elle reçut en 1745 le titre de marquise, en 1752 celui de duchesse, en 1756 le poste de dame d'honneur de la reine) était commencé. Sa faveur ne devait subir qu'une éclipse de quelques jours, au moment de l'attentat de Damiens. Ce fut un règne véritable, — le *règne du cotillon*, dit Frédéric II, car la nouvelle favorite voulut et sut gouverner, sinon bien, du moins longtemps. Elle eut le talent de dominer l'apathique Louis XV, d'abord par les sens et par le cœur, puis — car sa beauté passa vite, et elle dut se résigner à subir les infidélités du roi, avant, a-t-on dit, de les provoquer et de les diriger à son profit — par l'esprit, en se rendant nécessaire quand elle ne fut plus toujours agréable. Elle le promena, l'intéressa, l'amusa dans les châteaux qu'elle construisit ou fit aménager : Bellevue,



Mme de Pompadour, d'après Boucher.



Mme de Pompadour, d'après La Tour.

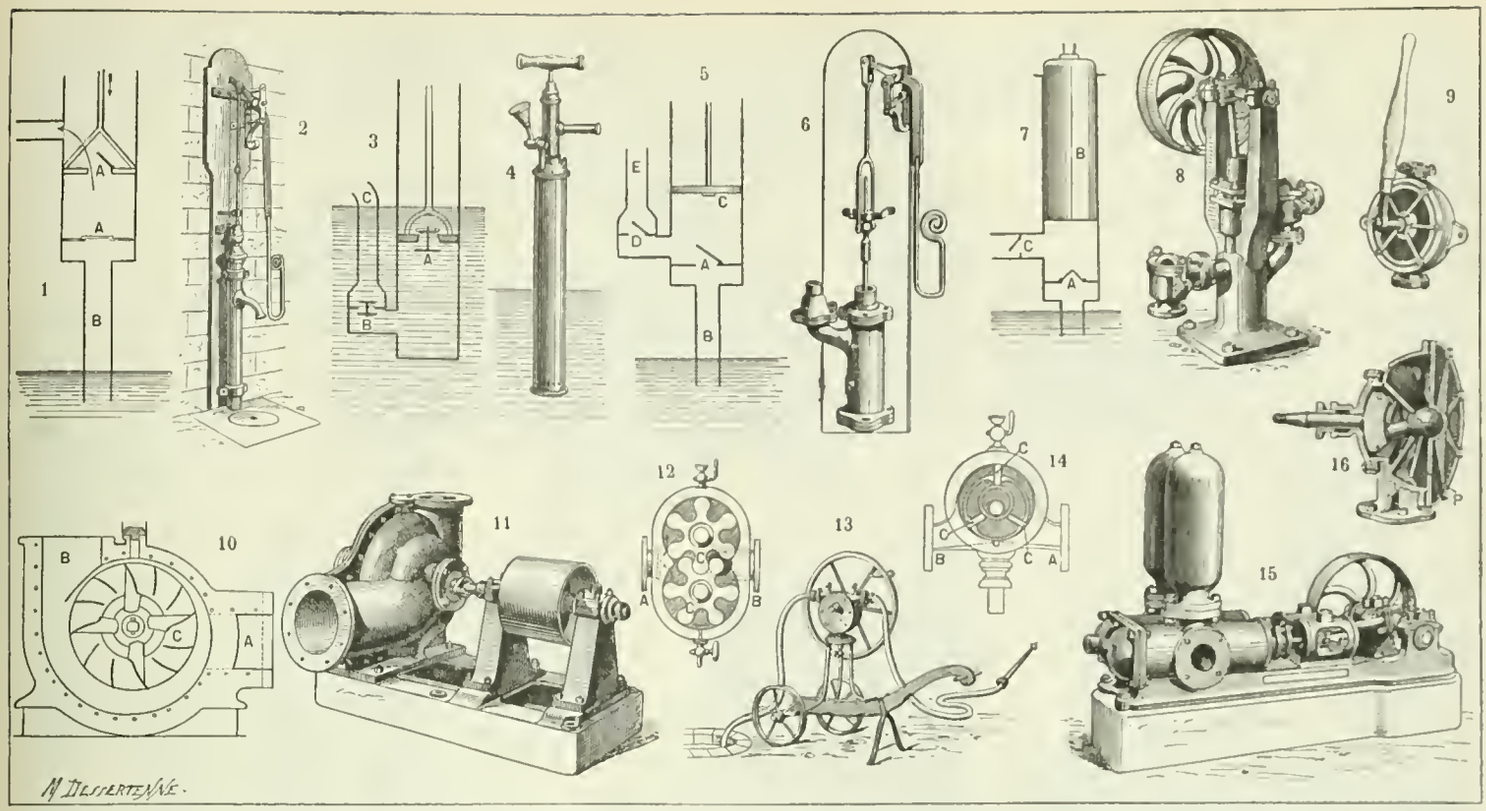

Pompes : 1. Schéma de pompe aspirante : A, A, soupapes d'aspiration ; B, tuyau d'aspiration. — 2. Pompe aspirante. — 3. Schéma de pompe foulante : A, soupape de refoulement du piston ; B, soupape du tuyau de refoulement C. — 4. Pompe foulante à main. — 5. Schéma de pompe aspirante et foulante : A, soupape d'aspiration ; B, tuyau d'aspiration ; C, piston plein ; D, soupape du tuyau de refoulement E. — 6. Pompe aspirante et élévatoire. — 7. Schéma de pompe à piston plongeur : A, soupape d'aspiration ; B, piston plongeur ; C, soupape de refoulement. — 8. Pompe à piston plongeur. — 9. Pompe demi-rotative. — 10. Schéma de pompe centrifuge : A, aspiration ; B, refoulement ; C, piston excentré. — 11. Pompe centrifuge. — 12. Schéma de pompe rotative à pignons : A, aspiration ; B, refoulement ; C, pignons. — 13. Pompe rotative. — 14. Schéma de pompe rotative à ailettes : A, aspiration ; B, refoulement ; C, piston à ailettes. — 15. Pompe à vapeur. — 16. Pompe à mouvement sphérique : P, piston.

Choisy, l'Ermitage de Versailles, Ménars, la Celle, Montretout, où elle accumula à grands frais les meubles de Boulle, les porcelaines de Saxe, les « magots » de tout genre, les spécimens les plus curieux de l'art oriental, à côté des manifestations élégantes et un peu maniérées de ce qu'on a appelé plus tard l'art *Pompadour*. Elle fit créer la manufacture de Sèvres, protégea les peintres et les littérateurs Bouchardon, Carle Van Loo, Marmontel, Bernis, Crébillon, Duclos, Gentil-Bernard, Helvétius, Quesnay, Voltaire lui dédia *Tancrède*. C'est le côté brillant — le seul bon côté — de son influence.

Car celle-ci, en dehors des questions d'art, fut déplorable. Avide et prodigue, elle dissipa, grâce au jeu des acquits au comptant, l'argent du trésor. Elle ne laissa approcher du roi que ses créatures : Rouillé, Saint-Florentin, Puisieux, Bernis, Berryer, Soubise, d'Argenson, Machault. Exception faite pour le duc de Choiseul, elle ne couvrit de son appui, pendant la guerre de succession d'Autriche et la guerre de Sept ans, que des diplomates médiocres et des généraux sans valeur. Séduite par les flatteries de Marie-Thérèse qui, dit-on, l'avait appelée sa *cousine*, et celles de Kaunitz, elle fit accepter par le roi l'alliance autrichienne. En 1758, malgré Bernis, elle la fit maintenir, continuant ainsi la guerre désastreuse qui devait s'achever au traité de Paris.

Elle mourut, en possession encore, extérieurement, de tout son crédit, à Versailles, où elle avait voulu qu'on la transportât. Le roi la regretta, et c'est à tort qu'on lui a prêté ces paroles, qu'il aurait dites en voyant le cercueil s'éloigner sous la pluie. « Madame la marquise, aura un mauvais temps pour son voyage. » Le prêtre chargé de son oraison funèbre rappela que la marquise, auprès de la reine Marie Leczinska, avait été à l'école de toutes les vertus : et ce sont les vertus de la reine qu'il se contenta de louer.

— Biblioge. : E. et J. de Goncourt, *Madame de Pompadour* ; P. de Nolhac, *la Marquise de Pompadour* (Paris, 1903). Sa *Correspondance* authentique a été publiée par A.-P. Malassis (Paris, 1878) et par H. Bonhomme, dans *Madame de Pompadour général d'armée* (Paris, s. d.).

POMPE (*ponp'* — lat. *pompa* ; du grec *pompê*, procession publique, marche pompeuse, escorte) n. f. Appareil solennel et somptueux : *Les* POMPES *du catholicisme.*

— Littér. et b.-arts. Recherche des grands mots, des procédés solennels, de l'apparat : *Dans les paysages de l'ancienne école, il y a plus de* POMPE *que de vérité.*

— n. f. pl. Relig. Vanités, faux plaisirs du monde : *Renoncer à Satan, à ses* POMPES *et à ses œuvres.*

— Syn. **Faste, luxe,** etc. V. FASTE.

— Encycl. *Pompes funèbres.* Le service des pompes funèbres, réglementé par les décrets du 23 prairial an XII et du 18 mai 1806, constitue un monopole pour les fabriques et consistoires ; dans le cas, cependant, où les fabriques ne l'exploitent pas, il est à la charge des communes. Le monopole peut être directement exercé par les fabriques (régie simple), soit confié à un entrepreneur moyennant certains bénéfices déterminés (régie intéressée), soit enfin affermé par adjudication ou traité de gré à gré ; dans le premier cas, les fabriques d'une grande ville se réunissent en syndicat pour l'exploitation en commun. Le produit net de l'entreprise est partagé entre les fabriques et consistoires ; en ce qui concerne les paroisses catholiques, le dixième de la part qui leur est attribuée est réparti entre les églises les plus nécessiteuses.

Les tarifs des fournitures relatives aux funérailles, délibérés par les conseils municipaux, sont approuvés par l'autorité supérieure. Ils se divisent en tarif du service intérieur, c'est-à-dire du service à la maison mortuaire et à l'église (exposition du corps à la maison, draperies du portail extérieur de l'église, ornements de l'autel, catafalque, draperies intérieures, musique, sonneries de cloches, etc.), et en tarif du service extérieur, c'est-à-dire du transport et de l'inhumation (brancard, corbillard, cercueil, maître des cérémonies, etc.). Ces deux tarifs se subdivisent eux-mêmes en tarif ordinaire et en tarif extraordinaire. Le tarif ordinaire ne comporte qu'une classe et une taxe fixe (par exception graduée à Paris). Il consiste simplement dans la fourniture de la bière en volige, le transport du corps et l'inhumation. Le tarif extraordinaire comprend plusieurs classes ; il est gradué suivant l'appareil plus ou moins luxueux commandé par les familles ; les tarifs sont réduits pour les enfants au-dessous de sept ans. Les funérailles des indigents sont gratuites (décr. de 1806, art. 4).

POMPE (*ponp'* — orig. inconn.) n. f. Mécan. Machine propre à élever ou à refouler un liquide. ‖ Appareil au moyen duquel on aspire l'air contenu dans un récipient, pour y faire le vide. ‖ *Pompe à feu*, Nom que l'on donnait autrefois aux machines à vapeur fixes. ‖ *Pompe de compression*, Appareil au moyen du quel on comprime les gaz.

— Arg. des tailleurs. Travail des ouvriers.

— Artill. *Pompe de frein*, Appareil servant à charger ou recharger le frein hydropneumatique des canons de 120 court et des canons à tir rapide en y envoyant le liquide nécessaire à son fonctionnement.

— Mar. *Pompe brisée*, Pompe destinée à extraire l'eau des caisses à eau. ‖ *Pompe d'étrave* ou *de poulaine*, Pompe qui prend de l'eau à la mer pour le nettoyage du pont et de la poulaine. ‖ *Pompe royale*, Forte pompe de cale, aspirante et foulante. ‖ *Allumer une pompe*, La mettre en fonction. ‖ *Armer une pompe*, Disposer son personnel sur les bringueballes. ‖ *Franchir une pompe*, Lui faire assécher l'endroit dans lequel elle aspirait. ‖ *Gréer une pompe*, Disposer les manches et ustensiles nécessaires à son fonctionnement. ‖ *Une pompe est prise* ou *chargée*, Elle commence à envoyer de l'eau.

— Méd. *Pompe à sein*, Petit bocal de verre terminé par un tube, et servant à dégorger le sein d'une femme, en aspirant la surabondance du lait. Syn. TIRE-LAIT.

— Milit. Terme employé par les Saint-Cyriens pour désigner le travail intellectuel, par opposition avec l'instruction militaire. ‖ *Corps de pompe*, Personnel de la direction des études. ‖ *Mois de pompe*, Mois des examens de fin d'année.

— Musiq. Partie des tuyaux de cuivre de certains instruments à vent, qui peut s'allonger ou se raccourcir à volonté, pour baisser ou hausser le ton. ‖ Petite embouchure de métal, qui sert au même objet dans la flûte, la clarinette et le basson.

— Oisell. Auget qu'on met dans une cage d'oiseau, et qui a une ouverture vers son milieu, pour donner passage à la tête de l'oiseau.

— Techn. *Pompe à cabarer*, Pompe à chapelet destinée autrefois à enlever ce qui sortait de la cuve matière, dans les brasseries. Elle est remplacée aujourd'hui par la pompe dickmaische. (V. DICKMAISCHE.) ‖ *Pompe à pneumatiques*, Petite pompe à air, aspirante et foulante, destinée à gonfler les bandages pneumatiques des roues de bicyclettes, d'automobiles, etc. ‖ *Pompe à jeter trempe*, Tuyau de bois placé debout dans la cuve-matière, et qui traverse le faux fond. ‖ *Pompe de Robinet*, Appareil destiné au soufflage des grandes pièces. ‖ *Armer une pompe*, Placer sur le balancier d'une pompe à incendie, dans la bâche et sous le chariot, les agrès nécessaires au sauvetage des personnes et à l'extinction du feu. ‖ *Pompe de cellier*, Tube de métal au moyen duquel on aspire le vin des tonneaux, lors qu'on veut le goûter. ‖ *Couteau à pompe*, Couteau dont le ressort est fendu, pour loger une bascule. ‖ *Canif à pompe*, Canif dont la lame se retire dans le manche, au moyen d'un bouton. ‖ *Serrure à pompe*, Serrure de sûreté dans laquelle on est obligé de repousser avec la clef un ressort quand on veut introduire cette clef dans la serrure. ‖ *Compas à pompe*. V. COMPAS. ‖ *Travail à la pompe*, Travail des ouvriers tailleurs qui exécutent les retouches. ‖ Organe du métier à lacet qui sert à arrêter le métier en cas de rupture du fil.

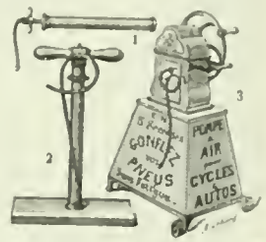

Pompes à pneumatiques. 1. A main. 2. D'atelier, avec pied ; 3. A volant et à distribution d'air automatique.

‖ *Pompe d'appel*, Sorte de fourneau qui permet dans un poêle de construction d'établir le courant d'air nécessaire pour maintenir la combustion.

— Encycl. Mécan. Les *pompes* se classent en plusieurs catégories, suivant leur mode d'action, la nature de leur construction, leurs applications. Dans la première catégorie sont comprises les *pompes aspirantes, foulantes, aspirantes et foulantes*. La seconde renferme les pompes à *pistons pleins, creux, plongeurs* ; les *pompes centrifuges* ; les *pompes rotatives, semi-rotatives* ; les *pompes agricoles* ; celles d'*épuisement* et d'*exhaustion* ; les *pompes à vapeur* de *distribution* et d'*alimentation* ; les *pompes à incendie* ; etc. Les pompes sont dites *à simple effet* lorsqu'elles n'élèvent l'eau que pendant la montée ou pendant la descente du piston, et *à double effet* lorsque l'eau est élevée pendant la montée et pendant la descente. Les pompes sont encore *verticales, horizontales* ou *inclinées*. On distingue : les pompes mues à bras d'hommes, par manèges ou par moteurs inanimés, vapeur ou électricité ; celles à balancier à action directe, à engrenages et à courroies.

— *Pompe aspirante*. Dans la pompe aspirante, le piston, qui se meut dans un cylindre appelé *corps de pompe*, est muni d'une soupape s'ouvrant de bas en haut. Une seconde soupape s'ouvrant également de bas en haut se trouve à l'intersection du corps de pompe et du tuyau d'aspiration dont l'extrémité opposée plonge dans l'eau. En soulevant le piston, l'air contenu dans le corps de pompe se raréfie ; celui du tuyau d'aspiration soulève alors la soupape inférieure, vient remplir le corps de pompe et l'eau s'élève dans le tuyau. Si à cet instant l'on abaisse le piston, l'air situé au-dessous de lui se comprime et soulève la soupape qu'il porte pour s'échapper à l'extérieur ; la soupape inférieure se ferme sous la pression qu'elle supporte. Ces phénomènes se reproduisent chaque fois que l'on abaisse ou qu'on élève le piston. L'eau ne tarde pas à pénétrer à son tour dans le corps de pompe, à soulever la soupape du piston et à recouvrir celui-ci jusqu'au moment où elle s'écoule en dehors par l'orifice d'écoulement ménagé à cet effet à la partie supérieure du corps de pompe. Parmi ces pompes, nous citerons celles à vin, à purin, etc.

— *Pompe foulante*. Dans cette pompe, le piston est garni d'une soupape s'ouvrant de haut en bas ; il fonctionne dans un corps de pompe plongé entièrement dans l'eau et fermé à sa partie inférieure. Sur le côté du corps de pompe se trouve le conduit de refoulement relié avec

un petit diamètre plus petit. Dans ce conduit, un peu au-dessus de sa jonction avec le corps de pompe, est une soupape qui s'ouvre de bas en haut. Quand on abaisse le piston, cette soupape se ferme par suite de l'incompressibilité de l'eau. La soupape de refoulement se soulève au contraire laissant un passage à l'eau du corps de pompe; celle-ci se précipite dans ce conduit. Lorsqu'on relève le piston, l'eau du tuyau de refoulement agit par son poids sur la soupape de ce conduit et l'oblige à se fermer, tandis que la soupape du piston s'ouvre et laisse passer au-dessous une certaine quantité d'eau, et ainsi de suite.

— *Pompe aspirante et foulante.* Avec ce système de pompe, le tuyau d'aspiration plonge dans l'eau. Au point de jonction est une soupape s'ouvrant de bas en haut. Le piston est plein et aspire l'eau lorsqu'il s'élève dans le corps de pompe. Quand il descend, la soupape du tuyau d'aspiration se ferme et une seconde soupape contenue dans la conduite de refoulement s'ouvre sous la pression de l'eau qui s'élève dès lors dans ce tuyau. Pour éviter les chocs que produit l'eau ainsi refoulée contre les parois et les coudes, on installe, sur un point de la conduite élévatoire, un réservoir rempli d'air, que l'on appelle *chambre à air*, dont l'élasticité contrecarre ces chocs. Le type de ce genre de pompe est la *pompe à incendie*.

— *Pompes à pistons pleins ou creux et plongeurs.* Ces types de pompes se rattachent au système de pompe aspirante et foulante. Ce dispositif, qui ne fonctionne que mécaniquement, est destiné aux pompes de grandes dimensions et s'applique aux machines élévatoires employées pour les distributions d'eau dans les villes.

— *Pompe à godets. Pompe à chapelet.* V. NORIA.

— *Pompe centrifuge.* Cette pompe, dont on fait surtout usage pour les travaux d'épuisement, à cause de son très grand débit, n'est autre chose qu'une sorte de ventilateur à axe horizontal et à ailes courbes. Elle est constituée par une roue à aubes, montée dans une enveloppe à deux ouvertures. L'une de ces ouvertures sert à l'aspiration, l'autre au refoulement; c'est donc en somme une pompe aspirante et foulante.

— *Pompe rotative.* Les pompes rotatives se divisent en *pompes à pignons, à palettes à mouvement sphérique.* Les pompes à pignons sont formées de deux disques creux reliés l'un à l'autre un peu au-dessous de leur diamètre horizontal. Dans chacune de ces boîtes sont montés, sur des axes horizontaux, deux pignons plats à six dents, qui engrènent les unes dans les autres jusqu'à fond de course. Deux ouvertures servent, l'une à l'aspiration, l'autre au refoulement. Les pignons, tournant rapidement en sens contraire, refoulent l'eau contre les parois de la boîte, d'où elle s'échappe par le tube de refoulement.

— *Pompe rotative à palettes.* Cette pompe se compose d'un corps de pompe cylindrique, dans l'intérieur duquel un cylindre se meut, en conservant toujours une position excentrée par rapport à la cavité cylindrique du corps de pompe. Trois palettes, glissant dans des mortaises, rentrent et sortent alternativement, pendant l'évolution du cylindre excentré, maintenues en contact permanent avec les parois intérieures de la pompe au moyen d'un deuxième cylindre central. Les palettes forment trois chambres, tour à tour aspirant et refoulant le liquide.

— *Pompe à mouvement sphérique.* Dans ces pompes, le piston en forme de tronc de cône évidé, terminé par une sphère servant de pivot, est doué d'un mouvement oscillatoire. Il se meut dans un corps de pompe constitué par un segment sphérique limité d'une part par un tronc de cône évidé et de l'autre par un plateau servant de crapaudine au piston. Dans son mouvement, ce piston divise la capacité du corps de pompe en deux parties égales, l'une communiquant avec le tube de refoulement et l'autre avec celui d'aspiration.

— *Pompe à vapeur.* On en distingue trois sortes : 1° La pompe à air, qui n'est qu'une pompe à eau ordinaire, assez grande pour enlever du condenseur l'eau chaude qui s'y dépose à chaque instant, ainsi que l'air qui s'y dégage. 2° La pompe à eau fraîche tire l'eau soit d'un puits, soit d'un cours d'eau voisin, et la verse dans une bâche, d'où elle est dirigée sur les points convenables. 3° La pompe d'alimentation, exclusivement employée à maintenir constant le niveau de l'eau dans la chaudière. Les pompes à vapeur sont à *quatre pistons à courant continu*, à *action directe*, à *action directe à deux cylindres accouplés*, etc. Elles sont à *simple* ou à *double effet*.

— Mût *Pompe du frein.* Cette *pompe*, dite pompe de remplissage du frein, est une pompe aspirante et foulante dont la monture est pourvue d'une mâchoire qui se fixe sur l'affût au moyen d'une vis de pression. Le corps de la pompe est muni de deux tubulures : une verticale, d'aspiration, et l'autre horizontale, de refoulement, dont chacune est raccordée au moyen d'un filetage et comprime le point de la soupape correspondante. Le piston de la pompe est un *piston-plongeur*, prolongé par une tige-guide qui passe dans un piston fixé à la monture et relié par deux bielles au levier de manœuvre. Sur la tubulure de refoulement se fixe un manomètre gradué, qui permet de mesurer la pression développée pendant le remplissage du récupérateur au moyen de l'huile contenue dans une cuve graduée elle même en décilitres. Cette opération du rechargement demande de 15 à 20 minutes; mais elle n'a besoin d'être faite qu'après le tir d'environ 1 500 coups. L'affût des canons à tir rapide est muni d'un réservoir contenant assez d'huile pour une campagne.

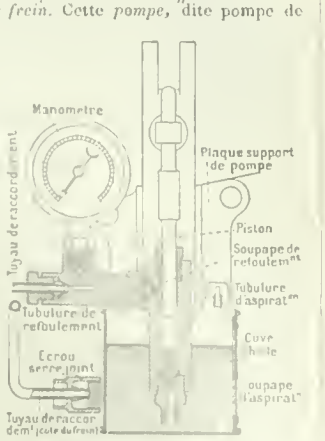

Pompe de remplissage du frein hydropneumatique.

POMPE. « Pompe est une étoile à variation continue et se rapproche beaucoup de ζ Gémeaux. La durée, fort courte, de sa période est de 7 h. 8 m. et elle varie entre les grandeurs 6 et 7,3 : le temps d'accroissement de lumière est sensiblement le même que celui du décroissement.

POMPEDIUS SILO, général marse, un des promoteurs de la guerre Sociale. En 90 av. J.-C., il battit l'armée de Servilius Cepion, prit Bovianum, mais périt dans un combat.

POMPEE ou **POMPEIUS STRABO** (Cneius Sextus) consul romain, père du grand Pompée, mort en 87 av. J.-C. Questeur, préteur, consul, il rendit de grands services pendant la guerre Sociale, mais se déshonora par sa cupidité et ses déprédations. Indécis dans la lutte entre Marius et Sylla, il fut battu et tué par Cinna.

POMPÉE (Cneius Pompeius), dit **le Grand,** homme d'État romain, né en 107 av. J.-C., d'une famille équestre, mort en 48. Il fit ses premières armes sous son père, P. Strabo, et se rangea du parti de Sylla, pour lequel il leva de son chef trois légions, qu'il lui amena à travers trois corps ennemis. Sylla le salua du titre d'*imperator* et, depuis, lui donna le surnom de *Grand*. Il se l'attacha ainsi. Après la mort de Sylla, Pompée anéantit ce qui restait du parti de Marius. Il eut le bonheur incroyable d'achever les campagnes commencées par d'autres, s'assurant ainsi une renommée militaire en partie seulement justifiée. L'assassinat de Sertorius par Perpenna lui permit de mettre facilement fin à la guerre d'Espagne. À son retour en Italie, il écrasa les dernières bandes de Spartacus. Il reçut alors le consulat et le triomphe (79). Jusqu'alors, seul soutien de l'aristocratie, il se tourna à ce moment vers les chevaliers et vers la plèbe. Pour l'en remercier, le peuple lui donna le commandement de la guerre contre les pirates, et cette facile expédition, qui rendait la sécurité aux navigateurs et assurait l'approvisionnement régulier de Rome, doubla sa popularité. Lucullus avait épuisé Mithridate. Pompée fut désigné pour l'achever. Celui-ci mourut à point nommé, et la campagne de Pompée fut une triomphante promenade militaire. Mais, au retour, le sénat refusa de ratifier les actes de son proconsulat; il se ligua alors ouvertement avec César et Crassus : c'est le premier *triumvirat* (61). Ils se partagèrent le monde. Pompée épousa Julie, fille de César; il eut l'Afrique et l'Espagne, mais ne quitta pas Rome; Crassus eut l'Asie; César choisit la Gaule et, pendant que ses rivaux s'usaient en intrigues, acquit la gloire, la richesse, le prestige du vrai génie. Crassus mourut. Pompée et César furent aussitôt en présence. Le sénat, dont Pompée s'était rapproché, le nomma, en 52, consul unique. Mais quand, en 49, le sénat déclara César ennemi public, Pompée, qui s'était vanté de « n'avoir qu'à frapper l'Italie du pied pour en faire sortir des légions », ne sut, en réalité, prendre aucune mesure pour défendre Rome contre le vainqueur des Gaules et se réfugia en Grèce avec son armée. Pendant ce temps, César soumettait l'Italie, l'Afrique et l'Espagne. Enfin, les deux partis se rencontrèrent à Pharsale. La jeune monarchie militaire triompha de la vieille république aristocratique (48). Pompée se réfugia d'abord à Lesbos, puis alla demander asile à Ptolémée XII, roi d'Égypte, qui le fit tuer et envoya sa tête à César. Celui-ci, dit-on, pleura sur le sort de son gendre et ancien allié. Pompée fut, en somme, un génie médiocre, que les événements portèrent à une situation au-dessus de son mérite. Il avait de la noblesse, de la modération quand ses intérêts n'étaient pas en jeu, de la fidélité, des mœurs pures, mais aussi une insupportable présomption. Vainqueur, il eût été un maître aussi absolu, mais moins généreux et moins habile que César. Après la mort de Julie, Pompée avait épousé Cornélie, veuve de Publius Crassus.

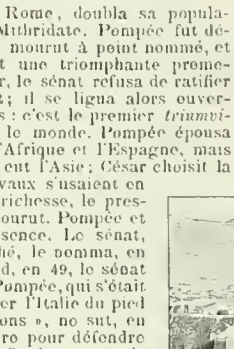
Pompée (statue antique, au palais Spada, Rome).

Pompée (LA MORT DE), tragédie en cinq actes, par P. Corneille, représentée en 1643. Le sujet, emprunté à Lucain, est la mort du général romain, lâchement assassiné par ordre du roi d'Égypte, après la bataille de Pharsale. Le premier acte est fort beau : Ptolémée consulte Photin, Achillas et Septime pour savoir quel sort il faut réserver au fugitif; jamais les cruelles maximes de la raison d'État n'ont été formulées avec plus de force. Pompée, qui ne paraît pas dans la pièce, est égorgé lorsqu'il aborde au rivage égyptien; son ombre va planer sur tout le reste du drame. A vrai dire, l'action qui suit n'est qu'imparfaitement liée à la précédente. L'arrivée de César, son amour trop galant pour Cléopâtre, ses entrevues avec Cornélie, veuve de Pompée, ses luttes de générosité avec elle, le péril qu'il court, la pusillanimité et la punition finale de Ptolémée, forment une succession de scènes souvent admirables plutôt qu'une véritable pièce. La *Mort de Pompée* n'en demeure pas moins, par des qualités originales et d'éminentes beautés, au premier rang des chefs-d'œuvre de second ordre de Corneille. L'admirable caractère de Cornélie (où Adrienne Lecouvreur trouva un de ses plus beaux rôles) suffirait à immortaliser la pièce.

— Avant Corneille, Robert Garnier avait donné une *Cornélie* (1574), et Chaulmer, un obscur poète, une *Mort de Pompée* (1638). La tragédie de Corneille, publiée en 1644 chez Sommaville et chez Courbe, est dédiée à Mazarin.

Pompee COLONNE DE). V. COLONNE.

POMPÉE (Cnéius), fils du grand Pompée, né vers 75 av. J.-C. Son père mort, il continua en Espagne la lutte contre César. Celui-ci vint en personne le battre à Munda (45). Il fut tué dans la poursuite.

POMPÉE (Sextus), le plus jeune des fils du grand Pompée, mort en 35 av. J.-C. Après la mort de son père, il continua la lutte sur mer. Quand son frère eut été vaincu et tué à Munda (45), il passa chez les Celtibères et continua avec peu de succès la lutte contre les lieutenants de César. La mort du dictateur lui permit de rentrer à Rome, et il reçut le proconsulat des forces navales. Proscrit ensuite par les triumvirs, il s'empara de la Sicile. Pendant les luttes d'Octave, d'Antoine, de Brutus, il se rendit maître de la Méditerranée et réussit à affamer Rome. Le peuple, alors, força ses adversaires à traiter avec Pompée, qui reçut le consulat (38). Puis, la guerre recommença entre lui et Octave; il fut trahi par son lieutenant Ménas et vaincu par Agrippa dans une bataille navale. Il s'enfuit à Milet, où un officier d'Antoine le tua.

POMPÉE (TROGUE), historien latin, né en Gaule. Son père avait été secrétaire de Jules César. Il avait composé une *Histoire universelle*, en 44 livres, intitulée *Histoires philippiques*, à cause du grand développement qu'il accordait aux affaires de Macédoine. L'ouvrage, dont il ne reste qu'un abrégé, par Justin, était très estimé des anciens.

POMPÉE (Pierre-Philibert), écrivain pédagogique, né à Besançon en 1809, mort en 1874. Il parvint à force d'énergie à prendre ses grades, devint, en 1829, directeur de l'école municipale du Ve arrondissement de Paris et fut un des fondateurs des associations polytechnique et philotechnique. Il fonda (1839) et dirigea jusqu'en 1852 l'école Turgot. En 1852, il installa, à Ivry, une maison d'enseignement professionnel. Il fut maire d'Ivry et conseiller général de la Seine. On a de lui : *Mémoire sur l'organisation de l'enseignement professionnel en France; Rapport historique sur les écoles primaires de la ville de Paris* (1839); *Étude sur la vie et les travaux de Pestalozzi* (1850), couronné par l'Académie des sciences morales; etc.

POMPÉI, ville ancienne de Campanie, au S. de Naples, à 24 kilom. du Vésuve, à l'embouchure du Sarno (*Sarnus*). La tradition voulait qu'elle eût été fondée par Hercule. Ses premiers habitants furent les Osques; elle s'assimila rapidement la civilisation grecque, passa aux mains de divers maîtres, puis elle prit part à la guerre Sociale et fut assiégée sans succès par Sylla (82 av. J.-C.). Pourtant, Pompéi se latinisa vite et devint un lieu de plaisir recherché de la meilleure société. Cicéron y avait une villa. Municipe sous Auguste, elle gagna sous Néron le rang de colonie. L'éruption du Vésuve en 63 la ravagea une première fois; celle de 79 la détruisit pour toujours. Pompéi ne fut jamais qu'une assez petite ville de 30.000 habitants (*Pompéiens, ennes*), mais le commerce de son port était actif, et elle recevait beaucoup d'étrangers.

Quand se produisit la seconde catastrophe, la restauration de la ville était loin d'être achevée. D'autre part, il est certain que les habitants, dont la plupart avaient pu se sauver, peu de cadavres (environ 300), revinrent fouiller la ville et en retirèrent tout ce qu'ils purent d'objets précieux. Enfin, elle servit longtemps de carrière et l'on y rechercha surtout les matériaux précieux, tels que le marbre. Puis elle tomba dans l'oubli, bien que la tradition populaire eût conservé à son emplacement le nom de *Cività*. En 1748, un paysan trouva des statues. L'attention du roi Charles III fut éveillée. On commença des fouilles, qui avancèrent fort lentement jusqu'à Murat. Celui-ci les poussa activement, mais toujours suivant le même principe. Revenus, les Bourbons revendirent la plupart des terrains achetés par Murat. Depuis 1860, les travaux, dirigés pendant plus de trente ans par le savant Fiorelli, ont continué régulièrement et suivant la meilleure méthode, qui cherche non à trouver des objets d'art, mais à restituer la ville elle-même.

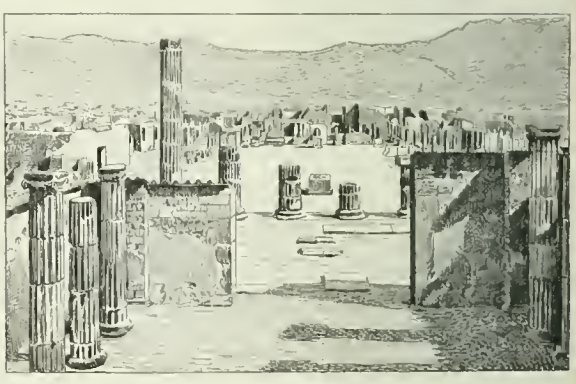
Ruines du forum de Pompéi.

Telle qu'elle est, Pompéi est encore la plus saisissante évocation de l'antiquité que l'on puisse imaginer. Avec ses rues bien alignées et bordées de trottoirs, ses enseignes, ses boutiques, ses *graffiti*, ses fontaines, la ville semble endormie plutôt que morte. Les murs sont couverts de réclames électorales; on a retrouvé les tessères de la représentation théâtrale qui devait avoir lieu ce jour-là : on allait jouer le *Casina* de Plaute; dans une maison de courtisanes, le plat de haricots qu'elles faisaient cuire pour leur repas était dans le fourneau, les boutiques des boulangers étaient pleines de pain, des barils d'olives sont là attendant l'acheteur. Dans la maison de Vettii, il a suffi de nettoyer les tuyaux pour que les jets d'eau du jardin fonctionnassent en perfection. Un petit musée a été installé à Pompéi même, mais les objets les plus précieux font l'ornement du magnifique musée de Naples.

Les deux tiers à peine de la ville sont découverts. Elle était entourée de murs et construite sur un plan régulier. Les principales rues sont : la rue *Consulaire* ou *Domitienne*, prolongée par la *Voie des tombeaux* jusqu'à la porte d'Herculanum; la rue de *Mercure* et du *Forum*; la rue de *l'Abondance*, du Forum à la porte de Nole; la rue de *Stabies*, de la porte de ce nom à celle du Vésuve. La largeur des rues, pavées de lave, ne dépasse pas 9 mètres; il y a beaucoup de fontaines, et les Pompéiens pratiquaient le *tout à l'égout*. Les maisons avaient un ou deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, mais celui-ci subsiste généralement seul aujourd'hui. Toutes les ouvertures des maisons sont tournées vers les cours intérieures. A l'extérieur, il y a souvent des boutiques. La disposition de celles-ci est assez uniforme : un comptoir creusé de trous,

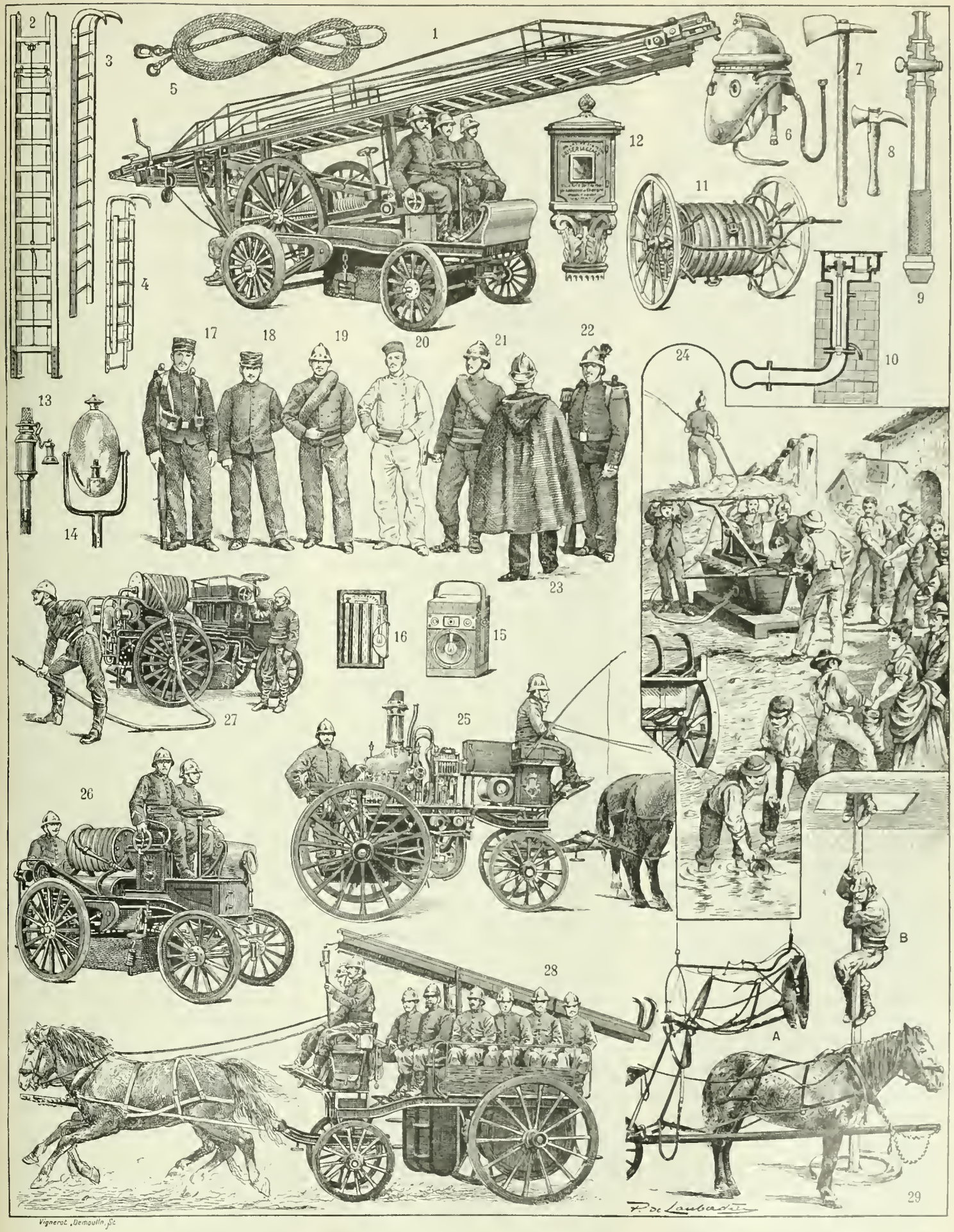

Vignerot, Demoulin, Sc.

POMPIERS : 1. Echelle automobile électrique. — 2. Echelle droite. — 3. Echelle à crochet à un *plan*. — 4. A deux *plans*. — 5. Cordage. — 6. Casque respiratoire. — 7. Hache. — 8. Hachette. — 9. Coupe de la lance. — 10. Coupe d'une bouche d'incendie. — 11. Dévidoir à bobine. — 12. Avertisseur téléphonique. — 13. Flambeau. — 14. Fanal. — 15. Lampe électrique pour les milieux explosifs. — 16. Sa coupe. — 17. Sapeur en tenue d'exercice. — 18. Tenue de corvée. — 19. De service de théâtre. — 20. De gymnastique. — 21. De feu. — 22. Grande tenue de service. — 23. Manteau à capuchon. — 24. Pompe à bras et service de la *chaîne*. — 25. Pompe à vapeur. — 26. Pompe électrique. — 27. Mise en batterie de la pompe électrique. — 28. Fourgon et *départ* attelé. — 29. Intérieur d'un poste : A, système d'attelage; B, poteau de descente des hommes.

où l'on introduisait des vases de terre contenant les diverses denrées, et derrière le comptoir un étroit espace. Le logement était au dessus. Les maisons sont pour la plupart fort élégantes à l'intérieur, quoique très petites, sauf les plus riches. Le stuc revêt la pierre et les parois sont couvertes de peintures, aussi fraîches aujourd'hui qu'il y a deux mille ans. Les sujets en sont décoratifs ou mythologiques, d'une mythologie qui fait penser à Ovide plus qu'à Homère. Les moindres ustensiles retrouvés dans les cendres ont ce cachet artistique qui est commun à toutes les productions de l'antiquité. Le seul reproche que l'on puisse faire au goût pompéien est un penchant exagéré pour le genre rocaille. Les maisons les plus célèbres par leurs proportions et la beauté de leur décoration sont celles du *Faune*, des *Vettii*, du *Poète tragique*, de *Pansa*, de *Salluste*. La villa de Diomède, un peu en dehors de l'agglomération, donne plutôt l'idée d'une belle propriété de campagne.

Les monuments publics sont nombreux et témoignent de la richesse de la ville. Le centre était le *Forum*, avec les beaux temples de *Jupiter*, d'*Apollon*, de *Mercure*, son portique qui l'entourait de trois côtés, les vingt-deux piedestaux qui devaient porter des statues, la *basilique*, les *tribunaux*, l'*édifice d'Eumachia*, la *curie* et le *marché couvert*. Une autre place est le *Forum triangulaire*, plus petit, où l'on remarque le temple d'*Hercule* et, tout à côté les uns des autres, la *curie isiaque*, le temple d'*Isis*, moins machiné que ne l'ont dit les romanciers, le temple d'*Esculape*, le grand théâtre ou *théâtre découvert*, et le petit théâtre ou *théâtre couvert*, enfin la *caserne des gladiateurs*. A l'extrémité sud-est de la ville était l'amphithéâtre, qui contenait 20.000 places. Citons encore les *Thermes de Stabies* et les petits *thermes*, véritable modèle d'élégance.

— Bibliogr. : Raoul Rochette, *Choix de peintures de Pompéi* (1844-1853 ; Fiorelli, *Giornale degli scavi di Pompei* (1861-1865; 1868-1879, se continue); Garrucci, *Graffiti di Pompei* (1856, 32 pl.); Mau, *Geschichte der decorativen Wandmalerei in Pompeji* (1882); *Führer durch Pompeji* (1896, etc.; Boissier, *Promenades archéologiques, Rome et Pompéi* (1895); Fiorelli, *Guide de Pompéi* (trad. fr., 1897); Gusman, *Pompéi* (beaucoup de figures, 1900); etc.

Pompéi (Les Derniers Jours de), roman historique, de sir Edward Bulwer Lytton (1831), où l'auteur essaye de ressusciter la civilisation gréco-latine du sud de l'Italie à la veille de la catastrophe de Pompéi. L'action se passe en l'an 79 de l'ère chrétienne, à Pompéi. — Un jeune, noble et riche Athénien, Glaucus, aime Ione, la pupille d'Arbacès, prêtre égyptien, perfide et corrompu. Arbacès s'oppose à leur mariage, car lui aussi, secrètement, il aime Ione, et, comme Ione aime Glaucus, il perdra Glaucus. Il tue d'abord le frère d'Ione, Apœcides, son ancien disciple, qui a pénétré ses impostures. Glaucus arrive sur ces entrefaites. Il vient d'avaler un poison qu'Arbacès lui a fait donner; il est à moitié fou; il ne pourra se défendre; aussi Arbacès l'accuse du meurtre d'Apœcides. Glaucus est condamné aux bêtes. Mais, au dernier moment, grâce à une jeune aveugle, Nydia, qui lui doit la vie et la liberté, son innocence est reconnue, et Arbacès est démasqué. C'est lui qui va périr, quand l'éruption commence. La ville est ensevelie sous les cendres. La population fuit épouvantée. Arbacès est tué, mais Glaucus et Ione s'échappent.

Le roman eut un grand succès, justifié, non par la profondeur psychologique et la vérité historique des caractères, mais par la résurrection assez fidèle et assez complète de la civilisation antique dans ce qu'elle a d'extérieur.

Pompei, philologue et littérateur italien, né et mort à Vérone (1731-1788). Après s'être essayé sans grand succès au théâtre, il revint à l'étude des classiques grecs, et publia diverses traductions dont la meilleure est sa version des *Vies* de Plutarque. Citons encore : *Canzoni pastorali con alcuni idilli di Teocrito e di Mosco* (1766); *Nuove canzoni, inni, sonetti e traduzioni* (1779); *Raccolta greca* (1781), où l'on trouve cent épigrammes de l'*Anthologie* ainsi que des petits poèmes grecs; *Ovidi d'Ovidio Nasone* en *terze rime* et d'une élégante fidélité; *le Vite degli uomini illustri* (1772, traduction souvent réimprimée.

Pompéia (de *Pompeia*, n. de ville), planète télescopique, n° 203, découverte en 1879, par C.-H.-F. Peters.

Pompeia, fille de Quintus Pompée et nièce de Sylla. Elle fut la seconde femme de César, qui la répudia sur un soupçon d'adultère. En sa qualité de femme du grand pontife, elle célébrait chez elle la fête de la Bonne Déesse, d'où les hommes étaient exclus. Clodius qui l'aimait s'y introduisit déguisé en femme. Il fut reconnu et César répudia Pompeia, bien qu'il ne la crût pas coupable, parce que, dit-il, « l'épouse de César ne doit pas être soupçonnée ». Le collège des pontifes poursuivit Clodius, mais les partisans de celui ci envahirent le Forum au jour des comices et ne laissèrent distribuer que les tablettes qui rejetaient la rogation.

Pompéien, enne (*pon-pé-i-in, èn'*), habitant de Pompéi. — *Les* Pompéiens.

— Partisan ou soldat de Pompée.

— Adjectiv. Qui se rapporte à Pompéi ou à ses habitants : *Allégories* pompéiennes. On dit aussi pompeiste.) || Qui se rapporte à Pompée : *L'armée* pompéienne.

pompéion (du gr. *pompê*, cortège, procession) n. m. Antiq. gr. Edifice d'Athènes, où l'on gardait les ornements et autres objets nécessaires pour la célébration des grandes fêtes. — Vase de luxe, qu'on portait dans les processions. || Appareil du triomphe, à Rome.

— Encycl. Le *pompéion* était situé à l'entrée de la vieille ville, du côté du port de Phalère. Il avait pour ornement un grand nombre de statues, représentant des personnages des temps héroïques.

pomper (*pon-*) v. a. Elever, aspirer ou refouler avec une pompe : Pomper *l'eau d'une cale, l'air d'un récipient.* || Aspirer par un procédé quelconque : *Les plantes marines* pompent *l'air mêlé avec les eaux.* || Attirer par une sorte de succion : Pomper *l'humidité.*

— Fig. Absorber : *Le fisc* pompe *la richesse publique.*

— v. n. Faire agir la pompe : *Equipage qui* pompe.

— Arg. de Saint Cyr. Travailler beaucoup et vite.

— Pop. Boire. *Aimer à* pomper.

— Techn. Se dit d'un canon de fusil ou de pistolet qui ne s'applique pas parfaitement sur le fond du canal du fût, de sorte qu'en appuyant dessus à pleine main le bois cède et fait ensuite effort pour se relever.

pomperie (*pon, ri*) n. f. Fabrication ou commerce de pompes.

Pompery (Edouard de), écrivain français, d'une ancienne famille de l'Artois, né à Courrelles (Aisne) en 1812, mort à Paris en 1895. Avocat, il s'adonna à des études philosophiques et sociales, devint un chaud fouriériste, puis adopta la doctrine sociologique d'Aug. Comte. Il a publié, entre autres ouvrages : *la Femme dans l'humanité* (1864); *le Vrai Voltaire* (1867); *la Fin du bonapartisme* (1872); *la Vie de Voltaire* (1878); *la Morale naturelle et la Religion de l'humanité* (1891); *Simple metaphysique* (1893); *le Dernier Mot du socialisme rationnel* (1894); etc. — Son frère, Théophile **de Pompery**, né à Courrelles (Aisne) en 1811, mort à Rosnoën en 1880, fut élu en 1871 député du Finistère à l'Assemblée nationale, puis fut député de Châteaulin de 1876 jusqu'à sa mort. On a de lui : *Nouveau guide du cultivateur breton*, avec traduction bretonne (1851).

pompette (*pon-pèt'* — rad. *pomper*) adj. Fam. Ivre : *Etre* pompette. || Qui trahit l'ivresse : *Avoir le nez* pompette.

pompette (rad. *pompe*, grand appareil) n. f. Modes. Ancien ornement de toilette des femmes, fait avec des rubans.

pompeusement (*pon*) adv. D'une manière pompeuse, avec pompe.

pompeux (*pon-peû*), **euse** adj. Qui a de la pompe, où il y a de la pompe : *Cortège* pompeux. || Qui marque la pompe, l'appareil luxueux : *Se donner des titres* pompeux.

— Se dit des termes ou des procédés qui ont une affectation de recherche, de grandeur : *Style* pompeux. || Qui écrit ou s'exprime en un style pompeux :

Soyez riche et *pompeux* dans vos descriptions.
Boileau.

— n. m. Ce qui est pompeux; genre pompeux : *Aimer le* pompeux.

Pompey, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 9 kilom. de Nancy, sur la Moselle, non loin du confluent de la Meurthe et sur le canal de la Marne au Rhin; 3.156 hab. Mine de fer; hauts fourneaux, forges et aciéries. Restes du château de l'Avant-Garde.

Pompey, bourg des Etats-Unis (New-York [comté d'Onondaga]); 4.700 hab.

pompholix ou **pompholyx** (*pon, liksx* — du gr. *pompholux*, flocon) n. m. Pathol. V. pemphigus.

— Alchim. *Pompholix* ou *Lana philosophica* (laine philosophique), Nom donné par les alchimistes à l'oxyde de zinc floconneux et très léger obtenu dans la combustion du zinc.

pompholyx (*pon, liksx*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, famille des limnéidés, propres aux eaux douces de l'Amérique du Nord.

pomphos (*pon-foss* — mot gr.) n. m. Elevure cutanée, rouge ou noire, causée par de la sérosité.

pompier (*pon-pi-é*) n. m. Celui qui fabrique ou vend des pompes.

— Homme qui fait partie d'un corps organisé pour porter des secours dans les incendies : *Caserne de* pompiers. || On dit aussi sapeur-pompier.

— Pop. Grand buveur, ivrogne. || Mouchoir.

— Arg. de Saint-Cyr. Travailleur acharné.

— B.-arts, Fam. et en mauv. part. Se dit des peintres et des sculpteurs qui traitent des sujets classiques, par allusion aux casques dont sont coiffés les Achille et les Philopœmen de l'ancienne école. (Ce sens s'est étendu aux littérateurs qui sont classiques sans art, qui traitent de sujets rebattus, emploient de nombreux lieux communs, etc.)

— Techn. Ouvrier tailleur qui fait les retouches.

— Adjectiv. : *Style* pompier. *Art* pompier.

— Encycl. Il a certainement existé, dans toutes les villes de quelque importance de l'antiquité classique, des services réguliers et des corps de *pompiers* plus ou moins régulièrement organisés. Les Hébreux, les Grecs avaient institué des veilleurs de nuit qui devaient faire des rondes continuelles et donner l'alarme en cas de sinistre. A Rome, des magistrats spéciaux furent de bonne heure chargés de ce service : ce furent les *triumviri*, puis les *decemviri nocturni*, qui prirent plus tard le nom plus significatif encore de *ædiles incendiorum exstinguendorum*. Pour l'exécution de leur tâche, ils avaient le droit de requérir les esclaves et les serviteurs du domaine public. Au début de l'empire, ce service fut réorganisé par Augusto. Il remplaça les édiles nocturnes, qui étaient devenus, semble-t-il, assez impopulaires, par des édiles curules, augmenta le nombre des *vigiles*, et créa une légion de 2.000 hommes partagés en sept cohortes, correspondant à chacune des grandes divisions de la ville, et qu'il plaça sous les ordres du *præfectus vigilum*. Beaucoup de maisons étaient, d'autre part, munies d'une cloche d'alarme. Il semble certain que la plupart des maisons importantes de l'empire, en Orient, en Afrique, en Gaule, étaient pourvues d'organisations calquées sur celle de Rome.

Au moyen âge, en France, des tentatives furent faites pour constituer pareillement des services d'incendie. En 803, Charlemagne prescrit de désigner dans chaque ville un certain nombre d'habitants chargés de veiller à la sécurité de tous pendant la nuit. En 1254 surtout, Louis IX autorise, dans un but de protection commune, les gens de métier de Paris à organiser un *guet* nocturne. Ce *guet bourgeois* ou *guet des métiers* est placé par Philippe le Bel sous le contrôle du guet royal ou du sergent du Châtelet. Plus tard, en 1521, une ordonnance de François Ier régularise les obligations des *quarteniers* ou magistrats chargés dans chaque quartier des services d'incendie, et qui doivent avoir chez eux des seaux, des échelles, etc.; le service est placé sous les ordres du lieutenant civil du prévôt de Paris, puis du second lieutenant civil. La Reynie occupait ces dernières fonctions quand parurent l'ordonnance de police de 1670 et l'arrêt du Parlement de 1691, prescrivant à tous les maîtres ouvriers en bâtiment de donner leur adresse, afin qu'il fût possible de les réquisitionner en cas d'incendie.

C'est à 1716 que remonte la création, à Paris, du premier personnel qu'on peut considérer comme un corps de sapeurs-pompiers. Il fut mis par le roi à la disposition d'un grand industriel, Dumourier-Dupérier, qui, depuis 1699, avait établi un matériel de secours contre l'incendie et constitua bientôt une compagnie régulière de 60 hommes, dits *guet-à-pompes*. Depuis, l'effectif du corps ne cessa d'augmenter. La compagnie, qui comptait 263 hommes en 1792, fut partagée dès l'année suivante en 3 sections. En 1795, le corps formait 3 compagnies et comptait 376 hommes. Enfin, en 1801, les pompiers furent casernés et les 3 compagnies placées sous le commandement de 3 capitaines et 2 commandants. Grâce à l'adjonction d'élèves et de surnuméraires, l'effectif total s'éleva bientôt à 11 officiers et 456 hommes de troupe. Le service y fut assimilé au service militaire. Enfin, par décret du 18 septembre 1811, fut créé « 1 bataillon de sapeurs-pompiers » à 4 compagnies, appelées en même temps à concourir au service de police et de sûreté publique. En 1834, une 5e compagnie fut créée, et le corps, en 1845, comptait plus de 800 hommes. Désorganisé après la révolution de 1848 et licencié en 1850, il fut reformé immédiatement après et placé sous les ordres du ministre de la guerre, l'entretien demeurant à la charge de la ville de Paris et le préfet de police ayant la direction du service d'incendie. Une 6e compagnie fut ajoutée en février 1855, puis une 7e, dite « compagnie expéditionnaire », qui fut envoyée momentanément à Constantinople avec l'armée d'Orient et fournit un détachement en Crimée. Paris s'étant agrandi en 1860 par l'annexion des communes suburbaines, 3 compagnies nouvelles furent créées et le bataillon commandé par un lieutenant-colonel. Enfin, 2 autres compagnies ayant été créées en 1866, les sapeurs-pompiers furent constitués en un régiment de 2 bataillons à 6 compagnies. Cette composition fut maintenue par la loi des cadres de 1875, qui spécifia que l'entretien de ce régiment serait entièrement à la charge de la ville de Paris. Aujourd'hui, le total des cadres s'élève à 528, dont 6 officiers supérieurs, le nombre des sapeurs-pompiers étant de plus de 1.200. Le corps se recrute, en officiers, de préférence parmi ceux y ayant déjà servi. Les autres officiers qui demandent à être admis dans les sapeurs-pompiers doivent être proposés par leur général commandant de corps d'armée, acceptés par le ministre de la guerre, puis justifier, devant une commission spéciale, de leur aptitude physique et de connaissances techniques déterminées. Le recrutement des hommes de troupe est assuré, depuis 1902, par le rengagement des caporaux et soldats justifiant de l'aptitude voulue et à qui sont faits, comme solde et retraite, des avantages destinés à en faire, à l'avenir, le principal élément de recrutement du corps. Les caporaux sont nommés par le chef de corps, les sous-officiers par le ministre de la guerre. C'est de même le ministre qui prononce le renvoi des hommes dans un autre corps pour inconduite. Le régiment a son drapeau, qui porte pour inscription : « Dévouement et discipline. » Un monument a été élevé à la mémoire des sapeurs-pompiers morts au feu, et le drapeau du régiment, en considération du dévouement et du courage des sapeurs, a reçu la croix de la Légion d'honneur en 1902.

— *Organisation du service d'incendie dans Paris.* Paris est divisé en vingt-quatre zones de protection, dont chacune possède un centre de secours auquel aboutissent de vingt à vingt-cinq avertisseurs téléphoniques et pourvu d'un parc technique de quatre voitures à deux chevaux; fourgon, grande échelle, fourgon auxiliaire, pompe à vapeur. Douze de ces centres sont installés dans les casernes occupées par les douze compagnies du régiment. Les douze autres, intercalés entre les casernes, sont appelés *postes centraux*. Le personnel de chaque poste central est fourni par une caserne, de sorte qu'une compagnie est répartie en deux zones. L'état-major du régiment, boulevard du Palais, constitue le quartier central d'incendie. En outre, 17 postes de ville sont établis : les uns, dans des monuments publics : Elysée, Luxembourg, palais Bourbon, ministère de la guerre, Hôtel de Ville, etc.; les autres, dans quelques quartiers, en attendant l'installation d'un nombre suffisant d'avertisseurs. Enfin, au sommet de la butte Montmartre, existe un dépôt de pompes à bras. Dans les établissements et monuments publics, notamment les théâtres, le matériel comporte une canalisation spéciale d'eau en pression : les moyens d'action consistent en robinets de secours placés aux points dangereux et armés à poste fixe de tuyaux et de lances. Enfin, des réseaux d'avertisseurs publics comprennent déjà près de cinq cents avertisseurs téléphoniques, outre de nombreux avertisseurs particuliers.

Le service d'incendie est assuré, dans chaque centre de secours, par un piquet relevé toutes les vingt-quatre heures et qui comprend le personnel nécessaire pour la manœuvre des quatre voitures dont il dispose. Afin que le départ, commandé par une sonnerie d'alarme, s'effectue le plus vite possible, les casques et vestes d'incendie des hommes sont disposés d'avance sur des porte-manteaux placés auprès des portes de sortie. Les harnais sont suspendus au-dessus de la place même que doivent occuper les chevaux, à droite et à gauche du timon des voitures. Le conducteur saute de sa chambre dans l'écurie, en se laissant glisser le long d'un mât, et il lui suffit d'ouvrir un crochet pour que le harnais tombe sur le dos de l'animal.

Le *matériel* comprend toute une série d'appareils de diverses catégories : 1° d'*avertissement*; 2° d'*extinction*; 3° d'*exploration* et de *sûreté*; 4° de *sauvetage*; 5° de *transport* et *pompes*. Les appareils d'avertissement sont constitués par des téléphones disposés sous forme d'avertisseurs publics téléphoniques, comprenant : une boîte d'alarme placée sur la voie publique, au sommet d'une colonne métallique, pour donner le signal et transmettre les renseignements, et un récepteur au poste. Le bris d'une glace suffit pour faire ouvrir la porte, déclancher la sonnerie et actionner l'avertisseur, lequel agit à son tour, dans le récepteur, sur un appareil Morse à déclanchement automatique qui, en établissant la communication téléphonique entre l'avertisseur et le récepteur, l'annonce par un ronflement dans l'avertisseur. Les avertisseurs privés téléphoniques sont du même type; les avertisseurs privés électriques font seulement agir une sonnerie.

Les appareils d'extinction sont : 1° les bouches d'incendie : les unes, ordinaires, indiquées par une plaque en émail blanc; les autres, spéciales pour la pompe à vapeur, par une plaque en émail jaune (il doit exister 7.900 bouches d'incendie, distantes l'une de l'autre d'environ 100 mètres, et dont la plupart ont une pression suffisante pour ne pas nécessiter l'emploi des pompes); 2° les agrès hydrauliques : pièces de jonction, tuyaux d'aspiration et de refoulement, lances et accessoires divers; 3° la fiole de sulfure de carbone, pour l'extinction des feux de cheminée.

Les appareils d'exploration et de sûreté : 1° la lanterne, le flambeau, à brûleur en amiante, et la lampe électrique pour éclairer les locaux qu'on explore; 2° le casque respiratoire, à visière couvrant la face et enfermant la tête du pompier, à qui l'air frais est envoyé par un tuyau à l'aide d'un compresseur, et qui peut ainsi travailler sans danger

dans les milieux irrespirables; 3° le ventilateur hydraulique, qui sert à renouveler l'air d'un local rempli de gaz irrespirables ou de fumée, en utilisant la pression de l'eau.

Les appareils de sauvetage sont : les échelles employées aussi pour attaquer le feu : petites échelles portatives et grandes échelles montées sur roues avec avant-train et attelées. Les petites sont de deux sortes : échelle à coulisses formée de deux plans, dont le second un peu plus étroit, glisse dans une coulisse pratiquée dans les montants du premier; l'échelle à crochets à un ou deux plans, articulés ou non et se terminant à l'extrémité supérieure, par deux crochets en fer, en forme de demi-cercle, permettant de la fixer dans la baie d'une fenêtre. La grande échelle peut être traînée à bras quand elle est séparée de son avant-train; elle transporte son personnel quand elle est attelée. Elle comprend trois plans de 8m,20 de longueur qui, développés, donnent une hauteur totale de 20 mètres environ. Le ployement et le déploiement ont lieu par glissement de ces trois plans les uns sur les autres. L'échelle, qu'on transporte couchée sur une voiture ou reposant sur le galet d'arrière quand elle est traînée à bras, est dressée au moyen d'un treuil, l'opération étant facilitée par la détente de ressorts bandés par l'abaissement de l'engin.

Les agrès de sauvetage sont : le cordage, de 30 mètres de longueur, qui permet d'attacher un pompier par l'anneau de sa ceinture; la sangle et la ceinture qui, fixées au cordage, peuvent servir à soulever des poids allant jusqu'à 500 kilogrammes; la commande en chanvre, de 20 mètres de long, qui sert à préserver des heurts les personnes que l'on descend au moyen du cordage; la hachette et la hache servent à forcer une porte, une fenêtre, à faire des trouées, etc. La chèvre est surtout employée pour retirer un animal d'une excavation ou une personne d'un puits.

Les voitures de transport, fourgons, échelles, etc., et les pompes sont ou traînés à bras, ou attelés de deux chevaux, ou automobiles. Les petits engins — dévidoirs à bobine et à caisse — sont traînés à bras.

Parmi les fourgons, on distingue le fourgon proprement dit, le fourgon auxiliaire, le fourgon automobile. Le fourgon contient notamment un réservoir d'oxygène permettant de donner des secours à un asphyxié. Il peut porter treize personnes. Le fourgon auxiliaire, accompagnant la pompe à vapeur, porte surtout de gros tuyaux.

La pompe à vapeur (modèles de 1882 et 1888) sert à puiser de l'eau dans une rivière, une conduite, etc., puis à la refouler sous pression dans un réservoir muni de tubulures qui constituent une bouche d'incendie artificielle. Cette pompe sert aussi à exécuter les épuisements d'eau dans les bateaux ou les sous-sols, etc.

La pompe électrique, du même type que le fourgon automobile, porte une pompe à incendie aspirante et foulante, alimentée par une tonne de 400 litres d'eau, et un dévidoir avec 40 mètres de tuyaux. Le moteur électrique peut être embrayé sur le mécanisme de traction ou sur celui de la pompe. En outre, un mécanisme spécial permet d'utiliser une partie de l'énergie des accumulateurs pour l'éclairage des sinistres. Les tuyaux qui ont servi dans un incendie doivent être ensuite séchés dans des étuves spéciales ou séchoirs, disposés, en général, sous ferme de tours assez élevées.

Il existe dans les grandes villes de France, et même dans presque toutes les communes, des corps de pompiers dont l'effectif et l'organisation varient selon leur importance : beaucoup sont formés de simples volontaires, quelques-uns sont, dans une proportion plus ou moins considérable, soldés par les municipalités : parfois même, comme au Havre et à Marseille, les officiers sont nommés par le chef de l'Etat; mais nulle part, comme à Paris, ces corps ne font partie intégrante de l'armée. Cependant, aux termes de l'article 8 de la loi du 15 juillet 1886, toute réunion en armes des sapeurs-pompiers doit être autorisée par l'autorité militaire. Les autorisations spéciales pour les prises d'armes non prévues au règlement de chaque corps sont demandées par le maire : dans les villes de garnison, au commandant d'armes; dans les autres, au général commandant la subdivision de région.

POMPIÉRISME (*pon, rism'*) n. m. B.-arts. Fam. Amour de ce qui est pompier.

POMPIGNAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 12 kil. de Bordeaux, sur une colline de l'Entre-deux-mers; 639 hab. Eglise en partie du XIVe siècle. Vignoble produisant des vins rouges et blancs bons ordinaires.

POMPIGNAN, comm. du Gard, arrond. et à 39 kilom. du Vigan; 1.037 hab. Carrières; distilleries d'essences; filature de soie. Commerce de bois, truffes.

POMPIGNAN (Jean-Jacques LE FRANC, marquis DE), poète français, né à Montauban en 1709, mort à *Pompignan* en 1784. Il fit ses études à Paris, où il fut élève du P. Porée. Il devint avocat général, puis, en 1745, premier président à la cour des aides de sa ville natale. Il finit par résigner ses fonctions judiciaires pour se consacrer aux lettres, dans lesquelles il avait, dès sa jeunesse, obtenu des succès : sa tragédie de *Didon*, imitée de Virgile et de Métastase, avait été fort applaudie en 1734. Mais ses œuvres postérieures : une tragédie, une comédie, deux opéras, des dissertations littéraires et juridiques, un *Voyage de Languedoc et de Provence*, en vers et en prose, n'avaient réussi qu'à demi, quand le poète donna, en 1751, une traduction des psaumes de David, et, en 1755, une traduction des prophéties et des cantiques. C'est de ces poèmes sacrés que Voltaire disait : *Sacrés ils sont, car personne n'y touche.* Dédain assez injustifié; car Pompignan avait appris l'hébreu, et, traduisant les psaumes sur le texte même, il en a rendu parfois avec une heureuse fidélité les expressions originales et les images éclatantes.



Le Franc de Pompignan.

En 1759, Pompignan fut élu par l'unanimité des suffrages à l'Académie française; mais son discours de réception fit scandale : il y attaqua vivement les doctrines philosophiques du siècle, et s'attira ainsi les épigrammes et les injures des philosophes et de Voltaire, qui rima contre lui une mordante satire, *la Vanité*. L'infortuné poète alla vieillir tranquille dans ses terres, composant de nouvelles *Odes chrétiennes et philosophiques* (1771), traduisant les tragédies d'Eschyle (1770) et les *Géorgiques* (1784). La gloire vint l'y trouver, inattendue et brusque. La Harpe découvrit dans son ode, bien oubliée, *Sur la mort de J.-B. Rousseau*, la belle strophe : *Le Nil a vu sur ses rivages*, etc. Il la lut sans en nommer l'auteur, à Voltaire lui-même, qui jeta des cris d'admiration. Succédant à Pompignan à l'Académie, l'abbé Maury demanda que, pour tout éloge, on gravât cette strophe sur sa tombe.

POMPIGNAN (Jean-Georges LE FRANC de), archevêque de Vienne, frère du précédent, né à Montauban en 1715, mort à Paris en 1760. Evêque du Puy (1742), il fut chargé par l'assemblée du clergé de France de 1760 de rédiger les *Remontrances* qui furent présentées à Louis XV en faveur des ecclésiastiques bannis pour cause de refus des sacrements. Il devint archevêque de Vienne en 1774. Député aux états généraux en 1789, il présida plusieurs fois l'Assemblée nationale. Louis XVI lui confia la feuille des bénéfices, puis le nomma ministre d'Etat. Il avait prononcé les oraisons funèbres de la Dauphine (1767), de Marie Leczinska (1768), etc.

POMPILE (*pon*) n. m. Ichtyol. Syn. de CENTROLOPHE.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, type de la famille des pompilidés.

— ENCYCL. Entom. Les *pompiles* sont de taille moyenne, allongés, sveltes, à livrée noire, variée de gris ou de rouge; ils creusent des terriers et y accumulent des araignées, engourdies par un coup d'aiguillon, pour servir de nourriture à leurs larves. Le *pompilus viaticus* est commun en Europe.



Pompile gr. nat.

POMPILIDÉS (*pon*) n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, renfermant les *pompiles* et genres voisins. — *Un* POMPILIDE.

POMPOLÉON (*pon*) n. m. Bot. Variété d'oranger, du groupe des pamplemousses.

POMPON (*pon* — orig. dout.) n. m. Petite houppe de laine, de soie, etc., dont on orne les coiffures, les ajustements féminins, les galons pour garniture de meubles, etc. ‖ Par ext., Ornement prétentieux : *Aimer les falbalas et les* POMPONS.

— Pop. Tête. ‖ *Décrasser le pompon à quelqu'un*, Lui tordre le cou. ‖ *Avoir son pompon*, Etre gris, ivre.

— Fam. *A lui, A vous le pompon*, C'est lui, C'est vous qui l'emportez, qui excellez sur tous les autres.

— Bot. Variété de rose et de rosier à petites fleurs. ‖ *Pompon d'or*, Nom vulgaire de la renoncule bouton d'or.

— Hist. *Pompons rouges*, Patriotes. ‖ *Pompons blancs*, Royalistes, pendant l'insurrection de Saint Domingue au début de la Révolution.

— Milit. Accessoire en chardon de laine, de forme à peu près sphérique, monté sur une tige de fer double, qui permet de le planter à l'avant du shako ou du képi : *La couleur du* POMPON *varie suivant le bataillon.*

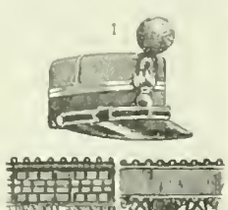

Pompon : 1. D'infanterie; 2, 3. De passementerie.

POMPONACE Pierre POMPONAZZI, dit), philosophe italien, né à Mantoue en 1462, mort à Bologne vers 1525. Interprète subtil d'Aristote, il occupa les chaires de Padoue (1488), Ferrare (1509), Bologne (1512). Un traité sur *l'Immortalité de l'âme* (1516), où il soutenait que la raison est incapable de prouver ce dogme, souleva contre lui les inquisiteurs de Venise et le concile de Trente. Pomponace écrivit un grand nombre d'ouvrages, aujourd'hui oubliés.

POMPONIUS, nom d'une famille romaine qui prétendait descendre de Numa : **Titus Pomponius Atticus**. V. ATTICUS. — **Pomponius** Marcus), se fit tuer pour sauver Caïus Gracchus. — **Pomponius** (Cneius, grand orateur, d'après Cicéron; il fut tué dans la guerre civile entre Marius et Sylla.

POMPONIUS Lucius), auteur comique latin, né à Bologne. Il vivait vers 90 av. J.-C. Il fut un des premiers et le plus célèbre parmi les auteurs d'Atellanes. Les grammairiens latins nous ont conservé de ses fragments.

POMPONIUS (Sextus), jurisconsulte romain du IIe siècle de l'ère chrétienne, de l'école sabinienne. On a prétendu qu'il y avait eu deux Pomponius : l'un antérieur à Julien; l'autre, celui qui nous occupe, contemporain de Marc-Aurèle et de Commode. Pomponius a écrit de nombreux traités, dont le *Digeste* reproduit 588 fragments. Les principaux sont : *Ad Q. Mucium libri XXXIX; Ad Sabinum libri XXXV; Epistolarum libri XX; Senatus consultorum libri V; Ad edictum; Regularum liber singularis; Enchiridium;* etc.



Pomponius Lætus.

POMPONIUS LÆTUS Julius), philologue italien, né en Calabre en 1425, mort à Rome en 1497. Il se fit tout jeune, dans cette ville, une immense réputation de science et d'éloquence, et y fonda une académie pour l'étude des antiquités. Chacun de ceux qui composaient cette société prenait un nom antique. Le pape Paul II prit ombrage de leurs réunions, dont les membres furent accusés de complot et d'impiété, mais bientôt acquittés. De Rossi, explorant les catacombes, y a trouvé à maintes reprises les noms de Pomponio Leto et de ses compagnons, accompagnés de titres bizarres. Pomponius est dit *souverain pontife*; un autre est *prêtre* de l'académie. De singulières obscénités accompagnent le tout. Pomponius affectait les allures d'un païen; il s'agenouillait chaque jour devant un autel dédié à Romulus, célébrait chaque année l'anniversaire de la fondation de Rome. Il était, d'ailleurs, d'un naturel doux et affable. Ses œuvres ont été réunies sous le titre de : *Opera Pomponii Lætivaria* (1521). On y trouve des traités sur le droit, l'histoire, la littérature romaine.

POMPONIUS MÉLA. Biogr. V. MÉLA.

POMPONNE ou **POMPONE** (Simon ARNAULD, marquis DE), homme d'Etat français, né à Paris en 1618, mort à Fontainebleau en 1699. Fils d'Arnaud d'Andilly et neveu d'Antoine Arnauld, il prit en 1660 le nom de « marquis de Pomponne », après son mariage avec Catherine La Ivonat. Intendant de Casal en 1642, conseiller d'Etat en 1644, chargé de missions diplomatiques dans le Piémont et le Montferrat, il fut ensuite intendant général des armées de Naples et de Catalogne. Uni à Fouquet par une étroite amitié, il partagea sa disgrâce et fut relégué à Verdun en 1662. Mais il rentrait bientôt en grâce et, en 1665, il devenait ambassadeur extraordinaire en Suède. En 1669, il est envoyé à La Haye, en 1671, il retourne à Stockholm, et il commençait à détacher la Suède de la Hollande quand il fut appelé à remplacer Hugues de Lionne au ministère des affaires étrangères (1671).



Pomponne.

Il conclut la paix de Nimègue (1678), mais, l'année suivante, la jalousie de Colbert et de Louvois réussit à le perdre dans l'esprit de Louis XIV et il fut disgracié. Il supporta sa disgrâce avec dignité. Rappelé au conseil comme ministre d'Etat à la mort de Louvois, en 1691, il obtint aussi la surintendance des postes en 1697, à la mort de Le Pelletier. A la mort de Croissy, en 1696, Torcy est confirmé dans la charge de son père, mais, sur le désir de Louis XIV, il épousa la fille de Pomponne et il se forma sous la direction de son beau-père, qui redevint en fait ministre des affaires étrangères. Pomponne a laissé d'intéressants mémoires, qui ont été publiés par Mavidal sous le titre de : *Mémoires du marquis de Pomponne* (1861-1863). Pomponne eut trois fils : NICOLAS-SIMON ARNAULD, marquis **de Pomponne**, né en 1663, mort à Paris en 1737. [Il servit dans l'armée, devint brigadier en 1693, mais il quitta le service en 1697, et acheta alors une lieutenance générale au gouvernement de l'Ile-de-France. Il fut envoyé en mission auprès de l'électeur de Bavière en 1699]; — ANTOINE-JOSEPH ARNAULD, chevalier **de Pomponne**, mort à Mons en 1693. [Il servit dans les dragons à partir de 1684, et devint en 1692 inspecteur de la cavalerie]; — HENRI-CHARLES ARNAULD **de Pomponne**, né à La Haye en 1669, mort à Paris en 1756. [Abbé de Saint-Maixent, puis (1693) de Saint-Médard de Soissons, il devint aumônier du roi en 1698, et fut envoyé à Venise comme ambassadeur extraordinaire en 1701. Conseiller d'Etat d'église en 1711, chancelier des ordres du roi en 1716, membre de l'Académie des inscriptions en 1743.]

POMPONNE DE BELLIÈVRE. Biogr. V. BELLIÈVRE.

POMPONNER (*pon-po-né*) v. a. Orner de pompons : POMPONNER *une coiffure, un cheval.*

— Par ext. Parer, ajuster : POMPONNER *une jeune fille.*

— Fig. Parer avec affèterie : POMPONNER *son style.*

Se pomponner, v. pr. Se parer avec recherche.

POMPONNETTE (*pon, nèt'* — rad. *pompon*) n. f. Chanson à boire populaire : *Chantons la* POMPONNETTE.

POMPORT, comm. de la Dordogne, arrond. et à 11 kil. de Bergerac; 873 hab. Vin de liqueur.

PONA (François), médecin et littérateur italien, né et mort à Vérone (1591-1655). Reçu à vingt ans docteur en philosophie et en médecine, il acquit bientôt une grande réputation, et devint historiographe de l'empereur Ferdinand III (1631) et membre des académies des *Filarmonici* de Vérone, des *Incogniti* de Venise. Pona a laissé plus de cent dix ouvrages, qui traitent de matières médicales, philosophiques, historiques, poétiques, dramatiques, sacrées, etc. Nous citerons : *Il Paradiso de' fiori* (1622); la *Lucerna di Euricta Misoscolo* (1622), dialogue plein d'esprit entre Pona et l'âme qui était venue animer sa lampe; la *Cleopatra*, tragédie (1635, sa meilleure œuvre dramatique; la *Galeria delle donne celebri* (1611), recueil de notices; etc.

PONANI, fleuve de l'Inde méridionale, tributaire de la mer d'Oman. Né sur les pentes orientales des monts Animaleh (distr. de Coïmbatour), il arrose Chittur, Palgat, franchit les Ghâtes occidentales à la brèche de Palgat, reçoit à gauche le Torakadavou (chute de 30 m.) près le Palar, et se jette dans la mer au N. de Ponani. Cours 205 kilom., peu navigable, coupé de rapides.

PONANI, ville de l'empire anglais de l'Inde, près l. de Madras (distr. de Malabar), sur la mer d'Oman; 11.000 h. Centre littéraire et religieux musulman.

PONANT *nan* — de l'ital. *ponente*, couchant) n. m. Mot employé jadis dans la Méditerranée pour désigner l'Océan ou l'Occident, par opposition au Levant.

PONANTAIS, AISE (*tè, èz* — rad. *Ponant*) adj. Qui est du Ponant, de l'Occident. ‖ Qui est de Nantes. *Armateurs* PONANTAIS. *Equipage* PONANTAIS. Se dit sur la Méditerranée. — Substantiv. : *Les* PONANTAIS.

PONANTE n. f. Arg. Prostituée.

PONAPE, PANIPET, île de la Micronésie (archipel des Carolines). Jadis possession espagnole, aujourd'hui allemande; 347 kilom. carr., et 2.000 à 3.000 hab.

PONÇAGE (*sa-j'*) n. m. Action ou manière de poncer les surfaces que l'on veut ensuite recouvrir d'une peinture a

l'huile; des surfaces destinées à être dorées par la méthode dite en détrempe; enfin, celles que l'on veut polir.

— Encycl. Les matières qui servent ordinairement au ponçage sont la pierre ponce, le grès fin, le papier de verre et l'émeri. Les matières qu'on ponce sont surtout la pierre, le plâtre, le bois, le cuir et le carton. Cependant, le ponçage est surtout usité dans la peinture en bâtiments et en voitures, la menuiserie, l'ébénisterie, la marqueterie, la tabletterie et tous les métiers où l'on confectionne des ouvrages de bois.

Dans la peinture, soit en bâtiments, soit en voitures, on ponce les couches dites *de teintes dures*, lorsque celles-ci sont bien sèches et préparées pour recevoir le vernis, pour les imitations de bois, de marbre ou d'écaille et pour présenter des surfaces brillantes et polies.

Dans l'ébénisterie, on ponce toutes les surfaces qui doivent recevoir soit un placage, soit le vernis, ou qui doivent demeurer apparentes.

PONCE (*ponss* — du lat. *pumex, icis*, même sens) n. f. Minér. Roche très poreuse et très légère qui est une variété volcanique de feldspath orthose. — Adjectiv. : *De la pierre* PONCE.

— Techn. Sorte d'encre composée d'huile et de noir de fumée, avec laquelle on marque par empreinte le bout des pièces de toile. || Sorte de sachet que l'on remplit de charbon en poudre ou de craie pulvérisée, suivant qu'on veut poncer une surface blanche ou une surface noire.

— Encycl. Minér. La *ponce* peut être considérée comme une écume d'obsidienne. Certaines variétés sont si riches en silice qu'elles sont classées dans le groupe des roches acides (liparoponces); c'est le cas de la ponce de Lipari. Les ponces trachytiques et andésitiques appartiennent au groupe des roches neutres.

En Europe, c'est à Lipari que se trouve la plus importante exploitation de ponce. La ponce la plus légère et la plus fine est dite *écume*; puis viennent le *premier blanc*, le *deuxième blanc*, etc. Les morceaux offrent des aspérités qui facilitent leur bris; ils sont limés, puis emballés dans des tonneaux légers, et expédiés. Les débris sont utilisés pour la fabrication de la poudre de ponce; la mouture s'obtient à l'aide de meules disposées comme les meules à céréales. La poudre obtenue est séchée au four et blutée.

PONCE PILATE, gouverneur de la Judée. V. PILATE.

PONCE DE LÉON (don Rodrigo), marquis DE CADIZ, capitaine espagnol, fils naturel de don Juan, comte d'Arcos, et de doña Leonor Nunez de Prado, né en 1443, mort à Séville en 1492. Dès l'âge de dix-sept ans, il déploya contre les Maures une telle bravoure que son père obtint du roi de le légitimer. Il épousa en 1469 la fille du marquis de Villena. Après une longue série de guerres féodales contre le duc de Medina Sidonia, il se laissa réconcilier avec son ennemi par la reine Isabelle et fut un des héros de la guerre de Grenade.

PONCE DE LÉON (D. Juan), conquistador espagnol, né dans la province de Léon vers 1460, mort à Cuba en 1515 ou 1521. En 1502, il suivit à l'île espagnole (auj. Saint-Domingue) le gouverneur Ovando, et obtint de lui le droit de coloniser l'île de Boriquen (Puerto-Rico); mais à peine installé il fut destitué par Diégo, fils de Christophe Colomb, rétabli dans sa charge de gouverneur et amiral des îles de la mer océane. Ponce de Léon se lança alors à la découverte de la fontaine de Jouvence et découvrit la Floride (1512). Il fit le voyage d'Espagne en 1514, pour obtenir du roi le titre d'adelantade de la Floride; il équipa à ses frais trois caravelles, fit une expédition contre les Caraïbes à la Guadeloupe (1515) et retourna à Cuba mourir des suites d'une blessure qu'il y reçut.

PONCE DE LÉON, duc d'Arcos. V. ARCOS.

PONCE (Pierre DE), bénédictin et bienfaiteur des sourds-muets, né à Oña (Espagne) vers 1510, mort à Madrid en 1584. Il se voua à l'amélioration du sort des sourds-muets et parvint à leur apprendre à parler, par l'observation du mouvement des lèvres de leurs interlocuteurs. Ce fait est attesté par plusieurs écrivains contemporains; mais le dévoué bénédictin ne publia rien de son vivant et, après sa mort, sa méthode tomba dans l'oubli. On ne lui a rendu justice qu'à la fin du XIXe siècle.

PONCE (Nicolas), graveur et écrivain français, né et mort à Paris (1746-1831). Il adopta avec chaleur les idées de la Révolution et devint, en 1792, chef de bataillon dans la garde nationale. Sous la Restauration, il devint graveur ordinaire du cabinet de Monsieur, frère du roi. Il a laissé plus de 300 pièces d'après Marillier, Moreau jeune, Eisen, Fragonard, Baudouin, Peyron, Cochin, etc. Il a publié : *les Illustres Français*; *les Peintures antiques des bains de Titus et de Livie*; des *Vues de Saint-Domingue*; *la Guerre d'Amérique*. Comme écrivain, il a publié des *Mélanges sur les beaux-arts* (1826). — Sa femme, *Marguerite* HEMERY, née en 1745, s'est également adonnée à la gravure.

PONCE Paul, sculpteur florentin. V. TRENATTI.

PONCÉ, comm. de la Sarthe, arrond. et à 22 kilom. de Saint-Calais, au-dessus du Loir; 651 hab. Ch. de f. Etat. Carrière. Papeterie, scierie mécanique. Eglise du XIIe s., peintures murales de l'époque. Ruines romaines.

PONCEAU *so* — pour *panceau*, dimin. de *paon*) n. m. Bot. Nom vulgaire du coquelicot.

— Adjectiv. invar. Qui est de la couleur du ponceau : *Rubans* PONCEAU.

PONCEAU *so* — de *pont*) n. m. Petit passage voûté d'une seule arche.

— Encycl. Ce genre d'ouvrage se construit ordinairement sur des ruisseaux, sur des ravins à sec, une partie de l'année. On les fait quelquefois en bois, mais de préférence en maçonnerie. Les voûtes se font en plein cintre ou en arc de cercle. La retombée de la voûte s'appuie sur des pieds droits en maçonnerie. On les établit également en métal, en formant le tablier par des longrines en fer double T, entretoisées par des pièces sur lesquelles repose le plancher ou la chaussée. Dans le but de s'opposer aux affouillements que pourraient produire les eaux, en passant sous le ponceau, on recouvre le sol d'un radier en maçonnerie venant se raccorder avec les pieds-droits.

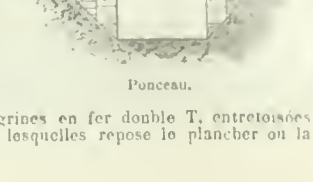

Ponceau.

PONCE-CAMUS (Marie-Nicolas), peintre, né à Paris en 1778, mort en 1839. Elève de Louis David, il s'est acquis une certaine notoriété comme peintre d'histoire et de portraits. On cite de lui : *L'Abbé de l'Epée*; *Eginhard et Emma*; *Rollon et Poppa*; *Napoléon au tombeau du grand Frédéric*; *Napoléon à Osterode*; *la Mort de Jacques Delille*; *Alexandre chez Apelle* (1819), un de ses meilleurs ouvrages. Le musée de Versailles possède de lui : *Entrevue de l'empereur et du prince Charles* et le *Portrait du duc de Trévise*.

PONCELET (le P. Polycarpe), agronome de l'ordre des récollets, né à Verdun vers 1720, mort à Paris vers 1780. Il fit profession de la vie religieuse chez les récollets et acquit une grande célébrité par ses travaux sur les céréales. Ses principaux ouvrages sont : *Chimie du goût et de l'odorat* (1755), livre plusieurs fois réédité; *Mémoire sur les parties constituantes et les combinaisons particulières de la farine* (1776); *Histoire naturelle du froment* (1779).

PONCELET (Jean-Victor), géomètre et général français, né à Metz en 1788, mort en 1867. Elève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole d'application de Metz, il rejoignit comme lieutenant la Grande Armée à Vitepsk. Laissé d'abord pour mort à Krasnoï, il fut emmené prisonnier à Saratof, sur le Volga. Privé de tout livre, il reprit presque aux éléments ses études mathématiques. En rentrant en France en 1814, il rapportait les manuscrits qui ont servi en 1822 de principal fondement au *Traitement des propriétés projectives des figures*. Ces manuscrits ont été publiés en 1862 et 1864 sous le titre d'*Applications d'analyse et de géométrie*. Réintégré dans l'armée active, il prit part à la défense de Metz après Waterloo. De 1817 à 1819, Poncelet avait publié, dans les « Annales de Gergonne », une série d'articles remarquables sur les polygones inscrits et circonscrits à une conique; sur la *théorie des polaires réciproques*, etc. Le premier volume de la *Théorie des propriétés projectives des figures* parut en 1822; le second ne fut publié qu'en 1866; mais la plupart de ses chapitres avaient été donnés dans différents recueils.



J.-V. Poncelet.

La réputation d'ingénieur de Poncelet avait commencé à s'établir dès son retour de Russie. Bientôt après, il avait présenté à la Société académique de Metz ses *Expériences sur le mouvement de l'air à l'origine des tuyaux de conduite* (1819), proposé l'emploi de son *nouveau pont-levis à contre-poids variable* (1824) et de ses *roues hydrauliques à aubes courbes, mues par dessous* (1824); aussi fut-il, dès 1825 et 1827, appelé à créer les cours de mécanique à l'Ecole d'application et à l'hôtel de la ville de Metz.

Appelé à Paris en 1834 par suite de son admission à l'Académie des sciences, Poncelet ne tarda pas à y être chargé (1838) de fonder, à la faculté des sciences, le cours de mécanique appliquée. Il fut nommé colonel dans son arme en 1845 et général en 1848. Chargé de commander l'Ecole polytechnique de 1848 à 1850, il fut, en outre, représentant du peuple à l'Assemblée constituante.

PONCER (*sé* — rad. *ponce*. Prend une cédille sous le c devant A ou O : *Nous ponçons. Je ponçais*) v. a. Polir avec la pierre ponce : PONCER *du cuir*.

— *Poncer un dessin*, Passer la ponce sur un dessin dont on a piqué le trait avec une aiguille, pour le contre-tirer sur du papier, de la toile, du bois.

— Techn. *Poncer une toile*, En marquer l'un des bouts avec de l'encre appelée ponce.

Se poncer, v. pr. Pop. Se battre.

PONCET (Charles-Jacques), voyageur français du XVIIe siècle, mort en Perse en 1706. Il exerçait depuis dix ans la médecine au Caire, quand, en 1698, sur la demande du consul de France, Maillet, il alla auprès du roi d'Abyssinie, Yasous Ier, par la vallée du Nil; à Gondar (1699), il rendit la santé au roi et lui persuada d'envoyer à Louis XIV une ambassade, qu'en 1703 il parvint à mener en France. Des lettres de Maillet ayant fait suspecter la réalité de l'ambassade, Louis XIV, après avoir reçu Poncet et l'Arménien Murat, ambassadeur d'Yasous Ier, les laissa retourner au Caire sans leur donner aucune récompense. Par la suite, Poncet parcourut l'Arabie. On lui doit une *Relation abrégée du voyage que M. C.-J. Poncet fit en Ethiopie en 1698, 1699 et 1700*.

PONCET DE LA RIVIÈRE (Michel), évêque d'Angers, né à Paris vers 1672, mort près d'Angers en 1730. Il prêcha plusieurs missions dans les Cévennes et fut vicaire général d'Uzès. Evêque d'Angers (1706), il prêcha, en 1715, le carême à Versailles, devant le roi et toute la cour. L'Académie française l'élut en 1729. Il a publié : *Oraisons funèbres du cardinal Bonzi* (1704); *du Dauphin* 1711); *Avis instructif aux curés* (1717). Il avait prononcé également l'*Oraison funèbre du Régent* (1723).

PONCET DE LA RIVIÈRE (Matthias), évêque de Troyes, né et mort à Paris (1707-1780). Après avoir été vicaire général de Séez, il fut nommé évêque de Troyes (1742). Il eut de fréquents démêlés avec le clergé de son diocèse, et aussi avec le Parlement. Exilé à Méry, puis à Murbach (Alsace), il se démit de l'évêché de Troyes, et accepta l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. Le roi Stanislas l'attira en Lorraine et le nomma son aumônier. Il se retira à Paris, en 1770, et devint doyen de la collégiale de Saint-Marcel. On a de lui : *Oraisons funèbres* de la reine de Pologne (1747), d'Anne-Henriette de France (1752), de Louise-Elisabeth, duchesse de Parme (1760), de la reine Marie Leczinska (1768), et de Louis XV (1774).

PONCET DE LA GRAVE (Guillaume), historien et compilateur français, né à Carcassonne en 1725, mort en 1803. Avocat au parlement de Paris, procureur général du roi au siège de l'amirauté de France, il devint ensuite l'un des commissaires du conseil et censeur royal pour les ouvrages de jurisprudence maritime. La Révolution le priva de ses emplois. On a de lui : *Abrégé chronologique de l'histoire de Paris* (1755); *Projet des embellissements de la ville et faubourgs de Paris* (1756); *Mémoires intéressants pour servir à l'histoire de France* (1788); *Histoire générale des descentes faites tant en Angleterre qu'en France depuis Jules César jusqu'à nos jours* (1799).

PONCET (Antonin), chirurgien français, né à Lyon en 1846. Poncet fit ses études à Lyon et à Paris, puis devint successivement, à Lyon, chef de clinique chirurgicale, chef des travaux de médecine opératoire, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, agrégé de chirurgie. Depuis 1890, il est professeur de clinique chirurgicale à la faculté de médecine de Lyon. Il a publié divers mémoires sur la chirurgie, la castration, etc.; il est très connu par ses remarquables travaux sur l'actinomycose.

PONCETTE n. f. Techn. Syn. de PONCE.

PONCEUR (*seur*) n. m Celui qui ponce certains ouvrages.

PONCEUSE (*seuz*) n. f. Techn. Machine que les fabricants de cuirs vernis emploient pour polir, dresser et régulariser la surface du cuir avant d'y déposer le vernis.

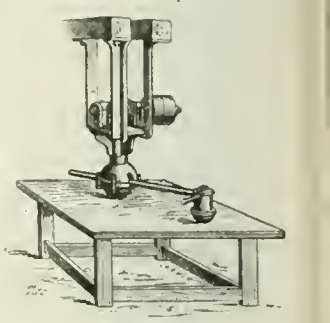

Ponceuse.

PONCEUX (*seû*), **EUSE** adj. Qui est de la nature de la ponce ou qui en a la structure : *Roche* PONCEUSE.

PONCHARD (Antoine), compositeur français, né à Bussu, près de Péronne, en 1758, mort en 1827. Il fut maître de chapelle de Saint-Eustache. Musicien de talent, il composa un grand nombre de morceaux religieux. Nous citerons de lui : une messe de *Requiem*, deux *Credo*, des *Salutaris*, un *Domine salvum*, une cantate, un offertoire, etc.

PONCHARD (Louis-Antoine-Eléonore), chanteur scénique français, né et mort à Paris (1787-1868). Fils du précédent, il obtint en 1810 le premier prix de chant et les deux seconds prix d'opéra et d'opéra-comique au Conservatoire. Bientôt engagé à l'Opéra-Comique, il y débuta comme ténor en 1812, et y tint pendant vingt-cinq ans, d'une façon brillante, l'emploi de premier ténor. Il fit de nombreuses créations : *la Sérénade*, *l'Amant et le Mari*, *Masaniello*, *le Jeune Oncle*, *Joconde*, *le Petit Chaperon rouge*, *Leicester*, *la Neige*, *le Maçon*, *le Concert à la cour*, et surtout *la Dame blanche*. Il prit sa retraite en 1837. Depuis 1819, il avait été nommé professeur au Conservatoire. — Sa femme, née *Marie-Sophie* CALLAULT, née et morte à Paris (1792-1873). C'est en 1818, qu'à l'Opéra-Comique, sa rare beauté et sa voix charmante lui attirèrent la faveur du public. Elle triompha dans *le Pré-aux-Clercs*, d'Herold, et *le Cheval de bronze*, d'Auber. Elle quitta la scène en 1836. — Son fils, CHARLES-MARIE-AUGUSTE, né et mort à Paris (1824-1891), fit ses études au Conservatoire. Il débuta au Théâtre-Français en 1844, puis de là passa en 1846 à l'Opéra, et, en 1847, à l'Opéra-Comique, où il devait fournir, comme ténor, une carrière de plus de quarante années. En 1875, il devint régisseur à ce théâtre et professeur au Conservatoire.



L.-A.-E. Ponchard.

PONCHARRA (Charles-Louis-César DU PORT, marquis DE), officier français, né à Puygiron (Drôme) en 1787, mort en 1860. Elève de l'Ecole polytechnique, il servit dans l'artillerie, prit part aux dernières campagnes de l'Empire, devint chef de bataillon (1823) et dirigea la manufacture d'armes de Maubeuge de 1823 à 1832, celle de Châtellerault de 1837 à 1839. Promu colonel en 1839, il prit sa retraite en 1848. C'est à lui qu'on doit le modèle de la première carabine rayée à percussion qui fut introduite dans l'armée (1832), celui du fusil d'infanterie, modèle 1842.

PONCHER (*ché*) n. m. Archéol. Epontille, dans la langue des galères du XVe au XVIIIe siècle.

PONCHER (Etienne), archevêque de Sens et homme d'Etat français, né à Tours, en 1446, mort à Lyon en 1524. Président des enquêtes (1498) au parlement de Paris, il devint évêque de cette ville (1503). Louis XII le chargea de diverses missions diplomatiques en Allemagne (1506), le fit chancelier du duché de Milan et lui donna, en 1509, l'abbaye de Fleury sur-Loire. En 1512, il l'éleva à la dignité de garde des sceaux de France. En 1517, il signa, en cette qualité, le traité de Noyon. Il se rendit la même année en Espagne et, l'année suivante, en Angleterre, avec le titre d'ambassadeur. En 1519, François Ier, usant du droit que lui donnait le Concordat, le désigna pour le siège archiépiscopal de Sens. On a, de lui, des *Constitutions synodales* en latin. — Son neveu, FRANÇOIS, évêque de Paris, né à Tours en 1480, mort à Vincennes en 1532, fut conseiller au Parlement, puis curé d'Issy, et abbé de Saint-Maur; il remplaça son oncle sur le siège épiscopal de Paris (1519). En 1521, il chercha à obtenir l'abbaye de Fleury; mais il échoua, après avoir été convaincu de plusieurs faux et de manœuvres simoniaques. Pendant la captivité du roi, il entra dans une conspiration dirigée contre Louise de Savoie. Il fut arrêté, et son procès fit découvrir les rapports secrets qu'il entretenait avec Charles-Quint. Il mourut au donjon de Vincennes.

PONCHIELLI (Amilcare), compositeur italien, né à Paderno-Fasolaro en 1834, mort à Milan en 1886. Il a fait représenter : *i Promessi Sposi* (1856), *la Savojarda* (1861), *Roderico, re de'Goti* (1867), et *la Stella del monte*. Le succès de son drame lyrique, *i Lituani* (1871), pourtant

considérable, pâlit devant celui de la *Gioconda*, représentée au même théâtre en 1886. De fait, *Gioconda* est le meilleur ouvrage du compositeur et le seul qui ait pénétré à l'étranger. Les deux derniers opéras de Ponchielli : *il Figliuolo prodigo* (1880) et *Marion Delorme* (1885) ont été moins heureux.



A, poncho péruvien.

PONCHO (*pon-tcho* — mot espagn.) n. m. Manteau formé d'une couverture percée au milieu pour passer la tête : *Le* PONCHO *est porté par les hommes dans plusieurs parties de l'Amérique intertropicale.* ‖ Tissu avec lequel on fait ce vêtement et qui est en coton pour la chaîne et en laine pour la trame, quelquefois avec des bandes de soie, à coulours vives et heurtées : *Acheter du* PONCHO.

PONCIF (*sif'* — rad. *poncer*) n. m. Techn. Papier dans lequel un dessin est piqué ou découpé, de façon qu'on puisse reproduire ce dessin en plaçant le papier sur une toile ou une autre feuille de papier, et en poncant pardessus avec une poudre colorante.

— Littér. et b.-arts. Travail banal, sans originalité.

— Métall. Poudre dont on enduit l'intérieur d'un moule, pour empêcher l'adhérence de la matière que l'on y coule.

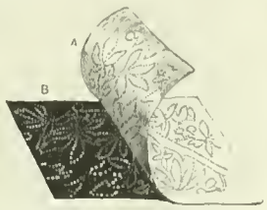

A, poncif; B, dessin décalqué.

PONCIN, ch.-l. de cant. de l'Ain, arrond. et à 24 kilom. de Nantua, sur la rive gauche de l'Ain, à l'issue d'une combe du Jura; 1.675 hab. Fabrique de soieries; scieries mécaniques. Anciennes portes fortifiées. Château des XIVe, XVIe et XVIIe siècles, autrefois résidence des sires de Thoire-Villars. — Le canton a 8 comm. et 8.773 hab.

PONCINS, comm. de la Loire, arrond. et à 19 kilom. de Montbrison, sur le Lignon; 890 hab. Croix de pierre du XVIe siècle. Château des Périchons (XVIe et XVIIe s.).

PONCIRADE (*si*) n. f. Nom vulgaire de la mélisse cultivée.

PONCIRE et **PONCIR** (*sir'* — du provenç. *pomsire*, pomme de Syrie) n. m. Sorte de citron. ‖ Arbre qui porte ce fruit.

PONCIS n. m. Syn. de PONCIF.

PONCITLAN, gros bourg du Mexique (Etat de Jalisco), à proximité du lac Chapala; 6.375 hab.

PONCTICULÉ, ÉE (*kti* — du lat. *punctum*, point) adj. Qui est marqué de petits points. (Peu us.)

PONCTIFÈRE (*kti* — du lat. *punctum*, point, et *ferre*, porter) adj. Hist. nat. Qui est marqué de points. ‖ On dit aussi PONCTIGÈNE.

PONCTIFORME (*kti* — du lat. *punctum*, point, et de *forme*) adj. Qui est en forme de point. (Peu us.)

PONCTION (*ksi-on* — lat. *punctio*) n. f. Action de piquer.

— Chir. Opération qui consiste à pratiquer une ouverture à l'aide d'un instrument piquant, aiguille pleine ou creuse, trocart, bistouri.

— Encycl. Chir. Les *ponctions* sont destinées soit à explorer, soit à évacuer une cavité remplie de liquide. La ponction exploratrice se fait au moyen d'une seringue de Pravaz, à l'aide de laquelle on aspire une petite quantité du liquide. Les ponctions évacuatrices de la plèvre et du péritoine se font avec des aiguilles creuses assez fines, et au moyen d'*aspirateurs*, ce qui permet de supprimer les causes d'infection.

PONCTIONNER (*ksi-o-né*) v. a. Opérer une ponction.

PONCTIONNEUR (*ksi-o-neur'*) n. m. Instrument pour faire la ponction.

PONCTUAGE (*ktu-aj'*) n. m. Défaut des poteries qui sortent du four criblées de taches noires.

PONCTUALITÉ (*ktu*) n. f. Qualité de celui qui est ponctuel : *Remplir ses engagements avec* PONCTUALITÉ.

PONCTUATEUR (*ktu* — du lat. *punctum*, point) n. m. Celui qui marque les chanoines, les religieux qui n'ont pas assisté à l'office.

— Grammairien qui s'est particulièrement occupé de la ponctuation, et surtout de la détermination des points-voyelles de l'hébreu. ‖ On dit aussi PONCTUISTE.

PONCTUATION (*ktu-a-si-on*) n. f. Gramm. Manière de mettre correctement les signes qui servent dans l'écriture à distinguer les phrases ou les parties de phrases.

— Bot. Nom donné aux légères dépressions, semblables à des points, qui se trouvent sur les cloisons intercellulaires ou à la surface de certains vaisseaux.

— Métriq. Coupe qu'on rencontre à certaines places du vers, et qui coïncide avec une ponctuation forte.

— Musiq. Art ou manière de marquer les repos.

— Typogr. Chacun des signes qui marquent la ponctuation.

— Encycl. Gramm. Les signes de ponctuation sont comme la traduction extérieure des rapports logiques qui unissent les différentes parties de la phrase. Les principaux sont : 1° le *point* (.), qui marque la fin d'une phrase et est remplacé par le *point d'interrogation* (?), le *point d'exclamation* (!) ou les points de suspension (....), lorsque la phrase est interrogative, exclamative ou inachevée; 2° à l'intérieur de la phrase, les *deux points* (:), qui introduisent une citation, une énumération ou une explication; le *point et virgule* (;), qui sépare deux propositions d'une certaine étendue; enfin, la virgule (,), qui marque un arrêt très léger et se place, par exemple, entre les différents sujets, les différents verbes, les différents attributs, etc. Comme signes accessoires, on distingue la *parenthèse* (( )), qui sert à isoler au milieu d'une phrase des mots qui offrent un sens distinct, non indispensable à l'intelligence de la phrase; les *guillemets* (« »), qui indiquent que l'on rapporte les paroles de quelqu'un; les *tirets* (—), qui marquent, dans un dialogue, le changement d'interlocuteur, remplissent quelquefois, lorsqu'ils sont répétés, le même office que la parenthèse ou mettent en lumière une pensée.

On attribue l'invention de la ponctuation au grammairien Aristophane de Byzance (IIIe s. av. J.-C.). Son système de ponctuation fut enseigné dans les écoles, mais n'entra pas dans la pratique. C'est seulement à partir du milieu du VIIe siècle de notre ère que la séparation des mots est assez fréquente et à partir du IXe que la ponctuation est mise, mais très irrégulièrement, car, au XIIIe siècle encore, on trouve des manuscrits sans ponctuation. Pour un certain nombre de textes latins, a vrai dire, on peut reconstituer en partie la ponctuation à l'aide de la prose métrique. C'est au XVIe siècle seulement que la ponctuation est entrée pleinement en usage; encore les règles en sont-elles demeurées très instables jusqu'au milieu du XIXe siècle.

— Musiq. La musique a sa *ponctuation*; sans quoi, il serait impossible de distinguer les phrases, les périodes et les membres de la période les uns des autres. Le compositeur possède plusieurs moyens pour indiquer le repos que le point grammatical exige : c'est surtout par la modulation, les cadences diverses, qu'il doit marquer le commencement et la fin des phrases, ainsi que les liaisons qu'elles peuvent avoir entre elles.

PONCTUEL, ELLE (*ktu-èl'* — du lat. *punctum*, point) adj. Qui fait à point nommé ce qu'il doit faire : *Homme* PONCTUEL. *Être* PONCTUEL *à s'acquitter.*

— Qui est fait à point nommé : *Une réponse* PONCTUELLE.

PONCTUELLEMENT (*ktu-è-le*) adv. Avec ponctualité : *S'acquitter* PONCTUELLEMENT *de son devoir.*

PONCTUER (*ktu* — du lat. *punctum*, point) v. a. Marquer la ponctuation de : PONCTUER *soigneusement ses manuscrits.*

— Marquer, accentuer les pauses de : PONCTUER *ses paroles en frappant sur la table.*

— Musiq. Marquer les repos, diviser les phrases en composant.

Ponctué, ée part. pass. du v. Ponctuer.

— Bot. Se dit d'une cellule ou d'un vaisseau dont la surface présente de légères dépressions.

— Dess. *Ligne ponctuée*, Ligne formée d'une suite de points.

— Techn. Se dit d'une glaçure ou d'une poterie qui offre le défaut appelé ponctuage.

PONCTUÉ-STRIÉ, PONCTUÉE-STRIÉE adj. Zool. Qui porte des points enfoncés et disposés en séries imitant des stries : *Elytre* PONCTUÉ-STRIÉ.

PONCTUISTE n. m. Syn. de PONCTUATEUR.

PONCTUL [1], **ÈE** (*ktu* — du lat. *punctulum*, dimin. de *punctum*, point) adj. Hist. nat. Marqué de très petits points.

PONCY (Louis-Charles), poète français, né et mort à Toulon (1821-1891). Ouvrier maçon, il sentit naître la vocation poétique en lisant une tragédie de Racine, s'efforça de s'instruire par des lectures, publia ses premiers vers grâce à une souscription, et reçut des encouragements de Béranger, Villemain. En 1848, il devint suppléant de juge de paix et, en 1850, secrétaire de la chambre de commerce de Toulon. On trouve dans ses poésies de l'émotion et le goût des descriptions grandioses. Nous citerons de lui : *Poésies* (1840); *Marines* (1842), son meilleur recueil; *le Chantier* (1844); *la Chanson de chaque métier* (1850); *Regains* (1867); *Contes et nouvelles* (1868-1873); etc.

PONDAGE ou mieux **POUNDAGE** (*daj'* — rad. *pound* n. m. Taxe établie en Angleterre sur les navires marchands à tant par *pound* ou par livre sterling de leur valeur.

PONDAGE (*daj'*) n. m. Minér. Inclinaison de la veine du charbon de terre.

PONDAISON (*dè* — de *pondre*) n. f. Époque de la ponte des oiseaux.

PONDAURAT, comm. de la Gironde, arrond. et à 18 kil. de Bazas, sur la Bassane, affluent de la Garonne; 600 hab. Église romane; vieux couvent; moulins fortifiés. Le vignoble de cette commune, situé dans le Bazadais, fournit des vins rouges bons ordinaires.

PONDÉRABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est pondérable : *La* PONDÉRABILITÉ *de certains gaz est démontrée.*

PONDÉRABLE (lat. *ponderabilis*) adj. Qui peut être pesé : *Fluides* PONDÉRABLES.

PONDÉRAL, ALE, AUX (du lat. *pondus, eris*, poids) adj. Qui a rapport au poids.

— Comm. *Titre pondéral*, Titre d'une monnaie exprimé en poids. ‖ *Parties pondérales*, Parties d'un mélange dont la quantité est exprimée en poids.

PONDÉRATEUR, TRICE adj. Qui pondère : *Pouvoirs* PONDÉRATEURS.

PONDÉRATION (*si-on* — rad. *pondérer*) n. f. Physiq. Equilibre produit par des forces qui agissent en sens contraire.

— Fig. Equilibre : PONDÉRATION *des pouvoirs.* PONDÉRATION *des penchants.*

— B.-arts. Sorte de balancement harmonieux, produit par l'opposition des masses.

PONDÉRER (du lat. *ponderare*. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je pondère. Qu'ils pondèrent*; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je pondérerai. Nous pondérerions*) v. a. Equilibrer par des actions en sens contraire : PONDÉRER *les pouvoirs de l'Etat.*

Pondéré, ée part. pass. Bien équilibré : *Un esprit* PONDÉRÉ.

Se pondérer, v. pr. S'équilibrer, se contre-balancer.

PONDÉREUX (*reû*), **EUSE** (du lat. *ponderosus*; de *pondus, eris*, poids) adj. Très lourd, très pesant. (Peu us.)

PONDÉROSITÉ (rad. *pondéreux* n. f. Caractère de ce qui est lourd, de ce qui a un poids très grand.

PONDEUR, EUSE adj. Qui pond : *Papillon* PONDEUR. Le mot a été employé substantiv. par La Fontaine pour désigner dans sa fable *les Femmes et le secret*, un homme qui persuade à sa femme qu'il a pondu un œuf)

PONDEUSE (rad. *pondre* n. f. Femelle d'oiseau qui donne des œufs : *Toutes les poules ne sont pas bonnes* PONDEUSES.

— Fam. Femme qui fait beaucoup d'enfants.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'auberg ne dite souvent *plante aux œufs*, fréquemment cultivée pour ses fruits blancs ovoïdes, que l'on prétend vénéneux.

PONDICHÉRY, ville de l'Inde, ch.-l. des Etablissements français, sur la rive nord de l'Arianecoupam, bras septentrional de la Ghinghi, à son embouchure dans le golfe du Bengale; 41.800 hab., dont 2.000 Européens ou descendants d'Européens. Cour de justice; chambre de commerce; jardin d'acclimatation; siège de la préfecture apostolique française de l'Inde et de la mission des jésuites du Carnatic (fondée en 1776). Dans la Ville blanche (qui s'étend pendant 2 kilom. le long de la plage), bien bâtie et pro-

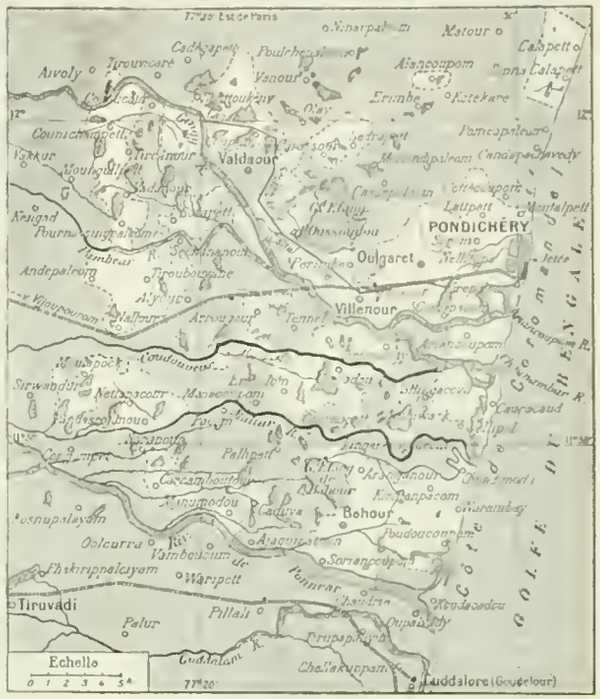

Carte du Territoire de Pondichéry.

longée par des faubourgs agréables, ombragés : hôtel de ville, cathédrale Notre-Dame-des-Anges, collège. Dans la Ville noire, à l'O. : église des jésuites, collège indigène Calvi Soupraya Tchattiya, importante filature de coton. Bonne rade. Exportation d'arachides et huile d'arachides, café, riz, cotonnades, indigo. Le Territoire de Pondichéry, que découpent bizarrement vingt enclaves anglaises, mesure 291 kilom. carr.; comprend 4 comm. (Pondichéry, Oulgaret, Villenour, Bahour), et compte 183.500 hab. Il est arrosé par les deltas de la Ghinghi au N., du Maltar bras septentr. du Pennar du Sud au S. Sol d'alluvion très cultivé : riz surtout, coton, indigo, bananiers, palmiers.

Pondichéry, cédé aux Français des 1673, fut pris la même année par les Hollandais, rendu en 1699, pris par les Anglais en 1761 (capitulat. de Lally-Tollendal, après une résistance héroïque), rendu en 1763 (traité de Paris), repris par les Anglais en 1778, rendu en 1783 (traité de Versailles), repris en 1793, rendu en 1816-1817 (avec une clause prohibitive de toute fortification et de toute troupe, si ce n'est de police). — Patrie du cardinal Bausset, du maréchal Lauriston, du maréchal Macleod.

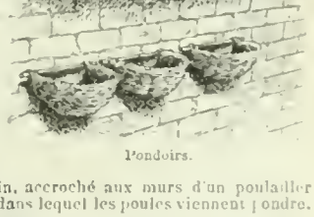
Pondoirs.

PONDOIR n. m. Panier d'osier garni de paille ou de foin, accroché aux murs d'un poulailler ou posé à terre, et dans lequel les poules viennent pondre.

PONDOLAND ou **M'PONDO**, dépendance de la colonie anglaise du Cap, constituée par un territoire compris dans la zone maritime du Griqualand oriental, entre 31° et 32° de latitude méridionale. Le Pondoland oriente du N.-E. au S.-O. sur une longueur de 140 kilom., est large, entre la chaîne du Drakenberg et la mer, d'environ 80 kilom. Pays montueux, sillonné par les derniers éperons du Drakenberg, très arrosé; 200.000 hab., Cafres pour la plupart. Ce pays, soumis par les Anglais à la suite de la guerre de 1878, fut annexé à la colonie du Cap en 1884.

PONDRE (du lat. *ponere*, déposer. — Se conjugue comme *répondre*) v. a. Déposer, mettre bas, en parlant des œufs d'une femelle : *Poule qui* POND *de gros œufs.*

— Fam. Accoucher de : *Femme qui* POND *un enfant chaque année.* ‖ Produire, faire, en parlant d'un auteur : PONDRE *une tragédie.*

— v. n. : *La tortue* POND *dans le sable.*

— Loc. fam. *Pondre sur ses œufs*, Jouir tranquillement de son bien. *Ses poules pondent pour lui*, C'est lui qui profite de notre travail. ‖ *Je t'en ponds*, Se dit, par dérision,

à une personne qui demande une chose impossible, ou qu'on ne veut pas lui accorder.

PONÉE n. f. Bot. Syn. de TOFIELDIE.

PONENT (*nan* — du lat. *ponens, entis*, qui dépose) n. m. Hist. eccles. Rapporteur à la cour de Rome. || Titre de certains officiers des congrégations papales.

PONERE n. f. Bot. Genre d'orchidées épidendrées, comprenant des herbes épiphytes du Mexique, à fleurs réunies en grappes. On les cultive parfois dans les serres.)

— Entom. Genre de fourmis, type de la tribu des *ponérides*, répandues surtout dans les régions chaudes du globe. (Ce sont des insectes assez lents, belliqueux et ordinairement peu industrieux, qui ne pénètrent pas dans les maisons. Deux espèces se trouvent dans le midi de la France.

PONÉRINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des formicidés, renfermant les *ponères* et genres voisins. — *Un* PONÉRINE.

PONEROVKA ou **SAKSAGAN**, bourg de Russie (gouv. d'Iékatermoslav, sur la Saksagan; 5.000 hab.

PONÉVIEJ, ville de Russie (gouv. de Kovno), sur la Nevièja; 13.000 hab. Brasseries; distilleries.

PONEY (*né* — de l'angl. *poney*) n. m. Petit cheval à longs poils; petit cheval quelconque. (On trouve parfois PONET.)

— ENCYCL. Les Anglais ont donné le nom de *poneys* ou *ponys* à leurs plus petits chevaux. Les plus grands n'atteignent pas 1m,40 et les plus petits 1m,12. Il y a des chevaux de la première taille dans tous les pays qui élèvent des chevaux, mais ceux de la seconde ne se voient guère que dans les pays du nord de l'Europe: Écosse, Islande, Norvège, Russie, et dans l'extrême Orient: Cochinchine, Chine et Japon. On donne surtout le nom de «poneys» aux petits chevaux de l'Écosse, des îles avoisinantes et du pays de Galles; ceux du pays de Galles *galloways* sont les plus grands et sont tout à fait comparables aux *bidets bretons*.

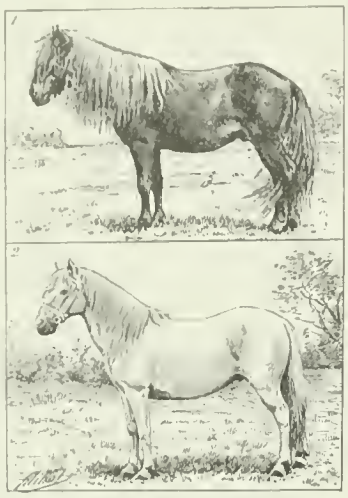

Poney: 1. Des Shetland; 2. Anglais.

Le poney des îles Shetland est le plus petit et le moins gracieux: il a la tête forte, l'encolure épaisse, un arrière-main développé et large et les membres un peu minces, mais très solides; ils sont couverts de longs poils, à cause de la vie à demi sauvage qu'ils mènent dans leur île rocailleuse, où ils n'ont d'autre nourriture que celle qu'ils arrachent aux marais pleins de joncs; ces poils constituent un véritable vêtement fourré contre les intempéries auxquelles ils sont continuellement exposés.

Très résistants et intelligents, on les dresse facilement à toute espèce d'exercices, même de cirque.

PONFERRADA, ville d'Espagne (prov. de Léon), près du Sil, affluent du Miño; 6.650 hab. Fontaine sulfureuse. Ancienne ville romaine (*Interamnium*). Ruines d'un château des templiers.

PONGA, comm. d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviédo]), dans un pays montagneux dont les eaux vont au rio *Ponga*, affluent du Sella; 3.555 hab. Industrie métallurgique.

PONGAMIE (*mi*) n. m. Genre de légumineuses, tribu des dalbergiées, comprenant des arbres et des arbrisseaux de l'Asie tropicale, à feuilles imparipennées.

PONGAU, pays de l'Austro-Hongrie, dans les monts du Salzbourg, dans la haute vallée de l'Enns, tributaire du Danube, et sur la Salzbach, affluent de l'Inn. Élevage.

PONGÉE (de *Pongee*, ville du Japon) n. m. Comm. Étoffe légère, sorte de *tussor*, constituée par un mélange, non mouliné, de laine et de bourre de soie.

PONGER (*jé*. — Prend un *e* après le *g* devant A ou O: *Il ponge. Nous pongeons*) v. n. Être spongieux, se laisser pénétrer par l'eau, en parlant d'un cuir tanné.

PONGERVILLE (Jean Baptiste Aimé SANSON de), littérateur français, né à Abbeville en 1792, mort à Paris en 1850. Il manifesta de bonne heure vers la poésie un penchant qu'encouragea Millevoye. Il débuta par une traduction en vers, longuement travaillée, de Lucrèce (1828), qui fut mise par les contemporains au rang des ouvrages de Delille. En 1829, il donna une traduction nouvelle, en prose et plus exacte, du même poème. Entre temps, il avait publié une traduction des principaux épisodes d'Ovide, *les Amours mythologiques*. Pongerville était, au moment où il fut reçu à l'Académie, un des représentants les plus illustres de la poésie classique. Il donna encore comme poète des épîtres qui paraissent bien fades: *Épître au roi des Belges; Épître au roi de Bavière; Deux portes*, où il compare les deux écoles rivales en poésie: *Contre la peine de mort*. Il a donné encore des traductions en prose de l'*Énéide* (1846) et du *Paradis perdu* (1848); un *Précis de l'invasion anglaise au* XIVe *siècle* (1835); etc.

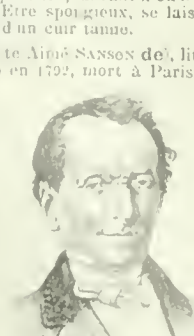

Pongerville.

PONGI ou **POUNGI** (*ji*) n. m. Titre donné par les Birmans aux moines ordonnés, ou profès, après dix années de vie monastique, et, par déférence, à tous les prêtres.

PONGITIF, IVE (*ji* — du lat. *pungere*, piquer) adj. Pathol. Se dit d'une douleur qui semble causée par la pointe d'un instrument aigu: *La douleur de la pleurésie est* PONGITIVE.

PONGO n. m. Géogr. Nom que l'on donne, dans l'Amérique du Sud, aux étranglements et aux rapides que franchissent souvent, à leur sortie des Andes, les grands affluents de l'Amazone. (Le mot signifie proprement *porte*. Les plus fameux de ces *cañons* sont ceux que traverse, au passage de la Cordillère orientale, le rio Huallaga [*pongo de Aguirre*] et la série des gorges par où le Marañon sort de la Cordillère des Andes [*pongo de Manseriche*].)

— Zool. Nom donné autrefois à l'orang-outan. V. ce mot.

PONGOLAM n. m. Bot. Syn. de PUTRANJIVA.

PONGOUÉS, grand peuple du Gabon. V. M'PONGOUÉS.

PONIATOWSKI, famille princière de Pologne, issue d'une branche de la maison italienne des Torelli. Son chef, Giuseppe Salinguerra (1612-1650), dépouillé de ses fiefs par le duc de Parme, alla s'établir en Pologne, où il épousa la fille du comte de Poniatow.

PONIATOWSKI (Stanislas, comte), castellan de Cracovie, père du roi de Pologne Stanislas-Auguste, né en 1677, mort en 1762. Compagnon de Charles XII, il le suivit dans ses expéditions, et lui facilita la retraite après Poltawa. Il obtint même d'Achmet III la promesse de faire la guerre à Pierre le Grand. Mais le sultan signa bientôt la paix avec ce dernier (1711). Poniatowski rentra alors en Pologne où, tour à tour, il servit la cause d'Auguste II, de Stanislas Leczynski et d'Auguste III. Celui-ci lui confia les plus hautes dignités. De son mariage avec la princesse Constance Czartoryska, il eut dix enfants, dont STANISLAS-AUGUSTE, CASIMIR, grand chambellan de la couronne, ANDRÉ, général et ambassadeur de Pologne à Vienne, et MICHEL-GEORGES, archevêque-primat du royaume. On attribue à Poniatowski *les Remarques d'un seigneur polonais sur l'*Histoire de Charles XII *par Voltaire* (1741).

PONIATOWSKI (Stanislas-Auguste), roi de Pologne. V. STANISLAS II.

PONIATOWSKI (Stanislas), général et homme d'État polonais, né à Varsovie en 1754, mort à Florence en 1833. Il était fils de Casimir, frère aîné du roi Stanislas-Auguste. Sous le règne de son oncle, il fut successivement grand trésorier de la Lithuanie, staroste de Podolie, général. Ce fut lui qui, le premier, abolit le servage dans ses domaines. En 1796, il devint conseiller privé du tsar Paul Ier. En 1804, il établit sa résidence à Vienne, puis alla finir ses jours en Italie.

PONIATOWSKI (Joseph-Antoine, prince), général polonais, maréchal de France, né à Varsovie en 1762, mort près de Leipzig en 1813. Il était neveu du roi Stanislas-Auguste et fils d'André Poniatowski. Entré, en 1778, comme lieutenant dans l'armée autrichienne, il devint colonel de dragons et aide de camp de Joseph II, puis retourna en 1789 dans son pays, dont il organisa l'armée. En 1792, il battit les Russes à Zielenka et Dublenka. En 1794, il défendit Varsovie aux côtés de Kosciuszko. Vaincu, il refusa le généralat que lui offrait Catherine II. En 1807, lors du rétablissement de la Pologne sous le nom de grand-duché de Varsovie, il fut nommé par Napoléon général de division et ministre du nouvel État, dont il mit les forces au service de la France. En 1809, lors de la guerre entre la France et l'Autriche, il lutta énergiquement contre l'archiduc Ferdinand et se rendit inattaquable dans le camp retranché de Varsovie. Même, prenant l'offensive le 25 avril, il remporta quelques succès, et marcha sur la Galicie, où il prit Lublin, Sandomir, Zamosc. A la paix, il retourna à Varsovie et y fonda des écoles du génie et d'artillerie, ainsi qu'un hôpital militaire. Dès le début de



Poniatowski.



Maréchal Poniatowski, d'après H. Vernet (Salon de 1817).

la campagne de Russie, en 1812, il put mettre au service de Napoléon 100.000 hommes. Il combattit vaillamment à Smolensk, à Borodino et, pendant la retraite, à Malo-Yaroslavetz et à Woronowa, où il fut blessé. Sa belle conduite à Leipzig lui valut le bâton de maréchal de France (16 oct.). Trois jours après, chargé de protéger la retraite de l'armée, il fut attaqué sur les bords de l'Elster, et, sur le point d'être pris, poussa son cheval dans le fleuve, alors en pleine crue. Il s'y noya: son corps, retrouvé le 21, fut inhumé à Varsovie, puis, en 1817, dans la cathédrale de Cracovie. Le prince Joseph eut, en 1809, de la comtesse Czosnowska, née Potocka, un fils naturel, JOSEPH **Poniatowski** qui, naturalisé Français, fit comme officier de chasseurs les campagnes de Morée et d'Algérie: il mourut en Afrique en 1855.

— BIBLIOGR.: Szymanowski, *le Prince Poniatowski* (Genève, 1880).

PONIATOWSKI (Joseph-Michel-François-Xavier-Jean, prince), homme politique et compositeur français, fils de Stanislas (1754-1833), né à Rome en 1816, mort à Londres en 1873. Doué d'une belle voix de ténor, il parut sur la scène de divers théâtres d'Italie, et donna à Florence, en 1838, un opéra tiré d'une tragédie de Niccolini, *Giovanni da Procida*. Ayant pris part aux événements de 1848 en Toscane, il reçut du grand-duc des lettres de naturalisation. Membre de la Chambre des députés de Toscane, ministre plénipotentiaire à Paris, à Londres, en Belgique, il donna sa démission en 1853, se fixa à Paris, et ne tarda pas à se faire naturaliser Français; en 1855, il entra au Sénat. Au milieu de ces événements, sa carrière de musicien s'était poursuivie. En 1838, son opéra bouffe, *Don Desiderio*, avait été représenté à Pise; un opéra tiré de *Ruy Blas* échoua à Lucques (1842). Mais il fit jouer avec succès *Bonifazio dei Geremei* (1844); *I. Lambertazzi* (1845); *Malek Adel* (1846); *la Sposa d'Abido* (1846); *Esmeralda* (1847); *Pierre de Médicis* (1860); *Au travers du mur* (1861); *l'Aventurier* (1865); *la Contessina* (1868), et *Gelmina* (1872).

PONIFE ou **PONISSE** n. f. Arg. Jeune prostituée.

PONIKOWICA, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie [cercle de Zloczow]); 2.600 hab.

PONI KUGLER (Mathilda), poète roumain, femme de l'ancien ministre Pierre Poni, née à Jassy en 1853. D'origine allemande, elle écrivit dans la note de Heine et de Lenau. La grâce légère de ses vers lui valut le nom de **l'Hirondelle roumaine.** Ses *Poésies*, publiées d'abord dans les revues roumaines, parurent en volume.

PONINSKI (Adam), homme d'État polonais, mort en 1798. Il fut nommé par Auguste III staroste de Babimost et grand maître de la couronne, mais, ayant complètement dissipé sa fortune, il offrit ses services à Catherine II, qui les accepta. Poninski favorisa la politique russe en Pologne et, en récompense de sa trahison, fut comblé d'honneurs par la tsarine. Les concussions dont il se rendit coupable le firent déposséder de ses fonctions et incarcérer; mais il réussit à s'évader et passa en Russie, stigmatisé du nom de *Barabbas*. Il retourna en Pologne en 1792, après la confédération de Targowitza, et fut réintégré dans ses charges; mais il dissipa bien vite les millions que lui avait valus sa trahison et mourut dans la misère.

PONNE n. m. Métrol. Petite monnaie du Bengale et de l'Inde, qui vaut environ 0 fr. 08 c.

PONOGÈNE (*jèn*' — du gr. *ponos*, fatigue, et *gennân*, engendrer) n. et adj. Qui produit la fatigue: *L'acide lactique est un* PONOGÈNE, *une substance* PONOGÈNE.

PONORNITZA, ville de Russie (gouv. de Tchernigov [distr. de Krolévetz]); 3.500 hab.

PONS (*pon*), ch.-l. de cant. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 21 kilom. de Saintes, sur un coteau de la rive gauche de la Seugne; 4.772 hab. (*Pontois, oises.*) Ch. de f. État. Minoterie, mégisserie, tannerie; carrières de pierres. Source sulfureuse ferrugineuse du joli Sable. Sur le coteau, château des XIIe et XVIIe siècles au donjon rectangulaire, haut de 30 mètres; à côté, chapelle Saint-Gilles à portail roman; restes des remparts des XIIe et XVe siècles. Passage de l'Hôpital, porche du XIIe siècle, sous lequel passe une rue, voûté en croisées d'ogive et décoré de sculptures romanes. A l'ouest, ruines du château de Saint-Maury, où naquit Agrippa d'Aubigné. A l'est, château d'Usson, bâti de 1535 à 1545 près d'Échebrune.



Armes de Pons.

Pons (*Pontes*), seigneurie puissante du moyen âge, appartint, au XVIe siècle, à une branche de la famille d'Albret. Place de sûreté accordée aux protestants, démantelée par ordre de Louis XIII. — Le canton a 19 comm. et 14.395 hab.

PONS (comte DE TRIPOLI), de la famille des comtes toulousains de Saint-Gilles, né à Toulouse vers 1097, mort en Syrie en 1137. Il suivit en Palestine, dès 1109, son père Bertrand, comte de Toulouse. Bertrand devint comte de Tripoli, et Pons lui succéda dans ce domaine (1112). En 1115, il épousa la veuve de Tancrède, prince d'Antioche. Il acquit quelque célébrité en faisant la guerre aux Turcs, et eut de vifs démêlés avec son beau-frère Foulques d'Anjou, roi de Jérusalem. En 1137, dans une expédition contre le sultan de Damas, il fut trahi par un corps auxiliaire de Syriens du Liban et livré aux Turcs, qui le firent mourir dans les supplices.

PONS (Renaud VI DE), comte de Marennes et de Blaye, capitaine français, né vers 1345, mort à Pons en 1427. Il combattit d'abord dans les armées anglaises, puis, vers 1370, avec un grand nombre de seigneurs de Saintonge et d'Angoumois, se rallia au roi de France, Charles V, qui lui donna le titre de *protecteur et conservateur des deux Aquitaines*. Fait prisonnier en 1373 dans la campagne de Du Guesclin en Picardie, il fut nommé, sous Charles VI, *conservateur des trêves* entre la France et l'Angleterre. Plus tard, il combattit contre les Anglais en Gascogne: un de ses exploits fut la prise du célèbre captal de Buch, Jean de Grailly. — Son fils JACQUES **de Pons**, né en 1413, mort en 1472, prit part assez brillamment à la guerre de l'indépendance française. Mais il se laissa entraîner dans les intrigues de son oncle La Trémoille, conspira avec les Anglais, encourut deux condamnations, et dut s'enfuir en Espagne. Louis XI lui restitua ses biens et honneurs.

PONS (Antoine DE), comte DE MARENNES et DE BLAYE, capitaine français, né en 1510, mort en 1590. Il fit ses premières armes en 1528 sous Lautrec, fut pris dans Aversa, s'échappa bientôt, et, de retour en France, fut choisi pour accompagner en Italie la princesse Renée de France, fiancée à Hercules Ier d'Este, duc de Ferrare. Il était devenu calviniste ardent sous l'influence de sa femme Anne

de Parthenay. Remarié, en 1556, à Marie de Montchenu, il devint, par influence aussi, ardent catholique : il défendit Poos (1568) et secourut Angoulême (1569) contre ses anciens coreligionnaires.

Pons, dit **de Verdun** (Robert), homme politique et poète français, né à Verdun en 1749, mort à Paris en 1811. La Révolution le trouva avocat et en fit un député de la Meuse à la Convention. On l'a accusé d'avoir été l'instigateur des représailles exercées contre des jeunes filles de Verdun, et fit partie du conseil des Cinq-Cents. Après le coup d'État du 18-Brumaire, commissaire près le tribunal d'appel de la Seine, puis avocat général à la Cour de cassation, il garda ce poste pendant toute la durée de l'Empire et le reprit pendant les Cent-Jours. Exilé par la Restauration, il rentra à Paris seulement en 1819. Cette vie politique si agitée ne l'avait pas empêché de donner quantité d'œuvres littéraires et d'histoire, parmi lesquelles il convient de citer les *Loisirs, Poésies diverses* (1780), rééditées, en 1783, sous le titre de : *Récits et contes en prose et en vers ; Opinions sur le procès du roi* (1792) ; *Portrait du général Souvaroff* (1795) ; *la Filleule et le Parrain* (1836). Quelques-unes de ses épigrammes, qui avaient fait de son temps, au dire de Rivarol, « la providence des almanachs », certains de ses madrigaux, de ses fins impromptus, de ses spirituels tableaux de mœurs le font apprécier comme l'un des poètes les plus agréables de la fin du XVIIIe siècle.



Pons de Verdun.

Pons (Jean-Louis), astronome français, dit **le Chasseur de comètes,** né à Peyre (Hautes-Alpes) en 1761, mort à Florence en 1831. Il conçut, étant simple concierge de l'observatoire de Marseille, un goût très vif pour l'astronomie. Plus tard, il devint directeur adjoint de cet établissement en 1813 et fut ensuite appelé à diriger les observatoires de Lucques (1819) et de Florence (1825). 37 comètes ont été découvertes par lui, de 1801 à 1827.

Pons (José), compositeur espagnol, né à Gérone en 1768, mort à Valence en 1818. Élève, à Cordoue, de Jaime Balies, il était maître de chapelle de la cathédrale de Gérone lorsqu'il fut nommé maître de chapelle de l'église métropolitaine de Valence. Il s'est surtout fait remarquer dans la composition des *villancicos*, chants de Noël avec orchestre, et des *Miserere* pour la semaine sainte.

Pons (André), dit **de l'Hérault,** officier et homme politique, né à Cette en 1772, mort à Paris en 1853. Destiné contre sa volonté à devenir prêtre, il s'enfuit du couvent de Picpus, entra dans la marine et devint officier en 1790. Révolutionnaire, il fut arrêté après le 9-Thermidor. Mis en liberté après le 13-Vendémiaire, il fut élu député de Cette au conseil des Cinq-Cents, mais aussitôt invalidé, parce qu'il n'avait pas l'âge requis ; il protesta par un pamphlet fameux : « *Pons à Barras.* » Commandant de vaisseau à Toulon, mis à la tête de la flottille du lac de Garde, capitaine de frégate en 1799, il fut destitué pour avoir écrit une satire contre le Premier Consul. Il se tourna alors vers le commerce, et reçut la direction des mines de l'île d'Elbe. Napoléon l'y retrouva en 1814, se l'attacha, et, en récompense de son activité lors du retour en France, le nomma préfet de Lyon. Exilé sous la Restauration, il devint préfet du Jura sous la monarchie de Juillet et conseiller d'État en 1848.

Ponsacco, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Pise]) ; 4.200 hab. Industrie textile. Vieille enceinte.

Ponsard (François), poète français, né à Vienne (Isère) en 1814, mort à Paris en 1867. Fils d'un avoué, il fit son droit et fut reçu avocat ; mais, après avoir heureusement traduit en vers le *Manfred* (1837), de lord Byron, il voulut aborder le théâtre. Ce n'était pas du tout un classique attardé, et le romantisme avait eu ses premiers enthousiasmes ; mais il reprochait à Victor Hugo et à son école « de tomber dans l'absurde ou l'affecté ». Il rêvait un théâtre où « les événements seraient vraisemblables, les sentiments nobles, les caractères et les passions développés avec vérité ». C'est dans cet esprit qu'il écrivit sa *Lucrèce.* Représentée après l'insuccès des *Burgraves*, et alors que Rachel venait de ranimer la vieille tragédie classique, *Lucrèce* alla aux nues (22 avr. 1843). Hugo, Vigny, Dumas père, Sainte-Beuve, attaquèrent le débutant ; on essaya de le tuer sous le ridicule, en l'appelant le « chef de l'école du bon sens ». Et, de fait, *Agnès de Méranie* (1846), *Charlotte Corday* (1850), *Ulysse* (1852), *la Bourse* (1856), *Ce qui plaît aux femmes* (1860), ne réussirent qu'à demi. Ponsard ne retrouva que deux fois dans sa carrière le succès de *Lucrèce*, avec sa comédie de *l'Honneur et l'Argent* (1853) et son drame du *Lion amoureux* (1866), tableau curieux et fidèle des mœurs du Directoire. Son dernier drame, *Galilée*, n'obtint qu'un succès d'estime.



Ponsard.

On a reproché à Ponsard, non sans quelque raison, le prosaïsme de son vers, la froideur de ses intrigues, la pauvreté de ses dénouements. Ponsard n'en a pas moins rendu service à l'art français : il a délivré la scène des orgies romantiques ; sa langue a retrouvé souvent la simplicité et la netteté de la langue classique ; enfin, jamais une pensée vile ou simplement mauvaise n'est entrée dans ses vers. Après un long oubli, le théâtre de Ponsard semble avoir retrouvé quelque faveur. En 1902, la Comédie-Française a repris *Charlotte Corday* et *Horace et Lydie,* aimable comédie antique, écrite en 1850 pour Rachel. L'Odéon, outre *le Lion amoureux* et *Ulysse,* a fait représenter une petite farce, *le Mariage d'Angélique,* écrite en 1851 sous le titre de *Molière à Vienne.*

Ponscarme (François-Joseph-Hubert), sculpteur et graveur français, né à Belmont (Vosges) en 1827. Il s'est adonné à la gravure en médailles. On lui doit : *Médaille commémorative de l'érection de la statue de Napoléon Ier sur la colonne Vendôme ;* buste du *maréchal Forey ;* le buste de *Victor Duruy ;* les médaillons en bronze de *V. Schœlcher* et de *Louis Blanc ;* les *Instituteurs de France à Napoléon III, Monnaies de la principauté de Monaco, Beulé, Edgar Quinet, Muire, Charles III, prince de Monaco, J.-E. Méline,* médaillon, les portraits de *Tirard, Edmond Turquet ; Médaille des conseillers municipaux de France ;* portrait de *de Lesseps, Sadi Carnot en 1857, Jules Ferry, Tisserand ;* médaille des *Vétérans du travail ; Médaille des Forêts, Election de Félix Faure ; Buffet,* etc. Ponscarme fut nommé professeur à l'École des beaux-arts en 1871.

Ponson du Terrail (Pierre-Alexis, vicomte), romancier français, né à Montmaur, près de Grenoble, en 1829, mort à Bordeaux en 1871. Il était neveu du général toscan du Terrail et se donnait, peut-être sérieusement, comme descendant de Bayard, sieur du Terrail. Ses premiers essais, comme romancier, datent des années 1850 et 1851, et, dès 1853, il avait pris possession de son public, au moyen de sa première grande composition, *les Coulisses du monde.* Depuis cette époque, il ne cessa de fournir abondamment de feuilletons la « Patrie », l'« Opinion nationale », le « Petit Journal », la « Petite Presse », le « Moniteur du soir », intéressant le public par les inventions imprévues que lui suggérait une imagination extraordinaire. Parmi ses nombreux romans, nous citerons : *les Coulisses du monde* (1853) ; *les Cavaliers de la nuit* (1855) ; *Rocambole* (1856 ; *les Exploits de Rocambole* (1859), immense roman en plusieurs parties et en autant de suites, dont le succès fut prodigieux ; *la Résurrection de Rocambole* (1866) ; *le Dernier Mot de Rocambole* (1866) ; *la Vérité sur Rocambole* (1867) ; *les Chevaliers du Clair de lune* (1862) ; *les Nuits de la Maison dorée* (1862) ; *les Bohèmes de Paris* (1863) ; *les Bohémiens de Londres* (1864) ; *les Drames de Paris,* grand roman en trois parties ; *la Jeunesse du roi Henri* (1865) ; *les Escholiers de Paris* (1867) ; *les Bohémiens du grand monde* (1867) ; *le Forgeron de la Cour-Dieu* (1870), etc.



Ponson du Terrail.

Ponsonby (George), homme d'État anglais, né en 1755, mort à Londres en 1817. Avocat en Irlande dès 1780, il entra au Parlement, devint chancelier de l'Échiquier dans le cabinet Portland de 1782 et combattit vivement l'union politique de l'Irlande avec l'Angleterre. En 1806, il fut nommé lord chancelier d'Irlande ; mais, au bout d'un an à peine, il perdait les sceaux. Leader de l'opposition, il dénonça, en 1807, le bill connu sous le nom d'*Irish Arms Bill,* comme une mesure « abominable, inconstitutionnelle et tyrannique ». — Son frère, William (1772-1815), eut une brillante carrière militaire, et fut tué à Waterloo, où il commandait une brigade de cavalerie. — John (1770-1855), frère des précédents, suivit au contraire la carrière diplomatique, et fut en dernier lieu ambassadeur à Vienne (1816-1850). On a de lui : *Lettres sur la question d'Orient* (1851).

ponsonnelle (*so-nèl'*) n. f. Appareil servant à dévider la soie.

pont (*pon* — du lat. *pons, pontis,* pont) n. m. Ponts et chauss. Construction destinée à mettre en communication deux points séparés par un cours d'eau ou une dépression du terrain. ‖ *Pont droit,* Celui qui est établi perpendiculairement au cours d'eau. ‖ *Pont biais,* Celui qui est établi obliquement à la direction de l'obstacle à franchir. ‖ *Pont suspendu,* Pont formé d'un tablier suspendu au-dessus de l'eau ou d'une dépression au moyen de chaînes ou de câbles en fil d'acier. ‖ *Pont tournant,* Pont qui, porté par un pivot central, peut être placé à volonté dans le sens de la rivière, pour donner passage aux bateaux. ‖ *Pont-levis.* V. ce mot à son rang alphab. ‖ *Pont à coulisse,* Petit pont servant au passage d'un fossé et qu'on peut retirer en le faisant glisser sur des coulisses. ‖ *Pont dormant,* Pont fixe établi sur un fossé et qui porte aussi les noms de ponceau, passerelle. ‖ *Pont volant,* Traille, sorte de ponton mobile servant au passage d'un cours d'eau, et que l'on manœuvre à l'aide d'un câble pont de bateaux, de chevalets, de tonneaux, etc.). ‖ *Pont à bascule,* Tablier de pont reposant sur un mécanisme dynamométrique, qui sert

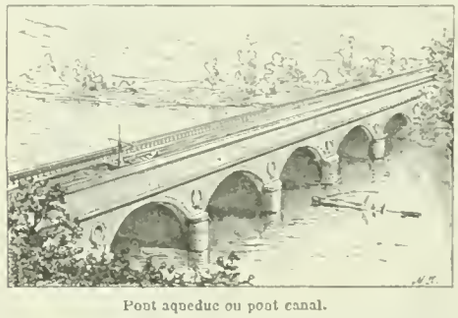

Pont aqueduc ou pont canal.

à évaluer la pression. ‖ *Pont aqueduc* ou *Pont canal,* Celui qui est destiné au passage d'un canal ou d'une conduite d'eau au-dessus d'une route, d'un cours d'eau. ‖ *Pont tubulaire,* Pont formé de tubes ajoutés bout à bout les uns aux autres. ‖ *Pont viaduc.* V. viaduc. *Pont transbordeur.* V. transbordeur.

— Loc. div. *Pont aux ânes.* Nom souvent donné à la démonstration graphique du théorème sur le carré de l'hypoténuse. (Par ext., Difficulté qui n'arrête que les ignorants : *Le* pont aux ânes *de la médecine.*) ‖ *Servir de pont,* Servir de transition ou d'intermédiaire. ‖ *Faire le pont à quelqu'un.* L'aider en lui servant d'intermédiaire. ‖ *Faire un pont d'or à,* V. or.

— Admin. *Ponts et chaussées,* Partie de l'administration qui règle les questions concernant les routes, les ponts et les canaux.

— Anat. *Pont de Varole,* Protubérance annulaire qui réunit les deux moitiés du cervelet. ‖ *Pont de Tarin,* Couche de substance grise formant une partie du plancher du troisième ventricule.

— Antiq. rom. *Ponts aux suffrages.* Passages de planches, élevés au-dessus du sol, que l'on construisait au champ de Mars à l'époque des comices et où les citoyens devaient un à un pour recevoir leur bulletin de vote.

— Astron. Tache noire qui altère le contour d'une planète pendant son passage sur le soleil au moment du contact, et établit une communication du disque noir de la planète avec l'ombre qui environne le soleil.

— Biol. *Ponts intercellulaires,* Communications protoplasmiques à travers les membranes qui mettent en rapport de continuité les cellules végétales et animales voisines.

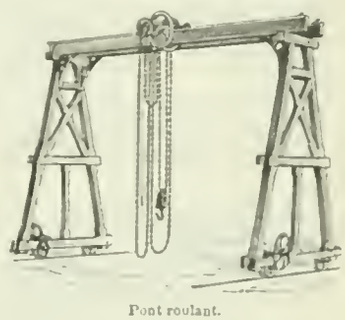

Pont roulant.

— Ch. de f. *Pont roulant,* Sorte de chariot transbordeur, circulant dans une gare perpendiculairement à la direction des voies et permettant de transporter des wagons d'une voie à l'autre. V. chariot. ‖ Sorte de portique, roulant parallèlement aux voies et muni à sa partie supérieure d'un treuil ou d'un cabestan avec chaînes, pouvant circuler sur le portique au-dessus de plusieurs voies et destiné à transborder les matériaux d'un wagon à un autre ou d'un wagon sur un fardier.

— Cost. Partie qui se trouve sur le devant de certaines culottes, de certains pantalons, et que l'on baisse ou relève à volonté par devant : *Pantalon à petit* pont.

— Electr. *Pont de Wheatstone,* Appareil imaginé en 1833 par Christie et appliqué par Wheatstone en 1843, servant à comparer deux résistances électriques. ‖ *Pont d'induction,* Combinaison d'un pont de Wheatstone ordinaire et de la balance d'induction, imaginée par Hughes pour mesurer la self-induction des bobines, des conducteurs.

— Jeux. *Faire le pont.* Se dit des « grecs » qui cintrent légèrement une carte mise dans le jeu et connue d'eux de manière que l'adversaire coupe involontairement en cet endroit, ce qui favorise le tricheur. ‖ *Couper dans le pont,* Couper à l'endroit où le partenaire a fait le pont.

— Fig. et fam. Se laisser prendre à un piège.

— Mar. Plancher des différentes batteries du navire, et, en particulier, le plancher supérieur. ‖ D'après la position occupée par ces planchers, on les appelle : pont avant, pont arrière, pont de la batterie, pont de la 1re batterie, pont de la 2e batterie, pont de la batterie haute. ‖ *Pont de bout en bout,* Passage réunissant l'avant à l'arrière et appelé aussi franc-tillac. ‖ *Demi-pont,* Espace compris entre les cabines. ‖ *Faux pont,* Compartiment compris entre la batterie basse et la cale. ‖ *Pont entier* ou *continu,* Pont qui va de l'avant à l'arrière. ‖ *Pont à cailleboti,* Pont percé de larges ouvertures recouvertes par des cailleboti. ‖ *Pont volant,* Sorte d'échafaudage disposé à l'intérieur le long des flancs du navire pour permettre aux hommes de travailler. ‖ *Pont volant des navires de commerce,* Panneaux mobiles servant à fermer les ouvertures des cales de chargement. ‖ *Vaisseau à deux, trois ponts,* Vaisseau de ligne ayant deux, trois batteries couvertes. (On disait substantiv. un deux-ponts, un trois-ponts.) ‖ *Pont de cordier,* Marchepied destiné à être placé dans les corderies devant la roue de secours.

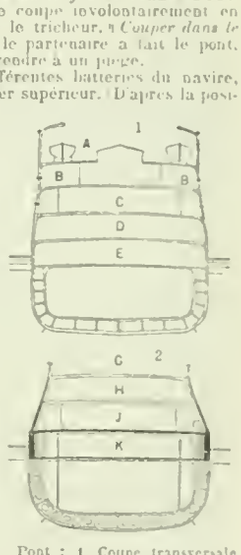

Pont : 1 Coupe transversale d'un paquebot. — 2. Coupe transversale d'un cuirassé : A, pont-teste ou pont des embarcations ; B, pont-promenade ; C, 1er pont ; D, 2e pont ; E, 3e pont ou faux pont ; G, pont des gaillards ; H, pont de la batterie ; J, pont cuirassé, K, pont pare-éclats ou faux pont.

— Mœurs et cout. *Casquette à ponts, à trois ponts.* Haute casquette de soie portée surtout par les souteneurs.

— Techn. Pièce en forme de potence qui reçoit le pivot d'une roue de montre ou de pendule. ‖ Base des tuyaux d'orgues. ‖ Anse de la cloche à laquelle les battants viennent se joindre par en haut. ‖ Sorte de plancher en saillie au bas duquel se trouvent les moules, et sur les bords duquel se place l'ouvrier souffleur pour babouiner sa paraison et donner à la masse vitreuse la forme convenable. ‖ Défaut de fabrication que présente le velours, plus particulièrement le velours frisé, quand un ou plusieurs fils n'ont pas été liés après le fer et flottent.

— Théâtr. Nom donné à des planches placées dans une position inclinée et appuyées sur des tréteaux, que l'on met derrière certaines décorations, sur lesquelles les acteurs doivent monter. ‖ *Ponts de service,* Charpentes légères établies au-dessus de la scène, pour faciliter le travail des machinistes et la surveillance des pompiers.

— Allus. litter. : Pont de Mahomet, Pont étroit qui, dans la religion musulmane, doit être arrêté par les damnés : il bascule sous les pieds des méchants et les précipite dans l'abîme.

— Encycl. Ponts et chauss. *Emplacement d'un pont.*

L'emplacement d'un pont doit répondre aux conditions suivantes : 1° avoir un sol solide pour les appuis, piles et culées ; 2° faire en sorte que le lit soit creusé jusqu'à la limite des affouillements probables ; 3° choisir des directions de rives qui garantissent la fixité des cours d'eau.

Débouché. Le débouché d'un pont ou passage des eaux doit être déterminé de manière que la vitesse des eaux ne soit rendue ni assez grande pour affouiller le fond, ni assez faible pour produire des attorrissements. La grandeur des arches et leur nombre se déterminent par la considération des régimes des cours d'eau. Dans un pont de plusieurs arches, en général en nombre impair, on met la plus grande au milieu : c'est l'*arche marinière*.

Fondation des appuis, piles et culées. Pour les ponts de petite importance, on peut employer, pour faire les

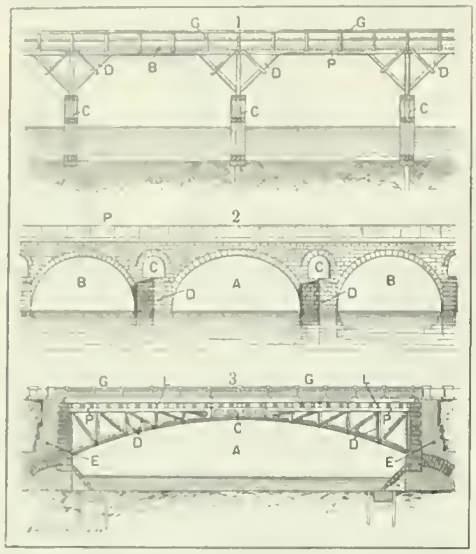

1. *Pont en bois :* P, poutre de rive ; B, bastaings et plancher. G, garde-fou ; C, palées servant de piles ; D, jambes de force. — 2. *Pont de pierre :* A, arche marinière ; B, arches secondaires ; C, arches de décharge pour les hautes eaux ; D, avant-bec de la pile ; P, parapet. — 3. *Pont métallique :* P, poutre de rive ; L, longerons et sous-longerons supportant le tablier ; C, arc métallique sur lequel s'assemblent les croisillons ; D, croisillons ; E, culées ; G, garde-fou ; A, arche.

fondations, soit la méthode par pilotis, soit la méthode par bâtardeau. Pour les ouvrages importants, on emploie la méthode plus précise de l'air comprimé dans des caissons.

Ponts en charpente en bois. Les ponts en bois de petite portée (5 m.) sont constitués par des poutres ou *longerons* en bois, placées sur champ, et supportant les madriers ou bastaings constituant le platelage ; si la portée augmente (10 m.), les longerons sont renforcés dans leur milieu par un ou plusieurs sous-longerons boulonnés ou frettés ensemble, dont les extrémités viennent buter sur des contreforts prenant appui sur les culées. La portée s'augmentant encore (20 m. et plus), on place entre les culées une ou plusieurs palées en bois ; les longerons principaux sont alors en plusieurs longueurs et leurs joints, qui sont placés au droit des palées, sont garantis par des sous-longerons formant consoles. Enfin, on peut, à la place des longerons, employer de véritables poutres, dites américaines, ayant deux membrures haute et basse, pièces de bois jumelées, entre lesquelles viennent s'assembler des pièces inclinées dans les deux sens, formant treillis. On peut ainsi franchir des portées de 60 mètres.

On peut augmenter la portée ou la résistance des ouvrages précédents en les renforçant, soit par-dessous au moyen de tirants en fer inclinés prenant appui sur les culées et soulevant le dessous des poutres par une bielle ; soit par-dessus, au moyen d'arbalétriers en bois, dont le sommet soulève la poutre au moyen d'une aiguille. Tel est le pont de la Kandel, en Suisse, construit par Ritter. Enfin, on est arrivé à franchir de très grandes portées en se servant de charpentes en bois en forme d'arcs, munies de tendeurs en fer, l'intérieur entre cet arc et sa corde étant rempli, soit par des aiguilles verticales en fer, soit par un treillis mixte bois et fer. C'est sur ce principe que Brown, aux États-Unis, a construit un pont en arc de 84 mètres de portée.

Ponts en maçonnerie. Les ponts en maçonnerie remontent à la plus haute antiquité, on en construisit à Rome six cents ans avant notre ère. Leur forme est toujours celle en arc, cette forme correspondant exclusivement aux efforts de compression, seuls compatibles avec les matériaux de maçonnerie. Les voûtes exercent sur leurs appuis, piles ou culées des actions obliques résultant de poussées horizontales et d'efforts verticaux (V. VOÛTE.) Les fondations de ces appuis doivent donc être prévues avec des garanties de grande sécurité, qui vont jusqu'à supposer qu'une travée en arc doit pouvoir résister à la pression, même si elle venait à être privée instantanément du secours des travées voisines.

L'exécution des voûtes comprend : 1° l'établissement des cintres s'appuyant sur les supports de la voûte et sur des échafaudages en bois formés de fermes contreventées ; ces cintres doivent être exhaussés à leur sommet pour tenir compte des tassements, au décintrement, 2° la pose sur ces cintres des voussoirs, que l'on place sur lit de mortier pour régler leur écartement avec emploi quelquefois de coins pour tenir compte des joints ; 3° le décintrement, que l'on fait aujourd'hui avec la continuité et précision désirables par l'emploi des boîtes à sable (V. ce mot).

Au-dessus des voûtes, on fait une chape en ciment pour empêcher les eaux de s'infiltrer. Sur ces voûtes sont les tympans, en général élevés par des voûtelettes transversales. Au-dessus des tympans se trouvent les tablis, qui peuvent être en chaussée pavée ou en voie de chemin de fer.

Les ponts en maçonnerie affectent à leur intrados les différentes formes du plein cintre, de l'anse de panier, de l'ellipse ou d'arcs de cercle surbaissés.

Quand un pont en pierre est élevé sur de hautes piles, on le dénomme viaduc. V. VIADUC.

Il existe des ponts en maçonnerie portant des canaux, auxquels on fait ainsi franchir soit une vallée, soit un cours d'eau ; ces ouvrages sont dénommés *ponts canaux*.

Ponts métalliques. Les métaux employés dans la construction des ponts métalliques sont la fonte, le fer, l'acier ; suivant leurs formes et leurs dispositions, les ponts sont dits : *en arc, à poutres droites, à travées indépendantes, à âme pleine* ou *évidée* ou *en treillis*.

Dans ses parties essentielles, un pont métallique comprend des poutres principales, des poutrelles transversales entretoisant ces dernières, des longerons assemblés sur les entretoises, enfin des contreventements, pièces placées suivant les diagonales, soit horizontalement, soit verticalement, entre les montants de deux poutres voisines.

Les tabliers des ponts peuvent être placés à la partie basse ou haute ou intermédiaire des poutres principales.

Les poutres sont en général composées : 1° de deux membrures haute et basse, constituées chacune par des larges plats ou tôles longitudinales superposés et deux cours de cornières ; 2° par une âme rivée entre les cornières ; cette âme raidie de distance en distance par des montants peut être en tôle pleine ou évidée et remplacée par des barres inclinées formant treillis. Le profil d'une poutre peut être rectangulaire ou à membrure inférieure droite avec membrure supérieure courbe ; les poutres peuvent être à âme simple ou double formant caisson. Un pont métallique peut comporter seulement deux poutres ou plusieurs s'arrêtant sous le tablier ou le traversant ; dans ce dernier cas, le tablier est à la partie inférieure et des contreventements sont alors placés et sous le tablier et au-dessus des poutres, si elles sont assez hautes. Tous ces éléments sont assemblés par des rivets posés à chaud, au marteau ou à la machine.

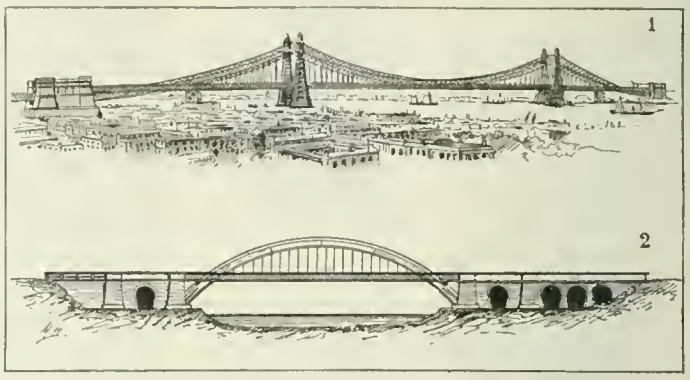

Pont suspendu : 1. Flexible, sur l'Hudson, à New-York ; 2. Rigide, à Leeds (Angleterre).

Les ponts en arc métalliques sont formés d'une ou plusieurs arches reposant sur des piles et culées en maçonnerie ou quelquefois des piles métalliques ; chaque arche comprend un certain nombre d'arcs ou fermes ; le tablier du pont repose sur les arcs par l'intermédiaire de montants simples ou de montants et pièces inclinées qui constituent le tympan, montants qui sont entretoisés et contreventés transversalement.

Un règlement ministériel du 29 août 1891 a déterminé les taux auxquels on peut faire travailler les diverses pièces, suivant leur nature (fonte, fer, acier) et suivant leurs fonctions (poutres, longerons, rivets, etc.). Il a déterminé aussi les épreuves que l'on doit faire subir aux ponts, suivant leur destination et leur mode de construction.

Ponts en fonte. La fonte ne travaille bien qu'à la compression ; aussi son emploi, d'abord adopté dans les commencements, se restreint-il de plus en plus jusqu'à être abandonné en principe sur les chemins de fer. On l'a remplacée par le fer, puis par l'acier.

Les ponts en fonte ont débuté à Paris par le pont des Arts, en 1803 ; le pont des Saint-Pères, en 1835, construit par Polonceau ; le pont de Tarascon ; ceux établis sur la ligne de l'Ouest, le pont Sully sur la Seine, etc.

Ponts en fer et en acier. Les premiers ponts en fer construits en France, en 1852, sont ceux de Clichy et d'Asnières ; ce dernier, établi par Flachat pour quatre voies de chemins de fer. Comme exemples de tablier à la partie inférieure, citons les ponts d'Aiguillon et de Moissac, en 1856 ; en Angleterre, sur le détroit de Menai, le pont Britannia, par R. Stephenson. Comme ponts à poutres en treillis, on a le pont de Bordeaux sur la Garonne, en 1860. On a construit enfin des ponts à double tablier : celui de Manda, sur le Var, en 1890. Le tablier inférieur porte une route et, au-dessus, un tablier supérieur porte une voie ferrée.

Ponts de différents systèmes. Citons les *bow-string* avec la membrure supérieure courbe : le pont de Sharpness sur la Severn ; les *bow-string* avec les deux membrures courbes : le pont de Saltash, en 1858, par Brunnel, celui de Hambourg en 1872.

Ponts américains. Ils sont caractérisés par le mode de jonction des pièces articulées librement à leurs extrémités sur des boulons, se différenciant ainsi d'avec les ponts européens, qui sont, en général, à assemblages rigides.

Ponts cantilever ou *ponts à consoles.* Ce sont ceux où les grandes masses de l'ouvrage sont réparties sur les piles de manière à s'y équilibrer et ne produire sur elles que des efforts verticaux. La plus belle application est le célèbre pont de Forth en Écosse, dû à Fowler et Baker (1890).

Parmi les ponts en arcs, citons : à Lyon sur le Rhône, le pont Morand, par Girardon, en 1890 ; celui du Midi, par Clavenad, en 1891, en acier ; à Paris, sur la Seine, le pont Mirabeau, par J. Résal, en 1894. Cet ouvrage en acier laminé est une combinaison de cantilever et de l'arc à triple articulation, qui a permis de réaliser une arche centrale de 93m,20, avec surbaissement exceptionnel de $\frac{1}{17}$.

Enfin, le pont Alexandre-III (Paris), en 1900, par J. Résal, arc en acier coulé et à triple articulation pour éviter les effets de la température. Les particularités que l'on peut citer sont les suivantes : portée de 107m,50 et le grand surbaissement de $\frac{1}{17}$ donnant lieu à la poussée très considérable de 12.000 tonnes sur chaque culée, ayant nécessité des fondations extrêmement étendues ; emploi, pour la construction des arcs, de l'acier moulé en voussoirs, qui a permis d'obtenir des épaisseurs incompatibles dans des conditions satisfaisantes avec l'acier laminé.

Ponts suspendus. Ces ouvrages sont constitués par des câbles décrivant une parabole, qui franchissent l'espace à couvrir ; à ces câbles est suspendu le tablier au moyen des tirants ou tiges de suspension. Ces câbles prennent appui sur les sommets des piles en maçonnerie des différentes travées et au delà des piles extrêmes, redescendent pour être fixés dans le sol. Pour que les composantes horizontales des tractions exercées sur une pile par les deux travées adjacentes, également chargées et surchargées par mètre courant de tablier, se fassent équilibre, il faut et il suffit que les courbes décrites par les câbles soient des arcs d'une même parabole.

Dès 1819, en Angleterre, on construisit, sur la Tweed, le pont de Berwick, de 110 mètres de long ; vers 1830, en France, existaient déjà plusieurs ponts suspendus. On a construit également à New-York sur le fleuve Hudson, un pont suspendu flexible de 860 mètres de longueur. Tous ces ouvrages avaient le grand défaut d'être extrêmement déformables, défaut ayant occasionné des effondrements.

C'est alors que les Américains eurent l'idée de donner aux ponts suspendus la stabilité nécessaire. Ils obtinrent d'abord une demi-rigidité ; ils remplacèrent les câbles par des poutres formées de deux chaînes à éléments linéaires articulés rendues solidaires par des barres de triangulation, ajoutèrent à ces poutres des haubans, reliant les sommets des piles aux différents points du tablier, et complétèrent encore ces moyens de fixation par l'adjonction de câbles horizontaux amarrés sur le prolongement des culées, qui contreventaient le tablier ; enfin, pour obtenir une rigidité complète, ils remplacèrent les câbles principaux par deux poutres rigides, articulées chacune sur leur pile et réunies quelquefois par une articulation placée au milieu de la portée. Dans ce dernier cas, ces ponts rigides offrent alors une analogie complète avec les arcs à triple articulation.

Parmi les ponts construits sans organes de rigidité, nous citerons : le pont de Fribourg (Suisse), en 1834, par Chaley ; le pont de la Roche-Bernard (France), en 1836, par Leblanc, à l'embouchure de la Vilaine.

Parmi les ponts de demi-rigidité possédant tout ou partie des organes complémentaires définis précédemment, on mentionne surtout : le pont de Saint-Ilpize (1879), Jollois et Arnodin, sur l'Allier ; le pont de Lamothe (1883), Jollois et Arnodin, sur l'Allier, avec une seule arche de 115 mètres ; le pont d'aval du Niagara, en 1855, par John Rœbling, d'une portée de 250 mètres, composé de deux tabliers situés à 7 mètres l'un au-dessus de l'autre, le tablier supérieur pour une voie de fer, celui inférieur pour une route ; le pont de Brooklyn, actuellement le plus grand des ponts suspendus, construit, en 1883, par J. Rœbling ; longueur totale de 1.825m,40.

Enfin, dans la catégorie des ponts suspendus complètement rigides, nous citerons le pont de Pittsburg, construit, en 1877, sur la Monongahela, par Hemberlé, celui de Leeds (Angleterre), etc.

« Aujourd'hui, les ponts suspendus se sont relevés très justement de la déconsidération où les avaient jetés les accidents des ponts flexibles, et non seulement les ponts suspendus construits maintenant ne risquent plus de s'effondrer, mais on peut les affecter sans crainte au service des chemins de fer, et, lorsqu'ils sont bien conçus et bien exécutés, ils peuvent soutenir la comparaison avec les ponts en charpente métallique pour la rigidité, la solidité et la durée ». (J. RÉSAL.)

Ponts à bascule. Ce sont des ponts dont le tablier est mobile autour d'un axe de rotation horizontal. Ce genre de ponts a été imaginé pour supprimer les portiques encombrants des ponts-levis. Un pont de ce type a été

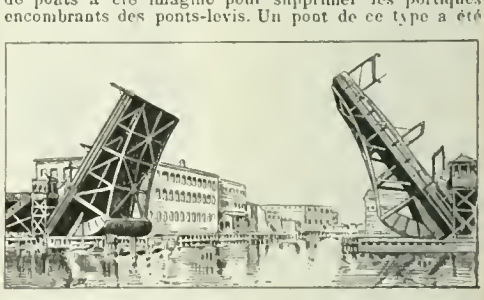

Pont à bascule, à Chicago.

construit en 1881 à Rotterdam, sur le Binnenhaven, pour le service des camions et des chemins de fer. Il comprend deux vantaux montés chacun sur un gros arbre mû à l'aide d'un piston hydraulique ; il en existe également un à Chicago, laissant une passe libre de 61 mètres.

Ponts tournants. Ces ponts ont l'avantage de se prêter à des passages obliques et à de plus grandes portées ; ils tournent sur un pivot autour duquel on établit un chariot circulaire garni de galets coniques pour donner plus d'assiette au tablier. Pour diminuer la fatigue du chariot, on place des vérins latéraux qui soulèvent le pont lorsqu'il est en repos. Quelques exemples : pont de la Joliette, à Marseille, en 1874, pour une passe de 21m,30 ; pont de Brest (1860) par Oudry, un des ouvrages les plus remarquables ; pont du Pollet, à Dieppe (1889), par Alexandre, pour une passe libre de 47 mètres ; pont sur la Thames, à New-London (Connecticut), en 1890, à double voie ferrée ; le pont tournant de Brest, à deux volées ayant chacune 58m,325 ; il a été construit en 1861.

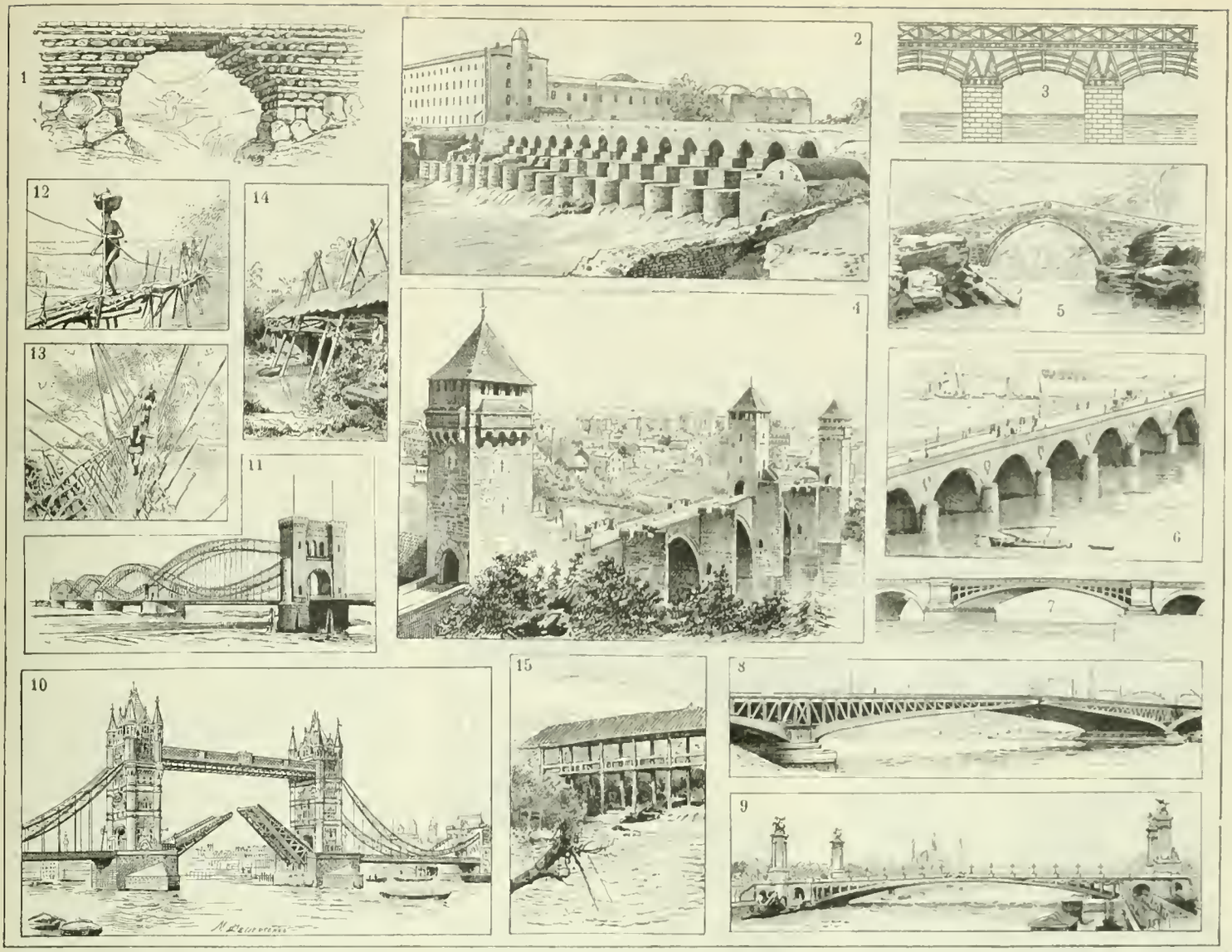

Ponts : 1. Gaulois (restitution d'après Viollet-le-Duc). — 2. Romain, sur la Medjerda (Algérie). — 3. De Trajan, sur le Danube (colonne Trajane). — 4. Fortifié, de Valentré, à Cahors. — 5. En maçonnerie, à dos d'âne (Chine). — 6. De pierre (Bordeaux). — 7. De Sully (fragment), *en fonte* (Paris). — 8. Mirabeau, *Cantilever* (Paris). — 9. Alexandre-III, *en acier* (Paris). — 10. De la Tour (Londres). — 11. *A semelles renversées* (Hambourg). — 12. De branchages (Congo). — 13. De lianes (Congo). — 14. De bambous, couvert (Sumatra). — 15. En bois, couvert (Haut-Tonkin).

Ponts roulants. Ces ponts sont disposés de manière à pouvoir avancer ou reculer sur des galets; comme les ponts tournants, ils ont l'avantage de ne pas encombrer

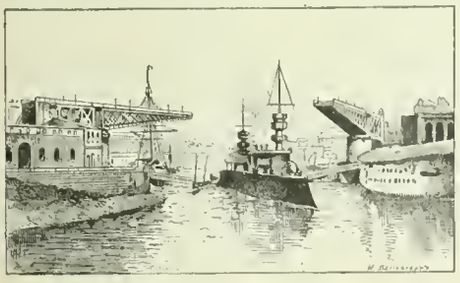

Pont tournant, à Brest.

un grand espace de quais; nous en donnerons un exemple. Le pont de l'écluse de Penhouet, à Saint-Nazaire, en 1885, par Kerviler, franchit une écluse de 25 mètres. Celui éta-



Pont roulant sur le Peï-Ho, près de Tien-Tsin

bli sur le Peï-Ho près de Tien-Tsin en 1877, laisse un passage de 8m,50 et a deux parties roulantes.

Ponts tubulaires. Ces types de ponts sont constitués par quatre poutres en tôle pleines, qui s'assemblent perpendiculairement les unes aux autres, de manière à ménager entre elles une sorte de couloir à section rectangulaire. Parfois, la poutre inférieure horizontale sert de tablier pour supporter une voie ferrée ou une chaussée charretière. Parfois aussi, la poutre horizontale formant plafond sert de second tablier pour l'établissement d'une voie ferrée. Nous citerons entre autres le pont tubulaire sur le détroit de Menai (Angleterre). Il a quatre travées de 70 mètres et deux de 140 mètres.

Ponts en béton armé. Le béton armé résulte de la réunion des deux matières, fer et béton de ciment, dont les coefficients de dilatation et par suite les déformations sont

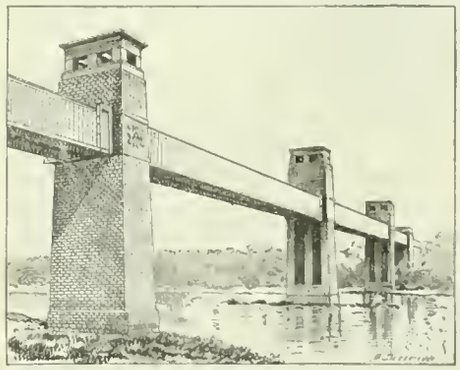

Pont tubulaire (Pont Britannia, sur le détroit de Menai (Angleterre.)

en parfaite concordance. Le béton de ciment résistant très bien à la compression et mal à la tension, et le fer résistant très bien à la tension et à la compression, quand il est empêché de fléchir par flambement, on conçoit que l'on aura une grande résistance quand on réunira les deux matières en un monolithe dans lequel tous les efforts de tension seront supportés par le fer et les efforts de compression par le béton, soit seul, soit avec appoint de fer. Grâce à la valeur relativement élevée du coefficient d'élasticité du métal, on arrivera à donner au béton de ciment la qualité de ductilité grâce à laquelle il subira des allongements vingt fois plus grands que ceux que supportent des mortiers de ciment non armé.

Sans prétendre supplanter les matériaux maçonnerie et fer qui, dans un grand nombre d'ouvrages, conserveront toujours leur suprématie, le béton armé remplit déjà un rôle nécessaire dans certains travaux; il réalise une économie très notable; il est incombustible et indéformable au feu.

Les ponts en béton armé que nous citerons sont :

Le pont de Châtellerault. (Construit en 1890, il comprend trois travées en arc, celle centrale de 50 mètres et les deux latérales de 40 mètres, les piles et culées en béton armé sont fondées sur des semelles également en béton armé.)

Le pont du quai Debilly, à Paris. Démoli après avoir servi pendant l'Exposition de 1900, il comprenait une arche de 14 mètres d'ouverture et de 30 mètres de large, avec le surbaissement, tout à fait exceptionnel, de 1/22.

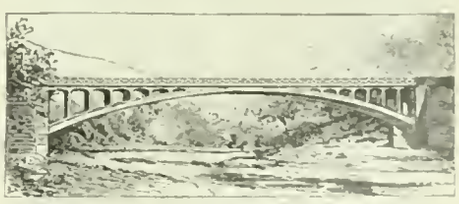

Pont en béton armé, sur la Bormida, près de Millesimo (Italie).

Le pont sur la Bormida (près de Millesimo, Italie) a été construit en 1902 et possède une travée unique de 54 mètres de portée.

— Art milit. Un *pont militaire* se compose essentiellement du tablier en planches et des corps de support qui soutiennent ce tablier au dessus du fleuve. Le tablier est généralement composé de deux éléments : des poutrelles allant d'un corps de support à l'autre, et des madriers jointifs placés transversalement sur les poutrelles, maintenus par des cunéaux, et formant le plancher du pont.

Les corps de support peuvent être des bateaux, chevalets, radeaux, pilotis, cordages, voitures, gabions, troncs d'arbres, etc. De là, les noms donnés aux ponts militaires ainsi construits. Depuis 1894, la construction de tous les ponts est l'affaire du génie. V. PONTONNIER.

La construction peut se faire :

1° *Par bateaux successifs.* On amène chaque bateau à

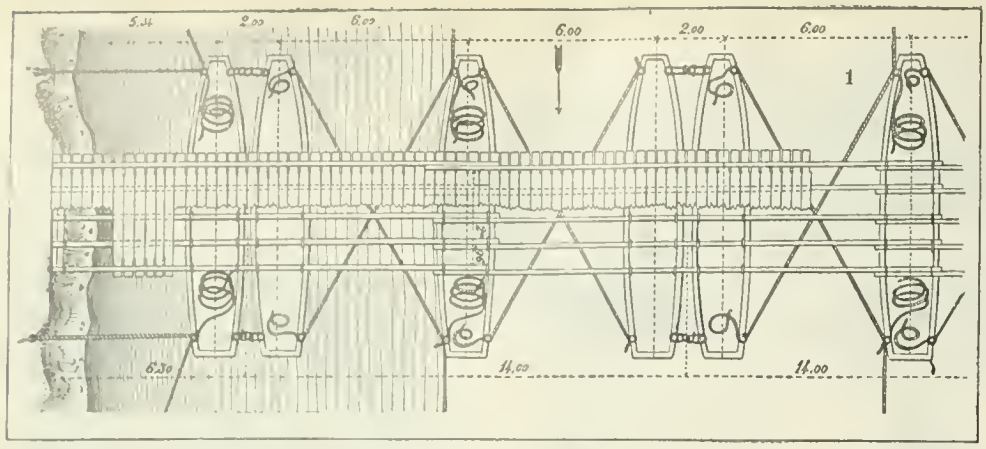

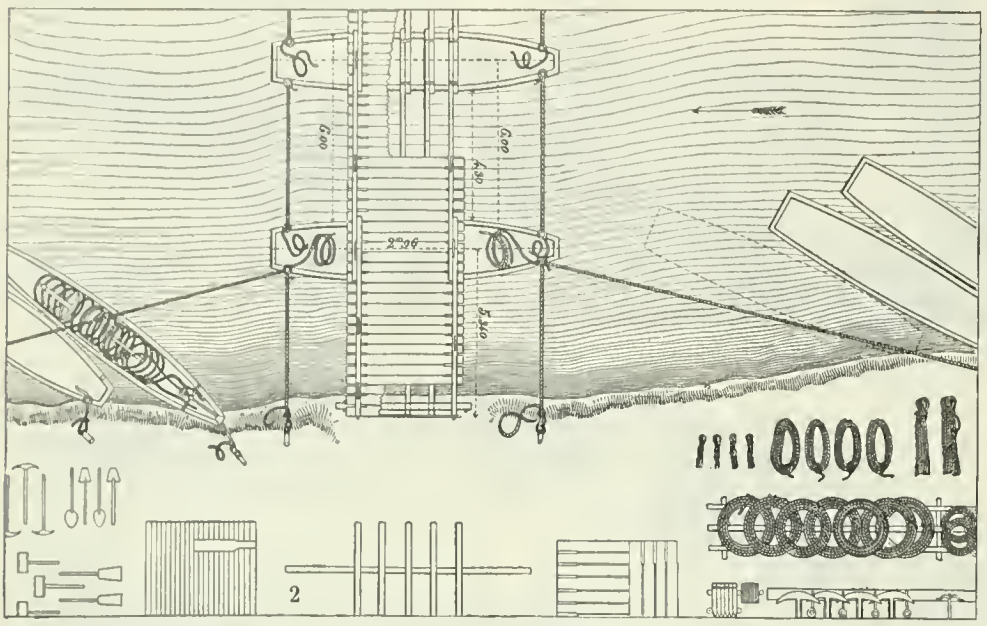

Ponts militaires : 1. Par bateaux successifs ; 2. Par portières (instruments et accessoires pour la construction).

la place qu'il doit occuper et, après l'avoir ancré solidement en amont et en aval, on ponte, c'est-à-dire on garnit de poutrelles, puis de madriers, etc., l'intervalle compris entre chaque bateau et le suivant, le premier étant d'abord relié à la rive même au moyen d'un corps mort, c'est-à-dire d'un système de grosses et longues poutres solidement fixées le long de celle-ci et constituant la culée du pont.

2° *Par parties.* On prépare d'abord des parties de pont, formées par la réunion de deux ou trois bateaux avec pontage incomplet, qu'on amène ensuite successivement en place comme les bateaux isolés dans la méthode précédente.

3° *Par portières.* On prépare des parties de pont dont le pontage est achevé et qu'on amène ensuite les unes contre les autres, en les reliant par des colliers et de faux gumdages. Ce mode de construction permet d'ouvrir le pont pour laisser passer soit des bateaux, soit des corps flottants lancés contre le pont pour le détruire.

4° Enfin, *par conversion.* On établit le pont tout entier le long de la rive, et on l'amène d'abord en place en lui faisant exécuter une conversion autour de l'une de ses extrémités jusqu'à ce qu'il soit en travers du cours d'eau.

Le système par bateaux successifs demande un temps total moins long; mais le système par parties et par conversion permet de mettre le travail en train sur plusieurs points simultanément, parfois dans des affluents, des bras du fleuve, etc., où l'on pourra travailler à couvert des vues de l'ennemi. Il en est de même du pont par conversion, qui peut n'apparaître qu'une fois terminé, etc. Ajoutons que, dans les divers ponts de bateaux, ceux ci peuvent être plus ou moins rapprochés, suivant la portée qu'on entend donner aux poutrelles, cette portée étant d'autant plus petite que le pont doit être plus solide pour supporter de plus lourds fardeaux et ne pouvant à petite portée, quand chaque poutrelle repose sur les deux plats-bords de deux bateaux voisins; à grande portée, quand elle repose sur les deux plats-bords de l'un et de l'un sur l'autre; à très grande portée, quand elle ne repose sur chaque côté que sur un seul plat-bord.

Les ponts de chevalets sont employés surtout dans les rivières peu profondes et quelquefois pour compléter un pont de bateaux près des rives. Les chevalets employés sont à quatre pieds ou à deux pieds, ces derniers maintenus en place par les poutrelles mêmes posées dessus et qui embrassent leur chapeau au moyen d'une gri[illegible] disposée à cet effet. Ces chevalets à deux pieds, dits au *baraga*, du nom de l'officier autrichien qui les a imaginés, sont démontables et transportables.

Les *ponts de radeaux* s'emploient sur les rivières dont le courant n'est pas très fort. Les radeaux se construisent sur place avec des troncs d'arbres reunis par des traverses, les bouts d'amont coupés en sifflet, afin de diminuer la résistance opposée au courant. Les autres ponts, c'est-à-dire ceux de pilotis, cordages, voitures, gabions, etc., ne sont que d'un emploi difficile et exceptionnel. Pour garantir les ponts contre des tentatives hostiles ou des accidents, on les protège souvent en amont par des estacades flottantes ou des estacades en pilotis, destinées à retenir les corps flottants. Dans le passage des troupes sur les ponts, il faut faire rompre le pas à l'infanterie, espacer les hommes à cheval, les voitures, etc. On donne le nom de pont volant à une sorte de fraction de pont de bateaux, composée généralement de six bateaux assemblés trois par trois et dont on se sert comme d'une embarcation pour transporter des hommes, des chevaux, voitures, etc., d'un bord à l'autre, en utilisant simplement la vitesse du courant, qui doit être d'un mètre au moins. On lui oppose une résistance dirigée de manière à obtenir un mouvement oblique d'une rive à l'autre. On opère souvent de même avec une simple portière formant traille.

Le matériel des ponts militaires est transporté à la suite des armées sur des voitures dont l'ensemble constitue les équipages de pont de corps d'armée et d'armée. L'équipage de corps d'armée peut fournir un pont de près de 123 mètres. L'équipage de pont d'armée peut fournir un pont à peu près double.

En dehors de ces ponts d'équipage, destinés à être établis sur le terrain même des opérations, les conditions de la guerre moderne ont amené à prévoir la construction de ponts d'une nature toute différente, qui doivent permettre à une armée d'employer, pour assurer ses communications en arrière, des routes et surtout des voies ferrées que la rupture de certains ouvrages d'art peut avoir rendues inutilisables. A cet effet, ont été imaginés des ponts en fer, démontables par parties et dont les éléments peuvent être chargés sur des trucs qui les amènent au point même où ils doivent être remontés. L'armée française emploie deux sortes de ponts de ce genre : le pont Henry et le pont Marcille, du nom des officiers du génie qui les ont inventés. L'un et l'autre sont constitués essentiellement au moyen de poutres en fer, à double T, c'est-à-dire formées de deux semelles horizontales réunies par une partie verticale appelée *âme*, en métal plein dans le pont Marcille et en treillis métallique dans le pont Henry. Ce dernier est dit *à voie inférieure*, parce que les rails y sont placés sur les entretoises qui relient les poutres, tandis que le pont Marcille est dit *à voie supérieure*, parce que les rails sont supportés directement par les poutres. Les éléments du pont Henry sont plus légers, mais le montage en est plus compliqué. Le pont Marcille se transporte par convois très lourds, dont quelques-uns pèsent près de [illegible] kilogrammes; mais le montage en est plus simple. Les éléments en sont calculés pour établir des travées de [illegible] longueurs, depuis 1m,25 jusqu'à 45 mètres. Le [illegible] monté, se lance au moyen de rouleaux sur [illegible] on le pousse en avant, tandis qu'un contre-[illegible] ment son tablier horizontal jusqu'à ce qu'il ait [illegible] l'extrémité opposée de l'ouverture, ou brèche, à couvrir. Grâce à l'emploi de ces engins, on arrive à pouvoir fermer des ouvertures, dont la réparation aurait autrefois demandé plus d'une semaine ou même un mois entier, en quelques heures ou tout au plus en trois ou quatre jours à peine.

— Electr. Lorsqu'on a un circuit bifurqué en A et B, et qu'on se propose de jeter un pont entre C et D, c'est-à-dire entre les deux dérivations, de façon qu'entre C et D aucun courant ne passe, on montre aisément que l'on doit avoir la relation $ab' = a'b$, a, b, a', b' étant les résistances des branches AC, CB, BD, AD. Cette disposition permet de comparer deux résistances; on intercalera les résistances à comparer à la place de deux des branches du parallélogramme ABCD, les deux autres résistances étant connues, on s'arrangera de façon que le galvanomètre G n'indique aucun courant; la relation $ab' = a'b$ donnera le rapport des résistances considérées.

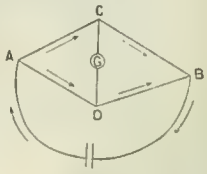

Pont de Wheatstone (Installation d'un).

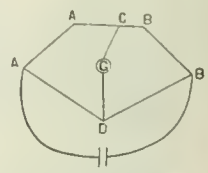

Pont à corde (Installation d'un).

— *Pont à corde.* Remplaçons dans le pont de Wheatstone l'un des sommets par un fil rectiligne de longueur l, x désignant la distance CA'; si l'on exprime que le fil CD n'est traversé par aucun courant, on a $\frac{a'}{b'} = \frac{a+x}{b+l-x}$. L'appareil sera employé comme le précédent; a et b étant connus, on en déduira $\frac{a'}{b'}$.

— Archéol. Le *pont aux ânes*, d'après une ancienne tradition parisienne, était un pont de bois qui reliait la rive gauche de la Seine au parvis Notre-Dame; les bestiaux qui allaient paître sur les bords de la Seine passaient sur ce pont, ce qui lui valut son sobriquet. Le pont fut démoli au XVIIe siècle, reconstruit en pierre, d'une seule arche, en 1634, et reçut le nom de pont au Double, parce qu'on payait un double tournois pour le traverser.

— Adm. L'Etat, de qui dépend l'administration des ponts et chaussées, choisit presque exclusivement les ingénieurs parmi les anciens élèves de l'Ecole polytechnique ayant accompli leur stage à l'Ecole nationale des ponts et chaussées. Ce service comprend trois catégories d'agents bien distinctes : les ingénieurs, les conducteurs et les agents secondaires et subalternes.

Le corps des ingénieurs est divisé hiérarchiquement en inspecteurs généraux de première et de deuxième classe, qui composent le *conseil général des ponts et chaussées*, et, sous la présidence du ministre des travaux publics, examinent toutes les questions d'art et donnent leur avis sur ces sujets. Les inspecteurs généraux ont encore, dans leurs attributions, le service des routes, voies ferrées, cours d'eau, etc. Immédiatement après ces agents supérieurs et sous leur direction, viennent les ingénieurs en chef, divisés en deux classes, placés à la tête de chaque département pour tout ce qui concerne l'étude, la construction, le contrôle, l'exploitation des voies carrossables, navigables, ferrées, etc. Les ingénieurs en chef ont sous leurs ordres les ingénieurs ordinaires, comprenant trois classes et placés à la tête de chacun des arrondissements. Ces ingénieurs ont pour mission de seconder les ingénieurs en chef. Les conducteurs des ponts et chaussées se divisent en conducteurs principaux et conducteurs simples; ils sont chargés, sous le contrôle des ingénieurs ordinaires, de l'exécution et de l'entretien des travaux qui ressortissent du service de l'ingénieur ordinaire. Quelques-uns de ces agents, choisis parmi les conducteurs principaux, portent le titre de sous-ingénieurs et remplissent les fonctions de l'ingénieur. Aujourd'hui, les conducteurs peuvent passer des examens spéciaux et être nommés ingénieurs des ponts et chaussées. Enfin, la classe des agents secondaires et subalternes comprend les piqueurs, surveillants, cantonniers, pontiers, dessinateurs, etc., ayant pour mission de s'occuper des menus détails concernant les travaux entrepris ou à entreprendre.

A côté des services techniques proprement dits existent des catégories d'agents appelés *contrôleurs des ponts et chaussées*, chargés de vérifier et de contrôler certaines dépenses relatives à l'achat des matériaux lorsque l'administration exécute des travaux en régie et aussi de voir si ces dépenses sont en rapport avec la quantité et la qualité des matériaux employés.

— Hist. Les rois de France se sont préoccupés d'assez bonne heure, dans le but surtout de favoriser le commerce du royaume, de l'établissement et de l'entretien des voies et des travaux d'art du domaine. Dans une ordonnance de Charles V, il est dit : « nos ingénieurs des ponts et chaussées... » Des fonctionnaires de ce genre furent, en particulier, attachés, dès le XIVe siècle, aux travaux d'entretien des digues ou « turcies » de la Loire. Aux termes d'un édit de Louis XII (1508), les trésoriers de France sont chargés de surveiller l'entretien « des chemins, chaussées, ponts, pavés, ports et passages du royaume » au moyen des ressources provenant le plus souvent des *péages*. Le budget proprement dit des ponts et chaussées date de Sully, auquel Henri IV donne le titre de grand voyer de France. De 1621 à 1661, les fonctions de grand voyer font momentanément retour aux trésoriers; mais Colbert centralise à nouveau le service et il est adjoint, dans chaque généralité, à l'intendant, un commissaire spécial pour les ponts et chaussées, puis un ingénieur ordinaire de Sa Majesté ou un inspecteur des ponts et chaussées. En 1715, enfin, est créé un poste de directeur général des ponts et chaussées. Sous la Régence, cette organisation est à la fois remaniée et hiérarchisée. A la tête du service est placé le contrôleur général; sous ses ordres se trouvent : d'une part, un intendant des finances chargé des ponts et chaussées et de toutes les questions financières s'y rattachant; d'autre part, un premier ingénieur de France, dont relève toute la partie technique du service, auquel sont rattachés bientôt l'aménagement des ports de commerce et la construction des canaux (1741). Bientôt une assemblée des ponts et chaussées, d'abord réunie officieusement, reçoit mandat de décider sur les projets de travaux publics formés par les généralités, les villes, les communautés. Enfin, en 1747, est créée l'Ecole des ponts et chaussées. (V. ÉCOLE.) Cette organisation de l'ancien régime

devait servir de base, dans ses lignes générales, aux lois du 29 janvier et du 18 août 1791, qui placèrent l'administration des ponts et chaussées sous la dépendance du ministère de l'intérieur, et du décret du 25 août 1804, qui donna à la hiérarchie du corps à peu près sa forme actuelle. Réunis à l'administration des mines en 1817, les ponts et chaussées devaient, en 1826, être appelés à relever du ministère de l'agriculture, avant que fût organisé, en 1839, le ministère des travaux publics. V. TRAVAUX PUBLICS.

Pont d'Avignon (SUR LE). Le pont d'Avignon a donné son nom, l'on ne sait pourquoi, à une vieille chanson d'origine incertaine (probablement du XVIIIe s.) et à un jeu d'enfants dans lequel on chante cette chanson. Petits garçons et petites filles se placent en rond, en se tenant d'abord par la main, et tournent en chantant :

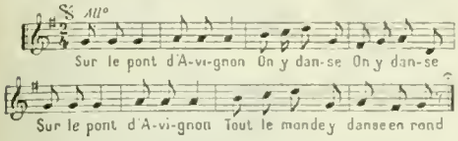

Puis, se quittant la main, ils gesticulent en disant :

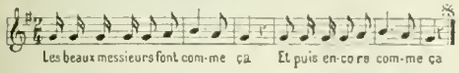

Chacun imite les manières, les saluts des beaux messieurs, des belles dames. Après chaque imitation, on reprend le refrain : *Sur le pont d'Avignon...* On varie à l'infini les couplets en remplaçant les beaux messieurs, les belles dames, par des menuisiers, des forgerons, etc.

Pont (ROYAUME DE) [en lat. *Pontus*], Etat situé dans la partie septentrionale de l'Asie Mineure, sur les bords du Pont-Euxin. Les Perses, sous Darius Ier, en formèrent une satrapie, qui peu à peu devint presque indépendante. Elle fit ensuite partie de l'empire d'Alexandre, et son souverain Mithridate II en conserva le gouvernement. A la mort d'Alexandre, Mithridate prit le titre de roi et fut surnommé *Ctistes* (ou « fondateur »). Ses successeurs luttèrent deux siècles avec leurs voisins de Bithynie et de Pergame pour la possession de la Paphlagonie et de la Cappadoce. Sous Mithridate VII, le Pont opposa une vigoureuse résistance aux Romains. (V. MITHRIDATE.) Après sa mort (65 av. J.-C.), son royaume fut partagé entre quatre souverains par le sénat romain. Pharnace reconstitua l'unité du royaume, mais César le vainquit et tout le pays rentra sous la domination romaine (47). Après de nombreuses vicissitudes, le Pont forma sous Constantin deux provinces : l'*Hélénepont* et le *Pont Polémoniaque*.

Pont d'Adam, Pont de Rama, levée de sables, de rocs, longue de 50 kilom., dans le golfe du Bengale, au S. du détroit de Palk. Elle s'avance entre l'Inde méridionale et l'île de Ceylan. Couverte de 1 mètre d'eau à mer haute; célèbre dans la mythologie hindoue.

Pont d'Arc, célèbre curiosité naturelle du département de l'Ardèche, pont naturel de 59 mètres d'ouverture, 31 de flèche, 66 de haut, sous lequel coule l'Ardèche.

Pont de Veyle (Antoine DE FERRIOL, comte DE), littérateur français, né à 1697, mort à Paris en 1774, père du comte d'Argental. De caractère frivole, il dut renoncer, malgré le désir de son père, à la magistrature. Il acheta une charge de lecteur du roi, puis fut nommé intendant général des classes de la marine. Il eut avec Mme du Deffand une liaison célèbre de près d'un demi-siècle. Spirituel, mais sans beaucoup de cœur, il formait avec Thiériot et d'Argental le *triumvirat* auquel Voltaire soumettait ses ouvrages. Outre des poésies fugitives, des couplets satiriques, il composa des pièces en prose : *le Complaisant* (1732); *le Fat puni* (1738); *le Somnambule* (1739). Peut-être travailla-t-il, avec son frère, au roman de Mme de Tencin, leur tante : *les Mémoires du comte de Comminges*.

Pont (*Paul-Jean*), jurisconsulte français, né à Barcelone (Espagne) en 1808, mort à Orsay (Seine-et-Oise) en 1888. Avocat à Paris, puis magistrat, conseiller à la cour d'appel (1858) et à la Cour de cassation (1861), il entra, en 1870, à l'Académie des sciences morales. Il a publié plusieurs ouvrages très estimés, notamment : *Traité du contrat de mariage et des droits respectifs des époux* (1847), avec Rodière; *De la publicité des subrogations à l'hypothèque légale de la femme* (1861); *De la responsabilité des notaires* (1861); *Traité des petits contrats et de la contrainte par corps* (1863). On lui doit aussi la continuation de l'*Explication du code Napoléon*, de V. Marcadé (1856-1867).

Ponta Delgada, ville de l'archipel des Açores, ch.-l. du district de l'île de São Miguel; 20.000 hab. environ. Bon mouillage. Commerce de fruits, vins, oranges, etc.

Ponta do Sol, ville des Açores (Madère), à 18 kilom. S.-O. de Funchal; 5.200 hab.

Pont-à-celles, comm. de Belgique (prov. de Hainaut [arrond. de Charleroi]), sur le Piéton, affluent de la Sambre; 4.950 hab. Clouteries; cordages; huiles.

Pontacq, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 27 kilom. de Pau; 2.815 hab. Fabriques de plâtre, d'engrais, de briques, de drap, de tricots de laine; tourbe. — Le canton a 12 comm. et 8.370 hab.

pontade n. f. Entaille carrée, faite par les charpentiers dans une pièce de bois, pour se rendre compte du bois qui doit être enlevé.

pontage (*taj*) n. m. Mar. Construction d'un pont. — Milit. Mode de disposition des poutrelles dans un pont militaire.

Pontailler-sur-Saône, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à 32 kilom. de Dijon, sur la Saône, en aval de son confluent avec l'Ognon et le canal de la Marne à la Saône; 1.073 hab. Fabrique de chaux, fonderie. — Le canton a 19 comm. et 7.694 hab.

pontal (rad. *pont*) n. m. Mar. Creux de la cale d'un navire. (Mot employé surtout en Méditerranée.) || Pl. *Des* PONTAUX.

— Archéol. Espar servant à soutenir la tente d'herbage des anciennes galères.

Pont-à-Marcq, ch.-l. de cant. du départ. du Nord, arrond. et à 12 kilom. de Lille, sur la *Marcq*; 883 hab. Ch. de f. Nord. Tannerie, sucrerie, huilerie. Fabrique de sacs et de toiles. Patrie du sculpteur Roland. — Le canton a 15 comm. et 18.221 hab.

Pont-à-Mousson, ch.-l. de cant. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 25 kilom. de Nancy, sur la Moselle, au pied de la colline de *Mousson*; 12.847 hab. *Mussipontus, ensis* ou *Mussipontains, aines*. Ch. de f. Est. Eglise Saint-Martin XIIIe-XVe s., à deux tours octogonales, et possédant un jubé et un saint sépulcre intéressants. Eglise et restes de l'ancienne abbaye de Sainte-Marie, aujourd'hui occupée par le séminaire. Industrie active : hauts fourneaux, forges, quincaillerie, serrurerie, fabrication de velours et de peluche, bonneterie.


Armes de Pont-à-Mousson.

Pont-à-Mousson, qui, au moyen âge, dépendait du comté de Bar et relevait des empereurs d'Allemagne, fut érigé en marquisat en 1354. L'Université lorraine y fut installée en 1572 par Charles III et exista jusqu'en 1768. Pont-à-Mousson tomba en 1632 au pouvoir de Louis XIII et subit, après la guerre franco-allemande, trois années d'occupation prussienne. Patrie de Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI d'Angleterre, du maréchal Duroc, du général Fabvier. — Le canton a 27 comm. et 27.491 hab.

PONTANION n. m. Arg. des marins. Prison.

Pontano (Giovanni, dit **Giovïano** [en lat. *Pontanus*], poète, homme d'Etat et historien italien, né à Cerreto (Ombrie) en 1426, mort à Naples en 1503. Chassé de sa province par la guerre, il se rendit, en 1447, au camp du roi Alphonse d'Aragon, qu'il suivit à Naples. Le roi lui confia l'éducation de son neveu, Charles de Navarre (1456). Cette faveur continua sous le roi Ferdinand. Il fut ensuite secrétaire d'Ippolita Sforza et de son mari Alphonse, duc de Calabre, et négocia, en 1486, le traité de Rome entre Ferdinand d'Aragon et Innocent VIII. Premier ministre pendant dix années troublées, il donna à ses maîtres le sage conseil de se préparer à la guerre; mais, quand Charles VIII envahit l'Italie et entra à Naples, c'est lui qui, au nom du peuple napolitain, prêta serment au roi de France (1495). Lors de la rentrée des Aragonais à Naples (juill. 1495), il encourut une disgrâce bien méritée. Si l'homme d'Etat est plus que discutable, l'écrivain mérite les plus grands éloges. Il manie la langue latine avec une admirable maîtrise, dans des ouvrages très nombreux et très variés : poésies amoureuses, idylles familières, élégies funèbres, poèmes astronomiques (*Urania*) et mythiques, traités philosophiques, historiques; *Dialogues* spirituels et pleins de renseignements importants. L'Académie napolitaine, dont il est le chef, lui doit le meilleur de sa gloire.

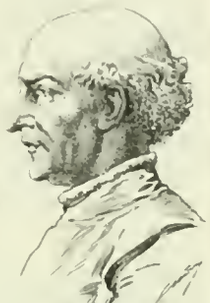
Pontano.

Pontanus (Jacques SPANMULLER, dit), latiniste allemand, né à Bruck (Bohême) en 1541, mort à Augsbourg en 1626. Entré dans la compagnie de Jésus en 1562, il s'y livra à l'enseignement des langues anciennes et surtout du latin, composant des traductions et des manuels qui furent longtemps classiques, comme ses *Progymnasmata latinitatis* (1588-1594), et ses *Institutiones poeticæ* (1594).

Pontarion, ch.-l. de cant. de la Creuse, arrond. et à 10 kilom. de Bourganeuf, sur le Taurion; affl. de la Vienne; 509 hab. Tombelles. — Le canton a 10 comm. et 9.177 hab.

Pontarlier, ch.-l. d'arrond. du Doubs, à 55 kilom. de Besançon, sur le Doubs, tributaire de la Saône; 7.963 h. Ch. de f. P.-L.-M. Collège. Importantes distilleries d'absinthe et de kirsch; fabrication de boissellerie, cuirs; forges et scieries; horlogerie. Grand commerce de chevaux, bestiaux, cuirs, fromages, fers, bois, gypse, marbre, etc. Pontarlier était, au temps de Trajan, une des stations de la voie romaine qui rejoignait les Gaules à l'Italie. Aujourd'hui, elle est située au point où la grande ligne de chemin de fer, venue de Paris et Dijon, bifurque d'un côté sur Lausanne, de l'autre sur Neuchâtel. — L'arrondissement a 5 cant., 88 comm. et 50.835 hab.; le canton 25 comm. et 16.418 hab.


Armes de Pontarlier.

Pontassieve, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence]), sur l'Arno; 11.410 hab. Fabrication des boules d'ris.

Pont-Audemer, ch.-l. d'arr. de l'Eure, à 39 kilom. d'Evreux; 5.908 hab. (*Pontaudemériens, ennes*.) Ch. de f. Ouest. Petit port sur la Rille. Fabrication de cuirs, de toiles cirées, filatures de coton, papeterie. Eglise Saint-Ouen (XIe s.) inachevée, remaniée au XVe s., vitraux et fonts baptismaux du XVIe siècle.

Pont-Audemer est la station romaine de *Breviodurum* (*Pons Audomari*, au moyen âge); plusieurs conciles provinciaux y ont été tenus, aux XIIIe et XIVe s. — L'arrondissement a 8 cant., 121 comm. et 59.067 hab.; le canton 15 comm. et 12.830 hab.


Armes de Pont-Audemer.

Pontault de Beaulieu (Sébastien). V. BEAULIEU.

Pontaumur, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 17 kilom. de Riom, sur le Sioulet, sous-affluent de la Loire par la Sioule et l'Allier; 1.006 hab. Tuileries, scieries. — Le canton a 16 comm. et 11.935 hab.

Pont-Aven (*vèn*), ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 17 kilom. de Quimperlé, sur l'*Aven*; 1.746 hab. Petit port de pêche; manoteries, exploitation de sables calcaires. — Le canton a 5 comm. et 16.691 hab.

Pont-à-Vendin, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 21 kilom. de Béthune, sur le canal de la Haute-Deule; 2.032 hab. Ch. de f. Nord. Gisement de houille.

Pontbriand (Toussaint-Marie DU BREIL, vicomte DE), chef chouan, né à Dinan en 1776, mort à Pléduno (Côtes-du-Nord) en 1844. Ayant pris part, dès l'âge de quinze ans, à une conspiration royaliste, il fut arrêté et condamné à mort en 1792. Cependant, il échappa à sa peine et fut versé dans un régiment. De 1795 à 1796, il fut mêlé à une nouvelle insurrection et battit plusieurs fois les Bleus. Il reprit les armes en 1798, puis en 1814. La Restauration lui confirma son grade de colonel. Il prit part à l'expédition d'Espagne en 1823 et quitta l'armée en 1828. Il a écrit des *Mémoires sur les guerres de la chouannerie* (Paris, 1897).

Pontbriant (René-François DU BREIL, **de**), écrivain français, né à Rennes, mort en 1760. Il entra dans les ordres et devint, en 1746, abbé de Saint-Marien d'Auxerre. Touché de l'abandon où se trouvaient les petits Savoyards, il leur consacra, à partir de 1737, ses soins et sa fortune. Il a publié, entre autres écrits : *Projet d'un établissement déjà commencé pour élever dans la piété les petits Savoyards qui sont dans Paris* (1735-1743); *Pèlerinage du Calvaire sur le mont Valérien* (1745).

Pont-Canavese, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Turin]); 5.516 hab. Carrières de marbre blanc.

Pontcharra, comm. de l'Isère, arrond. et à 39 kilom. de Grenoble, sur le Bréda, affl. de l'Isère; 2.307 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Ruines du château où naquit Bayard en 1476.

Pontcharra-sur-Turdine, comm. du Rhône, arrond. et à 26 kilom. de Villefranche, sur la *Turdine*, affluent du Rhône; 1.681 hab. Soieries.

Pontchartrain LAC, grand lac des Etats-Unis (Louisiane), vaste de 1 500 kilom. carr., mais très peu profond. Situé tout près de la rive gauche du Mississipi, il s'écoule dans le golfe du Mexique.

Pontchartrain (Paul PHÉLYPEAUX, seigneur DE), homme d'Etat français, né à Blois en 1569, mort à Castelsarrasin en 1621. Secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis, puis secrétaire d'Etat (1610), il traita avec Condé, et eut la meilleure part au traité de paix conclu en 1610 entre Louis XIII et sa mère. Ayant suivi Louis XIII au siège de Montauban, il y tomba malade et fut transporté à Castelsarrasin, où il mourut. Il fut enterré à Saint-Germain-l'Auxerrois. Il a laissé des *Mémoires* intéressants, publiés pour la première fois à La Haye en 1720, et réimprimés dans la collection Petitot.

Pontchartrain (Louis PHÉLYPEAUX, comte DE), chancelier de France, petit fils du précédent, né à Paris en 1643, mort à Pontchartrain en 1727. Conseiller au parlement de Paris en 1661, il acheta en 1677 la charge de premier président au parlement de Bretagne. Rappelé à Paris par le contrôleur général Le Peletier, il fut pourvu en 1687 d'une charge d'intendant des finances, et devint contrôleur général des finances (1689); il fut aussi ministre secrétaire d'Etat de la marine et de la maison du roi, en 1690, à la mort de Seignelay. Il eut recours à de nombreux expédients pour faire face aux dépenses de la guerre de la ligue d'Augsbourg et il laissa déperir la marine. En 1699, il était élevé à la dignité de chancelier. Dans sa nouvelle charge, il défendit les privilèges de l'Eglise gallicane et donna sa démission en 1714. — Son fils, JÉRÔME, *comte de* PONTCHARTRAIN, né et mort à Paris (1674-1747), d'abord conseiller au parlement de Paris (1691), fut nommé secrétaire d'Etat, en survivance de son père, en 1693, et entra en fonction en 1699. Son administration fut déplorable. Après la mort de Louis XIV, il se démit de ses charges en faveur de son fils, Maurepas (1715).


Louis de Pontchartrain.

Pontchâteau, ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 23 kilom. de Saint-Nazaire, sur le Brivet; 4.892 hab. *Pont-châtelais, aises*. Ch. de f. Orléans et Ouest. Source ferrugineuse à la *Béraudais*. Menhir, dit *le Fuseau de la Madeleine*. Calvaire construit en 1709, démoli aussitôt et relevé en 1822. — Le canton de Pontchâteau a 5 comm. et 13.943 hab.

Pontchâteau (Sébastien-Joseph DE CAMBOUT **de**), écrivain janséniste, né au château de Coislin en 1634, mort à Paris en 1690. Tonsuré dès l'âge de sept ans et pourvu de riches bénéfices, il eut une jeunesse dissipée. Après un séjour à Rome, il retourna à Paris (1659) et se lia avec les solitaires de Port-Royal, se démit de ses bénéfices et s'imposa de sévères mortifications. Il fit imprimer en Hollande, par Elzevir, la première édition du *Nouveau Testament de Mons* et s'employa à faire entrer à Paris les ouvrages favorables au parti que la police proscrivait. En 1664, il se retira aux Granges, près de Port-Royal, dans une cellule, où il menait la vie des anachorètes. On lui doit de nombreux ouvrages de polémique.

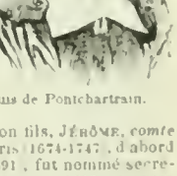
Armes de Pontchâteau.

Pontchy, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 1 kilom. de Bonneville, près l'Arve; 1.148 hab.

Pont-Croix, ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 31 kilom. de Quimper; 2.577 hab. Ch. de l'ancien département de Douarnenez à Audierne. Petit port sur le Goyen. Eglise XVe s., qui a conservé des arcades et des piliers du XIIe s. Flèche octogonale de 67 mètres. Beau portail latéral. Ville assez commerçante au moyen âge, ruinée comme Penmarch par une incursion de Fontenelle (1597);

la terre de Pont-Croix fut érigée en marquisat (1608). Le canton a 12 comm. et 29.718 hab.

Pont-d'Ain, ch.-l. de cant. de l'Ain, arrond. et à 29 kilom. de Bourg, sur l'Ain; 1.722 hab. Carrières de calcaire. Commerce de bois; manufacture de vitraux, fabrique de produits chimiques, peignage de la soie. Restes d'un château du XVe siècle, ayant appartenu aux ducs de Savoie, reconstruit en 1590, et converti en maison de retraite pour les prêtres âgés. Patrie de Louise de Savoie. — Le canton a 11 comm. et 9.672 hab.

Pont-de-Beauvoisin (Le), ch.-l. de cant. de l'Isère, arrond. et à 19 kilom. de La Tour-du-Pin, sur la rive gauche du Guiers; 2.010 hab. Tissage de la soie; fabrique de voitures, de meubles, de peignes à tisser; vanneries, scierie à vapeur. — Le canton a 15 comm. et 17.221 hab.

Pont-de-Beauvoisin (Le), ch.-l. de cant. de la Savoie, arrond. et à 29 kilom. de Chambéry, sur la rive droite du Guiers, vis-à-vis du précédent; 1.543 hab. Soieries, fabrique de chapeaux, sciorie, ferronnerie. — Le canton a 12 comm. et 7.356 hab.

Pont-de-Chéruy, comm. de l'Isère, arrond. et à 41 kilom. de Vienne, sur la Bourbre, affluent du Rhône; 1.600 hab. Lainage, fonderie d'or et d'argent, machines électriques, tissages.

Pont-de-Claix (Le), comm. de l'Isère, arrond. et à 8 kilom. de Grenoble, sur le Drac, sous-affluent du Rhône par l'Isère; 936 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Moulins à ciment, minoteries, papeteries.

Pont-de-Gennes, comm. de la Sarthe, arrond. et à 15 kilom. du Mans, sur l'Huisne; 932 hab. Ch. de f. Ouest. Minoteries. Eglise du XIIIe siècle. Pont du XVe siècle.

Pont-de-l'Arche, ch.-l. de cant. de l'Eure, arrond. et à 10 kilom. de Louviers; 1.890 hab. Ch. de f. Ouest. Tanneries, fabrication de draps, couvertures, chaussons. Eglise du XVe siècle, avec beau retable et buffet d'orgues du XVIIe. Restes de fortifications, vestiges (XIIIe s.) de l'abbaye de Bon-Port. Passage important sur la Seine, au point où la marée cesse de se faire sentir près du confluent de l'Eure. Pont-de-l'Arche fut fortifié par Charles le Chauve pour arrêter les invasions normandes. La ville fut brûlée par les Anglais en 1346 et prise par eux en 1419. Un pont moderne a remplacé, en 1858, le vieux pont fortifié. — Le canton a 19 comm. et 10.920 hab.



Armes de Pont-de-l'Arche.

Pont-de-Larn ou **Pont-de-l'Arn**, comm. du Tarn, arrond. et à 20 kilom. de Castres; 1 691 hab. Ch. de f. Midi. Filature de laine, fabrique de draps; peaux brutes.

Pont-de-Montvert (Le), ch.-l. de cant. de la Lozère, arrond. et à 20 kilom. de Florac, sur le Tarn; 1.126 hab. A 5 kilom. du hameau de Grizac, ruines du château où naquit le pape Urbain V. L'insurrection des camisards débuta au Pont-de-Montvert, le 24 juillet 1702, par le meurtre de l'archiprêtre du Chayla. — Le canton a 6 comm. et 4.204 hab.

Pont-de-Roide (*rèd'*), ch.-l. de cant. du Doubs, arrond. et à 17 kilom. de Montbéliard, sur le Doubs; 2.758 hab. Fabrication de quincaillerie; fonderie de fonte et de cuivre; scieries et tourneries de bois, fabrique de scios, de limes, d'alambics. Les ouvrages de Pont-de-Roide commandent le passage de la rivière. — Le canton a 24 comm. et 8.240 hab.

Pont-de-Salars, ch.-l. de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 25 kilom. de Rodez, sur le Viaur; 1.215 hab. Eaux minérales. Commerce de laines en suint. — Le canton a 8 comm. et 6.840 hab.

Pont-de-Vaux, ch. l. de cant. de l'Ain, arrond. et à 35 kilom. de Bourg, sur la Reyssouze, affluent de la Saône; 2 483 hab. Commerce de blé, bestiaux, volailles. Fabrique de toiles, peausseries, etc. Patrie du général Joubert et du peintre Chintreuil. — Le canton a 12 comm. et 11.072 hab.

Pont-de-Veyle, ch.-l. de cant. de l'Ain, arrond. et à 30 kilom. de Bourg, dans une île de la *Veyle*, affluent de la Saône; 1.167 hab. Eau minérale ferrugineuse; commerce de volailles; construction de machines à vapeur, tannerie, poterie. Ancien château de la famille de Lesdiguières, reconstruit au XVIIIe siècle. Porte du XIIIe siècle, surmontée d'un beffroi du XVe. — Le canton a 12 comm. et 8.699 hab.

Pont-du-Château, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 15 kilom. de Clermont, non loin de l'Allier, affluent de la Loire; 3.093 hab. Aux environs, ruines du château de Canillac. Faïencerie. Source de bitume. Commerce actif de grains, de fruits, de bois. Ce fut, au moyen âge, une importante place forte, dont s'emparèrent Louis le Gros (1126) et Philippe Auguste (1212). — Le canton a 6 comm. et 8.7[illegible] hab.

Pont-du-Gard (Le), hameau de la comm. de Vers Gard. Ch. de f. P.-L.-M. Célèbre pont aqueduc jeté par les Romains au-dessus du Gardon pour conduire à Nîmes les eaux des sources d'Eure et d'Airan. V. AQUEDUC.

Ponte (de *pondre*) n. f. Action de pondre; saison pendant laquelle certains animaux accomplissent cet acte. — Encycl. *Les poules sont inquiètes pendant la* [illegible] quantité d'œufs pondus. *Vendre la* PONTE *de ses poules.* L'invariable des œufs pondus par une même femelle. *Beaucoup de [illegible] quées portent leur* PONTE *soit au moyen de [illegible] dans un réseau soyeux, ou dans une sorte de [illegible] leur abdomen.* Quand on échenille les arbres, il faut s'attacher à détruire les pontes, souvent abritées sous un enveloppe de poils que la femelle a arrachés de son abdomen.

— En T. de minér., Surface inférieure d'une roche, sur laquelle s'appuient les coins d'un filon.

— Encycl. La *ponte*, chez les oiseaux de basse-cour, joue un grand rôle en économie rurale comme rapport. Il est donc nécessaire, pour assurer une ponte régulière et fréquente, d'avoir des variétés de poules avec lesquelle l'éleveur aura continuellement des œufs. Les poules commencent à donner des œufs à l'âge de six mois, si elles sont précoces. Habituellement, la ponte débute en janvier, atteint son maximum au printemps, continue pendant l'été et s'arrête au moment de la mue. La ponte ne se fait pas, en général, d'une façon régulière; certaines poules ne produisent qu'un œuf en trois jours; d'autres en pondent un tous les deux jours; d'autres, enfin, mais plus rarement, un tous les jours. De plus, il est bon de remarquer que les poules communes pondent pendant un mois et se reposent le mois suivant; il faut donc en posséder un nombre suffisant, afin de suppléer aux poules de grandes races, lesquelles ne pondent guère qu'au printemps et en été. Ajoutons enfin que la manière dont les volailles sont entretenues exerce sur la ponte une très grande influence. Mal nourries, les poules pondent peu et ne donnent que de très petits œufs, trop grasses, leurs œufs sont souvent *hardes*, c'est-à-dire dépourvus d'écaille. La chaleur joue aussi un rôle important dans la ponte; la température la plus favorable est d'environ 18° C. Ajoutons, en dernier lieu, qu'une nourriture stimulante active singulièrement la production des œufs.

Ponte (de *ponter*) n. m. Chacun des joueurs au baccara, à la roulette, etc., qui jouent tous ensemble contre un banquier.

— *Chaise à ponte.* V. PONTEUSE.

Ponte (de l'espagn. *punto*, point, as) n. m. Au jeu d'hombre, As de cœur ou de carreau.

Ponte (Francesco, Jacopo, Leandro, Girolamo DA), peintres italiens, plus connus sous le nom de **Bassano** ou **Bassan**, leur pays natal. V. BASSAN.

Ponte di Piave, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]), sur la *Piave*; 4.268 hab.

Ponte dell' Oglio, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Plaisance]); 4.200 hab.

Ponte do Lima, ville du Portugal (Entre-Douro-e-Minho), ainsi nommée d'un vieux pont de vingt-quatre arches sur le fleuve *Lima*; 2.300 hab. C'est le *Forum Limicorum* des Romains.

Ponte Nova, ville du Brésil (Etat de Minas-Geraes), sur le rio Doce; 5.000 hab. Sucrerie, distillerie.

Ponte do Sôr, ville du Portugal (Alemtejo), sur le *Sôr*, sous-affluent du Tage; 3.100 hab. Tire son nom d'un pont romain sur le *Sôr*.

Ponte in Valtellina, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Sondrio]); 3.500 hab.

Ponte nell' Alpi, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Belluno]), sur la Piave; 4.275 hab.

Ponté (de *pont*) n. m. Partie de l'épée qui couvre le corps de la garde.

Ponteau (*to*) n. m. Nom donné par les tisseurs en soie aux étais du métier, pièces de bois qui servent à le fixer, à le maintenir d'aplomb et d'équerre.

Pontecorvo, ville d'Italie (Campanie [prov. de Caserte]), sur le Garigliano; 10.300 hab. Longtemps disputée entre le saint-siège et le royaume des Deux-Siciles, elle fut érigée en principauté par Napoléon Ier en faveur de Bernadotte. Elle passa ensuite au saint-siège (1814).

Pontécoulant (Louis-Gustave Le Doulcet, comte de), homme politique français, né à Caen en 1764, mort à Paris en 1853. Issu d'une ancienne famille de Normandie, fils d'un brigadier dans les armées du roi, il entra dans les gardes du corps en 1778 et devint sous-lieutenant de la compagnie écossaise en 1783. Député du Calvados à la Convention (1792), commissaire à l'armée du Nord, il organisa la défense de Lille, et siégea parmi les girondins. En octobre 1793, il fut décrété d'accusation, s'enfuit et se réfugia chez son amie, Mme Lejay, qu'il épousa l'année suivante. Ayant refusé de présenter devant le tribunal révolutionnaire la défense de Ch. Corday, il reçut de celle-ci une lettre qui commençait ainsi : « Doulcet Pontécoulant est un lâche... » Il reprit sa place à la Convention après le 9-Thermidor, fit partie du comité de Salut public et du comité militaire, et fut réélu aux Cinq-Cents. Après le 18-Brumaire, il fut nommé chargé d'affaires à Hesse-Darmstadt, puis préfet de la Dyle. Sénateur en 1802, il organisa les cohortes actives de la garde nationale en Franche-Comté (1811) et alla défendre, en 1813, la frontière du Nord. Membre du gouvernement provisoire de 1814, pair de France dès la première Restauration et pair des Cent-Jours, il rentra facilement en grâce sous la seconde Restauration et se rallia à la monarchie de Juillet.

Pontécoulant (Louis-Adolphe Le Doulcet, comte de), officier et littérateur, fils du précédent, né à Paris en 1794, mort à Bois-Colombes, près Paris, en 1882. S'étant rendu au Brésil, il fut compromis dans des affaires politiques, retourna en France, où il obtint, en 1825, la fonction d'examinateur des livres au ministère de l'intérieur. En 1830, il organisa un corps de volontaires parisiens, à la tête duquel il combattit pour l'indépendance de la Belgique; il fut blessé à la bataille de Louvain. De retour en France, il s'occupa de littérature et surtout de musique, au point de vue de la construction des instruments, etc. On a de lui : *Essai sur la facture instrumentale considérée dans ses rapports avec l'art, l'industrie et le commerce* (1857), *Organographie* (1861); *Musée instrumental au Conservatoire de musique* (1864); *la Musique à l'Exposition universelle de 1867* (1868); *les Phénomènes de la musique* (1868); etc. — Son frère, Philippe-Gustave, comte de **Pontécoulant**, né en 1795, mort à Villers-sur-Mer (Calvados) en 1874, se fit recevoir à l'Ecole polytechnique, devint colonel d'état major, puis se livra entièrement à son goût pour les sciences. On lui doit : *Théorie analytique du système du monde* (1829-1846); *Mémoire sur l'invariabilité du grand axe de l'orbe lunaire* (1837); *Traité élémentaire de physique céleste* ou *Précis d'astronomie théorique et pratique*; etc. Il était membre de l'Académie des sciences.

Pontecurone, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]); 3.144 hab. Château de Barberousse.

Pontedecimo, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]); 3.389 hab.

Pontedera, ville d'Italie (Toscane [prov. de Pise]); 11.[illegible] hab. Industrie de la toile et des pâtes alimentaires. Belle église du XIIIe siècle.

Pontédère n. f. Bot. Syn. de PONTÉDÉRIE.

Pontédérées n. f. pl. Bot. Syn. de PONTÉDÉRIACÉES.

Pontédériacées (*sé*) n. f. pl. Famille de monocotylédones, ayant pour type le genre *pontédérie*. — *Une* PONTEDERIACÉE.

— Encycl. Les *pontédériacées* sont des herbes vivaces, à rhizome rampant, à feuilles radicales pétiolées, à fleurs groupées en épis, en grappes, ou parfois solitaires. Elles croissent dans les eaux douces stagnantes des tropiques.

Pontédérie (*ri* — de *Pontedera*, bot. ital. du XVIIIe s.) n. f. Genre de pontédériacées.



Pontédérie : *a*, fleur; *b*, fruit.

— Encycl. Les *pontédéries* (pontederia) sont des herbes vivaces, à feuilles cordiformes, portées sur de longs pédoncules, à fleurs bleues, groupées en épis ou en grappes. On connaît huit espèces croissant dans les marais d'Amérique; quelques-unes sont cultivées dans les serres comme la pontédérie à feuilles en cœur (*pontederia cordata*), dont les feuilles supérieures ressemblent à une spathe.

Pontée (rad. *pont*) n. f. Mar. Marchandises embarquées sur le pont des navires de commerce. ‖ *Faire sa pontée*, Charger sur le pont. ‖ *Jeter sa pontée*, Se débarrasser des marchandises chargées sur le pont.

— Milit. Terme par lequel on désigne quelquefois, dans la construction des ponts militaires, l'ensemble du matériel correspondant à une travée.

Pontefract ou **Pomfret**, ville d'Angleterre (comté d'York); 8.800 hab. Mines de charbon, fonderies, poteries, etc. Château où périt Richard II (1399).

Pontelandolfo, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Bénévent]); 4.910 hab.

Ponteler (rad. *ponteau*. — Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Je pontèle. Tu pontelerais.*) v. a. Poser les ponteaux du métier à tisser la soie.

Pontelet (*lè*) n. m. Archéol. Bride ou bielle fixée sur une pièce d'armure, sur la chape d'un fourreau, pour donner passage à une aiguillette ou à une courroie. (Dans l'armure de joute, aux XVe et XVIe s., le pontelet était une sorte de piton où se rattachait le placart par une aiguillette qui traversait la poire.)

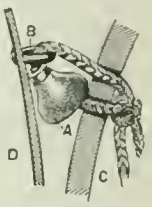

A, poire, B, pontelet; C, coupe de la targe (ou bouclier); D, coupe de la cuirasse.

Pontelle (*tèl'*) n. f. Zool. Genre de crustacés copépodes nageurs, type de la famille des *pontellidés*, répandus dans les mers froides. (La *pontella Savignyi* vit dans la Manche. Syn. PONTIE. (Vx.)

Pontellidés (*tel'*) n. m. pl. Zool. Famille de crustacés copépodes nageurs, renfermant les genres *pontelle*, *irénée*, etc. — *Un* PONTELLIDÉ.

Pont-en-Royans, ch.-l. de cant. de l'Isère, arrond. et à 16 kilom. de Saint-Marcellin, sur la Bourne, sous-affluent du Rhône par l'Isère; 1.056 hab. Filature de soie; fabrication d'objets en buis. Les maisons sont soutenues par de hardis échafaudages, le long du rocher qui surplombe le torrent. Un pont dont on attribue la construction à Lesdiguières réunit les deux parties du village. — Le canton a 12 comm. et 6.756 hab.

Pontenure, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Plaisance]); 3.390 hab.

Pontenx-les-Forges, comm. des Landes, arrond. et à 64 kilom. de Mont-de-Marsan; 1.973 hab. Fabriques de noir de fumée, essence de térébenthine, poteries. Forges.

Ponter (rad. *pont*) v. a. Mar. Etablir le pont de : PONTER *une barque*.

— Art milit. *Ponter un bateau*, Y disposer, après l'avoir fixé dans le cours d'eau, les poutrelles et les madriers qui doivent supporter le pont.

Ponter (de *ponte*, as de cœur ou de carreau au jeu d'hombre) v. n. Jouer contre le banquier, au baccara, à la roulette, etc. — Activ. Miser : PONTER *un louis, cent francs*.

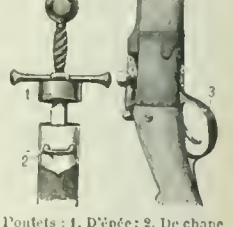

Pontets : 1. D'épée; 2. De chape d'épée; 3. De fusil.

Pontesbury, paroisse d'Angleterre (comté de Shrop), sur le Rea; 3.060 hab.

Pontestura, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]), sur le Pô; 2.560 hab.

Pontet (*tè* — dimin. de *pont*) n. m. Techn. Dans une arme à feu portative, Partie de la sous-garde qui est relevée et arrondie en demi-cercle pour garantir la détente. ‖ Partie de la douille de la baïonnette sous laquelle passe le tenon du canon. ‖ Partie d'une selle en forme d'arcade. ‖ Ornements en fonte que l'on ajoute à la partie inférieure de chacun des barreaux d'une grille.

— Archéol. Diaphragme fermant horizontalement le haut de la chape d'un fourreau. (On dit auj. FOND.) ‖ Pièce tubulaire fixée à la sous-garde de certaines épées et destinée à recevoir le haut de la chape du fourreau pour former fermeture parfaite.



Pontets de barreaux de grilles.

Pontet-Canet n. m. Cru du Bordelais. V. PAUILLAC.

PONTEUSE (rad. *ponte*) n. f. Chaise sur laquelle se met à cheval celui qui suit une partie de cartes et parie pour l'un des adversaires. (L'accoudoir de cette chaise est surmonté d'une boîte à compartiments où l'on place les jetons et les pièces de monnaie.) ‖ On dit aussi CHAISE À PONTE.


Ponteuse.

PONT-EUXIN (lat. *Pontus Euxinus*), nom donné par les anciens à la mer Noire. De là prit son nom le royaume de Mithridate, appelé le *Pont*. Ovide exilé habita longtemps les bords du Pont-Euxin, où il composa ses élégies, les *Pontiques*.

PONTEVEDRA, ville d'Espagne (Galice), ch.-l. de prov., sur le rio Lerez, à son embouchure dans la *ria de Pontevedra*; 19.855 hab. Eglise gothique de Santa-Maria-la-Mayor. Tour de 56 mètres de haut, reste d'un palais des archevêques de Saint-Jacques-de-Compostelle. Petit port de cabotage.

PONTEVEDRA (PROVINCE DE), prov. du nord-ouest de l'Espagne (Galice), sur l'Atlantique, qui y pénètre profondément dans les terres par les *rias* ou estuaires d'Arosa, de Pontevedra, de Vigo; 4.391 kilom. carr., et 448.000 hab. Ch.-l. *Pontevedra*. Territoire très accidenté, sans hautes montagnes, climat doux, pluvieux, salubre; beaux bois, belles prairies, nombreux bétail.

PONT-ÉVÊQUE, comm. de l'Isère, arrond. et à 5 kilom. de Vienne, au confluent de la Gère et de la Vega, affluent gaucho du Rhône; 1.357 hab. Ch. de f. de Vienne à Charavine. Draps, chapeaux de feutre, papiers.

PONTEVÈS (Jean DE), comte DE CARCES, général français, né et mort à Flassans, près de Brignoles (1512-1582). En 1536, quand Charles-Quint envahit la Provence, il engagea les Provençaux à lui couper les vivres en mettant le feu à leurs blés et à leurs fourrages. Nommé, par François Ier, commandant d'un corps de troupes, il s'empara de Queyras; puis, à la tête de dix-huit galères, il battit, près de Villefranche, André Doria. En 1566, il fut nommé lieutenant général de Provence et des mers du Levant. Il prit part aux guerres de religion qui ensanglantèrent le Midi. Zélé catholique, il refusa pourtant de massacrer les protestants lors de la Saint-Barthélemy (1572). En 1576, le maréchal de Retz, gouverneur de Provence, ayant paru favoriser les protestants, les catholiques se groupèrent autour du comte de Carces. La paix ne fut rétablie qu'à la suite d'un voyage de Catherine de Médicis en Provence. — Son fils, GASPARD de Pontevès, né à Marseille en 1567, mort à Avignon en 1636, se prononça pour la Ligue après la mort de Henri III, puis se rallia à Henri IV, qui, en 1593, le nomma grand sénéchal et lieutenant général de Provence.

PONTEVICO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia]), sur l'Oglio, qui y devient navigable; 6.760 hab.

PONT-FAVERGER, comm. de la Marne, arrond. et à 22 kilom. de Reims, sur la Suippe; 1.910 hab. Fabrique de biscuits, filature de laines peignées. Importante au moyen âge, la ville fut brûlée par les Espagnols en 1650.

PONTGIBAUD, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 21 kilom. de Riom, sur la Sioule; 868 hab. Ch. de f. Orléans. Fonderies de minerai de plomb argentifère; fabrique de voitures; fontaines minérales de *Jarelle*, de Chalusset. Beau château avec donjon et remparts des XIIIe et XIVe siècles. Ruines dites *Camp de Chazaloux*. — Le canton a 10 comm. et 10.119 hab.

PONTGOUIN, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 26 kil. de Chartres, sur l'Eure; 1.020 hab. Ch. de f. Ouest. Aux environs, château de la Rivière (datant de Louis XIII), où mourut le chancelier Etienne d'Aligre. Restes du barrage de Boizard, construit par Vauban en 1688, lorsqu'on tenta d'amener les eaux de l'Eure à Versailles. Patrie du cardinal Pie.

PONTHIEU (lat. *Ponticus pagus*, *Pontieum*), ancien pays de France, compris dans le gouvernement de Picardie. C'était en somme la partie basse de la Picardie, comprise entre la Bresle, l'Amiénois, la Canche et la mer. La Somme le divisait en deux parties : le PONTHIEU proprement dit, entre la Somme et la Canche, avec *Abbeville* pour capitale, et le VIMEU, entre la Somme et la Bresle, avec *Saint-Valéry* pour ville principale. Le Ponthieu, comté héréditaire vers la fin du IXe siècle, passa, vers 1100, dans la famille d'Alençon, puis, en 1222, dans celle de Dammartin et, en 1251, dans celle des rois de Castille. Le mariage d'Eléonore de Castille avec Edouard Ier, en 1272, le donna aux rois d'Angleterre. Saisi sur Edouard III, en 1336, par Philippe VI de Valois, il fut rendu à l'Angleterre, en 1360, par le traité de Brétigny. Repris, en 1369, par Charles V, il fut cédé au duc de Bourgogne par le traité d'Arras (1435) et fit retour à la couronne, en 1477, à la mort de Charles le Téméraire. Il fut encore donné, en 1583, à Diane, sœur naturelle de Henri III et, en 1619, à Charles de Valois, fils naturel de Charles IX, dont la petite-fille, veuve de Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, le laissa à la couronne en 1690.

PONTHIÈVE n. f. Genre d'orchidées, tribu des néottiées, comprenant des herbes terrestres, à feuilles basilaires, à fleurs en grappes, propres à l'Amérique tropicale.

PONTHION, comm. de la Marne, arrond. et à 11 kilom. de Vitry-le-Fraoçois, sur le canal de la Marne au Rhin; 232 hab.

— *Histoire*. Ponthion (lat. *Pontico*, *Domus pontigonensis*) a été une villa du roi d'Austrasie Sigebert, qui, vers 564, y emprisonna son neveu Théodebert, fils de Chilpéric. Le pape Etienne II, s'étant rendu en France pour sacrer Pépin le Bref, y fut reçu par le roi en 754. Ce fut aussi à Ponthion qu'un concile, réuni par Louis le Germanique, déposa Charles le Chauve en 858; ce prince y fut au contraire acclamé par un autre concile, peu de temps après son couronnement, en 876. Ponthion fut aussi une ville importante à l'époque féodale; mais, saccagée par les Grandes Compagnies en 1358, par Charles-Quint en 1544, elle ne s'est plus relevée.

PONTIAC, chef indien, né vers 1712, mort en 1769. Appartenant à la tribu algonquine des Ottawas, il fut un des auxiliaires de Montcalm. En 1755, il défendit Braddock contre les entreprises des Anglais; en 1763, à la tête des plus puissantes tribus peaux-rouges du Canada, il alla assiéger Détroit, mais, mal soutenu, fut contraint de battre en retraite. Il essaya de soulever les populations indiennes dans l'Illinois, mais, abandonné par les chefs français, il finit par se soumettre à l'Angleterre. Il mourut assassiné par un Illinois, soudoyé, dit-on, par les Anglais.

PONTIANAK, ville du littoral ouest de l'île de Bornéo, presque exactement sous l'équateur, sur le fleuve Kapouas, à 25 kilom. de la mer; 25.000 hab. Ch.-l. du *royaume de Pontianak*, placé sous le protectorat des Hollandais; 7.535 kilom. carr. de terres basses, deltaïques, fécondes; 30.000 à 40.000 hab.

PONTIANE (*si-an'*) n. f. Un des anciens noms du tabac.

PONTICELLI, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Naples]); 7.311 hab.

PONTICELLO (pron. ital. *pon'-ti-tchèl'* — mot ital., signif. *chevalet*) n. m. *Sul ponticello*, Près du chevalet (indication que, dans les parties d'instruments à cordes, on place au-dessus des passages qui doivent être exécutés en portant l'archet aussi près que possible du chevalet, ce qui donne une sonorité âpre, rêche, et d'un caractère tout particulier.)

PONTICULE (lat. *ponticulus*) n. m. Antiq. rom. Petit pont. ‖ Particulièrem. Pont des suffrages. V. PONT.

PONTIDA, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Bergame]); 2.400 hab. La Ligue lombarde y fut signée en 1167.

PONTIE (*ti*) n. f. Genre de crustacés. Syn. PONTELLE.

PONTIEN, ENNE (*ti-in, è*n' — de *Pont-Euxin*) adj. Se dit d'un étage géologique formant la partie supérieure du miocène.

— n. m. : *Le* PONTIEN.

— ENCYCL. En France, cette division comprend les brèches ossifères du mont Luberon; en Autriche, les graviers fossilifères du Belvédère, en Italie, les gisements à mammifères de Casino, Monte-Bamboli, Monte-Massi, Monte-Cassini; en Grèce, l'incomparable gisement de Pikermi.

PONTIEN (saint), pape, né à Rome, mort dans l'île Tavolate, près de l'île de Sardaigne, en 235. Il devint pape sous le règne d'Alexandre Sévère, en 230, après la mort d'Urbain Ier. Pendant la persécution ordonnée par Maximin, Pontien fut exilé dans l'île de Sardaigne; il mourut dans la misère. — Fête le 19 novembre.

PONTIER (*ti-é*) n. m. Celui qui est chargé de la manœuvre d'un pont tournant.

PONTIFE du lat. *pontifex*, même sens) n. m. Hist. relig. Grand dignitaire religieux, ayant juridiction et autorité. *Les évêques, les archevêques sont des* PONTIFES. ‖ *Souverain pontife*, *Pontife romain*, Le pape, chef de la religion catholique. ‖ *Hospitalier pontife*, *Frère pontife* ou simplem. *Pontife*, Membre d'un ordre de frères hospitaliers qui s'associaient pour construire des ponts. V. FRÈRE.

— Antiq. rom. *Grand pontife*, Chef du collège des pontifes de Rome. ‖ *Pontifes majeurs*, Les cinq pontifes en titre, qui formèrent plus tard un collège de neuf, puis de quinze prêtres. ‖ *Pontifes mineurs*, Les acolytes et secrétaires des pontifes majeurs. ‖ *Annales des pontifes*, Histoire romaine écrite par les membres du collège des pontifes, et conservée dans le temple de Jupiter au Capitole.

— Fam. Homme qui se donne des airs d'importance : *Les* PONTIFES *de l'art, de la critique*.

— ENCYCL. Hist. rom. D'après Varron, le nom de *pontife* (lat. *pontifex*) vient des deux mots *pons* (pont) et *facere* (faire); il signifie donc *faiseur de ponts*. Les chefs de la religion romaine furent-ils ainsi appelés parce qu'ils construisirent le plus ancien pont de Rome, le pont Sublicius, ou parce qu'ils fixèrent les rits qui en accompagnèrent la construction et qu'ils y offraient des sacrifices? La question reste débattue.

A Rome, le collège des pontifes était, par ordre de dignité, le premier de tous. L'histoire atteste qu'ils furent créés sous Ancus Martius, puisque c'est ce roi qui construisit le *pont Sublicius*; mais une légende, très accréditée chez les Romains, attribuait faussement cette institution à Numa. Leur nombre, qui était primitivement de cinq, d'après Cicéron, et de quatre, d'après Tite-Live, fut porté à neuf par la loi Ogulnia (300 av. J.-C.) et à quinze par Sylla. Nommés à vie, ils furent choisis, longtemps par cooptation, puis, à partir de l'an 104 av. J.-C., par le vote des dix-sept premières tribus. Cette dignité, d'abord réservée aux patriciens, devint, en vertu de la loi Ogulnia, accessible aux plébéiens. Le chef du collège des pontifes portait le titre de *pontifex maximus* (grand pontife). Choisi par ses collègues jusqu'au IIIe siècle av. J.-C., il ne put, à partir de cette époque, être élu que par les comices tributes. César, on le sait, fut grand pontife. Lépide lui succéda. A sa mort, Auguste se fit revêtir de cette dignité par les comices. Ses successeurs négligèrent cette formalité et, dès leur avènement, se déclarèrent grands pontifes. Toutefois, le Sénat leur confirmait ce titre par un vote spécial. Constantin, même après sa conversion, conserva le titre de grand pontife, que Gratien le premier cessa de porter; enfin, les fils de Théodose abolirent le collège des pontifes.

La fonction principale des pontifes était de garder le dépôt des traditions religieuses et de surveiller l'exercice du culte. Ils présidaient aux sacrifices à Romulus et à Rémus, à Enée et aux Pénates de Lavinium, les banquets sacrés en l'honneur de Jupiter et les processions expiatoires. La charge d'immoler les victimes dans les sacrifices humains leur était réservée. Le grand pontife nommait les flamines, et avait sur les vestales droit de vie et de mort.

— Hist. relig. Les ministres du culte mosaïque se nommaient *lévites* et *prêtres*; leur chef était le grand prêtre, dont pourtant la traduction latine de la Vulgate rend souvent le titre par le mot de *pontifex*, pontife.

Le titre de « pontife » que la Vulgate, traduisant le mot grec ἱερεύς, donne à Jésus-Christ dans l'*Epître aux Hébreux* (IX, 11 et passim), ne fut porté ni par les apôtres ni par leurs premiers successeurs. Ce fut vers le VIe siècle après Jésus-Christ, que les papes joignirent à leurs titres celui de *pontifex maximus*. A partir de cette époque, ils commencèrent à être appelés, comme ils le sont aujourd'hui, *souverains pontifes*, et, par extension, on prit l'habitude de donner aux évêques le nom de « pontifes ».

Pontifes (LIVRES DES). Chaque année, à Rome, le grand pontife inscrivait sur un tableau, tracé sur le lin (*libri lintei*), et que chacun pouvait consulter, les faits saillants de l'année. Les historiens romains ont puisé à cette source, au milieu de mentions futiles, beaucoup de renseignements, bien qu'une grande partie en ait péri dans l'incendie de Rome par les Gaulois.

PONTIFICAL, ALE, AUX (du lat. *pontificalis*, même sens) adj. Qui appartient, qui a rapport au pontife : *Autorité* PONTIFICALE. *Ornements* PONTIFICAUX. ‖ Qui a rapport, qui appartient au souverain pontife : *La tiare* PONTIFICALE.

— Antiq. rom. *Collège pontifical*, Collège des pontifes. ‖ *Comices pontificaux*, Comices dans lesquels on nommait le grand pontife. *Jeux pontificaux*, Jeux donnés au peuple par le grand pontife, après son élection. ‖ *Famille pontificale*, Maison du pape.

— n. m. Liturg. Rituel du pape et des évêques : *Le* PONTIFICAL *romain*.

— ENCYCL. Les principaux rits du *pontifical* sont d'origine apostolique. Le pape Gélase les rediges, le premier, dans son *Sacramentaire* (vers 496). Saint Grégoire le Grand publia, à la fin du VIe siècle, le *Pontifical romain*, qui, sauf quelques modifications, est encore en usage aujourd'hui.

PONTIFICALEMENT adv. Avec les cérémonies et les habits pontificaux : *Officier* PONTIFICALEMENT.

— Fig. Avec solennité : *Le Nil* PONTIFICALEMENT, *a jusqu'ici, descend et roule* (Michelet.)

PONTIFICAT (*ka*) n. m. Dignité de pontife ou de grand pontife : *Etablir un* PONTIFICAT. *Souverain pontificat* ou simplem. *Pontificat*, Dignité de pape : *Etre élevé au* SOUVERAIN PONTIFICAT. ‖ Exercice du pouvoir papal : *Un* PONTIFICAT *de sept ans*. V. PONTIFE.

— Fig. et fam. *Grand pontificat*, Grande cérémonie, solennité : *Aller faire une visite en* GRAND PONTIFICAT.

PONTIFICES n. m. pl. Syn. de FRÈRES PONTIFES. V. FRÈRE.

PONTIFIER (rad. *pontife*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous pontifiions, Que vous pontifiiez*; v. n. Officier en qualité de pontife : *Evêque qui* PONTIFIE.

— Fam. Agir avec solennité, parler avec emphase.

PONTIGNY, comm. de l'Yonne, arrond. et à 16 kilom. d'Auxerre, sur le Serein; 778 hab. Ch. de f. de Laroche à l'Isle-Angély. Carrières; sablières. Vins. Eglise et bâtiments d'une abbaye cistercienne, la seconde des « Quatre filles de Cîteaux », fondée au XIIe siècle. Les stalles, qui datent du XVIIe siècle, sont d'un travail remarquable. Le maître-autel, en marbre rouge, a été construit en 1741; une châsse, forgée en 1660, renferme les reliques de saint Edmond, archevêque de Cantorbery, mort à Pontigny en 1242.

PONTIL n. m. Techn. Masse de verre à l'état de demi-fusion, avec laquelle on fixe à l'extrémité d'une petite barre de fer un objet de verre en fabrication. ‖ Cette petite barre de fer elle-même. Syn. PONTIS.) — Epaisseur de verre que laisse toujours cette même masse à l'endroit où elle a été fixée. ‖ Petite glace arrondie avec laquelle on promène l'émeri sur les glaces pour les polir.

— Mar. Syn. de FLETTE.

PONTILLER (*ll* mll.) v. n. Polir avec le pontil : PONTILLER *une glace*.

PONTINS (MARAIS), vaste plaine basse et marécageuse de l'Italie méridionale, sur la côte de la mer Tyrrhénienne, entre Circeï et Terracine. Leur nom (*palus Pomptina*) vient sans doute de la ville voisine de Pometia, capitale des Volsques. Les marais Pontins s'étendent sur une superficie de 1.500 kilom. carrés, alimentés par des sources nombreuses dont les eaux, s'infiltrant sur les tufs volcaniques des collines voisines, viennent s'étaler à la surface de la plaine des qu'on néglige de leur assurer un rapide écoulement vers la mer. Ce résultat, pourtant, avait été acquis dans l'antiquité; la plaine, riche et fertile au temps de la république romaine, était couverte de villes et de villages; la voie Appienne la traversait. Mais l'apparition des *latifundia*, où l'on négligea l'entretien des canaux d'écoulement, fut fatal. Au temps d'Auguste, existait, s'il faut en croire Horace, un canal aboutissant à la mer, une nouvelle tentative de dessèchement eut lieu, sous Théodoric; mais, au moyen âge, la plaine tout entière se changea en un vaste marécage, que Pie VI et plus tard Napoléon Ier essayèrent inutilement d'aménager. Aujourd'hui encore, cette partie de l'*Agro Romano* est un foyer permanent de *malaria*.

PONTIQUE (*tik*) adj. Antiq. rom. Qui appartient au Pont, aux bords du Pont.

Pontiques (les), recueil d'élégies d'Ovide (9-16 de notre ère). Ces lettres, en vers, furent adressées à ses amis par Ovide, exilé à Tomes (Kustendjé). Il y déplore, avec quelque monotonie, son état présent, rappelle sa vie brillante d'autrefois, sollicite ses amis d'intervenir pour lui. Ces élégies développent des sentiments de mélancolie rarement exprimés dans la littérature antique; elles nous font connaître bien des détails sur les horreurs et les mœurs de la société romaine au temps d'Auguste, ainsi que sur les barbares parmi lesquels Ovide se trouvait exilé. L'inspiration est plus languissante que dans les autres œuvres du poète. En tout cas, il adule, un peu plus que sa dignité n'eût dû le lui permettre, les auteurs de son exil, Auguste et Livie. Mais les causes de l'exil d'Ovide restent enveloppées d'obscurité, et peut-être avait-il à se faire beaucoup pardonner.

PONTIS (*ti*) n. m. Bot. agric. Nom donné, dans quelques provinces, aux balles ou aux menues pailles des céréales.

PONTIS n. m. Verrer. Syn. de PONTIL.

PONTIS (Louis DE), capitaine français, né au château de *Pontis*, sur les confins de la Provence et du Dauphiné, en 1583, mort à Paris en 1670. Entré à l'âge de seize ans, il entra dans le régiment des gardes du corps de Guenaut, sieur de Montauban, et devint, sur la recommandation de Louis XIII, la charge de commissaire général des vivres; mais, ayant perdu ses pensées qu'elle comportait, le feu roi l'admit à son service. Il assista au siège de La Rochelle, combattit aux Pays-Bas, en Allemagne, où il fut fait prisonnier en 1644. L'hostilité de Richelieu l'empêcha d'arriver au grade digne de son mérite. Après avoir servi plus de cinquante ans à la cour et dans les armées, il se retira dans l'abbaye de Port-Royal, qu'il quitta par ordre en 1665 et alla mourir à Paris en 1670. Pendant son séjour à Port-Royal il écrivit

[illegible] mammifères, qui furent recueillis par un solitaire de La Bouvayère, Lossé, et publiés à Rouen en 1676. Ils ont été [illegible] rimés.

PONTISTE (*tiste*) n. m. Genre de mammifères cétacés, [illegible] platanistidés, fossiles dans le tertiaire argentin. (L. *pontistes* [pontistes] étaient des dauphins fluviatiles, voisins des *inia* actuels.)

PONTISTES n. m. pl. Syn. de FRÈRES PONTIFES. V. FRÈRE.

PONTIUS HERENNIUS, général samnite, mort en 291 av. J.-C. Il s'illustra en enfermant l'armée romaine dans le défilé des Fourches Caudines; tous les Romains durent passer sous le joug et le consul accepter la paix (321), mais le traité fut cassé par la mauvaise foi du sénat, et la guerre recommença. Néanmoins, Pontius renvoya les prisonniers sans rançon et conserva la vie aux six cents otages reçus en garantie du traité. Vaincu à son tour, il vit son armée passer sous le joug, et les Romains le récompensèrent de sa générosité en l'égorgeant dans sa prison, après qu'il eut orné le triomphe de Fabius Gurges (292 av. J.-C.).

PONTIUS Paul, graveur flamand, né à Anvers vers 1603, mort en 1658. Compagnon de Rubens dans ses voyages en Espagne, en Angleterre, en Italie, il reproduit dans ses œuvres les qualités et les défauts du maître. Citons de lui : le portrait du *cardinal infant Ferdinand*, celui du *marquis de Castel-Rodrigo*, celui de la *marquise de Manoel et de son fils*, celui du *comte de Cristoval*. Cette observation s'étend aux planches d'après Van Dyck. Pontius, à Madrid, exécuta le *Tableau des Lances* et des *Portraits* d'après Velasquez ; à Florence et à Rome, il a gravé d'après les Carrache, Titien, Corrège, etc.

PONTIVIS (*vi*) n. m. Comm. Sorte de toile assez estimée.

PONTIVY, ch.-l. d'arrond. du Morbihan, à 46 kilom. de Vannes, sur le Blavet et sur le canal de Nantes à Brest; 9.359 hab. Ch. de f. Ouest. Lycée. Ferme-école du Grand Resto. Ardoises, broderies, tanneries, scieries, papeteries.

Armes de Pontivy.

Il y a dans Pontivy deux cités : la vieille ville, aux rues tortueuses, bordées de maisons à auvents et à pourtrelles. Eglise Notre-Dame-de-la-Joie (XVe s.); large tour sur le portail, avec clochetons, pilastres et torsades. Château de Rohan (1485) flanqué de quatre énormes tours; intérieur délabré, mais approprié en partie, depuis 1886, pour le musée d'art et d'archéologie Le Brigand. La ville neuve, spacieuse et régulière, a été créée en 1805 sur l'ordre de Napoléon Ier, qui la nomma *Napoléonville* et dont il voulait faire le centre militaire de la Bretagne. Pontivy a été la capitale du duché de Rohan et le théâtre de la fédération de cent soixante-huit villes ou bourgades de Bretagne et d'Anjou (janv. 1790).

— L'arrondissement de Pontivy a 7 cant., 51 comm. et 115.382 hab.; le canton 10 comm. et 22.138 hab.

PONT-JEST (*Léon-René* DELMAS **de**), littérateur français, né à Reims en 1831. Il entra dans la marine, qu'il quitta en 1856 pour se tourner vers les lettres, écrivit des romans et se rendit pendant la Commune en Angleterre, où il publia un pamphlet hebdomadaire, *la Fronde*. Depuis, il a collaboré au « Figaro », au « Gaulois », etc. Outre *les Forçats innocents* (1870), *les Régicides* (1872), on lui doit un grand nombre de romans, où l'on trouve de l'intérêt et de l'imagination. Nous citerons, entre autres : *la Femme d'un gentilhomme* (1860); *Fire Fly* (1861); *l'Araignée rouge* (1875); *le Procès des thugs* (1876); *le N° 13 de la rue Morlot* (1877); *les Crimes d'un ange* (1881); *Divorcée* (1883); *Mémoires d'un detective* (1884-1887), vigoureux plaidoyer en faveur de la réforme de l'instruction criminelle; *Sang-Maudit* (1885); *Grain de beauté* (1886); *un Drame en Russie* (1886); *la Duchesse Claude* (1891); *les Maîtres chanteurs* (1894), *Grand mariage* (1898); *le Mort qui se tue* (1899); *Sous le voile* (1901); etc.

PONT-L'ABBÉ ou **PONT-L'ABBÉ-LAMBOUR**, ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 15 kilom. de Quimper; 6.315 hab. (*Pont-l'Abbistes.*) Ch. de f. Orléans; petit port fluvial, à 2 kilom. de l'anse de Bénodet. Exportation vers l'Angleterre de pommes de terre, de bois; fabrique de soude, scieries, broderies. Hospice.

Armes de Pont-l'Abbé.

Pont-l'Abbé tire son origine et son nom d'une abbaye fondée au VIe siècle par les moines de l'île Tudy. Église paroissiale, ancienne chapelle d'un couvent de carmes (XIVe-XVe s.), renferme les tombeaux des barons de Pont-l'Abbé. L'église de Lambour, décapitée de sa flèche par ordre de Louis XIV, rappelle la révolte des paysans du lieu contre l'impôt du timbre (1675). Marie Stuart habita dans un château fort du XIIIe siècle. Le costume archaïque des habitants de Pont-l'Abbé est un des rares conservés de la Bretagne; la coiffure des femmes *bigoudènes* leur a fait donner le surnom de *bigoudines*. — Le canton a 12 comm. et 31.196 hab.

PONT-L'ABBÉ ou **PONT-L'ABBÉ-D'ARNOULT**, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 23 kilom. de Saintes, sur l'*Arnoult*; 1.436 hab. Église des XIIe et XVe siècles, dépendance d'une abbaye bénédictine du XIe.

Armes de Pont-l'Evêque.

PONT-L'ÉVÊQUE, ch.-l. d'arrond. du Calvados, à 40 kilom. de Caen; 2.956 hab. (*Pont-l'Evêquais, aises* ou *Pontépiscopiens, ennes.*) Ch. de f. Ouest. Fabrication de dentelles; beurre et fromage. La fabrication du fromage de Pont-l'Evêque se pratique surtout dans la vallée de la Touques, autour du village du Breuil. Eglise du XVe siècle, *Maison de la Miséricorde*, nommée aussi hôtel de Montpensier (XVIIe s.), qui possédait la seigneurie de Pont-l'Evêque. La sous-préfecture est établie dans l'hôtel de Brilly (XVIIIe s.). — L'arrondissement a 6 cant., 107 comm. et 67.200 hab. Le canton a 23 comm. et 9.212 hab.

PONT-LEVIS (*vi*) n. m. Sorte de pont qui peut s'élever et s'abaisser, soit pour défendre une porte de fortification ou y donner accès, soit pour donner alternativement passage à une voie de terre ou à une voie d'eau.

Soulier à pont-levis (1610).

— Cost. *Souliers à pont-levis*, Souliers à talons fort hauts dans lesquels on mettait de petites mules. — *Culotte à pont-levis*. V. PONT.

— Manég. Sauts du cheval qui se cabre en se redressant très haut.

PONTLEVOY, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 22 kilom. de Blois, à la lisière de la Sologne, sur le Fraîne-feuilles, sous-affluent du Cher; 2.253 h. Fabriques de chaussures; briqueterie, distilleries. Dolmen renversé dit *Pierre de minuit*.

Pont-levis (XIIIe s.) : 1. Vue perspective. — 2. Coupe : A, tablier du pont levis à demi relevé; B, arbre pivotant, C, chaîne de traction; D, treuil de manœuvre; E, contrepoids; F, fossé; G, porte voûtée; H, chambre du guetteur, I, pont fixe traversant le fossé.

PONT-MARTIN (*Armand-Augustin-Joseph-Marie* DE), critique et littérateur français, né et mort aux Angles, près Avignon (1811-1890). Il écrivit dans une foule de journaux et de revues, et, pendant vingt-huit ans, donna chaque semaine à la « Gazette de France » ses *Samedis littéraires*. On a encore de lui quelques romans et recueils de nouvelles (*Napoléon Pollard* 1845; *Mémoires d'un notaire* [1848-1849]; *le Fond de la coupe* [1855]; *Or et clinquant* [1859]; *Entre chien et loup* [1866]; *le Radeau de la Méduse* [1872]), et quelques pièces de théâtre. Ses *Jeudis de Madame Charbonneau* (1862), sorte de pamphlet littéraire, firent scandale à leur apparition par des attaques contre presque toutes les célébrités contemporaines. Ses articles de critique ont été réunis sous les titres suivants : *Causeries littéraires, Nouvelles causeries littéraires, Dernières causeries littéraires* (1854-1856); *Semaines littéraires* (1861-1864); *Causeries du samedi* (1857-1860); *Nouvelles causeries du samedi; Dernières causeries du samedi* (1891-1892); *Nouveaux samedis* (1859-1881). Ajoutons-y *Mes mémoires* (1885-1886) où l'on trouve des anecdotes intéressantes. A. de Pontmartin, gentilhomme et légitimiste, avait de l'esprit, une plume facile, élégante, distinguée.

PONT-MELVEZ, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 17 kilom. de Guingamp; 1.766 hab. Ch. de f. de Paimpol à Rosporden.

PONT-NEUF n. m. Vieil air de chanson ou de vaudeville qui depuis longtemps court les rues, que chacun connaît et qui est tombé dans le domaine public, ainsi appelé parce qu'autrefois de nombreux marchands de chansons se tenaient sur le Pont-Neuf, à Paris : *Chanter des* PONTS-NEUFS. (Les airs de *Monsieur de Malbrouq*, du *Bon roi Dagobert*, d'*Au clair de la lune* sont des ponts-neufs, de même que ceux de la *Mère Michel*, de *J'ai du bon tabac* ou de *la Belle Bourbonnaise*.)

PONT-NEUF (le) pont de Paris, traversant les deux bras de la Seine à la pointe ouest de l'île de la Cité. La construction en fut commencée en 1578, sur les plans de B.-A. Du Cerceau, par les maîtres des œuvres, Guillaume Marchand et Pierre Chambiges, et achevée en 1607. Il fut modifié en 1852 et restauré en 1886. Il faut y remarquer les mascarons de la corniche, d'après Du Cerceau, et, sur le terre-plein, construit en pierres provenant de la Bastille, la statue de Henri IV. (V. HENRI IV [Iconogr.]) Sous l'ancien régime, le Pont-Neuf était le rendez-vous des bateleurs (Tabarin y tenait ses tréteaux), des marchands d'orviétan, etc.

— *Se porter comme le Pont-Neuf*, Se bien porter.

— Autref. Femme de mauvaise vie, parce que les femmes de ce genre fréquentaient beaucoup le Pont-Neuf.

Fam. *Officier du Pont-Neuf*, Filou, bandit. (Vx.)

PONT-NOYELLES, comm. de la Somme, arrond. et à 12 kilom. d'Amiens; 176 hab. Victoires de Henri IV sur l'armée espagnole de l'archiduc Charles en 1597, et du général Faidherbe sur les Prussiens commandés par Manteuffel (23 déc. 1870).

PONTOBDELLE (*bdèl'*) n. f. Genre d'annélides hirudinées, de la famille des rhynchobdellidés, comprenant des sangsues parasites sur les poissons plagiostomes.

PONTO-CASPIEN, ENNE du lat. *Pontus*, Pont-Euxin, et de *caspien*) adj. Qui appartient au Pont-Euxin et à la mer Caspienne.

— *Dépression ponto-caspienne*. Nom que l'on donne à la vaste dépression répartie sur l'Europe orientale et sur l'Asie, et dont la mer Noire et la mer Caspienne (celle-ci actuellement sous du niveau des mers) marquent le fond. Elle se prolonge du côté de l'E. par la dépression aralienne, et la mer d'Aral elle-même paraît avoir été, à une époque géologique relativement récente, reliée à la Caspienne, toute la dépression se prolongeant elle-même vers le N., où la vallée de l'Obi serait le dernier vestige d'un golfe de l'océan Glacial. La parenté des faunes marines de la mer d'Aral, de la Caspienne et de la mer Noire, d'une part, et de l'océan Glacial, corrobore cette hypothèse.]

PONTOISE, ch.-l. d'arr. de Seine-et-Oise, à 34 kilom. de Versailles, au confluent de l'Oise et de la Viosne; 8.180 hab. (*Pontoisiens, ennes.*) Ch. de f. Nord et Ouest. Tribunal de première instance. Commerce de grains et farines. Fabriques de produits chimiques.

Armes de Pontoise.

Église Saint-Maclou, dont le chœur et le transept sont romans, le grand portail et la tour à trois étages du XVe siècle et le reste remanié au XVIe siècle par Pierre Lemercier. Église Notre-Dame (XVIe s.), avec le tombeau de saint Gautier, abbé de Meulan au XIIe siècle. Hôtel de ville, ancien bâtiment des cordeliers.

— L'arrondissement a 8 cant., 166 comm. et 160.770 hab.; le canton a 17 comm. et 20.753 hab.

— *Histoire*. Pontoise (*Briva Isaræ, Pontisara*) doit son origine à un pont de l'époque celtique. Un *oppidum* y fut élevé. Capitale du Vexin français quand il fut réuni à la couronne en 1082 par Philippe Ier, Pontoise reçut une charte communale de Philippe Auguste en 1188. Nombreux sièges aux XIVe, XVe et XVIe siècles. En 1561, session des états généraux. Sous Louis XIV et Louis XV, le Parlement y fut transféré trois fois, en 1652, 1720 et 1753. On rapporte à ces deux derniers exils l'origine de l'expression « revenir de Pontoise », qui signifie avoir un air étonné, ahuri. Patrie de Philippe le Hardi, de Nicolas Flamel, de l'architecte Lemercier, de l'orientaliste Joseph de Guignes, du général Leclerc.

PONTON (du lat. *ponto*) n. m. Pont flottant, composé de bateaux joints par des poutres et recouvert par des planches, dont on se sert pour faire passer un fleuve, une rivière à des troupes. || Bateaux de cuivre qu'on portait autrefois à l'armée, sur une espèce de chariot, et au moyen desquels on pouvait jeter promptement un pont.

— Mar. Grand chaland ponté, haut sur l'eau et servant à exécuter des travaux de force. || *Ponton d'abotage*, Ponton sur lequel un navire prend ses points d'appui pour abattre en carène. || *Ponton-allège*. (V. à son ordre alph.) || *Ponton-mâture*. (V. à son ordre alph.) || Vieux vaisseau rasé servant de caserne ou de prison dans les ports de guerre. || *Pontons anglais*, Vieux navires sur lesquels les Anglais enfermaient, pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, les marins ou corsaires français qui avaient été faits prisonniers. || Cale flottante servant de station pour les bateaux qui transportent les voyageurs.

Ponton pour mesurer les cailloux.

— P. et chauss. Instrument formé d'une barre de fer recourbée en forme de trapèze équilatéral avec poignée centrale, et servant à cuber les tas de pierres cassées disposées sur le bord des routes.

— Techn. Assemblage de planches bien jointes qui sert à marcher la terre destinée à la fabrication des poteries.

— ENCYCL. Hist. et mar. Pendant les guerres qui eurent lieu entre l'Angleterre et la France, surtout sous le premier Empire, le gouvernement anglais détint les prisonniers français dans de vieux vaisseaux ancrés à Portsmouth, Plymouth et Chatham. L'existence des malheureux, entassés dans des batteries privées d'air et de lumière, mal nourris et à peine vêtus, surpasse en horreur tout ce que l'on peut imaginer. Pendant la guerre entre la France et l'Espagne, de 1808 à 1814, les Anglais suggérèrent aux Espagnols de mettre les prisonniers de guerre français sur des pontons, dans la rade de Cadix. En France, on ne se servit des pontons que pendant quelques époques troublées et pour y enfermer des détenus politiques.

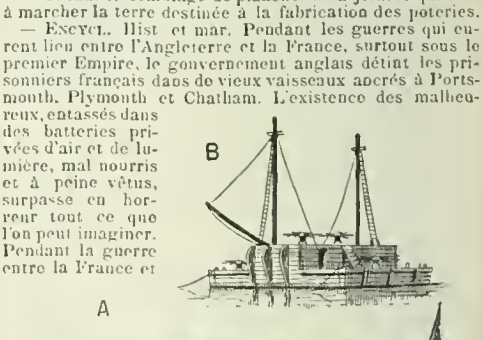

A, ponton; B, ponton d'abatage.

PONTON D'AMÉCOURT (vicomte Gustave DE), numismate français, né à Paris en 1825, mort en 1888. Il fut président de la Société française de numismatique et d'archéologie. On lui doit nombre de notices et de mémoires : *Excursion numismatique dans la Bourgogne du VIIe siècle* (1866); *Recherches sur les monnaies mérovingiennes de Touraine* (1872); *Description raisonnée des monnaies mérovingiennes de Chalon-sur-Saône* (1874); *Monnaies mérovingiennes du Gévaudan* (1883); etc.

PONTONAGE (*naj'*) n. m. Droit qui se perçoit, en quelques endroits, sur les personnes, voitures ou marchandises qui traversent une rivière sur un pont ou sur un bac.

PONTON-ALLÈGE n. m. Grand chaland sur lequel un navire peut se débarrasser de ses poids mobiles, canons, mâture, etc., ou de son chargement. || Pl. *Des* PONTONS-ALLÈGE.

PONTONES, ville d'Espagne. (Andalousie [prov. de Jaen], sur le Segura; 2.730 hab.

PONTONIE (*ni*) n. f. Genre de crustacés décapodes macroures, de la tribu des palémoninés, répandus surtout dans les mers chaudes. (Les pontonies sont des petites crevettes qui vivent entre les valves des mollusques lamellibranches, avec les pinnothères. La *pontonia custos* est propre à la Méditerranée.)



Pontonie.

PONTON-MÂTURE n. m. Ponton très robuste, portant deux bigues ou l'appareil servant à mâter les navires. (V. MÂTER.) || Pl. *Des* PONTONS-MÂTURE.

PONTONNIER (*to-ni-é*) n. m. Celui qui perçoit le droit de pontonnage.

— Préposé aux stations dans les services de bateaux qui transportent les voyageurs.

— En T. de milit., Soldat employé à la construction des ponts militaires et surtout des ponts de bateaux ou *pontons*.

— ENCYCL. L'existence de *pontonniers* militaires est très ancienne. Au XVIe siècle déjà, l'on rencontre, sous ce nom, un personnel affecté au service de l'équipage de ponts qui, dès lors, était attaché à une armée, sous la conduite d'un capitaine des ponts à bateaux. Mais, constitués seulement au moment du besoin, les pontonniers ne devinrent permanents qu'au temps de la Révolution, lorsque fut créé, par la loi du 18 floréal an III, un corps de pontonniers, composé de huit compagnies, qui fit partie de l'artillerie. Six ans plus tard, il existait deux bataillons de pontonniers qui, en 1815, furent ramenés à un seul, lequel devint régiment sous le second Empire et fit partie comme tel de la série des régiments d'artillerie, sous le n° 6. Après 1870, ce régiment fut dédoublé en deux autres établis le 1er à Avignon, le 2e à Angers. Enfin, en 1891, ces deux régiments furent rattachés au génie et prirent les n°s 6 et 7.

Depuis lors, c'est le génie qui, dans l'armée française, comme dans presque toutes les autres armées européennes, est seul chargé du service des ponts militaires. Dans chaque compagnie, un certain nombre d'hommes sont plus spécialement exercés aux manœuvres de pont et de navigation. Les hommes les mieux exercés sont nommés pontonniers de 1re classe, à raison de dix par compagnie, et peuvent être réunis en quatre compagnies de manœuvres, pour des exercices de perfectionnement qui, chaque année, ont lieu par régiment, sur le Rhône. Les pontonniers de 1re classe portent sur le bras gauche une ancre, en or ou en laine, selon les grades.

PONTONX-SUR-L'ADOUR, comm. des Landes, arrond. et à 34 kilom. de Saint-Sever, sur l'*Adour;* 1.982 hab. Fabrique d'enveloppes de paille. Matières résineuses.

PONTOPOREIA (*ré-i-a*) n. f. Genre de crustacés amphipodes, type de la tribu des *pontoporéines*, répandus surtout dans les mers du nord. (La *pontoporeia affinis* se trouve dans les parages de la Scandinavie.)

PONTOPORÉINÉS n. m pl. Tribu de crustacés amphipodes crevettines, famille des gammaridés, comprenant les genres *pontoporeia* et voisins. — *Un* PONTOPORÉINÉ.

PONTOPPIDAN (Eric), dit **l'Ancien**, érudit danois, né dans l'île de Fionie en 1616, mort à Trondhjem (Norvège) en 1678. Evêque de Trondhjem en 1673, il a laissé une *Grammatica danica* (1678), en danois; une comédie, *le Mariage de Tobie* (1635); etc.

PONTOPPIDAN (Eric), dit **le Jeune**, érudit danois, petit-neveu du précédent, né à Aarhus en 1698, mort à Copenhague en 1764. Pasteur de la cour à Copenhague (1735), professeur de théologie (1738), puis pro chancelier de l'université de Copenhague (1755), en même temps qu'évêque de Bergen (1745-1755), ce piétiste ardent publia une *Explication du catechisme de Luther* (1737), qui resta en usage en Danemark jusqu'en 1794 et qui l'est encore aujourd'hui en Norvège. Citons encore : *Menoza, prince d'Asie, qui voyagea par le monde à la recherche de chrétiens* (1742), roman théologique; des ouvrages d'archéologie, d'histoire, de philologie, etc.

PONTOPPIDAN (Charles), économiste danois, né à Bergen en 1748, mort à Copenhague en 1822. Assesseur et agent commercial en Islande, il devint directeur du commerce de l'Islande et de Finmark (1781), conseiller de justice (1784), conseiller de commerce (1804) et conseiller d'Etat (1814). On lui doit : *Pêche des baleines et phoques dans la baie de Davis, au Spitzberg et à l'île de Jean-Mayen* (1784); *Matériaux pour une histoire du commerce de l'Islande* (1787-1788); *Matériaux pour l'histoire du commerce à Finmark* (1790); etc.

PONTOPPIDAN (Henri), poète danois, né à Fredericia en 1857. Son premier recueil de nouvelles, *Stükkede Finger* (1881), révéla un brillant talent de conteur, qui est cependant entravé quelquefois dans sa verve par une tendance systématique et les accents passionnés que lui inspire sa compassion pour les souffrances de la classe pauvre. Vinrent ensuite : *Sandinge Menighed* (1883); *Landsbybilleder* (1884); *Petits romans* (*Jeune amour*, 1880, en allem., *Mimoser*, *Isbjörnen*, *Spögelser*, etc.); *Folkelivsskildringer* (1888-1890), et surtout *Skyer* (1889), et *Mula* (1891), son meilleur roman.



Pontormo.

PONTOPPIDANE n. m. Bot. Syn. de COUROUPITA.

PONTORMO (Jacopo CARUCCI, dit **le**), peintre florentin, né à *Pontormo* en 1493, mort à Florence en 1558. Ce maître eut une carrière illuminée au début des lueurs d'un génie prodigieux et en proie, vers la fin, aux plus étranges défaillances. Elève de Léonard de Vinci et d'Andrea del Sarto, il était encore dans l'atelier de ce dernier peintre, quand il peignit cette *Visitation* du cloître des Servites, fresque magnifique, dont le Louvre possède une copie. La *Vierge et plusieurs saints*, qu'il peignit immédiatement après dans l'église Santa-Maria-Maddalena-de-Pazzi, et les deux grandes fresques de l'*Histoire de Joseph* sont de magistrales créations. Citons encore ces trois grandes figures de l'église Saint-Procule de Florence, *la Vierge, Saint Antoine abbé et Sainte Barbe;* puis la coupole de la même église, où sont *les Trois évangélistes*. Le musée de Florence possède, en outre, plusieurs peintures à l'huile : *Adam et Ève chassés du paradis*; une *Léda*, d'une grâce exquise, etc. Dans les autres musées : le *Saint Sébastien* du palais Borghèse; le *Portrait de femme* du palais Chigi, à Rome. La National Gallery de Londres possède *Vénus et Cupidon*; Berlin, un merveilleux *Portrait d'Andrea del Sarto*. Le Louvre enfin possède une *Sainte Famille avec saint Sébastien, saint Pierre, saint Benoît et le bon larron*, et le *Portrait du graveur Giovanni della Cornuole*.

PONTORSON, ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 21 kilom. d'Avranches; 2.585 hab. Ch. de f. Ouest. Asile d'aliénés. Port sur le Couesnon. Cire, tangue, toiles, manufactures de chaussures. Du Guesclin fut capitaine de Pontorson (1360). — Le canton a 16 comm. et 9.092 hab.

PONTOTOC, comté des Etats-Unis (Mississipi, entre la Yalabusha et le Tombigbee; 17.000 hab. Ch.-l. *Pontotoc;* 4.300 hab. Commerce et filatures de coton.

PONTREMOLI (*Pons Tremulus* des Latins, plus tard *Apua*, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Massa et Carrare]; 14.355 hab. Filatures. Elle a encore ses anciennes fortifications, l'église San Giorgio et celle de l'Annunziata, attribuée en partie à Jules Romain. Ch.-l. de circondario.

PONT-REMY, comm. de la Somme, arrond. et à 8 kil d'Abbeville; 1.903 hab. Ch. de f. Nord. Filatures.

PONTRIEUX, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 20 kilom. de Guingamp; 2.006 hab. Ch. de f. de Guingamp à Paimpol. Petit port sur le *Trieux*, pêche du saumon, forge pour la marine. Ancienne forteresse de Frinandour. — Le canton a 8 comm. et 11.818 hab.

PONT-SAINTE-MAXENCE, ch.-l. de cant. de l'Oise, arrond. et à 12 kilom. de Senlis; 2.615 hab. Ch. de f. Nord. Port sur l'Oise, commerce de blé, sable; fabrication de carrelages et de grès céramos, de chandelles, de lampes. Eglise du XVIe siècle, dédiée à sainte Maxence, vierge irlandaise, martyrisée en ce lieu au IIIe siècle. Pont auquel la localité doit son nom, construit de 1774 à 1785 par Perronet. — Le canton a 13 comm. et 9.120 hab.

PONT-SAINT-ESPRIT, ch.-l. de cant. du Gard, arrond. et à 36 kilom. d'Uzès, sur la rive droite du Rhône, en aval du confluent de l'Ardèche; 1.798 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Petit port fluvial. Commerce de grains, vins, huiles, fruits et soie. Fabrique de chaux, de céramique, confiseries, filatures de soie.



Armes de Pont-Saint-Esprit.

Pont long de 910 mètres. A sa tête se trouvaient une chapelle du XIVe s. et un hôpital dont les restes sont englobés dans la citadelle bâtie de 1595 à 1620. Eglises du Saint-Esprit (1319-1450) et de Saint-Saturnin, à beaux portails du XVe siècle, maisons du XVe siècle. — Le canton a 16 comm. et 12 355 hab.

Histoire. La ville est l'antique bourgade gallo-romaine *Vallis Clara*, qui fut le nom du prieuré cluniste de Saint-Saturnin, fondé en 945. Au XIIIe siècle se forma une confrérie de frères pontifes sous le vocable du Saint-Esprit, qui exécutèrent le pont de 1265 à 1309. Au XVe siècle, la ville prit le nom de Pont-Saint-Esprit et fut fortifiée du XVe au XVIIIe. Patrie du connétable de Luynes, de l'agronome Georges Ville.

PONT-SAINT-MARTIN, comm. de la Loire Inférieure, arrond. et à 10 kilom. de Nantes, sur l'Ognon; 1.635 hab. Ch. de f. de Nantes à Legé. Peulvens.

PONT-SAINT-VINCENT, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 11 kilom. de Nancy, sur le canal de l'Est, la Moselle et au pied de la côte de Sainte-Barbe; 2.258 hab. Ch. de f. Est. Mines de fer. Fabriques de billes en pierre; tanneries, corroiries, forges. Beau pont sur la Moselle. Eglise en forme de croix de Lorraine. Maisons des XVe et XVIe siècles. Restes de fortifications.

PONT-SALOMON (LE), comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 28 kilom. d'Yssingeaux, sur la Sumène, affluent de la Loire; 1.313 hab. Soierie. Fabrication de faux.

PONT-SCORFF, ch.-l. de cant. du Morbihan, arrond. et à 10 kilom. de Lorient, sur le *Scorff;* 1.878 hab. Briqueteries, faïencerie, tannerie. Chapelle romane du Temple, qui rappelle, avec la maison des templiers (1545) et le hameau du Temple, une dépendance de la commanderie de Saint-Jean-du-Faouet. — Le canton a 6 comm. et 20.126 hab.

PONTS-DE-CÉ (LES), ch.-l. de cant. de Maine-et-Loire, arrond. et à 5 kilom. d'Angers, sur les deux rives et une des îles de la Loire; 3.586 hab. Ch. de f. Etat. Corderies, huileries. La ville est traversée du N. au S. par une série de ponts d'une longueur de 3 kilom., y compris les chaussées continuant la ligne dans la traversée des îles. Restes d'un château du XVe siècle, où résida souvent le roi René. Eglise *Saint-Aubin* (XIIe et XVIe s.). Vitraux et peintures du XVIe siècle. — Le canton a 18 comm. et 18.875 hab.

— *Histoire*. Les Ponts-de-Cé furent pris en 1369 par les Anglais et furent repris à ceux-ci en 1138. Sous Louis XIII, pendant le gouvernement d'Albert de Luynes, les grands passèrent au parti de la reine mère, avec qui le favori traita à Angoulême (1619) et qui obtint le gouvernement de l'Anjou. Mais Marie de Médicis n'en continua pas moins de conspirer, et le roi en personne marcha contre sa mère, dont les partisans furent dispersés aux Ponts-de-Cé. En 1793, les Vendéens exterminèrent dans les environs des Ponts-de-Cé deux bataillons de troupes républicaines.

PONTSEVREZ (P. DUPONT-SEVREZ, dit **P. D.**), littérateur français, né à Escaudœuvres (Nord) en 1854. Il a été professeur au collège Sainte-Barbe et aux écoles municipales de Paris. Nous citerons de lui : *Au temps des feuilles* (1877); *la Vie mauvaise* (1877-1880); *le Pendu* (1880); *les Cœurs* (1891); recueils de vers; *les Attentats de Modeste* (1886); *Tête rousse* (1886); *Criminelle* (1890); *l'Assassin malgré lui* (1892); *les Défaites de l'amour* (1896), etc., romans; *Problèmes de morale* (1899); etc.

PONT-SUR-SAMBRE, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 15 kilom. d'Avesnes, sur la Sambre; 1.877 hab. Marbrerie. Là se livra, croit-on, la sanglante bataille entre César et les Nerviens 57 av. J.-C.).

PONT-SUR-SEINE, appelé aussi **Pont-le-Roi**, comm. de l'Aube, arrond. et à 9 kilom. de Nogent-sur-Seine, sur la Seine; 756 hab. Ch. de f. Est. Eglise des XIIe et XVIe s. Château moderne bâti par Casimir Perier en 1829, sur l'emplacement d'un château fort des comtes de Champagne, remanié au XVIIe et au XVIIIe siècle, habité sous l'Empire par Mme Lætitia et brûlé en 1814 par les Cosaques.

PONT-SUR-YONNE, ch.-l. de cant. de l'Yonne, arrond. et à 12 kilom. de Sens; 1.736 hab. Port sur l'Yonne. Carrières de craie, d'argile. Fabrication de porte-bouteilles et de cages à poulets en fer; tuilanderie. Restes des murs de la ville. — Le canton a 16 comm. et 10.619 hab.

PONTUS DE LA GARDIE. Biogr. V. LA GARDIE.

PONTUS DE THIARD, poète français. V. THIARD.

PONTUSEAU (*zo* — probablem. pour *pontuseau*, du lat. *pontuellus*, d'un m. de *pons*, pont) n. m. Nom des tringles ou liteaux de bois qui soutiennent les vergeures de la forme, dans la fabrication du papier à la main. || Chacune des lignes claires que présente le papier dans les parties correspondantes à ces tringles.

PONTVALLAIN, ch.-l. de cant. de la Sarthe, arrond. et à 26 kilom. de La Flèche, sur l'Aune, affluent du Loir; 1.608 hab. Dans la lande de *Rogalet*, obélisque de la *Croix-Belle*, au lieu où Du Guesclin battit les Anglais en 1370. — Le canton a 9 comm. et 11.098 hab.

PONTY (BAI), nom donné à la partie du lac de Bizerte, qu'on appelait « baie Sans Nom », en mémoire de l'amiral Merlaux-Ponty (1849-1903), un des créateurs du l'arsenal de Bizerte.

PONTYPOOL, ville de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Monmouth]; 5.425 hab. Usines métallurgiques de fer et d'étain.

PONTYPRIDD ou **NEWBRIDGE**, ville de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Glamorgan], sur le Taff; 12.315 hab. Mines de houille et de fer; métallurgie.

PONY n. m. Sport. Somme de 25 livres sterling, en termes de parieur anglais.

PONYRY, bourg de Russie (gouv. de Koursk [distr. de Fateje]; 6.000 hab.

PONZA ou *îles Pontines* (lat. *Pontiæ insulæ*), archipel de la mer Tyrrhénienne, en face du golfe de Gaëte, dépendant de la prov. de Caserte. La principale de ces îles est *Ponza;* 730 hect.; 3.828 hab. Ce fut, sous l'Empire romain, un lieu de déportation.

PONZIO (Flaminio), architecte italien, né en Lombardie vers 1575, mort à Rome vers 1620. Il releva, sur la demande du cardinal Scipion Borghèse, la basilique de Saint-Sébastien hors-les-Murs, donna les dessins du palais Rospighiosi, à Monte-Cavallo, acheva le palais de Ripetta, commencé par Martin Longhi, et construisit à Sainte-Marie-Majeure une nouvelle sacristie et la fameuse chapelle des Borghèse. On lui doit aussi l'escalier double du Quirinal; le palais Sciarra au Corso, à Rome, considéré comme son chef-d'œuvre.

PONZIO (Paolo). V. TREBATTI.

PONZONE, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]; 3.975 hab.

POOLE, ville maritime d'Angleterre (comté de Dorset), sur une baie de la presqu'île de Purbeck; 7.180 hab. Port très actif. Fonderies, ateliers de constructions maritimes.

POOLE (Paul-Falconer), peintre d'histoire anglais, né à Bristol en 1806, mort à Londres en 1879. Il se fit connaître, dès l'âge de vingt ans, par un tableau de genre, *Scène napolitaine;* sept ans plus tard, il exposait l'*Adieu*, toile du genre, d'un sentiment romantique saisissant. L'année suivante (1838), le *Départ des émigrants* lui prévint les tendances futures de l'artiste, qui s'accusèrent surtout à partir de 1842, dans les *Hébreux en captivité à Babylone*, *Salomon Eagle exhortant les habitants de Londres à la pénitence*, les *Maures assiégés*, le *Monastère de Sion*, où l'on remarque une grande violence de tons et de couleurs. Citons encore : *Job et les Messagers*, page hardie et pittoresque; le *Chant du troubadour* (1854); le *Chant de Philomèle* (1855); etc.



Poon.

POON ou **PONNE** (*pon'* — holland. *poon*) n. f. Mar. Petit bâtiment hollandais à fond plat. Il grée une voile à corne et deux focs.

POONAH, POUNAH ou **PUNA**, ville de l'empire anglais des Indes, chef lieu d'un district et, pendant les mois d'été, capitale de la présidence de Bombay, sur la Mouth branche du Malamouta [bassin du Krichna; 13 Quartier général de l'armée de la présidence. Industrie de la soie; tissages de coton. Quelques beaux monuments, en particulier la résidence du gouverneur (*Government House*). Non loin de la ville, pittoresque colline de Parvati, couronnée de temples. Poonah fut, au XVIIe siècle, une des trois grandes capitales mahrattes, occupée en 1817 par les Anglais. — Le district de Poonah est peuplé de 900.000 hab. Gisements de houille.

POONAHLITE n. f. Substance minérale, appartenant au groupe des zéolites, de formule $CaAl_2Si_4O_{12}, 4H_2O$.

POOPHAGE (*fa-je*) n. m. Syn. de *psélaphe*, genre de insectes coléoptères, de la famille des psélaphides, communs en Europe sous les pierres. Les espèces *phibia* et *nanophthalmus*, dont les larves rongent les tubercules

POOT (Hubert-Cornélis), poète hollandais, surnommé **l'Hésiode de la Hollande**, né à Abtswoude-lez-Delft en 1689, mort à Delft en 1733. Il appartenait à une famille de paysans, s'instruisit lui-même et apprit sans maître la

nique et le dessin. Bientôt il se fit admettre dans une [illegible] académie rustique, étudia Vondel et Hooft, et fit [illegible] ses *Poésies* [illegible] 1716. Ses compositions bucoliques, critiques, lyriques, idylliques, etc., sont remarquables par l'élévation des idées, la simplicité, la pureté [illegible] la noblesse du style. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Delft 1726-1745.

POÔTÉ (Le), comm. de la Mayenne, arrond. et à [illegible] de Mayenne, près de la Sarthe; 2.663 hab. Fabrique de voitures, de chaussures, corderies.

POPANE n. f. Espèce de cruche à deux anses et à tubulure, en usage à Lamballe et dans les Côtes-du-Nord.

POPAYAN, ville de la Colombie, ch.-l. du dép. de Cauca, près du rio Molino; 10.000 hab. Mines d'or.

POPE (lat. *papa*) n. m. Antiq. rom. Ministre inférieur du culte, chargé d'amener la victime à l'autel et de l'abattre d'un coup de maillet ou avec le côté non tranchant de la hache.



Pope (antiq. rom.).

POPE autre forme du mot *pape*.

POPE n. m. Prêtre du rit grec chez les Russes, les Serbes et les Bulgares.

ENCYCL. Le *pope* ou *pappa* occupe un rang inférieur dans la hiérarchie. Au-dessous de lui est le *diacre*, au dessus, le *protopope* ou archiprêtre. Longtemps, le clergé inférieur russe a formé une caste. D'après sa constitution, il se divise en deux sections distinctes : le *clergé noir* ou régulier, dans les rangs duquel on choisit les évêques et les autres dignitaires, et qui est astreint au célibat; le *clergé blanc* ou séculier, ou se recrutent les popes et les prêtres inférieurs. Ceux-ci doivent être mariés. Ils constituaient autrefois une véritable caste héréditaire. Le fils du prêtre était obligé d'entrer au séminaire à l'âge de huit ans, et il ne pouvait obtenir la collation d'une cure qu'en s'alliant à la famille de son prédécesseur ou en lui payant une pension. Cet état de choses dura jusqu'en 1861. A cette époque, le tsar Alexandre II, en même temps qu'il affranchissait les serfs, ouvrit à tous l'accès du sacerdoce et rendit toutes les carrières accessibles aux enfants du clergé. Celui-ci était fort ignorant, ne pratiquait aucunement la prédication, et ne recevait aucune rémunération de l'Etat, de la province ou de la commune. Il en résultait qu'il était obligé de vendre les sacrements et que pope était synonyme d'homme avide et quelque peu ivrogne. Depuis, ces mœurs ont été réformées; une éducation plus soignée est donnée aux prêtres; les provinces, les communes, l'Etat parfois, leur allouent quelques subsides, et leur conduite est devenue en général plus digne.



Popes (costumes divers).

POPE, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat d'Arkansas; 17.000 hab. Ch.-l. *Atkins*. — Comté de l'Etat d'Illinois, sur l'Ohio; 18.000 hab. Ch.-l. *Golconda*. — Comté de l'Etat de Minnesota, aux sources de la Mediane, affluent du Minnesota; 7.000 hab. Ch.-l. *Glenwood*.

POPE (sir Thomas), homme d'Etat anglais, né à Dedington vers 1507, mort à Clerkenwell en 1559. Employé à la cour de chancellerie et protégé par Audley, ami de Thomas More, il devint gardien de la Monnaie (1531), trésorier de la cour (1536, maître des forêts (1537), et entra au conseil privé en 1541. Hostile à la Réforme, il fut éloigné des affaires par Edouard VI, mais il retrouva toute son influence à l'avènement de Marie, qui lui confia la direction de toutes sortes d'affaires délicates. Pope est le fondateur de Trinity College d'Oxford (1554-1557).

POPE (Alexandre), poète classique anglais, né à Londres en 1688, mort à Twickenham en 1744. Il appartenait à une famille catholique, très attachée à la cause des Stuarts, et eut fort à souffrir de cette situation. Il était difforme et malingre au point de ne pouvoir se lever et s'habiller seul. Sa vie fut une vie d'anxiétés et de rancœurs; vaniteux, vindicatif, il ne trouva de consolation que dans la suprématie littéraire qu'il exerça sur ses contemporains. Il passa son enfance à Benfield, dans le voisinage de la forêt de Windsor, qui lui inspira de froides *Pastorales*. A vingt-trois ans, il publia son *Essai sur la critique*, où il force son talent, il a du moins le mérite de la facture et de la concision. Vinrent ensuite *le Messie*, *la Boucle de cheveux enlevé* (1712 et remaniée, 1714), tableau spirituel et humoristique de la vie des salons et des boudoirs; *la Forêt de Windsor* (1713, poème descriptif, *Lettre d'Héloïse* (1717) et *Eloge sur la mort d'une jeune dame* (1717); la traduction en vers de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, qui occupa le poète onze ans (1715-1726) et l'enrichit [illegible] (1728), œuvre de génie, que Pope ne cessa de remanier jusqu'à sa mort, ajoutant sans cesse de nouveaux noms à la longue liste de ses victimes : *Essai sur l'homme* (1733-1734), des *Epîtres ou essais moraux* (1731-1735), et enfin des *Satires*, des *Epîtres imitées d'Horace*, avec l'*Epître à Arbuthnot*, qui leur sert de préface (1733-1738). Ces poèmes de la maturité sont brillants, corrects, mais ils manquent de profondeur. L'*Essai sur l'homme* fut surtout le résultat de ses entretiens avec Bolingbroke. Ses *Epîtres* et *Satires*, où il est plus original, sont ses poèmes les meilleurs : on y entend causer sans la moindre contrainte apparente avec ses amis et avec la postérité, donner son avis sur le monde, les salons, les clubs, les poètes passés et présents. Il publia lui-même sa *Correspondance*.

Bien que personne ne fût moins que Pope fait pour l'amour, il éprouva un sentiment vif et sincère pour la spirituelle lady Mary Montague. Il osa lui faire une déclaration qui fut accueillie par un éclat de rire. Le poète se vengea bassement par d'indignes attaques, auxquelles la dame répondit sur le même ton. Vers la fin de sa vie, Pope s'attacha à une amie d'enfance, Martha Blount, qui le traitait avec dureté et à laquelle, néanmoins, il légua tous ses biens. Pope eut de célèbres défenseurs : lord Byron, entre autres, et Sainte-Beuve; toutefois, une partie considérable de son œuvre a perdu son renom. Il y traite des sujets pour lesquels il n'était point fait, mais, s'il n'a jamais compris la nature, il a su du moins peindre les vices et les défauts de l'humanité.

POPELICAIN (*kin*) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte nombreuse qui parut pendant la guerre des albigeois : *Les* POPELICAINS *se faisaient remarquer par la haine qu'ils portaient à l'eucharistie, au mariage et aux autres sacrements.* ‖ On dit aussi POPLICAIN, et PUBLICAIN.

POPELIN (*Claudius*-Marcel), peintre émailleur, érudit, et poète français, né et mort à Paris (1825-1892). A vingt et un ans, après de brillantes études, il entreprit un voyage en Italie, dont on retrouve les souvenirs dans un long poème d'amour, *Histoire d'avant-hier* (1886). Elève d'abord de Picot, puis d'Ary Scheffer, il peignit, de 1853 à 1861, de grandes toiles, comme *Dante lisant ses poésies à Giotto, Robert Estienne au milieu de savants qui l'aident dans ses travaux, Guillaume Budé apprenant d'Hermonyme de Sparte la langue grecque, Calvin à la cour de Ferrare*, et *Dante victorieux rentrant à Florence après la bataille de Campaldino*. Il abandonna alors la peinture pour se dévouer à la renaissance de l'émail des peintres. Il a donné toute une longue série d'émaux à la façon de Limoges, qui rivalisent avec ceux des vieux maîtres : *Guillaume Budé, Rabelais, Jules César, Pic de La Mirandole, François Bacon, Gaston de Foix, Renée de France*, portrait allégorique de *Napoléon III, la Renaissance des lettres; la Vérité et ses zélateurs, la France, Henri de Mortemart*, un *Henri IV* équestre, qui est à Chantilly, et vingt-quatre portraits, tous d'une ressemblance merveilleuse, formant un panthéon des contemporains qui sera sans prix pour la postérité : le *Prince Napoléon*, le *Prince Louis Napoléon*, le *Comte Benedetti*, le *Baron Larrey, Emile Ollivier, Renan, Alexandre Dumas fils, Coppée*, le *Maréchal Canrobert, Emile Augier, Guy de Maupassant, Victor Duruy*, etc. Popelin a libéralement révélé les secrets de son art dans *l'Email des peintres* (1866), *l'Art de l'émail* (1868), et *les Vieux Arts du feu* (1869 et 1878). Il a traduit deux ouvrages latins, du Florentin Alberti : *De la statue* et *De la peinture* (1868); *l'Art du potier*, de Cyprien Piccolpassi, et surtout le roman encyclopédique de Frère Francisco Colonna, *le Songe de Polyphile* ou *Hypnérotomachie* (1883). Comme poète, Popelin a chanté la nature, l'amour, la patrie, l'art surtout; parmi les pièces qui composent son *Livre de sonnets* (1888), beaucoup ont été rimés pour les artistes et les poètes qui fréquentaient comme lui le salon de la princesse Mathilde.



Popelin

POPELINE (autref. *papeline* — de l'ital. *papalina*, du pape, parce que cette étoffe se fabriquait à Avignon) n. f. Nom d'une famille de tissus unis ou rayés, façonnés et brochés, et dont la chaîne est en soie ou en bourre de soie et la trame en laine longue peignée, en coton, en lin, dont les côtelines, lorsqu'elles existent, sont toujours perpendiculaires à la chaîne.

POPERINGHE, ville de Belgique (prov. de Flandre-Occid. [arrond. d'Ypres]), sur le Vleierbeck, affluent de l'Yser; 11.500 hab. Faïences, Tanneries. Vinaigreries. Eglise Saint-Jean, bel édifice ogival du XIIIe siècle.

POPIEL Ier, roi de Pologne, de la Ire dynastie, mort en 820. Il succéda à Lech vers 815. — Son fils, **Popiel II**, mort en 830, lui succéda. Il fit mettre à mort ses oncles et ordonna de brûler vifs un grand nombre de pauvres, qu'il avait enfermés dans une prison. En punition de ce forfait, une armée de rats l'aurait poursuivi et dévoré dans un palais situé au milieu du lac de Goplo.

POPIELE (du slave *popiel*, cendres), génie du foyer chez les anciens Slaves.

POPILIUS LÆNAS (Caius), consul romain en 173 et en 158 av. J.-C. Le sénat l'avait envoyé en ambassade auprès d'Antiochus Epiphane, roi de Syrie, pour l'obliger à renoncer à ses conquêtes. Avant même d'échanger aucune politesse avec lui, Popilius lui fit connaître la volonté du sénat. Et, comme le roi lui disait qu'il en référerait à son conseil, Popilius, traçant autour de lui un cercle sur le sable, lui enjoignit de donner sa réponse avant d'en sortir. Antiochus, frappé de cette volonté implacable, réfléchit un instant et dit : « Je ferai ce que veut le sénat. » De là l'expression *enfermer quelqu'un dans le cercle de Popilius*, signifie le mettre dans une situation dont il n'est pas possible de se tirer d'une manière évasive.

POPILIUS LÆNAS, tribun militaire, qui tua Cicéron [illegible] porta la tête à Antoine (43 av. J.-C.).

POPINCOURT, ancien hameau de la Seine, devenu le quartier de la Folie-Méricourt, englobé dans le XIe arrondissement de Paris. Ce hameau portait le nom du premier président, Jean de Popincourt (mort à Paris en 1414), qui avait fait bâtir, à la fin du XIVe siècle, près de Ménilmontant, une maison de plaisance, bientôt entourée d'habitations. Sur l'emplacement de la maison du magistrat, a été bâtie l'église Saint-Ambroise.

POPINE (lat. *popina*, taverne) n. f. Cabaret. (Inus.)

POPINETTE (*nèt'*) n. f. Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

POPLITÉ, ÉE (du lat. *poples, itis*, jarret) adj. Anat. Qui a rapport au jarret : *Nerfs* POPLITÉS. ‖ *Creux poplité*, Creux qui correspond à la partie postérieure du genou.

— ENCYCL. *Muscle poplité*. C'est un muscle épais, triangulaire, s'étendant de la partie postérieure du condyle externe du fémur à toute la partie de l'extrémité supérieure du tibia située au-dessus de la ligne oblique. Il fléchit la jambe sur la cuisse.

Creux poplité. Le creux poplité est fermé en avant par les faces postérieures du fémur et du tibia, le muscle poplité; en arrière, par la peau et l'aponévrose superficielle. A l'intérieur du losange et appliquée à la paroi antérieure se trouve l'*artère poplitée*. A sa partie postéro-externe chemine la *veine poplitée*. Des deux branches de bifurcation du nerf sciatique, l'une, le *nerf sciatique poplité interne*, traverse la région en diagonale située à la partie postéro-externe de la veine; l'autre, le *nerf sciatique poplité externe*, suit le bord interne du biceps et quitte bientôt la région.

POPO (GRAND-) (en indigène, *Plan*), ville de la colonie française du Dahomey, sur la Côte des Esclaves. L'agglomération de villages qui constitue Grand-Popo est bâtie sur une flèche de sables, entre l'Océan et une large lagune bordière, où se déverse la rivière du Momo, par laquelle Grand-Popo communique avec l'intérieur du pays. Commerce d'arachides, gomme, ivoire, bois.

POPO (PETIT-) (en indigène *Plnrejo*), ville maritime du Togoland allemand, sur la Côte des Esclaves, sur une étroite flèche de sable bordée d'un côté par la mer, de l'autre par les lagunes d'Agoué et de Petit-Popo; 6.000 hab. Factoreries européennes (huile de palme, arachides, bois). Capitale d'un petit royaume indigène longtemps vassal de la France, qui en céda, en 1885, la suzeraineté à l'Allemagne.

POPOCATEPETL, un des principaux sommets volcaniques du Mexique, à 45 kilom. de Puebla, près du sommet presque aussi important de l'Ixtaccihuatl et à 5.420 mètres d'altitude. C'est une masse énorme de porphyres et de basaltes, qui s'échappèrent jadis d'un cratère immense, aujourd'hui recouvert par les neiges jusqu'à 4.000 mètres d'altitude en moyenne, et, plus bas, par des forêts épaisses de pins. L'activité volcanique se trahit encore par l'existence de vastes soufrières et de crevasses, d'où s'échappent d'épaisses vapeurs de soufre (*respiraderos*).

POPOLI, ville d'Italie (Abruzze Ultérieure IIe [prov. d'Aquila]); 7.178 hab.

POPOLOCOS, Indiens du Mexique, qui vivent dans l'Etat de Vera-Cruz et surtout dans celui d'Oaxaca.

POPOTE n. f. Nom enfantin de la soupe, passé dans le langage des soldats, des étudiants et des ouvriers. ‖ Cuisine. ‖ Table d'hôte. ‖ *Faire la popote*, Faire la cuisine. ‖ *Se mettre en popote*, Former une association pour manger en commun.

— Aux Antilles françaises, Poupée. ‖ En Guyane, Forçat.

— Adjectiv. (iovar.) : *Un mari. Des maris* POPOTE.

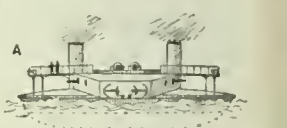

POPOVA, bourg de Russie (gouv. de Koursk); 3.000 hab.

POPOVKA n. f. Navire de forme circulaire, inventé par l'amiral russe Popov. (La marine russe a essayé les *popovkas* dans la mer Noire. Elles n'ont pas répondu aux espérances qu'elles avaient inspirées, et la marine russe a renoncé à en construire.)

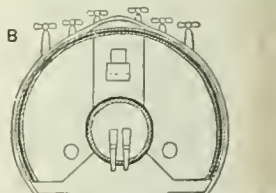

Popovka : A, vue par l'avant; B, plan.

POPOVKA, nom de plusieurs bourgs de Russie, dont les plus importants sont : bourg du gouv. de Kharkov (distr. d'Izioum); 4.000 hab. — Bourg du gouv. de Tauride (distr. de Berdiansk), sur le Berde; 4.500 hab. — Bourg du gouv. de Poltava (distr. de Mirgorod); 5.000 hab. — Bourg du gouv. de Tchernigov (distr. de Konotop), 6.700 hab.).

POPOWIA n. m. Genre d'annonacées, comprenant quelques arbres qui croissent à Java.

POPPÉE (Sabina), dame romaine célèbre dans les fastes de la galanterie, morte vers 56 de notre ère. Elle était, en secondes noces, femme de Publius Cornelius Scipion, et avait pour amant le danseur Maester. Messalina eut un caprice pour ce danseur; elle fit accuser Poppée d'adultère avec le consul Valérius Asiaticus, dont elle convoitait les jardins. Claude dut condamner à mort son vieux compagnon, tandis que Popée, effrayée par des agents de Messaline, s'ouvrait les veines dans un bain. Messaline eut ainsi les jardins et le danseur.

POPPÉE (Poppæa Augusta), impératrice romaine, morte en 65. Elle était née du premier mariage de la précédente avec Titus Ollius. Celui-ci ayant été impliqué dans la conjuration de Séjan, elle quitta son nom pour prendre celui de son aïeul maternel, Poppæus Sabinus. Belle et spirituelle, elle épousa, toute jeune, Rufus Crispinus, préfet des cohortes prétoriennes, dont elle eut un fils. Néron la vit, s'en éprit, l'enleva à son mari et la confia à Othon, qui devait feindre de l'épouser. La cérémonie eut lieu, mais Othon prit au sérieux ses droits de mari et ferma sa porte à Néron. Celui-ci fit casser le mariage, et envoya Othon en Lusitanie (58). Suivant une autre version, Othon lui-même aurait enlevé Poppée à son mari et aurait vanté ses charmes à Néron, au point d'inspirer à l'empereur le

désir de la voir. Toujours est-il que Poppéo fit chasser Acté, la maîtresse de l'empereur. Par ses menées, elle contribua à l'assassinat d'Agrippine. Restait la douce Octavie, femme de Néron. Accusée faussement d'adultère, elle fut répudiée par Néron, et Poppée put alors se faire épouser Octavie, bientôt après, était mise à mort. Poppée sut garder, pendant plusieurs années, un incroyable ascendant sur Néron. Cependant, elle mourut d'un coup de pied dans le ventre, que lui donna l'empereur. Elle avait eu de lui une fille, qui mourut en bas âge. Quand Poppée fut morte, Néron lui prodigua regrets et éloges, et son corps fut déposé dans le monument des Jules. Poppée poussait le culte de sa beauté à tel point qu'elle se faisait toujours accompagner d'un troupeau de 500 ânesses dans le lait desquelles elle se baignait. Le sou qu'elle donnait à sa parure fit, par plaisanterie, donner le nom de *poppea* au jouet d'enfant que nous appelons *poupée*. Renversées à la mort de Néron, les statues de Poppée furent relevées par Othon.


Poppée (buste antique).

POPPELSDORF, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Cologne]); 6.771 hab. Fabriques d'amidon, de porcelaine.

POPPI, comm. d'Italie (Toscane [prov. d'Arezzo]), près de l'Arno; 6.685 hab. Vieille enceinte, château du XIIIe siècle.

POPPO (Ernest-Frédéric), philologue allemand, né et mort à Guben (Basse-Lusace) [1794-1866]. Il avait été l'élève de Bœckh et de S. Hermann, puis fut professeur à Guben et à Francfort-sur-l'Oder. Son œuvre maîtresse est une édition des œuvres de Thucydide (1821-1840), suivie d'un *Supplementum Betantii lexici Thucydidei* (1845-1847).

POPPYSME (*po-pissm'* — du gr. *poppusma*; de *poppuzein*, siffler) n. m. Antiq. Bruit, claquement produit avec la bouche, pour exciter un cheval. ‖ Sifflement par lequel les Grecs croyaient détourner la maligne influence des éclairs.

POPULACE (*lass* — de l'ital. *populaccio*) n. f. Bas peuple : *La* POPULACE *a plus d'une fois sauvé Rome.* (V. Hugo.)

POPULACERIE (*se-ri*) n. f. Mœurs de la populace, langage, manières de la populace.

POPULACIER (*si-é*), **ÈRE** adj. Qui appartient, qui est propre à la populace : *Goûts* POPULACIERS.

POPULACIÈREMENT (*si*) adv. D'une manière populacière.

POPULAGE (*laj'*) n. m. Bot. Genre de renonculacées elléborées.

— ENCYCL. Les *populages* (caltha ou populago) sont des herbes vivaces à feuilles alternes, portées sur des pétioles engainants à la base, à grandes fleurs jaunes terminales. On en connaît un grand nombre d'espèces, qui croissent sur les bords des rivières, dans les prés humides et marécageux des régions tempérées de l'hémisphère nord. Le *populage des marais*, dit aussi *souci d'eau*, *claw bassin*, *giron*, est très répandu en France, où il est nommé parfois *bouton d'or*.


Populage.

POPULAIRE (*lèr'* — lu lat. *populoris*) adj. Qui appartient, qui a rapport au peuple; qui lui est favorable : *Expression* POPULAIRE.

— Qui jouit de la popularité, de la faveur du peuple : *Député* POPULAIRE.

— Métriq. *Vers populaire*. V. POLITIQUE (*vers*).

— Loc. div. : *Gouvernement, État populaire*, Gouvernement, État où l'autorité est dans les mains du peuple. ‖ *Éloquence populaire*, Eloquence simple et véhémente, propre à faire impression sur le peuple.

— n. m. Peuple, foule, vulgaire : *Les grands seigneurs du* XVIIIe *siècle s'amusaient à parler la langue du* POPULAIRE. (Rigault.)

— ANTON. **Impopulaire.**

Populaire (LE), journal des intérêts politiques, matériels et moraux du peuple, dirigé par Cabet, député, du 1er septembre 1833 au 1 octobre 1835. Ce journal reparut ensuite du 14 mars 1841 jusqu'en août 1850; il était entièrement communiste dans sa dernière période.

POPULAIREMENT (*lè*) adv. D'une manière populaire, comme le peuple : *S'exprimer* POPULAIREMENT.

POPULARISATION (*si-on*) n. f. Action de populariser : *La* POPULARISATION *de l'art.*

POPULARISER v. a. Rendre populaire, vulgariser : *Grâce à la presse, on peut* POPULARISER *les sciences.*

— Mettre en faveur auprès du peuple : *Rien ne* POPULARISE *plus un roi que d'être d'un accès facile.*

Se populariser, v. pr. Se rendre populaire.

— Devenir à la portée du peuple : *Les sciences, les arts* SE POPULARISENT *de plus en plus.*

POPULARISME (*rism'*) n. m. Recherche excessive de la popularité : *César s'était rendu agréable à la multitude par ses profusions et son* POPULARISME. (La Harpe.)

POPULARITÉ n. f. Caractère ou conduite de celui qui cherche à être populaire : *Affecter la* POPULARITÉ. ‖ Affection, faveur du peuple : *La* POPULARITÉ *est la chose la plus douce qu'il y ait au monde.* (V. Cousin.)

— ANTON. **Impopularité.**

POPULATION (*si-on* — du lat. *populus*, peuple) n. f. Ensemble des habitants; nombre des habitants : *La* POPULATION *de la France.* ‖ Autref. Action de peupler un pays.

— Ensemble des individus qui composent une catégorie particulière : *La* POPULATION *scolaire.*

— Par anal. Ensemble des espèces animales ou végétales d'une contrée, d'un pays, d'un lieu déterminé : *Les* POPULATIONS *maritimes.*

— ENCYCL. De tout temps, on a considéré l'accroissement de la *population* comme un fait particulièrement heureux; Montesquieu, Law, Spinoza, J.-J. Rousseau l'ont nettement proclamé. Aussi a-t-on essayé souvent, soit par des exemptions d'impôts en faveur des familles nombreuses, soit par des surimpositions sur les célibataires (loi du 23 déc. 1798), d'augmenter le nombre des mariages.

Cependant, des esprits éminents ont pensé qu'au contraire il pourrait y avoir un danger plus grand dans un accroissement de la race hors de proportion avec les ressources du pays. Platon souhaitait certaines conditions d'âge très restrictives pour l'union des sexes. Aristote entendait proportionner le nombre des enfants à la propriété. Quesnay a pensé que cette proportionnalité devait être observée, et Adam Smith écrivait : « Ce n'est que parmi les classes inférieures du peuple que la disette de subsistances peut mettre des bornes à la propagation de l'espèce humaine. » Malthus enfin pose nettement le problème, il exagère cette crainte d'une population trop nombreuse en raison des subsistances, et, après Hume, Price et Wallace, attribue à l'excès de population le paupérisme anglais. J.-B. Say, lui aussi, pense que « les moyens de subsister des hommes sont finis et qu'on ne saurait exister par delà ». Rossi, tout en reconnaissant que les faits contredisent les conclusions de Malthus, incline à le suivre, et John Stuart Mill indique la même constatation en ce qui concerne les faits, mais pose en principe « l'évidence frappante et incontestable des propositions de Malthus ».

La progression indiquée par Malthus est matériellement inexacte. Les hommes, sans être aussi nombreux que l'indiquerait cette progression, sont certainement mieux nourris, vêtus et logés qu'autrefois.

On a tenté de poser des règles précises indiquant les relations entre la production, la consommation et la population. Évidemment, la fertilité spéciale du sol, l'abondance des capitaux, l'étendue des débouchés peuvent entraîner une augmentation de la race, mais la richesse, la grande propriété, qui exige moins de bras depuis les progrès du machinisme, semblent être au contraire une cause de diminution du nombre des enfants.

Pour ceux qui redoutent une augmentation trop rapide de la population, la tardivité des mariages et, dans certains cas, leur interdiction ou leur réglementation stricte, sans compter des pratiques proposées par des médecins ou des écrivains comme Wemhold, London, Doubleday, semblent nécessaires, l'émigration sagement organisée, bien qu'elle ne puisse être qu'un remède temporaire, suffirait sans doute. Actuellement, la diminution de la natalité est surtout à craindre en France, car l'excédent des naissances sur les décès est faible, tandis qu'il grandit sans cesse dans toutes les autres puissances. L'on ne saurait en accuser exclusivement la législation française en matière successorale, puisque la Belgique et les Pays-Bas ont une législation semblable. Les difficultés de la vie, que l'on voudrait trop facile et trop luxueuse, en seraient plutôt la cause, d'autant que l'émigration et la colonisation ne sont pas encore suffisamment appréciées.

Si l'on ne peut augmenter le nombre des naissances, on essaye tout au moins de diminuer le nombre des décès chez les nouveau-nés : l'allaitement artificiel, la mise en nourrice sont autant de causes d'une mortalité énorme, un peu diminuée par les lois sur la protection du premier âge (loi du 23 déc. 1874), les secours destinés aux accouchées pauvres, les secours aux filles mères et les mesures qui permettent l'abandon des enfants ou leur retrait des mains de parents indignes (loi du 24 juill. 1889). V. TERRE.

Population (ESSAI SUR LE PRINCIPE DE), par Malthus (1798). V. MALTHUSIANISME.

POPULÉUM (*om'* — du lat. *populus*, peuplier) n. m. Pommade dans laquelle entrent des bourgeons secs de peuplier, des feuilles de pavot, belladone, jusquiame et morelle. (On fait cuire le tout dans de l'axonge pendant vingt-quatre heures; on passe avec expression, on enlève le dépôt et l'on coule la pommade dans un pot. Calmant très employé contre les hémorroïdes.)

POPULEUX (*leû*), **EUSE** du lat. *populosus*, même sens adj. Dont la population est nombreuse : *Pays* POPULEUX.

— Poétiq. Qui foisonne, qui abonde :

De ces troncs *populeux* la famille vivace.
DELILLE

POPULICIDE (*sid'* — du lat. *populus*, peuple, et *cædere*, tuer) adj. Qui détruit, qui fait périr le peuple : *Guerre* POPULICIDE.

POPULIFUGIES (*ji* — du lat. *populus*, peuple, et *fugere*, fuir) n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes que l'on célébrait en mémoire du jour où les Gaulois sortirent de Rome, ou, selon d'autres, en mémoire de la fuite du peuple effrayé par l'orage pendant lequel Romulus disparut.

POPULINE n. f. Glucoside $C^{40}H^{22}O^{18} + 2H^2O$, qui existe dans les feuilles et dans l'écorce du peuplier tremble, et qui n'est autre que le dérivé benzoïlé de la salicine.

POPULO n. m. Fam. Bas peuple, populace : *Flatter le* POPULO. ‖ Foule en général : *Fête qui attire du* POPULO.

— Petit enfant gras et potelé : *Un joli* POPULO.

— Pop. Faute contre l'honneur : *Fille qui a fait un* POPULO.

— Nom d'une ancienne liqueur de table.

POPULONIA (gr. *Populoïon*), ville de l'Italie ancienne (Étrurie), sur la côte septentrionale de la presqu'île actuelle de Piombino, au sud de la région des Maremmes. Elle paraît avoir été d'abord une colonie de Volterra, et resta longtemps le principal port de l'Étrurie. Assiégée et prise par Sylla pendant la guerre Sociale, elle était en ruine dès le IVe siècle de notre ère, en raison de l'insalubrité du climat.


Monnaie de Populonia.

POPULONIA, déesse champêtre, que les Romains imploraient contre les ravages que causent soit les éléments, soit l'ennemi. C'était vraisemblablement la même divinité que Junon, considérée comme déesse de l'air

POPULOSITÉ n. f. Etat d'un pays populeux.

POPULUS (*luss*) n. m. Bot. Nom latin du genre peuplier.

POPULUS (Marc-Étienne), député aux états généraux de 1789, né à Bourg en 1736, exécuté en 1794. Député de Bourg en Bresse aux états généraux, il se montra très hostile au clergé. Il fut secrétaire de l'Assemblée en 1790, devint en 1791 juge au tribunal de Bourg et, deux ans après, alla offrir des secours aux insurgés de Lyon, au nom des fédéralistes de l'Ain. Arrêté aussitôt, il fut guillotiné à Lyon quatre mois plus tard. Son nom, qui appelait le calembour, fit la joie des feuilles royalistes

POQUE (*pok'*) n. m. Ancien jeu de cartes, analogue au jeu de *hoc*. ‖ Chacun des six casiers dont on se servait à ce jeu. ‖ Réunion, dans une même main, de trois ou quatre cartes de la même valeur.

POQUELIN ou **POCQUELLIN**, nom patronymique de Molière, portait le fils aîné de Jean Poquelin, maître tapissier, né à Paris en 1595, et de Marie Cresse, avec laquelle il habitait rue Saint-Honoré lors de la naissance de leur premier enfant, qui devait immortaliser le nom de Molière (V. MOLIÈRE). Il eut d'elle six enfants, dont deux morts en bas âge. Marie Cresse mourut en 1632. Poquelin père se remaria l'année suivante avec Catherine Fleurette, fille d'un marchand de fer, qui lui donna deux filles. En 1636, Jean Poquelin était veuf pour la seconde fois. Il est probable que ce fut à l'époque de son second mariage qu'il alla habiter le pavillon des Singes, ainsi nommé d'un poteau cornier en bois sculpté, à l'angle est de la rue Saint-Honoré et de celle des Vieilles-Étuves (n° 2 actuel de la rue Sauval). On sait qu'il l'habitait en 1637, quand le futur Molière avait déjà quinze ans. Des nombreux descendants de cette branche, le dernier fut un prêtre, encore vivant en 1773.

POQUER (*ké*) v. n. Au jeu de boules, Jeter sa boule en l'élevant, pour la faire tomber justement à l'endroit où l'on veut qu'elle demeure sans rouler. ‖ Au jeu de la fossette ou poquette, Jeter les billes en masse dans le trou. ‖ Au jeu de poque, S'emploie pour plusieurs phases du jeu.

POQUET (*ké* — diminutif de *poche*, qui s'est dit *poque*) n. m. Trou dans lequel on sème les graines de différents végétaux : *Semer en* POQUETS.

POQUETTE n. f. Jeux. V. FOSSETTE.

PORAC, bourg des Philippines (île de Luçon), au pied des monts de Zambales (1.667 m.); 7.000 hab.

PORACÉ, ÉE adj. Bot. V. PORRACÉ, ÉE.

PORANIE (*nî*) n. f. Echin. Genre d'astéries, de la famille des astéridés. Ce sont des étoiles de mer pentagonales, aplaties, à plaques imbriquées. L'espèce type est la *porania pulvillus*, du grand Océan.

PORANTHÈRE n. f. Genre d'euphorbiacées, tribu des phyllanthées, comprenant des herbes annuelles d'Australie, à feuilles alternes, stipulées, à fleurs en grappes.

PORAQUEBE (*k'b'*) n. m. Genre de térébinthacées mappiées, comprenant de petits arbres, à feuilles alternes, à fleurs groupées en cymes axillaires, dont on connaît trois espèces, qui croissent au Brésil et à la Guyane. ‖ On écrit aussi PORAQUEIBE.

PORBANDAR, principauté radjpoute de l'Inde occidentale, dans la presqu'île de Kattivar, relevant du Gaïkowar (tributaire de l'empire anglais); 1.617 kilom. carr. et 71.000 hab. Huîtres perlières, tissage de la soie, fer. — Le chef-lieu, port de cabotage, est peuplé de 14.570 hab.

PORBUS (Franz ou François), dit **le Vieux**, peintre flamand, né à Bruges en 1540, mort à Anvers en 1580. Il était le fils d'un ingénieur et peintre de talent, PIERRE **Porbus**, mort à Bruges, en 1583. Il fut élève de son père et de Franz Floris, puis visita l'Italie (1561). Les portraits de son père, de sa femme, de son maître, qu'il avait offerts à l'Académie, avant son départ lui valurent d'y être admis cette même année. A Rome, il peignit un *Baptême de Jésus-Christ*, une *Circoncision* et une *Nativité*. On n'avait pas encore allié avec tant de bonheur les charmes grandioses de l'école italienne au réalisme qui résumait déjà les traditions de la peinture flamande. Rappelé à Anvers, Porbus y fut reçu triomphalement. Il peignit alors un triptyque sur le *Martyre de saint Georges* Dunkerque, où se trouvent des paysages admirables. Dans le genre paysage, son *Paradis terrestre* (musée d'Anvers) laisse bien loin derrière lui les deux Breughel. Mentionnons enfin une ravissante peinture sur cuivre, *Jésus, à l'âge de douze ans, confondant les docteurs de la loi.*


Porbus le Vieux.

PORBUS (Franz), dit **Porbus le Jeune**, peintre flamand, fils du précédent, né à Anvers en 1570, mort à Paris en 1622. A vingt et un ans, il fut reçu membre de l'académie de Saint-Luc; on suppose qu'il était alors en Italie. Des portraits de dignitaires de la cour de Rome révélèrent ses qualités. L'ambassadeur de France à Rome l'emmena à Paris. Logé au Louvre, il exécuta le beau *Portrait de Henri IV* (remarqué au musée du Louvre. Ce premier portrait fut suivi d'un autre, *Henri IV en pied*, habillé de velours noir, peinture plus familière. Citons encore le *Grand portrait en pied de la reine Catherine de Médicis* et *Saint François recevant les stigmates* (Louvre). Une seconde phase de son talent s'ouvre, après la mort de Henri IV, par le *Portrait en pied de Guillaume du Vair, garde* [illegible] sous Louis XIII, suivi [illegible] par [illegible] (Louvre), [illegible] admirable de son [illegible], de 20[illegible] composition. Porbus peignit ensuite, sur la demande [illegible] Paris, deux tableaux qui restèrent [illegible] en 1790 à l'Hôtel de Ville, *Louis XIII enfant, assis sur le trône, recevant l'hommage des Célestins*, et *la Majorité du roi*. Le Louvre possède encore deux ou trois dessins de Franz Porbus; ce sont des études de têtes, à la sanguine, sur papier vélin.


Porbus le Jeune.

PORC (*por'* — du lat. *porcus*, même sens) n. m. Zool. Genre de mammifères artiodactyles pachydermes, de la

famille des suidés, type de la tribu des suinés, comprenant dix-sept espèces de l'ancien monde.

— Chair du cochon : *Le porc est d'une digestion difficile.*

Fam. Homme sale, glouton ou grossier.

Loc. div. *Soies de porc*, Grands poils que les porcs ont sur le haut du cou et sur le dos.

— Archéol. anc. *Porc troyen*, Porc qu'on servait farci de divers pièces de gibier et de volaille : par comparaison avec le cheval de Troie.

Féod. *Droit de porc mandé*, Droit qu'avaient certains seigneurs d'obliger les manants à se servir de leurs verrats quand ils voulaient faire avoir des porcelets à une truie, et qui donnait lieu à une redevance.

— Métall. Scories retenant une certaine quantité de minerai qui n'a pas subi de fusion. || Réservoir où l'on reçoit le minerai pulvérisé après qu'il a été lavé. || Soulèvement produit dans la cendrée, sur la grande coupelle, par l'argent en fusion, qui se gerce par dessous.

Prov. et loc. prov. : **Être comme un porc à l'auge**, Avoir tout à discrétion.

— Encycl. Zool. Les *porcs* sus, vulgairement appelés *cochons* et *sangliers*, sont des animaux lourds, épais, à nez prolongé en groin et dont les canines, très développées, constituent chez les mâles les défenses. Vivant en bandes plus ou moins nombreuses, les porcs se nourrissent, surtout, de substances végétales. La carnivorité n'existe guère que chez les individus domestiques. L'origine de ces derniers porcs est encore inconnue. Les porcs domestiques appartiennent, d'ailleurs, suivant les pays où ils se trouvent (sauf en Amérique, où ils ont été importés), à des races souvent géographiquement et zoologiquement distinctes. Le sanglier d'Europe (*sus scrofa*) est considéré, pour lui, comme la souche de toutes les races domes-





Porcs : 1. Normand. 2. Craonnais, 3. Yorkshire, 4. Berkshire.

tiques qui se trouvent, comme lui, dans toute l'Europe, la région circaméditerranéenne, l'Asie Mineure et centrale. Il en faut toutefois excepter les cochons andalous, napolitains et hongrois, qui, tout comme le buffle, sont sans doute d'origine indienne, ainsi que le cochon fossile quaternaire. Cette souche indienne doit être cherchée dans le *sus cristatus*, cochon domestique de toute l'Asie moyenne et méridionale et des îles de la Sonde, où existent certaines espèces sauvages particulières, comme le *sus verrucosus*. En Nouvelle-Guinée, existe le cochon papou (*sus Papuensis*), à l'état sauvage et aussi domestique. Et c'est même la seule région où une même espèce bien spéciale soit représentée aux deux états. On considère le *sus plicaticeps* comme une race du cochon domestique d'Europe, domestiquée tant en Chine qu'au Japon. Dans ce dernier pays, existe une espèce sauvage toute différente (*sus leucomystax*). En somme, les porcs sont des animaux asiatiques et malais, représentés en Europe par une seule espèce, comme en Afrique (*sus Scrofa Æthiopicus*), de l'Afrique septentrionale orientale.

— Archéol. La chair du *porc* était prohibée par les prescriptions mosaïques. Les Égyptiens, les Phéniciens, les Éthiopiens, les Arabes s'abstenaient aussi de la viande de cet animal. Cette défense avait surtout pour but de prévenir les maladies cutanées. Le porc, dans la symbolique du moyen âge, devint, à cause de son amour pour l'ordure, une des représentations du diable. Il figura le démon de la gourmandise, de la volupté et des plaisirs immondes. Placé aux pieds d'un saint, il signifie que le saint a vaincu le démon et les voluptés. Le porc qui accompagne saint Antoine est, non pas, comme l'admettent les croyances populaires, le compagnon de l'ermite, mais son esclave asservi.

Econ. domest. Les variétés des *porcs* ou cochons sont assez nombreuses. Le nom de *porc* désigne le mâle ; la femelle s'appelle *truie*, le mâle adulte *verrat*, les petits *porcelets*, *cochonnets* ou *gorets*. La truie porte cent quinze neuf jours et peut donner jusqu'à douze porcelets à la fois.

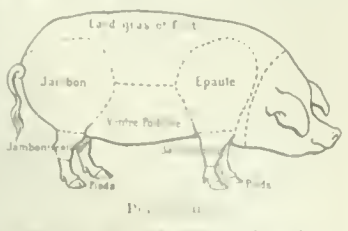

Le porc est un animal très précieux pour l'agriculteur. Il est comestible depuis l'extrémité de ses pieds jusqu'au bout de son groin ; ses entrailles même servent à divers préparations

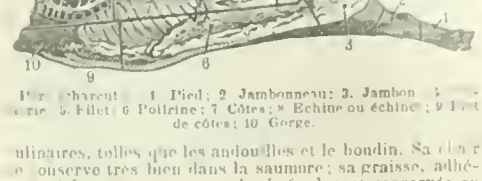

Parties du porc : 1. Pied; 2. Jambonneau; 3. Jambon; 4. Carré; 5. Filet; 6 Poitrine; 7. Côtes; 8 Échine ou échine; 9 Bout de côtes; 10. Gorge.

culinaires, telles que les andouilles et le boudin. Sa chair se conserve très bien dans la saumure ; sa graisse, adhérente à la peau, se nomme *lard* ; fondue et conservée en pots, elle donne le *saindoux*. Le poil rude (*soies*) est utilisé dans la fabrication des brosses.

Le porc est d'un élevage rapide et facile. Il est *omnivore* ; les résidus, détritus de toute sorte (eaux grasses, viandes d'abattoir, etc.) peuvent servir à sa nourriture. Pendant la bonne saison, on le met au pâturage dans les prairies, dans les champs dépouillés de leurs récoltes, où il trouve ses aliments préférés : glands, châtaignes, faînes, baies tombées des arbres, racines ; à l'étable, il se nourrit de fourrages, épluchures, pommes de terre cuites, pâtées faites de farine de maïs.

Les races de porcs présentent actuellement, en France, au moins une trentaine de variétés. Toutes se partagent en deux types bien distincts : le porc indigène, haut sur pattes, bon marcheur ; et le porc trapu, à pattes courtes, tout rond, produit des croisements avec les races anglaises récemment importées, qui est paresseux et vit autour de la ferme ou à l'étable, sans pouvoir accomplir de longs trajets. Au premier type appartiennent nos races françaises de *Craon*, de *Normandie*, de la *Bresse*, du *Béarn*, du *Périgord* (celle-ci renommée pour la finesse de son odorat et employée à la recherche de la truffe) ; au second, les petites races anglaises, blanches ou noires, comme les races de *New-Leicester*, de *Yorkshire*, de *Berkshire*, etc. Ces dernières races anglaises, plus précoces et arrivant à un engraissement prodigieux, exigent une alimentation soignée et une hygiène assez stricte. (V. porcherie.) Dans tous les cas, l'engraissement se fait suivant deux procédés : d'abord, à la glandée ou au parcours dans les champs, puis, à la porcherie pour le terminer, — et à la porcherie exclusivement. La pratique de la castration a pour effet de rendre plus savoureuse la chair des animaux que l'on destine à l'engraissement. C'est généralement à l'âge de trois semaines ou un mois, pendant l'allaitement des porcelets, que l'on exécute sur eux cette opération.

Le porc est sujet à deux maladies qui lui sont propres : la *ladrerie* et la *suc* ou *sayon*. (V. ces mots.) Il est aussi fréquemment attaqué par la trichinose, par l'angine ou esquinancie, par l'anthrax ou charbon, par la phlogose abdominale, etc. De toutes ces affections, la ladrerie est la plus dangereuse, en ce sens qu'elle peut se communiquer à l'homme, de même d'ailleurs que la trichinose. Il faut ne manger la viande de porc que *bien cuite*, alors que trichines ou cysticerques ont été détruits par la chaleur.

Porcacchi (Thomas), littérateur italien, né à Castiglione-Aretino (Toscane) vers 1530, mort à Venise en 1585. Sur les conseils du célèbre imprimeur Giolito, de Venise, il fit paraître, avec le concours de collaborateurs, une traduction italienne des anciens historiens grecs et latins (*Collana greca* et *Collana latina*), dont il surveilla l'impression et qu'il enrichit de préfaces, de notes. Parmi ses autres écrits, nous citerons : *les Plus célèbres îles du monde* (1572), ouvrage recherché ; *les Funérailles antiques chez les diverses nations* (1574) ; *Henri III, roi de France et de Pologne* (1574), et différentes éditions d'auteurs modernes.

Porcari (Stefano), noble romain du xve siècle, pendu à Rome en 1453. Capitaine du peuple à Florence en 1427 et 1428, il retourna ensuite à Rome, où il essaya vainement de soulever le peuple lors de la mort d'Eugène IV et de l'avènement de Nicolas V (1447). Ce dernier pape, pour se le concilier, le nomma podestat d'Anagni, mais il ne put le désarmer. Un premier complot le fit exiler à Bologne, d'où il organisa, de concert avec ses neveux Niccolo Gallo, chanoine de Saint-Pierre, et Battista Sciarra, une nouvelle conjuration. Trahi par un des siens et arrêté au moment où il allait mettre son projet à exécution, il fut pendu au château Saint-Ange.

Porcaro, comm. du Morbihan, arrond. et à 15 kilom. de Ploërmel ; 986 hab.

porcelaine (*se-lèn'* — de l'ital. *porcellana*, nom d'une coquille dont la forme rappelait une vulve de truie [*porca*]) n. f. Sorte de poterie blanche imperméable et d'une pâte très fine et translucide, dont on fait des plats, des assiettes, des objets d'art, etc. || Nom donné autrefois à certaines faïences fines et à des poteries vernissées.

— Nom donné anciennement à la nacre.

— Ouvrage de porcelaine : *Des* porcelaines *du Japon*, *Porcelaine opaque*, *Demi porcelaine*. Noms impropres de certaines faïences fines, mais non translucides.

— Manég. *Cheval porcelaine*, Cheval dont la robe est de couleur grise, tachetée de poils couleur d'ardoise, et dont l'ensemble a des reflets très brillants et lustrés.

— Encycl. Archéol. On entendait, au moyen âge et pendant le xvie siècle, sous le nom de *porcelaine* et *pourcelayne*, tant la nacre de perle que la substance claire et polie de toutes sortes de coquilles, ouvrée par les orfèvres et autres corps de métier. Les porcelaines des droguistes étaient des petites coquilles blanches de l'océan Indien, appartenant au genre *cyprea*. On les débitait en chapelets dits *pantes*. Le mot « porcelaine », dans le sens moderne du mot, n'apparaît qu'à la fin du xviie siècle.

— Techn. La *porcelaine* se distingue des autres produits céramiques par la vitrification et la transparence, qui sont les caractères particuliers de cette poterie à pâte blanche, fine, homogène, sonore, imperméable à l'eau et résistante à la gelée. Il existe deux grandes classes de porcelaine : la *porcelaine tendre* et la *porcelaine dure*.

La première se divise en deux catégories :

1° Pâte tendre à fritte, dite pâte tendre française, composée de matières combinées artificiellement : alcalis soude, potasse, nitre, sel marin, sable et chaux entrant en fusion à une assez haute température et formant une composition qui, la rapprochant d'un verre dont la vitrification serait incomplète, a permis de créer à Sèvres, sous le règne de Louis XV, ces pièces d'un beau blanc laiteux, si riches de colorations, et d'un prix inestimable.

2° Porcelaine tendre anglaise, composée d'éléments naturels : argile, sable et phosphate de chaux.

Toutes deux sont recouvertes d'un vernis à base de plomb, se laissant rayer facilement par l'acier.

La porcelaine dure se compose de trois éléments, dont le mélange doit être bien étudié, pour produire une pâte ayant les qualités nécessaires à la fabrication : *kaolin*, terre blanche, plastique, infusible ; *feldspath*, roche fusible à haute température ; *quartz* ou silice, matière déplastifiée et de fusibilité.

La porcelaine dure est recouverte d'un enduit vitrifiable composé de quartz et de feldspath, additionné quelquefois de chaux, ces matières entrent en fusion à la température de cuisson de la pâte et se transforment en un verre brillant que l'acier entame difficilement, surtout lorsque la couverte est purement feldspathique. Cette couverte doit être en parfait accord avec la pâte au point de vue des dilatations, pour éviter la *tressaillure*, qui se produirait au refroidissement, accident dont les Chinois ont su tirer parti en produisant le *truité* et le *craquelé*. La pâte sans couverte après cuisson prend le nom de *biscuit* ; elle n'est guère employée dans cet état que pour les pièces de sculpture.

On distingue plusieurs variétés de pâtes de porcelaine dure ; leurs qualités diffèrent d'après les dosages des matières entrant dans leur composition. Lorsque le kaolin domine, la cuisson doit être plus élevée et peut arriver à dépasser 1.400 degrés. Lorsque le feldspath et le quartz réunis atteignent presque les deux tiers de la masse, le point de cuisson atteint environ 1.350 degrés. Dans le premier cas, on obtient une porcelaine résistante, particulièrement propre à la fabrication de pièces d'un usage journalier. Cette porcelaine dure avait été considérée comme rebelle à toute décoration, l'or et les couleurs qu'on y appliquait au petit feu restant en surface sans pénétrer la couverte ; mais les recherches faites en dernier lieu à la Manufacture nationale de Sèvres ont permis de composer une palette suffisamment riche de couleurs de grand feu : jaune, bleu, brun, rose, vert, qui résistent à la température de cuisson de la pâte.

Lorsque la pâte est plus siliceuse et cuit vers 1.350 degrés, on introduit de la chaux dans la composition de la couverte, qui devient ainsi plus tendre ; le décorateur trouve alors des ressources plus étendues dans l'emploi au feu de cuisson des pâtes colorées et des couvertes, ou dans l'application au feu de moufle des couleurs et des émaux. Il nous suffira de donner ces indications générales, en renvoyant aux traités spéciaux pour les détails sur les diverses compositions des pâtes de porcelaine.

Les diverses opérations auxquelles donne lieu la fabrication de la porcelaine ne se différencient guère, dans les grandes lignes, des procédés employés dans la fabrication des poteries en général (V. céramique) ; mais elles ont besoin d'être conduites avec beaucoup plus de précautions, à raison de la qualité plus précieuse des matières et des difficultés de façonnage.

La *préparation des pâtes* demande tout d'abord des soins particuliers. On commence par le lavage du kaolin, qui est délayé dans de grandes cuves ; l'argile kaolinique reste en suspension dans l'eau, laissant au fond les parties cailloteuses, pour être ensuite tamisée à son passage dans une autre cuve ; puis la barbotine est renvoyée dans le filtre-presse, où le kaolin se dépose après avoir été débarrassé de l'eau qui lui a servi de véhicule.

Le feldspath et le quartz sont broyés de leur côté, et les trois matières, dosées dans les proportions voulues, sont mélangées et délayées dans des moulins, puis raffermies dans le filtre-presse, d'où la pâte sort pour être pétrie à la machine, et battue à la main avant d'être employée.

Le *façonnage* peut être fait de trois manières : par le *tournage*, par le *moulage* et par le *coulage*, opérations déjà décrites à l'article céramique. La pièce étant établie, il s'agit de passer à la *mise en couverte*, par *immersion* ou par *insufflation*. Pour qu'elle ne se désagrège pas dans le liquide où on la plonge, elle doit avoir pris déjà une certaine consistance par son passage à un feu dit « de dégourdi », tout en ayant gardé assez de porosité pour absorber l'eau et retenir à sa surface une couche de l'enduit vitrifiable que cette eau tenait en suspension. Lorsqu'on veut, au contraire, émailler la pièce en cru, il faut que celle-ci soit suffisamment sèche pour être aspergée de l'eau tenant en suspension la couverte, à l'aide d'un pulvérisateur, opération qu'on doit répéter plusieurs fois pour obtenir plusieurs couches très minces superposées.

Les objets ainsi émaillés sont séchés, puis enfermés dans des étuis en terre réfractaire, disposés en piles à l'intérieur du four, dont on ferme les portes par deux murs en briques, entre lesquels on introduit une couche de sable, dans le but d'empêcher toute pénétration d'air. On commence par un feu doux, qui est maintenu pendant le tiers environ de la durée du feu, afin d'éviter, par un échauffement lent et progressif des étuis en cazettes et des pièces qu'ils renferment, les chances de rupture. Lorsque la température varie entre le rouge sombre et le rouge cerise, on passe au grand feu, en chargeant complètement les alandiers de combustible à leur partie supérieure. Après cinq à six jours de refroidissement, le four est ouvert et les pièces qu'il renferme sont retirées.

Les porcelaines peuvent être décorées soit au grand feu de four, soit au petit feu de moufle. Au grand feu, on obtient des effets différents, suivant qu'on emploie les couvertes colorées, ou bien les pâtes d'application. Au petit feu, la décoration peut être obtenue avec des couleurs vitrifiables ou bien avec des émaux colorés par des oxydes métalliques ; c'est également au feu de moufle qu'on applique sur porcelaine l'or, le platine, l'argent, etc.

— *Histoire*. On admet communément que l'industrie de la porcelaine a pris naissance en Chine, vers le IIe siècle avant l'ère chrétienne. Mais c'est seulement au xve siècle apr. J.-C., sous la dynastie des Ming, que la fabrication atteint son plus haut degré de perfection, pour tomber ensuite, puis se relever brillamment au xviie siècle, sous la dynastie des Tsing, et finir en complète décadence dans la seconde moitié du xviiie siècle.

La porcelaine du Japon, selon la tradition, serait originaire de Corée, d'où seraient venus les premiers fabricants, quelques années avant notre ère. Mais c'est seulement au xvie siècle qu'après avoir étudié la fabrication en Chine, les Japonais arrivèrent à donner à cette industrie une extension considérable.

On a voulu donner à la porcelaine de Perse une origine chinoise, hypothèse que sa décoration par les lustres métalliques doit faire écarter. Cette porcelaine est très transparente et il n'y a pas trace de plomb dans la composition du vernis brillant dont elle est revêtue.

C'est seulement au xve siècle que l'importation en Europe de la porcelaine d'Orient apparaît avec certitude. Les premiers essais qui nous soient parvenus proviennent d'une fabrique établie à Florence, dans la seconde moitié du xvie siècle. Elles rentrent dans la catégorie des porcelaines tendres artificielles, et on les désigne sous le nom de porcelaines des Médicis.

Cent ans plus tard, les efforts faits en France « pour faire de la porcelaine semblable à celle de la Chine » se traduisaient, après des tentatives intéressantes à Rouen et à Orléans, par la production à Saint-Cloud (1695) d'une porcelaine artificielle, qui obtint une très grande vogue,



Porcelaine : 1. Atelier de tourneurs à Sèvres. — 2. Atelier de coulage. — 3. Moulage. — 4. Emaillage. — 5. Four à flamme directe (coupe; P, plan [illegible] Four à flamme renversée (coupe; A, alandiers; B, premier laboratoire, pièces à cuire; D, deuxième laboratoire, pièces à dégourdir; C, cheminée. — 7. Encastage dans le four (coupe). — 8. Moufle pour la cuisson des couleurs (coupe; A, laboratoire; B, foyer; C, cendrier). — 9. De Chine (dynastie des Ming). — 10. De Chine (dynastie des Tching). — 11. Japon. — 12. Perse antique. — 13. Sèvres, porcelaine dure. — 14. Sèvres, porcelaine tendre. — 15. Porcelaine de Florence, dite *des Médicis*. — 16. Vienne. — 17. Strasbourg. — 18. Copenhague. — 19. Bow. — 20. Saxe. — 21. Florence. — 22. Frankenthal. — 23. Saint-Cloud. — 24. Pendule de Percier (Sèvres). — 25. Vase dit *de Fontenoy* (Sèvres). — 26. Groupe (Saxe). — 27. Statuette (Sèvres). — 28. Limoges.

et qui est aujourd'hui très recherchée des amateurs. D'autres fabriques de porcelaine tendre s'établirent bientôt à Chantilly, 1725, à Menecy, 1735, à Vincennes en 1740 et plus tard à Sceaux, puis à Bourg-la-Reine.

La manufacture de Vincennes fut fondée par Orry de Fulvy, contrôleur général des finances, avec le concours de deux ouvriers venus de Chantilly, les frères Dubois, remplacés cinq ans après par un autre ouvrier du nom de Gravant, qui donna aux travaux une plus vive impulsion. Malgré le succès des délicates et gracieuses porcelaines tendres de Vincennes, la prospérité financière de l'entreprise laissait à désirer. C'est alors que le roi, cédant aux instances de Mme de Pompadour, intervint et prit l'établissement sous sa protection. De cette époque (1753) datent le titre de Manufacture royale de porcelaine et l'ordre de transfert des ateliers à Sèvres, où l'installation avait lieu en 1756, le roi ayant désintéressé les actionnaires pour prendre l'exploitation à son compte.

Mais, pendant qu'en France on ne produisait toujours que la porcelaine artificielle, le secret de la porcelaine dure de la Chine avait été découvert en Saxe 1709, par l'effet d'un hasard, qui avait, dit-on, permis au chimiste Boëttger de reconnaître le kaolin tant cherché dans une substance que son domestique employait pour poudrer sa perruque. Mais l'électeur de Saxe ne devait pas garder longtemps le monopole de la fabrication, car, dès 1718, des transfuges de Meissen arrivaient à Vienne, où était installée la seconde manufacture de porcelaine dure. Successivement, d'autres fabriques s'établirent à Hœchst, à Furstenberg, à Berlin, à Ludwigsbourg, à Rudolstadt, etc.

En France, on ne restait pas inactif. Tout en développant à Sèvres la fabrication de la porcelaine tendre, on n'en poursuivait pas moins la recherche des matières premières propres à la fabrication de la porcelaine dure. Le chimiste Macquer y travaillait depuis dix ans, lorsqu'il apprit, par un pharmacien de Bordeaux, qu'un gisement de terre à porcelaine avait été reconnu à Saint Yrieix, près Limoges. En 1769, il présentait à l'Académie des sciences les premières pièces de porcelaine dure exécutées à Sèvres et, peu après, la fabrication de la porcelaine dure entrait en pleine activité. Elle se répandait bientôt dans tous les pays d'Europe, et prenait en France même, au XIXe s., grâce aux progrès réalisés dans la fabrication, des développements considérables, notamment en Limousin, où se trouvent les gisements les plus importants.

— Bibliogr. Bastenaire-Daudenart, *l'Art de fabriquer la porcelaine* (1827); A. Jacquemart, *Histoire de la céramique* 1875; Alex. Brongniart, *Traité des arts céramiques* (1877); D. Magnier, *Manuel du porcelainier* (1864); Ed. Garnier, *Histoire de la céramique* (1882); Dubreuil, *la Porcelaine* (1885); G. Vogt, *la Porcelaine* 1893; H. Havard, *la Céramique*; Ed. Garnier, *la Porcelaine tendre de Sèvres*; Marc Larchevêque, *Fabrication industrielle de la porcelaine dure* 1898).

PORCELAINE *se-lèn'*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des cyprédés, propres aux mers chaudes.

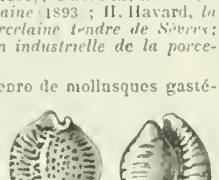

Porcelaine, dessus et dessous.

— Encycl. Les *porcelaines* sont des animaux à coquille ovale, bombée, avec ouverture en longue fente étroite à bord crenelé. La coquille polie, solide, luisante, est ordinairement de couleurs variées et tranchées. La porcelaine tigrée (*cypræa tigris*), fauve ou rosâtre marbrée de brun, est commune dans l'océan Indien.

PORCELAINIER (*se-lè-ni-é*), **ÈRE** adj. Qui a rapport à la porcelaine : *Industrie* PORCELAINIÈRE.

— n. m. Celui qui fabrique de la porcelaine : *D'habiles* PORCELAINIERS.

PORCELANIQUE (*se, nik'*) adj. Qui a l'apparence de la porcelaine : *Jaspe* PORCELANIQUE.

PORCELET (*se-lè* — diminutif du vx fr. *porcel*, même sens) n. m. Mamm. Nom du jeune porc.

— Bot. Nom vulgaire de la jusquiame noire. || *Porcelet brun*, Espèce de bolet.

— Encycl. Nom vulgaire du cloporte, dit aussi *porcelet de Saint-Antoine*.

PORCELIN n. m. Bot. Syn. de POURPIER.

PORCELLANE n. f. Bot. Syn. de POURPIER.

PORCELLANE (*sèl'*) n. f. Genre de crustacés décapodes, type de la famille des *porcellanides*, propres aux mers chaudes du globe.

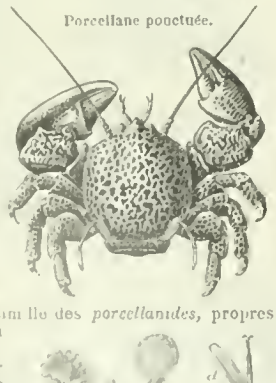

Porcellane ponctuée.

— Encycl. Les *porcellanes* sont de petits crabes ovales ou allongés, à pattes antérieures très larges et plates, à pinces bien développées. La *porcellana platycheles*, rougeâtre et vert foncé, est commune sur les côtes françaises de la Méditerranée.

PORCELLANIDÉS (*sèl'*) n. m. pl. Famille de crustacés décapodes brachyures notopodes, renfermant les *porcellanes*. — *Un* PORCELLANIDÉ.

PORCELLE (*sèl'*) n. f. Genre de composées liguliflores.

— Encycl. Les *porcelles* ou *porcellis* hypochœris sont des herbes à feuilles radicales, à involucre composé de plusieurs rangées de bractées inégales. On en connaît plusieurs espèces européennes, dont quelques-unes de France. Dans les pays du Nord, on mange leurs feuilles, qui sont aussi fort recherchées par les animaux domestiques, en particulier par les porcs (*salade de cochon*), d'où leur nom.



Porcelle : *a*, fleuron ; *b*, graine.

PORCELLIE (*sèl'-li*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, de la famille des pleurotomariidés, fossiles du dévonien au trias. (Ce sont des coquilles minces, biconcaves, symétriques, enroulées, avec bouche en ovale ou en pentagone.)



Porcellie.

PORCELLION (*sèl'*) n. m. Genre de crustacés isopodes, de la famille des oniscidés. (Ce sont des cloportes vivant dans les lieux humides et obscurs.

PORCELLOPHITE (*sèl'*) n. f. Variété de serpentine terreuse, ressemblant à l'écume de mer.

PORC-ÉPIC (*por'-ké-pik'*) n. m. Mamm. Genre de mammifères rongeurs, type de la famille des hystricidés, propres aux régions chaudes de l'ancien monde. || Pl. *Des* PORCS-ÉPICS.

— Fig. et fam. Homme irritable, toujours en colère.

— Ichtyol. *Porc-épic de mer*, Nom vulgaire de poissons du genre diodon.

— Encycl. Mamm. Les *porcs-épics* sont des animaux d'assez forte taille, épais, trapus, remarquables par les longs piquants qui s'étagent d'avant en arrière sur la région postérieure de leur dos et qu'ils peuvent redresser à volonté. Ils mènent une existence nocturne et solitaire, se nourrissant de racines et de fruits. Ils sont essentiellement marcheurs et incapables de grimper aux arbres; leurs piquants se renouvellent par des mues partielles. Ces rongeurs inoffensifs, à cela près qu'ils commettent quelques dégâts dans les jardins, ont été le sujet de toutes sortes de fables. Une seule espèce (*hystrix cristata*) est européenne; on la trouve en Grèce, en Italie, en Espagne, en Barbarie et en Asie Mineure. Le genre est représenté en Chine (*hystrix Yunanensis*), dans l'archipel Indien (*hystrix Mulleri*) et l'Inde continentale (*hystrix longicauda*), dans l'Afrique chaude (*hystrix galeata*), etc.

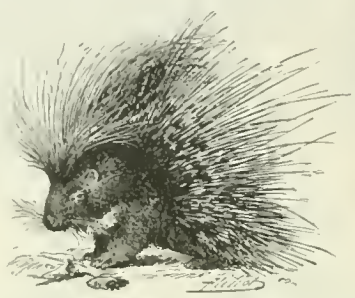

Porc-épic.

— Blas. et archéol. Le *porc-épic* se trouve souvent figuré sur les armoiries et les monnaies, notamment sur celles du roi Louis XII, en signe de courage tant offensif que défensif, parce que cet animal passait pour capable de frapper avec ses piquants et de les lancer sur ses ennemis. La devise *Cominus et eminus*, qui l'accompagne, indique que la bête est prête au combat *de près et de loin*. Les piquants de porc-épic ont été employés en bimbeloterie, pour faire des *gravoirs* servant aux coiffeurs à tracer les raies dans la chevelure.



D'argent au porc-épic passant de gueules.

Porc-Épic (ORDRE DU), institué en 1393 par Louis de France, duc d'Orléans, à l'occasion de la naissance de son fils aîné Charles, qui fut père du roi Louis XII. L'ordre était composé d'un grand maître et de vingt-cinq chevaliers vêtus d'un manteau de velours vert, avec chaperon et mantelet d'hermine. La décoration, portée en sautoir au moyen d'une chaîne d'or, était ornée d'un porc-épic, adopté pour symbole de la maison d'Orléans. L'ordre disparut sous Louis XII. On l'appelait aussi *ordre du Camail*, parce que ses membres recevaient un anneau d'or garni d'un camaïeu, sur lequel était gravé un porc-épic.

Porc-Épic (angl. *Porcupine*), rivière de l'Amérique polaire, affluent droit du Yovoa. Cours 600 kilom. environ.

PORCHAILLES (*cha-ill'* [*ll* mll.]) n. m. Nom vulgaire du pourpier cultivé.

PORCHAISON (*chè-zon* — de *porc*) n. f. Vénér. Saison où le sanglier est gras et dans le meilleur état pour être mangé. || État d'un sanglier qui a toute sa graisse.

Porchat (Jean-Jacques), poète et littérateur suisse, né à Crète, sur le bord du lac Léman, en 1800, mort à Lausanne en 1861. On lui doit quelques œuvres pleines de bonhomie et de naturel : *Recueil de fables* (1826); *Poésies vaudoises* (1832); *Glanures d'Ésope* (1837); *Fables et paraboles* (1854), ainsi que diverses publications destinées aux écoliers : *la Vie et la Mort de Jeanne d'Arc, racontées à la jeunesse* (1852); *Nouvelles pour l'enfance et la jeunesse* (1852); *Histoire de France* (1857); etc.

PORCHE (du lat. *porticus*, portique) n. m. Lieu couvert qui se trouve à l'entrée d'un temple, d'un palais, etc. *Porche intérieur*, Sorte de vestibule qui précède la nef d'une église, à l'intérieur de l'édifice, et sur lequel on établit ordinairement l'orgue. || *Porche de chambre*, Construction de maçonnerie ou de menuiserie formant, dans l'architecture du XVe siècle, des sortes de vestibules ou d'antichambres devant la porte d'une chambre.

Encycl. Il était d'usage, aux premiers temps du christianisme, de construire devant la nef réservée aux fidèles un *porche*, ouvert ou fermé, destiné à recevoir les pénitents et les catéchumènes. Plus tard, les porches devinrent des annexes très importantes des églises, et, depuis le XIIIe siècle, on en trouve dans toutes les constructions d'églises un peu importantes. C'est sous les porches qu'on enterrait, au moyen âge, les personnages illustres, les empereurs et les évêques. On y installait aussi des reliques, les fonts baptismaux, des fontaines, etc. On y vit, malgré les défenses canoniques, des seigneurs y tenir leurs plaids, et des marchés s'y établir.

Viollet-le-Duc distingue les porches fermés, les porches ouverts, ceux qui sont ouverts sous clocher, ceux qui constituent des églises annexes, enfin ceux qui sont des annexes à des bâtiments civils.

Les porches fermés, qui furent les premiers construits, et qui datent du IXe et du Xe siècle, constituent de véritables églises soudées au corps principal du bâtiment. Les porches antérieurs au Xe siècle furent plus élémentaires, et celui de l'église latine de Saint-Front de Périgueux, dont on a retrouvé les traces, se composait d'une salle avec pignon en maçonnerie sur la face antérieure, une large arcade plein cintre en formait l'entrée. Mais, bientôt, le porche devint un véritable monument. Tels furent les porches de l'église abbatiale de Tournus (XIe s.), du l'église du monastère de Vézelay (XIIe s.), celui de

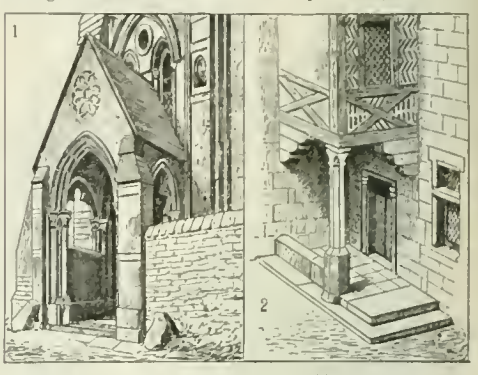

Porches : 1. D'église (XIIIe s.); 2. D'habitation (XVe s.).

l'église abbatiale mère de Cluny. Les églises du Nord possédèrent des porches en bois finement sculpté.

Un des plus beaux spécimens de porche ouvert est celui de la cathédrale d'Autun, construit vers 1140. Citons encore les porches de l'église conventuelle de Paray-le-Monial, de l'église Notre-Dame de Dijon, élevée en 1230, etc.

Ce ne fut que vers le XIIIe et surtout le XIVe siècle que les cathédrales annexèrent des porches latéraux au monument principal; encore cela n'arriva-t-il que rarement. Tels sont ceux des cathédrales de Chartres, de Bourges, de Châlons-sur-Marne, du Mans, de Bayeux, etc. Aux XIVe et XVe siècles, ces porches latéraux sont de véritables annexes.

Les édifices civils, palais ou riches demeures des princes et des bourgeois, ont possédé des porches, à formes très variées, qui étaient plutôt des loges. Les porches des châteaux du moyen âge étaient destinés à protéger les hallebardiers chargés de la garde du pont-levis.

PORCHER (*ché*), **ÈRE** n. Personne qui garde les porcs.

— Fig. et fam. Personne malpropre ou grossière.

Porchères, comm. de la Gironde, arrond. et à 23 kilom. de Libourne, sur l'Isle et au pied des collines de la Double; 591 hab. Vins ordinaires (*cru Champeville, à Chalbot*, etc.)

PORCHERIE (*ri*) n. f. Etable à porc. || Fam. Lieu extrêmement sale.

— Encycl. La *porcherie* doit être un logement simple, propre, sec et aéré, tout en étant relativement frais. Elle se divise en deux parties : un logement et une cour en partie couverte par le prolongement du toit. Au fond de la cour se trouvera un bassin large et peu profond (0m,20), où les porcs pourront se rafraîchir (ces animaux craignent la chaleur). L'eau sera renouvelée aussi souvent que possible.

L'intérieur de la porcherie sera divisé en loges de dimensions variables, suivant la race des porcs à abriter. Un couloir d'une largeur de 1m,30 environ desservira toutes les loges. Lorsque le nombre des animaux à loger dans une porcherie est considérable, on peut disposer les loges et les cours sur deux rangées symétriques par rapport au couloir d'alimentation. La cloison donnant sur le couloir comportera une porte et un espace libre au niveau du sol pour placer l'auge. Pour faciliter la distribution des aliments, un volet mobile permettra d'isoler complètement l'auge de la loge. Le sol doit résister aux tentatives des porcs qui chercheront à le fouiller. Dans les loges, un béton enduit de ciment sera suffisant, mais on réservera un pavage solide pour la cour.

Porcherie (La), comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 39 kilom. de Saint-Yrieix; 1.550 hab. Ch. de f. Orléans.

Porcherons (Les), ancien hameau situé au N.-O. de Paris, à l'extrémité de la rue Saint-Lazare, ancienne rue des Porcherons. C'était, au XVIIIe siècle, la pleine campagne, mais le hameau, assez peu champêtre, se composait surtout de guinguettes, où la foule affluait le dimanche; le cabaret du « Tambour-Royal », appartenant au fameux Ramponneau, se distinguait entre tous. D'abord fréquenté par les soldats, les grisettes et les harengères, le « Tambour-Royal » attira bientôt vers les Porcherons, la Courtille et autres célébrités du hameau, le monde de la cour et le monde de la ville. Les Porcherons étaient aussi un vaste champ d'opération livré à l'habileté des sergents recruteurs. Plusieurs cabarets avaient, en manière d'enseigne, le fameux vers de Voltaire : « Le premier qui fut roi fut un soldat heureux. »

Porcherons (Les), opéra-comique en trois actes, paroles de Thomas Sauvage et de Lurieu, musique d'Albert Grisar (Opéra-Comique, 1850). L'action se passe au temps de Louis XV. — La marquise de Bryane, jeune veuve fantasque, refuse tous les partis; des Bryères parie avec ses amis 10.000 louis qu'il triomphera de ses dédains. En effet, arrivée à Paris, la marquise ne tarde pas à tomber dans plusieurs pièges tendus, mais elle est protégée par un mystérieux personnage, qui se fait appeler Antoine et passe pour un ouvrier ébéniste. Cet Antoine est le chevalier d'Ancenis, son ami d'enfance. Il prend fantaisie à la marquise d'aller aux Porcherons. Des Bryères fait diriger la voiture de Mme de Bryane vers sa petite maison, qu'il transforme en Porcherons, et au milieu de la situation la plus critique, la jeune veuve est heureuse de reconnaître dans Antoine le chevalier d'Ancenis, qui a feint de se prêter à la ruse du séducteur, et qui la sauve. La partition

est une des meilleures productions de Grisar. Dans le premier acte, on remarque la romance : *Pendant la nuit obscure,* le trio : *A cheval,* et le thème délicieux de la scène de l'évanouissement. Le morceau le plus saillant du second acte est la romance de la lettre : *l'Amant qui vous implore.* Le motif d'Antoine : *Donnez-moi vot' pratique,* et le trio bouffe final sont charmants. Mais c'est dans le tableau des Porcherons, au 3e acte, que le compositeur a déployé le plus de verve et d'inspiration scénique, avec les *Couplets a Bacchus* et la *Ronde des Porcherons.*

PORCHIN n. m. Nom donné, dans certaines régions de la France, au cèpe de Bordeaux ou bolet comestible.

PORCIA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]); 3.885 hab.

PORCIA, fille de Caton d'Utique, femme de Bibulus, puis de Brutus, meurtrier de César, morte en 42 av. J.-C. Stoïcienne, comme son père et son mari, elle devina les projets de Brutus. Pour s'y faire initier, elle parut devant celui-ci avec une profonde blessure au bras : « Je me suis ainsi blessée, lui dit-elle, afin de vous faire connaître avec quelle constance j'affronterais la mort, si l'affaire que vous allez entreprendre et que vous me cachez venait à échouer et causait votre perte. » Après le désastre de Philippes, elle se donna la mort, en se remplissant la bouche de charbons ardents.

PORCIEN [*si-in*] (le) [*Portensis Pagus*], pays de l'ancienne France (Champagne), partie nord du diocèse de Reims, aujourd'hui dans l'arrond. de Rethel (Ardennes). Ch.-l. *Château-Porcien.* Érigé par Charles IX en principauté, le Porcien appartint à la famille de Croy, à Charles de Gonzague, duc de Nevers, au cardinal Mazarin, etc.

PORCIL (*sil'*) n. m. Étable à porcs. (Vx.)

PORCINE (*sin'* — du lat. *porcinus,* de porc) adj. fém. Relatif au porc : *La race* PORCINE.

PORCINS (*sin*) n. m. pl. Groupe de mammifères répondant au sous-ordre actuel des pachydermes. — *Un* PORCIN.

PORCON DE LA BARBINAIS (Pierre), marin français, né à Saint-Malo en 1639, mort à Alger en 1665. Il est célèbre par un acte admirable de dévouement, souvent rapproché de celui de Régulus. Les armateurs de Saint-Malo l'avaient chargé du commandement d'une frégate destinée à protéger le commerce français contre les pirates barbaresques. Porcon, après quelques succès, fut pris par des forces supérieures. Le dey d'Alger l'envoya alors à Louis XIV pour lui porter des propositions de paix, lui faisant promettre de revenir se constituer prisonnier, si les négociations échouaient : ce qui eut lieu. Porcon de La Barbinais se rendit alors dans sa ville natale, mit ordre à ses affaires, et, fidèle à sa parole, alla se remettre à la disposition du dey, qui le fit décapiter.

PORCUNA, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen]), près du *Salado de Porcuna;* 7.580 hab.

PORDENONE, ville d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]); 10.000 hab. Ch.-l. de circondario. Belle cathédrale. Filature et tissage de coton, de soie ; grande fonderie de cuivre de *la Vallona.* Patrie du peintre Pordenone.

PORDENONE (Giovanni Antonio LICINIO REGILLO, dit le), peintre italien, né à *Pordonone* (Friouli) en 1484, mort à Ferraro en 1540, élève de Pellegrino di San-Daniello et du Giorgione. L'influence de Giorgione est sensible dans le *Portrait de Pordenone et sa famille* (galerie Borghèse, à Rome); dans le *Saint François de Paule* et le *Saint Augustin* de l'église Saint-François-de-Paule, à Gênes ; enfin, dans le *Mariage de sainte Catherine,* à Plaisance.


Pordenone.

En 1520, il partagea avec le Titien la décoration de l'église Saint-Jean-l'Aumônier, à Venise, et exécuta dans l'une des chapelles son magnifique tableau de *Sainte Catherine, saint Sébastien et saint Roch.* Immédiatement après, il entreprit dans le cloître de San-Stefano de grandes fresques, malheureusement altérées, et, vers 1530, il peignit pour Santa-Maria dell' Orto une immense toile à trois compartiments : *Adam et Eve chassés du paradis terrestre; la Lapidation de saint Etienne* et *Saint Laurent Giustiani au milieu des saints.* Le *Saint Laurent* est maintenant à l'Académie des beaux-arts, à Venise. Pordenone, appelé à Ferrare par Henri II, n'eut que le temps d'exécuter douze cartons, *les Douze travaux d'Hercule,* destinés à être reproduits en tapisserie.

Les principaux musées d'Europe possèdent de Pordenone des tableaux estimés : une *Sainte conversation* (palais Pitti); *Salomé portant dans un plat la tête de saint Jean* (Rome, palais Doria); *Portrait d'un Guinadi, patricien de Venise* (Vienne); *la Mort d'Abel,* une *Madone* (Madrid). Le musée de Bordeaux montre un *Jésus entre deux anges;* celui de Grenoble, une *Madone avec l'Enfant et plusieurs saints,* œuvre d'un grand mérite, et le musée de Lyon une *Vierge.* — Son neveu, JULES **LICINIO,** dit également **PORDENONE,** né à Venise en 1500, mort à Augsbourg en 1561, a peint, à Venise et à Rome, des fresques remarquables.

PORDENONE (Oderic DE). Biogr. V. ODERIC.

PORDIC, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 8 kil. de Saint-Brieuc; 3.661 hab.

PORE (lat. *porus,* gr. *poros,* passage) n. m. Nom donné à de très petits interstices qui séparent les molécules des corps, et particulièrement à de petites ouvertures qui existent à la surface de tous les corps organisés : *Les* PORES *de la peau. Les* PORES *du bois, d'une pierre.*

— *Par tous les pores.* Par tous les moyens de manifestation : *Parvenu qui sue l'orgueil* PAR TOUS LES PORES.

— ASTRON. Nom qu'on donnait autrefois aux parties obscures du soleil, qu'on prenait pour des ouvertures.

— BIOL. Nom donné aux passages ouverts dans les tissus vivants. || Chez les protozoaires; Nom des petites ouvertures qui traversent la coquille et donnent passage à des pseudopodes filiformes, ou qui sont disposées dans le fond des alvéoles limitées par les plaques cuticulaires (flagellés). || *Pore ambulacraire,* Perforation des plaques calcaires des échinodermes correspondant à l'orifice par lequel passe le tube ambulacraire. (V. AMBULACRE, et ÉCHINODERME.) || *Pore urinaire,* Orifice de la surface des papilles du rein ou finit le tube urinaire.

— BOT. Ouverture des tubes des champignons de la famille des polyporées. || Trou qui se produit au sommet des asques chez beaucoup d'espèces d'ascomycètes, et par où les spores sont mises en liberté.

— ZOOL. Perforation ou cavité dans une surface : *Les* PORES *d'une éponge, d'un oursin.*

— ENCYCL. Physiq. V. POROSITÉ, SUDORIPARE.

— ZOOL. Les séries de *pores* régulièrement disposées s'appellent lignes porifères. Chez les insectes, les pores sont de gros points isolés ou groupés plus ou moins irrégulièrement. Quand une soie se dresse en leur centre, on les appelle *pores setigères.* Les *pores orbitaires* des insectes sont placés près des yeux. Les *pores angulaires* des coléoptères sont placés aux angles postérieurs du corselet (*pronotum*).

PORÉE (le P. Charles), jésuite et professeur français, né à Vendes, près Caen, en 1675, mort à Paris en 1741. Entré dans la compagnie de Jésus en 1692, théologien et prédicateur distingué, il professa, à partir de 1708, la rhétorique au collège Louis-le-Grand. Il fut le maître de Voltaire, dont il devina le génie. Citons, outre les tragédies latines : *Brutus, Maurice, Hermenigilde, Sephebus, Sennacherib, Agupitus,* ses principaux ouvrages : *Oraison funèbre de Louis le Grand,* en latin (1715); *Argumenta carminum in Ludovici XV et Mariæ nuptias* (1726); *Utrum in formandis heroibus sit magis idoneum regnum an respublica Oratio* (1727), *Discours sur les spectacles* (1733, *Orationes* (1735), rééditées en 1747. On reproche aux œuvres du P. Porée beaucoup d'affectation, l'abus de l'antithèse et les défauts du rhéteur. Mais il faut lui reconnaître du goût, de l'élégance, une latinité pure, et louer dans ses tragédies quelques scènes touchantes, dans ses comédies de l'observation et de la gaieté. — Son frère, CHARLES-GABRIEL, né et mort à Caen (1685-1770), entra à l'Oratoire, puis fut, en 1712, bibliothécaire de Fénelon, curé à Noyant, à Louvigny (1723), chanoine à Bayeux 1729. Outre de nombreuses *Dissertations* et sa collaboration aux « Nouvelles littéraires de Caen », il corrigea le « Dictionnaire de Trévoux », et laissa : *Histoire de D. Banucio* (1736), dans laquelle il attaque les mœurs relâchées des moines, *le Pour et le Contre de la possession des filles de Landes* (1738 ; etc

POREL (Désiré-Paul PARFOURU, dit), comédien et directeur de théâtre, né à Lessay, près de Coutances, en 1842. Élève du Conservatoire, il débuta en 1863 à l'Odéon, puis passa au Gymnase (1867) et retourna en 1871 à l'Odéon, se faisant applaudir dans l'ancien et le nouveau répertoire par sa verve et la finesse de son jeu. Directeur de la scène à l'Odéon, il devint, en 1882, l'associé de La Rounat, à qui il succéda, comme directeur, en 1884. En 1892, il quitta ce théâtre, où il avait été heureux et habile, devint directeur du Grand-Théâtre, qu'il dut fermer en 1893, puis fut avec Carré directeur du Vaudeville, ainsi que du Gymnase (à partir de 1891), il abandonna la direction de ce dernier théâtre en 1899, gardant seulement celle du Vaudeville. On a de lui : *l'Odéon, histoire administrative, anecdotique et littéraire du second Théâtre-Français, 1782-1852* (1876-1882), avec G. Monval.

PORELLE (*rèl'* n. f. Genre de bryozoaires, type de la tribu des *porellinés,* vivant surtout dans les mers du nord.

PORELLINÉS (*rèl'*) n. m. pl. Tribu de bryozoaires gymnolémates chilostomés, de la famille des escharidés, renfermant les *porelles* et genres voisins. — *Un* PORELLINÉ.

POREMBA, bourg d'Allemagne (Prusse [présidence d'Oppeln]), sur la Zabrze, sous-affluent de l'Oder, 3.057 h. Houille.

PORENCÉPHALIE (de *pore,* et *encéphalie*) n. f. Etat lacunaire du cerveau, caractérisé par l'existence de cavités plus ou moins grandes dans l'intérieur de la masse cérébrale.

PORENCHYME (*ran* — de *pore,* et *chyme*) n. m. BOT. Tissu cellulaire végétal, dont les cellules sont munies de pores.

PORENQUIN (*ran-kin*) n. m. Nom donné anciennement à des marionnettes.

PORETCHIÉ, ville de Russie (gouv. de Smolensk), sur la Kaspha; 5.709 hab., ch.-l. d'un district de 130.000 hab.

POREUX (*reû*), **EUSE** adj. Qui a des pores nombreux : *Pierre* POREUSE. *Les bois blancs sont* POREUX.

PORGE (LE), comm. de la Gironde, arrond. et à 40 kilom. de Bordeaux; 1.019 hab. Ch. de f. de Lesparre à Saint-Symphorien. Produits résineux.

PORGER (*jé* — du lat. *porrigere,* présenter. — Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il porgea. Nous porgeons* v. a. Donner, présenter les fils pour le remettrage.

PORGES (*porj'*) n. m. Côté de la tuyère d'une forge catalane.

PORGES (Henri), musicien et musicographe allemand, né à Prague en 1837, mort à Munich en 1900. Il défendit les principes de Wagner, qui le fit nommer professeur à l'Ecole royale de musique de Munich. Il prit une part très active aux préparatifs de l'entreprise de Bayreuth. On lui doit deux écrits sur Wagner. Comme compositeur, il a publié un certain nombre de *lieder.*

PORICIDE (*sid'* — du lat. *porus,* pore, et *cædere,* couper) adj. BOT. Se dit des capsules qui s'ouvrent par des pores, au moment de la dissémination des graines, comme chez le pavot.

PORIFORME (du lat. *porus,* pore, et de *forma*) adj. HISTOL. Qui a la forme d'un pore.

PORILLON (*ll* mll.) n. m. BOT. Nom vulgaire du narcisse des prés. || On dit aussi PORION.

PORINE n. f. Lichen formant des croûtes minces sur les écorces d'arbres ou les rochers. Syn. de PERTUSAIRE.

PORION n. m. Techn. Maître mineur, contremaître qui sert d'intermédiaire entre les ouvriers et le directeur dans les mines de houille du nord de la France.

— BOT. Syn. de POREILLON.

PORISME (*rissm'* — gr. *porisma;* de *porizein,* procurer) n. m. Nom qui, dans la géométrie ancienne, paraît avoir été employé pour désigner diverses formes de propositions employées subsidiairement pour la démonstration d'un théorème ou la solution d'un problème.

— ENCYCL. Le sens propre de ce mot, en grec, était *gain, acquisition,* et l'on comprend que, transporté dans le domaine de la géométrie, il ait servi à désigner, ainsi que l'explique Proclus, « des théorèmes qui résultent de la démonstration d'autres théorèmes, et qui sont comme un gain dont profite le géomètre », en un mot, des corollaires. Le mot *porisme* a été employé en ce sens par de nombreux auteurs : Viète, Neper, Kircher

C'est aussi dans ce sens qu'Euclide en a fait usage dans beaucoup de propositions de ses *Eléments,* mais, dans un ouvrage qu'il a composé, et qui ne nous est pas parvenu, intitulé *Traité des porismes,* ce mot avait une autre signification qu'un certain nombre de géomètres, parmi les modernes, se sont préoccupés de rechercher tels Albert Girard, au XVIIe siècle; Fermat, Halley, Robert Simson, Dugald Stewart, Playfair.

D'après Chasles, la conception des porismes a dû être celle d'un complément utile aux *Eléments de géométrie,* propre à faciliter l'usage de ces *Eléments* pour la résolution des problèmes. La destination spéciale des porismes était de fournir la connaissance des lieux. Un recueil de porismes était en quelque sorte un tableau des diverses propriétés ou expressions différentes des courbes, présentant les transformations de ces propriétés les unes dans les autres. Chasles va jusqu'à croire qu'il n'a dû manquer à Euclide que l'usage de l'algèbre pour créer les systèmes de coordonnées que nous devons à Descartes.

PORISTIQUE (*stik'*) adj. Géom anc. Qui appartient au porisme, qui s'appuie sur un porisme : *Proposition* PORISTIQUE. || *Méthode poristique,* Manière de déterminer par quels moyens et de combien de différentes façons un problème peut être résolu.

PORITE n. m. Zooph. Genre de madréporaires, type de la tribu des *poritinés,* répandus surtout dans les mers chaudes.

PORITIDÉS n. m. pl. Zooph. Famille d'anthozoaires zoanthaires, comprenant les *porites* et les *mont-pores.* Les poritidés se divisent en deux tribus : *poritinés* et *montporines.* — *Un* PORITIDE.

PORITINÉS n. m. pl. Zooph. Tribu de madréporaires, de la famille des *poritidés,* comprenant les genres *porite* et voisins. — *Un* PORITINÉ.

PORKHOF, ville de la Russie centrale (gouv. de Pskof, sur le Chelon, affluent du lac Ilmen; 6 100 hab. Commerce de lin. Restes d'une forteresse du XIVe siècle. Chef-lieu d'un district peuplé de 172.000 hab.

PORLIER (don Juan Diaz, marquis DE MATABOSA, surnommé **el Marquesito,** général espagnol, né à Cartagène des Indes en 1783, exécuté à La Corogne en 1815. Il servit d'abord dans la marine royale et assista en 1805 à la bataille de Trafalgar. En 1808, il lutta contre les armées françaises dans les rangs de l'armée nationale, puis fit la guerre en partisan. Il fut assez heureux pour reprendre Léon et chasser les Français d'Oviedo, et la régence de Cadix le nomma capitaine général des Asturies. Après le retour de Ferdinand VII, il fut d'abord bien accueilli du roi, mais il osa blâmer le gouvernement dans une lettre qui fut interceptée par la poste, et fut emprisonné 1814). Un an plus tard, ayant obtenu la permission de se rendre aux bains d'Arnigo, il s'unit en complot avec les officiers des garnisons voisines, leva l'étendard de la révolte, mais fut pris quelques jours après, et exécuté sans avoir été admis à se défendre.

PORLIÉRIE (*ri*) n. f. Genre de zygophyllées, comprenant des arbrisseaux de l'Amérique du Sud, à feuilles opposées, à fleurs en cymes, au Pérou et au Chili. On cultive parfois la *porlière hygrométrique,* célèbre par les mouvements de ses feuilles sous l'influence de l'humidité.

PORNIC, ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 23 kilom. de Paimbœuf, à l'entrée de la baie de Bourgneuf, 2.034 hab. Ch. de f. Etat. Source ferrugineuse carbonatée. Bains de mer. Port très actif, commerce de charbon, vins, bois du Nord : chaux, grains, fourrages, bétail, etc. Corderies, forge. Château des XIIIe, XVe et XVIe siècles. Monuments mégalithiques aux *Mousseaux.* — Le canton a 6 comm. et 11 529 hab.

PORNOCRATIE (*si* — du gr. *porné,* courtisane, et *kratos,* puissance) n. f. Influence prépondérante des courtisanes dans le gouvernement. (C'est en Grèce que les courtisanes exercèrent le rôle politique le plus considérable, et cela surtout après la conquête de la Grèce par Alexandre.)

PORNOCRATIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport à la pornocratie : *Gouvernement* PORNOCRATIQUE.

PORNOGRAPHE (*graf'* — du gr. *pornographos;* de *porné,* prostituée, et *graphein,* écrire) n. Personne qui écrit, qui a écrit sur la prostitution. || Personne qui traite des sujets obscènes, qui dit ou fait des obscénités.

PORNOGRAPHIE (*fi* — rad. *pornographe*) n. f. Ling. Traite sur la prostitution. || Immoralité de certaines œuvres littéraires ou artistiques.

— DR. Production en public de propos, cris, chants, écrits, livres, imprimés, images, objets, annonces, correspondances obscènes ou contraires aux bonnes mœurs.

— ENCYCL. Dr. La *pornographie* est la dépravation des mœurs publiques, l'obscénité publique, ou, en termes plus précis et plus juridiques, l'outrage aux bonnes mœurs. En ce qui concerne les dispositions répressives prises contre la pornographie, v. OUTRAGE AUX BONNES MŒURS.

PORNOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à la pornographie : *Journal* PORNOGRAPHIQUE.

POROCÈLE (*sèl'* — du gr. *pôros,* callosité, et *kêlê,* tumeur n. f. Chir. Sorte de hernie calleuse.

POROCOCA n. m. Nom que l'on donne à la barre qui se produit à la rencontre des eaux de l'Amazone et de l'Océan. || On dit aussi POROROCA.

PORODIE (*di* — du gr. *poros,* passage, et *odos,* route n. f. Bot. Fécondation directe par le mur pylore et la cavité ovarienne, par opposition à la chalazodie, où le tube pollinique traverse la paroi ovarienne, suit le funicule et la chalaze pour aboutir au nucelle.

PORODIÉES n. f. pl. Groupe de plantes, chez lesquelles la fécondation a lieu par porodie. Il en est ainsi chez les monocotylédones et presque toutes les dicotylédones. — *Une* PORODIÉE.

POROGNES ou **POUROGNES,** nom sous lequel on désigne, au Sénégal, les métis de Maures et de négresses.

POROKÉRATOSE (du gr. *poros*, pore, cavité, et *kéras*, corne) n. f. Dermatose qui semble avoir son point de départ dans les conduits des glandes sudoripares et qui consiste dans le développement de petites élevures cornées superficielles, de formes variables, le plus souvent arrondies. Syn. HYPERKÉRATOSE ATROPHIANTE.

POROMPHALE (*ron* — du gr. *póros*, callosité, et *omphalos*, ombilic) n. f. Chir. Hernie calleuse de l'ombilic.

POROPHORE (du gr. *póros*, callosité, et *phoros*, qui porte) n. m. Lichen formant à la surface des écorces d'arbres ou des rochers une croûte, généralement grisâtre, très mince, et adhérant fortement au support, ayant des fructifications qui ont la forme de petites verrues. Syn. le PERTUSAIRE.

POROPHYLLE (*fil'* — du gr. *poros*, pore, et *phullon*, feuille) adj. Bot. Qui a les feuilles parsemées de pores.

— n. m. Genre de composées, tribu des sénécionées, comprenant des herbes à fleurs en capitules, de l'Inde et l'Amérique tropicale.

POROPTÉRIDE (du gr. *poros*, pore, et *ptéris, idos*, fougère) adj. Se dit des plantes dont les sporanges s'ouvrent par un pore.

POROS. Myth. gr. Divinité allégorique, personnification de l'Abondance. Poros était fils de Métis, la Prudence. De son union avec Penia, déesse de la Pauvreté, naquit l'Amour. Ce mythe semble signifier que l'amour est un sentiment commun à tous et tend à effacer la différence entre les conditions sociales.

POROS (ancienn. *Sphæria*), île grecque de l'Archipel ou mer Égée, sur la côte orientale de la Morée; 3.000 hab., concentrés en grande partie dans le petit port de Poros (chantiers de constructions navales). Elle est reliée par un banc de sable à l'île Calaurie.

POROSITÉ n. f. Qualité, nature d'un corps poreux.

— ENCYCL. On donne ce nom à la discontinuité des corps, par suite du vide infinitésimal petit qui existe entre leurs molécules et fait qu'ils peuvent être comprimés ou dilatés. Les lacunes, les espaces, d'ailleurs invisibles au microscope, qui se trouvent entre les diverses parties d'un corps, ont reçu le nom de *pores*.

Tous les corps sont poreux; les métaux eux-mêmes donnent des preuves sensibles de porosité. Une boule d'or remplie d'eau et soumise à une forte pression laisse apercevoir sur tous les points de sa surface des gouttelettes semblables à celles de la rosée. Cette expérience, faite pour la première fois en 1661 par les académiciens de Florence, a été répétée plusieurs fois depuis, avec succès, sur des métaux différents.

POROSZLO, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Heves], sur l'Eger [bassin du Danube]); 4.125 hab.

POROTIQUE (*tik'* — du gr. *póros*, cal) adj. Méd. anc. Se disait des remèdes que l'on croyait propres à favoriser la formation du cal. ‖ Substantiv. : *Un* POROTIQUE.

PORPEZITE (de *Porpez*, n. de lieu) n. f. Alliage naturel d'or et de palladium.

PORPHYRE n. f. Bot. Algue marine de la famille des bangiées, la plus inférieure de la classe des floridées. (Elle est formée d'une lame fixée aux rochers par un crampon, et dont les diverses cellules, sans différenciation spéciale, se divisent en quatre cellules filles, dans chacune desquelles naît un spore.)

PORPHYRE (du gr. *porphuritès lithos*, pierre semblable à la pourpre) n. m. Minér. Roche siliceuse très dure, formée d'une pâte feldspathique dans laquelle sont noyés des cristaux de feldspath : *Colonne de* PORPHYRE.

— *Porphyre bleu turquin*, Diorite microgranulitique. ‖ *Porphyre diabasique* ou *diabasophyre*, Porphyre renfermant des cristaux de labrador et d'augite. ‖ *Porphyre globulaire* ou *sphénophyre*, ou *curite*, Porphyre offrant des sphérolithes de quartz et de calcédoine. ‖ *Porphyre granitoïde* ou *granitophyre*, Sorte de granit à grain fin avec grands cristaux de feldspath. ‖ *Porphyre microgranulitique* ou *granulophyre*, Variété qui offre une pâte de microgranulite. — *Porphyre mouaire*, Variété géodique de liparophyre. ‖ *Porphyre pétrosiliceux*, Variété à éléments vitreux de felsophyre. ‖ *Porphyre quartzifère* ou *granophyre*, Variété caractérisée par la cassure brillante et vitreuse des grains de quartz. *Porphyre rouge antique*, Variété rouge de porphyrite. ‖ *Porphyre syénitique*, Syénite porphyroïde. ‖ *Porphyre vert antique*, Variété de labradophyre.

Pharm. Appareil à porphyriser. Il est composé d'une table de pierre dure, sur laquelle on broie les substances à pulvériser en y faisant glisser une sorte de cône de pierre.)

— ENCYCL. Minér. Le nom de *porphyre* a été donné par les anciens à une roche d'un rouge foncé, semée de taches blanches, et que l'on tirait surtout de la haute Égypte. Mais les variétés en sont extrêmement nombreuses; elles appartiennent aux roches basiques et neutres et aux roches acides. V. ROCHE. Les cristaux, le plus souvent blanchâtres, sont enchâssés dans une pâte généralement rouge foncé, vert foncé, bleu foncé ou noir. Les porphyres ont abondamment répandu dans la nature; ils forment des filons et des amas transversaux d'une grande importance dans les terrains primaires. Ces roches éruptives sont très dures, solides, et prennent un beau poli.

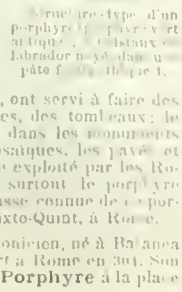

Structure-type d'un porphyre : 1, pâte; 2, cristaux. Labrador noyé dans une pâte feldspathique.

Les porphyres, qui présentent des cristaux tranchant agréablement sur un fond de couleur vive, ont servi à faire des colonnes, des baignoires, des tables, des tombeaux; le porphyre vert antique, si répandu dans les monuments italiens, a été employé dans les mosaïques, les pavés et les placages, le porphyre bleu a été exploité par les Romains. Les anciens recherchaient surtout le porphyre rouge d'Égypte. La plus grande masse connue de ce porphyre égyptien est l'obélisque de Sixte-Quint, à Rome.

PORPHYRE, philosophe néo-platonicien, né à Batanea (Syrie) en 232 ou 233 apr. J.-C., mort à Rome en 304. Son maître, Longin, lui donna le nom de **Porphyre** à la place de MALCHUS, son nom véritable. Il fut aussi le disciple d'Origène, d'Apollonius et de Plotin, qui le chargea de revoir ses ouvrages. Dans l'*Introduction aux intelligibles*, il donne une exposition claire, bien que parfois superficielle, de la doctrine de Plotin. Sa *Vie de Plotin* contient des renseignements intéressants sur le maître. Adversaire irréconciliable des chrétiens, il écrivit contre eux quinze livres. Il composa l'*Isagoge*, des commentaires sur les *Catégories*, l'*Interprétation*, les *Premiers analytiques*, la *Physique*, la *Métaphysique*, le *Timée* et le *Sophiste*. Il écrivit une *Vie de Pythagore*, pleine de détails merveilleux; un *Traité sur l'abstinence de la chair des animaux*; des *Lettres* à Marcella, sa femme, au prêtre égyptien Anébon. Dans sa célèbre *Introduction aux Catégories*, il posa le problème des universaux, qui devait agiter la scolastique.

PORPHYRÉ, ÉE adj. Qui est taché de rouge, comme le porphyre : *Roche* PORPHYRÉE.

PORPHYRIEN (*ri-in*) n. m. Nom donné aux ariens, dans le IVe siècle, parce qu'ils renouvelaient les doctrines du néo-platonicien Porphyre.

PORPHYRION n. m. Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des rallidés, comprenant dix-sept espèces, des régions chaudes de l'ancien monde.

— Bot. Syn. de SAXIFRAGE.

— ENCYCL. Ornith. Les *porphyrions* ou *poules sultanes* sont de beaux oiseaux assez hauts sur pattes, à longs doigts fins, à bec vigoureux, se continuant sur le front en une sorte de casque. Leur plumage est d'un bleu turquoise et violet dans le *porphyrio cæruleus*, répandu de la Méditerranée jusqu'à l'Inde. Les anciens entretenaient ces poules sultanes dans les temples et les habitations; on le fait encore aujourd'hui en Turquie, dans l'Asie Mineure, etc. Très carnassiers, ces animaux détruisent les souris, les insectes, les reptiles, etc. En liberté, ils vivent dans les marécages.


Porphyrion.

PORPHYRION. Myth. gr. Un des géants, fils d'Ouranos et de Gæa. Il voulut faire violence à Hèra, et fut foudroyé par Zeus.

PORPHYRION (Pomponius), grammairien latin du IIIe siècle apr. J.-C. Il est l'auteur d'un précieux commentaire sur Horace.

PORPHYRIQUE (*rik'*) adj. Minér. Qui tient du porphyre; qui contient du porphyre : *Terrain* PORPHYRIQUE. ‖ *Texture porphyrique*, Texture holo-cristalline des porphyres.

— Chim. *Acide porphyrique*, Acide produit par l'action de l'acide azotique sur l'euxanthone.

PORPHYRISANT (*zan*), **ANTE** adj. Qui produit la porphyrisation : *Action* PORPHYRISANTE.

PORPHYRISATION (*si-on*) n. f. Action de broyer ou de malaxer avec le porphyre.

— ENCYCL. On emploie ce mode de trituration pour les poudres qui doivent être très ténues, les pommades qui ont besoin d'être bien homogènes et les couleurs à l'eau ou à l'huile. On peut porphyriser à sec, mais il y a souvent danger à opérer ainsi (par exemple pour les substances vénéneuses), car l'ouvrier respire des poussières irritantes ou toxiques; toutes les fois qu'on le peut, il faut délayer la poudre avec un liquide.

PORPHYRISER v. a. Réduire en poudre impalpable, en broyant sur du porphyre ou autrement.

PORPHYRITE n. f. Roche neutre de la famille andésitique, formée de plagioclase et de hornblende ou de biotite, ou de pyroxène. (La teinte en est souvent bleu foncé, comme celle de Lessines [Belgique], exploitée pour le pavage et l'empierrement des routes. Le porphyre rouge antique est une variété de porphyrite. Il y a des porphyrites micacées, comme à Plémont [Jersey].)

PORPHYRITIQUE (*tik'*) adj. Qui est de la nature de la porphyrite.

PORPHYRIUS (Publilius Optatianus), poète latin du IVe siècle de notre ère, né en Afrique. Étant exilé, il composa un *Panégyrique* en l'honneur de Constantin, qui le rappela. Il fut préfet de Rome en 329 et en 333. On a de lui, outre le *Panégyrique*, cinq épigrammes.

PORPHYROGÉNÈTE (*jé* — du gr. *porphura*, pourpre, et *génêtos*, engendré) adj. Né dans la pourpre. (Épithète attribuée aux empereurs byzantins nés d'un père régnant au moment de leur naissance. Elle s'applique surtout à Constantin VII.)

PORPHYROÏDE (de *porphyre*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Se dit d'une roche qui a l'apparence du porphyre. ‖ *Texture porphyroïde*, Mode de structure d'une roche porphyrique dans laquelle les cristaux se trouvent disséminés au milieu d'une pâte variable.

— n. m. Sorte de tuf porphyritique, que l'on trouve dans l'Ardenne.

PORPHYROPHORE n. m. Genre d'insectes hémiptères phytophthires, de la famille des coccidés, répandus de l'Europe centrale à l'Asie occidentale.

— ENCYCL. Les *porphyrophores* (porphyrophora) sont des cochenilles vivant dans les terrains sablonneux, fixées sur les racines des plantes. L'espèce type du genre (*porphyrophora Polonica*), vulgairement appelée *graine de Pologne* ou *sang de la Saint-Jean*, vit sur le *scleranthus perennis*; jadis, elle fournissait une teinture écarlate estimée.

PORPHYROPS (*ropss* n. m. Genre d'insectes diptères brachycères tanystomes, de la famille des dolichopodides, remarquables sur l'hémisphère boréal. (Les porphyrops sont des mouches allongées, grêles, ordinairement vert bronzé, avec les yeux rouges.)

PORPHYROXINE n. f. Substance trouvée par Merck dans l'opium des Indes orientales et de Smyrne et qui est probablement un mélange.

PORPITE n. f. Acal. Genre de siphonophores discoïdes, de la famille des vélellidés. (Ce qui les caractérise, c'est leur vésicule hydrostatique en forme de disque aplati; sous le disque sont fixés les polypes de couleurs vives, dont certains, se détachant, constituent les méduses du genre *chrysomitra*.)

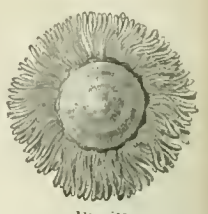
Porpite.

PORPORA (Nicolo), compositeur italien, né et mort à Naples (1686-1766). Il donna à Naples son premier opéra, *Basilio, re d'Oriente* (1710), et à Rome *Berenice*. Vers cette époque, il avait ouvert à Naples une célèbre école de chant, d'où sortirent, entre autres artistes, Farinelli, Caffarelli, etc. Après avoir fait représenter plusieurs autres ouvrages, il devint, à Naples, professeur au Conservatoire des *Poveri di Gesù Cristo*, et fit ensuite de nombreux voyages, et fut tour à tour professeur à Vienne, à Venise, à Dresde, à Londres, etc. En 1759, il retourna enfin à Naples, où il accepta les fonctions de maître du chapelle de la cathédrale et de directeur du Conservatoire de Sant' Onofrio.

Porpora fit représenter plus de quarante opéras, parmi lesquels on signale surtout : *Semiramide riconosciuta*, *Ermenegilda*, *Mitridate*, *Rosmene*, *il Trionfo di Camilla*, *Agrippina*, *le Nozze d'Ercole*, *Didone*, *Siface*, etc. Il composa aussi six oratorios : *il Martirio di Santa Eugenia*, *il Verbo incarnato*, *Davide*, *il Trionfo della divina giustizia* et *San Giovanni Nepomuceno*, un certain nombre d'œuvres de musique de chambre et de musique religieuse, etc.

PORPORATI (Carlo Antonio), graveur italien, né à Volvera en 1740, mort à Turin en 1816. Il alla de bonne heure en France, où son œuvre de début fut un portrait de *Charles Emmanuel III, roi de Sardaigne*, son protecteur, qui fut très remarqué. Il grava ensuite la *Petite fille au chien*, d'après Greuze, eau-forte d'une délicatesse exquise. Sa *Suzanne au bain*, d'après Santerre (1773, lui ouvrit les portes de l'Académie de peinture. À son retour en Italie, l'académie de Turin l'admit au nombre de ses membres, et il fut nommé graveur du roi. Appelé à Naples peu après, il y créa, à la demande du prince régnant, une école de gravure qui subsiste encore. Il termina, d'après les cartons originaux exécutés à Paris, l'*Hermine*, le *Tancrède* et la *Clorinde* de Van Loo; *Pâris et Œnone* de Van der Werf; etc. Il retourna à Turin en 1797. Citons encore de lui le *Bain de Léda* et le *Repos en Égypte*, du Corrège; etc.

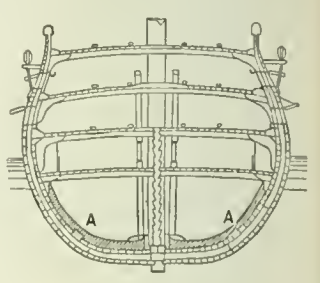

A, porque (mar.).

PORQUE (*pork'* — de l'ital. *porca*, anc. espagn. *puerca*, lat. *porca*, truie) n. f. S'est dit pour truie, femelle du porc.

— En terme de mar., Pièce de construction de renfort ayant la forme d'une coupe, placée sur la carlingue, mais ne s'élevant que jusqu'à la bauquière du premier pont.

PORQUER (*ké*) v. a. ‖ *Porquer un navire*, Construire les porques où les mettre en place sur le navire.

Se porquer, v. pr. Être porqué.

PORQUEROLLES, petite île du groupe des îles d'Hyères (Var), arrond. et à 23 kilom. de Toulon, mesurant 7 kilom. du N.-E. au S.-O. et 3 kilom. de largeur; 480 hab. Plusieurs forts. L'île est couverte de pins et de chênes; sur la côte nord, anse sorvant de port de relâche.

PORQUET (Pierre-Charles-François), poète français, né à Vire en 1728, mort à Paris en 1796. Il prit l'habit ecclésiastique, se rendit à Paris, où il dirigea l'éducation du chevalier de Boufflers; il fut ensuite nommé aumônier du roi de Pologne, Stanislas Leczinski, duc de Lorraine, et habita plusieurs années Lunéville. Après la mort de Stanislas, il retourna à Paris, collabora à l' « Almanach des Muses » et au « Journal de Fréron », devint, entre temps, docteur en Sorbonne et membre de l'académie de Nancy. Réduit à la misère par la Révolution, il reprit courage quand la Convention, en 1795, lui accorda une pension. Outre ses vers, épars dans les publications que nous avons citées, Porquet a laissé des *Réflexions sur l'usure*.

PORRACÉ (*po ra-sé*), **ÉE** [du lat. *porrum*, poireau] adj. Méd. Qui a la couleur verdâtre du poireau : *Vomissements* PORRACÉS. ‖ On écrit aussi PORACÉ, ÉE.

PORREAU n. m. Bot. Syn. de POIREAU.

PORRECTION (*rèk'-si* — lat. *porrectio*, présentation) n. f. Liturg. Cérémonie qui consiste à présenter et à faire toucher aux ordinands les objets relatifs à leur ministère.

PORRÉE (Gilbert DE **LA**), en lat. *Gilbertus Porretanus*, évêque de Poitiers et théologien scolastique, né et mort à Poitiers (vers 1070-1154). Il professa la philosophie à Chartres, à Paris et à Poitiers, dont il devint évêque en 1142. Il appartenait à l'école des *réalistes* et fut même accusé d'hérésie par saint Bernard et mandé par le pape Eugène III. Ses doctrines furent trouvées subtiles, mais indemnes de toute hérésie. De retour dans son diocèse, l'évêque de Poitiers consacra tous ses soins à l'embellissement de sa cathédrale, où l'on y voit encore son tombeau. Il légua à son chapitre sa riche bibliothèque. Ses principaux ouvrages, en latin, sont : *Commentaire sur les livres de la Trinité*, de Boëce (1570); *le Livre des six principes*, classique au moyen âge; etc.

PORRENTRUY (allem. *Pruntrut*), ville de Suisse, chef-lieu d'un district du canton de Berne, sur l'Allaine, affluent du Doubs; 6.509 hab. Ancien château des princes-évêques de Bâle, dominant la ville. Industrie et commerce actifs : horlogerie, vannerie, fromageries. Ville fort ancienne, qui existait à l'époque gallo-romaine (*Amagetobriga*); elle fut ravagée pendant les invasions, robâtie par Théodose, puis par Charlemagne, et resta, depuis la Réforme jusqu'à la Révolution française, la résidence des

évêques de Bâle. Ce fut, sous le premier empire, le chef-lieu du département français du Mont-Terrible; elle fut donnée par le congrès de Vienne au canton de Berne (1815).

PORRERAS, petite ville d'Espagne (archipel des Baléares, île de Majorque); 5.000 hab.

PORRÉTAIN (*tin*) n. m. Hist. relig. Nom donné par les adversaires de G. de La Porrée (v. ce nom) à ses partisans.

PORRETTA, bourg d'Italie (Emilie, prov. de Bologne), sur le Reno; 3.310 hab. Sources minérales.

PORRETTE (*po-rèt'* — dimin. de *porreau*) n. f. Jeune plant de porreau. ‖ Petite variété de porreau.

PORRHOMME n. m. Genre d'arachnides aranéides, de la famille des argiopidés, propres à l'hémisphère boréal. — Encycl. Les *porrhommes* se plaisent surtout dans les lieux obscurs (*porrhomma pygmæum* [France]), sous les mousses, les pierres, dans les montagnes. On les trouve jusqu'aux régions arctiques (*porrhomma venator* Groenlandj.).

PORRICINE (*sin'*) n. f. Silicate naturel de chaux et de magnésie, variété de pyroxène.

PORRIFOLIÉ, ÉE (du lat. *porrum*, poireau, et *folium*, feuille) adj. Dont les feuilles ressemblent à celles du poireau.

PORRIGINEUX (*ji-neû*), **EUSE** adj. Pathol. Qui a la nature, l'aspect du porrigo.

PORRIGO (du lat. *porrigere*, étendre) n. m. Pathol. Nom qui sert à désigner trois variétés d'alopécies : 1° le *porrigo decalvans* de Willan et Bateman (pelade) et celui de Gruby (variété de teigne trichophytique); 2° le *porrigo scutulata*, qui est la teigne tondante; 3° le *porrigo granulé*, c'est-à-dire les lésions que les poux peuvent déterminer dans les cheveux. V. PELADE, TEIGNE, ALOPÉCIE, etc.

— Art vétér. Nom ancien de la *teigne-tonsurante* des ruminants.

— Encycl. Art vétér. Le *porrigo* est causé par le *trichophyton epilans* et est très contagieux à l'homme, au cheval et au chien. Il a une forme ronde de l'étendue d'une pièce de 2 à 5 francs et est couvert de croûtes jaunâtres sèches sur une surface cutanée humide. On le traite par des applications de teinture d'iode, après raclement préalable.

PORRO UNUM EST NECESSARIUM (*Or une seule chose est nécessaire*), Paroles de Jésus-Christ (S. Luc, X, 42). Jésus était descendu chez Marthe et Marie, sœurs de Lazare. Marie l'écoutait, assise à ses pieds; Marthe, qui s'occupait activement des soins qu'une telle visite exigeait, s'arrêta tout à coup et dit au Maître : « Seigneur, ne remarquez-vous pas que Marie me laisse travailler seule? Dites-lui de m'aider. » Jésus lui répondit : « Marthe, Marthe, tu t'inquiètes et t'embarrasses de beaucoup de choses, *or une seule est nécessaire*; Marie a choisi la meilleure part, et elle ne lui sera point ôtée. » On fait souvent des applications de ce mot dans toute espèce de sujets.

PORRO (Girolamo), graveur italien, né à Padoue vers 1520, mort à Venise en 1580. On lui doit un grand nombre de gravures, remarquables par l'excessive finesse de l'exécution : les planches de la *Vie des Visconti, ducs de Milan*, de Scipion Soncino (ce sont pour la plupart des portraits excellents); celles de l'*Orlando furioso* (1548); celles des *Vues des îles les plus célèbres du monde*, de Porcacchi (1572), et des *Funerali antichi de'diversi popoli et nazioni* (1574); etc. On cite de lui un *Christ*, au musée de Parme, qui, observé à la loupe, laisse lire dans les tailles tout le récit de la Passion.

PORRO (Pierre), musicien et éditeur français, né à Béziers en 1759, mort à Montmorency en 1831. Guitariste très habile, il publia un journal de pièces de guitare. Il fut l'un des premiers, en France, à publier les œuvres des grands maîtres. Porro a beaucoup composé pour la guitare. Il fut le grand-père de Mme Ugalde.

PORSANGERFJORD, fjord ou baie de la Norvège septentrionale (Finmark), au N. du 70e degré lat. N., qui s'ouvre sur l'océan Glacial arctique. Largeur, 20 kilom.; longueur, du N. au S., 120 kilom.

PORSE n. f. Techn. Paquet de flôtres que l'on place à côté de la cuve, dans la fabrication du papier à la main, pour couvrir les feuilles à mesure que l'ouvreur les produira. ‖ Après le travail à la cuve, *Porses flôtres*, Feuilles qui viennent d'être fabriquées et qui sont encore intercalées avec les flôtres. ‖ *Porses blanches*, Feuilles dont les porses ont été détachées par le leveur.

PORSENNA, roi de Clusium, en Etrurie, au VIe siècle av. notre ère. Il entreprit de rétablir les Tarquins chassés de Rome. Suivant la légende romaine, il fut d'abord arrêté au pont Sublicius par l'héroïsme d'Horatius Coclès, puis, effrayé par la tentative de Mucius Scævola, qui était allé dans son camp pour l'assassiner, il aurait levé le siège de Rome, rendu les prisonniers et traité. Mais il semble qu'en réalité il s'empara de Rome, puis fut battu, mais garda une partie du territoire conquis.

PORSON (Richard), helléniste anglais, né à East-Ruston (comté de Norfolk) en 1795, mort à Londres en 1808. Il enseigna à Cambridge et fut (1806) bibliothécaire de la « Royal Institution » à Londres. Malheureusement, son goût immodéré pour la boisson le fit mourir prématurément. On estime surtout ses éditions d'Eschyle (1795), de l'*Hécube*, *Oreste*, *Médée* et des *Phéniciennes* d'Euripide (1797-1801); ses études sur la métrique grecque (1802), où se trouve la loi à laquelle il a donné son nom et en vertu de laquelle, dans la versification des tragiques grecs, quand le cinquième pied du trimètre iambique ou le deuxième et le sixième pied du tétramètre catalectique trochaïque sont purs, l'hémistiche auquel ils appartiennent se termine par un mot ou groupe de mots ayant la forme d'un crétique, etc.

PORSPODER, comm. du Finistère, arrond. et à 29 kilom. de Brest, sur l'Océan; 1.905 hab. Petit port; bains de mer. Dans le cimetière, ossuaire du XVIIe siècle.

PORT (*por'*) n. m. Se dit quelquefois par abrév. pour *porto*, vin portugais.

PORT (*por'* — lat. *portus*) n. m. Endroit au bord de la mer où les navires trouvent, dans un enfoncement naturel ou artificiel de la côte, un abri pour mouiller : *Entrer au* PORT. ‖ Point de la rive d'un cours d'eau où la disposition des berges permet aux bateaux et chalands de débarquer leurs marchandises, etc. : *Le* PORT *Saint-Nicolas, à Paris.*

— Fig. *Port du salut*, Lieu de refuge. ‖ *Faire naufrage au port*, *Echouer en vue du port*, Voir, au moment où l'on comptait sur la réussite, tous ses projets renversés. *Arriver à bon port*, Arriver sans encombre à destination.

— Géogr. Nom donné aux passages de la chaîne des Pyrénées qui font communiquer le versant français et le versant espagnol : *Le* PORT *de Roncevaux.*

— Mar. *Port militaire* ou *Port de guerre*, Port où stationnent les navires de guerre. ‖ *Port de commerce* ou *Port marchand*, Port spécialement destiné et aménagé pour les navires de commerce. ‖ *Port d'armement*, Port dans lequel arme ou est inscrit un navire. ‖ *Port d'attache d'un navire*, Port auquel compte un navire. ‖ Sur les navires de commerce, ce nom est écrit à l'arrière, à côté du nom du navire, et de la façon suivante : *Océanien — Marseille.* ‖ *Port franc*, Port où les marchandises peuvent être déposées et transiter sans payer des droits de douanes. ‖ *Port fermé*, Port dans lequel les navires de commerce ne peuvent commercer. — Port protégé contre les mauvais temps. ‖ *Port ouvert*, Port dans lequel peut s'exercer le commerce international. — Port mal défendu contre la mer du large. ‖ *Fermer, Consigner un port*, Interdire aux navires ancrés dans le port d'en sortir pour aucun motif. ‖ *Port de marée*, Port dans lequel on ne peut entrer qu'à la marée haute. ‖ *Port de demi-marée*, Port dont l'entrée est assez profonde pour permettre l'entrée à mi-marée. ‖ *Port de barre*, Port fermé par une barre qui en rend l'entrée impossible à basse mer. ‖ *Port de toute marée*, Port dans lequel on trouve toujours de l'eau. *Port de salut* ou *Port de refuge*, Port où l'on peut se réfugier par mauvais temps. ‖ *Manquer le port*, En manquer l'entrée. ‖ *Forcer un port*, Entrer dedans de vive force. ‖ *Port de pêche*, Petit port praticable seulement aux barques de pêche. ‖ *Obtenir l'entrée d'un port*, Avoir le droit d'entrer après avoir subi les formalités de la douane et de la visite sanitaire. ‖ *Donner dans un port*, Entrer dedans. ‖ *Droits de port*, Droits à payer pour avoir l'autorisation de séjourner dans un port. ‖ *Règlements de port*, Reglements fixant les obligations auxquelles sont soumis les navires qui séjournent dans le port. ‖ *Service de port* et *Service du port*, Surveillance nécessitée par les mouvements du port et Personnel chargé de ce service.

— Encycl. *Ports de guerre.* Les ports de guerre doivent être protégés contre toute attaque extérieure, présenter une rade sûre pour les navires au mouillage et posséder un arsenal pourvu de bassins, de bassins de radoub, d'ateliers mécaniques et de magasins de ravitaillement. La France continentale a cinq ports de guerre, formant les chefs-lieux de cinq arrondissements maritimes : Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon.

Les ports de guerre de la France extérieure sont proprement appelés *points d'appui de la flotte*. V. POINT.

Ports de commerce. Les ports du commerce sont ceux dans lesquels se fait un grand trafic international; ils possèdent un outillage aussi perfectionné que possible, de nombreux docks et des entrepôts généraux. Ils se composent de nombreux bassins, où les navires accostés à quai trouvent toutes les facilités pour charger et décharger leurs marchandises, faire leur charbon et les vivres. Sur les côtes de la Manche et de l'Océan, tous les ports sont des ports à marée, et les navires doivent calculer leur entrée de façon à pouvoir pénétrer directement dans les bassins et à ne pas encombrer l'avant-port. On a tâché de remédier en partie à cet inconvénient en creusant les avant-ports et en établissant des bassins de mi-marée; mais il faut sasser, et ce système n'est pratique que pour les bâtiments de moyen tonnage. Les bassins des ports de commerce sont toujours précédés d'un avant-port, dont l'entrée est indiquée par des jetées, sur lesquelles sont disposés des feux où l'on fait les signaux de port. Certains ports de commerce sont protégés contre une attaque ennemie par des batteries puissantes et par des défenses mobiles; ainsi Dunkerque, Calais, Le Havre, Marseille, Cette, Villefranche, Alger.

— Admin. mar. Tout navire portant des marchandises ou des passagers doit se soumettre, à son arrivée dans un port français, aux formalités prescrites par l'ordonnance de la marine de 1681 et par le règlement du 28 février 1867. Il doit d'abord faire constater, avant de communiquer avec la terre, son état sanitaire et obtenir la *libre pratique*. Au cas où, pendant la traversée, des décès ou des cas de maladie suspects se seraient produits sur le bateau, la libre pratique peut n'être accordée qu'après une quarantaine de durée variable. La place du navire dans les bassins du port, le temps accordé pour le débarquement des passagers et de la cargaison, etc., sont fixés par les *officiers ou maîtres du port*, aux instructions desquels tout capitaine de navire est tenu de se soumettre pour tout ce qui concerne la police du port, les mouvements à effectuer, les précautions contre les incendies, etc. Des formalités, analogues à celles de l'arrivée, précèdent le départ de chaque bateau.

Au point de vue administratif, les ports relèvent du ministère des travaux publics, quant à ce qui concerne leur construction, leur entretien et leur police. Le service est assuré par des ingénieurs en chef et des ingénieurs ordinaires. En ce qui concerne spécialement la police du port (v. plus haut), elle est déléguée, dans les ports importants, aux officiers de port (lieutenants de vaisseau retraités ou anciens capitaines au long cours, et, dans les rades de moindre trafic, aux *maîtres de port*, choisis parmi les anciens maîtres au cabotage ou les officiers mariniers de la flotte à la retraite. Officiers et maîtres de port sont nommés et révoqués par le ministre des travaux publics.

PORT (*por'* — subst. verb. de *porter*) n. m. Action de porter : *Le* PORT *des cannes plombées est interdit.* ‖ Prix payé pour faire porter : *Lettre franche de* PORT. *Port payé*, Les frais de port étant acquittés d'avance par l'expéditeur.

Maintien habituel : *Reconnaître quelqu'un à son* PORT.

— Loc. div. : *Port de tête*, Manière dont la tête est placée, dont on la porte : *Personne qui a un beau* PORT DE TÊTE. ‖ *Port de roi, Port de reine*, Air imposant, majestueux. *Port d'armes*, Action ou droit de porter des armes : *Avoir un* PORT D'ARMES. V. ARME.

— Fig. *Rester au port d'armes*, Rester dans l'inaction.

— Bot. Aspect, forme distinctive d'un végétal.

— Jeux. A certains jeux, Cartes que l'on réserve pour les joindre à celles qui doivent rentrer du talon.

— Manèg. Position qu'un cheval donne à sa tête.

— Mar. Maximum de charge d'un navire : *Navire qui a 800 tonneaux de* PORT. ‖ *Port officiel*, Tonnage déterminé d'après le jaugeage. ‖ *Port réel*, Chargement que peut prendre effectivement un navire. ‖ *Port permis*, Autref., Poids d'objets personnels qu'un officier pouvait emporter sur un navire de commerce sur lequel il était passager sans payer de fret.

— Syn. **Contenance, maintien**, etc. V. CONTENANCE.

— Encycl. Mus. *Port de voix*. Le *port de voix* en ital. *portamento* est un procédé à l'aide duquel on rend dans l'exécution deux sons éloignés. Il consiste à faire glisser la voix avec douceur et rapidité par une légère, qui part de la première des deux notes pour arriver à l'intonation de la seconde. Ce procédé n'est possible que pour la voix et pour les instruments à archet. Le port de voix ne doit jamais s'effectuer sur la première note d'un chant.

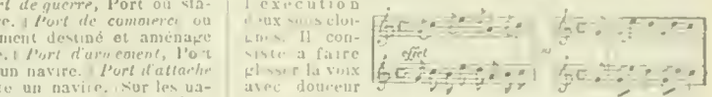

Port de voix

— Dr. *Port d'armes*. Tout Français qui a porté les armes contre la France est passible de la peine de mort (C. pén., art. 75). Le port d'armes sans uniforme est insurrectionnel est puni par la loi du 24 mai 1834, art. 5 à 8.

Port d'armes prohibé. V. ARME.

Port illégal de costume, d'uniforme, etc. V. COSTUME.

PORT Le), comm. de l'Ariège, arrond. et à 27 kilom. de Saint-Girons, sur l'Arac; 2.100 hab.

PORT François-Célestin, historien français, né à Paris en 1848, mort à Angers en 1901. Elève de l'Ecole des chartes, archiviste de Maine-et-Loire, il fut nommé, en 1885, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. On lui doit, entre autres œuvres : *Dictionnaire historique et biographique de Maine-et-Loire* (1874-1878); *le Livre de Guillaume Le Marre, évêque d'Angers, de 1291 à 1317*; *les Artistes angevins*; *Inventaire angevin*; *Histoire de Saboly*, de G. Menage, *la Vendée angevine* (1888), *la Légende de Cathelinette* (1895).

PORTA, ch.-l. de cant. de la Corse (arrond. et à 30 kilom. de Bastia), 751 hab. Eaux minérales ferrugineuses. — Le canton a 15 comm. et 4.437 hab.

PORTA HUNGARICA, c'est-à-dire *Porte Hongroise*, étroit passage où se glisse le Danube, en amont de Presbourg, entre les derniers contre-forts des Alpes au S.-O. et les ultimes renflements des Karpathes au N.

PORTA Baccio della. Biogr. V. BARTOLOMEO (Fra).

PORTA Giuseppe, peintre vénitien, né à Castelnuovo-di-Garfagnana en 1520, mort à Venise après 1572, élève de Salviati, dont il adopta le nom, ce qui a fait appeler souvent **del Salviati** ou **Salviati le Jeune**. Il accompagna le palais Priuli, à Trévise, et, de retour à Venise, fut distingué par Titien, qui lui fit confier, avec Paul Véronèse, la décoration de la bibliothèque de Saint-Marc; il peignit dans la voûte, de vastes médaillons : *le Courage méprisant la Fortune, Pluton et Mercure, l'Art et la Physionomie*, la *Guerre*. Ces compositions sont d'une forme savante et hardie, d'une couleur légère et transparente.


Giuseppe Porta.

Sauf un voyage à Rome, Porta passa toute sa vie à Venise. On cite de lui : à la basilique de Saint-Marc, les belles mosaïques de *l'Annonciation de la Vierge* et de *l'Arbre généalogique de la Vierge*; à Sainte-Zacharie, *Saint Côme* et *Saint Damien guérissant un malade*; à Santa-Maria-della-Salute, *la Manne dans le désert*; divers figures de prophètes et de patriarches : *Isaïe*, *Habacuc*, *Abraham*, *Melchisédec*, et un *David portant la tête de Goliath*; à San-Zanipolo, toute une série de tableaux à l'huile : *le Lavement des pieds*, *le Jardin des Oliviers*, *Jésus au Calvaire*, *le Christ en croix*, *Jésus apparaissant à Madeleine*; etc. Le Louvre possède de lui un grand tableau, *Adam et Eve chassés du paradis terrestre.*

PORTA Guglielmo della, sculpteur italien, né à Porlezza (diocèse de Côme), élève de son oncle, l'architecte Jacopo della Porta, et de Perino del Vaga, à Gênes. Il se rendit à Rome, où il entra en relation avec Sebastiano del Piombo et Michel-Ange, et embrassa la vie ecclésiastique. Ayant été chargé de restaurer les jambes de l'*Hercule Farnèse*, il le fit avec une telle habileté que, lorsque les jambes antiques furent retrouvées, Michel-Ange s'opposa à ce qu'on enlevât celles que Porta avait sculptées. Après la mort de Fra Sebastiano en 1547, il lui succéda dans la charge de *piombo* ou sceller et exécuta le mausolée de Paul III, où l'on admirait une belle statue de la *Justice*, recouverte depuis d'une draperie en bronze.

PORTA Giovanni Battista della, sculpteur italien, parent et élève de Guglielmo, né à Porlezza (?) ou à Milan en 1542, mort à Rome en 1597.

On voit de lui, à Rome, dans l'église Sainte-Marie-Majeure, un beau *Saint Dominique*, figure colossale de marbre. Dans la même ville, à l'église Sainte-Pudentienne, *Jésus-Christ donnant les clefs à saint Pierre*. Notre-Dame-de-Lorette renferme encore de lui plusieurs figures et bas-reliefs remarquables. — Son frère, Tomaso **Porta**, né à Porlezza vers 1544, mort à Rome en 1618, est l'auteur des deux bronzes : *Saint Pierre* et *Saint Paul*, qui couronnent la colonne Antonine et la colonne Trajane. On a encore de lui, dans l'église Saint-Ambroise al Corso, un groupe monumental représentant *Jésus-Christ* [illegible] entouré de plusieurs saints.


Giovanni Battista Porta.

PORTA (Giambattista DELLA), physicien italien, né et mort à Naples 1541-1615. Dès l'âge de quinze ans, il avait déjà composé les trois premiers volumes de sa *Magie naturelle*. De retour à Naples, il prit part à la fondation de l'académie des Oziosi, puis fonda lui-même l'académie des Secreti, dont prit ombrage le pape Paul V. L'académie fut fermée, mais della Porta réussit facilement à se justifier. Il fut admis à l'académie des Lincei (1610) et retourna à Naples. Vers la fin de sa vie, il composa des pièces de théâtre qui furent représentées avec succès.

On lui doit la découverte de la chambre obscure, ainsi qu'un grand nombre d'expériences d'optique curieuses. Malheureusement, il partageait les superstitions de ses contemporains sur l'astrologie, la magie, etc. Ses principaux ouvrages sont : *Magiæ naturalis lib. XX* (1589); *De furtivis litterarum notis* 1563, curieux traité de l'écriture secrète en chiffres; *De refractione optices* (1593); *De cœlesti physiognomonia* (1601); *De aeris transmutationibus* (1609), traité de météorologie. Les comédies de della Porta ont été réunies et publiées à Naples (1726).

PORTA (le P. Costanzo), moine franciscain et l'un des plus savants contrapontistes du XVIe siècle, né à Crémone, mort à Padoue en 1601. Il fut maître du chapello successivement à Padoue, à Osimo, à Ravenne et à Lorette. Il a publié de nombreuses compositions religieuses, de style grave et d'une grande sévérité de forme.

PORTA (Giovanni Giacomo DELLA), sculpteur et architecte italien, né à Milan, mort à Rome au début du XVIIe siècle. Il acheva ou exécuta à Rome de belles et importantes constructions : l'église du Gesù, commencée par Vignole; la porte de Saint Jean-de-Latran (1571); la façade de Saint-Louis des Français (1578); de Santa-Maria-de-Monti (1579); le cortile du palais de la Sapienza (1587); la coupole du Saint-Pierre, avec Fontana (1583-1590), d'après les dessins modifiés de Michel-Ange; etc.

PORTA (Bernardo), compositeur, né à Rome en 1758, mort à Paris en 1832. Élève de Magrini et de Leo, il fut maître de chapelle à Tivoli, puis passa plusieurs années à Rome, où il fit représenter sans succès un opéra intitulé : *la Comtesse d'Amalfi*. S'étant rendu à Paris en 1788, il s'y livra aussitôt à la composition théâtrale et fit jouer, entre autres ouvrages : *le Diable à quatre* (1788); *Pagamin* (1792); *Laurette au village* (1793); *l'Oracle* (1797); *le Prisonnier français ou le Bienfait récompensé* (1798); *Deux morts qui se voient* (1800); *les Deux statues* (1800); *les Horaces* (1800); *le Connétable de Clisson* (1801). Il devint professeur d'harmonie à l'école de musique classique dirigée par Choron.

PORTABILITÉ n. f. Caractère, nature de ce qui est portable : *La* PORTABILITÉ *d'un fardeau*. (Peu us.)

PORTABLE adj. Qui peut être porté : *Fardeau aisément* PORTABLE.

— Dr. *Rente, Dette portable*, Rente ou Dette qui doit être payée au domicile même du créancier.

PORTACOMARO, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]); 2.300 hab. Eaux sulfureuses.

PORT-ADÉLAÏDE, ville d'Australie (Australie méridionale), à 12 kilom. d'*Adélaïde*, sur un estuaire débouchant dans le golfe Saint-Vincent; 8.000 hab. Port très commerçant. Ville fondée en 1840.

PORTADOWN, ville des îles Britanniques (prov. d'Ulster [Irlande, comté d'Armagh]), sur le Bann, tributaire du lough Neagh; 7.850 hab. Fabrication de toiles.

PORTAELS (Jean-François), peintre belge, né à Vilvorde (Brabant en 1818, mort à Bruxelles en 1895, élève de Paul Delaroche. Ayant obtenu, en 1843, le grand prix de Rome, il alla passer quelques années en Italie et, de là, se rendit en Égypte. En 1847, il succéda à Van der Haert comme directeur de l'académie de Gand. Rappelons, parmi ses tableaux : *Rébecca, la Secheresse en Judée, Ruth, Fatma la Bohémienne, Convoi funèbre dans le désert de Suez, Caravane en Syrie surprise par le simoun, Jeune femme des environs de Trieste, Jeune juive de l'Asie Mineure, Conteur dans les rues du Caire*, des portraits, etc.

PORTAGE (*taj*) n. m. Action de porter, de transporter : *Le* PORTAGE *des denrées. Frais de* PORTAGE.

— Dr. anc. Droit qu'on payait autrefois aux portes des villes sur les marchandises qui entraient.

— Mar. Point où une pièce quelconque porte sur une autre. PORTAGE *d'une vergue sur les haubans.* ‖ *Droit de portage*, Droit reconnu autrefois officiellement aux marins du commerce d'embarquer un certain poids de pacotille.

— Navig. Action de traîner par voie de terre une embarcation arrêtée par un obstacle dans une rivière. ‖ Nom donné, dans les pays de langue française de l'Amérique du Nord, aux seuils bas et peu étendus qui séparent deux rivières voisines et au moyen desquels il est possible de transporter d'un cours d'eau à l'autre des barques légères.

PORTAGE, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : comté de l'Etat d'Ohio, arrosé par la Cuyahoga, tributaire du lac Erié, 34.000 hab. Ch.-l. *Ravenna*. — Comté de l'Etat de Wisconsin; 23.000 hab. Ch.-l. *Stevens Point*.

PORTAGE, ville des Etats-Unis (Wisconsin), ch. l. du comté de Columbia, au milieu de la plaine dite *Portage de Winnebago*, par où communiquent le lac Michigan et le Mississipi; 5.700 hab. Filatures, scieries.

PORTAGE-LA-PRAIRIE, bourg du Canada (Manitoba), près de l'Assiniboine; 3.900 hab.

PORTAIL (*ta-ail* ‖ mill. — du lat. *porta*, porte) n. m. Façade d'une église où se trouve la porte principale : *Des* PORTAILS *gothiques*.

— ENCYCL. Archit. On désigne sous le nom de *portail* une élévation servant de façade ou d'entrée principale à un grand édifice, une avant-porte, c'est-à-dire un ébrasement ménagé extérieurement en avant des portes principales des édifices pour former un abri. Le portail dépend des portes elles-mêmes; il se distingue par là du porche qui avance hors d'œuvre. Le portail est l'encadrement de la porte, la voussure qui s'avance au-devant d'elle, soit en encorbellement, soit soutenue par des pieds-droits ou des colonnes engagées. Cette partie de l'édifice prit de telles proportions dans l'architecture du moyen âge que souvent le mot « portail » est devenu presque synonyme de *façade*. C'est qu'en effet ce qui n'était d'abord qu'un fronton dans les ordres anciens s'est considérablement développé dans l'architecture gothique, par suite de l'introduction de l'ogive et du mode nouveau d'ornementation. Aussi comprend-on en général sous le nom de « portail » toute la partie inférieure de la façade des monuments gothiques.

Le portail, forme architectonique absolument neuve, semble être une création du XIIe s.; et encore n'est-ce guère qu'à la fin de ce siècle et au commencement du XIIIe que cette forme fut généralement adoptée dans la construction des édifices religieux. La création fut en quelque sorte parfaite du premier coup.



Portail de la cathédrale de Nantes (XIVe s.).

Les plantes qui serpentaient dans les archivoltes étaient la vigne, le chêne, le houx ou le chardon : venait aussi le défilé éternel des bons et des méchants, les uns à droite, les autres à gauche. Sur le trumeau qui sépare le linteau en deux parties, tantôt une figure du Jésus-Christ, tantôt celle de saint Michel, tantôt le saint sous le patronage duquel l'église est placée. Enfin, dans les archivoltes qui forment la voussure, des figures de saints et de divers personnages de l'Écriture sainte, entourées d'emblèmes ou de scènes de l'histoire sacrée. Un des plus remarquables, tant par ses dispositions architectoniques que par sa décoration, est celui de Vézelay (fin du XIIe s.).

Le beau portail de Notre-Dame de Paris, est, en réalité, une façade composée de trois portails. Le portail de la Vierge est un véritable chef-d'œuvre du genre.

Dans le cours du XIVe siècle, le portail s'étendit jusqu'aux contreforts de la façade, qui y furent englobés. Ces derniers furent reliés à la voussure qui abrite la porte par des pieds-droits et des colonnettes, auxquels le gothique fleuri adossa des niches en forme de chapelles, occupées par des figures de saints, de telle sorte qu'il devint impossible de distinguer nettement, dans la partie ornementale et décorative du moins, où s'arrêtait le portail, où commençait le contrefort. On peut, comme exemples de cette extension du portail, citer l'église Saint-Merry, à Paris; la cathédrale de Reims, celle de Strasbourg, etc.

PORTAIL (Jacques-André), peintre et dessinateur français, né à Nantes vers 1698, mort à Versailles en 1759. Il devint, en 1742, garde des plans et tableaux du roi, et entra en 1746 à l'Académie de peinture. Le musée du Louvre possède deux dessins de cet artiste, et on voit de lui au musée de Versailles deux gouaches : l'une représentant la *Vue de l'orangerie et du château de Versailles, prise de la pièce d'eau des Suisses*; l'autre, la *Vue des jardins et du château de Versailles, prise du bassin de Neptune*.

PORTAL (Antoine, baron), médecin français, né à Gaillac (Tarn) en 1742, mort à Paris en 1832. Reçu docteur à Montpellier en 1764, se rendit à Paris et fut bientôt chargé d'enseigner l'anatomie au Dauphin; il en profita pour se faire nommer professeur de médecine au Collège de France (1769). En 1777, Buffon lui fit donner la chaire d'anatomie au Jardin des Plantes. Lors de la création de l'Institut, il fut appelé à en faire partie. Au retour des Bourbons, il devint premier médecin de Louis XVIII et fit créer, en 1820, l'Académie royale de médecine. Ses nombreux écrits n'ont fait faire aucun progrès sérieux à la science. Citons : *Histoire de l'anatomie et de la chirurgie* (1770), avec un tableau chronologique des principales découvertes et un catalogue des ouvrages d'anatomie et de chirurgie; *Cours d'anatomie médicale* (1804); *Observations sur la nature et le traitement de l'apoplexie* (1811); *Sur la nature et le traitement des maladies du foie* (1813); etc.

PORTAL (Pierre-Barthélemy, baron), homme politique français, né à Montauban en 1765, mort à Bordeaux en 1845. Chef d'une maison d'armements maritimes en 1789, il fut presque ruiné sous la Révolution. Président de la chambre de commerce sous le Consulat, conseiller municipal de Bordeaux, puis conseiller général de la Gironde, il fut nommé maître des requêtes au conseil d'État (1811). Démissionnaire peu après, il fut envoyé en qualité de commissaire civil près de l'armée du maréchal Soult (1813), puis retourna à Bordeaux pour y maintenir l'ordre. Il reprit sa place au conseil d'État sous la Restauration, fut nommé directeur supérieur des colonies, joua un rôle dans les négociations des traités de 1815 et fut élu député par le Tarn-et-Garonne. Ministre de la marine et des colonies en 1819, il devint, à l'expiration de son mandat, ministre d'État et pair de France. Royaliste modéré, il se rallia au gouvernement de Louis-Philippe. — Son fils, PIERRE-PAUL-FRÉDÉRIC **Portal**, archéologue, né à Bordeaux en 1801, mort à Paris en 1876, entra dans la diplomatie sous la Restauration, puis remplit diverses fonctions au conseil d'État. On lui doit : *Des couleurs symboliques dans l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes* (1837); *les Descendants des albigeois et des huguenots* (1860); *la Politique des lois civiles ou Science des législations comparées* (1873), et la publication des *Mémoires* de son père.

PORT-À-L'ANGLAIS (BARRAGE DU), important barrage établi en travers de la Seine et situé sur le territoire de la commune d'Ivry (Seine); il a 3^m^,80 de hauteur et a été construit par l'ingénieur Boulé. Il a été terminé en 1870.

PORT-ALBERT, ville d'Australie (Victoria), à l'embouchure d'un fleuve côtier dans le détroit de Bass; 4.000 hab.

PORTALÈGRE, ville du Portugal (Alemtejo); 10.600 hab. Ch.-l. de distr., évêché. Draps.

PORTALIS Jean-Etienne-Marie), jurisconsulte et homme d'État français, né à Baussot (Var) en 1745, mort à Paris en 1807. Il publia dès l'âge de dix-sept ans un livre sur les préjugés. Entré au barreau d'Aix, il se mit en opposition avec ses confrères par son éloignement pour les subtilités ambiguës. Esprit très conservateur, il regretta la chute des parlements. Il étudia avec impartialité la situation légale des protestants, à la requête de Choiseul, et soutint dans une consultation la validité de leur mariage. Échappé à la Terreur, il fut député au conseil des Anciens, puis président de cette assemblée. Sa tendance d'esprit lui fit repousser toutes les mesures violentes, et il fut proscrit au 18-Fructidor. Rentré en France en 1800, il fut chargé de la préparation du Code civil avec Tronchet, Malleville et Bigot de Préameneu. Il chercha à y faire prédominer les idées du droit romain. Après le Concordat, il prépara les articles organiques. Il entra à l'Académie française, en 1806. — Son fils, JOSEPH-MARIE, comte **Portalis**, né à Aix en 1778, mort à Passy en 1858, servit dans la diplomatie, puis devint conseiller d'État, comte de l'Empire, mais fut disgracié pour avoir caché à l'Empereur un bref du pape contre l'archevêque de Paris. Il fut néanmoins nommé, en 1813, premier président de la cour d'Angers. Il rentra en faveur sous Louis XVIII, qui le nomma conseiller d'État et conseiller à la Cour de cassation. Il devint ensuite successivement pair de France, sous-secrétaire d'État au ministère de la justice, président à la Cour de cassation, garde des sceaux, ministre des affaires étrangères. Nommé, en 1829, premier président de la Cour de cassation, il se rallia à la monarchie de Juillet et devint vice-président de la Chambre des pairs. Il quitta la Cour de cassation en 1851 et siégea au Sénat.

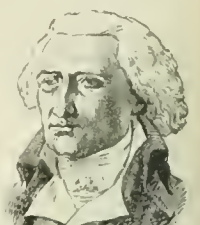

J.-E. Portalis.

PORTALIS Albert-Édouard), publiciste français, né à Vesoul (Haute-Saône) en 1845. Son premier livre : *les Etats-Unis, le Self-Government et le Césarisme*, eut un brillant succès. Encouragé par ce début, il fonda successivement divers journaux, tous d'opinion démocratique avancée : le *Courrier des Deux Mondes*, la *Vérité*, la *Constitution*, le *Corsaire*, l'*Avenir national*, la *Ville de Paris* (1883) et le *Nouvelliste de Paris*. Après avoir fait paraître à Lyon deux autres journaux : le *Censeur* et le *Petit Lyonnais*, Portalis acheta, en 1886, le « XIXe Siècle ». Poursuivi en 1894, pour chantage, il passa à l'étranger et fut condamné par contumace, en 1895, à cinq ans de prison. Il a publié à ce sujet : *Guet-apens judiciaire* (1896).

PORTALONNE n. f. Variété de châtaigne, dos environs de Périgueux.

PORTANT (*tan* — de *porter*) n. m. Anse de fer attachée de chaque côté d'une malle, d'un coffre, etc., pour aider à les porter. (On dit mieux POIGNÉE.) ‖ Anse de fer fixée de chaque côté d'une chaise à porteurs, et dans laquelle on passait le bâton servant à porter la chaise.

— Partie du baudrier ou du ceinturon, qui sert à les raccourcir et à les allonger.

— Impr. Chacune des deux pièces de bois sur lesquelles roule la table de la presse de l'imprimeur en taille-douce.



Portant : 1. Revers; 2. Face.

— Mar. *Portant d'un navire surcalé*, Partie de la quille de ce navire reposant directement sur la cale.

— Physiq. Morceau de fer qu'on place sous l'armature d'un aimant et auquel on suspend le poids qu'on veut lui faire supporter.

— Théâtr. Montants en bois, munis d'échelons de fer, que l'on fixe dans les coulisses de la scène, et qui servent à soutenir les décors et porter les appareils d'éclairage.

PORTANT (*tan*), **ANTE** adj. Techn. Qui porte, qui touche, qui exerce un effort. ‖ *Roues portantes*, Roues de locomotive qui servent seulement à porter la machine, par opposition aux roues *motrices*. ‖ *Chaîne portante*, Chaîne qui, dans un appareil de levage, supporte le fardeau à soulever à l'une de ses extrémités.

— Qui est de telle ou telle façon au point de vue de la santé : *Être bien* PORTANT. *Être mal* PORTANT.

— *A bout portant*, Le bout du canon touchant presque à l'objet qu'on vise : *Tirer à* BOUT PORTANT.

PORTANTINE ital. *portantina*; de *portare*, porter) n. f. En Italie, Chaise à porteurs.

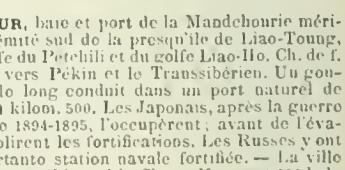

Portantine.

PORTARIA, ville de Thessalie (prov. de Larissa [arr. de Volo]), sur les pentes occidentales du Pélion; 2.685 hab.

PORT-ARTHUR, baie et port de la Mandchourie méridionale, à l'extrémité sud de la presqu'île de Liao-Toung, à l'entrée du golfe du Petchili et du golfe Liao-Ho. Ch. de f. en construction vers Pékin et le Transsibérien. Un goulet de 1 kilom. de long conduit dans un port naturel de 2 kilom. 500 sur 1 kilom. 500. Les Japonais, après la guerre sino-japonaise de 1894-1895, l'occupèrent; avant de l'évacuer, ils en démolirent les fortifications. Les Russes y ont établi une importante station navale fortifiée. — La ville de Port-Arthur, ou en chinois Liu-Choun-Kouo, a 4.000 hab.

PORT-ARTHUR, ville du Canada (prov. d'Ontario [distr. d'Algoma, sur le lac Supérieur]); 3.200 hab.

PORTATIF, IVE (du lat. *portatus*, porté) adj. Qui peut être porté : *Livre* PORTATIF, *d'un format* PORTATIF. ‖ Qui a la faculté de porter : *La force* PORTATIVE *des aimants*.

— Hist. eccléS. *Evêque* ou *Abbé portatif*, Prêtre qui avait le titre d'évêque ou d'abbé, tandis qu'un autre touchait les revenus de l'évêché ou de l'abbaye.

— Liturg. *Autel portatif*. V. AUTEL.

— n. m. Registre que l'on porte à la demeure des débiteurs, pour y inscrire les sommes qu'on en reçoit.

PORTAU (*tô* — rad. *porte* n. m. Archéol. Chacun des panneaux fermant les écoutilles dans les anciennes galères.

PORT-AU-PRINCE, ville des Antilles, capitale de la république d'Haïti, sur la *baie de Port-au-Prince* ou de la Gonave; 60.000 hab., vivant dans des maisons basses, de bois ou de briques, la pierre n'étant plus employée, à cause des terribles secousses des tremblements de terre (surtout ceux de 1751 et de 1770). La fondation est de 1749. Exportation de café, de bois de campêche, de cacao, de coton, de cuirs de bœuf, de bois d'acajou.

PORTAX (*takss*) n. m. Nom scientifique ancien de l'antilope, appelée aujourd'hui BOSELAPHUS.

PORTBAIL, comm. de la Manche, arrond. et à 32 kilom. de Valognes; 1.536 hab. Petit port dans l'estuaire de l'Olonde. Commerce de fourrages et de sel.

PORT-BALTIQUE ou **BALTIISKII-PORT**, port de la Russie d'Europe (gouv. d'Esthonie), sur la côte méridionale et à l'entrée du golfe de Finlande; 1.000 hab. Pêche de *kilki* (sardines d'Esthonie).

PORT-BLAIR, baie de la côte orientale de la grande île Andaman, dans le golfe du Bengale. Mouillage excellent et très vaste, protégé par l'île Ross, dans laquelle a été installé un grand établissement pénitentiaire.

PORT-BRETON ou **PORT-JOINVILLE**, bourg de la Vendée, à 50 kilom. des Sables-d'Olonne, dans l'île d'Yeu, dont c'est le chef-lieu et le port; 1.187 hab. Port de pêche, fabrique de conserves alimentaires. Forges et chantier de construction de navires. V. ILE-D'YEU (L').

PORT-BRILLET, comm. de la Mayenne, arrond. et à 17 kilom. de Laval, sur le Vicoin; 1.172 hab. Ch. de f. Ouest. Usines de fer, fonderies.

PORT-CARBON, ville des Etats-Unis (Pensylvanie [comté de Schuylkill]), sur le canal de Schuylkill; 3.000 hab. Exportation de houille.

PORT-CASTRIES ou **LE CARÉNAGE**, bourg des Antilles anglaises, sur la côte nord-ouest de Sainte-Lucie, dont c'est la capitale; 5.000 hab. Port excellent.

PORT-CHALMERS, ville de la Nouvelle-Zélande (île du Sud); 3.000 hab. Port de Dunedin.

PORT-CHESTER, ville des Etats-Unis (New-York), près de l'embouchure de la rivière Byram; 3.900 hab.

PORT-CLARENCE, établissement situé au nord-est de l'île espagnole de Fernando-Po, dans le golfe de Guinée. Il doit son nom à des missionnaires baptistes anglais, qui le fondèrent en 1827. Trente ans après, il passa sous la domination espagnole. Il fut longtemps le centre des croisières anglaises destinées à empêcher la traite.

PORT-COURBET, **HON-GAC**, **HON-GAY** ou **HON-HAY**, baie et port du Tonkin, à l'E. du delta du fleuve Rouge. C'est un bassin de forme triangulaire, offrant un excellent mouillage. Il communique par un canal tortueux avec la baie d'Along. La proximité de centres houillers ajoute à son importance.

PORT-CROS, petite île du groupe des îles d'Hyères, mesurant 4 kilom. de longueur sur 2 kilom. 500 de largeur; 70 hab. Accidentée et sauvage, elle possède un petit port, dit *Port-Man*, profond et bien défendu.

PORT-DE-BOUC ou **BOUC**, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 50 kilom. d'Aix, au fond du golfe de Fos, au point où aboutit le canal d'Arles; 2.239 hab. Ch. de f. de Miramas à Port-de-Bouc. Petit port de commerce.

PORT-DE-FRANCE ou **NOUMÉA**. Géogr. V. NOUMÉA.

PORT-DE-LANNE, comm. des Landes, arrond. et à 21 kilom. de Dax; 1.015 hab.

PORT-D'ENVAUX, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 13 kilom. de Saintes, sur la Charente; 1.312 hab.

PORT-DE-PAIX (LE), ville des Antilles, sur une baie de la côte nord d'Haïti, en face de l'île de la Tortue; 10.000 hab. Commerce de café, de bois de campêche, de cuirs de bœuf, de cacao. En 1492, Colomb nomma Valparaiso ce lieu, appelé Port-de-Paix en 1665 par les flibustiers français.

PORT-DEPOSIT, bourg des Etats-Unis (Maryland), sur la Susquehanna; 4.700 hab. Port de rivière fréquenté, à l'origine de la navigation fluviale de la Susquehanoa.

PORT-D'ESPAGNE (le *Port of Spain* et le *Spanish Town* des Anglais), ville des Antilles, ch.-l. de l'île anglaise de la Trinité, au bord du golfe de Paria; 35.000 hab. Port défectueux, de plus en plus envasé, mais où se fait presque tout le commerce de l'île.

PORTE (lat. *porta*) n. f. Ouverture donnant entrée dans un lieu fermé ou enceint : *Murer une* PORTE. Appareil mobile, qui sert habituellement à fermer cette ouverture : PORTE *de fer, de bois*. ‖ Pièce mobile, servant à fermer un meuble ou une enceinte : *Les* PORTES *d'une armoire, d'une écluse*. ‖ *Porte triomphale*, Porte monumentale, que l'on construit ordinairement en mémoire d'une victoire. ‖ *Porte charretière*, Porte à deux vantaux dont la largeur totale est suffisante pour laisser passer une voiture charretière. ‖ *Porte cochère*, Porte qui, dans une maison particulière, permet à une voiture ordinaire de pénétrer à l'intérieur de la cour de cette maison. ‖ *Porte bâtarde*, Porte qui, tout en formant l'entrée d'une maison, n'a pas une largeur suffisante pour donner passage à une voiture attelée. ‖ *Porte biaise*, Porte dont les deux tableaux ne sont pas d'équerre avec la façade de l'édifice. ‖ *Porte attique*, Celle dont les pieds-droits ont une position inclinée symétriquement par rapport à son axe. ‖ *Porte-grille*, Porte constituée par des panneaux en bois ou en fer dans sa partie inférieure et qui se termine par le haut au moyen de barreaux. ‖ *Porte à jour*, Celle qui sur toute la largeur et la hauteur ne comporte que des barreaux verticaux. ‖ *Porte de dégagement*, Porte intérieure à un appartement permettant de sortir d'une pièce ou d'y entrer directement sans avoir à traverser cet appartement. ‖ *Porte d'assemblage*, Porte dont le bâti est formé par des panneaux superposés sur un ou sur deux parements. ‖ *Porte arasée*, Porte dont les parements sont unis et dépourvus de saillies ou de moulures. ‖ *Porte emboîtée*, Porte dont le panneau unique est fait de planches debout collées et chevillées, qui se réunissent dans deux emboîtures haut et bas. (On dit également, dans ce sens, PORTE COLLÉE.) *Porte coupée*, Porte coupée horizontalement vers son milieu en deux parties qui peuvent être mues indépendamment l'une de l'autre. ‖ *Porte ébrasée*, Porte dont les tableaux offrent extérieurement des pans coupés. ‖ *Porte rampante*, Porte dont la partie supérieure est inclinée par rapport aux chambranles. ‖ *Porte en tour ronde*, Porte qui est placée dans la partie convexe d'un mur circulaire. ‖ *Porte en tour creuse*, Porte placée dans la partie concave d'un mur circulaire. ‖ *Porte en niche*, Porte ayant un plan circulaire et offrant, en élévation, l'apparence d'une niche. ‖ *Porte sur le coin*, Porte pratiquée dans l'encoignure d'un bâtiment avec trompe et pan coupé. ‖ *Porte dérobée, Porte secrète*, Porte non apparente. *Porte de derrière*, Porte ménagée derrière une maison. — Fig. Défaite, faux-fuyant : *Sophisme qui s'échappe par une* PORTE DE DERRIÈRE. ‖ *Porte brisée*, Porte dont une moitié se replie sur l'autre. ‖ *Porte vitrée, Porte de glace*, Porte dont une partie est faite de vitres ou de glace étamée. ‖ *Porte battante*, Châssis recouvert d'étoffe, qui se referme de lui-même sur une porte d'appartement, pour y conserver la chaleur. ‖ *Porte fausse, Porte feinte*, Simulacre de porte en pierre, en menuiserie, en peinture, fait pour conserver la symétrie. ‖ *Porte flamande*, Porte formée de deux jambages avec un couronnement, et fermée d'une grille de fer ou de bois. ‖ *Porte de secours*, Porte de citadelle ménagée du côté de la campagne, pour recevoir les secours qui pourraient arriver.

— Endroit d'une ville où se trouvait autrefois une des portes du mur d'enceinte : *La* PORTE *Saint-Jacques. La* PORTE *Saint-Antoine*. ‖ Nom donné, à Paris, à deux arcs de triomphe érigés en l'honneur de Louis XIV : *La* PORTE *Saint-Denis. La* PORTE *Saint-Martin*.

— Fig. Accès, issue : *Ouvrir à un jeune homme une* PORTE *dans l'administration*. ‖ Entrée : *Place forte qui est à la* PORTE *d'un pays*. ‖ Introduction, moyen d'arriver à un but : *Les grades universitaires sont aujourd'hui la* PORTE *de toutes les carrières*.

— Portiq. *Portes de l'Orient, du couchant*. Endroits du ciel où le soleil paraît se lever, se coucher. *Portes du trépas, de la mort*. Agonie, derniers instants de la vie. ‖ *Portes de la vie*, Naissance, premiers instants de la vie.

— Loc. div. *De porte en porte*. De maison en maison : *Mendier* DE PORTE EN PORTE. ‖ *A la porte*, A l'entrée, en entrant : *Payer* À LA PORTE. ‖ *Porte à porte*, Dans le voisinage immédiat, très proche l'un de l'autre. ‖ *A porte close*, En secret, sans témoins. *A portes ouvrantes, A portes ouvrantes, A portes fermantes, A portes fermantes*, Au moment où l'on ouvre, où l'on ferme les portes d'une ville forte. ‖ *A la porte, Aux portes de*, Tout près de. *Gracieux comme une porte de prison*. Maussade, désagréable. ‖ *Garder la porte*, Etre concierge ou huissier. *Faire la porte*, Remplir les fonctions de portier dans une communauté. — Dans le langage commercial, Se tenir à l'extérieur d'un magasin pour proposer des articles aux passants. *Ouvrir sa porte*, Recevoir chez soi. *Ouvrir une porte*, Donner accès, une part : *Voir* OUVRIR TOUTES LES PORTES. *Ouvrir ses portes*, Se dit d'une place de guerre qui capitule. ‖ *Toutes les portes lui sont ouvertes*, Le crédit, la considération dont il jouit lui donnent accès partout. ‖ *Fermer la porte sur quelqu'un*, La fermer après qu'il est entré ou sorti. *Fermer à quelqu'un la porte au nez, sur le nez*, La fermer avec vivacité, avec colère, pour empêcher quelqu'un d'entrer. ‖ *Fermer sa porte à quelqu'un, Lui refuser, Lui défendre, Lui faire refuser sa porte*, Refuser de le recevoir chez soi. ‖ *Fermer, Faire défendre sa porte*, Ne plus vouloir recevoir de visites. ‖ *Fermer ses portes*, Se disposer à soutenir un siège. ‖ *Trouver porte close*, Ne trouver personne ou ne pas être reçu dans la maison où l'on se présente. *Mettre, Jeter à la porte*, Chasser, renvoyer vivement, violemment. ‖ *Se présenter à la porte de quelqu'un*, Se présenter chez lui, pour lui faire visite. ‖ *Se faire écrire à la porte de quelqu'un*, Se faire inscrire chez le concierge de quelqu'un, pour faire voir qu'on est venu lui faire visite. ‖ *Frapper à la porte de quelqu'un*, S'adresser à quelqu'un pour réclamer de lui un service. *Heurter, Frapper à toutes les portes*, S'adresser à toutes sortes de personnes, employer toutes sortes de moyens. ‖ *Forcer la porte de quelqu'un*, Entrer chez quelqu'un, bien que sa porte soit défendue. ‖ *Enfoncer une porte ouverte*, Faire un grand effort pour vaincre un obstacle imaginaire. *Gagner, Prendre la porte*, Sortir (en général avec vivacité). ‖ *Mettre la clef sous la porte*, Déménager sans payer. — S'esquiver, se retirer à la dérobée en abandonnant son logement. ‖ *Ecouter aux portes*, Etre aux aguets pour surprendre un secret. ‖ *Entrer, Sortir par une bonne porte*, Obtenir, Quitter un emploi d'une manière honorable. *Entrer, Sortir par une mauvaise porte, par une vilaine porte*, S'introduire par des moyens déshonnêtes; Sortir d'un emploi d'une façon honteuse.

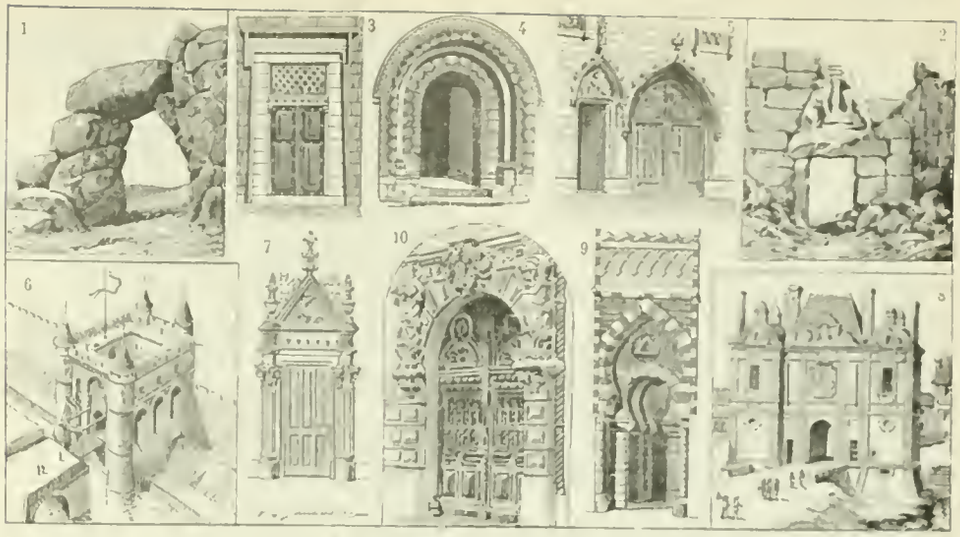

Porte : 1. Appareil cyclopéen; 2. Appareil mycénien; 3. Grecque; 4. Romane; 5. Charretière (fin du [illegible] s.); 6. Fortifiée (xve s.); 7. Renaissance; 8. De ville (xviie s.) (porte de la Conférence, à Paris); 9. Mauresque; 10. Moderne.

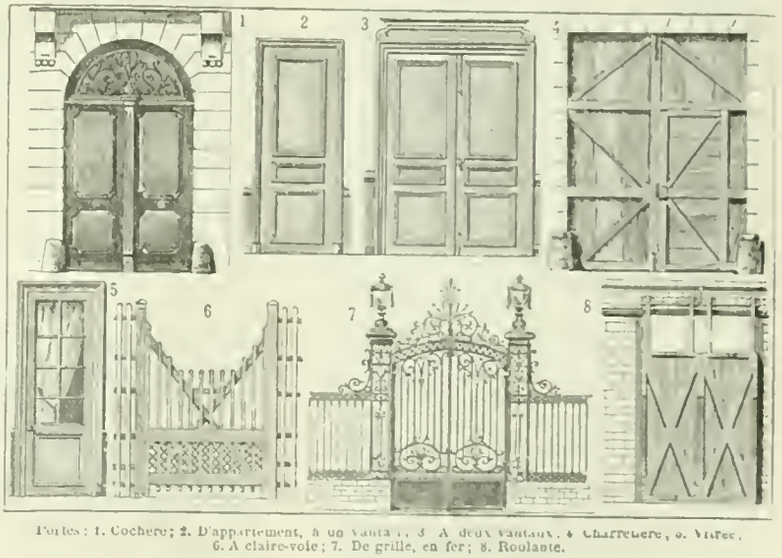

Portes : 1. Cochère; 2. D'appartement, à un vantail; 3. A deux vantaux; 4. Charretière; 5. Vitrée; 6. A claire-voie; 7. De grille, en fer; 8. Roulante.

— Anat. anc. *Portes du foie*, Saillies que l'on nomme aujourd'hui ÉMINENCES PORTES. *Portes du lait*, Orifices par lesquelles les veines mammaires de la vache pénètrent dans les parois de la poitrine.

— Antiq. rom. *Porte décumane*, Grande porte postérieure d'un camp romain. *Porte prétorienne* ou *prétorienne*, Celle qui était du côté de l'ennemi.

— Archit. *Dessus de porte*. V. DESSUS.

— Astron. anc. *Portes du ciel*, Tropiques, signes du Cancer et du Capricorne.

— Géogr. Gorge, défilé. S'emploie particulièrement au plur. : *Les* PORTES *du Caucase*.

— Hist. *Porte d'or*, Cour des [illegible] Perse. *Porte* ou *Sublime Porte*, [illegible] sultan de Constantinople, [illegible] première porte du sérail, la [illegible] le siège de la félicité *bab i séadet*. Cette [illegible] que les souverains [illegible] tenir des séances [illegible] à la porte [illegible].

— Jeux. *Porte* ou *Sublime Porte*, [illegible] Jeu dans lequel [illegible] main, forment [illegible] levant les bras [illegible] commençant par le dernier, [illegible] ainsi les deux joueurs qui forment la tête.

— Mar. *Porte de bassin*, Porte permettant de faire communiquer un bassin avec la mer ou avec un fleuve.

— Mécan. *Porte de vidange*, Trou occupant la partie la plus basse d'une chaudière, et par lequel on évacue le cambre détaché des parois.

— Min. *Porte d'aérage*, Porte établie dans une galerie de mine pour obliger le courant d'aérage à suivre une direction déterminée, en lui barrant toute autre issue. — *Porte flottante*, Porte métallique à charnière, qui est fixée au faîte d'une galerie, où elle est toujours relevée, et qui est disposée de manière à tomber et à fermer la galerie lorsqu'une violente commotion se produit, pour s'opposer à la propagation d'un incendie souterrain.

— Mythol. gr. *Porte de corne*, Celle par laquelle sortaient les songes véridiques. ‖ *Porte d'ivoire*, Celle par laquelle passaient les songes menteurs.

— Navig. *Porte maritime*, Passage réservé dans un barrage, pour la navigation.

— Techn. *Porte d'agrafe*, Sorte d'anneau fait d'un fil de laiton, dont les extrémités recourbées se fixent sur l'étoffe et dans lequel passe une agrafe pour tenir le vêtement fermé.

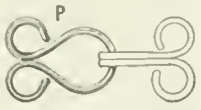

P, porte d'agrafe.

— Prov. et loc. prov. : **Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée**, Il faut se déterminer entre les choses opposées. ‖ **Le diable n'est pas toujours à la porte d'un pauvre homme**, Un homme n'est pas toujours malheureux. ‖ **On a balayé devant sa porte**, Se dit d'un joueur qui vient de perdre tout son argent. ‖ **Chassez-le par la porte, il rentrera par la fenêtre**, Se dit d'un importun dont on ne peut se débarrasser.

— Allus. hist. : **Catilina est à nos portes**, Allusion au cri de terreur poussé, pendant la conspiration de Catilina, par les Romains, qui craignaient à chaque instant de voir apparaître le rebelle à la tête d'une armée. Ce souvenir, dont Mirabeau s'est inspiré dans la péroraison de son fameux discours *Sur la banqueroute*, est quelquefois rappelé pour faire comprendre qu'on est menacé d'un grand danger. ‖ **Annibal à nos portes**, V. Annibal ad portas.

— Encycl. Archit. Les Grecs avaient adopté pour leurs *portes* la forme trapézoïdale, c'est-à-dire que les jambages étaient inclinés en dedans du vide et recouverts d'une plate-bande non appareillée, composée d'une seule pierre. Les Romains construisaient leur portes suivant une forme rectangulaire; le plus souvent, elles étaient cintrées sur le plein cintre. Au moyen âge, jusqu'au XIIe siècle, les portes des édifices civils, disposées pour des piétons, n'étaient que des portes d'allée d'une largeur de 1 mètre à 1^m^,50 et d'une hauteur de 2^m^,50 à 3 mètres. Ce n'est guère qu'au commencement du XIIe siècle qu'on peut assigner aux portes des maisons un caractère civil. D'abord établies en plein cintre, les portes présentent par la suite une très grande variété : au plein cintre succèdent les linteaux de pierre, avec un tympan que l'on vient loger sous cet arc de décharge; de là nécessairement devait arriver la porte rectangulaire ou à linteau légèrement arqué et appareillé en voussoirs ou claveaux. Jusque vers la fin du XIVe siècle, les portes des maisons ne consistent généralement qu'en une archivolte en tiers-point au nu du mur, avec linteau au-dessous, ou en une ouverture quadrangulaire, avec chanfreins abattus sur les arêtes. Au XVe siècle apparaissent l'accolade creusée dans le linteau et les portes ornées de sculptures, de figures et d'armoiries; citons les portes de l'hôtel de Jacques Cœur, à Bourges, des hôtels de Sens et de Cluny, à Paris. Les portes des églises se composent toujours d'un arc de décharge, sous lequel est posé le linteau avec un remplissage qui forme le tympan. Quant aux portes intérieures des habitations du moyen âge, elles sont très simples, basses et étroites, avant la fin du XVe siècle. Ce ne sont que des ouvertures permettant à une seule personne de passer à la fois et s'ouvrant derrière des tapisseries. Les portes des appartements du moyen âge et jusqu'au règne de Louis XIV sont (exception faite pour les salles de réception ou de fêtes) basses et peu larges. Ce n'est qu'à partir du règne de Louis XIV que l'on commence à percer des portes d'appartement ayant plus de 2^m^,50 d'élévation.

Considérées comme fermetures, les portes les plus anciennes que l'on retrouve encore dans quelques provinces françaises ne sont pas antérieures au XIIe siècle; elles consistent en une série de planches parfaitement jointives, doublées par d'autres planches disposées de manière à se relier aux premières par des clous. Vers le milieu du XIIIe siècle, on commence à établir les portes avec des membrures assemblées entre des montants, des traverses et des décharges destinées à reporter tout le poids de l'huis sur les gonds. Ce système de portes est très fréquent pendant le XIIIe et le XIVe siècle; il est léger, solide et se prête bien à la pose des ferrures de suspension. La face extérieure est le plus souvent décorée de belles peintures, de galbes, de redans, de crochets et de colonnettes. Ce ne fut guère qu'à la fin du XIVe siècle que l'on se mit à faire des portes à panneaux, c'est-à-dire ayant les faces extérieure et intérieure pareilles et composées de montants et de traverses, entre lesquels étaient embrevées des planches à grains d'orge ou à languettes. Les vantaux de porte, jusqu'alors très simples, devinrent un motif de décoration pour le bois. De nos jours, les grandes portes des églises sont des chefs-d'œuvre de menuiserie, de sculpture et de fonderie.

— Constr. Sous le rapport de la construction, on distingue plusieurs genres de portes :

Les *portes sur barres*, composées d'un panneau de planches ou madriers assemblés entre eux, à rainures et languettes ou autrement, et cloués sur un système de barres transversales.

Les *portes sur châssis*, composées d'un panneau en planches ou en madriers, fixé sur un châssis ou bâti en charpente, formé de montants verticaux, de traverses horizontales et quelquefois d'écharpes en diagonale.

Les *portes à panneaux*, constituées par un châssis construit d'une manière semblable à celui ci-dessus et par des panneaux en planches et madriers qui, au lieu de couvrir toute la surface du châssis, ont seulement la grandeur nécessaire pour remplir les divers compartiments formés par les montants et les traverses.

Les *portes battantes* sont toujours construites sur châssis; les deux battants ou vantaux qui les composent sont exactement de même construction que ceux des autres portes. Les *portes roulantes* ne diffèrent des précédentes que par la disposition des ferrures.

— Fin. *Contributions des portes et fenêtres*, V. contribution.

— Géom. descript. On appelle : 1° *porte en tour ronde* la rencontre d'une tour ronde ou d'un cylindre vertical et creux avec un berceau horizontal ou demi-cylindre horizontal et creux. (Si l'axe du berceau rencontre l'axe de la tour, la porte est *droite*; s'il ne le rencontre pas, la porte est *biaise*); 2° *porte droite en tour ronde et en talus*, la rencontre d'un berceau dont l'axe coupe l'axe d'un cône. (Elle peut être biaise); 3° *porte droite dans un dôme*, la rencontre d'un dôme et d'un berceau; 4° *arrière-voussure de Marseille*, une porte qui se compose d'une porte droite pratiquée dans l'épaisseur d'un mur droit et d'une petite voûte ou voussure destinée à couvrir l'évasement de cette porte.

— Fortif. On s'est efforcé de protéger les *portes* d'ouvrages fortifiés contre les efforts des assaillants, en les plaçant entre deux tours élevées et proéminentes qui en défendaient les abords. Depuis l'adoption de la fortification bastionnée, les portes établies dans la courtine entre deux bastions, et couvertes par les « dehors » tels que la demi-lune et son réduit, sont tout à fait hors d'atteinte, et l'on a pu renoncer aux procédés complexes tels que l'emploi de *herses*, etc., pour en fermer l'ouverture. Dans les ouvrages détachés, les portes seraient plus exposées. Aussi a-t-on soin d'abord de les mettre à la gorge de l'ouvrage, et, par conséquent, du côté qui peut être protégé par les feux mêmes de la place. De plus, on établit souvent en avant de la porte, pour la couvrir, quelque ouvrage spécial comme un *redan* ou une *flèche*.

PORTE adj. Anat. *Veine porte*. Se dit de la veine qui amène le sang dans le foie. ‖ *Eminences portes*, Saillies de la face inférieure du foie. ‖ *Vaisseaux portes, Système porte*, Ensemble des vaisseaux qui conduisent le sang des capillaires d'un organe à ceux d'un autre organe.

— Encycl. Anat. *Veine porte*. La *veine porte* reçoit le sang de toute la portion sous-diaphragmatique du tube digestif et de ses annexes et le conduit au foie; elle ne possède pas de valvules et, par suite, la circulation y est très lente. Ce gros vaisseau provient de la réunion de trois veines importantes, les deux *mésaraïques* et la *splénique*; sa longueur varie de 10 à 12 centimètres. Elle passe sur le bord droit de l'épiploon gastro-hépatique, où elle est voisine de l'artère hépatique et du canal cholédoque, puis se divise en deux gros troncs, formant un angle très obtus, l'un pour le lobe gauche du foie, l'autre pour le lobe droit. Chacune de ces branches se ramifie dans l'épaisseur du foie, puis, parvenues dans les espaces interlobulaires, elles donnent naissance à de toutes petites veinules qui se répandent sur les lobules voisins et qui se continuent avec les veines hépatiques.

Porte (Hippolyte, marquis de **La**), littérateur français, né à Paris en 1770, mort en 1852. En 1793, il émigra en Italie, puis à Hambourg. Il retourna en France au 18-Brumaire. Outre des traductions de l'allemand des romans d'Auguste Lafontaine, il a laissé quelques ouvrages : *Souvenirs d'un émigré* (1843); *Notice sur le dernier des maréchaux de Brissac* (1851); etc.

Porte (La). Biogr. V. La Porte.

PORTE-ACIDE n. m. invar. Appareil au moyen duquel on peut employer l'acide sulfurique dans l'appareil Briet au lieu de l'acide tartrique pour la préparation, dans les ménages, de l'eau de Seltz.

PORTE-AFFICHES n. m. invar. Cadre en bois, quelquefois protégé par un grillage et dans lequel on met des affiches.

PORTE-AIGLE n. m. invar. Sous le premier Empire, Officier chargé de porter l'aigle, c'est-à-dire le drapeau.

PORTE-AIGUILLE n. m. invar. Chir. Sorte de pince d'acier dont on se sert pour tenir l'aiguille.

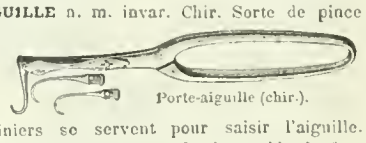
Porte-aiguille (chir.).

— Techn. Pince de fer dont les gaîniers se servent pour saisir l'aiguille.

PORTE-AIGUILLES n. m. invar. Petit meuble de fantaisie, servant à contenir des aiguilles à coudre.

PORTE-AIGUILLON adj. invar. Se dit des insectes dont l'abdomen se termine par un aiguillon acéré et venimeux : *Mouche* porte-aiguillon.

— n. m. pl. invar. Grande division des insectes hyménoptères, comprenant ceux dont les femelles sont armées d'un aiguillon venimeux.

— Encycl. Les hyménoptères *porte-aiguillon* ont pour principaux représentants les abeilles et les bourdons (*apidés*), les guêpes solitaires et sociales (*euménidés* et *respidés*), les crabroniens et sphégiens, pompiles, etc. (*crabronidés, sphégidés*, etc.), les chrysis (*chrysidides*), les fourmis (*formicidés*). Ce sont les plus intelligents des hyménoptères, les seuls chez lesquels on observe le sens social.

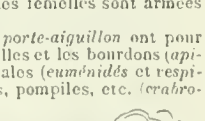
Porte-allumes.

PORTE-ALLUMES n. m. invar. Sorte de petite caisse en tôle, dans laquelle on place des morceaux de bois sec appelés *allumes*, pour les brûler dans l'intérieur du four, pendant l'enfournement.

PORTE-ALLUMETTES n. m. invar. Ustensile de formes très variées, et presque toujours muni d'un frottoir, dans lequel on met des allumettes, et que l'on accroche dans les cuisines ou que l'on place dans les chambres à coucher, etc.


1 2 3 4

Porte-allumettes : 1. En fonte; 2. En porcelaine, pour cafés; 3. De table; 4. Applique.

PORTE-AMARRE n. m. invar. Appareil servant à lancer une amarre à un navire naufragé ou en péril pour porter secours aux personnes qui sont à bord. (Les engins employés à cet usage sont : la *bombe*, le *cerf-volant*, la *fusée*.

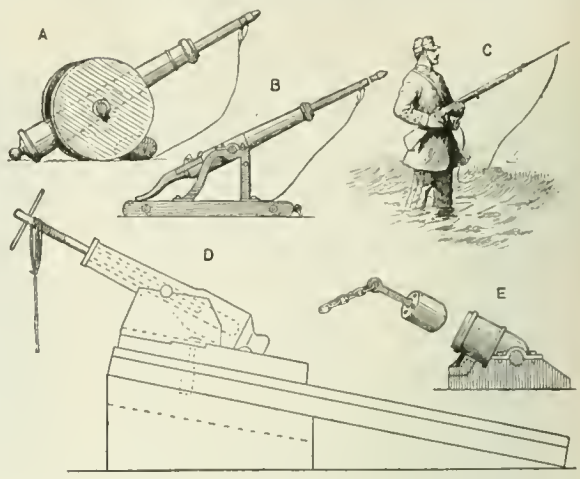

A, canon porte-amarre; B, espingole porte-amarre; C, douanier armé du fusil porte-amarre; D, canon porte-amarre de gros calibre; E, obusier porte-amarre.

On se sert, pour le lancement, du *canon porte-amarre* et du *fusil porte-amarre* avec lequel on lance une flèche à laquelle est attachée une ligne placée dans un barillet suspendu au côté gauche du tireur.)

PORTE-ARQUEBUSE n. m. invar. Officier qui portait le fusil, les pistolets ou autres armes du roi ou d'un prince du sang.

PORTE-ASSIETTE n. m. Cercle de métal, plateau de bois ou d'osier, etc., que l'on met sous les plats servis chauds sur la table. ‖ Pl. *Des* porte-assiettes. (V. dessous de plat.)

PORTE-ATTELLES n. m. invar. Chir. Morceau de toile avec lequel on maintient les attelles.

PORTE-AUGE n. m. invar. Aide-maçon, manœuvre.

PORTE-AUNE n. m. invar. Tringle verticale dressée sur le comptoir des marchands de tissus, et qui servait à maintenir l'aune horizontale.

PORTE-BAGUETTE n. m. invar. Rainure longitudinale dans laquelle on loge la baguette d'un fusil ou d'un pistolet.


Porte-baïonnette.

PORTE-BAÏONNETTE n. m. invar. Pièce de cuir attachée au ceinturon, pour soutenir le fourreau de baïonnette.

PORTE-BALANCE n. m. invar. Tringle verticale de fer ou de cuivre, terminée à sa partie supérieure par un crochet, et montée sur un pied, et qui sert à suspendre une petite balance à plateaux. ‖ Buffet sur lequel on met une balance.

PORTEBALLE n. m. Mercier ambulant.

PORTE-BALLES n. m. invar. Au lawn-tennis, Sorte de corbeille montée sur trépied ou sur un petit chevalet, et qui sert à emmagasiner les balles servant au jeu.


Porte-balles.

PORTE-BANDEAU adj. invar. Qui porte un bandeau sur les yeux. ‖ *L'enfant porte-bandeau*, L'Amour.

— n. m. Bot. Nom vulgaire de l'éthulie nodiflore.

PORTE-BANNIÈRE n. invar. Personne qui porte la bannière : *La* porte-bannière *de la confrérie de la sainte Vierge*.

— Hist. Titre que prenaient les ducs de Wurtemberg.

PORTE-BARRES n. m. invar. Chacun des anneaux de cordes qui, passés dans l'anneau du licou, supportent les barres des chevaux accouplés.

PORTE-BARRETTE n. m. invar. Officier de la cour pontificale qui est chargé de porter la barrette à ceux que le pape vient de nommer cardinaux.

PORTE-BÂT n. m. invar. Bête de somme qui porte ordinairement un bât.

— Fig. et fam. Individu condamné à un travail pénible et ingrat.

PORTE-BATTANT n. m. invar. Traverse supérieure horizontale qui supporte le battant du métier à tisser.

PORTE-BEC n. m. invar. Petit tube de cuivre droit ou recourbé, à l'une des extrémités duquel on visse un brûleur ou bec à gaz.

PORTE-BEDAINE n. m. invar. Fam. Homme qui a une grosse bedaine.

PORTE-BIJOUX n. m. invar. Meuble dans lequel on serre les bijoux.

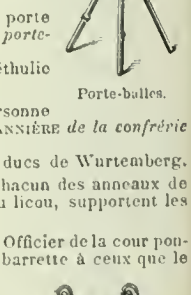
Porte-bijoux (style Empire.)

PORTE-BOBÊCHE n. m. Dans un flambeau, Partie supérieure légèrement cylindro-conique, sur laquelle repose et s'appuie une bobèche. ‖ Pl. *Des* porte-bobèches.

PORTE-BOIS n. m. invar. Larve aquatique de la frigane jaune, employée comme appât dans la pêche à la ligne. ‖ On dit aussi coset.

PORTE-BONHEUR n. m. invar. Bracelet d'une seule pièce et sans agrafe qu'on appelle aussi BRACELET SEMAINIER, parce que souvent il se compose de sept cercles et s'enroule sept fois autour du bras.



Porte-bonheur : 1, 2. Bracelets ; 3, 4. Breloques.

PORTE-BONNET n. m. invar. Nom donné aux courroies qui attachaient le bonnet de police à la giberne du fantassin.

PORTE-BOSSOIR n. m. invar. Sorte de console placée sous le bossoir pour lui servir d'appui.

PORTE-BOUCHOIR n. m. invar. Autel du four, où se trouve le boucheur.

PORTE-BOUCHON n. m. Petit anneau adapté à la tige d'un huilier pour recevoir le bouchon des burettes. ‖ Pl. *Des* PORTE-BOUCHONS.

PORTE-BOUGIE n. m. Au XVIIIe siècle, Petit plateau surélevé où l'on mettait les chandeliers pour augmenter l'éclairage. ‖ Pl. *Des* PORTE-BOUGIES.

PORTE-BOUGIE n. m. invar. Canule qui sert à conduire, à diriger la bougie dans l'urètre.

PORTE-BOUQUET n. m. Petit vase à fleurs. ‖ Aux XVIIe et XVIIIe siècles, Plateau sur lequel les dames posaient leurs bouquets. ‖ Pl. *Des* PORTE-BOUQUETS.


Porte-bouquet.

PORTE-BOURDON n. m. invar. Pèlerin.

PORTE-BOUTEILLE n. m. Rond de feutre, de bois, de verre, de métal, de faïence, etc., qu'on met sur la table, sous les bouteilles ou les carafes, pour préserver la nappe. ‖ Pl. *Des* PORTE-BOUTEILLES. — *Porte-bouteilles*, Châssis à rayons superposés, servant à contenir des bouteilles déposées par rangs horizontaux. ‖ Châssis de fer garni de pointes sur lesquelles on renverse les bouteilles pour les faire égoutter (Syn. HÉRISSON.)

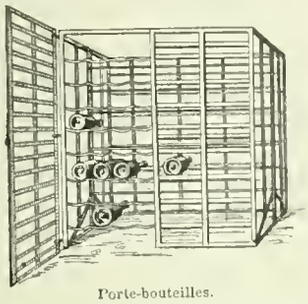
Porte-bouteilles.

PORTE-BRAS n. m. invar. En T. de tisserand, Courroie que l'on place provisoirement, lors du remettage, pour supporter l'avant-bras gauche de la personne qui donne les fils. ‖ Courroie en passementerie, que l'on place de chaque côté intérieur d'une voiture, d'un wagon, pour qu'on puisse y passer un bras et le laisser ainsi reposer.

PORTE-BRIDE ou **PORTE-BRIDES** n. m. Ustensile d'écurie servant à supporter la bride ou les brides d'un cheval que l'on vient de panser.

PORTE-BROCHE n. m. Sorte de manche muni d'une épaisse virole de fer et d'une vis de pression, et qui sert à emmancher les broches et autres outils analogues. ‖ Pl. *Des* PORTE-BROCHES.

PORTE-CANNES n. m. invar. Syn. de PORTE-PARAPLUIES.

PORTE-CARABINE n. m. V. PORTE-MOUSQUETON.

PORTE-CARAFE n. m. Syn. de PORTE-BOUTEILLE. — *Porte-carafe* ou *porte-carafes*, Ustensile dont se servent les garçons laitiers pour porter les carafes de lait au domicile des clients.

PORTE-CARNIER n. m. invar. Celui qui porte le carnier d'un chasseur.

PORTE-CARTES n. m. invar. Petit portefeuille destiné à contenir des cartes de visite. ‖ Coupe, petit meuble destinés à recevoir les cartes des visiteurs.

PORTE-CARTON ou **PORTE-CARTONS** n. m. Petit meuble en forme d'X, constituant dans sa partie supérieure un angle dièdre, dans lequel les dessinateurs et les peintres déposent le carton ou les cartons contenant les modèles, dessins ou esquisses.

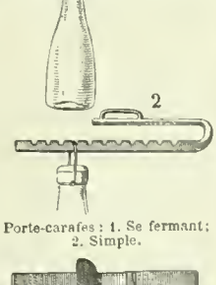
Porte-carafes : 1. Se fermant ; 2. Simple.

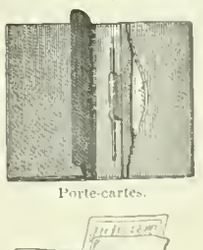
Porte-cartes.


Porte-carton.

PORTE-CASQUE n. m. invar. Militaire qui porte le casque : *Les cuirassiers, les dragons sont des* PORTE-CASQUE.

PORTE-CAUSTIQUE n. m. invar. Chir. Instrument dont on se sert pour porter le caustique dans le canal de l'urètre.


Porte-caustique.

PORTE-CÉDULE n. m. Portefeuille long et étroit de négociant. (Vx.) ‖ Pl. *Des* PORTE-CÉDULES.

PORTE-CHAÎNE n. m. invar. Arpent., Syn. de CHAÎNEUR.

PORTE-CHAISE n. m. Porteur de chaise (à porteurs). [Vieux]. ‖ Pl. *Des* PORTE-CHAISES.

PORTE-CHANDELIER n. m. Acolyte qui porte un chandelier dans les processions. ‖ Pl. *Des* PORTE-CHANDELIERS.

PORTE-CHANDELLE n. m. invar. Entom. Nom vulgaire du *hotinus candelarius*.

PORTECHAPE (de *porter*, et *chape*) n. m. Celui qui porte ordinairement la chape, dans une église.

— Ancien titre des maîtres cuisiniers de Paris, à cause de la *chape* ou couvre-plat de fer-blanc qui servait à garder les mets au chaud pendant le service.

PORTE-CHAPEAU n. m. invar. Bot. Nom vulgaire du paturin épineux.

PORTE-CHAPEAUX n. m. Meuble d'antichambre muni de patères pour accrocher des chapeaux. ‖ Se dit d'une simple patère servant à accrocher un chapeau. Dans ce cas, on dit un *porte-chapeau*, des *porte-chapeaux*. ‖ V. PORTEMANTEAU.

PORTE-CHARBON ou **PORTE-CHARBONS** n. m. Partie d'une lampe électrique qui porte un ou des charbons.

PORTE-CHEVILLES n. m. invar. Support qui, dans un échaudoir, est destiné à recevoir les chevilles auxquelles les bouchers accrochent les quartiers d'animaux de boucherie.


Porte-cigares.

PORTECHOUX (*chou* — de *porter*, et *choux*) n. m. Fam. Cheval de jardinier qui porte les légumes au marché.

PORTE-CIGARE n. m. Petit tuyau d'ambre, de bois, etc., auquel on adapte un cigare pour le fumer. (On dit aussi *fume-cigare*.) — *Porte-cigares*, Petit portefeuille où l'on met des cigares.

PORTE-CIGARETTE n. m Petit tuyau d'ambre, de bois, etc., auquel on adapte une cigarette pour la fumer. (On dit aussi *fume-cigarette*.) — *Porte-cigarettes*, Petit portefeuille où l'on met des cigarettes.


Porte-cigarettes.

PORTE-CLAPET n. m. invar. Pièce de cuivre circulaire qui fait partie du corps de pompe et sur laquelle pose le clapet.

PORTE-CLEFS ou anciennem. **PORTE-CLÈS** n. m. invar. Guichetier, valet de prison qui porte les clefs. ‖ Anneau pour porter les clefs.

PORTE-COFFRE n. m. invar. Officier de la grande chancellerie qui prenait, afin d'en avertir les officiers nécessaires, l'ordre du chancelier pour le jour de la semaine où il donnerait le sceau, et qui faisait préparer la table du sceau et le coffre des lettres scellées.

PORTE-COL n. m. invar. Techn. Syn. de PORTECOLLET. — *A porte col*, Sur les épaules et sur le cou : *Porter un fardeau* À PORTE-COL. (Vx.)

— Archéol. Contrebandier, faux saunier qui transportait le sel dans des sacs pendus à son cou. ‖ Petit marchand vendant l'eau-de-vie à la petite mesure, depuis 4 deniers jusqu'à 1 sou, eau-de-vie qu'il tenait des détailleurs au pot et à la pinte.

PORTECOLLET (*ko-lè*) n. m. Pièce de carton ou de baleine recouverte d'étoffe, à laquelle on attachait le collet ou le rabat.

PORTE-COLLIERS n. m. invar. Mar. Fourrure de sapin qui entoure les bas mâts, à la hauteur des colliers d'étais.

PORTE-CORDEAU n. m. Hortic. Petit chevalet destiné à maintenir un cordeau dans la direction qu'on lui a donnée. ‖ Pl. *Des* PORTE-CORDEAUX.

— Bot. Nom vulgaire de l'ostéosperme monilifère.

PORTE-CORNETTE n. m. invar. Nom qu'on donnait autrefois au militaire qui portait le drapeau.

PORTE-COTON n. m. invar. Hist. Officier de la garde-robe qui présentait la serviette au roi quand il allait à la selle.

— Par ext. Homme d'un caractère vil.

— Thérap. Tige métallique élastique, sur laquelle on


Porte-coton.

enroule du coton pour porter les topiques dans les plaies ou les cavités naturelles.

— ENCYCL. Hist. Le *porte-coton* était un fonctionnaire de la cour, à partir du règne de Louis XIV, mais ce n'était jamais un personnage élevé qui remplissait cette mission. Le porte-coton fut rétabli sous Louis XVIII et sous Charles X, et Béranger composa sur ce fonctionnaire une chanson qui fut interdite par la censure.

PORTE-COURONNE n. m. invar. Monarque, tête couronnée : *Ces* PORTE-COURONNE *ont le vertige*. (E. Sue.)

PORTE-COURONNES n. m. invar. Abri formant une sorte d'auvent et destiné à abriter et à tenir suspendues les couronnes que l'on dépose sur une tombe. ‖ Garniture en fer ou en fonte, munie de crochets, servant à suspendre les couronnes sur une tombe.


Porte-couronnes.

PORTE-COUTEAU n. m. invar. Outil qui sert à couper le fil de fer dont on fait les bameçons. ‖ Ustensile le plus souvent en métal ou en cristal, dit aussi *chevalet*, sur lequel on appuie l'extrémité du couteau pour ne pas salir la nappe.

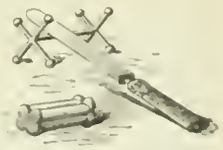
Porte-couteau.

PORTECRAYON n. m. Instrument dans lequel on met un crayon, pour s'en servir plus commodément. ‖ Petit étui en cuir qui sert à contenir plusieurs crayons.

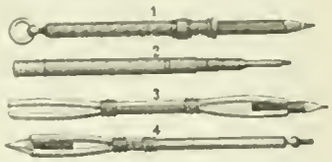
1, 2. Porte-crayon à étui. 2. Porte-mine. 3, 4. Portecrayons en cuivre ou porte-fusain.

PORTE-CROISÉE n. f. Syn. de PORTE-FENÊTRE.

PORTE-CROIX n. m. invar. Celui qui porte la croix devant le pape ou un prélat, ou bien dans une procession. — Hist. relig. Syn. de CROISIER.

Porte-Croix, nom d'un ordre de chevalerie, qui aurait été, dit-on, créé par le premier roi de Hongrie, saint Etienne, au commencement du XIe siècle. Cet ordre était composé d'officiers royaux chargés de garder une croix patriarcale, que le pape Sylvestre avait envoyée à Etienne, et de la porter devant le roi. Il disparut avec son fondateur.

PORTE-CROSSE n. m. invar. Celui qui porte la crosse devant un prélat. — Petit fourreau en cuir attaché à la selle, et dans lequel entre la crosse de la carabine ou du mousqueton des cavaliers.


Porte-crosse.

PORTE-CURE-DENTS n. m. invar. Petit ustensile dans lequel on sert les cure-dents.

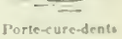
Porte-cure-dents.

PORTE-CYLINDRES n. m. invar. Bâti fixe qui supporte les cylindres constituant le banc d'étirage des métiers à filer renvideurs

PORTE-DAIS n. m. invar. Celui qui porte un dais.

PORTE-DIEU n. m. invar. Prêtre chargé de porter le viatique aux malades.

PORTE-DÎNER ou **PORTE-DÎNERS** n. m Panier en osier avec une anse, fendu longitudinalement sur le côté et servant à transporter des aliments cuits, que l'on renferme entre deux assiettes en superposant les unes aux autres les couples d'assiettes.


Porte-dîner.

PORTE-DRAPEAU n. m. invar. Officier ou sous-officier qui porte le drapeau d'un régiment ou d'un bataillon. V. DRAPEAU.

PORTE-DUC n. m. invar. Officier commensal de la maison du roi, place sous les ordres du grand fauconnier.

PORTÉE n. f. Nombre, totalité des petits qu'une femelle porte et met bas en une fois : *La* PORTÉE *de la louve est communément de cinq petits.* ‖ Durée de la gestation : *La* PORTÉE *de l'éléphant est de 620 jours.*

— Distance à laquelle une arme peut lancer son projectile : *Approcher à la* PORTÉE *du fusil.* Buff. ‖ Distance à laquelle peut s'étendre une action physique : *Objet qui est à la* PORTÉE *de la main.* ‖ Etendue d'une action morale ou intellectuelle : *Les esprits médiocres condamnent ce qui passe leur* PORTÉE. La Rochef. ‖ Ce que l'on peut faire relativement à son état, à sa fortune : *Faire des dépenses au-dessus de sa* PORTÉE.

— *A portée de*, Sous la main de, de façon à pouvoir être saisi par : *Laisser un livre* À PORTÉE *d'un enfant.* ‖ A même, en position de : *Fatori* À PORTÉE *d'obtenir des faveurs.*

— Archéol. Nombre des fils constituant la chaîne d'un tissu.

— Blas. *Croix portée*, Croix latine qui est représentée penchée, dans la position où était celle du Christ quand il allait au supplice.

— Constr. Distance entre les points d'appui d'une pièce qui n'est soutenue que par quelques-unes de ses parties. ‖ Saillie d'une pierre, d'une gouttière, d'une poutre au delà d'un mur de face. ‖ Partie d'une pièce de charpente supportée qui porte sur un point d'appui.

— Electr. *Portée explosive*, Longueur de l'étincelle d'une décharge électrique. (On la mesure au moyen de l'excitateur micrométrique.)

— Géod. Unité de longueur égale à la longueur de la chaîne dont l'arpenteur se sert pour mesurer le terrain.

— Hydrauliq. Volume d'eau débité dans un temps donné.

— Jeux. Paquet de cartes préparées et soustraites au jeu par le tricheur, au moment où il tient la main.

— Mar. *Portée d'un navire*, Dimensions ou charge que peut porter un navire. *Portée d'un phare*, Distance à laquelle son feu peut s'apercevoir, par temps clair.

— Mécan. Petite surélévation sur laquelle s'appuie un écrou de serrage.

— Musiq. Réunion des cinq lignes horizontales parallèles et sur lesquelles on écrit la musique. V. LIGNE.

— Techn. Point sur lequel porte un pivot vertical, dans un ouvrage d'horlogerie. Place que occupe dans la terre que le joaillier doit sertir. Ensemble des fils que le cordier développe en même temps dans son atelier, pour en fabriquer un câble. Pièce de cuivre qui boule la partie inférieure d'un moule à tuyaux. Assemblage de quarante fils de chaîne réunis par un même lien. *Demi-portée*, Assemblage de vingt fils de chaîne.

— Vénerie. Branches que le cerf ploie ou brise avec son bois en passant, ce qui permet de juger de la direction prise par la bête, et de son âge.


D'argent à la croix portée de gueules.

Encycl. Constr. Lorsque la pièce dont on considère la portée est encastrée par l'une de ses extrémités et que l'autre est libre, la portée de la pièce est sa longueur prise à partir de l'encastrement jusqu'à la partie libre. Dans ce cas, pour une pièce présentant le même moment de résistance et soumise à une charge à l'extrémité libre, la portée croît en raison inverse de l'effort qui sollicite cette pièce. Quand une poutre repose sur deux appuis ou est encastrée à ses deux extrémités, la portée est l'espace compris entre les deux appuis ou les deux encastrements. Dans le premier cas, pour un même moment de résistance et une charge uniformément répartie sur toute la longueur de la poutre, la portée est égale à la racine carrée du rapport qui existe entre huit fois le moment de résistance et le poids par mètre courant. De là il résulte que, sous une même charge, la flèche d'une poutre augmente comme le cube de la portée. De même, dans le cas des encastrements, la portée étant égale à la racine carrée du rapport qui existe entre douze fois le moment de résistance et le poids par mètre courant, il en résulte que la flèche croît avec la quatrième puissance de la portée.

— Mécan. Dans la construction des pièces mécaniques, les *portées* que l'on dresse à la machine à raboter ont pour but de faciliter le serrage et remplacement les rondelles en fer que l'on applique en général sur le bois sous les têtes de boulons ou sous les écrous. Les portées que l'on rencontre dans presque toutes les pièces mécaniques, telles que les plateaux de cylindres, les supports, les chaises, les paliers, etc., ont généralement une surface plus grande que celle qui est nécessaire pour l'appui des écrous.



P, portée (mécan.)

— Milit. Il faut distinguer de la *portée extrême* d'une arme, ou maximum, la *portée efficace* ou vraiment utile, celle jusqu'à laquelle le tir conserve une précision suffisante. L'une et l'autre se sont surtout accrues depuis que l'emploi de poudres de moins en moins brisantes a permis d'obtenir, sans danger pour les armes, des *vitesses initiales* de plus en plus considérables, en même temps que la forme rationnelle donnée aux projectiles assurait de mieux en mieux la conservation des vitesses. On a pu ainsi dépasser la portée de 20 kilomètres avec l'artillerie et celle de 3 et 4 kilomètres avec les armes portatives.

On nomme *portée de but en blanc* d'une arme celle qu'on atteint en visant avec ce qu'on appelait autrefois la *ligne de mire naturelle*, c'est-à-dire la ligne passant par le cran de mire et le guidon de l'arme sans l'addition d'aucune hausse.

— Musiq. Les lignes de la *portée* se comptent à commencer par la plus basse. Les notes se placent soit sur les lignes, soit dans l'espace qui les sépare, lequel prend le nom d'interligne. Lorsque le dessin musical dépasse l'étendue de la portée, on ajoute à celle-ci des lignes supplémentaires et accidentelles, en nombre indéterminé, selon les besoins. V. LIGNE.

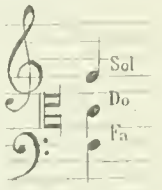

Relation des différentes clefs sur une portée générale.

La portée du plain-chant, exclusivement consacrée aux voix, évoluant d'ailleurs dans une gamme restreinte, ne comprend que quatre lignes.

PORTÉE n. m. Genre de broméliacées, comprenant des herbes à feuilles verticillées, à fleurs bleues ou violacées, réunies en épis terminaux. On en connaît quatre espèces de l'Amérique du Sud, souvent cultivées dans les serres.


Porte-embrasse.

PORTE-ÉCUELLE n. m. invar. Ichtyol. Nom vulgaire du lépadogaster gouan.

PORTE-EMBRASSE n. m. invar. Support plus ou moins orné à son extrémité visible et fixé sur un mur pour soutenir les embrasses des rideaux d'un appartement.

PORTE-ENSEIGNE n. m. invar. Celui qui portait l'enseigne, le drapeau d'un régiment.

PORTE-EN-VILLE n. m. Syn. de PORTE-DISTIL.

PORTE-ÉPÉE n. m. invar. Morceau de cuir ou d'étoffe que l'on attache à la ceinture pour suspendre l'épée. V. PORTEPEE.

PORTE-ÉPÉE-BAÏONNETTE n. m. Milit. Syn. de PORTE-BAÏONNETTE. V. ce mot. (On dit aussi par abrév. PORTE-ÉPÉE.)


Porte-enseigne. 1. Fantassin. 2. Romain.

PORTE-ÉPERON n. m. Courroie de cuir entourant la cheville du cavalier, et servant à soutenir l'éperon. Pl. *Des* PORTE-ÉPERONS.



A, porte-éperon.

PORTE-ÉPONGE ou **PORTE-ÉPONGES** n. m. invar. Pince qui porte l'éponge avec laquelle on mouille de temps en temps les métaux que l'on tourne. Petit filet cordé, dans lequel on place une éponge servant à la toilette.

Porte-éponge.

PORTE-ÉTENDARD n. m. invar. Officier qui porte l'étendard. V. DRAPEAU. Pièce de cuir fixée à la selle, et sur la quelle est appuyée la hampe de l'étendard.

PORTE-ÉTRIERS n. m. invar. Système de courroies attachées à la selle, qui servaient autrefois à relever les étriers, pour les empêcher de ballotter, quand le cheval n'est pas monté.

PORTE-ÉTRIVIÈRES n. m. invar. Anneaux en fer de forme carrée, placés aux deux côtés de la selle, et dans lesquels passent les étrivières.

PORTE-FAINÉANT n. m. invar. Natte de jonc ou de paille accrochée au brancard gauche des grosses voitures, et qui sert de siège au rouleur pour se reposer durant la route.

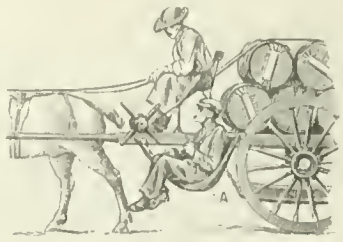

A, porte-fainéant.

PORTEFAIX (*fe* de *porter*, et *faix*) n. m. Celui qui fait métier de porter des fardeaux : *Les* PORTEFAIX *de Constantine portent neuf cents pesant.* (B. de St-P.)

— Techn. Chacun des deux points d'appui en haut et en bas du grand ressort, dans le métier mécanique à tricoter les bas.

PORTE-FANION n. m. invar. Milit. Brigadier ou sous-officier, qui aux manœuvres ou en campagne, porte le fanion distinctif d'un officier général.

PORTE-FENÊTRE n. f. Ouverture qui descend jusqu'au niveau du sol ou du plancher, et qui sert de porte en même temps que de fenêtre. Pl. *Des* PORTES-FENÊTRES. (Syn. PORTE-CROISÉE.)

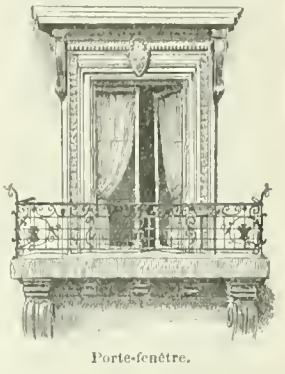
Porte-fenêtre.

PORTE-FER n. m. invar. Pochette de cuir suspendue de chaque côté de la selle d'un cavalier, et contenant un fer de rechange.

PORTE-FEU n. m. invar. Conduit où l'on mettait l'amorce, pour allumer une pièce d'artifice. Canal par lequel on allume un four à chaux.

PORTEFEUILLE (*feu-ill'll* mll.) — de *porter*, et *feuille*, n. m. Objet portatif qui se plie en forme de livre, et qui, muni de poches, de compartiments, sert à renfermer des papiers, des billets de banque, etc. *Avoir un ouvrage, Avoir des vers en portefeuille*, Avoir un ouvrage, Avoir des vers manuscrits, ne pas les avoir encore publiés.

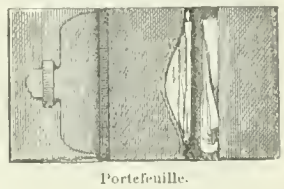
Portefeuille.

— Effets publics ou de commerce : *Le* PORTEFEUILLE *de la Banque.* *Avoir toute sa fortune en portefeuille*, Avoir toute sa fortune en effets de commerce ou en valeurs.

— Titre, fonction de ministre : *Le* PORTEFEUILLE *de la guerre, de la marine.* *Ministre sans portefeuille*, Ministre qui n'a point de département, de fonctions spéciales.

— Sorte de layette matelassée, dans laquelle on enveloppe les petits enfants pour les préserver du froid.

Pop. Lit : *Se mettre dans son* PORTEFEUILLE.

Bot. Nom vulgaire de la raiponce ou *asperugo*.

— Encycl. Comm. et fin. Dans le langage des affaires, le *portefeuille* désigne l'ensemble des valeurs de papier d'une maison de commerce, à l'exclusion des billets de banque; ces valeurs continuent d'ailleurs à faire partie du portefeuille même dans des cas où matériellement elles ont été remises à des tiers chargés de les négocier. Dans la comptabilité générale, on ouvre soit un compte unique « *portefeuille* » soit autant de comptes que de *portefeuilles* différents. Dans le premier cas, le compte collectif unique est scindé en autant de sous-comptes qu'il est nécessaire, et ces sous-comptes sont développés dans un grand livre auxiliaire spécial. Le portefeuille d'une banque ne comprend que les effets de commerce escomptés par elle ou qu'elle s'est chargée de recouvrer : les titres qu'elle reçoit en dépôt, et sur lesquels elle consent des avances, font partie non du portefeuille, mais des *dépôts et comptes courants*.

Le Trésor a, lui aussi, un portefeuille qui comprend des valeurs actives et des valeurs inactives ou valeurs en dépôt. C'est le caissier-payeur central du Trésor public qui préside aux opérations d'entrée et de sortie des valeurs actives, qui en poursuit l'encaissement et le recouvrement, et dirige les opérations de dépôt et de restitution des valeurs inactives.

PORTEFEUILLISTE (*feu-ill'list' ll* mll.) n. Personne qui fabrique des portefeuilles.

PORTE-FILTRE n. m. invar. Appareil destiné à supporter les entonnoirs pendant la filtration des liqueurs. (Il est généralement constitué par une triangle horizontale, pouvant glisser le long d'une tige verticale, et portant un anneau dans lequel on place l'entonnoir garni du filtre.)

PORTE-FLAMBEAU n. m. et adj. invar. Se dit d'un valet qui porte un flambeau, une torche : *Deux cents valets* PORTE-FLAMBEAU. V. HOMO.


Porte-fleurs de voiture.

PORTE-FLEURS n. m. invar. Outil de fleuriste, consistant en deux triangles de fer plantées verticalement dans une table, et reunies à des hauteurs différentes par des fils métalliques auxquels l'ouvrier suspend les fleurs ou parties de fleurs, à mesure qu'il les confectionne. Sorte de petit vase cylindrique, plus ou moins orné, dans lequel on peut introduire la tige d'une fleur et que les femmes portaient à la ceinture, au moyen d'une agrafe. Petit vase dans lequel on place des fleurs.

PORTE-FORET n. m. invar. Outil auquel on fixe le foret dont on se sert pour percer.

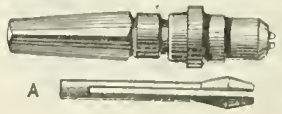

Porte-foret (A, pince porte-foret).

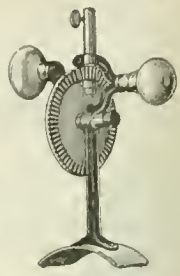
Porte-foret avec conscience.

PORTE-FORT n. m. invar. Celui qui garantit qu'une personne prendra un engagement. (Il diffère de la caution qui garantit l'exécution de l'obligation, tandis que lui en garantit l'acceptation, mais rien au delà.)

PORTE-FOUDRE adj. invar. Qui porte la foudre : *L'oiseau* PORTE-FOUDRE (l'aigle).

PORTE-FOUET n. m. invar. Sorte d'étui cylindrique fermé à sa partie inférieure, placé à l'avant ou à côté de la caisse d'une voiture, et dans lequel le conducteur place à portée de sa main le gros bout du manche de son fouet. Support dans une remise pour accrocher le fouet.

PORTE-FRUITS n. m. Econ. dom. Syn. de FRUITIER.

PORTE-FUSAIN n. m. invar. Instrument dans lequel on met le fusain pour s'en servir plus commodément. V. PORTECRAYON.

PORTE-FÛT ou **PORTE-FÛTS** n. m. Sorte de chantier en bois ou en fer, et sur lequel on place un tonneau ou des tonneaux.

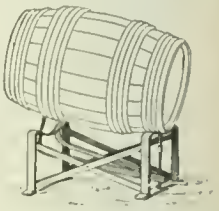
Porte-fût.

PORTE-GARGOUSSE n. m. invar. Syn. de GARGOUSSIER.

PORTE-GIBERNE n. m. invar. Lanière qui supporte la giberne.

PORTE-GLAIVE n. m. invar. Large bande de cuir, se rattachant au ceinturon par un passant et à laquelle était suspendu le sabre-poignard des troupes à pied.

Porte-Glaive, Nom d'un ordre de chevalerie, fondé à Dunamünde (Livonie) en 1204, pour défendre les missionnaires chrétiens.

— Encycl. Ce fut d'abord une communauté religieuse, créée en 1197 par des citoyens de Brême. Albert d'Apeldorn, membre de l'université de Brême, en fut le fondateur, et l'évêque de Riga en fit un ordre militaire, auquel il donna pour insignes deux épées de drap rouge posées en sautoir sur le côté gauche de l'habit blanc; d'où leur nom : les *chevaliers du Christ des deux épées en Livonie* ou les *chevaliers porte-glaive*. Ils étaient soumis à la règle de Cîteaux. Ils luttèrent pendant plus d'un quart de siècle contre les Slaves païens de Livonie; mais, affaiblis par ces luttes, ils furent réunis par le pape, en 1237, à l'*ordre Teutonique*, tout en gardant un *landmeister* particulier. Lors de la sécularisation de l'ordre Teutonique, les Porte-Glaive restèrent organisés en ordre militaire, mais, en 1561, le grand maître Gothard Kettler, pressé par les Moscovites, céda les biens et les privilèges de l'ordre au roi de Pologne Sigismond-Auguste.

PORTE-GOUPILLON n. m. invar. Récipient métallique accroché au mur dans des cabinets d'aisances et dans lequel on place le goupillon servant à nettoyer la cuvette.

PORTE-GOUTTE n. m. invar. Biseau du fer à souder, sur lequel adhère la goutte de soudure.

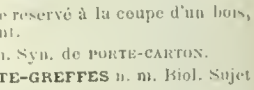

P, porte-goutte.

PORTE-GRAINE n. m. invar. Nom donné aux pieds que l'on destine à fournir de la graine. Arbre réservé à la coupe d'un bois, pour servir au repeuplement.

PORTE-GRAVURES n. m. Syn. de PORTE-CARTON.

PORTE-GREFFE ou **PORTE-GREFFES** n. m. Biol. Sujet sur lequel est fixé le greffon.

— Vitic. Sarment qui doit prendre des racines et sur lequel on fixe le greffon. Les cépages américains les plus employés comme porte greffe sont les *riparia, rupestris, cordifolia, berlandieri, monticola, champini, estivalis, cinerea*, etc., ou hybrides de ces espèces entre elles (v. GREFFAGE.) Syn. SUJET.

— Encycl. Biol. Le *porte-greffe* peut être ou non de même espèce que le greffon, mais en général, surtout chez les plantes, la région du sujet choisie pour la fixation doit être anatomiquement homologue de celle à laquelle on a emprunté le greffon. On cite cependant des cas, particulièrement chez les animaux, où les tissus n'avaient aucun rapport et où cependant la greffe a réussi.


Porte-harnais.

PORTE-GUIDON n. m. invar. Sous-officier qui porte le guidon.

PORTE-HACHE n. m. invar. Etui qui fait partie de l'équipement des troupes et dans lequel on passe le manche de la hache des sapeurs ou de la hache de campement pour la porter dans les marches.

PORTE-HAILLONS n. m. invar. Homme couvert de haillons.

PORTE-HARNAIS n. m. invar. Sorte de supports, fixes ou mobiles, destinés à supporter les effets de harnachement. On dit aussi PORTE-BRIDE et PORTE-SELLE.

PORTE-HAUBAN ou **PORTE-HAUBANS** n. m. invar. Mar. Plate-forme horizontale extérieure placée par le travers d'un mât et servant à donner aux haubans de ce mât l'épatement suffisant.

— Encycl. Les *porte-haubans* sont percés de trous pour le passage des ferrures des caps de mouton inférieurs,

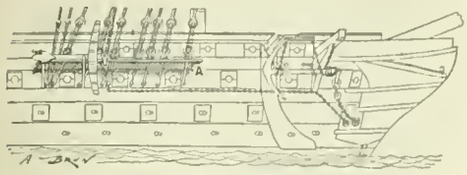

A, porte-haubans.

garnis de chaînons allongés servant à les étayer contre les efforts des haubans et fixés à la muraille en dessous des porte-haubans. La coque est renforcée au portage de ces bordages. Chaque mât a deux porte-haubans symétriques, un à tribord, l'autre à bâbord. Les porte-haubans du grand mât s'appellent grands porte-haubans, les autres porte-haubans de misaine, d'artimon.

PORTE-HUILE n. m. invar. Petit instrument en forme de burette, terminé par un bouchon à vis, muni d'une aiguille, et dont on se sert pour mettre de l'huile aux pivots des pendules et des montres.



Porte-huile.

PORTE-HUILIER n. m. V. HUILIER.

PORTE-ISOLATEUR n. m. Support des isolateurs sur lesquels passent les fils d'un télégraphe. ‖ Pl. *Des* PORTE-ISOLATEURS.

PORTE-IRIS n. m. invar. Zool. Nom vulgaire de quelques méduses, des côtes de l'Atlantique qui sont entourées d'un cercle irisé multicolore.

PORTE-JAMBES n. m. invar. Appareil que l'on fixe à une table pour permettre d'examiner plus commodément les malades atteints d'affections des organes génito-urinaires.

PORTE-JUPE adj. Qui porte une jupe :

Et rien n'est si trompeur qu'animal [*porte-jupe.*
REGNARD.

— n. f. Femme. ‖ Pl. *Des* PORTE-JUPE.

— n. m. Mod. Sorte de pince au moyen de laquelle les femmes soulèvent leurs jupes pour les garantir de la boue. ‖ On dit aussi PAGE et RELEVE-JUPE.

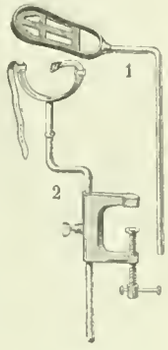

Porte-jambes : 1. Avec pédalier ; 2. Avec cuissard

PORTEL n. m. Archéol. Syn. de SABORD, dans la langue des galères du XVe au XVIIIe siècle.

PORTEL, comm. de l'Aude, arrond. et à 17 kilom. de Narbonne ; 1.251 hab. Gypse.

PORTEL (LE), comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 3 kilom. de Boulogne, sur une petite anse de la Manche entre des falaises ; 5.772 hab. Port de pêche. Fabrication de cordages, filets, etc. Tonnellerie. Plage de sable. Population rattachée, par son type, aux Ibères.

PORTE-LACS n. m. invar. Instrument à l'aide duquel on portait des lacs dans l'intérieur de l'utérus pour opérer la version du fœtus.

PORTELAIN (*lin*) n. m. Intendant des ports, à Naples.

PORTE-LAINE n. m. invar. Nom vulgaire de l'ériophore ou linaigrette.

PORTE-LAMES n. m. invar. Pièce de bois qui fait hausser et baisser les lames du métier des rubaniers, des tisserands.

PORTE-LANCE n. m. invar. Milit. Crochet qui, dans le harnachement des cavaliers armés de la lance, est fixé à la sacoche droite de la selle et sert, concurremment avec un dé en cuivre, à porter la lance du cavalier quand celui-ci doit combattre à pied.

— Artill. Manche en bois, terminé par une douille en tôle dans laquelle on fixait la lance servant à mettre le feu à la charge des canons. ‖ Par ext. Canonnier qui se servait de la lance à feu.

PORTE-LANCETTE n. m. invar. Nom vulgaire des poissons du genre acanthore.

PORTE-LANTERNE ou **PORTE-LANTERNES** n. m. invar. Petit cylindre métallique creux, fixé de chaque côté d'une caisse de voiture, à l'avant ou à l'arrière, et qui reçoit la douille de la lanterne.



Porte-lanterne.

‖ Tige de fer, droite ou coudée, munie ou non de crochets, servant au même usage.

PORTE-LANTERNE n. m. invar. Zool. Nom vulgaire des insectes hémiptères du genre fulgore.

PORTE-LETTRES n. m. Portefeuille destiné à contenir des lettres. ‖ Portefeuille dans lequel on renferme des papiers pour les présenter à la personne qui doit les signer.

PORTE-LIQUEURS n. m. Petit ustensile dit aussi *cabaret, cave à liqueurs*, de formes diverses, dans lequel on place les flacons qui contiennent des liqueurs. ‖ Plateau de cristal sur lequel on place les verres et les flacons.

PORT-ÉLISABETH, **ELISABETHPORT** ou **ALGOA-BAY**, ville de la colonie anglaise du Cap (prov. de l'Est), port important, au fond de la baie d'Algoa, sur l'océan Indien ; 23.100 hab. Centre du commerce des laines.

PORTELLIE (*tè-lli*) n. f. Genre d'annélides néréides, de la famille des nophthydés, propres aux mers d'Europe.

PORTE-LOF n. m. Partie de la muraille du navire renforcée pour recevoir les basses vergues amenées carrément. ‖ Syn. de MINOT et de PISTOLET.



Porte-loupe

PORTELOT (*lo*) n. m. Navig. Chacune des pièces de bois qui regnent autour d'un bateau pêcheur.

PORTE-LOUPE ou **PORTE-LOUPES** n. m. invar. Sorte de pied à tige verticale, le long de laquelle peut glisser un ou plusieurs bras portant dans un anneau une loupe, et qui emploient les graveurs, horlogers, sertisseurs, etc.

PORTE-LUMIÈRE n. m. invar. Support métallique, plus ou moins orné, fixé à un mur et destiné à recevoir une lampe à pied sur un petit plateau horizontal.



Porte-lumière.

PORTE-LYRE n. m. invar. Nom vulgaire des oiseaux du genre ménure.

PORTE-MAIL n. m. invar. Valet de chambre du roi, chargé de préparer les objets pour le jeu de mail.

PORTE-MAILLOT n. m. invar. Figurante, danseuse, acrobate, et en général toute femme que sa profession oblige à porter un maillot.

PORTE-MAIN n. m. invar. Appareil qui sert à soutenir la main d'une personne qui tremble. ‖ Pl. *Des* PORTE-MAIN.

PORTE-MALHEUR n. m. invar. Personne ou chose qui passe pour porter malheur.

— Zool. Nom vulgaire des insectes coléoptères du genre blaps qui se trouvent dans les maisons d'habitation, tels que les *blaps fatidica, mortisaga, obtusa*, etc.

PORTE-MALLE n. m. invar. Officier de la maison du roi, qu'il devait suivre à cheval avec une malle contenant le linge et les effets d'habillement.

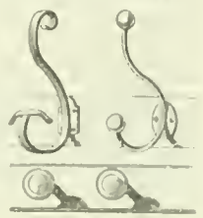

Portemanteaux

PORTE-MANCHON n. m. invar. Archéol. Anneau de métal, qui soutenait le manchon à l'aide d'un ruban attaché à la ceinture.

— Techn. Tige métallique qui soutient le manchon dans les becs à incandescence.

PORTEMANTEAU (*to*) n. m. Mobil. Barre horizontale, de bois ou de métal, fixée dans un mur et garnie, de distance en distance, de patères, de tiges terminées par des champignons ou des rosettes et sur lesquelles on accroche les manteaux et autres vêtements. ‖ Sorte de valise de cuir ou d'étoffe : *Un* PORTEMANTEAU *de voyage.*



A, portemanteaux de voyage.

— Nom que les hôteliers donnent aux voyageurs qui ont peu de bagages et ne logent qu'en passant.

— Hist. Officier qui portait le manteau du roi.

— Mar. Potences recourbées, en saillie à l'extérieur, sur lesquelles on lasse les embarcations.

— Milit. Sorte d'étui cylindrique en drap, qui servait aux cavaliers pour mettre du linge et autres effets de petit équipement, et il se portait fixé par trois courroies au trousse-quin de la selle.



Portemanteaux (mar.) : A, en fer ; B, B, de poupe.

— Navig. fluv. Petit bateau en forme de youyou, que les canotiers traînent à la remorque de leurs embarcations de course, ou qu'ils placent dessus, pour leur servir de batelet de service.

— n. f. Hist. Personne chargée de tenir la queue du manteau de la reine.

— Encycl. Hist. Le *portemanteau* du roi se trouvait chaque matin au lever du roi, au dîner, au souper et gardait le chapeau, les gants et la canne. Quand le roi sortait et marchait à découvert, cet officier allait à la garde-robe chercher le manteau du roi et venait se mettre à côté de lui pour être prêt à le lui donner. Lorsque le roi était à pied ou en carrosse, le portemanteau gardait l'épée du roi. Il avait le droit d'entrer à cheval au château.

Il y avait douze portemanteaux servant par quartier. Il y avait aussi un portemanteau du Dauphin et une portemanteau de la reine.

PORTE-MASSE n. m. invar. Celui qui porte une masse, huissier.

PORTE-MÈCHE n. m. invar. Archéol. Pièce de la platine des arquebuses, qui portait la mèche destinée à enflammer la poudre du bassinet. Sorte de hampe en bois autour de laquelle s'enroulait la mèche, dont l'extrémité enflammée, maintenue dans une sorte de pince, enflammait la charge des canons. ‖ Aux XVIe et XVIIe siècles, Sorte de crosse dont le fer en lame de gluive avait aussi deux oreillons latéraux grêles, terminés par des pointes dont les crochets retenaient la mèche allumée pour mettre le feu aux pièces.

— Sorte de stylet dont on se sert pour



Porte-mèche chirurgical.

porter une mèche au fond des plaies fistuleuses.

— Econ. rur. Instrument dont on se sert pour marcher les tonneaux. On l'appelle aussi BRÛLE-MÈCHE et BINDE À SOUFFLER. V. MÈCHAGE.

PORTEMENT (*man*) n. m. Action de porter. Ne se dit que dans l'expression *Portement de croix*, Représentation de Jésus portant sa croix.



Porte-mèche (XVIe s.).

Portement de croix (LE) ou **le Christ portant sa croix**. Iconogr. Une des plus anciennes représentations du *Portement de croix* que nous offre l'école italienne est une fresque de Giotto, dans la chapelle de la Madonna dell'Arena, à Padoue. Au Louvre est une peinture de Benedetto Ghirlandajo, qui représente *le*



Le Portement de croix, d'après Rubens.

Christ portant sa croix avec l'aide de Simon de Cyrène. Dans la galerie du palais Spada, à Rome, il y a un beau *Portement de croix* d'Andrea Mantegna. Le beau *Portement de croix Spasimo di Sicilia* de Raphaël (Madrid) est un des chefs-d'œuvre du maître. Le musée de Naples a un tableau de Polydore de Caravage, qui représente *Jésus succombant sous le poids de la croix*. Véronèse a peint deux fois le *Portement de croix* (Dresde et Louvre). Parmi les autres *Portements de croix* de l'école italienne, nous citerons ceux exécutés par Louis Carrache (Saint Petersbourg), le Dominiquin, Luca Giordano (Madrid), le Giorgione, Tiepolo, le Tintoret (Vienne, le Titien (Madrid), etc.

Le *Portement de croix* de Luis de Morales (Louvre) a un caractère pathétique, voisin de l'exagération. De même Ribera, dans son tableau du musée de Vienne. Dans la galerie Suermondt, à Aix-la-Chapelle, est une figure isolée du *Christ portant sa croix*, peinte par le Greco.

Les artistes des Pays-Bas ont représenté le *Portement de croix* avec leur habituel réalisme. Le musée de Vienne possède un *Portement de croix* de Memling, dont les petites figures sont délicatement peintes. Un *Portement de croix* du musée des Offices (1589) a été attribué à P. Breughel le vieux et à son fils, P. Breughel l'Enfer.

Parmi les *Portements de croix* de l'école allemande, il faut citer ceux d'Albert Dürer (galerie de Dresde et pinacothèque de Munich). L'Eglise Saint-Epvre, à Nancy, possède un *Portement de croix* de Callot, qui traite la manière flamande. On voit au Louvre (école française) un tableau sur ce sujet par Le Sueur, Le Brun et P. Mignard.

Parmi les artistes français du XIXe siècle, on peut citer *le Christ portant sa croix*, il nous suffira de nommer : Ary Scheffer, Signol (Saint-Eustache, à Paris), Hippolyte Flandrin (Saint-Germain-des-Près, à Paris), etc.



PORTE-MENU n. m. invar. Petit support de bois ou de métal, sur lequel est fixé une carte ou un feuillet de papier contenant la liste des mets d'un repas.

PORTE-MESURE n. m. invar. Instrument de bois ou de métal dont se sert l'ouvrier pour tourner aux

pièces de poterie de même forme les mêmes dimensions extérieures. ‖ On l'appelle aussi CHANDELIER DE JAUGE.

PORTE-MÈTRE n. m. invar. Tringle à coulisse fixée au plafond, et qui soutient le mètre dans une situation horizontale, pour faciliter le métrage des étoffes.

PORTE-MINE ou **PORTE-MINES** n. m. Petit instrument de métal dans lequel on met un crayon de mine de plomb ou des crayons de couleurs différentes, pour s'en servir commodément.

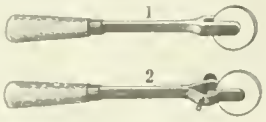

Porte-molette : 1. Simple; 2. Universel.

PORTE-MISSEL n. m. invar. Petit pupitre où l'on met le missel, pendant la messe.

PORTE-MOLETTE n. m. invar. Sorte de manche en bois ou en métal, traversé à une extrémité par une petite tringle et qui sert à maintenir une molette.

PORTE-MONNAIE n. m. invar. Bourse à compartiments pour porter sa monnaie : PORTE-MONNAIE *en chagrin.*


Porte-monnaie : 1. Officier; 2. A charnière.

PORTE-MONTRE n. m. invar. Sorte de petit chevalet incliné, sur lequel on accroche une montre au moyen d'un crochet fixé à la partie supérieure du chevalet.

PORTE-MONTRES n. m. Petite armoire vitrée, où les horlogers exposent des montres.

PORTE-MORS n. m. invar. Partie de la bride qui soutient le mors. (Chaque porte-mors peut être haussé ou baissé à volonté au moyen d'une boucle.)


Porte-montre.

PORTE-MOUCHETTES n. m. invar. Plateau de métal où l'on met les mouchettes.

PORTE-MOUSQUETON n. m. invar. Crochet ou agrafe qu'on fixe au bas de la bandoulière d'un cavalier, pour soutenir le mousqueton.

— Petite agrafe attachée aux chaînes ou cordons de montre, pour porter la montre ou les breloques. ‖ On dit abusivem. MOUSQUETON.

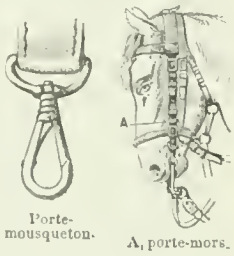

Porte-mousqueton. A, porte-mors.

PORTE-MOXA n. m. invar. Appareil dont on se servait pour brûler le moxa sur la peau.

PORTE-MUSC n. m. invar. Mamm. Nom vulgaire du chevrotain.

PORT-EN-BESSIN, comm. du Calvados, arrond. et à 9 kilom. de Bayeux; 1.447 hab. Ch. de f. sur route. Petit port sur la Manche. Construction de bateaux; pêche. Débris de constructions romaines.

PORTENDIK, port de la colonie du Sénégal habité par les Maures et dont la possession fut disputée longtemps entre Hollandais et Français. Resté définitivement à la France en 1727, il fut pris par les Anglais en 1760, rendu en 1783, sous la réserve du droit de commerce libre pour les Anglais. Cette convention fut abrogée en 1857.

PORTE-NITRATE n. m. invar. Chir. Syn. de PORTE-PIERRE.

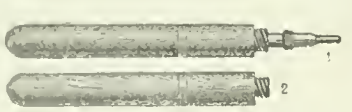

Porte-nitrate : 1. Ouvert; 2. Fermé.

PORTE-NŒUD n. m. invar. Chir. Instrument destiné à porter une ligature autour du pédicule d'un polype.

PORTENTUEUX (*tan-tu-eû*, **EUSE** [du lat. *portentosus*; de *portentum*, prodige] adj. Merveilleux, prodigieux. Néol.

PORTE-OBJET n. m. invar. Physiq. Lame sur laquelle on place l'objet que l'on veut examiner au microscope. ‖ Platine sur laquelle on place cette lame.

PORTE-ORIFLAMME n. m. invar. Hist. Chevalier qui portait l'oriflamme.

— ENCYCL. Primitivement, l'*oriflamme* était portée par le comte de Vexin. Depuis, le roi, comte de Vexin, chargea de cette fonction un chevalier. Le plus ancien *porte-oriflamme* connu remonte à Philippe Auguste. La charge fut supprimée par Louis XI, en 1470.

PORTE-ORIGINAL n. m. invar. Cadre dans lequel on place l'objet d'après lequel on veut dessiner.

PORTE-OUTIL n. m. invar. Techn. Pièce qui maintient l'outil, foret, lame, poinçon, scie, etc., dans diverses machines.

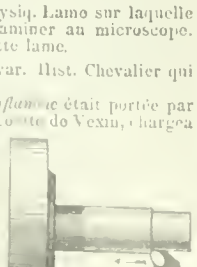

Porte-outil. A, perpendiculaire; B, horizontal.

PORTE-PAGE n. m. invar. Typogr. Feuillo de fort papier sur laquelle on dépose les paquets de composition liés, en attendant la mise en pages.

PORTE-PAIX n. m. invar. Sorte de cadre, dans lequel on mettait autrefois la paix que l'on donnait à baiser pendant la messe. ‖ Celui qui porte la paix.

PORTE-PARAPLUIES n. m. invar. Mobil. Ustensile de formes très diverses, dans lequel on dépose les parapluies.

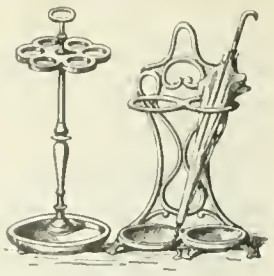
Porte-parapluies.

PORTE-PAROLE n. m. invar. Celui qui prend la parole pour d'autres, au nom des autres.

PORTEPEE (*té-pé*) n. f. Terme d'origine française par lequel les Allemands désignent la dragonne d'officier, et qui, joint au mot *Fähnrich*, signifiant Enseigne, est devenu la qualification du grade de sous officier réservé aux candidats à l'épaulette. (Les titulaires ont le privilège de porter la dragonne d'officier.)

PORTE-PELLE ou **PORTE-PINCETTES** n. m. invar. Appui métallique, fixé sur l'ébrasement ou le pied-droit d'une cheminée, et sur lequel on assujettit les pelle et pincettes. ‖ Ustensile dans lequel on dépose les pelle et pincettes, et qui se place à côté de la cheminée.


Porte-pelle.

PORTE-PIÈCE n. m. invar. Outil dont le cordonnier se sert pour mettre une pièce à un soulier.

PORTE-PIEDS n. m. invar. Appareil qui supporte les pieds, quand, pour l'examiner, on place une femme en position gynécologique.

PORTE-PIERRE n. m. invar. Chir. Sorte de porte-crayon, au moyen duquel on tient le nitrate d'argent ou pierre infernale. Syn. PORTE-NITRATE.

— Lithogr. Sorte de petit chariot, sur lequel est fixée la pierre lithographique.

PORTE-PIPE n. m. invar. Pop. Bouche. ‖ *Se rincer le porte-pipe*, Boire.

PORTE-PLAT n. m. Corbeille en fil de fer étamé, dans laquelle on place les plats chauds, pour les porter de la cuisine sur la table de la salle à manger. ‖ Support de métal, de porcelaine, etc., que l'on met sur la table pour recevoir les plats. ‖ Pl. *Des* PORTE-PLATS. (V. DESSOUS DE PLAT.)

PORTE-PLUME n. m. invar. Petite tige destinée à maintenir les plumes à écrire ou à dessiner.

— ENCYCL. On fabrique des *porte-plume* en bois, en métal, en os, en ivoire, en piquants de porc-épic, etc. Un porte-plume est généralement composé d'un petit manche et d'un bec découpé qui tient la plume, bec découpé et façonné mécaniquement dans le bois lui-même, une tôle de fer ou de cuivre, quelquefois d'argent ou d'or, etc. Les porte-plume se fabriquent généralement dans les mêmes usines que les plumes métalliques.

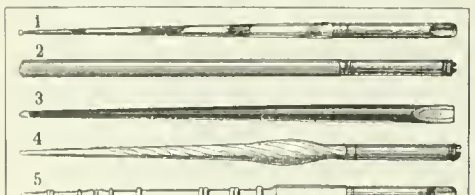

Porte-plume : 1. A manche en piquant de porc-épic; 2. A manche de bois; 3. En caoutchouc; 4. A manche effilé; 5. A manche en os. 6. En aluminium.

PORTE-POMPON n. m. invar. Partie du shako sur laquelle est posé le pompon.

PORTE-POT n. m. invar. Petit meuble de salon, espèce de jardinière tressée en jonc, montée sur un pied et destinée à porter un pot de fleurs.

PORTE-PRESSE n. m. invar. Techn. Pied de la presse à rogner.

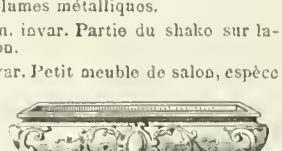
Porte-pot.

PORTE-QUEUE n. m. invar. Cauda taire, individu chargé de porter la queue de la robe d'un grand personnage ou d'une grande dame.

PORTE-QUEUE n. m. invar. Nom vulgaire des papillons dont les ailes inférieures portent des prolongements déliés.

PORTER (pron. angl. *teur'*) n. m. Bière anglaise très forte, teintée de rouge purpurin et très houblonnée, par suite très amère.

PORTER (du lat. *portare*) v. a. Soutenir le poids de, être chargé de : PORTER *un fardeau.* ‖ Avoir la force nécessaire pour soutenir le poids de : *Cheval qui* PORTE *cent kilos.*

— Tenir; avoir sur soi : PORTER *un bouquet, une badine.*

— Avoir sur soi comme vêtement, marque distinctive, etc. : PORTER *des bas.* PORTER *le deuil.* PORTER *la barbe.*

— Être soumis à : PORTER *le joug.* PORTER *des fers.*

— Supporter, endurer; avoir la charge de : PORTER *courageusement son malheur.* PORTER *le poids des affaires.*

— Subir : PORTER *la peine de ses fautes.*

— Tenir dans une attitude : PORTER *la tête haute.*

— Être marqué de : *Linge qui* PORTE *telles initiales.*

— Posséder, être doué ou affecté de : PORTER *un nom illustre. Tout ce qui a vie* PORTE *en soi un germe de mort.* (Lamenn.) ‖ Avoir dans l'utérus, à l'état de fœtus : *La femelle du castor* PORTE *jusqu'à quatre petits.* ‖ Produire : *Une terre qui* PORTE *du blé.*

— Aider, appuyer; mettre en avant comme candidat; nommer à l'élection : PORTER *un intrigant à la députation.*

— Inscrire parmi d'autres : PORTER *un nom sur une liste.*

— Avoir comme dimension : *Pièce de toile qui* PORTE *trente mètres.*

— Transporter, transférer dans un autre lieu : PORTER *une lettre à la poste, des légumes au marché.*

— Faire aller, conduire : PORTER *sa main à sa bouche.*

— Transmettre, communiquer : PORTER *un ordre.*

— Introduire : PORTER *la guerre dans un pays.*

— Présenter au jugement, à la décision de quelqu'un : PORTER *une affaire devant des juges, des arbitres.*

— Adresser, diriger : PORTER *ses pas vers le rivage.*

— Élever, pousser : PORTER *trop haut ses désirs.*

— Déclarer, prononcer : *Arrêt qui* PORTE *condamnation.*

— Exciter, inciter : *Le malheur* PORTE *les faibles au découragement.* (De Gérando.)

— Appliquer, infliger : PORTER *un coup violent.*

— Loc. div. : *Porter bateau*, Être navigable. ‖ *Porter le poids du jour et de la chaleur*, Mener une vie rude et laborieuse. ‖ *Porter bien le vin* (ou fam. *la toile*), Pouvoir boire beaucoup de vin sans s'enivrer. ‖ *Porter bien l'eau*, Se dit des vins auxquels on peut ajouter de l'eau sans trop les affaiblir. ‖ *Porter les armes*, Être soldat, faire la guerre. ‖ *Porter l'épée*, Être officier. ‖ *Porter le mousquet, le fusil*, Servir comme simple soldat. ‖ *Porter la robe*, Être magistrat. ‖ *Porter la soutane*, Être religieux. ‖ *Porter la livrée*, Être domestique. ‖ *Porter les chausses*, Être page. ‖ *Porter les chausses, Porter la culotte*, Se dit d'une femme qui gouverne son mari. ‖ *Porter des cornes*, Être un mari trompé. ‖ *La gent qui porte crête*, Périphrase par laquelle La Fontaine a désigné les poules et les coqs. ‖ *Porter les couleurs d'une dame*, Porter dans son ajustement les couleurs qu'elle préfère, qu'elle a adoptées. — Se mettre au nombre de ses adorateurs. ‖ *Porter le nez au vent*, Avoir l'air hautain, décidé. ‖ *Le porter haut*, Se prévaloir de sa qualité, de son rang, de sa richesse. ‖ *Porter la main sur quelqu'un*, Le frapper. ‖ *Porter la main au chapeau*, Tirer son chapeau pour saluer. ‖ *Porter la main à l'épée*, Tirer l'épée pour combattre. ‖ *Porter coup*, Faire impression, avoir un résultat. ‖ *Porter une santé, Porter un toast*, Boire à la santé d'une personne, en invitant les convives à en faire autant. (On a dit autref. PORTER UNE DRINDE.) ‖ *Porter la parole*, Parler au nom d'un corps, d'une compagnie. ‖ *Porter parole*, Promettre verbalement au nom de quelqu'un. ‖ *Porter bonheur, malheur*, Avoir une influence favorable, nuisible. ‖ *Porter amitié à quelqu'un*, Avoir de l'amitié pour lui. ‖ *Porter respect à quelqu'un*, Le respecter. ‖ *Porter bien son âge*, Être encore frais, vigoureux, malgré son âge avancé. — Avoir les apparences exactes de l'âge que l'on a en réalité. ‖ *Porter quelqu'un dans son cœur*, Avoir pour lui la plus vive affection. ‖ *Porter quelqu'un sur les épaules*, En être importuné, excédé. ‖ *Porter envie à quelqu'un*, Envier son sort. ‖ *Porter témoignage*, Témoigner. ‖ *Porter aux nues*, Exalter, louer avec enthousiasme. ‖ *Porter en terre*, Conduire au cimetière, enterrer. ‖ *Il ne le portera pas loin, Il ne le portera pas dans l'autre monde, Il ne le portera pas en paradis*, Je ne tarderai pas ou je ne manquerai pas de l'en faire repentir. ‖ *Il a été le plus fort, il a porté les coups*, Se dit, en jouant sur le mot *porter*, d'un homme qui a été battu par un autre. ‖ *Ce fruit porte son sucre*, Il est si doux qu'il n'a pas besoin de sucre. ‖ *Cela porte son excuse avec soi*, Cela est si légitime qu'il est inutile de chercher à l'excuser. ‖ *Tant que la terre pourra le porter*, Aussi loin qu'il pourra aller. ‖ *L'un portant l'autre, Le fort portant le faible*, En moyenne, en établissant une compensation.

— Chass. *Porter bien son plomb*, Se dit d'un fusil qui lance le menu plomb de façon que les grains ne s'écartent pas trop.

— Comm. Inscrire : PORTER *un article au grand livre.*

— Jeux. Aux cartes, *Porter beau jeu, vilain jeu*, Avoir de bonnes, de mauvaises cartes lors de la distribution des premières cartes. ‖ *Bien porter, Mal porter*, Garder, Écarter les cartes que la rentrée favorise ou non. ‖ *Porter une couleur*, Avoir un jeu où cette couleur domine.

— Manèg. *Porter son cheval*, Le soutenir de la main et des jambes.

— Mar. *Porter de la toile*, Avoir beaucoup de voiles dehors. ‖ *Porter bien* (ou *mal*) *la voile*, Se comporter bien (ou mal) dans la navigation à la voile. ‖ *Porter le cap*, Mettre le cap sur. (Peu us.) ‖ *Porter pavillon*, Battre pavillon de telle ou telle nation. ‖ *Porter au vent, à terre*, Se dit du vent ou du courant quand ils poussent un bâtiment dans cette direction.

— Milit. *Porter les armes*, Avec le fusil, le mousqueton ou la carabine, Tenir l'arme verticale dans le bras droit allongé, la main droite embrassant la poignée de l'arme et le pontet. [Avec le sabre, Porter le sabre à l'épaule droite, le dos de la lame appuyé au défaut de l'épaule, le poignet à la hanche (mouvement supprimé, pour l'infanterie, en 1902).] ‖ *Porter les armes à quelqu'un*, Le saluer en se mettant au port d'armes.

— Vénor. *Porter quatre de refait*, Se dit du cerf qui, refaisant sa tête, n'a dehors qu'un bout de perche et un petit andouiller. ‖ *Porter six de refait*, Se dit de celui qui a un andouiller et un petit surandouiller. ‖ *Porter huit de refait* ou *mi-tête*, Se dit de celui dont chaque perche porte un andouiller. ‖ *Porter le trait*, Se dit du limier qui va devant, au point de faire tendre le trait. ‖ *Porter sa hotte*, Se dit du lièvre qui, fatigué d'une longue course, fait le corps plié et le dos arrondi.

— Prov. : **Chacun porte sa croix en ce monde**, Chacun a ses peines, ses afflictions. ‖ **Argent comptant porte médecine**, Bien des maux sont soulagés par l'argent.

— ALLUS. HIST. : **Je porte tout avec moi**, Paroles du philosophe Bias en quittant sa patrie. V. OMNIA MECUM PORTO.

— **Porter la paix ou la guerre dans les plis de son manteau.** V. MANTEAU.

— **Tu portes César et sa fortune.** V. FORTUNE.

— v. n. Poser, s'appuyer, être soutenu : *Édifice qui* PORTE *sur six colonnes.*

— Frapper, heurter : *Cavalier désarçonné dont la tête* A PORTÉ *sur le trottoir.*

— Atteindre, toucher le but : *Canon qui* PORTE *fort loin.* ‖ Avoir son effet : *Observation qui ne* PORTE *pas.* — S'étendre : *Vue qui* PORTE *loin.*

— Ne pas rompre sous le poids : *La glace* PORTE *quand il gèle plusieurs jours de suite.*

— Être employé à faire des commissions : *Jeune fille qui* PORTE *dans une maison de nouveautés.*

— Être en état de grossesse : *La femme* PORTE *neuf mois.*

— Loc. div. *Porter sur*, Avoir pour objet : *Examen qui* PORTE SUR *les sciences.* ‖ *Porter à la tête*, Produire facilement l'ivresse : *Le saint-émilion* PORTE À LA TÊTE. — Produire l'exaltation. ‖ *Porter sur les nerfs*, Agacer, impatienter. ‖ Pop. *Porter à la peau*, Eveiller des désirs charnels. ‖ *Qui se porte bien*, Qui est important, violent, etc. : *Faire un héritage* QUI SE PORTE BIEN. ‖ *Porter à faux* (au prop. et au fig.). V. FAUX. ‖ *Porte à faux* (subst.). V. FAUX.

— Blas. *Porter de*, Avoir pour armoiries : *La maisnn de France* PORTE *d'azur à trois fleurs de lis d'or.* ‖ Avec suppression de la préposition : *Cette maison* PORTE *écartelé de Bretagne et d'Anjou.*

— Constr. *Porter à fond.* Se dit d'une construction élevée à plomb sur son fondement. ‖ *Porter à cru*, Porter directement sur le sol, en parlant d'un mur qui n'a ni fondations ni empattement à sa base. ‖ *Porter à faux.* Porter sur une partie qui n'est pas soutenue directement. ‖ *Porter de fond.* Se dit d'un mur qui va se prolongeant directement, depuis le rez-de-chaussée jusqu'au faîte.

— Jeux. *Porter à une couleur.* Dans les jeux où l'on écarte, Chercher à faire son jeu dans une couleur déterminée. ‖ A la paume, Toucher, en parlant de la balle : *La balle* A PORTÉ, A PORTÉ *sur le toit.*

— Manèg. *Porter en avant*, Faire aller le cheval devant soi. ‖ *Porter haut*, Faire marcher son cheval la tête levée. ‖ *Porter au vent.* Se dit d'un cheval qui étend sa tête en avant du cou, comme s'il cherchait à prendre le vent. ‖ *Porter beau*, Tenir la tête d'une manière régulière et élégante en parlant du cheval. — Fam. Se dit d'une personne, et surtout d'un homme d'un certain âge, qui a les apparences de la vigueur et de l'élégance à la fois.

— Mar. Appuyer sur : *L'aussière* PORTE *contre une cornière.* ‖ Faire travailler : *Faire* PORTER *toute la pelle de l'aviron dans l'eau.* ‖ Se diriger : *Le courant* PORTE *à l'O., au N.* ‖ *La voile porte*, Elle reçoit bien le vent. ‖ *Porter plein* ou *bon plein*, Gouverner de façon à avoir du vent dans les voiles. ‖ *Porter à contre* ou *Porter à culer.* Se dit des voiles sur lesquelles le vent prend à contre ou qui sont masquées. ‖ *Porter à quatre, à cinq quarts.* Commencer à recevoir une impulsion du vent quand il est à quatre ou cinq quarts de l'axe : *Les goélettes* PORTENT À QUATRE QUARTS. ‖ *Laisser porter*, Venir sous le vent pour se rapprocher du vent arrière. ‖ *Laisser porter sur la terre, sur un navire*, Se diriger dessus. ‖ *Porter en route*, Pouvoir faire la route directe tout en portant les voiles pleines.

— Techn. *Faire porter*, Coudre deux pièces en les tendant inégalement, de façon que l'une devienne trop courte. ‖ On dit aussi EMBOIRE.

— n. m. Action de porter, usage qu'on fait de ce qui se porte comme vêtement : *Etoffes qui sont d'un bon* PORTER.

Porté, ée part. pass. du v. Porter.

— *Etre tout porté*, N'avoir pas à se déplacer pour faire une chose.

— B.-arts. *Ombre portée*, Ombre projetée sur un corps, sur une surface.

— Substantiv. n. m. Effet produit, dans l'ajustement, par un objet de toilette : *Etoffe d'un* PORTÉ *très élégant.*

— PROV. : **Autant vaut porté que traîné.** Se dit en parlant de choses que l'on peut faire indifféremment de telle ou telle manière.

Se porter, v. pr. Etre porté comme vêtement ou parure : *Etoffes qui ne* SE PORTENT *plus.*

— Se laisser aller, entraîner : SE PORTER *à des excès.*

— Aller, se transporter : *Quand une pièce réussit, la foule s'y* PORTE. ‖ Se diriger, être tourné : *Les gens sur qui l'attention* SE PORTE. ‖ Affluer : *Le travail* SE PORTE *instinctivement du côté où il est le mieux rétribué.* (F. Bastiat.)

— Prendre une qualité, afficher des prétentions : SE PORTER *partie civile dans un procès criminel.* ‖ Poser sa candidature : SE PORTER *à la députation.*

— Etre dans un état de santé déterminé : SE PORTER *bien.* SE PORTER *mal.*

— Loc. div. *Se porter à*, Se livrer, s'appliquer à : SE PORTER *à l'étude.* (Se conduire, agir dans : *Il s'*Y EST PORTÉ *en homme de cœur.*) ‖ *Se porter fort pour quelqu'un*, Répondre pour lui.

— Procéd. Prendre la qualité de : SE PORTER *héritier.*

— SYN. **Porter, apporter, emporter,** etc. V. APPORTER. ‖ **Porter à, aiguillonner, animer,** etc. V. AIGUILLONNER.

PORTER, comté des Etats-Unis (Indiana), sur la rivière Kankakee : 21.000 hab. Ch.-l. *Valparaiso.*

PORTER (sir Robert Ker), peintre et littérateur anglais, né à Durham en 1775, mort en 1842. Il débuta, à l'âge de dix-sept ans, par deux toiles représentant *Moïse* et *Aaron.* Comme peintre de batailles, il s'est fait remarquer par : *l'Assaut de Seringapatam* (1801), *le Siège d'Acre* (1801); *la Bataille d'Azincourt*; *la Bataille d'Alexandrie* et *la Mort de sir Ralph Abercromby.* En 1804, il devint peintre d'histoire du tsar Alexandre; il épousa, en 1811, la princesse Cherbatoff. En 1806, il avait suivi l'expédition de Portugal. En 1813, il publia une *Relation de la campagne de Russie* et fut créé chancelier par le prince-régent. De 1817 en 1820, il accomplit un grand voyage en Asie et, à son retour, en publia la relation sous ce titre : *Voyages en Géorgie, en Perse, en Arménie*, etc. (1821-1822). Quelque temps après, il fut nommé consul anglais au Venezuela. Il exécuta à Caracas trois de ses tableaux les plus remarquables : *le Christ à son dernier repas bénissant la coupe*, retable d'autel; *Notre Sauveur bénissant les petits enfants*, un *Ecce homo* et une peinture murale : *Pierre le Grand traçant le port de Saint-Pétersbourg et de Cronstadt.* Il avait encore publié : *le Siège d'Acre*, guide explicatif pour son grand tableau historique (1801), et *Esquisses de voyage en Russie et en Suède* (1806). — Sa sœur JANE **Porter**, femme de lettres, née à Durham en 1776, morte à Bristol en 1850, accompagna Robert Porter en Russie en 1804. Nourrie de la lecture des romans de chevalerie, elle donna, en 1803, *Thaddeus of Warsaw*, qui eut un éclatant succès; puis *les Chefs écossais*, avec Wallace et Bruce pour héros, etc. — Une autre sœur, ANNA MARIA **Porter**, née à Durham en 1780, morte près de Bristol en 1832, avait treize ans lorsqu'elle écrivit les *Contes sans art* (1793-1795). On a d'elle, outre un volume de *Ballades et romances*, un certain nombre de romans.

PORTE-RAME n. m. invar. Anneau de fer fixé sur le plat-bord d'une embarcation, et dans lequel on assujettit la rame.

PORTE-RÂTEAU n. m. invar. Levier d'abatage vertical, placé au-dessus du râteau, dans la presse lithographique.

PORTEREAU (*ro* — rad. *porte*) n. m. Navig. fluv. Espèce d'écluse en palis, qu'on établit sur les rivières.

— Constr. Bâton dont on se sert pour porter les pièces de bois au chantier.

PORTE-RÉCOMPENSES n. m. invar. Tringle de fer ou de cuivre à laquelle les sociétés de musique, de chant, etc., suspendent les médailles, les palmes gagnées par elles.

PORTE-REMÈDE n. m. invar. Bougie de substance soluble ou fusible, chargée de principes médicamenteux, destinée à être introduite dans une cavité.

PORTE-RESPECT n. m. invar. Arme qu'on porte sur soi pour se défendre et se faire respecter.

— Marque extérieure de dignité : *L'écharpe d'un maire lui sert de* PORTE-RESPECT.

— Personne dont l'âge, l'autorité, la présence impose la retenue.

PORTERESSE (*rèss*) n. f. Dans les salines, Ouvrière qui transporte le sel des réservoirs aux mulons.

PORTERIE (*ri*) n. f. Logement du portier d'une communauté religieuse. (Vx.)

PORTES, comm. du Gard, arrond. et à 21 kilom. d'Alais; 1.103 hab. Houille, fer. Château des XIVe et XVIIe siècles.

PORTES AMANIQUES ou **DE SYRIE**, défilé du Pont-Amanus, entre la Syrie et la Cilicie.

PORTES CASPIENNES ou bien **PAS DE KHAOUAR**, défilé qui faisait communiquer, dans l'antiquité, l'Hyrcanie et la Parthie des anciens. On le suit aujourd'hui pour aller du Mazendéran vers la source du Zroberis.

PORTES CAUCASIENNES, nom ancien du défilé de Dariel, en Circassie, conduisant de Mozdok à Tiflis.

PORTES CILICIENNES, défilé du Taurus, près de Cyane, par lequel on passait dans l'antiquité pour se rendre de la Cataonie dans la Cilicie.

PORTES DE FER, nom donné à un grand nombre de défilés en divers lieux du monde, notamment : au passage des Balkans souvent désigné aussi sous le nom de Demir-Kapou; aux Portes de Fer d'Algérie, plus connues sous le nom arabe de *Biban*s; au passage entre le Caucase et la mer Caspienne; à la percée du Danube entre son cours moyen et son cours inférieur, entre la Roumanie et la Serbie. C'est là que le fleuve se verse en rapides de l'immense plaine hongroise à l'immense plaine valaque, par une dénivellation de 29 mètres sur un parcours de 157 kilom. De grands travaux y ont rendu la navigation aisée.

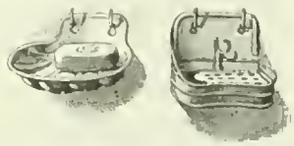

Porte-savon.

PORTE-SABRE n. m. invar. Milit. Syn. de PORTE-ÉPÉE.

PORTE-SAVON n. m. invar. Petite boîte dont le fond est plein ou à grille, et dans laquelle on met le savon après s'en être servi.

PORTE-SCEPTRE n. m. invar. Souverain, qu'on représente d'ordinaire le sceptre à la main.

PORTE-SCIE n. m. invar. Techn. Sorte de manche pouvant s'adapter à différentes scies.

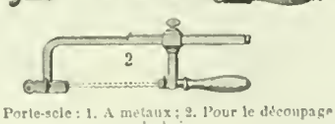

Porte-scie : 1. A métaux; 2. Pour le découpage du bois.

— Zool. Nom vulgaire des insectes hyménoptères térébrants, du groupe des tenthrèdes, appelés aussi *mouches à scie.*

PORTE-SEAU ou **PORTE-SEAUX** n. m. invar. Petit chariot à deux roues, avec un brancard en fer dans lequel les éleveurs transportent de la prairie à la ferme le lait que l'on vient de traire.

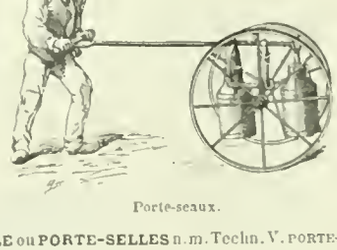

Porte-seaux.

PORTE-SELLE n. m. invar. Entom. Un des noms vulgaires de l'éphippigère.

PORTE-SELLE ou **PORTE-SELLES** n. m. Techn. V. PORTE-HARNAIS.

PORTE-SERVIETTE ou **PORTE-SERVIETTES** n. m. invar. Ustensile formé d'un petit tréteau ou de plusieurs branches mobiles autour d'un support central et sur lequel on étend les serviettes de toilette. ‖ Sorte de patère autour de laquelle on noue la serviette.



Porte-serviette.



Porte-serviettes.

PORTE-SINGE n. m. invar. Archéol. Homme chargé de porter le singe favori d'un grand personnage.

PORTE-SOUDURE n. m. invar. Chiffon de toile replié plusieurs fois sur lui-même, avec lequel les plombiers et étameurs enlèvent l'excédent de soudure sur une pièce.

PORTE-SYSTÈME n. m. invar. Mar. Trou pratiqué sur le plat-bord d'un canot, de chaque côté, pour recevoir la partie inférieure du système.

— Techn. Syn. de PORTE-CYLINDRES.

PORTE-TABLE n. m. invar. Hist. Officier de la maison du roi de France.

PORTE-TAPISSERIE n. m. invar. Châssis de bois sur lequel on applique la tapisserie qui forme la portière d'une porte. Châssis fixé sur un mur pour recevoir la tapisserie dont le mur doit être couvert. Saillie de la corniche d'un plafond sur le nu d'un mur.

PORTE-TARIÈRE n. m. invar. Techn. Outil d'arquebusier.

— Zool. Nom vulgaire des insectes hyménoptères térébrants, tels que les tenthrèdes et les ichneumons.

PORTE-TARTINES n. m. invar. Ustensile servant à porter sur la table les tartines grillées.

PORTE-TOLET n. m. invar. Garniture placée sur le plat-bord d'une embarcation, à la place où frotte l'aviron.

PORTE-TORPILLE n. m. invar. Espar à l'extrémité duquel est fixée une torpille portée.

— Adjectiv. *Bateau porte-torpille*, Canot ou torpilleur sur lequel est grée l'espar ou hampe porte-torpille.

— ENCYCL. Les torpilles portées sont disposées dans les embarcations à vapeur et à l'aviron à l'extrémité immergée d'un espar appelé hampe *porte-torpille* placé à l'avant.

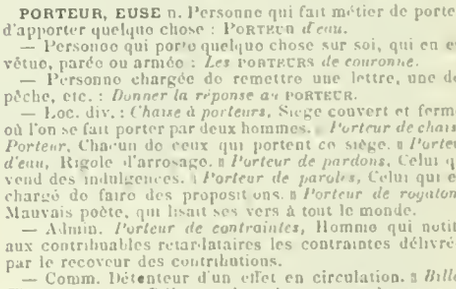

Canot armé en porte-torpille : A, torpille; B, hampe porte-torpille, C, arc-boutant, D, saisine, E, pavois de bout, G, rappel; H, gaillard pour la hampe au repos.

Cette hampe se compose d'une longue tige de bois bardée de fer, terminée par une partie mince appelée hampette; c'est sur cette hampette que se visse la fourche entre les bras de laquelle est assujettie la torpille, dans une position telle qu'elle se présente horizontalement dans l'eau quand la hampe est apiquée. L'avant du canot porte un bloc à rouet sur lequel glisse la hampe, et à l'arrière se trouve la plaque d'appui qui permet de faire effort pour entraîner la hampe en arrière, lorsque l'explosion a eu lieu.

PORTE-TRAIT n. m. invar. Courroie pliée en deux, qui soutient les traits des chevaux attelés.

PORTE-TRÉMIE n. m. invar. Techn. Dans un moulin, Châssis sur lequel repose la trémie dans laquelle on verse le grain, pour l'alimenter sur des meules.

PORTETS, comm. de la Gironde, arrond. et à 25 kilom. de Bordeaux, sur la Garonne; 1.953 hab. Ch. de f. Midi. Port sur la Garonne. Tonnellerie, fabrique de biscuits. Située dans les Secondes Graves, cette commune fournit de bons vins rouges de graves, fins, possédant une jolie couleur et du bouquet, et des vins de palus assez colorés. Principaux crus : *Château-Lognac, château-Millet, château-Pessan, château-de-Portets, Castaing, château-Cabanieux, au Grand-Abord, à Doms, château-Tardieu*, etc.

PORTEUR, EUSE n. Personne qui fait métier de porter, d'apporter quelque chose : PORTEUR *d'eau.*

— Personne qui porte quelque chose sur soi, qui en est vêtue, parée ou armée : *Les* PORTEURS *de couronne.*

— Personne chargée de remettre une lettre, une dépêche, etc. : *Donner la réponse au* PORTEUR.

— Loc. div. : *Chaise à porteurs*, Siège couvert et fermé, où l'on se fait porter par deux hommes. ‖ *Porteur de chaise, Porteur*, Chacun de ceux qui portent ce siège. ‖ *Porteur d'eau*, Rigole d'arrosage. ‖ *Porteur de pardons*, Celui qui vend des indulgences. ‖ *Porteur de paroles*, Celui qui est chargé de faire des propositions. ‖ *Porteur de rogations*, Mauvais poète, qui lisait ses vers à tout le monde.

— Admin. *Porteur de contraintes*, Homme qui notifie aux contribuables retardataires les contraintes délivrées par le receveur des contributions.

— Comm. Détenteur d'un effet en circulation. ‖ *Billet, Titre au porteur*, Billet par lequel on promet de payer celui qui en sera porteur au moment de l'échéance.

— Dr. anc. *Porteur en avant*, Avocat du demandeur.

— Mar. Navire employé à enlever les matières extraites par les dragues et à les porter au large. ‖ Adjectiv. *Bateau porteur*, Bateau à vapeur d'un type particulier, spécial à la Seine, ayant ses organes de propulsion tout à fait à l'arrière ainsi que la machine, en sorte que la cale destinée aux marchandises n'a aucune interruption.

— Manèg. et milit. Nom donné, dans l'attelage des voitures, au cheval monté par le conducteur, et qui s'attelle à gauche du sous-verge.

— Min. ouvrier qui, dans les galeries trop étroites ou trop inclinées pour l'emploi des wagonnets, est chargé de transporter sur ses épaules, les produits de l'exploitation.

— ENCYCL. Comm. Les effets de commerce peuvent être à personne, dénommée, à ordre, ou au *porteur*. Dans les deux premiers cas, l'effet ne peut être touché par le porteur qu'après un endos régulier à son nom. Dans le troisième cas, cet endos n'est pas nécessaire : possession vaut titre.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur. Les premiers ne peuvent être cédés que par un transfert en règle sur les registres de la société; en fait de mines, cette transmission supporte un impôt de 0 fr. 50 c. p. 100 sur le cours de l'opération. La cession des titres au porteur s'opère sans formalités de la main à la main, mais les coupons sont frappés d'une taxe de trois centimes et demi (3 fr. 50 c. p. 100 comptée sur le cours moyen de la dernière quinzaine précédente. Les titres au porteur supportent en outre les autres impôts frappant les valeurs mobilières, savoir : 4 p. 100 sur le revenu, 0 fr. 50 c. p. 100 sur le cours de conversion du nominatif au porteur et inversement, 0 fr. 60 c. p. 100 par an sur la valeur nominale, abonnement au minerai.

— Fin. *Titres au porteur*. La loi du 15 juin 1872, qu'a modifiée et complétée la loi du 29 février 1872, a déterminé

les formalités à accomplir par les propriétaires de titres au porteur perdus, volés ou détruits, afin d'empêcher la négociation ou transmission de ces titres et, d'autre part, pour leur permettre d'en toucher les intérêts ou dividendes et d'en obtenir un duplicata.

Voici le résumé des dispositions en vigueur à cet égard : 1° Amortissement, le propriétaire dépossédé doit, par huissier, former une opposition tout d'abord au syndicat des agents de change de Paris, puis à l'établissement débiteur. Un an après cette double opposition, l'opposant peut, par le président du tribunal civil, être autorisé à toucher les intérêts ou dividendes échus, et même le capital, dans le cas où il serait ou deviendrait exigible. Dix ans après cette autorisation, il peut exiger de l'établissement débiteur un nouveau titre, portant la mention qu'il est délivré par duplicata, qui lui conférera les mêmes droits que le titre originaire.

— Mœurs et cout. On désigne sous le nom de *porteurs* des compagnies privilégiées de portefaix dont l'organisation, comme les privilèges, rappelle les vieilles corporations du moyen âge. En France, les porteurs forment plusieurs catégories et corporations distinctes. Les unes, celles des ports, jouissent de privilèges fort anciens, notamment de pouvoir exercer seuls leur industrie sur le port. A Paris, les hommes du port ne forment point une corporation. Il y a, aux halles, des porteurs dont il a été question à l'article FORTS DES HALLES.

Porteur de dépêches (LE), tableau d'Alphonse de Neuville, exposé au Salon de 1881. — Des éclaireurs prussiens, aux environs de Metz, ont fait prisonnier un homme qui essayait de traverser les lignes ennemies et l'ont amené au quartier général. Tandis qu'on le fouille, il reste fièrement campé en face des officiers étrangers, attablés devant les reliefs d'un déjeuner.



Le porteur de dépêches, d'après de Neuville.

Porteurs de mauvaises nouvelles (LES), peinture de Lecomte du Nouÿ, au musée du Luxembourg, parue au Salon de 1872. Elle a été tirée des lignes suivantes de la *Morale*, de Théophile Gautier : « ... Un second messager roula à côté du premier. Un troisième eut le même sort. Et Pharaon planant par l'œil de la pensée sur cette ville démesurée, dont il était le maître absolu, réfléchissait tristement aux bornes du pouvoir humain ... »

PORTEURS, nom donné à une tribu indienne du Dominion canadien, les *Takali* ou *Talkholi*. Les Porteurs sont des *Déné-Dindjé* qui brûlent leurs morts et en recueillent les cendres dans des sachets que les mères ou les veuves portent suspendus au cou pendant un an. C'est à cette coutume qu'ils doivent leur nom.

PORTE-VALET n. f. invar. Mar. Porte d'appui d'un bassin.

PORTE-VALISE n. m. invar. Hist. Titre d'un ancien officier du pape.

PORTE-VEINE n. m. invar. Pop. V. PORTE-BONHEUR.

PORTE-VENT n. m. invar. Tuyau qui, dans un orgue, conduit le vent produit par les soufflets jusqu'au sommier. ‖ Tuyau qui conduit le vent d'une machine soufflante dans le foyer. ‖ Tuyau recourbé qui dirige le vent sur la flamme d'une lampe d'émailleur.

PORTE-VERGE n. m. invar. Bedeau d'église qui tient une verge en main, dans les cérémonies.

PORTE-VERGUE n. m. invar. Mar. Nom que l'on donne à des pièces de bois en forme d'arc, qui se trouvent à l'éperon du navire.

PORTE-VIS n. m. invar. Techn. Pièce de métal qui reçoit les vis de la platine d'un fusil, d'un pistolet. ‖ On l'appelle aussi CONTRE-PLATINE.

PORTE-VITRES n. m. invar. Techn. Planche située à la partie inférieure et extérieure du battant de toile ou vitrier, sur laquelle il achève les feuilles de verre qu'il transporte.

PORTE-VOIX n. m. invar. Instrument en forme de trompette droite, c'est-à-dire avec une sorte d'embouchure en tube allant en s'élargissant et se terminant par un pavillon, qui sert à porter la voix au loin.

— ENCYCL. Le son produit à l'embouchure du *porte-voix* se réfléchit sur les parois intérieures, de telle sorte que les ondes sonores, dans leurs réflexions successives, tendent de plus en plus à devenir parallèles à l'axe du cône et à former un faisceau unique. Chaque point de l'axe, où les vibrations de l'air ont été renflées directement, devient à son tour un centre d'où le son rayonne dans toutes les directions. Il importe que la matière du tube soit assez mince pour que les molécules qui le composent puissent facilement entrer en vibration.

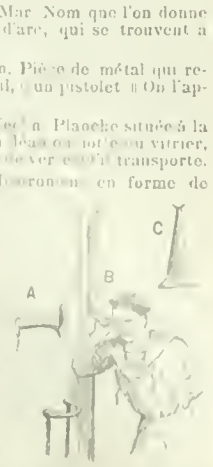

Porte-voix. A, porte-voix à grand pavillon, B, porte-voix à sifflet, C, porte-voix portatif dit *brailliard*.

PORT-FAIRY, ville d'Australie (Victoria), à l'embouchure d'un fleuve côtier dans la mer du Sud ; 3.200 hab.

PORT-GLASGOW ou **NEWPORT-GLASGOW** ou **GLASGOW-PORT**, ville d'Écosse (comté de Renfrew), sur l'estuaire de la Clyde ; 10.915 hab. Commerce considérable. Construction de navires. Fonderies, filatures de lin, fabrication de cordages et de toile à voiles.

PORTGLENONE, ville d'Irlande (Ulster [comté d'Antrim], sur le Bann ; 6.055 hab. Commerce d'ardoises.

PORT-HAMILTON, groupe de petites îles de l'empire de Corée, dans l'extrémité nord de la mer de Chine orientale, entre l'île coréenne de Quelpaert et l'île japonaise Tsou-Sima. Les îles Sodo à l'O. et Tanodo à l'E., se rapprochant par leur extrémité nord et renfermant entre elles l'île de l'Observatoire, forment une vaste rade, bien abritée. Les Anglais occupèrent l'île de l'Observatoire de 1885 à 1887, au moment où les affaires d'Afghanistan semblaient rendre inévitable une guerre anglo-russe.

PORTHAN (Henrik Gabriel), érudit finlandais, né à Vitasaari (Tavastehus) en 1739, mort à Abo en 1804. Professeur d'éloquence (1777-1804) à l'université d'Abo, conseiller de chancellerie, membre de l'Académie des belles-lettres de Suède, il écrivit, entre autres ouvrages : *M. Pauli Juunsten Chronicon episcoporum finlandensium, annotationibus et syllogo monumentorum illustratum* (1784-1800), son grand ouvrage historique, éparpillé en 56 dissertations ; *Dissertatio historiam bibliothecæ regiæ academiæ aboensis exponens* (1771-1795 ; *De poesi fennica* (1766-1778 ; *De præcipuis dialectis linguæ fennicæ* (1801) ; etc.



Les porteurs de mauvaises nouvelles, d'après Lecomte du Nouÿ.

PORTHÈTE n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des acridiidés, répandus dans les régions chaudes de l'ancien monde. (Les *porthètes* sont de grands truxalinés, dont le corselet se prolonge en pointe au-dessus de la tête. Le *porthetis elephas* habite la Sicile.)

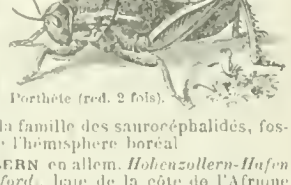

Porthète (red. 2 fois).

PORTHEUS (*Ho-uss*) n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des saurocéphalidés, fossiles dans le crétacé de l'hémisphère boréal.

PORT-HOHENZOLLERN en allem. *Hohenzollern-Hafen* ou en angl. *Port-Hunford*, baie de la côte de l'Afrique orientale anglaise, à l'embouchure de l'Ouebouchi. Une station allemande y fut fondée en 1886, mais fut cédée à l'Angleterre en 1890.

PORT-HOPE, ville du Canada (Ontario), sur la rive nord du lac Ontario ; 4.200 hab. Bois, grains et farines.

PORT-HURON, ville des États-Unis (Michigan), ch.-l. du comté de Saint-Clair, sur la rivière de ce nom ; 9.500 hab. Port de rivière fréquenté. Construction de bateaux.

PORTICI, ville d'Italie (Campanie [prov. de Naples]), faubourg de Naples : 12.137 hab. Port de pêche et de cabotage ; marché de vins et de fruits ; industrie de la soie. Bâtie sur l'emplacement d'Herculanum, elle a de belles villas, une curieuse église, des couvents et un beau palais royal datant de 1757.

Portici (LA MUETTE DE), opéra d'Auber. V. MUETTE (*la*).

PORTICO E SAN BENEDETTO, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence]) ; 2.825 hab.

PORTIER (*ti-é*, **ÈRE** n. Personne qui garde la principale porte d'un bâtiment : *Le* PORTIER *d'un collège, d'une maison.* ‖ En mauv. part. Se dit d'une femme cancanière.

— Fam. *Portier du paradis*, Saint Pierre, auquel Jésus a dit : « Je te donnerai les clefs du royaume des cieux. »

— *Portier de comédie*, Celui qui recevait l'argent à la porte du théâtre. ‖ Fig. Portier qui ne laisse entrer qu'en payant.

— Adjectiv. : *Frère* PORTIER. *Sœur* PORTIÈRE.

— Hist. juive. *Portiers du temple*, Employés chargés de garder les portes du temple et de veiller sur les trésors et les offrandes.

— Hist. relig. Clerc qui a reçu l'ordre de portier.

— Milit. *Portier-consigne*, Portier qui garde l'avancée d'une forteresse. Pl. *Des* PORTIERS-CONSIGNE.

— Pêch. Nom des piquets placés à l'entrée de la chambre ou de la tour d'une paradière.



Portière de wagon.

— n. f. Ouverture par laquelle on entre dans une voiture ou un wagon : *Mettre la tête à la* PORTIÈRE. Porte qui sert à fermer cette ouverture : *Les glaces d'une* PORTIÈRE.

— Loc. fam. *Carrosse à trente-six portières*, Charrette.

— Ameubl. Grand rideau que l'on met devant une porte, pour l'orner ou pour empêcher l'entrée de l'air ou du bruit : *Une* PORTIÈRE *de velours.*

— Milit. L'un des éléments des ponts de bateaux. (V. PONT militaire. ‖ *Portière d'embrasure*, Sorte de masque, avec lequel on ferme entièrement l'ouverture d'une embrasure de batterie afin de protéger les servants.

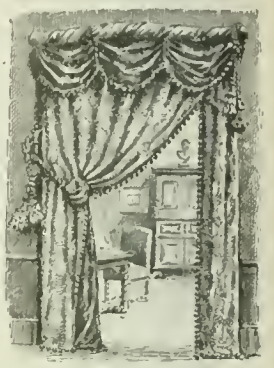

Portière.

— Techn. Ouverture, espace dans les lisses, mailles ou maillons laissés vides et considérés comme nuls. ‖ On dit aussi CHATTIÈRE.

— ENCYCL. V. CONCIERGE.

— Hist. relig. L'ordre de *portier* est le plus humble des quatre ordres mineurs. Les écrivains en font mention dès le IIIe siècle dans l'Église latine. Les portiers avaient la garde des portes des lieux consacrés au culte. Après le triomphe du christianisme, ils remplirent les fonctions que remplissent aujourd'hui les sacristains dans les églises, et furent ordinairement logés dans l'intérieur des basiliques. On ne voit plus guère de portiers, formant dans l'Église un ordre distinct, depuis le VIe siècle.

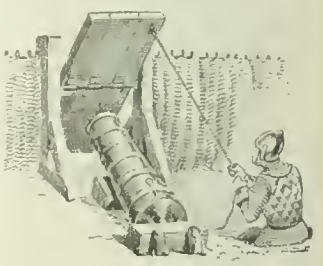

Portière (XVe siècle).

PORTIÈRE (de *portier*) adj. f. Econ. rur. Se dit de la femelle d'un animal domestique qui est en âge de porter, de faire des petits.

— Vénér. *Lice portière*, Chienne que l'on fait porter deux fois par an.

— n. f. Matrice d'une femelle.

PORTIEUX, comm. des Vosges, arrond. et à 25 kilom. de Mirecourt, près de la Moselle ; 2.640 hab. Ch. de f. Est. Importante verrerie fondée en 1690. Broderies. Taillerie de verres de montres.

PORTIEZ (Louis-François-René), homme politique français, né à Beauvais en 1765, mort à Paris en 1810. Avocat à Beauvais en 1789, il fut élu député de l'Oise à la Convention (1792), et, envoyé en mission, contribua à l'annexion de la Belgique à la France. Élu député de l'Oise au conseil des Cinq-Cents (1796), il se montra partisan du coup d'État de brumaire, fut membre du Tribunat en 1799. Professeur et doyen de l'École de droit de Paris, il a publié un *Code diplomatique, contenant le texte de tous les traités faits avec la République française jusqu'à la paix d'Amiens* (1802), et un *Cours de législation administrative* (1808), etc. Une bibliothèque révolutionnaire, due aux recherches de Portiez, est conservée au Sénat.

PORTILLON (*ll* mill.) n. m. Constr. Petite porte.

— Ch. de f. Petite porte à claire-voie, que l'on établit à côté de la barrière d'un passage à niveau, et que les piétons ouvrent à leurs risques et périls lorsque celle-ci est fermée à l'approche d'un train.

— Géogr. Nom donné, dans les Pyrénées, à des gorges étroites servant de passages.

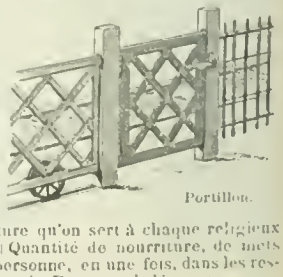

Portillon.

PORTION (*si-on* — lat. *portio*, de *partiri*, partager) n. f. Partie d'un tout divisé : *Les* PORTIONS *d'un héritage.*

— Quantité de nourriture qu'on sert à chaque religieux dans les communautés. ‖ Quantité de nourriture, de mets que l'on sert à chaque personne, en une fois, dans les restaurants : PORTION *de viande.* PORTION *de légumes.*

— Dr. *Portion virile*, Part revenant à chacun des copartageants ayant un droit égal.
— Dr. can. *Portion congrue*. V. CONGRU.
— SYN. **Portion**, part, partie. V. PART.

PORTIONCULE (*si* — lat. *portiuncula*) n. f. Petite portion.

Portioncule (INDULGENCE DE LA), Indulgence plénière que le pape Honorius III accorda, en 1221, sur la demande de saint François d'Assise, à tous les fidèles qui visiteraient, le 2 août de cette année, le sanctuaire de la Portioncule (en lat. *Petit domaine*), première maison de l'ordre de Saint-François, près d'Assise. Le même Honorius, en 1223, rendit cette indulgence perpétuelle et la fixa au 2 août de chaque année. Plusieurs papes, notamment Grégoire XV en 1622, décidèrent qu'elle pouvait être gagnée le même jour dans toutes les églises ou chapelles publiques des trois ordres de Saint-François, Frères mineurs, Clarisses et Tiers ordre régulier. Dans la suite, l'indulgence a été étendue à diverses églises paroissiales.

PORTIONNAIRE (*si-o-nèr'*) n. m. Dr. Celui qui peut prétendre à une portion d'héritage.
— Dr. can. S'est dit, en Italie, des bénéficiers qui étaient obligés d'assister aux offices, comme les chanoines, et qui avaient une portion de la mense capitulaire.

PORTIONNER (*si-o-né*) v. a. Diviser par portions. ‖ Assigner à chacun la portion à donner ou à recevoir.

PORTIQUE (*tik'* — lat. *porticus*, formé de *porta*, porte) n. m. Archit. Galerie couverte dont la voûte est soutenue par des colonnes : *Le* PORTIQUE *de la Madeleine*.
— Comm. Nom donné, dans les premières expositions de l'industrie, aux boutiques des exposants.
— *Portiques d'arbres, de treillages*, Décoration de jardin en forme de portique.
— Gymn. Appareil formé d'une poutre horizontale soutenue à une certaine hauteur du sol par deux poutres verticales scellées en terre et munie à sa face inférieure de crochets, auxquels on suspend les agrès : trapèzes, anneaux, échelles de corde, etc. V. GYMNASTIQUE et fig.
— Hist. philos. Nom donné à la secte philosophique des stoïciens, parce que le chef de cette école, Zénon de Citium, enseignait sous un portique d'Athènes.
— ENCYCL. Archit. On construit des *portiques* de tous les ordres. Voici les proportions qu'on leur donne :
1° *Portique toscan sans piédestal*. La règle la plus générale des portiques est que leurs arcades aient en hauteur deux fois leur largeur.


Portique.

2° *Portique toscan avec piédestal*. Comme la dimension du module diminue lorsqu'on met un piédestal sous la colonne, Vignole donne 4 modules de largeur aux jambages de l'arcade, afin qu'ils présentent une surface suffisante pour supporter la charge qui peut y être appliquée.
3° *Portique dorique avec piedestal*. On divise la hauteur donnée en 25 parties 1/3, et de l'une de ces parties on fait un module. On donne 5 modules 1/3 au piédestal, 16 modules à la colonne et les 4 autres à l'entablement.
4° *Portique ionique avec piédestal*. Dans cet ordre, que l'on peut placer au-dessus du dorique, on donne au portique un peu plus de hauteur que le double de la largeur, afin que ses proportions ne paraissent pas moins agréables que celles du premier ordre sur lequel il est posé.
5° *Portique corinthien avec piédestal*. On divise toute la hauteur donnée en 32 parties égales ; chacune d'elles est un module que l'on divise en 18 pour former une échelle de proportion. On donne 7 modules au piédestal, 20 à la colonne et 5 à l'entablement. — Ces proportions sont aussi celles du *portique composite*.

PORTISCULE (*tskul'* — du lat. *portisculus*, bâton) n. m. Chef des rameurs qui battait la cadence dans une galère.

PORTITE n. f. Substance minérale, résultant de l'altération de la cordiérite.

PORTIUS (Simon). Biogr. V. PORZIO.

PORT-JACKSON, magnifique baie du sud-est de l'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), dont la capitale, Sydney, borde l'une des anses. Excellent mouillage.

PORT-JERVIS, ville des Etats-Unis (New-York [comté d'Orange]), sur le Delaware, grossi à cet endroit du Neversink ; 9.000 hab. Matériel de chemins de fer.

PORTLAND (ÎLE DE), île anglaise de la Manche, à 6 kil. de Weymouth, dans le comté de Dorset. Elle est reliée à la côte par une levée de galets et de sable de 26 kilom. de longueur, dite le *Chesil Bank*, et entourée de hautes falaises ; 10.000 hab. Carrière de pierre de taille et de calcaire argileux, qui a donné son nom à une variété de chaux hydraulique, le *ciment de Portland*. Au N., port défendu par un redoutable système de forts.

PORTLAND, ville des Etats-Unis (Maine), ch.-l. du comté de Cumberland, sur la baie du Casco ; 41.000 hab. Belle ville, régulièrement bâtie, avec quelques monuments élégants (douane, hôpital de la marine, etc.). Le port, profond et sûr, rarement pris par les glaces, exporte des bois de construction, poissons séchés et salés. Fabriques de conserves, métallurgie, forges, ateliers de construction pour matériel de chemin de fer, chantiers de carénage et de constructions navales. Portland est une des plus anciennes colonies anglaises de la côte de l'Atlantique (fondée en 1632 ; en 1866, un incendie la détruisit presque entièrement. Patrie du poète Longfellow.

PORTLAND, ville des Etats-Unis (Orégon), ch.-l. du comté de Multonah, sur la Willamette, affluent de la Columbia ; 72.000 hab., dont une importante colonie chinoise. Industrie et commerce très actifs : céréales, maïs, bois, poisson salé. Métallurgie du fer ; filatures, scieries. Active navigation fluviale sur la Willamette. La ville, fondée en 1844, s'est accrue avec une merveilleuse rapidité.

PORTLAND, ville du Canada (Nouveau-Brunswick), sur le fleuve Saint-Jean, en réalité simple faubourg de Saint-Jean ; 15.000 hab.

PORTLAND, ville d'Australie (Victoria), sur la baie de Portland ; 3 000 hab. Bon port.

PORTLAND, homme d'Etat anglais. V. BENTINCK.

PORTLANDIE (*di*) n. f. Bot. Genre de rubiacées, propres à l'Amérique centrale.
— Zool. Sous-genre de yoldies (mollusques lamellibranches), propres aux mers du nord.
— ENCYCL. Bot. Le genre *portlandie* comprend des arbres et des arbrisseaux, à feuilles opposées, brièvement pétiolées, elliptiques, lancéolées, luisantes. Les fleurs, généralement blanches, très grandes, sont solitaires. Le fruit est une capsule. On emploie l'écorce de la *portlandie* à grandes fleurs pour ses propriétés toniques et amères.


Portlandie

— Zool. Les *portlandies* (portlandia) sont caractérisées par leur coquille en trapèze, tronquée et élargie en arrière. Certaines atteignent une grande taille (*portlandia thraciæformis* [côtes de l'Amérique du Nord]).

PORTLANDIEN, ENNE *dien, èn'* — de *Portland*) adj. Se dit de l'étage géologique formant la partie supérieure du système jurassique.
— n. m. : *Le* PORTLANDIEN.
— ENCYCL. Le *portlandien* a été divisé en sous-étages *bononien, purbeckien, berriasien, wealdien*. En France, l'étage portlandien existe à la partie supérieure des falaises de Boulogne-sur-Mer et dans la « boutonnière » du pays de Bray. Citons encore les calcaires du Barrois, la dolomie portlandienne du Jura, le sommet du rocher de Crussol et les calcaires ruiniformes du bois de Paloline (Ardèche), les paysages extraordinaires des « garrigues » de l'Hérault, les « dentelles » ou montagnes de Gigondas (Vaucluse), etc. En Angleterre, c'est le *portlandsand* et le *portlandstone* ; en Belgique, le terrain à iguanodon de Bernissart ; en Allemagne, le calcaire lithographique de Solenhofen, etc. Il faut encore signaler aux Etats-Unis les fameuses couches dites *à atlantosaures*.

PORTLANDSTONE (*ston'* — de *Portland*, n. de lieu, et de l'angl. *stone*, pierre) n. m. Terme anglais, employé quelquefois pour désigner le calcaire ou pierre de Portland.

PORT-LAUNAY, comm. du Finistère, arrond. et à 3 kil. de Châteaulin ; 1.056 hab. Port sur l'Aune.

PORT-LOUIS, ch.-l. de cant. du Morbihan, arrond. et à 8 kilom. de Lorient, à l'entrée du Blavet et de la rade de Lorient ; 3.784 hab. Petit port, bains de mer, conserves, salaisons, corderie. Eglise Notre-Dame (1665). Citadelle du XVIIe siècle, rappelant la destination militaire donnée par Richelieu au *Port-Blavet*, qui prit en l'honneur de Louis XIII le nom de Port-Louis. — Le canton a 9 comm. et 26.421 hab.

PORT-LOUIS, bourg de la Guadeloupe, sur le littoral ouest de la Grande-Terre ; 5 000 hab. Canne à sucre.

PORT-LOUIS ou **PORT-NORD-OUEST**, capitale de l'île Maurice, sur la côte nord-ouest de l'île, au fond d'une baie, dans la vallée de la Grande-Rivière ; 70.000 hab. Les quartiers extérieurs, habités par les immigrants malabares ou malgaches, sont pauvres et malsains. Port, protégé des lames du large par des récifs madréporiques, le seul actif de l'île et un des premiers de l'océan Indien ; surtout alimenté par le commerce du sucre.

PORT-LOUIS, nom donné par les Français à la baie de Loky, s'ouvrant sur la côte occidentale de l'île Sainte-Marie de Madagascar. Port naturel, profond et sûr, défendu par l'îlot Madame.

PORT-MACQUARIE, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), au bord de la mer ; 4.000 hab.

PORTMADOC, ville maritime de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Caernarvon]), sur la baie de Tremadoc. Bon port. Exportation de cuivre et d'ardoises.

PORT-MAHON. Géogr. V. MAHON.

PORT-MARLY (LE), comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 11 kilom. de Versailles ; 990 hab. Tramway de Paris à Saint-Germain. Carrières de plâtre ; blanc de Marly.

PORT-MAURICE. Géogr. V. PORTO-MAURIZIO.

PORT-NATAL. Géogr. V. DURBAN.

PORTO n. m. Vin de liqueur, ayant beaucoup d'arome et de spiritueux, que l'on récolte dans la partie septentrionale du Portugal, sur les rives du Douro : *Une pipe de* PORTO. Le porto est généralement de couleur foncée, mais on en fait aussi de blanc. Les principaux centres de production sont : Regoa, Lamego, Pesqueira, Fozcon, Barqueiros, etc.)

PORTO ou **OPORTO** (*le Port*), ville du Portugal (anc. prov. d'Entre-Douro-e-Minho, ch.-l. de district, port très actif sur le Douro, près de son embouchure ; 172.120 hab. Tissage de lainages, colonnades et tricots ; distilleries, raffineries de sucre, tanneries, papeteries, fabrication de soieries, faïences. Vastes entrepôts des vins du haut Douro (vins de Porto) dont la ville fait un important commerce. Trafic de bétail, huiles, olives, fruits.
Porto, la deuxième ville du Portugal, à qui elle a donné son nom (*Portus Gallorum*), et dont elle fut la capitale jusqu'en 1774, s'élève en amphithéâtre sur deux collines appelées *da Sé* et *da Victoria*. Belles places, rues animées. Eglise de São Martinho de Cedofeita des XIe et XIIe siècles ; *torre dos Clerigos*, tour des Prêtres. Palais de Cristal ; couvent de Sao Agostinho, dont l'église possède une image miraculeuse de la Vierge (*Nossa Senhora da Serra do Pilar*), visitée chaque année par de nombreux pèlerins.
— *Le district de Porto* a 2.292 kilom. carr. et 602.000 hab.
— *Histoire*. Porto ne fut d'abord qu'une petite agglomération, sur la rive gauche du Douro. Les Alains fondèrent, en face de cette bourgade, sur la rive droite du fleuve, l'établissement de *Castrum Norum*. La ville de la rive gauche, assez florissante sous la domination maure, fut détruite en 820, puis reconstruite par une colonie de Gascons et de Francs, d'où son nom de *Portus Gallorum*. Passée aux mains des princes de la maison de Bourgogne, elle fut, plus tard, le théâtre de plusieurs insurrections, notamment lors de la création, par Pombal 1756, d'une compagnie qui avait le monopole de la vente des vins de Porto. La ville, tombée au pouvoir des Français en 1808, fut reprise par Wellington en 1809. Dom Pedro, à son retour du Brésil 1832-1833, en fit la place d'armes de son armée.

PORTO da Cruz, bourg de l'île portugaise de Madère, sur la rive nord ; 3.300 hab.

PORTO d'Anzio ou **ANZIO**, comm. d'Italie (prov. de Rome), sur le cap *Anzio*, cap de la mer Tyrrhénienne ; 1 562 hab. Ruines de l'antique *Antium*, où l'on a découvert l'*Apollon du Belvédère* et le *Gladiateur* du Louvre.

PORTO de Moz, ville du Portugal central (Estrémadure), sur le fleuve côtier Liz ; 3.600 hab.

PORTO do Turvo, ville du Brésil (Minas-Geraes) ; 5.500 hab.

PORTO Empedocle, ville du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Girgenti]), sur la Méditerranée ; 7 741 hab. Elle sert de port à Girgenti. Commerce actif de soufre, vins, etc.

PORTO Feliz, ville du Brésil (São Paulo), sur le rio Tiété, affluent du Parana ; 9.000 hab.

PORTO San Giorgio, bourg d'Italie (Marches [prov. d'Ascoli-Piceno]) ; 4.000 hab.

PORTO Tolle, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Rovigo], dans la Polesine, à la bifurcation du Pô della Maestra et du Pô delle Tolle ; 6 396 hab.

PORTO-ALEGRE ou **NOSSA SENHORA DA MADRE DE DEOS DO PORTO ALEGRE**, ville du Brésil méridional, ch.-l. de la province Rio-Grande-do-Sul, sur la Lagoa do Viamão, dépendance de la Lagoa dos Patos ; 52.120 hab. Métallurgie, commerce de café, de vanille, de caoutchouc, etc. La ville date de 1742 et fut fondée par une colonie de paysans des Açores.

PORTOBELLO, ville maritime de la Grande-Bretagne (Ecosse [comté d'Edimbourg]), à l'embouchure du Frigate Burn, dans le Firth of Forth ; 7 000 hab. Bains de mer.

PORTOCARRERO (D. Luis Manuel Fernandez DE), cardinal et ministre espagnol, né en 1635, mort à Tolède en 1709. Il fut de bonne heure doyen de l'Eglise de Tolède et obtint en 1669 le chapeau de cardinal. En 1677, il devint conseiller d'Etat et, quelques mois plus tard, archevêque de Tolède. De 1677 à 1678, il exerça par interim les fonctions de vice-roi de Sicile. Dans les derniers mois du règne de Charles II, il fut un des chefs du parti français. Désigné par le testament de Charles II comme président de la junte de régence, il conserva toute son influence auprès de Philippe V. En 1703, Mme des Ursins le fit renvoyer du conseil ; Louis XIV exigea son rétablissement, mais le cardinal se retira bientôt définitivement. Quand l'archiduc Charles entra à Tolède, en 1706, Portocarrero eut la faiblesse de conseiller à ses diocésains de se soumettre au prince autrichien, mais Philippe V, en considération de ses anciens services, ne voulut pas qu'il fut inquiété. Il se fit enterrer au seuil de la chapelle du *Sagrario*, dans la cathédrale de Tolède, avec cette simple inscription : *Hic jacet pulvis, cinis et nihil*.


Portocarrero.

PORTO-FARINA, petite ville de Tunisie, sur les bords du lac Ghar-el-Melah, à l'embouchure de la Medjerda ; 1.500 hab. Pêcheries et salines importantes.

PORTOFERRAJO, ville du roy. d'Italie, capitale de l'île d'Elbe, sur la côte septentrionale de l'île, au fond d'un bon port ; 5.635 hab. Evêché, cathédrale intéressante. Le palais du gouverneur, agrandi par Napoleon Ier, servit de résidence à celui-ci de mai 1814 au 26 février 1815. Très bon port, commerce actif de fer.

PORTOGALLO Marcos Antonio DA FONSECA PORTUGAL, dit, compositeur portugais, né à Lisbonne en 1762, mort à Rio de Janeiro en 1830. Il fit représenter en Italie, de 1787 à 1799, vingt-quatre opéras, dont plusieurs obtinrent de grands succès. De retour à Lisbonne, où il devint maître de la chapelle royale, il donna au théâtre San Carlos plusieurs opéras italiens nouveaux, accompagna la famille royale à Rio de Janeiro en 1811. Il a écrit plus de quarante opéras, dont quelques-uns furent joués à Paris, entre autres : *la Donna di genio volubile*, *la Bacchetta portentosa*, *L'oro non compra amore* et *Non irritar le donne*. Citons encore : *il Molinaro*, *l'Astutto*, *il Principe de Spazzacamino*, *Demofoonte*, *la Vedova raggiratrice*, *Fernando in Messico*, dont les succès furent éclatants ; enfin, de nombreuses compositions de musique religieuse.

PORTOGRUARO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Venise]), 9.386 hab. Ch.-l. de circondario.

PORTOIR n. m. Vase en bois, dans lequel on distribue la pitance à chaque religieux chartreux (flotte en bois, dans laquelle on porte la vendange au pressoir. (On dit aussi PORTOIRE n. f. V. HOTTE.) Fauteuil muni sur les côtés de deux brancards encastrés dans des montants, et servant à porter les infirmes.

PORTOLE, bourg d'Autriche-Hongrie (Istrie [dist. de Parenzo], près de la Mer Adriatique ou Golfe de Venise ; 5.010 hab.

PORTOLONGONE, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Livourne], au fond d'une baie de la côte orientale de l'île d'Elbe ; 4.533 hab. Bons vins. Minerai de fer.

PORTOMAGGIORE, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Ferrare] ; 10.[illegible]5 hab.

PORTOMANTOVANO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue], sur le Mincio ; 4 26[illegible]).

PORTO-MAURIZIO ou **PORT-MAURICE**, ville du nord-ouest de l'Italie (Ligurie, ch.-l. de prov. et de circondario, près de l'embouchure du Prino dans la Méditerranée ; 7.219 hab. Petit port, exportant des vins, des

habiles, etc. Fabrication de pâtes alimentaires. — La *province de Porto-Maurizio*, bornée à l'O. par la France, au N. par la province de Coni, à l'E. par celle de Gênes, et confrontant, au S., à la Méditerranée, est peuplée de 133.000 hab., pour une superficie de 1.213 kilom. carr. Climat doux et salubre. Culture importante de l'olivier.

PORTO-NOVO ou **FERINGHIPET** ou **MAHMOUD BANDAR**, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras [distr. du Sud-Arcot]), à l'embouchure du Vellav dans le golfe de Bengale (côte de Coromandel); 7.825 hab. Fabrication de nattes. Établissement danois, puis portugais, anglais en 1682; saccagé par Haider-Ali en 1780. En 1782, victoire anglaise dans les environs.

PORTO-NOVO, ch.-l. de la colonie française du Dahomey; 36.000 hab. Port sur la lagune, jardin d'essai. — Porto-Novo était la capitale d'un ancien royaume indépendant qui fut placé sous le protectorat de la France le 23 février 1863; un résident français y fut nommé par décret du 14 avril 1882. Les invasions des armées dahoméennes obligèrent la France à soutenir le roi Toffa et déterminèrent la campagne du Dahomey.

PORTOR (de l'ital. *portoro* pour *porta oro*, porte-or) n. m. Espèce de marbre noir, à grandes veines jaunes imitant l'or, mais qui s'altère rapidement à l'air en prenant une teinte grisâtre. ‖ *Faux portor*, Autre variété de marbre jaune, avec veines plus pâles et taché de gris, provenant des carrières de Marche-les-Dames, province de Namur.

PORTO-RICHE (George DE), poète et auteur dramatique français, né à Bordeaux en 1849, de parents italiens. Poète, il a publié : *Prima verba* (1872); *Tout n'est pas rose* (1877); *Vanina* (1879); *Bonheur manqué* (1889); mais il est surtout connu comme auteur dramatique. On lui doit : *le Vertige* (1873); *un Drame sous Philippe II* (1875), *les Deux fautes* (1878), pièces en vers jouées à l'Odéon; *la Chance de Françoise*, 1 acte en prose, au Théâtre-Libre (1888); *l'Infidèle*, en vers (1891), et deux remarquables comédies en prose : *Amoureuse*, en 3 actes (1891); *le Passé*, en 5 actes (1897), reprise en 4 actes à la Comédie-Française en 1902. Elles comptent parmi les comédies les plus originales du temps, par la qualité de style et d'invention, par un fourmillement de mots profonds et vrais, par un dialogue d'une nervosité et d'une vibration singulières, qui faisaient dire à Sarcey : « C'est du Meilhac exaspéré. »

PORTO-RICO, **PORTO RICO**, ou plus exactement **PUERTO RICO**, la plus petite des grandes Antilles (après Cuba, Haïti, la Jamaïque), et la dernière à l'E., à 115 kilom. à l'ouest de Haïti, dont la sépare le canal de la Mona. Superf. 9 314 kilom. carr.; pop. 953.250 hab. Ch.-l. *San-Juan de Porto-Rico*. Île très féconde, très bien cultivée, très saine. Faite de montagnes basses, son culmen, le Yunque, ne s'élève qu'à 1.424 mètres, les rivières sont nombreuses et abondantes. Grande culture de la canne à sucre, du café, que produisent surtout des colons corses; du tabac, du maïs. Les « Porto Riquenos » se sont accrus très vite : la population autochtone, très nombreuse, paraît-il, de cette antique *Boriquen*, laraco « rouge », ayant été rapidement détruite par les Espagnols à partir de 1509, année du premier établissement dans l'île, on n'y trouvait plus que 45 000 h. en 1765, puis blancs et noirs se mirent à doubler tous les trente ans, les blancs s'augmentant plus rapidement encore que les nègres. Découverte par Colomb en 1493, elle est restée, pour ainsi dire, sans histoire depuis lors, à l'exception du remplacement des « rouges » par les « noirs » et les « blancs », de l'abolition de l'esclavage en 1873 et de la substitution récente du pouvoir américain au pouvoir espagnol.

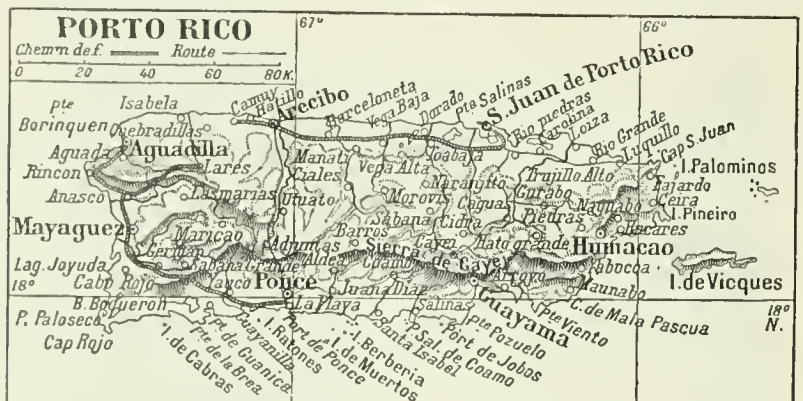

PORTO-SANTO, îlot de l'archipel de Madère, au N.-E. de l'île principale. Son sol accidenté s'élève jusqu'à 490 mètres (*Pico de Facho*). Culture des céréales et de la vigne; source thermale.

PORTO-SEGURO, ville et port du Brésil (État de Bahia), à l'embouchure du rio Caxoeira; 3.000 hab.

PORTO-SEGURO, ville de l'Afrique occidentale, colonie allemande de Togo. Côte des Esclaves, sur le cordon littoral qui sépare du golfe de Guinée la lagune de Togo, presque en face de cette dernière ville. Elle doit son nom à ses fondateurs, Brésiliens de Porto-Seguro.

PORTOTORRES, comm. du roy. d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Sassari]), 3.228 hab. Port de Sassari, pouvant acquérir beaucoup d'importance. Ruines d'une grande cité romaine.

PORTO-VECCHIO, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 78 kilom. de Sartène, au fond du *golfe de Porto-Vecchio*, 3 353 hab. Salines, carrières, scierie, chênes-liège, pêcherie de nacre et de perles, vers à soie, élevage de chevaux. Le port a des passes trop étroites, et les grands navires doivent mouiller dans le goulet extérieur. Restes de l'enceinte génoise bâtie en granit au XVIe siècle. Porto-Vecchio est une des plus anciennes villes de la Corse, fortifiée pendant la domination génoise, mais assez malsaine. — Le canton a 4 comm. et 5 353 hab.

PORTOVENERE, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]), sur la presqu'île qui sépare de la mer le golfe de la Spezia; 3 567 hab. Carrières de marbre noir (*portor*).

PORT-PIRIE, ville d'Australie (Australie méridionale), sur le golfe Spencer; 15.000 hab.

PORTRAIRE (*trèr'* — du lat. *protrahere*, proprem « tirer ou avant ») v. a. Faire le portrait de : *Se faire* PORTRAIRE. (Vx.)

— Par ext. Dépeindre : PORTRAIRE *quelqu'un en vers.*

PORTRAIT (*trè* — rad. *portraire*) n. m. Ressemblance de quelqu'un, obtenue par un procédé artistique ou industriel : PORTRAIT *à l'huile, au pastel, au crayon.*

— Objet très ressemblant : *Enfant qui est le* PORTRAIT *de son père.*

— Souvenir, profondément gravé, des traits d'une personne : *Une mère garde toujours vivant le* PORTRAIT *de l'enfant qu'elle a perdu.*

— Description des traits ou du caractère d'une personne : *Les* PORTRAITS *de La Bruyère.* ‖ Description quelconque : *Un* PORTRAIT *tout à fait satisfaisant de l'esprit français.* (Ste-Beuve.)

— Pop. Figure : *Endommager le* PORTRAIT *d'un rival.*

— Loc. div. : *Portrait en pied*, Portrait qui représente la personne tout entière. ‖ *Portrait parlant*, Portrait si ressemblant, si expressif, qu'il semble qu'on ait sous les yeux l'original prêt à parler. ‖ *Portrait de famille*, Celui qui représente un des aïeux de la famille.

— Admin. anc. Au XVIIIe siècle, Feuille contenant tous les renseignements demandés par la direction du personnel d'une administration sur un employé.

— Cheval. *Dame à portrait*, Dame décorée du portrait de la souveraine enrichi de diamants, distinction qui se porte comme une décoration.

— Jeux. Jeu de société dans lequel un des joueurs doit deviner, d'après les réponses que l'on fait à ses questions, le nom d'une personne ou d'un objet que l'on a choisi à son insu. (Il a le droit de poser toutes sortes de questions; mais les autres joueurs ne lui répondent que par *oui* et par *non*. La dernière personne dont la réponse lui a permis de deviner prend sa place.)

— Littér. Au XVIIe siècle, Jeu d'esprit qui consistait à décrire une personne.

— Techn. Marteau de paveurs à deux pannes, qui sert à ébarber et dresser les pavés.

— SYN. **Portrait, effigie, figure**, etc. V. EFFIGIE.

— ENCYCL. B.-arts. *Peintres de portrait.* Chez les Grecs, le premier artiste exclusivement adonné au *portrait* aurait été une femme, Lala de Cyzique, qui vivait au dernier siècle avant l'ère chrétienne. Chez eux, cette partie de l'art était exercée par les peintres d'histoire.

Les anciens ont tout particulièrement employé la sculpture pour reproduire l'image des personnages historiques : à Pompéi et à Herculanum, on n'a trouvé aucun portrait d'homme célèbre. Dans le moyen âge, la figure humaine n'était jamais reproduite que grossièrement.

C'est en Allemagne, au XVe siècle, avec Albert Dürer, que la peinture produisit ses premières grandes œuvres dans le genre qui nous occupe. Hans Holbein fut un admirable portraitiste, caractérisé par une tendance bien décidée pour l'imitation rigoureuse de la nature.

Dans les diverses écoles italiennes, ce furent les peintres d'histoire, Léonard de Vinci, Raphaël, Titien, Paul Véronèse, qui donnèrent un portrait toute son importance; de même en Flandre et en Espagne, avec Rubens, Van Dyck, Rembrandt, Vélasquez. Philippe de Champaigne est plus grand comme peintre de portraits que comme peintre d'histoire. Portraitiste des plus habiles, le Hollandais Barthélemy Van der Helst se distingue par l'éclat et la fraîcheur de sa couleur.

A la fin du XVe siècle, le représentant le plus célèbre de l'école française, Jean Fouquet, atteint à la perfection. Viennent ensuite les Clouet, Jean et François dit *Janet*, le père et le fils, lesquels ont laissé des portraits de petite dimension d'une foule de personnages importants entre les règnes de François Ier et de Charles IX. Le portrait était le genre où brillait surtout cette vieille école française, qui a laissé tant d'admirables *crayons*.

Nicolas Poussin ne se livra qu'accidentellement au portrait. Simon Vouet a laissé quelques portraits, où il se montre plus précis, plus exact que dans ses grandes compositions. A côté des maîtres de la peinture religieuse et de la peinture décorative, se formèrent des portraitistes proprement dits : Mignard, Hyacinthe Rigaud et Largillière. Nicolas Desportes, élève de Rigaud, s'est consacré exclusivement au portrait. Jean Ranc, qui avait épousé la nièce de Rigaud, et un frère puîné d'Hyacinthe, Gaspard Rigaud, sont aussi peintres de portraits. A côté, Santerre, Grimou, les Van Loo, Aved, Tocqué, La Tour, sont des portraitistes de mérite. Rosalba Carriera, pastelliste, a sa place auprès de La Tour. Greuze a peint des portraits, en fort grand nombre, pleins de vie et de sentiment. Mme Vigée-Lebrun et David remirent l'exactitude et le bon goût dans l'art du portrait.

L'Angleterre peut se réclamer de Josuah Reynolds, resté le type des peintres de portrait; de Gainsborough, qui fut son émule dans ce genre, et de Thomas Lawrence.

L'art du portrait s'est maintenu en France, pendant le XIXe siècle, dans un rang fort distingué avec Prud'hon, Gros, Gérard, Ingres, Ary Scheffer, Paul Delaroche, Léon Cogniet, Flandrin, Horace Vernet, Court, Carolus Duran, Regnault, Bonnat. Les ouvrages de Périguon, Winterhalter, Dubufe, Cabanel, Baudry, ont joui également de la faveur du public. Quelques miniaturistes se sont illustrés dans le genre du portrait, tels qu'Augustin, Isabey, Aubry, Mme de Mirbel, Mme Jacotot, et beaucoup d'autres, non moins habiles, dans le XVIIe et le XVIIIe siècle.

Portraits littéraires, par Sainte-Beuve (1844-1852). Ces *Portraits* se composent de quatre séries : les *Portraits littéraires* (3 vol.), les *Portraits de femmes* (1 vol.), les *Portraits contemporains* (5 vol.). Les *Portraits littéraires* proprement dits, dont le premier volume comprend surtout des écrivains du XVIIe et du XVIIIe siècle (Boileau, Corneille, Racine, La Fontaine, Diderot, l'abbé Prévost, etc.), traitent aussi de plusieurs écrivains contemporains, même dans ce premier volume, où il y a des articles sur Nodier, Jouffroy, Ampère, etc. Les *Portraits contemporains*, de leur côté, étudient parfois le cinquième volume tout au moins, des écrivains du XVIIe ou même du XVIIIe siècle : Fléchier, Pascal, Gresset; on y trouve aussi un article sur Louise Labé et quelques autres sur des poètes de l'antiquité grecque : Apollonius, Méléagre, Homère. La forme du portrait convenait bien à Sainte-Beuve, qui introduisit le premier dans la critique littéraire la psychologie et la physiologie individuelles. On lui a reproché de n'avoir pas de système. Mais l'esprit de finesse, qui procède par détails, par petites touches, est parfaitement approprié à la critique. Dans ses œuvres postérieures, dans les *Lundis* et les *Nouveaux Lundis*, Sainte-Beuve ne fera guère que continuer la série des *Portraits*.

PORTRAITIQUE (*trè-tik'*) adj. Qui a rapport au portrait.

PORTRAITISTE (*trè-tisst'*) n. m. Peintre de portrait.

PORTRAITURE (*trè*) n. f. Portrait; art de peindre le portrait : *Faire la* PORTRAITURE *d'une dame.*

— *Livre de portraiture*, Livre enseignant à dessiner les diverses parties du corps humain.

PORTREE, ville maritime d'Ecosse (comté d'Inverness [île de Skye]); 3.190 hab. Lainages.

PORT-RICHMOND, bourg des Etats-Unis (New-York), sur la côte nord de l'*île des Etats*; 3.500 hab.

PORTRIEUX, hameau de la comm. de Saint-Quay (Côtes-du-Nord), arrond. et à 18 kilom. de Saint-Brieuc. Rade sur la baie de Saint-Brieuc. Bains de mer.

PORTRION (altér. de *portillon*) n. m. Vanne d'écluse.

PORT-ROYAL, abbaye de femmes, fondée en 1204, par Mahaut de Garlande, près de Chevreuse, sur le fief de Porrois. La bulle du pape Honorius III ayant traduit inexactement ce nom, en appelant l'abbaye *Sancta Maria de Portu Regio*, le nom de Port-Royal devint officiel. On peut voir encore aujourd'hui les restes de l'abbaye sur le territoire de la commune de Magny-les-Hameaux (Seine-et-Oise). Près des piliers détruits de la chapelle gothique, un petit oratoire-musée abrite des souvenirs de la mère Angélique Arnauld, de Pascal, etc. On y voit aussi les fondements du cloître et d'un pavillon où la duchesse de Longueville vécut dans la retraite.

La communauté était extrêmement relâchée au début du XVIIe siècle. En 1608, l'abbesse Angélique Arnauld, fille d'Arnauld l'avocat, entreprit de la réformer; le 25 septembre 1609, elle refusa à son père l'entrée de l'abbaye

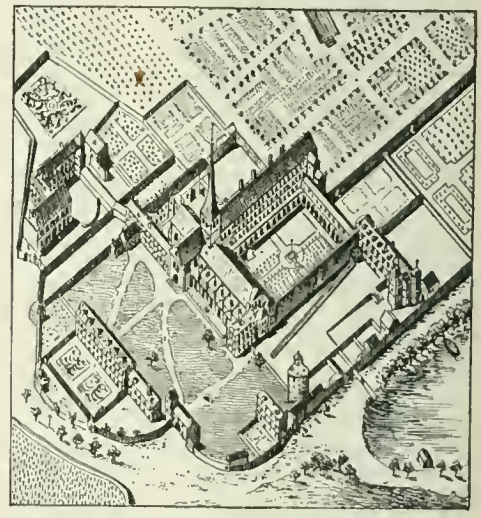

Abbaye de Port-Royal, en 1709.

(journée du guichet). La destinée glorieuse de Port-Royal commençait. La mère Angélique inspira à ses religieuses l'amour de la pauvreté. Bientôt, les religieuses de Port-Royal allèrent par toute la France réformer d'autres monastères. En 1626, la communauté, s'étant beaucoup accrue, se transporta à Paris : il y eut désormais Port-Royal de Paris et Port-Royal des Champs. Dans le même temps, saint François de Sales s'entretenait volontiers avec la mère Angélique et ses compagnes.

En 1636, la mère Angélique accueillit, comme directeur spirituel de l'abbaye, Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, étroitement lié avec Jansénius. Port-Royal devint le foyer du jansénisme : autour de Saint-Cyran se groupèrent librement Singlin, le confesseur de la maison, et les *solitaires* Le Maistre, de Sacy, de Séricourt (trois frères), Arnauld d'Andilly et le grand Arnauld (oncle des trois précédents), Lancelot et bien d'autres, qui s'en allèrent « aux Champs » vivre dans une retraite studieuse et fonder des écoles. Mais Richelieu, inquiet de cette nouvelle puissance, fit arrêter Saint-Cyran (1639). Les solitaires furent dispersés. Saint-Cyran ne sortit de prison qu'en 1643 et mourut la même année. En 1640 avait paru l'*Augustinus* de Jansénius; en 1643, Arnauld publia sa *Fréquente communion*; de violentes polémiques suivirent.

Port Royal traverse alors une période de prospérité. Singlin en est le directeur; les solitaires se multiplient, les religieuses, trop nombreuses à Paris, se retirent « aux Champs » (1643-1653). Deux bulles pontificales (1653 et 1650), condamnant cinq propositions tirées de l'*Augustinus*,

PORTUGAL


LÉGENDE
CAPITALE d'État
Capitale de district
Autre ville
Archevêché
Evêché
Port de guerre
Limite d'État
Limite de province
Limite de district
Chemin de fer
Échelle : 1:2.000.000
0 10 20 30 40 50 60 K
ENTRE DOURO E MINHO
TRAS OS MONTES
BEIRA ALTA
BEIRA BAIXA
BEIRA LITTORAL
ESTREMADURE
ALEMTEJO
ALGARVE
ESTREMADURE
ESPAGNE
ZAMORA
SALAMANQUE
CACERES
BADAJOZ
SÉVILLE
HUELVA
Sierra Morena
Sierra de Aracena
Sierra de Gata
Sierra de la Culebra
Sierra de San Pedro
Serra da Estrella
Serra do Caramulo
Serra de Monchique
Serra de Marão
Serra de Montemuro
Serra de Louza
Serra de Monfurado
Serra de Cercal
Serra de Caldeirão
Serra de Monchique
Serra de Malhão
Serra de Mezquita
Serra de Tavira
Serra de Alcaria
Serra de Grandola
Serra de Arrabida
Serra de Sintra
Serra de Montejunto
Serra de Candeeiros
Serra de Aire
Serra de Mendro
Serra de Portalegre
Serra de Ossa
Serra de Portel
Serra de Mamede
Serra de Vimieiro



1. Sergent d'infanterie. — 2. Chasseur (petite tenue). — 3. Infanterie (tenue de campagne). — 4. Infanterie (grande tenue). — 5. Officier d'infanterie. — 6. Officier général. — 7. Officier du génie. — 8. Soldat du génie. — 9. Adjudant du camp du roi. — 10. Maréchal. — 11. Officier d'état-major. — 12. Officier d'ordonnance du roi. — 13. Major d'état-major.

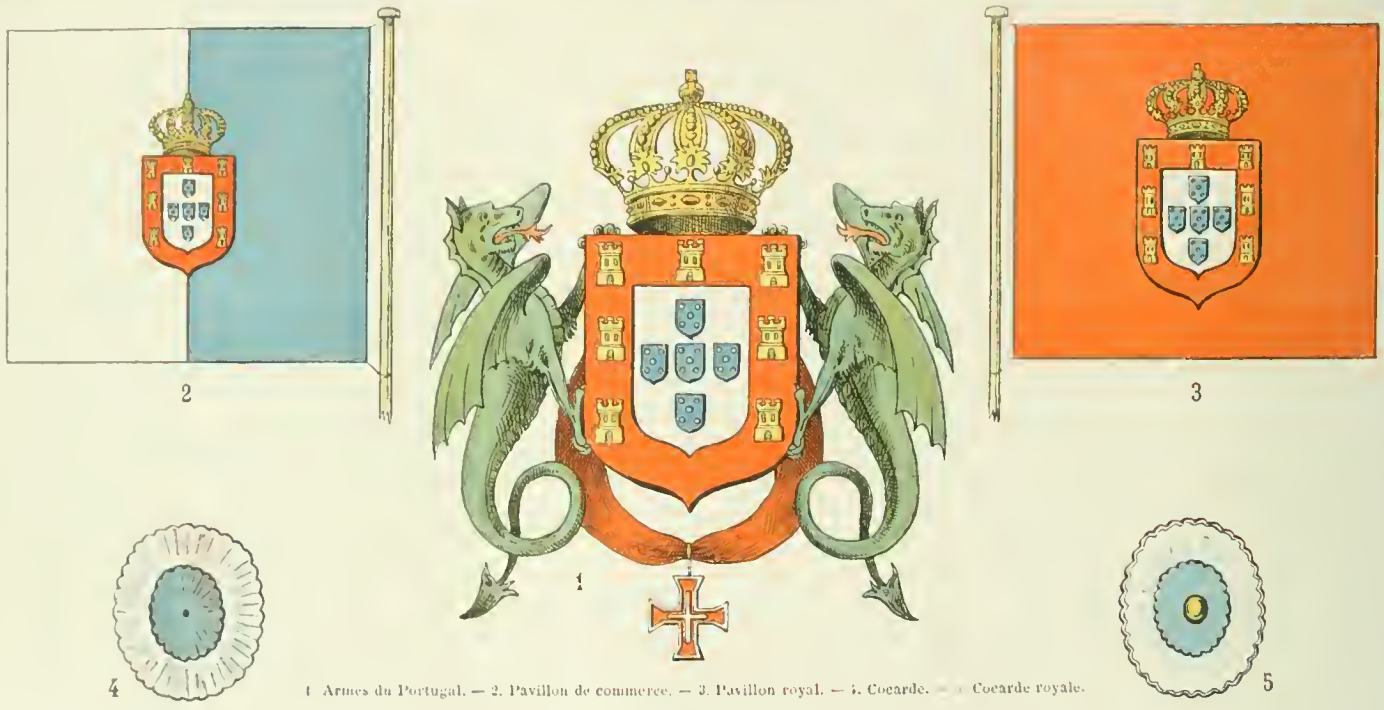

1. Armes du Portugal. — 2. Pavillon de commerce. — 3. Pavillon royal. — 4. Cocarde. — 5. Cocarde royale.



1. Officier de cavalerie de garde royal. — 2. Marin. — 3. Élève militaire. — 4. Lancier. — 5. Officier d'artillerie. — 6. Cavalier. — 7. Artilleur servant. — 8. Garde municipal à cheval. — 9. Garde municipal à pied. — 10. Vétérinaire. — 11. Chasseur à cheval. — *Armée coloniale*. 12. 13. Soldats (tenue de campagne). — 13. Officier. — 14. Soldat (grande tenue).

furent le signal de nouvelles luttes. Arnauld, défenseur de Jansénius, bataille avec les jésuites ; il est secouru par Pascal, qui s'est joint aux solitaires depuis 1654, mais les *Provinciales* n'enrayent pas la persécution. Port-Royal refuse de signer le formulaire rédigé par l'assemblée de l'Eglise en 1657. Les « Petites Ecoles » sont fermées, les novices de l'abbaye sont chassées, on expulse du monastère vingt religieuses choisies parmi les plus réfractaires (1661) ; on sépare enfin Port-Royal de Paris de Port-Royal des Champs, en laissant à Paris les sœurs soumises, en envoyant « aux Champs » les rebelles. En 1666, on jette à la Bastille de Sacy, directeur de Port-Royal. De longues négociations amènent enfin la paix en 1668. C'est l'automne de Port-Royal, pour qui d'illustres personnes prennent parti : Boileau, Mme de Sévigné, Mme de Sablé, Mme de Longueville. Nicole et Arnauld travaillent ensemble et écrivent infatigablement (1668-1678).

Ce n'était qu'une trêve. Louis-XIV a résolu d'en finir avec Port-Royal. Les postulantes et les solitaires quittent le monastère : Arnauld se réfugie en Hollande. En 1704, une bulle du pape supprime Port-Royal des Champs ; en 1705, les dernières religieuses, au nombre de vingt-cinq, sont expulsées par la police. En 1710, on démolit les bâtiments de Port-Royal, on disperse les restes de ces saintes femmes et de ces hommes courageux, morts pour leur foi.

Port-Royal ne fut pas seulement un asile pour les âmes éprises de perfection. Dans la personne des écrivains qui s'y rattachent, ce fut une grande tentative, poursuivie avec une persévérance parfois obstinée et une rigueur parfois exagérée et excessive, pour rétablir le dogme de la Chute et de la Rédemption en face de la philosophie de la liberté humaine ; pour opposer à la morale trop facile des jésuites la loi austère de l'effort ; pour ruiner la puissance de la Raison libre et y substituer l'autorité de l'Evangile et des docteurs. Il faut se souvenir aussi que Racine a été formé dans les écoles de Port-Royal, où l'on s'initiait fortement à l'antiquité grecque et latine, où l'on apprenait à préférer à l'acquisition hâtive des connaissances le développement méthodique de l'intelligence. Renan a dit très justement qu'au XVIIe siècle, Port-Royal a fourni « les seuls caractères qui n'aient pas fléchi devant l'universelle fascination du pouvoir ».

— Bibliogr. : Racine, *Histoire de Port-Royal* ; Sainte-Beuve, *Port-Royal*. V. Jansénisme.

Port-Royal (Petites Écoles de). La première idée en est due à Saint-Cyran lui-même : il commença par faire instruire avec ses neveux quelques enfants sous la direction de Lemaître. Dès 1638, les Petites Ecoles sont établies à Port-Royal des Champs ; elles ont pour maîtres : MM. de Selles, de Bascle, Lancelot, Nicole, assistés de Guyot et de Courtel. En 1647, elles sont ramenées à Paris dans le cul-de-sac de la rue Saint-Dominique d'Enfer, avec Walon du Beaupuis pour directeur, Lancelot et Nicole pour professeurs. Vers 1650, elles sont de nouveau transférées à la campagne : aux Granges, près de Port-Royal des Champs, avec Lancelot et Nicole (Racine et Lenain de Tillemont y sont élèves) ; aux Trous, chez M. de Bagnols ; au Chesnay, chez M. de Bernières, avec W. de Beaupuis comme directeur. L'école des Granges fut dispersée en 1656. Celle du Chesnay dura jusqu'en 1660. Les maîtres de Port-Royal ont laissé de remarquables livres d'enseignement : la *Logique de Port-Royal*, la *Grammaire de Port-Royal*, le *Jardin des racines grecques*, les *Méthodes pour apprendre le grec, le latin, l'italien, l'espagnol*, etc. Leur méthode, rationnelle et essentiellement cartésienne, favorisait la réflexion personnelle, le développement progressif de la culture intellectuelle et morale. L'épellation en français, l'étude de la langue maternelle précédant celle des langues mortes, la préférence donnée à la version et à l'explication orale sur le thème, une part plus grande faite à l'enseignement du grec, et, au point de vue moral, une sollicitude à la fois austère et douce, l'absence de l'émulation, le soin à rapprocher le régime des écoles (qui ne comptèrent jamais plus de 50 élèves) de la vie de famille, telles furent les principales réformes de ces admirables pédagogues.

Port-Royal, par Sainte-Beuve. — Sur l'offre du conseil d'Etat de Lausanne, Sainte-Beuve accepta de faire un cours sur Port-Royal : ce fut l'origine de cette vaste composition, qui parut de 1840 à 1859 (5 vol. in-8°). L'ouvrage se divise en six livres. Après avoir indiqué les origines de Port-Royal (I), Sainte-Beuve nous présente Saint-Cyran, qui fait de Port-Royal l'instrument de ses desseins jansénistes (II), puis, après s'être longuement étendu sur Pascal (III) et sur les écoles de Port-Royal (IV), il s'occupe de la nouvelle génération de Port-Royal (V) et nous fait assister au déclin de Port-Royal et à son extinction (VI). Par la sagacité et la méthode dans la recherche et l'interprétation des documents, la profondeur et la délicatesse psychologiques, par une faculté vraiment poétique de faire revivre les âmes, *Port-Royal* est le chef-d'œuvre de Sainte-Beuve et de la critique du XIXe siècle. L'œuvre tout entière est comme une galerie de portraits où, sous les ressemblances générales de la race et de la doctrine, se découvrent les nombreuses particularités individuelles. Sainte-Beuve montre comment la société du XVIIe siècle a reçu l'empreinte de Port-Royal ; il saisit l'influence exercée sur chacun des écrivains classiques et, à propos de ceux-ci, il donne quelques appréciations littéraires très remarquables.

Port-Royal (Logique de). V. Logique

Port-Royal, ville des Antilles anglaises, à la côte sud de la Jamaïque, au bout d'une langue de terre, dite « les Palissades », longue de 15 kilom. : c'est l'avant port de Kingston. 1.200 hab.

Port-Said, ville maritime de l'Egypte, entre la mer Méditerranée et le lac Menzaleh, à l'entrée septentrionale du canal de Suez ; 42.000 hab. Ville de création récente (avr. 1859), dont l'existence et le développement ont eu pour unique raison d'être les travaux et l'exploitation du canal de Suez. C'est aujourd'hui, exception faite pour quelques quartiers arabes d'aspect sale et misérable, une cité d'allure européenne. Métallurgie, fabriques d'étoffes ; commerce du riz, des céréales, des dattes, etc. Le port, parfaitement abrité par deux grandes jetées, exporte des cotons, reçoit des charbons, du pétrole, etc.

Port-Sainte-Foy, comm. de la Dordogne, arrond. et à 24 kilom. de Bergerac, en face de Sainte-Foy-la-Grande, sur la Dordogne : 1.489 hab. Ch. de f. Orléans. Vins blancs. Grotte du Touron.

Port-Sainte-Marie, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 20 kilom. d'Agen, sur la Garonne ; 2.100 hab. Ch. de f. Midi. Commerce de fruits et de chasselas. Minoteries, impressions sur étoffes, fabriques de chapeaux, tonnelleries. Eglises du XIVe siècle : Notre-Dame, Saint-Etienne et les Dominicains (ruinée). Théophile de Viau naquit au hameau de Boussères-de-Mazeres. — Le canton a 11 comm. et 9.272 hab.

Port-Saint-Louis ou **Saint-Louis-du-Rhône,** ville des Bouches-du-Rhône (comm. d'Arles), arrond. et à 41 kilom. d'Arles, sur la rive gauche du Rhône ; 1.600 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Le port a été creusé à l'extrémité d'un canal sur la rive gauche du Rhône. Tour de défense, bâtie en 1737, aujourd'hui à 7 kilom. de la mer.

Port-Saint-Père, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 29 kilom. de Paimbœuf, sur la Cheneau ; 1.782 hab. Ch. de f. Etat. Victoire de Kleber sur les Vendéens (10 sept. 1793).

Portslade, village d'Angleterre (comté de Sussex), 3.720 hab. Station balnéaire.

Portsmouth, ville maritime d'Angleterre (comté de Hants), à 137 kilom. de Londres, dans l'île de Portsea, près de l'entrée du détroit de Spithead, en face de l'extrémité nord-orientale de Wight ; 189.160 hab. Portsmouth se divise en quatre districts : Portsmouth, Portsea, Landport et Southsea, qui forment véritablement quatre villes distinctes. Grandes casernes. Port de guerre le plus considérable du monde, admirablement fortifié. Immense arsenal. Enormes chantiers de constructions bien aménagés et les plus importants de toute l'Angleterre. Grands ateliers de fabrication de cordages. Etablissements métallurgiques. Belle promenade de Clarence-Esplanade, 3 kilom. de longueur, avec vue sur la mer et sur l'île de Wight. A l'O. de Portsmouth est Gosport, qui lui est uni par un pont roulant. Patrie du romancier Charles Dickens. V. Grande-Bretagne et Irlande (*carte en couleurs*).

Portsmouth, nom d'un certain nombre de villes des Etats-Unis : ville de l'Etat de Michigan (comté de Bay, sur la rivière Saginaw ; 4.000 hab. Scieries. — Ville de l'Etat de New-Hampshire, un des chefs-lieux du comté de Rockingham, sur la rivière Piscataqua ; 11.000 hab. Rade sûre et commode ; exportation de pelleteries, etc. La ville, qui date du début du XVIIe siècle, fut, jusqu'en 1807, la capitale du New-Hampshire. — Ville de l'Etat d'Ohio, ch.-l. du comté de Scioto, au confluent de l'Ohio et du Scioto ; 14.000 hab. Active navigation fluviale ; métallurgie. — Ville de l'Etat de Virginie (comté de Norfolk).

Portsmouth (duchesse de). Biogr. V. Kéroual.

Port-sur-Saône, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 12 kilom. de Vesoul, sur la Saône, affluent du Rhône ; 1.702 hab. Petite industrie : tanneries, teintureries. C'est l'ancienne colonie romaine de *Portus Abucinus*. — Le canton a 17 comm. et 6.902 hab.

Port-Tobacco, bourg des Etats-Unis (Maryland), ch.-l. du comté de Charles, sur la rivière *Tobacco* ; 3.000 hab. Manufacture et exportation de tabac.

Portudal, petit port de la colonie du Sénégal, formant un territoire d'administration directe dépendant de l'arrond. de Dakar.

Portugais, aise (*ghè, èz*), personne née en Portugal ou qui habite ce pays. — *Les* Portugais.

— Adjectiv. Qui appartient au Portugal ou à ses habitants : *Les colonies* portugaises.

— n. m. Linguist. Langue qui se parle en Portugal. V. Portugal.

— Vitic. Cépage rouge français, cultivé dans quelques vignobles et très sujet à l'oïdium. ‖ Syn. plant de Porto.

— n. f. Métrol. Pièce d'or de Portugal.

— Art culin. *Pomme à la portugaise*, Pomme que l'on a fait cuire entière et que l'on garnit de confitures.

— Mar. Amarrage et brides servant à réunir deux pièces de bois, deux montants de bigue, etc.

— Moll. Variété d'huîtres (*gryphæa angulata*), à valves inégales, oblongues, l'inférieure très concave, la plus répandue de toutes les variétés d'huîtres, à cause de sa saveur et de son prix modique.

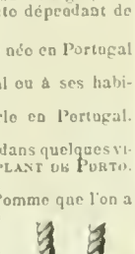

Portugaise.

Portugal (*Eau de Portugal*, et olliptiq. *Portugal*) n. m. Eau de toilette employée surtout au nettoyage des cheveux et du cuir chevelu : *Une friction au* portugal.

— Archéol. *Façon de Portugal*. Se disait, dès le XVIe s., de certains travaux d'émaillerie en grisaille, c'est-à-dire peints dans la masse, avec mélange des deux procédés du cloisonné et du champlevé.

Portugal (lat. *Lusitania*), Etat de la région sud-ouest de l'Europe, baigné au S. et à l'O. par l'Atlantique et limité à l'E. et au N. par l'Espagne, avec laquelle il constitue la péninsule Ibérique. Entre 36° 58′ et 42° 7′ lat. N. et entre 8° 45′ et 11° 50′ long. O. Superf., non compris les Açores et Madère, 88 954 kilom. carr. ; pop. 5.021.657 hab. (*Portugais, aises*.) Capit. *Lisbonne*.

— I Géographie physique. *Orographie*. Le Portugal n'est pas séparé de l'Espagne par des frontières naturelles. Il n'est que le rebord occidental des plateaux espagnols, profondément entaillé par les rivières qui en descendent et qui se rendent à l'Atlantique. Ces vallées divisent le pays en trois régions, d'inégale étendue : 1° celle du nord, entre le Minho et le Douro, qui forme la terminaison sud-ouest des montagnes de la Galice, 2° celle du centre ou Beira, entre le Douro et le Tage, se rattachant au plateau castillan, 3° celle du sud, l'Alemtejo, beaucoup moins accidentée et se terminant dans sa partie méridionale par la petite chaîne côtière de l'Algarve.

1° La région nord est la plus accidentée du Portugal. Le chaînon principal est la Raya-Seca, qui, prolongée par la serra do Gerez, offre une cime de 1.573 mètres, le pico de Laroque. Cette chaîne, de nature granitique, est fort pittoresque et d'un aspect très tourmenté. Au Nord est le chaînon du Penagache (1.239 m.), qui se continue par l'Outeiro Maior ou Gaviarra (1 441 m.), dont les brusques escarpements se dressent au-dessus d'une zone de forêts. Au S. de la serra do Gerez, et parallèlement, se dresse la serra Cabreira (1.279 m.). A l'E. du rio Tamega, se trouve le Tras-os-Montes, vrai chaos de montagnes, coupé par de profondes vallées d'érosion. Principaux chaînons : serra do Marao (1.422 m.), serra de Villarelho (1.118 m.), serra Padrella (1.151 m.), serra do Nogueira (1.320 m.), et, en descendant vers le Douro, serra de Bornes (1.202 m.), et les Cimas de Mogadouro.

2° Au S. du Douro, la Beira a également un aspect montueux. Elle offre comme arête principale le prolongement occidental de la sierra de Gata, la serra de las Mezas (1.200 m.), séparée par la vallée du Zezère affl. du Tage, de la serra de Estrella (1.993 m.), prolongée à l'O. par la serra de Louza. Ces montagnes et les hauteurs secondaires qui s'y rattachent sont bordées au N. par la vallée du Mondego, au delà duquel on trouve encore les serras le Marofa (860 m.), de Lapa, et enfin, sur les bords du Douro, le Montemuro, qui atteint encore 1.382 mètres. Au S. du Zezere se dressent les serras de Guardunha et de Moradal, au dessus des plaines des bords du Tage.

3° L'Alemtejo est un pays très différent des précédents. Il est triste, monotone, faiblement accidenté. On trouve des vastes étendues de landes (charnecas), dont la population est très clairsemée. Les hauteurs sont jetées sans ordre : serra de Sao Mamede (1.025 m.), sur la frontière, prolongée par la serra de Portalegre, serra d'Ossa (679 m.). A l'extrémité méridionale du Portugal, les derniers contreforts occidentaux de la sierra Morena forment les pittoresques chaînes de l'Algarve : serra de Malhao, 1.555 m., serra do Monchique, 903 m., etc.

Côtes. Les côtes sont en général assez basses : entre le Minho et le Douro les montagnes sont éloignées de la côte : estuaires du Minho, du Lima, la Cavado et le Douro. Au S. du Douro, pendant près de 200 kilom., longue plage sablonneuse, bordée de dunes, qui isolent en arrière des étangs et des lagunes : étang d'Aveiro, le lac de Mondego (253 m.) s'intercale dans cette côte sablonneuse, qui se poursuit jusqu'à Sao Martinho, où les derniers contreforts de la serra do Estrella viennent accidenter le rivage. La côte devient alors rocheuse, élevée et sauvage, surtout près du cap da Roca. Puis viennent l'embouchure du Tage et l'admirable mer de Paille, nom donné au vaste épanouissement du Tage en amont de Lisbonne, le cap Espichel et la baie de Setubal. La côte redevient basse et bordée d'étangs. Aux abords de l'Algarve elle se relève encore une fois, et est très haute au cap Saint-Vincent. A partir de Faro, elle est bordée de lagunes.

Climat. Le climat est, en général, méditerranéen, tempéré, il est cependant un peu refroidi sur le littoral de l'Atlantique. En juillet, la température moyenne ne dépasse guère 21° à Coïmbre. Il convient de reste de distinguer le littoral, où la température est très égale, de l'intérieur, sujet à de brusques variations. Les pluies sont rares en été, abondantes en hiver, où règnent les vents d'Ouest.

Hydrographie. Le Portugal est assez riche en fleuves, dont les principaux viennent de l'Espagne. Le Minho, dont le Portugal n'a que la rive gauche sur 90 kilom., est malheureusement fermé par une barre. Le Douro, qui coule en Portugal pendant 335 kilom., traverse pendant longtemps des gorges étroites et pittoresques. Le Tage, qui coule sur le territoire portugais pendant 325 kilom., se termine par un immense estuaire, navigable pour les navires de haute mer jusqu'à Santarem. Le Cavado, l'Ave, le Vouga, le Mondego, le Sado, etc., ont leurs sources en Portugal. Le Guadiana, venu d'Espagne, qui fait la limite entre le Portugal et l'Espagne sur 235 kilom. environ, ne sert guère qu'au flottage. Tous ces fleuves roulent fort peu d'eau en été et ont des crues au moment des pluies d'hiver.

Ethnographie. La population, fort complexe, paraît issue du croisement des races quaternaires de Cro-Magnon et de Grenelle avec des Celtes, des Ibères, des Latins, quelques Suèves et quelques Visigoths, beaucoup de Maures et de Juifs, et enfin avec des nègres. A Lisbonne et dans l'Algarve, on reconnaît souvent l'intervention du sang noir chez les Portugais actuels, ce qui s'explique par la grande quantité de nègres importés à Lisbonne pendant le XVIe siècle (10.000 à 12.000 par an) et surtout par le nombre important d'individus déjà métissés arrivés du Brésil.

La religion officielle est le catholicisme, mais les autres cultes sont tolérés.

— II. Géographie politique. Le Portugal est un royaume constitutionnel, héréditaire en ligne masculine et féminine de la maison de Saxe-Cobourg-et-Gotha-Bragance. La constitution du Portugal date du 29 avril 1826 ; elle a été modifiée en partie par un acte additionnel de 1852, par la loi organique sur la pairie 1878 et par les lois électorales du 21 juillet 1884 et du 24 juillet 1885, réglant les élections de la partie élective de la Chambre des pairs.

Le pouvoir législatif appartient aux Cortès, ou Parlement, sous réserve de la sanction royale. Les Cortès se composent de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés. La Chambre des pairs se compose de 52 membres héréditaires, de 13 prélats et de 90 membres nommés à vie par le roi. La Chambre des députés, d'après la loi du 26 juill. 1899, compte 138 membres (131 pour le continent, les Açores et Madère, et 7 pour les colonies), élus directement par le peuple, parmi ceux qui sont revêtus d'un grade ou titre scientifique, ou possèdent une rente annuelle supérieure à 2.000 francs.

Le roi peut convoquer extraordinairement les Cortès, proroger la session ou dissoudre les membres des deux Chambres, les nouvelles Chambres devant être convoquées dans les trois mois qui suivent la dissolution. Le président de la Chambre des pairs est nommé par le roi. Le choix du président de la Chambre des députés doit être ratifié par le roi.

Le roi ne peut s'absenter du royaume pour plus de trois mois, sans une autorisation des Cortès. Il a pour exercice de ses prérogatives les ministres suivants : Intérieur, Instruction publique et Beaux-arts, Finances, Justice et Affaires ecclésiastiques, Guerre, Marine et Colonies, Affaires étrangères, Travaux publics, Commerce et Industrie.

Les ministres sont responsables en face du souverain et des Cortès, la Chambre des députés pouvant les mettre en accusation en les déférant à la Chambre des pairs.

L'ancienne division territoriale comprenait 11 provinces (Açores, Alemtejo, Algarve, Beira, Entre-Douro-e-Minho, Estremadure, Mazagão, Traz-os-Montes, Mazagão). Le Portugal actuel est divisé en vingt et un districts : Aveiro, Beja, Braga, Bragance, Castello-Branco, Coïmbre, Evora, Faro, Guarda, Leiria, Lisbonne, Portalegre, Porto, Santarem, Viana-do-Castello, Villa-Réal, Vizeu, Angra, Horta, Ponta-Delgada, Funchal, à la tête desquels se trouve un

gouverneur nommé par le roi. Chaque district possède un conseil général électif et une commission exécutive. Le gouvernement central est représenté par un administrateur étranger à la représentation locale.

Le service judiciaire se compose de juges de paix, de tribunaux de première instance, de cours d'appel et d'une cour suprême de justice. Dans les jugements au criminel, le juge est assisté de jurés. En matière commerciale, on a recours aux tribunaux de commerce.

— III. Géographie économique. Grâce à son climat très doux, à la pente générale de son sol incliné vers l'Océan et qui reçoit les vents pluvieux, le Portugal est un pays essentiellement agricole, auquel, cependant, le régime de la propriété trop morcelée dans le Nord, trop peu divisée dans le Sud et l'émigration portent un réel préjudice. La principale source de richesse de ce pays est la vigne, qui est cultivée un peu partout dans le royaume, mais dont les produits les plus estimés, vins de liqueur et vins muscats (porto), proviennent des rives du Douro (Paiz do Vinho), le district de Lisbonne est particulièrement producteur; ceux de Coïmbre et d'Aveiro donnent de bons vins rouges et blancs; ceux de Vizeu et de Guarda récoltent des vins rouges très estimés, les districts de Braga et Porto fournissent de bons vins de table dits *vinhos verdes* (vins verts). Les céréales sont cultivées dans le Nord (maïs), le Nord-Est (seigle), le Centre (blé), le Sud a de magnifiques forêts de chênes-liège, et cultive les arbres fruitiers (oranger, citronnier, figuier, poirier, amandier, noyer, les arbres des pays chauds) et l'Alemtejo l'olivier.

L'élevage est pratiqué dans le Nord (gros bétail) et dans l'Alemtejo (moutons et porcs); les mulets du Tras-os-Montes sont estimés, ainsi que les races de chevaux du Centre. Le district de Bragance élève des vers à soie et le Midi des abeilles. La pêche fournit des revenus importants.

Quant aux richesses minérales, elles sont assez abondantes: on trouve en Portugal des minerais de cuivre, plomb, antimoine, manganèse, arsenic, étain, de l'or, de l'argent, mais la houille manque presque totalement.

Les carrières sont nombreuses, mais peu exploitées (marbre, pierre lithographique, ardoise); les pierres précieuses donnent lieu à un mouvement actif (améthystes de la serra da Estrella, grenats, etc.). Le sel est très abondant sur les côtes (Aveiro, Sétubal). On exploite de nombreuses sources minérales et thermales (Caldas de Gerez, Chaves, Vidago, Luso, Bellas, etc.).

Les principaux centres industriels sont les ports de mer: fonderies et forges, fabrication d'objets et outils en fer, laiton, etc.; coutelleries. La filature et le tissage (coton, laine, soie) constituent l'une des branches les plus actives de l'industrie et enrichissent Lisbonne, Porto, Coïmbre, Torres-Novas, Covilha, Portalegre, Castello-Branco, etc. On peut encore citer les tanneries de Beja et de Lisbonne, la menuiserie, les fabriques de gants et de chaussures (Lisbonne, Porto, Braga), les dentelles, les conserves alimentaires, les manufactures de tabacs, etc.

— IV. Organisation militaire. L'armée portugaise a été reconstituée par la loi du 13 juillet 1899, et son organisation a été modifiée encore au cours de l'année 1901.

Le service militaire est personnel et obligatoire. La durée du service a été portée à 25 ans dont: 3 ans dans l'armée active, 5 dans la première réserve, 7 dans la deuxième et 10 dans la troisième ou réserve territoriale. Les hommes de la première réserve sont convoqués chaque année pour une période d'instruction de trente jours.

Division militaire du pays. Le territoire continental portugais forme trois régions militaires: celles du Nord, du Centre et du Sud. Chacune des régions forme deux divisions militaires territoriales, dont chacune comprend deux circonscriptions de brigade. Les chefs-lieux des six divisions territoriales sont: Porto et Villa-Real pour la région du Nord, Vizeu et Coïmbre pour celle du Centre, Lisbonne et Evora pour celle du Sud.

Composition des troupes. Chaque division active se compose de deux brigades d'infanterie à 2 régiments de 3 bataillons; d'un régiment de cavalerie à 4 escadrons; d'un régiment d'artillerie de campagne à 6 batteries et d'une compagnie de sapeurs-mineurs du génie.

L'infanterie compte: 1° 27 régiments de ligne; 2° 6 bataillons pourvus de mitrailleuses. La cavalerie comprend 10 régiments à 4 escadrons chacun.

L'artillerie compte: 6 régiments de campagne à 6 batteries montées; un groupe de 2 batteries à cheval; un groupe de 2 batteries de montagne; 6 groupes d'artillerie de forteresses à 3 batteries et 4 batteries isolées.

Le génie forme un régiment de 10 compagnies, dont 6 de sapeurs-mineurs, 2 de pontonniers, 1 du télégraphistes de campagne et 1 de chemin de fer.

Sur pied de guerre, l'armée portugaise pourra disposer de 95.000 hommes de troupes de première ligne (armée active et première réserve). La deuxième réserve donnerait environ 65.000 hommes, la réserve territoriale 70.000.

L'artillerie est armée de canons en acier de 8 centimètres, avec fermeture à double coin et de canons Krupp de 9 centimètres. L'infanterie dispose de fusils Mannlicher du calibre de 6mm,5.

— V. Marine. La marine portugaise comprend actuellement: 1 corvette cuirassée de 2.100 tonnes et 13 nœuds; 5 croiseurs protégés, tous très récents, de 1.800 à 1.500 tonnes, ayant une vitesse de 18 à 22 nœuds; 24 petites canonnières, de 300 à 700 tonneaux; enfin, un certain nombre de navires sans valeur militaire.

— VI. Colonies. Le domaine colonial du Portugal ne représente que les derniers débris d'un empire infiniment plus vaste, et dont le Brésil était la partie essentielle. Il n'est point en rapport avec le rôle considérable que le Portugal a joué dans la première colonisation de l'Afrique et de l'Asie méridionales. Au total, les possessions portugaises embrassent une superficie totale de 3.500.000 kilomètres carrés, peuplée de 20 millions d'habitants environ.

Les colonies portugaises se répartissent ainsi: dans l'Atlantique, les îles des Açores, Madère, etc.; dans l'Afrique occidentale, les îles du Cap-Vert, la Sénégambie portugaise ou Guinée, Saint-Thomas et l'île du Prince, Angana et Kabinda, enfin le groupe Angola, Benguela et Mossamedès. Dans l'Afrique orientale, les territoires de Mozambique, de Sofala, etc. Il ne semble pas, malgré les belles explorations du major Serpa Pinto, que l'effort fait par les Portugais pour réunir leurs possessions de l'Ouest et de l'Est africain doive être couronné de succès. En Asie, enfin, il faut mentionner les colonies de Goa, Salsette, etc., Damao ou Damão. Diu et ses dépendances, Macao, la moitié de Timor et Kambing, qui rappellent encore l'antique possession des îles de la Sonde par les premiers navigateurs du Portugal.

— VII. Histoire. Dans l'antiquité, la région actuellement appelée Portugal était composée en partie par la Lusitanie. Les Phéniciens en avaient colonisé les côtes. Les habitants, d'origine celtique (*Celtici, Lusitani, Gallæci*), opposèrent aux Romains une longue résistance, illustrée par l'héroïsme de Viriathe. Pendant cinq siècles et demi, la Lusitanie fit partie de l'empire romain. En 409, elle fut occupée par les Alains, plus tard par les Suèves, puis par les Wisigoths (467-585). Au début du VIIIe siècle, l'invasion musulmane la rattacha à l'empire des califes.

Les rois chrétiens des Asturies ne tardèrent pas à pousser leurs conquêtes au sud des montagnes, chassèrent les Maures de la Galice et occupèrent Lisbonne (953). On voit alors apparaître le nom de *Portucalia*, donné d'abord au district de Porto, puis étendu à tout le pays entre Minho et Tage. Vers 1107, le comté de Portugal fut donné par Alphonse VI, roi de Castille, à son gendre Henri de Bourgogne, petit-fils de Robert le Pieux. Henri s'intitula bientôt « comte par la grâce de Dieu ». Son fils Alphonse fut proclamé roi par ses soldats sur le champ de bataille d'Ourique (1136). Les Cortès de Lamégo (1143) jetèrent les bases de la législation nationale.

La maison de Bourgogne donna neuf rois au Portugal et le gouverna jusqu'en 1383. Pendant sa longue domination, les Portugais prirent une part très active à la guerre contre les Maures. Ils gagnèrent sur les Sarrasins la bataille de Santarem (1181) et contribuèrent avec les Castillans aux victoires de Las Navas de Tolosa (1212) et du Salado (1340). Les Algarves furent conquis par Alphonse III (1249-1253). Le roi Denis fonda l'université de Coïmbre (1308). Pierre le Justicier mit fin, en 1361, aux longues querelles qui avaient divisé l'Eglise et le royauté.

En 1385, la maison d'Aviz succède à la maison de Bourgogne, avec Jean Ier le Grand, fils naturel de Pierre Ier, qui triomphe du roi de Castille son rival à la bataille d'Aljubarrota (1385). La domination de la maison d'Aviz correspond à l'époque la plus glorieuse de l'histoire portugaise. Gouverné par des princes remarquables, le Portugal devient une puissance maritime; ses navigateurs découvrent Madère, les Canaries, le Cap-Vert, le Congo et le cap de Bonne Espérance (1480). Vasco de Gama aborde à la côte de Malabar en 1498, Cabral au Brésil en 1500, Albuquerque conquiert l'Inde, Abreu les Moluques. Perez Andrade arrive par mer jusqu'en Chine, Antonio da Mora au Japon. Le commerce des épices, des bois de teinture et des pierres précieuses, enrichit les Portugais, en même temps que fleurissent en Portugal les lettres et les arts. Mais l'agriculture est négligée, l'Inquisition s'établit en Portugal (1526), et la mort de don Sébastien à la bataille d'Alcacer Kébir livre le royaume à Philippe II.

De 1 580 à 1640, le Portugal fut une vice-royauté castillane. Philippe II chercha d'abord à gagner ses nouveaux sujets, mais il leur interdit de commercer avec les insurgés des Pays-Bas, et ceux-ci, exclus des marchés de Portugal, allèrent eux-mêmes chercher les épices en extrême Orient. En 1601, la flotte portugaise fut défaite à Bantam, dans les eaux de Java. Les Hollandais s'emparèrent des Moluques et des îles de la Sonde, bâtirent Batavia et s'établirent encore à Siam, à Ceylan, au Japon, sur la côte de Guinée et en Guyane. Ruiné par la perte de ses colonies, le Portugal n'obtint même pas d'être traité avec égards par le gouvernement espagnol. En 1640, la Catalogne se souleva contre Philippe IV; le Portugal suivit bientôt son exemple. La vice-reine fut déposée et le duc de Bragance, descendant d'un fils naturel de Jean Ier, fut proclamé roi sous le nom de Jean IV.

Le Portugal restauré soutint contre l'Espagne une guerre de vingt-cinq ans, marquée par les victoires d'Ameixial, d'Estremoz et de Villaviciosa (1665). Il recouvra ses colonies d'Afrique (1651) et le Brésil (1661), mais il céda Bombay aux Anglais (1661) et laissa Ceuta aux Espagnols. Il ne put retrouver son ancienne prospérité. En 1703, Jean V signa avec Arthur Methuen un traité qui faisait du Portugal le vassal et le client de l'Angleterre. La découverte des mines de diamants du Brésil valut au royaume un regain de richesse; enfin Pombal lui donna pendant vingt-cinq ans les apparences de la prospérité.

La retraite de Pombal fut suivie d'une courte, mais violente réaction contre son œuvre, sous les règnes de Marie Ire (1775-1778) et de son mari Pierre II. Bientôt, la Révolution française allait entraîner le petit État dans une série de crises politiques plus graves encore. Le roi Jean VI était entré, à l'instigation de l'Angleterre, dans toutes les coalitions contre la France. Il en fut puni par le traité de Badajoz, qui l'obligea à céder à l'Espagne Olivença et à la France la Guyane portugaise. Cinq ans plus tard, sur son refus d'adhérer au blocus continental, une armée franco-espagnole, conduite par Junot, envahissait le Portugal et occupait Lisbonne. Jean VI, déclaré déchu de son trône, partait pour Rio de Janeiro. Le débarquement de l'armée anglaise de lord Willosley, l'insurrection de Lisbonne, la capitulation de Cintra devaient pourtant mettre fin rapidement à l'occupation française; c'est en vain que Masséna et Soult, en 1809 et en 1810, essayèrent de reprendre pied en Portugal. Les traités de 1815 rendirent à ce pays Olivença et la partie de la Guyane en deçà de l'Oyapock. Mais les difficultés extérieures étaient à peine surmontées que l'application du régime libéral allait jeter le Portugal dans une nouvelle crise.

Jean VI qui, même après la mort de sa mère (1816), avait continué à résider au Brésil, avait donné au Portugal une charte constitutionnelle. Mais, des 1823, sa femme, fille de Ferdinand VII d'Espagne, et son fils cadet, dom Miguel, s'insurgeaient contre cette œuvre, soutenus par l'aristocratie et le clergé. Ainsi s'effectuait brusquement la séparation entre le Portugal et le Brésil. Jean VI mourait en 1826. Il laissait sa fille, Isabelle-Marie, régente provisoirement du Portugal; bientôt, l'héritier légitime du trône, dom Pedro, donnait une nouvelle constitution au pays, puis abdiquait en faveur de sa sœur, doña Maria da Gloria; mais celle-ci était bientôt détrônée par un nouveau soulèvement de dom Miguel, qui faisait peser sur le Portugal une lourde tyrannie, motivant, en 1831, l'intervention d'une escadre française à l'entrée du Tage. C'est seulement, en 1832 que dom Pedro, abandonnant son empire d'Amérique, appuyé par des forces sérieuses et par la Quadruple alliance, pouvait réussir à rétablir sur le trône doña Maria (1833). A la mort de doña Maria (1853), le trône passait à Pierre V, après une libérale régence du prince Ferdinand de Saxe-Cobourg, puis à Louis Ier (1861), auquel a succédé enfin Carlos Ier (1889). Pendant ces trois derniers règnes, le Portugal n'a cessé de poursuivre, à l'intérieur, une série de prudentes réformes économiques: établissement d'un cadastre, abolition de l'esclavage dans les colonies, vente des biens du clergé, acquisition de la totalité de la presqu'île de Macao, achèvement du réseau des chemins de fer, etc., enfin et surtout l'amélioration des services et du régime financiers.

— VIII. Linguistique et littérature. *Langue.* La langue nationale du Portugal, le *portugais*, est une langue romane, dérivée du latin populaire. Il se distingue du castillan par différents caractères: il possède moins de mots arabes dans son lexique, mais en revanche a emprunté beaucoup au français, sans doute vers la fin du XIe siècle, au temps de la domination de Henri de Bourgogne. Il a un système de voyelles nasales, étranger au castillan: toute voyelle latine suivie de nasale s'est en effet nasalisée en portugais (*campo, tempo, cinco, ondu, nunca*), et la nasalisation a subsisté, même après la chute de la nasale, pour les voyelles finales (*lũ = luna, mão = manu*; mais *avena* a donné *aveia, aveia*; *bona* et *bona* sont devenus *bom* et *boa*; de même *lua = luna*); le portugais a des sifflantes ou des vibrantes là où l'espagnol présente des gutturales (port. *caixa* = esp. *caja* = lat. *capsa*; port. *folha* = esp. *hoja* = lat. *folia*), ce qui rend la prononciation du portugais moins rude. Remarquons aussi que le portugais conserve *f* initial devant voyelle, tandis que l'espagnol le change en *h*. Il évite les groupes de consonnes, adoucit les consonnes simples ou les laisse tomber entre voyelles: *Pae nosso = Pater noster*. Cet idiome est encore parlé aujourd'hui sur une vaste étendue de territoires: plus de quatre millions et demi d'individus le parlent dans la péninsule Ibérique, et, si l'on ajoute la population de langue portugaise du Brésil, des îles du Cap-Vert, des colonies d'Afrique, d'Indo-Chine et d'Océanie, on arrive au total de 20 millions.

Littérature. On peut diviser l'histoire littéraire du Portugal en cinq grandes périodes:

1° *Époque archaïque et ancienne.* L'activité littéraire en Portugal se manifeste d'abord par la poésie: poésie populaire et poésie aristocratique. La poésie populaire se confond d'abord avec la poésie galicienne et lui emprunte ses formes littéraires et métriques. Toutes ces *cançoes* primitives apparaissent, soit dans les œuvres littéraires postérieures, soit dans les *cancioneiros* qui nous ont été conservés, et dans lesquels il faut chercher aussi les monuments, beaucoup plus sombreux, du lyrisme courtois, qui s'épanouit surtout à la cour d'Alphonse III (1248-1279), du grand roi dom Dioiz (1279-1325), et de leurs successeurs. La littérature provençale, par l'intermédiaire des Galiciens ou des Castillans, est alors prépondérante. L'influence française, sensible aussi, s'exerce surtout sur la poésie épique, par ses romans de geste, et détermine l'éclosion d'une foule d'imitations, dont la plus féconde fut celle des *Amadis*, à la fin du XIVe siècle. A côté et à la suite des *cancioneiros*, il faut placer les *romanceiros*. La prose est représentée par les romans de chevalerie, par des livres de lignages, des chroniques et quelques traductions.

2° XVe *siècle.* Sous les princes de la maison d'Aviz, le lyrisme continue à briller d'un éclat un peu factice, ainsi qu'on en peut juger en parcourant le *Cancioneiro* de Resende, compilé de 1511 à 1516. Il comprend une quarantaine de poètes: l'infant dom Pedro (1392-1449), le connétable dom Pedro (1429-1466), Macias l'Amoureux, Vasco Peres de Camoens, Fernam Casquicio, etc. La prose est représentée par Fernam Lopes, Gomes Eannes de Azurara, Ruy de Pina. Trois écrivains remarquables terminent cette période et inaugurent la suivante: Gil Vicente (1470-1536), le fondateur du théâtre national portugais; Cristovam Falcão et Bernardim Ribeiro (1486-1524), auteurs de pastorales justement célèbres (*Menino e Moça*). Le beau développement de la littérature castillane à cette époque explique son influence sur la littérature portugaise.

3° *Période classique* ou *de l'âge d'or.* La langue, décidément séparée du galicien, est désormais fixée; le prodigieux développement de la puissance coloniale du Portugal agit sur les imaginations; la littérature arrive à son apogée. La poésie lyrique produit des œuvres remarquables, où s'accuse l'influence de l'Italie (Sa de Miranda, 1495-1557; Antonio Ferreira, né en 1528), Pero de Andrade Caminha, dom Manoel de Portugal, Garcia de Resende (compilateur du *Cancioneiro*), André Falcão de Resende, Jorge de Montemor ou Montemayor. La plupart de ces lyriques composèrent des poésies pastorales, genre toujours très cultivé en Portugal. Quelques-uns se distinguèrent aussi au théâtre à l'imitation de Gil Vicente, Sa de Miranda, Antonio Ferreira (*Inês de Castro, le Jaloux*); Diogo Bernardes, qui écrivit d'aimables idylles dialoguées, des épîtres et des lettres, Jorge de Ferreira Vasconcellos, etc. (1530-1591). La poésie épique s'honore à cette époque du grand nom de Luiz de Camões [Camoens] (1524 ou 1525-1580), l'auteur du poème éminemment national des *Lusiades*. Une foule de poètes s'élancèrent avec ardeur sur ses traces: J. da Silva, Lopes Leitão, Coutinho, Fr. de Andrade, Cortereal, Mousinho de Quevedo. La prose ne présente point d'œuvres aussi importantes; toutefois, les romans de chevalerie, les romans champêtres et les nouvelles se multiplient; l'histoire et la chronique présentent les noms d'Édouard Galvão et Lopes de Castanheda, de Jean de Barros, qui imite Tite-Live, dans ses *Decades*, de Damião de Göes et de Couto, de Magalhaes et d'Osorio; l'éloquence elle-même prend une forme vraiment littéraire chez saint François Xavier, Nobrega ou Anchieta.

4° *Période de décadence* (XVIIe et XVIIIe s.). Les talents ne manquent pas encore; l'habileté technique est remarquable; mais l'originalité vraie diminue. La recherche, le mauvais goût l'emportent décidément, comme en Espagne. Parmi les écrivains de cette longue époque, nous citerons: les poètes épiques Rodrigues Lobo, Francisco Manoel de Mello (qui écrivit en castillan une œuvre historique de grand mérite, *le Soulèvement de Barcelone*), A. das Chagas, Manoel de Faria e Sousa (1590-1649); les poètes épiques, à côté de Rodrigues Lobo, Pereira de Castro, Sousa, Brito, Moura, Mascarenhas, Sa de Menezes; les auteurs dramatiques, Simão Machado, Antonio Henriquez Gomez, Francisco de Macedo, dont le frère Antonio (1596-1681) se signala par une déplorable fécondité. La prose, au XVIIe siècle, suit à peu près les destinées de la poésie. Jacintho de Andrade (1597-1657 laisse une *Vie de João de Castro*, vice-roi des Indes; Bernardo de Brito (1570-1617) une *Histoire générale* du Portugal (*Monarchia lusitana*); Mello, quelques récits épisodiques de faits contemporains (*Epanaphoras*); Luiz de Menezes (1632-1690, Nunes

de Leão, Luiz de Sousa, Boccage, des chroniques relatives à l'histoire nationale; Antonio Vieira (1608-1697) donna des modèles et des règles aux orateurs et aux sermonnaires, trop portés à l'emphase et à la subtilité (Macedo, Angelo dos Reis, Antonio de Sá). Au XVIIIe siècle, il faut signaler deux faits importants : la prépondérance des *Académies*, qui soumit les fantaisies individuelles à la critique et à la méthode, et l'influence des doctrines pseudo-classiques de la France, en même temps que de la philosophie encyclopédique. Grâce à l'Académie de l'histoire (1720), à la réforme des études universitaires de Coïmbre et à la fondation de l'*Arcadia* de Lisbonne (1756), des efforts sérieux furent faits pour relever les lettres et les sciences. Garção (1724-1755), poète lyrique et dramatique, Diniz da Cruz (1730-1811), auteur d'un poème burlesque célèbre (*le Gonpillon*), Maximiano Torres, Domingo dos Reis Quita (1728-1779), renommé pour ses *Éloges* et une tragédie (*Segundo Castro*), Manoel de Figueiredo, qui réagit au théâtre contre l'influence de son prédécesseur Antonio José da Silva († 1749), Diaz Gomez, poète didactique, lyrique et dramatique, caractérisent assez bien les tendances de l'*Arcadia*. Au contraire, Telentino, F. M. de Nascimento, vulgarisateurs des œuvres françaises, et quelques autres n'acceptent point le joug des Arcadiens. Les *Neo-Arcadiens*, à partir de 1790, et les *Arcadiens d'outre mer*, c'est-à-dire du Brésil, s'efforcent, sans grand succès, de restaurer les lettres, tandis que l'Académie des sciences se fonde en 1780. Les noms de Barbosa du Bocage, de Almeida, de Sousa Caldas, de Durão, de B. de Gama, de da Costa personifient ces tentatives.

5° *Renaissance romantique et nationale* (XIXe s.). Le premier quart de ce siècle fut une période pleine de guerres et de luttes civiles. Ce ne fut qu'à la mort de Jean VI (1826) et surtout à l'avènement de Maria da Gloria II (1834) que la littérature retrouva quelque vigueur. Le mouvement romantique était alors dans toute sa force. J.-B. Almeida Garret ouvre brillamment l'ère nouvelle (1799-1854) par ses poèmes, ses drames, ses romans. Citons ensuite, parmi les noms qui méritent d'être retenus : Antonio de Castilho (1800-1875), meilleur poète que prosateur, Alexandre Herculano, romancier, poète historien de premier ordre (1810-1877), Rebello da Silva (1822), romancier, dramaturge, historien, José da Silva Mendes Leal (1818-1886), auteur de poésies lyriques, de drames et de romans également célèbres, Camillo Castello Branco, dont l'œuvre considérable embrassa à peu près tous les genres, Gomez do Amorim (1827-1892), poète lyrique, dramaturge et romancier, Pinheiro Chagas, Lemos, da Cunha, Palmeirim, Eça de Queiros, Anthero de Quental, João de Deus, et à côté d'eux les érudits (Theophilo Braga, Leite de Vasconcellos, etc.)

— IX. Beaux-Arts. *Architecture, peinture et sculpture.* Les arts n'ont jamais pu se mettre, en Portugal, à la hauteur des sciences et des lettres. Le Portugal possède des monuments d'architecture remarquables, mais les principaux sont dus aux Goths et aux Arabes. La cathédrale de Coïmbre est due aux Goths, ainsi que celle de Braga et l'église Cedofeita (*vrte faite*) de Porto (556). Les merveilles de l'architecture arabe ou moresque sont surtout les châteaux de Pombal, de Feira, d'Alcobaça et de Cham, anciennes résidences de princes sarrasins. Au XIIe siècle seulement, apparaît l'architecture ogivale, dont les plus beaux spécimens sont les cathédrales de Viseu et de Porto, les monastères d'Alcobaça, de Batalha, de Belem, de Santa-Cruz, à Coïmbre; du Christ, à Tomar; les palais de Guimaraens, de Cintra et de Mafra. L'art moderne n'a rien produit d'important.

En peinture, on compte à peine quelques tableaux de mérite parmi les travaux des peintres portugais. Citons toutefois Souza Pinto, Salgado, Réis, Malhoa et Alberto Pinto, etc. Les sculpteurs Teixeira Lopes, Costa et Gouveia se sont également signalés à l'attention du public. Il en faut dire autant des architectes Terra Vianna, Silva (José Marques), Adaes Bermudes, Monteiro, Joel et Soares.

Musique. Dès le règne d'Alphonse Ier Henriquez (1128-1185), premier roi de Portugal, on voit des maîtres de chapelle à Braga, Guimarães, Coïmbre, Santarem, Lisbonne. Les monastères d'Odivellas et de Santa-Cruz de

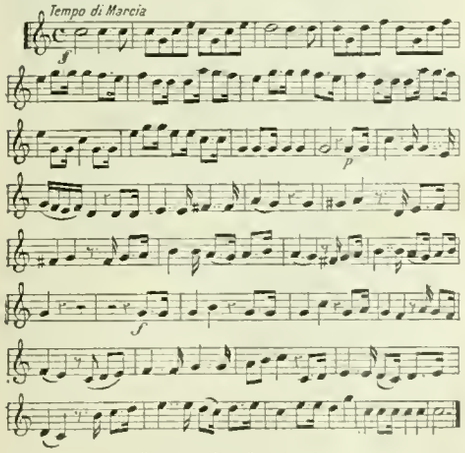

Hymne national portugais.

Coïmbre sont renommés pour l'harmonie de leurs chœurs. En même temps, le peuple crée le *villancico*, composition profane qui, dans les églises, alternait avec les chants liturgiques ; et les troubadours Egas Monis Ceolho et Gonçalo Hermiguez pratiquent l'art de rimer en musique. Le roi dom Diniz (1279-1325), troubadour lui-même, institue une classe de musique à l'université de Coïmbre. Le roi dom Duarte cultive aussi cet art et nomme dom Alphonso Vicente son maître de chapelle (1437). Sous Alphonse V (1438-1481), la musique fait de grands progrès avec Tristão de Silva, Alvaro, Alphonse de Palma. Dom Heliodoro de Paiva, frère de lait du roi João III (1521-1557), composa de la musique sacrée et mérita le nom d'*Orphée ;* le diplomate Damião de Goes fut aussi un compositeur de mérite. Le compositeur et théoricien Vicente Lusitano, qui travailla surtout en Italie, est un des plus grands noms de l'époque. Francisco Correia de Araujo précorisa une théorie de la musique écrite en chiffres ; le P. Manoel Rodrigues Coelho fut à la fois compositeur, organiste et harpiste ; Manoel Mendes, auteur d'un *Art du plain-chant*, et surnommé LE PRINCE DE LA MUSIQUE, forma un grand nombre de musiciens distingués, entre autres Duarte Lobo, savant compositeur, qui fut lui-même le maître de João Alvares Frovo. Fr. Manoel Cardozo fut maître de chapelle de Philippe IV d'Espagne. Le roi dom João IV (1640-1656), élève du compositeur João Lourenço Rebello, et habile musicien, créa la *Bibliotheque royale de musique*, et encouragea le mouvement artistique où se signalèrent le compositeur et chanteur Affonso Vaz da Costa, le poète Francisco Manoel de Mello et Antonio Marques Lesbio. Le meilleur organiste du Portugal est José Antonio Carlos de Seixas (mort en 1701) qui composa des messes, motets et toccate. Henrique Carlos Correa et João da Silva se firent remarquer par leur singulière fécondité. C'est grâce à dom José (1750-1777) que le drame lyrique se développa en Portugal, que furent fondés les théâtres d'Ajuda, de Salvaterra, de Queluz, du Tage ; mais, malgré les tentatives d'Almeida, Gil Vicente, Pina e Mello, Luiz da Costa e Faria, Antonio José da Silva, pour fonder un opéra national et populaire, l'opéra italien eut pour lui tout le succès. Marcos Portugal, compositeur éminent, est l'auteur de cinquante-huit opéras, dont la plupart furent représentés en Italie. João Domingos Bontempo, qui vécut longtemps à Paris et à Londres, retourna à Lisbonne fonder l'*Académie philharmonique* et s'attacha à relever l'art musical national, éclipsé par l'école italienne. Le P. Joaquim Silvestre Serrão (1801-1877) tenta la rénovation de la musique sacrée. Depuis ce temps, José Vieira, Freitas Gazul, Vianna da Motta, d'autres encore se sont fait un nom. L'*Académie royale d'amateurs*, l'Opéra de S. Carlos, le théâtre lyrique de Porto, comptent, avec le Conservatoire de Lisbonne, créé en 1836, parmi les institutions musicales les plus importantes du Portugal.

La musique de l'hymne national portugais est l'œuvre du roi dom Pedro IV (1822). L'hymne porta d'abord le nom d'*Hymne impérial constitutionnel*, puis celui d'*Hymne de la Charte*. L'air seul est considéré comme officiel ; les paroles, en effet, ont été souvent modifiées selon les circonstances.

— BIBLIOGR. : Gonçalves Vianna, *Essai de phonétique portugaise* (Paris, 1883) ; Leucastre, *la Langue portugaise* (Leipzig, 1883) ; Vasconcellos, *Grammatica portuguesa* (Paris, Lisbonne, 1901 ; Theophilo Braga, *Historia da litteratura portugueza* (1870-1881 ; *Manual da hist. da litt. port.* (1875) ; *Curso da historia da litteratura portugueza* (1886) ; Andrade Ferreira et C. Castello-Branco, *Curso de litteratura portugueza* 1875-1876 ; F. Denis, *Résumé de l'histoire littéraire du Portugal* (1826) ; Loiseau, *Histoire de la littérature portugaise* 1886 ; etc.

Portugal (REVOLUTIONS DE), ouvrage célèbre de l'abbé de Vertot (1655-1735), publié en 1689, sous le titre de *Conjurations de Portugal*, et, en 1711, sous le titre de *Révolutions de Portugal*. Ce livre eut en son temps un vif succès. Bossuet déclara l'auteur digne d'écrire la vie de Turenne. La critique moderne n'a pas laissé l'abbé de Vertot en un rang si distingué parmi les historiens ; elle ne lui accorde ni critique, ni érudition. Les *Révolutions de Portugal* ne sont plus considérées comme un modèle de style.

PORTUGALÈTE, ville d'Espagne (prov. Basques [prov. de Biscaye], sur la ria de Bilbao ; 3.055 hab. C'est l'avant-port de Bilbao. Mines de fer aux environs.

PORTUGUESA, rivière du Venezuela, dont les eaux s'écoulent vers l'Orénoque par l'Apure, dont elle est un affluent de gauche. Elle avait donné son nom à un Etat aujourd'hui compris dans l'Etat de Zamora.

PORTULACACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales superovariées, ayant pour type le genre pourpier (*portulaca*). — *Une* PORTULACACÉE.

PORTULACAIRE (*kèr'*) n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des *portulacacées*, type de la tribu des *portulacariées*, originaire du Cap.

PORTULACARIÉES n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des portulacacées, ayant pour type le genre *portulacaire*. — *Une* PORTULACARIÉE.

PORTULAN (de l'ital. *portolano*, même sens) n. m. Guide à l'usage des pilotes côtiers. (Vx.)

— ENCYCL. Le nom de *portulans* s'applique plus particulièrement aux cartes nautiques construites aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, par les navigateurs Génois et Vénitiens, en projection plate, et portant l'indication écrite ou figurée des principaux accidents des côtes, écueils, courants, feux, etc. Le portulan du Génois Viscente, aujourd'hui à la bibliothèque de Vienne, date de 1318. Les Espagnols et même les Arabes ont établi un grand nombre de ces cartes, dont quelques-unes, ornées de belles enluminures, complétées par des tables astronomiques, sont des documents géographiques de premier ordre.

PORTUMNALES (lat. *portumnalia* ; de *Portumnus*, n. mythol.) n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes en l'honneur de Portumnus, que l'on célébrait le 17 août.

PORTUMNUS ou **PORTUNUS**, dieu qui présidait aux ports, chez les Etrusques et chez les Romains. Il a été identifié avec Mélicerte ou Palémon et parfois avec Neptune.

PORTUNE n. m. Genre de crustacés décapodes, type de la tribu des *portunnés*, répandus surtout dans les mers froides et tempérées.


Portune.

— ENCYCL. Les *portunes* sont des crabes aplatis et velueux, vulgairement nommés *étrilles*. Le *portunus puber*, étrille commune, crabe à laine, crabe velours, est commun sur les rivages de la Manche et de l'Océan ; il est comestible.

PORTUNIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés décapodes brachyures, renfermant les crabes dont la dernière paire de pattes est terminée en rame plate. (Les portunidés se divisent en deux tribus : *portunines* et *platyonychinés*.) — *Un* PORTUNIDÉ.

PORTUNINÉS n. m. pl. Tribu de crustacés décapodes, de la famille des *portunidés*, renfermant les genres *portune* et voisins. — *Un* PORTUNINÉ.

PORTUS (François), philologue grec, né dans l'île de Candie en 1511, mort à Genève en 1581. Il fit ses études à Padoue, à l'école des Jeunes Grecs à Venise, dont il fut quelque temps directeur. Il se rendit ensuite à Modène (1536), où, pendant six ans, il enseigna le grec, puis à Ferrare (1546, où il fut l'éducation du fils de la duchesse Renée de France, s'attacha aux principes de la Réforme et devint membre de l'académie des *Filareti*. Après le départ de la duchesse pour la France, Portus se fixa à Genève. On lui doit : *Annotationes in Aphthonium, Hermogenem et Dionysium Longinum* (1569) ; *Commentaria in Pindari carmina* (1583) ; *In omnes Sophoclis tragœdias prolegomena* (1581 ; *Annotationes in varia Xenophontis opuscula et Thucydidem* (1586) ; *Notæ in Aristotelis rhetoricam* (1598) ; une traduction des *Hymnes* de Synesius, etc. — Son fils ÉMILE, né à Ferrare en 1550, mort en 1612, enseigna le grec dans diverses villes de Suisse et d'Allemagne. On lui doit : *Lexicon ionicum-græco-latinum in Herodoti libros* (1603) ; *Lexicon doricum-græco-latinum* (1603) ; *De nihili antiquitate et multiplici potestate* (1611) ; etc.

PORT-VENDRES, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 36 kilom. de Céret, sur une anse bien abritée de la Méditerranée ; 2.851 hab. Ch. de f. Midi. Petit port offrant un abri sûr et divisé en Port-Neuf, fréquenté par les navires de gros tonnage, et Port-Vieux, fréquenté surtout par les caboteurs et les embarcations de pêche. Commerce de liège, caroubes, bois du Nord et d'Amérique. Vignobles produisant de bons vins rouges et des vins de liqueur. Fabrique de dynamite et de produits chimiques, forges pour la marine ; fabriques de biscuits, de bouchons ; tonnellerie. Fontaine du XVIIIe s. et obélisque en marbre du Roussillon, élevé en 1780 en l'honneur de Louis XVI.

Le nom latin de Port-Vendres (*Portus Veneris*) a remplacé sans doute un mot phénicien de même sens ; un temple à Astarté devait s'y élever dès le VIe ou VIIe siècle av. J.-C. Le port remonte à cette époque et fut utilisé par les Romains, par les comtes de Roussillon et les Espagnols. Au XVIIe siècle, Vauban y construisit des fortifications. Le port militaire date de 1857 et est défendu par les forts de Béar et de Saint-Elme.

PORT-VILA ou **PORT-VILLA**, colonie française des Nouvelles-Hébrides, au rivage sud-ouest de l'île Vate ou Sandwich, dans un pays volcanique, fécond, bien arrosé.

PORTVILLE, bourg des Etats-Unis (New-York), sur l'Alleghany supérieur ; 3.000 hab.

PORTZMOGUER (Hervé DE). Biogr. V. PRIMAUGUET.

PORULEUX (*leû*), **EUSE** adj. Hist. nat. Qui est garni de petits trous semblables à des pores.

PORURE (rad. *pore*) n. f. Techn. Défaut dans un ouvrage de dorure ou d'orfèvre, consistant en une boursouflure.

PORUS ou **POROS**, roi d'une partie de l'Inde (IVe s. av. J.-C.). Lors de l'invasion macédonienne, il réunit une armée de 50.000 hommes et 130 éléphants. Il livra bataille à Alexandre le Grand, mais fut fait prisonnier sur les bords de l'Hydaspe (327). Alexandre lui demanda comment il voulait être traité. — « En roi ! » répondit Porus. Frappé


Porus blessé porté devant Alexandre, d'après Le Brun.

de cette fierté d'un vaincu, le conquérant laissa à Porus son royaume et y joignit même la partie de l'Inde qu'il avait soumise. Plus tard, Porus fut tué en trahison par Eudémos, un officier macédonien qui voulait le dépouiller.
— Gouverneur d'un district de l'Inde, au temps d'Alexandre. Il était le cinquième mortel de son homonyme, le roi Porus. Il s'allia dès le début aux Macédoniens. Après la bataille de l'Hydaspe, jaloux de la faveur dont le roi Porus jouissait auprès d'Alexandre, il se révolta, fut vaincu et livré à son ennemi.

Porus blessé porté devant Alexandre, tableau de Ch. Le Brun (Louvre). Le vaillant roi des Indiens, blessé et mourant, est apporté par trois soldats macédoniens devant Alexandre. Ce tableau, qui mesure 12m,61 de longueur sur 1m,70 de largeur, fait partie de la suite célèbre désignée sous le nom de *Batailles d'Alexandre*.

PORZANA n. f. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des rallidés. Il comprend seize espèces de petites poules d'eau, à livrée sombre, que l'on appelle vulgairement *marouettes*. L'espèce type du genre (*porzana maruetta*), commune dans toute l'Europe et l'Asie occidentale et centrale, hiverne en Afrique et dans l'Inde.)


Porzana.

POSAD n. m. Ancien mot russe, qui peut se traduire en français par *bourg*. (Certaines villes russes portent encore ce nom, par exemple Sergievsky Posad auprès du célèbre monastère de Troïtsa (la Trinité).)

POSADA (mot espagn.) n. f. Auberge, en Espagne.

POSADA HERRERA (José DE), homme d'Etat espagnol, né à Llares (prov. d'Oviedo) en 1815, mort à Madrid en 1885. Jose de Posada, à l'âge de vingt-cinq ans, était professeur d'économie politique à l'université d'Oviedo. En 1840, il fut député aux Cortes. Réélu en 1857, il obtint la vice-présidence de cette assemblée et se montra tout dévoué partisan des libéraux; il reparut en 1858 et, l'année suivante, il passa du conseil d'Etat au ministère de l'intérieur, qu'il garda cinq ans sous Isturitz et O'Donnell. Il fut encore une fois ministre, avec le maréchal O'Donnell, en 1865. La révolution de 1868 fit de lui un ambassadeur à Rome; mais il donna bien vite sa démission et rentra aux Cortès. En 1880, dans le ministère libéral dynastique, il devint président du conseil (1883) jusqu'en 1884.

POSADAS, ville de la république Argentine, capitale du gouv. des Missions, sur le fleuve Parana; 3.300 hab.

POSADAS, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue], sur le Guadalquivir; 4.600 hab.

POSADAS ou **POSSEDAS** (le bienheureux François DE), religieux dominicain, né et mort à Cordoue (1644-1713). Après avoir enseigné la philosophie et la théologie, il s'adonna à la prédication. Son éloquence, l'austérité de sa vie, sa charité le rendirent populaire. Il mourut entouré de la vénération universelle. Pie VII le béatifia en 1817. Aucun de ses ouvrages en espagnol n'a encore été imprimé. — Fête le 20 septembre.

POSADAS (Miguel DE **LAS**), peintre espagnol, né à Segorbe en 1711, mort au couvent des dominicains de Valence en 1753. Sa jeunesse fut traversée par une aventure romanesque, qui finit tragiquement. Il entra alors dans les ordres, en 1741. Principales œuvres : *Portrait du supérieur des dominicains* (cathédrale de Valence); *Vierge consolatrice; Saint Jean Népomucène*; etc. Ces deux derniers tableaux ont été souvent reproduits; ils retracent la physionomie du peintre et de sa maîtresse, dont la mort violente fut la cause de son entrée au couvent.

POSAGE (*zaj*) n. m. Action de poser : *Le* POSAGE *des conduites, des tuyaux*.
— Jeux. Tour d'escroc qui consiste à retirer des cartes du jeu et à les remplacer par une portée.
— Techn. Syn. de GLAÇAGE.

POSCHIAVO (VAL DE) [en allem. **Puschlav**], gorge-vallée de la Suisse (cant. des Grisons), parcourue par le *Poschiavino*, sous-affluent du Pô par l'Adda. Elle tire son nom de *Poschiavo*, bourg de 3.000 hab., au pied du Bernina.

POSCHINGER (Henri DE), écrivain allemand, né à Munich en 1845. Il servit dans l'administration du royaume de Bavière et, en 1876, dans l'administration de l'empire. Il a écrit, en allemand : *Bismarck économiste* (1889); *les Traités économiques de l'Allemagne* 1892); *Bismarck et les Parlementaires* (1894); *la Prusse à la diète de la Confédération, 1851-1859* (1882). Il a publié aussi : *Souvenirs de la vie de H. V. von Unruh* 1895), et les mémoires de Otto-Théodore de Manteuffel, sous le titre de : *Sous Frédéric-Guillaume IV* (1901).

POSE (subst. verb. de *poser*) n. f. Action de placer, d'établir : *La* POSE *d'un parquet*.
— Attitude du corps : *Une* POSE *indolente, fière*.
— Fam. Attitude affectée; affectation : *Le peuple italien est expansif, exubérant, sans* POSE (L. Collet).
— B.-arts. Attitude que l'on donne au modèle : *Femme qui ne sait pas garder la* POSE.
— Art milit. Mise en faction : *Etre de la première* POSE. ‖ *Caporal de pose,* Caporal chargé de poser les sentinelles.
— Ch. de f. *Pose de la voie,* Ensemble des opérations ayant pour objet d'établir la voie. ‖ *Pose fixe,* Pose des voies destinées au transport des voyageurs et des marchandises. ‖ *Pose volante.* Pose des voies provisoires, établies pour le transport des terres et des matériaux.
— Chorégr. Attitude du danseur qui suspend un instant ses mouvements.
— Jeux. Au domino, Droit de poser le premier. ‖ Fig. et fam. *A moi la pose,* A mon tour de parler d'agir.
— Métrol. Mesure agraire usitée dans quelques cantons de la Suisse et qui vaut environ 45 ares.
— Photogr. *Temps de pose.* V. la partie encycl. ‖ *Salon de pose,* Pièce où l'on fait poser les clients pour exécuter les clichés photographiques.
— Techn. Dans l'art du batteur d'or, Série de coups de marteau qui se frappent immédiatement l'un après l'autre et qui, suivant le travail à exécuter, se compose de trois demi-mains ou de trois mains, de 36 ou 72 coups.
— Encycl. Photogr. On appelle *pose,* par abréviation de l'expression *temps de pose,* la durée d'action lumineuse nécessaire pour l'impression complète du sujet sur la plaque sensible. Si cette durée est trop courte, les parties les plus sombres du modèle ne produisent sur le sel sensible d'argent aucune action, et, après développement de l'image, on trouve sur la plaque une partie transparente, sans aucun détail, correspondant aux ombres du sujet. Le cliché manque de pose; il est dur et heurté.

Si, au contraire, cette durée d'action lumineuse était exagérée, on observerait un phénomène inverse; les grandes lumières du sujet, après avoir produit sur la plaque une action maximum, détruiraient, si l'on continuait à les laisser agir, la première impression produite et pourraient même aller jusqu'à renverser l'image. On a alors, en général, un phototype gris, sans vigueur, parfois voilé.

Le temps de pose dépend, entre autres facteurs, de l'ouverture de l'objectif, et est inversement proportionnel au diamètre du faisceau lumineux qui peut le traverser; c'est donc là un élément qu'il est possible de calculer. Mais il n'en est plus de même du degré actinique de la lumière, c'est-à-dire de sa puissance d'action sur les préparations sensibles; la coloration elle-même influe dans des proportions énormes, puisque les radiations bleues, par exemple, sont douées d'une activité très grande, tandis que les rouges restent à peu près sans action. Aussi faut-il laisser à l'expérience seule le soin de déterminer la durée de pose nécessaire pour un sujet donné.

Avec le collodion, les temps de pose étaient toujours fort longs et se comptaient par minutes; avec le gélatino-bromure, dont la sensibilité est extrême, on compte par dixièmes, centièmes et même millièmes de seconde. Aussi le bromure a-t-il permis les photographies instantanées.

Les poses de plusieurs secondes peuvent facilement se faire au bouchon, c'est-à-dire en ôtant, à la main, le bouchon qui ferme l'objectif; pour des temps réduits, il faut avoir recours à l'emploi d'*obturateurs*.

POSÉE n. f. Endroit disposé pour l'échouage des navires et où ils posent sur le fond.

POSÉGA, comitat d'Austro-Hongrie, en Croatie-Slavonie; 2.380 kilom. carr.; 76.000 hab. Ch.-l. *Poséga*. Sol accidenté, surtout dans la partie nord-occidentale, entre la Drave et la Save. Elevage important. Soie, vignobles, tabac.

POSÉGA, ville d'Austro-Hongrie, dans la Croatie-Slavonie, ch.-l. du *comitat de Poséga*, sur l'Orljava, sous-affluent du Danube par la Save; 3.500 hab. Filatures de soie. Belle église et ruines d'un château fort. La ville fut prise par les Impériaux sur les Turcs, en 1687.

POSEIDON (*sé-i-don* — n. d'un dieu gr.) n. m. Antiq. gr. Sixième mois du calendrier athénien, qui correspondait à peu près au mois de décembre. ‖ On dit aussi POSIDEON ou POSEIDÉON.

POSEIDON. Myth. gr. Dieu de la mer, de la navigation, des tempêtes, dans la mythologie hellénique. Comme Zeus et Hadès, il était fils de Kronos et de Rhéa. Quand les trois frères se partagèrent le monde, il eut pour sa part l'empire des eaux. Il habitait au fond des mers, dans le somptueux palais d'Ægae ou d'Hélikè; mais souvent il parcourait son domaine, armé de son trident, sur un char que traînaient de fougueux coursiers. Il avait pour attributs le trident, le cheval, le taureau, le dauphin. Il paraît dans une foule de légendes. Il avait épousé Amphitrite, pris part à la guerre contre les géants, construit les portes du Tartare et les murs de Troie, fendu l'Ossa et ouvert un chemin au Pénée, déchaîné le taureau de Crète, le taureau de Marathon, le monstre qui devait dévorer Hésione et celui qui effraya les chevaux d'Hippolyte, etc. Il était le père de Triton, des Lestrygons, de Polyphème, d'Antée, d'Æolos, de Pélasgos, de Minyas, etc. Il fut plus tard identifié avec le *Neptunus* des Romains. V. NEPTUNE.
— Iconogr. Une des statues les mieux conservées que l'on connaisse de *Poseidon* se voit au musée de Dresde. Au musée de Madrid est un Poseidon demi-colossal, en marbre, debout près d'un dauphin. Le Louvre possède deux bronzes antiques, dont l'un représente le dieu debout, le pied droit sur un rocher, le bras gauche enveloppé d'un péplum, qui passe derrière le corps; l'autre figurine, dont le bras gauche et les deux jambes sont brisés, est entièrement nue. Citons encore une statue de marbre grec, au Vatican, un bronze d'Herculanum au musée de Naples; etc. Parmi les peintures découvertes à Pompéi, nous signalerons un *Neptune avec son trident*. Au musée de Naples est encore un médaillon camée antique, attribué à Pyrgotele, et qui représente la *Dispute de Poseidon et d'Athena*.

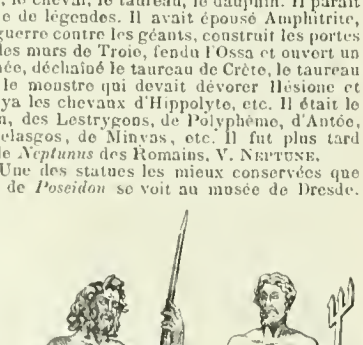
Poseidon : 1. Bronze d'Herculanum (Naples); 2. Statue du Vatican.

POSEIDONIES (*sé-i, ni* — du gr. *poseidônia;* de *Poseidôn,* dieu grec) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes célébrées en l'honneur de Poseidon, dans beaucoup de cités grecques.

POSÉMENT adv. D'une manière posée, gravement, sans se presser : *Marcher, Parler* POSÉMENT
— ANTON. Précipitamment, étourdiment.

POSEN (en polon. *Poznan*), ville d'Allemagne (Prusse), ch.-l. de la *province de Posen,* au confluent de la Sybina et de la Warthe; 117.300 hab. C'est, depuis 1827, une ville forte de premier rang, entourée d'une double ceinture de forts. Cathédrale avec les tombeaux et les statues de deux anciens rois de Pologne. Hôtel de ville gothique, rebâti en 1852 (style Renaissance). Industrie active : meunerie, distillerie, brasserie, manufacture de tabacs, fabriques de chocolat. Cette ville, très ancienne, fut pendant quelque temps la capitale de la Grande Pologne. Sa prospérité commerciale, considérable au XVIe siècle, fut anéantie par les guerres du XVIIe s. Le second partage de la Pologne la donna à la Prusse. Napoléon la réunit, en 1808, au grand-duché de Varsovie. Le 11 décembre 1806, y fut signée la paix entre Napoléon et l'électeur de Saxe. Elle fit retour à la Prusse en 1815.


Armes de Posen.

POSEN (GRAND-DUCHÉ DE) ou **POSNANIE,** prov. de Prusse (Allemagne), confrontant, à l'E., à la Pologne, dont elle est un démembrement. C'est une contrée de 28.971 kilom. carr., peuplée de 1.887.275 hab., très unie, très basse, un pays de petits lacs, de marais très vastes, dont peu à peu des prairies prennent la place. Principaux cours d'eau, lents et vaseux : la Warthe, tributaire droit de l'Oder, et la Netze, tributaire de la Warthe; climat rigoureux, mais salubre. — Ch.-l. *Posen*.

POSER (du lat. *pausare*) v. a. Mettre, établir : POSER *un plat sur la table.* POSER *la première pierre d'un édifice.*
— Fam. Mettre en vedette, donner une certaine considération à : *Un duel* POSE *un boutevardier.*
— Etablir par affirmation ou hypothèse : POSER *un fait. Qui* POSE *le droit,* POSE *le devoir.* ‖ Préciser, fixer, formuler : POSER *la question. La morale* POSE *des règles.*
— Déposer; enlever : POSER *le masque.*
— Pop. *Poser un lapin.* V. LAPIN. ‖ *Poser culotte,* Faire ses besoins.
— Arg. *Poser sa chique,* Garder le silence, se taire.
— Arithm. *Poser des chiffres,* Les écrire dans un certain ordre.
— Art. milit. *Poser les armes,* Mettre bas les armes, se rendre, et fig. Cesser de lutter. ‖ *Poser des sentinelles,* Les installer à la place qu'elles doivent occuper.
— B.-arts. *Poser un modèle,* Lui donner l'attitude qu'il doit avoir pendant le travail de l'artiste.
— Ch. de f. *Poser une voie,* Assembler et fixer les rails sur les traverses.
— Constr. Absolum. : *Poser à sec,* Construire sans mortier. ‖ *Paser à cru,* Elever sans fondation.
— Jeux. Absolum. Jouer, en parlant d'un dé, au domino. ‖ *Poser les cartes,* Introduire, pour tricher, des cartes préparées d'avance dans le jeu.
— Techn. Absolum. *Poser au livret,* En T. de doreur, Appuyer le bord de la feuille d'or et ouvrir le livret à mesure que la feuille s'étend sans aucun pli.
— Typogr. *Poser une forme,* La dresser.
— v. n. Etre appuyé : *Poutre qui* POSE *sur un mur.* ‖ Fig. : *Nos institutions sociales sont debout, mais on ne sait plus sur quoi elles* POSENT.
— Rester dans une certaine attitude, pour servir de modèle à un artiste : POSER *pour son portrait.* ‖ Elliptiq. *Poser la tête,* Servir de modèle à un artiste pour la tête. — *Poser l'ensemble,* Servir de modèle pour le corps entier.
— Fam. Etudier son attitude, ses gestes, ses paroles, pour produire l'effet : *L'homme* POSE *jusque dans la douleur.* (A. d'Houdetot.) ‖ *Poser pour,* Avoir des prétentions en telle matière : POSER POUR *le torse.* POSER POUR *les belles relations.* ‖ *Faire poser,* Faire attendre, mystifier.
— n. m. Manèg. Action du cheval qui pose son pied sur le sol. ‖ On dit aussi APPUI, et FOULÉE.
— SYN. **Poser, mettre, placer.** V. METTRE.
— ANTON. **Enlever.**

Posé, ée part. pass. du v. Poser.
— Blas. S'emploie en art héraldique pour déterminer la position d'un meuble : POSE *en pal, en barre, en fasce,* etc. (Quand deux pièces sont posées l'une sur l'autre dans un sens différent, comme deux dards, dont l'un a la pointe en haut et l'autre la pointe en bas, elles sont dites *contre-posées.*) ‖ S'emploie aussi comme syn. de ARRÊTÉ.

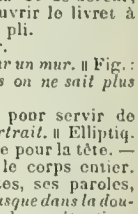
De gueules à trois roses d'argent, posées en pal.

— Grave, calme, réfléchi, mesuré : *Maintien* POSÉ.
— *Bien posé,* En bonne situation dans le monde.
— Calligr. *Ecrire à main posée,* Ecrire lentement, pour mieux former ses lettres.
— Musiq. *Voix posée,* Voix qui ne vacille pas.
— n. m. Se dit de la situation d'un oiseau qui est arrêté : *Il est plus facile de tirer au* POSÉ *qu'au vol.*
— n. f. Manèg. Syn. de POSER n. m.
— SYN. **Calme, rassis,** etc. V. CALME.
— ANTON. **Etourdi, emporté.**

Se poser, v. pr. Etre, devoir être posé : *Les bouteilles de vin* SE POSENT *couchées.* ‖ Mettre, placer soi; se percher, en parlant d'un oiseau : *Hirondelle qui* SE POSE *sur un fil télégraphique.*
— Se faire une position dans le monde : *Artiste qui a eu bien de la peine à* SE POSER.
— Poser à soi : *L'enfant ne* SE POSE *pas de problème.*
— *Se poser en,* Se donner comme, s'attribuer le rôle de : SE POSER EN *censeur,* EN *victime.*
— ANTON. **S'envoler.**

POSES, comm. de l'Eure, arrond. et à 15 kilom. de Louviers; 1.000 hab. Eglise en partie ogivale.

POSE-SANGSUES n. m. invar. Ustensile employé pour appliquer les sangsues. Syn. BDELLIPHÈQUE. V. SANGSUE.

POSEUR, EUSE (rad. *poser*) n. et adj. Fam. Se dit d'une personne qui met de l'affectation dans ses manières, ses attitudes, ses gestes, ses paroles : *Un jeune* POSEUR.
— n. m. Techn. Ouvrier qui fait ou dirige la pose de certains objets : POSEUR *de parquet.* POSEUR *de sonnettes,* etc. ‖ Ouvrier chargé de la mise en place et de l'entretien de la voie ferrée sur une ligne de chemin de fer. ‖ Ouvrier qui s'occupe spécialement de la pose des pierres. ‖ *Contre-poseur,* Ouvrier maçon qui aide le poseur.
— Jeux. Joueur qui a la pose ou la main, au domino.

Posey, comté des Etats-Unis (Indiana), entre l'Ohio et le Wabash; 27.000 hab. Ch.-l. *Mount-Vernon*.

POSIDÈON n. m. Antiq. gr. V. POSEIDON.

Posidippe, poète comique grec, né à Cassandria en Macédoine (IIIe s. av. J.-C.). Il vécut surtout à Athènes. Il fut l'un des derniers représentants célèbres de la comédie nouvelle. Il débuta au théâtre vers 290. Nous connaissons, par Athénée, les titres de dix-huit de ses comédies, et nous en possédons quelques fragments. Ses *Dulymes* paraissent avoir servi de modèle aux *Ménechmes* de Plauto. Une statue antique du Vatican représente Posidippe assis.



Posidippe de Cassandria (statue antique [Vatican]).

Posidippe, poète grec, auteur d'épigrammes (IIIe s. av. J.-C.). Il paraît avoir été Sicilien. Il fut sans doute l'élève d'Asclépiade de Samos; il connut personnellement les philosophes stoïciens Zénon et Cléanthe. On lui attribuait deux poèmes épiques, *Æthiopia* et *Asopia*, dont parle Athénée. Mais on l'estimait surtout comme auteur d'épigrammes, et Méléagre lui fit place dans sa *Couronne*. Nous possédons dans l'*Anthologie grecque*, sous le nom de Posidippe, vingt-deux *Epigrammes*, d'un tour spirituel.

POSIDONIE (*ni*) n. f. Bot. Genre de naïadacées, qui croissent dans la Méditerranée et les mers de l'Inde.

Posidonios, historien, philosophe stoïcien et savant grec, né à Apamée en Syrie vers 135 av. J.-C., mort à Rome vers l'an 50. Elève de Panætios, il entreprit de grands voyages en Occident et fut chargé par les Rhodiens d'une ambassade auprès du Sénat (86). Puis il se fixa à Rhodes, où il eut pour auditeurs Cicéron, Pompée et beaucoup de Romains illustres. Il retourna plus tard à Rome, où il mourut. Il avait composé une foule d'ouvrages sur les sujets les plus divers : philosophie, histoire, géographie, philologie, sciences; entre autres, des traités sur *l'Ame*, sur *les Dieux*, sur *le Devoir*, une *Météorologie*, une *Physique*, une *Géométrie*, une *Tactique*, un *Traité sur le monde*, un autre sur *l'Océan*; des *Histoires* en cinquante-deux livres, où il continuait Polybe, etc. Nous avons de lui des fragments. Posidonios était fort estimé des anciens. Stoïcien, il subit assez profondément cependant l'influence d'Aristote et s'occupa avec originalité de questions de physique. Cicéron, qui fut son disciple, nous a conservé l'essentiel de ses ouvrages dans les traités *Sur la nature des dieux* et *Sur le Destin*. Son stoïcisme se manifesta dans cette exclamation que lui attribua Pompée : « Douleur, tu as beau faire, quelque importune que tu sois, je n'avouerai jamais que tu sois un mal. »



Posidonios (Antiq., Louvre).

Posidonios, historien grec, né à Olbia en Scythie (IIe s. av. J.-C.). Il avait raconté en témoin oculaire la guerre de Persée, roi de Macédoine, contre Rome. On lui a aussi attribué une *Histoire de l'Attique*, et un ouvrage *Sur la Libye*. — Grammairien grec (Ie s. av. J.-C.), disciple d'Aristarque. — Poète alexandrin, né à Corinthe. Il était l'auteur d'*Halieutica*, poème sur la pêche.

Posina, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]); 3.447 hab.

Positano, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Salerne]), sur le golfe de Salerne; 2.615 hab.

POSITIF, IVE (du lat. *positivus*; de *positus*, placé, établi) adj. Certain, constant, réel : *Fait* POSITIF.

— Qui s'appuie sur des faits d'expérience, et non sur des raisonnements à priori : *La médecine, si ancienne comme art, est très jeune comme science* POSITIVE.

— Qui recherche en tout le fait vrai, palpable et s'éloigne de ce qui idéal ou imaginaire : *Homme* POSITIF.

— Qui est fondé sur l'affirmation d'un fait : *Une preuve* POSITIVE.

— Qui résulte d'un acte volontaire, et non de la nature des choses : *La loi* POSITIVE. *Le droit* POSITIF.

— Algèbr. *Nombre positif*, Nombre arithmétique. ‖ *Quantité positive*, Quantité supérieure à zéro.

— Chim. *Corps électropositif*. V. ÉLECTROPOSITIF. ‖ *Travail positif*, Fermentation avec dégagement de chaleur.

— Compt. Dans le calcul des comptes courants et d'intérêts. Se dit des nombres qui représentent des intérêts courus.

— Gramm. *Degré positif*, Premier degré dans les adjectifs qui admettent comparaison, degré exprimé par la forme propre de l'adjectif. ‖ *Phrase positive*, Celle qui ne contient pas de négation.

— Moral. *Devoirs positifs*. Ceux qui commandent quelque chose, par opposition aux *Devoirs négatifs*, qui défendent quelque chose.

— Musiq. V. la partie encycl.

— Philos. Se dit d'un système philosophique qui, rejetant les notions de théorie pure, s'appuie sur l'ensemble des connaissances acquises par l'expérience. V. POSITIVISME.

— Photogr. *Epreuve positive*, Epreuve qui, éclairée à l'inverse de l'image, sert de cliché pour reproduire celle-ci.

— Physiq. *Electricité positive*. V. ÉLECTRICITÉ. ‖ *Eléments positifs*, Eléments de zinc dans une pile.

— Théol. *Théologie positive*, Partie de la théologie qui est fondée sur des textes (Ecriture sainte, les Pères, histoire ecclésiastique, etc.), par opposition au *Droit naturel*.

— n. m. Ce qui est réel, incontestable. ‖ Ce qui est solide, palpable, non imaginaire : *Nous autres gens d'affaires, nous voyons le* POSITIF *des choses*. (Balz.)

— Gramm. Degré positif : *Il y a trois degrés dans les adjectifs : le* POSITIF, *le comparatif et le superlatif*.

— n. f. Théologie positive : *Au XVe siècle, la scolastique l'emportait sur la* POSITIVE. (Fleury.)

— Syn. **Assuré, authentique**, etc.

— Encycl. Musiq. On donne le nom de *positif* à l'un des claviers du grand orgue, le plus près du sol. Il actionne un petit orgue spécial, séparé du reste des jeux, et sert surtout à accompagner le chœur. Dans la plupart des anciens instruments, les jeux du positif sont contenus dans un petit buffet à part, en avant même du grand buffet.

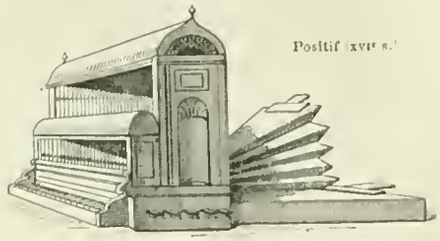

Positif (XVIe s.).

Comme à son origine, l'orgue, dont les dimensions étaient très restreintes, était portatif, on lui donna le nom de « positif » lorsque, ses dimensions augmentant, on fut obligé de le poser sur le sol. Ce nom est resté au petit clavier qui est le plus bas.

Positive (COURS DE PHILOSOPHIE), par Aug. Comte. V. PHILOSOPHIE POSITIVE.

POSITION (*si-on* — lat. *positio*) n. f. Etat, manière d'être de ce qui est placé : *Etre dans une* POSITION *commode, fatigante. Villa dans une* POSITION *agréable*.

— Fam. *Position intéressante*, Etat de grossesse.

— Circonstances dans lesquelles on se trouve : POSITION *difficile*. ‖ Rang, état de fortune : *La vie a des fardeaux pour toutes les* POSITIONS. (Guizot.)

— Astron. *Angle de position*, Angle que forment au centre d'un astre le cercle de déclinaison et le cercle de latitude. ‖ *Cercles de position*, Grands cercles, au nombre de six, qui divisent l'équateur en douze parties égales.

— Chir. Rapport de la partie qui se présente avec le bassin de la mère dans l'accouchement.

— Chorégr. Se dit des différentes manières de poser ses pieds, l'un par rapport à l'autre : *Première, Seconde, Troisième, Quatrième, Cinquième* POSITION.

— Comptab. Situation débitrice ou créditrice d'un compte, sans égard aux intérêts en cours, non capitalisés.

— Jeux. *Avoir la position*. Se dit du joueur aux dames dont le jeu est disposé de manière que ses pions aient partout l'attaque contre ceux de l'adversaire, lequel se trouve partout comme en échec. ‖ *Prendre la position*, Disposer son jeu de manière à avoir la position.

— Mar. *Feux de position*. V. FEU.

— Mathém. *Règle de fausse position*, Règle qui a pour base une hypothèse fausse, mais qui conduit à la solution par l'étude de l'écart que cette hypothèse a produit. (V. FAUSSE.) ‖ *Géométrie de position*, Partie de la géométrie qui envisage et détermine la situation d'un corps dans l'espace. ‖ *Donnée de position*. Se dit d'un plan, d'une ligne dont la situation, la direction est donnée sans que l'on ait à s'occuper de son étendue ou de sa grandeur.

— Métriq. Dans la prosodie latine et grecque. *Voyelle longue ou brève par position*, Voyelle brève ou longue par nature, mais qui est allongée ou abrégée par sa position dans le mot, la phrase ou le vers.

— Milit. Terrain occupé par un corps de troupes en vue de livrer bataille.

— Musiq. Manière dont la main est posée sur un instrument : *Les six* POSITIONS *du violon*. ‖ Façon dont sont groupées les notes des accords relativement à la basse.

— Philol. Détermination d'un texte incertain.

— SYN. **Assiette, situation**. V. ASSIETTE.

— Encycl. Chir. Dans la présentation du sommet de la tête, la *position* se définit par les rapports de l'occiput avec l'os iliaque après l'engagement. La plus fréquente est l'occipito-iliaque gauche antérieure (O.I.G.A.), puis vient l'occipito-iliaque droite postérieure (O. I. D. P.). Avant l'engagement de la tête, la position est ordinairement transverse, gauche ou droite. Le dégagement a lieu en position occipito-pubienne. Dans la présentation du siège, la position se détermine par les rapports du sacrum fœtal avec l'os iliaque; on dit position sacro-iliaque gauche ou droite, antérieure, postérieure ou transverse, qu'on désigne par initiales (S. I. G. A.), (S. I. D. P.), (S. I. D. T.). Dans la présentation de la face, ce sont les rapports du menton qui définissent la position : mento-iliaque gauche antérieur (M. I. G. A.), etc., et, dans la présentation de l'épaule, ce sont les rapports de l'acromion.

POSITIONNAIRE (*si-o-nèr*) n. m. Poinçon dont on se sert pour marquer les positions sur une carte géographique.

POSITIVEMENT adv. D'une manière positive : *Savoir* POSITIVEMENT *une nouvelle*.

— Physiq. *Corps électrisé positivement*, Corps chargé d'électricité positive.

POSITIVISME (*vissm'*) n. m. Doctrine philosophique d'Auguste Comte. ‖ Par ext. Tendance des esprits hostiles à la métaphysique et qui se bornent à l'observation des phénomènes et à la détermination des lois qui les régissent.

— Encycl. I. Tel qu'il a été formulé par Auguste Comte, le *positivisme* est, d'une part, une philosophie des sciences, exposée dans le *Cours de philosophie positive*; et, d'autre part, une sociologie, qui aboutit à une politique et à une religion. Cette seconde partie est exposée dans le *Cours de politique positive*. Littré a soutenu que les deux parties de la doctrine de Comte étaient en contradiction et, acceptant les principes contenus dans le *Cours de philosophie*, il rejetait les conséquences pratiques de la *Politique*. Il est incontestable que dans l'esprit d'Auguste Comte le système se présente avec une parfaite unité. L'objet qu'il s'est proposé est en effet et avant tout pratique. L'intérêt scientifique se subordonne pour lui à l'intérêt social. La philosophie des sciences est une sorte d'introduction à la politique, un travail préliminaire.

Les précurseurs indirects ou directs du positivisme ont été Kant, par sa théorie de la relativité de la connaissance, Montesquieu, Condorcet et surtout Saint-Simon, dont Auguste Comte a développé les idées principales. Voici l'analyse de ce système :

II. La philosophie doit devenir positive, c'est-à-dire qu'au lieu de se perdre en vaines spéculations sur la nature, sur la substance, sur la cause première, elle doit s'élever, de généralisations en généralisations, à une représentation à la fois une, systématique et positive de l'univers. « Par la nature même de l'esprit humain, dit Auguste Comte, chaque branche de nos connaissances est assujettie dans sa marche à passer successivement par trois états théoriques différents : l'état *théologique* ou fictif, l'état *métaphysique* ou abstrait, enfin l'état *scientifique* ou positif. » Cette *loi des trois états* se vérifie par l'histoire des sciences; elle permet de constituer une « hiérarchie positive » des sciences *fondamentales*, une classification des sciences *abstraites*, c'est-à-dire celles qui n'ont d'autre but que la connaissance des lois et qui étudient les phénomènes, abstraction faite des êtres concrets où ces phénomènes se présentent. Cette hiérarchie se constitue selon un ordre de complexité croissante et de généralité décroissante. Une science arrive d'autant plus vite à l'état positif que son objet est plus simple; elle est la condition de la constitution des sciences dont l'objet est plus compliqué. Les *mathématiques* précéderont l'*astronomie*, qui précédera la *physique*, antérieure à la *biologie*, condition elle-même de la *sociologie*.

Chacune de ces sciences fondamentales a sa philosophie propre; elle soutient en outre des rapports avec l'ensemble des autres sciences. La connaissance de ces rapports constitue la philosophie positive. Toutes les sciences convergent progressivement vers la sociologie, science finale et universelle. La sociologie se divise en *statique sociale*, qui étudie l'individu, la famille, la société, et en *dynamique sociale*, qui établit la loi nécessaire du développement des sociétés. Cette loi n'est autre que la loi des trois états. Les sociétés se sont d'abord fondées sur des croyances religieuses. Avec l'état métaphysique, l'esprit critique, le libre examen ont détruit toute hiérarchie et exercé une action toute négative. Il convient d'organiser *positivement* les sociétés. Il faut pour cela créer un pouvoir *spirituel*, distinct du pouvoir politique, qui assure la supériorité du droit sur la force. Il y aura dans la société deux classes : la classe *spéculative*, composée de savants, de philosophes, d'artistes, et la classe *active* (commerçants, industriels, agriculteurs). La sociologie est la science la plus haute, parce que l'humanité est la réalité la plus importante et la plus comprehensive que nous connaissions.

III. La religion positive n'est à aucun degré théologique : elle ne fait appel à aucun être transcendant; elle consiste dans un effort de « systématisation des sentiments ». L'humanité sera l'objet unique du culte. Elle est le *grand Etre*, la terre est le *grand Fétiche*, l'espace le *grand Milieu*. Le dogme est la philosophie positive, mais avec une place prépondérante donnée à la morale, dont la formule tout altruiste sera : « Vivre pour autrui. » Le culte est triple : 1° culte *personnel*, adoration intime de la femme (épouse, mère ou fille); 2° culte *domestique*, qui comprend neuf sacrements qui préparent l'admission de l'individu dans l'humanité : présentation, initiation (à 14 ans); admission (21 ans); destination (28 ans); mariage, maturité (42 ans); retraite (63 ans); transformation (mort); incorporation au grand Etre (sept ans après la mort); 3° culte *public*, qui a pour objet le grand Etre. Comte a précisé le temple, les statues, le calendrier, les rits, réglé les conditions d'admission au sacerdoce, le traitement des vicaires et des prêtres, etc.

Alors que Littré et Stuart Mill refusaient d'accepter la religion positive, les disciples orthodoxes de Comte, ayant comme organe officiel « la Revue occidentale », continuèrent de se réunir dans la maison d'Auguste Comte, 10, rue Monsieur-le-Prince, à Paris, sous la direction de Pierre Laffitte. En Angleterre, les idées religieuses de Comte ont été adoptées par Richard Congreve, mais sa minutieuse orthodoxie a détaché de lui la plupart des positivistes, qui se sont groupés autour d'Harrison. En Suède, un groupe positiviste, fondé par le Dr Nystram, s'occupe surtout d'enseignement et de propagande sociale et politique. Au Brésil, le positivisme religieux et orthodoxe a eu un extraordinaire succès : Benjamin Constant, ministre de la république du Brésil, essaya d'organiser l'enseignement selon les principes de Comte; Miguel Lemos a institué le culte de l'humanité, appliquant à la lettre les rits minutieux et compliqués.

— BIBLIOGR. : Lévy Bruhl, *la Philosophie d'Auguste Comte* (Paris, 1900 ; Alengry, *la Sociologie chez A. Comte* (Paris, 1900).

Positivisme anglais (LE), étude sur Stuart Mill, par H. Taine (Paris, 1864). Stuart Mill soutient que la substance, la force et les êtres métaphysiques des philosophes modernes sont un reste des entités purement logiques de la scolastique. Toute réalité est dans les phénomènes sensibles, et la connaissance se constitue tout entière par l'association des sensations et des images. Taine donne un rôle considérable à une seconde opération qui est l'abstraction, « source du langage, interprète de la nature, mère des religions et de la philosophie ». Stuart Mill bannit de partout l'idée de cause. Le principe de causalité n'est pas une loi nécessaire de la nature, mais une habitude subjective de notre esprit d'attendre un phénomène à la suite d'un autre. Taine, au contraire, pose l'universalité de ce qu'il appelle l'axiome de causalité. La cause d'un fait n'est pas une réalité extérieure au monde des phénomènes, elle est elle-même un fait et le travail scientifique est un travail d'abstraction, d'analyse, qui sépare les faits de leurs circonstances accidentelles et les réduit à la plus grande simplicité et à la plus grande généralité possible. La science cherche à s'élever à un fait unique, qui est la cause universelle. « L'objet final de la science, dit Taine dans un passage célèbre, est cette loi suprême. Par cette hiérarchie de nécessités, le monde forme un être unique, indivisible, dont tous les êtres sont des membres. » Taine oppose ainsi au phénoménisme de Stuart Mill un dogmatisme scientifique, d'une hardiesse presque métaphysique.

Positivisme (AUGUSTE COMTE ET LE), par J. Stuart Mill, traduit par G. Clemenceau (Paris, 1868). Stuart Mill, entré en relations avec A. Comte, avait accueilli avec enthousiasme les principes du positivisme; il refusa d'en accepter les conséquences morales, politiques et religieuses. Selon lui, le positivisme n'implique pas l'exclusion nécessaire de toute croyance en un créateur du monde. « Le philosophe positif est libre de se faire une opinion sur ce sujet... » Le positivisme n'est pas une doctrine achevée, car il lui manque une logique, une science de la preuve. Le positivisme sera une doctrine incomplète et erronée, car il ne donne aucune place à l'observation

intérieure, il rejette de la classification des sciences la psychologie. Enfin, il est impossible de considérer Auguste Comte comme le fondateur de la science sociale parce qu'il proscrit l'économie politique de l'ordre des connaissances positives. Stuart Mill s'efforce, au contraire, de mettre le caractère indispensable et fécond de l'observation psychologique et il montre que l'économie politique constitue une vraie science.

POSITIVISTE *visst'* n. et adj. Se dit des partisans du positivisme, de la philosophie positive.
— Encycl. V. positivisme.

POSITIVITÉ n. f. Physiq. Etat d'un corps qui manifeste les phénomènes de l'électricité positive. ‖ On dit aussi POSITIVISME.
Philos. Dans la doctrine d'Auguste Comte, Caractère positif d'une spéculation qui s'appuie sur les faits seuls.

POSNANIE, ancien palatinat du roy. de Pologne, dans le duché de Posen, ch.-l. *Posen*. Il fut annexé à la Prusse lors des partages de 1772 et de 1793. (Hab. *Posnanien*s, *ennes*.) V. Posen.

POSOIR n. m. Appareil en forme de pince, au moyen duquel on pose les flans à l'endroit où ils doivent être frappés.

POSOLOGIE (*ji* — du gr. *pôsis*, dose, et *logos*, traité) n. f. Partie de la pharmacologie et de la thérapeutique qui s'occupe des doses auxquelles on emploie les médicaments.
— Encycl. V. dose.

POSOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à la posologie.

POSOQUÉRIE *kê-ri*) n. f. Genre de rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant des arbustes glabres, à rameaux cylindriques, à fleurs blanches groupées en corymbes terminaux, dont on connaît une dizaine d'espèces de la Guyane.

POSPOLITE (*spo* — du polon. *pospolita*, assemblée du peuple) n. f. Corps d'armée polonais, composé de nobles.

Posse (Arvid Rutger Fredriksson, comte), homme d'Etat suédois, né à Rosendal (Malmöhus) en 1820. Il remplit diverses charges dans la magistrature (1840-1849), et siégea au Riksdag, de 1856-1858. Membre de la seconde Chambre (1867-1881), qu'il présida de 1876 à 1880, il succéda à de Geer comme ministre d'Etat (1880). Il quitta le ministère en 1883, pour siéger désormais dans la première Chambre, dont il était membre depuis 1881, et fut nommé président de la Cour des comptes (1883). Il quitta celle-ci en 1889, la première Chambre en 1899.

POSSÉDABLE (*po-sé*) adj. Qui peut être possédé : *La mer n'est pas* POSSÉDABLE.

POSSÉDER (*po-sé* — du lat. *possidere*, même sens. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je possède, Qu'ils possèdent*) v. a. Avoir comme propriété : POSSÉDER *une maison, de grands biens.* ‖ Avoir comme qualité ou comme charge : POSSÉDER *un excellent cœur.*
— Contenir, avoir en soi : *Le département du Nord* POSSÈDE *de riches mines de houille.*
— Avoir chez soi : POSSÉDER *un ami pendant quelques jours.* ‖ Jouir des faveurs de : *Pétrarque n'a jamais* POSSÉDÉ *sa Laure.* Balz.)
Dominer, être maître de : *L'avare ne* POSSÈDE *point l'or, mais l'or le* POSSÈDE.
— Connaître à fond : POSSÉDER *une langue.*
— Loc. div. *Posséder les bonnes grâces de quelqu'un, Posséder le cœur de quelqu'un*, Etre en faveur auprès de lui, être aimé de lui. ‖ *Posséder l'oreille de quelqu'un*, Se faire écouter de lui, avoir de l'influence sur lui par ses conseils. ‖ *Posséder son âme en paix*, Jouir de la tranquillité d'esprit que procure une bonne conscience.
Dr. Avoir une chose à sa disposition, et accomplir sur elle des actes matériels d'usage avec l'intention d'agir pour son propre compte. ‖ *Posséder de bonne foi*, Posséder avec la conviction qu'on a la propriété de ce qu'on possède.
Relig. Se dit du démon qui est maître d'une créature et la gouverne. ‖ *Posséder Dieu*, Jouir de la vision béatifique de Dieu ; le connaître.
Possédé, ée part. pass. du v. Posséder.
— *Etre possédé du démon de*, Etre complètement livré à la passion de : ETRE POSSÉDÉ DE DÉMON DE *jeu.*
— Substantiv. Personne possédée du démon : *Exorciser une* POSSÉDÉE. ‖ Personne violente ou extravagante : *Ils étaient une douzaine de* POSSÉDÉS *après mes chausses.* (Mol.)
— *Comme un possédé*, D'une manière violente, passionnée.
Se posséder, v. pr. Etre possédé : *Ce qui ne peut s'occuper, ne peut* SE POSSÉDER.
— Etre maître de soi, de ses passions, des mouvements de son âme : *Bien rares sont les joueurs qui* SE POSSÈDENT *également dans la perte et dans le gain.*
— *Ne pas se posséder*, Etre transporté, ravi.
— SYN. Posséder, avoir. V. AVOIR.

POSSESSEUR (*po-sè-seur'* — lat. *possessor*) n. m. Celui qui possède : *Etre* POSSESSEUR *d'une ferme, d'un château.*
— Dr. *Possesseur putatif*, Celui qui n'est point troublé dans sa possession.

POSSESSIF *po-sè-sif*, IVE (lat. *possessivus*, dérivé de *possidere*, posséder) adj. Se dit des mots qui expriment une idée de possession : *Pronom* POSSESSIF. *Adjectif* POSSESSIF.
— n. m. Pronom ou adjectif possessif. *Le pronom*, *les* POSSESSIFS *prennent le genre de la chose possédée.*
— Encycl. Gramm. L'idée de possession se rend dans les diverses langues, soit par des affixes, soit par des mots indépendants appelés pronoms possessifs ou adjectifs. Dans les langues indo-européennes, les pronoms possessifs sont dérivés des pronoms personnels. Par exemple, en grec, on voit clairement la parenté des possessifs *emos, sos*, etc., avec les pronoms personnels correspondants : *eme, se*, accusatifs, etc. En latin, les adjectifs pronoms possessifs avaient en même temps un sens réfléchi. La distinction entre possessifs et réflechis donne lieu en latin à plusieurs règles syntaxiques assez délicates. Le français a supprimé cette distinction et emploie toujours le mot *leur*, dérivé du genitif pluriel latin *illorum* « d'eux », comme possessif de la 3e pers. du pluriel. D'autre part, le français a fait sortir deux séries phonétiques de formes des accusatifs latins *meum, tuum, suum*, etc., à la fois adjectifs et pronoms. Les formes atones sont devenues en français des adjectifs *mon, ton, son, ma, ta, sa*, etc., et les formes accentuées des pronoms *le mien, le tien, le sien*, etc. Les pronoms féminins *nienne, tienne*, etc., ont été fabriqués sur *mien, tien*, etc. A noter, au point de vue morphologique, l'emploi de *mon, ton, son* avec les substantifs féminins commençant par une voyelle, au lieu de *ma, ta, sa*. En ce qui concerne la syntaxe, il faut remarquer que les adjectifs possessifs se remplacent par l'article quand il s'agit d'une chose inséparable de la personne et quand le sens de la phrase indique clairement le possesseur : *J'ai mal à la tête*. Enfin, l'adverbe *en* joue le rôle de possessif dans des phrases telles que : « Cette ville est belle, j'*en* ai admiré les palais. »

POSSESSION (*po-sè-si* — lat. *possessio*) n. f. Fait de posséder ; état de celui qui possède : POSSESSION *vaut titre.* ‖ Bien possédé : *Nossi-Be est une* POSSESSION *française.* ‖ Jouissance des faveurs d'une femme.
— *Etre en possession de*, Jouir de, être maître de : ETRE EN POSSESSION DE *l'estime publique.* ‖ Avoir la faculté ou l'habitude de : *Il y a des hommes qui* SONT *ainsi* EN POSSESSION DE *servir de moniteurs aux autres.* (Chateaubr.)
— Dr. *Possession d'état*, Situation de fait d'une personne qui est considérée comme ayant un certain état. ‖ *Envoi en possession*. V. ENVOI.
— Gramm. Qualité des mots possessifs.
— Littér. anc. Pièce de vers dans laquelle on célébrait la jouissance des faveurs d'une femme.
— Pathol. Délire systématique où le malade se croit possédé par le démon ou par un être surnaturel. V. DÉMONOMANIE.
— Théol. cath. Dans l'enseignement catholique, Etat dans lequel tombe une créature humaine, lorsque, par une permission spéciale de Dieu, le démon suspend les fonctions de son âme et devient l'auteur de tous ses actes.
— *Possession de Dieu*, Jouissance de Dieu que les élus ont dans le ciel.
— Encycl. Dr. rom. Deux éléments constituent, en droit romain, la *possession* : un fait matériel, la détention de la chose (*corpus*), un élément intentionnel, l'*animus*, qui était l'intention de se comporter en propriétaire. Le possesseur était, en sa seule qualité de possesseur, protégé par les *interdits*. La possession, lorsqu'elle réunissait certaines qualités, pouvait, au bout d'un certain temps, conduire à l'acquisition de la propriété par l'*usucapion* ou la *prescription* (præscriptio longi temporis).
— *Possession de biens*. La possession de biens (*bonorum possessio*) était un droit conféré par le préteur à certaines personnes sur les biens d'un défunt : c'est ce qu'on a appelé la succession prétorienne. Le préteur attribuait la possession de biens soit à des personnes que le défunt avait lui-même instituées dans un testament valable, *jure prætorio*, soit à des personnes qu'il désignait lui-même suivant un certain ordre de préférence.
— Dr. franç. On peut acquérir la *possession* par l'intermédiaire d'autrui, pourvu qu'on ait l'intention personnelle de l'acquérir. La possession, qui n'est qu'un pur fait et peut appartenir à un usurpateur, est cependant une avec faveur par la loi, car la propriété étant difficile à prouver, on protège ceux qui ont simplement la possession, d'autant plus qu'ils sont ordinairement propriétaires. Aussi donne-t-elle au possesseur d'immeuble la situation de défendeur dans le procès en revendication. Lorsque le possesseur est de bonne foi, il acquiert les fruits de la chose frugifère et il n'est pas tenu de les rendre au propriétaire. Lorsque la possession a duré un an et n'est entachée d'aucun vice de clandestinité, de violence, d'équivoque ou de discontinuité, elle donne au possesseur les actions possessoires. Enfin, la possession fait acquérir la propriété immédiatement s'il s'agit de meubles, pourvu que le possesseur se trouve dans les conditions d'application de l'adage : en fait de meubles, possession vaut titre (C. civ., art. 2279), c'est-à-dire que l'on soit de bonne foi et que l'on ne soit pas personnellement obligé à restitution envers le propriétaire : comme le voleur, le créancier gagiste. Elle fait acquérir la propriété des immeubles, de certaines servitudes, au bout d'un délai de trente ou de dix à vingt ans : elle est donc la base de la prescription acquisitive ou usucapion. Enfin, elle est encore nécessaire pour assurer l'extinction des hypothèques par prescription.
— Pathol. V. DÉMONOMANIE.
— Théol. cath. La théologie catholique désigne sous le nom de *possédés* ou *énergumènes* les malheureux qui sont en proie à la possession diabolique. Celle-ci se reconnaît aux signes suivants, qui sont seuls caractéristiques, et doivent permettre à des témoins prudents de ne jamais confondre la possession avec la folie ou la névrose : accomplissement de mouvements ou d'actes physiques absolument impossibles aux forces humaines ; 2° manifestation de phénomènes intellectuels dépassant les limites de la nature humaine. C'est pour combattre l'effet de la possession diabolique que l'église créa, au moment où ses premières luttes contre le paganisme, l'ordre spécial des *exorcistes*. V. EXORCISTE, EXORCISME.

POSSESSIONNÉ, ÉE (*po-sè-si-o-né*) adj. Qui a possession ou des possessions : *Tout autre fabricant non* POSSESSIONNÉ. (Vo t.) [Pou us.]
— Hist. *Princes possessionnés*. On désigne sous ce nom les seigneurs, primitivement vassaux immédiats de l'empereur d'Allemagne, dont les domaines, situés sur la rive gauche du Rhin, furent compris en 1648, aux traités de Westphalie, dans le territoire alsacien cédé à la France. Il était dit dans ce traité que le *supremum dominium*, ou suzeraineté, exercé sur ces seigneurs par l'empereur d'Autriche le serait à l'avenir par le roi de France, mais que celui-ci ne pouvait prétendre sur eux à la *regia superioritas*, c'est-à-dire à la souveraineté absolue royale, telle qu'elle était comprise à ce moment et pratiquée en France. On a voulu voir, et les historiens allemands ont défendu cette thèse, une contradiction entre ces deux clauses. En réalité, elles n'avaient d'autre but que de ménager aux princes allemands qui devenaient français par l'effet du traité, le bénéfice d'une situation qui leur était acquise par la tradition et le droit germaniques. La cession de l'Alsace n'en restait pas moins valide. Mais en 1790, l'Assemblée constituante refusa de tenir compte de la situation privilégiée des princes possessionnés, dont les domaines furent incorporés aux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin : ce fut une des causes de la guerre de 1792.

POSSESSIONNEL, ELLE (*po-sè-si-o-nèl'*) adj. Dr. Qui marque, qui manifeste la possession, le droit de posséder : *Acte* POSSESSIONNEL.

POSSESSOIRE (*po-sé-soir'* adj. Dr. Qui est relatif à la possession.
n. m. Droit de posséder : *Contester le* POSSESSOIRE.
Encycl. *Action possessoire*. La loi, qui n'a pas établi de protection spéciale de la possession mobilière, protège la possession des immeubles par des actions *possessoires*. Dès le moyen âge, il existait trois actions possessoires, que la jurisprudence reconnaît encore : la complainte, la réintégrande et la dénonciation de nouvel œuvre. Elles sont toutes de la compétence des juges de paix qui statuent à charge d'appel, et doivent être exercées dans l'année. La *complainte* est donnée à celui qui a une possession exempte de vice de violence, de clandestinité, de discontinuité ou d'équivoque et qui date de plus d'un an. Elle suppose que l'on est troublé dans sa possession : par exemple, par un voisin qui empiète sur la propriété ou qui déplace des bornes. La *réintégrande* est d'un emploi plus limité : elle suppose une dépossession violente. Mais, d'autre part, il suffit d'une possession paisible et publique, alors même qu'elle ne serait pas annale et qu'on ne posséderait pas une chose susceptible de propriété privée. La *dénonciation de nouvel œuvre* a pour but d'obtenir la cessation de travaux commencés qui sont de nature à nuire au possesseur d'un héritage voisin.

POSSESSOIREMENT (*po-sè-soi*) adv. Conformément au droit de possession, à la jouissance.

POSSET (*po-sè*) n. m. Sorte de boisson, constituée au moyen d'un mélange de bière et de lait.

Possevino (Antonio), écrivain, diplomate et jésuite italien, né à Mantoue en 1534, mort à Ferrare en 1612. Il se rendit très jeune à Rome et entra bientôt dans la compagnie de Jésus. Chargé par le pape, en 1560, d'une mission auprès du duc de Savoie Emmanuel-Philibert, il fut plus tard envoyé comme nonce en Suède, en Russie, en Pologne, en Hongrie et en divers Etats de l'Allemagne. Ses missions en Moscovie ont été étudiées par le R. P. Pierling (*la Russie et le Saint-Siège*, 1896-1901). Ses principaux ouvrages sont : *Moscovia* seu *De rebus moscoviticis* (1587); *Livoniæ commentarius* (1592); etc.

POSSIBILISME (*po-si, lissm'*) n. m. Conception des possibilistes.

POSSIBILISTE (*po-si, lisst'*) n. m. En France, Membre d'une fraction du parti ouvrier, opposée à celle des guesdistes, et qui prétend serier l'application des articles du programme socialiste pour le rendre graduellement *possible*.
— Adjectiv. : *Candidat* POSSIBILISTE.

POSSIBILITÉ (*po-si* — du lat. *possibilitas*, même sens) n. f. Caractère de ce qui est possible.
— Eaux et for. Etendue d'un bois, d'une forêt qui peut être donnée à l'usage sans qu'il soit porté un trop grand préjudice aux revenus du propriétaire. ‖ *Fixer la possibilité d'un bois, d'une forêt*, L'exploiter de telle sorte qu'on n'empêche ni la production régulière ni la constance.

POSSIBLE (*po-sibl'* — lat. *possibilis*) adj. Qui peut être ou peut se faire : *Tout est* POSSIBLE *à celui qui veut.* (G. Sand.)
— n. m. Ce qui est possible : *Le génie recule les limites du* POSSIBLE. (Lévis.)
— Philos. Ce dont l'existence n'implique pas contradiction : *Tout* POSSIBLE *peut exister.*
— Adverbial. Peut-être : *Aller au-devant d'un mal qui n'arrivera* POSSIBLE *jamais.* (Balzac.) [Vx.]
— Loc. adv. *Au possible*, Autant qu'il est possible : *Etre adroit, Etre artificieux* AU POSSIBLE.
— Rem. Gramm. *Possible* reste invariable quand il est placé après un substantif pluriel précédé de *le plus, le moins de*, et que dans la pensée il se rapporte à l'adverbe lui-même ou au sujet vague d'un verbe impersonnel sous-entendu : *Un conquérant, afin de perpétuer son nom, extermine le plus d'hommes* POSSIBLE.
— Allus. hist. : **Si c'est possible, c'est fait ; si c'est impossible, cela se fera**, Réponse du ministre Calonne à Marie-Antoinette, qui, ayant besoin d'une somme considérable, la demandait au contrôleur général, en disant : « Ce que j'ai à vous demander, monsieur de Calonne, est peut-être bien difficile. » Rappeler les paroles de Calonne, c'est dire que l'on ne reculera devant rien pour satisfaire les désirs de quelqu'un.
— Encycl. En logique, on considère que tout ce qui n'enveloppe aucune contradiction correspond à une existence *possible*. Au point de vue métaphysique de la réalisation des êtres, Leibniz est le philosophe qui a fait l'effort le plus original et le plus pénétrant pour éclaircir l'obscure notion de « possible ». Avant toute création il y avait selon lui dans l'entendement divin une infinité de mondes possibles. Tous concourent, pour ainsi dire, à l'existence dans l'intelligence de Dieu et tendent à se réaliser. Parmi cette multiplicité de mondes possibles, la volonté divine s'est prononcée en faveur du plus parfait ; non qu'il soit absolument parfait, mais parce qu'il enferme la plus grande perfection possible, c'est-à-dire que ses diverses parties et ses successifs événements sont compossibles entre eux. Si les possibles se réalisent, ce n'est pas en vertu d'une nécessité géométrique, comme le disait Spinoza, ce n'est pas grâce à un décret arbitraire de la volonté de Dieu, comme le prétendait Descartes, c'est par suite d'une nécessité morale. Dieu étant souverainement bon, il veut nécessairement le meilleur.

POSSIBLEMENT (*po-si*) adv. D'une manière possible : *Pour les conduire* POSSIBLEMENT *au trône.* (Saint-Simon.)

Possidius ou **Possidonius** (saint), évêque de Calame (Numidie) En 397, il fut élu évêque de Calame, où il eut à souffrir les outrages des païens et des donatistes. Il parvint, à force de charité, à désarmer ses ennemis. Après la destruction de Calame par les Vandales, Possidius se retira à Hippone, où il assista aux derniers moments de saint Augustin. On a de lui, en latin, une *Vie* de ce saint et un *Catalogue* de ses ouvrages. — Fête le 17 mai.

POSSIRE (*po-sir'*) n. m. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles ternées, à fleurs réunies en grappes axillaires. (L'espèce type du genre croît à la Guyane. Son bois passe pour être aussi dur que le bois de fer ; les naturels s'en servent pour armer leurs flèches, d'où les noms de *bois à dard* ou *bois de flèche* donnés à l'arbre.)

POSSON n. m. Métrol. anc. Syn. de POISSON.

Possonnière (La), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 15 kilom. d'Angers, au-dessus de la Loire ; 1.407 hab. Ch. de f. Orléans. Vins blancs ; houille. Ruines d'un château du moyen âge ; chapelle Saint-René (XVe s.).

Post (Albert Hermann), jurisconsulte allemand, né et mort à Brême (1839-1895). Ses ouvrages les plus importants sont : *Esquisse d'un droit privé commun de l'Allemagne et*

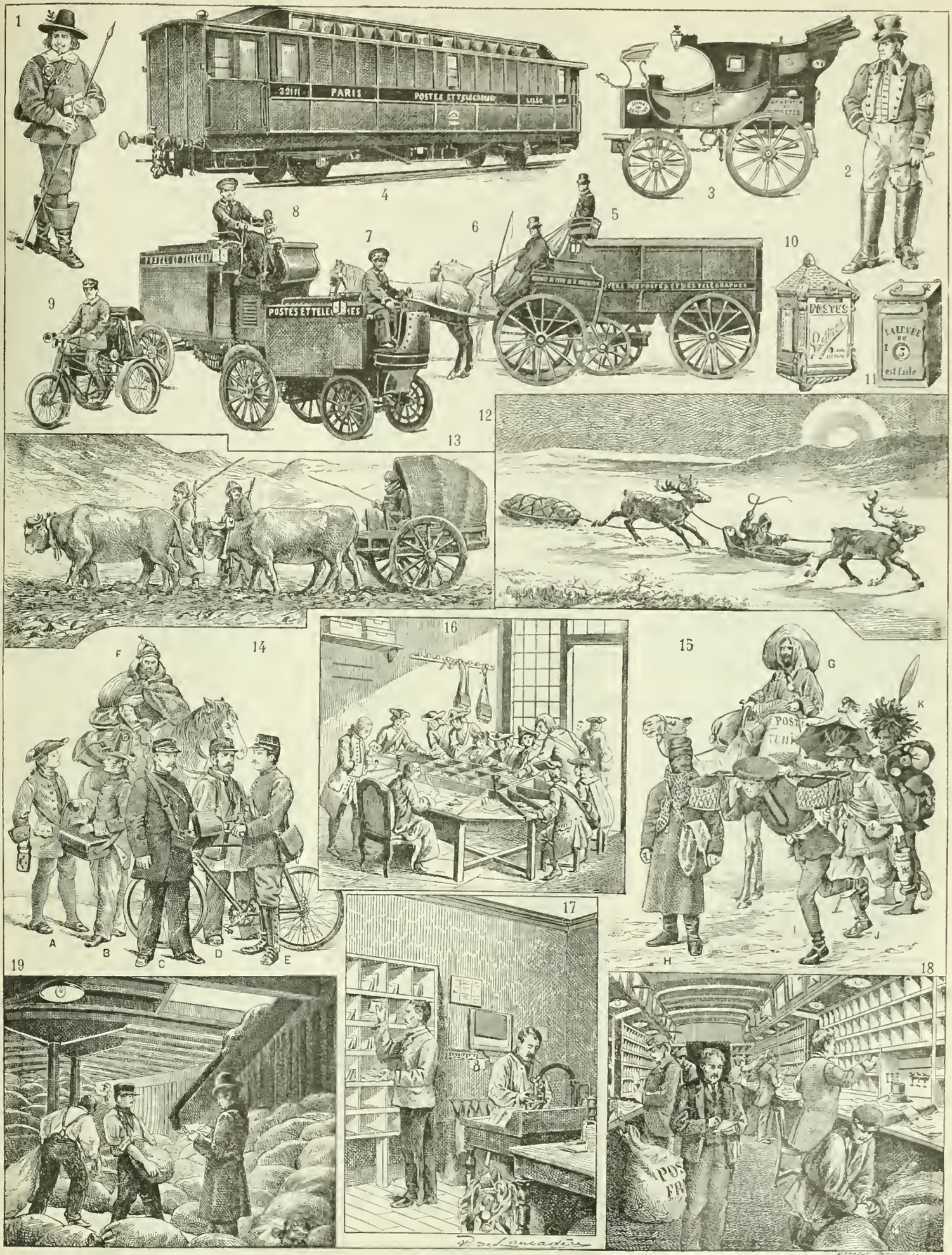

Postes : 1. Messager (XVIe s.). — 2. Courrier (1832). — 3. Briska de poste (1843). — 4. Wagon-poste actuel. — 5. Fourgon. — 6. Tilbury. — 7-8. Voitures automobiles. — 9. Tricycle porteur (hongrois). — 10. Boîte fixe. — 11. Boîte mobile. — 12. Courrier lapon. — 13. Courrier dans le Caucase. — 14-15. Costumes de facteurs : A, en 1730; B, en 1832; C, de ville; D, rural; E, facteur dit *de gouvernement*, affecté au service des différents ministères; F, G, courriers tunisiens; H, facteur rural des États-Unis (région froide); I, courrier japonais; J, chinois; K, cafre. — 16. Bureau de la petite poste (1760). — 17. Bureau actuel : tri et timbrage. — 18. Intérieur d'un *ambulant*. — 19. Embarquement des dépêches dans un paquebot.

de la ville hanséatique de Brême (1866-1887 ; *la Loi naturelle du droit* 1867); *l'Origine du droit* (1879); *Matériaux pour servir à une jurisprudence générale fondée sur l'ethnologie comparée* (1880-1881 ; *Fondements du droit et esquisse d'une histoire de son développement* (1884); *Éléments de jurisprudence ethnologique* (1894-1895); etc.

POST-ABDOMEN (du lat. *post*, arrière, et de *abdomen*) n. m. Petit tubercule articulé, placé à l'extrémité de l'abdomen chez les araignées et portant à sa face inférieure l'orifice anal. ‖ On l'appelle aussi TUBERCULE ANAL.

POSTAGE (*staj'*) n. m. Opération qui se pratique dans quelques manufactures de porcelaine au commencement du grand feu, et qui consiste à soulever et à secouer avec un rigard le bois qui recouvre chaque alandier afin d'empêcher la porcelaine de jaunir.

POSTAL, ALE, AUX (*stal'*) adj. Qui concerne la poste aux lettres. *Taxe* POSTALE. *Services* POSTAUX.

— *Convention postale*, Accord entre deux puissances, relativement au transport des lettres d'un pays dans l'autre. V. CARTE, COLIS.

— ENCYCL. Dr. intern. *Union postale*. V. POSTE.

POSTALEMENT (*sta*) adv. Au point de vue postal.

POSTAPICIAL, ALE, AUX (*sta. si* — du lat. *post*, après, et *apex, icis*, sommet) adj. Hist. nat. Qui se trouve en arrière du sommet.

POSTBIBLIQUE (*posst', blik'* — du lat. *post*, après, et de *biblique*) adj. Qui est, qui vient après la Bible : *L'hébreu* POSTBIBLIQUE.

POSTCOMMUNION (*posst'* — du lat. *post*, après, et de *communion*, n. f. Oraison que le prêtre dit après la communion.

POSTCLITELLIEN, ENNE (*posst', tè-li-in, èn'* — du lat. *post*, après, et de *clitellum*) adj. Zool. Qui possède une ceinture copulatrice ou *clitellum* placée en avant des orifices sexuels mâles.

POST-CONSULAIRE (*posst'* — du lat. *post*, après, et de *consulaire*) adj. Chron. Qui a rapport au post-consulat : *Date* POST-CONSULAIRE.

POST-CONSULAT (*posst'* — du lat. *post*, après, et de *consulat* n. m. Chronol. Espace de temps écoulé après un consulat et servant à fixer une date de l'histoire romaine.

POSTDATE (*posst'* — du lat. *post*, après, et de *date*) n. f. Date inscrite, mais postérieure à la vraie date, qui n'est pas mentionnée : *La* POSTDATE *d'un acte, d'une lettre.*

— ANTON. Antidate.

POSTDATER (*posst'* — rad. *postdate*) v. a. Dater d'une date postérieure à la vraie date : POSTDATER *un contrat.*

— ANTON. Antidater.

POSTDILUVIEN, ENNE (*posst', vi-in, èn'* — du lat. *post*, après, et de *diluvien*) adj. Qui est postérieur au déluge : *Temps* POSTDILUVIENS. *Époque* POSTDILUVIENNE.

POST-DORSAL, ALE, AUX (*posst'* — du lat. *post*, après, et *dorsum*, dos) adj. Qui est situé en arrière du dos ou sur le bord postérieur d'un organe. (Peu us.)

POSTE (*posst'* — de l'ital. *posto*) n. m. Position. (Vx.)

— Position où des soldats ont été placés pour faire un service de garde ou de surveillance. ‖ Groupe de soldats établis sur cette position. ‖ *Poste d'alarme*, Emplacement assigné à une troupe pour s'y réunir en cas d'alerte. ‖ Place assignée aux combattants. ‖ Par ext. Emploi, fonction : POSTE *élevé*. ‖ Endroit où l'on a une fonction, un devoir à remplir : *Se rendre à son* POSTE.

— *Être à poste fixe*, Demeurer, se trouver habituellement, être sédentaire.

— Mar. *Postes d'appareillage, de combat, de manœuvre, d'incendie*, etc., Place occupée réglementairement par chaque homme du bord pendant l'appareillage, le branle-bas de combat, la manœuvre, l'incendie. ‖ *Postes de couchage*, Endroit où l'équipage met ses hamacs. ‖ *Hommes de poste*, Hommes chargés de l'entretien des compartiments intérieurs des navires. ‖ *Poste d'amarrage*, Endroit où peut s'amarrer un navire le long d'un quai. ‖ *Chasser son poste* (en escadre), Le regagner le plus rapidement possible. ‖ Logement : POSTE *des aspirants*. ‖ *Poste des blessés*, Endroit servant d'hôpital en temps de combat. ‖ *Poste à canon*, Intervalle libre ménagé entre deux pièces de canon d'une batterie. ‖ *Signal à poste*, Signal fait par le chef de pièce pour prévenir les servants qu'il va faire feu.

— Minér. Durée du service actif d'un mineur.

— Pêch. *Tendre un filet à poste*, Tendre un filet dans un endroit fixe.

— Techn. *Poste d'incendie*, Installation faite dans un établissement particulier ou public, consistant en une conduite d'eau munie d'un robinet et accompagnée d'une certaine longueur de tuyaux pour parer aux premiers secours dans un incendie. ‖ On dit aussi POSTE D'EAU.

POSTE (*posst'* — orig. inconn.) n. f. Chass. Nom que l'on donnait à de petites balles de plomb qu'on mettait en nombre dans un fusil ou un pistolet.

POSTE (*posst'* — du lat. *posita*) n. f. Relais de chevaux établis sur les routes, pour le service des voyageurs : *Chaise de* POSTE. *Maître de* POSTE. ‖ Maison où sont les chevaux de poste : *S'arrêter à la première* POSTE.

— Distance entre deux relais, qui était en général de 2 lieues environ : *Il y a six* POSTES *de Melun à Paris.*

— Fam. Prouesse amoureuse :

Gaillardement six *postes* se sont faites.
LA FONTAINE.

— Loc. div. *Aller, Voyager en poste*, Voyager avec des chevaux de poste. ‖ *Courir la poste, Aller un train de poste*, Marcher très vite, Agir précipitamment. ‖ *A poste*, Par termes échelonnés d'après des conventions : *Acheter, Payer* À POSTE. (Vx.) ‖ *À sa poste*, À sa disposition, à sa convenance : *Avoir un médecin* À SA POSTE. (Vx.)

— Admin Administration publique, chargée du transport des lettres et dépêches : *La* POSTE *est le lien de toutes les affaires.* ‖ Courrier qui porte les lettres : *La* POSTE *vient de partir.* ‖ Bureau d'où l'on expédie les lettres qui doivent être envoyées, où l'on trie et fait distribuer celles qui sont arrivées : *Aller à la* POSTE. ‖ *Grande poste*, Service des dépêches en dehors du ressort du bureau d'expédition. — A Paris, Bureau central de l'administration des postes. ‖ *Petite poste*, Celle qui distribue les objets de correspondance dans la ville même où ils ont été déposés. ‖ *Poste restante*, Suscription à porter sur les objets de correspondance qu'on veut faire remettre au guichet d'un bureau; service chargé d'assurer cette remise. ‖ *Poste tubulaire*, Service de transport des dépêches dans des tubes étanches, où la force motrice est l'air comprimé. ‖ *Poste aux lettres électrique*, Application de l'électricité à la traction de petits wagonnets sur rails.

— Mar. *Paquebot-poste*, Bâtiment de commerce faisant le service de la poste. ‖ Fam. *Poste aux choux*, Embarcation qui chaque matin, conduit à terre et ramène les cuisiniers d'un navire sur rade, qui vont aux provisions.

— n. f. pl. Archit. Ornement sculptural, consistant en une sorte d'enroulements successifs de la même moulure tout en restant distincte de la précédente et de la suivante, c'est-à-dire qu'elles se suivent sans s'entrecroiser ni se rencontrer. ‖ Ornement analogue dont les serruriers garnissent les frises des balcons et des grilles.


Postes (archit.).

— ENCYCL. Partout, dès les origines de la civilisation, il s'est établi des services de courriers. En Chine, en Égypte, dans l'Assyrie et en Perse, la *poste* a existé dès la plus haute antiquité. La Grèce, formant une confédération de villes et de petits États indépendants les uns des autres, n'eut point besoin d'une pareille institution : magistrats et particuliers confiaient leurs envois à des messagers ou à des exprès. Les Gaulois se servaient de coureurs échelonnés de distance en distance; un seul jour suffisait pour la transmission d'Orléans en Auvergne d'un ordre ou d'une nouvelle. Connue sous la république, la *poste romaine* ne fonctionna bien que sous l'empire. L'organisation attribuée à Auguste s'appelait la *course publique* : il y avait la *course légère* (courriers) et la *course pesante*, qui transportait les impôts et denrées tirés des provinces. L'une et l'autre étaient réservées au service de l'État; les particuliers envoyaient leurs lettres par des esclaves ou par des amis.

Maître de l'Italie, de l'Allemagne et d'une partie de l'Espagne, Charlemagne établit, en l'an 807, trois lignes de relais allant d'Auxerre vers ces contrées. Pendant la féodalité, malgré la difficulté et l'insécurité des communications, les grands monastères et certaines corporations réussirent à correspondre. Vers la fin du XIIe siècle, l'université de Paris, où affluaient des étudiants de tout pays, obtint le privilège de créer un service de *messagers*, qui permit aux étudiants d'échanger avec leurs familles des lettres et des envois de vêtements et d'argent; ce privilège subsista jusqu'en 1720.

Louis XI inaugura l'ère moderne par l'institution, dans un but politique, d'un service régulier de courriers gouvernementaux (1464). Peu de temps après, des essais d'organisations analogues étaient tentés dans les États voisins. Depuis lors jusqu'à sa fusion avec les télégraphes, l'histoire de la *poste française* comprend trois périodes :

1° De 1464 à 1672, ce n'est qu'une institution gouvernementale. Les chevaux étant devenus rares à la suite des guerres religieuses, Henri IV créa des relais (1597), où les particuliers trouvent des chevaux à louer pour leurs voyages et pour leurs travaux. Richelieu organise la *poste aux lettres*, avec piétons distributeurs, percepteurs, départs et arrivées des courriers à jours fixes. Il fait aussi réglementer les taxes, ainsi que le service des *articles d'argent*. Sous Louis XIV, bien qu'une lettre simple (un feuillet) ne coûtât que 2 sous pour un rayon de 25 lieues et 5 sous au delà de 80 lieues, la poste est déjà devenue pour l'État une source de revenus importants;

2° De 1672 à 1791, c'est la période des *fermes*, marquée par la réunion des *messageries* à la ferme des postes (1674), l'établissement du monopole (1681), la création de la *petite poste* à Paris (1760),

3° De 1792 à 1878, la poste est exploitée en régie. Les faits saillants de cette période sont : la création du mandat-poste (1817), la mise en correspondance quotidienne de tous les bureaux (1828), l'organisation de la distribution rurale (1830), la création du service ambulant sur les voies ferrées (1844), l'unification des tarifs intérieurs (1848-1878), la création du timbre-poste (1848) et de la carte postale (1869), adoptée en France en 1872; l'admission des valeurs déclarées (1859) et des lettres recommandées (1873), enfin l'unification des tarifs internationaux, commencée par le premier congrès postal international (Berne, 1874), d'où est sortie l'Union postale universelle, qui comprend aujourd'hui à peu près tous les pays civilisés. Un bureau international fonctionnant à Berne sert de lien entre les adhérents de l'Union.

La fusion des postes et des télégraphes, si longtemps réclamée, a été commencée en France en 1877 et réalisée en majeure partie par Adolphe Cochery. Ces deux services, auxquels ont été ultérieurement adjoints les téléphones (1889), ont, depuis lors, formé tantôt un ministère (5 févr. 1879-15 juin 1887), tantôt une direction générale (juin 1887-mai 1896) ou un sous-secrétariat d'État (déc. 1877-févr. 1879 et de mai 1896) relevant de l'un des départements ministériels (auj. du ministère du Commerce).

En Allemagne, en Italie, en Espagne, l'établissement régulier de la poste ne remonte qu'au XVIe siècle.

En Russie, on ne trouve qu'en 1630 un commencement d'organisation postale. Pierre le Grand institua un service de courriers entre les principales villes. En 1820, on créa entre les centres les plus importants un service de diligences, qui a été remplacé par les chemins de fer.

En Angleterre, le service postal a été établi sous le règne de Charles Ier (1625-1644). Désorganisé pendant la guerre civile, rétabli sous Cromwell, il a été définitivement constitué en 1657, sous l'autorité d'un *postmaster* général. Enfin, les autres États du nord de l'Europe n'ont eu de service postal régulier que vers le milieu du XVIIIe siècle, et l'empire ottoman et les États balkaniques qu'au XIXe.

Aux États-Unis, après diverses entreprises, notamment de colons du Massachusetts (1639) et de Thomas Neale (1691), le service postal a été organisé régulièrement, en 1693, par l'Écossais Duncan Campbell.

— Adm. Aux termes de l'arrêté du 27 prairial an IX, l'administration des *postes* possède le monopole exclusif du transport des correspondances privées et des correspondances expédiées pour le service de l'État. Exception est faite pour les lettres particulières portées « par exprès », pour les dossiers de procédure, notes et factures de messageries, journaux et imprimés de toute nature circulant à découvert sous bandes mobiles ou sous enveloppes ouvertes, avertissements de percepteur, lettres de service des agents des douanes, etc.

En dehors des objets dont le monopole du transport lui est assuré, la poste se charge, mais sans privilège exclusif, du transport des journaux, échantillons, imprimés de toute nature, du transport des valeurs en papier et des objets précieux, de la transmission de sommes d'argent par *mandats-poste*, du recouvrement des valeurs commerciales (sans protêt) et des sommes dont sont grevés les objets expédiés *contre remboursement*, du service de la Caisse nationale d'épargne, du service des colis postaux, enfin des versements à la Caisse des retraites pour la vieillesse et aux caisses en cas de décès ou d'accidents administrées par la Caisse des dépôts et consignations.

Dans l'exécution de son service, l'administration des postes n'est soumise à aucune responsabilité pour détérioration, perte, non-remise ou retard des lettres ou plis ordinaires qu'on lui confie sans qu'il soit délivré de reçu. Pour les plis recommandés, l'indemnité, en cas de perte, est limitée, selon les cas, à 10 ou 25 francs. Mais en cas de perte ou spoliation, totale ou partielle, d'objets ou lettres expédiés en valeur déclarée, le remboursement est effectué, de préférence à l'expéditeur.

Au point de vue administratif, le service des postes, auquel est rattaché celui des télégraphes et des téléphones, est dirigé actuellement par un sous-secrétaire d'État dépendant du ministère du commerce. Il n'en a pas toujours été ainsi. (V. plus haut.) Le sous-secrétaire d'État est assisté d'*inspecteurs généraux* et de *directeurs*, dont la réunion, qu'il préside, forme le *conseil d'administration*. Dans chaque département réside un directeur départemental, assisté d'inspecteurs. Enfin il existe huit directions spéciales chargées du service des bureaux ambulants sur les grands réseaux de chemins de fer.

En ce qui concerne l'exploitation technique, nous ne saurions entrer ici dans l'infini détail du fonctionnement des différents services qui concourent au transport des correspondances. On jugera de leur complexité par ce fait seul qu'une lettre, avant d'être remise à son destinataire, doit être manipulée plus de vingt fois : rédaction, dépôt direct ou par mandataire, relevage à la boîte, timbrage au bureau d'origine, tri par ambulants (v. AMBULANT), mise en dépêche (v. DÉPÊCHE), remise au courrier, transport à la gare, réception à l'ambulant, dépouillement, timbrage de transit, tri général de l'ambulant au départ de Paris : route, ambulants de province ou de l'étranger; au retour : route, Paris, passe-Paris, tri par côtés ou bureaux destinataires, mise en dépêche, remise à l'entreposeur, remise au bureau d'arrivée, dépouillement, timbrage, tri par rayons ou circonscriptions, par quartiers, rues et numéros; remise à domicile, directe ou par mandataire. Les principales manipulations au départ ont lieu dans les *recettes*, gérées tantôt par des *receveurs*, tantôt par des *facteurs-receveurs*, pour les localités peu importantes. Dans les villes, ont été créées des *recettes auxiliaires*, gérées par des personnes étrangères au cadre de l'administration, et qui n'accomplissent qu'une partie restreinte des opérations postales. À l'étranger, il existe des *distributions* ou bureaux gérés par des employés français.

Le transit s'effectue soit par les *courriers d'entreprise* (voie de terre), soit par des *convoyeurs* (voies ferrées de faible transit), soit par les *bureaux-gares* et les *ambulants* (voies ferrées à grand transit), soit enfin par *paquebots* et *paquebots-poste* (service maritime).

À l'arrivée, la distribution à domicile est confiée à des *facteurs*. Dans les grandes villes, ce service est facilité, en outre, de même que les services de levée des lettres, par des cycles, fourgons à chevaux ou même automobiles, qui circulent entre les bureaux centraux, les gares et les différents quartiers.

— *Contraventions postales*. Toute personne étrangère au service des postes qui s'immiscerait dans le transport, à découvert ou en paquets fermés, des objets devant être transportés exclusivement par le service postal, ou qui tiendrait, même dans les ports de mer, bureau ou entrepôt pour l'envoi, la réception ou la distribution des correspondances de ou pour les colonies ou l'étranger, est passible d'une amende de 150 à 300 francs par contravention. La contravention existe notamment même si une personne s'est chargée, par pure complaisance, de porter une lettre à son adresse. Mais le fait pour un domestique de porter à leur adresse une ou plusieurs lettres écrites par son maître, ou, pour toute autre personne, de se charger d'une lettre de recommandation, ouverte ou fermée, ne tombe pas sous le coup de la loi.

La pénalité de 150 à 300 francs d'amende est également applicable à toute personne qui insérerait dans un objet de correspondance affranchi à prix réduit (imprimé, échantillon, papiers d'affaires) des notes manuscrites non autorisées ou qui les porterait sur ces objets eux-mêmes. Il est interdit également d'insérer dans un objet de correspondance autre qu'une lettre recommandée ou chargée des billets de banque ou autre valeur payable au porteur, bons de poste sans indication du nom du destinataire, et d'insérer des matières ou objets précieux dans un objet de correspondance autre qu'une boîte de *valeur déclarée*. V. CHARGEMENT, AFFRANCHISSEMENT, LETTRE, COLIS.

— BIBLIOGR. Rothschild, *Histoire de la poste aux lettres et du timbre-poste* (Paris, 1879); A. Belloc, *les Postes françaises* (Paris, 1886); P. Jacotey, *Traité de législation et d'exploitation postales* (Paris, 1891), L. Rolland, *De la correspondance postale et télégraphique dans les relations internationales* (Paris, 1901).

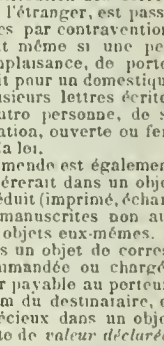
Médaille des Postes et des Télégraphes.

Postes et des Télégraphes (MÉDAILLE DES), instituée par décret du 22 mars 1882 pour récompenser les facteurs et sous-agents ou assimilés du ministère des postes et des télégraphes, ainsi que les entrepreneurs de transport de dépêches ou leurs employés. La médaille, du module de 27 millimètres, présente, d'un côté, l'effigie de la République; sur l'autre face, la légende : *Ministère des postes et des télégraphes*, la devise : « *Devoir et Dévouement* », et le nom du titulaire. Elle est surmontée d'une bélière et suspendue à un ruban moiré à vingt et une petites raies alternativement bleues, blanches et rouges. Le ruban ne peut être porté seul, et la médaille, alors seulement que le titulaire est en uniforme.

POSTEL (Guillaume), orientaliste et visionnaire français, né à La Dolerie, près de Baroutton, en 1510, mort à

Paris en 1581. Après la théologie, il s'adonna à l'étude des langues, et accompagna, en 1525, Jean de La Forest, ambassadeur de François Ier près de Soliman II. De retour en France, il fut nommé, en 1538, professeur royal. Disgracié par François Ier pour être intervenu en faveur de Guillaume Peyet, il se rendit à Rome, puis à Venise. C'est alors que sa trop grande application au travail, peut-être aussi les difficultés d'une vie misérable, commencèrent à déranger sa raison, et qu'il imagina l'histoire de la Vierge vénitienne (la mère Jeanne), issue de la substance de Jésus-Christ, qui devait réformer le monde. En 1549, il est à Jérusalem, visite Constantinople, puis rentre en Italie en 1551. Il se décide presque aussitôt à reprendre le chemin de Paris, où il trouve sa place occupée par Denis Couronneau. Il continue alors sa vie errante à Bâle, à Venise, à Vienne, poursuivi plusieurs fois pour hérésie; il subit notamment à Rome une détention de trois ans (1555-1558). Il retourne alors à Bâle, gagne Augsbourg (1561), puis, de guerre lasse, retourne à Paris. En 1562 et en 1563, le Parlement, par deux arrêts successifs, l'interna au prieuré de Saint-Martin-des-Champs, où il mourut. Son œuvre est considérable; il faut citer en particulier un traité : *Linguarum duodecim characteribus differentium alphabetum* (1538), et différents livres relatifs à la mère Jeanne.

Postel (Charles), littérateur. V. Sealsfield.

Postelberg, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur la Komotau, près de l'Eger (bassin de l'Elbe); 3.407 hab. Mine de houille. Raffinerie de salpêtre.

POSTEMBRYONNAIRE (*posst'* — du lat. *post*, après, et de *embryonnaire*) adj. Se dit de la période d'existence d'un être vivant qui suit la période embryonnaire.

POST EQUITEM SEDET ATRA CURA (*Le noir souci monte derrière le cavalier*). En vain, nous dit Horace (liv. III, ode, I, v. 40), vous quittez la ville pour la campagne et les champs pour la ville, vous fuyez votre ennemi, l'ennui, le noir souci; vain espoir : dès que vous êtes à cheval pour partir, il s'élance en croupe.

Boileau a dit en un vers de jolie harmonie imitative :

Le chagrin monte en croupe et galope avec lui.

POSTER (*sté* — rad. *poste*) v. a. Placer pour garder ou observer : Poster *un chasseur à l'affût*.

Posté, ée part. pass. Qui occupe un certain emploi, une certaine situation : *Être bien* posté. ‖ Ironiq. *Le voilà bien posté !* Le voilà dans un bel embarras !

Se poster, v. pr. Se placer pour observer ou pour surveiller : Se poster *sous une porte*.

— Syn. **Poster, apostер.** Le second a un sens défavorable : on *poste* un soldat, on *aposte* un assassin.

POSTÈRES (*stèr'* — du lat. *postera*, les parties postérieures) n. m. pl. Dans le stylo burlesque, Derrière :

Nous portâmes dans leurs *postères*
Des estocades mortiferes.
Scarron.

POSTÉRIEUR, EURE (*sté* — lat. *posterior*) adj. Qui vient après, dans l'ordre des temps : *Date* postérieure.

— Qui est derrière : *La partie* postérieure *de la tête*.

— Fam. Qui a rapport au derrière :

De ses bouillons de bouche et des *postérieurs*
Tu prends soin ? — De ma main, il les trouve meilleurs.
Regnard.

— n. m. Fam. Derrière.

POSTÉRIEUREMENT (*sté*) adv. Après, dans un temps postérieur.

POSTERIORI [*sté*] **(À)**, loc. adv. Forme francisée de l'expression latine a posteriori. V. à son ordre alph.

— *La méthode à posteriori*, et subst. *L'à posteriori*, La méthode expérimentale.

POSTÉRIORISTE (*sté, risst'*) n. m. Qui raisonne d'après la méthode *à posteriori*. ‖ On dit aussi à-postérioriste.

POSTÉRIORITÉ (*sté* — du lat. *posterior*, postérieur) n. f. Etat de ce qui est postérieur : Postériorité *de date*.

POSTÉRITÉ (*sté* — du lat. *posteritas*) n. f. Suite de personnes descendant d'une même origine : *Mourir sans laisser de* postérité. ‖ Suite d'animaux ou de végétaux descendant d'un même sujet : *La* postérité *d'un cheval de course*.

— Ensemble des générations futures : *Les contemporains prodiguent l'éloge ou le blâme, la* postérité *fait justice*.

POSTÉROMANE (*sté*) adj. et n. Se dit des personnes possédées de la postéromanie.

POSTÉROMANIE (*sté* — du lat. *posteri*, descendants, et de *manie*) n. f. Désir maniaque d'avoir des descendants, des héritiers. (Mot de Diderot.)

POSTFACE (*posst'* — du lat. *post*, après, et de *face*) n. f. Avertissement placé à la fin d'un livre, d'un écrit.

— Anton. Préface.

POSTFORMATION (*posst'* — du lat. *post*, après, et de *formation*) n. f. Formation qui n'est pas faite d'avance, qui se fait après coup. ‖ Se dit, en parlant des germes, pour indiquer qu'ils ne se forment chez les individus qu'après qu'ils sont formés eux-mêmes.

— Anton. Préformation.

POSTGÉNÉRATION (*posst'* — du lat. *post*, après, et de *génération*) n. f. Processus en vertu duquel, suivant W. Roux, quand on tue l'un des deux premiers blastomères et que l'autre arrive à se développer, le demi-embryon ainsi formé *régénère* la partie manquante et constitue un individu complet. V. régénération.

POST-GLACIAIRE (*posst'* — du lat. *post*, après, et de *glaciaire*) adj. Se dit en géologie des formations qui ont succédé à celles de la période glaciaire.

POSTHÉTOMISTE (*sté, misst'* — du gr. *posthé*, prépuce, et *tomé*, section) n. m. Celui qui pratique la circoncision.

POSTHITE n. f. Méd. V. balanite.

POST HOC, ERGO PROPTER HOC (*A la suite de cela, donc à cause de cela*). Formule par laquelle on désignait, dans le langage de la scolastique, l'erreur, très commune, qui consiste à prendre pour conséquence ce qui n'est qu'une succession dans le temps. L'année 1811, par exemple, fut marquée par l'apparition d'une comète, suivie d'une abondante récolte de bon vin. Nombre de gens en conclurent que les comètes influent sur la qualité du vin.

POSTHOMÉRIQUE (*posst'* — du lat. *post*, après, et de *homérique*) n. et adj. Se dit des poètes grecs qui ont suivi Homère et de leurs poésies : *Épopées* posthoméri ques. *Les œuvres des* posthoméri ques.

Posthoméri ques ou *Reliefs d'Homère*, épopée grecque, en quatorze chants, de Quintus de Smyrne (IVe s. apr. J.-C.). L'auteur s'est proposé de raconter les événements postérieurs à ceux qui font le sujet de l'*Iliade*. Il a trouvé la matière de ses récits dans les œuvres des poètes cycliques ou des mythographes. Les exploits et la mort de Penthésilée, reine des Amazones, la mort et les funérailles d'Achille, le trépas d'Ajax, l'arrivée de Philoctète, la mort de Pâris, la construction du cheval de bois, la prise de Troie, la reconciliation de Ménélas avec Hélène, le sacrifice de Polyxène sur la tombe d'Achille, l'embarquement des Grecs vainqueurs, la mort d'Ajax le Locrien, tels sont les épisodes d'un poème adroitement agencé, d'une versification habile, mais où l'on sent trop le pastiche.

POSTHUME ou **POSTUME** (*stum'* — du lat. *posthumus* ou *postumus*; de *post*, après, et *humatus*, mis en terre) adj. Qui est né après la mort de son père : *Enfant* posthume.

— Dr. rom. Se disait aussi d'un enfant né du vivant du père, mais après que celui-ci avait fait son testament, ce qui rendait cet acte nul. ‖ Substantiv. : *Un* posthume.

— Qui a été publié, qui a paru après la mort de son auteur : *Ouvrages* posthumes. ‖ Qui se produit après la mort de la personne que la chose concerne : *Les grandes réputations sont toujours* posthumes. (Lamotte.)

— Encycl. Dr. L'enfant conçu est censé déjà né lorsqu'il s'agit de son avantage et particulièrement au point de vue successoral. Mais, pour que l'enfant né posthume puisse faire valoir des droits, il faut qu'il soit né vivant et viable, et dans les trois cents jours qui suivent le décès de son père. Lorsqu'au décès du mari la femme est enceinte, le conseil de famille nomme un *curateur au ventre*, chargé de veiller aux intérêts de l'enfant qui n'est pas encore né et d'empêcher toute fraude.

— *Œuvres posthumes*. On entend par œuvres posthumes, celles qui sont mises au jour après la mort de l'auteur ou qui, ayant acquis du vivant de l'auteur une publicité orale, n'ont été imprimées qu'après son décès. Tels sont les cours publics qui n'avaient pas été imprimés ou les œuvres dramatiques ou musicales qui n'auraient été que représentées ou exécutées du vivant de l'auteur.

Ceux qui acquerent un ouvrage posthume ont les mêmes droits que l'auteur; mais ils doivent imprimer séparement les ouvrages posthumes.

POSTHUMEMENT (*stu*) adv. D'une manière posthume : *Des papiers publiés* posthumement. (E. Littré.)

POSTICHE (*stich'* — de l'ital. *posticcio*) adj. Fait et ajouté après coup : *Ornement* postiche. ‖ Se dit des choses artificielles par lesquelles on remplace certaines choses naturelles : *Cheveux* postiches.

— Qui n'est pas nécessaire au lieu où on l'a mis; accessoire : *Il faut souvent au poète deux ou trois vers* postiches *pour en amener un dont il a besoin*. (Fén.)

— Fig. Faux, simulé : *Une douleur* postiche.

— n. f. Arg. Attroupement provoqué pour fournir à des complices l'occasion de filouter les badauds : *Faire la* postiche. ‖ Boniment de camelot ou de saltimbanque.

— Pop. Mensonge; plaisanterie.

POSTICHEUR, EUSE (*sti* — rad. *postiche*) n. m. Arg. Trompeur.

POSTIE (*sti*) n. f. Genre de composées, comprenant des herbes laineuses, à fleurs en capitules solitaires ou en cymes, dont on connaît quatre espèces de l'Asie Mineure.

POSTIER (*sti-é*) n. m. Cheval de poste.

POSTIER (*sti-é*), **ÈRE** n. Employé, employée de l'administration des postes.

POSTIGER (*sti-jé*. — Prend un e après le *g* devant a ou o : *Il postigea. Nous postigeons*) v. n. Arg. Faire la postiche.

POSTILLE (*still* [*ll* mll.] — du lat. *post illa*, après ces choses, parce que les commentateurs poursuivaient leurs gloses à l'aide de ces mots, ou du lat. *posta*, qui a signifié *paye*) n. f. Glose littérale sur l'Ancien Testament.

POSTILLON (*still* [*ll* mll.]) n. m. Homme de la poste aux chevaux, qui conduit les voyageurs : *Payer le* postillon. ‖ Celui qui monte sur un des chevaux de devant d'un attelage et le dirige : *Le* postillon *d'un attelage de gala*.

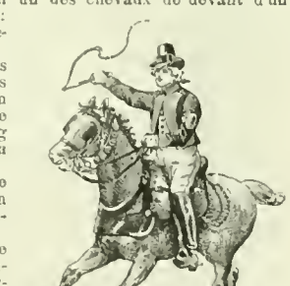
Postillon (XVIIIe s.).

— Carte percée, dans laquelle les enfants passent la ficelle d'un cerf-volant, et que le vent fait glisser le long de la ficelle jusqu'au cerf-volant.

— Arg. Boulette de pain où l'on cache un billet et que l'on envoie à un détenu.

— Fam. Goutte de salive que l'on jette involontairement en parlant : *Lancer des* postillons.

— Pop. *Postillon d'eau chaude*, Infirmier. ‖ *Faire postillon*, Faire une allusion indiscrète.

— Jeux. Au jacquet, au trictrac, Chacun des points que, dans la partie à écrire, ajoute à son compte le joueur qui n'a pas fait autant de marqués que l'adversaire. ‖ *Essuyer un postillon*, Avoir un point marqué de moins que l'adversaire.

— Mar. Petite embarcation d'un port pour aller à la découverte ou porter des nouvelles. (Vx.)

— Modes. Garniture qu'on ajoute au bas d'un corsage de robe, et qui imite les basques d'une veste de postillon. ‖ Ruban que les femmes attachaient autrefois derrière leur bonnet.

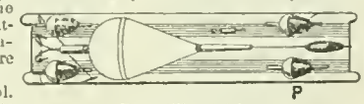
P, postillon (pêche).

— n. m. pl. Pêch. Petits flotteurs en forme d'olives, qui, placés entre la flotte principale et le scion de la canne, maintiennent le fil de la ligne à fleur d'eau.

Postillon de Lonjumeau (le), opéra-comique en trois actes, paroles de Brunswick et de Leuven, musique d'Adam (Opéra-Comique, 1836). — Un postillon, au moment de se marier, est remarqué par un grand seigneur qui, émerveillé par la beauté de sa voix, l'engage aussitôt pour l'Opéra. Chapelou quitte tout pour suivre son protecteur et, sous le nom de Saint-Phar, débute triomphalement à l'Opéra, sans plus songer à sa fiancée, Madeleine. Mais, tandis qu'il court de conquête en conquête, Madeleine, désolée de son abandon, s'enquiert, le retrouve, et, par une ruse féminine, finit par recouvrer le cœur de l'infidèle, trop heureux de l'épouser. Sur ce livret amusant, Adam a écrit une partition peut-être un peu inégale, mais dont la verve et l'entrain sont relevés souvent par une grâce piquante. On peut passer condamnation sur le caractère de vulgarité de certaines pages, telle que la ronde trop célèbre du postillon : *Oh! oh! oh! oh! oh! qu'il était beau!* et la scène de la répétition, pour mettre en relief plusieurs morceaux : au premier acte, toute la scène du mariage, alerte et mouvementée, le gentil rondeau de Madeleine : *Mon petit mari*, et le trio des hommes; au second, l'air bouffe de Biju, d'un excellent sentiment comique; au troisième, le trio syllabique : *Pendu! pendu!* le duo charmant de Chapelou et de Madeleine, et un finale plein de chaleur et de mouvement.

POSTILLONNÉ, ÉE (*still-o-né* [*ll* mll. — adj. Jeux. Se dit, dans le jeu de trictrac, à la partie à écrire, du joueur qui n'a pas fait autant de marqués que son adversaire.

— Mod. Disposé en forme de postillon : *Frange* postillonnée.

POSTILLONNER (*still-o-né* [*ll* mll.] — rad. *postillon*) v. n. Fam. Courir la poste, être toujours par chemins.

— Lancer involontairement de la salive en parlant.

POSTINE (*stin'*) n. f. Dans les Landes, Petite porte de derrière.

POSTIQUERIE (*sti-ke-ri*) n. f. Espièglerie. (Vx.)

POSTLIMINIUM (*posst', ni-om'* — du lat. *post*, après, et *limen, inis*, seuil) n. m. Dr. rom. Fiction ayant pour effet d'effacer, pour une personne tombée au pouvoir de l'ennemi, tout le temps de l'occupation, au regard des droits qu'elle avait avant sa captivité, et de faire renaître les droits que des personnes avaient sur une chose avant que celle-ci ne fût tombée aux mains de l'ennemi.

— Dr. des gens. Restitution d'une frontière à un Etat qui en avait été privé momentanément par la force. ‖ Annulation de tout ce qui dérive de la puissance de fait exercée plus ou moins longtemps par un ennemi. ‖ On dit aussi postliminie n. f.

POSTLUDE (*posst'* — du lat. *post*, après, et *ludus*, jeu) n. m. Morceau que l'organiste d'une église exécute à la fin d'un service religieux, au moment où les fidèles quittent le temple. ‖ On l'appelle aussi sortie.

POSTMÉRIDIEN, ENNE (*possi'* — du lat. *post*, après, et de *méridien*) adj. Qui appartient à l'après-midi. (Mot de Brillat-Savarin.)

POST MORTEM NIHIL EST (*Après la mort, il n'y a rien*), commencement d'un vers de Sénèque le Tragique (*Troyennes*, 398); il se termine par *ipsaque mors nihil* (et la mort elle-même n'est rien).

POSTOCULAIRE (*sto* — du lat. *post*, après, et de *oculaire*) adj. Zool. Situé en arrière des yeux : *Pore, Voie* postoculaire.

POSTOPÉRATOIRE (*sto* — du lat. *post*, après, et de *opératoire*) adj. Qui se fait, qui se produit après l'opération : *Traitement, Accident* postopératoire.

POSTORAL, ALE, AUX (*sto* — du lat. *post*, après, et *os, oris*, bouche) adj. Zool. Qui est situé en arrière de la bouche : *Pièce* postorale. *Tubercule* postoral.

POSTPLIOCÈNE (*posst'* — du lat. *post*, après, et de *pliocène*) adj. Se dit des formations quaternaires ou préistocènes.

POSTPOSER (*posst'* — du lat. *post*, après, et de *poser*) v. a. Estimer moins que : Postposer *la vie à l'honneur*. (Vx.)

— Techn. Transposer en reliant.

POSTPOSITIF, IVE (*posst'* — du lat. *post*, après, et *positus*, posé) adj. Gramm. Qui se place après le mot : *Particule* postpositive.

POSTPOSITION (*posst'*) n. f. Gramm. Condition des mots postpositifs.

— Pathol. Etat d'une fièvre intermittente dont l'accès est retardé.

POSTRIDIEN, ENNE (*stri-di-in, èn'* — du lat. *postridie*, le lendemain) adj. Qui appartient au lendemain. (Peu us.)

— Antiq. rom. *Jour postridien*, Lendemain des calendes, des ides ou des nones.

POSTSCÉNIUM (*posst'-sé-ni-om'* — mot lat., formé de *post*, derrière, et *scena*, scène) n. m. Antiq. Partie du théâtre qui était derrière la scène.

POST-SCRIPTUM (*posst'-skrip'-tom'* — du lat. *post*, après, et *scriptum*, écrit) n. m. Ce qu'on écrit dans une lettre après la signature : *Mettre un* post-scriptum. (On l'indique d'ordinaire en abrégé, par ces deux lettres : P.-S.) On a dit postscript. ‖ Pl. *Des* post-scriptum.

POSTSEGMENTATION (*posst'* — du lat. *post*, après, et de *segmentation*) n. f. Dans la segmentation partielle discoïdale (sélaciens, reptiles, oiseaux), Division des noyaux de la face profonde et latérale du disque germinatif, à la suite de laquelle des cellules se séparent et contribuent à l'accroissement du disque germinatif.

POSTSIGNAIRE (*posst'-sigh'-nèr'* — lat. *postsignarius*; de *post*, après, et *signum*, enseigne) n. m. Antiq. rom. Nom qu'on donnait à des soldats qui formaient la seconde et la troisième ligne, et se trouvaient après les enseignes.

POSTULANT (*stu-lan*), **ANTE** [du lat. *postulans, antis*] n. Personne qui sollicite, qui recherche avec instance : *En tout genre, il y a plus de* postulants *que de places*. (Volt.)

— Personne qui demande à faire son noviciat dans une maison religieuse : *Une cellule de* postulante.

— Adjectiv. Qui postule : *Des candidats* postulants.

— n. m. Nom qu'on donnait aux avocats et aux procureurs en exercice.

POSTULAT (*stu-la* — du lat. *postulatum*, chose demandée) n. m. Philos. Proposition qui n'est ni un axiome ni une hypothèse, mais se rattache directement à des vérités établies tout en gardant, au moins dans la forme, un caractère hypothétique, parce qu'elle est indémontrable.

— Géom. *Postulat d'Euclide*. V. la partie encycl. ‖ On dit aussi postulatum.

— Hist. eccles. Temps qui précede le noviciat, dans une communauté religieuse.

— Encycl. Philos. La théorie des *postulats* tient une grande place dans la philosophie de Kant. Dans la *Dialectique de la raison pure théorique*, il s'attache à montrer que la raison, qui ne dépasse pas le monde des phénomènes, ne saurait scientifiquement établir ni la liberté, ni l'immortalité de l'âme, ni l'existence de Dieu. Mais, dans sa *Critique de la raison pratique*, le philosophe soutient que nous devons admettre l'immortalité de l'âme, la liberté, l'existence de Dieu comme des postulats du principe de la moralité. Le devoir implique la liberté : « Tu dois, donc tu peux. » Le devoir consiste à agir par respect pour la loi en dehors de toute considération extérieure. Nous avons cependant l'idée d'une justice d'après laquelle toute action bonne est méritoire ; le bonheur nous apparaît comme devant être la suite de la vertu. Or cette union du bonheur et de la vertu ne peut pas se réaliser dans le monde actuel. Elle se produira dans le monde intelligible dont les êtres raisonnables font partie. La félicité y est adéquate à la vertu et, lorsqu'elles seront l'une et l'autre portées à la perfection, le souverain bien sera réalisé. Enfin, la perfection de la vertu suppose l'*immortalité de l'âme*, et la perfection du bonheur suppose l'*existence de Dieu*. Mais, comme nous ne savons rien de cette liberté, de cette vie future ou de la nature de Dieu, ce sont là des objets de *foi* et non de *science*.

— Géom. Il existe, en géométrie, un certain nombre de postulats, dont le plus célèbre est le postulat dit *postulat d'Euclide*, sur lequel est basée toute la théorie des parallèles : *Par un point extérieur à une droite, on ne peut faire passer qu'une parallèle à cette droite*. En général, tous les théorèmes relatifs aux parallèles sont tellement liés entre eux, que de l'un quelconque on peut déduire tous les autres. Mais, quel que soit celui par lequel on veuille commencer, il y a toujours impossibilité de le démontrer catégoriquement, et il faut en faire un postulat.

POSTULATEUR (*stu* — rad. *postuler*) n. m. Hist. eccl. Officier chargé de poursuivre une canonisation devant le tribunal ecclésiastique.

POSTULATION (*stu, si-on*) n. f. Action d'occuper pour autrui dans une procédure judiciaire.

— Encycl. Dr. La *postulation* consiste à procéder à l'ensemble des actes nécessaires pour introduire et préparer une instance. Le droit de *postuler* est compris avec celui de *conclure*, dans le droit de représenter les plaideurs en justice, qui est le monopole des avoués. Déjà, dans l'ancienne législation, des dispositions sévères avaient été prises pour empêcher toutes personnes autres que les procureurs de postuler. Aujourd'hui, le délit de postulation illicite est visé par le décret du 19 juillet 1810, qui investit les avoués du droit de poursuivre et de faire punir ceux qui postulent à leur préjudice, d'une amende de 200 à 500 francs. Les avoués complices du délit sont punis d'une amende de 500 à 1.800 francs ; la deuxième fois, l'amende s'élève à 1.500 francs et l'avoué peut être destitué. On admet que le décret s'applique aux avocats comme à toute autre personne et qu'ils peuvent être poursuivis pour faits de postulation. On s'est demandé si la connaissance de la postulation illicite appartient aux tribunaux civils ou aux tribunaux correctionnels, mais on décide aujourd'hui que la compétence du tribunal ressort du décret de 1810.

POSTULATUM n. m. Géom. V. POSTULAT. ‖ Pl. *Des* POSTULATA.

POSTULER (*stu* — du lat. *postulare*) v. a. Demander à plusieurs reprises, insister pour obtenir : POSTULER *une place*.

— v. n. Dr. Occuper pour une partie.

Postulé, ée part. pass. du v. Postuler.

— Substantiv. n. m. S'est dit pour POSTULAT : *Les* POSTULES *de l'économie politique*. (Proudh.)

POSTUMIA (famille), maison patricienne de Rome. On connaît de cette famille les branches Tubertus et Albus ou Albinus, qui prit le surnom de *Regillensis* en mémoire de la victoire du lac Régille, remportée par AULUS **POSTUMIUS** ALBUS, consul avec T. Virginius, puis dictateur en 496. — SPURIUS ALBINUS REGILLENSIS **POSTUMIUS**, consul romain, censeur, maître de la cavalerie, consul de nouveau en 321 av. J.-C., se laissa enfermer, avec son armée, dans le défilé des Fourches Caudines par le Samnite Pontius Herennius, et dut passer sous le joug, ainsi que toute l'armée. Il proposa au sénat, qui y consentit, d'annuler le honteux traité qu'il avait été forcé de conclure en se livrant à l'ennemi. Celui-ci, plus généreux que le sénat, rendit la liberté à tous les prisonniers.

POSTUMUS (Marcus Cassianus Latinus), l'un des usurpateurs du temps de Gallien, connus sous le nom des Trente tyrans, mis à mort en 257 de notre ère. D'origine obscure, il entra dans l'armée et parvint par son seul mérite au gouvernement des Gaules. Gallien, étant allé en Gaule, quitta ce pays pour aller combattre en l'Annonie et laissa l'administration à son jeune fils Salonin 257). Irrité, Postumus refusa de remettre à celui-ci le butin fait sur les Germains, et son armée lui donna la pourpre. La Gaule le reconnut. Il s'empara de Saloum à Cologne et le fit périr. Puis il conquit une partie de l'Espagne, repoussa de nouveau les Germains et prit le titre de *Germanicus Maximus*. Gallien l'attaqua et lui fit subir quelques échecs, mais dut aller à Byzance réprimer une révolte des légions. Postumus gouverna avec autant d'énergie que d'équité et rendit la Gaule prospère. Mais Lollianus, un de ses généraux, se révolta, et une partie des troupes le proclama empereur. Postumus l'assiégea dans Mayence, qu'il prit, mais dont il refusa le pillage aux soldats. Ceux-ci le massacrèrent avec son fils, également appelé Postumus.

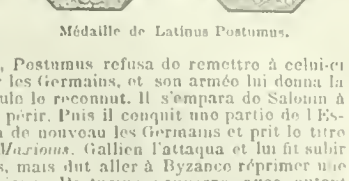

Médaille de Latinus Postumus.

POSTURE (*stur* — ital. *postura*) n. f. Etat, situation du corps ou de certaines parties du corps : POSTURE *commode, incommode*.

— Fig. Etat, situation : *Être en bonne, en mauvaise* POSTURE *dans le monde*.

— Loc. *Être en posture de*, Être en situation pour : ÊTRE EN POSTURE DE *faire fortune*.

— B.-arts. Gravure représentant des personnages dans diverses attitudes : *Les* POSTURES *de Callot*. (Vx.)

— Chorégr. *Danses de postures*. Celles dans lesquelles les danseurs prennent certaines attitudes bizarres.

— SYN. Posture, attitude. V. ATTITUDE.

POSTVERTA, chez les Romains, Divinité qui présidait aux accouchements difficiles et qui dévoilait l'avenir.

POSTYEN, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie), sur le Waag, affluent du Danube ; 4.613 hab. Ch.-l. de district. Sources thermales fréquentées.

POSYDONOMIE (*mi*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, fossiles dans le carbonifère inférieur, le toarcien inférieur et le bathonien supérieur des Alpes. (Les posydonomies sont des mollusques à coquille allongée, largement plissée, etc.)

POSYDONOMYIDÉS n. m. pl. Tribu de mollusques lamellibranches protobranches fossiles, ayant pour type le genre *posydonomie*. — *Un* POSYDONOMYIDÉ.

POT (*po* — orig. incert. ; on trouve dans le bas lat. *pothum*) n. m. Nom donné à des vases de diverse forme et de diverse matière : POT *de terre, d'étain*.



Pot à eau avec cuvette.

— Marmite où l'on fait bouillir la viande : *Mettre le* POT *sur le feu*. ‖ Contenu de ce vase : *Saler, Écumer le* POT.

— Poétiq. Bouteille, flacon, vase, contenant le liquide servi sur la table : *Aimer à vider les* POTS.

— Loc. div. *Pot à*, Pot destiné à contenir : POT À *eau*. POT AU *lait*. POT À *beurre*. POT À *fleurs*. ‖ *Pot à feu*, Gros lampion, falot. ‖ *Pot de*, Vase rempli de ; contenu d'un vase plein de : POT DE *lait*. POT DE *beurre*. ‖ *Pot à oille*, V. OILLE. ‖ *Pot au noir* (fig.). Affaire embrouillée, obscure. — *Gare le pot au noir*. Se dit, au jeu de colin-maillard, pour avertir celui qui a les yeux bandés qu'il court risque de se heurter contre quelque chose. ‖ *Pot à moineaux*, Pot de terre qu'on attache en dehors des fenêtres d'une maison, pour que les moineaux viennent y faire leurs nids. ‖ *Belle maison, s'il y avait des pots à moineaux*. Se dit ironiquement d'une habitation chétive. ‖ *Pot à deux anses*, Objet qui offre une prise facile : *La raison est un* POT À DEUX ANSES, *qu'on peut saisir à droite et à gauche*. (Montaigne.) ‖ *C'est un pot sans anses, on ne sait par où le prendre*, C'est une personne difficile et pointilleuse. ‖ *Faire le pot à deux anses*, Mettre les poings sur les côtés, ou donner le bras à deux femmes. ‖ *Pot à tabac*, Personne petite et grosse. ‖ *Pot de chambre*. Autref., Pot à eau de toilette. — Auj., Vase qu'on met dans une chambre à coucher, pour satisfaire les besoins dont on peut être pris pendant la nuit. (On dit aussi *vase de nuit*.) — Ancienne voiture de louage, qui desservait les environs de Paris. — Nom que donnait le peuple au tribunal de simple police. ‖ *Tenir le pot de chambre à quelqu'un*, Lui rendre les services les plus vils. ‖ *Guerre de pots de chambre*, Guerre qui se fit à Paris pendant la Fronde. ‖ *Croûte au pot*, Croûte de pain que l'on fait tremper dans le bouillon avant de retirer le pot du feu. ‖ *À la fortune du pot*, En se bornant au repas préparé pour la famille, sans y rien ajouter. ‖ *Voix de pot cassé* ou *de pot fêlé*, Voix sourde, enrouée. ‖ *On lui en garde dans un petit pot*, Il n'aura pas ce qu'il désire, il se flatte vainement de l'obtenir. ‖ *Être sourd comme un pot*, Être extrêmement sourd. ‖ *Être bête comme un pot*, Être extrêmement bête. ‖ *Faire bouillir le pot*, Procurer de l'aisance au ménage. ‖ Fig. *Tourner autour du pot*. User de détours inutiles. ‖ *Mettre la poule au pot*, Vivre dans l'aisance, être assez riche pour manger de temps en temps des poules bouillies. ‖ *Être au pot de quelqu'un*, Vivre chez lui, à ses dépens. ‖ *Faire son pot, son petit pot à part*, Ne mêler personne à ses affaires. ‖ *Être fait dans un pot à part*, Ne ressembler à personne. ‖ *Mettre les petits pots dans les grands*, Faire de la cérémonie pour donner à dîner. — Se disposer à déménager. ‖ Fig. *Découvrir le pot aux roses*. Découvrir le fin mot, le mystère de quelque affaire secrète, de quelque intrigue. ‖ *Payer les pots cassés*, Subir les conséquences, supporter le dommage. ‖ Fig. *Être à pot et à rot*, Être en grande familiarité. ‖ *Ce n'est pas par là que le pot s'enfuit*, Ce n'est pas là qu'est le danger. ‖ *Marchand au pot renversé*, Celui chez qui les clients ne consomment rien, qui ne vend rien que des boissons à emporter.

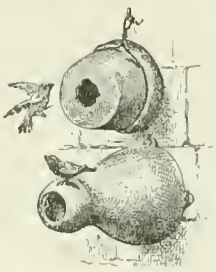

Pots à moineaux.



Pot de chambre.

— Arg. *Vol au pot*, Variété de vol à l'américaine, qui consiste à déterminer une dupe à cacher son argent dans un endroit où les opérateurs feignent d'en mettre aussi.

— Archéol. *Pots à aumônes*. V. AUMÔNE. ‖ *Pot lavoir*, L'aiguière servant à verser l'eau pour les mains au-dessus du bassin. (Dans ce sens, on disait aussi POT À EAU, et, plus anciennem., POT DE LOT.) ‖ *Vendre du vin à pot*, Vendre le vin au détail sans pouvoir donner à manger aux consommateurs. (Les bourgeois qui avaient le droit de vendre leur vin à pot s'appelaient POTELEURS.)

— Archit. *Pot à feu*, Ornement représentant un vase d'où sortent des flammes.

— Art culin. *Petit pot*, L'anade dont on nourrit les enfants qu'on ne peut ou ne veut allaiter. ‖ *Pot pourri* (traduction de l'espag. *olla podrida*), Plat composé de diverses viandes assaisonnées de divers légumes. — Fig. Assemblage sans ordre de choses hétérogènes.

— Artill. *Pot à feu*, Pot de fer rempli d'artifices, qu'on lance pour éclairer les travaux de l'ennemi.

— Art milit. Casque : *Mettre le* POT *en tête*. ‖ Spécialem., depuis le XVIIe siècle. Casque grossièrement, mais solidement fabriqué, qui était à l'usage des mineurs.

— Comm. Format de papier mesurant généralement 0m,31 sur 0m,40. ‖ *Papier pot*, Sorte de papier blanc, employé dans la fabrication des cartes à jouer, et sur lequel sont imprimées les figures et les couleurs, le derrière étant couvert avec une autre espèce de papier, dit CAVALIER. ‖ *Papier pot ou écolier*, Papier blanc, commun, qui sert ordinairement aux écoliers.

— Jeux. Trou peu profond, que les enfants creusent dans la terre pour jouer aux billes ou à la balle ; jeu dans lequel on se sert du pot.

— Littér. *Pot pourri*, Morceau littéraire où l'on traite de sujets divers assemblés d'une façon plaisante.

— Mar. *Pot à brai*, Marmite en fonte grise dans laquelle on fait fondre le brai. ‖ *Pot de fer*, Mortier grossier servant, au début de l'artillerie, à lancer des projectiles. ‖ *Pot au noir*, Zone de calmes et de pluie comprise entre le premier et le cinquième degré de latitude nord. ‖ *Pot de presse*, Sorte de crapaudine étanche où repose l'axe d'une tourelle cuirassée tournante et dans laquelle on peut faire arriver de l'eau sous pression pour soulager la tourelle et réduire les frottements pendant la rotation.

— Métrol. Mesure de capacité encore en usage dans quelques départements, et qui équivaut au double litre.

— Modes. *Petit pot*, Pot au rouge (fard).

— Musiq. *Pot pourri*, Morceau de musique, formé par un assemblage d'airs ou de paroles connus, variés de différentes façons et reliés au gré de la fantaisie de l'auteur.

— Parfum. *Pot pourri*, Parfum très à la mode à la fin du XVIIIe siècle. (Il était composé de différentes racines, feuilles, écorces aromatiques, de fleurs, de fruits et grains, de certains sels. Le tout, brisé menu, placé dans un *pot* et arrosé d'eau, dégageait une odeur agréable et persistante.) ‖ Petit vase appelé aussi brûle-parfums.



Pot à feu.

— Pyrotechn. Partie d'une fusée volante, qui renferme les garnitures et les projectiles. ‖ *Pot à feu*, Gros cylindre de carton recouvert de forte toile, fermé à sa partie inférieure par un disque de bois, et qui sert à lancer en l'air les bombes d'artifice et les garnitures.

— Techn. Endroit d'un moulin à foulon où l'on met les pièces de drap, pour recevoir les coups de pilon. ‖ Creuset, vase en terre très réfractaire, où l'on fait fondre les matières qui produisent le verre. ‖ Partie d'un fourneau où l'on met les pipes pour les faire cuire. (On lui donne aussi le nom de CHAMBRE.) ‖ Cuvette de garde-robe en forme de cône tronqué. ‖ Vase de terre dans lequel on fait égoutter le sirop non cristallisé dans les formes à sucre. ‖ *Pot à cueillir*, Vase dans lequel le souffleur de verre prend la matière vitrifiée. ‖ *Pot de pompe*, Nom donné au piston de la pompe, muni d'une soupape. ‖ *Pot à fleurs*, Vase de terre cuite, vernissée ou non, de forme cylindro-conique, dans lequel on met des fleurs en terre. (Le fond est percé d'un trou sous lequel on a soin de placer quelques tessons qui facilitent l'écoulement des eaux d'arrosage.) ‖ *Pot à eau*, Vase de forme variable, muni d'une anse, et que l'on emploie pour y mettre l'eau nécessaire à la toilette. ‖ *Pot au lait*, Vase en fer blanc, avec couvercle et anse, dans lequel on met le lait que l'on vient d'acheter. ‖ Grand récipient en toile galvanisée, servant au transport du lait en chemin de fer et dans les villes.



Pot : 1. A tabac à priser (grès) ; 2. A tabac à fumer (ivoire) ; 3. A bière (verre, XVIe s.) ; 4. A jus (faïence) ; 5. A parfums, dit pot pourri (porcelaine, XVIIIe s.).



Pot : 1. A colle, sphérique ; 2. A colle, de relieur ; 3. A lessive ; 4. A eau chaude ; 5. Au lait.

— PROV. : **On fait de bonne soupe dans un vieux pot**, Les vieilles personnes, les vieilles choses ne laissent pas de servir encore. ‖ **Un pot fêlé dure longtemps**, Les infirmes et les valétudinaires vivent parfois longtemps.

ALLUS. LITTÉR. : **Le pot au lait**, Allusion à la fable de La Fontaine *la Laitière et le pot au lait*. V. PERRETTE.

— **Le pot de terre et le pot de fer**, Titre d'une fable (V. 2 où La Fontaine fait ressortir le danger que le faible court à s'allier avec le fort, ou à lutter contre lui.

POT Philippe), homme d'État, filleul et favori du duc de Bourgogne Philippe le Bon, né en 1428, mort en 1494. Seigneur, entre autres terres, de la Roche, depuis la Rochepot (canton de Nolay), il fut, dès l'âge de vingt-deux ans, employé dans les plus importantes missions par Philippe le Bon, puis par Charles le Téméraire. A la mort de Charles, il se rattacha au parti du roi de France et contribua à la réunion de la Bourgogne. Député de la

Bourgogne aux états de Tours en 1484, il y prononça une harangue célèbre sur la souveraineté populaire. Il était à sa mort grand sénéchal de Bourgogne. Son éloquence

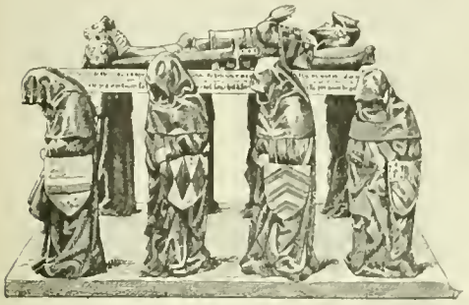

Tombeau de Philippe Pot (XVe s.).

l'avait fait appeler la Bouche de Cicéron. Il s'était fait construire à Cîteaux un magnifique tombeau, qui est aujourd'hui au Louvre. La petite commune de la Rochepot est dominée par les vestiges du château de Philippe Pot.

POTABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est potable.

POTABLE (du lat. *potabilis*) adj. Qui est propre à être bu : *Eau* POTABLE.

— Fam. Qui n'est pas parfait, mais dont on peut se contenter : *Du vin* POTABLE. ‖ Fig. : *Des vers* POTABLES.

— Alchim. *Or potable*, Solution de chlorure d'or.

POTACHE (rad. *pot.* — A signif. d'abord « bête comme un pot » ; on disait aussi POT-À-CUIEN) n. m. Arg. des collèges, Elève, lycéen, collégien.

POTAGE (*taj'* — rad. *pot*) n. m. Aliment demi-liquide, fait de bouillon et de quelque substance alimentaire qu'on y fait cuire ou tremper : POTAGE *aux légumes*. ‖ *Potage printanier*, Potage fait avec divers légumes de printemps. ‖ *Potage à la Crécy*, Potage à la purée de carottes. ‖ *Potage aveugle*, Potage très maigre, sans yeux. ‖ *Relevé de potage*, Plat que l'on sert après le potage.

— Moment du repas où l'on mange le potage : *N'arriver qu'après le* POTAGE.

— Fam. Chose habituelle, de tous les jours : *La femme est le* POTAGE *de l'homme, a dit plaisamment Molière.*

— Loc. div. *Pour tout potage*, Uniquement, sans rien autre : *Joueur décavé qui n'a plus que cent francs* POUR TOUT POTAGE. ‖ *Pour renfort de potage*, En outre, comme supplément : *Il a pris aujourd'hui, pour* RENFORT DE POTAGE, *un maître de philosophie.* (Mol.)

— ENCYCL. Le *potage* remonte à la plus haute antiquité. Les potages à l'eau de lard, aux pois, au riz, à l'eau de poisson, aux betteraves, aux choux, à la purée verte, aux épinards, aux vieilles fèves, à l'eau de lait, aux navets, au fromage, à la moutarde, aux raves, au fenouil, au coing, au millet, aux pommes, au verjus, au chènevis, à la citrouille, au safran, au lait d'amandes, au vin, ont fait les délices du moyen âge. Les potages aux pâtes d'Italie furent connus en France dès la fin du XVIe siècle. En réalité, on peut faire, et l'on fait des potages avec tout ce qui se mange, et les recettes sont variables à l'infini.

POTAGER (*jé*), **ÈRE** [rad. *potage*] adj. Se dit des plantes réservées pour les usages culinaires et des jardins où on les cultive : *L'eau est la vie du jardin* POTAGER.

— *Assiettes potagères*, Assiettes à potage. (Vx).

— Zool. Nom spécifique de quelques insectes dont les larves ou chenilles vivent sur les plantes potagères.

— n. m. Jardin consacré à la culture des plantes potagères : *Un* POTAGER *bien soigné est un trésor.*

— Sorte de foyer élevé, dans une cuisine, pour y dresser les potages, pour les y faire mitonner et pour faire les ragoûts : *Les réchauds d'un* POTAGER.

— Pot dans lequel on porte à dîner à certains ouvriers.



Potager.

— ENCYCL. On confond généralement le jardin *potager* avec le jardin maraîcher. Dans ce dernier, on cultive des légumes usuels pour la vente ; dans le potager, on produit la plupart des légumes pour la consommation directe.

Le jardin potager est placé à proximité de l'habitation. On choisira de préférence une exposition abritée, au midi ou à l'ouest, une terre franche, perméable et un peu calcaire.

Une partie du potager sera consacrée exclusivement aux semis, aux porte-graines et à l'installation des *couches*. Avant sa mise en culture, le sol sera défoncé à une profondeur de 40 à 50 centimètres et convenablement fumé.

Les légumes que l'on cultive dans le potager, peuvent se classer ainsi : 1° *légumes racines* (pommes de terre, carottes, salsifis, etc.) ; 2° *légumes herbacés* (asperges, choux, salade, etc.) ; 3° *légumes fruits* (haricots, pois, melons, etc.) ; 4° *légumes condiments* (cornichons, persil, estragon, etc.).

Jean de La Quintinie a créé à Versailles, pour Louis XIV, un *potager* célèbre, qui existe encore, et dans lequel a été installée, en 1874, l'École nationale d'horticulture.



Potain.

POTAGERIE (*je-ri* — rad. *potage*) n. f. Syn. peu usité de POTAGER (cuisine).

— Culture des jardins potagers. (Vx.)

POTAILLER (*ta-ill-é* [*ll* mll.] — rad. *pot*) v. n. Boire fréquemment ; aimer à boire.

POTAIN (Pierre-Carl-Edouard), médecin français, né et mort à Paris (1825-1901). Docteur en 1853, chef de clinique de Bouillaud et médecin des hôpitaux en 1859, puis professeur agrégé de la Faculté, il devint professeur de pathologie interne en 1876 et professeur de clinique médicale en 1877. Ce fut un praticien et un clinicien de grande valeur, consulté surtout pour les maladies du cœur et du poumon, dont il a perfectionné le diagnostic. Il est l'inventeur d'un appareil aspirateur pour les épanchements pleurétiques et ascitiques.

POTALA, palais-monastère, résidence du dalaï-lama, à Lhasa. — Colline sur laquelle s'élève cet édifice.

POTALIE (*li*) n. f. Bot. Genre de loganiacées.

— ENCYCL. La *potalie amère* est un petit arbuste à tige noueuse, à feuilles opposées très grandes, à fleurs groupées en corymbes terminaux, le fruit est une baie à deux loges polyspermes. Elle croît à la Guyane. Toutes ses parties sont fort amères, la tige laisse exsuder une résine jaunâtre, dont l'odeur rappelle celle du benjoin. A haute dose, la décoction de cette plante est vomitive ; on l'emploie contre les empoisonnements, notamment contre celui par le suc de manioc. La *potalie résineuse* croît au Brésil.

POTALIÉES n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des naïadacées, ayant pour type le genre *potalie*. — *Une* POTALIÉE.

POTAMÉ, ÉE adj. Qui ressemble ou se rapporte au *potamot*.

— n. f. pl. Tribu des naïadacées, ayant pour type le genre *potamot*. — *Une* POTAMÉE.

POTAMIDE n. m. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, de la famille des cérithidés, répandus dans les mers chaudes, ou fossiles dans le tertiaire français.

POTAMOCHÈRE (*kèr'*) n. m. Genre de mammifères artiodactyles pachydermes, de la tribu des suinés, propres à l'Afrique et à Madagascar.



Potamochère.

— ENCYCL. Les *potamochères* sont des porcs voisins des babiroussas, dont le dessus du museau présente une protubérance et un renflement verruqueux. L'espèce type du genre, le *potamochærus porcus*, vit dans l'Afrique occidentale ; le *potamochærus larvatus* est propre à Madagascar.

POTAMOGALE n. m. Genre de petits mammifères insectivores, fouisseurs, type de la famille des *potamogalidés*, comprenant deux espèces de l'Afrique occidentale.



Potamogale.

POTAMOGALIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères insectivores, renfermant les genres *potamogale* et *géogale*. — *Un* POTAMOGALIDÉ.

POTAMOGETON (*jé*) n. m. Bot. Nom scientifique du genre *potamot*.

POTAMOGRAPHE (*graf'*) n. m. Auteur d'une potamographie ; savant qui s'occupe de potamographie. (Rare.)

POTAMOGRAPHIE (*fi* — du gr. *potamos*, fleuve, et *graphê*, description) n. f. Description des cours d'eau et de leurs bassins. (Rare.)

POTAMOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à la potamographie : *Etudes* POTAMOGRAPHIQUES. (Rare.)

POTAMOLOGIE n. f. Syn. de POTAMOGRAPHIE.

POTAMOLOGIQUE adj. Syn. de POTAMOGRAPHIQUE.

POTAMON, philosophe grec, né à Alexandrie. Il vivait aux temps d'Auguste et de Tibère. Il définit et professa l'éclectisme. Péripatéticien quand il s'agissait du principe des choses, il s'attacha, en morale, à concilier le stoïcisme et l'épicurisme. Il paraît avoir exposé sa doctrine dans un ouvrage qui avait pour titre *Institution*. Il avait écrit aussi un commentaire de la *République* de Platon.

POTAMON (saint), nom porté par deux martyrs. Le premier souffrit en Egypte, pendant la persécution de Dèce. Fête le 9 février. — Le second, qui était soldat, mourut pour la foi, également en Egypte, durant la persécution de Dioclétien. Fête le 18 janvier.



Potamophile (gr. 5 f.).

POTAMOPHILE n. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, de la famille des parnidés.

— n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, tribu des oryzées, croissant en Australie.

— ENCYCL. Entom. Les *potamophiles* sont des insectes allongés, ovales, couverts par un enduit hydrofuge, qui vivent au bord des ruisseaux, à demi submergés. Le *potamophilus acuminatus* est commun en France.

POTAMOPHOBIE (*bi* — du gr. *potamos*, fleuve, et *phobos*, crainte) n. f. Peur morbide des eaux courantes, que l'on observe dans diverses psychoses.

POTAMOT (*mo*) n. m. Bot. Genre de naïadacées potamées.



Potamot : *a*, fleur ; *b*, fruit.

— ENCYCL. Les *potamots* (potamogeton) sont des plantes aquatiques, herbacées, à tiges rampantes noueuses, à feuilles coriaces ou translucides, alternes ou opposées, à petites fleurs hermaphrodites, verdâtres, réunies en épis axillaires longuement pédicelés. Le *potamot flottant* était autrefois employé en décoction contre les démangeaisons ; le *potamot marin* vit dans les eaux saumâtres.

POTAMOTHÉRIUM (*om'*) n. m. Genre de mammifères carnivores, fossiles dans le tertiaire de l'hémisphère boréal.

POTARD (*tar'* — rad. *pot* n. m. Arg. Pharmacien.

POTAS (*ta*) n. m. pl. Commérages, cancans. (Vx)

POTASSANE (*ta-san'*) n. f. Nom ancien du chlorure de potassium.

POTASSE (de l'allem. *pottasche*, cendres de pot, de *pott*, pot, et *asche*, cendres) n. f. Désignation de plusieurs dérivés potassiques : *hydrate de potassium* potasse caustique et *carbonate de potassium* potasse carbonatée et, commercialement, Nom donné à toutes les variétés de carbonates de potassium impurs.

— ENCYCL. *Potasse caustique*. On prépare l'hydrate KOH en décomposant, par la chaux, le carbonate potassique :

$$CO^3K^2 + Ca\,OH^2 = CO^3Ca + 2KOH,$$

carbonate potassique, chaux, carbonate de chaux, potasse.

La solution décantée du carbonate calcique insoluble est concentrée, puis coulée, fondue en plaques ou en bâtons (pierre à cautères) ; c'est la *potasse à la chaux*, contenant beaucoup d'impuretés, éliminées en dissolvant dans l'alcool, puis évaporant la dissolution dans une capsule d'argent (*potasse à l'alcool*). Pure, la potasse caustique forme un solide blanc, de densité 2,04, soluble dans l'eau et dans l'alcool, fusible au rouge sombre. Cet hydrate est le type des alcalis basiques, se combinant énergiquement à tous les acides. Sur la peau, la potasse agit comme caustique ; dans ce but, on l'emploie soit pure, soit divisée dans la chaux (caustique de Vienne, de Filhos) ; dans les laboratoires, elle sert en analyse pour absorber l'anhydride carbonique, à provoquer l'attaque des acides silicates, verre, etc.) et, en chimie organique, à réaliser des réactions oxydantes et hydratantes.

Carbonates potassiques. Il existe deux carbonates purs : le *carbonate neutre*, CO^3K^2, préparé en calcinant le binoxalate de potassium pur, solide blanc anhydre, soluble dans l'eau (90 parties de sel dans 100 d'eau à 15°, insoluble dans l'alcool, fusible au rouge sans décomposition, à réaction alcaline, et le *bicarbonate*, CO^3HK, obtenu en saturant le précédent par l'anhydride carbonique en prismes solubles dans l'eau (23 p. 100 à 10°). Dans l'industrie, sous le nom de *potasse*, on fait grand usage de divers carbonates impurs extraits de plusieurs sources : les principaux proviennent du lessivage des cendres de bois et calcination du résidu (*salin*) obtenu par l'évaporation de ces lessives ; les plus blanches sont dites *perlasses* angl. *pearl ashes*, cendres granulées, les autres, selon la provenance, sont dites d'Amérique, de Russie, de Toscane, etc. ; elles titrent de 50 à 80 p. 100 de CO^3K^2, souillés de divers sels étrangers de potassium et de sodium, de fer, silice, etc. La calcination des lies de vin et lessivage des cendres obtenues *cendres gravelées*), la calcination de la crème de tartre, le traitement du salin de betteraves, des eaux de désuintage des laines, du sulfate potassique par le charbon et la craie (procédé Leblanc). l'attaque des feldspaths donnent diverses potasses plus ou moins pures. Outre ces carbonates, signalons sous le nom de *potasse fondue d'Amérique* des potasses rendues caustiques par la chaux, et, sous celui de *potasse factice*, des mélanges de soude et sels sodiques usités comme succédanés de la potasse. Tous ces composés trouvent des emplois importants en verrerie, cristallerie, dans le chamoisage des peaux, dans le blanchiment, dans la fabrication des hypochlorites (eau de Javel), chlorates, prussiates, etc., des lessives pour peintres (eau seconde), etc.

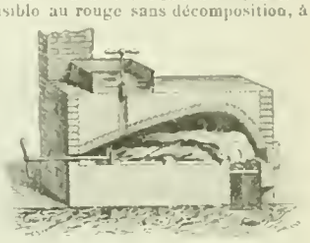

Four pour calciner les vinasses de betterave et obtenir le salin.

POTASSÉ, ÉE (*ta-sé*) adj. Chim. Qui contient de la potasse : *Composé* POTASSÉ.

POTASSER (*ta-sé* — rad. *potasse*, à cause de l'effervescence que produit cette substance dans certaines réactions) v. n. Arg. Bouillonner d'impatience ou de colère. Arg. des écoles, Travailler avec beaucoup d'application. — Actv. Etudier : POTASSER *le grec*.

POTASSERIE (*ta-se-ri*) n. f. Usine où l'on traite les résidus de la distillation des mélasses, pour en extraire du carbonate de potasse.

POTASSEUR (*ta-seur'* — rad. *potasser*) n. m. Arg. des écoles. Elève qui travaille beaucoup.

POTASSICO (*ta-si*), préfixe indiquant la présence du potassium dans un sel double ; POTASSICO-*sodique*, POTASSICO-*magnésique*, etc. Se disent de sels doubles formés de la combinaison d'un sel de potassium avec un sel de sodium ou de magnésium.)

POTASSIDES (*ta-sid'*) n. m. pl. Chim. Famille de corps qui comprend le potassium et tous les composés qui en dérivent. — *Un* POTASSIDE.

POTASSIÉ, ÉE *ta-si-é* adj. Qui contient du potassium.

POTASSIMÈTRE *ta-si* — de *potasse*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Instrument au moyen duquel on détermine les proportions de potasse et de soude qui composent les potasses du commerce.

— ENCYCL. Cet instrument, imaginé en 1845 par O. Henry, est formé d'une burette graduée, analogue comme forme et comme disposition à la burette de Mohr.

La méthode de Henry est fondée sur les différences de solubilité des perchlorates de potasse et de soude dans l'alcool ; le perchlorate de potasse est insoluble dans ce véhicule, qui dissout, au contraire, très facilement le perchlorate de soude. On prépare avec ce dernier sel une liqueur titrée. Pour doser les proportions de carbonate de potasse et de carbonate de soude qui existent dans un

mélange de ces deux corps au moyen de cette liqueur titrée, on convertit d'abord ces carbonates en acétates, en les traitant par l'acide acétique; la liqueur, évaporée à siccité, est mise en dissolution dans l'alcool. Dans cette solution, on ajoute lentement la solution titrée de perchlorate de soude au moyen du *potassimètre;* cette addition détermine la formation d'un précipité de perchlorate de potasse insoluble dans l'alcool; on continue à verser le liquide tant qu'il se produit un trouble dans la liqueur. Au moment où cette réaction cesse de se produire, on arrête l'opération et on lit sur l'instruction le volume de liqueur titrée ajoutée; ce volume donne exactement la quantité de perchlorate de soude transformé en perchlorate de potasse. Un calcul très simple donne dès lors la quantité de potasse cherchée. Il suffit, en effet, de déterminer par un dosage alcalimétrique ordinaire le poids total des carbonates alcalins et de retrancher de ce poids celui du carbonate de potasse dosé, comme il vient d'être dit, pour avoir le poids du carbonate de soude.

POTASSIQUE (*ta-sik'*) adj. Chim. Se dit des dérivés du potassium : *Sels* POTASSIQUES. ‖ Qui contient des composés du potassium : *Engrais* POTASSIQUES.

POTASSIUM (*ta-si-om'*) n. m. Chim. Métal monoatomique, découvert dans la potasse.

— ENCYCL. Ce métal est très répandu dans la nature. Rencontré à l'état de chlorure dans l'eau de mer, en combinaison avec divers sels dans les gisements de Strassfurt (Allemagne), dans les feldspaths, dans les végétaux des cendres desquels on peut l'extraire, il fut isolé en 1807 par Davy, qui décomposa par la pile la potasse caustique en présence de mercure, Gay-Lussac (1808) le prépara par l'attaque au rouge blanc de la potasse par le fer; le procédé actuel, dû à Curcaudeau (1808), Brünner (1825), consiste à réduire le carbonate potassique par le charbon :

$$\underset{\text{carbonate potassique.}}{CO^3K^2} + \underset{\text{charbon.}}{2C} = \underset{\text{oxyde de carbone.}}{3CO} + \underset{\text{potassium.}}{K^2}$$

Donny et Maroska l'ont rendu pratique en utilisant un récipient formé de deux plaques en tôle, dans lequel on recueille le potassium.

Propriétés physiques. Le potassium, de densité 0,87, est dur, cassant à froid, mou comme cire à 15°, fondu à 62°,5, bouillant à 700° en se volatilisant; sa cassure présente l'éclat de l'argent, mais se ternit aussitôt par le contact de l'air en s'hydratant et se carbonatant; aussi conserve-t-on le métal sous une couche d'huile de naphte. Son symbole est K (du lat. *kalium*), son poids atomique 39,1.

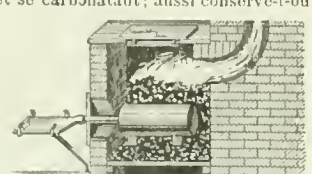

Préparation du potassium par le procédé Donny et Mareska : A gauche, le récipient où l'on recueille le métal.

Propriétés chimiques. Très oxydable, il décompose l'eau à froid en enflammant l'hydrogène dégagé; il se combine à l'oxygène, aux halogènes, et de ce fait possède des propriétés réductrices énergiques, décomposant un grand nombre de substances oxygénées, sels halogénés, etc., mettant les métaux alliés en liberté.

Usages. Ses propriétés réductrices le font employer dans la métallurgie de l'aluminium, du magnésium; dans les laboratoires, pour l'analyse des gaz; mais la violence de ses réactions lui fait préférer le sodium.

Oxydes de potassium. Le potassium se combine à l'oxygène directement, donnant les oxydes K^2O, K^2O^2; l'oxyde K^2O est très avide d'eau; il se dissout, formant l'hydrate KOH ou *potasse caustique.* V. POTASSE.

Sulfures de potassium. Le soufre attaque le potassium : le sulfure K^2S, résultat de l'action de l'hydrogène sulfuré sur la potasse, est un réactif d'analyse; une variété de ce composé (pyrophore de Gay-Lussac) obtenu en réduisant le sulfate potassique par le charbon, pulvérulent, s'enflamme à l'air en s'oxydant. En fondant du soufre, du carbonate de potassium, on obtient un trisulfure K^2S^3 impur (foie de soufre), usité en pharmacie comme topique, principalement en bains contre les maladies de la peau.

Chlorure de potassium KCl. On nomme ainsi le sel industriel du potassium dont peuvent dériver tous les autres composés. Il s'extrait des eaux mères des marais salants, de cendres de varechs, des gisements de Strassfurt, où il se trouve soit par (sylvine), soit à l'état de *carnallite* ($MgCl^2.KCl.6H^2O$). Ce sont des cristaux cubiques anhydres, solubles dans trois fois leur poids d'eau à 15°, fusibles au rouge, utilisés comme engrais, comme matières premières du sulfate, du chlorate, du carbonate, etc.

Bromure, iodure de potassium. Ces deux sels, obtenus en attaquant par la potasse le métalloïde, brome ou iode, ou en décomposant par ce même alcali le sel halogène de fer correspondant, sont usités en médecine et en photographie. Le *bromure*, KBr, cristaux cubiques, anhydres, solubles dans l'eau (65 p. 100 d'eau à 20°), sédatif et anesthésique; l'*iodure*, KI, cubes solubles dans l'eau (144 p. 100 d'eau à 20°), dans l'alcool, est un excitant et un résolutif.

Cyanure de potassium. V. CYANURE.

Ferrocyanure $Fe^6Cy^{12}K^4.3H^2O$ syn. *prussiate jaune*, *ferricyanure* $(Fe^2Cy^{12}K^6)$ syn. *prussiate rouge*. Ces cyanures complexes sont préparés le premier, en traitant les résidus d'épuration du gaz d'éclairage ou en fondant une matière azotée (cuir) avec du carbonate de potassium et de fer. Ce sont des cristaux jaune citron, solubles dans quatre parties d'eau froide; le second, ferricyanure, en oxydant le ferrocyanure par le chlore, est en cristaux rouges. Ces sels servent à fabriquer des couleurs bleues avec les sels de fer (bleu de Prusse).

Sulfocyanate (CySK). Dérive du ferrocyanure en fondant celui-ci avec du soufre et du carbonate de potassium, il sert de réactif des sels ferriques, en photographie, etc.

Carbonate de potassium. V. POTASSE.

Sulfate de potassium (SO^4K^2) (syn. *Sel de duobus, de Glaser*). Ce sont des cristaux prismatiques, anhydres solubles dans dix parties d'eau, utilisés comme engrais; on les obtient en attaquant le chlorure par l'acide sulfurique. Combiné au sulfate d'alumine, ce sulfate forme l'alun potassique. En médecine, on utilise ses propriétés purgatives.

Azotate de potassium. V. SALPÊTRE.

Chlorate (ClO^3K). En cristaux peu solubles dans l'eau (7 p. 100 à 20°) servant à préparer l'oxygène, les explosifs, les allumettes, etc., il est obtenu par le traitement de la potasse à chaud par le chlore ou en électrolysant le chlorure en présence de traces de chromate.

Hypochlorite de potassium ou *Eau de Javel.* On nomme ainsi un décolorant et désinfectant obtenu en saturant à froid la potasse par le chlore.

Bichromate de potassium ($Cr^2O^7K^2$). C'est un sel toxique, oxydant, produit en traitant le fer chromé par le nitre. Il forme des cristaux rouge orangé employés dans la fabrication du jaune de chrome, et sert à alimenter les piles à liquides (genre Grenet).

Permanganate de potassium MnO^4K. C'est un oxydant énergique, en cristaux violacés, solubles dans l'eau. Produit en fondant le bioxyde de manganèse, la potasse et du chlorate, il sert de désinfectant à la dose de 1 p. 1000.

Silicate ou Liqueur des cailloux. La silice, en solution dans la potasse, a été employée pour enduire les pierres calcaires tendres des édifices, afin de les durcir.

Caractères des sels potassiques. Ces sels sont tous solubles dans l'eau; seuls le tartrate, le picrate, le perchlorate peuvent se déposer dans les solutions; l'acide hydrofluosilicique donne un précipité gélatineux opalin. Les dérivés potassiques colorent la flamme en violet. On dose le potassium à l'état de sulfate ou de chloroplatinate.

POTATION (*si-on* — lat. *potatio;* de *potare,* boire) n. f. Fam. Action de boire.

POT-AU-FEU n. m. Mets composé le plus souvent de viande de bœuf bouillie dans beaucoup d'eau, avec accompagnement de carottes, poireaux, etc. : *Le* POT-AU-FEU *doit cuire lentement.* ‖ Viande avec laquelle on prépare ce mets : *Acheter un* POT-AU-FEU *de trois livres.* ‖ *Pot-au-feu à l'espagnole,* Olla podrida. ‖ Récipient dans lequel on prépare ce mets : *Un* POT-AU-FEU *de cuivre.* (Pl. *Des* POTS-AU-FEU.)

— Fam. Chose mesquine, terre à terre, comme sont les questions de ménage : *Je suis las de notre petit* POT-AU-FEU *démocratique et bourgeois.* (De Tocqueville.) ‖ Personne qui ne se plaît que dans son ménage : *Elle l'embrassa sur les deux joues, l'appela grand* POT-AU-FEU. (E. About.)

— Adjectiv. (invar.) : *Un mari. Des maris* POT-AU-FEU.

— Loc. *N'en mettre pas plus grand pot-au-feu,* Ne pas faire plus de dépense, plus de cérémonie. (Fig. Ne se mettre en frais d'aucune manière.)

— ENCYCL. V. BOUILLI, et BOUILLON.

POT-BOUILLE (*po-bou-ill* [*ll* mll.] — de *pot,* et *bouillir*) n. f. Pop. Ordinaire du ménage : *Ce n'est pas le cabaret qui améliore la* POT-BOUILLE.

— Fig. et fam. Travail résultant d'actions combinées : *La* POT-BOUILLE *politique.* (M. Alhoy.)

— *Faire pot-bouille avec quelqu'un,* Se mettre en ménage avec lui.

Pot-Bouille, roman d'Emile Zola (1882). — Le bel Octave Mouret, provincial débarqué à Paris pour « arriver par les femmes », loue une chambre dans la maison de Campardon, architecte diocésain. Dans cette « maison bourgeoise », se passe tout le roman. C'est la bourgeoisie que veut peindre l'auteur de *Pot-Bouille,* comme il avait écrit l'*Assommoir* pour peindre les ouvriers. Et il ne la peint pas avec plus d'indulgence. Vabre, le locataire du premier, est un vieux filou qui ruine ses enfants en jouant à la Bourse, tandis que son gendre, Duveyrier, conseiller à la cour, se fait gruger par une maîtresse et frustre ses beaux-frères de l'héritage paternel. Les locataires du quatrième, les Josserand, marient une de leurs filles à un fils de Vabre en usant de procédés qui sentent l'escroquerie. Campardon installe sa maîtresse chez sa femme. On ne peut signaler ici toutes les horreurs que cache cette maison d'apparence respectable, avec son escalier imposant et austère. L'escalier a pour contre-partie une petite cour, où l'on entend continuellement les bonnes s'injurier d'étage à étage et déblatérer sur leurs maîtres. L'une d'elles dit le mot de la fin à une de ses compagnes, qui, dégoûtée, veut quitter la maison : « Celle-ci ou celle-là, toutes les baraques se ressemblent. » On retrouve dans *Pot-Bouille* le relief que Zola donne à ses peintures.

POTCHAIEF, bourg de la Russie occidentale (gouv. de Wolhynie), à quelque distance de la frontière de Galicie; 700 hab. Immense couvent, pèlerinage fréquenté.

POTCHEFSTROOM, ville du Transvaal, une des plus anciennes fondées par les Boers, sur le Vaal; 3.700 hab. Centre agricole; élevage de bestiaux.

POTCHEP, bourg de Russie (gouv. de Tchernigof), sur la Soudost, affluent de la Desna; 6.000 hab.

POTCHINKI, ville de Russie (gouv. de Nijégorod), sur la Roudnia (bassin du Volga); 8.500 hab. Haras. Tanneries

POT-DE-VIN n. m. Fam. Somme en sus du prix convenu pour un marché et octroyée à titre de cadeau, ainsi dite parce qu'elle consista d'abord en une gratification offerte pour boire. ‖ Somme d'argent ou cadeau que l'on donne à une personne pour obtenir une chose ou conclure une affaire par son intermédiaire. Pl. *Des* POTS-DE-VIN.

— ENCYCL. Dans les transactions privées, les *pots-de-vin* sont permis et sont, en général, offerts ouvertement. Au contraire, lorsque, donnés clandestinement, ils ont pour but de corrompre des mandataires ou des fonctionnaires publics, ils tombent sous le coup de la législation pénale qui vise le cas de corruption. V. CORRUPTION.

POT-DE-VINIER (*ni-é*) n. m. Fam. Celui qui reçoit, qui exige des pots-de-vin. ‖ Pl. *Des* POTS-DE-VINIERS.

POTE adj. f. Fam. Se dit d'une main gourde : *Il n'a pas les mains* POTES *quand il faut recevoir de l'argent.* ‖ Goullé : *La jambe gauche* POTE *et circonflexe.* (Beaum.)

POTE (rad. *pot*) n. f. Dans quelques provinces, Pot de terre dont les femmes se servent comme d'une chaufferette.

POTÉ (du vx fr. *pooté,* puissant) n. f. Féod. Titre honorifique que l'on accordait à certaines terres.

POTEAU (*to* — pour *posteau,* dérivé de l'anc. franç. *post;* du lat. *postis*) n. m. Constr. Pièce de bois de charpente, fixée dans une position verticale ou inclinée : POTEAU *cornier,* POTEAU *de décharge, Poteau d'huisserie,* Pièce de bois qui forme chacun des côtés d'une baie (porte, fenêtre). — *Poteau de remplage,* Chacune des pièces de bois qui séparent l'une de l'autre deux baies voisines.

— Pièce de bois fichée en terre : *Attacher un criminel au* POTEAU.

— Fig. Objet fixe, stable, immobile : *Vous faites du passé un* POTEAU *autour duquel l'humanité doit tourner comme un cheval aveugle!* (J. Sandeau.) ‖ Objet servant d'indication, d'avertissement permanent : *Tout journal libre est un* POTEAU *sur lequel chaque citoyen peut afficher sa réclamation et ses griefs.* (Ed. Texier.)

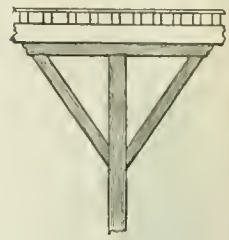

Poteau (charp.).

— Pop. Jambe grosse et mal faite.

— Arg. Ami intime qui vous soutient.

— Jeux. Pop. *Trouver un poteau,* Rencontrer, aux jeux de cartes, dans la partie adverse, un joueur possédant plus ou autant d'atouts que le demandeur.

— Manèg. Chacune des deux pièces cylindriques de bois que l'on scelle dans le sol à quelque distance l'une de l'autre, que l'on entoure d'une sorte de gaine de cuir, et entre lesquelles on attache un cheval rueur pour initier les apprentis cavaliers aux habitudes de l'équitation.

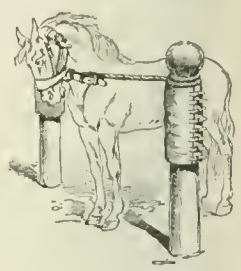

Poteaux de manège.

— P. et chauss. *Poteau indicateur,* Pièce de bois fichée en terre et portant un écriteau qui indique le chemin, etc.

— Télégr. électr. Pilier en bois, fer ou pierre, destiné à supporter les isolateurs sur lesquels les fils télégraphiques s'appuient. ‖ *Poteaux couplés,* Poteaux réunis à leur partie supérieure par des boulons et à mi-hauteur par des entretoises. ‖ *Poteau cornier,* Poteau télégraphique installé en un point où les lignes forment un angle.



Poteau (télégr.)

— Turf. *Poteau d'arrivée* ou absolum. *Poteau,* Poteau, généralement surmonté d'un disque ouvert, qui est placé au terme de la course, en face de la tribune du juge de l'arrivée. ‖ *Poteau de départ,* Poteau placé quelquefois sur un point de la piste et près duquel s'alignent les concurrents au moment de partir. ‖ *Poteau de distance,* Poteau placé à 100 mètres de l'arrivée et qu'autrefois les chevaux devaient passer pour ne pas être distancés. ‖ *Rester au poteau,* Se dit du cheval qui, après s'être présenté aux ordres du starter, ne part pas au signal donné.

POTÉE n. f. Ce qui est contenu dans un pot; ce qu'un pot peut contenir : *Une* POTÉE *d'eau, de lait.*

— Fam. Grande quantité : *Une* POTÉE *d'enfants.* ‖ *Etre éveillé comme une potée de souris,* Être fort éveillé, fort gai.

— Art culin. Dans certains départements, Plat composé de divers légumes accommodés au lard.

— Lithol. *Potée de montagne,* Tuf calcaire d'une couleur gris sale, qu'on appelle aussi TERRE POURRIE.

— Techn. Eau dans laquelle on a fait dissoudre de l'ocre rouge, dont on enduit une poterie pour lui faire prendre le plomb. ‖ Mélange d'argile, de fiente de cheval et de bourre, dont on fait les moules de fonderie. ‖ *Potée d'étain,* Oxyde d'étain réduit en poudre fine, dont on se sert pour polir les métaux. ‖ *Potée d'émeri,* Poudre qui se trouve sur les meules ayant servi pour tailler les pierreries.

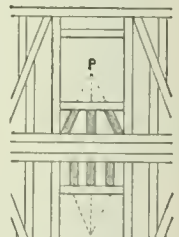

P, poteaux de remplage.

POTÉITÉ n. f. L'essence du pot en soi. (Mot fabriqué par Racine à l'imitation de la scolastique.)

POTELÉ, ÉE (orig. inconn.) adj. Gras, plein, rebondi : *Bras* POTELÉS. *Enfant* POTELÉ.

— n. m. Etat des chairs potelées : *Le* POTELÉ *est habituel chez les petits enfants.*

POTELÉE n. f. Bot. Nom vulgaire de la jusquiame.

POTELET (*lè*) n. m. Techn. Petit poteau. ‖ Pièce de bois de peu de longueur, appelée aussi JAMBETTE, que l'on place verticalement à la partie inférieure d'un limon d'escalier comme soulagement. ‖ Petit poteau de remplage que l'on place verticalement au-dessus des linteaux de porte ou sous les appuis de croisée.

— Bot. Nom vulgaire de la jacinthe des bois.

POTELEUR n. m. Nom donné autrefois aux propriétaires vendant leur vin au pot sans tenir de cabaret.

POTELLE (*tèl'*) n. f. Mineér. Entaille pratiquée dans la roche, pour recevoir l'extrémité d'une pièce de boisage.

POTELOT (*lo*) n. m. Ancien nom de la plombagine, qui sert à faire les crayons.

POTEMKINE (Grégoire Alexandrovitch) [on prononce *Patoumkine*], favori de Catherine II, né près de Smolensk en 1736, mort près de Nicolaïev en 1791. Il végétait dans les rangs inférieurs de l'armée, quand la faveur de Catherine II, pour laquelle il avait déployé un grand zèle lors de la révolution qui arracha la couronne à Pierre III



Potemkine.

(28 mai 1762), le fit nommer en peu de jours colonel, puis chambellan; il montra pour l'impératrice une passion violente, qui fut bientôt partagée. Le comte Orlov, favori régnant, le fit envoyer à la guerre contre les Turcs; il y gagna le grade de lieutenant général et la confiance absolue de la souveraine. Prince, feld-maréchal, commandant en chef de l'armée, grand amiral, premier ministre, grand hetman des cosaques, etc., il se montra digne de cette fortune inouïe. Il conçut le hardi projet d'expulser entièrement les Turcs de l'Europe, voulut y associer l'Autriche, et ménagea l'entrevue de Mohilev entre Catherine et Joseph II, où l'on convint du partage de la Turquie; lui-même accomplit la conquête de la Crimée, provoqua et dirigea d'abord avec succès la guerre de 1787 contre les Turcs. Cependant, un nouveau favori, Zoubov, balançait déjà son crédit. Potemkine accourut à Saint-Pétersbourg pour tenir en échec ce rival, puis repartit et reprit le commandement de ses troupes. Mais il mourut subitement en Moldavie. Les Russes l'ont surnommé *Tvvritchesky* (le Tauridien).

POTENCE (*tnnss* — du lat. *potentia*, puissance, appui) n. f. Sorte de béquille en forme de T, dont un homme faible ou estropié se sert pour marcher, en la mettant sous son aisselle pour s'appuyer dessus : *Marcher avec des* POTENCES.

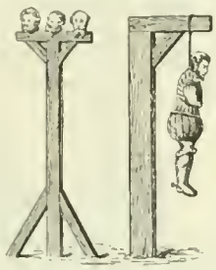
Potences (XVIe s.).

— Gibet, instrument de supplice servant à la pendaison : *Mettre, Attacher quelqu'un à une* POTENCE. ‖ Supplice de la pendaison : *Mériter la* POTENCE. ‖ Fam. *Gibier de potence*, Homme qui mérite d'être pendu.

— Appareil employé pour mesurer la taille des hommes et des animaux et qui est formé d'une règle verticale le long de laquelle glisse une pièce mobile. Syn. TOISE.

— Loc. *En potence*, En équerre : *Troupes disposées* EN POTENCE. ‖ *Table en potence*, Table longue, vers l'un des bouts de laquelle il y en a une autre disposée en travers.

— Archéol. Chacun des supports des bancs dans les anciennes galères. ‖ Bâton en tau des anciens abbés.

— Blas. Meuble de l'écu, représentant une croix en forme de T. (La potence est la croix des Hébreux et s'appelle aussi CROIX POTENCÉE, CROIX DE SAINT-ANTOINE, TAF OU TAU.)


De gueules à une potence d'argent.

— Constr. Pièce ou assemblage de pièces destiné à diviser l'effort exercé de haut en bas sur une pièce horizontale fixée par une seule de ses extrémités. ‖ Pièce placée verticalement ou obliquement sous une poutre pour soutenir une partie du poids. ‖ Assemblage de trois pièces de bois ou de fer, dont l'une est posée verticalement, une autre est mise dessus en travers, et la troisième soutient l'extrémité de la seconde.

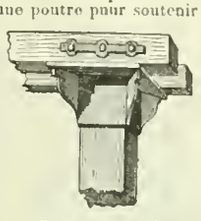
Potence (constr.).

— Liturg. Sorte de grosse béquille posée debout, sur laquelle on s'appuie pendant l'office, dans les églises d'Orient, où l'usage des chaises est inconnu.

— Manèg. Verge d'où pendait la bague que le cavalier devait enlever avec la lance ou l'épée. (Vx.) ‖ *Brider la potence*, Donner dans le bois au lieu d'enlever la bague. (Vx.)

— Mar. Epontille fourchue, supportant le pied du mât d'artimon dans le faux pont. ‖ *Potence de la bouée de sauvetage*, Petit bossoir débordant à l'extérieur et à l'extrémité duquel est suspendue la bouée de sauvetage. ‖ *Potence de pivot de tangon*, Support en saillie à la muraille portant la crapaudine du pivot de tangon.

— Techn. Outil de fer servant à tenir certaines pièces pendant le limage. ‖ Forte pièce en laiton qui sert à porter deux des quatre pivots des pièces de l'échappement, dans les montres à roue de rencontre. ‖ Instrument employé, dans les verreries, au transport des objets trop chauds pour pouvoir être manés. ‖ Pièce de bois qui, dans le moulin du lapidaire, avance pour soutenir le pivot supérieur de l'arbre portant la roue ou la meule à tailler. ‖ Sorte de bigorne ou de petite enclume employée par les chaudronniers.

— SYN. Potence, gibet.


D'argent à la croix potencée d'azur. V. CONTRE-POTENCÉ.

POTENCÉ, ÉE (*tan-sé* — rad. *potence*) adj. Blas. Se dit d'une pièce, et particulièrement d'une croix, quand elle a les extrémités terminées en T : *La croix de Jérusalem est* POTENCÉE.

POTENCEAUX (*tan-sô*) n. m. pl. Partie du métier des passementiers portant les ensouples sur lesquelles sont roulés les fils de la chaîne.

POTENTAT (*tan-ta* — du lat. *potens, entis*, puissant) n. m. Souverain d'un grand Etat : *L'empereur de Russie est un des plus grands* POTENTATS *du monde*.

— Fam. Homme qui se donne des airs d'autorité.

— SYN. Monarque, prince, etc. V. MONARQUE.

POT-EN-TÊTE n. m. Archéol. Casque de mineur ou de sapeur, en usage du XVIe au XIXe siècle. ‖ *Des* POTS-EN-TÊTE.

— ENCYCL. Le *pot-en-tête* était un casque à l'épreuve de la balle, que l'on portait pour faire les travaux d'approche. Par sa forme, il appartient à la catégorie des barbutes; parfois, il se complique d'un masque mobile rattaché au droit du front par un bouton tournant. Au siège de Sébastopol (1855), les sapeurs français furent encore ainsi armés.

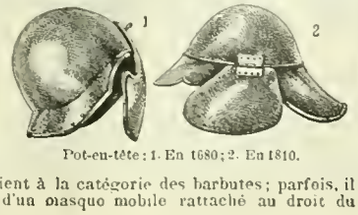
Pot-en-tête : 1. En 1680; 2. En 1810.

POTENTIALITÉ (*tan-si*) n. f. Philos. Caractère de ce qui est potentiel, virtuel.

POTENTIATION (*tan-si-a-si* — du lat. *potentia*, puissance) n. m. Mathém. Elévation à une puissance. (Ne s'emploie guère que lorsque l'exposant est variable.)

POTENTIEL, ELLE (*tan-si-èl'* — du lat. *potentialis*) adj. Philos. Qui n'est qu'en puissance : *Qualité* POTENTIELLE.

— Substantiv. n. m. : *Le* POTENTIEL *c'est ce qui peut être*.

— Gramm. Mode du verbe exprimant qu'une action peut ou pourrait se réaliser dans le présent ou l'avenir, ou encore pouvait ou aurait pu se réaliser dans le passé, sous certaine condition exprimée ou sous-entendue.

— Méd. Se dit des remèdes qui, bien que très énergiques, n'agissent que quelque temps après leur application, à la différence des remèdes *actuels*, qui produisent leur effet sur-le-champ. (Vx, en ce sens.)

— Physiq. *Energie potentielle*. V. ÉNERGIE.

— ENCYCL. Physiq. Dans un champ de forces, on appelle *potentiel* en un point de coordonnées $x\ y\ z$, la quantité définie par l'égalité :

$$V = -\int (X dx + Y dy + Z dz),$$

où X, Y, Z sont les composantes du champ E suivant les trois axes. Cette définition n'a par suite de sens que si la quantité entre crochets est une différentielle exacte : c'est ce qui arrive dans le cas de forces centrales. Alors, l'ensemble des points du champ où le potentiel est le même constitue une *surface équipotentielle*. De la définition résulte que les composantes de la force sont :

$$X = -\frac{dV}{dx}\ Y = -\frac{dV}{dy}\ Z = -\frac{dV}{dz}.$$

La force en un point est donc normale à la surface équipotentielle correspondante; elle est en outre proportionnelle à l'écartement des surfaces équipotentielles voisines. Les *lignes de force* le long desquelles se déplacerait un point soumis au champ et abandonné à lui-même sont des lignes normales à toutes les surfaces équipotentielles. Sur une surface quelconque, le lieu des points d'égal potentiel devient une *ligne équipotentielle*, à laquelle la force est perpendiculaire.

La considération du potentiel est surtout utile dans le cas de forces centrales agissant en raison inverse du carré de la distance (gravitation et pesanteur, actions électriques et magnétiques) : le potentiel prend alors la forme simple :

$$V = \varepsilon\left(\frac{m}{r}\right),$$

m étant la masse agissante en un point situé à la distance r du point considéré P. $\left(\frac{m}{r}\right)$ représente alors le travail de la force due à la masse m lorsque l'unité de masse s'éloigne du point P jusqu'à l'infini. On a en outre :

$$\Delta V = \frac{d^2V}{dx^2} + \frac{d^2V}{dy^2} + \frac{d^2V}{dz^2} = -4\pi\rho \text{ (théorème de Poisson)},$$

ρ étant la densité de la masse agissante au point considéré. En dehors des régions contenant les masses agissantes, ρ est nul et l'on a : $\Delta V = 0$ (équation de Laplace).

Ces considérations théoriques ont des applications très intéressantes en électricité : les masses électriques s'attirent en effet en raison inverse du carré de la distance; par suite, elles admettent un potentiel.

Le potentiel est constant sur un conducteur en équilibre électrique, au reste, seules les différences de potentiel, et non les valeurs absolues, interviennent dans tous les phénomènes, en sorte qu'on peut choisir arbitrairement le 0 du potentiel, c'est en général le potentiel du sol. Quant à l'unité de différence de potentiel, on peut la définir pratiquement comme la différence de potentiel qui existe entre les bornes d'un élément de pile Daniell : on l'a appelée *volt*.

On a souvent comparé la différence de potentiel entre deux conducteurs à la différence de niveau entre deux réservoirs d'eau; d'où la dénomination de *surfaces de niveau* donnée parfois aux surfaces équipotentielles.

— Gramm. Le *potentiel* n'a pas dans toutes les langues des formes qui lui soient propres. Ainsi, en grec classique, le potentiel est rendu par l'optatif, qui est proprement le mode du souhait, accompagné de la particule *an*. En latin, c'est le subjonctif qui peut revêtir la nuance potentielle. En français, le conditionnel est un véritable potentiel : « il *viendrait* si on l'en priait »; « il *serait* venu si on l'en avait prié »; « je *mangerais* volontiers », etc.

POTENTIELLEMENT (*tan-si-è-le*) adv. D'une manière potentielle.

POTENTILLE (*tan*, et *ll* mll.) n. f. Bot. Genre de rosacées, tribu des fragariées.

— ENCYCL. Les *potentilles* (potentilla) sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles composées, dont le stipule est adné au pétiole, qui porte des fleurs blanches, jaunes ou quelquefois rouges. Les potentilles ressemblent beaucoup aux fraisiers, mais leur réceptacle ne devient pas charnu; elles croissent dans les régions tempérées ou froides.


Potentille.

Plusieurs potentilles sont utilisées en médecine, comme la *quintefeuille* (potentilla reptans), la *formentille*, etc., pour leurs propriétés astringentes. La souche de ces plantes est une des espèces astringentes du *Codex*. Enfin, on cultive pour l'ornement des jardins : la potentille rouge sang (*potentilla atrosanguinea*), du Népaul, la potentille dorée *potentilla aurea*), des Alpes, à fleurs jaunes, la potentille frutescente (*potentilla fruticosa*), etc.

POTENTIOMÈTRE (*tan-si-o* — de *potentiel*, et du gr. *metron*, mesure) n. m. Electr. Appareil imaginé par Clare, analogue au rhéostat de Wheatstone, et destiné à la mesure des différences de potentiel entre les pôles d'une pile.

POTENZA (lat. *Potentia*), ville d'Italie (Basilicate), ch.-l. de prov., près du Basento; 20.253 hab. Peu de monuments intéressants : le palais municipal et la cathédrale. Très florissante à l'époque d'Auguste, elle fut plusieurs fois détruite soit par les ennemis, soit par les tremblements de terre en 1273, 1694 et surtout le 16 décembre 1857.

POTENZA (PROVINCE DE) ou **BASILICATE**. V. BASILICATE.

POTENZA Picena, comm. d'Italie (Marches [prov. de Macerata]); 7.280 hab.

POTEQUIN (*kin*) n. m. Archéol. Petit pot. ‖ On écrivait aussi POTEKIN. (Ce mot, très en usage au moyen âge, disparaît à la fin du XVIe s.)


Potera.

POTERA n. f. Assemblage d'hameçons non amorcés, qu'on ajuste autour d'un leurre de plomb pour prendre les seiches. ‖ On dit aussi TURLUTTE.

POTERIE (*rî* — rad. *pot*) n. f. Vaisselle de terre : *Il est dangereux de faire bouillir dans la* POTERIE *une matière acide*. ‖ Etablissement où se fabrique cette vaisselle : *Bâtir une* POTERIE. ‖ Art du potier : *Etre expert en* POTERIE.

— Vaisselle de métal : POTERIE *d'étain*.

— Archit. Pots qu'on emploie dans la construction de certains planchers, voûtes : *Une voûte de* POTERIE. ‖ Tuyaux de terre cuite qu'on ajuste bout à bout, pour former une chausse d'aisances, une cheminée.

— ENCYCL. Céram. Sous la désignation générale de *poterie*, on désigne tous les produits céramiques à base d'argile cuite; au mot *céramique*, la classification des principaux types a été exposée, ainsi que les modes de fabrication; des articles particuliers ont été consacrés aux poteries émaillées (V. FAIENCE), aux poteries à pâte translucide (V. PORCELAINE), aux grès, etc.; nous nous occupons ici de la poterie commune, à pâte poreuse homogène, tendre, opaque, colorée, qui peut être recouverte d'un lustre vitrifiable ou d'un vernis plombifère.

On distingue deux sortes de poteries : les *mates* et les *vernissées*. Les premières ne sont recouvertes d'aucun enduit; l'argile plastique est simplement cuite; à cette classe se rattachent les alcarazas, les pots à fleurs, les formes à sucre, etc., ainsi que la plupart des produits céramiques de l'antiquité; quelques-uns parmi ces derniers (poteries étrusques, grecques) étaient recouverts d'un lustre silico-argileux, qui les rendait imperméables.

Les poteries vernissées ont l'avantage d'aller sur le feu et d'être économiques; mais elles sont fragiles et rapidement perméables aux corps gras, la glaçure étant très tendre; en plus de cette cause d'insalubrité, ces poteries sont dangereuses : les aliments acides, dissolvant le plomb de la couverte, peuvent provoquer des intoxications. On les fabrique soit avec des marnes argileuses, soit avec des argiles plastiques impures, auxquelles on incorpore environ un quart de sable pour réduire le retrait de l'argile. Les terres sont d'abord purifiées par triage des pierres, lavage et pourrissage dans un endroit humide durant quelques mois; la pâte acquiert ainsi du liant. La terre et le sable, mélangés soit par marchage, soit au malaxeur, sont traités sur le tour à potier, roue horizontale mue au pied, où ils prennent la galbe nécessaire; les anses, queues, etc., préparées à part, sont ensuite soudées avec un peu de pâte. Le vase est mis à sécher, puis enfourné pour subir une première cuisson (biscuit); le vernis se donne en enduisant le biscuit d'une pâte de minium, argile et sable, pour le jaune, par exemple; durant la cuisson, la poterie se recouvre d'un silicate de plomb brillant. Pour éviter la présence du plomb, on remplace souvent ce genre de couverte par des enduits de silicate de soude et de verre en poudre, de sel marin formant par réaction sur la poterie un silicate sodicocalcique. Le four généralement employé est à double chambre : dans l'une l'*enfer*, on cuit; dans l'autre, chauffée par les fumées, les poteries sont desséchées.

— *Poterie d'étain*. V. ÉTAIN.

POTÉRIÉES n. f. pl. Tribu de la famille des rosacées, ayant pour type le genre *pimprenelle* (poterium), et qui est caractérisée par ses fruits, qui sont des akènes libres et secs. — *Une* POTERIE.

POTERNE (*tèrn'* — orig. inconn.) n. f. Porte secrète, galerie souterraine qui communique de l'intérieur d'une place ou d'un ouvrage de fortification dans le fossé.

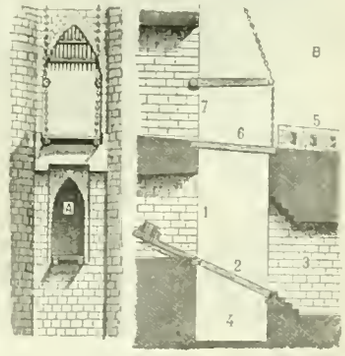
A, poterne. — B, coupe; 1, Poterne; 2, Pont à bascule; 3, Passage conduisant aux ouvrages extérieurs; 4, Fossé; 5, Pont; 6, Pont-levis; 7, Porte.

— Paranal. Espèce de voûte, faite sous un quai.

POTEROT (*ro*) n. m. Nom vulgaire du genévrier.

POTESTATIF, IVE (*tèss* — du lat. *potestas, atis*, pouvoir) adj. Qui est à la volonté de l'une des parties contractantes.

— ENCYCL. *Condition potestative*. Dr. franç. On nomme ainsi une condition qui fait dépendre l'exécution d'une convention, d'un événement qu'il est au pouvoir de l'une ou l'autre des parties de faire arriver ou d'empêcher (C. civ., art. 1170). La condition *potestative* diffère de la condition *purement*



POTERIE. — 1, 2, 3, 4, 5. Poteries égyptiennes. — 6. Potier égyptien à son tour. — 7. Potier égyptien à son four. — 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17. Poteries assyriennes et babyloniennes. — 18, 19. Vases grecs. — 20. Fond de coupe grecque. — 21. Vase grec. — 22. Rhyton grec. — 23. Plat grec. — 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30. Poteries antiques trouvées sur l'emplacement de la ville de Troie et à Chypre. — 31, 32, 33. Poteries étrusques. — 34. Coupe romaine. — 35, 36, 37. Poteries romaines. — 38, 39. Vases gaulois. — 40, 41, 42. Vases mérovingiens. — 43. Assiette en terre (XVe s.). — 44. Broc en grès Louis XIII. — 45. Potier moderne. — 46. Cafetière marabout. — 47. Pot-au-feu parisien. — 48, 49. Pot-au-feu dit *oules*. — 50. Chauffe-pieds en grès. — 51. Cruchon. — 52. Broc. — 53. Cruche. — 54. Cafetière. — 55. Terrine. — 56. Pot à graisse. — 57. Terrine à pâtes. — 58. Casserole. — 59. Marmite rouennaise. — 60. Fait-tout ordinaire. — 61. Huguenote. — 62. Casserole. — 63. Galetière. — 64, 65, 66. Grès flammés.

potestative, qui fait dépendre le lien même de l'obligation de la seule volonté de l'une des parties; possible du côté du créancier (elle équivaut à une promesse unilatérale de vente), elle ne l'est pas du côté du débiteur, car on ne peut s'engager sous la forme *si voluero* (si je le veux). Dans les donations, on admet que le Code civil défend aussi bien la condition potestative ordinaire que la condition purement potestative.

POTET n. m. Agric. Syn. de POQUET.

POTEYER (*tè-i-é* — rad. *pot*. — Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous poteyions. Que vous poteyiez.* Conserve partout l'*y*. v. a. Enduire de pierre ponce en poudre, délayée dans du blanc d'œuf, les moules du potier d'étain.

POTGIETER Henri), colonisateur boer, né au Cap vers 1800, mort en 1853. Dès 1829, il est à la tête des colons hollandais ou boers qui abandonnent la colonie anglaise du Cap pour s'établir plus au nord. Vainqueur des Makololos, puis des Cafres Zoulous, il fonde en 1840 l'association batavo-africaine du Natal et l'association politico-commerciale du Vaal. Obligé par les Anglais, après cinq ans de lutte, d'abandonner le Natal, il organise en 1848, avec Prétorius, la république du Transvaal.

POTHERIE (LA), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 18 kilom. de Segré; 1.860 hab.

POTHIER (Robert-Joseph), jurisconsulte français, né et mort à Orléans (1699-1772). Fils d'un conseiller au présidial d'Orléans, il remplit lui-même ces fonctions pendant cinquante-deux ans, et refusa le poste, que d'Aguesseau lui offrait, de professeur de droit à Paris. Il venait de publier *les Pandectes de Justinien mises dans un nouvel ordre*, étude complète du droit romain et très importante pour l'époque. Il publia ensuite une série de traités sur les différents points du droit : traités des *obligations* (1761), du *contrat de vente*, du *contrat de bail*, du *contrat de société*, des *prêts de consomption*, du *contrat de dépôt et de mandat*, du *contrat de nantissement*, du *contrat de mariage*, de la *communauté*, des *donations entre mari et femme*. Ces traités ont souvent inspiré les rédacteurs du Code civil.


Rob.-Joseph Pothier.

POTHIER (dom Joseph), musicographe français, né à Bouzemont, près de Saint-Dié, en 1835. Il entra en 1859 dans l'ordre des bénédictins, devint second prieur de Solesmes en 1862 et, en 1866, professeur de théologie. Sur les conseils de dom Guéranger, il s'attacha surtout à l'étude du chant ecclésiastique. Il fit de longs voyages en France, en Suisse, en Allemagne, en Italie, en Espagne, afin de compulser les manuscrits des bibliothèques. Il a publié : *les Mélodies grégoriennes* (1880); *Liber gradualis* (1883), et surtout la *Paléographie musicale*, ouvrage capital, qui se publie à Solesmes depuis 1889, et qui donne des reproductions phototypiques d'une foule de chants d'église écrits en neumes, du IXe au XVIe siècle.

POTHIN (saint), évêque et martyr, apôtre des Gaules, né en 87, mort à Lyon en 177. Il était évêque de Lyon et avait quatre-vingt-dix ans lors de la persécution de Marc-Aurèle. Il subit le martyre en compagnie de plusieurs chrétiens, parmi lesquels sainte Blandine. — Fête le 2 juin.

POTHOINÉES n. f. pl. Bot. Tribu de la famille des aroïdées, ayant pour type le genre *pothos*. — *Une* POTHOÏNÉE.

POTHOS (*toss*) n. m. Bot. Genre d'aroïdées, comprenant des lianes vivaces, à feuilles entières, à fleurs hermaphrodites groupées en spadices sur des pédoncules solitaires à l'aisselle des feuilles. (On en connaît un assez grand nombre d'espèces des régions chaudes, quelques-unes cultivées dans les serres.)


Pothos : *a*, fleur grossie; *b*, fruit.

POTHUAU (Louis-Pierre-Alexis), amiral et homme politique français, né à la Martinique en 1815, mort à Paris en 1882. Sorti de l'École navale en 1832, il prit part, pendant la guerre de Crimée, au bombardement d'Odessa et au siège de Sébastopol. Contre-amiral en 1864, il reçut, en 1870, pendant le siège de Paris, le commandement en chef des forts du Sud, puis d'une division, à la tête de laquelle il se signala dans l'attaque de la Garo-aux-Bœufs, près Choisy-le-Roi, et fut promu vice-amiral. Député de Paris à l'Assemblée nationale, ministre de la marine et des colonies dans le premier cabinet constitué par Thiers (19 févr.), il fut nommé, en 1875, sénateur inamovible. Au Seize-Mai, l'amiral Pothuau se rangea du côté de l'opposition, et, après la victoire des 363, il fut chargé du département de la marine dans le cabinet Dufaure (14 déc. 1877). Il l'abandonna en 1879 pour l'ambassade de Londres, qu'il occupa jusqu'en 1881.

POTI, ville de la Russie d'Asie (Transcaucasie [gouv. de Koutaïs], port à l'embouchure du Rion dans la mer Noire; 7.665 hab. Ville insalubre, en partie bâtie sur pilotis; climat très doux. Exportation de manganèse et de maïs, blé, bois de noyer. Forteresse turque, élevée en 1578, prise par les Russes en 1812, définitivement cédée à eux par le traité d'Andrinople (1829), et démolie. C'est la gare initiale du chemin de fer transcaucasien, qui finit à Bakou.

POTICHE (rad. *pot*) n. f. Vase en porcelaine de Chine ou du Japon. || Vase en verre, décoré intérieurement avec des papiers peints imitant la peinture sur porcelaine. || Aux Antilles françaises, Sobriquet pour GARGOULETTE, ALCARAZAS.


Potiche.

— Comm. Espèce de petit pot.

— Mar. Entaille qu'on fait sur les nœuds des pièces de bois, dans les chantiers, pour reconnaître la bonne ou la mauvaise qualité de ces bois.

POTICHOMANIE (de *potiche*, et *manie*) n. f. Passion de faire des potiches avec des verres décorés en papier, qui devint presque générale vers 1850.

POTIDÉE (lat. *Potidæa*), ville ancienne de la Macédoine, sur l'isthme étroit de la presqu'île de Pallène, au fond du golfe Coronaïque. Fondée par des Corinthiens, elle fut saccagée par Xerxès. Elle secoua le joug après la victoire de Salamine, et tomba plus tard au pouvoir des Olynthiens, puis des Athéniens, en 429. En 356, le roi Philippe de Macédoine s'empara de cette ville, et la donna aux Olynthiens. Cassandre la fit rebâtir, sous le nom de Cassandreia. Sur son emplacement s'élève le village turc de Pinaka; le port n'est plus qu'un marais (hab. *Potidéates*).


Tétradrachme de Potidée.

POTIEKHINE (Alexis Antipovitch), littérateur russe, né à Kinechma (gouv. de Kostroma en 1829. Parmi ses romans, consacrés surtout à la peinture de la vie rurale, on peut citer : *la Paysanne de Kazon*; *Frère et sœur*; *les Nobles pauvres* (1859); *la Malade* (1876); *Devant la commune* (1877); *Vampire de village* (1880). Parmi ses œuvres dramatiques, qui furent fréquemment interdites par la censure, il faut signaler : *Laïroux du peuple n'est pas la voix de Dieu* (1853); *une Place vacante* (1870).

POTIER (*ti-é* — rad. *pot*) n. m. Celui qui fait ou vend de la vaisselle de terre. || Celui qui fait ou vend de la poterie métallique : POTIER *d'étain*.

— Arg. Escroc qui pratique le vol au pot.

— Minér. Nom donné, à Angers, aux perreyeurs dans les ardoisières.

— ENCYCL. V. POTERIE.

— HIST. *Potiers d'étain*. Les potiers d'étain avaient droit de graver et armorier toute espèce d'œuvres d'étain. Tout maître avait sa marque particulière, qu'il appliquait sur ses ouvrages. Les statuts de la corporation furent confirmés par Louis XIII, en mai 1613.


Armes de la corporation des potiers d'étain.

La communauté était gouvernée par quatre jurés et gardes, restant chacun deux ans en charge. En 1776, elle fut réunie aux faïenciers et vitriers.

Potiers de terre carreleurs. Ils formaient à Paris une corporation, dont les statuts, donnés en 1456 par Charles VII, furent modifiés en 1605, et confirmés en 1607 par Henri IV. La communauté était gouvernée par quatre prud'hommes. Elle fut réunie en 1776 aux faïenciers.

POTIER (*ti-é*) n. m. Nom spécifique de quelques insectes hyménoptères, tels que les *pélopées* et les *triporylons*, qui construisent leurs nids en terre gâchée.

POTIER DE BLANCMESNIL (Nicolas), magistrat français, né et mort à Paris (1541-1635). Conseiller au parlement de Paris en 1561, maître des requêtes en 1567, président à mortier en 1578, il fut fait prisonnier par les Ligueurs et enfermé au Louvre en 1589. Marie de Médicis le nomma chancelier, et il remplit ces fonctions avec intégrité. — AUGUSTIN **Potier**, son fils, mort au château de Bresle en 1650, devint évêque de Beauvais en 1616, et grand aumônier de la reine Anne d'Autriche. Quand celle-ci fut nommée régente, en 1643, Potier fut éclipsé par Mazarin et renvoyé dans son diocèse sept. 1643. Le cardinal de Retz l'appelle, dans ses Mémoires une *bête mitrée*.

POTIER DE GESVRES (Louis), homme d'État français, frère de Nicolas Potier de Blancmesnil, mort en 1630. Secrétaire des finances en 1567, secrétaire du conseil en 1578, il suivit Henri III à Blois, en 1588. Il contribua à réconcilier le roi avec Henri de Navarre et fut nommé secrétaire d'État au début de 1589. Sous Henri IV, il traita avec Mercœur pour la reddition des places de Bretagne.

POTIER DE NOVION (Nicolas), magistrat français, né à Paris en 1618, mort à Grignon en 1693. Il était petit-fils de Potier de Blancmesnil. Conseiller au parlement de Paris en 1637, président à mortier en 1645, il se prononça contre Mazarin lors des troubles de la Fronde, et fut arrêté avec Broussel. Il finit par se réconcilier avec Mazarin en 1652 et fut, en récompense, nommé secrétaire des ordres du roi (1656) et premier président (1678). Il ne tarda pas à abuser de son autorité en falsifiant des arrêts à la signature. Il fut obligé de se démettre en 1689. Il avait été reçu à l'Académie française en 1681. — Son petit-fils, ANDRÉ **Potier de Novion**, né et mort à Paris (1653-1731), fut conseiller au parlement de Paris (1680), maître des requêtes en 1689, président à mortier en 1689 et premier président en 1723. Commandeur, secrétaire greffier des ordres du roi en 1724, il se démit de sa charge de premier président la même année.

POTIER (Charles-Joseph-Edouard), auteur dramatique et acteur français, né à Bordeaux en 1806, mort à Paris en 1870. Fils d'un acteur de grand mérite, CHARLES POTIER (1775-1838), il fut d'abord clerc d'avoué, puis joua la comédie sur de petites scènes, débuta aux Variétés (Paris) en 1826, fut engagé à Varsovie, enfin retourna à Paris, où il joua dans différents théâtres, notamment à la Porte-Saint-Martin et au Gymnase. Comme auteur dramatique, il fit jouer une vingtaine de vaudevilles : *la Sœur de l'ivrogne* (1839); *le Marchand d'habits*, 5 actes, avec Desnoyers (1841); *Estelle et Némorin* (1844); etc.

POTIER *Henri-Hippolyte*, compositeur français, frère du précédent, né et mort à Paris (1816-1878). Élève du Conservatoire, où il devint plus tard professeur de chant, il fut aussi chef du chant à l'Opéra, de 1850 à 1856. Cet artiste distingué a fait représenter les ouvrages suivants : *Mademoiselle de Mérange*s 1841 ; *le Caquet du couvent* (1846 ; *il Signor Pascariello* (1848 ; *le Vieux Prix de Rome* (1849); *le Rosier* 1859 ; *l'Ange de Rothesay* 1867 ; *Madeleine* 1869); etc. — Sa femme, née *Marie Ambroisine-Minette* DE CUSSY, née et morte à Paris (1817-1870), fut une cantatrice distinguée. Elle débuta à l'Opéra-Comique en 1840 et brilla à l'Opéra-National en 1847.

POTIÈRE rad. *pot* n. f. Marchande de poterie. Inus. || Étagère de campagne pour mettre la vaisselle, accrocher les brocs.

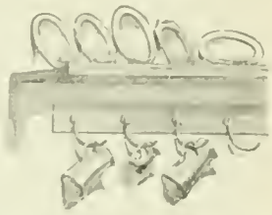
Potière.

POTILLES (*ll* mll) n. f. pl. Techn. Pièces de bois sur lesquelles glissent les vannes d'un moulin à eau.

POTIN (probablem. de *pot* n. m. Métall. Nom donné à deux alliages de cuivre. || *Potin jaune*, Alliage de cuivre jaune et de quelques parties de cuivre rouge. *Potin gris*, Alliage de lavures de laiton et de plomb ou d'étain.

— Techn. Nom que les distillateurs donnent à une sorte de cucurbite en fer, employée dans diverses opérations distillatoires. || On dit également POTINIÈRE.

POTIN n. m. Fam. Bruit, tapage, scandale : *Iroquois qui font du* POTIN. Commérage, cancan : *Les* POTINS *ont causé bien des malheurs.*

POTINAGE (*na-j*) n. m. Action de potiner.

POTINE n. f. Pêch. Petite sardine.

POTINER (rad. *potin*) v. n. Faire des cancans, médire.

POTINIER (*ni-é*, ÈRE n. Pop. Personne qui fait des potins, des cancans.

POTINIÈRE (rad. *potin* n. f. Endroit où l'on fait des cancans, des commérages.

POTINIERE (rad. *potine* n. f. Filet à mailles serrées, avec lequel on prend les *potines* ou petites sardines.

POTION (*si-on* — du lat. *potio*) n. f. Médicament magistral, destiné à être bu par cuillerées et composé ordinairement d'un mélange d'eau et d'un ou de plusieurs sirops, additionné ou non de substances actives.

— ENCYCL. Les *potions* pèsent ordinairement de 100 à 300 grammes, et ne se conservent guère plus de deux jours. Citons quelques potions inscrites au Codex : *potion simple* ou *julep* : sirop de sucre, 30 gr.; eau de fleur d'oranger, 20; eau distillée, 100 (sert fréquemment d'excipient). Dans le julep gommeux, 10 gr. d'eau de fleur d'oranger sont remplacés par 10 gr. de gomme arabique (excipient des corps insolubles : *potion de Riviere* ou *potion gazeuse* (se délivre en deux fioles de 60 gr., contenant : 1° une solution sucrée de bicarbonate de potasse, et 2° une solution sucrée d'acide citrique; en donnant successivement une cuillerée du 1° et une cuillerée du 2°, il se produit dans l'estomac un dégagement d'acide carbonique, anesthésique local et antivomitif : *potion de Choppart* : copahu, alcool nitrique, eau de menthe et sirop de Tolu (antiblennorragique très efficace, mais de saveur repoussante : *potion de Todd* : mélange d'eau-de-vie ou rhum, de teinture de cannelle, de sirop de sucre et d'eau cordial très employé), etc.

POTIRON n. m. Espèce de courge

— Nom donné à plusieurs champignons comestibles : la *tépiote élevée*, le *champignon de couche*, le *bolet comestible*.

— ENCYCL. Les *potirons* (cucurbita maxima) sont des plantes à grandes feuilles arrondies, presque horizontales, dont toutes les parties aériennes sont couvertes de poils. Les fleurs sont larges, évasées et solitaires. Les fruits, à peau fine et lisse, sont comprimés et marqués de sillons longitudinaux; ils renferment une pulpe ferme, peu féculente, mais juteuse et fondante, fort employée dans les ménages pour la préparation de divers potages.


Potiron : 1. Ordinaire; 2. Turban (*a*, fleur).

Les variétés les plus recherchées sont le *potiron rouge vif d'Etampes*, qui atteint les plus fortes dimensions, et peut peser jusqu'à 60 kilogrammes; le *potiron gris de Boulogne*, le *potiron vert*, le *potiron jaune*, etc. La culture est facile; on sème sur couche ou en place et on arrose fréquemment; puis, aux approches de la maturité, on relève la terre sur laquelle repose le fruit pour éviter l'humidité.

POTITIENS (*si-in* n. m. pl. Antiq. rom. Prêtres d'Hercule à Rome. (Suivant la tradition, ils avaient été institués par Evandre et rétablis par Romulus. Ils étaient pris dans une même famille sacerdotale, la gens *Potitia Pinaria*.) — *Un* POTITIEN. V. PINARIEN.

POTNIADES. Myth. gr. Les « déesses souveraines » ou « de Potnies », surnom des Euménides et des bacchantes. — Nom donné aux cavales de Glaukos, qui renversèrent leur maître de son char et le mirent en pièces.

POTNIES (lat. *Potniæ*), ville de la Grèce ancienne (Béotie), près de Thèbes, sur le fleuve Asopos. Aux environs se trouvait un bois sacré, où l'on adorait les bacchantes

sous le nom de *Potuaudes*, et une fontaine dont l'eau avait la propriété de rendre les animaux furieux.

POTOCKA (comtesse Alexandre), née *Anna* TYSZKIEWICZ, née en 1776, morte à Paris en 1867. Elle était nièce du maréchal Poniatowski. Elle a laissé des *Mémoires* du plus haut intérêt, qui vont de 1794 à 1820, notamment sur le séjour de Napoléon à Varsovie, en 1806-1807, et sur ses rapports avec les Polonais. On a encore d'elle un *Voyage d'Italie* (*1820-1827*) [1898].

POTOCKI (prop. *Pototzki*), nom d'une ancienne famille polonaise, dont le berceau primitif fut le château de *Potok*, aux environs de Cracovie. Les membres les plus remarquables de cette famille sont : ALMERT **Potocki**, né en 1437, mort en 1515, homme de guerre éminent ; — ÉTIENNE **Potocki**, né en 1566, mort en 1631. Il se distingua dans les guerres contre les Turcs et fonda la ville de Mohilew ; — STANISLAS-REWERA **Potocki**, né en 1579, mort en 1667, grand général de la couronne. Il gagna quarante-six victoires contre les Tartares, les Turcs, les Russes, les Suédois, et notamment celle de Cudnow (1660) ; — PAUL **Potocki**, né en 1615, mort en 1671, ambassadeur à Rome. Fait prisonnier par les Russes, il resta pendant treize ans en captivité à Moscou ; — JOSEPH **Potocki**, né en 1675, mort en 1751, castellan de Cracovie. Il fut partisan du roi Stanislas Leczynski en 1702, et rejoignit Charles XII en Turquie en 1709. Sa fortune était immense. Il entretenait un corps de troupes de 10.000 hommes, et 120 bouches à feu défendaient sa résidence de Stanislowow.]

POTOCKI (Ignace), patriote polonais, né en 1751, mort en 1809. Il fut l'un des instigateurs de la constitution de 1791, à laquelle il sut gagner le roi Stanislas-Auguste. Il fut ministre des affaires étrangères en 1791. Lors de la prise de Varsovie par Souvarof, il fut arrêté, et ne recouvra la liberté qu'à l'avènement de Paul Ier. On lui doit une traduction de la *Logique* de Condillac.

POTOCKI (Jean, comte), historien, archéologue et voyageur polonais, né à Pikow, en Ukraine, en 1761, mort à Ohladowka en 1815. Tous ses ouvrages ont été composés en français. Il prit pour objet de ses études l'origine des peuples et entreprit toute une série de voyages afin de connaître les traditions populaires et les monuments des différents pays. Après le partage de la Pologne, il fut appelé à Saint-Pétersbourg par Catherine, mais n'accepta aucun emploi. Il poursuivit ses savantes recherches et recommença à voyager, et se rendit même en Chine (1805). Profondément affecté de la perte de sa mémoire et des malheurs de sa patrie, il mit fin à ses jours en 1815. On peut citer de lui : *Voyage de Turquie et d'Egypte* (1788) ; *Voyage au Maroc* (1792) ; *Histoire primitive des peuples de la Russie* (1802) ; *Manuscrit trouvé à Saragosse*, roman (1804) ; etc.

POTOLOGIE (*ji* — du gr. *potos*, boisson, et *logos*, discours) n. f. Traité sur les boissons.

POTOLOGIQUE (*jik*) adj. Qui appartient à la potologie.

POTOMAC, rivière de la région orientale des Etats-Unis. Le Potomac naît dans la Virginie de l'Ouest en deux branches qui se réunissent avant leur sortie des Alleghanys. Ainsi formé, le Potomac coule d'abord en une vallée étroite et sinueuse, sert des montagnes par le beau défilé de Harper's-Ferry, et descend, par cascades et rapides, jusqu'à Washington, où son cours s'élargit brusquement pour former la *baie du Potomac*, dépendance de la baie de Chesapeake. Cours 600 kilom.

POTONIÉ (Edmond), publiciste, né à Paris en 1829, mort à Fontenay-sous-Bois (Seine) en 1902. Il forma, dès 1859, le projet de fonder une ligue universelle, ayant pour programme l'abolition des armées permanentes, des douanes, des impôts indirects, etc. Ce fut la *Ligue universelle du bien public* (1863). Outre quelques brochures : *Des sociétés de consommation*, *Notice sur l'Universelle*, etc., il a fait paraître, soit sous son nom, soit sous le pseudonyme de JACQUES COUNAIEN, de nombreux articles féministes dans les journaux français et étrangers.

La femme qui s'est associée à sa vie, Mme *Eugénie* PIERRE (née à Lorient en 1841, morte à Fontenay-sous-Bois en 1898), et qui prit le pseudonyme de Mme POTONIÉ-PIERRE, sous lequel ils écrivirent tous deux à partir de 1878, se voua à l'amélioration du sort de la femme. Elle fut secrétaire générale du groupe de la *Solidarité des femmes* et présidente-fondatrice de l'*Union des femmes françaises pour la paix*.

POTOROINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères marsupiaux, de la famille des macropodidés, renfermant les genres *potoroo* et voisins. — *Un* POTOROINÉ.

POTOROU n. m. Genre de mammifères marsupiaux, type de la tribu des *potoroinés*, propres à l'Australie. Syn. HYPSIPRYMNUS.



Potorou.

ENCYCL. Les *potoroos*, ou *kangourous-rats*, sont de petits animaux sauteurs, nocturnes, de taille médiocre, fauves ou gris, à longue queue prenante, dont ils se servent pour transporter des paquets d'herbes dans leur trou. Le potorou commun (*potoroüs tridactylus*) est répandu dans tout le sud de l'Australie et la Tasmanie.

POTOSI, ville de la Bolivie, ch.-l. du département de même nom. Bâtie à 3.960 mètres d'altitude, au pied du *cerro de Potosi*, elle n'a jamais été qu'une cité minière. Au XVIIIe siècle, elle fut un instant la cité la plus considérable de l'Amérique du Sud et eut jusqu'à 170.000 hab. Trop grande aujourd'hui pour sa faible population (11.365 h.), elle a l'aspect d'une ville en ruine. On continue néanmoins à extraire le précieux métal. — Le département, pour une superficie de 126.390 kilom. carr., a 325.615 h.

POTOSI. Géogr. V. SAN-LUIS-DE-POTOSI.

POTOTAN, ville des Philippines (île de Panay : prov. d'Iloilo) ; 22.000 hab.

POTRON (Charles), auteur dramatique, né à Paris en 1809, mort en 1894. Sous le pseudonyme de REGNAULT, il collabora à des comédies de Bayard et de Léon et, sous son nom, il fit jouer, entre autres pièces : *une Confidence* (Théâtre-Français, 1845) ; *un Feu de paille* (Gymnase, 1856) ; *Feu Lionel*, avec Scribe (Théâtre-Français, 1858) ; *les Deux jeunesses* (1867), *un Mauvais Caractère* (1871), ces deux dernières comédies à l'Odéon, avec A. Nitet ; etc. On lui doit aussi un recueil de vers : *Promenades et Rêveries* (1875).

POTRON-JACQUET (d'après l'Acad. POTRON-JAQUET) ou **POTRON-MINET** n. m. Ling. V. JACQUET.

POTSCHAPPEL, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Dresde]), sur la Weisseritz ; 7.094 hab. Porcelaine.

POTSDAM, ville de la Prusse centrale (prov. de Brandebourg), ch.-l. de la régence du même nom, à 20 kilom. de Berlin, dans une presqu'île comprise entre le Grünbnitz See et le Tiefe See ; 59.806 hab. Fabrique de soieries, de toiles cirées, raffinerie de sucre, brasseries, scieries, filatures. Au XVIIe siècle, Potsdam n'était qu'un village ; la ville actuelle doit son origine au roi Frédéric-Guillaume Ier. Frédéric II y construisit le Nouveau Palais (1763-1769) ; Frédéric-Guillaume II, le *Marmor-Palais* (1787-1796), le prince royal de Prusse, le château de *Babelsberg* (1835-1849). Le plus beau monument de Potsdam est le château royal, dit aussi la Résidence. Aux environs, château et parc de Sans-Souci (1743). Patrie du général York, du physicien Helmholtz, du naturaliste Haeckel. — La *régence de Potsdam*, pour une superficie de 20.640 kilom. carr., est peuplée de 1.929.300 hab.



Armes de Potsdam.

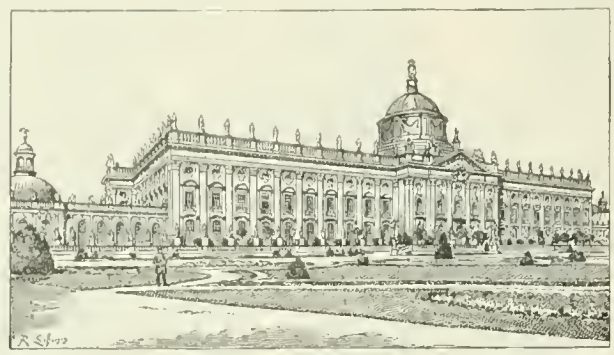

Potsdam. (Nouveau Palais.)

POTSDAMIEN, ENNE (*potss, mi-in, èn'*) adj. Se dit d'un sous-étage géologique formant la partie supérieure de l'étage cambrien, et qui est caractérisé par des trilobites appartenant au genre *olenus*.

— n. m. : *Le* POTSDAMIEN.

POTSTONE (*potss* — mot angl., formé de *pot*, pot, et *stone*, pierre) n. m. Un des noms du chloritoschiste ou pierre ollaire.

POTT (Percival), chirurgien anglais, né et mort à Londres (1713-1788). Orphelin à quatre ans, il fut élevé par Wilcox, évêque de Rochester, parent de sa mère, qui le destina à l'Eglise ; mais son goût pour la chirurgie l'emporta. Reçu docteur en 1736, il entra en 1764 à la Société royale de Londres. Parmi ses ouvrages, longtemps classiques en Angleterre, nous citerons : *Treatise on ruptures* (1756) ; *Chirurgical observations relative to cataract, the polypus of the nose, cancer of the scrotum, ruptures and mortifications of the toes* (1775) ; *Remarks on the kind of palsy of the lower limbs, which is frequently found to accompagny a curvature of spine* (1778), où il donne une excellente description de la maladie à laquelle il a donné son nom (v. l'art. suiv.) et qui a été traduit par Duchanoy ; etc.

Pott (MAL DE) ou **Mal vertébral**, Maladie des vertèbres, que le chirurgien anglais Pott a décrite le premier.

— ENCYCL. Le *mal de Pott*, fréquent surtout chez les enfants et les adolescents, n'est autre chose qu'une carie, le plus souvent d'origine tuberculeuse, d'une ou de plusieurs vertèbres. Suivant la situation des vertèbres atteintes, la maladie reçoit le nom de *mal vertébral sous-occipital*, *mal de Pott dorsal* ou *mal de Pott lombaire*.

Le mal de Pott évolue généralement en trois périodes. Dans la première, d'une durée variable, la vertèbre atteinte par la lésion tuberculeuse commence à suppurer et à se creuser. Il en résulte pour le malade une grande gêne dans les mouvements du tronc et de vives douleurs. La seconde est marquée par l'apparition de la gibbosité, due au tassement graduel des corps vertébraux. Enfin, la troisième est celle des abcès par congestion, produits de la fonte tuberculeuse des vertèbres, et celle des troubles tels que paraplégie, incontinence d'urine, dus à des altérations médullaires. Le mal, dont la durée totale varie d'un à deux ans, peut guérir à chacune de ces périodes par réparation plus ou moins complète des lésions osseuses et médullaires. Il ne restera que l'ankylose et la gibbosité. Souvent, aussi, la mort survient au cours de l'évolution, par tuberculisation générale.

Le traitement des pottiques consiste en une immobilisation absolue et prolongée dans des appareils plâtrés. Les abcès par congestion seront traités par les ponctions sous-cutanées et le drainage, la paraplégie par des pointes de feu le long du rachis.

Il y a surtout lieu de surveiller le traitement général. Une alimentation tonique, une bonne hygiène et la médication antiscrofuleuse sont de rigueur ; le séjour dans certaines stations balnéaires (Berck-sur-Mer) est indiqué.

POTT (August Friedrich), linguiste allemand, né à Nettelre (Hanovre) en 1802, mort à Halle en 1887. Il a professé à Halle, à partir de 1833, la linguistique générale. Ses principales publications sont : *Recherches étymologiques sur le domaine des langues indo-germaniques* (son ouvrage capital) [1833-1836] ; *les Bohémiens en Europe et en Asie* (1844-1845) ; *les Noms de personnes* (1853) ; *De la différence des races humaines, principalement au point de vue linguistique* (1856) ; *Anti-Kaulen* ou *Idées mythologiques sur l'origine des peuples et des langues* (1863) ; etc.

POTTAWATTOMIE, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis, tirant leur nom de la tribu indienne des *Pottawattomies* : comté de l'Etat d'Iowa, sur la rive gauche du Missouri ; 47.000 hab. Ch.-l. *Council-Bluffs*. — Comté de l'Etat de Kansas ; 21.000 hab. Ch.-l. *Louisville*.

POTTAWATTOMIES ou **POTTOWOTOMIES**, Indiens de l'Amérique du Nord, appartenant à la famille des Algonquins. Ils habitaient primitivement la presqu'île du Michigan et sont actuellement cantonnés dans une *réserve* sur les rives du Kansas.

POTTECHER (Marie-Benjamin-*Maurice*), poète et auteur dramatique, né à Bussang (Vosges) en 1867. Il a publié d'abord *la Peine de l'esprit*, drame philosophique (1891), puis *le Chemin du mensonge*, légendes, nouvelles et contes (1894). Mais, ce qui lui vaut une juste notoriété, c'est d'avoir fondé un *Théâtre du peuple* (1895) dans son village natal, en pleine nature, avec des acteurs appartenant tous au pays. Il y a fait jouer : *le Diable marchand de goutte* (1895) ; *Morteville* (1896) ; *la Lotte de Noël*, farce rustique, avec Richard Auvray (1897) ; *Liberté* et *le Lundi de la Pentecôte* (1898) ; *Chacun cherche son trésor* (1899) ; *l'Héritage* (1900) ; *C'est le vent* (1901) ; *la Tragédie de Macbeth*, de Shakspeare, traduite en vers blancs (1902). Toutes ces œuvres ont un caractère esthétique et social, marqué par les deux mots gravés sur la façade de la scène : *Par l'Art, pour l'Humanité*. Pottecher a expliqué lui-même le but de son œuvre dans *le Théâtre du peuple* (1898). Signalons encore de lui un volume de poèmes : *le Chemin du repos* (1900).

POTTENDORF, ville d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche [cercle d'Unter-Wienerwald]), sur la Leitha ; 3.272 hab.

POTTER, comté des Etats-Unis (Pensylvanie), sur la Susquehanna orientale ; 17.000 hab. Ch.-l. *Coudersport*.

POTTER (Paul), peintre d'animaux et de paysages, de l'école hollandaise, né à Enckhuysen en 1625, mort à Amsterdam en 1654. Dès l'enfance, il dessina des animaux et s'appliqua à graver à l'eau-forte. En 1641, il quitta Enckhuysen pour aller à Delft, puis à La Haye, où il peignit le *Paysage avec quatre vaches près d'un arbre mort* (1641), *Cinq vaches et d'autres bestiaux devant une ferme* (1646), *Troupeau mené au pâturage* (1647), *Taureau*, de grandeur naturelle (1647, musée de La Haye), admirables œuvres. La même année, il peignit *Cinq vaches, un taureau et d'autres animaux*, effet de soleil couchant, empreint de la même puissante réalité. *Deux vaches et un taureau* (1647) sont également traités sur une petite échelle et dans la même perfection, ainsi que la *Vache se mirant dans l'eau*, du musée de La Haye (1648), et un *Paysage avec des bœufs et des cochons* (1652, au musée de La Haye). Ces œuvres sont égalées, sinon surpassées, par les *Deux vaches et un jeune taureau au pâturage* (1649, Buckingham-Palace) et par la fameuse *Vache qui pisse* (1649, à l'Ermitage).



Paul Potter.

Potter avait été reçu membre de la gilde de Saint-Luc, à Delft, en 1646. La protection de Jean-Maurice de Nassau l'attira à La Haye. Bientôt, il alla s'établir à Amsterdam, sur la prière du bourgmestre Tulp, qui lui retint d'avance tous les tableaux qu'il peindrait. Dans cette seconde partie de sa trop courte carrière, Potter exécuta *Orphée charmant les animaux* (musée d'Amsterdam) ; un grand *Paysage* (Ermitage), effet de matin du plus suave coloris. Un *Paysage montagneux avec une bergère allaitant son enfant tandis qu'un berger joue de la cornemuse* (1651, musée d'Amsterdam), les *Bœufs et cochons* (1652, musée de La Haye) se distinguent par des effets de soleil admirablement rendus ; de même la petite toile du Louvre, la *Prairie avec trois bœufs et trois moutons* (1653). Une des dernières œuvres de Potter (Ermitage) représente *la Cour des animaux prononçant la sentence du chasseur*. En dehors de la *Prairie*, le Louvre ne possède plus de ce maître qu'un tableau : *Deux chevaux attachés à la porte d'une chaumière* (1647).

Maître incomparable, arrivé au plus haut degré de son art dès l'adolescence, enlevé trop jeune par la phtisie, Paul Potter a laissé cependant une œuvre admirable, remarquable par l'interprétation large, simple, savoureuse de la nature. Ses cahiers d'esquisses forment quatre volumes, que possède le musée de Berlin.

POTTER (George), publiciste anglais, né à Kenilworth (comté de Warwick) en 1832, mort à Wandsworth (Surrey) en 1893. D'humble origine, il fit son apprentissage de menuisier, se rendit à Londres en 1854, et, fort intelligent, acquit une énorme influence dans les milieux ouvriers. Il fut un des directeurs du grand mouvement social des trades-unions. Il fonda, en 1886, l'*Association des travailleurs de Londres*. On lui doit : *the Labour Question* (1861).

POTTIE (*po-ti*) n. f. Genre de mousses bryacées acrocarpées, caractérisé par le sporogone surmonté d'une coiffe fendue, etc. (On en connaît six espèces d'Europe.)

POTTIÉES (*po-ti-é*) n. f. pl. Tribu de mousses, comprenant les genres *pottie* et *anacalypte*. — *Une* POTTIÉE.

POTTIER (Eugène), chansonnier et homme politique français, né et mort à Paris (1816-1887). D'abord ouvrier emballeur, ensuite dessinateur sur étoffes, il s'affilia à l'Internationale, composa des chansons politiques et, après le siège de Paris, fut élu membre de la Commune par le IIe arrondissement. Condamné par contumace après la défaite des communalistes, il se réfugia aux Etats-Unis et ne rentra en France qu'après l'amnistie de 1880. Pottier est surtout connu comme poète populaire. Il avait adopté une forme littéraire qui tenait à la fois de l'ode et de la chanson. Ses principales poésies ont été réunies après sa mort sous le titre de *Chants révolutionnaires* (1887). Antérieurement, Pottier avait déjà publié un volume de vers : *Quel est le fou ? chansons*, avec une préface de Gustave Nadaud (1884). Il est l'auteur du chant *l'Internationale*.

POTTIER (Edouard), marin français, né en 1839. Entré dans la marine en 1855, il devint capitaine de frégate en 1881, capitaine de vaisseau en 1888 et contre-amiral en 1893. Il commandait une division de l'escadre de la Méditerranée, lorsqu'il fut envoyé en Crète, où, grâce à son habileté, à son énergie, il prit une place prépondérante dans le conseil des amiraux des flottes étrangères réunies devant Candie, pour contribuer à la pacification de l'île, pendant la guerre gréco-turque. Promu vice-amiral en 1898, il devint préfet maritime à Rochefort. Sa décision et sa réputation de manœuvrier émérite lui firent donner, en juillet 1900, le commandement en chef des forces navales en Chine. Il s'acquitta de sa tâche avec son habileté coutumière, concurremment avec le général Voyron, qui commandait en chef le corps expéditionnaire envoyé à Pékin. En 1902, il a été nommé commandant en chef des forces navales de la Méditerranée.

POTTIER (Edmond), archéologue français, né à Sarrebrück en 1855. Élève de l'École normale supérieure (1874) et de l'École d'Athènes, de 1877 à 1880, il dirigea des fouilles dans la nécropole de Myrina, près de Smyrne. Rentré en France, il professa dans les facultés de Rennes (1880) et de Toulouse (1882). En 1884, il fut attaché au musée du Louvre, où il est, depuis 1891, conservateur adjoint de la céramique. Il a été élu, en 1899, membre de l'Académie des inscriptions. Citons de lui : *Études sur les lécythes blancs attiques* (1883), *Nécropole de Myrina* (1886, en collaboration avec S. Reinach); *les Statuettes de terre cuite dans l'antiquité* (1890); *la Peinture industrielle chez les Grecs* (1898); *Vases antiques du Louvre* (1896); *Catalogue des vases antiques de terre cuite du musée du Louvre*, etc.

POTTIQUE (*po-tik'*) adj. Qui est atteint du mal de Pott; qui se rapporte au mal de Pott. *Une gibbosité* POTTIQUE. — Substantiv. : *Un, Une* POTTIQUE.

POTTSIA n. m. Genre d'arbrisseaux, de la famille des apocynées, tribu des alstoniées, qui croissent en Chine.

POTTSTOWN ou **POTTSGROVE**, bourg des Etats-Unis (Pensylvanie [comté de Montgomery]), au confluent du Maxatawaty et du Schuylkill, 12.000 hab. Métallurgie.

POTTSVILLE, bourg des Etats-Unis (Pensylvanie), ch.-l. du comté de Schuylkill, à la naissance de la rivière de ce nom; 17.000 hab. Mines d'anthracite. Métallurgie.

POTU, UE adj. Pop. Lourd, patand.

POTURE n. f. Econ. rur. V. POUTURE.

POTVIN (Charles), écrivain belge, né à Mons en 1818, mort à Bruxelles en 1902. Il participa, dès sa jeunesse, au mouvement libéral belge, devint professeur d'histoire des lettres au musée royal de l'industrie de Bruxelles, directeur de la « Revue de Belgique » et conservateur du musée Wiertz à Bruxelles. On lui doit, entre autres ouvrages : *Poèmes historiques et romantiques* (1840); *l'Eglise et la Morale* (1858), sous le pseudonyme de DOM JACONUS; *le Roman du Renard* (1860), *l'Art flamand* (1868); *Nos premiers siècles littéraires* (1870); *Du gouvernement de soi-même* (1877); *les Tablettes d'un libre penseur* (1879), sous le pseudonyme de DOM JACONUS; *Essais de littérature dramatique en Belgique* (1880); *la Patrie de 1830*, poème (1881); *le Tournesol* (1883); *Contes pour enfants* (1883); etc.

POTYLICZ, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie), près de la Rata, affluent du Boug occidental; 3.000 hab.

POTZERINA, district du roy. de Serbie, cercle de Chabatz. La superficie est de 710 kilom. carr., 34 comm.; 21.990 hab. Culture de la vigne. Ch.-l. *Bukov*.

POU n. m. Genre d'insectes hémiptères parasites, de la famille des pédiculidés, comprenant de nombreuses espèces, qui vivent sur l'homme et les autres mammifères. ‖ Nom donné aussi à d'autres parasites. V. la partie encycl.

— Loc. div. *Pou affamé*, Homme avide de gain, qui, étant dans quelque emploi lucratif, s'y cramponne avec fureur. ‖ *Laid comme un pou*. Extrêmement laid. ‖ *Se laisser manger par les poux*, Etre excessivement malpropre. ‖ *Etre comme un pou entre deux ongles*, Etre en deux périls contraires et pressants. ‖ *Chercher à quelqu'un des poux à la tête*, Lui chercher chicane à propos de rien. ‖ *Il écorcherait un pou pour en avoir la peau*. Se dit d'un homme excessivement avide. ‖ *Il sait trouver des poux à la tête d'un chauve*, Il trouve à reprendre là où il n'y a rien à dire.

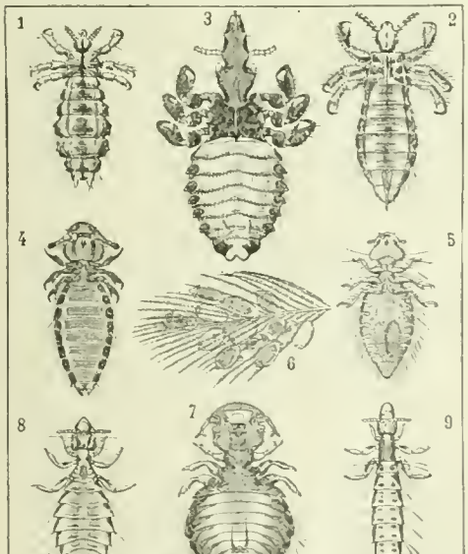

Pou (très grossi) : 1. Pediculus capitis (homme); 2. Pediculus vestimenti (homme); 3. Hematopinus du cheval; 4. Trichodectes du cheval; 5. Colpocephale de la poule; 6. Lentes du colpocephale; 7. Goniocote du pigeon; 8. Lipeurus du dindon; 9. Lipeurus de la poule.

— ENCYCL. Les *poux* (pediculus) sont de petits insectes aplatis, coriaces, incolores, et laissant voir, par transparence, leur canal digestif gonflé de sang. Leurs œufs ou *lentes*, allongés en poire, sont collés sur les cheveux et les poils. Les jeunes peux, comme les adultes, enfoncent leur suçoir dans la peau et tirent le sang de leur hôte. Deux espèces tourmentent l'homme : le pou de la tête (*pediculus capitis*), qui se tient exclusivement parmi les cheveux, et le pou du corps (*pediculus vestimenti*), plus grand et plus blanc, qui se tient surtout sur le dos et la poitrine. Il abonde chez les individus malpropres, et infestait jadis les prisons, les hôpitaux, les casernes, etc. C'est cette dernière espèce qui, en se multipliant brusquement sur les malades, causait la prétendue maladie pédiculaire ou phtiriase dont seraient morts Hérode, Philippe II, etc. Une variété dégradée de la famille des pédiculidés, c'est le pou du pubis (*phthirius pubis*) ou morpion. On se débarrasse des poux au moyen de lotions savonneuses, de bains sulfureux, mercuriels, par des applications de téréhenthine, d'huiles ou de teintures de centaurée, de staphysaigre, etc. Les singes possèdent des poux particuliers (*pedicinus eurygaster*), tout comme les porcs (*hæmatopinus suis*) et autres mammifères. Les poux des chiens sont des *trichodectes*, etc.

On donne le nom vulgaire de « poux » à un grand nombre d'articulés parasites. Ainsi, le pou des abeilles (*braulacæa*); les poux des insectes (*trioungulins* et *gamases*); poux de poissons, toutes sortes de petits crustacés parasites, tels que les *cymothoés*; poux de baleine (les *cyames*); poux d'oiseaux, toutes sortes de diptères et d'anoploures parasites; *pou d'août*, l'aoûtat ou larve du trombidion, etc.

POUACRE (même orig. que *podagre*) n. et adj. Se dit d'une personne sale, dégoûtante; ou avare, vile.

POUACRERIE (*rî* — rad. *pouacre*) n. f. Malpropreté, saleté, vilenie de pouacre. ‖ Fig. Ladrerie, avarice.

POUAH (*pou-a*) interj. Sert à exprimer le dégoût. POUAH ! *vous m'engloutissez le cœur*. (Mol.)

POUANCÉ, ch.-l. de cant. de Maine-et-Loire, arrond. et à 23 kilom. de Segré, sur la Verzée; 3 278 hab. Ch. de f. Ouest. Source ferrugineuse. Commerce de bois, grains, fruits, bestiaux. Fabrique de chapeaux, de plâtre, mégisserie, minoteries. Ruines d'un château des XIIIe et XVe siècles. Beffroi du XVe siècle. Ancien château de Dangé. Anciennes forges, fondées en 1651 par Louis de Cossé, duc de Brissac. — Le canton a 14 comm. et 13.927 hab.

POUANÎT, POUNT, nom que les Egyptiens donnaient aux côtes de la mer Rouge, situées au S.-E. de l'Egypte, entre le Ras Benas et Massaouah. Ce nom disparut vers l'époque romaine; il semble apparenté à celui de *Pœni*, *Puni* (Carthaginois).



Poubelles.

POUBELLE (*bèl'*) n. f. Pop. Boîte métallique, ronde ou rectangulaire, pour ordures ménagères, imposée à tous les propriétaires parisiens par Poubelle, préfet de la Seine.

POUBELLE (Eugène-René), administrateur français, né à Caen en 1831. Professeur agrégé des facultés de droit (1859) à Caen d'abord, à Grenoble et à Toulouse ensuite, il s'engagea en 1870 dans un régiment d'artillerie, et, durant le siège de Paris, fut décoré de la médaille militaire. Il entra ensuite dans l'administration départementale, fut préfet de la Charente (1871), de l'Isère (1872) et de Corse (1873) et, après le renversement de Thiers (24 mai 1873), donna sa démission pour reprendre sa chaire de professeur. En 1878, il fut appelé à la préfecture du Doubs, d'où il passa, en 1880, à celle des Bouches-du-Rhône. De 1883 à 1896, il fut préfet de la Seine, et montra dans ce poste difficile de réelles qualités d'administrateur. Il fut, de 1896 à 1898, ambassadeur auprès du Saint-Siège.

POUCE (*pouss* — du lat. *pollex*) n. m. Anat. et zool. Doigt le plus interne de chaque main et de chaque pied. *L'homme a le* POUCE *de la main opposable à tous les autres doigts*. (V. DOIGT, MAIN.) ‖ Doigt postérieur des oiseaux qui ont ce doigt isolé. ‖ Partie mobile de la pince des crustacés. ‖ Petite jointure accessoire, qui est attachée à l'ongle des pattes antérieures des mantes, insectes orthoptères.

— Loc. div. *Au pouce*, Par une action manuelle renouvelée de temps en temps. *Pendule qui ne marche plus qu'au* POUCE. ‖ *Pas un pouce de terrain* ou *de terre*, Pas la moindre propriété territoriale. — Fig. Rien, pas la moindre chose. ‖ *Et le pouce*, Avec quelque chose de plus. (S'emploie souvent par atténuation, pour dire beaucoup plus. *Il a mangé dix mille francs. — Oui,* ET LE POUCE. ‖ *Manger sur le pouce*, Manger en hâte, sans vaisselle ni siège, ou tout au moins comme si l'on n'en avait pas. ‖ *Lire du pouce*, Lire légèrement sans attention, en tournant rapidement les feuillets. ‖ *Lire au pouce*, En T. de correcteur d'imprimerie, Lire les épreuves en première sans tenir de copie, en suivant sur le manuscrit à l'aide du doigt. ‖ *Tourner ses pouces*, Passer son temps dans l'oisiveté. ‖ *Serrer les pouces à quelqu'un*, Le contraindre par des menaces à dire ce qu'on veut savoir de lui. ‖ *Se mordre les pouces*, Se repentir vivement de. ‖ *Mettre les pouces*, Se rendre, céder après une résistance plus ou moins longue. ‖ *Jouer du pouce*, Compter de l'argent. ‖ *Sucer son pouce*, Se donner un passe-temps dépourvu d'attrait. ‖ *J'aimerais autant baiser mon pouce* Se dit en parlant d'une chose qui fait peu de plaisir. ‖ *Se lécher les pouces de*, Trouver exquis, manger avec volupté. ‖ *Y mettre les quatre doigts et le pouce*, Se servir avidement et malproprement d'un plat. — Agir sans délicatesse. — Y aller avec entrain, sans hésiter. ‖ *Etre malade du pouce*, Se dit d'un fainéant qui refuse de travailler sous prétexte de maladie. ‖ *Donner le coup de pouce*, Etrangler, tuer, achever. — Finir, donner la dernière main à : DONNER LE COUP DE POUCE *à un dessin*. — Se dit aussi des vendeurs qui, en pesant une marchandise, appuient sur le plateau où elle se trouve, pour qu'il emporte celui des poids.

— B.-arts. *Avoir du pouce*. Dans l'argot des artistes, Etre d'une exécution fière, vigoureuse, décidée.

— Hydraul. *Pouce d'eau* ou *Pouce de fontainier*, Quantité d'eau qui s'écoule par une ouverture circulaire et verticale, d'un pouce de diamètre, faite à l'un des côtés d'un réservoir, à un pouce au-dessous du niveau de l'eau.

— Métrol. Ancienne mesure de longueur.

— Techn. Pièce d'un métier à bas, sur laquelle l'ouvrier applique le pouce pour soulever la partie antérieure du levier.

— ENCYCL. Métrol. Le *pouce* valait 12 lignes ou 144 points, il était la douzième partie du pied et la soixante-douzième partie de la toise. Employé comme mesure de surface, le pouce carré était la cent quarante-quatrième partie du pied carré et la cinq mille cent quatre-vingt-quatrième partie de la toise carrée, il contenait 144 lignes carrées et 20.736 points carrés. Dans les mesures de volume, le *pouce cube* était la dix-sept cent vingt-huitième partie du pied cube et la trois cent soixante-treize mille deux cent quarante-huitième partie de la toise cube. Comparé aux mesures métriques, le pouce carré vaut 0m.q.000732 et le pouce cube 0mc.0000158. Le pouce est encore usité dans la métrologie anglaise, où il vaut 0m.0255.

POUCE-AVANT n. m. Surcroît de mesure que l'on donnait en mettant le pouce à l'extrémité de l'aune. (Vx.)

POUCE-DE-ROI n. m. Comm. Espèce de blonde. (Vx.)

POUCE-PIED ou **POUSSE-PIED** n. m. Genre de crustacés cirripèdes, type de la famille des pollicipédidés, comprenant de nombreuses espèces répandues dans toutes les mers. (Ce sont des crustacés dégradés dont le corps, enveloppé de pièces calcaires, se dresse sur un gros pédoncule poilu ou écailleux. Le *pollicipes cornucopia*, vit sur les côtes de France. ‖ *Des* POUCE-PIEDS OU POUSSE-PIEDS.

POUCET (LE **Petit**), personnage principal d'un conte de Ch. Perrault. V. l'art. suiv.

— n. m. Nom passé dans la langue pour désigner un homme de très petite taille. ‖ Fig. : *Les* PETITS POUCETS *de la littérature*.

Poucet (LE PETIT), conte en prose, de Ch. Perrault. Un bûcheron et une bûcheronne ont sept petits garçons. Le plus jeune est d'une taille si menue qu'on l'a surnommé *Poucet* : c'est le souffre-douleur de la maison. Les bûcherons sont si pauvres que, pour n'avoir point la douleur de voir leurs enfants mourir de faim sous leurs yeux, ils décident de les perdre dans la forêt. Une première tentative échoue, grâce à l'intelligence du petit Poucet : ayant surpris les projets de ses parents, il sème des cailloux blancs tout le long du chemin, ce qui lui permet de revenir le soir. Mais, une seconde fois, il sème du pain, faute de mieux, et, les oiseaux n'en ayant laissé trace, voilà les frères égarés. Poucet grimpe sur un arbre, découvre une lumière au loin et les conduit vers elle. Hélas ! elle éclairait la maison d'un ogre. Le cruel personnage se lève la nuit pour aller mettre à mort ses petits hôtes; seulement, un stratagème de Poucet l'amène à égorger à leur place ses sept filles, et les sept frères prennent la fuite. Au jour, fureur de l'ogre : poursuite des fugitifs avec des bottes qui font franchir sept lieues d'une seule enjambée. Poucet vole ces bottes fées et, grâce à elles, enrichit par la suite ses parents et ses frères.

Le Petit Poucet a été mis à la scène une première fois, sous la forme d'une opérette bouffe en trois actes, par E. Leterrier et A. Vanloo, musique de Laurent de Rillé (Athénée, 1868). Les mêmes auteurs, avec adjonction d'Arnold Mortier, transformèrent plus tard leur œuvre en une féerie en quatre actes et trente-deux tableaux (Gaîté, 1885), qui obtint un très vif succès. Elle comportait un grand divertissement dansé, dû à André Messager.

POUCETTE (*set* — rad. *pouce*) n. f. Tricherie des « grecs » qui consiste soit à avancer une carte avec le pouce dans certaines circonstances, soit, dans les jeux à tableaux, à pousser une mise sur le tableau gagnant quand le résultat du coup est déjà connu.



Poucettes.

POUCETTES (*sèt'* — rad. *pouce*) n. f. pl. Corde ou chaînette à cadenas, avec laquelle on serre ensemble les deux pouces d'un prisonnier, pour le réduire à l'impuissance. V. CABRIOLET.

POUCHE n. m. Pêch. Filet triangulaire, dont les mailles ont d'ouverture environ 0m.011 en carré.

POUCHET (Félix-Archimède), savant français, né et mort à Rouen (1800-1872). Fils d'un manufacturier de Rouen, LOUIS-EZÉCHIEL POUCHET 1748-1809, à qui l'on doit l'invention d'ingénieuses machines pour la filature du coton, il étudia la médecine à Rouen, puis à Paris, jusqu'en 1827, fut nommé un an plus tard directeur du Muséum d'histoire naturelle de Rouen, puis, en 1838, professeur à l'École de médecine de cette ville. Membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris, il a publié notamment : *Histoire naturelle des solanées* (1829); *Traité élémentaire de botanique appliquée* (1835); *Recherches sur l'unatomie et la physiologie des mollusques* (1842), *Hétérogénie ou Traité de la génération spontanée* (1859), qui donna lieu à une vive polémique entre ce savant et Pasteur. *l'Univers, les infiniment grands et les infiniment petits* (1865); etc. — Son fils, GEORGES, né à Rouen en 1833, mort à Paris en 1894. Docteur en médecine en 1864, il fut nommé aide-naturaliste au Muséum de Paris en 1865, suppléa Paul Bert en 1875 et, en 1879, fut nommé professeur d'anatomie comparée au Muséum. On lui doit : *De la pluralité des races humaines* (1858); *Précis d'histologie humaine* (1863); *Mémoires sur le grand fourmilier; la Biologie aristotélique* (1885); *Traité de médecine légale*; etc.

POUCHETIA (*chè-si-a* — de *Pouchet*, n. pr.) n. m. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, originaire de l'Afrique tropicale.

POUCHKAROVKA, bourg de Russie (gouv. d'Iékatérinoslav [distr. de Verkhnédnéprovsk]); 3.000 hab.

POUCHKARSKAÏA, bourg de Russie (gouv. de Koursk), près de Bielgorod; 3.000 hab.

POUCHKINE Alexandre-Sergievitch), poète russe, né à Moscou en 1799, mort à Saint-Pétersbourg en 1837. Il appartenait à une famille d'anciens boïars, et son père, Serge Lvovitch, poète agréable, lui inculqua un goût passionné pour la littérature française. En 1811, il entra au lycée de Tsarskoé-Selo. La guerre contre Napoléon enflamma le patriotisme du jeune homme, et suscita ses premiers vers, au sortir du lycée, il entra au ministère des affaires étrangères, fit partie de la société littéraire *l'Arzamas*, écrivit un poème romantique, *Rousslan et*

Loudmila, et différentes œuvres qui, à cause de leur libéralisme ou de leur caractère licencieux, ne figurent pas dans les œuvres publiées en Russie. Il fut envoyé en disgrâce au service de la colonisation, et résida tour à tour à Iekaterinoslav, Kichinev et Odessa. Pendant cet exil, qui dura de 1820 à 1824, il étudia Byron; c'est sous l'influence du romantique anglais qu'il écrivit : *le Prisonnier du Caucase*, *la Fontaine de Bakhtchesaraï*, *Onéguine*. En 1824, à la suite d'une épigramme contre son chef, le prince Voronzov, il fut exilé dans son domaine de Mikhaïlovskoïé. En 1826, sa disgrâce prit fin, et l'empereur Nicolas l'accueillit avec bienveillance. A dater de 1827, il commença à écrire des œuvres en prose. En 1830, il épousa Nathalie Gontcharov et fut attaché au ministère des affaires étrangères. Tout en continuant de cultiver la poésie, il écrivit une *Histoire de Pougatchev*. Très jaloux de sa femme, il eut, le 27 janvier 1837, un duel avec Georges Dantès (depuis baron de Heeckeren), officier étranger au service de la Russie, et fut mortellement blessé. Parmi ses œuvres, il faut citer encore un drame historique : *Boris Godounov*; des poésies : *les Bohémiens*, *le Comte Nouline*, *la Maison de Kolomna*; des nouvelles, sous le pseudonyme de Bielkine, *Mozart et Salïéri*, etc. On a souvent comparé Pouchkine à lord Byron. Ses œuvres ont eu en Russie d'innombrables éditions, et un certain nombre ont été traduites en français.



Pouchkine.

POUCHO n. m. Sorte de manteau chinois, très léger.

POUCHONG n. m. Variété de thé noir.

POUCHTOU n. m. Idiome des Afghans. V. PACHTOU.

POUCHYA, le dix huitième des vingt-quatre bouddhas, humains qui ont précédé Çakya-mouni sur la terre.

POUCIER *si-é* — rad. *pouce*) n. m. Doigtier de cuir, de fer-blanc, de corne ou d'autre matière dont certains ouvriers se couvrent le pouce pour travailler. ‖ Pièce de loquet que l'on fait mouvoir en appuyant avec le pouce.



Poucier.



A, poucier.

POUD (*poud'*) n. m. Métrol. Unité de poids usitée en Russie, équivalant à 16 kg,38.

POU-DE-SOIE, POUT-DE-SOIE ou **POULT-DE-SOIE** (peut-être de l'angl. *paduasoy*, soie de Padoue) n. m. Etoffe de soie, unie et sans lustre, dont le grain est gros comme celui du gros de Naples et moins serré que celui du gros de Tours. ‖ Pl. *Des* POUX-DE-SOIE, POUTS-DE-SOIE ou POULTS-DE-SOIE.

POUDET *dè* — de provenç. *poudar*, tailler la vigne) n. m. Serpette employée dans le Midi pour tailler la vigne et les arbres fruitiers. ‖ On dit aussi POUDETTE n. f.

POUDINGUE ou **POUDING** (*dingh'* — de l'angl. *pudding*) n. m. Mets anglais. V. PLUM-PUDDING.

— Minér. Roche résultant de la cimentation naturelle de cailloux ou fragments déposés à l'état meuble. (V. CONGLOMÉRAT.) ‖ *Poudingue pourpré*, Conglomérat de couleur lie de vin, que l'on trouve à la base du silurien breton. (Les poudingues sont caractéristiques de l'étage cambrien.)

POUDINGOIDE (de *poudingue*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui ressemble au poudingue.

POUDOUKOTTA, TONDIMAN ou **TONDAMAN**, principauté de l'Inde, enclavée dans la présidence de Madras. Elle occupe 2.581 kilom. carr. et compte 302.000 hab. Fabrication de soieries, tapis et nattes. Gisements de fer. — Le chef-lieu, *Poudoukotta*, est peuplé de 15.300 hab.

POUDRE (vx franç. *poldre*, *potre*; du lat. *pulvis*, *eris*, poussière) n. f. Poussière : *Secouer la* POUDRE *de dessus ses habits*. Dans le langage biblique, Poussière, terre, qui est l'origine et doit être la ferme finale du corps humain : *Tu es* POUDRE *et tu retourneras en* POUDRE.

— Substance finement broyée ou pilée : POUDRES *de senteur*. *Du sucre*, *du tabac en* POUDRE. ‖ Corps pulvérulents qu'on met sur l'écriture pour la sécher et pour empêcher qu'elle ne s'efface : *Mettre de la* POUDRE *sur une lettre*.

— Loc. div. *Poudre de sympathie*, Poudre que l'on croyait propre à guérir une blessure quand on l'appliquait sur le sang sorti de la plaie. *Poudre blanche*, Sucre en poudre. ‖ *Poudre de perlimpinpin*. V. PERLIMPINPIN. ‖ *Poudre d'or*, Riche relief, éclat que l'on donne à un ouvrage par un travail final. ‖ *Poudre d'hospice*, Tabac à priser que l'administration vend à prix réduit aux établissements de bienfaisance. ‖ *Sentir la poudre*, Se dit du pain fait avec du blé qui a contracté un goût de poussière. ‖ *Mettre en poudre*, Briser, réduire en morceaux : *Mauvilles que le canon a mises en* POUDRE. — Fig. Ecraser, anéantir, faire périr : METTRE EN POUDRE *ses adversaires*. *S'en aller en poudre*, Etre réduit en poussière, tomber en ruine : *Les pyramides d'Egypte s'en vont en* POUDRE. — Fig. Disparaître, s'anéantir, s'effacer. ‖ *Faire mordre la poudre*, Abattre, renverser, tuer. ‖ *Jeter de la poudre aux yeux*, Imposer, éblouir par ses discours et par ses manières. *Prendre la poudre d'escampette*, S'évader, s'enfuir, partir précipitamment. *Faire de la poudre*, Faire des embarras. Vx.

— Alchim. *Poudre de projection*, Celle à laquelle les alchimistes attribuaient le pouvoir de convertir les métaux en or.

— Chir. *Poudre de plomb*, Syn. de CENDRÉE.

— Comm. *Poudre d'or*, Or en petites parcelles.

— Hist. *Poudre de succession*, Nom que la Voisin donnait au poison dont elle faisait commerce.

— Manég. *Cheval qui bat la poudre*, Cheval qui trépigne, qui fait un pas trop court, qui avance peu.

— Mode s. *Poudre à poudrer*, *Poudre de riz* ou simplem. *Poudre*, Amidon, riz pulvérisé, dont on saupoudre la figure ou les cheveux. ‖ *Un œil de poudre*, Une teinte légère de poudre.

— Pharm. et thérap. Médicament pulvérulent. ‖ *Poudre d'Algaroth*, Oxychlorure d'antimoine. ‖ *Poudres antiasthmatiques* ou *fumigatoires*, Mélanges de poudres narcotiques (belladone, etc.) et de nitrate de potasse, que l'on enflamme et dont la fumée, respirée, calme les crises d'asthme. ‖ *Poudre des capucins*, Poudre parasiticide de graines de staphysaigre. ‖ *Poudre de Dower*, Mélange d'opium, ipéca, nitrate et sulfate de potasse, réglisse, expectorant et calmant. ‖ *Poudre aux mouches* ou *Cobalt*, Arsenic métallique qui, mis dans l'eau sucrée, la rend vénéneuse pour les mouches. ‖ *Poudre insecticide*. V. PYRETHRE.

— Pyrotechn. *Poudre de guerre*, *Poudre à canon*, *Poudre de chasse* ou simplem. *Poudre*, Mélange de salpêtre, de soufre et de charbon, qui s'enflamme aisément et sert à lancer les projectiles : *La soute aux* POUDRES. ‖ Au fig. *Poudre à canon*, Guerre. (Pour la poudre de chasse, on disait aussi : *Poudre à giboyer* ou *Poudre fine*.) ‖ *Poudre fulminante*, Nom donné à des préparations qui détonent par le frottement, le choc ou la chaleur. ‖ *Coton-poudre*. V. ce mot à son rang alphab. ‖ *Poudre de mine*, Poudre commune, qu'on n'emploie que pour charger les mines. ‖ *Poudre de traite*, Poudre fabriquée autrefois pour être vendue ou échangée dans les pays où se faisait la traite des nègres.

— Fig. *Mettre le feu aux poudres*, Exciter la haine, la discorde, la sédition. ‖ *Le feu prend aux poudres*. Se dit, au fig., d'une explosion d'un genre quelconque. ‖ *Manger de la poudre*, *Faire parler la poudre*. Se battre, faire la guerre. ‖ *N'avoir pas inventé la poudre*, Etre dépourvu d'esprit. ‖ *Tirer*, *User sa poudre aux moineaux*. Se mettre en frais, prendre beaucoup de peine pour une chose qui ne le mérite pas. ‖ *Etre vif comme la poudre*, *Etre comme la poudre*, *Etre la poudre*. Se dit d'une personne excessivement vive, qui prend feu tout de suite.

— Techn. *Poudre de diamants*, Poudre provenant de la taille des diamants ou encore de diamants sans valeur que l'on a pulvérisés, et dont on se sert pour tailler les diamants. (Par ext. Diamants si petits qu'à peine les peut-on mettre en œuvre.) ‖ *Poudre à dorer le cuivre*, Mélange de mercure, d'étain fin, de fleur de soufre et de sel ammoniac pulvérisé. ‖ *Poudre à argenter*, Mélange de chlorure d'argent, de crème de tartre et de chlorure de sodium. ‖ *Poudre de blanchiment*, Chlorure de chaux. ‖ *Poudre de fusion*, Mélange fait de trois parties, en poids, de nitrate de potasse pulvérisé, une partie de soufre sublimé et une partie de sciure de bois passée au tamis, qui a la propriété de faciliter la fonte de certains métaux ou minerais.

— SYN. **Poudre, poussière.** Dans le sens de *poussière*, *poudre* ne se dit que dans le style très élevé. Dans le sens de *substance pulvérisée*, on dit *poudre* et non *poussière*.

— ENCYCL. Mœurs et cout. *Poudre pour les cheveux*. La mode de se poudrer les cheveux remonte à une haute antiquité; mais, en France, on ne voit guère cet usage fleurir avant le règne de Charles IX, où la poudre violette fut quelque temps en honneur, puis sous Henri III, où la poudre rousse ou jaunâtre devient d'usage constant. A partir de la Régence, hommes et femmes se poudrent à blanc ou à frimas; la poudre à cheveux est alors un mélange de farine de froment et de farine de fèves tamisées, et parfumées. Les produits chimiques se substituèrent bientôt aux farines; le talc, le bismuth et autres substances forment le principal des veloutines actuelles.

— Pyrotechn. *Caractères généraux des poudres*. Une poudre est constituée par une ou plusieurs substances susceptibles de développer subitement une force expansive considérable par un dégagement gazeux abondant à haute température, résultat d'une réaction chimique. Dans cette brusque décomposition, ou *explosion*, plusieurs facteurs peuvent être envisagés. C'est ainsi que le bris des roches est plutôt le résultat du choc d'une *pression* instantanée agissant en un point de la masse, pression variant avec la nature des gaz, leur volume et leur température. La vitesse d'un projectile, au contraire, est fonction du *travail* développé dans l'âme de la pièce, travail dépendant du nombre de calories dégagées dans la décomposition. Le travail s'accomplit en un certain temps, la pression se développe progressivement et la poudre est dite *progressive*. Si le travail est produit instantanément, la pression atteint brusquement son maximum, l'élasticité des parois ne peut entrer en jeu, et la poudre est dite *brisante*.

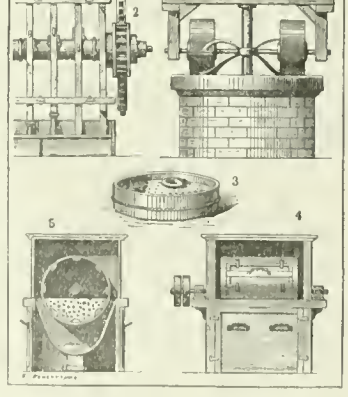

Poudre : 1. Meules de trituration; 2. Batterie de pilons; 3. Guillaume; 4. Tonne de trituration; 5. Coupe de cette tonne.

Pour étudier la puissance d'une poudre après en avoir fait l'analyse, on détermine plusieurs constantes physiques, souvent par comparaison avec un explosif type. Les nombres les plus intéressants à connaître sont : 1° la chaleur dégagée par la réaction à l'aide de la bombe calorimétrique de Berthelot; 2° la pression développée au maximum de l'explosion généralement par l'écrasement comparatif de cylindres de cuivre dans le manomètre de Crusher; 3° la vitesse donnée au projectile par mesure du temps enregistré électriquement (chronographe), entre deux cibles; 4° la mesure de l'énergie soit par la formule de Sarrau :

$$\frac{p_0 v_0 T}{273} = f$$

(f force de l'explosif, $p_0 v_0$ pression et volume ramenés à 0° et 760 des gaz, T température absolue de l'explosion), soit par comparaison des cavités creusées dans du plomb par l'explosion, soit par comparaison de la courbure de fortes tôles, etc., soit à l'aide du fusil-pendule par la mesure du mouvement communiqué à l'arme. Toutes ces mesures doivent être complétées par l'épreuve de l'usage, comparativement à un explosif donné.

On distingue, d'après leur composition : les poudres noires, les poudres au nitrate de soude ou d'ammoniaque, les poudres colloïdales.

I. POUDRE NOIRE. La poudre noire, dont l'origine est très ancienne, bien que son emploi dans les armes ne remonte qu'au XIVe siècle, est un mélange de deux éléments très combustibles, le charbon et le soufre, avec un corps très oxydant, le salpêtre, qui dégage de la chaleur en se décomposant. Des trois matières composantes, le charbon est celle qui influe le plus sur les qualités de la poudre; on l'obtient par la distillation du bois en vase clos, qui produit vers 300° le charbon roux, employé pour la poudre de chasse, et vers 350° le charbon noir, employé pour les poudres de guerre.

Le dosage de ces trois éléments est variable, ainsi qu'il résulte du tableau suivant :

		Charbon.	Soufre.	Salpêtre
Chine		14,4	9,9	75,7
Belgique.	Poudre de Wetteren.	12,5	12,0	75,5
Angleterre.	Poudre Pebble	15	10	75
France	Ancienne poudre de guerre	12,5	12,5	75
	Poudres C, SP	15	10	75
	Poudre F	15	8	77
	Poudre de chasse	12	10	78
	Poudre de mine : forte	15	13	72
	Poudre de mine : ordinaire	18	20	62
	Poudre de mine : lente	30	30	40

Les grains sont ronds, anguleux ou plats, selon l'espèce de poudre; leur grosseur est variable.

On peut enflammer la poudre soit par le contact d'un corps en ignition, soit par un échauffement subit de 250 à 300°, soit au moyen d'une étincelle électrique, soit enfin par un choc suffisamment violent.

La vitesse d'inflammation de la poudre en grains est d'environ 10 mètres par seconde. Sa vitesse de combustion, c'est-à-dire la vitesse avec laquelle le grain de poudre, une fois enflammé à sa surface, se consume, est de $0^{mm},0123$ par seconde.

La combustion donne lieu à des produits gazeux et à des résidus solides, dont voici le tableau :

Produits gazeux.	Acide carbonique	26,40
	Oxyde de carbone	4,00
	Azote	10,96
	Acide sulfhydrique	1,00
	Hydrogène	0,06
	Gaz des marais	0,06
	Oxygène	0,02
		42,50 0/0
Résidus solides.	Carbonate de potasse	31,30
	Sulfate de potasse	10,00
	Hyposulfite de potasse	8,93
	Monosulfure de potassium	3,97
	Sulfocyanure de potasse	0,10
	Nitrate de potasse	0,10
	Sesquicarbonate d'ammoniaque	0,10
	Charbon	0,03
	Soufre	3,00
		57,50 0/0

Le travail emmagasiné dans 1 kilogramme de poudre est de 320.000 kilogrammètres pour les poudres de guerre.

— *Fabrication*. Pour la fabrication de la poudre noire, le soufre et le salpêtre, préalablement raffinés, sont pulvérisés et tamisés. Le mélange, d'abord binaire, puis ternaire, est, après humectation, trituré soit dans des tonnes, soit au moyen de pilons ou sous des meules (moulins à poudre), quelquefois comprimé à la presse hydraulique (galetage); puis, on fait essorer la galette obtenue et l'on en opère le grenage à l'aide de maillets en bois sur des tables percées de trous ou dans des granulateurs; des cribles, sur-égalisoirs et sous-égalisoirs, permettent de séparer les grains trop gros ou trop petits. Pour diminuer la quantité de poussière produite dans les transports, on procède enfin au lissage des grains dans le lissoir. Le séchage s'opère à l'air libre ou dans des sécheries artificielles. Après séchage, 1 litre de poudre non tassée pèse de 830 à 950 grammes; ce poids représente la *densité gravimétrique* de la poudre. La *densité réelle* est le poids spécifique des grains pris isolément.

Les poudres à gros grains sont plus *lentes* que les poudres à grains fins, qui, présentant une plus grande surface d'inflammation, donnent lieu dans les armes à une pression maximum plus vite atteinte; il faut éviter, dans les armes, l'emploi de poudres trop *vives*.

Pour simplifier la fabrication en supprimant le grenage, on a eu l'idée en Amérique, pendant la guerre de Sécession, d'employer des *poudres comprimées*. Les *poudres prismatiques* avec canaux intérieurs, également inventées en Amérique, ont été employées dans des canons de gros calibres. Mais on a reconnu que la poudre en grains peut suffire dans tous les cas.

II. POUDRES AU NITRATE DE SOUDE OU D'AMMONIAQUE. On a cherché à substituer au salpêtre, dans la poudre, le nitrate de soude ou d'ammoniaque, qui renferment plus d'oxygène et développent plus de gaz et de chaleur; mais les poudres ainsi obtenues sont très hygrométriques et perdent rapidement leur force. En raison du prix peu élevé du nitrate de soude, on peut cependant les employer avantageusement dans les travaux de terrassements, en les fabricant au moment du besoin.

III. POUDRES AU PICRATE DE POTASSE OU D'AMMONIAQUE. En mélangeant du picrate de potasse avec du salpêtre et du charbon, Désignolles a obtenu une série de poudres plus ou moins vives, qui produisent peu de fumée et se conservent facilement, mais sont assez coûteuses. Fontano a eu l'idée de mélanger le picrate de potasse et le chlorate de potasse; mais le mélange des deux substances ne devait être effectué qu'au moment de s'en servir.

Le picrate d'ammoniaque donne, avec le salpêtre, des poudres moins vives, qui produisent peu de fumée et ne laissent qu'un faible résidu. Le mélange qui paraît donner les meilleurs résultats est formé de 50 parties de nitrate d'ammoniaque et de 15 parties de salpêtre; ses effets balistiques sont supérieurs à ceux de la poudre noire.

IV. POUDRES COLLOÏDALES. Le coton nitré, qui brûle sans résidu, est la base des poudres colloïdales, qui, au

lieu de se consumer par couches concentriques, se consument par surfaces parallèles. Ces poudres présentent l'avantage de ne pas donner de fumée et de ne pas encrasser les armes, et permettent d'obtenir de grandes vitesses initiales avec de faibles pressions intérieures dans l'arme.

C'est Vieille qui, en France, a réussi à doter l'armée de la *poudre sans fumée* actuellement en usage. En faisant dissoudre dans l'éther de la nitrocellulose soluble, on obtient une matière gélatineuse bien homogène, qui durcit par suite de l'évaporation du dissolvant, et à laquelle on donne, en modifiant plus ou moins sa compacité, telle vitesse de combustion que l'on veut.

On fabrique plusieurs sortes de poudres sans fumée. Nous citerons :

La *poudre B.N* en France, destinée aux armes de guerre construites dans l'industrie ; la *poudre Swab*, employée en Autriche ; la *poudre-papier de Wetteren*, formée de nitrocellulose mélangée avec du nitrate de baryte et dissoute dans l'acétate d'amyle ; la *poudre-dynamite Nobel*, constituée par un mélange intime de coton octonitrique et de nitroglycérine ; enfin, la *cordite*, employée en Angleterre, la *balistite*, employée en Italie, la *poudre C. 89*, employée en Allemagne, qui sont également à base de nitrocellulose et de nitroglycérine. Quant à l'expression de *poudre yéante*, ou *poudre extra*, elle est à peu près synonyme de *dynamite*. L'explosif fabriqué sous ce nom, en Californie, est essentiellement une dynamite lignine, contenant du nitrate de soude.

Pour les armes de chasse, on fabrique en France des *poudres pyroxylées* de divers types, formées par un mélange de coton nitré et de nitrates. La poudre E. C., en particulier est colorée avec de l'*auréine* (sans acide minéral) dissoute dans l'éther, l'alcool ou la benzoline ; elle a la forme de grains ronds de couleur orangée et se compose essentiellement de coton-poudre nitraté dilué.

— Min. L'emploi de la *poudre* dans les mines date de 1613 environ. Pour faire sauter les rochers à la poudre, on perce dans la roche un trou cylindrique, que l'on nettoie avec la curette, et qu'on sèche en entourant la curette d'étoupes, qui absorbent l'eau. La charge de poudre est enveloppée généralement dans du papier, dans de la toile goudronnée, ou dans un étui de fer-blanc, et poussée au fond avec le bourroir. On met par petites portions la bourre faite de matières non susceptibles de faire feu avec le fer ou le quartz, puis on retire l'épinglette, qui laisse un canal destiné à l'amorçage, pratiqué au moyen d'une mèche assez longue pour que l'ouvrier mineur enflammant une extrémité ait le temps de se mettre à l'abri.

— Admin. milit. La fabrication et la vente des *poudres*, d'abord confiées à des fermiers généraux, régisseurs généraux, etc., devinrent, en 1775, l'objet d'une administration spéciale, dont le personnel comprenait des *administrateurs*, des *inspecteurs* et des *commissaires des poudres et salpêtres*, et qui persista jusqu'en 1818, époque où la direction générale du *service des poudres et salpêtres* fut confiée à un officier général d'artillerie. En 1865, ce service fut partagé entre le ministère de la guerre et celui des finances : le premier fabriquant les poudres de guerre ; le second les poudres de mine, de chasse, de commerce extérieur, etc. Enfin, en 1873, toutes les poudreries et raffineries de salpêtre et de soufre de l'État ont été placées sous l'autorité du ministre de la guerre.

La direction de la fabrication des poudres et substances explosives, qui est un monopole de l'État, est confiée au corps des *ingénieurs des poudres et salpêtres*, dont les membres se recrutent à l'École polytechnique, et jouissent des bénéfices de la loi sur l'état des officiers. Leur hiérarchie comporte des inspecteurs généraux, des ingénieurs en chef, des ingénieurs, des sous-ingénieurs, des élèves ingénieurs.

Un *comité des poudres et salpêtres*, purement consultatif, donne son avis sur les questions dont le ministre le saisit.

— Dr. *Poudre à feu, poudre fulminante, poudre de guerre, de chasse, de mine.* La loi du 24 mai 1834 punissait d'un mois à deux ans de prison la détention non autorisée d'une quantité quelconque de poudre de guerre, ou de plus de 2 kilogrammes d'autres poudres, ne provenant pas des poudreries de l'État. La loi du 25 juin 1841 avait, d'autre part, pour effet de faire appliquer à la vente et au colportage des poudres ne provenant pas des poudreries de l'État une amende de 300 à 1.000 francs. Ces peines ont été déclarées applicables par l'article 23 de la loi de finances du 13 avril 1898 : 1° à tout individu qui, sans y être légalement autorisé, aura fabriqué une quantité quelconque de poudre ; 2° à tout individu qui, sans y être légalement autorisé, aura débité ou distribué des poudres autres que celles provenant des poudreries de l'État. Le même article 23 interdit, sous peine d'une amende de 300 à 1.000 francs, la détention sans autorisation d'une quantité de poudre autre que celle provenant des poudreries de l'État, égale ou supérieure à 2 kilogrammes.

— Pharm. et thérap. Les *poudres* pharmaceutiques *simples*, qui ne contiennent qu'une seule substance, sont obtenues soit par *contusion* (choc du pilon), comme beaucoup de poudres végétales ; soit par *trituration* (écrasement entre le pilon et le mortier), pour les résines que le choc ramollirait, ou pour les substances *détonantes* (chlorate de potasse) ; par *mouture* (graines de lin, de ricin, amandes) ; par *frottement* ou *rasion* sur un tamis (carbonate de magnésie, agaric blanc) ; par *pulvérisation par intermède* (phosphore fondu, que l'on agite avec de l'eau tiède jusqu'à refroidissement, camphre pulvérisé avec addition de quelques gouttes d'alcool ou d'éther) ; par *porphyrisation* (poudres très ténues, comme le fer, les collyres secs) ; par *lévigation* (suspension dans l'eau, suivie de décantation rapide), comme la craie préparée, le bol d'Arménie ; par *sublimation* (calomel à la vapeur, fleur de soufre). Dans l'industrie, la pulvérisation se fait à l'aide de *pileries* mécaniques (séries de pilons mus au moteur) ou dans des tonneaux tournant autour d'un axe horizontal, et renfermant des boulets en *gobilles* de bronze ou de fonte. Les *poudres composées*, où entrent plusieurs matières, s'obtiennent en pulvérisant séparément chacun de leurs composants, puis les mélangeant au mortier, et enfin en tamisant le mélange. Toutes les poudres doivent être conservées en lieu sec et à l'abri de la lumière. Les poudres insolubles s'administrent parfois en suspension dans un sirop ou une potion (kermès, magnésie, sous-nitrate de bismuth), le plus souvent en cachets, pilules, bols. Les poudres très actives s'administrent mélangées à une poudre inerte, comme le sucre de lait, qui est l'excipient de toutes les poudres homéopathiques.

Poudres (CONSPIRATION DES), complot formé en Angleterre en 1605 dans le but de rétablir dans ce pays le catholicisme persécuté par Jacques Ier. Un certain nombre de gentilshommes résolurent de faire sauter d'un seul coup le roi et le Parlement (1605). Des barils de poudre furent placés dans une cave au-dessous de la salle de Westminster. En attendant le 5 novembre, jour d'ouverture de la session, les conjurés recrutèrent une armée de mécontents. On devait s'emparer des enfants du roi immédiatement après l'explosion et appeler de Flandre les Espagnols. Le complot fut révélé au dernier moment par la faiblesse d'un conspirateur, Tresham, qui avertit par lettre son parent, lord Mounteagle, de ne pas se rendre au Parlement le jour de l'ouverture et donna ainsi l'éveil aux ministres. D'actives recherches aboutirent à la découverte de la cave dans laquelle se trouvait Guy Fawkes, soldat de fortune, chargé de veiller sur les barils et d'y mettre le feu. La plupart des conspirateurs furent tués ou envoyés à l'échafaud. Le provincial des jésuites anglais, le père Garnet, bien que resté étranger à la conspiration, fut pendu à Londres (1606). Les mesures les plus rigoureuses furent prises contre les catholiques.

POUDREMENT (*man*) n. m. Action de poudrer.

POUDRER v. a. Couvrir d'une légère couche de poudre de riz, de poudre à cheveux. ‖ POUDRER *sa figure*. POUDRER *une perruque*. ‖ Couvrir d'une légère couche d'une poussière destinée à sécher l'encre : *Ne* POUDREZ *jamais votre lettre avec du tabac.* (Boitard.)

— *Poudrer à blanc*, Couvrir d'une grande quantité de poudre. ‖ *Poudrer à frimas*, Couvrir d'une légère couche de poudre.

— Pop. *Poudrer quelqu'un*, S'est dit pour Adresser un geste moqueur, en frappant à plusieurs reprises de l'avant-bras droit au-dessous du poing gauche.

— v. n. Techn. Se dit des étoffes qui laissent échapper des poussières quand on les secoue après leur mise au foulon et qu'elles sont sèches.

— Vénér. Faire voler la poussière en fuyant, en parlant des bêtes fauves et des bêtes noires.

Se poudrer, v. pr. Poudrer ses cheveux.

POUDRERIE (*rî*) n. f. Milit. Établissement où l'on fabrique la poudre et les autres substances explosives dont l'État s'est réservé la production et la vente.

— ENCYCL. Les *poudreries* de France sont réparties comme il suit, entre les diverses régions de corps d'armée : 1re région, raffinerie de salpêtre de Lille et poudrerie d'Esquerdes ; 6e région, poudrerie de Saint-Ponce ; 8e, poudrerie et dynamiterie de Vonges ; 9e, poudrerie de Ripault ; 11e, poudreries du Pont-de-Buis et du Moulin-Blanc ; 12e, poudrerie d'Angoulême ; 15e, raffinerie de salpêtre et de soufre de Marseille et poudrerie de Saint-Chamas ; 17e, poudrerie de Toulouse ; 18e, raffinerie de salpêtre de Bordeaux et poudrerie de Saint-Médard ; gouvernement militaire de Paris, poudrerie de Sevran-Livry.

A cela il faut ajouter d'abord le laboratoire central des poudres et salpêtres, établi à Paris, et la poudrerie militaire du Bouchet, qui ressortit au service de l'artillerie.

POUDRETTE (*drèt'* — rad. *poudre*) n. f. Poussière fine.

— Agric. Excréments humains desséchés et réduits en poudre, qu'on emploie comme engrais.

— Chass. *Faire la poudrette*, Se dit des oiseaux qui se secouent dans la poussière pour se débarrasser de leur vermine.

— Econ. dom. Récipient cylindrique dont le couvercle est percé de petits trous et dans lequel on met du sucre en poudre, pour en asperger certains mets.

— ENCYCL. Agric. Les vidanges à traiter sont amenées dans de larges bassins étanches (dépotoirs) creusés dans le sol et disposés en gradins. On commence par remplir le premier bassin, celui qui est le plus élevé. Là, les matières fécales ne tardent pas à fermenter ; il se forme par repos trois couches distinctes : 1° une couche supérieure, constituée par une mousse épaisse que l'on enlève pour la sécher ; 2° une couche moyenne, liquide, que l'on décante dans les bassins inférieurs communiquant par des vannes (ces liquides [eaux vannes]), débarrassés de leurs matières en suspension, sont traités pour l'extraction des sels ammoniacaux ; 3° enfin, une couche inférieure formant un dépôt boueux, qui, étant séché à l'air, constitue la *poudrette*. Les poudrettes préparées par cette méthode renferment 0,5 à 2,8 p. 100 d'azote, 1,2 à 8,2 p. 100 d'acide phosphorique et 0,3 à 1,3 p. 100 de potasse.

D'autres procédés, plus perfectionnés consistent à soumettre les matières de vidange à une dessiccation en vase clos, en présence de divers produits chimiques (acides sulfurique, phosphorique, etc.). Les poudrettes ainsi fabriquées, très riches en éléments fertilisants, sont connues sous différents noms : *extrait fécal, guano fécal*, etc.

La poudrette doit être appliquée de préférence dans les terres pauvres en acide phosphorique et en azote. Son action est rapide mais peu durable. On la répand sur le sol au moment des labours, à la dose de 1.500 à 2.000 kilogrammes par hectare (20 à 25 hectolitres).

POUDREUX (*dreû*), **EUSE** [rad. *poudre*] adj. Couvert de poussière : *Vêtements* POUDREUX. *Livres* POUDREUX.

— *Pieds poudreux*, Autref., 1° Vagabond, homme de rien ; 2° Soldat qui déserte ou qui passe de régiment en régiment ; 3° Petit marchand forain, colporteur.

POUDRIER (*dri-é*) n. m. Archéol. Artisan qui fabriquait la poudre à canon, marchand qui la vendait : *Les* POUDRIERS *de Paris appartenaient au corps de la mercerie.*

— S'est dit pour SABLIER.

— Petite boîte criblée en dessus de petits trous et qu'on emplit de poudre pour en asperger l'écriture fraîche. ‖ On dit aussi POUDRIÈRE n. f.

POUDRIERE n. f. Bâtiment destiné à l'emmagasinage de la poudre à canon, des munitions, explosifs, etc.

— Boîte de poudre à sécher l'encre. V. POUDRIER.

— Chass. Syn. de BOÎTE À POUDRE, de POIRE À POUDRE et de POUDRIN.

— ENCYCL. Les *poudrières du temps de paix* sont employés pendant la paix ou dans les places éloignées du théâtre des opérations militaires ; les autres, dites *du temps de guerre*, peuvent servir en tout temps dans les places de guerre. Les unes et les autres sont construites en vue de préserver leur contenu des influences atmosphériques, susceptibles de le détériorer, en même temps que pour le protéger contre les causes d'accidents extérieurs. Les magasins du temps de paix sont de deux types : le n° 1, qui peut ne comporter qu'un rez-de-chaussée ; le type n° 2, dont la contenance peut atteindre 100.000 kilogrammes, et qui est toujours à un étage. Les magasins des deux types sont de forme rectangulaire. Toutes les précautions, par le choix des matériaux et la disposition de la construction, sont prises contre l'humidité : murs très épais, fenêtres pour l'aérage à carreaux de verre dépoli formées, ainsi que les ouvertures d'entrée, par des vantaux de chêne très solides ; couvertures en ardoises ou tuiles, planchers formés d'une double épaisseur de planches de chêne, avec caves d'assainissement ménagées entre les fondations des murs de façade et recouverts en mastic bitumineux formant faire sur laquelle reposent les gîtes qui portent le plancher, etc.

Les magasins du temps de guerre, englobés dans le massif des fortifications, sont disposés de façon à protéger les poudres, non seulement contre l'humidité, etc., mais aussi contre les coups de l'ennemi : d'où leur protection par des voûtes à l'épreuve de 1 mètre d'épaisseur, recouvertes de 3m,50 de terre ou de 0m,50 de béton.

POUDRIN (de *poudre*) n. m. Syn. de EMBRUN. ‖ Pluie de neige très fine à Terre-Neuve.

POUDROIEMENT (*droi-man*) n. m. Caractère de ce qui poudroie, de ce qui prend l'aspect d'une fine poussière : *Le* POUDROIEMENT *de la neige balayée par le vent.*

POUDROYANT (*droi-yan*), **ANTE** adj. Qui poudroie : *Les paysages* POUDROYANTS *de soleil.* Th. Gaut.)

POUDROYER (rad. *poudre*. — Change *y* en *i* devant un *e* muet : *Je poudroie. Tu poudroieras.* Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. pl. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous poudroyions. Que vous poudroyiez* v. a. Remplir de poudre, de poussière : *Le vent a* POUDROYÉ *les prés* (Peu us.)

— Réduire en poudre. (Vx.)

— v. n. Être couvert de poussière ; faire paraître la poussière ; prendre l'aspect de la poussière : *La grande route* POUDROIE.

Se poudroyer, v. pr. Être poudroyé, réduit en poussière :

Chaque parcelle encor s'y *poudroie* en parcelle.
LAMARTINE.

— ALLUS. LITTER. : *Je ne vois rien que le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie*, l'assage du conte de Perrault, *Barbe-Bleue*. Le rappeler, c'est faire une réponse négative à quelqu'un qui attend impatiemment une personne ou une chose. V. BARBE-BLEUE.

POUEUN, PHOUEUN, PHOUON ou **MUONG-PHOUON**, population du Laos annamite, naguère organisée en royaume, tributaire de celui de Vien-Chan. Les villages pouéun sont d'une malpropreté remarquable.

POUÈZE (LA), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 16 kilom. de Segré, près du Brionneau ; 1.365 hab. Ardoisières. Chapelle de Sainte-Émérance, fondée par Louis XI.

POUF interj. Sert à exprimer le bruit d'une chute ou d'une explosion : *Le pif, paf,* POUF *des balles.* (Scribe.)

POUF n. m. Sorte de gros tabouret bas, sans bois apparent, souvent assez large pour servir de siège à plusieurs personnes.



Pouf.

— Fam. Annonce emphatique et trompeuse : *Les* POUFS *de la réclame.* ‖ Dette qu'on n'a pas l'intention de payer : *Faire un* POUF *chez son tailleur.* — *Faire pouf*, Poser.

— Lithol. Marbre ou pierre qui, étant travaillés, ne peuvent conserver leurs arêtes vives, parce qu'ils sont d'une texture trop lâche et, par conséquent, sujets à se déliter. ‖ Adjectiv. : *Marbre* POUF.

— Mod. Genre de coiffure de femme. ‖ Tournure, qui sert à faire bouffer la jupe par derrière.

POUFFER (*pou-fé* — orig. inconn.) v. n. Éclater de rire : POUFFER *de rire.* ‖ A signifié Poser, se donner des airs.

POUFFIASSE (*pou-fi*) n. f. Pop. Prostituée de bas étage.

POUGAOU n. f. Nom méditerranéen de l'anguille d'eau douce.

POUGATCHEV (Emelian), imposteur russe, qui se fit passer pour Pierre III, né en 1726, décapité à Moscou en 1775. C'était un simple cosaque, qui combattit contre les Prussiens et contre les Turcs, puis déserta, se réfugia en Pologne, s'affilia à la secte des raskolniks, enfin se rendit chez les cosaques de l'Oural. Il acquit parmi eux une grande influence, et organisa des expéditions qui avaient pour but de dépouiller des marchands se rendant de Perse en Russie. En 1773, il résolut de se faire passer pour Pierre III, mis à mort par ordre de Catherine II. Il se fit de nombreux partisans, entra en campagne en 1773, s'empara de plusieurs forteresses, vit se prononcer en sa faveur les Kirghiz, les Bachkirs, les Tatares, les Nogaïs, les mineurs de l'Oural ; mais, au lieu de marcher sur Moscou, il perdit un temps précieux à organiser une cour, à assiéger vainement Orenbourg. Battu par Galitzine, l'imposteur se replia vers l'Oural, fit de nombreuses incursions dans la plaine, brûla les faubourgs de Kazan, fut défait par le comte Panine et livré par ses partisans, qu'avait séduits la promesse d'une récompense de 100.000 roubles faite à quiconque livrerait le prétendu Pierre III, mort ou vif. Il fut conduit à Moscou et décapité.



Pougatchev.

POUGAYEN n. m. Vitic. Syn. de PAUGAYEN.

POUGE interj. Mar. Syn. de POGE.

POUGENS (Marie-Charles-Joseph), littérateur français, né à Paris en 1755, mort à Vauxbuin (Aisne) en 1833. Il passait pour fils naturel du prince de Conti. A l'âge de vingt-quatre ans, il fut atteint, à Rome, de la petite vérole, qui lui fit perdre entièrement la vue ; il retourna à Paris

chercher des consolations dans la culture des lettres et dans la pratique des affaires. Ruiné par la Révolution, qui le priva d'une pension de 10.000 livres, il se fit imprimeur-libraire. Il produisit de nombreux écrits : *Récréations de philosophie et de morale* (1786) ; *Lettres philosophiques* 1825 ; *Contes du vieil ermite* (1821) ; *Mémoires et souvenirs* (1831) ; etc.

POUGEOISE (*pou-jo-i-z'* — n. f. Petite monnaie royale de billon, en usage sous Louis IX, et qui se maintint jusqu'au XIVe siècle. C'était la plus petite de toutes les monnaies.)

POUGER (*pou-jé* — Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il pougea. Nous pougeons*) v. n. Courir vent arrière. (Usité sur la Méditerranée.) ‖ On dit aussi POGER.

POUGET (LE), comm. de l'Hérault, arrond. et à 27 kilom. de Lodève, près de l'Hérault ; 1.203 hab. Distilleries, tonnelleries. Plâtrerie.

POUGET (Bertrand DU), évêque et cardinal, né au *Pouget* (Lot) en 1280, mort à Avignon en 1352. Neveu du pape Jean XXII (et non son fils, comme l'ont avancé Villani et Pétrarque), il fut doyen de Castelnau de Montratier et chanoine de Saint-Sauveur d'Aix. Son oncle le créa cardinal (1316) et l'envoya en Italie avec le titre de légat et la mission de soumettre au saint-siège les Etats pontificaux révoltés depuis que Clément V s'était fixé en France. Secondé par Philippe de Valois, il réussit à soumettre les Romagnes ; mais, en 1331, une révolte générale éclata, à l'instigation du marquis d'Este. Assiégé dans Bologne, le cardinal légat dut abandonner toutes ses conquêtes. Il se retira à Avignon. Jean XXII l'avait fait évêque d'Ostie et de Velletri.

POUGHKEEPSIE. Géogr. V. POKEEPSIE.

POUGIN (François-Auguste-Arthur PANOISSE-POUGIN, plus connu sous le nom de **Arthur**), écrivain français, né à Châteauroux en 1834. Il étudia le violon et le piano, et fit partie de l'orchestre de différents théâtres de Paris. On lui doit les paroles et la musique d'un petit opéra représenté chez Mlle Augustine Brohan. Entre temps, il s'occupait de critique musicale et de littérature. Il a été l'un des collaborateurs du « Grand Dictionnaire universel » et du « Nouveau Larousse Illustré » pour la partie musicale. On lui doit un certain nombre d'ouvrages et d'études sur l'histoire de la musique, qui témoignent d'une érudition étendue et d'un goût très sûr. Citons notamment : *Musiciens français du XVIIIe siècle* (1863-1866) ; *Meyerbeer* (1864) ; *F. Halévy, écrivain* (1865) ; *Bellini* (1867) ; *De la littérature musicale en France* (1867) ; *Albert Grisar* (1870) ; *Rossini* (1871) ; *Auber* (1873 ; *Boieldieu* (1875) ; *Figures d'opéra-comique* (1875) ; *Rameau* (1876) ; *Adolphe Adam* (1877) ; *Dictionnaire historique et pittoresque du théâtre* (1880) ; *Verdi* (1886) ; *Viotti* (1888) ; *Méhul* (1889) ; *le Théâtre à l'Exposition universelle* (1889 ; *l'Opéra-Comique pendant la Révolution* (1891) ; *Histoire anecdotique du théâtre de Paris* (1897) ; *la Jeunesse de Mme Desbordes-Valmore* (1898) ; *J.-J. Rousseau, musicien* (1901) ; *la Comédie-Française et la Révolution* (1902) ; etc. Pougin a publié, en 1878, le premier volume du supplément de la « Biographie des musiciens », de Fétis. Il a employé plusieurs pseudonymes : PAUL DAX, FANFAN BENOITON, MAURICE GRAY, OCTAVE D'AVRIL.

POUGNET (*gnè* [*gn* mll.]) n. m. Variété de cépage rouge cultivée dans le département de l'Ardèche.

POUGUES ou **POUGUES-LES-EAUX**, ch.-l. de cant. de la Nièvre, arrond. et à 10 kilom. de Nevers, non loin de la Loire ; 1.600 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Trois sources minérales exploitées. Eaux froides (12°) gazeuses, chargées d'acide carbonique, de muriate et de carbonate de soude, recommandées pour la gravelle, les maux d'estomac et les fièvres. Établissement de bains exploité, semble-t-il, par les Romains. Louis XIII et Louis XIV allèrent à plusieurs reprises prendre les eaux de Pougues. — Le canton a 13 comm. et 21.349 hab.

POUH interj. Sert à exprimer le dédain, le mépris, l'indifférence.

POUILLARD (*pou-llar'* [*ll* mll. — peut-être du lat. *pullus*, poulet) n. m. Jeune perdreau, jeune faisan.

POUILLE (*pou-ll'* [*ll* mll.] — orig. inconn.) n. f. Reproches mêlés d'injures : *Un peu de maladie m'a empêché de vous écrire des* POUILLES *de ma main.* (Volt.) ‖ S'emploie surtout au plur. et dans la locution : *Chanter pouilles* ou *pouille à*, injurier, quereller, réprimander.

— SYN. Injures, invectives, etc.

POUILLE (*pou-ll'* [*ll* mll.]), l'ancienne *Apulia*, autrefois province du royaume de Naples, divisée en Capitanate, Terre de Bari et Terre d'Otrante. Elle avait pour limites : au N. et à l'E. la mer Adriatique, à l'O. les Abruzzes, au S. le golfe de Tarente. La Pouille forma un comté de 1043 à 1121, puis un duché normand, dont Guillaume de Hauteville fut le premier titulaire. Annexée plus tard au royaume de Naples, elle fait maintenant partie, avec le reste des Deux-Siciles, du royaume d'Italie.

POUILLE (*pou-lle'* [*ll* mll. — du bas lat. *pulatum*, altér. de *polyptychum*, polyptyque) n. m. Registre où l'on inscrivait les actes concernant les domaines et les bénéfices d'une cure, d'une abbaye, d'un diocèse, d'une province.

— ENCYCL. Les *pouilles* généraux offraient le tableau de tous les archevêchés, évêchés et bénéfices d'un royaume ou de toutes les abbayes et bénéfices d'un ordre religieux. Les pouilles donnent parfois des indications sur les revenus et la population des paroisses. Ils peuvaient être consultés en justice, à défaut d'actes plus solides.

POUILLÉ, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 30 kilom. de Blois, non loin du Cher ; 777 hab. Bons vins rouges.

POUILLER (*pou-llé* [*ll* mll.] — rad. *pouil*, anc. forme de *pou*) v. a. Chercher les poux à : POUILLER *un enfant.*

Se pouiller, v. pr. Se chercher les poux l'un à l'autre : *Les singes* SE POUILLENT *entre eux.*

POUILLER (*pou-llé* [*ll* mll.]) — rad. *pouille*) v. a. Chanter pouilles, dire des injures à : *Pauvre homme que sa femme* POUILLE *du matin au soir.*

Se pouiller, v. pr. Se chanter pouilles l'un à l'autre.

POUILLÈRE Econ. rur. n. f. Syn de POUILLÉRE. V. ce mot.

POUILLERIE (*pou-lle-ri* [*ll* mll. — rad. *pouil*, anc. forme du mot *pou* n. f. Pop. Extrême pauvreté. ‖ Avarice. ‖ Lieu où sont entassés des vêtements sordides, des guenilles.

POUILLET (Claude-Servais-Mathias), physicien français, né à Cuzance (Doubs) en 1791, mort à Paris en 1868. Élève de l'École normale supérieure, puis maître de conférences, il devint professeur de physique des enfants de Louis Philippe (1827 — sous-directeur 1829), puis directeur du Conservatoire des arts et métiers (1832), professeur à l'École polytechnique (1831), et obtint, en 1838, la chaire de physique de la Sorbonne. Il entra à l'Académie des sciences en 1837 et fut élu, cette même année, député du Jura. En 1849, accusé d'avoir mollí devant l'insurrection, il perdit sa place de directeur du Conservatoire ; mais il se justifia dans un mémoire plein de dignité. Il refusa, en 1851, le serment exigé des fonctionnaires.

On doit à Pouillet l'invention d'un *pyrhéliomètre*, avec lequel il se proposait de déterminer la quantité de chaleur que nous envoie le soleil à chaque époque de l'année et divers travaux sur la compressibilité des gaz. Le principal de ses ouvrages est son *Traité de physique expérimentale et de météorologie* (7e édit., 1856).

POUILLET (Louis-Marie-*Eugène*), avocat, né à Paris en 1835, neveu du précédent. Avocat à Paris depuis 1858, il a acquis une grande place au barreau par sa compétence toute spéciale sur les questions de propriété industrielle, artistique et littéraire. Membre du conseil de l'ordre, il a été bâtonnier en 1895 et 1896, et à ce titre il a organisé en 1895, au Palais de justice, un bureau de consultations gratuites à l'usage des indigents. Il est président de l'Association littéraire et artistique internationale. On lui doit plusieurs ouvrages qui font autorité : *Traité théorique et pratique des dessins de fabrique* (1869) ; *Traité théorique et pratique des brevets d'invention et de la contrefaçon* (1870) ; *Traité des marques de fabrique et de la concurrence déloyale* (1875) ; *Traité théorique et pratique de la propriété littéraire et artistique* (1879).

POUILLEUX (*pou-lleû* [*ll* mll.), **EUSE** [rad. *pouil*, anc. forme de *pou*] adj. Qui a des poux : *Enfant* POUILLEUX. ‖ Substantiv. Personne qui a des poux : *Une* POUILLEUSE. — Fig. Pauvre hère, misérable. — Avare.

— Chass. Syn. de POUILLARD.

— Constr. *Bois pouilleux*, Bois qui se couvre de taches rouges et noires, qui commence à se gâter.

— Géogr. *Champagne Pouilleuse*. V. CHAMPAGNE.

— Grav. Se dit des tailles mal coupées, emmêlées, irrégulières ou cassées par places.

— Pêch. *Mer pouilleuse*, Mer sur laquelle on voit surnager du graissin, indiquant la présence du frai.

POUILLIER (*pou-llé* [*ll* mll.] — rad. *pouil*, anc. forme du mot *pou*) n. m. Auberge sale. ‖ On dit aussi POUILLIS.

POUILLON, ch.-l. de cant. des Landes, arrond. et à 14 kilom. de Dax ; 3.342 hab. Source thermale chlorurée sodique et sources salées. Restes d'anciennes fortifications. Fabriques de plâtre. — Le canton a 11 comm., 13.099. hab.

POUILLOT (*pou-llo* [*ll* mll.]) n. m. Sous-genre de fauvettes, comprenant de nombreuses espèces répandues dans les régions froides et tempérées de l'ancien monde.



Pouillot.

— ENCYCL. Les *pouillots* sont de petits oiseaux gris verdâtre, jaunâtres en dessous ; certains, comme le pouillot fitis (*phyllopneuste trochilus*), sont si familiers qu'on peut les saisir avec la main. En France, ils abondent surtout dans les montagnes et émigrent vers le Sud aux premiers froids, pour aller jusqu'en Égypte et dans l'Inde. Le pouillot commun ou rossignol bâtard (*phyllopneuste hypolais*) est appelé aussi chanteur des jardins ; il arrive en France au premier printemps.

POUILLOTTEMENT (*pou, ll* mll., et *ote-man* — rad. *pouil*, anc. forme du mot *pou*) n. m. Maladie causée par les poux, particulièrement chez les bestiaux.

POUILLOUSE (*pou-llouz'* [*ll* mll.]) ou **POUILLOUSSE** n. f. Grand voile d'état qui ne se hisse que par mauvais temps. (Ce nom a été donné à cette voile parce que, par sa position, elle est toujours salie par la fumée de la cuisine.)

POUILLOUX, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 25 kilom. de Charolles, sur le Tamaron ; 1.084 hab.

POUILLY (*pou-lli* [*ll* mll.]) n. m. Nom donné, par métonymie, au vin blanc récolté au hameau de Pouilly (comm. de Solutré Saône-et-Loire]) et aussi au vin blanc sec de Pouilly (Nièvre) : *Boire du* POUILLY.

POUILLY, ch.-l. de cant. de la Nièvre, arrond. et à 15 kilom. de Cosne, sur la Loire ; 2.600 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières ; fabriques d'huiles ; scierie, tonnellerie ; fabrique de plâtre. Commerce de vins blancs secs et possédant le goût spécial de pierre à fusil (*Côte-des-Nues, la Prée, Losserie, Vaurigny*). — Le canton a 11 comm. et 10.622 hab.

POUILLY-EN-AUXOIS, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à 10 kilom. de Beaune, à la sortie du tunnel qui fait passer le canal de Bourgogne du bassin de la Saône dans celui de la Seine ; 1.145 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Port sur le canal. Fabrication de chaux hydraulique et de ciment romain. Fabrique de voitures, de chaussures. Eglise des XIVe et XVe siècles, remaniée. Chapelle d'un ancien château des ducs de Bourgogne ; beau saint-sépulcre de la fin du XVe siècle. Victoire de Garibaldi sur les Allemands, le 21 janvier 1871. — Le canton a 28 comm. et 10.132 hab.

POUILLY-LÈS-FEURS, comm. de la Loire, arrond. et à 30 kilom. de Montbrison, près de la Loire ; 1.100 hab. Eglise du XIIe siècle, bénitier du XVIe. Ruines des fortifications. Château de *Pravieux*, de la Renaissance.

POUILLY-LÈS-NONAINS, comm. de la Loire, arrond. et à 8 kilom. de Roanne, sur le Renaison ; 931 hab. Tonnellerie.

POUILLY-SOUS-CHARLIEU, comm. de la Loire, arrond. et à 14 kilom. de Roanne, sur la Loire, en amont du confluent du Sornin ; 2.061 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de chaux, de cotonnades. Château de Moutrenard (XIVe et XVIe s.).

POUJOL (LE), comm. de l'Hérault, arrond. et à 10 kilom. de Béziers, sur la rive droite de l'Orb ; 1.038 hab. Ch. de f. Midi. Gisements de cuivre, plomb et argent. Filatures de soie, vanneries ; raffinerie de soufre et distillerie.

POUJOL (Adolphe), auteur dramatique, né à Paris en 1811. Il a composé un assez grand nombre de pièces de théâtre, soit seul, soit en collaboration avec Ed. Schoidig, Hip. Lucas, Duffaud, Barrière, Maillard, Neuville, etc., et divers recueils à l'usage de la jeunesse : *les Adieux d'une institutrice à ses élèves* (1853) ; *Fleurs et jeunes filles*, petites scènes et comédies (1854) ; *Musée dramatique de la jeunesse* (1854) ; *Proverbes bourgeois*, comédies de salon (1859) ; *Comédies de chambre et de théâtre* (1871).

POUJONGAL n. m. Riz cuit une première fois avant d'être ôté de ses bales, et qui fait la base de la nourriture des Hindous.

POUJOULAT (Jean-Joseph-François), écrivain français, né à La Fare (Bouches-du-Rhône) en 1808, mort à Paris en 1880. Il collabora à la « Bibliothèque des croisades » de Michaud aîné, puis, à la suite d'un voyage en Orient (1830), tous deux publièrent : la *Correspondance d'Orient* (1832-1835), et la *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe* (1836-1838). Après la mort de Michaud, Poujoulat devint l'un des rédacteurs les plus assidus de la « Quotidienne ». Il fut député des Bouches-du-Rhône, à la Constituante et à la Législative. Citons encore de lui : *Toscane et Rome, correspondance d'Italie* (1839) ; *Histoire de Jérusalem* (1840-1842) ; *Histoire de saint Augustin* (1844) ; *Histoire de la Révolution française* (1847) ; etc. — Son frère, BAPTISTIN, né à La Fare (Bouches-du-Rhône) en 1809, mort à Aix en 1864, a publié quelques ouvrages d'histoire et de voyages : *Voyage dans l'Asie Mineure* (1840-1841) ; *Charles Ier et le Parlement* (1855) ; *Histoire des papes depuis saint Pierre jusqu'à la formation du pouvoir temporel* (1862).

POU-KOOU ou **POU-KAO**, ville de Chine (prov. du Petchili dép. de Tien-Tsin) ; sur le Pei-Ho ; 12.000 hab.

POUKTOU n. m. Linguist. V. PACHTOU.

POUL (mot turc signif. *argent*). n. m. Monnaie persane, en cuivre ou en laiton, correspondant au sou français.

POUL, POULO ou **POULLO**. Syn. de FELLATAS. V. ce nom.

POULAILLE (*la-ill'* [*ll* mll. — n. f. Ensemble des poules d'une basse-cour. ‖ *Poulaille sauvagine*, Nom que donnaient autrefois les rôtisseurs au gibier à plume.

POULAILLER (*la-ill-é* [*ll* mll.] — rad. *poulaille*) n. m. Bâtiment destiné au logement et à l'élevage des poules et

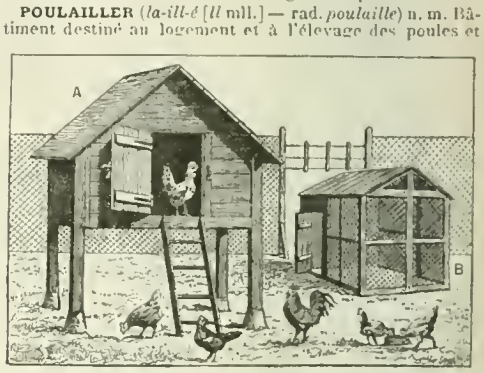

A, Poulailler fixe ; B, Poulailler mobile.

des coqs, à la ponte, etc. ‖ Voiture dans laquelle on transporte les volailles au marché.

— Fam. Place mal fortifiée. ‖ Habitation misérable. ‖ Mauvaise voiture.

— Comm. Marchand de volaille.

— Théâtr. Galerie circulaire la plus élevée dans un théâtre. V. PARADIS.

— ENCYCL. Écon. rur. Il est indispensable que les volailles soient logées dans un endroit sain et d'un nettoyage facile. Le *poulailler* doit être autant que possible exposé au soleil levant ; les murs seront badigeonnés à la chaux

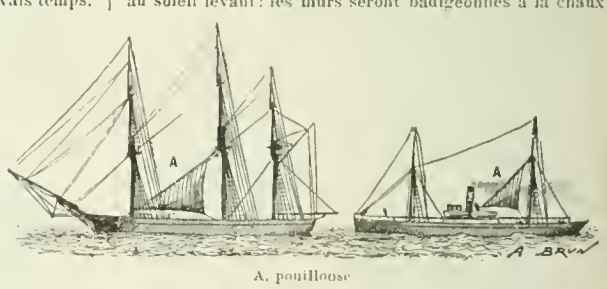

A, pouilloose

et le sol carrelé ou cimenté. Chaque semaine, le poulailler sera lavé avec une solution de sulfate de cuivre à 4 p. 100. L'aménagement intérieur se compose de *perchoirs* et de *pondoirs*. V. ces mots.

— *Poulailler roulant*. C'est une sorte de grande caisse en bois montée sur roues, dont l'aménagement intérieur est le même que pour le précédent. Il a été imaginé en vue d'utiliser les poules à la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture. A cet effet, on conduit le poulailler dans un champ qu'on laboure. Les volailles suivent la charrue et dévorent les larves et les vers qu'elles rencontrent.

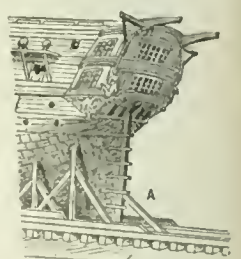

A, poulain (mar.).

POULAILLERIE (*la-ill-e-ri* [*ll* mll.] — rad. *poulaille*) n. f. Lieu où l'on vend de la volaille.

POULAIN (*lin* — du bas lat. *pullanus*, lat. *pullus*, petit d'un animal) n. m. Jeune cheval, âgé de moins de trente mois.

— Cout. Sorte de cheval en charpente portant des mannequins, que l'on promenait dans les rues de Pézenas.

— Jeux. Ancien jeu de dés, nommé aussi RAFLE.

— Mar. Arc-boutant d'étambot d'un navire en construction, appelé souvent *sous-barbe*. ‖ On écrit aussi POULIN.

— Numism. anc. Monnaie de Corinthe, sur laquelle on voyait l'image de Pégase.

— Pathol. Nom vulgaire du bubon inguinal.

— Techn. Assemblage de deux madriers que réunissent des barres de fer cintrées, et dont on se sert soit pour descendre les tonneaux dans les caves, soit pour les faire glisser d'une voiture. ‖ Traîneau sans roues sur lequel on transporte de lourds fardeaux.


Poulain de chargement.

— Encycl. Hippiatr. Les *poulains* seront traités de façon à hâter le plus possible la formation de leur système locomoteur. Ce résultat est atteint par un allaitement abondant, prolongé, et par un sevrage progressif bien conduit. Pour l'élevage du poulain sevré (appelé *taiteron* en France, *yarling* en Angleterre), il faut considérer le régime d'été et le régime d'hiver. Pendant le *régime d'été* ou de pâturage, que l'on prolongera le plus longtemps possible (jusqu'en novembre), les poulains vivent au grand air; leur alimentation est exclusivement herbacée. Le *régime d'hiver* ou d'intérieur commence avec la mauvaise saison. A ce moment, les poulains seront rentrés à l'écurie et logés par deux de même sexe dans un compartiment vaste et bien éclairé. L'écurie communiquera avec un petit parc, où les poulains pourront aller à volonté prendre leurs ébats. Le régime alimentaire sera surtout composé de foin, son, avoine, maïs, orge.


Poulain.

Dès que le poulain a atteint l'âge de dix-huit mois, il est utilisé comme jeune cheval.

POULAIN, nom donné, au XIIIe siècle, à une population qui se forma en Syrie, à l'époque des croisades, du croisement des Européens et des femmes syriennes et arméniennes chrétiennes.

POULAINE (*lèn'* — de *Poulaine*, ancien nom de la Pologne) n. f. Archéol. ‖ *Souliers à la poulaine*, Chaussure à longue pointe recourbée, d'origine polonaise : *Les longs souliers à la* POULAINE *commencèrent à être connus en France au* XIe *siècle.*

— Comm. Ancienne fourrure qui venait de Pologne.

— Mar. Saillie des pièces de construction montées sur l'étrave et l'avant du navire (par assimilation aux pointes des chaussures *à la poulaine*). ‖ *Jambettes de poulaine*, Pièces de bois supportant les lisses des herpes sur lesquelles s'appuie le plancher en caillebotis de la poulaine. ‖ *Lisses de poulaine*, Lisses servant de garde-corps. ‖ *Pavois de poulaine*, Remplissage entre les lisses d'appui et la muraille. ‖ Cabinets d'aisances de l'équipage, placés à la poulaine. ‖ *Gardien de la poulaine*, Matelot chargé de la propreté de cet endroit. ‖ Fam. *La gazette de la poulaine*, Nouvelles inventées par les matelots.

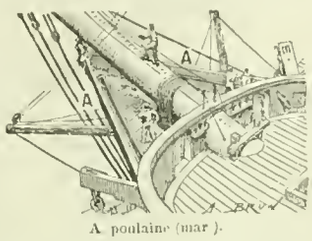
A, poulaine (mar.).

— Encycl. Archéol. Les chaussures *à la poulaine* ne disparurent qu'à la fin du XVe siècle. Les poulaines se portèrent aussi bien à la ville qu'à la guerre; les solerets à la poulaine de l'armure gothique furent même d'usage en France, bien après que la mode des chaussures pointues fut passée. C'est le roi Charles VIII qui en défendit le port vers 1490. Les poulaines des solerets étaient mobiles. Celles du costume civil excédaient parfois 50 centimètres de long; elles étaient fournies par le prolongement de la semelle et renforcées par des tiges de baleine. C'est au XIVe siècle que cette mode sévit le plus fortement.


1, 2. Souliers à la poulaine (XVe s.), 3 Soleret à la poulaine; 4. Patin à la poulaine.

POULAINES, comm. de l'Indre, arrond. et à 35 kilom. d'Issoudun, sur un affluent et près du Renon; 1.935 hab. Fabrique de produits chimiques. Église (boiseries remarquables). Ruines d'une villa romaine.

POULAN n. m. Joux. Fiches que l'on paye pour les matadors, au médiateur, au quintille, au pique-médrille et à divers autres jeux. ‖ Fiches que l'on donne aux derniers tours, où l'on paye double. ‖ Nom de la mise que le joueur qui donne les cartes met au jeu, et qui est supérieure à celle des autres joueurs, à l'hombre, au quadrille, etc.

POULANGIS (*ji*) n. m. Archéol. Sorte de grosse tiretaine, moitié laine et moitié fil, qui se fabriquait aux XVIIe et XVIIIe siècles, en Bourgogne et en Picardie.

POULARD (*lar'*) n. m. Variété de fromont. ‖ Adjectiv. : *Blé* POULARD.

POULARDE (de *poule*) n. f. Poule qu'on a engraissée : *Une* POULARDE *de Bresse*

— Fig. et fam. Jeune femme dodue.

POULATIS (c'est-à-dire « Hommes de la Forêt »), tribu très pauvre de l'Albanie, presque entièrement catholique romaine. En temps de guerre, les Poulatis doivent fournir à l'armée turque un cavalier par maison, mais ils sont exemptés de l'impôt personnel. Ils appliquent rigoureusement la peine du talion.

POULDERGAT, comm. du Finistère, arrond. et à 17 kil de Quimper, 3.057 hab. Ancienne voie romaine, dite « chemin d'Ahès ». Vieux manoir de Kerguélénen

POULDREUZIC, comm. du Finistère, arrond. et à 22 kilom. de Quimper; 2.291 hab.

POULE (du lat. *pulla*, fém. de *pullus*, petit d'un animal) n. f. Ornith. Femelle du coq. ‖ Nom donné à diverses femelles de gallinacés, notamment à celle du faisan. ‖ *Poule de Pharaon, d'Afrique, de Barbarie, de Numidie, de Guinée, Poule sauvage*, Noms vulgaires de la pintade. ‖ *Poule des bois ou des coudriers, Poule sauvage*, Gélinotte. ‖ *Poule d'eau ou Poule des marais* (V. la part. encycl.) ‖ *Poule de bruyère*, Femelle du coq de bruyère. ‖ *Poule de mer*, Nom vulgaire du guillemot. ‖ *Poule de neige*, Nom vulgaire du lagopède. ‖ *Poule d'Inde*, Nom vulgaire de la femelle du dindon. ‖ *Poule d'or*, Nom vulgaire du kin-ki. ‖ *Poule du port d'Egmont*, Nom vulgaire du goéland brun. ‖ *Poule sultane*, Nom vulgaire du genre talève ou porphyrion.

— Fam. Terme d'affection dont on se sert en parlant à une jeune fille ou à une femme.

— Loc. div. *Poule mouillée, Cœur de poule*, Personne sans courage ou sans énergie. ‖ *Poule lavée*, Homme efféminé. ‖ *Frisé comme une poule mouillée*, Pas du tout frisé. ‖ *Fils de la poule blanche*, Homme extrêmement heureux en toutes choses. ‖ *Lait de poule*, Boisson adoucissante, faite avec un jaune d'œuf et du sucre délayé dans de l'eau chaude. ‖ Homme efféminé. ‖ *Chair de poule*, Peau qui est comme grenue, semée d'élevures pareilles à celles qui sont sur la peau d'une poule plumée : *Le froid, la peur donnent la* CHAIR DE POULE. ‖ *Avoir la chair de poule*, Frissonner, avoir peur. ‖ *Cul de poule*, Sorte de mouo qu'on fait en avançant et pressant les lèvres, ce qui imite le croupion d'une poule. ‖ *Plumer la poule*, Voler, commettre des exactions. ‖ *Plumer la poule sans la faire crier*, Commettre des exactions d'une manière assez adroite pour ne pas exciter de réclamations. ‖ *Courir la poule*, Aller à la maraude. ‖ *Être empêtré comme une poule qui n'a qu'un poussin*, Être fort embarrassé pour peu de chose. ‖ *Être comme une poule qui a couvé des œufs de cane*, Être stupéfait, ébahi comme une poule qui, ayant couvé des œufs de cane, voit tout à coup ses petits se précipiter à l'eau. ‖ *Vendre la poule au renard*, Livrer, trahir la personne, la chose que l'on devrait protéger. ‖ *Il veut aller garder les poules de monsieur le curé*, Il est bien près de mourir, d'aller au cimetière. ‖ *C'est un pot-de-chambre qui mène les poules pisser*, C'est un homme d'une simplicité sotte ou occupé à des détails tout à fait insignifiants.

— Bot. Nom donné dans quelques pays à la clavaire à pointes pourpres, la clavaire jaune, la clavaire dorée. ‖ *Poule grasse*, Nom vulgaire de la mâche ou doucette. ‖ *Poule qui pond*, Nom vulgaire de la mélongène. ‖ *Poule de bois*, Nom vulgaire du pleurote en forme d'huître et du polypore chicorée.

— Chorégr. Nom d'une des figures du quadrille français, appelée aussi MAIN DROITE.

— Féod. *Droit de poule de commande*, Poule que le serf ayant feu devait donner à son seigneur.

— Jeux. Au jeu du renard, Chacune des pièces du jeu qui servent à enfermer le renard. ‖ *Poule au billard*. V. la part. encycl.

— Navig. fluv. Ouvrier chargé de surveiller, de la rive, les bois flottés et de les repousser dans le courant de l'eau lorsqu'ils viennent atterrir en amont du port de repêchage. ‖ On dit aussi POULE D'EAU.

— Pêch. *Poule de mer*, Nom vulgaire de la dorée.

— Sport. *Poule à l'épée*. V. la part. encycl.

— Techn. *Cuir de poule*, Cuir très léger qu'on retire de dessus la peau des moutons, et qui ressemble à du parchemin, mais qui est plus souple, et que l'on emploie pour faire des gants.

— Turf. Mise totale d'un certain nombre de personnes. ‖ *Poule d'essai*, Épreuve que les poulains et les pouliches de trois ans subissent pour la première fois. ‖ *Poule des produits*, Épreuve que subissent les poulains et pouliches âgés de trois ans après leur engagement souscrit avant leur naissance par le propriétaire.

— Adjectiv. *Acier poule*, Acier de cémentation, dont la surface est couverte d'ampoules ou de boursouflures.

— Prov. : **Les poules pondent par le bec**, Les poules font une plus grande quantité d'œufs quand elles sont bien nourries. ‖ **Si à la poule tu serres le poing, elle te serrera le cul**, Si tu nourris tes poules avec parcimonie, elles ne pondront pas. ‖ **Quand le sort est sur les poules, le diable ne les ferait pas pondre**, Il n'est aucun moyen pour faire pondre les poules quand elles n'y sont pas disposées. ‖ **Un bon renard ne mange jamais les poules de son voisin**, L'homme habile qui veut faire quelque mal ne le fait pas en un lieu où il est connu. ‖ **La poule ne doit pas chanter devant le coq**, Une femme ne doit pas faire la loi à son mari, prendre le pas sur lui. (C'est un vers de Molière, dans les *Femmes savantes*, acte V, sc. 3.) ‖ **Qui naît poule aime à gratter**, On conserve toujours ses instincts naturels.

— Allus. littér. : **La poule aux œufs d'or**, Titre d'une fable de La Fontaine (V, 13) Dans l'application, la *poule aux œufs d'or* est une source de richesses et de bénéfices continuels. *Tuer la poule aux œufs d'or*, C'est tarir cette source en voulant réaliser d'un coup tous les bénéfices.

— Allus. hist. : **La poule au pot**, Allusion à un mot célèbre que la tradition attribue à Henri IV. Ce prince avait à cœur le bien-être des classes laborieuses et il aurait maintes fois répété : *Je veux que chaque laboureur de mon royaume puisse mettre la poule au pot le dimanche.*

La *poule au pot* a été maintes fois le sujet d'épigrammes lancées contre les successeurs du Béarnais.

— Encycl. Econ. rur. Les races et variétés de *poules* sont nombreuses. On les divise généralement en *races françaises* et *races étrangères*. Leur nom rappelle les localités ou les centres d'élevage de chacune d'elles. Le choix d'une race est subordonné aux conditions climatériques et à la production spéciale que l'on veut obtenir (œufs, poussins, poulets). Pour la ponte, on donne la préférence aux races de *Houdan*, de *la Bresse* et de *Hambourg*; les meilleures couveuses sont les poules des races *communes* et *cochinchinoise*; celles dont l'engraissement est le plus facile et qui fournissent la chair la plus estimée appartiennent aux races du *Mans*, de *Crèvecœur* et de *Dorking*. Dans un climat humide, les races huppées ou celles dont les tarses sont garnis de plumes réussissent difficilement. Enfin, on aura souvent intérêt à conserver les races locales en les améliorant par un bon choix des reproducteurs.

Le coq sera de forte taille, la tête petite, l'œil brillant et le plastron (région antérieure du corps) aura une largeur aussi grande que possible. La poule sera examinée également avec soin; on recherchera surtout beaucoup


Poules : 1. Padoue; 2. Cochinchinoise; 3. Du coq de combat anglais; 4. Hambourg; 5. Brahmapoutra et ses poussins; 6. Houdan; 7. Barbue; 8. Nègre.

de finesse dans le système osseux. Le coq n'est pas conservé utilement plus de deux ans, bien que sa fécondité persiste jusqu'à un âge assez avancé. De même, on éliminera la poule de la reproduction après sa troisième année. L'âge auquel les poules commencent à pondre varie avec leur race et l'époque de leur naissance. Celles qui naissent en février pondent en septembre ou octobre de la même année; celles qui proviennent des couvées plus tardives ne pondent qu'au printemps suivant. V. ŒUFS.

La nourriture des adultes sera à la fois végétale et animale. La ration végétale sera surtout composée de grain (sarrasin, criblures de céréales, etc.) et de farineux (pommes de terre mélangés avec des herbes cuites. Lorsque les poules sont élevées en liberté, il n'y a pas lieu de s'occuper de leur nourriture animale, elles trouvent toujours des insectes, des larves et des vers en quantité suffisante. Dans le cas contraire, on ajoute à leurs pâtées des rognures de viande, du sang cuit ou des résidus de suif. Enfin, on distribuera aux pondeuses, sous forme de sables crayeux, des coquilles d'huîtres broyées, l'élément calcaire nécessaire à la constitution de la coquille de l'œuf. V. COQ, COUVEUSE, INCUBATION, POULET.

— Chass. La *poule d'eau* ou *gallinule* habite tous les points de la France, on la rencontre au bord des marais, des étangs et des petites rivières, où elle fait son nid dans les ajoncs et les roseaux, pondant 7 à 12 œufs jaune pâle tachés de brun. C'est un oiseau à ailes et queue courtes, à pattes fortes, vigoureuses et d'un vert bronzé avec jarretière rouge au-dessus du genou. Le plumage est assez riche, bronzé sur le dos avec reflets verts, bleu ardoise émaillé de blanc sur le cou, la poitrine et les flancs; la queue est noire et blanche; la tête est ornée d'un écusson rouge vif, repli membraneux et charnu, qui couvre le front et se termine à la base du bec.


Poule d'eau.

La poule d'eau est un gibier très difficile à poursuivre, car elle court avec rapidité et déroute le chasseur par des plongeons rapides, qu'elle exécute admirablement.

— Jeux. *Poule au billard*. La poule au billard se joue entre un nombre indéterminé de joueurs et avec ou sans *secret*, le secret consistant en une boule ou jeton qui porte un numéro allant de *un* à *seize* et que chaque joueur met dans sa poche.

Sur la table du billard sont disposées, suivant les cas, *cinq* ou *douze* quilles placées sur les mouches de cette table et ayant chacune une valeur déterminée.

Lorsque la poule se fait au secret, le joueur doit faire entrer en ligne de compte du montant des points faits par

lui le nombre inscrit sur le secret. Cette poule se joue en 21 ou 31 points, et quand un des joueurs atteint celui de ces chiffres, connu d'avance, il annonce qu'il a gagné en disant : *Poule!* Si les nombres désignés ci-dessus sont dépassés par le joueur, celui-ci *se tue* et perd son droit à la continuation de la partie.

La poule a cinq quilles prend le plus souvent les noms d'*impériale* ou de *royale*.

Celle à douze quilles est constituée par *dix quilles blanches* et *deux noires*. Le joueur qui abat une de ces quilles noires *se tue* et perd son droit au jeu, à moins qu'il ne se rachète en payant de nouveau le montant de sa première mise. Outre ces jeux de poule au billard, qui sont le plus fréquemment joués, il existe encore un très grand nombre d'autres poules : notamment la *poule au gibier*, *sorte de poule au secret*, dont l'enjeu est une pièce de gibier : la *poule au bouchon*, etc.

— Sport. *Poule à l'épée ou au pistolet*. On entend sous ce nom une réunion de tireurs divisés en plusieurs groupes (six tireurs au minimum, douze au maximum), qui doivent tirer consécutivement les uns avec les autres, jusqu'à ce que tous se soient rencontrés.

Lors des grands concours, des championats, les *poules* sont dites *poules éliminatoires*, poules *semi-finales* ; puis a lieu la *poule finale*, le championnat proprement dit.

Seuls prennent part aux poules semi-finales, les trois premiers classés des poules éliminatoires, et seuls prennent part à la poule finale ou championnat les premiers classés de chaque semi-finales.

POULÈGE (*lèj'*) n. f. Archéol. Poulie, dans la langue des anciennes galères, du XVe au XVIIIe siècle.

POULENÉE n. f. Nom donné aux déjections des oiseaux de basse-cour (poules, canards, oies). (La poulenée est utilisée pour son azote [0,5 p. 100 environ] et pour son acide phosphorique [1 à 2 p. 100]. Elle agit très activement sur toutes les cultures et s'emploie comme le guano.) ‖ On dit aussi POULNÉE, POULINE.

POULER v. n. Turf. Jouer à la poule.

POULÈRE n. f. Liqueur spiritueuse, qu'on fait au Mexique avec la fève de l'agave.

POULERIE (*ri*) n. f. Bâtiment où l'on élève des poules.

POULET (*lè*) n. m. Petit d'une poule ; poule ou coq non encore adulte : *Les* POULETS *apprennent bientôt à gratter le fumier*. (Buff.) ‖ *Poulet de bois*, Nom vulgaire de la huppe. ‖ *Poulet d'Inde*, Dindonneau.

— Terme d'amitié employé en parlant à un enfant, etc.

— Billet d'amour. (Suivant Furetière, ces billets, généralement pliés en triangle, imitent les ailes d'un oiseau) : *Écrire un* POULET. ‖ Papier orné sur lequel on écrit des billets de ce genre. ‖ Lettre missive en général.

— Fam. *Poulet de carême*, Hareng salé ou fumé. ‖ *Poulet d'Inde*, Niais, imbécile. — En arg. Cheval. ‖ *Gardeur*, *Gardeuse de poulets d'Inde* ou *Gardeur*, *Gardeuse de poulets*, Gentilhomme campagnard, dame de la campagne.

— Comm. Format de papier à lettres.

— Encycl. Econ. rur. Après leur éclosion, les *poulets* sont transportés avec leur mère dans un local fermé (*chambre d'élevage*), où la température peut être maintenue entre 18 et 20 degrés. Cette pièce est en rapport avec un terrain entouré d'un treillage métallique à petites mailles.

La nourriture des poussins doit être distribuée régulièrement cinq à six fois par jour. Elle consiste en pâtées formées de mie de pain, d'œufs durs et de menues graines (millet, riz). Du douzième au quinzième jour, on remplace peu à peu le millet et le riz par des grains de blé et de sarrasin, auxquels on ajoute un peu de verdure (salade, chicorée sauvage).

Dès l'âge de trois mois, les plus précoces peuvent être livrés à la consommation sous le nom de *poulets de grains*. Ceux qui restent seront soumis à l'engraissement. Chaque poulet sera placé dans un compartiment très étroit d'une sorte de cage à claire-voie (épinette) et nourri très abondamment à l'aide de grains crus ou cuits (orge, sarrasin, etc.) et de lait écrémé. Au bout de vingt à vingt-cinq jours de ce régime, le poulet est bon à être vendu. On réduira encore cette période en pratiquant l'engraissement forcé par le *gavage*. V. ce mot.

— Antiq. rom. *Poulets sacrés*. V. AUSPICES, CLAUDIUS PULCHER.

POULETIER (*ti-é*) n. m. Marchand de poulots, de volailles.

POULET-MALASSIS (Paul-Auguste), littérateur et éditeur français, né à Alençon en 1825, mort à Paris en 1878. Ancien élève de l'École des chartes, il fonda, vers 1855, une maison de librairie, connue surtout pour avoir édité les poètes de l'école parnassienne : Leconte de Lisle, Th. de Banville, Baudelaire. Forcé de liquider son entreprise, il se retira en Belgique. C'était un érudit, un chercheur ; de plus, il écrivait avec nerf et élégance. Rentré en France, il réimprima, en les accompagnant de notes et de préfaces qui ont une certaine valeur, des ouvrages rares et recherchés des amateurs, tels que les *Ex libris français, depuis leur origine jusqu'à nos jours* (1875) ; les *Lettres amoureuses d'Aristénète* (1876) ; *Molière jugé par ses contemporains* (1877). *Lettres de Mme de Pompadour* (1877) ; etc.

POULETTE (*let'* — dimin. de *poule* n. f. Jeune poule. ‖ *Poulette d'eau*, Syn. de POULE D'EAU. ‖ *Poulette au bon Dieu*, Nom du roitelet en Normandie.

— Fam. Jeune fille, jeune femme.

— Art culin. *A la poulette*, Dans une sauce faite avec du beurre, du jaune d'œuf et un filet de vinaigre.

— Moll. Terébratule fossile.

POULEUR n. m. Turf. Celui qui poule, qui joue à la poule : *Un* POULEUR *déterminé*.

POULEVRIN n. m. Pyrotechn. V. PULVÉRIN.

POULIAGE (*ja'*) n. m. Ensemble des poulies d'un navire.

POULIAS (*li-a*) n. m. pl. Caste d'artisans de la côte de Malabar (*Les poulias* sont très méprisés des autres castes. Ils se nourrissent de détritus et ne doivent jamais porter d'armes. ‖ *Un* POULIA.

POULICHE (fem. de *poulain*) n. f. Jument qui n'a pas l'âge adulte : *Une* POULICHE *de deux ans*.

POULICHON (rad. *pouliche* n. m. Jeune poulain.

POULIE (*li* — orig. germ., cf. angl. *to pull*, tirer) n. f. Mécan. Machine composée d'une roue portée par un axe, et dont la circonférence, creusée d'une gorge, reçoit une corde dont les bouts sont appliqués l'un à la force et l'autre à la résistance.

— *Poulie folle*, Poulie qui, tournant librement autour de son axe, n'est pas entraînée dans son mouvement de rotation par celui-ci et ne communique à aucun organe le mouvement qu'elle reçoit. ‖ *Poulie fixe*, Celle qui est calée sur son axe et tourne avec lui.

— Anat. Organe disposé en forme de poulie : *La* POULIE *du grand oblique de l'œil*

— Comm. Gros peloton de ficelle. (Vx.)

— Mar. *Poulie d'assemblage*, Poulie composée de plusieurs morceaux. ‖ *Poulie baraquette*, Petite poulie allongée à un ou deux réas superposés, placés au capelage de hune entre deux haubans. ‖ *Poulie de bas-cul*, Poulie de sous-vergue. ‖ *Poulie coupée*, Poulie fendue sur un des côtés pour qu'on puisse facilement y introduire un cordage. ‖ *Poulie à croc*, Poulie dont l'estrope porte un croc. ‖ *Poulie double*, Poulie à deux réas accolés. ‖ *Poulie à émerillon*, Poulie estropée en fer et qui peut tourner autour du point d'application. ‖ *Poulie à fouet*, Dont l'estrope porte un fouet. ‖ *Poulie marionnette*, Poulie plate de pied de mât. ‖ *Poulie à olive*, Qui a la forme ovale. ‖ *Poulie plate*, Appelée aussi demi-joue. ‖ *Poulie triple*, Poulie à trois réas contigus. ‖ *Poulie à violon*, Poulie en forme de violon portant deux réas superposés.

— Encycl. La *poulie* est ordinairement embrassée par une chape formée de deux joues, qui sont reliées, d'une part, à l'extérieur par une partie solide se terminant en crochet, et, de l'autre, par un axe qui traverse librement la poulie en son centre. La poulie est fixe ou

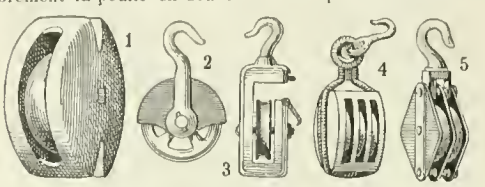

Poulies : 1. En bois ; 2. En fer ; 3. A chape ouverte ; 4. A trois gorges ; 5. Ovale.

mobile, selon que la chape est fixée à un appui, par le crochet qui la termine, ou que la corde passe en dessous de la poulie de manière à la soutenir, la chape pendant alors et supportant un fardeau attaché à son crochet. Les poulies destinées à recevoir une corde sont creusées en forme de gorge sur leur contour ; celles, au contraire, qui doivent recevoir une courroie ont leur contour bombé.

Les poulies raccordées par une corde ou une courroie présentent sur les roues dentées ce grand avantage que leurs axes peuvent, dans de certaines limites, être disposés l'un par rapport à l'autre d'une manière quelconque. Lorsque l'angle des axes est trop grand, on peut employer comme intermédiaire une poulie de renvoi. On a quelquefois à construire des poulies excentriques pour obtenir un rapport variable suivant une loi donnée entre la vitesse transmise et la vitesse fournie. Pour que la corde ne soit jamais lâche, on la tend au moyen d'une poulie mobile intermédiaire.

POULIER (*li-é* — rad. *poule*) n. m. Econ. rur. Poulailler. (Vieux.)

— Mar. Bancs de galets et de sable qui se forment à l'embouchure des rivières de la Manche.

POULIER (prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous poulions. Que vous poulissiez*) v. a. Élever un poids avec une poulie. ‖ *Poulier des étoffes*, Les étendre pour les faire sécher. (Vx.)

POULIÈRE (rad. *poule*) n. f. Ouverture pratiquée dans la porte d'un poulailler, pour laisser à la volaille la faculté de sortir et de rentrer. ‖ On écrit aussi POULLIÈRE.

POULIERIE (*li-ri*) n. f. Atelier où l'on fabrique les poulies.

POULIEUR n. m. Fabricant ou marchand de poulies.

POULIGNY-NOTRE-DAME, comm. de l'Indre, arrond. et à 12 kilom. de La Châtre ; 1.256 hab.

POULIGNY-SAINT-PIERRE, comm. de l'Indre, arrond. et à 6 kilom. du Blanc, entre la Creuse et le Suin ; 1.714 h. Ch. de f. Orléans.

POULIGUEN (LE), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 18 kilom. de Saint-Nazaire, dans la presqu'île de Guérande, sur la *baie de Pouliguen* ; 1.505 hab. Ch. de f. Orléans. Petit port de pêche et de cabotage. Bains de mer fréquentés. Raffinerie de sel. Marais salants.

POULIN, INE n. Poulain, pouliche. (Vieux.)

POULINEMENT (*man*) n. m. Action de pouliner.

POULINER (de *poulain*) v. n. Mettre bas, en parlant d'une cavale.

POULINIÈRE (de *poulain*) n. et adj. Se dit d'une jument qu'on destine à produire des poulains : *Une bonne* POULINIÈRE. *Une jument* POULINIÈRE.

POULIOT (*li-o* — rad. *poulie*) n. m. Mar. Réa d'un chanmard.

— Archéol. Mouflo servant à bander l'arbalète dite *à mouffle*. ‖ On écrivait aussi POLICHON, POLLY. V. ARBALÈTE.

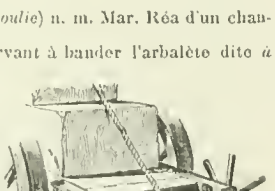
Pouliot.

— Techn. Petit treuil horizontal placé à l'arrière d'une charrette, sur lequel s'enroule la corde liant le chargement.

POULIOT (*li-o* — du lat. *pulegium*, proprem. herbe aux puces ; de *pulex*, *icis*, puce) n. m. Bot. Nom vulgaire de quelques espèces de menthe qui sont utilisées comme stimulants et antispasmodiques. — *Pouliot royal*, Le dictame de Virginie. ‖ *Pouliot thym*, La mentha arvensis.

POULITE n. f. Dans la Nièvre, Aliment campagnard constitué par une sorte de bouillie d'avoine.

POULK (*poulk'*) n. m. Corps de cosaques. V. PULK.

POULKOVA, localité de Russie (banlieue sud de Saint-Pétersbourg) ; 2.000 hab. Observatoire impérial (observatoire Nicolas), érigé en 1839. Les Russes emploient souvent, dans leurs cartes, le méridien de Poulkova.

POULLAIN (*pou-lin*) n. m. Art milit. anc. Cavalier de fortification.

POULLAIN ou **POULAIN DU PARC** (Augustin-Marie), jurisconsulte et professeur français, né et mort à Rennes (1701-1782). Docteur en droit, avocat, professeur à l'université de Rennes, il publia : *Coutumes générales du pays et duché de Bretagne et usements locaux* (1745-1748) ; *la Coutume et la Jurisprudence coutumière de Bretagne dans leur ordre naturel* (1759) ; *Principes du droit français suivant les maximes de Bretagne* (1767-1771) ; etc.

POULLAN, comm. du Finistère, arrond. et à 25 kilom. de Quimper ; 1.749 hab. Ch. f. départemental de Douarnenez à Audierne. Fabrique de conserves de légumes. Bains de mer à Tréboul. Château de Kervénergan, où se réfugièrent en 1793 des Girondins proscrits.

POULLAOUEN, comm. du Finistère, arrond. et à 46 kil. de Châteaulin ; 3.353 hab. Ch. de f. de Morlaix à Rostrenen. Gisements de plomb argentifère et de zinc.

POULLET (Paul-Émile), officier français, né à Flize (Ardennes) en 1836, de la branche cadette des lords comtes Poullett. Sorti de Saint-Cyr, Poullet, en 1859, se signala à Solferino. Au début de la guerre franco-allemande (1870-1871), il servit comme capitaine à l'armée de Metz, et s'évada après la capitulation. Le gouvernement de la Défense nationale le nomma colonel et chef d'état-major du général Cremer. Poullet se fit remarquer à l'armée de l'Est, notamment à Nuits, où il battit la brigade badoise Degenfeld. Enfin, à la tête de l'extrême arrière-garde, il protégea la retraite de l'armée sur Pontarlier et la Suisse et, avec le 86e mobiles, réussit à gagner la vallée du Rhône. A la fin de la guerre, la commission de revision des grades le rétablit dans son grade de capitaine et, découragé, il donna sa démission. Il a publié : *le Général Cremer* (1871) ; *Essai sur l'armée nouvelle* (1872), et, avec Cremer, *la Campagne de l'Est* (1874).

POULLET (Edmond), publiciste belge, né à Malines en 1839, mort à Louvain en 1882. Il était avocat, professeur d'histoire et de droit à l'université de Louvain et membre de l'Académie de Bruxelles. On lui doit, entre autres, les ouvrages suivants : *Histoire du droit pénal dans le duché de Brabant* (1869) ; *les Constitutions nationales belges de l'ancien régime* (1875) ; *Histoire politique interne de la Belgique* (1879) ; *Histoire politique nationale* (1882), et la publication de la *Correspondance du cardinal Granvelle* (1878-1885).

POULO-CONDOR, îles de l'Indo-Chine française (Cochinchine), relevant de la prov. de Tra-Vinh, dans la mer de Chine méridionale, vis-à-vis du bras occidental du delta du Mékong. La principale, *Grande Condor* ou *Konnon*, mesure 15 kilom. sur 9 ; pop. 800 à 900 hab. Climat très chaud, très humide ; végétation luxuriante. Pénitencier annamite. Bon mouillage dans la baie ; escale de la ligne Saïgon-Bangkok. La *Petite Condor* ou *Bac-Youny* est séparée de la grande île par un canal qui assèche à mer bassse. Îlots de *Hon-Baï-Khan*, *Hon-Kao*, etc. Établissement anglais de 1702 à 1708, cédé à Louis XVI par l'empereur Gia-Long en 1787 et occupé définitivement par la France en 1861.

POULO-LAOUT, île des Indes néerlandaises (Malaisie), sur la côte sud-est de Bornéo, dont elle est séparée par un détroit large de 5 kilom. ; 270 kilom. carr. Sol montagneux, volcanique et forestier. Les parties basses produisent du riz. Poulo-Laout est peuplée de 7.000 à 8.000 Malais.

POULO-PENANG (ÎLE). V. PRINCE-DE-GALLES (*îles du*).

POULOT (*lo*), **OTTE** (dimin. de *poule*) n. Fam. Terme d'amitié, qu'on emploie en parlant à un enfant, à une jeune femme : *Mon* POULOT, *Ma petite* POULOTTE.

POULPE n. m. Terme général par lequel on désigne la plupart des mollusques céphalopodes dibranchiaux du sous-ordre des *octopodes*.

— Encycl. Les *poulpes* proprement dits ou *octopus*, constituent un genre type de la famille des *octopidés*, qui contient de très nombreuses espèces répandues dans toutes les mers et pouvant atteindre une forte taille. Le poulpe commun des côtes de France (*octopus vulgaris*) est un grand destructeur de crabes et de homards, qu'il saisit avec ses longs bras armés de ventouses, immobilise et déchire avec son bec crochu ; il pousse l'intelligence jusqu'à se couvrir avec les débris de ses victimes qu'il tient devant lui au moyen de ses ventouses, et s'avance ainsi pour surprendre de nouvelles proies. On en a vu introduire une pierre entre les valves de grands coquillages entr'ouverts, pour les empêcher de se refermer, tandis qu'ils dévoraient le mollusque.


Poulpe.

POULPE n. f. Anc. forme du mot PULPE.

POULPETON ou **POUPETON** (de l'ital. *polpettone*) n. m. Sorte de ragoût fait de viandes hachées, recouvertes de tranches de veau. (Vx.)

POULPETONNIÈRE (*to-ni*) n. f. Vaisseau dans lequel on prépare les poulpetons. ‖ On dit aussi POUPETONNIÈRE.

POULQUE (*poulk'*) n. m. Hist. Régiment de cosaques.

POULS (*pou* — du lat. *pulsus*) n. m. Méd. Augmentation de volume d'un vaisseau qui se perçoit, quand on y applique le doigt, par une sensation de soulèvement intermittent. ‖ *Pouls artériel*, Pouls proprement dit, amplitude intermittente des artères. ‖ *Pouls veineux*, Soulèvement de la jugulaire externe pendant la systole, et qui

s'observe dans l'insuffisance tricuspidienne. ‖ *Faux pouls veineux*, Soulèvement léger présystolique de la jugulaire externe dans les lésions mitrales ou l'emphyseme. ‖ *Prendre le pouls, Tâter le pouls*, Compter le nombre de pulsations par minute; surveiller ainsi la contraction cardiaque. ‖ *Être sans pouls*, Être en état de syncope.

— Fig. *Tâter le pouls à quelqu'un*, Sonder ses projets. ‖ *Se tâter le pouls*, Se consulter.

— ENCYCL. Le *pouls* est dû aux variations de pression du système artériel produites par les contractions ventriculaires et par l'élasticité des artères. Pour explorer le pouls, il faut que l'artère repose sur un plan résistant, une partie osseuse, par exemple, et qu'elle soit superficielle (pouls radial, temporal, fémoral, etc.). Ordinairement c'est l'artère radiale que l'on choisit. On compte en général 72 pulsations par minute, mais il y a des variations individuelles et sexuelles; certaines personnes (Napoléon) n'ont que 40 pulsations, tandis que les femmes en ont en moyenne 80. Le nombre des pulsations augmente avec la température, sans qu'il y ait proportionnalité absolue; il peut atteindre 130, 140, 150, et le pronostic s'en trouve aggravé; il en est de même si le pouls est lent et la fièvre forte. L'âge exerce aussi une influence : le nouveau-né a 140 et le vieillard a 50 à 60 pulsations. Enfin, même à l'état de santé, il y a des variations dues à des impressions vives, au froid, au repas, à la marche, à la course, etc.

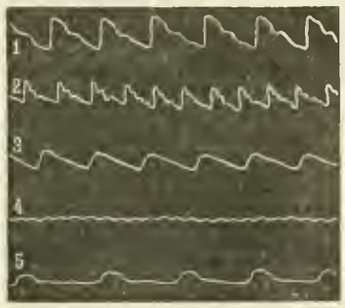

Graphique des pulsations : 1. Pouls normal; 2. Pouls rapide; 3. Pouls lent; 4. Pouls d'enfant; 5. Pouls de vieillard.

Le pouls peut s'analyser avec plus de précision avec des appareils spéciaux (sphygmographe, sphygmomètre, sphygmoscope, etc.). On constate que le pouls est absolument subordonné à la diastole ventriculaire, qu'il est légèrement en retard sur la contraction cardiaque, que la pression augmente brusquement et qu'elle diminue lentement, en présentant un ou plusieurs soulèvements. Les variations du pouls sont importantes à enregistrer pour le médecin; aussi lui adapte-t-il un grand nombre de qualificatifs : grand, large, ample, martelé, petit, filiforme, insensible, ou encore : fort, faible, rapide, lent, dur, mou, régulier ou irrégulier. Parfois, le pouls est double ou dicrote, ou, s'il manque une pulsation : défaillant, inégal, intermittent, etc.

— Art vétér. Chez les solipèdes (cheval, âne, mulet), on explore le *pouls* aux artères glosso-faciale, sous-zygomatiques, latérales du boulet, etc. Pour l'artère glosso-faciale, on pose une main sur le chanfrein de l'animal, on place le pouce de l'autre main à la partie inférieure de la joue, et on presse mollement l'artère avec la pulpe des autres doigts à la face interne du maxillaire. Chez les gros animaux, on explore aussi les carotides en plaçant les quatre doigts dans la gouttière de l'encolure. Chez le mouton, le porc, le chien, le chat, on préfère l'artère fémorale à sa sortie de l'arcade crurale; on applique la pulpe des doigts à la face interne de la cuisse. Voici la moyenne des pulsations, chez les animaux sains et adultes : cheval, 38; âne et mulet, 48; bœuf, 47; mouton et chèvre, 75; chien, 95; chat, 130. Chez le cheval, le pouls est plein et souple; chez l'âne et le mulet, saccadé, brusque, inégal; chez le bœuf, long, mou; chez le chien et le chat, petit et vibrant.

POULSARD (*sar'*) n. m. Cépage rouge vigoureux, mais sujet à la coulure, cultivé dans les départements de l'Ain, du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura. ‖ SYN. MESCLE DU BUGEY, METUE, PLANT D'ARBOIS, PULSARD.

POULT n. m. Comm. *Poult de soie*, SYN. de POU-DE-SOIE.

POULTIER (Placide-Alexandre-Guillaume), chanteur français, né à Villequier en 1814, mort en 1887. D'abord ouvrier tonnelier, il fut engagé comme choriste au théâtre de Rouen, puis se rendit à Paris, où les directeurs de l'Opéra l'engagèrent pour cinq ans. Il débuta avec succès en 1841, dans *Guillaume Tell*, et se fit applaudir ensuite dans la *Juive* et surtout dans la *Muette de Portici*. Après plusieurs années passées à l'Opéra, Poultier alla faire une saison italienne à Londres, puis rentra à ce théâtre (1847-1851), et fit ensuite diverses tournées en province. On le vit en 1852, au Théâtre-Lyrique (Paris), créer le rôle principal de *Joanita*, de Duprez.

POULTON-CUM-SEACOMBE, ville d'Angleterre (comté de Chester), sur le Mesey; 7.640 hab. Bains de mer.

POULTON-LE-FYLDE, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), près du Wyre; 11.910 hab.

POULTON-LE-SANDS, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur la baie de Morecambe; 3.900 hab. Bains de mer très fréquentés.

POULTRE n. f. Anc. forme de POUTRE.

POULVÉ n. m. Merrain de 0m,83 de longueur sur 0m,027 de largeur.

POUMON (du lat. *pulmo*) n. m. Anat. Viscère contenu dans la cavité thoracique, et qui est le principal organe de la respiration. ‖ Voix, considérée au point de vue de sa force : *Avoir du* POUMON, *de bons* POUMONS. ‖ *Respirer à pleins poumons*, Respirer largement. ‖ *User ses poumons, S'user les poumons*, Se fatiguer à force de crier. ‖ *Cracher ses poumons*, Se dit vulgairement des tuberculeux pulmonaires, qui ont une expectoration abondante. ‖ *Crier à pleins poumons, de tous ses poumons*, Crier de toutes ses forces.

— Voix, considérée au point de vue de sa force : *Avoir du* POUMON.

— ENCYCL. Anat. Le *poumon*, organe essentiel de la respiration, est entouré par les *plèvres* et est composé de petites cavités remplies d'air, communiquant avec l'atmosphère par les bronches, la trachée, le larynx, le pharynx, la bouche et le nez. Il y a deux poumons, séparés l'un de l'autre par le médiastin : le poumon droit et le poumon gauche, qui sont isolés des organes abdominaux par le diaphragme. Chacun d'eux a la forme d'un demi-cône à sommet supérieur, à base inférieure légèrement excavée. Leur volume et leur capacité (v. RESPIRATION) sont fort variables suivant l'âge, le sexe et le développement du thorax. La densité est inférieure à celle de l'eau; aussi les poumons sains surnagent-ils lorsqu'on les plonge dans ce liquide; toutefois, ceux des fœtus qui n'ont pas respiré font exception, propriété importante fort connue des médecins légistes qui ont à se prononcer sur un cas d'infanticide. Les poumons ont une coloration d'un blanc rosé; parfois, chez l'adulte, grisâtre; leur consistance molle rappelle celle d'une éponge et, lorsqu'on presse leur tissu entre deux doigts, on perçoit un bruit particulier, la *crépitation pulmonaire*.

On décrit aux poumons une face externe, une face interne, un bord antérieur, un bord postérieur, une base et un sommet. La *face externe* est convexe et se moule sur la paroi thoracique; on y remarque à gauche une scissure qui pénètre dans le tissu et qui, unique à gauche, divise le poumon de ce côté en deux *lobes*, est double à droite et détermine trois lobes : supérieur, moyen et inférieur. La *face interne* concave présente le point où les bronches, les nerfs, les artères pénètrent dans le tissu pulmonaire et où les veines et les lymphatiques en sortent.

En pénétrant dans le hile du poumon, la bronche gauche se divise en deux branches, la bronche droite en trois branches qui se rendent aux *lobes* de ces deux divisions. Elles se ramifient ensuite en rameaux et ramuscules innombrables, dont les derniers s'ouvrent dans les *lobules* pulmonaires. Ces lobules sont de petites cavités du volume de 1 centimètre cube environ et dont la forme est très variable (v. *fig.*), mais qui, schématiquement, rappelle assez bien celle d'une pyramide. La bronche qui aboutit dans une de ces cavités se divise en bronchioles s'ouvrant dans des culs-de-sac dits *acini* qui comprennent un *vestibule* d'où partent des canaux se rendant aux *infundibula*; eux-mêmes sont divisés en petites loges ou *alvéoles*. L'*alvéole* est la partie la plus importante du poumon; elle est constituée par une membrane mince, élastique, supportant un réseau capillaire très abondant, recouvert d'épithelium. Ce réseau capillaire est composé par les dernières ramifications de l'artère *pulmonaire* (v. PULMONAIRE) et par les veines pulmonaires qui en naissent; c'est là que se passent les phénomènes de l'*hématose*. V. ce mot.

— Pathol. Les maladies du *poumon* sont fort nombreuses et si importantes qu'elles ont reçu des noms particuliers, où chacune d'elles est décrite; leur diagnostic est aujourd'hui relativement facile, depuis la découverte de l'auscultation et de la percussion. Les traumatismes peuvent atteindre le poumon : c'est une simple contusion qui évolue vers la guérison ou se complique d'une pleurésie, pneumonie ou gangrène, ou une plaie pénétrante qui lese plus ou moins profondément le parenchyme pulmonaire et détermine la mort rapide par hémorragie. Cependant, souvent l'hémorragie peut être arrêtée par le tamponnement, le repos, l'action des antiphlogistiques, de l'opium, etc., et le malade guérit, conservant rarement une *pneumocèle*.

Au point de vue médical, on peut diviser les affections pulmonaires en aiguës ou chroniques. Les maladies aiguës sont la pneumonie, la broncho-pneumonie (v. ces mots), la gangrène pulmonaire (v. PULMONAIRE); les maladies chroniques résultent de *congestions actives* ou *fluxions* par afflux du sang dans l'organe ou d'*hyperhémies passives* provenant d'un obstacle à l'arrivée du sang veineux. Les fluxions sont concomitantes à des affections diverses : bronchite, pneumonie, pleurésie, ou apparaissent dans le cours des maladies infectieuses (fièvres), toxiques (alcoolisme, mal de Bright, etc.), ou diathésiques (diabète, arthritisme, etc.). Elles sont souvent sous la dépendance d'affections du système nerveux, ou bien constituent une maladie par elles-mêmes, dont le type est la *congestion pulmonaire*. (V. PULMONAIRE.) Enfin, le poumon est le siège fréquent d'hémorragie, de thrombose, d'embolie donnant lieu à l'apoplexie pulmonaire ou à une oblitération de l'artère pulmonaire. (V. PULMONAIRE.) A toutes ces affections il y a lieu de joindre le cancer, le kyste hydatique et surtout la *phtisie pulmonaire* (v. TUBERCULOSE et SYPHILIS) et l'*emphysème*. V. ce mot.

— Physiol. V. RESPIRATION, INSPIRATION, EXPIRATION, SANG.

— Zool. Les *poumons* atteignent leur maximum de perfection chez les vertébrés, et leur constitution est semblable à ceux de l'homme. Cependant, on les rencontre sous forme de poches plus ou moins plissées, communiquant avec l'air chez les arachnides et les pulmonés.

POUMONIQUE (*nik'*) adj. Forme peu usitée du mot PULMONIQUE.

POUMUDE n. f. Variété de châtaigne du Périgord.

POUNAH. Géogr. V. POONAH.

POUNAN (*Gens des bois*), tribu sauvage qui vit dans les montagnes de l'intérieur de Bornéo.

POUNAY (*nè*) n. m. Membre d'une secte bouddhique, dont les partisans vouaient un culte tout particulier au *srastika* ou croix gammée, emblème de bon augure.

POUNCHUROTE n. f. Dans les Bouches-du-Rhône, Anguille d'eau douce.

POUNDAGE (*poun'-daj'* — de l'angl. *pound*, livre) n. m. Droit établi autrefois en Angleterre sur les marchandises, tant à l'importation qu'à l'exportation.

POUN-GOUN n. m. Instrument de musique chinois, à quatre cordes et à cinq touches, pour les doigts.

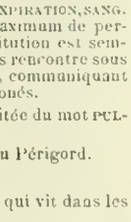
Poun-goun.

POUNÎT, nom que les anciens Egyptiens donnaient à la partie littorale du pays somali et de l'Yémen.

POUNTCH, ville de l'Inde anglaise (roy. de Cachemire), dans l'Himalaya occidental, au confluent du Bitar et du Souran, qui forment le *Pountch*, affluent du Djelam (bassin de l'Indus). — Le *district* ou *Principauté royale de Pountch* a 80.000 hab.

POUN-TI, nom donné à la population qui domine dans les provinces méridionales de la Chine (Kouang-Toung, Kouang-Si et Yunoan). Les Poun-ti, qui se considèrent comme la race aborigène, représentent l'aristocratie et possèdent toute une littérature.

POUNYA ou **PRAJNYAB-HATTA**, l'un des continuateurs de la célèbre chronique sanscrite du pays de Cachemire, intitulée *Itadjataranguni* (couronne royale). Il vivait au XVIe siècle. La *Itadjataranguni* de Kalhana fut également continuée par Djounaradja et Srivara. Le texte sanscrit a été traduit en français par Troyer (1840-1852).

POUO, PWONS ou **TORENGTON**, peuplade montagnarde de la Haute-Birmanie. Certains auteurs les considèrent comme une fraction des *Karens*, tandis que les autres les rattachent aux *Chins*).

POU-OU ou **POU-OUH** interj. Exprime l'étonnement ou l'appréhension.

POUPARD (*par'* . **ARDE** du lat. *pupa*, petite fille, poupée) n. et adj. Se dit d'un petit enfant gras et joufflu, et aussi d'une personne adulte, grasse et joufflue comme un enfant (*Une petite* POUPARDE. *Une physionomie* POUPARDE.



1. Poumons : C, poumon droit; C', poumon gauche; A, trachée artère, 2. Lobule pulmonaire avec ses subdivisions et en *a* ses vais-eaux; 3. Coupe des poumons montrant les ramifications des bronches : C, poumon droit; C', poumon gauche.

POUPARDEAU (*do* — diminu. de *poupard*) n. m. Petit poupard.

— Bot. Nom vulgaire de la POUPARTIE.

POUPART (*par'*) n. m. Nom vulgaire d'un gros crabe des côtes de France, le *cancer pagurus*, ou tourteau.

POUPART (François, naturaliste français, né au Mans en 1661, mort à Paris en 1709. Il fit des études scientifiques approfondies à Paris, puis se rendit à Reims, où il fut reçu docteur en médecine. De retour à Paris, il entra, en 1699, à l'Académie des sciences. Poupart a laissé divers écrits sur la cantharide, les sangsues, les moules, l'ostéologie, etc.; il a donné son nom à l'arcade crurale, souvent nommée *ligament de Poupart*.

POUPART (Ludovic). V. DAVYL (Louis).

POUPARTIE (*ti*) n. f. Genre d'anacardiées comprenant des arbres à feuilles généralement imparipennées, à fleurs groupées en grappes axillaires ou terminales. (L'espèce type habite l'île de la Réunion.)

POUPE (du lat. *puppis*) n. f. Arrière d'un vaisseau. (Vx.) ‖ *Naviguer beaupré sur poupe*, Naviguer dans les eaux d'un autre navire. ‖ *Pavillon de poupe*, Pavillon national hissé à l'arrière sur un mât spécial ou à la corne de brigantine. ‖ *Échelle de poupe*, Échelle de corde fixée à l'arrière. ‖ *Passer à poupe d'un navire*, Passer derrière à le ranger. ‖ *Avoir vent de poupe*, Etre vent arrière.

Fig. et fam. *Avoir le vent en poupe*, Etre secondé favorisé par les circonstances.

— ANTON. Proue.

— ENCYCL. V. ARRIÈRE.

POUPE (orig. dont.; peut-être du lat. *pupa*, petite fille) n. f. Mamelle, sein de femme. ‖ Mamelle de la femelle d'un animal féroce : *Les* POUPES *d'une ourse*. (Vx.)

— Géol. Haute montagne calcaire, en forme de dôme.

— Techn. Amas de vieux cuivres, dont on forme une boule propre à remplir un creuset.

POUPE, constellation de l'hémisphère austral, qui, d'après J. Herschel, se compose de trois étoiles brillantes, de grandeurs 2, 6 et 8, accompagnées de trois petites étoiles de grandeurs 11, 11 et 11, disposées en ligne droite.

POUPÉE (v. POUPARD) n. f. Petite figure humaine en porcelaine, en carton, en bois, etc., destinée à servir de jouet : *La* POUPÉE *est l'enfant de l'enfant*. (Rigault.)

— Figurine de plâtre qui sert de but, pour le tir : *Toucher, Casser une* POUPÉE.

— Fam. Linge qui enveloppe un doigt blessé, malade.

— Arg. Instrument pour prendre les empreintes du serrure.

— Petite personne insignifiante très parée, très ajustée, très raide dans sa tenue et sa démarche. ‖ Femme galante.

— Fig. Jouet : *Les hommes célèbres, même les grands hommes, sont les* POUPÉES *de l'imagination*. (Boiste.)

— Loc. div. : *Temps de poupée*, Enfance des filles. (Vx.) ‖ *Visage de poupée*, Visage de jeune personne mignon et coloré, ou peu expressif. ‖ *Sa poupée en sait autant qu'elle*, Elle est d'une ingénuité excessive.

— Arboric. Masse de terre argileuse mêlée de mousse ou de foin, et entourée de lanières d'étoffes, qu'on place autour des greffes en fente ou en couronne, tant pour garantir la plaie du contact de l'air, que pour maintenir autour de la greffe l'humidité nécessaire.

— Comm. Dans les manufactures de tabac, Réunion de manoques liées au sommet.

— Econ. rur. Chiffon de toile, à l'aide duquel on fait boire les veaux.

— Géol. *Poupées du loess*, Concrétions tuberculaires, qui se trouvent parfois dans le *loess*.

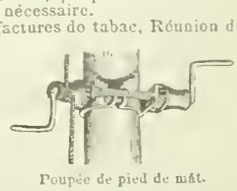
Poupée de pied de mât.

— Mar. Prolongement d'une courbe dépassant les bordages d'un bateau. (Peu us.) ‖ *Poupée de pied de mât*, Treuil installé au pied des mâts sur les petits navires.

— Pêch. Nom provençal du POULPE.

— Techn. Mannequin sur lequel les modistes et les tailleurs essayent des chapeaux ou des vêtements. (V. MAROTTE, MANNEQUIN.) ‖ Paquet d'étoupe ou de filasse dont on garnit la quenouille. Chacune des deux pièces de bois mobiles qui sont fixées entre les jumelles d'un tour. ‖ Pièce de fonte fixe ou mobile, formant bâti et placée sur la table d'un tour pour supporter la pièce à tourner. ‖ *Tête à poupée*, Tête de carton qui sert aux lingères pour confectionner des bonnets. ‖ *Poupée d'eau*, Clou d'une forme particulière qu'emploient spécialement les selliers.

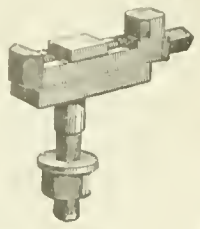

Poupée de tour.

— ENCYCL. Archéol. Le mot *poupée* signifiait anciennement toutes sortes de modèles de sculpture, de rondes ou demi-bosses en papier mâché, plâtre, cire, et aussi ces figures ou effigies de grandeur naturelle qu'on exhibait en certaines cérémonies, telles que les processions, les enterrements, etc. On appelait même, encore au XVIe siècle, une poupée, l'épure, le plan d'un bâtiment, d'une salle. Mais le mot s'appliquait surtout aux figures de cire peinte exhibées dans les foires, aux mannequins portant des costumes destinés à servir de modèle. C'est surtout à partir du règne de Louis XIV que les modes françaises se propagèrent en Europe et jusque dans l'Amérique espagnole.

En tant que jouets, les poupées étaient fabriquées, soit par les merciers bimbelotiers, soit surtout par les miraitiers lunetiers bimbelotiers. Au XVIIIe siècle, les plus fameux d'entre eux tenaient boutique dans les salles du



Poupées : 1. Romaine ; 2. Gallo-romaine, en terre cuite ; 3. En cartonnage ; 4. En étoffe, bourrée de son ; 5. Articulée, dite Bébé Jumeau.

Palais de Justice et aux foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent.

En 1862, un industriel français, Jumeau, résolut de créer une poupée qui fût réellement française. Il modela un type de tête et le fit exécuter en biscuit de porcelaine, puis colorier par un peintre habile. Ce type heureux a été, depuis, adopté par tous les fabricants. Dans les premiers modèles, la tête et le buste étaient d'une seule pièce. Le fils de l'inventeur imagina un ressort qui permit de donner à la tête une ingénieuse articulation ; elle put obéir à tous les mouvements naturels, se dresser, se pencher, s'incliner dans tous les sens. Les yeux en émail, faits sur le modèle des yeux artificiels humains, furent rendus mobiles, pouvant s'ouvrir ou se fermer. Aux bras en peau rembourrée on fit succéder des bras en bois articulés ; enfin, prenant modèle sur les maquettes dont se servent les peintres, on fit des poupées entièrement en bois, admirablement articulées et pouvant prendre toutes les positions usuelles de la nature humaine. On est parvenu à faire marcher, parler, pleurer ou rire les poupées, à leur donner toutes les apparences de la vie réelle.

Poupée de Nuremberg (LA), opéra bouffon en un acte, paroles de de Leuven et Arthur de Beauplan, musique d'Adolphe Adam. Théâtre-Lyrique, 1852). Le livret est tiré d'un conte d'Hoffmann. Quant à la musique, un des meilleurs ouvrages d'Adam, elle joint à la grâce un étonnant sentiment comique. Entre autres morceaux excellents, il faut citer les couplets de maître Cornélius, le duo des amoureux, sur un motif de valse entraînant, le beau trio de l'évocation, l'air délicieux de Bertha et un trio bouffe d'une forme remarquable.

POUPELIN n. m. Petit poupon : enfant à la mamelle.
— Art culin. Espèce de gâteau cuit au four et trempé tout chaud dans du beurre fondu.

POUPELINER (rad. *poupelin*) v. a. Caresser, mignarder. (Vieux.)

POUPELINIER (*ni-é*) n. m. Sorte de tourtière, dans laquelle on fait cuire les poupelins.

POUPETIER (*tié* — rad. *poupée*) n. m. Archéol. Artisan, ouvrier ornemaniste qui faisaient des modèles, des travaux en plâtre ou en papier mâché.

POUPIN, INE (v. POUPARD) adj. Se dit d'un visage frais, coloré, brillant de santé : *Une figure* POUPINE.
— Substantiv. Personne poupine : *Fête de la* POUPIN.

POUPINER (rad. *poupin*) v. a. Parer d'une manière enfantine ou recherchée : POUPINER *une fillette*. Peu us.

POUPOIR n. m. Dans les verreries, Plaque de fer posée à terre, à côté du billot qui porte le marbre.

POUPON, ONNE (v. POUPARD) n. m. Petit enfant. — Jeune garçon, jeune fille qui a le visage pleu et potelé.
— Terme d'amitié tendre et familier : *Ma pauvre fanfan, mon* POUPONNE *de mon âme*. (Mol.)

POUPONNER (*po-nné* — rad. *poupon*) v. n. Fam. Être, devenir enceinte : *Jeune mariée qui* POUPONNE.

POUPONNIERE (*po-ni*) n. f. Dans les crèches, Salle consacrée aux jeux des petits enfants. ‖ Appareil pour faciliter les premiers pas des tout jeunes enfants.
— ENCYCL. La *pouponnière* est une plate-forme mobile en bois, montée sur galets, supportant une double galerie concentrique à jour ; cette double galerie forme un couloir étroit dans lequel s'engagent les enfants, qui ont la facilité de s'appuyer de chaque côté à la main courante

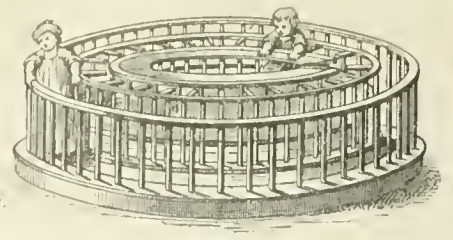

Pouponnière.

ou bien aux barreaux. On donne généralement à une pouponnière la forme elliptique. En dedans de la galerie, dans l'espace libre, se trouve un banc en fer à cheval. Vingt ou trente enfants peuvent ainsi circuler, jouer, s'asseoir, sous l'œil d'une seule surveillante.

POUPOTTE n. f. Au Havre, Petit pain que l'on mange le matin avec le café au lait, le thé ou le chocolat.

POUPOULE (de *poule*) n. f. Fam. Terme d'amitié dont on se sert avec une femme ou une petite fille.

POUPRE n. f. Archéol. Ganse de toile dont la queue était fixée à la voile, dans les galères anciennes.

POUQUEVILLE (François-Charles-Hugues-Laurent), littérateur et voyageur français, né au Merlerault (Orne) en 1770, mort à Paris en 1838. Il sortait du séminaire de Lisieux, quand les événements de la Révolution le détournèrent de la prêtrise. Il étudia la médecine, et, lors de l'expédition d'Égypte, fit partie de la commission des sciences et des arts. A son retour en France, il fut pris par des corsaires tripolitains, s'évada, mais devint la proie des Turcs. Conduit à Tripolitza, il y fut traité avec quelque douceur par Moustaphapacha, puis transféré à Constantinople. Rendu à la liberté sur la réclamation du gouvernement français, il retourna, en 1801, à Paris, où il passa sa thèse de doctorat. Mais il renonça à pratiquer la médecine pour s'adonner à son goût pour la littérature et l'archéologie. Son *Voyage en Morée et à Constantinople*, qu'il publia en 1805, lui valut d'être nommé consul général auprès d'Ali, pacha de Janina. De retour à Paris en 1815, il entra à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Son ouvrage capital est le *Voyage en Grèce* (1820-1822). On lui doit, en outre : *Histoire de la régénération de la Grèce* (1824) ; etc.



Pouqueville.

POUR (du lat. *pro*, qui donna primitivem. *por*) prép. Afin de réaliser, d'accomplir, d'exécuter, d'atteindre : *Le casoar a des ailes inutiles* POUR *le vol*.
— A cause de : *Il ne faut pas se fâcher* POUR *rien*.
— En vue de, dans le but de : *Travailler* POUR *s'enrichir*.
— Moyennant un certain prix, certaines conditions : *Acheter* POUR *cent francs de vin. Mentir* POUR *de l'argent*.
— Fig. En échange de : *Rendre le bien* POUR *le mal*.
— Par substitution ou correspondance exacte de : *Traduire mot* POUR *mot*.
— En parallèle, en concurrence de : *Danger* POUR *danger il faut choisir celui qui promet de la gloire*.
— En égard, par rapport à, au sujet de : *Enfant très grand* POUR *son âge*. ‖ Quant à : *Êtes-vous satisfaits?* POUR *nous, nous le sommes*.
— Aux yeux, au jugement de : *Être un étranger* POUR *sa propre famille*.
— En la place de, au lieu de : *Mot qui s'emploie souvent* POUR *tel autre*. ‖ En guise de : *Avoir* POUR *lit une planche*.
— En qualité de : *Prendre une travailleuse* POUR *femme*. ‖ Comme : *Compter une chose* POUR *rien*.
— En faveur de, au bénéfice de : *Prendre la parole* POUR *un accusé*. ‖ Envers, à l'égard de : *La tendresse d'une mère* POUR *ses enfants*. ‖ Contre : *La quinine est un excellent remède* POUR *la fièvre*.
— Pendant une durée de : *En avoir* POUR *longtemps*.
— A la date de : *Mariage fixé* POUR *le 6 juin*.
— Dans la direction de : *Partir* POUR *l'Orient*.
— Bien que, quoique : POUR *être riche, on n'en est pas toujours plus heureux*.
— De quoi : *Il y a ici* POUR *contenter tous les goûts*.
— Dans un sens favorable ou affirmatif : *Voter* POUR.
— Loc. div. *Assez* ou *Trop pour*, Au degré ou au delà du degré qui conduit, qui décide, qui suffira : *Être* TROP *pressé* POUR *attendre*. ‖ *Pour Dieu*, Afin d'être agréable à Dieu, au nom de Dieu. (Se dit en manière de supplication) : POUR DIEU, *suivez mes conseils*. ‖ *Pour le moins*, Au moins, au bas mot. ‖ *Être pour beaucoup, pour peu dans quelque chose, N'y être pour rien*, Y avoir beaucoup de part, peu de part, N'y avoir aucune part. ‖ *Être fait pour* ou simplement *Être pour*, Être propre à ou destiné à : *La sévérité n'est pas* POUR *gagner les cœurs*. ‖ *Pour toujours, Pour jamais*, D'une façon qui ne finira pas. ‖ *Et pour cause*. V. CAUSE. ‖ *Pour ainsi parler, Pour ainsi dire*, En quelque façon. ‖ *Vous me prenez pour un autre*, Vous agissez avec moi, vous me parlez comme vous ne devriez pas le faire.
— Loc. adv. : *Pour... que*, Si, quelque que : POUR *pauvre que l'on soit, on peut être heureux*. ‖ *Pour lors*, Alors, en ce temps, en ce cas, cela étant.
— Loc. conj. *Pour peu que*, Si peu que : POUR PEU QU'*on aime, on souffre*. ‖ *Pour que*, Afin que :

Pour qu'on vous obéisse, obéissez aux lois.
VOLTAIRE.

— Substantiv. Réunion, ensemble de tout ce qui tend à prouver, à établir une chose ; usité surtout par opposition : *Peser, Discuter, Soutenir le* POUR *et le* CONTRE.
— HIST. Distinction qui, dans les voyages de la cour de France, n'était accordée qu'aux princes, princesses du sang, aux légitimés, aux princes des maisons de Lorraine, de Savoie, de Bouillon, et aux cardinaux. Le chancelier avait aussi cette distinction, qui consistait en ceci : le maréchal des logis, en marquant à la craie les chambres de ceux qui suivaient le roi, faisait écrire sur les portes de ceux qui avaient le *pour* : *Pour M. de...*, tandis que, sur les autres portes, on écrivait seulement : *M. de...* : LE POUR *était très envié*.
— SYN. Pour, afin. V. AFIN.

Pour et contre, journal littéraire, dirigé par l'abbé Prévost (1723-1740). L'auteur se proposait de juger en toute indépendance, et il fut fidèle à cette règle de conduite. Le journal s'occupait des sciences, des lettres, des arts et aussi des mœurs et des usages ; il analysait des ouvrages français, latins, italiens, espagnols et surtout anglais. Prévost avait longtemps vécu en Angleterre et admirait beaucoup les mœurs et la littérature des Anglo-Saxons. Son journal n'est pas sans analogie avec les journaux anglais de Steele, de Johnson et Addison. Peu de journaux furent aussi généralement estimés à cette époque et Voltaire en fait, à diverses reprises, un grand éloge.

Pourânas (anciens), titre collectif donné dans l'Inde à une série d'ouvrages divers, mais composés d'après le même plan, destinés à servir à l'instruction religieuse et à l'édification des femmes, des çoudras et en général de tous les individus qui sont exclus par la loi brahmanique du droit de lire et d'étudier les *Védas*, les *Brahmanas*, les *Oupanichads* et autres livres constituant ce qu'on appelle la révélation. A en croire les Indiens, les *Pourânas* seraient contemporains, ou peu s'en faut, des *Védas* ; mais leur langue, leur style et une grande partie des événements qu'ils relatent attestent que leur composition ne saurait remonter plus loin que les premiers siècles de notre ère, certains même ne datent que du XIVe ou du XVe siècle. Cependant, ils se rattachent étroitement à la tradition védique ; leurs légendes ne sont que des développements des mythes des *Védas* et des légendes des *Brahmanas*.

POURASSOU n. m. En Auvergne, Civette (bot.).

POURBAIRINE (*bè*) n. f. Poudre, composée en grande partie de sel de soude, qui sert au blanchissage du linge.

POURBOIRE (de *pour*, et de *boire*) n. m. Gratification donnée en sus du salaire dû, ou en dehors de tout salaire : *Donner un généreux* POURBOIRE.

POURBUS, famille de peintres hollandais. V. PORBUS.

POURCADE (rad. *porc*) n. f. Dans le haut Languedoc, Troupeau de cochons.

POURCEAU (*so* — du lat. *porcellus*, dimin. de *porcus*, même sens) n. m. Zool. Porc, cochon : *Un* POURCEAU *gras, maigre*. ‖ *Pourceau de mer*, Nom vulgaire du marsouin. ‖ *Pourceau ferré*, Nom vulgaire du hérisson. ‖ *Petit pourceau*, Nom vulgaire d'un lépidoptère du genre sphinx.
— Fam. Homme sale, dégoûtant. ‖ Homme corrompu, crapuleux. ‖ Homme qui mange goulûment et salement.
— *Etable à pourceaux*, Maison très malpropre.
— ALLUS. HIST. : **Jeter des perles aux pourceaux.** V. MARGUERITE.
— ALLUS. LITTÉR. : **Pourceau d'Epicure.** V. EPICURI DE GREGE PORCUM.

Pourceaugnac (MONSIEUR DE), comédie-ballet de Molière, trois actes en prose, musique de Lulli, représentée devant le roi, au château de Chambord, le 6 octobre 1669, et sur le théâtre du Palais-Royal le 15 novembre suivant. Dans cette farce, que Diderot regardait comme un chef-d'œuvre, Molière continuait la guerre qu'il avait déclarée aux médecins. Il imagine un hobereau provincial venu de Limoges pour épouser la fille d'Oronte, aimée du jeune Eraste. Ce dernier, aidé de Sbrigani, de Nérine et de Lucette, enveloppe le malheureux Limousin dans un réseau de mystifications plaisantes. Il le laisse d'abord entre les mains de deux médecins, qui ont l'ordre de ne point laisser échapper « leur malade » et le font poursuivre par une bande de matassins armés de seringues : c'est la fameuse *course des apothicaires*. Pourceaugnac n'échappe aux seringues que pour tomber dans l'assourdissant baragouin de la Languedocienne et de la Picarde, qui l'accusent de les avoir épousées et qui lâchent à ses trousses une nuée de marmots. L'infortuné se déguise en femme et tombe aux mains d'un exempt, qui prétend le mener en prison. Il se tire d'affaire moyennant force pistoles, trop heureux d'échapper à la potence, et retourne à Limoges, bafoué, berné, dégoûté de Paris et du mariage.

On prétend que Molière, mal reçu par les Limousins, prit pour modèle un gentilhomme de ce pays, qui était alors dans la capitale et se vit joué sur le théâtre, sous le nom de Léonard de Pourceaugnac, par l'auteur lui-même.

POURCELLANE (*sèl'*) n. f. Nom vulgaire du pourpier cultivé. ‖ On dit aussi PORCELLANE.

POUR-CENT n. m. Taux de l'intérêt ou de la commission calculé sur un capital de cent francs : *Quel est le* POUR-CENT *qu'on vous offre?*

POURCENTAGE (*san-taj'*) n. m. Etablissement du tant pour cent, c'est-à-dire du rapport entre une quantité quelconque et cent unités d'une autre quantité : *Faire le* POURCENTAGE *des frais généraux, de la main-d'œuvre*.

POURCET (Joseph-Auguste-Jean-Marie), général et homme politique français, né à Toulouse en 1813, mort au château de Fondeyre (Haute-Garonne) en 1886. Elève des écoles de Saint-Cyr et de l'état-major, il servit en Algérie, fut chef d'état-major au corps d'occupation de Rome et prit part à la guerre de Crimée, d'où il revint colonel. Général en 1859, il fit la campagne d'Italie. Divisionnaire en 1869, il fut mis à la tête de la province d'Alger, et rappelé en octobre 1870 pour commander le 15e, puis le 25e corps, à l'armée de la Loire. Le 29 janvier 1871, il surprenait et rejetait les Prussiens sur Blois. En 1873, il remplit les fonctions de ministre public dans le procès Bazaine devant le conseil de guerre de Trianon, où il prononça un foudroyant réquisitoire contre le maréchal. Il fut sénateur de la Haute-Garonne, de 1876 à 1879. On a de lui : *Campagne sur la Loire* (1870-1871).

POURCHAS (*cha*) n. m. Action de pourchasser, chasse, poursuite : *Le* POURCHAS *de la Colombine par ses trois amoureux*. (Th. Gaut.) ‖ Action de rechercher, de poursuivre avec application : *Le* POURCHAS *des effets de style*.

POURCHASSE n. f. Action de pourchasser.

POURCHASSER (do *pour*, et *chasser*) v. a. Poursuivre avec ardeur et persistance : POURCHASSER *un cerf*. ‖ Rechercher avec ardeur : POURCHASSER *un débiteur*.

POURCHASSEUR n. m. Celui qui pourchasse : *Les* POURCHASSEURS *de dots.*

POURCHOT (Yonne-Edme), philosophe français, né à Poilly en 1651, mort à Paris en 1731. Il devint, en 1677, professeur de philosophie au collège des Grassins à Paris, puis au collège des Quatre-Nations. Il adopta les idées de Descartes et la *Logique* de Port-Royal. Racine, Boileau, Mabillon, etc., furent ses amis. Pourchot devint, à sept reprises, recteur de l'Université et remplit pendant quarante ans les fonctions de syndic. En 1703, il se démit de sa chaire, s'attacha à l'étude de l'hébreu, se livra à l'enseignement de cette langue au collège de Sainte-Barbe (Paris) et mourut aveugle. On lui doit, entre autres ouvrages : *Institutiones philosophicæ* (1695).

POURCOMPTE (de *pour*, et *compte*) n. m. Acte par lequel on reçoit une marchandise de mauvaise qualité en prévenant qu'on la vendra pour le compte de l'expéditeur. ‖ On écrit aussi *Un, Des* POUR-COMPTE.

POURETTE (*rèt'*) n. f. Dans le Midi, Mûrier nain que l'on tient en gaulis. ‖ Dans les environs de Paris, Jeune plant d'acacia. (Peu us.) ‖ En Auvergne, Syn. de POURASSOU.

POURFENDEUR (*fan*) n. m. Celui qui pourfend : *Le bras des antiques* POURFENDEURS *de la chevalerie.* (G. Sand.) ‖ Se dit souvent par ironie pour désigner un fanfaron. (On dit quelquef. POURFENDEUR DE GÉANTS.)

POURFENDRE (de *pour*, et *fendre*. — Se conjugue comme *fendre*) v. a. Fendre de haut en bas d'un coup de sabre ou d'une autre arme ; entailler profondément d'un coup frappé sur la tête : *Don Quichotte cherchait des géants à* POURFENDRE.

Se pourfendre, v. pr. S'entailler mutuellement de haut en bas.

POURGA n. f. Nom des violentes et longues tempêtes de neige particulières aux régions sibériennes.

POURGET ou **POURJET** (*jè*) n. m. Apic. Sorte de mortier composé de cendres, de bouse de vache et de chaux, dont on se sert pour enduire l'extérieur des ruches en osier, ou pour fermer les fentes des ruches en bois.

POURI ou **PURI**. Géogr. V. DJAGGERNAT.

POURIM (*rim'* — mot d'orig. pers., signif. *les sorts*) n. m. Mot par lequel les Juifs désignent la fête que, depuis le VIe siècle av. J.-C., ils célèbrent en souvenir de la délivrance merveilleuse de leur nation opérée par l'intervention d'Esther. V. ESTHER.

POURIR, POURISSAGE, POURISSOIR, POURITURE. V. ces mots avec deux *r*.

POURJET n. m. Apic. V. POURGET.

POURLÈCHEMENT (*man*) n. m. Action de pourlécher.

POURLÉCHER (de *pour*, et *lécher*) v. a. Lécher autour ; lécher à plusieurs reprises : POURLÉCHER *une tartine.* POURLÉCHER *ses doigts.*

— Fig. Caresser, finir avec amour, avec recherche : POURLÉCHER *un dessin.* POURLÉCHER *ses phrases.*

Se pourlécher, v. pr. Pourlécher ses lèvres.

— Fig. et fam. *S'en pourlécher les babines,* Syn. de S'EN LÉCHER LES BABINES. V. BABINE.

POURNA, rivière de l'Inde méridionale, dans le Deccan proprement dit, qui se perd dans la rive gauche de la Godavéry, tributaire du golfe du Bengale. Cours 365 kilom.

POUROUCHA (*le Mâle*) n. m. Terme qui paraît déjà dans le *Rig-Véda* pour désigner un dieu créateur ou générateur et semble pouvoir s'appliquer au feu du sacrifice (ou au sacrifice lui-même), considéré comme le générateur de tout l'univers compris et contenu dans le sacrifice.

POUROUMA n. m. Genre d'urticacées de l'Amérique du Sud, comprenant des arbres à feuilles palmatifides, à fleurs réunies en cymes. ‖ On dit aussi POUROUMIER.

POUROUMÉES n. f. pl. Groupe de plantes, de la famille des urticacées, auquel appartient le genre *pourouma.* — *Une* POUROUMÉE.

POURPARLER (de *pour*, et *parler*) n. m. Conférence de personnes qui s'abouchent pour traiter quelque affaire : *Entrer en* POURPARLER. (S'emploie surtout au pl.)

POURPARLEUR n. Celui qui est chargé d'une négociation, d'un pourparler.

POURPENSER (de *pour*, et *penser*) v. a. Méditer longuement, examiner avec attention, avec réflexion. (Vx.)

POURPIER (*pi-é* — pour *poulpied* ; du lat. *pullipes*) n. m. Bot. Genre de portulacacées.

— ENCYCL. Les *pourpiers* (portulaca) sont de petites herbes charnues, à feuilles alternes ou opposées, à fleurs terminales entourées d'un involucre, et qui sont caractérisées par un calice persistant, une corolle à cinq pétales unis et obtus, douze à quinze étamines, un ovaire arrondi. On en connaît quinze espèces des régions chaudes. Le *pourpier commun* à fleurs jaunes est cultivé dans les jardins pour ses feuilles que l'on mange en guise de salade. Le *pourpier à grandes fleurs rouges* est cultivé dans les serres humides.



Pourpier : 1. A grandes fleurs ; 2. Commun (*a*, fleur ; *b*, fruit).

POURPIÈRE n. f. Nom vulgaire d'une espèce de péplide, dont les feuilles ont quelque rapport avec celles du pourpier cultivé.

POURPOINT (*poin* — subst. partic. de l'anc. verbe *pourpoindre* ; de *pour*, et *poindre*) n. m. Archéol. Partie du costume masculin habillant le torse et en usage du XIIIe au XVIIe siècle : *Un homme fat et ridicule porte un* POURPOINT *à l'ailerons.* (La Bruy.) ‖ *Pourpoint à armer,* Jaque piquée de l'espèce des gambaisons. — *Justaucorps* ou *collet* de peau que l'on revêtait sous l'armure et auquel étaient attachées de nombreuses aiguillettes qui servaient à attacher les plates. ‖ *Pourpoint à œillets* ou *Pourpoint d'œillets,* Petit collet de buffle, fortifié par des series d'œillets en fer.

— Par ext. Homme, par opposition à femme :

A ruser quelquefois le *pourpoint* vaut la *jupe.*
E. AUGIER.

— Loc. fam. *Moule du pourpoint,* Corps humain : *Recevoir une balle dans le* MOULE DU POURPOINT. ‖ Vic : *Sauvons le* MOULE DU POURPOINT. ‖ *Remplir son pourpoint,* Engraisser. — Manger beaucoup. ‖ *Mettre un homme en pourpoint,* Le dépouiller de tout son bien, ne lui laisser que ce qu'il a sur le corps. ‖ *Avoir un sot dans son pourpoint,* Etre un sot. ‖ *Se tailler un pourpoint dans le manteau de quelqu'un,* Avoir part au partage de sa succession. ‖ *Donner à quelqu'un un pourpoint de pierre,* Le mettre en prison.

— Loc. adv. *A brûle-pourpoint.* V. BRÛLE-POURPOINT (À).

— ENCYCL. Le *pourpoint* était une sorte de gilet, un corps de vêtement avec ou sans basques et ordinairement sans manches, car celles-ci se rattachaient aux entournures par des aiguillettes. Très rembourré au XIVe siècle, le pourpoint, alors court, comportait une pièce accessoire (pièce d'estomac), sur laquelle il se lacait au droit de la poitrine, et qui apparaissait plus ou moins dessous. Au XVe siècle, il est également très ajusté et assez long. Il se raccourcit sous François Ier, se rallonge sous Henri II et sous Charles IX, reprend son rembourrage sous Henri III et se renforce de buses jusqu'à affecter la forme dite « en bosse de polichinelle ». Il se raccourcit de nouveau sous Henri IV et sous Louis XIII, puis devient, sous Louis XIV, un justaucorps à basques, et perd alors jusqu'à son nom.



1. Pourpoint ; 2. Pourpoint armé (XVe s.).

POURPOINTERIE (*ri* — rad. *pourpoint*) n. f. Lieu où étaient les marchands de vieux habits. ‖ Métier de pourpointier. (Vx.)

POURPOINTIER (*ti-é*), **ÈRE** n. Tailleur, tailleuse qui, autrefois, ne faisait que des vêtements courts, surtout des pourpoints.

— Adjectiv. : *Marchand* POURPOINTIER.

— ENCYCL. Les premiers statuts des *pourpointiers* datent de 1323. Des lettres de Louis XIII, en 1614, précisent le travail des pourpointiers, autorisés à faire des pourpoints, jupes, jupons, mandilles, roupilles, saies, casaques, jaques et houppelandes. La corporation se fondit en 1655 avec celle des tailleurs.

POURPRE (du lat. *purpura*, gr. *porphurn*) n. f. Matière colorante d'un rouge foncé tirant au violet, qui était célèbre chez les anciens : *La* POURPRE *de Tyr était la plus estimée.*

— Dans le style noble ou poétique, Rouge, rougeur : *La* POURPRE *de la pudeur offensée.* (Balz.) ‖ Sang :

Je suis jeune ; la *pourpre* en mes veines abonde.
TH. GAUTIER.

— Etoffe teinte en pourpre : *Un manteau de* POURPRE.

— Dignité souveraine dont la pourpre était autrefois la marque : *Aspirer à la* POURPRE. ‖ Premières magistratures de Rome : *La* POURPRE *consulaire.* ‖ *Pourpre romaine* ou simplem. *Pourpre,* Dignité de cardinal, par allusion à la robe rouge des cardinaux.

— n. m. Couleur de la pourpre, rouge foncé qui tire sur le violet : *Etoffe d'un beau* POURPRE.

— Rougeur : *Sentir le* POURPRE *vous monter au visage.*

— Blas. Un des émaux de l'écu, de couleur rouge foncé tirant sur le violet.

— Chim. *Pourpre de Cassius* ou *Pourpre minéral,* Précipité résultant de la réduction d'un sel d'or par un mélange de chlorure stanneux et de chlorure stannique. (Ce composé, d'une belle couleur de pourpre, est employé dans les arts céramiques.) ‖ *Pourpre d'indigo,* Acide sulfopurpurique, obtenu en traitant l'indigo.

— Méd. *Pourpre* ou *Maladie pourprée,* Syn. de PURPURA. ‖ Autref. Fièvre scarlatine ou Petite vérole.

— Physiol. *Pourpre rétinien,* Pigment des bâtonnets de la rétine, qui, rose ou rouge à l'obscurité, blanchit à la lumière, et peut redevenir rose à l'obscurité, pourvu que la couche pigmentaire de la rétine n'ait pas été enlevée.

— adj. Qui est de la couleur de la pourpre ; qui est d'un rouge foncé : *Manteau* POURPRE.

— ENCYCL. Hist. L'usage de la *pourpre* était fort antique. Elle était fournie par deux espèces de rochers (*murex*) : les *murex trunculus* (pourpre de Tyr) et *murex brandaris* (pourpre de Morée) ; les aplysies ou lièvres de mer (*aplysia depilans*) fournissaient aussi une teinture violette. On pêchait surtout le murex sur les côtes du Péloponèse, de l'Afrique occidentale, de la Phénicie. Les Phéniciens, puis les Juifs, les exploitèrent les premiers. La pourpre se vendait presque au poids de l'or. Chez les Hébreux, les étoffes de pourpre servaient au grand prêtre et pour les tentures du temple. Les Tyriens excellaient dans la teinture en pourpre. Les laines teintes en pourpre de Milet étaient renommées. Les rois de Perse se réservaient l'usage de la pourpre la plus précieuse. A Rome, elle devint le signe distinctif des hauts magistrats, puis de l'empereur. Les anciens connurent aussi une pourpre végétale, tirée d'une sorte de chêne vert appelé en grec κόκκος et en latin *coccus.*

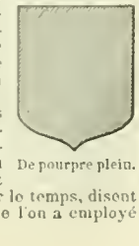
De pourpre plein.

— Blas. La plupart des héraldistes n'admettent point le *pourpre* comme couleur régulière parce qu'il n'a pas de couleur propre, mais qu'il est composé du mélange égal des quatre autres, disent les uns, ou que c'est un argent altéré par le temps, disent les autres. C'est un émail mitoyen, et que l'on a employé tantôt comme émail, et tantôt comme métal. Il se figure par des traits obliques, tirés de l'angle sénestre du chef à l'angle dextre de la pointe de l'écu.


Pourpre.

— Physiol. V. RÉTINE, VISION, etc.

POURPRE n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches, de la famille des muricidés, répandus dans toutes les mers.

— ENCYC. Les *pourpres* sont des animaux de taille médiocre, à pied court et obtus, à petite tête, à coquille rugueuse, chargée de tubercules, de lamelles, ou striée, avec opercule lamelleux. La *purpura lapillus* est commune sur les côtes de France : très carnassière, elle perce le test des autres mollusques au moyen de sa trompe, pour les dévorer à loisir. Les pourpres sont le type de la tribu des *purpurines.*

POURPRÉ, ÉE adj. Qui est de couleur pourpre : *Etoffes* POURPRÉES.

— Méd. *Fièvre pourprée,* Syn. de URTICAIRE.

POURPREUX, EUSE adj. Méd. Syn. de POURPRÉ, ÉE.

POURPRIN, INE (rad. *pourpre*) adj. Syn. anc. de PURPURIN, INE.

— n. m. Hortic. Couleur pourpre de certaines fleurs : *Le* POURPRIN *de la grande sauge.*

POURPRIS (*pri* — subst. partic. du v. *pourprendre*, enfermer dans une enceinte) n. m. Enceinte, enclos. ‖ Demeure, habitation. (Vx.)

— Poétiq. *Le céleste, Les célestes pourpris,* Les cieux.

POURPRURE n. m. Techn. anc Teinture de pourpre.

POURQUOI (*koi* — de *pour*, et *quoi* conj. Pour quelle raison : *On naît sans savoir comment, on meurt sans savoir* POURQUOI. Th. Gautier.) Interrogativement : POURQUOI *mourir ? je le sais.* POURQUOI *naître ? je l'ignore.* (Chateaub.

— Autref. Pour lequel, laquelle : *Une des raisons* POUR QUOI *le chant du rossignol est plus remarqué.* (Buff.) Vx.

— Loc. div. *C'est pourquoi,* C'est pour ce motif que : *La vérité est souvent pénible,* C'EST POURQUOI *on la fuit.*

— Fam. *On n'elle dira pourquoi.* Se dit, par manière de commandement et de menace, pour faire entendre à quelqu'un qu'il ne peut se dispenser de faire la chose dont il s'agit : *Il obéira* OU IL DIRA POURQUOI. ‖ *Demandez-moi pourquoi,* On ne sait pour quelle raison : *Un tel est fier :* DEMANDEZ-MOI POURQUOI.

— n. m. Cause, raison, motif : *Nous ne savons le* POURQUOI *de rien.* (J. Simon.) ‖ Interrogation, question : *Les* POURQUOI *des enfants sont souvent embarrassants.*

— Autref. Faute commise par une femme :

Et qu'on ne s'enquiert plus s'elle a fait le *pourquoi.*
RÉGNIER.

— SYN. **Pourquoi (c'est), ainsi.** V. AINSI.

POURRAGNE (*pou-ragn'* [*gn* mll.]) n. m. Nom vulgaire d'une espèce d'asphodèle.

POURRAH, société secrète, religieuse et politique, dirigée surtout contre les Européens, et qui fut florissante parmi les Sousous de la Guinée.

POURRAIN, comm. du l'Yonne, arrond. et à 14 kilom. d'Auxerre ; 1.278 hab. Source ferrugineuse. Ocre.

POURRÉTIE (*pou-ré-ti*) n. f. Genre de broméliacées de l'Amérique du Sud, comprenant de petites plantes, à feuilles épineuses, dentées, groupées parfois en verticille, à fleurs réunies en grappes terminales.

POURRIDIÉ (*pou-ri*) n. m. Maladie cryptogamique des racines de la vigne.

— ENCYCL. Le *pourridié* est occasionné par la présence, sur les racines ou la partie inférieure des tiges, d'un champignon (*dematophora necatrix*), qui se développe principalement dans les terres imperméables ou submergées. Le mycélium du pourridié se présente sous forme de plaques tenues, blanches, puis grises, reliées les unes aux autres par de fins cordons. A l'intérieur des tissus se forment également des sclérotes, petits corps globuleux, durs, qui résistent au froid de l'hiver ; enfin, il y a plusieurs sortes d'appareils sporifères. Les vignes atteintes de ce mal produisent des sarments de plus en plus rabougris et périssent dans l'espace de deux ou trois ans. Le *dematophora* survit à la vigne qu'il a tuée et l'on constate également, sur les racines mortes (pourries), la présence d'autres cryptogames (*agaricus melleus, rosleria hypogea*), qui semblent plutôt y vivre en saprophytes. Pour éviter le pourridié, il convient de ne pas planter en terrain humide, de sulfurer les vignes lorsqu'on a constaté la présence du champignon, et, mieux encore, d'arracher et de brûler les ceps malades. Le pourridié a causé aussi de sérieux dommages sur les racines d'arbres fruitiers ou forestiers (pêcher, olivier, poirier, chêne, pin, etc.).



Pourridié ; *a*, *b*, tiges de vigne malades ; *c*, racine de vigne enveloppée par le mycélium ; *d*, tige avec périthèces ; *e*, périthèce grossi contenant les spores.

POURRIÈRES, comm. du Var, arrond. et à 34 kilom. de Brignoles, près de l'Arc ; 1.165 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Le village s'élève dans une plaine où Marius vainquit les Teutons en 102 av. J.-C., et à laquelle les corps de 300.000 barbares laissés sans sépulture firent donner le nom de *Campi Putridi.* Ruines d'un arc de triomphe romain.

POURRIR (*pou-rir'* — du lat. *putrescere*, même sens) v. n. Se gâter par un travail de décomposition : *Le bois de chêne* POURRIT *lentement.*

— Fig. Se corrompre : *Nombre de gens sont tout prêts à* POURRIR. ‖ Croupir : POURRIR *dans le vice.*

— Loc. div. *Il ne pourrira pas dans cet emploi.* Il ne restera pas là longtemps. ‖ *Faire pourrir une viande,* La faire trop cuire. ‖ *Faire pourrir le rhume,* Le mûrir, procurer la facilité de se moucher et d'expectorer.

— v. a. Gâter par décomposition : *L'eau* POURRIT *le bois.*
— Fig. Corrompre : *Les mauvais exemples* POURRISSENT *un jeune cœur.*
Pourri, ie part. pass. du v. Pourrir.
— Attaqué par un mal qui corrompt les chairs : *Etre* POURRI *d'ulcères, de chancres.*
— Fig. Infecté de vices : *Société* POURRIE. ‖ Vénal, corrompu : *L'homme* POURRI *n'a plus de conscience.*
— Loc. div. : *Planche pourrie,* Personne sur laquelle on ne peut compter. ‖ *Temps pourri,* Temps humide et malsain. *Pot pourri.* V. POT. ‖ *Viande pourrie de cuire,* Viande beaucoup trop cuite.
— Pop. *Etre pourri de quelque chose,* En avoir beaucoup, en être rempli. ‖ *Pourri de chic,* Tout à fait élégant.
— Géol. *Filon pourri,* Filon formé de matières argileuses qui résultent de la décomposition des roches.
— Hist. *Bourg pourri.* Hist. angl. V. BOURG.
— Prov. : **Bœuf saignant, veau brûlant, mouton bêlant, porc pourri.** V. MOUTON.
— n. m. Ce qui est pourri : *Le* POURRI *d'un fruit.*
Se pourrir, v. pr. S'altérer, se gâter, se corrompre.
— SYN. **Pourrir, putréfier,** *Pourrir* appartient au langage courant ; *putrefier,* à la langue scientifique.

POURRISSABLE (*pou-ri-sabl'*) adj. Putrescible, qui peut pourrir.

POURRISSAGE (*pou-ri-saj'*) n. m. Action de faire pourrir.
— Techn. Dans les anciennes fabriques de papier, Macération que l'on faisait subir aux chiffons destinés à la fabrication du papier. ‖ Opération consistant à conserver les pâtes céramiques dans un état constant d'humidité, afin de provoquer dans leur sein une fermentation qui détruit les matières organiques contenues dans la masse, et à la suite de laquelle elles deviennent plus plastiques et plus homogènes.

POURRISSANT (*pou-ri-san*), **ANTE** adj. Qui produit la pourriture : *L'humidité est* POURRISSANTE.

POURRISSOIR (*pou-ri-soir'*) n. m. Réservoir en forme de citerne, dans lequel fermentaient les chiffons, après le triage, pour la fabrication du papier. V. PAPIER.

POURRITURE (*pou-ri*) n. f. Etat de ce qui pourrit ou de ce qui est pourri : *Bras qui tombe en* POURRITURE. ‖ Ce qui est pourri : *Ôter la* POURRITURE *d'un fruit.*
— Fig. Etat de corruption : *La* POURRITURE *de l'empire romain.*
— Art vétér. Syn. vulgaire de CACHEXIE AQUEUSE. V. CACHEXIE.
— Bot. Nom donné à plusieurs maladies des végétaux, causées le plus souvent par des champignons.
— Mar. *Pourriture sèche,* Vice d'une pièce de bois qui la rend cassante et friable.
— Pathol. *Pourriture d'hôpital,* Espèce de gangrène.
— Techn. Fermentation qu'éprouvent les pâtes fines destinées à la fabrication des pièces céramiques dans l'opération du pourrissage. ‖ Vase dans lequel on fait macérer l'indigo, le manioc et diverses autres substances.
ENCYCL. Méd. *Pourriture d'hôpital.* On nomme ainsi une maladie contagieuse, qui s'observait surtout chez les blessés placés dans de mauvaises conditions hygiéniques, souffrant de privations, de l'encombrement et qui était caractérisée, comme complication des plaies, par la formation d'exsudats membraneux au-dessous desquels les tissus se ramollissent et se gangrenent. On en observait deux formes : l'*ulcéreuse*, relativement moins grave, la *pulpeuse*, plus piquante et dont la terminaison habituelle était la mort, avec fièvre, abattement considérable, hémorragies, nécrose, carie des os, etc. ; d'où les noms de *diphtérie des plaies, typhus traumatique, ulcère putride, gangrène d'hôpital,* que l'on donnait à cette redoutable complication. Grâce aux progrès de l'antisepsie, cette maladie a complètement disparu des hôpitaux.
— Bot. La décomposition, puis la *pourriture* progressive du bois, donnent, suivant les cas, des teintes diverses aux parties attaquées : d'où le nom de *pourriture rouge* du pin, due au tramète du pin ; *pourriture blanche* du chêne, due au polypore faux amadouvier, etc. Le mycélium de ces champignons parasites vit à l'intérieur de l'arbre, et, quand il a acquis un développement suffisant, il produit ces grosses fructifications, aussi dures que le bois, que l'on voit souvent sur les troncs d'arbres. Ces champignons appartiennent surtout aux genres : *polypore, hydne, tramète, stérre.*
Le plus souvent, la maladie doit son origine à ce que des spores viennent tomber sur des plaies de l'arbre et germent en envahissant les troncs. D'où nécessité de toujours goudronner les plaies produites sur les arbres, accidentellement ou naturellement, par suite de l'élagage par exemple.
— Vitic. *Pourriture des raisins.* La *pourriture* des raisins a pour causes : la persistance des pluies en automne, le fouillis des pampres et des feuilles qui empêchent la circulation de l'air, la trop grande proximité du sol, enfin les attaques des insectes (en particulier de la cochylis), qui ouvrent dans la pellicule du grain des blessures où pénètrent aisément les spores des moisissures *botrytis cinerea, penicillium crustaceum*.
Si le *botrytis cinerea* est qualifié de « pourriture noble » dans les vignobles du pays de Sauternes, de Saumur et des bords du Rhin, où son action aide à la concentration du moût, il est généralement nuisible, surtout quand il attaque des raisins rouges. Quant au *penicillium*, il est toujours nuisible.
On lutte contre la pourriture des raisins en écartant les causes signalées ci-dessus et en détruisant la cochylis. Lorsque l'inconvénient provient de l'imperméabilité du sol, il faut drainer, et, le plus possible, éloigner les fruits du sol en cultivant sur palissage.

POURROT n. m. Vitic. Syn. de PELOURSIN.

POURSAT, prov. de l'Indo-Chine française (Cambodge), sur la frontière du Siam. Le centre est occupé par les *monts de Poursat*, de 1.000 à 1.400 mètres d'altitude. Au nord, ce sont des plaines argileuses et sèches, inclinées vers le lac Tonlé-Sap. Au Sud des monts, des massifs confus, couverts de forêts, se succèdent jusqu'au golfe du Siam. Pays presque désert. — 2 533 « inscrits » Cambodgiens. Trois arrond. : Poursat, Thépong, Krang. Le seul centre est le *marché de Poursat*, à 12 kilom. du Tonlé-Sap.

POURSUITE (rad. *poursuivre*) n. f. Action de courir après quelqu'un pour l'atteindre : *Se mettre à la* POURSUITE *d'un larron, d'un voleur.*
— Fig. Soins qu'on prend, diligences qu'on fait pour obtenir quelque chose : *A voir les hommes si occupés dans leurs* POURSUITES..... (Mass.) ‖ Démarche d'un homme qui cherche à gagner le cœur, à obtenir les faveurs d'une femme : *Etre excédée des* POURSUITES *de quelqu'un.*
— Dr. Démarches, procédures qu'on fait pour obtenir une décision juridique : POURSUITE *civile, criminelle.*
— Féod. *Droit de poursuite,* Droit pour le seigneur de faire saisir le serf qui s'enfuyait de son domaine.
— Jeux. Jeu de billes, dans lequel chaque joueur alternativement lance sa bille sur la bille de son adversaire.
— Mathém. *Courbe de poursuite,* Courbe que décrit un mobile se déplaçant avec une vitesse dont la grandeur est connue à chaque instant et de telle sorte que cette vitesse soit constamment dirigée vers un autre mobile qui se déplace lui-même suivant une loi donnée. (La courbe de poursuite, définie de la façon la plus simple est la *courbe du chien*, c'est la courbe décrite par un chien qui cherche à rejoindre son maître, celui-ci se déplaçant d'un mouvement rectiligne et uniforme ; c'est encore une courbe de poursuite que décrit un navire qui donne la chasse à un autre navire.)

POURSUIVABLE adj. Que l'on peut poursuivre, qui peut être poursuivi.

POURSUIVANT (*van*), **ANTE** n. Personne qui poursuit, qui brigue une charge, une fonction, etc. : *Il y a toujours cent* POURSUIVANTS *pour un seul emploi.*
— Celui qui recherche une femme en mariage ou qui brigue ses faveurs : *Les* POURSUIVANTS *de Pénélope.*
— Fig. Celui qui recherche, qui poursuit une chose avec passion : *Les* POURSUIVANTS *de la vérité.*
— Archéol. *Poursuivant d'armes,* Gentilhomme qui faisait un stage de sept années avant d'avoir une charge de héraut. (Seuls, parmi les chevaliers, les bannerets avaient droit à des poursuivants d'armes, qui leur étaient donnés de la main des héraults pour les aider à ce titre. De nos jours, le collège d'Angleterre comprend encore trois poursuivants d'armes.) ‖ *Poursuivant d'amour,* Chevalier errant qui tenait la lice ou des pas d'armes en l'honneur de sa dame. (Ce nom fut pris, par dérision, par un homme d'armes du XIVe s., l'Anglais Jacques Win, qui commandait une compagnie de routiers ou tard-venus pendant la captivité du roi Jean.) ‖ *Poursuivants du roi,* Maîtres des requêtes qui étaient à la suite du roi de France.


Poursuivant d'armes (XVe s.)

— Dr. Celui qui exerce des poursuites, ou au nom de qui on les exerce.
— adj. Dr. Qui exerce des poursuites : *Partie* POURSUIVANTE.
— Grammt. *Points poursuivants,* Points successifs. (Vx.)

POURSUIVEUR n. m. Celui qui poursuit, qui a l'habitude de poursuivre : *Un* POURSUIVEUR *de femmes.*

POURSUIVRE, de *pour*, et *suivre*. — Se conjugue comme *suivre*) v. a. Suivre pour atteindre : POURSUIVRE *l'ennemi.*
— Persécuter, tourmenter, obséder : *Criminel que le remords* POURSUIT. *Honnête homme que* POURSUIT *la calomnie.* ‖ Rechercher avec ardeur : POURSUIVRE *une vengeance.* ‖ Continuer, pousser plus avant : POURSUIVRE *son chemin.*
— Absolum. : *Je vous écoute,* POURSUIVEZ.
— Loc. div. : *Poursuivre sa pointe,* Continuer, persévérer dans son dessein, dans son entreprise. ‖ *Poursuivre une femme,* La presser de céder à l'amour qu'on a pour elle.
— Dr. Demander devant les tribunaux la répression de : POURSUIVRE *la contrefaçon.* ‖ Actionner, chercher à provoquer la condamnation de : POURSUIVRE *un escroc.* ‖ Chercher à provoquer par voie juridique : POURSUIVRE *une expropriation.*
— Pêch. *Poursuivre un filet,* En fabriquer toutes les mailles, sans désemparer.
Se poursuivre, v. pr. Etre poursuivi, continué.
— Dr. *Tel qu'il se poursuit et comporte,* Sans entrer dans un plus long détail de l'immeuble.
— SYN. **Continuer.** V. CONTINUER.

POURTALÈS (DE), famille d'origine française, de religion protestante, qui émigra lors de la révocation de l'édit de Nantes et se fixa dans la principauté de Neuchâtel. Les membres les plus marquants sont : JÉRÉMIE **de Pourtalès**, qui fut anobli par Frédéric de Prusse, en 1750 ; — JACQUES-LOUIS **de Pourtalès**, né et mort à Neuchâtel (1722-1811), fils de Jérémie. [Il acquit dans le négoce une immense fortune, et créa de nombreuses œuvres de bienfaisance à Neuchâtel] ; — LOUIS **de Pourtalès**, administrateur, né et mort à Neuchâtel (1773-1848), fils du précédent. [Président du conseil d'Etat de Neuchâtel, il protesta, en 1823, contre l'annexion de la principauté à la Confédération suisse. Inspecteur général de l'artillerie suisse, il suscita entre les trois cantons forestiers de Neuchâtel, Bâle et le Valais, la contre-ligue réactionnaire de Sarnen (1832)] ; — LOUIS-AUGUSTE **de Pourtalès**, né et mort à Neuchâtel (1796-1870), fils du précédent. [Il quitta la principauté en 1845, lors des troubles républicains, fut nommé par le roi de Prusse lieutenant-colonel d'artillerie, et tenta inutilement, en septembre 1846, de s'emparer par surprise du château qui domine Neuchâtel pour restaurer l'autorité prussienne] ; — Son frère, CHARLES-FRÉDÉRIC **de Pourtalès**, né à Neuchâtel en 1799, mort à Mattier en 1882. Il était, avant l'émancipation de la principauté, inspecteur général des milices prussiennes à Neuchâtel. Il prit part au coup de main du 3 septembre 1846, se battit à La Chaux-de-Fonds contre les républicains, fut blessé, pris et relâché en même temps que Louis-Auguste] ; — ALBERT-ALEXANDRE **de Pourtalès**, diplomate, né à Neuchâtel en 1812, mort à Paris en 1861, cousin des précédents. [Il fut conseiller intime, chambellan du roi de Prusse, ministre plénipotentiaire de Prusse à Constantinople (1850), puis à Paris (14 mars 1859).]

POURTALÉSIE (*zi*) n. f. Genre d'oursins spatangoïdes, de la famille des ananchytidés, vivant dans les profondeurs abyssales.

POURTANT (de *pour*, et *tant*) conj. Néanmoins, cependant : *L'homme infidèle hait* POURTANT *l'infidélité.* (Chateaubr.) ‖ S'emploie souvent pour exprimer non pas une restriction proprement dite, mais une sorte de surprise, le caractère inattendu de ce qu'on va dire : *Comme il est* POURTANT *difficile de ne pas blesser ses amis.*
— SYN. **Cependant, néanmoins,** etc. V. CEPENDANT.

POURTOUR (de *pour*, et *tour*) n. m. Tour, circuit de certains objets : *Le* POURTOUR *d'un palais, d'une place.*
— Théâtr. Partie d'une salle de spectacle disposée circulairement autour du parterre, au-dessous des galeries.

POURTOURNER v. a. Etre disposé dans le pourtour de : *Palais que* POURTOURNE *un rang de colonnes.*

POURTRAIRE (*trèr'* — de *pourtrait*, forme anc. de *portrait*, v. a. Faire le portrait de : POURTRAIRE *une belle dame.*

POURTRAISON (*trè*) n. f. Charpent. Action de poser, de mettre une poutre à l'endroit qu'elle doit occuper définitivement. ‖ On dit également POUTRAISON.

POURU-SAINT-REMY, comm. des Ardennes, arrond. et à 12 kilom. de Sedan, sur un tributaire de la Chiers ; 1.283 hab. Ch. de f. Est. Scieries, filatures, métallurgie.

POURVAKARTA, ville des Indes néerlandaises (Ile de Java), sur une rivière de la côte nord de l'île ; 6.000 hab.

POURVOI (subst. verb. de *pourvoir*) n. m. Action par laquelle on défère à une juridiction supérieure un jugement rendu en dernier ressort.
— ENCYCL. Dr. *Pourvois devant la Cour de cassation.* V. CASSATION.
Pourvoi en conseil d'Etat. La procédure du pourvoi en Conseil d'Etat s'ouvre par la présentation d'une requête par un avocat au conseil. Cette requête doit être formée dans les deux mois de la décision attaquée. Les ministres sont dispensés du ministère d'avocat. Le président de la section du contentieux rend une ordonnance qui prescrit la communication des pièces au défendeur. La requête est communiquée aussi au ministre compétent.
Pourvois devant la Cour des comptes. Pourvoi en appel. Le pourvoi en appel est admis contre les arrêtés rendus par les conseils de préfecture contre les comptables réguliers ou occultes. Il est suspensif. Il doit être formé dans les trois mois de la notification.
Revision. La Cour peut procéder à la revision d'un compte qu'elle a jugé définitivement, soit sur la demande du comptable, appuyée de pièces recouvrées depuis l'arrêt, soit à la réquisition du procureur général, pour erreur, omission, faux ou double emploi reconnus dans la vérification d'autres comptes.
Pourvoi en cassation contre les arrêts de la cour des comptes. Cette voie de recours est ouverte devant le Conseil d'Etat aux comptables qui se croient fondés à attaquer un arrêt de la Cour pour violation des formes ou de la loi. En cas de cassation, l'affaire revient devant la Cour et y est jugée par l'une des chambres qui n'en ont pas connu d'abord.

POURVOIR (du lat. *providere* ; de *pro*, pour, et *videre*, voir : *Je pourvois, tu pourvois, il pourvoit, nous pourvoyons, vous pourvoyez, ils pourvoient. Je pourvoyais, nous pourvoyions. Je pourvus, nous pourvûmes. Je pourvoirai, nous pourvoirons. Je pourvoirais, nous pourvoirions. Pourvois, pourvoyons, pourvoyez. Que je pourvoie, que tu pourvoies, qu'il pourvoie, que nous pourvoyions, que vous pourvoyiez, qu'ils pourvoient. Que je pourvusse, que nous pourvussions. Pourvoyant. Pourvu, ue*) v. n. Parer, donner ordre, fournir ce qui est nécessaire : *Dans l'état sauvage, chacun* POURVOIT *seul à ses besoins.* (B. Const.)
— Nommer un titulaire : POURVOIR *à un emploi.*
— *Pourvoir à quelqu'un,* Veiller sur lui avec sollicitude, s'occuper de satisfaire à ses besoins.
— v. a. Investir : *Favori que le roi* A POURVU *d'une charge.* ‖ Munir, garnir : POURVOIR *de munitions des soldats.* ‖ Orner, douer : *Les attraits dont la nature* A POURVU *la femme.*
— Etablir par un mariage, par un emploi : *Mlle Lecouvreur laissait deux filles* À POURVOIR. (Ste-Beuve.)
Pourvu, ue part. pass. du v. Pourvoir.
— Fig. et fam. *Etre pourvu de fil et d'aiguilles,* Avoir tout ce qu'il faut pour réussir dans une affaire.
— n. m. Hist. ecclés. Celui qui possède un bénéfice : *Les prélats excommunièrent les* POURVUS *en régale.* (Volt.)
Se pourvoir, v. pr. Se fournir, se garnir, se munir : SE POURVOIR *de munitions, de vêtements.*
— Dr. Former un pourvoi : SE POURVOIR *en cassation.* ‖ *Se pourvoir en grâce,* Former un recours en grâce. ‖ *Se pourvoir en cour de Rome,* Demander au pape une grâce, un bénéfice, quelque dispense.

POURVOIRIE (*ri*) n. f. Lieu où se gardent les provisions que les pourvoyeurs sont tenus de fournir.
— Admin. anc. Logis des pourvoyeurs. ‖ Corps des pourvoyeurs.
— ENCYCL. Cout. anc. *Droit de pourvoirie.* Ce droit, dit aussi *droit de prises*, tendait à obtenir des réquisitions pour le seigneur ou le roi. Il donna lieu à maints abus, et les états généraux s'en virent promettre, mais inutilement, la suppression en 1335. C'est l'origine du droit de réquisition.

POURVOREDJO, ville des Indes néerlandaises (Ile de Java), sur un torrent de la côte sud de l'île ; 12.000 hab.

POURVOYANT (*roi-i-an*), **ANTE** adj. Qui pourvoit : *Gens prévoyants et* POURVOYANTS *à tout.* (J.-J. Rouss.)

POURVOYEUR (*roi-i-eur'*), **EUSE** [rad. *pourvoir*] n. Personne qui est chargée de fournir des choses quelconques : *Les* POURVOYEURS *du bourreau.*
— Personne qui fournit certaines provisions de bouche : *Les* POURVOYEURS *de gibier d'un grand hôtel.*
— Entremetteur, entremetteuse.
— n. m. Canonnier qui, pendant le combat, va chercher la gargousse et la remet au pointeur.
— Mar. Nom des maîtres d'hôtel chargés, sur les transports de l'Etat, de la table des passagers. ‖ *Pourvoyeur de la poudre, Pourvoyeur du projectile,* Hommes composant l'armement d'une pièce et chargés d'aller aux passages chercher les projectiles et les gargousses.
— Adjectiv. : *Dans l'empire romain, apparaissent deux autorités : l'une* POURVOYEUSE, *l'autre surveillante et coercitive.*

Pourvoyeuse (LA), tableau de Chardin (Salon de 1739). Une jeune femme qui tient une pièce de viande enveloppée dans une serviette s'appuie contre le buffet; au second plan, on aperçoit une jeune fille. Cette toile a les qualités de grâce et de fine observation qui caractérisent d'ordinaire les scènes d'intérieur de Chardin.



La Pourvoyeuse, d'après Chardin (Louvre).

POURVU QUE (de *pourvu*, part. pass. de *pourvoir* et de la conj. *que*), loc. conj. A la condition, à la seule condition que : *On peut tout enlever aux hommes*, POURVU QU'*on leur laisse l'espérance.* (De Ségur.)

POUSAL n. m. Pêch. Filet qui fait partie du boulier.

POUSARAGUE (*ragh'*) n. f. Sorte de noria, formée de cordes munies d'outres de distance en distance et qui sert en Égypte pour puiser l'eau dans le Nil.

POUSCHKINE. Biogr. V. POUCHKINE.

POUSE n. f. Boisson hindoue, faite avec des limons et du sucre.

POUSET (*zé*) n. m. Teinture rouge, faite avec la cochenille.

Pouso Alegre, ville du Brésil (Etat de Minas-Geraes); 9.000 hab. Céréales, bestiaux.

Pouso Alto, ville du Brésil (Etat de Goyaz), dans une région où prospèrent le café et la canne; 6.000 hab.

POUSSAH ou **POUSSA** (du chin. *pou-sa*, nom d'une idole) n. m. Jouet d'enfant consistant en un buste de carton qui représente un magot porté par une boule lestée de telle sorte que le jouet revient toujours à la position verticale.



Poussah.

POUSSAN, comm. de l'Hérault, arr. et à 22 kilom. de Montpellier; 2.116 hab. Ch. de f. de Montpellier à Saint-Chinian. Commerce de grains, vins, liqueurs; fabriques de produits chimiques, de tartre; distilleries.

POUSSARD (*pou-sar'*) n. m. Minér. Pièce de bois qui contre-bute une charpente ou une maçonnerie.

POUSSE (subst. verb. de *pousser*) n. f. Action de pousser, développement de ce qui pousse : *La* POUSSE *des dents.*

— Agric. Développement des graines et des bourgeons des végétaux. ‖ Bourgeon à son premier état de développement : *Les chèvres broutent avec avidité les jeunes* POUSSES. (Buff.) ‖ *Première pousse,* Celle qui vient au printemps. ‖ *Seconde pousse,* Celle qui vient en été.

— Archéol. Terme populaire par lequel on désignait collectivement les recors chargés d'exécuter la contrainte par corps, de *pousser* en prison les condamnés.

— Art vétér. Maladie des animaux solipèdes, qui est proprement un emphysème pulmonaire, caractérisé surtout par une interruption du mouvement d'expiration. Syn. COUP DE VENT. V. EMPHYSÈME.

— Minér. Acide carbonique pur, ou mélange d'azote et d'acide carbonique, qui se dégage dans les mines, plus particulièrement dans celles de houille, et qui asphyxie les ouvriers. ‖ Asphyxie provoquée par la pousse.

— Œnol. Altération des vins, qui acquièrent une coloration brune ou bleuâtre (vins bleus) et jaillissent avec force d'un tonneau mis en perce.

— Pathol. Eruption qui en suit une précédente : *Une seconde* POUSSE *de petite vérole.*

— ENCYCL. Œnol. Les vins atteints de la *pousse* sont troubles, et, si l'on en examine une petite quantité dans un tube à essai, on aperçoit des filaments en ondes soyeuses qui flottent dans tous les sens. Un abondant dégagement d'acide carbonique a lieu, qui, dans le tonneau, exerce une forte pression sur les douves et fait mousser le vin frais tiré; la saveur est également altérée et devient fade.

La pousse, qui attaque les vins faibles en alcool ou acidité et ceux dont la fermentation a été incomplète, est due à un microbe acalogue à celui de l'acide lactique et se présentant en forme de filaments très ténus, qui vivent aux dépens de l'acide tartrique et produisent des acides acétique et lactique. Comme ces ferments ont une tendance à se déposer avec la lie, les soutirages en débarrassent le vin, mais la pousse est préveuue ou enrayée par la pasteurisation. Lorsque les mêmes phénomènes se produisent, mais sans l'abondante production d'acide carbonique, la maladie est appelée *tourne.*

POUSSE (du lat. *pulvis*, poussière) n. f. Comm. Denrées réduites en poussière; poussière mêlée à certaines denrées.

POUSSE-BALLE n. m. invar. Nom donné anciennement à la baguette qui servait à enfoncer la charge dans les armes à feu portatives.

POUSSE-BROCHE n. m. invar. Espèce de ciseau plat et émoussé, à l'usage de l'épinglier.

POUSSE-CAFÉ n. m. invar. Fam. Petit verre de liqueur qu'on prend après le café.

POUSSE-CAILLOUX n. m. invar. Pop. Fantassin.

POUSSE-CAMBRURE n. m. invar. Techn. Outil avec lequel le cordonnier cambre le cuir.

POUSSE-CUL n. m. invar. Agent subalterne de la police, qui aide à mener les gens en prison. (Vx.)

POUSSÉE (*pou-sé* — subst. particip. de *pousser* n. f. Action de pousser; son résultat : *Les* POUSSÉES *de la foule sont dangereuses.*

— Elan, verve momentanée : *On rencontre parfois, chez les auteurs médiocres, des* POUSSÉES *éloquentes.*

— Presse produite par l'abondance d'ouvrage : *Tous les métiers ont leurs* POUSSÉES.

— Iron. Entreprise malheureuse ou ridicule : *Vous avez fait là une belle* POUSSÉE! Peu us.)

— Loc. *Donner une poussée à quelqu'un,* Le poursuivre vivement, le tourmenter. ‖ Favoriser son avancement.

— Constr. Effort exercé contre un obstacle par des corps qu'il maintient en équilibre. ‖ Effort horizontal qu'exercent les voûtes contre leurs pieds-droits et qui tend à renverser ceux-ci. ‖ *Poussée des voûtes.* V. VOÛTE. ‖ *Faire le trait de la poussée,* Déterminer graphiquement les épaisseurs de murs et de contreforts nécessaires pour résister à la poussée d'une voûte.

— Méd. Manifestation subite d'un mal nouveau ou d'une maladie latente. ‖ Plus particulièrem. Eruption cutanée provoquée par certaines eaux minérales.

— P. et chauss. *Poussée des terres.* V. SOUTÈNEMENT.

— Physiq. Pression de bas en haut, qu'éprouvent les corps plongés dans un liquide. ‖ *Centre de poussée,* Point d'application de cette pression.

— Techn. Première épuration à laquelle l'affineur soumet les alliages qu'il traite.

POUSSE-FICHE ou **POUSSE-FICHES** n. m. Techn. Sorte de mandrin cylindrique dont on se sert pour faire ressortir les fiches ou chevilles des châssis de bois.

POUSSE-GOUPILLE ou **POUSSE-GOUPILLES** n. m. Instrument dont on se servait pour pousser les goupilles de la platine du fusil à piston.

POUSSEMENT (*pou-se-man*) n. m. Action de pousser (Inus.)

POUSSE-NAVETTE n. m. invar. Techn. Appareil employé dans la fabrication du tulle.

POUSSE-PIED n. m. invar. Petit bateau, assez léger pour qu'un matelot le fasse glisser sur la vase en le poussant avec le pied.

POUSSE-PIEDS n. m. Nom vulgaire d'un genre de coquillage multivalve, nommé autrement *anatife*, parce qu'on a cru longtemps qu'il en pouvait naître des canards.

POUSSE-POINTE ou **POUSSE-POINTES** n. m. Techn. Syn. de CHASSE-POINTE.

POUSSE-POUSSE n. m. En extrême Orient, Petite voiture légère, où prend place une personne et que traine ou pousse un coureur. ‖ Petite voiture-réclame traînée par un homme; l'homme lui-même. ‖ Petite voiture d'enfant. ‖ Petite voiture basse munie de trois roues, qui sert aux livreurs.



Pousse-pousse

POUSSER (*pou-sé* — du lat. *pulsum*, supin de *pellere*) v. a. Déplacer, tendre à déplacer par un effort : POUSSER *une voiture. Les vents* POUSSENT *les navires.* ‖ Conduire, faire aller : POUSSER *son cheval jusqu'à la ville.* ‖ Donner une impulsion en avant à : *Poudre qui* POUSSE *bien la balle.* ‖ Activer l'allure : POUSSER *son cheval*

— Avertir par une légère pression : POUSSER *quelqu'un du coude, du genou.*

— Enfoncer : POUSSER *un clou dans un mur*

— Reculer, faire reculer : POUSSER *un mur à l'alignement.*

— Emettre, exhaler, faire entendre : POUSSER *des cris.*

— Pop. Dire, lancer, chanter : POUSSER *une blague.*

— Porter, entraîner : *L'instinct qui* POUSSE *une mère vers ses petits est le plus fort de tous les instincts.* (L. Pinel.) ‖ Induire, inciter : *L'alcoolisme* POUSSE *au crime.*

— Attaquer, piquer, presser : POUSSER *son adversaire.*

— Favoriser le succès de, ménager une situation avantageuse à : POUSSER *un ami.*

— Faire faire des progrès à : POUSSER *un élève.* ‖ Activer, donner de l'impulsion à : POUSSER *un travail.*

— Prolonger, étendre : POUSSER *un chemin jusqu'au fleuve.* POUSSER *loin ses conquêtes.* ‖ Conduire, porter : *L'orgueil* POUSSE *ses desseins jusqu'à l'extravagance.* (Boss.)

— Produire en s'accroissant : *La vigne* POUSSE *beaucoup de bois.* ‖ Produire, émettre : *Un principe qui s'incline devant les faits ne* POUSSERA *jamais de racines.* (Ledru-Rollin.)

— Loc. div. *Pousser au noir.* Fig. Exagérer en mal. ‖ *Pousser à bout,* Exceder, exaspérer. — Réduire à ne pouvoir répondre : POUSSER À BOUT *un contradicteur.* — Outrer, faire abus de : POUSSER À BOUT *les allégories.* (Boss.) ‖ *Pousser a.* S'avancer résolument contre ou vers : POUSSER *droit à son adversaire.* ‖ *Pousser à la roue,* Chercher à faire avancer un véhicule en faisant effort sur la roue. — Fig. Aider : *Vous avancerez, si quelqu'un* POUSSE À LA ROUE. ‖ *Pousser jusqu'à,* Continuer sa route, sa marche jusqu'à : POUSSER JUSQU'À *la ville.* ‖ *Pousser la porte.* La mettre à peu près dans la position qu'elle a lorsqu'elle est fermée, mais sans la fermer tout à fait. ‖ *Pousser la porte au nez à quelqu'un,* L'empêcher d'entrer, en fermant brusquement la porte devant lui. ‖ *Pousser la main à quelqu'un,* Le contraindre, l'exciter à faire ce qu'il ne voudrait pas. ‖ *Pousser une reconnaissance,* Examiner quelque endroit, se rendre compte de ce qui s'y trouve, de ce qui s'y passe. ‖ *Pousser son bidet, son cheval,* Faire résolument ses affaires. ‖ *Pousser l'aventure,* Persévérer dans la tentative où l'on s'est engagé. ‖ *Pousser sa pointe,* Continuer ce qu'on a entrepris, ne pas se désister, ne pas lâcher pied. ‖ *Pousser le temps avec l'épaule,* Temporiser. ‖ *Il va comme on le pousse.* Se dit d'un homme sans volonté, qui obéit sans résistance aux impulsions qu'il reçoit. ‖ *Va comme je te pousse.* Se dit pour exprimer qu'une chose est laissée sans direction, qu'elle va de travers. *Pousser le feu,* L'activer.

— B.-arts. *Pousser un dessin, une œuvre d'art,* La travailler avec soin en accentuant les traits, les lignes.

— Econ. rur. *Pousser une femelle au lait,* Prolonger la lactation au delà du terme ordinaire. *Pousser d'orge, d'avoine un cheval,* Lui faire manger beaucoup d'orge, d'avoine. ‖ *Pousser le rouge.* Se dit des dindons dont la tête et le cou commencent à se colorer en rouge.

— Escr. Porter un coup de pointe avec l'arme. ‖ Fig. et fam. *Pousser une botte à quelqu'un,* L'attaquer de paroles, le presser vivement.

— Mar. *Pousser la barre,* La porter d'un bord ou de l'autre. *Pousser un esprit à bâbord,* Le disposer à l'extérieur du navire. *Pousser un bout dehors,* Le mettre à son poste de manœuvre. *Pousser le point d'une voile d'embarcation,* Le porter sur tribord ou bâbord.

— Techn. *Pousser des moulures,* Faire des moulures à l'aide d'une sorte de rabot. *Pousser des plets, des nervures,* Former sur le cuir des reliures des filets, des nervures, en y appliquant de l'or en feuilles, au moyen de roulettes ou de fers à dorer. ‖ *Pousser des marches,* Exécuter des moulures sur le bord des marches en bois. ‖ *Pousser le moule,* Imprimer au moule à caractères une secousse, pour que l'œil de la lettre soit bien pur. ‖ *Pousser à la main.* Se dit, chez les plâtriers, pour Couper des ouvrages de plâtre faits à la main. ‖ Chez les tailleurs de pierre, Tailler des moulures dans la pierre.

— v. n. Exercer une poussée, une pression contre un obstacle et tendre à le renverser : *Une voûte* POUSSE *d'autant plus qu'elle est plus surbaissée.*

— Croître, prendre du développement : *La barbe et les ongles continuent a* POUSSER *après la mort.*

— Se produire, se manifester : *Il y a des esprits si stériles qu'il n'y* POUSSE *pas même de bêtises* (Lamenn.)

— Insister, persister, ne pas démordre : *Ferme! pousse; bon pied, bon œil* (Mol.)

— Art vétér. Se dit d'un cheval qui bat des flancs, parce qu'il a la respiration difficile (Inus.)

— Constr. *Pousser en dehors.* Se dit d'un mur qui fait ventre, se gondole et menace ruine.

— Mar. *Pousser au large,* Déborder une embarcation d'un navire, d'un quai. ‖ *Pousser de fond,* Faire effort sur le fond pour faire avancer ou reculer une embarcation. ‖ *Pousser a une direction,* S'avancer dans cette direction.

— Peint. Se dit des couleurs qui ternissent l'éclat des autres couleurs employées avec elles. ‖ *Pousser au noir.* Se dit des peintures dont les couleurs noircissent.

— SYN. **Pousser à, aiguillonner, animer,** etc. V. AIGUILLONNER.

Poussé, ée part. pass. du v. Pousser.

— Art vétér. *Cheval poussé de nourriture,* Cheval qui a trop mangé.

— Econ. rur. *Vin poussé,* Vin atteint de la *pousse.*

— Peint. Se dit d'ouvrages dont les couleurs, abandonnées par l'huile qui leur était incorporée, sont devenues ternes. ‖ Porté à un certain degré d'achèvement : *Dessin très* POUSSÉ. ‖ *Poussé au noir,* Noirci par l'action du temps, en parlant des ombres d'un tableau.

— Techn. Se dit un ouvrage blanchi, c'est-à-dire dégrossi à la lime, sans être poli.

n. m. Techn. *Bon poussé,* Degré intermédiaire entre le poli et le poussé ordinaire.

Se pousser, v. pr. Etre poussé, porté, activé.

— Se donner mutuellement des poussées : *C'est un vilain jeu que de* SE POUSSER. ‖ Se succéder, se chasser : *Nos années* SE POUSSENT *successivement comme des flots.* (Boss.) ‖ S'avancer, faire son chemin dans le monde : *A la cour, on se glisse, on s'insinue, on* SE POUSSE. P.-L. Courier.) ‖ S'aider mutuellement à parvenir : *Le principe d'une véritable camaraderie est de* SE POUSSER. (Aug. Humbert.)

— Pop. *Se pousser de l'air,* S'esquiver, s'échapper. *Se pousser du col,* Se rengorger, s'enorgueillir, se faire valoir.

POUSSERIE (*pou-se-ri*) n. f. Action de pousser. Peu us.)

POUSSET (*pou-sè*) n. m. Sel gris de basse qualité, rempli d'ordures. Ancien nom du pastel.

POUSSETTE (*sè't'*) n. f. Jeux. Syn. de POUCETTE.

— Petite voiture d'enfant, syn. de POUSSE-POUSSE.

POUSSEUR (*pou-seur'*), **EUSE** n. Personne qui pousse, qui a l'habitude de pousser : *Qu'on mette les* POUSSEURS *à la porte.*

— Fig. Personne qui exprime avec affectation :

> Héroïnes du temps, mesdames les savantes,
> *Pousseuses* de tendresse et de grands sentiments.
> MOLIÈRE.

— *Pousseur de bois,* Joueur d'échecs, de trictrac, de dames. (Vx.)

— Ch. de f. Sorte de levier articulé, qui permet à un seul homme de faire avancer un wagon chargé.

— Techn. *Pousseur de rangs,* Ouvrier paveur qui pose les premiers pavés le long des caniveaux et des contre-jumelles d'un ruisseau.

POUSSIER (*pou-si-é* — même étym. que *poussière*) n. m. Techn. Débris pulvérulents d'une matière accidentellement réduite à cet état : POUSSIER *de foin,* POUSSIER *de houille.* ‖ *Poussier de motte,* Menus morceaux de tan, employés comme combustible.

— Pop. Lit d'auberge ou de mauvais hôtel garni, chambre. ‖ Tabac à priser.

— *Poussier de Noël,* Neige fine et grésil.

— Constr. Recoupe de pierres passées à la claie, qu'on mêle au plâtre pour faire l'aire d'un carrelage afin d'empêcher que ce plâtre ne bouffe.

— Pyrotechn. *Poussier d'artillerie.* Parties pulvérulentes des composants de la poudre qui n'ont pu être converties en grains. *Poussier vert,* Celui qui résulte du grenage. ‖ *Poussier sec,* Celui que produisent le séchage et le lissage, et qu'on sépare de la poudre par l'époussetage.

POUSSIÈRE (*pou-si* — de l'anc. franç *pous*; du lat. *pulvis*, poussière) n. f. Matière réduite en poudre très fine et très légère : *Le vent soulève des tourbillons de* POUSSIÈRE.

— Par anal. Matière divisée en particules très minces : *Une verbe d'eau qui retombe en* POUSSIÈRE.

— Fam. *Faire de la poussière, faire sa poussière,* Faire de l'ostentation.

— Néant, état misérable : *Tirer quelqu'un de la* POUSSIÈRE. ‖ Objet sans valeur, chose futile : *Ah! ma fille, quelle* POUSSIÈRE, *au prix de ce que je voudrais faire!* (Mme de Sév.)

— Et al. Solennel mesquin ou se trouvent ceux qui vivent au milieu des livres ou des papiers : *La* POUSSIÈRE *du greffe.*

— Poétiq. Chair, corps de l'homme que Dieu a fait de terre, selon la *Genèse*. || Restes de l'homme après sa mort :

De la cave et du roi la *poussière* est la même.
CORNEILLE.

— Loc. div. : *Mordre la poussière*, Etre tué en combattant. *Se couvrir d'une noble poussière*, Prendre part à des combats. *Baiser la poussière des pieds de*, Se prosterner aux pieds de. *Se prosterner dans la poussière*, Faire des démonstrations de profonde humilité. *Réduire en poussière, Faire tomber en poussière*, Anéantir.

— Bot. *Poussière fécondante, Poussière des fleurs*, Pollen.

— SYN. **Poussière, poudre.** V. POUDRE.

— ENCYCL. Hyg. Dans diverses industries, il se produit des *poussières* fines, très ténues, qui sont dangereuses par leur action toxique ou par les lésions pulmonaires qu'elles engendrent. Il existe dans l'air un nombre considérable de matières en suspension, qui apparaissent quand un rayon lumineux vient à les éclairer et qui renferment des micro-organismes pathogènes.

Chez les peintres en bâtiments, les émailleurs, les typographes, on observe fréquemment les accidents du *saturnisme* (v. ce mot) ; chez les chapeliers, les fabricants de papier, les mégissiers, on constate fréquemment l'arsenicisme ou l'hydrargyrisme. Dans ces diverses professions, on doit faire une ventilation fréquente et forte, maintenir l'air à un grand état d'humidité. On recommandera en outre aux ouvriers de se laver soigneusement les mains et le visage après leur travail.

— *Poussières microbiennes.* Ces agents des contagions sont dus aux crachats des tuberculeux, des pneumoniques, à la desquamation de la scarlatine, aux matières fécales des typhiques, etc. Pour s'en préserver, on recommandera les lavages, la stérilisation des appartements, etc.

POUSSIÉREUX (*pou-si-é-reû*), **EUSE** adj. Qui ressemble à la poussière ; qui semble couvert de poussière : *Teint* POUSSIÉREUX. (Nadar.) || Poudreux, plein de poussière : *Une plume* POUSSIÉREUSE.

POUSSIF (*pou-sif'*), **IVE** adj. Qui a la pousse : *Jument* POUSSIVE. || Par anal. Se dit d'une personne qui respire difficilement : *Une petite vieille* POUSSIVE.

— Fig. Prompt à se fatiguer, à s'épuiser : *La médisance est l'haleine des esprits* POUSSIFS. (Petit-Senn.)

— Substantiv. Personne poussive : *Un* POUSSIF.

POUSSIN (*pou-sin* — du lat. *pullicenus*, dimin. de *pullus*, poulet) n. m. Jeune poulet qui vit encore sous la conduite de la mère. Fam. Jeune enfant : *Une mère entourée de ses* POUSSINS.

— Loc. div. : *Vouloir la poule et les poussins*, Vouloir tout pour soi, être très avide.

POUSSIN (Nicolas), dit aussi **le Poussin**, peintre français, né aux Andelys en 1594, mort à Rome en 1665. Il reçut de Quentin Varin les premiers éléments du dessin et de la peinture à la détrempe, puis se mit en route pour Paris, où il entra dans l'atelier du Flamand Ferdinand Elle, peintre de portraits estimé, puis dans celui de Lallemand. Deux fois il essaya de s'acheminer vers Rome : la maladie l'arrêta en route. C'est seulement en 1624 qu'il parvint en Italie. L'Algarde et le sculpteur Duquesnoy l'associèrent à leurs études. Il s'attira la reconnaissance du Dominiquin oublié et mourant en rendant publiquement justice à son tableau *la Communion de saint Jérôme*. De nombreux travaux menés de front finirent par causer à Poussin une grave maladie. Les soins assidus qui lui furent prodigués dans la famille de Jacques Dughet lui rendirent la santé. L'artiste épousa en 1629 Anna-Maria, la fille de son hôte, et s'établit sur le Pincio. Il peignit pour son protecteur, le cardinal Barberini, *la Mort de Germanicus* et *la Prise de Jérusalem* (Louvre), et pour le cardinal Omadei, *l'Enlèvement des Sabines*, dont une répétition est au Louvre. Son goût atteint parut enfin dans tout son éclat dans la première série des *Sept sacrements*, exécutées pour le commandeur Cassiano del Pozzo.


Le Poussin, par lui-même (Louvre).

La France, cependant, commençait à s'occuper de Poussin. Le peintre Jacques Stella, s'étant rendu à Paris en 1637, parla de lui avec éloge à Chantelou, maître d'hôtel du roi. Celui-ci lui fit la commande d'un tableau, *la Manne* (Louvre), que l'artiste exécuta après deux autres tableaux : *Camille renvoyant les enfants des Falisques* (Louvre, pour La Vrillière, secrétaire d'Etat, et *le Frappement du rocher*, pour Gillier. Stella lui commanda le tableau *Armide et Renaud*. Le secrétaire d'Etat, des Noyers, lui envoya, d'après l'ordre de Richelieu, une invitation directe, accompagnée d'une lettre du roi. Poussin envoya au premier ministre quatre de ses *Bacchanales* (le Louvre en possède deux) et *Saint Jean baptisant le peuple* (même musée). De Chantelou l'alla chercher à Rome et le força de se rendre avec lui à Paris (1640). Il fut logé au Louvre ; le cardinal l'embrassa, Louis XIII le reçut à Saint-Germain.

Le premier ouvrage que Poussin exécuta fut un grand tableau commandé par Louis XIII, *la Cène*, pour l'église de Saint-Germain. De la même année est son *Miracle de saint François Xavier*. Poussin peignit ensuite *la Vérité que le Temps entève et soustrait aux atteintes de l'Envie et de la Calomnie* (Louvre). Citons encore : le *Baptême de saint Paul* (1643) ; en 1644, le peintre commença à travailler à la seconde série des *Sept sacrements*, qu'on a longtemps admirée au Palais-Royal.

Dans les quatre tableaux *la Mort de Saphire, la Femme adultère, les Aveugles de Jéricho* et *Rébecca*, Poussin voulut donner, par l'opposition et la gradation des expressions, un exemple des quatre modes qu'il s'attachait surtout à suivre : le riant, le touchant, le grave et le terrible. Les deux tableaux : *Obsèques* et *Cendres de Phocion*, sont à la fois paysages et tableaux d'histoire. En même temps, il se livrait à sa féconde imagination dans la disposition des sujets mythologiques ou fantaisistes : *Polyphème appelant Galatée au son de sa flûte ; Diogène jetant son écuelle en voyant un jeune homme boire dans le creux de sa main ; Scène d'effroi ; Pyrame et Thisbé ; Orphée ; les Bergers d'Arcadie*. Le *Déluge* fut son dernier tableau. Ces quatre toiles sont au Louvre.

Poussin est le maître de la peinture classique : élève des anciens, admirateur aussi de Raphaël et de Jules Romain, il excella dans une beauté simple, un peu sèche au début de sa carrière, qui devint dans la suite plus riche et plus moelleuse, mais à laquelle n'ont jamais manqué ni la grâce des contours, ni la force de l'expression. Il rechercha moins le charme du coloris que la correction du dessin et la belle ordonnance de la composition. Soucieux de la vérité dans les costumes et dans les architectures comme dans les paysages, il choisit cependant dans la réalité, qu'il ennoblit ; il agrandit l'histoire par l'allégorie, le paysage par l'histoire et créa non seulement le paysage historique, mais, d'une façon générale, le paysage.

POUSSIN (GUASPRE-), peintre français. V. DUGHET.

POUSSINÉE (*pou-si*) n. f. Troupe de poussins.

POUSSINESQUE (*pou-si-nèssk'*) adj. Qui tient de la manière du Poussin.

POUSSINIÈRE (*pou-si* — rad. *poussin*) n. f. Grande cage à compartiments, dans laquelle on élève les jeunes poulets : *Exposez les* POUSSINIÈRES *au grand air et au soleil.* || Sorte d'étuve, dans laquelle on recueille et on sèche les petits poussins au sortir de l'appareil d'incubation.

POUSSINIÈRE, nom ancien et aujourd'hui populaire de la constellation des Pléiades.

POUSSOIR (*pou-soir'*) n. m. Techn. Dans les montres à répétition, Bouton mobile que l'on pousse pour mettre en action la sonnerie. || Dans la poignée de l'épée-baïonnette, Bouton quadrillé sur lequel on appuie avec le pouce pour dégager la baïonnette de l'extrémité du canon du fusil.

— Chir. Instrument à trois pointes, avec lequel on poussait une dent après l'avoir déchaussée. || Instrument avec lequel on repousse les corps étrangers arrêtés dans l'œsophage.

POUT (*pou*) n. m. L'un des enfers hindous, lieu de souffrance, demeure des morts qui n'ont pas de fils pour célébrer à leur intention les rits funéraires.

POUTAGAN n. m. Mortier en bois, dont se servent les Indiens d'Amérique.

POU-TAÏ, moine bouddhiste chinois, célèbre pour sa sainteté, son savoir et sa charité, qui le firent considérer comme une incarnation du Bouddha futur Maitréya, personnification de la *Maitri* ou « amour du prochain ». Il vécut, dit-on, sous la dynastie des Tchang ou sous celle des Liang postérieurs. Sous le nom de *Hotéi*, les Japonais en ont fait l'un de leurs sept dieux.

POUTASSOU n. m. Nom niçois d'un poisson de mer du genre du merlan, le gade.

POUTCHÈGE, bourg de Russie (gouv. de Kostroma [distr. d'Yourevetz]), sur le Volga ; 2.500 hab. Port actif.

POUT-DE-SOIE n. m. Comm. V. POU-DE-SOIE.

POUTÉRIE (*ri*) n. f. Genre de sapotacées, comprenant des arbres dont on connaît quatre espèces de l'Amérique tropicale.

POU-THAÏ, POUTAY ou **PHOU-THAY**, population du Laos annamite qui, par les traits, se rapproche des Khâs. Ses membres servent d'intermédiaires entre les Laotiens et les Annamites, et parlent un dialecte siamois.

POUTIATA (Dimitri), officier et explorateur russe, né à Moscou en 1855. Dans un premier voyage, exécuté en 1883 avec Benderski et Ivanof, il a déterminé définitivement ce que c'est que le Pamir, et démontré que les monts Bolor n'existaient pas ; une excellente carte du pays fut le résultat de cette exploration. En 1888, il partit de Pékin, où il était attaché militaire à l'ambassade de Russie, pour explorer la Mandchourie au point de vue géographique et économique. En 1891, il a étudié la région du Khingan et de l'Inchan, et a constaté que l'Inchan n'est pas une chaîne de montagnes, mais un plateau, que le Khingan est le prolongement des gradins du grand plateau mongol. D. Poutiata est devenu général major, chef de la section d'Asie de l'état-major russe.

POUTIVL, ville de Russie (gouv. de Koursk), sur la Seim, dans un pays fertile ; 9.000 hab. Eglises remarquables. Ch.-l. d'un district peuplé de 160.000 hab.

POUTRAGE (*traj'*) n. m. Assemblage de poutres, charpente formée avec des poutres assemblées.

POUTRAISON (*trè*) n. f. Assemblage de poutres.

— Charpent. Syn. de POURTRAISON.

POUTRE (du lat. pop. *pullitra* ; de *pullus*, petit d'un animal) n. f. Ancienoem. Poulinche, jeune jument. — Auj. Grosse pièce de bois équarrie ou destinée à l'être, dont on se sert dans un grand nombre de constructions. || Grosse barre de fer en forme de double T, que l'on emploie comme les poutres en bois. || Epaisse feuille de tôle rivée en haut et en bas à des cornières de même matière, de façon à la relier à d'autres feuilles de tôle plus courtes, également rivées à l'ensemble et horizontales. || *Poutre armée*, Pièces de bois ou de fer que l'on relie entre elles de manière à obtenir un solide de grande résistance.

— ALLUS. LITTÉR. V. PAILLE.

— ENCYCL. Constr. Les *poutres* sont dites « de plancher », ou *p. droites*, lorsque, divisant l'espace à couvrir en deux ou plusieurs parties, elles reçoivent les abouts des solives et font l'office d'un mur. Les poutres sont simples ou armées ; les premières sont celles qui se composent d'une seule pièce, d'un équarrissage suffisant pour résister aux efforts qui tendent à les faire fléchir. Les poutres armées s'établissent de plusieurs manières : tantôt elles se composent de deux pièces de bois placées à une certaine distance l'une de l'autre et reliées à leurs extrémités par des boulons sur lesquels viennent s'appuyer des tirants horizontaux ou inclinés ; tantôt on les forme en accolant de simples plaques droites ou courbes contre les pièces de bois dont les dimensions sont trop faibles ; tantôt, enfin, on les construit en plaçant au milieu de la pièce, soit en dessus, soit en dessous, une belle ou contre-fiche, sur ou sous le pied de laquelle viennent presser les extrémités des tirants qui vont s'attacher au bout de la poutre.

Dans les ouvrages métalliques, tels que les planchers, les ponts, les charpentes, etc., on donne le nom de « poutres » aux fers à double T du commerce ou aux pièces composées

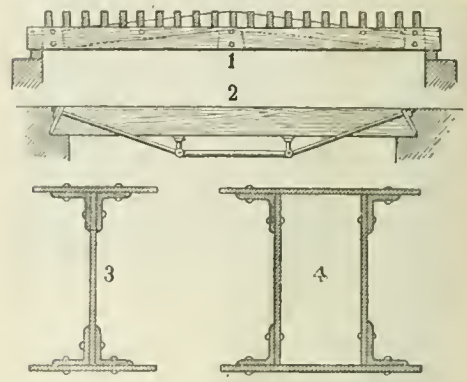

Poutre : 1. Ordinaire, en bois ; 2. Armée, en bois ; 3. En tôle double T ; 4. En tôle, section rectangulaire.

par des feuilles de tôle rivées, que l'on construit pour obtenir une pièce résistante et économique au point de vue de la matière. Les poutres en fer double T se font au laminoir et se composent de deux semelles plus ou moins larges et d'une âme pleine, c'est-à-dire d'une partie métallique centrale réunissant les deux semelles. Les poutres composées sont pleines ou à treillis ; les poutres pleines sont formées de deux semelles et d'une âme que l'on relie entre elles par des cornières égales ou inégales ; celles en treillis ou évidées ont, comme les précédentes, des semelles, des cornières et une âme ; seulement, cette dernière est évidée et est remplacée par des lames ou des barres de fer, disposées comme un treillage, suivant des angles de 60° et de 45° au maximum.

POUTRELLE (*trèl'*) n. f. Constr. Petite poutre. || Spécialem. Solive en fer à double T.

— Typogr. Nom donné à deux longues pièces de bois qui font partie du berceau de l'ancienne presse manuelle et dont chacune porte une bande de fer sur laquelle glisse le coffre mis en mouvement par la manivelle.

POUTROYE (LA) [en allem. *Schnierlach*], ch.-l. de cant. d'Alsace-Lorraine (distr. de Haute-Alsace [cercle de Ribeauvillé]) ; 2.212 hab. Source ferrugineuse ; filature de laines ; fabrique de pâtes de bois pour papier.

POUTURE n. f. Engraissement des bestiaux à l'étable, presque exclusivement avec des graines farineuses.

POUVILLON (Emile), littérateur français, né à Montauban en 1818. Ecrivain délicat et sincère, réaliste à sa manière, par l'exactitude de ses peintures, c'est surtout à l'observation des mœurs champêtres qu'il s'est appliqué, non sans succès. Nous citerons de lui : *Nouvelles réalistes* (1878) ; *Césette*, roman couronné par l'Académie française (1881) ; *l'Innocent* (1884) ; *Jean-de-Jeanne* (1886) ; *le Cheval bleu*, nouvelles (1888) ; *Chante-pleure* (1890) ; *les Antibel* (1892) ; *Petites Ames* (1893 ; *Bernadette de Lourdes*, mystère (1894) ; *Pays et paysages* (1895) ; *Mademoiselle Clémence* (1896) ; *l'Image* (1897) ; *le Vœu d'une chaste* (1900). Il a donné au théâtre : *le Roi de Rome*, pièce en cinq actes, avec Dartois (1899), et *les Antibel*, pièce en quatre actes, avec le même (1899).


E. Pouvillon.

POUVOIR (du bas lat. *potere*, class. *posse* : *Je puis* ou *je peux, tu peux, il peut, nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent. Je pouvais, nous pouvions. Je pus, nous pûmes. Je pourrai, nous pourrons. Je pourrais, nous pourrions. Que je puisse, que nous puissions. Que je pusse, que nous pussions. Pouvant. Pu*) v. a. Avoir la faculté, le moyen, l'autorité de faire : *C'est prodigieux tout ce que ne* PEUVENT *pas ceux qui* PEUVENT *tout !* (Mme Swetchine.)

— Avoir l'autorisation, la permission, la liberté : *Convalescent, Lycéen qui* PEUT *sortir.*

— Avec un nom de chose pour sujet. Etre dans le cas de produire quelque effet : *Le théâtre, qui ne* PEUT *rien pour corriger les mœurs,* PEUT *beaucoup pour les altérer.* J.-J. Rousseau.)

— Se décider, se résoudre, se porter à : *Comment* PEUT-*on croire certaines sornettes !*

— Etre dans le cas de dire ou de faire sans mensonge, sans erreur ou sans inconvénient : *On ne* PEUT *jurer de rien.* || Etre dans le cas d'être dit ou fait sans mensonge, sans témérité ou sans risque : *L'avenir ne* PEUT *s'escompter sans danger.*

— Etre dans un cas particulier de possibilité prévue : *Une réforme radicale ne* PEUT *s'accomplir en un jour.*

— Au subjonctif et placé devant le sujet, ce verbe sert à exprimer un désir ardent : PUISSE *l'avenir vous satisfaire !*

— Souvent le verbe à l'infinitif qui accompagne d'ordinaire le verbe *pouvoir* est sous-entendu, soit parce qu'il a déjà été exprimé, soit parce que l'esprit le supplée facilement : *Travaillez du mieux que vous* POURREZ.

— Loc. div. *N'en pouvoir plus*, Eprouver une fatigue ou un embarras extrême, un grand accablement : *J'ai le cœur serré à* S'EN POUVOIR PLUS. (Mme de Sév.) [Fam. Etre en pitoyable état : *Des habits, des souliers qui* N'EN PEUVENT PLUS.] || *On ne peut plus*, Au plus haut degré possible : *Napoléon était* ON NE PEUT PLUS *autoritaire.* || *Ne pouvoir qu'y*

faire, Etre hors d'état de s'opposer à une chose ou d'y remédier. ‖ *N'en pouvoir mais*. V. MAIS. ‖ *Je ne puis que je ne.....*, Il m'est impossible de m'abstenir de..... : JE NE PUIS, *ma chère fille*, QUE JE NE *suis en peine de vous*. (Mme de Sév.) [Vx.] ‖ *Sauve qui peut !* V. SAUVE.

— PROV. : **Qui peut le plus peut le moins**, Celui qui est capable de faire une chose difficile, coûteuse, etc., l'est, à plus forte raison, de faire une chose plus facile, moins coûteuse, etc. ‖ **Tel en pâtit qui n'en peut mais**, Le châtiment tombe souvent sur l'innocent. ‖ **Qui ne prend le bien quand il peut ne le trouve plus quand il veut**, On ne ressaisit plus l'occasion qu'on a laissée s'enfuir.

— Impersonnell. *Il peut* suivi d'un infinitif, Il est possible que : IL PEUT *arriver que l'avenir soit meilleur*. (Après les verbes *arriver*, *advenir*, employés à l'impératif, ces mêmes verbes ne se répètent pas à l'infinitif, et les pronoms *ce* et *il* peuvent se supprimer devant le verbe *pouvoir* : *Fais ce que dois, advienne que pourra.*)

Se pouvoir, v. pr. Etre possible, être en état de se réaliser : *Cela* SE PEUT, *ne* SE PEUT *pas*.

— Impersonnell. *Il se peut*, Il est possible.

POUVOIR (du v. *pouvoir*) n. m. Puissance, faculté de : *L'homme a le* POUVOIR *de désobéir à la loi morale, mais il n'en a pas le droit.* (Ott.) ‖ Droit d'agir : *La loi nous donne le* POUVOIR *de défendre notre vie.* ‖ Autorisation, droit délégué : *Plénipotentiaires qui ont dépassé leurs* POUVOIRS. ‖ Acte qui constate cette autorisation : *Montrer ses* POUVOIRS.

— En parlant des choses, Propriété : *L'air a le* POUVOIR *de renouveler le sang. L'aimant a le* POUVOIR *d'attirer le fer.* ‖ Force, puissance, influence : *Le* POUVOIR *de l'imagination est sans bornes.* (Condill.)

— Ascendant : *Les femmes abusent de leur* POUVOIR *sur nous.*

— Possession, libre disposition : *La plupart des choses que nous avons en notre* POUVOIR *cessent de nous plaire.*

— Droit ou puissance de commander ; autorité d'une personne sur d'autres personnes : *Arriver au* POUVOIR. ‖ Ensemble des personnes qui exercent l'autorité politique : *Flatter le* POUVOIR. ‖ Autorité spéciale s'exerçant sur des matières d'une nature déterminée : POUVOIR *législatif*, POUVOIR *exécutif*. POUVOIR *judiciaire*.

— Dr. Syn. de PROCURATION. ‖ *Excès de pouvoir*, Fait d'une autorité ou d'une juridiction qui sort de la sphère de ses attributions.



Incroyable (1794) armé du pouvoir.

— Jeux. Au trictrac, *Jan qui ne peut*. Se dit d'une dame ou d'un coin que l'on bat à faux ou d'une dame qui ne peut être jouée.

— Modes. Fam. Canne noueuse en spirale des incroyables. (On disait aussi *pouvoir exécutif*.)

— Physiq. Capacité des corps pour produire certains effets : POUVOIR *calorifique*. POUVOIR *émissif*. ‖ *Pouvoir des pointes*, Propriété que possèdent les pointes métalliques de laisser s'écouler l'électricité d'une manière continue.

— Relig. *Pouvoir spirituel*, Autorité ecclésiastique s'étendant seulement aux choses qui concernent la foi et la conscience. ‖ *Pouvoir temporel* ou *civil*. Par opposition au précédent, Gouvernement civil, celui qui atteint les personnes dans leurs intérêts matériels. (On donne particulièrement ce nom au gouvernement civil que le pape exerçait sur une partie de l'Italie.)

— SYN. **Ascendant, autorité**, V. AUTORITÉ. ‖ **Faculté, puissance.** ‖ **Autorité, domination**, etc. V. AUTORITÉ.

— ENCYCL. Physiq. On nomme, en physique, *pouvoir* d'une substance sous un certain rapport le coefficient qui exprime le rapport de l'effet obtenu sur cette substance par la cause considérée à l'effet maximum que l'on puisse concevoir à cette cause dans le cas le plus favorable. On dit aussi : *pouvoir diffusif, pouvoir réflecteur, pouvoir absorbant, pouvoir émissif*, etc. V. ces mots.

— *Pouvoir séparateur*. V. SÉPARATEUR.

— Polit. Le *pouvoir* est l'organisation et la manifestation, au profit de l'Etat, du droit de commander et du droit de contraindre. Sa légitimité n'est contestée que par l'école individualiste à outrance ou anarchiste ; mais il y a diversité d'opinions sur son origine. Les uns soutiennent qu'il vient nécessairement de Dieu, aucun homme n'ayant de droit par lui-même sur les autres hommes : c'est le *droit divin*. Mais, d'après les mêmes philosophes, Dieu peut communiquer sa puissance directement à un personnage ou à une famille, comme il la communique au père sur ses enfants, par le fait même qu'il est père : c'est la théorie du droit divin *direct* ou *immédiat*. La théorie du droit divin *médiat* ou *indirect*, qui fut celle des plus célèbres théologiens du moyen âge, veut au contraire que Dieu, créateur des sociétés, ait mis en elles, comme il le fait pour tous les êtres, ce qui est nécessaire à leur existence et à leurs fonctions, et, par conséquent, le pouvoir de commander, impliquant chez les autres le devoir d'obéir ; seulement, les sociétés ont le droit de déléguer ce pouvoir à une famille ou un homme, si elles jugent ce contrat utile à leurs intérêts. D'après la doctrine démocratique, le pouvoir réside dans la nation, qui seule peut régler ses destinées. Elle exerce donc l'autorité (gouvernement direct) ou la délègue à des représentants élus (gouvernement représentatif). Quelques esprits se refusent à reconnaître au pouvoir une origine si haute : ils en font l'apanage d'une classe, la plus apte à concilier tous les intérêts.

La mission du pouvoir est de protéger l'Etat et d'y faire régner l'équité. Il défend l'intérêt collectif contre les intérêts particuliers et fixe les obligations des citoyens entre eux ou envers l'Etat. Il garantit ainsi la sécurité de chacun et l'indépendance nationale. Aristote distingue, dans le pouvoir, trois éléments : la volonté délibérante, la magistrature qui exécute, l'administration de la justice (*Politique*). Locke discerne le pouvoir législatif, qui implique l'autorité judiciaire, le pouvoir exécutif et le pouvoir fédératif ou droit de régler les rapports de la nation avec les autres nations (*Essai sur le gouvernement civil*).

Les théories sur la légitimité, l'origine, les attributs du pouvoir ont peu d'importance pratique, et la science politique contemporaine recherche plus volontiers, parmi les infinies modalités de l'organisation du pouvoir, celles qui assurent le mieux le droit de l'Etat et la liberté de l'individu. Montesquieu a le premier préconisé dans ce but l'attribution à des corps différents des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. C'est cette « séparation des pouvoirs » qui a prévalu, dans l'Etat moderne.

Pouvoir constituant. Sieyes a établi avec force le départ entre les lois constitutionnelles, qui déterminent la forme de l'Etat, le mode de formation des lois, et les lois ordinaires. Le principe a été admis par la constitution de 1791 et par toutes les constitutions républicaines ultérieures, françaises ou étrangères. Le pouvoir constituant est alors déféré à une assemblée distincte, et la revision de la constitution soumise à une procédure spéciale. En Angleterre et dans nombre d'autres monarchies, le pouvoir constituant et le pouvoir législatif se confondent.

Pouvoir législatif. Il est confié, sauf de rares exceptions, à deux assemblées, issues l'une de l'élection populaire, l'autre du suffrage restreint, de la nomination royale ou de l'hérédité. La Chambre haute protège les citoyens contre l'arbitraire possible d'une Chambre unique. Aux époques révolutionnaires, où l'Etat est en péril, l'autorité se concentre au contraire en une assemblée unique.

Pouvoir exécutif. Un monarque héréditaire ou un président élu l'exercent. La constitution de l'an III le confiait à un directoire de cinq membres, et il appartient, en Suisse, au Conseil fédéral (sept membres), qui nomme son président chaque année.

Pouvoir judiciaire. Il n'est, d'après certains juristes, qu'une branche du pouvoir exécutif. Son indépendance est garantie par l'institution du jury, et par l'inamovibilité des magistrats.

— Dr. *Excès de pouvoir*. En matière de *décisions judiciaires*, l'excès de pouvoir donne ouverture à cassation. Il existe quand un tribunal prend une mesure qu'aucune juridiction ne peut prendre : si par exemple il édicte une peine non prévue par la loi, s'il statue par voie générale et réglementaire, s'il critique un acte du législateur ou de l'administration, etc. Le pourvoi est porté devant la Cour de cassation, soit par la partie lésée, soit par le procureur général près la Cour de cassation, mais seulement après l'expiration des délais accordés aux parties, et contre des décisions en dernier ressort.

En matière de *décisions administratives*, le conseil d'Etat a fort étendu, depuis 1860, la notion d'excès de pouvoir, qui comprend : 1° l'*incompétence* ou empiètement sur les attributions d'une autre autorité ou juridiction. 2° le *détournement de pouvoir*, ou emploi d'une attribution dans un but contraire à celui fixé par la loi (dans un intérêt privé par ex.) 3° le *vice de formes*, ou inobservation des formalités prévues par les lois et règlements ; 4° la *violation de la loi*, ou erreur de droit.

Pouvoir politique et religieux dans la société civile (THÉORIE DU), par de Bonald (Constance, 1796). Bonald étudie l'origine, la nature et l'organisation des sociétés et du pouvoir. Selon lui, les sociétés et le pouvoir sont de création divine. La société est un être, a ses fins en elle-même, auxquelles elle adapte l'individu, et le pouvoir est une volonté agissante, chargée de veiller à la conservation de la société. Ils ont deux aspects : religieux et politique. La constitution religieuse de la société et du pouvoir est la religion catholique ; leur constitution politique, la monarchie absolue. Bonald subordonne l'homme à la société. « L'homme n'existe que pour la société, la société ne le forme que pour elle-même. » Ce principe, négation de la doctrine individualiste de Rousseau et de Kant, fut le point de départ de la réaction doctrinale contre la Révolution française. Bonald en déduit que l'homme est impuissant à constituer la société, et que l'idée de droit individuel est erronée. Il expose son système avec beaucoup de rigueur logique, mais n'évite ni les distinctions subtiles, ni les antithèses factices.

POUXEUX, comm. des Vosges, arrond. et à 13 kilom. de Remiremont, sur la Moselle, en face du confluent de la Vologne ; 1.850 hab. Commerce de beurre.

POUY (Louis-Eugène-Ferdinand), écrivain et bibliographe français, né à Villiers-sur-Tholon (Yonne) en 1824. Commissaire-priseur à Amiens, il consacra ses loisirs à des recherches d'histoire locale. On peut citer de lui : *les Bibliographes picards* (1869) ; *la Picardie historique et littéraire*, recueil de pièces rares (1846-1872) ; *les Faïences et les Collections picardes* (1872) ; *Instructions de la reine Marie de Médicis à la reine d'Angleterre, sa fille* (1878) ; *Concini, maréchal d'Ancre ; son gouvernement en Picardie* (1885), *Peinture et gravure concernant le roi Charles VI* (1888).

POUYASTRUC, ch-l. de cant. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 10 kilom. de Tarbes ; 511 hab. Tuilerie. — Le canton a 27 comm. et 4.738 hab.

POUYER-QUERTIER (Auguste-Thomas), homme politique français, né à Estouteville-en-Caux (Seine-Inférieure) en 1820, mort à Rouen en 1891. Elève de l'Ecole polytechnique, il fonda à Rouen une fabrique de cotonnades, fut élu député avec l'appui du gouvernement (1857), et siégea à la droite dynastique ; mais il combattit le traité de commerce avec l'Angleterre (1860), la politique financière de Magne, la gestion du préfet Haussmann. Réélu en 1863, il perdit, en 1869, le patronage de l'administration, fut battu à Rouen (mai), puis comme candidat libéral à Paris (nov.). Député à l'Assemblée nationale (1871), il fut choisi par Thiers comme ministre des finances et prit très utilement part aux négociations du traité de Francfort (10 mai). Il préconisa une série d'impôts nouveaux, fit voter et émit avec plein succès l'emprunt de 2 milliards et demi, négocia à Berlin la libération anticipée du territoire, et soutint le projet d'impôt sur les matières premières (janv. 1872). Lors du procès de Janvier de La Motte, préfet de l'Empire, accusé de concussion, il justifia les mandats fictifs, et, devant le mécontentement du ministre de la justice, Dufaure, dut démissionner (1872). Il aida à la chute de Thiers (24 mai 1873), appuya le cabinet de Broglie, et vota contre l'ensemble des lois constitutionnelles (1875). Sénateur de la Seine-Inférieure (1876), il prêta son concours au cabinet de Broglie-Fourtou, mais refusa, en novembre 1877, de former un ministère de résistance. Il défendit au Sénat les traités protectionnistes de 1882. Il ne fut pas réélu sénateur en 1891. Spirituel et jovial, il était bon orateur d'affaires et politique avisé. Il a laissé : *la Vérité sur le régime économique de la France* (1868) ; *Interpellation sur les traités de commerce et leurs conséquences* (1869) ; *Vérités parlementaires. Le fond des choses* (1869).



Pouyer-Quertier.

POUZAC, comm. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 3 kilom. de Bagnères-de-Bigorre, sur l'Adour ; 1.021 hab. Eglise et enceinte fortifiée du XVe siècle.

POUZAUGES, ch-l. de cant. de la Vendée, arrond. et à 10 kilom. de Fontenay, dans le Bocage ; 3.314 hab. Ch. de f. Etat. Fontaines ferrugineuses, tanneries, ferblanterie. Ruines d'une forteresse de la fin du XIe siècle ou du début du XIIe s. — Le canton a 13 comm. et 20.173 hab.

POUZIN (LE), comm. de l'Ardèche, arrond. et à 14 kilom. de Privas, sur le Rhône ; 2.332 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Filature de soie, fonderies et forges de l'Herme.

POUZOLLES, comm. de l'Hérault, arrond. et à 18 kilom. de Béziers ; 1.228 hab. Carrière de plâtre. Distillerie.

POUZY-MÉSANGY, comm. de l'Allier, arrond. et à 29 kilom. de Moulins, au-dessus de la Bieudre ; 1.271 hab. Carrière de pierres. Fabrique de tuiles.

POUZZOLANE (ital. *pozzolana*, du n. de la ville de *Pouzzoles*) n. f. Formation meuble, noire ou rougeâtre, sorte de gravier d'origine volcanique, qu'on trouve particulièrement aux environs de Pouzzoles. Il en existe aussi en Auvergne, Velay et Vivarais.

POUZZOLANIQUE (*nik*) adj. Qui a rapport à la pouzzolane : *Ciment* POUZZOLANIQUE.

POUZZOLES (lat. *Puteoli*, ital. **Pozzuoli**), ville d'Italie (Campanie [prov. de Naples]), sur le bord de la mer ; 16.610 hab. Ch.-l. de circondario. Evêché, petit port actif, exportant les *pouzzolanes* des environs. Nombreux monuments antiques : le Colisée, presque aussi grand que celui de Rome, le Serapeum ou temple de Serapis. (V. ce mot.) Aux environs, les Champs Phlégréens. V. ce mot.

Fondée par les Cumains en 522 av. J.-C., sous le nom de *Dicearcha*, Pouzzoles fut un lieu de villégiature fréquenté par les Romains, mais a été complètement détruite en 1550 par les Turcs.

POUZZOLITE n. f. Géol. Variété de pouzzolane.

POVIGLIO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Reggio nell'Emilia]), 5.490 hab.

POVINDAS, grande tribu de la région orientale de l'Afghanistan (50.000 individus). A l'automne, les Povindas plantent leurs tentes sur les bords de l'Indus et y installent leurs femmes et leurs enfants, les hommes partent en caravanes pour l'Inde.

POVOA de Lanhoso, bourg du Portugal (Entre-Douro-e-Minho), près de l'Avo, 3.000 hab.

POVOA de Varzim, ville du Portugal (Entre-Douro-e-Minho), au bord de l'Océan, 12.400 hab. Bains de mer.

POVOAÇAO, ville de l'archipel des Açores, 5.600 hab. Ch.-l. de concelho, sur la côte sud de l'île de Sao Miguel.

POVOLETTO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]) ; 3.500 hab.

POVORINO, bourg de Russie (gouv. de Voronèjo distr. de Novokhopersk), sur le Khoper ; 8.800 hab.

POVOSK n. m. Sorte de chariot russe.

POWDER, rivière des Etats-Unis, dans l'Etat de Wyoming et le territoire de Montana, affluent du Yellowstone. Elle naît au versant oriental des monts Big-Horn, traverse d'immenses forêts non encore explorées, et atteint le Yellowstone après un cours de 600 kilom. environ.

POWDERLY (Terence Vincent), socialiste américain, né à Carbondale (Pensylvanie) en 1849. Employé de chemin de fer, il s'occupa avec passion des questions sociales, devint président de l'Union des mécaniciens et forgerons, et fit fusionner cette association importante avec celle des « Chevaliers du travail », dont il fut élu grand maître en 1879. Powderly donna une impulsion formidable à ce syndicat. Il le dégagea des influences par trop protestantes, qui en éloignaient les ouvriers catholiques, et s'opposa à ce qu'il intervînt dans les grèves autrement que comme médiateur.

POWELL (John Wesley), géologue et ethnologue américain, né à Mount-Morris (Etat de New-York) en 1834. Il a écrit, entre autres ouvrages : *Exploration of the Colorado River in 1869-1872* (1875) ; *Lands of the Arid Region of the United States* (1879) ; *Contributions to North American Ethnology* et *Outlines of the Philosophy of the North American Indians*, etc.

POWELL (Edouard), prêtre et théologien catholique, né en Angleterre vers 1480, mort à Smithfield en 1540. Henri VIII le chargea de défendre, contre Luther, la doctrine catholique sur les sacrements, et lui donna d'abord de grandes marques de faveur. Mais Powell, ayant publié un traité latin pour démontrer la validité du mariage du roi avec Catherine d'Aragon, celui-ci le fit arrêter et donna l'ordre de le mettre à mort et exécuter sans jugement. Outre des *Sermons*, écrits dans un latin très pur, on a de lui, également en latin : *Defense du sacerdoce évangélique et des sept sacrements contre Martin Luther, religieux apostat et wiclefiste insigne* 1523).

POWELL (Baden), physicien anglais, né à Londres en 1798, mort à Oxford en 1860. Professeur à l'université d'Oxford, il a publié, entre autres ouvrages : *Elements d'optique* (1833), *Révélation et science* (1833), *Aperçu historique du développement des sciences physiques et mathématiques* (1834) ; *Théorie des ondulations* (1849) ; *l'Unité des mondes et de la nature* (1856). Il était membre de la Société royale de Londres.

POWELL (George William Henry), peintre américain, né dans l'Etat d'Ohio (Etats-Unis) en 1824, mort à New-York en 1879. Il étudia à Cincinnati (Ohio), à Dusseldorf, en France et en Italie, puis s'adonna à la peinture d'histoire et composa un immense tableau sur *la Découverte du Mississipi*, aujourd'hui place à Washington dans la salle des conférences du Capitole. Il a aussi fait des portraits.

Poweshiek, comté des Etats-Unis (Iowa), aux sources de l'Iowa River (bassin du Mississipi); 23.000 h. Ch.-l. *Montezuma*.

Powhattans, ancienne nation indienne, aujourd'hui disparue, qui vivait dans l'Etat de Virginie (Etats-Unis).

Pownall (Thomas), homme politique et érudit anglais, né à Lincoln en 1722, mort à Bath en 1805. Gouverneur de New-York, gouverneur adjoint de New-Jersey, gouverneur de Massachusetts (1757), de la Caroline du Sud (1759), il retourna en Angleterre en 1760, fut directeur du commissariat de 1762 à 1763, et servit en Allemagne, sous le prince Ferdinand, avec le grade de colonel. En 1764, il exposa, dans un livre devenu fameux, ses théories sur l'essor des colonies britanniques : *the Administration of the colonies*. Pownall, élu membre des Communes en 1767, se rangea dans l'opposition. Parmi ses ouvrages de politique et d'érudition, citons : *Principles of polity* (1752 ; *Treatise on the study of antiquities* (1782 ; etc.

Powodowski (Jérôme), théologien polonais, né et mort à Cracovie (1543-1613). Il étudia la théologie à Padoue. De retour dans sa patrie, il soutint de nombreuses controverses contre les protestants, spécialement contre les sociniens. Il fut secrétaire du roi Sigismond Vasa et archiprêtre de l'église Sainte-Marie à Cracovie. Très populaire parmi ses compatriotes, il fut élu député à plusieurs dietes. Ses nombreux ouvrages de polémique lui valurent le surnom de **Marteau de l'hérésie**. Les plus estimés sont, en latin : *Catéchisme de l'Eglise universelle* (1577) ; *Manuel des sept sacrements* (1592 ; *Christologie* (1602-1610) ; en polonais : *Frein opposé aux erreurs et aux blasphèmes des nouveaux ariens* (1582) ; *Vie de Thomas Zebuski* (1592).

Po-yang ou **Pho-yang**, grand lac de l'empire de Chine (prov. du Kiang-Si), au S. du Yang-tsé-Kiang, dans lequel il se déverse par un canal de 3 à 4 kilom. de long. ; 4.500 kilom. carr. Iles nombreuses. Port de Nang-Kang, sur la rive occidentale.

Poyanne, comm. des Landes, arrond. et à 13 kilom. de Dax, sur une colline de la Chalosse ; 950 hab. Commerce de grains. Tonnellerie. Château de la Renaissance.

Poyartin, comm. des Landes, arrond. et à 18 kilom. de Dax ; 924 hab. Restes de camp et de voie romains.

poye (*po-i*) n. f. Techn. Bâton au moyen duquel on arrête la vis de la presse, dans les papeteries. (Vx.)

Poyet (Guillaume), chancelier de France sous François Ier, né aux Granges, près d'Angers, vers 1474, mort à Paris en 1548. Fils d'un avocat d'Angers, il entra au barreau, plaida devant le parlement de Paris, et représenta Louise de Savoie dans le fameux procès engagé pour la succession de Bourbon. Il y gagna d'être nommé avocat du roi en 1530, puis président à mortier en 1531. Il fut même chargé de plusieurs missions diplomatiques, et négocia notamment, en 1537, la trêve de Thérouanne. A la mort du Du Bourg, protégé par le connétable de Montmorency, il devint chancelier de France. Il a, comme chancelier, attaché son nom à la célèbre ordonnance de Villers-Cotterets (1539), mais il servit aussi, comme tel, les ressentiments du connétable, dont il fit poursuivre pour concussion, devant le parlement, un des ennemis les plus puissants, l'amiral Chabot de Brion (1541). La disgrâce de Montmorency, survenue peu après, entraîna celle de Poyet. Brion obtint alors la revision de son procès, puis réclama la punition de ses premiers juges. Poyet, traduit devant le parlement pour abus et malversations, fut privé, en 1543, de tous les états et offices de chancelier de France, et frappé d'une amende de 100 000 livres. Il avait été ordonné prêtre vers 1534 et portait le nom d'abbé de Berdoues.



Poyet.

Poyet (Bernard), architecte français, né à Dijon en 1742, mort à Paris en 1824. Elève de de Wailly, il obtint le grand prix de sculpture et, à son retour à Paris, fut nommé architecte du duc d'Orléans, puis architecte de la ville et du ministère de l'intérieur. On lui doit : les *Ecuries d'Orléans* et l'édifice dodécastyle corinthien qui ouvre le Palais-Bourbon (ancien Corps législatif) ; la restauration de la *Fontaine des Innocents* de Jean Goujon, et un grand nombre de *projets*.

Poynter (Guillaume), évêque catholique anglais, né vers 1760 à Petersfield (comté de Hamp), mort en 1827 à Londres. Pendant la Révolution, il subit, à Doullens, une captivité qui dura un an et demi (1793-1794). De retour en Angleterre, il dirigea le collège catholique d'Edmond, dans le comté de Hertfort, fut sacré évêque *in partibus* d'Halie, et administra le district catholique de Londres, d'abord comme coadjuteur de l'évêque Douglas, puis comme vicaire apostolique titulaire. Il fit preuve d'un grand esprit de conciliation dans ses relations avec le gouvernement anglais et condamna la protestation publiée à Londres contre le Concordat par l'abbé Blanchard et par plusieurs autres prêtres émigrés français (1801). Le pape Pie VII, qu'il visita en 1815, lui donna de nombreux témoignages de son estime. Son principal ouvrage, *le Christianisme* ou *Preuves de la religion chrétienne* (1811), a été traduit de l'anglais en français, par Taillefer (1828).

Poyo, comm. d'Espagne (Galice [prov. de Pontevedra]) ; 5.410 hab., en très nombreux hameaux.

Poyssenot (Philibert), philologue français, né à Jouhe, près de Dôle, vers 1490, mort en 1556. Docteur en droit canonique et religieux de l'ordre de Cluny, il voyagea en Allemagne et en Italie, où il recueillit, dit-on, des manuscrits dont il enrichit le collège clunisien fondé à Dôle par Antoine de Roche. Il devint, d'ailleurs, un peu plus tard, prieur de ce collège, puis vice-chancelier de l'Université fondée en cette ville au début du XVIe siècle. Il est le premier éditeur de l'ouvrage historique de Guillaume de Tyr : *Belli sacri historia* (1549).

Poza ou **Poça** (André de), philologue espagnol, né à Orduna (Biscaye). Il vivait au XVIe siècle, étudia les mathématiques, le droit, les antiquités de son pays, exerça la profession d'avocat à Bilbao et composa, outre un *Traité d'hydrographie* (1583), un ouvrage rempli de recherches curieuses sur l'ancienne langue espagnole et les populations cantabres (1587). — Son fils, Jean-Baptiste **Poza**, mort en 1660, entra dans l'ordre des jésuites, acquit la réputation d'un des plus savants théologiens de son temps et professa avec un grand succès, à partir de 1612, la philosophie au collège de Madrid. Son principal ouvrage est un traité de l'*Immaculée conception* (1626).

Pozega. Géogr. V. Poséga.

Pozo Alcon, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen]), près du Guadalentin ; 3.915 hab.

Pozoblanco, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue]) ; 10.025 hab.

Pozos, ville du Mexique (Etat de San Luis Potosi) ; 11.000 hab. — Village du Mexique (Etat de Guanajuato) ; 4.500 hab.

Pozzallo, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Syracuse]), près de la mer ; 4.410 hab. Port de la ville de Modica.

Pozzi (Samuel-Jean), chirurgien français, né à Bergerac (Dordogne) en 1846. Agrégé de la faculté de médecine de Paris en 1875, chirurgien des hôpitaux en 1877, il s'occupa d'abord, à l'exemple de son maître Broca, d'anatomie comparée et d'anthropologie, et publia divers travaux, entre autres : *Sur le poids du cerveau selon les races et les individus* (1878) ; *Sur le cerveau de l'homme et des primates* (1880) ; puis il se consacra à la vulgarisation, en France, des procédés radicaux de la chirurgie contemporaine et plus particulièrement de la gynécologie. Il a publié, entre autres mémoires : *De l'ostéite déformante ou pseudo-rachitisme senile* (1855) ; *Etude sur les énormes polypes de l'utérus* (1885) ; *Progrès et évolution de la gynécologie contemporaine* (1888) ; *Traité de gynécologie clinique et opératoire* (1891-1892). Il a été sénateur de la Dordogne, de 1897 à 1902.

Pozzo (Cassiano del), magistrat italien, né en 1498, mort à Turin en 1578. Il entra dans la magistrature en 1518 et devint conseiller intime du duc de Savoie Charles III, qu'il accompagna à l'armée. Il s'y montra homme de guerre intrépide, et défendit avec succès Nice (1545), attaquée par les flottes combinées de la France et du fameux Barberousse. Il fut premier président du Sénat de Turin. On lui doit : *Additiones ad communes doctorum opiniones* (1515) ; *Additiones ad Bartolum* (1577).

Pozzo (il Padre **Andrea**), peintre italien de l'école milanaise, né à Trente en 1642, mort à Vienne en 1709. Il étudia à Milan, à Venise et à Rome ; en 1665, il entra dans l'ordre des jésuites, et se consacra principalement à la décoration de leurs églises. Il avait une facilité incroyable, surtout dans le genre « trompe-l'œil », et s'est complu à peindre de fausses coupoles, à Turin, à Mondovi, à Modène, à Arezzo, à Montepulciano, etc. Comme architecte, on lui doit la cathédrale de Laibach (1700) ; l'église de l'Université à Vienne, etc.

Pozzo (le comte Jérôme dal), architecte italien, né et mort à Vérone (1718-1781). D'une famille riche et distinguée, il se crut appelé, de par sa naissance et sa fortune, à réveiller dans son pays le génie architectonique. Il visita l'Egypte, la Grèce, et étudia soigneusement les diverses écoles d'Italie. De ces pérégrinations savantes, il rapporta de nombreux dessins, qui sont aujourd'hui au musée de Vérone. Il construisit dans le Vicentin l'élégante villa Trissino, que les architectes contemporains s'empressèrent de copier. Peu de temps après, il construisit la petite église de Castellano, près de Mantoue, où il résuma avec bonheur les styles roman et gothique. En 1745, de jeunes seigneurs et des dames de Vérone voulant jouer la comédie et la tragédie sur un théâtre à eux, le comte Pozzo leur construisit un petit théâtre d'un goût parfait dans la grande salle de l'Académie philharmonique. Le comte Pozzo composa aussi un traité d'architecture dont la bibliothèque de Vérone possède le manuscrit : *Degli ornamenti dell' architettura civile, secondo gli antichi*.

Pozzo (Ferdinando, comte dal), écrivain italien, né à Montcalvo (Piémont) en 1768, mort à Turin en 1843. Avocat à Turin, il se rangea au parti de Napoléon quand celui-ci s'empara de l'Italie. Député au Corps législatif (1805), il fut bientôt nommé président de la cour impériale de Gênes, comte de l'Empire et, en 1809, conseiller référendaire au conseil d'Etat. En 1815, il perdit ses titres et reprit sa profession d'avocat. Il se mêla aux soulèvements du Piémont de 1821, fut même un instant ministre de l'intérieur, mais à la chute du gouvernement provisoire, il dut s'exiler. Il se rendit en Angleterre, puis en France et revint dans sa patrie en 1837. Il a publié : *Opuscoli di un avvocato milanese originario piemontese* (1819) ; *Observations sur le régime hypothécaire établi en Sardaigne par l'édit du 16 juillet 1822* (1823) ; *Della felicità che gl' Italiani possono e debbono dal governo austriaco procacciarsi* (1833).

Pozzo di Borgo (Charles-André), homme politique et diplomate corse, né à Alata, près d'Ajaccio, en 1764, mort à Paris en 1842. Issu d'une noble famille corse, il fut élu à l'Assemblée législative (1791), où il rédigea le rapport sur la déclaration de guerre à l'Allemagne (juill. 1792). Nommé procureur général syndic de la Corse (1792), il retourna dans son pays et se trouva en présence de deux partis : le parti français, qui avait Bonaparte pour chef, et le parti rétrograde, qui préférait le joug de l'Angleterre à celui de la France ; il se déclara pour ce dernier. Nommé président du conseil d'Etat et secrétaire d'Etat du nouveau gouvernement établi par Gilbert Elliot, il fut bientôt chassé de l'île par les troupes françaises et s'enfuit à Londres avec le vice-roi. Il débuta alors dans une longue carrière diplomatique, où il se montra l'adversaire patient et acharné de son ancien rival, Napoléon. Conseiller privé de l'empereur Alexandre, disgracié après le traité de Tilsit sur la demande de Napoléon, il se rendit auprès du prince royal de Suède, Bernadotte, intéressé comme lui à la chute de l'empire français. Après la campagne de Russie (1812), il retourna à Saint-Pétersbourg, et devint colonel, aide de camp, général, enfin commissaire général au gouvernement provisoire formé en 1814 après l'abdication de Fontainebleau. Il fut un des premiers artisans de la déchéance finale de Napoléon. Nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en France, il assista au congrès de Vienne. Ambassadeur en France jusqu'en 1834, il accepta peu après l'ambassade d'Angleterre et rentra dans la vie privée en 1839. Pendant son séjour à Paris, il s'efforça de favoriser un rapprochement entre la monarchie restaurée et le tsar.

pozzolane n. f. Syn. de pouzzolane.

Pozzolo Formigaro, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]) ; 3.720 hab.

Pozzomaggiore, bourg du roy. d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Sassari]) ; 3.895 hab.

Pozzonovo, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]) ; 2.520 hab.

Pozzuolo Martesana, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]) ; 3.038 hab.

Pozzuolo Udinese ou **Pozzuolo del Friuli**, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]) ; 3.460 hab.

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

DES SIX PREMIERS VOLUMES DU « NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ »

MM.

Ablys de Jourdain (*Paul*), homme de lettres.
Aguinet (*M.*), licencié ès lettres, interne des hôpitaux de Paris.
Ajen de l'Isle, homme de lettres.
Alber (*Édouard*), prestidigitateur.
Allier (*Raoul*), agrégé de philosophie, chargé de cours à la Faculté de théologie protestante.
André (*Émile*), publiciste, rédacteur au *Journal*.
André (*Léonce*), pasteur de l'Église réformée.
André (*Louis*), juge d'instr. au trib. de la Seine.
Audollent (*Auguste*), professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.
Augé (*Paul*), licencié ès sciences.
Auzou (*Émile*), agrégé d'histoire et de géographie, professeur à l'École Lavoisier.
Avril (*Paul*), artiste dessinateur.
Babelon (*Ernest*), Membre de l'Institut, Conservateur du département des médailles.
Baladier (*A.*), artiste dessinateur.
Bary (*Paul*), chef des travaux pratiques à l'École de physique et de chimie de Paris.
Baudrillart (*André*), ancien membre de l'École française de Rome, agrégé de grammaire, professeur au lycée de Versailles.
Baumgart, administrateur de la Manufacture nationale de Sèvres.
Bavincourt (*P. de*) publiciste.
Beaunier (*André*), ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé des lettres.
Béquin (*C.*), publiciste.
Belloc (*Émile*), président de la Société d'aquiculture et de pêche.
Bénard (*Agricol*), artiste dessinateur.
Berjot, conseiller à la cour d'appel de Grenoble
Bernard (*Augustin*), professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger, docteur ès lettres.
Bernard (*Francois*), professeur d'économie politique à l'École d'agriculture de Montpellier.
Bernardin (*N.-M.*), docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne.
Bernède (*Arthur*), critique dramatique.
Bertillon (*Alphonse*), doct. en méd., chef du service de l'identité judiciaire à la Préf. de police.
Bertrin (abbé *Georges*), agrégé de l'Université, doct. ès lettres, prof. à l'Inst. cathol. de Paris.
Besson (*Paul*), prof. à l'Université de Grenoble.
Bessou (*Antonin*), artiste dessinateur.
Blériot (*Alphonse*), licencié ès sciences physiques et ès sciences mathématiques.
Blochet (*E.*), attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.
Boissonnade (*P.*), maître de conférences à la Faculté des lettres de Poitiers.
Bondois (*Paul*), agrégé d'histoire, professeur au lycée Buffon.
Bonneau *Alcide*), homme de lettres.
Bonneton (*Paul*), bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.
Bordas (*Léon*), docteur en médecine, chargé de cours à la Faculté des sciences de Marseille.
Bornecque (*Henri*), maître de conférences à l'Université de Lille
Boucheny (*Gaston*), licencié ès sciences physiques et mathématiques.
Bourgonnier, agrégé de l'Université, professeur de mathématiques au lycée d'Orléans.
Bournon (*Fernand*), archiviste paléographe.
Boyer (*Jacques*), licencié ès sciences.
Boyer, docteur en droit.
Bredin (*A.*), licencié ès lettres, professeur au collège de Langres.
Bréhier (*L.*), chargé de cours d'histoire à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.
Bresson (*Louis*), pasteur de l'église wallonne à Rotterdam.
Brizard, docteur ès sciences physiques, professeur au lycée Janson-de-Sailly.
Brongniart (*Charles*), docteur ès sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle.
Brun (*Pierre*), docteur ès lettres, professeur au lycée de Montpellier.
Brun (*Alexandre*), artiste dessinateur.
Bures (*Maurice*), docteur en droit.
Cantacuzène, docteur en médecine, attaché à l'Institut Pasteur.
Carré (*Henri*), professeur d'histoire à l'Université de Poitiers.
Cart (*Louis-William*), agrégé de l'Université, professeur au lycée Carnot.
Cart (*Théophile*), agrégé de l'Université, professeur au lycée Henri IV.
Castets (*Henri*), homme de lettres.
Champ (*Paul*), rédacteur au *Vélo*.
Chartier (*Henri*), artiste peintre et dessinateur.
Chassigneux (*Edmond*), licencie ès lettres.
Chaumeton (*Georges*), professeur de mathématiques au collège Chaptal.
Chaumeton (*René*), capitaine d'artillerie
Chauveaud (*Gustave*), chef des trav. pratiques de botanique à la Faculté des sciences de Paris.
Chauvin (*Paul*), agrégé des lettres, professeur de rhétorique au lycée de Tours.
Chélard (*Raoul*), homme de lettres.
Chenclos (*A. de*), publiciste.
Clément (*Vincent*), docteur en médecine.
Cligny (*Adolphe*), agrégé des sciences naturelles, ancien élève de l'École normale supérieure.
Colin (*Étienne*), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Nevers.
Combes (*Paul*), publiciste.
Coquelin (*Louis*), licencié ès lettres.
Coster (*Adolphe*), agrégé de l'Université, professeur au lycée de Chartres.
Couderc (*Camille*), archiviste paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale.
Crouzet (*Paul*), ancien élève de l'École normale supérieure, professeur au lycée de Toulouse.
Daguillon (*Auguste*), docteur ès sciences, maître de conférences de botanique à la Faculté des sciences de Paris.
Daniel (*L.*), docteur ès sciences, maître de conférences à la Faculté des sciences de Rennes.
Dastre (*A.*), professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Paris.
Debidour (*Antonin*), inspecteur général de l'instruction publique.
Delacour, attaché à la bibliothèque Mazarine.
Delavaud (*Louis*), chef du cabinet du ministre des Affaires étrangères.
Delcour, juge au tribunal civil de Romorantin.
Deloncle (*J.-L.*), maître des requêtes au Conseil d'État.

MM.

Demogue (*René*), docteur en droit, chargé de cours à la Faculté de droit de Lille.
Depont (*Octave*), administrateur des communes en Algérie.
Dérué lieutenant-colonel, inspecteur principal de l'enseignement de la gymnastique.
Deschamps (*Gaston*), critique littéraire.
Desdevises du Dézert, professeur à la Faculté des lettres de Clermont Ferraud
Desserteune (*Maurice*), artiste dessinateur.
Desvaillnes (*Jean*), publiciste.
Devaulx (*Émile*), ingénieur agronome, rédacteur au ministère de l'Agriculture.
Devèze (*Gerard*, diplôme de l'École des Langues orientales vivantes.
Deviliaire (*Charles*) homme de lettres
Diehl (*Charles*), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Paris.
Dorez (*Leon*), ancien membre de l'École française de Rome, sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibl. nationale.
Dubois (*Marcel*), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Du Fief, secrétaire général de la Société de géographie de Bruxelles.
Dufour (*Léon*, docteur ès sciences.
Dumas (*François*), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse.
Dumoulin (*Maurice*), bibliothécaire universitaire, rédacteur au *Temps*.
Dupau (*Georges*), docteur en médecine.
Duprat, professeur de philosophie au lycée de Rochefort, docteur ès lettres.
Durassier (*Édouard*), chef des archives au ministère de la Marine.
Durieux (*Joseph*), docteur en droit, archiviste de la grande chancellerie de la Légion d'honneur.
Duval (*Gaston*), attaché à la bibl. de l'Arsenal.
Ébray (*Alcide*), publiciste, rédacteur au *Journal des Débats*.
Enoch (*Maurice*), agrégé des lettres, professeur de rhétorique au lycée de Rochefort.
Fagnan (*E.*), professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.
Farges (*Louis*), chef du bureau historique au ministère des Affaires étrangères.
Faucher-Gudin, artiste dessinateur.
Fauchille (*Paul*), docteur en droit, directeur de la *Revue générale de droit international public*.
Faure (*Maurice*), sénateur de la Drôme.
Flandrin (*Louis*), ancien élève de l'École normale supérieure, professeur au lycée Buffon.
Flegenheimer (*Edmond*), ancien élève de l'École normale sup., agrégé des langues vivantes.
Foucart (*G.*), explorateur, homme de lettres.
Fourcaud (*Louis de*), membre du Conseil supérieur des beaux-arts, professeur à l'École nationale des beaux-arts.
Fourneau (*Henry*), pasteur.
Foveau de Courmelles, docteur en médecine, licencié ès sciences physiques et naturelles.
Froidevaux (*Henri*), agrégé d'histoire et de géographie, docteur ès lettres, secrétaire de l'Office colonial près la Faculté des lettres de Paris.
Funck-Brentano (*Frantz*), archiviste paléographe, bibliothécaire à la bibl. de l'Arsenal.
Gaillard (*Henri*), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au collège Stanislas.
Gain (*Edmond*), maître de conférences à l'Université de Nancy.
Gaubert (*Paul*), docteur ès sciences, assistant au Muséum.
Gauchery (*P.*), docteur ès sciences, chef des travaux pratiques à la Faculté des sciences de Paris, interne des hôpitaux.
Gausseron (*H.-B.*), professeur au lycée Janson-de Sailly.
Gauthier (*Paul*), attaché au ministère des Affaires étrangères.
Gautier (*Jules*), inspect. de l'académie de Paris.
Gautier *L.*), publiciste.
Gestin (*Robert*), docteur en droit.
Girard (*Alphonse*), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Bordeaux.
Giraud, agrégé des sciences naturelles, préparateur de paléontologie au Museum.
Girault (*Arthur*), professeur à la Faculté de droit de Poitiers.
Giron, publiciste.
Glangeaud (*Ph.*): professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Clermont.
Godard (*Léon*), docteur ès sciences, professeur au collège Sainte-Barbe.
Gonse (*Louis*), critique d'art.
Good (*Arthur*), ingénieur-conseil.
Got, docteur en médecine.
Gouvy, auditeur à la Cour des comptes.
Grappe (*Georges*), homme de lettres.
Grasset (*Eugène*), artiste dessinateur.
Gréard *Octave*), Membre de l'Acad. française.
Grétérin (*René*), professeur de littérature.
Guéchot *M.*), professeur au lycée de Sens.
Guéguen (*F.*), chef de laboratoire à l'École de pharmacie de Paris.
Guillemonat (*Auguste*), docteur en médecine, maître de conférences au Collège de France.
Guy *Camille*), agrégé d'histoire et de géographie, gouverneur des Colonies
Guyot (*Yves*), ancien ministre des Trav. publics.
Hamel (*Augustin*), agrégé de l'Université, professeur au collège Stanislas.
Hamelin (*Maurice*), auditeur au Conseil d'État.
Harbulot (*Maurice*), docteur en droit.
Haumant (*E.*), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Lille.
Haurigot (*Georges*), homme de lettres.
Haussmann (*Jacques*), ancien directeur au ministère des Colonies.
Hébert, préparateur à la Faculté de médecine.
Henriet (*Jules*), membre de la Société de géographie de Marseille.
Henry (*Louis*), chef de culture au Muséum, prof. à l'École nationale d'horticulture de Versailles.
Hérou *Albert*), lieutenant de vaisseau.
Hustin (*A.*), conseiller référendaire à la Cour des comptes.
Jarry (*Raymond*), ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université.
Jeanroy (*A.*), professeur de littérature du moyen âge, à l'Université de Toulouse.

MM.

Joachim, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Chateauroux
Joannis *Alexandre*), professeur à la Faculté des sciences de Paris.
Joly *Henri*, ancien doyen de la Faculté des lettres de Dijon.
Jouin (*Henry*, lauréat de l'Institut, secrétaire de l'École nationale des beaux-arts
Karppe, prof. d'allemand à l'École alsacienne.
Kergomard *J.-G.*, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Nantes
Kilian, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Grenoble.
Kirchhoffer *Alphonse*), professeur de la salle Jean-Louis secrétaire de l'académie d'armes.
Kont (*J.*), professeur au collège Rollin.
Kreutzberger (*Ch.*) artiste dessinateur.
Leffitte (*Louis*), licencié ès lettres, professeur à l'École supérieur de commerce de Nantes.
Lalauze (*Alphonse*, artiste peintre.
Lanson *Gustave*, maître de conférences à l'École normale supérieure.
Lapauze (*Henry*, publ., rédacteur au *Gaulois*
Lardennois (*Henri*, professeur à l'école de médecine et chirurgien des hôpitaux de Reims
Laubadère *Paul de*, artiste dessinateur.
Laumonier, docteur en médecine.
Legutey (*Eugène*, ancien chef de division au Comptoir d'escompte de Paris.
Leblond *René*, artiste dessinateur.
Lebreton (*Félix*, ingénieur en chef des mines, prof. à l'École nationale supérieure des mines.
Leclercq (*André*, préparateur à l'École d'agriculture de Rennes.
Le Dantec (*Félix*), docteur ès sciences, chargé de cours à la Sorbonne.
Ledos *Gabriel*), archiviste paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.
Léger (*Louis*), membre de l'Institut, professeur au Collège de France
Le Glay (*André*, publiciste.
Leheup, ingénieur des manufactures de l'Etat.
Lejeal (*Gustave*, publiciste.
Lejeal (*Leon*), chargé de cours au coll. de France.
Le Marchand, lieutenant-colonel d'artillerie.
Lemosof (*Paul*), attaché à la Bibliothèque de la Société de Géographie.
Lemoult (*Paul*), ancien élève de l'École normale supérieure ; agrégé de l'Université.
Le Roux (*Henri*), interne des hôpitaux de Paris.
Lesne (*Pierre*), préparateur d'entomologie au Muséum d'histoire naturelle.
Lévy (*Albert*), dessinateur cartographe.
Lévy-Ulmann *Gaston*, anc. él. de l'Ec. Norm. Sup., anc. Maître de Confér. à l'Univ d'Upsale
L'Hôpital (*Charles*), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Reims.
Libonis (*Léon* et *René*), artistes dessinateurs.
Lichtenberger (*André*), docteur ès lettres.
Loevy (*Édouard*), artiste dessinateur.
Loliée (*Frédéric*), homme de lettres.
Lot (*Ferdinand*), archiviste paléographe.
Loth (*G.*), professeur au lycée Carnot, à Tunis.
Lugol *Paul*), prof. au lycée de Clermont-Ferraud.
Machat (*Joseph*), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Bourges.
Madrolle (*Claude*, publiciste.
Maindron (*Maurice*), homme de lettres.
Malotet (*A.*), docteur ès lettres, professeur au lycée de Valenciennes.
Maluski, ancien élève de l'École normale sup. prof. de mathématiques au lycée de Lyon.
Mandoul (*J.*), agrégé d'histoire, docteur ès lettres, professeur au lycee de Toulouse.
Marcheix, conservateur adjoint à la bibliothèque de l'École des beaux-arts.
Marc Mario, homme de lettres.
Marie (*Auguste*), médecin consultant à l'hôpital Necker, attaché à l'Institut Pasteur.
Marlet (*Leon*), archiviste paléographe, sous-bibliothécaire au Sénat
Marotel, répétiteur à l'École d'Alfort.
Marsillon (*Charles*), ingénieur des Arts et Manufactures.
Martin (*Joanny*), préparateur d'entomologie au Muséum d'histoire naturelle.
Martin (*Germain*), docteur en droit, archiviste paléographe.
Martin (*Maurice*), publiciste, rédacteur au *Vélo*.
Martinet, licencié es lettres.
Mascart (*Jean*), ancien élève de l'École normale supérieure, docteur ès sciences.
Maspero (*Gaston*), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
Maury (*Lucien*), maitre de conférences à l'Université d'Upsal.
Maury (*Francois*), publiciste.
Mégnin (*Pierre*), vétérinaire de l'armée, membre de l'Académie de médecine.
Mellion (*Adrien*), sous-chef de bureau au ministere de l'Agriculture.
Menant (*D.*), membre de la Société asiatique.
Menant (*Joachim*), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
Ménégaux (*M.*), assistant de zoologie au Muséum d'histoire naturelle.
Mérimée (*Ernest*), doyen de la Faculté des lettres de Toulouse.
Mérimée (*Henri*), anc. élève de l'École norm. supèr., agrége des lettres.
Michel (*Georges*), économiste.
Migette *Charles*), rédacteur au ministère de l'intérieur.
Millot (*Adolphe*), artiste dessinateur.
Milloué *L. de*), conservateur du musée Guimet.
Molinié (*Marcel*), licencié es sciences.
Molinier (*Auguste*, prof. à l'École des Chartes.
Monceaux (*Paul*), docteur es lettres, ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur de rhétorique au lycée Henri-IV.
Monnot (*Pierre*), homme de lettres.
Montagnon (*Emile*), procureur de la République à Autun.
Monval (*Georges*), archiviste de la Comédie-Française.
Moreau (*Georges*), capitaine au long cours
Moreau (*Lucien*), licencié ès lettres.
Morillot (*Paul*), professeur à la Faculté des lettres de Grenoble.

MM

Müntz *Eugène*, membre de l'Institut, bibliothécaire de l'École nationale des beaux arts.
Naquet, docteur en médecine.
Nerlinger (*Ch.*), archiviste paléographe.
Neuschotz de Jassy, homme de lettres.
Nicot, ancien directeur d'Ecole normale.
Niewenglowski (*Gaston*), préparateur à la Faculté des sciences de Paris.
Olivier (*Edouard — Ned Voll*), capitaine attaché à l'État-major de l'infanterie de marine
Ossip Lourié, docteur de l'Université de Paris.
Ozenfant, professeur au lycée Montaigne.
Pagès (*Jehan*) prof. à l'École normale d'Auteuil.
Pagnon (*A.*), licencié ès lettres
Pailheret (*Félix*), licencie es sciences, maître de conferences à l'École d'agriculture de Rennes.
Pauvert (*Paul*), professeur à l'École vaucienne
Pellissier (*Eugène*), agrégé de l'Université, professeur au lycée du Havre
Pellissier (*Georges*), docteur es lettres, prof. de rhétorique au lycée Janson-de-Sailly, prof. l'École normale super. de Fontenay-aux-Roses.
Penancier (*Eugène*, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris.
Péralta (*marquis de*), ministre plénipotentiaire de Costa-Rica.
Périer (*Jean*), consul supp. de France à Londres.
Perrin (*Elie*), prof. à l'école Jean Baptiste-Say.
Perrin (*Paul*, licencié ès sciences math. et es sciences physiques, ingénieur électricien.
Petit (*Maxime*), conseiller référendaire à la Cour des comptes.
Petit-Dutaillis, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Lille.
Pfister (*Charles*), professeur d'histoire à la Faculté de Nancy.
Picquenard (*Ch.*), licencié ès lettres.
Pingeud (*Albert*), agrégé d'histoire, attaché au ministère des Affaires étrangeres.
Piquet (*Félix*, chargé de cours de litterature allemande à la Faculté des lettres de Lille
Poirrier (*Philippe*, docteur en médecine, licencié ès sciences mathématiques et physiques.
Poisson (*Jules*, assistant au Muséum d'histoire naturelle.
Ponthière (*Émile*, homme de lettres.
Ponthière (*Honoré*), professeur à l'Université de Louvain.
Pothier (*Dom*), abbé de Saint-Wandrille.
Pougin (*Arthur*), critique musical.
Rainaud, chargé de cours à la Faculté les lettres de Caen, docteur ès lettres.
Rambaud (*Alfred*), membre de l'Institut, ancien ministre de l'Instruction publique.
Ramon Fernandez de Arteaga, attaché à la legation du Mexique, à Paris.
Ras (*E.*), publiciste.
Reclus (*Onésime*), géographe.
Régamey (*Frédéric*), artiste dessinateur.
Regelsperger (*Gustave*), docteur en droit.
Renault (*Bernard*), docteur es sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle.
Reybel (*E.*), publiciste.
Robin (*Auguste*), publiciste.
Rocheblave (*Samuel*), docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Janson-de-Sailly, professeur à l'École des beaux-arts.
Rocheblave (*L.*), prof. au lycée de Grenoble.
Rollet (*Paul*), professeur de mathématiques à l'École des arts et metiers de Châlons.
Rousseau (*François*), licencié es lettres
Rouvier (*Gaston*, publ., rédacteur au *Temps*.
Saint-Paul (*Yves*), homme de lettres.
Salmon (*Georges*, membre de la mission archeologique au Caire.
Samuel (*René*), bibliothécaire au Sénat.
Saugon (*L.-P.*), publiciste.
Saugon (*Louis*), licencié ès sciences.
Serin-Volonzac, attaché à la Bibliothèque nationale.
Silvestre de Sacy (*Gabriel*), sous-chef du secretariat du parquet de la Cour des comptes
Sizeranne (*Maurice de La*), secrét. gén. de l'assoc. Valentin Hauy pour le bien des aveugles.
Sollier (*Félix*), sous-inspect de l'enregistrement.
Steeg (*Théodore*), agrege de philosophie, professeur de philosophie à l'École alsacienne.
Stryienski (*C.*), profes. au lycée Montaigne.
Taussérat-Radel (*Alexandre*), sous-chef des travaux historiques aux Affaires étrangères
Terrel (*Henry*), licencié ès lettres.
Terrible (*Remy*), licencié en droit, élève breveté de l'École supérieure des postes et télégraphes.
Tertrin, préparateur d'entomologie au Muséum d'histoire naturelle.
Texier, professeur au collège de Provins.
Thiébaut (*Joseph*) sous-chef de bureau au ministère des finances.
Thomas (*Albert*), sinologue, élève diplômé de l'École des langues orientales vivantes.
Thomas (*Antoine*), professeur de litterature romane à la Faculté des lettres de Paris.
Thuasne (*Émile*), ingenieur.
Tomaszkiewicz, architecte.
Tonnot, dessinateur héraldiste.
Treftel (*Georges*), anc. élève de l'École normale supérieure, agrégé d'histoire et de geographie.
Trémeau de Rochebrune, docteur en médecine, assistant de zoologie au Muséum.
Trolliet (*Émile*), profes. au collège Stanislas.
Van Biéma, professeur de philosophie au lycée de Sens.
Van Driesteln, graveur héraldiste.
Verneau (*Dr*), professeur d'ethnographie à l'École coloniale, assistant au Muséum.
Veyssère (*M.*, publiciste, lauréat de l'Institut
Vidal (*Leon*), prof. à l'École des arts decoratifs
Viollette (*Maurice*, avocat à la Cour d'appel de Paris.
Voulquin (*Gustave*), publiciste.
Walter-Jourde (*J.*), homme de lettres.
Welsch (*J.*, doyen de la Faculté des sciences de Poitiers.
Welschinger (*Henri*), chef du service des procès-verbaux du Sénat.
Wolfrom, consul de France à Tunis.
Yvernes (*Maurice*), sous-chef de bureau de la statistique judiciaire au ministère de la Justice.
Zaborowski, bibliothécaire de la Société d'anthropologie.
Zimmermann (*Paul*), homme de lettres.

PRINCIPAUX ARTICLES

CONTENUS DANS LE SIXIÈME VOLUME

Méléagre, par M. Paul MONCEAUX.
Melon, par M. Aug. DAGUILLON.
Membrane (*Biol.*), par le Dr LAUMONIER; (*Bot.*), par M. Aug. DAGUILLON.
Membre (*Anat.*), par le Dr LARDENNOIS.
Memling, par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Memnon, — Memphis, par M. Gaston MASPERO.
Mémoire (*Philos.*), par M. Th. STEEG; (*Litt.*), par M. Georges PELLISSIER; (*Dr.*), par M. Louis ANDRÉ; (*Hist.*), par M. Léon MARLET.
Menabrea, par M. Louis FARGES.
Menage, par M. Pierre BRUN.
Menagerie, par M. J. DESVALLINES.
Menandre, par M. Paul MONCEAUX.
Mendelssohn (M.), par M. R. ALLIER.
Mendelssohn (F.), par M. A. POUGIN.
Mendicité, par M. Louis ANDRÉ.
Menelik, par M. Henri CASTETS.
Menestrel, par M. JEANROY.
Mengs, par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.
Méningite (*Méd.*), par le Dr GUILLEMONAT; (*Art. vét.*), par M. Pierre MEGNIN.
Mensuration, par le Dr LAUMONIER.
Mentchikoff, par M. CHASSIGNEUX.
Menteur (*Litt.*), par M. L. COQUELIN.
Menuet, par M. Arthur POUGIN.
Mer, par M. Georges TREFFEL.
Mercaptan, par M. G. BOUCHENY.
Mercenaire, par M. Georges TREFFEL et M. André BAUDRILLART.
Mercure (*Chim.*), par M. HÉBERT; (*Thér.*), par M. F. GUÉGUEN.
Mercure (*Myth.*), par M. Paul MONCEAUX.
Mercure (*Astron.*), par M. J. MASCART.
Meridien, par M. Jean MASCART.
Mère (*Littér.*), par M. Louis COQUELIN et M. Paul CHAUVIN.
Merimée, par M. Louis COQUELIN.
Mérinos, par M. DEVAULX.
Mérite (*Décor.*), par M. J. DURIEUX.
Merle, par M. Maurice MAINDRON.
Merlin (*Littér.*), par M. JEANROY; (*Biogr.*), par M. Paul BONDOIS.
Mérope, par M. Augustin HAMEL.
Merovingiens, par M. G. TREFFEL.
Merrain, par M. Pierre MONNOT.
Merveilleux (*Littér.*), **— Méry**, par M. P. MORILLOT.
Mesmer, — Mesmérisme, par le Dr LAUMONIER.
Mesmes, par M. François DUMAS.
Messager (*Hist.*), par M. J. MANDOUL.
Messaline, par M. A. BAUDRILLART.
Messe (*Théol. et Liturg.*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Mus.*), par M. A. POUGIN.
Messie, par M. l'abbé BERTRIN.
Mesure (*Métrol.*), par M. J. BOYER.
Métal (*Chim.*), par M. H. PONTHIÈRE.
Metalloïde, par M. BOUCHENY.
Métallurgie, par M. H. PONTHIÈRE.
Metamorphisme, par M. A. ROBIN.
Métamorphose (*Zool.*), par M. MAINDRON; (*Bot.*), par M. A. DAGUILLON.
Métaphysique, par M. Th. STEEG.
Métastase, par M. Alcide BONNEAU.
Metempsycose, par M. Th. STEEG.
Meteorite, — Météorognosie, Météorologie, par M. Jean MASCART.
Méthane, par M. Marcel MOLINIÉ.
Methode, par M. Th. STEEG.
Metrique (*Métrol.*), par M. J. BOYER; (*Philol.*, par M. H. BORNECQUE.
Metrite, par le Dr Ph. POIRRIER.
Metternich, par M. Albert PINGAUD.
Metz, par M. G. TREFFEL.
Metsu, — Metzys, par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Meuble (*Dr.*), par M. G. REGELSPERGER.
Meule, par M. Ch. MARSILLON.
Meurthe-et-Moselle, par M. CHASSIGNEUX.
Meurtrière, par M. M. MAINDRON.
Meuse, par M. HOUIN.
Mexique (*Géogr.*), par M. G. TREFFEL; (*Hist.*), par M. A. PINGAUD; (*Arm.*, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (*Litt.* et *B.-Arts*, par M. Léon LEJEAL.
Meyerbeer, par M. Arthur POUGIN.
Mezières, par M. HOUIN.
Michel-Ange, par M. Eugène MUNTZ.
Michelet, par M. G. TREFFEL.
Mickiewicz, par M. Louis LEGER.
Microbe, — Microbien, par le Dr GUILLEMONAT.
Micrométrisme, par le Dr LAUMONIER.
Micromètre, — Microphone, par M. Gaston BOUCHENY.
Microphotographie, par M. G. NIEWENGLOWSKY.
Microscope, par M. Raymond JARRY.
Microtome, par le Dr GUILLEMONAT.
Midi, par M. Jean MASCART.
Miel, par M. Emile DEVAULX.
Mieris, — Mignard, par M. Henry JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE.
Mignon, par M. AJEN DE L'ISLE.
Migration, par le Dr LAUMONIER.
Milan (*Zool.*), par M. M. MAINDRON.
Milan (*Géogr.*, par M. KERGOMARD.
Mildiou, par M. Pierre MONNOT.
Milice, par M. G. REGELSPERGER.
Mill, par M. Raoul ALLIER.
Millet, par M. Louis DE FOURCAUD.
Miltiade, par M. Paul MONCEAUX.
Milton, par M. GAUSSERON.
Mine (*Techn.*), par M. Félix LEBRETON; (*Législ.*), par M. Joseph THIEBAUT; (*Milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Minéralogie, par M. GAUBERT.
Mineur (*Dr. rom.*), par M. G. REGELSPERGER; (*Dr. crim.*), par M. Joseph THIEBAUT.
Minerve, par M. Paul MONCEAUX.
Miniature, par M. Camille COUDERC.
Ministère (*Hist.*), par M. Joseph THIEBAUT; (*Dr.*), par M. Louis ANDRÉ.
Miocène, par M. Auguste ROBIN.
Mirabeau, par M. Albert PINGAUD.
Mirage, par M. Jean MASCART.
Mireille (*Hist.*), par M. Louis COQUELIN; (*Mus.*), par M. Arthur POUGIN.
Miroir (*Archéol.*), par M. Maurice MAINDRON; (*Phys.*), par M. G. BOUCHENY.
Misanthrope, par M. G. MONVAL.
Miserables (Les), par M. Paul MORILLOT.
Mission, par M. l'abbé BERTRIN.
Mississipi, par M. O. RECLUS.
Mistral, par M. Maurice FAURE.
Mithra, par M. G. LEJEAL.
Mithridate (*Hist.*), par M. A. BAUDRILLART; (*Litt.*), par M. Louis COQUELIN.
Mitoyenneté, par M. J. THIEBAUT.
Mitrailleuse, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Mobilier (*Orient*), par M. Gaston MASPERO; (*Gr.* et *Rom.*), par M. Paul MONCEAUX; (*Moy. âge* et *Temps mod.*), par M. M. MAINDRON.
Mobilisation, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Modelage, par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.
Modène (*Ville*), par M. KERGOMARD.
Modène (*Duché*), par M. Léon DOREZ.
Modulation, par M. Arthur POUGIN.
Module (*Arch.*), par M. H. JOUIN et M. Samuel ROCHEBLAVE; (*Math.*), par M. G. BOUCHENY.
Moelle (*Anat.*), par le Dr GUILLEMONAT; (*Art. vét.*), par M. P. MEGNIN.
Mohammed (*Espag. à Pers.*), par M. E. BLOCHET; (*Tunis*), par M. G. LOTH.
Moindre, par M. Gaston BOUCHENY.
Moineau, par M. Maurice MAINDRON.
Mois (*Astr.*), par M. Jean MASCART.
Moïse, par M. l'abbé BERTRIN.
Moisissure, par M. Pierre MONNOT.
Moissonneuse, par M. E. DEVAULX.
Moldavie, par M. G. TREFFEL.
Mole, par M. Fr. DUMAS.
Molécule, par M. Gaston BOUCHENY.
Molière, par M. Georges MONVAL.
Mollusque, par M. M. MAINDRON.
Moltke (de), par M. H. WELSCHINGER.
Moluques, par M. Léon LEJEAL.
Molybdène, par M. L. SAUGON.
Moment (*Mécan.*), par M. P. ROLLET.
Momie, par M. Gaston MASPERO.
Mommsen, par M. A. BAUDRILLART.
Monaco, par M. Georges TREFFEL.
Monastique, par M. l'abbé BERTRIN.
Monde où l'on s'ennuie (Le), par M. COQUELIN.
Monge, par M. Gaston BOUCHENY.
Mongol (*Ethnol.*), par le Dr VERNEAU; (*Hist.*), par M. E. BLOCHET; (*Ling.*), par M. M. ENOCH.
Monisme, par M. WALTER-JOURDE.
Monk, — Monmouth, par M. François DUMAS.
Monnaie (*Econ. polit.*), par M. LÉAUTEY; (*Numis.*), par M. E. BABELON.
Monnaie (*Techn.*), par M. Ch. MARSILLON.
Monnaie (Hôtel), par M. F. BOURNON.
Monnayeur, par M. Louis ANDRÉ.
Monogénisme, — Monomanie, par le Dr LAUMONIER.
Monogramme, par M. MANDOUL.
Monophysisme, — Monothéisme, par M. l'abbé BERTRIN.
Monotype, par M. Ch. MARSILLON.
Mons, par M. DU FIEF.
Monselet, par M. Alcide BONNEAU.
Monsoreau, par M. G. HAURIGOT.
Monsigny, par M. Arthur POUGIN.
Monstre, par le Dr LAUMONIER.
Montaigne, par M. Georges TREFFEL.
Montaigne, par M. Louis COQUELIN.
Montalivet, par M. Albert PINGAUD.
Montcalm, par M. H. FROIDEVAUX.
Mont-de-piété, par M. SILVESTRE DE SACY.
Monte-Christo, par M. G. HAURIGOT.
Montenégro, Montereau, Montespan, par M. Georges TREFFEL.
Montesquieu, par M. P. MORILLOT.
Montesquiou, par M. François DUMAS et Paul BONDOIS.
Montfaucon, par M. G. LEJEAL.
Montfort, par M. MANDOUL et M. R. SAMUEL.
Montgolfier, par M. G. BOUCHENY.
Montholon, par M. Fr. DUMAS.
Monti, par M. Alcide BONNEAU.
Monthery, par M. GAILLARD.
Montluc, par M. Léon MARLET.
Montmirail, par M. Yves SAINT PAUL.
Montmorency, par M. Léon MARLET.
Montpellier, par M. RAS.
Montpensier, par M. G. TREFFEL.
Montpensier (duc de), par M. MELLION.
Montre, par M. Ch. MARSILLON.
Mont-Saint-Michel, par M. GAILLARD.
Moore, par M. GAUSSERON.
Morale, par M. Raoul ALLIER.
Moraliste, par M. Paul MORILLOT.
Moralité, par M. JEANROY
Moratin, par M. E. MERIMÉE.
Morave, par M. Louis LEGER.
Morbihan, par M. GAILLARD.
Mordant, par M. Ch. MARSILLON.
More, par M. STRYIENSKI.
Moreau (général), par M. G. TREFFEL.
Moreau (Hég.), par M. P. MORILLOT.
Moreau (Gust.), — Morghen, par M. Henri JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Morelle, par M. Auguste DAGUILLON.
Mormon, par M. BRESSON.
Morphine (*Chim.*), par M. SAUGON; (*Physiol.*), par le Dr LAUMONIER; (*Pharm.*), par M. F. GUÉGUEN.
Morphologie (*Biol.*), par le Dr LAUMONIER; (*Gram.*), par M. M. ENOCH.
Morris (W.), — Morse (Sam.), par M. Henry JOUIN et M. Sam. ROCHEBLAVE.
Mort (*Biol.* et *Méd.*), par le Dr LAUMONIER; (*Bot.*), par M. DUFOUR; (*Dr.*), par M. L. ANDRÉ.
Mortalité, par M. Jean MASCART.
Mortier (*Constr.*), par M. Marcel MOLINIÉ; (*Milit.*), par le lieut.-col. LE MARCHAND.
Morue, par M. Maurice MAINDRON.
Morve, par M. Pierre MEGNIN.
Mosaïque (*Techn.*), par M. Ch. MARSILLON; (*B.-Arts*), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Mosaïsme, par M. l'abbé BERTRIN.
Moscou, — Moskova, par M. Georges TREFFEL.
Moteur, par M. Ch. MARSILLON.
Motteville, par M. P. BRUN.
Mouche, — Moufion, — Moule, par M. Maurice MAINDRON.
Mouette, par M. Yves SAINT-PAUL.
Moufle, par M. Gaston BOUCHENY.
Moulage, — Mouliere, — Moulin, par M. Ch. MARSILLON.
Moulins, par M. Georges TREFFEL.
Mounier, par M. Paul BONDOIS.
Mouravief, par M. Louis LEGER.
Mousquetaire, par M. M. MAINDRON.
Mousquetaires (Les trois), par M. G. HAURIGOT.
Mousse, par M. A. DAGUILLON.
Mousson, par M. Jean MASCART.
Moût, par M. Pierre MONNOT.
Moutarde, par M. Aug. DAGUILLON.
Mouton, par MM. PAILHERET et LECLERCQ.
Mouvement (*Mécan.*), par M. BOUCHENY; (*Bot.*), par M. Auguste DAGUILLON; (*Mus.*), par M. AJEN DE L'ISLE.
Moyen (*Math.*), par M. G. BOUCHENY; (*Biol.*), par M. le Dr LAUMONIER.
Mozart, par M. Arthur POUGIN.
Muette de Portici, par M. AJEN DE L'ISLE.
Mulet, par MM. PAILHERET et LECLERCQ.
Muller (Jean de), par M. E. PONTHIÈRE.
Muller (Max), par M. M. ENOCH.
Multiple, — Multiplication, par M. G. BOUCHENY.
Munich, par M. Georges TREFFEL.
Munkaczy, — Murillo, par M. L. DE FOURCAUD.
Mur, par M. Ch. MARSILLON.
Murat, par M. WELSCHINGER.
Murcie, par M. Georges TREFFEL.
Mûrier, par M. Aug. DAGUILLON.
Muscle, par le Dr LAUMONIER.
Muse, par M. Paul MONCEAUX.
Musee, par M. H. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.
Musique, par M. AJEN DE L'ISLE; (*Chiffre.*), par M. Yves SAINT-PAUL; (*Milit.*), par le lieut.-col. LE MARCHAND; (*Icon.*), par M. Henry JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Musset, par M. Paul MORILLOT.
Mustapha, par M. E. BLOCHET.
Mutage, par M. P. MONNOT.
Mutation, par M. SILVESTRE DE SACY.
Mycelium, — Mycoderme, par M. Pierre MONNOT.
Mycologie, par M. Léon DUFOUR.
Myélite, par le Dr GUILLEMONAT.
Myrica, — Myrte, par M. Aug. DAGUILLON.
Mystère (*Antiq.*), par M. Paul MONCEAUX; (*Théol.*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Litt.*), par M. A. JEANROY.
Mysteres de Paris (Les), par M. G. HAURIGOT.
Mysticisme, par M. Raoul ALLIER.
Mythologie, par M. Gustave LEJEAL.
Myxomycètes, par M. Léon DUFOUR.
N (*Paleogr.*), par M. Gabriel LEDOS; (*Gram.*), par M. Maurice ENOCH.
Nabuchodonosor, par M. G. MASPERO.
Nacre, — Nageoire, par M. Maurice MAINDRON.
Nain jaune, par M. ABLYS DE JOURDAIN.
Naja, par M. Maurice MAINDRON.
Namur, par M. DU FIEF.
Nancy, par M. A. PAGNON.
Nantes, par M. Louis LAFFITTE.
Nantes (Édit de), par M. Yves SAINT-PAUL.
Nanteuil, — Napolitain, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Naphtaline, — Naphte, — Naphtol, par M. Marcel MOLINIÉ.
Naples, par M. KERGOMARD.
Napoléon Ier, par M. Paul BONDOIS.
Napoleon II, par M. WELSCHINGER.
Napoleon III, par M. Alb. PINGAUD.
Narbonne, par M. Pierre MONNOT.
Narcotique, par le Dr LAUMONIER.
Natation, par M. Paul AUGE.
Nationalité, par M. P. FAUCHILLE.
Nattier, par M. Louis DE FOURCAUD.
Naturalisation, par M. M. YVERNÈS.
Naturalisme (*Philos.*), par M. R. ALLIER; (*Littér.*), par M. G. PELLISSIER.
Nature (*Philos.*), par M. R. ALLIER; (*B.-Arts*), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE; (*Litt.*), par M. André BAUDRILLART.
Naturisme, par le Dr Ph. POIRRIER.
Naude, par M. Léon DOREZ.
Naundorff, par M. Alcide BONNEAU.
Navarre, par M. Georges TREFFEL.
Navet, par M. Auguste DAGUILLON.
Navette, par M. Charles MARSILLON.
Navigation (*Hist.*), par M. A. HEROU; (*Dr.*), par M. Louis ANDRÉ.
Navire, par M. Albert HEROU.
Navire (*Dr.*), par M. P. FAUCHILLE.
Nébuleuse, — Nébulosite, par M. Jean MASCART.
Necker, par M. François DUMAS.
Nécropole, par M. Paul MONCEAUX.
Necrose, par le Dr LAUMONIER.
Nègre, — Négritos, par le Dr VERNEAU.
Neige, par M. Paul LUGOL.
Neipperg, par M. Yves SAINT-PAUL.
Nelombo, par M. Auguste DAGUILLON.
Nelson, par M. ABLYS DE JOURDAIN.
Nemours, par M. Fr. DUMAS.
Néologisme, par M. Maurice ENOCH.
Néo-platonisme, par M. Th. STEEG.
Népal, par M. Gaston ROUVIER.
Neper, par M. Gaston BOUCHENY.
Néphrétique, par M. le Dr GUILLEMONAT.
Nephrite (*Méd.*), par le Dr GUILLEMONAT; (*Art vét.*), par M. P. MEGNIN.
Neptune (*Astr.*), par M. J. MASCART.
Néron, par M. André BAUDRILLART.
Nerprun, par M. Auguste DAGUILLON.
Nerveux, par le Dr GUILLEMONAT.
Nesselrode, par M. Louis LEGER.
Neume, par Dom POTHIER.
Neuchâtel, — Neus rle, par M. G. TREFFEL.
Neutralité (*Chim.*), par M. Paul LEMOULT; (*Dr.*), par M. Paul FAUCHILLE.
Nevers, par M. Elicio COLIN.
Nevralgie, par le Dr LAUMONIER.
Newcastle, par M. René SAMUEL.
Newton, par M. G. BOUCHENY.
New-York, par M. Louis LAFFITTE.
Ney, par M. Yves SAINT-PAUL.
Nez, par le Dr H. LARDENNOIS.
Niams-niams, par le Dr VERNEAU.
Nibelungenlied, par M. F. PIQUET.
Nicaragua, — Nice, par M. Georges TREFFEL.
Nicolini, par M. Alcide BONNEAU.
Nicee, par M. Ch. DIEHL.
Nickel, par M. H. PONTHIÈRE.
Nicolas (*papes*), par M. l'abbé BERTRIN.
Nicolas Ier, par M. Louis LEGER.
Nicolas II, par M. H. CASTETS.
Nicole, par M. Pierre BRUN.
Nicolo, par M. Arthur POUGIN.
Nicotine, par M. LEHEUP.
Nid (*des oiseaux*), par le Dr GUILLEMONAT; (*des insectes, etc.*), par M. Maurice MAINDRON.
Niepce, par M. Gaston BOUCHENY.
Nietzsche, par M. E. FLEGENHEIMER.
Nièvre, par M. Elicio COLIN.
Niger, — Nigeria, par M. JOACHIM.
Nihilisme, par M. Th. STEEG.
Nil, par M. Georges TREFFEL.

par M. André BAUDRILLART.
par M. G. MASPERO.
n, — Nitrière, par M. Marcel
NIE.
par M. Georges PELLISSIER.
ation, par M. A. DAGUILLON.
ycerine, par M. P. de BAVIN
T.
, — Nivellement, par M. J.
R.
s, par M. François DUMAS.
se, par M. Frantz FUNCK-
TANO.
par M. Paul MORILLOT.
Noël, par M. l'abbé BERTRIN.
Phys.), par M. G. BOUCHENY.
chn.), par M. Ch. MARSILLON.
ifer), par M. Georges TREFFEL.
ar le Dr GUILLEMONAT.
par M. Gaston BOUCHENY.
Hist. anc.), par M. Paul MON-
IX et M. Gust. LEJEAL; (Dr.,
l. Louis ANDRÉ; (Gramm.), par
Arrice ENOCH; (Litt.), par M. G.
RIGOT.
re (Philos.), par M. Th. STEEG;
h.), par M. Gaston BOUCHENY;
mm.), par M. Maurice ENOCH.
nclature (Zool.), par M. Maurice
NDRON; (Chim.), par M. G. BOU-
NY.
nalisme, par M. Th. STEEG.
natif, par M. Maurice ENOCH.
ocanon, par M. l'abbé BERTRIN.
(Mer), par M. G. TREFFEL; (Dét.),
par M. Elicio COLIN.
d nskjœld, par M. H. FROIDE-
UX.
nale, par M. Gaston BOUCHENY.
nandie (Géogr.), par M. H. GAIL-
RD; (Hist.), par M. Gabriel LEDOS.
mands, par M. Henri GAILLARD.
vège (Géogr.), par M. Georges
REFFEL; (Armée et Mar.), par MM.
. HÉROU et LE MARCHAND; (Hist.),
par M. Lucien MAURY; (Langue), par
M. Maurice ENOCH; (Littér.), par M.
Gast. LEVY-ULLMANN.
otaire (Dr. anc.), par M. G. REGEL-
SPERGER; (Dr. act.), par M. L. ANDRÉ.
lotation (Chim.), par M. Gaston BOU-
CHENY; (Mus.), par M. A. POUGIN.
lotre-Dame de Paris (Eglise), par
M. F. BOURNON; (Roman), par M. G.
PELLISSIER.
Nouveau-ne, par M. Phil. POIRRIER.
Nouvelle (Littér.), par M. G. PELLIS-
SIER; (à la main), par M. P. BRUN.
Nouvelle-Caledonie, par M. A. BER-
NARD.
Nouvelle-Écosse, par M. G. TREFFEL.
Nouvelle-Guinee, — Nouvelle-Zé-
lande, par M. Léon LEJEAL.
Novembre (Agric.), par M. A. LE-
CLERCQ et M. F. PAILHERET.
Noyau (Chim.), par M. Louis SAUGON.
Noye, par le Dr GUILLEMONAT.
Nuage, par M. Jean MASCART.
Nuances, par M. AJEN DE L'ISLE.
Nuées, par M. Paul MONCEAUX.
Nuit (Astron.), par M. J. MASCART;
(Dr.), par M. Louis ANDRÉ; (Myth.),
par M. P. MONCEAUX; (Iconol.), par
M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Numeration, par M. G. CHAUMETON.
Numidie, par M. Georges TREFFEL.
Nuremberg, par M. O. RECLUS.
Nutation (Astron.), par M. J. MASCART.
Nutrition, par le Dr LAUMONIER.
Nymphe (Iconol.), par M. H. JOUIN et
M. S. ROCHEBLAVE.
O (Paléogr.), par M. Gabriel LEDOS;
(Epigr.), par M. BAUDRILLART;
(Gram. et Phon.), par M. M. ENOCH.
Oasis, par M. Georges TREFFEL.
Obélisque, par M. Gaston MASPERO.
Objectif, — Obturateur (Photogr.), par
M. Gaston NIEWENGLOWSKI.
Oblat, par M. l'abbé BERTRIN.
Oblique (Anat.), par le Dr P. POIRRIER.
Observatoire, par M. J. MASCART.
Obus, — Obusier, par le Pcl LE MAR-
CHAND.
Oc (langue d'), par M. M. ENOCH.
Occlusion (Chimie), par M. G. BOU-
CHENY.
Occultisme, par M. SERIN-VOLONZAC.
Occupation (Dr. civ. et adm.), par
M. Louis ANDRÉ; (Dr. intern.), par
M. Paul FAUCHILLE.
Océanie, par M. Léon LEJEAL.
Oceanographie, par MM. GIRAUD,
Henri FROIDEVAUX et Georges
TREFFEL.
O'Connel, — O'Connor, par M. René
SAMUEL.
Octroi, par M. SILVESTRE de SACY.
Ode, par MM. Henri BORNECQUE,
Paul MORILLOT, Paul MONCEAUX,
A. BAUDRILLART, G. PELLISSIER,
L. COQUELIN.
Odyssée, par M. Paul MONCEAUX.
Œcuménique (Dr. can.), par M. l'abbé
BERTRIN; (Hist.), par M. Paul MON-
CEAUX.
Œdème, par le Dr LAUMONIER.
Œdipe (Myth.), — Œdipe roi, — Œdipe
à Colone, par M. P. MONCEAUX.
Œlenschlæger, par M. LEVY-ULL-
MANN.
Œil (Anat.), par le Dr Ph. POIRRIER.
Œillet, par M. Auguste DAGUILLON.
Œrsted, par M. Gaston BOUCHENY.
Œsophage (Anat.), par le Dr GUILLE-
MONAT; (Art vét.), par M. Pierre
MEGNIN.
Œuf (Biol.), par le Dr LAUMONIER;
(Zool.), par M. M. MAINDRON; (Econ.
dom.), par M. A. LECLERCQ et M. F.
PAILHERET; (Mœurs et cout.), par
M. G. HAURIGOT; (Cosm. hind.), par
M. L. de MILLOUÉ; (Phys.), par
M. G. BOUCHENY.
Œuvre (Théol.), par M. l'abbé BER-
TRIN; (Roman), par M. G. HAURIGOT.
Office (Dr. anc.), par M. G. REGEL-
SPERGER; (Dr. can.), par M. l'abbé
BERTRIN.
Official, par M. l'abbé BERTRIN.
Officier (Adm. et Hist.), par M. Gabriel
LEDOS; (Milit.), par le lieut.-colonel
LE MARCHAND.
Offre (Dr.), par M. Louis ANDRÉ; (Econ.
pol.), par M. SILVESTRE de SACY.
Ohm (Elect.), par M. Paul PERRIN.
Oïdium, par M. Pierre MONNOT.
Oie (Zool.), par M. M. MAINDRON;
(Econ. rur.), par M. A. LECLERCQ et
M. F. PAILHERET.
Oïl, par M. Maurice ENOCH.
Oise, par M. Elicio COLIN.
Oiseau (Zool.), par M. M. MAINDRON.
Oléique, — Oléomètre, par M. Gaston
BOUCHENY.
Olivarès, par M. DESDEVISES du
DEZERT.
Olivet (abbé d'), par M. Pierre BRUN.
Olivier (Bot.), par M. A. DAGUILLON.
Olivier (Emile), par M. H. CASTETS.
Olympie, — Olympiques, — Olym-
thiennes, par M. Paul MONCEAUX.
Oman, par M. G. ROUVIER.
Omar (Les), par M. BLOCHET et
M. G. LOTH.
Ombre (Opt.), par M. René CHAUME-
TON; (B.-Arts), par M. H. JOUIN et
M. Sam. ROCHEBLAVE; (Myth.), par
M. Paul MONCEAUX; (Electr.), par
M. G. BOUCHENY; (Opéra), par M. A.
POUGIN.
Omeyades, par M. E. BLOCHET.
Omnibus, par M. Ch. MARSILLON et
M. E. PENANCIER.
Onction, par M. l'abbé BERTRIN.
Onde (Physique), — Ondulation, par
M. Raymond JARRY.
Onglet (Géom.), par M. G. BOUCHENY.
Ontologie, par M. Raoul ALLIER.
Opéra, — Opéra-comique, — Opé-
rette, par M. Arthur POUGIN.
Operation (Chir.), par le Dr LARDEN-
NOIS.
Opercule, par M. Maur. MAINDRON.
Opium, par M. F. GUEGUEN.
Opothérapie, par le Dr LAUMONIER.
Opposition (Astr.), par M. Jean MAS-
CART; (Dr.), par M. SILVESTRE de
SACY.
Optimisme, par M. Th. STEEG.
Optique (Anat.), par le Dr P. POIRRIER;
(Phys.), par M. Jacques BOYER.
Or, par M. Honoré PONTHIERE.
Oracle, par M. Paul MONCEAUX.
Orage, par M. Jean MASCART.
Oraison, par M. HAMEL et M. MO-
RILLOT.
Oran, par M. Augustin BERNARD.
Orange (Bot.), par le Dr GUILLEMONAT.
Orange (ville), par M. CHASSIGNEUX.
Orange (Col.), par M. Paul COMBES.
Orangé, par M. Paul LEMOUT.
Oranger, par M. Auguste DAGUILLON.
Oratoire, par l'abbé BERTRIN.
Oratorio, — Orchestre, par M. Ar-
thur POUGIN.
Orbite (Astr.), par M. Jean MASCART;
(Anat.), par le Dr LARDENNOIS.
Orchidées, par M. A. DAGUILLON.
Ordre (Mar.), par M. Albert HÉROU;
(Comm.), par M. LEAUTEY; (Hist.),
par M. Gabriel LEDOS; (Théol.), par
M. l'abbé BERTRIN.
Oreille, par le Dr GUILLEMONAT.
Oreste, par M. Paul MONCEAUX.
Orfèvrerie, par M. Gustave LEJEAL.
Organique (Chim.), par M. Marcel
MOLINIÉ.
Organisme, par le Dr GUILLEMONAT.
Orge, par M. Auguste DAGUILLON.
Orgue, par M. Arthur POUGIN.
Orient, par M. Georges TREFFEL.
Orientalisme, par M. M. ENOCH.
Origène, par M. l'abbé BERTRIN.
Orion, par M. Jean MASCART.
Orleans (ville), par M. L. LAFFITTE.
Orleans (Biogr.), par M. MANDOUL,
M. Fr. DUMAS et M. Paul BONDOIS.
Orlov, par M. Louis LEGER.
Ormesson, — Ornano, par M. François
DUMAS.
Ormonde, par M. René SAMUEL.
Orne, par M. Henri GAILLARD.
Ornement, par M. Henri JOUIN et
M. Samuel ROCHEBLAVE.
Oronge, par M. Léon DUFOUR.
Orphée (Myth.), par M. Paul MON-
CEAUX; (Dr. lyr.), par M. Arthur
POUGIN.
Orphelinat, par M. SILVESTRE de
SACY.
Orphique, par M. Paul MONCEAUX.
Orthochromatique, par M. Gaston
NIEWENGLOWSKI.
Orthographe, par M. M. ENOCH
Orthopedie, par le Dr LARDENNOIS
Ortheptère, par M. M. MAINDRON
Ortie, par M. Auguste DAGUILLON.
Os, par le Dr GUILLEMONAT.
Oscar, par M. Louis MAURY.
Oscillation, par M. G. BOUCHENY
Osculateur, par M. G. CHAUMETON.
Os ris, par M. Gaston MASPERO.
Osmium, par M. Marcel MOLINIÉ.
Osmotique, par M. Paul LUGOL.
Ossat, par M. Louis FARGES.
Ossification, par le Dr LAUMONIER.
Ostade, par M. Henri JOUIN et M. Sa-
muel ROCHEBLAVE.
Ostiaks, par le Dr VERNEAU.
Ostracisme, par M. Paul MONCEAUX.
Ostreiculture, par Ch. MARSILLON
Otite, par le Dr Ph. POIRRIER.
Otway, par M. H.-B. GAUSSERON
Ouate (Techn.), par M. Charles MAR
SILLON; (Pharm.), par M. GUEGUEN
Oubangui, par M. JOACHIM.
Oudiné, — Oudry, par MM. Henry
JOUIN et Samuel ROCHEBLAVE.
Oudinot, par M. Yves SAINT-PAUL.
Oughtred, par M. G. BOUCHENY.
Oural, par M. Georges TREFFEL.
Ourale-altaïque, par M. ENOCH.
Ourdisseur, par M. Ch. MARSILLON.
Ours, — Outarde, par M. Maurice
MAINDRON.
Ourse, par M. G. BOUCHENY.
Outrage, — Ouvrier (Dr.), par M. Louis
ANDRÉ.
Outremer, par M. Ch. MARSILLON.
Ouverture (Mus.), par M. A. POUGIN.
Ouvroir, par M. Gustave LEJEAL.
Ovaire, par le Dr LAUMONIER.
Ovale, par M. G. BOUCHENY.
Overbeck, par M. L. de FOURCAUD.
Ovide, par M. André BAUDRILLART.
Ovule, par M. Auguste DAGUILLON.
Oxalique, par M. Paul LEMOULT.
Oxamide, par M. L. SAUGON.
Oxenstiern, par M. Léo. MAURY.
Oxford, par M. Ch. LHOPITAL.
Oxydant, Oxydation — Oxyde,
— Oxygène, — Ozone, par M. Mar-
cel MOLINIÉ.
P (Paléogr.), par M. G. LEDOS; (Epigr.),
par M. A. BAUDRILLART; (Gramm.),
par M. M. ENOCH.
Pachymeningite, par le Dr GUILLE-
MONAT.
Pacifique, par M. Georges TREFFEL.
Pacte, par M. G. REGELSPERGER.
Padoue, par M. KERGOMARD.
Paër, — Paesiello, par M. A. POUGIN.
Paganisme, par M. A. BAUDRILLART.
Paganisme (Litt.), par M. L. COQUE-
LIN.
Pagode, par M. Maurice MAINDRON.
Pain (Techn.), par M. Ch. MARSILLON.
Pairie (Fr.), par M. G. LEDOS; (Angl.),
par M. R. SAMUEL.
Paix, par M. Paul FAUCHILLE.
Pajou, par M. JOUIN et M. ROCHE-
BLAVE.
Pal (Vitic.), par M. Pierre MONNOT.
Palais (Hist.), par M. G. LEDOS.
Palais-Royal, par M. F. BOURNON.
Palatin (Mont), par M. A. BAUDRIL-
LART.
Palatinat, par M. Georges TREFFEL.
Paléographie, par M. Aug. MOLINIER.
Paléontologie, par M. Aug. ROBIN.
Palerme, par M. J.-G. KERGOMARD.
Palestine, par M. Gaston ROUVIER.
Palestrina, par M. Arthur POUGIN.
Palier, par M. Ch. MARSILLON.
Palissage, par M. Pierre MONNOT.
Palisset, par M. Paul CHAUVIN.
Palissy, par M. Louis de FOURCAUD.
Palladio, par MM. Henry JOUIN et
Samuel ROCHEBLAVE.
Palladium (Chim.), par M. M. MOLINIÉ.
Palmerston, par M. Fr. MAURY.
Palmier, par M. Louis HENRY.
Pan (Mythol.), par M. P. MONCEAUX.
Panama (Géogr.), par M. G. TREFFEL.
Panathenees, par M. P. MONCEAUX.
Pancreas, par le Dr GUILLEMONAT.
Panneau, par M. Ch. MARSILLON.
Panorama, par M. ABLYS de JOUR-
DAIN.
Pansement, par le Dr GUILLEMONAT.
Pantelegraphe, par M. G. BOUCHENY.
Pantheisme, par M. Th. STEEG.
Pantheon (Rome), — Pantheon (Paris),
par M. H. JOUIN et M. S. ROCHE-
BLAVE.
Panthère, — Paon, par M. Maurice
MAINDRON.
Pantographe, — Pantomètre, par
M. G. BOUCHENY.
Pantomime, par M. Fr. LOLIÉE.
Papaute, par M. Yves SAINT-PAUL.
Papier, par M. Ch. MARSILLON.
Papillon, par M. Maurice MAINDRON.
Papin, par M. ABLYS de JOURDAIN.
Paque, — Paradis, par M. l'abbé BER-
TRIN.
Parabole, — Paraboloïde, par M. G.
CHAUMETON.
Paracelse, par M. Gab. VOLONZAC.
Parachute (Phys.), par M. G. BOU-
CHENY; (Mar.), par M. Charles MAR-
SILLON.
Paradisier, par M. M. MAINDRON.
Paradoxe (Philos.), par M. F. LOLIÉE;
(Phys.), par M. René CHAUMETON.
Parafine, par M. Marcel MOLINIÉ
Paraguay (Géogr.), par M. A. BREDIN;
(Hist.), par M. Fr. MAURY.
Parallaxe, par M. Jean MASCART.
Parallelépipède, — Parallelo-
gramme, par M. G. BOUCHENY
Paralysie, par le Dr GUILLEMONAT
Paratonnerre, par M. Paul PERRIN.
Parchemin, par M. Gabriel LEDOS.
Parc, par le Dr Ph. POIRRIER.
Parfum, par M. F. GUEGUEN
Parhelie, par M. Jean MASCART.
Paris (Hist.), par M. Th. STEEG;
(Sport), par M. Alcide BONNEAU.
Paris, par M. L. de MILLOUÉ
Paris (Géogr.), par M. G. TREFFEL.,
Hist., par M. F. BOURNON.
Paris (Siège et Trait.), par M. Fr.
MAURY.
Paris (Incend.), par M. Fr. DUMAS
Parlement (Fonct.), par M. Georges
TREFFEL; (Angl.), par M. René SA-
MUEL.
Parme, par M. J.-G. KERGOMARD
Parmesan (Le), par M. L. de TOUR-
CAUD.
Parnassien, par M. G. PELLISSIER.
Parnell, par M. Fr. MAURY
Parny, par M. Paul MORILLOT
Parole, par M. Maurice ENOCH
Parrhasios, par M. L. de FOURCAUD.
Parsi, par M. D. MENANT.
Partage (Dr., par M. Gust. REGELS-
PERGER; (Arithm., par M. Gaston
BOUCHENY.
Parthenay, par M. F. RAS.
Parthenogenèse, par le Dr LAUMO-
NIER.
Parthenon, par M. Paul MONCEAUX.
Parthie, par M. A. BAUDRILLART.
Participe, par M. Maurice ENOCH.
Partie (Dr.), par M. Louis ANDRÉ.
Partition, — Pas (Mus.), par M. AJEN
DE L'ISLE.
Pascal, par M. Paul MORILLOT.
Pas de Calais, par M. G. TREFFEL.
Pas-de-Calais, par M. F. COLIN.
Pasigraphie, par M. M. ENOCH
Pasquier (Et.), par M. L. MARLET.
Pasquier (Et. D.), par M. F. MAURY.
Passe, par M. M. ENOCH
Passementerie, par M. M. VEYSSIÈRE
Passifiere, par M. Aug. DAGUILLON.
Passion (Philos.), par M. Th. STEEG.
Hist. rel., par M. l'abbé BERTRIN.
Pastel (Beaux-Arts), par M. H. JOUIN
et M. Samuel ROCHEBLAVE; (Bot.),
par M. Auguste DAGUILLON.
Pasteur, par le Dr GUILLEMONAT.
Pasteurisation, par M. P. MONNOT.
Pastoret, par M. Fr. MAURY.
Patente, par M. SILVESTRE de SACY
Patin (Gui), par M. Georges TREFFEL
Patin, — Patinage, par M. Yves SAINT
PAUL.
Pâtisserie, par M. J. DESVALLINES.
Patois, par M. Maurice ENOCH
Patriarche, par M. l'abbé BERTRIN.
Patrie, par M. Th. STEEG.
Patrie (Dram.), par M. G. HAURIGOT.
Patrocle, par M. Paul MONCEAUX
Patronat, par M. Fr. MAURY
Paul (St), — Paul (papes), — Paulin-
isme, par M. l'abbé BERTRIN.
Paume (Jeu), par M. Paul CHAMP.
Pauperisme, par M. O. LEJEAL.
Paupière, par le Dr LAUMONIER
Pavage, par M. Charles MARSILLON
Pavie (Géogr.), par M. Léon LORLZ,
(Bataille), par M. MANFOUI.
Pavillon (Mar.), par M. A. HÉROU;
(Dr. int.), par M. Paul FAUCHILLE
Paysage, par M. Henri JOUIN et
M. Samuel ROCHEBLAVE.
Paysan, par M. Frantz FUNCK BREN-
TANO.
Pays-Bas (Géogr. et Hist.), par M. G.
TREFFEL et M. BRESSON (Arm.),
par le lieutenant-colonel LE MAR
CHAND; (Mar.), par M. de CHEN
CLOS; (Ling.), par M. Maur. ENOCH
(Litt.), par M. BRESSON, (Mus.), par
M. Yves SAINT PAUL.
Peau, par le Dr LAUMONIER.
Peaux-Rouges, par le Dr VERNEAU
Peche, par M. Ch. MARSILLON, (Lé-
gisl.), par M. Jean BAYET.
Peche, par M. l'abbé BERTRIN.
Pedagogie, par M. NICOT
Pédale, par M. Ch. MARSILLON
Pedonculе, par le Dr GUILLEMONAT
Pedro (Bresil), — Peel, par M. Fr.
MAURY.
Peer Gynt, par M. LÉVY-ULMANN.
Pehlvi, par M. Maurice ENOCH
Peinture (B.-Arts), par M. ABLYS de
JOURDAIN; (Techn.), par M. P. de
LAUBADÈRE.
Pekin, par M. Gaston ROUVIER.
Pelagianisme, — Pèlerinage, par
M. l'abbé BERTRIN.
Pelargonium, par M. Louis HENRY.
Pelican, par M. Maurice MAINDRON
Pellegrini, par M. Yves SAINT-PAUL.
Pellico, par M. Alcide BONNEAU.
Pellisson, par M. Pierre MONNOT
Peloponese, par M. Paul MONCEAUX
Pelote, par M. Paul CHAMP.
Pembroke, par M. René SAMUEL
Pendule (Hor.), par M. J. MASCART
Pénélope, par M. Paul MONCEAUX.
Pénitence, — Pénitencerie, par M.
l'abbé BERTRIN.

Pénitencier (*Dr. can.*), par M. l'abbé BERTRIN ; (*Adm.*), par M. JEAN DES VALLINES.
Penn, par M. GUSTAVE LEJEAL.
Pensee (*Phil.*), par M. TH. STEEG ; (*Litt.*), par M. GAUSSERON.
Pensées (de Pascal), par M. MORILLOT.
Pension (*Adm. fin.*), par M. J. THIÉBAUT ; (*Adm. milit.*), par le lieut.-col. LE MARCHAND ; (*Hist., Litt.*), par M. ALCIDE BONNEAU.
Pente, par M. CH. MARSILLON.
Pentecote, par M. l'abbé BERTRIN.
Penthievre, par M. ALBERT PINGAUD.
Pepe, — Pepoli, par M. LOUIS FARGES.
Pepin, par M. MAURICE DUMOULIN.
Percepteur, par M. J. THIEBAUT.
Perception, par M. TH. STEEG.
Perceval, par M. A. JEANROY.
Perche, — Perdrix, par M. MAURICE MAINDRON.
Perez, par M. DESDEVISES DU DÉZERT.
Perforateur, par M. C. MARSILLON.
Péricardite, par le Dr GUILLEMONAT.
Périclès, par M. PAUL MONCEAUX.
Périer, par M. FR. MAURY.
Perigueux, par M. G. TREFFEL.
Périodique, par M. JEAN MASCART.
Peripatetisme, par M. TH. STEEG.
Peritoine, — Peritonite, par le Dr GUILLEMONAT.
Perle, par M. MAURICE MAINDRON.
Permien, par M. AUGUSTE RORIN.
Permutation (*Mathem.*), par M. CHAUMETON.
Perone, par le Dr LARDENNOIS.
Peronne, par M. ELICIO COLIN et M. MANDOUL.
Péronosporées, par M. L. DUFOUR.
Perou (*Géogr.*), par M. A. BRÉDIN ; (*Arm.*), par le lieut.-colon. LE MARCHAND ; (*Hist.*), par M. FR. MAURY.
Perouse, par M. KERGOMARD.
Perpendiculaire, par M. G. BOUCHENY.
Perpignan (*Géogr.*), par M. G. TREFFEL ; (*Hist.*), par M. J. MANDOUL.
Perrault (Ch.), par M. H. MERIMÉE.
Perruque (*Arch.*), par M. MAUR. MAINDRON.
Perse, par M. GEORGES SALMON ; (*Linguist.*), par M. MAURICE ENOCH.
Persécution, par M. l'abbé BERTRIN.
Persee, par M. PAUL MONCEAUX.
Persigny, par M. FR. MAURY.
Personnalite, par M. TH. STEEG.
Perspective, par M. R. CHAUMETON.
Perturbation, — Pesanteur, par M. JEAN MASCART.
Perugin, par M. LOUIS DE FOURCAUD.
Pessimisme, — Pestalozzi, par M. TH. STEEG.
Peste (*Pathol.*), par le Dr PH. POIRRIER ; (*Hist.*), par M. MAURICE DUMOULIN.
Pétion, par M. PAUL BONDOIS.
Petitot, — Petit-Radel, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Petrarque, par M. ALCIDE BONNEAU.
Petrographie, par M. PAUL GAUBERT.
Pétrole, par M. LEHEUP.
Petrone, par M. AND. BAUDRILLART.
Peupllier, par le Dr GUILLEMONAT.
Peyronet, par M. FR. MAURY.
Pezize, par M. LÉON DUFOUR.
Pfeffel, par M. L. GAUTIER.
Phare, par M. L.-FR. MASCART.
Pharisien, par M. l'abbé BERTRIN.
Pharmacie, — Pharmacien, par M. F. GUEGUEN.
Pharynx, par le Dr LARDENNOIS.
Phase (*Astr.*), par M. JEAN MASCART.
Phèdre, par M. MORILLOT.
Phenokistiscope, par M. BOUCHENY.
Phenicie, par M. GASTON MASPERO ; (*Lang.* et *Litt.*), par M. M. ENOCH.
Phénix, par M. PAUL MONCEAUX.
Phénol, par M. MARCEL MOLINIE.
Phénomenisme, par M. PONTHIERE.
Phidias, par M. LOUIS DE FOURCAUD.
Philadelphie, par M. G. TREFFEL.
Philelphe, par M. LÉON DOREZ.
Philidor, par M. ARTHUR POUGIN.
Philippe (*Macéd.*), par M. PAUL MONCEAUX ; (*I, II, III, V, VI, de France*), par M. F. FUNCK-BRENTANO ; (*IV, le Bel*), par M. TREFFEL.
Philippe (*Espagn.*), par M. DESDEVISES DU DEZERT.
Philippines, par M. LÉON LEJEAL.
Philippiques, — Philoctète, par M. PAUL MONCEAUX.
Philistin, par M. SALMON.
Philologie, par M. MAURICE ENOCH.
Philosophie, par M. RAOUL ALLIER.
Phlébite, — Phlegmon, par le Dr LARDENNOIS.
Phocion, par M. PAUL MONCEAUX.
Phonetique, par M. MAURICE ENOCH.
Phonographe, par M. G. BOUCHENY.
Phosphate, par MM. LECLERCQ et PAILHERET.
Phosphire, — Phosphore, — Phosphorique, par M. RAYMOND JARRY.
Phosphorescence (*Phys.*), par M. G. BOUCHENY ; (*Biol.*), par le Dr LAUMONIER.
Photius, par M. CHARLES DIEHL.
Photographie, — Photogravure, par M. GASTON NIEWENGLOWSKI.
Photomètre, — Photometrie, par M. GASTON BOUCHENY.
Photosphère, par M. J. MASCART.
Phrenologie, par le Dr LAUMONIER.
Phryné, par M. PAUL MONCEAUX.
Phyllotaxie, par le Dr GUILLEMONAT.
Phylloxera, par M. P. MONNOT.
Phylogénèse, par le Dr LAUMONIER.
Physiocratie, par M. E. PENANCIER.
Physiologie, par M. A. DASTRE.
Physique, par M. JACQUES BOYER.
Piano, — Piccinni, par M. A. POUGIN.
Piastre, par M. SILVESTRE DE SACY.
Pibrac, par M. F. BOURNON.
Pic de la Mirandole, par M. DOREZ.
Pichegru, par M. ADRIEN MELLION.
Picpus, — Pie (*papes*), par M. l'abbé BERTRIN.
Pied (*Anat.*), par le Dr LARDENNOIS ; (*Art vétér.*), par M. PIERRE MEGNIN.
Pied (*Métr.*), par M. H. BORNECQUE.
Piémont, par M. J.-G. KERGOMARD.
Pierre (*Constr.*), par M. C. MARSILLON ; (*Préc.*), par M. M. MOLINIE.
Pierre (*Saint*), par M. l'abbé BERTRIN ; (*Icon.*), par M. HENRY JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Pierre (*Espag. et Portug.*), par M. DESDEVISES DU DEZERT ; (*Rus.*), par M. LOUIS LEGER.
Pierre l'Ermite, par M. J. MANDOUL.
Pierrefonds, par M. H. GAILLARD.
Pieta, — Pigalle, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Piézomètre, par M. G. BOUCHENY.
Pigault-Lebrun, par M. MORILLOT.
Pigeon, par M. MAURICE MAINDRON.
Pigeonnier, par M. J. DESVALLINES.
Pile (*Phys.*), par M. JACQUES BOYER.
Pillage, par M. ALCIDE BONNEAU.
Pilier (*Archit.*), **— Pilon, — Piloty**, par MM. H. JOUIN et S. ROCHEBLAVE.
Pin, par le Dr GUILLEMONAT.
Pinceau, par M. C. MARSILLON.
Pincement, par MM. A. LECLERCQ, F. PAILHERET et P. MONNOT.
Pindare, par M. PAUL MONCEAUX.
Pineau, par M. PIERRE MONNOT.
Pingouin, — Pintade, par M. MAINDRON.
Pinturicchio, par MM. H. JOUIN et S. ROCHEBLAVE.
Pipe (*Mœurs et cout.*), par M. Y. SAINT-PAUL ; (*Indust.*), par M. MARSILLON.
Pipette, par M. GASTON BOUCHENY.
Piquet (*Jeu*), par M. ABLYS DE JOURDAIN.
Piquette, par M. PIERRE MONNOT.
Piron, par M. BERNARDIN.
Pironesi, — Pisano, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Pisciculture, par M. CHARLES MARSILLON.
Pise, par M. KERGOMARD.
Pisistrate, par M. PAUL MONCEAUX.
Pistolet, par M. GUSTAVE VOULQUIN.
Piston, par M. CHARLES MARSILLON.
Pithou, par M. RENE DEMOGUE.
Pitt. — Pi y Margall, par M. FRANÇOIS MAURY.
Pivoine, par le Dr GUILLEMONAT.
Pizarre, par M. HENRI FROIDEVAUX.
Place (*Milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Placenta, par le Dr PH. POIRRIER.
Plaideurs (*Les*), par M. P. MORILLOT.
Plaie (*Méd.*), par le Dr LARDENNOIS ; (*Art vét.*), par M. PIERRE MEGNIN.
Plain-chant, par dom POTHIER.
Plaisir, par M. TH. STEEG.
Plan, par M. GASTON BOUCHENY.
Plancher, par M. CH. MARSILLON.
Planeton, par M. M. MAINDRON.
Planète, par M. JEAN MASCART.
Planimètre, par M. R. CHAUMETON.
Plantation (*Hortic.*), par M. L. HENRY ; (*Vitic.*), par M. PIERRE MONNOT.
Plantes (*Jardin des*), par M. Y. SAINT-PAUL.
Plater, par M. J. KONT.
Platine (*Milit.*), par le lt-col LE MARCHAND ; (*Chim.*), par M. M. MOLINIE.
Platon, — Platonisme, par M. HENRI JOLY.
Plâtrage (*Agric.*), par M. F. PAILHERET et M. LECLERCQ ; (*Œnol.*), par M. P. MONNOT.
Plâtre, par M. CHARLES MARSILLON.
Plaute, par M. ANDRÉ BAUDRILLART.
Plèbe, par M. G. RÉGELSPERGER.
Pléiade, par M. PAUL CHAUVIN.
Pleistocène, — Pliocène, par M. AUG. ROBIN.
Pleurésie, par le Dr GUILLEMONAT.
Pline, par M. ANDRÉ BAUDRILLART.
Plomb, par M. HONORÉ PONTHIERE.
Plongeur, par M. PAUL AUGE.
Plot, par M. CHARLES MARSILLON.
Ploutos, par M. PAUL MONCEAUX.
Plotin, par M. HENRI JOLY.
Pluie, par M. JEAN MASCART.
Plume (*Zool.*), par M. M. MAINDRON ; (*Comm.*), par M. CH. MARSILLON.
Plumet, par M. YVES SAINT-PAUL.
Plutarque, — Pluton, par M. PAUL MONCEAUX.
Pneumatique (*Phys.*), par M. G. BOUCHENY ; (*Milit.*), par le lieut.-colonel LE MARCHAND.
Pneumonie, par le Dr GUILLEMONAT.
Pnyx, par M. PAUL MONCEAUX.
Pô, par M. LOUIS LAFFITTE.
Podiebrad, par M. LOUIS LÉGER.
Poe, par M. B.-H. GAUSSERON.
Poêle, par M. CHARLES MARSILLON.
Poesie, par M. PAUL MORILLOT.
Poétique, par M. MAURICE ENOCH.
Pogge, par M. ALCIDE BONNEAU.
Poil, par le Dr LAUMONIER.
Poinsot, — Point (*Géom.*), par M. GASTON BOUCHENY.
Pointage, par le lieut.-col. LE MARCHAND.
Poire, par MM. FÉLIX PAILHERET et ANDRÉ LECLERCQ.
Poirier, par M. LOUIS HENRY.
Poison, par le Dr LAUMONIER.
Poisson, par M. M. MAINDRON.
Poitiers (*Géogr.*), par M. L. LAFFITTE ; (*Hist.*), par M. G. LEDOS.
Poitou, par M. GEORGES TREFFEL.
Poix, par M. MARCEL MOLINIE.
Polaire (*Astr.*), par M. JEAN MASCART ; (*Géom.*), par M. GEORGES CHAUMETON.
Polarisation, par M. JACQUES BOYER.
Pôle (*Géogr.*), par M. GEORGES TREFFEL ; (*Astr.*), par M. JEAN MASCART.
Police (*Hist.*), par M. FUNCK-BRENTANO ; (*Adm.*), par M. LOUIS ANDRÉ.
Politique, par M. FR. MAURY.
Pollen, par le Dr GUILLEMONAT.
Pologne (*Géogr.*), par M. O. RECLUS ; (*Hist.*), par M. GEORGES TREFFEL ; (*Lang.*), par M. M. ENOCH ; (*Litt.*), par M. STRYIENSKI ; (*B.-Arts*), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Polyandrie, par M. LÉONCE ANDR
Polybe, par M. PAUL MONCEAUX.
Polychrome, par M. HENRI JOUIN M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Polyèdre, par M. GASTON BOUCHE
Polyeucte, par M. BERNARDIN.
Polygenisme, par le Dr LAUMONI
Polynésie, par M. GEORGES TREFF
Polythéisme, par M. RAOUL ALLI
Pombal, par M. DESDEVISES DU D ZERT.
Pomme, par MM. PAILHERET et L CLERCQ.
Pomme de terre, — Pommier, M. LOUIS HENRY.
Pommeau, par M. M. MAINDRON.
Pompadour (Mme de), par M. GEOR TREFFEL.
Pompe, par M. CH. MARSILLON.
Pompée, — Pompéi, par M. ANI BAUDRILLART.
Pompier, par le lt-col LE MARCHA
Pompignan, — Ponsard, par M. BE NARDIN.
Pomponne, par M. FR. DUMAS.
Poncelet, par M. GASTON BOUCHEN
Pont (*P. et ch.*), par M. THUASN (*Milit.*), par le lieutenant-colonel L MARCHAND ; (*Adm.*), par M. L. LA FITTE.
Pontife, par M. l'abbé BERTRIN.
Pope, par M. GUSTAVE LEJEAL.
Pope (Alex.), par M. STRYIENSKI.
Popelin, par M. BERNARDIN.
Poppee, par M. ANDRÉ BAUDRILLART
Population, par M. EUG. PENANCIER
Porc (*Zool.*), par M. MAURICE MAIN DRON ; (*Econ. dom.*), par M. JEAN DES VALLINES.
Porcelaine, par M. BAUMGART.
Porc-epic, par M. MAINDRON.
Perche, par M. YVES SAINT-PAUL.
Porisme, par M. G. BOUCHENY.
Port, par M. A. HEROU.
Portail, par M. YVES SAINT-PAUL.
Portalis, par M. RENÉ DEMOGUE.
Porte, par M. YVES SAINT-PAUL.
Portrait, par M. HENRY JOUIN et M SAMUEL ROCHEBLAVE.
Port-Royal, par M. PAUL MORILLOT
Portugal (*Géogr. phys.*), par M. L. HO PITAL ; (*Géogr. polit.*), par M. A. HE ROU ; (*Géogr. écon.*), par M. PIERR MONNOT ; (*Milit.*), par le lt-col L MARCHAND ; (*Hist.*), par M. DESDE VISES DU DEZERT ; (*Ling.*), par M MAURICE ENOCH ; (*Litt.*), par M. ER NEST MÉRIMÉE ; (*B.-arts*), par M. H JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE ; (*Mus* par M. ABLYS DE JOURDAIN.
Pose, par M. G. NIEWENGLOWSKI
Poseidon, par M. PAUL MONCEAUX
Positivisme, par M. TH. STEEG.
Possessif, par M. MAURICE ENOCH.
Possession (*Dr.*), par M. R. DEMOGUE.
Poste, par M. RÉMY TERRIBLE.
Potager, par M. FÉLIX PAILHERET et M. ANDRÉ LECLERCQ.
Potasse, — Potassium, — Poterie, par M. MARCEL MOLINIE.
Potassimètre, par M. CHARLES MARSILLON.
Potentiel, par M. J. BLIN.
Poit, par le Dr PH. POIRRIER.
Potter, par M. HENRY JOUIN et M SAMUEL ROCHEBLAVE.
Pou, par M. MAURICE MAINDRON.
Pouchkine, par M. LOUIS LEGER.
Poudre, par M. P. DE BAVINCOURT (*Adm. milit.*), par le lt-col LE MARCHAND.
Poudrette, — Poule, par M. FÉLIX PAILHERET et M. ANDRÉ LECLERCQ
Pouls, — Poumon, par le Dr GUILLEMONAT.
Poupée, par M. MAURICE MAINDRON
Pourridié, par M. PIERRE MONNOT.
Poussin, par M. HENRY JOUIN et M SAMUEL ROCHEBLAVE.
Poutre, par M. CH. MARSILLON.
Pouvoir, — Pouvoir-Querlier, par M. FRANÇOIS MAURY.
Pozzo di Borgo, par M. P. BONDOIS

Paris — Imp. LAROUSSE, 17, rue Montparnasse

BINDING LIST SEP 1 1945

AE
25
L34
t.6

Larousse, Pierre
Nouveau Larousse illustré

Robarts



PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

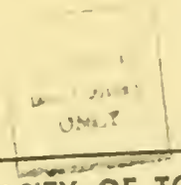

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY